

POUILLÉ HISTORIQUE

DE

L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

PAR

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON

Chanoine Honoraire.

TOME 1^{er}.

RENNES
FOUGERAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue aux Foulons, 49.

PARIS
RENÉ HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue Bonaparte, 89.

1880

APPROBATIONS

APPROBATION DE S. É. LE CARDINAL SAINT-MARC,
ARCHEVÊQUE DE RENNES.

Nous approuvons, avec grand empressement, le plan du *Pouillé historique de Rennes*, et recommandons vivement aux membres de notre vénérable clergé cet ouvrage si important et si intéressant pour notre diocèse.

† G. CARD. SAINT-MARC, ARCH. DE RENNES.

Rennes, 20 août 1876.

LETTRE DE S. O. M^{re} PLACE, ARCHEVÊQUE DE RENNES,
A L'AUTEUR DU POUILLÉ.

Mon cher Chanoine,

Il eût suffi au *Pouillé historique du diocèse de Rennes*, si bien recommandé par sa nature même et le nom de son auteur, de se présenter au public sous les auspices de mon vénéré prédécesseur, pour être assuré de trouver dans le diocèse et au-delà l'accueil le plus sympathique. Mais l'éminent cardinal n'avait pu qu'encourager le projet et bénir le plan; je suis heureux, à mon tour, maintenant que l'ouvrage s'achève, d'en approuver la savante exécution.

Cette publication comble une lacune et répond à un réel besoin. Un simple coup d'œil sur son objet en fait comprendre l'intérêt religieux et la portée historique.

Présenter, en appuyant chaque détail de pièces authentiques, non-seulement un état général de l'archidiocèse de Rennes depuis l'époque lointaine de son évangélisation, mais encore le dénombrement méthodique et justifié de ses bénéfices, de ses paroisses, des fondations, prébendes, abbayes, chapelles, établissements religieux et hospitaliers qui, aux différents âges de sa longue existence, ont, sous des dénominations, avec des formes et des fortunes diverses, pris naissance sur tous les points de son territoire, voilà ce que vous avez eu le courage d'entreprendre, et, je suis heureux de vous rendre ce témoignage, vous avez eu le mérite de le réaliser.

Vous êtes en droit, mon cher Chanoine, de vous approprier les paroles de l'auteur des Machabées : *Non facilem laborem, immo negotium plenum vigiliarum et sudoris assumpsimus*. Quo de fouilles, en effet, quo de patientes et sagaces investigations pour rassembler les matériaux d'une telle œuvre, à laquelle vous aviez heureusement préparé et comme destiné vos précédents écrits et les études de toute votre vie !

Chartes, diplômes, archives diocésaines et départementales, registres paroissiaux, parchemins et papiers de famille, coutumes et traditions locales, dont le rappel vous a fourni tant de curieuses et piquantes pages, vous avez puisé à toutes les sources d'information. Les lecteurs de la *Semaine Religieuse* et de la *Revue de Bretagne et de Vendée* savent d'ailleurs avec quel bonheur votre plume exercée fond, dans un sobre et attachant récit, les documents dont vos laborieuses recherches vous mettent en possession.

Ayant à cœur de concourir, pour ma faible part, à la réussite de cette entreprise vraiment *bénédictine*, vous voudrez bien me compter parmi vos souscripteurs pour douze exemplaires, et je ne doute pas qu'une place ne soit réservée d'avance, dans un grand nombre de bibliothèques ecclésiastiques, à ce précieux polyptique, qui honorerait le diocèse et que nous envieront les Églises voisines.

Il me semble aussi que l'acquisition de ce recueil par les Fabriques est naturellement indiquée; un pareil ouvrage complètera et trop souvent composera à lui seul, pour une longue période, leurs archives dispersées, mutilées ou détruites par le temps et les

révolutions. Il délaire l'origine des paroisses, restitue leurs titres oubliés ou perdus, les suit dans leurs développements, donne la succession des pasteurs avec les faits marquants de leur administration, les usages, les donations : il sera ainsi pour chacune d'elles un vrai livre de famille.

Recevez, mon cher Chanoine, avec mes plus sincères félicitations, l'assurance de mon affectueux et paternel dévouement en N.-S.

† CHARLES-PHILIPPE, Archevêque de Rennes.

Rennes, le 2 décembre 1879.

AVANT - PROPOS

On appelle pouillé « le dénombrement, l'état de tous les bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, etc.¹, » faisant connaître les qualités de ces bénéfices, leurs dépendances, leurs revenus et les noms de ceux à qui ils appartiennent. On croit que ce nom de pouillé, en latin *pulegium*, est un dérivatif de polyptique, *polypticum*, sorte de registre où l'on écrivait jadis les actes publics, les annales ecclésiastiques et le catalogue des églises et des bénéfices.

Les pouillés imprimés sont rares; notre pays ne possède en ce genre que le *Pouillé de la province de Tours*, publié en 1648, et les *Pouillés de Bretagne*, édités en 1863, par M. de Courson, à la suite du *Cartulaire de Redon*. Mais ces travaux sont nécessairement incomplets pour nous, leurs auteurs se plaçant à un point de vue plus général que celui du diocèse de Rennes.

Le *Gallia christiana*, ce magnifique ouvrage des Bénédictins, renferme bien les catalogues historiques des évêques et des abbés de France; malheureusement la Révolution ne leur laissa pas le temps de livrer eux-mêmes à l'impression la province de Tours, fais. . . . Je de ce vaste recueil; l'impiété chassa trop tôt ces infatigables travailleurs²; et puis, il faut en convenir, le *Gallia christiana*, quelque important qu'il soit, n'est pas un pouillé, ce n'est pas même la description complète d'une province ou d'un évêché.

Encouragé par les bontés de S. Ém. le cardinal Saint-Marc et par la bienveillance de son digne successeur sur le siège de Rennes, ayant l'espérance fondée que de sages conseils ne nous seraient pas

1. M. Littré, *Dictionnaire de la langue française*.

2. C'est M. Hauréau, de l'Institut, qui a publié ce volume en 1856.

refusés par ceux dont les études honorent la Bretagne depuis bien des années, osant compter aussi sur nos confrères dans le sacerdoce pour être aidés par eux dans les recherches que nécessite ce travail, nous avons entrepris, en mettant notre confiance en Dieu, la publication d'un *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*.

L'ouvrage entier se divise en trois grandes parties : les évêchés, — les monastères, — les paroisses.

I. — LES ÉVÊCHÉS

Cette première partie comprend deux sections : les anciens évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo, — l'archevêché de Rennes.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les origines de nos diocèses, origines un peu obscures, il est vrai, mais qui cependant ne sont pas sans gloire, puisqu'elles rappellent les noms des saint Just, saint Samson et saint Malo, nous étudions ce qu'était, au point de vue temporel, la puissance de nos évêques du moyen-âge, et nous faisons suivre cette étude des catalogues historiques de tous les évêques de Rennes, de Dol et de Saint-Malo. Un travail de même genre est ensuite consacré à faire connaître ce qu'étaient les vénérables chapitres de nos cathédrales et leurs principaux dignitaires.

C'est après ces notices historiques, sorte de préliminaires obligatoires, que commence le pouillé proprement dit de nos diocèses. Ce pouillé nous apprend de combien d'archidiaconés, de doyennés et de paroisses se composait chacun des trois diocèses dont nous nous occupons ; il nous montre quelles étaient les principales fondations faites dans nos églises et dans nos chapelles, et par là même quels étaient les bienfaiteurs de nos paroisses ; il nous dit à qui appartenait jadis le droit de nommer les abbés, les recteurs, les prieurs et les autres bénéficiers, quels noms portaient primitivement nos paroisses et quels saints elles invoquaient comme patrons ; en un mot, ce pouillé essaie de nous tracer un tableau aussi exact que possible de ce qu'étaient les diocèses de Rennes, de Dol et de Saint-Malo avant la Révolution française.

Mais nous ne nous proposons pas seulement d'étudier le temps passé, le présent mérite aussi d'attirer notre attention. En 1830, une bulle du Souverain-Pontife, l'illustre et bien-aimé Pie IX, érigea en archevêché le siège épiscopal de Rennes et créa la pro-

vince ecclésiastique de Bretagne. Dès lors, l'histoire de notre diocèse se présente sous un nouveau jour : Rennes n'est plus seulement l'antique capitale des Bretons et le chef-lieu d'un simple évêché, la voilà placée, par Pie IX, à la tête de quatre diocèses célèbres dans la chrétienté par le nombre de leurs saints; la Bretagne religieuse se présente plus homogène que jamais, et elle se place avec un noble orgueil sous la protection de ses sept saints : Malo, Samson, Patern, Corentin, Pol, Tugdual et Brioue, rayonnant comme une couronne splendide autour du siège devenu archiepiscopal des saints Amand, Melaino et Modéran.

Nous étudions donc l'archidiocèse de Rennes, faisant connaître la magnifique bulle d'érection que le Souverain-Pontife daigna adresser à M^{sr} Godefroy Brossais-Saint-Marc, nommé archevêque de Bretagne. Puis nous donnons un pouillé général de notre province ecclésiastique et un autre pouillé plus détaillé de notre archidiocèse, faisant pour le temps actuel ce que nous avons fait pour le passé.

La première partie de notre ouvrage renferme, comme l'on voit, toutes les généralités concernant nos diocèses.

II. — LES MONASTÈRES

Notre deuxième partie se subdivise également en deux sections, l'une se rapportant aux siècles passés et l'autre au temps présent.

Les trois anciens diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo, renfermaient avant la Révolution 43 abbayes, 3 collégiales, environ 200 prieurés, 4 commanderies, 82 couvents, plusieurs hôpitaux et un nombre considérable de chapelles fondées. Non-seulement nous faisons connaître, aussi exactement que possible, tous ces nombreux établissements religieux, mais nous essayons encore de donner quelques notices historiques sur tous les principaux d'entre eux : nous étudions notamment les abbayes, les prieurés réguliers, les collégiales, la commanderie de La Guerehe, les hôpitaux et les couvents les plus importants; nous nous bornons toutefois, dans ce travail de détail, aux établissements qui se trouvaient dans le territoire actuel de notre archidiocèse et qui par là même nous intéressent plus particulièrement ¹.

1. Nous nous occupons, par conséquent, de Redon et de son territoire, quoiqu'ils dépendissent autrefois de l'évêché de Vannes.

Après avoir admiré les fondations multipliées qu'inspira la foi de nos ancêtres, nous nous consolons de bien des misères présentes en considérant les bonnes œuvres suscitées parmi nous par l'esprit toujours vivifiant de l'Église catholique. Tout en pleurant sur les ruines si respectables de nos vieux monastères, nous sentons l'espoir renaitre en nos âmes, en voyant combien d'œuvres pieuses ont pris naissance ou se sont continuées, dans notre diocèse, depuis la tourmente révolutionnaire.

Nous donnons donc des notices historiques sur les monastères qui remplacent nos abbayes et nos prieurés, lieux de paix et de prière, au **xix^e** siècle comme au moyen-âge; nous parlons de ces humbles couvents, ignorés de la foule oisive et distraite, où de simples servantes de Jésus enseignent de pauvres enfants et les forment à la vertu; nous faisons connaître ces pieuses congrégations d'hommes et de femmes qui se répandent dans notre diocèse, visiblement bénies de Dieu, donnant à tout un peuple, avec l'instruction religieuse, l'exemple du travail assidu et du véritable dévouement; nous n'oublions pas non plus, à côté de nos écoles tenues par ceux qu'on nomme si bien nos *Frères* et nos *Sœurs*, nous n'oublions pas ces femmes dévouées qui sacrifient leur existence au soulagement des infirmités humaines, et nos hôpitaux auront leur chapitre, qui ne sera pas le moins intéressant du volume. En un mot, notre but est de faire voir par quelles œuvres l'Église de Rennes se distingue de nos jours, et par quels établissements elle sanctifie les âmes, tenant à honneur de marcher sur les glorieuses traces d'autrefois.

III. — LES PAROISSES

Nous arrivons à la troisième et dernière partie de notre travail; elle se résume en quelques mots, mais Dieu seul sait ce qu'elle nous coûte de recherches pour être bien traitée.

Après avoir vu en grand ce qu'est notre archidiocèse, après avoir signalé ses établissements religieux, il reste à parler de ses paroisses. Nous les présentons par ordre alphabétique, sous forme de *dictionnaire historique*, pour la plus grande commodité des lecteurs. Dans l'article consacré à chacune de ces 383 paroisses, nous étudions d'abord leurs origines, remontant le cours des siècles autant que nous le pouvons; puis nous faisons connaître l'Église où se

réunit le troupeau et la liste des pasteurs chargés de veiller sur lui; nous y joignons quelques détails sur les chapelles frairiennes ou domestiques, sur les confréries anciennes et modernes, sur les monuments autres que les églises et chapelles, tels que calvaires, tombeaux, etc.; nous relatons enfin tout ce qui peut intéresser dans une paroisse, ne nous occupant toutefois que des monuments et des souvenirs exclusivement religieux.

Tel est le plan que nous adoptons pour l'établissement du *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*. Pussions-nous être assez heureux pour présenter à nos lecteurs un tableau tant soit peu fidèle du grand et beau diocèse de Rennes, qui figure avec honneur dans la noble et catholique province de Bretagne?

Quelques mots maintenant sur les sources multiples auxquelles il nous a fallu puiser pour exécuter ce vaste programme.

Nous ne signalerons point les nombreux livres que nous avons consultés pour arriver à notre but; on verra dans le cours de l'ouvrage combien d'imprimés nous avons feuilletés. Mais nous voulons seulement ici mentionner les principaux manuscrits dont nous nous sommes servis.

Les archives des anciens évêchés de Rennes et de Saint-Malo, déposées aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, ne manquent pas d'intérêt, quoiqu'elles n'aient point encore été l'objet d'un classement définitif; malheureusement les archives de l'évêché de Dol ont en grande partie disparu; inutile de dire que nous avons largement puisé dans ce précieux dépôt.

Le principal manuscrit qui nous soit demeuré du chapitre de Dol est un très-curieux *Cartulaire* auquel est joint un *Obituaire*, le tout œuvre du *xiv^e* siècle, peut-être bien d'environ 1320. Les *registres des délibérations* de ce chapitre remontent à 1572.

Nous n'avons plus, hélas! ni *Cartulaire* ni *Nécrologe* du chapitre de Saint-Malo; heureusement qu'un grand nombre de titres importants se retrouvent dans le dépôt général de ses archives. Nous avons, en outre, ses *registres de délibérations* depuis 1740, — des *registres d'insinuations ecclésiastiques* depuis 1554, — et enfin les *Grandes Recherches ms.* faites par le savant abbé Manet et se trouvant à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo.

Le chapitre de Rennes possède d'intéressants manuscrits laissés

les uns dans ses archives particulières, les autres aux Archives départementales; énumérons les principaux : le *Nécrologe de l'Église de Rennes*, rédigé vers l'an 1323; — un autre *Nécrologe* de la même Église, d'environ 1350; — le *Livre des Usages de l'Église de Rennes*, de 1415; — la collection des *Délibérations capitulaires* depuis 1470; — un magnifique *Missel* sur vélin, du temps de l'Évêque Michel Guibé (1482-1502), renfermant, entre autres choses, le cérémonial du couronnement des ducs de Bretagne à Rennes et un armorial des évêques de cette ville; — un bel exemplaire sur vélin des *Statuta Antiqua Capituli Redonensis*, du xvii^e siècle; — un *Cartulaire du Chapitre*, de la même époque; — un superbe *Inventaire de la Cathédrale* en 1755, etc.

Dans la bibliothèque laissée au Grand Séminaire de Rennes par S. Ém. le cardinal Saint-Marc, signalons parmi les manuscrits précieux dont nous nous sommes servis le magnifique *Cartulaire ms. de l'abbaye de Redon*, — le curieux *Armorial ms. des évêques de Rennes et des abbesses de Saint-Georges et de Saint-Sulpice*, — et un *Missel ms.* du xv^e siècle, de Saint-Malo.

A la Bibliothèque publique de Rennes se trouvent aussi les *Cartulaires ms. des abbayes de Saint-Melaine, Saint-Sulpice et Rillé*, dont le premier surtout nous a été très-utile.

Au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, le vaste *fonds des Blancs-Manteaux* ou *Mémoires de Bretagne* nous a fourni une foule de renseignements; et aux Archives nationales, en la même ville, les *terriers féodaux de Bretagne* nous ont éclairci bien des questions.

Aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, nous avons beaucoup puisé dans l'intéressant fonds des *Déclarations et Aveux* des seigneuries de Bretagne, tant séculières qu'ecclésiastiques, provenant de l'ancien fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne.

Aux Archives départementales de Maine-et-Loire et de la Manche, ainsi qu'à la Bibliothèque d'Avranches, les précieux *Cartulaires de Saint-Florent, de la Roë et du Mont Saint-Michel*, ainsi que les autres ms. des nombreuses abbayes angevines et normandes ayant des prieurés dans nos diocèses, nous ont encore présenté de nombreux documents.

Signalons enfin le dépôt fort intéressant des Archives municipales de Rennes et les riches bibliothèques du Grand Séminaire et de l'O-

ratoire de Rennes, où nous nous sommes trouvé heureux de travailler souvent.

Tous ces manuscrits nous ont donc été d'un grand secours, mais ils ne nous auraient pas suffi, si nous n'avions trouvé une véritable bonne volonté à notre égard dans tous ceux qui s'occupent, comme nous, de l'histoire de Bretagne. Nous avons à ce sujet une vraie dette de reconnaissance que nous sommes heureux d'acquitter en ce moment.

Pour faire nos recherches, nous avons dû surtout travailler au dépôt des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine : c'est là que, depuis six ans, nous passons la plus grande partie de nos hivers dans l'étude des manuscrits; comment dès lors ne remercierions-nous pas le savant archiviste d'Ille-et-Vilaine, M. Quesnet, de l'obligance extrême qu'il nous a toujours témoignée? Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre sincère gratitude.

Nous ne devons pas moins de reconnaissance à M. Paul de la Bigne Villeneuve, dont l'érudition est aussi grande que sa complaisance est parfaite. Nous n'oublions pas non plus M. Arthur de la Borderie, qui nous a ouvert son riche trésor de documents inédits sur l'histoire de Bretagne; — M. L. Maupillé, l'érudite historien du pays de Fougères; — nos vénérés confrères MM. les membres du chapitre de Rennes, qui nous ont communiqué leurs archives, et particulièrement l'un d'entre eux, M. l'abbé Brune, qui nous a permis de prendre connaissance des *Annales ms. de l'Église de Rennes* rédigées par lui.

Un autre studieux écrivain, que nous ne pouvons pas non plus oublier dans cette revue trop sommaire, est notre excellent ami et confrère M. l'abbé Paris-Jallobert, dont le concours pressé nous est d'une si grande utilité.

La liste des autres personnes qui ont bien voulu nous communiquer des documents serait trop longue, si nous voulions la faire complète; nous ne pouvons cependant omettre les noms de MM. A. Charil des Masures, Gaultier-Bidan, dom Plaine, bénédictin de Ligugé, MM. les chanoines Houet et Millochau, et M. l'abbé Luco etc., etc., qui nous ont fourni d'excellents renseignements.

Enfin, obligé de parcourir tout notre diocèse pour nous rendre compte de bien des monuments, pour recueillir les traditions et pour retrouver quelques débris d'archives ignorés jusqu'ici, nous

avons reçu de la part de tous nos confrères dans le sacerdoce tant de marques d'intérêt et d'affection que nous tenons à les en remercier publiquement. Oui, la bonne et simple hospitalité bretonne existe encore chez nous ; la fraternité chrétienne, la seule véritable, règne toujours dans les rangs du clergé auquel nous nous honorons d'appartenir ; et nous n'oublierons jamais le bon accueil que nous avons reçu dans tous les presbytères du diocèse de Rennes.

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON,

*Chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rennes,
membre de plusieurs Sociétés savantes.*

INTRODUCTION

A LA PREMIÈRE PARTIE

L'archidiocèse de Rennes se composant des anciens évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo, nous devons nécessairement commencer par étudier ces trois anciennes divisions ecclésiastiques. Ce ne sera qu'en nous rendant compte de ce qu'étaient autrefois ces diocèses, que nous pourrons bien comprendre toutes les traditions et tous les documents écrits recueillis par nous et concernant notre archidiocèse et les paroisses qu'il renferme.

C'est une des grandes beautés de l'Église catholique d'offrir dans ses institutions une agréable variété de mœurs unie à une inébranlable unité de principes. Nos évêchés bretons furent toujours fermement attachés au Saint-Siège ; mais, tout en rendant soigneusement au Pape leurs devoirs d'obéissance filiale, ils n'en conservèrent pas moins, avec l'agrément du Souverain-Pontife lui-même, leur caractère propre et leur physionomie particulière ; bien plus, chacun de nos évêchés se distingua par ses usages locaux des autres évêchés voisins ; aussi cette diversité de constitutions, de coutumes et de mœurs offre-t-elle à l'historien catholique un tableau aussi original qu'attrayant.

Dans leurs origines mêmes, nos diocèses différaient entre eux : Rennes était évidemment un évêché gallo-romain, fondé dans le pays franc par des missionnaires envoyés par Rome ; Dol et Aleth¹, au contraire, étaient des évêchés bretons, établis dans la Domnonée armoricaine par des évêques de Grande-Bretagne exilés sur nos côtes.

1. L'évêché de Saint-Malo porta primitivement le nom d'Aleth.

De cette diversité d'origine naissait aussi une diversité de position pour chacun de nos prélats : l'évêque de Rennes, gouvernant spirituellement une ville, d'abord considérable chez les Gaulois et les Francs, puis élevée par la suite à la dignité de capitale du duché de Bretagne, l'évêque de Rennes n'avait qu'un pouvoir séculier très-restreint dans la cité possédée par nos ducs ; il n'y jouissait guère, en dehors de sa cathédrale et de son palais épiscopal, que d'un quartier dit encore de nos jours le *Bourg-l'Évêque*. — A Dol, au contraire, l'évêque était très-puissant ; toute la ville lui appartenait féodalement ; au moyen-âge, il y avait une forteresse et il y levait une armée ; plus tard, il se contenta de prendre le titre de seigneur et comte de Dol. — A Saint-Malo, le pouvoir séculier était assez singulièrement partagé entre l'évêque et son chapitre ; à eux deux ils étaient complètement maîtres et seigneurs de la ville, qui leur devait son existence, et c'est avec grandes difficultés que la duchesse Anne parvint à construire un château pour défendre cette cité malouine qui tenait avant tout à sa liberté. Par suite de divers traités, l'évêque de Saint-Malo abandonna à son chapitre les trois quarts de ses revenus cathédraux et consentit à ne jouir, quo par indivis avec lui, de la seigneurie de la ville épiscopale : c'est ce qu'on appela la *seigneurie commune de Saint-Malo*, qui fit du chapitre de cette ville un des plus riches de Bretagne.

Entre l'évêque et le chapitre se plaçaient les dignités de chaque Église ; rien de plus varié que ces charges d'honneur. A Rennes, il y avait cinq dignités, dans l'ordre suivant : le Trésorier, le Grand-Chantre, l'Archidiacre de Rennes, l'Archidiacre du Désert, le Scholastique ; tous ces dignitaires pouvaient être choisis en dehors du chapitre, et dans ce cas ils ne faisaient point partie des assemblées capitulaires ; mais tous pouvaient unir des prébendes canoniales à leurs hauts bénéfices. — A Dol, les dignités étaient, par ordre de préséance : le Grand-Chantre, l'Archidiacre, le Scholastique et le Trésorier ; tous étaient chanoines de la cathédrale Saint-Samson. — A Saint-Malo, il n'y avait également que quatre dignités : le Doyen, l'Archidiacre de Dinan, l'Archidiacre de Porhoët et le Grand-Chantre ; tous devaient faire partie du chapitre de la cathédrale, mais ils se distinguèrent longtemps de leurs confrères les simples chanoines par leur riche costume particulier.

Nous n'avons plus présentement qu'une idée bien vague de ce

qu'étaient jadis les chapitres cathédraux. A l'origine, les chanoines vivaient ensemble, réunis dans un cloître, comme de vrais religieux. Le chapitre de Rennes se composait de seize chanoines, parmi lesquels se trouvait un chanoine Théologal; le Pénitencier de Rennes ne faisait pas partie du chapitre. — A Dol, il n'y avait au chapitre que quinze chanoines, au nombre desquels étaient l'évêque, un Théologal et un Pénitencier. — A Saint-Malo, l'évêque était également chanoine, et il avait, à ce titre, dix-huit confrères; parmi eux se trouvaient un Théologal, un Pénitencier, un Précepteur et, dans les derniers temps, le Vicaire perpétuel de la cathédrale. Tous ces chapitres, plus ou moins richement dotés, avaient leur vie propre et indépendante; celui de Saint-Malo conserva son organisation monastique jusqu'au xiv^e siècle.

L'histoire de nos cathédrales remonte nécessairement à l'origine de nos évêchés; les premiers édifices et ceux qui restent encore debout furent l'œuvre de plusieurs siècles. La cathédrale de Rennes était la plus richement pourvue au point de vue du personnel : outre les cinq dignitaires et les seize chanoines, on y voyait quatre semi-prébendés, quatre prieurs, grand nombre de chapelains, une psallette avec son sous-chantre, et une multitude de bacheliers, chappiers, choristes, enfants de chœur et autres officiers. — Sous le rapport architectural, la cathédrale de Dol n'avait pas de rivale, et en y retrouvant aujourd'hui dans ses splendides verrières les figures de ses vieux archevêques, on s'arrête volontiers à contempler par la pensée la magnificence des cérémonies épiscopales du moyen-âge dans un si noble édifice. — Saint-Malo ne possédait point un aussi beau temple; mais on conservait religieusement à Saint-Servan l'antique cathédrale d'Aléth sanctifiée par ses premiers évêques, et dans l'église plus moderne de Saint-Malo, relevée par saint Jean-de-la-Grille et ses successeurs, on ne dédaigne point, maintenant encore, de s'arrêter à admirer l'élégant sanctuaire construit par les architectes du xiv^e siècle.

Enfin, les divisions territoriales avaient dans chaque diocèse leur caractère particulier. Le diocèse de Rennes se composait de deux archidiaconés et de dix doyennés; il comptait 218 paroisses et 44 trèves. — Le diocèse de Dol comprenait en Bretagne 92 paroisses et 7 trèves, et en Normandie 4 paroisses; il ne renfermait qu'un seul archidiaconé subdivisé en sept doyennés. — Le diocèse de

Saint-Malo avait deux archidiaconés, contenant chacun quatre doyennés; il renfermait 464 paroisses et 24 trèves.

Lorsque, quittant ensuite cette étude des siècles passés, nous entrons dans l'histoire moderne; lorsqu'ayant vu disparaître ces antiques sièges des évêques bretons, nous n'avons plus à nous occuper que de l'évêché de Rennes, élevé à la dignité métropolitaine, nous apercevons le grand changement de cours opéré depuis bientôt un siècle dans notre chère Église de Bretagne. Si la prépondérance de l'autorité épiscopale semble, de nos jours, avoir gagné plutôt que perdu, l'autorité des chapitres, en revanche, a été complètement anéantie; les dignités d'Église sont devenues de simples titres honorifiques, et l'adoption de la liturgie romaine a établi partout un même niveau salutaire dans l'état actuel de la société.

Cependant, par pieux souvenir des usages anciens, le premier archevêque de Rennes a voulu consacrer la mémoire des vieux sièges épiscopaux de notre contrée: il a créé les archidiaconés de Rennes, Dol et Saint-Malo, ainsi que les archiprêtres de Saint-Malo et de Dol, et il a divisé son vaste archidiocèse en 43 doyennés. C'est par l'étude de ce siège archiepiscopal et de ses sièges suffragants que nous terminons cette première partie du *Pouillé*.

Ainsi se présente à nos yeux le nouvel archevêché de Bretagne, plus homogène et d'origine bien plus honorable que l'essai fait à Dol au ix^e siècle, lorsque le roi breton Nominoë voulut soustraire ses États à la juridiction spirituelle des Francs, c'est-à-dire des archevêques de Tours. Formée d'éléments vraiment nationaux, des diocèses toujours bretons de Rennes, Vannes, Quimper et Saint-Briouc, la province ecclésiastique de Rennes ne se distingue pas seulement par ses vieux souvenirs, par ses grands saints des v^e et vi^e siècles, par sa vaillante foi devenue célèbre en l'univers entier, mais elle conserve encore, avec le culte du passé, l'amour des bonnes œuvres présentes et des grandes entreprises chrétiennes de nos jours. Aussi reçut-elle naguère une magnifique et juste récompense de la main de Pie IX, quand cet illustre Pape revêtit de la pourpre romaine le premier archevêque de Rennes, enfant privilégié de notre pays, élevé aux suprêmes honneurs dans sa propre ville natale. Comme aimait à le redire le bon cardinal Saint-Marc, en honorant le premier métropolitain de Bretagne, c'était la province entière qu'honorait le Souverain-Pontife.

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉVÊCHÉS



PREMIÈRE SECTION

LES ANCIENS ÉVÊCHÉS DE RENNES, DOL ET SAINT-MALO.

LIVRE PREMIER

L'ÉVÊCHÉ DE RENNES JUSQU'EN 1790

CHAPITRE I

ORIGINES DU DIOCÈSE DE RENNES

Predication de l'Évangile dans les Gaules aux premiers siècles de l'ère chrétienne. — Traditions bretonnes et provençales relatives à l'évangélisation du peuple Rennais. — Evêques missionnaires : saint Maximin d'Aix, saint Clair de Nantes, saint Just de Vienne. — Étendue de la civitas *Redonum* et limites de l'ancien diocèse de Rennes.

La Bretagne renfermait avant la Révolution française neuf diocèses, dont trois étaient d'origine gallo-romaine et six d'origine bretonne. Les évêchés gaulois étaient ceux de Rennes, Nantes et Vannes; les évêchés bretons ceux de Quimper, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Dol et Saint-Malo.

L'introduction du christianisme dans les Gaules est une grande et intéressante question historique, vivement débattue au xvii^e siècle et remise de nos jours en honneur; à cette question se rattache la première organisation des Églises gauloises, évidemment fondées avant les Églises bretonnes.

« Tout concourait, dit avec raison l'abbé Déric, à faire connaître de bonne heure aux Armoriques la foi en Jésus-Christ. Membres de l'Empire, ils avaient des rapports nécessaires avec la capitale; des grands chemins, ouverts de toutes parts dans les Gaules et qui aboutissaient à ceux qui conduisaient à Rome, facilitaient avec elle un commerce réciproque; l'am-

bition, ce mobile de tant d'actions, y faisait entreprendre des voyages fréquents. Ceux qui restaient dans leur patrie, curieux à l'excès des nouvelles (au témoignage de César), étaient instruits par la renommée des changements que la religion chrétienne opérait dans le monde. Mais, bien plus que tout cela, le zèle dont saint Pierre et l'Apôtre des Gentils étaient animés pour procurer l'accroissement du règne spirituel du Seigneur, nous porte à croire que pendant qu'ils ont vécu à Rome ils n'ont pas négligé d'envoyer de leurs disciples dans les Gaules¹. »

Aussi le moyen-âge pensait-il que les plus anciennes Églises des Gaules avaient été fondées par les disciples mêmes des Apôtres, ou tout au moins dans les dernières années du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Mais au xvii^e siècle Baillet, Tillemont, Launoy et quelques autres critiques entreprirent de renverser ces traditions séculaires, et, s'appuyant sur certains passages des Œuvres de saint Grégoire de Tours, ils prétendirent retarder ce grand événement de l'évangélisation des Gaules jusque vers l'an 230.

Il y a une vingtaine d'années, la discussion qui semblait éteinte fut reprise par le savant abbé Faillon dans son bel ouvrage des *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine en Provence*. Il releva la vieille tradition des Gaules chrétiennes et prouva que nos contrées avaient été évangélisées dès les temps apostoliques. Depuis lors, on a beaucoup écrit sur ce sujet plein d'intérêt; les uns, comme dom Piolain, ont soutenu l'opinion de M. Faillon; les autres, parmi lesquels s'est distingué M. d'Ozouville, ont défendu le sentiment contraire.

D'accord avec M. de la Borderie, qui a fort bien éclairci nos origines bretonnes, nous n'avons point l'intention de renouveler ni même de résumer ici ce débat. Nous croyons, comme lui, qu'il ne faut pas résoudre la question d'une ma-

1. *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, I, 443.

nière trop absolue. Ne cherchons pas à trouver dans les Gaules, dès la fin du 1^{er} siècle, un trop grand nombre d'Églises épiscopales fondées et régulièrement organisées, mais ne prétendons pas non plus qu'aucune évangélisation chrétienne n'a été faite aux temps apostoliques dans les pays que nous habitons.

« D'une part, les témoignages positifs et concordants des actes de saint Saturnin¹, de Sulpice Sévère², du pape Zoizime³ et de Grégoire de Tours⁴, repoussent formellement la première de ces opinions. Mais, d'autre part, quand saint Justin nous dit, vers l'an 150, qu'il n'y a sous le ciel ni Grecs, ni barbares, ni aucune nation, quel qu'en soit le nom, chez qui l'on n'adresse à Dieu des prières au nom de Jésus crucifié⁵; quand, à la fin du second siècle, Tertullien écrit ces propres paroles : *« Crediderunt jam Getulorum varietates et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini et Galliarum varie nationes et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita »* (*Adversus Judeos, VII*), — il est difficile de croire, en présence de telles affirmations, qu'il n'y ait pas eu, dès la fin du 1^{er} siècle ou le commencement du 2^e, plus d'une sérieuse tentative pour introduire dans les Gaules la foi de Jésus-Christ.

« On aura beau représenter Tertullien et saint Justin comme visant à des effets oratoires; il peut y avoir dans leurs termes quelque exagération; mais on avouera que si, dans la première moitié du 2^e siècle, la Gaule, de toutes les provinces la plus rapprochée de Rome, n'eût pas reçu un certain nombre de missionnaires, ce n'est pas d'exagération, mais plutôt de mensonge que l'on devrait accuser saint Justin et Tertullien⁶. »

1. Écrits vers l'an 330. Dans Huinart, *Acta Martyr. sincera*, p. 409.

2. Vers 400. *Historia sacra*, lib. II, de V^o Christianorum persecutione.

3. En 417. *Epistol. V, ad episcopos Gallie*.

4. Vers 590. *Hist. eccl. Francof.*, I, 37, 28; IX, 39; X, 31.

5. « Nullum enim omnino genus est, sive Græcorum sive Barbarorum, sive quolibet nomine appellentur.... in quo non in nomine crucifixi Jesu preces et gratiarum actiones Patri et Creatori universorum fiant. » (*Dialog. Tryphonis.*)

6. M. de la Borderie, *Annuaire de Bretagne*, 1861, p. 118.

Au témoignage de ces deux grands hommes ajoutons, avec dom Morice, celui de saint Irénée, évêque de Lyon. « Saint Irénée, dit-il, était contemporain de Justin, quoique beaucoup plus jeune que ce saint martyr; il avait étudié dans sa jeunesse sous saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de saint Jean l'Évangéliste; écrivant contre les hérésies anciennes et modernes, il assure que *l'Église, répandue dans tout l'univers et jusqu'aux confins de la terre, avait reçu des Apôtres et de leurs disciples la profession qu'elle faisait de croire en un seul Dieu Père tout-puissant et en un seul Christ, que c'était la foi et la tradition des Églises d'Allemagne, d'Espagne, des Gaules ou des Celtes et de l'Orient*¹.

« On peut donc croire, continue M. de la Borderie, que la foi a été prêchée en Gaule dès la fin du 1^{er} siècle, ou au moins le commencement du suivant; mais il faut admettre aussi que, sauf à Arles, Lyon et peut-être quelques autres villes voisines, ces premières prédications n'aboutirent nulle part à la constitution d'Églises régulières. Loin de là, s'il se forma dès cette époque quelques petites chrétientés, elles durent promptement s'affaiblir et disparaître, par suite ou de l'indifférence ou de la persécution. Ce n'est que plus tard, à la suite de la grande mission du 3^e siècle dont parle Grégoire de Tours (I, 28), que sur un grand nombre de points de la Gaule on vit se constituer régulièrement des Églises et des diocèses.

« Toutefois, il put arriver, dans plus d'un lieu, que le souvenir d'un de ces premiers missionnaires venus à la fin du 1^{er} siècle, qui n'avait point réellement fondé d'Église, mais qui le premier pourtant avait fait luire dans le pays le flambeau de l'Évangile, se soit conservé par tradition jusqu'au moment de l'établissement définitif du diocèse : et alors, qui ne comprend pas que la vénération reconnaissante du peuple

1. Catalogue des Evêques de Bretagne, à la suite de l'histoire de Bretagne.

chrétien dut inscrire ce nom antique et cher en tête du catalogue de ses pontifes ?

« Ainsi s'expliquerait naturellement ce fait — considérable après tout et qu'on ne peut absolument mépriser — ce fait des traditions déjà anciennes d'un grand nombre d'Églises de France qui réclament une origine apostolique¹. »

Nous devons relater, nous aussi, une tradition de ce genre que possède le diocèse de Rennes.

En 1625, le Père Augustin Du Paz, religieux dominicain du couvent de Bonne-Nouvelle et auteur d'une *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne* justement estimée, remit au Père Albert Le Grand, religieux du même monastère et auteur lui-même d'une *Vie des Saints de Bretagne* qui ne manque point de charmes, la copie d'un « ancien livre manuscrit de la librairie de Saint-Pierre de Rennes, » c'est-à-dire d'un livre tiré des archives de notre cathédrale. Cette copie, dont le Père Albert Le Grand vérifia l'exactitude, renfermait une liste des premiers évêques de Rennes, en tête desquels figurait saint Maximin, disciple de Notre-Seigneur et compagnon de saint Lazare et de sainte Madeleine en Provence.

Voici le texte même, tel qu'il a été publié par le Père Albert au commencement de sa chronologie des évêques de Rennes² :

• *Tempore quo Lazarus una cum sororibus Maria Magdaleno et Martha, post preparati nimis naufragii Gallias adveniens, Massillensem docebat et regebat ecclesiam; Trophilus*

1. M. de la Borderie, *Annales de Bretagne*, 1861, p. 120.

2. Le Père Albert Le Grand explique comme il suit la provenance de ce manuscrit : Les noms des huit premiers évêques de Rennes, dit-il, « non nommés par tous ceux qui ont traité cette matière, ont été tirés par feu le P. Augustin Du Paz, docteur en théologie, religieux de l'Ordre des Frères Prédicateurs du couvent de Bonne-Nouvelle-Rennes, d'un ancien livre manuscrit de la librairie de Saint-Pierre de Rennes, qu'il avait vu et transcrit, et m'en donna copie l'an 1625, qui s'est trouvée fort peu différente d'une autre copie prise sur l'original, trouvée parmi les papiers et mémoires de feu M. Pierre Oger, chanoine de Rennes et archidiacre du Désert, qui m'a été communiqués par vénérable et discret M. Michel Bourré, chanoine de ladite Église et protonotaire apostolique. » (*Catalogue des Evêques de Rennes.*)

Pauli discipulus Arelatensem instruebat ecclesiam : Sedonius qui fuerat cæcus natus, eloquentissimus apud Aquensium fines; Saturninus Tholosates; Dyonisius Areopagita cum sociis Parisinos; Martialis Lemovicenses; Urbinus post Stemonium Arvernos; Gatianus Turonenses; Sergius Narbonenses; Lucianus Bellovacenses; Maximinus cum Synchronio in Armorica villam rubram quæ Rhedonum civitas dicitur, miserante Domino, visitavit atque instruxit, vexitque ecclesiam Rhedonensem in sublimi ad confluentiam fluviorum positam et ædificatam; atque juxta eam oratorium (quod nunc capella de Civitate dicitur), sublato inde Tethios ad occidentem vano simulacro, Deo sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis Deiparæ, consecravit episcopus, Veterum Deorum Visionis turri purgata, et alio ad orientem dejecto Isis idolo, ulteriusque ipse progrediens, successorem sui episcopatus dimisit Synchronium, cui succedens Rambertus ibidem multos sibi adjunxit discipulos. Ramberto Servius; Servio Justus qui, persecutione Marci Antonini et Secundi Commodi Gallias agitante, martyrio coronatus est. Decii persecutione Honoratus ejusdem ecclesiæ episcopus est truncatus. Diocletiani persecutione Placidus episcopus, martyr gloriosus occubuit. Leonorius Magni Constantini tempore, pace toti ecclesiæ reddita, crescente pio fidelium coetu, desideratus urbi Rhedonicæ pastor exurexit, amplioemque illum, quæ Rhedontis videtur Sancti Petri Apostolorum principi basilicam, dejectis paganorum idolis, sibi cathedralem ecclesiam consecravit¹. »

1. Catalogue des Evêques de Rennes, dans la 4^{re} édition des Vies des Saints de Bret. Voici la traduction de ce document :

• Du temps que Lazare, en compagnie de ses sœurs Marie-Madeleine et Marthe, échappant sur les côtes des Gaules au naufrage que les Juifs leur avaient préparé, enseignait et gouvernait l'Église de Marseille; du temps que Trophile, disciple de Paul, instruisait l'Église d'Arles, que Sidoine, l'aveugle-né, prêchait éloquemment dans le pays d'Aix, tandis que Saturnin agissait de même à Toulouse; alors que Denis l'Arcopagite convertissait les Parisiens, Martial les habitants de Limoges, Urbin les Arvernes, remplaçant Stemonius, Gatien les Tourangeaux, Sergius les habitants de Narbonne et Lucien ceux de Beauvais; Maximin, accompagné de Synchronius, par un effet de la miséricorde divine, visita et instruisit en Armorique la Ville Rouge, qui est la Cité des Redons, et gouverna l'Église de Rennes, fondée dans cette ville

Quoique l'on puisse raisonnablement croire que cette tradition de l'Église de Rennes, mentionnée dans un manuscrit qualifié d'ancien en 1625, et copiée avec soin par les membres importants du clergé d'alors, pût remonter assez loin dans la suite des siècles et dût avoir une importance réelle, nous n'hésitons pas cependant à dire qu'elle ne constitue pas une preuve suffisante de l'existence historiquement certaine de ces premiers évêques. Malheureusement, nous n'avons pas d'autres documents qui puissent la contrôler. Il faut d'ailleurs y distinguer deux choses : l'évangélisation de Rennes aux temps apostoliques, qui nous paraît acceptable, et l'établissement d'un siège épiscopal avec une suite non interrompue d'évêques, qui nous semble très-problématique, pour ne pas dire complètement erroné.

Nous n'avons donc qu'une tradition, et même une tradition probablement embellie par la suite des âges ; mais devons-nous pour cela en faire fi ? Cette vieille nomenclature de nos premiers pasteurs n'est-elle pas comme un doux quoique trop lointain souvenir des premiers siècles de l'Église ? Ne devons-nous pas la recueillir avec respect, lors même qu'elle nous laisse quelque obscurité dans l'esprit ? Que les savants la critiquent, ils sont dans leur droit ; nous-même nous n'entreprendrons point, — ce qui est impossible, — de prouver sa parfaite authenticité ; qu'on permette toutefois aux

situés sur une éminence au confluent de deux rivières ; en sa qualité d'évêque il consacra près de cette ville, sous l'invocation de la bienheureuse Marie-Vierge-Mère de Dieu, un oratoire qui porte encore le nom de la chapelle de la Cité, après avoir enlevé, pour cette consécration, une statue de Téthys érigée vers l'Occident ; il purifia aussi la Tour de la Vision des anciens dieux et renversa l'idole d'Isis qu'on voyait à l'Orient ; puis s'avancant plus loin dans les Gaules, il laissa pour successeur l'évêque Syntronius, remplacé plus tard par Rambert, qui s'adjoignit de nombreux disciples. A Rombert succéda Servius et à Servius Just qui, sous les persécutions de Marc, d'Antonin et de Commode, fut couronné par le martyre. Pendant la persécution de Dièce, Honorat, évêque de cette même ville de Rennes, eut la tête tranchée ; pendant celle de Dioclétien, l'évêque Placide succomba également dans un glorieux martyre. Du temps de Constantin le Grand, la paix ayant été rendue à l'Église et le troupeau des fidèles augmentant, Léonor, évêque de Rennes, lorsqu'il eut achevé de renverser les idoles des patens, consacra une plus grande église dont il fit sa cathédrale et qu'il dédia à saint Pierre, prince des Apôtres. •

âmes humbles et pieuses de la vénérer avec amour, parce qu'il s'échappe de cette vieille légende comme un suave parfum réjouissant ceux qui la recueillent en toute simplicité !

Nous croyons donc devoir reproduire ici, ne fût-ce que pour satisfaire une légitime curiosité, cette tradition commentée par le savant Père Augustin Du Paz¹ et placée par le Père Albert Le Grand en tête de son *Catalogue des Evêques de Rennes*. Cette chronologie est d'ailleurs devenue très-rare, et nous y joindrons quelques notes historiques qui la compléteront ou la rectifieront.

« I. — MAXIMINUS, disciple de l'apostre saint Philippes et de l'Évangéliste saint Luc, ayant été envoyé ès Gaules, vint en Bretagne, et s'arresta à Rennes, qu'alors on appelloit *Civitas Rubra*, Ville Rouge², laquelle estoit située entre les rivières de Vilaines et de l'Isle, et en peu de jours convertit ce peuple, et purgea un temple près de la ville qui estoit dédié à la déesse Thétis, dont il briza l'idole, et dédia ce lieu à Dieu sous l'invocation de la glorieuse Vierge, laquelle chapelle s'appelle encore à présent Nostre-Dame de la Cité, située dans l'ancienne cité de Rennes, entre la porte Morlaisse et la Maison de Ville³; et se servit ce prélat et sept de ses successeurs de cette chapelle pour l'église cathédrale, jusqu'au temps de saint Lunaire, l'an 312, qu'on dédia l'église de Saint-Pierre. Et en mémoire qu'en ce premier lieu avoit été le siège de l'évesché, jadis le chœur de la cathédrale y disoit les petites heures de Nostre-Dame et puis alloit réciter les canoniales en la cathédrale, et aux festes solemnelles de l'année, tous les chanoines alloient de Saint-Pierre en

1. « Quant à la chronologie (de ces huit premiers évêques de Rennes), dit le Père Albert Le Grand, elle est dudit P. Du Paz, qui l'avait ainsi digérée, pour servir à l'histoire qu'il disposait donner au public, si la mort ne l'eût prévenu. » (*Catal. des Evêques de Rennes.*)

2. On prétend que ce nom avait été donné à Rennes à cause de ses murailles bâties en briques.

3. A l'époque où écrivait le P. Albert, l'Hôtel-de-Ville de Rennes se trouvait sur l'emplacement de l'École actuelle d'Artillerie.

solemnelle procession après tierce à Notre-Dame de la Cité¹. »

C'était aussi dans cette chapelle vénérée que nos anciens souverains les ducs de Bretagne allaient, après leur couronnement, rendre grâce à Dieu et hommage à sa très-sainte Mère. Ce culte tout particulier, rendu pendant des siècles à Notre-Dame de la Cité par les habitants de Rennes, prouve l'antiquité de ce sanctuaire; bien plus, ce qui reste de ce monument religieux, noyé maintenant dans les constructions de l'hôtel de Pinieux, montre très-évidemment que c'était un édifice gallo-romain; enfin, les anciens procès-verbaux de l'état de cette chapelle attestent qu'on y voyait encore, en 1722, la statue ou plutôt « l'image de saint Maximin premier évêque de Rennes². »

Par conséquent, nous pouvons constater qu'une fois la prédication de saint Maximin dans les Gaules admise avec l'abbé Faillon, rien ne s'oppose à la croyance de ceux qui pensent que cet apôtre plein de zèle vint jusqu'en Armorique annoncer l'Évangile. Ne voyons-nous pas chaque jour nos missionnaires faire, dans des contrées autrement sauvages que n'étaient alors les Gaules, des excursions apostoliques plus lointaines que celle d'Aix à Rennes? Et à ce propos nos lecteurs liront peut-être avec plaisir les traditions provençales relatives à saint Maximin.

« Selon ces traditions, après la mort de Jésus-Christ et sa divine résurrection, les Juifs, effrayés des progrès rapides que la foi nouvelle faisait dans Jérusalem, suscitèrent une terrible persécution dont le martyre de saint Étienne fut pour ainsi dire le signal. Madeleine, la pécheresse, dont la conversion avait fait tant de bruit dans la Judée, ne fut point à l'abri de l'orage; jetée, un jour de tempête, dans une barque sans voiles, sans rames, sans aviron, avec son frère Lazare,

1. Catal. inséré dans les *Vies des Saints de Bretagne*, éd. de 1636. .

2. V. les *Bulletins et Mémoires de l'Association Bretonne*, II, 458, et l'*Histoire du Culte de la Sainte Vierge à Rennes*, par dom Plaine, p. 5.

Marthe sa sœur, Marcelle leur servante, Sidoine l'aveugle-né, Maximin, l'un des soixante-douze disciples, les deux Marie Jacobé et Salomé, ainsi que plusieurs autres encore, elle fut exposée avec tous ces nobles confesseurs aux horreurs d'une mort qui semblait devoir être certaine. Mais la sainte nacelle, loin d'être submergée par les flots, vit au contraire s'apaiser autour d'elle la fureur de l'élément, et, protégée par la Providence dans sa longue et pénible navigation, vint aborder sur les côtes de Provence, à l'embouchure du Rhône, au lieu nommé les Saintes-Maries ou Notre-Dame-de-la-Mer. C'est là que s'arrêtèrent Marie mère de Jacques et Marie Salomé, tandis que les autres saints disciples se répandirent dans divers pays pour prêcher leur religion : Maximin à Aix, dont il fut le premier évêque; Marthe à Tarascon, qu'elle délivra d'un horrible monstre; Lazare et Madeleine à Marseille, d'où cette dernière gagna plus tard le désert de la Sainte-Baume¹.

A part les rapports spirituels qu'il eut avec Marie-Madeleine, et dont on trouve le détail dans la vie de cette sainte par Raban-Maur, on sait peu de chose touchant saint Maximin. Une vieille tradition dit qu'il vécut quarante ans dans les Gaules; ce qui nous intéresse davantage est l'opinion qu'avait le moyen-âge de l'apostolat de ce saint évêque. Dans l'office de saint Maximin, particulier à l'Église d'Aix, et remontant, selon M. Faillon, au-delà du ix^e siècle, on renvoie au *Commun des Apôtres* pour toutes les parties qui ne sont pas spécialement propres à ce saint pontife². N'est-ce pas une preuve qu'on reconnaissait saint Maximin comme étant bien l'un des soixante-douze disciples du Sauveur? N'est-ce pas une preuve aussi de l'apostolat dans les Gaules de ce grand serviteur de Dieu? Signalons encore le sarcophage où fut déposé le corps de saint Maximin après sa mort; ce magni-

1. *Hist. de la Sainte-Baume*, par M. Rostan; cet auteur ne fait ici que résumer les traditions locales appuyées sur les monuments qu'a recueillis l'abbé Faillon.

2. *Monuments inédits*, par M. Faillon, II 587-592.

sique tombeau, que M. Faillon croit du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, se trouve aujourd'hui vis-à-vis de celui de sainte Madeleine, dans la crypte de l'église de Saint-Maximin en Provence. Il est en très-beau marbre jaspé, dont les couleurs assez vives semblent former des rubans bleus, blancs, gris et rouges; il est orné de strigiles et de dauphins, et présente trois bas-reliefs, dont le principal figure *Notre-Seigneur donnant la mission évangélique à Maximin, l'un de ses disciples*. Le corps du saint reposa dans ce beau sarcophage jusqu'en l'année 710¹.

On nous pardonnera ces quelques détails sur un saint évêque qui a dû venir à Rennes évangéliser nos ancêtres. Ajoutons-y que le culte rendu dans l'ancienne liturgie de Rennes, antérieurement à saint Pie V, aux Trois sœurs (*festum Trium sororum*, 25 mai), ainsi qu'à sainte Madeleine en particulier (fête solennelle et d'obligation avec octave), permet de supposer que notre Église se trouvait attachée à leur souvenir, si intimement uni à celui de saint Maximin par des liens tout spéciaux². Mais ouvrons de nouveau l'ouvrage d'Albert Le Grand et continuons-en la lecture :

« II. — SUFFRENIUS, autrement nommé SYNCHROXIVS, fut évêque de Rennes après que Maximin se fut retiré, et commença à siéger l'an 67, la dernière du pontificat de saint Pierre, la seconde année de la première persécution suscitée par l'empereur Néron contre l'Église, nonobstant laquelle il continua la conversion des Renais, ruina un temple dédié à la déesse Isis, situé hors la ville (c'est le lieu où est de présent l'abbaye de Saint-Georges), purgea la Tour qu'ils nommaient la Vision des Dieux, qui estait comme leur Panthéon (et c'est où de présent est la grosse horloge), et y fit un oratoire pour la commodité des fidèles, dont le nombre allait croissant de jour à autre, lesquels il gouverna jusqu'à l'an 102. Du temps de ce prélat saint Clair, envoyé par saint Lin ès Gaules,

1. *Monuments inédits*, par M. Faillon, II, 487-502.

2. Renseignement dû à l'obligeance de dom Plaine, bénédictin de Ligugé.

alla à Nantes passant par Vitré et y prescha la parole de Dieu et convertit bon nombre de peuple et luy réussit si heureusement, qu'il eut le crédit de convertir leurs temples en églises¹. »

Rien ne nous prouve, malheureusement, l'exactitude de tous ces détails de l'épiscopat de Suffrénus; mais remarquons la tradition relative à saint Clair, premier évêque de Nantes. Les Bollandistes admettent volontiers les prédications de ce saint vers la centième année de l'ère chrétienne; l'abbé Déric lui-même, quoique ennemi des traditions recueillies par Albert Le Grand, croit que saint Clair évangélisa non-seulement Nantes, mais encore Rennes et Vannes, et l'on sait, en effet, qu'il mourut à Réguiny, dans ce dernier diocèse. Sans admettre formellement le séjour de ce saint missionnaire à Vitré, — ce qui semble très-peu probable, car Vitré n'existait point alors, selon M. de la Borderie, — on peut du moins croire qu'il prêcha l'Évangile dans une partie de notre diocèse.

Nous ne savons absolument sur les deux évêques Rambert et Servius, que ce qu'en dit Albert Le Grand dans ces termes :

« III. — RANBERTUS fut esleu par les fidèles après la mort du précédent l'an 102, sous le pontificat du pape saint Anaclétus et l'empire de Trajan; il gouverna son église pendant la troisiéme persécution, commencée par Trajan l'an 99 et continuée par son successeur Adrien, et mourut la première année d'Antonius Pius qui fut l'an 139 de Jésus-Christ.

« IV. — SERVIVS fut appelé par les fidèles au gouvernement de l'église de Rennes l'an 130, sous le pontificat de saint Xixte premier du nom. martyr, la première année d'Antonius Pius, et gouverna paisiblement son troupeau jusqu'en l'an de salut 163, le second de l'empire de Marc-Aurèle². »

Arrivons à saint Just, qui mérite bien d'attirer quelques

1. *Chronologie des Evêques de Rennes.*

2. *Ibidem.*

instants notre attention, et écoutons d'abord notre vieil hagiographe :

« V. — S. Justus succéda au gouvernement de cette église (de Rennes), la mesme année 163, sous le pape saint Pie premier du nom, martyr, l'empereur Marc-Aurèle, Antonin Vérus et Lucius Commodus son frère, lequel suscita la quatrième persécution contre les chrétiens, l'an 178, en laquelle ce prélat fut enveloppé; car les payens ayans remis les idoles que ses prédécesseurs avaient ostez de la Tour des Dieux et du temple d'Isis, ce saint prélat, ne le pouvant endurer, les en reprint et leur prescha publiquement la foy de Jésus-Christ, à raison de quoy il fut appréhendé, et, ayant refusé d'adorer les idoles, après plusieurs tourments, on le mena hors la ville et y eut la teste tranchée, au lieu où il y a une chapèle de son nom, dite Saint-Just, entre les monastères de Sainct-Melaine et des Carmelines. Il fut martyrisé l'an 180¹. »

Au siècle dernier, on publia, en 1761, dans le Dauphiné, *l'Histoire de la sainte Église de Vienne*, par Charvet. Cet auteur y parle d'un saint Just qu'il dit avoir été le cinquième évêque de Vienne et avoir vécu sous les empereurs Antonin, Lucius Vérus et Marc-Aurèle. C'est bien, comme l'on voit, l'époque où vécut le saint Just mentionné dans le manuscrit de Rennes, et c'est alors qu'eut lieu le combat des martyrs de Lyon et de Vienne, si justement célèbres dans l'histoire de l'Église de France. Les actes de ces martyrs, qui nous ont été heureusement conservés en partie, ne nous parlent point toutefois de l'évêque de Vienne, et « ce silence, dit Charvet, a donné lieu à une grande diversité de sentiments. Les uns ont pensé qu'il (saint Just) était mort et que le siège (de Vienne) était vacant; les autres qu'il était caché; et c'est le sentiment que j'ai suivi, parce qu'il me paraît le plus vraisemblable. Saint Adon assure, dans sa chronique, qu'il avait été envoyé en exil². »

1. *Chronologie des Evêques de Rennes.*

2. *Vies des Saints de France*, II, 162.

Cette dernière opinion était respectée dans le Dauphiné, et l'on y désignait même le lieu d'exil de saint Just, puisqu'un chanoine de Vienne, nommé Clément Durand¹, fit faire, en 1667, des peintures, dans la cathédrale de cette ville, représentant le martyre des saints de Vienne et de Lyon, et accompagnées de cette inscription : « *Origine du Christianisme et du martyre des chrétiens dans les Gaules, par saint Crescent... saint Zacharie... saint Martin... saint Vère... et saint Just exilé dans la côte Armorique et reconnu évêque et premier martyr de Bretagne; tous cinq archevêques de Vienne du premier et du deuxième siècles* ». »

Mais si vraiment saint Just, d'abord évêque de Vienne, puis exilé en Bretagne, a été martyrisé à Rennes, comment se fait-il, dira-t-on, qu'il soit si peu connu dans notre pays?

A cela nous répondrons d'abord que le souvenir de saint Just n'était pas perdu jadis à Rennes, puisqu'on y avait élevé une chapelle en son honneur; cette chapelle existait encore au siècle dernier; elle dépendait de l'abbaye de Saint-Melaine, et elle donnait son nom à une barrière voisine et à tout un quartier appelé la Barre Saint-Just. Bien plus, les religieux Bénédictins de Saint-Melaine faisaient tous les ans, le 2 juin, l'office de ce saint évêque; et plusieurs fois il est fait mention, dans le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon*, des reliques de saint Just honorées dans nos contrées aux ix^e et x^e siècles.

Ainsi, par exemple, en 913, une difficulté s'étant élevée entre les moines de Redon et trois Bretons nommés Howen, Catlowen et Urveian, ces derniers donnèrent solennellement des garanties à l'abbé Catluant au sujet des terres de Brull, du Bot et de Morionoc qui étaient en litige; à cet effet, ils jurèrent par la tête et toutes les reliques de saint Just martyr, « *juraverunt per caput sancti Justi martiris et per*

1. Il est à remarquer que ce chanoine de Vienne était en même temps official et vicaire général du diocèse de Rennes.

2. *Vies des Saints de France*, II, 462.

*totas ejus reliquias*¹. » Déjà un demi-siècle auparavant, vers 854, quatre autres Bretons, Dinaerou, Winmochiat, Branlucar et Anaucar, avaient fait le même serment dans l'église de Sixt, ce qui nous prouve que les reliques de saint Just reposaient alors dans cette paroisse, l'une des plus anciennes de nos contrées². Il paraît même que les Bénédictins de Redon construisirent un monastère en l'honneur de ce saint, et que l'église de ce prieuré, dédiée à saint Just, devint plus tard l'église paroissiale d'Allérac; par suite, la paroisse d'Allérac prit elle-même le nom de Saint-Just, qu'elle porte encore de nos jours³.

Il demeure donc bien avéré qu'un évêque du nom de Just fut martyrisé à Rennes, probablement pendant la persécution de Marc-Aurèle, et que les reliques de ce martyr furent ensuite précieusement conservées et honorées par les moines de Redon dans la paroisse de Sixt, pendant qu'à Rennes une chapelle rappelait son souvenir. Cela doit suffire pour nous porter à vénérer la mémoire de ce saint prélat, malheureusement trop peu connu maintenant dans notre diocèse.

Des deux autres évêques martyrs, successeurs de saint Just sur le siège de Rennes d'après Le Grand et Du Paz, nous ne savons que ce qu'en disent ces historiens.

« VI. — *HONORATUS*, esleu l'an 181, sous le pape saint Éleuthère martyr et l'empereur Commode fils de Marc-Antoine, essuya la cinquième persécution, suscitée par l'empereur Sévère l'an 201, et la sixième suscitée par l'empereur Maximin l'an 236, en laquelle il souffrit beaucoup; et enfin appréhendé pour la foy en la septième sous l'empereur Decius, il eut la teste tranchée, hors la ville de Rennes, par sentence du préfet Licinius Gallus, l'an de salut 253, ayant régi son Église soixante-et-douze ans.

1. *Cartularium Redonense*, 222.

2. V. l'acte intitulé « *Sancti Justi judicium* » dans le *Cartulaire de Redon*, p. 37.

3. La paroisse d'Allérac est plusieurs fois mentionnée dans les actes du XIII^e siècle insérés dans le *Cartulaire de Redon*.

« VII. — PLACIDUS gouverna son Église sous les papes saint Corneille, saint Luce I, saint Estienne I, saint Sixte II, martyrs, saint Denis I, saint Félix I, Eutichian, Caius et Marcellin, martyrs, depuis l'an 254, sous les empereurs Gallus et Volusian, Valérien et Galien (qui suscitèrent la huitième persécution l'an 259), Claude, Aurélien (qui suscita la neuvième persécution l'an 273), Tacite, Florian Probus, Carus et ses fils Carin et Numérien, et parvint jusqu'au temps des empereurs Dioclétien et Maximian, cruels ennemis de Jésus-Christ et de sa religion, qui suscitèrent la dixième et plus cruelle persécution contre les chrétiens, en laquelle ce prélat fut martyrisé l'an 303¹. »

Quant à saint Lunaire, dont parle ensuite le Père Albert Le Grand, nous nous étonnons, avec les Hollandistes, que notre vieil hagiographe breton ait méconnu les actes de ce bienheureux (dont nous aurons occasion de parler plus tard), au point de le placer sur le siège de Rennes dès le IV^e siècle, tandis qu'il fut contemporain de Judual, roi de Domnonée en 554, et qu'il semble n'avoir été qu'un évêque régional, sans siège fixe. Rien ne prouve donc l'authenticité de la notice suivante, par laquelle le Père Albert termine sa chronologie des huit prétendus premiers évêques de Rennes :

« VIII. — S. LEONORIUS, communément appelé S. LUNAIRE, fut esleu après le martyre de son prédécesseur l'an 303, sur la fin de l'empire des impies Dioclétien et Maximien, sous le pontificat de saint Marcellin, pape et martyr. De son temps l'empereur Constantin le Grand commença de fermer les temples des idoles par tout son empire, et qu'on édifiast des églises en l'honneur de Jésus-Christ. Les fidèles de Rennes ne furent des derniers à exécuter ce commandement et abattre les idoles du temple de la ville, lequel ce prélat purgea et dédia à Dieu sous le patronage et invocation du prince des apostres saint Pierre et y transféra son siège

¹ Chronologie des Evêques de Rennes.

cathédral de la chapelle de Nostre-Dame de la Cité, l'an de grâce trois cens dix-neuf. Il gouverna son évêché jusques à l'an trois cens cinquante et sept qu'il décéda en paix et fut enseveli dans sa cathédrale. »

En 1619, six ans avant d'avoir rédigé avec le Père Albert la chronologie qui précède, le Père Augustin Du Paz, publiant son *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, avait ajouté à la fin du volume un catalogue assez bref des évêques de la province; en tête de ceux de Rennes il avait placé « saint Médéran qui vivoit du temps de saint Julien évêque du Mans et de saint Martial évêque de Limoges, et par conséquent du temps des apostres; — saint Justin martyr; — S. Riotisme, du temps que les Bretons de la Bretagne insulaire dite la Grande-Bretagne passèrent la mer avec Maximin Clemens esleu empereur en l'isle, par tumulte et sédition militaire contre l'empereur Gratian, et s'habituerent en cette province Armorique dite d'eux la moindre ou petite Bretagne, l'an de grâce 383¹; — S. Eleetran; — S. Jean surnommé l'Abbé.

« J'ai appris, dit en terminant le Père Du Paz, les noms des cinq susdits évêques d'un Mémoire que j'ai trouvé à la fin d'un vieil et fort ancien bréviaire manuscrit sur parchemin en la bibliothèque de l'église cathédrale de Saint-Pierre². »

Comme nous l'avons vu précédemment, une autre découverte faite dans la même bibliothèque du chapitre de Rennes fit abandonner au Père Du Paz cette liste, dont il ne conserva que saint Just. Toutefois le Père Albert Le Grand ne voulut pas perdre cette première série de noms d'évêques qu'avait imprimée son confrère, et, ne pouvant plus les conserver en tête de son catalogue, il imagina de les placer à la suite des huit prélats dont le Père Du Paz venait de lui dres-

1. On assure, dit Déric, que Riotisme fut sacré par saint Martin. (*Hist. ecclési. de Bret.*, 470.)

2. *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, p. 839.

ser la chronologie; de là cette suite d'évêques nommés Mo-
dérán 1^{er}, saint Riethime, saint Electran et saint Jean l'Abbé,
qui n'a rien de sérieux¹.

D'après ce qui précède, l'on voit combien sont pleines
d'obscurité les origines du diocèse de Rennes. Évidemment
bien des fables se sont trouvées mêlées aux récits des Pères
Du Paz et Le Grand; leur chronologie n'est point d'accord
avec la saine critique historique, et nous avons longtemps
hésité à reproduire leurs catalogues des premiers évêques de
Rennes. Ne pouvons-nous pas conclure cependant que de
l'ensemble des traditions parvenues jusqu'à nous découle le
fait tout au moins probable de l'évangélisation de notre dio-
cèse au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne? Ne pouvons-nous pas

4. Voici, à titre de pure curiosité, cette suite de la *Chronologie des Evêques de Rennes*, par le Père Albert Le Grand :

• IX. — MODERANNUS I commença à siéger l'an 558 sous le pape saint Libérius et les empereurs Constantin II, Constante et Constans, enfants du grand Constantin, et gouverna son Église pendant la persécution de Julien l'Apostat. De son temps, l'an 583, Flavo Maximo Clémeus passa de la grande en la petite Bretagne pour aller combattre l'empereur Gratian, et Conan Mériadec ayant conquis la Bretagne Armorique, en fut couronné roy par ce prélat en son église cathédrale, laquelle ville luy avait été rendue par Sulpitius Gallus, capitaine de la garnison romaine qui y estoit. Ce couronnement se fit l'an 583. Ce prélat décéda l'an suivant.

• X. — S. HORTISMIUS fut présenté par le roy Conan au chapitre de Rennes qui l'esleut au mois de may l'an 590, sous le pape saint Sirice et l'empereur Théodoso, et, la mesme année, il présida pour le clergé à l'assemblée des États à Rennes, où le roy Conan, de l'avis de toute l'assemblée, établit en ladite ville de Rennes le chef de toute la justice de son royaume et un juge particulier pour le comté de Nantes. Il mourut, l'an 592, après avoir assisté aux obsèques du roy Conan, en la ville d'Ucclesim en Léon, et couronné le roy Grallon en son église cathédrale, l'an 589.

• XI. — S. ELLENANNIUS autrement ELECTRANUS fut sacré par les mesmes pape et prince et mourut l'an 403.

• XII. — S. JEAN, surnommé l'Abbé, fut sacré l'an 403, sous le pape saint Innocent premier du nom, les empereurs Arcado et Honoré, enfans du grand Théodoso, et le roy Grallon, aux obsèques duquel il assista en l'abbaye de Landi-Tovance en Cornouaille, l'an 403, et de là accompagna le prince Salomon à Rennes, qui reçut la couronne de sa main en sa cathédrale. Il mourut, l'an 430, après avoir couronné trois autres roys en ladite cathédrale, à sçavoir le roy Audran l'an 412, Bodik son fils, l'an 438, et Hoël, premier du nom, surnommé le Grand, l'an 448. • (*Chronologie des Evêques de Rennes.*)

Ces prétendus États de Bretagne au 1^{er} siècle, ces couronnements chrétiens et ce fabuleux roi Conan Mériadec, qu'a tué la critique historique, nous seraient sourires s'ils ne nous attristaient pour celui qui accepta de tels contes : ce sont ces malheureux fruits de sa crédulité qui ont tant amoindri aux yeux des hommes sérieux et aimable Père Albert Le Grand !

croire que dès les temps apostoliques la lumière de la foi apparut un instant dans la ville de Rennes? Ne pouvons-nous pas admettre le passage de saint Maximin dans nos murs, puisque le culte de ce bienheureux missionnaire y subsistait encore au xvii^e siècle? Pourquoi rejeterions-nous cette tradition du sang de nos premiers apôtres fécondant cette terre de Rennes qui porte encore le nom de saint Just? Pourquoi n'admettrions-nous pas que Dieu, dans sa bonté, suscita de temps à autre, durant les quatre premiers siècles, quelques pasteurs, évêques et zélés missionnaires, pour entretenir les Rennais dans la sainte religion que leur avaient prêchée les disciples des Apôtres?

Ce grand fait de l'évangélisation du pays de Rennes dès le commencement du christianisme en Occident, ou tout au moins vers la fin du 1^{er} siècle, nous semble donc très-admissible, sinon très-certain.

Mais nous n'admettons pas dans notre pays l'existence d'un évêché régulièrement établi dès cette époque reculée; nous ne croyons point à une série chronologique et non interrompue d'évêques de Rennes depuis l'an 67 jusqu'en 430, époque où nous apparaît Fédétilus, le premier pasteur de notre diocèse dont l'existence est hors de toute contestation. Aussi n'avons-nous pas voulu faire figurer les listes précédentes dans notre catalogue historique des évêques de Rennes, qui occupera le chapitre suivant, quoique nous n'ayons pas cru pouvoir non plus les passer sous silence, comme ont fait d'autres historiens.

Disons maintenant comment se forma le diocèse de Rennes.

Lorsque le divin flambeau de l'Évangile éclaira pour la première fois le territoire formant notre Bretagne moderne, ce pays était habité par cinq peuples gaulois que César avait soumis à Rome : les Nannètes, les Vénètes, les Osismes, les Curiosolites et les Redons; quelques auteurs y joignent même les Diablintes, partageant avec les Curiosolites nos côtes septentrionales.

Nous n'avons à nous occuper ici que des *Redones* ou Redons, dont la capitale était *Condate*, aujourd'hui Rennes, et qui possédaient aussi *Sipia*, actuellement Visseiche, et *Fines*, qu'on croit être Feins.

Quelles étaient les limites de la contrée occupée par ce peuple? Les Redons étaient bornés au Sud par le cours du Samnon, à l'Est par le territoire des Andégaves, des Diablintes et des Abrincates (habitants d'Angers, de Jublains et d'Avranches), à l'Ouest par le cours de la Vilaine, depuis l'embouchure du Samnon jusqu'à celle du Meu, puis par le cours du Meu et peut-être par celui de la Rance jusqu'à la mer. Je dis *peut-être*, parce que les bornes des Redons, au Nord, sont difficiles à fixer. Une seule chose certaine, c'est que ce peuple atteignait les rivages de la mer, puisque Jules César le range formellement parmi les peuplades maritimes des Gaules. M. de la Borderie pense que les Redons possédèrent tout notre littoral, sauf le territoire fort restreint d'Aléth, qui pouvait, dit-il, appartenir aux Curiosolites¹.

Mais d'autres auteurs donnent, les uns à ces mêmes Curiosolites, les autres aux Diablintes, toute la partie des anciens diocèses de Dol et de Saint-Malo comprise à l'Est du Meu et de la Rance; en conséquence, ils attribuent aux Redons pour limite septentrionale la ligne de coteaux élevés qui s'étend de Montfort-sur-Meu à l'embouchure du Couasnon, — près desquels se trouve le bourg de Feins, devant son ancien nom de *Fines* à cette situation de poste frontière, — et la portion de la côte alors contiguë au Mont-Jou, aujourd'hui Mont-Saint-Michel, qui n'était pas encore une île, comprise entre l'embouchure du Couasnon et celle de la rivière de Sélune².

Tel était donc, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, le territoire occupé par les Redons, telle était ce qu'on appelait alors la *civitas Redonum*; la civilisation romaine y avait

1. *Annuaire de Bretagne*, 1862, p. 417.

2. C'est l'opinion de M. Kerviler; V. les *Mémoires de l'Association Bretonne*, 1873, p. 63.

pénétré avec les vainqueurs des Gaulois, comme le témoignent encore de nos jours les monuments dont on retrouve les ruines; la population gauloise s'était même tellement trouvée mêlée à l'élément romain, qu'on la désigne dès lors sous le nom mixte de gallo-romaine. Toutefois remarquons, avec M. Kerviler, que de toutes les peuplades armoricaines « la *civitas* des *Redones* fut celle qui subit le moins de changements pendant l'occupation romaine; non-seulement ses limites restèrent les mêmes, mais aucune nouvelle ville ne s'établit sur son territoire, le nom seul de *Condate* se transforma, pour devenir celui de la *civitas. Redonum*, d'où vient le Rennes d'aujourd'hui¹. »

Quoique l'on puisse dire d'une manière générale que les évêchés gallo-romains se sont ordinairement formés d'après les anciennes *civitates*, adoptant leurs limites et prenant leurs capitales, rien ne prouve cependant que le diocèse de Rennes n'ait pas fait exception à cette règle. « Je regarde comme assuré, dit M. de la Borderie, que l'évêché de Rennes, gallo-romain d'origine, existant authentiquement dès 430, n'atteignit pas les limites de la cité gauloise des Redons, puisqu'il n'embrassa jamais ce grand canton situé à l'Est du Meu et de la Rance, compris jusqu'en 1789 dans les diocèses de Dol et de Saint-Malo². »

« Si ce canton resta en dehors du diocèse de Rennes, ajoute le même historien, c'est que le paganisme y persista compact et vivace jusque dans la seconde moitié du vi^e siècle, comme on le voit par les actes de nos saints bretons, Samson, Suliac et Malo; c'est que l'idolâtrie n'y fut détruite que par l'influence des émigrations bretonnes, qui firent tout naturellement passer ce territoire sous l'autorité civile des princes bretons et sous la juridiction spirituelle des évêques de même nation, auxquels il devait d'ailleurs la lumière de l'Évangile³. »

1. *Mémoires de l'Association Bretonne*, 1873, p. 83.

2. *Annuaire de Bretagne*, 1802, p. 118.

3. *Ibid.*, p. 117.

Le diocèse gallo-romain de Rennes, moins considérable que la *civitas Redonum*, n'atteignait donc probablement jamais le littoral de la mer¹. De bonne heure il dut se trouver circonscrit dans les limites que voici et qu'il conserva jusqu'en 1790 : « Au Nord, il avait les mêmes bornes que le département d'Ille-et-Vilaine jusqu'après de Pleine-Fougères. De ce point, la ligne de délimitation suivait un petit affluent du Couasnon, qui coule au Sud de la paroisse; elle prenait, entre Trans et La Boussac, la direction du Midi jusqu'à la forêt de Tanouarn, qu'elle laissait au Nord; puis descendant vers Hédé, elle venait rejoindre le Flusel, un affluent du Meu. Le cours de ces deux rivières dessinait la limite du diocèse jusqu'au confluent du Meu avec la Vilaine, sous Blossac; à partir de là, c'était la Vilaine qui bordait l'évêché², » dans l'origine jusqu'à l'embouchure du Samnon à Pléchâtel. Cette dernière rivière forma, en effet, la limite méridionale de notre diocèse jusqu'au ix^e siècle, époque à laquelle certaines paroisses furent distraites de l'évêché de Nantes et incorporées à celui de Rennes. Quant à l'ancienne frontière de notre diocèse, du côté de l'Anjou et du Maine, c'était la délimitation orientale du département d'Ille-et-Vilaine, en remontant au Nord jusqu'à Louvigné-du-Désert.

Résumons en peu de mots tout ce chapitre. Dès le premier siècle de l'ère chrétienne, quelques prédications évangéliques furent faites dans le pays des Redons, mais il fallut les

1. Cela n'est pas tout à fait certain, car M. Kerviler, prétendant que les Redons possédaient le Mont-Jou (Mont-Saint-Michel) sans avoir tout notre littoral actuel, croit que le diocèse de Rennes eut dans l'origine les mêmes bornes que ce peuple. « Remarquons, dit-il, que la rivière Sélune forme une limite très-naturelle au Nord, de Ducey à Saint-Hilaire, et que son affluent, la Glaine, continue parfaitement cette frontière à l'Est, de Saint-Hilaire au Loroux; tandis que l'ancienne limite Nord de l'évêché de Rennes, ainsi que la limite actuelle du département d'Ille-et-Vilaine entre Louvigné-du-Désert et Antrain, n'est indiquée par aucun accident topographique; elle est complètement arbitraire et provient sans doute de donations de paroisses fort anciennes, détachées du territoire primitif des Redones. » (*Mémoires de l'Association Bretonne*, 1873, p. 63.)

2. M. de Courson, *Prolégomènes du Cartulaire de Redon*, p. cxxv.

grandes missions du III^e siècle, dont parle Grégoire de Tours, pour que ces germes de christianisme produisissent des fruits durables ; encore l'existence authentique d'un diocèse de Rennes régulièrement organisé ne nous apparaît-elle qu'au commencement du V^e siècle. Cent ans plus tard, au temps de saint Melaine, on retrouvait des païens, attachés au vieux culte des druides, dans la contrée que nous habitons ; ce qui n'était pas étonnant d'ailleurs, car nos voisins les Vénètes étaient encore presque tous idolâtres¹. Quant aux limites de ce diocèse de Rennes, à la tête duquel se trouvait Fébédolus en 439, elles étaient à peu de chose près celles qui subsistèrent jusqu'en 1789.

1. • *Erant enim tunc temporis Venetenses pene omnes gentiles.* • (*Vita Sancti Melanii, apud Bollandum, Januar., 1, 331.*)

CHAPITRE II

CATALOGUE DES ÉVÊQUES DE RENNES

(430-1790)

Il existe plusieurs catalogues des évêques de Bretagne ; les PP. Du Paz et Le Grand, Bertrand d'Argentré et dom Morice, Ogée et l'abbé Tresvaux, les auteurs des *Gallia christiana*, ont publié des listes de ce genre. Ce qui distingue notre travail des travaux précédents, c'est le soin que nous avons mis à rechercher les sources mêmes des notices consacrées à nos prélats ; de plus, nous faisons connaître leurs familles, et — ce que n'avait fait personne avant nous — nous donnons leurs armoiries, leurs sceaux et leurs épitaphes.

I. — FÉNÉMIOLUS I^{er}. Le premier évêque de Rennes, dont l'existence est attestée d'une manière certaine, est, selon dom Morice et M. de la Borderie, Fébédiosus, qui souscrivit par procureur au Concile tenu à Fréjus vers l'an 439¹.

II. — ARTHÉMIUS *vel* ARTHÉMIUS assista au Concile de Tours en 461 et à celui de Vannes en 465. Albert Le Grand dit que ce prélat, sacré en 450, mourut en 478².

III. — SAINT AMAND. Nous ne savons rien de ce bienheureux évêque sinon que, se voyant sur le point de mourir, il connut par révélation divine que saint Melaine devait être son successeur ; en conséquence, il fit venir près de lui ce

1. V. Dom Martène ; IV, *Anecdol.*, p. 37.

2. Labbe, tom. IV, *Con. et in bibliot. ms.* — *Chronol. des Evêques de Rennes.* — L'abbé Déric insinue dans son *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, I, 145 et 261, qu'Arthémius avait dû remplacer un certain Léon, évêque de Rennes, en 452, mais ce n'est qu'une supposition.

servent religieux et le désigna au choix du clergé et du peuple de Rennes. L'abbé Déric croit cependant que saint Amand fut lié d'amitié avec saint Paulin de Nole et avec le poète Sancto, et qu'il s'établit entre ces trois grands hommes un commerce de lettres dont il reste encore des fragments ¹. « Le corps de saint Amand fut enterré, selon toutes les apparences, dit dom Lobineau, au lieu même où fut bâtie depuis l'église Saint-Melaine, auprès de laquelle il y avait un cimetière. » Le P. Le Grand dit que ce saint évêque, sacré en 478, mourut en 505; mais il est plus prudent d'avouer, avec dom Morice, qu'on ignore l'année de sa mort. Sa fête se célèbre le 14 novembre, et ses reliques, longtemps conservées dans l'église abbatiale de Saint-Melaine, sont honorées maintenant dans la métropole de Rennes. Saint Amand est considéré, à juste titre, comme l'un des plus puissants patrons de cette ville, et c'est à son intercession qu'ont recours les fidèles dans les calamités publiques.

IV. — SAINT MELAINE naquit dans le diocèse de Vannes, vers la fin du v^e siècle, et fut élevé à Plaz, sur le bord de la rivière de Vilaine, à peu près dans le lieu qu'on appelle aujourd'hui le vieux bourg de Brain. Ayant embrassé de bonne heure la règle monastique, il construisit à Plaz un monastère d'où saint Amand l'appela, sur son lit de mort, pour lui confier le diocèse de Rennes ². Devenu évêque, saint Melaine se conduisit avec tant de sagesse et de piété qu'il fut « le conseiller du roi Clovis, l'oracle du Concile d'Orléans, en 511, et la gloire de son Église ³. » Ce prélat souscrivit aussi au Concile d'Angers, en 530, et mourut vers le même temps, le 6 novembre, dans son monastère de Plaz ⁴. Plusieurs saints

1. Déric, *Hist. ecclési. de Bretagne*, 1, 278.

2. « Fuit Melanius de parochia Venetensi, ex nobilissimis parentibus, oriundus: qui in fundo qui Placcio vocatur, nutritus... Veniens Melanius de monasterio suo quod propriis manibus fabricaverat in fundo qui vocatur Placio in honorem Dei. » (*Vita S. Melanii*, apud Hollandum.)

3. M. de la Borderie, *Annuaire de Bretagne*, 1861.

4. Une partie du village de la Blandinaye, en Brain, porte encore le nom de Placet; dans un champ qui l'avoisine et que baigne la Vilaine, on montre l'emplacement

évêques assistèrent à ses funérailles, et son corps, transporté à Rennes par la Vilaine, fut inhumé près de celui de saint Amand, dans le cimetière de cette ville. Un peu plus tard, on éleva sur son tombeau une magnifique église qui donna naissance à la célèbre abbaye de Saint-Melaine.

V. — **FÉBÉDIOLUS II**, que quelques auteurs nomment **Fidius** ou **Éhédiolus**, souscrivit au cinquième Concile d'Orléans, tenu en 549¹.

VI. — **VICTORIUS**. Cet évêque, issu d'une grande famille, avait été marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique. On lui connaît une fille nommée **Domnole**, qui épousa en premières noces **Burgolin**, puissant seigneur, et en secondes **Nectair**, frère de **Badégisile**, majordome du roi **Clotaire**; cette dame ayant eu un différend, au sujet de quelques vignes situées en Anjou, avec **Bobolen**, référendaire de la reine **Frédégonde**, fut assassinée par ce dernier seigneur, dans sa propriété même, pendant la vendange². **Victorius**, devenu évêque de Rennes, assista en 567 au deuxième Concile de Tours; la même année, il écrivit à la reine sainte **Radegonde** pour l'exhorter à persévérer dans la résolution qu'elle avait prise de vivre dans un monastère³. **Fortunat** nommé aussi notre évêque parmi les prélats qui assistèrent à la dédicace de la cathédrale de Nantes en 568, et il fait son éloge en même temps que celui de **Domitien**, évêque d'Angers :

*Domitianus, item Victorius, ambo columna,
Spes in utrisque manens pro regionis ope⁴.*

On ignore l'époque précise de la mort de **Victorius**, mais l'abbé **Déric** fait observer avec raison que, d'après le témoi-

du monastère de saint Melaine. On vient d'extraire de ce champ des briques gallo-romaines qui confirment la tradition locale.

1. Labbe, tom. V, Concil.

2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 32.

3. Labbe, tom. V, Concil. — Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IX, 39.

4. Fortunat, *Cap. in dedicat. ecclesie Nannetensis*.

gnage de Grégoire de Tours, il avait terminé ses jours dès l'an 586.

Ogée prétend que Victorius eut pour successeur Marius, élu en 594; mais aucun autre historien ne mentionne ce prélat, dont l'existence ne repose que sur un document reconnu maintenant comme ayant été falsifié¹.

D'Argentré prétend, de son côté, que saint Colven passa du siège épiscopal de Léon sur celui de Rennes, vers cette même époque. « Saint Colven, dit-il en son *Histoire de Bretagne*, fut premièrement successeur à l'évesché de Léon à Saint Paul, et depuis fut évêque de Rennes. Il était natif du pays de Léon, et, ayant quelque temps administré sa charge, il la quitta pour suivre une vie plus austère, se retirant près le bourg de Saint-Didier, à quatre lieues de Rennes, en un lieu appelé la Motte-Mérioul, duquel il fit son ermitage; il mourut le premier jour de juillet, l'an 600 de notre salut, et fut apporté son corps en l'église Saint-Melaine près Rennes. »

Il est très-vrai que l'on montre encore aujourd'hui, près du village de la Motte en Saint-Didier, le jardin, le puits et le four possédés, d'après une tradition constante et séculaire, par le saint évêque Colven; tout prouve donc qu'il est venu de Léon terminer sa vie dans cette solitude. Il est également certain que le corps de saint Colven, conservé jadis tout entier dans l'église cathédrale de Rennes, a toujours été, durant le moyen-âge, un objet de vénération particulière pour le peuple de cette ville; nous verrons plus loin qu'on le portait dans toutes les processions générales des Rogations. Mais rien, dans les traditions rennaises ni dans le culte spécial qu'on lui rendait, ne prouve que nos ancêtres aient regardé ce saint comme ayant été l'un de nos prélats, et saint Colven ne figure dans aucun catalogue d'évêques de Rennes autre que celui dressé par d'Argentré.

1. Hauréau, *Gallia christiana*, XIV, 740.

Il existe malheureusement, au contraire, dans la série de nos évêques, une lacune d'une soixantaine d'années à cette époque.

VII. — **DURIORÉAUS** n'apparaît, en effet, qu'en 650, époque à laquelle il souscrivit par procureur au Concile de Châlons¹. L'abbé Déric dit que ce prélat « conduisit son diocèse avec beaucoup de sagesse et une grande sainteté; » le Père Albert Le Grand ajoute qu'il mourut en 655.

Ici encore quelques auteurs, Du Paz, Le Grand et Ogée, placent un Guillaume I^{er} vivant vers 680; mais nous ne pouvons admettre cet évêque, qui n'est signalé que dans un document évidemment falsifié².

VIII. — **SAINT DIDIER** « assista, vers 687, au Concile de Rouen. De là il fut à Rome visiter le tombeau des Apôtres. Comme il en revenait, prenant au plus long et passant, on ne sait pourquoi, par les montagnes des Vosges, il y fut massacré par des brigands, » ainsi que son archidiacono Rainfroy³. Bollandus et le Père Longueval ont parlé de ce prélat rennais, dont M. de la Rallaye a raconté l'histoire dans ses *Vies des Saints de Bretagne*. L'abbé Déric ajoute qu'on honore de son temps saint Didier comme martyr au village qui porte son nom et où il perdit la vie, dans la Haute-Alsace; sa fête s'y célébrait le 18 septembre. Par malheur, ce culte ne paraît point s'être introduit dans notre diocèse.

Après la mort de saint Didier, Agathée, comte de Rennes, s'empara des revenus de cette Église et ne permit pas qu'on donnât un successeur légitime à l'évêque défunt. « Sa hardiesse alla même, dit Déric, jusqu'à se faire nommer à sa place; mais il ne s'embarrassa pas de se mettre en état d'en remplir les fonctions⁴. » On croit que cet intrus mourut vers 703.

1. Labbe, tom. V, Concile.

2. Haureau, *Gall. christ.*, XIV, 741.

3. M. de la Borderie, *Annuaire de Bret.*, 4862.

4. *Hist. ecclési. de Bretagne*, II, 451.

IX. — SAINT MODÉLAN, appelé aussi, par abréviation, saint Morand, issu d'une famille distinguée et fils, croit-on, d'un comte de Tournay, monta sur le siège de Rennes au temps de Chilpéric, roi de France. Étant allé visiter le tombeau des Apôtres, il passa par Rheims, où il reçut des reliques de saint Rémi, qu'il déposa dans l'abbaye de Bercetto, au diocèse de Parme. De retour de Rome, il se fit ordonner un successeur et distribua son bien aux pauvres; puis, prenant congé de son troupeau, et quittant définitivement Rennes, il retourna en Italie et s'y retira au monastère de Bercetto, où il mourut en odeur de sainteté, le 22 octobre 730, selon Ferrarius. Il fut inhumé dans l'église de cette abbaye, dédiée alors à saint Abundius, martyr, mais qui a pris depuis le nom de Saint-Modéran; une partie des reliques de ce bienheureux évêque ont été apportées de Bercetto à Rennes en 1845, et l'on célèbre sa fête le 22 octobre¹.

On trouve encore ici dans les catalogues des évêques de Rennes une lacune de plus d'un siècle. Albert Le Grand la remplit, il est vrai, donnant les noms des prélats qu'il prétend avoir occupé ce siège après la démission de saint Modéran : Auriscand I^{er} (702-725), — Rothandus (725-747), — Étienne (747-762) — et Auriscand II (763-822); mais cet auteur ne fournit aucune preuve de l'existence de ces évêques que rejettent tous les historiens bretons. Remarquons cependant que les Bénédictins, dans leur *Histoire manuscrite de Saint-Melaine*, admettent Étienne, d'abord abbé de ce monastère, puis évêque de Rennes, mort en Italie, d'après Flodoard, le 16 mai 762.

X. — WANNARIUS souscrivit, en 843, au Concile de Germigny, et, en 849, à celui de Quierci². On croit ce prélat le même que Gernobrius, qui embrassa avec ardeur la cause de l'archevêque de Dol créé par Nominé, roi de Bretagne; aussi

1. Mabillon, *Act. Sanct. Ord. S. Bened.* — Dollandus, *Acta Sanct.*, IX.

2. Joan Blaas, p. 58. — D. Taillandier. — Déric.

refusa-t-il de paraître au Concile de Savonnières, réuni par l'archevêque de Tours. Il est encore fait mention de cet évêque dans une charte de Redon datée de 858, et l'on place sa mort en l'an 866¹.

XI. — ÉLECTRAN fut sacré, le 29 septembre 866, par Hérard, archevêque de Tours, assisté de Robert, évêque du Mans, et d'Actard, évêque de Nantes. Ce fut lui qui reçut le pénitent Fromond, venu en pèlerinage au tombeau de saint Marcellin dans des circonstances très-singulières, rapportées longuement par le rédacteur du *Cartulaire de Redon*. Ce dernier manuscrit fait, en outre, deux autres fois mention de notre prélat, en 866 et en 871².

XII. — NORDOARD souscrivit, vers l'an 954, à une charte donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Père de Chartres. On ne sait rien de plus de ce prélat.

XIII. — THIBAUD. Le x^e siècle fut, comme chacun sait, une époque de décadence morale qui nécessita dans les rangs mêmes du clergé la grande réforme opérée plus tard par le pape Grégoire VII. Si nous en croyons une vieille chronique du Chapitre de Rennes, recueillie par le P. Du Paz et insérée par dom Morice dans ses *Preuves de l'Histoire de Bretagne* (I, 353), Thibaud, fils de Loscoran, épousa successivement Oirelan et Genergant, devint évêque de Rennes, et eut de sa première union l'évêque Gaultier, son successeur, et de sa seconde Mainguéné, premier seigneur de la Guerche, et Triscan, également évêque de Rennes, comme nous allons le voir. Thibaud figure en qualité d'évêque de Rennes dans la chartre de 980 par laquelle le comte Conan donne Villamée au Mont-Saint-Michel; sur la fin de ses jours, il se démit de l'évêché en faveur de son fils Gaultier et se retira à l'abbaye de Saint-Melaine, dont il devint, dit-on, l'abbé³.

1. Déric, *Hist. ecclés. de Bret.*, II, 309. — *Cartul. Boton.* — *Episc. Redon. electus ms.* (*Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.*)

2. Sirmond, *Concil. Gall.* — *Cartul. Boton.*, 42, 493.

3. Du Paz, *Hist. général. des seign. de la Guerche.* — Quelques historiens n'admettent pas cette chronique du Chapitre, parce qu'elle est, disent-ils, « injurieuse à la

XIV. — **GAULTIER**, fils, d'après la précédente chronique, de Thibaud et de sa première femme Oirelan, souscrivit aux donations faites au prieuré de Livré, de 1014 à 1022, et à une autre donation faite à l'abbaye de Saint-Georges après 1032. Comme son père, il abdiqua la charge épiscopale en faveur de son fils et survécut plusieurs années à sa démission¹.

XV. — **GUÉRIN**, fils de Gaultier et de Oideline, devint évêque de Rennes du vivant même de son père et de son grand-père Thibaud; c'est ce qui explique comment, en qualité d'évêque, il concéda, d'accord avec Gaultier, également qualifié d'évêque, l'église de Livré aux moines de Saint-Florent, et souscrivit avec le même à la donation de Plubihan faite à l'abbaye de Saint-Georges. Ce Guérin semble avoir été un prélat très-recommandable; D. Lobineau lui attribue le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Rennes, et cette salutaire réforme des mœurs cléricales qu'achevèrent les évêques Sylvestre de la Guerche et Marhode. Il favorisa beaucoup les établissements religieux de son temps et souscrivit aux nombreuses donations faites aux abbayes de Saint-Georges, de Saint-Méen et de Saint-Gildas-des-Bois; il signa enfin la fondation du prieuré de Saint-Cyr de Rennes, faite en 1037, et mourut le 13 septembre, sans qu'on sache positivement en quelle année².

XVI. — **TRISCAN**, fils de Thibaud et de Généreant, frère de Mainguoné, seigneur de la Guerche et oncle du précédent évêque, succéda à ce dernier sur le siège de Rennes. Ce prélat, qui fut d'abord abbé de Saint-Melaine, ne dut siéger que fort peu de temps; il ne nous est connu que par la

mémoire des évêques de Rennes; • ce n'est pas là une preuve historique contre un fait précis : si on lit l'histoire des autres évêchés de Bretagne, si on considère les chartes du X^e siècle, nous montrant presque toutes les Églises entre les mains de prêtres mariés, on se convaincra qu'il serait bien extraordinaire de trouver l'Église de Rennes seule à l'abri des misères de cette époque, et qu'on peut admettre une tradition qui la fait partager un relâchement général de discipline, relâchement suivi immédiatement de la réforme, et prouvant une fois de plus la vitalité de l'Église.

1. Du Paz, *Hist. général.* — *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 381. — *Cart. St.-Georges.*

2. Du Paz, *Hist. général.*, 48. — *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 363, 371, 374, 382.

chronique du Chapitre de Rennes, qui lui donne le surnom de Trigone! ¹.

XVII. — MAIN. On ignore l'origine de cet évêque, qui figure dans la fondation du prieuré de Quiberon. Il souscrivit au Concile de Rome en 1049, à celui de Tours en 1055, et à celui de Rennes en 1069². Il donna les églises de Poilley et de Villamée au Mont-Saint-Michel, en 1050, confirma la donation de Montantour à l'abbaye de Redon, et mourut le 20 août 1076, d'après la chronique de Saint-Melaine³.

XVIII. — SYLVESTRE DE LA GUERCHE. Après la mort de Main, le clergé et le peuple de Rennes élurent pour évêque Sylvestre, seigneur de la Guerche et de Pouancé, chancelier de Bretagne. C'était un descendant de ce Thibaud dont la famille avait occupé pendant trois générations le siège épiscopal de Rennes. Sylvestre avait lui-même été marié, et son fils devint seigneur de la Guerche après lui; mais ayant perdu sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique, et se distingua par son humble résistance à accepter la dignité d'évêque. Malgré ses vertus, son attachement à la cause de Raoul, archevêque de Tours, lui attira de graves difficultés de la part du légat du Saint-Siège, en 1078. Il est fait mention de notre prélat dans les donations faites à Redon en 1084 et à Saint-Florent en 1086; Sylvestre donna lui-même, en 1087, l'église de Brielles à l'abbaye de Saint-Serge, et fonda le prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche, en faveur des moines de Saint-Melaine; il fut du nombre des commissaires nommés par le duc Alain Fergent, en 1087, pour juger le différend entre les chapelains de ce prince et les religieux de Redon. Cet évêque eut, au reste, toute sa vie la confiance de ses

1. Du Pas, *Hist. génial.*, 48. — *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 353.

2. Ce Concile fut tenu en Bretagne par Amé, évêque d'Oléron et légat du Saint-Siège; mais il n'est pas très-certain que ce fut à Rennes, quoiqu'il porte ordinairement le nom de cette ville. (V. Tresvaux, *Eglises de Bret.*, 45.)

3. D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 503, 308, 427. — D. Morice, *Catal. des Evêques.*

souverains, et le comte de Rennes lui donna, à lui et à ses successeurs, ce qu'il possédait dans le cloître de Saint-Pierre de Rennes, le faubourg de cette ville appelé depuis Bourg-l'Évêque, et la paroisse de Bruz. Sylvestre de la Guerche travailla de tout son pouvoir à continuer la réforme de son clergé et à sanctifier son diocèse, et il trouva, pour y réussir, un zélé coopérateur dans le bienheureux Robert d'Arbrissel, qu'il fit trésorier de Saint-Pierre. Ce vertueux prélat mourut le 18 janvier 1093, laissant à ses successeurs sur le siège de Rennes son manoir patrimonial de Rannée, près la Guerche, et les dîmes de cette même paroisse de Rannée. Ses armoiries étaient : *de gueules à deux léopards d'or, l'un sur l'autre*¹.

XIX. — **MARBODE.** Nous ne pouvons que résumer ici l'histoire de cet évêque, malgré l'intérêt qu'elle présente : Marbode naquit à Angers, vers 1040, de Robert Le Pelletier et d'Hildeburge. Destiné à l'état ecclésiastique, il devint successivement, dans sa ville natale, chanoine, scholastique et archidiaque. Il remplit ses divers emplois avec tant de sagesse et de prudence, que le clergé de Rennes le choisit pour son pasteur après la mort de Sylvestre de la Guerche; mais il ne fut sacré qu'en 1096, par le Pape Urbain II lui-même, au milieu du Concile de Tours. Aussi savant littérateur que zélé pontife, Marbode nous apparaît écrivant de nombreux poèmes latins qui ne manquent point de charme, et s'occupant en même temps de la sage administration de son diocèse, dont il acheva la réforme commencée par ses prédécesseurs. Il

1. Hauréau, *Gall. christ.*, 747. — Le Grand, *Chronol. des Evêq.* — Fr. de l'Hist. de Bret., I, 459 et 463. — Dans la restauration de la Métropole de Rennes entreprise par le cardinal Saint-Maro, Son Éminence a fait peindre dans les verrières les armoiries de presque tous les évêques de Rennes depuis la fin du XI^e siècle. Quelques-uns de ces blasons, il faut bien l'avouer, laissent à désirer sous le rapport de l'exactitude héraldique; mais comme le monument qui les renferme les conservera aux générations à venir, nous croyons devoir les signaler en notes lorsqu'ils ne seront pas exactement ceux que nous donnons nous-même. Le premier écu épiscopal placé au Sud du sanctuaire est celui de Sylvestre de la Guerche, blasonné : *de gueules à deux léopards d'argent, l'un sur l'autre*, et accompagné de la date 1070.

souscrivit au Concile de Troyes, en 1104, et à celui de Loudun, en 1109; puis, appesanti par le travail et l'âge, après vingt-sept ans d'épiscopat, il se démit de cette charge et se retira à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Ce fut dans ce monastère que Marbode mourut, le 11 septembre 1123, comme l'indique le *Nécrologe de Saint-Pierre de Rennes*¹. Il fut inhumé dans l'église abbatiale, où l'on voyait encore son tombeau au siècle dernier; son éloge fut composé par Ulger, évêque d'Angers, et par Rivallon, archidiaque de Rennes. Voici comment s'exprime ce dernier :

*Reddidit ingenium sapientem, lingua disertum,
Mens memorem, vigilem, sollicitudo gregis,
Ætas longa senem, jucundum gratia moris,
Ordo pontificem, religioque sacrum,
Sobrietas parcum sibi, munificentia largum
Pauperibus, rectum regula justitia.
Hic basis Ecclesiæ pondus portabat, et idem
Mansuetudine bos, et feritate leo².*

XX. — ROUAUD. Il est fait mention de cet évêque de Rennes dans une charte de Savigné et dans une permission accordée par son successeur à deux particuliers de se battre en duel. Rouaud mourut le 21 novembre 1126, suivant le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Serge*³.

1. « SEPT. III id. anno Domini M^o C^o XXIII, obiit Marbodus Redon. episcopus. » — Nous ferons de nombreux emprunts aux deux intéressants *Nécrologes manuscrits* appartenant encore au vénérable Chapitre de Rennes.

2. M. Ropartz, *Poèmes de Marbode*. — D. Morico, *Preuves*, I, 453, 499, 549. — *Catal. des Evêq. de Rennes*.

Les œuvres littéraires de Marbode ont été imprimées plusieurs fois; dernièrement, M. S. Ropartz a traduit en vers français quelques poèmes de cet évêque, les faisant précéder d'une intéressante introduction historique. — Les verrières de la Métropole donnent à Marbode les armoiries des seigneurs de Marboeuf: d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas, avec la date 1096.

3. D. Lobineau, *Fr. de l'Hist. de Bret.*, 204.

Pour blasonner les verrières de la Métropole, le peintre s'est servi d'un *Armorial ms. des Evêques de Rennes*, composé en 1748 par sœur Élisabeth Jamet des Lesdi-

XXI. — **HAMELIN**, abbé de Saint-Aubin d'Angers lorsque Marbode mourut dans ce monastère, le quitta pour le siège épiscopal de Rennes que lui conféra l'élection du 15 mai 1127. La même année, le nouveau prélat assista à la réconciliation de l'église de Redon ; il souscrivit au Concile de Rheims en 1131, et son nom figure dans de nombreuses chartes contemporaines. En 1138, Hamelin fit le voyage de Rome ; de retour en Bretagne, il mourut le 3 février 1141, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*, qui s'exprime ainsi : « *FEBRUARIUS III. Non. Obiit Hamelinus hujus ecclesie venerabilis episcopus.* » Gaignières nous a conservé son sceau de 1136 : il est de forme ovale et représente un évêque debout, la mitre en tête, tenant d'une main une crosse tournée en dedans et bénissant de l'autre ; autour est cette légende : † SIGILLUM HAMELINI REDONENSIS EPISCOPI¹.

XXII. — **ALAIN I^{er}** souscrivit, en 1141, en qualité d'évêque élu, à la fondation du temple de Nantes faite par Conan III. Le grand nombre de chartes que l'on trouve de ce prélat dans les abbayes de Marmoutiers, de Saint-Melaine, de Savigné, de Saint-Georges et de Saint-Sulpice, prouve l'estime qu'il avait pour les ordres monastiques. En 1151, il assista, avec plusieurs autres évêques de Bretagne, à la translation du corps de saint René à Angers ; il mourut le 1^{er} mai 1157, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre de Rennes*, et fut inhumé dans sa cathédrale, au haut de la nef. Lorsqu'en 1756 cette église fut démolie pour être reconstruite, l'on retrouva le tombeau d'Alain « construit en maçonnerie de pierres de Taillebourg et recouvert par des pierres ardoisines ; » il renfermait « des cendres, un morceau de crosse en bois et un sceau en métal rouge au milieu duquel était la figure d'un évêque vu de face

gères, religieuse de Saint-Georges, et dédié à Mgr Turpin de Crissé. Ce manuscrit, appartenant au cardinal Saint-Marc, a dû être légué par Son Éminence au Grand-Séminaire de Rennes ; il attribue à l'évêque Rouaud : de gueules au sautoir aucré d'or.

1. Hauréau, *Gall. christ.*, XIV, 748. — D. Morice, *Preuves*, I, 506. — Gaignières, *Nb. de la Biblot. Nation.*, fonds des Blancs-Manteaux, n° 17028. — Les verrières de la Métropole blasonnent l'écu d'Hamelin : bandé d'argent et de gueules de six pièces.

à mi-corps, tête nue, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la main gauche; autour étaient ces mots en lettres gothiques : † SIGILLUM ALANI REDONENSIS EPISCOPI¹. »

XXIII. — ÉTIENNE DE LA ROCHEFOUCAUD naquit à Angoulême d'une famille honorable, mais on ne sait pas au juste s'il appartenait à l'illustre maison de La Rochefoucaud qui subsiste encore aujourd'hui; les frères Sainte-Marthe ne le pensent pas; mais M. de Courcy semble le croire. D'après les PP. Du Paz et Le Grand, son père se nommait Hélié et sa mère Constance; il se fit Bénédictin à Saint-Florent de Saumur et fut élu d'abord prieur, puis abbé de ce monastère; mais avant d'avoir reçu la bénédiction abbatiale il fut choisi par le clergé de Rennes pour évêque de ce diocèse. Étienne « fit paraître, dit D. Morice, une grande habileté à manier les affaires civiles et ecclésiastiques pendant son pontificat. » En 1158, il fit le voyage de Rome; il assista, l'année suivante, à la translation du corps de saint Florent à Saumur. Il mourut très-regretté, le 4 septembre 1166, et, d'après ses dernières volontés, son corps fut inhumé dans le cloître de l'abbaye de Saint-Melaine, auprès de la porte de l'église, lieu que son humilité lui avait fait choisir pour sépulture. Le sceau d'Étienne de La Rochefoucaud, en 1162, est de forme ogivale; on y voit un évêque debout, vu de face, coiffé d'une mitre cornue, tenant sa crosse et bénissant; autour on lit ces mots : † SIGILLUM STEPHANI REDONENSIS EPISCOPI².

XXIV. — ROBERT I^{er}, chanoine régulier de l'abbaye de Rillé, près Fougères, succéda à Étienne de La Rochefoucaud et ne tint le siège épiscopal qu'un an; il mourut le 9 décembre 1167, suivant le *Nécrologe de Rillé*.

¹ D. Morice, *Catal. des Evêq.* — *Collect. de Sceaux*, de M. Douet d'Arçq. — *Inv. des tomb. de la cathéd. de Rennes en 1756* (ms. des Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine). — Dans les verrières de la Métropole, Alain porte : d'hermines au croissant d'azur bordé d'or.

² D. Lobineau, *Hist. ms. de Saint-Melaine*. — Hauréau, *Gall. christ.* — *Collect. Douet d'Arçq.* — Les verrières de la Métropole donnent à Étienne les armoiries des seigneurs de La Rochefoucaud : burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules brochant sur le tout.

XXV. — ÉTIENNE DE Fougères, chapelain d'Henri II, roi d'Angleterre, fut élu évêque en 1168; il appartenait, semble-t-il, à la noble maison des sires de Fougères, qui portaient : *d'or à une plante de fougère de sinople*. Cet évêque nous a laissé par écrit un curieux résumé de son administration épiscopale. Il construisit, l'année même de son sacre, une chapelle dans le jardin de l'évêché, répara les moulins du Bourg-l'Évêque, en construisit un nouveau, acquit la terre de Charan et en rendit les bois à l'agriculture; il racheta une terre du fief de Saint-Pierre, située près la chapelle des lépreux, et, le feu ayant dévoré son palais épiscopal, il le réédifia en pierre et y ajouta un verger; il fit encore rebâtir le four banal et travailla beaucoup à améliorer le temporel de son évêché. Ces grands travaux ne lui firent pas négliger pour cela le salut des âmes, car nous voyons, de son temps, l'archevêque de Tours venir présider à Rennes une assemblée provinciale, sorte de Concile où les évêques s'unirent pour repousser l'hérésie des Albigeois. Enfin, Étienne de Fougères cultiva les belles-lettres et s'appliqua à la poésie; mais, dit la tradition, Dieu lui ayant fait connaître, dans une vision, que la poésie profane ne convenait pas à un évêque, il y renonça et composa les vies de saint Firmat, évêque, de saint Vital, abbé, et de saint Hamon, moine de Savigné. Il mourut le 23 décembre 1178, laissant au Chapitre de Rennes une rente de 20 sols sur le recteur de Bourg-Barré, pour les frais de son service anniversaire¹. Étienne de Fougères fut inhumé dans sa cathédrale, au haut de la nef, auprès de l'évêque Alain; « son tombeau, composé d'une seule pierre de grain, creusée à un pied et demi de profondeur, » fut retrouvé en 1756; il renfermait encore « ses ossements, des fragments d'ornements pontificaux, entre autres deux morceaux de gants sur l'un desquels étaient ces

1. • DÉCEMBER, X Kal. Obiit Stephanus Filg. episcopus Redon. ad cuius anniversarium habemus cum rectore de Burgo-Bariato, XX s. • (Necrol. Sancti Petri Redon.)

mots : **AGNUS DEI**, et sur l'autre, **DEXTERA DEI**, une crosse en bois toute pourrie et un sceau, en métal rouge, au milieu duquel était la figure d'un évêque assis, tenant sa crosse de la main gauche et donnant la bénédiction avec la droite, et autour étaient ces mots : **S. STEPH. RED. EP. ET REGIS AIE CAPELLANI.** » Gaignières nous a conservé un autre sceau ogival du même évêque, en 1174, où il est représenté debout, avec cette légende : † **SIGILLUM STEPHANI DEI GRATIA REDONENSIS EPI.** ¹

XXVI. — **PHILIPPE**, religieux de l'Ordre de Cîteaux, fut d'abord abbé de Notre-Dame-des-Fontaines, au diocèse de Tours, puis de Notre-Dame-de-Clermont, près Laval; ce fut de ce dernier monastère qu'il monta sur le siège épiscopal de Rennes, en 1179. Ce prélat trouva sa cathédrale menaçant ruine, et, « n'ayant pas de fonds pour la réparer, il s'adressa à Dieu, qui lui fit connaître qu'il y avait un trésor caché dans cette église; » plein de confiance en la Providence, il fit démolir cet ancien édifice et en reconstruisit l'abside avec l'argent qu'il trouva, en effet, dans les fondements². Le duc Geoffroy confia à Philippe les sceaux de Bretagne, mais ce prélat n'exerça pas longtemps les fonctions de chancelier, étant mort dès le 8 avril 1181, suivant le *Nécrologe* de son église, qui en parle en ces termes :

« **APRILIS, VI id.** *Obiit Philippus bone memorie qui primo fuit abbas Clarimontis postea factus episcopus Redonensis, dedit et concessit beato Petro suisque canonicis quod quilibet canonicus post decessum suum fructus prebende sue integre per annum haberet; ipse et primus ecclesiam novam Sancti Petri incepit edificare.* » Le sceau de cet évêque est ovale et le représente debout, vêtu d'une riche chasuble, portant la crosse

1. D. Morice, *Preuv.*, I, 672. — Hauréau, *Gall. christ.* — *Inv. de la cath.* — *Mss. de Gaignières.*

2. Cette trouvaille de l'évêque de Rennes n'a rien qui doive beaucoup surprendre, puisqu'à côté même de la cathédrale les chanoines de Saint-Pierre trouvèrent bien, en 1774, un vrai trésor, dont la pièce principale était la fameuse patène d'or déposée aujourd'hui au cabinet des médailles, à la Bibliothèque Nationale, à Paris.

et la mitre, et bénissant de la main droite; la légende est :
SIGILLUM PHILIPPI REDONENSIS EPISCOPI¹.

XXVII. — JACQUES I^{er} ne nous est connu que par la confirmation qu'il fit à Mathelin Privé, abbé de Saint-Melaine, de la donation de l'église de Moulins à son abbaye. Cet acte ne porte point de date; mais Mathelin Privé ayant succédé à son oncle Guillaume Privé vers 1180, il faut placer cette confirmation en 1182 ou 1183. L'épiscopat de Jacques fut, du reste, tellement court, que M. Hauréau doute de son existence, s'appuyant sur le témoignage d'un contemporain des évêques Philippe et Herbert, qui prétend que ces deux prélats se succédèrent immédiatement; cependant on ne peut guère rejeter Jacques, puisque son nom est inscrit dans la chartre dont nous venons de parler².

XXVIII. — HERBERT. Ce fut encore un abbé de Clermont, près Laval, qu'élut en 1184 le clergé de Rennes : il se nommait Herbert, était né à Vouvé, près Château-du-Loir (Sarthe), et avait une grande réputation de sainteté. Cet évêque embrassa avec ardeur la cause d'Arthur de Bretagne et montra beaucoup de sagesse dans toute sa conduite politique; il ne négligea point pour cela les intérêts de son diocèse; il continua la réédification de sa cathédrale et ressuscita, dit la tradition, un enfant écrasé par un chariot chargé de pierres destinées à cet édifice; son pouvoir s'étendait jusqu'aux animaux sauvages, qui obéissaient à sa voix³. Ce prélat thaumaturge mourut en prédestiné, le 11 décembre 1198; le *Nécrologe de Saint-Pierre* fait mention de son décès comme il suit :

1. D. Morice, *Catal. des Evêq.* — Dans les verrières de la Métropole on donne à Philippe pour armoiries : de gueules à trois demi-vols d'argent, posés 2, 1, accompagnant un besan de même en abîme.

2. V. *Cartul. Sancti Melanii*, ms. de la Biblioth. de la ville de Rennes.

3. • Dicitur de ipso quod quadam die erant quadrigæ ad aportandos lapides pro edificatione ecclesie Redonensis, et quod quidam puer mortuus fuit per transitum ejusdam quadrigæ, et quod Deus suscitavit puerum ad ipsius supplicationem et universi populi congregati. • — • Postea dicitur quod quidam corvus furatus fuit annulum suum, et ipse episcopus pro suo annulo excommunicavit, et coram universo populo ipse corvus ipsi episcopo annulum apportavit. • (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

« *DECEMBER, IV id.* Obiit *Herbertus, primo abbas Clarimontis post episcopus Redonensis, vir summe religionis, anno domini M^o C^o nonagesimo octavo, qui sedit annis quatuordecim et mensibus quinque, ad ejus anniversarium habemus LX sol. in feodo de Corneliâ apud capellam de Calandor in feodo nostro.* » Herbert fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, du côté de l'évangile; on y voyait encore au dernier siècle son tombeau « près les escabeaux des enfants, » et Du Paz dit qu'il s'y opérait des miracles; en 1756 on ouvrit ce « cercueil en maçonnerie de pierre de Taillebourg, » enfoui à cinq pieds de profondeur dans le sol, sans pierre tombale extérieure; on y trouva des « ossements réduits en poussière, les fragments d'une crosse en cuivre et un sceau de métal rouge en ovale portant la figure d'un évêque tenant sa crosse d'une main et donnant la bénédiction de l'autre, avec ces mots alentour, en lettres gothiques : SIGILLUM HERBERTI REDONENSIS EPISCOPI. » Gaignières, dans un acte de 1197, a retrouvé le même sceau accompagné d'un contre-scel rond représentant un cheval passant, avec cette légende : † SECRETUM¹.

XXIX. — PIERRE DE DINAN était, selon quelques auteurs, fils de Roland de Dinan, seigneur de Montaslan; mais, d'après M. de Barthélemy, il appartenait plutôt à la famille de Dinan établie en Angleterre, et devait être fils d'Olivier, frère de Geoffroy, seigneur de Dinan. M. de Barthélemy ajoute que Pierre de Dinan fut d'abord moine à Marmoutiers, prieur de Combour et chanoine de Nantes². Chanoine aussi et archidiaque de l'église d'York, en Angleterre, il fut élu en 1199 évêque de Rennes. Il imita son prédécesseur dans son dévouement au jeune prince Arthur et à la duchesse Constance, sa mère, qui le fit chancelier de Bretagne. Il mourut le 15 janvier 1210, après avoir doublé les honoraires de ses chanoines

1. Dom Morice, *Pr.*, I, 122. — *Archiv. du Chap. de Rennes.* — *Ms. Biblioth. Nation.* — D'après les verrières de la Métropole, Herbert portait : d'or au chevron de sable accompagné de deux annelets de même en chef et d'un croissant de même en pointe.

2. V. *Mélang. d'Arch. bret.*, III, 2.

en Avent et en Carême, et fondé un service anniversaire pour le repos de son âme dans sa cathédrale¹.

La maison de Dinan-Montafilan, à laquelle appartenait cet évêque, portait : *de gueules à quatre fusées d'hermines en fasces accompagnées de six tourteaux de même, trois en chef et trois en pointe*. Quant au sceau de Pierre de Dinan, il est de forme ogivale et représente ce prélat assis, vu de face, mitre en tête, tenant d'une main la crosse tournée en dedans et bénissant de l'autre, avec ces mots : † SIGILLUM PETRI REDONENSIS EPISCOPI; le contre-scel, de forme ronde, représente une clef posée en pal, le panneton à droite, et cette légende : † DOMINI ARTURI CANCELLI².

XXX. — PIERRE DE Fougères, fils, croit-on, de Raoul, seigneur de Fougères, et neveu de l'évêque Étienne de Fougères, dut porter, comme eux : *d'or à une plante de fougère de sinople*. Il fut d'abord chanoine régulier à l'abbaye de Rillé, puis sacré évêque de Rennes, au mois de mars 1210, dit Du Paz, par Jean de Faye, archevêque de Tours, dans un Concile tenu à Rennes même; mais on n'a point d'autres preuves de l'existence de ce Concile, qui semble supposé; ce qui est plus certain est la confirmation par Pierre de Fougères en qualité d'évêque de Rennes, le 1^{er} juillet 1210, de la fondation de la collégiale de Vitré. Ce prélat s'occupa activement des monastères de son diocèse, en particulier des abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Sulpice; il était chancelier de Bretagne en l'an 1218; il mourut le 10 juillet 1222 et fut inhumé dans sa cathédrale, où il avait fondé un anniversaire³. En 1756, on

1. JANUARIUS, XVIII Kal. Obiit Petrus episcopus Redon. de Dinano, qui duplicavit communitatem canonicorum Beati Petri in Adventu et Quadragesima, et LX s. cum prioro de Tramblois dedit eisdem canonicis qui intererunt ejusdem anniversario, et XV s. electis et presbiteris de die et nocte consententibus, et V s. sacriste, et XX s. ad candelas matutinales canonicales pro totum annum. • (Necrol. Sancti Petri Redon.)

2. Du Paz, Hist. général. des seigneurs de Montafilan. — Gaignières, Ms. de la Bibliothèque Nation.

3. • JULIUS, VI Id. Obiit vir bone memorie Petrus Filgeri, episcopus noster, qui constituit XX s. in ecclesia de Sancto Herveto percipiendos ad suum anniversarium faciendum. • (Necrol. Sancti Petri Redon.)

découvrit dans le chœur de cette église trois tombeaux antiques, l'un formé d'une seule pierre de grain creusée, et les deux autres construits en maçonnerie ; les crosses qu'on trouva dans ces trois cercueils prouvèrent qu'on y avait déposé des évêques, mais rien ne put indiquer leurs noms ; il se pourrait bien que Pierre de Fougères fut l'un de ces prélats. Le sceau de l'évêque dont nous nous occupons était, en 1214, de forme ogivale, le représentant debout, mitré, la crosse en main et bénissant ; on lisait autour : † SIGILLUM PETRI REDONENSIS EPISCOPI ; le contre-scel, rond, portait une fleur de lys et ces deux mots : † SECRETI SIGILLUM¹.

XXXI. — JOSSELIN DE MONTAUBAN, fils de Josselin, seigneur de Montauban, et de Mabille de Montfort, fut élu après la mort de Pierre de Fougères. Il assista, en 1224, à la dédicace de l'église abbatiale de Villeneuve, et, en 1234, fonda un anniversaire dans les églises de Saint-Pierre, Saint-Melaine et Saint-Georges de Rennes, pour y être célébré le vendredi avant la Toussaint. Il mourut le 30 octobre de cette même année 1234² et fut inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, dont sa famille était bienfaitrice. La maison de Montauban avait pour armoiries : de gueules à sept macles d'or, 3, 3, 1 (alias à neuf macles, 3, 3, 3), au lambel de quatre pendants d'argent (alias d'or)³.

XXXII. — ALAIN II. Cet évêque ne figure point dans les catalogues dressés par les historiens bretons, M. Hauréau seul nous le fait connaître : en 1237, Alain étouffa un procès relatif à la paroisse de Saint-Gilles, et, le 4 novembre de la même année, il approuva des lettres de Geoffroy, évêque du Mans. Son épiscopat fut, au reste, fort court, car au mois

1. Hauréau, *Gall. christ.* — *Diet. de Bret.*, v° Fougères. — Gaignières, *Ms. de la Bibliot. Nation.*

2. • OCTOBER, III Kal. Obiit Josselinus episcopus Redon. ad ejus anniversarium habemus LXY s. cum rectore de Veteri Viella, de quibus canonici habent XL s., alii electi ebori nostri et luminare XX s. sacrista et campana V s. n (Necrol. Sancti Petri Redon.)

3. De Courcy, *Nobil. de Bret.* — D. Morice, *Catal. des Evêques.*

de juin 1239 le pape Grégoire IX manda à l'archidiacre de Rennes, *sede vacante*, de permettre certain mariage, ce qui prouve qu'Alain était alors décédé¹.

XXXIII. — JEAN GICQUEL appartenait à une famille noble qui possédait dans nos pays les manoirs de la Lohière, en Loutchel, et de l'Ourme, en Pleumeleuc; elle portait : *d'azur au chevron d'argent chargé de cinq coquilles de sable et accompagné de trois quintefeuilles de même*². Ogée prétend que ce prélat naquit à Guer, bourg voisin du manoir de la Lohière. D'abord trésorier de l'Église de Rennes, il fut élu et sacré évêque en 1239. Joinville nous apprend que Jean Gicquel se croisa à l'exemple de quelques évêques, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1250 et s'y signala par sa vaillance contre les Sarrasins. De retour en son diocèse, il favorisa les établissements religieux et fit son testament, le vendredi après l'Épiphanie 1258; par ce dernier acte de sa volonté, il fonda un anniversaire dans sa cathédrale, léguant à cet effet sa maison de campagne de la Bérengère au Chapitre et diverses choses précieuses à l'Église; il mourut le 14 janvier de la même année³. Son sceau, de 1253, nous le représente debout, mitre en tête, la crosse tournée en dehors et bénissant; de chaque côté du prélat est une clef posée en pal, le panneton en dehors; la légende porte : † SIGILLUM JOHANNIS EPISCOPI REDONENSIS; le contre-sceau, rond, représente un dextrochère tenant deux clefs adossées et posées en pal, avec ces mots : † CONT. S. JOHIS. EPI. REDONEN.⁴

1. Hauréau, *Gall. christ.*, XIV, 753. — *Ms. des Blancs Manteaux*, XII, 404.

2. Les verrières de la Métropole donnent à Mgr Gicquel : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois quintefeuilles de même*.

3. « JANUARIUS, XVII Kal. Obiit Johannes Gicquel, episcopus Redon., qui dedit Capitulo Redon. Berengariam quam emerat a Philippo Berengarii, ad suum anniversarium faciendum, que tradita est ad presens Petro arch. pro LX sol. quorum medietas canonicis et majoribus capellanis et altera medietas clericis, luminaribus et tintinabulis, anno Doⁿⁱ M^o CC^o L^o VI^o, Kal. febr. XVII^o, dedit et centum libras ad ornamento ecclesie et ymaginem Beate Marie et Crucifixum et sex pannos silicos et cupellam ad ponendum corpus X^o. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

4. De Courcy, *Nobil. de Bret.* — Hauréau, *Gall. christ.* — Gaignières, *Ms. Bibliot. Nation.*

XXXIV. — **GILLES I^{er}** prêta serment de respecter les coutumes de son Église et fit son entrée solennelle à Rennes, en 1258, porté par Guy de Laval, seigneur de Vitré et d'Aubigné, Geoffroy, seigneur de Châteaugiron, et Geoffroy, seigneur de la Guerche; il ratifia, au mois d'octobre, le testament de son prédécesseur et mourut lui-même le 26 septembre 1259¹.

XXXV. — **MAURICE DE TRÉSIGUIDY** appartenait à une noble famille de Cornouaille qui portait : *d'or à trois pommes de pin de gueules, les pointes en haut*. Ogée prétend qu'il naquit au château de Trésiguidy, dont on voit encore les ruines en Pleyben (Finistère). Cet évêque confirma, en 1260, une transaction concernant le prieuré de Livré; de son temps, en 1273, Jean de Montsoreau, archevêque de Tours, vint présider un Concile provincial à Rennes. Maurice de Trésiguidy mourut le 17 septembre 1282, après avoir fondé son service anniversaire dans sa cathédrale². Son sceau, de forme ogivale, le représente debout, vu de face, la mitre en tête, tenant la crosse d'une main et bénissant de l'autre, avec cette légende : † S. MAURICI DEI GRA. REDONENSIS EPISCOPI; le contre-scel, rond, nous montre saint Pierre, patron du diocèse, vu de face, à mi-corps, tenant d'une main deux clefs et de l'autre un livre, avec ces mots : † S. PETRUS ORA PRO NOBIS³.

XXXVI. — **GUILLAUME DE LA ROCHE-TANGUY**, docteur en

1. • *Hæc est forma juramenti quod fecit Egidius Dei gratia episcopus Redonensis : juravit se tueri jura et libertates et servare constitutiones et consuetudines Ecclesie Redonensis, et simpliciter, et sine determinatione præstitit juramentum præsentibus magistris Guillelmo de Barescallia thesaurario, et magistro Petro de Bouërout et magistro Guillelmo de Bellomonte archidiacono, et aliis canonicis; domino Guidone de Laval portante episcopum pro se tanquam domino de Vitré et pro se tanquam domino Albiacensi, et Gaufrido domino de Castrogironis, et Gaufrido domino Guirekio dictum episcopum portantibus et pluribus aliis.* » (Necrol. Sancti Petri Redon.) — Du Pas, *Hist. général.*, 249. — Les verrières de la Métropole attribuent à Gilles I^{er} cet écusson : *de gueules à deux clefs d'or placées en sautoir*.

2. • **SEPTEMBER, XV Kal.** Obiit Mauriceus, bone memorie, episcopus Redon., ad cujus anniversarium habemus LX s. captendos cum Droeto Malecot de Bursia et quibusdam aliis, et debentur in festo Apostolorum Petri et Pauli, et est medietas canonicis et majoribus cappell. et ali. med. clericis, luminariibus, campanis, et inhumatus fuit anno Domini M^o CC^o octuag^o secundo. » (Necrol. Sancti Petri Redon.)

3. De Courcy, *Nobil. de Bret.* — Trésvaux, *Eglise de Bret.* — Gaignières, *Ms. Bibliot. Nation.*

théologie, selon Du Paz, fut élu évêque de Rennes vers la fin de l'année 1282. Il appartenait à une famille bretonne aujourd'hui disparue et était cousin d'Alain de Lamballe, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois. On ne connaît point les actes de ce prélat, qui fut exécuteur testamentaire du duc Jean I^{er} et dont les contemporains font l'éloge en trois mots, le disant doux, discret et éloquent; il mourut le 20 septembre 1297, après avoir fondé son anniversaire à Saint-Pierre¹. Dans les verrières de la Métropole on lui donne pour armoiries : *d'azur emmanché d'argent en pointe de trois pièces, au chef de même*. Nous n'avons point le sceau particulier de Guillaume de la Roche-Tanguy, mais seulement celui de son officialité, représentant *ce prélat vu à mi-corps, la crosse en main, bénissant de la main droite, accompagné des clefs adossées, de deux étoiles et d'une petite croix, avec cette légende : † S. GUILLELMI EPISCOPI REDONENSIS*².

XXXVII. — JEAN DE SAMOIS. Cet évêque, religieux franciscain, naquit dans le diocèse de Sens, au village de Samois, dont il conserva le nom. Il embrassa l'institut des Frères Mineurs et fut élu évêque de Rennes en 1297. Frère Jean de Samois n'occupa que deux ans notre siège épiscopal et fut transféré, par le pape Boniface VIII, à l'évêché de Lisieux, en 1299. Il mourut le 30 octobre 1302³.

XXXVIII. — GILLES II. Le *Cartulaire de Saint-Serge* nous apprend que ce prélat, visitant son diocèse, vint en 1299 à Brielles, dont l'église dépendait de cette abbaye. C'est tout ce que l'on sait de cet évêque, dont les historiens bretons ont ignoré l'existence.

1. Hauréau, *Gallia christ.* — a SEPTEMBER, XII Kal. Obiit Mag. Guill^o de Rocha Tanguit, benignus, discretus et facundus, episcopus Redon., qui decessit anno Domini M^o CC^o LXXX^o XVII^o, ad cuius anniversarium habemus L. s. super ecclesia de Vissica, Item LXI s. super voleris qui fuerunt quondam Johannis de Landa furneris sitis in rua Bassa, inter herbergamentum Gaufrid. Lo Jumet ex uno latere et domum et herbergamentum Johannis Homedo ex altero, in nostro feodo. v (Necrol. Sancti Petri Redon.)

2. Charta de 1293; communication de M. Paul de la Bigue Villeneuve.

3. Tresvaux, *Eglise de Bretagne.* — Les verrières de la Métropole lui donnent : de

XXXIX. — **YVES I^r** occupait le siège de Rennes en 1304, d'après une charte du Chapitre : on y voit qu'à cette époque ce prélat, se trouvant hors de son diocèse, institua des vicaires généraux pour le gouverner en son absence. Dom Morice dit qu'Yves mourut cette même année ou la suivante ¹.

XL. — **GILLES III** fit serment de fidélité au duc de Bretagne, en 1306, au mois de mars, et mourut peu après, le 27 septembre de la même année. Son temporel, saisi par les officiers du duc, fut affermé en 1307 pour la somme de mille francs. M. Daru dit qu'il se nommait Gilles Ansel ².

XLI. — **GUILLAUME II.** Après la mort de Gilles III, à la fin de 1306, Alain de Châteaugiron fut élu évêque de Rennes ; « mais, dit D. Morice, il y a apparence que son élection se trouva défectueuse et que l'archevêque de Tours y suppléa par la nomination d'un autre sujet. En effet, le pape Clément V écrivit, en 1310, au duc de Bretagne pour lui recommander Guillaume, évêque de Rennes, et ce Guillaume conféra la même année la chapellenie de Saint-Louis. » On ne sait rien de plus de ce prélat, et l'on ignore s'il mourut sur son siège ou s'il abdiqua.

XLII. — **ALAIN III DE CHATEAUGIRON**, fils de Geoffroy, seigneur de Châteaugiron, d'abord archidiaque de Rennes, chanoine et trésorier de Saint-Pierre, enfin secrétaire du duc Arthur II et conseiller du duc Jean III, fut élu évêque dès 1306 ; obligé de renoncer pour quelque temps au siège épiscopal, il y remplaça Guillaume II vers 1311. Ce fut un prélat « extrêmement zélé pour l'honneur du clergé, auquel il procura plusieurs privilèges. » Il fit son testament en 1327, fonda

gueules à la fasces d'argent accompagnée de deux bisans de même en chef et d'un croissant de meane en pointe.

¹. Dans les verrières de la Métropole, Yves I^r porte : de gueules au sautoir d'argent cantonné de quatre merlettes de sable.

². D. Morice, *Catal. des Evêques.* — *Hist. de Bret.*, III, 381. — « SEPTEMBER, V Kal. Obiit Egidius, Redon. episcopus, qui impetravit hinc ecclesie indulgentiam unius anni et XL d. Et fuit concessum in capitulo generali Purificationis Beato Marie, anno M^o CCC^o VI^o quod fiat ejus anniversarium de cetero ista die. (2^{um} Necrol. Sancti Petri Redon.)

un anniversaire dans sa cathédrale, et mourut le 12 avril de la même année. Le sceau de cet évêque renferme un écu en losange portant : *de vair à une bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent*; la légende est ainsi conçue : † SIGILLUM ALANI EPISCOPI REDON. ¹

XLIII. — ALAIN IV DE CHATEAUGIRON, fils de Galeran, seigneur de Châteaugiron, et neveu du précédent évêque, lui succéda d'abord à la trésorerie de l'Église de Rennes, puis à l'épiscopat. Il ne tint le siège qu'environ dix-sept mois et mourut le 21 novembre 1328, âgé de quarante-trois ans. Il fut inhumé dans le déambulatoire du chœur de la cathédrale, derrière le maître-autel et devant la chapelle Saint-André : son tombeau consistait en une dalle portant son effigie, et sur la bordure cette inscription en lettres gothiques : HIC JACET ALANUS DE CASTROGIRON EPISCOPUS REDONENSIS, OBIT ANNO MILLESIMO CCC XXVIII, ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. Sous cette pierre était un caveau dans lequel on retrouva, en 1756, la tête et quelques ossements du prélat.

Nous n'avons point le sceau de ce prélat, mais seulement celui de son père, composé d'un écu portant : *de vair à la bande d'argent*, avec ces mots : † SIGILL. GALERANI DE CAS. GIRONIS. Cependant le pontifical de Michel Guibé donne à notre évêque pour armes : *d'or au chef d'azur*, et le P. Du Paz dit que la famille de Châteaugiron portait ce même blason. Mais nous venons de voir que l'évêque Alain III portait *de vair à une bande chargée de coquilles*, et il est vraisemblable qu'Alain IV avait les mêmes armoiries que son père et son oncle².

1. a APRILIS, II id. Obiit bone memorie deffineti Alani de Castrogrironis quondam episcopi Redon. die Veneris post Quasimodo, anno. Domini millesimo CCC vicesimo septimo, qui dedit ad ejus anniversarium XXX sol. vitos super una pecla terre et oscivris noneupato Les Sablonnières inter herbergamentum Guill. de Bourgon ex una parte et terram dicti Guillemi noneupatam Les Sablonnières ex altera, de quibus chorus habebit II s. sacrista XVI d. diaconus et subdiaconus III d. et chorus residuum decem sol. et solvet. luminare et clericals. » (2^{um} Necrol. Sancti Petri Redon.)

2. Du Paz, Hist. général. des seigneurs de Châteaugiron. — Invent. de la Cathéd. en 1756. — D. Morice, Preures

XLIV. — GUILLAUME OUVROUIN, fils de Jean Ouvrouin, seigneur de Poligné, appartenait à une famille des plus distinguées de Laval, qui portait : *bandé d'or et d'azur (alias : de gueules), de dix pièces, au franc quartier d'hermines*. D'abord archidiacre de Plougastel, au diocèse de Tréguier, Guillaume fit sa soumission à la Chambre Apostolique au mois de juin 1329, en qualité d'élu de Rennes ; il assista au Concile provincial tenu à Châteaugontier en 1336, fit en 1341 le voyage de Rome, et, pendant le siège de Rennes par les Anglais, en 1343, montra la plus grande vaillance, au rapport de Froissart. Albert Le Grand a confondu ce prélat avec son contemporain l'évêque de Léon. Guillaume Ouvrouin fit son testament le 27 mai 1347, et ordonna que ses funérailles fussent faites au couvent des Frères Prêcheurs de Rennes, et que son corps fût ensuite transporté et inhumé dans la chapelle Saint-Michel du Cimetière-Dieu de Laval, fondée par son père. Cet évêque fonda lui-même quatre chapellenies dans ce sanctuaire, ainsi que des obits dans sa cathédrale et dans les monastères de Saint-Melaine et de Saint-Georges de Rennes, de Saint-Pierre de Rillé et de Saint-Sulpice-des-Bois. Guillaume mourut, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*, le 12 juin 1347, et fut inhumé à Laval, selon sa volonté dernière, dans la chapelle de Saint-Michel, érigée en collégiale l'an 1421. Après la ruine de cet édifice, son tombeau fut, au commencement de notre siècle, transporté par M. Matagrin, curé de la Trinité de Laval, dans cette dernière église, devenue cathédrale de nos jours. Il se compose d'une arcature, sous laquelle repose une belle statue de marbre blanc, représentant Guillaume Ouvrouin revêtu de ses ornements pontificaux, reposant ses pieds sur un lion ; sur une table de marbre noir on lit cette inscription moderne : JACEBAT OLIM MARMOR ISTUD IN ECCLESIA SANCTI MICHÆLIS LAVALLENSIS, CUIUS CAPITULI, ANNO 1421, FUNDATORES FUERUNT REVERENDI DOMINI GUILLELMUS OUVROIN EPISCOPUS REDONENSIS NEC NON FRATER EJUS JOHANNES EPISCOPUS LEONENSIS. HOC MONUMENTUM HIC HONO-

RIFICE REPONI CURAVIT CAROLUS-JOHANNES MATAGRIN, HUIJUSCE ECCLESIE PAROCHUS, CENOMANENSIS CATHEDRALIS CANONICUS HONORARIUS, ANNO DOMINI 1805¹.

XLV. — YVES DE ROSMADEC, issu d'une famille noble de Cornouaille, qui portait : *palé d'argent et d'azur de six pièces* (sceau de 1365)², succéda au précédent évêque en 1347; il n'occupa que deux ans le siège de Rennes, et mourut le 14 octobre 1349, après avoir reconstruit la maison de la Bérengère ou de la Motte Saint-Golven, que possédait son Chapitre, et fondé un anniversaire dans sa cathédrale³.

XLVI. — ARCAND, appelé Artaud par D. Morice, et Arnauld par M. Hauréau, n'est guère connu; ce dernier auteur prétend qu'il paya les droits de la Chambre Apostolique, en qualité d'évêque de Rennes, le 27 octobre 1348; mais c'est évidemment une erreur, puisque, d'un côté, le *Ms. Episc. Redon. eleuchus*, rédigé, semble-t-il, par un contemporain, dit que Yves de Rosmadec mourut en 1349, et Arcand en 1354, et, d'un autre côté, le *Nécrologe de Saint-Pierre* porte en note qu'Arcand ne gouverna que quatre ans et demi; d'après cela, il faut reconnaître que ce prélat siégea de 1349 à 1354⁴.

1. Il y a une double erreur dans cette inscription : Jean Ouvrouin, évêque de Léon (1370-1383), n'était pas le frère, mais bien le petit-neveu de Guillaume; en outre, la date 1421 n'est pas celle des fondations que firent ces deux prélats à Saint-Michel de Laval, mais celle de l'érection de cette chapelle en collégiale par Jeanne Ouvrouin, dame de Poligné et des Roches, nièce de l'évêque de Léon. — Nous devons ces renseignements sur Guillaume Ouvrouin à l'obligeance de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

2. Le peintre-verrier de la Métropole, s'appuyant toujours sur l'Armorial de 1718, adopte les armes d'une autre famille de Rosmadec : d'or à trois jumelles de gueules.

3. « OCTOBEN, II id. Obiit bone memorie Ivo de Rosmadec, episcopus Redonensis, qui construxit de novo domum quam habemus in parochia de Berangaria que vocatur Mota Sancti Golvini, ad cuius anniversarium habemus super herbergamento Johannis Le Tenours in Burgo episcopi, sub dominio nostro, XXIII s. V d.; item super domo et herbergamento Thome Cousin, quod tenet Perrona relicta Johannis de la Gailloute et Gaillouts, Perotus et Johannes ejus filii in parochia Sancti Laurentii, V s. et III d.; item super manerio nuper domini Stephani de Pago, de civitate Redon., quem dominus Robertus de Castrogironis accepit de novo, LX s. et habemus litteras de ipso. » (*Nécrol. Sancti Petri Redon.*)

4. Dans les verrières de la Métropole on donne à Arcand : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois besans d'or.

XLVII. — PIERRE DE LAVAL, fils, d'après Moreri, de Guy IX, baron de Laval et de Vitré, et de Béatrice de Gavre, appartenait à une des plus illustres familles de son époque, portant : *d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur*. Il est fait mention de cet évêque de Rennes en 1354, et le P. Le Grand dit qu'il fit beaucoup de bien à son Église; le même historien ajoute qu'il mourut le 11 janvier 1357, pendant que les Anglais assiégeaient de nouveau sa ville épiscopale, après seulement trois ans d'épiscopat, selon le *Nécrologe de Saint-Pierre*.

XLVIII. — GUILLAUME POULART *vel* GIBON. D'après M. Hauréau, ce prélat, fils de Pierre Poulart, seigneur de Kergoalen, trésorier de la duchesse Jeanne de Penthièvre, et de Constance de Keraoul, appartenait à une famille bretonne portant : *de gueules à une rose d'argent, écartelé de sinople plein* (secau de 1365); il était chanoine de Saint-Briec lorsqu'il obtint, en juin 1357, du pape Innocent VI, le siège épiscopal de Rennes; n'ayant que 28 ans, il reçut une dispense d'âge au mois de juillet suivant, et, un peu plus tard, il paya les droits de la Chambre Apostolique, le 14 octobre 1358; l'année suivante, il fut transféré par le Souverain-Pontife à l'évêché de Saint-Malo, comme le prouvent les lettres d'Innocent VI publiées par Suarez¹.

Mais, d'après le *Nobiliaire* de M. de Courcy et une *Généalogie moderne de la maison de Gibon*, ce Guillaume, dont les historiens bretons ne donnent point le nom patronymique, était fils de Simon Gibon, seigneur du Grisso, mari de Gervaise de Coesmes; il fut inhumé dans l'église conventuelle des Cordeliers de Rennes, sous un tombeau-arcade, pratiqué dans la muraille du côté de l'évangile, orné de tous les attributs épiscopaux et des armoiries de la famille de Gibon : *de gueules à trois gerbes d'or*; adoptant cette opinion, l'on a

¹. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV.

placé cet écu dans les verrières de la Métropole ; malheureusement, cette *Généalogie* ne nous fait point connaître l'inscription du tombeau qu'elle décrit, et ce qui nous reste du *Nécrologe* des Cordeliers de Rennes ne fait point mention de ce prélat. On a bien retrouvé au couvent des Cordeliers une pierre tombale déposée aujourd'hui au Musée de Rennes et représentant un évêque, dont l'écusson est écartelé aux 1^{er} et 4^e de trois fusées de fasce, et aux 2^e et 3^e de trois gerbes, 2 et 1 ; mais l'inscription de cette pierre nous apprend que ce prélat, nommé simplement Raoul, était évêque de Lydda et conseiller de Guy, comte de Laval, *dominus Radulphus Lidensis episcopus, consiliarius illustrissimi domini Guidonis comitis de Laval*. Cet évêque, dont le tombeau fut construit en 1486, de son vivant, semble-t-il, pouvait bien appartenir à la famille de Gibon, dont il portait les armoiries, mais il n'était nullement évêque de Rennes.

XLIX. — PIERRE BÉNOIT *vel* DE GUÉMÉNÉ. Il est très-certain, dit M. Hauréau, que Pierre Bénoit, évêque de Saint-Malo, permuta, en février 1359, avec Guillaume Poulart, évêque de Rennes, et fut le même personnage que Pierre de Guéméné dont parlent les historiens rennais ; d'après cela, conclut-il, le nom de famille de ce prélat semble avoir été Bénoit et son lieu d'extraction Guéméné¹. Quoi qu'il en soit de cette opinion, Pierre fit son entrée solennelle à Rennes le 3 novembre 1359, et eut l'avantage de consacrer le même jour sa cathédrale, enfin terminée ; il mourut quatre ans plus tard, vers la fin de l'an 1363. Dans les verrières de la Métropole on lui donne pour armoiries : *d'argent semé de merlettes d'azur à un croissant d'or en abîme et au franc quartier de sable*.

L. — RAOUL DE TRÉAL fit sa soumission à la Chambre Apostolique le 28 janvier 1364. Issu d'une famille distinguée du diocèse de Vannes, chanoine de Rennes et archidiaque du

1. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV.

Désert, il fut élu évêque par le Chapitre, à la recommandation du duc Charles de Blois, qui l'estimait grandement. « Riche en patrimoine, dit D. Morice, Raoul en employa les revenus aux réparations de son église et au soulagement des pauvres; instruit des vérités de la religion chrétienne et de la doctrine des saints Canons, il travailla beaucoup à la réformation de son diocèse et à soutenir les droits de son siège. » Il assista, en 1365, au Concile d'Angers, et s'appliqua, de retour en son diocèse, à en faire observer les décisions. Obligé de repousser les injustes prétentions du duc Jean IV, Raoul de Tréal eut beaucoup à souffrir de ce prince, et il fut même si odieusement calomnié par ses favoris, que les vicaires généraux de Tours ordonnèrent, en 1382, une enquête sur sa conduite privée; ces persécutions abrégèrent sa vie, et il mourut avant la fin de cette triste affaire, le 24 février 1383, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*. De nos jours, M. Paul de la Bigue Villeneuve a noblement vengé la mémoire de ce saint prélat et réduit à néant les accusations portées contre lui par quelques-uns de ses propres prêtres et relatées avec trop de légèreté par D. Lobineau¹. Après la mort de Raoul de Tréal, un tombeau fut élevé à cet évêque dans la chapelle de Saint-Méen et Saint-Louis, dite depuis de l'Ange-Gardien, qu'il avait fondée et fait bâtir dans sa cathédrale. « Ce monument, exécuté en marbre, représentait Raoul en costume épiscopal sur la partie supérieure d'un socle décoré de bas-reliefs, avec statuette de pleureuses abritées sous des arcades ogivales; les chanoines de Saint-Pierre y firent graver sur trois côtés une longue épitaphe, à la louange du défunt, résumant toute sa vie. Malheureusement, dès le xvii^e siècle, on ne pouvait plus déchiffrer de cette inscription que quelques mots, bien précieux toutefois pour la mémoire d'un évêque victime de la calomnie : RADULPHUS TRÉAL... IMMENSIS PUGIL... PRAYOS CLERICORUM MUTAVIT MONES,

1. *Mémoires d'Hist. et d'Arch. Bret.*, II, 30.

GREGIQUE VIGILAVIT CAMPANA MAGNA DATUR PER EUM
 TEMPLUM REPARATUM CONSERVANDO SUA JURA NON
 PERDIT PLURIMA DANS... AC ALIENATA REVOCANTUR
 MANSIO RENOVATUR PONTIFICALIS. CONSERVARE PIA VELIT, TEMPLUM
 VIRGO MARIA. AMEN. A la tête du tombeau était un écusson
 écartelé des armes de Tréal : *de gueules au croissant burelé
 d'argent et d'azur*. Gaignières nous a conservé le sceau de
 Raoul de Tréal : il est rond et renferme un écu portant *une
 crosse en pal chargée d'un croissant brochant sur le tout*.
 Mais M. Douet d'Arceq nous en fait connaître un autre de
 forme ogivale représentant *dans une niche gothique un évêque
 debout, vu de face, mitré, croisé et bénissant; de chaque côté de
 la niche est un écu chargé d'un croissant et d'une bordure en-
 grestée*; la légende dit : S. RADULFI DEI GRA. EPISCOPI REDO-
 NENSIS. Lorsqu'en 1756 l'on ouvrit le tombeau de Raoul de
 Tréal, on y retrouva ses ossements, des morceaux de vête-
 ments violets, et une crosse de cuivre fort bien travaillée¹.

LI. — GUILLAUME BRIZ *vel* DE BRIE. Après la mort de Raoul
 de Tréal, le Chapitre élit un de ses membres, Pierre Le-
 vesque, fils de Hervé Levesque et de Mathée du Molant,
 seigneur et dame du Molant, en Bréal; mais le duc Jean IV fit
 casser cette élection et pourvoir Guillaume Briz. Ce dernier
 était, selon M. de la Bigne Villeneuve, étranger non-seu-
 lement au Chapitre, mais même à la Bretagne; cependant,
 d'après M. de Courey, il se rattachait à notre diocèse au
 moins par l'origine de sa famille, tirant son nom du château
 seigneurial de Brie, voisin de Rennes. Guillaume fit sa sou-
 mission à la Chambre Apostolique le 8 juillet 1384, mais il
 ne fit son entrée solennelle à Rennes qu'au mois de juin
 1385. Un an plus tard, il fut transféré sur le siège épiscopal
 de Dol, où il mourut le 2 février 1391. Nous connaissons le
 sceau de ce prélat, représentant *un écusson posé devant une
 crosse et portant : d'argent à trois fasces bretessées de sable*;

¹. De la Bigne Villeneuve, *Mé. d'Hist. et d'Arch. Bret.* — *Inv. ms. de la Cathéd.*
 — *Ms. Bibl. Nat.*

c'était non-seulement ses armoiries, mais encore celles de la maison noble de Brie, paroisse de même nom, près Rennes ¹.

LII. — ANTOINE DE LOVIER, natif de Revel, en Dauphiné, docteur en droit civil et canonique, doyen de l'Église de Vienne, fut pourvu de l'évêché de Rennes en 1386, et fit sa soumission à la Chambre Apostolique le 15 décembre de la même année. Comme son prédécesseur, il ne fit qu'un court séjour à Rennes, et fut transféré, en 1389, à l'évêché de Maguelonne, où il mourut le 23 octobre 1405. Ce prélat portait : *d'azur à deux loups d'or passant*.

LIII. — ANSELME DE CHANTEMERLE. Ce fut encore un étranger et un ami de Jean IV qui devint évêque de Rennes en 1389. Anselme de Chantemerle appartenait à une illustre famille de Picardie, portant pour armes : *d'azur à la bande d'argent chargée de trois coquilles de g. eules (alias de sable)*. Il fut sacré le 1^{er} octobre 1389 et fit, l'année suivante, son entrée solennelle à Rennes. « Les belles qualités de l'esprit et la piété remarquable que Dieu avait donnée à ce prélat le mirent en grand crédit auprès des ducs de Bretagne, » qui aimaient à venir familièrement le visiter à son manoir de Bruz, où il se tenait ordinairement. Il fut même chancelier de Bretagne sous le règne de Jean IV et pendant la minorité de Jean V, et envoyé plus tard par ce dernier prince en missions importantes. Décoré du pallium par le pape Martin V, Anselme combla de ses générosités l'église cathédrale de Rennes, qu'il décora avec soin et enrichit de pieuses fondations ; il fit faire aussi d'importants travaux à ses manoirs épiscopaux, légua un calice à chacune des paroisses de son diocèse, et joignit à cette libéralité la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Ce sage prélat mourut le 31 août 1427 et fut inhumé dans sa cathédrale le 1^{er} septembre ; « il estoit de moult noble lignée et fut moult pacient et moult gentile en son règne, et à son enterrement furent le duc de Bretagne,

¹ Nicrol, *Santi Petri Redon*. — Nabil, *de Bret.* — Pr. de l'Hist. de Bret. Planches.

moult grant nombre d'évesques et abbez et aussy de barons, chevaliers et escuiers. » Son tombeau en marbre noir, décoré de plusieurs écussons et surmonté de son effigie en marbre blanc, de grandeur naturelle et recouverte d'un treillis de fer, occupa, sous l'horloge, le point central de la chapelle Saint-Yves et Saint-Gicquel. Cette chapelle avait été restaurée par M^{gr} de Chantemerle, mais elle fut condamnée à disparaître en 1638, et le tombeau de cet évêque ainsi que ses ossements furent alors transférés derrière le chœur, dans la chapelle de Notre-Dame de Villeboul. Autour de ce mausolée on lisait l'inscription suivante, qui nous apprend, entre autres choses, qu'Anselme de Chantemerle fonda à Saint-Pierre la fête solennelle de la Présentation de la Sainte Vierge :

HIC JACET ANSELMUS, CLARUS PRÆSUL REDONENSIS,
DE CANTUMERULÆ, PATIENS, PIUS ATQUE BENIGNUS,
QUEM VERUS PAPA PALLIO SACRO DECORAVIT
MARTINUS QUINTUS, SUMPTO DE CORPORE PETRI,
DUMQUE PRÆSENTAT. VIRG. FESTUM CELEBRAVIT,
PER QUEM FUNDANTUR MISSÆ, SANCTI VENERANTUR;
ANNO MILLENO CUM C QUATER XXVII,
SEPTEMBRIS PRIMA, CADAVER DEFERTUR AD IMA;
PARCAT EI DOMINUS, QUI REGNAT TRINUS ET UNUS. AMEN¹.

LIV. — GUILLAUME BRILLET, natif de Vitré, fils de Drouet Brillet, sieur du Rolland, en la paroisse d'Étrelles, fut d'abord chanoine et chantre de l'Église de Rennes, puis élu évêque de Saint-Brieuc en 1424; trois ans plus tard, ce prélat, « homme doux et pieux, » fut transféré sur le siège de Rennes. Il fonda en 1443 et 1445 la psalette de Saint-Pierre, et se démit de l'épiscopat en faveur de son neveu Robert de la Rivière, en 1447; le Pape lui donna le titre d'archevêque de Césarée, en

¹. De la Digne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.* — D. Morice et Du Far. — *Inventaire de la Cathédrale, en 1750.*

Palestine. D'Argentré, garant de cette démission, assure qu'il mourut en 1470, dans une grande vieillesse ; mais le P. Du Paz et le *Nécrologe des Cordeliers de Rennes* mettent sa mort au commencement de février 1448¹. Guillaume Brillet fut inhumé dans la chapelle absidale, dite du Saint-Sacrement, qu'il avait fait bâtir derrière le maître-autel de la cathédrale de Rennes ; cette chapelle était couverte de ses armoiries peintes et sculptées : d'argent à trois têtes de loup coupées de sable², écusson qui se retrouve sur son sceau, supporté par deux palmes, timbré d'une crosse, et portant cette légende : S. GUILLERMI DEI GRA. REDONENSIS EPISCOPI. Quant à son tombeau, c'était une arcade ouverte dans la muraille de la chapelle et abritant la statue du prélat, couché sur une table de marbre, la tête appuyée sur un coussin et les pieds reposant sur un lévrier ; au fond du monument, une inscription gothique à demi-effacée laissait seulement voir ce qui suit en 1755 : REVEREND PÈRE EN DIEU MESSIRE GUILLAUME BRILLET EN SON TEMPS EVESQUE DE RENNES FIT FAIRE CETTE CHAPELLE EN LAQUELLE A FAIT FONDATION DE DEUX CHAPELLENIES L'UNE DE QUATRE MESSES PAR CHACUNE SEPMAINE DE L'ANNÉE..... (*le reste illisible*)³.

LV. — ROBERT DE LA RIVIÈRE, fils de Jean, seigneur de la Rivière d'Auverné, chambellan du duc François I^{er} et chancelier de Bretagne, et de Jeanne Brillet, sœur du précédent évêque, fut d'abord chanoine et chantre de l'Église de Rennes. Guillaume Brillet, son oncle, s'étant démis de l'évêché de Rennes en sa faveur, il obtint ses bulles le 7 juin 1447. L'année suivante, il assista au Concile provincial d'Angers ; il fut député, en 1449, vers le roi de France, pour lui demander secours contre les Anglais, qui avaient pris Fougères. Robert

1. *FEBRUARIUS*, 4^o die. *Obiit reverendus in Christo pater dominus Guillelmus Brillet, episcopus Redonensis, qui multa bona contulit conventui, Anno Domini 1448.* (*Nécrol. Franciscan. Redon. — Biblioth. Nation.*)

2. *Arrachées de gueules*; dans les vitres de la Métropole.

3. De Courcy, *Nobill. de Bret.* — D. Morice, *Catal. des Evêq.* — *Inv. de la Cathéd.* en 1755.

de la Rivière mourut le 18 mars 1450 et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, où il avait fondé un anniversaire, au pied du maître-autel, sous une tombe de cuivre qu'on voyait encore au xvii^e siècle, mais dont on n'a pas relevé l'inscription. Ce prélat avait pour armoiries : *écartelé aux 1^{er} et 4^e de gueules à la croix pattée d'argent, et aux 2^e et 3^e de gueules à la croix d'or frettée d'azur*¹.

LVI. — JEAN DE COËTQUIS, de la maison des seigneurs de Kernéguez, près Morlaix, d'abord chanoine de Rennes et archidiacre du Désert, fut élu pour succéder à Robert de la Rivière; mais le pape Nicolas V le nomma à l'évêché de Saint-Malo et transféra à Rennes Jacques d'Espinay, évêque de Saint-Malo, par bulles datées du 4 mars 1450. Le duc Pierre II, dit D. Morice, n'approuva point cette translation, et pour en empêcher l'effet il accusa Jacques d'Espinay d'avoir fomenté la division dans sa famille et d'avoir pris part à la mort du prince Gilles de Bretagne. Le Pape écrivit au duc, le 1^{er} janvier 1451, pour justifier Jacques d'Espinay des crimes dont on l'accusait, mais Pierre II persista dans ses préventions et voulut que Jean de Coëtquis demeurât évêque de Rennes. Plus tard, ce duc finit par agréer Jacques d'Espinay, en 1454, et consentit à la translation de Jean de Coëtquis sur le siège de Tréguier, où il mourut le 23 septembre 1464. Ce dernier prélat avait, en 1451, un seau rond renfermant son écusson surmonté seulement d'une mitre et portant : *d'argent au sautoir de gueules cantonné en chef d'un anneau de même, et en flancs et pointe d'une étoile de même*².

LVII. — JACQUES D'ESPINAY, fils de Robert, seigneur d'Espinay, en Champeaux, grand-maître de Bretagne, et de Marguerite de la Courbe, fut d'abord protonotaire apostolique, puis nommé évêque de Saint-Malo le 7 janvier 1450, enfin trans-

1. *Missel de Michel Guibé. — Diurnal des obits de Saint-Pierre. (Archiv. départ.)* — Les verrières de la Métropole donnent à cet évêque : *écartelé aux 1^{er} et 4^e de gueules à la croix pattée d'argent, au 2^e de gueules à la croix d'or, au 3^e de gueules à la croix d'azur.*

2. *Missel de Michel Guibé. (Arch. du Camp.)* — D. Morice, Pr., II, planche XII.

féfé sur le siège de Rennes le 4 mars suivant, et remplacé à Saint-Malo par Jean L'Espervier. Le duc Pierre II ayant refusé de recevoir à Rennes Jacques d'Espinay, ce prélat se trouva par suite sans évêché, ce qui l'obligea à se rendre à Rome. Nous venons de dire qu'à son retour en Bretagne il obtint enfin l'assentiment du prince ; il fit, par suite, son entrée solennelle à Rennes, en qualité d'évêque de cette ville, le 10 avril 1454.

Ce personnage historique, dont la vie fut fort agitée, est devenu l'objet de jugements sévères portés par plusieurs de nos historiens bretons, depuis dom Lobineau et dom Morice, qui ont adopté un peu légèrement les accusations formulées contre lui par ses ennemis et ses envieux. A leurs témoignages, qui semblent suspects de partialité, on peut opposer ceux de Le Baud, du P. Du Paz et de B. d'Argentré, qui représentent notre évêque comme étant « adonné à l'étude des bonnes lettres, très scavant en toutes sortes de sciences, sage et discret, prudent en conseil et grave en ses mœurs. » On doit encore ajouter qu'il fut très-aimé du duc François I^{er} et du pape Nicolas V, et que les actes contemporains du Chapitre de Rennes rendent hommage à sa mémoire. Jacques d'Espinay n'en finit pas moins par succomber, victime des intrigues et des persécutions organisées contre lui par le célèbre trésorier de Bretagne, Pierre Landais, favori de François II. Un procès criminel lui fut intenté ; suspendu de ses fonctions épiscopales en octobre 1481, le prélat fut saisi dans son manoir de Bruz et conduit en prison comme un vil criminel ; il vit tous ses biens confisqués et ses ennemis triomphants. Jacques d'Espinay ne put survivre à tant d'affronts et mourut, avant d'avoir pu être jugé, au mois de janvier 1482 ; il fut inhumé dans l'église collégiale de Champeaux, fondée par son père, mais l'on n'y voit plus son tombeau. Cet évêque avait un sceau composé de l'écusson de sa famille : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, lampassé et couronné d'or*, supporté par deux palmes et timbré d'une crosse sur-

montée d'une mitre, avec cette légende : SIGILLUM JACOBI. EPI. REDONENSIS. Après la mort du trésorier Landais, Guy I^{er}, seigneur d'Espinay, neveu de l'évêque de Rennes et frère de cinq autres évêques, obtint la réhabilitation de son oncle Jacques d'Espinay : sa mémoire fut remise en honneur et son innocence reconnue et vérifiée judiciairement, en Conseil d'État du duc de Bretagne François II, le 20 décembre 1485¹.

LVIII. — MICHEL GUIBÉ, fils d'Adenet Guibé et d'Olive Landais, sœur du fameux trésorier, fut d'abord chanoine de Notre-Dame de Nantes, évêque de Léon en 1477, puis évêque de Dol l'année suivante. A l'époque de l'arrestation de Jacques d'Espinay, par ordre de Landais, son oncle, il fut nommé coadjuteur de Rennes, et Jacques d'Espinay étant venu à mourir, il lui succéda et fit, en qualité d'évêque de Rennes, serment de fidélité au duc François II, le 29 juillet 1482; le 8 août suivant, il fut mis en possession du temporel de son évêché, confisqué par ce prince; il fit son entrée solennelle à Rennes le 11 août, porté par Jean d'Acigné, Briant de Beaumanoir, Michel de Parthenay et le sire de Tréal, représentants des quatre barons de Vitré, Aubigné, Châteaugiron et la Guerehe; Gilles de la Rivière, archidiacre de Rennes, reçut son serment au nom du Chapitre. Michel Guibé a laissé la réputation d'un prélat pieux et zélé; il décora son église avec magnificence, disent ses contemporains, et y fonda une chapellenie. Le Chapitre de Rennes possède encore maintenant un missel pontifical, manuscrit précieux, exécuté par les ordres et pour l'usage de ce prélat; ses armes : *d'argent à trois jumelles de gueules, accompagnées de six coquilles d'azur, 3, 2, 1, au chef d'or*, y sont peintes sur plusieurs feuillets, parmi les encadrements de fleurs et de fruits de toutes couleurs, rehaussées d'or, qui décorent chaque page². Michel

1. D. Morice, *Catal. des Evêq.* — Galgaires, Ms. de la Biblioth. Nation. — Levet, *Biog. Bret.*

2. Ce missel renferme à la fin un *Catalogue des Evêques de Rennes*, accompagné de leurs armoiries, qui vaut la peine d'être consulté, et dont nous nous sommes parfois

Guibé mourut au mois de février 1502, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Armel, qu'il avait fait construire dans le pourtour du chœur de sa cathédrale. Son tombeau consistait en une arcade ouverte dans le mur du côté de l'évangile; sur le sarcophage reposaient deux statues d'évêques, la sienne et celle de son frère Robert, quoique ce dernier, son successeur, eût été inhumé à Rome. Lorsqu'on ouvrit ce tombeau en 1756, on n'y trouva qu'un seul cercueil et une plaque de plomb portant une inscription gothique conçue en ces termes : HIC JACET REVERENDUS IN CHRISTO PATER ET DOMINUS, DOMINUS MICHAEL GUIBŒUS HUIUS ECCLESIE, CIVITATIS ET DIOCESIS EPISCOPUS, QUI OBIT DIE DOMINICA PENE ULTIMA MENSIS FEBRUARII¹.

Après la mort de Michel Guibé, le chapitre élut, le 13 mars 1502, pour évêque, l'un de ses membres, Guy Le Lyonnais; mais Anne de Bretagne refusa de ratifier ce choix. Du Paz dit que cette princesse offrit l'évêché de Rennes à son aumônier, Pierre Le Baud; celui-ci ne crut pas devoir l'accepter, et la reine nomma alors Robert Guibé, frère de l'évêque défunt.

LIX. — ROBERT GUIBÉ, né à Vitré, était encore mineur lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Tréguier, mais il ne fut sacré que beaucoup plus tard. D'abord abbé commendataire de Saint-Méen en 1493, Robert fut transféré de Tréguier à Rennes après la mort de son frère, et il prêta serment au roi, pour ce dernier évêché, le 21 mai 1502. Deux ans après, il retourna pour la troisième fois à Rome, et le pape Jules II, à la recommandation de la reine Anne de Bretagne, le créa cardinal, au titre de Sainte-Anastasia, le 4^{or} janvier 1505. L'évêché de Nantes étant venu à vaquer l'année suivante, le roi le lui donna et le Pape lui en expédia les bulles le 22 janvier 1507. Le cardinal Guibé avait été pourvu d'une foule de

servi. — M. Le Gonidec de Troissan, député, possède aussi un autre fort beau missel enluminé ayant appartenu à Mgr Guibé.

1. *Délib. du Chap. de Rennes. (Ms. des Arch. départ. d'Ille-et-Vil.)* — Invent. de la cathédrale.

bénéfices en France et en Bretagne; mais ayant pris parti pour le Pape contre le roi dans les démêlés suscités entre Jules II et Louis XII, ce prince saisit le temporel de toutes ses abbayes et de tous ses prieurés; comme il s'était démis volontairement de son évêché de Nantes en faveur de son neveu François Hamon, il se trouva réduit à une véritable pauvreté, après avoir été l'un des plus riches cardinaux de son temps. Robert Guibé assista au Concile de Latran, en 1512, et mourut à Rome le 9 septembre 1513; il fut inhumé dans son église nationale de Saint-Yves-des-Bretons, à Rome, dont il avait été le bienfaiteur, et l'on y célébrait naguère encore un service anniversaire pour le repos de son âme. Il paraît, toutefois, que sa dernière volonté avait été d'être inhumé à Rennes, dans la chapelle fondée par son frère Michel et par lui-même dans la cathédrale, et c'est ce qui explique la présence de sa statue tumulaire placée à côté de celle de Michel; son désir ne fut pas réalisé, puisqu'à l'ouverture de ce tombeau, en 1756, l'on n'y retrouva qu'un seul cercueil, renfermant un seul corps, celui de son frère, comme nous l'avons précédemment dit. Cependant, il ne paraît pas qu'on lui ait jamais élevé un monument funéraire à Rome; il n'en reste du moins aucun vestige à Saint-Yves-des-Bretons, où sa sépulture avait été considérée comme provisoire. Gagnières nous a conservé le sceau de Robert Guibé, en 1502; il portait un écu : *d'argent à trois jumelles de gueules accompagné de six coquilles d'azur, 3, 2, 1, au chef d'or, timbré d'une crosse et d'une mitre, avec ces mots : SIGILLUM ROBERTI EPISCOPI REDONENSIS*¹.

LX. — YVES MAHYEUC naquit en 1462, à Plouvorn, au diocèse de Léon, d'une famille d'honnêtes marchands; il embrassa la vie religieuse dans le couvent des Dominicains de Morlaix, et fut envoyé par ses supérieurs à celui de Bonne-Nouvelle de Rennes. Ce fut alors qu'il devint le confesseur

¹ D. Morice, *Catal. des Evêq.* — Ms. de la Biblioth. Nation.

d'Anne de Bretagne, et plus tard des rois Charles VIII et Louis XII. Cet emploi le conduisit, malgré ses résistances, à l'évêché de Rennes, dont le pape Jules II lui donna les provisions le 29 janvier 1507. Devenu évêque, Yves Mahyeuc ne changea rien à sa manière de vivre et conserva l'habit de saint Dominique. « En souvenir de la Passion de Notre-Seigneur, il blasonna son écu d'argent à trois hermines enlevées de sable, 2, 1, au chef de gueules (c'est-à-dire d'or) chargé de trois couronnes d'épines de sinople, et entoura ledit écu d'une grande couronne d'épines de même ¹. » D. Morice nous a conservé le sceau d'Yves Mahyeuc, mais il en a mal lu le blason; ce sceau est rond, et porte un écusson aux armes ci-dessus (D. Morice a pris les trois couronnes pour trois roses), timbré d'une crosse posée en pal derrière l'écu, et d'une mitre dont les fanons flottent; la légende est : SIGILLUM R. P. D. IVONIS EPISCOPI REDON. ² Ce saint évêque vécut presque constamment dans son diocèse, aimant à se retirer parfois dans la solitude, soit au manoir épiscopal de Bruz, soit dans une cellule qu'il s'était réservée au monastère de Bonne-Nouvelle; son amour pour les pauvres était si grand qu'il se dépoillait de tout en leur faveur. Il mourut à Bruz en odeur de sainteté, le mardi 20 septembre 1544, et l'on trouva, dit-on, après sa mort, sa poitrine marquée d'une grande croix d'une blancheur éblouissante. Son corps, apporté solennellement à Rennes, fut inhumé, le dimanche suivant, dans le transept méridional de la cathédrale, sous une arcade pratiquée au-dessous de la grande verrière et près de l'autel Saint-Sébastien; cette arcade était « ornée des trophées de la Passion, sculptés, peints et dorés; » le tombeau lui-même, sculpté en pierre de Taillbourg, était couvert de bas-reliefs représentant les mêmes insignes de la Passion et l'écusson du prélat, accompagné de cartouches sur lesquels on lisait ces trois noms vénérés :

1. Le Grand, *Vies des Saints de Bret.*

2. Nous avons nous-même retrouvé ce sceau aux Archives d'Ille-et-Vilaine, 21 H-2 et 4 G-48.

J. H. S. — MARIA — DOMINICUS. A peine Yves Mahyeuc fut-il décédé, que des miracles s'opérèrent par son intercession; sa sépulture ne tarda pas à devenir célèbre sous le nom de tombeau du bon Yves; on y accourut en pèlerinage, et les évêques de Rennes, ses successeurs, durent s'occuper de sa béatification¹. On ouvrit cette tombe bénie une première fois en 1596, et l'on trouva le corps exempt de corruption et les vêtements intacts; en 1756 eut lieu une nouvelle ouverture du tombeau qui renfermait ces restes précieux; cette fois l'on y retrouva seulement « une partie du corps sans aucune odeur d'aromate ni de fétidité, » une portion des ornements épiscopaux, une crosse en bois et un anneau d'or orné d'une cornaline gravée. Le 9 avril 1756, ces ossements furent recueillis avec vénération et enveloppés dans du coton; on en forma huit paquets, déposés dans un nouveau cercueil de plomb, portant cette inscription : **HIC OSSA ET CINERES YVONIS MAYEUC ARMORIGI DIOECESIS LEONENSIS, ORDINIS PRÆDICATORUM, D. D. EPISCOPI REDONENSIS, VIRI VIRTUTIBUS HEROICIS NOMINATISSIMI, ETIAM ET MIRACULIS, DE QUIBUS INSQUISITIO SOLENNIS AD SEDEM APOSTOLICAM TRANSMISSA EST, EXPECTANT UT RELIQUIIS BEATORUM ANNUNERENTUR. OBIT ANNO DOMINI 1541 DIE 28^a SEPTEMBRIS, EFFOSUS EST LOCULUS PRIOR DIE 20 MARTII ANNI 1756, COLLABENTE PER VETUSTATEM ECCLESIA SANCTI PETRI REDONENSI ET IN PRESENTEM MUTATUS DIE 9^a APRILIS EJUSDEM ANNI².**

LXI. — CLAUDE DODIEU, seigneur de Velly, dans le Lyonnais, maître des requêtes au Conseil de Bretagne et abbé commendataire de Saint-Richard, au diocèse d'Amiens, fut fait coadjuteur de Rennes en 1540, et prit possession du

1. Le 6 décembre 1639, les Etats de Bretagne décidèrent d'écrire au Pape pour lui demander « qu'en présence des miracles opérés au tombeau d'Yves Mahyeuc, il soit permis d'invoquer publiquement ce saint personnage. » (*Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine.*) Malheureusement, les démarches faites à Rome par les évêques de Rennes et les Etats de la province traînèrent en longueur et furent arrêtées par la Révolution.

2. Ce cercueil de plomb fut renfermé dans un autre cercueil de chêne et déposé dans le caveau construit par le Chapitre au bas de la nef de Saint-Pierre. Dernièrement l'on a retrouvé cet enseu, mais vide, hélas! des reliques authentiques d'Yves Mahyeuc.

siège épiscopal l'année suivante. « Né pour les grandes affaires, dit D. Morice, il fut successivement ambassadeur de France auprès du pape Paul III, de l'empereur Charles V et des Pères du Concile de Trente. De retour en sa patrie, il assista au couronnement de la reine Catherine de Médicis, fait à l'abbaye de Saint-Denis en 1549, et aux États-Généraux tenus à Paris l'an 1557, et fut inhumé dans l'église des Célestins, » étant mbrt en la même ville l'an 1558. Ce prélat avait prêté serment au Parlement de Bretagne en qualité de conseiller-né, le 16 mars 1554. Il portait pour armes : *d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux lions de même.*

LXII. — BERNARDIN BOCHETEL, originaire de Bourges, fils de Guillaume, seigneur de Sassi, fut nommé à l'évêché de Rennes en 1558, et en prit possession par procureur, le 5 mai 1561; il le tint pendant sept ans sans être sacré. Ce prélat avait été secrétaire du roi François II, et il l'était encore d'^{Charles IX} Henri III; aussi ne résidait-il point dans son diocèse. Les ambassades et les négociations dont il fut chargé lui firent juger, dit D. Morice, qu'il ne pouvait pas servir Dieu et le roi en même temps, et il se démit de son évêché en 1565. Le sceau de Bernardin Bochetel porte un écu échancré : *d'argent à trois glands de sinople, avec une crosse posée en pal derrière l'écu et cette légende : BERNARDINUS BOCHETEL EPISCOPUS REDONENSIS* ¹.

LXIII. — BERTRAND DE MARILLAC, fils de Gilbert, seigneur de Saint-Gonest, et de Marguerite Gonest, appartenait à une famille noble d'Auvergne, et fut nommé évêque de Rennes le 26 octobre 1565. « Il avait d'abord embrassé la règle des Pères Mineurs, chez lesquels il avait pris le bonnet de docteur en théologie, et s'était distingué par ses prédications. Après avoir passé quarante ans dans cet Ordre, il le quitta pour des raisons qui ne nous sont point connues. Charles de

1. Archiv. départ. d'Ille-et-Vil., 90, 15.

Marillac, archevêque de Vienne, son frère, l'admit au nombre de ses grands-vicaires, et le roi lui donna l'abbaye de Thiers, au diocèse de Clermont. Enfin, il fut nommé à l'évêché de Rennes, vacant par la démission de Bernardin Bochetel. La cérémonie de son sacre fut faite le 27 décembre 1565, en la chapelle de l'archevêché de Paris. Cette nouvelle dignité ne ralentit point son zèle pour le salut des âmes ; il continua ses prédications, et Dieu bénit ses travaux par la conversion de plusieurs hérétiques qui rentrèrent dans le sein de l'Église. » Le 25 février 1566, il fit son entrée au Parlement en qualité de conseiller-né. Le 31 décembre 1572, le prélat légua tout son mobilier aux hospices de Rennes, choisit par testament sa sépulture dans sa cathédrale, et défendit qu'on lui fit après sa mort « pompes, ny armes, ny tombeau, ny chapelle ardente, ny autres dépenses inutiles. » Il mourut à Rennes, le 9 mai 1573, et fut inhumé dans le chœur de Saint-Pierre, du côté de l'épître, sous une pierre tombale portant son écusson : *d'argent maçonné de sable de sept pièces, 2, 3, 2, à six merlettes de sable en orle, et en cœur un croissant de gueules*, et accompagné de cette inscription : **HIC JACET REVERENDUS IN CHRISTO PATER ET DOMINUS BERTRANDUS MARILLACCUS EPISCOPUS REDONENSIS QUI OBIT IX MENSIS MAII 1573.** Une plaque de cuivre incrustée à côté de la tombe contenait, en outre, l'épithaphe suivante :

MENTEM, CHRISTE, TIBI, TELLURI CORPUS, EGENIS
 CÆTERA DO, MORIENS HÆC MARILLACUS AIT.
 MENTEM CHRISTUS HABET, CORPUS REPARABILE SERVAT
 TELLUS, ARCA INOPUM COELICA CONDIT OPES.
 INCLYTA MENS COELI CORPUS COELESTE MORATUR,
 IPSA SUIS SOLIDUM TUNC FRUITURA BONIS.
 PRÆSULIS HOC MERUIT PIETAS, HOC INCLYTA VIRTUS
 COMMISSI HOC MERUIT SEDULA CURA GREGIS ¹.

¹ D. Morice, *Catal. des Évêq.* — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. — Invent. de la Cathéd. en 1735.

Le sceau de M^{or} de Marillac, en 1574, est rond et composé d'une simple crosse placée en pal derrière l'écu qui porte ses armes; on lit autour : B. DE MARILLAC EPISCOPUS RHEDONENSIS.

LXIV. — **AYMAR HENNEQUIN**, chanoine de l'Église de Paris et abbé de Saint-Martin d'Épernay, était fils de Dreux Hennequin, président à la Chambre des Comptes de Paris, fils de N... Hennequin et de Catherine Gobaille, et de Renée Nicolai, fille d'Aymar Nicolai, seigneur de Saint-Victor, et d'Anne Baillet; il avait été désigné par le pieux Bertrand de Marillac comme digne d'occuper le siège épiscopal de Rennes : il se montra tel, en effet, et fut sacré, vers la fin de 1573, à Notre-Dame de Paris, par le cardinal de Lorraine, assisté des évêques de Paris et d'Avranches, au milieu d'une nombreuse et illustre assemblée où l'on comptait trois archevêques et douze évêques. Il prit séance au Parlement de Bretagne, comme conseiller-né, le 21 mars 1575; il assista aux États-Généraux tenus à Blois en 1577, et souscrivit au Concile provincial ouvert à Tours en 1583 et terminé à Angers en 1585. Ce prélat s'occupa spécialement de l'éducation de la jeunesse dans son diocèse, composa un excellent catéchisme, corrigea les livres liturgiques de Rennes, qu'il fit imprimer conformément aux prescriptions du Concile de Trente, et traduisit en français les *Confessions* de saint Augustin et les *Lettres* de saint Jérôme, enrichies de notes pieuses et savantes. Il fit aussi plusieurs fondations dans sa cathédrale, et voulut y reposer après sa mort à côté de son saint prédécesseur Yves Mahyeuc. Mâr pour le ciel, Aymar Hennequin rendit son âme à Dieu le 13 janvier 1596, dans la nuit du vendredi au samedi, « et fut découverte sa face en son lit, depuis le dimanche jusqu'au mercredi jour de ses funérailles, et par les rues estait mesme découvert, en le portant en terre, depuis la trésorerie, où il décéda, jusqu'à Saint-Pierre, en passant par la Cordonnerie et bout de Cohue¹. » Il fut inhumé le 17 janvier, selon son

1. *Journal de Pichart.*

désir, dans la chapelle Saint-Sébastien, en sa cathédrale, sous une pierre tombale portant cette inscription : REVERENDI IN CHRISTO PATRIS AC DOMINI DNI ÆMARI HENNEQUINI REDONENSIS EPISCOPI CORPUS SUB HOC LAPIDE CONDITUM JACET. OBIT DIE 13 JANUARIJ 1396. Au-dessus de ces mots était l'écusson du prélat défunt : écartelé : aux 1^{er} et 4^o, vairé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent, qui est Hennequin; aux 2^o et 3^o, d'azur à la fasces d'argent chargées de trois hures de sanglier de sable, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe, qui est Nicolai ou Gobbaille; sur le tout : d'azur à la bande d'argent accostée de deux dragons d'or, qui est Baillet. Les mêmes armoiries se retrouvaient sur une table de marbre scellée dans le mur de la chapelle, du côté de l'épître, et contenant cette autre épitaphe, résumant les actes et les vertus d'Aymar Hennequin :

QUOD POSTERI OLIM DE ÆMARI HENNEQUINO SCIRE CUPIENT LAPI⁹
 HIC INDICAVIT : E SENATORE APUD LUTETIAM PARISIORUM QUA IN
 URBE NOBILI GENTE CLARAQUE NATUS ERAT, DESIGNATUS RHEDONUM
 EPISCOPUS, ANNIS VIGINTI DUOBUS ECCLESIE HUIC PRÆFUIT, MAGNÆ
 ERUDITIONIS ET PIETATIS, CŒTERARUMQUE VIRTUTUM LAUDE ILLUS-
 TRIS, AMANTISSIMUS ETIAM DIVINI CULTUS, VESTEM ORNATUMQUE
 AD SACERDOTII MUNUS RELIGIOSE OBEUNDUM ECCLESIE SUÆ CONTU-
 LIT, NECNON ALIQUOT DIES ANNI FESTOS PASCHATIS INSTAR AUT
 PENTECOSTES ESSE VOLUIT, PRÆSERTIM OCTAVUM DIEM QUOTANNIS
 RECURRENTEM POST SACRÆ EUCHARISTIÆ SOLENNEM ET PUBLICAM
 ADORATIONEM, INFERIAS QUOQUE DECESSORI SUO BERTRANO MARIL-
 LACCO, SIBI, OMNIBUSQUE RETRO EPISCOPIS RHEDONENSIBUS DICI
 MANDAVIT, QUARUM RERUM ACTA TESAURARIUS ET CANONICI IN SA-
 CRARIO PENES SE HABENT ET PUBLICÈ TESTATI SUNT QUADRINGEN-
 TOS AUREOS AD ÆMARI SIBI FUISSE NUMERATOS. DECESSIT AUTEM
 SEPULTUSQUE EST RHEDONI IN HOC TEMPLO, ANNO ÆTATIS QUIN-

QUAGESIMO QUARTO, SEXTOQUE CALENDAS FEB. ANNI 1596, HENRICO
QUARTO MAGNANIMO INVICTOQUE REGE.

FRATRES MCESTISSIMI POSUERE

ABI: NON OBIT¹.

Le sceau de M^{sr} Hennequin, en 1579, est ovale; il renferme son écusson, portant les armes ci-dessus, surmonté d'une mitre et d'une croix tournée en dedans; la légende porte : *ÆMARUS. HENEQUIN. EPISCOPUS. REDONENSIS*².

LXV. — ARNAULT D'OSSAT naquit, le 20 juillet 1537, à La Roque, près de Castelnau-Magnoac, au diocèse d'Auch, de Bernard d'Ossat, pauvre ouvrier forgeron, et de Bertrande Conté, d'aussi basse extraction. Il ne dut sa fortune qu'à sa vertu et à sa rare aptitude pour les affaires; il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, et rendit des services signalés à Henri IV dans l'importante affaire de sa réconciliation avec l'Église. Arnault d'Ossat était doyen de Varen, au diocèse de Rhodéz, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Rennes, le 25 janvier 1596; il fut sacré, le 27 octobre suivant, par le cardinal-évêque de Vérone, dans l'église de Saint-Marc, à Rome. Le pape Clément VIII, l'ayant revêtu de la pourpre en 1599, le cardinal d'Ossat fut transféré à l'évêché de Bayeux, sans avoir vu son premier diocèse. Il ne vit pas le second davantage, toujours retenu à Rome par des affaires importantes pour le bien de l'Église. Contrarié cependant de ne pouvoir résider en France, il donna sa démission d'évêque et termina à Rome son honorable carrière, le 14 mai 1604. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Louis-des-Français, et son tombeau s'y voit encore dans la chapelle de Sainte-Jeanne de Voicis. Ce tombeau fut modifié en 1755, lorsqu'on restaura cette église; il est surmonté du portrait du cardinal et de ses

1. *Misel de Michel Guibé. — D. Morice, Catal. des Éclq. — Invent. de la Cathéd. en 1755.*

2. *Archives départementales, G G, 47.*

armoiries : d'azur au pigeon d'argent bequé de gueules, tenant au bec une branche d'olivier de sinople; on y lit l'inscription suivante, qui remplace l'ancienne épitaphe qu'on retrouve dans ses lettres :

MONUMENTUM

ARNALDO . OSSATO . S . R . E . PRÆSBYTERO . CARDINALI .

OB . INSIGNIA . IN . SUOS . REGES . UNIVERSANQ .

CHRISTIANAM . REMPUBLICAM .

MERITA .

INGENTI . APUD . OMNES . FAMA . ADMINISTRO .

DUDUM . JAN . A . PETRO . BOSSU . ET . RENATO . COURTIN .

UTROQ . A . SECRETIS .

AN . MDCIV . VIX . AD . ORITU . IPSIUS . EXCITATUM .

SED . EVITATE . NOVAQUE . TENPLI . MOLITIE . DISJECTUM .

COMES . NATHEUS . DE . BASQUIAT . DE . LA . HOUZE .

ET . DE . BONNEGARDE . EQUES . HIEROSOLIMITANUS .

PRIDEM . AD . UTRIUSQUE . SICILINÆ . REGEM .

MOX . AD . P . P . CLEMENTEM . XIII . LUDOVICI . XV . ORATOR .

AD . PERENNANDAM . CŒTERRANEI . SUI . MEMORIAM .

ET . AD . GALLICI . NOMINIS . SPLENDOREM .

RESTITUIT .

TITULUNQUE . CUM . IMAGINE . OPERE . MUSIVO .

ÆRE . SUO . PONI . FECIT .

AN . MDCCLXIII ¹ .

LXVI. — SÉRAPHIN OLIVIER-REZALI. Lorsque le cardinal d'Ossat fut transféré de Rennes à Bayeux, en 1599, Henri IV nomma évêque de Rennes Séraphin Olivier-Rezali, nonce du Saint-Siège en France; mais ce prélat ne prit point possession de son évêché, et le cardinal d'Ossat administrait encore Rennes en 1602, par l'entremise de son grand-vicaire François Le Prévost; aussi Séraphin se démit-il de son titre à

1. Communication de M. l'abbé Geneto, vicaire-général d'Auch, et de M. l'abbé Niochau, chapelain à Saint-Louis-des-Français, à Rome.

cette époque en faveur de François Larchiver. Séraphin Olivier-Rezali, né à Lyon, d'un père français et d'une mère italienne, avait d'abord été auditeur, puis doyen de la Rote, patriarche d'Alexandrie, etc.; il fut fait cardinal en 1604, et mourut à Rome le 9 mars 1609; il fut inhumé dans l'église française du couvent des Minimes de la Trinité-du-Mont, à Rome; mais on n'y retrouve plus de trace de sa sépulture. Les armoiries de ce cardinal étaient : *écartelé au 1^{er} et 4^e de sinople à la branche d'olivier d'azur, aux 2^e et 3^e de sable; sur le tout, au chef d'azur à trois fleurs de lys d'or et au lambel de gueules*¹.

LXVII. — FRANÇOIS LARCHIVER, natif de Plouezoc'h, au diocèse de Tréguier, alla, jeune encore, étudier à Paris, puis à Rome; il se fit distinguer dans cette dernière ville, et y devint d'abord curé de Saint-Yves-des-Bretons, puis curé de Saint-Louis-des-Français; pendant l'année du Jubilé de 1600, il fut nommé grand pénitencier des Bretons en Cour de Rome; fait plus tard chanoine de Verdun et trésorier du Chapitre de Nantes, il fut enfin élu évêque de Rennes, sur la résignation de Séraphin Olivier, et sacré le 24 juin 1602. Il fit son entrée solennelle à Rennes le 1^{er} septembre suivant, et prit séance au Parlement de Bretagne le 9 du même mois. Député des trois Ordres de la province, il assista aux États-Généraux tenus à Paris en 1614. Il mourut le 22 février 1619, dans son palais épiscopal de Rennes, laissant la réputation d'un savant et saint évêque. L'évêque de Saint-Malo officia à ses obsèques, le 25 février, et le Père Camart, célèbre prédicateur et général de l'Ordre des Minimes, prononça son oraison funèbre. Ce dernier, dit D. Morice, le loua surtout d'avoir partagé son temps entre les offices divins, la prédication, le confessionnal et la visite des malades. François Larchiver fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, du côté de l'épître, sous une pierre tombale portant son écus-

¹ *Muzet de Michel Guibé.* — Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Nillochau.

son : d'argent à une double ancre de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, soutenu d'or, à deux fasces de gueules, et l'épithaphe qui suit :

HIC JACET CORPUS D. D. FRANCISCI LARCHIVER.

BRITONES ME GENUERE, INTER CAPITOLIA CREVI,
SUSPEXIT MORES INCLYTA ROMA MEOS,
AD RHEDONUM ASCENDI ROMANO E COLLE THIARAM,
HINC AD COELUM, JAM ALTIUS IRE NOLO.

OBIIIT XXII FEBRUARI 1610¹.

LXVIII. — **PIERRE CORNULIEN**, fils de Pierre Cornulier, seigneur de la Touche, en Nozay, et de Claude de Comaille, né à Nantes, en 1575, fut d'abord doyen de la cathédrale de Nantes, prieur de Pirmit, conseiller-clerc au Parlement de Bretagne, puis abbé commendataire de Sainte-Croix de Guingamp, de Saint-Méen et de Notre-Dame-de-Blanche-Couronne. Nommé, en 1617, évêque de Tréguier, il fut transféré à Rennes au mois de mars 1619, et fit son entrée solennelle dans sa nouvelle cathédrale le 22 du mois de septembre suivant. « Prélat véritablement homme de bien, d'une vie pénitente et austère, d'une grande pureté de mœurs et d'un détachement digne d'être proposé pour modèle, » Pierre Cornulier se montra le plus zélé des pasteurs, lorsque la peste désola Rennes pendant dix années consécutives; on l'y rencontrait partout, « visitant assidûment les malades et administrant lui-même la sainte communion aux pestiférés. » Il donna libéralement à sa cathédrale, et voulut contribuer au vœu fait par la ville à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle en 1634, et à la suite duquel la contagion cessa miraculeusement. Ce vertueux évêque mourut le 22 juillet 1639, à son manoir

¹ *Mss. de Michel Guibé. — Invent. de la Cathéd. en 1755.*

patrimonial des Trois-Croix, près de Rennes¹. Son corps, apporté le soir même au palais épiscopal de cette ville, fut inhumé, le 28, par Hector d'Ouvrier, évêque de Dol, dans la chapelle de Notre-Dame-du-Vœu, fondée dans le transept septentrional de la cathédrale. Son tombeau consistait en une arcade pratiquée dans la muraille du côté de l'épître, ornée de sculptures et de l'écusson plusieurs fois répété des Cornulier : *d'azur à la rencontre de cerf d'or surmontée d'une hermine d'argent*. Dans le fond de l'arcade était gravée sur une plaque de marbre noir l'épithaphe suivante :

PETRUS PECCATOR
EPISCOPUS HIC
RESURRECTIONEM
EXPECTAT

SALVE, HOSPES, ET VALE, NIL TE MORAMUR HICET; REAPSE
PUBLICE INTEREAT ILLUSTRISSIMI ET REVERENDISS. D. D. PETRI
CORNULIERII PRÆSULIS RHEDONEN. ZELUM IN ECCLESIAM, FIDEM
ET OFFICIA IN PRINCIPES, CHARITATEM IN PATRIAM, MERITA IN
SINGULOS FUTURIS SÆCULIS INNOTESCERE, VIRQUE VIRTUTIBUS
OMNIBUS INSIGNIS NOMINI ET FAME COELO ET STYLO PARENTARI,
SED EA QUAM SUPREMAM REBUS SUIS LEGEM DIXIT ALIUD TUMULO
EPIGRAMMA VETUIT INSCRIBI; NODIS NON PARUISSE NEFAS. TU,
DEUM PRECARE UT SECUNDUM EXPECTATIONEM IN GLORIA RESURGAT.

OBIT XI CALENDAS SEXTILES, ANNO MDCXXXIX, ÆTAT. LXIV,
EPISCOPAT. XXII.

Nous avons retrouvé un seau de M^r Cornulier; il est de forme ronde, portant l'écusson de sa famille, timbré d'une mitre et d'une crosse tournée en dehors et soutenu de deux palmes; il n'y a pas de légende².

1. Le manoir des Trois-Croix, ou simplement des Croix, passa après la mort de l'évêque de Rennes aux mains de Claude Cornulier, son frère.

2. *Généal. de la maison de Cornulier*. — *Mémorial d'un chanoine*. (Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.) — *Invent. de la Cathéd. en 1755*.

LXIX. — HENRI DE LA MOTHE-HOUDANCOURT, fils de Philippe, seigneur de la Mothe-Houdancourt, en Picardie, et de Louise du Plessix-Picquet, frère des évêques de Mondo et de Saint-Flour, et du maréchal de France duc de Cardonne, fut d'abord docteur et proviseur du collège de Navarre, théologal de Paris, abbé de Saint-Martial de Limoges et de Souillac, près Cahors. Nommé évêque de Rennes en 1639, ce prélat ne prit possession de son évêché, par procureur, que le 4 août 1641, et ne fut sacré que le 4 janvier 1642, à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, par Victor Le Bouteiller, archevêque de Tours, assisté des évêques de Senlis et d'Auxerre, et en présence du nonce apostolique et de quinze évêques.

Le samedi, veille des Rameaux, 12 avril de la même année, il arriva à Saint-Melaine de Rennes, et le lundy ensuivant il fist son entrée en la cathédrale avec grandes acclamations de tout le peuple. » Il prêta serment le 28 avril 1642, au Parlement de Bretagne, en qualité de conseiller-né. Nommé, en 1653, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, Henri de la Mothe-Houdancourt fut transféré à l'archevêché d'Auch en 1661. Il mourut à Mazères le 24 février 1684, et fut enterré sous la tour de la cathédrale d'Auch, selon qu'il l'avait ordonné par testament ; sa pierre tombale porte encore l'inscription suivante, composée par l'humble prélat lui-même :

HIC JACET
 HENRICUS DE LA MOTHE-HOUDANCOURT
 INDIGNUS
 ARCHIEPISCOPUS AUSCITANUS
 EXPECTANS
 RESURRECTIONEM MORTUORUM.
 OBIT 1684, 24 FEBRUARII.

Au-dessus de cette tombe, le Chapitre d'Auch fit graver

cette autre épitaphe, qui existe également dans la cathédrale de cette ville :

QUOD HENRICI MERITIS DETRAXIT HUMILITAS
 ID REDDIT VERITAS,
 ILLUM PIETATE, DOCTRINA ET NOBILITATE
 CLARISSIMUM
 VENTURIS RETRO SÆCULIS COMMENDANS
 1684

Nous avons retrouvé le seau de M^{or} de la Mothe-Houdancourt, en 1643; il est rond et chargé d'un écu portant : écartelé au 1^{er} et 4^e d'azur, à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable; au 2^e et 3^e d'argent, au levrier rampant de gueules, colleté d'azur, à la boucle d'or, accompagné de trois tourteaux de gueules et surmonté d'un lambel de même à trois pendants; l'écu timbré d'une couronne comtale et d'un chapeau épiscopal à six hourpes. Il n'y a pas de légende¹.

LXX. — CHARLES DE LA VIEUVILLE, fils de Charles, duc de la Vieuville, en Artois, et de Marie Bounier, fut d'abord abbé commendataire de Savigné, en Normandie, de Saint-Laumer de Blois, de l'Estorp et de Saint-Martial, au diocèse de Limoges. Il permuta cette dernière abbaye contre l'évêché de Rennes. Il fut sacré dans l'église des Filles-Dieu de Paris, le 30 avril 1661, par l'évêque de Chartres, assisté des évêques de Périgueux et de Césarée, et fit son entrée solennelle à Rennes le 21 décembre suivant, et non pas en 1664, comme le dit D. Morice². Le 2 janvier 1662, il prêta serment au Parlement de Bretagne en qualité de conseiller-né.

1. *Mémorial d'un chanoine de Rennes.* — Monographie de la cathédrale d'Auch. — Les reverses de la Métropole reproduisent à tort l'écusson de M^{or} de la Mothe-Houdancourt tel qu'il se trouve dans le *Miscel de Michel Guibé* : écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, aux 2^e et 3^e d'azur au lion d'or et au lambel d'argent à trois pendants. L'écusson véritable se trouve imprimé sur la bulle d'indulgence de pardon de Nezins, aux *Archiv. départ.*, et est conforme d'ailleurs à tous les armoriaux.

2. V. *Journal d'un Bourgeois de Rennes.* (*Mémoires de Bret.*, I, 492.)

Ce prélat, homme d'érudition profonde, mourut à Paris le 29 janvier 1676; il portait : écartelé : aux 1^{er} et 4^e fascé d'argent et d'azur, au chef d'argent chargé de trois annelets enfilés de gueules, qui est la Vieuville; aux 2^e et 3^e d'hermines, au chef danché de gueules, qui est d'O; sur le tout : d'argent à sept feuilles de houx de sinople, 3, 3, 1, qui est Du Cosquer. D. Morice dit que M^{sr} de la Vieuville fut inhumé dans son église cathédrale, d'après ses dernières volontés; mais c'est une erreur; le *Journal d'un Bourgeois de Rennes*, contemporain de cet évêque, mentionne seulement le service d'octave qu'on fit à Saint-Pierre le 3 février 1676 pour le repos de son âme, et l'*Inventaire des Tombeaux de la cathédrale*, en 1755 et 1756, ne signale point sa sépulture à Rennes. D. Morice fut mis dans l'erreur parce qu'on avait effectivement l'intention d'apporter à Rennes le corps de M^{sr} de la Vieuville; mais ce projet ne fut pas exécuté. On lit, en effet, dans le *Journal de Loret* : « Le lundy 3 février 1676, l'on a fait à la cathédrale de Rennes un service solennel pour feu M^{sr} de la Vieuville, notre évêque, depuis peu décédé à Paris; l'Hôtel-de-Ville et tout le clergé y ont assisté; et ensuite chacune église a célébré en sa paroisse un service à son intention. Son corps doit estre en peu apporté ici et inhumé à Saint-Pierre notre cathédrale¹. »

Le sceau de M^{sr} de la Vieuville, en 1668 et 1675, est rond et armorial; il porte les armes de la Vieuville écartelées de celles d'O et chargées sur le tout de celles du Cosquer; l'écu est surmonté d'une couronne de marquis, accosté d'une mitre et d'une crosse tournée en dehors, et timbré d'un chapeau à dix houppes; la légende porte : CAEOLUS FRANCISCUS DE LA VIEUVILLE EPISCOPUS RUDONENSIS².

Après la mort de Charles de la Vieuville, son neveu, François de la Vieuville, fut nommé par le roi, le 3 février 1676,

1. *Journal ms. de Loret*, p. 254.

2. *Archiv. départ.*, 9 G, 10 et 44.



évêque de Rennes et abbé de Savigné; mais cette nomination n'eut pas de suites¹.

LXXI. — DENIS-FRANÇOIS BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, fils de Léon Bouthillier, comte de Chavigny, et d'Anne Phelippeaux, docteur en Sorbonne, aumônier du roi et abbé commendataire de plusieurs monastères, fut nommé à l'évêché de Rennes après le désistement de François de la Vieuville. Il ne prit pas toutefois possession de son siège, et, avant même d'être sacré, il fut transféré à l'évêché de Troyes, en 1677. M^{rs} de Chavigny portait pour armes : *d'azur à trois fusées d'or*. Il se retira en 1697, chez les Chartreux de Troyes, après avoir donné sa démission d'évêque, et mourut à Paris le 15 septembre 1731.

LXXII. — JEAN-BAPTISTE DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN, fils de Claude de Beaumanoir, marquis de Lavardin, au Maine, et de Renée de la Chapelle, d'abord doyen de l'Église du Mans, devint évêque de Rennes en 1677; il fut sacré le 20 février 1678, et fit son entrée solennelle le 6 avril suivant. Il devint en même temps abbé commendataire de Moutier-Ramey et de Beaulieu, prêta serment au Parlement de Bretagne comme conseiller le 15 juillet 1678, et acquit la réputation d'un des évêques les plus recommandables de son temps. Son seau est ovale et porte son écusson en bannière : *d'azur à onze billettes d'argent, posées 4, 3, 4*, surmonté d'une couronne de marquis, d'une crosse et d'une mitre, et timbré d'un chapeau à dix glands, avec cette légende : **JOHANNES DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN EPISCOPUS RHEDON**. Jean-Baptiste de Beaumanoir mourut, en son palais épiscopal de Rennes, le 23 mai 1711, et fut inhumé le 27 dans la chapelle absidale de sa cathédrale, dite chapelle du Saint-Sacrement, du côté de l'épître, sous une pierre tombale de marbre noir portant ses armoiries et cette épitaphe :

¹. Hauréau, *Gall. christ.* — Misset de Michel Guibé. — D. Morice, *Catalogue des Evêq.*

JOANNI-BAPTISTÆ DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN
 EPISCOPO RHEDONENSI,
 SUÆ GENTIS ULTIMO ET MAXIMO, ARMORICÆ PARENTI OPTIMO,
 ECCLESIAE SUÆ MUNIFICENTISSIMO,
 CANONICI RHEDONENSES MONUMENTUM HOC POSUERE.

Le Chapitre de Saint-Pierre ne s'en tint pas à cette marque de sa reconnaissance envers M^{gr} de Beaumanoir : en 1756 il releva les ossements de ce prélat et les déposa dans une nouvelle châsse de plomb, accompagnée de cette inscription :

HIC OSSA ILLUSTRISSIMI ET REVERENDISSIMI D. D. JOANNIS-
 BAPTISTÆ DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN
 EPISCOPI RHEDONENSIS, EXIMIAE PIETATIS VIRI, DE ECCLESIA
 OPTIME MERITI, IN SPEM GLORIAE,
 REQUIESCUNT.
 RUINAS AGENTE VETERI ECCLESIA TEMPLO EFFOSSA SUNT ET
 SEDULO COLLECTA, ANNO 1756,
 ET HIC DEPOSITA IN TESTIMONIUM REVERENTIAE SINGULARIS ET
 GRATITUDINIS CAPITULI ET CANONICORUM.
 OBIT ANNO DOMINI 1711.

Cette châsse fut ensuite déposée dans le caveau du Chapitre avec les restes d'Yves Mahyeuc¹.

LXXIII. — CHRISTOPHE TURPIN DE CRISSÉ DE SANSAY, fils de Louis Turpin, comte de Sansay, en Poitou, et d'Anne-Marie de Malairges, né en 1670, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de Tournay, puis abbé de Moreaux, au diocèse de Poitiers, et doyen de Saint-Martin de Tours, fut nommé par le roi évêque de Rennes, le 15 août 1711; mais il ne fit son entrée solennelle en sa ville épiscopale que le 31 décembre 1712, et prit séance au Parlement de Bretagne

1. *Invent. de la Cathéd. en 1756.* — Le cœur de Mgr de Beaumanoir fut porté en 1711 à Malicorne, résidence de sa famille.

le 12 janvier 1713. Ce prélat donna, en 1717, sa démission du doyenné de Saint-Martin, et obtint en échange l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

Lors du terrible incendie de Rennes, en 1720, M^{er} Turpin de Crissé se montra véritable pasteur et n'épargna rien pour soulager les victimes de ce déplorable évènement. « Doux, affable et plein de charité, dit l'abbé Tresvaux, cet évêque était chéri de son troupeau, » lorsqu'il fut transféré sur le siège de Nantes, en 1723, et pourvu peu après de l'abbaye de la Chaume, dans ce même diocèse. Il mourut au manoir épiscopal de Chassais, près Nantes, le 20 mars 1746, et fut inhumé le 4 avril suivant, dans sa cathédrale.

Son sceau, de forme ovale, portait les armes de sa maison : *d'argent lozangé de gueules*, accompagnées d'une mitre, d'une crosse, d'une couronne de marquis et d'un chapeau à dix houppes; on lisait autour : CHRISTOPHONUS LUDOVICUS TURPIN CRISSE DE SANSAY EPISC. RHED.¹

LXXIV. — CHARLES LE TONNELIER DE BRETEUIL, fils de François Le Tonnelier de Breteuil, marquis de Fontenay-Trésigny, et d'Anne de Calonne de Courtebonne, frère du marquis de Breteuil, secrétaire d'État, fut nommé en même temps, le 17 octobre 1723, évêque de Rennes et abbé de Saint-Pierre de Chaume, au diocèse de Sens. Il fut sacré le 15 juillet 1725, prit possession, par procureur, de son évêché le 22 août suivant, et fit son entrée solennelle à Rennes le 7 juin 1726. Il montra une grande fermeté contre les jansénistes, dont il préserva son diocèse, et publia des statuts synodaux; il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 24 avril 1732. L'évêque de Saint-Brieuc présida aux funérailles de ce prélat, qui fut inhumé le 29 avril, dans la chapelle absidale de sa cathédrale, du côté de l'évangile. En 1756, il n'y avait point encore de marbre sur la tombe de M^{er} de Breteuil, mais l'on retrouva son cercueil de plomb, sur lequel étaient gra-

1. De la Nicollière, *Armorial des Evêques de Nantes*. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil.

vées ses armoiries : d'azur à l'épervier au vol éployé d'or, grilleté et aux longues de même, avec cette inscription :

CY GIST M^{SR} L'ILLUST^O ET REVER^O CHARLES-LOUIS-AUGUSTE LE TONNELIER-BRETEUIL, EVESQUE DE HENNES, CONSEILLER-NÉ DU PARLEMENT DE BRETAGNE, GRAND MAITRE DE LA CHAPELLE DU ROI, CONSEILLER DU ROI EN TOUS SES CONSEILS, ABBÉ COMMENDATAIRE DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE DE CHAUMES, PRIEUR DES PRIEURÉS DE S^T-PIERRE DE REUIL ET DE L'ESCALMEL, DÉCÉDÉ A SON PALAIS ÉPISCOPAL, LE JEUDI, 24 AVRIL, ET INHUMÉ DANS CE TOMBEAU, LE 20 DU MÊME MOIS, DE L'ANNÉE MIL SEPT CENTS TRENTE DEUX, AGÉ DE QUARANTE CINQ ANS.

REQUIESCAT IN PACE.

Le cercueil de M^{SR} de Breteuil fut déposé, en 1756, auprès de celui de M^{SR} de Beaumanoir, dans le caveau construit à cette époque par ordre du Chapitre, au bas des nefs de la cathédrale.

Le sceau de M^{SR} de Breteuil est ovale et de style rocaille ; il porte ses armoiries, l'écu accompagné d'une couronne de marquis, d'une crosse et d'une mitre, et surmonté d'un chapeau à dix houppes ; on lit autour : CAR. LUD. AUG. LE TONNELIER DE BRETEUIL RHED. EPISCOPUS¹.

LXXV. — LOUIS-GUY GUÉRAPIN DE VAUREAL, baron de Vauréal et comte de Belleval, fils de Michel-Antoine Guérapiu, comte de Belleval, et de François Fretel de Bazoche, né en 1688, docteur en théologie, grand-vicaire de Meaux, abbé commendataire de Jouy, devint, en 1732, évêque de Rennes et maître de la chapelle du roi. Il fut sacré le 24 août 1732, et entra solennellement à Rennes le mois suivant ; il fut fait ensuite abbé de Molesmes, ambassadeur en Espagne en 1741 et abbé de Saint-Aubin d'Angers en

¹ Moreri, *Dict. Hist.* — *Invent. de la Cathéd. en 1756.* — *Journal d'un Bourgeois de Rennes.*

1742; il fut encore créé grand d'Espagne en 1745 et reçu membre de l'Académie Française en 1749. Toutes ces charges importantes empêchèrent souvent M^{er} de Vauréal de résider à Rennes comme il l'eût désiré; mais l'on n'en a pas moins conservé souvenir, dans le diocèse, de son excellente administration et de ses grandes vertus. Il se démit de son siège épiscopal en 1758, et mourut le 15 juin 1760, revenant des eaux de Vichy, non pas à Nevers, comme l'a cru l'abbé Tresvoux, mais dans un village situé près de Nevers, et appelé Magny. Ce prélat fut inhumé sans pompo dans le caveau de la famille de Boisvert, alors seigneur de l'endroit. M^{er} de Vauréal portait : *d'argent au lion de sable tenant une hache de gueules, à la bordure d'azur semée de fleurs de lys d'or*. Son sceau, de forme ovale, contenait cet écusson, accompagné d'une mitre, d'une crosse et d'une couronne ducal, enveloppé d'un manteau fleurdelysé et fourré d'hermines, et surmonté d'un chapeau à dix houppes. La légende porte : LUDOVICUS GUIDO DE VAUREAL EPISCOPUS RHEDONENSIS¹.

LXXVI. — JEAN-ANTOINE DE TOUCHERBOEUF-BEAUMONT DES JUNIES, né dans le diocèse de Cahors, en 1705, était fils de François de Toucherboeuf-Beaumont, baron des Junies, seigneur de Ferrières, etc., et de Charlotte de Montalembert-Monbeau. Licencié en Sorbonne, il fut d'abord vicaire général et grand archidiacre de Tours. Nommé évêque de Rennes le 3 février 1759, il fut sacré, le 13 mai suivant, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par M^{er} Dillon, archevêque de Toulouse, assisté des évêques de Meaux et de Senlis. Le nouveau prélat ne fit guère que paraître à Rennes, car sa mauvaise santé l'obligea à se démettre de son siège épiscopal dès le commencement de l'année 1761. Il portait pour armes : *d'azur à deux bœufs passant d'or*².

LXXVII. — HENRI-LOUIS-RENÉ DES NOS, fils de Charles des

1. De Courcy, Nobil. de Bret. — Lettre du secrétaire général de l'évêché de Nevers. — Archiv. départ.

2. Lettre de M. le curé des Junies, en date de 1874.

Nos, comte des Nos, seigneur de la Chérissière et d'Ernée, et de Thérèse-Catherine des Nos, naquit le 7 janvier 1717, à Ernée, au diocèse du Mans. D'abord chanoine du Mans, puis abbé commendataire de Redon et de Saint-Évroult, et vicaire général de Saint-Brieuc, il fut nommé évêque de Rennes en 1761. Sacré à Paris, dans la chapelle de l'archevêché, le 16 août, par M^{er} de Beaumont, archevêque de Paris, le nouvel évêque de Rennes prit, par procureur, possession de son siège le 24 décembre suivant, et entra solennellement dans sa ville épiscopale le 3 avril 1762. Malheureusement, M^{er} des Nos s'attira l'inimitié du Parlement de Bretagne, en soutenant contre lui les intérêts de la cour de France, et il crut devoir changer de diocèse. Transféré en 1770 à l'évêché de Verdun, il s'y fit chérir de son clergé et de son peuple. Son refus de prêter le serment à la Constitution força ce digne évêque à s'exiler en 1791 ; il se retira à Trèves, reentra en France en 1792, fut de nouveau contraint de regagner la terre étrangère, et mourut à Coblenz en 1793. L'électeur de Trèves lui fit rendre de grands honneurs funèbres, à cause de sa qualité de comte palatin et prince de l'Empire, comme évêque de Verdun. M^{er} des Nos portait pour armoiries : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*. Son sceau, ovale et de style rocaille, renferme cet écu, accompagné d'une crosse et d'une mitre, timbré d'une couronne de marquis, et surmonté d'un chapeau à dix houppes ; la légende porte : HENRICUS-LUDOVICUS DESNOS EPISCOPUS RUEDONENSIS. Un autre sceau, plus grand, du même prélat, ovale et armorial, est semblable au précédent, sauf la légende qui porte seulement ces mots : HENRICUS LUDOVICUS RENATUS EPISCOPUS RUEDONENSIS ¹.

LXXVIII. — FRANÇOIS BAREAU DE GIRAC, fils de Jacques Bareau, seigneur de Girac, président en la sénéchaussée et siège

¹. Trevaux, Église de Bret. — Reg. paroiss. d'Ernée. — Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine, 9 0, 45.

présidial d'Angoumois, et de Sylvie de Devesaux de Chasse-neuil, naquit à Angoulême le 1^{er} février 1732; il fut d'abord vicaire général de son diocèse, puis doyen du Chapitre d'Angoulême. En 1766, le roi, qui connaissait son mérite, le nomma évêque de Saint-Brieuc, et le nouveau prélat fut sacré à Paris le 31 août 1766, dans l'église Saint-Roch, par M^{sr} de Beaumont, archevêque de Paris, assisté des évêques d'Orléans et de Beziers. François de Girac ne resta pas longtemps à Saint-Brieuc; dès le 22 décembre 1769, il fut transféré à Rennes; il prit, par procureur, possession de ce siège le 10 avril 1770, et fit son entrée solennelle dans sa nouvelle ville épiscopale le 15 septembre suivant. Plusieurs fois chargé de la présidence du clergé aux États de Bretagne, cet évêque donna de grandes preuves de sa capacité et de son désintéressement; aussi les abbayes de Saint-Évroult, de Froidmont et de Saint-Sever-Cap lui furent-elles données pour subvenir à ses besoins; l'abbaye de Saint-Melaine fut, en outre, de son temps unie à l'évêché de Rennes, en 1770. Administrateur habile, M^{sr} de Girac s'occupa activement de son diocèse, et fut un des premiers, parmi les évêques, à résister au schisme constitutionnel. Il eut toutefois la douleur de voir, pendant la Révolution, son siège envahi par un intrus, Claude Le Coz, qui prit le titre d'évêque métropolitain du Nord-Ouest. Ne se croyant plus alors en sûreté en France, M^{sr} de Girac s'exila et habita successivement Bruxelles, Vienne et Pétersbourg, où le dernier roi de Pologne voulut l'avoir près de lui. Pie VII ayant, en 1801, demandé à tous les évêques de France leur démission, notre prélat adressa la sienne au Souverain-Pontife et rentra bientôt après dans sa patrie. Napoléon voulut alors lui donner un nouveau siège épiscopal, mais M^{sr} de Girac refusa et ne voulut accepter d'autres fonctions que celles de chanoine de Saint-Denis; il passa le reste de ses jours à Paris et mourut le 23 novembre 1820, âgé de 88 ans. Ses armoiries étaient : *écartelé : au 1^{er} d'argent à la fasce de gueules; au 2^e d'argent à la tour de sable; au 3^e de*

gueules au lion d'argent; au 4^e d'azur à la fasce d'or soutenue d'une étoile de même en pointe, au chef danché d'or; sur le tout : d'or au chevron de gueules accompagné de trois croissants de même¹. Le seceau de M^{sr} de Girac portait exactement ces armoiries : de forme ovale, il avait pour ornement de l'écu une mitre, une crosse, une couronne de marquis et un chapeau à dix houppes; la légende portait : FRANCISCUS BAREAU DE GIRAC EPISCOPUS RHEDONENSIS².

Avec le nom de M^{sr} de Girac se termine le catalogue des évêques de Rennes sous l'ancien régime. Les révolutionnaires qui firent ce prélat prendre le chemin de l'exil crurent bien en finir avec le catholicisme; mais ils se trompèrent : leur schisme et leurs impiétés durèrent peu, et nous verrons, dans la suite de cet ouvrage, l'Église de Rennes renaitre pleine de vie et d'espérance, et parvenir bientôt à un degré de gloire qu'elle n'avait point encore connu.

1. Reg. parois. d'Angoulême. — De Courey, Nobil. de Bret. — Trevaux, Église de Bret. — Archiv. départ. — Dans les verrières de la Métropole, on attribue à M^{sr} de Girac : écartelé; au 1^{er} d'azur à la fasce de gueules; au 2^e d'argent à la tour de sable; au 3^e de gueules au lion rampant d'or; au 4^e d'azur à la fasce d'or soutenue d'une étoile d'argent en pointe, au chef danché d'or; sur le tout, d'or au chevron de gueules accompagné de trois croissants d'argent.

2. Communication de M. Danjou de la Garenne.

CHAPITRE III

L'ÉVÊQUE DE RENNES & SES AUXILIAIRES

Entrée solennelle des évêques de Rennes. — Privilèges honorifiques. — Étendue des seigneurs de Rennes et de Nanée. — Manoirs épiscopaux. — Jurisdiction temporelle et droits féodaux. — Prévôt féodé. — Franchise et droit d'asile. — Anecdotes. — Election de l'évêque. — Revenus de l'évêché. — Devoirs de l'évêque envers le Chapitre — Vicaires généraux. — Officialité. — Chancellerie ou secrétariat. — Pénitencerie.

L'histoire ecclésiastique de la Bretagne au moyen-âge est partagée en deux grandes périodes par les invasions normandes du x^e siècle. Nous ne savons presque rien de ce qu'était la puissance temporelle des évêques de Rennes avant cette irruption des barbares dans notre diocèse, mais nous n'ignorons pas les ruines qu'ils amoncèrent sur leur passage, forçant les évêques, les prêtres et les moines à fuir à l'étranger avec les reliques et les trésors de leurs églises. Lorsque la Bretagne se reconstitua aux xi^e et xii^e siècles, les grandes restitutions faites à l'Église y ramenèrent l'abondance. « Les évêques devenus riches, dit D. Morice, allèrent dans les cours des princes et bientôt ambitionnèrent quelque ressemblance avec eux : le couronnement des princes se faisait avec toutes les cérémonies qui conviennent à la majesté royale; les évêques établirent de pareilles cérémonies dans leur installation ou souffrirent qu'on les établit. » Dans ces siècles de foi, on considérait avant tout la sainteté du caractère épiscopal méritant bien tous les honneurs rendus par les fidèles.

Voici donc comment se faisait la première entrée solennelle d'un évêque de Rennes dans sa ville épiscopale.

La veille du jour fixé pour la cérémonie, le nouvel évêque se rendait à cheval au monastère de Saint-Melaine, situé en dehors des murs de la ville, et dont l'abbé était tenu de lui donner à souper et à coucher ainsi qu'aux gens de sa suite. Le baron de Vitré était obligé d'accompagner le prélat jusqu'à cette abbaye et de lui tenir l'étrier droit quand Sa Grandeur descendait de cheval; en revanche, « ledit cheval avec son harnois et caparaçonnement demeurait audit seigneur de Vitré, comme à lui acquis à raison de ce service. » Entré à Saint-Melaine, où tous les moines venaient le saluer, l'évêque allait vénérer les reliques du monastère, acceptait le repas que lui offrait l'abbé et passait la nuit « en veilles et oraisons. » Le lendemain matin, l'abbé de Saint-Melaine, assisté de tous ses religieux revêtus de leurs plus précieux ornements, conduisaient processionnellement le prélat de leur couvent à l'église paroissiale de Saint-Étienne; cette église était alors considérée comme la première de Rennes, après la cathédrale, quoiqu'elle fût située dans un des faubourgs. Le recteur de Saint-Étienne attendait dans son cimetière l'arrivée de l'évêque, et ce dernier, agenouillé sur un prie-Dieu préparé à cet effet, prêtait entre ses mains un premier serment de fidélité aux coutumes du diocèse; se relevant ensuite, le pontife entrait dans l'église et y trouvait l'attendant les dignitaires et les membres du Chapitre, ainsi que les quatre seigneurs principaux destinés auxquels incombait la charge de porter la chaise épiscopale. Après s'être revêtu de ses ornements pontificaux, l'évêque prenait place sur ce siège d'honneur, qui soutenaient les barons de Vitré, d'Aubigné, de Châteaugiron et de la Guerche; il s'avancit ainsi triomphalement, précédé d'une longue suite de chanoines, de prêtres et de religieux, et suivi de la foule. La procession s'arrêtait devant la porte Mordelaise, qui se trouvait fermée : le capitaine ou le gouverneur de Rennes se présentait alors, et l'évêque prêtait un second serment de respecter les franchises de sa ville épiscopale; la porte s'ouvrait ensuite et l'on se remettait en marche.

Mais à l'entrée de la cathédrale se tenait le trésorier ou un autre dignitaire du Chapitre; l'évêque, arrêté de nouveau, prêtait sur les Saints Évangiles un troisième serment de respecter les libertés de l'Église de Rennes. Il pénétrait enfin dans le sanctuaire, y adorait Dieu et y recevait les hommages de ses chanoines et de son clergé; puis se retirant en son palais épiscopal, il y offrait un dîner, à la suite duquel le seigneur d'Aubigné « se saisissait de toute la vaisselle qu'on y avait servie, pour récompense d'avoir soutenu un des pots de la chaire pontificale¹. »

Dans la suite des siècles, ce beau cérémonial subit quelques changements, dont le seul important fut la substitution de quatre bourgeois de Rennes aux quatre barons du diocèse. Malgré sa longueur, nous croyons devoir transcrire ici le procès-verbal de l'entrée solennelle du dernier évêque de Rennes avant la Révolution. Ce fut le 14 et le 15 septembre 1770 que M^{re} François Bateau de Girac fit son entrée dans sa ville épiscopale.

« Le vendredi 14 septembre, MM. Le Mintier, de la Motte-Morel, de la Croix et Le Prévost de Bourgerel (tous quatre chanoines), nommés par le Chapitre pour aller au-devant du seigneur Evêque, sont partis à cet effet en carrosse vers les deux heures de l'après-midi, revestus de manteaux longs et en chapeau, et se sont rendus jusqu'au pont de Cesson, où, après avoir attendu quelque temps, ils ont aperçu le carrosse de Monseigneur près d'arriver à l'endroit où ils s'étaient arrêtés; et étant descendus de leur carrosse ils ont vu Monseigneur descendre du sien en rochet et camail pour venir à leur rencontre. L'ayant abordé, M. Le Mintier lui a fait un compliment, auquel Monseigneur a répondu de la manière la plus obligeante pour le Chapitre et pour ses députés. Ensuite ils l'ont prié de monter dans leur carrosse, ce qu'il a fait; il

¹ *Reg. des délib. du Chap. de Rennes.* (Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 3 G.) — *Du Par, Hist. général.* — *Le Grand, Chronol. des Evêq. de Rennes.* — *D. Morice, Hist. de Bret.*

en occupait seul le fond, MM. Le Mintier et de la Motte se sont placés sur le devant, et MM. de la Croix et de Bourgerel ont monté seuls dans le carosse du seigneur Evêque. Dans la marche, on a suivy l'ordre accoutumé; le carosse où était Monseigneur avec deux premiers députés était précédé de la maréchaussée, qui vint à sa rencontre, et suivi immédiatement du carosse où étaient montés les deux autres députés.

« Cependant MM. du Chapitre s'étaient assemblés après complices au son de la cloche capitulaire, et de là s'étaient rendus chez les Pères Bénédictins, à l'abbaye de Saint-Melaine; entrants par la porte de côté dans le cloître, ils avaient été conduits dans la grande salle où ils attendirent Monseigneur, dont l'arrivée prochaine fut annoncée par le son de toutes les cloches de la ville, au moment qu'il descendit dans la cour de Saint-Melaine. Il y fut reçu, selon l'usage, par les religieux de l'abbaye; les quatre députés se séparèrent de lui et allèrent rejoindre leur compagnie.

« Peu de temps après, Monseigneur, conduit par les RR. PP. Bénédictins, entra dans la salle où MM. l'attendaient; ils s'avancèrent au devant de lui et lui firent tous ensemble une profonde révérence. Alors M. le trésorier (Maurille Hay de Bonteville) prenant la parole, le honnet en tête, lui fit, au nom du Chapitre, un compliment où il exprimait avec dignité les sentiments du corps; Monseigneur lui fit une réponse remplie de tous les témoignages d'estime et d'amitié que pouvait espérer le Chapitre. Ensuite, avant de recevoir les compliments du clergé et des religieux entrés dans la salle, il monta dans la chambre qui lui était préparée, suivi de MM., auxquels il réitéra ses témoignages d'affection pour tous en général et pour chacun en particulier, lorsque M. le trésorier les lui nomma l'un après l'autre. Ils lui demandèrent à quelle heure il désirait faire son entrée le lendemain, et, s'étant informé de l'usage, il assigna aux neuf heures du matin son départ des Bénédictins pour se rendre à Saint-Étienne. MM. se retirèrent et retournèrent à la salle capitulaire dans

le même ordre qu'ils étaient venus, et là il fut arrêté que le lendemain l'on partirait à huit heures trois quarts pour arriver à Saint-Étienne avant Monseigneur. MM. les dignitaires (MM. Hay de Bonteville, trésorier; de la Corbière, chantre; de Caquoray, archidiacre de Rennes; Gibon du Pargo, archidiacre du Désert, et de Vendomois de Saint-Aubin, scholastique) et les quatre chanoines députés furent invités à souper ce même jour, avec Monseigneur, chez les Pères Bénédictins. »

Le lendemain, samedi 15 septembre, le Chapitre se rendit processionnellement de l'hôpital Saint-Yves, dont la chapelle servait alors provisoirement de cathédrale¹, à l'église de Saint-Étienne.

« Les cloches de cette paroisse sonnèrent à l'arrivée de MM. du Chapitre, qui s'arrêtèrent au bas de la nef, rangés en haie sur deux lignes. Quelque temps après arriva le seigneur Evêque, précédé du clergé de Saint-Étienne en teste (qui était allé au devant de lui) et des Pères Bénédictins de Saint-Melaine (qui l'avaient amené processionnellement); il était en rochet, camail et sans étole, sous un dais porté par quatre marguilliers de Saint-Étienne. Au moment que Monseigneur entra dans l'église, le premier massier lui mit un carreau sur lequel s'étant mis à genoux il baisa la croix et prit de l'eau bénite au goupillon que lui présenta M. le trésorier (considéré comme recteur primitif de Saint-Étienne); celui-ci, après une profonde révérence au seigneur Evêque qui s'était levé, se couvrit et le complimenta pour la seconde fois. Après la réponse, le chœur chanta en musique l'antienne *Ecco sacerdos magnus*, durant laquelle Monseigneur, précédé de MM. du Chapitre, avança vers le sanctuaire, où les Pères Bénédictins occupaient le côté de l'évangile; MM. du Chapitre se placèrent du côté de l'épître; on avait eu soin de faire défendre l'accès par deux fusilliers envoyés exprès de la

1. La cathédrale de Rennes, menaçant ruine, avait été démolie en 1780.

part du Chapitre. Après avoir fait sa prière au pied de l'autel, Monseigneur étant monté sur la plus haute marche, M. le trésorier lui donna l'étole à baiser et la lui passa au col, lui mit au doigt l'anneau pastoral, le revêtit d'une chappe, lui mit la mitre en tête et la crosse en main. Ainsi revêtu de ses habits pontificaux, Monseigneur donna la bénédiction au peuple, et aussitôt la procession générale commença à défilér dans l'ordre accoutumé; suivait sous un dais porté par les quatre marguilliers le seigneur Evêque, qui durant la marche donnait des bénédictions au peuple assemblé en foule; en sortant de l'église, on chanta l'antienne *Sacerdos et pontifex*, et durant la marche on chanta successivement les hymnes *Iste confessor* et *Jesus redemptor, perpes corona*, etc.

« Arrivé à la porte Mordelaise, le clergé séculier et régulier passa outre, et au moment que le porte-croix de l'église cathédrale toucha le pont (tombrant sur les douves de l'enceinte de ville) la porte fut fermée, MM. les échevins et Communauté de ville en corps étaient restés en dedans; le sieur Minthy, en l'absence de M. le maire, avec deux autres échevins, passant au milieu du Chapitre rangé en haie, avancèrent jusqu'au dais pour faire prêter à Monseigneur les serments ordinaires et accoutumés; après quoi ils retourneront rejoindre leur corps. La porte fut ouverte, l'église cathédrale entra, et au passage du seigneur Evêque il fut complimenté par un des échevins et il lui fut présenté un dais de satin blanc parsemé d'hermines, garni de franges d'argent, chargé sur le fond et sur les deux pentes de côté des armes de Monseigneur, et sur les deux autres des armes de la ville; quatre échevins le portèrent sur le seigneur Evêque, précédés des tambours, fifres et trompettes de la ville, et suivis des autres échevins en habit de cérémonie jusque dans l'église, tandis que le chœur chantait en plein chant l'hymne *Exultet cælum laudibus*.

« Au bas de l'église de Saint-Yves, vers le milieu de la nef, était placé un prie-Dieu couvert d'un tapis avec un carreau

sur lequel Monseigneur se mit à genoux et prit de l'eau bénite que M. le trésorier lui présenta avec le goupillon ; puis se leva, bénit l'encens et fut encensé de trois coups par ledit sieur trésorier, qui, ayant rendu l'encensoir et s'étant profondément incliné, fit au seigneur Evêque une troisième harangue, à laquelle Monseigneur ayant répondu, se mit de nouveau à genoux pour prêter les serments accoutumés : M. le trésorier lui demanda par trois fois différentes : *Est-ne ingressus tuus pacificus?* Et chaque fois Monseigneur répondit : *Est pacificus.* M. le trésorier ajouta : *Juras-tu statuta, libertates et consuetudines hujus Ecclesie Rhedonensis servare?* Monseigneur répondit : *Juro.* M. le trésorier, lui montrant le livre des Évangiles, lui dit : *Tange sacra.* Monseigneur y portant la main répondit : *Tango.* M. le trésorier lui demanda en outre : *Juras-tu bona hujus Ecclesie non alienare et alienata revocare pro posse?* Monseigneur répondit : *Juro.* *Tange sacra,* reprit encore le sieur trésorier. Monseigneur, portant de nouveau la main sur le livre des Évangiles, répondit : *Tango.* Alors M. le trésorier, le saluant, lui dit : *Sic intrabis fidelis.*

« Aussitôt, Monseigneur s'étant relevé, fut conduit de la nef jusqu'à la porte du chœur, sous le dais porté par les mêmes échevins ; MM. du Chapitre se placèrent dans les hautes stalles du côté de l'épître, les Pères Bénédictins dans les hautes stalles du côté de l'évangile, et MM. les échevins dans les basses stalles du même côté de l'évangile. Le seigneur Evêque, entré dans le chœur, alla se mettre à genoux sur un prie-Dieu couvert d'un tapis avec carreaux, placé entre l'Aigle et l'autel, à l'endroit où est ordinairement le Moïse que l'on avait ôté¹, et ensuite s'étant levé, M. Gibon du Pargo, archidiaque du Désert, et M. de Rommilley, chanoine député pour faire la fonction de l'autre archidiaque, vinrent en chappes se

1. L'Aigle et la statue de Moïse tenant les tables de la Loi étaient d'antiques lutrins provenant de l'ancienne cathédrale.

placer à ses côtés et demeurèrent debout; en même temps, M. Picaud de la Pommeraye, chanoine député pour faire la fonction de chantre, entra au chœur, portant le bâton cantoral, précédé des deux chanoines assistants, du sous-chantre et des deux chappiers; lorsqu'ils furent rendus à l'escabeau, la musique entonna le *Te Deum*, pendant lequel M. le trésorier, revêtu d'étole et de chappe, vint accompagné du diacre et du sous-diacre, aussi en chappes, et se tint debout au pied de l'autel; à la fin du *Te Deum*, M. le trésorier, après une profonde révérence au seigneur Évêque et gémissement au pied de l'autel, y monta, le baisa, et se tournant du côté de l'épître vers Monseigneur qui s'était remis à genoux sur son prie-Dieu, il chanta à haute voix l'oraison *Deus fidelium pastor*, dans un livre soutenu par le diacre et le sous-diacre.

« L'oraison finie, Monseigneur, assisté des deux archidiaques, avança au pied de l'autel où on lui mit la mitre en tête; ayant fait gémissement, il monta à l'autel, le baisa et fut conduit à son trône pontifical, où il se plaça dans un fauteuil, ayant les deux archidiaques assis à ses côtés. Alors M. le trésorier, les autres dignitaires et les chanoines, chacun suivant l'ordre de sa réception, se présentèrent, l'un après l'autre, au seigneur Évêque, et après une profonde inclination baisèrent son anneau pastoral, l'embrassèrent aux deux joues, et lui faisant une seconde inclination avant de se retirer, lui dirent : *Ad multos annos, pater reverendissime.*

« Après le baiser de paix auquel se présentèrent les sieurs sémi-prébendés et le sieur sous-chantre, Monseigneur, quittant son trône, vint au milieu de l'autel, accompagné des deux archidiaques, et donna la bénédiction solennelle; ensuite, étant descendu de l'autel, il entra dans la sacristie; il y fut suivi de MM. qui le reconduisirent au palais épiscopal et entrèrent avec lui dans la salle de compagnie et quelque temps après se retirèrent; alors arrivèrent MM. de Rommilley et de la Motte-Morel, en manteaux longs et bonnets carrés, précédés des deux massiers, pour présenter les honneurs du

Chapitre, consistant en douze petits pains de demi-livre et douze bouteilles de vin rouge¹, et ainsi se terminèrent les cérémonies de la réception du seigneur Évêque². »

Lorsqu'Henri II établit à Rennes le Parlement de Bretagne, en 1553, l'évêque de cette ville fut déclaré membre-né de cette assemblée; aussi voyons-nous, à partir de cette époque, la plupart de nos prélats venir prendre place au Parlement à leur arrivée parmi nous. Dans les derniers temps, les évêques de Rennes furent, de plus, considérés comme présidents-nés aux États de Bretagne, lorsque ceux-ci se tinrent dans leur diocèse. Enfin, tant que notre province eut ses souverains particuliers, nos évêques prétendirent avoir le privilège de couronner les ducs de Bretagne dans leur église cathédrale : cette magnifique cérémonie, dont tous les détails et prières sont minutieusement décrits dans le *Missel de Michel Guibé*, fut célébrée pour la dernière fois par Yves Mahyeuc, en 1532, lorsqu'il couronna duc de Bretagne le dauphin François III.

Outre ces prérogatives d'honneur, l'évêque de Rennes avait une juridiction seigneuriale s'étendant sur une partie de sa ville épiscopale et sur certaines paroisses de son diocèse; c'était ce qu'on appelait le Regaire de l'évêché.

Au moyen-âge, on nommait ainsi l'ensemble des droits temporels attachés à un évêché, à une abbaye ou à un chapitre. « Les grandes seigneuries ecclésiastiques avaient reçu ce nom de regaires ou régalles (en latin *regarium* et *regalium*) parce que, disent les uns, elles provenaient de la libéralité des rois ou des souverains du pays; suivant d'autres, au contraire, parce que les évêques ayant été, lors de la dotation primitive de leur évêché, affranchis de toutes charges féodales, avaient sur leurs seigneuries un droit franc de toute

1. La Communauté de ville, à l'exemple du Chapitre, présentait aussi des honneurs aux nouveaux évêques de Rennes : ses comptes nous apprennent qu'elle offrit ainsi à Jacques d'Espinau une pipe de vin d'Anjou, deux pots d'hypocras et six quarts de vin; — à Michel Guibé, du gibier, du vin et une coupe d'argent doré; — à Yves Mahyeuc, du gibier et de l'hypocras; — à Claude Dodieu, des pâtisseries et du vin, etc. (*Arch. mun.*)

2. *Reg. des délibér. capitul.*

sujétion et quasi souverain ; d'où cette expression fréquemment usitée dans nos actes : tenir en franc regaire.

« L'origine de ces seigneuries épiscopales se perd, en Bretagne, dans la nuit des temps, et remonte vraisemblablement à l'institution même des divers évêchés ou des grands monastères qui en devinrent les sièges. Des neuf évêques de Bretagne, six, savoir ceux de Quimper, de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Dol et de Saint-Malo, avaient la seigneurie universelle de leurs villes épiscopales, au lieu que les trois autres, c'est-à-dire ceux de Vannes, de Rennes et de Nantes, n'embrassaient dans leur regaire qu'une part plus ou moins considérable de leurs cités. Si l'on recherche d'où vient cette différence, on verra que les six premières villes ont une origine bretonne et purement ecclésiastique, pendant que les trois autres existaient dès l'époque gallo-romaine et avant la fondation des trois sièges épiscopaux qui s'y fixèrent ¹. »

M. Paul de la Bigne Villeneuve ayant publié une excellente notice sur le regaire de l'évêché de Rennes, nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire les principaux passages ².

« *Étendue du Regaire de Rennes.* — La seigneurie temporelle de l'évêché de Rennes se composait de deux membres ou juridictions : le regaire de Rennes et le regaire de Ranuée. La juridiction du regaire de Rennes ne s'étendait guère, dans l'intérieur de la ville, qu'aux alentours du palais épiscopal, attenant à la cathédrale, qui était également comprise dans le regaire, ainsi qu'il résulte des termes employés dans les aveux rendus par les évêques de Rennes. Je cite d'abord comme plus détaillé celui de 1682 :

« L'évêque (M^{sr} de Beaumanoir) reconnaît tenir du roi « la
« maison et manoir épiscopal dudit Rennes, sa cour et jar-
« dins, l'auditoire de l'officialité, les prisons et autres loge-
« ments en dépendant; le tout s'entretenant, joignant d'un
« côté l'église cathédrale de Saint-Pierre, par le devant le

1. De la Borderie, *Mé. d'Hist. et d'Arch. bret.*, I, 217.

2. Cette notice a paru dans les *Mé. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 66.

« paradis de ladite église, par derrière la rue Saint-Guillaume ;
 « le tout en la paroisse de Saint-Estienne dudit Rennes... »

« Le manoir épiscopal de Rennes, disent les aveux de 1542
 « (rendu par M^{sr} Claude Dodiéu) et de 1618 (rendu par M^{sr}
 « Larchiver), maisons et pourprins d'iceluy, au joignant l'é-
 « glise cathédrale de Saint-Pierre, ô le franc regaire apparte-
 « nant audit évesque à l'entour desdictes églize et manoir... »

« Contigu au collatéral Nord de la cathédrale, le manoir ou
 palais épiscopal occupa jusqu'en 1770 la majeure partie du
 terrain, couvert aujourd'hui par les maisons formant le côté
 méridional de la rue de la Monnaie, jusque vers la rue
 Saint-Guillaume. Ce manoir, mentionné dans les actes dès
 le XII^e siècle, avait été augmenté et reconstruit en partie par
 l'évêque Étienne de Fougères, qui bâtit dans le verger atten-
 nant une chapelle dédiée par lui à la Vierge et à saint Firmat,
 compagnon de Robert d'Arbrisselles, dont il avait écrit la
 vie. Cet évêque rebâtit son palais en pierre « *palatium lapi-
 deum*, » ce qui semble indiquer que le manoir primitif, de-
 venu de son temps la proie des flammes, était simplement en
 bois. Plus tard, au XV^e siècle, Jacques d'Espinay y ajouta
 de nouvelles constructions : l'aile bâtie par cet évêque bor-
 dait la rue de la Cordonnerie (ancien nom de la rue de la
 Monnaie).

« Tout cela, dit M. de la Bigne Villeneuve, fut vendu en
 1770 à M. le président de la Houssaye, qui s'y installa pen-
 dant que l'évêque de Rennes allait prendre possession du pa-
 lais abbatial de Saint-Melaine, qui venait d'être uni à l'évé-
 ché de Rennes. Sur l'emplacement du vieux manoir épiscopal
 ont été construites les maisons formant aujourd'hui les dépen-
 dances de l'hôtel Jullien¹.

« Outre le manoir et ses dépendances, le regaire de Rennes
 comprenait plusieurs maisons dans les rues du Chapitre, de
 la Cordonnerie, proche Saint-Aubin, rue Basse-Saint-Etienne,

1. Promenade archéol. dans l'ancien Rennes.

rue d'Echange, rue Saint-Louis, carfour Jouault, le Forsbourg-l'Évêque presque tout entier¹, la Perrière, et, hors les barrières, les villages de la Tousche et de Mauvinet, vis-à-vis le prieuré de Saint-Cyr.

« Le même regaire s'étendait, de plus, dans les paroisses rurales de Saint-Grégoire, de la Chapelle-des-Fougerais, de Saint-Laurent, de Cesson, de Saint-Jacques-de-la-Lande, de Chartres, de Noyal-sur-Vilaine, de Chantelou, de Nouvoitou et de Bruz, où le seigneur évêque avait des fiefs considérables et des droits étendus et importants; enfin dans la paroisse de Poligné, où l'évêque possédait un fief « qui fut à deffunct « noble et puissant Jehan de Malestroit².

« Le regaire de Rannée, près la Guerehe, beaucoup moins considérable que celui de Rennes, se bornait aux dépendances du manoir de Rannée et à quelques maisons dans le bourg. L'évêque n'avait dans le reste du territoire de cette paroisse que des traits de dîmes, auxquelles on peut ajouter quelques rentes dues par le châtelain de la Guerehe, par le maître-chapelain de l'église collégiale de Notre-Dame de la Guerehe, par les prieurs de la Trinité de la Guerehe et de la Fontaine-Harouys.

« *Jurisdiction temporelle de l'évêque.* — La Cour des regaires de l'évêque de Rennes était une haute justice, comme toutes les juridictions séculières attachées aux évêchés bretons : les appels en ressortissaient nûement et sans intermédiaire au Parlement, sauf ce que nous allons expliquer tout-à-l'heure. Hévin remarque, sur ce point, que la justice temporelle des évêques était une éclipse de la souveraine, et que c'est pour cette raison qu'on l'appelait *régale*; il ajoute qu'autrefois, aux termes de l'art. 108 de la *Très-ancienne Coutume*, les évêques, pairs ecclésiastiques de la couronne ducal, comme seigneurs

1. Nous avons vu précédemment que le Bourg-l'Évêque et la paroisse de Bruz avaient été donnés en 1074, par le comte de Rennes, à l'évêque Sylvestre de la Guerehe, le jour même de son sacre.

2. *Artes de 1542 et 1618.*

temporels en régle, donnaient des grâces et rémissions.

« Quoi qu'il en soit, voici, aux termes des aveux des xvi^e et xvii^e siècles, les prérogatives particulières de la justice temporelle de l'évêque de Rennes :

« Quelle justice haulte il (l'évêque) et ses prédécesseurs
« evesques ont droict d'avoir et sont en possession de tenir
« de toute antiquité en ladicte chastelonye et paroisse de Bruz
« levée sur quatre postz.

« Mesme d'instituer ou destituer officiers en ladicte juris-
« diction secullière dudict evesque, comme sénéchaux, al-
« loués, lieutenans et procureur, les sentences desquels séné-
« chaux, tant en matière civile que criminelle s'en vont à la
« chambre verte dudict evesque et de là en la Cour de Parle-
« ment dudict païs et duché de Bretagne par mandement et
« relleff de la Chancellerie. »

« Ce second degré de juridiction, appelé *Chambre Verte*,
et plus anciennement *Grands et longs Jours*, fut l'occasion
d'un procès intenté en 1509 à l'évêque de Rennes par le pro-
cureur général de Bretagne, qui lui contestait le droit de révi-
ser les jugements de sa Cour avant l'appel définitif devant le
Parlement, et terminé en 1513 par un arrêt solennel rendu
par le roi Louis XII, en son conseil, confirmant le droit de
ressort épiscopal, en supprimant toutefois le titre de *Grands
et longs Jours*.

Des lettres patentes du roi Louis XIII, données à Paris, au
mois de mars 1626, confirmèrent pleinement ce droit ainsi
que tous les privilèges des regaires de l'évêque de Rennes.

« Cette juridiction s'exerçait le plus ordinairement dans la
salle basse du Présidial de Rennes, à l'issue de l'audience
dudit Présidial; mais pour la commodité des vassaux, le séné-
chal tenait de temps en temps ses audiences, particulièrement
en été, au bourg de Bruz, à celui de Saint-Grégoire, et dans
les autres lieux auxquels les autres fiefs du regaire s'éten-
daient.

« C'était dans les landes de Bruz qu'était assise la justice

patibulaire, à quatre piliers, de l'évêque, signe de sa juridiction plénière, avec « seps et collier, proche le carefour du « chemin qui descend du bourg de Bruz à aller au Manoir, « dans lequel manoir il y a prisons; et les habitans du fief « Trisnel qui s'étend audit bourg de Bruz et au Chesne-Veillet, « des villages de Louesinard, des Planches et de la Noë et « autres, sont tenus de garder auxdictes prisons, pendant « vingt-quatre heures, si tant est besoin, les prisonniers y « retenus¹. »

« L'évêque avait également droit de créer, pour le service de sa juridiction, tous autres officiers tels que notaires, greffiers, procureurs, huissiers, sergents, etc.

« Quant à ce qui concerne le regaire de Rannée, cette juridiction avait un sénéchal et un receveur spéciaux pour les vassaux de Rannée et de la Guerehe.

« *Autres droits féodaux de l'évêque de Rennes.* — Indépendamment de tout ce qui a rapport au droit de haute, moyenne et basse justice, attribué au regaire de Rennes, l'évêque possédait encore plusieurs autres droits découlant de sa qualité de seigneur féodal.

« Ainsi, il était seigneur châtelain de Bruz, de Rannée et de Saint-Jacques-de-la-Lande, et en cette qualité il tenait du roi (et plus anciennement du duc), à Bruz, « le manoir « épiscopal, maisons, jardins, bois de fustayes, coulombier et « pourpris de la chastelainie de Bruz, en la paroisse dudit « lieu, contenant le tout, entre les douves, cinq journaux, les « prairies contenant trente journées, deux attaches de mou- « lins sur la rivière de Saiche, nommés de Saint-Armol et de « la Barre; le pressouer à ban avec ses merrains et ustencils, « et le droit de dixme et pressoueraige des vins crûs en ladicta « chastelainie, trois vignes contenant huit journaux; » plus le fief et bailliage de Bruz, comprenant toute la paroisse. »

Le manoir épiscopal de Bruz, construit probablement vers

1. *Actes de 1082.*

la fin du xi^e siècle, fut rebâti au xv^e par l'évêque Anselme de Chantemerle : sanctifié par le séjour du bienheureux Yves Mahyeuc, qui y mourut en 1541; habité au commencement de notre siècle par le célèbre jurisconsulte Toullier, dont les descendants le possèdent encore, ce manoir est agréablement placé au bord de la rivière de Seiche, à peu de distance du bourg de Bruz.

Dans la paroisse de Rannée, l'évêque de Rennes possédait « le manoir et pourpris de Rannée, près la Guerche, qui consiste en maisons, cours, jardins, terres et deport, contenant deux journaux, et un fief en dépendant. »

Le manoir épiscopal de Rannée, appelé les Salles, se trouvait à l'Orient de l'église de Rannée : il avait été donné à l'évêché, vers 1096, par l'évêque Sylvestre de la Guerche, et il fut reconstruit en 1427 par M^{re} de Chantemerle, mais il n'en reste plus de traces aujourd'hui; de ce manoir dépendaient les vignes qui ont donné, à peu de distance de là, leur nom au village appelé la Vigne-à-l'Évêque, par abréviation la Vigne-au-Vêque.

Enfin, l'évêque de Rennes tenait encore, d'après l'aveu rendu en 1542 par Claude Dodieu : « le manoir, maison, pourpris et chastelainie de Saint Jammes de la Lande, contenant tant en jardins et boys de haulte fustaye, environ quatre journaux de terre, » sans compter les bois taillis situés dans la même paroisse, et contenant environ dix journaux. L'évêque y avait aussi « le droit de pasnaigo des landes et communs. »

Le manoir de Saint-Jacques, situé près du bourg de ce nom, n'était plus aux mains de l'évêque à l'époque de l'aveu de 1618; il avait été reconstruit vers 1425 par M^{re} de Chantemerle, et, plus tard, vendu et aliéné pour acquitter des taxes imposées par le roi sur l'évêché de Rennes, en 1563. Ce n'est plus maintenant qu'une maison de ferme, mais l'édifice conserve son cachet d'antiquité et des douves l'entourent encore.

« L'évêque était de plus, comme seigneur châtelain, fondateur des églises paroissiales de Bruz, de Saint-Jacques et de Rannée.

« Les vassaux estagers¹ sous son fief du Forbourg-l'Évêque, à la porte de Rennes, lui devaient « le devoir de chevauchée, « le lendemain du jour Saint-Pierre et Saint-Paul, à peine « d'amende. » Ce jour était celui de la foire dite des *Pollieux*, qui appartenait à l'évêque et à son chapitre. Pendant cette foire, l'évêque avait « droit de police, bouteillage et estelonnage sur tous vendans et débitans vins; droit de les condamner en telles amendes qu'il appartiendrait, en cas que « leurs vaisseaux, pots et pintes ne fussent de mesure; enfin « droit de connaître prohibitivement des délits, si aucuns « arrivaient dans ladite foire. »

« Plusieurs hommes du même fief étaient tenus de faire des corvées d'août, chaque année, pour fanner le foin de la prairie de l'Évêque, située sur les bords de la rivière d'Ille, en côté du Forbourg-l'Évêque, d'une étendue de quinze journaux et prisee 200 livres de rente (environ 5,000 fr. de nos jours), en 1542. Un droit de coutume qui se levait sur le pont Saint-Martin de Rennes, et un droit de pêche et bateau sur l'Ille, complétaient les privilèges de la seigneurie épiscopale de Rennes.

« Le four-à-ban de l'évêque était situé près le caroil (carrefour Jouault), à l'entrée du Bourg-l'Évêque. Son revenu valait 80 livres tournois de rente, dit l'aveu de 1542 (à peu près 400 fr.).

« Les moulins du Bourg-l'Évêque, sur la rivière d'Ille, appartenaient pour les trois quarts à l'évêque; le Chapitre jouissait du dernier quart, par don d'Anselme de Chantemerle, en 1405. — L'aveu de Claude Dodieu estime à 300 livres de rente (environ 7,500 fr.) la portion de l'évêque.

« Le fief de Bruz donnait à l'évêque droit de fonds et de

1. C'est-à-dire propriétaires de maisons sous l'étendue du fief.

pêche en la rivière de Seiche, propriété et disposition des espaves, galois et communs, droit de garennes et refuge à pigeons, et droit de jouir, pendant le mois d'aôut, chaque année, du revenu du colombier de la seigneurie de Lestrillet ou Lestrillaye. — Les vassaux de ce fief devaient aussi la chevauchée, le lundi après la fête de saint Armel¹.

« Dans le fief de Poligné, les vassaux étaient obligés de fournir au seigneur évêque, lors et chaque fois qu'il y allait en personne, ou à ses officiers le représentant, un dîner appelé *mangier*, « quels officiers peuvent requérir allencontro
« desdits paroissiens ledict devoir de mangier et les y con-
« traindre à le paier sur peine de l'amende². » Dans son fief de Rannée, l'évêque de Rennes avait encore un droit de bouteillage à raison de deux pots par pipe, outre la dime des vins bretons.

« Cinq plaids généraux étaient assignés par année pour les appropriements à faire sous le ressort des regaires de l'évêché : 1^o le jour avant la veille de Noël, dans la salle de l'officialité, près de l'église cathédrale; 2^o le 28 mars; 3^o le jour de la foire des Pollicieux, sous le portail de la maison des Quatre-Borafs, carrefour Jouaust; 4^o le jour Saint-Armel, sous le portail du manoir de Bruz; et 5^o le 4 septembre, sous le chapitreau de l'église de Saint-Grégoire.

« *Prévôt féodé.* — Les aveux du regaire de Rennes constatent que c'était au fief, terre et seigneurie de Careé, en la paroisse de Bruz, qu'était attachée la charge héréditaire de prévôt féodé de l'évêque de Rennes. Cet office imposait au titulaire l'obligation de faire exécuter à ses frais les sentences criminelles sur les sujets dudit évêque, condamnés par sa Cour séculière, et même « de fournir d'exécuteur. » On voit qu'il ne s'agit point ici d'un *juge-prévôt*, mais seulement d'un

1. Ce devoir de chevauchée consistait, tant à Rennes qu'à Bruz, dans l'obligation pour les vassaux de comparaitre à cheval devant les officiers de la juridiction épiscopale, sous peine d'amende. La raison d'être de ce devoir, assez commun en Bretagne, était le maintien de l'ordre dans les foires et assemblées.

2. Aveux de Claude Dodieu et de François Larchiver.

officier de police chargé des exécutions de la justice du regaire, office qui toutefois était, dès l'origine, rempli par des personnes nobles.

« Le prévôt, sieur de Carcé, devait de plus payer à son seigneur évêque une rente de 4 livres 10 sols, exigible le lundi qui suit la fête de saint Armel.

« En compensation de ces devoirs, plusieurs privilèges étaient attribués à la charge de prévôt.

« Ainsi, suivant le texte des aveux, « il a le droit de
« prendre et lever le droiet de bouteillage sur les vendans vins
« et autres breuvages en la chastellainie de Bruz, scavoir de
« chaque pipe quatre pots; — et de chacun boucher vendant
« chair en icelle paroisse et chastellainie à chacune des festes
« de l'Ascension, saint Jean-Baptiste, Assumption de Notre-
« Dame et la Toussaintz, un quartier de mouton; — et des
« marchands boulangers, à chacune desdictes festes, deux
« blanchées¹ de pain².

« Item, ô (avec) droiet audiet provost de faire mettre à prix
« par les officiers dudiet évesque les vins qui sont vendus en
« détail en icelle paroisse; — avec le droiet et le devoir
« d'estellonaige audiet provost par les officiers dudiet évesque
« sur les meures des vendans vins par détail en icelle
« paroisse, à deux plaids tenuz deux fois l'an audiet Bruz,
« scavoir après la feste de saint Martin au mois de juillet et
« après la feste saint Armel³. »

« *Franchise et droit d'asile du Regaire.* — Dans leurs aveux, Claude Dodieu et François Larchiver reconnaissent tenir du souverain leur manoir épiscopal « ô (avec) le franc « regaire (leur) appartenant allentour desdites églises et manoir. » Ceci demande quelques explications.

On sait que très-anciennement les églises cathédrales, et par extension les maisons épiscopales, jouissaient du droit

1. La « blanchée » est la valeur d'un « blanc », petite monnaie d'argent.

2. *Arvus de 1082.*

3. *Arvus de 1542 et 1618.*

d'asile, qui s'étendait à trente pas, quelquefois à soixante autour des édifices privilégiés; c'est ce que plusieurs Conciles du xi^e siècle ont appelé du nom de *dextra ecclesiarum*.

« La franchise du royaume de Rennes présente ici une application de cette coutume vénérable, introduite pour protéger le faible contre l'abus de la force. Remarquons, toutefois, qu'il ne faut pas confondre cette immunité de l'asile religieux avec les *minithis* bretons, lieux d'asile aussi, mais bien plus étendus, et dont l'origine est un peu différente.

« Dans une enquête faite en 1532, pour Révérend Père en Dieu Yves Mahyeuc, évêque de Rennes, par le président de Bretagne, Louis Des Desers, à la suite d'un procès que soutenait contre le prélat le procureur général devant la chancellerie et conseil de Bretagne, j'ai trouvé, continue M. de la Bigne Villeneuve, d'assez curieux détails sur ce droit d'asile et de franchise, attribué à la résidence de l'évêque.

« D'abord, l'étendue de cette franchise y est ainsi débornée, d'après les dépositions des témoins entendus dans l'enquête : « De tout temps, y lit-on, il était tenu pour chose
 « commune et notoire audict Rennes: que le tout du circuit
 « du dehors desdictz église, cymetiere d'icelle et dudit ma-
 « noir épiscopal, d'iceluy costé jusqu'au ruisseau et my-pavé
 « de ladite rue de la Cordonnerie, d'empuis la grande porte
 « dudit manoir, tirant amont celle rue jusques au coing et
 « entrée d'une petite rue appelée la rue Sainct Guillaume,
 « conduisante de ladicte rue de la Cordonnerie par emprès
 « la Nonnerie et cobue à blé de ladicte ville à ladicte église
 « kathedrale, et de la porte à chapitreau d'icelle église, tirant
 « par devant les maisons de la Provosté du Chapitre et de
 « Psalette de ladicte église jusques au coing et arrivée de la
 « rue du Chapitre, et dudit coing par une petite ruelle estant
 « au derrière de ladicte église, passant par devant la porte
 « de la maison de la Thésaurerie de ladicte église, retournant
 « par devant le grand cymetiere d'icelle à ladicte grande porte
 « dudit manoir, a esté et est de toute antiquité et temps

« Inmémorial lieu de franchise et immunité; et q' il n'est
 « permis ne loisible à aucuns juges ne officiers de Court et
 « juridiction séculière prendre ny faire appréhender de corps
 « aucunes personnes estant audiet deport et circuit, tant es
 « maisons y estantes que sur lesdictes rues et pavez dempuis
 « le milieu et ruisseau desdictes rues, du costé devers lesdictes
 « église, cymetiere et manoir épiscopal et en tous les endroits
 « desdictes methes (bornes). Quel circuit il qui parle (le
 « témoin) a ouy de tout temps nommer et appeler, tenir,
 « censurer et réputer notoirement et publiquement le franc
 « régalle dudiet seigneur évesque de Rennes et de ladicte
 « église cathédrale et Chapitre d'icelle et que ainsi a esté
 « et est gardé et observé de temps immémorial. »

Aussi les témoins furent-ils unanimes pour déposer « avoir
 « veu par plusieurs fois, à divers jours et ans, plusieurs ser-
 « gens de la Court de Rennes..... conduisans et menans
 « aucuns prisonniers..... faire aller et marcher lesdictz prison-
 « niers par sur le pavé de ladicte rue de la Cordonnerie de
 « l'autre costé que celui devers lediet manoir épiscopal, appelé
 « le franc Régalle, et lesdicts sergens se mettre et tenir
 « devers lediet costé dudiet franc régalle, et disait-on et estait
 « le commun dict des gens qui ce leur voyaient faire, que
 « c'était pour doute et crainte que avaient lesdicts sergens
 « que ceulx prisonniers eussent passé et pris franchise audiet
 « costé du pavé devers lediet manoir. »

« En effet, d'après la législation régissant cette matière,
 tout coupable, tout accusé, tout individu poursuivi pour dettes
 ou même pour crime, s'il pouvait atteindre les limites de la
 franchise du regaire et y demeurer, se trouvait par là même
 exempt et placé sous la sauvegarde de l'asile que les officiers
 de justice n'auraient pas enfreinte impunément. L'enquête
 déjà citée nous en fournit une preuve : l'on y voit les ser-
 gents de la Cour de Rennes excommuniés par les vicaires
 généraux de l'évêque pour avoir saisi un accusé qu'ils trou-
 vèrent assis « sur une grosse pierre estante juxte le coing

« de la muraille et closture du cimetièrre de l'église cathédrale, » c'est-à-dire dans le *franc régalle*. Frappés des foudres de l'Église, les sergents furent obligés de ramener l'accusé dans le lieu d'asile qu'ils avaient violé et d'aller « à genoux requérir pardon dudict cas esdits vicaires et en « demander absolution. »

« De l'ensemble de l'enquête citée, il résulte que le *franc régalle*, c'est-à-dire l'enceinte privilégiée de franchise, d'immunité et d'exemption de la juridiction séculière ne s'étendait pas, à Rennes, au-delà des limites assignées à l'asile religieux, d'après les lois canoniques. — Il est assez curieux, du reste, de voir ce privilège en plein exercice dans notre province, au moment où il était à la veille de disparaître sous les dispositions restrictives de l'ordonnance de 1539, rendue par François I^{er} pour corriger les abus du droit d'asile. »

Naturellement on en peut conclure qu'antérieurement ces prérogatives étaient maintenues avec une grande sollicitude. On verra par l'anecdote suivante, que raconte encore M. de la Bigne Villeneuve, à quelles solennités donnait lieu, au xiv^e siècle, la réparation des infractions commises au préjudice des immunités du regaire de l'évêque de Rennes.

« Trois sergents du duc de Bretagne avaient violé la franchise de la justice séculière épiscopale, en arrachant violemment des prisons du manoir de Rennes deux prisonniers. Dès que ce scandale eut été commis, les coupables devinrent l'objet de l'animadversion générale : on cria au sacrilège ; on les proclama excommuniés. Effrayés eux-mêmes de leur audace, les malheureux sergents se soumirent à toutes les réparations en usage. En conséquence, maître Berthelot du Chasteignier, procureur général du duc de Bretagne, se présenta, le 12 novembre 1329, devant Révérend Père en Dieu messire Guillaume Ouvroing, évêque de Rennes, et lui adressa ces paroles :

« Messire, quelques sergents de Monseigneur de Bretagne « sont entrés violemment dans votre manoir de Rennes, ont

« forcé la prison dudit manoir, et en ont extrait deux
« hommes, scavoir, Robert Baron et Étienne Renier, que
« vous voyez ici présents, et qui y étaient renfermés; puis ils
« les ont emmenés avec eux en même temps qu'un cheval
« qui se trouvait audit manoir. Et comme ils ont reconnu
« que c'était indûment et injustement qu'ils avaient agi, ils
« sont venus me livrer ces deux hommes et le cheval, afin
« que j'en fisse ce qui me semblerait convenable. Or, comme
« je sais et qu'il me paraît constant que ces deux hommes
« et ce cheval doivent légitimement vous être restitués, voici
« les prisonniers et le cheval que je vous remets présente-
« ment. »

« Alors l'évêque Guillaume accepta la remise du procureur général et fit réintégrer en prison ses deux prisonniers. Ces formalités furent accomplies dans le manoir épiscopal, en présence de plusieurs chanoines, prêtres, clercs et autres témoins.

« Mais tout n'était pas fini. Le même jour, les trois sergents coupables, Guillot de Vélobert, Jamet Piron et Guy Hates, vinrent supplier humblement Révérend Père en Dieu Monseigneur Guillaume, évêque de Rennes, de vouloir bien les absoudre de la sentence d'excommunication encourue par l'acte de violence et d'infraction à la franchise du regaire qu'ils avaient commis en forçant la prison du manoir. Ils jurèrent sur les Saints Évangiles de donner toute satisfaction au seigneur évêque et à l'Église de Rennes, en payant l'amende de leur méfait, montant à 300 livres pour chacun : somme considérable pour l'époque, et qui représenterait aujourd'hui environ 16,500 fr.; après quoi le Révérend évêque les déclara absous de la sentence d'excommunication qu'ils avaient encourue; ils prêtèrent le serment accoutumé de comparaître et d'obéir aux mandements de l'Église, en payant l'amende à la première réquisition. Le tout se passa le jour susdit, devant la grande porte de l'église cathédrale, en présence de nombreux témoins.

« C'est ainsi que la répression suivait de près l'offense et que le droit était maintenu dans son intégrité.

« Ajoutons et rappelons ici, pour expliquer la longue faveur dont a joui au moyen-âge, aux yeux des populations, la justice séculière des évêques, que la législation en usage dans les tribunaux ecclésiastiques brillait par sa sagesse, sa douceur, et la protection efficace dont elle couvrait la faiblesse et l'innocence trop souvent sacrifiées ou méconnues dans les formes sommaires et parfois brutales de la justice des seigneurs laïques ¹. »

L'évêque de Rennes fut toujours élu, jusqu'au xvi^e siècle, par son Chapitre, et présenté au Pape par les ducs de Bretagne d'abord et par les rois de France plus tard. Mais, comme on le sait, le Concordat de 1516 entre Léon X et François I^{er} accorda aux rois de France la nomination des évêques de leur royaume. Toutefois, à cette époque, la Bretagne étant encore indépendante, ne fut pas comprise dans cette transaction. Aussi assure-t-on qu'à ce roi, qui avait déjà une de ses mains sur notre province, le Souverain-Pontife dut, par un indult, accorder également la nomination aux sièges bretons. Toujours est-il que les évêques de Rennes ne tardèrent pas à être nommés par le roi, comme tous les autres prélats français.

« L'évêque de Rennes, dit l'abbé Tresvaux, était censé ne jouir d'un revenu que de 32,000 fr., et ses bulles n'étaient taxées à Rome qu'à 1,000 florins; mais ce revenu, estimé à l'époque du Concordat de 1516, avait sans doute éprouvé depuis ce temps une grande augmentation ². » Cependant un état des revenus et des charges ordinaires de l'Évêché de Rennes en 1790 ne contredit pas ce chiffre; en voici le résumé :

1. De la Bigne Villeneuve, *Mélang. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 78.

2. *Église de Bret.*, p. 3.

Le manoir de Bruz et ses dépendances, affermés.	6,000 ^l		
Les dîmes de Noyal-sur-Seiche, affermées.	3,400 ^l		
Les domaines, rentes, etc., de Rannée, affermés.	5,325 ^l		
Les dîmes de Saint-Georges-de-Reintembault, affermées.	9,200 ^l		
Ce que Monseigneur possède au Bourg-l'Évêque, affermé.	4,848 ^l	45 ^s	
Le four banal de Rennes.	250 ^l		
Le greffe des Regaires et le droit de coutume. . .	450 ^l		
La portion de Monseigneur dans les droits d'entrée et de régie.	353 ^l	8 ^s	40 ^d
Les moulins de Bruz.	4,000 ^l		
Rente due par les PP. Augustins de Rennes. . . .	433 ^l	5 ^s	
Rentes du bailliage de Saint-Grégoire.	3,245 ^l	45 ^s	40 ^d
Rentes du bailliage de la Chapelle-des-Fougeretz	81 ^l	2 ^s	9 ^d
Rentes du bailliage de Saint-Laurent.	462 ^l	9 ^s	7 ^d
Rentes du bailliage de St-Jacques-de-la-Lande.	52 ^l	7 ^s	3 ^d
Rentes du bailliage de Bruz.	2,072 ^l	40 ^s	4 ^d
Rentes du bailliage du Bourg-l'Évêque.	96 ^l	4 ^s	6 ^d
Rente due par la terre du Chesnay.	394 ^l	42 ^s	8 ^d
Rente due par les Dames de l'Enfant-Jésus. . .	92 ^l		
Terres possédées, à titre de déshérence, en Nouvoitou.	27 ^l		
Casuel des lods et ventes.	4,000 ^l		
Total des revenus certains.	38,352^l	45^s	9^d

Charges ordinaires et extraordinaires.

Portions congrues payées aux prestres de Bruz, — Chartres, — Noyal-sur-Vilaine, — Rannée, — Saint-Georges-de-Reintembault, — et rente due à Saint-James.	3,030 ^l		
Décimes.	4,550 ^l		
Rente due au Chapitre de Rennes.	483 ^l	6 ^s	6 ^d
Devoir d'O.	71 ^l	4 ^s	
Rente due à la chapelle d'Ardennes.	86 ^l	48 ^s	5 ^d
Pain bénit de Bruz.	21 ^l	44 ^s	9 ^d
Fouages à Nouvoitou.	41 ^l	40 ^s	40 ^d
Frais des plaids de Bruz et Saint-Grégoire. . . .	50 ^l		
Charges extraordinaires.	563 ^l	2 ^s	3 ^d
Total des charges.	5,474^l	46^s	9^d

De sorte que le revenu « net, certain et casuel » de l'évé-

ché était de 32,877 liv. 4 s. Mais à cette somme il fallait ajouter une partie des revenus de l'abbaye de Saint-Melaine, dont la manse abbatiale avait été unie à l'évêché de Rennes¹ en 1770, en faveur de M^{er} de Girac, comme nous avons eu occasion de le dire.

En 1790, les administrateurs du district de Rennes reconnurent que le revenu de l'évêché était de 38,352 liv. 9 d.; mais, donnant plus exactement que dans l'état précédent le chiffre des charges, ils montrèrent que le revenu net n'était que de. 27,902^l 14^s 3^d

En y ajoutant les revenus de l'abbaye de Saint-Melaine, qui étaient, nets, de. . . 24,363^l 4^s 4^d

ils arrivaient au total de. 52,265^l 18^s 7^d
formant le revenu net de l'évêché de Rennes à cette époque¹.

Terminons par un aperçu des devoirs qui incombait à l'évêque de Rennes vis-à-vis le Chapitre de Saint-Pierre :

« Le seigneur Evêque est obligé de contribuer, pour une moitié, aux réparations nécessaires de l'église de Rennes (c'est-à-dire la cathédrale Saint-Pierre), et le Chapitre pour l'autre moitié, et autres affaires de ladite église.

« Plus est obligé et tenu de donner à ladite église de Rennes chappes et chapelles d'or fournies de chasubles, tuniques, dalmatiques et ornements pour tout l'estat de chacune chapelle².

1. Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 4 G, 43; 4 V, 23.

2. Voici comment s'exprime à ce sujet le *livre des Usages de l'Église de Rennes*, rédigé en 1413 : « Pour savoir coment Messieurs les Evêques de Rennes ont accoustumé et doivent présenter et donner de leurs biens à l'Église de Rennes, ce qui semble estre assez convenable chose.

• De mémoire ancien Messieurs les Evêques de Rennes, en outre leurs autres biens, ont accoustumé, entre autres choses plusieurs, présenter et donner à l'Église de Rennes chappes et chapelles d'or fornies de chasuble, tunique, dalmatique et ornemens pour tout l'estat de la chapelle; et comme il puet apparoir d'ancienneté l'Evêque de Rochetenguy, que Diex obsolle, y rendit et presenta la chappo et chapelle des fleurs de lis toute fornée et un drap d'or à fleurs de lis, desquelles choses len fait le service et le doit len fero au jour de son obit; l'Evêque Morice, que Diex pardaint, y rendit et poia la chapelle des bezans toute fornée, et dit len (et dit-on) qu'il poia et bailla à l'Église de Rennes la chappo de pourpro que len (l'on) prise

« Et parce que ledit sieur Evesque doit l'office aux jours et solennités des festes de Pasques, Pentecostes, Saint Pierre et Saint Paul, Toussaint et Noël, la fête et solennité de son O¹, il doit et est obligé du disner (c'est-à-dire de donner à diner lorsqu'arrivent ces fêtes) à un chacun des chanoines, choristes et officiers de ladite église; et pour l'office de son dit O, il doit sept livres 4 sols tournois, outre la collation et potation ordinaire due à tout le chœur de ladite église, le jour dudit O.

« Doit outre ledit Evesque, à chacun jour de la Feste-Dieu et du Saint-Sacrement de chacun an, quatre torches ardentes armoïées de ses armes et le paiement de quatre prestres qui les portent tant ledit jour que l'octave, et le disner tant aux chanoines, choristes et officiers de ladite église qu'aux abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Melaine près la ville dudit Rennes.

« Et parce que le sacriste de ladite église est tenu sonner à six heures du soir la plus grosse cloche de ladite église, ledit sieur Evesque lui doit, par chacun jour, après ladite cloche sonnée, deux pots de vin breton.

« Item doit ledit Evesque à chacun jour des deux synodes et le jour du jeudy absolu, quand il fait le saint chresme, à chacun des officiers assistans le disner, et à la Psalette un escu par chacun desdits jours.

« Doit davantage ledit sieur Evesque sur les dixmes de la paroisse de Chartres le nombre de quatre quartiers² de bled-seigle, mesure de Rennes, payables en la main du provost et receveur dudit Chapitre, à rendre à grenier lesdits bleds³. »

moult; l'evesque de Tréal, que Diez obsolle, y bailla et presenta plusieurs draps d'or de grant valeur, il fist fere la table d'auter, les ymaiges de Saint Pere et Saint Poul et moult d'autres biens. • (Arch. du Chap.)

4. Il s'agit ici des antiennes O que l'on chante à l'église dans les jours qui précèdent Noël; nous verrons plus tard avec quelle solennité avait lieu ce chant liturgique à Rennes.

2. Le quartier de blé étant de 16 boisseaux, c'était 64 boisseaux que l'éveque de Rennes devait au Chapitre chaque année.

3. Arch. départ. d'Ille-et-Vil., b G, 15.

Après avoir vu quel était le pouvoir temporel de l'évêque de Rennes et comment il l'exerçait, il convient de parler de sa puissance spirituelle, ou plutôt de ceux avec lesquels il la partageait pour le plus grand bien des âmes qui lui étaient confiées; inutile, en effet, de nous arrêter ici à considérer en elle-même la haute dignité de l'épiscopat et les augustes prérogatives qui y sont attachées; nos lecteurs les connaissent.

L'évêque de Rennes avait nécessairement besoin d'auxiliaires pour lui venir en aide dans l'administration de son diocèse; au premier rang figuraient le Chapitre et les archidiaques; au second se trouvaient les vicaires généraux et l'official. Comme ces derniers relevaient directement et uniquement de l'évêque, nous nous en occuperons d'abord.

VICAIRES GÉNÉRAUX. — Dès le XI^e siècle, les évêques, pour réduire la puissance des archidiaques, qui semblaient vouloir trop s'élever, commencèrent à se faire assister par des vicaires généraux, auxquels ils délèguèrent l'exercice d'une partie de leur juridiction. « Au siècle suivant, ces vicaires généraux étaient devenus universels. Les évêques, qui avaient pris des mesures pour les contenir dans une perpétuelle dépendance, continuèrent toujours à se servir de leur concours. C'est qu'en effet ils les choisissaient eux-mêmes, leur confiaient de leur juridiction l'exercice d'une part qu'ils déterminaient, pourvu qu'ils ne la réduisissent point à n'être plus moralement générale, et les révoquaient à leur gré. Il était, du reste, bien juste qu'il en fût ainsi, puisque les évêques devaient prélever sur les revenus de leur manse épiscopale les émoluments de leurs vicaires généraux. Chaque prélat pouvait se créer autant qu'il voulait de ces auxiliaires. Pour éviter à sa manse des charges trop onéreuses, il les prenait le plus souvent dans le sein du Chapitre, et n'avait plus, au lieu d'un traitement intégral, à leur fournir qu'un supplément aux revenus de leur prébende. Cette disposition devait avoir un autre avantage, et conférer au vicaire général chanoine, au profit de la vérité et de la justice, une liberté

d'allures qu'il ne pouvait toujours s'arroger comme simple grand-vicaire. Malgré sa position précaire, la grande autorité exercée par lui dans tout le diocèse fit du vicaire général un personnage important. Il ne s'éleva jamais, toutefois, au rang de dignitaire proprement dit; mais, outre sa juridiction, qui devint ordinaire, une certaine préséance lui fut accordée par le droit lui-même. Ainsi, quand il n'était pas chanoine, ou, l'étant, ne portait pas l'habit canonial, il occupait dans le chœur une place distinguée et assignée par la coutume; en l'absence de l'évêque, il siégeait même au premier rang, et précédait les dignitaires dans les cérémonies et les processions¹, sans avoir néanmoins le droit de célébrer à la place du prélat, même avec délégation de lui, aux solennités dites pontificales; c'était là une des prérogatives des dignitaires. En vertu de son titre, il n'avait non plus ni entrée au Chapitre, ni participation aux actes capitulaires. Quoique ordinaire, sa juridiction ne différant pas de celle de l'évêque, il en résultait cette double conséquence : que de ses décisions, en fait de jugement, il n'y avait point appel à l'évêque, mais au métropolitain ou au Saint-Siège, et ensuite que toute cause qui modifiait, suspendait ou éteignait la juridiction de l'évêque, atteignait également la sienne; de sorte que, à la démission, à la translation ou à la mort de l'évêque, tous les pouvoirs du vicaire général prenaient immédiatement fin, ainsi que son titre lui-même². »

1. Non, toutefois, sans protestation de la part des dignitaires. Ainsi, le 25 janvier 1534, le Chapitre de Rennes déclara que les dignitaires et chanoines seuls avaient le droit, en absence de l'évêque, et en présence de son grand-vicaire, de donner la bénédiction aux prédicateurs de la cathédrale. • (*Délib. du Chap., Arch. départ.*, 5 G, 12.) — Ainsi, encore le 23 décembre 1608, M. Gaultier, grand-vicaire, ayant voulu aller chanter l'O • à la place où se chante l'O de M^r de Rennes, sans être député du Chapitre, en fut énergiquement empêché par le sieur trésorier, qui en avait parlé à MM. du Chapitre. • (*Mémoires d'un Chanoine de Rennes, Arch. dép.*, 5 G, 1.)

2. — L'abbé Luce, *Organisation de l'ancien personnel d'un diocèse (Bullet. de la Sociét. Polym. du Morbihan, 1874)*. — Nous ferons de fréquents emprunts à cet intéressant travail; quoiqu'il ait été composé spécialement pour le diocèse de Vannes, les généralités qu'il renferme se rapportent à tous nos évêchés de Haute-Bretagne.

VICAIRES GÉNÉRAUX DE RENNES¹.

<i>Frère Michel de Fournouil</i> , abbé de Saint-Melaine,	} vicaires-généraux, en 1304, de l'évêque Yves I ^{er} . ²
<i>Alain de Châteaugiron</i> , archidiacre de Rennes,	
<i>Nicolas de Tréal</i> , abbé de Saint-Melaine,	} vicaires généraux de Guillaume Ouvrouin (1329-1317).
<i>Guillaume Hequenotte</i> , chantre de Rennes,	
<i>Jean</i> , archidiacre du Désert.	
<i>Thomas Mintier</i> , vivant au xv ^e siècle.	
<i>André d'Espinay</i> (1461),	} vicaires généraux de M ^{sr} Jacques d'Espinay.
<i>Guillaume Henry</i> (1473),	
<i>Jacques Troussier</i> , chantre de Saint-Malo, nommé vicairo général de Rennes par les commissaires du Saint-Siege, après l'arrestation de l'évêque Jacques d'Espinay (1484).	
<i>Olivier de la Fontaine</i> , administrateur de l'Hôtel-Dieu de Fougères (1482).	
<i>Pierre Bourgneuf</i> , trésorier,	} vicaires généraux d'Yves Mahyuec (1501-1544).
<i>Olivier Ferré</i> , chanoine,	
<i>Michel Le Duc</i> , chanoine,	
<i>Jean Lhuillier</i> , protonotaire apostolique et chanoine du Mans, nommé vicairo général, le 22 juin 1541, par Claude Dodieu, coadjuteur de l'évêque de Rennes.	
<i>Sébastien Thomé</i> , chanoine de Rennes, prieur commendataire de Saint-Sauveur-des-Landes, vicairo général de Claude Dodieu (1545).	
<i>Jacques Cadier</i> ,	} vicaires généraux de M ^{sr} Bochetel (1561-1665).
<i>Claude Dodieu</i> , chanoine, archidiacre de Rennes et abbé de Saint-Mahé,	
<i>Thomas Le Piffre</i> , chanoine,	} vicaires généraux de M ^{sr} Hennequin.
<i>René Allain</i> , archidiacre du Désert (1577),	
<i>Jean de Brye</i> , recteur de Beaucé (1578),	
<i>Jean Chantedel</i> , chanoine (1579),	
<i>Pierre d'Argentré</i> , chanoine (1584),	
<i>François Chaussière</i> , chanoine et scholas-tique (1584),	
<i>Louis Cadier</i> , archidiacre du Désert (1589),	

1. Il n'est pas possible de donner une liste complète des vicaires généraux; ils n'avaient point autrefois l'importance qu'ils ont de nos jours, et, n'étant point dignitaires, ils se rencontrent rarement dans les chartes du moyen-âge.

2. D. Morice, *Preuves*, I, 4183. — Il nous est impossible d'indiquer ici les trop

- Jean Le Prévost*, chanoine (1598),
Melchior de Marconnay, abbé de Rillé (1600), } vicaires généraux
François Le Prévost, trésorier (1602), } de M^{sr} d'Ossat.
André Guyon, prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, vicaire général,
 en 1603, de M^{sr} Larchiver.
- Antoine Moreau*, chanoine,
N... Laurent (1634), } vicaires généraux
Denis Le Louzee, recteur de Chavagne (1637), } de M^{sr} Cornulier,
Jacques Dreux, docteur en Sorbonne, chanoine théologal (1638),
 vicaire général de M^{sr} de Cornulier et de M^{sr} de la Mothe-Hou-
 dancourt; † 5 décembre 1656.
- Julien Riou*, recteur de Domalain (1657).
Frère François Pislard, chanoine régulier et prieur-recteur de
 Bourg-des-Comptes, conseiller du roi et grand-aumônier de la
 reine d'Angleterre, vicaire général de M^{sr} de la Mothe-Houdan-
 court et de la Vieuville (1660-1663).
- Thomas du Hamel*, docteur en Sorbonne } vicaires généraux
 (1662), } de M^{sr} de la Vieuville.
Clément Durand, chanoine de Vienne, }
Pierre Gaultier, chanoine et pénitencier, vicaire général de M^{sr} de
 la Mothe-Houdancourt, de la Vieuville et de Beaumanoir (1658-
 1685), † 15 août 1685, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle
 du Vœu.
- Laurent du Bouexie*, docteur en théologie, vicaire général en 1679.
Urbain Bouessay, docteur en théologie, chanoine (1682 et 1690).
André Esnouf, chanoine, } vicaires généraux
Charles Fournier, chanoine, } de M^{sr} de Beaumanoir (1698).
Jean Le Bois, chanoine, }
Jacques Le Gault, chanoine, vicaire général, en 1712, de M^{sr} Tur-
 pin de Crissé.
- Pierre Perrin*, docteur en théologie et recteur de Toussaint, vicaire
 général de M^{sr} de Beaumanoir, de Breteuil et de Vauréal.
François Roussel de Tilly, abbé de Mauléon et chanoine de
 Rennes, nommé vicaire général le 10 septembre 1725.
N... Mignot, supérieur du Grand-Séminaire, vicaire général, en
 1727, de M^{sr} de Breteuil.
Emmanuel de Montalembert, recteur de Saint-Germain, vicaire
 général, nommé le 17 septembre 1725.
Daniel de Langlo, vicaire général, en 1733, de M^{sr} de Vauréal.
Guillaume-Marie du Breil de Pontbriand, vicaire général en
 1732, devint plus tard évêque de Québec, au Canada.

nombreuses sources où nous avons puisé pour composer cette liste; chaque nom
 demanderait une note indicative; il en est ainsi de toutes les listes que renferme cet
 ouvrage.

- Jean-François de Guersans**, archidiacono de Rennes, vicaire général de M^{sr} de Breteuil, nommé le 16 novembre 1728, puis de M^{sr} de Vauréal et de M^{sr} des Nos.
- Jean Le Moyné de la Borderie**, archidiacono du Désert, d'abord vicaire général de M^{sr} de Vauréal, puis de M^{sr} des Nos.
- Alexis-César de Talhouët de Bonamour**, }
 scholastique, nommé le 28 mai 1747, } vicaires généraux
Charles de Vendomois de Saint-Aubin, } de M^{sr} de Vauréal.
 scholastique, nommé le 22 octobre 1753, }
- N... de la Prestlonnière**, abbé de Sainte-Croix de Guingamp (1762), vicaire général de M^{sr} des Nos.
- Maurille Hay de Bonteville**, trésorier, nommé le 18 décembre 1764, par M^{sr} des Nos, nommé de nouveau par M^{sr} de Girac le 6 avril 1770.
- Charles de Caqueray de Vallolive**, nommé le }
 13 juillet 1762, } vicaires généraux
Claude de la Corbière, nommé le 13 avril 1762, } de M^{sr} des Nos.
- Olivier-Julien Gibon du Pargo**, trésorier, vicaire général de M^{sr} des Nos (28 février 1763), puis de M^{sr} de Girac (6 avril 1770.)
- Augustin Le Mintier**, vicaire général de Saint-Briouac, puis de Rennes en 1770; archidiacono d'Armagnac à Auch et abbé de Melleray, nommé évêque de Tréguier en 1780,
- Philippe Marie Dagorne du Bot**, chanoine (1770),
- Alexandre Hyacinthe du Laurent**, nommé le 23 juin 1770,
- Marie-Joseph de Conty-Hargicourt**, chanoine de la Sainte-Chapelle (1770),
- Jean-Michel de Saint-Cristan**, nommé le }
 17 août 1772, } vicaires généraux
Bonaventure du Plessix de Grenédan, cha- }
 noine, nommé le 20 février 1773, } de
Jean-André de Fayolle de la Fèvre, nommé }
 le 21 mai 1770, } M^{sr} de Girac.
- Jean-Jacques Provost de la Boisnière de Boisbily**, abbé de Notre-Dame du Tronchet, nommé le 20 octobre 1778,
- Louis-Jules Loatsel de la Villedeneu**, chanoine, nommé le 18 août 1782,
- Benjamin de Goyon des Hurlières**, chanoine, abbé de Coësmalven (1788 et 1790),
- Jean-Louis de Bourge de Bléry**, principal du Collège de Rennes, nommé le 11 février 1788,

OFFICIALITÉ. — Comme les vicaires généraux, dont il vient d'être question, n'exerçaient d'ordinaire que la juridiction gracieuse, pour conférer les bénéfices, octroyer des pouvoirs aux prêtres, faire des règlements, résoudre les questions d'administration dans les cas embarrassants, etc., toute la partie contentieuse restait encore sur les bras de l'évêque; celui-ci s'en exonéra en créant un official.

« Chargé de l'exercice de la juridiction contentieuse, l'official était, comme le grand-vicaire, nommé par l'évêque et révocable par lui. A lui étaient dévolus les jugements en matière criminelle et la répression des délits. Il était président du tribunal connu sous le nom d'officialité et y rendait des sentences dont il n'y avait point non plus appel à l'évêque. Pour l'assister, mais non pour juger avec lui, il avait des *assesseurs* dont les conseils étaient destinés à l'éclairer. L'exercice de cette juridiction n'étant pas quotidien, il ne pouvait absolument absorber son titulaire : c'est pourquoi l'official était bien souvent pris dans la classe des recteurs, ce qui était encore une économie pour la manse épiscopale. Enfin, pour leur cessation, les pouvoirs de l'official suivaient exactement la condition faite à ceux du vicaire général.

« Anprès du tribunal de l'officialité il y avait un autre magistrat qui jouait un rôle assez important, c'était le *promoteur*, nommé également par l'évêque, et dont les attributions étaient analogues à celles qu'exercent les procureurs auprès de nos tribunaux civils. Il évoquait devant le juge et les causes criminelles et les accusés, et requérait contre les coupables l'application des pénalités édictées par les sacrés canons, les lois et les règlements de l'Église. Pour instruire les causes, avant d'en saisir le tribunal, et pour recevoir la déposition des témoins, il avait sous ses ordres des *auditeurs*, qui devaient dresser et lui remettre leurs rapports. En cas de procédures trop nombreuses ou trop considérables, il pouvait, avec le consentement de l'évêque, s'adjoindre un *avocat fiscal*. A côté et au-dessous de ces principaux membres de l'officialité

lité se trouvait une foule d'autres officiers tels que greffiers, huissiers, notaires, avocats. Un de ces derniers portait le titre d'*avocat des pauvres*, et devait d'office et gratuitement plaider pour ceux qui n'avaient pas les moyens de payer un défenseur de leur choix. Official, vice-gérant¹, promoteur, assessors, auditeurs, à la nomination et révocation de l'évêque, disparaissaient avec lui. Dès que le siège épiscopal devenait vacant, tous leurs pouvoirs cessaient, et il incombait au Chapitre ou de les rétablir dans leurs fonctions, ou de les remplacer par d'autres. Ce même droit passait du Chapitre au vicaire capitulaire, qui pouvait à son tour l'exercer jusqu'à la prise de possession du nouvel évêque². »

Les officialités étaient nombreuses au moyen-âge, et nous ne parlons ici que de celle de l'évêque ; mais les archidiaques et les abbés des grands monastères avaient également de semblables tribunaux ecclésiastiques ; c'est ainsi que nous voyons au XIII^e siècle saint Yves Héloré official non pas de l'évêque de Rennes, mais de l'archidiaque Maurice. Lorsque la puissance des archidiaques disparut, leurs officialités tombèrent en même temps.

Nous connaissons le sceau de l'officialité de Rennes au XIII^e siècle : « La face de ce sceau, de forme ronde, présente un buste d'évêque tenant de la main gauche sa crosse et levant la droite pour bénir ; un peu au-dessus de la main qui bénit, sont figurées deux clefs adossées, accostées d'une étoile de chaque côté ; à gauche de la tête du personnage une petite croix ; légende : SIGILLUM CURIE REDONENSIS. Contre-scel : le champ, plus petit que la face, est occupé par deux clefs adossées que tient un dextrochère ; à senestre on voit un croissant et une étoile ; légende : † CONT. S. (contrastigillum) CURIE REDON.³ »

Nous avons, en outre, deux autres sceaux de l'officialité de

1. Le nom du vice-gérant de l'officialité indique par lui-même les fonctions de cet officier ; il remplaçait au besoin l'official, et comme lui dépendait de l'évêque.

2. L'abbé Lucé, *Organ. de l'anc. person. d'un dioc.*

3. De la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Ass. Bret.*, IV, 210. — Ce sceau est de 1209.

Rennes : l'un de 1293, a été précédemment décrit, à propos de l'évêque Guillaume de la Roche-Tanguy, dont il porte le nom; — l'autre, de 1504, présente seulement l'écusson de l'évêque Robert Guibé, avec une crose posée derrière en pal; sa légende est devenue illisible¹.

OFFICIAUX DE RENNES.

Guillaume de Pincé, chanoine et trésorier (1213).

Guillaume de Callin (1227).

Jehan Quarré, recteur de Notre-Dame de Dol (1230).

Adam, archidiacono du Désert (1255).

Jehan de la Roue (1256).

P. de Fougères (1261).

Godoc (1280).

Robert Baul (1315).

Jacques de Quincé, licencié ès lois, recteur d'Ercé, semi-prébendé, fondateur d'un anniversaire à la cathédrale, † 15 mai 1414.

Robert Le Comte, (*Robertus Comitiss*), licencié ès lois, chanoine, mourut le 11 février 1433 et fut inhumé à la cathédrale; sa pierre tombale (utilisée aux siècles derniers à fermer le caveau d'Yves Mahyeuc) portait une figure de chanoine et deux écussons pareils, sur lesquels étaient *trois croissants*, avec cette inscription : « *Cy gist vénérable et discret homme M^{re} R. Le Comte, licencié-ès-loys, jadis chanoine et official de Rennes, qui deceda le 11^e jour de fevrier l'an MCCCXXXIII².* »

Pierre Chouart (1469).

Pierre Mehaud, chanoine (1476).

Olivier Ferré, docteur en l'un et l'autre droits, chanoine (1498).

Jacques Cérister, recteur de Cintré et de Chesné, vers 1500.

Mathurin Patry (1520).

Michel Le Duc, grand chapelain, puis chanoine (1536).

A... *Bernard* (1540).

Jehan Ayaice, chanoine (1542).

Jehan Gentellier, chanoine.

Jacques Cadier, recteur de Toussaint et chanoine (1553).

Pierre Le Bauldrier, chanoine (1559).

Guillaume Drouault, chanoine, recteur de Vignoc, etc. (1564).

Pierre d'Argentré, chanoine, prieur de Sens et recteur d'Argentré (1576 et 1582).

1. Arch. départ., O G, 53.

2. Invent. de la Cathéd. de 1755.

- Louis Cadier**, chanoine et recteur de Toussaint (1398).
- Jean Le Provost**, recteur de Toussaint et chanoine, mourut le 1^{er} juillet 1607 et fut inhumé à la cathédrale, avec cette épitaphe : « *Cy gist noble homme Messire Jean Le Provost, vivant chanoine et official de Rennes, recteur de Toussaint, qui décéda le 1^{er} jour de juillet 1607, a fondé cèans l'octave de la feste de Saint Pierre* ». »
- Gilles d'Argentré**, sieur du Listré, chanoine, recteur de Toussaint et archidiacre de Dinan (1615).
- Georges Le Bel**, chanoine (1631), mourut vers 1642 et fut inhumé dans l'aile droite de la nef de la cathédrale, avec cette inscription : « *Cy gist vénérable et discret Messire Georges Le Bel, chanoine et official de Rennes, qui décéda...* » (le reste est effacé).
- Jacques Dreux**, docteur en Sorbonne, chanoine et vicaire général (1639), † 1656.
- Gilles de Gain**, chanoine et scholastique (1658).
- Clément Durand**, chanoine de Vienne (1667).
- Jérôme de Racinoux**, chanoine scholastique (1673).
- Urbain Bouessay**, chanoine et vicaire général (1690).
- Pierre Perrin**, recteur de Toussaint et vicaire général (1698-1728).
- Emmanuel de Montalembert**, recteur de Saint-Germain de Rennes, nommé en 1728.
- Jean-François de Guersans**, chanoine et vicaire général, nommé en 1733.
- Jean Le Moyne de la Borderte**, chanoine et vicaire général, nommé le 7 mars 1757.
- Charles de Caqueray de Vallolive**, chanoine et vicaire général, nommé le 17 avril 1764.
- Alexandre du Laurent**, vicaire général, nommé le 25 juin 1770.
- Olivier Gibon du Pargo**, vicaire général, nommé le 7 déc. 1772.
- Pierre-Pélagie Fournier**, chanoine, nommé une première fois le 24 avril 1770, et une seconde fois le 8 février 1784.

CHANCELLERIE vel SecrÉTARIAT. — Outre ses vicaires généraux et les membres de son officialité, l'évêque de Rennes avait encore auprès de lui un chancelier ou un secrétaire, dont les fonctions n'ont pas besoin d'être expliquées. Il parait que l'évêché de Rennes n'avait pas de sceau particulier, mais les actes épiscopaux étaient toujours scellés du sceau de chacun des prélats; à leur décès, les sceaux des évêques furent

1. Invent. de la Cathéd. de 1733.

2. Invent. de la Cathéd. de 1755.

pendant longtemps déposés dans leurs tombeaux avec leur dépouille mortelle; plus tard, on se contenta de les remettre aux mains du Chapitre, qui devait les faire briser.

CHANCELIERS ET SECRÉTAIRES DE RENNES.

Moyse, archidiacre de Rennes et chancelier (1028-1050).

Hamelin, chancelier en 1158 et 1163.

Jean de Beaumont, chanoine, secrétaire de M^{sr} de Chantemerle (1122).

Olivier Drouet, chancelier en 1483.

Jean Le Marchand, secrétaire de M^{sr} Guibé (1490).

N... *Bernardy* (1517),
N... *Hervé Mahyeuc* (1526), } secrétaires de M^{sr} Mahyeuc.

N... *Le Louze* (1614), secrétaire de M^{sr} Larchiver.

Antoine Moreau, chanoine (1626), secrétaire de M^{sr} Cornulier.

Pierre Gaultier, s^r du Pilier (1612),
A... *Laurent* (1643),
J... *Geoffroy* (1650), } secrétaires de
M^{sr} de la Mothe-Houdancourt.

N... *de Bordeaux* (1662),
Guillaume Mazure (1672), } secrétaires de M^{sr} de la Vieuville.

Hyacinthe de la Perche,
N... *Chanhuon*,
N... *Grimaud de la Gasnerie*, } secrétaires de M^{sr} de Beaumanoir.

F... *Vivier* (1726),
N... *Doublard*, } secrétaires de M^{sr} de Breteuil.

N... *Bouvier* (1710),
Guillaume Eon, s^r des Rivières (1713),
N... *Druet* (1754),
N... *Tanguy* (1757), } secrétaires
de M^{sr} de Vauréal.

N... *Le Roux* (1762), secrétaire de M^{sr} des Nos.

N... *Poisson*, secrétaire de M^{sr} des Nos et de Girac.

N... *Vaneau* (1774),
N... *de l'Épinay* (1776),
Gilbert Gontier (1784),
N... *Hauguet* (1786), } secrétaires de M^{sr} de Girac.

PÉNITENCERIE. — Le quatrième Concile de Latran, tenu en 1215 par Innocent III, décréta l'établissement des pénitenciers dans toutes les cathédrales, pour porter secours aux évêques dans l'audition des confessions et l'imposition des pénitences. « Les Pères du Concile de Trente leur firent une position

stable en exigeant qu'ils fussent chanoines. En même temps, ils posèrent les conditions auxquelles ils devaient satisfaire et les attributions qu'ils avaient à remplir. Pour être pourvu de la prébende pénitentielle, il fallait avoir quarante ans, être maître, docteur ou licencié en théologie ou en droit canonique. Avec des pouvoirs pour tout le diocèse, la fonction du pénitencier était d'entendre les confessions et d'absoudre de certains crimes énormes et des cas réservés à l'évêque, mais dans les limites qu'il plaisait à ce prélat de lui tracer. Son confessionnal, à la cathédrale, lui était désigné par l'évêque, et il devait siéger le matin des grandes fêtes, pendant le Carême, l'Avent et les Quatre-Temps, et s'y rendre, par ailleurs, toutes les fois qu'on l'y demandait. Cet assujettissement était compensé par la dispense d'assister aux offices du chœur pendant qu'il avait des confessions à entendre, et cela sans préjudice de ses distributions manuelles. Il n'était point dignitaire du Chapitre, où il n'avait aucune préséance, en vertu de sa fonction. Son canonicat, comme les autres, était à la collation du Pape et de l'évêque, avec cette différence, toutefois, que *sede vacante*, cette collation était réservée au Souverain-Pontife¹. »

Dans les archives du Chapitre de Rennes, nous n'avons trouvé mention faite que de deux chanoines-pénitenciers : l'un, François Pinczon, sieur de Tellé, occupait la pénitencerie depuis onze ans, est-il dit en 1617; il la tenait encore en 1629; l'autre, Pierre Gaultier, était en même temps vicaire général en 1645. Un peu plus tard, la pénitencerie, abandonnée, paraît-il, fut érigée de nouveau en bénéfice, mais cette fois sans canonicat, par M^{sr} Jean-Baptiste de Beaumanoir, le 10 mars 1691. Une *déclaration de ce bénéfice, faite le 14 décembre 1728 à l'assemblée générale du clergé de France*, va nous le faire connaître :

« La grande-pénitencerie de Rennes n'est ni dignité ni

1. L'abbé Luce, *Organ. de l'ancien person. d'un diocèse*, etc.

canonicat ; comme elle ne paraissait point érigée en titre de bénéfice avant 1690, elle le fut le 10 mars 1691, par l'union de quatre petites chapellenies de très-peu de valeur, dont les revenus ne suffisaient pas alors pour faire le service, savoir : celles du Vaurouil, du Petit-Pilier, de Saint-Jean ou des Quatre-Évangélistes et de Saint-Joseph¹.

« La grande-pénitencerie est toujours en la libre disposition de l'évêque, cela est porté dans le consentement des patrons de ces chapellenies². »

Le fonds de la chapellenie du Vaurouil consistait en une maison située rue Saint-Guillaume, et en un jardin et petite maison se trouvant hors la ville, aux Pollieux ; le fonds de celle du Petit-Pilier consistait uniquement en une maison joignant celle du Vaurouil, dans la rue Saint-Guillaume. Le premier grand-pénitencier, Pierre Valo, fit raser ces deux maisons, qui tombaient en ruine, et bâtit à la place, dans la même rue Saint-Guillaume, un nouvel édifice servant de « logement au grand-pénitencier, qui peut, en outre, en affermer pour cent livres ou environ. » Le fonds de la chapellenie des Quatre-Évangélistes ou de Saint-Jean consistait en un trait de dimes, en Argentré, affermé 120 liv. ; de plus, le prieur de Brielles devait 20 liv. au chapelain ; quant au fonds de la chapellenie de Saint-Joseph, c'était une petite ferme, au village de la Heuzardière, en la paroisse du Rheu, affermée 80 liv. seulement.

Voici donc quels étaient, outre son logement, les revenus du grand-pénitencier :

Jardin des Pollieux, affermé.	80 ^l
Maison de la rue Saint-Guillaume, affermée. . . .	400 ^l
Dimes en la paroisse d'Argentré, affermés. . . .	120 ^l
Rente due par le prieur de Brielles.	20 ^l
Ferme de la Heuzardière, au Rheu.	80 ^l
Total des revenus.	400^l

1. Ces quatre chapellenies, desservies à la cathédrale, étaient présentées les unes par le Chapitre, les autres par des seigneurs laïques.

2. *Cartul. du Chap. (Archiv. départ., 5 G.)*

Les quatre chapellenies unies à la pénitencerie devaient plus de 400 messes; mais l'évêque les réduisit à 245, qui, « à 12 sols la messe, font 150 liv. » Le grand-pénitencier devait, en outre, payer 6 liv. au premier chappier de Saint-Pierre, 15 liv. au seigneur d'Acigné et à quelques autres seigneurs; 20 liv. pour décime et capitation; enfin, il évaluait à 100 liv. l'entretien de ses immeubles, ce qui ne lui laissait que « très-peu de revenant bon, » 109 liv. seulement¹. Lorsqu'arriva la Révolution, la position financière du pénitencier de Rennes s'était améliorée, car il déclara, en 1790, qu'en y comprenant son logement, il jouissait d'un revenu de 955 liv., avec 189 liv. de charges, par suite, d'un revenu net de 766 livres².

GRANDS-PÉNITENCIERS DE RENNES.

Pierre Valo, premier grand-pénitencier, nommé en 1691, mourut le 2 août 1700, et fut enterré dans les recherches du chœur de la cathédrale.

Jacques Le Gault, docteur en théologie, chanoine et grand-pénitencier (1700), résigna en 1706, † 1728.

François Le Dauphin, nommé le 7 janvier 1707, mourut le 14 mai 1743, et fut inhumé vis-à-vis la chapelle du Saint-Sacrement, à la cathédrale.

Julien Drouin, nommé le 2 novembre 1743, grand-pénitencier, mourut le 7 janvier 1753, âgé de 56 ans; il fut inhumé dans la chapelle de l'Ecce-Homo.

François-Henry Hervagault, prêtre licencié en droit, nommé grand-pénitencier en 1753, devint chanoine, syndic du clergé, etc., et mourut en décembre 1764.

Julien Gibon du Pargo, chanoine et vicaire général, prit possession de la grande-pénitencerie le 8 mars 1765 et donna sa démission en 1767.

Pierre Gilles Poisson prit possession de la pénitencerie le 26 juin 1767, et s'en démit le 24 septembre 1770, étant devenu doyen de Bain.

Jacques Doré, chapelain de l'Hôtel-Dieu, ne remplaça le précédent, en qualité de grand-pénitencier, que le 25 mai 1772; il

1. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 3 G, 29.

2. *Archiv. départ.*, 4 V, 23.

donna lui-même sa démission le 13 juin suivant, et le bénéfice demeura vacant jusqu'en 1781.

Joseph Le Barbier, recteur de Saint-Sauveur, prit possession de la pénitencerie le 12 novembre 1784, et rendit aveu à M^{sr} de Girac en 1787 pour la maison de la rue Saint-Guillaume, attachée à son bénéfice. Il le possédait encore quand vint la Révolution.

CHAPITRE IV

LES DIGNITÉS DE L'ÉGLISE DE RENNES

La Trésorerie. — La Chantrie. — Le Grand-Archidiaconat de Rennes. — L'Archidiaconat du Désert. — La Scholastique.

L'Église de Rennes avait, après l'évêque, cinq dignitaires en dehors et au-dessus du Chapitre, dont ils pouvaient toutefois faire partie; c'était le trésorier, le chantre, l'archidiacre de Rennes ou grand-archidiacre, l'archidiacre du Désert et le scholastique. Au chœur, aux processions, à tous les actes extra-capitulaires, ces hauts personnages, qu'on appelait les Dignités ou les Dignitaires, avaient la préséance sur les chanoines, mais ils n'avaient, en cette qualité, aucune part aux délibérations ni aux distributions du Chapitre¹. Lorsqu'ils étaient chanoines eux-mêmes, ce qui arrivait souvent, ils ne jouissaient point des maisons prébendales accordées aux plus anciens, parce qu'ils possédaient d'autres maisons attachées à leurs dignités².

1. • Les chanoines et Chapitre de Rennes attestent à qui il appartiendra que les dignitaires non chanoines prébendés de ladite église n'ont entrée ni voix au Chapitre d'icelle, ne participent à aucune distribution et n'officient en ladite église, si ce n'est pour les fonctions particulières à leurs dignités ou par prière du Chapitre, sans seulement ont leurs chaires au chœur et l'encens selon l'ordre desdites dignités, et ainsi se pratique maintenant avec le grand-archidiacre et le scholastique qui ne sont chanoines. • *Statut* : Ogier, Robert, Vimont, Moreau, Louvel, Brandin, Cochon, Le Del, Quessel et de Gain, chanoines. (*Délibération du Chapitre en date du 14 mars 1630, et certificat envoyé au Chapitre de Quimper par celui de Rennes, Archiv. départ. d'Ille-et-Vil., B O.*)

2. • En conséquence de l'ancien usage qui ne permet pas à un dignitaire logé comme tel de l'être en même temps comme chanoine, lorsque le sieur trésorier, ainsi que de présent, aura un canonicat joint à sa dignité, ne pourra ledit sieur avoir ladite somme (250 liv. accordées à chaque ancien chanoine comme indemnité de logement). (*Règlement du Chapitre du 5 août 1754, Archiv. départ., B O, 30.*)

LA TRÉSORERIE. — Comme l'indique son nom, le trésorier était, dans l'origine, uniquement chargé de la conservation du matériel sacré des cathédrales; il avait remplacé les diacres des premiers siècles, auxquels étaient confiés les trésors des églises, et ses fonctions en faisaient un subalterne de l'archidiaque. Cet emploi s'éleva au rang de dignité sur les ruines de l'archidiaconat, au xi^e siècle, et le trésorier ne tarda pas, à Rennes, à prendre le pas sur les archidiacres eux-mêmes, quoique nous ne sachions pas au juste à quelle époque il devint le premier dignitaire. Le plus ancien trésorier connu est Robert I^{er}, qui nous semble être le bienheureux Robert d'Arbrissel; il signa, en 1087, la donation de l'église de Brielles à l'abbaye de Saint-Serge; dans cet acte, il prend le titre d'*archielavis*, et ne met son nom qu'après celui de l'archidiaque. Plus tard, les trésoriers signèrent immédiatement après l'évêque, mais pendant plusieurs siècles ils vécurent en dehors du Chapitre. Nous ne les voyons point figurer dans nos plus vieilles délibérations capitulaires; il est vrai qu'elles ne remontent qu'au xv^e siècle. Au siècle suivant, ils n'y parurent encore que fort rarement, quoiqu'ils fussent déjà presque toujours chanoines. Plus tard, les trois trésoriers du nom de Huart occupèrent successivement cette dignité durant tout le xvii^e siècle, et devinrent une véritable puissance dans le Chapitre, dont ils firent tous les trois partie. C'est alors qu'on s'accoutuma à considérer le trésorier comme le véritable doyen du corps des chanoines, et que lui-même prit l'habitude de présider toutes les séances capitulaires et de signer, seul ou en tête de ses confrères, tous les actes des délibérations.

Le trésorier était tenu, à cause de sa dignité, à la résidence et à l'assistance à tous les offices du chœur; il devait, en outre, fournir le luminaire de la cathédrale, et voici comme le *Livre des Usages de l'Église de Rennes*, rédigé en 1415, décrit cette dernière obligation : « *Ce sont les devoirs en quoy le trésaurier de Rennes est tenu à l'glise de Rennes, entre autres : Celi trésaurier est tenu fournir de luminayre à*

l'eglise de Rennes ès festes contenues et divisées à l'ordinaire du kalendrier. En après, par chacun jour de l'an continuellement, il doit tenir et avoir dous (deux) cirges (cierges) de cire à ses coustz sur le grand auter de l'eglise de Rennes, que doivent porter les dous (deux) angelots susains, et servent cels cirges (ces cierges) ès matines principalles dont len (l'on) fait de l'eglise, à la messe, à chacune des vespres principalles dont l'en fait semblablement... Oultre ce il est tenu fournir de chandelle en l'eglise de Rennes, à matines, à vespres et à la messe quant mestier en est, et oultre ce, selon qu'il a esté accoustumé, il en doit fournir continuellement dès la veille de la Exaltacion Sainte-Croes jusques à Pasques ¹. »

Ces deux cierges du maître-autel et ces chandelles du chœur formaient ce que l'or appelait le *quotidien* du trésorier; mais ce dignitaire devait, en outre, fournir d'autres cierges, deux, quatre et six, selon le degré des fêtes qu'on célébrait; aux grandes solennités, il devait même garnir un candélabre appelé « rastel, » où l'on ne fixait pas moins de trente-trois cierges allumés, en l'honneur des trente-trois années de la vie mortelle de Notre-Seigneur. Enfin, l'entretien de trois lampes, l'achat de l'encens nécessaire au culte et l'entretien des cordes des cloches incombait encore au trésorier, comme on peut le voir par ce qui suit :

« Celi trésaurier y est tenu fournir à ses despens de bonne ouille (huile) fine et de lampes neuffves et honnestes pour le fait de trois lampes qui sont au cueur auprès du letrin et icelles lampes doivent ensemble ardoir, par chacun an continuellement, durant les matines, les grans messes et vespres de l'eglise, et une d'icelles lampes doit ardoir continuellement et y avoir feu allumé et gardé à toutes les heures du jour et de nuyt, par tout le circuit de l'an généralement, sans defaillir. — Celi trésaurier doit fournir à ses coutz de tout l'encens qui est employé en l'eglise de Rennes par tout le cours de l'an

¹. Livre des Usages de l'Eglise de Rennes. (Archiv. du Chap.)

généralement... — Celi trésorier doit fournir de cordes à ses despens es grans sains et petits sains de l'glise de Rennes toutes les fois que mestier en est, en tout le cours de l'an sans defaut aucunement quand le cas le requiert¹. »

En compensation de toutes ces charges, parfois un peu onéreuses, le trésorier avait — outre l'honneur d'être la première dignité de l'Église de Rennes — l'avantage de posséder un manoir près de la cathédrale, de lever des dimes dans la paroisse de Mordelles, de recevoir une pension de la paroisse d'Étrelles, dont il nommait le recteur ainsi que celui de Cintré, et de présenter, alternativement avec l'évêque, aux cures d'Éancé et d'Ered-sous-Liffré. En 1790, l'ensemble des revenus de la trésorerie montait à la somme de 4,054 liv., toutes charges déduites².

Il est fait mention, au xiii^e siècle, de l'hôtel du trésorier de Rennes; cette maison fut rebâtie, en 1318, par le trésorier Alain de Châteaugiron; se trouvant dans le fief du Chapitre, elle devait à ce dernier « 5 sols 4 deniers de rente, le devoir de chevauchée et l'obéissance. » En 1566, une *déclaration* nous la décrit dans les termes suivants : « La maison de la tresaurerye, dont la principale entrée est vers ladite église cathedrale, avec droit d'aller et rentrer en icelle par une porte estant en la costiere d'icelle, et droit de passer, entrer et issir par une ruelle y adjacente tendant vers la rue et carrouge du Chapitre³. » Cet antique hôtel est aujourd'hui remplacé par un édifice moderne occupé par les Pères de l'Oratoire, et des anciens bâtiments il ne reste, à l'intérieur de la cour, qu'un petit pavillon dont la façade en bois conserve de gracieux détails d'ornementation; à l'intérieur, les armoiries de la famille Huart apparaissent au plafond.

De la trésorerie l'on entrait directement dans une chapelle

1. *Livre des Usages de l'Église de Rennes*. — On appelait alors *sains*, en latin *signa*, les cloches, qui, à Saint-Pierre, étaient au nombre de six.

2. *Déclaration du Chapitre et des Dignités en 1640*. — *Annales ms. de l'Église de Rennes*.

3. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 5 G, 28.

accolée, vers 1635, au transept méridional de la cathédrale par le trésorier François Huart. Partout, dans ce petit sanctuaire, au vitrail, à la voûte et en lisière, étaient peintes et sculptées les armoiries du fondateur : *d'argent au corbeau de sable*. La famille Huart y avait aussi ses tombes, mais la chapelle portait le nom de la chapelle de la Trésorerie, à cause des trois chanoines Huart qui possédèrent successivement cette dignité, de 1613 à 1736¹.

TRÉSORIERS DE RENNES.

Robert d'Arbrissel. — Nous croyons que cet auxiliaire de l'évêque Sylvestre de la Guerche, appelé « *Robertus archiclavus* » dans un titre de 1087, était le bienheureux fondateur de Fontevault. Baldric, archevêque de Dol, nous dit, en effet, que Robert d'Arbrissel fut archiprêtre de Rennes; or, il n'est point question d'un dignitaire de ce nom à Rennes, et aucun Robert ne figure à cette époque parmi nos archidiaques. Il faut donc en conclure que ce Robert, mis par M. Hauréau à la tête de nos trésoriers, fut Robert d'Arbrissel, et que ce titre d'archiclave équivalait à celui d'archiprêtre ou de trésorier. Il occupa cette charge environ quatre ans, de 1085 à 1089².

Geffroy. — Le *Cartulaire de Saint-Serge* renferme le nom de ce trésorier de Rennes, contemporain de l'évêque Marbode, dans un acte de 1096.

Joscius ou *Josco*, trésorier et chanoine de Rennes, vivait en 1108 et figure deux fois dans le même *Cartulaire de Saint-Serge*.

Josced, trésorier en 1116, sous l'épiscopat de Marbode, mourut le 3 mai, comme nous l'apprend à cette date le *Nécrologe de Saint-Pierre* : « *Obiit Joscedus thesaurarius Redonensis.* » C'est peut-être le même personnage que le Joscius précédent, car l'orthographe des noms propres est extrêmement variable dans les chartes de cette époque.

Hamelin I^r, témoin d'une donation faite à Savigné, en 1135, par Eudon, duc de Bretagne, et de la confirmation des biens de cette abbaye, faite en 1137, par l'évêque Étienne de La Rochefoucauld, apparaît encore dans un acte contemporain du *Cartulaire de Saint-Melaine*.

Alain d'Aptigné, d'abord chanoine de Rennes (1135), était trésor-

1. Invent. de la Cathéd. en 1735.

2. V. apud Bollandum, III februaril.

rier en 1168, et signa en cette qualité un accord conclu entre l'évêque Étienne de Fougères et l'abbé de Saint-Melaine; son nom figure aussi en 1174 dans le *Cartulaire de Saint-Melaine*.

Hamelin II, fils de Bérenger, chanoine de Rennes en 1174, souscrivit, comme trésorier, des lettres de l'évêque Philippe, en 1170 et 1182. Il mourut le jour de l'Épiphanie, laissant une partie de ses biens au Chapitre et à l'évêque; il avait été recteur de Gevezé et donna au Chapitre deux quartiers et une mine de seigle à prendre dans les dîmes de cette paroisse ¹.

Guillaume de Pincé est mentionné en qualité de trésorier, vers 1197, dans divers actes des abbayes de Savigné et de Saint-Melaine; il figure aussi, en 1203 et 1205, dans les chartes de Saint-Georges. En 1210 il souscrivit à la fondation de la collégiale de Vitré, et en 1212 il mit d'accord les moines de Savigné et de la Roë au sujet des dîmes de Saint-Berthevin; enfin, en 1213, il signa la confirmation des biens de Saint-Melaine, accordée à cette abbaye par l'évêque Pierre de Fougères; il était en même temps chanoine et official. Son sceau nous a été conservé: il est rond et représente un bras mouvant à senestre, tenant deux clefs posées en sautoir; la légende porte: SIGILL. WLL. REDON. THESAURAR. Le contre-scel est une pierre gravée, de forme ovale, représentant une figure humaine debout, avec cette légende: WILLIUS DE PINCE ².

Robert Hurel fut d'abord doyen d'Aubigné (1206); devenu trésorier, il écrivit en 1220 à Guillaume, évêque d'Angers, qu'il avait réussi à mettre d'accord l'abbé de Savigné et Balduin des Roches, qui divisait une contestation. Le *Nécrologe de Saint-Pierre* place sa mort au 4 décembre, et nous apprend qu'il fonda un anniversaire à la cathédrale, laissant à cet effet au Chapitre 20 sols de rente sur une maison près le pont Saint-Germain ³.

Jean Gicquel, issu des seigneurs de la Lohière, en Loutehel, étant trésorier, en 1230, échangea avec l'abbé de Saint-Melaine l'église de Melesse, qui possédait la trésorerie, contre l'église de Cintré et la chapelle de Mordelles, propriétés de l'abbaye. Il fut élu évêque de Rennes en 1239 et mourut en 1238 ⁴.

Adam, recteur de Talensac, devint en 1213 chanoine et tréso-

1. • JANUARIUS, VIII id. Obiit Hamelinus Berengarii, dono memorie, hujus ecclesie thesaurarius, qui dedit nobis duo quarteria et unam minam sigali in decima de Gevezé et insuper habemus cum Episcopo Redonensi duo quarteria sigali et cum filio Ruolant unam minam sigali apud Lailid et XI col. VI 6. in scodo de Marra apud Sanctum Gregorium cum pluribus hominibus. • (Necrol. Sancti Petri Redon.)

2. Hauréau, Gallie christ., XIV, 760. — Collect. des Sceaux de France.

3. • DECEMBER, III id. Obiit Robertus Hurel hujus ecclesie thesaurarius, ad ejus anniversarium faciendum habemus XX s. super domum que fuit quondam Rodini de Sancto Albino juxta pontem Sancti Germani Redon. • (Necrol. Sancti Petri Redon.)

4. Cartul. Sancti Melanii, 60.

rier ; il fonda en 1231 le prieuré de Saint-Martin à Rennes, en faveur de l'abbaye de Paimpont ¹. Il reconstruisit en pierre, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*, une partie de la trésorerie, mais il mourut archidiacre en 1257.

Guillaume de Thorret, vel *Tozret*, était trésorier et chanoine en 1244 et 1247 ; il fonda un anniversaire dans la cathédrale, laissant pour honoraires 20 sols de rente sur une nouvelle maison annexée au manoir de la Trésorerie, et mourut le 13 septembre, selon le *Nécrologe de Saint-Pierre* ².

Guillaume de la Maréchalerie (de *Marescallia*) assista en 1257, en qualité de trésorier de Rennes, à l'entrée solennelle de l'évêque Gilles. 1^{er} ³.

Pierre Boverel, vel de *Boveroul*, archidiacre en 1258, puis trésorier et fabriquer de l'église de Rennes, mourut le 20 février 1260 d'après le *Nécrologe des Cordeliers* ⁴. Il laissa par testament des aumônes aux Frères Mineurs de Rennes, et fonda un anniversaire dans la cathédrale et une distribution de pain annuelle qu'on appelait la charité de Sainte-Agathe, parce que le Chapitre la faisait aux pauvres le jour de cette fête. Ce trésorier fut, d'après la tradition, victime d'un accident : il tomba du toit de la cathédrale que l'on construisait alors et dont il visitait probablement les travaux, expira dans le cimetière et fut enterré là même, dans un petit coin derrière la vitre des quatre Évangélistes, « *fertur ex edis tecto illum excidisse et illic expirasse* ⁵. »

Guthenoc, vel *Gutzenoc*, trésorier en 1282, fonda un anniversaire à Saint-Pierre et mourut le 8 mai, d'après le *Nécrologe* de cette église ⁶.

Alain I^{er} de Chateaugiron, fils de Geoffroy, seigneur de Château-

1. Arch. de l'abbaye de Paimpont. — Arch. du Chapitre.

2. • SEPTEMBER, XVII Kal. Obiit magister Guillelmus Tozret hujus ecclesie thesaurarius, ad ejus anniversarium habemus super domum novam thesaurarie annexam XX s. »

3. V. la note 4 du chapitre II, p. 66.

4. • FEBRUARIUS, XX^o die. Obiit magister Petrus Boverel thesaurarius. (Necrol. Franciscan. Redon., Biblioth. Nation.)

5. *Diurnal des Obits de Saint-Pierre*. (Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 3 G, 31.) — Le *Nécrologe de Saint-Pierre* mentionne sa mort en ces termes : • FEBRUARIUS, X Kal. (en marge) : Fondation des charités de Sainte-Agathe. Obiit Petrus de Boveroul thesaurarius Redon. qui constituit anniversarium suum super Bellangariam, primo super Bellangariam LX s., etc. (Suit une longue liste de rentes qui se termine ainsi) : Item habemus ad dictum anniversarium apud Maceriam et Gervesium circa XII quartoria sigali, parum plus vel parum minus, de quibus omnibus istis pauperes habebunt medietatem, et canonici, presbiteri et clerici conventuales ad dictum anniversarium alliam medietatem, exceptis X s. que debentur sacriste pro pulsatione campanarum solemniter pulsandarum. • (Necrol. Sancti Petri Redon.)

6. • MAIUS, VIII id. Obiit Guizenocus thesaurarius Redon. ad ejus anniversarium habemus decimam de domo Gaufr. Piedevache de Gerveseyo, de qua debent habere

giron, fut archidiacre de Rennes, trésorier, chanoine et conseiller du duc Jean III en 1299 et 1303, comme le prouvent des actes de Saint-Georges. Élu évêque de Rennes en 1306, il ne put occuper ce siège qu'en 1311 et mourut en 1327¹.

Maurice de Trésguidy, issu des seigneurs de ce nom, en Pleyben, étant trésorier, fonda un anniversaire dans la cathédrale et mourut avant 1316 d'après les *Blancs-Manteaux*, le 13 janvier d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*².

Alain II de Châteaugiron, fils de Galéran, seigneur de Châteaugiron, et neveu de l'évêque Alain III, était trésorier et chanoine en 1318. Il succéda à son oncle sur le siège épiscopal de Rennes en 1327, et y mourut l'année suivante.

Alain III de Châteaugiron, neveu, selon Du Paz, de l'évêque Alain IV, lui succéda à la trésorerie, qu'il occupait en 1331. Il mourut le 6 janvier, laissant un long souvenir de ses vertus, après avoir fondé son anniversaire dans la cathédrale; il légua à cet effet au Chapitre 55 sols de rente sur le manoir de la Trésorerie, qu'il avait grandement amélioré, et 40 sols sur une maison bâtie par son frère, Jacques de Châteaugiron, derrière le chœur de Saint-Pierre³.

Jacques de Châteaugiron, frère du précédent, chanoine dès 1327,

canonici med. et capellani et clerici, tintinabulum, luminare alt. med. que decima solet valere circa tres minas sigali. v (Necrol. Sancti Petri Redon.)

1. Du Paz, *Hist. général.*, p. 231.

2. • JANUARIUS, *id.* Obiit Mauricius thesaurarius Redon. ad ejus anniversarium opus nos habemus cum Petro Aubri et ejus uxore, super una pecia vinee sita inter vineam Guill. Sauvage ex una parte et vineam Johannis Le Rigollola ex altera, quindecim solid. redditus, quam vineam modo tenet Radulphus Le Jambu; Item cum Petro Lamy et ejus uxore X s. redditus super unam peciam vinee cum logio et pertinentiis suis dictorum conjugum sitam in parochia Sancti Laurentii Redon. sub dominio Capituli Redon. inter vineam Roberti Lalaman et ejus uxoris ex una parte et vineam Francisci de Chaveingues ex altera, de quibus XXV s. canonici duas partes et residuum chori et luminaria habebunt. •

3. *Ibid.* — Blancs-Manteaux. (Bibl. Nat., 22,323, p. 31.) — • JANUARIUS, VIII *id.* Obiit Alanus de Castrogiron, bono memorie, thesaurarius Redonensis, die Epiphonie Domini, qui dedit nobis, pro suo anniversario annuatim die sui obitus in ista ecclesia solemniter faciendo, quinquaginta quinque solidos annui et perpetui redditus capiendos super manerio seu herbergamento thesaurie Redonensis sita in civitate Redonensi, inter domum et herbergamentum capellanie Beate Margarite Virginitis Redonensis ex una parte et herbergamentum quondam defuncti magistri Petri Hermon canonici Redonensis ex altera, quod quidem manerium, vita comite, hic melioravit evidenter, nova edificia et reparaciones necessarias ibidem construendo, prout in litteris inde confectis et sigillorum Episcopi et Capituli Redon. sigillatis plenius hoc narrant. Insuper dedit nobis, pro dicto anniversario suo annuatim in dicta ecclesia faciendo, et pro augmentacione ejusdem, quadraginta solidos annui et perpetui redditus quos capiemus super domo quam edificavit retro cerchem ecclesie Redonensis et fecit venerabilis vir dominus Jacobus de Castrogironis canonicus Redonensis frater dicti thesaurarii, in qua moratur Perrotus Richoma. • (Necrol. Sancti Petri Redon.)

devint à son tour trésorier et mourut à une époque qui ne nous est pas connue¹.

Guillaume Lechart était trésorier en 1374, lorsque le Chapitre mit Guillaume de Parthenay en possession du prieuré de Saint-Denis.

Jean de la Châsse, issu des seigneurs de la Châsse, en Iffendic, ratifia le traité de Guérande, en qualité de trésorier, le 20 avril 1384; il est aussi fait mention de lui en 1389 et 1392; enfin, en 1396, il fonda, dans la cathédrale, les chapellenies de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Saint-Eustache. Il décéda le 13 juin 1396, d'après le 2^e *Nécrologe de Saint-Pierre*².

Gatien de Monceaux, né à Nantes, était trésorier de Rennes lorsqu'il fut, en 1408, élu évêque de Cornouaille. Conseiller des ducs Jean IV et Jean V, il mourut à Fougères, le 13 octobre 1416, et fut enterré dans son église cathédrale de Quimper, où l'on voit encore son tombeau.

Guy de Penmarch était chanoine et trésorier en 1415, d'après une note du *Livre des Usages*.

Simon d'Espinay, fils de Robert I^{er}, seigneur d'Espinay, en Champeaux, mort en 1438, et de Jeanne de Monthoucher, fut trésorier et chanoine de Rennes, selon Du Paz et le *Nécrologe de Saint-Pierre*, qui n'en disent pas autre chose.

André d'Espinay était, en 1464, trésorier et chanoine de Rennes, et vicaire général de l'évêque Jacques d'Espinay.

Robert d'Espinay, fils de Robert II, seigneur d'Espinay, et de Marguerite de La Courbe, frère de Jacques, évêque de Rennes, fut d'abord chantre, puis trésorier et chanoine de Rennes. Il eut, en 1463, un différend avec Mathelin, abbé de Saint-Melaine, relativement à la procession du Sacre; il parut encore en 1469 et 1477, et mourut en 1484. Du Paz a écrit que son neveu Robert d'Espinay lui succéda à la trésorerie de Rennes avant de devenir évêque de Nantes, mais c'est une erreur.

Jean d'Espinay, neveu du précédent, chanoine en 1470, fut reçu trésorier en 1482; il était fils de Richard, seigneur d'Espinay, et de Béatrice de Montauban, et frère des évêques de Nantes et de Mirepoix. Il devint lui-même plus tard évêque de Valence.

Robert du Fresne, issu, semble-t-il, des seigneurs de Virel, en Renac, trésorier et chanoine en 1494.

Pierre Bourgneuf, sorti d'une famille noble de Rennes qui produisit plus tard les marquis de Cucé, fut trésorier et chanoine de

1. Hauréau, *Gall. christ.*, XIV, 767.

2. Ce que nous appelons le 2^e *Nécrologe de Saint-Pierre* est une copie à peu près contemporaine de l'obituaire de 1528, augmentée d'une foule de notes et d'actes des XIV^e et XV^e siècles, et appartenant au Chapitre, comme le premier.

Rennes, recteur de Saint-Germain en cette ville et prieur de Tremblay; il nous apparaît en 1498. Ce trésorier mourut le 3 juin 1523, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Germain, auprès de la croix; il avait fondé une grand'messe d'obit, que le Chapitre venait chanter à Saint-Germain le dernier jour de juillet¹.

Thomas Le Roy, né à Tréhel, en Messac, fils de Raoul Le Roy et de Marie de Cazillon, clerc et abrégiateur des lettres apostoliques, chefier de Notre-Dame de Nantes, chanoine de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Quimper, archidiacre de Plougastel, etc., etc., fut nommé trésorier de Rennes en 1523, puis évêque de Dol. Il mourut à Rome le 24 octobre 1524, après avoir résigné la trésorerie et avant d'avoir été sacré, et fut inhumé dans l'église des Pères Minimes de la Trinité-du-Mont. Il avait fondé un obit, le jour Saint-Thomas, dans la cathédrale de Rennes, et avait ordonné que son cœur fût déposé dans la collégiale de Notre-Dame de Nantes².

Bertrand Le Clerc, sur la résignation du précédent, fut nommé trésorier le 16 septembre 1524, et vint prendre possession de sa dignité le 25 novembre suivant. On le trouve siégeant au Chapitre en 1526, ce qui nous prouve qu'il était en même temps chanoine³.

Geffroy Morel ou *Moreau (Morellus)* ne fut trésorier que fort peu de temps, car il résigna cette charge en 1529.

Jean Le Clerc (Johannes Clerici), docteur en l'un et l'autre droit, chapelain de Sa Sainteté, auditeur de Rote, fut reçu chanoine et trésorier le 9 avril 1529⁴.

Jean des Clercs (Johannes de Clericis), évêque de Macérat (probablement Macérata, en Italie) et auditeur de Rote, fut reçu trésorier de Rennes le 19 septembre 1535. Sébastien Thomé fut nommé coadjuteur, à la trésorerie, de ce prélat étranger⁵.

Sébastien Thomé, chanoine dès 1536, puis coadjuteur, fut ensuite reçu trésorier le 22 août 1540. Il fut aussi abbé de Rillé et du Relec, prieur de Saint-Étienne-en-Coglès, de Noyal-sur-Vilaine, de Saint-Sauveur-des-Landes et de Saint-Cyr, protonotaire apostolique, comte palatin, etc. En 1564, il construisit dans la cathédrale, au Nord du chœur, une chapelle dédiée au Saint-Nom de Jésus, mais plus connue sous le nom de chapelle de Rillé; il y fonda une société de sept chapelains, deux bacheliers ou chappiers et deux enfants de chœur pour y faire le service divin, léguant à chaque chapelain 30 liv. tournois de rente, à chaque bachelier 18 liv., et à

1. *Diurnal des Obits de Saint-Pierre.*

2. M. de la Nicollière, *Hist. de la Collégiale de Notre-Dame de Nantes.*

3. Hauréau, *Gall. christ.*, XIV, 767.

4. *Reg. des délib. du Chapitre.* (Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.)

5. *Ibidem.* — Peut-être ces deux trésoriers, *Jean Le Clerc* et *Jean des Clercs*, ne sont-ils qu'un seul et même personnage, qui, par suite de difficultés inconnues maintenant, fut obligé de prendre deux fois possession de sa dignité.

chaque enfant 100 s. Le Chapitre approuva, en 1574, cette fondation, après la mort du trésorier, qui décéda à l'âge de 69 ans, le 9 janvier 1569, et fut inhumé au milieu de sa chapelle, devant l'autel. Sa pierre tombale était ornée de ses armoiries, répétées à la voûte et sur les vitraux de l'édifice, et portant : *d'argent au chevron de gueules abaissé sous un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même*; on y lisait cette épitaphe : *Illustris vir D. Seb. Thomæ, comes Palatinus, S. S. ap. proth. ab. commend. S. P. de Rilleyo, thesaur. et can. eccl. Rhedon. hujus sacet. in nom. Jesu dicati struct. at conditor jacet, an. æt. 69, obiit 5 id. jan. an. D. 1569*¹.

François Thomé, abbé de la Vieuville en 1558, et chanoine de Rennes, succéda au précédent en qualité de trésorier. Le 20 avril 1574, venant d'être sacré évêque de Saint-Malo, il fit agréer au Chapitre de Rennes la fondation de son prédécesseur; il dut, peu de temps après, résigner la trésorerie pour se donner tout entier à son diocèse².

Sébastien Boschet était trésorier et chanoine de Rennes en juin 1574 et en 1580, d'après plusieurs actes du *Cartulaire du Chapitre de Rennes*, et d'après les *Insinuations de Saint-Malo*.

François Le Prévost était trésorier, chanoine et vicaire général de Rennes en 1590 et 1598. Il parut plusieurs fois aux États de Bretagne, notamment à Vannes, où il présida en 1599, et à Saint-Brieuc en 1602; il devint abbé de Notre-Dame du Tronchet en 1597, y mourut en 1609, et fut inhumé dans son église abbatiale³.

Jean Le Prévost, frère du précédent, fut comme lui abbé du Tronchet, chanoine et vicaire général, et pendant quelque temps trésorier de Rennes. Il mourut en 1608, en son hôtel de la Trésorerie, et fut inhumé dans la cathédrale⁴.

N... de Luténay était trésorier en 1610⁵.

François Huart, seigneur de Bœuvres, en Messac, fils de François Huart, sieur de la Noë, licencié en droit et protonotaire apostolique, devint, vers 1613, trésorier et chanoine de Rennes; il assista en cette qualité, aux États de Bretagne, en 1616, 1621, 1626 et 1628. Il construisit la chapelle de la Trésorerie, dans la cathédrale,

1. *Rolle des Chapelles de Saint-Pierre. (Archiv. départ.) — Inventaire de la Cathéd. en 1755.*

2. *Rolle des Chapelles de Saint-Pierre.*

3. Hauréau, *Call. christ.*, XIV, 767.

4. *Ibidem.* — *Blancs-Manteaux*, 22, 525.

5. *Archiv. du greffe du tribunal de Rennes.* — Nous ne savons rien de ces derniers trésoriers, parce qu'il existe des lacunes à cette époque dans les archives du Chapitre et de l'évêché.

et fonda un obit solennel, en 1635, pour toutes les victimes de la peste qui venait de ravager Rennes. Ce trésorier mourut, âgé d'environ 70 ans, le 28 février 1658, et fut inhumé sous une grande dalle de marbre noir, à l'entrée de sa chapelle blasonnée de son écusson : *d'argent au corbeau de sable*. Près de l'autel, sur une autre table de marbre, était gravée son épitaphe, conçue en ces termes : *Sub hoc lapide, quem memor mortis vivens sibi posuit, jacet Franciscus Huart, thesaurarius et canonicus hujus ecclesie, vir omnium virtutum, genere præclarus, qui postquam præfuisset 45 circiter annos hujusdem ecclesie capitulo, septuagenarius quasi migravit ad Dominum anno Dⁿⁱ 1658, die februarii 28^o. Disco mori*¹.

Pierre Huart, seigneur de la Praye et Beaumont, en Bain, fils de Gervais Huart, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Jeanne Louis, sieur et dame de la Grand'Rivière, était neveu du précédent trésorier. Nommé coadjuteur à la trésorerie le 20 mars 1656, il prit possession de cette dignité après la mort de son oncle, le 4 mars 1658. Dès le 4 décembre 1649, Pierre Huart avait pris possession d'un canonicat, qu'il résigna en faveur de son neveu le 25 janvier 1689; il fut aussi prieur de Montreuil, en Montauban; il éleva, en 1690, un monument funèbre, dans la chapelle de la Trésorerie, à la mémoire de son oncle et de ses père et mère qui s'y trouvaient inhumés; mais il mourut la même année, le 12 mai, avant d'avoir pu l'achever. Son corps fut enterré le lendemain devant l'autel Saint-Sébastien².

Pierre-François Huart, seigneur de Bœuvres et de la Prayo, prêtre et licencié en droit, était fils de Pierre Huart, seigneur de Bœuvres, et de Renée Poteau de Manneville. Neveu du précédent trésorier, il fut reçu son coadjuteur le 1^{er} septembre 1688, et devint chanoine, à sa place, le 25 janvier 1689. Après la mort de son oncle, il prit possession de la trésorerie; le 27 août 1723, il résigna son canonicat, et en 1736 il donna même sa démission de trésorier³.

Maurille-Pierre-Jean Hay de Bonteville, prêtre et docteur en théologie, fils de Jean Hay, seigneur de Bonteville, et d'Anne Huart, fut reçu chanoine de Rennes le 7 février 1720, et prit possession de la trésorerie le 28 septembre 1736. Il mourut, fort âgé, le 14 août 1784, et son corps fut déposé dans le caveau de l'ancienne cathédrale⁴.

Olivier-Julien Gibon du Pargo, prêtre, licencié en théologie, abbé commendataire de Notre-Dame de Pornic, fut successivement

1. Invent. de la Cathéd. en 1753.

2. Reg. des délibér. du Chapitre. (Archiv. départ. d'Ille-et-Vilains.)

3. Reg. des délibérat. du Chap. (Arch. départ. d'Ille-et-Vil.)

4. Ibidem. — Registre des insinuations de l'évêché de Rennes.

chanoine, archidiaque du Désert, chantre, vicaire général et official de Rennes; il résigna son canonicat, devint chanoine honoraire en 1780, et donna ensuite sa démission de la chantrerie pour prendre possession, le 18 février 1785, de la trésorerie. A cette occasion, « Messieurs le reçurent au baiser de paix et le firent s'asseoir et prendre la première place au Chapitre, sans toutefois qu'il pût y avoir séance et voix délibérative dans les affaires concernant la manse capitulaire, attendu qu'il n'était plus chanoine effectif. » La Révolution trouva M. du Pargo à la hauteur de sa position, en 1790, comme nous le verrons en racontant les derniers actes du Chapitre à cette terrible époque.

LA CHANTRERIE. — L'office de chantre (*cantor* ou *præcentor*) fut érigé en dignité par Grégoire IX au commencement du XIII^e siècle, et devint la deuxième des cinq dignités de l'Église de Rennes. Faire apprendre le chant aux officiers du bas-chœur, le diriger dans les solennités, dresser un tableau de ce que chacun devait lire ou chanter au chœur pendant la semaine, corriger ceux qui s'acquittaient mal de leurs devoirs aux offices, exercer la police sur le chœur et aux cérémonies religieuses, telles étaient les attributions du chantre. Comme insigne de sa dignité, il avait aux cérémonies la chappe et le bâton cantoral, avec lesquels il se promenait dans le chœur et portait les antiennes aux dignitaires qui devaient les entonner. Sa stalle, au chœur, était la deuxième du côté de l'évangile. Il avait pour coadjuteur et suppléant le sous-chantre (*succentor*), dont nous parlerons plus loin, ce qui, pour le distinguer, lui fit donner le titre de grand-chantre. Dans les processions, il marchait en tête du Chapitre, seul, derrière les quatre semi-prébendés, « entre ceux-ci et Messieurs¹. » D'après le *Livre des Usages de l'Église de Rennes*, le chantre devait, en outre de ce qui précède, assister à toutes les heures canoniales pour y « gouverner l'état du cœur et du service, » aux fêtes solennelles « aler à l'auter enseigner et remembrer *gloria* et *credo* à celi qui dit la

1. Déclaration du Chapitre le 2 juin 1602. (*Mémoires d'un chan., Arch. dép., 3 G, 86.*)

messe, » de concert avec le scholastique « frère relieur, réparer et corriger les livres de chant de l'église, » et enfin donner, seize fois par an, aux principales fêtes, des « dîners à estre honnestement et honorablement faiz et tenuz au sous-chantre et ès dous bacheliers ¹. » Les chantres protestèrent souvent contre ces dernières obligations, n'ayant pour revenus que les dîmes des paroisses de Domloup et de Cesson. Cependant, en 1790, la chantrerie rapportait à son titulaire 2,948 liv. ²

1. Voici comment s'exprime le *Livre des Usages de l'Église de Rennes* :

« Pour savoir à plain que le chantre de Rennes est tenu fere à l'estat du service de l'eglise de Rennes, entre autres choses :

« La présence du chantre de Rennes requiert estre à l'eglise de Rennes pour en gouverner l'estat du cuer et du service : outro ce doit celi chantre es grans festes solempnelles, où il y a rastel de trante et trois cirges, estre au letvin du melieu du cuer es dous vespres, matines et la messe, et le souchantre et les dous grans bacheliers y doivent estre à li; esquelles heures celi chantre doit commander les anthaiges, les respons et à celi qui dit la messe aler à l'auter enseigner et remembrer gloria et credo; outro il et ceulz dessus nommez doivent comancer les psaulmes, les lignes et autres choses à ce appartenant.

« Celi chantre de Rennes est tenu entre autres choses fere relieur, reparer et corriger à ses despens les livres de chant de l'eglise de Rennes tout généralement, et lorsqu'il y aurait en aucuns livres proses et chant celi chantre et le mestro escolle de Rennes (scholastique) sont tenus es communs despens les faire reparer, lier, couvrir et eman-der entièrement sans dissimulation, et est le droit et la possession de l'eglise de Rennes.

« Pour savoir qui doit les dîners aux servitours de l'eglise de Rennes :

« La chantrerie de l'eglise de Rennes doit dîners à estre honnestement et honorablement faiz et tenuz, au sous chantre et es dous bacheliers de l'eglise de Rennes par chascun an, es jours après nommez : à la feste de la Nativité Notre Seigneur, trois dîners par trois jours, savoir au jour de la veille de Noël, le jour de Noël et lendemain qui est le jour de Saint Estienne; au jour de la feste de la Apparicion N. S. à dîner; au jour de la purification N. Dame à dîner; à la résurrection N. S. à dîner par trois jours : la veille de Pasques, le jour de Pasques et lendemain de Pasques; au jour de la Ascencion N. S. à dîner; à la Penthecouste par trois jours à dîner : le jour de la veille de la feste à dîner, le jour de la feste à dîner, et lendemain de la feste à dîner; au jour de la feste Saint Pere et Saint Poul à dîner; au jour de la feste de la Assompcion N^{re} Dame à dîner; au jour de la feste de la Toussains dous dîners, l'un à la veille dicelle feste de Toussains et l'autre le jour dicelle feste. »
(Archives du Chapitre de Rennes.)

2. Arch. dép., 4 V, 25.

GRANDS-CHANTRES DE RENNES.

Raoul vivait vers 1028-1030.

Main, chantre et chanoine en 1096 et 1108, mourut le 10 avril, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*¹.

Guithenoe, chantre et chanoine, figure en 1132, 1138 et 1153; il mourut le 19 janvier, laissant le souvenir d'un saint prêtre, « *felicitis memorie*². »

Hélye, chantre, nommé dans les chartes de 1162 à 1174, fit en 1168 le voyage de Rome, et légua au Chapitre, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*, son antiphonaire et sa maison située près de la cathédrale; il mourut le 1 avril³.

Hugues était chantre et chanoine en 1197 et 1213.

Ruellan, chantre en 1260, fit serment en faveur d'un chapelain nommé Durand, et mourut le 18 mars⁴.

Durand, fils de Salomon, chantre et chanoine, fut, en 1266, nommé par le Chapitre chapelain du Petit-Saint-Melaine, et fonda en 1272 la chapellenie de Saint-Éloy, dans la cathédrale. Le *Nécrologe de Saint-Pierre* place sa mort au 2 mars. Il fut aussi chapelain du duc Jean II et administrateur du prieuré de Bécherol⁵.

Guyomarc'h ou *Gutdomar* est mentionné vers le même temps comme ayant fondé un anniversaire dans la cathédrale; le *Nécrologe de Saint-Pierre* ajoute qu'il mourut le 4 septembre⁶.

Yves Guenzenoc, seigneur du Parc et de Kerguilloy, frère du précédent chantre, lui succéda et vint habiter la maison prébendale, située entre les deux chapelles de Notre-Dame de la Cité et de Saint-Martin; il était chantre et chanoine lorsque fut écrit le *Nécrologe*

1. « APRILIS, IV id. Obiit Maino cantor hujus ecclesie et canonicus. »

2. « JANUARIUS, XIII Kal. Obiit felicis memorie Gidenocus hujus ecclesie cantor, canonicus et sacerdos. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

3. « APRILIS, prid. Non. Obiit Helyas hujus ecclesie cantor, qui dedit canonicis Sancti Petri antiphonarium suum et domum suam que est justa istam ecclesiam, pro redemptione anime sue. »

4. « MARTIUS, XV Kal. Obiit Ruellanus cantor istius ecclesie, pro quo habemus IX s. super domo Guillelmi Bohuan in vico Sancti Dionysii, et XXIII s. super domo ubi moratur Yvo cantor, videlicet inter capellam Beate Marie et capellam Beati Martini, et X s. super quadam platea quam Petrus Lebouf tenet in Polliandro et debet solvere dictos X s. in natalitate Beate Marie. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

5. « MARTIUS, VI Non. Obiit Durandus Salomonis, cantor hujus ecclesie, pro ejus anniversario habemus IIII lib. cum persona Sancti Gregorii de quibus canonici et majores capellani habent medietatem, clerici et campana et luminare aliam medietatem. »

6. « SEPTEMBER, prid. Non. Obiit Gutdomarus cantor, ad ejus anniversarium habemus XVI s. super domum in qua manet modo Yvo cantor frater ipsius, que domus sita est inter capellam Beate Marie et capellam Beati Martini. »

de *Saint-Pierre* (en 1323), et fonda un anniversaire dans la cathédrale; il mourut le 18 septembre ¹.

Herverius et *Gicquel* furent chantres avant les précédents, puisque le *Nécrologe de Saint-Pierre* mentionne leur mort, mais nous ne savons pas à quelle époque précise ils vécurent ².

Guillaume Hequenoille, chanoine et chantre en 1338, et vicaire général en 1344, prieur de Bedée et de Châteaugiron vers 1374, mourut le 12 août, après avoir fondé un anniversaire à la cathédrale, où il avait choisi sa sépulture devant le Crucifix ³.

Yves de la Roche, chantre de Rennes dès 1374, ratifie le traité de Guérande le 20 avril 1384.

Régnauld Hastelou, chanoine en 1415, fut aussi grand-chantre et fonda un obit à Saint-Pierre.

Guillaume Brilllet, chanoine et chantre de Rennes, fut élu en 1424 évêque de Saint-Brieuc, puis transféré en 1428 sur le siège de Rennes.

Robert de la Rivière, fils de Jean, seigneur de la Rivière d'Auverné, chantre et chanoine en 1446, devint l'année suivante évêque de Rennes à la place de son oncle Guillaume Brilllet.

Robert I^{er} d'Espinay, fils de Robert, seigneur d'Espinay, et de Marguerite de la Courbe, chantre et chanoine, devint trésorier vers 1463.

Robert II d'Espinay, chantre et chanoine en 1477, neveu du précédent, devint évêque de Lescar puis de Nantes, † 1493.

Robert III d'Espinay, chantre et chanoine en 1526, fut aussi protonotaire apostolique, abbé de Saint-Crespin de Soissons, prieur de Notre-Dame de Dol, Gabart, Bécherel, Vertou, Saint-Cyr de Rennes, etc.; il mourut en 1547.

Charles d'Espinay, frère du précédent, nommé son coadjuteur à la chantrerie en 1544, prit possession de cette dignité, après sa mort, le 25 juillet 1547; il devint évêque de Dol en 1558.

Louis d'Espinay, chantre et chanoine, protonotaire apostolique, abbé du Tronchet et prieur de Notre-Dame de Vitré, vivait en 1558.

Antoine Josses, issu des seigneurs de la Morinière, chantre, chanoine, protonotaire apostolique et recteur de Montauban, se signala en 1566 en voulant, au chœur, recevoir l'encens avant le trésorier, disant que le chantre de Rennes devait être le premier au chœur,

1. « SEPTEMBER, XIV Kal. Obiit Yvo Cuzenocus, hujus ecclesie cantor et dominus de Kerguilley et Parco, pro cujus anniversarium habemus decem solidos annui census et unam pectiam vinee, etc. » (Adjonctions au Nécrol. de Saint-Pierre.)

2. « FEBRUARIUS, XV Kal. Obiit Giquettus hujus ecclesie cantor et canonicus. » — « APRILIS, V Id. Obiit Herverius cantor istius ecclesie. » (Nécrol. Sancti Petri Redon.)

3. « AUGUSTUS, II Id. Hac die obiit ven. vir mag. Guill. Hequenoille, cantor hujus ecclesie, ad cujus anniversarium hac die faciendum habemus XX sol. redditus. » (Adjonctions au Nécrol. de Saint-Pierre.)

comme le trésorier le devait être au Chapitre; ses prétentions furent repoussées par les autres chanoines. Antoine Josses fonda le 3 décembre 1565 un obit dans la cathédrale, assista en 1579 aux États de Rennes, et fut enterré dans cette église, où l'on voyait encore son tombeau en 1630, au bas du chœur, du côté de l'évangile ¹.

François de Cahideuc, seigneur de la Boullaye, fils de Raoul de Cahideuc et de Louise de Lescouët, naquit vers 1530, épousa en 1555 Françoise de Coëtlogon, dont il eut trois enfants, et qu'il perdit en 1570. Devenu veuf, il se fit prêtre et devint grand-chantre et chanoine de Rennes, puis prieur de Bécherel et de Saint-Nicolas de Montfort. Par son testament du 24 octobre 1579, il choisit sa sépulture dans l'église d'Iffendic. Il mourut à Rennes très-peu de temps après. Son cœur fut déposé dans l'église des Cordeliers de cette ville, sous une plaque armoriée de ses armes, ornée du collier de l'Ordre de Saint-Michel, et portant cette inscription : « *Hic jacent viscera nobilis et potentis domini Francisci de Cahideuc qui obiit 1579.* » Son corps fut inhumé dans l'enseu de sa famille, à Iffendic ².

Jean I^{er} de Lespronnière, chantre en 1596 et chanoine de Rennes, mourut, âgé de soixante ans, le 29 mai 1610. Il fut enterré à Saint-Pierre, dans la chapelle des Guibé ou de Saint-Armel, sous une tombe de cuivre portant cette épitaphe :

D. O. M. Joannis de Lesproniere cantoris Redonensis canonici piis manibus et felici memoriæ. — Siste paululum, viator, iuge et lege, mano dum moneo nec te moveris donec noveris. — Hic jacet Joannes de Lesproniere, cantor Redonensis et canonicus, pietate et nobilitate clarissimus, cujus in beneficiis successor Joannes de Lesproniere, benefactorum non immemor, ad perpetuum memoriæ munitmentum hoc monumentum gratus pont jussit, et die qua in cælum migravit sibi preces anniversarias in perpetuum hic fieri curavit. Naturæ debitum exolvit anno ætatis suæ LX salutis nostræ 1610, 4^o calendas junii; hoc te volebam ne esses nescius.

Illius manibus bene precare.

Aux cendres du même :

*Le corps où résidait cette sainte et belle âme,
Qui répandait partout une céleste flamme,
Repose doucement sous ce poudreux tombeau,*

1. Mémoire contre les prétent. des Chantres, rédigé en 1768. (Arch. du Chap.) — *Diurnal des Obits de Saint-Pierre.* — Cart. du Chap., déposé aux Arch. départ.

2. *Biogr. bref.*, par M. Levot, II, p. 234.

*Et rien de plus ici ne marque cette cendre,
Sinon pour advertir que son esprit si beau
Fut un depot du Ciel qu'il nous a fallu rendre.*

Plangebat et Plaugebat S. D. L.¹

Jean II de Lespronnière, chantre et chanoine de Rennes, licencié en droit et prieur de Châteaubourg, fonda, le 2 avril 1618, un obit pour son oncle qu'il remplaçait à la chantrerie; le 5 octobre 1640, il fit une autre fondation à la cathédrale pour lui-même, et vers 1648 il résigna son canonicat en faveur d'un neveu nommé comme lui, Jean de Lespronnière. Il mourut en 1654, et fut inhumé dans le tombeau qu'il avait élevé à la mémoire de son prédécesseur. Son seceau, ovale et armorial, contient simplement un écu : *d'or à trois merlettes de sable*, un bâton cantoral posé en pal derrière l'écu².

Pierre Dubuz, nommé à la chantrerie, prit possession de cette dignité, par procureur, le 29 mai 1654. Ce grand-chantre éprouva, paraît-il, de l'opposition, car le *Mémorial d'un Chanoine* contemporain nous apprend que trois ecclésiastiques voulurent le supplanter : Jean-Urbain de Lespronnière, en 1652, se fondant sur ce que son oncle Jean avait résigné en sa faveur, avant de mourir; Ruaille vers le même temps, et Lambart en 1653; mais Pierre Dubuz conserva sa place malgré leurs efforts.

Jérôme de la Mothe-Houdancourt fut reçu grand-chantre, par procureur, le 7 décembre 1655; l'année suivante, Mathurin Le Liepvre essaya, mais en vain, de se faire recevoir chantre à sa place; il résigna ses prétentions en faveur du suivant; mais Jean de Lespronnière revint à la charge et prit possession le 16 décembre 1658. Quant à Jérôme de la Mothe-Houdancourt, lassé de ces poursuites, il résigna lui-même la chantrerie quelques années plus tard.

Gilles de Gain prit donc possession de la chantrerie, d'abord le 7 novembre 1658, puis le 4^{er} février 1661, enfin le 16 mars 1663, sur les désistements successifs de MM. Le Liepvre, de Lespronnière et de la Mothe-Houdancourt. Gilles de Gain était seigneur de Carecé, en Bruz, et par suite prévôt féodé de l'évêque de Rennes, docteur en Sorbonne, protonotaire apostolique, prêtre, conseiller du roi et aumônier de la reine-mère, chanoine et officiel de Rennes, et il avait été scholastique. Ayant résigné son canonicat en 1680, en faveur de son neveu François Pinezon, il devint chanoine honoraire. Le 28 juillet 1664, il avait fondé un obit à la cathédrale, et une procession le jour Saint-Gilles à la chapelle Saint-Yves et à

1. Invent. de la Cathéd. en 1750.

2. Invent. de la Cathéd. en 1750. — Cart. du Chap. — Arch. départ., 9 G, 49.

celle de l'Ecce-Homo. Il mourut le 24 janvier 1683, et fut inhumé dans la cathédrale, dans la chapelle de Cornulier¹.

N... du Bois.

N... Deniau.

N... du Crévy.

N... de Montbourcher.

N... Perrin.

Tous ces personnages figurent dans une liste des grands-chantres de Rennes qu'a dressée l'auteur anonyme du *Mémorial d'un Chanoine au XVII^e siècle*, manuscrit déposé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (5 G, 36), et dont nous avons déjà extrait beaucoup de notes. Ce grand nombre de dignitaires dans moins d'une vingtaine d'années prouve qu'il y eut alors beaucoup d'intrigues ourdies pour posséder la chantrerie; l'absence des *Registres capitulaires* et des *Registres d'insinuations* se fait une fois de plus vivement sentir ici, et nous n'avons trouvé ailleurs aucun détail sur tous ces personnages.

Emmanuel de Montalembert, prêtre et grand-chantre, résigna sa dignité vers 1699, devint vicaire général, officiel et recteur de Saint-Germain de Rennes.

Louis Bossart, prêtre du diocèse de Rennes et chanoine de la cathédrale de Léon, prit possession de la chantrerie le 31 octobre 1699; comme ses prédécesseurs, Antoine Josses et Gilles de Gain, il prétendit être le premier du Chapitre au chœur. Il mourut le 22 août 1702 et fut enterré dans les recherches² de la cathédrale, entre le grand-autel et la chapelle de Rillé.

François-Marie Gestin de Trémargat, clerc, pourvu le 3 octobre 1702, prit possession de sa dignité de grand-chantre et la résigna quelque temps après³. Jean-Baptiste de Brillhae fut alors nommé grand-chantre, mais il résigna avant d'avoir pris possession.

André Drouët, fils d'André Drouët, seigneur de Montgermont, bachelier de Sorbonne, recteur de Montgermont puis de Saint-Aubin de Rennes, prit possession de la chantrerie le 16 février 1708. Il fut reçu chanoine en 1720 et mourut le 22 juillet 1732, âgé de soixante-quinze ans; il fut inhumé dans la cathédrale, vis-à-vis la chapelle Sainte-Marguerite⁴.

1. Invent. de la Cathéd. en 1730. — *Journal d'un Bourgeois de Rennes.*

2. On appelait ainsi les collatéraux du chœur.

3. « Il n'est fait aucune mention de la prise de possession de la dignité de grand-chantre par M. de Trémargat, clerc; elle avait cependant eu lieu, puisqu'on trouve l'emploi des 30 liv. qu'il avait versées à cette occasion à la fabrique. » (*Note marg. du Reg. capit. de 1703.*)

4. *Reg. des délibér. du Chap.*

Guillaume-Marie du Breil de Pontbriand, fils du comte de Pontbriand et de Marie-Angélique de la Garaye, naquit à Dinan. Il devint prêtre, docteur en théologie, chanoine et théologal de Rennes, grand-chantre en 1732 et abbé de Lanvaux en 1735; il écrivit plusieurs ouvrages, s'occupa beaucoup des États de Bretagne, dont il projeta de faire l'histoire, et mourut à Rennes le 6 avril 1767, âgé de soixante-dix ans; il fut inhumé solennellement dans le caveau de Saint-Pierre, en présence des États assemblés alors à Rennes¹.

Claude de la Corbière de Juvigny, prêtre du diocèse de Mans, licencié en théologie, fut d'abord chanoine, vicaire général de Rennes et archidiacre du Désert; le 9 juin 1767 il succéda au précédent en qualité de grand-chantre et donna sa démission peu d'années après, en 1770, à l'arrivée de M^{sr} de Girac.

Olivier-Julien Gibon du Pargo, archidiacre du Désert, chanoine et vicaire général de Rennes, prit possession de la chantrerie le 17 septembre 1770. Il donna sa démission en 1785 pour devenir trésorier.

Louis-Jules-Armand Loaisel de la Villedeneu, prêtre du diocèse de Saint-Malo, licencié en Sorbonne, chanoine et vicaire général de Rennes, fut nommé grand-chantre et prit possession, le 11 mars 1785, de sa dignité, qu'il conserva jusqu'à la Révolution, — chanoine, 1823.

LES ARCHIDIACONATS. — Les troisième et quatrième dignités de l'Église de Rennes étaient les archidiaconats de Rennes et du Désert. Avant d'en parler, il convient de rappeler ici ce qu'était l'archidiacre au moyen-âge. « Ce ne fut, à l'origine, qu'un diacre choisi et nommé par l'évêque pour être à la tête des diacres et gérer, avec leur concours, les biens de l'Église, qui étaient alors communs à l'évêque et à tout le clergé du diocèse. Jusqu'au partage de ces biens, vers le x^e siècle, il distribuait aux ecclésiastiques la part des revenus afférents à chacun. Dès cette époque, et même avant, il était aussi maître du chœur et chargé du matériel de la cathédrale. Comme on le voit, ses fonctions étaient considérables et de nature à lui concilier une grande influence. Il monta encore plus haut. A cause des services qu'il rendait, à cause aussi de la place acquise parmi

¹ V. la *Biogr. bret.*, II, v^o Pontbriand. — *Reg. de sépult. de Saint-Pierre.* (Arch. du Chapitre.)

le clergé, l'évêque ajouta bientôt à ses attributions temporelles et lui commit l'exercice de sa juridiction spirituelle. Tout en lui conservant son économat, il en fit son vicaire général. Dès lors, après l'évêque et comme lui, il était le supérieur de tout le clergé diocésain; il examinait les candidats qu'il présentait à l'évêque pour l'ordination, donnait des provisions pour les bénéfices paroissiaux, visitait les paroisses, appelait les recteurs au synode, jugeait les ecclésiastiques ou les faisait juger par une officialité érigée par lui, fonctionnant en son nom et présidée par un juge qui lui devait sa création et relevait de lui. Et, quoique inférieur, ce tribunal de l'archidiacre devint tellement distinct de celui de l'évêque, qu'il y avait appel de ses sentences auprès de ce prélat. De délégué et révocable qu'il était, ce grand dignitaire s'arrogea une juridiction ordinaire et une position stable, ce qui le fit appeler vicaire-général-né. C'était concentrer beaucoup de pouvoirs sur une même tête. Placé si haut, l'archidiacre oublia son origine et la source de sa grandeur; il se dressa en face de l'évêque, et son ambition dépassa toutes les bornes. Devenues générales dès le xi^e siècle, ces prétentions exorbitantes des archidiacres émurent les évêques, qui prirent le parti de les réduire. A cet effet, ils commencèrent à se donner d'autres vicaires généraux, — auxquels, instruits par l'expérience, ils ne firent qu'une position précaire, afin de les maintenir dans leur dépendance, — à ériger des officialités épiscopales, à retirer aux archidiacres la connaissance des principales causes et à distribuer à d'autres (tels que le trésorier, le chantre, le scholastique) une partie de leurs attributions. Il leur fallut deux siècles de cette réaction énergique et continue pour se rendre maîtres de la position, et, au xiii^e siècle seulement, les archidiacres se trouvèrent assez amoindris pour ne leur plus porter ombrage. Toutefois, pour l'Église entière le Concile de Trente, et, pour les diocèses de France les édits royaux maintinrent plus tard aux archidiacres un certain nombre de leurs anciennes prérogatives :

visiter les églises paroissiales, réviser les comptes de leurs fabriques, faire des règlements relatifs à ces comptes, émettre des ordonnances sur les maîtres et les maîtresses d'école, qu'ils pouvaient même révoquer; sur les bancs, les statues et les images, les linges, les ornements et les réparations des églises, imposer de légères corrections aux ecclésiastiques délinquants, etc. Ces diverses attributions étaient attachées à la visite qu'ils faisaient en personne ou par délégué, dont ils devaient déposer un procès-verbal aux mains de l'évêque, et pour laquelle ils percevaient un droit fixe, que chaque recteur devait leur solder au synode¹. »

Il n'y eut, semble-t-il, qu'un seul archidiacre dans le diocèse de Rennes jusqu'à la fin du xi^e siècle. Ainsi, nous voyons figurer successivement dans toutes les chartes de cette époque : Moïse, de 1028 à 1050; Raoul, puis Arnould, contemporains des évêques Main et Sylvestre, et Main, vivant en 1096. Ces dignitaires prenaient le titre soit d'archidiacre de l'Église de Rennes, « *Maino archidiaconus ecclesie Redonensis*, » soit d'archidiacre de Saint-Pierre de Rennes, « *Radulfus archidiaconus S. Petri Redonensis*, » soit simplement d'archidiacre, « *obiit Moyses archidiaconus*². »

Mais vers l'an 1100, sous l'épiscopat de Marbode, nous trouvons deux archidiacres signant la même charte, Roger et Main Poisson, « *Rogerus et Maino Piscis archidiaconi*³. » Nous devons donc en conclure que la division de l'archidiaconat de Rennes en grand-archidiaconat, ou archidiaconat de Rennes, et en archidiaconat du Désert, date de cette époque; ce fut probablement l'œuvre de Marbode, que nous avons déjà signalé comme l'un de nos grands évêques réformateurs. Plus tard, en 1247, le pape Innocent IV obligea les deux archidiacres de Rennes et du Désert à la résidence d'au moins

1. L'abbé Luco, *Person. ecclés. d'un diocèse*. (Bulletin polym. du Morbihan, 1874, p. 46.)

2. D. Morice, *Preuves*, I, 378, 378, 382, 424, 461, 477. — *Nécrol. de Saint-Pierre*. — *Cart. de Saint-Georges*.

3. D. Morice, *Preuves*, I, 516.

cinq mois par an et à la visite de leurs archidiaconés¹.

I. — *L'Archidiacre de Rennes.* — L'archidiacre de Rennes, appelé aussi grand-archidiacre, était le troisième dignitaire seulement de l'Église de Rennes. Il est à croire qu'occupant dans l'origine la première place après l'évêque, cet archidiacre ne descendit à cette position secondaire qu'après la création de deux archidiaconats et l'élévation, qui en fut la conséquence, des deux autres dignités du trésorier et du chantre, autrefois ses subalternes. Cependant l'archidiacre de Rennes, ainsi que l'archidiacre du Désert, conservèrent toujours une grande autorité et une véritable importance. « Leurs sièges sont au cœur de l'église de Rennes, dit le *Livre des Usages*, chacun de sa partie prochain au grand autel, par quoy ils se peent (peuvent) prendre et donner garde du service que len y doit fère, et *sunt oculi Episcopi*. » Au xviii^e siècle, le grand-archidiacre occupait à l'église la première stalle du côté de l'épître, au haut du chœur, et la troisième seulement au Chapitre, « lorsqu'il était invité d'y assister. »

L'archidiacre de Rennes possédait et habitait ordinairement en cette ville un manoir construit dans la rue Saint-Sauveur² et compris dans le grand bailliage dépendant du Chapitre; cette maison fut brûlée en 1720, ainsi que sa voisine, possédée par l'archidiacre du Désert. La proximité de ces deux maisons archidiaconales nous fait supposer qu'elles remplacèrent le manoir des premiers archidiacres avant la division de leur office. Après l'incendie de ces vieux hôtels, le Chapitre bâtit sur leur emplacement une maison capitrale, et donna chaque année 250 liv. à chaque archidiacre comme « indemnité de logement. »

Au xvii^e siècle, le grand-archidiacre jouissait, en outre, de « certaines petites pensions sur les cures et paroisses de la Bazouge, Montault et Dompierre-du-Chemin, » et lui étaient

1. Suppl. au *Nécrologe de Saint-Pierre*.

2. Là où s'élève aujourd'hui la maison n° 4, bâtie par le Chapitre en 1704.

des « pour premier fonds et dotation de son archidiaconé les devoirs de synode et procure par les bénéficiers des églises subjectes à ses visites¹. » Ces droits synodaux n'étaient pas, du reste, fort importants : chaque recteur et chaque prieur payait en 1718 2 ou 3 liv. à l'archidiacre, quelques-uns même devaient moins encore, les doyens seuls étaient taxés à plus forte somme². Enfin, l'archidiacre de Rennes présentait en tout temps aux cures de Montault, la Bazouge et Dompierre-du-Chemin, et, alternativement avec l'évêque, aux cures de Laillé, la Chapelle-Erbrée et Lalleu-Saint-Jouin. Cependant son revenu était tombé en 1790 au chiffre bien minime de 81 liv. 9 s. 8 d.

Les obligations des archidiacres de Rennes et du Désert étaient les mêmes; ils devaient l'un et l'autre « résidence à l'église cathédrale et assistance à l'Evêque des jours et festes qu'il doit célébrer et officier. » Il leur incombait ensuite « d'assister aux examens et répondre de la capacité de ceux qui sont admis aux saints Ordres, de visiter annuellement les églises et paroisses dans les limites de leurs archidiaconés, » et enfin « de servir au Jeudy absolu lorsqu'on y fait le Saint-

1. Déclaration de 1640. (Arch. départ. d'Ille-et-Vil.)

2. Voici le commencement du tableau des droits du grand-archidiacre en 1718 :

RECTEURS.		PRIEURS.	
Acigné.	3 liv. 45 sous	Acigné.	3 liv. 45 sous
Antrain.	3 42	Betton.	2 8
Argentré.	3 40	Brielles.	3 40
Balazé.	3 40	Cesson.	2 8
Bailé.	3 42	Châteaubourg.	3 45
Bazouge-du-Désert.	3 48 8d	Igné.	3 42
Bazouge-la-Pérouse.	3 42	Izé.	3 45
Beaucé.	3 42	La Chapelle-Janczon.	3 42
Betton.	3 8	Laignolet.	2 »
Bille, doyenné de Fougères 5 »	»	Marcillé-Raoul.	4 40
Boixibro (La).	3 43	Montreuil-sur-Pérouse.	4 40
Bréal.	3 40	Pertre (Le).	3 40
Brielles.	3 40	Pocé.	4 40
Broons.	3 45	Saint-Erice.	3 42
Cesson.	2 8	Saint-Jean-de-Cogles.	2 8
Champeaux.	2 44	Etc., etc.	
Etc., etc.		(Archives du Chapitre.)	

Cresme et le faire bailler par eux et leurs commis prestres, chacun en son archidiaconé¹. » Lorsqu'un archidiacre prenait possession de sa dignité, il offrait au Chapitre deux chappes, évaluées 200 liv. en 1709, et de plus, à la même époque, 36 liv. à la fabrique de Saint-Pierre, et 32 liv. aux officiers du bas-chœur de cette église.

ARCHIDIACRES DE RENNES.

Saint-Mars, diacre ou archidiacre de Saint-Melaine, d'après le *Livre des Usages de Rennes*.

Rainfroy, massacré, vers 687, avec l'évêque saint Didier².

Moyse, chancelier du duc Alain, en 1037, mort le 3 avril³.

Raoul, vivant vers 1080, mort le 17 avril⁴.

Arnoulf (Arnulfus), vivant en 1087⁵.

Main, vivant en 1096⁶.

Sous l'épiscopat de Marbode, à la fin du XI^e siècle et au commencement du XII^e, apparaissent deux archidiacres; mais ils ne portent point dans nos chartes, avant le XIII^e siècle, les titres distinctifs d'archidiacre de Rennes et d'archidiacre du Désert, ce qui nous oblige à placer ensemble les noms des titulaires des deux archidiaconats au XII^e siècle.

<p><i>Arnoulf et Hamelin</i>⁷, <i>Main Poisson (Maino Piscis)</i>, alias <i>Pison</i>, <i>Roger (Rogerius)</i>, <i>Ruellan</i>, vel <i>Rivallon</i>, archidiacre et chanoine, vivant vers 1130-1136⁹.</p>	}	<p>archidiacres et chanoines vivant du temps de l'évêque Marbode (1096-1120)⁸.</p>
---	---	---

1. *Declar. de 1640. — Livre des Usages de l'Église de Rennes rédigé en 1415.*

2. *Vies des Saints de Bret.*, par M. Roumain de la Hallye, I.

3. « APRILIS, III Non. Obiit Moyse archidiaconus. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

4. « APRILIS, XV Kal. Obiit Radulfus archidiaconus noster. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

5. *Cart. Sancti Sergii.*

6. D. Morice, *Preuves*, I, 407, 424, 461, 477.

7. *Blancs-Manteaux*, XLV, 468.

8. D. Morice, *Preuves*, I, 400, 510. — Gaignières, *Ms. de la Bibliothèque Nationale*, 47,028.

9. D. Morice, *Preuves*, I, 567, 607, 618. — Ce fut ce Rivallon qui composa l'épître de Marbode, son évêque. Il est probable qu'il s'agit de cet archidiacre dans ce

Raoul (Radulfus), qui fit vers 1168 } archidiacres et chanoines
le voyage de Jérusalem, } vivant
Eudon, } vers 1150-1174¹.
Guihenoc, archidiacre vers 1180, devint évêque de Vannes et
mourut vers 1222².
Pierre, mort le 24 avril³, } archidiacres et chanoines
Raginald, mort le 25 janvier, } vers 1175-1214⁴.

GRANDS-ARCHIDIACRES DE RENNES.

Raoul Le Sénéchal, chanoine dès 1205, semble avoir été le premier grand-archidiacre de Rennes. Le sceau de ce dignitaire nous a été conservé; il est ogival et du même type que le sceau de son prédécesseur Pierre; la légende porte : † S. RADULFI RED. ARCHIDIACONI. Cet archidiacre mourut le 19 décembre, mais nous ne savons en quelle année, après avoir fondé son anniversaire à la cathédrale⁵.

Guillaume de Beaumont, fils de Pierre de Beaumont, chevalier de la ville de Rennes, et de Marguerite sa femme, assista en qualité d'archidiacre de Rennes à l'entrée solennelle que fit, en 1258, l'évêque Gilles 1^{er}. Il releva la maison prébendale de son archidiaconat, et l'évêque Maurice, d'accord avec le Chapitre, fonda par reconnaissance, en 1263, un anniversaire pour ses père et mère. Guillaume de Beaumont, encore archidiacre en 1267, mourut le 14 octobre, suivant le *Nécrologe de Saint-Pierre*⁶.

passage du *Nécrologe de Saint-Pierre* : « OCTOBER, IX Kal. Obiit Ruellonnus Redo archidiaconus, qui de propriis suis Christum fecit heredem et dedit canonicis Sancti Petri domos suas et furnum suum et XVII sol. census, et capellaniam quamdam de vineis sua et domo quam habebat in claustro beati Petri, pro salute anime sue constituit. »

1. D. Morice, *Preuves*, I, 622, 623, 631, 632, 646, 653, 639.

2. Carl. Sancti Melanii. — Église de Bret., par Tresvaux.

3. Le sceau de ce dignitaire, retrouvé par Douet d'Arceq, est ogival et représente un personnage debout, tenant un livre des deux mains; la légende porte : S. PETRI REDONENSIS ARCHIDIACONI.

4. D. Morice, *Preuves*, I, 777, 784, 816, 817, 824, 823. — « APRILIS, XI Kal. Obiit Petrus archidiaconus Sancti Petri. » — « JANUARIUS, VIII Kal. Obiit Raginaldus Redon. archidiaconus. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

5. « DECEMBER, XIV Kal. Obiit Rad. Senescalli archid. Redonensis, ad cuius anniversarium habemus XX sol. super domo archidiaconi de Deserto. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*) — Douet d'Arceq, *Coll. de Sceaux*.

6. « OCTOBER, II id. Obierunt magister Guill. de Bellomonte archid. Redon. et Margarita mater ejus, pro quorum anniversarium habemus XX s. super domum capituli ubi solebat manere Trillières que est apud caput ecclesie Sancti Salvatoris, modo tenet Magister Guill. de Rosmadec. »

Pierre de Tréllières vivait vers le même temps que le précédent, dont il fut le successeur peut-être immédiat. Il mourut le 22 décembre¹.

Pierre du Bail (*Petrus de Ballio*) et *Raoul Le Bel* sont également mentionnés comme archidiaques, sans autres détails, par le *Nécrologe de Saint-Pierre*, antérieurement à 1323; ils moururent, l'un le 4 février, l'autre le 10 août².

Maurice était archidiacre de Rennes vers 1280, lorsqu'il eut l'avantage d'avoir saint Yves pour official, ce qui prouve qu'à cette époque le tribunal ecclésiastique des archidiaques fonctionnait encore³.

Alain de Châteaugiron, archidiacre de Rennes, fut, en 1302, l'un des exécuteurs testamentaires du duc Jean II, et, en 1304, vicaire général de l'évêque Yves I^{er}⁴.

Guillaume Huel était archidiacre de Rennes en 1308.

Guillaume Salomon, chanoine, vivait en 1323, et était archidiacre de Rennes, d'après le *Nécrologe de Saint-Pierre*⁵.

Guillaume de la Motte, archidiacre de Rennes, mourut le 16 novembre 1342, d'après les annotations du *Nécrologe de Saint-Pierre*, laissant une mémoire digne d'être honorée, « *recolende memorie* »⁶.

Hervé Le Blanc (*Herveus Albi*), chanoine en 1323, fut également archidiacre de Rennes⁷.

Raffroy Le Vayer était archidiacre et chanoine en 1350⁸.

1. « DECEMBER, IX Kal. Obiit Petrus de Tréllières, archidiaconus Redon. ad ejus anniversarium habemus duo quarteria sigali in decima de Maceria videlicet med. capitulo et majoribus capellanis et ali. med. ceteris clericis et capellanis et luminario et tintinabulis. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

2. « FEBRUARIUS, II Non. Obiit venerabilis doctor legum dominus Petrus de Ballio archid. Redon. ad ejus anniversarium habemus XXX s. videlicet XX s. super domum Egidii Coille in feudo nostro juxta pontem Sancti Germani et ali. X s. cum hereditibus dicti archidiaconi. » — « AUGUSTUS, III id. Obiit Rad. Le Bel archidiaconus ad ejus anniversarium habemus XXXX s. videlicet super domo Guill. archid. X s., etc. »

3. *Hist. de saint Yves*, par M. Hopsart.

4. D. Morice, *Preuves*, I, 1190.

5. « JANUARIUS, VII Kal. Obiit magister Guill. Salomonis archidia. Redon. qui dedit nobis XXX s. redditus distribuendos inter canonicos et majores capellanos majoris altaris, etc... super manerio suo de Winteria Redonensi capiendas. »

6. « NOVEMBER, XVI Kal. Obiit recolende memorie magister Guill. de Motu archidia. Redonnen. ad ejus anniversarium habemus sexaginta sol. annui super census super herbergamento isto inter domum Michael Paquier et portum archidiacon. Redon. et habent canonici et majores capellani integre duas partes, et ceteris reliquum. Actum anno millo CCC^o quadragesimo secundo. »

7. « OCTOBER, XI Kal. Anniversarium Hervei Albi archid. Redon. ad quod habemus XV s. »

8. *Blancs-Manteaux, Mém. de Evêq.*, 32, 323, p. 25. (*Bibliot. Nat.*) — *Necrol. Sancti Petri*.

Hamon Le Taillandier était archidiacre de Rennes et trésorier de la Magdeleine de Vitré en 1374.

Bertrand de Montgermont, archidiacre et chanoine de Rennes, recteur d'Orgères, seigneur de Montgermont et du Chastenay, en Orgères, fonda un anniversaire dans la cathédrale, pour lequel il légua 60 sols; il mourut le 12 mars 1397. L'acte de fondation de son obit, conservé dans le 2^e *Nécrologe de Saint-Pierre*, est orné de ses armoiries : *de gueules à trois channes d'hermines*.

Jean Le Breton, seigneur de Lancé, président de la Chambre des Comptes de Bretagne en 1413, archidiacre et chanoine de Rennes, prétendit, ainsi que l'archidiacre du Désert, avoir le pas aux processions du sacre sur Nathieu Bertrand, abbé de Saint-Melaine; mais ils furent condamnés par le pape Martin V. Jean Le Breton fit construire, dans la cathédrale, la chapelle de Saint-Éloi (ou de Sainte-Marguerite), qu'il décora de ses armoiries : *de gueules au sautoir engreslé d'hermines, cantonné de quatre têtes de loup d'argent*. Il s'y fit inhumer sous une tombe de cuivre, élevée de terre, portant son effigie, son écusson répété aux quatre coins, et l'inscription suivante, malheureusement mutilée en 1755 : « *Messire Jan Le Breton, seigneur de Lancé, jadis archidiacre et chanoine de Rennes et prébendé de Saint-Malo et de Vannes, curé de Pludino, conseiller et président de la Chambre des Comptes du duc Jehan, fonda les processions qui chaque dimanche se font en la Cherche, devant les autiers de Notre-Dame et de saint Eloy, et aussi donna le joyau où se porte le Sacre, et fit plusieurs autres biens; lequel décéda le... jour de... l'an 14...* »

Gilles de la Rivière, docteur ès lois, archidiacre de Rennes, protonotaire apostolique, fut reçu chanoine le 11 août 1471; d'abord vice-chancelier, il devint, en 1488, chancelier de Bretagne; il mourut à Nantes le 11 septembre 1489.

Georges l'Espervier fut reçu archidiacre de Rennes, par procureur, le 13 septembre 1489, et mourut en 1504, archidiacre de Nantes et chanoine de Notre-Dame en cette ville.

Jean Helloncau, neveu du cardinal Guibé, d'abord scholastique, puis archidiacre et chanoine de Rennes en 1520, fonda un obit qui se célébrait à Saint-Pierre le 16 janvier. Il fut inhumé dans la chapelle des Guibé, à la cathédrale, et l'on y voyait encore son tombeau en 1630².

N... de Chantelou, archidiacre et chanoine, mourut en 1522, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Armel de la cathédrale³.

1. D. Lobineau, *Hist. ms. de Saint-Melaine*. — *Invent. de la Cathéd.* en 1755.

2. *Diurnal des Obits de Saint-Pierre*. — *Livre des Usages*. — Ce tombeau n'est pas mentionné dans l'*Inventaire de 1755* parce qu'il avait probablement disparu alors.

3. *Invent. de la Cathéd.* en 1755.

François de Laval, fils naturel de Guy XVI, comte de Laval, et d'Anne d'Espinay, trésorier de la Magdeleine de Vitré, abbé de Paimpont et du Tronchet, archidiacre de Rennes dès 1526, fut nommé en 1528 évêque de Dol, et conserva longtemps l'archidiaconat avec l'évêché; c'est ainsi qu'en 1539 et 1540 il présida la procession du Sacre de Rennes, comme archidiacre, ayant la mitre en tête, en qualité d'évêque¹.

Pierre Damalo, archidiacre et chanoine de Rennes en 1542, était en même temps prieur commendataire de la Trinité de Fougères².

Pierre de la Grée, recteur de Rethiers, fit, vers 1550, une fondation à l'hôpital Saint-Yves, en qualité d'archidiacre de Rennes.

Claude Dodieu, chanoine, vicairo général et archidiacre de Rennes en 1556 et 1559, était aussi abbé commendataire de Saint-Mathieu dès 1553.

François de la Chapelle résigna l'archidiaconat de Rennes, en 1564, en faveur du suivant.

Yves Georges, reçu archidiacre de Rennes en 1564, l'était encore en 1566.

Mathurin Meneust, vel *Le Meneust*, apparaît, en qualité d'archidiacre de Rennes, en 1594.

Antoine Le Meneust, chanoine et archidiacre de Rennes, fut député aux Etats de 1598, et rendit aveu au Chapitre, le 3 juin 1606, pour la maison archidiaconale qu'il habitait.

Nicolas Hussenet, archidiacre de Rennes en 1620, était recteur de Saint-Hélier en 1627 et résigna l'archidiaconat en 1645. Il devint chanoine honoraire, mourut le 28 avril 1647 et fut enterré dans la cathédrale.

Jean Monneray, vel *de la Monneraye*, protonotaire apostolique, fut reçu archidiacre de Rennes le 29 juin 1645 et résigna en 1691.

Pierre Rogier, seigneur du Crovy, docteur en théologie, prêtre et chanoine de Rennes, fut reçu grand-archidiacre le 3 janvier 1692; il résigna en 1704, devint chancelier de Notre-Dame de Nantes, puis évêque du Mans en 1712; il mourut en 1729.

Nicolas Cosnier de la Bothinière, licencié en l'un et l'autre droit, originaire de Saffré, diocèse de Nantes, prit possession de l'archidiaconat de Rennes le 23 août 1704. Le Chapitre lui signifia en 1709 d'acquiescer ses devoirs d'O, il le fit, puis donna sa démission, devint prévôt de la collégiale de Guérande et chanoine de Notre-Dame de Nantes; il fut inhumé en cette dernière église en 1724.

1. Reg. des délibér. du Chap. (Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.)

2. Reform. ms. de la baronnie de Fougères.

René de Kermeno, prêtre également du diocèse de Nantes, prit possession de l'archidiaconat de Rennes le 3 avril 1709; maître-ès-arts et licencié en droit canon, il devint chanoine en 1718, résigna son canonicat et son archidiaconat en 1726, et devint prévôt de Saint-Aubin de Guérande.

Jean-François de Guersans, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, docteur en théologie, chanoine de Rennes, fut reçu grand-archidiaconat le 23 juillet 1726. Deux ans plus tard il voulut résigner son archidiaconat, mais sa démission ne fut pas acceptée, et il reprit sa place le 16 mai 1729. Devenu abbé de Saint-Méen, vicaire général et officiel de Rennes, il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 13 juin 1764, et fut inhumé dans le caveau de la cathédrale.

Charles-Séverin de Caqueray de Vallolive, prêtre du diocèse de Rouen et vicaire général de Rennes, prit possession le 21 juillet 1764 de l'archidiaconat et du canonicat vacants par la mort de M. de Guersans; il résigna l'un et l'autre à l'arrivée de M^{sr} de Girac, en 1770.

François-Auge de Rommilley, chanoine de Rennes en 1749, fut reçu grand-archidiaconat le 19 septembre 1770; il devint abbé commendataire de Mézières, se démit en 1781 de son canonicat et devint chanoine honoraire; il possédait encore l'archidiaconat de Rennes quand vint la Révolution.

II. — *L'Archidiaconat du Désert.* — Au commencement du xiii^e siècle, le second archidiaconat prit le titre d'archidiaconat du Désert; ce nom venait vraisemblablement de la seigneurie du Désert, alors fort importante et de grande étendue; cette châtellenie, qui avait son siège principal en Domalain et Visseiche, s'étendait depuis Gennes jusqu'au-delà de Rennes, en Saint-Grégoire, et depuis Bain jusqu'à Châteaubourg. Peut-être l'archidiaconat nouveau fut-il calqué sur la seigneurie du Désert et eut-il la même étendue qu'elle. Mais il faut bien se garder de confondre ce vaste territoire du Désert, occupant à peu près tout le pays au-delà des forêts qui entouraient Rennes au xii^e siècle, avec le canton du Désert dans le pays de Fougères; ce dernier Désert faisait partie de l'archidiaconat de Rennes et n'avait d'autre rapport avec le premier que la similitude du nom.

L'archidiaconat du Désert, quatrième dignitaire de l'Église de Rennes après l'évêque, avait les mêmes devoirs et les mêmes

charges à remplir que le grand-archidiacre ; nous ne les répéterons pas ici. Il jouissait, comme lui, d'une maison ou manoir situé dans la rue Saint-Sauveur, à côté de la sienne, et relevant aussi du Chapitre, dans le fief duquel elle se trouvait. Une chapelle dédiée à saint Erblon avoisinait cet hôtel et appartenait à l'archidiacre du Désert, qui possédait encore un autre logis, sorte de maison des champs, entouré de quelques journaux de terre, dans la paroisse de Nouvoitou. Enfin, cet archidiacre recueillait les dîmes de cette paroisse, dont il présentait le recteur ; il nommait à la cure de Parthenay et levait des droits synodaux sur tous les recteurs et prieurs de son archidiaconé. D'après le tableau présenté à l'assemblée générale du clergé de France en 1785, l'archidiaconat du Désert rapportait 1,500 livres de rente à son titulaire, et la *Déclaration* faite au Présidial en 1790 donne le même revenu.

ARCHIDIACRES DU DÉSERT.

Adam est le premier qui nous apparaisse avec le titre d'archidiacre du Désert ; il avait été d'abord trésorier et chanoine de Rennes et ne devint archidiacre qu'après 1231. Il fut aussi official de l'évêque et mourut le 12 octobre 1257 ; il fut enterré dans la chapelle priorale de Saint-Martin, où il avait voulu qu'on célébrât son obit, ayant contribué à la fondation du prieuré de ce nom¹.

Pierre de Daveroul assista, comme archidiacre du Désert, à l'entrée solennelle de l'évêque Gilles 1^{er}, en 1258. Il devint ensuite trésorier, et mourut par accident, comme nous l'avons dit précédemment.

Jean, archidiacre du Désert, fut désigné avec le chantre de Rennes et l'abbé de Saint-Melaine, par l'évêque Guillaume Ouvrouin, pour gouverner le diocèse pendant un voyage que ce prélat fit à Rome en 1342.

Raoul de Tréal, chanoine et archidiacre du Désert, fut élu évêque de Rennes en 1364.

¹ Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 3 G, 1. — OCTODER, IV^{id}. *Obiit Magister Adam archid. Redon. de Deserto, qui dedit nobis ad anniversarium factendum XXX s. super plateam ubi sunt stabula equorum domus archidiaconi et prateria et omne spatium quod est extra septa herbergamenti archid. prefati, quorum X s. sint clericorum et IX s. canonicorum. Anno gratie fuit actum M^o CC^o quinquag. septimo. o* (Necrol. Sancti Petri Redon.) — *Carl. Sancti Melanii*, 23, 33, 36.

Hervé de Keroulay, archidiacre du Désert et favori du duc Jean IV, ratifia le traité de Guérande le 20 avril 1384, mais joua un assez vilain rôle sous l'épiscopat de Raoul de Tréal¹.

Pierre Huguet, licencié ès lois, archidiacre du Désert et chanoine en 1445 et 1448, fonda à Saint-Pierre la chapellenie de la Sainte-Trinité.

Hervé Huguet, chanoine en 1445, eut, en qualité d'archidiacre du Désert, une contestation avec l'abbé de Saint-Melaine, en 1426, pour la préséance aux processions. Il possédait, en 1427, la Rivière, en Vern².

Jean de Coëtquis, chanoine et archidiacre du Désert, renouvela les mêmes prétentions en 1443, disputa le pas à Mathieu, abbé de Saint-Melaine, et fut soutenu dans cette affaire par l'évêque de Rennes³. Il monta lui-même sur le siège épiscopal de Rennes en 1450.

Jean Baillini, archidiacre du Désert, fonda un obit en 1457.

Guillaume de Taillie, chanoine et archidiacre du Désert en 1495.

N... Patois, archidiacre du Désert en 1526.

Jean Briçonnet résigna l'archidiaconat du Désert, en 1538, en faveur de Guillaume Briçonnet; mais la fausse nouvelle de sa mort s'étant répandue, le Chapitre reçut à sa place, d'abord le 24 août, Guillaume de Villeboul, puis, le 12 septembre, Jean Gaultier, supplantés l'un et l'autre par Guillaume qui suit.

Guillaume Briçonnet, sur la résignation du précédent, fut reçu archidiacre du Désert le 4 décembre 1538; il donna lui-même sa démission, vers 1563, en faveur du suivant.

François Briçonnet fut reçu archidiacre du Désert le 23 avril 1563⁴.

Guillaume Drouault, chanoine dès 1559, puis archidiacre du Désert, fut aussi recteur de Vignoe; il fut inhumé au bas de la cathédrale, sous une tombe « armoriée de deux écussons, qui sont deux étoiles, un chevron brisé et un casque. » Le 28 août 1573, Guillaume Lodin, sieur de la Chesnaye, fonda un obit pour le repos de l'âme de cet archidiacre⁵.

Yves Nouvel, archidiacre du Désert, figure comme témoin en juillet 1573. Nous avons retrouvé, près de l'emplacement de la chapelle archidiaconale de Saint-Erblon, une pierre tombale fort ancienne, portant gravée au trait la figure d'un ecclésiastique, et dont les débris d'inscription présentent encore les mots de *Moxsou*

1. *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 40.

2. *Hist. ms. de l'Abbaye de Saint-Melaine*. — Livre des Usages de l'Égl. de Rennes.

3. *Ibidem*.

4. *Reg. des titib. du Chap. (Arch. départ. d'Ille-et-Vil.)*

5. *Diurnal des Obits de Saint-Pierre*. — Cartul. du Chapitre.

NOUVEL. Nous sommes autorisé à croire que c'était la tombe d'Yves Nouvel, qui s'était fait inhumé dans la chapelle de son archidiaconé.

Pierre Allain, recteur de Balazé, assista en qualité de chanoine et archidiaconé du Désert aux États de Rennes en 1579.

Louis Cadier, chanoine, précédemment scholastique, était archidiaconé du Désert en 1584, recteur de Toussaint en 1588, official et vicaire général de Rennes en 1589.

Pierre Ogier, chanoine et recteur d'Argentré, était archidiaconé du Désert en 1596; il rendit aveu, en 1603, pour la maison archidiaconale qu'il habitait; il fonda un obit dans la cathédrale, mourut le 4 novembre 1617, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Armel de cette église¹.

Pierre Marqueter, vel *Marquet*, chanoine et archidiaconé du Désert, rendit aveu au Chapitre, en 1620, pour « la maison, cour, pourpris et chapelle ruinée dudit archidiaconé, sises rue Saint-Sauveur. » Ce dignitaire fonda l'office de la Chaire de Saint-Pierre à la cathédrale, donna une chappe toute en broderie d'or, d'une grande richesse, ornée de ses armoiries, « d'azur au soleil d'or et trois étoiles d'argent, » et pria le Chapitre, le 7 juillet 1636, de le tenir en conséquence « quitte des chappes qu'il devait à l'église de Rennes en qualité d'archidiaconé. » Il mourut le 29 mai 1642, et fut inhumé dans le transept méridional de la cathédrale; il avait légué 400 liv. aux hospices de Rennes.

Claude de Bréhault, vel de *Broussault*, prit possession, par procureur, de l'archidiaconat du Désert le 15 juin 1643; il eut à repousser les prétentions de Claude Domont, nommé par le roi, pourvu à Rome, et ayant pris possession le 11 août 1642; mais il remporta vainqueur et permuta en 1650 avec le suivant.

Sébastien du Guémadeuc, reçu archidiaconé du Désert le 26 octobre 1650, résigna vers 1665 en faveur du suivant; il fut aussi abbé de Saint-Jean-des-Prés et mourut évêque de Saint-Malo.

Olivier Gardin, reçu archidiaconé du Désert le 9 octobre 1665, prit le même jour possession du manoir archidiaconal. Il habitait en 1690 le manoir du Plessix de la Couyère, ce qui prouve qu'il appartenait à la famille des Gardin de Boishamon, seigneurs du Plessix de la Couyère.

Godefroy-Jean Gardin, sous-diaconé du diocèse de Rennes, docteur en Sorbonne, prit possession de l'archidiaconat du Désert, résigné par le précédent, le 20 août 1713. Il échangea cette dignité en 1730 avec un canonicat, et mourut âgé de soixante ans, le 31 mai 1755; il fut inhumé dans la chapelle de l'hôpital Saint-Yves.

Jacques-Emmanuel de Montalembert, prêtre, docteur en Sor-

¹ Invent. de la Cathéd. en 1753.

bonne, chanoine, vicaire général et officiel de Rennes, prit possession de l'archidiaconat du Désert le 23 janvier 1730. Il mourut en 1739.

Jean Le Moyno de la Borderie, né à Vitré, fils de René et de Marie Marion, prêtre, docteur en théologie, chanoine, scholastique, vicaire général et officiel de Rennes, prit possession de l'archidiaconat du Désert le 23 octobre 1739. Il mourut le 6 avril 1764, âgé de soixante-six ans, et fut inhumé dans le caveau de la cathédrale.

Claude-Élisabeth de la Corbière de Juvigny, prêtre du Mans, licencié en théologie, vicaire général de Rennes, prit possession le même jour, 26 avril 1764, de l'archidiaconat du Désert et du canonicat, qu'avait possédés M. de la Borderie. Il résigna son archidiaconat en 1767 pour devenir grand-chantre.

Olivier-Julien Gibon du Pargo, chanoine de Rennes, devint en 1767 archidiacon du Désert, et résigna en 1774, ayant pris l'année précédente possession de la chantrerie.

Jean-Jacques Provost de la Bouxière de Boisbilly, prêtre du diocèse de Tréguier, licencié en théologie de l'Université de Paris, prit possession le 2 novembre 1771 de l'archidiaconat du Désert, vacant par la résignation de M. du Pargo, et du canonicat, résigné par M. de la Corbière. Cet archidiacon donna lui-même sa démission en 1773.

Louis-Alexandre Le Mintier de la Motte-Basse, prêtre de Saint-Brieuc, licencié en droit, chanoine de Rennes, prit possession le 9 mai 1773 de l'archidiaconat du Désert ; il occupait cette dignité quand vint la Révolution.

LA SCHOLASTIQUE. — La cinquième et dernière dignité de l'Église de Rennes était celle de scholastique ou d'écolâtre, dont la fonction était originairement d'instruire les enfants destinés au service de l'église et vivant en commun sous les yeux de l'évêque. « Jouissant en France d'une grande considération, cet officier n'enseigna bientôt plus lui-même, mais présida à l'instruction et nomma les maîtres de grammaire. D'ailleurs, ses attributions s'étendirent d'un autre côté : il fut chargé, jusqu'à la forme stable des offices, de composer ou de choisir les hymnes, les antiennes et les répons qui se chantaient au chœur ; d'examiner les jeunes gens que le Chapitre présentait à l'ordination ; de faire, jusqu'à l'établissement des théologaux, des leçons de théologie aux chanoines et des sermons au peuple. Le pape Innocent III l'éleva au rang de

dignitaire. Aux derniers siècles, il n'était tenu qu'à faire quelques discours latins devant le Chapitre à matines, aux veilles des plus grandes fêtes, et à s'assurer que les employés inscrits par lui au tableau de la semaine étaient en état de bien lire aux offices du chœur les parties qui leur incombaient. Ses revenus étaient nuls à la fin du siècle dernier; aussi avait-il depuis longtemps, et malgré les réclamations de l'évêque et du Chapitre, cessé de faire ses discours¹. »

Dom Lobineau nous apprend que l'évêque de Rennes Guérin fonda, vers l'an 1035, un maître d'école dans son église cathédrale; ce fut le premier scholastique de Rennes, et ce dut être un certain Incomaris, figurant dans une charte de cette époque avec la qualification de *grammaticus*. Dans un autre acte de 1316 il est fait mention du manoir et du pourpris ou herbrégement du scholastique, situé devant l'hôtel de la Trésorerie, à l'entrée, semble-t-il, de la rue Saint-Denis, aujourd'hui rue des Dames; mais, en 1640, le scholastique ne possédait plus cette maison et n'avait « pour tout revenu qu'une petite pension sur la paroisse de Trans. » Il présentait le recteur de cette paroisse.

La dignité de scholastique rapportait à son titulaire, en 1700, la somme dérisoire de 36 liv. par an, sur laquelle il payait 22 liv. de décimes; il ne lui restait donc que 14 liv. de revenu net. Malgré cela, ce dignitaire devait « résidence et assistance au chœur de la cathédrale, » où il occupait la quatrième stalle du côté de l'évangile; il était tenu « d'examiner et approuver les maîtres d'école de tout l'évesché, » et de lire les leçons de matines, au chœur, à toutes les fêtes doubles; il devait, de concert avec le chantre, faire relier et réparer les livres de chant de la cathédrale²; enfin, malgré l'ex-

1. L'abbé Luce, *Personn. ecclés. d'un dioc.*, déjà cité, p. 40.

2. « Le mestre escolle de Rennes doit fero à l'glise de Rennes ce que ensuit : il est vray que le mestre escolle de Rennes est tenu à l'glise de Rennes fero relier et amander les livres ausi reparer ceiz en dessault de couverture de parchemin, en dessault d'aucunes escriptures, d'aucunes parties... savoir est les livres de prose comme en tous les livres de messels, de légendaires, de bibles, de collettat » et de livres de proses

trême modicité de ses revenus il lui fallait, à son entrée en dignité, payer les mêmes droits que ses confrères, c'est-à-dire, au siècle dernier, 200 liv. pour chappes, 36 liv. à la fabrique et 32 liv. au bas-cœur¹.

LES SCHOLASTIQUES DE RENNES.

Incomaris, grammaticus, } vivaient du temps de l'évêque Guérin
Ascelin, grammaticus, } (vers 1030-1040).

Ruellon d'Ozll, « archischolarus, » vivait du temps de l'évêque Étienne de la Rochefoucault (1157-1166)².

Maudet, « Maltetus, magister scholarum, » signe, en 1162, les lettres du duc Conan en faveur de l'abbaye de Savigné, et figure plusieurs fois dans les actes du *Cartulaire de Saint-Melaine*, notamment en 1174.

Brisol, « Brisolus, archischola, » est mentionné à la fin du XII^e siècle, du temps de l'évêque Pierre de Dinan; il vivait encore en 1214, étant aussi chanoine³.

Bernard, « magister scholarum, » est mentionné en 1214, sous l'épiscopat de Pierre de Fougères.

Guillaume Béranger, chanoine et scholastique, fonda des messes dans la cathédrale, et mourut en 1227, le 6 février, d'après le Nécrologe de Saint-Pierre⁴.

Guillaume de Lanvallay était scholastique, lorsqu'en 1260 il prêta serment en faveur du chapelain Durant⁵.

Guillaume Salomon, scholastique, vivait en 1265.

Rolland de la Roche, « Rollandus de Rocha, » chanoine et scholastique, vivait en 1323, lorsque fut écrit le *Nécrologe de Saint-Pierre*, qui parle plusieurs fois de lui et de sa maison prébendale.

Robin du Chasteau, « Robinus de Castro, » chanoine dès 1323,

quelconques. Et lorsqu'il y auroit en aucuns livres proses et chant le chantre de Rennes et celi mestre escolle doivent chascun d'eux les faire relier et entierelement repparer à communs despens... Et est le droit de l'eglise de Rennes dont elle est bien causée et assignée. Celi mestre escolle y doit à toutes les festes doubles heures (lire) les leçons de matines en cueur. » (*Livre des Usages de l'Eglise de Rennes.*)

1. *Déclar. de Chap. en 1040. — Annales ms. de l'Eglise de Rennes.*

2. *Cartul. Soueti Melanii.*

3. D. Morice, *Preures*, I, 774. — *Chartes inédites de Saint-Melaine.*

4. « FEBRUARIUS, VIII id. Obiit Guille Beringarii magister scholarum Redonensis, canonicus et sacerdos. »

5. *Ibidem* (2^e partie).

était scholastique en 1340; il mourut le 23 octobre, suivant les annotations du *Nécrologe de Saint-Pierre*¹.

Guillaume Guilloays, scholastique et chanoine en 1384, fonda un obit à Saint-Pierre, et mourut le jour de l'Ascension, 16 mai 1409.

G. de Montfort, chanoine et scholastique en 1420, pourrait bien être Guillaume de Montfort, nommé en 1423 évêque de Saint-Malo, puis fait cardinal en 1432.

Pierre de Chantemerle, scholastique de Rennes, devait être contemporain de l'évêque Anselme de Chantemerle (1389-1427), car, d'une famille picarde, il n'a dû venir en Bretagne qu'avec ce prélat. Nous le connaissons par une fondation (sans date) qu'il fit de trois messes à la cathédrale².

André d'Espinay, fils de Robert, seigneur d'Espinay, et de Marguerite de la Courbe, fut seigneur de la Courbe et du Bois-du-Liers, et suivit d'abord le parti des armes; puis il se fit d'église et devint scholastique de Rennes, selon du Paz. Il fit une fondation en la collégiale de Champeaux.

Henri Silvestre fut reçu scholastique à la place du précédent le 7 novembre 1488.

Pierre Chouart, scholastique, précéda immédiatement le suivant.

André d'Espinay, fils de Richart, seigneur d'Espinay, en Champeaux, et de Béatrice de Montauban, chanoine de Rennes, prit possession de la scholastique de Rennes le 19 septembre 1470. Il devint successivement archevêque d'Arles, de Bordeaux et de Lyon, fut créé cardinal (1489) et mourut à Paris le 10 novembre 1500. Il fut inhumé dans l'église des Célestins de cette ville. Son tombeau était surmonté d'un écusson portant : écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'argent au lion coupé de gueules et de sinople armé d'or, qui est d'Espinay; aux 2^e et 3^e de gueules à neuf macles d'or, 3, 3, 3, au lambel de quatre pendants d'argent, qui est de Montauban; sur le tout : d'argent à la guttre d'azur à l'issant de gueules, qui est Visconti.

Son épitaphe était ainsi conçue : « *Cy gist Révérend Père en Dieu Messire André d'Espinay, cardinal, archevesque de Lyon et de Bordeaux, primat de France et d'Aquitaine, zéléateur et bienfaiteur de l'Ordre des Célestins, qui trespassa à Paris, aux Tour-*

1. « OCTOBER, X Kal. Obiit dⁿⁱ Robinus de Castro, scholasticus Redon., ad cuius anniversarium habemus in villa Andegavensi XXX s. solvendas in medio quadragesimo a domino Roberto Larchier et suis heredibus successivis super quibusdam domo et herbergamento quondam Sylvestri de Rocha in vico de Canerie in villa Andegav. distribuendos sic : canonici et majores, capellani et luminare habent duas partes, alii de choro residuum. »

2. Rolles des Chapelletes de Saint-Pierre.

nelles, le 40^e jour de novembre, l'an de grâce 1500. Priez Dieu pour luy¹. »

Jean d'Espinau, frère du précédent, était chanoine et scholastique en 1477; il devint successivement évêque de Mirepoix (1486), de Nantes et de Léon, et mourut en 1503.

Jean Belloneau, neveu du cardinal Guibé, fut d'abord scholastique, puis devint chanoine et archidiacre de Rennes avant 1520; il fonda un obit à Saint-Pierre étant scholastique, et fut enterré dans la chapelle des Guibé².

André Briand, chanoine en 1530, fut aussi scholastique à une époque que nous ne pouvons préciser; il fonda la fête de Saint-André à la cathédrale, et fut enterré dans cette église, à l'entrée du chœur³.

Yves Better, scholastique en 1526, résigna l'année d'après en faveur du suivant.

Hervé Mahyeu fut reçu scholastique le 20 août 1527; il fut aussi chanoine de Rennes et mourut le 4 février 1530, après avoir fondé une chapellenie de quatre messes dans la cathédrale, où il fut inhumé « au grand de l'église; » son tombeau se trouvait, en 1630, auprès de l'autel de Notre-Dame-du-Pilier.

Hervé Colson, prieur de Betton et chanoine de Rennes dès 1517, fut reçu scholastique, à la place du précédent, le 5 février 1540. Il mourut l'année suivante, après avoir fait plusieurs fondations à la cathédrale, où il fut inhumé dans la chapelle Saint-Armel; son frère, le chanoine Pierre Colson, lui fit élever une plaque de cuivre portant son effigie avec cette inscription :

D. O. M. D. Hervæo Colsoni, aurelio, hujus ecclesie scholastico ac canonico, qui annos 66, menses 2, dies 5 vixit, Petrus Colson frater ejus, in canonicatu successor, publico in mærore maestissimus posuit. 1541.

*Un scholastique et prébendé chanoine
De cette église, en tel état idoine,
Commendataire et prieur de Betton,
Voyez audit portrait sur ce leton,
Qui fut enfant d'Orléans bonne ville,
Plein de façon aimable et civile;
Ses noms étaient maître Hervé Colson.
Icy repose, attendant qu'à le son
Du divin cor corps reprenne en ce lieu,*

1. Le Laboureur, *Tombeaux des Pers. illust.*, p. 440.

2. *Diurnal des Obits de Saint-Pierre.*

3. *Ibidem.*

*Pour assister au jugement de Dieu.
Priez pour luy qui voyez cet écrit,
Que cependant en paix soit son esprit¹.*

Pierre Allain, chanoine et recteur de Balazé, fut reçu scholastique en 1564; il l'était encore en 1573 et 1574.

Louis Cadier, chanoine et scholastique en 1580, devint archidiacre du Désert vers 1584.

François Chaussière, chanoine de Rennes, vicaire général de M^{re} Hennequin et recteur de Betton, était scholastique en 1592; il fit en 1596 diverses fondations pieuses dans la cathédrale, dans la chapelle Sainte-Anne, au couvent de Bonne-Nouvelle, en l'église Saint-Jean et dans l'église de Bazouges-la-Pérouse, sa paroisse natale. Il fut inhumé à Saint-Pierre, dans la chapelle de Brillat, du côté de l'évangile et proche de la muraille².

Jean Pepin, fils de Claude Pepin et de Renée de Champagné, scholastique en 1613 et 1619, donna sa démission vers 1646, et devint chanoine en 1654; il fut aussi recteur de Trans et abbé de Saint-Aubin-des-Bois.

Grégoire Huchet fut reçu scholastique, sur la résignation du précédent, le 48 janvier 1647; il résigna quelques mois plus tard.

Gilles de Gain, docteur en théologie, protonotaire apostolique, chanoine de Rennes, prit possession de la scholastique le 19 juin 1647. Le 26 février 1649 il fit une fondation à Saint-Pierre, et il résigna sa dignité pour prendre possession, en 1658, de la chanterie, qu'il ne put obtenir paisiblement qu'en 1663³.

Jérôme de Racinoux, recteur d'Allaire, au diocèse de Vannes, résigna cette cure et prit possession de la scholastique le 17 août 1663, en vertu de la démission qu'avait donnée René Louvel, recteur de Moigné, quoique ce dernier n'eût pas pris lui-même possession de cette scholastique, qu'il avait obtenue précédemment. Jérôme de Racinoux devint aussi chanoine de Rennes et résigna la scholastique après 1694; il mourut le 24 novembre 1703.

Hyacinthe de la Perche, prêtre, devint scholastique de Rennes et résigna en 1695; il fut chanoine, et mourut le 3 octobre de la même année.

Claude-François Prioul de la Cloustats, prêtre du diocèse, bachelier et chanoine, prit possession de la scholastique le 24 juillet 1695. Il mourut le 44 mars 1742, et fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de la Vierge, sous les orgues.

1. *Journal des Obits de Saint-Pierre*. — In: *Act. de la Cathéd. en 1755*.

2. *Ibidem*.

3. *Reg. des délibér. du Chap.* — *Registre des insinuations ecclési. de Rennes*.

Jean Lescuyer, prêtre du diocèse de Paris, gradué en l'Université de Paris et chanoine de Rennes, fut reçu scholastique le 25 juin 1742 ; il mourut à Ham, en Picardie, le 1^{er} mai 1726.

Joseph-Jean-Baptiste de Langle, fils du président de Langle, acolyte du diocèse de Rennes, prit possession, le 20 août 1726, de la scholastique et du canonicat possédés par le précédent ; il alla continuer ses études en Sorbonne ; mais devenu diacre, et âgé seulement de vingt-cinq ans, il mourut le 2 août 1730, et fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-Armel.

Jean Le Moyné de la Borderie, docteur en théologie, prit possession, le 13 juillet 1731, de la scholastique et du canonicat, vacants par la mort de M. de Langle. Devenu plus tard vicaire général, officiel de Rennes et archidiacre du Désert, M. de la Borderie donna sa démission de scholastique le 2 novembre 1739.

Alexis-César de Talhouët de Bonamour, prêtre, docteur en Sorbonne et vicaire général de Saint-Brieuc ; il prit possession, le 6 février 1747, de la scholastique résignée par M. de la Borderie, et du canonicat vacant par la mort de M. Ecolasso. M. de Bonamour, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, vicaire général de Rennes et prieur de Martigné, mourut le 24 juillet 1753, âgé de trente-huit ans, et fut inhumé dans la cathédrale, sous le jubé.

Charles-François de Vendomois de Saint-Aubin, prêtre de Paris, chanoine et vicaire général de Rennes, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, puis de Saint-Méen, prit possession seulement le 24 mars 1755 de la scholastique. Le 11 mai 1772, M. de Vendomois résigna cette dignité en faveur du suivant ; il habitait alors Paris, était abbé commendataire de Fémy et chanoine honoraire de Rennes.

Joseph Razeau de Beauvais, prêtre du diocèse de Langres, licencié ès lois et chanoine honoraire de Rennes, prit possession, le 17 mai 1772, de la scholastique, qu'il posséda jusqu'à la Révolution¹.

1. *Reg. des délibér. du Chap. — Reg. des insinuations ecclési. de Rennes.*

CHAPITRE V

LE CHAPITRE DE RENNES

Origines du Chapitre. — Maisons prébendales. — Prérrogatives. — Présidence. — Armoiries et sceaux. — Revenus. — Privilèges. — Réception et résidence. — Statuts. — Chanoins théologal. — Chanoins honoraires. — Protestation et dispersion du Chapitre en 1700. — Les seize Prébendes de Rennes et les chanoines qui les occupèrent de 1415 à 1790.

Les chanoines étaient, dans l'origine, de simples prêtres vivant en commun et résidant auprès de l'église cathédrale, pour aider l'évêque à la desservir. Ils dépendaient entièrement de ce dernier, étaient nourris du revenu de l'évêché et demeuraient tous sous le même toit, étant considérés comme la vraie famille et le conseil du premier pasteur du diocèse. Ils furent même héritiers de ses meubles jusqu'en l'an 816, époque à laquelle le Concile d'Aix-la-Chapelle le leur défendit. Toutefois, en souvenir de cet antique usage, les chanoines de Rennes réclamèrent souvent les ornements pontificaux et les vases sacrés laissés par les évêques mourants¹. Ces prêtres réunis ainsi prirent le nom de chanoines, *canonici*, à cause de la pension appelée *canon* ou *prébende* qui leur était assignée, et aussi parce que l'Église leur donna des règles ou institutions canoniques selon lesquelles ils furent obligés de vivre.

« Dès le xi^e siècle, avant l'an 1008, sous le règne du duc Geoffroy I^{er}, une charte curieuse, publiée par D. Lobineau et

1. Les Anciens Statuts du Chapitre disent en effet : « Statuimus quod, mortuo Episcopo Redonensi, statim et illico omnia et cuncta ejus ornamenta et integra capella sint Ecclesie et capitulo Redonensi, ipso jure acquisita et eidem remanere debeant. » (Stat. Antiqua.)

D. Morice, nous apprend que les citoyens de Rennes, *êtres Redonenses tam majores quam minores*, rassemblés dans la cathédrale de cette ville, votèrent une redevance en nature, un pot par tonne de vin et un demi-pot par demi-tonne, sur le produit de leurs vignes, pour contribuer à l'entretien et à la nourriture du Chapitre, *propter victum canonicorum*¹. »

Telle est la première preuve historique de l'existence du Chapitre de Rennes. D. Lobineau ajoute que peu de temps après, vers l'an 1035, Guérin, évêque de Rennes, « occupé du soin d'instruire les peuples de son diocèse et de rétablir la discipline dans son clergé, obligea tous ses chanoines à vivre en communauté². »

C'est alors que dut être construit le cloître de Saint-Pierre qui se trouvait au Midi de la cathédrale, et dans lequel se réunirent les chanoines pour mener la vie commune. Ils vécutent ainsi quelque temps; mais, se lassant de cette existence presque monacale, ils s'en affranchirent et allèrent habiter des maisons dites *prébendales*, parce qu'elles dépendaient d'un bénéfice, construites autour du cloître et du cimetière de Saint-Pierre, dans les rues de la Cordonnerie (*nunc* de la Monnaie), Saint-Denis (*nunc* des Dames), du Four-du-Chapitre, du Griffon et des Lauriers. Mais ces demeures prébendales ne furent jamais en nombre suffisant pour les seize chanoines composant le Chapitre : il n'y en avait que neuf en 1532 et treize en 1640, « lesquelles maisons estoient du patrimoine de l'Eglise, mais si anciennes qu'elles étoient presque toutes caduques et ruineuses³. » Ce petit nombre fai-

1. De la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Assoc. bret.*, VI, 53. — D. Morice, *Preuves*, I, 337.

2. *Hist. de Bret.*, I, 92.

3. *Déclaration du Chapitre*. — Voici où demeuraient les chanoines, logés par l'Eglise, en 1566 : Sébastien Thomé, trésorier, à la Trésorerie; — Guill. Jullienne, au coin du cimetière et de la rue des Dames; — Jean du Breil, entre les chapelles de la Cité et de Saint-Martin; — Guill. Drouault, rue de la Cordonnerie, vis-à-vis le portail du manoir épiscopal; — François Thomé, rue des Dames; — Pierre d'Argentré, au coin des rues du Griffon et des Dames; — Claude Dodieu, à côté du précédent; — Clément de Bardy, derrière la cathédrale; — N... Le Bauldrayer, à côté de la Pallette.

sait qu'on les donnait *ad turnum* aux plus anciens chanoines.

En 1754, comme le nombre de maisons n'avait pas augmenté, les chanoines résolurent « de les réunir toutes au Chapitre, à qui en reviendrait la jouissance, lequel s'engagerait, par contre, à fournir à chacun des douze plus anciens d'entre eux 250 liv. par an pour tenir lieu de logement¹. » Mais, dix ans plus tard, le Chapitre décida la construction de deux vastes logis dans les terrains qu'il possédait rue des Lauriers et rue Saint-Sauveur; en conséquence, il fit bâtir dans cette dernière rue, sur l'emplacement des maisons archidiaconales détruites par l'incendie de 1720, l'hôtel qui existe encore au n° 4, et dont les plans furent l'œuvre de l'architecte Chocat de Grandmaison. Après l'achèvement de cet édifice, en 1767, ceux des anciens chanoines qui voulurent y prendre un logement purent s'y rendre en renonçant à leur indemnité de 250 liv.; les appartements de l'hôtel restés inoccupés furent loués à des particuliers².

Maintenant que nous connaissons les demeures des chanoines, revenons en arrière. Tout en renonçant à la vie commune, ces chanoines ne cessèrent pas pour cela de former un corps tout à part, se réunissant, pour la célébration quotidienne et intégrale de l'office canonial, au chœur de la cathédrale, et pour l'administration de leur société. Ils usèrent pendant bien des siècles de leur droit d'élire les évêques de Rennes, et, tout-puissants dans la cathédrale, ils allèrent jusqu'à prétendre s'opposer à ce que ces prélats vinssent en faire la visite sans leur autorisation³. Considérés comme les

1. Règlement concernant les Maisons prébendales, du 5 août 1754. (Arch. départ., 5 G, 36.)

2. Les travaux de cette maison capitulaire furent mis en adjudication le 49 juillet 1764; le renable en fut reçu le 7 décembre 1767. (Arch. départ., 5 G, 43.)

Quant à la maison de la rue des Lauriers, elle ne fut pas bâtie, mais le Chapitre reconstruisit le logis prébendal de Fontainebleau, rue des Dames, et y trouva le célèbre trésor envoyé au roi en 1774.

3. En 1629, l'évêque Pierre Cornulier voulut visiter la cathédrale pour en examiner la tenue, les ornements, les archives et livres de comptes, mais le Chapitre s'y opposa et fit former les portes de cette église; il fallut un arrêt du Conseil du roi, en date du 20 décembre 1629, pour permettre à l'évêque d'effectuer sa visite. Tou-

conseillers-nés de l'évêque pour les affaires importantes de l'administration ecclésiastique, ils se trouvèrent, par suite, mêlés à un grand nombre d'actes épiscopaux. Mais leur principale prérogative était celle qui leur conférait le droit, à la vacance du siège épiscopal, de gouverner le diocèse et de nommer les vicaires capitulaires pour l'administrer jusqu'à la prise de possession du nouvel évêque; ils créaient aussi, dans ce cas, une nouvelle officialité, nommaient un chancelier ou secrétaire capitulaire, et conféraient enfin tous les canonicats et prébendes vequant à vaquer aux mois de l'évêque.

Le Chapitre de Rennes se composait de seize chanoines. Dans le *Registre des Délibérations capitulaires* que nous possédons depuis l'an 1470, il n'est jamais question d'un doyen; il n'en est pas fait mention davantage dans les *Antiqua Statuta Capituli*, qui désignent invariablement le chef du Chapitre « chapitrant » par ces mots : *qui tunc et Capitulo presidet*, et qui ne nomment même pas le trésorier de Saint-Pierre. Cependant, avec le temps, ce trésorier, prenant de l'importance au point de marcher le premier après l'évêque et avant les archidiaques, devint de fait le président du Chapitre, sans prendre toutefois le titre de doyen, lors même qu'il fût chanoine. Dans les délibérations capitulaires, quand le trésorier n'était pas chanoine, c'était le dignitaire chanoine le plus élevé après lui qui présidait; si aucun des cinq dignitaires n'était chanoine, ou si, l'étant, ils se trouvaient absents, la présidence revenait au plus âgé des chanoines présents. En dehors des séances de délibération, c'est-à-dire au chœur, en procession et partout ailleurs, le droit de présider le Chapitre appartenait toujours au trésorier ou, à son défaut, au plus élevé des dignitaires, qu'il fût chanoine ou non.

Les armoiries du Chapitre de Rennes étaient : *d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir, les gardes en bas.*

tefois, M^r Cornulier suspendit *ipso facto* les dignitaires du Chapitre qui avaient dirigé cette malheureuse affaire. (*Arch. départ.*)

Nous connaissons plusieurs sceaux du Chapitre de Rennes, que nous croyons devoir reproduire ici dans l'ordre chronologique où ils parurent :

1153. Ogival en cuvette : *Saint Pierre en costume d'évêque, vu de face, à mi-corps, bénissant de la main droite et tenant ses clefs de la gauche.* Légende : † SIGILLUM CAPITULI SCI. PETRI REDONENSIS.

1314. Ogival : *Saint Pierre assis, revêtu d'un costume épiscopal, avec une mitre pointue, vu de face, bénissant de la main droite et tenant ses clefs adossées de la gauche.* Légende : † S. CAPITULI BEATI PETRI REDONENSIS.

1381. Ogival : *Saint Pierre debout, tourné de trois quarts à droite, tenant ses clefs sur l'épaule gauche et ayant un livre à la main droite.* Légende : † S. CAPITULI REDON. AD CAS. (AD CAUSAS).

xvi^e siècle. Ogival : *Saint Pierre assis dans sa chaire, tenant de la main gauche deux clefs adossées, et bénissant de la main droite.* Légende : † SIGILLUM CAPITULI B. PETRI REDONENSIS.

1732. Ovale et armorial : *d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir, les gardes en bas.* Légende : † SIGILLUM CAPITULI RHEDONENSIS.

Terminons par un sceau du Chapitre pendant la vacance du siège épiscopal, en 1676. Ovale : *Saint Pierre vêtu en pape, assis, la tiare en tête, bénissant de la main droite et tenant ses clefs de la gauche; au-dessus de lui s'élève une seconde tiare avec ses fanons flottants.* Légende : † SIGILLUM CAPITULI REDONENSIS SEDE VACANTE¹.

Le Chapitre de Rennes jouissait d'une juridiction seigneuriale ayant droit de haute justice, et s'étendant dans sept bailliages, dont voici les noms : le grand-bailliage de Rennes, comprenant les rues qui avoisinaient la cathédrale ; — le bailliage de Cleusné, ayant cours dans les paroisses de Toussaints et de Saint-Jacques-de-la-Lande ; — le bailliage de Saint-

1. Bulletin de l'Assoc. bret., IV, 216, 247. — Arch. départ., 20 H, 203; D O, 48. — Douet d'Arèq, Collect. des Sceaux de France.

Laurent-des-Vignes, en la paroisse de ce nom, près Rennes; — les bailliages de Saint-Grégoire et de la Chapelle-des-Fougeretz; — le bailliage ou fief des Pilletières, en cette même trêve de la Chapelle-des-Fougeretz, — et le bailliage de la Chapelle-Calendron, en Cesson. Tous ces bailliages rapportaient quelques rentes au Chapitre; mais le plus important, le grand-bailliage de Rennes, ne valait toutefois, en 1640, que 20 liv. 16 s. 8 d.

Le Chapitre possédait en outre : un four banal, situé dans la ville même, près de la rue du Chapitre; — la moitié du four banal de Saint-Grégoire, qu'il partageait avec le seigneur du Désert; — la quatrième partie des moulins du Bourg-l'Évêque, par indivis avec l'évêque de Rennes (c'était un don de M^{re} Anselme de Chantemerle); — le droit de tenir une foire en la ville de Rennes le lendemain de la Saint-Pierre, et une autre foire au bourg de Saint-Laurent, le 10 août; — le droit de tenir des plaids généraux au bourg de Saint-Grégoire; — certains droits communs avec l'évêque de Rennes et le seigneur de Vitré sur la foire des Pollieux, à Rennes; — un droit de bouteillage, appelé pot Saint-Pierre, accordé vers l'an 1008 par les bourgeois de Rennes; — les devoirs de lods et ventes; — une prairie nommée la Folie, située dans le bailliage de Saint-Laurent, etc.

Remarquons en passant que les vassaux du Chapitre jouissaient de plusieurs privilèges, tels que : « exemption de droit de cohuage, estalage, minage, pavage, lignage, coutumes et autres subsides et gabelles. »

De plus, le Chapitre possédait les maisons prébendales dont nous avons précédemment parlé; il recevait des pensions que lui payaient les archidiaques et un certain nombre de recteurs et de prieurs; il levait des dîmes dans les paroisses de Toussaints, Saint-Étienne, Saint-Hélier et Saint-Laurent de Rennes, Le Sel, Laillé, Saint-Grégoire, Saint-Germain-en-Cogles, Acigné, Messac, Guipel, Corps-Nuds, Vezin, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Erblon, Orgères, Châtillon-sur-

Seiche, Gévezé, Plérin et Pordic; il touchait un certain droit synodal appelé *denier du Saint-Esprit*, parce qu'il se payait à la Pentecôte; il jouissait aussi d'une dime sur les vins du pays de Rennes, dits vins bretons, et possédait enfin plusieurs rentes constituées¹.

Si nous voulons savoir ce qu'étaient au juste les revenus du Chapitre, nous pouvons ouvrir un *compte de 1444*, et nous verrons toutes ses recettes inscrites et divisées en quatre quartiers correspondant aux quatre saisons de l'année. Nous citons d'abord les chiffres totaux de chaque quartier :

Quartier d'automne.	496 liv.	»	sous	8 den.
Quartier d'hiver.	466	40		2
Quartier de printemps.	436	48		8
Quartier d'été.	495	47		44

Pour les détails, résumons le premier quartier, celui d'automne :

Costumes de la foire de Saint-Laurent.	»	liv.	XII	sous	VI	d.
Quart de la ferme du moulin du Bourg- l'Évêque.	VI		XIII		IV	
Ferme du four banal de Rennes.	»		LXXV		»	
Pot de vin de Saint-Pierre.	XXV		»		»	

Pensions dues à la Nativité de la Sainte Vierge :

Pension due par le recteur de S'-Armel.	»		XL		»	
Pension due par le recteur de Luitré.	VII		»		»	
Pension due par le recteur de Bais.	VII		»		»	
Pension due par le recteur de Javenô.	»		LXX		»	
Pension due par le recteur de Vern.	»		X		»	

Pensions dues à la Saint-Luc :

Pension due par l'archidiacre de Rennes.	»		XXXIII		»	
Pension due par l'archidiacre du Désert.	»		XXXIII		»	
Pension due par le prieur de Bazouges- la-Pérouse.	»		LXX		»	

A reporter. LXII liv. XVI sous X d.

1. Déclarations faites au Roi par le Chapitre de Rennes. (Arch. départ.) — Comptes des receveurs du Chapitre.

<i>Report.</i>	LXII liv.	XVI sous	X d.
Pension due par le prieur d'Aigné. . .	"	III	IV
Pension due par le recteur de Saint-Jean-sur-Vilaino.	"	III	"
Pension due par le prieur de Romazy.	"	III	III
Pension due par le recteur du Rheu. .	"	C	"
<i>Pensions dues à la fête de tous les Saints :</i>			
Pension due par le recteur de Saint-Grégoire.	XV	"	"
Pension due par le fermier du Chapitre à Saint-Germain-en-Cogles.	X	"	"
Pension due par le recteur de Saint-Étienne de Rennes.	VI	XV	"
Pension due par le recteur de S ^t -Hélier.	"	X	"
Pension due par le recteur de Saint-Germain de Rennes.	"	XV	"
Pension due par le recteur de Bais. . .	VI	"	"
Pension due par le recteur de Gévezé. .	"	LXXV	"
Pension due par le recteur d'Antrain. .	"	LX	"
Pension due par le recteur de Visseiche.	IV	"	"
Pension due par le recteur de Bain. . .	"	L	"
Pension due par le recteur de Servon. .	"	XL	"
Pension due par le recteur de S ^t -Armel.	"	XX	"
Pension due par le recteur de Corps-Nuds.	"	XXX	"
Pension due par le recteur de Vezin. . .	"	VII	VI
Forme du four banal de Saint-Grégoire.	"	XL	"
Bovenus de l'année précédente restés entre les mains du prévôt.	LI	IV	X
Revenu d'un jardin au Bourg-l'Évêque.	V	"	"
Revenu du pressoir de Guill. Bieion.	X	"	"
Rente sur un terrain où l'on vient de bâtir.	"	III	"
Rente sur la maison de Jean Debrays. .	"	V	"
Rentes sur autres maisons.	"	XIV	"
Revenu du pressoir de Saint-Laurent : une pipe de vin broton valant. . . .	"	LXV	"
Rentes de la chapellenie de l'évêque Anselme.	XII	XIII	IV
Total du quartier d'automne. . .	IX²² XVI liv.	"	VIII d. 4

4. Communication de M. Maupillé. — Les quatre autres termes pour le paiement

Outre ces pensions en argent, le Chapitre recevait encore quelques autres pensions en grains; en voici le tableau en 1615 :

Le recteur de Corps-Nuds doit xxvii quartiers de seigle, c'est-à-dire.	492 boisseaux.
Le recteur de Vezin doit xx quartiers de seigle, v quartiers de froment et v quartiers d'avoine, c'est-à-dire.	480 —
Le recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande doit x quartiers de seigle, c'est-à-dire.	460 —
Le recteur de Saint-Erblon doit xvi quartiers de seigle, ii quartiers de froment et vii quartiers d'avoine, c'est-à-dire.	400 —
Le recteur de Saint-Héliier doit v quartiers de seigle et iii quartiers d'avoine, c'est-à-dire.	428 —
Le recteur de Châtillon-sur-Seiche doit xii quartiers de seigle, c'est-à-dire.	402 —
Total.	<u>4,702 boisseaux.</u>

Quant aux *deniers du Saint-Esprit* que touchait le Chapitre aux fêtes de la Pentecôte, voici ce qu'ils rapportaient à la même époque (1615) :

Denier du Saint-Esprit dû par le recteur de Saint-Erblon.	liv.	xii	sous	d.
Id. dû par le recteur de Luitré.	»	xxi	viii	»
Id. dû par le prieur-curé de Bais.	»	xviii	»	»
Id. dû par le recteur de Javené.	»	xii	»	»
Id. dû par le recteur de Vezin.	»	ix	»	»
Id. dû par le recteur-prieur de Bazouges.	»	xxxix	vii	»
Id. dû par le recteur d'Aigné.	»	xii	»	»
Id. dû par le recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine.	»	ix	»	»
Id. dû par le recteur de Romazy.	»	iiii	»	»
Id. dû par le recteur du Rheu.	»	xii	»	»
Id. dû par le recteur de Gévozé.	»	xviii	»	»
Id. dû par le recteur d'Antrain.	»	xvi	ix	»
Id. dû par le recteur de Vissiccho.	»	ix	»	»

des pensions dues au Chapitre étaient : Noël, le Chandeleur, Pâques et la Pentecôte. (V. aux *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 3 0, 53.)

Denier du Saint-Esprit dû par le recteur de Bain.	»	liv. XVII	ss	1	4.
Id. dû par le recteur de Servon.	»	VI		III	
Id. dû par le recteur de Corps-Nuds.	»	X		II	
Id. dû par le recteur de Vern.	»	X		»	
Deniers du Saint-Esprit offerts par les habi- tants de Rennes.		VIII	II		» 4

Sur le total de ces sommes, le Chapitre devait non-seulement donner un traitement à chacun de ses membres, mais encore payer un certain nombre de pensions congrues aux recteurs des paroisses où il dimait², solder les très-nombreux officiers, tant clercs que laïques, dépendant de lui, subvenir aux frais du culte divin à la cathédrale, entretenir cet édifice

1. Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 5 G, 53.

2. Voici le tableau des portions congrues qu'il payait en 1785 :

I. — Portions congrues payées en entier par le Chapitre.

Recteur de Saint-Gregoire.	500	liv.
Vicaire de Saint-Gregoire.	250	
Vicaire subcurialiste de la Chapelle-des-Fougerets.	250	
Recteur de Veain.	500	
Vicaire de Veain.	250	
Recteur de Saint-Laurent.	500	
Vicaire de Saint-Laurent.	250	
Recteur et vicaire de Messac.	010	
Total.	3,140	liv.

II. — Portions congrues payées en partie par le Chapitre.

Recteur de Montreuil-le-Gast.	433	liv.	0	s.	8	d.
Vicaire de Montreuil-le-Gast.	210		13		4	
Recteur de Saint-Helier.	400		13		4	
Vicaire de Saint-Helier.	83		0		8	
Recteur de Toussaints.	83		0		8	
Vicaires de Toussaints.	83		0		8	
Recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande.	475		»		»	
Vicaire de Saint-Jacques-de-la-Lande.	445		10		8	
Recteur de Saint-Germain-en-Cogler.	394		2		4	
Vicaires de Saint-Germain-en-Cogler.	400		4		»	
Recteur de Saint-Médard-sur-Ille.	23		0		0	
Total.	2,703	liv.	2	s.	49	d.

Le total général de toutes ces portions congrues montait à 5,703 liv. 2 s. 40 d.; or, le revenu de toutes les dîmes perçues par le Chapitre à cette époque n'atteignait qu'à 24,037 liv.

de moitié avec l'évêque, faire d'abondantes aumônes, etc. ¹

Mais certains revenus diminuèrent avec le temps : quelques pensions cessèrent d'être payées; les dîmes des vins bretons récoltés dans les paroisses de Saint-Laurent, Toussaints, Saint-Hélier et Saint-Étienne de Rennes, affermées, en 1475, 60 liv. (environ 2,000 fr.) par an, et rapportant, en 1488, trente pipes de vin, furent de nulle valeur dès 1640, « par suite du défrichement des vignes²; » plusieurs fondations s'éteignirent à Saint-Pierre; enfin, le Chapitre fut imposé par le roi en 1516 et obligé, depuis lors, de payer chaque année environ 448 liv. de décimes.

Tout cela nous explique la modicité relative du revenu de chaque prébende canoniale. En 1640, chaque chanoine ne recevait que 12 mines de seigle, 4 mines de froment et 8 mines d'avoine, en tout 192 boisseaux³, comme pension fixe; c'était ce qu'on appelait *le gros des prébendes*; il recueillait de plus, en *distributions manuelles*, environ 200 liv. de rente, s'il assistait exactement à toutes les heures de l'office canonial⁴. D'après un tableau présenté à l'assemblée générale du clergé de France, en 1785, un canonicat ne produisait à

1. Ainsi, il faisait de nombreuses distributions de vin et de pain aux indigents de Rennes, envoyait régulièrement des secours aux hôpitaux, aux couvents et aux collèges, soulageait les prisonniers et les pauvres honteux; ses registres sont pleins de dons semblables, et, chaque année, un chanoine, portant le beau nom de *père des pauvres*, était élu pour distribuer ces aumônes. (V. les *Reg. capit.*)

2. *Reg. des délibér. du Chap.*

3. D'après D. Lobineau, qui évalue la mine à 8 boisseaux de roi.

4. Voici quelles étaient les distributions manuelles en 1415 :

« Pour savoir le nombre et la manière de la distribution de chacune semaine de l'an : La distribution cotidiene des chanoines prébendes en l'église de Rennes par chacune semaine de l'an, quelle se comence à compter à nono de chacun vendredi de l'an, est, s'il n'y a double, doze sols monnaie, et est de deiz-et-ouyt deniers par jour, dont y a à matines six deniers, à primo dous deniers, à la grant messe dous deniers, à sexte dous deniers, à nono dous deniers, à vespres dous deniers, à complies dous deniers; au dimanche, pour la stacion, six deniers; au lundi et vendredi à chacun pour chappitre autres six deniers, ainsi font celz doze sols, et en cestes distributions mesmes et es ensevantes distributions chacun des quatre grans chappellains y prant une moitié de ce que un chanoine y prant.

« Et s'il y a aucuno semaine où il y ait dimanche (dimanche) double ou feste double, quelle feste l'en pourra voir par le kalendrier, il y a pour chacun double doze deniers de croissance qui se croissent outre le cotidian, scavoir est à primes vespres

Rennes, en ce temps-là, que 1,060 liv. 6 s. 10 d. par an, y compris les distributions quotidiennes, qui étaient alors de 30 sols, et qu'on perdait si l'on était absent plus de cinquante-deux jours par an; les douze plus anciens chanoines recevaient en outre, comme nous l'avons dit précédemment, 250 liv. pour indemnité de logement. A cette même époque (1785), le revenu total du Chapitre de Rennes, tant en dîmes qu'en rentes de diverses sortes, s'élevait à la somme de 50,675 liv. 7 s. 2 d.¹

Quand vint la Révolution, voici, d'après la *Déclaration* du Chapitre du 26 février 1790, quels étaient ses revenus :

Pensions diverses.	364 liv. 6 s. 7 d.
Rentes foncières.	422 19 4
Rentes censives.	2,000 » »
Rentes féodales et droits seigneuriaux. . .	4,336 » 4
Autres rentes foncières pour fondations. .	270 3 6
Rentes constituées.	6,233 4 4
Dîmes et noyales.	22,420 45 »
Maisons, terres, prairies et moulins. . . .	47,433 9 6
Rentes sur quelques dîmes.	4,289 3 »
Total.	54,776 liv. 15 s. 3 d.

Mais les charges du Chapitre montaient à ce qui suit :

Portions congrues aux recteurs et curés. .	6,544 liv. 46 s. 44 d.
Honoraires de messes dues.	4,833 42 »
Aumônes.	203 3 »
Honoraires de quelques officiers.	896 » »
A reporter.	9,474 liv. 44 s. 44 d.

dous deniers, à matines du jour seix deniers, à prime dous deniers, à la grant messe dous deniers.

• Les complices de Karesme valent chacuno quatre deniers de distribution et en aultre temps ne valent que dous deniers.

« Et lorsqu'il avient processions ordinaires en la ville de Rennes hors du temps de Karesme il y a doze deniers de revenu, et es processions quant len va hors la ville il y a dous sols de devoir à chacun chanoine, et ou temps de Karesme, à chacun mardi et vendredi, pour chacuno procession il y a seix deniers et non plus. » (*Livre des Usages de l'Église de Rennes.*)

1. *Annales de l'Église de Rennes ms.*

<i>Report.</i>	9,474 liv. 44 s. 44 d.
Paiement des sujets du chœur.	3,480 » »
Reconstruction des maisons prébendales. . .	4,000 » »
Rente constituée due.	850 » »
Total des charges.	47,504 liv. 44 s. 44 d.

Restait net un revenu de 37,272 liv. 3 s. 12 d.¹

Mais si les chanoines n'étaient pas aussi riches qu'on se le figure bien à tort de nos jours, ils jouissaient du moins d'une très-grande considération; aussi reçurent-ils de nombreux privilèges de la part de leurs souverains. D'accord avec les bourgeois de Rennes, le duc Geoffroy I^{er} leur donna le droit de bouteillage « sur tous les vendans vins ès cité et neuf paroisses de cette ville; » la duchesse Berthe et le comte Geoffroy leur concédèrent le droit de *pasnage* dans le tiers de la forêt de Mont-Mohon²; en 1421, le duc Jean V les exempta du logement des gens de guerre, par lettre du 20 mars; en 1584, un arrêt du Conseil du roi leur remit l'entrée de ville établie à Rennes pour les vins et cidres; enfin, en 1596, d'autres lettres royales les exemptèrent de contribuer aux impositions nécessitées par les nouvelles fortifications de la ville³.

Le Chapitre de Rennes était donc un corps fort honoré. Il envoyait deux de ses membres aux États de Bretagne, et l'un d'entre eux présida même aux petits États tenus à Rennes en 1574; chaque année il députait deux autres chanoines « pour assister aux assemblées et délibérations de la Maison Commune de ceste ville de Rennes et y donner leur avis et suffrages; » à l'ouverture des séances du Parlement, il célé-

1. Arch. départ., 4 V, 25.

2. « *Silva quæ Mons-Mohon nuncupatur.* » (Cart. de Saint-Georges.) — Cette forêt s'étendait au Sud et aux portes de Rennes, depuis le cours de la Seiche jusqu'aux villages de Cleuné, le Bois-Rogon et la Coardiéro; son territoire comprenait toutes les paroisses de Saint-Jacques, Bruz, Noyal-sur-Seiche, Châtillon, et une partie de celle de Toussaints de Rennes. Lorsque la culture fit disparaître cette forêt, le Chapitre y recueillit des dîmes en échange de ses pâturages.

3. D. Morice, *Preuves*, I, 337, 430. — Archives départ. d'Ille-et-Vil., 5 G, 42.

braît une messe solennelle en présence des membres de cette haute Cour de justice; lorsqu'un grand personnage venait à Rennes, il fêtait son arrivée en lui envoyant ce qu'on appelait *les honneurs du Chapitre*; jouissant d'une juridiction seigneuriale, les sentences portées par ses juges relevaient directement du Parlement; il avait ses prisons et ses fourches patibulaires reconstruites en 1532, et il était non moins jaloux que l'évêque du droit d'asile dont jouissait Saint-Pierre¹; enfin, il ne sortait point en corps sans un certain appareil, toujours accompagné de ses officiers et précédé de ses massiers².

Le Chapitre, en corps, présentait les principaux officiers de la cathédrale, c'est-à-dire : les quatre semi-prébendés, les quatre prieurs, le sous-chantre, le sacriste et beaucoup de chapelains; de plus, les chanoines présentaient, chacun en son mois, les seize cures dépendant de leurs prébendes et appelées *bénéfices monoculaires*³, c'est-à-dire celles de Servon, — Saint-Grégoire, — Luitré, — Saint-Germain-en-Cogles, — L'Hermitage, — Visseiche, — Antrain, — Corps-Nuds, — Saint-Erblon, — Javené, — Gézézé, — Vezin, — Saint-Hélier, — Saint-Laurent, — Saint-Étienne — et Saint-Germain de Rennes.

Pour être pourvu d'un canonicat, le sacerdoce n'était pas requis : la tonsure suffisait. On donnait le nom de *chanoines mineurs* à ceux qui n'avaient point encore reçu les Ordres sacrés et leur position était exceptionnelle. Alors même qu'ils avaient pris possession et accompli leur rigoureuse⁴, ils n'avaient ni stalle haute au chœur ni entrée au chapitre; ils

1. En 1483, l'évêque Michel Guibé s'étant permis de faire saisir un homme qui s'était réfugié dans la cathédrale, le Chapitre en demanda raison à l'official du prélat, ordonna la visite des prisons épiscopales et en fit sortir le malheureux détenu par les officiers de l'évêque. (*Reg. des délibér. du Chap.*)

2. *Reg. des délibér. du Chapitre.*

3. Le bénéfice monoculaire était celui dont le patron et présentateur ecclésiastique disposait en tout temps et mois qu'il venait à vaquer.

4. On appelait *rigoureuse* la première résidence de six mois que devait faire tout anoine avant de toucher les fruits de sa prébende.

occupaient au chœur une stalle basse correspondant à la stalle de leur prébende. Avec la permission de leurs confrères, ils pouvaient poursuivre leurs études dans quelques Universités; devenus diacres, ils prenaient leur stalle au chœur, leur place en chapitre et le pas en procession « du jour de leur réception ¹. »

En 1247, le pape Innocent IV voulut que les seize prébendes de Rennes fussent égales, et il chargea l'évêque d'Angers d'examiner les coutumes du Chapitre de Saint-Pierre et de régler par des statuts quelques difficultés qui s'étaient élevées entre l'évêque de Rennes et son Chapitre. Le *Nécrologe de Saint-Pierre* renferme de très-curieuses notions sur les règlements qui furent alors faits, et qui furent observés pendant tout le moyen-âge ². Outre ces vieux documents authentiques, l'Église de Rennes possède encore un bel exemplaire ms. des anciens Statuts du Chapitre; ce précieux volume porte en tête les armoiries du Chapitre et le titre suivant : *Antiqua Statuta Capituli Rhedonensis Ecclesiæ cathedralis Sancti Petri*. Nous ne pouvons nous dispenser d'en donner une courte analyse qui complètera ce qui précède.

Les chapitres ordinaires se tiennent toutes les semaines, le lundi et le vendredi, après prime; les chapitres généraux quatre fois l'an, à la Saint-Pierre-ès-liens, la Toussaint, la Purification et la Quasimodo. Les affaires importantes sont traitées spécialement dans ces dernières assemblées, où doivent paraitre les chapelains, choristes et serviteurs de l'église, pour y recevoir des avis convenables. Dans les chapitres ordinaires et généraux, les chanoines présents reçoivent chacun six deniers de monnaie bretonne, « *sex denarios antiquæ monnetæ Britannicæ*, » les grands chapelains trois deniers de monnaie semblable.

Tout nouveau chanoine doit, avant sa réception, présenter

1. *Mémorial d'un Chanoine*. (Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 3 G, 30.)

2. *Bulle d'Innocent IV*, à la fin du *Nécrologe de Saint-Pierre*.

ses lettres de provision à l'examen du Chapitre, payer à la fabrique dix livres de monnaie bretonne, prêter serment sur les Saints Évangiles d'observer la résidence personnelle et d'obéir aux statuts de l'Église de Rennes¹. Conduit, après ce serment, à la stalle qu'il doit occuper au chœur, il rentre ensuite au chapitre, où il reçoit le baiser de paix et prend place parmi ses confrères. Par son serment il s'oblige aussi à donner à l'église une chape de soie de la valeur de vingt écus d'or au moins².

Tout chanoine nouvellement reçu doit, avant de jouir des gros fruits de sa prébende, faire une première résidence de six mois consécutifs, demeurant dans l'intérieur de la ville, « *inter muros civitatis*, » et assistant chaque jour au moins à l'une des trois principales heures, qui sont matines, messe et vêpres; ces six mois doivent s'écouler tout entiers immédiatement avant ou après la fête de Saint-Pierre-ès-liens. Les

4. Voici la formule : « *de juramento per canonicum recipiendum prestando :*

« *Ego N... Ecclesiam Rhedonensem intraturus juro ad Sancto Dei Evangelia quod sum de legitimo matrimonio natus, prout credo, et quod non sum servilis conditionis nec alicui religioni astrictus.*

« *Item juro quod in meorum canonicatus et prebende assentione nulla (saltem quam sciverim) intervenit symoniæ labe, pravitas seu alia quavis illicita pactio.*

« *Item juro quod primam personalem residentiam in ecclesia Rhedonensi per illius canonicos fieri solitam et consuetam faciam et peragam; nec super ea quominus illam integre faciam, dispensationem aut gratiam aliquam per me vel alium impetrabo et si qua per me vel alium nomine meo impetrata fuerit, illa non utar.*

« *Item juro quod infra sex annos a tempore receptionis mee computandos unam copiam de serie dabo ecclesie Rhedonensi ad minus valoris 20 scutorum auri, et quod ad hoc omnes fietus grossos fructus meos et etiam quascumque distributiones meas in ecclesia Rhedonensi lucrandas et cetera mea bono specialiter obligo.*

« *Item juro observare consuetudines, jura, privilegia, libertates et statuta capituli Ecclesie Rhedonensis, ipsaque pro viribus tueri et defendere, ac etiam res et bona Ecclesie ac prebende hujusmodi non alienare vel alienata pro posse revocare; honorem et reverentiam Episcopo, dignitatibus ac antiquioribus meis præstare; secretaque dictorum ac capituli et Ecclesie Rhedonensis non revelare; nec etiam aliquod unquam patrocinium contra Ecclesiam Rhedonensem aut ejus jura, ad quemcumque statum devenero, præstabo, nec eidem adversabor.*

« *Item juro me nihil unquam contrarie honori, splendori, dignitati aut utilitati Ecclesie cathedralis Rhedonensis facturum aut fieri permissurum imo pro viribus impediturum. » (Antiqua Statuta Ecclesie Rhedon.)*

2. En 1670, le droit de réception fut fixé pour les chanoines à : 400 liv. pour pain du Chapitre, 400 liv. pour la chape, 48 liv. pour la fabrique et 40 liv. pour le bas-chœur.

deuxième et troisième résidences, ainsi que les suivantes, doivent également être de six mois, mais elles n'obligent pas à une aussi grande assiduité que la première, et le chanoine peut vaquer pendant cinquante-deux jours à ses affaires personnelles sans rien perdre des gros fruits de sa prébende¹.

Pendant les résidences ordinaires, le chanoine absent peut être considéré comme présent et toucher conséquemment ses gros fruits, s'il est en voyage de dévotion à Rome, à Jérusalem, à Compostelle, à Notre-Dame de Rocamadour, ou s'il a entrepris le voyage des Sept-Saints de Bretagne².

Le chanoine étudiant en théologie, ou même en droit canon ou civil, dans une Université célèbre telle que celles de Paris, Orléans, Poitiers et Angers, ayant fait sa première résidence, ne touche que dix livres sur ses gros fruits, à moins que le Chapitre ne veuille lui donner davantage. Il peut attendre la fin de ses études pour faire ses autres résidences.

Les infirmes et les malades sont exempts de la résidence tant qu'ils durent leurs infirmités et leurs maladies; les chanoines âgés de soixante-cinq ans sont dispensés d'assister aux matines.

Suivent les obligations particulières de chacun des membres du personnel ecclésiastique de Saint-Pierre; nous les retrouverons plus tard.

Les Statuts se terminent par les règles admises pour les sépultures à la cathédrale : personne ne peut être inhumé dans cette église sans la permission du Chapitre, et nulle pierre tombale n'y peut être placée sans la fondation d'un

1. « Chacun des chanoines aura par chacun an 52 jours de vacance francs et libres, à l'effet d'en gagner les distributions quotidiennes, absent comme présent, pourvu que dans la même année il ait assisté neuf mois de 30 jours, en tout 270 jours de suite ou interrompus, malgré qu'il ait été absent le reste du temps. » (Décision du Chapitre général du 16 avril 1770, approuvée par Mgr de Girac.)

2. Ce voyage des Sept-Saints de Bretagne, très-fréquent au moyen-âge, consistait à visiter les tombeaux de saint Patern à Vannes, saint Corentin à Quimper, saint Pol à Léon, saint Tugdual à Tréguier, saint Samson à Dol, et enfin saint Brieuc et saint Malo dans les deux villes qui portent leurs noms.

anniversaire pour le moins : « *Quod si tumbam lapideam aut aream habere voluerit in ecclesia, fundationem unius anniversarii ad minus aut aliam fundationem æquivalentem redditibus propriis dotare tenebitur.* » Cela nous explique le grand nombre d'anniversaires fondés à Saint-Pierre, où tous les ecclésiastiques attachés au Chapitre et plusieurs seigneurs séculiers désiraient avoir leur sépulture.

Ces *Anciens Statuts*, rédigés, d'après la tradition, en 1415, conservèrent toujours force de loi, et le Chapitre y eut souvent recours dans ses contestations avec les semi-prébendés et les prieurs. Les évêques Aymar Hennequin en 1588, et Le Tonnelier de Breteuil en 1728, de concert avec le Chapitre, donnèrent bien d'autres « statuts et ordonnances à être inviolablement observés, » mais ces derniers ne regardent guère que la tenue au chœur et la réglementation des offices; nous extraierons cependant quelques passages de ceux de 1588, parce qu'ils contiennent des détails de mœurs dignes d'intérêt.

Ces *Statuts* font d'abord connaître les règles à suivre : pour entrer au chœur, dont les portes doivent être fermées, une fois l'office commencé; — pour porter « la tonsure ou couronne, » — pour se revêtir de chape aux matines, — pour jouer des orgues à l'office canonial, etc. Nous copions ensuite le manuscrit :

« Est défendu de porter chemises froncées au collet ny aux manches, ny robes à collet renversé ny d'autre couleur que noires ou violettes, à peine de 20 sols d'amende applicable à la fabrique.....

« Doresnavant les matines commenceront aux jours de Pasques, de l'Ascension, de la Pentecoste précisément à cinq heures du matin, et les autres fêtes à six heures, et ce jusques après la Nostre-Dame de septembre, et depuis ce jour jusques à Pasques les festes à six heures précisément, et aux jours de dimanche et les jours de séries durant l'hyver se diront à six heures et demie.....

« Nul ne pourra monter aux hautes chaires au chœur s'il n'est constitué actuellement en l'ordre de diacre, et demeureront aux basses chaires les chanoines sous-diacres.....

« Se tiendra le chapitre aux jours de fêtes (lundi et vendredi) qu'il a accoustumé, à huit heures du matin, excepté durant le temps des Advents et Caresme qu'il se tiendra après neuf heures, le sermon estant fait.....

« Tous chanoines et tous choristes habitués et autres chapelains, estants promus en l'ordre de prêtrise seront tenus précisément dire et célébrer messe trois mois après leur promotion, à peine de 20 liv. envers la fabrique, et si aucun demeurerait un an entier sans dire messe après sa promotion (si ce n'est pour cause de maladie), il perdrait les fruits et distributions manuelles affectés à son bénéfice ou à sa charge, lesquels seraient appliqués à la fabrique¹. »

C'était à l'un des chanoines qu'incombait toujours la charge de théologal; voici en quoi consistait cet emploi :

« Les scholastiques ne prêchant pas assez souvent pour l'instruction du peuple et ne faisant que de rares leçons aux chanoines, différents Conciles prescrivirent d'ériger dans chaque cathédrale, et au sein même du Chapitre, la fonction théologale, avec charge au titulaire de faire deux ou trois fois par semaine, en public et à la cathédrale, aux jours et heures déterminés par l'évêque, des leçons d'Écriture Sainte ou de théologie. Celui de Trente décréta que dans chaque cathédrale le premier canonicat vacant serait affecté à cette fonction, qu'il estimait nécessaire pour combattre les erreurs du protestantisme. En France, et non sans raison, le gouvernement lui-même attachait une grave importance à cette nouvelle création. Aussi tous les Parlements du royaume hâtèrent-ils l'établissement des chanoines théologaux. Sur la remontrance de son procureur général, celui de Bretagne, séant à Vannes, ordonna le 3 septembre 1549, à chaque évêque de la pro-

1. Arch. du Chap. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil.

vince, de conférer le premier canonicat vacant de sa cathédrale à un docteur ou à un bachelier en théologie, avec mission d'annoncer la parole de Dieu et d'interpréter les Saints Évangiles tous les dimanches, à l'église cathédrale. Quoique d'une condition spéciale, ce canonicat demeura, comme les autres, à la collation du Pape et de l'Évêque, suivant les mois de vacance. Non-seulement comme chanoine, mais encore comme titulaire de cette fonction, le théologal était inamovible, c'est-à-dire que l'évêque ne pouvait pas le révoquer de cette fonction pour en revêtir un autre chanoine. Le théologal ne fut pourtant jamais un dignitaire proprement dit; au chœur, dans les cérémonies religieuses, aux assemblées capitulaires, il n'avait aucune préséance et n'occupait que le rang et la place attribués à son canonicat. A l'origine, comme on le voit par un décret de la congrégation du Concile de 1619, tous les chanoines devaient assister aux leçons du théologal. Ils s'affranchirent bientôt de cette obligation, et cette même congrégation se contenta, en 1648, de les exhorter à s'y trouver, n'y contraignant que le chanoine pénitencier seul. Pendant toute la durée du jour où il faisait sa leçon, le théologal pouvait s'absenter du chœur sans préjudice de ses distributions manuelles, et, quant à ces leçons elles-mêmes, il avait droit aux vacances ordinaires des autres docteurs des Universités, et pouvait les interrompre de la fête de saint T. ^{me} apôtre, jusqu'au lendemain de l'Épiphanie, du dimanche de la Septuagésime jusqu'au premier dimanche de Carême, du dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de la Quasimodo, et, enfin, de la Nativité de saint Jean-Baptiste jusqu'au 5 de novembre. Cette dernière période lui fournissait le moyen de prendre aussi ses mois de vacance comme chanoine. Si, par ailleurs et sans empêchement légitime, il manquait de prêcher à la cathédrale les dimanches et fêtes solennelles, et de faire ses leçons pendant la semaine aux jours désignés par l'évêque, celui-ci avait droit de correction sur lui, et, au besoin, de recourir aux cen-

sures pour le contraindre à y être plus fidèle à l'avenir¹. »

Le théologal de Rennes était le chanoine possédant la XV^e prébende, qui présentait à Saint-Erbion; il est donc inutile de donner ici la liste des titulaires de ce bénéfice, que l'on trouvera à la fin de ce chapitre.

Il nous faut aussi dire quelques mots des chanoines honoraires. Jadis on ne donnait point ce titre à de simples prêtres, mais seulement à d'anciens chanoines titulaires; lorsqu'un de ces derniers résignait son canonicat, le Chapitre, pour lui témoigner son estime et ne pas le perdre entièrement, le nommait chanoine honoraire. La première trace de cet usage nous apparaît dans les registres capitulaires en 1636; mais l'on y voit que ce n'était point une coutume nouvelle. « Le 31 octobre 1636, — est-il écrit, — vénérable et discret Louys Odesping, cy-devant chanoine, fut reçu, par Messieurs, chanoine honoraire, pour avoir l'entrée du chœur et y porter les draps, comme ont fait et font les précédents chanoines honoraires. » Dans le siècle dernier, la plupart des chanoines qui résignaient leur prébende à Rennes demandaient et obtenaient d'être nommés chanoines honoraires; quand éclatèrent les troubles de 1790, il y avait à Saint-Pierre cinq chanoines honoraires, tous anciens chanoines².

La Révolution française vint, en effet, terminer brutalement l'existence séculaire du Chapitre de Rennes. La conduite des chanoines en présence de ce terrible événement fut digne d'éloges. Le 17 novembre 1790, tous ceux qui se trouvaient à Rennes signèrent une protestation pleine de fermeté et de noblesse contre la Constitution civile du clergé; nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ce document historique, trop long pour être inséré dans ce livre. Les choses n'en restèrent pas là. Dès le mois suivant, le dimanche 6 décembre, le Chapitre se vit obligé de suspendre son office religieux et de protester de nouveau contre la violence qu'on

1. M. l'abbé Luceo, *Organisation du pers. ecclési. d'un diocèse.*

2. *Reg. des délibér. capitul. — Annales ms. de l'Église de Rennes.*

lui faisait. Cette seconde protestation, signée des mêmes noms que la première, est le dernier acte capitulaire rédigé par les chanoines avant leur dispersion; aussi nous faisons-nous un devoir de la reproduire intégralement; de tels écrits ne se lisent qu'avec respect et sympathie :

« Ce jour dimanche, 5 décembre 1790, le chœur étant assemblé à l'heure de matines, sans qu'elles eussent été annoncées par le son des cloches, il s'est trouvé que tout ce qui sert à la célébration des divins offices : ornements, linge, argenterie, ciré, livres de chœur et autres effets étaient renfermés sous des scellés; de sorte même que quelques membres de l'église n'ont pu paraître en habit de chœur. Et néanmoins l'office ayant été psalmodié à l'aide des bréviaires et des lumières dont chacun était fourni, MM. se sont ensuite rassemblés à la sacristie pour savoir d'où provenait une pareille voie de fait. A l'endroit, MM. du Pargo, trésorier, de Rommiloy, archidiacre, et de la Croix, chanoine syndic, ont rapporté qu'hier samedi, 4 de ce mois, ayant été avertis que des commissaires envoyés par le District de Rennes se disposaient à cinq heures du soir à mettre le scellé sur tous les effets appartenant au Chapitre dans la sacristie de la chapelle Saint-Yves, où l'office canonial est transféré, ils y étaient allés pour leur donner connaissance des sentiments et des dispositions du Chapitre consignées dans la délibération du 30 novembre dernier; que les susdits commissaires avaient déclaré qu'on était libre de faire toutes les protestations que l'on voudrait, mais qu'il ne leur était pas permis de les recevoir; qu'ils avaient, en outre, notifié verbalement une défense aux membres de la Compagnie de s'assembler soit à l'église, soit en chapitre, sous peine d'être poursuivis criminellement; que sur la proposition faite par eux à M. du Pargo d'assister à l'apposition du scellé, celui-ci avait représenté que comme il était trop tard pour convoquer le Chapitre, il convenait de surseoir jusqu'à lundi, afin que la Compagnie pût délibérer et aviser à ce qu'elle avait à faire et nommer même de son côté des commissaires, si elle le

jugéait à propos; ce qui ayant été refusé, et pareille invitation étant faite à mondit sieur le syndic d'être présent au procès-verbal et de le signer, il avait refusé l'un et l'autre, déclarant n'avoir aucune commission à cet effet, et ne pouvoir ni par sa présence, ni par sa signature autoriser ou approuver une pareille opération, ne la reconnaissant point pour légitime et valable; à tout quoi le sieur Dubuisson, sacriste, a ajouté que les mêmes avaient fait défense au domestique, sous peine de prison, de sonner les offices; que les enfants de chœur n'avaient manqué de se rendre à matines qu'en conséquence de la défense à eux intimée par les mêmes commissaires, qui s'étaient rendus à cet effet à la Psalette, et lesquels avaient aussi déclaré le dessein de revenir lundi continuer l'apposition des scellés et procéder à l'inventaire.

« Le tout considéré, attendu l'impossibilité de célébrer l'office divin avec la décence convenable, la précaution ayant été poussée au point même de ne laisser rien de ce qui est nécessaire pour la célébration des messes en basse voix, et vu les circonstances qui commandent impérieusement de céder à la nécessité du moment pour le bien même de la religion, il a été résolu de cesser l'office, en protestant de nouveau contre une entreprise de cette nature.

« Conclu et arrêté ledit jour 5 décembre 1700.

« Siensé : Du Pargo, trésorier; — Loaisel de la Villodeneu, chantre et chanoine; — de Rommilley, archidiaque de Rennes; — Le Mintier, archidiaque du Désert; — Fournier; — de la Croix; — Le Prévost de Bourgerol; — Le Mintier; — de Fajole; — de Corein; — de Ravenel du Bois-Teilleul; — Gascher du Val; — de Goyon; — Le Maistro; — Lesné de Penfautan; — par procuration de M. du Noday, de Ravenel du Bois-Teilleul; — par procuration de M. Viale de la Sepouze, de la Croix! »

CHANOINES DE SAINT-PIERRE DE RENNES

CHRONOLOGIQUEMENT PLACÉS DANS L'ORDRE DE LEURS PRÉBENDES,
DE 1415 A 1700 1.

« *Le Mémoire acertain du mois de chacune prébende de Rennes et quelle Yglise o cure est en la présentacion de chacune.* »

1. — « *Le mois de la prébende que tient vénérable et honeste docteur Monsr Pierre Levesque commence le premier jour de janvier et dure par vingt et trois jours, et par cause de sa chanoinie présente à l'glise de Vissatche.* »

Pierre Levesque, fils du seigneur du Molant, ratifia en 1381 le traité de Guérando, fut élu évêque de Rennes mais non sacré, fonda son obit à Saint-Pierre et mourut le 26 juillet 1424.

Jehan Marlon, inhumé à Saint-Pierre.

Robert Ferré (1484).

Pierre Feillé (1488-1493).

Jehan Belonneau, archidiacre de Rennes, recteur de Toussaints et prieur de Cahart (1514 et 1520).

Jehan Jamoays, doyen d'Aubigné et prieur de Boré, † 16 septembre 1547; inhumé dans la chapelle qu'il avait bâtie dans la cathédrale, au bas des nef.

Jehan Picault, recteur de Feins et doyen d'Aubigné (1547-1557); inhumé dans la vieille chapelle servant de sacristie en 1733 2.

François Thomé (1560), abbé de la Vieuville, plus tard trésorier de Rennes et évêque de Saint-Malo.

Sébastien Boscher, trésorier de Rennes (1580).

François Le Prévost, trésorier de Rennes (1598).

François Huart, trésorier de Rennes (1615-1633).

Claude Huart, déjà chanoine de Vannes, devint chanoine de Rennes en 1654, † à Paris en août 1680.

Jean-Gervais Huart, frère du précédent, reçu le 13 septembre 1680.

René-Henry-Hyaetinho de Francheville (1670).

1. Pour ce travail, nous nous sommes surtout servi du *Livre des Usages*, de diverses notes ms. trouvées aux Archives départementales et des Registres d'inscriptions ecclésiast. de Rennes; cependant cette liste n'est pas tout à fait complète, car nous avons trouvé quelques chanoines dont il nous a été impossible de déterminer la prébende.

2. On y retrouve son tombeau portant cette inscription en caractères gothiques : « Cy gist venerable... Picault en son vivant chanoine de Rennes, recteur de Feins et doyen d'Aubigné... »

Urbain Bouessay, député aux États de Vitré en 1683, vicaire général et official de Rennes en 1690.

Gervais Bouessay, prêtre du Mans, reçu le 4^{or} avril 1698 sur la résignation du précédent, fonda à la cathédrale l'office de Saint-Gervais, † 17 novembre 1707.

Jean Mottais, prêtre du diocèse, prit possession le 17 avril 1708, † 1737.

Charles-Louis du Quengo du Rocher de Crenolle, sous-diacre, prit possession le 7 février 1738, † 29 décembre 1777, âgé de soixante-huit ans, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

Louis Loatsel de la Villedeneu prit possession le 21 janvier 1778, et fut vicaire général et chantre de Rennes, prieur de la maison de Sorbonne, etc., † chanoine en 1823.

II. — « *De la prébende que tient vénérable et discret home mestre Pierre Huguet, arcediacre du Désert, le mois commence le vingt quatriesme jour de janvier et dure par vingt et trois jours ensuivans, et présente à l'eglise de l'Ermitage.* »

Pierre Huguet, archidiacre du Désert (1445).

Pierre Uguet (1440).

Robert du Fresne, trésorier de Rennes (1494).

Olivier Baud, trésorier de Vannes, † 13 février 1533.

Olivier Brunel, reçu coadjuteur du précédent le 23 septembre 1529 et chanoine en 1535, inhumé dans la chapelle de Brillet, à la cathédrale.

Guillaume Julienno, recteur des Iffs (1566).

Jehan Blandin, recteur de Rhetiers, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-André.

Jean Chauvel, chanoine dès 1596, devint recteur des Trois-Maries et vicaire de l'archevêque de Tours, † 17 mars 1620, inhumé dans la cathédrale¹.

René Louvel, recteur de Moigné en 1639.

Joachim de Beaucé, député aux États de Vitré (1673) et aumônier de la duchesse d'Orléans (1679).

Jean-François Ferret, dit *le Jeune* (1680), † le 13 septembre 1726, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-André.

Jacques-Emmanuel de Montalembert, vicaire général et official, ne prit possession que le 5 février 1729, † 1739.

1. On y retrouva en 1755 son tombeau portant cette inscription : « *Cy gist le corps de vénérable et discret Maitre Jean Chauvel, chanoine de céans, recteur des Trois-Maries et vicaire de Monseigneur l'archevesque de Tours, qui fonda un obit chacun an et decéda le 17 mars 1620.* » (Inventaire de la Cathéd.)

René-François-Achille-Louis Gouyon de Vaurouault, prêtre de Saint-Brieuc, prit possession le 9 novembre 1739, † 1758.

François de Lesquen, seigneur de la Menardaye, abbé de Lançonnet, recteur de Crozon et vicaire général de Quimper, prit possession le 2 octobre 1756, † le 26 octobre 1765, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

Pierre-Olivier-François de la Corbière de Juvigny, clerc mineur d'Avranches, prit possession le 26 mars 1766, résigna en 1774, et devint archidiacre de Vannes en 1787.

Jean-Jacques Provost de la Bouxière de Boisbily, prêtre de Tréguier, licencié en théologie, prit possession le 2 novembre 1774 et résigna en 1779.

Esprit-Félicien-Casimir Ravenel du Boisteilleul, prêtre de Rennes, recteur de Fouesnant et ancien vicaire général de Quimper, docteur en théologie, etc., prit possession le 7 mai 1773 et résigna l'année suivante.

Yves-Jean-Michel de Saint-Cristan, prêtre, conseiller au Parlement de Paris et vicaire général de Rennes, prit possession le 24 février 1774, † 2 novembre 1784, âgé de trente-cinq ans, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

Benjamin-René de Goyon des Hurlières, prêtre de Nantes, licencié en théologie, prit possession le 14 mai 1782, devint abbé de Coëtmalouen et vicaire général de Rennes, † chanoine honoraire et vicaire général en 1817.

III. — « *De la prébende que tient vénérable homme mestre Pierre Beauchesne le mois commence le seiziesme jour de février et dure par vingt et trois jours, et présente à l'glise de Saint Germain de Coglais.* »

Pierre de Beauchesne (1443).

Olivier Le Comte (1429).

Guillaume Marion, chanoine en 1449, † 27 octobre 1452, et fut inhumé dans la vieille chapelle servant de sacristie en 1755¹.

Jean Le Voyer (1484).

Yves Le Voyer, reçu le 24 janvier 1488.

Anselme Paysnel (1517), inhumé dans la chapelle de Brillat, à Saint-Pierre.

Guillaume Cocu, reçu à la mort du précédent.

Jean de la Piquelaye, reçu le 18 février 1527, devint doyen de

1. On y retrouva sa tombe, portant, en caractères gothiques, cette inscription : « *Cy gist misstre... Marion... qui fonda un obit et decéda le 27 octobre l'an 1452.* » (Invent. de la Cathéd.)

Fougères et recteur de Mellé, Baillé, la Chapelle-Janson et Saint-Germain-en-Cogles, † 1534.

Jacques de Plesguen (1535-1542).

Michel Le Duc, official, inhumé à Saint-Pierre, auprès du tronc. *Abel Porte*.

Pierre d'Argentré, prieur de Sens et official (1559), vivait encore en 1582.

Gilles d'Argentré, sieur de Listré, official (1645).

Lazare Cochon, sieur de l'Isle, du diocèse d'Évreux, † 9 novembre 1657.

François Cochon, recteur d'Amanlis, reçu le 16 novembre 1657, résigna en 1660.

Jacques Bossart, fils de M. du Clos-Bossart, clerc tonsuré, reçu le 6 juillet 1660, résigna en 1662.

Jean du Bouexic, diacre, fils de Guillaume, seigneur de la Pommeraye, en Messac, et de Gillette Aulnette, reçu le 21 juin 1662.

Henry du Bouexic, † 8 mars 1703, inhumé à Saint-Pierre.

Jean Lescuyer, prêtre de Paris, prit possession le 4^{er} juin 1703, devint scholastique de Rennes, † 1^{er} mai 1726.

Joseph-Jean-Baptiste de Langle, acolyte, reçu le 20 août 1726, † 2 août 1730, étant scholastique.

Jean Le Moyne de la Borderte, reçu le 13 juillet 1734; scholastique, archidiacre du Désert, vicaire général et official, † 1764.

Claude Elisabeth de la Corbière, prêtre du Mans, reçu le 26 avril 1764; fut archidiacre du Désert, chantre et vicaire général, etc.

Jean-Raymond de la Bourdonnaye du Bois-Hulin résigna en 1772.

Auguste Tuffin de la Rouairie, fils de Charles Tuffin, seigneur de Saint-Moron, et de Françoise Le Peltier, reçu le 2 avril 1772, † 14 janvier 1783, âgé de soixante ans, au château de la Choltais, inhumé dans l'église de Saint-Ouen-de-la-Rouairie.

Jean-Baptiste du Bois, prêtre de Langres, pourvu en Cour de Rome du canonat vacant par la mort du précédent, le résigna le 4 septembre 1783.

Hippolyte-Charles Rolland du Noday, diacre du diocèse de Saint-Malo, prit possession le 3 novembre 1783, † chanoine honoraire, âgé de quatre-vingt-dix ans, le 18 mars 1839.

IV. — « De la prébende que tient honeste homme mestre Robert Amice le mots commance le douztesmo jour de mars et dure par vingt et trois jours, et présente à l'glise de Saint Estienne près Rennes. »

Robert Amice (1445-1429).

Jean Gastel vivait en 1449.

Bertrand de Coëtlogon, archidiacre de Porhoët (1470).

Jean Cléret, vel *Clérot* (1495).

André Hamon, neveu du cardinal Guibé, abbé de Saint-Gildas de Rhuys, fut nommé évêque de Vannes en 1514.

Jean de Trélan, recteur de Saint-Étienne et de Saint-Hélier de Rennes, fut inhumé dans la cathédrale, où son tombeau apparaissait encore au XVII^e siècle, « dans le grand de l'église, armorié en haut d'un double écusson portant un chevron brisé, une estoile en dedans avec un lion ¹. »

Robert d'Espinay, reçu le 19 août 1544, devint chantre, etc.; + 1547.

Jean Le Bigot, recteur de Saint-Étienne de Rennes (1548-1560).

Antoine Josses fut recteur de Montauban, chantre de Rennes, etc. (1565).

Pierre Le Prevost (1617).

Guillaume Robert (1636), + juin 1644.

Pierre Gaçillier prit possession le 15 juin 1644 et résigna peu après.

Louis Odesping, sieur de la Meschinière, chanoine honoraire, prit possession du canonicat du précédent le 4 janvier 1645, et résigna une seconde fois; + à Paris en 1655.

Pierre Gaultier, sieur du Pillier, reçu chanoine le 25 janvier 1649, fut vicaire général, etc.; + 15 août 1685; inhumé à la cathédrale, dans la chapelle du Vœu.

Noël Gilbert (1709) mourut en 1719.

André Roussel du Bosc, reçu en 1724, résigna l'année suivante.

François Roussel de Tilly, prêtre, abbé de Saint-Gilbert, docteur en théologie, prit possession le 4^{or} mai 1722; nommé doyen de la collégiale de Saint-Aignan, il résigna et devint chanoine honoraire (1728).

René-Joseph-Marie Gouyon de Vaurouault, prêtre de Saint-Brieuc, licencié de Sorbonne, prit possession le 9 août 1729; nommé abbé des Champsbons, il résigna son canonicat en 1663 et devint chanoine honoraire; + 16 novembre 1775, âgé de soixante-quatorze ans, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre. En reconnaissance de ses services, son anniversaire en musique fut fondé par le Chapitre pour être célébré « pendant cent ans à commencer après sa mort. »

Claude-Hyacinthe Gouyon de Vaurouault, neveu du précédent, clerc tonsuré, prit possession le 7 février 1763 et résigna en 1767, n'étant encore qu'acolyte.

Gabriel-Charles-Joseph Morel de la Motte, né à Gennes, sous-diacre du diocèse, prit possession le 30 mars 1767, devint prêtre et

¹. *Diurnal des Obits de Saint-Pierre.*

licencié en droit; † âgé de trente-deux ans, le 10 février 1772, inhumé à Saint-Pierre. L'abbé Tresvaux a écrit sa vie ¹.

Joseph-Mathurin Le Mintier, prêtre de Saint-Brieuc, abbé de Boquien, prit possession le 4^{er} avril 1772; † chanoine (1844).

V. — « *De la prébende que tient vénérable homme mestre Pierre Bretin le mois commence le tiers jour d'avril et dure par vingt et trois jours, et présente à l'glise de Vezin.* »

Pierre Bretin (1445).

Jehan Pichault (1449).

Robert d'Espinau, chantre, puis trésorier de Rennes (1463).

Jacques Feillé (1493).

Thomas Le Roy, trésorier de Rennes, fut élu évêque de Dol † à Rome le 21 octobre 1524.

Guillaume du Bertry (1520), inhumé à la cathédrale « proche la chaire du prédicateur, sous une pierre tombale armoriée de quatre étoiles et d'un double sautoir ². »

Pierre de la Bende (1526) résigna vers 1535.

Guillaume de Villeboul prit possession le 5 juillet 1535; recteur de Thourie et de Bruz, il restaura dans la cathédrale la chapelle de Villeboul, où il fut inhumé sous un tombeau-arcade du côté de l'évangile.

Pierre Thomé (1537).

Pierre Allain, recteur de Balazé, archidiacre du Désert et scholastique, chanoine de Rennes en 1532; il fut aussi chanoine de Dol; † 24 mars 1581, inhumé dans la cathédrale de Rennes.

Pierre Ogier, archidiacre du Désert (1596), † 4 novembre 1617.

Michel Bourrée, protonotaire apostolique et délégué de l'archevêque de Tours, inhumé dans la chapelle Saint-Armel, à la cathédrale; † 6 septembre 1649.

Charles Masson (1650).

Jérôme de Racineux (1662), scholastique, fit enregistrer en 1697 ses armoiries : d'argent au lion de sable; † 24 novembre 1703, inhumé à Saint-Pierre.

Jean Le Bois, prêtre de Saint-Malo, prit possession le 7 novembre 1704, † 4^{er} mai 1728, inhumé à Saint-Pierre, derrière le maître-autel.

André Drouet, chantre de Rennes et recteur de Saint-Aubin de Rennes, prit possession le 3 février 1729, † 22 juillet 1732.

Roger-André du Quesnoy résigna le 12 juillet 1748.

François-Auge de Romilly prit possession le 7 janvier 1749;

1. *Vies des Saints de Bretagne*, V, 429.

2. *Diurnal des Obits de Saint-Pierre*.

archidiacre de Rennes et abbé de Mézières, il résigna le 26 septembre 1784 et devint chanoine honoraire.

René-François Gascher du Val, prêtre du diocèse, prit possession le 6 novembre 1784, + chanoine honoraire (1843).

VI. — « *De la prébende que tient vénérable homme mestre Geffroy de Chevaigné le mois commence le vingt sixiesme jour d'apvril et dure par vingt et trois jours, et présente à l'glise de Saint Germain près Rennes.* »

Geffroy de Chevaigné (1445).

Jehan de Chévigné, pour l'obit duquel Jacques de Chévigné, seigneur de Coesmes, paya 105 liv. monn. au Chapitre en 1486.

Jehan Thomasse.

Mathieu Thomasse.

Pierre du Plessix, recteur de Laillé (1494), fonda des messes à l'autel de Notre-Dame de la Forteresse, dans la cathédrale, où il fut inhumé.

Pierre Lohéac, recteur de Saint-Aubin de Rennes (1526 et 1531), fonda la fête Saint-Yves, dans la cathédrale, où il fut inhumé « au grand de l'église. »

Jean Agatec, reçu le 20 janvier 1539, fut recteur de Laillé et de Piré; inhumé dans la cathédrale, « à côté de la grande porte. »

P. Boumerel.

Guillaume Drouault, recteur de Vignoc, devint archidiacre du Désert, etc. (1559).

Pierre Marquet, archidiacre du Désert, + 29 mai 1642.

Jean de Lannoy, reçu le 4 juin 1643 et le 18 avril 1643, conserva la prébende malgré les prétentions de Marguarit Gouguelin, clerc du Mans, qui, pourvu à Rome, prit possession le 19 juillet 1642.

Jean Geffroy prit possession le 7 mars 1644.

Charles Blouët, chanoine dès 1639 et prieur de l'île Tristan, à Douarnenez, + 45 décembre 1665.

François Blouët, neveu du précédent, fut reçu le 16 et le 23 décembre 1665.

Louis Gory.

Gilles-André Barrin, clerc tonsuré du diocèse, prit possession le 12 août 1678; conseiller au Parlement en 1692, + 8 juin 1718.

René de Kermeno, archidiacre de Rennes, prit possession le 8 juin 1718, résigna en 1726 et devint prévôt de la collégiale de Guérande.

Jean-François de Guersans, archidiacre de Rennes, fut reçu le 28 juillet 1726, + 1764.

Charles-Séverin de Caqueray de Vallolive, archidiacre de Rennes, prit possession le 24 juillet 1764 et résigna en 1770.

Phil.-pe-Marie Dagorne du Bot, vicaire général de Rennes, prit possession le 18 septembre 1770 et résigna en 1778.

Jean-André de Fayolle de la Fèvre (alias *de la Périère*), docteur de la Faculté de Paris et vicaire général de Rennes, prit possession le 4^{er} octobre 1778, + au diocèse de Cahors le 19 juin 1821.

VII. — « *De la prébende que tient vénérable homme mestre Guy de Penmarch, trésorier de Rennes, le mois commence le deiz et neuffiesme jour de may et dure par vingt et trois jours, et présente à l'glise de Corps Nuz.* »

Guy de Penmarch, trésorier de Rennes (1445).

Simon d'Espinay, trésorier de Rennes.

Péan d'Espinay.

Jean de Parthenay, fils de Jean, seigneur de Parthenay, et de Guillemette Le Bart, fut recteur de Betton et de Montauban, conseiller du duc de Bretagne et doyen de Saint-Brieuc (1480).

Olivier Ferré (1498), inhumé à l'entrée des recherches du chœur, sous une pierre tombale portant l'effigie d'un chanoine et un écusson d'argent à la fasce d'azur accompagnée de trois molettes de gueules; de l'inscription en lettres gothiques on ne pouvait plus lire que ces mots en 1755 : « *Hic jacet... Ferré canonicus cujus anima in paradisum.* »

Hervé Mahyeuc (1526), inhumé à Saint-Pierre, non loin de Notre-Dame-du-Pilier.

Jacques Cadier, officiel et recteur de Toussaints (1554), inhumé dans les recherches du chœur de Saint-Pierre.

Jean Gaultier, recteur de Luitré (1573).

Yves Godet fonda un obit à Saint-Pierre, mais n'y fut pas inhumé.

Jean Le Provost, recteur de Toussaints et officiel (1596), + 4^{er} juillet 1607, inhumé dans le collatéral Sud de la nef de la cathédrale, où il avait fondé l'octave de saint Pierre.

Nicolas Ogier résigna; + 16 février 1639, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle des Guilbé.

Adrien Bourrés, reçu le 16 février 1639, + 1638.

Jérôme de la Mothe-Houdancourt, prêtre de Beauvais, reçu le 14 octobre 1658, résigna en 1663.

Denis David prit possession le 31 janvier 1663.

N... Aulnette.

François Aulnette de la Borgnière (1687) résigna vers 1698, et mourut peu après.

Pierre Gilles Aulnette, clerc du diocèse, prit possession le 20

mars 1698, † clerc tonsuré, âgé de soixante-neuf ans, le 40 juin 1754; inhumé dans les recherches de la cathédrale.

Charles-François de Vendomois de Saint-Aubin prit possession le 29 août 1752, devint scholastique, et résigna en 1767 pour rester chanoine honoraire.

Bonaventure-Augustin-Joseph du Plessix de Grénedan prit possession le 30 juillet 1767; abbé de Notre-Dame de la Vieuville et vicaire général de Rennes, † 27 janvier 1784, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

François-Marie Le Maistre de la Villegourio, prieur de Chanteraine et de Notre-Dame de Guipry, licencié, prit possession le 4 mai 1784; † vicaire général et chanoine, âgé de près de quatre-vingt-quatorze ans, le 7 septembre 1836.

VIII. — « *De la prébende que tient honesto homme mestre Regnault Hastelou le mois commence le onziesme jour de juign et dure par vingt et un jours, et présente à l'glise de Lutistré.* »

Regnault Hastelou (1445 et 1429).

Robert Le Tort (1486 et 1499).

François Hamon.

François Le Rouge.

Thomas Hamon.

Mathurin Glé (1526), abbé de Beaulieu et de Gêneston, † 48 juillet 1546.

Pierre Martin, inhumé dans la nef méridionale de Saint-Pierre.

François Mousset (1560).

Robert de la Châsse, reçu le 4^{or} décembre 1502, prieur de Bazouges; il choisit sa sépulture en 1583, à Saint-Pierre, dans la chapelle de Rillé.

Jean Lodin, recteur d'Amanlis (1596 et 1608) ¹.

François Pinczon, seigneur de Tellé, grand-pénitencier (1617), † 22 novembre 1630, inhumé à Saint-Pierre, dans la chapelle Saint-André.

Martin Brandin, seigneur d'Allérac, en Saint-Just, fils d'Étienne, sieur de Tallut, et de Jeanne Pinczon, résigna et devint chanoine honoraire; † à Allérac, 5 décembre 1678, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-André.

Charles Fournier, seigneur de la Minnerais, neveu du précédent, vicaire général (1677).

N... Chapellier.

1. Il fut inhumé au milieu de la cathédrale, sous une tombe armoriée d'un chevron brisé accompagné d'un cœur et d'un croissant et de deux étoiles au-dessus du chevron; il n'y avait pas d'effigie sur cette pierre, mais seulement une inscription qui n'a pas été relevée. (*Journal des Obits de Saint-Pierre.*)

Claude-François Prioul de la Cloustats résigna en 1695 et devint scholastique, + 11 mars 1712.

Hyacinthe de la Perche, prêtre du diocèse, prit possession le 20 juillet 1695 et résigna deux mois après; + 3 octobre 1695, inhumé à la cathédrale, vis-à-vis la chapelle Saint-Nicolas.

Georges Escolasse, prêtre du diocèse, prit possession le 28 septembre 1695; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois croissants d'or entrelacés*; + 23 septembre 1746, inhumé dans les recherches de la cathédrale.

Alexis-César de Talhouët de Bonamour, scholastique, prit possession le 6 février 1747; vicaire général, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, etc., + 24 juillet 1759.

Yves-Marie-Rolland Le Gao de Lansalut de Servigné, prêtre de Tréguier, prit possession le 4 avril 1755; + âgé de trente ans, 4 septembre 1759, inhumé à Saint-Pierre.

Pierre-Pélage Fournier, prêtre du diocèse, prit possession le 21 décembre 1759 et devint officiel en 1784; + chanoine en 1804.

IX. — « *De la prébende que tient vénérable homme mestre Hervé Huguet le mois commence le tiers jour de juillet et dure par vingt et quatre jours, et présente à l'glise de Javené.* »

Hervé Huguet fonda vers 1415 son obit à la cathédrale, qu'on y célébrait le 40 mai.

Jean de Coëtquits, archidiacre du Désert, devint évêque de Rennes et de Tréguier; + 1464.

Etienne Guillemer, licencié en décret, chantre de Saint-Brieuc, + 1476.

Pierre Méhaud, reçu le 23 septembre 1476, docteur en l'un et l'autre droit, + 1486.

Guy Le Lyonnais, abbé de Beaulieu, reçu les 26 et 28 janvier 1487, fut élu par le Chapitre évêque de Rennes en 1502, mais mourut simple chanoine en 1528.

Jean de la Motte, abbé de Saint-Gildas de Rhuys en 1529, + co-adjuteur de l'évêque de Quimper.

Jean du Breil, seigneur du Breil, en Iffendic, fut reçu le 3 décembre 1540; prieur d'Iffendic, il fonda la Saint-Jean-Baptiste à la cathédrale, mais se fit enterrer dans l'église d'Iffendic. Il vivait encore en 1566.

Laurent Moulnter.

François Chaussière, recteur de Betton et scholastique (1596).

Michel Plesstz, recteur de Châtillon-en-Vendelais (1618), + 23 janvier 1620, inhumé dans la cathédrale, dans la chapelle du Saint-Sacrement, sous une pierre tombale portant cette inscription : « *Cy gist Michel Plesstz, chanoine, mort le 23 janvier 1620...* »

a fait dans cette église plusieurs fondations, priez Dieu pour lui¹. »

André Simon, sieur de Launay, prêtre, † 19 janvier 1643, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle du Saint-Sacrement.

Jean de Monstreuil, prieur de Saint-Cyr de Rennes, prit possession le 28 avril 1643, mais M. du Hac prétendit avoir droit au même canonicat, ce qui fit Jean de Monstreuil résigner en faveur du suivant.

Mathieu de Monstreuil prit possession le 23 juillet 1644 et résigna lui-même en 1647.

René de Sévigné de Montmoron, fils de René, seigneur de Montmoron, et de Gabrielle de Bollay, prit possession le 11 septembre 1647; il devint prieur de Beauchesne et abbé de Geneston (1663); † 1674.

Guillaume Mazure, reçu en 1674, permuta son canonicat avec la cure de Villejuif, au diocèse de Paris, que possédait le suivant (1690).

Pierre Rogier du Crévy, archidiacre de Rennes, permuta son canonicat avec Nicolas Routtier de la Forcade, qui n'en prit pas possession (1698).

Jacques du Mans, clerc du diocèse, prit possession le 11 février 1698.

Pierre Le Prévost de Bourgerel prit possession le 6 décembre 1737, résigna en faveur de son neveu (1767) et devint chanoine honoraire; † âgé de soixante-seize ans, 26 octobre 1774, inhumé à Saint-Pierre.

Simon-Jean Le Prévost de Bourgerel, prêtre du diocèse de Nantes, prit possession le 13 juin 1767 et conserva sa prébende jusqu'en 1790.

X. — *« De la prébende que tient vénérable homme mestre Jehan Le Breton, arcediacre du Désert, le mois commence le vingt et septiesme jour de juillet et dure par vingt et trois jours, et présente à l'eglise de Saint Héliet. »*

Jean Le Breton, seigneur de Lancé, archidiacre de Rennes, etc. (1445).

André d'Espinau, scholastique en 1470, devint archevêque, cardinal, etc.; † 1500.

P. Le Parcheminier.

Eon du Houx.

Jean Le Prieur.

1. Incent. de la Cathéd. en 1753.

Hervé de Calac.

Bertrand Le Clerc, trésorier (1524).

Jehan des Clercs (Johannes de Clericis), trésorier (1595).

Guillaume Agatce, recteur de Piré (1537), inhumé dans les recherches de la cathédrale, où il avait fondé plusieurs messes.

Guillaume Ferron (1547).

Thomas Le Piffre (1560).

Jean Le Clerc, † 17 septembre 1563.

Louis Cadier (1574) devint scholastique, puis archidiacre du Désert.

Jean de Lespronnière, chantre de Rennes (1596), † 1610.

Jean de Lespronnière, neveu du précédent et chantre comme lui, † 1651.

Jean de Lespronnière, seigneur dudit lieu, neveu du précédent, prit, le 25 janvier 1649, possession du canonicat que son oncle avait résigné en sa faveur; il fut député aux États de 1665.

Charles-Amaury Gouyon de Matignon de la Ribaudière, chanoine étudiant à Paris en 1689, † le 26 juillet 1728, inhumé dans les recherches du chœur de la cathédrale.

René-Auguste de Marbœuf, diacre, prit possession le 29 juillet 1729 et résigna en 1732.

Elisabeth-Théodose Le Tonnelier de Breteuil, clerc tonsuré, prit possession le 11 février 1732; c'était un cousin de MONSEIGNEUR de Rennes; il résigna vers 1735.

Claude-Luc du Bouexle de Gutchen, prêtre, prit possession le 21 mars 1735, † 29 mars 1749, inhumé dans les recherches du chœur de la cathédrale.

Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, prêtre, prit possession le 16 mars 1750, résigna et devint chanoine honoraire (1766), abbé de Langonnet (1767) et évêque de Quimper (1773); † 1790.

Joseph Razeau de Beauvais, prêtre, prit possession le 6 juin 1766, résigna l'année suivante, et devint chanoine honoraire, puis scholastique.

Louis-Alexandre Le Mintier de la Motte-Basse prit possession le 13 février 1767, devint archidiacre du Désert (1773), et conserva sa prébende jusqu'en 1790.

XI. — « *De la prébende que tient vénérable homme mestre Robert Le Conte le mois commance le deiz et neuffiesme jour d'aoust et dure par vingt et trots jours, et présente à l'eglise de Saint Grégoire.* »

Robert Le Conte, licencié ès lois (1445), fut official; † 11 février 1485.

Jean d'Espinau (1470) devint trésorier de Rennes, puis évêque de Valence.

P. Hetr. (?)

Gilles de la Rivière, archidiacre de Rennes, reçu le 14 août 1474, † 1489.

Pierre Bourgneuf, trésorier, recteur de Saint-Germain de Rennes, etc., † 1523.

François Fabri (1526).

Claude Dodieu, abbé de Saint-Mathieu (1550 et 1567).

Amoral de Herbamez, prieur de Marsac (1587 et 1597).

Louis Odesping, sieur de la Meschinère, dès 1623 chanoine, vicaire général de l'archevêque de Tours et official métropolitain en Bretagne; il résigna une première fois son canonicat en 1636, devint recteur de Moulins et chanoine honoraire.

Gilles de Gain, prêtre, docteur en Sorbonne, recteur de Moulins, permuta avec le précédent et prit possession le 14 février 1636; il résigna en faveur du suivant, son neveu, et devint chanoine honoraire, chantre, etc.

François Pinczon, clerc du diocèse, prit possession le 29 janvier 1680.

Anne-Marin Pinczon de Pontbriant, † 24 février 1721.

Joseph-François de Trémigon, reçu en 1721, † prêtre et âgé de soixante-et-onze ans, le 16 juin 1751, inhumé dans les recherches du chœur de la cathédrale.

François-Henri Hervagault, recteur de Saint-Symphorien, puis de Saint-Hélier, licencié en droits, prit possession seulement le 24 mars 1755; devint grand-pénitencier, etc.; † 28 décembre 1764, âgé de soixante-six ans; inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

Julien-Olivier Gibon du Pargo, prêtre du diocèse, prit possession le 7 mars 1765, résigna en 1780, devint successivement chanoine honoraire, vicaire général, chantre, trésorier, etc.; † de faim dans une cachette, à Rennes, pendant la Terreur.

Esprit-Félicien-Castmir de Ravenel du Botstellleul, prêtre du diocèse, prit possession le 5 novembre 1780, et conserva sa prébende jusqu'en 1790.

XII. — « *De la prébende que tient honeste homme mestre Guillaume Britlet le mois commance le onziesme jour de septembre et dure par vingt et deux jours, et présente à l'glise de Gézé.* »

Guillaume Britlet, chantre, devint évêque de Saint-Brieuc (1424) et de Rennes (1428); † 1448.

Robert de la Rivière, neveu du précédent, chantre, puis évêque de Rennes, † 1450.

Jo... Soufet.

J. d'Espinau.

Pierre Amette ou *Ametti*, protonotaire apostolique et secrétaire des Brefs, fonda un obit à la cathédrale, mais il fut inhumé à Rome avec son frère Gabriel et son neveu Julien, dans l'église de Saint-Yves-des-Bretons, en 1540¹.

Hervé Colson, prieur de Betton et scholastique, † 1544.

Pierre Colson, frère du précédent, prieur de Châteaubourg (1546).

Laurent Barjat.

Aymar Coustaingn.

Pierre Le Bauldrier, recteur de Bruz et de Billé, doyen de Fougères, † 1582, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de Villeboul².

Georges Le Bel (1596).

Georges Le Bel, prieur-recteur de Romazy (1607), neveu du précédent, fut official, fonda un obit à Saint-Pierre le 11 mars 1631, mais ne mourut que vers 1644, après avoir résigné en faveur du suivant.

Luo de Marbœuf, clerc tonsuré de Rennes, mis en possession du canonicat du précédent (20 janvier 1642), eut à repousser les prétentions de Jean de Volviro, qui s'était fait pourvoir à Rome après la mort de G. Le Bel.

Jean Pépin, reçu à la place du précédent, le 26 novembre 1633, † 1700.

Jean Guerry fit enregistrer en 1697 ses armoiries : *d'azur à deux épées d'argent passées en sautoir, à la garde et poignée d'or, au chef d'argent chargé de trois roses de gueules*; il fit en 1702 une fondation à Saint-Pierre; † 31 mai 1705, inhumé à l'entrée de la chapelle Saint-Armel, dans la cathédrale.

Charles-François Pinexon de Carcé, prêtre du diocèse, prit possession le 3 novembre 1706, † 25 juin 1712, inhumé à la cathédrale, vis-à-vis l'autel Saint-Yves.

François-Joseph Simon, prêtre du diocèse, prit possession le 20 octobre 1713.

Godefroy-Jean Gardin, prêtre, archidiacre du Désert, etc., prit possession le 27 janvier 1730; † 1733.

1. Nous avons retrouvé, en 1863, à Rome, le tombeau de ce chanoine, portant son effigie, accompagnée de cette inscription : « *Illo dominus Petrus Ametti canonicus Redonensis, sedis apostolicae notarius, breviternaque scriptor, juris utriusque peritus, una cum Gabriele fratre ac Juliano nepote situs est. Visit annos LV, obiit pridie Kalendas Augusti, MDX.* »

2. Sa tombe au pied de l'autel portait cette inscription : « *Cy gist Pierre Le Bauldrier, doyen de Fougères, chanoine de Beanois, décédé le 14 juin 1582.* » (Inventaire de la Cathédrale en 1733).

Claude-Michel de Cornulier, fils de Claude de Cornulier de la Caraterie et d'Anne Le Maignan, né à Paulx en 1729, vicaire de Saint-Étienne de Mermorte, au diocèse de Nantes, en 1755, prit possession le 12 mai 1756; † à sa terre de la Pajotterie, en Saint-Étienne de Mermorte, le 10 novembre 1769, et inhumé dans l'église de Paulx.

Jacques-Félix Pinot, prêtre de Rennes, prit possession le 13 juillet 1770; † 8 octobre 1786, âgé de soixante-quinze ans, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

Yves-Joseph Lesné de Penfantan, prêtre de Tréguier, bachelier de Sorbonne, vicaire général de Saint-Brieuc, chanoine honoraire de Quimper, l'un des anciens commissaires des États de Bretagne, prit possession le 27 décembre 1786, et conserva sa prébende jusqu'en 1790.

XIII. — « *De la prébende que tient honeste homme mestre Robert de Méserètes le mots commence le quart jour d'octobre et dure par vingt et trois jours, et présente à l'glise de Saint Laurens.* »

Robert de Méserètes (1445 et 1424).

Pierre Brunel.

Jehan Hollier (1470), doyen du Chapitre de Saint-Malo, † 18 mai 1486.

Guillaume de Tatillo, archidiaque du Désert, fonda un obit à Saint-Pierre.

Antoine Bernard fonda à la cathédrale la fête de saint Antoine, et à Saint-Étienne un *libera* le jour des Rameaux, « alors que le Chapitre s'y rend en procession; » † 4 janvier 1527, inhumé « au grand de l'église, au bout de l'autel des Quatre-Évangélistes. »

Raoul Nouvel (1527).

Sébastien Thomé (1586) devint trésorier, abbé de Rillé et du Rellec, etc.; † janvier 1569.

Georges Le Duo, sieur de la Massaye, fut inhumé à la cathédrale, « dans le grand de l'église¹. »

Jean Chantebel, recteur de Thourie, fit une fondation à la cathédrale en 1578; † 24 janvier 1584, inhumé dans l'aile droite de la nef de cette église, près l'autel Saint-Eustache².

Jean Gérault (1574).

1. C'est probablement son tombeau qui signale l'incendiaire de 1733, quoique le nom de Jacques ait été substitué par les commissaires à celui de Georges; voici comme ils s'expriment : « Au milieu de la nef est une pierre tombale sur laquelle est écrit : « Cy gist mestre Jacques Le Duo en son temps sieur de la Massaye, prieur de Bellon, chanoine de céans, décédé en décembre 1570. » (Invent. de la Cathéd.)

2. L'on y retrouva en 1733 son tombeau, consistant en une pierre sur laquelle était gravé l'effigie d'un chanoine revêtu d'une chape; on y voyait aussi son écusson, présentant « un casoir accompagné en chef d'un cœur, et en flanc et pointe d'une

Pierre Forest (1606) résigna vers 1635, et devint chanoine honoraire et recteur de Toussaints.

Robert Constantin, fils de Gabriel Constantin, seigneur de la Fraudière, fit une fondation à Saint-Pierre, résigna son canonicat et devint abbé de Saint-Jean-en-Vallée, à Chartres; il était docteur en Sorbonne et conseiller au Parlement de Paris; † 3 novembre 1650, inhumé dans la cathédrale de Rennes, dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Cherche, où le Chapitre permit qu'on lui élevât un monument funéraire, que nous décrirons en parlant de la cathédrale.

Jean Quesnel, † 11 juin 1637, inhumé dans les recherches de la cathédrale. Après lui, François Bonnemez et Claude Cornulier se disputèrent sa prébende, qui finit par rester au suivant.

Antoine Moreau, secrétaire de l'évêché, fit du bien aux hospices de Rennes; † 1^{er} juin 1642. Philippe Le Bel et Antoine David prétendirent le remplacer et prirent possession, l'un en octobre, l'autre en novembre 1642, mais ils ne purent se maintenir.

François Foureau, prêtre du Mans, aumônier de la reine, pourvu dès 1644 par arrêt du grand conseil, demeura maître de la prébende, qu'il ne résigna qu'en 1645.

François Fouquet prit possession le 11 avril 1645 et résigna peu après.

René Fouquet de Chatain prit possession le 5 janvier 1646; † à Paris en 1669.

Pierre-Jean Le Chappelier résigna en 1679.

Claude Ferret (l'aîné), prêtre du diocèse, docteur en théologie, prit possession le 12 mai 1679; † 17 juillet 1728, inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-André.

Maurille-Pierre-Jean Hay de Bonteville, diacre du diocèse, bachelier de Sorbonne, prit possession le 7 février 1729; devint trésorier; † 1783.

Joseph Vitale de la Sépouze, sous-diacre du diocèse de Limoges, prit possession le 3 avril 1783, et conserva sa prébende jusqu'en 1790.

XIV. — « *De la prébende que tient vénérable homme mestre Pierre de Chantemelle et que tenoit naguères mestre Guillaume Martin que Dieux absolve le mois commence le vingt et septiesme jour d'octobre et dure par vingt et dous jours, et présente à l'eglise de Servon.* »

Pierre de Chantemelle (1445).

fleur de souci; » sur la bordure de la tombe on lisait ces mots, en lettres gothiques : « *Cy gist messire Jehan Chantebel, en son vivant chanoine de Rennes, decédé le 23 janvier, en l'année 1381.* » (Invent. de la Cathéd.)

André Huays.

Nicolas Brezault fonda un obit à la cathédrale, où il fut inhumé « devant le Crucifix, avec un carreau avec touffes sous sa teste. »

Guillaume de la Rivière (1470 et 1482).

Rolland Le Baz (1530); il fut inhumé dans la cathédrale, « au milieu de l'église, près l'autel de Saint-Mathurin. »

Armet Le Lièvre, recteur du Theil, fit faire en 1520, à la cathédrale, l'autel Saint-Mathurin, devant lequel il choisit sa sépulture, et y fonda plusieurs messes; † vers 1536.

Jean Le Mesnagier, reçu le 11 mars 1537, † 1549, inhumé dans la nef de la cathédrale, du côté de l'évangile.

Jehan Dodieu fut reçu le 3 novembre 1549.

Clément de Bardy, prieur de Marsac (1566 et 1574).

Salomon de Herbamez (1587) résigna et devint ensuite chanoine de Nantes, archidiacre de la Mée et prieur de Notre-Dame de Toutes-Joies; † 1612.

Antoine David résigna vers 1649.

Pierre Huart, seigneur de la Praye, prit possession le 4 décembre 1649, devint trésorier; † 12 mai 1690, après avoir résigné son canonicat en faveur du suivant.

Pierre-François Huart, sous-diacre, neveu et coadjuteur du trésorier qui précède, prit possession le 25 janvier 1689, devint lui-même trésorier et résigna en 1723.

Pierre-François Michel, sieur du Fresno, clerc tonsuré, prit possession le 27 août 1723; nommé recteur d'Étrelles, il résigna son canonicat le 9 mars 1730.

Germain-Anne Bossard de la Rossignolière, prêtre du diocèse, prit possession le 16 décembre 1730; † 17 juin 1778, âgé de quatre-vingt-trois ans, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

Jean-Baptiste-Marie Le Corsin du Chesne-Blanc (alias de Corcin), prêtre du diocèse, prit possession le 26 octobre 1778 et devint abbé de Lanvaux en 1786; † curé du Sol (1816).

XV. — « De la prébende que tient vénérable homme mestre Jehan de Beaumont le mois commence le deiz et ouyettesme jour de novembre et dure par vingt et trois jours, et présente à l'eglise de Saint-Erblon¹. »

Jehan de Beaumont, seigneur de Sainte-Foi (1415), secrétaire de l'évêque en 1422 et recteur de Châtillon-sur-Seiche en 1428; il avait été marié avant d'entrer dans les Ordres, et sa femme, Jeanne

1. A partir du milieu du XVI^e siècle, les chanoines pourvus de cette prébende exercèrent jusqu'en 1790 la charge de théologal.

Le Prestre, avait été inhumée dans la cathédrale, devant l'autel Saint-Eustache; lui-même fut inhumé dans cette église, où il fonda son obit en 1428. Co fut le rédacteur du *Livre des Usages de l'Église de Rennes*.

Arnel de Beaucé.

Guillaume Gonné fonda la chapellenie du Crucifix et donna, en 1470, 80 écus d'or pour la restauration de la cathédrale, où il fut inhumé « au milieu de l'église. »

Jehan Rouzelle.

Jehan Barbe.

Yves Le Mateuc fonda un obit et fut inhumé dans la chapelle de Brillot, à la cathédrale, sous une tombe « armoirée de fusées. »

Pierre Jouaud (1526, 1541) fit construire un autel à la cathédrale « au deuxième pilier du côté du manoir. »

N... Brullé.

Martin Bouesnon, prieur de Sens (1534 et 1547).

Guillaume du Moulin, recteur d'Aigné (1559), fut inhumé à la cathédrale, « au milieu de l'église. »

Michel Morin fit plusieurs fondations à la cathédrale et y fut inhumé « dans le grand de l'église, » le 12 mars 1575.

Richard Didier, provincial de l'ordre des Carmes en Bretagne, succéda au précédent en la charge de théologal, qu'il exerça pendant vingt-deux ans; il se rendit célèbre par ses prédications, devint aussi recteur d'Orgères, et finit par se retirer chez les Carmes de Rennes, où il mourut en 1607, âgé de soixante-quatorze ans.

Jean Peschant fonda son obit à la cathédrale le 12 février 1607.

Gabriel Peschant, neveu du précédent et recteur d'Orgères, + vers 1630.

Jacques Droux, vicaire général et officiel (1639), + 5 décembre 1656, inhumé à la cathédrale proche la chapelle du Vœu.

René Durant prit possession le 29 mai 1657, + 1664.

Nicolas du Catel, bachelier en théologie, prit possession le 16 janvier 1665.

Hugues Tronhot prit possession le 4 mars 1669, + 22 décembre 1698, inhumé à la cathédrale, vis-à-vis la chaire; il avait fait enregistrer en 1697 ses armoiries : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois troncs d'arbre de même, deux en chef, un en pointe.*

André Esnouf, prêtre de Coutances, docteur en théologie, prit possession le 25 février 1699; il résigna en 1705.

Jacques Le Gault, docteur en théologie, prit possession le 17 juillet 1705; + 19 janvier 1728, inhumé à la cathédrale, proche la chaire, au lieu ordinaire de sépulture des théologaux.

Guillaume-Marie du Breil de Pontbriand, prêtre de Saint-Malo,

docteur en théologie, prit possession le 14 août 1728, devint chantre, abbé de Lanvaux, etc.; † 1767.

Jean-Anne de la Croix, prêtre du diocèse, licencié en théologie, prit possession le 13 juin 1767, et conserva sa prébende jusqu'en 1790.

XVI. — « *De la prébende que tient honeste homme Guillaume Desvigné le mois commence le deiziesme jour de décembre et dure par vingt et un jours, et présente à l'glise d'Entrain.* »

Guillaume d'Esvigné (de Esvigneo), vivant en 1107 et 1120, fonda son anniversaire à Saint-Pierre, pour lequel il légua 40 sols de rente.

Robert Amy (1121).

Jehan du Houx (1149).

Raoul de la Moussaye (1171).

Jehan Bouédrier, doyen d'Aubigné, recteur de Saint-Hélier et Saint-Germain de Rennes (1198), fonda à la cathédrale la chapelle de Saint-Claude et y fut inhumé sous une arcade gothique, vis-à-vis l'autel; ses armoiries, *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois tourteaux de gueules*, apparaissaient au vitrail, à la clef de voûte et sur la muraille, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette chapelle; son tombeau existait encore en 1753, mais l'inscription en avait disparu.

André Briand.

Georges du Tertre (1526), recteur de Saint-Armel, † 31 août 1599, inhumé au bas de la cathédrale; son tombeau y était armorié « *d'un tertre et d'une étoile au-dessus.* »

Anthoine Pucci, fils d'Alexandro Pucci, d'abord chanoine de Florence et évêque de Pistoie, puis créé en 1531 cardinal prêtre du titre des Quatre-Saints couronnés, fut reçu chanoine de Rennes en place du précédent, le 12 mars 1540; il devint grand-pénitencier à Rome et évêque de Sabine; † en Toscane, en 1544, âgé de soixante ans.

Guillaume de Lignières, abbé de Saint-Aubin-des-Bois (1553), fonda un obit à Saint-Pierre, mais fut inhumé à Nantes.

René de la Haye devint abbé de Rillé en 1569.

Jean Aveline fit une donation à Saint-Pierre en 1570, et y fut inhumé dans la chapelle de Brilllet.

Romain de La Font (1596).

Pierre Alleaume (1615) fit une fondation à Saint-Pierre en 1638.

Charles de Sévigné prit possession le 16 août 1638 et résigna peu après.

Antoine des Claux prit possession le 8 octobre 1638, résigna et devint chanoine honoraire ¹.

Jean des Claux, reçu le 23 août 1663, bachelier en théologie, résigna en faveur de son frère qui suit.

Pierre des Claux prit possession en octobre 1669.

Jean-Baptiste de Morel d'Aubigny, clerc du Mans (1688), résigna en 1694.

Michel Le Breton, prêtre de Saint-Malo, docteur en Sorbonne, prit possession le 2 octobre 1694 et le 13 février 1695.

François Vigier (1697).

N... *Vigier* mourut en 1734.

Paul Picaud de la Pommeraye, issu des seigneurs de la Pommeraye, en Messac, prêtre, prit possession le 6 avril 1734; † 17 janvier 1783, inhumé dans le caveau de Saint-Pierre.

Guillaume Chantal, prêtre de Saint-Flour, licencié en théologie, prit possession le 28 juin 1783 et résigna peu après.

Joseph de Fénieux, prêtre de Limoges, licencié en théologie, prit possession le 20 avril 1784, et conserva sa prébende jusqu'en 1790.

1. Il fut inhumé à la cathédrale, devant la chapelle du Vœu, et l'on grava sur sa tombe cette épitaphe : « Cy gist Messire Antoine des Claux, prestre natif du Languedoc, chanoine, délégué de Tours, mort le 28 septembre 1663. » (Invent. de la Cathéd. en 1733.)

CHAPITRE VI

PERSONNEL SECONDAIRE DE LA CATHÉDRALE DE RENNES

Semi-prébendés ou grands-chapelains. — Prieurs de Saint-Michel, Saint-Martin, Saint-Moran et Saint-Denis. — Sous-chantre. — Maître de psalette. — Sacriste, diacre et sous-diacre, bacheliers, chapiers, choristes et autres officiers de chœur. — Chapelains. — Maître des cérémonies, massiers, etc.

Nous venons de parler de l'organisation du Chapitre de Rennes et des seize chanoines prébendés qui le composaient; mais au-dessous de ce Chapitre et relevant de lui se trouvait un nombreux personnel qui mérite aussi d'attirer l'attention. Les officiers dépendant du Chapitre étaient de deux sortes : les uns, ecclésiastiques, aidaient aux chanoines à célébrer l'office divin, c'étaient les semi-prébendés, les prieurs, le sous-chantre, les chapelains, les choristes, le maître de psalette, les bacheliers ou chapiers, le sacriste, les diacre et sous-diacre, le maître de cérémonies et tous les employés du bas-chœur¹; les autres, séculiers pour la plupart, étaient le prévôt ou receveur des rentes en général, l'obitier ou receveur des rentes d'obits, le fabriqueur, le secrétaire, puis tous les officiers de la juridiction du Chapitre, tels que sénéchal, notaire, procureur, alloué, greffier, etc. Quoique des ecclésiastiques occupassent ordinairement quelques-unes de ces dernières charges, comme celles de fabriqueur et de secrétaire, nous ne nous occuperons pas cependant des employés

1. Les employés du bas-chœur tiraient ce nom de ce que, laissant aux dignitaires et aux chanoines les hautes stalles du chœur, ils n'occupaient que les stalles basses.

de cette seconde catégorie, car ils n'offrent point cette physionomie fort originale que présentent les clercs de la première.

SEMI-PRÉBENDÉS OU GRANDS-CHAPELAINS. — Les semi-pré-
bendés étaient des ecclésiastiques attachés au service de la
cathédrale pour soulager les chanoines et rehausser l'éclat
des cérémonies religieuses : on les appelait ainsi parce que
le Chapitre, pour les doter, consacrait la moitié d'une pré-
bende à chacun d'eux ; quant au nom de grands-chapelains,
il leur venait de ce qu'ils avaient seuls avec l'évêque, les
dignitaires et les chanoines, le droit de célébrer la messe au
maître-autel, et de ce qu'ils étaient plus élevés en dignité
que les autres chapelains.

L'église de Rennes avait quatre semi-pré-
bendés ; une bulle
de 1247 nous les représente se partageant deux prébendes
dès cette époque : « *Duas vero prebendas quas quatuor capel-
lant possident* ; » il est aussi fait mention d'eux, en 1270,
dans la charte par laquelle l'évêque Maurice de Tréziguidy
donna à son Chapitre les dîmes de Messac ; enfin, le *Nécro-
loge de Saint-Pierre*, rédigé vers 1323, signale la mort de
plusieurs grands-chapelains et nous apprend qu'ils étaient
tenus, comme les chanoines, à la résidence personnelle au
chœur et au chapitre¹ ; en 1480 ils reçurent même défense
de se faire remplacer au chœur sans la permission du Cha-
pitre.

En prenant possession de leurs semi-pré-
bendes, les grands-
chapelains payaient à la fabrique de Saint-Pierre 5 liv. de
monnaie bretonno, d'après les anciens *Statuts*, et prêtaient
entre les mains du Chapitre un serment dont nous avons
retrouvé la formule² ; ils y promettaient d'assister à tous les
offices de Saint-Pierre, tant aux heures canoniales qu'aux

1. « *Quatuor capellani magni debent residenciam facere personaliter et ibidem dum
necesso fuerit celebrare missam, et hæc juraverunt Johannes de Alto-Nemore et Guill.
Benoard.* » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

2. « *De juramento a quatuor capellanis majoribus præstando :*

« *Ego N..., capellanus majoris altaris Rhedonensis semi-prebendatus juro et bona
fide promitto quod Ecclesie et Capitulo Rhedonensi in omnibus fidelis ero, et quod sep-*

petites heures de la Sainte Vierge; ils devaient par ailleurs desservir les fondations faites au maître-autel et donner à dîner aux diacre et sous-diacre et aux enfants de chœur, toutes les fois que le chantre devait lui-même donner à dîner au sous-chantre et aux bacheliers, c'est-à-dire seize fois par an, à toutes les grandes fêtes de l'année, comme nous l'avons vu précédemment¹. En revanche, les grands-chapelains avaient des maisons attachées à leurs semi-prébendes, et lorsque le Chapitre fit un nouveau règlement pour les habitations de ses membres en 1754, il fixa à 125 liv. l'indemnité de logement accordée à chaque semi-prébéndé. Au xvii^e siècle, Gilles de Gain, chanoine et chantre, fonda des exercices annuels de retraite spirituelle pour tous les prêtres du chœur de Saint-Pierre, particulièrement pour les grands-chapelains. Malgré cela, les semi-prébéndés n'étaient point contents de leur sort, surtout dans les derniers temps; ils cherchaient souvent chicane aux chanoines, tant au chapitre, où ils voulaient s'asseoir au même rang qu'eux, qu'au chœur, où ils refusaient de dire les messes réglées par le Chapitre. Leurs prétentions exagérées soulevèrent tant de contestations, que l'autorité épiscopale se vit obligée de les supprimer. Le 22 mars 1787,

timanus meas, prout me contingit, quantum ad missas et omnes horas tam canonicas quam Beatae Mariae Virginis, integro factam, nisi fuerit legitime impeditus.

« Item quod distributiones anniversariorum, processionum et aliarum quarumcumque fundationum, nisi illas recte et iusto secundum antiquam et approbatam Ecclesie consuetudinem lucratus fuerit, nullatenus recipiam; et si forsan illas, quod absit, recepero, infra mensem, postquam scivero illas me non recte et iusto recepisse, proposito Capituli aut alteri receptori seu distributori integro restituum.

« Item quod quamdiu tenebo capellaniam meam non absentabo me ab ecclesia Rhedonensi, nec faciam officium quod mihi incumbit per quemcumque substitutum, nisi essem forsan legitime impeditus et tunc non nisi de voluntate et licentia Capituli Ecclesie Rhedonensis.

« Item quod honorem, reverentiam et obedientiam dominis meis canonicis et Capitulo et aliis Majoribus Ecclesie Rhedonensis exhibebo. » (*Antiqua Statuta Eccl. Rhedon.*)

1. Pour savoir les diners que doivent les grans chappellains de l'eglise et à qui ce est :

« Les grans chappellains de l'eglise de Rennes doivent diners aux diacre et sous-diacre de l'eglise de Rennes et de quatre enfans servitours du cueur portant la croez, l'encens et les doux cirges, par chacun an, de jours et festes dessus dites, selon qu'il est plus à plain contenu ci-devant en ceste proebaine clause faisante mencion des diners que doit le chantre de Rennes. » (*Livre des Usages.*)

M^{sr} Bateau de Cirac rendit l'ordonnance suivante : « Vu la requête à Nous présentée par nos vénérables frères les dignités, chanoines et Chapitre de notre église cathédrale, en date du 14 juillet de l'année dernière, etc..., Nous avons éteint et supprimé, et par ces présentes éteignons et supprimons à perpétuité les titres des quatre chapellenies du grand autel, autrement dites semi-prébendes, tant des deux qui sont actuellement vacantes par la mort des sieurs Bodin et Prodhomme, que des deux qui sont actuellement possédées par les sieurs Gresland et Dameulle, quels que soient les titres, qualités et fonctions que les pourvus de cesdites semi-prébendes veuillent s'attribuer avec fondement ou sans raisons; avons uni et unissons les fruits et revenus qui en dépendent à la manse du Chapitre de notre cathédrale, pour être employés à l'entretien de la psalette et du bas-chœur; à la charge pour ledit Chapitre de faire jouir les deux titulaires actuels des chapellenies du grand autel des prérogatives, émoluments et fruits y attachés, en sorte que la suppression et extinction des titres des deux semi-prébendes par eux possédées ne sorte son effet et n'ait lieu qu'après leur décès successif, ou par démission, défection ou vacance, de quelque manière qu'elle arrive; à la charge également par le Chapitre de remplir par ses propres membres le service du grand autel, de célébrer les divins offices et de pourvoir, ainsi qu'il sera convenable, à ce que toutes les autres fonctions de ces places soient remplies¹. »

GRANDS-CHAPELAINS OU SEMI-PRÉBENDÉS.

<p>Robert Goyon, † 13 février, Jean Jargon, † 28 février, Godoc, vivant en 1269, † 15 juin, Guillaume des Vallières, † 17 octobre,</p>	}	<p>mentionnés dans le <i>Nécrologe</i> <i>de Saint-Pierre</i> antérieurement à 1323².</p>
---	---	--

1. *Reg. des insinuations de l'évêché de Rennes.*

2. « FEBRUARIUS, *Id.* Obiit Robertus Goyon capellanus major hujus ecclesie, pro

Jean Scla, + 24 novembre 1270.

Pierre, + 24 février,

Jean Renoard, + 26 juin,

Raoul Aubin donna au Chapitre
30 s. sur une vigne de Saint-Laurent,

Jean de Haultbois (Jc^r. de Alto
Nemore),

} mentionnés dans les anno-
tations du *Nécrologe de*
Saint-Pierre postérieurement
à 1323¹.

Guillaume Renoard fonda la chapellenie de Saint-Thébaud, à la cathédrale; + 1357.

Jean Loet (1344).

Guillaume Le Gagneur (1362).

Jacques de Quincé, recteur d'Ercé et official de Rennes, + 15 mai 1411.

Jehan Jarnigon (1384).

Thomas Basuslant, fondateur d'un obit à Saint-Pierre.

Jehan Robin (1481).

Robin Prier, fondateur d'un obit à Saint-Pierre.

Pierre Regnier (1481).

Geffroy de Nozay, fils de Pierre de Nozay et de Jamette Karen-rays, + 1420.

Maurice de Lesmeleuc résigne en 1487.

Jehan Péhan, reçu le 31 janvier 1487.

Pierre de Verclé, fondateur d'un obit à Saint-Pierre.

Ollivier Drouet (1488).

Guillaume Vestier (1488).

Jehan Bruslon, recteur de Partenay (1504).

Thomas Le Marchand (1526).

Guillaume de Heaulne (1526).

Jehan Le Marchand (1526-1536).

Michel Le Duc (1526-1536).

Ollivier Leroy (1536).

Hervé Gaultier (1536-1547).

ejus anniversario faciendū habemus XX s. in domo quæ est juxta domum capellani Beato Marie de Sereha Redon. — II Kal. Obiit dⁿⁱ Johannes Jargon noster capellanus major qui dedit pro anniversario faciendū suum herbergamentum de Escambiis quod tradidimus Radulfo de Nemore in amphiteosim perpetuum ad triginta quinque sol. — JUNIUS, VIII Kal. Obiit Godocus major capellanus, ad ejus anniversarium habemus quatuor quarteria sigati super decimo de Maceria. — OCTOBER, XVI Kal. Obiit Mag. Guill^l de Valeris, capellanus majoris altaris eccl. Redon., ad ejus anniversarium habemus XXX s. in bursa capituli. — NOVEMBER, VIII Kal. Obiit dⁿⁱ Johannes Scla, magnus capellanus istius ecclesie, ad ejus anniversarium habemus tria quarteria sigati cum rectore de Cornuz. » (Necrol. Sancti Petri Redon.)

1. a FEBRUARIUS, VII Kal. Obiit Petrus hujus ecclesie major capellanus, ad ejus anniversarium habemus XX solid. — JUNIUS, VI Kal. Obitus Johannis Renoardi majoris capellani istius ecclesie, ad ejus anniversarium habemus XX s. » (Ibidem.)

- N... Vallée (1547).*
Jehan Chantebel (1557-1566).
Ollivier d'Augan (1537-1566).
Gilles Plisson (1557-1566).
Pierre Cartel.
Pierre Saral (1557).
Jean Gaultier (1566).
François Le Boze (1574).
Brice Buttin (1597).
René Gougeon vel Courgeon, † 26 janvier 1600.
Gilles Charmoy (1603-1618).
Michel Boisart, recteur de Saint-Hélior (1603).
Jean Chantebel (1603).
Gabriel Lorand (1603).
Jean Hamon, recteur de Bourgharré, † 1607.
Jean Poullart, recteur de Bazouges (1609 et 1629).
Jean Jolif (1609-1618).
François Haslay (1609 et 1618).
Michel Menet, sieur de Saint-Martin, remplace le précédent.
Jean Poullardeau, recteur de Châtillon-sur-Seiche, † 1613.
Jean Le Queu (1613), † 1653.
Charles Le Moy, † 1^{er} juin 1622.
Gilles Chermoy, † 1^{er} juillet 1622.
Jean Andouart résigne en 1636.
Pierre Palet succède au précédent (10 mars 1636).
Julien Malherbe (1633).
Mathurin David succède au précédent (6 octobre 1640).
Guillaume Clotaux (16..).
Pierre Bidault résigne en 1654.
Pierre Poissonnier (1653).
Aubin Rostan remplace Le Queu (7 juillet 1653).
Hélter Chucherie remplace Bidault (13 février 1654), † 1669.
Jean de la Gorce, † 28 janvier 1692.
Louis Le Tourneur (1669), † 15 novembre 1708.
Pierre Chapel, maître de psallete, † 6 novembre 1698.
René Prioul remplace le précédent (6 novembre 1699); † 31 décembre 1742.
Charles Gert remplace Menet de Saint-Martin (1694), † 10 juin 1699.
François Symon, maître de psallete, remplace le précédent (26 janvier 1700) et meurt en 1728.
François Doucet remplace Le Tourneur (15 février 1709) et devient en 1742 recteur de Saint-Pierre en Saint-Georges.
Anne Chaplats remplace le précédent (10 juin 1742) et résigne en 1745.

Jean-Baptiste Aubert de Barras, archiprêtre de Vannes, remplace le précédent (24 juillet 1715).

Pierre Belot (1694), † 23 novembre 1721.

Charles Le Dobenec remplace le précédent (27 avril 1722).

Thomas Vivier, reçu le 4 octobre 1723; † 5 mars 1740.

Leger Moriset (16 août 1728) remplace Symon.

Henri Piron remplace le précédent (11 février 1737) et résigne en 1775.

René Le Bannier remplace Aubert (26 juillet 1728) et devient recteur de Luitré en 1740.

Guillaume Le Pèlerin remplace Vivier (5 mars 1740); † 1761.

Louis Le Bannier remplace son frère René (1740), puis résigne peu après.

Jacques Robinois remplace le précédent (14 août 1741); † 27 février 1767.

J.... Prioul, † 1749.

Pierre Ribault remplace le précédent (23 mai 1749) et résigne en 1753.

Jean-Gabriel Le Roux remplace le précédent (2 août 1753) et devient recteur de Romagné (1769).

Pierre Ribault remplace Le Pèlerin (11 août 1761) et devient recteur de Visseiche (1762).

N... de Lépine (1757).

François Crespel remplace Ribault (20 août 1762) et résigne en 1765.

Guillaume Poisson remplace le précédent (10 mai 1765) et résigne en 1766.

François Badin remplace Robinois (17 août 1767), † vers 1786.

Julien Prodhomme remplace Poisson (10 juin 1770), † vers 1786.

<i>Thomas Grestand</i> remplace Le Roux (22 décembre 1769),	} jouissaient encore de leurs semi-prébendes en 1790.
<i>Etienne Bameulle</i> remplace Piron (2 novembre 1775),	

PREIERS. — Au XIII^e siècle, les évêques et le Chapitre de Rennes fondèrent dans leur église des prieurés réguliers, c'est-à-dire desservis par des chanoines appartenant à des congrégations monastiques, qui s'engagèrent chacune à fournir un ou plusieurs de leurs membres pour contribuer au service divin dans la cathédrale, en échange de certaines dotations. Ces prieurés, au nombre de quatre, relevaient

d'autant d'abbayes de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin; c'était : Saint-Michel, membre de Notre-Dame de la Roë; — Saint-Martin, membre de Notre-Dame de Paimpont; — Saint-Moran, membre de Saint-Jacques de Montfort, — et Saint-Denis, membre de Saint-Pierre de Rillé. Le Chapitre nommait lui-même à ces bénéfices et députait, à chaque vacance, deux chanoines pour choisir dans les abbayes les sujets les plus propres à remplir les fonctions de prieurs de la cathédrale. Les obligations générales de ces bénéficiers étaient de résider à Rennes, d'assister « personnellement et continuellement au service du chœur et à toutes les heures de ce service, » et de « porter en procession les ampoules (des saintes huiles) des festes de Pasques. » Voici, du reste, comment le *Livre des Usages* décrit, en 1415, les devoirs des prieurs :

« Pour savoir le service que les prieurs doivent à l'glise de Rennes :

« Le prieur de Saint-Denis membre de l'abbaye de Foulgères, le prieur de Saint-Morran membre de l'abbaye de Montfort avecques et un sieur compaignon, le prieur de Saint-Martin membre de l'abbaye de Penpont, sont tenuz à résidence personnelle et continuelle au service du cuor de l'glise de Rennes à toutes les heures du service généralement, et en y a faiz lettres et instrumens apparessans.

« Ils doivent porter en procession les empoules des festes de Pasques et ouictiesmes (octaves) et oultre, selonq ce qu'il est dit, des lieux où les services en doivent être faiz. ¹ »

« Pour savoir coment iceulx prieurs viennent et sont receus à l'glise de Rennes :

« Toutes les fois qu'il avient cause de mutacion d'iceulx

1. Il est à remarquer qu'il ne s'agit ici que des trois prieurs de Saint-Denis, Saint-Moran et Saint-Martin; de même aussi, en 1412, voyons-nous ces trois mêmes prieurs reconnaître seuls devoir la résidence au chœur de la cathédrale. (*Archiv. départ.*, 43 H, 4.) Il parait que dès ce temps-là le prieur de Saint-Michel prétendait se soustraire à cette obligation; aussi, souvent, n'était-ce qu'un prieur commendataire n'habitant pas Rennes.

priours ou de l'un d'eux, c'est le droit et la possession de l'eglise de Rennes, continuée à mémoire de home, que le Chapitre de Rennes puet (peut) eslire et avoir par son élection de chacune desdites abbayes autres priours nouveaulx, à son élection sur et de touz les religieux desdits moustiers, sans y conter le prior du cloaistre, le celiier et clavier de chacun desdits liex, qui par avant seroient esdits offices; et est affin que yeulx esleus soient savans et ydoines au service de l'eglise de Rennes que bien appartient à ce, desquelles choses il y a lettres et chartres anciennes et nouvelles. »

1° Prieuré de Saint-Michel. — Le plus ancien prieuré de la cathédrale était celui de Saint-Michel. Son origine remontait à une fondation faite en 1103 par le duc de Bretagne Conan III et sa mère, la pieuse Ermengarde; ils élevèrent à cette époque une petite église, « *ecclesiolam*, » sur une tour de leur château de Rennes, nommée la Tour-du-Comte, et située près la porte de ville dite alors Châtellière, et plus tard porte Saint-Michel. Trente-huit ans après, en 1141, Conan donna ce bénéfice aux chanoines réguliers de l'abbaye de la Roë, en Anjou, à la prière d'Hamelin, évêque de Rennes¹.

En 1206 intervint une convention entre le Chapitre de Rennes et l'abbé de la Roë avec ses religieux, en vertu de laquelle une chapellenie, instituée en l'honneur de l'archange saint Michel dans la cathédrale par un bourgeois de Rennes, nommé Josced, fils de Pierre, fut réunie à la primitive fondation ducal, de manière à n'en former des deux qu'une seule, qui finit par n'être plus desservie qu'à la cathédrale, sous le nom de Saint-Michel du Vieux-Châtel. Quant à la chapelle priorale construite dans la Tour-du-Comte, elle tomba peu à peu en ruines et ne fut point réparée².

En unissant à la cathédrale ce prieuré, le Chapitre de Rennes stipula qu'il aurait la liberté d'envoyer prendre à l'abbaye de la Roë tel sujet qu'il jugerait à propos, pourvu qu'il

1. D. Morice, *Preuves*, I, 384.

2. M. de la Bigne Villeneuve, *Bullet. de l'Assoc. bret.*, II, 144.

ne fût ni curé ni officier du monastère, et, en outre, que le religieux désigné servirait à la cathédrale sans aucune distinction, comme les autres grands-chapelains; mais nous venons de voir que les prieurs de Saint-Michel ne furent guère fidèles à cette convention.

Vers 1680, frère Jacques Thiboucé, prêtre et chanoine régulier de la Roë, demeurant en cette abbaye, fit au roi la *déclaration* de son prieuré de Saint-Michel. Il rappelle, dans cet acte, que ce prieuré fut fondé en 1141 par le duc Conan, et il laisse entendre que la chapelle priorale de Saint-Michel était l'oratoire particulier des princes de Bretagne, étant construite dans l'enceinte de leur château de Rennes; aussi, « quand les duc et duchesse de Bretagne étaient à Rennes et entendaient la messe en leur chapelle, ledit prieur de Saint-Michel était-il en droit de prendre la moitié de toutes les oblations qui s'y faisaient. » La *déclaration* ne mentionne point, du reste, cette vieille chapelle ducale et priorale, qui vraisemblablement n'existait plus alors, mais elle parle du sief du Vieux-Châtel, s'étendant dans la rue de la Ferronnerie et appartenant au prieuré de Saint-Michel¹. Vers la même époque, le *Pouillé de Tours* évaluait à 1,200 liv. le revenu de ce prieuré.

PRIEURS DE SAINT-MICHEL.

Guy Laurens résigna en 1543.

Frère Etienne Le Rouyer rendit aveu au roi en 1544.

Jean Agatce, recteur de Laillé, prieur commendataire (1534).

Jean Rouzel, † vers 1560.

Christophe Guyon succéda au précédent.

François N... résigna vers 1563.

François Chaussière, prieur commendataire (1563).

Frère Tugdual Coquillau, élu prieur en 1574.

François Susanne (1609).

Pierre Jouët (1644).

Bertrand Le Gendre, prieur commendataire, rendit aveu au roi le 40 août 1620; † 1646.

1. *Archiv. nation.*, P., 4702.

Frère Richard Le Roy, pourvu le 12 octobre 1646.

Thomas Gombault, prieur commendataire, + 1674.

Frère Jacques Thiboucé, pourvu en 1674, + 1694.

Louis Le Tourneur, semi-prébendé, + 1708.

Jean Roussel, élu prieur en août 1709.

Frère Jacques du Four, + 1744.

Frère Jean-Pierre Corbin prit possession le 10 octobre 1744.

2° *Prieuré de Saint-Martin*. — En 1231, Adam, chanoine et trésorier de Rennes, fonda dans la cathédrale une chapellenie pour le fonds de laquelle il donna sa bibliothèque, qui était considérable et chose rare à cette époque. Les religieux de l'abbaye de Paimpont, ayant envie de ces livres, demandèrent au Chapitre à remplir cette fondation, ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils fourniraient un religieux pour célébrer tous les jours la messe et assister, de jour et de nuit, à toutes les heures canonicales; ils devaient, en outre, lui assigner un revenu sûr et suffisant. Guillaume de Vezin, alors abbé de Paimpont, approuva cette convention et assigna au nouveau prieur 30 quartiers de blé (c'est-à-dire 480 boisseaux) à prendre sur les dîmes que l'abbaye possédait dans la paroisse de Messac. De son côté, Josselin de Montauban, évêque de Rennes, ratifia la fondation faite par son Chapitre. Un peu plus tard, en 1237, les chanoines, du consentement de l'un d'eux, Guillaume Boterel, patron de l'église Saint-Étienne de Rennes, et de Jean de Gahard, vicaire de cette même église, concédèrent à l'abbé de Paimpont une petite église dédiée à saint Martin et située dans la rue de la Cordonnerie (nunc de la Monnaie), auprès de la chapelle de Notre-Dame de la Cité, « *ecclesiam Sancti Martini de civitate Redonensi que consistit in parochia Sancti Stephani* ». Cette chapelle de Saint-Martin donna son nom au prieuré nouvellement fondé dans la cathédrale. Dans la suite, on fit don au prieur de Saint-Martin d'une maison construite à côté de sa chapelle; ce logis menaçant ruine en 1568, le Chapitre con-

1. Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 5 G, 4.

céda au prieur la chapellenie de dom Raoul Hurel (valant en 1729 350 liv. par an), à la charge d'une seule messe par semaine; une maison située rue des Dames, estimé 200 liv. de revenu, et attachée à cette dernière fondation, lui fut en même temps accordée comme demeure. Enfin, le même prieur reçut encore une prairie voisine du Moulin-au-Comte et affermée 72 liv.¹

Malgré tous ces bienfaits, le chanoine-prieur de Saint-Martin se plaignit souvent du Chapitre, qui avait bien plus de raisons de se plaindre de lui; quoiqu'il dût, outre « la résidence continuelle et personnelle au chœur de la cathédrale, » célébrer « les messes de son prieuré en la chapelle Saint-Martin, » il laissa tomber en ruines cet édifice, qui en 1706 était « tout découvert, » et il prit l'habitude de dire toutes ses messes à Saint-Pierre.

PRIEURS DE SAINT-MARTIN.

- Frère Guillaume Belou*, reçu prieur en septembre 1344.
Frère Guillaume de la Houssaye, † 1362.
Frère Guillaume Guithou, élu prieur en septembre 1362.
Frère Thomas Nacheboue (1442 et 1447).
Jean de Merle (1423).
Frère Ollivier du Bouays (vers 1405).
Jehan Daré (1470 et 1484).
Frère Geoffroy de Buris (1498).
Frère Robert de la Spaudaye (vers 1520).
N... Millon, prieur commendataire (1532).
Frère Jehan des Salles (1557 et 1560).
Frère Guillaume Larcher échangea son manoir prioral en 1568.
Frère Guillaume Le Breton (1598 et 1609).
Frère François Huchet (1634).
Frère Guillaume Le Provost (1648 et 1653).
Frère Christophe Gutgnace fit au roi sa déclaration en 1679,
 † 1710.
Frère Anne-François du Breuil prit possession le 4^{er} décembre 1710.

1. Inventaire des Titres de Paimpont. — Archiv. nation., P., 4703.

3° *Prieuré de Saint-Moran.* — Ce fut encore Josselin de Montauban, évêque de Rennes, qui en 1224 érigea le premier fonds de ce prieuré. « Considérant, dit le prélat fondateur, le petit nombre de clercs qui desservent notre église et consultant en ce que nous statuons son avantage et son utilité, nous avons, de l'aveu et consentement de notre Chapitre, donné et octroyé à l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort l'église de Sainte-Marie de Coons (*nunc* Bourg-des-Comptes) avec ses appartenances, sauf le droit de l'évêque, ceux de l'archidiacono et du doyen. » Cette donation, dont nous résumons l'acte un peu prolix, était faite « à condition que le chanoine ou prêtre séculier présenté par l'abbaye pour desservir la cure tiendrait compte du temporel à deux chanoines réguliers de Montfort, l'un prêtre, l'autre dans les Ordres sacrés, obligés d'assister à l'office canonial dans la cathédrale, le premier desquels serait au choix du Chapitre de Rennes; ledit élu ne pouvait être révoqué sans le consentement du Chapitre, excepté dans le cas où il serait devenu prieur du cloître, cellérier, bailli ou procureur du monastère; alors la substitution devait avoir lieu avec l'agrément du Chapitre et d'accord avec l'abbaye. L'abbé de Saint-Jacques, après avoir été élu et installé dans sa charge, était tenu de venir, sous quinzaine, prêter serment sur l'autel de Saint-Pierre qu'il serait fidèle aux susdites conventions. Cet acte fut dressé à Rennes, en chapitre général, le lendemain de la fête de la Purification, l'an 1224¹. »

« Quelque temps après, Guillaume Bérenger, scholastique, fonda une chapellenie qu'il dota de 100 liv. une fois payées. Cette somme fut donnée aux religieux de Montfort, à charge de remplir et exécuter les volontés du testateur. En conséquence, par un acte de 1227, Robert de Saint-Gonlay, abbé de Saint-Jacques, avec l'assentiment unanime de sa communauté, chargea leur confrère, le prieur récemment établi à Rennes, d'acquitter cette fondation. Il lui assigna, dans ce

1. M. de la Digne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 4.

but, les deux tiers des dîmes de la paroisse de Langan, évêché de Dol, qui appartenaient à l'abbaye ¹. »

De ces deux fondations réunies résulta le prieuré de Saint-Modéran ou Saint-Moran, comme on l'appela vulgairement.

Outre ces revenus d'établissement primitif, le prieur de Saint-Moran jouissait d'un droit de juridiction moyenne et basse qui s'exerçait encore à la fin du xvii^e siècle dans la salle basse du Présidial; ce fief s'étendait dans les rues de la Cordonnerie et de Saint-Thomas, le terrain occupé par les Jésuites en 1606, le lieu de la Flèche, au faubourg Saint-Héliier, et l'emplacement de la Maison Centrale qui vient d'être abandonnée. L'étendue de ce fief fut fort réduite avec le temps, par suite d'établissements nouveaux; mais des sommes d'argent ou des rentes foncières indemnifèrent le prieur de Saint-Moran.

Les maisons, jardins et chapelle du prieuré dont nous nous occupons étaient situés entre le pavé de la rue de la Cordonnerie et les anciens murs de la ville vers les Lices. « La vingt et neuvième maison de la rue de la Cordonnerie, côté vers septentrion, dit la *Réformation* de 1646, est le portail, entrée, cour, maison et chapelle de Saint-Moran, contenant par le devant du pavé de ladite rue 28 pieds, et depuis ledit pavé, à travers la ruelle, cour, logement et chapelle jusques à la muraille de la ville, 83 pieds... le tout poëdé par noble et discret Missire Jean de la Fond, prieur de Saint-Moran, qui déclare tenir ledit prieuré au fief du Roy à charge de prières et oraisons.

« Enfin, de ce prieuré dépendaient encore quelques pièces de terre et prairies, les unes situées entre les murs de la ville et le moulin de Saint-Héliier; un pré près le Gué-Torcoul, vis-à-vis la maison de Gaillon, au bout du Mail; enfin, le Pré de Saint-Moran, près du vieux Saint-Étienne, sur le bord de la rivière d'Ille ². »

1. M. de la Digne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 4.

2. *Ibidem*.

Les charges qui incombait au prieur de Saint-Moran se réduisaient à l'obligation : 1° pour lui et son compagnon, d'assister à toutes les heures de l'office canonial ; 2° pour lui seul, de célébrer quatre messes par semaine à l'autel Saint-Jacques, dans la cathédrale ; 3° de porter les saintes ampoules dans les processions aux fonts baptismaux, à Pâques et à la Pentecôte. Malheureusement, il y eut souvent discussion entre le Chapitre et ce prieur au sujet du confrère que la fondation l'obligeait d'avoir, et dont il se débarrassait le plus souvent qu'il pouvait.

En 1663, le prieur de Saint-Moran vendit aux religieuses du Refuge son logis prioral avec sa chapelle et son jardin ; sur cet emplacement, les religieuses construisirent leur monastère de la Trinité, où se trouve aujourd'hui la place de ce nom.

PRIEURS DE SAINT-MORAN.

Frère Jehan Briand, pourvu du prieuré en 1396.

Frère Pierre Laurent, « prestre-prieur » (1404 et 1442).

Frère Guillaume du Tertre, vers 1465, fonda un anniversaire à Saint-Pierre, où il choisit sa sépulture devant l'autel Saint-Cosme et Saint-Damien.

Frère Jehan de la Haye (1470 et 1484) avait pour compagnon frère *Olivier du Sellier*.

Frère Olivier Piedevache (1520) avait dom *Martin Morineau* pour compagnon.

Frère Jean Le Moene (1535).

Frère Christophe Rousseau, vicaire général de l'abbé de Montfort (1567) ; † 7 août 1578 ; inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de Villeboul.

Frère Mathurin Saudemy (1609).

Frère Bonabes Pelletier (1574).

Frère Jean de la Fond (1639), † 19 décembre 1639¹.

1. Il fut inhumé dans la cathédrale, avec cette épitaphe : « Cy gist noble et discret Messire Jan de la Fond, vivant chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, prieur de Saint-Mauran, âgé de 34 ans, qui décéda le 19 de décembre 1639. » La pierre était ornée de son écusson : « de... à trois étoiles posées 2 en chef, 1 en pointe, accompagnant un croissant placé en abîme et surmonté d'une merlette. » (Invent. de la Cathéd. en 1755.)

Frère Nicolas de Boissy prit possession le 30 janvier 1660.

Frère Jean Le Gay (1665).

Frère Julien des Noës rendit aveu en 1678, † 30 octobre 1708.

Frère Joseph Nivet prit possession le 10 décembre 1708.

De plus, la cathédrale renfermait la tombe d'un autre prieur de Saint-Moran, mais nous ne savons pas au juste quand il vécut : c'était *Guillaume Piedevache*, qui avait « au grand de la nef sa tombe armoriée de son écusson portant *trois pieds de vache*¹. »

4° *Prieuré de Saint-Denis*. — La fondation du prieuré de Saint-Denis remonte, comme celle des précédents, au XIII^e siècle pour le moins. « L'acte primitif ayant disparu, on n'a plus la date précise, mais on est en droit de présumer que les chanoines réguliers de Rillé, près Fougères, qui desservaient ce prieuré, furent appelés dans la cathédrale à peu près à la même époque que les autres indiqués ci-dessus. Une transaction passée l'an 1351 entre le Chapitre de Rennes et l'abbaye de Rillé, réduisit les obligations du prieur en raison de la diminution éprouvée dans les revenus; cet acte suppose que l'existence de ce bénéfice était déjà ancienne². »

Voici en quoi consistait cet accommodement de 1351.

Dans l'origine, l'abbaye de Rillé devait fournir quatre chapelains, qui tous devaient être prêtres et assister à toutes les heures canoniales de l'office divin dans la cathédrale. Le chef de ces quatre religieux s'appelait prieur de Saint-Denis, parce qu'on lui avait donné une petite chapelle de ce nom, bâtie dans le fief du Chapitre; on y avait ajouté la jouissance d'un bâtiment voisin, pour lui servir de demeure ainsi qu'à ses confrères, et la présentation des cures d'Orgères, de Noyal-sous-Bazouges et du Rheu, sur lesquelles étaient payées au prieuré les sommes de 48 liv. par an, « pour la subsistance desdits religieux³. »

1. *Invent. de la Cathéd. en 1735.*

2. M. de la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 145.

3. Le recteur d'Orgères devait au prieur de Saint-Denis 42 liv., celui de Noyal 16 liv., et celui du Rheu 20 liv. de rente. Le prieur possédait, en outre : la maison

Peu à peu le prieur de Saint-Denis sut se défaire de ses compagnons, comme le prieur de Saint-Moran, et lui-même se lassa d'assister aux offices, ce qui amena un gros procès entre le Chapitre et l'abbaye de Rillé, procès terminé en 1351 aux conditions suivantes : 1° l'abbaye de Rillé ne fournira plus qu'un religieux au prieuré de Saint-Denis; 2° des 20 liv. de rente dues sur la paroisse du Rheu, le Chapitre percevra 19 liv., pour se dédommager de l'absence des trois religieux que retire l'abbaye; 3° le prieur de Saint-Denis sera tenu à la résidence exacte à Rennes, à l'assistance à tous les offices de jour et de nuit, et à l'acquittement de la messe fondée à l'autel Saint-André; 4° enfin, le prieur de Saint-Denis continuera de présenter la cure du Rheu, quoiqu'il n'ait plus droit qu'à 20 sols de rente sur cette paroisse¹.

« La chapelle du prieuré de Saint-Denis existe encore; elle est contiguë au vieil hôtel de Coniac²; elle est située au fond d'une petite cour dont l'entrée donne sur la rue des Dames, qui s'appelait au xiv^e et au xv^e siècles rue Saint-Denis. Sa forme est celle d'un rectangle; elle n'offre aucun caractère architectonique, ayant subi des reprises et réparations au xvii^e siècle, notamment son extrémité occidentale, dont le mur est décoré d'une niche qui porte la date de 1669. Sa décoration intérieure est aussi toute moderne. Cependant il y a un point à noter, c'est que la base de ses murs a pour fondement la vieille muraille romaine; aussi, dans les anciens actes, est-elle désignée constamment sous ce titre : *Capella Sancti Dionisii super muros civitatis*, — Saint-

et terre de la Magdeleine, appelée le « petit prieuré de Saint-Denis; » — une dime en Gézé; — deux bailliages en Châtillon-sur-Seiche et en Noyal-sur-Seiche; — des rentes sur plusieurs maisons de Rennes, telles que celles des *Trutes qui flent*, rue Baudrairie, du prieuré du Château, etc.; — d'autres rentes sur les vignes de Joug et de Noyal, etc. — Enfin, le prieuré de Saint-Denis avait une juridiction seigneuriale de « haute justice. » (*Aveux de 1343 et 1619. — Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*)

1. *Mémoire du Chapitre contre les prieurs. (Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.)*

2. En 1689, le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, habitait cet hôtel, et la Communauté de ville fit construire dans la chapelle, pour l'usage de ce seigneur, une galerie et une tribune communiquant avec son hôtel.

Denis-des-Murs. La maçonnerie de son mur méridional présente extérieurement quelques indices d'un système de construction qui rappellerait le XII^e siècle : c'est une disposition des moëllons en arête de poissons et un petit appareil composé de cubes uniformes dans les assises les plus rapprochées du toit. Les ouvertures cintrées des fenêtres sont des plus modernes¹. »

Le sceau du prieuré de Saint-Denis, en 1630, était ovale et représentait : *Saint Denis portant sa tête dans ses mains*; autour on lisait : **SCT. DENIS DE RENNES**².

PRIEURS DE SAINT-DENIS.

Frère Étie de la Motte (1354).

Frère Guillaume Pilard, † 1374.

Frère Guillaume de Parthenay, élu prieur en avril 1374.

Maitre Jean Collet vel *Collecti* fonda en 1406 un anniversaire à la cathédrale, † 1414.

Frère Amelot du Coudray, † vers 1418.

Frère Robert de Fay, † 1419.

Frère Jehan Doncir, élu prieur en 1419.

Frère Guillaume Garnier rendit aveu en 1470.

Frère Jehan Guy, reçu le 22 mai 1472, vivait encore en 1484.

Frère Pierre Le Forestier, reçu prieur en 1532.

Frère Jehan Gaillard, reçu prieur le 4 octobre 1538.

Mathurin Boeel fournit en 1545 la déclaration de son prieuré.

Frère Hervé Macé (1537 et 1576).

Frère Guy du Pont (1592) devint vicaire général de l'abbaye de Billé.

Frère Nicolas Le Roy, chapelain et aumônier du roi (1602 et 1638).

Frère Jacques Fournier, élu prieur en avril 1639.

Frère Jean Auger (16..).

Frère N... Guignard (1678).

Frère Jacques Brossier (1679 et 1692), prieur-recteur de Montebert.

Frère Jean du Ponchet (1700).

Frère Jean-Claude Chevron résigna en 1712.

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Bullet. de l'Assoc. bret.*, II, 446.

2. *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.

Frère Pierre-René Gestin prit possession le 16 septembre 1712.
Frère Pierre Pijart, + 1728.

Comme les semi-prébendés, les prieurs de la cathédrale avaient souvent des difficultés avec le Chapitre; ils ne résidaient point régulièrement, ils émettaient des prétentions exagérées au chœur, ils refusaient d'obéir aux chanoines. Ils attirèrent ainsi sur eux l'attention de M^{sr} de Breteuil, qui, dans son *Règlement* du 2 juin 1728, supprima tout à la fois les quatre prieurés et leurs titulaires, dans les termes suivants :

« Nous étions et supprimons à perpétuité les titres (si aucuns sont) des chapellenies et fondations possédées, sous le nom de prieurés, par quatre chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, appelés depuis plusieurs siècles par notre Chapitre de quatre différentes abbayes pour aider à la célébration du service divin; en avons uni et unissons à perpétuité tous les fonds, fruits et revenus à la manse capitulaire de notre dit Chapitre, de quelque nature qu'ils soient, pour en jouir ledit Chapitre en entier, à compter du jour que notre présent règlement sera notifié auxdits chanoines réguliers soit-disant prieurs; à la condition néanmoins d'acquitter toutes les charges auxquelles lesdits prétendus prieurés sont tenus et de faire célébrer les messes par eux omises depuis la date de leurs provisions et prises de possession aux frais de qui il appartiendra, et le restant desdits fruits et revenus (toutes charges préalablement acquittées) sera employé en distributions pour assistances aux heures canoniales ¹. »

M^{sr} de Breteuil obtint du roi des lettres patentes, datées de septembre 1728, pour assurer l'exécution de son *Règlement*, mais deux chanoines réguliers et un semi-prébendé de Saint-Pierre s'opposèrent à leur enregistrement, qui fut ren-

1. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*

voyé, par arrêt du 3 janvier 1729, jusqu'à ce qu'il eût été fait droit par Sa Majesté sur lesdites oppositions.

Les choses demeurèrent ainsi jusqu'à la Révolution; les quatre abbayes dépossédées réclamèrent sans cesse contre la décision épiscopale et continuèrent, pour maintenir leurs prétendus droits, d'envoyer des prieurs à Rennes; mais le Chapitre, ne voulant point entrer dans cette contestation, refusa constamment de les recevoir au chœur de la cathédrale. Voici les noms de ces chanoines réguliers nommés par les abbayes récalcitrantes :

Saint-Pierre de Rillé envoya à Saint-Denis : en 1728, après la mort du frère Pierre Pijart, *frère Pierre-Luc de Gurée*, — plus tard *frère Pierre Geslin*, recteur-prieur de Montours, — *frère Jean-Charles Miette de la Planche*, prieur-recteur de Rillé (1783), — et *frère Yves-Jean-Baptiste de Launay* (1785).

Notre-Dame de la Roë envoya à Saint-Michel : *frère Charles-Joseph Quivif de Vauricher* (1757), — et après sa mort, *frère Jacques-Julien Vissaiche* (1770).

Saint-Jacques de Montfort envoya à Saint-Moran : *frère René-François de Saint-Gilles* (1744), — et après sa mort, *frère Jean Voillerault* (1772).

Enfin, Notre-Dame de Paimpont envoya à Saint-Martin : *frère Guillaume Pinot* (1750), — et après lui, *frère Jacques Le Breton* (1763), et *frère Jean-François Le Roy*, prieur-recteur de Paimpont (1773).

Tous ces prétendus prieurs durent se contenter de « prises de possessions purement civiles, faites devant notaires; » le Chapitre ne consentit point à entrer en relation avec eux, et le procès demeura de la sorte pendant entre les évêques de Rennes et la congrégation de Sainte-Geneviève, qui possédait les quatre abbayes, jusqu'en 1790.

SOUS-CHANTRE. — Par sa fonction, le sous-chantre « *suc-centor* » était l'aide et le suppléant du grand-chantre. « C'était à lui qu'incombait la charge d'exercer au chant les autres choristes, de s'assurer que chacun était en mesure de faire sa

partie à l'office, de diriger le bas-chœur les jours ordinaires, de redresser ceux qui erraient, et enfin, le cas échéant, de remplacer le grand-chantre aux offices solennels, sans porter toutefois le bâton cantoral¹.

La sous-chantrie fut fort anciennement fondée à Rennes, puisque le *Nécrologe de Saint-Pierre*, rédigé vers 1323, mentionne plusieurs sous-chantres. Le *Livre des Usages en 1415* nous fait en même temps connaître les devoirs et les revenus du sous-chantre de Rennes :

« Pour savoir que le sour-chantre de l'eglise de Rennes y est tenu fere :

« Celi sour-chantre y est tenu fere residance et service au cueur et au letrin ès festes doubles où il y a rastel et auxi où il est deu luminayre de treze cierges et doivent estre ensemble il et les dous grans bachelliers en chappes èsdictes heures pour comancer les huignes (hymnes), les pseaulmes, et pour entonner les anthaines (antiennes), comancer le *Te Deum laudamus*, *Benedictus*, *Magnificat* avecqs l'office du letrin, et celi sour-chantre pour comander les antaines, pour aler au prestre qui dit la messe li enseigner et ly chanter, remembrer et comancer *Gloria in excelsis* et *Credo* ès festes doubles, et pour fere les autres choses à celi office appartenantes et acoustumées et auxi de comander les respons des vespres.

« Oultre, celi sour-chantre y est tenu estre en chappe ès jours de festes appelées semi-doubles, ès semadis (aux samedis) et ès dimanches, et doit comander les anthaines, etc...

« Plus celi sour-chantre y est tenu estre et servir ès festes de neuff lezons et de troys lezons, généralement tout le circuit de l'an, comancer les hignes (hymnes) de matines et de vespres, *Te Deum*, *Benedictus*, *Magnificat*, comancer et estre à la grant messe et prendre la paix du sous-diaere pour la donner aux seignours...

« Celi sour-chantre doit à celi letrin porter chappe à toutes

1. L'abbé Luceo, Person. ecclési. d'un diocèse.

les heures de matines, de la messe et de vespres et fere les services accoustumés. »

A cette époque, c'est-à-dire en 1415, la psalotte de Rennes n'existait pas encore; aussi le soin de former les enfants de chœur incombait-il au sous-chantre, comme nous allons voir par ce qui suit :

« Avecques lesdites choses et autres celi sour-chantre doit ordrener et corriger les enfans du cueur de l'glise de Rennes, sans s'entremetre sur elx de juridiction, les doit instruire à l'escolle de chant en musique et autrement de ce que len y aprent, sans salaire en avoir, et doit fere tenir escolles de chant à Rennes par gens à ce profitables et résidans pour ce fere, ainsi dit len ait esté accoustumé et il le devoir fere et pour les grand revenues et les biens de l'glise de Rennes qu'il en lievo (lève), comme en la ville de Rennes vingt livres de rente essiz (assise) de l'glise sur les homes estagiers de l'glise de Rennes savoir Alain du Boays et autres, aboutans celles mesons à la rue de la Feronnerie de Rennes, et sur les reve-nues de desmes (dîmes) et autres de la cure de Chavaingnes quinze livres de ronte panssion (pension) qui sont de l'glise de Rennes. Outre ce en puet estre levé plusours profitz à cause desdictes escolles, tant en la ville de Rennes que ailleurs, par celx qui tiennent lesdictes escolles à grant nombre et autrement. »

Outre ces rentes, le sous-chantre possédait une maison prébendale située rue de la Magdeleine (nunc rue de Nantes), et donnée avec vigne, pressoir et pourpris, par M^{re} Jean Blays en 1546. Plus tard, cette maison ayant été aliénée, fut rachetée par le Chapitre, et le sous-chantre obtint pour sa demeure une autre maison dans la rue des Lauriers, échangée elle-même ensuite pour un troisième logis situé rue Saint-Yves. Enfin, dans les derniers temps, le sous-chantre jouissait des chapellenies de Saint-Eustache et de Saint-Jérôme, fondées dans la cathédrale et unies à son bénéfice vers le commencement du xvii^e siècle.

SOUS-CHANTRES DE RENNES.

Le *Nécrologe de Saint-Pierre* mentionne la mort de cinq sous-chantres qui firent des legs pieux au Chapitre, mais il ne nous fait point connaître l'année de leur décès.

Guillaume Richard, laissa au Chapitre la moitié d'une dime dans la paroisse du Sel, valant environ une mine de seigle; + 27 octobre.

Ruellan, + 10 novembre, légua pour payer son anniversaire 44 sols de rente sur la maison de la chapellenie du Crucifix, qu'il avait fait bâtir.

Pierre Le Testu, + 3 décembre; recteur de Chavagne en 1225, il laissa pour son anniversaire 40 sols de rente sur la maison de la chapellenie de la Magdeleine.

Adam donna au Chapitre l'emplacement d'une maison et une rente de 10 sols; + 21 décembre¹.

Pierre de Saulnières, + 18 mars, après 1323, laissant à Saint-Pierre 30 sols de rente pour son anniversaire.

Jean Clerot (1488).

Pierre Roncin fonda un obit à Saint-Pierre au xv^e siècle.

Jean Blays donna en 1546 la maison de la rue de la Magdeleine dont nous venons de parler, et fonda un obit à Saint-Pierre; + 1547 et inhumé dans les recherches de la cathédrale.

Robert Courtillon (1537 et 1566).

Guillaume Henri (1616 à 1639); il fut recteur de Chaumeré et rendit aveu pour sa maison en 1623.

Julien Malherbe, reçu sous-chantre en 1640, + vers 1663.

Louis Le Tourneur prit possession de la sous-chantrie le 13 juillet 1663 et la résigna en 1669, pour devenir semi-prébendé.

René Bidet (1670), + 2 avril 1700, inhumé sous les orgues.

1. a OCTODER, VI Kal. Obiit Guill^o Richardi, succentor, de quo habemus medietatem decime quem emit apud Sellum, que debet valere circa suam minam sigali, de quo habent canonici et majores capellani in h. parte duas partes et clerici et campana aliam tertiam partem. — NOVEMBER, III Id. Obiit Ruellanus succentor Redon. ad ejus anniversarium habemus XIII s. super domum quem capellanus deserviens ad altare Crucifixi tenet, quem domum dictus succentor edificavit de novo; de illo dono canonici habent VIII s. et clerici nocte et die deservientes VI s. — DECEMBER, III Non. Obiit Petrus Le Testu, hujus ecclesie succentor, ad ejus anniversarium habemus X s. super domo capellanie Beate Marie Magdeleue, de quibus canonici habent VI s. et capellani et clerici XIII s. — DECEMBER, XII Kal. Obiit Adam, hujus ecclesie succentor et sacerdos, qui dedit hujus ecclesie canonici aream suam pro solute anime sue in qua edificavit Adam Archid^e et conquistavit consensum domini feodi scilicet Guilli. Senescalli, et de consensu capituli instituit de eadem edificio reddi singulis annis X s. super domum in qua manet Rollandus de Roeha canonicus et scholasticus Redon. v (Necrolog. Sancti Petri Redon.)

Olivier Cotentin, diacre de Bayeux, nommé le 14 juin 1700; devenu chanoine de Nantes, il mourut cependant en possession de la sous-chanterrie le 13 juin 1707, et fut inhumé à Saint-Pierre près de son prédécesseur.

Jean du Fail, prêtre du diocèse, nommé le 11 juillet 1707, résigna l'année suivante.

Joseph de la Boucherie, nommé en août 1708, résigna en 1737; + recteur de Saint-Laurent en 1745.

Joachim du Hamel, clerc de Paris, prit possession le 12 février 1737; + âgé de soixante-cinq ans, le 30 avril 1745; inhumé au bas des recherches.

Julien-René Gobé, nommé le 4 juin 1745, + 25 janvier 1749, inhumé dans la nef.

Julien-Marie Collin, nommé le 3 février 1749, devint recteur de Montault en 1765.

François Crespel, reçu le 3 mai 1765, résigna le 19 septembre 1770 pour devenir recteur d'Ossé.

Jean Pertevaux succéda au précédent, mais ne prit possession que le 25 août 1772; il résigna vers 1782.

André-Thomas Hélo prit possession le 7 avril 1782 et jouissait encore de cet emploi en 1790.

PSALLETTE. — Les anciens comptes du Chapitre de Rennes témoignent de l'intérêt qu'il porta toujours au chant religieux. « En 1409, il faisait venir des chantres de Normandie; en 1421 et années suivantes, il entretenait à Rennes un musicien compositeur, Jean Paesnel, clerc, chargé de diriger le chœur dans les solennités. Dans les registres des comptes capitulaires de cette époque on lit souvent répétée la mention suivante : « *Item Johanni Paesnel clerico qui in arte musica maxime in festis solemnibus dictam ecclesiam pro posse suo decoravit.* » Et à ce Jean Paesnel, « expert dans l'art de la musique, » le Chapitre accordait tantôt 30 s., tantôt 40 s. de gratification, sommes qui peuvent se traduire par 66 fr. et 88 fr. de notre monnaie actuelle¹. » Nous venons aussi de voir que le sous-chantre devait instruire les enfants de chœur de la cathédrale « à l'escolle de chant en musique, » et, en outre, « fère tenir escolles de chant à Rennes par gens à ce

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 245.

profitables et residans pour ce frère. » Cependant, malgré la faveur dont le chant religieux jouissait près du Chapitre, il n'existait pas avant le xv^e siècle à la cathédrale de Rennes de maîtrise fondée et dotée convenablement.

« Ce fut en 1443 que l'évêque Guillaume Brillet, qui avant d'arriver à la dignité épiscopale avait été chanoine et chantre de l'Eglise de Rennes, songea sérieusement à réaliser son projet de fonder d'une manière stable une psallete attachée à son église cathédrale. Par un acte authentique du 10 janvier, le prélat constitua une rente de 63 liv. (soit 2,772 fr.) pour le premier fonds de la psallete, « à la charge au maître d'icelle de célébrer une messe chaque vendredy, et en outre de chanter et repondre à haulte voix les messes qui seront dites par les chapelains des chapelainies fondées par ledit seigneur. » Dans le même acte, l'élection du maître de psallete était confiée à Messieurs les chanoines, et la chapellenie de Saint-Éloy, fondée au xiii^e siècle par Durant Salomon, chantre de Rennes, et dotée de dimes et revenus dans les paroisses du Sel, de Laillé, de Chanteloup et de Lalleu, était annexée au nouvel établissement.

« Par un second acte en date du 26 janvier 1445, Messire Guillaume Brillet précisa ses intentions et régularisa sa fondation, statuant que la psallete se composerait d'un maître au choix du Chapitre et de six enfants de chœur¹. » Toutefois, cette dernière clause des volontés épiscopales ne fut pas complètement exécutée, car en 1488 il n'y avait encore que quatre enfants de chœur, auxquels le Chapitre donna quatre tuniques et autant de capuchons. Plus tard, pour compléter la psallete et la rendre semblable aux autres maîtrises de ce genre, composées toujours chacune « de huit enfants et d'un maître chargé de les instruire², » le pape Léon X unit à la

1. M. de la Digne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 245.

2. V. Ducange, v^o *Psalletta*. — Les anciens Statuts du Chapitre exigeaient le même nombre : « Statuimus quod sub communi vocabulo psalletæ una sit societas octo puerorum et unius magistri. » (*Arch. du Chap.*)

psallete de Rennes, en 1513, les dimes de la paroisse de Saint-Grégoire, « pour l'augmentation de quatre suppôts. » Un compte de 1524 nous apprend que ces dimes « en grains et bleds » montaient à 4,392 liv. 14 s. 8 d. pour les années 1522 et 1523, et que le Chapitre les employa « à l'entretien des enfans de chœur, salaire du maistre de psallete, d'un organiste, d'un haut-contre, d'un maistre de grammair, de quatre autres chantres et droits de chantres passants. » Mais il se trouva encore des difficultés pour l'exécution de cette bulle de Léon X, car il n'y eut que six enfans placés à la psallete, et la bulle ne fut acceptée que le 9 avril 1565 par l'évêque Bernardin Bochetel, et, le 13 avril suivant, par Claude Dodieu, chanoine et présentateur de la cure de Saint-Grégoire.

A partir de cette époque, un chanoine de Rennes alla chaque année en cette paroisse, le 12 mars, jour de Saint-Grégoire, célébrer la fête patronale en compagnie de la musique et des enfans de la psallete.

On donna aussi le nom de psallete à la maison où logeaient et étaient élevés ces enfans; mais le contrat d'acquêt de la maison de la psallete, sise dans la rue qui en a retenu le nom, derrière le chevet de la cathédrale, n'eut lieu qu'assez longtemps après la fondation de Guillaume Brillet, c'est-à-dire le 10 juin 1476, sous l'épiscopat de Jacques d'Espinay.

L'année suivante, 1477, le Chapitre consentit à l'union des chapellenies de Saint-Gilles et du Petit-Saint-Melaine à la psallete, et ordonna à son prévôt Frain de payer 20 ducats pour l'expédition à Rome de l'acte d'union de ces chapellenies; cette décision n'eut point encore de suite immédiate, et ce fut seulement en 1612 que le Chapitre, d'accord avec M^{re} Larchiver, annexa à la psallete cette chapellenie du Petit-Saint-Melaine, avec ses revenus, dont une partie consistait en dimes de la paroisse de Montreuil-le-Gast, données en 1260 par Guy de Champagné. Une autre décision épiscopale du

5 avril 1644 unit encore à la psallette les revenus assez considérables de la chapellenie de Saint-Yves de Boin, fondée en 1428, et ainsi appelée des salines situées dans l'île de Boin, évêché de Nantes, qui en formaient la dotation¹.

Enfin, en 1771, M^{re} Bateau de Girac, réduisant les fondations de sa cathédrale, statua que la moitié des revenus et fruits des chapellenies de la Gauretais, Notre-Dame de la Cherche, la Magdeleine, Grand et Petit-Saint-Sébastien, Saint-Michel, le Crucifix, Saint-Eustache, Saint-Gilles, serait prélevée et employée à l'entretien de la psallette².

Nous verrons plus loin, en parlant des Usages de l'Église de Rennes, que les enfants de la psallette avaient la coutume d'élire chaque année l'un d'entre eux comme « évêque des Innocents, » et qu'ils avaient, à la même occasion, le droit de se faire livrer par le prieur de Vaux un mouton, et par le prieur de Saint-Cyr quatre chapons. Enfin, « on voyait encore aux archives du Chapitre, avant 1789, un titre assez curieux relatif à la psallette : c'étaient des lettres patentes du roi Louis XII. De leur teneur résultait pour les enfants de la psallette le droit de parcourir les rues de la ville le jour de la vigile de l'Épiphanie, autrement de la fête des Rois, et pendant leur promenade, s'ils rencontraient dans les rues quelques morceaux de bois à feu « non écaré ny mis en estat de faire édifice, » ils pouvaient le faire enlever et le transporter dans l'intérieur de l'église Saint-Pierre « et en la nef d'icelle y faire un feu pendant le divin service³. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici un extrait des anciens règlements de la psallette de Rennes, c'est un curieux tableau de l'éducation passée et de l'instruction, « tant de musique que de grammaire, » donnée aux enfants du chœur de Saint-Pierre; ces détails nous entraîneraient trop loin : nous nous bornerons à faire connaître les devoirs de ces

1. *Archiv. départ.*, 5 G, 4.

2. *Ibidem*.

3. M. de la Bigne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 240.

enfants en 1415, avant l'établissement de la psallete, et en 1700, alors que cette maîtrise était florissante. Voici d'abord ce que devaient faire au xv^e siècle les quatre enfants de la cathédrale; le lecteur remarquera la singulière coutume qu'avaient alors « les seignours, » c'est-à-dire les chanoines, de se faire donner quatre fois l'année, pendant les chaleurs de l'été, « des chapeaux en osier blanc » :

« Pour savoir le service que les quatre enfans et les autres servitours ou cueur de liglise de Rennes y doivent fere :

« Les quatre servitours enfans du cueur dicelle yglise savoir est celi qui porte la croez, celi qui porte l'enczens et les dous enfans qui portent les cirges (les cierges) sont tenus entre autres choses estre ès matines et à vespres de Nostre-Dame chacun jour que len les dit et y aider, sauf leur excusacion, et ès autres heures de Nostre-Dame.

« Item ciels quatre enfans doivent estre et servir ès matines, à la messe, à vespres et ès autres heures du jour dicelle yglise cotidianement en tout le cours de l'an.

« Ils doivent en oultre et ó diligence ou prestre, à diacre et sour-diacre, chacun jour et à toutes fois que mestier en est, leur aider à eulx revestir pour aler à grans messes de liglise.

« Celx servitours doivent fournir, en oultre, les seignours et les gens du cueur de chappeaulx d'osier blanc par chacun an, à quatre festes de lan à heure de matines qui se disent dès le vespré, savoir à la Nativité saint Jehan Baptiste, à la Saint Père et Saint Poul, à la Saint Goulvin et à la Assumpcion Nostre-Dame.

« Les autres enfans du cueur généralement doivent servir, valloir et aider en tout le circuit de l'an, à leur poair (selon leur pouvoir) à tout le service du cueur de liglise de Rennes et sans excusacion aucune si elle n'est juste.

« Les enfans du cueur de liglise de Rennes qui aprenent gramoire poent aler ès escolles de gramoire de Rennes y aprendre et comme icelles escolles sont de liglise de Rennes

y doivent estre inscrits et en sont franz des devoirs aucuns¹. »

Voici maintenant un extrait du traité conclu le 26 janvier 1700 entre MM. du Chapitre et François Symon, prêtre du diocèse de Saint-Malo, précédemment maître de psallete à Angers et nommé maître de la psallete de Rennes :

« Ledit Symon s'oblige de demeurer à la psallete, de faire chanter la musique en l'église, y conduire et reconduire les enfants de chœur et veiller à ce qu'ils sachent et chantent les versets, soient assidus à l'office, et qu'ils sachent aussi les cérémonies qui leur incombent... aura soin que les enfants approchent des sacrements une fois le mois et aux fêtes canoniales et épiscopales, nourrira le nombre de *six enfants* de chœur, leur donnera même du cidre à leur repas, à la manière accoutumée, les entretiendra de toutes sortes d'habits et de linge, soit pour l'église, soit pour la maison, même de *dominos* et *bonnets quarrés*, leur donnera des aubes blanches au moins de trois en trois semaines et des chemises tous les huit jours, leur fournira des habits neufs de trois ans en trois ans, *tant rouges que violets*, selon la saison, les instruira dans la musique et leur donnera deux leçons par jour, leur fera venir un maître de grammaire chaque jour, etc., etc.² »

Le Chapitre recommandait souvent aussi au maître de la psallete de faire apprendre à ses enfants à jouer de l'orgue. En 1662, François Bertrand fut reçu organiste à 300 liv. de gages, et 60 liv. en plus « parce qu'il s'acquittera de son devoir d'aller à la psallete tous les jours montrer à jouer aux enfants, faute de quoi les 60 liv. lui seront rabattues. » Le premier jeu d'orgues de la cathédrale, établi au commencement du xv^e siècle par l'évêque Anselme de Chantemerle, fut réparé et amélioré du vivant même de ce prélat, en 1417, par un facteur nommé Jehan Pharise. Ces orgues durèrent jusqu'au xvii^e siècle; en 1638, les chanoines achetèrent d'un

1. *Livre des Usages.*

2. *Arch. départ.*

facteur inconnu un orgue neuf dont le buffet fut l'œuvre de Jean Fosset, menuisier-huchier de Rennes; cet orgue existait encore quand vint la Révolution. Voici les noms de quelques-uns des organistes de Saint-Pierre :

M^e Guillaume (1417); — Pierre et Jehan Gontier, vers la même époque; — Jehan de Merle (1423-1424); — Nicolas Esteot (1449-1451); — François Le Gay (1472); — Jehan Le Maistre (1526); — Yvon Tillot (1536); — Olivier Guiheu et M^e Claude (1561); — du Bois (1635); — Mathurin Gisland (1637); — Courtoys et Vincent (1640); — François Bertrand (1662); — Le Mesle (+ 1688); — Colesse, reçu à la place de Joseph Manet (1693); — Antoine Fel (1731)¹.

MAITRES DE LA PSALLETTE DE RENNES.

Bertrand du Pré (1480).

Jean Guillaume (1490).

Gilles Plisson (1529).

Martin Duchemin (1557).

Honabes Peletier (1566).

Michel Attaignant, recteur de Montgermont (1580).

Jean Hamon, recteur de Bourbarré et semi-prébendé (1596),
+ 1607.

Pierre Forest, chanoine (1620).

N... Routri, reçu le 18 juin 1640.

Aubin Rostan, reçu le 16 mai 1653, devint semi-prébendé.

Pierre Chapel (1688), + 7 novembre 1698.

François Symon, reçu en 1700.

Guillaume Le Brun (1723).

N... Le Bannier (1730).

N... Jullien (1734), + 26 septembre 1771.

N... des Graviers, nommé le 2 avril 1772.

Sébastien Chollet, nommé le 8 mai 1775.

Gaspard Le May, nommé en août 1778, était encore maître de la psallette en 1790.

AUTRES OFFICIERS DU CHOEUR. — En outre du sous-chantre

1. Cf. de la Bigne Villeneuve, *Mélanges d'Hist. et d'Arch. bret.* — *Archives départ.*, 5 G.

et du maître de psalette, le bas-chœur de la cathédrale se composait du sacriste, des diacre et sous-diacre, des chapeliers et choristes, des chapelains, du maître des cérémonies, du porte-croix et des massiers¹. Disons quelques mots seulement de chacun d'eux.

Les sacristes de Saint-Pierre étaient presque toujours prêtres; les premiers que nous connaissons sont *Guillaume de Talensac*, reçu en 1329, — *Guillaume Ponthuans*, inhumé dans la cathédrale (1517), — et *Guillaume Féraud* (1539). On célébrait aussi dans cette église des obits pour les sacristes *Michel de Parthenay* et *Guillaume Lusot*. Le 22 octobre 1655, *Julien Horlande*, sacriste, y fonda lui-même une messe tous les samedis². Voici quels furent les sacristes au xviii^e siècle : *Julien Bellier*, pourvu le 25 juin 1709, résigna en 1714. — *François Vivier*, pourvu le 10 mai 1714, résigna en 1730. — *François Morin*, pourvu en 1730, résigna en 1739. — *Pierre Jukel* prit possession le 15 novembre 1739, + 9 octobre 1758, inhumé dans le caveau du Chapitre. — *Hya-cinthe Le Lavandier*, pourvu le 1^{er} décembre 1758, + 1776. — *René-Cyprien Godard*, pourvu le 17 juin 1776.

En 1422, l'évêque Anselme de Chantemerle fonda une chapellenie de six messes par semaine à l'autel Saint-Yves et Saint-Gicquel, « à estre toujours desservie par les diacre et sous-diacre qui seront à servir au grant autel de l'église de Rennes. » Ce prélat assigna pour dotation de cette chapellenie des rentes sur « le lieu de Haut-Bois ô ses terres et ap-

1. Le 10 février 1769 fut convoqué le bas-chœur de Saint-Pierre, composé comme il suit : MM. Crespel, sous-chantre, Le Lavandier, sacriste, Boullanger, diacre, Per-tevaux, sous-diacre, Jullien, maître de psalette, Hélo, Babie, Beaudremont, Hurel, Scourneau et Sautreau, tous choristes et chapeliers, Godard, maître des cérémonies, Prod'homme, porte-croix, Prod'homme et Deschamps, massiers. (*Délibérations du Chapitre.*)

2. Il fut inhumé à la cathédrale avec cette épitaphe : « Cy gist M. Julien Horlande sacriste qui a fondé à perpétuité la Saint-Julien de janvier, un obit au jour de son décès et une messe par semaine, mort le 14 décembre 1681. » (*Invent. de la Cathédrale en 1733.*)

partenances siz en la paroisse de Saint-Jacques-de-Lande. » Le diacre et le sous-diacre possédaient aussi des maisons prébendales, situées en 1566 l'une dans la rue « qui mène du carrefour du Chapitre à l'église Saint-Yves, » l'autre au coin de la rue « conduisant de la Psallete à Saint-Sauveur. »

Les deux *grands bacheliers* accompagnant le sous-chantre, au xv^e siècle, étaient ce qu'on appela plus tard des chapiers. Voici comment les *Anciens Statuts de Saint-Pierre* résumant leurs fonctions : « *Statuimus quod duo magni bachalarii cap-pas deferentes, honeste ac modeste et cum gravitate decenti in choro se habeant, nec cum cappis chorum exeant, antiphonas cum decenti mora et honestate annuntiant capellanis*¹. » Il y avait, en outre, quatre *petits bacheliers*, en tout six chapiers. Les places de grands chapiers étaient ordinairement remplies par des prêtres.

On n'appelait pas choristes aux derniers siècles les enfants de la psallete, mais bien les prêtres de chœur, ou les simples chantres; outre les chapiers, il y avait ordinairement quatre choristes à la cathédrale de Rennes.

Un grand nombre de chapellenies avaient été fondées à Saint-Pierre; une partie de leurs titulaires étaient tenus primitivement à la résidence et à l'assistance au chœur; c'étaient les chapelains de Saint-Michel, — Sainte-Barbe, — Sainte-Marguerite, — la Sainte-Trinité, — Petit-Saint-Melaine, — Saint-Martin de la Grille, — Saint-Gilles, — Saint-Éloy, — Saint-Étienne, — Notre-Dame de la Cherche, — Notre-Dame du Pilier, — Saint-Jean, — Saint-Gabriel, — Sainte-Catherine, — Saint-Théobaut, etc. Presque tous les prêtres qui possédaient ces bénéfices jouissaient de maisons prébendales. Les autres chapellenies n'obligeaient qu'à la célébration des messes. Voici au reste quelles étaient, en 1415, toutes les chapellenies de la cathédrale :

1. *Arch. départ.*, 5 G, 30.

« Ce sont les chappellanies fondées en l'iglise de Rennes où les chappellains doivent les messes en chacune sepmaine de lan et le service au cuer, à quoy ils doivent servir et obbeir par le fait des fondacions et aussi principalement par les statuz et ordrenances faiz en l'iglise de Rennes sans y defaillir aucunement, et en puet apparoir des fondacions en l'iglise de Rennes.

- 1° La chappellanie de Nostre Dame de la Cerche.
- 2° La chappellanie de Saint Estiene en la Cerche.
- 3° La chappellanie de Saint Eloy en la Cerche.
- 4° La chappellanie de Saint Nicholas.
- 5° La chappellanie que y fonda vénérable docteur Mons^r Pierres Levesque.
- 6° La chappellanie de Saint Thébaud.
- 7° La chappellanie de Sainte Katherine.
- 8° La chappellanie de Nostre Dame des Anges.
- 9° La chappellanie que fonda mestre Bertrand de Montgermont.
- 10° La chappellanie de la Anunciacion Nostre Dame.
- 11° La chappellanie de Saint Jehan.
- 12° La chappellanie de Nostre Dame du Pillier.
- 13° La chappellanie que fonda Mons^r Jehan de la Châsse, trésorier.
- 14° La chappellanie que fonda M^o Jehan Héraud, chanoine.
- 15° La chappellanie de la Trinité.
- 16° La chappellanie du Crucifix.
- 17° (La chapellenie) de l'auter Saint André où doit servir le priour de Saint Denis.
- 18° (La chapellenie) de l'auter Saint James en la Cerche où doit servir le priour de Saint Morran.
- 19° (La chapellenie) du priour de Saint Martin.
- 20° La chappellanie de Saint Michel.
- 21° La chappellanie de Saint Gille.

- 22° La chappellanie fondée à l'autel de Saint Yves et de Saint Giquel.
- 23° La chappellanie de Sainte Marguerite près le pont Sainct Martin.
- 24° La chappelle du Petit Saint Melaine en la ville de Rennes ¹. »

Nous n'avons pas besoin de nous étendre plus longuement sur les autres membres du bas-cœur ; disons seulement

1. Livre des Usages de l'Église de Rennes. — A la fin de ce même manuscrit se trouve une seconde liste plus moderne des chapellenies de Saint-Pierre; la voici :

a Sensuyvent les chapelanyes nouvellement fondées en l'église de Rennes quelles se voyent par la main du provost, et sont fondées depuis lan mil cinq cens, et aussi les noms des fondateurs, et sont à la disposition du Chapitre.

- 1° Révérend Père en Dieu Monseigneur Michel Guybé, évesque de Rennes, a fondé et doté troys messes chacune semaine à notes.
- 2° Révérendissimo Monseigneur Robert Guybé, cardinal et évesque de Nantes, et auparavant évesque de Rennes, a fondé une messe à notes.
- 3° Missire Jacques Guybé, chevalier, capitayne de Rennes, a fondé une chapelanye de quatre messes.
- 4° Missire Jehan Guibé, capitayne de Fougères, a fondé une chapelanye de deux messes.
- 5° Maistre Jehan Belonneau, archidiaere et chanoine de Rennes, nepveu desdits les Guybés, a fondé une chapelanye de trois messes.
- 6° Maistre Pierre du Plessis, chanoine de Rennes, a fondé une chapelanye de deux messes.
- 7° Maistre Guillaume Vestier a fondé une chapelanye de deux messes.
- 8° Maistre Pierre Harel, recteur de Brye, a fondé une chapelanye de trois messes.
- 9° Maistre Olivier Daud, trésorier et chanoine de Vennes et chanoine de Rennes, a fondé une messe.
- 10° Maistre Armel Le Liepvre, chanoine de Rennes, a fondé deux messes.
- 11° Maistre Guillaume Agaice, recteur de Piré et chanoine de Rennes, a fondé une chapelanye de trois messes.
- 12° Maistre Hervé Mayeuc, scholastique et chanoine de Rennes, a fondé une chapelanye de quatre messes.
- 13° Maistre Jehan Frin, prestre choriste, a fondé une chapelanye de trois messes.
- 14° Maistre Jehan Agaice, chanoine de Rennes, a fondé une messe.
- 15° Maistre Jehan Levesque, prieur de Bays, a fondé deux messes unies à la chapelanye Saint-Armel.
- 16° Maistre Hervé Colson, scholastique et chanoine de Rennes, a fondé une messe.
- 17° Maistre Jehan Gentilis, chanoine de Saint-Brieuc, doyen de la Guereche, a fondé une messe.
- 18° Maistre Guill. de Villeboul, chanoine de Rennes, recteur de Tourrie et de Bruz, a fondé quatre messes.

qu'en 1548 le Chapitre nomma le sieur Jehotel maître des cérémonies, et qu'en 1528 il acheta un habit mi-partie rouge et noir au massier ou bedeau, nommé alors Claude Dorlé :
« Vestem IV ulnarum panni rubei colorum et morel, more solito, pro Claudio Dorlé bidello ¹. »

Tel était le personnel ecclésiastique de Saint-Pierre. Comme on voit, une messe pontificale au moyen-âge devait présenter un beau spectacle : l'évêque de Rennes ayant à ses côtés ses grands-vicaires et ses archidiaques ; les seize chanoines présidés par leur trésorier ; le chœur, sous la conduite du chantre, du scholastique et du sous-chantre, composé des quatre semi-prébendés, des quatre prieurs, des six bacheliers, des nombreux chapelains et choristes ; les enfants de la psalette avec leur maître, les musiciens avec l'organiste, et le peuple prenant part aussi lui à la pieuse allégresse de cette fête religieuse. « Rien ne ressemblait plus au ciel que cette sainte congrégation, » dit un auteur contemporain.

19° Maître Jehan Jamoays, prieur de Béré, doyen d'Aulbigné et chanoine de Rennes, a fondé trois messes.

20° Maître Jehan Blays, sous-chantre de céans, a fondé une messe.

21° Maître Jehan du Rocher, recteur de Mées, a fondé une chapellenie de deux messes.

22° Maître Alain Regis, prestre originaire du diocèse de Tréguier, chapelain de Saint-Eustache et Saint-Sébastien, a fondé une messe.

23° Maître Jacques Cadier, chanoine et official de Rennes et recteur de Toussains, a fondé une chapellenie de Saint Hierosme d'une messe. »

1. On appelait autrefois *moreau* ou *morel* un vêtement de couleur noire. V. D. Lobineau, *Glossaire*. Ce qui prouve que les bedeaux de Saint-Pierre portaient au XVI^e siècle le même costume que ceux de la Métropole actuelle.

CHAPITRE VII

LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE DE RENNES

La Fabrique de Saint-Pierre. — La première Cathédrale de Rennes. — L'évêque Philippe commence, en 1181, une nouvelle Cathédrale, que consacre Pierre de Guéméné, en 1339. — Reconstruction des tours et du portail (1341-1703). — Interdiction et démolition de la Cathédrale (1734-1736). — Description de Saint-Pierre en 1753, d'après l'*Inventaire dressé par ordre de l'intendant de Bretagne* : chœur, retable, stalles, tombeaux, nefs, chapelles, etc.

Une cathédrale est non-seulement, comme l'indique son nom, le temple où siège l'évêque, mais encore l'église-mère de tout un diocèse; le moyen-âge avait tellement bien cette haute idée de la première église de l'Évêché, qu'il la considérait comme devant hériter de toutes les autres églises diocésaines. Ainsi, la fabrique de la cathédrale de Rennes jouissait du quart des revenus des autres fabriques paroissiales, l'année qui suivait la vacance de chaque cure : « A la fabrique de l'glise de Rennes appartient la quarte partie de la revenue des yglises veuves de l'évesché de Rennes, soit par cause de mort, de permutacion que de mutacion de personne, à en joir dès le premier an. » Pour assurer ce paiement, la même fabrique de Rennes avait recours « sur la recepte du bénéfice et celi qui le tient ; » en outre « les oblations que len fait ès reliques hors du cueur de l'glise, aussi au tronc, et les leigs (legs) que len y fait appartiennent à ladicte fabrique. »

Le tiers de toutes les quêtes faites dans le diocèse appartenait aussi à la cathédrale : « La tierce partie dès questes que len fait en aumosnes par l'évesché de Rennes, en tout le cours de l'an, appartient à ladicte fabrique¹. »

1. « Pour savoir les revenus appartenant à la fabrique de l'glise de Rennes. » (*Livre des Usages en 1443.*)

Enfin, la fabrique de Saint-Pierre possédait quelques rentes¹ et prélevait la moitié des honoraires dus pour les sonneries faites à la cathédrale « qui doivent estre pour les inhumations et services d'au moins quatre livres pour les grands personnages et soixante sols pour les moindres; desquels tornera au proffit de la fabrique une moitié et au secretaire (sacriste) de l'eglise ou à son lieutenant l'autre moitié². »

Quant aux obligations de cette même fabrique, voici comment le *Livre des Usages* les résume en 1415 : « Pour savoir en quoi la fabrique est tenue à fère : à fère couvrir l'eglise de Rennes, à visiter les sains (c'est-à-dire les cloches) grants et petitz, à y fournir de bataills et de randres, curer et neteyer l'eglise par les festes et lorsque elle en a mestier (en a besoin), visiter et reparer les vitres, et fournir de cleffs et de cleveures. »

L'administrateur de la fabrique de Saint-Pierre portait le nom de fabriqueur et était nommé par le Chapitre; c'était parfois un des chanoines qui remplissait lui-même cet office, et nous trouvons dans les *Registres des Delibérations capitulaires* le règlement fait en chapitre, le 8 janvier 1477, pour « le fabriqueur de l'eglise de Rennes³. » La fabrique de

1. « Aucunes rentes y ont esté données de gens de bone devocion, qui y appartenent, savoir est quarante sols de rente deus à la purification Nostre-Dame, de Guillaume Herre, de Gevezé, données par très-révérénd Pere en Dieu Mons' Ancel de Chantemelle, évesque de Rennes; item de Georges Bercoals deus sols que doivent les heirs (héritiers) Alemot Guibeneuc, de Saint Grégoire, par chacune Nativité Nostre-Dame; item cinq sols de rente que doivent Robin et Guill. les Gorions de près Sainte Foi en la paroisse de Toussains, audit terme, par cause de Mestre Antoine Gorion leur frère qu'il laissa en son testament; item de Jouban Ruyaux paissonnier estagier du chappitre, demourant en la ville de Rennes en la rue au Griffon près l'ostel (l'hôtel) où demoure M^r Pierre Loversque chanoine de Rennes, six sols de rente à la mi-août que y donna Guillemine fame feu Denis Orri demorante à Rennes. » (*Livre des Usages.*)

2. *Ibidem.*

3. Voici quel est ce règlement, qui, dans ses détails, ne manque pas d'intérêt : « A esté ordonné qu'au temps à venir il (le fabriqueur) mettra ses comptes par l'ordre qui en suit : Scavoir les rentes ordinaires à part; les pardons à part; les obligations de troncs, bouestes et sanctorum à part; les leia (legs) à part et les sermens à part; et que, à la fin de chacun mois, il monstrera ses receptes et mises à deux des seigneurs (chanoines) de ladite eglise qui seront ordonnés, et appellera à ses grands marchés et à l'ouverture des troncs et bouestes deus des seigneurs de ladite eglise, et

Rennes possédait au *xvi*^e siècle une maison qui servait de logement à son administrateur ; elle était située rue Saint-Yves, et nous voyons Jehan Chantebel, nommé fabriqueur le 18 novembre 1541, en prendre possession le 28 décembre suivant. Plus tard, en 1640, les ressources de cette fabrique, — qui avait perdu l'usage de ses droits sur les églises du diocèse, — devinrent si minimes, que son revenu n'atteignait plus que le chiffre presque insignifiant de 200 liv. ; ce mince revenu se composait seulement alors des rentes de fondations, plus nombreuses que bien payées, et des réceptions de dignitaires, cotées comme suit : réception de l'évêque, 72 liv. ; des dignités, 36 liv. ; des chanoines, 18 liv., et des semi-prébendés, 9 liv. Lorsque vint la Révolution, la fabrique de Saint-Pierre possédait un revenu fixe de 1,818 liv. 9 s. 4 d., et un casuel très-modique, dépendant d'événements assez rares, tels que baptêmes et sépultures de quelques membres des familles distinguées par leur noblesse ou par leur position sociale¹.

Jamais, en effet, la cathédrale de Rennes ne fut église de paroisse : église-mère de tout le diocèse, elle se trouvait dans l'enceinte de la vieille cité, en dehors et au-dessus de toutes circonscriptions paroissiales. Ses commencements sont fort incertains. Si l'on admet les traditions du Chapitre, — traditions fort respectables assurément, — le culte du vrai Dieu fut d'abord rendu à Rennes dans la petite chapelle gallo-romaine de Notre-Dame de la Cité, dont nous avons eu déjà occasion de parler. C'est au *vi*^e siècle seulement que fut construite la cathédrale dédiée au prince des Apôtres, et rien n'empêche de croire que cette première église Saint-Pierre fût l'œuvre de nos glorieux évêques saint Amand et saint Melaine, comme quelques-uns l'ont dit. Quoi qu'il en soit de cette primitive construction, à cette antique basilique succéda,

aussy fera deux cahiers de compte dont lesdits seigneurs auront un signé de lui. »
(Arch. départ.)

1. Tableau présenté en 1785 à l'assemblée générale du Clergé.

vers la fin du xii^e siècle, une église édifiée sur un nouveau plan, mais sur le même emplacement et dans le goût de l'architecture religieuse qui dominait alors. En 1181, l'évêque Philippe jeta les fondements de cet édifice et en bâtit le chevet. « Les chroniques nous ont conservé une légende merveilleuse se rattachant à ces premiers travaux. Guidé par une révélation, le prélat constructeur fouilla dans les décombres du temple démoli et y trouva un trésor qui le mit à même de faire face aux dépenses du nouvel édifice. Continué par Herbert, l'évêque thaumaturge qui ressuscitait les enfants morts et se faisait obéir des animaux sans raison, puis par les autres évêques de Rennes ses successeurs, la construction de la cathédrale ne s'acheva qu'au milieu du xiv^e siècle. » Charles de Blois y contribua par ses largesses : il fit faire la grande rose du transept septentrional, la décora de peintures aussi bien que toutes les vitres éclairant le haut du chœur, bâtit quelques autels et fonda plusieurs chapelles en l'honneur des saints rois ses prédécesseurs sur le trône de Bretagne, Salomon et Judicaël, et des autres saints bretons Yves, Donatien et Rogatien ; il donna des tapisseries d'Arras pour orner le sanctuaire, des statues, des tableaux et beaucoup d'objets précieux. Enfin la cathédrale, ainsi achevée et décorée par la générosité de ce vertueux prince, put être consacrée, et, en 1359, l'évêque de Rennes Pierre de Guémené en fit la solennelle dédicace le 3 novembre.

« Toutefois, postérieurement encore, il y eut des constructions nouvelles ajoutées au plan primitif, des chapelles fondées à la fin du xiv^e siècle, pendant le xv^e et même au xvi^e . Cette église, comme presque toutes nos vieilles cathédrales, affectait la forme d'une croix latine : elle se composait d'une nef principale avec collatéraux, transepts et chœur terminé en hémicycle, accompagné de bas-côtés flanqués de chapelles rayonnantes ¹. »

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Associat. bret.*, II, 404.

Enfin, quelques autres chapelles furent encore ajoutées durant le xvii^e siècle aux transepts et au collatéral méridional de la nef. Quant aux dimensions de cette cathédrale, elles étaient assez vastes, car l'église avait 114 mètres de longueur depuis le parvis jusqu'au fond de la chapelle absidale ; la largeur de la nef était de 22 mètres, et les transepts mesuraient 34 mètres de l'une à l'autre de leurs extrémités. Il ne reste plus rien aujourd'hui de ce vénérable monument, qui devait offrir un curieux modèle pour étudier la marche de l'art chrétien dans notre pays ; car il présentait, sans doute, dans ses diverses parties construites à différentes époques, le résumé des phases successives qu'a parcourues le style ogival.

Mais, à l'époque de la renaissance, plusieurs parties de cette basilique inspirèrent des craintes pour leur solidité. « Dès 1527 un architecte, nommé Thomas Pihourt, fut chargé par le Chapitre de réparer et consolider les murs côtiers du chœur, du côté de l'épître, » c'est-à-dire vers le Midi. En 1533, le Chapitre, « informé du danger qu'offrait la ruine imminente de la tour de l'église, ordonna qu'on la démolît jusqu'à la moitié de sa hauteur¹. » En 1536, il décida qu'il fallait relever cette tour et y appliqua une portion de ses revenus. Enfin, en 1537, l'évêque Yves Mahyeue y consacra le produit du don synodal². »

Bien plus, des lettres patentes du roi François I^{er}, datées du 4 février 1540, condamnèrent tous les ecclésiastiques bénéficiers en l'église cathédrale de Rennes, évêque, dignitaires, chanoines, chapelains, etc., à verser « le quart des fruits et revenus de leursdits bénéfices, pour réparer, reffaire et restaurer icelle église, comme ils y sont tenuz de droit. » On lit même dans ces lettres du Roi que « la tour du bas

1. Il est bon de remarquer ici que sous la dénomination de *la tour* au nombre singulier, tous les documents du xvi^e et du xvii^e siècle comprennent le portail et les deux tours de la façade occidentale ; cependant on pourrait aussi peut-être croire que cette tour tombant en ruines au xvi^e siècle était un dernier débris de la première construction romane.

2. M. Paul de la Digne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 431.

d'icelle église, où sont les plus grosses cloches, tomba en grant partie, la nuit de Noël dernier (1539) et mesme la coustière (le mur latéral) devers le manoir épiscopal; et en brief ladite église tombera du tout, si elle n'est réparée..... ainsi que oculairement et magnifiquement appiert. »

En exécution de ces prescriptions royales, le pieux prélat Yves Mahyeuc, au mois d'août 1544, peu de jours avant sa mort, fit remettre au Chapitre sa cotisation épiscopale de 500 liv.; de son côté, le Chapitre ordonna à son prévôt de payer à « Vincent Rabault et à Robert Jarde, maîtres de l'œuvre pour la reconstruction de la tour, » à chacun 7 sols tournois (3 fr. 95 c.), et à leurs ouvriers 3 sols (2 fr. 54 c.) par journée de travail.

A ces deux premiers architectes qui conçurent et tracèrent le plan des tours qui existent encore, succédèrent plus tard Tugal Cariste, qui semble avoir présidé aux travaux depuis 1640 jusque vers 1654, Pierre Corbineau, de 1654 jusqu'en 1678, et enfin François Huguet, de 1678 à 1704. Comme l'on voit, les tours Saint-Pierre mirent cent soixante ans à s'élever. Leur fondation fut l'objet de l'inscription suivante, placée primitivement au tympan supérieur du portail central :
JACTA FUERUNT MOLIS HUIUS FUNDAMENTA SEPTEMBRIS XV. ANNO CHRISTI. 1544. — PAULO III^o PONTIFICE MAX^o — FRANCIS^o I^o GAL. REGE. — HENRICO BRIT. DUCE. — YVONE REDON. PRESULE.

Quant aux écussons qu'on voyait sur ces tours avant que le vandalisme révolutionnaire les eût martelés, c'étaient ceux : de M^{er} de la Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes, et de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, placés vers 1660; — de l'évêque M^{er} de Beaumanoir, du marquis de Lavardin, son frère, et du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, sculptés en 1678; — l'écusson de Louis XIV, « d'azur à trois fleurs de lys d'or, » supporté par deux anges, accompagné d'un soleil dardant ses rayons sur la fière devise : **NEC PLU-**

RIBUS IMPAR; — et enfin les *doubles clefs en sautoir*, armoiries du Chapitre de Rennes¹.

A mesure que très-lentement et à grands frais s'élevaient ainsi la façade principale et les tours de la cathédrale, le corps de l'église lui-même s'affaissait de plus en plus. Un procès-verbal, dressé en 1700 par trois architectes, constatait qu'à cette époque « le total d'icelle église menace une ruine prochaine et qu'elle ne peut subsister longtemps, qu'il n'est pas possible d'y faire aucune réparation, et par conséquent qu'il est à propos et même nécessaire, pour en prévenir la chute, de l'abattre et de la rebâter à neuf. »

Malgré cela, comme on n'avait pas de fonds suffisants pour entreprendre aussitôt cette grande construction nouvelle, force fut d'attendre encore; mais le péril allait toujours en augmentant, et la plus grande partie de la nef était près de s'écrouler. Les États de Bretagne, craignant des accidents, voulurent bien donner plusieurs grosses sommes pour la démolir; le Chapitre les accepta et fit tomber cette grande nef dans sa partie voisine des tours.

Malheureusement, les parties centrales et supérieures de l'édifice restées debout n'étaient guère plus solides que la portion sacrifiée. « Les présages d'un total écroulement prochain devinrent plus fréquents sur la fin de 1753 et au commencement de 1754; un de ces accidents, arrivé le 11 février de cette même année, porta le Chapitre à effectuer sans délai ce qui avait été résolu depuis si longtemps : au moment qu'on s'assemblait pour chanter vêpres, il se détacha une grosse pierre et quantité de terre de la voûte d'une des recherches, » c'est-à-dire du déambulatoire de l'abside. Après une nouvelle descente d'experts qui constatèrent une fois de plus le danger que présentait l'édifice, le Chapitre délibéra de s'adresser à l'évêque pour requérir l'interdiction de l'église

1. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici toute l'intéressante Notice que M. de la Bigue Villeneuve a consacré aux tours Saint-Pierre. V. les *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 430.

et la translation de l'office canonial. M^{sr} de Vauréal ne tarda pas à statuer sur une demande aussi juste, et, « le 25 février 1754, il rendit une ordonnance par laquelle, vu la nécessité de pourvoir à la décence du culte divin et à la sûreté publique, il fixa au mercredi 27, à neuf heures du matin, la translation du Saint-Sacrement, du service divin et de l'office canonial dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, et interdit l'église cathédrale avec défense d'y faire aucune fonction ecclésiastique. Enfin, un arrêt du Conseil du Roi, en date du 2 juin 1754, ordonna la prompte démolition de cet édifice. Par un autre de 1755, la connaissance de tout ce qui concernait cet objet fut attribuée à l'intendant de Bretagne (M. Le Bret), et l'entière démolition, sauf les tours, fut achevée en 1756¹. »

L'intendant Le Bret fit heureusement dresser en 1755 et 1756, avant cette démolition, des procès-verbaux relatant tous les monuments et intersignes qui existaient alors dans les diverses parties de l'église, et les accompagna d'un plan par terre de l'édifice. C'est le seul document qui nous reste pour donner idée de l'ancienne cathédrale de Rennes, dont on n'a conservé ni dessin, ni croquis.

Ces procès-verbaux nous apprennent que le chœur de Saint-Pierre était éclairé par onze fenêtres décorées de riches verrières resplendissant des armoiries de France et de Bretagne, du dauphin, des seigneurs de Châteaubriant, d'Espinay, de Goulaine, de l'évêque Aymar Hennequin, du cardinal Arnaud d'Ossat, de plusieurs chanoines, etc. Les murs, au pourtour du chœur et de la nef, étaient peints et semés d'hermines sans nombre, et les colonnes ainsi que les arcades couvertes de fleurs de lys. Un magnifique retable en bois sculpté et doré s'élevait derrière le maître-autel, représentant, dans plusieurs groupes de personnages en plein relief, diverses scènes de la vie de la Sainte Vierge; ce retable avait des volets recouvrant tous ces groupes, et on ne les ouvrait qu'à

¹. *Mémoire hist. concern. la démolition de la Cathédrale. (Arch. départ.)*

certains jours de fête réglés par le Chapitre et mentionnés dans le *Livre des Usages* ¹.

Les premières stalles du chœur de Saint-Pierre furent faites par ordre de l'évêque Anselme de Chantemerle, mort en 1427; voici, en effet, ce qu'écrivait en 1422 le chanoine Jean de Beaumont, secrétaire de ce prélat : « Celuy très révérend Seigneur, voiant que le chœur de son église de Rennes estoit desoncques despourveu d'œuvre de bois et de tresdos sur les haults sièges de celuy chœur, qui n'estoit pas honneste chose; et qu'en aultres églises cathedrales il y estoit pourveu; par son devis, par son ordonnance et aide, la charpenterie de minuiserie et de tresdos qui y sont à clair-voiez, à ouvrages et à pinacles y furent et sont faits et édifiés, comme l'en peut voir ². »

D'après ce texte, on peut se faire une idée de la décoration de ces stalles anciennes, qui évidemment étaient exécutées dans le style ogival, et auxquelles Anselme de Chantemerle avait fait ajouter des dossiers ou *trédos* surmontés de dais sculptés à jour et ornés de pinacles, dans le goût des sculptures du xv^e siècle.

Ne faudrait-il pas aussi attribuer à Guillaume Brillet, successeur immédiat de ce prélat, la construction du retable

1. Ce beau retable, transporté, après la démolition de la cathédrale, dans la chapelle Sainte-Anne, a échappé aux iconoclastes de 93; rendu à Saint-Pierre par S. Em. le cardinal Saint-Marc, il a été placé dans la première chapelle du collatéral méridional de la métropole actuelle; c'est un objet d'art qui mérite qu'on en fasse la description : « Ce retable, dit M. André, est divisé en trois parties perpendiculaires par des pinacles très-élégants, et subdivisé horizontalement de manière à présenter deux compartiments dans les parties latérales et trois au centre. Dans la partie basse du centre, par où il faut commencer, est figuré le Mariage de la Sainte Vierge; à droite, l'Adoration des bergers; à gauche, l'Adoration des Mages; dans l'étage supérieur, à droite, la Circoucision, à gauche, la Vie dans le temple, au centre, la Mort de la Sainte Vierge; en supériorité, l'Assomption. Des centaines de personnages, hauts de deux pieds, entrelacés au milieu des nervures flamboyantes fouillées comme de la dentelle, sont les acteurs pleins de vie de ces scènes évangéliques. » (*Exposition artist. et archéol. de 1872, à Rennes.*) Malheureusement, les volets de ce retable, qui devaient présenter d'intéressantes peintures, n'existent plus.

2. Arch. départ. d'Ille-et-Vil. — Voy. sur ces stalles un excellent travail de M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, II, 261.

placé au maître-autel, et dont nous venons de donner la description? Il est à remarquer qu'en 1755 on voyait sur ce retable deux écussons placés à droite et à gauche, et portant : *d'argent à la fasce de sable chargée d'une étoile d'or, accompagnée de trois têtes de loup de sable lampassées de gueules, posées 2 en chef, 1 en pointe*¹. Or, M^{sr} Brillet portait : *d'argent à trois têtes de loup de sable coupées (alias arrachées de gueules)*; les armoiries de cet évêque ressemblent donc bien à celles qui précèdent, sauf la fasce et l'étoile, qui semblent être une brisure.

Ce retable pourrait donc bien être l'œuvre de Guillaume Brillet lui-même, — alors peut-être qu'il était seulement chantre de Rennes, c'est-à-dire sous l'épiscopat de M^{sr} de Chantemerle, — ou bien de quelque membre de sa famille vivant vers le même temps. Il en résulterait, en tout cas, que toute cette décoration du chœur de la cathédrale, stalles et retable, daterait de la première moitié du xv^e siècle.

Mais au siècle suivant le goût s'était modifié; les chanoines de Saint-Pierre trouvaient apparemment le style ogival arriéré et voulaient se mettre au niveau des transformations que subissait le système d'ornementation, tant dans la sculpture que dans l'architecture. Le Chapitre fit donc faire de nouvelles stalles en 1520, et, « en reconnaissance de tous les dons conférés par les seigneurs de la maison d'Espinay à l'église de Rennes, voulant donner à Guy II d'Espinay une preuve et un témoignage public et durable de gratitude, il lui concéda le privilège d'avoir dans le chœur de son église une stalle affectée à son usage, armoriée de ses armes, entre les stalles assignées aux deux dignités du chantre et du scholastique, vis-à-vis la chaire épiscopale.

« Et de ce siège d'honneur concédé à perpétuité, ajoutèrent les chanoines, jouira à jamais, de génération en génération, l'héritier principal et chef de la maison d'Espinay. »

¹. Inventaire de la Cathédrale en 1755.

Guy d'Espinay fournit, en effet, une partie du bois nécessaire à la confection de ces stalles, bois pris sur sa terre seigneuriale d'Écures, et Robert d'Espinay, son frère, grand-chantre de Rennes, ne se montra pas moins généreux : aussi le Chapitre fit-il placer sur le dossier de la stalle concédée à la famille d'Espinay les armoiries de cette maison, qu'on y voyait encore en 1755 : *d'argent au lion de gueules coupé de sinople, couronné, lampassé et armé d'or.*

En 1780, le Chapitre fit rechercher les procès-verbaux de l'ancien état du chœur de la cathédrale avant sa démolition, et voici ce qu'il y trouva :

« Le chœur de l'ancienne église cathédrale était divisé en hautes et basses stalles, avec quatre ouvertures de chaque côté pour monter dans les hautes stalles. Il y avait vingt-deux places dans le rang des hautes stalles de chaque côté du chœur, lesquelles étaient spécialement affectées comme suit : quatre au fond du chœur du côté de l'épître, dont la première pour le roi, la deuxième pour l'évêque, la troisième pour le Chapitre, la quatrième pour le trésorier ; les cinq suivantes pour cinq chanoines, qui les occupaient suivant leur rang d'ancienneté, le plus ancien à côté du trésorier, la dixième pour un grand chapelain semi-prébendé, la onzième pour un des quatre prieurs ; — la première au haut du chœur, vers l'autel, pour l'archidiaque de Rennes ; les trois suivantes en descendant pour trois chanoines, le plus ancien près de l'archidiaque, la cinquième en descendant pour un des grands chapelains, la sixième pour un des prieurs, entre lequel et celui des prieurs cy-dessus mentionné il y avait cinq stalles destinées pour les autres bénéficiers du bas-chœur et les choristes prêtres ou diaques ; — de l'autre côté du chœur, qui est celui de l'évangile, il y avait pareillement au fond du chœur quatre places, dont la première pour le gouverneur de la province, la deuxième pour le chantre, la troisième pour le seigneur d'Espinay et la quatrième pour le scholastique, et le reste dans la même disposition que le côté de l'épître, M. l'ar-

chidiacre du Désert étant à la première place vers l'autel, vis-à-vis M. l'archidiacre de Rennes¹. »

Quant à la clôture du chœur proprement dite, nous savons que « sur les faces latérales de la balustrade reposaient quatre colonnes en cuivre supportant une frise ornée de même matière. La partie centrale, où s'ouvrait l'entrée du chœur, était en menuiserie pleine, au sommet de laquelle régnaient une frise et une corniche : là se dressaient les statues en bois des douze Apôtres². » En 1707, le Chapitre défendit « de laisser monter personne à ce jubé, aux jours de festes et cérémonies, à cause des accidents qui pouvaient arriver. »

Ce fut encore durant le xvi^e siècle, où l'on sculptait si délicatement le bois, que les chanoines firent faire « une chère pour le prédicateur ; » le 11 mars 1561, ils payèrent 15 liv. pour ce travail³.

Enfin, il y avait dans le chœur une statue de Moïse et un aigle dont il est souvent fait mention dans les actes anciens ; c'était vraisemblablement de grands lutrins à l'usage des chantres.

Plusieurs personnages importants avaient reçu la sépulture dans cette partie de l'église ; ainsi l'on y voyait « au milieu du chœur une plaque de cuivre sur laquelle était écrit : *CY CIST LE CORPS D'ISABELLE DE BRETAGNE, SŒUR UNIQUE DE LA REINE ANNE, QUI DÉCÉDA LE X DE JUIN MIII^{es} IIII^{es} IX, DE SON AGE LE HUITIÈME, AVEC UN ÉCU de Bretagne au bas de la plaque, accompagné de ces mots : PRIEZ DIEU POUR ELLE.* » Lorsqu'on ouvrit ce tombeau, en 1756, on y trouva « un cercueil en bois presque tout pourri, une partie du crâne, beaucoup de cheveux tressés et garnis de perles, plusieurs morceaux de velours cramoisi ornés de fourrures sur les bords. »

1. *Reg. Capitul. (Arch. du Chap.)*

2. Sur la frise de cette balustrade en cuivre était l'écusson des Bourgneuf, seigneurs de Caco : d'argent au sautoir de sable, au canton de gueules chargé de deux poissons d'argent ; peut-être était-ce un don du trésorier Pierre Bourgneuf, décédé en 1323.

3. *Reg. Capitul. (Arch. dip.)*

Les tombeaux des évêques François Larchiver, + 1610, et Bertrand de Marillac, + 1573, apparaissaient ensuite; d'autres tombes épiscopales s'y trouvaient également, mais cachées sous le pavé : c'étaient celles d'Herbert, + 1108, de Robert de la Rivière, + 1450, et de trois autres prélats dont on ne put savoir les noms; on ne les reconnut qu'aux crosses qui accompagnaient leurs ossements; les vases funéraires en terre et en verre que l'on trouva dans leurs tombes indiquaient une époque assez reculée¹. L'on découvrit aussi le cœur de Charles de Cossé, duc de Brissac, maréchal de France, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, décédé à Rennes, le 14 novembre 1621, « renfermé dans un coffre de pierre, à quatre pieds de distance du tombeau d'Isabelle². »

Sortant du chœur pour visiter les nombreuses chapelles qui entouraient l'abside, les transepts et les nefs, nous remarquons d'abord que leurs autels avaient, avec le temps, changé

1. Voici comment l'*Itinéraire de 1736* décrit ces tombes d'évêques inconnus :

« Pierre tombale illisible.... dessous à 4 pieds de profondeur en terre un cercueil de pierre de grain recouvert par plusieurs pierres plates et cassé dans un de ses bouts.... ossements réduits en poussière.... une crose en bois et quelques restes de galons d'or qui désignent que c'était un évêque; il y avait plusieurs petits vases et pots de terre autour de ce cercueil, remplis de charbons. » — « Du côté de l'évangile, où il n'y avait aucune pierre tombale, il s'est trouvé à 3 pieds et demi de profondeur en terre un tombeau en maçonnerie de moëllon, chaux et sable, recouvert par plusieurs pierres de tuf; ce tombeau renfermait un cercueil de bois tout pourry dans lequel était le corps d'un évêque aussi presque tout pourry mais reconnu tel par une crose, un anneau et quelques lambeaux de la mitre ornée de galons d'or; le bâton de la crose était de bois, mais le haut est de cuivre argenté et fort bien travaillé, l'anneau est d'or avec une pierre violette d'une qualité qui paraît commune, mais cependant inconnue. Il ne s'est trouvé aucun intersigne qui pût désigner le nom de cet évêque ni le temps de sa mort. » — « Ayant fait creuser au milieu du chœur, en allant vers le bas, nous avons trouvé un tombeau construit en maçonnerie de pierre de Taillebourg à 3 pieds de profondeur : ce tombeau avait 3 pieds 2 pouces de longueur de dedans en dedans, non compris l'emplacement de la tête qui avait été pratiqué en le faisant, et était recouvert par des pierres ardouines.... Le corps était partie en poussière; parmi les ossements et les cendres étaient une crose de bois dont l'embout et le haut sont de cuivre doré assez bien travaillé et moucheté avec un vernis violet, un anneau de similor avec une pierre carrée de peu de valeur, une boucle de ceinture en similor, un calice d'étain argenté.... des lambeaux de mitre, de petits galons d'or et d'argent et un pot de terre qui contenait plusieurs petits vases ou lampes de verre brisés en partie. »

2. Une très-longue inscription latine accompagnait cette sépulture; M. P. de la Bigne Villeneuve l'a publiée tout entière dans les *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 84.

de vocable; ainsi, en 1415, on y honorait Notre-Dame de la Forteresse, Notre-Dame de la Cherehe, Notre-Dame du Pillier, saint Étienne, saint Éloi, saint James, saint Nicolas, saint Thébaud, saint Jean, saint Gabriel, saint Eustache, la Sainte Trinité, saint André, saint Martin, saint Michel, saint Gilles, saint Yves et saint Giequel, les Onze mille Vierges, le Crucifix, etc. Il y avait alors des autels non-seulement dans les chapelles, mais encore tout le long des nefs, quelques-uns même étaient adossés aux colonnes, comme celui de Notre-Dame du Pillier.

En 1635, M^{sr} Cornulier ayant obtenu du Pape une bulle portant indulgence de sept ans accordée « à tous ceux qui visiteraient la cathédrale de Rennes, à l'instar de l'indulgence des sept autels de Saint-Pierre de Rome, » choisit, en conséquence, de concert avec le Chapitre, sept autels dans son église, pour que les fidèles pussent y gagner cette indulgence.

Mais, en 1755, une partie de la nef était « découverte et démolie depuis longtemps, jusqu'à la hauteur des naissances des voûtes, » le nombre des chapelles et des autels avait par là même diminué; la chapelle de Béré et celle de Saint-Yves et Saint-Giequel avaient été détruites; l'autel de Saint-Julien, prétendu par Jean Angier, marquis de Lohéac, avait disparu, ainsi que ceux des Quatre-Évangélistes et de Notre-Dame de la Forteresse, mais nous pouvons, l'*Inventaire* en main, nous rendre compte de ce qui restait debout.

Derrière le chœur, la chapelle absidale ou de la Cherehe avait pris le nom de chapelle du Saint-Sacrement ou de la Communion; elle avait été construite par l'évêque Guillaume Brillet, et Paul Hay, marquis des Nétumières, s'en disait en 1755 le présentateur, à cause de sa terre du Vaufleury. On y voyait les armes du fondateur : *d'argent à trois têtes de loup coupées de sable*, et les tombeaux des prélats Guillaume Brillet, † 1448, et Jean-Baptiste de Beaumanoir, † 1711, ainsi que ceux de François Harpin, seigneur de

Marigné et de la Chesnaye, près Fougères, président au Parlement de Bretagne, † 1607; de Robert Constantin, abbé de Saint-Jean de Chartres, chanoine de Rennes et conseiller au Parlement de Paris, † 1650; de Gabriel Constantin, sieur de la Fraudière, père du précédent, d'abord conseiller au Parlement de Bretagne, puis prêtre, doyen et chanoine d'Angers, † 1661; de quelques autres membres de ces deux familles de Marigné et Constantin, et de plusieurs chanoines. M^{er} de Breteuil, † 1732, y avait été aussi inhumé, mais on ne lui avait pas élevé de tombeau.

Nous avons précédemment décrit les tombeaux de Nos Seigneurs Brillet et de Beaumanoir; il nous reste à parler de ceux du seigneur de Marigné et de la famille Constantin; voici comme s'exprime à leur sujet l'*Inventaire de 1755* :

« Du costé de l'épître, hors du sanctuaire, près la balustrade, est une épitaphe sur marbre noir, renfermée dans un cadre de pierre tendre, sculptée et ornée, scellée dans le parement du mur, et terminée en consolle, avec des ornements chargés d'un écusson d'argent à l'aigle à deux têtes de sable, cordon de Saint-Michel, casque et lambrequins; l'épitaphe, inscrite sur marbre noir, contient ces mots :

D. O. M. Clarissimus vir Franciscus Harpinus jac. h. D. D. de Marigné de la Chesnaye et in supremo senatu Armorico prases, consiliis sapientissimus, arbitris æquissimus, judiciis integerrimus, in utroque concessu angustiore invecitissimi Regis consiliarius, prius suplicum libellorum magister, et sæpe delectus publicis negotiis, prozeneta meritissimus cum solita diligentia muneri suo incumberet, præerat enim Augustiano semestri, sciens volensque ad immortales transit 8^{mo} die 17, anno Dⁿⁱ 1607, ætatis 67.

Lector vixit ut vivis, morteris ut est mortuus, sic vita traditur.

*Ut ceta mors solvit peritura vincula molli
Sparsim quæque suum pars petit acta locum*

*Ipse sacer divis animum poposcit olympus.
Corpus Filgeriæ, sed cor habent Rhedones,
Hoc potius, quoniam toto dilexerit urbem
Corde quod est sanctæ pignus amicitie.*

H. S. T. L.

*Conjugi charissimo et bene merenti F. C. Tomissa Cham-
piona superstes et pia.*

« Du costé de l'évangile, une épitaphe sur marbre noir enchâssée et encadrée dans de la pierre tendre saillante du mur, sculptée et ornée; le cadre ou châssis terminé en cul-de-lampe, un buste d'abbé peint au-dessus de la table de marbre; au-dessus du cul-de-lampe un écusson portant : d'azur au rocher d'argent planté dans des ondes de même; cet écusson, orné d'une mytre et crosse d'abbé; l'épitaphe inscrite dans le marbre noir contient ces mots :

Lego, viator, et luge.

Hic jacet Robertus Constantin, doctor Sorbonicus, abbas Sancti Joan. in Valle Carnut. Senator parisiensis, nullius honoris appetens, omnium capax; ortum Andegavo debuit, nobilitatem familiæ et parem præstanti ingenio indolem doctrinæ, primos fructus Rhedonensis Ecclesiæ, maturitatem Lutetiæ, ubi primaria dignus Sorbonæ laurea vincere merito, quam certare ambitu maluit, conscientia judicum ultus gratiam orator eloquentia magnus, exemplis major, bene omnes facere melius ipse faciendo docuit, qualis futurus in insultis si D. Destandes Trecor. Episcopo successorem sibi quia simillimum flagitanti fata donassent. Demum Parisiensi Curie desponsus pretextam stala gloriæ mutavit, in æt. flore talis qualem optasses senem, ætat. 33. nov. MDCL præisse visus ad cœlites fratri Gabrieli qui ingenio non minus scientia, sanctitate et moribus, quam sanguine germanus partæ jam foro laudis contemptor inter P. S. Capucinos professus insignis conclonator vivis ereptus apud Andes eodem mense et anno patris dolorem renovavit. fil. opt.

mær. pat. pos. *Gabriel Constantin regia sanctoribus consiliis, Curie Redon. nec non Ecclesie Andega. decanus.*

« Du costé de l'épître, une épitaphe sur marbre noir, encadrée, décorée ainsi que la précédente, et portant le même écu, avec un buste; la plaque de marbre noir contient ces mots :

Siste, viator, lege, mirare quot in uno homine dotes natura, gratiaque concesserint.

Vixit illustrissimus dominus D. Gabriel Constantinus avorum pietate in familia clarus, in senatu majoribus clarior, moribus in religione clarissimus; in conjugio paucorum annorum felix fuit, in orbitate quam sacerdotio consecravit felicior, sed in tota vita, qua non sibi sed aliis, non otio sed publicis negotiis, non seculo sed Deo vacavit felicissimus; in tumultu ubi filio clarissimo jungitur beatus in morte justorum pretiosa, beatior in cælo, denique, ut speramus, coronatur beatissimus. Parenti optimo ac bene merenti posuit piissima filia; annos... menses... dies... Vixit fere octogenarius, obiitque 19 julii anni 1661, ingenti pauperum luctu in quos liberalis erat ac munificus.

Hic pater hic natus tumultu junguntur eodem,

Ut societ tumulus quos sociavit amor.

Tu quisquis es, bene illis precare.

A droite de la chapelle absidale se trouvait celle appelée de Saint-Armel ou de l'Annonciation; elle avait été bâtie par l'évêque Michel Guibé, et le marquis des Nétumières en était encore le patron et présentateur, à cause de sa terre de Saint-Jean-sur-Couasnon, qu'avait possédée le fondateur. Cette chapelle renfermait le tombeau et les statues de l'évêque Michel Guibé et du cardinal Robert Guibé; celui de leur frère Jacques Guibé, lieutenant au gouvernement de Rennes, et mort en 1509, et ceux de plusieurs dignitaires et chanoines. Ayant décrit le monument de M^{or} Guibé, il nous reste à parler de celui de son frère.

« Du côté de l'épître, dit l'*Inventaire de 1755*, est un tombeau élevé au-dessus du pavé, sur lequel est la statue d'un homme portant sa cotte d'armes chargée d'un écu : *d'argent à trois jumelles de gueules, le fond chargé de six coquilles d'azur, 3, 2, 1, au chef cousu d'or* (qui est Guibé); un lion au pied de cette statue tient en ses griffes un semblable écusson. Des deux côtés d'un emplacement destiné pour une inscription, dans le renforcement du tombeau, sont deux parçils écussons... Ce même écusson est répété sur tous les vitraux; au-dessous de l'un de ces écussons, du côté de l'épître, on reconnaît une figure d'homme vêtu de la cotte d'armes chargée d'un écusson pareil. »

Ce tombeau nous a été conservé en partie, et se trouve actuellement au Musée archéologique de Rennes; sur la pierre tombale, outre le lion couché au pied de la statue du chevalier, on voit deux anges tenant l'écusson des Guibé de chaque côté des genoux; de plus, la tête de Jacques Guibé repose sur un coussin que soutiennent encore deux anges, et au haut duquel est un cinquième ange.

Continuant de descendre le déambulatoire méridional, nous trouvons la chapelle Sainte-Marguerite, prétendue par le comte de Saint-Gilles-Perronnay, à cause de sa terre de la Durantaye, et renfermant le tombeau de Jean Le Breton, seigneur de Lancé, archidiaque et chanoine de Rennes, président de la Chambre des Comptes, + 1400; puis la chapelle Saint-Nicolas, prétendue par Guy de Sarsfield, seigneur de la Motte-Saint-Armel, et contenant le tombeau d'Isaac Loaisel, seigneur de Brie et président au Parlement de Bretagne, + 1634. Ce monument, placé du côté de l'évangile, consistait en « une table de marbre noir en forme de tombe, portée par quatre consoles de marbre jaspé, sur laquelle est gravé un écu pareil à celui qui est peint sur le vitrail : *d'argent à trois merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe* (qui est Loaisel), avec le cordon de Saint-Michel. »

Dans le transept du Midi se trouvaient : à l'Est, la chapelle

de l'Ange-Gardien, avec le tombeau de l'évêque Raoul de Tréal, + 1383; à l'extrémité, sous une grande verrière, don des ducs de Bretagne, l'autel Saint-Sébastien ou du Bon Yves, accompagné des tombeaux des évêques Aymar Hennequin, + 1596, et Yves Mahyeuc, + 1544, et derrière lequel était une ancienne petite chapelle servant de sacristie au bas-chœur; enfin, à l'Ouest, la chapelle de la Trésorerie; là se trouvaient les sépultures des trésoriers et chanoines Huart, de Gervais Huart, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Jeanne Louis, sa femme. Ils reposaient à côté du trésorier François Haart, fondateur de cette chapelle, + 1658, et dont les armes, *d'argent au corbeau de sable*, s'y trouvaient en lisière; on lisait sur leur tombe commune, après l'épithape du trésorier relatée précédemment :

Ab utroque latere extant D. Gervasius Huart quondam in suprema hujus provinciæ curia senator amplissimus; obiit anno 1662 die 10 feb. et Domina Joanna Louis ejus uxor defuncta die 25 juli anno domini 1666.

Quomodo delixerunt se in vita, ita et in morte non sunt separati; req. in pace.

Petrus Huart nepos et filius hoc monumentum posuit anno 1690.

Dans le collatéral méridional de la nef était la chapelle de Saint-Martin de la Grille, fondée par Bertrand de Coëtlogon, chanoine de Rennes, archidiacre de Porhoët en 1470, et dépendant de la terre de Méjusseaume, entre les mains de Marie-Joseph Freslon, seigneur de la Freslonnière, en 1755; on y voyait le tombeau-arcade du fondateur, et dans le vitrail les portraits des seigneurs et dames de Coëtlogon, avec leurs armoiries : *de gueules à trois écus d'hermines*¹.

1. « Sous le vitrail, du côté de l'épître, était une arcade gothique pratiquée en renfoncement dans l'épaisseur du mur, contenant un tombeau antique couvert par une

Traversant ensuite la nef dans la partie restée debout, nous trouvons, accolé à l'une des colonnes de l'inter-transept, l'autel de Notre-Dame du Pilier, construit sous les orgues, et prétendu par le baron de Châteauloger, à cause de Robin Ragueneau, son fondateur, jadis seigneur de Châteauloger, au xiv^e siècle.

Le transept septentrional était occupé en grande partie par la chapelle de Notre-Dame du Vœu, élevée à l'époque de la peste de Rennes, en 1634, par M^{er} Cornulier, le Chapitre et la Maison de Ville; Toussaint de Cornulier, seigneur de Boismaqueau, prétendait en avoir la présentation, comme chef de la maison de Cornulier. L'évêque Pierre Cornulier, † 1639, y avait son tombeau avec ses armoiries : *d'azur au rencontre de cerf d'or surmonté d'une hermine d'argent*. A côté, et à l'Est de ce transept, était la chapelle de Saint-Michel, « depuis longtemps abandonnée. » puis, en remontant le déambulatoire du chœur, celle de Villeboul, renfermant les tombeaux de M^{er} de Chantemerle, † 1427, — du chanoine Guillaume de Villeboul, fondateur de ce sanctuaire, † vers 1550, — et de Pierre Le Bauldrier, doyen de Fougères et chanoine de Rennes, † 1582; nous avons décrit tous ces tombeaux. Venaient ensuite, — en contournant toujours l'abside, — la chapelle de Rillé, avec le tombeau de son fondateur, Sébastien Thomé, abbé de Rillé et trésorier de Rennes, † 1569; — la chapelle Saint-Claude, où reposait le chanoine Jean Bouédrier, sous une tombe-arcade, et prétendue par Thomas Morand, seigneur de Penzès, en qualité de seigneur de Bouédrier; — et enfin la chapelle Saint-André, renfermant le mausolée et les statues de ses fondateurs, Henry de Ville-

grande pierre sur laquelle une figure représentant un abbé en chanoine a été gravée. De chaque côté des pieds de cette figure, un écusson de gueules à trois écus d'hermines; d'un côté de l'arcade un autre écusson semblable, et de l'autre côté un écusson écartelé au 1^{er} et 4^e de gueules à trois écus d'hermines, aux 2^e et 3^e d'azur à un lion d'argent dont la tête coupée de gueules. »

On retrouva aussi dans cette même chapelle le corps de René-Hyacinthe de Costégon, gouverneur de Rennes, † 21 octobre 1692.

blanche, seigneur de Broons, conseiller et chambellan du duc, gouverneur de Rennes et grand-maitre de Bretagne, et Renée de Bagatz, sa femme, morts vers la fin du xv^e siècle. Cette chapelle, prétendue par le comte de Brionne comme seigneur de Broons, contenait aussi plusieurs tombes de chanoines. Voici la description que firent du tombeau des seigneurs de Villeblanche les commissaires de 1755 : « Du costé de l'évangile est une arcade pratiquée dans l'épaisseur du mur, dans laquelle est un tombeau à deux pieds et demy au-dessus du pavé; la table de ce tombeau porte deux statues couchées à côté l'une de l'autre, toutes deux de grandeur naturelle; la première, sur le devant, représente la figure d'un chevalier, l'autre, dans le renforcement, celle d'une femme; autour de la table de ce tombeau, l'on trouve une inscription en lettres gothiques qui contient ces mots : *« Cy gist noble homme Messire Henry de Villeblanche, chevalier, seigneur de Broons, de Bagatz et de Maumuron, conseiller et chambellan du Duc notre souverain seigneur, conseiller et chambellan du Roy notre seigneur, grand-maitre d'hôtel de Bretagne et capitaine de Rennes et de Guingamp, et dame Renée de Bagatz, sa compagne, qu'il tumbula le 10 de l'an 14.. priez Dieu pour eux. »* Les deux côtés de l'arcade sont chargés en face d'écussons, scavoir : celui à droite : écartelé au 1^{er} et 4^e de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois hures de brochet de même, au 2^e et 3^e d'argent au sautoir de gueules; celui à gauche : écartelé au 1^{er} de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois hures de brochet de même, au 2^e pallé d'argent et d'azur, au 3^e d'argent au sautoir de gueules, au 4^e d'argent à une quintefeuille de gueules. »

Il y avait donc encore quinze chapelles dans la cathédrale en 1755; outre les nombreux tombeaux qu'elles renfermaient, on voyait plusieurs autres sépultures, tant dans la nef que dans les recherches ou déambulatoires du chœur : au haut de la nef reposaient les évêques Alain 1^{er}, + 1156, et Étienne de Fougères, + 1178; dans le déambulatoire se

trouvait la tombe de l'évêque Alain de Châteaugiron, † 1328.

Au bas de la nef, au pied de l'autel Saint-Julien, détruit avec cette nef, avaient été inhumés Jean de la Rivière et Jamette Brillot, sa femme; leur tombeau consistait en « une lame de cuivre en plate-forme, sur laquelle était gravée l'effigie dudit sieur de la Rivière, chancelier de Bretagne, et de ladite dame Jamette Brillot, avec cette inscription : *Cy gist monsieur Jean de la Rivière, chevalier, et dame Jamette Brillot, sa femme, jadis seigneur de la Chauvelière, d'Éancè et du Haut-Bois, chancelier de Bretagne, qui trépassa le dernier jour de février l'an 1461, et ladite Jamette le 28 avril l'an 1459.* »

Quant aux autres tombeaux de chanoines, de prêtres, d'officiers du Chapitre, etc., dont les dalles formaient le pavé de presque toute l'église, il est impossible de les rappeler tous ici. Dans les derniers siècles, en effet, tout le personnel ecclésiastique de Saint-Pierre recevait la sépulture dans la cathédrale. Primitivement, autour de l'église existait bien un cimetière, mais il fut abandonné vers la fin du xv^e siècle, et, en 1526, le Chapitre consentit à ce que « ledit cimetière de l'église de Rennes fût pavé. » A partir de cette époque, on inhuma presque tous les bénéficiers de Saint-Pierre dans l'église même.

Il est bien fâcheux que l'*Inventaire* dressé par ordre de l'intendant Le Bret se soit borné à signaler les tombeaux et les nombreux écussons sculptés sur les murailles, aux clefs de voûte et sur les mausolées, ou peints en litre dans les chapelles, et en vitraux étincelants dans les fenêtres. Nous savons, il est vrai, que ces murailles étaient couvertes d'hermines et de fleurs de lys, mais ce que nous ignorons, et ce qui nous intéresserait vivement de connaître aujourd'hui, ce serait les sujets décorant les voûtes du chœur, garnies de « lambris peints qui représentent des saints et des objets de piété; » ce serait les scènes et les personnages figurant dans les verrières de l'abside et dans ces deux grandes vitres des transepts, « œuvres de haute entreprise, » dues à la piété

des princes de Bretagne; ce serait enfin les descriptions détaillées des autels et de leurs retables, des balustrades et des clôtures de chapelle que le xvi^e siècle cisela si finement, des statues les plus vénérées, des crédences les mieux ornementées, de tout ce mobilier religieux, en un mot, dans la confection duquel excellèrent les ouvriers-artistes du temps passé.

Quoi qu'il en soit de cette lacune dans l'*Inventaire de 1755*, nous pouvons nous représenter la cathédrale de Rennes comme ayant eu ses jours de splendeur au moyen-âge, alors que nos souverains bretons y venaient recevoir la couronne ducal des mains de nos prélats. Nous comprenons donc la tristesse qu'éprouva le Chapitre à la pensée de voir disparaître ce vénérable monument de la foi de ses pères, à l'idée d'abandonner à la merci du vulgaire ces tombes de tant de pieux prélats, d'humbles chanoines et de fervents chrétiens dormant leur dernier sommeil à l'ombre de ce sanctuaire. Il fallut pourtant faire ce sacrifice et quitter la basilique édifiée par le bienheureux Charles de Blois, sanctifiée par les évêques Herbert et Yves Mahyuec, et enrichie par les ducs de Bretagne¹. La condamnation de la cathédrale de Rennes ayant été prononcée, comme nous l'avons dit, en 1754, le Chapitre alla célébrer fort incommodément son office et desservir ses fondations nombreuses dans la petite chapelle de l'hôpital Saint-Yves, où il demeura jusqu'à l'époque où la Révolution, en 1790, brisa son institution, avant qu'une nouvelle église eût été bâtie. Ainsi finit le vieux Saint-Pierre de Rennes, « ainsi fut aban-

1. Parmi les fondations faites en l'église cathédrale de Rennes nous trouvons, en effet, les suivantes : en 1288, fondation d'obit par Jean, duc de Bretagne (2 liv. 8 s.); — 9 juillet 1433, fondation d'obit par Pierre, duc de Bretagne (6 liv.); — 18 février 1488, rente de 31 liv. 4 s. faite au Chapitre par Anne de Bretagne; — 20 janvier et 15 août 1493, fondation de trois messes par semaine, faite par la même princesse, pour le repos de l'âme de sa sœur Isabeau de Bretagne, etc. (*Reg. capit.*)

Il y avait un très-grand nombre de fondations à Saint-Pierre, comme on a pu le voir par les tableaux des chapellenies aux xv^e et xvi^e siècles, que nous avons précédemment fait connaître; quoique ces fondations eussent été successivement réduites par M^r Larebiver vers 1610, par M^r Turpin de Crissé en 1721, et par M^r Gareau de Girac peu de temps avant la Révolution, la place nous manque ici pour reproduire la liste de tous les obits desservis par le clergé de la cathédrale en 1780.

donné ce temple auguste, le berceau de la religion, et le premier siège de l'Église dans l'Armorique, dit un auteur contemporain. L'Arche de la nouvelle alliance fut enlevée de ce sanctuaire vénérable, où elle reposait dès le premier âge du christianisme. Les peuples ne se rappellent encore qu'avec douleur cette triste cérémonie (de l'interdiction de la cathédrale, le 27 février 1754) et le moment où ils furent forcés de quitter ces lieux consacrés depuis plus de quinze cents ans par l'offrande du sacrifice solennel et la prière publique, ces lieux où reposaient les cendres de nos princes et de nos pasteurs¹. »

1. *Mém. hist. concern. la démol. de la Cathéd.* — En 1750, on ouvrit tous les tombeaux de la cathédrale : les corps trouvés intacts ou particulièrement vénérés, tels que ceux des évêques Yves Mahyuc et J.-B. de Beaumanoir, etc., furent déposés dans de nouvelles châsses lorsque leurs anciennes se trouverent usées; les ossements des autres prélats furent placés dans la châsse demeurée intacte de Sébastien Thomé, abbé de Rillé, dont il ne restait que quelques ossements, et l'on y grava cette inscription : « Ossements de M. l'abbé de Rillé et de MM. les évêques. » Tous ces cercueils furent déposés dans un nouveau caveau que le Chapitre fit construire au bas des nefs de la cathédrale, et qu'il bénit solennellement le 9 mars 1750. Pendant la Révolution cet enseu fut violé, les châsses de plomb furent enlevées et les ossements jetés pêle-mêle. Nous raconterons plus tard comment ce caveau fut retrouvé de nos jours, après avoir été longtemps oublié.

CHAPITRE VIII

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

Fêtes épiscopales et canoniales. — La Toussaint et la Saint-Melaine. — Les O de l'Avent. — Noël et l'épêque des Innocents. — Les charités de Sainte-Agathe, les Cendres et les Processions de Carême. — Semaine-Sainte. — Fêtes de Pâques. — La bouillie de Saint-Georges et les pelottes de saint Étienne. — Rogations. — Devoirs des Recteurs de Rennes envers le Chapitre. — Pentecôte et Denier du Saint-Esprit. — Triple fête de la Sainte-Trinité. — Procession de la Fête-Dieu. — Fête patronale de Saint-Pierre. — Culte de saint Golven. — Redevance des chapeaux d'osier blanc. — Assomption. — Synodes. — Procession du mois. — Culte de saint Amand. — Procession de Bonne-Nouvelle. — Fêtes d'obligation dans le diocèse de Rennes en 1464, et suppression plus tard d'une partie de ces fêtes.

Comme toutes les Églises au moyen-âge, celle de Rennes avait ses fêtes et ses usages particuliers qu'il est intéressant d'étudier et même nécessaire de connaître si l'on veut se faire une idée exacte de sa physionomie.

Le Chapitre de Rennes possède encore un curieux manuscrit auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts; il fut rédigé en 1415 par Jehan de Beaumont, chanoine de Saint-Pierre. Relié en veau gaufré et fixé sur ais de bois avec clous de cuivre fleuronés aux quatre angles, ce volume, de format in-4°, contient 73 folios de parchemin numérotés sur le recto.

Sur le premier folio nous lisons le titre suivant : « *C'est est le livre des Usages de l'eglise de Rennes, fait et compillé en ce présent an de grâce mil quatre cens et quinze, extrait et assemblé de plusieurs livres et martiroges (sic) anciens dicelle yglise, avecque les records et avisements de plusieurs notables anciens et experts personnes qui par longtamps ont veu gouverner l'eglise et mesmes esté au fait de l'estat et gouvernement* »

dicelle yglise, lesquelles choses doivent estre tenues pour vroyes (vraies) et aprouvées, et dont len puet (l'on peut) savoir par les fais et anciens tesmoins dessus nommez. »

Nous trouvons dans ce manuscrit, jour par jour et fête par fête, dans l'ordre du calendrier ecclésiastique, commençant à la Toussaint, les cérémonies et usages observés au xv^e siècle dans l'ancienne cathédrale de Rennes. A l'aide de ce précieux volume, — des manuscrits non moins rares, des *Nécrologes de Saint-Pierre*, et de quelques autres documents dont nous indiquerons la source, nous nous proposons donc de faire connaître ici les fêtes et coutumes religieuses de la cathédrale de Rennes.

Les grandes fêtes de cette église, plus solennellement célébrées, étaient au nombre de neuf, « cinq festes épiscopales et quatre festes canoniales ; » aux cinq premières, « scavoir Noël, Pasques, Pentecoste, au Sacre et à la Toussaint, le Seigneur Evesque doit officier et doit le disner à tous les assistans portant chappes ; » aux quatre autres fêtes, c'est-à-dire « aux Rois, Chandeleur, Ascension et Assomption, MM. les chanoines doivent faire l'office *ad turnum* et doivent le disner aux officians portant chappes ou 12 sols à chacun¹. »

Les *Statuts du Chapitre*, rédigés en 1588 par ordre de l'évêque Aymar Hennequin, nous apprennent qu'à toutes les fêtes épiscopales l'on portait à la grand'messe le livre des Évangiles et un instrument de paix à baiser dans le chœur : « Dorénavant, aux festes épiscopales, après l'Évangile dit, sera porté le livre des Évangiles par celui qui aura fait office de sous-diacre et ce à ceux qui seront aux hautes et basses chaires, chanoines et choristes, et non aux gens laïcs, n'estoit que ce fussent M^{rs} les gouverneur de la province en chef, évesque ou prince du sang, et sera tenu celui qui portera ledit livre le bailler ouvert à baiser et dira : *Hæc sunt verba sancta*, et lui sera répondu : *Credo et confiteor*..... Pareillement sera

1. *Mémorial d'un Chanoine. (Arch. départ., 5 G, 36.)*

portée la paix durant l'*Agnus Dei* par un des enfants de chœur, suivant ledit ordre du livre des Évangiles. »

Les mêmes statuts réglèrent, — et ce ne fut pas à l'avantage de l'évêque, qui devait donner à dîner à tous ceux portant chapes, — que « dorénavant durant les grands messes des jours de Pasques, Pentecostes, Saint-Sacrement, Saint-Pierre et Noël, tous ceux qui seront dans le chœur, chanoines, choristes, chapelains et autres, seront revestus de chappes et ne pourront entrer dans ledit chœur sinon revestus d'une chappe¹. »

Après ces généralités sur les fêtes solennelles, ouvrons le *Livre des Usages* à son commencement, c'est-à-dire au jour de la Toussaint :

« Il y a procession solempnelle ce jour à la chapelle de Nostre-Dame de la Cité, touz en chappes d'or et de saye, et doze deniers de distribucion à chacun chanoine, les aultres distributions doubles et sonneries doubles de touz sains et durant la procession. »

Le lendemain, commémoration des fidèles trépassés, « y a procession solempnelle en l'glise de Rennes et (l'on doit) agiter l'eau benoiste par l'glise et cimetièro, et aler à Nostre-Dame de la Cité et à Saint-Martin²... et après vespres len puet (l'on peut) bien faire procession pour honestie de l'glise, pour la devocion du pueple (peuple) et pour l'augmentacion de la fabrique, c'est assavoir à l'autier de Saint Gobrian et ensuivant, en venant au cueur, devant l'image de S. Eustache dont les festes sont lendemain et a esté accoustumé ce faire. » Remarquons ici un assez singulier signe de deuil adopté ce jour-là par la liturgie de Rennes : « Celuy jour, en venant de la Cité on entre en l'glise et doibt len (doit-on) aler autour d'icello entre les pilliers et autour du cueur en tirant jusques à la grant porte devers Mordelaise et de là faire

1. Statuts et Ordoonnances faits et rédigés en l'an 1388. (Archiv. des Chap.)

2. A la chapelle priorale de Saint-Martin, mais non pas à l'église paroissiale du même nom.

stacion en la nef et cieulx qui ont chappes noyres doibvent les lesser pandre et choair à terre en signe de humilité et dire un *Libera*, *De Profundis* et *Fidelium* ô grande devocion¹. »

A cette époque de l'année on changeait l'heure des sonneries du soir à la cathédrale. La coutume était, en effet, de sonner une cloche à midi, « au son de laquelle chacun est tenu de dire *Pater Noster* et *Ave Maria*, en mémoire de la mort et passion de N. S., » et de sonner « pareillement à sept heures du soir depuis Pasques jusqu'à la Toussaint, et depuis la Toussaint jusqu'à Pasques à six heures, pour advertir chacun de dire un *De Profundis* pour les trépassés². » Ces prières remplaçaient l'*Angelus*, qui n'était pas encore en usage à Rennes au xvi^e siècle. Nous avons vu précédemment que l'évêque de Rennes devait chaque jour « deux pots de vin breton » au sonneur de Saint-Pierre.

Il y avait aussi à cette époque à Rennes des « reveilleurs » qui allaient « la nuit, par la ville, crier que l'on prie Dieu pour les trépassés. » Cet usage existait encore au xvii^e siècle, et nous voyons, en 1623, les membres de la Communauté de ville faire une aumône de 7 liv. 10 s. à « Pierre Darel, pauvre homme reveilleur, qui excite le peuple à prier Dieu pour le repos des âmes des trépassés³. »

Le 6 novembre arrive la feste de saint Melaine, évêque de Rennes; ce jour-là « y a procession au moustier de Saint-Melaine, auquel lieu les abbé et couvent dudit lieu doibvent au Chapitre de Rennes doze livres de bonne monnaie⁴. »

Cette procession solennelle était très-ancienne : de temps immémorial le Chapitre avait un droit de procuration sur l'abbaye de Saint-Melaine, lorsque Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1198, fit une transaction avec l'abbé de ce monastère. Par cet acte les chanoines renoncèrent à leur droit,

1. *Livre des Usages.*

2. *Statuts et Ordonnances faits et rédigés en 1588.*

3. *Archiv. municip. de Rennes.*

4. *Livre des Usages.*

moyennant un dîner que leur donneraient les moines le jour *Saint-Melaine*, fête que le Chapitre venait solennellement célébrer à l'abbaye. Mais cet accommodement, ratifié en 1243 par l'évêque Jean Gicquel, ne subsista que jusqu'en 1293; à cette dernière époque, les abus et les excès qui se commettaient dans ces repas, où le bas-chœur prenait part, forcèrent l'évêque et l'abbé à les retrancher pour toujours. Il fut alors convenu que l'abbaye paierait désormais chaque année 12 liv., en place du repas supprimé, au Chapitre venant processionnellement à *Saint-Melaine* le jour de la fête patronale, ce qui fut toujours exécuté depuis. A cette procession, Pierre de la Morinaye, abbé de *Saint-Melaine*, ajouta, en 1415, la fondation d'une messe solennelle le même jour; un membre du Chapitre la célébrait dans l'église abbatiale; le diacre de *Saint-Pierre* y chantait l'évangile et un religieux du monastère y lisait l'épître.

A la fête de *saint Martin* (11 novembre), le Chapitre se rendait en procession à la chapelle du prieuré de *Saint-Martin*, et à la *Présentatio* de la *Vierge* (21 novembre) il allait de même à *Notre-Dame de la Cité*. Ce fut l'évêque *Anselme de Chantemerle* qui fonda, en 1415, cette fête solennelle de la *Présentation*; il ordonna qu'elle fût célébrée à perpétuité, le 21 novembre, non-seulement dans sa cathédrale, mais encore dans toutes les églises de son diocèse.

Quant à la *Sainte-Cécile*, elle est beaucoup plus moderne, comme fête musicale; ce n'est qu'aux derniers siècles que nous voyons les musiciens de *Rennes* se réunir à *Saint-Pierre* le 22 novembre pour y honorer leur patronne. *Michel Boisard*, semi-prébenbé et recteur de *Saint-Hélier*, fonda cette fête à la cathédrale vers 1603.

Les jours qui précèdent la solennité de Noël sont marqués dans la liturgie par le chant des grandes antiennes, appelées vulgairement les *O* de l'*Avent*, parce qu'elles commencent toutes par cette exclamation. A *Rome* elles sont au nombre de sept; toutes ont rapport au grand avènement du fils de

Dieu dans le monde. Dans l'église de Rennes on en chantait huit, et par conséquent on les commençait le 16 décembre. Voici comment le manuscrit de 1415 parle de cette coutume : « A cest jour se commencent les *OOz* de l'iglise de Rennes ; — pour scavoir qui doit les ouyt (huit) *OO* de l'iglise de Rennes. — Le mestre-escolle (c'est-à-dire le scholastique) doit le premier *O* et ensevancement (ensuite) selond qu'ils sont nommez : l'arcediaere du Désert, l'arcediaere de Rennes, le trésaurier de Rennes, le chantre de Rennes, le Chapitre de Rennes dous *OO* (deux *O*) et Monseigneur de Rennes le derrain et ouyctiesme *O*. Et à celuy derrain *O* doit estreourny de quatre torches ardantes aux vespres de celi *O*, comme au commencement de l'*O* ; et doivent ardoir (brûler) à complies. Chacun des autres dessus nommez y doivent fournir chacun à son *O* de douz torches semblables, qui doivent ardoir toutes celles torches de chacun *O*, en la procession, lorsque len yra aux hostouls où len tiendra chacun *O* ; et durant le temps que len sera à les tenir doivent estre alumées. »

Ce chant des *O* de l'Avent se faisait très-solennellement, comme l'on voit, puisque l'on allait en procession avec les torches allumées chez le dignitaire ou le chanoine qui devait les chanter : « Les seigneurs (les chanoines) et les gens de l'iglise, touz vestuz des draps de l'iglise, s'en doivent ensemble aler de l'iglise honestement pour aler au lieu où len tient chacun *O* ; les torches de l'*O* doivent estre portées ardantes devant eux, et pour ardoir durant l'*O*. » Rendus au logis, l'on y chantait non-seulement l'*O*, mais encore « hignes (hymnes) et chans diglise tant de Noël que d'autres chans diglise, » puis celui qui recevait offrait une collation décrite avec une grande naïveté : « Celui qui doit l'*O* doit ballter et faire servir honestement des bons et des grans vins et suffisans que len puet finer (l'on peut trouver) en la ville et appartenances. Et, à leur venue doivent (les seigneurs et gens de l'iglise) estre serviz de vin, puis après de honnes et fines confectures et ensevancement de vin. Et en après raisonnable distance len

leur doit bailler et servir bonnes et fines dragées et confectures, puis après le bon vin. Et au service de l'O et de cestes choses, pourrait len bien qui voudrait, leur bailler neilles (sorte de pâtisseries légères), gauffres et pain, que a esté bien accoustumé à faire plusours foiz. Et plus revérentement le fait, il fait plus son honour et le honour de l'eglise. Et durant chaceun O le collége de l'eglise¹ doit paciennement et revérentement se contenir. » Enfin, la cérémonie se terminait en reconduisant chaque chanoine chez lui : « Et au departir de chacun O, il appartient bien et est raisonnable chose accoustumée que les gens du cueur facent compagnie et honour ès seigneurs de l'eglise à s'en aler ô eulx à leurs hosteulx et demores, et pour le honour de l'eglise². »

Noël n'offrait rien en lui-même de très-particulier à Saint-Pierre; voici comment s'y célébraient la vigile et la fête :

« *Vigilia Nativitatis Domini*. — Il y a rasture³ générale de tous ceux de l'eglise ou lesser le cueur et le service de l'eglise. La messe de vigille doit estre sonnée en double de tous sains (de toutes cloches), et est double de distribucions et ensuit à la feste de la Nativité; et y doit le trésaurier de luminaire seix cierges outre son cotidian. Celui trésaurier doit fournir de luminaire à rastel les premières vesp., à matines, ès trois messes et ès secondes vespres, à chacune d'icelles heures, de trente-trois cierges, et ès douz complies de la veille et du jour, à chacunes, quatre cierges. Et n'y a, au jour de Noël, procession ne stacion accoustumée, s'il n'est dimaine (dimanche). Les seigneurs auront chappes d'or, et les gens du cueur chappes de soye.

« *Nativitatis Domini*. — Nulle procession ne stacion n'y a. Le trésaurier furnist de luminaire à rastel, comme dit, à chacune complice de quatre cierges et l'ordenement devant

1. C'est-à-dire l'ensemble des chantres et des enfants de la psaltes réunis aux chanoines et aux clercs.

2. *Livro des Usages*.

3. C'est-à-dire : ordre à tous les gens du cueur de se faire raser la barbe et la tonsure, sous peine d'être chassés du cueur.

dite en la vigile; et tous les seigneurs doivent estre en chappes d'or et les chapelains en chappes; les sonneries doubles ó grande solempnité, et les distribucions doubles. Et là où elle avendra (viendra) au dimanche, il y a stacion comme au jour de Pasques¹. »

Il faut remarquer, en effet, que tous les dimanches il y avait régulièrement une procession faite par le clergé de Saint-Pierre; lorsque le Chapitre n'allait pas dans une église ou une chapelle hors de chez lui, il se rendait processionnellement à un des autels de la cathédrale; quand arrivait, même sur la semaine, la fête d'un saint dont « l'image » se trouvait à Saint-Pierre, les chanoines allaient également en procession prier au pied de cette statue.

Le jour Saint-Étienne, le Chapitre se rendait à l'église paroissiale de ce nom. « Ceste feste est double de tous sains et double de distribucions; et y a procession à Saint-Estienne où est dicte la grant messe de l'glise, et à chacun chanoine appartient pour sa procession dous sols, et en celui lieu appartient au Chapitre, qui se distribue entre les présents chanoines et grans chapelains, la moitié de toutes les oblacions quelconques que len donne et présente au grant aulter dudit lieu de Saint-Estienne entre le commencement que None commence à soner à l'glise de Rennes le jour de la Nativité Nostre Seignour et le commencement du son de None au jour de ladicte feste de Saint-Estienne². »

A cette époque de l'année avait lieu un des plus curieux usages de l'église de Rennes : nous voulons parler de la fête des Innocents, que M. Paul de la Bigne Villeneuve a le premier rappelée de nos jours dans une intéressante notice en partie reproduite dans ce qui suit.

Expliquons d'abord en quoi consistait cette parodie religieuse, usitée dans beaucoup d'églises au moyen-âge : « La veille ou le jour des Saints Innocents, les enfants et les clerics

1. *Livre des Usages.*

2. *Ibidem.*

du chœur, réunis dans l'église, y élisaient un d'entre eux pour évêque des Innocents; ils l'intronisaient ensuite, en le portant dans l'église, pour simuler l'entrée solennelle des évêques, avec accompagnement d'un cérémonial burlesque. Ce jour-là, les enfants de chœur occupaient les hautes stalles des chanoines, chantaient les antiennes et les répons, dirigeaient l'office au chœur, et leur évêque officiait en costume épiscopal, mitre en tête, donnant la bénédiction au peuple et récitant les oraisons; la journée se terminait par un repas joyeux pris en commun¹. »

A Rennes, les monuments écrits nous font connaître que la fête des Innocents s'y célébrait de temps immémorial, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. On lit d'abord à ce sujet dans le *Livre des Usages* : « A celuy jour (23 novembre, fête de saint Clément), fait len l'évesque des Innocents et y doit avoir des tesmoins. » Et plus loin : « Et à celuy jour (27 décembre, fête de saint Jean l'Évangéliste) va la procession solempnellement à la chapelle de Saint-Saulveur; et les seigneurs de l'glise ont accoustumé faire le servitude pour les enffans du cueur et serviteurs, et y doit estre l'évesque des Innocens, avecques sa compaignie des chappelains et des clers du cueur. Et, après vespres d'icelui jour, ont accoustumé de aler les seigneurs de l'glise en procession à Nostre-Dame de la Cité, pour venir en l'glise en la compaignie de l'évesque des Innocens que len y doit trouver, et au grant de l'glise en s'en venant fere stacion et chanter les versets qui y appartiennent. »

Le *Nécrologe de Saint-Pierre*, ms. de 1323, ajoute sous la rubrique des processions usitées dès longtemps par le Chapitre : « *Processiones que debent fieri ab antiquo in ecclesia Redonensi et que consueverunt fieri et antiqua consuetudine approbata*, » que c'était la coutume dès lors d'aller à Notre-Dame de la Cité, la veille de la fête des Innocents, pour l'intronisation du petit évêque : « *Et eadem die (in festo beati*

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Mél. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 440.

Johannis evangeliste) apud capellam beate Marie, pro apportando episcopo Innocentium. » Et cette expression prouve même que l'évêque des Innocents était porté ce jour-là sur une chaise d'honneur, à l'imitation de l'évêque de Rennes porté par quatre barons le jour de son entrée solennelle en sa ville épiscopale.

« Une procédure dirigée en 1381 par Raoul Orry, clerc et procureur du Chapitre, contre le prieur de Saint-Cyr, près Rennes, va nous mettre au courant des autres cérémonies qui caractérisaient à Rennes la fête dont nous recherchons les traces. Par une enquête que présente le susdit procureur à l'official de Saint-Brieuc, juge délégué dans cette affaire par l'évêque de Nantes, commissionné du Saint-Siège pour la conservation des droits du Chapitre de Rennes, nous voyons que, la veille du jour des Saints Innocents, l'évêque des Innocents était élu, nommé et institué par les clercs et enfants de chœur de la cathédrale; que le lendemain, jour de la solennité, le nouvel élu, revêtu du costume épiscopal, chevauchant en tête des autres choristes ses camarades, se dirigeait avec toute sa suite droit au prieuré de Vaulx, membre de l'abbaye de Savigné, à une lieue environ de Rennes; là le prieur, grangier ou administrateur de Vaulx, en son nom et comme procureur de l'abbé de Savigné, était tenu de délivrer entre les mains de l'évêque des Innocents et de sa compagnie un mouton, appelé *chastré* dans le langage du temps. Sur ce, la même chevauchée se rendait, dans le même appareil, au prieuré de Saint-Cyr, et le prieur du lieu leur remettait quatre chapons. Nantis de leur recette, l'évêque des Innocents et sa troupe revenaient en ville et procédaient au festin qui terminait la fête. »

En 1381, l'évêque des Innocents élu pour cette année, et dont le nom nous a été conservé par les actes de la procédure, s'appelait Nicolas Le Gainguenis; il fut obligé de poursuivre judiciairement le prieur de Saint-Cyr pour soutenir ses droits et se faire délivrer ses quatre chapons.

« En 1401, des lettres patentes de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, mère et tutrice du duc Jean V, intervinrent en faveur de l'évêque des Innocents et des privilèges du Chapitre de Rennes pour maintenir « les clercs et cuereaux de l'église de Rennes » en possession du droit d'exiger le mouton ou *chastri* « bon et suffisant » du prieur de Vaulx, qui s'était permis de se faire prier pour acquitter le devoir accoutumé.

« Le Chapitre accordait ordinairement chaque année aux gens du bas-chœur et aux enfants de la psalette un écu d'or et quelques boisseaux de froment pour contribuer à la célébration de la fête. On trouve encore une somme de cinq sols portée dans tous les comptes capitulaires pour les gants « *pro cirothecis* » de l'évêque des Innocents.

« Au xvi^e siècle, l'antique cérémonie tomba en désuétude. On en sentit probablement le ridicule, et, en présence des attaques et des critiques amères du protestantisme, on reconnut la nécessité de faire des réformes dans ces usages, où il y avait désormais trop de laisser-aller. On peut suivre la décadence de la fête des Innocents dans les registres des délibérations du vénérable Chapitre. A la date du 20 décembre 1582, on y lit que le Chapitre autorisa encore pour cette année « les enfants de psalette et autres de l'église » à faire la fête des Innocents « en manière accoutumée, fors l'évesque. » Une fois l'évêque, principal personnage de la cavalcade, supprimé, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour en finir. Ce pas fut fait : les registres subséquents ne mentionnent plus la célébration de la joyeuse fête des Innocents dans l'église de Rennes¹. »

Cependant, au xviii^e siècle, un dernier souvenir existait encore de cette fête d'antique fondation, et le 16 février 1742 le Chapitre assigna les prieurs de Vaulx et de Saint-Cyr « à payer le mouton et les chapous dus par eux à la psalette, le jour des Saints Innocents. »

1. M. de la Bigue Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 440.

Retournons à notre *Livre des Usages*, qui va nous apprendre une autre touchante et pieuse coutume de l'église de Rennes en l'honneur de l'Enfant-Jésus : « Il est d'ordinaire et de coutume que le procheing semadi (samedi) après la Nativité Nostre Seigneur, il y a en l'glise de Rennes procession et station, après vespres, devant le Crucifix, et par chacun semadi ensuivant, jusques à la Septuagésime, et y est chanté la anthienne *O beata infancia*. »

Le jour de l'Épiphanie, il y avait « procession à Nostre-Dame de la Cité, tous en chappes d'or et de soye, et y aler avant la messe. » A cette même fête, le chœur de Saint-Pierre devait « estre paré de ses draps bien honnestement, » c'est-à-dire garni de ses tapisseries, dont plusieurs avaient été données par les ducs de Bretagne.

A la Purification, le Chapitre se rendait processionnellement à Notre-Dame de la Cité; il en faisait autant à toutes les fêtes de la Sainte Vierge. Comme nous l'avons dit, cette chapelle de la Cité, berceau du christianisme à Rennes, était grandement honorée par les chanoines, qui avaient coutume d'y réciter les petites heures de Notre-Dame et de s'y rendre souvent en procession, notamment à toutes les grandes fêtes, avant la messe solennelle.

Au ^{xiii}^e siècle, Pierre de Boveroul, archidiacre puis trésorier de Rennes, laissa au Chapitre un legs important pour fonder une distribution de pain aux pauvres de Rennes les jours de la Sainte-Agathe (5 février) et de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche (22 février). Le *Diurnal des Obits de Saint-Pierre* nous signale cette aumône dans les termes suivants : « Les jours Sainte-Agathe et la Chaire de Saint-Pierre en février, se doivent departir des miches aux pauvres¹. » Les *Registres capitulaires* complètent ce renseignement trop succinct en nous apprenant qu'en 1483 le Chapitre fit marché avec un boulanger pour ces « charités de pain » : ce boulan-

¹. Arch. départ.

ger promet de faire de chaque quartier de froment ¹ livré par le Chapitre « 750 miches » de « pain bon et compétent de 16 onces en pâte et 14 en pain cuit. » En 1561, on faisait ces pains moins gros, car 950 miches sortaient d'un quartier, ce qui faisait un total de 4,596 petits pains; ces chiffres montrent avec quelle générosité les pauvres de Rennes étaient traités par le Chapitre, qui déléguait quelques-uns de ses membres pour distribuer eux-mêmes ces aumônes.

A la fête de saint Grégoire (12 mars) il y avait, en 1415, « procession à Saint-Etienne, » et le Chapitre y chantait la grand'messe, « et à chacun chanoine est pour distribucion douz sols. » Plus tard, au xvi^e siècle, l'usage s'établit que l'un des chanoines allât ce jour-là célébrer au bourg de Saint-Grégoire la fête patronale et officier à la messe en compagnie de la musique et des enfants de la psalette; nous avons précédemment expliqué l'origine de ce dernier usage.

A l'Annonciation (25 mars), la procession avait lieu avant la grand'messe à la chapelle de Notre-Dame de la Cité.

Entrons maintenant en carême :

« Il est notable que au premier jour de karesmo, jour des saintes cendres, len va premièrement au sermon et dilec (de là) à la absolucion, et puis en procession à la porte de l'glise et meet len (l'on met) les pénitenciers hors de l'glise; outre len va à la Cité en procession et y est baillée la cendre, et au rovenir len va à la grant messe de l'glise. »

Le *Missel de M^{or} Aymar Hennequin* (1588) nous donne quelques intéressants détails sur la cérémonie de ce jour, et nous montre qu'à cette époque les pénitences publiques existaient encore dans l'église de Rennes : « *Benedictio cinerum : omnibus horis canonicis dictis usque ad vespas, fit cinerum benedictio per majorem Dignitatem Ecclesie: Deinde fit concio ad populum, qua finita, recitantur septem psalmi pœnitentiales et datur absolutio; deinde adducuntur pœnitentes a Pœniten-*

1. Le quartier comprenait, avons-nous dit, seize boisseaux, et le fondateur avait légué six quartiers pour sa charité. (V. la note p. 452.)

tiario ad Dignitatem ut, ab ea acceptis cineribus, templum exeant ad agendam penitentiam; omnibus peractis, fit processio, cantando antiphonas et responsoria, ad capellam Beate Mariæ sitam in Civitate. Deinde revertitur ad ecclesiam, cantando litaniam, et dantur cineres primo dominis canonicis cæterisque ecclesiæ ministris, demum omni populo; quo facto incipiat missa¹. »

Il était aussi d'usage de faire des processions tous les mercredis et vendredis de carême; le *Manuale Redonense*² dit qu'on y chantait les sept psalmes de la pénitence et les litanies des saints, et le *Livre des Usages* nous fait connaître l'ordre des stations.

« Les processions que l'on fait en karesme en l'eglise de Rennes :

« Le mercredi après *Invocavit me*, à la chapelle de Saint-Martin;

« Le vendredi ensuivant, à la chapelle de Saint-Moran;

« Le mercredi après *Reminiscere*, à la chapelle de Saint-Denis;

« Le vendredi ensuivant, à la chapelle de Saint-Melaine-le-Petit;

« Le mercredi après *Oculi mei*, à la chapelle de Saint-Erblon;

« Le vendredi ensuivant, à la chapelle de Saint-Sauvour;

« Le mercredi après *Lætare Jerusalem*, à la chapelle de Saint-Guillaume;

« Le vendredi ensuivant, à la chapelle de la Cité;

« Le vendredi après *Judica me*, qui est avant Pasques fleuries, procession à la chapelle de Saint-Exupère, quelle procession fondée par M^{re} Jehan de Beaumont, chanoine³. »

1. Missel faisant partie de la bibliothèque du cardinal Saint-Marc, légué par S. Ém. au Grand-Séminaire. — On voit par ces textes que la distribution des cendres, faite primitivement à la chapelle de la Cité, se faisait au XVI^e siècle à la cathédrale même.

2. La bibliothèque de la ville de Vitré possède un exemplaire de ce livre liturgique, imprimé au XVI^e siècle.

3. Ces chapelles étaient situées comme suit : Saint-Martin et Saint-Moran, rue de la Cordonnerie (nauve rue de la Mounaie), — Saint-Denis, rue des Dames, — Saint-

Les cérémonies de la Semaine-Sainte méritent tout particulièrement notre attention ; voici comment le *Livre des Usages* les annonce : « Toute l'ordrenance de la feste de Pasques à commencer le jour de Pasques flories et chacun jour de la semaine penouse. »

On sait que le nom de *Pâques fleuries* a désigné, dès le xi^e siècle, le dimanche des Rameaux, à cause de la procession qui se fait en ce jour avec des palmes, des rameaux et des fleurs. Quant à la *semaine penouse*, *hebdomada pœnosa*, on appelait ainsi jadis la Semaine-Sainte, à cause du souvenir des souffrances de Notre-Seigneur et de sa mort sur la croix, aussi bien que des jeûnes et des œuvres de pénitence qui doivent consacrer en ces jours la mémoire de la Passion.

Le jour de « Pasques flories » voici donc les rites observés à Saint-Pierre de Rennes : « Et premier len benesquit (l'on bénit) les rameaux à l'glise, et dilce len sen va à Saint-Estienne en procession ó les rameaux, au sermon et au salut de la croez (croix) et puis, du revenir, len dit à l'glise la messe et l'office de la Passion Nostre-Seigneur. »

Remarquons en passant combien fréquemment le Chapitre se rendait en procession à Saint-Étienne ; cela seul prouve l'antiquité et l'importance primitive de cette paroisse, regardée alors comme la première de Rennes.

Le mercredi de la *semaine penouse* « cossent les heures de Nostre-Dame en cueur¹ jucques au lundi de Quasimodo. Et aux matines et ténèbres que len dit celui jour de mercredi, le trésaurier y doit treze cierges, chacun de demie livre. »

Le *Jedy absolu*, c'est-à-dire le Jeudi-Saint, « après prime et tierce dietes, va la procession à la porte de l'glise pour mettre les pénitenciers en l'glise. » Il s'agit ici de l'absolution

Molaine-le-Petit, rue du Chapitre, — Saint-Erblon, rue Saint-Sauveur, — Saint-Sauveur et Saint-Guillaume, rues de mêmes noms, — la Cité, rue de la Cordonnerie, — et Salut-Eaupère, rue Saint-Yves.

1. C'est-à-dire l'office de la Sainte Vierge que les chanoines récitaient en outre de leur office canonial, comme font encore beaucoup de religieux.

des pénitents ou pécheurs publics repentants, mis hors de l'église le jour des Cendres et réconciliés solennellement le Jeudi-Saint, ce qui faisait appeler ce dernier jour le *Jedy absolu*. Le *Missel* d'Aymar Hennequin nous décrit comme il suit cette touchante cérémonie, en 1588 : « *Finito pulsu campanæ, pœnitentibus congregatis ante fores ecclesiæ, omnibusque ecclesiasticis in medio navis ecclesiæ stantibus, introducantur pœnitentes et a Pœnitentiario presententur Episcopo vel majori dignitati. Immediate fit processio ad capellam B. M. sitam in Civitate, post cujus regressum statim fit sermo ad populum, quo finito dicitur et datur ab Episcopo vel majori dignitate absolutio pœnitentibus.* »

Le *Livre des Usages*, expliquant cette même cérémonie de l'absolution des pénitents, continue en ces termes :

« Et puis sen va len à la chappelle de la Cité; et puis du revenir len vient au sermon où il n'a point de distribucion et va len à la absoluecion en après et dilce à la messe et au service du crosme. Et à la messe du jour le trésaurier doit fournir de quatre cierges pour l'auter et doit fournir à la procession du crosme que len fait par l'glise de sept cierges. Il est bien vray que la distribucion de mettre les pénitanciers en l'glise vault à chacun chanoine deiz et ouyet (18) deniers, et celle d'aler à N.-D. de la Cité vault seix deniers; item la procession que len fait à l'glise durant la messe vault à chacun chanoine deiz et ouyet deniers; item celui jour, après disner, la procession doit estre ordrenée à laver les aultex (les autels); item es ténèbres et matines que len dit celui jour du jedy, le trésaurier y doit fournir de treze cierges, chacun de demie livre, et la distribucion est double. »

Observons ici que le saint chrême se faisait dans la chapelle de la Cité, et qu'on l'apportait ensuite processionnellement à la cathédrale : « *Die Jovis sancta, processio vadit ad capellam beate Marie pro chrismate conficiendo; et eadem die fit processio in ecclesia Redoneni et in capella Episcopi pro altaribus lavandis.* » L'on voit aussi par ce texte, qui est de 1323, que

la procession se rendait encore le même jour à la chapelle du manoir épiscopal. D'un autre côté, le *Missel* d'Aymar Hennequin nous apprend qu'on lavait solennellement, ce jour-là, tous les autels avec de l'eau et du vin : « *Post missam et vespas denudentur altaria abluenda; hora autem tertia a meridie, convenient presbyteri et clerici ad ecclesiam ad lavanda altaria cum vino et aqua. Et cantor incipiat ante majus altare responsum in monte oliveti; deinde cantatur antiphona cum versu et collecta sancti in ejus honore dedicatur altare; quod fit ante quodlibet altare.* »

« Le vendredi aouré et benoist (le Vendredi-Saint) les distributions en sont doubles et y doit fournir le trésaurier, au mystère du jour, de quatre cierges, et y a procession par la Cereho¹; et doit estre portée la croez par un des seigneurs de l'iglise couverte jusques à l'entrée du cueur, que celui qui fait le mistère de l'auter la va encontroz et querre (la va chercher) à l'entrée du cueur. Et à ténèbres celui trésaurier doit fournir de luminaire de treze cierges... et celui jour le doit monstver et apparoir les reliques oveèques la chässe de saint Goulvin.

« Le semadi veille de Pasques, après que len a leu (lu) les prophéties et fait en cueur la stacion de la letanie, len va en procession feire les fons (c'est-à-dire bénir les fonts baptismaux); et les prieurs de Saint-Denis, de Saint-Moran et de Saint-Martin ont accoustumé à y porter les empoules; et celui jour est double de sonnerie et de distribution et doit fournir le trésaurier de seix cierges, à la messe et à vespres, en outre les douz cierges du cotidian qu'il doit; item celui semadi à complie doit fournir celui trésaurier de quatre cierges et va len celui semadi, après complie, en procession et stacion solempnelle en chappes d'or et de saye devant le

1. La Chereho, ou recherche du cueur, « *circata, circuitus*, » était le collatéral régant autour de l'abside de Saint-Pierre. On y allait chercher la croix pour la présenter à l'adoration du peuple : *Die veneris sancta fit processio in Chereho pro cruce asportanda ad eorum et adoretur.* »

crucifist et non ailleurs, et vault celle procession à chacun chanoine deiz et ouyt deniers; le cueur doit estre paré et tendu de ses draps moult honnestement; la complie dicelui semaci doit estre sonnée ó *prime* et ó *mathelin*¹ et puis ó les deux gros sains de la tour². »

Entrons maintenant dans la semaine de Pâques :

« Le jour de Pasques est double de toutes choses, de sonnerie et de distribucions, ó la plus grant solempnité que len puet (que l'on peut). Et avant la messe n'a stacion ne y a procession. » Mais après diner il y avait procession et sermon, « *die Pasche fit processio ad sermonem audiendum,* » et « après vespres, celui jour, il y a procession solempnelle en chappes d'or et de saye à aller ès fons ó le cierge benoist et ó les empoules que ont accoustumé à porter lesdiz prieurs de Saint-Denis, Saint-Moran et Saint-Martin et y a distribucion de seix deniers pour chacun chanoine et fait len stacion devant le crucifist, et y dit len les versez accoustumés *Exultemus*; et il y a rastel entièrement celui jour et à complie quatre cierges; à celui jour doivent estre monstrées toutes reliques ès deux aultex d'une et autre partie de l'entrée du cueur.

« Le lundi de Pasques est double de sonnerie et de distribucions, et va la procession à Saint-Melaine chanter la grant messe, touz en chappes, si le temps n'empesche à porter chappes; et chacun des chanoines a deux sols de distribucion; item après vespres dicelui jour, il y a procession ès fons et stacion tout en la manière du jour de Pasques.

« Le mardi de Pasques est double semblablement de sonnerie et de distribucion et va la procession à Saint-George en chappes semblablement et dire la grant messe, et distribucion de deux sols à chacun chanoine. Et à celui jour et lieu l'abesse et couvent de Saint-George doivent au colège de l'glise de Rennes bouillie de froment eu leit (au lait) preste à manger

1. *Primo et Mathelin* étaient deux noms de cloche.

2. *Livro des Usages.*

et bien honnostement fecté et bien appareillée; et au vespre dicelui jour, après vespres de l'glise len va en procession ds fons en chappes, et semblablement et ó semblable distribucion selon le jour de Pasques, et stacion devant le crucifix; et le trésaurier doit fournir de luminaire comme au devant dit lundi.

« Le mercredi de Pasques et touz les aultres jours de la sepmaine de Pasques jusques au samedi ne sont plus doubles de sonnerie ne de distribucions ordinaires, et y a procession ds fons et stacion en la manière devant dite ó la distribucion de six deniers, et le chappelain qui fait l'office, les deux bacheliers et ceux qui portent les empoules y doivent porter chappes et non aultres¹. »

« On voit dans ce texte, dit avec raison M. de la Bigne Villeneuve, et en le conférant avec les anciens rituels de l'église de Tours, que le cérémonial observé à Rennes pour la Semaine-Sainte et les fêtes de Pâques se rapprochait beaucoup des usages suivis dans l'église métropolitaine de Saint-Martin : notamment la coutume immémoriale de ces processions solennelles aux fonts baptismaux, pendant les vêpres du jour de Pâques et des jours suivants, se retrouve consignée dans l'ancien Ordinaire de Tours cité par dom Martène. Elle semble même prendre son origine au berceau du christianisme dans nos contrées, car saint Paulin y fait allusion dans la Vie de saint Martin, et saint Grégoire de Tours en parle comme d'une coutume adoptée de son temps². »

« Le dimanche de Quasimodo est double de tous sains et de distribucion et après disner len doibt sonner un des gros sains et lors les seigneurs et les aultres gens de l'glise se doivent assembler en l'glise et aler à Saint-Estienne férir (frapper) les pelotes, de quoy le curé de Saint-Estienne doit fournir à chascun de l'glise de trois pelotes à ses despens.

1. *Livre des Usages.*

2. *Mé. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 424.

Et le souchantre de l'eglise doit fournir de barrel de boays ó quoy férir les pelotes; et doit bailler et geter les pelotes à chescun pour les pouair (pouvoir) férir. Et à ceul jour et lieu, le curé de Saint-Estienne doit paier au Chappitre de Rennes deux florencées et demie d'or, ou, s'il ne puet les trouver, le pris d'icelles florencées par monoye, seiond qu'ils pourront valoir, dont les seigneurs et grans chappelains ont une florencée et demie, et les moindres chappelains et les enffonz du cueur en ont une florencée à despartir entr'eux par moitié. Et le trésaurier doit fournir à l'eglise de luminaire scavoit treze ciorges, etc.¹ »

Nous avons déjà vu le Chapitre se rendre processionnellement devant le Crucifix honoré spécialement à un autel de la cathédrale; de même qu'à Noël il allait y chanter la sainte enfance du Sauveur, de même à Pâques il s'y rendait pour célébrer sa résurrection glorieuse : « Le samedi devant Quasimodo y doit estre stacion devant le Crucifix et doit len y chanter : *Christus resurgens*, etc., par les bacheliers à genoux, *dicant deo, dicant nunc*, et ó le luminaire, et puis après : *respexit*. Et en celoy jour de dimanche de Quasimodo il y a stacion devant le Crucifix avant la grant messe et en y alant len doit chanter le repons de *sedet angelus ad sepulcrum*, et par dous bacheliers doit estre chanté *crucifixum in carne deus qui hodierna die*, etc. »

Nous avons voulu donner sans interruption le tableau complet de la semaine de Pâques à Rennes au xv^e siècle; sermons pour quelques instants notre manuscrit, et, revenant un peu sur nos pas, expliquons ces deux singuliers usages que nous y avons trouvé mentionnés : la bouillie due par l'abbesse de Saint-Georges et les pelotes fournies par le curé de Saint-Etienne. Ici encore nous allons avoir recours à l'érudition de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

La bouillie de Saint-Georges était une redevance, une sorte

1. Livre des Usages.

de prestation féodale que le monastère de ce nom payait chaque année au Chapitre de Rennes, le mardi de Pâques, ainsi que nous venons de le constater dans le *Livre des Usages de 1445*.

L'origine de cette coutume, qui paraît assez bizarre, ne nous est pas connue. M. Marteville, dans ses annotations sur Ogée, *article RENNES*, émet l'idée que cet usage pourrait avoir quelque rapport avec la donation de la paroisse de Saint-Pierre-du-Marché¹ à l'abbaye de Saint-Georges; mais on ne peut guère accepter cette hypothèse, car, aux termes d'un acte du xi^e siècle, l'église de Saint-Pierre, située dans un faubourg de Rennes, fut donnée à l'abbaye de Saint-Georges non pas par le Chapitre de la cathédrale, mais par le duc de Bretagne Alain III. Cette bouillie ne rappelle-t-elle pas plutôt un repas dû anciennement au Chapitre par l'abbesse de Saint-Georges, repas analogue à celui que devait au même Chapitre, dans de semblables circonstances, l'abbé de Saint-Melaine? Dans cette supposition, le dîner de Saint-Georges eût été aboli par l'évêque de Rennes à la même époque (1293) et pour les mêmes raisons que le dîner de Saint-Melaine, et remplacé ici par une rente de 12 liv. et là par un plat de bouillie.

Quoi qu'il en soit, le droit du Chapitre à se faire présenter tous les mardis de Pâques une bassinée de bouillie était incontestable et s'exerça chaque année, avec une grande régularité, jusqu'à la fin du xviii^e siècle. On en dressait procès-verbal, et dans les *Registres capitulaires* on retrouve plusieurs spécimens de ces actes authentiques constatant le droit du Chapitre et l'exercice annuel qui en était fait. Nous empruntons à un de ces procès-verbaux, dressé le mardi de Pâques, 16 avril 1476, les détails curieux de cette cérémonie; nous traduisons sur le texte latin :

1. Il ne faut pas confondre la cathédrale Saint-Pierre, qui ne fut jamais église paroissiale, avec l'église de la paroisse Saint-Pierre-du-Marché ou Saint-Pierre-en-Saint-Georges, qui avoisinait l'abbaye de Saint-Georges.

« L'an de Notre-Seigneur 1476, le mardi après la fête de la Résurrection de Notre-Seigneur, seizième jour du mois d'avril, indiction IX, la cinquième année du pontificat de Notre-Très-Saint-Père en J.-C. et seigneur Sixte IV, par la divine Providence pape, pendant la célébration de la grand-messe de ce jour que le collège de l'église de Rennes était venu processionnellement, selon la coutume, célébrer à l'autel de l'église du monastère de Saint-Georges, vénérable Messire Maître Jehan Hollier, chanoine de ladite église de Rennes, comparut dans le cloître dudit monastère, en présence de vénérables Messires Maîtres Jehan du Loquet et Jehan Bouëdrier, chanoines de la même église; lequel Hollier trouvant dans ce cloître une grande bassinée de bouillie de lait et de fleur de froment cuite, comme il lui sembla, et un peu urcée ou brûlée, « *una magna patellata bullie lactis et floris frumenti cocta, prout apparebat, et modicum ussata seu assata,* » il demanda, au nom du vénérable Chapitre de l'église de Rennes, à honorables et religieuses dames Guillemette de la Moussaye, cellérière, et Julienne Péan, sous-cellérière dudit monastère de l'ordre de saint Benoit, si la susdite bassinée de bouillie était bien la bassinée de bouillie qui, en ce jour et à cette heure, était due par les vénérables dames l'abbesse et le couvent dudit monastère au susdit Chapitre de Rennes, selon l'usage anciennement observé. Ladite dame Guillemette, assistée de ladite Julienne, répondit qu'elle n'avouait pas qu'il y eût quelque chose de dû, mais qu'elle offrait, selon l'usage, et baillait à la susdite église la présente bassinée de bouillie convenablement préparée. Ces explications échangées, les gens du chœur de l'église de Rennes s'approchèrent de la bassinée de bouillie, en prirent autant qu'ils voulurent dans de grandes écuelles, avec des cuillers de bois, et l'emportèrent avec eux, « *quibus dictis, choriste dicte ecclesie Redonensis de ipsa patellata bullie, prout et quantum voluerunt, in et cum magnis scutellis et coclearibus ligneis ceperunt et secum detulerunt.* » Donnée, comme dessus, en présence des

susdits seigneurs, ainsi que de Jehan Bretagne et de Michel Le Saige, clercs du diocèse de Rennes, de Maître Jehan Hervoche, du diocèse de Vannes, de Jehan Simon, du diocèse de Saint-Malo, et de plusieurs autres témoins à ce appelés et requis. — G. Roumé, clerc du diocèse de Rennes, notaire public par l'autorité impériale et scribe de mesdits seigneurs du Chapitre, ai signé le présent acte pour minute ¹. »

On a beaucoup exagéré la singularité de cette coutume ; remarquons, en effet, que les chanoines ne touchaient pas eux-mêmes à la bouillie présentée, mais l'abandonnaient aux gens du chœur, aux clercs et aux enfants de la psalette, « *choriste*, » ou bien la faisaient distribuer aux pauvres, ainsi que le constate un autre procès-verbal du 23 avril 1526.

Arrivons aux *pelotes de Saint-Étienne*.

« De vieux et anciens auteurs liturgiques, dit encore M. de la Bigne Villeneuve, Jean Beleth, qui vivait au XII^e siècle, et Guillaume Durand, évêque de Mende, qui florissait au XIII^e siècle, parlent du jeu de paume ou de la balle, *pila*, *pelota*, dont les évêques et archevêques ne dédaignaient pas de jouer quelques parties, en certaines fêtes solennelles, avec leurs inférieurs. Dans quelques Églises, c'était à Noël, dans d'autres aux fêtes de Pâques, que la coutume autorisait cette dérogation à la gravité cléricale.

« Ces jeux, qui ne semblaient pas alors malséants pour les ecclésiastiques, avaient succédé à des réjouissances pieuses qui tiraient leur origine de la ferveur des premiers siècles. La fête de Pâques, principalement, avait toujours eu le privilège d'inspirer aux fidèles une pure allégresse, que la naïveté des siècles de foi traduisit en démonstrations joyeuses. Il ne faut pas juger avec les idées de nos jours ces vieilles coutumes, ni s'en scandaliser mal à propos.

« L'Église d'Auxerre est citée par Ducange comme ayant conservé jusqu'en 1538 la tradition du jeu de la *pelote*, qui

¹ M. P. de la Bigne Villeneuve, *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, I, 278.

faisait, dès le xiv^e siècle, l'objet d'un article dans les statuts du Chapitre de cette Église¹.

Une tradition analogue et l'usage d'un jeu semblable remontent aussi à des temps très-reculés dans l'Église de Rennes.

Nous avons vu, dans l'extrait du *Livre des Usages* qui précède, que le Chapitre avait réglé tout le cérémonial de la remise des pelotes par le curé de Saint-Étienne, le jour de la Quasimodo. Ce règlement est de 1415, et les florins de redevance payables au Chapitre, « deux florencées et demie d'or, » accompagnant les pelotes, pourraient servir à dater l'introduction de cette coutume à Rennes, si l'on savait précisément à quelle époque on a commencé à y compter par florins. Le Blanc, dans son *Traité des Monnaies*, dit que la première mention connue des florins, dans les chartes, remonte à l'an 1068; mais Villani prétend, au contraire, qu'on n'a commencé à en frapper qu'en 1352.

« Quoi qu'il en soit, chaque année le Chapitre était fidèle à l'observance du cérémonial des pelotes et de la perception du tribut sus-indiqué. On en dressait procès-verbal chaque dimanche de la Quasimodo. Les *Registres capitulaires* en fournissent un grand nombre; voici la traduction d'une de ces pièces :

« L'an du Seigneur 1484, le dimanche de la Quasimodo, vingt-cinquième jour d'avril, indiction deuxième, etc. dans le chancel de l'église de Saint-Étienne, auprès du grand autel, se sont assemblés et ont comparu, au son de la grosse cloche de l'église de Rennes, Révérend Père en Jésus-Christ Messire Michel (Guibé), par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Rennes, ainsi que Messires Gilles de la Rivière, archidiacre et chanoine; Robert Ferré, Jehan Hollier, Guillaume de la Rivière, Jean Bouédrier, Jean Le Veyer et Pierre Méhaud, chanoines de ladite église de Rennes, repré-

1. *Mémoires d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 205.

sentant le Chapitre de la même église; Jean Jarnigon et Olivier Drouet, grands-chapelains; Jean Guy, prieur de Saint-Denis; Jean de la Haye, prieur de Saint-Modéran, et Jean Daré, prieur de Saint-Martin, avec les prêtres et les clercs choristes de ladite église : en leur présence a été évoqué le vicaire de ladite église de Saint-Étienne. A cette évocation, Maître Jean Gilles a répondu être le procureur du recteur de ladite église; ultérieurement interrogé où étaient les deux florencées (ou florins) et demie d'or et les pelotes que ledit vicaire devait audit Chapitre, ledit Gilles a répondu avoir payé en monnaie lesdites deux florencées et demie d'or entre les mains de dom Jean Bretagne, prêtre prévôt dudit Chapitre, selon l'usage; comme aussi ledit prévôt a reconnu et confessé les avoir reçues. Ensuite le susdit procureur a exhibé une grande quantité de pelotes de diverses couleurs, lesquelles doivent être lancées, selon la coutume, par lesdits seigneurs du Chapitre et leur compagnie, dans le cimetière de ladite église, et servies avec la raquette par le sous-chantre ou son remplaçant, aussi de la manière accoutumée.

« Et après les avoir présentées, ledit Gilles, procureur dénommé, les a distribuées réellement et de fait, savoir : six pelotes au seigneur évêque, et trois à chacun des autres membres du collège de ladite église, et il les a remises aux mains dudit Féloc, audit nom, lequel doit en faire le service et celui de la raquette, afin que ledit seigneur évêque et les autres susdits réunis et présents dans ledit cimetière puissent frapper et lancer lesdites pelotes. — Fait au chancel de ladite église de Saint-Étienne et dans le cimetière, en présence de nobles hommes Guillaume Le Conte et Pierre Brahart, tabelions et passeurs des contrats de la Cour séculière de Rennes, avec plusieurs autres témoins à ce appelés et requis en grant nombre ¹. »

Des procès-verbaux semblables étaient dressés chaque

1. *Mé. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 266-267.

année; le plus récent est de 1564. Les lacunes existant dans la collection des *Registres capitulaires* postérieurement à cette date ne permettent pas de constater à quelle époque l'usage de la cérémonie des pelotes de Saint-Étienne fut aboli. Mais il reste constant que l'Église de Rennes la pratiquait encore longtemps après qu'elle eut été supprimée à Auxerre.

Reprenons la lecture du *Livre des Usages*, en passant tout de suite au 25 avril :

« *S. Marci Evangeliste, letania major, eodem die vigilia.* — Double de distribution et demi double de sonnerie; il y a celui jour procession et prédication à Saint-Thomas¹ et y dit len la grant messe et à chacun chanoine y a deux sols de distribution pour procession, len y porte la châsse et les bannières... et à celui jour les religieuses de Saint-George doivent la grant messe au grant aulter de l'iglise de Rennes.

« *Invenio Sancte Crucis.* — Il est double de tous sains et de distribution. Au vespre y a procession devant le Crucifix et au jour y a procession à Saint-Morran de doze deniers à chacun chanoine... iceluy jour les reliques doivent estre apparues avecque la Vroye-Croez estre bien mise honnestement et honorablement². »

A la translation des reliques de saint Nicolas (9 mai), Jacques Cadier, chanoine et recteur de Toussaints, fonda plus tard, en 1553, une procession du Chapitre à l'église de Toussaints, avec, au retour, une grand'messe et un obit dans la cathédrale; le recteur de Toussaints était tenu de se trouver à cette dernière cérémonie.

Enfin, au jour de la translation de saint Modéran (16 mai), les chanoines se rendaient processionnellement, en 1415, à la chapelle priorale de ce nom.

1. Saint-Thomas était une chapelle située dans la rue de ce nom; après la destruction de ce sanctuaire, les processions qui s'y faisaient se rendirent à l'église conventuelle des Carmes ou à celle des Jésuites, dans le même quartier.

2. *Livre des Usages.*

Les processions des Rogations présentaient quelques particularités. Voici leur ordonnance au xv^e siècle :

« Le lundi après *Vocem joconditatis* comencent les rogations et onze jours ainsi appellez, et celui jour la procession de l'eglise, le peuple et les enfans des escolles de Rennes doivent aler en procession ordrenée à Saint-Cire et y estre ditte la grant messe de l'eglise de Rennes, et à l'issue dicelle messe le priour de Saint-Cire doit poier à l'eglise de Rennes en la recepte et office du trésaurier une livre denzezens, et ainsi à estre continué, et y doivent porter de droiture ancienne en la procession la chässe de saint Goulvin les curés de Saint-Etienne et de Saint-Albin et la rendre à l'eglise, et y a à chacun chanoine de distribucion deux sols pour procession et les religieuses de Saint-George viennent à procession à l'eglise et y est ditte leur grant messe.

« Le mardi ensevant la procession va à Saint-Melaine ó la chässe que y sont tenuz porter et rendre à l'eglise, comme dit est, les rectours de Saint-Martin et de Saint-Jehan et y est ditte la grant messe de l'eglise de Rennes, et pour la procession chacun chanoine y a deux sols; et par semblable comme lesdites religieuses viennent à cest jour (à Saint-Pierre) les religieux de Saint-Melaine⁴.

« Le mercredi ensevant va la procession à Saint-George et y doit len dire la grant messe de l'eglise, et y a distribucion pour la procession de deux sols à chacun chanoine; et y portent et rapportent celle chässe que sont tenuz fère les curés de Saint-Laurens et de Saint-George. »

Le jour même de l'Ascension, la procession du Chapitre se rendait à Notre-Dame de la Cité, et le lendemain « vendredi après l'Ascension va la procession solempnelle à la Magdelaine et y doivent estre les religieux de Saint-Melaine et les religieuses de Saint-George et y dit len la grant messe auquel

4. Ces dernières lignes, mentionnant les processions de Saint-Georges et de Saint-Melaine à la cathédrale à l'époque des Rogations, sont d'une écriture contemporaine, mais différente cependant du reste du manuscrit de 4445.

lieu sont tenuz porter la châsse les rectours de Toussaincts et de Saint-Ellier. »

Enfin « le vendredi prochain devant la Penthecouste la procession de l'glise va à Saint-Thomas, là où len dit la grant messe; les religieux de Saint-Melaine se y rendent; à cieul lieu len porte la châsse de saint Golvin par le rectour de Saint-Germain et une personne que Chappitre y ordrene; chacun chanoine y a deux sols de distribucion¹. »

L'on voit, par ce qui précède, que l'on faisait à Rennes cinq processions des Rogations, et qu'on donnait ce dernier nom aux onze jours qui, avec l'Ascension, précédaient les fêtes de la Pentecôte. Les *Registres capitulaires* renferment quelques procès-verbaux relatant le devoir du prieur de Saint-Cyr envers le Chapitre; ainsi l'un d'eux nous apprend que le 20 mai 1476, « à l'issue de la grand'messe et procession célébrées à haute voix dans la chapelle du prieuré de Saint-Cyr, Guillaume Chauvaignère, au nom de frère Armel de Parthenay, prieur dudit prieuré, paya entre les mains des représentants du Chapitre, Maltres Robert Ferré, Étienne Guillemier et Gilles de la Ripvière, une livre d'encens qu'il reconnut être due par ledit prieur auxdits chanoines. » Cette redevance d'encens datait de 1105, époque à laquelle le Chapitre et les religieux de Saint-Cyr firent un accord dont nous aurons occasion de parler plus tard.

La châsse de saint Golven, renfermant les reliques de ce bienheureux évêque de Léon, mort à Saint-Melaine, ou plutôt dans les dépendances de Saint-Melaine, en la paroisse de Saint-Didier, était portée, à toutes les processions solennelles faites par le Chapitre, par les recteurs des neuf paroisses que Rennes renfermait à cette époque. Puisque l'occasion de parler de ces recteurs se présente, disons tout de suite quelles étaient leurs obligations vis-à-vis du Chapitre à cette même date de 1415 : nous allons voir qu'ils étaient tenus à assister

1. *Livre des Usages.*

à certains offices de la cathédrale tous les samedis et tous les dimanches.

« Pour savoir que les neuff rectours des neuff paroisses de Rennes sont tenuz fère à l'iglise de Rennes entre autres choses :

« Cielx neuff rectours des neuff paroisses de Rennes, par elx et par leurs chappellains servitours esdictes cures qui les en poent excuser, sont tenuz à l'iglise de Rennes à y estre à Vespres du semadi par chacun semadi de lan, et à chacun dimaincho à Matines jusques à *Te deum laudamus*, et puis à chacun dimaincho y estre à la procession et stacion que len fait à l'iglise de Rennes avant la grant messe. Oultre ce, sont tenuz lesditz rectours estre es processions solempnelles que l'iglise fait quelles len leur fait savoir (que l'on leur fait savoir). Item sont tenuz estre à la grant messe de l'iglise de Rennes du vendredi devant *judica me*, perpetuellement chacun an, et pour chanter au letrin l'offerande de *collegerunt*; mesme sont tenuz lesditz neuf rectours par elx ou leurs diz chappellains porter la chässe saint Goulvin es processions de l'iglise ou temps des Rogacions selonc quil est aillours déclaré; et est bien assavoir que pour chacun dessault desdites choses fère et pour chacune foiz il y a paine de seix deniers monnaye y estre paieiz par l'ordrenance du Chappitre de Rennes au proffit de la fabrique de l'iglise de Rennes, sauff plus grant paine vers celx qui en seront contumalx et le contrarieront dont le Chappitre a lauttorité et la poursueille¹. »

Cette poursuite fut faite en 1678 par le Chapitre devant le Présidial de Rennes, contre les recteurs de Saint-Étienne, Saint-Martin, Saint-Georges et Saint-Laurent, qui avaient refusé de porter et de fournir des prêtres pour porter à leur

1. *Livre des Usages.*

place les reliques aux processions des Rogations, comme ils y étaient obligés.

Les fêtes de la Pentecôte ne nous offrent rien de bien saillant, sauf le *Denier du Saint-Esprit*, dont il a déjà été question à propos du Chapitre.

« *Le samedi veille de la Penthecouste...* Après la procession ordrenée len va feire les sours, dont il appartient à chacun chanoine deiz et ouyt deniers de distribucion, et y doivent estre portées les empoules par les priours de Saint-Denis, de Saint-Morran et de Saint-Martin ainsi accoustumé le ferro; aussy y doit estre porté le cierge benoist. La messe est double; il y a rasture général à touz ceulx de liglise ou autrement cesser le cueur. Le trésaurier doit fournir de luminaire à celle feste scavoir à la messe de la vigille de seix cierges outre son cotidian et aux premières vespres de trante et troys cierges ô rastel accoustumé, etc... le cueur doit estre paré bien honnestement de ses draps.

« *Le jour de la Penthecouste* est double de tous sains et de distribucions ô ses appartenances et y a procession solempnelle à la chappelle de la Cité touz en chappes d'or et de saye, et au revenir stacion au grant de liglise ô distribucion à chacun chanoine de doze deniers; le trésaurier doit fournir de luminaire à rastel qui est trante et troys cierges à chacune des principales heures accoustumées et ès complies de quatre cierges; à celui jour les reliques doivent estre apparues et monstrées.

« *Le lundi et le mardi de la Penthecouste ensevans* sont doubles de sonneries et de distribucions, et à celui jour sont tenuz à venir en processions solempnelles ô les croez et bannières les neuff rectours des neuff paroisses de Rennes avecque leur peuple et y poier (payer) chacun un denier quilz y doivent et qui est appelé le denier de saint Esprit; et y doit le trésaurier le luminaire de treize cierges à chacune des principales heures et à chacune des complies deux cierges.

« *Le samedi ensevant* qui est le jour des saintes ordres

chacun chanoine y a, à cause de ce, deiz et ouyt deniers de distribution.¹ »

Le dimanche suivant commençaient les trois fêtes de la Sainte Trinité : « *Tria sunt festa Trinitatis*, » est-il écrit en marge du manuscrit de 1323, qui s'explique lui-même non moins clairement, car il dit : « *In tribus festivitibus Trinitatis vadat processio ad Sanctum Salvatorem*. » Et ailleurs : « *In festivitibus Trinitatis que sunt tres*. » Ainsi, à cette époque, on faisait à Rennes trois fêtes et trois processions à la chapelle Saint-Sauveur pour honorer les trois Personnes Divines. Le *Livre des Usages*, moins explicite, se contente de mentionner la procession du premier jour, c'est-à-dire du dimanche; peut-être, d'ailleurs, ne faisait-on plus qu'elle en 1415 : « Le dimanche (de la Trinité), dit-il, y a procession à aler à la chapelle de Saint-Sauveur et revient len à la grant yglise dire la messe, et chacun chanoine y a pour ce doze deniers, en oultre (de) la procession de la Cherche. »

La fête du Saint-Sacrement ou Fête-Dieu fut d'abord célébrée dans le diocèse de Liège, en 1246, sur les révélations d'une pieuse recluse; instituée par le pape Urbain IV, en 1264, cette solennité fut confirmée au Concile de Vienne en 1311, et par le pape Jean XXII en 1318. Ce fut à cette dernière époque que, sous l'épiscopat de Alain III de Châteaugiron, le Chapitre de Rennes établit dans notre ville cette belle fête du Sacre, fondation mentionnée par lui dans les termes suivants : « *Ad honorem Omnipotentis Dei et ut animabus nostris salubriter consulatur, in nostro capitulo generali, die martii post festum S^o Trinitatis, anno Dei 1318, fuit salubriter statutum, quod annuo fiat, in Ecclesia Redonensi, officium seu servitium Pretiosi Corporis X^o, prout habemus officium illud, in quaterno videlicet 5^o fer. post oct. Pent., secundum ordinationem Urbani IV summi pontificis². »*

1. *Livre des Usages*.

2. *Biblioth. Natton., Blancs-Manteaux, n° 22,350*.

Voici comment se célébrait la fête en 1415 :

« Le jeudi ensevant après les ouictieues (les octaves) de la Pentheconste est la solempnelle festo du benoist Sacrement et est double de tous sains et de distribucions et y a sonnerie des gros sains durant le temps de la procession à aler et à venir, et le Chappitre fournist de treze cierges outre le cothidian du trésaurier quil doit et y a iii sols de distribucion pour la procession, et le cucur doit estre paré de ses draps accoustumez tout entièrement et mesmes des draps dor et de saye au plus honestement quil puet ¹. »

Une contestation qui divisa longtemps le Chapitre et l'abbaye de Saint-Melaine par rapport à la Fête-Dieu, nous apprend qu'à la procession de ce jour « le Saint-Sacrement était placé sur une chapelle ou parement, dont le devant était porté par l'abbé de Saint-Melaine et le derrière par l'évêque de Rennes². » Or, lorsque l'évêque était absent, l'abbé de Saint-Melaine prétendait devoir occuper sa place et porter le bout de derrière, considéré comme le plus honorable du brancart; mais le trésorier, première dignité, les archidiacons ou le chanoine représentant le Chapitre, lui contestaient ce droit. En 1463, l'abbé Mathelin Le Lionnays disputa cette place au trésorier Robert d'Espinay; le 1^{er} juin 1480, au moment où la litière se trouva prête, le chanoine Guillaume de la Rivière s'avançant pour la soutenir, Jean Le Lionnays, abbé de Saint-Melaine, se présenta, mitre en tête et crosse en main, pour prendre la première place; mais le Chapitre donna tort à cet abbé et l'obligea à porter la litière *in anteriori parte*, tandis que Guillaume de la Rivière demeurait *in posteriori*. Jugé cependant de différentes manières, cette prétention des abbés de Saint-Melaine persista pendant des siècles et alla parfois jusqu'à empêcher la procession de se faire, comme le raconte D. Morice.

1. *Livre des Usages.*

2. *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine. (Biblioth. Nat.)*

Les bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges devaient assister, comme les autres religieux et religieuses, à la procession de la Fête-Dieu; mais la réforme et la clôture ayant été mises dans leur monastère, il fut convenu en 1527, entre le Chapitre et ces dames, qu'elles enverraient chaque année leurs excuses de ne pouvoir prendre part à la procession, et que, dans ce cas seulement, les chanoines déposeraient quelques instants, durant cette procession, le Saint-Sacrement dans leur église abbatiale.

La fête du Sacre se célébrait donc à Rennes avec beaucoup de pompe : le cortège de la procession stationnait souvent en plusieurs églises; voici, par exemple, le parcours que l'évêque et le Chapitre arrêterent en 1635 :

« La procession sortira de la cathédrale, est-il dit, par la rue de la Cordonnerie, suivra cette rue et celles du Grand-bout-de-Cohue, la Ferronnerie, Puits-du-Mesnil, la Charbonnerie, la Sive, Carroy-Peschart¹, et entrera dans l'église Saint-Germain par la porte du bas; elle sortira par la porte du haut de la rue Saint-Germain, ira à l'église des Carmes et, par la rue Vasselot, en celle de Toussaints; et dudit Toussaints, allant par sur les Ponts-Neufs, Haute-Baudrairie, rues de la Pompe et du Chapitre, elle rentrera à la cathédrale par la porte proche la chapelle de Tréal². »

Deux siècles et demi après la fondation du Sacre, Aymar Hennequin, évêque de Rennes (1575-1596), voulut que l'octave de la Fête-Dieu fût célébrée dans son église avec la même solennité que cette fête elle-même. Ce jour-là le Chapitre prit l'habitude de porter processionnellement le Saint-Sacrement à la chapelle Saint-Sauveur, érigée bientôt en église paroissiale.

Le 15 décembre 1766, le Chapitre, sur la proposition de M^{re} Des Nos, établit dans la cathédrale la fête du Sacré-Cœur

1. Toutes ces rues, situées au centre de la ville, ont été détruites par l'incendie de 1720.

2. *Reg. des délibér. du Chap. (Archiv. départ.)*

de Jésus, pour y être célébrée le troisième dimanche a. de la Pentecôte. L'année suivante, le même Chapitre gratifia de 120 liv. le sieur Sautreau, qui venait de composer le chant de l'office du Sacré-Cœur de Jésus¹.

La fête de saint Jean-Baptiste ne se faisait remarquer à Rennes que par l'offrande des premiers chapeaux d'osier blanc dus aux chanoines par les enfants de la psallete, — redevance dont nous reparlerons, — et par une procession du Chapitre à l'intérieur de la cathédrale.

« *Vigilia Nativitatis beati Johannis Baptiste.* — Len dit matines à l'glise dès le vespré, la fête est double de tous sains et de distribucions; les enfans du cueur doivent à matines les chapeaux d'osier blanc. Après les premières vespres, pour honestie de l'glise, pour la devocion du peuple et la augmentacion de la fabrique il y a procession accoustumée devant l'image de saint Jehan; le trésaurier y doit fournir de luminaire, savoir à quatre principaux heures, à chacune, de treize cierges et à chacune des complices deux cierges. La table du grant autel puet bien estre ouverte et le doit pour le vespré et pour le jour seulement. — *Nativitas beati Johannis Baptiste* : Il est double de sonnerie et de distribucion, comme dit est en la vigille et comme le trésaurier doit fournir de luminaire; et pour eoul jour len cesse matines de Nostre-Dame et lendemain len les diet sans cesser pour les ouctièves². »

La Saint-Pierre, étant la fête patronale de la cathédrale et de tout le diocèse, était naturellement célébrée très-solennellement, et les bénédictins de Saint-Melaine devaient y venir prendre part, apportant avec eux processionnellement les reliques de leur église abbatiale.

« *Vigilia apostolorum Petri et Pauli.* — La messe de la vigille est double de tous sains et de distribucion, et y a à

1. *Reg. des délibér. du Chap. (Archiv. départ.)*

2. *Livre des Usages.*

la feste rasture général de tous ciels de l'église ou autrement cesser le cueur et le service; et y doit le trésaurier, scavoir : à la messe de la vigille cinq cierges outre le cothidian, item ès premières vespres et à matines, quelles matines se disent dès le soir, celui trésaurier y doit luminaire à rastel à chacune heure, de trente et trois cierges; les enffans officiers du cueur doivent à celles matines les chappeaux d'o-sier blanc aux seigneurs et aux gens du cueur, et à complies le trésaurier doit à chacune quatre cierges; le cueur doit honnestement estre paré de ses draps.

« *Apostolorum Petri et Pauli.* — Il est double de tous sains et de distribucions et y a procession à la chappelle de la Cité à doze deniers de distribucion pour chacun chanoine, et doit len en alant audit lieu encontre les reliques les religieux de Saint-Melaine qui sont tenuz venir à ladite feste en procession à l'glise de Rennes; le trésaurier est tenu à y fournir de luminaire à rastel, etc..., item len doit apparoir les reliques aux deux autels de Saint Père et de Saint Poul. »

Le culte de saint Golven, évêque de Léon, était très en faveur à Rennes au moyen-âge; nous avons déjà vu que sa châsse était portée processionnellement aux Rogations par les neuf recteurs de notre ville. Cette châsse renfermait, dans l'origine, le corps entier du saint prélat; mais en 1244, Jean Gicquel, évêque de Rennes, en enleva la tête, qu'il fit déposer à part dans un beau reliquaire d'argent; en 1533, le bienheureux Yves Mahyeuc donna un os du bras à la paroisse Saint-Golven, aujourd'hui Goulven en Léon. D'autres dons de mêmes reliques furent également faits à diverses époques et diminuèrent d'autant le précieux trésor. Quant à la châsse, elle fut refaite en 1336, sous l'épiscopat de Guillaume Ouvrouin, qui y déposa solennellement les saintes reliques, le 23 août, en présence de l'archevêque de Tours, de l'abbé de Saint-Melaine et de l'abbesse de Saint-Georges. Cette châsse fut renouvelée plus tard par le Chapitre, en 1743; à l'époque de cette dernière translation des reliques, celles qu'on y plaça

consistèrent en « le chef, en deux parties, de saint Golven et parties très-considérables des ossements de son corps, — et le chef de saint Hervé¹. » Le Chapitre arrêta en même temps (13 mai 1743) « que la fête de saint Golven, qui se célébrait depuis quelque temps le 8 juillet, serait dorénavant célébrée, sous le rite double de deuxième classe, le cinquième dimanche après Pâques. » Mais précédemment on célébrait déjà avec une certaine pompe cette fête du saint évêque breton, puisque nous lisons ce qui suit dans notre manuscrit de 1415, à la date du 1^{er} juillet :

« *La Saint-Golvin* est double de distribution et de sonnerie; on doit mettre la châsse de saint Golvin sur le grant autel ès quatre heures principales, et dès le vespré devant on dit après complie matines de la feste et y fournit le trésorier de chandelle, plus celui trésorier y fournit de luminaire ès quatre heures principales savoir de six cierges, compté son cotidian, et ès complie à chacune de deux cierges; il y a procession après vespres devant l'image pour la devo-

1. On remplaça avec ces ossements trois petits parchemins trouvés dans l'ancienne châsse, et dont voici la teneur :

« *Ille continetur totum corpus B. Golvini episcopi Leonensis, excepto capite quod venerabilis pater Joannes Rhedonensis episcopus recondidit in vase argenteo quod propriis expensis fecit honorabiliter fabricari anno de Incarnatione Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto.*

« *Iste sancte reliquie sanctissimi confessoris episcopi Leonensis Golvini fuerunt translatae in istam capsam per reverendos in X^o patres dominos P. Dei gratia Turo-nensem archiepiscopum et Guillelmum Rhedonensem episcopum hac die XXIII mensis Augusti, anno Incarnationis Domini millesimo trecentesimo trigesimo sexto, presentibus abbate et abbatisa Rhedon. ac eorum conventibus ac etiam conventu plurimorum et pluribus aliis.*

« *Intellecta et audita ferventi et assidua devotione Christi fidelium parochie sancti Golvini Leonensis diocesis et aliarum circumvicinarum parochiarum, Reverendus in X^o pater et dominus D. Ivo episcopus Rhedonensis et Reverendi domini capitulum dicte ecclesie, magistri Hervæus Mahyeus scolasticus et canonicus, Hervæus Colson, Georgius du Terre, Joannes Jamois, Petrus de la Bende, Guillelmus Agaice, Almaricus Hermet canonici presentes, favore dicti Reverendi in X^o patris, ad augmentum devotionis populi, extraierunt de capsâ reliquiarum beatissimi Golvini, videlicet unum os (sic) ex brachio de parte inferiori, transmiseruntque et donarunt parochianis dicte parochie sancti Golvini, die prima Julii, festo solemnî ejusdem sancti, anno domini millesimo quingentesimo trigesimo tertio. Sic subsignatum Agaice, clericus Rhedonensis diocesis, publicis autoritate apostolica notarius, præmissus interfuit. » (Reg. des délibér. du Chap. en 1743.)*

cion du peuple et la augmentation de la fabrique; les enfans serviteurs du cueur y doivent à matines chappeaulx aux seigneurs et aux gens du cueur, qui doivent estre de osier blanc... Iceluy jour len doit apparoir les autres reliques de liglise¹. »

Ce jour-là, en signe de réjouissance, le Chapitre servait une collation de cerises et de vin à tous ceux qui avaient chanté l'office de Saint-Golven : « Et est à scavoir que, après les leçons de matines, len faict potacion avecques des serises, et à chacun chanoine son plat de serises, son pot de vin, etc.² »

A l'extrémité de la rue et près de l'entrée du pont Saint-Martin se trouvait la chapelle de l'ancien hôpital Sainte-Marguerite; le jour de la fête patronale (20 juillet), le Chapitre avait coutume de s'y rendre processionnellement et il y chantait la grand'messe. Le 20 suivant, fête de saint Guillaume, les chanoines allaient également en procession, après vêpres, à la chapelle Saint-Guillaume, située dans la rue de ce nom, près du manoir épiscopal. Enfin, le 31, fête de saint Germain, il y avait procession à l'église paroissiale de ce nom et « y était dite la grant messe de liglise de Rennes. »

Le mois d'août voyait aussi se faire plusieurs processions semblables : le 3, fête de l'Invention du corps de saint Étienne, « va, celui jour, la procession à Saint-Etienne dire la grant messe à l'auter Nostre-Dame; » — le 6, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, « la procession va à la chapelle de Saint-Saulvour et dilec s'en revient dire la grant messe à liglise de Rennes; » — le 10, fête de saint Laurent, la procession « va à Saint-Germain et y dit len la grant messe³. »

La solennité de l'Assomption mérite une attention particulière :

« *Assumpcio beate Marie Virginis.* — Le cueur doit estre

1. *Livre des Usages.*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

paré de ses draps ; il y a procession après les premières vespres en la Cerche ; celle feste est double de tous sains et de distributions ; il y a rasture générale de touz cieulx du cueur ou autrement lessier le cueur et le service ; et dès le soir de la feste len doit dire matines en cueur et y doivent les enfans serviteurs du cueur aux seigneurs et aux gens du cueur chappeaulx dosier blanc. Le trésaurier y doit le luminaire à rastel, scavoir à chacune des quatre principalles heures trante et trois cierges, et ès complies à chacune quatre cierges, et y doit la chandelle à matines et aux autres matines de l'année semblablement dites. Il y a procession solempnelle celui jour à la chappelle de la Cité après tierce, touz en chappes d'or et de saye, à distribucion de doze deniers à chacun chanoine, et y doivent estre apparues les reliques avecques la châsse de saint Golvin, et après vespres il y a procession devant limage de saint Armel en l'glise et y doit len porter le bras de Monsieur saint Armel que len puet bien mettre sur le grant auter durant vespres ¹. »

Lorsque Louis XIII consacra son royaume à la Très-Sainte Vierge et demanda aux évêques de France une procession générale en l'honneur de Marie le jour de la mi-août, M^{sr} Cornulier fit connaitre au Chapitre cet acte de piété du Roi très-chrétien et ordonna que la procession se fit cette année-là (1638) à l'autel de Notre-Dame du Vœu, qu'il venait de fonder dans sa cathédrale. Plus tard, cette procession fut plus solennellement faite, chaque année, à l'église conventuelle des Frères Prêcheurs, dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Avant d'aller plus loin, remarquons que la mi-août était la quatrième et dernière fête en laquelle les enfants de la psallette devaient aux chanoines et aux gens du chœur de Saint-Pierre « des chappeaulx d'osier blanc. » Nous ignorons l'origine de cet usage, mais il est vraisemblable qu'il s'agissait

1. Livre des Usages. — La fête de saint Armel arrive le 16 août.

ici d'une sorte de coiffure d'été telle que nos chapeaux de paille modernes; les enfants les tressaient probablement eux-mêmes et les offraient aux membres du Chapitre aux quatre fêtes de saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, saint Golven et l'Assomption, alors que les chaleurs se faisaient plus vivement sentir.

Le Chapitre avait coutume de visiter encore processionnellement à cette époque quelques autres chapelles : ainsi, le 21 août, fête de saint Symphorien, il allait « en procession dire la messe à Saint-Symphorien en la Cité; » et le 1^{er} septembre, fête de saint Gilles, « la procession, après les premières vespres, à la chapelle de Saint-Gille est de tout temps et anciennement accoustumée¹. »

A la fête de la Nativité de la Sainte Vierge (8 septembre), « la table du grant autel puet et doit estre ouverte pour les premières vespres et pour le jour seulement. » — Il doit s'agir ici du magnifique retable en bois sculpté et doré, s'élevant alors au-dessus du maître-autel; nous avons dit précédemment qu'il renferme plusieurs scènes de la vie de la Sainte Vierge et qu'il était jadis muni de volets ouvrant et fermant à volonté. — « Après les premières vespres, len va en procession en la Cerche devant l'autel (de Notre-Dame), et le lendemain après tierce la procession va à Nostre-Dame de la Cité. » — A la fête de l'Exaltation de la Croix (14 septembre) « il y a procession au vespré devant la croez et après tierce va la procession à Saint-Morran; à celui jour len doit monstrier les reliques avecques la Vroye Croez que len doit présenter moult honorablement. » — A la fête de saint Florent (22 septembre), le Chapitre faisait l'office de ce saint abbé, « pour ce que il y a cause de fraternité entre les seigneurs de liglise de Rennes et ceux de Saint-Florent². »

On appelait au moyen-âge *Sanne* ou *Senne* le synode ou

1. *Livre des Usages.*

2. *Ibidem.* — Il s'agit ici de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

réunion de tous les recteurs et prieurs d'un diocèse, convoqués par l'évêque. Il y en avait deux à Rennes chaque année : « Il est vrai — nous dit le *Livre des Usages en 1415* — que le jedy ensevant la Penthecouste, ainsi que le jedy après la Saint-Lucas (cette fête arrive le 18 octobre) est le Saint Sanne et à chacun chanoine pour distribucion et y estre appartient deux sols deiz et ouyt deniers. » Dans cette assemblée synodale, l'évêque de Rennes faisait des réglemens, donnait des avis et au besoin infligeait des corrections pour conserver dans son diocèse la pureté des mœurs cléricales. Nous possédons encore les *Statuts synodaux* édictés par l'évêque Jacques d'Espinay en 1464; c'est un recueil fort intéressant, rempli de curieux détails sur les mœurs, usages et coutumes du xv^e siècle, époque où l'autorité ecclésiastique était en possession d'une grande et bienfaisante influence.

Le manuscrit qui contient ces Statuts remonte au temps où ils furent édictés. Leurs premiers articles concernent les réglemens de discipline et la correction des abus introduits au détriment de la juridiction ecclésiastique. L'évêque recommande ensuite aux recteurs des paroisses la tenue régulière et soignée des registres baptismaux et mortuaires; il règle tout ce qui est relatif aux testaments; défend aux curés d'entendre en confession et d'absoudre ceux qui ne sont pas leurs paroissiens, et de leur conférer d'autres sacrements; il réprime les entreprises des religieux mendiants sur les attributions curiales; il fixe le nombre et le degré d'importance des fêtes gardées dans le diocèse de Rennes: il y en avait alors cinquante-cinq dans le cours de l'année. Viennent ensuite les règles à observer pour la décence du culte et la conduite à tenir vis-à-vis des personnes excommuniées. Un des points les plus notables de ces Statuts est celui qui a rapport à la croisade contre les Turcs et au bref du pape Callixte III, donné en 1456 pour exciter le zèle des fidèles contre les envahisseurs musulmans et accorder des indulgences à quiconque contribuerait par sa coopération active ou par ses

prières au succès des armes chrétiennes. Les *Statuts* se terminent par des mesures d'ordre et de bonne administration édictées pour le maintien des droits légitimes des patrons dans les églises paroissiales, en ce qui concerne les inter-signes, enfeux, sépultures décorées de monuments funèbres, et la punition des atteintes violentes dont se rendaient coupables certains perturbateurs sacrilèges; ces délits abominables sont frappés d'une amende de cent écus d'or. Enfin, il est formellement prescrit aux recteurs des paroisses d'avoir tous un exemplaire de ces *Statuts synodaux*, de les lire publiquement certains jours de fêtes désignés, et d'en surveiller l'exécution fidèle¹.

Les *Pontificaux manuscrits* de Michel Guibé, successeur de Jacques d'Espinay, nous apprennent avec quelle solennité se tenait l'assemblée du Synode de Rennes : L'évêque, nous disent-ils, entre au chœur, mitre en tête et crosse en main, revêtu de l'étole et de la chape, accompagné des abbés du diocèse, du diacre et du sous-diacre et des officiers portant la croix et les cierges; arrivé devant le maître-autel, il demeure quelque temps en prière, puis à cette parole de l'archidiacre : *Orate*, il se prosterne sur les degrés avec ses ministres pendant que le chœur récite la litanie des Saints; à la fin de cette invocation, le prélat se relève et adresse une oraison au Saint-Esprit, puis s'agenouillant de nouveau et déposant sa mitre, il entonne le *Veni Creator*; cet hymne terminé, l'archidiacre dit : *Erigite vos*; tous se lèvent, et le diacre chante l'évangile du jour, à la suite duquel l'assistance tout entière s'assied pour écouter un sermon en rapport avec la solennité. Lorsque le prédicateur se tait, les laïques et tous ceux qui n'ont pas droit d'assister au synode doivent quitter le chœur sous peine d'excommunication, et l'on appelle, après leur départ, les recteurs et les prieurs qui doivent siéger à l'assemblée. C'est le moment du synode proprement-

1. *Archiv. du Chapitre.*

dit, où l'évêque s'entretient avec ses prêtres des besoins de son diocèse; lorsqu'il a terminé, il donne une bénédiction très-solennelle, puis commence le *Te Deum*. Alors a lieu la procession synodale, dont voici l'ordre en 1642 : « La croix est portée devant, et après marchent deux enfants de chœur avec deux cierges ardents, et ensuite viennent les sieurs prieurs, recteurs et doyens, et après eux immédiatement les autres enfants de chœur suivis des choristes et officiers, les quatre prieurs de l'église, le sous-chantre, les quatre semi-prébendés, MM. les chanoines et les dignitaires, et Monseigneur le révérend évêque. » Enfin l'archidiaque met fin à cette imposante cérémonie en disant : *In nomine Domini Jesus Christi eamus in pace*; obéissant à cette invitation, tous les assistants se retirent en silence, emportant le souvenir des sages avis que vient de donner leur évêque¹.

On honorait particulièrement à Rennes sainte Ursule, princesse bretonne, et ses onze mille compagnes martyrisées avec elle à Cologne, où l'on retrouve encore leurs très-nombreuses reliques. Outre une chapellenie fondée en leur nom dans la chapelle Saint-James, sous l'Horloge municipale, il y avait à la cathédrale un autel érigé en l'honneur de ces onze mille Vierges, et le Chapitre s'y rendait en procession le jour de Sainte-Ursule (21 octobre).

Le lendemain on célébrait à Saint-Pierre, tout à la fois, la fête des saintes Marie Jacobé et Marie Salomé, — vénérées comme Marie-Madeleine d'un culte tout spécial, — et la fête du saint évêque Modéran; ce jour-là, les chanoines allaient processionnellement à la chapelle du prieuré de Saint-Moran.

Outre ces nombreuses processions, qui pour la plupart étaient fort anciennes et remontaient à une époque beaucoup plus reculée que 1415², l'Église de Rennes avait quelques

1. *Reg. des délib. du Chapitre. — Pontif. ms. (Arch. du Chapitre.)*

2. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les notes qui accompagnent le *Nécrologe de Saint-Pierre*, manuscrit rédigé vers l'année 1323 :

« *Hec sunt processiones que debent fieri ab antiquo in ecclesia Redonensi et que con-*

autres cérémonies du même genre dont nous n'avons pas encore trouvé l'occasion de parler; telles étaient les processions du mois, celle de Saint-Amand et celle de Bonne-Nouvelle.

Nous apprenons par les *Registres capitulaires* des trois derniers siècles que le Chapitre établit, au moins dès le milieu du xvi^e siècle (avant 1560), des processions générales le premier dimanche de chaque mois; elles se rendaient soit à une église paroissiale, soit à un couvent, soit simplement à une chapelle, mais toujours dans la ville et sans sortir des faubourgs. A la fin de chaque mois, les chanoines fixaient en chapitre le lieu de station pour le premier dimanche du mois suivant.

Souvent l'évêque et le Chapitre ordonnaient des processions extraordinaires pour obtenir un temps favorable aux biens de

sueverunt fieri et antiqua consuetudine approbata. Primo, in festo Omnium Sanctorum, apud capellam beate Marie, et, die mortuorum, in cimiterio. In festo beati Melanii, apud Sanctum Melanium. In festo beati Martini hyemalis, apud capellam beati Martini. In festo beati Stephani, apud Sanctum Stephanum. In festo beati Johannis Evangeliste, apud Sanctum Salvatorem ad missam; et eadem die, apud capellam beate Marie, pro apportando episcopo Innocencium. Die Epiphaniæ, vadit processio apud capellam beate Marie. In purificatione beate Marie et in omnibus aliis festivitibus beate Marie, apud capellam beate Marie in Civitate. In capite jejuniorum, pro cineribus. In festo beati Gregorii apud Sanctum Stephanum. In quadragesima, ad Invocavit me usque ad isti sunt dies, qualibet die Mercurii et qualibet die Veneris, ad capellas in civitate consueatas. In ramis palmarum, apud Sanctum Stephanum. Die Jovis sancta, processio vadit ad capellam beate Marie, pro crismate conficiendo; et eadem die fit processio in ecclesia Redonensi et in capella episcopi pro altaribus lavandis. Die Veneris Sancta, fit processio in Cereha pro cruce asportanda ad eorum ut adoretur. Die Sabbati Sancta, fit processio ad fontem benedicendum. Die Pasche, fit processio ad sermonem audendum. Die lune, in crastino Pasche fit processio ad Sanctum Melanium. Die Martis sequenti, vadit processio ad Sanctum Georgium. Festo beati Marci Evangeliste, vadit processio ad Sanctum Thomam. Prima die Rogationum, fit processio apud Sanctum Cyrium; secundo die, apud Sanctum Melanium; tertia die, apud Sanctum Georgium. Die Ascensionis, ad capellam beate Marie. Die Veneris post Ascensionem, apud Sanctum Lazarum. Die Veneris ante Penthecostem, apud Sanctum Thomam. In duobus festivitibus Sancte Crucis, apud Sanctum Noderandum et in festo ipsius sancti in estate vadit processio. In festo apostolorum Petri et Pauli, vadit processio ad capellam beate Marie. In tribus festivitibus Trinitatis, vadit processio ad Sanctum Salvatorem. In festo sancti Germani, vadit processio ad Sanctum Germanum. In festo inventionis beati Stephani, vadit processio ad Sanctum Stephanum. In festo sancti Laurentii, vadit processio ad Sanctum Germanum. In festo beate Margarite apud Sanctam Margaritam. » (Annot. ad Necrol. Sancti Petri Redon.)

la terre, on pour demander la cessation d'un fléau tel que la peste, etc. C'est ainsi qu'en 1561 le Chapitre décida que des processions générales seraient faites « pour la disposition du temps, » dans la même semaine, « le lundy à Saint-Germain, le mercredi à Toussaints et le vendredi à Saint-Yves. » Au xvii^e siècle l'on voua, pour le même objet, un culte tout particulier à l'évêque de Rennes saint Amand, dont les reliques se trouvaient dans l'église abbatiale de Saint-Melaine. « Le vendredi, 8 mai 1637, Messieurs du Chapitre ont arrêté, pour cause des grandes sécheresses et afin de requérir et demander à Dieu de la pluie, cessation de la contagion et la paix, que lundy prochain, huit heures du matin, tout le clergé des processions générales, prêtres séculiers et réguliers, s'assembleront césans (c'est-à-dire à Saint-Pierre) pour aller processionnellement en l'église de Saint-Melaine quérir les châsses de Monsieur saint Amand évesque de Rennes, les apporter en cette église, y dire et célébrer la Sainte-Messe, et en après les reporter en ladite église de Saint-Melaine, puis tous ensemble finir ladite procession en cette dite église¹. » Cette même procession eut lieu bien d'autres fois dans des circonstances analogues et avec une beaucoup plus grande solennité, notamment en 1675 et 1709, comme on peut le voir dans les relations contemporaines.

Enfin, nous ne pouvons omettre ici la célèbre procession à l'église conventuelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, inaugurée le 8 septembre 1634, à la suite du vœu fait à la Sainte Vierge par la ville de Rennes. On sait que cette magnifique manifestation de la piété du peuple rennais eut lieu régulièrement chaque année depuis cette époque, et qu'elle persévéra jusqu'au milieu de la Révolution française. On en peut lire les détails dans l'intéressante *Histoire du culte de la Sainte Vierge à Rennes*, par le R. P. dom Plaine; nous en reparlé-

1. Reg. des délib. du Chap. (Arch. départ.)

rons d'ailleurs nous-même à propos du monastère de Bonne-Nouvelle.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en terminant ce Chapitre par la liste des fêtes « chommées, » c'est-à-dire d'obligation dans le diocèse de Rennes au moyen-âge ; nous extrayons cette liste des *Statuts synodaux* de Rennes édictés en 1464 par l'évêque Jacques d'Espinay, et dont nous avons déjà parlé. Ces fêtes gardées étaient au nombre de cinquante-cinq, ce qui, avec les dimanches et la fête patronale de chaque église, faisait un total d'une centaine de jours fêtés ; en voici l'énumération :

Circocision de Notre-Seigneur. — Épiphanie de Notre-Seigneur. — Saint Fabien et saint Sébastien. — Saint Vincent, martyr. — Conversion de saint Paul. — Purification de Notre-Dame. — Chaire de Saint-Pierre à Antioche. — Saint Mathias, apôtre. — Annonciation de Notre-Dame. — Résurrection de Notre-Seigneur. — Les trois séries de Pâques. — Saint Marc, évangéliste. — Saint Philippe et saint Jacques, apôtres. — Invention de la Croix. — Saint Jean devant la Porte-Latine. — Saint Yves. — Ascension de Notre-Seigneur. — Pentecôte et ses deux séries. — Fête du Saint-Sacrement. — Saint Barnabé, apôtre. — Nativité de Saint-Jean-Baptiste. — Saint Pierre et saint Paul, apôtres. — Visitation de Notre-Dame. — Sainte Magdeleine. — Saint Jacques, apôtre. — Saint Pierre-ès-Liens. — Saint Laurent, martyr. — Assomption de Notre-Dame. — Saint Barthélemy, apôtre. — Décollation de saint Jean-Baptiste. — Nativité de Notre-Dame. — Exaltation de la Croix. — Saint Mathieu, évangéliste. — Saint Michel du Mont Gargan. — Saint François-d'Assise. — Saint Denis et ses compagnons. — Saint Luc, évangéliste. — Saint Simon et saint Judes, apôtres. — Toussaint. — Commémoration des Trépassés. — Saint Martin, de Tours. — Présentation de

Notre-Dame. — Sainte Catherine, martyre. — Saint André, apôtre. — Saint Nicolas, de Myre. — Conception de Notre-Dame. — Saint Thomas, apôtre. — Nativité de Notre-Seigneur. — Saint Étienne, martyr. — Saint Jean, évangéliste. — Saints Innocents. — Fête patronale de chaque église.

Plus tard, on ajouta encore à cette liste les fêtes de saint Joseph, saint Louis, roi de France, et saint Melaine, évêque de Rennes.

Mais, en 1609, M^{sr} Larchiver, voyant que ces fêtes trop multipliées devenaient une source de désordres, en supprima dix, savoir : celles de saint Vincent, martyr, — le mercredi de Pâques, — l'Invention de la Croix, — saint Jean devant la Porte-Latine, — la Décollation de saint Jean-Baptiste, — saint Louis, roi de France, — saint François-d'Assise, — saint Denis et ses compagnons, — la Commémoration des Trépassés, — la Présentation de Notre-Dame.

Enfin, en 1710, M^{sr} de Beaumanoir, « sur les remontrances et avis luy donné de la violation de ces saints jours, et attendu la grande nécessité de travailler pour vivre, le bled estant devenu très cher, » supprima, par ordonnance épiscopale, vingt-six des fêtes qui restaient encore chômées ; en voici la liste :

Saint Fabien et saint Sébastien. — Conversion de saint Paul. — Chaire de Saint-Pierre à Antioche. — Saint Mathias, apôtre. — Saint Joseph. — La férie du mardi de Pâques. — Saint Jacques et saint Philippe, apôtres. — Saint Yves. — La férie du mardi de la Pentecôte. — Saint Barnabé, apôtre. — Visitation de Notre-Dame. — Sainte Magdeleine. — Saint Jacques, apôtre. — Saint Pierre-ès-Liens. — Saint Barthélemy, apôtre. — Saint Louis, roi de France¹. — Exaltation de la Croix. — Saint Michel du Mont Gargan. — Saint Luc, évangéliste. — Saint Melaine, évêque de Rennes. — Saint

1. Cette fête avait été rétablie par M^{sr} Cornulier en 1620.

Martin, évêque de Tours. — Sainte Catherine, martyre. — Saint Nicolas. — Saint Thomas, apôtre. — Saint Jean, évangéliste. — Saints Innocents ¹.

De la sorte, il ne resta plus que vingt-quatre fêtes d'obligation dans le diocèse de Rennes.

1. *Statuts et Règlements du diocèse de Rennes.*

CHAPITRE IX

LES BÉNÉFICES DU DIOCÈSE DE RENNES

Division du diocèse de Rennes en archidiaconés et doyennés. — Archidiaconé de Rennes et doyennés de Rennes, Vitré, Vendel, Louvigné et Fougères. — Archidiaconé du Désert et doyennés du Désert, Aubigné, Châteaugiron, Bain et la Guerche. — Tableau des principaux bénéfices du diocèse, abbayes, collégiales, cures et prieurés, avec les noms de leurs présentateurs. — Importance de chaque présentateur. — Taxes imposées aux bénéficiers en 1516.

Le diocèse de Rennes comprenait 218 paroisses et 11 trèves, et était divisé en deux archidiaconés et dix doyennés. Chacun des deux archidiacones s'était réservé un territoire dépendant de lui immédiatement et où il faisait lui-même fonction de doyen, comme suit :

I. — Archidiaconé de Rennes, comprenant les doyennés : 1° de l'archidiaconé ; 2° de Vitré ; 3° de Vendel ; 4° de Louvigné ; 5° de Fougères. — A une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui semble assez ancienne (vers le xv^e siècle), les doyennés de Vendel et de Louvigné perdirent leur existence propre et furent réunis à celui de Fougères.

II. — Archidiaconé du Désert, comprenant les doyennés : 1° de l'archidiaconé ; 2° d'Aubigné ; 3° de Châteaugiron ; 4° de Bain, et 5° de la Guerche.

La cité épiscopale, avec ses neuf paroisses et sa trêve, placée sous l'immédiate surveillance de l'évêque et du Chapitre, restait en dehors des deux archidiaconés.

Cette division du diocèse de Rennes remonte tout au moins au xii^e siècle, époque à laquelle apparaissent à la cathédrale deux archidiacones et dans les paroisses des doyens ruraux.

Il est vraisemblable que les subdivisions du diocèse de

Rennes furent calquées sur d'anciennes circonscriptions féodales ; l'archidiaconé de Rennes renfermait, en effet, — outre les environs de cette ville, — les deux grandes baronnies de Vitré et de Fougères ; — de son côté, l'archidiaconé du Désert correspondait, semble-t-il, à une châteltenie de même nom jadis très-importante, et s'étendant entre les rivières de la Vilaine et du Samnon ; aussi appelait-on au moyen-âge cet archidiaconé « *archidiaconatus inter aquas.* »

Quant aux doyennés, ils répondaient également à d'antiques subdivisions territoriales : ceux de Vitré, Vendel, Louvigné et Fougères correspondaient aux anciens pays, « *pagi,* » de même nom ; ceux d'Aubigné, Châteaugiron, Bain et la Guerche comprenaient le territoire des seigneuries portant ces diverses dénominations.

Il paraît qu'à l'origine, et pendant longtemps même dans notre diocèse, le titre de doyen rural n'était attaché à aucune église déterminée. L'évêque le conférait à un prêtre de son choix sans même s'astreindre à n'en revêtir que les chefs des paroisses ; c'est ce que prouveront les noms des doyens recueillis par nous.

Plus tard, on inféoda pour ainsi dire ce titre de doyen à une église paroissiale, et on l'y attacha d'une manière permanente, de sorte que le titulaire de cette église s'en trouva par le fait même investi ; mais cette union ne paraît faite d'une façon complète qu'au xvii^e siècle ; encore le doyenné de Vitré fit-il toujours exception ; quoiqu'il fut souvent annexé à la cure de Balazé, il ne le fut pas constamment, même au xviii^e siècle. Mais, à cette dernière époque, les autres doyennés étaient tous unis : celui de Fougères à la cure de Billé, — celui d'Aubigné à la cure de Feins, — celui de Châteaugiron à la cure de Saint-Pierre de Janzé, — celui de Bain à la cure de ce nom, — et enfin celui de la Guerche à la cure de Rannéc.

Cette inféodation modifia profondément la nature du décanat, qui devint perpétuel comme le bénéfice auquel il se trouvait annexé et avec lequel il se conférait.

Le titre de doyen conférait plus d'honneur que de pouvoir, et les attributions correspondant à cette dignité se bornaient à assez peu de chose. Le doyen rural, — ainsi nommé à cause de son droit de visite sur les recteurs de la campagne seulement, la cité épiscopale étant en dehors de tout doyenné, — avait la surveillance des ecclésiastiques de son ressort, présidait à leurs réunions, leur transmettait les circulaires et les mandements épiscopaux, leur distribuait les saintes huiles, mettait — jusqu'à l'édit royal de 1691 qui confia cette mission aux notaires apostoliques — les nouveaux recteurs en possession de leurs bénéfices, visitait les paroisses, mais non le Saint-Sacrement, et sans se servir de l'étole dans cette fonction; enfin, à lui aussi était réservé l'honneur de célébrer les funérailles des recteurs de son doyenné¹.

Ces observations préliminaires faites, nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur chacun de nos archidiaconés et des doyennés qu'ils renfermaient.

ARCHIDIACONÉ DE RENNES

(109 paroisses et 4 trèves).

I. — DOYENNÉ-ARCHIDIACONÉ DE RENNES.

Il semble que, dans l'origine, il y eut un doyen de Rennes distinct de l'archidiacre de ce nom; nous voyons, en effet, paraître en 1155, 1156 et 1158 un personnage qui signe, à Rennes, tantôt *Willelmus decanus de Redonia*, tantôt simplement *Willelmus decanus*; dans les chartes de Saint-Melaine et de Saint-Georges, nous trouvons également, en 1168, un certain *Guarinus decanus*, qui paraît habiter Rennes². Comme

1. M. l'abbé Luco, *Pers. ecclés. d'un diocèse*.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 623, 633. — *Cartul. Sancti Melanii*, 6. — *Cartul. Sancti Georgii*, 104.

il n'y avait point de doyen dans le Chapitre de Rennes, il est à croire qu'il s'agit ici d'un doyen rural gouvernant le doyenné de Rennes. Ce qui favorise encore ce sentiment, c'est l'existence très-certaine, vers la même époque, d'un doyen du Désert contemporain d'un archidiacre de même nom. Mais s'il y eut pendant quelque temps un doyen de Rennes, l'archidiacre de Rennes eut soin de le faire disparaître de bonne heure, et se réserva à lui-même le doyenné; depuis lors, ce dignitaire fit lui-même fonction de doyen dans ce territoire.

Le doyenné-archidiaconé de Rennes renfermait 24 paroisses et 2 trèves, savoir ¹ :

Acigné.	Gahard ²
Betton.	Izé.
Bouexière (La).	— Landavran, <i>sa trève.</i>
Broon.	Liffré.
Cesson.	Livré.
Chasné.	Mézières.
Châteaubourg.	Mouazé.
— Saint-Melaine, <i>sa trève.</i>	Saint-Aubin-du-Cormier.
Chovré.	Saint-Jean-sur-Couasnon.
Cornillé.	Saint-Jean-sur-Vilaine.
Dourdain.	Saint-Sulpice-des-Bois.
Ercé-près-Gahard.	Servon.
Gosné.	Thorigné.

II. — DOYENNÉ DE VITRÉ.

Nous avons retrouvé les noms de plusieurs doyens de Vitré vivant aux XII^e et XIII^e siècles : Jean (1160 et 1174), — Robert (1197), — Eudes (1206), — Robert, chanoine de Rennes (1213), — Even (1238), — Guillaume (1260), probablement Guillaume de l'Esperlue, + avant 1287; — Michel (1294).

Plus tard apparaissent avec le titre de doyen de Vitré :

1. Cette classification des paroisses par doyennés est faite d'après les données de MM. de la Borderie et Maupillé (V. *Annuaire de Bret.*, 1864. — *Notice hist. sur les cantons de l'arrondissement de Fougères.*)

2. Par privilège, cette paroisse, relevant de Marmoutiers, fut longtemps nullius in diocesi.

Pierre Hubert, recteur de la Chapelle-Erbrée, + 1498.

Robert Cholet, fils d'André Cholet, sieur de la Mériaux, docteur en droit, protonotaire apostolique, chanoine de Nantes et de Vitré, prieur d'Oudon, recteur de Saint-Cyr-en-Retz, Saint-Marcel près Vannes, Tréfleuc, Availles et Gennes; + à Nantes le 25 décembre 1543; inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes, où il avait fondé une chapellenie.

Jehan Le Fevre, vivant en 1520.

Jehan Morin (1584) résigna en 1587.

Pierre Bazin, vicaire perpétuel de Notre-Dame de Vitré (1590 et 1597).

Maurice Bouvet, recteur de Sainte-Croix de Vitré (1610-1615).

Jacques Le Maignan, recteur de Sainte-Croix de Vitré (1615-1629).

Pierre Le Moyne, recteur de Notre-Dame de Vitré (1629-1634).

René Hodemon, vicaire perpétuel de Notre-Dame de Vitré (1634-1634).

Mathias Allou, recteur de Balazé (1654-1663).

Jean Gandon, recteur de Balazé (1664-1694).

René-Georges Peterin, recteur de Vergeal en 1694, + 11 décembre 1706.

René de Tanouarn, seigneur du Plessix-Bardoul et recteur de Balazé (1713-1727).

Paul Bely, recteur alternatif de Notre-Dame et de Saint-Martin de Vitré (1727-1740).

Jacques de Gennes de la Motte, + 1768.

Julien Fournier, recteur de Balazé (1768-1786)¹.

Le doyenné de Vitré renfermait 23 paroisses et une trêve, savoir :

Argentré.

Balazé.

Bréal-sous-Vitré.

Brielles.

Champaux.

Chapelle-Erbrée (La).

Erbrée.

— Mondovert, sa trêve.

Étrelles.

Marpiré.

Montautour.

Montreuil-sur-Pérouse.

1. M. l'abbé Paris-Jallobert nous a communiqué un sceau du doyen de Vitré en 1319; ogival, il représente : une sainte tenant une palme de la main droite et ayant la main gauche appuyée sur la poitrine; elle est entourée d'une auréole et portée par quatre anges; de la légende on ne peut plus lire que ces mots : aum (sigillum) decan..... Vitré et Vendec... M. Paris croit que ce doyen jouissait des deux doyennés de Vitré et de Vendel.

Pertre (Le).	Taillis.
Pocé.	Torcé.
Saint-Aubin-des-Landes.	Vergeal.
Saint-Didier.	Vitré : Notre-Dame.
Saint-Germain-du-Pinel.	— Saint-Martin.
Saint-M'Hervé.	— Sainte-Croix.

III. — DOYENNÉ DE VENDEL.

Le doyenné de Vendel correspondait à l'ancien pays Vendelais, « *pagus Vendellensis*. » L'existence de ce doyenné nous est attestée d'une manière péremptoire par trois chartes de 1165, 1210 et 1254; dans la première paraît *Payen*, doyen de Vendel, « *Paganus decanus de Vendello*; dans la deuxième figure *Raoul*, doyen du Vendelais; enfin, dans la troisième, il est fait mention d'un autre doyen nommé *Jean*; l'acte est une vente de dimes faites « *cum assensu Johannis decani de Vendello*¹. »

A une époque que nous ne pouvons préciser, mais au xv^e siècle pour le plus tard, le doyenné de Vendel perdit son autonomie et fut réuni au doyenné de Fougères. Peut-être fut-ce en souvenir de l'antique doyenné de Vendel que les recteurs de Dompierre-du-Chemin, au xvii^e siècle et jusqu'en 1741, prirent le titre de doyen.

Le doyenné de Vendel contenait 20 paroisses et une trêve, savoir :

Beaucé.	Fleurigné.
Billé.	Javené.
Chapelle-Janson (La).	Lecousse.
Chapelle-Saini-Aubert (La).	Luitré.
Châtillon-en-Vendelais.	— La Celle-en-Luitré, <i>sa trêve</i> .
Chienné.	Mocé.
Combourtillé.	Montreuil-des-Landes.
Dompierre-du-Chemin.	Parcé.

1. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine.*

Princé.
Romagné.
Saint-Christophe-des-Bois.

Saint-Sauveur-des-Landes.
Vendel.

IV. — DOYENNÉ DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT.

Le doyenné de Louvigné répondait à la vairie, ou territoire ancien de même nom, « *Villicatio Lupicini*. »

Nous trouvons la preuve de l'existence de ce doyenné dans une charte du commencement du XIII^e siècle; sous l'épiscopat de Pierre de Dinan, évêque de Rennes de 1199 à 1210, paraît *Guillaume Revel*, doyen de Louvigné, « *Willelmus Revel, de Lovigneio decanus* ¹. »

Ce doyenné, comme celui de Vendel, ne dut pas tarder à être réuni au doyenné de Fougères; « mais bien qu'il fût absorbé par celui-ci, l'église de Montault, — qui, paraît-il, était le siège du doyen de Louvigné, — n'en conserva pas moins longtemps, jusqu'en 1698, son titre de doyenné, et son titulaire celui de recteur-doyen ². »

Le doyenné de Louvigné ne comptait que 17 paroisses, dont voici les noms :

Bazouge-du-Désert (La).
Celle-en-Coglais (La).
Châtellier (Le).
Ferré (Le).
Laudéan.
Louvigné-du-Désert.
Mellé.
Montault.
Montours.

Parigné.
Poilley.
Saint-Brice-en-Coglais.
Saint-Étienne-en-Coglais.
Saint-Georges-de-Reintembault.
Saint-Germain-en-Coglais.
Saint-Jean-en-Coglais.
Villamée.

V. — DOYENNÉ DE FOUGÈRES.

L'ancien doyenné de Fougères devait être calqué sur le territoire du pays fougerais. Dès le XII^e siècle, nous trouvons

¹. *Archiv. départ.*, 4 H, 3.

². M. Maupillé, *Notice historique sur le canton de Louvigné-du-Désert*.

dans les chartes de notre pays les noms des doyens de Fougères : *Guiton*, vivant en 1150, et *Brisol*, apparaissant vers 1200. Viennent ensuite : *Geffroy de la Courbe* (1225), — *Jehan* (1250), — *Yves* (1288), — *Jean Le Comte*, qui fonda avant 1323 son anniversaire à la cathédrale de Rennes ; — *Barthélemy de la Chasteigneraye*, chanoine de Rennes (1350) ; — *Pierre de Chantemerle* (1430), — *Guillaume Lambert*, chanoine de Notre-Dame de Nantes (1499) ; — *Jean de la Piquelaye*, chanoine de Rennes, + 1531, — et *N... Thomas*, vivant en 1536.

Cet ancien doyenné de Fougères comprenait 25 paroisses :

Antrain.	Saint-Hilaire-des-Landes.
Baillé.	Saint-Mard-le-Blanc.
Bazouges-la-Pérouse.	Saint-Mard-sur-Couasnön.
Chauvigné.	Saint-Ouen-des-Alleux.
Fougères : Saint-Léonard.	Saint-Ouen-de-la-Rouërie.
— Saint-Sulpice.	Sens.
— Notre-Dame de Rillé.	Sougéal.
Laignelet.	Tiercent (Lo).
Loroux (Lo).	Trans.
Marcillé-Raoul.	Tremblay.
Noyal-sous-Bazouges.	Vieux-Viel.
Romazy.	Vieuxvy.
Saint-Christophe-de-Valains.	

Après l'annexion des doyennés de Vendel et de Louvigné à celui de Fougères, ce dernier acquit une très-grande importance ; il ne comprit pas moins de 62 paroisses et une trêve, ce qui lui fit une position tout exceptionnelle dans le diocèse, dont les autres doyennés n'avaient dans leur ressort qu'un nombre de paroisses limité entre 12 et 25.

M. Maupillé croit que la dignité décanale fut attachée à l'église de Billé lorsqu'eut lieu cette fusion des trois anciens doyennés en un seul². En effet, les recteurs de Billé furent

1. « NOVEMBER, VIII Id. Obiit magister Johannes Comitit, decanus Filgeriacensis, ad ejus anniversarium habemus XL solidos, etc. » (Necrol. Sancti Petri Redon.)

2. Notice historique sur les cantons de Fougères.

tous, à partir du *xvi*^e siècle, doyens de Fougères. Aussi ne donnons-nous pas ici leurs noms, que nous retrouverons à l'article des *Paroisses*.

ARCHIDIACONÉ DU DÉSERT

(109 paroisses et 6 trèves).

I. — DOYENNÉ-ARCHIDIACONÉ DU DÉSERT.

Dans l'origine, il existait un doyen du Désert distinct de l'archidiacre du même nom. On voit, en effet, paraître vers 1180 *Gaultier*, doyen du Désert, « *Galterius decanus de Deserto*, » et en 1190 *André*, également doyen du Désert, « *Andreas decanus Deserti*. » Leur successeur, *Pierre*, figure dans une charte de l'abbaye de Saint-Georges datée de 1205; il y signe un jugement rendu par le sénéchal de Rennes : « *P. decanus de Deserto*. » Un peu plus tard, en 1208, nous trouvons *Payen*, doyen du Désert. Ce dernier se montre encore en 1210, et, cette fois, c'est en compagnie des deux archidiacres de Rennes qu'il assiste à la fondation de la collégiale de Vitré et qu'il signe après eux : « *P. decanus Deserti*¹. »

Ce doyenné du Désert, distinct de l'archidiaconé, ne paraît pas avoir duré plus longtemps que le doyenné de Rennes; l'archidiacre du Désert ne tarda pas à se le réserver et il y fit lui-même les fonctions du doyen jusqu'à la Révolution.

Le doyenné-archidiaconé du Désert renfermait 25 paroisses et 2 trèves, savoir :

Brecé.
Bruz.
Chartres.

Châtillon-sur-Seiche.
Chavagne.
Cintré.

¹ *Cart. Sancti Georgii*, 200. — D. Mor., *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 816. — *Cart. Sancti Melanii*, 83.

Gévezé.	Noyal-sur-Vilaine.
Hermitage (L').	Parthenay.
Narcillé-Robert.	Pacé.
Nelesse.	Rheu (Lo).
Mézière (La).	Saint-Gilles-des-Bois.
Moigné.	Saint-Grégoire.
Montgermont.	— La Chap.-d.-Fougeretz, <i>sa trêve</i> .
Montreuil-le-Gast.	Saint-Jacques-de-la-Lande.
Mordelles.	Veizin.
— La Chap.-Thouarault, <i>sa trêve</i> .	Vignoc.
Noyal-sur-Seiche.	

II. — DOYENNÉ D'AUBIGNÉ.

La baronnie d'Aubigné avait originairement une grande importance, qu'elle perdit dans les derniers siècles. Il est permis de supposer que le doyenné d'Aubigné fut formé de façon à correspondre avec le territoire de cette seigneurie.

Le premier doyen d'Aubigné dont nous connaissons le nom fut *Guillaume*, vivant en 1154; *Robert Hurel*, un de ses successeurs, paraît en 1206; c'est probablement le même qui, désigné par son initiale R..., se retrouve en 1214; à cette dernière époque, il scella une charte de son seccau, portant un agneau qui tient une banderolle¹. — *W. de Thessue* en 1232, et *Philippe du Plessix* vers 1320, étaient aussi doyens d'Aubigné.

Jehan Bouédrier, chanoine de Rennes, recteur de Saint-Germain et de Saint-Hélier de Rennes, doyen d'Aubigné en 1498, fut inhumé dans la chapelle Saint-Claude de la Cherche, qu'il avait construite et fondée dans la cathédrale de Rennes.

Jehan Jamoays, chanoine de Rennes et prieur de Béré, était aussi doyen d'Aubigné lorsqu'en 1547 il fonda dans la cathédrale de Rennes la chapelle dite de Béré, dans laquelle il fut plus tard inhumé.

En 1582, *Jehan de la Touche*, recteur de Feins et doyen d'Aubigné, étant mort, l'évêque de Rennes, Aymar Henne-

1. *Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux, 22,323, p. 463.*

quin, confia le 23 juin à *Jehan Lhermite* le doyenné d'Aubigné et la cure de Feins unis l'un à l'autre à perpétuité, « *decanatum ruralem de Albineyo et parochialem ecclesiam de Feins invicem perpetuo annexos* ¹. »

Depuis cette époque, le doyenné d'Aubigné demeura uni à la cure de Feins.

Le doyenné d'Aubigné comprenait 12 paroisses et une trêve :

Andouillé.
— Neuville, sa trêve.
Aubigné.
Bazouges-sous-Hédé.
Chevaigné.
Feins.
Guipel.

Hédé.
Montreuil-sur-Ille.
Saint-Aubin-d'Aubigné.
Saint-Germain-sur-Ille.
Saint-Médard-sur-Ille.
Saint-Symphorien.

III. — DOYENNÉ DE CHATEAUGIRON.

La baronnie de Châteaugiron dut former le doyenné de même nom, dont les premiers titulaires apparaissent au XII^e siècle; ce sont : *Gaultier*, vers 1150; — *Éven*, en 1157 et 1168; — *Jean* ou *Johic*, en 1181 et 1184; — *Guillaume Coupechol*, vers l'an 1200; tous prennent le titre de « *decanus Castrogironis*. » — Enfin, un de leurs successeurs, *Alain*, vécut en 1255².

Mais une chose digne de remarque, c'est qu'on trouve en même temps vers 1180 un doyen de Châteaugiron et un doyen de Janzé, signant la même charte de l'abbaye de Saint-Melaine : « *Evenus decanus de Castrogironis et Gallerius decanus de Janzeto* ³. » Il y avait donc, à cette époque, un doyenné de Janzé distinct du doyenné de Châteaugiron; malheureusement nous ne connaissons point assez ces deux doyennés primitifs pour en faire voir les éléments respectifs; il nous

1. Arch. municip. de Rennes, 200. — Arch. de la Loire-Inférieure, E, III.

2. Cart. Sancti Melanii. — D. Morice, Pr. de l'Hist. de Bretagne, I, 659 et 722.

3. Cart. Sancti Melanii, 85.

paraît toutefois hors de doute qu'ils furent réunis de bonne heure, de façon à n'en plus former qu'un seul, celui dont nous nous occupons.

Du reste, à partir du XIII^e siècle, nous ne retrouvons rien sur les doyens de Châteaugiron jusqu'en 1659; mais, le 30 juillet de cette année-là, Jacques Négrier, nommé recteur de Saint-Pierre de Janzé, prit possession « de la cure et paroisse de Saint-Pierre de Janzé et du doyenné de Châteaugiron annexé de tous temps à ladite cure¹. »

Au siècle dernier, il s'éleva une discussion entre les recteurs de Saint-Pierre de Janzé et ceux de Châteaugiron, car ces derniers prétendirent avoir des droits au titre de doyen. Or, il y avait alors à Châteaugiron une vieille chapelle dédiée à la Sainte Trinité et tombant en ruines; la tradition voulait, paraît-il, que cette chapelle fût le vrai siège du doyenné de Châteaugiron.

Les recteurs de Janzé acceptèrent cette tradition, et nous voyons, le 18 août 1703, Raoul Nogues, nouvellement nommé recteur de Saint-Pierre de Janzé et doyen de Châteaugiron, s'empresse de venir prendre possession de cette chapelle de la Trinité, « siège du doyenné de Châteaugiron, » avant même de prendre possession de sa cure de Janzé. — Son successeur, Thomas Houvet de la Huberdière, fit la même chose en 1726; le 8 janvier, il prit possession « de la chapelle de la Trinité, siège du doyenné de Châteaugiron, comme de tout temps attachée à la cure de Saint-Pierre de Janzé. » — Le 6 février 1735, Mathieu Pringault prit aussi possession de cette même chapelle « faisant le principal titre de son doyenné. » — Enfin, le 28 juin 1736, Pierre-Étienne Moulin prit également possession « de la chapelle de la Trinité dépendant du doyenné de Châteaugiron². »

Il est à remarquer toutefois que les recteurs de Janzé trou-

1. *Reg. des insinuations ecclés. de Rennes.*

2. *Reg. des insinuations ecclés. de Rennes, passim.*

vaient invariablement la chapelle de la Trinité fermée par ordre des recteurs de Châteaugiron, qui avaient soin eux-mêmes d'en prendre possession, ainsi que du titre de doyen; mais il faut bien avouer que ces derniers recteurs n'avaient plus aucun droit à ce titre, qui appartenait évidemment, depuis le xvii^e siècle au moins, aux seuls recteurs de Saint-Pierre de Janzé.

Le doyenné de Châteaugiron se composait de 21 paroisses et une trêve, dont voici les noms :

Amanlis.	Ossé.
Chancé.	Nouvoitou.
Chantepie.	Piré.
Châteaugiron.	— Bois-Trudan (Lo), <i>sa trêve, érigée en paroisse en 1784.</i>
Chaumeré.	Saint-Armel-des-Boschaux.
Domloup.	Saint-Aubin-du-Pavail.
Domagné.	Sainte-Colombe.
Janzé : Saint-Martin.	Valette (La).
— Saint-Pierre.	Veneffles.
Louvigné-de-Bais.	Vern.
Moulins.	

IV. — DOYENNÉ DE BAIN.

Ce doyenné tirait son nom et peut-être même son origine de la châtellenie de Bain, seigneurie assez considérable avant le xiv^e siècle. Quoiqu'il dût très-probablement remonter aussi haut dans la suite des temps que les autres doyennés du diocèse, nous n'avons point trouvé cependant les noms de ses premiers titulaires.

Les doyens de Bain n'apparaissent dans l'histoire qu'au xvi^e siècle, avec *Thomas Le Roy*, trésorier de Rennes et évêque élu de Dol, † à Rome le 21 octobre 1524; au nombre de ses bénéfices, ce prélat comptait le doyenné de Bain. Mais au siècle suivant, la dignité décanale se trouvait unie à la cure de Bain, et depuis lors tous les recteurs de cette paroisse furent en même temps doyens.

Le doyenné de Bain se composait de 21 paroisses et d'une trêve, savoir :

Alleu-Saint-Jouin (L').	Orgères.
Bain.	Pancé.
Bourgbarré.	Pléchâtel.
Bourg-des-Comptes.	Poligné.
Brie.	Saulnières.
Chanteloup.	— La Bosse, <i>sa trêve</i> .
Cornuz.	Saint-Erblon.
Couyère (La).	Saint-Sulpice-des-Landes.
Ercé-en-la-Mée.	Sol (Le).
Laillé.	Thourio.
Messac.	Tresbœuf.

V. — DOYENNÉ DE LA GUERCHE.

La seigneurie de la Guerche, d'assez vaste étendue, et dont le château et la ville se trouvaient dans la paroisse de Rannée, avait donné son nom au doyenné de la Guerche.

Ce doyenné existait dès l'an 1065, car, à cette époque, nous voyons signalé *Gestin* titulaire de ce bénéfice; plus tard apparaît *Guillaume*, vers 1150¹. Mais en 1180, un Guillaume, probablement le même que le précédent, prend le titre de doyen de Rannée, « *decanus de Raenia*², » ce qui semble prouver qu'il était en même temps recteur de cette paroisse³. — Vers la même année 1180 vivait un autre doyen de la Guerche, nommé *Malenfant*. — Parmi leurs successeurs, nous trouvons *Guillaume Coupechout*, en 1206, et *Thomas Lic...*, en 1124⁴. Enfin, les *Nécrologes de Saint-Pierre de Rennes* mentionnent trois autres doyens de la Guerche : *Hervé*, décédé

1. *Archiv. départ.*, 13 H, 4.

2. *Cartul. Sancti Melanii*, 83.

3. A moins qu'il n'y eût alors un doyenné de Rannée distinct de celui de la Guerche; ce que nous ne pouvons pas assurer, car Guillaume, doyen de Rannée, et Malenfant, doyen de la Guerche, quoiqu'ils vivaient tous les deux vers l'an 1180, ne figurent pas ensemble, de sorte que l'un a fort bien pu succéder à l'autre.

4. *Cartul. Ebor.*

le 20 janvier avant l'an 1323, après avoir fondé son obit à la cathédrale de Rennes¹; *Richard*, mort également avant 1323, le 2 janvier, après avoir fondé son anniversaire solennel à Saint-Pierre²; et *Pierre Bretin*, licencié en droit, scholas-tique de Dol, chanoine de Rennes en 1415 et recteur de Domalain, décédé le 12 février³. Il est vraisemblable que ces trois derniers doyens furent inhumés dans la cathédrale de Rennes, et il se pourrait que ce fût un de leurs tombeaux qu'on retrouva en 1755, et dont l'*Inventaire* dressé à cette époque fait la description suivante :

« Dans l'ancienne chapelle servant alors de sacristie (au bout du transept méridional), est une pierre tombale sur laquelle est gravée une figure de prestre, et autour de laquelle on découvre des caractères gothiques qui sont tous effacés, à l'exception de : *CY GIST... DOYEN*⁴. »

Hervé Guithrec vel *Le Guirieuc*, archidiacre et chanoine de Cornouailles, fut aussi doyen de la Guerche, et mourut à Rome, où il fut inhumé en juillet 1471. Nous y avons retrouvé dans l'église Saint-Yves-des-Bretons le tombeau de ce dignitaire : il repose près de la grande porte, sous une dalle portant son effigie gravée en demi-relief; il y est représenté couché et les mains jointes; à ses côtés on voit son blason répété deux fois et portant : *d'azur à une fasces d'or accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe*. On lit autour de ce tombeau :

1. « JANUARIUS, XIII Kal. Obiit Herveus decanus de Guirchie, pro quo habemus XXX s. cum rectoro de Bria, et sic dividantur; una medietas est canonicis et majoribus capellanis presentibus, et alia medietas clericis, sacriste et luminariibus. » (*Necrol. Sancti Petri*.)

2. « Octav. Sancti Stephanii. Obiit Richardus decanus Guirchie de ejus elemosinas habuimus quinquaginta libras ad emendos redditus ad suum anniversarium faciendum in ecclesia ista sollempniter, quorum reddituum medietas erit canonicorum et majorum capellanorum et altera medietas erit presbiterorum et clericorum, luminarium et stipendiatorum. » (*Necrol. Sancti Petri Redon*.)

3. *Necrol. Sancti Petri Redon*.

4. *Invent. de la Cathéd. de Rennes*.

*Hic jacet famosus vir dominus Herveus Guirihec,
Quondam archidiaconus et canonicus ecclesie Corisopitensis
Ac decanus Guirchie Redonensis diœcesis;
Obiit anno M CCC LXXI... Julii.*

Jean Le Gentil, chanoine de Saint-Brieuc et de la Guerche, était en 1536 doyen de la Guerche et en 1549 recteur de Rannée; il fonda des messes à la cathédrale de Rennes et à la collégiale de la Guerche. Il fut inhumé dans la première de ces églises, et nous croyons que son tombeau était celui que décrit ainsi l'*Inventaire* de 1755 : « Dans les recherches du chœur est une pierre tombale dont on ne peut lire que le mot DOYEN, avec un écusson qui paraît porter une fasce accompagnée de trois pommes de pin¹. » Comme l'on voit, l'écusson n'est certifié exact que par à peu près; or, deux familles Le Gentil, de Bretagne, portent, l'une : d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois roses de même; — l'autre : d'argent à une fasce d'azur accompagnée de trois coquilles de sable. Sur une pierre tombale très-usée, comme était celle de Jean Le Gentil, on a bien pu prendre des roses ou des coquilles pour des pommes de pin.

Guy Pigorel, doyen et chanoine de la Guerche, fonda son obit dans la cathédrale de Rennes, et y fut inhumé au bas de la nef; on ne sait pas au juste quand il vécut, mais il semble que ce devait être à la fin du xvi^e siècle; son obit se célébrait le 14 février². On retrouva en 1755 son tombeau, sur lequel on ne pouvait plus lire que ces mots : « *Cy gist Guy Pigorel, en son temps doyen de.....* »³

Thomas Hautbois était doyen de la Guerche en 1644.

François Guynier, chanoine de la Guerche, prit possession

1. *Invent. de la Cathédrale de Rennes.* — *Archiv. départ.*, 8 G, 64.

2. *Livre des Obits de Saint-Pierre.*

3. *Inventaire de la Cathédrale de Rennes.*

le 22 décembre 1625 du doyenné de la Guerche et de la cure de Rannée; il mourut en 1666.

A partir au moins de cette époque, le doyenné de la Guerche resta uni à la cure de Rannée jusqu'à la Révolution.

Le doyenné de la Guerche se composait de 22 paroisses et d'une trêve, savoir :

Arbrissel.	Gennes.
Availles.	Martigné-Ferchaud.
Bais.	Moussé.
Celle-Guerchoise (La).	Moutiers.
Chelun.	Noyal-sur-Bruc.
Coësmes.	Rannée.
Domalain.	— La Guerche, <i>sa trêve.</i>
Drouges.	Retiers.
Éancé.	Teil (Le).
Essé.	Villepôt.
Fercé.	Visseiche.
Forges.	

Maintenant que nous connaissons les subdivisions ecclésiastiques du diocèse de Rennes, il nous faut faire voir quels étaient, en 1789, les bénéfices tant séculiers que réguliers renfermés dans ces doyennés, et en même temps quels en étaient les présentateurs.

Comme l'indique ce nom, on appelait présentateur le patron d'un bénéfice qui nommait un sujet propre à le posséder, et le présentait en conséquence au Pape ou à l'évêque pour qu'il en obtint la provision.

Les principaux bénéfices du diocèse de Rennes étaient : l'évêché, jadis à l'élection du Chapitre, et depuis le xvi^e siècle à la présentation du Roi et à la collation du Pape; — les deux abbayes d'hommes Saint-Melaine de Rennes et Saint-Pierre de Rillé, et les deux abbayes de femmes Saint-Georges de Rennes et Saint-Sulpice-des-Bois, jadis à l'élection des religieux et religieuses, mais depuis le xvi^e siècle à la présentation du Roi et à la collation du Pape; — les cinq dignités : le trésorier, le chantre, les archidiaques et le scholastique;

les seize canonicats de Saint-Pierre de Rennes; la Théologale et la Pénitencerie, tous bénéfices alternativement conférés par le Pape et par l'évêque; — les canonicats de la collégiale de Vitré, partie à la nomination de l'évêque, partie à celle du baron de Vitré; — les canonicats des collégiales de la Guerche et de Champeaux, tous présentés par les seigneurs de la Guerche et d'Épinay; — la commanderie du Temple de la Guerche, relevant directement du grand-prieur d'Aquitaine, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Venaient ensuite les cures ou rectorats¹ et les pricurés, à présentations diverses, et dont nous allons donner à l'instant la liste; — enfin les chapellenies et prestimonies, beaucoup trop nombreuses pour être groupées ici, mais dont nous retrouverons un jour les plus importantes, ainsi que leurs présentateurs, dans les paroisses où elles étaient fondées².

Mais avant de commencer le tableau des paroisses et des pricurés, il nous faut expliquer ce qu'on entendait par la collation faite par le Pape et l'évêque, ou par l'alternative; un grand nombre de nos paroisses étaient, en effet, conférées de cette manière.

La Bretagne étant un pays d'obédience, c'est-à-dire soumis aux règles de la chancellerie romaine et aux réserves apostoliques qu'elles établissaient, le Pape conférait primitivement tous les bénéfices diocésains vacants pendant huit mois de l'année (les deux premiers mois de chaque trimestre); c'est ce qu'on appelait les *mois du Pape*, tandis qu'on nommait *mois de l'Évêque* les quatre pendant lesquels le prélat pouvait conférer les bénéfices de son diocèse. Sur la fin du xv^e siècle, pour déterminer les évêques à observer la résidence, les Papes se dépouillèrent d'une partie de leurs réserves et cédèrent

1. On appelait en Bretagne *rectorat* une cure, — *recteur* le curé d'une paroisse, — *curé* son vicaire, — et *sudcuré* un prêtre pensionné par le vicaire pour le remplacer ou lui venir en aide.

2. Nous renvoyons également au volume des *Paroisses* les documents sur les titulaires et patrons, ainsi que sur les anciennes dénominations de ces paroisses.

deux de leurs mois à ceux des évêques qui prirent l'engagement de résider dans leurs diocèses. De là vint l'*alternative*, établie dans l'évêché de Rennes. Elle attribuait au Saint-Siège la collation des bénéfices dont la vacance se déclarait aux mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, alternant avec les six autres mois laissés à l'évêque.

Les Souverains-Pontifes se réservèrent, en outre, la collation de tous les bénéfices dont les titulaires mouraient in *Curia Romana* (c'est-à-dire à Rome ou à dix lieues autour de Rome), quelque fût d'ailleurs le mois de leur décès.

Dans les tableaux qui suivent, nous nommerons tous les bénéfices tels que cures et prieurés, et nous donnerons d'abord les noms des anciens présentateurs, puis ceux des présentateurs en 1780. Il arriva, en effet, que, dans le cours des siècles, beaucoup de bénéfices perdirent leurs anciens présentateurs et en reçurent de nouveaux. Ainsi, par exemple, les grandes abbayes de Marmoutiers et de Saint-Melaine de Rennes ayant vu au xviii^e siècle le Souverain-Pontife éteindre leurs titres abbatiaux, tous les nombreux bénéfices présentés jusqu'alors par les abbés de Marmoutiers et de Saint-Melaine tombèrent les uns, tels que les cures, à la présentation de l'évêque diocésain, les autres, tels que les prieurés, à la nomination du Roi. C'est ce qui nous a engagé à donner une double liste de présentateurs.

Pour composer ces tableaux, nous nous sommes servi du *Pouillé de la province de Tours*, imprimé en 1648, — du *Pouillé* publié par M. de la Borderie dans l'*Annuaire de Bretagne*, 1861, — des *Pouillés* publiés par M. de Courson à la suite du *Cartulaire de Redon*, — du *Pouillé ms. de M^r Turpin de Crissé*, — du *Pouillé ms. des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, 5 G, 37, — et de quelques autres *Pouillés ms.* communiqués par MM. de la Borderie, de la Bigne Ville-neuve et Léon Maupillé. Tous ces documents sont des trois derniers siècles.

CURES ET PRIEURÉS

I. — Bénéfices dans la ville épiscopale 1.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Saint-Étienne	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Saint-Aubin	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Saint-Martin	cure	idem	l'évêque.
Saint-Jean	cure	idem	l'évêque.
Saint-Laurent	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
S.-Pierre-en-Saint- Georges	cure	l'abbes. de S.-Georg.	l'abbes. de S.-Georg.
Toussaints	cure	idem	idem.
— Saint-Sauveur	trêve de Toussaints érigée en paroisse en 1667 2	idem	idem.
Saint-Helier	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Saint-Germain	cure	idem	idem.
S.-Michel du Châtel	prieuré de la Roë	le Chap. de Rennes	prieuré éteint.
Saint-Denis	prieuré de Bille	idem	prieuré éteint.
Saint-Martin	prieuré de Paimpont	idem	prieuré éteint.
Saint-Modéran	prieuré de Montfort	idem	prieuré éteint.
Saint-Cyr	prieuré de S.-Julien de Tours	l'abbé de S.-Julien	le roi.

II. — Bénéfices dans le doyenné-archidiaconé de Rennes.

Acigné	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Betton	cure	idem	l'évêque.
Bouxière (La)	prieuré-cure 3	l'abbesse de S.-Sulp.	l'abbesse de S.-Sulp.
Brons	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Cesson	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Chasné	prieuré-cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbesse de S.-Sulp.
Châteaubourg	cure	l'abbé de Redon	l'abbé de Redon.
Chevré	cure	l'abbesse de S.-Sulp.	cure réun. à la Bouëz.
Cornillé	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Dourdain	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Ercé-près-Gahard	cure	l'évêq. et le trésorier	l'évêq. et le trésorier.
Gahard	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Gosné	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Izé	cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Liffré	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.

1. Nous plaçons ici les neuf paroisses de Rennes dans l'ordre de préséance que leur assigne le *Livre des Usages de l'Église de Rennes en 1415*.

2. On appelle trêve, du breton *tréf*, dit D. Lobineau, « les églises succursales démembrées de la paroisse. » On les nommait aussi *fillettes* ou *feillettes*.

3. *Prieuré-cure* indique un seul bénéfice composé, soit d'une cure et d'un prieuré primitivement séparés puis unis dans la suite des temps, soit d'une simple cure possédée dès l'origine par un religieux faisant les fonctions de recteur, mais prenant le nom de prieur.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Livré	cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Mézières	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Mouazé	prieuré-cure	l'abbesse de S.-Sulp.	l'abbesse de S.-Sulp.
S.-Aubin	1 ^{re} cure	L'abbé de S.-Florent	le roi.
du	2 ^e cure	Lo duc de Bretagne	
Cormier	3 ^e cure	réunies en une seule cure au xiv ^e siècle	
S.-Jean-s.-Couasnon	cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
S.-Jean-sur-Vilaine	cure	le seigneur d'Epinau	le seigneur d'Epinau.
S.-Sulpice-des-Bois	prieuré-cure	l'abbesse de S.-Sulp.	l'abbesse de S.-Sulp.
Servon	cure	un chan. de Rennes	Un chan. de Rennes.
Thorigné	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Allion	prieuré de Gastines	l'abbé de Gastines	prieuré éteint.
Acigné	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
Belton	idem	idem	le roi.
Brétigneauffes	idem	idem	prieuré éteint.
Châteaubourg	prieuré de Redon	l'abbé de Redon	l'abbé de Redon.
Forges	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
Champfleury	prieuré de Savigné	l'abbé de Savigné	prieuré éteint.
Bourgon	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
Gahard	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.
Fayel	prieuré de Savigné	l'abbé de Savigné	prieuré éteint.
Isé	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	prieuré éteint.
Livré	idem	idem	prieuré éteint.
Louvigné	prieuré de Savigné	l'abbé de Savigné	prieuré éteint.
Sérigné	prieuré de S.-Sulp.	l'abbesse de S.-Sulp.	prieuré éteint.
Feu (Le)	prieuré de S.-Georges	l'abbes. de S.-Georg.	prieuré éteint.
Vaux	prieuré de Savigné	l'abbé de Savigné	prieuré éteint.
S.-Jean-s.-Couasnon	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Thorigné	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.

III. — Bénéfices dans le doyenné de Vitré.

Argentré	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Balazé	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Bréal-sous-Vitré	prieuré-cure	l'abbé de S.-Serge	l'abbé de S.-Serge.
Briellée	cure	idem	idem.
Champeaux	cure	le seigneur d'Epinau	le seigneur d'Epinau.
Chapelle-Erbrée (La)	cure	l'évêque et l'archidiacre de Rennes	l'évêque et l'archidiacre de Rennes.
Erbrée	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Etelles	cure	le trésor. de Rennes	le trésor. de Rennes.
Marpiré	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Montautour	cure	le pr. de Châteaub ¹	le pr. de Châteaub ¹
Montrouil-s.-Pérouse	cure	le seigneur d'Epinau	le seigneur d'Epinau.
Perro (Le)	cure	l'abbé de S.-Jouin-de-Marne	l'abbé de S.-Jouin-de-Marne.
Pocé	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
S.-Aubin-d.-Landes	cure	idem	l'évêque.
Saint-Didier	cure	idem	le pape et l'évêque.

1. Sérigné semble même avoir été paroisse pendant quelque temps.

NOMS des bénéfécies.	QUALITÉ des bénéfécies.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
S.-Germain-du-Pinel	prieuré-cure	l'abbé de la Roë	l'abbé de la Roë.
Saint-M'hervé	cure	le seigneur d'Epinaÿ	le seigneur d'Epinaÿ.
Taillis	cure	l'abbé de S.-Serge	l'abbé de S.-Serge.
Torcé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Vergeal	cure	le seigneur d'Epinaÿ	le seigneur d'Epinaÿ.
Vitré {	Notre-Dame	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
	Saint-Martin	idem	l'évêque.
	Sainte-Croix	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque
Bourg-Benott	prieuré de Clermont	l'abbé de Clermont	<i>prieuré éteint.</i>
Brielles	prieuré de S.-Serge	l'abbé de S.-Serge	l'abbé de S.-Serge.
Montautour	prieuré de Hedon	l'abbé de Hedon	<i>prieuré éteint.</i>
Montreuil-s.-Pérouse	prieuré de S.-Serge	l'abbé de S.-Serge	<i>prieuré éteint.</i>
Perre (Le)	prieuré de S.-Jouin- de-Marne	l'abbé de S.-Jouin- de-Marne	l'abbé de S.-Jouin- de-Marne.
Pocé	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	<i>prieuré éteint.</i>
N.-D. de Vitré	idem	idem	le roi.
Sainte-Croix de Vitré	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.

IV. — Bénéfices dans le doyenné de Fougères ¹.

Antrain	cure	l'ab. de Marmoutiers	un chan. de Rennes.
Baillé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Barouge-du-Dés. (La)	cure	l'archid. de Rennes	l'archid. de Rennes.
Barouges-la-Pérouse	prieuré-cure	l'abbé de Rillé	l'abbé de Rillé.
Beaucé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Billé	cure	idem	idem.
Celle-en-Coglais (La)	cure	idem	idem.
Chapelle-Janson (La)	cure	l'abbes. de S.-Georg.	l'abbes. de S.-Georg.
Chap.-S.-Aubert (La)	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Châtellier (Le)	cure	le pape et l'évêque	idem.
Châtillon-en-Vend.	cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Chauvigné	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Chesné	cure	idem	idem.
Combourtillé	cure	idem	idem.
Domptierre-d.-Chem.	cure	l'archid. de Rennes	l'archid. de Rennes.
Ferré (Le)	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Fleurigné	prieuré-cure	l'abbé de Rillé	l'abbé de Rillé.
Fougères {	S.-Léonard	l'abbé de Pontlevoÿ	le roi comme évêq. de Foug.
	S.-Sulpice	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
	N.-D. de Rillé	l'abbé de Rillé	l'abbé de Rillé.
Javené	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Laignelet	cure	l'abbé d'Evron	l'abbé d'Evron.
Landeau	prieuré-cure	l'abbé de Rillé	l'abbé de Rillé.
Lécousse	cure	l'abbé de Pontlevoÿ	le pape et l'évêque.
Loroux (Le)	cure	l'abbé de Savigné	l'abbé de Savigné.
Louvigné-du-Désert	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Loitré	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Marcillé-Raoul	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.

1. Nous prenons ici le doyenné de Fougères tel qu'il existait aux derniers siècles, c'est-à-dire réunissant les anciens doyennés de Vendel, Louvigné et Fougères.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Mecé,	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Mellé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Montault	cure	l'archid. de Rennes	l'archid. de Rennes.
Montours	prieuré-cure	l'abbé de Hillé	l'abbé de Hillé.
Montreuil-des-Land.	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Noyal-sous-Bazouges	cure	le prieur de S.-Denis	idem.
Parcé	cure	le pape et l'évêque	idem.
Parigné	cure	idem	idem.
Poilly	cure	l'ab. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel
Princé	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Romagné	cure	idem	idem.
Romazy	prieuré-cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
S.-Brice-en-Coglais	cure	ider	idem.
S.-Christop.-d.-Bois	cure	ide.	idem.
S.-Christop.-de-Val.	prieuré-cure	l'abbé de Ri .	l'abbé de Hillé.
S.-Etienne-en-Cogl.	cure	l'ab. de Touss.d'Ang.	l'abbé de Toussaints.
S.-Georges-de-Reint.	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
S.-Germain-en-Cogl.	cure	l'abbé de S.-Florent	un chan. de Rennes.
S.-Hilaire-des-Land.	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Jean-de-Cogles	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Saint-Mard-le-Blanc	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
S.-Mard-sur-Couasn.	cure	l'abbé de S.-Serge	idem.
S.-Ouen-des-Alloux	prieuré-cure	l'abbé de Hillé	l'abbé de Hillé.
S.-Ouen-la-Rouairie	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
S.-Sauv.-des-Landes	cure	idem	idem.
Sens	prieuré-cure	l'abbé de Hillé,	l'abbé de Hillé.
Sougeal	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Tiercent (Le)	cure	le pape et l'évêque	idem.
Trans	cure	l'abbé de S.-Florent	le schol. de Rennes.
Tremblay	cure	idem	l'abbé de S.-Florent.
Vendel	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Vieuxvy	cure	idem	idem.
Vieuxviel	cure	idem	idem.
Villaméo	cure	l'ab. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel
Cogles	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
N.-D. du Châtel	prieuré de Hillé	l'abbé de Hillé	le roi.
Châtierre (La)	prieuré du Tronchet	l'abbé du Tronchet	prieuré éteint.
Chapelle-Janson (La)	prieuré de S.-Georg.	l'abbes. de S.-Georg.	prieuré éteint.
Châtillon-en-Vendel.	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	prieuré éteint.
Igné	prieuré de Pontlevoy	l'abbé de Pontlevoy	prieuré éteint.
Louvigné-du-Désert	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	prieuré éteint.
Dauphinaye (La)	prieuré de la Royale	l'abbé de la Royale	le seign. de Larchapt.
Hostellerie (L')	prieuré de S.-Sulpice	l'abbesse de S.-Sulp.	prieuré éteint.
Laignelet	prieuré d'Evron	l'abbé d'Evron	prieuré éteint.
Marcillé-Itaoul	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
S.-Brice-en-Coglais	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
S.-Christop.-des-Bois	idem	idem	idem.
S.-Sauv.-des-Landes	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	prieuré éteint.
Sougeal	idem	idem	prieuré éteint.
Tremblay	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Pontremy	prieuré de S.-Jouin- de-Marne	l'abbé de S.-Jouin- de-Marne	prieuré éteint.
La Trinité de Fougr.	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.
Villaméo	pr. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel

V. — *Bénéfices dans le doyenné-archidiaconé du Désert.*

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Brécé	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Bruz	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Chartres	cure	l'abbé de S.-Melaine	idem.
Châtillon-sur-Seiche	cure	idem	idem.
Chavagne	cure	le pape et l'évêque	idem.
Cintré	cure	l'abbé de S.-Melaine	le trésor. de Rennes.
Gézé	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Hermitage (L')	cure	idem	idem.
Marcillé-Robert	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Melesse	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Méziero (La)	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Moigné	cure	idem	idem.
Montgermont	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Montreuil-le-Gast	cure	idem	l'évêque.
Mordelles	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Noyal-sur-Seiche	cure	idem	idem.
Noyal-sur-Vilaine	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Pacé	cure	idem	l'évêque.
Parthenay	cure	l'archid. du Désert	l'archid. du Désert.
Rheu (Le)	cure	le prieur de S.-Denis	le pape et l'évêque.
Saint-Gilles	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Saint-Grégoire	cure	Un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
S.-Jacq. de-la-Lande	cure	l'abbé de S.-Georg.	l'abbé de S.-Georg.
Vezin	cure	Un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Vignac	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Appigné	prieuré de Rillé	le seign. d'Appigné	le seign. d'Appigné.
Bretoullers (La)	prieuré de Montfort	l'abbé de Montfort	prieuré éteint.
Cintré	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
Noyal-sur-Vilaine	idem	idem	prieuré éteint.
Pacé	idem	idem	prieuré éteint.
Saint-Gilles	idem	idem	prieuré éteint.
Mordelles	idem	idem	prieuré éteint.
Marcillé-Robert	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	prieuré éteint.

VI. — *Bénéfices dans le doyenné d'Aubigné.*

Andouillé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Aubigné	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Bazouges-sous-Hédé	cure	idem	l'évêque.
Chevaigné	cure	idem	l'évêque.
Feins	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Guipel	cure	le seigneur d'Epinay	le seigneur d'Epinay.
Hédé	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Montreuil-sur-Ille	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
S.-Aubin-d'Aubigné	cure	l'abbesse de S.-Sulp.	l'abbesse de S.-Sulp.
S.-Gormain-sur-Ille	cure	l'abbé de S.-Florent	le pape et l'évêque.
S.-Médard-sur-Ille	cure	l'ab. de Marmoutiers	idem.
Saint-Symphorien	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Aubigné	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	le roi.
Chevaigné	idem	idem	prieuré éteint.
Hédé	idem	idem	le roi.
Saint-Symphorien	idem	idem	prieuré éteint.
Vaux	prieuré de Montfort	l'abbé de Montfort	prieuré éteint.

VII. — Bénéfices dans le doyenné de Châteaugiron.

Amanlis	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Boistrudan	cure	idem	l'évêque.
Chancé	prieuré-cure	l'abbé de la Ros	l'abbé de la Ros.
Chantepie	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Châteaugiron	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Chaumere	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Domloup	cure	le chantre de Rennes	le chantre de Rennes.
Domagné	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Janzé	Saint-Pierre	idem	idem.
	Saint-Martin	idem	idem.
Louigné-de-Bais.	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Moulins	cure	l'abbé de S.-Melaine	le pape et l'évêque.
Ossé	cure	idem	l'évêque.
Nouvoitou	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Piré	cure	l'archid. du Désert.	l'archid. du Désert.
S.-Armel-d.-s.-Bosch.	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
S.-Aubin-du-Pavail	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Sainte-Colombe	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Valette (La)	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Venelles	cure	idem	idem.
Vern	cure	l'ab. du N. S.-Michel	idem.
Châteaugiron	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Franceulle (La)	prieuré de S.-Melaine	idem	le roi.
Néron	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	prieuré éteint.
Vern	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
	idem	idem	prieuré éteint.

VIII. — Bénéfices dans le doyenné de Bain.

Alou-S.-Jouin (L')	cure	l'évêque et l'archi- diacre de Rennes	l'évêque et l'archid.
Bain	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Bourgbarré	cure	idem	idem.
Bourg-des-Comptes	prieuré-cure	l'abbé de Montfort	l'abbé de Montfort.
Brio	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Chanteloup	cure	idem	idem.
Cornuz	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Couyère (La)	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Ercé-en-la-Mée	prieuré-cure	l'abbé de S.-Sulp.	l'abbé de S.-Sulp.
Laillé	cure	l'évêque et l'archi- diacre de Rennes	l'évêque et l'archid.
Messac	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Orgères	cure	le prieur de S.-Denis	idem.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Pancé	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Pléchâtel	cure	l'abbé de Redon	l'abbé de Redon.
Poligné	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saulnières	cure	idem	idem.
Saint-Erblon	cure	le chanoine théologal	le chanoine théologal
S.-Sulp.-des-Landes	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Sel (Le)	cure	idem	idem.
Thourie	cure	idem	idem.
Tresbœuf	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Bain	prieuré de S.-Melaine	idem	prieuré éteint.
Beauchesne	idem	idem	le roi.
Pancé	idem	idem	prieuré éteint.
Pléchâtel	prieuré de Redon	l'abbé de Redon	l'abbé de Redon.
Teillac	prieuré de S.-Sulpice	l'abbesse de S.-Sulp.	prieuré éteint.
Tresbœuf	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.

IX. — Bénéfices dans le doyenné de la Guerche.

Arbrissel	prieuré-cure	l'abbé de la Roë	l'abbé de la Roë.
Availles	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Bais	prieuré-cure	l'abbesse de S.-Sulp.	l'abbesse de S.-Sulp.
Celle-Guerchoise (la)	idem	l'abbé de Saint-Aubin d'Angers	l'abbé de S.-Aubin.
Chelun	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Coësmes	cure	idem	idem.
Domalain	cure	idem	idem.
Drouges	cure	idem	idem.
Eancé	cure	l'évêq. et le trésorier	l'évêq. et le trésorier.
Essé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Fercé	cure	idem	idem.
Forges	cure	idem	idem.
Gennes	cure	l'abbé de S.-Serge.	l'abbé de S.-Serge.
Martigné { 6 ^{de} Portion	cure	le pape et l'év. } réunies	} le pape et l'évêque.
{ 1 ^{re} Portion	cure	l'abb. de Marmou	
Moussé	cure	le pape et l'évêque	idem.
Moutiers	cure	l'abb. de Marmoutiers	idem.
Noyal-sur-Bruc	cure	le pape et l'évêque	idem.
Rannéo	cure	idem	idem.
Rhetiers	cure	idem	idem.
Thail (La)	cure	idem	idem.
Villepôt	prieuré-cure	l'abbé de la Roë	l'abbé de la Roë
Visseiche	cure	un chan. de Rennes	un chan. de Rennes.
Bais	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
Anguilliers	prieuré de Noyseau	l'abbesse de Noyseau	prieuré éteint.
Gennes	prieuré de S.-Serge	l'abbé de S.-Serge	prieuré éteint.
Goullias	idem	idem	prieuré éteint.
Guerche (S.-Nicolas de la)	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	le roi.
Guerche (S.-Trinité de la)	prieuré de la Roë	l'abbé de la Roë	l'abbé de la Roë.
Fontaine-Harouls (la)	prieuré de Lieu-Jard	l'abbé de Lieu-Jard	prieuré éteint.
Forestric (La)	prieuré de Paimpont	le seig. de la Guerche	prieuré éteint.
Martigné	pr. de Marmoutiers	l'abb. de Marmoutiers	le roi.

Pour faire mieux comprendre l'importance des présentateurs dans le diocèse de Rennes, nous allons ajouter au tableau précédent celui des bénéfices que chacun d'eux y possédait :

Le Roi présentait au Pape : l'évêque de Rennes, les abbés de Saint-Melaine et de Rillé, les abbeses de Saint-Georges et de Saint-Sulpice; — et à l'évêque : le recteur de Saint-Aubin-du-Cormier, le prieur du Château de Fougères, le recteur de Saint-Léonard de Fougères et tous les prieurs de Marmoutiers et de Saint-Melaine.

L'Evêque nommait *alternativement avec le Pape* : les cinq dignitaires et les seize prébendés du Chapitre, — le théologal et le pénitencier, — quelques chanoines de Vitré, — les recteurs d'Argentré, — Andouillé, — Allou-Saint-Jouin (L'), — Avaïlles, — Bain, — Broons, — Baillé, — Beaucé, — Billé, — Bourgarré, — Brio, — Bruz, — Celle-en-Coglais (La), — Chanteloup, — Chapelle-Erbrée (La), — Chesné, — Châtellier (Le), — Chauvigné, — Chavagnes, — Chantepie, — Chaumeré, — Combourtillé, — Chelun, — Coësmes, — Couyère (La), — Chartres, — Domalain, — Domagné, — Dourdain, — Drouges, — Éancé, — Erbrée, — Ercé-près-Gahard, — Essé, — Feins, — Fercé, — Ferré (Le), — Forges, — Gosné, — Laillé, — Lécousse, — Liffré, — Louvigné-de-Bais, — Martigné (la grande portion), — Messac, — Mellé, — Moigné, — Mézière (La), — Moussé, — Moutiers, — Montreuil-sur-Ille, — Montreuil-des-Landes, — Mordelles, — Noyal-sur-Bruc, — Noyal-sur-Seiche, — Ossé, — Parcé, — Parigné, — Piré, — Poligné, — Rannée, — Rhotiers, — Saulnières, — Sel (Le), — Sougeal, — Saint-Armel-des-Boschaux, — Saint-Aubin-du-Pavail, — Sainte-Colombe, — Saint-Didier, — Saint-Georges-de-Reintembault, — Saint-Hilaire-des-Landes, — Saint-Mard-le-Blanc, — Saint-Mard-sur-Couasnon, — Saint-Germain-sur-Ille, — Saint-Médard-sur-Ille, — Saint-Pierre de Janzé, — Saint-Sulpice-des-Landes, — Valette (La), — Vendel, — Veneffles, — Vieuxviel, — Vieuxvy, — Tiercent (Le), — Thourie, — Theil (Le) — et Torcé.

Enfin, depuis 1739 et 1770 *l'Evêque de Rennes* nommait *seul* tous les recteurs présentés jadis par les abbés de Marmoutiers et de Saint-Melaine.

Le Chapitre en corps nommait les quatre semi-prébendés et les quatre prieurs de la cathédrale, le sous-chantre, le sacriste et plusieurs chapelains de la même église.

Le trésorier nommait *seul* les recteurs de Cintré et d'Étrelles, et *alternativement avec l'Evêque* ceux d'Éancé et d'Ercé-près-Gahard; — *le chantre*, celui de Domloup; — *l'archidiacre de Rennes*

présentait *seul* ceux de la Bazouge, Dompierre-du-Chemin et Montault, et *alternativement avec l'Évêque* ceux de Laillé, la Chapelle-Erbrée et L'Alleu-Saint-Jouin; — *l'archidiacre du Désert*, ceux de Nouvoitou et de Parthonay; — *le scholastique*, celui de Trans.

Les chanoines, chacun selon sa prébende, nommaient les recteurs d'Antrain, — Javené, — Luitré, — L'Hermitage, — Cornuz, — Servon, — Saint-Erblon, — Saint-Germain-en-Coglais, — Saint-Grégoire, — Vezin, — Vissaiche, — Gévezé, — Saint-Germain et Saint-Étienne de Rennes, — Saint-Hélier, — Saint-Laurent.

L'abbé de Saint-Melaine de Rennes nommait avant 1770 ¹ les recteurs d'Acigné, — Aubigné, — Bazouges-sous-Hédé, — Brécé, — Betton, — Balazé, — Cesson, — Cintré, — Cornillé, — Chartres, — Châtillon-sur-Seiche, — Chevaigné, — Châteaugiron, — Hédé, — Louvigné-de-Bais, — Melesse, — Montgermont, — Montreuil-le-Gast, — Marpiré, — Mécé, — Marcellé-Raoul, — Moulins, — Pacé, — Pancé, — Pocé, — Noyal-sur-Vilaine, — Saint-Aubin, Saint-Jean et Saint-Martin de Rennes, — Saint-Didier, — Notre-Dame et Saint-Martin de Vitré, — Saint-Aubin-des-Landes, — Saint-Jean-de-Cogles, — Saint-Gilles-des-Bois, — Saint-Symphorien, — Thorigné, — Tresbœuf, — Vern — et Vignoc.

En outre, l'abbé de Saint-Melaine avait jadis dans le diocèse de Rennes les prieurés dont voici les noms : Bain, — Bais, — Bourgon, — Brétignoules, — Chevaigné, — Cintré, — Cogles, — Forges (Les), — Marcellé-Raoul, — Néron, — Pacé, — Pancé, — Pocé, — Saint-Symphorien, — Vern, — Aubigné, — Beauchesne, — Betton, — Châteaugiron, — Saint-Nicolas de la Guercho, — Hédé, — Mordelles, — Noyal-sur-Vilaine, — Saint-Gilles, — Thorigné — et Tresbœuf.

L'abbé de Marmoutiers nommait, avant 1739 ², les recteurs d'Amanlis, — Antrain, — Boistrudan, — Chapelle-Saint-Aubert, — Erbrée, — Gahard, — Saint-Martin de Janzé, — Louvigné-du-Désert, — Marcellé-Robert, — Martigné (petite portion), — Moutiers, — Mézières, — Piré, — Princé, — Romagné, — Sougeal, — Saint-Aubin-du-Pavail, — Saint-Ouen-la-Rouairie, — Saint-Médard-sur-Ille, — Saint-Sauveur-des-Landes, — Saint-Sulpice de Fougères — et Sainte-Croix de Vitré.

De plus, l'abbé de Marmoutiers avait autrefois dans le diocèse de Rennes les prieurés dont voici les noms : La Trinité de Fougères,

1. En 1770, l'abbaye de Saint-Melaine vit sa mense abbatiale unie à l'évêché de Rennes; le titre d'abbé fut, en conséquence, éteint, et la présentation des bénéfices qu'avait l'abbé passa à l'évêque et au roi.

2. En 1739, le titre abbatial de Marmoutiers fut supprimé et sa mense abbatiale fut unie à l'archevêché de Tours; par suite, tous ses nombreux bénéfices tombèrent à la nomination de l'évêque et du roi.

— Franceulle (La), — Gahard, — Louvigné-du-Désert, — Marcellé-Robert, — Martigné-Ferchaud, — Saint-Sauveur-des-Landes, — Sougeal, — Sainte-Croix de Vitré.

L'abbé de Saint-Florent de Saumur nommait les recteurs de Chasné, — Châtillon-en-Vendelais, — Izé, — Livré, — Romazy, — Saint-Brice-en-Coglais, — Saint-Christophe-des-Bois, — Saint-Jean-sur-Couasnon, — Saint-Germain-sur-Ille, — Saint-Germain-en-Coglais, — Tremblay — et Trans (primitivement).

Le même abbé de Saint-Florent possédait les prieurés qui suivent : Châtillon-en-Vendelais, — Izé, — Livré, — Romazy, — Saint-Brice-en-Coglais, — Saint-Christophe-des-Bois, — Saint-Jean-sur-Couasnon — et Tremblay.

L'abbé de Redon présentait les recteurs de Châteaubourg et de Pléchâtel ; il avait, en outre, les prieurés de Châteaubourg, — Pléchâtel — et Montautour.

L'abbé du Mont-Saint-Michel présentait les recteurs de Poilley, — Villamée, — et primitivement celui de Veneffles ; il avait aussi le prieuré de Villamée.

L'abbé de Saint-Serge d'Angers présentait les recteurs de Bréal-sous-Vitré, — Brielles, — Gennez, — Saint-Mard-sur-Couasnon — et Taillis ; il avait eu, en outre, les prieurés de Bréal, — Brielles, — Gennez — et Montreuil-sous-Pérouse.

L'abbé de Saint-Jouin-de-Marne présentait le recteur du Portre et possédait les prieurés du Portre et de Pontrémy.

L'abbé d'Evron présentait le recteur de Laignelet et avait eu jadis un prieuré au même lieu.

L'abbé de Saint-Aubin d'Angers présentait le recteur de La Celle-Guerchoise, et il avait un prieuré en cette même paroisse.

L'abbé de Pontlevoy avait le prieuré d'Igné.

L'abbé de Saint-Julien de Tours avait le prieuré de Saint-Cyr de Rennes.

L'abbé du Tronchet avait eu jadis le prieuré de la Châtlière.

Le prieur de Châteaubourg présentait le recteur de Montautour.

L'abbesse de Saint-Georges présentait les recteurs de Saint-Pierre en Saint-Georges, Toussaints et Saint-Sauveur de Rennes, — de la Chapelle-Janson — et de Saint-Jacques-de-la-Lande ; elle avait, en outre, les prieurés de la Chapelle-Janson — et d'I Feu.

L'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois présentait les prieurs-recteurs de Bais, — Bouëxière (La), — Chasné, — Chevré, — Ercé-en-la-Mée, — Mouazé, — Saint-Sulpice-des-Bois — et Saint-Aubin-d'Aubigné ; elle possédait, en outre, les prieurés de l'Hostellerie, — Teillay — et Sérigné.

L'abbesse de Nyoiseau avait le prieuré d'Anguillors.

Tous les abbés, abbeses et prieurs ci-dessus appartenaient à l'Ordre de saint Benoit.

La Congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève avait également plusieurs cures et prieurés, savoir :

L'abbé de Saint-Pierre de Rillé nommait les prieurs-recteurs de Bazouges-la-Pérouse, — Fleurigné, — Landéan, — Montours, — Saint-Christophe-de-Valains, — Saint-Ouen-des-Alleux, — Notre-Dame de Rillé — et Sens.

Il avait, en outre, les prieurés simples du Châtel de Fougères, — de Saint-Denis de Rennes — et d'Appigné.

L'abbé de Saint-Jacques de Montfort présentait le prieur-recteur de Bourg-des-Comptes; il avait aussi les prieurés de la Bretonnière, — de Vaux, en Feins, — et de Saint-Modéran de Rennes.

L'abbé de Paimpont jouissait des prieurés de La Forestric et de Saint-Martin de Rennes.

L'abbé de la Roë présentait les prieurs-recteurs d'Arbrissel, — Chancé, — Saint-Germain-du-Pinel — et Villepôt; il possédait, en outre, les prieurés de Saint-Michel de Rennes — et de la Trinité de la Guerche.

L'abbé de Toussaints d'Angers présentait le prieur-recteur de Saint-Etienne-en-Coglais.

L'abbé de Gastines jouissait du prieuré d'Allion.

L'abbé de Notre-Dame-la-Royale possédait le prieuré de la Dauphinaye.

L'abbé de Lieu-Dieu en Jard avait le prieuré de la Fontaine-Harrouis.

Le prieur de Saint-Denis de Rennes présentait, avant 1728¹, les recteurs de Noyal-sous-Bazouge, — Le Rheu — et Orgères.

Les religieux Cisterciens possédaient aussi quelques bénéfices dont voici les noms :

L'abbé de Savigné présentait le recteur du Loroux; de plus, il avait les granges ou prieurés de Champfleury, — Fayel, — Louvigné, en Acigné, — et Vaux, en Cesson.

L'abbé de Clermont avait la grange ou prieuré de Bourg-Benoit.

Enfin, quelques seigneurs laïques présentaient à un petit nombre de bénéfices, savoir :

Le baron de Vitré nommait une partie des chanoines de la collégiale de Vitré.

Le seigneur de la Guerche nommait tous les chanoines de la collégiale de la Guerche et présentait le prieur de La Forestric.

Le seigneur d'Epinay nommait tous les chanoines de la collégiale de Champeaux et présentait les recteurs de Champeaux, — Montreuil-sous-Pérouse, — Guipel, — Saint-Jean-sur-Vilaine, — Saint-M'Hervé — et Vergeal.

1. Nous avons vu précédemment qu'en 1728 l'évêque de Rennes supprima et éteignit le prieuré de Saint-Denis.

Le seigneur d'Appigné présentait le prieur d'Appigné.

Le seigneur de Larchapt présentait le prieur de la Dauphinaye.

En attendant que nous nous occupions de chacun des bénéfices du diocèse, ce qui aura lieu dans les volumes consacrés aux *monastères* et *paroisses*, nous terminerons ce coup-d'œil d'ensemble par un tableau des taxes imposées au clergé durant le xvi^e siècle. « En 1516, en effet, le pape Léon X ayant, par une bulle spéciale, accordé à François I^{er} de lever, pour cette année, un décime sur le clergé de France, on dressa un état particulier des biens de chaque bénéfice, et on établit, pour chacun d'eux, une taxe qui fut au-dessous du dixième. Cet état et le tarif qui en fut la suite, ont toujours, depuis lors jusqu'à l'époque de la Révolution, servi de base à toutes les levées de deniers dont on a frappé les biens ecclésiastiques; en sorte que cette taxe peut, jusqu'à un certain point, servir à déterminer la valeur comparative des différents bénéfices ¹. »

Taxes imposées aux bénéficiaires de l'Evêché de Rennes en 1516 ².

L'évêque de Rennes.	III ^e XXXIII	liv. VI	sous VIII	d.
Le trésorier.	X	»	»	»
Le chantre.	X	»	»	»
L'archidiaque de Rennes.	XVII	»	»	»
L'archidiaque du Désert.	XI	»	»	»
Le scholastique.	»	XXV	»	»
Le Chapitre de Rennes.	VII ^{II}	»	»	»
Le sous-chantre.	»	XL	»	»
Le prieur de Saint-Denis.	»	L	»	»
Le prieur de Saint-Moran.	VI	»	»	»
Le prieur de Saint-Martin.	»	XL	»	»
L'abbé de Saint-Pierre de Rillé ³	XL	XIII	IV	

1. M. Léon Maupillé, *Bullet. de la Société arch. d'Ille-et-Vil.*, VIII, 227.

2. Extrait de la Bibliothèque Nationale (*fonds de Saint-Germain*), — communication de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

3. L'abbé de Saint-Melaine ne figure pas dans cette liste; comme c'était alors le cardinal Laurent Pucci, il n'était pas taxé.

	c liv.	n sous	d d.
L'abbesse de Saint-Georges de Rennes. . .	C		
L'abbesse de Saint-Sulpice près Rennes. . .	XXI	XIII	IV
Le trésorier de la collégiale de Vitré. . .	VIII	D	D
Les chanoines de la même collégiale. . .	XI	XIX	D
Le chefier de la collégiale de la Guereho et ses chanoines.	D	XXX	D
Le recteur d'Acigné.	X	D	D
Le recteur de L'Allen-Saint-Jouin.	D	CX	D
Le recteur d'Amanlis.	X	D	D
Le recteur d'Andouillé.	VII	D	D
Le recteur d'Antrain.	D	LX	D
Le recteur d'Aubigné.	D	XXXIII	IV
Le recteur d'Arbrissel.	VI	D	D
Le recteur d'Argentré.	XII	D	D
Le recteur d'Availles.	XII	D	D
Le doyen de Bain ⁴	X	D	D
Le recteur de Baillé.	D	C	D
Le recteur de Bais.	D	D	D
Le recteur de la Bazouge-du-Désert.	X	D	D
Le recteur de Bazouges-la-Pérouse.	XXVIII	D	D
Le recteur de Bazouges-sous-Hédé.	D	D	D
Le recteur de Balazé.	XVIII	D	D
Le recteur de Beaucé.	D	C	D
Le recteur de Belton.	X	D	D
Le recteur de Bourgbarré.	X	D	D
Le recteur de Bourg-des-Comptes.	VI	D	D
Le recteur de La Bouëxière.	IV	X	D
Le recteur de Bréal-sous-Vitré.	IV	D	D
Le recteur de Brécé.	D	LX	D
Le recteur de Brie.	VIII	D	D
Le recteur de Brielles.	D	C	D
Le recteur de Broons.	D	L	D
Le recteur de Bruz.	IV	D	D
Le recteur de Cesson.	X	D	D
Le recteur de la Celle-en-Coglais.	IV	D	D
Le recteur de la Celle-Guerehoise.	XI	D	D
Le recteur de Champeaux, doyen de la collégiale.	VI	D	D
Le recteur de Chanteloup.	VIII	D	D
Le recteur de Chantepie.	D	C	D
Le recteur de Chané.	VI	XIII	IV

4. Il n'est point fait mention du recteur de Bain, mais seulement du doyen, a decanus de Bagno eum annexis; » ce qui semble indiquer l'union déjà faite du doyenné à la cure de Bain.

	liv.	sous	d.
Le recteur de Chasné.	»	»	»
Le recteur de la Chapelle-Janson.	IV	»	»
Le recteur de la Chapelle-Saint-Aubert.	IV	»	»
Le recteur de la Chapelle-Erbrée.	VI	»	»
Le recteur de Chartres.	IV	»	»
Le recteur de Châteaubourg.	»	C	»
Le recteur de Châteaugiron.	»	C	»
Le recteur du Châtelier.	VII	»	»
Le recteur de Châtillon-en-Vendelais.	VII	»	»
Le recteur de Châtillon-sur-Seiche.	»	C	»
Le recteur de Chaumeré.	»	LX	»
Le recteur de Chauvigné.	»	C	»
Le recteur de Chavagnes.	»	C	»
Le recteur de Chevaigné.	VI	X	»
Le recteur de Chevré.	»	XXXIII	IV
Le recteur de Chelun.	»	LX	»
Le recteur de Chesné.	VIII	»	»
Le recteur de Cintré.	VIII	»	»
Le recteur de Combourtillé.	IV	»	»
Le recteur de Cornillé.	IV	»	»
Le recteur de Coësmes.	VIII	»	»
Le recteur de La Conyère.	»	C	»
Le recteur de Cornuz.	»	»	»
Le recteur de Domalain.	XII	X	»
Le recteur de Domloup.	»	L	»
Le recteur de Dompierre-du-Chemin.	»	XL	»
Le recteur de Bourdain.	»	L	»
Le recteur de Drouges.	»	»	»
Le recteur d'Éancé.	IV	»	»
Le recteur d'Erbrée.	X	»	»
Le recteur d'Erceé-en-la-Mée.	X	»	»
Le recteur d'Erceé-près-Gahard.	VII	»	»
Le recteur d'Essé.	»	C	»
Le recteur d'Étrelles.	X	»	»
Le recteur de Gahard.	»	XXX	»
Le recteur de Genues.	»	C	»
Le recteur de Gévozé.	XXII	»	»
Le recteur de Gosné.	VI	»	»
Le recteur de Guipol.	X	»	»
Le doyen d'Aubigné ¹	VII	X	»

1. Il n'est point question du recteur de Feins, mais seulement du doyen d'Aubigné, *o decanus de Albigneyo cum amicitia*; et ainsi, dès cette époque, le doyen d'Aubigné était uni à la cure de Feins.

Le recteur de Fercé.	n liv.	C sous	n d.
Le recteur du Ferré.	VI	n	n
Le recteur de Fleurigné.	VI	n	n
Le recteur de Forges.	n	C	n
Le doyen de Fougères ¹	XIV	n	n
Les recteurs de	Saint-Léonard.	IV	III IV
	Saint-Sulpice.	I	X n
Fougères : Notre-Dame de Billé.	IV	n	n
Le recteur de Hédé.	VI	n	n
Le recteur de L'Hermitage.	VI	n	n
Le recteur d'Izé.	n	L	n
Le recteur de Saint-Martin de Janzé.	VII	X	n
Le doyen de Châteaugiron ²	VI	X	n
Le recteur de Javené.	VII	n	n
Le recteur de Laignelet.	IV	n	n
Le recteur de Lailé.	n	C	n
Le recteur de Landéan.	IX	n	n
Le recteur de Lécoussé.	n	C	n
Le recteur de Liffré.	n	C	n
Le recteur de Livré.	n	LX	n
Le recteur du Loroux.	IV	n	n
Le recteur de Louvigné-de-Bais.	VII	n	n
Le recteur de Louvigné-du-Désert.	X	n	n
Le recteur de Luitré.	XIV	n	n
Le recteur de Martigné (grande portion).	IX	n	n
Le recteur de Martigné (petite portion).	n	LXVI	VIII
Le recteur de Marcillé-Raoul.	IV	n	n
Le recteur de Marcillé-Robert.	IV	n	n
Le recteur de Mécé.	n	C	n
Le recteur de Mollé.	VI	n	n
Le recteur de Melesse.	n	L	n
Le recteur de Messac.	n	C	n
Le recteur de la Mézière.	X	V	n
Le recteur de Mézières.	VII	n	n
Le recteur de Moigné.	IV	n	n
Le recteur de Montautour.	XV	n	n
Le recteur de Montault.	n	C	n
Le recteur de Montreuil-des-Landes.	IV	n	n
Le recteur de Montreuil-sous-Pérouse.	n	X	n
Le recteur de Montreuil-le-Gast.	IV	n	n

1. Le recteur de Billé ne figure pas sur cette liste, probablement parce qu'il était déjà le doyen de Fougères désigné par ces mots : *a decanus Pilgeriaci cum annexis.* »

2. Le recteur de Saint-Pierre de Janzé ne paraît point dans cette liste; il était donc déjà doyen de Châteaugiron, *a decanus Castri Gironis cum annexis.* »

Le recteur de Montreuil-sur-Ille.	D	liv.	C	sous	D	d.
Le recteur de Montgermont.	D		LX		D	
Le recteur de Mordelles.	XII		D		D	
Le recteur de Moulins.	X		D		D	
Le recteur de Moussé.	IV		III		IV	
Le recteur de Moutiers.	XIII		D		D	
Le recteur de Mouzé.	D		LX		D	
Le recteur de Nouvoitou.	D		C		D	
Le recteur de Noyal-sous-Bazouges.	IV		D		D	
Le recteur de Noyal-sur-Bruc.	IV		D		D	
Le recteur de Noyal-sur-Seiche.	D		LX		D	
Le recteur de Noyal-sur-Vilaine.	VI		D		D	
Le recteur de Pacé.	VI		D		D	
Le recteur de Pancé.	D		C		D	
Le recteur de Parcé.	D		C		D	
Le recteur de Parigné.	XII		D		D	
Le recteur de Parthenay.	D		C		D	
Le recteur du Pertre.	IV		D		D	
Le recteur de Piré.	X		D		D	
Le recteur de Pocé.	D		C		D	
Le recteur de Poilley.	VII		D		D	
Le recteur de Poligné.	X		D		D	
Le recteur de Pléchatel.	D		XL		D	
Le recteur de Princé.	D		IX		D	
Le recteur d'Orgères.	X		D		D	
Le recteur d'Ossé.	VII		D		D	
Le doyen de la Guerche ¹	VIII		D		D	
Le recteur de Rhetiers.	X		D		D	
Le recteur du Rheu.	VII		X		D	
Le recteur de Romagné.	VII		D		D	
Le recteur de Romazy.	VIII		D		D	
Les neuf recteurs de Rennes :						
Saint-Étienne.	VIII		D		D	
Saint-Aubin.	IV		D		D	
Saint-Martin.	VI		D		D	
Saint-Jean.	D		XXXIII		IV	
Saint-Laurent.	VI		D		D	
St-Pierre-en-St-Georges.	D		XL		D	
Toussaints.	XXIX		D		D	
Saint-Hélier.	X		D		D	
Saint-Germain.	X		D		D	
Le recteur de Saint-Aubin-d'Aubigné.	IV		D		D	

1. Il n'est point fait mention du recteur de Hannée, vraisemblablement parce qu'il était déjà doyen de la Guerche, « decanus Guerchie cum annexis. »

Les trois recteurs de Saint-Aubin-du-Cor-			
mier ¹ .	X liv.	D sous	D d.
Le recteur de Saint-Aubin-du-Pavill. . .	D	LX	D
Le recteur de Saint-Aubin-des-Landes. .	X	D	D
Le recteur de Saint-Armel-des-Boschaux.	XIII	D	D
Le recteur de Saint-Brice-en-Coglais. . .	IV	D	D
Le recteur de Saint-Christophe-des-Bois.	D	C	D
Le recteur de S'-Christophe-de-Valains. .	D	XX	D
Le recteur de Saint-Didier.	III	D	D
Le recteur de Saint-Erblon.	X	D	D
Le recteur de Saint-Étienne-en-Coglais.	XX	D	D
Le recteur de S'-Georges-de-Reintembault.	IV	D	D
Le recteur de Saint-Gilles-des-Bois. . . .	VII	D	D
Le recteur de Saint-Germain-sur-Ille. . .	D	XXX	D
Le recteur de Saint-Germain-du-Pinel. . .	VIII	D	D
Le recteur de Saint-Germain-en-Coglais..	D	LX	D
Le recteur de Saint-Grégoire.	D	LX	D
Le recteur de Saint-Hilaire-des-Landes. .	VI	D	D
Le recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande.	D	LX	D
Le recteur de Saint-Jean-en-Cogles. . . .	D	C	D
Le recteur de Saint-Jean-sur-Couasnon. .	VI	D	D
Le recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine. . .	X	D	D
Le recteur de Saint-M'hervé.	XVIII	D	D
Le recteur de Saint-Mard-le-Blanc. . . .	IV	D	D
Le recteur de Saint-Mard-sur-Couasnon..	IV	III	IV
Le recteur de Saint-Médard-sur-Ille. . .	IV	D	D
Le recteur de Saint-Ouen-des-Allieux. . .	XII	D	D
Le recteur de Saint-Ouen-de-la-Rouairie.	D	LX	D
Le recteur de Saint-Sauveur-des-Landes.	D	LX	D
Le recteur de Saint-Sulpice-des-Bois. . .	D	XX	D
Le recteur de Saint-Sulpice-des-Landes. .	D	LX	D
Le recteur de Saint-Symphorien.	D	C	D
Le recteur de Sainte-Colombe.	D	LX	D
Le recteur de Saulnières.	VIII	D	D
Le recteur du Sel.	III	D	D
Le recteur de Sens.	XII	D	D
Le recteur de Sérigné.	D	XXXIII	IV
Le recteur de Servon.	IX	D	D
Le recteur de Sougeal.	D	C	D
Le recteur de Taillis.	D	C	D
Le recteur du Theil.	D	C	D

1. *Tres rectores Sancti Albini de Cormerio*; nous examinerons plus tard, v° *Saint-Aubin-du-Cormier*, l'intéressante question des trois rectorats de cette ville.

Le recteur de Thourie..	VIII	liv.	2 sous	2 d.
Le recteur du Tiercent.	»		LX	»
Le recteur de Torcé.	XI		»	»
Le recteur de Thorigné.	»		LX	»
Le recteur de Trans.	VII		»	»
Le recteur de Tremblay.	»		L	»
Le recteur de Tresbœuf.	»		C	»
Le recteur de la Valette.	»		XL	»
Le recteur de Venefles.	»		XL	»
Le recteur de Vendel.	»		LX	»
Le recteur de Vergeal.	X		»	»
Le recteur de Vern.	»		C	»
Le recteur de Vezin.	X		»	»
Le recteur de Vieuxviel.	IV		»	»
Le recteur de Vieuxvy.	VII		»	»
Le recteur de Vignoc.	»		C	»
Le recteur de Villepôt.	VIII		»	»
Le recteur de Villamée.	IV		»	»
Le recteur de Visseiche.	XVIII		»	»
Le doyen de Vitré.	»		C	»
Les recteurs Notre-Dame.	»		XL	»
de } Saint-Martin.	»		L	»
Vitré : } Sainte-Croix.	»		LX	»
Le prieur d'Allion.	XVI		»	»
Le prieur d'Aubigné.	VII		»	»
Le prieur de Bais.	XX		»	»
Le prieur de Betton.	XVIII		»	»
Le prieur de Brielles.	XII		»	»
Le prieur de la Bretonnière.	X		»	»
Le prieur de Beauchesne.	»		C	»
Le prieur de Châteaubourg.	X		»	»
Le prieur de Châteaugiron.	IX		»	»
Le prieur du Château de Fougères.	IV		III	IV
Le prieur du Vieux-Châtel, à Rennes.	»		XXXIII	IV
La prieure de la Chapelle-Janson.	IV		»	»
Le prieur de la Dauphinaye.	XII		»	»
Le prieur de Gahard.	XXI		X	»
Le prieur de la Fontaine-Harouis.	IX		»	»
Le prieur de la Forestrie.	»		XXX	»
Le prieur de Hédé.	XXII		»	»
Le prieur d'Igné.	XV		»	»
Le prieur d'Izé.	X		»	»
Le prieur de Laignelet.	VIII		VI	VIII
Le prieur de Livré.	XX		»	»
Le prieur de Noyal-sur-Vilaine.	VII		X	»

Le prieur de Martigné.	VII	liv.	D 4023	D d.
Le prieur de Montreuil-sous-Pérouse. . .	D		C	D
Le prieur de Pléchéatel.	XX		D	D
Le prieur de Saint-Brice-en-Coglais. . . .	XV		D	D
Le prieur de Sainte-Croix de Vitré. . . .	XXV		D	D
Le prieur de Saint-Gilles-des-Bois. . . .	XII		D	D
Le prieur de Saint-Nicolas de la Guerche.	X		D	D
Le prieur de Saint-Christophe-des-Bois. .	VIII		D	D
Le prieur de Saint-Cyr de Rennes.	D		LXX	D
Le prieur de Saint-Jean-sur-Couasnon. . .	VIII		D	D
Le prieur de Saint-Sauveur-des-Landes. .	XXX		D	D
La prieure de Teillay.	XIII		D	D
Le prieur de la Trinité de Fougères. . . .	XX		D	D
Le prieur de la Trinité de la Guerche. . .	D		C	D
Le prieur de Tremblay.	XV		D	D
Le prieur de Villamée.	XIII		D	D
Le prieur de Vitré (Notre-Dame).	XL		D	D
L'administrateur de l'hospice Saint-Nico- las de Vitré.	XVIII		D	D
L'administrateur de l'hospice Saint-Yves de Vitré.	LX		D	D
L'administrateur de l'hospice Saint-Nico- las de Fougères.	IV		D	D
L'administrateur de l'hospice Saint-Nico- las de Châteaugiron.	D		LX	D
L'administrateur de l'hospice Saint-Jean de la Guerche.	D		D	D
L'aumônier de Saint-Melaine de Rennes.	D		LXX	D
Le sacriste de Saint-Georges de Rennes. .	D		XXXIII	IV ¹
Le sacriste de Notre-Dame de Vitré ² . . .	D		XXX	D

1. Cette taxe est commune au sacriste et aux chapelains de Saint-Georges.

2. Il manque dans cette liste quelques recteurs, tels que ceux de Saint-Sauveur de Rennes et de Marpiré, dont les paroisses n'existaient pas encore en 1540, et un assez grand nombre de prieurs.

LIVRE DEUXIÈME

L'ÉVÊCHÉ DE DOL

CHAPITRE I

ORIGINES DU DIOCÈSE DE DOL

Émigrations bretonnes et formation du royaume de Domnonée. — Fondation de l'évêché de Dol par le roi Judual en faveur de saint Samson (353). — Érection de Dol en archevêché par Nominos (848). — Limites et enclaves du diocèse de Dol. — Longue querelle entre Dol et Tours. — Fin de l'archevêché de Dol (4189).

Les historiens bretons se sont divisés au sujet de la fondation de l'évêché de Dol : les uns font remonter cet établissement aux siècles primitifs du christianisme; les autres ne reconnaissent son existence qu'au IX^e siècle; plusieurs enfin — et nous sommes de ce nombre — attribuent ses commencements à saint Samson, vivant au VI^e siècle. Parmi les partisans du premier système se trouve l'abbé Déric, qui place un certain Sénieur — complètement inconnu d'ailleurs — à la tête du catalogue des évêques de Dol; il le fait suivre de Mansuet, Libéralis, saint Samson I^{er}, saint Téliau, etc. Mais il n'y a pas de preuves que ces divers personnages aient été évêques de Dol, et l'Église ne reconnaît point deux saints Samson de Dol, quoi qu'ait dit l'abbé Gallet¹. Bertrand d'Argentré croit aussi qu'un premier siège épiscopal exista près

1. V. D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 918.

de Dol, à Carfantain, et Albert Le Grand regarde Lanmeur comme ayant été la résidence des prédécesseurs supposés de saint Samson. Par malheur, aucun document sérieux ne vient à l'appui de semblables prétentions, et rien ne confirme les traditions locales de Carfantain et de Lanmeur, envisagées de cette façon ¹.

Quant à l'opinion de ceux qui, avec le P. Le Large, prétendent reculer jusqu'au ix^e siècle l'établissement de l'évêché de Dol, ne regardant saint Samson et ses successeurs que comme des abbés, dom Morice l'a réfutée depuis longtemps, et de nos jours M. de la Borderie a montré, une fois de plus, l'innanité des preuves apportées en faveur de ce système; nous ne pouvons mieux faire que renvoyer nos lecteurs à leurs savantes dissertations².

A nos yeux, c'est à l'évêque saint Samson et au roi breton Judual qu'est due la fondation de l'évêché de Dol, au vi^e siècle.

Pour bien nous en rendre compte, il nous faut dire quelques mots des émigrations qui amenèrent dans notre contrée, pendant près de trois siècles, un si grand nombre de saints personnages chassés de Grande-Bretagne par les barbares. Ces Bretons, débarqués en Armorique, y répandirent non-seulement la religion catholique, mais encore des germes assez puissants de nationalité pour absorber bientôt la population indigène, fonder de petits royaumes indépendants et donner leur nom à notre pays, qui s'appela désormais la Petite-Bretagne. Ces nouveaux États furent : les royaumes de Domnonée, de Léon, du Browerech et de Cornouailles, et le comté de Poher, démembrement de ce dernier. Parlons seulement ici de la Domnonée.

1. Ces traditions ne prouvent qu'une chose : le séjour d'évêques de Dol dans ces localités; mais c'étaient des évêques successeurs et non pas prédécesseurs de saint Samson.

2. V. *Hist. de Bret.*, II, *Col. des Evêques de Dol.* — *Annuaire de Bret.*, 1862, p. 172.

Au v^e siècle, la région armoricaine occupée par les Curiosolites, et correspondant à peu près à la partie septentrionale des départements actuels d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, fut successivement envahie par de nombreuses bandes de Bretons émigrés. La première, arrivée sur nos côtes vers 465, avait pour chef Fracan, père de saint Gwenolé, et elle s'établit sur les bords du Gouët¹. Elle fut suivie de trois autres colonies, qui se fixèrent autour du golfe appelé maintenant baie de Saint-Brieuc, et qui obéissaient à des chefs nommés Rival, Conan et Conothée. Ces derniers furent rejoints, vers 480, par saint Brieuc, qui fonda un grand monastère, herceau de la ville portant encore son nom.

Ces émigrations, toutefois, n'étaient pas très-importantes ; mais, en 513, un autre Rival, également prince breton, entraîna sur nos côtes une multitude d'hommes formant le tiers de la population d'une des principales provinces de l'île de Bretagne. Ce roi — que nous appelons Rival II, pour le distinguer du précédent émigré de même nom — régnait originairement sur les tribus bretonnes de la Domnonée insulaire; fuyant devant les Saxons, il occupa avec les siens tout le Nord de la péninsule armoricaine, de l'embouchure du Couasnon au cours du Késlent², partagea entre ses compagnons les parties inoccupées de ce grand territoire, et donna à la région tout entière le nom de Domnonée, en souvenir de sa patrie. « Quant aux Armoricains indigènes et aux émigrés bretons qui l'avaient précédé, loin de les dépouiller ou de les chasser, il les laissa tranquillement jouir de leurs possessions, et se borna à exiger d'eux que tous le reconnussent, quoique nouveau venu, pour leur roi ou chef supérieur. Ainsi fut constitué d'une manière définitive le royaume de Domnonée³. »

Ce royaume renfermait à peu près le territoire entier du

1. À Floufragan (Côtes-du-Nord).

2. C'est-à-dire depuis le Mont-Saint-Michel jusqu'à Morlaix.

3. M. de la Borderie, *Annuaire hist. et archéol. de Bretagne*, 1862, p. 22.

département des Côtes-du-Nord et une partie des départements de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, c'est-à-dire les anciens évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Tréguier. La Domnonée était bornée au Nord par la mer, à l'Est par le cours du Couasnon et plus loin celui de la Vilaine, depuis Blossac jusqu'à Saint-Ganton; à l'Ouest, par le Kéleut ou rivièrre de Morlaix, et au Sud par un massif de bois formant au centre de la Bretagne la célèbre forêt de Brocéliande, dont la lisière défrichée et habitée s'appelait le Poutrecoët (*pagus trans silvam*).

Les émigrations bretonnes continuèrent sous les successeurs de Riwal II; alors abordèrent en Domnonée saint Tugdual, vers 520-530, saint Samson en 548, et saint Malo vers 580. Le premier fonda le monastère de Trécor, à l'ombre duquel s'éleva la ville épiscopale de Tréguier; le second créa l'évêché de Dol, et le troisième convertit les habitants d'Aloth, qui se rangèrent sous sa houlette pastorale.

Nous n'avons ici à nous occuper que de saint Samson et de ses fondations à Dol.

Né en Grande-Bretagne et élevé à l'école de saint Ilut, Samson, ayant fait profession de la vie monastique, fut d'abord établi abbé d'un monastère en Cambrie, puis ordonné évêque par saint Dubrice. Abandonnant sa patrie, il débarqua en Armorique avec une troupe d'émigrés et y fonda un couvent, origine et noyau de la ville de Dol. Puis, en sa qualité d'évêque régional, il parcourut les diverses parties de la Domnonée, prêchant l'Évangile et combattant le paganisme, défrichant des forêts et fondant des monastères. Ce fut alors qu'il apprit tous les crimes commis par Comorre, comte de Poken; ce scélérat avait usurpé le pouvoir en Domnonée, après avoir assassiné Jonas, roi de ce pays. Le fils unique de ce dernier, Judual, héritier légitime du trône, n'avait échappé aux coups du tyran qu'à l'aide de l'évêque saint Lunaire. Il s'était réfugié en France; mais, au lieu d'un protecteur, il n'y avait trouvé qu'un maître qui l'y retenait captif. Le cri des

victimes de Comorre émut le cœur de Samson ; il alla trouver le roi Childebert à Paris (vers 550), et en obtint la mise en liberté de Judual. Comme ce prince était encore fort jeune, Samson le conduisit dans les îles de Jersey et de Guernesey, que Childebert venait de donner au saint prélat, et où il n'avait rien à craindre de la part de ses ennemis. Un peu plus tard, Judual rentra en Domnonée, vainquit l'usurpateur Comorre, que les évêques venaient d'excommunier à cause de ses crimes, et remonta sur le trône de ses ancêtres (554).

Ce roi ne se montra pas ingrat. « Judual, disent les biographes, aima et vénéra Samson comme son père et sa mère ; il mit sa joie à amplifier de plus en plus les possessions de son monastère de Dol. » Enfin, par un acte exprès de son autorité, « il soumit pour jamais à la juridiction épiscopale de Samson et de ses successeurs la Domnonée tout entière¹. »

C'est ainsi qu'en 555 ou 556 la Domnonée fut constituée en diocèse régulier, avec Dol pour siège, et avec des limites qui étaient celles du royaume lui-même.

Mais non-seulement Judual plaça sous la juridiction de saint Samson ce vaste diocèse de Domnonée, de plus, « il attacha spécialement à son monastère et à son siège, c'est-à-dire à l'Église même de Dol, de nombreuses possessions propres et perpétuelles (*dicumbitiones*), sans doute des fonds de terre, des maisons, des oratoires, parfois des *plous* tout entiers ; » ce fut l'origine de ce qu'on appela plus tard les enclaves de Dol².

1. « *Et totam dominationem totius Domnonæ hereditario pontificali tradidit illi.* » (*Vita S. Samsonis*, II, 40, *Blanes-Mantraux*, XXXVIII) — *Ann. de Bret.*, 1862, p. 434. — L'opinion qui fait de Childebert le fondateur de l'évêché de Dol n'est pas contraire à ce qui précède, car on sait que le roi des Francs prétendait exercer une sorte de suzeraineté sur la Bretagne ; ses bons rapports avec saint Samson le firent probablement approuver la fondation de Judual, et c'est dans ce sens que D. Morice lui en attribue l'honneur ; mais on ne peut pas aller plus loin, et prétendre que Childebert créa l'archevêché de Dol serait embrasser un système inventé par les Bretons du X^e siècle, mais ne reposant sur rien de solide.

2. M. de la Borderie, *Ann. de Bret.*, 1862, p. 435. — Les Bretons appelaient *plou* la population d'une paroisse (en latin du moyen-âge, *plebs*).

L'étendue du vaste territoire du diocèse de Domnonée ne permet pas de douter que les prélats dolois ne se soient aidés d'évêques auxiliaires dans leur administration. Il existait, en effet, chez les Bretons un antique usage d'après lequel, lorsqu'avait lieu une consécration épiscopale, le prélat consécrateur sacrait toujours en même temps trois évêques, un titulaire et deux assistants ou auxiliaires. Cette coutume, signalée dans la *Vie de saint Samson*, explique le grand nombre d'évêques dont les sièges sont inconnus et qui parurent en même temps dans les émigrations bretonnes; de ce nombre fut notre saint Lunaire, dont il est impossible de fixer positivement le siège épiscopal.

« Saint Samson, dit M. de la Borderie, avait eu lui-même en Grande-Bretagne cette qualité d'évêque auxiliaire¹; cette institution lui était donc familière, et d'ailleurs, avec son immense diocèse, il y avait pour lui nécessité forcée d'y recourir. » Mais, dans la suite des temps, quelques circonstances spéciales, ou simplement la commodité passée en coutume, firent attribuer de préférence à ces évêques auxiliaires de Domnonée certaines résidences déterminées, telles que Saint-Brieuc, Tréguier et Aleth, qui par là « devinrent des sièges épiscopaux d'un ordre particulier, occupés par des prélats, vicaires ou délégués de l'évêque principal (siégeant à Dol), toujours maître de restreindre ou d'étendre à volonté les bornes de leur juridiction². » C'est dans ce sens que Ruélin, successeur de saint Tugdual à Tréguier, appelle l'évêque de Dol son métropolitain, quoique ce dernier prélat ne fût ni archevêque, ni à la tête d'une province ecclésiastique proprement dite telle qu'on l'entend aujourd'hui. C'est également de cette seule manière que s'explique l'histoire des commencements de l'évêché d'Aleth, comme nous aurons plus tard occasion de le démontrer.

1. D. Lobineau a réfuté l'erreur de ceux qui ont avancé que saint Samson avait été archevêque d'York. (Voy. *Vies des Saints de Bret.*)

2. *Ann. de Bret.* précité, p. 400.

Le royaume de Domnonée, — qui eut la gloire de compter saint Judaël parmi ses souverains, — subsista jusqu'à l'époque de la conquête de notre Bretagne, en 799, par les lieutenants de Charlemagne. Alors disparurent les principautés bretonnes, c'est-à-dire, outre la Domnonée, le Browerech, la Cornouailles et le Léon, correspondant aux évêchés de Vannes, de Quimper et de Saint-Pol. Cependant les Bretons ne se soumirent pas facilement : « Après plusieurs soulèvements sans résultat, ils engagèrent de nouveau la lutte en 841, sous les ordres d'un habile et vaillant chef, Nominoë. Cette fois, ils furent plus heureux. Battu par eux en plusieurs rencontres, — notamment à Ballon, en Dinan, — Charles-le-Chauve, roi des Francs, se résigna à traiter en 846 : il reconnut les Bretons indépendants sous l'autorité de Nominoë ¹. »

« Cette Bretagne indépendante de 846, — continue M. de la Borderie, — ne comprenait point encore les pays de Rennes et de Nantes; mais elle embrassait le reste de la péninsule, y compris l'évêché de Vannes tout entier jusqu'à la Vilaine. Sur cette terre affranchie restait cependant une trace vivante et peut-être dangereuse de la domination renversée : c'était plusieurs évêques de race franque, imposés à nos diocèses par Charlemagne ou son fils, et dont le nouveau prince breton redoutait avec raison les menées contre son pouvoir. Comme il songeait aux moyens de les réduire à l'impuissance, le vénéré fondateur de l'abbaye de Redon, saint Convoyon, vint à point nommé lui dénoncer le scandale donné au peuple par ces évêques qui, depuis des années, ne conféraient qu'à prix d'argent les ordres sacrés et se rendaient ainsi coupables du crime de simonie. Le prince somma ces prélats de répondre à cette accusation; ils reconnurent la réalité des faits, en se défendant seulement sur les circonstances et en protestant d'ailleurs qu'ils ne changeraient rien à leur conduite.

« En face de cette obstination, Nominoë envoya Convoyon

¹. *Ann. de Bret.* précité, p. 408.

à Rome pour demander au Saint-Père la punition des coupables, qui, de leur côté, y députèrent deux d'entre eux pour présenter leur défense. Saint Convoyon vint à Rome dans le courant de 847. Le pape Léon IV reconnut la culpabilité des simoniaques; mais au lieu de les juger et déposer, comme sans doute Nominoë l'espérait, il déclara que leur condamnation ne pouvait être prononcée que par une assemblée de douze autres évêques. Saint Convoyon rapporta cette réponse en Bretagne dans le courant de février 848. Évidemment le tribunal demandé par Léon IV était impossible à réunir contre nos simoniaques, que les autres prélats francs auraient certainement refusé de juger¹. »

Que fit alors Nominoë? Il réunit dans le monastère de Redon une grande assemblée de seigneurs et de prélats. Là il produisit des témoins qui accusèrent quatre évêques d'avoir conféré à prix d'argent les ordres sacrés. Les quatre accusés furent Suzannus, évêque de Vannes; Salacon, évêque de Dol; Félix, évêque de Quimper, et Libéral, évêque de Léon. Tous les quatre confessèrent ce qu'on leur reprochait, déposèrent dans l'assemblée leurs anneaux et leurs crosses et s'en furent chercher un refuge près de Charles-le-Chauve. Alors Nominoë plaça d'autres évêques sur les sièges de Dol, Vannes, Quimper et Léon, érigea en métropole l'Église de Dol et donna des limites fixes aux sièges secondaires de la Domnonée, c'est-à-dire à Saint-Brieuc, Tréguier et Aleth. Ayant ainsi démembre la province de Tours, dont tous ces évêchés dépendaient primitivement, le roi breton assembla ses évêques à Dol et s'y fit sacrer.

Quoique blâmable au point de vue canonique, l'œuvre de Nominoë est facile à comprendre. « Son but, purement politique, était de détruire les dernières racines de l'influence des Francs en Bretagne, et de faire sacrer par l'Église sa jeune royauté. Pour cela il fallait se débarrasser des prélats simo-

¹ *Ann. de Bretagne.*

niaques. L'impossibilité de les faire déposer dans la forme indiquée par Léon IV poussa Nominœ à employer l'intimidation. L'impossibilité d'obtenir, pour leurs successeurs bretons, la consécration de l'archevêque de Tours, le poussa à se séparer de cette métropole et à faire de son État une nouvelle province ecclésiastique. La nécessité de relever d'un même coup l'importance de cette nouvelle province et la dignité de son archevêque l'amena à multiplier les évêchés suffragants¹. »

Les Bretons applaudirent nécessairement à l'œuvre de Nominœ ; ils avaient toujours négligé le métropolitain de Tours², et ils ne croyaient pas qu'un peuple fort éloigné de cette ville française, formant un État indépendant, ayant sa langue et ses mœurs particulières, déjà pourvu de nombreux évêchés, dût reconnaître pour le spirituel un chef étranger.

Expliquons maintenant comment s'y prit Nominœ pour former la province ecclésiastique de Bretagne.

Il n'y avait pas de difficulté pour les évêchés de Léon, de Cornouailles et de Vannes ; ils existaient depuis longtemps, et se soumièrent volontiers à Dol, conservant à peu près leurs anciennes limites ; aussi Nominœ n'opéra-t-il de changements que dans le vaste évêché domnonéen. En 848, en effet, la Domnonée était, comme nous l'avons vu, « divisée en trois grands arrondissements, gouvernés, sous l'autorité des prélats de Dol, par trois évêques auxiliaires en résidence à Tréguier, Saint-Brieuc et Aleth. Un dernier arrondissement, le moins étendu de tous, entourait la ville de Dol : c'était celui qui gouvernait immédiatement l'évêque principal. Il gouvernait aussi de la même sorte un assez grand nombre de petits

1. M. de la Borderie, *Annuaire hist. et archéol. de Bretagne*, 1862, p. 474.

2. En 567, le Concile de Tours, sur les plaintes formulées par l'archevêque du lieu, défendit les consécration d'évêques faites en Armorique sans le consentement du métropolitain ; ce qui prouve la tendance des évêques bretons à se soustraire à la juridiction de Tours. De plus, depuis saint Samson, on ne trouve point d'évêques bretons dans les Conciles de France, ce qui fait assez voir, dit D. Morice, qu'ils avaient peu de relations avec les archevêques de Tours.

cantons semés çà et là, en plein milieu de chacun des grands territoires confiés aux évêques-vicaires.

« Que les évêques de Dol aient retenu sous leur administration directe la moindre des subdivisions de leur vaste diocèse, il n'y a rien là d'étonnant. En agissant ainsi, ils ne diminuaient point leur autorité, qui continuait de s'exercer dans la Domnonée entière par l'organe de ces évêques délégués, sur qui ceux de Dol gardaient tous leurs droits; ils ne faisaient que diminuer leurs embarras.

« Quand Nominoë voulut créer en Bretagne un métropolitain, il n'eut donc pas à hésiter : il donna ce titre à l'évêque de Dol, non-seulement parce qu'il possédait jusque-là le plus vaste et le plus important des diocèses bretons, mais aussi parce qu'il était déjà, à l'égard de ses évêques auxiliaires, un métropolitain au petit pied. Pour faire réussir cette entreprise, Nominoë comprit bien qu'il ne fallait froisser, en Bretagne du moins, aucun intérêt, aucune tradition, aucune habitude acquise, mais gagner au contraire à son dessein, par de nouveaux avantages, le plus de partisans possible. C'est pourquoi il conserva et il érigea en diocèses fixes et réguliers les arrondissements territoriaux où les évêques résidant à Saint-Brieuc, à Tréguier et à Aleth n'avaient exercé jusqu'à ce moment qu'une puissance déléguée. Par là le nouvel archevêque eut de suite trois suffragants, dont la soumission dévouée lui fut acquise autant par intérêt que par habitude, et dont l'exemple entraîna nécessairement l'adhésion des trois autres sièges, Vannes, Léon, Cornouailles. Il est vrai aussi que par cette mesure l'évêque de Dol vit son diocèse propre étrangement restreint; mais il trouva une compensation plus que suffisante dans l'extension de sa suprématie métropolitaine sur toute la Bretagne¹ et dans les honneurs sans pair rendus à son nouveau titre.

1. C'est-à-dire, bien entendu, sur toute la partie de notre péninsule formant les États de Nominoë, qui ne comprenaient encore ni Nantes ni Rennes. Aussi ces deux

« Par cette mesure, Nominœ obtint un autre résultat : il ramena le gouvernement ecclésiastique de la Domnonée à une forme meilleure et bien plus en harmonie avec la discipline usitée dans le reste des Gaules. Aussi l'Église gallo-franque, qui poursuivit de ses attaques réitérées la nouvelle métropole, approuva par son silence les nouveaux évêchés, les nouvelles circonscriptions. La métropole schismatique sombra, les nouveaux diocèses restèrent. Dans ce qu'elle avait de légitime et sans doute de plus utile, l'œuvre de Nominœ se maintint jusqu'en 1789. »

En conséquence, le diocèse de Dol se trouva donc limité au Nord par l'Océan, au Levant par les diocèses d'Avranches et de Rennes, au Midi et au Couchant par celui de Saint-Malo. Il comprit une quarantaine de paroisses groupées autour de la ville épiscopale et une cinquantaine d'enclaves. Le plus grand nombre de ces dernières était dispersé dans la Bretagne soumise à Nominœ en 848; quelques-unes seulement se trouvaient hors des limites bretonnes. Il est utile de dire ici quelques mots de ces paroisses renfermées dans des diocèses étrangers; parlons d'abord des enclaves bretonnes :

« Ces enclaves formaient ensemble, au moment de la Révolution, 42 paroisses et 7 trèves, toutes situées dans les limites de l'ancienne Domnonée, à une seule exception près, Locquénoilé, petite paroisse placée sur la rive gauche de la rivière de Morlais, du côté de Léon, mais encore pourtant sur l'extrême limite de Léon et de Tréguier. Un tel fait ne peut être l'œuvre du hasard. L'origine de ces enclaves remonte évidemment aux rois de Domnonée. Locquénoilé n'est pas même un embarras, quand on songe que les princes domnonéens exercèrent pendant un temps une sorte de suzeraineté sur le Léon. Or, justement, nous voyons dans la *Vie ms. de saint Samson* que le roi Judual lui donna en toute

derniers évêchés ne durent-ils point entrer dans la nouvelle province ecclésiastique fondée en 848.

propriété, pour la dotation de l'Église de Dol, un grand nombre de domaines (*dicumbitiones*), exemple qui, sans aucun doute, fut suivi par plus d'un des successeurs de Judual. Par convenance autant que par intérêt, il est clair que les évêques de Dol ne pouvaient s'en fier qu'à eux-mêmes de l'administration directe des biens de leur Église, même quand ils étaient situés dans l'un ou l'autre des arrondissements confiés au gouvernement de leurs auxiliaires. Nominœ trouva les choses dans cet état; et comme il se borna à consacrer d'une façon définitive les habitudes déjà existantes dans le gouvernement ecclésiastique de la Domnonée, il laissa sous la juridiction diocésaine du nouvel archevêque tout ce que l'évêque de Dol avait jusque-là retenu sous son administration directe, — y compris par conséquent les *dicumbitiones* enclavées dans les trois nouveaux diocèses. Voilà pour les enclaves de Domnonée, dont l'existence, comme on voit, fut une suite toute naturelle de l'organisation primitive de l'évêché de Dol.

« Quant aux enclaves situées dans le diocèse de Rennes, formant trois paroisses, — Rimou, Saint-Rémy-du-Plain et La Fontenelle, — et à celles comprises dans les limites du diocèse de Rouen, qui en formaient quatre, — Saint-Samson-sur-Risle, Saint-Samson-de-la-Rogue, Conteville et le Marais-Vernier, — elles provenaient des donations du roi Childebert I^{er}; la *Vie de saint Samson* le dit formellement, et ce fut sans doute pour mieux marquer son extrême révérence envers ce saint que le roi mit sous sa juridiction supérieure et celle de ses successeurs les domaines temporels qu'il lui donnait ! »

L'établissement de l'archevêché de Dol par Nominœ suscita promptement de vives récriminations en France; alors commença cette longue querelle entre les archevêques de Tours réclamant leurs droits de métropolitains orthodoxes et les prélats de Dol soutenus par les princes bretons et défendant

leur nationalité, querelle qui dura 350 ans, et qui, malgré la monotonie de ses diverses phases, ne peut être ici passée sous silence. Nous terminerons donc ce chapitre des *Origines du diocèse de Dol* par un coup d'œil, jeté sans parti pris, sur le long procès soutenu devant Rome par les prélats rivaux de Tours et de Dol.

La province de Bretagne venait d'être organisée en 848; dès l'année suivante, le Concile de Tours, présidé par l'archevêque Landran, menaça d'excommunication Nominoë; mais le roi breton, occupé à guerroyer contre les Francs, ne parut pas s'occuper des doléances et des menaces du métropolitain français. Ce fut également en vain que le pape Benoît III fit des démarches auprès d'Érispoë, fils et successeur de Nominoë; il ne put rien obtenir. En 859, le Concile de Savonnières, près de Toul, supplia Salomon, qui régnait alors en Bretagne, de rendre la paix à l'Église, et ordonna aux quatre évêques bretons nommés par Nominoë d'obéir, sous peine d'excommunication, à l'archevêque de Tours. « Ici on voit clairement que les Pères de Savonnières ne songeaient nullement à contester l'existence des sièges épiscopaux récemment établis, mais réclamaient seulement sur les droits de la métropole¹.

« Le pape Nicolas I^{er}, continue le même historien, poussa encore plus loin la modération; dans ses lettres au roi Salomon il se contente de demander que le procès des évêques accusés de simonie et déposés irrégulièrement par Nominoë soit révisé canoniquement; quant à la question de métropole, il ajoute qu'il examinera ultérieurement, quand les Bretons et les Francs ne seront plus en guerre, quel est le véritable métropolitain de la Bretagne. Au lieu de se rendre à ces avis bienveillants, Salomon et Festinien, archevêque de Dol,

1. M. de Barthelemy, *Mélanges Hist. sur la Bretagne*, III, 84. — M. de Barthelemy ayant résumé dans ce recueil la longue et difficile question de l'archevêché de Dol, nous avons beaucoup emprunté à son intéressant travail. — V. aussi D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 289, 291, 309, 316, 733, 739, 743, 753, etc., etc.

poursuivaient le Souverain-Pontife de leurs importunités, pour le forcer à trancher immédiatement la difficulté en leur faveur; Salomon demandait avec instance le pallium pour son prélat; celui-ci, de son côté, alléguait que jadis les Papes avaient accordé cette distinction à ses prédécesseurs. A tous deux Nicolas I^{er} répondait qu'il n'y avait dans les archives romaines aucune trace de ces concessions, et les engageait, du reste, pour en finir, à se faire représenter devant lui par des personnes munies des pouvoirs et des connaissances nécessaires¹. »

Adrien II, successeur de Nicolas I^{er}, bien que Salomon eût essayé de gagner sa bienveillance par de riches présents, ne se départit pas de la ligne de conduite tracée par son prédécesseur. D'un côté il promit à Actard, archevêque de Tours, qu'il ne céderait en rien aux Bretons dans ce que ceux-ci lui demandaient contrairement à la justice et à la raison; d'autre part, il chercha à ramener Salomon par la persuasion, et il lui envoya un bras du pape saint Léon; mais il refusa avec fermeté le pallium à Festinien, quoi qu'en ait écrit plus tard un clerc de Dol de mauvaise foi, falsificateur de la lettre pontificale.

Lorsque Adalard devint archevêque de Tours, en 875, il se plaignit au Pape de l'entêtement des Bretons, qui refusaient de se soumettre à sa juridiction. A cette occasion, le pape Jean VIII menaça encore la Bretagne de l'excommunication; mais les malheurs du temps empêchèrent les démarches de l'archevêque de Tours d'avoir une suite.

Les Normands envahirent, en effet, la Bretagne qui, bientôt dépeuplée par la fuite de ses habitants terrifiés, devint la proie des barbares. Nous ne devons donc pas nous étonner de voir le procès de Dol suspendu pendant près d'un siècle; c'est justement la période pendant laquelle l'invasion, puis le désordre qui suivit, empêchèrent de s'occuper de ce qui pou-

1. V. D. Morice, *Preuves*, I, p. 80.

vait toucher à l'indépendance de la nation bretonne. Lorsque, vers 988, Conan-le-Tort devint le chef suprême des Bretons, la lutte des métropoles recommença.

Hardouin, archevêque de Tours, s'était en effet rendu à Rome et s'y était amèrement plaint de ce que ses droits étaient méconnus en Bretagne. Le pape Jean XVI¹ écrivit en conséquence au clergé breton pour l'engager à rentrer dans l'ordre, le prévenant, ainsi que le duc et les autres seigneurs du pays, que les dissidents s'exposaient à être excommuniés; il avertit aussi Main, occupant alors le siège de Dol, et ne lui donna dans sa lettre que le titre d'évêque. « Mais le moment, dit M. de Barthélemy, n'était pas favorable pour obtenir un acte d'obéissance du clergé et des barons de Bretagne. Conan-le-Tort se vantait de descendre, par les femmes, de la race de Noinoë; il prenait le titre de *princeps Britannorum*, et, suivant Raoul Glabert, portait le diadème à la manière d'un roi; sa qualité de souverain est formellement reconnue par les neuf évêques de Bretagne dans un acte de 990, passé à Dol². La nationalité bretonne se reformait; aussi, de 990 à 1049, on voit Main, Junkêno et Juthcaël prendre le titre d'archevêques de Dol dans des actes nombreux. »

A ce Juthcaël, appelé aussi Johonê, prélat scandaleux dont nous aurons occasion de reparler, succéda Èven; avec ce dernier le procès de Dol entra dans une nouvelle phase. Les Papes précédents avaient refusé le titre d'archevêque aux prélats de Dol; mais Grégoire VII, préoccupé des désordres qui régnaient dans le diocèse de Dol par suite de la déplorable administration de Juthcaël, accorda *provisoirement* à Èven le titre d'archevêque ainsi que le pallium. Raoul, archevêque de Tours, s'émut de cette décision; toutefois, pour le tranquilli-

1. « Jusqu'à présent, dit M. de Barthélemy, les deux lettres dont nous parlons ici ont été attribuées au pape Jean VIII; c'est une erreur évidente. En effet, il y est fait mention du comte Bénéger, qui régna de 933 à 960, et de l'archevêque de Tours Hardouin, dont la prélature peut être placée entre 969 et 988. » (*Mélanges Historiques*, III, 89.)

2. D. Morice, *Preuves*, I, p. 330.

ser, le Souverain-Pontife lui fit remarquer que cette faveur, toute exceptionnelle, n'était donnée qu'en sauvegardant les droits de Tours. Il ajoutait qu'il s'occuperait prochainement de terminer définitivement le procès.

Mais saint Grégoire VII mourut sans avoir eu le temps d'accomplir son dessein, et son successeur Urbain II trouva le litige encore pendant. Aussi au Concile de Clermont, en 1096, décida-t-il que les évêques de Bretagne ne devraient obéir qu'au métropolitain de Tours, et qu'après Rolland I^{er}, siégeant alors à Dol, les prélats qui lui succéderaient n'auraient plus le pallium. « Malgré cela, les Bretons ne se tinrent pas pour battus, et sous Pascal II, Callixte II, Innocent II, Célestin II, Luce II et Eugène III, c'est-à-dire de 1096 à 1140, nous retrouvons les choses dans l'état où elles étaient avant le Concile de Clermont. A chaque nouveau prélat élu à Dol, le Pape reconnaissait provisoirement le titre d'archevêque et le droit au pallium ¹. » Toutefois les archevêques de Dol n'avaient plus que deux évêques bretons qui reconnussent leur juridiction, c'étaient ceux de Saint-Brieuc et de Tréguier; les prélats de Léon et de Saint-Malo avaient abandonné la métropole de Dol vers 1110, et les autres évêques longtemps auparavant.

Vers 1140, la querelle recommença plus vive que jamais et fut portée vainement devant les synodes du Mans, de Vannes, de Paris et de Poitiers. Eugène III chargea alors saint Bernard de s'occuper de cette affaire, et vers 1150 Geoffroy Le Roux, archevêque de Dol, renonça à son titre de métropolitain, ne réclamant que le droit de porter le pallium; pour prix de son obéissance, il fut bientôt promu à l'archevêché de Capoue. Mais Hugues, son successeur sur le siège de Dol, ne fut pas aussi conciliant: il réclama contre l'accord conclu par les soins de saint Bernard, et sur ses plaintes Adrien IV annula cette transaction et lui donna provisoirement le pallium

1. M. de Bzethelmy, loco citato, p. 93.

et le titre d'archevêque; ce Pape ordonna en même temps aux prélats de Tours et de Dol de paraître devant lui pour qu'il étudiât de nouveau leurs prétentions réciproques; mais, cette fois encore, les bonnes intentions du Souverain-Pontife n'amènèrent aucun résultat.

Nous arrivons enfin à la dernière période de l'histoire de ce long procès; nous allons y voir paraître les rois de France, qui finirent par obtenir gain de cause contre les ducs de Bretagne.

En 1177, en effet, Rolland II, élu évêque de Dol, s'empressa d'aller aussitôt à Rome plaider la cause de son Église; Alexandre III manda à cette occasion près de lui Barthélemy, archevêque de Tours, mais ce dernier ne se rendit point à cette invitation. Le Pape écrivit en conséquence au roi de France, le suppliant de lui aider à remettre l'ordre dans la province de Tours. « Cette lettre, dit M. de Barthélemy, nous révèle tout d'abord la part que les rois de France prenaient alors au procès des métropoles et l'influence qu'ils exerçaient sur l'archevêque de Tours; elle explique en même temps pourquoi celui-ci montra si peu d'empressement pour se rendre à Rome, et discuter en présence de l'évêque de Dol une question qui était si claire au fond. A cette époque, d'ailleurs, la Cour de Rome penchait visiblement vers un arrangement dont le but était de maintenir Dol comme métropole de quelques diocèses bretons. » L'archevêque de Tours se rendit enfin à Rome, mais rien ne fut définitivement conclu.

La tournure que prit le procès sous le pontificat de Lucie III devint de plus en plus favorable aux Bretons : Rolland II, l'évêque élu de Dol, resté à Rome, y fut créé cardinal en 1184. Le roi Philippe-Auguste écrivit à cette époque au Pape pour défendre les droits de l'archevêque de Tours sur les Églises de Bretagne et lui expliquer les motifs pour lesquels le métropolitain de Tours ne pouvait se rendre à Rome, où il était cité de nouveau. Lucie III n'accepta point ces excuses; le roi prit alors avec la Cour de Rome un ton hautain et menaçant

et prétendit qu'en enlevant à Tours sa prééminence religieuse sur la Bretagne, le Pape semblait vouloir briser et fouler aux pieds la couronne de France.

Telle était la situation, lorsque Luce III mourut sur ces entrefaites. Son successeur, Urbain III, ordonna une sérieuse instruction du procès, mais il sembla favoriser les vœux de Philippe-Auguste, désirant beaucoup que la paix fût promptement conclue entre les deux Églises. Par ordre du Souverain-Pontife, le prélat de Dol, Jean de la Moucho, demeura neuf ans avec le seul titre d'*élu*; la Cour de Rome, en effet, cessant d'user de palliatifs, ne voulut pas le consacrer évêque avant que sa qualité hiérarchique fût bien et dâment déterminée.

C'en était fait des prétentions de l'Église de Dol, et il était réservé à Innocent III d'y porter le dernier coup. La longue bulle qu'il donna en 1199 et les enquêtes qui l'accompagnent, résument clairement, au point de vue religieux, toutes les phases par lesquelles passa le procès de la métropole bretonne depuis son origine; elle ne laisse subsister aucun prétexte à de nouvelles observations, elle soumet définitivement tous les évêchés bretons à l'archevêché de Tours, et défend au prélat de Dol de prendre désormais le titre d'archevêque et de prétendre au pallium. En 1201, le duc de Bretagne Arthur I^{er}, après avoir consulté ses barons ainsi que les évêques de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Vannes et Quimper, s'engagea à faire exécuter la sentence pontificale, et depuis ce temps le siège de Dol ne fut plus que le premier des évêchés bretons¹.

A dater de cette époque, la Bretagne commença véritablement à être une province du royaume de France, et, quelques années plus tard, Philippe-Auguste en donnait la couronne ducale à un prince de sa maison : l'œuvre de Nominoë était en grande partie acéantie².

1. D. Novice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 759, 767.

2. *Mé. Hist. de Bret.*, III, 407.

CHAPITRE II

CATALOGUE DES ÉVÊQUES & ARCHEVÊQUES DE DOL

(535-4700)

I. — SAINT SAMSON. Nous ne pouvons songer à retracer ici, même en abrégé, la vie du saint fondateur de l'Église de Dol, que tous les hagiographes bretons ont écrite. Rappelons seulement que né en 480, d'Ammon et d'Anne, au pays de Galles, successivement abbé et évêque régional dans son pays natal, Samson débarqua en Armorique vers 518 et construisit peu après un monastère à Dol. Mis par le roi Judual, en 535, à la tête du nouveau diocèse de Domnonée, il reçut de ce prince ainsi que de Childebert, roi des Francs, des marques non équivoques de leur confiance et de leur vénération. En 557 il assista au Concile de Paris en qualité de simple évêque, fait qui prouve à lui seul qu'il n'était pas revêtu de la dignité archiépiscopale, comme quelques-uns l'ont prétendu. Outre le monastère de Dol, il fonda ceux de Pentalla en Normandie et de Rotmou en Beauce, dans des terres que lui donna Childebert; il séjourna aussi parfois à Jersey et à Guernesey, lies qu'il devait encore à la générosité du roi franc¹. Épuisé par les fatigues de l'épiscopat et par ses austérités, plus encore que par son grand âge, saint Samson mourut à Dol en 565, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Les miracles qu'il fit avant et après sa mort établirent promptement

1. A une époque lointaine que nous ne pouvons préciser, les évêques de Dol perdirent leurs terres de Beauce et les lies de Jersey et de Guernesey.

ment son culte dans son Église, et sa fête se célèbre le 28 juillet.

II. — SAINT MAGLOIRE, cousin de saint Samson, naquit comme lui dans le pays de Galles. Fils d'Umbrafaël et d'Asfrelle, il fut élevé par saint Iltut et suivit saint Samson en Bretagne. Ce dernier, avant de mourir, le désigna pour son successeur à l'évêché de Dol (565); mais au bout de trois ans d'épiscopat, saint Magloire se démit de ses fonctions et se retira dans la solitude, d'abord à une demi-lieue de Dol, sur le rocher du Mont-Dol, puis dans l'île de Jersey, où il fonda un monastère et mourut vers 586. Son corps, inhumé à Jersey, fut apporté vers le milieu du ix^e siècle dans l'abbaye de Lehon, près Dinan, par ordre de Nominoë. On célèbre la fête de saint Magloire le 24 octobre, jour anniversaire de sa mort.

III. — SAINT BUDOC, religieux du monastère de Dol, fut choisi par saint Magloire pour lui succéder sur le siège épiscopal de cette ville. Quoiqu'on ait écrit de longues légendes sur ce saint, on sait peu de chose de positif à son sujet. Baudry, l'un de ses successeurs, dit qu'il fit le voyage de Jérusalem, d'où il apporta de précieuses reliques à Dol, qu'il mourut le 8 décembre et qu'il fut inhumé dans sa cathédrale. Sa fête se célébrait le 9 décembre.

IV. — SAINT LEUCHER succéda à saint Budoc. Sous son épiscopat un incendie éclata dans l'église de Dol et fut éteint par la vertu de la croix et de la crosse de saint Samson. Les reliques de saint Leucher furent portées à Paris avec celles de saint Samson et de saint Magloire pendant les invasions normandes.

V. — TYERNMAEL, successeur de saint Leucher, vivait vers 620; c'est à cette époque que lui furent dédiés les *Actes de saint Samson*, publiés plus tard par Mabillon.

VI. — SAINT THURIAU, dont la vie a été écrite plusieurs fois, naquit à Lanvallon et fut choisi par Tyernmael pour le remplacer dans le gouvernement d'abord du monastère de

Dol, et ensuite de tout le diocèse. On ignore l'époque précise où il vécut¹. Du temps de Baudry, le corps de saint Thuriau se trouvait à Paris dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Le *Martyrologe* de Landévenec mentionne en ces termes la mort de ce saint prélat : « *In Minori Britannia, sancti Thuriani, episcopi et confessoris, miræ simplicitatis et innocentie viri.* » La fête de saint Thuriau se fait le 13 juillet.

VII. — SAINT GÉNÉVÉE fut aussi évêque de Dol, la tradition de cette Église et Baudry l'attestent formellement. Ce dernier ajoute que, de son temps, la *Vie de saint Génévée* était conservée à Mantes; elle n'est pas malheureusement venue jusqu'à nous. Au XII^e siècle, le corps de ce saint évêque de Dol était honoré à Loudun, où il avait été transféré.

VIII. — RESTOALD *vel* RETHWALD succéda à saint Génévée, selon Baudry et la tradition officielle de l'Église de Dol. Ce prélat fut contemporain du pape Sévérin, qui occupa le siège de saint Pierre en 640².

« On doit croire, dit M. de la Borderie, que les sept évêques ci-dessus se succédèrent l'un à l'autre sans interruption depuis la mort de saint Samson, mais il n'en est pas de même des suivants³. »

IX. — ARMAEL, dont l'existence comme évêque de Dol postérieur à Rethwald est attestée par Baudry, dut vivre dans la fin du VII^e siècle ou au commencement du suivant. La tradition de l'Église de Dol, qui le mentionne aussi, le confond à tort avec le célèbre abbé saint Armel. Baudry ajoute que cet évêque de Dol fut inhumé dans l'église de Ploërmel.

X. — LOVENAN, évêque de Dol, dut vivre dans le courant du VIII^e siècle. C'est de son temps que fut rédigée la *Vie de saint Samson* qui se trouve aux Blancs-Manteaux.

1. Quelques-uns disent que saint Thuriau ne mourut qu'en 749; mais, dit D. Lobineau, « ce n'est qu'au hasard, ces auteurs n'ont pour eux ni tradition, ni conjecture plausible. » (*Vies des Saints de Bret.*, 177.)

2. Et non pas du pape Sirice, comme l'a dit D. Morice.

3. *Ann. de Bret.*, 1862, p. 458.

XI. — **JUMÆL** *vel* **JUTHINÆL** est mentionné comme évêque de Dol par l'antique tradition de cette Église, qui, dès le ix^e siècle, le faisait contemporain du pape Adrien I^{er}, qui régna de 772 à 795.

Le *Catalogue* attribué à Baudry porte qu'il manque ici plusieurs évêques de Dol dont les noms sont perdus¹.

XII. — **SALACON**, évêque de Dol et non pas d'Aleth, comme l'a dit par erreur la *Chronique de Nantes*, fut un des évêques simoniaques déposés par Nominœ en 848. Il se retira auprès de Jonas, évêque d'Autun, dont il fut le coadjuteur pendant quelque temps. Enfin il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Flavigny, où il mourut si inconnu, en 864, que les Pères du Concile de Soissons, tenu deux ans après, le croyaient encore vivant.

XIII. — **FASTCAIRE** *vel* **FESTINIEN**, créé archevêque de Dol par Nominœ, montra un grand entêtement à défendre ses prérogatives de faux aloi. Nous avons déjà parlé de ce prélat, que soutinrent successivement les rois bretons Nominœ, Érispoë et Salomon; mais, malgré leurs instances auprès des Papes, Festinien ne put obtenir le pallium qu'il sollicitait. Il est plusieurs fois fait mention de cet archevêque, soit dans l'histoire de l'Église de France, dont les évêques le menacèrent d'excommunication s'il ne se soumettait pas à la métropole de Tours, soit dans le *Cartulaire de Redon*, où son nom figure souvent à côté de ceux des rois de Bretagne².

XIV. — **MAIN I^{er}** *vel* **MAHEN** succéda au précédent et se dit, comme lui, archevêque de Dol. Le pape Jean VIII lui écrivit à cette occasion, se plaignant de ce que les évêques bretons sacrassent eux-mêmes leurs confrères dans l'épiscopat et refusassent de reconnaître l'autorité de l'archevêque de Tours. Il conclut par menacer de nouveau la Bretagne d'excommunication; mais, sur les entrefaites, les Normands envahirent

1. D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 733.

2. D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 23, 394, 323, 700, etc. — *Cartul. Eolon.*, 24, 83.

notre pays et le bouleversèrent de fond en comble. Pour éviter la fureur de ces barbares, Main transporta, en 878, le corps de saint Samson à Orléans et le déposa dans l'église de Saint-Symphorien, qui devint dans la suite l'abbaye de Saint-Samson¹.

A partir de cette époque, une grande obscurité règne dans l'histoire de Dol, et une longue lacune existe par suite dans la chronologie des évêques de cette ville. On a bien prétendu qu'un certain Jean, abbé de Saint-Melaine de Rennes, succéda à Main sur le siège épiscopal de Dol, vers 880; mais ce fait est loin d'être prouvé, car on n'a point les noms des abbés de Saint-Melaine de ce temps-là².

D'autres ont cru qu'Agan, gratifié en 930 du don de l'abbaye de Saint-Samson d'Orléans, avait été évêque de Dol; mais, d'après M. Hauréau, Agan était simplement abbé de ce monastère d'Orléans³.

XV. — JOVINIEN. Une lettre de Radhod, prévôt de l'Église de Dol, nous apprend qu'Édouard, roi d'Angleterre de 900 à 925, contracta une association de prière avec Jovinien, archevêque de Dol, et avec les clercs de la cathédrale de Saint-Samson⁴.

Les évêques de Dol n'avaient donc pas abandonné leur peuple pendant ces grandes calamités de l'invasion normande, et Flodoard nous apprend encore qu'en 944 les barbares surprirent la ville de Dol et firent les habitants se réfugier avec leur évêque dans la cathédrale, où plusieurs d'entre eux périrent suffoqués par la multitude; au nombre des victimes se trouva l'évêque lui-même, dont le nom ne nous a pas été conservé⁵.

1. *Délic, Hist. eccl. de Bret.*, II, 361.

2. *Gallia christiana*, XIV, 4043.

3. *Ibidem*.

4. *Anglia sacra*, 30.

5. Ogée appelle cet évêque Gulomarch, sans qu'on sache pourquoi; Albert Le Grand place aussi vers le même temps un prélat à Dol de même nom. Mais cette existence de l'évêque Gulomarch, aussi bien que celle des pontifes que le Père Albert

XVI. — WICOHEN *vel* **JUYHOVEN** devint archevêque de Dol lorsque Alain Barbe-Torte eut un peu réprimé l'insolence des Normands; il fut témoin d'une donation de ce prince faite à Landévénec vers 950. Ce prélat appartenait, paraît-il, à la famille ducal de Bretagne, car, à la mort d'Alain Barbe-Torte, Thibaud, comte de Blois, beau-frère du prince décédé et tuteur du prince héritier encore au berceau, céda à Wicohen la jouissance de l'ancienne Domnonée, c'est-à-dire du pays breton compris entre Dol et le Léon. Mais ce don fut fait au prélat et non point au siège épiscopal de Dol; aussi, après la mort de Wicohen, ce territoire devait-il rentrer dans le domaine ducal.

Cet archevêque de Dol fut donc un grand seigneur, tellement puissant que Juhel Béranger, comte de Rennes, fut réduit à être en quelque sorte son vassal. La *Chronique de Saint-Brieuc* nous dit, en effet, que le comte Béranger vivait sous le patronage du prélat de Dol et s'asseyait à sa table parmi ses familiers. Lorsque Conan-le-Tort, fils de Béranger, devint chef suprême des Bretons en 988, il voulut recouvrer la partie du duché attribuée à Wicohen, et il contraignit l'archevêque à se contenter de ses domaines épiscopaux; celui-ci ne dut pas survivre longtemps à son abaissement¹.

XVII. — MAIN II. En 990, tous les évêques de Bretagne, au nombre de neuf, se réunirent à Dol auprès de Conan-le-Tort. A leur tête se trouva Main, qui prit le titre d'archevêque, à l'exemple de ses prédécesseurs. Le pape Jean XVI écrivit à ce prélat pour l'engager à renoncer à ces prétentions et à se soumettre à Tours, mais ses remontrances ne furent pas écoutées; la Bretagne se reconstituait et le duc Conan soutenait la métropole de Dol².

Quelques auteurs nomment ici, comme successeurs de Main

lui donne pour prédécesseur, n'est point admise par les Bénédictins et semble dénuée de preuves.

1. M. de Barthélemy, *Mélanges Hist. sur la Bretagne*.

2. *Ibidem*.

sur le siège de Dol : Rolland, moine du Mont Saint-Michel, mort en 1004 et inhumé dans cette abbaye, — Guyomarch — et Lanfranc; mais il n'est point question de ces prélats dans les actes de l'Église de Dol¹.

XVIII. — GINGUENÉ *vel* JUNKÈNE fut l'un des plus grands seigneurs de son temps; il était, selon Du Paz, fils de Haimon, vicomte de Dinan, et avait quatre frères tous haut placés, savoir : le vicomte Haimon; Rivallon, seigneur de Combour; Josselin, seigneur de Dinan, et Salomon, seigneur du Guesclin. Ce prélat bâtit de ses propres deniers le château de Combour, qu'il donna à son frère Rivallon, surnommé Chèvre-Chenue. Ginguéné figure en qualité d'archevêque dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Méen par la duchesse Havoise et ses fils vers 1008-1010; — dans la donation de Livré à Saint-Florent, de 1013 à 1022; — dans la donation de Belle-Ile à Redon, en 1026, — et dans les deux chartes du duc Alain III en faveur du Mont Saint-Michel, de 1030 à 1032².

La *Chronique de Nantes* nous représente cet archevêque de Dol comme étant un prélat d'une grande prudence et jouissant d'une autorité considérable à la Cour des ducs de Bretagne.

XIX. — JUTHAEL *vel* JOHONÉE gagna par ses présents la protection du duc Alain III, qui lui confia l'archevêché de Dol avant 1040, époque de la mort de ce prince. Il fut sacré par les évêques bretons malgré la défense du Pape. Ce Johonée fut un prélat scandaleux, simoniaque et débauché; il se maria publiquement et dilapida le patrimoine de l'Église de Dol pour enrichir ses bâtards. Le pape Léon IX ordonna à ce faux archevêque de venir avec ses prétendus évêques suffragants se justifier à Rome en 1050; mais Johonée ne bougea

1. Par une singulière distraction, l'abbé Dério prétend avoir lu dans l'*Obituaire de Dol* le nom de Rolland Guyomarch archevêque; le personnage de ce nom mentionné dans cet *Obituaire* est tout simplement un archidiacre de Dol, dont nous parlerons plus loin.

2. D. Merico, *Preuves*, I, 330, 382, 337, 381 et 372.

pas, et fut excommunié avec tous les évêques qui lui étaient attachés. On dit que les habitants de Dol chassèrent eux-mêmes de leur ville cet indigne prélat, qui se réfugia au Mont Saint-Michel vers l'an 1076¹.

Le Chapitre de Dol élut alors archevêque l'un de ses membres, saint Gilduin, fils de Rivallon, seigneur de Combour, et neveu de l'archevêque Ginguéné. Il était encore très-jeune, et n'osant se charger d'un aussi lourd fardeau, il alla trouver à Rome Grégoire VII, le priant de nommer à sa place Èven, abbé de Saint-Melaine, qui l'accompagnait dans ce voyage ; il revint lui-même en France et mourut en l'abbaye de Saint-Père de Chartres, où de nombreux miracles illustrèrent son tombeau ; sa fête se célèbre le 27 janvier.

XX. — ÈVEN, abbé de Saint-Melaine, fut, en 1076, sacré archevêque de Dol par Grégoire VII lui-même. Ce saint Pape l'autorisa provisoirement à porter le pallium. Èven conserva l'administration de son abbaye, mais il fut bientôt, comme archevêque, attaqué par le méchant Johonée qui, avec le secours du roi d'Angleterre, ne cessait de harceler les Dolois ; puis par l'archevêque de Tours, mécontent de la faveur dont il jouissait à Rome. Le prélat de Dol se débarrassa des attaques de Johonée, mais il fut moins heureux contre son second adversaire. Le Concile de Saintes ordonna à tous les évêques bretons de reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Èven mourut peu de temps après, le 25 septembre 1084 ; son corps fut inhumé à Rennes dans l'abbaye de Saint-Melaine, et l'on plaça dans son tombeau l'inscription suivante, gravée sur une lame de plomb :

ANNO DOMINICÆ INCARNATIONIS 1084, ROM. PONTIFICE GREGORIO VII, CONSULE RHEDONENSI GAUFRIDO ET SYLVESTRO EPISCOPO, VII KAL. OCTOBRIS (OBIT) DOM. EVENUS, DOLENSIS ARCHIEPISCOPUS ET ABBAS SANCTI MELANII, VIR STRENNISSIMUS OMNIUMQUE MORUM

¹ D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 984. — *Catal. des Évêques*, LV.

HONESTATE PRÆCLARUS, PATER PISSIMUS, CŒNOBIQUE HUIUS RESTAURATOR MIRIFICUS. NAM UT PRIMUM ABBATIAM SUSCEPIT, UNUM TANTUMMODO MONACHUM IN EA INVENIT; INFRA VERO 27 ANNOS, QUIBUS MONASTERIO PRÆFUIT, IN TANTUM CONGREGATIO CREVIT, UT DIE OBITUS SUI PERFECTUS NUMERUS CENTUM FRATRUM IBI REMANSERIT. IDEIRCO CREDENDUM EST EUM A DOMINO NON TRICENNUM NEC SEXAGESIMUM, SED POTIUS CENTESIMUM PERCEPISSE FRUCTUM¹.

XXI. — JEAN I^{er} DE DOL succéda à Évon et fut sacré en 1082. Il appartenait vraisemblablement à la famille des seigneurs de Combour et avait été marié. Il fut, en qualité d'archevêque de Dol, arbitre, avant 1093, entre les moines de Saint-Serge et de Saint-Jouin. On ignore l'année de la mort de ce prélat, mais l'*Obituaire* du Mont Saint-Michel mentionne ce décès au 27 janvier.

XXII. — ROLLAND I^{er}, religieux du Mont Saint-Michel, fut élu en 1093 et sacré, d'après Jean Maan, par Raoul, archevêque de Tours. Il fit le voyage de Rome, et Urbain II lui accorda le pallium, sauf les droits de l'archevêque de Tours sur les Églises de Bretagne; le Pape le traitait d'ailleurs du titre d'archevêque de Dol, ce qui émut le prélat de Tours. Malgré les démarches de ce dernier, Rolland conserva toute sa vie le pallium, avec la permission du Souverain-Pontife. Il assista au Concile de Saintes en 1096 et à celui de Bordeaux en 1098, et décéda en odeur de sainteté² en 1107, d'après Albert Le Grand, et le 12 mars, selon l'*Obituaire* du Mont Saint-Michel.

XXIII. — JEAN II DE DOL. Après la mort de Rolland, Jean de Dol, fils de Rivallon, seigneur de Combour, et frère de saint Gilduin, fut élu archevêque; il avait, dans sa jeunesse, fondé le prieuré de Saint-Florent, près de Dol, et, ayant

1. Tresvaux, *Églises de Bret.*, p. 410.

2. L'abbé Tresvaux pense que ce pieux évêque était le saint Rolland dont l'Église de Léon faisait l'office le 31 octobre.

renoncé au monde, s'était mis sous la discipline de Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur, son oncle. Après son élection à l'archevêché de Dol, Jean fit le voyage de Rome pour demander le pallium au Pape, mais il mourut avant d'être sacré et fut inhumé dans l'église de Sainte-Sophie. Baudry, son successeur, lui composa l'épithaphe suivante :

SPLENDIDUS EX ATAVIS, ATAVORUM SPLENDOR ET IPSE,
 GENTE BRITANNUS, HOMO CONDITUR HOC TUNULO.
 HIC ARMIS, PATRIA, NATIS CUM MATRE RELICTIS,
 DUX MODÓ, CONTINUO DE DUCE FIT MONACHUS.
 METROPOLITANÆ SEDI, QUIA VIXIT HONESTE,
 CUI DOLUS EST NOMEN, PRÆSUL HIC ELIGITUR;
 UT QUIBUS EXTITERAT CONSUL, DE CONSULE PRÆSUL,
 PRÆSUL QUAM CONSUL CONSULERET MELIUS.
 AD PAPAM VENIT, SACRARI POSCIT AB IPSEO;
 QUOD DUM DIFFERTUR, IN DOMINO MORITUR.
 PONITUR HIC CULTOR ET RELIGIONIS AMATOR,
 QUEMQUE DOLENT BRITONES SANCTA SOPHIA FOVET.
 SI QUÆRAS NOMEN, NOMEN SIBI SCITO JOHANNEM;
 SI QUIS DIEM MORTIS, DA DECIMAM DECIMI¹.

Le Chapitre de Dol, apprenant cette mort de Jean de Dol, élut alors archevêque Wolgrin, chancelier de l'Église de Chartres, mais l'humilité de ce dernier lui fit refuser l'épiscopat.

XXIV. — BAUDRY *vel* BALDRIC fut l'un des prélats les plus distingués de l'Église de Dol. Né à Meung-sur-Loire, au diocèse d'Orléans, il embrassa la vie monastique à Bourgueil, en Anjou, et en devint abbé en 1089. Placé en 1107 sur le siège archiepiscopal de Dol, Baudry obtint de Pascal II le pallium, qu'il alla recevoir à Rome, et le maintien provisoire de son titre de métropolitain. Il fut sacré le 25 dé-

1. D. Morice, *Catal. des Evêques de Bret.*

combre 1107 dans l'église même de Dol, par le légat du Pape, Gérard d'Angoulême. Savant littérateur, Baudry composa, entre autres choses, une *Histoire des Pontifes de Dol*, une *Vie de Robert d'Arbrissel*, un *Poëme sur la conquête de l'Angleterre*, etc. Ces travaux ne l'empêchaient pas de se livrer avec zèle à la sanctification de son peuple; il fit plusieurs fois le voyage de Rome, assista au Concile œcuménique de Latran, visita les paroisses de Basse-Bretagne qui dépendaient de Dol, se rendit en Angleterre pour y étudier la régularité des monastères de ce pays, et continua en Normandie de semblables investigations. Sur la fin de ses jours, il se fixa dans cette dernière province, au manoir épiscopal de Saint-Samson de la Rocque, et y mourut dans un âge avancé, le 6 janvier 1130. Son corps fut inhumé dans une abbaye voisine nommée Saint-Pierre-de-Préaux, et l'on plaça l'inscription suivante dans l'église paroissiale de Saint-Samson-sur-Rille :

NOTUM SIT PRÆSENTIBUS ET FUTURIS, QUOD BALDRICUS BONÆ MEMORIÆ, DOLENSIS ARCHIEPISCOPUS, DEDICAVIT HANC ECCLESIAM IN HONOREM BEATÆ VIRGINIS MariÆ ET BEATI PETRI, APOSTOLORUM PRINCIPIS, ET SANCTI SAMSONIS, BEATISSIMI CONFESSORIS, VIII IDUS DECEMBRIS, ANNO AD INCARNATIONE DOMINI 1120. EODEM ANNO DEDICAVIT ECCLESIAM SANCTI LAURENTII DE MARISCO, VI IDUS DECEMBRIS, QUÆ SUNT JURIS SANCTÆ DOLENSIS ECCLESIAE.

QUI BALDRICUS REXIT DOLENSSEM ECCLESIAM 22 ANNIS ET 44 DIEBUS. TRICESIMO AUTEM DIE POST CONSECRATIONEM HUIUS PRÆSENTIS ECCLESIAE OBIT IN CHRISTI CONFESSIONE, ET PRATELLIS DORMIT, CUJUS ANIMA ÆTERNAM REQUIEM POSSIDEAT !!

XXV. — GREGOIRE LE ROUX, chanoine et archidiacre de Dol, fut élu archevêque en 1130. Il assista l'année suivante au Concile de Rheims présidé par Innocent II, qui lui accorda

1. V. sur ce prélat l'ouvrage de M. l'abbé Pasquier, *Baudry, abbé de Bourguet, archevêque de Dol*.

le pallium. Plus tard, le pape Luce II fit venir à Rome les deux archevêques de Dol et de Tours, soumit les Églises de Bretagne à celle de Tours, et laissa toutefois le pallium à Geoffroy Le Roux, qui fut accusé par les Bretons d'avoir mal soutenu la cause de la métropole de Dol. Le Souverain-Pontife, pour récompenser ce prélat de son obéissance, nomma peu après Geoffroy archevêque de Capoue; ce dernier abandonna la Bretagne vers l'an 1146¹.

: XXVI. — OLIVIER ne fut élu archevêque par le Chapitre de Dol qu'à la condition expresse de défendre mieux que son prédécesseur les intérêts de la province ecclésiastique de Bretagne. Il n'y manqua pas et conserva ses évêques suffragants malgré la défense du Saint-Siège. Si l'on en croit la tradition de l'Église de Tours, Olivier attira par suite, sur lui et sur l'évêque de Saint-Brieuc, une sentence d'excommunication, mais les actes de cette époque sont perdus. Quoi qu'il en soit, Olivier mourut vers 1154.

: Après sa mort, les chanoines de Dol élurent Guillaume, religieux de Cîteaux; cette élection fut cassée par le Chapitre de l'Ordre, à la requête de l'archevêque de Tours, et Guillaume ne vint point à Dol².

XXVII. — HUGUES LE ROUX, chanoine de Dol et prieur de Sainte-Croix de Nantes, élu archevêque de Dol en 1154, alla trouver à Angers Engelbaud, archevêque de Tours, et se fit sacrer par lui. A son retour en Bretagne, le Chapitre de Dol refusa de le recevoir, et il dut se retirer au Mont Saint-Michel, d'où il gagna Rome. Là, le pape Adrien IV, pour apaiser les chanoines de Dol, releva Hugues de l'obéissance qu'il avait promise à l'archevêque de Tours et lui accorda provisoirement l'usage du pallium. Toutefois, le prélat de Tours lui suscita querelle à son tour, et Hugues Le Roux finit par donner sa démission en 1160. Ogée prétend qu'il resta à Dol

1. *Mélanges hist. sur la Bret.*

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 742.

et qu'il y vivait encore en 1164. Nous avons son sceau de 1158; il est ogival et représente un évêque debout, tête nue, tenant d'une main la crosse tournée en dedans et bénissant de l'autre main; la légende porte : † SIGILLUM HUGONIS DOLENSIS ARCHIEPI. ¹

XXVIII. — RICHARD vel ROGER DU HOMMET, originaire de Normandie, appartenait à une noble famille portant : d'argent à trois fleurs de lys de gueules; il était archidiacre de Bayeux lorsqu'il fut élu archevêque de Dol en 1161; il n'occupa ce siège qu'environ deux ans et dut mourir vers 1163.

XXIX. — JEAN III, archevêque de Dol, était contemporain de saint Jean-de-la-Grille, qui mourut en 1163; il dut donc nécessairement être élu au moins cette année-là. Ce prélat fit confirmer par le pape Alexandre III, en 1174, toutes les donations faites à l'Église de Dol. Il mourut le 27 janvier 1177. Son sceau, de forme ogivale, le représente debout et bénissant, tenant sa crosse tournée en dedans; la légende porte : SIG. JOHAN. DOLENS. EPISCOPI.

XXX. — ROLLAND II, originaire de Pise et doyen de l'Église d'Avranches, puis abbé du Bourg-Dieu, en Berry, fut élu archevêque de Dol en 1177. Il se rendit à Rome et demanda lui-même au Pape une enquête sur les droits des Églises de Tours et de Dol; le pape Lucie III lui donna toute sa confiance et l'envoya en 1182, en Écosse, terminer quelques différends ecclésiastiques, puis, en 1184, il le sacra archevêque de Dol et le fit ensuite cardinal-diacre, du titre de Sainte-Martie in Porticu. Il mourut le 4 mars 1187².

XXXI. — HENRI, successeur de Rolland, se rendit aussi à Rome pour recevoir la consécration épiscopale; mais il mourut dans cette ville d'une maladie contagieuse dès 1188.

XXXII. — JEAN DE VAUNOISE, issu des seigneurs de Vaunoise, en Romillé, était abbé de Saint-Jacques de Montfort

1. Bibl. Nat., ms. lat., 47023. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 739.
2. *Gallia christ.* — *Nél. Aist. sur la Bret.*

lorsqu'il fut élu archevêque de Dol; il jouit peu de temps de cette dignité, car, sacré en 1188, il mourut en 1190 et fut inhumé au milieu de la nef de l'église abbatiale de Montfort. La maison de Vaunoise portait pour armes : *d'argent à l'aigle de sable, armée, membrée et becquée de gueules.*

XXXIII. — JEAN DE LA MOUCHE fut choisi après la mort de Jean de Vaunoise pour le remplacer, mais il conserva neuf ans le titre d'élu de Dol sans pouvoir être sacré. S'étant en effet rendu à Rome pour y recevoir la consécration épiscopale et le pallium, que les Papes avaient coutume d'accorder provisoirement à ses prédécesseurs, il trouva Innocent III inflexible à ce sujet. Jean voulut alors se démettre de ses droits à l'archevêché de Dol, mais le Souverain-Pontife refusa d'accepter sa démission, *fit examiner plus sérieusement que jamais la question controversée entre Tours et Dol, et termina enfin cette querelle, durant depuis trois cent cinquante ans, en ordonnant, comme nous l'avons déjà dit, que l'Église de Dol serait à jamais soumise à celle de Tours, et que ses évêques ne pourraient plus prétendre au pallium.* Cette sentence pontificale fut rendue en mai 1199. Jean de la Mouche mourut de chagrin, prétend-on, quelques mois après, sans avoir même, semble-t-il, reçu la consécration épiscopale. La famille de la Mouche, originaire de l'Avranchin, portait *trois mains pour armoiries.*

Le sceau de Jean de la Mouche était appendu à une charte de l'abbaye de la Vieuville datée de 1195; ogival, il représentait un évêque debout, mitré seulement et sans crosse, étendant les mains dans l'attitude de la prière; légende : † SIGILLUM JOHANNIS DOLENSIS ELECTI ¹.

XXXIV. — JEAN DE LIZANNET *vel* DE LESENECH, d'abord chanoine de Dol, appartenait à une famille bretonne que M. de Courcy croit être la même que celle de Lezonnet, qui portait : *de sable au chevron d'hermines, accompagné de trois*

¹. *Mit. Hist. sur le Brel. — Cartul. Veteris Villa. — Bibl. Nat., ms. lat., 47023*

coquilles d'argent. Cet évêque de Dol alla se faire sacrer par Barthélemy, archevêque de Tours, auquel il promit obéissance; en 1205, il prit part au Synode de Tours. Il mourut le 13 novembre 1231, comme l'atteste l'*Obituaire de Dol*¹, après avoir commencé la reconstruction de la cathédrale de cette ville.

Nous avons le sceau de Jean de Lizannet; il représente un évêque debout, crosse en main et bénissant, sur un champ semé de fleurs de lys; la légende porte : S. JOHIS DEI CA. DOLENSIS EPI. Le contre-sceau montre un buste d'évêque vu de profil et la mitre en tête².

XXXV. — CLÉMENT DE VITRÉ, chanoine et archidiacre de Dol, fut élu évêque en 1231. Nous ne savons pourquoi certains auteurs le nomment Clément de Coëtquen; nous ignorons aussi s'il appartenait à la noble famille de Vitré, qui portait : *de gueules au lion contourné et couronné d'argent.* Il gouverna l'Église de Dol environ dix ans, car il tenait encore son siège en 1241; mais il ne tarda pas à se retirer dans l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres, où il mourut le 9 octobre, sans qu'on sache en quelle année³.

XXXVI. — ÉTIENNE était évêque de Dol en 1243. Il dressa les statuts de son Chapitre et fit des règlements pour la tenue du chœur de son église; il augmenta le personnel de celle-ci en y fondant des grands-chapelains et une psalette; il semble même avoir eu l'honneur d'achever la construction de cette belle cathédrale. Le nom de ce prélat figure dans les chartes jusqu'en 1265, année en laquelle il mourut, le 17 novembre.

1. « NOVEMBER, Id. Obiit Johannes de Lezencod episcopus Dolensis qui dedit XL sol. in costume Dolis quam emerat, pro anniversario suo faciendis die in anno, ita quod canonici habent duas partes et clerici chori terciam partem. »

2. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, LXXXVI.

3. « OCTOBER, VII Id. Obiit felix memorie Clemens de Vitrelo, Dolensis episcopus III^{is}, qui dedit canonicis et clericis Dolensis ecclesie LX sol. super domo Volce (thesaurarii, add. du XVI^e siècle), videlicet duas partes canonicis et terciam clericis. » (Obit. Dolens.)

Son corps fut inhumé, croit-on, dans le chœur de la cathédrale de Dol¹.

XXXVII. — JEAN MAHÉ, fils d'Éven Mahé, chevalier, et de Perpétue², était chanoine de Dol et archidiacre d'Oultre-Loire en l'Église de Tours, lorsqu'il fut élu évêque de Dol, au mois de janvier 1266. D'un caractère conciliant, il termina beaucoup de différends qui surgirent dans son diocèse, et mourut le 13 mai 1279, après avoir fondé son anniversaire dans sa cathédrale³. Son corps fut inhumé dans le chœur de cette église, « proche les marches du presbytère, » sous une table de pierre représentant le prélat portant une grande barbe, revêtu de la chape et coiffé de la mitre⁴. La famille Mahé, originaire du diocèse de Rennes, portait pour armoiries trois chevrons.

XXXVIII. — THIBAUD DE POUENCÉ, fils de Guillaume, seigneur de la Guerche, et d'Hersente de Sillé, fut d'abord, selon Du Paz, chanoine d'Angers, puis de Dol, et doyen de Bayeux. Élu en 1280, il demanda la consécration épiscopale à l'archevêque de Tours. Thibaud fut un des conseillers du roi Philippe-le-Hardi, près duquel il paraît plusieurs fois, et il devint en 1284 l'un des exécuteurs testamentaires de ce monarque. Le diocèse de Dol doit à ce prélat un *Recueil de Statuts* publiés en 1302, la fondation d'une nouvelle prébende dans le Chapitre et le maintien des privilèges de l'évêque de

1. « NOVEMBER, XV Kal. Obiit Stephanus, Dolensis episcopus quartus, qui dedit, ad anniversarium suum faciendum, decimam quam emerat a Bartholomeo Urvoij in parrochia de Pludihen estimatam III minas frumenti; ita quod canonici habeant duas partes et clericus terciam. » (Obit. Dolen.) — M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, p. 66.

2. « MAIUS, Nonas. Obitus Euent Maha militis et Perpetue uxoris ejus, parentum reverendi patris J. Dei gratia quondam Dolensis episcopi, ad quorum anniversarium faciendum habemus de domo dicti episcopi eum Guillelmo Gontier XXX sol. et II gallinas, etc. » (Obit. Dolen.)

3. « MAIUS, III Id. Obiit dominus Johannes Mahe episcopus Dolensis qui dedit, ad anniversarium suum faciendum, XL sol. apud villam Arc. in parrochia de Sancto Brocado; item eum hominibus dicte ville XXVIII sol. (ad vitam relicte Gaufridi Hippi); item apud Bagar-Morvan IIII libras. » (Obit. Dolen.)

4. M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, p. 66.

Dol. Thibaud fonda un obit dans sa cathédrale et mourut le 30 mars 1304. Les armoiries de Thibaud de Pouencé, *de gueules à deux léopards d'or*, se retrouvent encore dans une ancienne verrière de la cathédrale de Dol, où il fut inhumé.

Le sceau de ce prélat est ogival et représente un évêque debout, vu de face, accosté à dextre d'une fleur de lys et à senestre d'une aigle double; sa légende n'existe plus. Le contre-sceau renferme un écu en bannière chargé de deux léopards brisés d'une bande, avec ce mot : + SECRETUM¹.

XXXIX. — THIBAUD DE MORÉAC appartenait à une famille noble de l'évêché de Vannes qui portait d'azur à trois croisants d'or. Il fut élu et sacré en 1304. Il tint son synode en 1302, et il y fut réglé que la moitié des gros fruits des églises vacantes, appliqué par ses prédécesseurs à la fabrique de la cathédrale de Dol, serait partagée entre l'évêque et les chanoines résidants. Thibaud eut beaucoup à souffrir des ducs de Bretagne, jaloux de la puissance des évêques de Dol; ce qui l'obligea à fortifier son manoir épiscopal de Dol et celui des Ormes, voisin de cette ville. Ce fut dans cette dernière résidence qu'il mourut, le vendredi après la Saint-Hilaire, en 1312. Son corps fut apporté à Dol et inhumé devant le maître-autel de la cathédrale, à côté de ses prédécesseurs. Il avait fondé un obit dans cette église².

XL. — JEAN DU BOIS *vel* DU BOSQ, natif du Mans, d'une famille noble portant : *écartelé d'argent et d'azur, à trois têtes de lévrier de gueules brochant*, commença par être chanoine d'Angers et avocat au Parlement de Paris³. Élu

1. « MARTIUS, III Kal. Obiit Theobaldus de Poencé quondam episcopus Dolensis qui dedit ad anniversarium suum faciendum VII libras videlicet, » etc. (Obit. Dol.) — D. Morice, *Preuves*, I, 4037, 4038. — Douet d'Arcq, *Collect. des Sceaux de France*.

2. « JANUARIUS, XX Kal. Obiit Theobaldus, episcopus Dolensis, qui dedit nobis XXXVI libr. ad emendum redditus pro anniversario suo faciendo, de hoc habemus tria quarteria sigilli super bladis anniversariorum de Goveizo et de Maseria. » (Obit Dolens.) — D. Morice, *Preuves*, 4233. — M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, p. 66.

3. On a placé dans les nouvelles verrières de la cathédrale de Dol les armoiries de Jean du Bois comme suit : *écartelé d'argent et d'azur à trois têtes de loup de gueules posées en pal et brochant*; l'écu surmonté d'une couronne, d'une croix

évêque de Dol en 1312, et sacré la même année, il fonda en 1314 l'hospice de Saint-Michel d'Angers, et donna aux chanoines de Dol le droit de correction sur les clercs de son église cathédrale. Devenu aveugle et infirme, il prit pour coadjuteur, en 1321, son archidiacre Raoul; il fonda en 1322 l'office de saint Julien, apôtre du Mans, dans sa cathédrale et un anniversaire pour lui-même. Jean du Bois mourut le 25 janvier 1324, et fut inhumé dans la chapelle absidale de Saint-Samson, qu'il avait, croit-on, fait construire. Son tombeau, appelé vulgairement tombeau de saint Samson, était remarquable; mais il ne reste plus que l'arcade ogivale qui le renfermait, ouverte dans le mur septentrional de la chapelle. La tombe était de marbre noir, « relevée d'arcades et de figures de marbre blanc, au nombre de six; » l'effigie du prélat, en pierre blanche, reposait sur cette tombe et était accompagnée de cette inscription : HIC JACET JOHANNES DE BOSCO CONDAM EPUS DOLENSIS, DE CENOMANIA NATUS, UTRIVSQUE JURIS DOCTOR EXCELLENS, ET FUTIT IN PARLAMENTO REGIS ADVOCATUS; QUI OBIT ANNO DNI MCCCXXIII, DIE MERCURII, FESTO CONVERSIONIS S. PAULI. ORATE PRO EO¹.

En 1742, plaçant une grille devant l'arcade, on fit de ce tombeau une sorte de cage destinée à renfermer les fous, qu'on amenait là pour obtenir guérison, et on grava l'inscription ci-dessus sur un carreau de marbre qui apparaît encore dans le pavé du chœur. Nous ne savons si les restes du prélat furent alors transférés de la chapelle Saint-Samson dans le chœur, comme semble l'indiquer la translation de son épitaphe.

Le sceau de Jean du Bois, en 1315, est ogival et représente un évêque debout, vu de face, occupant un champ orné

archiépiscopale, d'une croix et d'une mitre; le tout surmonté d'un chapeau à quinze houppes.

1. « JANUARIUS, VI Kal. Obiit vir bone memorie dominus Johannes de Bosco quondam episcopus Dolensis qui dedit nobis XL libras ad emendum redditus, ad sum anniter-sorium faciendum, de quibus chorus, luminare, campana, diaconus, subdiaconus habent terciam partem. » (Obit. Dolens.) — Biblioth. Nation., ms. lat., 47092.

d'arabesques; la légende porte : † S. JOHIS. DEI GRA. EPI. DOLENS. Le contre-sceau offre *une mitre, et au-dessus, à dextre, une crosse, avec ces mots : S. SECRETI JOH. DEI GRA. EPI. DOLE.*

XLII. — GUILLAUME MELCHIN, évêque de Troyes, fut transféré à Dol par le pape Jean XXII en 1324; il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 24 avril 1325. Il traita avec le duc Jean III pour les privilèges de son évêché, et mourut peu après, le 15 mars 1328, jour où l'on faisait dans sa cathédrale l'anniversaire qu'il y avait fondé.

XLII. — JEAN D'AVAUGOUR, fils, selon Du Paz, d'Henri, baron d'Avaugour, et de Marie de Beaumont, portait, comme sa famille, *d'argent au chef de gueules*. D'abord évêque de Saint-Brieuc en 1320, il fut transféré à Dol en 1328 par Jean XXII, et fit, le 8 juin de cette année-là, sa soumission à la Chambre apostolique. Son décès arriva le 8 mai 1340, suivant la lettre écrite par le Chapitre à l'archevêque de Tours pour avoir la permission de procéder à l'élection de son successeur.

XLIII. — HENRI DU BOIS appartenait vraisemblablement à la même famille que son prédécesseur Jean du Bois; il devait donc avoir les mêmes armoiries : *écartelé d'argent et d'azur, à trois têtes de lévrier de gueules brochant*. D. Morice nous a conservé les actes de son élection faite le 30 mai 1340, de son acceptation du 5 juin, et des difficultés que fit d'abord l'archevêque de Tours à le reconnaître, parce qu'il n'était pas encore prêtre; or, dans tous ces actes il est nommé Henri du Bois, *Henricus de Bosco*. Il était archidiacre de Dol lorsqu'il fut élu évêque, et le Pape pria l'archevêque de Tours de ratifier son élection. D'après Du Paz, il fut chancelier de Bretagne depuis 1344 jusqu'en 1348. Il mourut au mois de mars, suivant l'*Obituaire* de Saint-Méen, et en 1349 (ancien style, c'est-à-dire 1350, style moderne) suivant la *Chronologie* d'Albert le Grand¹.

¹. Martio, obiit D. Henricus episc. Dolensis pro quo tenemur quater in anno obitum

XLIV. — SIMON LE MAIRE était abbé de Marmoutiers lorsqu'il fut élu, en 1352, évêque de Dol. On pense, mais sans pouvoir l'affirmer, qu'il appartenait à une famille noble portant : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable*. Ce prélat visita le tombeau des Apôtres le 25 février 1355, et fut deux ans plus tard transféré sur le siège épiscopal de Chartres. Il y mourut le 21 juin 1360, et fut inhumé dans son ancienne abbaye de Marmoutiers.

XLV. — NICOLAS succéda à Simon Le Maire, selon le *Registre des provisions accordées* sous le pontificat du pape Urbain V. Il mourut le 16 mars 1366, suivant le même *Registre*.

XLVI. — JEAN DES PAS fut élu évêque de Dol en 1366, mais son élection fut d'abord cassée par le Pape; ce dernier finit cependant par le nommer à l'évêché de Dol et lui donna des bulles, le 7 juin 1367. Jean des Pas fonda, en 1373, le pain quotidien du Chapitre de Dol; il mourut la même année et fut inhumé dans sa cathédrale.

XLVII. — GEOFFROY DE COETMOHAN *vel* DE COETMOISAN, abbé de la Couture, au Mans, devint évêque de Quimper en 1358,

sum facere, pro eo quod dedit centum scuta auri ad redemptionem monachorum Aujus loci captorum per Anglicos. (Obit. Sancti Merenni.) — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4400, 4401, 4402.

Le P. Albert et les auteurs des *Gallia christiana* donnent à cet évêque de Dol le nom d'Henri Cœur, nous venons de voir qu'il ne lui convenait pas; mais il est à remarquer que le successeur d'Henri du Bois ne fut élu qu'en 1352, c'est-à-dire deux ans après la date assignée par Albert à la mort de ce prélat. Peut-être pourrait-on placer à cette époque un évêque ou plutôt un élu du nom d'Henri Cœur. Une singulière tradition existe à Dol, en effet : « Suivant un des statuts du Chapitre de Dol, dit M. Gautier-Bidan, si un évêque mourait le Vendredi-Saint, à l'autel, son successeur devait être le plus ancien des enfants (ou plutôt des prêtres) de cœur, dits vulgairement choristes ou cœurets. Ce cas s'étant rencontré, le plus ancien choriste, qui avait connaissance des statuts, en réclama l'exécution. » Si ce fait eut réellement lieu, — ce que nous n'affirmons point, — cela dut être à l'époque dont nous parlons; Henri du Bois mourant en mars 1350, put fort bien décéder un Vendredi-Saint, Pâques tombant cette année-là le 28 mars; alors le choriste ou cœuret rappela le privilège de sa position, alors aussi très-probablement l'archevêque de Tours refusa de l'admettre; de là des tiraillements qui auront occupé plusieurs années, de là le nom de Henri Cœur ou Cœuret donné au prétendant, de là enfin ce même nom appliqué par erreur à l'évêque Henri du Bois, qui avait lui-même été élu avant d'être prêtre. Mais de tout cela il ne résulte pas qu'il y ait eu un évêque de Dol, élu et sacré, du nom d'Henri Cœur.

et fut transféré à Dol vers 1374. Il appartenait à une famille noble du pays de Tréguier, qui portait : *d'argent au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'argent, alias une croix cantonnée de quatre hures de sanglier*. Il assista en 1375 au Parlement de Paris, qui fixa l'âge de majorité des rois de France, et mourut le 30 novembre 1380.

Sur l'autorité de Suarez, M. Hauréau a écrit¹ que Geoffroy de Coetmoisan était venu de Quimper à Dol dès 1357, qu'il y était resté jusqu'en 1366, et qu'il y avait eu un autre évêque de Dol du nom de Geoffroy de 1374 à 1379; mais le pontificat de Nicolas disparaîtrait en ce cas, et les Bénédictins le présentent comme certain. L'ancien *Gallia christiana* dit aussi que Jean de Dampierre fut transféré par le Pape, en 1374, du siège de Verdun sur celui de Dol; mais ou bien cette translation ne fut pas effectuée, ou bien l'on a confondu cet évêque de Verdun avec le suivant, car il n'est point fait mention de ce Jean de Dampierre dans les actes de Dol.

XLVIII. — GUY DE ROYE était fils de Mathieu, seigneur de Roze, grand-maitre des arbalétriers de France; sa famille, originaire de Flandre, portait : *de gueules à la bande d'argent*. D'abord chanoine de Noyon, puis doyen de Saint-Quentin, auditeur de rote à Avignon et enfin évêque de Verdun, il fut transféré à Dol et fit sa soumission à la Chambre apostolique le 9 août 1381. Il tint peu de temps ce dernier siège, étant devenu, dès l'année suivante, archevêque de Tours. Nommé ensuite archevêque de Sens et de Rheims, il fut tué en Italie, en 1409, dans une émeute populaire à Voutré, dans l'État de Gènes. Son corps, apporté à Gènes, fut inhumé avec pompe dans la cathédrale de cette ville.

XLIX. — PIZANÉ, abbé commendataire de Saint-Méen, évêque de Sinigaglia, dans les États-Romains, et confesseur du pape Urbain VI, fut en 1382 transféré sur le siège de

1. *Gallia christiana*, XIV, 4688.

Dol; mais il mourut le jour de Noël de la même année¹.

L. — ÉVERARD DE TRÉMIGON sortit des seigneurs de Trémigon, en Combour, qui portaient : *d'argent à trois écussons de gueules, chargés chacun de trois fusées d'or rangées en fasce*. D'abord docteur en l'un et l'autre droit, puis doyen de l'Église de Chartres et conseiller du roi, il fut chargé de plusieurs ambassades en Espagne et pourvu d'une charge de maître des requêtes. Son mérite et ses services l'élevèrent sur le siège de Dol en 1382. Il ne l'occupa toutefois que quatre ans, soit qu'il mourut ou qu'il fut transféré à un autre évêché, comme le dit Ogée.

LI. — GUILLAUME DE BRIE était évêque de Rennes lorsqu'il fut transféré à Dol, en 1386. Nous avons déjà eu occasion de parler de lui. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 15 avril 1387, et ratifia le 18 du même mois le douaire accordé à la duchesse Jeanne de Navarre. Sa mort arriva le 2 février 1390, selon le *Compte rendu* au duc pour les fruits recueillis pendant la vacance du siège.

Nous possédons le sceau de cet évêque, en 1387; il est de forme ronde et renferme l'écusson des seigneurs de la maison de Brie, du pays de Rennes, *d'argent à trois fasces breteuses de sable*, accompagné d'une crosse posée en pal derrière l'écu; la légende porte : *SIG. GUILIELMI. EPI. DOL.*²

LII. — RICHARD DE LESMENEZ, ambassadeur du duc Jean IV en Angleterre, fit sa soumission à la Chambre apostolique le 18 avril 1391, en qualité d'évêque de Dol. Il eut des difficultés avec Hamelin, archevêque de Tours, qu'il refusa de recevoir à Dol lorsque ce prélat entreprit de visiter la Bretagne, en 1400. L'année suivante, il commença la fondation du couvent des Carmes de Dol. Richard mourut en 1405, le 20 mai, suivant le *Compte rendu* au duc des fruits recueillis pendant

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 420.

2. D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, II, pl. 1. — M. de Courcy, *Nobill. de Bret.*

la vacance du siège; le 25 janvier, au contraire, d'après l'*Obituaire* de l'église de Dol, dans laquelle il avait fondé un obit.

D. Morice nous a conservé le sceau de cet évêque, en date de 1392; il est rond et renferme un écusson portant : *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre têtes de lion de même*; une crosse est placée en pal derrière l'écu, et la légende porte ces mots : SIG. RICARDI. EPIS. DOL.

LIII. — ÉTIENNE CŒURET, natif de Fougères, d'abord official de Paris, puis archidiacre de Nantes, et enfin évêque de Saint-Briec en 1404, fut transféré à Dol dès l'année suivante, le 1^{er} décembre. Il devint chancelier de Bretagne et assista, par procureur, au Concile de Pise en 1409, et en personne à celui de Constance, en 1415. Ce prélat fonda son obit le 2 août 1429 et mourut le 6 décembre suivant¹. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Dol, « entre les deux piliers de la seconde arcade, du côté de l'évangile. » Son tombeau était remarquable, car il était « haut de trois pieds et demy, garny d'arcades et figures; » orné de la statue de l'évêque, « vestue pontificalement, ayant deux anges à la teste et deux aux pieds, tenant les armes du défunt aux agraphes de leurs habits; » un dais surmontait la tête du prélat, et la broderie du bord de sa chasuble représentait ses armoiries, d'azur à trois cœurs d'or, 2, 1, disposées « par quarreaux. »

Le même écusson de M^{sr} Cœuret se retrouve encore aujourd'hui à la clef de voûte du grand porche de la cathédrale, qu'il fit probablement construire, et sur une maison prébendale qui l'avoisine. Quant au beau tombeau de cet évêque, il fut détruit en 1742, lorsque le pavé du sanctuaire fut refait, et aujourd'hui on lit seulement sur un carreau de marbre, près du maître-autel, l'inscription suivante : HIC JACET STEPHANUS CŒURET DOLENSIS EPISCOPUS, QUONDAM DEMUM BRITANNIÆ CANCELLARIUS, DOCTOR UTRIVSQUE JURIS, QUI OBIT ANNO

¹. « DECEMBER, VIII Id. Anno verbî incarn. 1429, obiit dominus Stephanus Coreti Dol. episcopus. » (*Necrol. Dol.*)

DOMINI 1429, DIE 6^{TA} DECEMBRIS ET PONTIFICATUS ANNO 24. ANIMA EJUS IN PACE REQUIESCAT. AMEN.

Nous avons encore le sceau d'Étienne Cœuret, à la date de 1425; il est rond et représente un évêque mitré, debout, tenant d'une main la crosse et bénissant de l'autre main; on lit autour : SIGILLUM STEPHAN. EPISC. DOL. ¹

Après la mort de M^{re} Cœuret, le pape Martin V proposa l'évêché de Dol à Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo; mais celui-ci refusa cette translation, et le siège de Dol demeura par suite vacant près de dix-huit mois.

LIV. — JEAN DE BRUC, fils de Pierre de Bruc et d'Isabeau de la Bouteveillaye, naquit au manoir de la Bouteveillaye, en Glénac. Nommé en 1422 évêque de Tréguier, il fut transféré à Dol en 1431; le 15 mai de cette dernière année, Pierre de la Cadouyère, chanoine de Dol, prit possession en son nom de l'évêché de Dol. On sait peu de chose de l'épiscopat de Jean de Bruc, qui mourut, selon Du Paz, le 1^{er} novembre, ou, suivant M. Hauréau, le 22 mai 1437. Son corps fut inhumé dans le transept septentrional de la cathédrale, sous une « tombe de cuivre gravée à plat, où un évêque est peint, ayant mitre et crosse, et aux quatre coins y a quatre escussons en bannières chargés d'un sautoir chargé de onze besans ou tourteaux, et de même sur la poitrine mais en escu. » Autour de cette tombe était gravé ce qui suit : HIC JACET PIÆ RECORDATIONIS ET ECCLESIAE DEFENSOR DOMINUS JOHANNES DE BRUC, VENETENSIS DIOECESIS, PAROCHIAE DE GLENAC ORIUNDUS OLIM... MILLESIMO QUADRINGENTESIMO TRIGESIMO SEPTIMO, CUJUS ANIMA IN PACE REQUIESCAT. AMEN ².

Ce tombeau n'existe plus, une simple pierre de granit en rappelle encore l'emplacement dans la cathédrale de Dol, où Jean de Bruc avait fondé un obit. Comme l'on voit, cet évêque portait les armoiries de sa mère : d'argent au sautoir de sable

1. Bibl. Nation., Blancs-Manteaux, XLV. — Archiv. départ., 4 G, 121. — M. Guier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, 69.

2. Bibliothèque Nation., ms. lat., 47092.

chargé de onze (alias cinq) besants d'or, qui est de la Bouteveillaye, de préférence aux armes de la maison de Bruc : d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or.

LV. — ALAIN DE LESPERVEZ, fils de Jean, seigneur de Lespervez, en Plonéour, et de Gueldrech de Tresséol, fut d'abord religieux cordelier et se distingua par ses vertus et par son érudition. Dans un âge assez avancé, dit l'abbé Tresvaux, Alain de Lespervez, confesseur du duc Jean V, fut nommé évêque de Dol par le pape Eugène IV, le 11 décembre 1437; quelques années plus tard, il fut transféré à Quimper, le 24 août 1444; il résigna l'évêché en 1451 et fut nommé archevêque *in partibus* de Césarée. Ce prélat mourut le 16 mars 1455 et fut inhumé dans le chœur du couvent des Cordeliers de Quimper, où il s'était retiré après sa démission. Son mausolée, détruit par la Révolution, était orné de sa statue sculptée en pierre de Korsanton¹. La famille de Lespervez portait pour armes : de sable à trois jumelles d'or.

LVI. — RAOUL DE LA MOUSSAYE appartenait à la noble famille de ce nom, originaire de Plénée-Jugon, et portant d'or fretté d'azur de six pièces. Raoul, maître des requêtes du duc Jean V en 1440, et protonotaire apostolique, fut pourvu de l'évêché de Dol, vacant par la translation d'Alain de Lespervez à Quimper; il fit son entrée solennelle à Dol le 25 décembre 1444. Ce prélat assista par procureur au Concile provincial d'Angers, en 1448, et réclama dans cette assemblée les privilèges de l'Église de Dol. Plus tard il termina par un concordat, ratifié par le pape Nicolas V en 1452, les différends soulevés entre les archevêques de Tours et les évêques de Dol, relativement aux visites du métropolitain dans l'évêché de Dol. Raoul de la Moussaye fonda en 1455, dans sa cathédrale, les trois chapellenies de la Sainte-Trinité, et mourut le 16 avril 1456².

1. M. de Elois, *Annal. du Dioc. d'Ogée*, v° Quimper. — Quelques panneaux de ce tombeau, sur lesquels sont sculptées les armoiries du prélat tenues par des anges, sont maintenant déposés au Musée archéologique de Quimper.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 4640. — *Archiv. départ.*, 4 G, 418.

LVII. — **ALAIN DE COËTIVY** fut l'un des plus grands personnages de son temps. Il naquit en Basse-Bretagne, le 8 novembre 1407, d'Alain III, seigneur de Coëtivy, et de Catherine du Chastel. Il était archevêque d'Avignon lorsque le pape Nicolas V le nomma cardinal du titre de Sainte-Praxède, le 20 décembre 1448, et c'est sous le nom de cardinal d'Avignon qu'il fut dès lors plus généralement connu. Envoyé en Bretagne en qualité de légat du Saint-Siège, Alain de Coëtivy procura la canonisation de saint Vincent Ferrier et obtint l'évêché de Dol en commende, le 17 juin 1456. Comme il ne pouvait administrer ce diocèse, il s'y fit remplacer d'abord par Ambroise de Cambrai, précédemment évêque d'Alêt, puis par un autre prélat appelé Gabriel, nommé le 6 juin 1460. Le cardinal de Coëtivy, pourvu de nombreuses commendes, fut tout à la fois archevêque d'Avignon, évêque de Dol, d'Uzès et de Sabino, prévôt de Toulouse et de Saint-Martin de Vertou, abbé de Redon et prieur de Béré, du Pertre, de Brugny, de Courans et de Mortaigne. Il avait choisi sa sépulture, s'il mourait en Bretagne, dans l'église collégiale de Notre-Dame du Folgoët, en Léon, où l'on y voit encore son énéotaphe; son effigie, agenouillée au pied du beau calvaire qui avoisine cette église, est une œuvre de sculpture très-remarquable; dans les vitraux de la collégiale, le cardinal est également représenté et partout apparaît son blason : *fascé d'or et de sable de six pièces*. Retenu à Rome par la confiance que lui témoignaient les Papes, Alain de Coëtivy mourut en cette ville le 22 juillet 1474; ses funérailles furent « les plus magnifiques et les plus somptueuses qui eussent été faites à Rome de mémoire d'homme. » Il fut inhumé dans son église cardinalice de Sainte-Praxède, où l'on retrouve encore son superbe mausolée, surmonté de sa statue en marbre blanc et accompagné de cette épitaphe : **SEDENTE SIXTO IV, ALANUS EPISCOPUS SABINENSIS, ECCLESIAE ROMANÆ CARDINALIS, NOBILISSIMA APUD BRITONES COETIVORUM GENTE NATUS, ILLUSTRIS LEGATIONE AD GALLOS PRO FIDE FUNCTUS, CUJUS VITA EXEMPLUM**

VIRTUTIS, ACTIONES AUTEM PRIVATIM ET PUBLICE SALUTARES
FUERE, HOC MONUMENTO CONDITUS EST. VIXIT ANNOS 66, MENSES
OCTO, DIES QUINDECIM. 1474.

C'est au cardinal de Coëtivy que l'on doit l'érection en
église paroissiale du sanctuaire national de Saint-Yves-des-
Bretons à Rome.

LVIII. — CHRISTOPHE DE PENMARC'H, fils d'Henri, seigneur
de Penmarc'h, et d'Alix de Coëtivy, du pays de Léon, fut
pourvu de l'évêché de Dol, sur la résignation du cardinal
d'Avignon, son oncle, alors malade à Rome. Il écrivit au duc
de Bretagne pour lui demander son agrément, et il l'obtint;
mais le cardinal étant décédé avant que la réponse du duc fût
arrivée, le Pape lui conféra l'évêché vacant *per obitum*, et non
sur la résignation précédente. Le duc ayant eu connaissance
de cette collation, ne voulut plus, dès lors, reconnaître Chris-
tophe de Penmarc'h pour évêque de Dol ni recevoir son ser-
ment de fidélité. Les choses restèrent en cet état jusqu'en
1478, que Christophe fut transféré, le 14 janvier, sur le siège
de Saint-Brieuc. Il y mourut le 17 décembre 1503, et ses
armoiries, *d'or à trois colombes d'azur* (qui étaient le blason
du Colombier, dont les Penmarc'h possédaient la seigneurie),
se retrouvent à deux clefs de voûte de la cathédrale de Saint-
Brieuc¹.

LIX. — MICHEL GUIBÉ, fils d'Adenet Guibé et d'Olive
Landais, sœur du célèbre trésorier de Bretagne, fut d'abord
chanoine de Notre-Dame de Nantes, puis, en 1477, évêque
de Saint-Pol-de-Léon. Transféré à Dol en 1478, il fit ser-
ment de fidélité au duc le 4 août de la même année, et paya
les droits de la Chambre apostolique le 5 mars 1479. Michel
Guibé fut nommé peu après coadjuteur de l'évêque de Rennes
lorsque ce dernier, Jacques d'Espinay, fut arrêté par ordre
de Landais, et, après la mort de ce prélat, il le remplaça sur
son siège en 1482. Nous avons précédemment parlé de la

1. M. Geslin de Bourgogne, *Anciens évêchés bret.*, I, 44.

mort de ce prélat, arrivée en 1502, et de sa sépulture dans la cathédrale de Rennes; il portait pour armes : *d'argent à trois jumelles de gueules accompagnées de six coquilles d'azur, 3, 2, 1, au chef d'or.*

LX. — THOMAS JAMES, fils de Pierre James, naquit à Saint-Aubin-du-Cormier d'une famille noble qui portait : *d'azur au chef d'or chargé d'une rose de gueules.* Il fut prieur de Saint-Jacques de Pirmil, archidiaque de Ponthièvre, ambassadeur du duc de Bretagne près du pape Sixte IV, qui le fit châtelain du fort Saint-Ange à Rome, et enfin évêque de Léon en 1478. Transféré à Dol le 2^e mars 1482, il prêta serment au duc le 15 avril et fit sa soumission à la Chambre apostolique le 15 juillet suivant. Il quitta définitivement la Ville-Éternelle pour résider en Bretagne vers 1486, et se distingua dans son diocèse par sa piété et son érudition. Sa mort arriva le 5 avril 1504; il fut inhumé dans le transept septentrional de la cathédrale de Dol, où il avait fondé son anniversaire.

Par son testament, en date du 4 avril 1503, le pieux évêque avait déclaré vouloir être enterré « sans aucune pompe et comme le dernier du peuple; » mais son neveu Jean James, trésorier et chanoine de Dol, lui fit élever en 1507, par le fameux sculpteur Jean Juste, un superbe tombeau qui existe encore, quoique bien défiguré par le vandalisme révolutionnaire. Voici la description que nous ont laissée de ce monument les Bénédictins qui visitèrent Dol au siècle dernier :

« Au pignon de la croisée, du côté de l'évangile, dans une grande et magnifique arcade ornée de deux pilastres carrés fort enjolivés de sculpture, avec chapiteaux, architrave, corniche, deux figures et un grand fronton, est un tombeau de pierre blanche dorée par filets, de figure carrée oblongue, orné de quatre pilastres semblables en façon de gaines, soutenant architrave, frise, corniche et fronton, sur la table duquel, qui est de quatre pieds de haut, est la figure de l'évêque James en habits sacerdotaux, mitre en teste; deux petits

anges soutenant les oreillers, et derrière sont deux petits demy-piliers ou supports quarrés sur lesquels sont deux anges assis soutenant les armes, ceux de la teste avec casque, ceux des pieds avec mitre; et au fond deux grands anges en bas-relief tenant les armes avec la simple croix. Sur le devant, deux niches avec la figure des vertus (la Force et la Justice), et au milieu une plaque de cuivre enchâssée dans la maçonnerie où l'on voit ces paroles escrites autrefois en or :

« D. THOMAS JAMES, JURIIUM DOCTOR, PATRIA ALBINUS DE CORMERIO, PATRE PETRO, SIXTI PAPÆ TEMPORE ARCIS SANCTI ANGELI ROMÆ CASTELLANO ET FRANCISCI BRITONUM DUCIS ORATORE AC PROCURATORE, PENTHEVRIÆQUE ARCHIDIACONO, LEONENSIS EPISCOPUS CREATUS ET PAULO POST IN DOLENSEM EPISCOPATUM TRANSFERTUR. VIR QUIDEM OPTIMUS AC DIVINI CULTUS CUPIDUS ET ASSIDUUS, IN DELINQUENTES CLEMENS; PAUPERUM, PUPILLORUM ET VIDUARUM CAUSAS ET VITAM PROPRIA MANU ITA TUTATUS EST, UT AD OMNIBUS MERITO PATER PAUPERUM DICERETUR; IN RELIGIOSOS DENIGNS, VIRGINES EGENAS CLAM DOTABAT; CILICIO UTENS, BIS AUT TER IN HEBDOMADA JEJUNANS; FAMILIARES PARENTUM LOCO HABENS; POST BELLORUM TURBINES INTER FRANCORUM REGEM CAROLUM VIII ET FRANCISCUM BRITANNIÆ DUCEN, DOLENSISQUE CIVITATIS DIRUPTIONEM ET ECCLESIAE DEPREDATIONEM VI FACTAM, QUÆ FUIT XI OCTOBRIIS 1482, ET URBS ET NUNDINARUM P. HALLE (sic), ET CASTRORUM. ATQUE MOLENDINARUM FACTUS EST RESTAURATOR. AD ALEXANDRO PAPA VI, OB EJUS EXIMIAS VIRTUTES CRUCIS DEFENDÆ BENEFICIUM ANTE SE PER DIOECESIM ET SIBI ET SUCCESSORIBUS OBTINUIT, ET IN ARMIS AC SIGILLIS UBIQUE PALLA POSSENT DOLENSES EPISCOPI UTI; ECCLESIAM MIRIFICE FUNDATIONIBUS DOTAVIT, JUDAQUE ECCLESIAE ET DIGNITATEM SEMPER TUTATUS EST; ORNAMENTISQUE EX AURO ET SERICO, VASISQUE ARGENTEIS ET AURATIS DECORAVIT. OBIT PRÆSUL NONAS APRILIS, DIE VENERIS SANCTA, HORA NONA 1503, PASSIONEM DEVOTE AUDIENDO, ET HIC COLLACHRYMANTIBUS OMNIBUS SEPELITUR. SEDIT ANNIS UNO ET VIGINTI, DIES SEPTEM, CUJUS ANIMA DEQUIESCAT IN PACE. AMEN.

« D. THOMÆ HOC SEPULCHRUM JOANNIS JAMES EJUS NEPOTIS, JURIIUM LICENTIATI, LEHONNENSIS COMMENDATARIÏ, DOLENSIS THESAURARIÏ ET CANONICI IMPENSA ET CURA STRUCTUM ATQUE ORNATUM, ANNO 1507 ¹. »

LXI. — MATHURIN DE PLÉDRAN appartenait à une famille noble qui portait : *d'or à sept macles d'azur, 3, 3, 1*. Chanoine de l'Église de Nantes, dont son frère Jean était le doyen, et recteur des églises Saint-Denis et Saint-Sébastien de cette ville, Mathurin fut élu évêque de Dol le 12 juin 1504, mais il ne fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale que le 6 juin 1507 et prit place au Chapitre de Dol le 18 du même mois. C'est à ce prélat que le diocèse de Dol doit son premier *Bréviaire* imprimé, ainsi qu'un *Recueil de Statuts synodaux*. Mathurin de Plédran mourut le 10 décembre 1521 et fut inhumé dans la chapelle absidale de sa cathédrale.

Du temps d'Albert Le Grand, « la représentation de cet évêque de Dol se voyait en l'église Saint-Pierre de Nantes, en la vitre de la chapelle Saint-Hervé et Sainte-Magdeleine, estant à genoux, la mitre en tête et la croix archiépiscopale en main, vestu d'une chappe *d'or semé de macles d'azur*, ses armes auprès, présenté par saint Mathurin. »

Le sceau de ce prélat, en 1516, rond et armorial, renferme un écu portant *sept macles, 3, 3, 1*; une simple croix posée en pal derrière l'écu; la légende est : † SIGILLUM MATHURINI EPI. DOLENSIS.

En tête des *Statuts synodaux*, imprimés par ses ordres vers 1510, se trouve l'écusson de Mathurin de Plédran, portant : *neuf macles, posées 3, 3, 3*; l'écu, en bannière, est timbré d'une croix et tenu par deux anges qui soutiennent au-dessus, l'un une mitre, l'autre un casque ².

1. *Biblioth. Nation., Blancs-Manteaux, XIV.* — V. sur ce tombeau une intéressante notice de M. Ramé dans les *Mél. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 11.

2. M. Hauréau, *Gallia christ.* — *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Biblioth. Nation., ms. latin, 47002.* — Dans les nouvelles verrières de la cathédrale de Dol, on a

LXII. — **THOMAS LEROY** naquit à Tréhel, en Messac, de Raoul Le Roy et de Marie de Cazillon; protégé par la reine Anne de Bretagne et par les rois Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, il devint l'un des personnages les plus importants de Rome, où il fut nommé procureur des Lettres apostoliques, abrégiateur des archives de la Cour romaine, clerc du collège des cardinaux, etc.; il était en même temps richement pourvu de bénéfices en Bretagne: doyen ou recteur de huit paroisses¹, il était encore chef de la collégiale de Notre-Dame à Nantes, trésorier du Chapitre de Rennes, archidiaque de Plougastel et chanoine des Églises de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Quimper.

A la mort de Mathurin de Plédran, le Pape nomma Thomas Le Roy évêque de Dol (1522); mais le roi François I^{er} prétendit que cette nomination était contraire au Concordat qu'il venait de conclure avec le Saint-Siège et refusa de reconnaître le nouveau prélat. Ce prince aimait cependant personnellement Thomas Le Roy, auquel il accorda, la même année, des lettres de noblesse avec ces armoiries: *d'or à deux fleurs de lys d'azur mises en fasce*. L'évêque élu de Dol fut forcé de rester à Rome, où il mourut le 21 octobre 1524, avant d'avoir été sacré. Suivant ses ordres, son corps fut inhumé dans l'église française de la Trinité-du-Mont, à Rome, où l'on ne retrouve plus son tombeau, et son cœur fut apporté à Nantes, dans la superbe chapelle qu'il avait fait construire en l'honneur de saint Thomas dans l'église collégiale de Notre-Dame. « Une tombe de cuivre gravée, placée sous le marchepied de l'autel, représentait dans cette chapelle Thomas Le Roy, la mitre en tête, revêtu des ornements sacerdotaux, les mains jointes sur la poitrine, le bras droit soute-

placé les armoiries de Mgr de Plédran comme suit: *d'or à sept nacles d'azur percées d'argent, 3, 3, 1; l'écu surmonté d'une couronne, d'une croix archiépiscopale, d'une crosse et d'une mitre, le tout sommé d'un chapeau à quinze houppes*.

1. Thomas Le Roy était doyen de Bain et recteur de Poligné, Messac et Domagné, au diocèse de Rennes, Nozay, Derval et Fougeray, au diocèse de Nantes, et Bothoa, au diocèse de Cornouailles.

nant une croix au lieu d'une crosse. Au haut, deux anges supportaient l'écusson de ses armes timbré d'une croix. Deux colonnes, style renaissance, sur les bases desquelles se voyait le même écusson timbré d'une crosse, formaient les côtés de la niche dans laquelle était couché le prélat ; autour on lisait l'inscription suivante :

« HIC JACET COR REVERENDI IN CHRISTO PATRIS DOMINI THOMAS REGIS, DOLENSIS ELECTI, CAMERE APOSTOLICÆ CLERICI, LITTERARUM APOSTOLICARUM ABBREVIATORIS AC SCRIPTORIS, HUIUS BASILICÆ CAPICERI NECNON REQUESTARUM CONSILII BRITANNIÆ MAGISTRI, QUI ROME FATIS CONCESSIT XXI MENSIS OCTOBRIS DIE, ANNO DOMINI MDXXIV, CUJUS ANIMA IN PACE REQUIESCAT. AMEN ¹. »

Après la mort de Thomas Le Roy, la querelle continua entre le Pape et le roi de France, et Clément VII nomma à l'évêché de Dol Jean de Staphileo ; mais le Chapitre de Dol ne voulut pas plus reconnaître ce prélat que le roi ne voulut l'agréer, et le siège de Dol demeura par suite vacant pendant quatre années.

LXIII. — FRANÇOIS DE LAVAL, fils naturel de Guy XVI, comte de Laval, et d'Anne d'Espinay, trésorier de la collégiale de Vitré, et plus tard abbé commendataire de Paimpont et du Tronchet, fut nommé évêque de Dol par le roi François I^{er} en 1528. On prétend que le Chapitre de Dol refusa de recevoir François de Laval dans le chœur de sa cathédrale, à cause de sa naissance illégitime, et que, par suite, ce prélat plaça son trône dans la chapelle Saint-Sébastien de la même église, où l'on voyait autrefois sa statue, le représentant agenouillé, au haut d'une colonne ornée de son écusson et de la date 1537 ; toujours est-il que M^{gr} de Laval se fit légitimer en 1539. Il fit, au reste, beaucoup de bien à l'Église de Dol, et finit par se faire aimer de son clergé et de ses diocésains.

1. M. de la Nicollière, *Hist. de la Collégiale de Notre-Dame de Nantes*.

Sur la fin de sa vie, le mauvais état de sa santé l'obligea à prendre pour auxiliaire Charles Pineau, abbé de Montfort et évêque de Castorie; lui-même se retira dans son prieuré de Sainte-Catherine de Laval, où il mourut le 2 juillet 1556. Son cœur fut déposé à Vitré, à l'entrée du sanctuaire de la collégiale de la Magdeleine, sous une grande plaque de cuivre portant son épitaphe en vers alexandrins. Son corps, apporté à Dol, fut inhumé dans le sanctuaire de la cathédrale, au milieu du chœur, sous un tombeau haut de trois pieds, rasé en 1742. C'était une table de marbre jaspé, supportée de quatre piliers en termes, de même matière, et sous le milieu une espèce d'urne en pierre; au bord de laquelle table de marbre était écrit :

MESSIRE FRANÇOIS DE LAVAL, ÉVESQUE DE DOL, ABBÉ DE PAIMPONT ET DU TRONCHET, QUI FONDA CÉANS DOUZE OBITS, DÉCÉDÉ LE 2 JUILLET, DORT ICI. REQUIESCAT IN PACE!

A défaut du sceau de François de Laval, nous possédons un jeton frappé par ordre de ce prélat et portant ses armoiries timbrées d'une croix, d'une mitre et d'un casque, avec cette légende : † F. DE LAVAL DEI GRA. EPS. DOLENSIS. Ses armoiries, qu'on voyait autrefois à Rennes dans la chapelle qu'il avait construite au convent des Cordeliers, et qu'on retrouve encore aujourd'hui sur le trône épiscopal du chœur de l'église de Dol et sur la colonne de la chapelle Saint-Sébastien, étaient : *écartelé* : au 1^{er} d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui est France; au 2^e et 3^e d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur, qui est Montmorency-Laval; au 4^e d'azur à trois fleurs de lys d'or et au bâton componné d'argent et de gueules, qui est Évreux; sur le tout : de gueules au lion contourné et couronné d'argent, qui est Vitré¹.

1. M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*. — *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., 47092.

LXIV. — JEAN DU MATZ, fils de René du Matz, seigneur de la Vaisouvière, et de Marguerite de la Jaille, baronne de Mathefelon et de Duretal, en Anjou, était doyen de l'Église d'Angers et seigneur de la Vaisouvière, baron de Mathefelon et de Duretal, lorsqu'il fut nommé évêque de Dol. Il reçut ses bulles, prit possession, par procureur, de son évêché le 25 septembre 1557, mais mourut avant d'avoir été sacré, le 12 octobre suivant. Son corps fut inhumé dans un magnifique tombeau, élevé dans la cathédrale d'Angers, dans la chapelle des chevaliers du Croissant; sa statue, en marbre blanc, le représentait couché et mains jointes, sa mitre à ses côtés, sous une arcade au fond de laquelle était son écusson, *d'argent fretté de gueules de six pièces au chef échiqueté d'or et de gueules*, timbré d'une croix et surmonté d'un chapeau : au-dessus s'élevait un vaste baldaquin, dans le style renaissance, soutenu par de riches colonnes, le tout en pierre, et terminé par trois squelettes assis sur le fronton, lançant des flèches et embouchant des trompettes. Quant au cœur du prélat, il fut déposé dans l'église de Duretal, avec cette inscription gravée sur une lame de cuivre :

ÉPITAPHE POUR LE CŒUR DE FEU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU
JEHAN DU MAS, SEIGNEUR ET BARON DE DURESTAL, ARCHEVÊQUE (*sic*)
DE DOL, QUI DÉCÉDA LE 12 OCTOBRE 1557.

PIÉTÉ, VERTU ET HONNEUR,
PASSANT, ORNAIENT CE NOBLE CŒUR,
QUI FUT PRESSÉ DE CETTE LAME
SOUDAIN AU SORTIR DE SON AME.
ET SI TU T'ENQUIERS, TROP SOIGNEUX,
POURQUOI LE TOMBEAU SOMPTUEUX
QUI LE RESTE DU CORPS ASSEMBLE
CE CŒUR NE RETIENT TOUT ENSEMBLE,
ON TE DIRA QU'AULTRE TOMBEAU
NE LUY A POINT SEMBLÉ SI BEAU

QU'ESTRE DEDANS SA PROPRE TERRE
LAQUELLE AULTREMENT NE L'ENSERRE,
QU'ATTENDANT QUE LA DÉITÉ
LE TIRE A L'IMMORTALITÉ¹.

LXV. — CHARLES D'ESPINAY, fils de Guy, seigneur d'Espinau, en Champeaux, et de Louise de Goulaine, fut chantre de Rennes, abbé du Tronchet et de Saint-Gildas-des-Bois, prieur de Gahard et de Bécherel. Il devint évêque de Dol en 1558; mais son sacre fut retardé plusieurs années et n'eut lieu que le 16 septembre 1565; Du Paz et D. Morice disent que cette cérémonie fut faite dans l'église priorale de Gahard, par Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches, assisté d'Étienne Bouschet, évêque de Cornouailles, et de Rolland de Neufville, évêque de Léon. Charles d'Espinau ne fut reçu dans le Chapitre de Dol que le 4 février 1566. Il assista au Concile de Trente, avant d'être sacré, en 1563, et à celui d'Angers en 1583. Ce prélat mourut au château de Dol, le 12 septembre 1591; son corps fut inhumé, le 22 de ce mois, dans son église cathédrale, où il avait fondé un obit, « sous un riche et honorable tombeau, élevé de terre; » son cœur fut déposé dans l'église collégiale de Champeaux, fondée par ses ancêtres. La famille d'Espinau portait : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or*².

LXVI. — EDMOND REVOL *vel* DE REVOL. Après la mort de Charles d'Espinau, le Chapitre de Dol fit des démarches pour faire nommer évêque Melchior de Marconnay, abbé de Rillé; mais elles n'aboutirent point, et le roi donna l'évêché de Dol, en 1593, à Edmond Revol, fils de Louis Revol, secrétaire d'État. Ce personnage ne demanda point de bulles à Rome, ne se fit point sacrer, mais jouit pendant dix ans des revenus

1. *Biblioth. Nation.*, ms. lat., 47023.

2. Dans les nouvelles verrières de la cathédrale, l'on a placé les armoiries de M^r d'Espinau dans un écu surmonté d'une couronne, d'une mitre, d'une croce et d'une croix archiépiscopale, et sommé d'un chapeau à quioze boupes.

de l'évêché; il finit par céder ses droits, en 1603, à son cousin Antoine Revol, se réservant seulement une pension de 4,000 livres, et il mourut fort âgé, en 1627, doyen des conseillers du Grand-Conseil. La famille Revol, originaire du Dauphiné, portait : *d'argent à trois trèfles de sinople.*

LXVII. — ANTOINE REVOL *vel* DE REVOL, né à Paris en 1548, cousin germain d'Edmond Revol, embrassa d'abord la carrière des armes, puis l'état religieux, et devint chanoine régulier et abbé de Saint-Ruf de Valence, en Dauphiné, puis chanoine et chantre de Dol. Nommé évêque de cette ville en 1603, il fut sacré à Paris le 6 janvier 1604, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, par Paul Hurault, archevêque d'Aix, assisté des évêques de Boulogne et de Mâcon; il prit possession de son évêché le 20 février suivant. Ami de saint François de Sales, il fonda à Dol un monastère de la Visitation et se distingua par ses vertus. Il mourut d'une fièvre dont il fut saisi à la procession de Sainte-Anne de Cherruicx; transporté au manoir épiscopal des Ormes, il décéda le 6 août 1629. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Dol, où il avait fondé son anniversaire; il repose dans le tombeau de l'évêque Mathurin de Plédran, que l'on ouvrit à cette occasion, dans la chapelle absidale. Les neveux du prélat, Edmond et Louis de Revol, lui érigèrent un monument, où ils placèrent deux longues épitaphes; la première, gravée sur une table de cuivre, « à plate terre, » était ainsi conçue :

D. O. M.

REVERENDISSIMI IN X^o PATRIS D. D. ANTONII DE REVOL DOL.
ANTIST. VIGIL^m, INTEG^m, INNOC^m, EPITAPHIUM.

PLANGITE EHEU! ACERBUM CASUM, CIVIS GREX DOL. TOTA DEMUM
ARMORICA; PATER PRÆSUL PRÆSES VESTER, IPSAMET COMITAS
SANCTITAS, IN REBUS GERENDIS SOLERTIA ANTONIUS REVOLLÆ
GENTIS SUPREMUM DECUS VIXIT; CESSERE TANDEM FATIS ANNULUS,
CRUX, INFULA; HIS OMNIBUS IN LUDI BREVIS HÆC URNA UTITUR
INFELIX. SUO JURE AC NIHIL PRÆTER CADUCUM TOLLIT, PARCITE

FLETIBUS, O CIVITAS, PLEBS, PROVINCIA, MELIOR ANTONII PARS
CELESTIS, NEMPE ILLA ORIGO RESTAT, Q. ASSERENTE NUMINE,
TRANSIT INGENIUM UTIQUE PIO UT SOLEBAT AMORIS AFFECTU EXERTA
CURA IN OMNIUM VESTRUM COMMODA, NUNC QUAM MAXIME PEREN-
NITER QUÆ INVIGILANTEM SIC ILLE ÆTERNUM ELUEBIT HEROS
VESTER.

REDETE JUSTA, DICITE GRATA,
SPARGITE FLORES VERBA PARENTI.

SEdit ANNOS 25, MENSES 7, OBIt 8 ID. AUG. 1629, ANNUM
ETATIS AGENS 61.

*Ennemondus de Revol, hujus ecclesiæ præcentor, ex fratre
primogenito filius, et Ludovicus de Revol, hujus ecclesiæ cano-
nicus, ex fratre domino de la Ramillère, et Guillelmus de
Revol, Guillelmus de la Buissière mærentes imposuerunt.*

Cette inscription n'existe plus, mais sur une table de
marbre scellée dans la muraille de la chapelle, surmontée du
buste de l'évêque et de son écusson : d'argent à trois trèfles
de sinople, est encore gravé ce qui suit :

D.O.M.

SISTE, VIATOR, MORÆ PRETIUM FERES. HIC VITÆ PURIORIS VEL
SECTANDA NORMA, VEL COLENDÆ MEMORIA TIBI SURJICITUR. VIR
MAXIMUS ANTONIUS, PATRIA DELPHINUS, GENERE REVOLIUS, HAUD
IMPAR MAJORIBUS SUIS, ANNIS JUNIORIBUS UTRAMQUE MILITIAM
PROFESSUS EGREGIE, TANDEM ÆTATE MATORIORI UNICE CHRISTI
MILITIÆ SE ADDIXIT. PRIMUM APUD SUOS SANCTI RUFII ABBAS, DEIN
APUD ARMORICOS HUIUS DOLENSIS ECCLESIE PRÆSUL EFFECTUS
EST, EAM REXIT ANNIS 25, PRORSUS INCUMBENS ILLI, CAVENSQUE
NE QUÆ DEBET, VEL AB EPISCOPO PIETAS, VEL A COMITE FORTI-
TUDO, A QUOQUAM IN EO DESIDERARI POSSET. CATHEDRÆ SUÆ
CONVULSUM HONOREM TENENDI PRIMAS IN COMITIS HUIUS PRO-
VINCIE PENITUS ASSERUIT; MONASTERIORUM HAC IN URBE EXISTEN-
TIUM UNUM AD STRICTIOREM PIETATEM COMPULIT, ALTERUM E SUO

FUNDAVIT ; DUM AD COMPESCENDOS TUM TEMPORIS INSOLENTISSIMOS IMPETUS MARIS AD EJUS RIPAM SACRUM FACTURUS ACCEDERET, EX PERTINACIA LABORIS ET AERIS INJURIA FEBRIM CONTRAHIT, A QUA DIEBUS NOVEM VEXATUS, X^o CONFICITUR ANNO R. S. 1629, AD DIEM AUGUSTI SEXTAM ; OMNIA SUA MORIENS IN PIAS LARGITIONES EFFUNDIT. HOC IN SACELLO JUGE SACRIFICIUM JUGITER ET DIEBUS SINGULIS PRO ANIMÆ SUÆ REMEDIO CURAT OFFERENDUM. QUID A MAGNO PRÆSULE MAJUS EXPECTAS ? ABI, VIATOR, ET QUAM TIBI OPTAS QUIETEM, EAMDEM EI DEPRECARE.

Edmundus, hujus ecclesiæ præcentor et prior Subdolensis, sanctæ sedis apostolicæ protonotarius, ex fratre primogenito filius, mœstissimus poni curavit.

· Nous possédons un sceau de M^{sr} de Revol en date de 1614; il est rond et renferme un écusson portant : d'argent à trois trèfles de sinople; cet écu est timbré d'une croix archi-épiscopale, d'une crosse et d'une mitre, et soutenu par des branches d'olivier et de palmier; la légende est : † ANTONIUS REVOL EPISCOPIUS COMES DOLENSIS ¹.

LXVIII. — HECTOR D'OUVRIER naquit à Toulouse, de Rigal d'Ouvrier, conseiller au Parlement de cette ville, et de Béatrix Potier de la Terrasse; il était docteur en droit civil et canonique, abbé de Saint-Menje de Châlons et aumônier de la reine Marie de Médicis, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Dol et sacré à Paris, le 2 août 1630, par l'archevêque de cette ville, Jean-François de Gondy, assisté des évêques de Die et de Luçon. Il prit possession de son évêché, par procureur, le 25 août, et devint conseiller d'Etat et gouverneur de la ville et du château de Dol au mois de septembre de la même année. Ayant permuté son évêché avec celui de Nîmes, occupé par Antoine Cohon, Hector d'Ouvrier quitta Dol en 1644; il mourut à Nîmes le 20 juin 1655, âgé de 69 ans, et

¹. Biblioth. Nation., Blancs-Manteaux. — Archiv. départ. d'Ille-et-Vil., 4 G, 418. — Jubel de la Fleiss, Chron. ms. des Evêques de Dol.

fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. Le Chapitre de Dol célébra, le 21 juillet suivant, un service pour le repos de son âme.

M^r d'Ouvrier portait un écusson : *d'azur au chevron d'argent chargé de sept merlettes de sable, accompagné de trois fleurs de lys d'or formées d'épis de blé de même, liées de deux cordons d'argent, 2 en chef, 1 en pointe; timbré d'un casque et d'une couronne comtale, surmonté de la croix archiépiscopale et sommé d'une mitre. Le sceau de cet évêque, rond et armorial, renferme ce même écu timbré d'une croix, d'une crosse et d'une mitre, et surmonté d'un chapeau à six houppes en 1638 et à dix houppes en 1644. La légende porte : HECTOR D'OUVRIER EPISCOPUS DOLENSIS¹.*

LXIX. — ANTHYME-DENIS COHON, fils d'un marchand cirier de Craon, naquit en 1595 et se distingua de bonne heure par ses talents et par sa science théologique. Devenu chanoine et prévôt de l'Église de Chartres, puis prédicateur ordinaire du roi et son conseiller en tous ses conseils, il fut nommé par Louis XIII évêque de Nîmes en 1633. C'est de cette ville qu'il vint à Dol en 1644, par suite d'une permutation avec Hector d'Ouvrier. Anthyme Cohon conserva peu de temps l'évêché de Dol, dont il se démit en 1648; il devint alors abbé du Tronchet en 1649, doyen du Folgoët en 1650, et finit par remonter sur le siège épiscopal de Nîmes en 1653. Il mourut dans cette ville, le 7 novembre 1670. D'après M. de Courcy, M^r Cohon devait porter : *d'or à deux serpents entrelacés et adossés de sable, au chef de même chargé d'une étoile à six rais d'argent².*

LXX. — ROBERT CUPIF appartenait à une famille écossaise établie en Anjou et était fils d'Élie Cupif, président des Grands-Jours de Vendôme, et de Marie Grimaudet. D'abord grand-archidiacre, chanoine, official et vicaire général de

1. Catal. d'Albert Le Grand. — Archiv. départ., 4 G, 118. — Archiv. municip. de Dol.

2. Nobil. de Bret. — Gallia christ.

Cornouailles, il devint doyen de la collégiale du Folgoët et prieur de Lochrist; nommé évêque de Léon et sacré en 1640, il fut, en 1648, transféré à Dol; mais il ne put obtenir ses bulles pour ce dernier évêché qu'en 1652 et ne prit possession que le 16 février 1653. Ce prélat fut souvent en querelle avec le Chapitre de Dol, et mourut à Rennes, plaidant contre lui, le 21 septembre 1659; son corps fut inhumé dans cette ville, selon ses dernières intentions, le 27 du même mois, en l'église conventuelle des Grands-Carmes; il reposait dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, « tout joignant la muraille, du costé de l'épistre. » Le sceau de M^{sr} Cupif est rond et sans légende; il renferme un écu : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même*, timbré d'une croix, d'une mitre et d'un casque, soutenu d'une branche d'olivier et d'une branche de palmier¹.

LXXI. — MATHIEU THOREAU, fils de René Thoreau, seigneur de la Grimaudière, naquit le 14 avril 1612, en la paroisse de Saint-Porcher, à Poitiers, d'une ancienne famille de cette ville; docteur de Sorbonne, chanoine et doyen de la cathédrale de Poitiers, il était agent du clergé de France en 1660 et se distinguait par son zèle contre le jansénisme, quand il fut nommé évêque de Dol. M^{sr} Thoreau fut sacré à Paris, le 2 octobre 1661, dans l'église des Grands-Augustins, par M^{sr} Le Bouthillier, archevêque de Tours, assisté de M^{sr} de la Vieuville, évêque de Rennes, et de M^{sr} Colbert, évêque de Luçon. Le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Dol le 24 novembre suivant. M^{sr} Thoreau et son frère Philippe, chantre et gouverneur de Dol, firent beaucoup d'améliorations dans cette ville et s'attirèrent l'affection des habitants. L'évêque fonda une messe quotidienne à Saint-Samson, et mourut au manoir des Ormes le 31 janvier 1692, âgé de quatre-vingts ans; il fut inhumé, selon ses désirs, dans

1. Archiv. départ., 1 G, 124, 189. — Rég. de sépult. du couvent des Carmes de Rennes.

la chapelle absidale de la cathédrale de Dol ; son tombeau s'y trouve encore, composé d'une grande dalle de marbre noir ornée de ses armoiries : *de gueules (alias d'azur) au taureau rampant d'or, la queue relevée en pal, et portant cette inscription :*

HOC MARMORE TEGITUR
REVERENDUS IN CHRISTO PATER ET DOMINUS
D. MATHÆUS THOREAU,
EPISCOPUS ET COMES DOLENSIS,
REGI A SANCTIORIBUS CONSILIIS,
CLERO GALLICANO QUONDAM REBUS AD UNIVERSIS,
GENERE INTER PICTAVIENSES ILLUSTRIS,
PIETATE INTER PRÆSULES CONSPICUUS,
IN REGENDO PRUDENS,
IN DEFENDENDO SAGAX ;
QUEM POSTQUAM VENETIIS ARMORICI
GENERALIUM COMITIORUM
PRÆSIDEM INTEGERRIMUM HABUERUNT,
NON MULTO POST VITA FUNCTUM
MŒSTISSIMI VIDERUNT.
ANNO REDEMPTÆ S. H. 1692, ÆTATIS 80, PONTIFICATUS
32, PRIDIE KALENDAS FEBRUARII.
REQUIESCAT IN PACE !

Le sceau de M^{re} Thoreau, en 1678, ovale et armorial, renferme son écusson, surmonté d'une couronne de comte, timbré d'une croix, d'une mitre et d'une crosse, le tout recouvert d'un chapeau à dix houppes. Il n'y a pas de légende¹.

LXXII. — JEAN-FRANÇOIS DE CHAMILLART, né en 1657, appartenait à une famille noble de Paris ; docteur en théologie, il fut d'abord abbé commendataire de Font-Gombault, puis nommé évêque de Dol ; l'archevêque de Sens le sacra à

1. L'abbé Lécariate, *Hist. ms. des Evêques de Dol.* — *Archiv. départ.*

Paris, le 30 novembre 1692, dans l'église des Minimes de la place Royale. Arrivé à Dol, il y fonda un séminaire qu'il confia aux Eudistes; mais en 1702 il fut transféré sur le siège épiscopal de Senlis. M^{er} de Chamillart succéda à Bossuet dans la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne et devint aussi membre de l'Académie Française. Il mourut à Paris le 16 avril 1714, âgé de cinquante-sept ans; son corps, transporté à Senlis, fut inhumé dans la cathédrale. L'écusson de cet évêque de Dol était : *d'azur à la levrette passant d'argent, colletée de gueules, au chef d'or chargé de trois étoiles de sable; timbré d'une couronne de comte et d'un chapeau à six houpes*¹.

LXXIII. — FRANÇOIS-ÉLIE DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON était fils de René de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, ambassadeur de France à Venise, et de Marguerite Houllier de la Poyade. D'abord chanoine, puis doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, il fut nommé évêque de Dol le 15 avril 1702, et sacré, le 18 mars 1703, dans la chapelle de l'archevêché par le cardinal de Noailles, assisté de M^{er} de Chamillart, évêque de Senlis, et de M^{er} d'Aubigné, évêque de Noyon. François d'Argenson combattit vigoureusement les jansénistes, et fut transféré en 1715 à l'archevêché d'Embrun, d'où il passa en 1719 à celui de Bordeaux. Il y mourut, âgé de soixante-quinze ans, le 25 octobre 1728, avec les titres de conseiller d'État et d'abbé commendataire de Preuilly et du Relec. Les armoiries de cet évêque de Dol étaient : *écartelé : au 1^{er} et 4^e d'azur à deux lions léopardés d'or, passant l'un sur l'autre, couronnés de même, qui est de Voyer; au 2^e et 3^e d'argent à la fasce de sable, qui est Gueffault; sur le tout : d'azur au lion ailé d'or, tenant un livre ouvert et soutenu d'une champagne de sinople, qui est Venise; cet écu, sur le tout, est surmonté d'une couronne fermée d'or, brochant.*

Le sceau de M^{er} d'Argenson, en 1712, est de forme ovale

1. Biblioth. Nation., ms. lat., n° 17025. — Arm. ms. de 1697.

et reproduit son blason, timbré d'une couronne de marquis accostée d'une mitre et d'un casque, sommé d'une croix archiépiscopale et recouvert d'un chapeau à quinze houppes; la légende est : † FR^{CO} EL^{MS} DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON EP^S COMES DOLENSIS ¹.

LXXIV. — JEAN-LOUIS DE BOUSCHET DE SOURCHES, fils de Louis de Bouschet de Souches, grand-prévôt de l'hôtel du roi, et de Marie-Geneviève de Cambes de Montsoreau, naquit en 1669, et fut tenu par Louis XIV sur les fonts baptismaux. Il était aumônier du roi et abbé commendataire de Troarn, en Normandie, quand le roi le nomma évêque de Dol, en 1715. Sacré le 12 juillet 1716, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 12 octobre de l'année suivante. Comme ses prédécesseurs, M^{SR} de Souches combattit vivement les erreurs jansénistes; il fonda en 1738 le collège de Dol, créa un hôpital près de son abbaye de Troarn, et se fit aimer de tous ses diocésains par son zèle et sa charité. Ce digne prélat mourut à Dol le 23 juin 1748, et fut inhumé le 27 dans la chapelle absidale de sa cathédrale, où l'on voit encore son tombeau avec cette épitaphe :

HIC JACET ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS
 D. JOANNES LUDOVICUS DE BOUSCHET DE SOURCHES,
 EPISCOPUS COMES DOLENSIS,
 ABBAS S. MARTINI DE TROARNO,
 PASTOR VIGILANTISSIMUS,
 PIETATE ET DOCTRINA INSIGNIS,
 FIDEI CATHOLICÆ PROPUGNATOR ACERRIMUS,
 PAUPERUM PATER,
 HUIUS TEMPLI RESTAURATOR MUNIFICENTISSIMUS,
 COLLEGIUM DOLENSIS FUNDATOR ET EXTRACTOR LIBERALISSIMUS,
 OBIT DIE XXIII JUNII, AN. D. MDCCXLVIII

¹. *Biblioth. Natton.*, ms. lat., n° 47023. — *Archiv. départ.*, 20 B, 273.

ÆTATIS SUXÆ ANNO 70, PONTIFIC. VERO SUI ANNO 32.

REQUIESCAT IN PACE, AMEN.

MOERENS POSUIT CAPITULUM DOLENSE.

Le sceau de M^{gr} de Sourches présente un écu ovale : écartelé au 1^{er} et 4^e d'argent à deux fasces de sable, qui est de Bouschet; au 2^e et 3^e d'azur semé de fleurs de lys d'argent accompagnées d'un lion de même, qui est de Montsoreau; timbré d'un couronne de marquis, accompagnée d'une croix, d'une mitre et d'un casque, et surmonté d'un chapeau à quinze houppes ¹.

LXXV. — JEAN-FRANÇOIS DONDEL, fils de Pierre Dondel, seigneur de Keranguen, et de Marie-Hyacinthe de Louënan, dame de Kergouano, appartenait à une famille noble de l'évêché de Vannes; il fut d'abord chanoine, puis trésorier, et enfin archidiacre et vicaire général dans ce diocèse. Nommé évêque de Dol, il fut sacré à Paris le 16 février 1749, dans la chapelle des Jésuites, par M^{gr} de Montmorin, évêque de Langres, assisté de M^{gr} de Fargues, évêque de Saint-Claude, et de M^{gr} Bertin, évêque de Vannes, et fit son entrée à Dol le 1^{er} mai suivant. M^{gr} Dondel fit reconstruire le palais épiscopal de Dol tel qu'il existe encore, et après avoir dignement gouverné son diocèse pendant dix-huit ans, il mourut en son palais le 11 février 1767, et fut inhumé le 19 du même mois dans la chapelle absidale de sa cathédrale, à côté de M^{gr} Thoreau. Voici l'épithaphe gravée sur son tombeau :

HIC JACET

ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS D. D. JOANNES-FRANCISCUS

DONDEL

NOBILI ET ANTIQUA PROSAPIA VENETIÆ

ORTUS,

1. M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, 88. — *Archiv. municip. de Dol*. — On a placé les armoiries de M^{gr} de Sourches dans les nouvelles verrières de la cathédrale.

APUD SUOS, ECCLESIAE CATHEDRALIS THESAURARIUS,
 TUM ARCHIDIACONUS ET VICARIUS GENERALIS,
 MUNIA SIC ADEMPLEVIT UT EXEMPLAR
 IN OMNIBUS HABERETUR.

UNIVERSORUM PLAUSU DOLENSES AD INFULAS
 VOCATUS

CHRISTIANA HUMILITATE, MORUM SUAVITATE, DOCTRINÆ
 INTEGRITATE,

IN DEUM PIETATE, IN ECCLESIAM OBSERVANTIA,
 ASSIDUA AD FOVENDUM GREGEM SIBI CREDITUM
 PRÆSENTIA,

PATERNA IN PAUPERES CHARITATE, DILECTUM SE DEO ET HOMINIBUS
 PRÆSTITIT.

HUJUS BASILICÆ TECTA RESTAURAVIT
 EAMQUE PRÆTIOSIS DITAVIT ORNAMENTIS.
 XENODOCHIUM VETUSTATE COLLABENS
 RESTITUIT.

DOMUM AD PUELLARUM INSTITUTIONEM
 ET AD EGENORUM LEVANEN EREXIT ET DOTAVIT,
 DENIQUE

VITAM LABORIBUS EXERCITAM CLARAM VIRTUTIBUS
 MELIORE VITA COMMUTAVIT,
 TERTIO IDUS FEBRUARII
 ANNO 1767
 SUI PONTIFICATUS XIX
 ÆTATIS LXXIV.

*Hoc monumentum gratus ac mærens
 posuit*

*Joannes-Hyacinthus Colin de la Biochaye,
 Abbas B. Mariæ de Truncheto,
 Ecclesiæ Dolensis præcentor et canonicus
 vic. gen. et officialis.*

Le sceau de M^{er} Dondel, de forme ovale, présente en 1762 un écu portant : *d'azur au porc-épic d'or, timbré d'une couronne de marquis et d'une croix archiépiscopale, surmonté d'une mitre et d'un casque, le tout recouvert d'un chapeau à quinze houppes* ¹.

LXXVI. — URBAIN-RENÉ DE HERCÉ, fils de Jean-Baptiste de Hercé et de Françoise Tanquerel, naquit à Mayenne le 6 février 1726. Il était vicaire général de Nantes lorsqu'il fut nommé évêque de Dol. Sacré à Paris le 5 juillet 1767, dans l'église de Saint-Sulpice, par M^{er} de Talleyrand-Périgord, il fit son entrée à Dol le 6 septembre suivant. Ce fut un saint prélat qui fit beaucoup de bien dans son diocèse et qui termina dignement la liste des pasteurs de Dol. Chassé de son siège par la Révolution française, il quitta Dol le 1^{er} avril 1791, et se réfugia d'abord à Mayenne; mais plus tard, obligé de s'exiler à l'étranger, il gagna l'Angleterre et fit partie de l'expédition de Quibéron, qui se termina si malheureusement. Saisi avec son frère, vicaire général de Dol, et emprisonné à Vannes, M^{er} de Hercé montra un courage inébranlable devant la mort; le 3 juillet 1793, le vénérable évêque de Dol fut fusillé sur la Garenne de Vannes et tomba martyr de la charité. Son corps, d'abord inhumé sur le lieu même de son supplice, fut plus tard relevé et déposé dans la cathédrale de Vannes, en la chapelle Saint-Louis; une simple pierre tombale y recouvre aujourd'hui ses honorables restes, et l'inscription qu'on avait gravée sur cette dalle est déjà effacée et illisible.

Le sceau de M^{er} de Hercé, de forme ovale, présente un écu portant les armes de sa famille : *d'azur à trois herses d'or, 2, 1, timbré d'une couronne de marquis placée entre une mitre et une crosse, surmonté d'une croix archiépiscopale et d'un chapeau à quinze glands; la légende est :*

1. M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, 80. — *Archiv. départ.*, 4 G, 1. — L'on a placé les armoiries de M^{gr} Dondel dans les nouvelles verrières de la cathédrale.

URB. REN. DE HERCE EPIS. ET COMES DOLENSIS. — Dans un autre sceau aux mêmes armes et à la même légende, la croix est posée en pal derrière l'écu, entre une mitre et un casque ¹.

¹. *Archiv. départementales.* — Communication de M. l'abbé Luco. — Les armoiries de M^{rs} de Hercé ont été placées dans les nouvelles verrières de l'ancienne cathédrale de Dol.

CHAPITRE III

L'ÉVÊQUE-COMTE DE DOL ET SES AUXILIAIRES

Situation féodale de l'évêque et comte de Dol; ses privilèges épiscopaux; son entrée solennelle. — Regaire de Dol; son étendue; domaine proche; château épiscopal et manoir des Ormes; proche fief; mouvances nobles; juridiction; droits féodaux et redevances diverses. — Baronnie de Coëtmieux. — Baronnie de Saint-Samson de la Roque. — Revenus de l'évêché en 1700. — Rapports de l'évêque avec son Chapitre; chanoines-commensaux. — Vicaires généraux. — Officialités. — Chancellerie.

L'évêque de Dol eut toujours une position exceptionnelle parmi les prélats bretons; non-seulement au moyen-âge ses prétentions à la dignité archiépiscope l'élevaient au-dessus d'eux, mais encore sa puissance territoriale lui donnait une importance incontestable. Seigneur de sa ville épiscopale et de toutes les paroisses circonvoisines, baron de Coëtmieux, en Basse-Bretagne, baron de Saint-Samson de la Roque, en Normandie, l'évêque de Dol était un grand seigneur dans toute l'acception du mot; il prétendait même à la souveraineté dans son regaire épiscopal.

« L'évêque de Dol, dit M. de Barthélemy, était si bien un baron de Bretagne, un *tyern* suivant l'ancienne constitution armoricaine, qu'il était tenu de fournir son contingent à l'ost ducal (c'est-à-dire à l'armée); c'était certainement une exception parmi les prélats bretons. Au XIII^e siècle, il devait dix chevaliers, c'est-à-dire un contingent aussi considérable que celui du sire de Goëlle pour ses domaines de Goëlle et de Quintin; un de plus que le vicomte de Rohan et autant que le sire de Porhoët. Parmi ses vassaux il comptait les Landal, les Beaufort, les Combour, les du Guesclin, etc.; ces cheva-

liers devaient personnellement le service militaire lorsque l'évêque leur ordonnait de prendre les armes¹. »

Le prélat avait un porte-enseigne, qui était le sire de Combour au XIII^e siècle; et à ce sujet il est utile de dire un mot ici des prétendus comtes de Dol. Il suffit de penser un moment à l'importante position féodale des évêques de Dol pour rester convaincu que les comtes laïques de Dol n'ont jamais existé. La famille qui portait le surnom « de Dol » était dans une position subalterne relativement au prélat, puisqu'elle avait l'emploi de porte-enseigne épiscopal avant les sires de Combour, qui ne l'eurent ensuite que parce qu'ils la représentaient; la famille « de Dol » descendait d'un frère cadet de l'archevêque Ginguéné; aus. en 1226 Jean de Dol paraît-il comme « *signifer* » ou porte-étendard de l'évêque de Dol. Il semble, du reste, que ce porte-enseigne épiscopal remplissait, en outre, des fonctions analogues à celles des vidames; il était le lieutenant laïque du prélat et administrait le temporel quand le siège venait à vaquer².

Il est difficile de savoir jusqu'où s'étendait le domaine territorial des évêques ou archevêques de Dol au XI^e siècle, alors que l'un d'eux, Ginguéné, distrayait de ses terres les importantes seigneuries de Combour et du Guesclin qu'il céda à ses frères, alors que son indigne successeur Johonée dilapidait le patrimoine de son Église pour doter sa fille. Quoique bien diminué par la suite des temps, le territoire épiscopal de Dol avait encore une grande importance aux siècles derniers, comme nous allons le voir. Aussi l'évêque de Dol prenait-il le titre de « seigneur et comte de Dol » et timbra-t-il ses armes d'une couronne comtale et d'un casque guerrier.

En même temps, et en souvenir de l'ancien archevêché breton, l'évêque de Dol jouissait, comme prélat, de plusieurs

1. *Mé. Hist. sur la Bret.*, III, 413. — V. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 837, 931, 1111.

2. *Mé. Hist. sur la Bret.*, III, 413.

beaux privilèges : ainsi, il devait être convoqué par son métropolitain, dans les circonstances solennelles, par lettres spéciales, et non par une lettre commune à tous les suffragants; — dans les Conciles provinciaux, il s'asseyait en face du métropolitain, sur un siège plus élevé et plus décoré que celui des autres évêques; — dans son diocèse, il faisait porter devant lui la croix archiépiscopale et il en timbrait ses armoiries et son sceau; — à chaque réunion des États de Bretagne, il revendiquait la présidence de l'ordre du clergé; — enfin, quoique l'archevêque de Tours eût conservé le droit de visiter le diocèse de Dol, ce droit avait été singulièrement restreint, avec le consentement du Saint-Siège.

On comprend facilement combien devait être solennelle au moyen-âge la première entrée dans sa ville épiscopale d'un personnage aussi important que l'évêque-comte de Dol. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver aucun procès-verbal de cette cérémonie; tout ce que nous en savons se trouve dans les *Déclarations* de la seigneurie épiscopale. Nous y voyons que le jour de cette entrée solennelle de l'évêque à Dol, le « sire de Landal » doit se trouver présent en personne et « tenir la bride de la haquenée ou cheval dudit seigneur-évêque, lorsqu'il met pied à terre, sauf à prendre et garder pour lui ladite haquenée ou cheval avec tout son harnois. » Le même jour, « le seigneur du Gage doit faire l'état et service de maistre d'hostel » à la table de l'évêque, et enfin « le seigneur de la Chesnaye-au-Bouteiller doit servir d'échanson audit seigneur-évêque ¹. »

En revanche, l'évêque de Dol devait, ce même jour, prêter des serments solennels entre les mains de son Chapitre, à la porte de la cathédrale et avant d'y pénétrer : *Pater, est ingressus tuus pacificus?* lui demandait-on; et il répondait trois

¹ *Déclar. de 1575.* — Le sceau de Silvestro Le Bouteiller, en 1261, rappelait les fonctions qu'il devait remplir près de l'évêque de Dol; il était rond et portait un écu : d'argent à une bouteille de....., avec cette légende : S. G. (sic) LE BOUTELLIER DE DOL MIL. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brel.*, I, sceau 150.)

fois : *Pacificus*. — *Pater, est ingressus tuus canonicus?* il répondait trois fois : *Canonicus*. — *Pater, est ingressus tuus legitimus et fidelis?* et il répondait encore trois fois : *Legitimus et fidelis*. On apportait le livre des Saints Évangiles et les chanoines continuaient, en s'adressant à l'évêque : *Pater, jura ad hæc sancta Dei Evangelia Capitulo Dolensi et nobis hic astantibus loco et vice Capituli Dolensis Ecclesie, quod tu, jura, libertates, immunitates, consuetudines, usus et statuta Ecclesie et Capituli Dolensium approbata fideliter observabis et procurabis observare pro posse tuo*. Le prélat, posant alors la main sur les Livres Saints, répondait par trois fois : *Ita juro*. — *Pater*, continuait-on, *jura quod nihil de bonis Ecclesie predictæ indebite alienabis vel procurabis alienari et quod alienata revocabis et procurabis revocari pro posse*; par trois fois l'évêque répondait encore : *Ita juro*. — Enfin, l'énoncé du dernier serment était ceci : *Pater, jura quod si sint aliqua alia quæ specificata et tibi designata de usu et consuetudine Dolensis Ecclesie jurare teneris, quod illa specificata et tibi designata observare jurabis, si et quando per Dolense Capitulum fueris legitime requisitus*; l'évêque répondait encore par trois fois : *Ita juro*, puis il entra solennellement dans son église cathédrale¹.

M. de la Borderie ayant étudié dans tous ses détails la question du regaire de Dol², il nous suffira d'analyser son intéressant Mémoire pour nous rendre compte de la puissance féodale des évêques de Dol.

Le regaire ou seigneurie temporelle des prélats dolois se composait : 1° du regaire de Dol proprement dit; 2° de la seigneurie ou baronnie de Coëtmieux, enclavée dans le comté de Penthhièvre; 3° de la baronnie de Saint-Samson de la

1. *De Juramentis episcopi Dolensis*. (Archiv. départ., 4 G, 408.)

2. *Le Regaire de Dol et la Baronnie de Combour*. (Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vilaine, 1862.)

Roque, en Normandie. Commençons par parler du regaire de Dol proprement dit.

I. — *Le regaire de Dol* proprement dit se divisait lui-même en trois parties assez distinctes : 1° le regaire non-enclavé qui entourait immédiatement la ville de Dol ; 2° le regaire de Dol aux enclaves de la seigneurie de Châteauneuf, et 3° le regaire de Dol aux enclaves de la seigneurie de Combour.

Le principal corps du regaire épiscopal de Dol ou regaire non-enclavé comprenait dix-huit paroisses, savoir : le Crucifix de Dol, — Notre-Dame de Dol, — Carfantain, — Montdol, — Cherrueix, — Saint-Broladre, — Bagger-Pican, — La Boussac (environ un tiers)¹, — Épiniac, — Saint-Léonard, Bonnemain, — Bagger-Morvan, — Plerguer (environ les trois cinquièmes)², — Rozlandriec, — Lislemer, — La Fresnaie, — Hirel, — Le Vivier.

Ces dix-huit paroisses formaient un grand fief d'un seul tenant ; car, remarque la *Déclaration de 1680*, « le seigneur roi n'a aucun fief ni domaine dans toutes lesdites paroisses, lesquelles relèvent en proche ou arrière-fief du sieur évêque, se joignent les unes aux autres, et joignent à l'Orient et au Midi aux terres dépendantes en proche ou arrière-fief du territoire de Combour, et au Couchant au Bié-Jean, qui les sépare des terres dépendantes en proche ou arrière-fief du territoire de Chasteauneuf, et au Septentrion aux grèves de la mer, dans lesquelles il y a nombre de pescheries et de suites d'eaux qui relevent dudit sieur évêque et comte de Dol. »

Pourtant dans le territoire du regaire de Dol ainsi déborné se trouvaient enclavées trois petites paroisses qui ne relevaient point de l'évêque, mais directement du roi : c'étaient l'Abbaye-sous-Dol, Vildé-Bidon et Vildé-la-Marine. Les évêques de Dol avaient fort anciennement détaché de leur regaire ces trois

1. Le reste de La Boussac relevait de la seigneurie de Combour.

2. Le reste de Plerguer dépendait des seigneuries de Combour et de Châteauneuf.

paroisses, qu'ils avaient données, *en fief amorty*¹, la première à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, et les deux autres aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou peut-être aux Templiers.

La partie du regaire épiscopal de Dol enclavé dans la seigneurie de Châteauneuf s'étendait en cinq paroisses, savoir : Saint-Coulomb et Saint-Ideuc, où la mouvance de l'évêque était notablement étendue ; — Paramé, où elle l'était beaucoup moins ; — Cancale et Saint-Méloir-des-Ondes, où elle l'était très-peu. Dans toutes ces paroisses, au reste, la plus grande partie du territoire relevait de la seigneurie de Châteauneuf.

Le regaire de Dol aux enclaves de la seigneurie de Combour s'étendait dans trois paroisses : Meillac, — la Chapelle-aux-Fils-Méen et Cuguen. Il embrassait la Chapelle-aux-Fils-Méen en totalité, la plus grande partie de Meillac, une partie seulement de Cuguen, partie notable, mais bien moins considérable que ce qui restait de cette paroisse sous la mouvance de Combour.

Telle était l'étendue générale du regaire de Dol ; disons maintenant quelques mots du domaine proche et du proche fief, puis nous énumérerons les seigneuries et terres nobles relevant de ce regaire.

« Le domaine proche de l'évêque dans le regaire non-enclavé était fort considérable. Le prélat en avait dans treize paroisses, savoir : le Crucifix et Notre-Dame de Dol, Carfantain, Montdol, Le Vivier, Hirel, La Fresnaie, Lislemer, Rozlandrieuc, Saint-Léonard, Épiniac, Baguer-Pican, Saint-Broladre. »

A Dol, c'était le palais épiscopal, l'auditoire, les prisons, les cohues à blé, à chair et à poissons. Ce château épiscopal avait été fortifié au commencement du xiv^e siècle par l'évêque Thibaud de Moréac. Appelé vulgairement la Tour-Morice ou

1. C'est-à-dire en renonçant à toute suzeraineté sur elles.

la Tour de Dol, il fut souvent un objet de contestation entre les ducs de Bretagne et les évêques de Dol. Au xv^e siècle, alors que ces prélats avaient perdu une grande partie de leur puissance féodale, ils furent obligés de reconnaître, en 1456 et 1478, que les ducs avaient droit de mettre garnison dans le château de Dol, et qu'il incombait à ces princes de le défendre¹. Cette forteresse fut démolie en 1753, et M^{sr} Dondel éleva à cette époque, sur son emplacement, le palais épiscopal qui existe encore et qui sert de collège communal à Dol.

En Saint-Léonard, l'évêque de Dol avait sa maison de plaisance, c'est-à-dire « le manoir épiscopal et le parc des Ormes, circuit et environné de murailles de pierres, dans lequel il y a un grand nombre de bois de haute futaye, bois taillis, prés, terres labourables, un colombier, des vergers, garennes, étangs, un moulin à eau, une grande prée au proche, et autres décorations². »

Ce manoir des Ormes avait été également fortifié par Thibaud de Moréac, et plusieurs évêques de Dol en firent leur résidence habituelle; mais ce château-fort fut bientôt remplacé par un manoir construit à diverses époques, et dont l'ensemble était imposant avec son parc immense, ses étangs, ses bois et ses rabines. Aujourd'hui les Ormes sont fort délabrés; on y distingue trois parties : la plus ancienne, construite dans le style ogival fleuri du xv^e siècle, présente encore une très-belle porte avec pinacles, tympan flamboyant et fronton aigu; malheureusement, l'écusson qui surmonte cette porte est trop martelé pour qu'on puisse savoir à quel évêque est due cette construction. A droite de ce vieux corps de logis, maintenant inhabité, est un riche pavillon renaissance, qu'on dit être l'œuvre de M^{sr} Charles d'Espinay (1558-1591); on y remarque une très-belle cheminée sculptée, le balcon du grand salon et ce salon lui-même restauré à la fin du siècle dernier.

1. Daru, *Hist. de Bret.*, III, 397 et 401.

2. *Déclaration de 1680.*

Enfin, à l'opposé du château, est un autre grand pavillon que fit élever le dernier évêque de Dol, M^{re} de Hercé. Adossée à ce pavillon était jadis la chapelle, transférée de nos jours dans une salle de la partie la plus ancienne du manoir. Terminons en disant qu'on montre l'emplacement du château fortifié des Ormes dans les bois du Bocage, au milieu du parc.

Outre le moulin des Ormes, l'évêque avait dans l'étendue de son regaire sept moulins banaux pour les sujets de son proche fief, quatre à vent et trois à eau, ces trois derniers sur la rivière du Guioul, appelés les moulins de l'Archevêque et de Carfantain, en Dol, et celui du Grand-Ergay, en Bagger-Pican; les quatre moulins à vent étaient ceux du Breil-Cornille, en Épiniac; de Lislemer, en la paroisse de ce nom, et du Comte et de l'Archevêque de Dol, en Hirel, « sur les digues de la mer ¹. »

En Carfantain, l'évêque possédait la métairie du Grand-Rouvray, le bois taillis des Hayes de Dol et la lande de Chatteville; — en Saint-Broladre, une autre lande dite du Loup-Pendu; — en Montdol étaient les granges de l'évêque, « dans lesquelles les habitants de ladite paroisse doivent lui apporter à leurs frais tout ce qui lui appartient des dîmes de cette paroisse. » Là se trouvait aussi la prairie appelée « la pré de Monsieur, » dont les habitants de Dol étaient tenus de faner le foin; les paroissiens de Bagger-Morvan devaient le charroyer en la ville épiscopale. — Il y avait encore dans le domaine proche du regaire bien d'autres pacages plus vastes, mais de toute autre nature : c'étaient les prés de la Brière, en Rozlandriec, les Rosais et Fennages de l'Évêque, tout le long du Bié-Jean, en Rozlandriec, Lislemer, La Fresnaie et Hirel, vastes marécages plus ou moins marécageux, couverts de roseaux et de grandes herbes, comme leur nom l'in-

1. C'était ainsi en 1680; mais en 1439 l'évêque de Dol possédait douze moulins, appelés : de l'Archevêque et des Ormes (à eau), — Turquoy, du Vivier, Fayton, Charrières, Haven, Lislemer, Bagger-Morvan, Saint-Broladre, Épiniac et Pont-Labbat (tous à vent). (*État du revenu de l'Évêché de Dol en 1439.*)

dique, plutôt que prairies véritables; et la *Déclaration de 1680* le marque bien quand elle dit que ce sont des prés « à pasturer, couper et faucher la bedoue et litières y croissant. »

Dans le regaire enclavé sous la seigneurie de Combour l'évêque possédait, en domaine proche, la lande de Cuguen; mais dans le regaire enclavé sous Châteauneuf il n'avait pas de domaine proche.

L'évêque de Dol n'avait pas non plus de proche fief dans les deux parties de son regaire enclavées sous Combour et Châteauneuf. Mais, dans le regaire non-enclavé, le proche fief de l'évêque était considérable, et il s'étendait principalement dans les paroisses du Crucifix et de Notre-Dame de Dol, de Carfantain, Montdol, Le Vivier, Hirel, La Fresnaie, Lislemer, Bagger-Morvan, Épiniac, Saint-Broladre et Cherruix.

Parlons maintenant des mouvances nobles et tout d'abord des terres à juridiction relevant de Dol.

« Une quarantaine environ de fiefs à juridiction relevaient du regaire de Dol dans la partie non-enclavée. Sur ce nombre, six seulement possédaient la haute justice, et les autres la moyenne; du moins tel est l'état de choses exposé dans deux notes du subdélégué de Dol en 1717 et en 1766¹. »

Les fiefs à haute justice dans le regaire non-enclavé étaient : l'abbaye du Tronchet, en Plerguer, et les fiefs en dépendant dans les paroisses de Plerguer, Rozlandrieuc, La Fresnaie, Hirel, Le Vivier, Montdol et Notre-Dame de Dol; — l'abbaye de la Vieuxville, en Épiniac, et les fiefs en dépendant sis en Épiniac, La Boussac, Bagger-Pican, Notre-Dame de Dol et Rozlandrieuc²; — partie du fief du Chapitre de Dol s'étendant en Notre-Dame de Dol, Montdol, Rozlandrieuc et Hirel; — partie de la seigneurie de Châteauneuf de la Noë s'étendant

1. M. de la Borderie, *Le Regaire de Dol*.

2. Les abbayes du Tronchet et de la Vieuxville avaient d'autres fiefs qui relevaient directement du duc de Bretagne.

ès paroisses de Montdol, Le Vivier, Hirel, La Fresnaie ; — partie de la seigneurie de Combour, connue sous le nom de « fief de Malestroit à Dol, » s'étendant en Notre-Dame de Dol, Carfantain, Montdol, Saint-Broladre, Bagger-Pican et Épiniaç¹ ; — partie de la seigneurie de Landal s'étendant en Notre-Dame de Dol, Montdol, Le Vivier, Hirel, Bagger-Pican, La Boussac et Épiniaç². Le reste de la seigneurie de Landal, y compris le château de ce nom, sis en La Boussac, relevait de la seigneurie de Combour.

Les autres terres et fiefs à moyenne justice relevant du reaire de Dol, dans sa partie non-enclavée, étaient : en Notre-Dame de Dol : le fief de Blossac, Beauvais, le fief de Plorec, le Grand-Ergay ; — en Carfantain : la Chapelle-Cobatz, Halouze, Bollenoë, le Vaudoré ; — en Montdol : « le prieuré de Montdol, ses église, maison, colombier, cour et jardin, la métairie de la Bardoulière, le Fief-au-Prieur, le tout dépendant dudit prieuré, » lequel appartenait à l'abbaye du Mont Saint-Michel ; — en Cherrucix : l'Aumône et les Carrés ; — en Saint-Broladre : le prieuré de Saint-Broladre, dépendant du Mont Saint-Michel, les Hommeaux, Carlac, la Ville-Guillaume et le fief du Pied-de-Vache ; — en Bagger-Pican : la Mancellière et Launay-Beaudouin ; — en Épiniaç : le fief de Mallechat, la Higourdaie et les Lauriers ; — en Saint-Léonard : le lieu de la Corbonnaie, avec les métairies de la Corbonnaie et de Villouët ; — en Bonnemain : la Ville-Amaury ; — en Bagger-Morvan : Château-d'Assy, Launay-Blot, Touraude, la Hirlaie avec ses dépendances du Bois-Hamon et de la Quéhanière ; — en Rozlandrieuc : le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Roz, dépendant de l'abbaye de Troarn, en Normandie, le Gage, la Chesnaie-au-Bouteiller, la Métrie du Han, le fief de Mutelieu ; — en La Fresnaie : la Ville-

1. Le reste des fiefs du Chapitre, de Châteauneuf et de Combour relevait directement du duc.

2. Suivant le Père Du Paz, Landal avait aussi des fiefs mouvants de Dol en Cherrucix, La Fresnaie et Saint-Broladre, mais la Déclaration de 1680 n'en parle pas.

ès-Brune, la Cour-d'Aval, la Folleville et le Pré-Henri⁴.

Dans la partie du regaire enclavée sous la seigneurie de Châteauneuf, on trouvait sous la mouvance de l'évêque de Dol : le Plessix-Bertrand, haute justice, en Saint-Coulomb (c'est-à-dire le château, la chapelle, deux métairies, trois moulins et le proche fief; le reste de la seigneurie relevait du duc ou du roi), — le Lupin, moyenne justice, en Saint-Coulomb, — et la seigneurie de Saint-Ideuc, moyenne justice, s'étendant en Saint-Ideuc, Paramé et Saint-Coulomb.

Dans la partie du regaire enclavée sous la seigneurie de Combour se trouvaient, relevant de l'évêque de Dol : le château et la seigneurie de la Chapelle-aux-Fils-Méen, haute justice, embrassant toute la paroisse de ce nom; — la maison et seigneurie de Bourgneuf, haute justice, en Meillac; — la maison et seigneurie de la Massue, haute justice, en Cuguen.

Ainsi, dans tout le regaire de Dol nous trouvons, au total, 48 fiefs à juridiction sous la mouvance de l'évêque, dont 10 fiefs à haute justice et 38 moyennes justices. On juge aisément par là de l'importance de cette seigneurie épiscopale.

Enfin, il y avait aussi beaucoup de terres et fiefs nobles sans juridiction relevant du regaire de Dol et qui sont énumérés dans les *Déclarations de 1575 et 1680*; nous nous bornerons à indiquer les suivants :

En Notre-Dame de Dol : les maisons nobles des Paletz, de Bellande, de la Boisardière et du Cupidon, du Clos-Lupin, de la Vigne-d'Esley, et le fief de la Croix; — en Carfantain : les lieux nobles de Catteville, le Tertre-Marin, Pontgérouard, Maison-Neuve, le Rouvray, Champion, les Orgerils, Espinay, Loubatas, l'Ourme-Morvan, Bienluivient, Bonnair, La Noë, Launay-Bourdaïs, la Crochardière, et la métairie de Cardequin; — en Montdol : la terre de la Roche, la Gédouinière, Lourmelet, le Champ-Blot; — en Le Vivier : la maison noble

4. Le subdélégué de Dol en 1760 mentionne encore les moyennes justices de la Pichardière et de Juette et Chérot, en Saint-Broladre, et celle de la Ville-Julienne, en Rozlandrieuc; mais, d'après M. de la Borderie, ces indications ne sont pas sûres.

du Pont, les bailliages de la Bruère et de la Cornillère; — en La Frèsnaie; le bailliage de la Guibertière, les terres nobles de la Cour-Goujon, de Goutte-Painel et du Pré-Péan; — en Rozlandrieuc: le bailliage de la Chapelle, la maison de la Ville-Julienne, et les métairies de Bidon et de l'Angle; — en Bagger-Morvan: le bailliage de la Ville-Main et la maison de la Hellandaye; — en Épiniac: la maison noble du Rocher-Bœufs et la métairie noble du Boisgervilly; — en Bagger-Pican: la maison de Trémehin, le grand bailliage de la Guitais et les bailliages du Nid-de-Chien, de la Roche-en-Carcou et du Sel; — en Saint-Broladre: le bailliage du Val-au-Bonnez, la maison de Carlac; — en Paramé: la maison du Colombier et la terre de la Briantais; — en Saint-Coulomb: la maison et métairie du Vieux-Châtel; — en Cherrueix: la Rouaudaie, la Mettrie-Taillefer; — en Hirel: les maisons de Bourgogne et des Alleux; — en Lislemer: les lieux du Rocher et de l'Isle, etc., etc.

Voici enfin une dernière mouvance noble de l'évêque de Dol qu'il faut se garder d'oublier pour sa singularité: suivant les *Déclarations* de 1575 et 1680, « le seigneur baron de Vitré est homme vassal du seigneur évêque de Dol et tient de lui prochement et noblement, à devoir de foi, hommage et chambelenage, une des tours de son château de Vitré, nommée la tour de Montafilant, avec la chapelle dudit château, appelée la chapelle Saint-Julien, laquelle est en la présentation dudit baron et en la collation dudit évêque. » Cette tour relevant de Dol, et faisant partie du château de Vitré, existe toujours; elle forme l'angle Nord-Ouest de ce château. La chapelle Saint-Julien, qui en dépendait, s'y trouvait encore à la fin du xvii^e siècle. Fait bizarre, dit M. de la Borderie, d'une tour de château qui au temporel ne relevait point du même seigneur, ni au spirituel du même évêque que le reste du château dont elle faisait partie.

L'évêque de Dol avait dans toute l'étendue de son royaume, haute, moyenne et basse justice, et tous les droits

accessoires dépendant habituellement de la pleine juridiction.

L'évêque prétendait même anciennement, pour sa Cour laïque, avoir le droit de rendre des sentences souveraines et sans appel. « L'évêque de Dol, dit D. Morice, était le maître de sa ville et y avait une juridiction aussi considérable que celle du souverain. Il donnait le champ à ceux qui devaient se battre en duel, droit dévolu au souverain, selon les coutumes ¹. » Quant aux sentences en dernier ressort de la Cour de Dol, voici comment s'exprime à ce sujet le *Livre des revenus de l'Évêché de Dol*, dressé en 1459 :

« Es cité et franc regaire de Dol, l'évesque est seul et souverain seigneur temporel, et quant à ce ne connoist le duc de Bretagne ne quelconque autre souverain quant au temporel ; et ne peut-on appeler du seneschal de Dol, à la court du duc, à Rennes, ne ailleurs que à l'évesque. Et toutes et quantes fois que aucuns se sont efforcez appeler dudit seneschal à ladite court de Rennes et icelle court a voulu entreprendre congnoissance, les officiers de l'évesque ont accoustumé proposer à ladite court de Rennes la déclinatorie et non y respondre ne procéder ; et ce mesme a esté fait deux ou trois fois du temps de Monseigneur (le cardinal Alain de Coëtivy, alors évêque de Dol) plus vertueusement et roidement que n'avoit esté du temps de son derrain prédécesseur ². »

Toutefois, ces prétentions de souveraineté avaient déjà essuyé plus d'une disgrâce, car l'auteur du *Livre des revenus* avoue quelques lignes plus bas, « que du temps des prédécesseurs de mondit seigneur le cardinal, les ducs ont de nouvel usurpé aucunes choses, dont ils sont en possession, comme de mettre capitaine à la ville de Dol qui ait les clefs d'icelle cité, et de y imposer tailles et collectes pour les reparations. Bien se efforcent tous les jours les officiers du duc d'y

1. *Preuves de l'Hist. de Brez.*, I, p. 21.

2. *Livre des revenus de l'Évêché de Dol*. (*Bullet. de la Société archéol. de la Loire-Inférieure*, 1873, p. 427.)

surprendre, mais on leur résiste le mieux que on peut, et tellement y a-t-on résisté du temps de Monseigneur, que un sergent du duc n'ose faire nul exécutoire esdites cité et franc regaire sans demander congié à la justice de Monseigneur ; et quand ils demandent le congié on leur baille des sergents de la court de mondit seigneur par qui se fait l'exécutoire et non pas par ceux du duc¹. »

Ces privilèges extraordinaires de l'évêque de Dol disparurent sous le gouvernement des rois de France, et en 1575 il n'était plus question de ce droit de souveraineté. Tout ce qui en resta fut qu'à Dol, comme dans les autres évêchés bretons, la Cour du regaire ressortit immédiatement au Parlement de Rennes sans aucun intermédiaire. Les *Déclarations* de 1575 et 1680 énumèrent les officiers de la Cour de l'évêque de Dol, tous à sa nomination, « savoir seneschal, alloué, lieutenant, procureur, greffier civil et criminel, notaires, sergents, etc. »

Le sceau de cette Cour seigneuriale de Dol était rond et représentait, en 1290, d'un côté le buste de saint Samson, mitré et accosté à dextre d'une fleur de lys, avec ces mots : S. CURIE. SENESCALLI; le contre-sceau portait un dextrochère bénissant, accosté d'une fleur de lys posée à senestre, et accompagné de cette légende : CONTRA. SIG. CURIE. DOL.²

M. Douet d'Arcq nous fait aussi connaître un autre sceau, de 1381, rond et présentant un buste d'évêque accosté de deux fleurs de lys, avec cette légende : † S. CURIE SENESCALLIE EPI. DOLEN.

« Pour faire l'exécution des criminels, » l'évêque de Dol avait une justice patibulaire « en manière de vergue, » et de toute ancienneté appelée la vergue de Dol.

Cette vergue n'avait dans sa forme rien de particulier; c'était une potence composée de quatre paux ou piliers; mais, par une exception rare en Bretagne, elle était située au milieu

1. *Livres des revenus de l'Évêché de Dol précité.*

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, sceau 477.

même de la ville de Dol, dans cet élargissement de la Grand'-Rue que l'on appelle le Dos d'âne, dégagé aujourd'hui de toute construction, mais où s'élevaient jadis « la cohue à la viande, la cohue au blé, qui renfermait l'auditoire, et entre ces deux cohues ou halles la vergue de Dol¹. »

Les *Déclarations* de 1575 et 1680 nous font connaître encore un autre juge particulier à Dol, dont l'existence et les fonctions toutes spéciales méritent d'être notées :

« Outre les officiers de justice cy-devant déclarés, le sieur évêque de Dol a droit d'établir un autre juge, appelé le *juge chastelain*, lequel a puissance sur tous les sujets desdites villes, faubourgs, paroisses voisines et habitants des marais, sujets aux reparations et entretien d'iceux, de les contraindre, chacun endroit soy, de faire écouler les eaux des marais dudit Dol aux lieux et endroits qu'il verrait nécessaire; et a sa juridiction sur ce fondée, et les peut faire punir selon leurs démerites. — Et a sa juridiction sur la police, vendeurs de vins, beurres, graisses et autres donrées débitées dans ladite ville; et a vue et revue sur les poids et balances, mesures à blés et vins : et pour ce a juridiction de condamner. — Duquel office ledit sieur évêque pourvoit tel qu'il lui plait; lequel juge chastelain a gages et état dudit évêque, chacun an, de 30 livres monnoie. »

Ce juge châtelain était, comme l'on voit, exclusivement chargé de la police. Ce qui donnait à sa charge une importance toute particulière, ce qui même, probablement, en avait occasionné l'érection en titre, c'était la surveillance des digues et des rigoles d'écoulement des marais de Dol. Les évêques de Dol attachaient, en effet, une si grande importance à ces travaux, qu'ils excommuniaient ceux qui, par malveillance, rompaient ces digues ou bouchaient ces canaux².

Le *Livre des revenus* de l'évêché de Dol, dressé en 1459

1. *Déclaration* de 1575.

2. V. les *Statuts synodaux* de Dol imprimés vers 1510.

et déjà cité, contient l'énumération suivante des revenus casuels de l'évêque :

« Monseigneur a dans Dol : le moulin à fouler draps, — la draperie, la boucherie, — la cohue basse, où se vendent diverses denrées, — la courvaierie, où se fait la vente des cuirs, — le bouteillage, — le champ Alavoir, qui est le marché aux bestes, — la mercerie et saunerie, — le trépas ou passage, — les coutumes de hors Dol et la forge des plombs, où se fait le sel, — le poids de Dol et du Vivier, — le marché des laines et chanvres, — la ferronnerie et batterie, — la poterie de terre, — la poissonnerie, — les sceaux et passements de la cour laïe (laïque) de Monseigneur à Dol, — le cours de la Ville-Mangier, qui est cours à prendre anguilles, — les taux et amendes de la cour laïe, — les naufrages et bris de mer, — les arbres chus en voie publique, — les épaves et choses abandonnées, — les lods et ventes, — les poissons royaux, baleines et esturgeons qui se prennent dans le frane regaire, et ce sur peine de la hart, etc. »

Cette énumération étant plus complète que celle de la *Déclaration* de 1680, nous nous bornons, dit M. de la Borderie, à prendre dans celle-ci l'indication de certains droits dont il n'est point fait mention ci-dessus, savoir : le droit de tenir chaque année à Dol trois foires, aux jours et fêtes de Saint-Samson (28 juillet), Saint-Laurent (10 août) et Saint-Luc (18 octobre), et « marché chacune semaine au jour de samedi; » — le « droit de coutume sur les marchands et voituriers qui passent sur le pont de la paroisse du Vivier pour aller et venir de Saint-Malo et Pontorson, appelé la *coutume du pont du Vivier*. » — Autre « droit de coutume qui se lève en la paroisse de Cuguen, proche le bourg d'icelle, nommé la *coutume de Malestroit en Cuguen*¹. »

La même *Déclaration* désigne sous le nom de *devoir de la*

1. Vers 1750, un arrêt du Conseil d'État supprima les droits de péage prétendus par l'évêque de Dol tant dans sa ville épiscopale que sur le pont du Vivier et près le bourg de Cuguen. (*Archiv. départ.*)

crocheterie les droits levés par l'évêque sur les chanvres vendus à Dol, sans doute parce qu'on les pesait au eroc; et elle établit une distinction assez curieuse entre les poissons *royaux*, « comme esturgeons et saumons, » et les poissons *gras*, savoir : « morhoux, baleines et autres grands poissons qui se prennent au franc regaire de Dol ; » l'évêque avait droit à tous les poissons royaux et seulement à la moitié des poissons gras, et on devait les lui porter, aussitôt après la pêche, soit au château de Dol, soit au manoir des Ormes. Mais ce que nous devons surtout noter ici, ce sont les droits et redevances d'une nature singulière. Nous avons déjà vu qu'au jour de la première entrée de l'évêque de Dol en sa ville épiscopale, le sire de Landal et les seigneurs du Gage et de la Chesnayo-au-Bouteiller devaient l'assistance en personne. Le même jour, certains habitants et tenanciers de la ville de Dol devaient à l'évêque « vingt saussiers de bois, » par quoi l'on ne doit point entendre des sauciers à servir sauce sur table, mais des mesures à mesurer corps secs, comme pois, fèves, sel, etc.¹

Le jour et la veille de la foire Saint-Samson, les habitants de Dol devaient faire le guet et la chevauchée en la ville, pour maintenir l'ordre, et devaient aussi fournir « deux flambeaux et des cierges pour faire l'évocation des sujets qui doivent assister à ladite chevauchée. » Parmi ces sujets devaient comparaitre, par soi ou par procureur, le seigneur de Combour, à la tête des tenanciers de diverses « maisons, situées au faubourg de la Chaussée et dessus le moulin de l'Archevesque, relevant prochement du fief de Malestroit à Dol. » Le sieur du Gage, pareillement, devait « avec ses hommes du bailliage de Carcou (en Notre-Dame de Dol) le guet et garde à cheval; il était tenu, avec eux, « de comparoir à la porte du château (ou manoir épiscopal) de Dol » et de « faire la chevauchée par toute la ville, » mais seulement « après la fête de saint Samson. » Ainsi la foire se trouvait ouverte

1. *Salsarium mansura aridorum.* (Glossaire de Ducange.)

par le seigneur de Combour et fermée par celui du Gage; l'évêque de Dol avait tout prévu¹.

En 1459 on trouve parmi les biens composant le domaine proche « l'hostel de Legeart avec sa petite vigne; » la *Déclaration* de 1680 n'en parle pas, parce qu'il avait été inféodé dans l'intervalle, mais en revanche elle nomme parmi les vassaux nobles de la paroisse Notre-Dame de Dol « Louis de Cherrueix, sieur de Hauterne, et consorts, » lesquels « tiennent dudit évêque de Dol la grange et le colombier de Legeart, en ladite paroisse de Notre-Dame, et les terres ou îles où ils sont situés, qui ont été aliénés du temporel dudit évesché, et chargées de payer vingt douzaines de pigeonneaux et deux pipes de cidre par an audit évesché. »

Dans le résumé des redevances dues à l'évêque par ses tenanciers du Crucifix et de Notre-Dame de Dol on trouve encore, entre autres, « douze livres d'amandes sans coque, — une livre de poivre, — une livre de gingembre, — deux paires de gants, — une couronne de fleurs de roses au jour du Saint-Sacrement, etc. Les rentes de poivre et de gingembre se retrouvent en d'autres paroisses. Ainsi, en Montdol, il était dû à l'évêque, par les tenanciers de son proche fief, une livre de gingembre et trois livres de poivre; en Hirel, une demi-livre de poivre, et en La Fresnaie deux livres et demie. Le sieur de la Corbonnaie, en Saint-Léonard, devait entre autres choses à l'évêque, sur ses biens situés en cette paroisse, deux chapons blancs, deux paires de gants blancs et quatre éteufs dorés². »

II. — *La baronnie de Coëtmeux.* — Les *Déclarations* des évêques de Dol ne renferment presque rien concernant la sei-

1. « La coutume de garder ainsi la foire (au moyen du guet et de la chevauchée) vint au XIII^e siècle, à cause des irruptions que les Normands furieux et pillards faisaient en pays deloïs lorsqu'il y avait assemblée de marchands. Cette foire de Saint-Samson était considérable et durait autrefois quinze jours. » (*Chron. ms. des Evêques de Dol*, par Jubel de la Plesse.)

2. On appelait *éteufs* de petites balles pour jouer à la paume.

gneurie de Coëtmieux, située près de Lamballe. Voici comment s'exprime celle de 1575 :

« *Item* appartient audit seigneur évêque la terre et seigneurie de Coësmieux en l'évêché de Saint-Brieuc, en laquelle il y a haute, moyenne et basse justice, sénéchal, alloué, lieutenant, procureurs et greffier que ledit sieur évêque institue; les ressorts de laquelle juridiction relèvent en matière civile par devant ledit sieur évêque ou ses officiers de Dol, et, en matière criminelle, en la Court du Parlement de ce pays; et y a deux moulins, l'un à eau, l'autre à vent, situés en ladite paroisse de Coësmieux, appelés les moulins Coësmieux, et est ladite terre affermée comme aux environs de quatre cents livres tournois. »

La *Déclaration* de 1680 ajoute que « tous les paroissiens de Coësmieux relèvent de ladite juridiction épiscopale, » ce qui montre que l'évêque de Dol était seigneur universel de tout Coëtmieux. Notons, en passant, que cette paroisse tire son nom de saint Mieu, dont M^{er} d'Ouvrier retrouva les reliques, en 1629, sous le maître-autel de l'église.

En 1735, la haute justice de Coëtmieux était parfaitement reconnue par le duc de Penthièvre, qui lui donnait même le titre de baronnie; elle s'exerçait alors à Lamballe. La moitié des dîmes de la paroisse appartenait à l'évêque.

III. — *Baronnie de Saint-Samson de la Roque.* — L'évêque de Dol possédait enfin en Normandie une troisième seigneurie assez considérable dont nous allons parler. Les données qui suivent sont extraites d'un curieux Mémoire sur l'évêché de Dol, publié par M. de Barthélemy dans ses *Mélanges historiques sur la Bretagne*.

La baronnie de Saint-Samson de la Roque tirait son nom d'un château situé entre l'embouchure de la Rille et le Marais-Vernier (dans l'arrondissement actuel de Pont-Audemer). Suivant la légende, c'est là que saint Samson combattit un serpent qui désolait le pays, et le força à fuir de l'autre côté de la Seine. En reconnaissance de ce bienfait, le roi Childbert

donna tout le territoire voisin au premier évêque de Dol, qui y construisit un monastère remplacé plus tard par un manoir. Les ruines de ce château épiscopal se voyaient encore en 1834, sur le bord du chemin de Pont-Audemer. Là se trouvait aussi la chapelle de Pentalle, rappelant l'antique abbaye de même nom fondée par saint Samson, administrée en 648 par saint Germer, et ruinée au ix^e siècle par les Normands.

La seigneurie de Saint-Samson de la Roque renfermait les quatre paroisses de Saint-Samson-sur-Rille, Saint-Samson de la Roque, le Marais-Vernier et Couteville. Le manoir de la Roque était le siège d'une haute justice, mais l'évêque de Dol n'y était pas souverain, « ains reconnoissait le roy à cause du duché de Normandie. » Ruinées, en effet, par les barbares du Nord au ix^e siècle, ces terres des évêques de Dol ne leur avaient été rendues que par les ducs de Normandie, et ceux-ci en avaient conservé la suzeraineté. Seulement, au spirituel, les appels de l'officialité de Saint-Samson venaient directement à la grande officialité de Dol, et l'évêque nommait aux paroisses et aux trois prébendes de l'église de Saint-Samson-sur-Rille.

« Le 14 juillet 1451, l'évêque Raoul de la Moussaye, dans la déclaration de sa terre de Saint-Samson, sise au bailliage de Rouen, en la vicomté de Pont-Audemer, mentionnait « 88 hommes céans, » lui devant chaque année 87 livres 19 sous 9 deniers, 156 chapons, 52 gelines, 205 boisseaux d'orge et 69 d'avoine, petite mesure. Le prélat détaillait en outre ses droits de haute justice, de bouteillage, tavernage, assurance sur les marchands; puis venait le manoir avec son colombier, les moulins à vent et à eau, 20 acres de prés et 200 de forêts, le port et le droit de warech; un marché hebdomadaire, le jeudi, était alors tombé en désuétude; quant aux anciens titres, il ne fallait plus y penser, attendu qu'ils avaient disparu pendant un séjour de trente années que les Anglais avaient fait au manoir¹. »

1. *Mélang. Hist. sur la Bretagne*, III, 448.

En 1572, le 2 août, Charles d'Espinay, évêque et comte de Dol, le prenait de plus haut : il déclarait au roi de France son château et sa baronnie de Saint-Samson de la Roque-sur-Rille, et avouait les tenir « en main-morte, avec devoir de foi et obéissance, et estre tenu à faire prières et oraisons et dire une patenostre tant seulement, en faisant le serment de fidélité¹. »

Naturellement les prélats de Dol ne visitaient pas souvent les bords de la Rille; nous voyons cependant l'archevêque Baudry séjourner dans son manoir de la Roque et consacrer, en 1129, les églises de Saint-Samson et du Marais-Vernier.

Au commencement du xvii^e siècle, l'évêque de Dol, tout en se réservant les droits ecclésiastiques, céda la baronnie de Saint-Samson à Louis Potier, seigneur de Gèvres, qui la réunit à son marquisat d'Annebaut; en échange, le seigneur de Gèvres abandonna à l'évêque de Dol ses terres de Limoëlan, Malehay et le Rouvray, situées dans le comté de Dol. En 1614, le Chapitre de Dol ratifia cet échange. La baronnie de Saint-Samson passa dans la suite entre les mains des familles de Châlons, de Lallier, Oriault, etc.

La déclaration des biens et revenus de l'évêché de Dol, faite à la municipalité de Dol le 26 février 1790, par M^{or} de Hercé, en exécution du décret du 13 novembre 1789, constate que le revenu brut était de. 34,496 liv.
et que les charges montaient à. 10,654

Restait, par suite, net à l'évêque. 23,542 liv.

Ce revenu se décomposait ainsi qu'il suit :

1 ^o Dîmes dans les paroisses de Montdol, Cherruoux, Hirel, La Fresnaie et Épiniac.	48,877 liv.
2 ^o Domaines.	5,624
3 ^o Droits seigneuriaux, tels que greffe de la juridiction, coutumes sur les bestiaux et marchandises, boucherie, bouteillage, lods et ventes.	3,420
4 ^o Rentes féodales en argent, froment et avoine.	6,578
Total.	34,496 liv.

1. Archiv. départ. de la Seine-Inférieure.

Dans le détail de ce revenu il n'y a d'intéressant que le chapitre des domaines, comprenant alors :

1 ^o Le palais épiscopal de Dol.	» liv.	} Les frais d'entretien surpassent le revenu.
2 ^o La maison de campagne dite le château des Ormes, en Saint-Léonard, avec ses dé- pendances telles que cours, jardins, parc de 20 journaux entouré de murs, prairie de 60 arpents, bois de 420 arpents.	»	
3 ^o Le moulin à eau des Ormes.. . . .	480	
4 ^o La baronnie de Coëtmieux, près Lam- balle, consistant dans la moitié des dîmes de la paroisse, moulin à eau, moulin à vent, rentes et droits seigneuriaux.	4,800	
5 ^o La métairie du Rouvray, en Carfantain.	600	
6 ^o Le moulin à eau de Carfantain.	650	
7 ^o Le moulin à eau du Grand-Ergay, en Carfantain, arrenté.	300	
8 ^o La prairie des Assis, la Longue pièce, le Courtil, les prés de la Haute-Lande, les prés de la Procureuse, le clos des Agneaux, la prairie de Monseigneur.	694	
9 ^o Les deux moulins à vent de Hirel, ar- rentés.	400	
10 ^o Le moulin à vent de Lillemer, arrenté.	200	
11 ^o L'ancien moulin de l'Archevêque, à Dol, démoli en 1785 pour la canalisation du Guyoul, moyennant une indemnité de 40,000 liv. produisant une rente de.	800	
Total.	5,624 liv.	

Quant aux charges de l'évêque de Dol, nous remarquons seulement les suivantes, qui donnent quelque idée de ses nombreuses obligations :

1 ^o L'entretien des ponts de Pont-Labbat, de la Bégauillère et de Léturet.	300 liv.
2 ^o Le curage annuel du Bié-Guyoul.	600
3 ^o Le curage et l'entretien par fond et par rives du canal, depuis le pont du Vivier jusqu'au pont du Bec-à- l'Ane et au-delà jusqu'à la maison des Palletz.	600
4 ^o L'entretien des chœurs et chanceaux des églises de	

Mont-Dol, Airel, La Fresnaie, Cherrueix, Épiniac et
Coëtmieux. 600 liv.¹

L'on voit par ces chiffres que l'évêque de Dol avait au siècle dernier plus d'honneurs que d'argent; son revenu net ne montait qu'à 23,542 liv. en 1790; c'était le moins riche de nos trois évêques, car, à la même époque, celui de Rennes avait de revenu net plus de 50,000 liv., et celui de Saint-Malo en avait près de 33,000.

Le 12 juillet 1790, la Révolution supprima l'antique siège épiscopal de saint Samson, et Dol perdit toute son importance. L'année suivante, le château des Ormes avec ses dépendances fut vendu nationalement au prix de 80,000 fr., et le palais épiscopal de Dol fut affecté par la municipalité au service de l'instruction publique.

Nous devons dire ici quelques mots des rapports de l'évêque de Dol avec son Chapitre. L'évêque faisait partie du Chapitre en qualité de chanoine, et il y venait prendre sa place après son entrée solennelle à Dol. En 1692, le Chapitre déclara, à propos de M^{sr} de Chamillart, que, quoique chanoine-né par suite de son élévation à l'épiscopat, l'évêque de Dol ne pouvait en aucune façon jouir du revenu de sa prébende avant d'avoir été reçu au Chapitre².

Cette situation de l'évêque de Dol lui permettait d'assister aux réunions capitulaires dans des conditions très-différentes. Ainsi, il pouvait venir au Chapitre comme prélat, et alors il s'y trouvait supérieur aux chanoines réunis, sur lesquels son pouvoir correctionnel pouvait s'étendre; mais s'il s'y considérait comme simple chanoine, il n'était plus que le premier entre ses égaux. Dans le premier cas, c'est-à-dire quand il s'agissait de quelque chose dépendant de sa dignité épiscopale, il se présentait au Chapitre comme ayant l'autorité, et les actes étaient scellés de son sceau seulement ou de celui du

1. Déclaration de 1790, communiquée par M. Ad. Charil des Mazures.

2. Reg. capitulaires de Dol.

Chapitre conjointement au sien, et ils étaient contre-signés des secrétaires de l'Évêché et du Chapitre. Dans le second cas, c'est-à-dire quand il n'était question que des intérêts particuliers du Chapitre, tels que revenus capitulaires, etc., l'évêque ne siégeait plus que comme chanoine; la politesse seule pouvait faire le Chapitre lui déférer une place d'honneur, mais les actes étaient alors scellés du seul sceau capitulaire et contresignés par le seul secrétaire du Chapitre.

Malheureusement, le Chapitre prétendait souvent avoir un sujet légitime de se plaindre de l'évêque : c'était relativement au chanoine-commensal du prélat. Il existait, en effet, un usage à Dol d'après lequel l'évêque de ce diocèse avait le droit de retenir près de lui un membre du Chapitre. Sous l'épiscopat de M^{sr} d'Argenson, qui ne quittait guère son manoir des Ormes, le Chapitre de Dol fit entendre de nombreuses doléances. Cet évêque gardait, en effet, près de lui, à sa maison de campagne, deux chanoines dont il avait fait son secrétaire et son aumônier; il exigeait cependant qu'ils touchassent les fruits de leurs prébendes, parce qu'il les considérait comme des chanoines commensaux. A cela le Chapitre répondait que « Monseigneur restant toute l'année aux Ormes et ne venant que deux fois à la cathédrale, aux jours de Pâques et de la Pentecôte, ses chanoines-commensaux ne pouvaient rendre aucun service au Chapitre; que cependant le Chapitre était hors d'état de se suffire, parce qu'il comptait dans son sein plusieurs clercs étudiants, un grand-vicaire et un théologal dispensés de l'assistance; que l'évêque lui-même, en qualité de chanoine, ne pouvait s'absenter sans raison canonique, sous peine d'être pointé, et qu'il devait en être autant de ses chanoines-commensaux; qu'il n'avait droit, d'ailleurs, qu'à un seul chanoine-commensal et non pas à deux, etc. »

Malgré tous ces beaux raisonnements, le Chapitre de Dol ne gagna pas sa cause, et il réitérait en vain les mêmes plaintes, en 1725, sous l'épiscopat de M^{sr} de Bouschet de Sourches.

VICAIRES GÉNÉRAUX. — La singulière formation de l'évêché de Dol ayant des enclaves dans plusieurs diocèses, força les prélats dolois à se faire représenter par plusieurs vicaires généraux dans les parties de leur diocèse trop éloignées de la ville épiscopale. L'évêque de Dol avait donc toujours quatre vicaires généraux pour le moins : deux résidant à Dol même, un siégeant en Normandie, et un quatrième, ou parfois même deux et trois autres, s'occupant des paroisses situées en Basse-Bretagne, dans les diocèses de Saint-Brieuc, Tréguier et Saint-Pol-de-Léon.

Nous ne nommerons ici que les vicaires généraux chargés de l'administration de la partie de Dol non-enclavée, mais nous ne nous flattons point d'en faire une liste complète, car presque tous les documents nécessaires à cet effet nous font malheureusement défaut.

VICAIRES GÉNÉRAUX DE DOL.

Raoul Lenfant, chanoine, vicaire général de l'évêque Jean Mahé (1270).

Robert du Tanou, vicaire général de Jean d'Avaugour (1329).

Jean de la Moussaye, chanoine, vicaire général de l'évêque Raoul de la Moussaye (1451).

Guillaume Le Roux, vicaire général du cardinal Alain de Coëttivy (1459).

Gilles de Bintin, archidiacre (1531),

Jean Guyot, chanoine (1542),

Charles Pineau, chanoine, abbé de Montfort et évêque de Castorie *in partibus*,
+ en 1549,

} vicaires généraux
de
M^{sr} François de Laval.

Alain Hervy, scholastique (1567),

Toussaint de Laval, chanoine, nommé le
7 décembre 1570,

} vicaires généraux
de
M^{sr} Charles d'Espinay.

Etienne Babineau, chanoine (1586),

Thomas Favereul, chantre, fut vicaire général pendant qu'Edmond de Revol tenait l'évêché.

Pierre Berthelot, théologal, + 22 mars
1610,

} vicaires généraux
de
M^{sr} Antoine de Revol.

Guillaume Pouillet, théologal (1610),

Jean-Etienne Potier de la Terrasse, chanoine et prieur de Mon-

É tault, † 9 avril 1658, vicaire général de M^{rs} d'Ouvrier, Cohon et Cupif.

Claude de Nantes, chanoine, vicaire général de M^{rs}-Cohon (1645).

Philippe Thoreau, chantre (1677),

Jacques Le Bret, recteur de Notre-Dame de Dol (1683),

Charles Thoreau, archidiacre (1689),

Thomas Oren, scholastique,

Louis Rousseau, scholastique,

Julien-Gabriel Bréal, archidiacre,

Vincent Le Boulicaut, docteur en Sorbonne, chanoine,

Jean Le Boterf, archidiacre (1717),

Alain Le Gouz de Trovozec, docteur en théologie, chanoine (1724),

Jacques Le Seigneur, docteur en théologie, † 14 août 1725,

Jean de Lourmel, recteur du Crucifix de Dol et chanoine (1731),

Jean-Marie Boutin de la Touche, scholastique (1738),

François de Brunet de Montlouët, chanoine et abbé de Beaulieu (1742),

Jean-Baptiste de la Fosse, archidiacre (1743),

Claude Le Loup de la Biliats, chantre (1755),

Claude Grimaud-Giraud, docteur en théologie, chanoine de Quimper et de Notre-Dame de Nantes, recteur de Lorient, † 1775,

Augustin Le Mintier, archidiacre (1764),

Jean-Hyacinthe Collin de la Biochaye, chantre, vicaire général de M^{rs} Dondel et de Hercé.

Gilles Déric, docteur en théologie, chanoine et prieur de Notre-Dame de Fougères, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, † à Jersey, vers 1796 (1767),

François de Hercé, scholastique (1770),

Michel Thoumin des Vauxpontois, archidiacre (1773),

Jean-Baptiste de Matllé de la Tour-Landry, devenu évêque de Gap, puis de

vicaires généraux
de

M^{rs} Mathieu Thoreau.

vicaires généraux de
M^{rs} Jean de Chamillart.

vicaires généraux
de

M^{rs} François d'Argenson.

vicaires généraux

de

M^{rs} Jean de Bouschet.

vicaires généraux

de

M^{rs} Jean-François Dondel.

vicaires généraux

de

M^{rs} Urbain de Hercé.

<p>Saint-Papoul, † évêque de Rennes, 27 novembre 1804, <i>Victor-Marie de Lesquen de la Ménardais</i>, chantre (1780), <i>N... de Tromelin</i> (1778), <i>N... du Lizard</i> (1778), <i>Antoine Cachédimer de Vassimont</i>, cha- noine et grand-chantre de Bar-le-Duc,</p>	}	<p>vicaires généraux de M^{sr} Urbain de Hercé.</p>
---	---	---

OFFICIALITÉS. — Les raisons qui forçaient l'évêque de Dol d'avoir plusieurs vicaires généraux l'obligeaient aussi à nommer plusieurs officiaux. On ne comptait pas moins de cinq officialités dans le diocèse de Dol, savoir : la grande officialité de Dol, jugeant en rappel des autres officialités, et s'occupant de la partie non-enclavée de l'évêché et des enclaves de Saint-Malo ; — l'officialité de Lanmeur, — l'officialité de Lannion, — l'officialité de Lanvollon — et l'officialité de Saint-Samson. Voici, du reste, comment s'exprime au sujet de ces tribunaux ecclésiastiques le *Livre des revenus* de l'évêché de Dol dressé en 1459 :

« Est assavoir que en l'évesché de Dol Monseigneur a cinq officialatz, c'est assavoir : le grant officialat de Dol ; — l'officialat de Lammeur, auquel respondent seulement deux paroisses enclavées au diocèse de Tréguier, *videlicet* Lammeur et Lammelet, qui toutesfois ne sont en rien subjectes à l'évesque de Tréguier ains sont de l'évesché de Dol et subjectes à mondit seigneur et non à aultre ; — l'officialat de Lamnion, auquel respondent les paroisses de Loquivi, Le Trévo et Penros, qui semblablement sont subjectes à mondit seigneur et non à aultre ; — l'officialat de Lamvolon auquel respondent les paroisses de Saint-Ké, Lanloup, Quériti, Lannevez et Bréhat, enclavées ou diocèse de Saint-Briec, et les paroisses de Lammodez et Coataout, enclavées ou dit diocèse de Tréguier ; — et l'officialat de Saint-Sanson, auquel respondent les paroisses dudit Saint-Sanson, de la Roque, de Couteville et de Marais-Vernier, enclavées ou diocèse de Rouen, qui toutes au spirituel ne sont à nuls autres subjectes

qu'à mondit seigneur. Et viennent les appellacions desdits officiaux de Lammour, Lamnyon, Lamvolon et Saint-Sanson, sans nul moyen, audit grand official de Dol¹. »

Nous n'avons pas de sceau bien certain de l'officialité de Dol; mais le *Cartulaire de la Viewille* mentionne ce sceau en disant qu'il représentait « un évêque en buste. » Il nous semble donc que le sceau de l'official de Dol était, sinon le même que celui de la sénéchaussée épiscopale, du moins à peu près semblable à ce dernier, sauf la légende. La sénéchaussée de l'évêque de Dol avait le sceau suivant, que nous avons déjà relaté : sceau rond, présentant un *buste d'évêque, vu de face et accosté de deux fleurs de lys*; légende : † S. CURIE SENESCALLIE EPI DOLEN. Contre-sceau également rond, offrant un *dextrochère bénissant accosté d'une fleur de lys*; légende : CONTRA. SIG. CURIE. DOL.² »

GRANDS-OFFICIAUX DE DOL.

- Robert de La Porta*, scholastique (1270).
Geffroy Rousseau (1340).
Olivier Le Corvaisier, chanoine (1570).
Guillaume Le Corvaisier, recteur d'Épiniac (1584).
Raoul Guillier, chanoine (1599).
Pierre Berthelot, vicaire général (1640).
Jean Placter, pénitencier (1647).
Jean Thomas, chanoine (1633 et 1643).
Michel-David de Bogard, archidiaque (1689).
Thomas Oren, vicaire général (1698).
Louis Rousseau, vicaire général (+ 1707).
Vincent Le Boulleaut, vicaire général (+ 1712).
Jean Le Boterf, vicaire général (+ 1717).
Jacques Le Seigneur, vicaire général (+ 1725).
François de Brunes de Montlouët, vicaire général (1750).
Jean-Hyacinthe Collin de la Blochaye, vicaire-général (1758).
Gilles Dérte, vicaire-général (1779).

1. *Mém. de la Société archéol. de la Loire-Inférieure*, 1873, p. 128.

2. M. Douet d'Arèq, *Collection des Sceaux de France*, n° 7082.

CHANCELLERIE. — Nous n'avons qu'à signaler l'existence d'une chancellerie, ou plutôt d'un secrétariat aux ordres de l'évêque de Dol. Nous avons vu que les prélats dolois avaient chacun leur sceau particulier dont ils scellaient ordinairement leurs actes; mais l'évêché de Dol avait, en outre, ses armoiries propres, qui étaient en 1727 : *d'azur à la croix d'hermines cantonnée de quatre fleurs de lys d'or*¹.

1. *Bull. de l'Assoc. breton.*, IV, p. 249.

CHAPITRE IV

LE CHAPITRE DE DOL

Origines. — Statuts de 1236. — Clottre. — Usages divers. — Possessions du Chapitre vers l'an 1294. — Regaire du Chapitre. — Sceaux et armoiries. — Revenus en 1790. — Suppression et protestation du Chapitre de Dol. — Chanoines théologaux. — Chanoines pénitenciers.

Sans prétendre poser une date fixe, il y a lieu de penser que le Chapitre de Dol avait commencé d'exister vers les premières années du ix^e siècle, ou peu après le Concile de Tours de l'an 813, puisque à la fin de ce siècle l'Église de Dol avait un défenseur de ses biens, conformément au 50^e canon du Concile de Mayence du même temps. Au commencement du siècle suivant, on voit Radhod, prévôt du Chapitre de Dol, entretenir correspondance avec Aldestan, roi d'Angleterre, relativement aux reliques de saint Scubillon et de saint Paterne, « et parler des douze chanoines de Dol dont il était le chef¹. » Ce nombre fut augmenté au xiii^e siècle par la fondation de trois nouvelles prébendes : depuis lors et jusqu'à la fin, il y eut à Dol quinze chanoines, en y comprenant l'évêque, toujours chanoine-né².

Nous possédons encore les anciens *Statuts* du Chapitre de Dol dressés en 1256 sous l'épiscopat d'Étienne³; nous allons tout d'abord en faire l'analyse.

1. M. Gautier-Bidan, *Cathédrale de Dol*, p. 47. — Dotic, *Hist. ecclési. de Bret.*, II, 621.

2. « Déclare le Chapitre de Dol que en ladite église y a jusques au nombre de quinze canonicats, y compris le seigneur évêque dudit Dol. » (*Déclaration de 1575.*)

3. Les *Statuta antiqua Capituli Dolensis* se trouvent dans le curieux ms. déposé aux

Chaque chanoine est tenu d'amener avec lui au chœur un prêtre ou un clerc qui puisse chanter, sous peine d'être privé de la distribution commune. Nul n'entre au chœur, à l'heure des offices canoniaux, sans chaussures noires, tunique longue, surplis, tonsure et chaperon noir garni de fourrures. Le chaperon des chanoines doit être intérieurement garni de menu vair ou d'autre fourrure précieuse.

Celui qui entre sans surplis à l'une des heures canoniales perd par là même son droit à la distribution de cette heure, et, s'il n'est pas chanoine, ne peut rentrer au chœur que quinze jours plus tard, après en avoir demandé permission au chantre ou au plus ancien chanoine. Pendant l'hiver, c'est-à-dire de la Toussaint à la veille de Pâques, tout chanoine doit avoir au chœur une chape ou manteau noir.

Le chantre est tenu, à tous les jours de fête, de commencer les psaumes, hymnes, chants de la messe et de matines, etc., et de porter ces jours-là une chape.

Nul ne doit entrer au chœur pendant la messe après l'épître; pendant les matines et autres heures, après le *Gloria* du premier psautme; ni sortir avant la fin de l'office, sous peine d'être privé de la distribution.

Tout chanoine qui n'est point exempté de la résidence doit habiter non-seulement la ville, mais le cloître même de Dol. S'il est infirme et dans l'impossibilité de se rendre à l'église, il ne sera point privé pour cela de ses émoluments.

Les chanoines ont leurs noms inscrits sur un tableau pour les offices qu'ils doivent remplir; si quelqu'un d'entre eux a de justes causes de s'absenter, il doit se faire remplacer par un autre chanoine, sous peine de perdre son droit à la distribution.

Les jours de fêtes, les chanoines ne s'agenouillent ni à la messe ni aux heures; les jours de fêtes, ils le font pendant

les prières des heures et à la messe depuis le *Sanctus* jusqu'au baiser de paix.

Nul ne doit être reçu au chœur s'il n'est de naissance légitime.

Tout chanoiné est tenu de résider pendant vingt-quatre semaines consécutives, à partir de la vigile de Saint-Samson (28 juillet).

Si un chanoine meurt pauvre, après une vie d'édification, ses funérailles doivent être faites convenablement aux frais du Chapitre.

Le pèlerinage de Rome fait une fois dans la vie exempte un chanoine de la résidence pendant ce voyage. Les chanoines clercs étudiant la théologie en quelque Faculté importante sont également exemptés de la résidence durant leurs études.

Les fruits des dignitaires non résidants demeurent à la disposition de l'évêque.

Les chanoines ont toute juridiction ecclésiastique et séculière, tout droit de collation, correction, visite, etc., sur le recteur et les paroissiens de Saints.

Chaque année doivent avoir lieu quatre chapitres généraux, savoir : la veille de Saint-Pierre-ès-liens, le troisième jour après la Toussaint, le lendemain de la Circoncision et le lendemain de l'octave de Pâques. Le prévôt du Chapitre doit aussi rendre ses comptes deux fois l'an : le lendemain de l'Épiphanie et le lendemain de l'octave de la Pentecôte. Ce prévôt ne doit affermer les dîmes du Chapitre qu'assisté de deux chanoines, autrement la ferme ne serait pas valable.

L'évêque peut avoir un chanoine-commensal, exempt de résidence comme les clercs étudiants, mais il doit le demander par lettres expresses au Chapitre.

Si un chanoine habitant une maison prébendale dans la ville ou dans le cloître vient à mourir, celui à qui le Chapitre donnera ensuite cette maison devra en supporter les charges et l'entretenir décentement, comme l'ordonnera le Chapitre.

Tout chanoine fera serment, le jour de sa réception, d'observer les statuts du Chapitre¹.

Quelques années plus tard, en 1265, le même évêque Étienne ajouta quelques articles aux statuts précédents.

Il fonda d'abord la psallete, composée de quatre enfants de chœur, dont nous reparlerons ailleurs; — pour établir une distinction entre les chanoines et les autres clercs de la cathédrale, il voulut que les chanoines seuls usassent de barrette garnie de touffes, « *de pileo cum pinillis*, » et ordonna de cesser l'office divin si quelque autre clerc était assez audacieux pour entrer au chœur avec cette coiffure. — Il commanda d'enlever dans les huit jours au plus tard les boues qui pouvaient être déposées devant chaque maison dans le cloître, afin d'entretenir celui-ci toujours propre; — il voulut enfin que les vicaires perpétuels et chapelains assistassent régulièrement, selon leurs fondations, à la grand'messe et aux heures canoniales, sous peine d'être privés de leurs émoluments².

Comme l'on voit, ces anciens *Statuts* parlent souvent du cloître qu'habitaient les chanoines de Dol. « Le Concile de Tours de l'an 813, dit Déric, ordonna aux évêques, par son canon vingt-troisième, de renfermer dans des lieux cloîtrés les chanoines et les clercs de leurs églises cathédrales. Tous devaient coucher dans un même dortoir, prendre leurs repas

1. Voici quelle était la forme de ce serment :

« Ego N., Dolensis canonice juro reverentiam et obedientiam domino meo N., Dolensi Episcopo et suis successoribus; atque juro servare statuta cuncta Dolensis Ecclesie, pro posse, reverentiamque dominice canonice antiquioribus meis et aliis exhibere; item secreta Capituli quocumque necessitate malino detegere; juraque ipsius Capituli et prebende mee tueri et defendere. Sic me Deus adjuvet ! »

Plus tard on ajouta ce qui suit :

« Item juro omnia jura Ecclesie et Capituli per me debita infra annum rectiter et cum effectu solvere. »

Celui qui recevait le nouveau chanoine répondait :

« Nos in quantum de juro possimus et debemus et non alias, vos recipimus ad prebendam per vos pettam et ad ipsius jura, salvo tamen in omnibus jura nostro et quocumque alieno. » (Archiv. départ., 4 O, 498.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 994. — Archiv. départ., 4 O, 469.

dans un même réfectoire. Il est enjoint à chaque évêque de leur fournir la nourriture et les vêtements selon ses facultés¹. » Nous avons retrouvé déjà la preuve de l'existence du cloître de Saint-Pierre de Rennes, et nous découvrirons plus tard les derniers vestiges du cloître de Saint-Malo; celui de Dol existe encore de nos jours : c'est la rue voisine de la cathédrale qui porte le nom de rue Ceinte, et qu'habitèrent les chanoines jusqu'à la suppression de leur Chapitre. Le nom de cette rue vient de ce qu'elle était dans l'origine fermée (*cincta*) de portes à ses deux extrémités, ainsi qu'on en peut juger aujourd'hui même par des vestiges de rainures qui sont à l'entrée de la rue du côté de la cathédrale. A l'autre bout de la rue Ceinte on voyait naguère deux colonnes de granit, placées une de chaque côté de la rue, et qui autrefois avaient, dit-on, servi à tenir les portes à cette extrémité². Nous aurons occasion de reparler bientôt de la rue Ceinte.

Achevons seulement ici de reproduire quelques traits de la physionomie morale et disciplinaire du Chapitre de Dol. Il y avait ce qu'on appelait « le pain du Chapitre, » sorte de rente fondée en 1373 par l'évêque Jean Des Pas. Chaque année l'on confiait quatre clefs à quatre chanoines; ces clefs portaient les noms de 1^{re} et 2^e clefs du Chapitre, 1^{re} et 2^e clefs des reliques.

Au chapitre général de 1585, Charles d'Espinay, évêque de Dol, se plaint de l'esprit de chicane qui menaçait d'envahir le Chapitre; il ordonna aux chanoines entrés dans les ordres sacrés de se préparer à recevoir dans six mois la prêtrise, blâmant la négligence que montraient à ce sujet quelques-uns d'entre eux; enfin, il défendit au Chapitre de pourvoir aux bénéfices dépendant de lui, avant que quinze jours ne se fussent écoulés après le décès des titulaires, etc.³

1. Doria, *Hist. ecclési. de Bret.*, II, 623.

2. Il est fait mention de ces portes dans l'Obituaire du Chapitre, antérieurement à 1323 : « *Redditus super domum de Castro juxta portam claustris.* » (*Archiv. dip.*)

3. *Reg. capitul.*

En 1656 fut réglé le costume des massiers du Chapitre, « qui doivent porter une robe rouge, un bonnet carré et une masse d'argent; » et en 1662 fut établi un porte-verge « avec toque, verge et manteau de marque, » pour tenir les portes du chœur fermées.

C'est vers cette époque (1658) que le Chapitre soutint de longs procès contre l'évêque de Dol Robert Cupif, au sujet de la visite que celui-ci voulait faire dans la cathédrale, et de l'installation de l'archidiaque Grimaudet, que les chanoines refusaient de recevoir.

En 1682, le Chapitre, ayant remarqué que les chanoines clercs-étudiants, dispensés de la résidence pendant leurs études, ne paraissaient jamais à Dol et se contentaient d'envoyer quelques lettres pour réclamer leurs pensions, décida que désormais les pensions ne seraient octroyées qu'aux chanoines qui viendraient eux-mêmes à Dol résider pendant les vacances des Facultés où ils étudiaient.

Le Chapitre permit en 1698 aux vicaires de la cathédrale, chapelains, bénéficiers, sous-chantre et maître de psalette, de porter au chœur « l'aumusse noire en dessus et en dessous, » réservant aux chanoines l'aumusse grise ou blanche¹.

Le Chapitre de Dol se composait de quinze membres, avons-nous dit. Les dignitaires, tous chanoines, étant au nombre de quatre, et l'évêque étant lui-même chanoine de droit, il ne restait que dix prébendes disponibles, encore devait-on disposer de l'une d'elles pour un chanoine-commensal lorsque le prélat en demandait un. Aussi le Chapitre était-il obligé d'avoir un nombreux personnel ecclésiastique, vicaires, chapelains, bacheliers, chantres et clercs, comme nous aurons occasion de le dire en parlant du culte divin dans la cathédrale de Dol.

Le Chapitre avait aussi son prévôt, son fabriqueur et son secrétaire; il avait une officialité propre, dont il est souvent

1. *Reg. capitul.*

question au xvii^e siècle; il avait enfin sous ses ordres tous les officiers de sa juridiction seigneuriale ou de son regaire particulier.

Lorsque l'évêque de Dol était absent, le premier dignitaire (et non pas le plus ancien chanoine, comme le prétendaient quelques-uns) portait l'étole aux processions dites épiscopales, même à celle du Sacre, complimentait les personnes de qualité qui visitaient Dol, mettait le feu au bûcher allumé solennellement le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, etc.¹

Quant aux possessions du Chapitre, elles étaient nombreuses, surtout au xiii^e siècle. Voici en résumé ce que nous en fait connaître une bulle de confirmation donnée par le pape Boniface VIII aux chanoines de Dol, vers 1294-1303² :

Ces possessions consistaient dans : l'emplacement occupé par la cathédrale de Dol et ses dépendances; toutes les oblations faites à cette église, excepté la cire offerte par les paroissiens à Pâques et à la Pentecôte, et les offrandes faites pour l'achèvement de l'édification de l'édifice; — le tiers des droits de synode et de visite; — la chapelle Sainte-Marie, contiguë à la cathédrale; — une rente de 40 livres tournois sur l'église de Meillac; — dans la cité de Dol : plusieurs maisons, entre autres celle du chantre; — dans le château de Dol : trois maisons d'habitation; — dans le bourg (ou faubourg de Dol) : divers droits sur les charcutiers, bouchers et marchands de boissons; — dans le marché de Dol : différents droits d'étalage et une habitation; — dans la rue aux Foulons : plusieurs maisons; — quelques vignes et quelques rentes de froment; — la moitié de l'église de Notre-Dame ou du bourg Sainte-Marie, avec des dîmes de fruits et de vignes et 12 sols sur le moulin de l'Archevêque; — l'église Saint-Nicolas de Bourgneuf, avec les dîmes des maisons et des

1. *Archiv. départ.*, 4 O, 489.

2. *Archiv. départ.*, 4 O, 408.

prairies et les coutumes de ce bourg¹; — entre Dol et le Bié-Jean (y) : toutes les dîmes et plusieurs prairies, entre autres celles des Huit chanoines et des Quatre chanoines; — la terre de Bodin, au-delà du Guyoul; — les dîmes des prairies de Raoul, fils de Jean, et toutes les dîmes depuis ces prairies jusqu'à Porrot; — à Chanteloup : la petite métairie du Bouteiller, toutes les oblations des habitants et le droit de sépulture; — enfin, la dîme des salines de Bruète.

Tous les biens énumérés jusqu'ici, dit M. de la Borderie, devaient être dans la ville ou dans la banlieue de Dol; ceux qui suivent sont, au contraire, en d'autres paroisses² :

A Montdol : le tiers des oblations et des sépultures de toute la paroisse et la dîme de Porrot; — en Hirel et Le Vivier : quatre-vingts acres de terre avec habitations, une pêcherie au bord de la mer et deux parts de dîme; — en La Fresnaie : les Prairies des Chanoines et la métairie de la vicomtesse Roianteline; — en Saint-Coulomb : le tiers des dîmes de toute la paroisse, et une mine de froment sur le fief Bertrand; — en Rozlandrieuc : le tiers des dîmes de toute la paroisse, et une mine de froment sur la terre de Guy, fils de Raoul, sur Bidon; — en Plesguen (Saint-Pierre-de-Plesguen) : deux parts de dîmes sur certaines terres; — en Bager-Morvan : le tiers des dîmes de toute la paroisse et de Dolédic; — en Épiniac : le tiers des dîmes, et la Petite-Fransine ou fief des deux Chevaliers; — en La Fontenelle : deux parts des dîmes de la Roche-Ricard et de la Roche-Hugon; — l'église de Saints avec ses dîmes et ses prébendes, et la terre de Constantin avec ses prairies, eaux et bois; — en Saint-Marcen : deux parts de dîmes sur les terres de Gédouin Menfenit et Guillaume de Chessons; — en Cherrucix : deux parts des dîmes d'Éblas, de la métairie d'Hugues Le Roux et de la terre de Guédrin Beaudouin; — en Bager-Pican : la moitié

1. La paroisse de Bourgneuf n'existe plus depuis longtemps; elle a dû être victime des envahissements de la mer.

2. *Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vilaine*, II, 215.

d'une mine de froment, deux parts des dîmes de Tuigginne, deux acres de terre dans le fief Guillaume La Vache, les maisons des fils d'Érembourg, avec deux acres de terrain ; — l'église de Sainte-Marie de Carfantain avec ses dîmes, et la Ville-Robert ; — la dime de Gaugray, en Roz-sur-Couasnon ; — quatre mines de froment sur la métairie de Guillaume d'Aubigné ; — au-delà du Montdol : sept acres de terres et trois habitations, plusieurs autres acres de terres dispersés çà et là, sept boisseaux de froment dus par Guédrin et ses fils, la moitié d'une mine de froment, don de Robert Labbé, etc.

Quelques siècles plus tard, les *Déclarations* faites au roi en 1575 et 1679 nous font connaître ce qu'était alors le regaire du Chapitre de Dol. « On ne peut guère douter, dit encore M. de la Borderie, que cette seigneurie temporelle des chanoines de Dol n'ait été, pour la plupart, extraite de celle de l'évêque, puisque dans la règle les menses capitulaires ne sont que des démembrements des menses épiscopales ¹. »

Le regaire du Chapitre se composait de deux parties assez distinctes, savoir :

1^o La paroisse de Saints presque tout entière, sise en dehors du regaire épiscopal et enclavée dans la seigneurie de Combour ;

2^o Une certaine quantité de maisons, terres, fiefs et rentes épars dans neuf paroisses comprises sous le regaire épiscopal, savoir : le Crucifix de Dol, — Notre-Dame de Dol, — Montdol, — Le Vivier, — Hirel, — La Fresnaie, — Rozlandrieuc, — Bager-Morvan — et Bager-Pican.

Parlons d'abord de la paroisse de Saints :

« Déclarent lesdits sieurs chantre, chanoines et Chapitre de Dol et confessent tenir du seigneur roy la plus grande partie de la paroisse de Saints, en l'évesché de Dol, sans toutefois être nullement tenus dudit seigneur évesque de Dol, et onze fiefs ou bailliges autrement appelés forauités formant le gros

¹. *Bull. arch. d'Ille-et-Vilaine*, II, 474.

de chacune de leurs prébendes, et nommées les foranités et fiefs de la Barre, des Davinières, de l'Épine-Corbelin, Fresnel, Gobin, la Villaye, la Villegrohain, Chardrain, Roussigneul, Besnel et la Ville-Morin; quels fiefs et foranités s'entrejoignent l'un l'autre, et sur les terres dépendantes desdites foranités chacun des douze chanoines¹ auxquels elles sont affectées ont droit et sont en possession de prendre et lever les deux tiers des dîmes, tant grosses que menues, outre les rentes ci-après déclarées². »

Les chanoines déclarent aussi posséder en la paroisse de Saints quatre-vingt-dix journaux de communs, « joignant par endroit la foranité des Davinières, d'un côté les terres du seigneur de Combour, et d'autre côté les foranités de la Villegrohain, de Chardrain et de Roussigneul, » desquels communs « ont droit de jouir les vassaux et teneurs desdites foranités. »

Le Chapitre avait, de plus, en Saints deux moulins à eau avec trois étangs et un moulin à vent, auxquels moulins étaient tenus de moudre leurs grains les vassaux et tenanciers du Chapitre en cette paroisse; » lesquels moulins et estangs avec leurs vallons et cottières contiennent trente-six journaux de terre, et joignent d'un bout les terres de Montrouault (en Pleine-Fougères), et d'autre bout et côtés aux foranités de l'Épine-Corbelin, de la Barre et de Chardrain. »

Le Chapitre de Dol jouissait de la haute justice dans tous ses fiefs et du droit d'instituer tous les officiers nécessaires pour la rendre, aussi bien que des notaires, procureurs et sergents. Dans les fiefs de Saints, cette juridiction ressortissait directement au Parlement de Bretagne; aussi les chanoines avaient-ils en cette paroisse de Saints, « proche et sur lesdits étangs, un gibet et justice patibulaire à trois paux, et,

1. Comme il n'y avait que onze fiefs pour douze chanoines, celui des Davinières était indivis entre deux chanoines.

2. Déclarations de 1575 et 1679.

au bourg dudit Saints, prisons, cep et collier, » c'est-à-dire toutes les marques extérieures de la pleine juridiction.

Notons, enfin, qu'aux termes de la *Déclaration* de 1670, la paroisse de Saints était considérée comme étant « de nul diocèse, aux enclaves néanmoins de celui de Dol; de l'église et cure de laquelle lesdits chanoines et Chapitre de Dol sont fondateurs et patrons; ont droit et sont en possession d'icelle conférer de plein droit quand elle est vacante, soit par mort, démission entre leurs mains et par toute autre sorte de vacance; d'y faire la visite; de bailler lettres démissoriales aux clercs d'icelle pour aller prendre les ordres de tel évêque qu'il leur plaira, et toutes sortes de dispenses et provisions aux habitants de ladite paroisse; et d'y exercer toute juridiction spirituelle, sans que ladite paroisse et église relèvent en aucune façon du seigneur évêque de Dol. »

« C'est le seul exemple en Bretagne à ma connaissance, dit M. de la Borderie, d'une dévolution aussi complète entre les mains d'un Chapitre de toutes les prérogatives de la juridiction épiscopale. »

La seconde partie du regaire du Chapitre de Dol comprenait des maisons, fiefs, terres et rentes dans neuf paroisses comprises sous le regaire épiscopal.

Dans l'origine, tous ces fiefs et maisons devaient relever, sans doute, de l'évêque de Dol; mais par la suite des temps cet état de choses changea, et le Chapitre se trouva ayant quatorze fiefs relevant immédiatement du roi, et six seulement relevant de l'évêque; quelques maisons aussi ne relevaient pas du prélat, telles que celles de la Trésorerie, de la Grande-Cornillière, etc.

Les quatorze fiefs relevant du roi étaient : ceux de la Lavanderie et du Pont-Limier, « appelés les Anciens fiefs du Chapitre, » situés et ayant cours en la paroisse de Notre-Dame de Dol, — la Guémière, en Hirel, — un bailliage ayant cours en Montdol et Le Vivier, — le Bois-Guinou, en Baguer-Morvan, — un bailliage en Baguer-Pican, — et enfin huit

bailliages en Rozlandrieuc, Baguer-Morvan et La Fresnaie, appelés les minées de la Guihommeraye, Dolédic, la Chrestière et la Cocherie. Ces derniers bailliages étaient appelés minées, parce qu'ils devaient au Chapitre, « chacun an, neuf mines de froment (mesure de Dol)¹. » Dans ces fiefs se trouvaient deux moulins à vent, l'un en Hirel et l'autre en Notre-Dame de Dol, aliénés avant l'an 1575.

Les six fief^s du Chapitre relevant de l'évêque de Dol étaient : le fief Gal'ebroun et le fief Cramou, s'étendant en Montdol, — la Hezette, en Bonnemain, — Trouvois, en Cherrueix, — les Chesnes, en Cherrueix et Saint-Broladre, — et la Bretesche, en Rozlandrieuc et Cherrueix².

La plupart des maisons du Chapitre relevaient de l'évêque ; telles étaient les neuf maisons prébendales situées dans la rue Ceinte, les maisons des chapellenies qui les avoisinaient dans cette même rue, tout entière encore au Chapitre en 1575, — et plusieurs autres maisons dans le faubourg de la Lavanderie.

Le Chapitre possédait aussi sous la mouvance de l'évêque certains droits de bouteillage et douzillage sur les boissons, d'autres droits sur la boucherie de Dol, — un tiers des coutumes de la foire Saint-Laurent à Dol, — les prairies de Montdol — et quelques rentes en cette dernière paroisse et en celle de Saint-Broladre.

Enfin le Chapitre de Dol avait le bailliage de Maugâteau, en Bonaban, et celui de la Guibertière, en La Fresnaie, relevant de la seigneurie de Bonaban, — et deux maisons à Dol, dépendant en 1723 de la seigneurie de Malestroit-à-Dol, possédée par le seigneur de Combour³.

En raison de la partie de son regaire relevant directement de l'évêque, le Chapitre de Dol avait une juridiction seigneuriale à Dol même : « Déclarer : lesdits chanoines devoir au

1. Déclarations de 1575 et 1679.

2. Hommage rendu à l'évêque de Dol en 1634. — Déclar. de M^r d'Espigny en 1575.

3. Aven de 1688 et 1723.

seigneur évêque foi et hommage, et ont droit de haute, basse et moyenne justice en l'étendue de leur juridiction, avec droit de cep et collier pour l'exercice d'icelle, en la rue Ceinte, de tout temps immémoriale. »

Nous possédons plusieurs sceaux du Chapitre de Dol; l'un, du xvi^e siècle, est « orbiculaire et représente : *saint Samson debout, en costume épiscopal, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une croix archiépiscopale, le tout accosté à senestre d'une hermine, à dextre d'une fleur de lys. Le contre-scel montre un dextrochère tenant une croix archiépiscopale accostée de la fleur de lys et de l'hermine*¹. »

Un autre sceau capitulaire de la même époque (1550), mais servant pendant une vacance du siège épiscopal, est *semé d'étoiles, au buste de saint Samson orné de la mitre aux fanons flottants, avec cette légende : † S. VICARIATUS SEDE VACANTE DOLEN.*

Enfin un troisième beaucoup plus moderne, de forme ronde (1762), représente *saint Samson bénissant d'une main et tenant de l'autre la croix archiépiscopale. On lit autour : S. CAPITULI SANCTI SAMSONIS EPISC. DOLENSIS.*

Dans ce même xviii^e siècle, en 1727, le Chapitre de Dol avait pour armes : *d'azur à une tête de saint Samson mitrée d'or*².

La *Déclaration* faite à la municipalité de Dol, le 19 février 1790, constate que les revenus du Chapitre de Dol se divisaient en quatre classes, comme il suit³ :

	Revenu brut.	Charges.	Revenu net.
1 ^{re} classe : { 1 ^o Dotations des canonicats.	38,748 ¹	9,042 ¹	29,406 ¹
2 ^o Revenus propres aux dignitaires.	4,599	548	4,056
2 ^e classe : Obiterio.	4,919	4,229	690
<i>A reporter.</i>	<u>48,266¹</u>	<u>14,444¹</u>	<u>33,852¹</u>

1. *Bullet. de l'Assoc. bretonne*, IV, 210. — *Archiv. départ.*

2. *Armor. général ms. de 1698.*

3. Communication de M. Ad. Charil des Mesures.

	Revenu brut.	Charges.	Revenu net.
<i>Report.</i>	48,266 ¹	44,444 ¹	33,852 ¹
3 ^e classe : Dotations des vicaires et officiers du chœur.	5,054	4,460	594
4 ^e classe : Fabrique de la cathédrale.	3,986	3,986	»
Totaux.	57,303¹	22,860¹	34,443¹

Nous n'avons pas à nous occuper ici du détail des trois dernières classes; notons seulement que les revenus de l'obitèrie produisaient pour droit d'assistance à chaque chanoine environ 120 livres. Mais nous devons porter notre attention sur le premier article de la première classe concernant les chanoines.

Voici donc quels étaient en 1790 les revenus du Chapitre appartenant au corps tout entier, qui les distribuait ensuite à ses quinze membres :

Revenus appartenant au corps du Chapitre.

1 ^o <i>Dîmes en Ploudihen, Bagger-Morvan, Carfantain, Roz-sur-Couasnon, Épiniac, Saint-Pierre-de-Plesguen, La Fontenelle, Rozlandriec, Lislemer, La Fresnais, Saint-Coulomb, Bagger-Pican, Notre-Dame de Dol, Le Vivier, Cherrucix, Montdol.</i>	35,752 liv.
2 ^o <i>Rentes en argent et en blés dues sur les dîmes de leurs bénéfices par les recteurs de Meillac, Saint-Marcen, Bonnemain et Perros-Guirec, par l'abbaye du Tronchet et par le chapelain de Cesson, en Carfantain.</i>	544
3 ^o <i>Rentes féodales et censives, en argent, blé, avoine, lods et ventes.</i>	4,444
4 ^o <i>Rentes en argent et blé abandonnées en 1680 par les recteurs de Notre-Dame de Dol et du Vivier pour option de portions congrues.</i>	248
5 ^o <i>Revenus des deux moulins, étangs et cottières de Saints, du moulin de la Rousse, en Notre-Dame de Dol, et du greffe de la juridiction.</i>	4,093
Total.	39,748 liv.

Les charges communes au corps du Chapitre étaient :

1° <i>Portions congrues des recteurs et curés de Notre-Dame de Dol, Lislemer, Le Vivier, Saint-Pierre de Plesguen, Bagger-Pican, Montdol, Épiniac et Pleudihen.</i>	3,856 liv.
2° <i>Appointements des prêtres, vicaires, diacre, sous-diacre et suppôts du chœur.</i>	4,700
3° <i>Rentes-payées à l'obiterie par la mense capitulaire pour messes et fondations.</i>	942
4° <i>Frais d'entretien et dépenses diverses.</i>	3,498
Total.	<u>9,642 liv.</u>

Les charges déduites du total des revenus précédent, restait à partager entre les quinze chanoines la somme de 29,106 liv.

Enfin, le Chapitre déclarait encore posséder, outre les maisons du trésorier et du théologal, sept autres maisons prébendales « dont la jouissance était attribuée à sept chanoines par ordre d'ancienneté. »

Nous connaissons maintenant la situation financière des membres du Chapitre de Dol, lorsque la Révolution surgit en France ; quoique bien doté, il ne jouissait pas d'une richesse aussi considérable qu'on l'a cru parfois ; les chanoines de Saint-Malo et de Nantes, par exemple, étaient beaucoup plus riches que ceux de Dol. On a cependant prétendu que sous l'influence des richesses, le Chapitre de Dol avait perdu ses mœurs austères des anciens jours et que ses archives faisaient foi de ce relâchement. Il y a là une erreur à relever. Le fonds du Chapitre de Dol, déposé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, est heureusement, quoique incomplet, beaucoup plus important que celui de l'évêché de Dol, presque nul maintenant. Outre de précieux manuscrits du xiv^e siècle, tels que l'*Obituaire* et le *Cartulaire* du Chapitre, nous possédons une partie des registres de délibérations capitulaires. Or, dans ces délibérations nous voyons, en effet, que de graves abus se glissaient dans la conduite des employés du bas-chœur de la cathédrale : on aimait singulièrement à boire, à jouer et à se battre dans les derniers siècles, à Dol.

Mais si les choristes, les chapelains, les vicaires de Saint-Samson eux-mêmes ne semblent pas toujours irréprochables, jamais on ne voit les chanoines participer à leurs désordres. Ce qui étonne à la lecture de ces manuscrits, très-curieux au point de vue des mœurs d'autrefois, c'est la patience, la douceur et la longanimité que montre sans cesse le Chapitre dans les circonstances les plus pénibles pour lui. Tandis que l'on condamne assez souvent à la prison, dans une des tours de la cathédrale, les défaillants incorrigibles du bas-chœur, quitte à leur pardonner ensuite à la première marque de repentir, on ne voit, sauf de très-rares exceptions, ni poursuites, ni corrections infligées aux chanoines, dont la vie semble aussi régulière qu'édifiante. Mais toutes les histoires passablement scandaleuses de ceux qu'on appelait les suppôts du chœur ont rejailli sur le Chapitre lui-même, et leur souvenir fâcheux est resté trop empreint dans l'esprit du peuple dolois¹.

Le Chapitre de Dol ne manqua pas, au reste, de fermeté devant la Révolution; comme toutes les autres corporations ecclésiastiques, il fut supprimé par le décret de l'Assemblée constituante du 12 juillet 1790. Le 19 novembre suivant, le directoire du district de Dol se rendit à la cathédrale pour donner au Chapitre lecture de ce décret, faire l'inventaire des objets destinés au culte et poser les scellés. Les chanoines, ayant à leur tête le trésorier, M. du Fou, président en l'absence des autres dignitaires², présentèrent aux membres du directoire la protestation suivante :

« Messieurs, d'après les ordres que vous nous intîmez, il ne s'agit de rien moins pour nous que de cesser à jamais

1. Nous ne parlons point ici des différends survenus entre l'évêque Robert Cupil et son Chapitre en 1638, parce qu'il ne s'agissait nullement dans cette triste affaire des mœurs des chanoines, mais seulement des prérogatives du Chapitre contestées par l'évêque.

2. C'étaient MM. Le Normant, grand-chantre, Thoumin de Vausponts, archidiacre, et de Hercé, scholastique, retirés à Mayenne auprès de M^{re} de Hercé, évêque de Dol, interné dans cette ville.

dans notre cathédrale les fonctions sacrées de la prière publique et l'exercice du culte divin; de ne plus y acquitter les fondations dont la piété des fidèles nous avait chargés; d'abdiquer la juridiction spirituelle qui nous était dévolue pendant la vacance du siège épiscopal.

« Mais considérant que ce n'est qu'à l'Église enseignante qu'appartient le droit de prononcer sur la nécessité de l'érection ou de la suppression des évêchés et de tout autre bénéfice ecclésiastique; que dans tous les temps elle a exercé cette faculté; que les Chapitres de cathédrales sont inhérents aux sièges épiscopaux, qu'ils sont le conseil et le sénat de l'évêque; que, pendant la vacance du siège, la juridiction spirituelle sur le diocèse leur est déléguée par l'Église; que leur suppression, si elle est nécessaire, doit être décrétée par l'autorité ecclésiastique qui les a formés pour le service de la religion;

« Considérant d'ailleurs qu'en vertu de leur institution canonique, l'Église leur a imposé l'obligation étroite de célébrer chaque jour l'office canonial avec publicité, avec la pompe qui convient à la dignité de la religion, avec cette majesté qui dirige les Églises inférieures dans leurs cérémonies; qu'ayant accepté sous l'autorité de l'Église un grand nombre de fondations, il n'y a que l'Église qui puisse les décharger de ce double service;

« Par des motifs aussi puissants et autres que nous pourrions y joindre, nous vous déclarons, Messieurs, que si nous allons sur-le-champ cesser nos fonctions, ce n'est que pour céder à la force supérieure de la loi que vous nous signalez; nous attendons de l'autorité civile qu'elle permette à l'Église de s'assembler pour décider irrévocablement de notre état et de celui des autres cathédrales du royaume, afin que, comme l'Église est dans l'État quant à l'ordre civil, on ne perde pas aussi de vue que l'État est dans l'Église quant au spirituel; que si l'Église doit à la puissance du siècle, un royaume chrétien doit également à la puissance spirituelle de l'Église. »

Cette protestation fut signée par les chanoines Du Fou, Déric, Pitel, Des Touches, Portier, Du Bourne et Du Feu; MM. Soulgé et Gallery déclarèrent « ne désapprouver ni adhérer à la présente délibération. »

La nuit étant survenue, — car le directoire ne s'était présenté à la cathédrale qu'à trois heures de relevé, — les administrateurs renvoyèrent au lendemain 20 novembre la suite de leurs opérations. Lorsque tout fut terminé, les portes de l'antique église de Saint-Samson furent fermées et tout office y fut interdit.

Ainsi finit le Chapitre de Dol, après une existence de plus de mille ans¹.

Finissons par quelques mots sur les chanoines théologaux et pénitenciers :

Pour obéir aux décrets du Concile de Trente et à l'ordonnance royale de 1561, l'évêque de Dol avait affecté à la charge de théologal une des prébendes de sa cathédrale; en même temps le Chapitre s'était occupé de nommer ce nouveau titulaire. Robert du Han venait alors de donner sa maison, située dans la rue Ceinte, « pour loger le prédicateur des stations d'Avent et de Carême à la cathédrale de Dol. » Le Chapitre profita de ce don, et en 1573 il érigea en maison prébendale « la maison du Han » et l'affecta au service du chanoine théologal, à la condition toutefois d'accomplir les vœux du donateur et d'y « loger le prédicateur de Carême et d'Avent, le fournissant de feu, chandelle, linge et autres choses nécessaires². »

THÉOLOGAUX DE DOL.

Alain Hervey semble être le premier chanoine pourvu de la théologale, † 1570.

Michel Denys, reçu le 26 octobre 1570, † 1572.

1. M. Robidou, *Histoire et Panorama d'un beau Pays*, 332. — M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, p. 431.

2. *Registres capitulaires*.

Julien Aubourg, prêtre et bachelier en théologie, reçu le 2 janvier 1573; † 1584.

Etienne Babineau, docteur en théologie, prêtre du diocèse d'Angers, reçu le 10 décembre 1584; † 1592.

Guillaume Houel, licencié en théologie, pourvu le 11 janvier 1593, prit le même jour possession de la maison théologique et mourut dans le courant de l'année.

François Turmeau, bachelier en théologie, nommé par l'évêque, fut reçu le 22 septembre 1593; mais **Guillaume Davoyne**, docteur en théologie, pourvu par Rome, lui disputa la place. Le Chapitre refusa d'abord de recevoir Guillaume Davoyne; plus tard, François Turmeau mécontenta les chanoines par sa négligence pour la prédication, par ses absences répétées et par sa conduite insolente; de sorte qu'ils revinrent sur leur première décision et reçurent définitivement Guillaume Davoyne, le 27 septembre 1594. Ce dernier mourut vers le commencement de 1604.

Pierre Berthelot, prêtre et bachelier en théologie, reçu le 16 février 1604, député aux États de Plœrmel et de Rennes, vicaire général de Dol et officiel du Chapitre; † 22 mars 1610.

Guillaume Poulllet, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Paris, reçu le 27 juin 1610, fut dispensé de sa rigoureuse le 9 juillet suivant. Le 28 mai précédent, le chanoine Thomas Le Gemmetel s'était, il est vrai, fait recevoir lui-même théologal, mais sa réception n'eut pas de suites. Guillaume Poulllet devint vicaire général, doyen de Lanmeur et prieur de Frémur au diocèse d'Angers; il fonda un obit à la cathédrale, où il choisit sa sépulture et mourut le 2 février 1646.

Claude Deniau, prêtre du diocèse d'Angers, licencié en Sorbonne, fut reçu le 3 février 1646; il devint docteur en Sorbonne, prieur de Thorigny et recteur de Bager-Pican; député aux États de Nantes en 1647, il résigna la théologale en 1654, fut nommé doyen du Chapitre d'Angers en 1660, et fonda en 1664, dans l'église de Dol, la fête de saint Ignace de Loyola.

François Prévost, docteur ès arts et en théologie, fut reçu le 14 août 1654; il fut député aux États de Nantes en 1657, et il expliquait dans sa chaire le traité de la Pénitence en 1662. Il résigna en 1666 en faveur de Jacques Ernault.

Christophe Auger, recteur de Saint-Jean de Rennes, fut d'abord reçu le 8 novembre 1666; mais Jacques Ernault présenta la résignation faite en sa faveur, plaida contre Christophe Auger et gagna sa cause.

Jacques Ernault, prêtre du diocèse de Saint-Malo, docteur en théologie, reçu le 4^e février 1669, assista aux États de Dinan (1669) et de Vitré (1674).

Joseph-Dominique Thoreau (1676).

Julien Le Lavandier mourut théologal le 40 janvier 1683 et fut inhumé dans la cathédrale, au-dessous de la tombe de son prédécesseur Guillaume Pouillet.

Gabriel-Julien Bréal, acolyte du diocèse de Rennes, reçu le 48 mars 1683, fut député aux États de Vannes en 1694; il devint officiel, recteur du Crucifix de Dol, et résigna enfin la théologale en 1698 pour prendre possession de l'archidiaconat.

Jean Le Boterf, prêtre du diocèse de Vannes, docteur en Sorbonne, fut reçu le 49 octobre 1698; il fonda en 1707 un sermon dans la cathédrale pendant l'octave du Sacre.

Antoine Clergé, prêtre du diocèse de Paris, licencié en Sorbonne, théologal en 1740; † âgé de soixante-huit ans, le 44 juin 1758, inhumé dans la cathédrale.

Augustin Le Mintier était en 1762 chanoine théologal en même temps qu'archidiacre.

Paul-Gédéon de Rabec, théologal et archidiacre vers 1770.

Jean-Ambroise Soulgé était chanoine théologal lorsqu'éclata la Révolution; il refusa de signer la protestation du Chapitre de Dol contre sa suppression.

Se conformant aux décrets du Concile de Trente, qui ordonnait dans chaque cathédrale l'établissement d'une pénitencerie et la réunion d'une prébende à cette charge, le Chapitre de Dol fit cette fondation en 1617. La prébende de feu Pierre Thébault, se trouvant alors vacante, fut unie à l'office de la pénitencerie et donnée à Jean Placier, prêtre de Rennes, licencié en droit canon et officiel de Dol. Il fut reçu par le Chapitre le 29 avril 1617, en qualité de chanoine-pénitencier.

Il nous a été impossible, faute de documents, de dresser la liste de ses successeurs; nous savons seulement qu'en 1635 Nicolas Chesnel, recteur de l'Abbaye-sous-Dol, prenait le titre de grand-pénitencier de Dol: il se peut d'ailleurs qu'à Dol comme à Rennes l'office de chanoine-pénitencier soit promptement tombé en désuétude.

CHAPITRE V

LES DIGNITÉS DE L'ÉGLISE DE DOL

La Chanterrie. — L'Archidiaconat. — La Scholastique. — La Trésorerie.

Le Chapitre de Dol semble avoir eu originairement à sa tête un prévôt; vers 920, ce dignitaire était Radhod, cousin de l'archevêque Jovinien; mais la prévôté de Dol disparut comme dignité peu de temps après les invasions normandes, et au **xiii^e** siècle l'Église de Dol était constituée telle qu'elle le fut jusqu'à la Révolution.

Il y avait à Dol quatre dignités : la chanterrie, l'archidiaconat, la scholastique et la trésorerie, qui étaient toutes tenues par des chanoines, au moins dans ces derniers temps.

CHANTERIE. — Le chantre ou grand-chantre de Dol était le premier dignitaire après l'évêque¹.

Voici en quoi consistaient, en 1575, les revenus du chantre de Dol : « Une portion des dixmes de la paroisse de Hirel, valant chacun an 18 ou 20 mines de blé; — un petit dixmereau, estant en ladite paroisse de Hirel, appelé communément le dixmereau de la Chanterrie, valant 3 ou 4 bouexaulx de blé; — un autre petit dixmereau, estant en la paroisse du Vivier, appelé communément le dixmereau du Chantre de Dol, valant 4 ou 5 bouexaulx de blé; — un vieil verger,

1. C'est ce que déclare en 1647 le Chapitre de Dol au Chapitre de Lisieux, qui le consultait à ce sujet : « La dignité de chantre de Dol, dit-il, première après l'évêque, est toujours tenue par un chanoine. » (*Reg. capitul. de Dol.*) — Au milieu du **xv^e** siècle, Robert Huallon fit unir à perpétuité la prébende qu'il possédait à la dignité de chantre dont il fut honoré. (*Gallis christ. antiqua.*)

estant près les douves de la ville de Dol, contenant environ demy journal de terre; — un petit fief et bailliage tenu du Chapitre, situé ès paroisses de Hirel et du Vivier, à cause duquel est doub 12 bouexaulx, 2 godets de froment de rente et par argent 17 sols 11 deniers et un chapon.

« Sur lequel revenu il y a de grandes charges; c'est que ledit sieur chantre fournist et gage, chacun jour et an, en l'église de Saint-Samson de Dol, un sous-chantre qui y fait actuelle résidence; et doit ledit chantre le debvoir de l'Oo et autres choses et rentes¹. »

En 1700, la déclaration des revenus du chantre de Dol fut celle-ci :

1° Un fief s'étendant dans les paroisses du Vivier, Hirel, La Fresnaie et Rozlandriec, valant.	530 liv.
2° Les dîmes, à la dix-septième gerbe, du Vivier, et à la vingt-troisième gerbe, de la Bruyère, en Hirel, valant.	486
3° Le tiers des grosses dîmes de Hirel, à la onzième gerbe, valant.	4,753
4° Un jardin d'un journal.	406
5° Trois prés dans le marais de Dol.	478
<hr/>	
Total des revenus.	2,754 liv.
Les charges de la chanterie montaient à.	4,272
<hr/>	
Restait net au chantre de Dol.	4,470 liv. ²

L'on voit par ce qui précède que la plupart des revenus du chantre de Dol se percevaient en Hirel, aussi ce dignitaire avait-il seul la présentation de ce bénéfice en tout temps : « Ledit chantre de Dol, à cause de sadite chanterie, a le droit de patronage de ladite cure de Hirel lors et toutes fois qu'elle vacque, que l'on appelle bénéfice monoculaire³. »

Il semble que, dans l'origine, le chantre de Dol eut un

1. Déclaration du Chapitre. (Archiv. départ., 4 G, 463.)

2. Communication de M. Charil des Neucres.

3. Déclaration de 1575.

hôtel ou manoir particulièrement affecté à sa dignité, et situé dans la rue Ceinte ou cloître de Dol. L'*Obituaire* du Chapitre mentionne plusieurs fois, en effet, le manoir du chantre, « *manerium cantoris*; » il dit même que ce fut une construction faite dans le cloître par le chantre Thomas de la Touche, « *super manerio quod fecit in claustro.* »

Cependant, au xvii^e siècle le chantre n'avait point d'hôtel à Dol; il se logeait, *ad turnum*, comme les autres chanoines, dans une simple maison prébendale. Lorsque Philippe Thoreau, frère de l'évêque de Dol, obtint la chantrerie, il résolut de faire cesser cet état de choses, jugeant avec raison peu convenable que le premier dignitaire du Chapitre n'eût pas d'hôtel particulier. Il fit donc rebâtir à ses frais la maison prébendale qui lui était échue, et obtint du Chapitre, le 9 avril 1668, « que cette maison demeurerait désormais unie à la dignité de chantre. » L'hôtel du chantre de Dol, situé au haut de la rue Ceinte, vis-à-vis le jardin de la psalotte, fut vendu nationalement pendant la Révolution¹.

GRANDS-CHANTRES DE DOL.

Raoul souscrivit, à la suite de l'archevêque Ginguoné, à une donation faite au Mont Saint-Michel en 1092.

Geffroy I^{er}, vivant du temps de l'archevêque Éven (1076-1084), paraît encore en 1123.

Guilillaume figure dans une chartre de l'archevêque Baldiric, en 1123.

Robert de Dol accompagna, en sa qualité de chantre, l'archevêque Hugues Le Roux qui se rendait à Tours; mais il abandonna ce prélat à Angers, voyant qu'il se disposait à se soumettre au métropolitain français (1134). On faisait à Dol l'anniversaire de ce grand-chantre le 23 juillet.

Geffroy II vivait en 1170, d'après une chartre de la Vieuville². Ce fut peut-être le même que Geffroy de Montferrand, qui fonda un anniversaire pour lequel il donna au Chapitre une partie des droits

1. *Reg. capitul.* — M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, p. 420.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, 639, 666.

de bouteillage et de douzillage levés à Dol, et qui mourut le 15 février ¹.

Robert Le Coq (Robertus Gallus) figure comme chantre en 1175 dans une charte de la Vieuville.

Jean de la Mouche était chantre de Dol en 1184 et figure plusieurs fois à cette époque. Il est vraisemblable que ce fut lui qu'éfut archevêque le Chapitre de Dol en 1190.

Olivier, chantre de bonne mémoire, vécut en 1232, et mourut le 12 septembre, après avoir fondé son anniversaire ².

André de Vitré mourut, selon M. Hauréau, le 15 janvier 1250.

Bosredé, chantre de bonne mémoire, mourut le 28 juin, après avoir fondé son obit ³, mais nous ne savons en quelle année; nous le plaçons ici un peu au hasard pour remplir une lacune existant dans la succession des chantres.

Thomas de la Touche, chanoine de Dol dès 1265, devint plus tard chantre de cette Eglise. Il construisit une maison dans le cloître, fonda son anniversaire et celui de ses père et mère, et mourut le 23 octobre ⁴.

R. de Gormalon fonda son obit dans la cathédrale et mourut le 1^{er} août ⁵. Il est probable que c'était le même personnage que le chantre Raoul mentionné en 1280 ⁶.

Louis de Dinan, fils de Raoul, vicomte de Dinan, † 1293, et de Philippe, dame de la Bollière, fut chantre et chanoine de Dol, selon le P. Du Paz; l'*Obituaire* de Dol nous apprend que les parents de ce chantre avaient fondé des obits dans la cathédrale.

Nicolas Le Vicomte transigea avec Jean Le Bouteiller en 1314 ⁷.

1. « FEBRUARIUS, XV Kal. Obiit magister Gaufridus de Monteferrandi, cantor Dolensis ecclesie, qui dedit pro suo anniversario faciendō in dicta ecclesia, videlicet apud Hesotam XXIII^{or} solidos; item apud Dola in butillagio duas lagenas vini et medietatem doysillagii et medietatem castumo mellis in nundinis Sancti Samsonis, duas partes canonicis et terciam clericis. » (Obit. Dol.)

2. « SEPTEMBER, II Id. Obiit vir bone memorie Ollivierus canonicus et cantor Dolensis, ad cuius anniversarium faciendum, capitulum Dolense dedit et concessit XL sol. singulis annis in locagio domus sue quam propriis expensis construxit. » (Obit. Dol.)

3. « JUNIUS, IV Kal. Obiit bone memorie magister Bosred... quondam cantor Dolensis, ad cuius anniversarium faciendum habemus, etc. » (Obit. Dol.)

4. « OCTOBER, X Kal. Obiit magister Thomas de Thusra, cantor Dolensis, qui dedit pro anniversario suo faciendō XL sol. super manerio quod fecit in clauistro Dolensi; ita quod canonici habeant duas partes et clerici terciam; et dicta die debet fieri anniversarium patris et matris dicti magistri Thome. » (Obit. Dol.)

5. « AUGUSTUS, Kal. Obiit venerabilis cantor R. de Gormalon, canonicus ecclesie Dolensis, qui dedit ad anniversarium suum faciendum, etc. » (Obit. Dol.)

6. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1033.

7. Gallia christ., XIV, 1067.

Pierre Le Bart vivait en 1337, d'après une charte conservée aux Blancs-Manteaux.

Mathieu Léopard, alias *Le Bart*, était chantre en 1340, lorsque Henri du Bois fut élu évêque de Dol.

Rainfroy Le Veyer obtint, en 1353, un sauf-conduit du roi d'Angleterre pour rentrer en Bretagne. On voit par ces lettres que ce chantre avait suivi en Grande-Bretagne le duc Charles de Blois, fait prisonnier¹.

Guy de Cléder, docteur en droit (1364).

Prigent Le Chevalier (*Prigentius Miles*, alias *Militis*), chantre en 1400.

Jean Le Chevalier (*Johannes Militis*), reçu le 13 juin 1403 en place du précédent².

Guy Le Charpentier (*Guido Carpentarius*), † vers 1416.

Nicolas de Malestroit succéda au précédent, d'après une vieille nomenclature des chantres de Dol citée par l'auteur du *Gallia christiana antiqua*.

Pierre de Beauchesne (1420).

Jean Morel succéda au précédent.

Olivier Rolland figure dans la même nomenclature.

Robert Ruellan, alias *Ruallon*, licencié en droit, reçu chanoine de Dol en 1444, en place de Jean de Lespervez, était aussi chanoine de Nantes et camérier du pape Nicolas V; devenu chantre de Dol, il figure en cette qualité dès 1451, et il représenta dix ans plus tard l'évêque et le Chapitre à la conférence de Tours. Il vivait encore en 1462, et mourut après avoir fondé son anniversaire dans la cathédrale de Dol³.

Robert Guibé, d'abord chantre de Dol, devint successivement évêque de Tréguier (1483), de Rennes et de Nantes; † cardinal en 1513.

François Vitrou, docteur en décrets, neveu de Thomas James, évêque de Dol, n'occupa la chantrerie que pendant quatre ans⁴.

Jean de Plédran, frère de Mathurin de Plédran, évêque de Dol, reçu en 1504, occupait encore la chantrerie en 1535; † après avoir fondé son obit dans la cathédrale⁵.

Thomas Faverel (*l'ancien*), chantre en 1541.

Thomas Faverel (*le jeune*) prêta serment au roi au nom du

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4398, 4403, 4406, 4498, 4508.

2. Cartul. Dol.

3. *Archiv. départ.*, 4 G, 463.

4. *Gallia christ.*, XIV, 4068. — M. Hauréau donne à tort pour successeur à ce chantre un Henri Lampesé, qui était en réalité chantre de Saint-Pol-de-Léon. (V. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 860.)

5. Cartul. du Chap.

Chapitre en 1574. Député un grand nombre de fois aux États de Bretagne, depuis 1578 jusqu'en 1604, il présida même aux États extraordinaires tenus à Ploërmel en 1587. Vicaire général pendant qu'Edmond Revol jouissait de l'évêché de Dol, il fonda son anniversaire dans la cathédrale, où il fut inhumé au mois de mars 1610, près de la chapelle Sainte-Marguerite¹.

Guillaume Ybert, clerc tonsuré du diocèse de Dol, fut reçu le 7 juillet 1609 « à la coadjutorerie du canonicat, prébende et chantrerie, » que possédait alors Thomas Faverel. Ce dernier étant mort après avoir résigné en faveur de son coadjuteur, Guillaume Ybert prit possession de la chantrerie le 4^{or} janvier 1610. Il assista aux États de Bretagne tenus de 1612 à 1626, mais s'attira un blâme public du Chapitre de Dol à cause de sa négligence à se trouver aux offices canoniaux « en chappe et avec son bâton cantoral². »

Edmond Revol, clerc de Vienne, neveu de l'évêque de Dol Antoine Revol, protonotaire apostolique et prieur de l'Abbaye-sous-Dol, devint chanoine le 13 décembre 1616; il était chantre en 1629 et 1635.

Thomas Boulain, originaire de Saint-Malo, licencié en droit canon, chantre en 1637, devint en 1643 recteur de Saint-Guinou, mais conserva la chantrerie jusqu'à sa mort, arrivée en 1652³.

André Crosnier, prêtre du diocèse de Saint-Malo, licencié en droit, fut reçu le 8 mars 1632; il ne conserva pas sa dignité sans peine, car le roi avait nommé chantre Thomas Avico de Lancourt, prêtre de Lisioux, conseiller et aumônier de Sa Majesté, qui prit possession; mais André Crosnier obtint en sa faveur un arrêt du conseil privé du roi, en date du 28 avril 1634, et fut de nouveau reçu chantre le 8 mai suivant; † 20 septembre 1656.

Après la mort d'André Crosnier, Jean de Montigny, clerc de Vannes, et René Triguel, prêtre du Mans, se présentèrent pour occuper la chantrerie; mais le Chapitre de Dol refusa de les recevoir, parce que leur nomination ne lui paraissait pas valable⁴.

Philippe Thoreau de l'Aubertière, clerc de Poitiers, camérier d'honneur de Sa Sainteté, fut reçu le 10 mars 1637. Comme René Triguel persévérât dans ses prétentions à la chantrerie, Philippe Thoreau résigna cette dignité en 1659.

René Triguel, reçu cette fois par le Chapitre, le 30 mai 1659,

1. M. Hauréau met ici deux chantres que nous ne pouvons admettre à cette place : Pierre Le Boutellier, abbé du Tronchet en 1596, cité par l'abbé Trevaux, et Pierre Guillemois, recteur de Pipriac, † en 1607, cité par Ogé.

2. *Reg. capitul.*

3. *Archiv. départ.*, 4 G, 421, 189.

4. *Reg. capitul.*

demeura chantre jusqu'à sa mort, arrivée en 1664; son corps fut inhumé dans la cathédrale.

Philippe Thoreau de l'Aubertière, dont le frère Mathieu Thoreau venait d'être nommé évêque de Dol, se fit d'autant plus facilement recevoir de nouveau, le 29 avril 1664, que le Pape n'avait point admis la nomination de René Triguel à la dignité de chantre. Le 30 octobre suivant, Philippe Thoreau présenta au Chapitre ses lettres de tonsure et de docteur en droits, et le 2 janvier 1662 il fit don d'un beau bâton cantoral dont l'usage demeura à ses successeurs¹.

Vicaire général du diocèse et gouverneur pour le roi de la ville et du château de Dol, Philippe Thoreau s'occupa de l'embellissement de cette ville, y fit construire la fontaine de Saint-Samson et une maison cantorale, fit planter la promenade du Bocage et l'orna d'un jet d'eau; il relouva aussi la chapelle Saint-Michel du Montdol, planta cette montagne et y construisit une maison où il aimait à se retirer. Ce chantre assista aux États de Vitré (1665 et 1679), de Vannes (1667 et 1693), de Nantes (1684), de Rennes (1689), et mourut le 31 mai 1697; il fut inhumé dans la cathédrale.

Claude de Civille, sieur de Saint-Marc, prêtre de Rouen et docteur en théologie, fut nommé par le roi en 1697. Le Chapitre refusa d'abord de le recevoir, parce qu'un clerc de Paris, nommé Noblet, avait reçu des provisions de Rome, et que celles de Claude de Civille ne lui paraissaient pas faites dans les formes ordinaires. Mais Claude de Civille soutint sa nomination et commença un procès qui aboutit, en 1701, à une transaction après laquelle il prit possession de sa dignité. Mais les difficultés entre le Chapitre et Claude de Civille ne s'aplanirent jamais complètement, car ils plaidèrent l'un contre l'autre jusqu'à la mort de ce dignitaire, arrivée le 13 novembre 1714; il était âgé de cinquante-sept ans².

Claude Le Loup de la Biliats, chantre en 1745 et vicaire général, conservait encore la chantrerie en 1757.

Jean-Hyacinthe Collin de la Blochais, fils de François Collin, seigneur de la Blochais, président au Parlement de Bretagne, et de Jeanne Charpentier, prêtre, docteur en Sorbonne et d'abord archidiacre, était chantre, vicaire général et officiel en 1758. Abbé du Tronchet, puis de Bonrepos, il devint encore chanoine de Saint-Malo et archidiacre de Porhoët (1774). Il habitait Rennes en 1778 et résigna le 15 septembre de cette année-là la chantrerie de Dol et le canonicat qui y était annexé en faveur du suivant³.

1. Toutefois chaque nouveau chantre, entrant en dignité, dut payer 100 livres à la fabrique de la cathédrale, pour pouvoir user de ce bâton cantoral. (*Reg. capitul.*)

2. *Reg. capitul.* — *Reg. de l'état civil de Dol.*

3. *Reg. des insinuations du diocèse de Rennes.*

Victor-Marie de Lesquen de la Ménardais, licencié en droit, prêtre du diocèse de Dol et vicaire général de Cornouailles, devint chantre en 1778, sur la résignation du précédent. Il fut aussi vicaire général de Dol, et résigna le 10 septembre 1783 la chanterie et le canonicat de Dol au suivant; il devint à sa place recteur de La Bazouge-du-Désert, au diocèse de Rennes, mais demeura grand-vicaire de Dol et de Quimper¹.

Louis-Alexandre Le Normant, prêtre de Nantes, bachelier en Sorbonne, recteur de La Bazouge-du-Désert, devint, par permutation, chantre en 1783. Il fut en même temps chapelain de Notre-Dame de Dol dans l'église Saint-Similien de Nantes, et périt dans cette dernière ville le 15 novembre 1793, âgé de soixante-deux ans, victime de l'épouvantable noyade organisée ce jour-là par Carrier².

ARCHIDIACONAT. — Comme le chantre, l'archidiacre de Dol, dans les derniers siècles, devait être chanoine, mais on faisait une distinction entre les canonicats de ces deux dignitaires : « le premier était une prébende *effective* qui donnait au chantre le droit de présider le Chapitre, tandis que le second n'était qu'une prébende *ad effectum obtinendi dignitatis*, qui permettait à son titulaire de posséder l'archidiaconat, mais qui ne lui donnait pas pour cela droit de prendre part aux délibérations capitulaires sans la permission du Chapitre³. »

Les obligations de l'archidiacre de Dol étaient considérables, à cause de la singulière composition du diocèse; il devait, en effet, « faire une fois l'an les revues et visitations en toutes les paroisses de l'évêché de Dol dont parties d'icelles s'étendent jusqu'en la Basse-Bretagne et la Normandie, à distance de plus de cinquante lieues dudit Dol. » Quand on pense au mauvais état des routes au moyen-âge, on ne peut s'empêcher de plaindre l'archidiacre de Dol fidèle à remplir sa charge.

1. *Reg. des insinuations du diocèse de Rennes.*

2. *Hist. de la Persécution en Bretagne*, I, 484.

3. *Archiv. départ.*, 4 O, 489. — Ces expressions prouvent qu'à l'origine l'archidiacre de Dol n'était pas réellement chanoine; aussi lorsque l'archidiaconat ne fut plus

Lorsqu'il n'était pas en tournée, l'archidiacre de Dol devait résider en la ville épiscopale et « assister chaque jour, en l'église de Saint-Samson dudit Dol, aux trois heures de matines, à la grande messe et aux vespres¹. »

Les revenus de l'archidiaconat de Dol n'étaient cependant pas de grande importance; voici en quoi ils consistaient en 1575 : « A l'archidiacre et chanoine de Dol, à cause dudit archidiaconé, appartient, en la paroisse de Cherruicx, la quarte partie des dixmes de ladite paroisse, qui peuvent valoir, chacun an, soixante livres; et aussi tient et possède ledit archidiacre un petit jardin situé au derrière l'église Saint-Samson de Dol, contenant un tiers de journal, qui peut valoir de revenu cent sols monnoie, joignant d'un costé à autre jardin que tient le chantre de ladite église². »

Il est plusieurs fois fait mention dans l'*Obituaire* du Chapitre de Dol de l'hôtel de l'archidiacre, qui lui avait été donné par Alain de Beaufort avant 1256³; mais il paraît que, comme celui du chantre, ce manoir fut aliéné, car il n'en était plus question dans les siècles derniers.

Nous n'avons point les *Déclarations* particulières de l'archidiacre, du scholastique et du trésorier de Dol en 1780, mais seulement une *Déclaration* générale des revenus propres à tous les dignitaires de Dol à cette époque; la voici :

1 ^o Dixmes en Saints, Cherruicx et Montdol.	2,773 liv.
2 ^o Foranités ou fiefs de la Barre, les Davinières, l'Épine-Corbélin, Chardrain, la Villaye, Gobin, Ville-grohain, Besnoil, etc., en Saints.	658
3 ^o Maison du trésorier et du théologal avec jardins sur la douve de Dol.	420
	<hr/>
<i>A reporter.</i>	3,851 liv.

donné qu'à un chanoine, ne voyons-nous point de canonicat uni à la dignité d'archidiacre d'une façon permanente.

1. *Déclaration* du Chapitre en 1575.

2. *Ibidem*.

3. « *Il minus super domum archidiaconi, v — a prope manerium archidiaconi Dolensis. v* (Obit. Dol.)

	<i>Report.</i>	3,554 liv.
4° Rentes féodales sur le clos de la Fresnaye, la terre de la Guihommeraye et autres terres en Baguer-Norvan et La Fresnaye.		420
5° Minées ou siefs de Fresnel, en La Fresnaye, de Saulx et de Trémaudan, en diverses paroisses. . .		385
6° Le tiers du casuel des quatre paroisses de Normandie dépendant de Dol, montant à 200 livres avant sa suppression par l'Assemblée nationale.		»
	Total.	4,056 liv. ⁴

ARCHIDIACRES DE DOL.

Juthaël vel *Johoné* fut, selon quelques-uns, archidiacre avant de devenir, vers 1040, archevêque de Dol.

Darius, † le 31 août. On célébrait son anniversaire dans la cathédrale².

Geffroy Michel, dont la mort est mentionnée dans les *Obituaires* de Dol et de Saint-Méen, fit du bien à l'abbaye de ce nom et fonda un anniversaire dans la cathédrale de Dol³.

Geffroy Le Roux, chanoine et archidiacre du temps de l'archevêque Baldric (en 1123), succéda à ce prélat en 1130 sur le siège de Dol⁴.

Olivier figure dans plusieurs chartes du prieuré de Léhon, de 1153 à 1181⁵.

Guillaume vivait en 1197 et vers 1213⁶.

Clément de Vitré était archidiacre et chanoine de Dol lorsqu'il fut élu évêque de cette ville en 1231.

Philipppe de la Roche, archidiacre en 1233, † 9 mars, après avoir fait du bien à la cathédrale⁷.

Nicolas obtint du Pape une bulle en faveur de l'abbaye du Tronchet; † avant 1258.

Guillaume est mentionné en 1260 dans une charte du *Cartulaire de Saint-Melaine*.

1. Communication de M. Charil des Mazures.

2. « AUGUSTUS, II Kal. Obiit Darius, Dolensis archidiaconus, pro cuius anniversario faciendis, etc. » (*Obit. Dol.*)

3. « FEBRUARIUS, III Kal. Obiit magister Gaufridus Michael archidiaconus Dolensis qui dedit ad anniversarium suum faciendum unam minam frumenti, etc. » (*Obit. Dol.*)

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 322, 340, 347.

5. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 633. — *Anciens Évêchés de Bret.*, IV.

6. *Ibidem*, I, 729, 823.

7. « MARTIUS, VII Id. Obiit magister Philippus de Roche, archidiaconus Dolensis qui dedit XL sol. in domibus suis, etc. » (*Obit. Dol.*)

Raoul l'Espine.

Robert Guihomar.

Ces deux archidiacres ne nous sont connus que par l'*Obituaire* de Dol, qui mentionne leur mort sans indiquer l'année où elle eut lieu¹. Nous savons seulement qu'en 1265 l'archidiacre de Dol avait un nom commençant par R, car c'est par cette simple initiale qu'il signa une charte de l'époque²; ce pouvait être soit Raoul Espine, soit Robert Guihomar. Quoi qu'il en fût, le premier mourut le 24 mars et le second le 30 novembre; l'un et l'autre avaient fondé leur anniversaire dans la cathédrale.

Rolland Guihomar, † le 14 mai, après avoir fondé son obit. C'est probablement lui qui signa du simple nom de Rolland une charte de 1301 rapportée par D. Morice³.

Raoul de Villiers (*Radulfus de Villaritis*) fut délégué par le Chapitre en 1312 pour annoncer à l'archevêque de Tours la mort de l'évêque Thibaud de Moréac. En 1321 il devint coadjuteur de l'évêque Jean du Bois, sans qu'on sache s'il reçut la consécration épiscopale⁴.

Henri du Bois fut élu évêque de Dol en 1340.

Jean Mindrey, † archidiacre et chanoine, résigna ou mourut vers le commencement de janvier, l'an 1400⁵.

Michel Le Monnoyer fut reçu archidiacre et chanoine le 29 janvier 1400. Il donna au Chapitre une « petite croix dorée, garnie de reliques, de perles et de pierres, armoyée de ses armes, » qui se trouvait en 1440 dans le trésor de Dol⁶.

Guillaume Roussel, chanoine et archidiacre en 1429, devint abbé de Saint-Jacut.

Guillaume du Brett (*G. de Brollio*), archidiacre et chanoine en 1434, † 1442.

Alain de Rosmadec, reçu le 24 décembre 1442, l'était encore en 1464.

Gilles de Binitin, protonotaire apostolique, chanoine, archidiacre

1. a MARTIUS, IX Kal. Obiit Radulfus Espine, presbyter, archidiaconus Dolensis, qui dedit ad suum anniversarium faciendum, XII sol. super domum Hamonis Morin sitam prope mollam Dolensem, etc. — NOVEMBER, II Kal. Obiit Roberdus Guihomar quondam archidiaconus Dolensis, qui dedit ad anniversarium suum faciendum in ecclesia Dolensi L sol., etc. v (Obit. Dol.)

2. Ancien Evêché de Bret., IV, 283.

3. Preuves de l'Hist. de Bret., I, 970-1473. — a MAIUS, II Id. Obiit Rolandus Guihomar, archidiaconus, qui dedit ad anniversarium suum faciendum L sol., videlicet, etc. v (Obit. Dol.)

4. D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bret., I, 1233. — Gallia christ., 1036.

5. Cartul. du Chapitre.

6. Ibidem.

et vicaire général en 1534, fonda dans la cathédrale de Dol un obit qui se célébrait dans la chapelle de Saint-Samson ¹.

Jean Foucher (1537).

Charles Tournemine, chanoine et archidiacre (1570).

Guillaume Le Corvaisier, déjà chanoine de Dol, fut nommé archidiacre le 2 octobre 1572 et reçu le 31 du même mois; il résigna sa dignité en 1593, et fut toutefois autorisé par le Chapitre à continuer « de porter les draps du chœur » ².

René du Vineau fut reçu, le 29 octobre 1593, chanoine, en place de Julien Forgeais, et archidiacre en place de Guillaume Le Corvaisier.

Yves du Vineau, sieur de la Roche, conseiller et aumônier du roi, protonotaire apostolique et prieur de Livré, assista en qualité d'archidiacre et chanoine aux États de Rennes de 1599, et commença l'année suivante seulement sa rigoureuse.

Antoine Auticier résigna en 1609 ses deux bénéfices de l'archidiaconat et du canonicat; le premier fut donné à Jean Placier et le second à Guy Champion.

Jean Placier, prêtre, licencié en droit, déjà chanoine de Dol, fut reçu archidiacre le 25 mars 1609, et parut aux États de Vannes en 1619; † 1630, après avoir fondé deux obits dans la cathédrale ³.

Pierre Verdys, prêtre de Saint-Malo, bachelier en théologie, fut reçu archidiacre et chanoine le 11 novembre 1630; il était, en 1642, docteur en théologie et recteur de Notre-Dame de Dol ⁴.

François Potier de la Terrasse, parent de l'évêque Hector d'Ouvrier, était déjà archidiacre de Dol lorsqu'en 1648 il fut reçu, le 10 décembre, chanoine, en place de Jean de Cambesfort. Il résigna au commencement de 1654 son archidiaconat.

Jean-Etienne Potier de la Terrasse, prêtre du diocèse de Toulouse, bachelier en droit canon, déjà chanoine de Dol, ayant résigné la dignité de scholastique, fut reçu archidiacre le 23 janvier 1654. Il devint aussi vicaire général de Dol et prieur de Montault; il fonda dans la cathédrale un obit pour le repos de l'âme de M^{re} d'Ouvrier, son parent, avec un *libera* au maître-autel et une procession à l'hôpital; † 9 avril 1658 ⁵.

Charles Grimaudet. Après la mort de Jean-Etienne Potier, le Chapitre de Dol refusa successivement de recevoir Jean de Montigny, Jean Granger et Charles Grimaudet, qui prétendaient tous à la dignité d'archidiacre. Mais ce dernier, ancien conseiller au prési-

1. *Livre des Obits de l'Église de Dol en 1739.*

2. *Reg. capitul.*

3. *Ibidem.*

4. *Reg. de l'état civil de Dol.*

5. *Reg. capit. — Reg. de l'état civil de Dol.*

dial de Blois, était l'oncle de Robert Cupif, alors évêque de Dol, et ce prélat voulut forcer le Chapitre à le recevoir; le Chapitre résista avec tant d'entêtement qu'il fut interdit par son évêque, et celui-ci, abandonnant la cathédrale, alla officier à Notre-Dame (1638). En vain les chanoines réclamèrent-ils la levée de cette interdiction, ils ne purent l'obtenir qu'en consentant à reconnaître Charles Grimaudet comme archidiacre; ce qui eut lieu en 1659, l'année même où mourut M^{sr} Cupif. Toutefois, Charles Grimaudet dut se contenter d'être archidiacre sans avoir rang parmi les chanoines. Il fut d'ailleurs obligé de résigner en 1664 ¹.

Étienne Le Breton, déjà chanoine de Dol, fut reçu archidiacre le 10 octobre 1664. Il permuta sa dignité en 1683, et devint chantre de Saint-Brieuc.

Michel David de Bogar, prêtre de Saint-Brieuc, chantre de cette Église, docteur en théologie et licencié en droit, fut reçu le 19 février 1683, par permutation, archidiacre et chanoine de Dol. Il devint officiel, + le 2 avril 1689 et fut inhumé dans la cathédrale ².

Charles Thoreau, clerc de Poitiers, neveu de M^{sr} Thoreau, évêque de Dol, assista en 1694 comme archidiacre aux États de Vannes. Il était déjà chanoine depuis 1685; il devint vicaire général, fonda un obit dans la cathédrale et résigna en 1698, permutant avec le suivant.

Gabriel-Julien Bréal, prêtre du diocèse de Rennes, docteur en théologie, chapelain de Saint-Thomas en la paroisse de Saint-Coulomb, céda ce bénéfice, par permutation, à Charles Thoreau, et devint archidiacre; il fut reçu en cette qualité le 3 novembre 1698, étant déjà chanoine théologal depuis 1683. Il fonda un obit dans la cathédrale de Dol; + à Rennes, le 29 mars 1740, et inhumé dans l'église des Cordeliers de cette ville ³.

Jean Le Boterf, docteur en théologie, reçu chanoine théologal en 1698, devint archidiacre après la mort du précédent, et fut aussi vicaire général et officiel; + 8 mai 1747.

Rençois Collet, chanoine et archidiacre en 1734, + 14 mars 1743 à l'hospice des Charitons en Cendres, fut inhumé dans le chœur de l'église de cette maison ⁴.

Jean-Baptiste de La Fosse, prêtre, chanoine, archidiacre et vicaire général (1743).

François de Brunes de Montlouët, fils de Julien de Brunes, seigneur de Montlouët, en Pleine-Fougères, et de Julienne Symon, naquit en 1742. Abbé de Beaulieu, vicaire général et officiel, il était

1. Archiv. départ., 4 G, 2. — Reg. capitul.

2. Reg. capitul. — Reg. de l'état civil de Dol.

3. Ibidem.

4. Reg. de l'état civil de Dol.

encore chanoine et archidiaque en 1750. Quatre ans plus tard, il fut nommé évêque de Saint-Omer et sacré en 1755¹.

Augustin Le Mintier, vicaire général, était aussi chanoine théologal et archidiaque de Dol en 1762.

Jean-Hyacinthe Collin de la Biochats, d'abord archidiaque et vicaire général, devint, vers 1758, chantre, abbé du Tronchet et de Bonrepos, etc.

Paul-Gédéon de Rabec, prêtre du diocèse de Coutances, chanoine de la collégiale de Saint-Guillaume à Saint-Brieuc, devint archidiaque et chanoine théologal de Dol; il résigna en faveur du suivant; † martyr en 1796.

Michel Thoumin des Vauxponts, chanoine, archidiaque et vicaire général dès 1773, chapelain de Saint-Blaise et Sainte-Catherine en la collégiale de Saint-Merry, à Paris, possédait encore la dignité de l'archidiaconat lorsque la Révolution le chassa de Dol. Il émigra en 1792 en Angleterre; † à Dorchester, près d'Oxford, le 2 mars 1796².

SCHOLASTIQUE. — La troisième dignité du Chapitre de Dol était la scholastique; celui qui en jouissait devait « instituer maîtres et régents, tant en ladite ville de Dol que dans toutes les paroisses dudit évêché, pour instruire les enfants étudiants. » Il devait, en outre, « résidence annuelle au chœur de ladite église de Dol aux trois heures de chacun jour, savoir à matines, grande-messe et vespres. » De plus, il partageait avec le chantre et le trésorier les obligations des O de l'Avant, car, — continue la *Déclaration* de 1575, — « doit ledit scholastique cent sols monnoye de rente auxdits sieurs du Chapitre pour le devoir de l'Oo, qui est dit en ladite église de Saint-Samson de Dol, chacun an, au mois de décembre, lequel devoir de l'Oo est employé à la fabrique et entretenement de ladite église. » Enfin « est cotisé ledit scholastique en la somme de dix livres pour les décimes par chacun an³. »

Les revenus du scholastique de Dol consistaient en « un trait de dîmes ayant cours en la paroisse de Saints, qui pent

1. D'Hozier, 5^e Registre.

2. M. Trevaux, *L'Église de Bret.*, p. 301.

3. *Archiv. départ.*, 4 G, 463.

valoir, chacun an, cinquante livres de revenu; » — en « un autre trait de dîmes ayant cours en la paroisse de Cendros, près la ville de Pontorson, vulgairement appelées les dixmes du scholastique, pouvant valoir quarante livres de revenu; » — enfin, de la scholastique dépendait « un petit jardin qui peut contenir un quart de journal de terre, sur les douves, derrière l'église Saint-Samson de Dol, joignant le jardin de l'official¹. »

Il est aussi fait mention dans l'*Obituaire* de Dol antérieur à 1323 de l'hôtel du scholastique à Dol, « *manerium annexum scholasticæ Dolensi*, » mais la *Déclaration* de 1575 n'en parle point, prouve qu'il avait été aliéné.

Comme les autres dignitaires de Dol, le scholastique devait être chanoine.

SCHOLASTIQUES DE DOL.

L'*Obituaire* de Dol, rédigé au commencement du xiv^e siècle, mentionne la mort de quelques scholastiques de Dol, sans préciser l'époque où ils vécurent; voici leurs noms, placés au hasard :

Olivier, prêtre et scholastique, fonda un anniversaire à Dol et mourut le 24 juillet².

Jacques Le Frane, prêtre, chanoine et scholastique, mourut le 18 juin³.

Geoffroy vivait du temps de Baldric, archevêque de 1107 à 1130.

G..... paraît en 1265.

Robert de la Porte, chanoine et official de Dol, fonda son anniversaire et mourut le 3 juillet⁴.

Jean de Villier (Johannes de Villari) (1340).

Guillaume de Saint-André, licencé en décrets, notaire apostolique et impérial, conseiller et ambassadeur du duc Jean IV, est

1. *Archiv. départ.*, 4 G, 163.

2. « JULIUS, IX Kal. Obiit Oliverius scolasticus et sacerdos qui dedit ad anniversarium suum faciendum decimam quam emil a Hamone Le Bogant, etc. » (*Obit. Dol.*)

3. « JUNIUS, XIV Kal. Obiit Jacobus Francus canonicus et sacerdos et magister scolarem ejusdem ecclesie. » (*Obit. Dol.*)

4. « JULIUS, V Non. Obiit magister Robertus de Porta scolasticus et canonicus Dolensis, qui dedit pro anniversario suo faciundo XLV sol., etc. » (*Obit. Dol.*)

désigné comme étant scholastique en 1401 dans le *Cartulaire* du Chapitre de Dol; il se rendit célèbre par sa *Chronique* en vers des conquêtes du duc Jean IV.

Pierre Bretin, licencié en droit, chanoine de Rennes en 1445, doyen de la Guereche et recteur de Domalain, † le 12 février, et inhumé vraisemblablement dans la cathédrale de Rennes¹.

Yves de Grandville (*Yvo de Villamagna*) est nommé dans le même *Cartulaire* en 1446.

Gillaume Le Voyer (1437 et 1460).

François James, neveu de l'évêque Thomas James (1507).

Julien Le Corvaister, chanoine dès 1535, était scholastique en 1537.

Gillaume Le Corvaister, chanoine en 1537, succéda au précédent dans la dignité de scholastique à une époque que nous ne pouvons déterminer. Il fonda un obit dans la cathédrale.

Pierre du Grasménil, déjà chanoine, fut reçu scholastique le 21 mars 1542; il fut recteur de Bagueur-Piean et mourut vers 1550².

Alain Hervy, docteur en théologie, chanoine et vicaire général, possédait en 1563 la scholastique, qu'il résigna peu de temps avant de mourir, en 1570³.

Julien Forgeais, déjà chanoine, fut reçu le 31 juillet 1570.

Raoul du Pont était scholastique en 1575, lorsque le Chapitre de Dol fit la déclaration de ses revenus.

Fernand Vielon, chanoine, fut reçu le 17 juin 1577; il résigna en 1584⁴.

Yves Malgonne, prêtre du diocèse de Nantes, fut reçu en place du précédent, d'abord chanoine en octobre 1584, puis scholastique au commencement de 1582; il mourut en 1583.

Martin Ollivaut fut reçu chanoine et scholastique le 21 février 1584, quoique Michel Gaignart se fût fait recevoir de même en novembre 1583; mais Martin Ollivaut l'emporta sur son concurrent et conserva la scholastique jusqu'aux approches de sa mort, arrivée en 1586.

Pierre Le Boutellier, clerc du diocèse de Rennes, fils de Léonard Le Boutellier et de Mathée Chauvin, fut reçu chanoine et scholastique le 12 février 1586, sur la résignation du précédent, prêt à mourir. Pierre Le Boutellier fut dispensé de la résidence, et même de la rigoureuse, parce que N^o d'Espinaÿ, alors évêque de Dol,

1. « FEBRUARIUS, 11 Id. Obiit magister Petrus Bretini, licenciatus in legibus, scholasticus Ecclesie Dolensis, canonicus Redonensis, decanus de Guirechia rectorque parochie de Dons Atlant. » (2^{me} Necrol. Sancti Petri Redon.)

2. Reg. capitul.

3. Ibidem.

4. Ibidem.

voulut l'avoir près de lui comme chanoine-commensal. Ce scholastique devint abbé du Tronchet et prieur de Saint-Cyr, et il fut député aux États de Rennes de 1588¹.

Charles Hubert résigna en 1609.

Pierre Thébault, chanoine, fut reçu scholastique le 4^{er} août 1609; il était prieur de Saint-Cyr de Rennes, et il assista aux États de Rennes en 1619 et 1646; † vers 1647.

Claude de Nantes, chanoine, reçu scholastique le 28 avril 1617, assista aux États de Rennes en 1621, devint recteur d'Épinac en 1622, résigna la scholastique plus tard et resta simple chanoine.

Jean-Etienne Potter de la Terrasse, parent de l'évêque Hector d'Ouvrier, était chanoine et scholastique en 1644. Il devint vicaire général de Dol et prieur de Montault, et résigna la scholastique en 1653 pour devenir archidiacre².

François Revol, frère d'Edmond Revol jadis chantre de Dol, et neveu de l'évêque Antoine Revol, fut reçu le 28 novembre 1653 chanoine en place de François Potter de la Terrasse, et scholastique en place de Jean-Etienne Potter de la Terrasse. Il résigna sa dignité en 1683³.

Thomas Oren, prêtre du diocèse de Saint-Malo, fut reçu chanoine et scholastique le 18 juin 1683. Il était docteur en théologie, et devint vicaire général, official, fabriqueur de Saint-Samson, etc.; il fut même reçu chantre de Dol le 26 décembre 1698, mais sa réception n'eut pas de suite, car M. de Civille était déjà nommé et plaidait vigoureusement pour se faire installer. Thomas Oren mourut sur les entrefaites, le 9 avril 1699, à Rennes, et y fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Germain⁴.

Barnabé Lochet était scholastique en 1700.

Louis Rousseau, ancien vicaire général et official, prieur de la Roche-Montbourcher, † chanoine et scholastique, à Dol, le 7 septembre 1707.

François de Bességuter, chapelain ordinaire de S. A. R. Madame, chanoine et scholastique en 1713, habitait Versailles⁵.

Servais-Etienne de la Motte-Thumbrel, chanoine fabriqueur dès 1714, était scholastique en 1730.

Jean-Marie Boutin de la Touche, prêtre de Saint-Malo, licencié des droits canon et civil, vicaire général, etc., était chanoine et scholastique en 1738; il résigna sa dignité en 1743, se réservant une rente viagère de 300 livres⁶.

1. *Reg. capitul.*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

4. *Reg. de l'état civil de Dol.*

5. *Archiv. départ.*, 4 G, 483.

6. *Reg. des insinuations ecclésiastiques de Rennes.*

Nicolas-Etienne Paré, diacre de Saint-Malo, chanoine et scholastique en 1743, † le 5 décembre 1769 ¹.

François de Hercé, frère d'Urbain de Hercé, évêque de Dol, né à Mayenne le 8 mai 1733, devint chanoine, scholastique et vicaire général; il fut aussi abbé de Saint-Pierre de Benoist-Chezel, au diocèse de Bourges, doyen de Lanmeur, prieur de Kernitrou et de Saint-Saturnin-sur-Loire, diocèse d'Angers; il reçut encore une pension de 5,000 livres sur l'abbaye de Vaux-en-Ornois, au diocèse de Toul ². Émigré en Angleterre, il accompagna son frère, l'évêque de Dol, dans l'expédition de Quiberon, et fut fusillé avec ce saint prélat, le 3 juillet 1793, sur la garenne de Vannes.

TRÉSORERIE. — La dernière dignité de l'Église de Dol était la trésorerie, toujours occupée par un chanoine.

Les revenus du trésorier consistaient, en 1575, d'abord en « une maison et un petit jardin au derrière, vulgairement appelée la maison de la Trésorerie, le tout contenant environ un quart de journal de terre, et située en la ville de Dol, en la rue Ceinte, près ladite église de Saint-Samson. » Cette maison existe encore et fait l'angle de la rue de la Trésorerie et de la rue Ceinte. — « Appartient aussi audit trésorier, en la paroisse et bourg de Pleudihen, un emplacement et vieilles murailles de maison et un petit jardin, le tout contenant environ ³ demy journal de terre; la cure et revenu d'icelle paroisse de Pleudihen est annexée à ladite trésorerie; lesquelles choses en ladite paroisse de Pleudihen peuvent valoir de revenu, chacun an, 100 livres. » L'église de Pleudihen avait été, en 1223, donnée au Chapitre de Dol, qui l'annexa à sa trésorerie. — « Plus, en la paroisse de Cherrueix, la quarte partie des dîmes de ladite paroisse, qui peuvent valoir de revenu, commun an, 30 livres tournois. » — « Aussi appartient audit trésorier sur la recette ou fondation de feu de bonne mémoire Messire Thomas James, vivant évêque de Dol, la somme de 14 livres ³. »

Les *Registres capitulaires* de Dol en 1646 renferment un

1. *Reg. capitul. de Saint-Malo.*

2. *Déclaration du Chapitre de Dol en 1790.*

3. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil., 4 G, 463.*

état plus complet des revenus du trésorier de cette Église; en voici le résumé :

Un canonicat annexé de tout temps.	» liv.	» s.
La rectorerie de Pleudihen, annexée, valant commun an.	342	5
Le logis de la trésorerie dans la ville de Dol.	»	»
Le sixième des dîmes des Petites-Granges, la Brosse, les Bleds et le Vincert, ayant cours en Montdol et Cherrueix, affermées.	90	»
Le quart de la dîme du Haut, en Cherrueix, affermé.	420	»
Sur la bourse de M ^{re} Cœuret.	44	8
Sur la bourse de M ^{re} James ¹	44	8
La fabrique doit au trésorier.	44	8
L'obiterie lui doit.	34	44
Le Chapitre lui donne volontairement pour aider à supporter les charges.	80	»
Et en plus une mine de froment valant.	46	»
L'obiterie, pour charges extraordinaires, paie.	24	»
Rentes synodales dues par les recteurs.	40	»

Les charges du trésorier étaient, en revanche, fort considérables, comme nous allons le voir par l'état suivant, dressé également en 1646² :

« Le trésorier doit fournir, trois fois par an, le luminaire du grand autel, composé de trente-deux cierges de trois livres et demy quarteron de cire chacun ; — quatre pointes de cire sur le grand autel, continuellement ardentes durant l'office ; — un cierge pascal de cinq livres ; — sept lampes perpétuellement ardentes de bonne huile ; — des bougies aux pupitres pour matines. »

Remarquons, en passant, qu'au xv^e siècle cette charge du luminaire était encore bien plus considérable, car le trésorier devait alors trente cierges aux douze principales fêtes de l'année, quinze cierges à sept autres fêtes, et vingt-quatre cierges aux trois derniers jours de la Semaine-Sainte.

Mais poursuivons : le trésorier doit encore « payer les gages

1. Il s'agit ici de fondations faites par les évêques Cœuret et James.

2. Les mêmes charges sont reproduites dans la *Déclaration de 1575*.

du sonneur de cloches¹ et du sacristain; — faire blanchir tout le linge de l'église; — faire balayer l'église; — répondre de l'argenterie et des meubles de cette église; — payer à la fabrique le droit d'O, montant à 100 sols en 1575, et à 6 livres en 1646; — fournir le pain et le vin pour les messes; — payer 2 sols de rente au Chapitre pour l'hôtel de la trésorerie, etc.² »

TRÉSORIFIERS DE DOL.

L'*Obituaire* du Chapitre de Dol mentionne la mort d'un assez grand nombre de trésoriers qui vécurent avant l'an 1323, époque où il fut rédigé :

Julien fit un don de 20 sols au Chapitre, † 17 février³.

Alain, officiel de Rouen, avait son anniversaire dans l'église de Dol; † 4 juillet⁴.

Hervé de la Barre fonda son anniversaire; † 40 avril⁵.

Gelduin vivait en 1158, d'après Gaignières.

Jean était contemporain de l'évêque Rolland (1177-1187), et l'*Obituaire* de Dol rappelle la mort de deux trésoriers de ce nom : *Jean de Vitré*, † 6 février, et *Jean de Vannes*, † 7 octobre, l'un et l'autre ayant fondé leur anniversaire dans la cathédrale⁶.

Thomas souscrivit en 1197 à une donation faite au prieuré de Léhon⁷.

1. Il y avait au XV^e siècle six cloches dans la grande tour de la cathédrale; on les sonnait toutes aux fêtes solennelles; pour les fêtes moindres on en sonnait cinq, quatre ou trois, selon le degré de chaque fête.

2. *Reg. capitul.*

3. a FEBRUARIUS, XIII Kal. Obiit Julianus thesaurarius Dolensis, qui dedit XX sol. canonice Dolensibus per manum prepositi Capituli. » (*Neerol. Dol.*)

4. a JULIUS, IV Non. Obiit magister Alanus thesaurarius et canonicus Dolensis et officialis Rothomagensis, ad ejus anniversarium faciendum assignavit capitulum XL sol. in locagio domus sue super manerium cantoris. » (*Ibid.*)

5. a APRILIS, IV Id. Obiit magister Hervéus de Barro, thesaurarius Dolensis, qui dedit pro suo anniversario faciendum XI sol., etc. » (*Ibid.*)

6. a FEBRUARIUS, VIII Id. Obiit Johannes de Vitreio, thesaurarius Dolensis, qui dedit ad anniversarium suum faciendum medietatem decimo Gaufridi de Dagar-Mortan, etc.

a OCTOBER, Nonas. Obiit Johannes de Veneto, Dolensis canonicus et thesaurarius hujus ecclesie, qui dedit pro anniversario suo faciendum XXXII sol., scilicet, etc. » (*Obit. Dol.*)

7. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 729.

Julien, trésorier en 1260, d'après une charte de Saint-Melaine, fut inhumé le 30 septembre; le Chapitre célébrait plusieurs anniversaires pour le repos de son âme¹.

Rolland Mahé semble avoir vécu du temps de Jean Mahé, évêque de Dol de 1256 à 1279; † 7 juin, après avoir fondé son anniversaire².

Guillaume fut député par le Chapitre en 1280 pour annoncer à Tours la mort de l'évêque Jean Mahé; c'est peut-être le même que le trésorier *Guillaume Fromont*, † le 11 septembre³.

Pierre d'Acigné, trésorier en 1310.

Geffroy La Vache (*Gaufridus La Vache*) vivait en 1357, d'après le *Cartulaire* de Dol.

Rolland de la Rivière, † vers 1399.

Etienne Barras, déjà chanoine, fut reçu trésorier le 27 janvier 1400.

Brient Le Bouteiller vivait en 1414 et 1416, d'après le même *Cartulaire* de Dol.

Noël Housset fut reçu chanoine en 1425, en place de Jean de la Rue. En 1429 il était trésorier⁴.

Jean Le Théoux, reçu chanoine en 1475, devint trésorier et fonda un obit dans la cathédrale.

Bertrand Moutard, chanoine dès 1492, se trouvait trésorier en 1503; il fonda à cette époque dans la cathédrale de Dol la chapellenie de Saint-Thébaud et dut mourir dans cette même année⁵.

Jean James, neveu de l'évêque Thomas James, trésorier dès l'an 1504, fut aussi conseiller du roi et prieur commendataire de Léhon et de Saint-Sauveur-des-Landes. M. Gauthier-Bidan dit qu'il fut encore scholastique de Nantes, et qu'il porta le surnom de *Letellier*⁶.

Jean de la Motte, trésorier en 1531, † en 1550 recteur d'Ambron et de Pleudihen.

Jacques Le Clerc, trésorier et recteur de Pleudihen, † vers 1569⁷.

1. a SEPTEMBER, II Kal. Eodem die sepultus fuit Julianus thesaurarius Dolensis, et debent canonici eodem die facere unum de anniversariis suis, pro quo anniversario faciendum statutum est thesaurarius XL sol., videlicet canonici duas partes et clerici terciam. v (Obit. Dol.)

2. a JUNIUS, VII Id. Obiit Rollandus Mahé, thesaurarius Dolensis, qui dedit pro suo anniversario faciendum XLV sol., videlicet, etc. v (Obit. Dol.)

3. a SEPTEMBER, III Id. Obiit Guillelmus Fromont, thesaurarius et canonicus Dolensis, qui dedit, etc. v (Necrol. Dol.)

4. *Cartul. de Dol.*

5. *Ibid.* — *Livre Atanus.*

6. *Archiv. départ.*, 4 G, 424, 463. — *Cathéd. de Dol.*

7. *Ibid.*, 4 G, 483.

Guillaume Bonnier, nommé trésorier et recteur de Pleudihen en l'an 1563.

François Dosne, + trésorier et recteur de Pleudihen en 1568.

Michel Hervy, reçu chanoine et trésorier le 3 janvier 1569; + vers 1595¹.

Guillaume Ogier fut reçu chanoine et trésorier en place du précédent le 22 avril 1596.

Symon Bourret résigna en 1621.

Robert de Pierres, reçu chanoine et trésorier en place du précédent, le 27 juillet 1624, résigna vers 1626 en faveur de François Balley, prêtre de Séez, qui ne fut point reçu et qui résigna lui-même en faveur du suivant².

François du Four, sieur de la Tuilerie, fut reçu chanoine et trésorier le 30 avril 1626. Il était clerc du diocèse de Séez et habitait Argentan en 1628³. Sur sa résignation, Gilles Éberard, sous-diacre de Saint-Malo, fut reçu chanoine et trésorier, le 16 septembre 1630. Mais Jean Thomas, chanoine, s'opposa à la prise de possession du nouveau dignitaire, qui dut attendre quelques années la trésorerie de Dol.

Jean Desrais. Ce ne fut toutefois pas Jean Thomas, mais bien Jean Desrais qui devint trésorier en place de François du Four. Il occupa cette dignité, ainsi que la cure de Pleudinen, de 1634 à 1634⁴.

Gilles Éberard, reçu de nouveau trésorier de Dol en 1634, conserva cette place jusqu'à sa mort, arrivée le 7 avril 1645 dans l'hôtel de la trésorerie à Dol⁵.

François Chereau, protonotaire apostolique, licencié en droit, chanoine, trésorier et official de Dol, devint en 1648 recteur de Bagger-Pican. Il résigna la trésorerie en 1663 et fonda son obit dans la cathédrale, avec un *libera* dans la chapelle Saint-Sébastien.

Charles Leblanc, prêtre du Mans, docteur ès droits, chanoine de la collégiale de Thouars, aumônier du roi, reçu chanoine et trésorier de Dol le 30 juillet 1665, jouissait encore de sa dignité en 1675⁶.

Joseph-Dominique Thoreau, parent de M^{sr} Thoreau, était chanoine et trésorier en 1684; député aux États de Vitré en 1683, il permuta en 1694 avec le suivant, et devint à sa place prieur de Saint-Martin de Lorigny, au diocèse de Poitiers.

1. *Reg. capitul.*

2. *Ibidem.*

3. *Archiv. départ.*, 4 G, 189.

4. *Reg. paroiss. de Pleudihen.*

5. *Reg. capitul.*

6. *Ibidem.*

Barnabé Sochet de Gantry de Neuilly, prêtre de La Rochelle, reçu chanoine et trésorier de Dol le 19 avril 1694, occupait encore la trésorerie en 1698 ¹.

Guillaume Audren, + chanoine et trésorier de Dol le 25 août 1711 ².

Augustin Luthier de la Richerie, prêtre, trésorier et chanoine de Dol en 1717, + mort le 31 juillet 1741 et inhumé dans la cathédrale.

N... Martin était chanoine et trésorier de Dol en 1748.

Louis-Guillaume du Fou, chanoine et trésorier de Dol en 1758, occupa le dernier la dignité de la trésorerie, jusqu'en 1790.

1. *Reg. capitul.*

2. *Reg. de l'état civil de Dol.*

CHAPITRE VI

LA CATHÉDRALE SAINT-SAMSON DE DOL

Dates de construction. — Description de l'extérieur. — Description de l'intérieur. — Fabrique. — Psalette. — Vicaires-perpetuels et grands-chapelains. — Suite du personnel. — Fondations. — Usages de l'Église de Dol : les O de l'Avent; l'évêque des Innocents; procession des Saintes Reliques; Rogations; procession du Sacre; feu de Saint-Jean; ceinture de sainte Marguerite; procession de Cherrucix; culte de saint Samson; procession de Saint-Lazare; fête de sainte Cécile. — Fêtes gardées en 1441. — Trésor de la Cathédrale au XV^e siècle : objets d'orfèvrerie; vêtements et tentures; livres et manuscrits.

Nous n'avons pas de détails sur la première cathédrale de Dol, dans laquelle Nominoë fut solennellement couronné roi de Bretagne, en 850, par l'archevêque Festinien. Mais il reste encore quelques vestiges de l'édifice roman qui précéda immédiatement la cathédrale actuelle : ce sont le mur de clôture occidentale et vraisemblablement les colonnes de la nef.

D'après un vieux *Calendrier* de Dol, le maître-autel de cette église fut consacré, le 11 août 1194, par un évêque étranger appelé Donat, l'évêque élu de Dol, Jean de la Mouche, n'étant point sacré. Le même jour, on y transféra solennellement les reliques de saint Samson¹. Cette cérémonie semble indiquer une reconstruction de la cathédrale à cette époque; mais nous ignorons si elle fut complète ou seulement partielle; ce qui est certain, c'est que le nouvel édifice ne tarda pas à devenir la proie des flammes.

En 1203, en effet, le roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre,

1. AUGUSTUS, III Id. *Translatio reliquiarum hujus ecclesie et majoris altaris consecratio facta per dominum Donatum Lunnicensem episcopum anno ab Incarnat Domini M^o C^o III^o. (Ex ceteri Kalend. Dolensi.) (Blancs-Manteaux.)*

s'empara de la ville de Dol et la ravagea; le feu, soit qu'il y fut mis par ses ordres ou autrement, consuma le toit de la cathédrale; les murs en furent démolis et les saintes reliques enlevées de force. Mais les ravisseurs furent déposés, à leur tour, des précieux restes des saints évêques Samson et Magloire par un certain Philippe des Colombiers, qui finit par les remettre à Gauthier, archevêque de Rouen; celui-ci les fit déposer dans son église. En 1223, Jean de Lizannet, évêque de Dol, réclama ces reliques, qui lui furent restituées par l'archevêque Thibaud ¹.

La démarche faite par Jean de Lizannet semble prouver que ce prélat s'était occupé de relever la cathédrale qu'avaient ruinée les soldats anglais, et que les travaux de reconstruction étaient assez avancés en 1223 pour qu'on songeât à y rétablir les solennités du culte.

Les évêques Clément et Étienne continuèrent la réédification du monument, que le dernier parait avoir achevé. Après la mort d'Étienne, arrivée en 1265, son successeur, Jean Mahé, fut élu dans la cathédrale même, et fut inhumé en 1279 dans le chœur de cette église.

C'est donc dans la première moitié du xiii^e siècle qu'a été construite la plus belle de nos cathédrales de Bretagne; toutefois quelques parties du monument ont été remaniées ou ajoutées plus tard, telles que les tours, les porches, les salles capitulaires, la trésorerie, et très-probablement aussi la chapelle absidale.

Le plan de la cathédrale de Dol est très-régulier : l'édifice se compose d'une nef avec ses collatéraux, de deux transepts, d'un chœur un peu moins long que la nef, dont les collatéraux sont garnis de chapelles; le chevet est droit, et derrière s'élève une dernière chapelle absidale. La longueur totale du monument, en dehors de la plus grande saillie de ses contre-

1. Voy. dans D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 849, la lettre de Thibaud, archevêque de Rouen, où il témoigne de l'incendie et de la ruine de l'église de Dol, « in subversione et combustione Dolensis ecclesie. »

forts, est de 100 mètres; la largeur intérieure de la nef entre les colonnettes isolées des piliers est de 6^m 73; celle de ses collatéraux, également prise entre les colonnes saillantes des piliers, est de 3^m 73; la transversale a de longueur totale dans œuvre 28^m 50, et de largeur des transepts entre leurs murs latéraux 7^m 50. Le chœur a de largeur, entre les saillies des piliers, 7^m 50, et ses collatéraux 3^m 70; il est, par suite, plus large que la nef de 77^c; en revanche, la chapelle absidale n'a que 7^m 15 de largeur, et les autres chapelles ont 4^m 25 de profondeur¹.

Entreprenons maintenant la description de ce beau monument, en nous aidant de l'intéressant travail de M. l'abbé Brune², et commençons par en examiner l'extérieur, qui est, au reste, la partie faible de l'édifice :

« Vue du côté de l'Occident, la cathédrale de Dol n'offre qu'une façade incomplète, composée de parties incohérentes, et évidemment remaniée et impitoyablement défigurée par des mains non-seulement inhabiles, mais barbares. Deux tours s'élèvent de chaque côté du portail : l'une, au Nord, s'arrête bientôt inachevée et sans espoir de monter jamais plus haut; elle est à pans coupés, et chacune de ses faces est ornée de moulures dans le style du gothique fleuri, et d'ouvertures carrées ou en accolades qui annoncent les premières années du xvi^e siècle³. » C'est à cette époque, en effet, qu'elle fut réellement construite par l'évêque Mathurin de Plédran, qui y fit graver ses armoiries. A la prière de ce prélat, le pape Léon X accorda, en 1519, « un grand pardon de plénière remission et autres plusieurs plénières remissions » à tous ceux qui contribueraient à l'édification de cette tour⁴. Toutefois, notwithstanding les indulgences du Souverain-Pontife, la tour commencée par M^{sr} de Plédran est restée inachevée.

1. MM. du Vautouet et Bézier-Lafosse, *Monographie de la Cathédrale de Dol*. (Bulletin des Congrès scientifiques de France, 1849.)

2. *Archéologie religieuse*, Cathédrale de Dol.

3. *Archéologie religieuse*, p. 249.

4. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 108.

L'autre tour, au Sud de la façade, est « plus élevée et rappelle un peu celles de Coutances, à cause des arcatures simulées dont ses murs sont décorés et où l'on remarque un mélange sensible de l'ogive et du plein-cintre; mais elle n'a point au-dessus de sa plate-forme cette flèche élégante et hardie qui termine si bien la plupart des tours ogivales de la première période. Une balustrade qui annonce, par ses compartiments contournés en flammes, le style du xv^e siècle, couronne son sommet et semble y avoir été ajoutée postérieurement, car l'ensemble de cette tour paraît la partie la plus ancienne de l'édifice, à l'exception de la base qui a été reprise en sous-œuvre dans le dernier siècle, et un petit clocheton qui s'élève à l'angle Sud-Est et qui n'est guère plus ancien que cette restauration ¹. »

Le vestibule entre les deux tours porte les traces d'un provisoire évident et de l'attente d'un porche principal avec lequel il devait se rajuster. Malheureusement ce porche n'a jamais été fait, et lorsque l'orgue fut placé dans la tribune intérieure on boucha la grande ouverture fenestrale de l'Ouest, dans laquelle furent pratiquées trois petites baies à plein-cintre, surmontées d'une lunette elliptique du plus mauvais goût.

« Le côté Nord est le plus remarquable pour les hommes de l'art, parce qu'il présente plus d'unité et plus d'ensemble; il a un aspect grave, sévère et antique qui s'harmonise bien avec le paysage qui l'avoisine et les restes de fortifications qui s'y reliait; aucun édifice ne l'entoure, le vallon solitaire qu'il domine lui communique quelque chose de son mystère et de sa mélancolie, et les vastes marais qui s'étendent devant lui et le laissent dans un isolement complet, ajoutent à la majesté de sa masse et à la grandeur de son élévation. Ce qui donne surtout l'avantage à cette façade, c'est qu'elle est à peu près dans son état primitif et qu'on n'y remarque que

¹. *Archéologie religieuse.* — Les *Registres capitulaires* nous apprennent que ce campanile, qui renferme l'horloge, fut construit en 1604.

très-peu de retouches. Les fenêtres présentent une coupe et une ornementation très-heureuses ; presque toutes sont à lancettes géminées que surmonte une rosace polylobée extrêmement gracieuse. Les piliers butants et contreforts, couronnés simplement d'un toit à double égout ou pyramidal, soutiennent les arcs-boutants qui vont appuyer le sommet des murs de la grande nef, et servent de canaux aux eaux pluviales qui descendent des combles et sont rejetées au-delà des bas-côtés au moyen de gargouilles très-simples. Tout le grand comble est entouré d'une galerie bordée d'une balustrade qui se compose de petites arcades trilobées. La tour carrée qui s'élève au centre des transepts est aussi bordée d'une balustrade en quatre-feuilles. Elle a peu d'élévation et se termine par un toit pyramidal surbaissé. Les bas-côtés ne sont point surmontés de galerie, mais les chapelles du chœur sont environnées au sommet du mur extérieur d'un parapet qui a pu servir de défense, et derrière lequel on peut circuler comme dans les galeries de la grande nef. Les piliers butants, dans cette partie qui longe le chœur, sont plus massifs et ont quelque rapport avec ceux de la cathédrale de Chartres¹. »

Le côté méridional de l'église est le plus riche, le plus élégant et le plus varié d'aspect, mais il offre aussi des contrastes plus heurtés. Les contreforts et piliers butants sont décorés de colonnettes ; les clochetons des contreforts sont ornés de petits frontons aigus et de pinacles fleuronsnés. Les fenêtres se composent de lancettes géminées que surmonte une rosace polylobée.

Sur le flanc de ce bas-côté se trouve le petit porche appelé Porte épiscopale. Situé vis-à-vis l'entrée principale du château de Dol, il s'y reliait jadis au moyen d'une galerie couverte, ce qui permettait à l'évêque de se rendre directement de son palais à la cathédrale².

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, p. 231.

2. M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*.

« Ce porche, très-simple à l'extérieur, est orné de riches sculptures à l'intérieur. L'entrée se subdivise en deux arcades portées par de légères colonnes; celle du centre est octogone et couverte de cœurs en relief, ce qui a fait croire que ce petit édifice était dû à Étienne Cœuret, élu évêque de Dol en 1405. Mais nous croyons qu'on s'est trop préoccupé de la signification de ces cœurs et qu'on a oublié le reste de l'ornementation, qui n'a rien de commun avec celle du xv^e siècle, où il faudrait rejeter la construction de ce porche. Nous croirions plutôt qu'il est à peu près du même temps que l'église, et que, s'il s'y trouve quelque chose du temps d'Étienne Cœuret, ce serait cette colonne ornée de cœurs et l'arcade géminée qu'elle soutient, et qui pourrait bien avoir été surajoutée postérieurement à l'arcade principale dans l'intérieur de laquelle elle est inscrite.

« Quoi qu'il en soit, deux ouvertures carrées, correspondant aux deux arcades extérieures, donnent entrée dans l'église. Au-dessus de ces portes on remarque une suite d'arcatures couronnées de rosaces et contenues dans deux arcades simulées. Les parois latérales sont également ornées d'arcades pleines, dont le sommet est enrichi de feuillages et d'ornements d'une admirable délicatesse sculptés en pierre blanche, mais malheureusement bien mutilés¹. »

Un peu plus loin et en saillie sur le même collatéral se trouve la salle capitulaire, qui n'offre extérieurement rien que de disgracieux. « Mais à l'entrée du transept s'élève un porche spacieux et d'un aspect imposant, ouvert sur chaque côté d'une large arcade divisée par des meneaux comme les grandes fenêtres du xiv^e siècle, et ornée de voussures autrefois remplies de statuettes et de rinceaux, mais aujourd'hui dégradées et hideuses encore des traces que le vandalisme y a laissées. Les piliers des angles, terminés par des pyramides

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, p. 253. — Il y a, selon nous, beaucoup de rapports entre ces sculptures et celles de l'admirable cloître du Mont-Saint-Michel, œuvre incontestable du xiii^e siècle.

et des aiguilles, semblent avoir été consolidés par des faisceaux de colonnes trop pesants pour ne pas nuire à leur élégance. Une balustrade nouvellement refaite entoure la plate-forme¹. » Ce grand porche est vraisemblablement l'œuvre d'Étienne Cœuret, évêque de Dol de 1405 à 1429. La clef de voûte porte encore ses armoiries : d'azur à trois cœurs d'or posés 2, 1, accompagnés d'une crosse ; de plus, le porche est orné à l'intérieur d'une peinture murale qui reproduit les mêmes armes parlantes de ce prélat. Sur un fond jaune, des encadrements circulaires de couleurs variées renferment, les uns des lions ou des aigles, les autres des dragons ou des oiseaux : tous ces médaillons sont reliés entre eux par des cœurs d'or, et les vides sont remplis par de grandes fleurs de lys d'azur. Cette décoration, dit M. Ramé, qui l'a découverte sous le badigeon, simule une de ces tentures que l'on suspendait au moyen-âge le long des murs des cathédrales aux jours de fête².

Au-dessus du grand porche s'élève le pignon du transept, où l'on remarque une grande et belle fenêtre subdivisée en deux ogives supportant, entre leurs sommets, une large rosace ornée de trèfles disposés autour d'un cercle plus petit ; une autre baie, de petite proportion et en lancette, sert à éclairer les combles. Deux contreforts couronnés de légères pyramides se dressent des deux côtés du galbe, et, sur la pointe du fronton, on voit un ange qui semble veiller à la garde de la maison de Dieu. C'est la seule statue qui soit restée, au moins à l'extérieur. Les murs latéraux du transept sont percés de deux fenêtres, comme celles de la nef.

« Le chœur se prolonge ensuite avec les chapelles collatérales à peu près comme au côté Nord, mais ici les clochetons qui couronnent les contreforts sont ornés de petits frontons aigus et d'aiguilles terminées par une espèce de panache.

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*

2. *Bull. de l'Association bret.*, III, 233.

Peut-être sont-ils un peu plus récents que ceux du côté opposé. En général, cette façade méridionale prête plus à la critique, et les diverses retouches qu'on y remarque rendent plus difficile le classement de chacune de ses parties. Il nous serait impossible de décrire la forme extérieure de la chapelle absidale terminant l'édifice à l'Orient; elle est tellement enveloppée par les murs et maisons environnants, qu'on ne peut en suivre les contours.

« Mais entrons dans l'enceinte de la basilique, continue M. l'abbé Brune, c'est là surtout qu'est sa gloire, c'est là qu'elle offre un ensemble, une régularité et des proportions heureuses qui exciteront avec raison notre étonnement et notre admiration¹.

« Comme dans toutes les grandes églises du même temps, les arcades, à Dol, donnant communication entre la nef et les collatéraux, sont surmontées d'un triforium ou galerio prise dans l'épaisseur du mur, et ornée de petites arcades soutenues par des colonnettes d'une grande finesse et plus sveltes que dans beaucoup d'autres endroits; puis d'un troisième ordre ou cléstory formé des grandes fenêtres encadrées entre les retombées de la voûte, et au-dessous desquelles règne dans toute la longueur de l'église une seconde galerie ou trottoir sans balustrade. Cette suite de travées se prolonge jusqu'au chevet de la basilique, qui n'est point de forme circulaire, mais droit et percé d'une large fenêtre ornée de rosace et de trèfles. Cette seule fenêtre a conservé sa riche verrière, où l'on voit représentés dans une suite de médaillons polylobés plusieurs sujets intéressants de la vie de la Sainte Vierge et de saint Samson, et dans les compartiments du sommet de l'arcade, la résurrection des morts et le jugement général. On attribue ces vitraux au xiii^e siècle, et, en effet, ils sont, comme tous ceux de cette époque, plus

1. *Archéol. relig.*, 455, 450.

remarquables par l'harmonie et la fermeté des couleurs que par la pureté du dessin et les effets de détail ¹. »

Une particularité intéressante dans les piliers de la nef semble prouver qu'ils remontent au-delà du xiii^e siècle et qu'ils appartenaient à la cathédrale brûlée en 1203. Ces piliers sont cylindriques et garnis de colonnes cantonnées en croix; mais les colonnes qui font face à la nef et au bas-côté se détachent complètement du pilier depuis le bas jusqu'à la voûte; elles ne supportent rien, ne sont assujetties que par intervalles au moyen de barres de fer, et paraissent avoir été ajoutées après coup. Ces colonnes sont annelées, c'est-à-dire divisées dans leur hauteur par des renflements ou anneaux qui ajoutent à l'élégance de leur fût, trop maigre pour sa hauteur.

Ne quittons pas cette nef sans remarquer le nouveau jeu d'orgues inauguré en 1877, et qui a remplacé d'autres orgues signalées comme étant déjà anciennes en 1575.

Les transepts partagent la cathédrale de Dol en deux parties à peu près égales. Au centre s'élève une tour carrée reposant sur quatre gros piliers revêtus de colonnes légèrement engagées qui soutiennent quatre grandes arcades. « Ces massifs si solides n'ont pourtant rien de lourd ni d'écrasant; leur élancement et leurs faisceaux de colonnes dissimulent leur grosseur et les mettent en harmonie avec les autres parties de l'édifice. »

Au Nord du transept, dans la chapelle dédiée autrefois à Notre-Dame de Pitié, se trouvent le magnifique tombeau de l'évêque Thomas James et celui de Jean de Bruc, un de ses prédécesseurs, dont nous avons déjà parlé.

Au milieu des transepts et à l'entrée du chœur se dressait jadis un jubé orné de statues, précédé de deux autels et

1. V. sur cette verrière le *Bull. de l'Association bret.*, II, 20. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici la description, qui nous entraînerait trop loin.

revêtu au xvi^e siècle de boiseries sculptées par ordre de François de Laval. Cette intéressante tribune fut démolie en 1792¹.

Le chœur où nous entrons maintenant est formé de cinq travées semblables à celles de la nef, si ce n'est que les chapiteaux sont plus ornés. « Ce ne sont plus seulement, comme dans la nef, de longues feuilles dont la pointe se roule en forme de volutes, mais des bouquets de différentes plantes et de feuillages variés, sculptés avec une finesse, une netteté et un relief d'autant plus remarquables que les chapiteaux comme les bases sont en granit dur et compact². »

En 1410, l'évêque Étienne Cœuret fit placer autour du maître-autel des colonnes de métal surmontées d'anges adoreurs ou portant les instruments de la Passion, et ornées de ses armoiries. Ce fut à un artiste de Rennes, nommé Pierre Picart, que ce travail fut confié. Adossée à cet autel se trouvait alors la grande châsse renfermant les reliques de saint Samson, placée sous un baldaquin ; au-dessus de l'autel se dressait une crosse, à laquelle était suspendu un ciboire ; c'est ce que nous apprend l'*Inventaire* de 1440 : « une couppe d'argent couverte pendue sur le grant aulter où est *Corpus Domini*. » Ce ciboire était lui-même renfermé, « comme un battant sous son timbre, » dans une espèce de cloche « d'un dessin magnifique, » disent les contemporains, œuvre d'un artiste de Rouen, nommé Tarlé. Enfin, des tentures et des parements d'étoffes précieuses garnissaient cet autel³.

En 1744 ce bel autel du moyen-âge fut détruit, et l'on en retira 4,375 livres de métal ; on fit ensuite construire un nouvel autel par des marbriers de Laval, auxquels on paya 4,150 liv. de simple main-d'œuvre⁴ ; il fut surmonté d'une crosse en

1. M. Gautier-Bidan, *Cathéd. de Dol*, 56.

2. *Archéol. relig.*, 202.

3. Un *inventaire* de l'église de Dol en 1400 mentionne « *due cortina sericea ad utroque capite altaris*; — *una magna cortina sericea rubei coloris ante altare in quadragesima*; — *pannus sericeus rubei ad legendum altare*. »

4. M. Bame, *Mém. d'Arch. bret.*, I, 261.

bois, en souvenir de l'ancienne suspension, mais on y fit un tabernacle. En 1878, ce dernier autel a été lui-même remplacé par un autel de marbre blanc enrichi d'émaux et de bronzes dorés, vrai chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût.

Le chœur était jadis rempli de tombeaux. Là reposaient les évêques Étienne, + 1265; Jean Mahé, + 1279; Thibaud de Pouancé, + 1301; Thibaud de Moréac, + 1312; Étienne Cœuret, + 1429, et François de Laval, + 1535. Le Chapitre de Dol fit, en 1742, raser tous ces monuments funéraires; il fit placer un pavé neuf et y fit mettre deux inscriptions commémoratives des évêques Étienne Cœuret et Jean du Bois, quoique ce dernier n'eût point été inhumé dans le chœur. Nous avons précédemment décrit tous ces tombeaux; disons seulement que le pavé de 1742 vient d'être refait, en 1877, avec de beaux marbres et beaucoup de goût. En même temps qu'il relevait ce dallage, M. le curé-archiprêtre de Dol réparait aussi les stalles, attribuées par quelques-uns au xiv^e siècle, et au milieu desquelles se dresse le beau siège épiscopal armorié du blason de François de Laval, qui le fit construire au xvi^e. Parmi ces stalles on remarquait autrefois celle du grand-chantre, que M. de Civille disait, en 1714, devoir « être tapissée et surmontée d'un petit dais, à cause de sa dignité cantorale, » et celle prétendue par le seigneur de Beaufort en Plerguer. Cette dernière stalle était ornée de l'écusson de Guillaume de Châteaubriant, seigneur de Beaufort et du Plessix-Bertrand, *de gueules semé de fleurs de lys d'or*, et se trouvait la seconde après celle de l'évêque; derrière était un autel où l'on devait dire deux messes par semaine pour le seigneur de Beaufort. Mais il paraît que cette fondation tomba en désuétude, car en 1666 M. de Forsans, acquéreur de la terre de Beaufort, étant venu au chœur de la cathédrale de Dol prendre place dans sa stalle, les chanoines protestèrent contre cette prise de possession¹. Enfin, le prieur de

1. *Terrier de Châteauneuf. — Reg. capitul.*

L'Abbaye-sous-Dol prétendait aussi avoir droit à une stalle d'honneur dans le chœur de la cathédrale, et Jacques Cousinot, titulaire de ce prieuré, l'occupait encore en 1658.

De chaque côté du chœur, des chapelles de forme carrée et voûtées en pierre, comme les nefs, correspondent aux travées du sanctuaire. Au Midi ce sont celles de Sainte-Marguerite, Saint-Joseph, Saint-Antoine, Saint-Prix et Saint-Denis ; au Nord celles de la Sainte-Vierge, de Saint-Gilduin et Saint-Méen, de Saint-Gillès et du Sacré-Cœur. Autrefois, la paroisse du Crucifix se desservait dans la chapelle de la Sainte-Vierge, qui a deux fois la grandeur de ses voisines. Aujourd'hui, un bel autel du Crucifix, rappelant la paroisse de ce nom, vient d'être placé dans une des chapelles méridionales.

Reste enfin la chapelle absidale dédiée à saint Samson, et digne d'être examinée avec soin. Elle est plus précieuse que les autres chapelles, se termine par trois pans coupés et présente trois belles fenêtres. M. de Caumont a cru voir des marques de raccord à l'endroit où elle se réunit au chœur, ce qui lui a fait penser qu'elle pouvait bien n'être que du **xiv^e siècle. C'eût probablement été, dans ce cas, l'œuvre de l'évêque Jean du Bois, mort en 1324, dont le tombeau monumental s'y voit encore. Nous avons décrit cette sépulture, qu'on a bien à tort désignée sous le nom de tombeau de saint Samson ; rien ne rappelle, dans la cathédrale de Dol, le sépulcre du saint évêque son fondateur, et cela se conçoit bien, puisque le corps de saint Samson fut transféré de Dol à Orléans au **ix^e** siècle, et qu'il ne reste pas de trace de la cathédrale primitive de Dol. D'ailleurs, les reliques de saint Samson, rapportées à Dol à la fin du **x^e** siècle d'abord, puis en 1223, furent alors déposées non point dans la chapelle absidale, mais dans le chœur même ; elles étaient renfermées dans une châsse placée, comme nous venons de le dire, derrière le maître-autel, sous un édicule en forme de dais. De nos jours, la chapelle de Saint-Samson a été l'objet d'une bonne restauration ; elle contient encore les tombeaux des évêques An-**

toine Revol, + 1629; Mathieu Thoreau, + 1691; Jean de Bouschet de Sourches, + 1748, et Jean-François Dondel, + 1767. Mathurin de Plédran, + 1521, fut aussi inhumé dans cette chapelle, mais sa sépulture n'est plus reconnaissable.

Terminons cette description en disant que toutes les fenêtres de la cathédrale de Dol viennent d'être réparées avec soin; on y a restauré autant que possible les vieilles verrières, et l'on a placé de nouvelles grisailles qui renferment, entre autres sujets, les armoiries d'un grand nombre d'évêques de Dol; plusieurs chapelles ont été également restaurées avec beaucoup de goût, et l'intérieur de cette belle église sera bientôt non-seulement complet, mais encore meublé d'une manière digne de sa noble architecture.

Telle est à peu près, dans son ensemble et ses détails, la cathédrale de Dol, que l'on voit encore avec plaisir après avoir visité les plus magnifiques de France, et dont M. Mérimée disait, il y a quelques années : « C'est un grand et noble édifice qui ferait honneur à une ville beaucoup plus importante. Outre le mérite très-réel de son architecture, elle se distingue encore par cette circonstance fort rare, que presque tout le monument semble avoir été exécuté sur le même plan, et l'on serait tenté de dire par les mêmes ouvriers ¹. »

Maintenant, si l'on nous demande au moyen de quelles ressources put être construit le magnifique édifice que nous admirons à Dol, nous répondrons qu'il faut placer au premier rang les libérales générosités des fidèles, auxquelles vinrent se joindre les revenus de la fabrique et les dons des évêques et du Chapitre.

Les anciens *Statuts diocésains* nous montrent, en effet, les prélats dolois stimulant sans cesse la dévotion de leur peuple envers l'église Saint-Samson; ils exhortent tous leurs diocé-

1. *Notes d'un voyage dans l'Ouest.* — *Archéol.* vol., 260.

sains à venir au moins une fois l'an visiter leur cathédrale et à y déposer quelque offrande dans des troncs placés à cet effet; ils leur conseillent de faire dans leurs testaments quelques legs en faveur de la fabrique de Saint-Samson; ils ordonnent aux recteurs et aux chapelains de toutes les paroisses et chapelles de faire des quêtes pour l'église-mère du diocèse, et ils défendent toute autre quête dans les églises paroissiales sans leur autorisation¹.

Pendant qu'ils imploraient ainsi les charités des fidèles, les évêques de Dol donnaient eux-mêmes l'exemple de la générosité, comme nous avons eu l'occasion de le faire remarquer, et les noms de Thibaud de Pouancé, Jean du Bois, Étienne Cœuret, François de Laval, etc., restent attachés à plusieurs parties du monument.

La fabrique de Saint-Samson de Dol avait, comme celle de Saint-Pierre de Rennes, le droit d'annates dans tout le diocèse, et elle exerçait encore ce droit au xvi^e siècle, comme le prouve l'attestation de Jean Jouyn « fabricant de la cathédrale de Monsieur saint Samson de Dol, » en 1531, disant que la fabrique de Saint-Samson est « en possession immémoriale de jouir, prendre et avoir le droit d'annates sur tous et chacun les prieurés, cures et bénéfices, prébendes, chapelanies et autres bénéfices quelconques estant au diocèse dudit Dol, lorsque vacation y eschoit, scavoir les fruits de la première année de ladite vacance pour convertir et employer à la réparation et entretenement d'icelle église et fabrique dudit Saint-Samson de Dol². » De plus, tout chanoine et tout dignitaire du Chapitre payait à la fabrique, pour droit de chape, une somme fixée à 120 liv. en 1783, lorsqu'ils prenaient possession de leurs prébendes³.

Mais au siècle dernier le droit d'annates n'était plus exercé,

1. *Recueil de Statuts* cité par M. Gautier-Bidan. — *Cathéd. de Dol*, 37.

2. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 4 et 180.

3. *Ibid.*, 4 G, 189.

et la fabrique de Dol était redevenue pauvre, comme le prouve sa *Déclaration* en 1780 que voici :

Revenus de la fabrique de la cathédrale de Dol.

1 ^o Dimes et rentes hypothéquées.	4,622 liv.
2 ^o Rentes dues par le clergé de France, la prévôté et l'obiterie.	459
3 ^o Rentes en blé et en argent.	805
4 ^o Biens fonds.	485
5 ^o Casuel de la fabrique.	945
Total.	3,986 liv.
Les charges de la fabrique en argent montaent à. . .	859
Restait pour l'entretien de l'église, de la psallete, etc.	3,127 liv. ¹

Puisque nous venons de nommer la psallete, disons ici quelques mots de cet établissement.

La psallete de Dol fut fondée en 1265 par l'évêque Étienne, qui institua quatre enfants de chœur devant assister notamment aux matines, à la grand'messe et aux vêpres de chaque jour, et dont les honoraires devaient être payés moitié par l'évêque et moitié par le Chapitre².

Plus tard, les évêques de Dol attachèrent à la psallete les revenus des chapellenies de Saint-Ambroise, Sainte-Avoie et Saint-Luc. Ce fut M^{or} Revol qui annexa les deux dernières, ainsi que la métairie de Saint-Luc ou des Landes, en 1614³.

Le Chapitre de Dol payait, en 1653, à Louis Portalier, prêtre et maître de psallete, 780 liv. par an, « tant pour l'économie des enfants de chœur de la psallete que pour ses gages de musique. » A cette même époque, les enfants de la psallete de Dol étaient vêtus de robes rouges ou violettes, selon l'office du jour, d'aubes blanches par dessus, ornées de

1. Communication de M. Charil des Mazures.

2. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 904.

3. *Archiv. départ.*, 4 G, 418.

dentelles et de manchettes, de bonnets carrés et de capuchons, d'après la saison ¹.

En 1693, les enfants de la psallette de Dol étaient au nombre de six; c'est ce que nous apprend la réception de Guillaume Doublet, prêtre, en qualité de maître de psallette; il s'engagea : « à bien nourrir six enfants de chœur, leur enseigner la musique et le plain-chant, à veiller sur leurs mœurs, à desservir les chapellenies de Saint-Luc et de Sainte-Avoye (chacune de deux messes basses par semaine), et celle de Saint-Ambroise (de trois messes basses). » Le Chapitre payait, en outre, un maître de latin pour enseigner cette langue aux enfants ².

Nous avons retrouvé le traité passé en 1783 entre le Chapitre de Dol et le dernier maître de psallette; il va achever de nous dépendre cette institution. Les charges de Clément Miette, maître de psallette à Dol, sont les suivantes :

Montrer la musique aux « quatre enfants de chœur et le clavecin s'il se peut (il paraît qu'on était revenu au premier nombre d'enfants); — surveiller leur conduite religieuse, leur faire dire leurs prières, leur montrer le catéchisme, les accompagner à l'église, veiller à ce qu'ils approchent des sacrements; — avoir une servante pour tenir la maison de la psallette et le servir lui et les enfants; — veiller aux leçons que donnera aux enfants le maître de latin et surveiller leurs récréations; — nourrir comme lui et à sa table les quatre enfants de chœur; — toucher du grand orgue et du petit orgue, selon le degré de l'office; — composer en musique les hymnes, *Magnificat*, messes, psaumes, *Te Deum*, motets et antiennes, selon l'usage de l'Église; composer aussi en faux-bourçons et exercer les musiciens; — observer une exacte résidence, etc. »

En échange, le maître de psallette avait droit à ce qui suit :

1. Archiv. départ., 4 G, 480. — Reg. capitul.

2. Reg. capitul.

« La jouissance de la maison de psallete, située au haut de la rue Ceinte et meublée par le Chapitre, — 48 liv. pour les gages de la domestique, — 23 boisseaux de froment provenant de l'arrentement des biens de la chapellenie des Landes, en Bagner-Morvan, — 500 liv. de rente faite par le Chapitre, — 28 liv. d'honoraires pour la musique, — 300 liv. pour toucher l'orgue, — 200 liv. sur les bourses et chapellenies, — 36 liv. pour la messe fondée par M^{er} James, — enfin, une place au chœur et sa part dans les distributions faites à l'occasion des prises de possession des dignitaires et chanoines ¹. »

Puisque nous avons abordé avec les enfants de la psallete la question du personnel de la cathédrale de Dol, continuons ce sujet. Au-dessous des dignitaires et des chanoines venait d'abord le recteur ou vicaire-perpétuel du Crucifix, qui desservait dans la cathédrale la paroisse de ce nom et qui se trouvait à la présentation du Chapitre et à la collation de l'évêque².

C'était ensuite les deux grands-chapelains ou vicaires-perpétuels du Chapitre; l'un d'eux, siégeant au chœur dans une stalle méridionale, du côté de l'évêque, était pourvu par ce prélat, tandis que l'autre, occupant une stalle au Nord, était à la collation du Chapitre. Ils avaient été établis en 1252 par l'évêque Étienne, et ils servaient au chœur alternativement, à la semaine; c'est-à-dire que pendant une semaine l'un devait commencer et finir toutes les heures canoniales et célébrer la grand'messe du Chapitre chaque jour au maître-autel, tandis que l'autre acquittait les fondations d'obits et d'anniversaires; mais ce dernier n'était tenu qu'à la célébration de deux messes par jour; s'il s'en trouvait davantage à acquitter, la troisième et les suivantes retombaient aux chanoines, qui devaient les dire ou faire dire³.

En 1575, les vicaires du Chapitre n'étaient encore que deux, mais les fondations se multipliant, il fallut augmenter

1. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 480.

2. La paroisse du Crucifix fut supprimée en 1775 et réunie à celle de Notre-Dame.

3. *Pouillé de Dol. (Archiv. départ., 3 G, 108.)* — *Biblioth. Nat., ms. lat., 47025.*

leur nombre; aussi au siècle dernier y avait-il dans la cathédrale de Dol « quatre offices de vicaires ou semainiers faisant l'office du chœur *ad turnum*, chacun en sa semaine. » Le premier de ces offices était conféré alternativement par l'évêque et le Chapitre; le deuxième était à la collation du Chapitre, *pleno jure*, sans qu'il fût besoin du *visa* de l'évêque; les troisième et quatrième étaient à la présentation du Chapitre et à la collation de l'évêque. Les revenus de ces offices étant peu considérables, les évêques de Dol annexèrent une chapellenie à chacun d'eux, savoir : aux trois premiers les trois chapellenies de la Sainte-Trinité, et au quatrième celle de Saint-Nicolas, toutes fondées et desservies dans la cathédrale¹.

En outre, beaucoup de chapelains desservaient les autres chapellenies, fort nombreuses, fondées dans cette église; on n'en comptait pas moins de trente-sept au xv^e siècle, savoir : Saint-Nicolas, Saint-Michel, Saint-Gatien, Plusquepoix, Saint-Jean-l'Évangéliste, Sainte-Marie, Saint-Samson, Bazillé, autre Sainte-Marie, Saint-Thébaud, Saint-Martin, Sainte-Catherine, Saint-Yves, Saint-Méloir, la Trinité, Saint-Jacques, Legeart, autre Saint-Michel, Saint-Laurent, Sainte-Marguerite, le Saint-Esprit, Saint-Pierre et Saint-Paul, Sainte-Magdeleine, autre Saint-Laurent, Saint-Géran, le Clos-Anger, Tartifume, la Roche, Saint-Étienne, autre Sainte-Marie, autre Saint-Martin, Saint-Eutrope, Saint-Étienne évêque, Saint-Avoye, etc. Plus tard furent ajoutées celles de Sainte-Barbe, Saint-Luc, les Saints-Apôtres, Saint-Michel-le-Doré, etc., et la fondation des évêques Étienne Cœurret, Thomas James, etc.²

Le diacre et le sous-diacre du Chapitre jouissaient aussi de plusieurs autres fondations, telles que celles de Thomasse Le Roy et d'Eudes Brunel, son mari; de Jean Catron et de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, femme de Jean V³.

Enfin, le personnel de la cathédrale de Dol, en 1762, com-

1. Mémoire rédigé en 1718. (Archiv. départ., 4 G, 408.)

2. Archiv. départ., 4 G, 4; 5 G, 408.

3. Le Chapitre de Dol célébrait des anniversaires pour plusieurs ducs de Bretagne et pour Philippe, roi de France, † 1285, et Isabelle, sa femme. (V. Obit. Dol.)

prenait encore un sous-chantre, quatre bacheliers ou chantes-chapiers, un organiste ordinairement maître de psalette, les enfants de cette psalette, un sacriste, etc.

Pour payer les honoraires des officiers du chœur, le Chapitre de Dol avait obtenu des évêques la jouissance des revenus de plusieurs fondations et chapellenies, dont il faisait acquitter les messes; voici la *Déclaration* qu'il en fit en 1790. Ce tableau nous apprend quelles étaient les fondations dont il jouissait et ce qu'il devait payer pour l'entretien du bas-chœur.

Revenus des bourses et chapelles réunies servant à la dotation des vicaires, diacre, sous-diacre et suppléts du chœur.

	Nombre de Messes.	Revenu.
Chapelle de M ^r Étienne Cœuret.	62	488 liv.
Chapelle de M ^r Thomas James.	363	4,214
Chapelle Saint-Gilles de Bazillé.	52	440
Chapelle Saint-Michel et Saint-Laurent.	3	52
Chapelle Saint-Gatien-le-Petit.	52	446
Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul.	52	405
Chapelle des Marguerites.	50	675
Chapelle des Magdeleine.	404	300
Chapelle de la Magdeleine des Jonchées.	52	257
Chapelle de Tardifume.	42	54
Chapelle du Clos-Anger.	52	300
Chapelle Saint-Yves.	404	700
Chapelle Saint-Gatien-le-Grand.	52	463
Chapelle Saint-Sébastien.	52	320
Chapelle Saint-Michel-le-Dord.	52	244
Chapelle de Plusquepoix.	52	470
Totaux.	4,472	5,034 liv.

Les charges consistent en :

1 ^o 363 messes à l'intention de M ^r James, à 4 liv. l'une.	363 liv.
2 ^o 809 messes dans les autres chapelles.	000
3 ^o Appointements des vicaires et gagistes.	2,800
4 ^o Rentes payées à divers.	458
5 ^o Frais de régie.	467
Total des charges.	4,460 liv.
Restait pour l'entretien des maisons des chapellenies.	504

Nous ne possédons qu'un petit nombre de documents relatifs aux usages particuliers de l'Église de Dol; nous allons toutefois les faire connaître.

Comme ceux de Rennes, les chanoines de Dol avaient coutume de chanter solennellement les antiennes O de l'Avent. Nous savons, en effet, qu'en 1575 le chantre, le scholastique et le trésorier devaient payer à la fabrique de Saint-Samson « cent sols monnoye pour le debvoir de l'Oo qui est dit chacun an au mois de décembre. » Mais nous n'avons point ici un livre d'usages comme celui de Rennes qui puisse nous indiquer avec quel cérémonial s'accomplissait ce devoir.

On célébrait aussi à Dol une fête des Innocents analogue à celle de Rennes; nous en trouvons la preuve dans un *Inventaire du trésor de l'église de Dol en 1400*, où sont mentionnés la chape et la mitre qui servaient au petit évêque des Innocents; malheureusement nous n'avons pas d'autres détails sur cette intéressante et naïve solennité.

Le cinquième lundi après Pâques, le Chapitre de Dol célébrait la fête des Saintes Reliques et faisait une procession très-solennelle autour des murs de la ville en portant toutes les reliques qu'il possédait. D'après la tradition, vingt-trois paroisses des environs étaient tenues d'assister à cette belle cérémonie. Le trésor de Saint-Samson était très-riche en fait de reliques. Outre la grande châsse de saint Samson, le chef et la ceinture de sainte Marguerite, dont nous parlerons plus loin, l'église de Dol possédait, en 1441, une Vraie Croix, assez singulièrement posée au haut d'une croix processionnelle dans une petite bourse¹; — des reliques de saint Laurent et de saint Étienne, placées dans « un chariot à quatre royaulx d'argent; » — une relique de « Monseignour saint Magloire enchassée en argent doré sur un pied d'argent

1. « Une grande croes ancienne où il y a une image du Crucife d'argent doré; item, une petite bourse attachée à ladite croes où y a une petite croes d'or où il y a de la Vroye Croes dedans avecques deux émeraudes et un rubi avecques quinze petites pestes. » (*Inventaire de Dol, Archiv. départ., 5 O, 402.*)

doré; » — des reliques de saint Nicolas « assises sur un autre pied où y a clefs et un pinacle dessus; » — une relique de saint Yves « assise sur un pied d'argent doré; » — « une attache d'or avec les reliques de Monseignour saint Morice garnie de trois diamants, trois beaux saphirs et douze grosses perles, que donna l'évesque Étienne Cœuret; » — « une coste de l'un des Innocents que le meême évesque Étienne Cœuret donna; » — de plus, « un grant nombre de reliques de divers saints en trois coffres où il y a annuees pour chascune relique ¹. »

Enfin, l'évêque Alain de Lespervez (1437-1444) donna à la cathédrale une « châsse d'argent toute neuve où il y a un grant nombre de reliques selon que est contenu en vers cy escripts en cest livre, et poaise de quarante à cinquante mares. »

Voici les curieux vers latins dont il vient d'être question; quoiqu'un peu longs, nous les transcrivons volontiers à cause de l'intéressante nomenclature des reliques renfermées dans la châsse d'Alain de Lespervez :

*Notum fiat cunctis Christocolis
 Quod ibidem de Sex Apostolis
 Ossa jacent presenti loculo;
 Ac de cruce seu patibulo (sic)
 Qua passus est beatus Andreas;
 Ac de sorte qua fuit Mathias
 Loco Jude captus apostolus,
 Qui traditor Christi fuit solus;
 Ac etiam de Thoma martyre
 Presul fuit qui Cantuarie;
 De ossibus sancti Christofori,
 Qui pro Christo non metuit mori;
 Uno dento sancte Katherine,*

1. Inventaire de Dol, Archiv. départ., 3 G, 408.

*Et allo sancte Cecilie;
 Cineribus Johannis Baptiste
 Salvatoris nostri preconiste;
 De Machuto sanctis et Auberto,
 Ac Blasio martire, Cuberto;
 De ossibus beati Stephani,
 Qui nominis sancti christiani
 Testis fuit primus moriendo
 Et tormenta multa paciendo;
 De ipsius aure, de Brigida,
 Ludovico sanctis, Petronella,
 Apostolo Thoma, Radegundo,
 Ac eciam de sancta Praxedo;
 Et de pannis quibus involutus
 Puer Jhesus parvulus indutus;
 De sepulcro ejus et de cruce
 Quo pependit Christus, et presepe
 Quo jacuit Maria parlens,
 Castissima fetum custodiens;
 Sancti Joseph mariti Marie;
 Helisei verique prophete;
 Et de quereu fidelis Abraham
 Tres pueros qui vidit per viam
 Descendentes unum adoravit,
 Trinitatem qui sic figuravit¹.*

Les reliques de la cathédrale, plusieurs fois transférées en temps de guerre hors de Dol, y furent toujours rapportées à la grande joie des habitants. Portées en France lorsque les Normands envahirent la Bretagne, ces reliques rentrèrent à Dol après le départ des barbares du Nord; enlevées de vive force, en 1203, par les soldats de Jean-sans-Terre, elles furent rendues par l'archevêque de Rouen en 1223; confiées

¹ Inventaire de 1444, Archiv. départ., B O, 408.

pendant la guerre de la succession de Bretagne à la garde des religieux du Mont Saint-Michel, elles furent ramenées à Dol avec la plus grande pompe le 29 août 1357, et c'est probablement à cette époque que fut instituée la fête des Saintes Reliques. Lorsque les protestants menacèrent Pontorson, en 1562, le Chapitre de Dol envoya encore ses reliques et son trésor à Saint-Malo, mais il ne dut pas les y laisser longtemps, puisqu'en 1579 l'évêque Charles d'Espinay en fit la visite à Dol même¹.

A l'époque des Rogations, le Chapitre faisait trois processions solennelles hors de Dol : en 1739, il se rendait le lundi à l'Abbaye-sous-Dol, le mardi à Carfantain et le mercredi à Montdol².

Nous ignorons à quelle époque fut fondée la fête du Saint-Sacrement à Dol, mais elle existait en 1441, comme le prouvent les extraits suivants de l'*Inventaire* du trésor dressé à cette époque :

« *Item y a une chässe d'argent toute neuve (il s'agit ici de la chässe donnée par Alain de Lespervez, évêque de Dol en ce temps-là), avec un grant pinacle, pour porter Corpus Christi, le jour du Sacre.*

« *Item un abillement d'argent doré avecques un demy sercle pour porter Corpus Christi le jour du Sacre*³. »

Ces textes nous prouvent aussi qu'à Dol, comme à Rennes, le Saint-Sacrement était porté sur un brancard surmonté d'un dais ou pinacle, et qu'on y joignait la chässe des reliques que nous avons décrite.

Toutefois, si la Fête-Dieu existait à Dol dès le xv^e siècle, l'octave du Sacre ne fut fondée qu'au siècle suivant par Olivier Le Corvaisier, chanoine de Dol et recteur de Villamée, en 1552⁴.

1. *Cartul. Capituli Dol.*

2. *Livre des Obits.*

3. *Archiv. départ.*, 5 G, 408

4. *Livre des Obits.*

A cette procession du Sacre présidait l'évêque, ou, en son absence, le chantre de Dol; les confréries fondées dans les diverses paroisses de la ville y assistaient, et chacune d'elles portait « deux torches de cire, armoirées des armes de ladite confrérie et portées par deux hommes vestus d'aubes blanches¹. »

On sait qu'en Bretagne la fête de saint Jean-Baptiste est souvent célébrée par de grands feux de joie; à Dol, une cérémonie religieuse consacrait cet usage. La veille de la Saint-Jean, à la fin de l'office canonial, le Chapitre de Dol se rendait processionnellement au bûcher préparé à cet effet; le grand-chantre, revêtu du surplis et de l'étole, portant le bâton cantoral, insigne de sa dignité, présidait la procession, puis s'avavançait près du bûcher et y allumait très-solennellement le feu, aux applaudissements de la foule².

La fête de sainte Marguerite était célébrée à Dol avec une pompe toute particulière; dans la cathédrale se trouvaient, en effet, une chapelle et un autel dédiés à cette bienheureuse, et l'on y conservait précieusement deux de ses reliques, savoir : « le chef de Madame sainte Marguerite (dans un reliquaire de même forme), en argent doré; *item* un collier d'argent doré et émaillé, attaché audit chef; — *item* la sainture Madame sainte Marguerite de soye, ô quatre bastons de fil de soye par le milieu, qui sont fourchés chacun baston en quatre par les deux bouts, ô les deux fils qui autrefois avaient esté prins et ostés de ladite sainture³. »

La dévotion envers sainte Marguerite était très-grande : Jeanne de France, duchesse de Bretagne, fille du roi Charles VI et femme du duc Jean V, avait fondé en 1411 des messes à son autel et y avait joint le don d'un parement orné de ses armoiries⁴. Mais la ceinture de la sainte était surtout à Dol

1. *Reg. capitul.* en 1616.

2. *Archiv. départ.*, 4 O, 180.

3. *Inventaire de 1440.*

4. « Un aultre parement rouge pour l'aultre de Saincte Marguerite es armes de la duchesse Jehanno fille du roy de France. » (*Invent. de 1440.*)

l'objet de la plus profonde vénération, parce qu'on lui attribuait une vertu singulière pour la délivrance des femmes en couches. Aussi lorsqu'une grande dame des environs se trouvait en mal d'enfant, sa famille s'empressait-elle de faire demander au vénérable Chapitre de Dol la ceinture de sainte Marguerite; toutefois le Chapitre n'autorisait la translation de la relique que moyennant une forte caution, fixée au xvii^e siècle à la somme de 10,000 livres. Cette caution obtenue, un ou deux chanoines allaient eux-mêmes porter la ceinture tant désirée. Les *Registres* du Chapitre sont pleins des procès-verbaux de ces translations de la ceinture de sainte Marguerite : Gilles de Bintin la porta, en 1533, à M^{me} du Han, et Jean Guyhot, en 1537, à M^{me} de Coëtquen; deux chanoines la portèrent, en 1612, à M^{me} du Gage; en 1615, à M^{me} de Courtalevet; en 1649, à M^{me} de la Ville-Amaury, etc.¹

Le jour Sainte-Anne, le Chapitre se rendait à Cherrucix pour y prendre part à la procession fondée par l'évêque Antoine Revol (1603-1629). Cette procession partait de l'église paroissiale de Cherrucix et allait à une chapelle dédiée à sainte Anne et située sur le bord des grèves; l'on invoquait spécialement ce jour-là la sainte aïeule de Jésus pour lui recommander les intérêts des paroisses menacées par les envahissements de la mer. Lorsque les chanoines de Dol ne pouvaient se rendre en personne à cette solennité, ils devaient au moins envoyer à Cherrucix, ce jour-là, tous leurs vicaires, chapelains, choristes et enfants de chœur, pour les représenter et rehausser l'éclat de la procession².

La Saint-Samson, étant la fête patronale de l'église de Dol, s'y célébrait aussi avec grande pompe. Nous avons dit précédemment que le corps de ce saint évêque avait été porté à Orléans en 878; il y resta en grande partie, mais une portion toutefois de ces pieuses reliques fut rendue peu de temps après au Chapitre de Dol. Transférés à Paris au x^e siècle, et

1. *Reg. capitul.*

2. *Ibidem.*

à Rouen au $xiii^e$, ces précieux restes revinrent toujours à Dol; ils consistaient en 1411 « en un bras, deux des grands os des jambes et de nombreux ossements du cou, des mains et des pieds ¹. »

Les reliques de saint Samson étaient déposées dans une châsse d'argent placée derrière le maître-autel; cette châsse était déjà ancienne en 1400, puisqu'à cette époque il y manquait trois colonnes, l'épée de la statue de saint Paul, vingt-quatre fillettes et quatre feuilles du toit; peut-être datait-elle de 1223, époque du retour de ces reliques de Rouen à Dol. L'évêque Étienne Cœuret la fit ouvrir en 1411, et « pour satisfaire la piété des fidèles, admit tous ceux qui le voulurent à baiser ces reliques vénérées. » Elle fut ensuite refermée et remplacée « derrière le grant aultier, » où l'*Inventaire* de 1440 la mentionne sans en dire autre chose, si ce n'est qu'elle pesait 240 marcs d'argent. Ce même *Inventaire* parle aussi « d'une ymaige de Monseignour saint Samson d'argent doré » et de deux autres reliques, savoir : « Un doy (doigt) de M^{er} saint Samson garny d'or et armoyé des armes de l'évesque de Moréac²; — *item* l'annel (l'anneau) de M^{er} saint Samson et les deux attaches au bras dudit ymaige. »

En 1570, M^{er} Charles d'Espinay voulut aussi visiter le reliquaire de saint Samson; il fit ouvrir la châsse, en vénéra les reliques et fit don d'une autre châsse beaucoup plus grande, dorée avec art, dans laquelle il déposa la châsse d'argent primitive. Le tout fut remplacé derrière le maître-autel. Les reliques de saint Samson furent encore visitées en 1643, du temps de M^{er} Cohon, et dans les dernières années de pontificat de M^{er} de Sourches. Ce dernier évêque, ayant en 1744 refait le maître-autel de sa cathédrale, déposa les reliques de saint Samson et celles de saint Magloire dans

1. *Obit. Dol.* — On croit que l'un de ces grands os des jambes appartenait au corps de saint Magloire. (V. Deric, *Hist. ecclés.*, II, p. 503.)

2. Thibaud de Moréac, évêque de Dol (4301-4312), portait : d'azur à trois croissants d'or.

deux reliquaires en bois doré sculptés à Rouen, qui coûtèrent 720 liv., et qui furent mis aux extrémités de l'autel ¹.

Le Chapitre de Dol faisait deux processions solennelles, le jour Saint-Marc et le jour Saint-Lazare. La première était, au moyen-âge, commune à la plupart des Églises, mais la seconde semble bien particulière au clergé dolois, et nous en ignorons l'origine. Il est vraisemblable que le Chapitre se rendait ce jour-là à la chapelle de Saint-Lazare, construite dans la paroisse de Notre-Dame de Dol, au faubourg de la Chaussée ; cette chapelle dépendait d'une léproserie dont il est fait mention dans une charte de 1137. Le fief de Saint-Lazare, qui en tirait son nom, appartenait en 1728 à la fabrique de la cathédrale ².

La fête de sainte Cécile était en honneur au xvii^e siècle à Dol ; nous voyons, en 1620, les musiciens dolois la célébrant avec solennité, et recevant du Chapitre pour gratification la somme de 6 liv. 8 s. ³

Le *Cartulaire* du Chapitre de Dol nous apprend aussi qu'on fêtait avec pompe dans cette église, aux xiv^e et xv^e siècles, les jours de saint Thébaud, saint Michel, saint Martin, saint Julien et celui de l'Ordination de saint Samson ⁴.

D'après les *Statuts synodaux* édictés en 1444 par Alain de Lespervez, évêque de Dol, voici quelles étaient alors les fêtes gardées et solennisées dans le diocèse :

Noël, — la Circoncision de Notre-Seigneur, — l'Épiphanie, — Pâques avec ses trois séries, — l'Ascension, — la Pentecôte avec les trois jours suivants, — le Sacre, — les cinq fêtes de Notre-Dame (c'est-à-dire la Purification, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et la Conception), — la Toussaint, — la Commémoration des Morts, — la Présentation de Notre-

1. Deric, *Hist. ecclésiast. de Bret.*, II, 563. — M. Gautier, *Cathéd. de Dol*, 64. — Ces reliquaires viennent d'être placés dans la chapelle absidale.

2. *Archiv. départ.*, 4 G, 188.

3. *Reg. capitul.*

4. *Archiv. départ.*, 4 G, 108.

Dame, — les deux fêtes de saint Michel (en mai et en septembre), — les fêtes des douze Apôtres et des quatre Évangélistes, — les fêtes de saint Étienne, — saints Innocents, — saints Fabien et Sébastien, — saint Vincent, — Conversion de saint Paul, — saint Julien, — la Chaire de Saint-Pierre, — saint Georges, — l'Invention et l'Exaltation de la Croix, — les deux fêtes de saint Nicolas (en mai et en décembre), — les saintes Reliques de Dol, — la Nativité de saint Jean-Baptiste, — saint Yves, — saint Thébaud, — saint Thuriau, — sainte Marguerite, — sainte Magdeleine, — saint Samson, — saint Pierre-aux-Liens, — saint Laurent, — la Décollation de saint Jean-Baptiste, — saint Gilles, — saint Denis, — saint Martin d'hiver, — saint Clément, — sainte Catherine¹.

C'était un total de soixante-cinq fêtes, dont un bon nombre était supprimé quand vint la Révolution.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer ce chapitre qu'en disant quelques mots des richesses de l'église de Dol au xv^e siècle, telles qu'elles nous apparaissent dans les *Inventaires* dressés en 1400, 1440 et 1444, qui nous ont été conservés².

Nous ne reparlerons pas des reliques, que nous avons suffisamment fait connaître, et que renfermaient alors deux grandes châsses, trois coffres et plusieurs reliquaires de moindre importance. Nous signalerons seulement trois sortes d'objets, savoir : l'orfèvrerie, les étoffes et les livres. Dans l'*Inventaire* de 1400, figurent un calice avec sa cuiller pour prendre l'eau, « *unus calix argentei deauratus cum cocleari competente.* » Cet usage de la cuiller, placée dans le calice avant la messe, existe encore dans l'Allemagne catholique. — Un instrument de paix, « *unum pacidarium argento munitum.* » Le rite parisien avait conservé l'usage de cet instrument, qu'on ne voit plus guère dans le rite romain.

1. *Statuta Ecclesie Dolensis* imprimés à Nantes vers 1540. (*Biblioth. de Rennes.*)

2. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 4 O, 408.

Dans l'*Inventaire* de 1440 nous remarquons plusieurs mitres précieuses : « Une mitre blanche toute d'or, petite et basse, de la façon ancienne, où il y a sur les pinacles devant et derrière deux saphirs; plus en laquelle y a deux grands esmaux par devant par manière de rose à seixte feuilles et en chacun un très-gros saphir et avec ce seix très-grosses perles avecques six aultres attaches où il y a en chacune d'elles pierres vertes et rouges, etc.; » la description des pierres précieuses qui couvrent cette mitre occupe une bonne page. — « Une aultre grande mitre toute couverte de mesmes perles en façon de fleurs de lys, garnie de pierres, esmaux et autres ornissements précieux, du prix de 600 escus, que donna l'évesque Estienne Cucuret; — une aultre petite mitre de l'ancienne façon, semée de perles à plat, garnie d'esmaux et de grosses pierres et perles, savoir, au-devant, quatre gros rubis et seiz saphirs, et garnie par les bords de menus rubis, etc.; — une autre petite mitre couverte de petites perles et orfraesée de pierres de diverses couleurs, de perles et d'argent doré et autres menuz bien joliz; — une autre petite mitre, à la façon ancienne, garnie et orfraesée de diverses pierres; — une autre mitre de drap de violette brodée et garnie de petits clous d'argent doré; — une crosse d'argent, dorée et esmaillée, pesant xviii mares d'argent; » — une ancienne croix garnie de la relique de la Vraie Croix, dont nous avons déjà parlé; — « une aultre petite croez d'argent doré avecques Marie et Jehan et le Crucifix entre d'eux; — une aultre petite croez dorée garnie de reliques, de perles et de pierres, que donna mestre Michiel Le Monnoyer, armoyée de ses armes; » — quatre encensoirs d'argent, — deux chandeliers d'argent, — quatre bassins d'argent, — cinq calices d'argent doré; — « deux orceulx d'argent, — une grande croez d'argent; — deux agneaulx, l'un ó une topaze, l'autre ó une pierre de jasper ou diamant en laquelle y a un petit rubi et est semé de petites pierres; — en un petit drap linge blanc : diverses pierres, les unes enchassées les aultres non,

esmeraudes, rubis, cristaux, etc.; — une petite boueste ronde de bouys où y a grant nombre de pierres; — trois tableaux garnis d'argent et de reliques; — un espistolier et évangélier couvert d'argent; — à Monseigneur de Dol¹, un anel d'or garni d'un très-gros saphir, de quoi il a baillé cédule; — une aultre petite croez d'argent vieille que on porte aucunes fois en procession; — une paix de marbre garnie d'argent; — une verge d'argent pour le sergent du Chapitre; — quatre plats d'argent, dorés d'un costé, semés de fleurs de lys; — une autre petite piece d'argent blanc bellongée, semée de petites fleurs de lys, etc. » Terminons cette liste déjà longue par le « benoistier avec son goupeillon d'argent » que donna en 1449 le chanoine Jehan Roussigneul.

Parmi les étoffes mentionnées en 1400 nous remarquerons seulement, outre un certain nombre de chapelles complètes pour prêtre, diacre et sous-diacre, les parements d'autels, « *quatuor paramenta coram pro magno altari quorum duo sunt diapreta et de aliis duobus unum est pro Adventu et aliud pro Quadragesima;* » — une bannière, « *unum vexillum;* » — un coussin, « *unum pulvinare,* » — et les tentures ou courtines, « *cortine serice,* » destinées au grand autel, et dont nous avons déjà parlé.

Dans l'*Inventaire* de 1444 il faut noter : « Une chape blanche à ymaigeries, avecques les armes de France et fers de moulins noirs, que on appelle de Pouencé; — une aultre chape d'or à ymaigeries de point d'aiguilles, que on appelle chape de Moréac; — deux chapes presque neufves, de drap d'or, que donna le duc Jehan; — trois grandes chapes vermailles que donna ledict duc Jehan; — une chape vermaille de drap d'or à roses que donna mestre J. Roussigneul; — une autre chape vermoille de tresse d'or garnie des armes de M^{re} de Lesnen, qui la donna; — trois aultres chapes vermoilles que donna M^{re} Estienne Cueuret, évesque de Dol; —

1. Alors Alain de Lespervez, évêque de Dol de 1437 à 1444.

une chapelle d'or ó un rosier vert où sont les armes du duc et de mondit seigneur Estienne Cueuret, et est toute complète; — une chapelle noire que donna M^r Estienne Cueuret et y sont ses armes, etc., etc. ¹ »

Terminons par quelques extraits des inventaires de la librairie de Saint-Samson; malheureusement il faudrait ici tout citer, et nous ne pouvons le faire. Notons seulement en 1400 la *Légende dorée*, — trois légendaires de saint Samson, — un martyrologe, — et un assez grand nombre d'épistoliers, de psautiers, de bréviaires, de graduels, etc. L'*Inventaire* de 1440 nous montre plusieurs de ces volumes attachés avec des chaînettes dans le chœur de la cathédrale, où chacun pouvait aller les lire, sans pouvoir les emporter; c'étaient : « Un livre de ancienne escripture qui se commence : *Baldricus*, etc.; » — le *Racionale divinatorum officiorum*, que donna Étienne Cueuret, l'infatigable bienfaiteur de Saint-Samson; — le *Catholicon*, don du même prélat; — deux bréviaires « enchainés vers Midy; » — deux autres bréviaires « enchainés vers le Nord; » — « Ysope et les Hymnes gloses, et sont tous deux enchainés ensemble; — la *Légende dorée*; — un livre nommé *Mestre Jehan Belet*; — un très-beau psautier glosé, » tous enchainés comme les précédents. Enfin, un troisième *Inventaire* dressé en 1441 nomme un assez grand nombre de manuscrits appartenant au Chapitre, et dont quelques-uns portent des titres bien propres à nous faire vivement regretter la perte que nous en avons faite; tels étaient : « Un Pontifical en lettre ancienne qui fait mencion

1. A une époque plus récente, nous pouvons encore noter dans un *Inventaire* de 1648 : « Des chasuble et tuniques de velours noir et parements d'autel haut et bas de même velours noir avec quatre écussons en broderie d'or et d'argent, aux armes de la feuve reine Marie de Médicis; — un parement d'autel, haut et bas, de mouel d'argent, enrichi d'une crois de Malte de clinquant d'or, avec quatre courtines, garnis de huit écussons en broderie, aux armes de M^r d'Ouvrier; — une ehape de même étoffe pour couvrir le Saint-Sacrement, avec frange d'or et de soye, toulées de tafetas blanc, avec deux rideaux de même tafetas blanc, don de M^r d'Ouvrier; — des parements d'autel de damas rouge, offerts par M^r Revol, etc. » (*Archiv. départ.*, 3 G, 408.)

de la dédicacion de l'église (de Dol); — un livre ancien nommé *Martylogium*; — un grant livre en parchemin faisant mention des rentes deues, prébendes et chaplainies de ladite église (de Dol); — un livre en parchemin faisant mention des taxations, des bénéfices et réceptions des chanoines; — un autre *Martylogium* couvert de cuir blanc; — un messel ó le kalendrier, couvert de cuir blanc, etc. »

Tous les détails qui précèdent nous donnent quelque idée de ce qu'était au moyen-âge la cathédrale Saint-Samson de Dol. Depuis lors, les choses ont bien changé : mutilée par le mauvais goût du dernier siècle, souillée par les impies de 1793, appauvrie et presque ruinée par la Révolution, cette belle église a eu tout à souffrir de la main des hommes. Heureusement qu'il s'est trouvé de nos jours un prêtre capable de comprendre le mérite du noble édifice, et ce sera avec une juste reconnaissance que la ville de Dol enregistrera le nom du curé-archiprêtre de Saint-Samson, M. l'abbé Brignon, qui depuis quinze ans ne cesse de restaurer avec autant d'intelligence que de goût le monument confié à sa garde.

CHAPITRE VII

LES BÉNÉFICES DU DIOCÈSE DE DOL.

Division du diocèse en officialités et doyennés. — Archidiaconé de Dol et doyennés de Dol, Bobital, Coëtmieux, Lanvollon, Lannion, Lanmeur et Saint-Samson. — Tableau des principaux bénéfices du diocèse, abbayes, cures et prieurés, avec les noms de leurs présentateurs. — Importance de chaque présentateur. — Taxes imposées aux bénéficiaires en 1516.

Le diocèse de Dol comprenait en Bretagne 92 paroisses et 7 trèves, et en Normandie 4 paroisses.

Il ne renfermait que le seul archidiaconé de Dol subdivisé en sept doyennés, dont six, ceux de Dol, — Bobital, — Coëtmieux, — Lanvollon, — Lannion — et Lanmeur pour la partie du diocèse située en Bretagne, et un, celui de Saint-Samson, pour les enclaves de Normandie.

« Ce diocèse se composait, dit M. de la Borderie¹ : 1° de 47 paroisses entourant la ville épiscopale; — 2° de 3 paroisses enclavées dans le diocèse de Rennes; — 3° de 23 paroisses enclavées dans le diocèse de Saint-Malo; — 4° de 11 paroisses et 5 trèves dans le diocèse de Saint-Brieuc; — 5° de 8 paroisses et 2 trèves dans celui de Tréguier, en comptant parmi ces huit paroisses celle de Locquéholé, située sur la rive gauche de la rivière de Morlaix, du côté du Léon par conséquent, mais pourtant sur la limite de Tréguier.

« Enfin, dans le diocèse de Rouen étaient aussi enclavées quatre paroisses dépendant de l'évêché de Dol. »

Il est certain que le diocèse de Dol fut très-anciennement

1. *Annuaire de Bret.*, 1862, p. 222.

partagé entre plusieurs doyens ruraux; on en trouve la preuve dès le xi^e siècle. Dans des chartes de l'abbaye de Saint-Florent d'environ 1070-1090, il est fait mention du doyen de Dol Guillaume, fils lui-même du doyen Salomon; ce Guillaume vendit aux religieux de Saint-Florent une terre que son père avait à Mervoit. Au siècle suivant, on voit mentionnés : « *Willelmus canonicus Dolensis et decanus quarundam ecclesiarum episcopatus Dolensis*, » vivant en 1123, et « *Gaufridus canonicus ejusdem ecclesie et decanus cujusdam partis parochie Dolensis*; » puis en 1147 « *Hugo decanus*, » en 1167 « *Gaufridus Dolensis ecclesie decanus*, » et en 1175 « *Willelmus de Spinuac decanus Dolensis* ¹. » Plus tard apparaissent : en 1246 « *Guillelmus decanus Dolensis*, » en 1248 « *Herveus Bedo decanus Dolensis in Pentheuvia*, » et en 1265 « *Johannes Brusté decanus Dolensis et canonicus*; » enfin, l'Obituaire de Dol, rédigé avant 1323, rappelle la mort des doyens Oger du Buays et Geoffroy La Huppe ².

De plus, un *Pouillé* du xv^e siècle, qui est aujourd'hui aux archives d'Ille-et-Vilaine, mentionne expressément le doyenné de Dol et celui de Bobital. Un autre du xvii^e siècle nomme celui de Coëtmieux.

Vers 1456, Alain de Coëtivy, cardinal d'Avignon, évêque de Dol, institua dans ce diocèse, outre la grande officialité de Dol, — qui sans doute répondait à l'ancien doyenné de même nom, — quatre autres officialités foraines, savoir : 1^o Lannvollon, pour les enclaves de Dol dans la partie bretonnante du diocèse de Saint-Brieuc; — 2^o Lannion, pour les enclaves de Dol situées dans la partie Nord du diocèse de Tréguier; — 3^o Lanmeur, pour les autres enclaves de Dol dans le même diocèse; — 4^o enfin, Saint-Samson, pour les enclaves de Dol dans l'archidiocèse de Rouen. « On peut sans témérité voir

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 739, 601, 638, etc. — *Cartul. Veteris Villa.*

2. *Anciens Evêchés de Bret.*, III, 243. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1000. — *Obit. Dol.*

dans ces officialités les héritières d'autant de doyennés ruraux qui, avec ceux de Coëtmieux, de Bobital et de Dol, dont on a déjà parlé, complètent la division du diocèse en sept doyennés¹.

Nous avons expliqué précédemment l'origine des nombreuses enclaves de Dol, et nous n'y reviendrons pas.

ARCHIDIACONÉ DE DOL.

I. — GRANDE OFFICIALITÉ DE DOL.

1^o Doyenné de Dol.

(50 paroisses.)

Baguer-Morvan.	Montdol.
Baguer-Pican.	Paluel.
Bonaban.	Pleine-Fougères.
Bonnemain.	Plorguer.
Carfantain.	Plesder.
Cendras.	Plesguen (Saint-Pierre de).
Chapelle-aux-Fils-Méon (La).	Ploudihen.
Cherruait.	Pleugueneuc.
Cuguen.	Rozlandrieuc.
Dol : le Crucifix.	Roz-sur-Couënon.
Notre-Dame.	Saint-Broladre.
l'Abbaye.	Saint-Georges-de-Gréhalguc.
Épintac.	Saint-Guinou.
Fresnate (La).	Saint-Hélen.
Hirel.	Saint-Judoc.
Laboussac.	Saint-Léonard.
Lanhélin.	Saint-Marcou.
Lanvalay.	Saint-Solein.
Listomer.	Saints ² .
Neillac.	Thoumen.
Miniac-Morvan.	Tréandheuc.

1. M. de la Borderie, *Ann. de Brét.*, 1862.

2. Par privilège, cette paroisse, dépendant uniquement du Chapitre de Dol, était *nullius in diocesi*.

Tressaint.
Tressé.
Vildé-Bidon.

Vildé-la-Marino.
Vivier (Le).

Enclaves au diocèse de Rennes :

Fontenelle (La).
Rimou.
Saint-Remi-du-Plain.

Remarquons dans ce doyenné un certain nombre de paroisses qui n'existent plus maintenant, savoir : Ronaban, réunie de nos jours à La Gouesnière; — Cendres, dont le territoire a été partagé entre Pontorson et Pleine-Fougères; — les trois paroisses de Dol : l'Abbaye, le Crucifix et Notre-Dame, ne formant plus maintenant qu'une seule paroisse sous le nom de Dol; — Paluel et Thoumen, détruites par les envahissements de la mer¹; — Vildé-Bidon, enfin, absorbée maintenant par Rozlandrieuc.

2^e Doyenné de Hobital.

(23 paroisses enclavées au diocèse de Saint-Malo.)

Auceleuc.	Saint-Idéuc.
Bobital.	Saint-Jacut-de-l'Île.
Hinglé (Le).	Saint-Launou.
Mifaut.	Saint-Méloir près Bourzeul.
Lalandec.	Saint-Méloir-des-Bals.
Langan.	Saint-Mervon.
Languénan.	Saint-Samson-jouxte-Livet.
Lou (Le).	Saint-Tual.
Nouayo (La).	Saint-Uluc.
Saint-André-des-Eaux.	Sainte-Urielle.
Saint-Corné.	Trébedan.
Saint-Coulomb.	

1. La mer engloûtait aussi, à diverses époques, les paroisses de Bourgneuf et Saint-Louis, qui devaient faire partie du doyenné de Dol; peut-être Mauny et La Veillette, également disparues, étaient-elles dans ce même doyenné, mais l'existence de ces deux paroisses n'est pas aussi certaine que celle des précédentes.

D'après le *Pouillé de 1516*, il semble que le doyenné de Bobital était attaché à la cure de Saint-Carné; le titulaire en est, en effet, inscrit sous cette rubrique : « *Decanus de Bobital cum ecclesia de Sancto Carneto, IV lib.;* » et plus loin il est fait mention du recteur de Bobital : « *rector de Bobital, XX s.* »

3^o Doyenné de Coëtmieux.

(5 paroisses et 2 trèves enclavées au diocèse de Saint-Brieuc.)

Coëtmieux.	— Penguili, <i>sa trève.</i>
— Tregenestre, <i>sa trève.</i>	Langast.
Landébia.	Saint-Glen.
Landéhen.	

C'est ce doyenné de Coëtmieux que devait posséder, en 1248, Hervé Bedon, qualifié « *decanus Dolensis in Penthevria.* »

M. de Barthélemy signale aussi un sceau du doyenné de Coëtmieux, mais il n'en indique pas l'époque; ce sceau portait les armoiries de l'évêque de Dol avec cette légende : VICARIUS DECANATUS DE COUESMIEUC¹.

II. — OFFICIALITÉ-DOYENNÉ DE LANVOLLON.

(6 paroisses et 3 trèves enclavées au diocèse de Saint-Brieuc.)

Bréhat (Ile de).	Perros-Hamon.
Kerity.	— Lannevez, } <i>ses trèves.</i>
Lanloup.	— Lanvigne, }
— Lanleff, <i>sa trève.</i>	Saint-Quay ² .
Lanvallon.	

III. — OFFICIALITÉ-DOYENNÉ DE LANNION.

(4 paroisses enclavées au diocèse de Tréguier.)

Lanmodez.	Perros-Guirec.
Loguivy-lès-Lannion.	Trévou-Tréguinec.

1. *Mé. hist. sur la Bretagne*, III, p. III.

2. Le *Livre des revenus*, de 1413, met aussi dans l'officialité de Lanvallon les paroisses de Lanmodez et de Coadout.

IV. — OFFICIALITÉ-DOYENNÉ DE LANMEUR.

(3 paroisses et 2 trèves enclavées au diocèse de Tréguier, et une paroisse enclavée en Léon.)

Coadout.	— Locquirec, <i>sa trève</i> .
— Magoar, <i>sa trève</i> .	Lanvelec.
Lanmeur.	Locquénoilé.

V. — OFFICIALITÉ-DOYENNÉ DE SAINT-SAMSON.

(4 paroisses enclavées au diocèse de Rouen.)

Conteville.	Saint-Samson de la Roque.
Marais-Vernier (Le).	Saint-Samson-sur-Risle.

Les principaux bénéfices du diocèse de Dol, dont nous allons faire connaître les titres ainsi que les présentateurs, étaient :

L'évêché et les trois abbayes du Tronchet, de la Vieuville et de Saint-Jacut, présentés par le roi depuis le xvi^e siècle et conférés par le Pape; — les quatre dignités du chantre, de l'archidiacre, du scholastique et du trésorier, ainsi que les trois prébendes de Saint-Samson-sur-Risle et les deux prébendes de Lanmeur, à la nomination de l'évêque seul¹; — les quinze canonicats de la cathédrale soumis à l'alternative du Pape et de l'évêque; — les cures ou rectorats et les prieurés dont la liste suit; — enfin les chapellenies et prestimonies, dont nous parlerons plus tard à l'article des paroisses où elles se trouvaient fondées.

1. Ces dernières prébendes n'existaient plus au xviii^e siècle.

CURES ET PRIEURÉS

I. — *Définies dans le doyenné de Dol.*

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Bagner-Morvan	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Bagner-Pican	cure	le Chapitre	le Chapitre.
Bonaban	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Bonnemain	cure	idem	idem.
Bourgneuf	cure	le Chapitre	<i>paroisse détruite.</i>
Carfantain	cure	idem	le Chapitre.
Cendres	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Chap.-aux-Fils-Méen	cure	Trêve de Meillac, érigée en paroisse en 1630	le seigneur du lieu.
Cherrueix	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Cuguen	cure	l'ab. de Marmoutiers	idem.
Dol : Notre-Dame	cure	le Chapitre et l'abbé de Saint-Florent	idem.
— le Crucifix	cure	le Chapitre	<i>paroisse éteinte en 1773</i>
— l'Abbaye	cure	l'abbé de S.-Florent	l'évêque.
Epiniac	cure	le Chapitre	le Chapitre.
Fontenello (La)	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Frenaye (La)	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Ilirel	cure	le chœur	le chœur.
Laboussac	cure	l'ab. de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Lanhélen	cure	les chevaliers de S.- Jean de Jérusalem	le pape et l'évêque.
Lanvally	cure	L'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Listemer	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Meillac	cure	idem	idem.
Miniac-Morvan	cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Montdol	cure	l'ab. du M. S.-Michel	l'évêque.
Paluel	pricuré-cure	l'abbé de Montmorel	<i>paroisse détruite.</i>
Pleinc-Fougères	cure	l'abbé de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent.
Plerguer	cure	l'abbé du Tronchet	le pape et l'évêque.
Plesquen (S.-l'Ve.-de)	cure	le pape et l'évêque	idem.
Plesder	cure	idem	idem.
Pleudihen	cure	le trésorier	le trésorier.
Pleugueneuc	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Rimou	cure	l'abbé de S.-Florent	idem.
Rozlandrieuc	cure	idem	idem.
Roz-sur-Coussnon	cure	le pape et l'évêque	idem.
Saint-Broladre	cure	l'ab. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel.
S.-G ^{is} .-de-Gréhaigne	cure	l'abbé de S.-Georg.	l'abbé de S.-Georg.
Saint-Guinou	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Hélen	cure	idem	idem.
Saint-Indoco	cure	le prieur de Lehon	l'évêque.
Saint-Léonard	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Marcen	cure	idem	idem.
Saint-Rémi-du-Plain	pricuré-cure	l'abbé de Billé	l'abbé de Billé.
Saint-Solein	cure	le pape et l'évêque	le seig ^r du Chesne-Ferron.
Saints	cure	le Chapitre	le Chapitre.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Thoumen	cure	le pape et l'évêque	<i>paroisse détruite.</i>
Tréméheuc	cure	l'abbé de S.-Florent	l'évêque.
Tressaint	cure	idem	l'abbé de Beaulieu.
Tressé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Vildé-Bidon	cure	le command. de la Guerche	le command. de la Guerche
Vildé-la-Marine	cure	idem	idem.
Vivier (Le)	cure	le Chapitre	le Chapitre.
Abbaye-sous-Dol (L')	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	prieuré éteint.
Brégain	idem	idem	prieuré éteint.
Barre (La)	prieuré du Tronchet
Belle-Ile	pr. de la Vieuvillo
Chap.-aux-Fils-Méen	prieuré de Montfort	le seigneur du lieu	prieuré éteint.
Hostellerie (L')	prieuré du Tronchet	l'abbé du Tronchet
Landal	prieuré de Rillé	le seigneur de Landal	le seig ^r de Landal.
Montdol	pr. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel.
Montrouaud	idem	idem	prieuré éteint.
Marc-Ferron (La)	prieuré du Tronchet
Pont-de-Dinan	prieuré de S.-Florent
Roche-Montboucher (La)	prieuré du Tronchet
Hozlandrieuc	prieuré de Troarn	l'abbé du Tronchet	l'abbé de Troarn.
Saint-Broladre	pr. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel	l'ab. du M. S.-Michel.
S.-Georges-de-Gré- haigne	prieuré de S.-Georg.	l'abbes. de S.-Georg.	prieuré éteint.
Saint-Grégoire	pr. de S.-Sulpice	l'abbes. de S.-Sulpice	prieuré éteint.
Saint-Macaire	prieuré de.....
Saint-Pétreuc	prieuré du Tronchet	l'abbé du Tronchet	l'abbé du Tronchet.
Tréméheuc	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	prieuré éteint.

II. — Bénéfices dans le doyenné de Bobital.

Auceleuc	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Bobital	cure	idem	idem.
Binglé (Le)	prieuré-cure	l'abbé de Beaulieu	l'abbé de Beaulieu.
Ilifaut	cure	l'abbé de S.-Méen	le pape et l'évêque.
Lalandec	cure	le pape et l'évêque	idem.
Landouart	cure	l'abbé de S.-Jacut	l'abbé de S.-Jacut.
Langan	prieuré-cure	l'abbé de Montfort	l'abbé de Montfort
Languénan	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Lou (Le)	cure	idem	idem.
Nouvo (La)	cure	l'abbé de Montfort	idem.
S.-André-des-Eaux	cure	le pape et l'évêque	idem.
Saint-Carné	cure	idem	idem.
Saint-Coulomb	cure	idem	idem.
Saint-Idéuc	cure	idem	idem.
Saint-Launeuc	cure	idem	le seig ^r de la Gardoulnaye
S.-Mélouir p ^m Bourseul	cure	idem	le pape et l'évêque.
S.-Mélouir-des-Bois	cure	idem	idem.
Saint-Morvan	cure	idem	idem.
S.-Sam ^{tes} -juste-Livet	cure	idem	idem.
Saint-Tual	cure	idem	idem.
Saint-Uniac	cure	l'abbé de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen.
Sainte-Urville	prieuré-cure	l'abbé de Beaulieu	l'abbé de Beaulieu.

NOMS des Bénéfices.	QUALITÉ des Bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Trébedan	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Ilifaut	prieuré de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen	prieuré éteint.
Saint-Uniac	idem	idem	prieuré éteint.
Vieux-Chastel	prieuré du Tronchet	l'abbé du Tronchet	prieuré éteint.

III. — Bénéfices dans le doyenné de Coësmieux.

Coësmieux	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Landébia	cure	idem	idem.
Landéhen	cure	idem	idem.
Langast	cure	idem	idem.
Saint-Glen	cure	idem	idem.

IV. — Bénéfices dans le doyenné de Lanvollon.

Bréhat (Ile de)	cure	l'abbé de Beauport	l'abbé de Beauport.
Kerity	cure	idem	idem.
Lanloup	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Lanvollon	cure	idem	idem.
Perros-Hamon	cure	l'abbé de Beauport	l'abbé de Beauport.
Saint-Quay	cure	le prieur de Léhon	l'évêque.
Saint-Rion	prieuré de Bégar

V. — Bénéfices dans le doyenné de Lannion.

Lanmodès	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Locquivy-lez-Lannion	cure	idem	idem.
Perros-Guirec	cure	idem	idem.
Tréou-Tréguinet	cure	idem	idem.

VI. — Bénéfices dans le doyenné de Lanmeur.

Coadout	cure	l'ab. de Sainte-Croix de Guingamp	le pape et l'évêque.
Lanmeur	cure	l'abbé de S.-Jacut	idem.
Lanvelec	cure	le pape et l'évêque	idem.
Locquénolé	cure	l'abbé de S.-Jacut	idem.
Kernitroun	prieuré de S.-Jacut

VII. — Bénéfices dans le doyenné de Saint-Samson.

Conteville	cure	l'évêque	l'évêque.
Marais-Vernier (Le)	cure	idem	idem.
S-Sam ^{on} de la Roque	cure	idem	idem.
S.-SAMSON-sur-Rille	cure	idem	idem.

En résumé, le *Roi* présentait au *Pape* : l'évêque de Dol et les abbés du Tronchet, de la Vieuville et de Saint-Jacut.

L'évêque de Dol nommait *seul* les dignitaires du Chapitre de Dol, — les prébendés de Saint-Samson-sur-Risle et de Lanmeur, — et les recteurs de La Fresnaye, — Montdol, — Saint-Judoce, — Saint-Quay, — Tréméhec, — Conteville, — Marais-Vernier (Le), — Saint-Samson de la Roque, — et Saint-Samson-sur-Risle.

Le *Chapitre de Dol* nommait et instituait le recteur de Saints; — il présentait les recteurs de Bagner-Pican, — Carfantain, — le Crucifix de Dol, — Épiniac, — Le Vivier.

Le *chantre de Dol* nommait le recteur d'Hirel, et le *trésorier* celui de Pleudihen.

L'évêque de Dol nommait *alternativement avec le Pape* : les chanoines de la cathédrale et les recteurs de Bagner-Morvan, — Bonaban, — Bonnemain, — Cendres, — Cherrueix, — Cuguen, — Notre-Dame de Dol, — Lanbélin, — Lislemer, — Neillac, — Plerguer, — Plesder, — Saint-Pierre-de-Plesguen, — Pleugueneuc, — Rozlandrieuc, — Roz-sur-Couasnon, — Saint-Guinou, — Saint-Hélen, — Saint-Léonard, — Saint-Marcen, — Tressé, — La Fontenelle, — Rimou, — Auceleuc, — Bobital, — Ilifaut, — Lalandec, — Languenan, — Le Lou, — La Nouaye, — Saint-André-des-Eaux, — Saint-Carné, — Saint-Coulomb, — Saint-Ideuc, — Saint-Launeuc, Saint-Méloir près Bourseul, — Saint-Méloir-des-Bois, — Saint-Nervon, — Saint-Samson-jouxte-Livet, — Saint-Tual, — Trébedan, — Coëtmieux, — Landébia, — Landéhen, — Langast, — Saint-Glen, — Lanloup, — Lanvallon, — Lanmodez — Loguivy-lès-Lannion, — Perros-Guirec, — Trévou-Tréguinec, — Coadout, — Lanmeur, — Lanvelec, — Locquéolé.

L'abbé de *Saint-Florent de Saumur* nommait les recteurs de : l'Abbaye-sous-Dol, — Laboussac, — Lanvallay, — Miniac-Morvan, — Pleine-Fougères, — et primitivement ceux de Tressaint, — Tréméhec, — Rozlandrieuc — et Rimou; il possédait, en outre, les prieurés de l'Abbaye-sous-Dol, — du Brégain, — du Pont-de-Dinan — et de Tréméhec.

L'abbé de *Marmoutiers* présentait dans l'origine le recteur de Cuguen.

L'abbé du *Mont Saint-Michel* présentait le recteur de Saint-Broladre et possédait le prieuré de même nom, et ceux de Montrouaud et de Montdol.

L'abbé de *Saint-Jacut* présentait le recteur de Landouart, — et (primitivement) ceux de Lanmeur et de Locquéolé; il avait aussi le prieuré de Kernitroun.

L'abbé du *Tronchet* présentait (dans l'origine) le recteur de Plerguer et avait les prieurés de la Barre, — l'Hostellerie, — la Mare-

Ferron, — la Roche-Monthourcher, — Saint-Pétreuc, — Vieux-Chastel, — et primitivement Rozlandrieuc.

L'abbé de Saint-Méen présentait jadis les cures et avait les prieurés de Saint-Uniac et d'Ilifaut.

L'abbé de Troarn jouissait au siècle dernier du prieuré de Rozlandrieuc.

Le prieur de Léhon présentait originairement les recteurs de Saint-Judoce et de Saint-Quay.

L'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois possédait le prieuré de Saint-Grégoire.

L'abbesse de Saint-Georges de Rennes avait le prieuré de Gréhaigne.

Tous les abbés, abbeses et prieur ci-dessus appartenaient à l'Ordre de Saint-Benoît.

La Congrégation des chanoines réguliers avait également plusieurs cures et prieurés :

L'abbé de Beaulieu nommait les prieurs-recteurs du Hinglé, de Sainte-Uriello, et, dans les derniers temps, le recteur de Tressaint.

L'abbé de Montfort nommait le prieur-recteur de Langan, et, dans l'origine, le recteur de La Nouaye.

L'abbé de Rillé avait le prieuré-cure de Saint-Rémi-du-Plain et le prieuré simple de Landal.

L'abbé de Beauport présentait les recteurs de Bréhat, — Kerity — et Perros-Hamon.

L'abbé de Sainte-Croix de Gutngamp nommait, dans l'origine, le recteur de Coadout.

L'abbé de Montmorel avait le prieuré-cure de Paluel avant sa destruction.

Enfin, les religieux Cisterciens possédaient :

L'abbé de la Vieuville, le prieuré de Belle-Ile, et *l'abbé de Bégar*, le prieuré de Saint-Rlon.

Les Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem présentaient primitivement le recteur de Lanhélen, et l'un d'entre eux, *le commandeur de la Guerche*, les recteurs de Vildé-Bidon et de Vildé-la-Marino.

Les seigneurs de la Chapelle-aux-Fils-Méen, du Chesne-Ferron et de Landal présentaient les recteurs de la Chapelle-aux-Fils-Méen et de Saint-Solein, et les prieurs de la Chapelle-aux-Fils-Méen et de Landal.

Pour faire mieux voir quelle était l'importance de chacun des bénéfices du diocèse de Dol, nous allons donner ici un tableau des taxes auxquelles furent soumis ces bénéfices en

1516, par le roi François I^{er}, avec l'autorisation du pape Léon X.

*Taxes imposées aux bénéficiers de l'évêché de Dol
en 1516⁴ :*

	liv.	sous	den.
L'évêque de Dol..	II ^c L	»	»
Le Chapitre de Dol.	XI ^{ss} V	»	»
Le chantre.	VI	»	»
L'archidiacre.	VIII	»	»
Le scholastique.	»	LX	»
Le trésorier..	XII	»	»
L'abbé de la Vieuville.	LXX	»	»
L'abbé du Tronchet.	XX	»	»
L'abbé de Saint-Jacut.	LI	XIII	IV
Le recteur d'Aucaleuc.	»	XXV	»
Le recteur de Bâguer-Morvan.	»	CX	»
Le recteur de Bâguer-Pican.	IV	X	»
Le recteur de Bobital.	»	XX	»
Le recteur de Bonaban.	»	XXXV	»
Le recteur de Bonnomain.	XII	»	»
Le recteur de Bréhat.	»	»	»
Le recteur de Carfantain.	»	LX	»
Le recteur de Cendres.	»	XVI	VIII
Le recteur de la Chapelle-aux-Fils-Méen.	»	»	»
Le recteur de Cherruieux.	VIII	»	»
Le recteur de Coadout.	»	»	»
Le recteur de Coësmieux.	»	C	»
Le recteur de Conteville.	»	»	»
Le recteur de Cuguen.	X	»	»
Les recteurs de Dol : {	l'Abbaye.	»	XX
	le Crucifix.	»	LXXVI
	Notre-Dame.	VI	»
Le recteur d'Épiniac.	IV	»	»
Le recteur de la Fontenelle.	»	C	»
Le recteur de la Fresnaie.	VIII	»	»
Le prieur-recteur du Hinglé.	»	XXXVI	»
Le recteur d'Hirel.	VI	VI	»
Le recteur d'Ilifaut.	»	XXIV	»
Le recteur de Kerity.	»	L	»

4. Ms. de la Biblioth. Nation., reproduit par M. de Courson. (App. au Cartulaire de Redon.)

Le recteur de Laboussac.	VIII liv.	D sous	D des.
Le recteur de Lalandec.	D	L	D
Le recteur de Landébia.	D	LX	D
Le recteur de Landéhon.	IV	III	VIII
Le prieur-recteur de Langan.	D	D	D
Le recteur de Langast.	IV	D	D
Le recteur de Lauguénan.	D	XLVI	D
Le recteur de Lanhélen.	D	XL	D
Le recteur de Lanloup.	IV	D	D
Le recteur de Lannevez ¹	D	L	D
Le doyen de Lanmeur.	XIII	D	D
Le recteur de Lanmeur.	XIV	D	D
Le recteur de Lanmodez.	D	XXXVI	D
Le recteur de Lanvelec.	VII	D	D
Le recteur de Lanvallay.	D	XL	D
Le recteur de Lanvallon.	D	LX	D
Le recteur de Lislemer.	D	LII	D
Le recteur de Locquénolé.	D	D	D
Le recteur de Loguivy-lès-Lannion.	D	D	D
Le recteur du Lou.	D	LXXVIII	D
Le recteur du Marais-Vernier.	D	D	D
Le recteur de Meillac.	VI	X	D
Le recteur de Miniac-Morvan.	VII	IV	D
Le recteur de Montdol.	D	C	D
Le recteur de la Nouaye.	IV	D	D
Le prieur-recteur de Paluel.	D	XI	D
Le recteur de Perros-Guirec.	D	CX	D
Le recteur de Perros-Hamon.	D	D	D
Le recteur de Pleine-Fougères.	VIII	D	D
Le recteur de Plerguer.	D	LX	D
Le recteur de Plesder.	IV	X	D
Le recteur de Plesguen (Saint-Pierre de).	D	LXX	D
Le recteur de Pleudihen.	D	D	D
Le recteur de Rimou.	D	C	D
Le recteur de Pleugueneuc.	XII	XIV	D
Le recteur de Rozlandrieuc.	VI	X	D
Le recteur de Roz-sur-Couasnon.	VIII	D	D
Le recteur de Saint-André-des-Eaux.	D	LX	D
Le recteur de Saint-Broladre.	VIII	VI	VIII
Le recteur de Saint-Carné.	IV	D	D
Le recteur de Saint-Coulomb.	VI	D	D

¹. La paroisse de Lannevez supprimée n'était, aux siècles derniers, qu'une trève de Perros-Hamon.

Le recteur de St-Georges-de-Gréhaigne. . .	» liv.	LXX	» des.
Le recteur de Saint-Glen.	IV	D	D
Le recteur de Saint-Guinou.	»	C	D
Le recteur de Saint-Hélen.	»	LX	D
Le recteur de Saint-Ideuc.	»	XL	D
Le recteur de Saint-Jacut-de-l'Isle. . . .	»	VI	D
Le recteur de Saint-Judoce.	»	CXXV	D
Le recteur de Saint-Launeuc.	»	L	D
Le recteur de Saint-Léonard.	»	XXX	D
Le recteur de Saint-Marcen.	VIII	D	D
Le recteur de Saint-Méloir près Bourseul.	»	XXVI	D
Le recteur de Saint-Méloir-des-Bois. . . .	»	XII	D
Le recteur de Saint-Mervon.	»	XVI	D
Le recteur de Saint-Quay.	»	XL	D
Le prieur-recteur de Saint-Rémi-du-Plain.	X	D	D
Le recteur de Saint-Samson-jouxte-Livet.	»	XL	D
Le recteur de Saint-Samson de la Roque.	»	D	D
Le recteur de Saint-Samson-sur-Risle. . .	»	D	D
Le recteur de Saint-Solein.	»	XII	D
Le recteur de Saint-Tual.	IV	D	D
Le recteur de Saint-Uniac.	»	LX	D
Le prieur-recteur de Sainte-Croixelle. . . .	»	LX	D
Le recteur de Saints.	IV	VI	D
Le recteur de Thoumen.	»	D	D
Le recteur de Trébedan.	»	LX	D
Le recteur de Tréméheuc.	»	XLII	D
Le recteur de Tressaint.	»	LXX	D
Le recteur de Tressé.	»	XXV	D
Le recteur de Trévon-Tréguinee.	»	LXVI	D
Le recteur de Vildé-Bidon.	»	XX	D
Le recteur de Vildé-la-Marine.	»	XXXII	D
Le recteur du Vivier.	»	XXIV	D
Le prieur de l'Abbaye-sous-Dol.	LVIII	D	D
Le prieur de la Barre.	»	XL	D
Le prieur de Belle-Ile.	»	D	D
Le prieur du Brégain.	XIX	D	D
Le prieur de la Chapelle-aux-Fils-Méen. .	»	LX	D
Le prieur de l'Hostellerie.	»	D	D
Le prieur d'Ilifant.	»	C	D
Le prieur de Kernitroun.	X	D	D
Le prieur de Landal.	IV	X	D
Le prieur de la Mare-Ferron.	»	XXXII	D
Le prieur de Montdol.	»	D	D
Le prieur de Montrouaud.	VI	VII	I

Le prieur du Pont-de-Dinan.	XVI	liv.	» sous	» dec.
Le prieur de la Roche-Monthoucher. . .	»		L	»
Le prieur de Saint-Antoine ¹	»		XVII	VI
Le prieur de Saint-Broladre.	XXIII		VI	VIII
La prieure de S ^t -Georges-de-Gréhaigue. .	IV		»	»
La prieure de Saint-Grégoire.	»		»	»
Le prieur de Saint-Macaire.	»		»	»
Le prieur de Saint-Pierre et Saint-Paul ² .	VI		»	»
Le prieur de Saint-Pétreuc.	»		XL	»
Le prieur de Saint-Rion.	»		»	»
Le prieur de Saint-Uniac.	IV		»	»
Le prieur de Tréméhouc.	»		»	»
Le prieur du Vieux-Chastel.	»		XX	»
Le sacriste de Saint-Jacut.	»		X	»
Le sacriste du Tronchet ³	»		XX	»

1. Ce prieur était le gouverneur de l'hôpital de Pontorson, en Cendres.

2. C'est le prieur de Rozlandriec.

3. Ces deux derniers bénéfices dépendaient des abbayes de mêmes noms.

LIVRE TROISIÈME

L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO

CHAPITRE I

ORIGINES DU DIOCÈSE DE SAINT-MALO

Aleth et les Curiosolites. — Évangélisation d'Aleth. — Les premiers évêques d'Aleth auxiliaires de l'évêque de Dol. — Délimitation du diocèse d'Aleth par Nominoë. — Prétendu schisme de Saint-Malo-de-Beignon. — Translation du siège d'Aleth à Saint-Malo-de-l'Île.

Parmi les peuples gaulois soumis à Rome par Jules César se trouvaient dans notre contrée les Curiosolites. Ils occupaient approximativement le territoire actuel du département des Côtes-du-Nord et d'une partie de l'Ille-et-Vilaine. Leur capitale était dans l'origine Corseul, dont les ruines apparaissent encore près du bourg de même nom, à deux lieues de Dinan. Mais la ville d'Aleth leur appartenait aussi, et grâce à son excellente situation commerciale et maritime à l'embouchure de la Rance, elle finit dans les derniers temps de l'Empire romain par devenir leur véritable capitale. Au IV^e siècle, quand les pirates saxons fatiguaient la Gaule de leurs attaques incessantes, Aleth fut nécessairement un poste de première importance : on l'entoura d'une ceinture de remparts dont on voit encore les derniers restes au bord de la mer, sur le promontoire de la Cité, près de Saint-Servan; on en fit le chef-

lieu d'une division militaire et la résidence d'un préfet de légion.

Au milieu de la décadence universelle et parmi les effroyables désastres qui marquèrent la fin de l'Empire, alors que le reste de notre Armorique était réduit à l'état d'un désert sauvage, Aleth, défendue par ses murailles et soutenue par son commerce, conserva une prospérité relative. Quand tant d'autres villes autour d'elle tombaient pour ne plus jamais se relever, elle échappa à la ruine générale¹.

Il est difficile de savoir au juste à quelle époque la lumière du saint Évangile vint éclairer cette ville gallo-romaine. Selon M. de la Borderie, « après que les cités armoricaines se furent séparées de l'Empire pour former une sorte de ligue ou de république fédérative, il semble qu'Aleth devint un des derniers boulevards du druidisme. Rennes avait un évêché dès la première moitié du v^e siècle, et 140 ans plus tard (vers 575) Aleth était encore toute païenne. »

Il faut avouer que cet état de choses paraît fort singulier; aussi plusieurs auteurs ont-ils cru qu'il n'en était point ainsi et que le pays d'Aleth n'avait pas attendu le vi^e siècle pour recevoir l'évangélisation chrétienne. Ainsi ont pensé Butler, les PP. Longueval et Toussaint de Saint-Luc, d'Argentré, Ogée, les abbés Déric et Manot; telle était aussi la tradition locale conservée à Saint-Malo durant le siècle dernier.

Ce qui entretenait dans cette croyance était l'opinion reçue universellement alors, que la plupart des civitates ou villes importantes des Gallo-Romains étaient devenues des sièges épiscopaux. Pour les mêmes motifs, le savant M. Bizeul admettait encore de nos jours l'existence d'un évêché chez les Curiosolites, ayant son siège à Aleth². Mais outre qu'il y a des exceptions nombreuses à cette règle, il importe de remarquer que l'évêché d'Aleth eut certainement une origine bre-

¹ Cf. M. de la Borderie, *Apostolat de saint Malo*, (*Revue de Bretagne*, IX, 62.)

² V. Aleth et les Curiosolites (*Bullet. de l'Associat. Bret.*)

tonne, comme nous allons le voir à l'instant, tandis que ses commencements gallo-romains ne reposent que sur une hypothèse.

De plus, par malheur, les partisans de l'idée qui admet le christianisme implanté dans Aleth dès les premiers siècles de l'Église se sont eux-mêmes fait tort en prétendant qu'il existait un évêché d'Aleth régulièrement établi, ayant eu au moins treize pontifes successifs avant l'arrivée de saint Malo, au vi^e siècle. C'était l'opinion du P. Le Large, auteur de *Mémoires*, assez intéressants d'ailleurs, sur les *Evêques de Saint-Malo*¹; il nomme même comme ayant été évêques d'Aleth : saint Cadreuc ou Cariaton, — Mansuet, — Riocat, — Adumal, — saint Lunaire — et saint Samson; mais il n'apporte aucune preuve sérieuse à l'appui de ses assertions. L'on sait, par ailleurs, que Mansuet était un évêque breton, tandis que Aleth, d'après le P. Le Large, eût été un évêché gallo-romain; — qu'on n'a jamais pu reconnaître un siège à saint Lunaire, évêque régionaliste dont nous avons tous les actes; — que saint Samson a été réellement évêque de Dol et non pas d'Aleth, etc.

Rien ne prouve donc cet établissement d'un diocèse gallo-romain chez les Curiosolites, rien n'atteste l'existence de cette succession d'évêques. Nous allons bientôt voir que le diocèse d'Aleth ne fut réellement formé d'une manière définitive qu'au ix^e siècle. Si saint Malo, débarquant de Grande-Bretagne sur nos côtes, eût trouvé cet évêché formé, nul doute que lui et ses successeurs ne se fussent pas contentés d'y être simplement évêques auxiliaires, comme ils le furent en effet pendant deux cents ans.

Rejetons donc parmi les pieuses mais fabuleuses légendes du moyen-âge le diocèse gallo-romain d'Aleth et ses prétendus évêques, parmi lesquels l'abbé Manet range avec plus de hardiesse que de raison un certain prêtre Alethius, « *Alethium*

1. Ms. de la Bibliothèque Sainte-Genève à Paris.

presbyterum, » dont saint Jérôme vante la sainteté et le savoir ¹.

Quant au fait de la simple évangélisation du pays d'Aleth avant l'arrivée de saint Malo, il est impossible de ne pas l'admettre : saint Malo vint en Armorique lorsque saint Samson achevait sa glorieuse carrière, vers 575, et l'évêché de Dol était par suite fondé ; déjà saint Lunain, saint Suliac, saint Jacut et saint Scieu avaient sanctifié les quatre localités voisines de Saint-Malo qui portent encore leurs noms maintenant ² ; saint Aaron reçut saint Malo sur le rocher, voisin d'Aleth, où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Malo ; enfin, les Aléthiens avaient déjà, depuis quelque temps, vu le christianisme s'implanter parmi eux, puisqu'ils possédaient une chapelle dans laquelle saint Malo dit la messe le jour de Pâques, à son arrivée dans leur ville.

La lumière divine avait donc pénétré sur nos côtes avant le débarquement de saint Malo ; mais était-elle due seulement aux émigrations bretonnes, et les saints que nous venons de nommer ont-ils été les premiers apôtres du pays d'Aleth, ou bien la vérité avait-elle franchi, dès les premiers siècles de l'Église, les frontières des Nannètes et des Redons pour atteindre les Curiosolites ? Nous croyons qu'il est difficile de

1. Voici comme l'abbé Manet parle de cet Alethius : Dans une lettre que saint Jérôme adressa à une dame gauloise appelée Algasie, en réponse à certaines questions religieuses, vers 404 ou 406, ce docteur avoue son étonnement de ce que cette dame, de la dernière extrémité des Gaules et des rives de l'Océan, « *de Oceanî littore atque ultimis Galliarum finibus*, » eût pris la peine de lui envoyer tout exprès un messager pour avoir l'éclaircissement de ses doutes, tandis qu'elle avait dans son pays même le saint pontife d'Aleth, qu'il connaissait très-capable de la résoudre : « *Habes enim istic sanctum virum Alethium presbyterum, qui vivo, ut alunt, voce, et prudenti disertoque sermone, possit solvere qua requiris.* » (Epist., 42.) « Or, ajoute l'abbé Manet, par rapport à Bethléem, où se trouvait alors saint Jérôme, nul pays ne mérito mieux que le nôtre l'épithète de *derrière limite de la Gaule et de rive de l'Océan* ; quant au nom d'Alethius, c'est à cause des fonctions de ce personnage à Aleth que saint Jérôme l'appelle ainsi. » (*Grandes Recherches manuscrites sur Saint-Malo.*) — Ne pourrait-on pas répondre au docteur abbé malouin que ce qu'il avance est précisément ce qu'il faudrait prouver.

2. Saint-Lunain et Saint-Suliac dans l'Île-et-Vilaine, Saint-Jacut et Lanleux (en breton *Lan-Selen*, monastère de Saint-Scieu) dans les Côtes-du-Nord, mais vers les limites de l'Île-et-Vilaine.

répondre positivement à cette question, mais il est au moins convenable de faire remarquer ici un rapprochement assez singulier : les quatre églises-mères des quatre diocèses de Nantes, Vannes, Rennes et Aleth ont toujours été dédiées au prince des Apôtres ; ce sont les seules cathédrales bretonnes sous le vocable de Saint-Pierre et les seules églises importantes de l'époque gallo-romaine que nous connaissons. Nous savons que saint Clair a évangélisé Nantes, Vannes et Rennes ; est-il déraisonnable de penser qu'il poussa ses courses apostoliques jusque chez les Curiosolites, et qu'il y introduisit dans Aleth ce culte du prince des Apôtres, déjà établi dans les cités gallo-romaines voisines ? Si ce fait important pouvait être prouvé, l'évangélisation du pays d'Aleth remonterait donc au moins au III^e siècle, peut-être même au I^{er} de l'ère chrétienne, selon qu'on envisage l'époque où vécut saint Clair.

Quoi qu'il en soit, il nous semble positif que le pays d'Aleth, sans former un diocèse, avait cependant reçu quelque enseignement de l'Évangile avant l'arrivée de saint Malo, et cela doit nous suffire.

Nous avons raconté précédemment la formation du vaste diocèse de Domnonée, dont l'administration fut confiée à saint Samson par Judual, roi de ce pays, vers 555. Nous avons dit que l'étendue de ce territoire força le premier évêque de Dol de se faire aider par des évêques auxiliaires, d'abord sans siège et juridiction fixes, puis résidant ordinairement à Saint-Brieuc, à Tréguier et à Aleth. Nous allons donner de nouvelles preuves de cette assertion, en racontant les commencements de l'évêché qui porta le nom d'Aleth, puis de Saint-Malo.

Saint Malo, qui fut le premier évêque d'Aleth, en convertit les habitants de 580 à 585 environ. Comme il avait reçu en Grande-Bretagne le caractère épiscopal, les Aléthiens voulurent avoir leur apôtre pour pasteur, et saint Malo dut céder à la volonté du peuple et du prince. Une de ses *Vies* latines

dit positivement, en effet, que le roi de Domnonée, Judel ou Judaël, « agissant du consentement des prêtres et du peuple du pays, éleva ce saint aux honneurs de l'épiscopat dans la ville d'Aleth¹. » Malo y établit un grand monastère, qui fut appelé Lan-Aleth (église ou monastère d'Aleth), et un autre non moins considérable sur le rocher d'Aaron.

« On ne dit pas explicitement que l'évêque de Dol (Magloire ou Budoc) fut consulté sur l'établissement de ce siège, quoiqu'il puisse être compris parmi ces *sacerdotes* qui donnèrent leur consentement avant que le roi de Domnonée agit. Mais ce que l'on dit encore moins, ce que l'on ne voit nulle part, c'est que le prince ait attaché au siège d'Aleth un diocèse à limites fixes. Les trois *Vies* anciennes de saint Malo protestent même, chacune à sa manière, contre une telle supposition.

« Celle qu'a publiée dom Mabillon, après avoir raconté la conversion des habitants d'Aleth, porte : « Les ayant donc baptisés et confirmés dans la foi, saint Malo, bon gré, mal gré, fut fait évêque de la ville qu'il venait de convertir, et continua de répandre parmi les peuples de la Petite-Bretagne les semences de la foi chrétienne². » Ces derniers mots ne conviennent point, assurément, à une mission enfermée dans des limites fixes. Il est vrai qu'ailleurs l'auteur appelle *parochia* le territoire où Malo exerce son ministère; mais c'est précisément sous ce nom de *parochia* que la *Vie* de saint Télo désigne le district confié, en Grande-Bretagne, par un évêque principal à chacun de ses évêques auxiliaires.

« Les actes rédigés par Sigebert au xi^e siècle, sur un original bien plus ancien qu'il fait profession de suivre pied à pied, sont à quelques égards plus explicites. A propos de la cure d'une possédée guérie par Malo, ils disent : « Dans le

1. « In qua urbe Alela princeps ejusdem patriæ nomine Judelus, ex consensu sacerdotum et habitatorum illius terræ, eum (Machutum) in honorem episcopatus sublimavit. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 102.)

2. « Per populos junioris Britannia spargit semina doctrina. »

« pays de la ville d'Aleth, dans laquelle saint Malo exerçait sa charge épiscopale, un homme très-noble avait une fille tourmentée du diable : *in pago urbis Alethæ, in qua antistabat Maclovius*, etc. » Notez l'insistance mise par l'auteur à bien marquer que Malo était évêque (*antistabat*) dans la ville et non dans le pays d'Aleth (*in pago urbis in qua et non in quo*). Plus loin, Sigebert dit encore : « Un jour que saint Malo parcourait le pays de Bretagne (*Britannicam regionem*) pour y répandre la semence de la parole divine, il rencontra un pâtre dans un champ, etc. » — Ici, le territoire où saint Malo exerce son ministère n'est désigné que par ces mots : *regio Britannica*; impossible de trouver une expression plus vague.

« La légende éditée par dom Morice¹ nous donne un renseignement d'un autre genre : on y voit Malo édifier un monastère en un lieu appelé Raux², aujourd'hui Roz-sur-Couason ou Roz-Landrieux, deux localités qui, depuis la délimitation définitive des diocèses bretons au ix^e siècle, ont toujours fait partie de celui de Dol, et qui *a fortiori* en faisaient partie auparavant, puisque ce débournement ne s'opéra qu'en restreignant le territoire propre de Dol. D'autre part, nous voyons dans la *Vie de saint Samson* que les premiers évêques dolois embrassaient dans leur juridiction le canton où s'établit saint Sulfac, lequel, au contraire, après la délimitation définitive introduite au ix^e siècle, passa dans le diocèse d'Aleth. Voilà donc, à l'origine, les évêques d'Aleth qui font leurs fonctions dans un territoire relevant certainement de l'évêché de Dol, tandis que ceux de Dol exercent leur juridiction sur des lieux qui plus tard dépendirent exclusivement d'Aleth : donc à cette époque il n'existait point encore de limite séparative entre le territoire épiscopal d'Aleth et le

1. « D. Morice attribue, on ne sait pourquoi, ces actes à un certain Billi, du ix^e siècle, dont l'existence n'est même pas parfaitement prouvée. Toutefois ces actes sont anciens. » (*Annuaire de Bret.*, 1862, p. 101.)

2. « S. Machutus edificans monasterium construxit quod vocatur Raux. »

ressort juridictionnel des prélats de Dol. Mais nous avons vu pourtant que ceux-ci avaient un diocèse à limites fixes, constitué par le roi domnonéen Judual, et embrassant la Domnonée tout entière. Rien ne montre, au contraire, que le roi fondateur du siège d'Aleth lui ait attribué un territoire propre et séparé. D'où il faut conclure que saint Malo et ses premiers successeurs jusqu'au ix^e siècle n'avaient pas, du moins en dehors de leur ville, de juridiction propre, mais qu'ils exerçaient leur ministère dans une partie de l'immense territoire donné par Judual aux prélats de Dol, par délégation de ces derniers et à titre d'auxiliaires, ayant pour siège fixe la ville d'Aleth¹. »

Nous verrons dans le catalogue des évêques d'Aleth que la vie du petit nombre de prélats, ses successeurs immédiats, parvenus à notre connaissance confirme tout ce qui précède : saint Gurval se démit de son siège pour aller vivre en ermite dans les bois du Poutrecoët, au lieu où s'éleva depuis le bourg de Guer; — du temps de saint Judicaël, roi de Domnonée, vers 650, saint Maëlmon, qualifié *episcopus Aletis civitatis*, fonda un hospice dans une localité nommée Talrédau, qui ne devait pas être fort éloignée de l'abbaye de Saint-Méen; — à la fin du viii^e siècle ou au commencement du siècle suivant, nous rencontrons Hélocar, appelé *episcopus Aletensis* dans un diplôme authentique de Louis-le-Débonnaire, par lequel ce prince accorde le droit d'immunité à toutes les possessions des évêques d'Aleth, spécialement à leur maison de Saint-Méen et Saint-Judicaël à Gaël, et à celle qu'ils avaient dans l'île de Saint-Malo. — De son côté, le *Cartulaire de Redon* nous montre, en 833 et 834, un Ermor évêque dans le Poutrecoët, *episcopus in Poutrecoët*, faisant ses fonctions épiscopales en Augan et Guillac; en 835, 836 et 837, Jarnwall, évêque dans la cité d'Aleth, *episcopus in Aleta civitate*, exerçant les mêmes fonctions en Guillac et en Guer; et enfin Main, suc-

1. M. de la Borderie, *Annuaire de Bret.*, 1802, p. 103, 104.

cesseur de Jarnwalt, reconnu pour évêque, de 840 à 846, en Guer et Campénéac¹. De tous ces faits, M. de la Borderie conclut avec raison ce qui suit :

« Les lieux où nous voyons, dit-il, ces derniers prélats faire leurs fonctions, le titre d'*episcopus in Poutrecoët*, l'existence d'une maison épiscopale à Gaël sous Hélocar, la résidence de Maëlmon à Talrédau, etc., tout tend à nous démontrer que le district confié dès le principe aux soins des évêques d'Aleth par les prélats de Dol s'étendit considérablement vers le Sud, dans cette immense région forestière et encore à peine peuplée du Poutrecoët.

« Notez aussi, continue-t-il, la diversité du titre donné à ces évêques, ce qui n'indique point dans leur pouvoir une fixité bien constante. Dans un autre document du viii^e ou ix^e siècle, on les voit s'intituler eux-mêmes *évêques* du monastère de Lan-Aleth : *Divinitatis suffragio Lan-Aletensis monasterii episcopus*², ce qui marque une juridiction enclose dans le monastère et tout au plus dans la ville de Lan-Aleth. Si donc, hors de cette cité et hors de leur monastère, on les voit exercer le pouvoir épiscopal, ce ne peut être que par délégation des prélats de Dol³. »

Telle fut la position des évêques d'Aleth jusqu'au milieu du ix^e siècle : ils n'avaient pas de diocèse délimité, mais seulement une juridiction d'exception restreinte à leurs abbayes d'Aleth et de Saint-Malo et à leurs dépendances immédiates ; ils étaient toutefois regardés par l'évêque de Dol comme étant ses auxiliaires, et à ce titre ils exerçaient les fonctions épiscopales sur une vaste partie de la Domnonée ; à cause de leur double juridiction, d'exception dans leurs monastères et de délégation dans le diocèse de Dol, on les appelle des abbés-évêques.

En 848, lorsque Nominoë créa le royaume de Bretagne,

1. *Cartularium Rotonense*, p. 6, 89, 139, 104 et 131.

2. *Pontifical d'Aleth*, ms. de la Bibliothèque de Rouen, f^o 181.

3. *Annuaire de Bret.*, 1802, p. 168.

réunissant sous son sceptre les différents petits États fondés précédemment par les Bretons émigrés, il trouva donc l'évêque de Dol ayant trois évêques auxiliaires, qui résidaient habituellement dans les monastères d'Aleth, de Tréguier et de Saint-Briec. A chacun de ces auxiliaires ce prélat avait affecté un arrondissement séparé, dont la délimitation ne changea guère; lui-même en avait retenu un quatrième pour l'administrer directement.

Nominoë saisit les choses en cet état quand il voulut soustraire les évêques bretons à la suprématie française de l'archevêque de Tours. Nous avons raconté précédemment comment ce roi, assisté des principaux de la nation bretonne, prélats, prêtres et seigneurs, réunis en assemblée à Redon, en 848, fonda l'Église métropolitaine de Dol. Il suffit de rappeler maintenant que « de chacun des quatre arrondissements ou subdivisions administratives du vaste évêché dolois il fit un diocèse fixe et indépendant, en ayant bien soin de mettre ou de laisser sous la juridiction propre à chacun des quatre prélats tout ce dont celui-ci avait eu jusqu'à présent l'administration directe¹. »

Ainsi furent délimités, d'une façon qui dura jusqu'à la Révolution française, les quatre évêchés de Dol, Aleth, Tréguier et Saint-Briec; Nominoë fit, en outre, de Dol la métropole de son royaume.

Le diocèse d'Aleth avait pour limites : au Nord la mer, depuis Saint-Benoît-des-Ondes jusqu'à Saint-Jacut exclusivement; — à l'Est, les évêchés de Dol et de Rennes : il contourna d'abord le premier en suivant une ligne depuis Saint-Benoît-des-Ondes jusqu'au Port-Saint-Jean, en Saint-Suliac, puis à peu près le cours de la Rance jusqu'à Évran, et de là gagnait Saint-Léger; puis il descendait, côtoyant celui de Rennes, jusqu'à Talensac, où il prenait le Meu, qui le bornait jusqu'à son embouchure dans la Vilaine à Blossac; il suivait

1. *Annuaire de Bret.* 1862, p. 186.

enfin cette dernière rivière jusqu'à Saint-Ganton; — au Sud, l'évêché de Vannes, depuis Saint-Ganton jusqu'à la Nouée inclusivement, suivant en partie le cours de l'Oult; — à l'Ouest, il remontait le long de l'évêché de Saint-Brieuc et rejoignait la mer avec l'Arguenon, dont le cours inférieur lui servait de frontière. C'était un diocèse d'une belle étendue, mais assez singulièrement conformé en manière de langue de terre resserrée par les diocèses voisins.

Aleth continuait d'être le chef-lieu de ce diocèse définitivement constitué, car le rocher d'Aaron, qu'on appelait déjà l'île de Saint-Malo, n'était encore habité que par les moines du monastère de ce nom. Cependant, les évêques d'Aleth y séjournaient parfois, mais ils acquirent bientôt une nouvelle résidence, Saint-Malo-de-Beignon, où ils construisirent un château au centre même de leur diocèse, et qu'ils affectionnèrent toujours. Renaud, l'un d'entre eux, prit même le titre d'évêque de Saint-Malo-de-Beignon, en 1062, « *episcopus de Masloo de Bidainono* ¹. » Cette dénomination a excité l'étonnement de quelques historiens bretons, qui ont prétendu qu'un schisme s'était élevé dans l'Église d'Aleth, à la suite d'une excommunication lancée vers 1050 par le pape Léon IX contre des évêques simoniaques de Bretagne. Mais rien ne prouve cette assertion, soutenue en partie cependant par le P. Le Large, D. Morice² et l'auteur du nouveau *Gallia christiana*. Nous verrons dans la chronologie des évêques d'Aleth que pendant ce prétendu schisme d'une soixantaine d'années les prélats prenaient indifféremment le nom d'évêque d'Aleth ou d'évêque de Saint-Malo, *episcopus Alethensis*, *episcopus*

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de B. et*, I, 410.

2. La guerre civile désolait à cette époque notre pays, par suite de la révolte du comte Eudon contre le duc Alain : « Le siège d'Aleth, dit D. Morice, vaqua pendant ces funestes divisions, et Eudon eut assez de crédit pour y mettre un homme qui lui était dévoué et pour le faire ordonner par l'archevêque de Dol. Le duc, prévoyant les suites de cette élection, s'y opposa et nomma un autre sujet, qu'il fit sacrer par l'archevêque de Tours. Pour concilier les deux partis, on ne trouva point d'autre expédient que d'établir un nouveau siège à Saint-Malo-de-Beignon. » (*Catal. des Evêq. de Bretagne.*) Malheureusement D. Morice n'apporte aucune preuve à l'appui de son dire.

Sancti Machuti, et qu'un seul, Renaud, se qualifia évêque de Saint-Malo-de-Beignon une seule fois en 1062, alors qu'ailleurs il se faisait appeler lui-même évêque d'Aleth et évêque de Saint-Malo. Est-il sérieux de faire reposer un événement aussi important que l'est le schisme d'une Église sur une simple qualification prise par un évêque appelé manifestement de trois manières différentes ¹?

Un événement bien plus intéressant eut lieu dans le diocèse moins d'un siècle plus tard : ce fut la translation du siège épiscopal d'Aleth dans l'île de Saint-Malo. Jusqu'alors les évêques d'Aleth avaient bien séjourné quelquefois dans le monastère fondé par saint Malo sur le rocher d'Aaron, mais leur cathédrale était toujours l'église Saint-Pierre d'Aleth, desservie par leur Chapitre; en 1152, l'évêque Jean de Châtillon, plus connu sous le nom de saint Jean-de-la-Grille, voyant l'état de ruine dans lequel se trouvait Aleth dévastée par les invasions des Normands, considérant aussi que les habitants de cette ville s'établissaient volontiers à Saint-Malo-de-l'Île, résolut d'y transférer d'une façon permanente et définitive son siège épiscopal. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il put accomplir son dessein. Un de ses prédécesseurs, Judicaël, surnommé Benolt, avait en effet donné, vers 1108, à l'abbaye de Marmoutiers l'église de Saint-Malo en l'île d'Aaron avec toutes ses dépendances; aussi les Bénédictins qui l'occupaient ne manquèrent-ils pas de faire aux prétentions de

1. Vers 1062 : « Rainaldo episc. de Mastoo de Bldainono. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 419.) — Vers 1070 : « Reginaldo episcopo qui tunc temporis episcopatum Sancti Maelovii regedal. » (Ibid., I, 434.) — « MLXXXI. (Obiit) Renaldas Sancti Machuti (episcopus). » (Ibid., 434.) — « MLXXXII. Obiit Renoldus episcopus Alethensis. » (Ibid., 4.) — « Au surplus, ajoute l'abbé Manet, l'usage de signer ainsi de plusieurs manières n'était point privatif aux évêques alethiens : dans le Concile d'Agde, en 506, Pierre, évêque de Poitiers, prend le titre d'évêque du Pallet, méchante bourgade près de Nantes; au Concile de Châlons, en 630, Licorius, évêque de Carpentras, signe évêque de Vénasque; enfin, les évêques de Coutances prenaient parfois le nom d'évêques de Saint-Lô, quoique ni le Pallet, ni Vénasque, ni Saint-Lô n'eussent été des sièges d'évêché, mais parce que les prélats de Poitiers, de Carpentras et de Coutances résidaient en ces localités. » (*Grandes recherches hist. ms. sur Saint-Malo.*)

Jean de Châtillon l'opposition la plus vive. Ils obtinrent d'abord gain de cause devant le pape Luce II, et les évêques nommés par ce Souverain-Pontife pour juger l'affaire prononcèrent contre le bienheureux Jean, « non-seulement une sentence de déboutement, mais, de plus, un acte de suspense et d'interdit. » L'évêque d'Aleth condamné de la sorte par le pape, — qui refusa de le recevoir lorsqu'il se présenta lui-même à Rome, — trouva heureusement des appuis dans saint Bernard et dans le successeur de Luce II, le pape Eugène III, qui avait été moine de Clairvaux. Ce pontife fit paraître devant lui les deux parties et examina leurs raisons avec une scrupuleuse attention, puis il les renvoya devant l'archevêque de Bordeaux et les évêques de Chartres et d'Angoulême, qui appelèrent à Périgueux l'évêque d'Aleth et Garnier, abbé de Marmoutiers. Ces commissaires du Souverain-Pontife y reçurent les dépositions des témoins de Jean de Châtillon : il fut prouvé que l'église de Saint-Malo avait été anciennement siège épiscopal, c'est-à-dire avait fait partie du domaine épiscopal d'Aleth, et qu'en conséquence l'évêque Benoît n'avait pas eu le droit d'aliéner cette église; Jean-de-la-Grille démontra même que Rivallon et Donoald, successeurs de Benoît, n'avaient pas voulu ratifier cette aliénation. « Sur quoi les juges délégués ne purent se refuser à investir l'évêque d'Aleth tant de cette église de Saint-Malo que de toutes les dépendances qu'elle avait dans le temps où les moines s'en étaient saisis. Le Pape, ayant été informé de cette sentence, la confirma par une bulle donnée à Viterbe le 16 août 1152, dans laquelle il imposait là-dessus aux religieux (de Marmoutiers) un silence perpétuel¹. »

1. *Vie de saint Jean-de-la-Grille*, par l'abbé Manet, p. 30. — Ce silence ne fut guère observé par les moines de Marmoutiers, qui voulurent encore poursuivre l'évêque de Saint-Malo sous le pontificat des successeurs d'Eugène III. Saint Jean-de-la-Grille retourna à Rome pour la troisième fois, et il fallut de nouvelles bulles d'Anastase IV, en 1154, d'Adrien IV, en 1157, et d'Alexandre III, en 1159, pour faire taire définitivement les réclamations de ces religieux. (V. *Vie de saint Jean-de-la-Grille*, p. 46, 47.)

Lorsque les Bénédictins eurent quitté l'île de Saint-Malo, Jean de Châtillon fit de leur église sa cathédrale, et y installa un nouveau Chapitre, formé de chanoines réguliers de Saint-Augustin de l'observance de Saint-Victor de Paris. Nous parlerons plus loin de cette institution.

Ainsi fut définitivement abandonnée l'antique cité d'Aleth; aux ravages causés par les invasions normandes se joignit le départ de ses habitants; devenus peu nombreux et toujours effrayés par les terribles pirates, ils suivirent avec empressement leur évêque dans l'île de Saint-Malo, asile plus sûr contre leurs ennemis. Peu à peu les antiques fortifications construites par les Curiosolites disparurent, et il n'en resta plus que de minces vestiges, encore apparents aujourd'hui; les habitations, brûlées en partie par les barbares, s'écroulèrent également; une portion de la cathédrale Saint-Pierre disparut, et bientôt il ne resta plus d'Aleth que le nom de la Cité conservé au promontoire qui domine l'embouchure de la Rance, un débris de muraille gallo-romaine et l'une des absides de l'ancienne cathédrale transformée en chapelle. En face de ces ruines et de cette terre désolée s'éleva promptement la ville de Saint-Malo, et lorsque les murailles de cette dernière ne purent plus contenir ses nombreux habitants, ceux-ci retournèrent vers la Cité et construisirent à côté de ses ruines, dans un de ses anciens faubourgs, une ville nouvelle, sous le nom de Saint-Servan.

Quant au diocèse de Saint-Malo, il n'éprouva plus d'autres changements notables et resta constitué comme nous venons de le dire jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

CHAPITRE II

CATALOGUE DES ÉVÊQUES D'ALETH ET DE SAINT-MALO

(480-4700)

I. — SAINT MALO naquit en Grande-Bretagne, vraisemblablement de Gwent, comte de Castel-Gwent, et de Derwelo. On a dit qu'il se trouvait cousin germain de saint Samson et de saint Magloire, qu'il était né à Raux, en Armorique, et qu'il avait profité dans l'île de Césambre des instructions d'un saint prêtre nommé Festivus; mais rien ne prouve ces assertions. Il parait, au contraire, certain qu'il naquit le jour de Pâques, et qu'il fut élevé dans le monastère de Lancarvan, en Cambrie, par saint Brandan, qui l'avait baptisé. Honoré du caractère épiscopal, Malo exerça d'abord ses fonctions d'évêque à Castel-Gwent, aujourd'hui Chepstow, dans le Monmouthshire; il passa ensuite en Armorique, sur un avertissement du ciel, et débarqua vers 575-580 sur un rocher situé en face d'Aleth et habité par saint Aaron, qui s'y trouvait à la tête d'un monastère. Après quelques années passées dans cette pieuse solitude, Malo entreprit et accomplice la conversion des habitants de la ville d'Aleth et du pays d'alentour, de 580 à 585 environ. Il y établit le monastère de Lan-Aleth, entretenit celui du rocher d'Aaron lorsque le saint de ce nom fut mort, et fut nommé évêque d'Aleth par Judaël, roi de Domnonée. Nous ne pouvons songer à raconter le glorieux épiscopat de saint Malo, qu'on trouve retracé dans toutes nos *Vies des Saints de Bretagne*; disons seulement qu'il eut à souffrir de l'ingratitude de son peuple : les Aléthiens le per-

sécutèrent au point de l'obliger à quitter l'Armorique; il se réfugia en Saintonge, où saint Léonce, évêque de Saintes, l'accueillit avec empressement. Après avoir pardonné à ses enfants rebelles, saint Malo mourut en cet exil, au bourg d'Archingeay¹, le 16 novembre 627. Il fut solennellement enterré à Saintes par saint Léonce, qui, témoin des miracles accomplis par son intercession, éleva sur son tombeau une belle église à sa mémoire. Les reliques de saint Malo ne furent apportées en Bretagne que du temps de Bili, évêque d'Aleth; celui-ci les déposa partie dans sa cathédrale Saint-Pierre, partie dans l'église de l'île d'Aaron. Le diocèse de Saint-Malo faisait encore au siècle dernier la solennité de cette translation, le deuxième dimanche de juillet. Salvator, évêque d'Aleth, emporta à Paris les restes de son saint prédécesseur, au commencement du x^e siècle, pour les préserver des invasions sacrilèges des Normands. Une notable portion du saint corps resta dans la capitale jusqu'à la Révolution, le reste fut rapporté à Saint-Malo, et l'on avait coutume au moyen-âge de le porter en procession dans cette ville pour obtenir de Dieu un temps favorable.

II. — SAINT GRIVAL. Le successeur de saint Malo sur le siège épiscopal d'Aleth fut Grival, qui semble être le même que saint Gudwal ou Goual; il naquit en Grande-Bretagne, fut élevé par saint Brandan, et devint d'abord abbé du monastère fondé par ce dernier. A la mort de saint Malo, saint Grival passa en Armorique et fut sacré évêque d'Aleth. Mais il se démit au bout de seize mois, dit-on, pour aller vivre solitaire dans les bois du Pontrecoût, au lieu où s'éleva depuis le bourg de Guer, qu'il quitta ensuite pour se retirer beaucoup plus au Sud, sur la côte du Browerech, dans une île de la lagune d'Étel qui prit de lui le nom de Loc-Goual (ermitage de Goual), aujourd'hui Locoal². Après avoir créé en ce

1. Canton de Saint-Savinien, département de la Charente-Inférieure.

2. Canton de Uzel, département du Morbihan. — M. de la Borderie, *Annuaire de Bret.*, 1862.

lieu un monastère qui ne renferma pas moins de cent quatre-vingt-huit religieux placés sous sa direction, saint Gurval, soupirant toujours après une vie cachée, s'enfonça dans le continent et s'établit dans la forêt de Camors, où il fonda un nouveau couvent appelé Locoal-des-Bois; c'est dans cette dernière retraite qu'il mourut vers le milieu du vi^e siècle, encore peu avancé en âge, mais plein de mérites devant le Seigneur. Son corps, transféré et inhumé dans l'île de Locoal, fut porté en Belgique, à la fin du ix^e siècle, par les moines bretons que chassèrent les Normands; il fut déposé honorablement dans l'église de l'abbaye de Blandin, près de Gand; c'est de là qu'une partie de ces précieux ossements fut plus tard rapportée en Bretagne.

On montre encore dans la forme de la Grande-Abbaye, à peu de distance de Guer, une construction romane très-antique, appelée la Chambre de saint Gurval, et qui semble avoir été l'ermitage du bienheureux évêque, car, de l'avis d'archéologues distingués, elle peut fort bien remonter au vi^e siècle¹.

Une découverte plus intéressante encore vient d'être faite : en 1878, M. le recteur de Locoal a retrouvé le tombeau de notre saint évêque au milieu de son église paroissiale; c'est une construction rectangulaire enfouie sous le chœur et restée vide depuis la fuite des moines du ix^e siècle; en 1688, on avait élevé au-dessus un petit monument qui n'existe plus².

III. — SAINT COLAFIN *vel* COLAFIN ne nous est connu que par la légende de saint Gurval. Le P. Le Large prétend qu'il était venu de Grande-Bretagne avec ce saint évêque; la légende ajoute que ce dernier l'avait fait son archidiacre et qu'il le désigna pour le remplacer sur le siège épiscopal d'Aleth lorsqu'il se retira lui-même dans sa solitude de Guer³.

IV. — SAINT ANNEL. Ce bienheureux, — qu'il ne faut pas

1. V. M. Rosenzweig, *Bull. de la Société polymat. du Morbihan*.

2. *Bull. de la Société polymat. du Morbihan*, 1879, p. 249.

3. L'abbé Manet prétend qu'il mourut dans un âge très-avancé.

confondre avec le saint abbé de même nom honoré à Ploërmel et à Saint-Armel-des-Boschaux, — figure dans tous les catalogues d'évêques d'Aleth; mais on ne connaît rien de sa vie, et il ne paraît pas avoir été plus honoré en Bretagne que son prédécesseur, dont le culte est demeuré également inconnu parmi nous.

V. — SAINT ÉNOGAT. On a cru, mais sans preuves, paraît-il, que ce saint naquit à Winchester, en Grande-Bretagne, et qu'il vécut d'abord dans le monastère de l'île d'Aaron. Nommé évêque d'Aleth, il mourut dans cette ville le 13 janvier, d'autres disent le 13 février, mais nous ne savons pas en quelle année. Il est honoré dans le diocèse, et particulièrement dans la paroisse voisine de Saint-Malo qui porte son nom¹.

VI. — SAINT MAELMON. La Vie ancienne de saint Judicaël, roi de Domnonée, nous fait connaître cet évêque d'Aleth, qui semble avoir eu de fréquents rapports avec ce prince depuis sa retraite au monastère de Saint-Méen de Gaël. Maëlmon fonda un hospice appelé de son nom, *Xenodochium Maëlmonis*, dans un lieu dit Talrédau, qui devait être voisin de l'abbaye de Saint-Méen. D'après le temps où vivait Judicaël, on doit, ce semble, placer l'épiscopat de Maëlmon vers 650.

« Depuis lors jusqu'au ix^e siècle, dit M. de la Borderie², nous ne trouvons plus un seul nom d'évêque d'Aleth digne d'être pris au sérieux. Car ceux qu'on lit dans Albert Le Grand ou dans quelques catalogues plus anciens n'offrent aucun caractère d'authenticité³. »

1. L'abbé Manet, *Catalogue des Evêques de Saint-Malo*.

2. *Annuaire de Dret.*, 1862, p. 106.

3. Nous allons cependant faire connaître brièvement, à titre tout au moins de curiosité, cette liste d'évêques d'Aleth composée par le P. Albert et adoptée en partie par le P. Le Large et D. Morice :

SAINTE GODEFROI, qu'on prétend être le même que saint Ciférien, dont le corps fut porté à Paris par Salvator, évêque d'Aleth, en 663; il mourut en 636, d'après le Père Le Large. — OEDMAL, — HANON I^{er}, qui pourrait bien être le même que Maëlmon; — NORDI, — RITWAL, — TUTAHEN, sur la pierre tombale duquel furent gravées, assure l'abbé Manet, ces paroles d'un grand sens : *EXEMPLO TIBI FIT, SI SAPIS; ET PRESENTIBUS NECTE FUTURA, UT PLUS MELIUSQUE VIVAS.*

HAVILZ, — BILZ reçut à Aleth le corps de saint Malo, apporté de Saintes, et com-

VII. — HÉLOCAR était évêque d'Aleth et abbé de Saint-Méen en 799, époque à laquelle il obtint de Charlemagne, devenu maître de la Bretagne, un diplôme pour le rétablissement des églises de Saint-Méen de Gaël et de Saint-Malode-l'Île, qui avaient été pillées et brûlées par les soldats de cet empereur. Cette charte, accordant aussi le droit d'immunité aux possessions des évêques d'Aleth, fut confirmée en faveur du même Hélocar, en 816, par Louis-le-Débonnaire¹.

VIII. — ERMON. Il est fait mention dans le *Cartulaire de Redon* de cet évêque, en 833 et 834. La qualité de maectiern (chef de paroisse bretonne), qui lui est donnée dans une de ces chartes, prouve qu'il appartenait à une famille noble de la contrée.

IX. — JARNWALT était évêque d'Aleth en 835, 836 et 837.

X. — MAHEN *vel* MAIN, successeur du précédent, vivait de 840 à 846.

XI. — RETHVALART prend le titre d'évêque du Poutrecoët, comme avaient fait ses prédécesseurs, et figure dans plusieurs chartes du *Cartulaire de Redon* de 857 à 867.

posa, dit-on, la *Vie* de ce pontife, éditée par D. Morice dans ses *Preuves de l'histoire de Bretagne*. — MÉEN, — ÉBON, — GUIBON *vel* GUIRRAT, sur la tombe duquel on grave, d'après l'abbé Manet, ces deux vers :

QUID GENERIS, QUID OPUM, QUID MUNDI GLORIA VANA?
DAT PIA VOTA FIDES! FACTO DE PULVERE PULVIS.

HAMON II, — GAULTIER, qu'on dit avoir été chancelier de Bretagne, et dont l'abbé Manet prétend encore avoir retrouvé cette épithaphe de style tout moderne :

MEMORIE ÆTERNÆ
REV. IN XPO PATRIS D. D. GUALTERII ALETH. EPI.
QUI, DUM VIXIT, NEGOTIIS PLANE ARDUIS PUBLICISQUE
NAVATUS OPERAM
DIRM EXTREMUM CLAUSIT SUMMIS ET IMIS
PERINDE GRATUS.
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

CADOCANAN, — RIVALON, — JUDICARL, — REGINALD, — MENFENIC, — BUDIC *vel* BENOIT, — DOCMARL. On ne sait rien de certain sur tous ces pontifes, dont l'existence semble très-problématique.

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brel.*, I, 3 et 223.

XII. — RATUILLI remplaça Rethwalart vers 867; il était, dit-on, archidiacre d'Aleth avant cette époque; sacré pontife, il fut le premier à prendre le titre d'évêque de Saint-Malo, « *episcopus super episcopatum Sancti Machuti*, » mais il n'en continua pas moins d'être appelé souvent évêque d'Aleth, « *episcopus Alethensis, — episcopus in Aletha civitate.* » Ratuilli semble avoir joui de la confiance du roi Salomon, et il souscrivit à la fondation du monastère de Maxent faite par ce prince en faveur de saint Convoyon; son nom apparaît plusieurs fois dans les chartes de Redon de 867 à 872¹.

Nous ne savons point quel fut le successeur de Ratuilli.

XIII. — SALVATOR, évêque d'Aleth, se présente seulement au milieu du x^e siècle. A cette époque, la Bretagne était en proie aux invasions sauvages des Normands, qui détruisaient tout sur leur passage. Voulant éviter la fureur de ces barbares, Salvator transporta les saintes reliques de son église, notamment le corps de saint Malo, au monastère de Lehon, près de Dinan; mais bientôt, ne les y croyant plus en sûreté, il résolut de porter à Paris ses trésors sacrés, et il s'y rendit vers 905. Après les avoir déposés dans l'église de Saint-Barthélemy, Salvator ne voulut plus revenir à Aleth; il mourut à Paris vers l'an 990, et y fut inhumé dans l'église du monastère de Saint-Magloire hors les murs.

XIV. — ROVAUD *vel* RAOUL I^{er}, souscrivit en 990 à une donation faite au Mont Saint-Michel, en 1008 au rétablissement de l'abbaye de Saint-Méen par la duchesse Havoise, et, vers 1020, à une charte en faveur du prieuré de Livré².

XV. — HAMON fut témoin dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, vers 1028. M. Hauréau dit que le pape Léon IX déposa en 1049 ce prélat pour cause de simonie, et qu'Hamon mourut en 1058³.

1. *Cartul. Boto.*, p. 6, 89, 94, 139; — 263 et 272; — 21, 30, 41, 134 130, 150; — 39, 83, 472, 492, 499, 207.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 351, 359, 392.

3. *Gallia christiana*, 998.

XVI. — MARTIN assista à la dédicace de l'église de Cormeri faite par l'archevêque de Tours en 1054, et au Concile tenu à Châlons en 1056.

XVII. — RENAUD *vel* REGNAUD est ce prélat qui prit une fois le titre d'évêque de Saint-Malo-de-Beignon, tout en se qualifiant ailleurs évêque d'Aleth ou évêque de Saint-Malo. Nous avons dit précédemment ce que nous pensions de l'évêché de Beignon et du prétendu schisme de l'Église de Saint-Malo, nous n'y reviendrons pas. Le nom de Renaud figure dans les actes du procès entre Redon et Marmoutiers au sujet du prieuré de Béré, vers 1062, et dans l'acte de donation du territoire de Goven à Redon faite dans le même temps par le seigneur de Lohéac. Il mourut en 1081 d'après les *Chroniques* de Nantes et de Rhuis, et le 17 novembre suivant l'*Obituaire* du Mont Saint-Michel¹.

XVIII. — DANIEL I^{er} souscrivit à la fondation du prieuré de Combour à une époque qui n'est pas très-précise; la *Chronique* de Rhuis mentionne sa mort en 1085 dans les mêmes termes qu'elle avait marqué celle de son prédécesseur, ce qui prouve encore que ces deux évêques avaient occupé le même siège d'Aleth².

XIX. — JUDICÆL, surnommé BENOÏT, était frère de Geoffroy, archevêque de Rouen, et de Guyomar, chevalier, et appartenait à une famille illustre; il souscrivit à une donation du duc Alain au prieuré de Livré en 1089, et à divers dons faits à l'abbaye de Redon en 1092 et 1101. Il pardonna en 1098 à Guégon le vicaire s'excusant des torts qu'il avait eus envers l'Église d'Aleth. Il donna aussi à Marmoutiers les églises de Saint-Malo-de-l'Île et de Saint-Malo de Dinan, souscrivit à la confirmation faite par Marbode des biens de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse de Rennes (1108), s'occupa du procès

1. *Cartul. Roton.*, 393, 234. — *Gallia christ.*, XIV, 999.

2. « *MLXXXI. Moritur Rainaldus Sancti Mac'uthi.* — *MLXXXV. Daniel episcopus S. Machull' mortur.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 434.)

de Béré en 1109, confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession d'une partie de l'église de Josselin en 1110, et se retira l'année suivante dans l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, aux moines de laquelle il donna, dit M. Hauréau, l'église Saint-Pierre de Dinan¹.

La mort de cet évêque est relatée dans les *Chroniques de Bretagne et de Rhuis* en ces termes : « *MCXI. Obiit Benedictus Alethensis episcopus. — MCXII. Alethensium episcopus Judicael moritur*². » La date semble indiquer deux personnages différents, quoiqu'il soit facile de comprendre que le prélat a pu mourir à une époque assez voisine de la transition de l'an 1111 à l'an 1112, pour que les deux chroniqueurs aient varié dans leurs relations. Mais le même titre d'évêque d'Aleth qu'ils portent l'un et l'autre prouve bien qu'il n'y a là qu'un seul et même prélat, tenant de sa famille un nom breton, *Judicaël*, et ayant adopté en outre un nom latin, *Benedictus*, que nous traduisons par Benoit. Impossible de comprendre autrement l'histoire du diocèse de Saint-Malo à cette époque. Le prétendu schisme, que nous avons déjà réfuté, n'expliquerait rien, puisque pendant plus de vingt ans nous trouvons ces deux noms, Judicaël et Benoit, accompagnés indifféremment l'un et l'autre, tantôt de la qualification d'évêque d'Aleth, tantôt de celle d'évêque de Saint-Malo³. Si le diocèse eût été divisé, chaque prélat se présenterait toujours avec son titre particulier.

Gaignières nous a conservé le sceau de cet évêque en 1110; il est de forme ovale et représente le pontife assis, la tête

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 5, 516, etc. — *Gallia christ.*, XIV.

2. *Ibidem*, I, 5, 431.

3. En 1101 : « *Cum episcopo S. Maelovii Judicael.* — *Judicaele episcopatum S. Maelovii obtinente.* » — En 1105 : « *Signum Judicaelis Alethensis episcopi.* » — En 1108 : « *Ep. Judicallis Alethensis.* » — En 1109 : « *Judicallis Alethensis ep.* » — (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 422, 503, 507, 509, 516.) — En 1090 : « *Benedictus Alethensis ecclesie pontif.* » — En 1092 : « *Denedicto Sancti Maelovii episcopo.* » — En 1110 : « *Benedicto Alethensium pontifice.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 480, 492, 512, 521.)

nue, tenant d'une main la crosse tournée en dedans et bénissant de l'autre; la légende porte : † BENEDICTUS ALETENSIS EPISCOPUS¹.

XX. — RIVALLON, archidiacre de Lohéac ou de Porhoët², devint évêque d'Aleth et fut sacré en 1112 par l'archevêque de Tours; il fut l'ami de Marbode, évêque de Rennes, qui fait de lui le plus grand éloge et prétend même que le nouveau pontife avait été élevé dans une Cour royale, probablement en celle d'Angleterre. Rivallon prit part à un accord entre l'abbaye de Marmoutiers et les vicomtes de Porhoët, en 1116; plus tard, il administra les derniers sacrements à Gessroy, vicomte de Porhoët, en 1118. La *Chronique* bretonne met sa mort en 1116; mais c'est une erreur, comme l'on voit³.

XXI. — DANIEL II, d'abord Bénédictin à l'abbaye de Redon, ne nous est connu comme évêque que par une information faite par l'archevêque de Tours des prétentions de l'Église de Dol. Deux témoins affirmèrent dans cette circonstance qu'ils avaient vu Daniel, évêque de Saint-Malo, reconnaître la suprématie de Baldric se disant archevêque de Dol. La mort de Daniel arriva, selon D. Martène, le 23 juin 1120⁴.

XXII. — DONOALD, Breton d'origine et d'une famille distinguée, dit l'abbé Manet, puisque Jean de Dol était son neveu, fut d'abord Bénédictin au Mont Saint-Michel, d'où il fut tiré en 1116 pour être mis à la tête de l'abbaye de Saint-Melaine. Nommé évêque d'Aleth, il alla se faire sacrer à Tours par l'archevêque de cette ville en 1120. Cette même année, il

1. *Biblioth. Nat.*, ms. lat., n° 17027.

2. Judicael et Benoit sont tellement bien les noms d'un seul et même évêque, que nous trouvons ce Rivallon appelé en 1101 archidiacre de Judicael, et en 1108 archidiacre de Benoit. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 303 et 314.)

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 331, 334, 339, 233.

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 740, 743. — D. Morice dit que Daniel était évêque de Saint-Malo pendant que Rivallon l'était d'Aleth, et il en donne pour seule preuve le nom de Daniel figurant dans une *charte de l'abbaye de Paimpont en 1114*. Mais l'abbaye de Paimpont ne fut fondée qu'en 1211; il y a donc erreur dans cette assertion. Heureusement pour nous que le schisme prétendu par le P. Le Large fluit, de son propre aveu, avec Daniel.

donna l'église de Notre-Dame de Combour aux moines de Marmoutiers, qu'il affectionna beaucoup durant toute sa vie, et chez lesquels il aimait à se retirer parfois; il leur donna aussi en 1122 l'église d'Évondic, et en 1123 la moitié de celle de Corseul. Il n'oublia pas non plus son ancienne abbaye de Saint-Melaine : il lui rendit l'église de Plélan en 1123 et confirma toutes ses possessions dans le diocèse d'Aleth. Enfin, il assista à la réconciliation de l'église de Redon en 1127, au Concile de Rheims en 1132, et à la translation des reliques de saint Julien du Mans en 1137. Donoald mourut en 1143 d'après la *Chronique* de Bretagne, le 19 août suivant l'*Obituaire* du Mont Saint-Michel. Le seau de cet évêque, en 1123, est ogival et le représente *debout, la tête nue, tenant d'une main sa crosse tournée en dedans et bénissant de l'autre*; la légende porte : † SIGILLU. DONOALDI ALETENSIS EPISCOPI¹.

XXIII. — SAINT JEAN-DE-LA-GRILLE² était chanoine régulier de l'abbaye de Bourgmoyen dans la ville de Blois lorsqu'il fut fait premier abbé de Sainte-Croix de Guingamp, vers 1130. Nommé évêque d'Aleth en 1144, Jean se rendit à Rome pour y recevoir la consécration. A son retour en Bretagne, il transféra son siège épiscopal dans l'île de Saint-Malo, où les habitants d'Aleth commençaient à s'établir. Il lui fallut pour cela surmonter de grandes difficultés, comme nous l'avons précédemment raconté. Après avoir terminé cette affaire, en 1152, le saint évêque s'appliqua à la réformation de son diocèse et mit des chanoines réguliers dans son Chapitre, ce qu'approuva le pape Adrien IV en 1157. Jean avait consacré l'année précédente l'église abbatiale de Saint-Jacques de Montfort; l'année suivante (1158) il assista à la consécra-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. 1, 403, 512, 515, 531, 532, 557, 561, 562, 564, 566, 567, 740. *Biblioth. Nat.*, ms. lat., n° 17027.

2. On croit qu'il s'appelait Jean de Châillon, du nom de la localité qui l'avait vu naître, mais après sa mort on le nomma Jean-de-la-Grille, à cause des grilles de fer qui entouraient son tombeau.

tion de Saint-Julien du Mans, et il souscrivit en 1162 au Concile de Montpellier. Il mourut en 1163 suivant la *Chronique bretonne*, qui parle de lui en ces termes élogieux : « *MLXIII. Obiit Joannes Aletensis episcopus, vir miræ scientiæ et rigidiæ justitiæ, qui Aletensem cathedram in Macloviensem transtulit, seque Macloviensem denuo vocari præcepit*¹. » « On l'inhuma, dit l'abbé Manet, avec tous les insignes de sa dignité, dans un cercueil de pierre à un seul corps, recouvert d'une autre pierre creuse, placé au-dedans du sanctuaire (dans la cathédrale de Saint-Malo, qu'il avait, dit-on, en partie reconstruite), sous l'arcade la plus voisine du maître-autel, du côté de l'évangile, et l'on environna sa tombe d'un grillage en fer². » Ce monument n'existe plus, mais les reliques qu'il renfermait ont été placées en 1839 sous l'autel principal de l'église de Saint-Malo. Ce fut en 1517 que le pape Léon X autorisa le diocèse de Saint-Malo à célébrer le 1^{er} février la fête de saint Jean-de-la-Grille, dont le tombeau était depuis plusieurs siècles un objet de vénération.

XXIV. — ALBERT, prieur ou doyen du Chapitre de Saint-Malo, fut élu évêque et alla se faire sacrer par Josse, archevêque de Tours, en 1133. Il donna à Marmoutiers l'église Notre-Dame de Bécherel en 1164, et mit d'accord les moines du Mont Saint-Michel et le recteur de Saint-Méloir en 1166. Il fut également arbitre en 1178 entre les abbés du Mont Saint-Michel et de la Luzerne en Normandie, et, deux ans plus tard, réconcilia l'abbé de Montfort et les religieuses de Thélouet. Son nom paraît encore dans plusieurs autres chartes de l'époque, qu'il serait trop long de mentionner ici.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 6.

2. L'abbé Manet, *Vie de saint Jean-de-la-Grille*, 70. — Le 13 octobre 1784, Mgr des Laurens, évêque de Saint-Malo, fit ouvrir le tombeau de ce bienheureux : « On leva la grille et la pierre qui couvrait le cercueil; ce cercueil était d'une seule pierre de grain... on y trouva les saints ossements enveloppés en entier des vêtements épiscopaux... la squelette, dont la tête était couverte d'une étoffe dorée, avait encore ses pantoufles aux pieds, son anneau au doigt, et auprès de lui des morceaux de bois façonnés au tour en forme de bâton pastoral. » (*Big. parois. de Saint-Malo.*)

Les *Chroniques* varient sur l'époque de sa mort, qui arriva probablement le 3 ou le 5 juillet 1184, mais toutes font l'éloge de ce prélat. « *Obiit Albertus Macloviensis episcopus, vir moribus et honestate præclarus,* » dit la *Chronique* de Paimpont. — « *Obiit venerabilis vir Albertus Aletensis episcopus,* » dit celle du Mont Saint-Michel. » — Enfin, Sigebert ne parle pas autrement : « *Obiit, dit-il, venerabilis vir Albertus episcopus Aletensis quem moderni de Sancto Maclovio vocant.* »

Le sceau d'Albert, en 1163, est ogival et le représente assis, mitre en tête, tenant sa crosse tournée en dehors et bénissant ; la légende porte ces mots : † SIGILLUM ALBERTI MACLOVIEN. EPISCOPI. — Un autre sceau le représente de même assis et bénissant, mitré, mais ayant la crosse tournée en dedans, avec cette légende : † SIGILLUM ALBERTI DEI GRA. EPISCOPI MACLOVIEN.¹

XXV. — PIERRE GIRAUD, chanoine de Rennes, fut élu évêque de Saint-Malo en 1184 et sacré l'année suivante. Cet évêque s'occupa avec zèle des intérêts de son diocèse, dans lequel il favorisa les religieux de Saint-Melaine et de Marmoutiers ; il ne négligea point aussi les intérêts temporels de Saint-Malo et obtint en 1197 de la duchesse Constance la permission d'y établir un marché le vendredi de chaque semaine. Plein de ferveur apostolique, et prenant lui-même le titre de serviteur de la croix du Christ, « *servus crucis Christi,* » il se rendit en Languedoc en 1216, dit Du Paz, pour travailler à la conversion des Albigeois, dont l'hérésie faisait alors grand bruit. On ne sait pas au juste s'il en revint, mais il mourut le 11 septembre 1218, d'après le *Nécrologe* de Saint-Pierre de Rennes².

Le sceau de Pierre Giraud, en 1187, est ogival et le représente assis, ayant en tête la mitre avec ses fanons flottants,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 430, 453, 663, 667, 682. — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., 47027.

2. « SEPTEMBER, III id. Obiit Petrus Giraudi canonicus in primo, postea fuit Macloviensis episcopus, anno gratie M° CC° XVIII°. Ad ejus anniversarium faciendum Aede-

tenant d'une main sa crosse en dedans et bénissant de l'autre; la légende est : † SIGILLUM PETRI MACLOVIENSIS EPISCOPI¹.

XXVI. — RAOUL, archidiacre de Porhoët, fut élu évêque de Saint-Malo en 1218. Il régla avec son Chapitre diverses questions litigieuses en 1219, et assista en 1225 à la dédicace de l'église abbatiale de Villeneuve. Un acte de l'abbaye de la Vieuville, daté de 1226, nous apprend que ce prélat prit la croix contre les Albigeois, à l'exemple de son prédécesseur, et qu'il confirma avant son départ tous les biens de ce monastère. Il mourut le 8 octobre 1230, suivant la *Chronique bretonne* et l'*Obituaire* de Montfort.

Le sceau de Raoul, en 1222, est ogival et représente cet évêque assis, mitré, tenant sa crosse tournée en dedans et bénissant; la légende porte : † SIGILLUM RADULFI MACLOVIEN¹ EPISCOPI. Le contre-sceau, de forme ronde, offre un buste d'évêque, la mitre en tête, ayant sa crosse tournée en dedans et bénissant, avec ces mots : † GNA. DEI SUM QUOD SUM.²

XXVII. — GEOFFROY succéda immédiatement, semble-t-il, à l'évêque précédent, car il n'existe aucun acte du pontificat d'un certain Pierre qu'Ogée place pendant un an sur le siège de Saint-Malo. Geoffroy, dès 1231, transigea en qualité d'évêque de Saint-Malo pour les dîmes de la paroisse de Broons. Ce prélat eut beaucoup à souffrir de la part du duc Pierre Mauclerc, qui occupa militairement la ville de Saint-Malo, en pilla les églises et força Geoffroy à s'exiler. Il se réfugia en Normandie, et une lettre du pape Grégoire IX, le recommandant à l'évêque d'Orléans, nous fait connaître la pénurie où il se trouvait en 1234. Les *Annales* du Mont Saint-Michel nous apprennent que Geoffroy avait pu rentrer en Bretagne

ms. XV s. super comeram lapideam thesaurarii cujus solum magister Adam archidiaconus emittit et edificium construxit dum erat thesaurarius, qui ibidem predictus XV s. assignavit distribuendos sicut : canonicis XV s., et clericali et capellani et tintinab. et luminaria alt. V s. »

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 709, etc. — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., 47027.

2. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 4004. — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., 47027.

deux ans plus tard; nous l'y voyons, en effet, confirmer en 1236 les donations faites à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois et paraître dans plusieurs autres occasions. En 1152, il fonda l'hôpital de Saint-Malo. Ses vertus et ses bienfaits n'empêchèrent pas le duc Jean I^{er}, successeur de Pierre Mauclerc, de le poursuivre, à l'exemple de son père. Geoffroy quitta de nouveau Saint-Malo et se dirigea cette fois, en 1254, vers Rome, où, lassé de tant de persécutions, il offrit au Pape sa démission, qui fut acceptée; toutefois, le Souverain-Pontife voulut le faire abbé de Marmoutiers pour lui témoigner son estime, et nomma à sa place évêque de Saint-Malo Geoffroy, abbé de Marmoutiers; mais ce projet de permutation n'eut pas de suite; l'abbé de Marmoutiers resta dans son monastère, et Geoffroy mourut sans siège en 1259, le 17 septembre, d'après l'*Obituaire* de Paimpont. Olivier de Pontual, dit D. Morice, fonda un anniversaire pour ce prélat et donna pour cela au Chapitre les dîmes de Saint-Briac; ce qui semble indiquer que Geoffroy appartenait à la famille des seigneurs de Pontual, portant pour armes : *de sinople au pont de trois arches d'argent, trois canes de même, membrées et becquées de sable, passant sur le pont.*

Le sceau de Geoffroy, en 1251, de forme ogivale, représente cet évêque assis, la mitre en tête, tenant d'une main sa crosse tournée en dedans et bénissant de l'autre; la légende porte : S. GAUFRIDI. DEI. GRA. MACLOVIENSIS. EPISCOPI. Le contre-sceau est rond et offre un évêque, vu à mi-corps et de face, mitré, ayant sa crosse tournée en dedans et bénissant, avec ces mots : † GRA. DEI SUM ID QUOD SUM¹.

XXVIII. — NICOLAS DE FLAG, chanoine du Mans et archidiaque de l'Église de Rouen, suivant D. Morice, devint évêque de Saint-Malo après la résignation du précédent. Nous le voyons, en 1259, visiter le prieuré de Saint-Méloir-des-Ondes, et, l'année suivante, écrire une lettre-circulaire à tous

1. Hauréou, *Gallia christ.*, XIV, 4004. — *Bibl. Nat.*, ms. lat., 47027. — *Nobll. de Erel.*

les évêques de Bretagne pour les engager à former une ligue contre les empiètements impies du duc de Bretagne. Ce prélat mourut le 11 octobre 1262 d'après l'*Obituaire* de Paimpont et le *Martyrologe* de l'Église du Mans, dans laquelle il avait fondé un anniversaire signalé en ces termes : « *V Id. Octobris obiit mag. Nicolaus de Flac, episcopus S. Maclovii de Insula, qui, primo hujus ecclesiæ canonicus, dedit quadraginta libras turonenses, ut de illis emerentur redditus ad suum anniversarium in ista ecclesia annis singulis celebrandum*¹. »

XXIX. — SIMON DE CLIÇON. Après la mort de Nicolas de Flac, le Chapitre de Saint-Malo se divisa et nomma en même temps pour le remplacer Philippe de Bouchalampe, abbé de Clairvaux, et Simon de Cliçon, prieur des Dominicains de Paris. L'amour de la paix engagea les deux élus à se démettre de leurs droits entre les mains du pape Urbain IV, et ce dernier nomma Philippe de Bouchalampe évêque de Saint-Malo, le 18 octobre 1263. Mais ce pieux abb. n'accepta point l'épiscopat et alla s'excuser à Rome près du Souverain-Pontife, qui lui permit de retourner dans sa solitude de Clairvaux.

Après son départ, Urbain IV nomma évêque de Saint-Malo Simon de Cliçon, qui accepta et fut sacré par l'archevêque de Tours à la fin de juin 1264. Il mit d'accord en 1267 l'abbé de Paimpont et Eudon de Montfort, et l'année suivante l'abbé du Mont Saint-Michel et le Chapitre de Dol. Ce prélat mourut le 3 février 1285 et fut inhumé dans le chœur de l'église des Dominicains de Dinan, où l'on voyait encore « son image gravée sur une tombe de pierre » du temps du P. Le Large².

XXX. — ROBERT DU PONT nous apparaît pour la première fois en 1287 comme évêque de Saint-Malo. En 1290, il approuva une fondation faite à Paimpont, et l'année suivante il assista à l'élection de Regnaud, archevêque de Tours. En 1302 il prit part à l'assemblée des évêques que le roi de

1. Heurtau, *Gallia christ.*, XIV, 1003.

2. *Hist. ms. des Evêques de Saint-Malo.* (Biblioth. de Sainte-Geneviève, à Paris.)

France avait réunis au sujet de ses démêlés avec Boniface VIII, et il adhéra à la sentence portée contre ce Souverain-Pontife; pour l'en récompenser, le roi lui accorda quelques immunités ecclésiastiques en 1304. Cependant, dit l'abbé Manet, le pape Clément V chargea l'évêque de Saint-Malo, en 1308, d'informer juridiquement dans toute l'étendue de son diocèse des erreurs et des crimes qu'on attribuait aux Templiers. Robert du Pont vivait encore en 1309 d'après le chartrier des sires de Montfort; mais le P. Le Large croit qu'il mourut cette année-là même. Albert Le Grand donne à ce pontife les armoiries suivantes : *d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur* ¹.

XXXI. — RAOUL ROUSSELET vel ROUSSELOU appartenait à la famille des seigneurs de Limoëlan, paroisse de Sévignac, qui portaient : *d'argent à trois haches de sable posées en pal, 2 et 1*. Il était conseiller du roi Philippe-le-Bel, auquel il s'était attaché comme son prédécesseur; on croit qu'il succéda immédiatement à Robert du Pont, en 1310, quoique le P. Le Large nomme à cette époque un évêque de Saint-Malo appelé Pierre, dont aucun acte ne prouve l'existence. Il est du moins certain que Raoul Rousselet était évêque de Saint-Malo en 1312, car à cette date il transigea pour les dîmes de Montauban avec le seigneur du lieu. En 1314, il mit d'accord le Chapitre de Rennes et l'abbaye de Palmpont. Transféré en 1317 à l'évêché de Laon, il devint ainsi pair de France et fut choisi par Philippe V pour l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il mourut le 16 octobre 1323.

Le sceau de Raoul Rousselet est ogival; on y voit un évêque debout, vu de face, la tête surbaissée de trois quarts à gauche, mitré, croisé, bénissant et accosté de deux croix recroisées au pied fiché; de la légende il ne reste que ce fragment : ...GLOVIENSI..... Le contre-sceau, mieux conservé, représente un buste d'évêque, vu de face, accosté de deux croix recroisées

¹. Gallia christ., XIV, 4403. — Catal. des Escq.

tées au pied fiché, avec ces mots : † CONTRA SIGILLUM R. EPI. MACLOVIENSIS ¹.

XXXII. — ALAIN GONTHIER, docteur en théologie et professeur à l'Université de Paris, chanoine de Saint-Quentin et grand-maitre du collège de Navarre, fit sa soumission à la Chambre apostolique le 13 juin 1317, en qualité d'évêque élu de Saint-Malo. Il sécularisa son Chapitre en 1319, et fut transféré en 1333 à l'évêché de Cornouailles, dont il était natif, selon D. Morice; il y mourut en 1335. M. de Courcy nous fait connaître les pièces de son blason sans les émaux : écartelé au 1^{er} et 4^e : une fasces; au 2^e et 3^e : un sautoir. Le seceau d'Alain Gonthier, en 1322, était ogival et le représentait revêtu de ses ornements pontificaux et agenouillé, les mains jointes aux pieds de saint Malo placé sous un dais, la mitre en tête, tenant d'une main une crosse tournée en dehors et bénissant de l'autre; la légende porte : S. ALANI DEI GRA. EPISCOPI MACLOVIENSIS. Le contre-seceau est rond; l'évêque, toujours avec sa mitre et sa crosse, est agenouillé devant la Sainte Vierge tenant entre ses bras l'Enfant Jésus qui le bénit; dans le champ on lit ces mots : AVE GRACIA. Autour est la légende : † CONTRA. S. A. EPI. MACLOVIEN. ²

XXXIII. — YVES LE PAÉVOST du Bois-Boissel appartenait à la famille des seigneurs du Bois-Boissel, prévôts féodés héréditaires de l'évêché de Saint-Brieuc. Il fut d'abord chantre et chanoine de la cathédrale de cette ville; conseiller du duc Jean III, il accompagna Guy de Bretagne dans son ambassade à Rome, puis fut évêque de Tréguier en 1327, et transféré à l'évêché de Cornouailles en 1330. Il changea une troisième fois de siège et vint à Saint-Malo en 1333, permutant avec Alain Gonthier. Cet évêque fut président aux enquêtes dans la tenue du Parlement de Paris en 1336; il transigea avec son Chapitre en 1347, pour deux chapellenies qu'avaient

¹ D. Morice, *Catal. des Evêq.* — M. Doust d'Arceq, *Collect. des Seaux.*

² M. de Courcy, *Nobil. de Bret.* — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., 47027.

fondées ses prédécesseurs Raoul Rousselet et Alain Gonthier. Il mourut lui-même en 1348, dans les derniers jours d'août.

Le sceau d'Yves Le Prévost, en 1334, est ogival et le représente mitré, ayant sa crosse tournée en dehors et bénissant. Le contre-sceau est rond et montre un buste d'évêque coiffé de la mitre dont les fanons flottent de chaque côté, tenant d'une main sa crosse et bénissant de l'autre; au-dessous est un écu portant : une fasce accompagnée de trois molettes, deux en chef, une en pointe, une crosse posée en pal brochant sur le tout¹.

XXXIV. — GUILLAUME MAHÉ *vel* MATHIEU appartenait à une famille noble de l'évêché de Rennes, portant pour armoiries trois chevrons. D'abord chanoine de Rennes, il fit sa soumission à la Chambre apostolique en qualité d'évêque de Saint-Malo le 19 novembre 1348, et présida la même année la Chambre des enquêtes de Paris. Guillaume Mahé mourut dès le 20 mars 1349, d'après le *Nécrologe* de Saint-Pierre de Rennes².

XXXV. — PIERRE BENOIT *vel* DE GUÉMENÉ. Il est très-certain, dit M. Hauréau, que Pierre Benoit, évêque de Saint-Malo, permuta en février 1359 avec Guillaume Poulart, évêque de Rennes, et fut le même personnage que Pierre de Guéméné dont parlent les historiens rennais; d'après cela, conclut-il, le nom de famille de ce prélat semble avoir été Benoit et son lieu d'extraction Guéméné. Cet évêque fit sa soumission à la Chambre apostolique le 14 juillet 1349; il avait un mérite peu commun, dit l'abbé Manet, car on le préféra à Philippe de Lohéac et à Olivier des Chastelets, qui le surpassaient en noblesse. L'année suivante il tint son synode, dans

1. De Courey, *Nobil. de Bret.* — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., n° 47027. — Les légendes de ce sceau n'ont pas été conservées; l'écusson d'un sceau semblable ne porte pas de fasce dans un autre ms. lat. de la *Biblioth. Nat.*, n° 22337.

2. « MARTIUS, XIII Kal. Obiit bone memorie dominus Guillelmus Machi episcopus Maloiviensis, ad ejus anniversarium habemus quinquaginta solidos super herbregamentum quod emit de Rochebran in via Sancti Dionysii Redon. de quibus habent clerici tres solidos, et residuum inter canonicos et capellanos qui dicta die pro ipso celebrarent medietatim dividetur. »

lequel il publia plusieurs Statuts dont on fait justement l'éloge. Après cette assemblée il se rendit à Paris, où il présida la Chambre des enquêtes, comme avaient fait ses deux prédécesseurs. Pierre Benoit fut transféré à l'évêché de Rennes en 1359 et il y mourut vers la fin de l'année 1363. On lui donne à Rennes pour armoiries : *d'argent semé de merlettes d'azur, à un croissant d'or en abîme, et au franc quartier de sable* ¹.

XXXVI. — GUILLAUME POULART, fils de Pierre Poulart, seigneur de Kergoalen, trésorier de la duchesse Jeanne de Penthièvre, et de Constance de Kerraoul, appartenait à une famille bretonne portant : *de gueules à une rose d'argent, écartelé de sinople plein* (sceau de 1365). D'abord chanoine de Saint-Brieuc, puis évêque de Rennes en 1357, il fut transféré à Saint-Malo et paya ses droits à la Chambre apostolique pour ce dernier évêché le 1^{er} février 1360. Guillaume Poulart eut à souffrir peu après des Malouins, et il lança un interdit sur sa ville épiscopale; mais pendant une absence qu'il fit en 1362, le Chapitre de Saint-Malo leva cet interdit. Trois ans plus tard, l'évêque, de concert cette fois avec son Chapitre, fit un traité avec le duc de Bretagne pour la levée des droits sur les marchandises dans le port de Saint-Malo. La même année 1365, il assista au Concile provincial d'Angers. Il résigna son évêché en 1374, dit l'abbé Manet, et mourut le 17 septembre 1384, d'après le *Nécrologe* de Montfort ².

XXXVII. — JOSSELIN DE ROHAN, fils d'Olivier, vicomte de Rohan, et d'Alicette de Rochefort, sa première femme, ou de Jeanne de Léon, sa seconde, d'abord prieur de Saint-Lazare de Montfort et chanoine de Saint-Malo, fut reconnu évêque de cette ville le 7 juillet 1375. Imbu des maximes de quel-

1. *Gallia christ.*, XIV, 1007. — *Grandes recherches ms. sur Saint-Malo.*

2. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 1008 et 242. — Ogée place ensuite parmi les évêques de Saint-Malo un Geoffroy de Pargay, qu'il dit avoir fait serment au duc le 4 février 1374; or, dit avec raison l'abbé Manet, il nous donne pour évêque un simple laïque de l'évêché de Saint-Malo qui fit, en effet, ce serment, mais en qualité de capitaine de Jugon.

ques-uns de ses prédécesseurs qui, pour le temporel, prétendaient dépendre immédiatement du Saint-Siège, il ne voulut jamais prêter le serment de fidélité au duc de Bretagne. Le roi de France prit alors Josselin de Rohan sous sa protection, mais il ne put empêcher les officiers du duc de saisir le temporel de l'évêché de Saint-Malo, dont le prélat ne recueillit aucun fruit pendant les dernières années de sa vie. Après avoir menacé le duc d'excommunication, Josselin de Rohan finit cependant par conclure un traité de paix avec ce prince, en 1384, à la demande du Pape, qui intervint dans le démêlé. Cet évêque mourut le 21 mars 1388 d'après le *Nécrologe* de Montfort, et fut enterré dans le chœur de la cathédrale de Saint-Malo, du côté de l'épître. Son tombeau, placé en regard de celui de saint Jean-de-la-Grille, portait cette inscription latine :

QUI FUERAM QUONDAM TITULIS ET NOMINE CLARUS
 PULVERE NUNC PULVIS HIC PREMOR EXIGUO.
 LONGO QUIQUIS AMIS CENSERI SANGUINE, LECTOR,
 ASPICE QUAM SUBITO DEFLUAT ORBIS HONOS !
 NON NOSTROS OBITUS DOLEAS : SED, CARNE SOLUTI,
 CHRISTE, SACERDOTIS DIC MISERERE TUI !

Nous n'avons point retrouvé le sceau de Josselin de Rohan, mais il devait porter les armes de son illustre famille : de gueules à neuf macles d'or, 3, 3, 3¹.

XXXVIII. — ROBERT DE LA MOTTE appartenait à la famille des seigneurs de Bossac et de la Thébaudaye, paroisse de Pipriac ; il devait être fils ou frère d'un autre Robert de la Motte qui jura l'Association bretonne pour empêcher l'inva-

1. D. Morice, *Catal. des Evêques*. — « Le magnifique mausolée de Josselin de Rohan, ajoute l'abbé Manet, fut rasé en 1677 pour mettre le pavé des recherches du chœur de niveau avec celui de l'église; on y trouva plusieurs grandes lames de cuivre, quelques lampes de verre et quelques urnes lacrymales qu'on y remplaça. » (*Grandes recherches ms.*)

sion étrangère en 1379 et qui portait : *de vair au lambel de gueules*. Cet évêque fut sacré en 1389 et fit sa soumission à la Chambre apostolique le 8 janvier 1390. S'appuyant sur les mêmes principes que son prédécesseur, Robert de la Motte refusa pendant quelques années de reconnaître le duc de Bretagne pour son souverain, ce qui lui attira la saisie de son temporel. Il finit cependant par se soumettre à ce prince et lui rendit aveu. Il tint plusieurs synodes, dont les principaux furent ceux de 1402 et 1406, et termina un différend élevé entre lui et le seigneur de Montfort au sujet des droits d'usage dans la forêt de Brecilien, en 1416. Il mourut le 5 août 1423 suivant le *Nécrologe* de Paimpont, où l'on faisait un anniversaire pour lui et pour Amaury de la Motte, son frère, mais il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Malo.

Le sceau de Robert de la Motte, de forme ogivale, est assez compliqué : *sous un double dais gothique se tiennent debout, à côté l'un de l'autre, un évêque revêtu de ses ornements pontificaux et bénissant (saint Malo?), et un moine tenant un livre à la main (saint Robert?). Au-dessous d'eux est agenouillé, dans l'attitude de la prière, un évêque, mitre en tête, tenant sa crosse tournée en dehors; à ses côtés sont deux écussons semblables, portant : de vair au lambel à trois pendants, et accompagnés d'une crosse posée en pal derrière l'écu; la légende porte : † SIGILLUM ROBERTI DEI GRACIA EPISCOPI MACLOVIENSIS*¹.

XXXIX. — GUILLAUME DE MONTFORT, fils de Raoul, sire de Montfort et de Gaël, et d'Isabeau de la Roche-Bernard, dame de Lohéac, naquit à Dinan, selon l'abbé Manet, et embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Devenu protonotaire apostolique et archidiacre de Dinan, il fut élu évêque de Saint-Malo et pourvu par le Pape le 13 octobre 1423. Plus tard, Martin V lui proposa successivement les évêchés de Saint-Brieuc en 1424, et de Dol en 1430; mais Guillaume

1. De Courcy, *Nobil. de Bret.* — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., 47027.

de Montfort préféra rester à Saint-Malo. En 1432 ce prélat prit la route de Rome, et arrivé à Angers reçut, le 11 mars, du pape Eugène IV sa nomination au cardinalat. Il adopta le titre de Sainte-Anastasie et continua son voyage; mais, arrivé en Italie, il mourut à Sienne, le 27 septembre 1432. Il fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville avec tous les honneurs dus à sa naissance et à son rang.

Ce cardinal portait les armoiries de la maison de Montfort : *d'argent à la croix de gueules gringolée d'or*; elles se retrouvent sur son sceau en 1427; ce sceau est rond et représente un buste d'évêque apparaissant à une fenêtre gothique au-dessus d'un écusson; la légende n'existe plus¹.

Ayant appris cette mort, le Chapitre de Saint-Malo élut évêque Guillaume Boutier, abbé de Beaulieu, mais le Pape n'approuva pas cette élection et nomma le suivant.

XL. — AMAURY DE LA MOTTE, frère du précédent évêque Robert de la Motte, fut d'abord doyen du Chapitre de Saint-Malo, puis évêque de Vannes en 1409. Le pape Eugène IV le recommanda vivement au duc de Bretagne, le 1^{er} novembre 1432, et le transféra en même temps sur le siège de Saint-Malo. Le nouvel évêque malouin tint son synode le 3 juillet 1433, fit son testament le 5 octobre suivant et mourut dès le 6 août 1434. Il avait ordonné qu'on inhumât son corps le plus près possible de son frère; ses volontés furent exécutées, car il fut déposé dans le même tombeau que Robert de la Motte, dans le chœur de la cathédrale, du côté de l'épître, sous le siège des officiants².

Amaury de la Motte devait porter les armoiries des seigneurs de la Thébaudaye, ses ancêtres : *de vair au lambel de gueules*. Après sa mort, le Chapitre élut de nouveau Guillaume Boutier évêque de Saint-Malo; le Pape refusa encore de sanctionner ce choix et nomma le prélat qui suit.

1. D. Morice, *Cartul. des Evêques*. — Douet d'Arcq, *Collect. des Sceaux*.

2. Le Large, *Hist. ms. des Evêques de Saint-Malo*.

XXI. — **PIERRE PIÉDRU** était fils de Guillaume Piédru, bourgeois de Nantes, et de Jeanne Mauléon; d'abord chanoine de Saint-Malo, de Dol et de Notre-Dame de Nantes, puis chantre de la cathédrale de cette dernière ville et conseiller du duc, il fut nommé à l'évêché de Tréguier en 1430 et député au Concile de Bâle en 1434. A son retour il fut transféré à Saint-Malo, par bulles du 27 août 1435. Pierre Piédru eut quelques différends avec son Chapitre pour la juridiction temporelle dans la ville de Saint-Malo, mais l'abbé de Saint-Jacut les mit d'accord en 1439. Cet évêque souscrivit au Concile d'Angers en 1448, et publia la même année d'excellents *Statuts* diocésains. Il mourut le 24 novembre 1449. Il portait, selon le P. Le Large, pour armoiries : *parti d'or et de sable, au lion passant, coupé de l'un en l'autre*¹.

XXII. — **JACQUES D'ESPINAY**, fils de Robert, seigneur d'Espinay, grand-maître de Bretagne, et de Marguerite de la Courbe, fut d'abord protonotaire apostolique. Nommé le 7 janvier 1450 évêque de Saint-Malo, il ne put prendre possession de ce siège dont il avait reçu les bulles, à cause du mauvais vouloir du duc de Bretagne à son égard; il se fit toutefois sacrer à Tours et fut transféré par le Pape, le 4 mars de la même année, sur le siège de Rennes. Abreuvé de chagrins, il mourut en prison au mois de janvier 1482 et fut inhumé dans l'église collégiale de Champeaux, d'où son tombeau a disparu. Le sceau de Jacques d'Espinay se composait de l'écusson de sa famille : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, lampassé et couronné d'or, timbré d'une crosse et d'une mitre*.

XXIII. — **JEAN L'ESPERVIER** était issu d'une famille noble qui possédait Launay, en Chantenay, et le Plessix-Raffray, en Domagné, et qui s'allia avec le célèbre trésorier Landais. Il fit ses études à Nantes et devint d'abord chanoine, puis chefciier de la collégiale de Notre-Dame en cette ville, proto-

¹. D. Morice, *Catal. des Evêq.* — L'abbé Nauet, *Grandes recherches ms.*

notaire apostolique, conseiller et aumônier du duc ; il fut enfin nommé évêque de Saint-Brieuc en 1439. Transféré à Saint-Malo le 15 juillet 1450, il rendit aveu au duc de Bretagne le 21 septembre 1451. Deux ans après il fut commis par le pape Nicolas V pour faire les informations préliminaires de la canonisation de saint Vincent Ferrier, et, en 1456, il assista à la reconnaissance du corps de ce bienheureux. Le diocèse de Saint-Malo doit à Jean de L'Espervier des *Règlements* synodaux appréciés à juste titre. Nommé ambassadeur du duc près du Pape en 1459, il reçut de Pie II les titres de référendaire et d'assistant au trône pontifical ; à son retour, il devint premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne. Ces grandes dignités et ces nombreux emplois obligèrent l'évêque de Saint-Malo à avoir un coadjuteur en la personne d'Yves Glen, ou Le Blanc, originaire de Malestroit, dit l'abbé Manet, chanoine de Saint-Malo et de Dol, et évêque de Dromore, en Irlande. Jean L'Espervier mourut en 1486. Le P. Le Large dit qu'il portait : *d'azur au sautoir engreslé d'or, chargé d'un écusson d'argent au croissant montant de gueules* ; cependant Albert Le Grand et M. de Courey lui donnent, d'après un sceau du temps, un blason un peu différent : *d'azur au sautoir engreslé d'or, accompagné de quatre besans de même*. Mais on retrouve dans les verrières de l'église Notre-Dame-du-Roncier, à Josselin, l'écusson de cet évêque de Saint-Malo : *d'azur au sautoir engreslé d'or, cantonné de quatre besans de même, un écu en abîme, surmonté d'une crosse et d'une mitre* !.

XLIV. — PIERRE DE LAVAL, fils de Guy XIV, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne, fut d'abord doyen de l'Église d'Angers, puis abbé commendataire des abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas de cette ville. Nommé en 1472 évêque de Saint-Brieuc, il devint, l'année suivante, archevêque de Rheims, tout en conservant le siège de Saint-Brieuc.

1. M. André, *De la Verrerie et des Vitraux peints en Bretagne*.

Enfin le pape Innocent VIII lui donna également en com-mende l'évêché de Saint-Malo, pour lequel il rendit aveu au duc le 14 novembre 1486. Comme ce prélat résidait ordinairement à Angers, l'évêque de Dromore continua d'administrer en son nom le diocèse de Saint-Malo. Pierre de Laval possédait aussi les abbayes de Saint-Méen et de Saint-Michel en l'Herm; il portait, dit M. Geslin de Bourgogne, les armes anciennes de Laval, *de gueules au léopard d'or*, et non pas les nouvelles de Montmorency-Laval, comme l'a supposé Albert Le Grand. Il mourut à Angers chez sa sœur Jeanne de Laval, reine de Jérusalem, le 14 août 1493. Son corps fut inhumé avec magnificence devant le maître-autel de l'église abbatiale de Saint-Aubin d'Angers, et son cœur fut porté à l'abbaye de Saint-Nicolas de la même ville. Sur son tombeau fut gravée l'épithaphe suivante :

HIC JACET R. IN CHRISTO PATER ET DOMINUS D. PETRUS, FILIUS D. GUIDONIS LAVALLENSIS, DEI GRATIA ARCHIEPISCOPUS - DUX REMENSIS, PRIMUS PAR FRANCIE, SEDIS APOSTOLICÆ LEGATUS NATUS, EPISCOPATUSQUE MACLOVIENSIS ET PRÆSENTIS MONASTERII, NEC NON MONASTERIORUM B. NICOLAI PROPE MUROS HUIUS CIVITATIS AC SANCTI MEVENNI DE GADELO, MACLOVIENSIS DICTÆ DIOECESIS, COMMENDATARIUS PERPETUUS, QUI OBIIT 14 MENSIS AUGUSTI, ANNO DOMINI 1493, CUJUS ANIMA IN PACE REQUIESCAT.

*Aspice, mortalis gressus qui dirigit istuc,
Proh ! speculum mortis cernis me verminibus escam,
Regia cum fuerim prole, dux, præsul et abbas,
Octavi Caroli unctor, deque Laval decus omne.
Arrisit ludens mihi sors mea, fragile donum
Quod dedit, hoc rapuit Clotho : nunc pro ædibus urna est.
Lustra decem mensesque duos mea vidit et ætas
Disce mori qui regna petis : mors omnia sternit¹.*

1. D. Morice et Albert Le Grand, *Catol. des Evêq.*

XLV. — GUILLAUME BRIÇONNET, fils de Jean Briçonnet, seigneur de Varennes, trésorier de l'Épargne, et de Jeanne Berthelot, vécut d'abord dans le monde, fut seigneur du Plessix-Rideau, en Touraine, et épousa Raoulette de Beaune, dont il eut plusieurs enfants. Étant devenu veuf, il se fit prêtre, devint chanoine de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Nîmes et de Toulon. Le roi l'admit dans ses conseils, le fit surintendant de ses finances et garde des sceaux, et lui donna les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Nicolas d'Angers et de Grandmont. Guillaume fut nommé évêque de Saint-Malo le 10 octobre 1493; deux ans plus tard, le pape Alexandre VI le fit cardinal du titre de Sainte-Potentienne, le 16 janvier 1495. Robert Briçonnet, son frère, archevêque de Reims, étant venu à mourir sur ces entrefaites, en 1497, Guillaume le remplaça sur ce siège important, tout en conservant celui de Saint-Malo; mais il quitta Rheims en 1507 pour prendre l'archevêché de Narbonne; il était en même temps évêque en Italie, d'abord d'Albe, puis de Tusculum, et enfin de Préneste. Le cardinal de Saint-Malo (c'est le nom qu'il portait) ayant encouru la disgrâce de Jules II, fut dégradé de la pourpre par ce Pape en 1511, mais Léon X s'empressa de le rétablir dans sa dignité cardinalice en 1513. Le 18 avril de cette même année, il céda l'évêché de Saint-Malo à Denis Briçonnet, son fils; il avait, en effet, deux enfants évêques, et l'on dit qu'il officiait pontificalement, les ayant pour assistants. Le cardinal Briçonnet mourut le 14 décembre 1514, et ses obsèques se firent avec magnificence dans son église métropolitaine de Narbonne, où l'on voit encore, dans le pourtour du chœur, le superbe tombeau de marbre blanc et noir qu'il s'était fait dresser lui-même peu de temps avant sa mort.

Le sceau de Guillaume Briçonnet, en 1494, est rond; il présente un écu placé dans une sorte de trécheur ou quatre-feuilles ornementé et portant ses armoiries : *d'azur à la bande componée d'or et de gueules, le premier compon de gueules*

chargé d'une étoile d'or, une autre étoile d'or occupant le canton senestre; une crosse est placée en pal derrière l'écu et la légende porte ces mots : † SICILL. GUILLEMI BRIÇONNETI EPI. MACLOVIENSIS¹.

XLVI. — DENIS BRIÇONNET, fils de Guillaume Briçonnet, seigneur du P^{er} six-Rideau, et de Raoulette de Beaune, fut, comme son père, chargé de nombreuses dignités ecclésiastiques. Abbé de Saint-Paul de Cormery, en Touraine, et de Saint-Martin de Rheims, doyen de Tarascon, grand-archidiacre de Rheims et d'Avignon, chanoine de Saint-Malo et prieur de Coussay, en Poitou, il fut nommé évêque de Toulon sur la résignation de son père, en 1512; le cardinal lui céda également son évêché de Saint-Malo le 18 août 1513, et Denis fut encore pourvu en 1516 d'une troisième Église épiscopale, celle de Lodève. Nommé ambassadeur de France à Rome, il séjourna trois ans dans cette ville; mais à son retour il se donna tout entier au gouvernement de ses diocèses. Il réunit plusieurs fois le synode de Saint-Malo et fit imprimer en 1518 un rituel très-estimé. Ayant obtenu François Bohier, son neveu, pour coadjuteur, en 1534, il se retira dans son abbaye de Cormery, en Touraine, où il passa le reste de ses jours dans toutes les pratiques de la plus austère pénitence. Il y mourut en odeur de sainteté le 15 décembre 1535. Nous n'avons pas le sceau de cet évêque, mais il devait porter les mêmes armoiries que son père².

XLVII. — FRANÇOIS BOHIER, fils de Thomas Bohier, baron de Saint-Cirques, en Auvergne, et seigneur de Chenonceaux, en Touraine, et de Catherine Briçonnet, sœur du précédent évêque, fut d'abord doyen de l'Église de Tours, prévôt de Normandie dans l'Église de Chartres, abbé de Bernay, conseiller et aumônier ordinaire du roi François I^{er}. Nommé coadjuteur de Saint-Malo, il succéda à son oncle en 1535, et

1. D. Morice, *Catal. des Évêq.* — L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — Gaignières, *Collect. ms.*, *Biblioth. Nat.*

2. Hauréau, *Gall. christ.* — D. Morice, *Catal. des Évêq.*

fut envoyé en Allemagne par le roi en qualité d'ambassadeur. Enfin il assista au colloque de Poissy en 1561, et mourut, dit D. Morice, à Paris au mois de septembre 1569¹. Les armoiries de François Bohier, d'or au lion rampant d'azur, au chef de gueules, se retrouvent encore dans les belles verrières de l'église de Beignon, contemporaines de son épiscopat. Le sceau de cet évêque est rond et renferme dans un trécheur un écu portant les mêmes armes et posé devant une crosse placée en pal; la légende est : SIGILLUM R. D. FRANCISCI BOHIER EPI. MACLOVIESIS.

XLVIII. — GUILLAUME RUZÉ, fils de Guillaume Ruzé, seigneur de Beaulieu, receveur général des finances en Touraine, et de Marie Testu, appartenait à la même famille que les trois évêques précédents, car il était petit-fils d'autre Guillaume Ruzé, conseiller au Parlement, et de Catherine Briçonnet. Il enseigna d'abord au collège de Navarre, devint conseiller et confesseur des rois Henri II, Charles IX et Henri III, et composa plusieurs ouvrages. Nommé en 1570 évêque de Saint-Malo, il accompagna dans cette ville le roi Charles IX au mois de mai de la même année; ce fut le seul séjour qu'il fit parmi nous; il ne se fit point sacrer et se démit deux ans plus tard de son évêché en faveur du suivant, se réservant une pension de 5,000 liv. sur les revenus de Saint-Malo. Le roi le nomma ensuite évêque d'Angers, et il mourut le 28 septembre 1587 à Paris, où il fut inhumé en l'église Saint-Paul, dans l'enfeu de sa famille; son cœur fut apporté à Angers et déposé à la cathédrale de cette ville.

Guillaume Ruzé portait : de gueules au chevron fascé, ondé d'or (allus d'argent) et d'azur, accompagné de trois lionceaux d'or, deux affrontés en chef et un en pointe².

XLIX. — FRANÇOIS THOMÉ, chanoine et trésorier de Rennes, abbé de la Vieuville et prieur de Noyal-sur-Vilaine, appartene-

1. L'abbé Menet croit, au contraire, que ce prélat mourut le 29 août 1569 au château de Nazelles, près Amboise.

2. Moreri, Dictionn. hist. — Nobll. de Bret.

nait à une famille de l'évêché de Vannes. Il reçut ses bulles d'évêque de Saint-Malo le 16 novembre 1573, prêta serment de fidélité au roi le 3 février 1574, fut sacré à Paris le 28 du même mois, et prit possession de son siège le 15 mars suivant. Aimant la solitude, il habita souvent, au commencement de son épiscopat, son prieuré de Noyal, près Rennes; plus tard, il affectionna comme résidence le manoir épiscopal de Saint-Malo-de-Beignon. Assidu aux États de Bretagne, il y présida plusieurs fois l'ordre du clergé et il assista également aux États Généraux de Blois en 1577. François Thomé crut devoir résigner son évêché en 1586, mais il continua d'administrer le diocèse en qualité de vicaire général de M^{sr} de Bourgneuf. Il mourut à Saint-Malo-de-Beignon le 17 février 1591 et fut inhumé dans le sanctuaire de l'église de ce nom. On y voit encore son tombeau, dû aux soins d'un de ses successeurs, M^{sr} du Rec; c'est une dalle de pierre sans inscription, mais portant cinq deussons; au centre sont les armoiries de M^{sr} Thomé : *d'argent au chevron de gueules, abaissé sous un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même*; une crosse et une mitre surmontent cet écu. Aux quatre coins de la tombe se trouvent répétées les armes de M^{sr} du Rec : *fuselé d'argent et de gueules. Le P. Le Largo* dit qu'à côté de cette pierre était un tableau de cuivre représentant le prélat défunt dans l'attitude de la prière, mais cette effigie de M^{sr} Thomé a malheureusement disparu¹.

L. — CHARLES DE BOURGNEUF, fils de René de Bourgneuf, baron d'Orgères et seigneur de Cucé, près Rennes, premier président au Parlement de Bretagne, et de Louise Marquier, fille du seigneur de la Gailleule, fut tonsuré à Rennes le 28 mai 1575. Nommé évêque de Saint-Malo le 6 décembre 1586, il se rendit d'abord à Paris, — où M^{sr} de Gondy le fit sous-diacre le 28 mars, diacre le 23 mai et prêtre le 17 sep-

1. Hauréau, *Gallia christ.* — *Archiv. départ.*

tembre 1587, — puis à Rome, où il reçut la consécration épiscopale. Lorsqu'il arriva à Saint-Malo, Charles de Bourgneuf fut très-mal reçu par son Chapitre et par les habitants, tous ardents ligueurs et le soupçonnant de favoriser Henri IV encore hérétique. Dégouté de son siège par les amertumes qu'il y éprouvait, ce prélat permuta volontiers avec Jean du Bec, appelé à l'évêché de Nantes (30 octobre 1596). Charles de Bourgneuf avait été pourvu, l'année précédente, de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, et il le fut encore de celle de Notre-Dame de Beaulieu (1608). Il ne reçut ses bulles pour Nantes que le 31 août 1598, et mourut évêque de cette ville, le 17 juillet 1617, à Chartres, en revenant de Paris. Il fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Pierre-en-Vallée, proche le tombeau de saint Fulbert.

Charles de Bourgneuf portait : *d'argent au sautoir de sable, au franc canton de gueules chargé de deux poissons d'argent posés en fasces*¹.

LI. — JEAN DU BEC, fils de Charles du Bec, baron de Bourris, et de Marie de Cléry de Gousserville, embrassa dans sa jeunesse les erreurs du protestantisme, comme le prouvent les lettres d'absolution que lui donna, le 1^{er} novembre 1577, son oncle Philippe du Bec, évêque de Nantes. Il suivit d'abord la carrière militaire, puis entra dans l'Église et devint abbé de Mortemer en Normandie et doyen de Nantes. Nommé en 1596 évêque de cette ville à la place de son oncle, transféré à Rheims, Jean du Bec permuta l'évêché de Nantes avec Charles de Bourgneuf, mais il ne reçut ses bulles pour Saint-Malo que le 18 septembre 1598. Il fut sacré à Paris, dans la chapelle de la reine, le 14 mars 1599, par le cardinal Pierre de Gondy, assisté des évêques de Paris et de Maillezais. Son entrée solennelle à Saint-Malo eut lieu le 4 avril suivant. « Ce prélat se conduisit, dit M. Tresvaux, avec toute la prudence d'un sage pilote » dans les dernières agitations de la

1. De la Nicollibro, *Armor. des Ev. de Nantes. — Arch. départ.*

Ligue. Il mourut le 20 janvier 1610, à son manoir de Saint-Malo-de-Beignon. D'après ses dernières volontés, son corps fut solennellement transporté à l'abbaye de Mortemer pour y être inhumé, mais son cœur et ses entrailles furent déposés dans le sanctuaire de l'église de Saint-Malo-de-Beignon. Maintenant encore l'on voit, à demi-cachés sous le marchepied du maître-autel de cette église, une pierre tombale portant l'écusson de la maison du Bec : *fuselé d'argent et de gueules, timbré d'une crosse et d'une mitre*. Le marchepied couvre en grande partie deux inscriptions latines gravées sur cette dalle, mais on distingue ces mots de l'une d'elles : *SAXUM PRÆCON-DIA. R. P. JOANNIS*. C'est tout ce qui apparaît du monument funéraire de Jean du Bec, évêque de Saint-Malo¹.

LII. — GUILLAUME LE GOUVERNEUR naquit à Saint-Malo, en 1545, de Jean Le Gouverneur, sieur de Saint-Étienne, bourgeois de cette ville, et de Françoise de Sérizay. Il fut d'abord doyen du Chapitre de Saint-Malo et recteur de Paramé, mais Henri IV le nomma évêque le 20 janvier 1610. Il reçut ses bulles le 30 août suivant, et fut sacré le 20 février 1611 dans l'église de l'Assomption de Paris par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, assisté de Charles Miron, évêque d'Angers, et Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes. Son entrée solennelle à Saint-Malo eut lieu le 20 mars de la même année. Il fit travailler aussitôt à une collection des anciens Statuts synodaux du diocèse, qu'il publia l'année suivante. En 1620 il donna, en outre, de nouveaux Statuts, qui sont très-estimés. On doit à ce prélat, dont Henri IV avait fait son conseiller, l'établissement des Ursulines, des Bénédictins anglais et des Dominicaines dans son diocèse. Guillaume Le Gouverneur mourut après une longue maladie, le 23 juin 1630, et son corps fut inhumé le 30 dans le chœur de la cathédrale de Saint-Malo. Cet évêque avait pour armoiries : *d'azur à la croix d'argent, cantonnée aux 1^{er} et 4^e can-*

1. *Archiv. départ.*, 4 G, 57.

tons d'une étoile, et aux 2° et 3° d'un croissant, le tout de même. Ce blason se retrouve sur son sceau, de forme ovale, représentant un écu timbré d'une mitre et d'une crosse tournée en dedans, et soutenu de deux palmes; il n'y a pas de légende¹.

Après la mort de Guillaume Le Gouverneur, le roi nomma à l'évêché de Saint-Malo le P. Michel de Paris, capucin, gardien du couvent de Pontoise; il se nommait dans le monde Octavien de Marillac et était fils du célèbre garde des sceaux Michel de Marillac et de Nicolle-Barbe de la Forterie; mais cet humble religieux refusa constamment le siège épiscopal qu'on lui offrait; on ne nomma toutefois personne à sa place, et Saint-Malo resta vacant jusqu'à sa mort, qui arriva peu après, le 31 juillet 1631.

LIII. — ACHILLE DE HARLAY, fils de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, surintendant des finances, et de Marie Moreau, fille du seigneur de Grosbois, fut d'abord abbé de Villeloin, en Touraine, de Saint-Benoît-sur-Loire et des Chastelliers, puis nommé évêque de Lavaur. Mais il quitta alors l'état ecclésiastique, en refusant ce siège, rentra dans le monde, prit le titre de marquis de Morainvilliers, et fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople. De retour à Paris, il entra dans l'Oratoire et devint supérieur de cette congrégation, puis confesseur de la reine d'Angleterre. Enfin le roi le nomma en 1631 à l'évêché de Saint-Malo, dont il prit possession par procureur le 27 février 1632. Il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 29 mai suivant. Nommé en 1639 abbé de Saint-Méen, il fit de ce monastère un séminaire qu'il donna aux Lazaristes, malgré l'opposition des Bénédictins. Achille de Harlay obtint en 1644 pour coadjuteur avec succession son neveu Ferdinand de Neufville, évêque d'Auguste, et mourut deux ans plus tard, dans son palais épiscopal, le 20 novembre 1646, âgé de soixante-cinq

¹. Levot, *Biograph. bret.* — *Archiv. départ.*

ans. Le corps de ce prélat fut embaumé et inhumé seulement le 12 décembre suivant, dans les nefs de la cathédrale de Saint-Malo, « proche les fonts baptismaux, sous une grande tombe de marbre bordée de tuffeau blanc. » Achille de Harlay portait : *d'argent à deux pals de sable*. Son sceau, en 1632, est ovale et renferme un écu portant ces armoiries, timbré d'une crosse et d'une mitre, et surmonté d'un chapeau à six houppes; il n'y a pas de légende ¹.

LIV. — FERDINAND DE NEUFVILLE, fils de Charles de Neufville, marquis de Villeroy, et de Jacqueline de Harlay, naquit à Rome en 1608, pendant l'ambassade de son père, et eut pour parrain Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, qui lui donna son nom. D'abord chevalier de Malte, il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, devint abbé de Saint-Wandrille, puis coadjuteur de Saint-Malo avec le titre d'évêque d'Auguste. Son oncle le sacra lui-même en 1644, le 28 août, assisté des évêques de Quimper et de Saint-Briec. Après la mort d'Achille de Harlay, Ferdinand de Neufville devint évêque de Saint-Malo et abbé de Saint-Méen. Il travailla avec zèle, dit M. Tresvaux, au salut du peuple qui lui était confié, mais il fut transféré à Chartres en 1657. Il mourut à Paris, le 8 janvier 1690; son corps fut rapporté à Chartres et inhumé dans la chapelle du Séminaire qu'il avait fondé.

Le sceau de M^{sr} de Neufville est ovale et présente un écu écartelé : au 1^{er} et 4^e d'azur au chevron d'or accompagné de trois croisettes ancrées de même, qui est de Neufville; au 2^e et 3^e d'argent à deux pals de sable, qui est de Harlay; l'écusson est timbré d'une couronne de comte, d'une crosse et d'une mitre, le tout surmonté d'un chapeau épiscopal à six glands ².

LV. — FRANÇOIS DE VILLEMONTÉE, fils de François, seigneur de Villemontée, en Poitou, et de N... de Maupéou, fut d'abord conseiller au Parlement de Paris en 1620, puis

1. Tresvaux, *Église de Bret.* — *Archiv. municp. de Saint-Malo.* — *Archiv. dép.*
2. *Biblioth. Nat., ms. lat., 47027.*

maître des requêtes et conseiller d'État. Il épousa Philippine de la Barre, dont il eut plusieurs enfants. Plus tard il se sépara de sa femme, entra dans l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre¹; Louis XIV le nomma évêque de Saint-Malo en 1658. M^{er} de Villemontée prit possession de cet évêché, par procureur, le 19 janvier 1660, puis fut sacré dans l'église des Jésuites de Paris, le 29 juin suivant, par M^{er} de Bouthillier, archevêque de Tours, assisté des évêques de Saint-Brieuc et de Léon. Nommé par le pape commissaire pour les affaires du jansénisme en France, ce prélat s'acquitta de cette commission avec autant de lumière que de sagesse. Il reçut aussi des lettres de conseiller honoraire des Parlements de Paris et de Rheims, en 1660. Appelé à la capitale pour les affaires de son évêché, il y mourut le 16 ou le 18 octobre 1670. François de Villemontée portait : *d'azur au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable.*

LVI. — SÉBASTIEN DU GUÉMADEUC, fils de Thomas du Guémadeuc et de Gillette de la Fresnaye, fut successivement archidiaque du Désert à Rennes, aumônier de la reine Anne d'Autriche, abbé de Saint-Jean-des-Prés, docteur de la Maison de Navarre, agent général du clergé de France, et évêque de Laval en 1670. Le roi le nomma, dès l'année suivante, à l'évêché de Saint-Malo, et il fut sacré le 5 juillet 1671, dans la chapelle du château de Vincennes, par M^{er} de Harlay, archevêque de Paris, assisté des évêques de Nantes et de Dol. Sébastien du Guémadeuc fonda l'abbaye du Montcassin, près de Josselin, dont sa sœur fut la première abbesse; il assista aux assemblées du clergé tenues en 1680 et 1682, et l'on trouve son nom parmi les signataires des quatre articles adoptés par cette dernière. Après trente ans d'épiscopat,

1. M^{er} de Villemontée ne se fit point religieux, comme l'a cru D. Morice; ce fut une de ses filles, Anne-Françoise de Villemontée, qui entra dans la congrégation de Saint-Augustin; mais elle vécut elle-même pensionnaire dans des couvents, tantôt à Paris, tantôt à Saint-Malo; en 1670, M^{er} de Villemontée lui payait encore une pension annuelle de 3,000 liv.

M^{er} du Guémadeuc, devenu abbé de Notre-Dame de la Noë, au diocèse d'Évreux, prieur d'Issendic, de Saint-Martin de Sigy, de Saint-Aubin de Guérande, etc., mourut dans son manoir de Saint-Malo-de-Beignon, qu'il avait fait reconstruire; c'était le 2 mars 1702, et il était âgé de soixante-quinze ans. Ce prélat fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Malo-de-Beignon, devant le maître-autel, où l'on voit encore son tombeau avec son écusson : *de sable au léopard d'argent accompagné de six coquilles de même, 3 en chef et 3 en pointe*, et cette épitaphe :

CY GIST ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE PÈRE EN DIEU

NESSIRE SÉBASTIEN DU GUÉMADEUC

EN SON VIVANT ÉVÊQUE DE SAINT-MALO,

LEQUEL EST DÉCÉDÉ LE 2 MARS 1702.

PRIEZ DIEU POUR LUI.

Le sceau de M^{er} du Guémadeuc se compose d'un écu portant ses armoiries, surmonté d'une mitre et d'une crosse tournée en dehors et timbré d'un chapeau épiscopal à six glands ¹.

LVII. — VINCENT-FRANÇOIS DES MARETZ, fils de Jean des Marez, intendant de Soissons, et de Marie Colbert, sœur du grand ministre de ce nom, suivit d'abord la carrière des armes et devint capitaine dans les gardes françaises; il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, devint chanoine de Rouen, vicaire général de Pontoise et agent général du clergé. Nommé le 15 avril 1702 évêque de Saint-Malo, Vincent des Marez fut sacré à Paris, le 17 septembre de la même année, dans l'église de Saint-Magloire, par le cardinal de Noailles, assisté des évêques de Riez et de Blois; le 23 octobre suivant, il prit possession, par procureur, de son évêché. Le nouvel évêque eut un épiscopat très-agité par suite de ses rapports

¹. Hauréau, *Gallia christ.* — *Archiv. départ.*

trop amicaux avec les jansénistes et des longs procès qu'il eut à soutenir contre son Chapitre à cause de la seigneurie de Saint-Malo. Il s'aperçut heureusement à temps de l'abîme où le précipitaient d'imprudents novateurs, et « son retour à l'unité catholique fut aussi vrai que sa lettre au Souverain-Pontife, en date du 21 décembre 1727, est touchante. Son premier soin fut de ramener au giron de l'Église ceux qui s'étaient égarés sur ses pas, et jusqu'à la fin de ses jours il ne s'occupa plus qu'à faire divers règlements salutaires pour la réformation des mœurs et de la discipline ecclésiastique. » Agé de quatre-vingt-deux ans, M^{sr} des Maretz mourut le 25 septembre 1739, et fut inhumé le 3 octobre dans le tombeau ordinaire des évêques placé dans le chœur de la cathédrale, derrière le siège des officiants.

Un sceau de cet évêque présente un écu portant ses armoiries : *d'azur au dextrochère armé d'argent, sortant d'un nuage de même à senestre, et tenant trois lys au naturel; au-dessus sont une couronne de comte et un chapeau épiscopal à six glands. Un autre sceau, de 1710, également ovale et armorial, porte un écu écartelé au 1^{er} et 4^e des Maretz, aux 2^e et 3^e d'or à la couleur ondoiyante d'azur posée en pal, qui est Colbert; timbré d'une crosse, d'une mitre et d'une couronne de comte, et surmonté d'un chapeau à dix houppes, avec cette légende : VINCENTIUS-FRANCISCUS EPISCOPUS MACLOVIENSIS ¹.*

LVIII. — JEAN-JOSEPH DE FOGASSES D'ENTRECHAUX DE LA BASTIE, fils de Pierre de Fogasses, marquis de la Bastie, et d'Anne-Thérèse de Brancas, naquit à Avignon le 23 janvier 1704; il était docteur en théologie, chanoine, archidiacre et vicaire général de Chartres lorsque le roi le nomma, le 14 novembre 1739, évêque de Saint-Malo. Il ne fut sacré à Paris qu'un an plus tard, le 27 novembre 1740, et n'entra solennellement à Saint-Malo que le 18 février 1741. Ce prélat,

1. Manet, *Grandes recherches ms.* — *Archiv. départ.*

aussi zélé qu'instruit, acheva de réparer tous les maux que le schisme janséniste avait faits dans son diocèse. Il fut aussi abbé de Notre-Dame de Josaphat, au diocèse de Chartres, et donna durant toute sa vie l'exemple des plus belles vertus chrétiennes, « distribuant en aumônes les deux tiers de ses revenus, se livrant avec ardeur à l'étude, et méritant d'être considéré comme l'une des lumières de l'Église de France. » Il mourut le 29 janvier 1767 et fut inhumé en sa cathédrale, dans le caveau épiscopal de ses prédécesseurs.

On retrouve dans l'église de Saint-Malo-de-Beignon l'écusson de M^{sr} de la Bastie : *de gueules au chef d'argent chargé de trois roses du champ*. Son sceau est ovale et porte les mêmes armes, l'écu surmonté d'une couronne de marquis, d'une crosse et d'une mitre, un chapeau à dix houppes recouvrant le tout ; il n'y a pas de légende ¹.

LIX. — ANTOINE-JOSEPH DES LAURENTS, fils d'Antoine des Laurents, seigneur de Champfort, et de Marie Poule, naquit à Avignon le 24 février 1713 ; il devint en 1748 vicaire général de Saint-Malo, puis abbé commendataire de Coatmaloen et de Saint-Jacut. Nommé évêque de Saint-Malo le 18 avril 1767, il fut sacré à Compiègne le 2 août de la même année, et il fit son entrée solennelle à Saint-Malo le 17 octobre suivant. « Jamais pasteur ne fut plus cordialement attaché à ses ouailles, plus empressé de connaître leurs besoins et de les soulager. De mœurs sans reproche, d'une foi intègre, il annonçait les vérités évangéliques avec le plus grand zèle. » Ce digne prélat mourut subitement, le 15 octobre 1785, à son retour de Paris, où il avait pris part à l'assemblée du clergé. Il fut inhumé dans sa cathédrale, le 22 du même mois, par M^{sr} de Hercé, évêque de Dol ; on ne put déposer son corps dans le caveau des évêques, et on le plaça à côté, mais en dehors du chœur, sous une dalle de marbre blanc que l'on

1. Tresvaux, Église de Bret. — Archiv. départ.

voit encore. A l'intérieur du tombeau fut posée une plaque de cuivre portant cette épitaphe :

ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER D. D. ANTONIUS JOSEPHUS DES LAURENTS, EPISCOPUS ET DOMINUS MACLOVIENSIS, ABBAS COMMENDATARIUS ABBATIAIUM REGIARUM DE COETMALOEN ET DE ST-JACUT, REGIS A SANCTIORIBUS CONCILIIS, etc., NATUS AVENIONE DIE 24 FEBRUARII 1713 ET CONSECRATUS EPISCOPUS MACLOVIENSIS DIE 2^a AUGUSTI, 1767; GENERE NOBILISSIMUS, PIETATE ET DOCTRINA CLARISSIMUS, DECORATUS DOMUS DEI STUDIOSSIMUS, PAUPERUM PATER, VIRTUTIBUS AC MERITIS CUMULATISSIMUS, OBIT, OMNIBUS DESIDERATISSIMUS, DIE 15^a ET HIC REVERENTER SEPULTUS EST DIE 22^a OCTOBRIS, 1785.

Le sceau de M^{sr} des Laurents, de forme ovale, présente un écu portant ses armes : *d'or à deux branches de palme adossées de sinople*, timbré d'une couronne de marquis placée entre une mitre et une crosse tournée en dehors, surmonté d'un chapeau épiscopal à dix glands; la légende porte : † ANTON. JOS. DES LAURENTS EPISC. ET COMES MACLOVIENSIS¹.

LX. — GABRIEL CORTOIS DE PRESSIGNY, fils d'Antoine Cortois, seigneur de Quincey, conseiller au Parlement de Bourgogne, et d'Anne de Mussy, né à Dijon, le 11 décembre 1745, fut d'abord vicaire général de Langres, abbé commendataire de Saint-Jacques au diocèse de Béziers et prieur de Commagny, près de Moulins. Nommé évêque de Saint-Malo le 6 novembre 1783, il fut sacré le 15 janvier 1786, et prit possession, par procureur, le 13 février suivant. Ce prélat, par sa bonne administration et ses charités, mérita l'affection de ses diocésains, mais la Révolution vint sur ces entrefaites, et la Constitution civile du clergé français fut signifiée à l'é-

1. Nanet, *Grandes recherches ms.* — *Archiv. départ.*

vêque de Saint-Malo le 14 octobre 1790; le même jour on lui fit connaître la suppression de son évêché, décrétée par l'Assemblée Nationale. M^{sr} de Pressigny, voulant éviter toute espèce de trouble, ne fit aucune résistance, après avoir protesté contre l'acte inique qui le dépossédait de son siège. Il quitta le lendemain même Saint-Malo, et alla coucher au séminaire de Saint-Servan, d'où il partit le 16 octobre pour Paris. Obligé bientôt de quitter la France, il se retira d'abord à Chambéry, puis en Suisse, et enfin en Bavière. En 1801, de retour à Paris, il donna sa démission d'évêque de Saint-Malo; mais le Souverain-Pontife, en l'acceptant, le nomma administrateur de son ancien diocèse jusqu'au moment de la publication du Concordat qui supprimait l'évêché de Saint-Malo. Sous la Restauration, M^{sr} de Pressigny fut nommé ambassadeur de France à Rome, et en 1816 pair et archevêque de Besançon. Il mourut à Paris le 2 mai 1823.

Le dernier évêque de Saint-Malo portait pour armoiries : *d'or à l'aigle éployée de sable; coupé d'argent à la trainée de lierre de sinople posée en fasce, les feuilles en bas; l'écu, timbré d'une couronne ducal, d'une mitre et d'une crosse, surmonté d'un chapeau épiscopal à dix houppes*¹.

Le Concordat de 1801 supprima l'évêché de Saint-Malo et partagea son territoire entre les diocèses de Rennes, Vannes et Saint-Brieuc. Mais après seize ans de suppression cet antique siège parut devoir renaître; il fut formellement rétabli à l'époque du Concordat de 1817 par la bulle de Pie VII, du 27 juillet de cette année, et le Pape lui assigna pour territoire l'arrondissement de Saint-Malo et celui de Fougères. En même temps, le roi nomma évêque de Saint-Malo Charles-Siméon L'Archant de Grimouville, ancien chanoine de Lisieux, retiré à Jersey depuis la tourmente révolutionnaire. Ce dernier, toutefois, ne put prendre possession de son évêché et mourut, sans avoir été sacré, le 20 septembre 1821, dans

1. Tresvoux, *Église de Bret.* — *Archiv. départ.*

l'île où il s'était exilé. Le Concordat de 1817 ne fut point mis à exécution, et Pie VII n'ayant pas, en 1822, fait mention de l'évêché de Saint-Malo parmi ceux qu'il érigeait de nouveau, ce siège resta supprimé, malgré l'importance de l'ancienne ville épiscopale, qui sollicita son rétablissement pendant toute la Restauration, notamment en 1824 et 1827¹.

1. Abbé Maucet, *Grandes recherches ms.*

CHAPITRE III

L'ÉVÊQUE DE SAINT-MALO & SES AUXILIAIRES

Division des biens de l'Église de Saint-Malo entre l'évêque et le Chapitre. — Regaires particuliers de l'évêque. — Manoirs épiscopaux de Saint-Malo-de-l'Île et de Dinan. — Manoir et seigneurie de Château-Malo. — Mauoir et baronnie de Saint-Malo-de-Beignon. — Manoir de Saint-Servan. — Revenus de l'évêché. — Rapports de l'évêque avec le Chapitre et avec le roi. — Ancienne entrée solennelle des évêques à Saint-Malo. — Réception de M^r Cortois de Pressigny en 1780. — Vicaires généraux. — Officialités. — Chancellerie.

Avant l'existence de la ville de Saint-Malo, le rocher d'Aaron, qui lui sert de base, ne renfermait qu'un monastère et quelques cabanes de pêcheurs. Ce territoire encore solitaire appartenait féodalement aux évêques d'Aleth qui avaient succédé à saint Malo, fondateur, avec saint Aaron, du couvent dont nous parlons. Lorsque saint Jean-de-la-Grille transféra sur le rocher d'Aaron son siège épiscopal, la ville de Saint-Malo prit naissance ou acquit tout au moins un grand développement, vers 1152. Le pieux évêque ne put que favoriser ce mouvement, mais comme la nouvelle ville s'établissait sur un territoire appartenant à l'évêché, il en résulta nécessairement qu'elle eut pour seigneur temporel le prélat, son chef spirituel.

Toutefois, saint Jean-de-la-Grille, faisant sa cathédrale de l'église du rocher d'Aaron et y établissant un Chapitre nouveau composé de chanoines réguliers, voulut partager avec ces derniers la seigneurie de la ville naissante. Il abandonna donc à son Chapitre les deux tiers des revenus de sa cathédrale, et associa ses chanoines à la jouissance par indivis de sa seigneurie temporelle sur toute l'île d'Aaron, ne se réservant

vant en propre que son manoir épiscopal. En 1210, l'évêque Raoul, plus généreux encore, laissa à perpétuité au Chapitre les trois quarts des revenus cathédraux, n'en conservant qu'un quart pour lui-même¹.

De là cette distinction très-importante à retenir pour comprendre ce qui va suivre : les regaires de l'évêque, — les regaires du Chapitre, — et la seigneurie commune et indivise entre l'évêque et son Chapitre.

L'évêque de Saint-Malo possédait personnellement deux regaires ou deux juridictions seigneuriales, outre celle de Saint-Malo-de-l'Île dont il ne jouissait que dans certaines conditions, parce qu'elle faisait partie de la seigneurie commune. Ces deux juridictions particulières étaient celle de Château-Malo et celle de Saint-Malo-de-Beignon; elles lui appartenaient complètement en propre et le Chapitre n'avait rien à y voir.

Lorsque nous parlerons de la seigneurie commune, nous dirons en quoi consistait la juridiction épiscopale de Saint-Malo-de-l'Île; il nous suffit de signaler ici ce que l'évêque possédait en propre dans sa ville.

C'était, dans l'enceinte même des murs de ville et près de la cathédrale, « le manoir épiscopal avec les appartenances et dépendances d'iceluy, chapelle, tour, gallerie, pavillons, auditoire, prisons, celliers, fanneries, greniers, escuries, jardins, garenne, colombier et cours au-devant et derrière dudit manoir. » Comme l'on voit, ce palais épiscopal avait une certaine importance : il occupait à peu près l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel, et les évêques avaient afféagé une partie des jardins touchant ceux du Chapitre, tant aux Béné-

1. « Tous les devoirs (de la ville de Saint-Malo) appartenant anciennement aux évesques dudit Saint-Malo jusques au temps que saint Jean-de-la-Grille, l'un desdits évesques, environ l'an de grâce 1152, donna et concede aux canoines lors réguliers les deux tierces parties de toutes les rentes et revenus appartenant à l'Église de Saint-Malo; mais l'évesque Raoul, son troisième successeur, leur accorde, par composition amiable, l'an 1210, jusqu'aux trois quarts, tant en ladite ville de Saint-Malo qu'aux ans et mettes d'icelle. » (Déclaration de l'Évêché en 1682.)

dictins anglais qu'aux Ursulines et à divers particuliers; c'est ainsi que leur colombier avoisinait l'enclos des Ursulines et leur garenne à lapins celui des Bénédictins. Les tenanciers dont nous parlons relevaient directement de la seule juridiction épiscopale et devaient tous ensemble environ 50 liv. de rente à l'évêque au terme de Saint-Gilles¹.

Dans l'archidiaconé de Dinan² se trouvaient deux autres manoirs épiscopaux, celui de Dinan et celui de Château-Malo. Le premier fut aliéné dès 1241 par l'évêque de Saint-Malo, qui le vendit aux religieux du Tronchet, chargés par Olivier, sire de Coëtquen, d'en faire cadeau aux Jacobins de Dinan; mais l'évêque reconstruisit plus tard en cette ville un nouveau manoir auprès de l'ancien. Celui-ci fut aliéné à son tour par M^{re} Bohior, en 1565, pour payer la taxe requise par le gouvernement d'alors. Il fut vendu avec « faculté de rachat » à Julien du Breil, seigneur de Pontbriant, et en 1634 M^{re} de Harlay fit appeler au grand conseil du roi René du Breil, seigneur de Pontbriant, pour l'obliger à le remettre en possession de ce manoir épiscopal; mais cette démarche n'eut pas de suites, et les évêques ne rentrèrent point dans la propriété de cet hôtel. C'était, nous dit la *Déclaration* de 1682, « en la ville même de Dinan, un emplacement de maison et manoir, chapelle, jardins, prisons, étables, cours et déports, estant entre les fins et mottes de la juridiction ducal de ladite ville, joignant d'une part au couvent des Pères Jacobins d'icelle, d'autre à la rue de la Cordonnerie, et d'autre à la rue qui conduit à l'église Saint-Sauveur. »

Quant au manoir de Château-Malo, chef-lieu de la juridiction particulière de ce nom, il se trouvait dans la paroisse de Saint-Sarvan, à environ deux lieues de la ville épiscopale.

1. *Déclaration de l'Évêché en 1682.* — Le 23 janvier 1701, l'administration civile reçut le manoir épiscopal pour en faire un Hôtel-de-Ville, et le 13 août 1792 la chapelle de ce manoir fut convertie en amphithéâtre de chirurgie. (*Notes de l'abbé Mauf.*)

2. Le diocèse de Saint-Malo était divisé, comme nous le dirons plus loin, en deux grandes sections : l'archidiaconé de Dinan et l'archidiaconé de Porhoët.

C'était dans l'origine un petit château-fort que les ligueurs démantelèrent en 1590; les évêques de Saint-Malo le restaurèrent ensuite, et M^{re} de Neufville y fit placer deux écussons existant encore, surmontés d'une crosse et d'une couronne de comte, et portant ses armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croisettes ancrées de même*. Château-Malo devint alors une agréable maison de campagne, fort convenablement tenue, comme le prouve la description suivante : « Confesse l'évesque de Saint-Malo tenir en frane regaire et sief amory du seigneur roi et duc une autre maison et manoir épiscopal nommé Chasteau-Malo, avec ses appartouances et dépendances, chapelle, pavillon, tour, colombier, jardins, viviers, bois de décoration, allées plantées de charmiers, parc, rachines, garennes, moulins à vent, bois taillis, prés, prairies, et deux mestairies à présent jointes et mises ensemble, au devant ladite maison, l'une appelée de Chasteau-Malo, au dedans dudit parc, et l'autre de Bellestre¹, contenant le tout par fonds cent jours de terre ou environ, qui peuvent valoir de rente, commun an, 800 liv. ou environ. »

Mais quand vint la Révolution, ce château n'était plus habité par les évêques, qui se contentaient d'en entretenir la toiture. Il fut vendu nationalement le 17 avril 1791. Aujourd'hui il n'en reste pas pierre sur pierre; les seuls murs du parc existent encore, et renferment toujours la métairie qui s'y trouvait déjà en 1682. En face du portail de l'entrée s'élève maintenant la nouvelle église paroissiale de Château-Malo.

A côté du manoir et de sa chapelle se trouvait une autre chapelle dédiée à saint Barthélemy; à la fête patronale « appartenait à l'évêque de Saint-Malo un droit de foire, tous les ans, au bourg et village dudit Chasteau-Malo. » Cette foire (qui existe encore) était importante : les merciers y devaient tous

1. La métairie de Bellestre fut donnée par M^{re} Denis Briçonnet, en 1531, au Chapitre, pour la fondation de deux messes en la cathédrale; le Chapitre la rétrocéda en 1537 à M^{re} Dobier, moyennant 30 liv. de rente.

ensemble « un chef-d'œuvre au choix dudit évêque, » et si ce chef-d'œuvre manquait, ils devaient le remplacer par « une paire de gants ou une paire de cousteaux ou autre pièce de mercerie à l'option dudit évêque ou de son receveur jusques à la somme de 10 sols monnaie. » Quant aux « taver-niers tenant vin en vente, » ils devaient à l'évêque « la va-leur d'un pot de vin par pipo. » Au reste, les droits de cou-tume dus à l'occasion de cette foire n'étaient pas énormes, car ils ne montaient qu'à la somme totale de 18 liv. environ.

Le lendemain de la foire de Saint-Barthélemy, l'évêque de Saint-Malo « faisait exercer sa juridiction par ses officiers au bourg ou village de Chasteau-Malo pour l'esligement de ses devoirs, pour information sommaire de ses droits et pour punir les délinquants et ayant forfait en icelle foire où il y a cep et collier¹. »

L'évêque de Saint-Malo possédait encore aux environs : le bailliage de Château-Malo, valant 20 mines 5 boisseaux 9 godots de froment, 1 mine 3 boisseaux d'avoine, 2 cha-pons, 2 poules, 18 œufs et 6 livres monnaie; — le bailliage de Lambesly, également en Saint-Servan, valant 18 sols monnaie, 2 mines 6 boisseaux de froment et 3 mines 5 bois-seaux d'avoine²; — le bailliage de Saint-Jouan-des-Guérets, en la paroisse de même nom, valant 61 sols monnaie, 3 mines 4 boisseaux de froment, et 9 mines 5 boisseaux d'a-voine, 8 chapons et 2 poules; — le grand et le petit bailliage de Paramé³, valant ensemble 12 sols 4 deniers monnaie, 15 mines 5 boisseaux de froment, 3 mines d'avoine et 2 chapons. De ces bailliages relevaient les maisons nobles du Vausalmon et de la Havardière; — le bailliage de Saint-Méloir-des-Ondes, en la paroisse de ce nom, valent 34 sols

1. *Déclaration de l'évêché en 1692.*

2. De ce bailliage dépendait un moulin à vent appartenant jadis à l'évêque, mais aliéné en 1692.

3. « A raison duquel grand bailliage de Paramé ledit évêque est seigneur supé-rieur en l'église de ladite paroisse de Paramé. »

3 deniers, 2 mines 6 boisseaux de froment, 6 mines d'avoine et 6 chapons. De ce bailliage dépendait le prieuré de Saint-Méloir. — Le bailliage de Pleurtuit et le bailliage de Caulnes, dans les paroisses de mêmes noms, mais de peu d'importance. « Tous lesquels fiefs et bailliages cy-dessus déclarés ledit évêque tient en franc regaire, avec droit de haute, basse et moyenne justice, à quatre piliers, ceps et collier, plantés et établis notamment audit village ou bourg de Chateau-Malo, et avec institution de juges et officiers pour l'exécution de ladite justice, dont les appellations pour le civil et crimes ressortent directement audit Parlement de cette province de Bretagne¹. »

Outre cette seigneurie de Château-Malo, l'évêque de Saint-Malo possédait en propre de temps immémorial² la baronnie de Beignon, située dans l'archidiaconé de Porhoët, et dont M^{sr} du Guémadeuc rendit aveu en les termes suivants :

« Confesse d'abord ledit évêque tenir en franc regaire et fief amorty et estre seul seigneur, patron, fondateur et supérieur des églises et paroisses de Saint-Malo et Saint-Pierre de Beignon situées entre les fins et mettes de la juridiction royale de Ploërmel, sans y estre aucunement subject, ni ses hommes et vassaux d'icelles paroisses, desquelles tous les manants et habitants sont universellement ses hommes tenants et subjects avec obéissance à sa cour et juridiction. »

Ce franc regaire de Saint-Malo-de-Beignon se composait : « De la ville et paroisse de Saint-Malo de Beignon en entier³ avec patronage et supériorité d'église, avec quelques rentes en deniers et à devoir de faner et charroyer les foins des prairies

1. Déclaration de l'Évêché en 1682.

2. Selon d'Argentré et le P. Le Large, la seigneurie de Beignon fut donnée aux évêques de Saint-Malo par les premiers sires de Gaël, ancêtres des seigneurs de Montfort; mais d'autres font remonter cette donation au roi de Bretagne saint Salomon et à l'année 866.

3. Aujourd'hui pauvre bourgade du Morbihan ruinée par la Révolution qui a chassé ses évêques, Saint-Malo-de-Beignon n'offre plus d'intéressant que sa vieille église romane, renfermant plusieurs tombes de prélats, et son ancien château épiscopal, vendu nationalement le 27 avril 1794.

de la seigneurie; — du bourg et de la paroisse de Saint-Pierre de Beignon en leur entier et sans aucune exception, n'y ayant pas un pouce de fief d'autre seigneurie, avec également patronage et supériorité d'église, à devoir de rentes en deniers et avoines, comme minée, gallée, crublée, devoir de fumage, charrois généraux et sepminaux, quintaine ou bouhours, dimes à la douziesme et droit de sergentise, etc.; » — du bailliage de Saint-Léry, en la paroisse de ce nom, valant 18 sols de rente; — du bailliage de Guipry, paroisse de même nom, valant 60 sols 6 deniers de rente; — du bailliage de Mernel, et, dans cette même paroisse, du droit de supériorité et fondation d'église, de la mouvance noble de la Châteigneraye, prévôtée féodée de l'évêque¹, de la Guisnebergère, du Pont-Rouault, du Corrouët, de la Perrière, de la Pacaudaye, de la Vieuville, etc., et enfin de l'étang et moulin de la Piaire; — du bailliage de Maure, valant 14 sols un denier obole de rente, et dans cette paroisse d'un droit de sergentise, de vieilles mesures et jardin vulgairement appelés « les greniers de l'évesque de Saint-Malo, » et de la mouvance noble des manoirs du Bois-Basset, la Lambardaye, Pellan, la Billiaye, etc.; — d'une rente de 2 sols 6 deniers et 10 boisseaux d'avoine due par le seigneur de Bréal; — d'une rue en la ville de Guer appelée « la rue de l'Évesque, » et de maisons et rentes en Mauron et en Lohéac².

De ce regaire dépendaient aussi les maladreries, dont il est curieux de constater l'existence en plein xvii^e siècle : « Déclare ledit évêque de Saint-Malo tenir dudit seigneur roi la totale juridiction sur certaine nation et secte de pauvres gens vulgairement appelés *caquins* et sur leurs villages qu'on appelle *maladryes* estant en plusieurs endroits et paroisses de son-

1. « Est le sieur de la Chasteigneraye tenu et obligé de recueillir et percevoir les rentes du bailliage de Mernel (26 sols 7 deniers par argent et 13 buces 1/2 d'avoine), en qualité de prévost féodé dudit évêque, pour les lui payer et délivrer ou à ses recepveurs, en leur déduisant et rabattant la septiesme partie qu'il a droit de retenir pour son droit de recepte desdites rentes et amendes. » (*Déclar. de 1682.*)

2. *Déclar. de 1682. — Archiv. départ., 4 G, 62.*

dit évêché, particulièrement ès paroisses de Ploërmel, Guer, Campénéac, Caro, Mohon, Guilliers, Mauron, Guignen, Plouhalay, Plélan et autres¹. »

Enfin, comme nous l'avons dit, Beignon formait une baronnie : « Pour raison et cause desdits bailliages et fiefs amortys en franc regaire cy-dessus mentionés et déclarés confesse ledit évêque avoir droit de baronnie, juridiction haute, basse et moyenne qui s'administre et s'exerce par ses juges et officiers². »

Le chef-lieu de cette baronnie, résidence habituelle d'un grand nombre d'évêques, était le manoir épiscopal de Saint-Malo-de-Beignon, que M^{er} du Guémadeuc reconstruisit en partie; mais, en 1743, M^{er} de la Bastie le fit complètement raser et bâtit un nouveau château à peu près tel qu'il se présente encore aujourd'hui. C'était, en 1682, « une maison de franchises et immunités, avec ses appartenances et dépendances, droits, prééminences et libertés, chapelle, auditoire, prison, parc, estang, canaux, fontaines, jardins, colombiers et garennes; près laquelle maison et aux environs il y a cinq moulins, deux à vent et trois à eau, y compris le moulin à foulons, rabines et bois de fustaye, une métairie noble appelée la Ruadaye, un four à ban, etc. » N'oublions pas le droit d'usage concédé aux évêques par les seigneurs de Montfort à une époque reculée, dans leur forêt de Brécilien (aujourd'hui forêt de Paimpont), confirmé en 1260 par Guillaume de Lohéac, seigneur de Montfort, et consistant, en 1759, en cinquante cordes de bois de chauffage et huit charretées de bois d'œuvre. Rappelons enfin qu'Henri IV avait permis à M^{er} du Bec, en 1599, d'établir à Saint-Malo-de-Beignon « deux marchés les mardy et jedy de chaque sepmaine et deux foires, l'une au jour Saint-Vincent, l'autre au jour Saint-Malo, » et

1. *Déclaration de 1682.*

2. L'évêque de Saint-Malo devait, en 1204, fournir à l'armée du duc de Bretagne « trente archers à arcs et sajettes, » à cause de cette seigneurie de Beignon. (Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, 442.)

au bourg de Beignon « deux foires, l'une au jour Saint-Pierre et Saint-Pol et l'autre à la feste de l'Exaltation de la Croix¹. »

Telle était la baronnie de Beignon, belle et importante seigneurie, comme l'on voit, affermée en bloc 31,500 liv. en 1790.

L'évêque de Saint-Malo possédait aussi quelques dimes en propre outre celles qu'il partageait avec son Chapitre. Les dimes particulières se levaient : en l'archidiaconé de Dinan, dans les paroisses de Saint-Servan, Paramé, Langrolay, Plouhalay, Saint-Jouan-de-l'Isle, Plouasne et Sévignac; en l'archidiaconé de Porhoët, dans les paroisses de Maure, Mernel, Campel, Lieuron, Bréal, Saint-Thurial, Goven, Guichen, Montauban, Iffendic, Saint-Jean de Montfort et Bois-Gervilly.

Nous achèverons cette énumération des regaires épiscopaux en mentionnant la closerie de Saint-Malo, en la paroisse de Saint-Barthélemy, près d'Angers; — le moulin à vent de Lambesly, en Saint-Servan, que les évêques de Saint-Malo avaient aliéné avant 1682, — et enfin une rente de 30 mines de froment due par le Chapitre de Saint-Malo et payée jusqu'à la Révolution.

Nous devons signaler aussi une maison de campagne construite au siècle dernier par nos prélats près de leur Petit-Séminaire (aujourd'hui caserne de la Concorde), en Saint-Servan. C'est de cette maison que partit pour l'exil, en 1790, le dernier évêque de Saint-Malo.

A cause de la part qu'ils avaient dans la seigneurie de la ville épiscopale, les évêques malouins prenaient le titre de seigneurs, et dans les derniers siècles de comtes de Saint-Malo, et ils ajoutaient à cette qualification celle de barons de Beignon.

Pour savoir à quelle somme montait le revenu de l'évêque de Saint-Malo, il faut ajouter aux biens dont nous venons de

1. En 1790, ces foires se tenaient à Saint-Malo-de-Beignon les 22 janvier et 14 novembre, et à Beignon le 28 juin et le 14 septembre.

parler la part de la seigneurie commune revenant à ce prélat. En 1631, tout le temporel de l'évêché fut affermé 21,000 liv. de rente. Au siècle dernier, l'évêque de Saint-Malo était taxé en Cour de Rome à 1,000 florins, parce qu'on lui supposait de 25 à 30,000 liv. de rente. Le 23 janvier 1730, M^{sr} des Maretz déclara posséder, « tant en qualité d'évesque que comme chanoine de Saint-Malo, » 24,419 liv. 9 s. 4 d. de rente, avec 4,450 liv. de charges, ce qui réduisait tout son revenu à la somme de 19,969 liv. 9 s. 4 d.¹

Mais la *Déclaration* faite par M^{sr} de Pressigny, le 24 février 1790, portait la somme de 54,763 liv. 2 s. 4 d. de revenu, avec 21,805 liv. 12 s. 2 d. de charges, partant, de revenu net, 32,957 liv. 10 s. 2 d., comme le prouve le tableau suivant :

Revenus de l'Evêché.

Maisons dans la ville de Saint-Malo, dépendant de l'évêché, affermées.	4,248 ¹	n ^o	nd
Quart indivis avec le Chapitre de la seigneurie commune.	6,245	8	2
Fief particulier de Saint-Malo.	92	46	7
Domaine de Saint-Servan, affermé.	4,224	»	»
Bois taillis de Château-Malo.	450	»	»
Moulin à vent de Château-Malo.	423	40	6
Fiefs en campagne, au nombre de neuf.	2,645	48	40
Lods et ventes sous lesdits fiefs.	4,000	»	»
Portions de l'évêché dans les dîmes de Paramé, Saint-Servan et Saint-Suliac.	4,884	46	40
Dîmes de Plouasne et Langrolay.	648	»	»
Pension de 280 boisseaux de froment due par le Chapitre.	4,047	»	»
Prébende de l'évêque comme chanoine.	4,497	46	5
Droits synodaux.	4,900	»	»
Partie de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.	48	45	»
Baronnie de Beignon, affermée.	34,500	»	»
Total des revenus.	54,763¹	2^s	4^d

1. *Archiv. départ.*, 4 G, 53.

Charges à déduire.

Dû au Chapitre pour la fondation du cardinal Briçonnet.	424 ^l	5 ^s	3 ^d
Quart des charges communes avec le Chapitre.	4,336	5	9
Charges dues sur la baronnie de Beignon.	3,427	14	6
Portions congrues du recteur de Maure et de ses cinq vicaires.	4,700	»	»
Portion congrue du recteur de Mernel et de son vicaire.	4,900	»	»
Les deux tiers de celle du recteur de Guipry et de ses deux vicaires.	4,793	6	8
La moitié de celle du recteur d'Ifpendic et de deux vicaires.	4,800	»	»
Supplément au recteur de Guichen.	77	»	»
Supplément au recteur de Saint-Malo-de-Phily.	40	»	»
Portion congrue du recteur de Bois-Gervily et de son vicaire.	4,800	»	»
Portion congrue du recteur de Loutehel.	400	»	»
Décimes et subventions.	2,340	»	»
Pensions sur l'évêché.	2,660	»	»
	<hr/>		
Total des charges.	24,805 ^l	42 ^s	2 ^d
Revenu net.	32,937	40	2 ^l

Les rapports de l'évêque de Saint-Malo avec son Chapitre avaient un caractère tout particulier, non-seulement parce qu'il jouissait par indivis avec lui de la seigneurie commune dont nous parlerons longuement plus loin, mais encore parce qu'il était chanoine lui-même, comme l'était l'évêque de Dol. Nous avons précédemment décrit la situation d'un évêque-chanoine, et nous n'y reviendrons pas. Également comme le prélat de Dol, celui de Saint-Malo voulait aussi avoir près de lui deux chanoines-commensaux jouissant des émoluments de leurs prébendes sans en remplir les charges. Le Chapitre de Saint-Malo s'opposa en vain à ce désir de l'évêque : un arrêt du Conseil d'État, en date du 5 août 1720, autorisa M^{gr} des

Maretz à garder près de lui deux chanoines, qui furent alors René Oresve et N... de l'Isle, dont il fit son vicaire général et son secrétaire¹. De cet état de choses naissaient des tiraillements qui nous expliquent les nombreux et longs procès que certains évêques de Saint-Malo eurent avec leur Chapitre.

Quant aux devoirs de l'évêque de Saint-Malo envers les souverains temporels, leurs *Déclarations* les résumant en ces termes : « Reconnoist ledit évesque estre tenu et obligé de prester serment de fidélité, comme a cy-devant fait, à son souverain seigneur Roy et Duc, de faire prières et oraisons pour la santé et prospérité de Sa Majesté et pour le repos des âmes de ses prédécesseurs Rois et Ducs, et d'assister en ses conseils, quand il y sera mandé, et aux Estats de la province de Bretagne, comme membre d'iceux, lorsqu'il plaira audit seigneur Roy et Duc et à ses successeurs l'y convoquer. »

On voit par là que ces devoirs n'avaient rien de très-particulier, quoique l'évêque fût, avec son Chapitre, seigneur de Saint-Malo.

Il nous reste à parler de l'entrée solennelle des évêques de Saint-Malo dans leur ville épiscopale.

Nous avons peu de détails sur le cérémonial suivi au moyen-âge en cette circonstance; nous savons seulement que l'évêque faisait à cheval sa première entrée à Saint-Malo, accompagné du seigneur de Lorgeril, qui devait agir comme nous allons voir : « Ledit seigneur de Lorgeril doit en personne comparoir et se présenter à pied au devant de la Grande-Porte de la ville de Saint-Malo, et, à l'arrivée du seigneur évesque doit prendre avec une ceinture ou las de soie les rênes de la bride de la haquenée d'iceluy évesque et ensuite le mener et conduire à pied, tenant en main ladite ceinture ou las de soie jusques au lieu où assiètent (sont assis) les doyen, chanoines et Chapitre dudit Saint-Malo pour recevoir

1. *Archiv. départ.*

ledit évêque; auquel lieu ledit seigneur de Lorgeril aide audit évêque à descendre et recueille ladite haquenée pour sa récompense ¹. »

En prenant possession de son évêché, le nouvel évêque s'obligeait en même temps envers son Chapitre à acquitter les droits accoutumés, savoir : « Payer audit Chapitre 6 liv. à cause de sa dignité épiscopale et 22 liv. 15 s. à cause de son canonicat et prébende; — donner du vin d'Espagne : à chaque dignité du Chapitre 16 pots, à chaque chanoine 8 pots, à chaque officier 4 pots; — payer 18 liv. aux choristes; — fournir pour le chœur de l'église cathédrale une chapelle garnie de 2 parements d'autels tant haut que bas, de chasubles, armoises et chapes pareilles; payer en plus 4 autres chapes, dans la seconde année de son épiscopat; — s'engager enfin à officier pontificalement aux grandes et principales festes de l'année et à donner à dîner à discrétion à chacune de ces festes ². »

En 1611, le marquis de la Moussaye, seigneur de Lorgeril, conduisit encore M^{sr} Le Gouverneur avec le cérémonial ordinaire lorsque ce prélat fit son entrée solennelle; mais l'on ne voit plus cet usage en vigueur durant le xviii^e siècle. Nous allons, du reste, analyser ici la réception qui fut faite au dernier évêque de Saint-Malo, M^{sr} Cortois de Pressigny, le jeudi 8 juin 1786.

Ce prélat était descendu la veille au Séminaire de Saint-Servan, et le jour de son entrée solennelle deux chanoines vinrent l'y saluer au nom du Chapitre. « Vers dix heures et demie, le 8 juin, mondit seigneur arriva à Saint-Malo, venant du Séminaire à pied, en soutane et manteau long, accompagné des deux députés du Chapitre; lorsqu'il approcha de la ville, les canons des tours de la Grande-Porte tirèrent neuf

1. Déclar. de l'Évêché.

2. Prise de possession de M^{sr} des Marets en 1702.

coups et ceux des tours du château de même; aussitôt toutes les cloches de la ville furent mises en branle.

« A l'entrée de la porte de Dinan, Monseigneur fut reçu par la Maison de Ville en corps et complimenté par M. Sebire, maire, qui l'accompagnèrent jusqu'au palais épiscopal, Monseigneur ayant à sa droite les deux députés du Chapitre et à sa gauche le maire et autres notables habitants, marchant au milieu d'un détachement de la milice bourgeoise qui était sous les armes, les officiers à la tête; les autres compagnies bordaient la haye des deux côtés des rues depuis la porte de la ville jusqu'à l'évêché, les drapeaux à la tête et les fifres et tambours battant aux champs. »

Aussitôt que l'évêque fut entré dans la grande salle de son palais épiscopal, MM. du Chapitre se présentèrent « en manteau long et bonnet quarré, précédés de deux massiers; » ils saluèrent tous le prélat, que complimenta le doyen au nom de la Compagnie, puis le secrétaire offrit à Sa Grandeur les présents ordinaires du Chapitre, savoir 12 pains, 12 bouteilles de vin d'Espagne et 12 bouteilles de vin de Gascogne. » Après cela, « les religieux, les juges des juridictions de Saint-Malo, l'Amirauté et autres corps, M. le chevalier des Dorides, lieutenant du Roi et commandant de la place, à la tête de tous les corps militaires, vinrent saluer Monseigneur et le complimentèrent. »

Le soir, vers cinq heures, « immédiatement après complies, le Chapitre, accompagné du clergé de la paroisse, des RR. PP. Bénédictins, Récollets et Capucins, lesquels furent tous invités de la part du Chapitre, allèrent processionnellement, sans chanter, chercher Monseigneur au palais épiscopal, où il se trouvait dans la grande salle, revêtu de ses habits pontificaux de couleur blanche, à genoux sur un prie-Dieu. » Le Chapitre et tout le clergé séculier étaient revêtus de chapes; M. l'archidiaire de Porhoët (Étienne Croupier de Keraudran), président à cause des infirmités de M. le doyen et de l'ab-

sence de M. l'archidiacre de Dinan, fit les fonctions de prêtre assistant, en chape et étole blanche; il portait en main la *Vraie Croix*¹. Venaient ensuite les deux plus anciens chanoines, faisant fonction d'archidiacres, revêtus de dalmatiques blanches et accompagnés des diacre et sous-diacre d'office aussi en dalmatiques; enfin, le chantre, assisté des deux anciens chanoines, portait le bâton cantoral². Le Chapitre seul entra dans la grande salle de l'évêché, Monseigneur baisa la *Vraie Croix* qu'on lui présenta, puis la conserva en main; la procession se mit alors en marche vers la cathédrale, au son de toutes les cloches, pendant que le chœur chantait en fauxbourdon l'antienne *Sacerdos et Pontifex*.

M^{sr} de Pressigny étant entré dans sa cathédrale, s'arrêta sous les orgues, et tout le clergé demeura dans la nef. « Alors le président du Chapitre présenta au prélat l'aspersoir avec l'eau bénite; Monseigneur en prit et aspergea les assistants, après quoi il bénit l'encens et fut enconsé de trois coups par le président, qui lui présenta ensuite le livre des Évangiles ouvert, sur lequel il lui fit mettre la main, et il lui fit les demandes suivantes : *Reverende pater, est-ne ingressus tuus pacificus?* — Monseigneur répondit : *Est.* — Le président continua : *Reverende pater, est-ne ingressus tuus canonicus?* — R. *Est.* — *Reverende pater, est-ne ingressus tuus legitimus et fidelis?* — R. *Est.* — *Reverende pater, vis rectam fidem sanctamque doctrinam tenere et docere atque justitiam exercere?* — R. *Volo.*

« Alors commencèrent les serments en ces termes :

« *Reverende pater, jura, ad Sancta Evangelia, Capitulo Macloviensi et nobis hic astantibus loco et vice capituli, quod tu jura, libertates, immunitates, consuetudines, usus et statuta Ec-*

1. Cette *Vraie Croix*, très-vénérée à Saint-Malo, fut donnée en 1760 par le cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, sur la demande de M. Soldini, chanoine de Saint-Malo, et de M^{me} la duchesse de Villars; M^{rs} des Lauronts et son Chapitre placent cette relique dans une croix de vermeil.

2. Ce bâton, chef-d'œuvre d'orfèvrerie, dit-on, avait été donné par François Hélyas, chantre de 1596 à 1612.

clesiæ et Capituli Maelviensis probabis et curabis observari pro posse? — R. Juro. — Reverende pater, jura quod nihil de bonis prædictæ Ecclesiæ indebite alienabis, vel procurabis alienari, et quod alienata revocabis et procurabis revocari pro posse? — R. Juro. — Reverende pater, jura iterum quod tibi nunc specificata et designata observabis et observanda curabis; et si sint quædam alia ex usu et consuetudine Ecclesiæ et Capituli Maelviensis, quæ tibi designata et specificata modo non fuerint, illa tamen jurare tenearis, et observare si et quando per Maelviensem Capitulum fueris legitime requisitus? — R. Ita juro, salvo tamen in omnibus jure dignitatis meæ Episcopalis. »

Le président du Chapitre ayant reçu les serments du nouvel évêque, le complimenta sur sa promotion et lui dit en finissant : *Ingredero ergo benedictus qui venis in nomine Domini.* Le président entonna ensuite le *Te Deum*, qui lui fut annoncé par le chantre et continué en plain-chant par le chœur, alternativement avec l'orgue. Monseigneur vint alors s'agenouiller au pied du maître-autel, pendant que le président chantait les oraisons prescrites par la liturgie, puis il alla prendre place sur le trône pontifical ; s'y étant assis, il reçut, mitre en tête, l'hommage de tous les chanoines, qui lui baisèrent la main ; il se rendit à l'autel après cela et y chanta une oraison en l'honneur de saint Malo.

L'antique prieuré de Saint-Thomas reçut ensuite la visite du nouveau prélat. Monseigneur, agenouillé au pied du maître-autel, entonna, en effet, le *Veni Creator*, et l'on sortit processionnellement « pour se rendre de la cathédrale à la chapelle de Saint-Thomas, par les Halles, la Croix du Fief, le canal de Merbonne, où l'on tourna par la rue Saint-Thomas, celle de l'Image Notre-Dame et la rue du Buhern ; les deux archidiaques élevaient chacun de leur côté la chape de Monseigneur, qui marchait la mitre en tête et la crosse à la main, et bénissait le peuple à droite et à gauche pendant toute la procession. » Arrivés à la chapelle, la musique chanta un

motet, et Monseigneur y dit une oraison, puis l'on se remit en marche pour retourner solennellement à la cathédrale « par les rues de l'ancienne Beurrerie, la Grand'Rue et le Pilon. » Lorsque le cortège fut de retour dans cette église, l'évêque prit place au trône, le clergé séculier se rangea dans le chœur et les religieux restèrent dans la nef; après un nouveau motet exécuté par « la musique et symphonie placées derrière le chœur, sur une estrade élevée à cet effet, » Monseigneur retourna chanter l'oraison au pied de l'autel, puis il monta sur les degrés et donna sa bénédiction pontificale, avec une indulgence de quarante jours qu'annonça le prêtre assistant; et ainsi se termina la cérémonie¹.

VICAIRES GÉNÉRAUX. — Les vicaires généraux de Saint-Malo étaient, d'après les *Statuts diocésains*, « réputés mesme personne avec l'évesque, car mesme estait le tribunal de l'un et de l'autre. » Aussi, en l'absence de l'évêque, présidaient-ils le synode.

VICAIRES GÉNÉRAUX DE SAINT-MALO.

Jean, prieur du Chapitre (1312), vicaire général de M^{re} Rousselet.
Jean de la Houëre, abbé de Saint-Jean-des-Prés (1460), vicaire général de M^{re} L'Espervier.

François de Champytrault, doyen du Chapitre, † 1538,

Robert Le Charpentier, chanoine, nommé en 1542,

Jean Gasnier, chantre, † 1550,

Gabriel Feydeau, chantre (1554),

Jean Des Champs, chantre, † 1556,

Léonard Durand, archidiaque de Porhoët (1556).

} vicaires généraux
 de
 M^{re} Bohier.

Servan May, doyen du Chapitre, vicaire général de M^{re} Bohier (8 juin 1562), Thomé (11 juin 1574) et de Bourgneuf, † 1592.

Jean Trotereau, archidiaque de Porhoët, grand-vicaire de M^{re} Bohier (4 août 1563) et Thomé (3 novembre 1584).

1. *Reg. capitul. de Saint-Malo. (Archiv. départ.)*

<i>Charles Feydeau</i> , chantre (1586),	} vicaires généraux de M ^{rs} de Bourgneuf.
<i>Jean Peschant</i> , archidiacre de Porhoët (1590),	
<i>François Thomé</i> , évêque démissionnaire de Saint-Malo (1587),	
<i>Guillaume Gaultier</i> , recteur de Boursoul, nommé le 25 juin 1595,	} vicaires généraux de M ^{rs} du Bec.
<i>Julien Charretter</i> , archidiacre de Porhoët (1597),	
<i>Jean Le Marié</i> , chanoine, nommé le 20 août 1604,	
<i>Guillaume Blanchart</i> , doyen du Chapitre, nommé le 7 mai 1611,	} vicaires généraux de M ^{rs} Le Gouverneur.
<i>Claude Durand</i> , chanoine-pénitencier (1611),	
<i>Guillaume de Gifford</i> (frère Gabriel de Sainte-Marie), Bénédictin anglais (1612),	
<i>Jacques Doremot</i> , chanoine et recteur de Miniac, vicaire général de M ^{rs} Le Gouverneur (1612) et de Harlay (1632).	
<i>Louis de Morainvilliers d'Orgeville</i> , archidiacre de Dinan, nommé le 5 juin 1632 par M ^{rs} de Harlay et plus tard par M ^{rs} de Neufville.	
<i>Charles Treton du Ruau</i> , prêtre de l'Oratoire, licencié ès droit et conseiller du roi, nommé le 22 octobre 1637 par M ^{rs} de Harlay.	
<i>Jean Coupperie</i> , sieur des Jonchers, chanoine- pénitencier, nommé le 3 mai 1630,	} vicaires généraux de M ^{rs} de Neufville.
<i>Pierre Berthault</i> , chanoine-pénitencier, nommé le 29 septembre 1654,	
<i>François Hallier</i> , archidiacre de Dinan,	
<i>Jacques Symon</i> , archidiacre de Dinan, nommé le 31 décembre 1659, vicaire général de M ^{rs} de Villemanté.	
<i>Gilles Le Glaunec</i> , archidiacre de Porhoët (1683),	} vicaires généraux de M ^{rs} du Guémadeuc
<i>Jean Gaultier</i> , archidiacre de Porhoët (3 no- vembre 1698),	
<i>Jean-Louis Meslet de Mivois</i> , archidiacre de Porhoët, nommé le 17 octobre 1702 pour cet archidiaconé,	} vicaires généraux de M ^{rs} des Maretz.
<i>Pierre Bon de la Mettrie</i> , archidiacre de Dinan, nommé le 17 octobre 1702 pour cet archidia- coné,	
<i>René Oresve</i> , chanoine-pénitencier, nommé le 16 août 1703,	
<i>Louis Clinet</i> , sieur de la Chasteigneraye, doc- teur en Sorbonne, chanoine, nommé le 16 juin 1704,	
<i>Jean-Baptiste Magon</i> , docteur en Sorbonne et chanoine, nommé le 14 avril 1705,	

- Pierre-Vital Perrée**, docteur en théologie, nommé le 20 novembre 1720,
- Jean Chottard**, licencié en droit, chanoine et précepteur, nommé le 2 octobre 1726, + 31 mars 1738,
- Alain Le Large**, docteur en théologie, nommé le 6 février 1733,
- Henry-Marie du Breil de Pontbriand**, fils du comte de Pontbriand et de Marie-Angélique de La Garaye, docteur en théologie, chanoine, etc., nommé le 18 septembre 1736, + à Montréal, évêque de Québec, le 20 juin 1760,
- Henry Nouail**, chantre, fut vicaire général de M^{ses} des Maretz (17 mai 1738), de La Bastie (28 février 1744) et des Laurents (17 octobre 1767).
- Antoine-Vincent de Nogues**, abbé de Saint-Sover de Rustan, était vicaire général de M^{se} de La Bastie en 1742.
- Joseph-Alexandre Goret de Villepepin**, doyen du Chapitre, fut vicaire général de M^{ses} de La Bastie (28 février 1744), des Laurents (17 octobre 1767), et, selon l'abbé Manot, de M^{ses} des Maretz et de Prosigny.
- Antoine-Joseph des Laurents**, abbé de Coatmaloen, nommé vicaire général de M^{se} de La Bastie (3 décembre 1748), lui succéda sur le siège de Saint-Malo en 1767.
- Julien Le Bourgeois**, chanoine théologal, nommé le 17 octobre 1767,
- Claude-Joseph Habin**, chanoine, nommé le même jour,
- René du Breil de la Caulnaye de Pontbriand**, docteur en théologie, abbé commendataire de Thulay (17 février 1770),
- Jean Jacob**, chanoine-pénitencier, nommé le même jour, + 1783,
- Placide Soldani**, chanoine (1774),
- Charles-Anne-Félix de La Goublaye** (6 janvier 1774),
- N... des Laurents de Beaujeu**, grand-chantre et chanoine de l'église métropolitaine d'Arles (1775),
- René-Anne-Hy. polyte de Brillac**, abbé de Saint-Jean-des-Prés, commandeur des Ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel (18 décembre 1778),

vicaire généraux
de
M^{se} des Maretz.

vicaire généraux
de
M^{se} des Laurents.

René de Rouillac, prieur de Saint-Solain, supérieur du séminaire de Dinan, nommé en 1782 vicaire général de M^{sr} des Laurents, + 13 juillet 1785.

François-Thomas du Fresne des Saudrais, docteur en théologie, grand-curé et chanoine, fut nommé par M^{sr} des Laurents le 6 janvier 1774 et par M^{sr} de Pressigny le 2 février 1786.

Jean-Hyacinthe Collin de la Biochaye, archidiacre de Porhoët, nommé par M^{sr} des Laurents le 13 novembre 1774 et par M^{sr} de Pressigny le 2 février 1786.

Alexandre-Basile Rozy, chanoine-pénitencier, nommé par M^{sr} des Laurents le 16 octobre 1779 et par M^{sr} de Pressigny le 2 février 1786.

Nicolas Durand de la Furonnière, chanoine, nommé par M^{sr} des Laurents le 4 mai 1782 et par M^{sr} de Pressigny le 2 février 1786; + chanoine honoraire de Rennes en 1811.

N... de Gouillon de Kermeno, trésorier de Saint-Pol-de-Léon, vicaire général de M^{sr}s des Laurents (1784) et de Pressigny (1787).

Jacques-Julien Mesté de Grandclos, archidiacre de Dinan, nommé par M^{sr} des Laurents en 1779 et par M^{sr} de Pressigny le 2 février 1786.

François-Blaise de Malafosse, prêtre du diocèse de Mende (2 février 1786),

Louis de Poulle, prévôt de l'Eglise d'Orange (20 juillet 1786),

René-Jacques de Percy, prêtre du diocèse de Coutances (28 février 1787),

Laurent-Jean-Baptiste Damar de l'Etang,

} vicaires généraux
de
M^{sr} de Pressigny.

OFFICIALITÉS. — Il paraît que l'évêque de Saint-Malo n'avait pas d'officiaux avant le XIII^e siècle, car Geoffroy, ce prélat victime des persécutions du duc Pierre Mauclerc et exilé hors de Bretagne, demanda au pape Grégoire IX la permission de confier à des juges ecclésiastiques de ce genre la connaissance de certaines causes. Il se fondait dans sa requête sur la vaste étendue de son diocèse, dont plusieurs localités étaient exposées aux inondations maritimes, ce qui rendait difficile à beaucoup, surtout aux pauvres, l'accès de l'évêque en personne. Le Souverain-Pontife répondit, en 1239, à Geoffroy qu'il acquiesçait à sa demande d'autant plus facilement que son autorisation pontificale n'était pas indispensable pour

la création de tribunaux de ce genre, et qu'il lui permettait d'avoir un ou plusieurs officiaux, résidant en lieux convenables et connaissant les causes de ses diocésains¹.

En conséquence de ces lettres de Grégoire IX, Geoffroy créa une double officialité diocésaine composée d'un official résidant à Saint-Malo-de-l'Isle et ayant dans son ressort tout l'archidiaconé de Dinan, et d'un official résidant à Saint-Malo-de-Beignon et connaissant les causes de tout l'archidiaconé de Porhoët. Chacun de ces deux tribunaux ecclésiastiques avait un official, un vice-gérant, un promoteur, des assesseurs, auditeurs, etc., tout le personnel, en un mot, d'une officialité complète.

CHANCELLERIE. — Nous n'avons qu'un mot à dire de la chancellerie de l'évêque de Saint-Malo et de ses secrétaires. Ceux-ci scellaient les actes épiscopaux avec les sceaux particuliers des prélats. Mais l'évêché de Saint-Malo avait ses armes propres, qui étaient en 1727 : *d'argent à la croix d'azur chargée en cœur d'une mitre d'or*².

1. *Gallia christ.*, XIV, *instrumenta* 239.

2. *Bullet. de l'Assoc. bret.*, IV, 249.

CHAPITRE IV

LE CHAPITRE DE SAINT-MALO

Constitution d'un Chapitre régulier de l'Ordre de Saint-Augustin par l'évêque saint Jean-de-la-Grille (1152). — Sécularisation de ce Chapitre par l'évêque Raoul (1319). — Organisation définitive. — Théologale. — Préceptorerie. — Pénitencerie. — Prébende vicariale. — Regaire du Chapitre. — Armoiries et sceaux. — Revenus du Chapitre en général et de chacun de ses membres en particulier. — Suppression et protestation du Chapitre de Saint-Malo en 1790.

Nous n'avons pas assez de renseignements sur le Chapitre de l'Église d'Aleth pour pouvoir en parler d'une manière intéressante; nous ne commencerons donc cette notice historique qu'à l'année 1152, époque vers laquelle saint Jean-de-la-Grille transféra à Saint-Malo le siège épiscopal d'Aleth.

A peine ce bienheureux évêque se vit-il paisible possesseur de l'église de Saint-Malo qu'il en fit sa cathédrale, et y introduisit à la place des Bénédictins un Chapitre composé de chanoines réguliers de Saint-Augustin de l'observance de Saint-Victor de Paris.

C'étaient de vrais religieux, vêtus d'une robe de serge blanche, d'un rochet et d'un long manteau noir. Au chœur, ils remplaçaient ce manteau par un surplis à larges manches et une aumusse de peau et de drap noirs, qu'ils portaient sur le bras gauche; en hiver, ils usaient d'une grande chape noire avec un ample camail à capuchon. Leur règle était fort sévère : ils vivaient en communauté dans un cloître, couchant au même dortoir, mangeant au même réfectoire, pratiquant le jeûne pendant une grande partie de l'année. Ils n'usaient jamais de viande et gardaient entr'eux un silence si étroit qu'ils ne se parlaient que par signes. Ils chantaient l'office

canonial de nuit et de jour : matines et laudes à deux heures du matin, prime à six heures, tierce à neuf heures, sexte à midi, none à trois heures, vêpres à six heures du soir et complies avant de se coucher; ils tenaient chapitre tous les jours après prime, et ils se livraient au travail des mains qui leur était prescrit. En un mot, ils menaient la vie religieuse des plus austères communautés d'hommes¹.

Le nouveau Chapitre de Saint-Malo fut composé d'un prieur, de deux archidiaques, d'un grand-chantre et d'un nombre indéterminé de chanoines, tant pour le service du chœur que pour celui de quelques paroisses dont nous donnerons bientôt la liste. Son cloître était accolé à l'église cathédrale du côté du Midi; il en reste encore un dernier vestige : c'est un débris d'arcade romane reposant sur un chapiteau historié de même style, près de la porte méridionale de la cathédrale appelée aujourd'hui même *porte du Cloître*. Sur l'emplacement de ce cloître, du monastère et des jardins occupés par les chanoines réguliers, s'élevèrent plus tard les maisons prébendales du doyenné, de la chantrerie, etc.

Pour assurer à ce Chapitre régulier dont il voulait former son conseil une existence convenable, saint Jean-de-la-Grille, religieux du même ordre que ses chanoines, ne retint pour lui-même et pour ses successeurs sur le siège épiscopal que le tiers des revenus de l'Église de Saint-Malo; il abandonna les deux autres tiers au Chapitre, et dans sa générosité il lui donna encore tous les revenus qu'il percevait dans les églises dont voici les noms : Plumaugat, Guer, Saint-Pierre de Plouer, Saint-Pierre de Bossac², Saint-Malo d'Yvignac, Saint-Pierre de Sévignac, Saint-Éloi de Montauban, Broons, Mégrit, Néant, Guignen, Goven, Baulon, Plumaudan, Plélan, Trémeur, Saint-Pierre de Beignon, Saint-Armel de Ploërmel, Caulnes, Mé-

1. Abbé Manet, *Vie de saint Jean-de-la-Grille*. — Hélyot, *Hist. des Ordres religieux*.

2. On ne voit point où placer cette église, si ce n'est au prieuré de Bossac ou Bousac, en Maure, encore faudrait-il admettre que ce prieuré changea plus tard de titulaire, car saint Barthélemy en était le patron en dernier lieu.

dréac, Saint-Malo de Beignon, Saint-Pierre-Marc-en-Poulet, Saint-Servan, Saint-Pierre de Plorec, Saint-Pierre d'Aleth, Caro, Augan, Maure, Guipry, Bréal, Pipriac et ses chapelles. Il permit en même temps à ces chanoines de desservir eux-mêmes toutes ces églises ou de les faire desservir, à leur choix, par des prêtres révocables pour causes graves du consentement de l'évêque.

Les papes Eugène III en 1152, et Adrien IV en 1157, approuvèrent ces diverses donations¹; plus tard, le pape Luce III y mit aussi sa sanction en 1181, et l'on voit qu'à cette dernière époque d'autres églises avaient encore été ajoutées aux précédentes et données au Chapitre.

Ces Souverains-Pontifes ordonnèrent, en outre, que tous les évêques de Saint-Malo, ainsi que tous leurs archidiaques, seraient choisis exclusivement parmi les membres du Chapitre; mais on ne tarda pas à déroger à cette clause au moins quant aux évêques, peut-être par défaut de sujets convenables, peut-être aussi par la volonté des ducs de Bretagne.

A la suite de circonstances demeurées inconnues, l'évêque Raoul fit avec son Chapitre, le 23 août 1219, un important concordat que nous devons analyser ici. Il fut d'abord convenu que l'évêque et le Chapitre ne pourraient que d'un consentement commun envoyer des chanoines réguliers de la cathédrale desservir les églises rurales appartenant au Chapitre, et qu'ils ne pourraient également les en rappeler que d'un mutuel accord; toutefois, si les deux parties ne pouvaient s'entendre sur ces cas d'envoi ou de rappel, l'évêque resterait maître d'agir selon sa volonté². Il fut aussi stipulé que l'évêque et le Chapitre nommeraient ensemble les prêtres chargés de desservir les paroisses dépendant du Chapitre, et qu'ils recevraient ensemble les nouveaux habitants de Saint-

1. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, *instrumenta* 234. — *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*

2. La règle était, paraît-il, que les chanoines desservant les paroisses ne pouvaient rentrer au cloître qu'au bout d'un an, après en avoir préalablement fait la demande au Chapitre et avoir rendu compte de leur administration.

Malo admis dans l'enceinte de ville après serment fait aux deux parties. L'exercice de la juridiction commune fut également réglé par la même occasion. Enfin, chose très-importante, Raoul, enchérissant encore sur la générosité de son prédécesseur Jean-de-la-Grille, concéda au Chapitre les trois quarts des revenus de l'Église de Saint-Malo au lieu des deux tiers dont il jouissait précédemment, et décida que le même partage aurait lieu dans les nouveaux acquêts que l'évêque et le Chapitre feraient en commun dans les paroisses désignées par saint Jean-de-la-Grille et Albert, son successeur.

Cette transaction, par laquelle l'évêque faisait de si grands sacrifices, ne parait pas avoir été immédiatement homologuée par les Souverains-Pontifes, aussi sa validité fut-elle contestée plus tard par quelques prélats; cependant nous avons au dépôt des Archives départementales, outre la charte en question, une confirmation de ce qu'elle renferme, donnée en 1274 par le pape Grégoire X.

Les chanoines réguliers de Saint-Malo avaient, comme l'on voit, une véritable puissance. En 1245, le pape Innocent II autorisa chacun d'eux à posséder en même temps plusieurs bénéfices. Ils menaient à la fois la vie monastique et séculière, tantôt renfermés dans leur cloître, tantôt desservant les paroisses. Mais cette existence n'était pas sans danger, et les évêques de Saint-Malo crurent devoir un jour changer cette institution.

Les chanoines possédaient en 1319 les paroisses et bénéfices dont les noms suivent, produisant de beaux revenus, comme le prouvent les chiffres qui accompagnent chaque nom : Guer, 137 liv., — Guipry, 63 liv., — Plouer, 100 liv. 4 s., — Pleurtuit, 80 liv., — Néant, 80 liv., — Beignon, 52 liv. 15 s., — Augan (y compris l'archidiaconé de Porhoët), 200 liv., — Saint-Père-Marc-en-Poulet, 121 liv., — Saint-Jouan-des-Guérets, 108 liv., — l'archidiaconé de Dinan, 181 liv., — Saint-Servan, 104 liv., — Saint-Pierre d'Aleth, 182 liv. 10 s., — Plumaudan, 107 liv. 6 d., — Paramé,

63 liv., — Bréal, 66 liv., — Saint-Briac, 55 liv. 6 s., — Saint-Lunaise, 80 liv., — Saint-Malo, 198 liv. 18 s.

Le Chapitre régulier de Saint-Malo se composait alors de vingt chanoines, dont voici les noms : Rolland de Dinan, prieur, — Pierre de Porhoët, archidiacre, — Rolland, doyen de Plumaudan, — Pierre Hoyen, — Jean Guinart, — Foulques de l'Orme, — Jean Gilot, — Jean Niel, — Étienne Bigot, — Guillaume de Saint-Sauveur, — Jean Marquier, — Robert Pédriel, — Arthur Le Breton, — Étienne Nicolle, — Geoffroy de Largoët, — Ruellan Ferron, — Olivier Ventre-d'Orge, — Thomas La Bégasse, — Alain de La Bouëxière — et Jean Arnoul. Voici comment ils furent les derniers de leur ordre à Saint-Malo.

Dès la première année de son pontificat (1317), l'évêque Alain Gonthier, voyant que de toutes les cathédrales suffragantes de l'Église de Tours celle de Saint-Malo était la seule conservant un Chapitre régulier, pria les Pères du Concile de Saumur de se joindre à lui pour obtenir la sécularisation de son Chapitre. Le pape Jean XXII ne fit point difficulté d'accéder à ce vœu et, par deux bulles du 27 octobre 1319, il sécularisa le Chapitre de Saint-Malo. Il ordonna, toutefois, que tous les chanoines réguliers conserveraient, leur vie durant, leurs places respectives au chœur et au Chapitre, vivant selon leur règle, et qu'à mesure qu'ils décéderaient ils seraient remplacés par des chanoines séculiers ; il régla, de plus, que les archidiacres et les chanoines réguliers desservant les paroisses conserveraient également leurs bénéfices tant qu'ils vivraient, mais qu'à leur mort il serait formé de ces bénéfices des prébendes pour les chanoines séculiers, en observant, toutefois, d'établir dans ces paroisses des vicaires perpétuels pour y prendre soin du service divin et du salut des âmes. Enfin, le Souverain-Pontife nomma trois commissaires, Raoul Rousset, évêque de Laon (jadis évêque de Saint-Malo), Jean Le Parisi, évêque de Vannes, et Thomas d'Anast, doyen d'Angers, pour opérer la sécularisation. Le Chapitre de Saint-

Malo fut, en conséquence, définitivement constitué comme il suit, et il demeura tel jusqu'à l'époque de la Révolution. Dix-neuf prébendes furent formées, et l'une d'elles fut donnée à l'évêque. Quatre dignités furent créées pour quatre chanoines, savoir : le doyenné, les archidiaconats et la chantrerie; nous parlerons de chacune d'elles plus loin. Les simples chanoines, au nombre de quatorze, prirent place et eurent voix, d'après la date de leurs provisions, à la suite des dignitaires; chacun d'eux eut de revenu annuel 30 liv. pour son gros ou pension fixe, et 40 liv. pour les distributions manuelles¹, en tout 70 liv. de traitement. Tous furent obligés à une résidence exacte, au moins pendant six mois de l'année, sous peine d'être privés des gros; tous aussi, nommés par l'évêque seul, durent, dans l'année de leur réception, faire don à l'église d'une chape du prix de 10 liv. tournois.

On forma ensuite quatre semi-prébendes, qui furent appelées sacerdotales, parce que leurs titulaires devaient nécessairement être prêtres, tandis qu'il suffisait d'être clerc pour devenir chanoine. Le revenu de chacune d'elles fut fixé annuellement à 40 liv., dont 20 liv. pour les gros et 20 liv. pour les distributions; leur nomination fut laissée au Chapitre seul. Les quatre semi-prébendés furent chargés de chanter les grand'messes capitulaires.

Il y avait alors cinq chapellenies de chœur fondées dans l'église cathédrale; le Pape voulut qu'on en établit dix autres, dont chacune serait dotée de 25 liv. de rente; il ordonna aussi l'établissement de huit cleres ou bacheliers, au salaire de 10 liv. par an, pour vaquer au service du chant; de quatre

1. Ces distributions manuelles et quotidiennes étaient de 2 sols les jours ordinaires, savoir : 6 deniers pour matines, 4 deniers pour la messe, 4 deniers pour vêpres et 2 deniers pour chacune des autres heures; quiconque manquait à l'un de ces offices perdait la rétribution qui s'y trouvait attachée. Outre ces distributions ordinaires, chaque chanoine recevait 3 sols à chacune des quatre principales fêtes de l'année, ainsi qu'à celle de saint Malo, et 2 sols aux fêtes de la Circoucision, l'Ascension, saint Jean, saint Pierre et saint Paul, la Toussaint et les quatre principales fêtes de la Sainte Vierge.

enfants de psalette, à 100 sols de gages chacun, et enfin d'un custode et sonneur de cloches qui recevrait aussi 40 liv. par an. Outre ces rétributions fixes, les bacheliers et enfants de chœur eurent droit à quelques deniers d'assistance chaque jour.

Les chapitres ou réunions capitulaires furent fixés au nombre de deux par semaine, les lundis et mercredis, après prime; chaque chanoine présent y eut droit à 2 deniers; chacun d'eux dut avoir la même rétribution pour assistance à la procession faite chaque dimanche. Enfin, il fut décidé qu'aux offices d'obits célébrés à la cathédrale les chanoines présents recevraient pour honoraires deux parts entre tous, et que la troisième part serait proportionnellement répartie par le Chapitre entre tous les officiers présents.

Le costume des chanoines, des semi-prébendés, des chapelains et des autres clercs consistait en un surplis avec le camail et l'aumusse en été; mais les chanoines seuls avaient le camail ou capuce plus ample, et leur aumusse devait être vairée ou garnie de fourrure; depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, tous, même les bacheliers et les enfants de chœur, devaient porter des chapes ou grands manteaux noirs en outre de leurs capuces¹.

Les Statuts du Chapitre faits en 1360 et 1518 changèrent peu l'état de choses que nous venons de décrire; on y confirma l'usage de ne point admettre les chanoines simples clercs à avoir voix au Chapitre, tant par honneur pour le sacerdoce que pour déterminer ces bénéficiers à se faire prêtres le plus tôt possible. Ces mêmes chanoines, clercs, sous-diacres ou même diacres, durent siéger dans les basses stalles du chœur et attendre leur promotion au sacerdoce pour monter dans les hautes. Quant à la résidence, il fut réglé qu'après le temps de sa rigoureuse chaque chanoine

1. Tous ces détails, aussi bien ceux concernant les derniers chanoines réguliers que ceux se rapportant au nouveau Chapitre, sont extraits de la *bulle de sécularisation* donnée par Jean XXII. (*Archiv. départ.*)

pourrait prendre un jour de vacance par semaine sans perdre ses gros fruits, et qu'il pourrait prendre trois semaines consécutives de congé dans le cours de l'année.

En 1402, l'évêque Robert de la Motte unit à la mense capitulaire 40 liv. sur la cure de Pleurtuit pour être employées en pain du Chapitre destiné à encourager les suppôts du chœur à l'assistance des offices. Jusqu'en 1670 on fit cuire ces petits pains de distribution dans un four établi dans la maison cantoriale, mais à cette époque les intéressés jugèrent plus convenable de recevoir en blé ce qui leur était dû de pain, et le four fut détruit¹.

Nous avons vu que des dix-neuf prébendes du Chapitre cinq étaient, dès l'origine, réservées à l'évêque et aux dignités; mais on attachait encore successivement quelques-unes des quatorze qui restaient à diverses charges ecclésiastiques; ainsi l'on eut : un chanoine théologal, — un précepteur jouissant d'une prébende, — un chanoine pénitencier, — et enfin un vicaire perpétuel de Saint-Malo chanoine². Quand vint la Révolution, il n'y avait plus que dix prébendes complètement libres.

Il nous faut donc, avant d'aller plus loin, dire quelques mots de ces diverses institutions de l'Église de Saint-Malo; nous parlerons ailleurs, dans un chapitre spécial, des quatre dignités; il nous suffit ici d'entretenir brièvement nos lecteurs de la théologale, de la préceptorerie, de la pénitencerie et de la vicairie perpétuelle.

En vertu des décrets du Concile de Trente et de l'ordonnance royale de 1561, une prébende de la cathédrale de Saint-Malo fut affectée à la charge de théologal, par M^{re} Bohier, dès cette même année; il fut convenu que « le docteur en théologie pourvu de cet office annoncerait la parole de

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

2. En 1515, le pape Léon X unit à la psalette une prébende entière du Chapitre; mais en 1729, M^{re} des Marets, voulant avoir un chanoine de plus au chœur, rétablit cette prébende.

Dieu chaque jour de dimanche et feste solennelle, et, ès autres jours, ferait trois fois la semaine une leçon publique de l'Écriture Sainte où seraient tenus les chanoines assister (sous peine de) privation de leurs distributions. » Les commencements de la théologale de Saint-Malo ne furent pas, toutefois, sans difficulté : plusieurs briguèrent cette place; d'abord Jean Levesque, docteur de l'Université de Nantes, et nommé par M^{re} Bohier, mais mal reçu par les bourgeois de Saint-Malo, qui lui préféraient un habile prédicateur, Julien David, docteur de Paris; puis Laurent Morin, qui se prétendait bien pourvu par un *visa* d'un vicaire général de Saint-Malo en date du 19 février 1563. L'évêque, voyant ces prétentions entraver l'œuvre qu'il voulait établir, se débarassa de toutes ces intrigues et fit recevoir définitivement théologal par son Chapitre un religieux dominicain nommé Julien Brisorgueil, auquel il donna la prébende alors vacante du chanoine Guillaume Gauffrier¹.

Un peu plus tard, vers 1597, l'évêque aliéna une portion des dépendances de son manoir, à Saint-Malo, et sur cet emplacement fut construite, en 1601, une maison affectée au logement du théologal. Cette habitation fut vendue nationalement le 27 avril 1791.

Dans les siècles derniers nous voyons les théologaux de Saint-Malo remplir leurs fonctions avec une assiduité exemplaire qui ne se retrouvait pas alors dans tous les diocèses. Ainsi Jean Potier, pendant les cinquante-et-un ans qu'il occupa la théologale (1623-1674), épuisa toutes les matières de dogme, de morale, de discipline et de critique sacrée. Jacques Meslé de Grandclos, dernier théologal (1768-1789), traita successivement le traité de la justice considérée par rapport aux lois modernes, — les psaumes, — le traité des lois, — le traité des péchés, — les matières proposées pour les conférences ecclésiastiques, etc.²

1. *Archiv. départ.* — *Reg. des insinuat. ecclés. de Saint-Malo.*

2. *Reg. des délibér. capitul. de Saint-Malo.*

THÉOLOGAUX DE SAINT-MALO ¹.

Frère Julien Brisorquell, religieux dominicain, docteur en théologie, nommé le 16 août 1567 et installé par le Chapitre le 6 septembre suivant. Ni lui ni ses deux successeurs, religieux comme lui, ne quittèrent leur habit et leur règle monastique, et n'eurent, en conséquence, rang au chœur et voix délibérative au chapitre.

Frère Julien Barbedor, également de l'ordre des Frères-Prêcheurs, pourvu le 31 octobre 1576, sur la résignation du précédent, fut reçu par le Chapitre le 9 novembre suivant; † en 1588.

Frère Jean Fallon, religieux augustin du couvent d'Angers, docteur en théologie, nommé le 2 janvier 1589, fut installé le 5 suivant; † 5 janvier 1595, « après avoir essayé bien des tracasseries pendant la Ligue. »

François Turmeau, alors simple bachelier et depuis grand-chantre, fut élu le 18 janvier 1595; le Chapitre refusa d'abord de le recevoir et n'y consentit que le 15 juin 1598. Cette vacance de la théologale donna lieu au vicaire général de nommer pour remplir cette place un autre sujet, *frère Guillaume Neveu*, de l'ordre de Saint-François; mais ce dernier fut débouté, aussi bien que François Turmeau, par un arrêt du Parlement.

Nicolas Bourgoing, docteur en théologie et curé de Saint-Lô, fut nommé chanoine et théologal le 19 septembre 1599 par M^{sr} du Bec. Reçu le lendemain par le Chapitre, il conserva la charge jusqu'en 1614, la résigna à cette époque, puis la reprit de nouveau en 1619. Il devint évêque de Coutances en 1623, mourut en avril 1625, et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale.

Guillaume de Gifford, Bénédictin anglais, dit en religion *frère Gabriel de Sainte-Marie*, fut nommé le 2 août 1611. C'était un homme d'un grand mérite, qui fonda le monastère bénédictin de Saint-Malo, et mourut archevêque de Rheims en 1629. Il avait résigné la théologale en 1619 et avait été remplacé, comme nous venons de le dire, par Nicolas Bourgoing, son prédécesseur, qui se démit de nouveau en 1623 pour aller à Coutances.

Jean Potter, docteur en Sorbonne, nommé le 27 septembre 1623, occupa, comme nous l'avons dit, la théologale avec distinction pendant cinquante-et-un ans.

Etienne Le Breton, sieur de la Ville-Hervy, pourvu en 1674, † âgé de soixante-neuf ans, le 15 septembre 1681, et inhumé dans la cathédrale.

1. Cette liste est due, en partie, aux *Grandes recherches ms.* de l'abbé Manet.

Gilles Le Glaunec, nommé en octobre 1684, devint archidiacre de Porhoët en 1683.

Louis-Charles du Breil de Pontbriand, pourvu, sur la résignation du précédent, le 17 avril 1683, † en mai 1695.

Julien Magon, sieur de Tréguery, nommé le 30 juillet 1695, prit possession le 12 août suivant. Claude Jacob et Olivier de Verneuil, qui s'étaient fait pourvoir en Cour de Rome, lui disputèrent en vain cette place et en furent déboutés par arrêt du Parlement en 1700. Julien Magon mourut en 1742.

Julien Le Bourgeois, pourvu le 28 mars 1743, fut reçu le même jour par le Chapitre.

Jacques-Julien Meslé de Grandclos, nommé théologal le 2 août 1768, conserva sa charge jusqu'à l'époque de la Révolution.

Nous ne dirons ici que deux mots de la préceptorerie de Saint-Malo, parce que les précepteurs n'y faisaient point partie du Chapitre, quoiqu'ils eussent la jouissance d'une prébende.

Par son ordonnance royale de 1561, Charles IX avait réglé qu'à l'avenir le revenu d'une prébende serait affecté au traitement d'un précepteur chargé d'instruire gratuitement les enfants. En conséquence, le canonicat de Laurent Dubois étant venu à vaquer à Saint-Malo, en 1565, les revenus en furent consacrés à perpétuité à l'entretien de la préceptorerie de cette ville. Cette nouvelle école contient trois classes : l'une pour l'étude de la langue latine, l'autre pour l'écriture et les mathématiques, et la troisième pour apprendre à lire aux petits enfants. Le précepteur fut soumis à l'élection de l'évêque, du Chapitre et de la Communauté de Ville, réunis en la salle capitulaire; il fut tenu d'avoir à ses frais deux sous-maitres¹.

Un arrêt du Conseil d'État du 4 octobre 1727 ordonna que le précepteur jouirait de tous les fruits de son bénéfice, comme chaque chanoine, quoiqu'il ne fût pas tenu à l'assistance au chœur; qu'il porterait à l'église le costume des chanoines, s'il était dans les ordres sacrés, aurait sa place dans leurs stalles au chœur, mais ne marcherait qu'après eux; qu'il serait révo-

¹. *Archiv. départ.*

cable pour attaque aux mœurs ou négligence grave, etc. Enfin une maison prébendale fut affectée au logement de ce fonctionnaire¹.

Quoique le Concile de Trente et celui de Tours, en 1583, eussent décidé la fondation d'une pénitencerie et la réunion d'une prébende à cette charge dans chaque cathédrale, ces décrets ne furent exécutés qu'en 1611 à Saint-Malo. A cette époque, le Chapitre, sur la demande de M^{sr} Le Gouverneur, consentit à l'union d'une prébende à la pénitencerie, et arrêta que son titulaire serait réputé présent au chœur, pour en gagner les fruits, toutes les fois qu'il serait au confessionnal. Cette fondation fut confirmée par le pape Paul V, le 7 mai 1614, à condition qu'aucun prêtre ne pourrait être pourvu de la pénitencerie de Saint-Malo s'il n'était docteur ou au moins licencié en théologie et âgé d'environ quarante ans. Les lettres patentes du roi approuvant la même érection furent expédies le 28 février 1615, et l'enregistrement au Parlement de Bretagne eut lieu le 1^{er} juin suivant².

En 1620, le Chapitre de Saint-Malo essaya d'obtenir de Rome l'érection de la nouvelle pénitencerie en cinquième dignité, et proposa à cet effet de lui faire un revenu convenable; mais ces démarches échouèrent, parce que c'eût été porter atteinte à la bulle de sécularisation du Chapitre donnée par Jean XXII, que les Souverains-Pontifes regardèrent toujours comme étant la règle invariable à suivre dans la constitution de l'Église de Saint-Malo³.

Une maison prébendale fut unie à la pénitencerie dès l'origine; elle avoisinait la cathédrale et fut vendue nationalement le 1^{er} mars 1791.

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

2. *Archiv. départ.*

3. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

PÉNITENCIERS DE SAINT-MALO ¹.

Claude Durand, docteur en Sorbonne, chanoine et vicaire général, fut fait pénitencier par M^{gr} Le Gouverneur en 1644. Il unit sa prébende à son nouvel office, et elle y resta affectée après lui. Après l'exécution des formalités exigées par l'érection de la pénitencerie, il en prit possession le 13 avril 1645. Claude Durand composa plusieurs livres de spiritualité, et, devenu aveugle, résigna en août 1627 en faveur de *Pierre Hogues*; mais ce dernier ayant donné sa démission dès le 2 octobre suivant, Claude Durand reprit ses fonctions de pénitencier, qu'il exerça jusqu'en janvier 1633; il mourut un mois plus tard, le 22 février.

Louis de Morainvilliers d'Orgeville, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie, abbé des Chastelliers et vicaire général, fut nommé le 28 janvier 1633 et reçu le 25 février; + 1^{er} juillet 1654.

Jean Coupperie, sieur des Jonchers, docteur en l'un et l'autre droit, conseiller du roi, vicaire général, official, maître des requêtes de la reine, etc., fut pourvu le 3 mai 1650, sur la résignation du précédent; + 17 mars 1654 à Châteauneuf, et inhumé à Saint-Malo.

Pierre Berthault, prêtre de l'Oratoire, docteur en Sorbonne, vicaire général, etc., eut son *visa* de chanoine pénitencier le 27 mars 1654, suivit à Chartres M^{gr} de Neufville et mourut en 1684 prévôt ou archidiacre de cette dernière Église.

Jacques Symon, docteur en Sorbonne et vicaire général, pourvu le 27 janvier 1664, sur la résignation du précédent, prit possession le 4 février suivant; + vers 1698.

Jean Gaultier, sieur de Saint-Lunaire, chanoine et archidiacre de Porhoët, n'eut son *visa* pour la pénitencerie que le 3 novembre 1698, quoiqu'il semble avoir exercé dès l'an 1694; + 1699.

René Oresve, docteur en Sorbonne, fut reçu chanoine-pénitencier le 8 juin 1699 et devint vicaire général.

Mathurin Le Ray, sur la résignation du précédent, fut pourvu le 18 mars 1723 et installé le 20 du même mois; + 27 mai 1734.

Alain Le Large, docteur en théologie, fut nommé le 11 juin 1734; + âgé de soixante-seize ans, le 17 août 1769, et inhumé dans la cathédrale.

Jean Jacob, ancien recteur de Trigavou, nommé le 15 février 1770, fut reçu le lendemain 16, et fait vicaire général le 17. Il résigna la pénitencerie le 15 février 1774, et, à la prière de l'évêque, consentit à en être pourvu de rechef le 7 août suivant; il s'en démit définitivement le 30 mars 1783 et mourut le lendemain.

1. Cette liste est due en partie aux *Grandes recherches ms.* de l'abbé Manet.

Alexandre-Basile Rozy, docteur en théologie, semi-prébendé, official de Dinan et vicaire général, fut pourvu le 30 mars 1783 et reçu le 4 avril suivant; il était aussi prieur de Saint-Cyr. Il mourut sur la fin de la Révolution, après avoir dignement confessé sa foi dans les prisons du Mont Saint-Michel.

Enfin, peu de temps avant la Révolution, une prébende du Chapitre fut unie à la vicairie perpétuelle de Saint-Malo; voici à quelle occasion.

Comme de tout temps le Chapitre avait été *curé primitif* de la paroisse de Saint-Malo, de tout temps aussi il s'était maintenu dans la possession de nommer seul un vicaire perpétuel à cette cure. La bulle de sécularisation voulait que ce vicaire, appelé communément grand-curé pour le distinguer des autres curés ou vicaires ses confrères, fût un des chapelains du chœur de la cathédrale; mais souvent le Chapitre nomma un de ses membres pour remplir ce poste; un arrêt du Parlement, du 7 décembre 1710, remédia à cette dérogation à la bulle de Jean XXII, en déclarant tout canonicat incompatible avec le vicariat perpétuel de Saint-Malo. Les choses en étaient là lorsqu'en 1780 François du Fresne des Saudrais, grand-curé depuis plusieurs années, se plaignit à M^{sr} des Laurents de l'insuffisance de ses revenus, consistant dans une chapellenie du chœur et dans la dime d'un marais de Saint-Malo. L'évêque écouta sa requête et obtint des lettres patentes du roi, datées de mars 1781, unissant à perpétuité un canonicat et prébende entière à la vicairie perpétuelle, en place de la chapellenie du chœur. Il fut aussi réglé que le grand-curé conserverait sa dime du marais, aurait place au chœur et au chapitre selon l'ordre de sa réception, ferait l'office à son tour comme les autres chanoines, serait nommé alternativement par l'évêque et le Chapitre, paierait les honoraires de ses vicaires et ne pourrait prétendre à aucune des quatre dignités du Chapitre¹.

1. Archiv. départ., 4 G.

En 1782, le canonicat de Henry Nouail étant venu à vaquer par suite de décès, *François du Fresne des Saudrais*, déjà chanoine honoraire et grand-vicaire, fut pourvu de cette prébende le 21 mai de la même année; il mourut le 17 décembre 1788.

Jean-Christophe Le Saout fut nommé à sa place et installé chanoine et vicaire perpétuel le 27 décembre 1788. La tourmente révolutionnaire l'obligea à s'exiler à Jersey, mais il revint en France dès 1797 et mourut curé de Saint-Malo, chanoine honoraire et vicaire général de Rennes, le 10 mai 1811¹.

Le Chapitre de Saint-Malo, richement doté par ses évêques, était d'autant plus puissant qu'il partageait avec eux la seigneurie de la ville épiscopale; toutefois, dans le relevé que nous allons faire des biens de ce Chapitre, nous ne parlerons point de cette seigneurie commune et indivise, mais seulement des revenus particuliers du Chapitre.

Dans leur *Déclaration* faite au roi le 7 mai 1677, les chanoines de Saint-Malo signalaient d'abord comme leur appartenant en propre les maisons du Doyenné, de la Chantrerie, de la Théologale, de la Pénitencerie et de la Psallete; nous parlerons ailleurs de chacune d'elles. Le Chapitre possédait, en outre, douze autres maisons habitées par Messires Alexis Martin, Vincent et Charles de la Haye, Servan Pépin, Jean Porée, Yves Lesquen, Thomas Boullain, Jean Pépin, Bertrand Le Fer, Étienne Gaillard, Pierre de la Cornillère, tous chanoines, et Jacques du Fresne, semi-prébendé. Comme il se trouvait plus de prébendés que de maisons, les derniers pourvus étaient logés *ad turnum* quand des maisons se trouvaient disponibles².

Quelques rentes, montant à 298 liv. 2 s. 11 d., étaient

1. *Reg. des insin. ecclés. de Saint-Malo.*

2. En 1790, la municipalité de Saint-Malo prétendit que toutes les maisons prébendales réunies valaient de rente 9,312 liv., avec 408 liv. 17 s. 6 d. de charges, partant net : 9,203 liv. 2 s. 6 d.

dues aux chanoines dans la ville de Saint-Malo sur certaines maisons qu'ils avaient arrentées.

« Plus confessent lesdits chanoines tenir en propre, comme devant, en franc regaire et fief amorty, les bailliages cy-après déclarés : Le bailliage de Château-Malo et de la Flourie, en Saint-Servan; — le bailliage de la Cité, aussi en Saint-Servan; — les bailliages du Val et de Rotesneuf, en Paramé; — le bailliage de Saint-Jean-des-Guérets; — le bailliage de Saint-Méloir et Fougeray, en la paroisse de Saint-Méloir; — un bailliage ayant cours dans les paroisses de La Gouesnière et de Saint-Benoit; — le bailliage de Bonaban, en la paroisse de ce nom; — le bailliage de Pival et Saint-Alexandre, en la paroisse de Saint-Énogat; — le bailliage de Pleurtuit, même paroisse; — le bailliage de la Ville-Garnier, en Cancale; — et enfin le bailliage de la Corbière, en Taden¹. »

Le Chapitre possédait également, en propre et en fief amorti, la métairie de la Vigne, située au bord de la mer, en la paroisse de Paramé, « ornée d'une petite chapelle et d'un colombier, » et ayant 28 journaux de terre en 1679. Il avait aussi « les moulins de Routouän, avec leurs chaussés et estang, situés partie en ladite paroisse de Paramé et partie en celle de Saint-Servan, affermés, communes années, huit mines de froment, et sont subjects auxdits moulins les hommes des bailliages voisins. »

Dans la paroisse de Saint-Servan, les chanoines possédaient la métairie du Poncel, les « pescheries du Nest et de Quidallet, » et au « village de Boïsouse, un four à ban auquel sont tenus les habitants dudit village et autres villages circonvoisins aller cuire leurs pastes. » Dans ce même village se tenait une foire « au jour et feste de saint Malo d'esté, » c'est-à-dire à la fête de la translation des reliques de saint Malo, au mois de juillet; et à cette foire, « déclarent lesdits chanoines avoir droit et privilège de prendre et lever cous-

1. *Archiv. départ.*

tumes sur toutes les marchandises, denrées et bestiaux qui s'y vendent. » En 1660, Louis XIV augmenta une donation faite précédemment au Chapitre par les seigneurs d'Avaugour; voici comment s'exprime à ce sujet la *Déclaration de 1677* : « Plus confessent lesdits chanoines tenir sous la juridiction royale de Dinan trois moulins situés sur le ruisseau d'Argentel, avec leurs biefs, chaussées et estangs, lesquels moulins sont nommés : le Suzain, situé en la paroisse de Saint-Malo de Dinan; les deux autres la Mer et la Roche, situés en la paroisse de Taden, lesquels moulins ont été donnés et cédés par notre seigneur roi à présent régnant... avec obligation auxdits chanoines de dire tous les ans le 4 de mai un obit et anniversaire pour le repos de l'âme du feu roy Louis XIII... et continuer les prières et fondations faites par les seigneurs d'Avaugour, autrefois propriétaires desdits moulins ¹. »

Tels étaient, avec la seigneurie commune, les terres et revenus du Chapitre de Saint-Malo; ces biens n'étaient point trop considérables, car les obligations des chanoines étaient grandes : « Reconnaissent lesdits sieurs doyen, chanoines et Chapitre, estre tenus et obligés d'envoyer aux Estats de Bretagne un ou deux des chanoines de leur Église comme membres desdits Estats, et sont aussy tenus de prester serment de fidélité à leur souverain seigneur roy et duc quand il luy plaist. Et mesme, à cause desdites choses sont tenus lesdits sieurs chanoines de faire prières et oraisons pour la santé et prospérité de leur souverain seigneur roi et pour le repos des Amès de ses prédécesseurs roys; sur lesquelles choses sont aussy obligés d'entretenir grand nombre de chapelains, chantres et choristes pour aider à faire et célébrer le divin service auquel ils s'employent journellement; sont aussy obligés de payer sur lesdites choses leurs officiers ou receveurs et de satisfaire à plusieurs frais qu'ils sont obligés de

1. Archiv. départ.

faire pour l'entretien de toutes les choses cy-devant déclarées¹. »

Nous connaissons plusieurs sceaux du Chapitre de Saint-Malo, dont les armoiries étaient, en 1727, *d'azur à un navire d'or aux voiles éployées de même.*

Le plus ancien sceau est de 1395; « c'est un grand sceau orbiculaire, représentant *une ville entourée des flots; au-dessus des murailles se voit une cathédrale à transepts et munie de deux tours sans flèches.* » M. Douët d'Arcq signale à la même époque un sceau rond figurant *une ville entourée d'une muraille percée d'une porte et baignée par des flots; à senestre se tient saint Malo en costume d'évêque, debout sur les flots; la légende porte : SIGILLUM DECANI ET CAPITULI MACLOVIENSIS.* Un autre sceau, du xv^e siècle, figure « *une ville fortifiée et sommée de tours, entourée des flots de la mer; à senestre saint Malo se tient debout, en costume d'évêque, bénissant cette ville.* » Enfin, en 1789, le sceau du Chapitre était de forme ovale et représentait ses armoiries : *d'azur au navire d'or aux voiles éployées de même, avec cette légende : SIGILLUM CAPITULI MACLOVIENSIS*².

Le 23 janvier 1730, le Chapitre de Saint-Malo déclara que le total de ses revenus montait à la somme de 33,744 liv. 19 s., ses charges à 9,589 liv. 17 s., et qu'il lui restait, en conséquence, de revenu net, 24,155 liv. 2 s.

En 1790, le Chapitre fit une nouvelle déclaration, de laquelle il résulte que tous ses biens étaient alors divisés en huit classes : la première comprenait ceux qui lui étaient communs avec l'évêque, et dans laquelle ce dernier était fondé pour un quart, comme évêque; — la deuxième, les biens propres au Chapitre, dans lesquels l'évêque n'était fondé que comme chanoine; — la troisième, les biens de l'obitèrie; — la quatrième, ceux de la fabrique; — la cinquième,

1. *Archiv. départ.*

2. *Bullet. de l'Assoc. bret.*, IV, 216, 249. — *Archiv. départ.*

les préciputs des deux archidiaeres; — la sixième, les maisons prébendales; — la septième, les revenus affectés à la psallete; — la huitième, la maison de la diacrerie.

Suivant cette déclaration faite à la municipalité de Saint-Malo, le 26 février 1790, le total des revenus du Chapitre s'élevait alors à 52,124 liv. 10 s. 7 d., et les charges à 15,225 liv. 18 s. 3 d.; restait nette la somme de 36,898 liv. 12 s. 4 d., partagée de la manière suivante :

Les biens des deux premières classes, divisés en 451 portions, étaient employés ainsi : 32 portions (2,325 liv.) au doyen, premier dignitaire; — 24 portions (1,789 liv. 10 s.) au chantre; — 14 portions (1,091 liv. 6 s. 6 d.) à chaque chanoine; — 8 portions (596 liv.) à chaque semi-prébendé; — 5 portions (406 liv. 3 s. 11 d.) à chaque chapelain; — 2 portions (163 liv. 12 s. 6 d.) à chaque bachelier et musicien ainsi qu'au sacristain; — 1 portion (82 liv.) à chaque enfant de chœur.

Outre ce traitement, chaque chanoine avait sa part du pain du Chapitre et était la plupart du temps logé. Enfin, les revenus de l'obiterie, montant net à 7,354 liv. 10 s. 7 d., se partageaient entre le haut-chœur, qui en touchait les deux tiers, et le bas-chœur, qui recevait le dernier tiers. D'après ces données, on comprendra facilement le tableau qui suit.

Etat des revenus de MM. du Chapitre de Saint-Malo en 1790.

	Préciput pour sa dignité.	2,325 ^l 0 ^s 0 ^d	
	Prébende.	1,091 0 0	
Doyen.	Pain du Chapitre. . . .	384 4 4	} 5,507 ^l 2 ^s 9 ^d
	Portion d'obiterie. . . .	212 11 11	
	Maison du doyenné. . . .	1,494 0 0	
	Préciput pour sa dignité.	607 ^l 17 ^s 0 ^d	
	Prébende.	1,091 0 0	
Archidiaere.	Pain du Chapitre. . . .	192 2 4	} 2,540 ^l 17 ^s 10 ^d
	Portion d'obiterie. . . .	212 11 11	
	Maison prébendale. . . .	367 0 0	

1. Cette partie du tableau n'est pas scrupuleusement exacte, les deux archidiaeres

Chantre.. . . .	{	Préciput pour sa dignité.	1,789 ^l 10 ^s u ^d	} 4,780 ^l 8 ^s 9 ^d
		Prébende.	1,091 6 0	
		Pain du Chapitre.	384 4 9	
		Portion d'obiterie.	313 11 11	
		Maison de la chanterie.	1,242 16 "	
Chanoine.	{	Prébende.	1,091 ^l 6 ^s 6 ^d	} 1,940 ^l 9 ^d
		Pain du Chapitre.	192 2 4	
		Portion d'obiterie.	313 11 11	
		Maison prébendale.	344 " "	
Semi-prébandé.	{	Semi-prébende.	500 ^l u ^s u ^d	} 1,126 ^l 15 ^s 4 ^d
		Pain du Chapitre.	136 1 1	
		Portion d'obiterie.	313 11 11	
		Maison semi-prébandale.	182 2 "	

Telle était la situation honorifique et pécuniaire du Chapitre de Saint-Malo, seigneur avec l'évêque de cette ville importante, lorsqu'éclata la Révolution française. Le 14 octobre 1790, trois membres de la municipalité de Saint-Malo signifièrent à l'évêque et aux chanoines la Constitution civile du clergé, la suppression de l'évêché et la dissolution du Chapitre décrétées par l'Assemblée Nationale. La veille avait eu lieu une dernière réunion capitulaire, dans laquelle le doyen et M. Rousselin, chanoine, avaient été nommés « commissaires pour suivre les affaires du Chapitre dès qu'il ne pourrait plus s'assembler². » Le 15 octobre, l'évêque de Saint-Malo quitta son palais épiscopal où il ne devait plus rentrer, et le Chapitre se dispersa, après avoir adressé aux membres de la municipalité la protestation suivante, remarquable par sa concision, sa modération et le ton touchant qui y règne :

« Messieurs, quelque affligeants que soient pour nous les

n'étant pas également dotés : celui de Dinan avait un préciput de 697 liv. 47 s., et celui de Porhoët n'en avait qu'un de 302 liv.

1. *Archiv. départ.*

2. a 13 octobre 1790, mercredi, par extraordinaire, après vêpres. Présents MM. le doyen, l'archidiacre de Porhoët, le chantre, Marion, Frostin, Heurtault, Rousselin, Rozy, Bernard, du Montell.

a MM. ont prié MM. le doyen et Rousselin de vouloir bien être commissaires pour suivre les affaires du Chapitre dès qu'il ne pourra plus s'assembler, approuvant tout ce qu'ils feront à cet égard tant en charge que décharge.

a Signé : Goret de Villepépin, doyen ; J. Doublet, secrétaire. » (*Reg. des délibérations capitulaires.*)

ordres supérieurs que vous nous avez intimés, nous ne perdrons point de vue que les ministres des saints autels doivent fléchir sous le poids de l'autorité, non-seulement sans résistance active, mais encore avec résignation. Nous avons des devoirs sacrés à remplir; les augustes fonctions du culte divin nous étaient confiées, nous étions investis du pouvoir spirituel pour exercer les fonctions de la juridiction épiscopale pendant la vacance du siège. Chargés du précieux dépôt de la tradition de notre Église, nous formions le conseil ordinaire et naturel de ses pontifes. La justice la plus étroite nous imposait un service habituel, pour que les précieuses intentions des fondateurs ne fussent pas frustrées. L'impossibilité la plus absolue de satisfaire à ce concours d'obligations pourra seule soulager notre conscience, et nos principes nous la montrent, cette impossibilité, dans la défense que nous font les décrets de l'Assemblée Nationale. Dans ce moment, ces principes nous prescrivent impérieusement de vous manifester toute l'amertume de nos regrets, non sur la perte de notre état et des honneurs qui pouvaient y être attachés, mais sur la privation d'un ministère que nous avons toujours cherché à remplir avec dignité et édification. Nous devons encore vous manifester notre désir extrême que vous preniez les moyens convenables pour que toutes les fondations de notre Église continuent d'être acquittées, et nous vous prions de vouloir bien consigner l'expression de nos sentiments dans votre registre, comme un monument de notre attachement le plus fidèle aux obligations que nous avons contractées, et en même temps de notre respectueuse soumission aux lois de la nation. La douleur la plus amère nous suivra jusqu'au tombeau, et elle ne pourra, Messieurs, être tempérée que par le souvenir précieux qui nous restera de n'avoir cédé qu'à l'autorité et d'avoir donné à nos concitoyens l'exemple de l'obéissance la plus prompte, au prix du sacrifice le plus rigoureux¹. »

1. Archiv. municip. de Saint-Malo.

CHAPITRE V

LES DIGNITÉS DE L'ÉGLISE DE SAINT-MALO

Le Doyenné, — l'Archidiaconat de Dinan, — l'Archidiaconat de Forhoët, — la Chantrie.

L'Église de Saint-Malo avait après l'évêque quatre dignitaires faisant partie du Chapitre; tous les quatre furent autorisés, au xvi^e siècle, à porter la soutane rouge au chœur de la cathédrale. Le premier d'entre eux prit d'abord le titre de prieur, tant que le Chapitre fut composé de chanoines réguliers; mais après la sécularisation de ce vénérable corps, son chef adopta le nom de doyen, qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

DOYENNÉ. — Lorsque le Chapitre fut sécularisé, en 1319, le Pape et l'évêque réglèrent que le doyen serait toujours choisi parmi les chanoines de Saint-Malo, comme l'était le prieur son prédécesseur, et que son élection se ferait tout à la fois par le Chapitre et par l'évêque, considéré seulement comme chanoine. Il fut également établi que le doyen recevrait annuellement, outre sa prébende de chanoine, une pension de 160 liv., et qu'il jouirait de l'ancienne maison priorale, qui prit le nom de doyenné¹. Ce manoir est décrit dans les termes suivants en 1677 :

« Les maisons, jardins, appartenances et dépendances du doyenné, joignant par endroit les jardins du manoir du sieur évêque et par autres endroits à certaines maisons prében-

1. Bulle de sécularisation. (Archiv. départ.)

dales, et par le devant au pavé et rue qui conduit du marché Martroy à l'église cathédrale, sur lesquelles maisons et jardins est deub, chacun an, de rente à la recepte ordinaire de ladite église, cent sols monnoye¹. » Ce doyenné, « grande et belle maison, » disent les Mémoires du temps, venait d'être rebâti de 1770 à 1789 par les deux derniers doyens lorsque éclata la Révolution; il fut vendu nationalement le 11 mars 1791. En y comprenant cet hôtel, M. Goret de Villepépin, dernier doyen de Saint-Malo, jouissait en 1790 de 4,117 liv. pour son doyenné et de 1,742 liv. pour sa prébende; mais comme il fallait déduire les charges attachées à ces bénéfices, son revenu net n'était que de 5,507 liv. 2 s. 9 d.²

Les droits et privilèges du doyen de Saint-Malo, dit l'abbé Manet, étaient : de faire sonner la cloche pour convoquer les assemblées capitulaires; — de tenir dans ces assemblées le premier rang, à moins que par politesse il ne cédât son fauteuil à l'évêque assistant comme chanoine; — de mettre son nom avant tous les autres chanoines dans les lettres qu'ils expédiaient en commun, et de prendre la parole avant eux dans leurs réunions; — d'avoir, après l'évêque, la préséance et les honneurs au chœur; — d'administrer les sacrements aux chanoines et aux chapelains malades; — d'exercer les corrections et réprimandes sur ces derniers et sur les simples clercs de la cathédrale; — de faire les sépultures des divers supôts du chœur, etc.³

PRIEURS RÉGULIERS DU CHAPITRE⁴.

Albert, premier prieur des chanoines réguliers introduits à Saint-Malo par saint Jean-de-la-Grille, en 1152, devint évêque de Saint-Malo en 1163.

1. *Déclaration du Chapitre. (Archiv. départ.)*

2. *Archiv. départ.*, t V, 29. ●

3. *Archiv. municip. de Saint-Malo.*

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 709, 731, 853. — De Barthélemy, *Anciens Evêchés de Bret.*, IV, 361, 363, 409. — *Cartul. Sancti Georg.*, 201. — *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo*, 20. — *Archiv. municip. de Saint-Malo.*

Enisan le remplaça (1163).

Pierre, prieur et archidiacre (1185).

Jean (1187 et 1188).

P... figure dans les chartes de Saint-Aubin-des-Bois et de Saint-Georges de Rennes en 1198, 1199 et 1202.

G... de Plomaudan (1225).

Guillaume prit part à la fondation de l'hôpital Saint-Thomas à Saint-Malo en 1252 et 1253.

Rolland de Dinan, dernier prieur régulier, était à la tête du Chapitre lorsque celui-ci fut sécularisé en 1319.

DOYENS DU CHAPITRE ¹.

Philippe, originaire de Rennes, premier doyen séculier du Chapitre, entra en fonctions vers 1322; il fonda en 1329 la chapellenie de Notre-Dame dans la cathédrale de Saint-Malo. On ignore l'époque de sa mort, mais il vivait encore en 1340.

Olivier des Chastelets (*Olivarius de Castellis*, alias *de Castellaris*) fut nommé exécuteur testamentaire de Jean, sire de Maure, en 1347. En l'absence de Guillaume Poulart, il leva, en 1362, l'interdit que cet évêque avait jeté sur les bourgeois de Saint-Malo.

Olivier du Chastellier (*Olivarius de Castellario*, alias *de Castellione*), regardé par plusieurs comme étant le même personnage que le précédent, fut nommé en 1374 capitaine et gouverneur de Saint-Malo, tout en étant doyen du Chapitre; il avait encore cette charge en 1384, car il assista en cette qualité au traité fait entre le duc Jean IV et la ville de Saint-Malo.

Amaury de la Motte, cité en 1406 dans le testament du connétable de Clisson et dans une bulle de Benoît XIII, fut élu doyen au commencement de cette année-là; il devint d'abord évêque de Vannes en 1409, puis fut transféré à Saint-Malo en 1432. Le P. Le Large croit que ce doyen s'appelait Olivier de la Motte et que, parent de l'évêque de Saint-Malo, il ne fut pas cependant évêque lui-même.

Guillaume de Malestroit, doyen en 1433, fut nommé successivement évêque de Saint-Brieuc et du Mans, mais il ne prit point possession et il demeura à Saint-Malo jusqu'en 1442, qu'il devint abbé de Vezelay et évêque de Nantes. Il mourut archevêque de Thessalonique et abbé de la Couture en 1465, et fut inhumé dans l'église Saint-Nicolas du Mans, sous un tombeau élevé dans le chœur.

1. Nous possédons deux *Catalogues ms.* des doyens de Saint-Malo, et nous en tirons à peu près presque tout ce qui suit; l'un, œuvre du P. Le Large, est déposé à la Bibliothèque Sainte-Genève, à Paris; l'autre, œuvre de l'abbé Menet, se trouve à l'Hotel-de-Ville de Saint-Malo.

Pierre Pichon, chantre de Saint-Malo, succéda au précédent en 1443. Le Gallois de Rougé, capitaine de Saint-Malo, prêta serment entre ses mains en 1452.

Jean Hollier, nommé en 1458, figure dans un concordat passé entre l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo en 1460. Étant en même temps chanoine de Rennes, il fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, dans la chapelle des Brillet, sous une pierre tombale portant cette inscription en lettres gothiques :

Cy gist le corps de vénérable maistre Jehan Hollier en son temps doyen de Saint-Mallo et chanoine de Rennes, qui décéda le 18 de may 1486 ¹.

Antoine de Grassis, évêque de Tivoli (*alias* de Thuile), l'un des référendaires du Pape et précédemment abbé de Saint-Mathieu, prit possession du doyenné de Saint-Malo avec l'agrément du Pape et du duc de Bretagne, après la mort de Jean Hollier. Le Chapitre, voyant cette nomination faite en dehors de ses statuts, ne voulut point la ratifier et en appela à Rome; mais le Souverain-Pontife se contenta de nommer un nouveau doyen de Saint-Malo; ce fut le fameux *cardinal de la Ballue*, qui prit à son tour possession par procureur. Antoine de Grassis ne renonça pas pour cela à son titre; enfin, après bien des procédures, les deux compétiteurs durent céder l'un et l'autre leurs droits au suivant.

Gilles de Québriae, nommé par le Pape doyen en 1490, devint en 1497 abbé de Saint-Jacques de Montfort et mourut le 16 décembre 1508; il fut inhumé dans le chœur de son église abbatiale.

Antoine Le Riche fut nommé doyen en 1508 par le cardinal Briçonnet, évêque de Saint-Malo, ce qui était une nouvelle infraction à la bulle de sécularisation.

François de Champytrault, élu doyen en 1518, devint vicaire général de Saint-Malo et abbé commendataire d'Épernay; il reconstruisit la maison de son doyenné et mourut dans son abbaye en 1538; son corps fut inhumé dans le sanctuaire de l'église abbatiale d'Épernay, sous une tombe de marbre portant cette inscription :

Cy gist noble homme maistre Françoys de Champytrault, prestre licencié es loix, natif de Germonville en Beauce, setigneur dudtt lieu, en son vivant abbé commendataire de céans, doyen et vicaire général de Saint-Malo et chanoine de l'église de Rheims, qui trespassa en 1538, le 28^e jour d'aoust.

¹. Invent. de la Cathéd. de Rennes en 1755.

Charles de Champgirault, neveu et coadjuteur du précédent doyen, lui succéda en 1538, fut en même temps recteur de Paramé et résigna le 7 mai 1567.

Servan May, sieur de la Rairie, d'une ancienne famille de Saint-Malo, fut élu doyen le 16 mai 1567. Il devint également recteur de Paramé et fut créé vicaire général de Saint-Malo successivement par trois évêques. Mort en 1592, il fut inhumé dans la cathédrale, et en 1606 on lui éleva un monument où son éloge se trouvait gravé sur une table de marbre noir attachée, du côté de la nef, au pilier de l'autel Saint-Clément; voici ce qu'on y lisait :

D. O. M.

Ne prohibeas mortuo gloriam.

Servatio May, sacerdoti integerrimo; clarissimi hujus collegii decano vigilantissimo; pastori fidelissimo; pacis et concordie inter cives auctori et conservatori felicissimo; in rebus gerendis versatissimo; egenum, viduarum et pupillorum defensori studiosissimo; ter trium sibi succedentium pontificum vicario; de republica et Ecclesia Dei bene merito; qui, suis questis, ex testamento, Ecclesie pauperibusque legatis, 15^o kalend. decembris, hora octava a meridie, anno post Christum natum MDLXXXII, magno cum civium luctu, diem ultimum clausit;

Guillelmus Le Gouverneur, ex fratre uterino nepos, avitarum virtutum æmulus, et decanatus successor, tum illi, tum Joanni Le Gouverneur, domino temporali de Saint-Etienne, patri clarissimo, viro civique optimo, una hic jacenti, commune hoc monumentum, pius, piensissimis parentibus de suo posuit, illorumque memorie dicavit, et de collegarum licentia,

Anno MDCVI, crexit.

Pace fruantur æterna!

Guillaume Le Gouverneur. Après la mort de Servan May, le Chapitre élut doyen, le 18 novembre 1592, Jacques Le Charpentier; mais Guillaume Le Gouverneur, fils de Jean Le Gouverneur, sieur de Saint-Etienne, et neveu du précédent doyen, pourvu d'une résignation de son oncle faite en sa faveur et muni de provisions en Cour de Rome, l'emporta sur l'élu du Chapitre et sur un certain Antoine, évêque de Tiburte, qui se mettait aussi sur les rangs pour devenir doyen. Guillaume Le Gouverneur prit possession du doyenné, d'abord par procureur le 18 décembre 1592, puis en personne le 4 mai 1593; il devint recteur de Paramé en 1598, puis évêque de Saint-Malo en 1610.

Guillaume Blanchart, sieur de Saint-Étienne, fils de Bertrand Blanchart, sieur de Launay-Trochard, et de Servanne Le Gouverneur, n'étant âgé que de vingt-quatre ans, prit possession du doyenné le 18 mars 1644, sur la résignation du précédent doyen, dont il était neveu; † en août 1660.

Guillaume Jocet, sieur de Saint-Étienne, cousin germain du précédent, et depuis plusieurs années archidiacre de Porhoët, fut pourvu du doyenné au mois d'août 1660; il ne conserva ce bénéfice que six ans, étant mort en 1666.

Jean Jocet I^r, sieur de la Barbottais, parent du précédent, également archidiacre de Porhoët, obtint le doyenné le 40 juin 1666 et mourut en 1696.

Jean Jocet II, sieur de la Barbottais, docteur en Sorbonne, neveu du précédent, fut d'abord nommé son coadjuteur en 1688, mais diverses oppositions formées par l'évêque et par le Chapitre l'empêchèrent de prendre possession du doyenné du vivant de son oncle; il ne put le faire que le 18 février 1696; il résigna le doyenné en 1737.

Joseph-Alexandre Goret, sieur de Villepépin, docteur en Sorbonne, devint doyen le 12 décembre 1737 et prit possession le 40 février 1738. Il fut vicaire général de Saint-Malo sous le gouvernement de quatre évêques et mourut, après avoir résigné, le 44 novembre 1788, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Camille-Pierre Goret, sieur de Villepépin, docteur en théologie, neveu du précédent, fut pourvu sur sa résignation du doyenné, dont il prit possession le 15 décembre 1788. Chassé par la Révolution, il vivait encore en 1814, curé d'une paroisse voisine de Paris.

LES ARCHIDIACONATS. — Nous savons peu de choses des archidiacres de l'Église d'Aleth; l'on dit bien que saint Colassin, saint Maëlmon, Bily et Ratuili furent archidiacres avant d'être élus évêques d'Aleth, mais nous ne connaissons rien de plus sur leur compte. Toutefois, dès le XI^e siècle, nous voyons apparaître deux archidiacres à Aleth, l'archidiacre de Dinan et l'archidiacre de Porhoët.

Ces archidiacres avaient originairement le droit et l'usage de percevoir sur les recteurs et prieurs de leur ressort, qu'ils visitaient chaque année, certaines redevances appelées « droits de tournée, de cène et de gît; » elles dégénérent, par la suite des temps, en quelques menues sommes d'argent, variant depuis 3 liv. 12 s. jusqu'à 36 s. seulement, que les

recteurs et prieurs payaient ordinairement pendant la tenue du synode diocésain. Mais à partir de 1727 les archidiaques ne furent plus tenus à visiter leurs archidiaconés que tous les deux ans; à leur retour, ils devaient remettre au secrétariat de l'évêché les procès-verbaux de leurs visites¹.

Lorsque saint Jean-de-la-Grille forma, en 1152, le Chapitre de Saint-Malo, composé de chanoines réguliers, il régla que les deux archidiaques seraient choisis parmi les membres du Chapitre; quand ce vénérable corps fut sécularisé, en 1319, cette règle fut confirmée par l'évêque Alain Gonthier, qui se réserva toutefois, ainsi qu'à ses successeurs, la nomination de ces deux dignitaires.

I. — *L'archidiacre de Dinan.* — Le premier des archidiaques était celui de Dinan, « *archidiaconus de Dinanno*, » appelé aussi archidiacre du Poudouvre, « *archidiaconus Podovrie*², » ou simplement archidiacre d'Aleth et archidiacre de Saint-Malo. Il jouissait d'une juridiction particulière, s'exerçant dans la ville de Dinan, « ayant son official, procureur, greffier et scelleur qui tiennent la court et font justice aux parties, denoncent lettres monitoriales, jugent des abus testamentaires, ont la connaissance des causes de mariage, punissent les ecclésiastiques délinquants ainsi que le cas y eschet, tout ainsi que pourraient faire les officiers de la juridiction du seigneur évesque, et en sont en juste et immémoriale possession fondée sur les constitutions de l'Église³. »

La puissance des archidiaques porta toujours ombrage aux évêques; aussi, à la requête des prélats, le Parlement de

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — « Nous enjoignons à nos archidiaques, dit M^r Le Gouverneur, de Nous rapporter et déclarer par procès-verbal signé d'eux et de leur greffier, tout ce qu'en visitant ils auront trouvé digne d'animadversion, et même exhiber les dépositions des témoins sur les peines de droit et autres au cas appartenantes. » (*Statuts synodaux de 1618*, p. 404.)

2. *Anciens Evêchés de Bret.*, III, 72, 449. — Le Poudouvre était le pays situé à l'Ouest de Saint-Malo, entre la Rance et la mer; il formait au moyen-âge une vicomté et un doyenné, et selon D. Morice, tirait son nom de sa position topographique, *Pondour, pagus aquarum*.

3. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 1 0, 57.

Bretagne défendit-il, par arrêt du 30 mars 1613, « à tous les archidiacres de juger désormais des choses spirituelles et d'absoudre sans permission de l'évêque, quelque fondés qu'ils crussent être en droit commun à en agir autrement. » Malgré cette décision, Jean Taillefer, archidiacre de Dinan, n'en continua pas moins d'empiéter sur la juridiction épiscopale de M^{sr} de Harlay, ce qui fit sortir contre lui un nouvel arrêt répressif le 18 août 1637¹.

En 1280, Simon de Cliçon, évêque de Saint-Malo, avait uni l'église de Plouër à l'archidiaconat de Dinan, mais il ne sembla pas que cette donation ait eu de longues suites².

A l'époque de la sécularisation (1319), l'archidiaconat de Dinan rapportait à son titulaire 181 liv. de rente. Comme cette somme dépassait de 61 liv. le chiffre du traitement archidiaconal fixé par le Pape, il fut décidé que sur ce revenu de 181 liv. il rentrerait 60 liv. à la mense capitulaire de Saint-Malo, à la mort ou à la démission de l'archidiacre alors en charge.

Plus tard, l'archidiacre de Dinan n'eut plus qu'une modique pension fournie en partie par les dîmes de Caulnes et de Saint-Pern. En 1730, il déclara n'avoir que 355 liv. de rente, avec 78 liv. 9 s. de charges, ce qui portait son revenu net à 276 liv. 11 s. — En 1790, il jouissait seulement de 697 liv. 17 s.³

ARCHIDIACRES DE DINAN.

Gingared vivait en 4099.

Simon paraît en 4408 et 4421.

Guerric reçut en 4433, d'Odou, abbé de Marmoutiers, la jouis-

1. L'abbé Monet, *Grandes recherches ms.*

2. Haureau, *Gallia christ.*, XIV, 1006.

3. *Archives départ.*, 4 V, 29. — Les revenus du dernier archidiacre de Dinan, M. Meslé de Grandclos, montaient bien alors à 9,330 liv. 42 s. 9 d., mais c'était parce que ce dignitaire jouissait de plusieurs autres bénéfices étrangers à l'archidiaconat.

sance à sa vie durant du quart des revenus de l'église paroissiale de Saint-Malo de Dinan ¹.

Aubert (1148), *Geoffroy* (1163 et 1178) ².

Etienne vivait en 1187, du temps de Raoul, archidiacre de Porhoët.

P... était en même temps prieur du Chapitre en 1198 et 1203.

Pierre, mentionné en 1204, est probablement le même que le précédent.

François vivait en 1224.

Geffroy se qualifie, en 1234, archidiacre de Poudouvre, et en 1232, 1242 et 1269, archidiacre de Saint-Malo; il devait être archidiacre de Dinan, ainsi que le suivant.

Raoul, archidiacre en 1277 et 1282, nous a laissé son sceau attaché à une charte du couvent de Léhon : ce sceau représente un moine tenant un livre des deux mains et placé sous un dais; la légende porte ces mots : S. RAD. ARCHIDIACONI. MACLOVIENS. ³

Rolland de Saint-Brian fut, selon Du Paz, exécuteur testamentaire du vicomte de la Bellière, en 1320.

Guillaume de Montfort devint évêque de Saint-Malo en 1423; † cardinal.

Pierre de la Chapelle de Molac (1434 et 1441).

Jacques Ruffier (1463).

Josselin Ruffier (1464).

Jacques de Pavie, cardinal de Saint-Chrisogone, reçu le 40 juillet 1470.

Robert Guibé, pourvu en 1480, devint évêque de Tréguier, Rennes et Nantes; † cardinal.

Charles de Hautbois, reçu en 1494, devint conseiller-clerc aux Grands-Jours de Bretagne en 1495, puis évêque de Tournay en 1510, et premier président de la Cour des Aides de Paris en 1513.

Jean, archevêque de Tarso et abbé commendataire de Saint-Jacut (1498).

Prégent Jégou (1506).

Bertrand Le Clerc (1520).

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 361.

2. Ces deux personnages sont appelés dans les chartes simplement archidiacres, sans qu'on sache s'ils l'étaient de Dinan ou de Porhoët.

3. Tous les noms qui précèdent sont tirés de diverses chartes publiées par les Bénédictins dans les *Preuves de l'Hist. de Bret.*, ou par les auteurs des *Antiens Evêchés de Bret.*

Nous extrayons au contraire, en partie, ceux qui suivent d'un *Catalogue des archidiacres de Dinan*, composé par l'abbé Mauet. (*Ms. des Arch. municip. de Saint-Malo.*)

Jean Le Clerc — alias des Clercs (*Johannes de Clericis*), — évêque de Macerata, trésorier de Rennes et auditeur de rote, fut pourvu en 1538.

Olivier de la Paumerais (1540).

Jean d'Argentré, fils de Pierre d'Argentré et de Jeanne Hago-matz de la Guichardière, archidiaque dès 1545 et 1563, prieur de La Dauphinaye et de Saint-Étienne et Saint-Nicolas de Vitré, ne fut reçu chanoine que le 27 juin 1565; † juillet 1583.

Guillaume Guillard prit possession le 25 avril 1584.

Gilles d'Argentré, neveu de Jean et fils de Bertrand d'Argentré, seigneur de Gosne et de la Guichardière, sénéchal de Rennes, et de Jacqueline de Listré, fut reçu archidiaque le 22 septembre 1587, sur la résignation du précédent. L'archidiaconat lui fut contesté par Charles Le Fer, qui prit possession le 18 mai 1588, et par Yves du Vineau, qui se fit installer le 18 août 1592; mais Gilles d'Argentré parvint à supplanter ses rivaux et se fit confirmer dans sa dignité le 10 octobre 1596. Il fut aussi chanoine et official de Rennes.

Pierre Chevalier, pourvu le 29 juillet 1616.

Paul Le Duc, reçu sur la résignation du précédent le 6 décembre 1624, habitait Dinan en 1627.

Jean Taillefer succéda au précédent le 19 juin 1635, et prit possession le 22. Il eut de sérieux démêlés avec M^{re} de Harlay, qui le fit citer devant le Conseil du roi en 1637, pour y rendre compte de l'exercice de sa juridiction. Cet archidiaque était en même temps recteur-prieur de Saint-Suliac; † en 1646.

Louis de Moratuvilliers d'Orgeville, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie, abbé des Chastelliers, dans l'île de Rhé, devint archidiaque en 1646, malgré les prétentions de François Hallier et de Jacques Protet; il ne conserva pas toutefois son archidiaconat longtemps, car il résigna dès l'année suivante; il était aussi vicaire général.

François Hallier, fils de Jean Hallier et de Marie de Thunays, né à Chartres, nommé le 12 août 1647, fut député par la province de Tours à l'assemblée du clergé en 1655. Docteur en Sorbonne, théologal de Chartres, syndic de la Faculté de théologie de Paris, il devint évêque de Cavillon, fut désigné pour recevoir le chapeau de cardinal, et publia plusieurs ouvrages importants de théologie. Il résigna l'archidiaconat en 1656.

Guillaume Aubry fut pourvu le 1^{er} août 1656, mais il se démit de sa place sans en avoir pris possession, et l'évêque la donna à *Claude Denyau*. S'étant ensuite ravisé, il se fit de nouveau pourvoir en Cour de Rome et reçut son second visa le 18 avril 1657. Il résigna pour toujours en 1663.

Jacques Symon, nommé le 3 mai 1663, prit possession le 8, et assista la même année aux États de Nantes; il fut vicaire général de deux évêques de Saint-Malo; + en octobre 1698.

Pierre Éon, sieur de la Mettrie, fut pourvu en 1694 sur la résignation du précédent, mais il ne fut bien affermi qu'après sa mort.

Julien Magon, sieur de Tréguoury, chanoine-théologal, sur la résignation de Pierre Éon, fut nommé le 8 mars 1709; + en mars 1742.

Nicolas-Charles-Joseph Trublet, sieur de la Flourie, fils de Charles-Joseph Trublet et de Françoise Le Breton, né à Saint-Malo le 4 décembre 1697, fut d'abord pourvu de l'archidiaconat de Dinan le 4 juin 1742 et de la trésorerie de l'Église de Nantes; mais il n'obtint son *visa* pour l'archidiaconat qu'en septembre 1744, époque à laquelle il fut reçu chanoine de Saint-Malo; il prit possession le 24 juillet 1745. Il devint membre de l'Académie Française et de celle de Berlin, prieur de Montreuil-sur-Brèche, au diocèse de Beauvais, etc.; + à Saint-Malo le 14 mars 1770, et inhumé le 16 dans la cathédrale par M^{sr} des Laurents lui-même.

Jacques-Julien Mesté, sieur de Grandelos, chanoine en 1760, puis théologal, devint archidiaque le 20 juin 1770; il fut nommé en 1782 abbé de Notre-Dame de la Chaume, et reçut une pension de 2,800 liv. sur l'évêché de Grenoble. Ce digne ecclésiastique, qui clôt la liste des archidiacres de Dinan, abandonnait aux pauvres tous les revenus de ses bénéfices; vicaire général de M^{sr} de Pressigny, il rendit de grands services aux prêtres émigrés en Angleterre pendant la Révolution et revint ensuite à Saint-Malo; + vicaire général et chanoine honoraire de Rennes en 1812.

II. — *L'archidiaque de Porhoët*. — Le troisième dignitaire du Chapitre de Saint-Malo était l'archidiaque de Porhoët, « *archidiaconus de Porehoit* ¹, » appelé aussi parfois archidiaque de Lohéac, « *archidiaconus de Lohtaco*. ² »

L'archidiaconé de Porhoët occupait toute la partie méridionale du diocèse de Saint-Malo, et la juridiction de son titulaire était semblable à celle de l'archidiaque de Dinan. Elle

1. Le Porhoët était l'ancien Poutrecoët (*pagus trans silvam*), ainsi nommé à cause de la forêt de Brocéliande qui occupait le centre de la Bretagne. Ce territoire renfermait, au moyen-âge, trois circonscriptions de même nom : le comté de Porhoët, — l'archidiaconé de Porhoët en l'évêché de Saint-Malo, — et le doyenné de Porhoët dans le diocèse de Vannes.

2. *Dizans-Montausa, Mém. de Bret.*, 22322, p. 609.

s'exerçait à Ploërmel¹ et avait des officiers propres qui outrepassèrent parfois leurs droits; il y eut, en effet, un procès entre l'évêque Jean du Bec et Julien Charretier, archidiacre de Porhoët, au sujet de cette juridiction; le 10 mars 1608, il fut réglé entre eux « que ledit archidiacre demourerait en possession, comme par le passé, de décerner monitoires, suspenses, censures, etc., par lui et ses officiers; mais que néanmoins, afin qu'il restât une marque de supériorité à l'évêque et à ses officiers de Saint-Malo-de-Beignon sur ceux du sieur Charretier, en cas qu'aux causes ecclésiastiques qui seraient pendantes à l'officialité du lieu précité il convint obtenir monitoires, ledit archidiacre ni ses officiers ne le pourraient délivrer². »

L'église d'Augan était unie à l'archidiaconat de Porhoët, dont le titulaire était recteur-né de la paroisse d'Augan, où il habitait parfois.

Lorsque le Chapitre fut sécularisé en 1310, l'archidiaconat de Porhoët rapportait avec l'église d'Augan, son annexe, 200 liv.

Le chiffre du traitement archidiaconal avait été fixé par la bulle pontificale à 120 liv. seulement, mais on laissa 145 liv. à l'archidiacre de Porhoët, à la charge de faire desservir l'église d'Augan à ses frais; le reste du revenu, c'est-à-dire 55 liv., fut réuni à la mense capitulaire.

En 1730, l'archidiacre de Porhoët déclara que les revenus de son bénéfice montaient à 945 liv. 11 s., et ses charges à 675 liv., de sorte qu'il ne lui restait net que 270 liv. 11 s. Quand vint la Révolution, cet archidiacre n'avait qu'un revenu de 562 liv.³

1. Par suite d'un traité passé le 3 janvier 1612 entre l'évêque Guillaume Le Lionneveur et l'archidiacre Pierre Le Gobien, la juridiction de ce dernier s'exerça pendant quelque temps à Saint-Malo-de-Beignon avec l'officialité épiscopale, mais cet état de choses ne dura que peu d'années.

2. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 37.

3. *Pouillé ms. de Saint-Malo.* — *Archiv. départ.*, 4 V, 29.

ARCHIDIACRES DE PORHOËT.

Rivallon, appelé indifféremment archidiacre de Lohéac, de Porhoët et d'Aleth, figure dans plusieurs chartes en 1062, 1099, 1101, 1108, etc., et devint évêque d'Aleth en 1112; † vers 1120. Quelques-uns croient qu'il y eut successivement deux archidiacres de Porhoët portant le nom de Rivallon, et que le second seul parvint à l'épiscopat.

David vivait en 1122 et 1131.

Raoul, recteur de Guer en 1180, jouissait alors du prieuré de Saint-Michel de Guer, que lui affermaient les moines de Saint-Melaine; il devint évêque de Saint-Malo en 1218.

Pierre est mentionné en 1256¹.

Guillaume Guiho, archidiacre de Porhoët en 1412, fonda en 1433 quelques obits dans la cathédrale, après avoir résigné depuis plusieurs années en faveur du suivant.

Alain Larchiver fut pourvu en 1410.

René Bannière le fut en 1454.

Bertrand de Coëtlogon, reçu en 1455, était aussi chanoine de Rennes; il fonda dans cette dernière ville une chapelle en l'honneur de saint Martin, dans la cathédrale, en 1470, et y fut inhumé sous un tombeau-arcade orné de son effigie et de ses armoiries : *de gueules à trois écus d'hermines*.

Guy de Lermet apparaît en 1487.

Jacques de Beaune, fils de Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, et de Jeanne Ruzé, d'abord archidiacre de Porhoët en 1502 et trésorier de l'Église de Vannes, devint deux ans plus tard évêque de Vannes; † en 1511.

N... Eberard. On ne sait pas au juste quel fut le successeur de Jacques de Beaune, mais si l'on en croit une tradition perpétuée dans la famille Eberard et recueillie par l'abbé Manet, ce fut un archidiacre de Saint-Malo, portant ce nom, qui se chargea de faire connaître à Henri VIII, roi d'Angleterre, la sentence d'excommunication lancée contre ce prince par Paul III, en 1533. Cet Eberard remplirait, d'après cela, la lacune qui existe à cette époque dans la liste des archidiacres de Porhoët; or, il se trouve un Guillaume Eberard parmi les chanoines de Saint-Malo en 1536; il se pourrait que ce fût l'archidiacre en question, ayant alors résigné sa dignité.

Claude Briçonnet apparaît en 1538; il résigna en faveur du suivant.

¹. Cette liste des archidiacres de Porhoët est extraite, dans sa seconde partie, des documents fournis par l'abbé Manet.

René Bonnérier, clerc du diocèse d'Angers, prit possession le 3 décembre 1554 ; il permuta avec le suivant et devint recteur de Bréal.

François Chauveau, recteur de Bréal et chanoine, devint archidiaque le 24 décembre 1565 ; il résigna l'année suivante et devint chapelain de la Magdeleine de Broons.

Léonard Durand, reçu le 10 mai 1566, fut obligé de résigner son archidiaconat pour cause d'incompatibilité de bénéfices (il paraît qu'il en avait plusieurs), et il le fit en faveur d'Alain Costard ; il parvint toutefois à aplanir cette difficulté et redevint archidiaque peu après, car il résigna une seconde fois en 1572 en faveur du suivant.

François Durand prit possession le 3 juin 1572 ; il rétrocéda, la même année, l'archidiaconat à l'inconstant Léonard Durand, qui fut une troisième fois reçu archidiaque le 22 décembre 1572.

Jean Trotreau, prêtre du diocèse de Tours, pourvu le 2 mai 1578, sur la résignation de Léonard Durand, prit possession le 26 du même mois.

Etienne Texier fut reçu, sur la résignation du précédent, le 26 février 1590. Mais Jean Peschant et François Gaultier lui disputèrent l'archidiaconat, et il fut obligé de céder devant ce dernier.

François Gaultier, pourvu le 20 août 1591, prit possession le 28 du même mois et réitéra cette formalité en 1593 ; cependant *Jean Peschant* prenait encore le titre d'archidiaque de Parhoët en 1595.

Louis de Caradeuc, nommé en 1599, † peu après.

Julien Charretier, chanoine et vicaire général, fut reçu le 23 juillet 1601, après avoir pris quelques arrangements avec François Suzanno, qui prétendait à l'archidiaconat. Il résigna vers 1611 ; † peu après.

Pierre Le Gobien, sieur de Launay-Quinart, fut installé le 10 décembre 1611, malgré Thomas de la Fosse, nommé archidiaque par le roi. Resté enfin paisible possesseur, Pierre Le Gobien mourut le 2 novembre 1627, après avoir résigné son bénéfice.

Guyllaume Joet, sieur de Saint-Étienne, prêtre licencié ès droits, chanoine, prieur de Saint-Jacques de Josselin, chapelain de la Magdeleine, en Saint-Méloir, prit possession de l'archidiaconat le 7 novembre 1627. Il résigna ce dernier bénéfice en 1660 pour devenir doyen du Chapitre.

Jean Joet, sieur de la Barbottais, nommé le 27 octobre 1601, fut installé le 28 novembre ; il résigna en 1666 pour succéder à son parent dans le doyenné.

Charles Fratet devint archidiaque le 24 août 1667 ; il fut aussi chanoine de Dol et recteur-prieur de Saint-Suliac.

Pierre Pépin, sieur du Pré, sur la résignation du précédent, fut pourvu le 22 novembre 1667.

Jean Gaultier, sieur de Saint-Lunaire, occupa l'archidiaconat le 17 juin 1678, et le résigna en faveur de *Gilles Le Glaunec*, qui fut pourvu le 5 mai 1683; il reprit ensuite cette dignité sur la démission de ce dernier, le 22 juin 1683. Jean Gaultier avait fait décider, par arrêt du Parlement, — malgré la bulle de sécularisation, — qu'il pouvait posséder l'archidiaconat sans être chanoine; il n'accepta un canonicat à Saint-Malo qu'en 1691, devint pénitencier en 1698 et mourut l'année suivante.

Jean-Louis Mellet de Mivoys, nommé chanoine en 1694, devint archidiacon le 21 janvier 1699; † 11 mars 1737.

Henry-Antoine d'Aulnay, du diocèse de Troyes, fait chanoine et archidiacon le 13 juillet 1737, † le 31 août 1769.

Georges Trublet de Villejégu, semi-prébendé, nommé archidiacon le 17 septembre 1769, reçu chanoine le 26 novembre 1771, † en 1774.

Jean-Hyacinthe Collin de la Biachaye, docteur en Sorbonne, abbé de Notre-Dame du Tronchet, chantre, vicaire général et official de Dol, nommé chanoine et archidiacon de Parhoët le 31 octobre 1774, fut reçu en cette qualité le 13 novembre; il résigna l'année suivante.

Marie-Marc-Antoine de Monnoye de Meaux, chanoine en 1754, devint archidiacon le 16 novembre 1775; † 1783.

Etienne-Jérôme Croupier de Keraudran, chanoine, nommé le 2 juin 1783, fut mis le lendemain en possession de l'archidiaconat; † le 16 janvier 1787, âgé de soixante-dix-huit ans.

François-Thomas du Fresne des Saudrats, chanoine et grand-cure de Saint-Malo, reçut dispense de l'incompatibilité existant entre les dignités du Chapitre et le vicariat perpétuel de Saint-Malo; il fut installé archidiacon le 14 juillet 1787; † l'année suivante.

Gilles-Nicolas Durand de la Furonnière, chanoine et dernier archidiacon de Parhoët, prit possession le 20 décembre 1788 et souffrit la persécution et l'exil; † le 19 janvier 1811 chanoine honoraire et vicaire général de Rennes.

LA CHANTREIE. — Le grand-chantre ou précenteur, quatrième et dernier dignitaire de l'Église de Saint-Malo, y remplissait les mêmes fonctions que les chantres de Rennes et de Dol chez eux; mais tandis que ces derniers avaient rang avant les archidiacres, le chantre de Saint-Malo ne marchait qu'à leur suite.

Il est fait mention du chantre dans le Chapitre régulier fondé par saint Jean-de-la-Grille en 1152 et dans la bulle de sécularisation de ce même Chapitre en 1319. A cette dernière époque, le Souverain-Pontife décida que le chantre de Saint-Malo serait nommé par l'évêque du lieu et toujours choisi parmi les chanoines, et qu'il recevrait, comme les archidiares, 120 liv. seulement de pension, outre sa prébende canoniale. En 1700, le chantre de Saint-Malo avait 1,789 liv. 10 s. de rente. Il jouissait, en outre, des « maisons, celliers, cours, appartenances et dépendances de la chantrerie, joignant vers le Nord à l'église cathédrale, et vers le Couchant à la rue qui conduit du marché du Martroy à ladite église... sur lesquelles maisons est deub chacun an à la recepte ordinaire de ladite église six livres monnoie. »

Cet hôtel du grand-chantre était estimé, en 1700, valoir 1,242 liv. 16 s. de rente¹.

GRANDS-CHANTRES DE SAINT-MALO².

Jean Pillard vivait en 1382.

Jean Mesnier figure dans l'accord fait le 3 octobre 1384 entre le duc Jean IV et les bourgeois de Saint-Malo.

Robert de la Cardauière paraît en 1415.

Hugues Lamy vivait en 1447.

Pierre Pichon (1431) devint doyen en 1443.

Olivier Troussier, issu des seigneurs de la Gaptière, en Saint-Brieuc de Mauron, pourvu en 1450, fonda en 1470 la chapellenie de Saint-Julien dans la cathédrale.

Jean Troussier, neveu du précédent, le remplaça en 1475. Il fut aussi grand-aumônier du duc François II et son ambassadeur en Angleterre en 1480.

Jacques du Boisrou succéda au précédent en 1513.

Bertrand Le Clerc (1517).

Guillaume Le Clerc (1520).

Jean Ferron (1531).

1. Déclaration de 1677. — *Archiv. départ.*, t V, 29.

2. Les anciennes chartes ne nous ont conservé aucun nom de chantres de Saint-Malo; la liste de ses dignitaires ne remonte donc qu'à la fin du xiv^e siècle et provient en grande partie des notes de l'abbé Manet.

Jean Gasnier prit possession en 1549, fonda dans la cathédrale un obit en 1550, et y choisit sa sépulture derrière le chœur, devant le vieil autel Saint-Jean.

Jean des Champs, pourvu en 1550, était vicaire général en même temps que chantre et chanoine; † en 1556.

Pierre Feydeau, reçu le 9 octobre 1556, résigna peu après.

Thomas Bohier, pourvu en novembre 1556, résigna deux ans plus tard.

Gabriel Feydeau, recteur de Guer et vicaire général, fut reçu une première fois le 20 juin 1558, résigna à Pierre Feydeau, — qui prit de nouveau possession le 3 septembre 1558 et se démit à son tour, — et fut une seconde fois installé chanoine et chantre le 14 décembre de la même année 1558.

Jean d'Estample, sur la résignation du précédent, fut reçu le 4 octobre 1560, et résigna deux ans plus tard; alors Thomas Bohier relevint chantre le 27 mai 1562, mais il résigna quelques jours après, et Gabriel Feydeau prit encore possession de la chantrerie le 12 août 1562, puis résigna lui-même de nouveau.

Jean Chauveau, déjà chanoine, fut reçu le 14 janvier 1563; mais François Chauveau se fit pourvoir en Cour de Rome, Denis Feydeau se mit aussi sur les rangs, et une véritable anarchie régna parmi tous ces compétiteurs à la chantrerie. Gabriel Feydeau mit fin à ce désordre en prenant pour la quatrième fois possession de ce bénéfice le 19 décembre 1565.

Charles Feydeau, sur la résignation de Gabriel Feydeau, son parent, prit possession le 3 septembre 1582; † vers 1596.

François Hélyas, nommé le 8 juin 1598, reçu le 28, assista aux États de Nantes en 1609 et résigna en 1612.

François Turmeau, installé le 20 septembre 1612, se démit en 1623.

Olivier Fratet de la Motte-Jan fut pourvu au mois de mai 1624; il força à se retirer de nombreux prétendants à la chantrerie, tels que Augustin Dupuy, Robert Boullain, André Crosnier, nommés par le roi; Laurent Picot, Guillaume Jacet, Louis Le Moine, etc.; il resta chantre et chanoine jusqu'au 3 mars 1661, qu'il résigna quatre jours avant de mourir; il était aussi abbé de N.-D. de Boquen.

François-Thomas Porée, sieur de la Gouesnière, pourvu le 6 mars 1661 et installé le lendemain, se démit peu après.

René-Joachim Porée, sieur du Parc, pourvu le 21 avril 1662, prit possession le 29 mai et fonda les Saluts de l'octave de Noël dans la cathédrale.

Joseph-Joachim Porée, sieur du Parc, sur la résignation de son

oncle, fut pourvu le 22 septembre 1744, et prit possession le 24 ;
+ le 12 décembre 1744.

Pierre-Henri Nouail, fils de Jacques Nouail et de N... Lefebvre, chanoine dès 1734, nommé chantre le 14 novembre 1744, fut reçu le 16 décembre ; il devint vicaire général, prieur de Saint-Malo de Dinan et official ; + vers 1782.

Joseph-Guillaume Morin, pourvu le 2 mai 1782, prit possession le lendemain ; + dans le cours de la Révolution, après avoir été incarcéré au Mont Saint-Michel pour la défense de sa foi.

CHAPITRE VI

LA VILLE DE SAINT-MALO & LA SEIGNEURIE COMMUNE

Origines de Saint-Malo. — Privilèges des habitants. — Alniby. — Droits féodaux de la seigneurie commune. — Édît d'Anno de Bretagne (1513). — Regaires formant la seigneurie commune.

L'origine de la ville de Saint-Malo est purement ecclésiastique; saint Aaron construisit le premier un monastère, au vi^e siècle, sur le rocher qui porta longtemps son nom. Ce monastère, augmenté par saint Malo, prit plus tard le nom de ce grand évêque et le donna à l'île tout entière; mais au x^e siècle des moines et de pauvres pêcheurs habitaient seuls encore cette solitude baignée par les flots.

Lorsque les habitants d'Aléth abandonnèrent leur ville jusqu'alors importante, une partie de cette population ravagée par les Normands se réfugia dans l'île de Saint-Malo; quand plus tard l'évêque saint Jean-de-la-Grille transféra le siège épiscopal d'Aléth dans le monastère fondé par saint Aaron et saint Malo, l'accroissement de cette dernière localité devint promptement considérable; on peut dire qu'à cette époque, c'est-à-dire vers 1152, la ville de Saint-Malo fut fondée.

L'évêque et le Chapitre se partageaient naturellement la seigneurie de cette nouvelle cité, née à l'ombre d'un monastère et prospérant sous le gouvernement de la houlette pastorale. Exagérant même un peu leurs droits, les évêques de Saint-Malo, soutenus en cela du reste par leur peuple, imaginèrent de se déclarer complètement indépendants des ducs

de Bretagne; en 1382, l'évêque Josselin de Rohan refusa de faire hommage et serment de vassal au duc Jean IV, et prétendit que la ville de Saint-Malo, bâtie sur un terrain ecclésiastique, ne devait reconnaître d'autre supérieur que le Pape. Le Souverain-Pontife Clément VII, entrant dans cet ordre d'idées, céda à Charles VI, roi de France, en 1394, tous les droits qu'il pouvait avoir sur Saint-Malo; le roi accepta d'abord et prit, en 1397, cette ville sous sa protection, mais, en 1415, il rendit Saint-Malo au duc de Bretagne. Au reste, les Malouins voulaient encore moins de la domination française que du gouvernement breton; ils finirent donc par accepter la suzeraineté de ce dernier, et leur vassalité fut amplement tempérée par de larges franchises qu'ils eurent soin de faire renouveler par chaque nouveau souverain. Lorsque la Bretagne perdit son indépendance, Saint-Malo fit confirmer tous ses privilèges par le roi de France Charles VIII en 1488¹.

Parmi ces privilèges, notons l'exemption pour les habitants de toute imposition : « Les évêques, Chapitre, bourgeois et habitants dudit Saint-Mallo sont tenus perpétuellement francs et exempts de payer toutes impositions, gabelles, fouages, tailles, quartages, treizièmes et tous autres aides quelconques qui ont cours dans notre royaume; » — la sauvegarde et la franchise pour les étrangers : « Tous marchands estrangers, de quelque nation que ce soit..., qui viendront en ladite ville de Saint-Mallo et au port d'icelle, avec leurs familles, biens et marchandises, sont en notre protection et sauvegarde, et sont aussi tenus francs et exempts à toujours de payer impositions, gabelles ny aucun des aides dessus dits ayant cours en notre royaume; » — le privilège d'arrêt, « qui est tel qu'il est loisible à un chacun de faire arrester en ladite ville de Saint-Mallo toutes personnes soit estrangères ou autres, de quelque nation ou pays qu'elles soient, pour dette ou

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 427, 435, 626, 679, 924, 925, etc.

délit, » et de les traduire devant « les juges de la juridiction dudit Saint-Mallo, comme s'ils en estoient justiciables; » — enfin, le droit d'asile, qui rendit Saint-Malo si célèbre au moyen-âge : « Tous hommes et femmes, de quelque nation qu'ils soient, qui se retirent en ladite ville de Saint-Mallo et requèrent et demandent la franchise d'icelle, jouissent de franchise et immunité en manière que, pour quelque homicide par eux commis hors ladite ville et mettes d'icelle, ils ne peuvent estre prins, arrestés ny detenus¹. »

Comme dans le reste de la Bretagne, ce droit d'asile avait pour origine le séjour de saints religieux dans l'île de Saint-Malo; aussi l'appelait-on droit de minihy ou de la maison des moines (*menec'h moines, ty maison*). Dans l'origine, ce lieu d'asile comprenait l'enceinte de l'église et du monastère de l'île d'Aaron, puis il embrassa cette île tout entière. Plus tard, d'après une note que nous avons trouvée aux Blancs-Manteaux, confirmée d'ailleurs par l'abbé Manet, le minihy de Saint-Malo s'étendit bien au-delà de l'enceinte de cette ville; il fut reculé jusqu'aux limites de la seigneurie, c'est-à-dire jusqu'au cap de la Varde, en Paramé, où se trouve un village portant encore le nom de Minihy².

On comprend combien fut favorable au développement de Saint-Malo cette insigne prérogative d'être un abri inviolable pour les fugitifs qui pouvaient y pénétrer³. On y accourait donc de toutes les contrées de l'Europe, et c'est dans cette ville que le jeune comte de Richemont, Henri de Lancastre, depuis roi d'Angleterre, prit refuge, en 1475, pour échapper aux poursuites de son ennemi et compétiteur Richard d'Yorck⁴.

Sur les plaintes formulées par les ducs de Bretagne au

1. Lettres de franchises des rois Charles VI (1393) et Charles VIII (1488). (*Archives départ.*) — *Déclar. du Chap. en 1682.*

2. *Biblioth. Nat., Mém. de Bret.*, 22322, p. 564.

3. « *Asylum quod in ea urbe (Sancti Mactovii) est inviolatissimum.* » (Polydore Virgile, *Hist. Ang.*, lib. XXIV.)

4. D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, I, 751.

sujet des minihys, le pape Martin V ordonna une enquête dans le duché; quelque temps après, son successeur Nicolas V restreignit, par sa bulle du 29 octobre 1453, le droit d'asile à la seule enceinte des églises et autres lieux pieux; enfin, par son ordonnance de 1539, le roi François I^{er} porta aux minihys un dernier coup en les proscrivant de ses États. Cependant, dit l'abbé Manet, on connaissait encore en 1590, à Saint-Malo, un nommé Guillaume de La Lande, homme de petite considération, qui achevait d'y jouir du bienfait de cette immunité.

L'évêque et le Chapitre de Saint-Malo se partageaient le gouvernement de cette ville, et c'était là ce qu'on appelait la seigneurie commune. Pendant tout le moyen-âge ils ne cédèrent aucune de leurs prérogatives; mais en 1496 les habitants cessèrent tout à coup de comparaitre au Chapitre, comme ils avaient coutume de le faire, pour régler avec l'autorité ecclésiastique les affaires de la Communauté de ville. Ces bourgeois s'assemblèrent à l'abbaye Saint-Jean¹, s'attribuèrent le droit de Maison de ville, et dressèrent un Mémoire des griefs qu'ils reprochaient à l'administration du Chapitre.

De leur côté les chanoines, en l'absence du cardinal Briçonnet, évêque de Saint-Malo, se défendirent devant le Parlement et devant le Conseil du roi et présentèrent à leur tour un Mémoire renfermant en trente-neuf articles les diverses attributions, droits et coutumes de la seigneurie de Saint-Malo; voici, d'après l'abbé Manet, le résumé des principaux privilèges de l'évêque et du Chapitre mentionnés par les chanoines et alors en usage à Saint-Malo :

Droit de ville close et murée avec tours et pont-levis; — droit de voirie (villicatio), consistant dans le pouvoir de faire des ordonnances pour l'alignement des édifices, le pavage et

1. On appeloit ainsi la maison où se réunissaient les membres de la confrérie de Saint-Jean.

nettoisement des rues et places publiques, pour le bon état des chemins, etc.; — *droit de guet et de garde*, confirmé en 1374 et 1594, par suite duquel les officiers de la milice bourgeoise s'établirent dans l'usage de porter l'épée *intra muros* (usage qui leur fut vainement contesté en 1767); en conséquence de ce même droit, aucune garnison étrangère ne pouvait être régulièrement admise à Saint-Malo, et les habitants de cette ville ne contribuaient point au logement des troupes ducales et royales et étaient exempts du ban et arrière-ban convoqués par le prince; la raison en était qu'ils concouraient essentiellement au salut commun en veillant à la sûreté de leur place; — *droit d'assise et règlement* : l'assise était à l'origine une séance extraordinaire que tenaient les seigneurs pour s'assurer de la conduite des officiers de leur juridiction, pour recevoir les plaintes portées contre eux et les appels qui avaient été interjetés de leurs sentences; — *droit de bris* sur les côtes dépendant de Saint-Malo, c'est-à-dire droit de s'approprier tous les restes des vaisseaux qui y naufrageaient, lorsque les patrons de ces vaisseaux n'étaient pas munis d'un brevet de sûreté; — *droit d'aide et de taille*, par lequel les roturiers habitant sous la juridiction du Chapitre devaient contribuer, par argent ou par corvées, aux travaux d'utilité publique faits dans la seigneurie; — *droit de fortune*, permettant de s'approprier une part des trésors enfouis dans la terre; — *droit de bâtardise*, c'est-à-dire d'hériter des bâtards qui ne laissaient ni femmes ni enfants; en retour de ce droit, le Chapitre était chargé de pourvoir à la subsistance des enfants exposés dans l'étendue de sa juridiction; — *droit d'aubaine*, ou de recueillir la succession des étrangers qui ne s'étaient pas fait naturaliser à Saint-Malo; — *droit de déshérence*, c'est-à-dire de se mettre en possession des biens d'un défunt dont les héritiers n'apparaissaient point; — *droit d'oblations et de sépulture* dans toutes les églises de Saint-Malo; — *droit de champart ou de dîmes* dans les marais de la mouvance du Chapitre susceptibles d'être desséchés; — *droit de*

pâturage dans les autres marais restés communs; — *droit de truages* ou d'impositions sur tous les navires étrangers qui, sans être forcés par la tempête, venaient mouiller à Saint-Malo; — *droit de transit* ou de *passé-portes* sur toutes les marchandises qui ne faisaient qu'entrer dans la ville pour en ressortir au-delà de deux lieues; — *droit de coutumes* sur les grosses et menues denrées introduites dans l'enceinte des murs pour la consommation des habitants; — *droits d'étalage, d'échoppe et de tonlieu* sur tous les marchands drapiers, merciers, etc., qui avaient boutiques ouvertes à Saint-Malo; — *droit de cohuage* dans les cohues ou halles à blé, à pain, à toile, à viande et à poisson; — *droits de poids publics, d'aulnage, étalonnage, minage et mesurage*; — *droit de pêcheries et de sécheries, de fours et moulins banaux*; ce droit de fournage, borné à l'enceinte de la ville, fut aboli par M^r de Presigny en 1787¹; — *droits de pipage et bouteillage*, c'est-à-dire levé de deniers sur les boissons tant en pipes qu'en bouteilles; au moyen-âge, on récoltait du vin dans le pays de Saint-Malo comme dans le reste de la Haute-Bretagne; les coteaux de la Rance étaient couverts de vignes depuis son embouchure jusqu'à Dinan, et en 1174 la dime des vins de Plouër rapportait au Chapitre 30 liv. de rente, c'est-à-dire au moins 600 fr. de notre monnaie; — *droits de passage, batelage et pontonage*, levés pour l'entretien des ponts établis sur les grèves; — *droit d'épaves*, varechs et autres choses rejetées naturellement par la mer; — *droit de poissons royaux*, c'est-à-dire de s'approprier les dauphins, esturgeons, saumons, truites et autres poissons délicats échoués sur les grèves; — *droit de fûte, colombier, garenne et chasse* dans toute l'étendue

1. Voici en quoi consistait, en 1667, le droit de four banal qui euséita de nombreux procès au siècle suivant : « Droit et devoir de four à ban, auquel four tous les manans et habitans de la ville sont tenus d'aller cuire leurs pastes et, en default, y sont contraints; sinon que chaque particulier peut faire en sa maison un four pour cuire le pain de sa famille. » Il était donc seulement défendu aux particuliers de vendre du pain cuit à leur four et aux boulangers de s'établir sans payer une taxe annuelle à la seigneurie.

de la seigneurie commune; — *droit de lods et ventes* au sixième denier sur toutes les mutations d'héritages (ce droit fut confirmé au Chapitre en 1560); — *droit d'amortissement* sur les biens-fonds qu'on retirait du commerce ordinaire pour en gratifier à perpétuité les lieux pieux et les gens de main-morte; — *droit de rachat et de retrait* lorsque la propriété vendue pouvait convenir à la seigneurie; — *droit de mortuage* sur les biens-meubles des défunts; en 1572, le Chapitre, *sede vacante*, renonça à ce droit moyennant une rente de 300 liv. que la Communauté de ville lui constitua; — *droits de juridiction, haute justice, création d'officiers, supplices, etc.*

A tous ces privilèges, ajoutons, avec D. Morice, que « les chanoines de Saint-Malo donnaient des lettres de naturalisation et de bourgeoisie, accordaient des rémissions en matière criminelle, et donnaient des attestations ou déclarations de noblesse ¹. »

Tels étaient les grands et nombreux droits de la seigneurie commune; on voit facilement quelle importance ils donnaient à l'évêque et au Chapitre de Saint-Malo, véritables souverains dans leur Ile; mais on comprend aussi les réclamations des bourgeois, chez lesquels perçait déjà l'esprit d'indépendance moderne.

A la suite de la discussion élatée entre le Chapitre et les habitants de Saint-Malo, la reine-duchesse Anne de Bretagne rendit un édit en 1513 réglant définitivement leurs rapports entre eux, enlevant certains droits à la seigneurie commune et affermissant l'établissement de la Communauté de ville.

L'évêque et le Chapitre, nous apprend cet édit, conserveront la totale juridiction de Saint-Malo avec ses revenus, ses mouvances et ses officiers, mais ils ne pourront plus exercer le droit de grâce et rémission, réservé désormais au roi; — les étrangers venant à Saint-Malo avec des navires demande-

¹. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 24.

ront au gouverneur de la ville et non plus à l'évêque et au Chapitre le droit d'entrer dans le port; — les assemblées de ville se feront doresnavant à la Maison de ville ou ailleurs, par la convocation du gouverneur, et y seront appelés les gens d'église pour y assister, s'ils le veulent; — les tenues de compte des deniers de la ville se tiendront à l'avenir en ladite Maison de ville, et les gens d'église y pourront venir s'il leur plaît; — le serment de conserver les libertés de l'Église de Saint-Malo continuera d'être fait par le capitaine ou gouverneur de cette ville à l'évêque et à son Chapitre, après le serment prêté d'abord au roi¹; — l'institution des portiers et le choix des chiens dogues destinés à la garde de la ville sera désormais réservé au roi²; — l'inventaire des biens des navires ne sera plus fait par le Chapitre, etc.³

Cet édit réglait aussi les autres droits en litige, tels que droits de sceau, de coutumes, de four banal, etc.; mais ce qui précède suffit pour nous faire maintenant bien comprendre la *Déclaration* que firent au roi l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo, en 1670 et 1682, pour leur seigneurie commune.

Les limites de ce regaire, dont saint Jean-de-la-Grille avait donné les deux tiers et l'évêque Raoul les trois quarts au Chapitre, s'étendaient non-seulement à toute l'enceinte de la ville, sauf le manoir épiscopal, mais encore aux îles et rochers adjacents, depuis les pierres de la Porte et Césambre inclusivement jusqu'à la pointe de la Varde; elles renfermaient, en outre, le Sillon, les Talards et toutes les grèves

1. On trouve la formule de ce serment, prêté en 1433 par Bertrand de Tréal, dans D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, II, 4237.

2. La tradition a conservé souvenir des chiens de garde de Saint-Malo mentionnés, comme l'on voit, dès 1343, et qui donneront lieu, au siècle dernier, à la chanson populaire :

*Bon voyage, monsieur du Mollet,
À Saint-Malo débarquez sans naufrage.*

3. D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, III, 909. — La charte origiⁿelle de cet édit, magnifiquement parcheminé, existe encore aux Archives municipales de Saint-Malo.

et marais, tant couverts que découverts, depuis la Varde jusqu'à la Flourie, en Saint-Servan.

« Confessent lesdits évêque, doyen, chanoines et Chapitre tenir en franc regaire et fief amorty le rang des rochers nommés les Portes par lesquels les vaisseaux, venant de la mer, entrent pour venir dans la rivière de Rance et au port dudit Saint-Malo, avec l'isle de Cezambre, et rochers adjacents des Boyers, autrement dits le Grand et le Petit Bé et l'isle Rebour¹, et depuis iceux environ le lieu nommé la Hogue du costé vers la mer et en ladite rivière de Rance jusqu'au port et hâvre nommé le Port Saint-Pierre, iceluy compris, jusqu'à l'endroit du lieu appelé la Flourie qui est entre l'ancienne cité de Quidalet² et le port de Jouvent du costé vers Poulet, et de laize en ladite rivière jusqu'aux rochers nommés Bizeul, la Mercière et la Pierre de Rance, iceux compris, et depuis lesdits lieux autour de ladite ville, les desports et estendues jusqu'aux lieux de la Hogue, les Talards et les Maretz adjacents jusqu'aux moulins de Routouan inclusivement³. »

Voici comment est décrite en 1677 la ville de Saint-Malo : L'évêque et le Chapitre reconnaissent tenir en franc regaire « la ville et cité de Saint-Malo; la clôture et ceinture de laquelle, ensemble le chasteau, forteresse et fortifications, garde et guets appartiennent au roy notre souverain seigneur et duc dudit pays et duché de Bretagne, lequel y peut mettre et establir tels capitaines, connestables, compagnies de soldats et morte-paye que bon lui semble pour la défense et garde d'icelle ville et cité; lesquels capitaines et connestables après le serment fait et presté audit seigneur roy et duc, sont tenus de faire, en second lieu, le serment à l'évêque, doyen,

1. Nunc l'île Harbourg.

2. Quidalet (guic, bourg), ancien nom d'Aleth, considérée comme ville, par opposition au Fou-Alet ou Poulet (*pagus Alethi*).

3. Déclaration du Chapitre en 1677. (*Archiv. départ.*) — Il n'existe pas de déclaration particulière pour la seigneurie commune; nous extrayons ce qui la concerne des Déclarations du Chapitre et de celles de l'évêque.

chanoines et Chapitre de ladite Église de Saint-Malo, dans la grande chambre capitulaire ¹, de garder et défendre les droits et privilèges de ladite Église. » Quant au château qu'avaient bâti le duc François II et Anne de Bretagne, sa fille, sur les terrains appartenant à l'Église, le Chapitre déclare qu'il se contente d'avoir la promesse du roi « de récompenser ladite Église en assiette de la vraie valeur d'iceux terrains. »

Le Chapitre entre ensuite dans la nomenclature des maisons sur lesquelles il perçoit des rentes dans la ville de Saint-Malo ; il suffit de noter que ces rentes montaient ordinairement, « tant pour les termes de Saint-Gilles que Noël et Pâques, par deniers à la somme de 143 liv. 14 s. 4 d. monnoye, et, par froment, à 4 boisseaux. »

Dès cette époque, les moulins à vent du Sillon existaient, car il était dû « de rente auxdits évesque, doyen, chanoines et Chapitre, sur les moulins à vent tant en la ville que sur le Sillon, le Talart et le Nest, 4 mines 1 boisseau 2 godets de froment. »

L'évêque et le Chapitre possédaient aussi un devoir appelé « cens ancien qui se paie par chacun an, au terme de Pâques, sur les maisons, place et jardins de la ville, à raison de 8 d. par place. »

De la seigneurie commune dépendaient tous les droits, revenus et émoluments casuels conservés en 1513, tels que « successions de bastards, déshérences, débris de navires, espaves, gallois, poissons royaux, pescheries, lods et ventes, droit de secaux, taux, amendes et aultres adventures. »

N'oublions pas encore « quelques autres droits et devoirs accoustumés, entrepris et levés en ladite ville et cité de Saint-Malo, comme les menues coutumes, le bouteillage, la boucherie, l'aune à toile, la boulangerie, boisseaux à mesurer le bled, poids public, la poissonnerie, les fours à ban, la cohue et les étaux en icelle avec les greniers au-

1. Cette salle capitulaire existe encore au-dessus de la sacristie de Saint-Malo.

dessus¹, la halle aux toiles et les celliers et boutiques au-dessous², les ouvriers des drapriers et merciers, la foire de la Mi-Carême, les marchés ordinaires aux mardi et vendredi de chaque semaine, etc.³ »

Cette foire de la Mi-Carême, appelée anciennement « la foire des sublets, » à cause des sifflets et autres objets de bimbelerie qu'on y vendait, fut fondée vers 1104; elle durait huit jours et se tenait dans la Grand'Rue et aux environs de la Grand'Porte. Le marché du vendredi fut établi en 1192 par la duchesse Constance; celui du mardi a une origine inconnue, mais il en est fait mention dès 1382⁴.

Les divers droits et devoirs dont nous venons de faire en dernier lieu l'énumération s'affirmaient « communes années 3,500 liv., de laquelle somme la quarte partie appartient aux évêques et le surplus auxdits doyen, chanoines et Chapitre, et sur le surplus ledit seigneur évêque prend sa part comme chanoine outre ladite quarte partie⁵. »

Par le concordat passé en 1210 entre l'évêque Raoul et son Chapitre, il avait été convenu que, l'évêque de Saint-Malo se trouvant dans sa ville épiscopale, l'exercice de la juridiction de la seigneurie commune lui serait dévolu à lui et à ses officiers; dans ce cas, le doyen du Chapitre ou son représentant pourrait toutefois assister à la discussion des causes, s'il le voulait. Mais pendant l'absence de l'évêque, c'est-à-dire dès que le prélat aurait franchi le pont situé entre Saint-Malo et Saint-Servan, et appelé Pont-l'Évêque,

1. « La boucherie, composée de trois allées où les bouchers estalent le viande, au bout de laquelle sont un grand cellier et deux étages de greniers à mettre le blé des dîmes de l'Église... ladite boucherie joignant vers le Nord à la rue de la Victoire. » (Déclar. de 1670.)

2. « La halle aux toiles consiste par le bas en un grand cellier et huit boutiques, ledit cellier appelé Enfer, et dans un premier étage et un grenier en ravalement qui servent à loger les toiles. » (Déclar. de 1670.)

3. Déclar. de l'Évêq. en 1682. (Archiv. départ.)

4. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

5. Déclar. de 1682.

il appartiendrait au doyen ou à son représentant de tenir les plaids de la juridiction commune.

Cet état de choses persista jusqu'à la Révolution, comme le prouve ce qui suit :

« Touchant la juridiction de ladite ville et cité de Saint-Malo, plaids généraux, délivrance ordinaire et autres exploits de justice... ledit évêque, lorsqu'il est présent, tient et exerce la totale juridiction temporelle ou la fait exercer en son auditoire situé au pourpris de son manoir épiscopal, par ses officiers sur les bourgeois, manants et habitants et délinquants tant de ladite ville et cité que dudit château, fors en ce qui est des habitants, garnison et morte-paye dudit chasteau de ce qu'ils auraient commis et malversé ou la garde dudit chasteau et ville et autres cas que pourraient commettre les subjects de ladite juridiction contre les droits souverains du seigneur roy et duc... Mais en l'absence dudit évêque, ladite juridiction et justice est gardée, exercée et administrée sur lesdits bourgeois, manants et habitants desdits villa et chasteau par lesdits doyen, chanoines et Chapitre ou par leurs officiers, et lors ledit évêque ne prend que la quarte partie des profits, revenus et émoluments d'icelle juridiction ¹. »

A cause de leur seigneurie commune, l'évêque et le Chapitre avaient les « droits d'auditoire et de prison, de sceau et papier de greffe, de création d'officiers pour l'exercice de la justice et de la police dans toute l'étendue de leur ressort: »

Ces officiers étaient un sénéchal, un alloué et un lieutenant, formant le tribunal de la juridiction seigneuriale; puis, au-dessous, des greffiers, notaires, procureurs, sergents, gélliers, etc. Tous étaient ordinairement nommés à vie (sauf le cas de forfaiture) par l'évêque et le Chapitre réunis en assemblée capitulaire. La juridiction commune connaissait en

¹. Déclar. de 1682.

général de toutes sortes de causes¹, même, dans l'origine, de celles qui emportaient peine capitale; de là les pilori, ceps et collier, l'échelle et les fourches patibulaires à quatre poteaux dépendant de la seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo.

Le pilori (*pilaricium*) était un pilier mobile, ayant en haut l'écusson seigneurial et garni de chaînes et d'un collier de fer; on y attachait le coupable par les pieds et par les mains avec les ceps, on lui enlaçait le cou avec le carcan ou collier, et on le faisait tourner sur lui-même, de façon à le donner en spectacle à la foule. Le pilori se trouvait à Saint-Malo au milieu d'une place appelée Martroy, du vieux latin *martyretum*, qui signifie supplice.

Sur cette même place se trouvait l'échelle, que le peuple malouin appelait la chaire; sur une estrade élevée de quelques degrés en forme d'échelons était placé le criminel, et, derrière le siège qu'il y occupait, « étaient cinq pertuis ronds pour y enserrer le chef, les deux bras et les deux pieds du condamné et exposer son infamie et vergogne aux yeux de tous les regardans. » Comme l'on voit, l'échelle était un vrai pilori fixe.

Dans l'Islet, appelé aujourd'hui l'île du Fort-Royal, se dressaient les poteaux de la justice seigneuriale de Saint-Malo. C'était primitivement deux pièces de bois sèches en terre, chacune d'elles formant par le haut une fourche sur laquelle reposait une poutre transversale; de là le nom de fourches patibulaires donné à ce gibet, à la poutre duquel on pendait les condamnés à mort. Plus tard ces fourches furent remplacées par quatre piliers de pierre nommés « pots ou poteaux; » à ces piliers étaient attachés des licols destinés au même usage que la poutre dont nous venons de parler. En face de

1. « Lesdits évêque, chanoines et Chapitre ont connaissance de tous cas de crimes, lors des crimes de lèse-majesté et cas privilégiés, et l'appel des sentences de leurs sénéchaux et autres juges ressort directement en Parlement de ce pays et duché de Bretagne. » (*Déclar. du Chap. en 1677.*)

la justice s'élevait dans l'Islet une croix devant laquelle les patients faisaient leurs dernières prières.

Outre tous ces droits, rentes et privilèges de la seigneurie commune dans l'enceinte même de Saint-Malo, l'évêque et le Chapitre possédaient également en commun, dans la campagne, un certain nombre de dîmes, dont voici l'énumération :

« Dans l'archidiaconé de Dinan : les dîmes de Saint-Jouan-des-Guérets, — de la Croix-de-Pierre, du Val-ès-Cerfs et de la Cité, en Saint-Servan, — de Paramé, du Val de Paramé et de Rotesneuf, en Paramé, — de Saint-Père-Marc-en-Poulet, — de Saint-Suliac, — de Limonnay, en Saint-Méloir, la Gouesnière et Saint-Benoit-des-Ondes, — de la Ruadaye, en Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Père et Saint-Méloir, — de la Bellière, d'Entre-deux-Douets, des Fretais, de Créhen, de Capiltais, etc., en Pleurtuit¹, — du Pontbriand, en Saint-Lunairo, — de Saint-Ydeuc, — de Bonaban, — de la Québrichais, en Saint-Coulomb.

« Dans l'archidiaconé de Porhoët : les dîmes de Beignon, comprenant quatre traits, — celles de Lohéac, — les huit traits de Guipry, — les quatre traits de Saint-Malo-de-Phily². »

On voit par les détails précédents quelle physionomie toute particulière offrait Saint-Malo avant la Révolution. Sa seigneurie, partagée entre l'évêque et le Chapitre, lui donnait un cachet religieux qu'on retrouvait rarement ailleurs dans les mêmes conditions. Cette ville prouvait une fois de plus la vérité de l'adage du moyen-âge, « il fait bon vivre sous la crosse, » car son régime politique ecclésiastique ne l'empêcha pas de prendre de grands développements et de devenir célèbre par ses expéditions maritimes, par les richesses de

1. En 1287, Raoul de Dinan, vicomte de la Bellière, donna au Chapitre les dîmes qu'il possédait en Pleurtuit « pour cent sols de monnoye courante. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4081.)

2. Déclarations précitées.

ses habitants et par la pittoresque et formidable enceinte de ses murailles. Le gouvernement paternel des évêques et du Chapitre de Saint-Malo produisit d'assez beaux fruits pour faire taire les frivoles ou coupables détracteurs de nos vieilles institutions religieuses.

CHAPITRE VII

LES CATHÉDRALES D'ALETH ET DE SAINT-MALO

Cathédrale Saint-Pierre de la Cité à Aleth. — Érection de l'église Saint-Malo-de-l'Isle en Cathédrale vers 4452. — Reconstruction et description de la Cathédrale de Saint-Malo. — Obiterie et Chapellenies. — Fabrique. — Inventaire du Trésor. — Psallete. — Personnel de la Cathédrale. — Usages particuliers. — Fêtes gardées en 1618. — Synode diocésain.

Lorsque saint Malo vint en Bretagne, il trouva, vers l'an 580, dans la ville gallo-romaine d'Aleth une chapelle où il célébra la messe le jour de Pâques. Il est permis de croire que ce modeste oratoire fut le premier siège épiscopal du fondateur de l'évêché, et qu'il fut remplacé par l'antique église de Saint-Pierre de la Cité, considérée toujours comme ayant été la cathédrale d'Aleth.

Il est fait mention de cette église en 1095; à cette époque, Robert, seigneur de Plouër, et son fils Rogant, donnèrent à Saint-Pierre de la Cité d'Aleth, « *Beato Petro civitatis Alethæ*, » la terre de Brécel, avoisinant la porte d'Aleth, et le cimetière de Saint-Servan. Mais Guégon, qui se prétendait vicaire ou voyer de l'Église d'Aleth¹, refusa son consentement à cette donation. Bien plus, passant aux derniers excès de la violence, pendant le Carême de l'année 1098, il brisa les portes de la cathédrale d'Aleth et s'empara des objets précieux et des aumônes qui s'y trouvaient².

1. On appelait vicaires ou voyers en Bretagne, vidames ou avoués ailleurs, des seigneurs qui revendiquaient les prérogatives — purement temporelles d'ailleurs — d'une sorte de tutelle exercée près de quelques sièges épiscopaux.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. 1, 494, 497.

Cependant, avons-nous dit, Aleth, ravagée plusieurs fois par les Normands, tombait en ruines, et sa population diminuait de jour en jour, se portant en grande partie vers l'île de Saint-Malo; vers 1152, l'évêque saint Jean-de-la-Grille crut devoir quitter lui-même la vieille cathédrale Saint-Pierre et transférer son siège épiscopal dans la ville qui naissait sous le patronage de saint Malo. Il ne voulut pas toutefois laisser tomber en ruine le vénérable sanctuaire qui avait abrité pendant près de six siècles les pontifes d'Aleth, il l'unit à sa nouvelle cathédrale et chargea son Chapitre de l'entretenir convenablement. Il paraît même que les chanoines qui desservaient la cathédrale d'Aleth ne suivirent pas l'évêque à Saint-Malo, car à la fin du XII^e siècle (1185-1218) l'on voit figurer en même temps P..., prieur de Saint-Malo, et Jean, prieur de la Cité. Dans la charte qui relate leurs noms, il est aussi fait mention des chanoines de la Cité, « *canonicos Civitatis*, » auxquels un nommé Galèse voulait enlever la terre du Pré-Brécel, et il est dit que cet homme finit par renoncer à ses prétentions en faveur de l'église de la Cité, « *ad opus ecclesie Civitatis* ¹. »

Ce Chapitre d'Aleth s'éteignit de lui-même²; mais en souvenir du rang qu'occupait dans l'origine l'église Saint-Pierre de la Cité, le Chapitre de Saint-Malo prit coutume d'y venir en procession le mercredi des Rogations, et la paroisse de Saint-Servan s'y rendait aussi à la Saint-Pierre et à la Fête-Dieu.

Saint-Servan possède encore maintenant dans sa chapelle Saint-Pierre le dernier débris de la cathédrale d'Aleth. Cette chapelle se compose d'une abside, seule partie de l'édifice primitif restée à peu près intacte; mais on retrouve facilement,

1. Bibliothèque d'Avranches, n° 2333.

2. Ces chanoines avaient dû rester à Aleth lorsque saint Jean-de-la-Grille fonda le Chapitre régulier de Saint-Malo; il est probable qu'ils ne voulurent pas embrasser la vie du cloître et qu'on leur permit de desservir jusqu'à leur mort l'ancienne cathédrale d'Aleth.

dans le jardin qui l'avoisine, les autres murs à demi écroulés de l'église Saint-Pierre de la Cité. Ces ruines montrent que la cathédrale d'Aleth, construite dans le style roman primitif, se composait d'une nef accompagnée de deux collatéraux, et terminée aux extrémités par deux absides : l'un de ces hémicycles constitue la chapelle actuelle de Saint-Pierre ; l'autre est encore bien visible à l'entrée des terrains vagues de la Cité et renferme un vieux puits : c'était vraisemblablement le baptistère. Ce plan d'église à deux absides est unique dans notre pays, croyons-nous, de sorte que cet antique sanctuaire n'est pas moins remarquable sous le rapport architectural que sous celui des lointains souvenirs. Les fouilles que l'on vient de faire dans ces ruines, en 1877, ont prouvé que l'édifice avait été incendié.

Ce fut donc vers 1152 que saint Jean-de-la-Grille transféra dans l'île de Saint-Malo son siège épiscopal. Depuis longtemps déjà l'église du monastère fondé par saint Aaron et saint Malo sur le rocher qui porte le nom de ce grand évêque, était considérée comme une annexe de la cathédrale d'Aleth. Incendiée et détruite elle-même en 811 par les troupes de Charlemagne, elle avait été reconstruite par l'évêque Hélocar et dédiée par lui au diacre martyr saint Vincent, vers l'an 814. L'évêque Benoit l'avait donnée aux religieux de Marmoutiers en 1108, et nous avons vu que le bienheureux Jean n'était parvenu qu'avec grandes difficultés à la faire rentrer dans le domaine épiscopal.

Il y réussit toutefois, et il semble qu'à l'occasion de cette translation du siège épiscopal d'Aleth et de l'établissement du Chapitre régulier de Saint-Malo, saint Jean-de-la-Grille reconstruisit en tout ou en grande partie l'église dont il faisait sa nouvelle cathédrale. La nef et le carré central de cet édifice existant encore, rappellent bien le XII^e siècle, en effet : « Ils offrent dans leurs détails les caractères du style roman de transition ; les trois travées dont se compose la nef, reliées par des arcades en tiers-point, ont des voûtes à cintre

brisé sur pendentifs; chaque travée a sa voûte isolée dont la coupole dépasse le niveau de l'arc doubleau qui la sépare de sa voisine. L'arc triomphal, les arcades ouvrant sur le sanctuaire et sur les transepts affectent la forme ogivale; des colonnes engagées à chapiteaux chargés d'ornements très-variés flanquent les massifs de l'intertransept et les piliers carrés qui supportent les arcades¹. » Toute cette architecture correspond bien à celle du cloître des chanoines réguliers, évidemment construit vers 1152, et dont il reste encore quelques faibles débris.

D'après les traditions de l'Église de Saint-Malo, saint Jean-de-la-Grille construisit entièrement à neuf le chœur de sa cathédrale, mais il est impossible d'admettre que cette partie actuelle de l'église soit d'une époque aussi reculée. La destruction et la réédification du chœur bâti par le bienheureux Jean, qui y fut inhumé, nous paraissent certaines, et nous nous rangeons volontiers du côté de M. de la Bigne Villeneuve, qui parle de ce monument comme il suit :

« Le chœur actuel de la cathédrale de Saint-Malo n'est plus celui qu'éleva Jean-de-la-Grille. Dans l'élégance de sa structure, dans les détails de ses quatre travées percées de larges fenêtres, ornées d'un triforium dont les arcatures se subdivisent en petites arcades trilobées soutenant des rosaces en quatrefeuilles, et d'un cléstory à grandes baies partagées en compartiments par des meneaux et des colonnettes, ce chœur présente tous les caractères du xiv^e siècle. Il est probable que son érection fut commencée sous Raoul Rouxelet, de la maison de Limocélan, qui gouverna l'Église de Saint-Malo depuis 1310 jusqu'en 1317, et terminée sous ses successeurs, Alain Gonthier et Yves du Boisboissel. Les deux premiers avaient fondé deux chapelles dans leur église². »

Ce chœur se termine par un chevet droit percé de trois

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Bretagne contemporaine*, V, 40.

2. *Ibidem*.

fenêtres, dont une plus large occupe le contre et les deux autres éclairent l'extrémité des collatéraux. Il n'existe point de chapelle absidale, et primitivement il n'y avait pas non plus de chapelles le long des collatéraux du chœur. La tour, rectangulaire, supportée par les massifs du carré central, est romane à sa base; dans l'origine, elle ne dépassait pas la hauteur du faite de l'église. L'évêque Robert de la Motte y ajouta en 1422 quelques assises dans le style ogival fleuri; cette œuvre, restée inachevée jusqu'à nos jours, vient d'être terminée en 1861 par l'édification d'une élégante flèche en pierre blanche, flanquée de quatre clochetons, ajourée et décorée sur ses arêtes d'expansions végétales dans le style flamboyant.

Ce plan primitif et régulier de la cathédrale de Saint-Malo, vaste rectangle divisé tout simplement en trois nefs d'égale longueur, fut transformé dans la suite par l'adjonction de plusieurs chapelles.

Autour du chœur, du côté de l'épître, les chanoines de La Choue fondèrent dans la chapelle Sainte-Genève deux chapellenies, sur la fin du xv^e siècle; à cette époque, l'aire des collatéraux se trouvait beaucoup au-dessous de celle du sanctuaire, à cause d'une dépression très-abrupte du rocher sur lequel le chœur est construit. « Ce ne fut, dit l'abbé Manet, qu'en 1676 qu'on commença à combler cette espèce de précipice où l'on descendait par dix-sept marches, et au fond duquel le chœur avait un tiers de plus d'élévation qu'il n'a maintenant. » Dans ce collatéral méridional se trouvaient jadis les autels de Sainte-Genève et du Saint-Esprit; à côté s'ouvraient la salle capitulaire, la sacristie et la cour du Chapitre; enfin, dans ce même déambulatoire apparaît encore la tombe en marbre blanc de M^{er} des Laurents.

Dans le chœur même étaient deux doubles rangs de stalles formant soixante-huit sièges, et dans le sanctuaire le maître-autel, dû en 1606 à la libéralité de M. Frotet de la Landelle, consacré en 1612, reconstruit en 1783, et remplacé de nos

jours par un autel en bois sculpté, de style gothique, dont le tabernacle est très-élégant. Des deux côtés de l'autel s'élevaient, dans l'origine, les tombeaux de saint Jean-de-la-Grille¹ et de M^{sr} Josselin de Rohan; auprès du siège des officiants se trouvait l'entrée d'un caveau réservé aux évêques; cet enfeu n'était peut-être pas très-ancien et pouvait bien dater de 1677, époque à laquelle on refit tout le pavé du sanctuaire pour le mettre au même niveau que celui des déambulatoires; ce travail fit disparaître les anciens tombeaux d'évêques et de chanoines qui se trouvaient dans cette partie de l'église.

Derrière le sanctuaire, au-dessous de la grande fenêtre du chevet droit, était l'autel de Saint-Charles, accompagné de deux grandes niches renfermant des statues ou bas-reliefs qui représentaient, à droite la naissance, et à gauche la sépulture de N.-S. On y a déposé, vers 1816, le corps de saint Césaire, martyr, extrait des catacombes de Rome et donné à la ville de Saint-Malo par son dernier évêque, M^{sr} de Pressigny, alors ambassadeur de France près du Saint-Siège.

La physionomie primitive du collatéral septentrional du chœur fut bien changée par l'adjonction de trois chapelles : « celles de Notre-Dame-de-la-Délivrance, de Notre-Dame de Lorette, dues à la piété de deux chanoines dont les noms sont inconnus, et celle de l'Ascension ou de Saint-Denis, attachée à la théologale et fondée par Olivier Dupré, receveur du Chapitre en 1600². » Au chevet de ce déambulatoire se dressaient l'autel de Saint-Éloi (antérieurement de Saint-Jean) et les petites orgues, données, en 1660, par Guillaume Le Gouverneur, grand-curé de Saint-Malo.

Dans l'intertransept se trouvait une sorte de jubé ou clôture du chœur, et on y voyait adossés l'autel de Sainte-Anne et de Saint-Antoine, et celui de Saint-Joseph, flanquant l'un

1. Nous avons dit précédemment que le sarcophage et les reliques de saint Jean-de-la-Grille ont été placés en 1839 sous le maître-autel.

2. Forés du Parc, *list. ms. de la Seigneurie ecclési. de Saint-Malo*.

et l'autre la principale entrée du sanctuaire. Le transept septentrional, ainsi que son autel, dédié à saint Jean, furent commencés des deniers des habitants sur la fin du xvi^e siècle et finis par eux au commencement du xvii^e.

Vis-à-vis s'élevait le transept méridional avec son autel du Rosaire; « ils furent l'un et l'autre construits, dit le chanoine Porée du Parc, par Jean Potier, chanoine théologal, avec les deniers des habitants; il les commença en 1700 avec cent écus, et l'argent ne manqua point pour finir. »

La grande nef, dans laquelle nous entrons maintenant, se distinguait jadis par six autels adossés aux six piliers formant les travées; ces autels étaient dédiés, à partir du haut de la nef, à saint Clément, — saint Malo, — saint François, — saint Christophe¹, — Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle — et saint Étienne². Au bas de cette nef se trouvaient les grandes orgues, demandées et payées par les habitants au milieu du xv^e siècle³; au-dessous s'ouvre le principal portail de la cathédrale.

Ce portail, construit dans le style pseudo-grec du temps, fut l'œuvre de M^{sr} des Laurents, qui proposa à son Chapitre de l'édifier à ses frais. Le 8 mai 1772, M. Nouail, vicaire général, posa, au nom du prélat, la première pierre de cette façade occidentale et y plaça une plaque de cuivre portant ces inscriptions; d'un côté : LUDOVICO XV FELICITER REGNANTE, FRONTEM ET MAJUS OSTIUM HUIUS BASILICÆ, MUNIFICENTIA SUA A FUNDAMENTIS EXCITAVIT ILLUSTRISS. ET REVERENDISS. IN CHRISTO P. D. D. ANTONIUS-JOS. DES LAURENTS EPISCOP. MACLOVIENSIS, ANNO MDCCCLXXII; de l'autre côté, les armoiries du prélat : d'or à deux branches de palme adossées de sinople, avec ces mots : DIE VIII MAII PRIMUM LAPIDEM POSUIT V. NOUAIL V. G. PRÆSEN-

1. Cette chapellenie de Saint-Christophe, fondée par Pierre Guillaume, remontait au 24 mai 1497.

2. Nous extrayons tous ces détails d'un plan de l'ancienne cathédrale de Saint-Malo en 1700 que nous avons trouvé dans les manuscrits de l'abbé Manet.

3. Porée du Parc, *Hist. ms.* précitée.

TOR ET PROCURATOR D. D. EP. MACL. L'écusson de M^{sr} des Laurents fut aussi placé au haut du frontispice, qui fut achevé en 1773 et coûta 18,500 liv. à l'évêque de Saint-Malo ¹.

Le bas-côté ou petite nef du Nord fut construit de 1593 à 1607, dans le style de la renaissance en ordre dorique; cette partie de la cathédrale, en grande partie l'œuvre de l'architecte Poussin, se nommait anciennement l'aile Saint-Cosme. On y voyait en effet, au haut, adossé à un pilier, l'autel Sainte-Barbe, puis dans trois chapelles descendant le long de la nef, les autels du Mont-Carmel ou des Ames du Purgatoire, — de Saint-Cosme et Saint-Damien (voisin d'une porte nommée porte Saint-Cosme) — et du Sacré-Cœur² ou de Saint-Mathieu; la voûte de cette dernière chapelle, renfermant les fonts baptismaux, fut refaite en 1713. Enfin, au bas de ce collatéral du Nord se trouvait une porte qu'on appelait porte de Saint-Malo ou des Évêques, parce qu'elle conduisait directement au manoir épiscopal.

Le bas-côté ou petite nef du Midi, bien moins considérable en lui-même, avait cependant une importance particulière, comme nous allons voir. Construite en partie par le chantre Olivier Troussier, en 1461, cette nef fut presque totalement remaniée plus tard, surtout lorsqu'on y adjoignit la grande chapelle du Saint-Sacrement, en 1718. Jusqu'à cette époque, l'office paroissial s'était fait à l'autel de Saint-Malo, placé au haut de la grande nef; mais au siècle dernier on construisit cette chapelle du Saint-Sacrement pour servir d'église de paroisse, et l'on bâtit à côté une sacristie pour les prêtres chargés de la desservir. Au haut de cette nef méridionale se trouvait aussi l'autel Saint-Julien, et au bas existe encore une vieille porte qui s'appelle toujours porte du Cloître; elle conduit dans une petite cour renfermant les derniers débris du cloître des chanoines réguliers, construit vers 1152. Au

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

2. M^{sr} des Laurents établit en 1767 la fête du Sacré-Cœur de Jésus dans tout son diocèse.

centre de ce cloître était jadis un très-ancien puits, et tout autour s'élevaient des maisons prébendales. Telle était et telle est encore, à peu de chose près, la physionomie de l'église jadis cathédrale, aujourd'hui simplement paroissiale de Saint-Malo. Depuis bien des siècles saint Vincent martyr en est le titulaire, mais saint Malo est le patron du lieu.

Le Chapitre de Saint-Malo se chargeait avec l'évêque de l'entretien du culte dans la cathédrale, et, comme nous l'avons vu précédemment, lorsqu'il déclara, en 1790, posséder un revenu net de 36,898 liv. 12 s. 4 d., il comprenait dans cette somme les rentes de l'obiterie, de la fabrique et de la psallette, affectées tout particulièrement au service de la cathédrale.

D'après un autre compte de la même époque, l'obiterie, c'est-à-dire les émoluments des obits ou services et messes célébrés pour les défunts, montaient, en 1700, à 9,149 liv. 2 s., et les charges à 1,136 liv. 18 s. 8 d.; de sorte qu'il restait une somme nette de 8,057 liv. 3 s. 4 d. à partager entre le haut et le bas-chœur¹.

Parmi les principales fondations faites à la cathédrale de Saint-Malo, nous devons signaler celle du duc Jean II, faite en 1288 pour l'anniversaire du feu duc Jean I^{er}, son père; — l'obit des seigneurs de Châteauneuf, fondé en 1432; — la fondation d'une grand-messe tous les vendredis, faite par la reine-duchesse Anne de Bretagne en 1513; — « la fondation commémorative de la prise du château de Saint-Malo par les habitants en 1590, » ratifiée en 1593; — la fondation faite en 1701 « pour le retour de l'Angleterre à la religion catholique; » — celle des saluts de Noël faite en 1714 par le grand-chantre Porée du Parc, etc., etc.

1. Ces chiffres sont certainement exagérés, car ils sont extraits d'une *Déclaration* faite par l'administration municipale, qui présente le total des revenus du Chapitre comme étant nets de 47,627 liv. 13 s. 3 d., tandis que nous avons vu que le Chapitre n'avait déclaré que 36,898 liv. 12 s. 4 d. Nous n'avons pas trouvé dans les Archives d'autre déclaration détaillée de l'obiterie, de la fabrique et de la psallette, ce qui nous oblige à nous servir de celle-ci.

Nous avons dit qu'en 1319 le Souverain-Pontife, établissant le nouveau Chapitre séculier de Saint-Malo, ordonna qu'aux cinq chapellenies fondées précédemment dans la cathédrale, dix autres chapellenies fussent ajoutées. Durant le moyen-âge, d'autres fondations de ce genre furent également faites, et en 1757 nous trouvons vingt-six chapellenies et prestimonies desservies dans la cathédrale ; voici leurs noms : les chapellenies de Sainte-Catherine, — Sainte-Anne, — Saint-Yves, — Sainte-Geneviève, — les Soupes, — Saint-Christophe, — autre Sainte-Geneviève, — Saint-Brieuc, — Saint-Julien, — La Fosse, — Saint-Pierre ou les Gilbert, — Notre-Dame, — Saint-Antoine, — Saint-Thébault, — Saint-Pierre de Langrolay, — Saint-Louis, — Saint-Thomas, — les Billards, — les Boulains, — les Duprés, — les Poinctels, — les Girards, — la Roche-Angot, — les prestimonies des Pinniers, — du Tertre-Janson, — de la Gervaisais, etc. ¹

Le revenu de la fabrique de la cathédrale, avec celui des confréries qu'on y avait réuni, montait, en 1700, à la somme totale de 6,520 liv. 3 s. 11 d., avec 612 liv. 14 s. de charges ; partant, restait net 5,907 liv. 9 s. 11 d. ² pour l'entretien de l'édifice.

Une partie de ce revenu de la fabrique provenait du droit de chape, établi comme il suit en 1782 : chaque nouveau dignitaire paie 50 écus, chaque nouveau chanoine autant, et chaque semi-prébendé 25 écus pour chapes dues à la fabrique le jour de sa réception au Chapitre ³.

Nous avons retrouvé un *Inventaire* du mobilier de la cathédrale appartenant à la fabrique qui offre un grand intérêt ; quoiqu'il n'ait pas de date, il semble bien avoir été dressé en 1700 ; nous en extrayons ce qui suit au chapitre de l'argenterie : « Une croix en vermeil renfermant un morceau de la Vraie Croix ; — deux grandes flertes ou châsses quarrées,

1. *Pouillés ms. de Saint-Malo. — Reg. capitul.*

2. Nous faisons ici la même observation qu'au sujet de l'obiterie.

3. *Reg. capitul.*

en forme d'églises, revêtues de tous côtés de lames d'argent ciselées en fleurs, colonnes et figures relevées en bosse, et dont une très-ancienne a été autrefois dorée, lesquelles sont remplies, l'une des reliques de saint Malo, l'autre des reliques de divers saints; — deux autres châsses plus petites, de même forme, aussi couvertes de toutes parts de lames d'argent ciselées de la même manière, dont une fort ancienne et autrefois dorée, et aussi remplies de diverses reliques; — deux chefs ou bustes d'argent, fort légers, qui renferment les testes ou crânes de saint Aaron et saint Honorat; — deux bras de bois avec les mains, revêtus d'argent ouvré, renfermant des ossements des bras de saint Malo et saint Aaron; — deux petites figures de saints, fort légers, dont une en forme d'évesque portant en main une coste de saint Malo sous verre, et l'autre en forme et habit de juge, portant en main une relique de saint Yves; — deux croissants montés chacun sur un pied en forme de croix, dont un de vermeil, et renfermant sous verre l'un une coste de saint Guillaume et l'autre une coste de saint Gaud¹; — un autre reliquaire de vermeil, en forme d'église ronde, travaillé et orné de figures, et renfermant une relique considérable; — un autre reliquaire en forme d'évesque, sur un piédestal d'ébène, qui tient en main des reliques sous verre; — vingt autres très-petits tant reliquaires que croix et figures de vierges et de saints, quelques-uns dorés, qui renferment la plupart des reliques sous cristal et que chacun de messieurs les chanoines porte à la main aux processions les jours de grandes festes; — quatre livres d'épîtres et évangiles, dont deux écrits en caractères anciens et gothiques, les deux autres écrits à la main, tous quatre de bois, revêtus de lames d'argent ouvrées et ciselées en fleurs

1. « Tous ces reliquaires, donnés anciennement par différents évêques et particuliers, et armoyés de leurs escassons, se mettent les jours de grandes festes sur l'autel, qui d'ailleurs est fort nud, sans contre-table ni autre ornement que deux grandes statues de bois et une croise aussi de bois doré au milieu, au haut de laquelle est le pavillon ou suspension où se garde le Saint-Sacrement. » (*Inventaire*.)

et figures relevées en bosse, et deux desquels ont été autrefois dorés; lesquels livres ont été donnés par des évêques très-anciennement et sont armoisés de leurs escussions. Ils se mettent sur l'autel avec les reliques les jours de grandes festes et servent à chanter l'épître et l'évangile; — une grande croix d'autel avec son Christ, ciselée et ouvrée; — six chandeliers d'autel et deux autres pour les céroféraires, ciselés et ouvrés; — une niche avec une glace et deux anges soutenant une couronne pour exposer le Saint-Sacrement; — un petit ostensor rond, de vermeil, qui sert de soleil, au milieu duquel on met la Sainte-Hostie; — une custode ou ciboire fermé, très-antique, de vermeil; — un ciboire doré en dedans; — deux croix de moyenne grandeur, fort anciennes, de vermeil, dont l'une renferme des reliques, qui servent sur l'autel et sont portées aux processions par le célébrant aux festes moins solennelles et les dimanches et jours ordinaires; — quatre instruments de paix, ciselés, dont trois sont dorés, qui servent à porter au chœur le baiser de paix; — une grande croix de procession, dorée, avec son Christ, et dont le fust est ciselé mais non doré; — une autre croix unie, moins grande, sans Christ; — un baston cantoral dont la lanterne ou le haut est doré et le fût ciselé mais non doré; — une autre lanterne de baston cantoral dorée; — le haut d'une crosse épiscopale; — quatre encensoirs avec leurs navettes; — trois lampes, dont une grande et deux moyennes, armoisés aux écussons de ceux qui les ont données, lesquelles sont suspendues dans le chœur devant l'autel et brûlent jour et nuit devant le Saint-Sacrement; — un grand bénitier ciselé et ouvré, avec son goupillon; — un autre fort petit bénitier, armoisé, de vermeil; — deux tasses unies qui servent à mettre les cendres; — deux masses revêtues d'argent et ciselées, surmontées de fleurs de lys, pour les deux bédéaux; — deux grands calices, avec leurs burettes, cuvettes et sonnettes, le tout en vermeil et armoiré; — neuf calices, la plupart fort anciens, armoirés et dorés, pour le service de

MIM. les chanoines; — cinq autres calices; — dix couples de burettes, avec les dix cuvettes, dont deux sont dorées et ouvrées¹. »

Telle est l'énumération des objets en argent possédés en 1700 par la fabrique de Saint-Malo. Cet inventaire, qui nous semble si riche, est accompagné cependant d'une note ainsi conçue : « *Nota.* Le Chapitre de Saint-Malo envoya en 1759 66 marcs 6 onces 2 gros et demi d'argent à la Monnaie pour les besoins de l'État. » Qu'on juge par là de ce que devait être au moyen-âge le trésor de cette église !

Dans le reste de l'*Inventaire*, beaucoup moins curieux, nous notorons encore les objets suivants : « Dans le chœur et à l'entrée du sanctuaire, trois très-grands candélabres de cuivre qui y restent toujours et un aigle ou grand lutrin; — trois beaux missels reliés en maroquin, dont les coins sont garnis d'argent, et un livre d'oraisons pour l'officiant relié en velours vert garni d'argent; — six parements ou devant d'autel tissus ou brodés en or, dont plusieurs très-antiques; — cinq ornements complets avec dalmatiques, et seize chapes, tous tissus ou brodés en or et argent; — quatre petites tuniques, dont deux de tissu or et argent et deux de damas rouge et blanc, pour les enfants de chœur qui servent à l'autel à la grand-messe des fêtes solennelles; — huit ou dix pièces de tapisseries vieilles, de haute lice, et deux grands rideaux pour le chœur, l'un de velours d'Utrecht et l'autre d'ancienne mode, etc. »

Si le maître-autel de la cathédrale était richement décoré, les autres autels n'étaient pas non plus sans ornements; ainsi nous retrouvons dans le même *Inventaire* : une croix et une lampe d'argent à l'autel Saint-Malo; — une croix, six chandeliers et trois lampes d'argent², une statue de la Sainte Vierge, aussi en argent, avec quatre chapelets garnis d'or et

1. *Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*

2. Remarquons que tous ces objets étaient en argent massif; nous ne mentionnons point les nombreux objets dits *argentés* dans l'*Inventaire*.

d'argent, une couronne et un cœur d'argent à l'autel du Rosaire¹; — une croix d'argent à l'autel Saint-Jean; — une croix et une lampe d'argent à l'autel de Notre-Dame-de-Délivrance; — une lampe d'argent à l'autel de Notre-Dame de Lorette, etc.

Enfin, l'*Inventaire* se termine en nous apprenant qu'il y avait encore à cette époque un certain nombre d'autres autels ayant « leur argenterie » qui n'appartenait pas à la fabrique, mais à des confréries ou corporations particulières.

Nous nous rappelons, sans doute, qu'en 1310 le pape Jean XXII ordonna que le Chapitre de Saint-Malo aurait quatre enfants de chœur, à 100 sols de gages chacun : telle fut l'origine de la psallete, à laquelle le pape Léon X unit, le 18 août 1515, une prébende entière du Chapitre, afin qu'elle pût se composer de six enfants. Plus tard, vers 1623, deux chanoines, Jean Potier et Jean d'Artois, firent une fondation dont les revenus furent affectés à l'entretien de deux autres enfants de chœur, de sorte que depuis lors jusqu'à la Révolution, la psallete de Saint-Malo se composa de huit enfants sous la conduite d'un maître. En 1720, M^{re} des Maretz retira à la psallete les revenus de la prébende que Léon X lui avait annexée, et il affecta à cette institution les honoraires de trois chapellenies du chœur et de six chapellenies hors du chœur fondées en la cathédrale².

La psallete jouissait aussi d'une maison appartenant au Chapitre et dans laquelle étaient élevés, nourris et instruits les enfants de chœur. En 1700, la municipalité de Saint-Malo prétendait que les revenus de la psallete étaient de 2,204 liv. 10 s., avec 80 liv. 12 s. de charges, ce qui lui donnait la somme nette de 2,175 liv. 7 s.

Le personnel de la cathédrale de Saint-Malo était naturel-

1. Au même autel, « huit pièces de tapisseries représentant les mystères qui concernent la Sainte Vierge. »

2. *Archiv. départ.*

lement assez nombreux; voici comment il était composé lorsqu'éclata la Révolution :

L'évêque et ses grands-vicaires; — le doyen du Chapitre, les deux archidiaques et le grand-chantre; — le théologal et le pénitencier; — dix simples chanoines; — quatre semi-prébendés; — le chanoine grand-curé, ou vicaire perpétuel, et ses trois curés; — le précepteur; — le sous-chantre; — les diacre et sous-diacre d'office; — le confesseur du Chapitre; — le prédicateur de la dominicale; — dix chapelains; — huit bacheliers et choristes; — le maître de psalette et ses huit enfants de chœur; — l'organiste et ses musiciens; — le prêtre sacriste; — le custode et son garçon de sacristie; — le porte-croix; — deux massiers — et un sonneur de cloches. Ce qui constituait une réunion d'environ soixante-dix personnes au moins employées dans les grandes fêtes au service de l'église cathédrale¹.

Nous avons trouvé peu d'usages particuliers à l'Église de Saint-Malo; il est vrai qu'il ne nous est rien parvenu de ses anciens manuscrits, ni obituaires, ni livres d'usages. Nous savons seulement que les chanoines avaient plusieurs processions, fondées aux fêtes de saint Joseph, de l'Annonciation, de saint Jean, du Samedi-Saint, etc. Ils faisaient aussi très-solennellement les processions du Sacre et des Rogations; ils portaient les reliques de saint Malo, pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre, tantôt aux chapelles de Saint-Sauveur, Saint-Thomas, Saint-Aaron et Notre-Dame-de-Grande-Puissance, tantôt aux églises conventuelles des Bénédictins, des Récollets, des Bénédictines et des Ursulines. Enfin ils payaient un déjeuner au bas-chœur à chaque procession des Rogations et lui faisaient une distribution de vin le jour de la fête des Rois².

La cérémonie du *Lavabo* se faisait aussi avec solennité à

1. *Archiv. départ.*

2. *Reg. capitul.* — Les plus anciens *Registres capitulaires* de Saint-Malo ont mal-

la cathédrale le Jeudi-Saint. En 1322, l'évêque Alain Gonthier ordonna qu'elle serait faite désormais par lui-même et par ses successeurs en personne, ou, à leur défaut, par le doyen du Chapitre; treize pauvres devaient être choisis à cet effet, et, après leur avoir lavé les pieds, l'évêque devait leur remettre à chacun une paire de souliers neufs¹.

Le même jour avait lieu à la cathédrale la rentrée solennelle des pénitents mis hors l'église le jour des Cendres; c'est ce que nous apprend le *Pontifical* de M^r Bobier². Enfin, à la fin du xvi^e siècle, l'évêque Jean du Bec fonda une procession solennelle à la chapelle Saint-Thomas le Vendredi-Saint de chaque année; ce jour-là, le Chapitre de Saint-Malo se rendait après ténèbres à ce sanctuaire et y écoutait le sermon de la Passion.

Lorsque les Malouins se furent emparés, en 1590, du château de Saint-Malo, que tenait, pour le roi de Navarre, le comte de Fontaines, le Chapitre arrêta « que le jour Saint-Grégoire, par chacun an, au temps advenir sera faite une procession générale en commémoration de la victoire qu'il a plu à Dieu donner aux bourgeois de cette ville par la prise du château de cette ville par les habitants³. »

Un magnifique Missel romain, ms. sur vélin, à l'usage du diocèse de Saint-Malo, fait partie de la bibliothèque du cardinal Saint-Marc léguée au Grand-Séminaire de Rennes. C'est une œuvre du xv^e siècle; il est orné d'écussons aux armes pleines de Bretagne, de belles lettres *torneures* et d'encadrements en feuillages et fleurs bleus et rouges rehaussés d'or; il nous apprend qu'à cette époque on célébrait solennellement, le 11 juillet de chaque année la translation du corps de saint Malo, le 30 octobre la dédicace de l'église de Saint-

heureusement disparu; nous ne possédons plus aux Archives départementales que quelques volumes de la fin du xviii^e siècle.

1. M. Robidou, *Panorama d'un beau pays*, p. 424.

2. Conservé à la Bibliothèque Nationale.

3. M. Robidou, *Panorama d'un beau pays*, p. 208.

Malo, et le 15 novembre la fête de ce même saint évêque.

Voici, du reste, quelles étaient les cinquante-six fêtes chômées ou d'obligation dans le diocèse de Saint-Malo en 1618 : Circoncision de N.-S., — Épiphanie de N.-S., — saint Fabien et saint Sébastien, — *saint Vincent, martyr*, — Conversion de saint Paul, — *saint Jean-de-la-Grille*, — Purification de N.-D., — saint Mathias, — Annonciation de N.-D., — saint Marc, — saint Philippe et saint Jacques, — saint Yves, — saint Barnabé, — saint Méen, — *saint Aaron*, — Nativité de saint Jean-Baptiste, — saint Pierre et saint Paul, — Visitation de N.-D., — Translation de saint Malo, — sainte Magdeleine, — saint Jacques, — sainte Anne, — Transfiguration de N.-S., — saint Laurent, — Assomption de N.-D., — saint Barthélemy, — *saint Augustin*, — Nativité de N.-D., — Exaltation de la Croix, — saint Mathieu, — saint Michel, — saint Luc, — saint Simon et saint Jude, — Dédicace de Saint-Malo, — Toussaints, — Commémoration des Morts, — saint Martin de Tours, — saint Malo, — Présentation de Notre-Dame, — saint André, — saint Nicolas, — Conception de N.-D., — saint Thomas, — Nativité de N.-S., — saint Étienne, — saint Jean-l'Évangéliste, — saints Innocents, — Pâques et les deux jours suivants, — Ascension de N.-S., — Pentecôte et les deux jours suivants, — solennité du Sacre, — Fête patronale¹.

Nous terminerons ce chapitre par quelques détails sur la tenue du synode diocésain, réuni, de temps immémorial, les premiers jeudis après la Pentecôte et après la Saint-Luc. L'évêque de Saint-Malo tenait son synode dans un lieu qu'il désignait à l'avance, « car en chaque synode doit être faite

1. *Statuts du diocèse de Saint-Malo*, édictés par M^{re} Le Gouverneur. — De toutes ces fêtes, celles dont le nom est ici en lettres italiques n'étaient, en 1618, d'obligation qu'à Saint-Malo même, et seulement de dévotion dans le reste du diocèse. De plus, les jours des Cendres, du Jeudi et du Vendredi-Saint étaient fêtes d'obligation jusqu'à midi, aussi bien que le jour de la visite pastorale faite en chaque paroisse par l'évêque.

indiction du lieu où se célébrera le synode subséquent¹. » C'était presque toujours, au siècle dernier, alternativement au Séminaire de Saint-Servan et au Séminaire de Saint-Méen.

Voici comment M^{er} Le Gouverneur définit le synode dans ses *Statuts* de 1618 : « Les saints canons, conciles et décrets obligent les évêques d'assembler deux fois l'an, chacun en son diocèse, les abbés, prieurs, recteurs et autres bénéficiers : à raison de quoi telle assemblée est par excellence appelée synode, où tous doivent se présenter et ranger en toute modestie, honnêteté et dévotion, pour, après l'invocation du Saint-Esprit, rendre compte de leur charge et de la vie de leurs paroissiens, traiter et conférer avec leur évêque du régime de l'Église, à la gloire de Dieu, pourvoir aux choses qui concernent la discipline ecclésiastique, la censure des mœurs, la correction des vices, l'instruction des âmes, ouïr et décider les plaintes et controverses qui s'y peuvent juger, délibérer aux occurrences des affaires du clergé, donner ordre que le service divin soit bien et dûment célébré et les sacrements décentement administrés, empêcher que les dogmes hérétiques, les blasphèmes, les impudicités, les sortilèges, les divinations, les enchantements, les superstitions et autres ouvrages diaboliques n'infectent le diocèse; bref, faire disquisition et discussion de toutes défauts et dépravations, afin d'y apporter les remèdes opportuns et nécessaires. Desquelles choses les doyens ruraux et les recteurs mesmes, comme enfants d'obéissance, apporteront mémoires au promoteur, outre la dénonciation et récit qu'ils en feront à l'évêque². »

Tous les bénéficiers, abbés, archidiaques, doyens, recteurs et prieurs, devaient assister au synode. En 1350, M^{er} Benoit menaça d'excommunication et frappa d'une amende de 100 sols tous ceux qui, devant assister au synode, y manqueraient par

1. *Statuts du diocèse de Saint-Malo.*

2. *Ibidem*, p. 101.

leur faute sans se faire excuser. Ces peines furent confirmées par les évêques Robert de la Motte en 1402, Jean Lespervier en 1460, et Denis Briçonnet en 1525 et 1531. M^{er} Le Gouverneur, n'attachant pas moins d'importance à ces saintes assemblées, condamna en 1618 celui qui, sans raisonnable excuse, ne paraîtrait pas au synode : il le frappa d'une amende de 6 liv. applicable aux églises et le « déclara, *eo ipso, suspens a divinis*, durant les trois semaines suivant immédiatement le synode auquel il aurait défaiily. »

Les prêtres venant au synode devaient apporter avec eux le livre des *Statuts* du diocèse, d'abord celui composé par ordre de l'évêque Pierre Benoit en 1350, plus tard celui que publia M^{er} Le Gouverneur en 1618; ils devaient, de plus, se trouver au lieu désigné pour le synode « dès le matin, *summo mane*, en habit décent et à jeun, pour plus dévotement ouïr, retenir, practiquer et accomplir ce qui seroit lu, dit, enjoïnet ou défendu. » Enfin, l'évêque leur défendait sous peine d'excommunication, *ipso facto*, de sortir du synode sans sa permission, avant que le *Te Deum* fût chanté et que l'archidiacre eût dit à haute voix : *Recedamus in pace*¹.

1. *Statuts du diocèse de Saint-Malo*, p. 119, 120.

CHAPITRE VIII

LES BÉNÉFICES DU DIOCÈSE DE SAINT-MALO

Division du diocèse en archidiaconés et doyennés. — Archidiaconé de Dinan et doyennés de Poulet, Poudouvre, Plumaudan et Bécherel. — Archidiaconé de Porhoët et doyennés de Beignon, La Nouée, Montfort et Lohéac. — Tableau des principaux bénéfices du diocèse, abbayes, cures et prieurés, avec les noms de leurs présentateurs. — Importance de chaque présentateur. — Revenus des bénéficiers en 1730.

Le diocèse de Saint-Malo renfermait 161 paroisses et 24 trèves, et était divisé en deux archidiaconés et huit doyennés.

L'archidiaconé de Dinan comprenait : les quatre doyennés de Poulet, — Poudouvre, — Plumaudan — et Bécherel. — L'archidiaconé de Porhoët : les quatre doyennés de Beignon, — La Nouée, — Montfort — et Lohéac.

Il est certain que cette division du diocèse est très-ancienne; cependant rien ne prouve, croyons-nous, l'assertion de l'abbé Manet, qui prétend qu'elle fut l'œuvre de l'évêque Main, en 844.

Nous ne parlerons pas ici des archidiaconés, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, mais nous citerons quelques extraits des *Statuts synodaux* du cardinal de Montfort, en 1426, et de M^r Le Gouverneur, en 1618, relatifs aux doyens ruraux du diocèse de Saint-Malo. « Les doyens ruraux, disent-ils, autrement nommés archiprestres, comme étant en plus éminent degré d'honneur, doivent par bonnes œuvres donner exemple de lumière aux autres recteurs et prestres; voire à tout le peuple qui habite par les paroisses de leur doyenné; et remarquer d'une assidue circonspec-

tion la vie et le déportement des uns et des autres, pour Nous en tenir advertis et Nous ayder à extirper vices et planter vertus. » Les doyens doivent envoyer un prêtre le Jeudi-Sain. chercher les saintes huiles à la cathédrale, « sous peine de payer un quart d'escu à chacun des recteurs du doyenné; » mais pour subvenir aux frais du voyage fait pour cela à Saint-Malo, « lesdits doyens peuvent annuellement prendre de chaque recteur ou curé de leur décanat la somme de 6 sols et non plus. » Ils doivent régulièrement assister aux synodes « et y rendre raison des vices et delicts perpétrés en leurs doyennés et de la vie des recteurs et curés qui sont sous leur charge. » Les doyens ont enfin le privilège « de citer, chacun les delinquants et autres citables de son doyenné, par devant l'évesque ou ses officiaux, sans avoir besoin d'autre mandement spécial¹. »

Voici la nomenclature des paroisses de Saint-Malo d'après l'État du diocèse dressé par ordre de M^{sr} de la Bastie, évêque de 1739 à 1767².

1. — ARCHIDIACONÉ DE DINAN

(82 paroisses et 6 frères).

—

1. — DOYENNÉ DE POULET³

(14 paroisses).

Le territoire d'Aléth (*pou-Aléth, pagus Aléthi*, par contraction Poulet) est ainsi désigné dans un acte de la première moitié du xi^e siècle : « *Est autem in regione Brittanie, que*

1. *Statuts synodaux* publiés en 1618, p. 402, 404, 529, etc.

2. Ce *Fouillé ms.*, grand et beau volume d'environ 400 feuilles, renferme la description sommaire de toutes les paroisses du diocèse à cette époque; il est aujourd'hui déposé aux Archives départementales.

3. Nous ne savons pourquoi M. de Courson, dans son *Supplém. au Cartulaire de Redon*, met le Poulet en dehors de l'archidiaconé de Dinan; tous les *Fouillés de Saint-*

vocatur Pohelet, una villa que vocatur Cancavena, etc. » Nous trouvons aussi en 1232 un Guillaume, doyen de Poulet, « *decanus de Poelet*; » et en 1382 Guillaume Le Chat, doyen de Poulet et recteur de Saint-Jouan-des-Guérets, « *Guillelmus Catus decanus de Pagealeto et S. Johannis de Garettis rector* ¹. »

Cancale.

Châteauneuf.

Gouesnière (La).

Paramé.

Saint-Benoît-des-Ondes.

Saint-Jouan-des-Guérets, *chef-lieu du doyenné.*

Saint-Malo.

Saint-Méloir-des-Ondes.

Saint-Père-Marc-en-Poulet.

Saint-Servan.

Saint-Suliac.

II. — DOYENNÉ DE PODOUVRE

(24 paroisses et 3 trèves).

Le nom breton de ce doyenné (*pou-dour, pagus aquarum*) indique sa haute antiquité : au XII^e siècle nous trouvons mentionnés des doyens de Corseul, « *Hamon decanus de Corsot*, » Guillaume et Hingant, portant le même titre, ce dernier en 1184²; au siècle suivant apparaît Robert, doyen de Poudouvre (1281). Nous ne savons au juste s'il y eut un doyenné de Corseul indépendant de celui de Poudouvre, ou si ce dernier doyenné porta quelque temps le nom de Corseul. — En 1324, Thomas Champion, doyen de Poudouvre, fonda, dit l'abbé Manet, la chapellenie de Saint-Louis dans la cathédrale de Saint-Malo.

Bourseul.

Corseul.

— L'Abbaye, sa trève.

Créhen.

Malo placet ee doyenné et la ville de Saint-Malo elle-même dans l'archidiaconé de Dinan. Il se pourrait bien cependant que dans l'origine, — avant, par exemple, la translation du siège épiscopal à Saint-Malo, — le territoire d'Aleth eût été placé, en dehors des autres circonscriptions, sous l'immédiate surveillance des évêques; mais depuis bien des siècles il n'en était plus ainsi

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 380; II, 429.

2. *Cartul. Sancti Albini de Nemore. (Antiens Ecclési. de Bret., III, 44, et IV, 360.)*

Lancieux.	Saint-Briac.
Langrolay.	S'-Énogat, <i>chef-lieu du doyenné.</i>
Plélan-le-Petit.	Saint-Lunairo.
— Saint-Michel, <i>sa trêve.</i>	Saint-Malo de Dinan.
Pleslin.	Saint-Maudé.
Plessix-Balisson (Le).	Taden.
Pleurtuit.	Trégon.
Plorec.	Trélivet.
— Lescouet, <i>sa trêve.</i>	Trémereuc.
Ploubalay.	Trigavou.
Plouer.	Vildé-Guingalan.
Quévert.	

III. — DOYENNÉ DE PLUMAUDAN

(20 paroisses et 1 trêve).

Vers 1200 vivait Josse, doyen de Plumaudan; en 1272 apparaît Jean, « *decanus de Plomaudan.* »

Broons.	Mégrit.
Brusvily.	Plumaudan, <i>ch.-lieu du doyenné.</i>
Calorguac.	Plumaugat.
Caulne.	Saint-Jouan-de-l'Isle.
Chapelle-du-Lou (La).	— La Chapelle-Blanche, <i>sa trêve.</i>
Éréac.	Saint-Juvat.
Évignac.	Saint-Maden.
Guenroc.	Saint-Sauveur de Dinan.
Guitté.	Sévignac.
Landujan.	Trédias.
Langadiaz.	Treffumel.
Lanrelas.	Trémour.
Léhon.	Trévron.
Médréac.	

IV. — DOYENNÉ DE BÉCHEREL

(21 paroisses et 2 trêves).

Robert de La Cadoyère, doyen de Bécherel, vivait en 1406, mais il est aussi fait mention d'un doyen de Combour vers 1230¹.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 889, et II, 773.

Beaussaine (La).	Lourmais.
Bécherel.	Plouasne.
Cardroc.	Québriac.
Chapelle-Chaussée (La).	Quiou (Le).
Combour.	Saint-Domineuc.
Dingé, <i>chef-lieu du doyenné.</i>	Saint-Gondran.
Évran.	Saint-Léger.
Iffs (Les).	Saint-Pern.
— Saint-Briec, <i>sa trève.</i>	Tinténiac.
Langouët.	— Trimer, <i>sa trève.</i>
Lanrigan.	Trévérien.
Longaulnay.	

II. — ARCHIDIACONÉ DE PORHOET

(79 paroisses et 48 trèves).

I. — DOYENNÉ DE BEIGNON

(32 paroisses et 7 trèves).

Augan.	Néant.
Beignon, <i>chef-lieu du doyenné.</i>	Paimpont.
Campénéac.	— Saint-Péran, <i>sa trève.</i>
Caro.	Plélan-le-Grand.
Comblessac.	— Treffendel, <i>sa trève.</i>
— Les Brûlais, <i>sa trève.</i>	Ploërmel.
Guer.	— La Chapelle, <i>sa trève.</i>
— Monteneuf, <i>sa trève.</i>	Réminiac.
Lieuron.	Saint-Abraham.
Loutchel.	— Monterrein, <i>sa trève.</i>
Maure.	Saint-Briec de Mauron.
— Campel, <i>sa trève.</i>	Saint-Malo de Beignon.
Mauron.	Saint-Séglin.
Maxent.	Tréhorantec.
Mernel.	

II. — DOYENNÉ DE LA NOUË

(16 paroisses et 3 trèves).

Brignac.	— Helléan, <i>sa trève.</i>
Croix-Helléan (La).	Glac <i>vel</i> Guillac.

— Montertelot, <i>sa trève.</i>	— Évrignet, <i>sa trève.</i>
Goméné.	Merdriguac.
Guilliers.	Mohon.
Josselin : Notre-Dame.	— La Grée-S ^t -Laurent, <i>sa trève.</i>
— Saint-Martin.	Noués (La), <i>ch.-lieu du doyenné.</i>
— Saint-Nicolas.	Pommeleuc.
Loyat.	Taupont.
— Gourhel, <i>sa trève.</i>	Trinité (La).
Ménéac.	

III. — DOYENNÉ DE LOHÉAC

(15 paroisses et 4 trèves).

Doyens de Lohéac : Geoffroy (1163), Pierre Beedelivvre (1488).

Baulon.	Lassy.
Bréal.	Lohéac.
Bruc.	Pipriac.
Chapelle-Bouexie (La).	— Saint-Ganton, <i>sa trève.</i>
Goven.	Saint-Germain-des-Prés.
Guichen.	Saint-Malo-de-Phily.
Guignon.	Saint-Senoux.
Guipry, <i>chef-lieu du doyenné.</i>	Saint-Thurial.

IV. — DOYENNÉ DE MONTFORT

(26 paroisses et 3 trèves).

On trouve en 1200 : « P. decanus Montfortensis, » et en 1230 « Guillaume de Carlou, doyen de Montfort. » De plus, l'*Obituaire* de Saint-Méen mentionne Étienne, doyen de Montfort, qui vivait en 1247 et 1260.

Bédée.	— Muel, } <i>ses trèves.</i>
Bois-Gervilly.	— Le Bran, }
Bretell.	Iffendic.
Clayes.	— Bléruays, <i>sa trève.</i>
Concoret.	Irodouer.
Coulon.	Miniac.
Crouaix (Le).	Montauban.
Gaël.	Monterfil.

Montfort : Saint-Jean, *chef-lieu* Saint-Malon.
 du doyenné. Saint-Maugan.
 — Saint-Nicolas. Saint-Méen.
 Pleuméliau. Saint-Onen.
 Quédillac. Talensac.
 Romillé. — Le Vergor, *sa trève.*
 Saint-Gonlay. Trémoré.
 Saint-Léry. — Le Locouet, *sa trève.*

Les principaux bénéfices du diocèse de Saint-Malo étaient : l'évêché, les cinq abbayes d'hommes de Saint-Méen, Paimpont, Beaulieu, Saint-Jacques de Montfort et Saint-Jean-des-Prés, et l'abbaye de femmes du Mont-Cassin, présentés par le roi et conférés par le Pape; — le doyenné du Chapitre, dont le titulaire était élu par le Chapitre lui-même; — les deux archidiaconats, la chantrerie, la théologale, la pénitencerie et les autres canonicats, tous à la nomination de l'évêque seul; — les semi-prébendes, à la nomination du Chapitre; — les canonicats des collégiales de Dinan et du Guilco, à la nomination des seigneurs de ces lieux, lorsqu'elles existaient¹; — les cures ou rectorats et les prieurés dont la liste suit; — enfin, les chapellonies et prestimonies que nous retrouverons plus tard dans les paroisses où elles étaient fondées.

CURES ET PRIEURÉS²

I. — Bénéfices dans le doyenné de Poulet.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Cancele	cure	l'ab. du M. S. Michel	le Chapitre.
Châteauneuf	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Gouesnière (La)	cure	le Chapitre	le Chapitre.

1. Elles avaient disparu longtemps avant la Révolution.

2. Ce tableau a été composé à l'aide du Pouillé de 1730 et de celui de M^{re} de la Bastie, déposés aux Archives départementales, — des Pouillés publiés par M. de Courson, — du Pouillé de la province de Tours de 1048 et des Érections synodales ms., également aux Archives départementales.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Paramé	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
S.-Beaullé-des-Ordes	cure	l'abb. du M. S.-Michel	idem.
S.-Jouan-des-Quérets	cure	le pape et l'évêque	idem.
Saint-Malo	vicariat-cure	le Chapitre	l'évêque et le Chap.
S.-Meloir-des-Ordes	cure	l'abb. du M. S.-Michel	l'abb. du M. S.-Michel.
S. ^{te} Marc-en-Poulet	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Serran	cure	idem	idem.
Saint-Suliac	cure	l'abbé de S.-Florent	idem.
Mare-Normant (La).	prieuré de Léhon	le prieur de Léhon	le roi.
S.-Meloir-des-Ordes	pr. du M. S.-Michel	l'abb. du M. S.-Michel	prieuré éteint.
Saint-Suliac	prieuré de S.-Florent	l'abbé de S.-Florent	prieuré éteint.
Ville-es-Nonains	pr. de S.-Sulpice	l'abbé de S.-Sulpice	prieuré éteint.
Saint-Domin	prieuré de	prieuré éteint.

II. — Bénéfices dans le doyenné de Poudouvre.

Boursuel	cure	l'abbé de Beaulieu	le pape et l'évêque.
Corseul	prieuré-cure	l'abbé de S.-Jacut	l'abbé de Beaulieu.
Créhen	cure	idem	l'abbé de S.-Jacut.
Lancieux	cure	idem	idem.
Langrolay	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Plelan-le-Petit	prieuré-cure	l'abbé de Beaulieu	l'abbé de Beaulieu.
Pleslin	cure	idem	le pape et l'évêque.
Plessis-Balisson	cure	le seigneur du lieu	le seigneur du lieu.
Pleurtaut	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Plorec	cure	idem	idem.
Ploubalay	cure	l'abbé de S.-Jacut	idem.
Plouer	cure	le pape et l'évêque	idem.
Quévert	cure	idem	idem.
Saint-Briac	cure	idem	idem.
Saint-Enogat	cure	idem	idem.
Saint-Lunaire	cure	idem	idem.
S.-Malo-de-Dinan	cure	l'abb. de Marmoutiers	l'évêque.
Saint-Maudé	prieuré-cure	l'abbé de Beaulieu	l'abbé de Beaulieu.
Taden	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Trégon	cure	l'abbé de S.-Jacut	l'abbé de S.-Jacut.
Trelivan	cure	le prieur de Léhon	l'évêque.
Tréméveuc	cure	l'abbé de S.-Jacut	l'abbé de S.-Jacut et le seigneur du lieu.
Trigarou	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Ville-Guingalan	prieuré-cure	le command. de La Noue	l'abbé de Beaulieu.
Abbaye S.-Maur (L.)	prieuré de S.-Jacut	l'abbé de S.-Jacut	prieuré éteint.
Créhen	idem
Dinard	prieuré	le génér. d. Trinité ¹⁷⁸⁹
Saint-Cadreuc	prieuré de S.-Jacut
S.-Jacques-de-Dinan	prieuré	le génér. d. Trinité ¹⁷⁸⁹
S.-Malo-de-Dinan	pr. de Marmoutiers	l'abb. de Marmoutiers	le roi.

III. — Bénéfices dans le doyenné de Plumaudan.

Brons	cure	le seigneur du lieu	le seigneur du lieu.
Brustily	cure	le prieur de Léhon	l'évêque.

NOMS des Bénéfices.	QUALITÉ des Bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS 1789.
Calorguen	cure	le prieur de Lehon	l'évêque.
Caulo	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Chapelle-du-Lou	cure	idem	idem.
Ercé	cure	idem	idem.
Guenroc	cure	idem	idem.
Guitté	cure	idem	idem.
Landojan	cure	idem	idem.
Langadas	prieuré-cure	l'abbé de Beaulieu	l'abbé de Beaulieu.
Laurelas	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Lehon	cure	le prieur de Lehon	l'évêque.
Médéac	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Mégrit	prieuré-cure	l'abbé de Beaulieu	l'abbé de Beaulieu.
Plumaudan	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Plumaugat	cure	idem	idem.
S.-Jouan-de-l'Isle	cure	l'ab. de S.-Josin-de-Maro	idem.
Saint-Juvat	cure	le prieur de Lehon	l'évêque.
Saint-Maden	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
S.-Sauveur-de-Dinan	cure	l'abbé de S.-Jacut	l'abbé de S.-Jacut.
Sévigac	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Trédiac	prieuré-cure	l'abbé de Beaulieu	l'abbé de Beaulieu.
Treffumel	cure	l'abbé de Montfort	l'abbé de Montfort.
Trémour	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Trévon	cure	le prieur de Lehon	l'évêque.
Yvignac	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Lehon	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	prieurs réunis.
S.-Georg.-de-Trémour	prieuré de Guingamp	l'ab. de S.-G. de Guingamp
S.-Sauveur-de-Dinan	prieuré de S.-Jacut	l'abbé de S.-Jacut
S.-Malou-des-Bois	prieuré de Palmfont

IV. — Bénéfices dans le doyenné de Dickerel.

Baussaino (La)	cure	l'abbé de S.-Georg.	l'abbé de S.-Georg.
Bécherel	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Cardroc	cure	l'abbé de S.-Georg.	l'abbé de S.-Georg.
Chap.-Chaussée (La)	cure	idem	idem.
Combour	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Dingé	cure	l'abbé de S.-Florent	le pape et l'évêque.
Ertran	cure	le prieur de Lehon	l'évêque.
Iffe (Les)	cure	l'ab. de S.-Meloine	l'abbé de Montauran
Langouët	cure	l'abbé de S.-Georg.	le pape et l'évêque.
Laurigan	cure	l'abbé de S.-Florent	idem.
Longaulnay	cure	le pape et l'évêque	idem.
Lourmais	cure	idem	idem.
Plouane	cure	l'ab. de Marmoutiers	idem.
Quebriac	prieuré-cure	l'abbé de Bille	l'abbé de Bille.
Quilou (Le)	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Saint-Domineuc	cure	l'abbé de S.-Georg.	l'abbé de S.-Georg.
Saint-Gondran	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Léger	cure	l'abbé de S.-Florent	idem.
Saint-Pern	cure	l'ab. de S.-Nic. d'Ang.	idem.
Tintéac	cure	l'abbé de S.-Georg.	l'abbé de S.-Georg.
Trédreien	cure	le prieur de Lehon	l'évêque.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Bécherel	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.
Combour	idem	idem	idem.
Saint-Pern	pr. de S.-Nic.-d'Angers	prieuré éteint.
Tinténiac	prieuré de S.-Georg.	l'abbes. de S.-Georg.	prieuré éteint.
Vielle-Tour (La)	prieuré de Beaulieu
Vaux	prieuré de Montfort	le seigneur des Vaux

V. — Bénéfices dans le doyenné de Beignon.

Augan	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Beignon	cure	l'évêque	l'évêque.
Campénéac	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Caro	cure	idem	idem.
Combletiac	cure	l'ab. de S.-Melaine	idem.
Guer	cure	l'ab. de Marmoutiers	idem.
Lieuron	cure	le pape et l'évêque	idem.
Loutehel	cure	idem	idem.
Maure	cure	idem	idem.
Mauron	cure	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
Mavent	cure	l'abbé de Redon	le pape et l'évêque.
Mernel	cure	l'évêque	l'évêque.
Néant	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Paimpont	prieuré-cure	le Chap. de Paimpont
Plélan-le-Grand	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Plœrmel	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Reminiac	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Abraham	cure	idem	idem.
S.-Brieuc-de-Mauron	prieuré-cure	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
S.-Malo-de-Beignon	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Séglin	cure	l'abbes. de S.-Georges	l'abbes. de S.-Georges
Tréhoranteuc	prieuré-cure	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
Boussac	prieuré de Paimpont	idem.
Brustais (Les)	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	le roi.
Coatlan	prieuré de Paimpont
S.-Etienne de Guer	idem
S.-Nicolas de Guer	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.
S.-Mich. des Moutiers	prieuré de S.-Melaine	prieuré éteint.
Maxent	prieuré de Redon	l'abbé de Redon	l'abbé de Redon.
S.-Barthél.-des-Bois	prieuré de Paimpont	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
Thélouët	prieuré de S.-Sulpice	l'abbes. de S.-Sulpice	prieuré éteint.
S.-Nicolas de Plœrm.	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.
Plélan	prieuré de S.-Melaine	l'abbé de S.-Melaine	prieuré éteint.
Saint-Séglin	prieuré de S.-Georges	prieuré éteint.
Saint-Solein	prieuré

VI. — Bénéfices dans le doyenné de La Nouée.

Brignac	prieuré-cure	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
Croix-Helléan (La)	prieuré-cure	l'ab. de S.-Jean-des-Prés	l'ab. de S.-Jean-des-Prés.
Guilleac	prieuré-cure	idem	idem.

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Gomené	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Guilliers	prieuré-cure	l'ab. de S.-Jean-des-Prés	l'ab. de S.-Jean-des-Prés.
Josselin : Not.-Dame	cure ¹	l'Ordin., Marmoutiers et l'ab. de S.-Jean-des-Prés	l'Ordinaire et l'abbé de Saint-Jean.
— S.-Martin	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
— S.-Nicolas	cure	l'ab. de S.-Gildas des-Bois	l'évêque.
Loyat	prieuré-cure	l'ab. de S.-Jean-des-Prés	l'ab. de S.-Jean-des-Prés.
Ménéac	cure	l'ab. de Marmoutiers	le pape et l'évêque.
Merdignac	cure	le sr de la Hardouinaye	le sr de la Hardouinaye.
Mohon.	prieuré-cure	l'ab. de S.-Jean-des-Prés	l'ab. de S.-Jean-des-Prés.
Nouée (La)	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Pommeleuc	prieuré-cure	l'ab. de S.-Jean-des-Prés	l'ab. de S.-Jean-des-Prés.
Taupont	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Trinité (La)	cure	l'abbé de S.-Jacut	l'abbé de S.-Jacut.
Bodéuc	prieuré de S.-Jacut
Bouix	prieuré de Paimpont	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
S.-Martin de Josselin	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.
S.-Michel de Josselin	pr. de S.-Jean-d.-Prés
S.-Nicolas de Josselin	pr. de S.-Gildas des-Bois
S ^{ts} -Croix de Josselin	prieuré de Redon
S.-Yger de Ménéac	pr. du M. S.-Michel
Taupont	prieuré de Billé (?)	le roi.
Sainte-Brigitte	prieuré de Paimpont	le sr de Merdignac
Trinité (La)	prieuré de S.-Jacut

VII. — Bénéfices dans le doyenné de Lohéac.

Baulon	prieuré-cure	l'abbé de Montfort	l'abbé de Montfort.
Bréal	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Bruo	cure	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
Chap.-Bouëxic (La)	cure	le seigneur du lieu	le seigneur du lieu.
Goven	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Guichen	cure	l'abbé de S.-Melaine	l'évêque.
Guiguen	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Gutpry	cure	idem	idem.
Lassy	prieuré-cure	l'abbé de Paimpont	l'abbé de Paimpont.
Lohéac	cure	l'abbé de Redon	le pape et l'évêque.
Pipriac	cure	le pape et l'évêque	idem.
S.-Germain-des-Prés	cure	l'abbes. de S.-Sulpice	l'abbes. de S.-Sulpice
Saint-Malo-de-Phily	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Saint-Senou	cure	idem	idem.
Saint-Thurial	cure	idem	idem.

1. Il y avait trois recteurs à Notre-Dame : le premier, nommé par l'Ordinaire, desservait la paroisse pendant les deux premières semaines de chaque mois ; le deuxième, nommé primitivement par Marmoutiers, puis par le pape et l'évêque, desservait Notre-Dame pendant la troisième semaine, et était en même temps toute l'année recteur de Saint-Martin ; le troisième, prieur de Saint-Michel et nommé par l'abbé de Saint-Jean-des-Prés, desservait Notre-Dame pendant la dernière semaine du mois. (*État du diocèse de Saint-Malo en 1740.*)

NOMS des bénéfices.	QUALITÉ des bénéfices.	ANCIENS présentateurs.	PRÉSENTATEURS en 1789.
Bruc	prieuré de Paimpont	l'abbé de Paimpont	prieuré éteint.
S.-Magdel. de Bréal	idem	le seign. du Molant	le seign. du Molant.
Chantereine	idem	le seign. de Lohéac	le seign. de Lohéac.
Guichen	prieuré de S.-Mélaine	l'abbé de S.-Mélaine	prieuré éteint.
Muce (La)	prieuré de Montfort	le seign. de la Muce	prieuré éteint.
Lande (La)	prieuré de Paimpont	le seigneur de Bossac	le seigneur de Bossac.
Lohéac	prieuré de Redon	l'abbé de Redon	prieuré éteint.
S.-Nicolas-des-Prés	prieuré de S.-Sulpice	l'abbé de S.-Sulp.	prieuré éteint.
Saint-Ganton	prieuré de S.-Méen	prieuré éteint.

VIII. — Bénéfices dans le doyenné de Montfort.

Bédée	cure	l'abbé de S.-Mélaine	l'évêque.
Bois-Gervilly	cure	le pape et l'évêque	le pape et l'évêque.
Breteil	cure	l'abbé de S.-Mélaine	l'évêque.
Clayes	cure	idem	idem.
Concoret	cure	l'abbé de S.-Méen	le pape et l'évêque.
Coulon	cure	le pape et l'évêque	idem.
Crouais (La)	cure	l'abbé de S.-Méen	idem.
Gael	cure	idem	l'abbé de S.-Méen.
Hfendic	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Irodouer	cure	l'abbé de S.-Mélaine	idem.
Miniac	cure	idem	idem.
Montauban	cure	l'abbé de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen.
Monterfil	prieuré-cure	l'abbé de Montfort	l'abbé de Montfort.
Montfort : S.-Jean	cure	l'abbé de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen.
— S.-Nicolas	cure	l'abbé de S.-Mélaine	l'évêque.
Pleumelouc	cure	idem	idem.
Quédillac	cure	l'abbé de S.-Méen	le pape et l'évêque.
Romillé	prieuré-cure	l'abbé de Montfort	l'abbé de Montfort.
Saint-Gonlay	prieuré-cure	idem	idem.
Saint-Léry	cure	l'abbé de S.-Méen	le pape et l'évêque.
Saint-Malon	prieuré-cure	l'abbé de Montfort	l'abbé de Montfort.
Saint-Maugan	prieuré-cure	idem	idem.
Saint-Méen	cure	l'abbé de S.-Méen	les PP. de la Mission.
Saint-Onen	cure	idem	l'abbé de S.-Méen.
Talensac	cure	l'ab. de Marmoutiers	l'évêque.
Trémoré	cure	l'abbé de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen.
Bédée	prieuré de S.-Mélaine	l'abbé de S.-Mélaine	le roi.
Crouais (La)	prieuré de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen.
Gael	idem	idem	idem.
Hfendic	pr. de Marmoutiers	l'ab. de Marmoutiers	le roi.
Miniac	prieuré de S.-Mélaine	l'abbé de S.-Mélaine	prieuré éteint.
S.-Jean de Montfort	prieuré de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen	prieuré éteint.
S.-Nic. de Montfort	prieuré de S.-Mélaine	l'abbé de S.-Mélaine	le roi.
Montreuil	prieuré de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen	l'abbé de S.-Méen.
Saint-Onen	idem	idem	idem.
Saint-Lazare	prieuré	le seign ^r de Montfort	prieuré éteint.

En résumé, le *Roi* présentait au Pape : l'évêque de Saint-Malo,
— les abbés de Saint-Méen, — Paimpont, — Beaulieu, — Montfort,

Saint-Jean-des-Prés, — et l'abbesse du Mont-Cassin; — à l'évêque : tous les prieurs de Marmoutiers et de Saint-Melaine.

L'évêque nommait *seul* : les deux archidiacres, — le grand-chantre, — le théologal, — le pénitencier — et tous les autres chanoines de sa cathédrale; — les recteurs de Beignon, — Mernel et Saint-Nicolas de Josselin, — et, en 1789, tous les recteurs dépendant jadis de Marmoutiers, de Saint-Melaine et de Léhon.

L'évêque nommait *alternativement avec le Pape* : les recteurs de Châteauneuf, — Paramé, — Saint-Benoit-des-Ondes, — Saint-Jouan-des-Guérets, — Saint-Père-Marc-en-Poulet, — Saint-Servan, — Saint-Suliac, — Bourseul, — Langrolay, — Pleslin, — Pleurtuit, — Ploree, — Ploubalay, — Plouer, — Quévert, — Saint-Briac, — Saint-Énogat, — Saint-Lunaire, — Taden, — Trigavou, — Caulno, — La Chapelle-du-Lou, — Eréac, — Guenroc, — Guitté, — Landujan, — Lanrelas, — Médréac, — Plumaudan, — Plumaugat, — Saint-Jouan-de-l'Isle, — Saint-Maden, — Sévignac, — Trémeur, — Yvignac, — Dingé, — Langouët, — Lanrigan, — Longaulnay, — Lourmais, — Plouasne, — Saint-Gondran, — Saint-Léger, — Saint-Porn, — Augan, — Campénéac. — Caro, — Guer, — Comblessac, — Lieuron, — Loutchel, — Maure, — Maxent, — Néant, — Ploërmel, — Réminiac, — Saint-Abraham, — Saint-Malo de Beignon, Gomené, — Saint-Martin de Josselin, — Ménéac, — La Nouée, — Taupont, — Bréal, — Goven, — Guignen, — Guipry, — Lohéac, — Pipriac, — Saint-Malo-de-Phily, — Saint-Senou, — Saint-Thurial, — Bois-Gervilly, — Clayes, — Concoret, — Coulon, — Le Crouais, — Saint-Léry, — Quédillac, — et deux des trois recteurs de Notre-Dame de Josselin.

L'évêque nommait *alternativement avec son Chapitre*, le vicaire perpétuel de Saint-Malo, — et *alternativement avec le seigneur de Montmuran*, le recteur des Ifs.

Le Chapitre nommait *seul* les recteurs de Cancale et de La Gouesnière, et *alternativement avec l'évêque*, le vicaire perpétuel de Saint-Malo. — Il nommait aussi *seul* son doyen, les quatre semi-prébendés, plusieurs chapelains, le sous-chantre, le sacriste, les bacheliers de la cathédrale, etc.

L'abbé de Saint-Méen nommait les recteurs de Gaël, — Montauban, — Saint-Jean de Montfort, — Saint-Onen, — Trémorrel, — et dans l'origine ceux de Concoret, — Le Crouais, — Quédillac, — Saint-Léry, — Saint-Méen. — Il avait, en outre, les prieurés de Gaël, — Le Crouais, — Saint-Jean de Montfort, — Montreuil, — Saint-Onen — et Saint-Ganton.

L'abbé de Marmoutiers présentait, dans l'origine, les recteurs de Saint-Malo de Dinan, — Bécherel, — Combour, — Plouasne, — Le Quiou, — Guer, — Saint-Martin et Notre-Dame de Josselin, — Méneac, — Iffendic — et Talensac. — Il avait les prieurés de Saint-

Malo de Dinan, — Léhon, — Bécherel, — Combour, — Saint-Nicolas de Guer, — Saint-Nicolas de Ploërmel, — Saint-Martin de Josselin — et Iffindic.

L'abbé de Saint-Melaine nommait, dans l'origine, les recteurs de Comblessac, — Plélan-le-Grand, — Guichen, — Bédée, — Clayes, — Breteil, — les Iffs, — Irodouer, — Miniac, — Saint-Nicolas de Montfort — et Pleumeleuc. — Il avait les prieurés de Guichen, — Miniac, — les Moustiers, — Plélan-le-Grand, — Bédée, — les Brûlais — et Saint-Nicolas de Montfort.

L'abbé de Saint-Jacut présentait, dans l'origine, les recteurs de Corseul, — Ploubalay, — Créhen, — Lancieux, — Trégon, — Saint-Sauveur de Dinan, — Trémereuc — et la Trinité. — Il avait les prieurés de Bodieuc, — La Trinité, — l'Abbaye Saint-Maur, — Saint-Sauveur de Dinan, — Créhen — et Saint-Cadreuc.

L'abbé de Saint-Florent de Saumur nommait primitivement les recteurs de Saint-Suliac, — Dingé, — Lanrigan — et Saint-Léger. — Il avait le prieuré de Saint-Suliac.

L'abbé du Mont Saint-Michel présentait, à l'origine, les recteurs de Cancale, — Saint-Benoît-des-Ondes — et Saint-Méloir-des-Ondes. — Il avait les prieurés de Saint-Méloir-des-Ondes et de Méneac.

L'abbé de Saint-Gildas de Rhuys présentait le recteur de Saint-Nicolas de Josselin et avait le prieuré du même nom.

L'abbé de Saint-Jouin de Marne présentait, à l'origine, le recteur de Saint-Jouan-de-l'Isle.

L'abbé de Saint-Nicolas d'Angers présentait, à l'origine, le recteur de Saint-Pern et avait le prieuré du même nom.

L'abbé de Redon présentait, à l'origine, les recteurs de Maxent et de Lohéac, et avait les prieurés de Maxent, — Lohéac — et Sainte-Croix de Josselin.

L'abbesse de Saint-Georges de Rennes nommait les recteurs de La Baussaino, — Cardroc, — La Chapelle-Chaussée, — Langouët, — Saint-Domineuc, — Tinténiac, — Saint-Séglin. — Elle avait les prieurés de Saint-Séglin et de Tinténiac.

L'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois nommait le recteur de Saint-Germain-des-Prés. — Elle avait les prieurés de la Ville-ès-Nonains, — Thélouët — et Saint-Nicolas-des-Prés.

Le prieur de Léhon présentait originairement les recteurs de Tréllivan, — Brusvily, — Calorguen, — Léhon, — Saint-Juvat, — Trévron, — Evran — et Trévérien. — Il avait les prieurés de Léhon et de la Mare-Normant.

Tous les abbés, abbesse et prieur ci-dessus appartenaient à l'Ordre de Saint-Benoît.

La Congrégation des Chanoines réguliers de Saint-Augustin avait les bénéfices qui suivent :

L'abbé de Paimpont nommait, à l'origine, le recteur de Mauron et les prieurs-recteurs de Paimpont, — Saint-Brieuc de Mauron, — Tréhoranteuc, — Brignac, — Bruc — et Lassy. — Il avait les prieurés de Saint-Barthélemy-des-Bois, — Bouix, — Boussac, — Chantereine, — La Lande, — Coëtlan, — Guer, — Saint-Malo-des-Bois, — Sainte-Brigitte — et Sainte-Madeleine de Bréal.

L'abbé de Montfort présentait le recteur de Treffumel et les prieurs-recteurs de Baulon, — Monterfil, — Saint-Gonlay, — Saint-Malon, — Saint-Maugand — et Romillé. — Il avait les prieurés de la Muce, Vaux et Saint-Péran.

L'abbé de Beautieu présentait les recteurs de Bourseul et Pleslin, et les prieurs-recteurs de Corseul, — Plélan-le-Petit, — Saint-Maudé, — Langadias, — Mégrit, — Vildé-Guingalan — et Trédias. — Il avait aussi le prieuré simple de la Vieille-Tour.

L'abbé de Saint-Jean-des-Prés présentait les prieurs-recteurs de la Croix-Helléan, — Guillac, — Guilliers, — Loyat, — Mohon, — Pommelouc — et Notre-Dame de Josselin. — Il avait le prieuré de Saint-Michel de Josselin.

L'abbé de Rillé nommait le prieur-recteur de Québriac et avait, selon M. de Courson, le prieuré de Taupont.

L'abbé de Sainte-Croix de Guingamp avait le prieuré de Saint-Georges de Trémeur.

Les PP. de la Mission nommaient, au siècle dernier, le recteur de Saint-Méen.

Le général des Trinitaires avait les prieurés de Dinart et de Saint-Jacques de Dinan.

Le commandeur de La Nouée nommait, à l'origine, le recteur de Vildé-Guingalan.

Enfin, les seigneurs du Plessis-Balisson, de Trémereuc, de Broons, de Montmuran, de la Hardouinayo et de la Chapelle-Bouexic, présentaient les recteurs du Plessis-Balisson, — Trémereuc ¹, — Broons, — les Ifs ², — Merdrignac et la Chapelle-Bouexic; et les seigneurs de la Muce, de Merdrignac, de Lohéac, de Bossac, du Molant et de Montfort, présentaient les prieurs de la Muce, — Sainte-Brigitte, — Chantereine, — la Lande, — la Madeleine de Bréal — et Saint-Lazare de Montfort.

Pour faire connaître la valeur de ces différents bénéfices, nous allons analyser ici un curieux document du siècle der-

1. Alternativement avec l'abbé de Saint-Jacut.

2. Alternativement avec l'évêque.

nier : « *l'Etat et enrôlement des bénéfices du diocèse de Saint-Malo*, » dont voici l'origine en quelques mots :

Le 12 décembre 1726, l'assemblée générale du clergé de France ordonna la confection par des bureaux diocésains des rôles de tous les bénéfices de chaque diocèse. Un arrêt du Conseil d'État du 3 mai 1727 et des lettres patentes royales du 15 juin suivant, enregistrées au Parlement de Paris le 4 septembre de la même année, sanctionnèrent cette décision du clergé.

Ce rôle général, appelé aussi « *État ou Pouillé* » du diocèse de Saint-Malo, fut divisé en trois classes, conformément aux « *Mémoires instructifs envoyés par Messieurs les agents généraux du clergé de France.* » La première classe contient les bénéfices à charge d'âmes, demandant résidence; — la deuxième, les Chapitres et les communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe; — la troisième enfin, les bénéfices simples, tels que les abbayes, prieurés et chapellenies ayant quelques revenus.

M^{sr} des Maretz nomma à cette occasion un bureau diocésain composé, entre autres membres, de MM. de la Pommeraye de Kerambar, recteur d'Irodouer et syndic du clergé de Saint-Malo, — Jacques Magon, chanoine, — François Thé, recteur de Broons, — P. du Douët, recteur de Bois-Gervilly, — et J. Rolland, recteur de Bécherel. Tous les bénéficiaires et toutes les communautés reçurent ordre de fournir au syndic une déclaration exacte de leurs revenus et de leurs charges. Les déclarations « dans lesquelles parurent peu d'exactitude ou quelque défectuosité » furent réformées par le bureau et les fruits de chaque bénéfice furent portés à leur juste valeur; les charges qui parurent excessives furent modérées et réduites avec le même scrupule. Ces charges consistaient en service de messes et de fondations, entretien des maisons et propriétés, pensions et aumônes, etc.

Voici maintenant le tableau des revenus déclarés, — des charges — et des revenus nets de tous les bénéficiaires du dio-

cèse de Saint-Malo en 1728-1730¹, d'après « l'Etat et enrôlement fait et arrêté par le bureau diocésain, » et conservé maintenant au dépôt des Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine.

PREMIÈRE CLASSE

EVÊCHÉ ET CUBES

Noms des bénéficiaires	Revenu brut			Charges			Revenu net		
	livres	sous	den.	livres	sous	den.	livres	sous	den.
Evêque de Saint-Malo.	24,419	9	4	4,450	n	n	19,969	9	4
Recteur d'Augan.	360	n	n	26	n	n	334	n	n
R ^e de Baulon.	494	n	n	200	n	n	294	n	n
R ^e de la Baussaino.	395	n	n	50	42	n	284	8	n
R ^e de Bécherel.	316	n	n	70	44	4	245	8	8
R ^e de Bédée.	4,020	n	n	413	2	n	606	48	n
R ^e de Beignon.	503	8	n	218	2	n	285	6	n
R ^e de Bois-Gervilly.	304	n	n	120	n	n	184	n	n
R ^e de Boursoul.	330	n	n	93	2	n	236	48	n
R ^e de Bréal.	686	n	n	364	n	n	322	n	n
R ^e de Breteil.	500	n	n	253	4	10	246	45	2
R ^e de Brignac.	430	n	n	40	n	n	440	n	n
R ^e de Broons.	598	n	n	249	44	4	348	5	8
R ^e de Bruc.	343	n	n	38	16	n	284	4	n
R ^e de Brusvily.	443	n	n	196	7	n	246	43	n
R ^e de Calorguen.	323	n	n	46	5	n	276	45	n
R ^e de Campénéac.	480	n	n	228	n	n	252	n	n
R ^e de Cancale.	600	n	n	87	5	4	542	44	8
R ^e de Cardrac.	525	n	n	200	n	n	325	n	n
R ^e de Caro.	485	n	n	216	47	6	268	2	6
R ^e de Caulno.	600	n	n	84	42	n	545	8	n
R ^e de la Chapelle-Bouexie ²	n	n	n	n	n	n	n	n	n
R ^e de la Chapelle-Chaussée.	612	n	n	220	4	n	394	46	n
R ^e de la Chapelle-du-Lou.	320	n	n	46	7	n	273	43	n
R ^e de Châteauneuf.	380	n	n	54	42	n	325	8	n
R ^e de Clayes.	300	46	n	82	47	2	247	48	10
R ^e de Comblésac.	485	n	n	224	3	n	260	47	n
R ^e de Combour.	544	8	n	50	n	n	494	8	n
R ^e de Concoret.	335	n	n	42	n	n	293	n	n
R ^e de Corsoul.	690	40	10	390	9	10	300	4	6

1. Le rôle de Saint-Malo, commencé en 1728, fut terminé en février 1730.

2. No fournit pas de déclaration.

Noms des bénéficiaires	Revenu brut			Charges			Revenu net		
	livres	sous	den.	livres	sous	den.	livres	sous	den.
R ^r de Coulon.	324	»	»	39	»	»	285	»	»
R ^r de Crehen.	320	»	»	82	47	6	237	2	6
R ^r de la Croix-Helléan.	427	6	»	494	43	6	232	42	6
R ^r du Crouaix.	321	»	»	28	45	3	292	44	9
R ^r de Saint-Malo de Dinan.	850	»	»	204	»	»	646	»	»
R ^r de S.-Sauveur de Dinan.	665	»	»	54	»	»	611	»	»
R ^r de Dingé.	850	»	»	478	3	6	371	46	6
R ^r d'Éréac.	379	»	»	87	3	4	291	46	3
R ^r d'Évran.	652	40	»	303	8	»	349	2	»
R ^r de Gaël.	766	43	4	250	»	»	516	43	4
R ^r de Gomené.	400	»	»	201	»	»	199	»	»
R ^r de la Gouesnière.	452	»	»	37	»	»	415	»	»
R ^r de Goven.	460	»	»	492	»	»	268	»	»
R ^r de la Grée-Saint-Laurent.	310	»	»	99	44	»	210	6	»
R ^r de Guenroc.	310	»	»	30	»	»	280	»	»
R ^r de Guer.	720	»	»	340	»	»	380	»	»
R ^r de Gulchen.	750	»	»	230	»	»	520	»	»
R ^r de Guignen.	4,432	»	»	388	9	8	4,043	40	4
R ^r de Guillac.	319	»	»	498	6	6	420	43	6
R ^r de Guilliers.	500	»	»	210	»	»	290	»	»
R ^r de Guipry.	530	»	»	466	»	»	364	»	»
R ^r de Guitlé.	678	»	»	200	»	»	478	»	»
R ^r d'Iffendie.	840	»	»	493	41	»	346	9	»
R ^r des Iffs.	976	»	»	419	»	»	557	»	»
R ^r d'Irodouer.	4,500	»	»	518	»	»	982	»	»
R ^r de N.-D. de Josselin.	476	»	»	52	5	»	423	45	»
R ^r de S.-Martin de Josselin.	391	45	»	29	7	40	362	7	2
R ^r de S.-Michel de Josselin ¹	444	7	»	48	4	6	96	2	6
R ^r de Lancieux.	440	»	»	52	3	»	387	47	»
R ^r de Landujan.	4,000	»	»	400	»	»	600	»	»
R ^r de Langadiaz.	219	»	»	40	42	»	208	8	»
R ^r de Langouët.	323	40	»	400	»	»	223	40	»
R ^r de Langrolay.	285	»	»	54	»	»	234	»	»
R ^r de Lanrelas.	542	»	»	242	42	6	299	7	6
R ^r de Lanrigan.	225	»	»	50	42	44	174	7	4
R ^r de Lassy.	425	»	»	64	»	»	361	»	»
R ^r de Léhon.	320	»	»	34	5	»	288	45	»
R ^r de Lieuron.	304	6	»	47	9	9	256	46	3
R ^r de Lohéac.	228	4	»	26	4	»	202	»	»
R ^r de Longaulnay.	446	»	»	249	45	»	226	5	»
R ^r de Lourmais.	320	»	»	35	2	3	284	47	9

1. Ce Pouillé ne parle point de la paroisse Saint-Nicolas, tandis que celui de M^r de la Bastie ne mentionne pas la paroisse Saint-Michel.

Noms des bénéficiers	Revenu brut			Charges			Revenu net		
	lirres	sous	den.	lirres	sous	den.	lirres	sous	den.
R ^r de Loutehel.	226	»	»	65	40	»	460	40	»
R ^r de Loyat.	638	»	»	390	40	6	257	9	6
R ^r de Maure.	670	»	»	248	42	»	424	8	»
R ^r de Mauron.	600	»	»	43	»	»	557	»	»
R ^r de Maxent.	320	»	»	50	»	»	270	»	»
R ^r de Médréac.	640	»	»	268	»	»	372	»	»
R ^r de Mégrit.	630	»	»	350	44	»	279	5	4
R ^r de Ménéac.	600	»	»	60	43	»	539	7	»
R ^r de Merdrignac.	743	»	»	264	45	6	484	4	5
R ^r de Mornel.	320	»	»	54	»	»	266	»	»
R ^r de Miniac.	4,300	»	»	324	42	6	978	7	6
R ^r de Mohon.	844	»	»	263	»	»	578	»	»
R ^r de Montauban.	4,450	»	»	204	3	»	4,458	47	»
R ^r de Monterfil.	440	»	»	73	42	»	366	8	»
R ^r de S.-Jean de Montfort.	240	»	»	44	3	»	408	47	»
R ^r de S.-Nicol. de Montfort.	342	»	»	50	40	6	264	9	6
R ^r de Néant.	400	42	40	41	2	3	359	40	7
R ^r de La Nouée.	4,260	»	»	523	40	»	737	40	»
R ^r de Paimpont.	4,300	»	»	330	»	»	970	»	»
R ^r de Paramé.	603	»	»	422	»	»	494	»	»
R ^r de Pipriac.	4,463	»	»	300	»	»	663	»	»
R ^r de Plélan-le-Grand.	757	»	»	220	47	40	536	2	2
R ^r de Plélan-le-Petit.	342	»	»	55	8	»	256	42	»
R ^r du Plessis-Balisson.	94	»	»	30	2	6	63	47	6
R ^r de Pleslin.	326	5	»	59	44	»	266	44	»
R ^r de Pleumelouc.	605	»	»	243	8	6	364	44	6
R ^r de Pleurtuit.	848	»	»	67	»	»	784	»	»
R ^r de Ploërmel.	4,307	40	»	447	46	40	889	46	40
R ^r de Plorec.	564	»	»	240	»	»	324	»	»
R ^r de Plouasne.	850	»	»	226	9	6	643	44	6
R ^r de Ploubalay.	560	»	»	498	49	6	364	»	6
R ^r de Plouer.	694	7	»	96	»	»	598	7	»
R ^r de Plumaudan.	330	»	»	54	8	»	275	42	»
R ^r de Plumaugat.	874	45	»	313	2	4	558	42	8
R ^r de Pommelouc.	344	8	7	20	40	8	349	9	44
R ^r de Québriac.	640	»	»	205	»	»	435	»	»
R ^r de Quédillac.	537	»	»	226	44	2	340	5	40
R ^r de Quévert.	472	45	»	80	»	»	392	45	»
R ^r du Quiou.	307	»	»	65	»	»	242	»	»
R ^r de Reminiac.	340	»	»	30	»	»	280	»	»
R ^r de Romillé.	530	»	»	244	40	40	288	9	2
R ^r de Saint-Abraham.	477	»	»	24	43	6	452	4	6
R ^r de S.-Benoît-des-Ondes.	706	45	»	200	»	»	506	45	»
R ^r de Saint-Briac.	542	»	»	244	»	»	328	»	»

Noms des bénéficiers	Revenu brut			Charges			Revenu net		
	livres	sous	den.	livres	sous	den.	livres	sous	den.
R ^r de S.-Briec-de-Mauron.	320	»	»	53	48	»	266	2	»
R ^r de Saint-Domineuc.	470	»	»	243	»	»	227	»	»
R ^r de Saint-Enogat.	425	45	»	42	44	6	383	3	6
R ^r de S.-Germain-des-Prés.	420	»	»	20	»	»	400	»	»
R ^r de Saint-Gondran.	349	»	»	400	»	»	249	»	»
R ^r de Saint-Gonlay.	393	»	»	470	»	»	463	»	»
R ^r de S.-Jouan-de-l'Isle.	320	»	»	38	9	6	284	40	6
R ^r de S.-Jouan-des-Guérets.	446	»	»	86	8	8	359	44	4
R ^r de Saint-Juvat.	500	»	»	293	8	»	266	42	»
R ^r de Saint-Léger.	340	»	»	84	9	40	228	42	2
R ^r de Saint-Léry.	340	»	»	50	»	»	260	»	»
R ^r de Saint-Lunairo.	458	»	»	240	»	»	248	»	»
R ^r de Saint-Maden.	342	»	»	34	»	»	284	»	»
R ^r de Saint-Malo.	4,425	»	»	266	48	»	4,158	2	»
R ^r de S.-Malo-de-Beignon.	286	5	»	40	45	6	245	9	6
R ^r de S.-Malo-de-Philly.	338	40	»	425	40	»	243	»	»
R ^r de Saint-Malon.	463	40	»	284	»	»	239	40	»
R ^r de S.-Maudé.	340	»	»	50	42	3	239	7	9
R ^r de Saint-Maugand.	274	»	»	450	»	»	424	»	»
R ^r de Saint-Méon.	530	»	»	477	6	8	352	43	4
R ^r de Saint-Méloir.	750	»	»	302	2	»	447	»	»
R ^r de Saint-Onen.	360	»	»	53	»	»	307	»	»
R ^r de Saint-Père.	408	45	»	218	2	7	280	42	5
R ^r de Saint-Pern.	557	40	»	265	6	»	292	4	»
R ^r de Saint-Séglin.	244	44	»	40	3	»	474	9	»
R ^r de Saint-Senou.	278	2	»	430	»	»	448	2	»
R ^r de Saint-Servan.	2,494	»	»	427	40	»	4,763	40	»
R ^r de Saint-Sullac.	856	40	»	277	4	»	579	9	»
R ^r de Saint-Thuriai.	272	»	»	402	»	»	470	»	»
R ^r de Sévignac.	493	43	»	489	5	6	304	6	6
R ^r de Taden.	344	»	»	64	»	»	280	»	»
R ^r de Talensac.	450	»	»	230	»	»	220	»	»
R ^r de Taupont.	501	»	»	485	48	»	315	2	»
R ^r de Tinténac.	460	»	»	36	43	»	363	4	»
R ^r de Trédias.	276	»	»	75	»	»	204	»	»
R ^r de Tréfamel.	345	»	»	40	»	»	275	»	»
R ^r de Trégon.	340	»	»	48	48	44	264	4	4
R ^r de Tréhorantouc.	480	»	»	60	43	»	449	7	»
R ^r de Tréllivan.	348	»	»	42	47	»	275	3	»
R ^r de Trémereuc.	340	»	»	53	44	6	286	8	0
R ^r de Trémour.	500	40	»	424	40	»	385	»	»
R ^r de Trémourel.	350	»	»	43	»	»	307	»	»
R ^r de Trévérien.	565	»	»	490	»	»	375	»	»
R ^r de Trévéron.	320	»	»	50	»	»	270	»	»

Noms des bénéficiers	Revenu brut		Charges		Revenu net		
	livres	sous den.	livres	sous den.	livres	sous den.	
R ^e de Trigavou.	567	46	96	44	474	4	4
R ^e de la Trinité.	525	»	58	7	466	42	6
R ^e de Vildé-Guingalan.	274	»	37	45	239	5	»
R ^e d'Yvignac.	900	»	350	»	550	»	»
Total du revenu net de l'évêché et des cures. . .					66,264	43	8

DEUXIÈME CLASSE

CHAPITRES ET COMMUNAUTÉS

Chapitre de Saint-Malo. . .	39,744	49	»	9,589	47	»	24,155	2	»
Chapitre de Beaulieu ¹	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chapitre de Paimpont ² . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chap. de S.-Jean-des-Prés. . .	2,378	0	»	847	»	»	4,591	0	»
Chap. de Montfort.	6,550 ³	»	4	3,865	44	40	2,684	5	3
PP. de la Mission de S.-Méen.	4,753	»	»	4,665	»	»	3,088	»	»
Bénédictins de Saint-Malo. . .	984	»	»	503	6	4	677	43	44
Bénédictins de Léhon.	43,627	2	8 ⁴	7,808	3	4	5,728	49	4
P ^r de S.-Georg. de Trémeur.	700	»	»	200	»	»	500	»	»
Dominicains de Corseul ⁵ . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dominicains de Dinan ⁶	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cordeliers de Dinan ⁷	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carmes de Ploërmel.	4,650	»	»	4,050	»	»	600	»	»
Carmes de Josselin ⁸	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Carmes du Guildo.	2,030	43	4	397	40	7	4,633	8	9
Bénédict ⁱⁿ du Mont-Cassin ⁹ .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bénédictines de Saint-Malo.	4,284	47	»	4,350	4	»	2,994	43	»
Bénédictines de S.-Servan. . .	4,895	»	»	4,047	4	8	877	48	4
Bénédictines de Dinan.	444	46	6	4,202	45	5	»	»	»
Ursulines de Saint-Malo. . . .	3,399	48	5	4,744	43	»	3,685	5	5
Ursulines de Dinan.	4,570	40	5	853	45	»	746	45	5
Ursulines de Ploërmel.	2,394	6	4	4,406	»	2	4,485	6	2

1. Ne fournit pas de déclaration, quoique signifié.

2. *Idem*.

3. Dans cette somme est comprise la messe abbatiale de 2,000 liv.

4. Dans cette somme est comprise la messe priorale.

5. Ne fournissent pas de déclaration, quoique signifiés.

6. *Idem*.

7. *Idem*.

8. *Idem*.

9. Dans une extrême nécessité, ne fournissent pas de déclaration.

Noms des bénéficiers	Revenu brut			Charges			Revenu net		
	livres	sous	den.	livres	sous	den.	livres	sous	den.
Ursulines de Josselin. . . .	4,738	44	2	770	48	3	968	42	44
Ursulines de Montfort ¹ . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dominicaines de Dinan. . .	4,677	42	3	4,042	6	10	3,635	5	5
D ^{mes} de S.-Thom. de Bécher. ²	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Carmélites de Ploërmel. . .	3,484	45	"	4,253	44	"	4,028	4	"
Total du revenu net des chapitres et communautés.							56,530	44	44

TROISIÈME CLASSE

BÉNÉFICES SIMPLES

4° Abbayes et Prieurés

Abbé de Saint-Méen. . . .	42,836	44	6	8,360	43	8	4,475	47	40
Abbé de Beaulieu.	2,063	45	"	644	"	"	4,454	45	"
Abbé de Paimpont.	"	"	"	"	"	"	3,800	"	"
Abbé de S.-Jean-des-Prés. .	4,840	"	"	2,618 ³	"	"	2,747	"	"
Abbé de Montfort.	"	"	"	"	"	"	2,000	"	"
Archidiacre de Dinan. . . .	355	"	"	78	0	"	276	44	"
Archidiacre de Porhoët. . .	945	44	"	675	"	"	270	44	"
Prieur de Bédée.	3,345	"	"	1,252	46	8	2,092	3	4
P ^r de Bodileuc ⁴	"	"	"	"	"	"	"	"	"
P ^r de Boussac ⁵	"	"	"	"	"	"	"	"	"
P ^r des Brûlais.	4,450	"	"	430	7	6	749	42	6
P ^r de Chantecoigne.	"	"	"	"	"	"	240	"	"
P ^r commandat. de Combour. .	6,030	"	"	4,493	"	"	4,597	"	"
P ^r claustral de Combour. . .	608	"	"	260	"	"	348	"	"
P ^r du Crouaix.	4,033	"	"	349	6	8	343	3	4
P ^r de Dinard.	948	"	"	264	48	"	686	2	"
P ^r de Gaël.	"	"	"	"	"	"	740	"	"
P ^r d'Iffendic.	4,409	"	"	599	40	"	340	40	"
P ^r de La Lande ⁶	"	"	"	"	"	"	"	"	"
P ^r de Léhon ⁷	"	"	"	"	"	"	"	"	"

1. Réduites à la dernière pauvreté, ne firent point de déclaration.

2. N'ayant aucun fonds ni revenu.

3. Le bureau diocésain retrancha 323 liv. de cette somme des charges.

4. Ne fit pas de déclaration, quoique signifié.

5. *Idem.*

6. *Idem.*

7. Sa déclaration est comprise dans celle du monastère. (V. ci-dessus.)

Noms des bénéficiers	Revenu brut			Charges			Revenu net		
	livres	sous	déc.	livres	sous	déc.	livres	sous	déc.
P ^r de la Magdeleine de Bréal.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de Naxent ¹ .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de Montreuil.	950	»	»	442	»	»	508	»	»
P ^r de la Muce.	420	»	»	400	»	»	44	»	»
P ^r de S.-Barthélemy-d.-Bois ²	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de Saint-Cadreuc ³	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de S.-David de la Marro ⁴ .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de S.-Jacques de Bécherel.	2,358	»	»	4,940	44	»	808	6	»
P ^r de S.-Jacques de Dinan.	873	6	4	428	3	»	745	3	4
P ^r de S.-Jean de Montfort. .	»	»	»	»	»	»	400	»	»
P ^r de S.-Lazare de Montfort.	4,274	47	4	790	46	»	480	4	4
P ^r de S.-Malo de Dinan. . . .	3,832	0	7	2,494	44	40	4,627	47	0
P ^r de S.-Martin de Josselin.	»	»	»	»	»	»	4,000	»	»
P ^r de S.-Nicolas de Josselin.	600	»	»	60	»	»	540	»	»
P ^r de S.-Nicolas de Montfort.	2,040	»	»	4,000	»	»	4,940	»	»
P ^r de S.-Nicol. de Plœrmel ⁵	4,094	40	»	467	46	»	923	44	»
P ^r de Saint-Onen ⁶	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de S.-Sauveur de Dinan ⁷ .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de S.-Sauveur de Lohéac.	200	»	»	84	6	»	445	24	»
P ^r de S.-Sofein de Mornel. . .	444	»	»	98	6	»	345	44	»
P ^r de S.-Ygor de Ménéac. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de S.-Brigitte de Brignac.	»	»	»	»	»	»	50	»	»
P ^r de Taupout.	630	»	»	424	»	»	506	»	»
P ^r de la Trinité.	»	»	»	»	»	»	200	»	»
P ^r de S.-Germain-des-Prés ⁸	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de Tinténiac.	4,480	»	»	397	»	»	4,083	»	»
P ^r de Thélouët ⁹	»	»	»	»	»	»	»	»	»
P ^r de la Ville-ès-Nonains ¹⁰	»	»	»	»	»	»	»	»	»

1. Ne fit pas de déclaration, quoique signifié.

2. *Idem*.

3. *Idem*.

4. *Idem*.

5. Avec le prieur de Saint-Martin de Trédion, son annexe.

6. Ne fit point de déclaration, quoique signifié.

7. *Idem*.

8. C'est le même prieur que celui de Saint-Nicolas; il ne fournit pas de déclaration.

9. Ne fit point de déclaration, quoique signifiée.

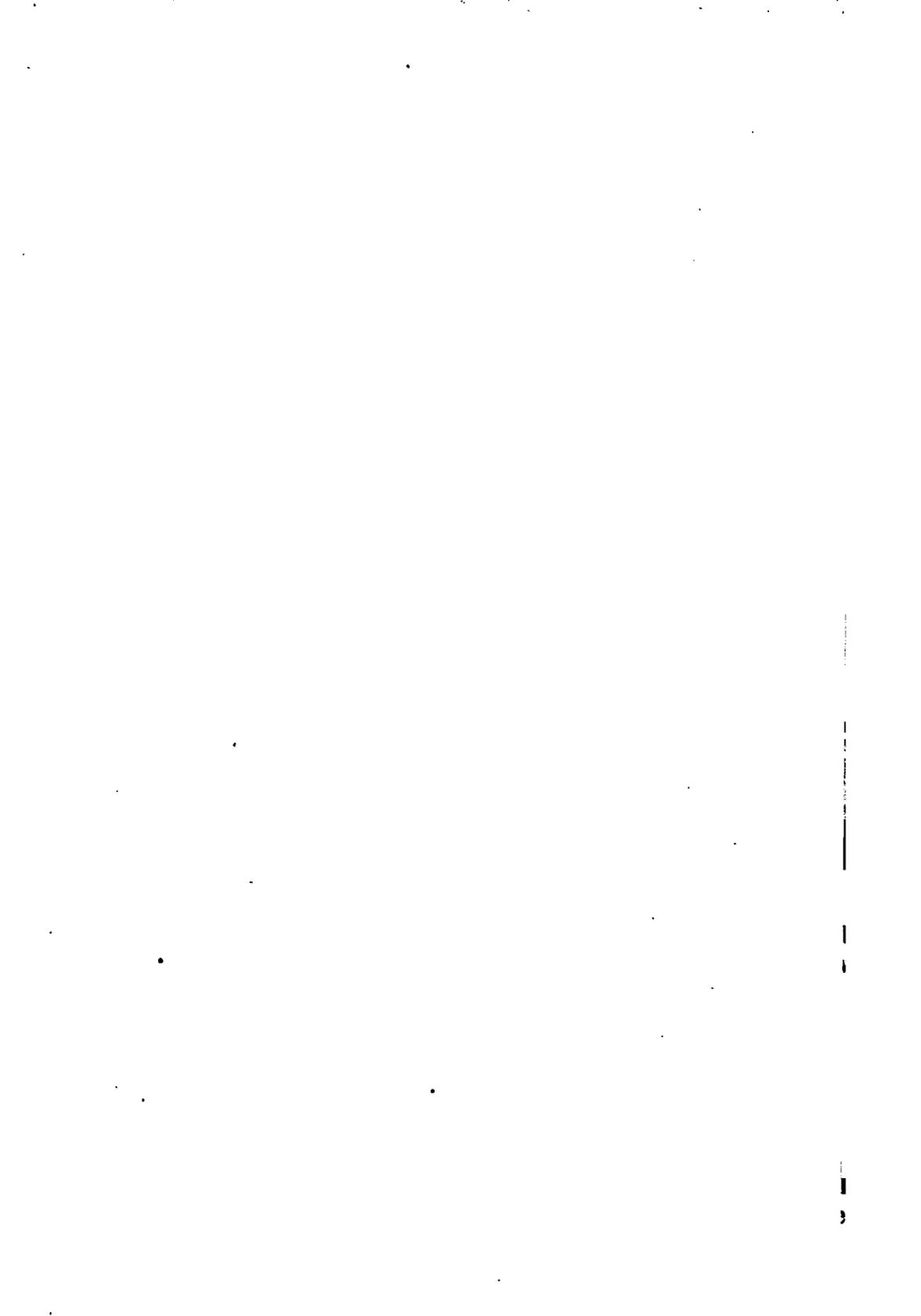
10. *Idem*.

2^o Chapellenies et Prestimoniaes ¹.

Noms des bénéfices	Présentateurs	Revenu net		
		livres	sous	den.
Beaumont, en Guitté.	Le seign. de Beaumont.	46	14	»
Billards (Les), à Saint-Malo.	La famille des fondateurs.	43	2	6
Boulains (Les), à Saint-Malo.	Idem.	153	42	14
Bousarde, en Pleurtuit.	Le seigneur de Canoaël.	81	»	»
Cadets (Les), en Maure.	Le seigneur de Maure	108	49	6
Cohues (Les), à Dinan.	La famille Cohue.	65	10	»
Colombier (Le), à Dinan.	Le seign. du Colombier.	60	10	»
Douët (Les), à Saint-Malo.	La famille des fondateurs.	275	46	2
Dupré (Les), à Saint-Malo.	L'évêque de Saint-Malo.	144	»	»
Filleuls (Les), à Saint-Malo.	La famille des fondateurs.	204	»	»
Gaultiers (Les), à Saint-Senou.	95	»	»
Hostellerie (L'), à Dinan.	100	»	»
Hullotaye (La), à Saint-Servan.	Le seign. de la Hullotaye.	28	»	»
Le Nay (Jean), à Josselin.	L'abbé de S.-Jean-des-Prés.	60	»	»
Magdeleine (La), en Broons.	277	12	»
Magdeleine (La), en Combour.	Le seign. de Combour.	96	»	»
Magdeleine (La), en S.-Méloir.	L'évêque de Saint-Malo.	280	4	»
Magdeleine (La), en Tinténiac.	Le seign. de Tinténiac.	180	4	»
Montmuran, aux Iffs.	Le seign. de Montmuran.	242	8	»
Notre-Dame de Guipry.	Le pape et l'évêque.	242	8	»
N.-D.-de-Bonport, à Guipry.	20	»	»
N.-D. de Lesnéan, en Broons.	Le seign. de Coacouvran.	40	»	»
Perchayo (La), en Guitté.	Le seign. de la Perchayo.	50	»	»
Plesso (La), en Caulne.	Le seign. de Coacouvran.	200	»	»
Pluviers (Les), en Dinan.	27	45	»
Quatre-Croix (Les), en Bréal.	Le seigneur d'Espinay.	40	5	»
Rosaire (Le), en Sévignac.	Le seigneur de Broons.	176	»	»
Sainte-Anne, à Taden.	Le seign. de la Garayo.	32	17	2
Sainte-Catherine, à Taden.	Le même.	75	»	»
Sainte-Catherine, à Saint-Maden	Le seign. de la Houssayo.	400	»	»
Saint-Jacques, à Josselin.	Le pape et l'évêque.	83	»	»
Saint-Julien, à Saint-Malo.	Le s ^{er} du Bois-de-la-Roche.	129	40	4
Saint-Julien, à Dinan.	Les trésoriers de S.-Malo.	19	5	2
Saint-Lunaire, à Plouer.	56	»	»
Saint-Marc, à Dinan.	Le pape et l'évêque.	42	»	»
Saint-Mathurin, à Saint-Servan.	165	»	»

1. Ce tableau, bien loin d'être complet, ne renferme que les chapellenies et prestimoniaes qui firent leur déclaration; encore le bureau diocésain n'enregistra-t-il que celles dont les revenus avaient quelque importance ou quelque certitude.

Noms des bénéfices	Présentateurs	Revenu net		
		livres	sous	den.
Saint-Michel, à Guignen.	Lo seign. de Guignen.	115	8	»
Saint-Thomas, à Loyat.	40	»	»
Tertre-Janson (Le), à S.-Malo.	150	11	»
Trois-Maries (Les), à Dinan.	Les trésor. de S.-Sauveur.	87	18	»
Total du revenu net des abbayes, prieurés et chapellenies.		32,933	15	4
Total du revenu net de tous les bénéfices du diocèse.		455,729	3	14



LIVRE QUATRIÈME

L'ÉVÊCHÉ DE RENNES DE 1801 A 1859

CHAPITRE UNIQUE

Reconstitution du diocèse de Rennes, en vertu du Concordat de 1801. — Épiscopat de M^r de Maillé. — Reconstitution du Chapitre de Rennes. — Épiscopat de M^r Enoch. — Épiscopat de M^r Mannay. — Épiscopat de M^r de Lesquen. — Épiscopat de M^r Brossays Saint-Marc. — Vicaires généraux. — Chanoines. — Secrétaires de l'évêché.

La Révolution de 1789 creusa un profond abîme entre le xviii^e et le xix^e siècle : elle détruisit nos séculaires institutions religieuses, chassa nos évêques, supprima nos Chapitres, nos collégiales, nos abbayes et tous nos monastères ; elle poursuivit à outrance les prêtres et les religieux fidèles à leurs engagements sacrés.

Il est vrai que l'Assemblée Nationale, par son entreprise criminelle connue sous le nom de Constitution civile du clergé, voulut créer un nouveau diocèse de Rennes qu'elle appela diocèse d'Ille-et-Vilaine ; elle le plaça même à la tête des autres évêchés bretons en nommant Rennes métropole de la province du Nord-Ouest. « Mais cet établissement illicite, réprouvé par le Saint-Siège et par le corps épiscopal de France, n'eut qu'une existence éphémère ; il disparut bientôt avec ceux qui l'avaient formé. L'intrus Claude Le Coz, qui

avait envahi le siège de Rennes et n'avait pas eu de prédécesseurs, fut aussi sans successeurs¹. »

On comprend facilement que nous n'ayons point à nous occuper de cet évêché schismatique d'Ille-et-Vilaine. Notre cadre n'embrasse pas non plus l'histoire, aussi émouvante qu'édifiante, des prêtres catholiques demeurés dans nos campagnes, parfois même dans nos villes, pour y exercer en cachette leur saint ministère. Quelque intéressantes que soient les annales de ces héroïques confesseurs de la foi, nous ne pouvons songer à les raconter ici : d'abord parce que nous ne faisons pas une histoire proprement dite, puis parce que nous connaissons des confrères qui préparent ce travail. D'ailleurs, par la force même des choses, notre *Pouillé* des anciens diocèses de Rennes, Saint-Malo et Dol, finit nécessairement avec l'existence de ces diocèses supprimés, de fait sinon de droit, en 1790. Mais avec le nouvel évêché de Rennes, rétabli par le Concordat de 1801, reparait une légitime constitution ecclésiastique dont nous devons nous occuper ; ici commence notre *Pouillé* moderne.

Le Concordat conclu, le 15 août 1801, entre Bonaparte, premier consul, et le Souverain-Pontife Pie VII, supprima les diocèses de Dol et de Saint-Malo, mais maintint celui de Rennes, qui fut considérablement augmenté par l'adjonction d'une grande partie des sièges supprimés. Nous devons donc faire connaître tout d'abord la composition nouvelle de ce vaste diocèse de Rennes tel que le formèrent le décret du cardinal Caprara en date du 10 avril 1802, et l'ordonnance épiscopale de M^{gr} de Maillé, du 16 juillet 1803.

Le nombre des paroisses formant le diocèse de Rennes avant 1789 était, comme nous l'avons vu, de 218 paroisses et 11 trèves, — total, 229. Lors de la réorganisation des circonscriptions ecclésiastiques en 1801, les territoires de toutes

1. L'abbé Tresvaux, *Église de Bret.*, 6.

ces paroisses et trèves entrèrent dans la formation du nouveau diocèse de Rennes, à l'exception de celui des trois paroisses de Fercé, Noyal-sur-Bruc et Villepot, qui furent annexées au diocèse de Nantes en échange de la paroisse du Grand-Fougeray.

Mais parmi les paroisses de l'ancien diocèse de Rennes plusieurs furent supprimées et réunies aux paroisses voisines, savoir : dans la ville de Rennes, les paroisses de Saint-Martin-des-Vignes, de Saint-Pierre en Saint-Georges et de Saint-Jean; ces deux dernières servirent toutefois à former une nouvelle paroisse, érigée, en 1803, sous le titre de Saint-Pierre, parce que son église servait alors de cathédrale, et appelée aujourd'hui Notre-Dame en Saint-Melaine; — Baillé, réunie à Saint-Mard-le-Blanc, — Châtillon-sur-Seiche, réunie à Noyal-sur-Seiche, — Chaumeré, réunie à Ossé, — Chévré, réunie à La Bouëxière, — Janzé (Saint-Martin de), réunie à Saint-Pierre de Janzé, — Landavran, réunie à Champeaux, — La Celle-Guerchoise, réunie à Availles, — La Valette, réunie à Domagné, — Montdevert, réunie à Erbrée, — Montautour, réunie à Princé, — Montreuil-des-Landes, réunie à Saint-Christophe-des-Bois, — Moussé, réunie à Drouges, — Neuville, réunie à Andouillé, — Rillé, réunie à Saint-Sulpice de Fougères, — Saint-Christophe-de-Valains, réunie à Saint-Ouen-des-Alleux, — Sainte-Colombe, réunie à Coësmes, — Saint-Melaine-sur-Vilaine, réunie à Saint-Jean-sur-Vilaine, — Saint-Sulpice-des-Bois, réunie à Chasné, — Tiercent (Le), réunie à Saint-Mard-le-Blanc, — Venelles, réunie à Château-giron.

Par suite de ces suppressions, le nombre des paroisses de l'ancien diocèse de Rennes, faisant partie du nouveau, se trouva réduit à 203; mais par la création des nouvelles paroisses de Saint-Pierre de Rennes et de la Guerche on eut un total de 205 paroisses.

Pour compléter la formation du nouveau diocèse de Rennes on adjoignit à ces paroisses :

1° Le territoire de 95 paroisses ou trèves de l'ancien diocèse de Saint-Malo, savoir : Baulon, — Baussaine (La), — Bécherel, — Bédée, — Bois-Gervilly, — Bléruais, — Bréal-près-Montfort, — Breteil, — Bruc, — Brûlais (Les), — Bran (Le), — Cardroc, — Cancale, — Campel, — Chapelle-Bouexic (La), — Chapelle-Chaussée (La), — Chapelle-du-Lou (La), — Châteauneuf, — Clayes, — Comblessac, — Combour, — Coulon, — Crouais (Le), — Dingé, — Gaël, — Goven, — Gouesnière (La), — Guichen, — Guignen, — Guipry, — Ifendic, — Ifs (Les), — Irodouer, — Landujan, — Langouët, — Lanrigan, — Lassy, — Lieuron, — Lohéac, — Longaulnay, — Lourmais, — Loutchel, — Maure, — Maxent, — Médréac, — Mernel, — Miniac, — Montauban, — Monterfil, — Montfort (Saint-Nicolas et Saint-Jean de), — Muel, — Paimpont, — Paramé, — Pipriac, — Plélan-le-Grand, — Pleumeleuc, — Pleurtuit, — Québriac, — Quédillac, — Romillé, — Saint-Benoît-des-Ondes, — Saint-Briac, — Saint-Briec-des-Ifs, — Saint-Domineuc, — Saint-Énogat, — Saint-Ganton, — Saint-Germain-des-Prés, — Saint-Gondran, — Saint-Gonlay, — Saint-Jouan-des-Guérets, — Saint-Léger, — Saint-Lunaire, — Saint-Malo, — Saint-Malo-de-Phily, — Saint-Malon, — Saint-Maugand, — Saint-Méen, — Saint-Méloir-des-Ondes, — Saint-Onen, — Saint-Péran, — Saint-Père-Marc-en-Poulet, — Saint-Pern, — Saint-Séglin, — Saint-Senou, — Saint-Servan, — Saint-Suliac, — Saint-Thurial, — Talensac, — Tinténiac, — Treffendel, — Trévérien, — Trimer, — Verger (Le), — Ville-ès-Nonains (La).

Mais de ces 95 paroisses on supprima celles de : Bléruais, réunie à Saint-Malon, — Brûlais (Les), réunie à Comblessac, — Saint-Germain-des-Prés, réunie à Mernel, — Saint-Nicolas de Montfort et Coulon, réunies à Saint-Jean de Montfort; soit 5 paroisses, de sorte que l'ancien diocèse de Saint-Malo ne donna que 90 paroisses au nouveau diocèse de Rennes.

2° Le territoire de 50 paroisses de l'ancien diocèse de Dol,

savoir : L'Abbaye-sous-Dol, — Bagner-Morvan, — Bagner-Pican, — Bonaban, — Bonnemain, — Boussac (La), — Carfantain, — Cendres, — Chapelle-aux-Filz-Méen (La), — Cherruex, — Cuguen, — Dol, — Épiniac, — Fontenelle (La), — Fresnaye (La), — Hirel, — Langan, — Lanhélin, — Lillemer, — Lou-du-Lac (Le), — Meillac, — Miniac-Morvan, — Montdol, — Nouaye (La), — Pleine-Fougères, — Plerguer, — Plesder, — Pleugueneuc, — Rimou, — Rozlandrieuc, — Roz-sur-Couasnon, — Saints, — Saint-Broladre, — Saint-Coulomb, — Saint-Georges-de-Gréhaigne, — Saint-Guinou, — Saint-Léonard, — Saint-Marc, — Saint-Méloir-des-Bois, — Saint-Mervon, — Saint-Pierre-de-Plesguen, — Saint-Rémy-du-Plain, — Saint-Thual, — Saint-Uniac, — Saint-Ydeuc, — Tréméheuc, — Tressé, — Vildé-Bidon, — Vildé-la-Marine, — Vivier (Le).

Mais ces 50 paroisses furent réduites à 38 par la suppression des suivantes : L'Abbaye-sous-Dol, réunie à Dol, — Bonaban, réunie à la Gouesnière, — Cendres, réunie à Pleine-Fougères, — La Nouaye, réunie à Bédée, — Saint-Guinou, réunie à Châteauneuf, — Saint-Léonard, réunie à Épiniac, — Saint-Méloir-des-Bois, réunie à Québriac¹, — Saint-Mervon, réunie à Montauban, — Saint-Ydeuc, réunie à Paramé, — Tréméheuc, réunie à Cuguen, — Vildé-Bidon, réunie à Rozlandrieuc, — et Vildé-la-Marine, réunie à Hirel.

3^e Sept paroisses de l'ancien diocèse de Vannes, savoir : Bains, — Brain, — Langon, — Redon, — Renac, — Saint-Just — et Sixt.

4^e Enfin une paroisse de l'ancien diocèse de Nantes, le Grand-Fougeray.

Le nouveau diocèse de Rennes se trouva donc, en vertu du Concordat, composé comme il suit :

¹ Présentement, le village de Saint-Méloir-des-Bois fait partie de la paroisse de Tintériac.

P paroisses provenant de l'ancien diocèse de Rennes. . .	205
P paroisses provenant de l'ancien diocèse de Saint-Malo. . .	90
P paroisses provenant de l'ancien diocèse de Dol.	38
P paroisses provenant de l'ancien diocèse de Vannes.	7
P paroisse provenant de l'ancien diocèse de Nantes.	1
Total.	<u>341</u>

De toutes ces paroisses, 43 seulement furent érigées en cures, et les 298 autres ne reçurent que le titre de succursales ; voici quelles furent, en 1803, les 43 cures correspondant aux chefs-lieux des justices de paix : Rennes : Saint-Pierre, Toussaints, Saint-Sauveur, Saint-Étienne, — Saint-Aubin-d'Aubigné, — Châteaugiron, — Hédé, — Janzé, — Liffré, — Mordelles, — Saint-Malo, — Cancale, — Châteauneuf, — Combour, — Dol, — Pleurtuit, — Pleine-Fougères, — Saint-Servan, — Tinténiac, — Saint-Léonard de Fougères, — Saint-Sulpice de Fougères, — Antrain, — Saint-Aubin-du-Cormier, — Saint-Brice, — Louvigné-du-Désert, — Notre-Dame de Vitré, — Saint-Martin de Vitré, — Argentré, — Châteaubourg, — la Guerche, — Rhetiers, — Redon, — Bain, — Fougeray, — Guichen, — Maure, — Pipriac, — Le Sel, — Montfort, — Bécherel, — Saint-Méen, — Montauban, — Plélan.

Le décret du cardinal Caprara, signé le 10 avril 1802, reconstituant le nouveau diocèse de Rennes et y instituant un nouvel évêque, rétablit aussi sur de nouvelles bases le Chapitre de notre cathédrale.

Ce décret donne pour cette fois à l'évêque de Rennes la faculté de nommer aux dignités et canonicats de son église cathédrale le nombre d'ecclésiastiques qui sera jugé convenable ; rappelant à cette occasion les principales attributions des Chapitres et recommandant l'institution spéciale de deux charges prescrites par le droit, celle de théologal et celle de pénitencier, et enjoignant de choisir ces derniers parmi les chanoines.

Le légat ordonne aussi à l'évêque de lui adresser deux exemplaires des Statuts et Règlements constitutifs du Chapitre, afin qu'après les avoir approuvés il lui en retourne un et envoie l'autre à Rome pour y être conservé au dépôt des Archives pontificales¹.

Pendant que le cardinal-légat réglait l'institution du nouveau diocèse de Rennes, Bonaparte nommait, le 28 mars 1802, pour occuper ce siège, l'ancien évêque de Saint-Papoul, JEAN-BAPTISTE-MARIE DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY.

Fils de Charles de Maillé, comte de la Tour-Landry et baron d'Entrammes, et de Marie-Françoise de Savonnières, ce prélat naquit le 6 décembre 1743, au château d'Entrammes, près Laval, dans le diocèse du Mans. D'abord vicaire général de M^{sr} de Hercé, évêque de Dol, puis nommé lui-même évêque de Gap en 1778, M^{sr} de Maillé fut transféré en 1782 sur le siège de Saint-Papoul. La Révolution le chassa de sa ville épiscopale et l'obligea à se retirer à Paris, où son zèle le rendit bientôt célèbre. « Il fut à peu près le seul prélat resté en France qui ne cessa pas de remplir ses fonctions épiscopales. C'était lui qui, pendant les temps les plus orageux, faisait les ordinations². » Retiré à Passy pendant la Terreur, il ne fut arrêté qu'au 18 fructidor et conduit à l'île de Ré, pour être de là exilé à Cayenne. Mais son séjour à Ré se prolongea jusqu'en 1799, époque à laquelle Bonaparte, arrivé au pouvoir, lui rendit la liberté.

Tel était le vénérable confesseur de la foi que Dieu envoya à Rennes pour relever les ruines amoncelées par l'impiété révolutionnaire et pour reconstituer l'évêché et le Chapitre de cette ville.

Ayant pris possession de son nouveau siège épiscopal, M^{sr} de Maillé adressa, le 18 juillet 1802, à son clergé et aux fidèles de son diocèse sa première lettre pastorale, « toute

1. *Annales ms. de l'Église de Rennes*, 8.

2. L'abbé Trevaux, *Église de Dol*.

pleine de cet esprit de conciliation et de paix que réclamaient les circonstances¹. »

L'année suivante, le 16 juillet 1803, s'empressant de se conformer au décret du cardinal-légat, l'évêque de Rennes rendit une ordonnance érigeant un Chapitre, des cures et des succursales dans son diocèse².

Le 24 mai précédent, M^{sr} de Maillé avait établi les Statuts du nouveau Chapitre de Rennes, dont voici quelques extraits :

Le Chapitre de l'église cathédrale de Rennes est composé de huit membres et deux vicaires généraux.

On ne peut être nommé chanoine sans avoir l'ordre de la prêtrise.

Les vicaires généraux dont les pouvoirs seraient révoqués par l'évêque cessent d'être membres du Chapitre.

Le curé de la paroisse dans l'église cathédrale³ et le supérieur du Séminaire ont rang parmi les chanoines quand ils assistent à l'office.

Un des vicaires généraux nommé par l'évêque a le premier rang dans le chœur.

Les autres chanoines prennent rang suivant l'ancienneté.

Les chanoines ne forment point un corps particulier et ne s'assemblent jamais pour délibérer sans la permission de l'évêque.

L'évêque préside les assemblées du Chapitre, soit par lui-même, soit par l'un de ses vicaires généraux commis par lui à cet effet.

L'évêque détermine les matières qui doivent être mises en discussion, et demande l'avis de ses chanoines sans être astreint à s'y conformer.

1. *Annales ms. de l'Église de Rennes.* — M^{sr} de Maillé ne put rentrer dans l'ancien palais épiscopal de Rennes, dont la ville avait fait un Musée; il demeurait rue de Corbin, et souvent au château de la Frestonnière, près de Rennes.

2. *Annales ms. de l'Église de Rennes.*

3. Comme la cathédrale de Rennes n'était point encore reconstruite, l'évêque et le Chapitre officiaient dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine, érigée en église paroissiale sous le nom de Saint-Pierre, ce qui dura jusqu'en 1844.

L'évêque nomme seul aux différents titres dans l'église cathédrale et aux différentes fonctions qui s'y exercent.

Les chanoines donnent à l'évêque connaissance des abus, et ne peuvent, dans aucun cas, les réformer par eux-mêmes.

L'évêque officie toutes les fois qu'il le juge convenable. Les chanoines officient chacun à leur tour¹.

Ces Statuts furent complétés par un Règlement donné par M^{er} de Maillé le 1^{er} août 1803; nous en extrayons ce qui suit :

Les chanoines de l'église cathédrale de Rennes chanteront les jours de dimanche Prime et Tierce avant la messe haute, Sexte après, le soir None, Vêpres et Complies.

Aux fêtes annuelles et solennelles majeures, et durant la Semaine-Sainte, ils chanteront l'office canonial en entier, à commencer, la veille, aux premières Vêpres.

Ils chanteront également les Petites-Heures, la Messe haute, Vêpres et Complies, aux jours de fêtes supprimées qui ne sont pas du rit annuel ou solennel majeur.

Les suisses, bedeaux et enfants de chœur seront sous l'autorité du président du Chapitre.

L'évêque nommera parmi les chanoines le syndic ou comptable de la fabrique de l'église cathédrale. L'assemblée de fabrique sera présidée par l'évêque ou l'un de ses vicaires généraux.

L'habit de chœur des membres du Chapitre et des chanoines honoraires est déterminé comme il suit : la soutane noire, rochet, mozette noire doublée de taffetas cramoisi, avec boutons et boutonnieres de même couleur, rabat et bonnet carré. La mozette sera en été de taffetas, et en hiver de drap; même doublure².

1. Statuts du Chapitre de Rennes.

2. En 1844, il fut convenu entre M^o Saint-Marc et son Chapitre que les chanoines porteraient désormais la barrette avec liséré rouge, et le camail garni d'une bande d'hermine en été sur le devant, et en hiver tout autour. (*Annales ms. de l'Église de Rennes.*)

Les membres du Chapitre pourront se revêtir de cet habit de chœur dans toutes les églises du diocèse, lorsqu'ils y officieront ou feront partie du cortège de l'évêque.

L'évêque se réserve de former à l'avenir pour son Chapitre tels Statuts qu'il jugera convenables¹.

Les chanoines composant le nouveau Chapitre de Rennes furent MM. Jacques-Pierre Le Surre et Étienne-Célestin Énoch, vicaires généraux; — Claude-Jean Moisisa, — Pierre-Polage Fournier, — Joseph-Mathurin Le Mintier, — Joseph de Fénéieux, — François-Marie Le Maistre, — Joseph-Élisabeth Lanjuinais, — Louis Loaisel de la Villedeneu, — N...²

De ces neuf chanoines (la place du dixième demeurant provisoirement vacante), cinq appartenaient à l'ancien Chapitre de Rennes; c'étaient MM. Fournier, Le Mintier, de Fénéieux, Le Maistre et Loaisel de la Villedeneu.

Il est à remarquer que dans le nouveau Chapitre de Rennes aucune dignité ne fut créée; il n'y eut pas même de doyen proprement dit, quoique l'on ait depuis donné vulgairement ce titre au chanoine le plus anciennement nommé. On ne voit pas non plus que M^{sr} de Maille ait institué les charges de théologal et de pénitencier, recommandées cependant dans la lettre du cardinal-légit. Le nouveau Chapitre n'était donc que l'ombre bien imparfaite de celui existant avant la Révolution.

M^{sr} de Maille parvint ainsi à organiser son diocèse d'une manière assez convenable, eu égard aux difficultés de l'époque. Mais ce ne fut pas sans de grandes peines, et les efforts qu'il fit dans cette lutte devinrent funestes à sa santé. « Malade de corps, d'esprit et de cœur, comme il le disait lui-même, il se rendit à Paris, en 1804, et y rendit son esprit à Dieu, le 25 novembre de cette même année, n'étant âgé que de soixante-et-un ans. Quelques jours après ses obsèques, les

1. Règlement pour le Chapitre de Rennes.

2. Le nom de ce chanoine est en blanc dans l'Ordonnance épiscopale.

curés de Paris, en témoignage de leur reconnaissance, célébrèrent pour lui un service très-solennel, auquel assistèrent presque tous les évêques qui se trouvaient dans la capitale¹. »

M^{sr} de Maillé, étant évêque de Rennes, ne portait point les armes de son illustre maison : d'or à trois fasces ondulées et nébulées de gueules; son écusson, timbré d'une crosse et d'une mitre, et surmonté d'un chapeau à dix houppes, était simplement d'azur à ses initiales *J. B. M.* d'argent et entrelacées.

Le successeur de M^{sr} de Maillé sur le siège épiscopal de Rennes fut son vicaire général ÉTIENNE-CÉLESTIN ÉNOCH. Il appartenait à la classe ouvrière et était né, le 22 novembre 1739, à Hénil-Liétard (Pas-de-Calais), de « Jean-Philippe Hénoch (*sic*), manouvrier, demeurant dans la paroisse de Saint-Martin d'Hénil-Liétard, et de Constance Lemire, sa femme². » Entré d'abord dans la congrégation de l'Oratoire et devenu supérieur du Grand-Séminaire de Grenoble, M. Énoch, surpris par la Révolution, se réfugia en Sardaigne. Au rétablissement du culte en France, il fut appelé à Rennes par M^{sr} de Maillé, auquel il succéda.

Notamé par l'empereur évêque de Rennes, le 30 janvier 1805, M^{sr} Énoch reçut du cardinal Caprara la permission d'administrer son diocèse avant d'y être installé. Le 21 avril de la même année, il reçut dans la cathédrale de Paris la consécration épiscopale du cardinal de Belloy, assisté des anciens évêques de Mende et de Quimper. Il ne fit son installation solennelle à Rennes que le 4 mai 1806.

M^{sr} Énoch gouverna son diocèse avec autant de zèle que de prudence; il releva le Grand-Séminaire, et plusieurs communautés de femmes se rétablirent sous sa protection. Il put aussi rentrer en jouissance de l'ancien palais abbatial de Saint-Melaine, dont M^{sr} de Girac avait fait son évêché; mais ce ne fut pas sans difficultés, et, à son arrivée à Rennes, il

1. L'abbé Tresvaux, *L'Église de Bret.*, 44.

2. *Reg. de l'état civil d'Hénil-Liétard.*

demeura quelque temps rue Trassart ¹. « Diverses infirmités, et notamment la perte de la vue, ne permettant plus à M^{er} Énoch de remplir la plupart des fonctions épiscopales, il se décida, en 1819, à donner sa démission, qui fut acceptée. Il obtint alors un canonicat de Saint-Denis et se fixa dans cette ville. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, arrivée le 19 mai 1825 ². »

Quoique baron de l'Empire et membre de la Légion-d'Honneur, M^{er} Énoch n'avait pas d'armoiries; il portait seulement un écusson d'azur, chargé de ses initiales E.C.E d'argent et entrelacées, l'écu timbré d'une crosse et d'une mitre et sommé d'un chapeau à dix houppes. Son sceau, ovale, portait un écusson semblable, timbré et sommé de la même manière, avec cette légende : STEPH^{us} CELEST^{us} ENOCH EPISCOPUS RHE-DONENSIS.

CHARLES MANNAY, successeur de M^{er} Énoch, naquit, le 13 octobre 1745, à Champeix, dans le diocèse de Clermont. Il était fils de « Simon Manet (*sic*), hourogeois, et d'honnête femme Marie Guyot, habitants de cette paroisse de Champeix ³. » D'abord docteur en Sorbonne et précepteur du fameux abbé de Talleyrand-Périgord, depuis évêque d'Autun, M. Mannay devint vicaire général et chanoine de Rheims; pendant la Révolution il se réfugia en Angleterre, puis en Écosse. Revenu en France à l'époque de la publication du Concordat, il fut nommé par Bonaparte à l'évêché de Trèves, et sacré à Paris le 18 juillet 1802, dans l'église dite des Carmes, par M^{er} Maynaud de Pancemont, évêque de Vannes, assisté des évêques de Digne et de Nice. En 1814, le pays de Trèves ayant été réuni à la Prusse, M^{er} Mannay donna sa démission et rentra en France. Louis XVIII le nomma alors évêque d'Auxerre en 1817; mais ce siège n'ayant pas été rétabli,

1. Depuis M^{er} Énoch, les évêques de Rennes n'ont plus quitté l'ancienne abbatiato de Saint-Melaine, devenue présentement palais archiépiscopal.

2. L'abbé Tresvaux, *Église de Bret.*, 43.

3. *Reg. de l'état civil de Champeix (Puy-de-Dôme).*

comme on l'espérait, le roi donna à M^{er} Mannay l'évêché de Rennes en 1820.

M^{er} Mannay fut installé à Rennes le 20 mai 1820. « Il y gagna les cœurs par son aménité, sa sagesse et son zèle pour le bien. C'est à lui que notre diocèse doit l'établissement du Petit-Séminaire de Saint-Méen et d'une Société de Missionnaires¹, ainsi que le rétablissement du Refuge pour les repenties et de la Maison des Retraites de Rennes². » Ce vertueux prélat mourut le 3 décembre 1824, âgé de soixante-dix-neuf ans. Ses obsèques furent célébrées le 14 du même mois, et son corps fut déposé dans l'église cathédrale d'alors, au milieu de la chapelle du transept méridional. Trois jours après, son cœur fut porté processionnellement dans la chapelle des Missionnaires³, sur la demande expresse de ces derniers. Le tombeau de M^{er} Mannay apparaît encore dans l'église Notre-Dame en Saint-Melaine; c'est une simple dalle de marbre noir, portant l'inscription suivante :

HIC JACET
 REVERENDISSIMUS IN CHRISTO PATER
 CAROLUS MANNAY,
 INSIGNIS ECCLESIE RHEDONENSIS,
 PRIUS TREVERENSIS ECCLESIE
 EPISCOPUS.
 PIETATE, DOCTRINA, MORIBUS PERILLUSTRIS,
 OMNIA OMNIBUS FACTUS
 UT OMNES FACERET SALVOS,
 PER ANNOS PERE QUINQUE GREGEM SUUM APPRIME REXIT,
 MULTIS AD MAJOREM DEI GLORIAM
 PRÆCLARE FACTIS.
 RHEDONIS OBIT

1. Cette Société est devenue la Congrégation des Missionnaires de l'Immaculée-
 Conception.

2. L'abbé Tresvaux, *Église de Bret.*, 47.

3. Il y repose dans le chœur, du côté de l'évangile.

DIE V DECEMBRIS, ANNO MDCCCXXIV,
 ANNOS NATUS SEPTUAGINTA NOVEN.
 CONSOLATOREM AFFLICTI, DEBILES ADJUTOREM,
 PATREM PAUPERES,
 DUCEM ET EXEMPLAR SACERDOTES,
 DIU FLEBUNT.
 REQUIESCAT IN PACE!

M^{gr} Mannay portait pour armes : *écartelé aux 1^{er} et 4^e d'azur au lion d'or; aux 2^e et 3^e fascé d'argent et de gueules, de huit pièces; l'écu timbré d'une couronne ducale, d'une mitre et d'une crosse, le tout surmonté d'un chapeau à dix houppes. Son sceau, ovale et armorial, renfermait le même écu, timbré et sommé de la même manière que ci-dessus, avec cette légende : CAROLUS MANNAY EPISCOPUS RHEDONENSIS.*

CLAUDE-LOUIS DE LESQUEN, successeur du précédent évêque de Rennes, était fils de Yves-Charles de Lesquen, seigneur de Saint-Lormel, et de Françoise-Corentine de Lesquen; il naquit, le 23 février 1770, au manoir du Bouillon, en la paroisse de Trégon, diocèse de Saint-Malo, suivit d'abord la carrière des armes et mérita la croix de l'Ordre de Saint-Louis. « Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il fut ordonné prêtre à Saint-Brieuc en 1806, et remplit avec zèle dans cette ville les fonctions du saint ministère. Il devint successivement curé de Pommeret, vicaire général de Rennes et chanoine de Saint-Brieuc. Louis XVIII le nomma en 1823 au siège de Beauvais, et il fut sacré le 13 juillet de la même année, dans la chapelle du Séminaire d'Issy, près Paris, par M^{gr} de Beaussset, archevêque d'Aix, assisté des évêques de Nevers et de Gap¹. » M^{gr} de Lesquen ne resta que peu de temps à Beauvais; le siège de Rennes étant devenu vacant, Charles X le choisit pour l'occuper, en 1825. Extrêmement humble, M^{gr} de Lesquen ne voulut point faire d'entrée solen-

1. L'abbé Tresvaux, *Eglise de Bret.*, 47.

nelle à Rennes et se contenta de prendre possession, par procureur, le 8 mai de cette même année. Le lendemain, il adressa de Paris sa première lettre pastorale aux fidèles de son diocèse. Quand il fut arrivé à Rennes, le nouvel évêque se consacra tout entier au soin de son troupeau, qu'il édifia par ses vertus et qu'il sanctifia par son zèle; mais après seize années d'épiscopat, M^{sr} de Lesquen, homme de mœurs douces et simples, désireux de jouir en paix de quelques années de retraite, donna sa démission en 1841. Il se retira à Dinan, où il ne mourut que le 17 juillet 1855. Son corps fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Malo de Dinan, où l'on voit son tombeau portant cette épitaphe :

D. O. M.

CI GIT LE CORPS
D'ILLUST^{MS} ET RÉVÉREND^{MS} MONSEIGNEUR

CLAUDE LOUIS DE LESQUEN,
ANCIEN ÉVÊQUE DE BEAUVAIS
ET DE RENNES,

CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET DE CHARLES III D'ESPAGNE,
NÉ A TRÉGON, DIOCÈSE DE SAINT-MALO, LE 23 FÉVRIER 1770,
MORT A DINAN LE 17 JUILLET 1855, DANS SA 86^e ANNÉE.

*Operatus est bonum et rectum et verum coram domino deo suo,
fecitque et prosperatus est. (Parab. II, XXVI, 20.)*¹

Le cœur de M^{sr} de Lesquen fut apporté à Rennes et déposé dans une chapelle latérale des nefs de la cathédrale; sur le monument qu'on y éleva, consistant en une dalle de marbre attachée à la muraille et surmontée d'une urne funéraire, on grava les armoiries du prélat : *de gueules à un épervier d'argent, la tête contournée, membré et becqué d'or, accompagné en chef d'un croissant renversé en pal, et de deux molettes, et*

1. Communication de M. l'abbé Lemée, recteur de Saint-Carné.

en pointe d'une autre molette, le tout d'argent. L'écu est timbré d'une mitre et d'une crosse et accompagné en pointe de la croix de l'Ordre de Saint-Louis; le tout surmonté d'un chapeau à dix houppes.

L'inscription est ainsi conçue :

D. O. M.

HIC

MONUMENTO TEGITUR BREVI

COR VERE MAGNUM

CLAUDII LUDOVICI DE LESQUEN

EPISCOPI

QUI, POST BELLOVACENSEM, ECCLESIA RHEDONENSI GUBERNATA

ANNIS FERE XVI,

NOVISSIMORUM MEMOR,

SEDE CESSIT HUMILLINUS

AN. MDCCXXII.

OBIIT DINANNI SOLITARIUS AN. ÆTATIS LXXXVI

SALUTIS MDCCCLV.

—

*In Deum fervens pietate
pastoris vigilantiam, patris benignitatem
clero et populo
exhibuit.*

—

*Dilectus Deo et hominibus
cujus memoria in benedictione est.*

Eccli. XLV, 4.

Le sceau de M^{sr} de Lesquen, ovale et armorial, contient un écu aux armes de Lesquen décrites plus haut, timbré d'une couronne ducale, accompagné en chef d'une crosse et d'une

mitre, et en pointe d'une croix de l'Ordre de Saint-Louis, et surmonté d'un chapeau à dix houppes; la légende porte : **CLAUDIUS LUDOVICUS DE LESQUEN EPISCOPUS RHEDONENSIS.**

GODEFROY BROSSAYS SAINT-MARC, successeur de M^{sr} de Lesquen, fils de Godefroy Brossays Saint-Marc, négociant, et de Aimée Couarde, naquit à Rennes le 5 février 1803. M^{sr} de Lesquen le nomma, en 1834, vicaire général de son diocèse, et, après avoir donné sa démission, il demanda et obtint qu'il lui succédât. M^{sr} Saint-Marc fut nommé par Louis-Philippe le 25 février 1841, et sacré, le 10 août suivant, dans la nouvelle cathédrale de Rennes; la cérémonie fut faite par M^{sr} de Lesquen, assisté de M^{sr} de Hercé, évêque de Nantes, et de M^{sr} Bouvier, évêque du Mans, en présence de l'archevêque de Calcédoine et des évêques d'Angers et de Quimper. Nous ne pouvons essayer de retracer ici, même en résumant, les nombreux travaux de ce prélat dirigé par un seul mobile, l'amour de l'Église et le zèle des intérêts spirituels de son diocèse; qu'il suffise de nommer seulement la création de la belle institution scolaire de Saint-Vincent, — la fondation des Religieuses de Rillé, de Paramé et de Saint-Méen, toutes vouées à l'éducation et aux petites écoles, — le rappel à Rennes des Carmes, des Carmélites et de plusieurs autres congrégations religieuses, — l'Œuvre de Notre-Dame de Toutes-Grâces et la Société de Secours Mutuels de Saint-François-Xavier, excellentes institutions de patronage pour la classe ouvrière; — la Société de Saint-Vincent-de-Paul, — l'établissement de la Maison des Orphelins, et tant d'autres bonnes œuvres encouragées et soutenues par M^{sr} Saint-Marc. En même temps, sous ce fécond épiscopat, se fondait la congrégation des Petites-Sœurs-des-Pauvres, dont le développement a été si merveilleux, et se tenait le Concile provincial de Rennes. Ce Concile, présidé par M^{sr} Morlot, archevêque de Tours, réunit dans nos murs, en 1849, NN. SS. les évêques de toute la province, c'est-à-dire M^{sr} de la Motte-Vauvert, évêque de Vannes; M^{sr} Bouvier, évêque du Mans;

M^{sr} Graveran, évêque de Quimper; M^{sr} Le Mée, évêque de Saint-Brieuc; M^{sr} Saint-Marc, évêque de Rennes; M^{sr} Angebault, évêque d'Angers, et M^{sr} Jacquemet, évêque de Nantes.

Un an avant la tenue du Concile de Rennes, M^{sr} Saint-Marc avait rétabli la liturgie romaine dans son diocèse¹.

Tant de bonnes œuvres méritaient une récompense; elle ne manqua pas à l'évêque de Rennes et fut des plus éclatantes, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

M^{sr} Saint-Marc prit pour armoiries : *d'azur au pélican, en sa charité, d'argent*, et pour devise : *IN OMNIBUS CARITAS*.

Son sceau, comme évêque de Rennes, était ovale et armorial; il renfermait un écu aux armes ci-dessus, posé dans un cartouche, timbré d'une couronne ducal qu'accostaient une crosse et une mitre, sommé d'un chapeau à dix houppes, le tout surmonté de la devise : *IN OMNIBUS CARITAS*; la légende était ainsi conçue : *GODFRIDUS SAINT-MARC, EPISCOPUS RHEDONENSIS*.

Nous terminons ce Chapitre par quelques mots sur les vicaires généraux, les chanoines de Rennes et les secrétaires généraux de l'évêché de 1802 à 1859.

L'évêque de Rennes prit pour l'assister dans son administration deux vicaires généraux, dont les pouvoirs, toujours révocables, s'étendaient sur tout le diocèse; ils faisaient l'un et l'autre partie du Chapitre.

En outre, pour faciliter les communications et l'expédition des affaires, l'évêque plaça dans les villes de Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon et Montfort des ecclésiastiques qui, sous le titre de grands-vicaires forains, eurent des pouvoirs de vicaires généraux pour leurs arrondissements respectifs.

1. A la fin du xvi^e siècle et au commencement du xvii^e, M^{sr} Honnequin et M^{sr} Lar-chiver avaient déjà établi la liturgie romaine dans le diocèse de Rennes; mais en 1787 M^{sr} de Girac permit d'user du bréviaire de Tours dans sa cathédrale seulement, et, en 1803, M^{sr} de Maillé engagea tous les ecclésiastiques de son diocèse, sans en forcer toutefois aucun, à adopter un bréviaire et un missel dits de Rennes; de là une bigarrure liturgique très-fâcheuse dans le diocèse. (V. le Mandement de M^{sr} Saint-Marc pour le Carême de 1848.)

Ces grands-vicaires étaient ordinairement les curés de la paroisse ou de l'une des paroisses du chef-lieu. La ville de Dol, siège de l'ancien évêché de ce nom, eut aussi un grand-vicaire, auquel fut assignée une partie de l'arrondissement de Saint-Malo¹.

Nous ne donnerons pas ici la liste des vicaires généraux forains, dont nous retrouverons les noms dans le *Dictionnaire des Paroisses*, ni celle des vicaires généraux honoraires, mais voici quels furent les vicaires généraux titulaires :

VICAIRES GÉNÉRAUX DE RENNES.

- | | |
|---|--|
| <i>Jacques Le Surre,</i> | } vicaires généraux de
M ^{sr} de Maille (1803-1804). |
| <i>Etienne Enoch,</i> devint évêque de Rennes, | |
| <i>N... d'Humières</i> (1805-1840), devint archevêque
d'Avignon, | } vicaires généraux
de
M ^{sr} Enoch. |
| <i>Guillaume Morin</i> (1805, † 1810), | |
| <i>Charles Berthault</i> (1810-1817), | |
| <i>Jacques Graffard</i> (1810-1817), | |
| <i>Claude de Lesquen</i> (1817-1818), devint évêque
de Beauvais puis de Rennes, | |
| <i>Mathurin Gitequel</i> (1818-1820), † chanoine honoraire, 1826. | |
| <i>N... Millaux</i> fut vicaire général de M ^{sr} Enoch et Mannay (1817-1823) et devint évêque de Nevers. | |
| <i>René Beuchère</i> fut vicaire général de M ^{sr} Mannay (1823-1824). | |
| <i>Simon Garnter</i> , vicaire général de M ^{sr} Mannay (1820-1824), le fut aussi de M ^{sr} de Lesquen (1825-1826), et devint ensuite évêque de Vannes. | |
| <i>N... Botrel</i> (1826-1835), | } vicaires généraux
de
M ^{sr} de Lesquen |
| <i>Godefroy Saint-Marc</i> (1835-1844), devint évêque
de Rennes, | |
| <i>Jean-Claude Nevot</i> , vicaire général de M ^{sr} de Lesquen (1825-1844), le fut aussi de M ^{sr} Saint-Marc (1844-1848), † 16 octobre 1848. | |
| <i>Jean-Marie Frain</i> (1844, † 14 décembre 1850), | } vicaires généraux
de
M ^{sr} Saint-Marc. |
| <i>Amand Maupoint</i> (1848-1856), devint évêque
de Saint-Denis en l'île de la Réunion, † 1871, | |
| <i>Augustin Combes</i> (1850-1859), | |
| <i>René Bessatche</i> (1857-1859), | |

1. Evêché de Rennes, ms. (Archiv. de l'Archevêché.)

Comme nous venons de le voir, le Chapitre de Rennes s'est composé, de 1803 à 1859, de huit chanoines et des deux vicaires généraux titulaires; l'un de ces derniers présidait le chœur et les assemblées capitulaires.

Nous allons donner ici les noms de tous les membres de ce Chapitre, sans répéter toutefois ceux des vicaires généraux que nous venons de faire connaître :

CHANOINES DE RENNES.

- Claude Moïssin* (1803-1804).
Pierre-Pelage Fournier (1803-1804).
Joseph-Mathurin Le Mintier (1803-1814).
Joseph de Fénéieux, nommé en 1803, ne prit pas possession.
François Le Maistre (1803), † 1836 vicaire général honoraire.
Joseph-Elisabeth Lanjuinais (1803, † 1835).
Louis Loaisel de la Villedeneu (1803, † 1823).
Pierre Blanchard (1804), † 1830 vicaire général honoraire.
Jean-Baptiste Bienvenue (1804, † 1840).
Augustin Dupuy (1804), † 1813 vicaire général honoraire.
Jacques Graffard (1806-1840).
Jean-Baptiste Debroise (1810-1859).
Emmanuel Le Forestier (1810, † 1844).
N... Millaux (1813-1823), devint évêque de Novers.
N... Le Huger (1815-1824).
Yves des Rieux (1815, † 17 janvier 1856).
Charles de la Motte-Vauvert (1822-1827), devint évêque de Vannes.
Jacques Graffard (1823, † 1825).
Louis Hoguet (1823, † 21 août 1854).
Charles Berthault (1823, † 1831).
Théodore Salmon (1827), † 1848 vicaire général honoraire.
Pierre Blondeau (1831, † 24 janvier 1854).
René Bouchère (1831, † 1836).
Constant de Lesquen (1835-1859).
Pierre Garnier (1836, † 30 janvier 1856).
Jean Brignon de Léhen (1837-1859).
Antoine Desnos (1848-1859).
Jacques Janvier (1854-1859).
Julien Sévin (1854, † 24 mars 1858).
Alain Le Vacher (1854-1859).
René Bessatche (1856-1857).
Gilles Couvert (1857-1859).
Marte-Joseph Brune (1858-1859).

SECRETAIRES GÉNÉRAUX DE L'ÉVÊCHÉ.

N... Fourgon, secrétaire de M^{sr} de Maillé.

Jean-Baptiste Debroise, secrétaire de M^{sr} Enoch, Mannay et de Lesquen (1807-1826).

N... Maucron (1825).

Pierre Blondeau (1826-1840), } secrétaires de M^{sr} de Lesquen.

Antoine Desnos (1844-1848), } secrétaires

Louis Frogier de Pontlevoy (1848-1859), } de M^{sr} Saint-Marc.

DEUXIÈME SECTION

L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

CHAPITRE PREMIER

L'ARCHIDIOCÈSE DE RENNES ET SES DIOCÈSES SUFFRAGANTS

Bulle de Pie IX érigeant l'archevêché de Rennes : raisons qui déterminèrent le Souverain-Pontife; formation de la province de Rennes; nomination de M^r Saint-Marc archevêque de Rennes; prérogatives du nouvel archevêque; reconstitution du Chapitre de Rennes. — Inauguration de l'Archevêché (3 juin 1859). — Division de l'archidiocèse en archidiaconés et doyennés. — Diocèses suffragants de Vannes, Saint-Brieux et Quimper. — Élévation de M^r Saint-Marc au Cardinalat; remise des insignes cardinaux et entrée solennelle de Son Éminence à Rennes. — Mort et funérailles du cardinal Saint-Marc; son tombeau et ses sceaux. — Nomination et entrée solennelle de M^r Place, archevêque de Rennes; armoiries et sceau; rétablissement des titres épiscopaux de Dol et Saint-Malo. — Chanoines; vicaires généraux; archidiacones; officiers; secrétaires de l'évêché.

Le 19 août 1858, l'empereur Napoléon III, visitant la Bretagne, en compagnie de l'impératrice Eugénie, fut reçu aux portes de la cathédrale de Rennes par M^r Saint-Marc; là, Sa Majesté offrit à notre évêque d'ériger, avec le concours du Souverain-Pontife, le siège de Rennes en archevêché.

Cinq mois plus tard, le 3 janvier 1859, le pape Pie IX envoyait une bulle portant érection canonique de l'évêché de Rennes en archevêché, et attribuant le titre d'archevêque à M^r Godefroy Saint-Marc, évêque de Rennes.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire connaître les raisons qui déterminèrent le Souverain-Pontife et les grands changements qu'opéra Sa Sainteté dans cette circonstance mémorable, qu'en empruntant à cette bulle même les passages suivants; quoique un peu longs, nous avons la certitude qu'ils intéresseront nos lecteurs.

« C'est avec empressement, — dit le Saint-Père, — que

Nous avons accueilli les demandes qu'a faites notre très-cher fils en J.-C. Napoléon III, illustre empereur des Français, pour que l'Église épiscopale de Rennes soit élevée à la dignité de métropole, et que les évêchés de Vannes, de Saint-Brieuc et de Quimper, actuellement soumis au droit métropolitain de l'archevêché de Tours, lui soient unis comme suffragants. On a considéré, en effet, que la province ecclésiastique de l'archevêché de Tours est trop étendue, puisqu'on y compte neuf vastes sièges épiscopaux suffragants, comprenant beaucoup de paroisses et un nombre immense de fidèles, d'où résulte une grande multiplicité d'affaires très-graves et qui demandent à être promptement expédiées; en sorte que le prélat métropolitain, se trouvant quelquefois accablé de soins et de travaux, ne peut les traiter et les expédier avec toute la célérité et l'application nécessaires. On ne doit pas non plus omettre que, à cause de la trop grande distance des lieux, les communications entre le métropolitain et les populations des Églises suffragantes sont quelquefois sujettes à de très-grands inconvénients, à des difficultés, à des empêchements ou lenteurs et peut-être même à des dommages spirituels. De ces circonstances de localité ressort naturellement l'utilité, bien plus, la nécessité de former de la vaste province de Tours deux provinces ecclésiastiques; de manière que leurs prélats métropolitains puissent plus facilement et plus promptement satisfaire aux convenances et aux besoins des fidèles de leurs Églises suffragantes.

« Il est à remarquer que la ville de Rennes, comme chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine, l'emporte à beaucoup de titres sur les autres villes de la province. Située, en effet, dans une plaine au centre de la Petite-Bretagne, dans un climat doux et salubre, cette grande et belle cité se distingue par le nombre des illustres et honorables familles qu'elle a dans son sein, par la politesse des mœurs, par l'abondance de ses productions, par l'affluence des étrangers, par les tribunaux supérieurs dont elle est le siège, par la culture des

belles-lettres, des sciences et des arts, et par plusieurs établissements florissans qui tout à la fois sont d'utilité publique et lui servent d'ornement. On y compte aussi plusieurs églises, dont sept paroissiales avec fonts baptismaux, et parmi lesquelles s'élève magnifiquement et solidement construite l'église cathédrale, dédiée en l'honneur de saint Pierre apôtre, abondamment pourvue de mobilier pour le service du culte, et desservie par un Chapitre de chanoines qui vaquent à la célébration des divins offices. Il y existe, de plus, deux Séminaires d'élèves ecclésiastiques et quelques communautés religieuses. Nous avons pensé qu'à tous ces titres et par ses autres prérogatives, la ville de Rennes, au gouvernement de laquelle préside avec beaucoup de zèle et de prudence notre vénérable frère Godefroy Brossays Saint-Marc, son évêque actuel, était digne d'être élevée au rang et honneur d'Église métropolitaine, et que des Églises particulières lui fussent assignées comme suffragantes; de sorte qu'une seconde province ecclésiastique soit ainsi formée dans la Petite-Bretagne.

« En conséquence, voulant favorablement accueillir les demandes de l'empereur Napoléon, les vœux depuis longtemps exprimés et les pieux désirs des fidèles; tout ce qu'il y avait à considérer étant mûrement pesé; tenant compte des circonstances particulières; donnant de justes éloges à l'adhésion que notre vénérable frère Hippolyte Guibert, archevêque actuel de Tours, a spontanément exprimée au Siège Apostolique, relativement à la constitution de cette nouvelle province qui doit être distraite de sa juridiction métropolitaine; suppléant, en tant que de besoin, en vertu de l'autorité apostolique et par la teneur des présentes, au consentement des autres intéressés ou se prétendant tels; de propre mouvement, de science certaine et de la plénitude de la puissance apostolique, Nous déclarons distraire entièrement à perpétuité les quatre Églises épiscopales de Rennes, de Vannes, de Saint-Brieuc et de Quimper du droit métropolitain du prélat de Tours auquel elles sont actuellement soumises; en sorte

que ces mêmes quatre Églises et leurs prélats ordinaires, les cités, territoires diocésains et les villes qui s'y trouvent, les églises paroissiales, succursales ou simples annexes, les congrégations, monastères et toutes institutions ecclésiastiques, les bénéfices tant séculiers que réguliers de tous ordres qui y existent, enfin tous les habitants de l'un et l'autre sexe, tant laïques que prêtres, bénéficiaires, religieux de tout rang, de tout ordre et condition, tous et chacun d'iceux avec leurs accessoires accoutumés soient à l'avenir absolument exempts et démembrés de la juridiction de Tours et de toute autre supériorité et prérogative juridictionnelle.

« Pour la plus grande gloire de Dieu tout-puissant, pour l'accroissement de la religion catholique en même temps que pour le bien spirituel et la consolation de ces fidèles, des territoires diocésains des Églises de Rennes, de Vannes, de Saint-Brieuc et de Quimper, ensemble avec tous leurs accessoires ci-dessus mentionnés et accoutumés, Nous constituons immédiatement à perpétuité, en vertu de l'autorité apostolique, la province ecclésiastique de Rennes distincte de toute autre. Nous élevons ensuite à perpétuité, en vertu également de l'autorité apostolique, la ville de Rennes, qui est la ville principale, et qui par ses avantages et ses prérogatives l'emporte sur toutes les autres villes environnantes, à l'honneur et à la dignité métropolitaine, pour jouir désormais de tous les indults, privilèges, grâces, honneurs et autres avantages dont jouissent, ainsi que leurs habitants, les autres villes métropolitaines les plus voisines à résidence archiépiscopale. Nous élevons de même à perpétuité, en vertu de l'autorité apostolique, l'église dédiée en l'honneur de saint Pierre, prince des Apôtres (son titre primitif de cathédrale étant éteint), au rang plus éminent et à la dignité d'église métropolitaine, sans qu'elle éprouve aucun changement à l'égard de son vaste diocèse actuel ; — en sorte que dans cette métropole et église de Rennes soient érigés et constitués le siège, la chaire et la dignité archiépiscopale métropolitaine

pour son prélat ordinaire, au titre de Rennes, lequel obtiendra selon la coutume l'usage du pallium du Siège Apostolique, avec son Chapitre bientôt accru, avec son sceau particulier, sa caisse, sa mense et tous les insignes, honneurs, droits, prérogatives, privilèges et indults, et tout ce dont jouissent les autres prélats des Églises métropolitaines en France, à l'exception seulement de ce qui peut avoir été concédé et acquis à titre onéreux, par grâce spéciale ou par privilège.

« Or, Nous unissons et soumettons aussi à perpétuité, en vertu de l'autorité apostolique, à l'Église métropolitaine de Rennes, les villes épiscopales de Vannes, de Saint-Briec et de Quimper, comme suffragantes avec leurs susdits accessoires, pour qu'elles s'y attachent comme les membres à leur chef; de manière que les prélats de ces trois Églises se montrent et soient, en effet, des suffragants soumis dans le lien de la charité au prélat de Rennes, lequel pourra et devra prendre à l'avenir le nom, le titre, la prééminence et la dignité d'archevêque métropolitain, jouir de tous les droits et remplir toutes les fonctions qui sont propres aux archevêques métropolitains, à la réserve cependant de l'usage du pallium, jusqu'à ce que, selon la coutume, il ait été demandé et obtenu dans le Sacré Consistoire. »

Pie IX passe ensuite en revue les diverses prérogatives du nouvel archevêque de Rennes : « Lorsqu'il sera en possession de sa ville et église métropolitaine et de sa province avec ses évêchés suffragants, il pourra librement, de son propre droit, y gérer, faire, administrer, informer, ordonner et faire exécuter tout ce qui, d'après le droit, est attribué aux prélats métropolitains sur leurs villes, sur leurs Églises suffragantes et sur les diocèses qui leur sont confiés. Il pourra particulièrement, entre autres choses, convoquer, lorsqu'il le jugera nécessaire ou expédient, le synode tant diocésain que provincial, donner la consécration à ses suffragants, après toutefois qu'ils auront été solennellement préconisés dans le consistoire épiscopal. Il pourra traiter et régler avec ses suffragants

les affaires ecclésiastiques tant respectives que provinciales, et ensuite connaître et juger les causes à lui dévolues, par droit d'appel, en sa qualité de métropolitain. »

Le Souverain-Pontife assigne ensuite le palais épiscopal de Rennes « pour être l'archevêché résidentiel et la Cour avec chancellerie du métropolitain archevêque de Rennes. » — Il assigne de même « les deux édifices affectés aux deux Séminaires où les élèves ecclésiastiques sont formés aux bonnes mœurs, à la vertu et à la science, pour être les séminaires archiépiscopaux et métropolitains. » — Il attribue à perpétuité à l'archevêque de Rennes « une dotation égale à celle qui est assignée aux autres archevêques en France. Il en est de même pour la mense, la Cour ecclésiastique et pour le vicaire archiépiscopal; sans qu'il soit rien changé cependant relativement à la taxe de la nouvelle Église métropolitaine pour l'expédition des lettres apostoliques sous le sceau de plomb dans les futures provisions quelconques, laquelle est maintenue à la somme de trois cent soixante-dix florins de la chambre. »

Pie IX continue ensuite en ces termes :

« Afin que l'Église de Rennes, érigée comme il vient d'être dit en métropole, après extinction de son titre d'évêché, ne soit pas même momentanément sans pasteur canoniquement institué, Nous déclarons promu à la dignité d'archevêque le susdit Godefroy, jusqu'à présent évêque de Rennes, de manière qu'il soit institué archevêque de Rennes sans nouvelle provision à faire relativement à cette Église, et qu'il puisse, conjointement avec ses suffragants, administrer et gouverner l'Église métropolitaine, comme si des lettres apostoliques pour cette provision métropolitaine avaient été solennellement expédiées après préconisation dans le Sacré Consistoire. »

Le Pape s'occupe après cela du Chapitre de Rennes, et il en dit ce qui suit :

« Mais pour que, suivant la nouvelle et plus éminente position de l'Église métropolitaine, la condition de son Chapitre

soit modifiée d'une manière analogue et reçoive une dénomination plus relevée (la pleine extinction de l'ancien titre cathédral préalablement opérée); dès lors, comme s'il y avait une nouvelle érection, Nous élevons à perpétuité, en vertu de l'autorité apostolique, ce même Chapitre au rang, titre et dignité de Chapitre métropolitain, de manière qu'il remplisse les charges et fonctions qui incombent au Chapitre métropolitain et qu'il jouisse de ses honneurs, prééminences, grâces, indults, insignes, privilèges, et de tout ce qui, d'après le droit canon, est propre aux Chapitres de ce rang en France, prescrivant que les huit canonicats actuellement existants¹ soient maintenus dans le même état, avec les biens ou revenus qui leur sont déjà attribués ou qui pourront l'être, selon ce qui sera fait pour les Chapitres des autres métropoles en France; prenant garde seulement, bien plus, ordonnant, en vertu de la même autorité, que du tiers des revenus canoniaux il soit formé une masse pour les distributions quotidiennes, conformément aux saints canons, à répartir entre ceux qui sont présents aux offices divins, afin que chaque capitulaire montre plus de zèle et fasse plus d'efforts pour s'acquitter des offices et des autres fonctions ecclésiastiques qu'ils ont à remplir, d'après la règle des autres métropoles; recommandant, de plus, que deux autres canonicats, outre les honoraires, soient établis, afin que l'on compte, comme dans l'Église métropolitaine de Tours, au moins dix canonicats titulaires, parmi lesquels nous laissons au prudent jugement du métropolitain de Rennes le soin de créer un ou deux dignitaires, et de faire cependant que des canonicats titulaires il y en ait un destiné d'une manière permanente, comme il convient dans chaque Église métropolitaine, au théologal, et un autre au pénitencier canoniques. Que tout ce qui regarde le service paroissial et le soin des âmes soit exactement maintenu et fidèlement

1. Le Pape ne mentionne que huit chanoines, passant sous silence les deux vicaires généraux que les évêques de Rennes regardaient jusqu'alors comme faisant partie du Chapitre.

observé de la même manière qu'auparavant. Les prébendes de curé¹, de théologal et de pénitencier devront être confidées par voie de concours, suivant les prescriptions des saints canons.

« Au reste, comme à ce même Chapitre doivent incomber les charges et les fonctions dont s'acquittent les autres Chapitres des métropoles voisines, Nous lui accordons aussi, en vertu de l'autorité apostolique, la faculté d'user de tous leurs mêmes droits, honneurs, indults, grâces, faveurs, prérogatives, privilèges, pourvu qu'ils soient encore en légitime usage et qu'ils n'aient pas été acquis par concession particulière ou à titre onéreux. A raison du nouvel état des choses, Nous donnons et accordons au Chapitre, en vertu de l'autorité apostolique, la libre et pleine faculté de réformer ses anciens statuts, et même de faire de nouveaux statuts capitulaires, ordonnances et décrets, qui soient cependant entièrement conformes et nullement contraires aux constitutions apostoliques et aux autres prescriptions des anciens canons, et qui soient approuvés par le métropolitain de Rennes, pour qu'ils puissent avoir ensuite force de loi.

« Quoique le Chapitre ait été d'abord supprimé et ensuite institué de nouveau d'une manière supérieure, afin cependant de ne pas préjudicier à la position de ses membres actuels, Nous ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique, que chacun d'eux, présentement en légitime possession d'un canonicat, retienne canoniquement sa prébende respective, sans que, dans ce changement, il soit tenu d'obtenir une nouvelle nomination ou d'autres actes d'institution, les rangs dans les stalles du chœur et les autres préséances capitulaires continuant d'être observées comme auparavant, excepté cependant le cas où un chanoine postérieur serait promu à quelqu'une des dignités ci-dessus mentionnées, et dont les titulaires,

1. Le Pape parle ici comme si la métropole de Rennes était église paroissiale, ce qui n'a pas lieu.

prenant graduellement rang entre eux, précéderont toujours les non dignitaires. »

Le Souverain-Pontife termine sa bulle en maintenant au gouvernement français la faculté de présenter au Saint-Siège une personne ayant les qualités requises pour l'Église métropolitaine de Rennes, quand elle viendra à vaquer, — et en commettant M^{sr} Charles Sacconi, archevêque *in partibus* de Nicée et nonce apostolique en France, comme délégué du Siège Apostolique, pour procéder à l'exécution de tout ce qui précède.

Cette bulle de Pie IX fut publiée dans le diocèse de Rennes, le 5 juin 1859, par M^{sr} Saint-Marc, nouvel archevêque de Rennes, qui l'accompagna d'une lettre pastorale, à l'occasion de sa prise de possession de l'archevêché.

Ce même jour, en effet, dimanche 5 juin 1859, eut lieu l'inauguration très-solennelle de l'archevêché de Rennes. Onze prélats se trouvèrent réunis en notre ville pour la circonstance. C'étaient : Son Excellence M^{sr} Sacconi, nonce du Saint-Siège en France et archevêque de Nicée; — M^{sr} Saint-Marc, archevêque de Rennes; — Nosseigneurs de la Motte-Vauvert, évêque de Vannes; — Martial, évêque de Saint-Brieuc; — Nanquette, évêque du Mans; — Wicart, évêque de Laval; — Caverot, évêque de Saint-Dié; — Rohiou, ancien évêque de Coutances; — de Saint-Palais, évêque de Vincennes, en Amérique; — de la Hailandière, ancien évêque du même siège; — et enfin, le R. P. abbé de Meilleray. Tous ces prélats, accompagnés du Chapitre, des paroisses et des communautés religieuses de Rennes, se rendirent processionnellement de l'église Notre-Dame, voisine du palais archiepiscopal, à la nouvelle métropole. En entrant dans cette dernière église, la procession y trouva réunies toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires, financières, universitaires, etc. Outre ce que Rennes en peut contenir d'ordinaire, il y avait là le ministre des cultes, un sénateur et un conseiller d'État, trois préfets, plusieurs députés, etc., etc. Une fois les

évêques placés sur leurs trônes ou dans leurs fauteuils, un prélat romain, auditeur de la nonciature, donna lecture des bulles de Pie IX, et presqu'aussitôt après commença la grand-messe, célébrée solennellement par M^{gr} le nonce. Après l'évangile, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes, prononça un discours. A la fin de la grand-messe, le nouvel archevêque, M^{gr} Saint-Marc, ayant prêté serment et fidélité au Saint-Père entre les mains du nonce, reçut de celui-ci le pallium, insigne de sa dignité; puis il fut reconduit à l'archevêché par toute la procession suivie des autorités civiles. Enfin, le soir, la ville de Rennes s'embrasa d'une brillante illumination, à laquelle prirent part, outre les églises et les monuments publics, un grand nombre de maisons particulières.

Par suite de cette érection de Rennes en archevêché, le gouvernement français reconnut à M^{gr} Saint-Marc un troisième vicaire général et adjoignit au Chapitre un neuvième chanoine titulaire.

Peu de temps après, le 19 août 1859, l'archevêque de Rennes convoqua son Chapitre pour lui communiquer son intention de diviser le diocèse de Rennes en trois archidiaconés rappelant les trois anciens diocèses fondus aujourd'hui dans un seul; il voulut que les titulaires de ces archidiaconés fussent ses trois vicaires généraux, et nomma M. Combes archidiacre de Rennes, M. Bessaiche archidiacre de Saint-Malo, et M. Guitten archidiacre de Dol. M^{gr} Saint-Marc donna en même temps aux curés d'arrondissement et à celui de Dol le titre d'archiprêtre¹, et à tous les curés de canton celui de doyen. Enfin, pour se conformer aux prescriptions de la bulle précitée de Pie IX concernant le Chapitre métropolitain, l'archevêque nomma un chanoine-pénitencier, qui fut M. Janvier, et un chanoine-théologal, M. Houet.

1. M^{gr} Saint-Marc revint ensuite sur cette idée, et il ne fit réellement archiprêtres que les curés de Saint-Malo et de Dol, qui continuent seuls de l'être.

Dans cette même séance, M^{gr} Saint-Marc proposa au Chapitre d'ajouter à ses armoiries quelque signe commémoratif de son nouveau titre de métropolitain ; mais sur le refus de la plupart des chanoines, il fut convenu qu'on changerait seulement la légende du sceau du Chapitre, afin d'indiquer ce titre, et qu'on créerait des armes pour l'archevêché de Rennes qui seraient : *d'argent à la croix archiepiscopale d'or, accostée à dextre d'une hermine de sable et à senestre d'une abeille d'or*¹. Quant au Chapitre lui-même, M^{gr} Saint-Marc ordonna que puisqu'il refusait d'ajouter quelque chose à ses armoiries, il rétablirait son blason tel qu'il était avant 1790 : *c'est-à-dire, d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir, les gardes en bas*. Pour expliquer cette décision, il faut savoir qu'à l'époque de la Restauration le Chapitre de Rennes avait ajouté à ses armes *une fleur de lys en chef et une hermine en pointe* ; ce furent ces pièces que l'on supprima en 1859².

Dès lors le Chapitre métropolitain se trouva composé, comme il l'est encore actuellement, de neuf chanoines titulaires³, dont un pénitencier et un théologal. Mais M^{gr} Saint-Marc ne créa aucune dignité dans son Chapitre, pas même celle de doyen, quoiqu'on continue toujours à appeler ainsi le plus ancien chanoine. L'archevêque désigna bien aussi trois autres chanoines pour remplir les fonctions de grand-chantre, — maître des cérémonies — et syndic ou trésorier, mais ces trois charges, pas plus que celles de pénitencier et de théologal, ne constituent des dignités proprement dites, aussi n'avons-nous pas lieu de nous y arrêter. Quant aux titres d'archidiacons et d'archiprêtres, nous venons de voir

1. *Annales ms. de l'Église de Rennes.* — Nous avons vu précédemment que l'évêché de Rennes n'avait pas d'armoiries propres ; toutefois la décision prise à cet égard en 1859 demeura à l'état de projet.

2. *Annales ms. de l'Église de Rennes.*

3. Pie IX avait demandé, comme on l'a vu ci-dessus, deux nouveaux chanoines, c'est-à-dire un Chapitre de dix membres, mais le gouvernement ne voulut en accorder qu'un, sous prétexte que la dixième prébende était réservée au curé de la métropole, si on en créait un.

qu'ils furent donnés, en dehors du Chapitre, à des vicaires généraux et à des curés.

Depuis 1859, l'archidiocèse de Rennes est divisé, comme il suit, en 3 archidiaconés, 43 doyennés, 60 cures et 324 succursales, ce qui forme un total de 384 paroisses.

I. — ARCHIDIACONÉ DE RENNES.

(13 doyennés, — 49 cures, — 414 succursales. — Total : 434 paroisses.)

I. — DOYENNÉ DE NOTRE-DAME DE RENNES.

Notre-Dame de Rennes, <i>cure et</i>	Gévozé.
<i>chef-lieu du doyenné.</i>	Montgermont.
Saint-Germain de Rennes, <i>cure.</i>	Montreuil-le-Gast.
Saint-Laurent de Rennes ¹ .	Saint-Grégoire.
Beiton.	Thorigué.
Chapelle-des-Fougoretz (La).	

II. — DOYENNÉ DE SAINT-ÉTIENNE DE RENNES.

Saint-Étienne de Rennes, <i>cure</i>	Pacé.
<i>et chef-lieu du doyenné.</i>	Parthenay.
Saint-Aubin de Rennes, <i>cure.</i>	

III. — DOYENNÉ DE SAINT-SAUVEUR DE RENNES.

Saint-Sauveur de Rennes, <i>cure</i>	Noyal-sur-Seiche.
<i>et chef-lieu du doyenné.</i>	Orgères.
Bourgharré.	Saint-Erblon.
Brutz.	Saint-Jacques.
Chartres.	Vezin. "
Châtillon-sur-Seiche.	

IV. — DOYENNÉ DE TOUSSAINTS DE RENNES.

Toussaints de Rennes, <i>cure et</i>	Cesson.
<i>chef-lieu du doyenné.</i>	Chantopie.
Saint-Hellier de Rennes, <i>cure.</i>	Vern.
Acigné.	

1. Toutes les paroisses non qualifiées sont des rectoreries ou succursales.

V. — DOYENNÉ DE CHATEAUGIRON.

Châteaugiron, <i>cure et chef-lieu</i> <i>du doyenné.</i>	Noyal-sur-Vilaine. Saint-Armel.
Brecé.	Saint-Aubin-du-Pavail.
Chancé.	Servon.
Domloup.	Veneffles.
Nouvoitou.	

VI. — DOYENNÉ DE HÉLÉ.

Hélé, <i>cure et ch.-l. du doyenné.</i>	La Mézière.
Bazouges-sous-Hélé.	Québriac.
Dingé.	Saint-Gondran.
Guipel.	Saint-Symphorien.
Langouet.	Vignoc.
Lanrigan.	

VII. — DOYENNÉ DE JANZÉ.

Janzé, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	Boistrudan.
Cornuz, <i>cure.</i>	Brie.
Amanlis.	Piré.

VIII. — DOYENNÉ DE LIFFRÉ.

Liffré, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	Dourdain.
Bouexière (La).	Ercé-près-Liffré.
Chasné.	Livré.
	Saint-Sulpice-des-Bois.

IX. — DOYENNÉ DE MORDELLES.

Mordelles, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	L'Hermitage.
Chavagne.	Moigné.
Cintré.	Rheu (Le).
	Saint-Gilles.

X. — DOYENNÉ DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ.

Saint-Aubin-d'Aubigné, <i>cure et</i> <i>chef-lieu du doyenné.</i>	Chevaigné.
Andouillé.	Feins.
Aubigné.	Gahard.
	Melesse.

Montreuil-sur-Ille.	Saint-Médard.
Mouazé.	Sens.
Romazy.	Vieuxvy ¹ .
Saint-Germain-sur-Ille.	

XI. — DOYENNÉ DE MONTFORT.

Montfort, <i>cure et chef-lieu du</i>	Ifendic.
<i>doyénné.</i>	Nouaie (La).
Bédée.	Pleumeleuc.
Breteil.	Saint-Gonlay.
Chapelle-Thouarault (La).	Talensac.
Clayes.	Verger (Le).

XII. — DOYENNÉ DE BÉCHEREL.

Bécherel, <i>cure et chef-lieu du</i>	Langan.
<i>doyénné.</i>	Miniac.
Cardrac.	Romillé.
Chapelle-Chaussée (La).	Saint-Brienc-des-Ifs.
Ifs (Les).	Saint-Pern.
Irodouer.	

XIII. — DOYENNÉ DE SAINT-MÉEN.

Saint-Méen, <i>cure et chef-lieu</i>	Muel.
<i>du doyenné.</i>	Quédillac.
Blérnais.	Saint-Malon.
Bran (Le).	Saint-Maugand.
Crouais (Le).	Saint-Onen.
Gaël.	

XIV. — DOYENNÉ DE MONTAUBAN.

Montauban, <i>cure et chef-lieu</i>	Lou-du-Lac (Le).
<i>du doyenné.</i>	Médréac.
Bois-Gervily (Le).	Saint-Morvon.
Chapelle-du-Lou (La).	Saint-Uniac.
Landujan.	

XV. — DOYENNÉ DE PLÉLAN.

Plélan, <i>cure et chef-lieu du</i>	Brdal, <i>cure.</i>
<i>doyénné.</i>	Maxent.

1. Les dix doyennés qui précèdent correspondent aux dix cantons formant l'arrondissement de Rennes, et les cinq doyennés qui suivent correspondent aux cinq cantons formant l'arrondissement de Montfort.

Monterfil.	Saint-Thurial.
Paimpont.	Thélin (Lo).
Saint-Péran.	Treffendel.

II. — ARCHIDIACONÉ DE SAINT-MALO.

(14 doyennés, — 19 cures, — 103 succursales. — 421 paroisses.)

I. — DOYENNÉ DE SAINT-MALO.

Saint-Malo, <i>cure et chef-lieu du</i>	Paramé.
<i>doyenné.</i>	Rothéneuf.
Rocabey.	Saint-Ydeuc.

II. — DOYENNÉ DE CANCALE.

Cancale, <i>cure et chef-lieu du</i>	Hirol.
<i>doyenné.</i>	Saint-Benoît-des-Ondes.
Saint-Méloir-des-Ondes, <i>cure.</i>	Saint-Coulomb.
Frosnaye (La).	Vildé-la-Marine.

III. — DOYENNÉ DE CHATEAUNEUF.

Châteauneuf, <i>cure et chef-lieu</i>	Saint-Guinou.
<i>du doyenné.</i>	Saint-Père.
Lillemor.	Saint-Sullac.
Miniac-Morvan.	Tronchet (Lo).
Plerguer.	Ville-ès-Nonains (La).

IV. — DOYENNÉ DE COMBOUR.

Combour, <i>cure et chef-lieu du</i>	Meillac.
<i>doyenné.</i>	Saint-Léger.
Bonnemain.	Saint-Pierre-de-Plesguen.
Cuguen.	Trémouuc.
Lambélin.	Tressé.
Lourmais.	

V. — DOYENNÉ DE PLEINE-FOUGÈRES.

Pleine-Fougères, <i>cure et chef-</i>	Boussac (La).
<i>lieu du doyenné.</i>	Hroualan.

Roaz-sur-Couasnon.	Saints.
Saint-Broladre.	Sougeal.
Saint-Georges-de-Gréhaigue.	Trans.
Saint-Marcan.	Vieuxviel.

VI. — DOYENNÉ DE PLEURTUIT.

Pleurtuit, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	Richardais (La). Saint-Briac.
Dinard, <i>cure.</i>	Saint-Éogat.
Miauby (Le).	Saint-Lunaise.

VII. — DOYENNÉ DE SAINT-SERVAN.

Saint-Servan, <i>cure et chef-lieu</i> <i>du doyenné.</i>	Gouesnière (La). Saint-Jouan-des-Guérets.
Château-Malo.	

VIII. — DOYENNÉ DE TINTÉNIAC.

Tinténiaç, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	Pleuguenouc. Saint-Domineuc.
Baussaine (La).	Saint-Thual.
Chapelle-aux-Filz-Méen (La).	Trévérien.
Longaulnay.	Trimer ¹ .
Plesder.	

IX. — DOYENNÉ DE SAINT-LÉONARD DE FOUGÈRES.

Saint-Léonard de Fougères, <i>cure</i> <i>et chef-lieu du doyenné.</i>	Javené. Lecouso.
Billé.	Parcé.
Combourtillé.	Romagné.
Dompierre-du-Chemin.	Saint-Sauveur-des-Landes.

X. — DOYENNÉ DE SAINT-SULPICE DE FOUGÈRES.

Saint-Sulpice de Fougères, <i>cure</i> <i>et chef-lieu du doyenné.</i>	Landéan, <i>cure.</i> Beaucé.
---	----------------------------------

1. Les huit doyennés qui précèdent correspondent à huit cantons faisant partie de l'arrondissement de Saint-Malo, et les six doyennés qui suivent correspondent aux six cantons formant l'arrondissement de Fougères.

Celle-en-Luitré (Lc).	Loroux (Lc).
Chapelle-Janson (La).	Luitré.
Fleurigné.	Parigné.
Laignelet.	

XI. — DOYENNÉ D'ANTRAIN.

Antrain, <i>cure et chef-lieu du</i>	Noyal-sous-Bazouges.
<i>doyenné.</i>	Rimoux.
Bazouges-la-Pérouse, <i>cure.</i>	Saint-Ouen-la-Rouairie.
Chauvigné.	Saint-Rémy-du-Plain.
Fontenelle (La).	Tremblay.
Marcillé-Raoul.	

XII. — DOYENNÉ DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT.

Louvigné-du-Désert, <i>cure et</i>	Montault.
<i>chef-lieu du doyenné.</i>	Poilly.
Bazouge-du-Désert (La), <i>cure.</i>	Saint-Georges-de-Reintembault.
Ferré (Le).	Villamée.
Mellé.	

XIII. — DOYENNÉ DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

Saint-Aubin-du-Cormier, <i>cure</i>	Saint-Georges-de-Chosné.
<i>et chef-lieu du doyenné.</i>	Saint-Jean-sur-Couasnon.
Chapelle-Saint-Aubert (La).	Saint-Mard-sur-Couasnon.
Gosné.	Saint-Ouen-des-Allaux.
Mézières.	Vendel.
Saint-Christophe-de-Valains.	

XIV. — DOYENNÉ DE SAINT-BRICE.

Saint-Brice, <i>cure et chef-lieu</i>	Montours.
<i>du doyenné.</i>	Saint-Étienne-en-Coglais.
Baillé.	Saint-Germain-en-Coglais.
Celle-en-Coglais (La)	Saint-Hilaire-en-Coglais.
Châtellier (Le).	Saint-Mard-le-Blanc.
Cogles.	Tiercent (Lc).

III. — ARCHIDIACONÉ DE DOL.

(14 doyennés, — 21 cures, — 108 succursales. — 129 paroisses.)

I. — DOYENNÉ DE DOL¹.

Dol, <i>cure et ch.-l. du doyenné.</i>	Épiniac.
Bagner-Morvan.	Montdol.
Bagner-Pican.	Rozlandrieuc.
Carfantain.	Saint-Léonard.
Cherrucix.	Vivier (Lo).

II. — DOYENNÉ DE NOTRE-DAME DE VITRÉ.

Notre-Dame de Vitré, <i>cure et chef-lieu du doyenné.</i>	Landavran.
Sainte-Croix de Vitré, <i>cure.</i>	Marpire.
Balazé.	Mecé.
Champeaux.	Montreuil-sous-Pérouse.
Izé.	Saint-M'hervé.
	Taillis.

III. — DOYENNÉ DE SAINT-MARTIN DE VITRÉ.

Saint-Martin de Vitré, <i>cure et chef-lieu du doyenné.</i>	Montlevert.
Bréal-sous-Vitré.	Montreuil-des-Landes.
Chapelle-Erbréo (La).	Montautour.
Châtillon-en-Vendelais.	Pocé.
Cornillé.	Princé.
Erbréo.	Saint-Aubin-des-Landes.
	Saint-Christophe-des-Bois.

IV. — DOYENNÉ D'ARGENTRÉ.

Argentré, <i>cure et chef-lieu du doyenné.</i>	Domalain.
Briolles.	Étrelles.
	Gennes.

¹ Ce doyenné correspond au canton de Dol faisant partie de l'arrondissement de Saint-Malo.

Pertre (Le).
 Saint-Germain-du-Pinel.

Torcé.
 Vergeal.

V. — DOYENNÉ DE CHATEAUBOURG.

Châteaubourg, <i>cure et chef-lieu</i> <i>du doyenné.</i>	Louvigné-de-Bais. Ossé.
Broons.	Saint-Didier.
Chaumeré.	Saint-Jean-sur-Vilaine.
Domagné.	Saint-Melaine-sur-Vilaine.

VI. — DOYENNÉ DE LA GUERCHE.

La Guerche, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	Éancé.
Bais, <i>cure.</i>	Moullins.
Availles.	Moutiers.
Celle-Guerchoise (La).	Moussé.
Chelun.	Ranné.
Drouges.	Visseiche.

VII. — DOYENNÉ DE RUSTIENS.

Rhottiers, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	Forges.
Martigné-Perchaud, <i>cure.</i>	Marcillé-Robert.
Arbrissol.	Sainte-Colombe.
Coësmes.	Theil (Le).
Essé.	Thourie ¹ .

VIII. — DOYENNÉ DE REDON.

Redon, <i>cure et chef-lieu du</i> <i>doyenné.</i>	Chapelle-Saint-Melaine (La).
Bains, <i>cure.</i>	Légon.
Brain.	Renac.
	Sainte-Marie.

IX. — DOYENNÉ DE DAIN.

Dain, <i>cure et ch.-l. du doyenné.</i>	Pléchâtel, <i>cure.</i>
Ercé-en-la-Mée, <i>cure.</i>	Crévain.

¹ Les six doyennés qui précèdent correspondent aux six cantons formant l'arrondissement de Vitré, et les sept doyennés qui suivent correspondent aux sept cantons formant l'arrondissement de Redon.

Messac.
Noë-Blanche.
Pancé.

Polligné.
Toillay.

X. — DOYENNÉ DU GRAND-FOUGERAY.

Le Grand-Fougeray, *cure et chef-lieu du doyenné.*
Dominelais (La).
Sainte-Anne-sur-Vilaine.
Saint-Sulpice-des-Landes.

XI. — DOYENNÉ DE GUICHEN.

Guichen, *cure et chef-lieu du doyenné.*
Baulon.
Bourg-des-Comptes.
Goven.
Guignen.
Laillé.
Lassy.
Pont-Réan.
Saint-Senoux.

XII. — DOYENNÉ DE MAURE.

Mauro, *cure et chef-lieu du doyenné.*
Bovel.
Brâlais (Les).
Campel.
Chapelle-Bouëxic (La).
Comblessac.
Loutchel.
Mernel.
Saint-Séglin.

XIII. — DOYENNÉ DE PIPRIAC.

Pipriac, *cure et chef-lieu du doyenné.*
Guipry, *cure.*
Bruc.
Liuron.
Lohéac.
Saint-Ganton.
Saint-Just.
Saint-Malo-de-Phily.
Sixt.

XIV. — DOYENNÉ DU SEL.

Le Sel, *cure et chef-lieu du doyenné.*
Bosso (La).
Chanteloup.
Couyère (La).
Lalleu.
Petit-Fougeray (La).
Saulnières.
Tresbœuf.

Ainsi, l'archidiocèse de Rennes renferme 384 paroisses.
Or, nous nous rappelons qu'en 1803 le diocèse de Rennes

reconstitué ne comprenait que 341 paroisses; il a donc été augmenté depuis cette époque de 43 paroisses. Cependant le territoire de l'archidiocèse de Rennes est, comme on l'a vu, exactement le même que celui du diocèse de ce nom tel qu'il fut rétabli en 1803. Ces 43 paroisses nouvelles sont soit d'anciennes paroisses supprimées en 1803 et rétablies depuis, — soit des paroisses récemment formées et distraites de vieilles paroisses.

Les anciennes paroisses ou trèves supprimées en 1803 et rétablies depuis sont au nombre de 24; en voici la liste : Baillé, — Bléruais, — Brûlais (Les), — Celle-Guerchoise (La), — Châtillon-sur-Seiche, — Chaumeré, — Landavran, — Mondevert, — Montautour, — Montreuil-des-Landes, — Moussé, — Nouaie (La), — Saint-Christophe-de-Valains, — Saint-Guinou, — Saint-Léonard, — Saint-Melaine-sur-Vilaine, — Saint-Morvon, — Saint-Sulpice-des-Bois, — Saint-Ydeuc, — Sainte-Colombe, — Tiercent (Le), — Tréméheuc, — Venelles, — Vildé-la-Marine.

Les paroisses formées de sections de paroisses plus anciennes, et nouvellement érigées, au nombre de 19, sont les suivantes : Bovel, distraite de Naure, — Broualan, distraite de La Boussac, — Chapelle-Saint-Melaine (La), distraite de Brain, — Château-Malo, distraite de Saint-Servan, — Crévain, distraite de Poligné, — Dinard, distraite de Saint-Énogat, — Dominelais (La), distraite du Grand-Fougeray, — Miniby (Le), distraite de Pleurtuit, — Noë-Blanche, distraite de Messac, — Petit-Fougeray (Le), distraite de Chanteloup, — Pont-Réan, distraite de Guichen, — Richardais (La), distraite de Pleurtuit, — Rocabey, distraite de Saint-Malo, — Rothéneuf, distraite de Paramé, — Sainte-Anne-sur-Vilaine, distraite du Grand-Fougeray, — Sainte-Marie, distraite de Bains, — Teillay, distraite d'Ercé-en-la-Mée, — Thélin (Le), distraite de Plélan, — Trouchet (Le), distraite de Plerguer.

Tel est le vaste archidiocèse de Rennes que gouverne le prélat métropolitain de la Bretagne.

La bulle de 1859 soumit au nouvel archevêque de Rennes, en qualité de suffragantes, les Églises de Vannes, Saint-Brieuc et Quimper, distraites de la métropole de Tours; nous ne pouvons malheureusement dire qu'un mot de ces trois beaux diocèses.

L'évêché de Vannes, formé de la plus grande partie de l'ancien diocèse de ce nom et d'une portion des anciens diocèses de Saint-Malo et de Quimper, se compose de 2 archidiaconés, subdivisés en 4 archiprêtres et 37 doyennés; il renferme 277 paroisses, dont 38 cures et 239 succursales; sa cathédrale est dédiée à saint Pierre. — L'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier, formé de la plus grande partie des anciens diocèses de mêmes noms, et d'une portion de ceux de Dol et de Saint-Malo, se compose de 5 arrondissements et de 18 doyennés, contenant 402 paroisses, dont 48 cures et 354 succursales; sa cathédrale est dédiée à saint Étienne. — Enfin l'évêché de Quimper et de Léon, formé de la plus grande partie des anciens diocèses de mêmes noms, est actuellement divisé en 6 archiprêtres et 43 doyennés; il renferme 18 cures de première classe, 30 cures de seconde classe, 258 succursales, et par conséquent 306 paroisses; son église cathédrale est dédiée à saint Corentin.

Devenu archevêque, M^r Saint-Marc continua ses bonnes œuvres et sa paternelle administration; il établit dans son diocèse l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, et se rendit à Rome, en 1862, pour porter au Saint-Père l'hommage de son troupeau; au retour de ce voyage, le bon prélat fut reçu triomphalement à Rennes, au bruit des acclamations d'une foule immense qui détela ses chevaux et traîna sa voiture depuis la gare jusqu'au palais archiépiscopal.

L'archevêque de Rennes se consacra ensuite à deux grandes œuvres : la restauration de sa métropole, dont nous parlerons

dans le chapitre suivant, et la fondation de l'Université catholique d'Angers; celle-ci est comme le couronnement du grand et saintaire édifice de l'éducation de la jeunesse chrétienne, auquel M^{sr} Saint-Marc travaillait avec tant de zèle depuis le commencement de son épiscopat. Ne pouvant avoir cette Université à Rennes même, notre prélat voulut du moins contribuer de tout son pouvoir au succès de l'œuvre entreprise à Angers et destinée à venir en aide à toute la jeunesse de nos provinces de l'Ouest. Enfin, n'oublions pas de rappeler le nouveau voyage que fit à Rome l'archevêque de Rennes, en 1870, pour y prendre part au Concile œcuménique du Vatican.

C'est au milieu de tous ces travaux que M^{sr} Saint-Marc fut revêtu de la pourpre romaine.

Le Souverain-Pontife Pie IX, qui aimait tendrement notre archevêque, voulant honorer à la fois notre catholique province de Bretagne et l'éminent prélat qui la gouvernait, créa cardinal, le 17 septembre 1875, M^{sr} Godefroy Brossays Saint-Marc. Le mardi 21 septembre, le comte Folicaldi, garde-noble du Saint-Père, envoyé à Rennes par Pie IX, remit à l'archevêque, avec grande solennité, la calotte cardinalice.

Le 9 octobre suivant, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République française, imposa pompeusement à Paris, au palais de l'Élysée, la barrette cardinalice à M^{sr} Saint-Marc.

Enfin, le mercredi 13 octobre, le nouveau cardinal entra en grand appareil dans sa ville archiépiscopale, et le dimanche suivant Son Éminence faisait son entrée plus solennelle encore dans son église métropolitaine. Ce jour-là, NN. SS. les évêques de Quimper, de Vannes et de Saint-Brieuc, M^{sr} l'archevêque de Port-au-Prince, M^{sr} l'évêque démissionnaire de Vincennes, le Chapitre métropolitain et les doyens des Chapitres de Quimper et de Saint-Brieuc escortaient le cardinal-archevêque, qui se rendit processionnellement de son palais à la métropole; à ces hautes dignités ecclésiastiques se joignirent les autorités civiles et militaires, parmi lesquelles figu-

raient, outre le maire de Rennes et le préfet d'Ille-et-Vilaine, le général de Cissey, ministre de la guerre; le général Cambriels, commandant le 10^e corps d'armée; un grand nombre d'autres généraux, députés, officiers supérieurs, etc., etc. A la métropole, la messe fut pontificalement célébrée par dom Auselmo Nouvel, évêque de Quimper et de Léon; puis Son Éminence, montant en chaire, « reporta avec modestie la cause de son élévation au cardinalat à la tendre reconnaissance de Pie IX pour le dévouement que lui a témoigné la Bretagne, et à la bienveillance paternelle du Saint-Père, dont lui, métropolitain breton, recueillait la faveur et le bénéfice ¹. » Une magnifique illumination de la ville tout entière termina cette grande journée.

Cinq mois plus tard, M^{gr} Saint-Marc se rendit à Rome, et, dans le Consistoire tenu le 3 avril 1876, le Souverain-Pontife Pie IX, après avoir clos la bouche du nouveau cardinal, la lui ouvrit en lui assignant le titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire et en lui remettant l'anneau cardinalice. Le 6 avril, Son Éminence prit solennellement possession de son église de Sainte-Marie-de-la-Victoire, desservie, à Rome, par les Carmes déchaussés.

De retour en son diocèse, l'archevêque de Rennes ne put, par malheur, jouir longtemps des honneurs qui lui avaient été si justement décernés. Le mauvais état de sa santé l'obligea à prendre un évêque auxiliaire. Il choisit à cet effet M^{gr} Paul-François de Forges, évêque de Ténario *in partibus infidelium*; le nouveau prélat fut sacré à la métropole de Rennes le 21 novembre 1877, par Son Éminence elle-même, assistée de M^{gr} Richard, archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris, et de M^{gr} Nouvel, évêque de Quimper. L'ancien évêque de Vincennes et les évêques de Saint-Brieuc et de Vannes assistaient à cette cérémonie du sacre, qui fut très-solennelle.

Quelques semaines se passèrent, et M^{gr} Saint-Marc, malgré

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, XI, 810.

sa faiblesse, voulut encore retourner à Rome pour y recevoir le chapeau cardinalice. Ce fut le 31 décembre de cette même année 1877 que Son Éminence reçut des mains du Saint-Père ce dernier insigne de sa haute dignité. Le surlendemain, M^{gr} Saint-Marc quittait Rome et Pie IX; hélas! les deux pontifes ne devaient plus se revoir sur cette terre.

Le 7 février 1878, Pie IX mourait au Vatican; un mois après, jour pour jour, le 7 mars, on inhumait à Rennes le cardinal Saint-Marc.

L'archevêque de Rennes s'éteignit dans son palais épiscopal, le mardi 26 février 1878; il y avait trente-six ans qu'il gouvernait l'Église de Rennes! Ses funérailles, célébrées, comme nous venons de le dire, le 7 mars, furent un véritable triomphe. Elles furent présidées par le cardinal Guibert, archevêque de Paris, entouré des évêques de Saint-Brieuc, Vannes, Quimper, Angers, Nantes, Coutances et Vincennes, et des abbés mitrés du Port-du-Salut et de Meilleray. « Plus de douze cents prêtres, venus de toutes les parties du diocèse, de la Bretagne et du Maine, les délégués des Chapitres bretons, toute la magistrature, toutes les autorités civiles et militaires de Rennes précédaient ou suivaient le lit d'honneur sur lequel reposait le corps de notre archevêque, étendu sur son manteau de cardinal ! »

Les restes de M^{gr} Saint-Marc furent, suivant ses dernières volontés, déposés au milieu du chœur de la métropole, devant le maître-autel; sur son cercueil on cloua une plaque de cuivre portant cette inscription :

CI-GIT

M^{gr} GODEFROY BROSSAYS SAINT-MARC, ARCHEVÊQUE DE RENNES,
NÉ A RENNES, LE 5 FÉVRIER 1809, SACRÉ ÉVÊQUE DE RENNES LE
40 AOUT 1844, ARCHEVÊQUE LE 5 JUIN 1859, CRÉÉ CARDINAL

DANS LE CONSISTOIRE DU 47 SEPTEMBRE 1875 DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DE-LA-VICTOIRE, DÉCÉDÉ LE 26 FÉVRIER 1878.

Une première pierre tombale fut ensuite posée sur le caveau qu'elle referma; elle porte seulement ces deux mots :

G. SAINT-MARC.

Du sable remplit ensuite l'espace vide jusqu'au niveau du pavé du sanctuaire. Enfin, au milieu de ce pavé, fut mise une grande dalle de marbre blanc bordée de marbre noir, présentant les armoiries du cardinal-archevêque, et portant l'épithaphe suivante :

A X O

HIC IN CONDITORIO,
 QUOD SIBI VIVUS PARAVERAT, DEPOSITUS EST IN X^{TO} PATED
 GODEFRID. BROSSAYS S. MARC
 S. R. E. PRESB. CARDINALIS TIT. S. MARIE DE VICTORIA,
 BEDONIS NATUS NON. FEBR. MDCCCLIII
 BEDONUM FIT EPISCOPUS MDCCCLXI,
 ARCHIEPISCOPUS BRITONUM PRIMUS MDCCCLXIX,
 PURPURATUR MDCCCLXXV,
 MORITUR IV CALEND. MART. MDCCCLXXVIII.
 REFRIGERET DEUS!
 PASTORI BENE MERENTI
 HOC SUI DESIDERII ET COMMUNIS LUCTUS
 MONUMENTUM CANONICI METROP.
 P. P.

Le service de trentième du cardinal-archevêque de Rennes fut solennellement célébré à la métropole le 2 avril suivant, et M^{sr} Freppel, évêque d'Angers, y prononça une éloquente oraison funèbre de l'éminent prélat.

Le sceau de M^{er} Saint-Marc, comme archevêque de Rennes, était ovale et armorial ; son écusson, placé dans un cartouche, contenait ses armoiries : d'azur au pélican, en sa charité, d'argent, timbré d'une couronne ducale, sommé d'une croix archiépiscopale et surmonté d'un chapeau à quinze houppes ; au-dessus une banderole portait la devise : IN OMNIBUS CARITAS, et deux branches d'olivier étaient passées en sautoir à la pointe du cartouche ; légende : GODFRIDUS SAINT-MARC ARCHIEPISCOPUS RHEDONENSIS.

Le sceau du cardinal Saint-Marc était semblable au précédent, sauf que l'écu n'y était pas timbré d'une couronne, mais seulement de la croix archiépiscopale et du chapeau à quinze houppes ; la devise était la même, mais la légende portait : GODFRIDUS SAINT-MARC CARDINALIS ARCHIEPISCOPUS RHEDONENSIS.

Trois mois après la mort de M^{er} Saint-Marc, le maréchal-président de la République présenta à l'agrément du Souverain-Pontife, pour le siège archiépiscopal de Rennes, M^{er} Place, évêque de Marseille. Ce prélat fut préconisé par Sa Sainteté Léon XIII dans le Consistoire du 1^{er} juillet 1878.

CHARLES-PHILIPPE PLACE naquit à Paris le 14 février 1814, d'une famille des plus honorables. Successivement vicaire général du diocèse d'Orléans, supérieur du Petit-Séminaire de Notre-Dame-des-Champs à Paris, auditeur de rote pour la France à Rome, il fut préconisé évêque de Marseille le 22 juin 1866. M^{er} Place eut l'insigne honneur d'être sacré à Rome par le Souverain-Pontife Pie IX lui-même, le 26 août suivant, dans la salle des Consistoires du Vatican ; Sa Sainteté était assistée en cette circonstance par M^{er} Martinelli, évêque de Porphyre, et M^{er} Cardoni, évêque de Recanati et Loreto ; l'archevêque de Reggio et l'évêque de Calvi, ainsi que l'ambassadeur de France et une assistance d'élite, étaient aussi présents à cette belle cérémonie.

Nous n'avons point à raconter ici l'épiscopat de M^{er} Place, évêque de Marseille ; disons seulement que les adieux que lui

fit son clergé, lorsqu'il quitta cette ville pour venir à Rennes, furent tellement touchants, qu'ils prouvèrent bien le souvenir impérissable que ce prélat laissait après lui dans la grande cité phocéenne¹.

Notre nouvel archevêque fit son entrée à Rennes le 10 octobre 1878. Reçu en grande solennité à la gare par le Chapitre métropolitain, assisté d'un très-nombreux clergé, M^{gr} Place se rendit processionnellement à la métropole, au milieu des troupes militaires sous les armes, commandées, pour lui rendre honneur, par M. le général de la Mariouse. Sa Grandeur lut elle-même son Mandement de prise de possession, donna la bénédiction papale et reçut l'hommage de ses chanoines. Le clergé conduisit ensuite le prélat à son palais archiépiscopal, où l'attendaient les autorités municipales venues pour le complimenter.

Notre tâche d'historien moderne s'arrête ici. Nous n'avons plus qu'à remercier M^{gr} Place de l'intérêt qu'il veut bien porter à notre travail et de la haute protection qu'il accorde à nos études. Puisse-t-il occuper pendant de longues années le siège épiscopal sanctifié jadis par saint Melaine et saint Amand et illustré de nos jours par le bon cardinal Saint-Marc²!

Les armoiries de M^{gr} Place sont : *coupé* : au 1^{er}, parti d'azur, à la Vierge de Notre-Dame-de-la-Garde, couronnée et portant l'Enfant Jésus, le tout d'argent; et de gueules, à l'agneau pascal des catacombes, au nimbe crucifère et portant une croix avec banderolle, le tout d'argent; au 2^e d'or, au château-fort ou place d'armes de sable maçonné d'argent, ouvert et ajouré du champ; brochant sur le tout, une fasces d'hermines

1. V. *Semaines Religieuses de Rennes*, XIV, 770.

2. Pendant l'impression de cet ouvrage, M^{gr} Place s'est rendu à Rome, et il y a reçu du Souverain-Pontife un nouveau témoignage de son affection pour la Bretagne et pour son métropolitain; rétablissant les titres de nos anciens évêchés, Léon XIII vient d'autoriser notre prélat à prendre le titre d'archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo. (V. la *Lettre pastorale de M^{gr} l'archevêque de Rennes à l'occasion de son retour de Rome*, en date du 6 mai 1880.)

en devise. — Devise : **TUA VOLUNTAS DEUS.** M^r Place, en venant à Rennes, ajouta, par une délicate attention, à ses armes épiscopales cette dernière pièce de son blason (*la fasce d'hermines*), pour symboliser les liens qui l'attachent désormais à la Bretagne.

Le sceau actuel de l'archevêché de Rennes est ovale et armorial; il renferme un écusson portant les armoiries de M^r Place : une croix archiépiscopale est posée en pal derrière l'écu; au-dessus est un chapeau à dix houpes; au bas de l'écu et attachée au pied de la croix est une banderolle portant la devise : **TUA VOLUNTAS DEUS.** Enfin, la légende présente ces mots : **ARCHEVÊCHÉ DE RENNES.**

Le nouveau Chapitre métropolitain de Rennes, érigé par la bulle du 3 janvier 1850, se composa des neuf chanoines dont les noms suivent :

MM.

Jean-Baptiste Debrouse (1850, † 31 octobre de la même année).

Constant de Lesquen (1850, † 10 février 1863).

Jean Brignon de Lèhen (1850, † 23 janvier 1868).

Antoine Desnos (1850-).

Jacques Janvier (1850, † 2 avril 1866).

Alain Le Vaucher (1850, † 5 janvier 1864).

Gilles Couvert (1850, † 31 décembre 1867).

Marie-Joseph Brune (1850-).

Mathurin Houet (1850-).

Depuis cette époque, ont été nommés chanoines :

MM.

Pierre-Célestin Roux-Lavergne (1850, † 17 février 1874).

Armand Gavouyère (1864, † 15 septembre 1874).

Charles Le Villain (1863-1869).

Maurice Villéro (1866-).

Jean-Marie Esnaud (1868-).

Jacques Morel (1868, † 8 juillet 1873).

Jean-Marie Soufflet (1869, † 17 avril 1876).
Alphonse Massabiau (1871-1873).
Joseph Noury (1872-).
Théodose Labbé (1873-).
Félix Pontallié (1874-).
Édouard Courteille (1876, † 23 janvier 1879).
Constant Guillois (1879-).

Depuis la création de l'archevêché de Rennes, voici quels ont été les vicaires généraux titulaires :

MM.

Augustin Combes (1859-1878), } vicaires généraux
Marie Guillon (1859-1864), } de
N... Nouvel (1864-1869), } M^{er} Saint-Marc.
René Bessatche, vicaire général de M^{er} Saint-Marc (1859-1878), l'est encore aujourd'hui de M^{er} Place depuis 1878.
Charles Le Villain, vicaire général de M^{er} Saint-Marc (1869-1878), l'est également de M^{er} Place depuis 1878.
Joseph Moricez, vicaire général de M^{er} Place (1878-).

Depuis le rétablissement des archidiaconés, les archidiacres ont été les vicaires généraux qui suivent :

ARCHIDIACRES DE RENNES.

MM.

Augustin Combes (1859-1878), † chanoine honoraire de Rennes, d'Alby et de Clermont, 12 octobre 1879.
René Bessatche (1878-).

ARCHIDIACRES DE SAINT-MALO.

MM.

René Bessatche (1859-1878).
Charles Le Villain (1878-).

ARCHIDIACRES DE DOL.

MM.

Marie Guillon (1859-1864).
N... Nouvel (1864-1869), Bénédictin et évêque de Quimper.

Charles Le Villain (1869-1878).

Joseph Moricel (1878-).

OFFICIAUX MÉTROPOLITAINS.

MM.

Marie Guillon, vicaire général (1859-1864).

N... Nouvel, vicaire général (1864-1869).

Charles Le Villain, vicaire général (1869-).

OFFICIAUX DIOCÉSAINS.

MM.

Augustin Combes, vicaire général (1859-1879).

René Bessaïche, vicaire général (1878-).

SECRÉTAIRES DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM.

Louis Frogier de Pontlevoy (1859-1863), } secrétaires généraux.

Maurice Villério (1863-),

Maurice Villério (1859-1863),

Alphonse Massabiau (1863-1873), } secrétaires.

Joseph Guérard (1873-),

Jean - Marie Richard, secrétaire particulier de Monseigneur
(1878-).

CHAPITRE II

LA MÉTROPOLE SAINT-PIERRE DE RENNES

Reconstruction de la cathédrale de Rennes. — Prise de possession du nouvel édifice. — Translation des reliques des saints évêques de Rennes Amand, Melaine et Modéran. — Érection de la cathédrale Saint-Pierre de Rennes à la dignité d'église métropolitaine. — Décoration entreprise par M^{sr} Saint-Marc. — Description de la métropole : maître-autel et peintures du sanctuaire; fresques des saints bretons; chapelles du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge; voûte de la grande nef; détails. — Ancien caveau du Chapitre et translation des restes des anciens évêques de Rennes.

Nous avons vu précédemment que, le 27 février 1754, l'évêque et le Chapitre de Rennes durent abandonner la cathédrale Saint-Pierre, qui tombait en ruines, et se réfugier dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Aussitôt après leur départ on commença la démolition du vieil édifice, conservant seulement le portail occidental avec ses deux tours.

Mais quand il fallut songer à construire une nouvelle cathédrale, de grandes difficultés s'élevèrent : le Chapitre et l'évêque de Rennes étaient loin de pouvoir subvenir aux dépenses qu'exigeait une œuvre aussi considérable ; on réclama du gouvernement d'alors quelques secours qui se firent longtemps attendre, et la construction n'était pas encore commencée quand M^{sr} de Girac devint évêque de Rennes. Celui-ci ayant obtenu l'union de la mense abbatiale de Saint-Melaine à la mense de l'évêché de Rennes, et ayant quitté l'antique palais épiscopal situé près de la cathédrale pour venir habiter le palais abbatial de Saint-Melaine, songea sérieusement à transformer en cathédrale l'église de l'abbaye de ce nom. Il fit faire un plan de restauration pour cette église, ainsi que des

plans de maisons prébendales qu'il voulait construire dans la rue de la Quintaine (nunc rue de Fougères) pour loger ses chanoines¹. Mais l'opposition que firent à ces projets les Bénédictins de Saint-Melaine, qui ne voulaient point céder leur église, et l'état de vétusté de cet édifice lui-même, forcèrent M^{sr} de Girac à abandonner son projet.

L'évêque et le Chapitre revinrent donc nécessairement au premier plan projeté, c'est-à-dire à la reconstruction de la cathédrale dans le même emplacement que l'ancienne, et en utilisant le beau portail et les tours demeurés debout.

Ce ne fut toutefois qu'en 1787 que l'on put entreprendre le relèvement de la première église du diocèse; quand elle vit à l'œuvre l'évêque et les chanoines, la Communauté de Ville fit vers eux une démarche pour leur en exprimer sa gratitude, et tous les habitants de Rennes en témoignèrent hautement leur satisfaction.

« Les travaux furent suivis avec autant de soin que d'activité. Déjà les murs étaient élevés de plus de 5 mètres au-dessus du sol, et une dépense de plus de 400,000 fr. avait été faite, lorsque la Révolution et la confiscation au profit de l'État de tous les biens ecclésiastiques vinrent en 1791 suspendre l'ouvrage commencé.

« En l'an XI, c'est-à-dire en 1803, quelque temps après que le culte catholique fut rétabli, l'église abbatiale de Saint-Melaine, dont on avait fait une paroisse, fut assignée au Chapitre pour la récitation de l'office canonial et les différentes cérémonies du culte qui pouvaient lui incomber.

« Tel était l'état des choses, lorsqu'un décret impérial du 7 thermidor de la même année ordonna la restitution aux anciennes fabriques des biens non aliénés ni transférés qui leur avaient appartenu. Un autre décret du 15 ventôse an XIII étendit la disposition du précédent aux fabriques des églises cathédrales et métropolitaines des anciens diocèses pour tous

1. On peut encore voir ces plans, déposés aux Archives départementales.

Des quatre grandes fresques qui doivent orner cette chapelle, deux seulement sont terminées, encore ne sont-elles pas l'œuvre de M. Le Hénaff, auteur de tous les tableaux précédents, mais bien de M. Langlois. Ces fresques représentent : l'une l'annonciation de l'ange Gabriel à Marie, — l'autre le mariage de la Très-Sainte Vierge avec saint Joseph.

Sur la frise courant autour de la chapelle on lit ces paroles du *Magnificat* : *QUIA RESPEXIT HUMILITATEM ANCILLÆ SUÆ, ECCE ENIM EX HOC BEATAM ME DICENT OMNES GENERATIONES.*

La voûte, dépourvue d'armoiries, est ornée au centre d'un grand écusson portant les initiales d'*Ave Maria* entrelacées, et de divers emblèmes des vertus de la Sainte Vierge représentées dans les caissons.

Des transpts entrons dans la grande nef, composée, comme nous l'avons dit, d'une double colonnade d'ordre ionique revêtue de stuc comme l'édifice intérieur tout entier.

L'entablement n'offre qu'une décoration architecturale, mais la voûte, d'une très-grande richesse, présente dans ses caissons cinq écus au centre, et dans les retombées les emblèmes des sept sacrements de l'Église complétés par l'emblème de la résurrection.

L'écusson central est celui de la province de Bretagne, d'*hermines plein*, placé dans un cartouche que tiennent des anges, surmonté d'une couronne royale, accompagné de la devise : *POTIUS MORI QUAM FŒDARI*, et entouré, nous ne savons trop pourquoi, des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

En remontant vers le chœur, le premier blason qui se présente est celui du Chapitre de Vannes : d'*azur à un dextrochère habillé d'argent, tenant une clef à double panneton de même poste en pal*; le second écusson renferme réunies les armoiries des trois Chapitres de Rennes, Dol et Saint-Malo, comme il suit : *écartelé* : aux 1^{er} et 4^e, d'*azur à une tête de saint Samson mitrée d'or*, qui est de l'ancien Chapitre de Dol; aux 2^e et 3^e, d'*azur à un navire d'or aux voiles éployées*

de même, voguant sur une mer également d'or, qui est de l'ancien Chapitre de Saint-Malo ; sur le tout : d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir, les gardes en bas, qui est du Chapitre de Rennes.

En revenant au point central de la nef et en descendant vers la grande porte occidentale, on trouve d'abord l'écusson du Chapitre de Quimper et Léon, ainsi composé : *parti : au 1^{er}, de gucules à une tête de saint Corentin de carnation, coiffée d'une aumuce d'or, et accompagnée en chef d'un soleil et d'un croissant de même, qui est du Chapitre de Quimper; au 2^o, d'azur à l'Agneau pascal d'argent, tenant une croix d'or à la banderole d'argent, qui est de l'ancien Chapitre de Léon.*

Enfin, le dernier grand écusson est celui du Chapitre de Saint-Brieuc et Tréguier : *parti : au 1^{er}, d'argent à trois personnages; en chef saint Etienne agenouillé, les mains jointes, vêtu d'une aube et dalmatique de diacre, et saint Brieuc et saint Guillaume, affrontés et naissants de la pointe, étendant chacun une main pour bénir et tenant leurs crosses de l'autre, habillés pontificalement, le tout d'or¹, qui est du Chapitre de Saint-Brieuc; au 2^o, d'azur à un saint Yves de carnation, coiffé d'une barrette de sable, et habillé d'un camail et d'une soutane de même, chargée d'un surplis d'argent; accompagné en flancs de deux palmes aussi d'argent² et en pointe d'un bouc de même, posé sous les pieds du saint, qui est de l'ancien Chapitre de Tréguier.*

Ces quatre écussons sont assez singulièrement surmontés chacun d'une croix, d'une mitre, d'une crosse et d'un chapeau à dix houpes.

Dans les autres caissons de cette nef sont peintes des invocations aux saints bretons Melaine, Malo, Samson, Paternne, Corentin, Brieuc, et aux saints apôtres Pierre et Paul, patrons de la métropole.

1. Le peintre a représenté à tort ces trois saints en carnation et vêtus de bure.

2. Le peintre a omis ces deux palmes.

Telle est la riche décoration de la voûte de la grande nef; les nefs collatérales ont simplement des plafonds ornés de caissons pleins de dessins de fantaisie.

Pour compléter cette ornementation toute bretonne de la métropole de Rennes, les fenêtres de l'édifice sont garnies de verrières représentant les armoiries des évêques de Rennes : il y a deux écussons dans chaque fenêtre; la série commence avec celui de Sylvestre de la Guerche, élu en 1076, et se termine par le blason du cardinal Saint-Marc. Au point de vue historique, il est fâcheux qu'on ait voulu remplir sans exception toutes les fenêtres de la métropole de ces armoiries, car il a fallu pour cela remonter à une époque où les blasons sont très-incertains; c'est ainsi qu'on a attribué aux évêques Marbode, Rouaud, Hamelin, Alain, Philippe et Herbert, qui vivaient au XII^e siècle, des armoiries qui sont loin d'être authentiques.

Il nous reste maintenant à examiner divers détails de la métropole qui offrent de l'intérêt.

Tout d'abord, reproduisons le commencement d'une longue inscription gravée sur une table de marbre blanc attachée à la muraille du collatéral méridional; on y lit ce qui suit :

« A la demande de M^{or} Brossays Saint-Marc, archevêque de Rennes, en vertu des lettres apostoliques des papes Benoît XIV et Clément VIII, le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège et archiprêtre de la Basilique Vaticane, et les chanoines et Chapitre de la même basilique ont agrégé, par décret capitulaire du 10 février 1861, l'église métropolitaine de Rennes à leur basilique, et étendu à tous les fidèles qui visiteront cette église les mêmes indulgences attachées à la visite de Saint-Pierre de Rome¹. »

Tout à côté, dans la chapelle Saint-Melaine, se trouvent les

1. Suit la longue nomenclature de ces indulgences.

débris, encore précieux et restaurés, du magnifique retable en bois sculpté qui décorait jadis le maître-autel de la cathédrale de Rennes, dont nous avons précédemment parlé.

Vis-à-vis, dans la chapelle Saint-Amand, est une châsse moderne de style roman, d'un fort bon goût, renfermant les reliques de ce saint évêque de Rennes, contenues dans un corps de cire revêtu de vêtements pontificaux ; c'est cette châsse que l'on continue de porter processionnellement dans les temps de calamités publiques.

Notons aussi le buffet des grandes orgues, inaugurées en 1875 et placées au bas de la nef ; le chemin de croix, série de bas-reliefs posés dans les collatéraux, et le splendide trésor épiscopal légué par le cardinal Saint-Marc ; tous ces objets mériteraient une longue description que nous regrettons de ne pouvoir leur consacrer ; il est toutefois impossible de ne pas signaler au moins, parmi les nombreuses pièces du trésor, le magnifique calice offert par Pie IX à M^{sr} Saint-Marc, la belle croix archiépiscopale donnée par le clergé de Rennes à son premier archevêque, et un superbe calice en cristal de roche fabriqué par ordre de notre cardinal.

Le personnel de la métropole se compose de l'archevêque et de ses trois vicaires généraux, — des neuf chanoines formant le Chapitre, — de quelques chanoines honoraires, — d'un maître des cérémonies, — d'un prêtre custode ou sacriste, — d'un prêtre directeur de la maîtrise, — d'une psalette composée de seize enfants de chœur, — d'un organiste, — de plusieurs chantres laïques et autres enfants, — de deux massiers, — d'un suisse, etc.

Nous terminerons cette étude sur la métropole de Rennes par quelques mots concernant l'enfeu épiscopal qu'elle renferme.

Nous avons vu précédemment qu'en 1756, après avoir opéré l'ouverture de tous les tombeaux de l'ancienne cathédrale condamnée à disparaître, les chanoines de Rennes firent refaire les anciennes châsses qui se trouvaient usées, y repla-

cèrent les corps des évêques trouvés entiers, et déposèrent les autres débris d'ossements dans la châsse de l'abbé de Rillé; les restes du bienheureux Yves Mahyeuc furent tout particulièrement recueillis avec vénération et mis à part dans une double châsse de chêne et de plomb. Tous ces cercueils furent ensuite descendus dans un nouveau caveau que le Chapitre fit construire au bas des nefs de la cathédrale et qu'il bénit solennellement le 9 mars 1756.

Depuis ce moment jusqu'en 1790, il ne mourut point d'évêques à Rennes, mais le caveau s'ouvrit pour plusieurs chanoines décédés dans ce laps de temps.

En 1872, M^{re} Saint-Marc ordonna de faire des recherches dans la métropole pour y retrouver ce caveau dont on avait perdu le souvenir depuis près d'un siècle. Le prélat désirait surtout revoir les restes précieux d'un de ses prédécesseurs, Yves Mahyeuc, mort en odeur de sainteté. On parvint à découvrir l'entrée du caveau où avaient été déposées les châsses mentionnées dans les procès-verbaux de 1756; mais une fois descendus dans l'enfeu, au lieu d'y rencontrer les cercueils et les inscriptions désignant chaque personnage, on ne trouva que des ossements épars et confondus sans aucun indice de distinction.

La Révolution, qui ne respectait pas même les morts, avait, en effet, passé dans cette crypte; et sans doute, en vertu du décret qui ordonnait de fouiller les tombeaux pour en retirer les plombs et les fers au profit de la nation, on avait ici, comme ailleurs, violé les sépultures et dispersé les ossements sans égard ni respect.

Voulant donc réparer autant que possible cet outrage de l'impiété, M^{re} Saint-Marc ordonna que tous ces restes vénérables seraient réunis dans une même châsse, déposés sous un catafalque pendant la cérémonie d'un service funèbre célébré dans la métropole le 5 novembre 1872, et reportés processionnellement dans un sépulcre qui leur serait préparé dans le caveau.

Tout cela fut exécuté, et l'on plaça au fond de l'enfeu, au-dessus de ces ossements, une sorte de tombeau en forme d'autel, portant les inscriptions suivantes :

HIC IN CHRISTO REQUIESCUNT
OSSA VENERANDA EPISCOPORUM RHEDONENSIVM

D. D. YVONIS MAHYRUC
*virtutibus et miraculorum fama percelebris, de quibus et solemnibus
inquisitio ad Apostolicam sedem transmissa est;*

ALANI DE CHATEAUGIRON,
RADULPHI DE TREAL,
GUILLELMI BRILLET,
MICHAELIS GUIBE,
BERTRANDI DE MARILLAC,
ÆMARI HENNEQUIN,
FRANCISCI LARCHIVER,
PETRI DE CORNULIER,
JOHAN. BAPT. DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN,
CAROLI LE TONNELIER DE BRETEUIL;

*Insuper et ossa ISABELLÆ BRITANNIÆ sororis ducissæ Annæ,
cum pluribus aliis ignotis.*

Effossa templo ruinam agente et in hoc Canonicorum conditorio deposito anno 1756, dum hic expectant ut, reedificata ecclesia, propriis tumultis restituantur, impiorum jussu suis etiam spoliata sunt loculis, anno ferali 1793.

*Quæ tandem reperta promiscue jacentia et insepulta non ferens,
Illustrissimus Archiepiscopus Godefridus S^r Marc Rhedonensis,
piaculari studio, colligenda statuit,
et, suffragantibus ecclesiæ suæ Metropolitæ Canonicis,
in hoc communi sepulchro decenter reposuit.
Anno Domini 1872, die 5^o novembris.*

EXULTABUNT DOMINO OSSA HUMILIATA¹.

1. *Semais Religieuse de Reunes*, VIII, 319.

Cinq ans plus tard, la dépouille mortelle du cardinal Saint-Marc était apportée, à son tour, dans son église métropolitaine; nous avons dit qu'il y fut inhumé dans le chœur, devant le maître-autel, et nous avons décrit son tombeau. Il convenait, en effet, que le premier archevêque de Rennes, honoré de la pourpre romaine, dormît de son dernier sommeil à la place d'honneur de cette métropole si magnifiquement décorée par ses soins : au milieu de ce sanctuaire qu'entourent tous les saints de nos diocèses bretons, sous ces voûtes resplendissantes des armoiries des évêques de Rennes et des Chapitres de Bretagne, sous la protection spéciale de la Sainte Vierge et de sainte Anne, « les bonnes mères du peuple d'Armorique, » repose dignement ce généreux et vertueux prélat. Sans chercher aucun honneur, M^{sr} Saint-Marc les reçut tous dans sa propre ville natale, et il mérita d'être appelé le *cardinal de Bretagne*¹; aussi sa mémoire bénie et déjà légendaire restera-t-elle longtemps gravée dans l'esprit de nos pieuses populations bretonnes, personnifiant en quelque sorte le nouvel archevêché de Rennes.

1. V. *Revue de Bretagne et Vendée*, XXXVIII, 317.



CORRECTIONS :

<i>Pages,</i>	<i>lignes,</i>	<i>au lieu de :</i>	<i>lisez :</i>
12,	35,	383 paroisses,	384 paroisses.
19,	21,	chappiers,	chapiers.
	8,	<i>vezitque,</i>	<i>vezitque.</i>
28,	22,	<i>coetu,</i>	<i>cœtu.</i>
	24,	<i>pricipi,</i>	<i>pricipis.</i>
35,	0,	avaient,	avoient.
40,	21, 22,	avait... était,	avait... estoit.
50,	note 1,	Conelle,	Conell.
51,	note 2,	Jean Maan. — D. Taillandier,	Jean Maan. — D. Morice.
56,	12,	<i>vigilem, sollicitudo,</i>	<i>vigilem sollicitudo.</i>
73,	17, 18, 23,	Bénoit,	Benott.
82,	11,	diocesis,	diocesis.
84,	22,	dit-on,	à supprimer.
85,	21,	DE 28 ^a ,	DE 20 ^a .
117,	note 1,	en 1071,	en 1076.
132,	27, 30,	manse,	menso.
140,	5, 13,	décéda,	décéda.
158,	21,	chappe,	chapo.
171,	1, note,	<i>Redo.,</i>	<i>Redon.</i>
197,	21,	54,776 ^l 15 ^a 3 ^d ,	54,776 ^l 1 ^a 7 ^d .
210,	31,	arcediaere du Désert,	arcediaere de Rennes.
245,	18,	siècles,	siècle.
270,	27,	<i>demum,</i>	<i>Demum.</i>
282,	0,	pelottes,	pelotes.
347,	8,	21 paroisses.	20 paroisses.
359,	7,	Vaux, prieuré de Montfort,	à supprimer.
364,	11,	de Vaux, en Feins,	à supprimer.
403,	27,	Sainte-Marie,	Sainte-Marie.
410,	20,	où l'on y voit encore,	où l'on voit encore.
522,	21,	Tardifume,	Tardifume.
542,	18,	paroisse éteinte en 1773,	paroisse éteinte en 1775.
584,	3,	en 1152,	en 1152.
625,	0,	des deux anciens,	de deux anciens.
655,	note 2,	presque,	à supprimer.
677,	23,	discussion,	dissension.
695,	30,	ce qui,	ce qui.
742,	20,	de 1602,	de 1603.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
APPROBATIONS : Approbation de S. É. le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes. — Lettre de S. G. M ^r Place, archevêque de Rennes, à l'auteur du <i>Pouillé</i>	5
AVANT-PROPOS.	9
INTRODUCTION A LA PREMIÈRE PARTIE.	17

PREMIÈRE PARTIE : LES ÉVÊCHÉS.

PREMIÈRE SECTION : Les anciens évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo.

LIVRE PREMIER : L'ÉVÊCHÉ DE RENNES JUSQU'EN 1790.

Chapitre I : Origines du diocèse de Rennes.	23
Chapitre II : Catalogue des évêques de Rennes (489-1790).	46
Chapitre III : L'évêque de Rennes et ses auxiliaires.	100
Chapitre IV : Les dignités de l'Église de Rennes.	146
Chapitre V : Le Chapitre de Rennes.	180
Chapitre VI : Personnel secondaire de la cathédrale de Rennes.	229
Chapitre VII : La cathédrale Saint-Pierre de Rennes.	264
Chapitre VIII : Les usages de l'Église de Rennes.	289
Chapitre IX : Les bénéfices du diocèse de Rennes.	335

LIVRE DEUXIÈME : L'ÉVÊCHÉ DE DOL.

Chapitre I : Origines du diocèse de Dol.	373
Chapitre II : Catalogue des évêques et archevêques de Dol (553-1790).	391
Chapitre III : L'évêque-comte de Dol et ses auxiliaires.	439
Chapitre IV : Le Chapitre de Dol.	467
Chapitre V : Les dignités de l'Église de Dol.	487
Chapitre VI : La cathédrale Saint-Sauveur de Dol.	510
Chapitre VII : Les bénéfices du diocèse de Dol.	549

LIVRE TROISIÈME : L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO.

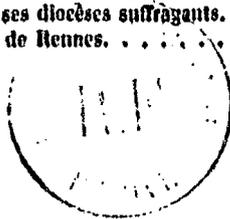
	Pages.
Chapitre I : Origines du diocèse de Saint-Malo.	537
Chapitre II : Catalogue des évêques d'Aleth et de Saint-Malo (480-1790)..	571
Chapitre III : L'évêque de Saint-Malo et ses auxiliaires.	611
Chapitre IV : Le Chapitre de Saint-Malo..	632
Chapitre V : Des dignités de l'Église de Saint-Malo.	653
Chapitre VI : La ville de Saint-Malo et la seigneurie commune.. . . .	671
Chapitre VII : Les cathédrales d'Aleth et de Saint-Malo.	686
Chapitre VIII : Les bénéfices du diocèse de Saint-Malo..	705

LIVRE QUATRIÈME : L'ÉVÊCHÉ DE RENNES DE 1801 A 1859.

Chapitre unique.	731
--------------------------	-----

Deuxième section : L'archevêché de Rennes.

Chapitre I : L'archidiocèse de Rennes et ses diocèses suffragants.	755
Chapitre II : La métropole Saint-Pierre de Rennes.	780



POUILLE HISTORIQUE

DE

L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

PAR

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON

CHANOINE HONORAIRE.

TOME II

RENNES

FOUGERAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

100 rue Foulon, 19.

PARIS

RENÉ HAZON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Bonaparte, 33.

1881



INTRODUCTION

AU DEUXIÈME VOLUME.

La deuxième partie du *Pouillé de Rennes* traite des monastères et de tous les établissements religieux autres que les évêchés, chapitres cathédraux et paroisses. Mais, comme nous l'avons annoncé, nous ne nous occupons ici que des établissements situés dans le territoire actuel de notre archidiocèse de Rennes, et nous laissons de côté tout ce qui ayant été uni en 1803 aux évêchés voisins, nous est devenu par là même étranger.

Cette deuxième partie se subdivise naturellement en deux grandes sections : les établissements religieux existant avant 1790, — et les établissements religieux que renferme l'archidiocèse actuel de Rennes.

Tout d'abord nous apparaissent dans un 1^{er} livre les abbayes et les prieurés dépendant d'elles. Ils sont tellement nombreux que nous avons été forcé de leur consacrer tout ce volume, réservant pour le tome suivant le reste de la deuxième partie du *Pouillé*.

L'Ordre de saint Benoît était représenté chez nous par les abbayes de Saint-Melaine de Rennes, Saint-Méen, Redon et le Tronchet, — monastères d'hommes; — Saint-Georges de Rennes et Saint-Sulpice-des-Bois, — monastères de femmes; — puis par les nombreux prieurés dépendant de ces abbayes ou d'abbayes étrangères, telles que Marmoutiers, Saint-Florent, le Mont Saint-Michel, Saint-Sergo d'Angers, Saint-Jouin de Marne, Évron, Pontlevoy, Saint-Aubin d'Angers, Saint-Nicolas d'Angers, Saint-Julien de Tours et Noyseau.

L'Ordre des Chanoines réguliers nous offre les abbayes de Billé, Montfort et Paimpont, et les pricurés relevant de ces abbayes ou d'abbayes étrangères, telles que la Roë, Toussaints d'Angers, Gastines, Notre-Dame-la-Royale, Lieu-Dieu en Jard, Montmorel et Beauport.

Enfin, l'Ordre de Cîteaux figure avec l'abbaye de la Vieuville et quelques granges ou pricurés dépendant de cette abbaye ou d'abbayes étrangères, comme Savigné et Clermont.

Tous ces établissements monastiques, — dont le nombre approche de deux cents, — ont été, nous osons le dire, l'objet de nos recherches les plus actives et les plus consciencieuses, car nous désirions surtout en retracer l'histoire impartiale aussi complète que le permet notre cadre.

Le lecteur verra dans cette étude que les monastères prospérèrent de toute façon tant qu'ils furent gouvernés par des supérieurs réguliers, c'est-à-dire par des moines, et qu'ils déclinaient, au contraire, — parfois fort rapidement, — dès qu'ils furent livrés aux commendataires. Ces derniers, en effet, étrangers aux règles monastiques, vivant hors des couvents, presque toujours dans les grandes villes, s'intéressaient peu à la conduite de leurs religieux; les bénéfices étaient pour eux de véritables fermes dont ils retiraient le plus de revenus possible. Cependant, — dirons-nous avec l'abbé Tresvaux, — « nous ne voulons pas condamner un ordre de choses qui n'avait été établi que du consentement du Saint-Siège, mais seulement signaler les abus qui en étaient résultés. Nous reconnaissons que les commendes étaient entre les mains du roi une ressource pour récompenser les ecclésiastiques de mérite qui avaient rendu service à l'Église ou à l'État, et pour les aider à soutenir certaines dignités qui quelquefois avaient besoin de ce secours ¹. »

N'oublions pas, d'ailleurs, les réformes monastiques qui signalèrent le xvii^e siècle, et qui furent adoptées par toutes nos abbayes. Dans l'Ordre de saint Benoît, cette salutaire réforme fut opérée par la Congrégation de Bretagne d'abord, puis par celle de Saint-Maur, successivement dans les monastères de Redon, Le Tronchet, Saint-Méen et Saint-Melaine; dans l'Ordre des Chanoines réguliers, ce

1. *L'Église de Bret.*, 398.

fut l'œuvre de la Congrégation de Sainte-Geneviève, qui transforma les abbayes de Rillé, Montfort et Paimpont; enfin, les religieux cisterciens de la Vieuville adoptèrent eux-mêmes la réforme de l'Étroite-Observance. Quant aux abbayes de femmes, nous verrons également celles de Saint-Georges et de Saint-Sulpice accueillir volontiers la révision de leurs règles et persévérer jusqu'à la Révolution dans la pratique de toutes les vertus monastiques.

Devant ces faits tombent d'elles-mêmes les allégations mensongères qui représentent nos vieux cloîtres comme étant au xviii^e siècle déshonorés par des religieux fainéants et corrompus. Nous verrons aussi l'erreur de ceux qui prétendent qu'à la même époque nos abbayes regorgeaient de richesses; la plupart, au contraire, pouvaient à peine, faute de revenus, subsister convenablement.

Quant aux prieurés, n'étant plus conventuels dans les derniers siècles, ils avaient perdu presque toute leur importance; devenus de simples métairies, ils aidaient de leurs rentes quelques ecclésiastiques à vivre, augmentaient quelques menses conventuelles ou soutenaient des établissements religieux, tels que séminaires et collèges ecclésiastiques.

En un mot, si tout n'était pas parfait dans les Ordres monastiques en Bretagne, — la perfection n'étant point de ce monde, — du moins nos abbayes et nos rares prieurés conventuels subsistant au xviii^e siècle n'offraient nullement le spectacle attristant qu'ont inventé nos philosophes et nos romanciers, et qu'accréditent de nos jours encore des traditions populaires erronées, issues incontestablement du mensonge et de l'ingratitude.

Les sources que nous avons indiquées dans l'Avant-Propos du tome I^{er} sont encore celles où nous avons le plus souvent puisé pour écrire ce deuxième volume. Toutefois, quelques nouvelles bonnes fortunes nous sont advenues pendant sa composition, et nous devons les signaler ici. Remercions donc en première ligne M. Aubréo, greffier en chef de la Cour d'Appel de Rennes, et M. Saulnier, conseiller à la même Cour, qui nous ont fait retrouver dans le dépôt d'archives de l'ancien Parlement de Bretagne les *Registres d'insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Dol*, dont la lacune s'était si vivement fait sentir dans la première partie du *Pouillé*. Signalons ensuite les excellentes notes généalogiques que nous a procurées M. le comte de Palys; terminons, enfin, en sa-

Quant MM. les archivistes de la Loire-Inférieure, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, qui nous ont si bien accueilli quand tout récemment nous avons travaillé dans leurs riches dépôts.

Quant à tous ceux qui nous aidèrent gracieusement de leurs conseils et de leurs notes pour la rédaction de la première partie, — et que nous nommâmes alors, — nous les remercions de nouveau de nous avoir continué leur bienveillance et nous osons encore compter sur eux pour l'avenir.



DEUXIÈME PARTIE

LES MONASTÈRES

PREMIÈRE SECTION

ÉTABLISSEMENTS EXISTANT AVANT 1790

LIVRE PREMIER

LES ABBAYES & LES PRIEURÉS

—

I. — ORDRE DE SAINT BENOIT

CHAPITRE I

L'ABBAYE DE SAINT-MELAINE DE RENNES

Notice historique. — Catalogue des abbés de Saint-Melaine. — Importance de l'abbaye en 1185. — Partage entre l'abbé et les religieux en 1683. — Montant des revenus. — Droits et privilèges : droits sur la monnaie et sur la cuisine des ducs de Bretagne; passage et usage dans les forêts duciales; juridiction; foire aux oignons; chevauchée; foire de Châtillon; fours et moulins banaux; quintaine; exemption des droits d'entrée de ville; noyales et héritages; office pontifical; assistance aux États, aux assemblées du Clergé et à celles de la Maison de Ville; prééminences; réception des évêques et des ducs. — Rapports de l'abbaye avec les évêques et le Chapitre de Rennes et avec les abbesses de Saint-Georges. — Sceau et armoiries. — L'église de Saint-Melaine et ses tombeaux. — Bâtimens claustraux et hôtel abbatial.

Après la mort de saint Melaine, arrivée au monastère de Plaz (*nunc* Brain) vers l'an 530, le corps de ce glorieux pontife fut apporté à Rennes et inhumé près de celui de saint Amand, dans le cimetière de cette ville¹. Le grand nombre

1. « En 1728, on déterra un très-grand nombre d'ossements dans les jardins de l'abbaye de Saint-Melaine. Leur grandeur surpassait de beaucoup celle des hommes

de miracles que Dieu opéra au tombeau de saint Melaine porta les fidèles à y bâtir une église magnifique, qui fut réduite en cendres du temps de saint Grégoire de Tours. On ne sait pas au juste si le monastère, qui porta plus tard le nom de Saint-Melaine, existait du vivant même de cet évêque; ceux qui le croient attribuent sa construction à saint Paterne, ami de saint Melaine et plus tard évêque d'Avranches; mais ce dernier a fort bien pu ne le construire qu'après la mort du saint et pour desservir l'église élevée sur son tombeau. Toutefois, l'existence de l'abbaye de Saint-Melaine est prouvée au VII^e siècle, puisqu'à cette époque l'abbé Bertulphe souscrivit en 650 au Concile de Châlons. Vers le même temps, l'évêque Durioterus consacra une nouvelle église construite sur les ruines de la première basilique incendiée.

Saccagée au X^e siècle par les Normands, l'abbaye de Saint-Melaine fut relevée de ses ruines au XI^e. Cette restauration, commencée par le duc Alain III, fut achevée par son fils Geoffroy le Bâtard, comte de Rennes, et par l'abbé Èven, mort archevêque de Dol. Mais Geoffroy ayant demandé Èven à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, ce monastère prétendit ensuite avoir le droit de nommer tous les abbés de Saint-Melaine; de là naquit une contestation qui dura plus d'un siècle entre les deux abbayes, et qui se termina toutefois à l'avantage de Saint-Melaine, dont l'indépendance fut définitivement reconnue.

Les moines de Saint-Melaine eurent encore beaucoup à souffrir pendant la guerre de la succession de Bretagne, au XIV^e siècle; ils furent même obligés, à l'époque du siège de Rennes, en 1356, de se réfugier dans l'enceinte de cette ville, au logis du Petit-Saint-Melaine, et leur monastère fut saccagé par les soldats. Aussi fallut-il y faire les réparations les plus

de nos jours, au jugement des chirurgiens de la ville qui y descendirent. On trouve à côté de ces corps des pots de terre pleins de charbons. v (*Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Melaine*, ms. de la Biblioth. Nat., n° 22356, attribué à D. Morice.)

urgentes après la signature du traité de paix ; et un siècle et demi plus tard, l'abbé du Margat dut reconstruire presque tout le couvent, qui menaçait ruine.

Dans la nuit du 18 au 19 mars 1665, un violent incendie détruisit la partie de l'abbaye regardant vers la ville, c'est-à-dire « tous les dortoirs ». A la suite de ce désastre, l'abbé d'Estrades releva la tour actuelle de l'église et construisit le manoir abbatial, devenu de nos jours palais archiépiscopal, pendant que les moines relevaient eux-mêmes leurs bâtiments claustraux.

On ne sait pas à quelle époque les moines de Saint-Melaine commencèrent à suivre la règle de saint Benoît ; quelques auteurs pensent que ce fut dès l'origine de leur établissement, mais ce n'est pas certain. En 1627, l'abbé du Lyon introduisit dans ce monastère la réforme de la congrégation de Saint-Maur, qui y persévéra jusqu'à la Révolution.

L'évêque de Rennes, M^{or} de Girac, obtint en 1770, du Pape, une bulle portant « extinction du titre de la mense abbatiale de Saint-Melaine, et union de ses revenus et droits à la mense de l'évêché de Rennes, avec réserve à la nomination du roi de tous les bénéfices autres qu'à charge d'âmes dépendant de ladite abbaye ». C'était l'abolition de la dignité abbatiale. Mais M^{or} de Girac voulut aller encore plus loin : étant venu habiter le palais abbatial de Saint-Melaine, il entreprit de faire de l'église conventuelle sa cathédrale, et voulut charger les Bénédictins de la tenue du collège de Rennes, d'où les Jésuites venaient d'être chassés. On dressa à cette occasion un plan de restauration de l'église Saint-Melaine. Mais les moines réclamèrent contre ces projets qui anéantissaient leur antique monastère, et ils obtinrent de

1. *Journal d'un Bourgeois de Rennes*, publié dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bret.* — *Journal ms. de Loret*, p. 213.

2. *Reg. des insinuations de l'évêché de Rennes.* — Les bénéfices à charge d'âmes, présentés jusqu'alors par l'abbé de Saint-Melaine, tombèrent dès lors complètement entre les mains de l'évêque.

rester libres dans leur cloître, d'où la Révolution les chassa toutefois bientôt.

ABBÉS DE SAINT-MELAINE.

I. — HERLUIN est le premier abbé de Saint-Melaine mentionné dans un *Vieux Catalogue* de la Bibliothèque de Saint-Germain ¹.

II. — BERTULPHE souscrivit, « *abbas Redonicus*, » comme procureur de l'évêque de Rennes Durioterus, au Concile de Châlons tenu vers l'an 650.

III. — ÉTIENNE fut, d'après dom Germain, auteur d'une *Histoire ms. de l'abbaye de Saint-Melaine*, abbé de ce monastère, puis évêque de Rennes de 747 à 762, époque où il mourut.

IV. — AMBRICHON fut témoin, le 17 avril 830, d'une vente faite devant l'église de Comblèsac, qui dépendait déjà de Saint-Melaine ².

V. — JEAN I^{er} succéda, dit-on, à Ambrichon, et gouverna l'abbaye jusqu'en 880, mais son existence est contestée.

Une grande obscurité règne ensuite sur l'histoire de Saint-Melaine; on sait que les Normands ruinèrent ce monastère durant le x^e siècle; cependant il faut observer qu'en 966, Richard II, duc de Normandie, voulant réformer le Mont Saint-Michel, appela dans ce monastère des moines de Saint-Melaine; ce qui prouve bien que la ruine de cette dernière abbaye n'était pas complète, comme quelques-uns l'ont cru. Mais l'on retrouve difficilement les noms des abbés de cette époque, et l'état du monastère devint même bientôt si misérable, qu'en 1054 on n'y rencontrait plus qu'un seul et dernier moine.

VI. — THINAUD, évêque de Rennes en 990, étant devenu vieux, abdiqua la dignité épiscopale et se retira à Saint-Melaine, dont il devint abbé ³.

VII. — TRISCAN, fils du précédent et de Gênercant, succéda à son père sur le siège abbatial de Saint-Melaine, et, un peu plus tard, à son neveu Guérin sur le siège épiscopal de Rennes.

VIII. — ALFRED, d'après le *Vieux Catalogue*, remplaça Triscan; cependant Albert Le Grand le met à la suite d'Herluin, au vi^e siècle.

IX. — JEAN II souscrivit en qualité d'abbé de Rennes, « *abbas Redonensis*, » à une charte de l'abbaye du Ronceray dont on n'a pas la date précise; il vivait encore en 1062, mais était alors démis-

1. M. Hauréau, *Gallia christiana*, XIV, 770.

2. *Cartul. Roton.*, 353.

3. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 333.

sionnaire. Habile architecte, il fit construire à cette époque l'église priorale de Saint-Sauveur de Béré, au diocèse de Nantes ¹.

X. — RIMAIN souscrivit avec Main, évêque de Rennes, vers 1030, à une donation faite par la comtesse Berthe au Chapitre de Rennes.

XI. — ÈVEN. En 1034, Geoffroy le Bâtard, comte de Rennes, touché de l'état déplorable où se trouvait l'abbaye de Saint-Melaine depuis l'invasion normande, entreprit la restauration de ce monastère de concert avec Berthe, sa femme. Il demanda à Sigon, abbé de Saint-Florent de Saumur, un moine capable de rendre à Saint-Melaine son antique splendeur, et, pour ne pas éprouver de refus, il soumit — momentanément au moins — cette abbaye à celle de Saint-Florent. Sigon envoya à Rennes un religieux breton, nommé Èven, d'une rare capacité. Le nouvel abbé de Saint-Melaine releva complètement le monastère et obtint de Gervais, archevêque de Reims, une portion du corps de saint Melaine, qu'on avait précédemment porté à Argentré, dans le Maine. Il gouverna si bien pendant vingt-sept ans, qu'ayant trouvé un seul religieux à son arrivée dans l'abbaye, il en laissa une centaine à sa mort. Nommé archevêque de Dol en 1076, il ne voulut point abandonner Saint-Melaine, dont il se réserva l'administration toute sa vie. Il mourut le 25 septembre 1081 et fut inhumé dans son église abbatiale. Nous avons fait connaître au Catalogue des évêques de Dol l'épithape de ce grand homme, appelé si justement par ses contemporains un merveilleux restaurateur, « *restaurator mirificus* » ².

XII. — GERVAIS, religieux de Saint-Florent de Saumur, fut élu abbé de Saint-Melaine en 1081. Son nom figure dans beaucoup de chartes de cette époque. En 1086, il accepta, du consentement de l'évêque Sylvestre, la charge de relever l'église de Mouazé, ruinée par les guerres, et d'y entretenir le culte divin ³. L'abbé Gervais mourut, fort regretté, en 1109. « Les grands talents qu'il avait pour le gouvernement, dit D. Morice, et la haute réputation qu'il s'était acquise par la sagesse de ses conseils, l'ont fait placer par Ordéric Vital au nombre des vénérables Pères du XII^e siècle. »

XIII. — HEAVÉ 1^{er} succéda à Gervais, d'après D. Germain et l'auteur du *Vieux Catalogue*.

XIV. — RAOUL 1^{er} transféra des reliques de Saint-Nicolas au prieuré de la Guerche, que les seigneurs du lieu avaient donné à Saint-Melaine; il mourut peu après, en 1110.

XV. — DONOAT, religieux du Mont Saint-Michel, fut en 1116 élu abbé de Saint-Melaine, et en 1120 évêque d'Aloth. Il fut gratifié

1. *Cartul. Rolou.*, 392.

2. *Pouillé hist. de Rennes*, I, 398.

3. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 401.

par Marbode, évêque de Rennes, de l'église Notre-Dame de Vitré, possédée jusqu'alors par des chanoines, qui méritèrent d'en être expulsés à cause de leur vie scandaleuse.

XVI. — RAOUL II eut un gouvernement difficile. Les chanoines de Vitré rentrèrent de force à Notre-Dame, en chassèrent les Bénédictins et plaidèrent si bien leur cause à Rome, que le pape Calixte II, mal informé, excommunia l'abbé et les religieux de Saint-Melaine. Mais Raoul, plein d'humilité, fit sa soumission au Souverain-Pontife, qui lui rendit ses bonnes grâces en prenant sous sa protection l'abbaye de Saint-Melaine et toutes ses dépendances (1121). Cet abbé recouvra aussi l'église de Plélan et reçut celle de Bréchant; il mourut vers 1126¹.

XVII. — HERVÉ II assista en 1127 à la réconciliation de l'église de Redon et fit confirmer, l'année suivante, par le duc Conan III tous les privilèges accordés à Saint-Melaine par les princes bretons ses prédécesseurs. En 1132, le Pape rappela à Notre-Dame de Vitré les moines de Saint-Melaine et en chassa définitivement les chanoines. En 1145, Hervé obtint d'Alain, comte de Penthièvre, la confirmation de tous les dons faits à son abbaye par les seigneurs de Penthièvre, notamment la supériorité qu'ils avaient donnée à Saint-Melaine sur l'église de Saint-Sauveur de Guingamp².

XVIII. — GUILLAUME D'ORTAL (*Guillelmus de Aurea Valle*) vivait en 1148, d'après une lettre du pape Eugène III relative à l'église de Notre-Dame de Vitré.

XIX. — GUILLAUME CHALOPIN consentit, en 1152, à la fondation par le seigneur de Montfort d'une abbaye dans la paroisse de Bédéc, où Saint-Melaine possédait un prieuré. Il fit ratifier par l'archevêque de Tours, l'évêque de Rennes, le duc Conan IV et les seigneurs de Penthièvre et de Vitré les diverses donations faites à son monastère (1152-1158).

XX. — GUILLAUME PRIVÉ fut élu en 1161 et reçut, l'année suivante, certain privilège de Maurice de Craon, relativement au passage des vins de l'abbaye³. Il fit, en 1169, une transaction avec le Chapitre de Rennes. On croit qu'il abdiqua avant de mourir.

XI. — MATHELIN PRIVÉ, neveu du précédent, lui succéda vers 1180; Jacques, évêque de Rennes, lui confirma la donation de l'église de Moulins faite précédemment à Saint-Melaine⁴.

XII. — GENVAIS II, religieux de Marmoutiers, fut élu vers 1181. Les moines de Saint-Florent se plaignirent au Pape de cette élection, prétendant qu'à défaut de sujet dans leur propre abbaye, les

1. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV.

2. D. Morice, *Catal. des évêques et abbés de Bretagne*.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 616.

4. *Cartularium Sancti Melanii*, ms. de la Bibliothèque de la ville de Rennes.

moines de Saint-Melaine ne pouvaient prendre d'abbé que dans celle de Saint-Florent. Le pape Luce III chargea l'évêque d'Angers d'examiner cette affaire, qui se termina, semble-t-il, à l'avantage de Gervais et de ses religieux, car le Saint-Siège ratifia toutes les donations faites au monastère de Saint-Melaine ¹. Cet abbé fut arbitre du différend que Pierre, évêque de Saint-Malo, eut en 1187 avec les religieux de Marmoutiers.

XXIII. — GUILLAUME PRIVÉ, dit *Fergant* ou *le Jeune*, neveu de Mathelin Privé, gouvernait en 1188. Les moines de Saint-Florent réclamèrent encore contre son élection, et le pape Urbain III voulut bien s'en occuper, mais ils ne furent pas plus heureux que précédemment ².

XXIV. — GEOFFROY DE NOISEL (*de Nido Avis*), d'abord moine de Saint-Melaine, devenu abbé, obtint en 1191 d'Herbert, évêque de Rennes, la confirmation du don des églises de son diocèse dépendant de Saint-Melaine. Robert d'Apigné lui concéda en 1208 l'église de Marcillé-Raoul, et Pierre, évêque de Saint-Brieuc, ratifia la donation de l'église de Planguenoual faite en sa faveur ³.

XXV. — GEOFFROY DE CAUVIGNÉ, religieux de Saint-Melaine, était abbé en 1213, époque à laquelle Pierre, évêque de Rennes, lui donna des lettres de confirmation des possessions de Saint-Melaine; l'année suivante, le Chapitre de Rennes lui accorda une charte semblable.

XXVI. — PIERRE DE MELESSE succéda au précédent, d'après les titres de Saint-Melaine.

XXVII. — ROBERT TACHEREL fut ensuite nommé abbé, suivant les mêmes Catalogues.

D. Morice n'a point connu ces trois abbés de Saint-Melaine; il donne, en revanche, le nom de *Guillaume de Tinténiac*, abbé, selon lui, de 1214 à 1220; mais M. Hauréau conteste ce fait et dit qu'il s'agit ici d'un seigneur de Tinténiac qui fit du bien à Saint-Melaine et non point d'un abbé de ce monastère.

XXVIII. — GEOFFROY DE SAUV-ÉLECT (*de S. Elbeto*), élu en 1220, d'après D. Morice, céda une partie des dîmes données à Saint-Melaine par Renaud de Poëc. Il mourut le 23 avril 1229, d'après la *Chronique* de Quimperlé.

XXIX. — MATHIEU DES REISSEUX (*de Rivis*), moine de Saint-Florent, fut élu en 1228 ou au commencement de 1229. Il permit, en 1240, à Alain d'Acigné de bâtir une chapelle dans son manoir, et

1. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, 1, 699.

2. *Ibidem*, 1, 703.

3. M. Hauréau, *Gallia christ.*

fit une association en 1245 avec Richard, abbé du Mont Saint-Michel ¹.

XXX. — ALAIN DE MONCANTOUR se rendit en Angleterre en 1254 et y termina une contestation existant depuis longtemps entre les comtes d'Oxford et les abbés de Saint-Melaine touchant la nomination du prieur de Harsfeld. Le prieuré de ce nom, situé dans le diocèse de Londres, dépendait de l'abbaye de Saint-Melaine.

XXXI. — HÉRY DE LAUNAY échangea, en 1257, le prieuré de la Roche-Derrien contre celui de Moncantour, possédé jusqu'alors par les chanoines de Sainte-Croix de Guingamp. L'année suivante, il obtint des moines de Preuilly, en Touraine, une partie considérable des reliques de Saint-Melaine qui se trouvaient en ce lieu. Cet abbé vivait encore en 1272 ².

XXXII. — GUILLAUME VIVOIS succéda au précédent, d'après quelques auteurs.

XXXIII. — ÉTIENNE HONORÉ afféagea des terres en 1278 et transigea avec le seigneur de Châteaubriant en 1286. Il régla définitivement les rapports du Chapitre de Rennes avec l'abbaye de Saint-Melaine, en 1295. Il vivait encore en 1295.

XXXIV. — MICHEL DE FOURNOIL était abbé en 1298. Il fut vicaire général de l'évêque de Rennes en 1304, et établit en 1318, avec l'évêque Alain, un vicaire perpétuel à Vern. On ignore l'année de sa mort, mais on sait qu'il fut inhumé au pied du maître-autel de son église abbatiale.

XXXV. — NICOLAS DE TRÉAL, *alias* DE BRÉAL, abbé de la Chaume, gouvernait Saint-Melaine en 1337, époque à laquelle il fit quelque échange avec Guillaume de Borgon ³. Comme son prédécesseur, il devint vicaire général de l'évêque de Rennes; il mourut le 2 juillet 1352 et fut inhumé au bas du maître-autel de Saint-Melaine, avec cette épitaphe :

*Hic jacet frater Nicolaus de Breal, abbas,
qui decessit die 2^a julii, anno 1352.
Anima ejus requiescat in pace ⁴.*

La famille de Tréal portait : *de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur*, mais nous ignorons si cet abbé lui appartenait.

XXXVI. — JEAN LE BART, fils de Macé Le Bart, chancelier de Bretagne, abbé de Saint-Gildas de Rhuys, suivant M. Hauréau, fut

1. Cartul. Sancti Melanii.

2. M. Hauréau, *Gallia christ.*

3. Cart. Sancti Melanii, 203.

4. *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine.* (Bibl. Nat.)

transféré à Saint-Melaine, et embrassa avec ardeur le parti de Charles de Blois pendant la guerre de la succession. Il signa le traité de paix de 1380, siégea en 1387 au Concile de Nantes, et abdiqua avant de mourir. Il décéda en décembre 1393, et fut enterré au pied du maître-autel de son église, avec cette épitaphe :

*Hic jacet frater Joannes Le Bart,
abbas istius monasterii,
qui decessit die ... decembris, anno 1393¹.*

La famille Le Bart portait : *d'azur au léopard d'argent.*

Le sceau de l'abbé Jean Le Bart, en 1380, est ogival : *dans une niche gothique se tient l'évêque saint Melaine debout, nimbé, mitré, croisé et bénissant un abbé agenouillé devant lui. La légende porte : S. FRIS. JOHIS. ABB. S. MELANI. REDONEN. (Sigillum fratris Johannis abbatis Sancti Melanii Redonensis.)²*

XXXVII. — GUILLAUME GLÉ, d'abord abbé de Saint-Méen, paya le 12 septembre 1391, à la Chambre apostolique, 508 livres pour les provisions de l'abbaye de Saint-Melaine. Il tint son chapitre général le 8 novembre 1392 et mourut le 13 mai 1398. Sur son tombeau, placé à côté de ceux de ses prédécesseurs, dans l'église abbatiale, on lisait cette inscription :

*Hic jacet frater Guillelmus Glé,
abbas istius monasterii,
qui decessit 13^a die maii, anno 1398³.*

Guillaume Glé portait : *d'or à trois glés ou souris de queues, 2, 4.*

XXXVIII. — JEAN ROUXEL, prieur de Lamballe, reçut, en qualité d'abbé de Saint-Melaine, l'hommage de quelques vassaux le 14 décembre 1408, mais il ne prit possession de son abbaye que le 25 septembre 1399. Il mourut le 10 juillet 1402, et fut inhumé au pied du maître-autel de Saint-Melaine, avec cette épitaphe :

*Hic jacet frater Joannes Rouzelli,
abbas hujus monasterii,
qui decessit die sabbati, 10^a julii, anno 1402.
Orctis pro eo⁴.*

1. *Bist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine.* (Bibl. Nat.)

2. *Collect. des Sceaux de France,* n° 8994.

3. *Bist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine.* (Bibl. Nat.)

4. *Ibidem.*

Comme il y a beaucoup de familles bretonnes du nom de Rouxel, nous ne savons à laquelle appartenait cet abbé.

XXXIX. — PIERRE DE LA MORINAYE, prieur de Châteaugiron, fut élu abbé le 25 juillet 1402 et béni la même année par l'évêque Anselme de Chantemerle. Il obtint du pape Jean XXIII le droit de porter la mitre, l'anneau et les ornements pontificaux par lettres données à Constance en 1415. Pierre de la Morinaye mourut le 40 août 1422, et fut inhumé à côté de ses prédécesseurs avec cette inscription tumulaire :

*Hic jacet frater Petrus de la Morinays,
abbas hujus monasterii,
qui obiit die 40^a augusti, anno 1422¹.*

La famille de la Morinaye, de la paroisse d'Antrain, portait : *d'or à trois mures de pourpre en pal l'une sur l'autre, accostées en chef de deux feuilles de houx de sinople et en pointe de deux glands de même*; mais nous n'affirmons pas que l'abbé Pierre lui appartint.

XI. — MATHIEU BERTRAND, prieur de Lamballe, fut élu en 1422 et député au Concile de Bâle en 1432. Il administra, en 1446, l'abbaye du Mont Saint-Michel en qualité de vicaire général de l'abbé Guillaume d'Estouteville. Il mourut en 1448 et fut enterré au pied du maître-autel de Saint-Melaine; on lisait sur sa tombe :

*Anno milleno quater centum quadragen octavo
..... fuit datus sepulturæ abbas Matheus,
cujus animæ parcat deus. Amen².*

L'écusson de l'abbé Bertrand : *d'azur à la croix d'argent cantonnée d'une tête de léopard de même, sommée d'une crosse, apparaît encore sur la tour de l'église Saint-Melaine, qu'il reconstruisit en partie³.*

XLI. — MATHURIN LE LIONNAIS, religieux de Saint-Jacut, fut élu abbé en 1448, et conserva ce poste malgré les intrigues du cardinal Guillaume d'Estouteville, qui se fit pourvoir à Rome de l'abbaye de Saint-Melaine, quoiqu'il eût déjà plusieurs évêchés et abbayes. Le 14 octobre de la même année, Mathurin prêta serment entre les mains de l'évêque de Rennes d'observer les coutumes de l'abbaye de Saint-Melaine, de défendre ses droits et privilèges, de bien administrer ses biens, et de rendre aux évêques de Rennes les hon-

1. *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine.* (Bibl. Nat.)

2. *Ibidem.*

3. *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 113.

neurs et révérence convenables ¹. En 1449, cet abbé fit le voyage de Rome pour demander justice au Pape contre l'abbesse de Saint-Georges et les archidiaques de Rennes et du Désert qui lui disputaient la prééminence après l'évêque dans les cérémonies publiques. Il obtint à Rome la confirmation de tous les privilèges de son abbaye. Sixte IV nomma même Mathurin, en 1474, évêque *in partibus* de Chitro; mais le nouveau prélat résigna son abbaye en 1474. Il mourut le 5 mai 1488 et fut enterré dans une chapelle de son église abbatiale, dédiée à sainte Anne; son tombeau, élevé de terre, du côté de l'évangile, portait cette épitaphe :

*Hic jacet reverendus pater et dominus D. Mathurinus Le Lionnais
Dei gratia episcopus Citiensis, tempore suo hujus
monasterii abbas,
qui diem suum clausit extremum die quinta mensis maii,
anno Domini 1488².*

La famille Le Lionnais, originaire de l'évêché de Saint-Malo, portait : *d'argent à trois lions de sable.*

XLII. — JEAN LE LIONNAIS, neveu du précédent, docteur en droit civil et canonique, fut élu abbé en 1474. Nommé conseiller du duc de Bretagne en 1483, il fut chargé par ce prince de plusieurs missions importantes. Il mourut le 10 avril 1486 et fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de son église, sous un tombeau élevé de terre portant cette inscription :

*Hic jacet reverendus in Christo pater et dominus
Joannes Le Lionnais,
tempore quo vivebat hujus monasterii abbas, juris utriusque doctor,
qui obiit die 10^a aprilis, anno 1486³.*

XLIII. — PIERRE DE FOIX. A la mort de Jean Le Lionnais, les religieux élurent abbé de Saint-Melaine Olivier de Broon, moine de Saint-Florent; mais le duc de Bretagne nomma abbé commendataire son beau-frère, Pierre de Foix, et Olivier de Broon n'osa ni venir prendre possession de l'abbaye, ni demander à l'évêque de Rennes sa bénédiction. Pierre de Foix prit donc le titre d'abbé de Saint-Melaine et perçut les revenus du monastère jusqu'à sa mort. Il était fils de Gaston IV, comte de Foix, et d'Éléonore d'Aragon. Nommé évêque de Vannes en 1476, il fut créé cardinal du titre des

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 4437.

2. *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine.* (Bibl. Nat.)

3. *Ibidem.*

SS. Come et Damien. Il mourut à Rome, le 40 août 1490, et fut enterré dans la basilique de Notre-Dame-du-Peuple.

La maison de Foix portait : *écartelé aux 1^{er} et 4^e d'or à trois pals de gueules, qui est Foix; aux 2^e et 3^e d'or à deux vaches de gueules accolées et clarinées d'azur, qui est Béarn; sur le tout : d'or à deux lions passants de gueules, qui est Bigorre.*

XLIV. — OLIVIER DE BROON, fils d'Olivier, seigneur de Broon, et de Marie du Teillay, fut élu abbé de Saint-Melaine une seconde fois, après la mort du cardinal de Foix. Il était déjà prieur de Tremblay, abbé de Saint-Aubin-des-Bois et aumônier de la duchesse Anne. Il accepta sa nouvelle nomination, mais trouva encore un compétiteur dans Antoine, cardinal de Saint-Anastase et neveu du Pape, nommé par ce dernier abbé commendataire de Saint-Melaine. Heureusement pour Olivier de Broon qu'Anne de Bretagne défendit aux moines de Saint-Melaine de reconnaître ce cardinal pour leur abbé. Antoine céda alors tous ses droits à l'abbé Olivier, moyennant une pension de 450 ducats, et se contenta de jouir des prieurés de Bédée et de la Colle-Guerchoise. Olivier de Broon gouverna ensuite paisiblement son abbaye et mourut le 20 février 1501. Il fut inhumé au pied du maître-autel de Saint-Melaine, sous une tombe portant ces mots :

*Hic jacet reverendus in Christo pater et dominus
Oliverius de Broon,
tempore quo vivebat hujus monasterii abbas, bachalaureus
in decretis,
qui obiit in hoc monasterio die vicesima mensis februaryi,
anno Domini millesimo quingentesimo.
Requiescat in pace. Amen¹.*

La famille de Broon portait : *d'azur à la croix d'argent frettée de gueules.*

XLV. — ROBERT GUIBÉ, évêque de Rennes, fut nommé en 1501 à l'abbaye de Saint-Melaine par la reine Anne de Bretagne ; mais il parait qu'il cessa pendant quelques années (1504-1508) de jouir de ce bénéfice, car on trouve à cette époque un Antonio, évêque de Préneste et cardinal de Sainte-Praxède, conférant les prieurés dépendant de Saint-Melaine. Toutefois Robert Guibé reprit l'abbaye, devint lui-même cardinal et évêque de Nantes, et mourut à Rome, où il fut inhumé dans l'église Saint-Yves des Bretons, en 1513.

Robert Guibé portait : *d'argent à trois jumelles de gueules, accompagnées de six coquilles d'azur, 3, 2, 4, au chef d'or.*

XLVI. — LAUBENT PUCCL. Robert Guibé étant mort disgracié par

1. Du Pas, *Hist. génial. de Bret.*, 107. — *Arch. dép. de la Loire-Infér.*, E, 34.

Louis XII, la saisie fut mise aussitôt après son décès sur le temporel de Saint-Melaine; mais Laurent Pucci, cardinal du titre des Quatre-Couronnés et évêque de Vannes, ayant été nommé abbé par le pape Léon X, obtint main-levée en 1514. Il ne prit toutefois point possession de l'abbaye de Saint-Melaine, dont il se démit au bout de deux ans sans en avoir retiré aucun fruit. Il mourut le 26 septembre 1531.

Le cardinal Pucci portait : *d'argent à la tête de Maure de sable.*

XLVII. — NOËL DU MARGAT, fils de Pierre du Margat et d'Antoinette de la Reigneraye, naquit à Caulnes, près Dinan. Religieux au Tronchet, prieur de Combour et familier du cardinal Laurent Pucci, il dut à la faveur de ce dernier d'être nommé abbé de Saint-Melaine en 1516. « On ne saurait assez louer Noël du Margat, dit D. Morice, d'avoir réparé les abus qui s'étaient glissés dans son abbaye sous le règne de ses prédécesseurs, et d'avoir restauré l'église et les bâtiments qui tombaient en ruines¹. » Il se démit, en 1523, en faveur de François Chauveau, son neveu, et mourut le 20 février 1525. Son corps fut déposé dans son église abbatiale, dans la chapelle de la Délivrance, et l'on grava ce qui suit sur son tombeau :

*Cy git Révérend Père en Dieu Noël du Margat,
en son temps abbé de céans,
qui décéda le 20 février, l'an 1525,
priez Dieu pour lui. Amen².*

La famille du Margat portait : *d'argent au lion rampant de sable.*

XLVIII. — FRANÇOIS CHAUXEAU succéda à son oncle et obtint ses bulles le 25 novembre 1523. Il mourut le 23 mai 1532 et fut le dernier abbé régulier de Saint-Melaine.

Sa famille portait : *d'azur au léopard d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

XLIX. — RENÉ BOURSULT DE MONTEJEAN, protonotaire apostolique, doyen de Candé, en Anjou, et aumônier du roi, fut tout à la fois abbé commendataire de Saint-Melaine, d'Évron et de Pontorond. Il prit possession de Saint-Melaine le 23 juillet 1532, en vertu des bulles qu'il avait obtenues du pape Clément VII le 30 juin précédent. Il prêta serment de fidélité au roi en 1539 et mourut en 1547, d'après le Catalogue des abbés d'Évron.

L'abbé René Boursault avait un sceau rond portant seulement ses armoiries : *d'azur à trois bourses d'or, 2, 1³.*

1. *Catal. des évêques et abbés de Bretagne.*

2. *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine.* (Bibl. Nat.)

3. M. Hauréau, *Gallia christ.* — *Arch. d'ip. d'Ille-et-Vil.*, 0 G, 39.

L. — **PAYEN LE SUEUR D'ECQUETOT**, chanoine de Rouen et conseiller garde-scel au Parlement de Normandie, fut nommé en 1548 abbé de Saint-Melaine et vers le même temps abbé de Saint-Jouin-de-Marne. Devenu, en 1549, évêque de Coutances, il nomma frère Michel Du Fail son vicaire général pour l'abbaye de Saint-Melaine. Ce prélat mourut dans l'abbaye d'Évrou le 24 décembre 1551 et fut inhumé dans l'église de ce monastère.

La famille Le Sueur d'Ecquetot portait : *d'argent à trois fasces de gueules.*

LI. — **ÉTIENNE MARTEL DE BACQUEVILLE**, recteur de Montpinchon, en Normandie, succéda au précédent sur le siège de Coutances et dans les abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Jouin-de-Marne. Il prêta serment au roi dans la Chambre des Comptes de Nantes en 1552, mais ne fit son entrée à Coutances qu'en 1558. Il ne s'y montra pas, dit-on, à la hauteur de sa mission épiscopale; effrayé du progrès des calvinistes dans cette ville, il prit la fuite et se réfugia d'abord à Saint-Melaine, puis à Saint-Jouin-de-Marne, où il mourut le 26 mai 1560; il fut inhumé dans ce dernier monastère.

La famille Martel portait : *d'or à trois marteaux de sable.*

LII. — **ARTHUR DE COSSÉ**, fils naturel de Charles de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France, fut d'abord pourvu des abbayes de Saint-Jouin-de-Marne et de la Trinité de Lessai. Le roi lui donna encore celle de Saint-Melaine en 1560. L'année suivante, il fut légitimé par son père et nommé évêque de Coutances. Dom Morice et D. Le Roy représentent ce prélat comme un spoliateur des abbayes dont il était commendataire; d'après eux, il en enleva tous les objets précieux; mais les historiens du diocèse de Coutances, essayant de venger sa mémoire, rappellent toutes les persécutions qu'il eut à souffrir de la part des calvinistes et l'extrême pénurie où ceux-ci le réduisirent. Arthur de Cossé mourut très-âgé, au château de Loisellicre, en Normandie, le 7 octobre 1587. Il avait permuté l'abbaye de Saint-Melaine contre celle du Mont Saint-Michel, en 1570. Son corps fut rapporté à Coutances et inhumé au milieu du chœur de sa cathédrale.

Les armoiries de cet abbé : *de sable à trois fasces d'or, dencées par le bas*, se trouvaient, ainsi que son portrait, dans les vitraux de l'église abbattiale du Mont Saint-Michel.

LIII. — **FRANÇOIS LE ROUX**, seigneur d'Avors, en Gennevilliers, diocèse d'Angers, protonotaire apostolique et abbé du Mont Saint-Michel, fut transféré, en 1570, à Saint-Melaine, en conséquence de la permutation précédente. Il mourut au mois de mars 1572.

La famille à laquelle appartenait cet abbé portait : *gironné de huit pièces d'argent et de sable.*

LIV. — **ÉTIENNE PROUST** vel **LE PROUST**, gouverna l'abbaye de Saint-Melaine de 1572 à 1574.

Sa maison portait : *d'azur à la tête d'aigle, arrachée d'or.*

LV. — MATHURIN DE MONTALAIS, natif d'Anjou et aumônier du roi, prit possession de Saint-Melaine en juin 1575. Ordonné diacre en 1580, il devint chantre de Nantes en 1583. Il fut aussi abbé du Gué-de-Launay, au Maine, et prieur de Saint-Christophe, en Touraine. Il prit part, en 1583, au Concile de Tours, et présida aux États de Bretagne assemblés à Rennes pendant la Ligue. Il contribua beaucoup à l'établissement du collège des Jésuites fondé à Rennes, et mourut le 12 janvier 1603. Son corps fut inhumé dans la chapelle Saint-Benoît de son église abbatiale, dans un ancien tombeau élevé dans la muraille, du côté du Midi.

La famille de Montalais, selon M. de Courey, porte : *d'or à trois chevrons renversés d'azur*; mais le sceau de l'abbé Mathurin est rond et renferme un écu portant *trois chevrons et une fasce brochant sur le tout*; une crosse est posée en pal derrière cet écu; on ne lit plus de la légende que ces mots : ... DE MONTALAIS. Un autre sceau de cet abbé porte cet écusson écartelé des alliances de sa famille¹.

LVI. — OCTAVE DE BELLEGARDE fut nommé abbé de Saint-Melaine en 1603, mais il permuta avec l'abbé de Saint-Germain d'Auxerro².

La famille de Bellegarde porte : *d'azur à la cloche d'argent bataillée de sable.*

LVII. — PIERRE DU LYON, seigneur de la Cave, maître des requêtes de l'Hôtel, fut d'abord nommé à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerro, qu'il quitta en 1603 pour avoir celle de Saint-Melaine. Ce fut lui qui introduisit dans ce dernier monastère, en 1627, la congrégation de Saint-Maur. Il siégea en 1629 aux États de Rennes et mourut en 1630.

La famille du Lyon, originaire de Champagne, portait : *d'or semé de croisettes de sable, au lion de même brochant.*

Le sceau de l'abbé de Saint-Melaine, de forme ovale, présente ces armoiries *brisées d'un chef illisible*; une crosse est posée en pal derrière l'écu, qu'entourent deux branches d'olivier³.

LVIII. — LOUIS DE NOGANET DE LA VALETTE, fils de Jean-Louis, duc d'Épernon, et de Marguerite de Foix, comtesse de Candale, fut tout à la fois abbé de Saint-Saturnin, Saint-Victor de Marseille, la Grande-Forêt, Saint-Vincent de Metz, Gardes, Brasse, Berdon et Saint-Martin-des-Champs. Le roi le nomma en 1621 à l'archevêché de Toulouse, et le pape Paul V le fit cardinal du titre de Saint-Adrien. Il devint en 1637 abbé de Saint-Melaine; mais, malgré les faveurs dont il avait été comblé, il quitta l'état ecclésiastique, alla

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 0, 35.

2. M. Hauréau, *Callia christ.*

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 0, 43.

commander les troupes françaises en Allemagne et en Italie, et mourut à Rivoli, près Turin, le 28 septembre 1639.

La famille de Nogaret, originaire de Languedoc, portait : *d'argent au noyer de sinople, qui est Nogaret, parti de gueules à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or, qui est de l'Isle.*

Le sceau de ce prélat, en 1638, est ovale et armorial; l'écu, surmonté d'un chapeau à six houppes, porte : *écartelé aux 1^{er} et 4^e : d'argent au noyer de sinople, parti de gueules à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or; au chef de à la croix potencée de; aux 2^e et 3^e contre-écartelé; aux 1^{er} et 4^e pallé de; aux 2^e et 3^e de à deux fasces de De la légende on ne lit plus que LUDOVICUS¹.*

LIX. — THOMAS ISNARD DE CASTELLO, comte de la Monta, clerc de Turin, abbé de Carmagne, en Piémont, et conseiller du duc de Savoie, fut nommé abbé de Saint-Melaine en 1639; il prit possession, par procureur, le 28 août 1640. D. Morice dit qu'il soutint les droits de cette abbaye avec beaucoup de fermeté jusqu'à sa mort, arrivée en 1639.

La famille Isnard, originaire de Savoie, porte : *d'or au sautoir de gueules, cantonné de quatre molettes d'azur.* Mais le sceau de l'abbé de Saint-Melaine, rond et armorial, présente dans un cartouche un écu portant *une aigle éployée, surmonté d'une couronne de comte et timbré d'une mitre et d'une croisse tournée en dedans; légende : THOMAS ISNARDUS ABBAS SANCTI MELANII HUEDONENSIS².*

LX. — JULES-PAUL DE LIONNE, fils de Hugues de Lionne, ministre et secrétaire d'État, et de Paulo Payen, fut nommé abbé de Saint-Melaine en 1659, prit possession le 42 juin 1660, et permuta ce bénéfice en 1670 avec l'abbé de Châlis. Il possédait, en outre, les abbayes de Marmoutiers et de Cercamp, et le prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Il mourut à Paris le 5 juin 1721.

La famille de Lionne, originaire du Dauphiné, porte : *de gueules, à une colonne d'argent, au chef cousu d'argent chargé d'un lion léopardé d'or.*

LXI. — JEAN D'ESTRADES, fils de François d'Estrades, gentilhomme de la chambre du roi, et de Suzanne de Roquessa, fut pourvu dans sa jeunesse de l'abbaye de Bonnefontaine, au diocèse de Comminges. Nommé en 1646 évêque de Périgueux, il fut, l'année suivante, transféré à Condom. Étant en même temps abbé de Châlis, il permuta ce bénéfice avec Jules de Lionne, abbé de Saint-Melaine, résigna son évêché et vint se reposer dans cette dernière abbaye. Il reçut ses bulles d'abbé de Saint-Melaine en mai 1665 et prit pos-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 0 G, 83.

2. Ibidem, 0 G, 84.

session de ce monastère le 14 août 1667¹. « Les bienfaits dont il combla cette maison, dit D. Morice, y ont immortalisé son nom. » Il mourut à Rennes le 12 juin 1685 et fut inhumé le 17, très-solennellement, au milieu du chœur des religieux. Le maréchal d'Estrades, son frère, lui fit faire une belle tombe de marbre avec cette inscription :

D. O. M.

*Hic jacet
reverendissimus et illustrissimus
Johannes Destrades,
Condomiensis episcopus,
qui Pontificales infulas
amplissimamque diœcesim,
quam per annos decem pie, sapienterque rexerat,
miro christianæ humilitatis exemplo
sponte abdicavit,
aut Des sibi que victurus.*

*Secessit in Rhedonense Sancti Melanii cœnobium
cui abbas præfuit,
cujus ædes instauravit,
quod amore præcipuo coluit,
comitate, liberalitate, caritate,
omnes sibi devinciens.*

*Suis se pastorem, egentibus patrem, afflictis solamen
exhibuit.*

*His laboribus probatus senex
meritis quam annis gravior,
occebuil,*

Die XII mensis junii, anno ætatis 75,

R. S. H. 1685.

Fratrî carissimo

*Gaufredus Destrades, Franciæ Marecallus,
amoris hoc pignus et doloris monumentum
posuit.*

Le sceau de l'abbé Jean d'Estrades, en 1677, est de forme ovale et porte : écartelé aux 1^{er} et 4^e de gueules au palmier d'or terrassé de sinople, au lion d'argent couché au pied, qui est d'Estrades; aux 2^e et 3^e de à une fasce accompagnée de deux coquilles en chef et d'un croissant en pointe, qui est; l'écu surmonté d'une

1. Journal d'un Douzeois de Rennes. (Mélanges hist. bret., 1, 430.)

couronne de comte et d'un chapeau à six houpes, accosté d'une mitre et d'une crosse tournée en dehors ¹.

LXII. — JEAN-FRANÇOIS D'ESTRADES, fils de Godefroy d'Estrades, maréchal de France, et de Marie du Pin de l'Allier, neveu du précédent abbé, lui succéda à Saint-Melaine. Il fut aussi abbé de Moissac, ambassadeur à Venise en 1675 et à Turin en 1679, conseiller du roi, etc. Pourvu de l'abbaye de Saint-Melaine dès 1684, il mourut à Passy, près Paris, le 10 mai 1715 ².

Armes de la maison d'Estrades : *de gueules au palmier d'or terrassé de sinople, au lion d'argent couché au pied.*

LXIII. — MICHEL DE LA ROCHE, prêtre et docteur en théologie, chanoine et archidiacre de Paris, obtint l'abbaye de Saint-Melaine en 1715, dit D. Morice, mais il n'en prit possession que le 22 juillet 1721 ³. Il mourut à Paris le 22 septembre 1724. Il était aussi abbé de Clairefontaine, au diocèse de Chartres.

Nous ne savons à quelle famille du nom de la Roche appartenait cet abbé, dont nous n'avons pas retrouvé les armoiries.

LXIV. — MARTIN DU BELLAY, fils de François-René du Bellay et de Marthe-Suzanne de Rochechouart, prêtre et docteur en Sorbonne, fut nommé par le roi le 20 mars 1725, mais il n'obtint ses bulles qu'en octobre 1728, et prit possession de son abbaye par procureur le 8 novembre de la même année. Prieur de Combour et vicaire-général de Tours, il devint évêque de Fréjus en 1739. Ayant quitté son siège épiscopal en 1766, il conserva Saint-Melaine jusqu'en 1770, qu'il consentit à l'union de la mense abbatiale à l'évêché de Rennes. Ce prélat n'habita point Rennes, car il loua longtemps son palais abbatial à l'intendant de Bretagne. Il mourut le 19 décembre 1775 et fut inhumé dans l'église Saint-Sulpice de Paris, dans le caveau dit des évêques.

La famille du Bellay porte : *d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur posées en orle.*

Avec ce prélat se termine la série des abbés de Saint-Melaine. Ce titre fut éteint, et les revenus qui en dépendaient furent en 1770 (et non pas 1775, comme le dit M. Tresvaux) réunis à l'évêché de Rennes par M^{or} de Girac, qui fit part à son chapitre de la bulle d'extinction le 17 décembre 1770 ⁴.

Pour comprendre l'importance de l'abbaye de Saint-Melaine, il suffit d'énumérer les nombreuses églises dépendant

1. Arch. dip. d'Ille-et-Vil., O G, 18.

2. Morel, Grand Diction. Hstor.

3. Reg. des insinuations de l'évêché de Rennes.

4. Ibidem.

de ce monastère au moyen-âge; voici leurs noms en 1185, peu d'années après la restauration opérée par Éven¹.

Au diocèse de Rennes : quarante-et-une églises et dix chapelles, savoir : les églises de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Martin, Saint-Aubin et Saint-Symphorien, dans la ville de Rennes; les églises de Cesson, Thorigné, Noyal-sur-Vilaine, Brécé, Cornillé, Louvigné-de-Bais, Moulins, Pocé, Sainte-Croix et Sainte-Madeleine de Châteaugiron; Tresbœuf, Vern, Pancé, Betton, Chevaigné, Mouzé, les deux églises d'Aubigné; Montreuil-le-Gast, Marcillé-Raoul, Cogles, les églises de Hédé; Bazouges-sous-Hédé, Saint-Symphorien, Vignoc, Pacé, Saint-Gilles, Cintré, Châtillon-sur-Seiche, Chartres; Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Martin à Vitré; Balazé, Saint-Didier, Melesse, Billé²; et les chapelles de Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Pierre de Bais, Beauchesne, Notre-Dame de Bain, Montgermont, Saint-Maimbœuf, Notre-Dame de Mordelles et la Guerehe³. — Au diocèse d'Aleth ou de Saint-Malo, onze églises, savoir : Bédéc, Pleumeleuc, Clayes, Romillé, Miniac-sous-Bécherel, Irodouer, Saint-Brieuc-des-Iffs, Breteil, Plu-maudan, Comblessac et Guichen; et cinq chapelles : les Bralais, Saint-Nicolas de Montfort, Saint-Michel de Guer,

1. V. la bulle du pape Luce III, donnée à Vérone le 1^{er} juillet 1185 en faveur de Gervais, abbé de Saint-Melaine. (*Cartul. Sancti Melanii.*)

2. « In episcopatu Redonen. : ecclesiam Sancti Johannis Bapt., eccles. Sancti Martini, eccles. Sancti Albini, eccles. Sancti Symphoriani que in suburbis Redonen. constitute sunt; eccles. de Sesson, eccles. de Torniac, eccles. de Noyal, eccles. de Dresseio, eccles. de Corneliaro, eccles. de Louviniaco, eccles. de Moulins, eccles. de Pocé, ecclesias de Castrogronis, ecclesiam de Trebou, eccles. de Vera, eccles. de Pancio, eccles. de monasterio Bettonis, eccles. de Chorenario, eccles. de Moiseio, ecclesias de Albiniaco, ecclesiam de Monsterot, eccles. de Mareliaco, eccles. de Cogles, ecclesias de Hédé, ecclesiam de Basogelis, eccles. Sancti Symphoriani, eccles. d'Irignove, eccles. de Pacio, eccles. de Sancto Egidio, eccles. de Sintreyo, eccles. de Castellione, eccles. de Chartres; eccles. Sancto Mario de Vitreo cum omnibus appendiciis suis, eccles. Sancti Petri, eccles. Sancti Martini in eodem castro; eccles. de Balazé, eccles. de Sancto Desiderio, eccles. de Melesse, eccles. de Billéio. » (*Cartul. Sancti Melanii*, 209.)

3. « Cappellam Sancti Albini, cap. Sancti Petri de Bedesio, cap. de Bella Quereu, cap. de Bain, cap. de Montgermont, cap. de Morzellis, cappellaniam Guirehis cum cappellis suis, cappellam Sancti Magnobotti. » (*Cart. Sancti Melanii*, 209.) — Ces chapelles de la Guerehe étaient celles de Notre-Dame, Saint-Nicolas et la Sainte-Trinité. Vers cette même époque, les églises d'Acigné et de Mécé furent également données à Saint-Melaine, ainsi que les chapelles de Calendron et de Marpiré.

Saint-Martin de Guichen et la chapelle du Fougeray¹. — Au diocèse de Saint-Brieuc, quatre églises : Saint-Michel de Moncontour, Broons, Planguenoual et Coctmieux²; et deux chapelles : Saint-Michel de Lamballe et Orval. — Au diocèse de Tréguier, cinq églises : Saint-Sauveur, la Trinité et Saint-Léonard à Guingamp; Minibriac et Plumangar. — Au diocèse de Léon, sept églises : Bath-Paul, Saint-Paul dans l'île d'Ouessant, Lochrist, Loc-Brévalaire, Penzé, Saint-Melaine et partie de Saint-Martin à Morlaix. — Au diocèse de Vannes, l'église Saint-Melaine de Rhuys et la chapelle de Notre-Dame d'Hennebont. — Au diocèse de Londres, en Angleterre, quatre églises : Notre-Dame de Harsfeld, Mayandano, Promestède et Tandelaine. — Au diocèse de Verth, également en Angleterre³, l'église de Saint-Michel de Ramboch.

Ainsi, à la fin du XII^e siècle, les moines de Saint-Melaine tenaient entre leurs mains une centaine d'églises, dont soixante-seize étaient paroissiales. Ils perdirent bien dans la suite des temps un certain nombre de bénéfices; mais, à la fin du XVII^e siècle, ils avaient encore vingt-quatre prieurés unis à leur mense conventuelle, une vingtaine de prieurés séparés, et ils nommaient les recteurs de quarante paroisses.

Pendant le séjour de l'abbé Jean d'Estrades à Rennes, il se fit un partage entre lui et les religieux de Saint-Melaine, le 13 juillet 1683. Tous les domaines, droits et revenus de l'abbaye furent divisés en trois parts; l'abbé commendataire prit les deux premières, l'une laissée à sa discrétion et l'autre affectée à l'acquit des charges qui lui incombait; les reli-

1. « In episcopatu Aletensi : ecclesiam de Bedeze, eccl. de Ploumelose, eccl. de Clez, eccl. de Romelleio, eccl. de Miniac, eccl. de Irrodor, eccl. de Sancto Briocio, eccl. de Breteill, eccl. de Plouauden, eccl. Sancti Melanii de Combletiaco, cappellam de Bruvato, cap. Sancti Nicholai de Monteforti, cap. Sancti Michael, cap. de Fulgerio et ecclesiam de Guichen cum capella Sancti Martini. » (Cartul. Sancti Melanii.)

2. « Ecclesia de Colthmaoue. »

3. In episcopatu Vertensi.

gieux eurent la troisième part. Voici en quoi consistait chacune d'elles :

Premier lot, choisi par l'abbé : les dîmes de Melesso, d'Acigné, de Bain, de Rannée, de Cintré et de Chevaigné, — le manoir abbatial de Rennes et le manoir du Mesnil, en Melesse, — les moulins de Trublé, — les prés de Saint-Martin et de Lozerais, — le greffe de la juridiction et le casuel des fiefs, — les rentes féodales et les droits de la foire aux oignons, — diverses rentes dues par les Visitandines de Guer, par un nommé Béliard, sur les fouages, sur les halles de Bain, etc., — la pourvoyance aux offices de la juridiction et à tous les bénéfices dépendant de l'abbaye.

Deuxième lot, laissé à l'abbé pour acquitter ses charges : les prieurés de Planguenoual, de Plélan et de Morlaix, — les moulins de Châtillon-sur-Seiche, — les dîmes de Saint-Didier, Vignoc, Miniac, Cesson, Guichen, Bais, Saint-Jean de Rennes, Gévezé et Néron en Amanlis, — les déshérences de Saint-Martin et de Cucillé, — les rentes sur le Domaine.

Troisième lot, laissé au prieur claustral et aux religieux : les prieurés de Thorigné, de Betton, de Hédé et de Saint-Gilles, — les métairies nobles du Bois-Labbé, en Rennes, et des Landelles, en Pacé, — le four banal à Rennes, situé rue Saint-Melaine, — le pré de Trublé, — les dîmes de Pacé, Vern, Saint-Aubin, Cogles, Betton, Saint-Martin de Rennes, Noyal-sur-Vilaine, Brécé, Pocé, la Mézière, Saint-Symphorien et l'Abbayette, — 24 mines de froment dues par l'abbaye de Saint-Sulpice, — les rentes sur le Palais, sur les Carmélites et sur la maison du Petit-Saint-Melaine, le tout à Rennes¹.

Nous n'avons pas retrouvé de déclaration complète des revenus de l'abbaye de Saint-Melaine au moment de la Révolution ; mais nous savons que M^{er} de Girac, en 1780, recueillit

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 40; 4 V, 20.

de cette abbaye 40,581 liv.¹ Or, il jouissait des deux tiers de tous les revenus de ce monastère. Ailleurs, un projet de déclaration de la mense conventuelle (c'est-à-dire de l'autre tiers des biens), faite par les religieux, semble indiquer un revenu d'environ 25,000 liv., ce que confirme un *État de 1788*, établissant que « le revenu annuel de la mense conventuelle, petit couvent et offices claustraux de l'abbaye de Saint-Melaine, ne monte ordinairement qu'à 27,066 liv. 19 s., et qu'avec certains arrérages il est monté cette année-là à 34,058 liv. 7 s.² » De ces chiffres il résulte clairement que le revenu total de l'abbaye de Saint-Melaine était encore, au moment de la Révolution, d'environ 60 à 70,000 liv. Mais c'était le revenu brut, et il fallait en déduire les charges, fort considérables. Ainsi, M^{sr} de Girac, en 1790, n'avait de revenu net, pour ses deux tiers, que 24,363 liv.³ Il en résulte donc que le revenu net de toute l'abbaye devait être, à la même époque, d'environ 40,000 liv.

Sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Melaine*, il existe, avons-nous dit, à la Bibliothèque Nationale, un manuscrit attribué à D. Morice⁴, dont nous extrayons ce qui suit, se rapportant aux droits et privilèges de cette abbaye; ils sont classés au nombre de seize par cet historien, ainsi qu'on va le voir.

Le premier privilège, dit-il, est la dime des droits que les ducs de Bretagne percevaient sur la monnaie de Rennes, la possession d'un des huit coins qui servaient à marquer cette monnaie, et la dime du poisson de la cuisine de ces mêmes ducs, en quelque lieu de la province qu'on leur apprêtât à dîner⁵. Ce privilège fut d'abord accordé par Alain III, vers

1. *Compte de la régie du temporel de l'abbaye de Saint-Melaine en 1789.* (Arch. dép., 4 V, 26.)

2. *Arch. du Chapitre de Rennes.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25.

4. *V. Biograph. bret.*, v° D. Morice.

5. Voici comment s'exprime à ce sujet l'Acte rendu au roi en 1070 par l'abbé Jean d'Estrades : « Droit de lever la dime du poisson qui était dans la cuisine du

1030; il fut dans la suite confirmé par Conan III, dit le Gros, en 1128, Conan IV, dit le Petit, en 1139 et 1158, par la duchesse Constance, en 1193, et par la duchesse Alix, en 1213. Ce droit fut abonné, en 1254, par le duc Jean I^{er}, dit le Roux, moyennant la somme de 50 liv. de rente annuelle payable par les fermiers du Domaine, ce qui a toujours été observé depuis et reconnu par les ducs de Bretagne et les rois de France leurs successeurs¹.

Le deuxième privilège était le droit de prendre dans les forêts de Rennes, de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier, tous les bois nécessaires aux religieux, tant pour leur chauffage que pour les réparations de leurs église et monastère². Ce privilège fut accordé d'abord par le duc Conan III, en 1128, et confirmé par Conan IV, en 1139 et 1158, par les duchesses Constance (1193) et Alix (1213), par Jean III, en 1333, Jean IV, en 1369 et 1392, par les rois de France François I^{er} (1543), Henri II (1557), Charles IX (1566), Henri III (1580), Henri IV (1593), Louis XIII (1632) et Louis XIV (1662). Mais ce privilège subit quelques changements. En 1639, les commissaires du roi assignèrent aux religieux cent vingt-cinq journaux de bois, au canton de Gisterais, pour y prendre leur chauffage; mais, en 1665, sous prétexte que ce canton, insuffisant pour une nombreuse communauté, était ruiné par les religieux, le roi leur retrancha cet usage pendant trente ans, pour donner le temps à la forêt de se rétablir. Ce temps expiré, on leur accorda, après bien des délais, trente charretées de gros bois et deux milliers de fagots pour leur chauffage. La communauté jouit paisiblement de ce don jusqu'en 1726; alors, on lui retrancha de nouveau ce droit,

duc ou de la duchesse, et la dime des monnoyes de la Monnoye de Rennes, et d'en avoir le huitième morceau. »

1. V. *Cartul. Sancti Melanii*.

2. « Droit de faire pascager es forêts de Rennes les bestiaux de l'abbay et d'y prendre et lever les bois requis et nécessaires pour le chaaffage desdits abbé et religieux qui leur doit être montré par MM. les officiers desdits forêts. » (*Actu de 1679.*)

qui fut enfin réduit à trente cordes de bois de chauffage¹.

Le troisième privilège était le droit de haute juridiction ou d'exercer la justice sur les vassaux de l'abbaye, sauf le droit de glaive. Cette juridiction fut donnée aux moines par le duc Conan III, en 1128; le duc Pierre II y ajouta le droit d'avoir un gibet ou « justice patibulaire à quatre paux. » Ces droits furent plus tard confirmés par les rois de France².

Le quatrième privilège était celui de pacage dans les forêts de Rennes, Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier. Ce droit fut accordé par la duchesse Constance en 1193 et il a été confirmé par les ducs et rois ses successeurs.

Le cinquième privilège était de faire tenir tous les ans, au premier dimanche d'octobre, une foire à la porte de l'abbaye, dans un terrain qu'on appelle pour cela le champ de foire.

D. Morice déclare qu'il n'a point trouvé l'origine de cette foire, qui fut abolie en 1407, ainsi que toutes celles qui se tenaient dans la province les jours de dimanche. L'abbé Pierre de la Morinaye s'en plaignit au duc Jean V et lui représenta le grand préjudice que cette abolition apportait à son monastère; le duc, qui n'avait en vue dans son ordonnance que le respect dû à la sainteté du dimanche, permit à l'abbé de Saint-Melaine de faire tenir sa foire le lundi de la première semaine d'octobre et d'y percevoir les mêmes droits et coutumes qu'il levait dans celle qui se tenait le dimanche. Cette permission est datée de Nantes du 30 août 1407. Les droits dont il est ici question étaient l'étalon et la coutume. Tous les marchands de la ville et banlieue de Rennes, excepté ceux qui étaient sous les fiefs du seigneur de Vitré, de l'évêque et du Chapitre, étaient obligés d'apporter leurs poids et me-

1. V. Ogée, *Dicl. de Bret.*, nouv. édit., I, 509.

2. « Droit de haute, moyenne et basse justice et juridiction contentieuse sur tous les hommes et vassaux; droit de création d'officiers tels que sénéchal, alloué, etc.; droit de connaissance de crimes par lesdits officiers, avec justice à quatre pauls qui a coutume d'être élevée dans un pré de jaunage qui est entre le pré de Trublé et la maison de la Chaussée, proche le grand chemin de Rennes à Saint-Gregoire, en la paroisse de Saint-Martin. » (*Arveu de 1679.*)

ures aux plaids généraux se tenant à Saint-Melaine le lendemain de la foire, afin de les rectifier sur les étalons, et ceux qui n'étaient pas conformes aux étalons étaient confisqués au profit de l'abbaye, et leurs propriétaires étaient condamnés à une amende de 3 liv. La coutume se levait, le jour de la foire même, sur toutes les marchandises exposées, à raison de 4 deniers monnaie par chaque marchand; mais les bouchers et les marchands d'oignons donnaient, au lieu d'argent, les premiers une pièce de viande et les seconds deux liasses d'oignons. Il paraît que ces derniers venaient en grand nombre, car cette foire portait vulgairement le nom de foire aux oignons.

Pour maintenir l'ordre dans la foire, les moines de Saint-Melaine avaient le droit d'y faire faire la chevauchée, c'est-à-dire que tous les vassaux du Grand bailliage de Saint-Melaine étaient obligés, le jour de cette foire, de comparaître à cheval devant les officiers de la juridiction, sous peine contre les défaillants de 3 liv. d'amende¹.

Enfin, il faut remarquer que les droits de coutume sur les marchandises et de bouteillage sur les boissons ne se levaient pas seulement le jour de la foire et sur le seul champ de foire, mais « tant au jour de ladite foire que huit jours devant et huit jours après, » non-seulement « au dedans de ladite foire, » mais encore dans « toute la ville et ses faux-bourgs². »

Le sixième privilège était de faire tenir tous les ans, au bourg de Châtillon-sur-Seiche, une foire le 14 septembre. Ce droit fut accordé, en 1332, à l'abbé Nicolas de Bréal, par le

1. « Droit de foire qui se tient annuellement au devant de l'abbaye, dans le champ de foire, proche la chapelle de Saint-Just, le lundi d'après le 4^{or} dimanche d'octobre. Durant laquelle foire les officiers de l'abbaye, assistés des hommes et vassaux du Grand bailliage, qui sont tenus s'y trouver ou y envoyer homme et cheval, à peine de 3 liv. d'amende, doivent faire la chevauchée et lever par eux ou gens à ce préposés le droit de coutume sur les bestiaux et autres marchandises exposées en vente, etc. » (Actu de 1670.)

2. Actu de 1670.

duc Jean III. Cette foire se tenait de la même manière que la foire aux oignons; on y percevait les mêmes droits et coutumes et on y faisait une semblable chevauchée¹.

Le septième privilège était le droit de four banal et de moulin tant à Rennes qu'à Châtillon-sur-Seiche. Les vassaux de l'abbaye étaient obligés d'y porter leurs pâtes à cuire et leurs blés à moudre. Les fermiers de ces four et moulin étaient exempts de guet à Rennes en temps de guerre et de fouages en tout temps, selon quelques aveux rendus aux rois. Le duc Jean IV, en 1384, exempta même de ces charges tous les vassaux de l'abbaye².

Le four banal de l'abbaye était situé à Rennes dans la rue Saint-Melaine; en 1646, les Bénédictins l'affermaient 100 liv. par an.

Dans l'origine, les religieux possédaient trois moulins à eau : à Rennes, celui de Saint-Martin, sur la rivière d'Ille; à Châtillon, celui du bourg, sur la rivière de Seiche; et en Cesson, celui de Quenoux, sur la rivière de Vilaine. Mais ils vendirent ce dernier moulin, avant 1644, au seigneur d'Espinay.

Le huitième privilège était de faire courir quintaine tous les ans aux nouveaux mariés, vassaux de l'abbaye. On nommait quintaine un poteau enfoncé en terre jusqu'à hauteur de cheval, sur lequel on posait un mannequin représentant un chevalier armé d'une main d'une masse ou jacquemart, et portant de l'autre un écu. Ce mannequin tournait sur un pivot, et l'adresse de ceux qui couraient quintaine consistait

1. « Droit de foire dans le bourg de Chastillon le jour de la Sainte-Croix (14 septembre), avec droit de chevauchée par les officiers, hommes et sujets de la seigneurie dudit lieu; le lendemain de ladite foire se tiennent les plaids généraux d'icelle sous le chapitreau de l'église. Item, droit de cep et collier pour la repréhension des mal-fauteurs; droit d'étalage et de coutume sur tous les bestiaux et marchandises exposées ledit jour en vente, avec étalonnage et bouteillage sur les vins. Item, droit de lever sur les deux premières pipes de vin d'Anjou qui passent par le bourg de Chastillon un pot de vin par pipe. » (*Arre de 1679.*)

2. « Sont les abbé et religieux de Saint-Melaine, eux, leurs serviteurs et agents demeurant avec eux ou en leurs manoirs et dépendances exempts de fouages et de guet, par privilège et concession spéciale. » (*Arre de 1679.*)

à frapper l'écu sans que la masse d'armes vint leur rendre le coup. Originellement, cet exercice militaire se faisait à cheval, et chaque coureur passait rapidement devant la quintaine, armé d'une lance avec laquelle il portait ses coups. Mais souvent la quintaine consistait dans un simple poteau surmonté d'une sorte de tringle pivotant au dessus, et qu'il fallait frapper à son point central sous peine d'être atteint par elle; dans ce cas, une gaule remplaçait la lance, et il suffisait d'engager cette gaule dans la fente que présentait le milieu de la tringle pour arrêter celle-ci. Nous croyons que la quintaine de Saint-Melaine, placée dans la rue qui portait son nom (aujourd'hui rue de Fougères), de même que les autres quintaines de Bretagne, était ordinairement simplifiée, comme nous venons de le dire. Ce droit féodal était tout simplement, comme l'on voit, un exercice d'adresse destiné aux jeunes hommes; il semble même qu'on donnait parfois des prix au vainqueur.

Le jeu de la quintaine de Saint-Melaine avait lieu tous les lundis de la Pentecôte; les officiers de l'abbaye se rendaient vers trois heures après midi, rue de la Quintaine, près du poteau placé à peu près à l'entrée actuelle de la rue du Thabor; le greffier y appelait tous les nouveaux mariés de l'année suivant une liste que devaient fournir les recteurs de Rennes; tous ceux qui manquaient à l'appel étaient condamnés à une amende de 3 liv. au profit des officiers de l'abbaye; ceux qui se présentaient prenaient part à la course¹.

Le neuvième privilège était l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour toutes les provisions que les religieux faisaient conduire dans leurs monastères et pour les blés qu'ils pouvaient envoyer hors du pays. Ce droit fut accordé à l'abbé Mathieu Bertrand, en 1444, par le duc François I^{er}, et l'abbaye en jouit paisiblement jusqu'en 1703. Les bourgeois de

1. « Droit de faire courir la quintaine devant ladite abbaye, le long de la rue de la Quintaine, par les nouveaux mariés, sous l'an de leurs nopces, le lundy des fêtes de la Pentecoste de chacune année, avec droit d'amende sur les défaillants. » (Actu de 1670.)

Rennes voulurent alors obliger les religieux à payer les droits d'entrée. Mais la Communauté de Ville fut déboutée de ses prétentions par deux arrêts rendus au Conseil du roi en 1709 et 1727.

Le dixième privilège était de percevoir les dîmes noyales à proportion des grosses dîmes dans les paroisses de leur dépendance¹; ce droit fut accordé à l'abbaye par le pape Alexandre IV, en vertu d'une bulle datée d'Anagni le 12 octobre 1254.

Le onzième privilège consistait en ce que les religieux de Saint-Melaine pouvaient disposer des biens meubles et immeubles de leurs parents décédés, de la même manière qu'ils l'eussent fait s'ils étaient restés dans le monde; les fonds en terre étaient seuls exceptés. Ce privilège fut accordé par le même pape Alexandre IV, le 11 juillet 1255.

Le douzième privilège, particulier aux abbés réguliers, leur donnait le droit d'officier avec la mitre, la crosse et l'anneau; ils pouvaient, en outre, donner leur bénédiction solennelle à la fin de matines, de la grand'messe et des vêpres, non-seulement dans l'église de Saint-Melaine, mais dans toutes celles qui dépendaient de l'abbaye, pourvu qu'il n'y eût point d'évêque ou de légat apostolique présent. Ces droits étaient fondés sur une bulle du pape Jean XXIII, adressée en 1413 à l'abbé Pierre de la Morinaye; ils furent confirmés en 1449 par le pape Nicolas V².

Le treizième privilège, commun aux abbé et religieux, consistait en ce qu'ils avaient le droit d'assister aux États de Bretagne. Lorsque ces assemblées se tenaient dans le diocèse de Rennes, l'abbé de Saint-Melaine avait le pas sur tous les abbés de la province; mais hors du diocèse, il n'avait que la seconde place, après l'abbé de Redon. En l'absence de l'abbé, les religieux députaient quelques-uns d'entre eux pour prendre

1. Avant l'édit de 1768, les dîmes royales appartenait toujours aux recteurs des paroisses.

2. V. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 21.

part aux États, comme il paraît par les anciens actes capitulaires qui nous sont restés.

Le quatorzième privilège donnait droit aux abbé et religieux d'assister aux assemblées du clergé de Rennes. Mais D. Morice avoue qu'on avait à Saint-Melaine négligé d'exercer ce droit aux assemblées du clergé séculier, et il ajoute : « Je doute fort qu'on y souffrit les religieux, s'ils se présentaient aujourd'hui. »

Le quinzième privilège donnait droit de bourgeoisie aux abbé et religieux de Saint-Melaine, et pouvoir d'assister aux assemblées de l'Hôtel-de-Ville et d'y avoir droit de voix délibérative immédiatement après le Chapitre de Rennes. Ce droit fut confirmé par un arrêt du Conseil, rendu le 29 décembre 1627, par lequel le roi régla le nombre des personnes qui ~~devaient prendre part aux assemblées de la Maison de Ville,~~ et dans ce nombre furent compris l'abbé de Saint-Melaine et deux de ses religieux. La Communauté de Rennes donna en outre, le 26 février 1644, à l'abbaye, « acte comme de tout temps deux religieux de Saint-Melaine avaient assisté aux assemblées de ville. » Ces derniers étaient nommés en chapitre, et l'abbaye leur donnait un acte capitulaire faisant foi de leur députation.

Le seizième privilège, particulier à l'abbé, lui donnait le second rang après l'évêque de Rennes dans toutes les cérémonies publiques en ville, et le premier rang en son absence. De là vient, dit D. Morice, « que nos abbés ont le droit de porter le Saint-Sacrement le jour du Sacre, lorsque l'évêque est absent. » Mais ce dernier droit fut bien des fois contesté aux abbés de Saint-Melaine, soit par les archidiacres, prétendant représenter l'évêque absent, soit par les autres dignitaires de l'Église de Rennes.

On peut encore mettre, dit D. Morice, au nombre des privilèges de l'abbaye, l'honneur qu'elle a de loger les évêques de Rennes la veille de leur première entrée dans cette ville. Il y a apparence que la dévotion à saint Melaine fut l'origine

de cette coutume ; les évêques avaient, par suite, le droit de prendre un repas et de coucher à l'abbaye avant de faire leur entrée solennelle. Quelques-uns prétendent que les ducs de Bretagne avaient le même droit, et nous voyons, en effet, les ducs François I^{er}, François II et le dauphin François III, venir coucher, « selon la coutume, » à l'abbaye de Saint-Melaine la veille de leur couronnement¹.

Quant aux frais et dépenses qu'occasionnait cette réception de l'évêque ou du prince, ils incombaient toujours à l'abbé de Saint-Melaine seul, soit qu'il fût présent, soit qu'il fût absent ; les religieux ne devaient rien pour cela.

Un mot maintenant sur les rapports des Bénédictins de Saint-Melaine avec l'évêque et le Chapitre de Rennes.

L'évêque de Rennes avait le droit de visiter, chaque année, l'abbaye de Saint-Melaine, mais il voulait, de plus, que les religieux lui payassent une rétribution pour cela ; vers 1240, l'abbé Mathieu refusa formellement d'acquiescer à cette redevance ; mais l'évêque Jean Gicquel soutint contre lui son droit, et de là naquirent de grandes difficultés entre eux. Sur les entrefaites, le Chapitre intervint dans ce procès, réclamant à son tour un certain droit de procuration qui lui était dû par l'abbaye le lundi de Pâques, jour auquel il venait processionnellement faire l'office à Saint-Melaine. Après de longues discussions, une transaction eut lieu en 1243 : l'abbé et ses religieux s'obligèrent à payer 100 sols à l'évêque pour son droit de visite annuelle, et promirent de donner au Chapitre, en échange du droit de procuration qu'il réclamait, un dîner le jour Saint-Melaine, fête que les chanoines venaient célébrer à l'abbaye. Nous avons dit précédemment qu'en 1203 l'évêque de Rennes crut devoir défendre ce repas, qui fut converti en une somme de 12 liv., que l'abbaye dut payer au Chapitre. Cette redevance était acquittée chaque année par les religieux à la fête Saint-Melaine, et dans leur église même, lorsque le

1. D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 71.

Chapitre y entrait processionnellement; la somme était versée entre les mains du prévôt du Chapitre, et on dressait sur l'autel acte de sa réception¹.

Le Chapitre de Rennes venait trois fois par an processionnellement à l'abbaye : le lundi de Pâques, le lundi des Rogations et le jour Saint-Melaine. De leur côté, les Bénédictins devaient aller en procession à la cathédrale le mardi des Rogations, à la fête du Sacre et au jour Saint-Pierre et Saint-Paul, fête patronale du diocèse; ce dernier jour, un des religieux faisait à la cathédrale l'office de diacre et quatre autres religieux chantaient l'*alleluia*. Ces deux grands corps, le Chapitre et l'abbaye, s'honoraient ainsi mutuellement; les chanoines allaient au devant des religieux lorsque ceux-ci entraient dans la cathédrale, et les religieux faisaient au Chapitre le même honneur quand il venait à Saint-Melaine. Lorsque les processions du Chapitre et de l'abbaye se rencontraient dans les rues, elles s'arrêtaient vis-à-vis l'une de l'autre, chantaient une antienne ou répons avec une oraison, puis se saluaient et continuaient leur marche².

Mais les religieux de Saint-Melaine n'étaient pas seuls tenus à venir à la cathédrale : les Bénédictines de Saint-Georges, avant la réforme qui établit la clôture parmi elles, s'y rendaient aussi parfois, notamment le jour du Sacre, où elles rencontraient les Bénédictins; de là une difficulté pour occuper la première stalle dans le chœur : l'abbé de Saint-Melaine y avait droit, comme nous l'avons vu, mais l'abbesse de Saint-Georges y prétendait aussi. En 1453, l'abbesse Perrine du Feu attaqua si vivement à ce sujet l'abbé Mathelin Le Lionnais que l'affaire fut portée à Rome, où le pape Nicolas V donna gain de cause à l'abbé. Comme Perrine du Feu refusait d'obéir, prétendant que le Pape l'avait condamnée sans l'entendre, le duc François II intervint et finit par impo-

1. *Cartul. Sancti Melanii. — Reg. des dilib. du Chapitre de Rennes.*

2. *Ms. de la Bibl. Nat., n° 22330.*

ser un accord conforme à la bulle de Nicolas V et très-original dans sa forme : il y est dit que désormais, en toute circonstance, dans l'église comme au dehors, l'abbé de Saint-Melaine, « pour l'honneur et privilège de la dignité sacerdotale et autres causes contenues dans ladite bulle, aura toute prééminence et prérogative avant l'abbesse de Saint-Georges, sauf audit abbé, par honneur et courtoisie, quand bon lui semblera, à déferer l'honneur à ladite abbesse, laquelle par humilité le lui referra et le laissera précéder¹. »

Les sceaux de l'abbaye de Saint-Melaine aux xiv^e et xv^e siècles sont de forme ogivale : les uns représentent *saint Melaine debout, revêtu de ses ornements pontificaux, tenant la crosse d'une main et bénissant de l'autre*; les autres figurent *les religieux de l'abbaye agenouillés aux pieds de leur saint patron qui, mitré et crosse, les domine et les bénit*. Malheureusement ces sceaux sont en partie brisés et n'ont plus leurs légendes².

Quant aux armoiries de Saint-Melaine, l'*Armorial général ms. de 1697* donne à cette abbaye les armes de Bretagne d'*hermines plein*³.

Lorsque la congrégation de Saint-Maur eut pris possession de l'abbaye de Saint-Melaine, elle grava ses armoiries sur le monument et scella de son sceau les actes concernant le monastère. Nous avons retrouvé deux sceaux appartenant à cette congrégation.

Le premier date de l'époque où Cluny et Saint-Maur se trouvaient unis. Il est ovale et représente *saint Benoit debout, la crosse posée sur le bras gauche et tenant de la main droite un grand écusson portant les armoiries de la congrégation : parti, au 1^{er} de à deux clefs passées en sautoir et une épée posée en pal, la pointe en haut; au 2^e de au mot PAX placé en abîme, accompagnés en chef d'une fleur de lys et*

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 4632.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 B, 40 et 44.

3. *Bibl. Nat.*

en pointe des trois clous de la Passion posés en éventail. La légende porte : SICIL. CONGREGAOIS. S. BENEDICTI. ALIAS. CLUN. ET. S. MAURI.¹

L'autre sceau appartient à la congrégation de Saint-Maur, lorsqu'elle se fut séparée de Cluny.

Il est ovale et représente *saint Benoit se tenant debout, ayant sa crosse fixée derrière lui, et bénissant un religieux de son Ordre agenouillé à ses pieds. Autour sont gravés ces mots : SICILLUM. CONGREGATIONIS. S. MAURI. IN. GALLIA.*²

Nous terminerons ce chapitre par la description de l'église, des bâtiments claustraux et de l'hôtel abbatial de Saint-Melaine.

Notons d'abord un plan à vol d'oiseau de l'abbaye tout entière inséré dans le *Monasticon Gallicanum*³, et qui nous fournit les détails suivants.

Devant l'église Saint-Melaine s'étendait une place fermée, « *atrium basilicæ*, » qui n'avait guère que la largeur de l'église elle-même. La porte de cette place, grande porte du monastère, « *janua major*, » s'ouvrait sur la rue de la Quintaine, aujourd'hui rue de Fougères, en face de la basilique et à l'entrée de la rue Saint-Melaine. Toute la partie méridionale de l'église et de cette place était occupée par un vaste verger, « *hortus pomarius*, » au milieu duquel se trouvait l'église paroissiale de Saint-Jean avec son cimetière. La porte de cette église s'ouvrait à peu près où se trouve maintenant la grille du Thabor, et l'église s'avancait, parallèlement à la basilique Saint-Melaine, dans ce que nous appelons aujourd'hui le carré de Du Guesclin. Au Nord de la place Saint-Melaine s'élevait l'hôtel abbatial, présentement palais archi-épiscopal, avec sa cour au-devant, ses greniers et remises à l'Ouest, « *horreum et rhedaria*, » et son jardin au derrière. Au Nord de l'église était le monastère, composé de deux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t II, 90.

2. *Ibidem*.

3. Ms. de la Bibl. Nat., n° 11821.

parties distinctes : 1° la cour du cloître, avec ses dortoirs au Nord et à l'Est, et son hôtellerie avec son infirmerie à l'Ouest; 2° au Nord du cloître, une seconde cour intérieure renfermant à l'Orient le réfectoire surmonté de la bibliothèque, au Septentrion les greniers et à l'Ouest les écuries, « *equilia*; » à côté de ces cours s'étendait le jardin du monastère, qui existe encore, et au-delà se trouvait la vaste promenade du Thabor, qui portait déjà ce nom. Une allée d'arbres reliait cette promenade au jardin de l'hôtel abbatial, en passant au Nord des bâtiments claustraux, ce qui permettait à l'abbé de jouir du Thabor sans avoir besoin de traverser le monastère. Enfin, la partie du Thabor qu'on nomme maintenant la Tonnelle était occupée par des carrières, « *lapidicina*, » où l'on prétendit au xviii^e siècle avoir trouvé un filon d'or.

Tel était dans son ensemble, au xviii^e siècle, le monastère de Saint-Melaine; voyons maintenant ce qu'il en reste.

« La basilique abbatiale existe encore à peu près telle qu'elle était du temps des Bénédictins¹ : la *couronne d'épines*, les *clous de la Passion* et la devise *Pax*, adoptés par la congrégation de Saint-Maur dans ses armoiries, apparaissent toujours sur les vantaux de la porte principale. Le plan de l'édifice se compose de trois nefs et d'un chœur séparés par un inter-transept et deux bras de croix; à l'entrée des nefs s'élève la tour.

« La partie inférieure de cette tour, avec la porte d'entrée à double archivoltte cintrée et flanquée de deux grosses colonnes à chapiteaux historiés qui soutiennent en partie la voûte du porche, le bas de la nef, les deux transepts et le carré central avec ses arcades à retrait en fer à cheval, appartiennent à la restauration de l'abbaye, exécutée, vers 1054, par l'abbé Éven. Ces travaux furent entrepris et terminés sous

1. Cette église, devenue provisoirement cathédrale au commencement de ce siècle, est aujourd'hui simplement paroissiale, sous le titre de Notre-Dame en Saint-Melaine.

l'impulsion et avec l'assistance généreuse du comte Geoffroy, fils naturel d'Alain III, dont il poursuivit l'œuvre inachevée.

« Au reste des nefs, au chœur avec ses collatéraux, dont les arcades épannelées retombent sur des piliers au plan cruciforme flanqués de colonnettes engagées, on peut assigner pour date le xiii^e et le xiv^e siècle; quelques modifications et remaniements qu'on remarque çà et là attestent des travaux de retouche aux xv^e et xvi^e siècles. Enfin, la tour, rebâtie une première fois en 1432, par l'abbé Mathieu Bortrand, se vit au xvii^e siècle l'objet d'une nouvelle restauration. M^{sr} Jean-Baptiste d'Estrades, évêque de Condom, abbé commendataire de Saint-Melaine, fit, en 1672, réparer la façade occidentale¹; il en résulta cette ornementation néo-grecque dans le goût de l'époque, qui ne manque pas d'une certaine richesse, mais dont le principal défaut est d'offrir une frappante disparate avec le style simple et austère qui caractérise le reste de l'édifice². »

A l'intérieur, le chœur se termine par un chevet droit percé d'une grande fenêtre retouchée plus d'une fois et refaite, en dernier lieu, dans la forme ogivale; les bas-côtés de ce chœur ne se prolongent pas jusqu'à son chevet. Tout l'édifice est malheureusement dépourvu de voûtes : de simples lambris de bois en tiennent lieu.

Un grand nombre de personnages distingués furent inhumés dans cette église abbatiale; en voici le relevé d'après le *Ms. de la Bibliothèque Nationale* déjà cité :

1^o *Princes bretons*. — Conan II, duc de Bretagne, fils d'Alain III, mort en 1066 et inhumé, ainsi que la princesse sa femme, sous la tour; un manuscrit du xv^e siècle nous a conservé son épitaphe, ainsi conçue :

1. On entreprit ce travail dès 1638, sous l'abbé Enard de Castello, d'après le *Journal d'un Bourgeois de Rennes*, qui s'exprime ainsi : « Au commencement de l'année 1638, on commença à démolir la tour de Saint-Melaine de Rennes, pour la rebastir à neuf, vu que par caducité les pierres et massonnail en tombaient en différents endroits notables d'icelle. » (*Mé. hist. bret.*, I, 421.)

2. M. Paul de la Bigue Villeueuve, *Bretagne contemporaine*, V, 7.

*Subjacet huic lapidi venerandi germen Alani
 Nomine Conanus regali stirpe creatus.
 Hic comes obtinuit præclari culmen honoris,
 Nunc flendus populo tegitur sub cespite parvo
 Flos juvenum, lumen generis, defensio plebis,
 Tutor amicorum, neonon largitor honorum,
 Summus amor regum, patriæ decus, arma parentum.
 Tutus in adversis, inimicum valde fugavit.
 Decidit hic juvenis moriendo mense decembris
 Cui donante Deo requies tribuatur ab illo¹.*

En 1672, on retrouva ce tombeau avec celui de la duchesse femme de Conan II; ils étaient très-rapprochés l'un de l'autre. Un peu plus loin, mais sous la même tour, on découvrit à la même époque la sépulture de la duchesse Constance d'Angleterre, première femme d'Alain Fergent, morte le 13 août 1090. Dans ce tombeau se trouvèrent quelques ossements enveloppés d'une grosse étoffe de laine, recouverts d'un sac de cuir, et une croix de plomb sur laquelle était gravée l'inscription ou épitapho suivante :

Anno ab Incarn. Domini millesimo XC, indictione XIII, epacta XVII, concurrente uno idus Aug. Obiit Constantia Britannicæ comitissa, comitis Alani Fergens conjux nobilissima, Willielmi regis Anglorum filia².

2° *Évêques.* — Saint Golven, évêque de Léon, mort à Saint-Didier vers l'an 600, et dont le corps fut, dit-on, apporté et inhumé à Saint-Melaine. — Étienne de la Roche-foucaud, évêque de Rennes, † en 1168, enterré sous le seuil de la porte conduisant du cloître à l'église. — Yves Trouil, évêque de Léon, † 1180.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 429.

2. *Ibidem*, I, 464.

3^o *Abbés*. — Au pied du maître-autel reposaient huit abbés de Saint-Melaine, placés dans l'ordre suivant, en commençant par le côté de l'évangile : Jean Rouzel, + 1402, — Mathieu Bertrand, + 1448, — Guillaume Glé, + 1398, — Olivier de Broom, + 1501, — Jean Le Bart, + 1393, — Michel de Fournouil, + vers 1220, — Nicolas de Tréal, + 1352, — Pierre de la Morinaye, + 1422. — Non loin d'eux gisait, dans le chœur, Jean d'Estrades, + 1685; — dans la chapelle de Délivrance était le tombeau de Noël du Margat, + 1525; — dans la chapelle Sainte-Anne s'élevaient ceux de Jean Le Lionnais, + 1486, — et Mathurin Le Lionnais, + 1488, — et dans la chapelle Saint-Benoît se trouvait celui de Mathurin de Montalais, + 1603.

4^o *Religieux*. — Dans le chœur, au pied du maître-autel, reposait Eustache Chefdemail, prieur de Bédéc et sacriste⁴, avec cette épitaphe :

Hic jacet frater Eustachius Chefdemail, jubilæus, prior de Bedesquo atque hujus domus sacrista, qui obiit decima novembris, anno 1604. Requiescat in pace.

A côté de ce tombeau se trouvait une plaque de cuivre attachée contre le mur, sur laquelle on lisait ces mots :

D. O. M.

Commemorabili pietate vitæque innocentia fratri Eustachio Chefdemail, hujusce domus honorandæ Arcario, ac Bedesquæ

4. Il y avait dans l'abbaye de Saint-Melaine plusieurs offices claustraux qui formaient autant de petits bénéfices à la nomination de l'abbé, savoir : le prieuré claustral; sous les abbés commendataires, le prieur était le véritable supérieur dans l'intérieur du monastère; — la chanterie; — la soqs-chauterie, fondée en 1331 par Pierre Guirebert et Marguerite Le Prévost, sa femme; ses biens étaient affermés 63 liv. en 1607; — l'inflrmerie, unie au prieuré de Vern, valant, en 1610, 77 liv. 40 s. de revenu; — la sacristie, unie au prieuré de Thorigné; — l'aumônerie, jouissant du fief de Montgermont; — l'hôtellerie; — le secrétariat; — l'armoirie, — et la cellèrie, annexée à la messe abbatiale en 1570.

priori meritissimo, qui a tenella ætate, sub annum pueritiæ decimum, hoc monasterium devote ingressus, in eoque annis 70 religiose transactis, tandem clarissimis probe functus muneribus, ætate ingravescente, maximo cum omnium mœnore extremum vitæ diem clausit anno ætatis suæ 82, die vero 10 novembris et à Christo nato 1604, et eadem die in hac ecclesia obitum singulis annis celebrandum curavit.

Nænia

Da violas, hospes, jacet hac Chesdemalius urna. Hei mihi quanta brevis contegit ossa lapis! F. Natalis de la Regneraye, prior de Plano-Castro, atque hujus domus sacrista, avunculo suo hæc parentabat. Tu quicumque hæc intueris, memor humanæ sortis manibus ejus perpetuam precare pacem. Servire Deo regnare est!

Dans la chapelle de Saint-Guinefort, dédiée plus tard à Saint-Benoit, étaient les tombeaux de Jean et Alain Le Bart, portant ces inscriptions :

Hic jacet frater Joannes Le Bart, sacrista istius monasterii, qui decessit die mercurii, 23 augusti, anno Domini 1402. Orate pro eo.

Hic jacet frater Alanus Le Bart, infirmarius, quondam prior multorum prioratum, qui obiit 13 die martii, anno Domini 1433. Orate pro eo².

Dans la chapelle de la Délivrance reposaient Jean du Boberil, Tristan de Lescu, François de La Lande, Jean Forgeis et Guillaume du Pont, avec ces épitaphes :

Cy gist frère Jehan du Boberil, en son temps prieur du

1. Ms. de la Bibl. Nat., n° 22356.

2. Ibidem.

clouaistre de cèans et infirmier, lequel décéda le 22^e jour de janvier 1486. Dieu ait son âme. Amen.

Cy gist frère Tristan de Lescu, prieur claustral, vicaire général de cèans et prieur du Crouais, qui décéda l'an 1619, le 20 du mois de septembre. Pries Dieu pour luy.

Cy gist frère François de La Lande, sous-prieur et hostellier de cèans; il décéda l'an 1611, le 23 de novembre.

Hic jacet frater Johannes Forgeis, prior claustralis hujus monasterii, qui decessit anno Domini 1400.

Cy gist frère Guillaume du Pont, prieur de Betton, qui décéda l'an 1300. Dieu luy donne paix !¹

Dans la chapelle Sainte-Anne, Gilles Boutier dormait sous cette épitaphe :

Cy gist frère Gilles Boutier, bachelier en décret et secrétaire de cèans, qui décéda le 23^e jour d'avril l'an 1484. Pries Dieu pour luy; et fist faire sa tombe frère Jehan Corbon, armurier de cèans².

Gilles de la Chapelle reposait sous le jubé devant l'autel Saint-Sébastien; on lisait sur sa tombe :

Hic jacet frater Ægidius de Capella, rector de Genesisio (sic) qui fundavit unam missam ad hoc altare; decessit anno 1342, in festo Sancti Martini æstivali. Anima ejus requiescat in pace. Amen !³

Dans la chapelle de Bon-Secours avaient été inhumés Germain du Val, aumônier du roi et ancien prieur de Saint-Nico-

1. Ms. de la Biblioth. Nat., n° 22336.

2. Ibidem.

3. Ibidem.

las de Montfort, † 1644, et frère Julien Rion, recteur de Saint-Jean de Rennes, † 1646, mais leurs épitaphes ne sont point venues jusqu'à nous.

Enfin, dans le cloître, auprès de la porte de Notre-Dame de Délivrance, reposait Pierre de la Morinais, avec cette inscription :

*Hic jacet frater Petrus de la Morinais qui fuit prior claustralis triginta annis, et anno 1393. Anima ejus requiescat in pace. Amen*¹.

5^o *Personnages divers.* — L'église abbatiale renfermait encore les corps de plusieurs autres personnages distingués, tels que le frère aîné de Fromond, ce grand pénitent dont il est fait mention, vers l'an 867, dans le *Cartulaire de Redon* : — Jeanne et Olive du Pont², — Louise de Saint-Didier³, — Anne d'Argouges⁴,

1. Ms. de la Biblioth. Nat., n^o 22336.

2. Dans la chapelle de Délivrance, avec cette épitaphe : *Cy gissent Jehanno dou Pont femme de Jehan de Beaumont et Olive dou Pont femme Eonnet Verdier l'an 1390. (Ibidem.)*

3. Dans la chapelle Sainte-Anne, avec cette inscription : *Cy gist Louise de Saint-Didier qui decida le 24^e jour du mois d'octobre l'an 1377. (Ibidem.)*

4. Ce jeune homme, chevalier de Malte, et fils du premier président au Parlement de Bretagne, fut inhumé dans la chapelle de Bon-Secours, avec cette épitaphe :

D. O. M.

*Annæus d'Argouges
equestris militensium ordinis candidatus,
non dum ex ephebis, jam virili pollens ingenio,
ad litteras optior, an ad arma
dubium,
utraque professus ad omnia supra spem.
Forma speciosus, animo præcellens, moribus ingenuus,
quæ dotes gentiliæ
omnium qui norunt delicia,
sed cheu! breves!
Quippe qui variolis correptus,
accepto quod ipso devotus prius rogaverat evatico,
ad patriam caelestem sublatus,
certantibus de terrena arduis,
Rhedontis ubi conceptus,
Parisiis ubi natus,*

— Jean du Fail¹, — et le père d'un certain Rolland².

Si de l'église abbatiale nous entrons dans les bâtiments claustraux, nous pouvons remarquer que le monastère n'a pas beaucoup changé d'aspect depuis qu'il est devenu Hôpital Général, à la suite de la Révolution. Voici ce qu'il était en 1670, peu d'années après sa reconstruction par l'abbé Jean d'Estrades :

« En la paroisse Saint-Jean sont de l'ancien fonds de l'abbaye de Saint-Melaine l'église, cloître, dortoir, cuisine, infirmerie et hôtellerie, cours aux côtés, vers septentrion desdits bâtiments et au devant servant d'entrée à ladite église et au monastère; jardin au derrière, cour et grange du Thabor cy-devant clos de haies et fossés et à présent de murs aux frais desdits religieux. »

Tout cet enclos, en y comprenant l'église Saint-Jean et l'hôtel abbatial, s'étendait sur une superficie de dix-huit journaux de terre; « au dedans duquel enclos étaient cy-devant une fuie à pigeons, une garenne à lapins, des cep, collier et prison, » disparus avec le temps, mais que l'abbé et ses religieux avaient le droit de rétablir à volonté.

On remarque encore aujourd'hui le cloître de Saint-Melaine,

*hic supremum judicii diem preestolatur,
Anno ætatis XIII. R. J. II. 1671.
Filiis vero sui carissimis piis manibus
Franciscus d'Argouges,
Armorici senatus princeps illustrissimus,
eoque viro conjuz dignissima
Anna d'Ilodic*

promiscuis offatim in hoc monumento lacrymis parentarum.

(Ms. de la Bibl. Nat., n° 22356.)

1. Inhumé dans le cloître, avec cette inscription : *Cy gist Maître Jehan du Fail, escuyer, sieur de la Hérisseye, en son temps procureur de céans, qui décéda le 20^e jour de l'an 1523. Priez Dieu pour luy. (Ibidem.)*

2. Inhumé dans la chapelle Sainte-Anne, avec ces vers :

*Pater ades! iustus Rollandi pulvere cinctus
Arte fruens bino, decretis et medicina.
Unum posco pater noster te dicere, frater,
Ut mihi et functis sint cœlica gaudia cunctis.*

(Ms. de la Bibl. Nat., n° 22356.)

dont les arcades sont richement décorées dans le style du xvii^e siècle, l'ancien réfectoire (maintenant chapelle de l'hospice), garni de belles boiseries délicatement sculptées vers 1767¹, et les magnifiques bosquets du Thabor, devenus promenade publique.

Quant à l'hôtel abbatial, construit pour les abbés commendataires qui, n'étant pas religieux, vivaient en dehors du cloître, ce fut encore l'œuvre de l'abbé Jean d'Estrades, dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Depuis M^{sr} de Girac, qui obtint en 1770 la réunion de la mense abbatiale à son évêché de Rennes, ce bel hôtel a été affecté à la résidence de nos évêques. Il a subi peu de changements; son jardin seul a été rétréci, mais l'aile occidentale de l'édifice a été ajoutée par M^{sr} de Girac. C'est aujourd'hui le palais archiépiscopal de Rennes.

1. Les anciens bâtiments claustraux de Saint-Melaine sont présentement occupés par les vieillards de l'Hôpital Général.

CHAPITRE II

LES PRIEURÉS DE SAINT-MELAINE

Preliminaires. — Prieuré conventuel de Notre-Dame de Vitré. — Prieurés unis à la messe abbatiale en 1111 : Bain, Bais, Bourgon, Brétigneul, Chevaigné, Cintré, Cogles, Forges (les), Guichen, Marcillé-Raoul, Miniac-sous-Bécherel, Néron, Pacé, Pancé, Plélan, Pocé, Saint-Symphorien, Vern. — Prieurés simples : Aubigné, Eau-chevne, Bédée, Belton, Brulais (les), Chateaugiron (Sainte-Croix de), Guerche (Saint-Nicolas de la), Héde, Mesnil (le), Montfort (Saint-Nicolas de), Mordelles (Notre-Dame de), Noyal-sur-Vilaine, Saint-Gilles, Tastours, Thorigné, Tresbœuf.

Lorsque les abbayes se formèrent, on leur donna soit des paroisses, soit des terres, fort éloignées souvent de la maison-mère; les abbés envoyèrent alors quelques-uns de leurs moines pour desservir ces paroisses et cultiver ces terres. Comme ces abbés plaçaient ordinairement deux ou trois religieux dans chaque localité, les supérieurs de ces petits établissements secondaires prirent le nom de prieur, *priors*, et ces établissements celui de prieuré. Dans l'origine, tous les prieurés devaient être *conventuels*, formant autant de petits monastères soumis à l'abbaye dont ils suivaient la règle. Mais dans la suite des temps et sur l'ordre des Papes et des Conciles, la plupart des religieux cessèrent de desservir eux-mêmes leurs paroisses; ils s'y firent remplacer alors par des prêtres séculiers pensionnés par eux, et se réservèrent les revenus des prieurés, qui devinrent ainsi presque tous ce qu'on appela des prieurés *simples*. Pour posséder ces derniers bénéfices, il n'était pas nécessaire d'être moine ou prêtre, il suffisait d'avoir reçu la tonsure; tandis qu'il fallait être religieux pour gouverner un prieuré conventuel.

Comme les évêques de Bretagne, et même ceux d'Angle-

terre, avaient donné de nombreuses paroisses à l'abbaye de Saint-Melaine, il en résulta de bonne heure un grand nombre de prieurés dépendant de ce monastère. Nous allons les examiner en ce chapitre, en les divisant en quatre classes : 1^o Prieuré conventuel ayant subsisté jusqu'en 1789; 2^o prieurés simples unis à la mense abbatiale, c'est-à-dire abolis de fait, en 1411; 3^o prieurés simples ayant subsisté en Bretagne jusqu'à la Révolution; et 4^o prieurés d'Angleterre.

I. — PRIEURÉ CONVENTUEL.

Notre-Dame de Vitré.

« D'or à une demi-croix de gueules chargée de quatre coquilles d'argent posées 3 sur le montant et 1 sur la traverse, et cantonnée à dextre de huit albrions d'azur, 4 au 1^{er} canton et 4 au 3^e canton; parti d'hermines plein ¹. »

Vers l'an 1060, Robert 1^{er}, seigneur de Vitré, transféra le château de ce nom, construit d'abord au lieu qu'occupe à présent l'église Sainte-Croix, sur le promontoire de roches abruptes où il se dresse encore aujourd'hui. « C'est à ce moment, au plus tard, que fut fondée l'église Notre-Dame, un peu à l'Est du château, dont elle dut être la première chapelle. Le baron de Vitré y établit un corps de chanoines, — réguliers ou séculiers, cela est incertain. » Ce qui ne l'est pas malheureusement, c'est le désordre qui ne tarda pas à s'introduire parmi eux. « On vit, au commencement du XII^e siècle, les chanoines de Notre-Dame dilapider les biens de leur église sans en faire le service, et se rendre par leur arrogance également désagréables à leurs seigneurs temporels et à leurs supérieurs ecclésiastiques. » C'est pourquoi, en 1116, l'évêque de Rennes Marbode, du consentement du baron de Vitré et du duc de Bretagne, leur retira Notre-Dame pour la donner

1. Armorial général ms. de 1637.

aux religieux de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes « avec tous ses biens, terres et domaines, et aussi avec les divers revenus des églises que possédaient les chanoines, savoir : l'église Saint-Pierre et l'église Saint-Martin, dans la même ville de Vitré; les églises rurales de Balazé, de Mécé et de Saint-Didier, et l'église Saint-Symphorien en la ville de Rennes ¹. » « L'église Saint-Pierre de Vitré, ici nommée, n'était point différente de celle de Notre-Dame, seulement on lui donnait de préférence le premier de ces deux noms quand on la considérait comme paroissiale et non comme collégiale, sans doute parce que la paroisse se desservait à un autel dont saint Pierre était le patron ². »

Quoique les chanoines dépossédés ne fussent plus qu'un nombre de trois, ils ne se soumirent point à la décision épiscopale; ils en appelèrent à Rome et plaidèrent si habilement leur cause que le pape Calixte II ordonna aux moines de Saint-Melaine de quitter immédiatement Vitré, et comme ils tardaient à le faire, il lança contre eux une sentence d'excommunication, en 1120, et ordonna à Marbode de faire rentrer à Notre-Dame les chanoines que ce prélat en avait expulsés; il maintint même l'excommunication jusqu'à ce que Raoul, abbé de Saint-Melaine, fût venu avec quelques-uns de ses religieux s'excuser à Rome même. Mais lorsque les moines de Saint-Melaine, justement effrayés, eurent gagné la Ville-Éternelle, ils surent à leur tour si bien prendre le Pape et si bien défendre leurs intérêts, que Calixte leur pardonna et prit l'abbaye de Saint-Melaine sous sa protection; toutefois les chanoines demeurèrent en possession de Vitré ³.

Mais ces derniers ne se conduisirent pas mieux que précédemment; la désolation et le deuil régnaient toujours avec eux dans l'église de Notre-Dame. Hamelin, évêque de Rennes, et le pape Innocent II en furent informés et durent sévir de

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 531.

2. M. de la Borderie, *Les Paroisses de Vitré*.

3. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 773.

nouveau contre ces chanoines scandaleux¹. A la prière de Conan III, duc de Bretagne, et sur l'ordre même du Souverain-Pontife, l'évêque de Rennes chassa définitivement les chanoines de Vitré de l'église de Notre-Dame en 1132, et rendit cette église aux Bénédictins de Saint-Melaine, ce qu'approuvèrent grandement les archidiacres et le Chapitre de Rennes².

En 1157, Guillaume Chalopin, abbé de Saint-Melaine, fit ratifier par Étienne de la Rochefoucaud, évêque de Rennes, toutes les donations faites précédemment au prieuré de Notre-Dame de Vitré par les barons de Vitré. On voit dans cette intéressante charte que André I^{er} et Robert II, seigneurs de Vitré, comblèrent de leurs faveurs les moines de Saint-Melaine rétablis dans le monastère de Notre-Dame. Ils leur donnèrent les églises de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Vitré, avec tous leurs revenus; — le bourg Notre-Dame et le bourg Saint-Martin, ainsi que le cimetière, également avec tous leurs revenus excepté le droit de bouteillage, le four banal et les moulins de Crochot; — la huitième partie des coutumes des foires de Saint-Pierre et de mars, les coutumes entières des hommes de Notre-Dame dans ces foires, et la moitié de la foire de Pocé; — l'église de Balazé et la partie du bourg en dépendant; — l'église de Mécé et trois parties de son cimetière; — Marpiré tout entier; — la moitié de l'église de Saint-Didier; — l'église de Saint-Symphorien de Rennes. — Enfin, comme l'église de Billé, ainsi que sa dime et son cimetière, avaient été violemment et avec effusion de sang enlevés aux religieux, les sires de Vitré promirent de la leur faire restituer.

Robert II leur donna aussi un droit d'usage dans ses forêts pour faire paitre leurs porcs, sans payer de droit de pasnage, et pour y prendre le bois nécessaire au chauffage et même

1. « Cum subreptione et dolo (canonici) matrem suam vexaverant et in desolatione et luctu eam detinebant. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 507.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 500.

aux constructions du prieuré; puis il les confirma dans la possession de plusieurs terres et métairies dont les noms sont difficiles à retrouver maintenant. De leur côté, l'abbé et les religieux de Saint-Melaine s'engagèrent à abandonner à leurs frères du prieuré de Vitré, pour contribuer à leur entretien, tout ce qu'ils possédaient dans les paroisses de Pocé, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier, Louvigné-de-Bais, Bais, Moulins, Saint-Jean et Saint-Melaine-sur-Vilaine, la Bouëxière, Acigné et Mouazé. On voit par ce qui précède que dès l'origine le prieuré de Vitré fut très-richement doté par ses fondateurs¹.

Ce prieuré de Notre-Dame eut à souffrir plus tard de la commende, comme tous les monastères au moyen-âge, mais, en 1638, Siméon Hay du Chastelet, chanoine et archidiacre de l'Église du Mans, prieur commendataire de Vitré, cédant aux sollicitations d'Henry de la Trémoille, baron de Vitré, se démit de son prieuré en faveur des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Il se réserva toutefois une pension annuelle de 3,000 liv. pendant sa vie, qu'il finit pieusement à Saint-Germain-des-Prés, où il s'était fait transporter.

La congrégation de Saint-Maur employa pendant quelques années les revenus du prieuré de Notre-Dame à le rebâtir depuis les fondements et à mettre en état les lieux réguliers, car tout s'y trouvait en ruine². Puis elle y envoya des religieux à la place des six prêtres séculiers qui, faute de moines, faisaient l'office depuis plusieurs années.

Le rétablissement des Bénédictins et de la régularité dans

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 630.

2. Il existe aux Archives Nationales un plan de l'ancien prieuré de Notre-Dame de Vitré en 1630. On y voit que le cloître se trouvait au Nord de l'église, le long de la nef; à l'Est du cloître était la salle du chapitre, et au-delà, près la muraille de la ville, le logis du prieur; le presbytère et son jardin, ainsi que le four à pain, étaient derrière le chevet du chœur, et la sacristie au Nord de ce chevet. L'église était elle-même divisée en deux parties : l'église paroissiale occupait les nefs et l'église priorale était le chœur. A l'entrée occidentale de l'église était le cimetière des pauvres, ou cimetière Saint-Pierre.

le prieuré de Notre-Dame de Vitré fut solennellement célébré le 28 septembre 1671, et D. Ragnideau, prieur de l'abbaye de Saint-Melaine, nomma D. Yves Laurent pour gouverner le nouveau monastère en qualité de prieur claustral. On ne reprit toutefois le chœur de l'église pour y faire l'office des religieux que le 8 septembre 1672.

Quoique le prieuré de Notre-Dame de Vitré soit retombé en commende presque aussitôt après son rétablissement par la congrégation de Saint-Maur, la règle conventuelle n'y persévéra pas moins jusqu'au moment de la Révolution, et cinq ou six religieux, gouvernés par un prieur claustral distinct du prieur commendataire, y chantèrent l'office divin jusqu'à cette époque.

Dans les siècles derniers, voici quel était l'état général de fortune du prieuré de Notre-Dame :

Tout d'abord, la maison conventuelle ou *prieuré*, joignant l'église de Notre-Dame, appartenait aux moines, qui avaient dans cette église, aussi bien que dans celle de Saint-Martin, les droits honorifiques et les oblations. Ils se réservaient aussi, à Notre-Dame, l'ancienne partie de l'édifice appelée chœur des moines, et formant aujourd'hui la chapelle absidale. Ils avaient, en outre, les métairies nobles de l'Elberte en Bais, la Blanchardière et le Radray en Saint-Aubin-des-Landes, la Grande-Haye en Vitré, l'Endormière en Erbrée, et primitivement les métairies de Brimbault en Brielles, des Bignons et de Loussignière en Erbrée, qui furent aliénées au xvi^e siècle.

Les dîmes recueillies par les religieux formaient la plus forte partie de leurs revenus : c'était celles de Notre-Dame et de Saint-Martin de Vitré, affermées en 1709 2,708 liv., — la moitié de celles de Cornillé, affermée 910 liv., — le tiers de celles de Louvigné, affermé 1,349 liv., — les dîmes de Marpiré, — les deux tiers de celles de Balazé, — quelques autres petites dîmes en la Bouëxière, Saint-Jean-sur-Couasnon, Poëd, etc.

Le prieur de Notre-Dame possédait à l'origine un fief et une juridiction seigneuriale, un moulin et un four à ban; mais, en 1637, il échangea ces biens contre une rente de 350 liv. que lui assura le duc de la Trémoille, seigneur de Vitré à cette époque. Toutefois, le prieur obtint en plus de ce seigneur le privilège de faire moudre franc un boisseau de grain chaque semaine au moulin seigneurial de Vitré, et de faire cuire sans payer le pain du prieur au petit four banal de la baronnie.

Le prieur de Notre-Dame jouissait aussi du droit de lever sur les bestiaux amenés aux foires de Vitré, le 16 août et le 9 septembre, un denier pareil à celui que levait le seigneur de Vitré lui-même.

Il était encore dû d'autres rentes à Notre-Dame : le recteur de Saint-Aubin-des-Landes lui devait 254 boisseaux de grains, celui de Chasné 31 boisseaux, celui de Mécé 30 liv., et le prieur d'Izé 56 boisseaux. De plus, des fondations avaient été faites au prieuré par les seigneurs des Rochers, du Bois-Teilleul, du Vausleury et de la Conterie, ainsi que par un ancien prieur, Auffray Le Vayer; tous avaient donné des rentes ou de belles terres à cette occasion.

Pour résumer, les revenus du prieuré étaient divisés, au xviii^e siècle, en deux parts : 1^o *la mense priorale*, comprenant tout ce que nous venons d'énumérer, sauf les métairies de la Blanchardièrre et de l'Endormière et quelques petites rentes; cette mense priorale, dont jouissait le prieur commendataire, avait, en 1700, 14,612 liv. 5 s. de revenu brut, avec 11,356 liv. 17 s. 5 d. de charges; — 2^o *la mense conventuelle*, laissée aux religieux habitant le prieuré sous la conduite du prieur claustral, se composant du tiers de la mense priorale dû par le prieur commendataire, des métairies de la Blanchardièrre et de l'Endormière, affermées 850 liv., et de quelques petites rentes montant à 124 liv.; cette mense conventuelle n'atteignait guère, au total, qu'un peu plus de 5,000 liv.¹

1. Déclaration de 1700. (Arch. dép., 1 V, 28.) — Journal de Vitré, 421, 528.

Tel était l'état de l'établissement bénédictin de Vitré quand éclata la Révolution. A cette époque, le prieuré de Notre-Dame fut supprimé et les bâtiments furent déclarés propriété nationale; ils existent encore aujourd'hui, avec leur cloître du xvii^e siècle, bien conservé, et sont occupés par les services de la mairie, de la sous-préfecture et du tribunal de Vitré. Quant à l'ancienne église priorale, elle est simplement paroissiale de nos jours.

PRIEURS DE NOTRE-DAME DE VITRÉ¹.

Rotoald (1138).

Robert Fauvel (1157).

Guillaume (1190).

Hervé (1217).

Pierre (1278).

Pierre de Rennes (1310).

Pierre de la Roche (1332).

Guillaume devint abbé de Saint-Méen en 1344.

Guillaume Nouail (1350).

Pierre de Crennes (1377).

Olivier Hay, fils de Guillaume Hay et de Rollande Nepvou (1398); † 1422.

Raoul Ferron (1424-1447).

Guillaume du Matz (1464-1493).

Dom Auffray Le Vayer, fils de Georges Le Vayer et de Clémence de Buntin, religieux de Saint-Melaine, fut aussi prieur de Saint-Nicolas de la Guerche. Il résigna en 1507 le prieuré de Vitré, en faveur du suivant, mais avec faculté de le reprendre si bon lui semblait, et devint en 1509 abbé de Saint-Aubin-des-Bois.

Dom Julien Rouxel, Bénédictin de Saint-Melaine (1507).

Dom Auffray Le Vayer reprit le prieuré de Vitré en 1544 et y fonda une messe hebdomadaire et une distribution de pains aux pauvres de la paroisse de Notre-Dame (1543).

François Le Vayer, neveu du précédent, lui succéda en 1523 au prieuré de Vitré, et fut comme lui abbé commendataire de Saint-Aubin-des-Bois.

Lancelot de Langan (1544).

Georges de Langan (1550).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Cart. Souell Melanil. — Journal hist. de Vitré. — Boz. des insinuations ecclési. de l'évêché de Rennes.

Louis d'Espinau, protonotaire apostolique, abbé du Tronchet, chanoine et chantre de Rennes (1558).

Gilles Robidou (1572 à juillet 1573).

Julien Leroux (septembre 1573).

Isaac Hay, fils de Jean Hay, seigneur du Plessix et des Nétu-mières, et de Perrine Chevallerie, naquit à Vitré en 1564 et fut baptisé selon le rite protestant. Devenu catholique, il fut nommé prieur de Notre-Dame et de Sainte-Croix de Vitré, recteur d'É-trelles, ensuite d'Erbrée, et doyen de Saint-Tugdual de Laval. Il mourut le 6 mars 1631 et fut inhumé le 13 en l'église d'Erbrée; « en une voûte qu'il s'était fait faire peu de temps auparavant. » Voici l'épithaphe qu'il avait fait graver lui-même et qu'on lit encore sur une plaque de marbre transportée de nos jours dans la nouvelle église d'Erbrée, proche l'autel de la Sainte-Vierge :

Cy gist le corps de vénérable, noble et discret Messire Isaac Hay, vivant prieur des prieurés de Vitré, doyen de Sainct Tugal de Laval, recteur de céans, sr de la Goderie, etc., qui fist construire le présent autel et sépulture cy-dessous, l'an 1626, et decéda le Priez Dieu pour luy.

Siméon Hay du Chastelet, fils de Daniel Hay, seigneur de la Motte, le Chastelet et Vausleury, et de Perrine de Pellineuc, neveu du précédent prieur, lui succéda à Notre-Dame; il devint aussi conseiller et aumônier ordinaire du roi, chanoine et archidiacone du Mans. Il fut le dernier prêtre séculier prieur commendataire de Notre-Dame de Vitré, et résigna en 1658 ce prieuré en faveur des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; il habitait alors Le Mans, mais il alla mourir saintement à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris.

Dom Gaspart Martinet, premier prieur de la congrégation de Saint-Maur (1664-1674).

Dom Charles Rateau (1674-1675).

Dom Georges Louvel prit possession le 25 décembre 1675.

Dom Pierre Gingast, prieur claustral de Saint-Magloire de Léhon, fut pourvu du prieuré de Vitré le 23 octobre 1678.

Dom Julien Garnier prit possession le 17 février 1708, sur la résignation du précédent; † à Saint-Germain-des-Prés le 3 juiu 1725.

Dom René-Jean Rouaud, pourvu par le Chapitre de Saint-Melaine, le siège abbatial étant vacant, prit possession le 31 août 1725. Le roi donna ce bénéfice comme vacant en régle à D. Martin Lallier, qui prit à son tour possession le 49 septembre suivant; mais ce dernier fut débouté par arrêt du Parlement de Paris en 1726. D. Rouaud, devenu paisible possesseur du prieuré de Vitré,

le résigna en 1769, ayant été nommé dès 1763 abbé de Saint-Vincent du Mans.

Dom Joseph Malherbe, prieur de Saint-Aubin d'Angers, prit possession de Notre-Dame de Vitré le 17 mai 1769, et conserva ce prieuré jusqu'au moment de la Révolution.

II. — PRIEURÉS UNIS A LA MENSE ABBATIALE EN 1411.

Le pape Jean XXIII, en 1411, unit à la mense abbatiale de Saint-Melaine vingt-quatre prieurés dépendant de ce monastère¹. Sa bulle fut homologuée, la même année, par Anselme de Chantemerle, évêque de Rennes. A partir de cette époque, les prieurés unis n'eurent plus d'existence propre, et leurs revenus furent recueillis directement par l'abbé de Saint-Melaine. Il n'est pas toutefois sans intérêt d'étudier ces anciens établissements religieux, que nous plaçons ici par ordre alphabétique.

Quelques-uns de ces prieurés furent cependant unis à des offices claustraux, comme nous le verrons, tels que Marcillé-Raoul à la Sacristie et Vern à l'Infirmerie.

1° *Bain (Notre-Dame de).*

La première mention faite de ce prieuré est de 1152; à cette époque, Alain, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de sa chapelle de Bain, « *capellam de Bain.* » Josse, archevêque de Tours, en 1158, Étienne, évêque de Rennes, en 1170, et enfin le pape Luce III en 1185, firent la même chose². Un siècle plus tard, Bérard

1. « *Prioratus de Forghis in parochia Cesson, de Bourgon in parochia Aigné, de Bretegneulles in parochia Sancti Desiderii, de Neron in parochia Amanlis, de Porelo, de Baisco, de Panscio, de Bains, de Chevegnayo, de Cogles, de Paceio, Sancti Symphoriani, de Cintreio, de Verno, de Marcilleo-Radulphi, de Plelan, de Monasteriis in parochia Guer, de Guichen, de Miniac, Sancta Magdalene de Moncontour, Sancti Petri de Planguenoual, Pensari-Lochbredan, Sancti Melanii de Monte-Relazo, Sancto Maria de Hennebont.* » (*Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.*, t H, 21.)

2. *Cartul. Sancti Melanii.*

de Bain, chevalier, donna en 1231 à Dieu et à la Sainte Vierge, honorés en la chapelle de Bain, un boisseau de farine de froment que lui devait de rente le meunier du moulin de l'étang de Bain¹. En 1287, Guillaume, évêque de Rennes, régla un échange fait entre les moines de Saint-Melaine et Geoffroy de Châteaubriant, devenu seigneur de Bain. Les religieux abandonnèrent à ce baron : 1° tous leurs droits sur les hommes du village ou bourg de la chapelle de Bain, « *in burgo de capella de Baym,* » et sur les autres paroissiens de Bain et de Messac dépendant de leur prieuré de Bain et leur devant des rentes censives et autres redevances; 2° tous leurs autres droits temporels dans les paroisses de Bain et Messac, « *omnibus rebus aliis temporalibus quas habebant dicti religiosi in parochiis de Baym et de Mecac;* » 3° l'hébergement, c'est-à-dire le domaine et les maisons en dépendant de la chapelle de Bain, « *una cum herbergamento dicte capelle cum fossatis et sepibus clausuro;* » 4° le bois de la Châteigneraye, tout voisin du prieuré, « *et nemore quod vocatur la Chastaigneraye cum sua clausura;* » 5° enfin, la terre qu'habitait alors Guillaume dit Lovel, et en général tout ce que possédait en Bain et Messac l'abbaye de Saint-Melaine. Mais en faisant cette cession, les Bénédictins se réservèrent les dimes, prémices et oblations, et tous les droits spirituels dont ils jouissaient à cause de leur prieuré de Bain, « *exceptis decimis, primiciis et oblationibus ac omnibus aliis spiritualibus quas vel que dicti religiosi ratione dicte capelle seu prioratus percipiebant.* »

De son côté, Geoffroy de Châteaubriant assura aux religieux une rente de 32 liv., savoir : 30 liv. sur la taille de Bain et 40 s. sur les revenus de la cohue ou halle de cette ville, « *videlicet triginta libras super talliam de Baym et qua-*

1. « *Derardus de Bain, miles, dedi et concessi Deo et Beate Marie capella de Bain unum boissellum farine frumenti quem ego habebam annuatim de reddito in molendino stagni de Bain, pro amore Dei et pro anima mea et pro animabus heredum meorum.* » (Cartul. Sancti Melanii, 1188.)

draginta solidos super redditus cohue de Baym persolvendos. »

L'évêque de Rennes vint lui-même à Bain pour s'y rendre compte de cet échange conclu entre le seigneur du lieu et les moines de Saint-Melaine, et il l'approuva solennellement le vendredi après la fête de saint Vincent 1286 (ancien style), c'est-à-dire 1287 d'après le style moderne¹.

Deux ans plus tard, le mardi avant l'Exaltation de la Sainte-Croix 1289, Jean II, duc de Bretagne, confirma lui-même la permutation dont nous venons de parler; la charte qui contient l'approbation ducale fait une curieuse analyse des biens cédés au seigneur de Bain par les moines de Saint-Melaine; elle nous parle des maisons, manoirs, prairies, pâturages, étangs, bois, vignes, clôtures, rentes et juridiction dépendant du prieuré de Bain et s'étendant dans les paroisses de Bain et Messac²; le tout abandonné par les religieux moyennant une rente de 32 liv. (qui vaudrait aujourd'hui plus de 3,000 fr.). Nous voyons par là quelle était l'importance du prieuré de Bain, anéanti de fait par cette cession longtemps avant d'être uni officiellement à la mense abbatiale³.

En 1587, un arrêt du Parlement de Bretagne confirma de nouveau cet accord et condamna Guy de Scepeaux, alors seigneur de Bain, à payer aux moines de Saint-Melaine cette rente de 32 liv., savoir : 10 liv. à Noël, 10 liv. à Pâques et 12 liv. à l'Angevine⁴.

Les Bénédictins avaient, comme l'on voit, construit près de l'étang de Bain une chapelle priorale qu'ils conservèrent après avoir vendu les terres en dépendant à l'origine; menaçant ruine, cette chapelle fut interdite par M^{or} de Breteuil en 1726.

1. *Cartul. Sancti Melanii, 133, verso.*

2. *a Possessionibus et rebus temporalibus spectantibus ad prioratum seu capellam de Baym, videlicet pratis, pascuis, stannis, nemoribus, vinea, sepibus et clausura, domibus et maneriis, hominum redditibus et omnibus aliis mere temporalibus ad predictum prioratum spectantibus in parochiis de Baym et de Mecac, jurisdictione et districtu hominum dicto capelle, etc.* »

3. *Cart. Sancti Melanii, 133.*

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 414.*

A côté se trouvaient de vieilles « mazures » qu'afféagea l'abbé Martin du Bellay en 1756; c'était probablement les derniers débris de la maison du chapelain chargé depuis le départ des moines de desservir la chapelle. Vers le même temps, cet édifice religieux fut lui-même vendu au propriétaire de la ferme voisine; enfin, la grange des moines, située non loin de là et conservée jusqu'alors par eux à cause de leurs dimes, fut également aliénée ainsi qu'un bois voisin appelé le Bois-aux-Moines. L'abbaye de Saint-Melaine ne garda plus que quelques petites dimes dans la paroisse de Bain; en 1769, elles étaient affermées 176 liv. 4 s. à Louis Harcl, doyen de Bain; dans le bail, passé pour neuf ans, il fut convenu que le doyen retiendrait sur cette somme 31 liv. 4 s. pour acquitter les messes dues par les moines à l'intention des paroissiens de Bain.

La chapelle de Notre-Dame de l'Étang, ou vulgairement de Saint-Melaine en Bain, dernier vestige d'un lointain passé, est encore debout; mais sécularisée, elle n'offre aucun intérêt archéologique; on y conserve quelques statues informes, entre lesquelles celle de sainte Émérance est particulièrement honorée; mais depuis plus d'un siècle ce vieux sanctuaire sert de grange et de pressoir.

2^e Bais (*Saint-Pierre de*).

On a peu de renseignements sur cet ancien prieuré, mentionné en 1152 dans une charte d'Alain, évêque de Rennes, en 1158 dans un acte de Josse, archevêque de Tours, en 1170 dans une lettre d'Étienne, également évêque de Rennes, en 1185 dans la bulle de Luce III, et en 1213 dans une charte du Chapitre de Rennes. Tous ces titres confirment les moines de Saint-Melaine dans la possession de ce bénéfice appelé alors « *capella Sancti Petri de Bedeseo*¹. » Ce nom nous prouve

1. *Cart. Sancti Melanii.*

que l'établissement des moines de Saint-Melaine se trouvait à Bais dans les villages actuels du Bourg-Saint-Père et de la Chapelle-Saint-Père, voisins tous les deux du bourg de Bais; la dénomination de Bourg-Saint-Père indique même l'importance primitive de cet établissement religieux. Mais en 1679, l'abbaye de Saint-Melaine n'avait plus à Bais que la présentation de cette chapelle Saint-Pierre, fondée de deux messes par semaine, et un trait de dime appelé « dime de Baye, » qui se levait à la treizième gerbe.

3° Bourgon.

Le village de Bourgon en Acigné rappelle seul maintenant le prieuré de ce nom, membre de Saint-Melaine. Il en est question pour la première fois du temps d'Alain, évêque de Rennes (1111-1157); à cette époque il y eut un accord entre les moines de Saint-Melaine et le prieur de Louvigné, dépendant de l'abbaye de Savigné; par cet acte, les religieux de Saint-Melaine furent maintenus dans la possession des deux tiers des dimes d'Acigné, l'autre tiers demeurant au prieur de Louvigné; mais il fut stipulé que celui-ci conserverait tout entière la dime du territoire de Louvigné situé en Acigné, tandis que les Bénédictins de Saint-Melaine seraient également seuls décimateurs dans les terres de Bourgon et de Vernay, « *monachi terram suam de Borgun et de Verneia, cum omni integritate, sine aliqua partitione decime in perpetuum possiderent.* » Le successeur d'Alain, l'évêque Étienne de la Rochefoucaud, confirma cet accord en 1166¹.

Quelques années plus tard, les moines de Saint-Melaine ayant abandonné au Chapitre de Rennes l'église Saint-Symphorien située en cette ville, les chanoines de Saint-Pierre cédèrent en 1174, à leur tour, l'église d'Acigné et la présentation de son chapelain ou recteur à l'abbaye de Saint-Me-

1. Cartul. Sancti Melanii, 43, 113.

laine, se réservant seulement une pension de 20 sols, monnaie d'Angers, payable à deux termes, 10 sols à chaque synode¹. En même temps, les moines de Savigné, qui avaient quelques prétentions sur l'église d'Acigné à cause de Louvigné, renoncèrent à tous leurs droits, prétendus ou réels, sur cette église en faveur des religieux de Saint-Melaine. Aussi en 1213, Pierre, évêque de Rennes, confirma-t-il ces derniers dans la possession de l'église d'Acigné, « *ecclesiam de Ascineio* »².

Les seigneurs d'Acigné, bienfaiteurs et peut-être fondateurs du prieuré de Bourgon, avaient donné aux religieux de ce monastère la dime de leurs moulins à blé, construits en Acigné sur le cours de la Vilaine; mais, en 1263, Pierre d'Acigné régla avec les moines de Saint-Melaine que les vassaux de ces derniers, habitant la paroisse d'Acigné ou le prieuré de Bourgon, « *homines in parochia de Acigneio vel in prioratu suo de Borgon*, » devraient faire moudre leur grain aux moulins seigneuriaux d'Acigné, à moins que l'abbaye ne se décidât à construire elle-même un moulin³.

L'existence du prieuré de Bourgon nous est encore constatée par deux chartes de la même époque. En 1273, Guillaume Morel, du village de Bourgon, reconnut tenir trois jardins dans le fief du prieuré de Bourgon et devoir obéissance au prieur de ce lieu, « *dicto priori de Borgon obedire*; » en 1278, le seigneur d'Acigné fit un accord avec les moines de Saint-Melaine relativement au droit de patronage du prieuré de Bourgon, en Acigné, « *de jure patronatus prioratus de Borgon in Accigneio siti* »⁴.

Il est évident qu'il y avait à l'origine une chapelle à Bourgon, puisque ce prieuré existait avant que les moines de Saint-Melaine possédassent l'église d'Acigné; mais la tradition

1. « *Canonici suam ecclesiam de Acigneio cum suis pertinenciis et quidquid in illa juris habebant ejusdem scilicet ecclesie donationem et capellani presentacionem monachis dederunt*, etc. » (*Cart. Sancti Melanii*.)

2. *Ibidem*.

3. *Cart. Sancti Melanii*, 70, 71.

4. *Ibidem*, 68, 70.

semble avoir perdu tout souvenir de cette chapelle priorale; d'ailleurs, ce prieuré ayant été uni dès 1411 à la mense abbatiale, les Bénédictins, maîtres de l'église paroissiale d'Acigné, durent bientôt abandonner le village de Bourgon; aussi, en 1679, déclarèrent-ils ne posséder en la paroisse d'Acigné que « la présentation de la cure, toutes les prééminences d'église et les dimes grosses et menues. » Le nom même de prieuré de Bourgon paraît complètement oublié à cette époque, et les religieux ne mentionnent plus que leur « prieuré d'Acigné, annexé à la mense abbatiale; » mais c'était bien, sous un autre nom, l'antique prieuré de Bourgon.

4° Brétigneul.

Le prieuré de Brétigneul, en la paroisse de Saint-Didier, « *prioratus de Bretegneules in parochia Sancti Desiderii* », n'a guère laissé de traces dans l'histoire. Il existe bien un moulin du nom de Brétigneul établi sur la Vilaine, et non loin de là un village appelé le Prieuré; mais ces deux localités sont présentement en Saint-Jean-sur-Vilaine; à côté est le village même de Brétigneul, situé en Saint-Aubin-des-Landes. Comme ces lieux sont limitrophes de Saint-Didier, il n'est pas douteux que le prieuré dont nous nous occupons s'y trouvait établi. D'ailleurs, la paroisse de Saint-Aubin-des-Landes n'existait pas au XII^e siècle, ce qui nous fait croire que le prieuré de Brétigneul était plutôt au village de ce nom, probablement alors en Saint-Didier, qu'au village du Prieuré, situé en Saint-Jean et au-delà de la Vilaine.

Le prieuré de Brétigneul s'étendait donc en la paroisse de Saint-Didier, et les moines de Saint-Melaine possédaient dès le XII^e siècle l'église de ce nom et la chapelle de Saint-Aubin-des-Landes. En 1116, en effet, Marbode, évêque de Rennes, retira aux chanoines de Notre-Dame de Vitré l'église de

Saint-Didier, « *ecclesiam Sancti Desiderii*, » et la donna aux religieux de Saint-Melaine; ceux-ci durent recevoir vers le même temps la chapelle de Saint-Aubin-des-Landes, « *capellam Sancti Albini*; » ils furent confirmés dans la possession de ces deux bénéfices par Josse, archevêque de Tours, en 1158, par Étienne, évêque de Rennes, en 1170, et par le pape Luce III en 1185¹.

La chapelle priorale qui a dû exister à Brétigneul a disparu comme le prieuré lui-même depuis bien des siècles. Seulement, en souvenir de cet antique établissement, les moines de Saint-Melaine jouissaient encore, en 1670, de la présentation de la cure de Saint-Didier, d'une grange avec sa cour et des dîmes grosses et menues de cette paroisse.

3° Chevaigné.

Alain, évêque de Rennes, en 1152, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Chevaigné, « *ecclesiam de Chevenneio*. » Aussi, en 1258, l'abbaye de Saint-Melaine levait-elle les dîmes de cette paroisse, sur lesquelles Raoul de Chevaigné, chevalier, et Rolland, son fils aîné, percevaient 2 sols de rente (environ 15 fr.). Ces deux seigneurs renoncèrent à ce petit revenu, vers cette époque, au profit des religieux.

L'on ne sait rien du prieuré de Chevaigné, mais, un siècle après son extinction, un prêtre de la paroisse, nommé Thomas des Champs, donna en 1526 « *la prairie de la Priouët*, » pour fonder les cierges de la Chandeleur en l'église de Chevaigné.

En 1670, l'abbaye de Saint-Melaine jouissait encore du droit de présenter le recteur de Chevaigné et de lever « les dîmes grosses et menues de cette paroisse à raison de la douzième gerbe². » Le presbytère actuel de Chevaigné, situé au Nord et à côté de l'église, non loin de la prairie de la

1. *Cart. Sancti Melanii*. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 331.

2. *Cart. Sancti Melanii*, 190. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 42.

Prionté, toujours bien connue dans le pays, semble avoir remplacé l'ancien logis prioral du lieu.

6° Cintré.

L'abbaye de Saint-Melaine fut confirmée, en 1152 et 1170, par les évêques de Rennes Alain et Étienne, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III, en la possession de l'église de Cintré, « *ecclesiam de Cin-treio.* » Mais, en 1230, l'abbé de Saint-Melaine échangea cette église, ainsi que la chapelle de Mordelles, contre l'église de Melesse, que lui céda le trésorier de Rennes. Alain de Verrières, seigneur du Plessix de Cintré, eut en 1245 une contestation avec les religieux de Saint-Melaine, parce qu'il prétendait qu'eux et leurs vassaux fussent soumis à sa cour et juridiction de Cintré pour tout ce qu'ils possédaient dans cette paroisse. Gilles de Lohéac, sénéchal de Rennes, devant lequel fut portée l'affaire, décida que les hommes et tenanciers de l'abbaye de Saint-Melaine, en Cintré, seraient bien soumis au seigneur du lieu sous le rapport du service militaire et des devoirs de mangers, et qu'ils iraient à son moulin banal, mais il stipula qu'ils seraient jugés par les officiers de la juridiction de Saint-Melaine, et que si ceux-ci condamnaient un coupable à mort, ils le rendraient, pour l'exécution de la sentence, à la justice du seigneur de Cintré. De plus, il fut réglé que le seigneur de Cintré ne pourrait point forcer l'abbé de Saint-Melaine à entretenir un religieux à Cintré même, parce qu'on aurait soin de faire desservir dans l'église abbatiale les fondations faites à Cintré. Cette dernière clause nous fait voir que les moines de Saint-Melaine avaient déjà quitté Cintré; aussi les voyons-nous, un siècle plus tard, affermer, en 1370, à un clerc nommé Robin Bonier, leur prieuré de Cintré et le quart des dîmes des blés, fèves, poissons, vins, lins et chanvres qui se recueillaient dans cette paroisse. Une partie de ces dîmes de Cintré avait été donnée à Saint-

Melaine par un prêtre appelé Alain Escoblan; mais, par suite de la cession qu'elle avait faite de l'église paroissiale, l'abbaye de Saint-Melaine conservait peu de chose à Cintré lorsque le prieuré de ce nom fut éteint, en 1411¹.

7° Cogles.

Les évêques de Rennes donnèrent à Saint-Melaine l'église de Cogles, et ce don fut confirmé en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III. Mais dès le mois de juin 1242, les Bénédictins avaient abandonné leur prieuré de Cogles à un prêtre nommé Guy, qui était alors recteur de la paroisse. Celui-ci put jouir du prieuré et de ses revenus, à la charge de payer chaque année 14 liv. à la mense abbatiale, 10 sols de pitance et 5 sols à l'église Saint-Melaine, et d'entretenir, en outre, les logements du prieuré en bon état. L'évêque de Rennes approuva cette convention; mais, cinq ans plus tard, Guy demanda et obtint la résiliation de ce bail, en présence du même prélat. Toutefois, vers 1260, Eudon, alors recteur de Cogles, consentit à prendre à ferme le prieuré du lieu aux mêmes conditions que son prédécesseur.

Le 10 novembre 1435, les religieux baillèrent à dom Jean Pichon, prêtre de Cogles, « un herbrégment, murs et mazières, avec ses appartenances, nommé le *Prieuré* de Saint-Jean de Cogles, joignant d'un côté à l'église paroissiale de Cogles, d'autre côté à une pièce de terre nommée le fief Hingant, et d'autre côté encore au chemin qui va du bourg au mauoir de Marbré, contenant le tout un journal de terre ou environ, pour en jouir pendant sa vie seulement, à la charge d'y faire édifier une maison et de la maintenir en bon état, de laquelle l'abbé et les religieux de Saint-Melaine se mettront en possession après son décès. »

1. *Cart. Sancti Melanii*, 59, 60, 126.

Le prieuré de Cogles fut encore affermé par les religieux, en 1578, à Gilles Pinczon, sieur de la Pinsonnière, en 1675 à Julien Gaudin, recteur de Cogles, et en 1712 à Claude de la Villegontier, sieur de Marbré.

En 1679, les moines de Saint-Melaine déclarèrent être grands décimateurs en la paroisse de Cogles, présenter à la cure, jouir des prééminences d'église et posséder l'emplacement d'une grange, dernier vestige du vieil herbrégement prioral. En 1790, ils levaient les deux tiers des dîmes (estimés 3,000 liv.), et laissaient l'autre tiers au recteur ou vicaire perpétuel pour sa portion congrue¹.

8° Forges (Les).

Dès 1152 et 1170, les évêques de Rennes Alain et Étienne confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Cesson, « *ecclesiam de Cesson*. » Josse, archevêque de Tours, et le pape Luce III, firent la même chose, l'un en 1158 et l'autre en 1185.

En 1175, l'abbé de Savigné, qui possédait le prieuré de Vaux en Cesson, renonça à toutes les dîmes qu'il pouvait prétendre lever en cette paroisse en faveur de l'abbé de Saint-Melaine, qui, de son côté, abandonna toutes ses prétentions sur Fayel en Saint-Jean-sur-Vilaine.

Le *Cartulaire de Saint-Melaine* nous apprend que cette abbaye possédait aussi en Cesson les prairies du Bois-de-Laval et celles de la Ville-du-Bois; ces dernières étaient un don d'Alain Le Bréven et d'Agnès l'Angevaine, sa femme. Enfin, à l'extrémité de la paroisse de Cesson opposée à celle où se trouvent le manoir et le village des Forges, Saint-Melaine avait aussi la chapelle de Calendron, dont nous parlerons plus tard.

Mais, comme l'on voit, dans tous ces actes il n'est point

1. *Carl. Sancti Melanii*, 91, 113, 123. — *Arch. dip.*, 9 G, 14, et 1 V, 27.

fait mention du prieuré des Forges, qui ne nous est connu que par la charte d'extinction de 1411, le désignant ainsi : « *Prioratus de Forgiis in parochia Cesson.* »

Il existe encore en Cesson un manoir et un village appelés les Forges, qui conservent seuls le nom du prieuré disparu depuis si longtemps; ils sont voisins de la motte féodale du Châillon, qui semble avoir été l'emplacement du château seigneurial de Cesson. Ce qui donne lieu de croire que le prieuré des Forges pouvait bien être une fondation faite par les sires de Cesson, assez importants au XII^e siècle.

La *Déclaration de 1679* nous dit que l'abbé de Saint-Melaine présentait alors à la cure de Cesson et à la chapellenie de Calendron; qu'il possédait cette dernière chapelle avec son cimetière, son bailliage et son bourg, ainsi que les prééminences de l'église de Cesson et les deux tiers des dîmes grosses et menues¹.

9^o Guichen.

Le *Cartulaire de Saint-Melaine* nous apprend qu'en 1122 Donoald, évêque d'Aleth, et en 1187 Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirmèrent l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Guichen, et qu'en 1158 Josse, archevêque de Tours, et en 1183 le pape Lucie III, firent la même chose. Or, les termes employés dans ces actes, « *ecclesia de Guichein cum capella Sancti Martini,* » semblent indiquer que cette chapelle Saint-Martin était la chapelle priorale du lieu, voisine et distincte de l'église paroissiale. En 1271, un accord eut lieu entre les moines de Saint-Melaine et le seigneur Pierre de la Lande, relativement au prieuré de Guichen, « *de quadam terra in dominio prioris de Guichen.* » Pierre de la Lande ayant acheté d'Amite, veuve de Pierre Berrechel, et d'Hervé, son fils, un certain emplacement dans le fief de ce prieuré, reconnut devoir aux religieux de Saint-Melaine l'o-

1. *Cart. Sancti Melanii*, 128, 193. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

béissance féodale, et promet de payer au prieur de Guichen une rente de 6 sols, savoir : 2 sols et demi à Pâques, 12 deniers à la foire de Saint-Armel, et 2 sols et demi à la foire de Saint-Melaine de Rennes. L'abbé de Saint-Melaine présentait encore, en 1679, à la cure de Guichen¹ et recueillait les dimes de cette paroisse à la onzième gerbe².

10° *Hennebont (Notre-Dame de) vel Notre-Dame de Kerguelen.*

En la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont, au diocèse de Vannes.

11° *Marcillé-Raoul.*

Les religieux de Saint-Melaine possédaient Marcillé dès le XII^e siècle, car l'un d'eux, nommé Harcoïd, est appelé prieur de Marcillé vers l'an 1160, et en 1185 le pape Luce III confirma l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Marcillé, « *ecclesiam de Marcilliaco* » le prieuré était donc fondé dès cette époque, mais il fut augmenté en 1208 par Robert, seigneur d'Apigné, qui donna à Geffroy, abbé de Saint-Melaine, une terre en Marcillé-Raoul avec ses dépendances, à condition qu'il ferait dire tous les jours par un de ses religieux une messe pour le salut de son âme, et qu'il donnerait chaque jour un pain aux pauvres jusqu'au jour de son décès.

Une transaction eut lieu en 1263 entre les moines de Saint-Melaine et ceux de Rillé, par rapport aux dimes de Marcillé-Raoul; les premiers s'obligèrent à fournir chaque année aux seconds 10 mines de froment rouge et 8 deniers³. En 1367, Jean, abbé de Saint-Melaine, fonda une messe quotidienne

1. Il était même alors censé présenter « à la chapelle de Saint-Martin, » quoique cette dernière église, priorale dans l'origine, fut devenue paroissiale depuis longtemps.

2. *Cart. Sancti Melanii*, 168. — *Déclaration de Saint-Melaine.* •

3. *Cart. Sancti Melanii*, 110, 201, 123.

dans son église abbatiale, à l'autel Saint-Blaise, et donna pour le service à ses moines le prieuré de Marcillé-Raoul avec toutes ses dépendances, à la condition néanmoins que ses revenus serviraient également au vestiaire pour procurer des habits aux religieux. Guillaume, évêque de Rennes, approuva cette donation le 7 août 1386, et le pape Jean XXIII la confirma en 1411, en unissant toutefois le prieuré de Marcillé-Raoul à la sacristie de l'abbaye.

Le prieuré de Marcillé-Raoul se composait, en 1645, de la maison de la métairie, appelée Maison-Blanche, avec grange, cour et jardin, le tout joignant le cimetière et l'église, et de dix pièces de terre; il comprenait, de plus, toutes les dîmes, divisées en quatre traits appelés les traits du Plessix, d'Estain, du Fresnay et de Cosmou, sur lesquels on payait au vicaire perpétuel ou recteur de Marcillé, pour portion congrue, le tiers du blé recueilli. Il fallait également donner 40 mines de froment à l'abbaye de Rillé, 6 liv. 19 s. 8 d. à l'évêque de Rennes et 60 liv. au chapelain chargé d'acquitter trois messes basses par semaine dues par les religieux dans l'église paroissiale de Marcillé-Raoul. A cette époque, le prieuré de Marcillé était affermé 700 liv.; mais M. de la Fosse le prit à ferme en 1777 au prix de 1,500 liv. par an¹.

42° *Miniac-sous-Bécherel.*

Donoald, évêque d'Aleth, en 1122, et Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1187, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Miniac², « *ecclesiam de Miniaco*; » le pape Luce III fit de même en l'an 1185.

Les Bénédictins de Saint-Melaine et les chanoines réguliers

1. M. Maupillé, *Notices sur le canton d'Antrain*. — *Arch. dip.*, 4 II, 21.

2. Ogée dit que l'église de Miniac fut donnée à l'abbaye de Saint-Florent, et que le vicomte de Porhoët concéda quatre villages en Miniac à l'abbaye de Mont-Saint-Michel. C'est une erreur. L'église donnée à Saint-Florent fut celle de Miniac-Morvan, et nous croyons que les villages donnés au Mont-Saint-Michel étaient en Ménéac et en Mohon. (V. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 361, 344.)

de l'abbaye de Montfort firent une transaction en 1230, au sujet des dimes de certain territoire appelé la Gapfaudie ; il fut convenu entre eux que les chanoines jouiraient seuls de cette dime et remettraient chaque année, le dimanche après la Nativité de Notre-Dame, une mine de seigle, mesure de Montfort, au prieur de Miniac, « *priori de Miniaco.* » Ce blé, recueilli dans la grange du prieuré de Romillé, membre de Montfort, devait être remis par le prieur du lieu au prieur de Miniac, dans les huit jours après la fête, sous peine d'une forte amende¹.

Au siècle suivant, les religieux de Saint-Melaine avaient abandonné leur prieuré de Miniac, car ils l'affermèrent à Bertrand de Beaumont, fils de Mathieu Piédevache de Beaumont ; ce Bertrand le prit à bail, en 1325, au prix de 50 liv. 11 s. (plus de 5,000 fr., monnaie actuelle), payables en deux termes ; à la Saint-Jean, 25 liv. à l'abbé de Saint-Melaine ; à Noël, 25 liv. à l'abbé, 5 s. au sacriste, 2 s. à l'armoirier, 2 s. au chantre et 2 s. à l'hôtelier de l'abbaye².

Les Bénédictins finirent par vendre les terres et les fiefs composant le prieuré de Miniac, car en 1611 Guillaume Urvoy, seigneur de Bonabry, possédait en Miniac « le bailliage de Saint-Melaine, qui fut jadis du prieuré de Miniac ; » aussi voyons-nous l'abbé Jean d'Estrades déclarer en 1679 qu'il ne possède plus en Miniac que la présentation et les dimes grosses et menues de cette paroisse.

On dit que le presbytère actuel est l'ancien logis prioral ; on y remarque encore une ouverture du xv^e siècle, accompagnée d'écussons frustes.

43^e Montcontour (*Saint-Michel de*).

En la ville de Montcontour, évêché de Saint-Brieuc.

1. *Cart. Sancti Melanii*, 169.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 33.

44° *Morlaix (Saint-Melaine de).*

En la ville de Morlaix, évêché de Léon (*nunc évêché de Quimper.*)

45° *Moustiers (Saint-Michel des).*

En la paroisse de Guer, évêché de Vannes.

46° *Néron.*

Le prieuré de Néron, situé au village de ce nom, dans la paroisse d'Amanlis, « *prioratus de Neron in parochia Amanlis,* » n'est point désigné dans les anciennes chartes de Saint-Melaine : l'acte d'union du pape Jean XXIII, en 1411, nous fait seul connaître cet établissement. Il y avait, en effet, à Néron, une chapelle existant encore au siècle dernier, mais qu'a détruite un incendie; on conserve même religieusement dans le village une statue de la Sainte Vierge provenant de cet antique sanctuaire. Les moines de Saint-Melaine levaient autrefois, probablement à cause de leur prieuré de Néron, une partie des dimes grosses et menues des paroisses d'Amanlis et de Janzé, à la douzième gerbe. En 1790, le revenu de ces dimes s'élevait en Amanlis à la somme de 1,005 liv.; par contre, les religieux devaient entretenir la chapelle, la faire desservir les dimanches et fêtes, en payer les décimes, etc.¹

47° *Pacé.*

Les évêques de Rennes Alain et Étienne, en 1152 et 1170, l'archevêque de Tours, Josse, en 1158, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Pacé et de la chapelle de Montgermont, qui en dépendait alors, « *ecclesiam de Paceio (alias de*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

Paché, vel de Pacé) cum capella de Monte Germunt; » le Chapitre de Rennes fit la même chose en 1213¹.

Un peu plus tard, deux recteurs de Pacé, l'un, Raoul des Ifs, en 1233, l'autre, Rivallon, en 1240, passèrent d'assez curieux traités avec les religieux de Saint-Melaine relativement à la pension que leur devaient ces derniers; nous aurons occasion d'y revenir plus tard; notons seulement aujourd'hui que Raoul des Ifs avait pris à ferme le prieuré ou du moins une partie du prieuré de Pacé, et qu'il devait pour cela aux moines 7 liv. par an (environ 1,000 fr.). Il est donc probable que déjà les Bénédictins avaient quitté Pacé à cette époque.

En 1679, l'abbé Jean d'Estrades déclara posséder en Pacé le manoir et la métairie des Landelles (affermés 1,186 liv. en 1790), ainsi que la plus grande partie des dîmes de la paroisse (cinq traits en 1790). L'abbé de Saint-Melaine jouissait aussi des droits de patronage dans l'église et de présentation à la cure; en revanche, il devait quatre messes par semaine; au dernier siècle, son chapelain était chargé de dire la messe de matin, chaque dimanche, à Pacé.

48° *Pancé (Notre-Dame de).*

Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1152 et 1170, Josse, archevêque de Tours, en 1158, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent les religieux de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Pancé, « *ecclesiam de Panceio.* » Ces moines affermèrent, en 1315, le prieuré de Pancé, « *prioratum de Panceio,* » à Jean de Montdomer, chanoine du Mans, pour la somme de 15 liv. 7 s. (environ 1,500 fr.), payables chaque année comme suit : à Pâques, 7 liv.; à la Toussaint, 7 liv., plus 10 s. pour la pitance du carême dans le monastère, 5 s. au sacriste, 5 s. à l'hôtelier, 5 s. à l'armoirier et

¹ *Cart. Sancti Melanii.*

2 s. au chantre. Trois ans plus tard, les religieux de Saint-Melaine affermèrent le même prieuré aux mêmes conditions au clerc Jean Godelin¹.

L'abbé de Saint-Melaine nommait le recteur de Pancé et recueillait toutes les dimes de la paroisse, dont il laissait une moitié au recteur pour sa portion congrue. En 1769, le recteur Jean Gerbier prit à ferme la partie des dimes revenant à l'abbaye pour 400 liv., s'engageant, en outre, à desservir la messe que les religieux devaient chaque semaine dans l'église de Pancé.

Primitivement, cette messe se disait dans la chapelle de Notre-Dame, dite vulgairement de Saint-Melaine, dépendant de l'abbaye et existant encore à une petite distance du bourg de Pancé. Les Bénédictins laissant tomber en ruines cet édifice, François Drouet la fit restaurer, et M^{re} Gendrot, vicaire à Pancé, la bénit le 19 juillet 1760. Cette chapelle n'offre aucun intérêt archéologique; on y lit, au-dessus de la porte principale, l'inscription suivante :

LA PRÉSENTE CHAPELLE
A ÉTÉ RÉTABLIE L'AN
1760
AVE MARIA.

19° *Pensart-Loc'hbredan.*

En la paroisse de Loc-Brévalaire, évêché de Léon (nunc évêché de Quimper).

20° *Planguenoual (Saint-Pierre de).*

En la paroisse de Planguenoual, évêché de Saint-Brieuc.

1. Chartes inédites communiquées par M. P. de la Bigne Villeneuve.

21° *Plélan.*

Le prieuré de Plélan, dans la paroisse de Plélan-le-Grand, fort anciennement fondé par les moines de Saint-Melaine, fut abandonné par eux pendant les invasions normandes du x^e siècle, et son église fut ensuite remise au Chapitre d'Aleth. Mais, en 1122, Donoald, évêque d'Aleth, restitua à Raoul, abbé de Saint-Melaine, l'église Saint-Pierre de Plélan¹ et l'en investit par le livre des Évangiles. Il ne paraît pas, cependant, que les religieux de Saint-Melaine soient revenus à cette époque habiter Plélan, car on voit, en 1187, leur abbé Gervais confier cette église à Pierre Torel, neveu de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo; l'archidiaque de ce prélat, qui en jouissait auparavant, l'avait, en effet, résignée, et ce fut à la prière d'Herbert, évêque de Rennes, que les moines la confièrent à Pierre Torel; mais ils profitèrent de la circonstance pour se faire donner par les deux évêques, Pierre Giraud et Herbert, des lettres témoignant de la restitution que leur avait précédemment faite l'évêque Donoald de l'église en question.

En 1247 vivait Rivalan, prieur de Plélan. L'abbé Jean d'Estrades prétendait bien, en 1679, avoir le droit de présenter à la cure de Plélan et de recueillir toutes les dîmes grosses et menues de cette paroisse, à la douzième gerbe².

22° *Pocé.*

Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1152 et 1170, Josse, archevêque de Tours, en 1158, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent l'abbaye de Saint-Melaine dans la pos-

1. « *Ecclesiam Sancti Petri de Ploilan quam diu antiquius habuerant sed pro guerra et castitate aliquantisper dimiserant.* » (*Cart. Sancti Melanii*, 169.)

2. *Cart. Sancti Melanii*, 408, 408, 478.

session de l'église de Pocé, « *ecclesiam de Poccio*, » ce que fit également le Chapitre de Rennes en 1213. Dès 1157, les moines de ce monastère jouissaient, en effet, d'une partie de Pocé, comme le prouve l'acte de fondation du prieuré de Notre-Dame de Vitré, auquel fut uni tout ce qu'ils avaient en Pocé. En 1300, un nommé Regnauld donna encore des dimes en Pocé à l'abbé de Saint-Melaine, parce que son petit-fils s'était fait religieux dans son monastère.

En 1679, la présentation de la cure de Pocé appartenait toujours à l'abbaye de Saint-Melaine, qui se disait aussi en droit d'y lever les dimes grosses et menues, à la douzième gerbe. Vers le même temps, Gilles Pichon signait « chapelain du prieuré de Pocé, » probablement parce qu'il desservait les messes dues par les religieux en cette paroisse. On voit encore, du reste, dans le bourg, un petit sanctuaire qui a remplacé l'ancienne chapelle priorale de Pocé¹.

23° *Saint-Symphorien.*

Les religieux de Saint-Melaine furent confirmés dans la possession de l'église de Saint-Symphorien, près de Hédé, en 1152 et 1170 par Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III. Après l'extinction du prieuré de Saint-Symphorien, en 1411, l'abbé de Saint-Melaine conserva en cette paroisse le droit de présentation à la cure, toutes les prééminences d'église et toutes les dimes grosses et menues, estimées environ 1,700 liv. de rente en 1700².

Il existe encore dans le bourg un vieil et curieux hôtel appelé « la maison de Saint-Symphorien » et dépendant depuis fort longtemps de l'ancienne seigneurie de la Salle. Cette maison présente, en particulier, une jolie croisée terminée par

1. *Cart. Sancti Melanii*, 429. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 630. — Notes de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. *Cart. Sancti Melanii*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 26.

deux trilobes. En 1680, il était dû au propriétaire de cette maison, alors Jean Coupé, seigneur de la Salle, « un sol de rente, payable à Noël, à la messe de minuit, » par les paroissiens, parce que leur église avait été fondée, disait-on, par les premiers possesseurs de ce logis. Nous croyons bien que « la maison de Saint-Symphorien » a remplacé l'ancien prieuré de ce nom, aliéné par les Bénédictins et probablement acheté par les seigneurs de la Salle à une époque fort reculée.

24° Vern.

Les évêques de Rennes Alain, en 1152, et Étienne, en 1170, l'archevêque de Tours, Josse, en 1158, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Vern, « *ecclesiam de Vern*, » Cependant, ces moines n'avaient point la jouissance de tous les revenus de cette église, dont ils étaient seulement patrons, car, en 1230, Josselin de Montauban, évêque de Rennes, leur donna tous les biens en dépendant, « *ecclesiam de Veern cum pertinenciis suis*, » pour subvenir aux besoins de l'infirmierie de leur abbaye; il les obligea en même temps à desservir la paroisse par le moyen d'un chapelain séculier, nommé par eux; plus tard, en 1318, ce chapelain, créé amovible, devint vicaire perpétuel ou inamovible, comme nous aurons occasion de le dire.

Dès le XIII^e siècle, les Bénédictins, ayant quitté Vern, affermèrent leur prieuré d'abord à Pierre de Bobital, puis, en 1282, à Pierre Ragueneol le Vieux, recteur de Saint-Dolay, au diocèse de Nantes; enfin, au neveu de ce dernier, Pierre Ragueneol le Jeune, chanoine de Rennes et recteur de Noyal-sur-Seiche. L'acte de ferme de celui-ci, daté de 1308, est fort curieux; en voici l'analyse : Le fermier du prieuré de Vern s'oblige à payer chaque année aux moines de Saint-Melaine 34 liv. et 6 s. (environ 3,500 fr.), savoir : au terme de Noël, 11 liv. pour la ferme et pour la pitance de carême, 100 s. à l'infr-

mier de l'abbaye, 10 s. au sacriste, 2 s. à l'armoirier, 5 s. à l'hôtelier, 3 s. au chantre et 16 s. au receveur des Anniversaires, c'est-à-dire 10 s. pour l'anniversaire de Ralfred de Vern et 6 s. pour celui de Clément de Vern; — au terme de Pâques, 10 liv. pour la ferme et 6 liv. 10 s. à l'infirmier. De plus, Pierre Ragueneil entretiendra le chapelain desservant la paroisse de tout ce qui lui est nécessaire pour vivre, et il lui permettra d'habiter dans le logis prioral; enfin, il paiera toutes les impositions, hébergera une fois l'an l'abbé de Saint-Melaine et sa suite, donnera l'hospitalité à tous les moines voyageurs, etc., etc.

Ce bail était fait à la vie durant de Pierre Ragueneil, mais celui-ci étant venu à mourir vers 1318, le Pape nomma prieur de Vern Robin de Brie, qui prit possession. Aussitôt, les religieux protestèrent, disant que le prieuré de Vern n'était plus un bénéfice auquel le Souverain-Pontife eût droit de pourvoir, que c'était une simple ferme louée par eux depuis longtemps à des prêtres séculiers qui n'étaient nullement prieurs, mais seulement fermiers. L'official de Rennes, devant qui fut portée cette affaire, donna gain de cause aux Bénédictins, qui affermèrent aussitôt leur prieuré de Vern à un clerc nommé Robin de Poligné¹.

En éteignant le prieuré de Vern, en 1411, le pape Jean XXIII en unit les revenus à l'infirmerie de Saint-Melaine, à l'exemple des évêques de Rennes; aussi, en 1628, D. Robert Le Mercier, infirmier de ce monastère, jouissait-il des biens de cet ancien prieuré et affermait-il à Guill. Joubin, recteur de Vern, le fief de l'Abbaye, en Vern, pour 21 liv. par an. En 1679, l'abbé Jean d'Estrades déclara posséder le droit de présentation à la cure de Vern, toutes les prééminences d'église et les dîmes grosses et menues en entier, à la réserve du trait de Launay².

1. *Cart. Sancti Melanii*, 454, 459.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 B, 21.

L'ancien presbytère de Vern, abandonné depuis quelques années, porte encore le nom de l'*Abbaye*; c'est évidemment ce vieux manoir prioral qu'habitait le moine desservant la paroisse avant le Concile de Latran¹, et qu'occupèrent ensuite les fermiers du prieuré, obligés, comme on l'a dit, d'y fournir un logement au prêtre séculier successeur du religieux et administrateur de la paroisse.

III. — PRIEURÈS SIMPLES.

4° Aubigné (*Notre-Dame d'*).

La seigneurie d'Aubigné était fort ancienne et jouissait au moyen-âge d'une grande importance. C'est très-probablement aux sires d'Aubigné qu'est due la fondation du prieuré de ce nom, mais les chartes le concernant sont tellement rares que nous ne pouvons pas l'affirmer. Toujours est-il que les religieux de Saint-Melaine furent confirmés en 1152 et 1170 par Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III, dans la possession des églises d'Aubigné, « *ecclesias de Albiniaco.* » Quelles étaient ces églises? Vraisemblablement l'église priorale de Notre-Dame, encore debout, et l'église paroissiale, dont on ne découvre plus que l'emplacement près de la forteresse seigneuriale.

En 1296, Jean Aoustin, ayant afféagé quelques terres du prieuré d'Aubigné, reconnut devoir au prieur de ce monastère, « *priori prioratus B. Marie de Albigneio,* » 12 sols de rente payable le jour Saint-Melaine et la dime des grains croissant sur ses terres².

Les dépendances du prieuré d'Aubigné s'étendaient en cette

1. « *Manerium religiosorum dicti parochie in quo monachus solitarius, qui ante Lateranense concilium ipsi ecclesie desserebat, solitus fuerat commorari.* » (*Cart. Sancti Melanii.*)

2. *Cart. Sancti Melanii*, 98.

paroisse et en celle de Montreuil-sur-Ille; aussi en 1705 le recteur de cette dernière fit-il un procès au prieur, qui refusait de faire dire trois messes par semaine et de venir officier aux trois principales fêtes de l'année dans l'église de Montreuil. D'autre part, le seigneur du Bois-Geffroy, en Saint-Médard, devait au prieur d'Aubigné une rente de 56 boisseaux de froment, mesure d'Aubigné, et 40 sols monnaie.

Les seigneurs d'Aubigné prétendaient avoir le droit de nommer le prieur du lieu, en qualité de fondateurs, mais les abbés de Saint-Melaine leur contestaient ce privilège et tenaient à choisir le prieur aussi bien que le recteur d'Aubigné.

Le logis prioral d'Aubigné avoisinait l'église Notre-Dame, qui en dépendait; cette église, devenue paroissiale depuis plusieurs siècles, offre encore dans sa nef quelques portions romanes, notamment un arc triomphal à l'intérieur et des contreforts à l'extérieur; au Nord s'étend toujours le bel enclos du prieuré, aujourd'hui propriété particulière; mais l'ancien manoir a été remplacé par une maison moderne.

PRIEURS D'AUBIGNÉ¹.

Dom Jean de Saint-Malon, religieux bénédictin, vivant en 1447.

N... Daumer rendit aveu, le 18 février 1551, au baron d'Aubigné.

N... Monsigot, † vers 1702.

Claude-Étienne Désireux, prêtre de Paris, fut nommé en 1702 par la marquise de Coëtquen, baronne d'Aubigné.

Louis de la Vallée de la Curie soutint en 1705, contre le recteur de Montreuil, le procès dont nous avons parlé, et mourut vers 1718.

Pierre Perrin, vicaire général et recteur de Toussaints de Rennes (1719-1728).

François Divet, vicaire à Toussaints, fut pourvu en 1729 sur la résignation du précédent; il résigna lui-même en 1754, se réservant 150 liv. de pension sur le prieuré.

Jean-Baptiste Guesdon, vicaire à Toussaints, nommé en 1734, résigna en faveur de son frère en 1768.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'archêché de Rennes, etc.

Joseph Guesdon, vicaire à Betton, fut pourvu en 1768; + vers 1779.

Julien Piette, recteur d'Aubigné, fut nommé prieur par le roi et prit possession du bénéfice le 6 avril 1779; + le 29 novembre 1789.

2° *Beauchesne (La Sainte-Trinité de)*.

« *D'or, à un chesne de sinople surmonté d'un soleil de gueules* ¹. »

Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1152 et 1170, Josse, archevêque de Tours, en 1158, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Beauchesne, « *ecclesiam de Bella Quercu*. » Ce sanctuaire existe encore, quoique sécularisé, dans le village de Beauchesne, en la paroisse de Brie, mais sur les limites de Chanteloup et de Cornuz. Il était dédié à la Sainte-Trinité, et l'on y conserve une grossière mais antique statue du Sauveur. A côté se trouvaient jadis le cimetière, où l'on enterrait encore en 1626, — le logis prioral, qui est resté debout et qu'on appelait en 1678 la Salle-Neuve, — la métairie, la grange et le pressoir, — les jardins, vergers et vignes, — enfin les bois de haute futaie et les autres pièces de terre dépendant de Saint-Melaine.

Lorsque les Bénédictins cessèrent d'habiter ce prieuré, un chapelain séculier fut chargé par eux de desservir la chapelle; c'était en 1653 Jean Deshayes, prêtre de Cornuz, et en 1730 le recteur de cette dernière paroisse. Non loin du village se trouvait un gros chêne, qui avait probablement donné son nom au prieuré; c'était au pied de cet arbre que s'exerçait d'ordinaire la juridiction seigneuriale, haute, moyenne et basse du prieur de Beauchesne. Celui-ci jouissait aussi d'un bsilliage s'étendant dans les paroisses de Brie, Tresbœuf, Chanteloup et Cornuz; il avait, en outre, une certaine quantité de dîmes, notamment la moitié de celles de Tresbœuf. Le

1. *Armorial général ms. de 1618.*

prieuré de ce dernier nom avait, en effet, comme nous le dirons plus loin, été uni à celui de Beauchesne, aussi le prieur de ce bénéfice était-il tenu en 1678 de dire « cinq messes par semaine, deux à la chapelle de la Trinité de Beauchesne et trois en l'église paroissiale de Tresbœuf. »

La maison priorale et le domaine du prieuré de Beauchesne étaient affermés en 1769, à Jean Robin, 300 liv. et six poulardes de Janzé, mais dans cette ferme n'étaient pas compris les droits seigneuriaux et les dîmes.

En 1790, le prieur déclara posséder : une vieille métairie à Beauchesne, une grange neuve, deux jardins et 71 journaux de terre, — la moitié de toute la dîme de Tresbœuf et quatre autres traits de dîmes en Chanteloup, Cornuz, Brie et Janzé, — un fief valant 4 liv., — le clos de l'Aumône, contenant 40 journaux et quelques landes. Le tout était estimé valoir 2,000 liv. de revenu; mais comme il y avait 361 liv. 16 s. de charges, il ne restait au prieur que 1,638 liv. 4 s.

Nous verrons plus loin que le prieuré de Pont-Rémy fut également annexé à celui de Beauchesne dans le siècle dernier, mais ses revenus ne figurent pas dans l'état qui précède¹.

PRIEURS DE BEAUCHESNE².

Dom Jacques Jambot ratifia, en qualité de prieur de Beauchesne, le traité de Guérande, le 6 avril 1380. Son sceau rond représente la Sainte Trinité sous la figure du Père Éternel, vieillard barbu et ceint d'un bandeau royal, vu de trois quarts et placé dans un encadrement triangulaire. La légende porte : S. FRIS JACOBI JAMBOT (*Sigillum fratris Jacobi Jambot*).

Thomas Mocqué, sieur de la Vergne, prieur commendataire dès 1570, devint recteur de la Mézière en 1584 et était encore à Beauchesne en 1597.

Julien Joué, clerc du diocèse de Rennes, fut parrain à Brie en 1624 et 1629; il résigna en faveur du suivant en 1642, et retint 300 liv. de pension viagère sur le prieuré.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 II, 21. — Collect. des Sceaux de France. — Reg. des Insinuations eccl. de l'évêché de Rennes, etc.

Charles de Sévigné, clerc du diocèse de Rennes (1642).

René de Sévigné, fils de René, seigneur de Montmoron, et de Gabrielle du Bellay, chapelain de Saint-Gilles à Rennes, était prieur de Beauchesne en 1645. Il devint, l'année suivante, abbé de Gènes-ton et en 1647 chanoine de Rennes.

Joseph-Sébastien du Cambout de Pontchâteau, abbé de Saint-Gildas de Rhuys, de la Vieuville, de Villeneuve et de Gènes-ton, résigna Beauchesne en 1663 en faveur du suivant.

Antoine Brice, clerc de l'évêché de Noyon, prit possession le 8 juillet 1663.

Dominique de La Teurade rendit aveu au roi en 1678 et résigna en 1703.

Pierre de La Teurade, prêtre de l'évêché de Tarbes, fut pourvu en 1703; † 1730.

Elzéar-François des Achards de la Baume, évêque d'Halicarnasse et prévôt d'Avignon, demeurant à Rome, pourvu par le Pape, prit possession le 14 août 1730 et résigna en 1737 en faveur du suivant.

Joseph-Crespin des Achards de la Baume, acolyte et coadjuteur à la prévôté d'Avignon, pourvu en 1738, résigna en 1743.

François-Yarier des Achards de la Baume, clerc d'Avignon, pourvu en 1743, devint prêtre et doyen-coadjuteur de Saint-Agricola d'Avignon, et résigna Beauchesne en 1756.

Dom Odon Jacobet de Nombel, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, habitant l'abbaye d'Eysse, au diocèse d'Agen, prit possession de Beauchesne le 13 septembre 1757; † en 1780.

Dom Charles-Joseph Béry, Bénédictin de Saint-Melaine et historien du Hainault, pourvu par le roi le 12 février 1781, prit possession de Beauchesne le 29 mars suivant. Il jouissait encore du prieuré en 1790.

3° Bédée (Saint-Pierre vel Notre-Dame de).

« *D'azur à une Nostre-Dame d'argent*¹. »

En 1122, Donoald, évêque d'Aleth, confirma les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Bédée et de ses dépendances, « *ecclesiam de Bidisco cum suis appendiciis*. » Josse, archevêque de Tours, en 1158, le pape Lucie III en 1185, et Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1187, firent la même chose².

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. *Cort. Sancti Melanii.*

En l'an 1200, Guillaume, seigneur de Montfort, accorda au prieur de Bédée le droit de tenir une foire à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, le 8 septembre; elle se tient encore maintenant au bourg de Bédée. L'érection de cette foire de l'Angevine, comme on l'appelle, la décoration de l'église de Bédée et les armoiries que les religieux firent enregistrer pour leur prieuré en 1698, armoiries où figure non pas saint Pierre, mais la Sainte Vierge, donnent lieu de croire que le prieuré de Bédée eut d'abord pour patronne Notre-Dame; s'il fut connu plus tard sous le nom de Saint-Pierre, ce fut parce que l'église priorale ayant été cédée aux habitants pour devenir église paroissiale, ceux-ci y apportèrent nécessairement le culte de saint Pierre, patron de la paroisse depuis un temps immémorial.

En 1331, Jean III, duc de Bretagne, exempta le prieur de Bédée de la juridiction de Ploërmel et le fit justiciable du siège présidial de Rennes ¹.

Au xvii^e siècle, le prieuré de Bédée se composait d'un logis avec cour, jardin, bois de décoration, suie, rabine et garenne, le tout joignant l'église paroissiale, — de la métairie noble de Trélezan, dont les logements furent ruinés pendant les guerres du xvi^e siècle, — du Moulin-au-Moine, situé en Pleumeleuc, — d'une haute, moyenne et basse justice, — des droits de foire de l'Angevine, — d'un bailliage en Bédée, — des deux tiers des grosses dimes de Pleumeleuc, — et de la moitié des dimes de Bédée. Ce prieuré était affermé en 1606 1,360 liv., en 1636 1,600 liv., et en 1699 2,400 liv. D'après le *Rolle des bénéfices* dressé en 1730, le prieur de Bédée avait un revenu de 3,345 liv., et, déduction faite de ses charges, il lui restait net 2,092 liv. 3 s. 4 d. Enfin, en 1790, le prieuré était affermé 4,642 liv. et rapportait, toutes charges déduites, 3,070 liv.² Les principales charges du prieuré con-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t II, 23.

2. *Ibidem*, t V, 29.

sistaient en six messes par semaine, desservies dans l'église paroissiale au siècle dernier; quatre services solennels pour les seigneurs de Montfort, qui se disaient fondateurs; douze mines de seigle à distribuer, chaque année, en aumône aux pauvres de la paroisse; 15 liv. dues au prédicateur du carême à Bédée; une partie de la pension du recteur de cette paroisse; enfin, une somme de 7 liv. 10 s. payée à l'abbaye de Saint-Melaine, en reconnaissance de sa supériorité¹.

En 1791, le prieuré de Bédée fut vendu nationalement. M. Legendre, recteur de Bédée, racheta, en 1850, l'ancien logis prioral et y fonda une école de filles tenue par les Sœurs de l'Immaculée-Conception, qui l'occupent encore.

PRIEURS DE BÉDÉE².

Raoul de Plomaudan figure dans une charte de 1239.

Guillaume Héquenoille, chanoine et chantre de Rennes, † le 12 août, vers 1374.

Dom Jean d'Espinay, moine de Saint-Melaine (1449).

Antoine Pallaracini, cardinal du titre de Sainte-Anastasia, prieur commendataire (1494).

Dom Pasquier de la Lande (1493).

Bertrand Le Clerc, archidiacre de Dinan (1520).

Jean Le Clerc, archidiacre de Dinan et évêque de Macérata (1530).

Dom Eustache Chefdemail, moine de Saint-Melaine, fut nommé prieur par l'abbé de Saint-Melaine, qui voulait faire cesser la commende; mais on continua, à Rome, de nommer prieurs commendataires de Bédée, d'abord Regnaud de Saint-Marsal, puis François Picot (1556), et enfin Jean Fourmiguët, clerc d'Orléans (1557). Ce dernier finit par faire un concordat avec Eustache Chefdemail, qui prit de nouveau possession en 1558 et demeura dès lors tranquille. Il résigna en 1596, devint sacriste de son abbaye et mourut le 10 novembre 1604, à Saint-Melaine, où son neveu, D. Noël de la Reigneraye, lui éleva dans l'église abbatiale un monument que nous avons précédemment décrit³.

1. *Déclar. des prieurs de Bédée. — Déclar. des seigneurs de Montfort. — Pouillé ms. de Saint-Malo.*

2. *Carl. Sancti Melanii. — Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

3. V. p. 39.

Dom Charles Chauchart prit possession du prieuré le 27 octobre 1596, devint sous-prieur de Saint-Melaine et mourut le 21 mai 1633; son corps fut inhumé dans l'église abbatiale.

Frère François Huchet, chanoine régulier de l'abbaye de Paimpont, prit possession le 31 novembre 1633 du prieuré de Bédée, qu'il résigna deux ans plus tard.

Dom Joseph Séguin, Bénédictin de Saint-Melaine, prit possession en 1635; † vers 1682.

Dom Étienne de Vernaison, Bénédictin de l'abbaye de Quimperlé, devint prieur de Bédée en janvier 1683 et résigna en 1707.

Dom Pierre Crochard, Bénédictin, prit possession le 14 août 1707 et résigna en 1739.

Dom René Sourdeau, Bénédictin, prit possession en 1740; † 1754.

Dom André-François du Chemin prit possession le 21 juin 1754 et résigna en 1768.

Dom Jean-Coulton, Bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, prit possession le 4 octobre 1769. Ce religieux quitta la congrégation de Saint-Maur et entra dans l'Ordre de Malte, mais il obtint de conserver en commende son prieuré de Bédée; il fit en conséquence un arrangement, en 1782, avec les religieux de Saint-Melaine, pour les réparations que nécessitait ce prieuré.

N... de la Bénardais possédait Bédée quand éclata la Révolution.

4^o Betton.

« D'or, à une croix de sable cantonnée de quatre mouchetures d'hermines de même¹. »

Le prieuré de Betton fut longtemps conventuel, mais nous ne savons pas à quelle époque les Bénédictins cessèrent d'y résider. Les évêques de Rennes Alain, en 1152, et Étienne, en 1170, l'archevêque de Tours, Josse, en 1158, le pape Luce III en 1185, et le Chapitre de Rennes en 1213, confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église du monastère de Betton, « *ecclesiam de monasterio Bettonis*. » Les religieux firent un accord au sujet des dîmes noales, en 1236, avec le prêtre ou recteur de Betton, appelé Yves, « *Yvonem presbyterum de monasterio Beton*, » auquel ils abandonnèrent le quart de ces dîmes; et

1. *Armorial général ms. de 1698.*

en 1275 ils traitèrent au sujet de la dime du moulin du lieu. Enfin, en 1283, Alain de Maigné renonça, en faveur du prieuré, à une rente de 12 liv. qu'il avait droit d'exiger de ce monastère¹.

Le prieuré de Betton consistait en ce qui suit : le manoir prioral, dans le bourg, à côté de l'église paroissiale, où se desservait le prieuré depuis la ruine de l'église priorale; — ses grange, cour, jardins, prairies et bois taillis; — les bailliages de Betton, de Gévezé et de Vignoc; ces deux derniers furent aliénés au xvi^e siècle : il était dû à Gévezé, au prieur de Betton, chaque année, 15 liv. monnaie, un coq, une paire d'éperons, deux « esteufs » ou pelotes, et « deux douzaines d'aiguillettes de ruban incarnat; » — une juridiction seigneuriale de moyenne justice, à Betton; — les dimes grosses et menues, en la même paroisse, dans les traits de Launay, le Guérichet, la Touche, la Gaudière, la Renaudière, Mezière, Cottuel et moitié du trait de Vauchalet; — dix mines de seigle dues chaque année, à la Toussaint, par le vicaire perpétuel ou recteur de Betton, sur le trait de Chénezé; — et un droit d'usage dans la forêt de Liffré, limité, en 1600, à vingt-deux charretées de bois chaque année.

En 1787, le prieuré de Betton était affermé 2,400 liv., plus dix milliers de paille conduits à l'abbaye de Saint-Melaine, et plus l'acquittement des charges suivantes : 62 liv. 8 s. au recteur de Betton pour le service de deux messes par semaine dues par le prieur, 7 liv. 10 s. à la fabrique pour le luminaire, et 6 liv. 10 s. 3 d. à l'évêque de Rennes pour droit synodal. En 1790, la *Déclaration* du prieuré de Betton porte le revenu total de ce bénéfice à 2,066 liv. 13 s. 4 d. Il était alors entre les mains des religieux de Saint-Melaine comme faisant partie de leur mense conventuelle².

L'ancien manoir prioral de Betton, encore debout, est un

1. *Cart. Sancti Melanii*, 60, 110, 128. — *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 23.

2. *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25.

grand logis d'assez belle apparence, orné d'une tourelle d'angle et fort bien posé, avec des jardins en amphithéâtre qui descendent le coteau jusqu'aux bords de l'Ille; il est présentement occupé par des religieuses faisant l'école aux filles de la paroisse.

PRIEURS DE BETTON¹.

Henry de Launay (1433).

Olivier Glé (vers 1450).

Pierre Colson, chanoine de Rennes et prieur commendataire (1516).

Jacques Le Duc, chanoine de Rennes, † 1570; sa famille possédait le manoir de la Massais, en Guichen, et il fut inhumé dans la cathédrale de Rennes avec cette épitaphe : *Cy gist Messire Jacques Le Duc, en son temps sieur de la Massaye, prieur de Bethon, chanoine de céans, décédé en décembre 1570.*

Nicolas Jouault assista aux États de Rennes en 1590.

Claude Cornulier, seigneur de Lucinière, fils aîné de Claude, seigneur dudit lieu, et de Marguerite Le Lou, aumônier et conseiller du roi, abbé commendataire de Blanche-Couronne, fut aussi, vers 1635, prieur de Betton, du Tertre en Lavau et du Hézo, près Sarzeau; † à Nantes en 1684 et inhumé au couvent des Chartreux de cette ville.

Dom Nicolas Tartarin donna sa démission du prieuré de Betton vers 1639.

Louis Feydeau remplaça le précédent et prit possession le 9 octobre 1639.

Dom François Le Nain, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, rendit aveu au roi en 1676 et 1679.

Dom René Nicolas fit la même chose vers 1680.

Dom Louis-Jacques Avril, Bénédictin, résigna en 1724.

Dom Martin de la Vigne, Bénédictin de l'abbaye de Cluny, prit possession le 14 octobre 1724; † en 1756.

Dom Nicolas Renaudin, Bénédictin, fut pourvu le 4 avril 1736. Il habitait en 1737 l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, et en 1738 celle de Saint-Pierre de Bourgueil. Il devint aussi, en 1770, prieur de l'Esvière, près d'Angers, et alla y résider.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Rennes. — Inv. de la cathéd. de Rennes en 1735. — Général. de la maison de Cornulier, etc.

5° Brûlais (*Notre-Dame et Saint-Étienne des*).

Au v^e siècle, le roi gallo-romain Eusèbe donna à l'évêque saint Melaine toute la paroisse de Comblessac. « Les Bénédictins de Saint-Melaine, dit D. Morice, ont toujours considéré cette donation comme le premier fonds de leur abbaye. » De bonne heure ces moines fondèrent en Comblessac un prieuré qui prit le nom de Notre-Dame et Saint-Étienne des Brûlais; aussi, en 1185, le pape Luce III les confirma-t-il en la possession de l'église de Comblessac et de la chapelle des Brûlais, « *ecclesia Sancti Melanii de Combliciaco et capella de Rrulato.* » Déjà, en 1122, Donoald, évêque d'Alath, avait fait la même chose, en confirmant à Saint-Melaine l'église de Comblessac, avec toutes ses dépendances, « *ecclesiam de Cambliaco (sic) cum appenditiis suis,* » et Josse, archevêque de Tours, avait assuré aux moines, en 1158, cette même chapelle, « *capellam de Brueleto.* »

Le prieuré des Brûlais consistait en 1670 en un logis prioral restauré à cette époque, avoisinant la chapelle Notre-Dame; une grande cour s'étendait devant le manoir et renfermait l'habitation du métayer; une haute muraille et trois portes fermaient cet enclos. A côté étaient le jardin, le verger, une vigne, un bois de haute futaie avec garenne, des prairies, etc. Le prieur recueillait les deux tiers des oblations de la chapelle, et toutes les dîmes de grains et de vins tant au quartier de Comblessac qu'en celui des Brûlais. Mais il devait au vicaire perpétuel ou recteur de Comblessac, pour sa portion congrue, 46 mines de seigle et le tiers des oblations de la chapelle priorale. Il devait également dire ou faire dire dans cette chapelle trois messes chaque semaine. Anciennement, le prieuré des Brûlais jouissait d'un fief avec juridiction s'étendant sur le bourg des Brûlais et sur le village de la Feuillardaye; mais ce fief, aliéné, appartenait en 1670 aux héritiers des sieur et dame de la Biffardière et de la Bouère.

Le revenu du prieuré des Brûlais n'était estimé, toutes charges déduites, en 1729, que 710 liv. 12 s. 6 d. Cependant, par bail du 17 avril 1780, il fut affermé 2,200 liv. de rente, mais il fallait déduire de cette somme la pension congrue du recteur de Comblessac et l'acquit des fondations de messes¹.

L'ancien manoir du prieuré des Brûlais existe encore; ce n'est plus toutefois qu'une métairie; sa chapelle est devenue récemment église paroissiale et a été reconstruite.

PRIEURS DES BRÛLAIS².

Dom Michel Bernardaye, religieux de Saint-Melaine, fut pourvu par le prieur claustral de ce monastère, et prit possession le 9 mai 1558.

Dom Pierre de Bruc, pourvu par l'abbé de Saint-Melaine, prit possession le 4^{or} août 1558.

Jean Périou, prieur commendataire, résigna dès 1559.

Philibert Jurdery, pourvu à Rome en 1559, eut à combattre Pierre Lescure, également pourvu à Rome, et les religieux de Saint-Melaine, qui ne voulaient pas laisser le prieuré tomber en commende; mais il désintéressa le premier en lui cédant le prieuré de Pont-Doingt, et il obtint contre les moines, en 1564, un arrêt du Parlement de Paris le maintenant prieur des Brûlais.

Philibert Berthé fut pourvu à Rome, en 1564, en place du précédent.

Dom Jean Becdelièvre, Bénédictin de Saint-Melaine, fut pourvu en 1568.

Dom Julien Sauvage, Bénédictin du Tronchet, fut nommé par l'abbé de Saint-Melaine en 1584, mais Rome lui opposa Julien Maubec. Il paraît que Philibert Berthé reprit alors son ancien bénéfice, car il mourut prieur des Brûlais en 1608.

David Séguin prit possession le 22 juillet 1608, mais il dut repousser Jean de Rogny, qui prit également possession le 2 novembre suivant. David Séguin résigna, en 1610, en faveur du suivant.

Gaspar Luylier prit possession le 40 juin 1610.

1. Arch. dép. de la Loire-Inf. — Pouillé ms. de Saint-Malo. — Du temps de M^{or} de la Bastie, le prieuré valait 900 liv. de rente, toutes charges déduites; le prieur payait alors 100 liv. pour la messe de matin dite aux Brûlais chaque dimanche.

2. Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Saint-Malo. — Archiv. départ. d'Ille-et-Vil., etc.

Paul de Trécesson résigna en faveur du suivant.

Henri-François de Rougé, marquis du Plessix-Bellière et abbé de Bourepos, rendit aveu au roi en 1679 et résigna peu après.

Jean Barrin de la Galissonnière, chantre de l'Église de Nantes, prit possession le 15 juin 1680 et résigna en 1684.

Joseph Gouin de Beauchesne, chanoine de Saint-Malo, fut nommé prieur commendataire comme les précédents, en 1684; il résigna en 1718.

Dom Patrice Le Breton, religieux bénédictin, prit possession le 22 mai 1718 et résigna en 1732.

Dom Charles Fermal, religieux de Saint-Melaine, prit possession le 22 août 1732 et résigna en 1781.

Jean-Louis de Hène, chanoine de Bourges, nommé par le roi prieur commendataire, prit possession le 49 décembre 1781.

6° Châteaugiron (Sainte-Croix de).

« *De gueules à une croix du calvaire d'or* ¹. »

Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1152 et 1170, Josse, archevêque de Tours, en 1158, et le pape Lucie III en 1185, confirmèrent les religieux de Saint-Melaine dans la possession des églises de Châteaugiron, « *ecclesias de castro Giro-nis*. » Une contestation s'étant élevée en 1238 entre Jacques, seigneur de Châteaugiron, et les moines de Saint-Melaine, relativement au pré de Dieu-le-fist, que couvraient souvent les eaux de l'étang de la Roche, ces religieux abandonnèrent au seigneur ce pré qui leur appartenait en échange d'une rente de 12 sols sur le passage de Châteaugiron, payable au prieur de Sainte-Croix le jour de la Nativité de la Vierge. L'année suivante, le même Jacques, seigneur de Châteaugiron, reconnaissant que la rente d'un quartier de seigle sur le moulin de Rorigué, donnée par Geoffroy, son père, au prieur de Châteaugiron, n'était plus payée parce que ce moulin était ruiné, transféra cette rente sur le moulin de Châteaugiron et la fit payable au prieur le 8 septembre. Une autre charte de 1255 mentionne l'existence du bourg de Sainte-Croix environnant

1. *Armorial gén. ms. de 1699.*

le prieuré de Châteaugiron et en dépendant ; il y est dit que Robert de la Cigogne et Agnès, sa femme, donnèrent au prieur de Châteaugiron 3 sols de rente annuelle en échange d'un emplacement dans le bourg de Sainte-Croix, « *in burgo Sancte Crucis de castro Gironis.* »

Enfin, en 1266, Jamet de Charot fit don aux moines de Saint-Melaine d'une mine de froment payable chaque année à la Nativité de la Vierge, pour qu'ils célèbrent l'anniversaire d'Alain de Châteaugiron¹.

Le prieuré de Châteaugiron se composait des édifices, terres et droits suivants : l'église Sainte-Croix et le logis prioral avec « sa cour close, sise près ladite église, son pressoir, ses jardins, vignes et vergers, en un même pourpris contenant 5 journaux ; » — deux moulins à vent, ruinés au xvii^e siècle ; — une foire le mardi après la fête de l'Invention de la Croix, en mai ; — un sief appelé Bailliage de la Ville, avec haute justice ; — le pré du Prieuré et les pâtis de la Roche. En 1790, le prieur affermait 238 liv. tout ce domaine proche. A la même époque, il levait des dimes estimées : celles de Dcmiloup 100 liv., celles de Châteaugiron 36 liv., celles d'Ossé, Cornuz, Domagné et Chanteloup 1,478 liv. ; ce qui lui donnait un revenu total de 1,852 liv. ; mais il avait 1,608 liv. 12 s. de charges, en pensions, décimes, messes, etc., de sorte qu'il ne retirait que 243 liv. 8 s. de son prieuré.

Il est vrai que le prieur était, par contre, curé primitif de Châteaugiron ; il jouissait dans l'église paroissiale des droits honorifiques avec le seigneur du lieu et y officiait aux quatre principales fêtes et à celle du patron. Il avait le droit, à la foire de l'Invention de la Sainte-Croix, de lever les devoirs de coutume, étalage et bouteillage ; le lendemain de cette foire, il tenait sans assignation les plaids généraux du prieuré au bourg de Sainte-Croix, après avoir fait sonner trois fois l'une des cloches de l'église de ce nom. Il avait aussi le

1. Chartes inédites communiquées par M. P. de la Bigne Villeneuve.

droit de tenir le dixième marché de la ville de Châteaugiron, au jour de jeudi, les neuf autres marchés appartenant au seigneur de Châteaugiron; quand arrivait ce marché du prieur, tous les devoirs de coutume et d'étalage appartenaient à ce dernier. Il jouissait enfin du droit de lever quatre pots de vin sur la première pipe de vin d'Anjou qui passait par le sief du prieuré. Quant à ce sief lui-même, c'était une juridiction seigneuriale d'une certaine importance ayant ses « cep et collier » attachés sur le placis Sainte-Croix.

En revanche, le prieur de Sainte-Croix avait certains devoirs féodaux à remplir envers le seigneur de Châteaugiron, fondateur de son prieuré : il lui devait 5 sols de rente le jour de la foire Sainte-Croix, et à chacune des fêtes de Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint, « quatre pots de vin d'Anjou, huit pots de vin breton et douze échaudés, le tout porté par le prieur ou par ses gens, à l'issue de la grand'messe, à la porte du château de Châteaugiron¹. »

L'ancien logis prioral de Sainte-Croix est maintenant occupé par des Ursulines, qui ont construit un couvent dans son enclos; le vieux manoir existe encore, assez vaste bâtiment à deux ailes, aspecté à l'Est et joignant l'emplacement de l'église Sainte-Croix; malheureusement cet édifice lui-même a été démoli vers 1824. C'est dans cette église priorale que furent inhumés plusieurs seigneurs et dames de Châteaugiron, notamment Valence de Châteaugiron, femme du seigneur de Combour, inhumée dans le chancel, en 1435; Valonce de Bain, veuve de Patry, seigneur de Châteaugiron, y choisit également sa sépulture entre les tombeaux de ses fils Thébaud et Alain de Châteaugiron, dans une chapelle dédiée à la Sainte Vierge dont elle ordonna la construction « au joignant de l'église Sainte-Croix, » en 1417.

1. Arch. dép. de la Loire-Infér. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 20; D G, 41. — Arch. Nat., P. 4707, 1711.

PRIEURS DE CHATEAUGIRON ¹.

Guérin de Rampont signa une charte en 1181.

Thomas de La Cigogne vivait avant 1255.

Guillaume Héquenoille, chanoine et chantre de Rennes, fut condamner Guillaume de Vélobert, en 1317, à payer six boisseaux de seigle dus au prieuré sur son herbrégement de Vélobert; † vers 1371.

Pierre de la Morinaye devint abbé de Saint-Melaine en 1402.

Dom Guy du Goaisbre (1491).

Robert Guibé, successivement évêque de Tréguier, Rennes et Nantes, fut fait cardinal du titre de Sainte-Anastasie; † à Rome en 1513.

Claude Dadieu, abbé de Saint-Mathieu de Finesterre et chanoine de Rennes (1556).

Pierre de Lespinay rendit aveu au roi vers 1638.

Jean Pépin, fils de Claude et de Renée de Champagné, chanoine et scholastique de Rennes, recteur de Trans, prieur en 1639, résigna en faveur du suivant, se réservant toutefois une pension viagère de 500 liv. sur le prieuré.

Jean Pépin, clerc du diocèse de Rennes, fut pourvu en 1644.

Pierre Nicollas résigna en faveur du suivant en 1659.

Malo Nicollas, fils de Jean, seigneur de Clayes et des Champs-Girault, et de Marguerite Pépin du Frétay, résigna lui-même en faveur de son frère qui suit.

Jean-René Nicollas rendit aveu au roi le 28 avril 1679; † en 1705 et inhumé le 27 octobre sous le chapitreau de l'église paroissiale de Clayes; il semble que ce prieur avait résigné longtemps avant de mourir.

Germain-François Nicollas, également fils d'un seigneur de Clayes et vraisemblablement frère ou neveu du précédent, figure en effet comme prieur de Sainte-Croix de Châteaugiron en 1696.

François Blays, recteur de Saint-Hélier de Rennes, † 1749.

Louis de Menou, prieur de Saint-Christophe de Halatz et de Jouy-sur-Loire, résigna en 1760 en faveur du suivant, en se réservant 195 liv. de rente viagère sur le prieuré.

Jacques de Menou, abbé de Bonrepos et prieur de Ballac, prit possession le 30 octobre 1760; † l'année suivante.

Joseph Haymonin, curé de Saint-Louis-des-Français à Rome,

1. *Cart. Sancti Melanii. — Reg. des insinuations etel. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

prit possession le 6 mai 1764; il jouissait encore du prieuré de Sainte-Croix de Châteaugiron en 1790.

7° *Châtelaudren (Notre-Dame de).*

En la paroisse de Châtelaudren, évêché de Tréguier (nunc évêché de Saint-Brieuc).

8° *La Guerche (Saint-Nicolas de).*

Sylvestre, seigneur de la Guerche et de Pouancé, évêque de Rennes en 1076, fonda, du consentement de ses fils Guillaume et Geoffroy, en faveur des religieux de Saint-Melaine, le prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche. Il leur donna, à cette occasion, une terre et une juridiction seigneuriale; la dime de toutes ses rentes appelées mangers et de tous ses revenus, et douze pièces d'argent payables à Pâques et à Noël. Comme ce don fut fait à l'abbé Gervais, élu en 1081, et comme Sylvestre mourut en 1093, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer l'acte de fondation du prieuré de Saint-Nicolas¹.

En 1115, Guillaume, seigneur de la Guerche, fils de l'évêque Sylvestre, demanda à Raoul, abbé de Saint-Melaine, des reliques de saint Nicolas pour le monastère de la Guerche, « *ut in monasterio Sancti Nicolai poneret.* » L'abbé y consentit et fit lui-même très-solennellement la translation de ces reliques; à la suite de la cérémonie, Guillaume confirma les moines dans la possession de ce que leur avait donné son père, et il y ajouta le don d'une maison qu'on leur contestait².

Des difficultés s'élevèrent toutefois entre Lambert, moine de Saint-Melaine, et les hommes du seigneur de la Guerche, au sujet de la dime des coutumes et revenus de la seigneurie. En 1121, Guillaume, seigneur de la Guerche, et Raoul, abbé de Saint-Melaine, y mirent fin par le concordat suivant : les

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 529.

2. *Ibidem.*

moines jouiront paisiblement de la dime de toutes les redevances dues au seigneur, savoir pour le passage, le château, le marché, le four et la forêt; mais il est convenu entre les bourgeois de la Guerche et les religieux que les premiers paieront au seigneur toutes les coutumes dues sur le fief des moines, et au prieur toutes celles dues sur le fief du seigneur; que tous les devoirs dus par les marchands sur les choses vendues ou achetées dans le bourg des moines, « *in burgo monachorum*, » appartiendront à ces derniers, et si le seigneur change le lieu de son marché, les religieux auront les mêmes droits sur les choses vendues ou achetées; le prieur de Saint-Nicolas aura dans la forêt de la Guerche le droit d'usage et celui de pacage pour ses pores; enfin, les religieux ne retiendront point dans leur fief les hommes du seigneur sans sa permission, et le seigneur en agira de même envers leurs hommes¹.

Guillaume II, seigneur de la Guerche, fut inhumé dans l'église priorale de Saint-Nicolas, et son fils, Guillaume III, fonda un anniversaire pour le repos de son âme, et donna pour cela aux moines un muid de vin, un jardin et le droit d'étalage pour les hommes du prieuré². Ce même Guillaume III, se préparant à partir pour Saint-Jacques de Compostelle, renouvela dans le cloître de la Guerche, « *in claustro Sancti Nicholai*, » en présence d'Hervé, abbé de Saint-Melaine (de 1127 à 1147), et d'Hamon de la Guerche, son frère, toutes les donations faites au prieuré de Saint-Nicolas par ses ancêtres.

En 1156, le seigneur de la Guerche, croisé, étant sur le point de gagner la Terre-Sainte, confirma de nouveau Garnier, prieur de Saint-Nicolas, dans tous ses droits, et sup-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 2, 529, 530.

2. Le prieur de Saint-Nicolas était tenu de faire lui-même ou de faire faire l'éloge de ce seigneur de la Guerche, le jour de son anniversaire. Cet usage existait encore en 1730; le dimanche des Rameaux, on prononçait solennellement ce discours, et le prieur commendataire payait 3 liv. 4 s. au prédicateur. (V. *l'Hist. ms. de la Guerche*, par Guério.)

plia, « *multis precibus exoravit*, » ses deux fils, Geoffroy et Hugues, de toujours respecter la fondation faite par ses prédécesseurs; ce que ceux-ci lui promirent en donnant comme gage un baiser de paix au prieur. Le seigneur de la Guerche et un certain Froger Bureman donnèrent, en outre, aux religieux tous les droits qu'ils avaient sur la terre de Montumerie, dont le prieur possédait un quart¹.

En 1185, le pape Luce III confirma l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession du prieuré de la Guerche et de ses chapelles, « *capellaniam Guirchie eum capellis suis*. » La charte du Chapitre de Rennes, en 1213, nomme ces chapelles de la Guerche, dépendant originairement de Saint-Melaine, « *ecclesiam Beati Nicholai, capellam Sancte Trinitatis et capellam Beate Marie*². » M. Du Bois prétend que l'église de Saint-Nicolas fut brûlée en 1082, et seulement rétablie et non pas fondée par l'évêque Sylvestre de la Guerche; il ajoute qu'elle fut encore détruite en 1556 et reconstruite alors comme simple chapelle³. Ce qui est certain, c'est qu'en 1750 les moines de Saint-Melaine autorisèrent le prieur commendataire de Saint-Nicolas à retrancher une portion de cette église qui menaçait ruine et à relever seulement la partie « qui servait autrefois de chœur aux religieux. » Un peu plus tard, en 1770, les administrateurs de l'hospice de la Guerche firent une requête pour obtenir la réunion du prieuré de Saint-Nicolas à leur établissement.

Le prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche se composait de la chapelle de ce nom, située dans un faubourg de cette ville, du manoir prioral qui l'avoisina, d'une métairie, d'une garenne, de quelques dîmes et d'un petit fief; en 1780, on l'estimait valoir, toutes charges acquittées, environ 600 liv. de

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 520, 530 et 624.

4. Nous ne parlons point dans ce chapitre des églises Notre-Dame et la Trinité, parce qu'elles furent de bonne heure enlevées à l'abbaye de Saint-Melaine; nous les retrouverons plus tard devenues l'une collégiale, l'autre priorale de la Rue.

2. *Notice sur la Guerche*, 21.

rente. Il devait trois messes chaque semaine, et les chanoines de la Guerche les desservaient au siècle dernier dans la chapelle priorale¹.

Ce qui reste du prieuré de Saint-Nicolas consiste dans le logis prioral, conservant encore son antique tourelle, et dans la chapelle. Celle-ci, convertie en magasin, offre un chevet droit reconstruit au xv^e ou plutôt au xvi^e siècle, et un intertransept roman beaucoup plus curieux; les belles colonnes qui à l'intérieur garnissent les angles de cette partie de l'édifice font supposer qu'elle remonte à l'origine du monastère; au-dessus devait s'élever le clocher central; la nef a été détruite vers 1750, comme nous l'avons vu. Quant au joli portail roman dont parle M. l'abbé Brune², il n'en reste plus de traces maintenant; ce devait être la porte méridionale de la nef; il est bien regrettable qu'elle ait été démolie. La porte actuelle de l'édifice, refaite au siècle dernier, n'offre aucun intérêt.

PRIEURS DE SAINT-NICOLAS DE LA GUERCHE³.

Robert (1113).

Lombert, avant 1121.

Ratfred (1121).

Garnier (1136).

Ces quatre moines ne sont pas formellement appelés prieurs de Saint-Nicolas, mais la teneur des chartes où figurent leurs noms semble indiquer qu'ils gouvernaient ce monastère.

Guillaume (1174).

1. Par aveu du 8 janvier 1518, Jean du Breil, prieur commendataire de Saint-Nicolas, reconnu tenir prochainement du seigneur de la Guerche, « le tout du temporel de sondit prieuré, four à ban, fief et juridiction, droit de bannies, appropriements, sreaux, totelles, inventaires et ventes, le quart du treizième bouvesseau du revenu des meulins de Carqueron, un pain blanc de 2 deniers monnoie de par le four à ban de la Guerche pour être béni tous les dimanches, et le neuvième de la coutume de la ville de la Guerche, pour quelles choses il doit trois messes par semaine, prières et oraisons, un prédicateur après le premier évangile du dimanche des Bameaux, et obéissance au seigneur de la Guerche. » (*Hist. vas. de la Guerche*, par Guério.)

2. *Archéol. relig.*, p. 320.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* — *Hist. ms de la Guerche*, par Guério. — *Insinuations eccl. de l'évêché de Rennes*, etc.

Hébert alias *Libert*, cité en 1204 dans le *Cartulaire* de Saint-Melaine, et en 1210 dans celui de Saint-Georges.

Dom Auffray Le Vayer, religieux de Saint-Melaine et prieur de Notre-Dame de Vitré, fonda, le 13 novembre 1516, une grand'messe quotidienne à la collégiale de la Guerche, et deux processions chaque année faites par le Chapitre de Notre-Dame à la chapelle priorale de Saint-Nicolas. En qualité de prieur commendataire de la Guerche, il rendit aveu le 5 juillet 1519.

Gilles Bertain, protonotaire et chanoine de Dol, rendit aveu le 22 septembre 1520.

Jehan du Breil rendit aveu le 8 janvier 1548.

François de Saint-Brieuc rendit aveu le 13 mai 1572.

Antoine du Guesquin rendit aveu le 24 mars 1590.

Gilles de Hustin rendit aveu le 15 janvier 1598.

Jean Sécart rendit aveu le 7 juin 1632.

Nicolas Grénier rendit aveu le 20 septembre 1683; il jouissait encore du prieuré en 1701.

Charles de Taillefer de Barrière résigna vers 1726.

Jean de Sauzillon de la Foucandie, prêtre, chanoine de Saint-Yriex-la-Perche, au diocèse de Limoges, prit possession le 2 juin 1726. Il résigna en 1762 en faveur du suivant, se réservant sur les revenus du prieuré une pension de 150 liv.

Jean de Sauzillon, clerc tonsuré de Limoges, fut pourvu du prieuré de Saint-Nicolas le 26 août 1762.

9° et 10° *Guingamp (Saint-Sauveur et la Sainte-Trinité de)*.

Ces deux prieurés se trouvaient dans la ville de Guingamp, évêché de Tréguier (nunc évêché de Saint-Brieuc).

11° *Hédé*.

Les évêques de Rennes Alain, en 1152, et Étienne, en 1170, Josse, archevêque de Tours, en 1158, et plus tard, en 1185, le pape Luce III, et en 1213 le Chapitre de Rennes, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession des églises de Hédé, « *ecclesias de Hedeio*. » Il est difficile de savoir au juste maintenant quelles étaient ces églises, mais certainement l'une d'elles était l'église priorale de Hédé. On regardait au xvii^e siècle les ducs de Bretagne comme ayant été les fondateurs de ce prieuré, car un *Mémoire* de cette époque

dit que le prieur de Hédé doit pour cette raison dire ou faire dire trois messes par semaine pour le repos de leurs âmes. On doit d'autant plus tenir compte de cette tradition que le château de Hédé faisait au moyen-âge partie du domaine ducal.

Le prieuré de Notre-Dame consistait en un manoir voisin de l'église de Hédé, avec colombier, jardin, cour close de murs, auditoire, grange dimeresse, prairies, etc. Le pourpris en dépendant se composait de plusieurs pièces de terre, parmi lesquelles nous signalons le clos du Prieur, contenant 10 journaux de terre; la Garenne, la lande de la Magdeleine, etc. Un bailliage, s'étendant dans la ville de Hédé et dans la paroisse de Pleumeleuc, appartenait au prieur, qui jouissait aussi de la dixième partie du revenu des moulins de Hédé et d'une partie des oblations faites dans les églises de Bazouges et de Pleumeleuc. Le prieur avait encore les prééminences et droits honorifiques dans l'église de Notre-Dame de Hédé, dont la chapelle Saint-Sébastien ou du Rosaire lui était prohibitive, communiquant par une galerie avec le prieuré; dans le chancel il avait son banc et son enseu, qu'il fit même juridiquement rétablir en 1672. Les paroissiens de Bazouges lui devaient les deux tiers des deniers dus aux fêtes solennelles; et quant aux oblations faites en l'église de Hédé, « tant torches, flambeaux, qu'autres offrandes, » elles lui appartenaient toutes, sauf celles déposées dans le tronc.

Les dîmes du prieuré de Hédé se levaient dans plusieurs paroisses : en Bazouges et Hédé, les deux tiers des grosses dîmes, la moitié des menues et la moitié du neûme¹; — en Vignoc, les deux tiers des dîmes des traits de Maigné et de Vaugru; — en Saint-Brieuc-des-Iffs, les deux tiers des dîmes de toutes espèces; — en Pleumeleuc, le tiers de toutes les dîmes et les droits de neûmes et nopçailles; — en Tinténac, le dimereau de Lamboul; ^{en} la Chapelle-Chaussée, un dimereau.

1. Le neûme était un certain droit sur les biens meubles des défunts.



Enfin, le prieur de Hédé jouissait d'une juridiction seigneuriale de moyenne justice, anciennement exercée en haute justice; — du droit de présentation et patronage des paroisses de Bazouges, les Ifs et Saint-Brieuc-des-Ifs; — du droit d'usage « ès forests de Tanouarn et Hédé, pour son chauffage, panage, et oultre pour bastir et entretenir les maisons priorales; » — de la direction des écoles de Hédé, Bazouges et Pleumeleuc; — d'un droit féodal de chanson « appelée chant nuptial, dû par les nouveaux mariés de Hédé et de Bazouges, le dimanche prochain après leurs noces, à l'issue des grandes messes de Hédé et de Bazouges, devant le cimetière desdites églises, à peine de 60 sols d'amende; » — du droit de bouteillage « sur toutes sortes de breuvages vendus en détail en ladite ville de Hédé et mettes d'icelle, de deux pots par pipe; » — et, enfin, de quelques rentes foncières dues par le prieur de Romillé, les recteurs de Vignoc, Montreuil-le-Gast et Parthenay, le seigneur de Beauvais, en Gévezé, etc.

Par contre, le prieur avait plusieurs charges à remplir, savoir : le service de l'église de Hédé, fait en son nom par le recteur de Bazouges, moyennant 200 liv. par an; — l'acquittement de trois messes par semaine pour le repos de l'âme des ducs de Bretagne (93 liv. 12 s.); — le chant de la grand-messe aux fêtes de Noël et de Pâques; — l'office de ténèbres dans les trois derniers jours de la Semaine-Sainte; — les droits synodaux et ceux du chapitre de Saint-Melaine; — enfin, l'entretien du manoir prioral, évalué 80 liv. par an. Il en résultait que, vers 1750, le prieuré rapportant 4,886 liv. 3 s. 4 d., et ses charges étant de 388 liv. 1 s. 4 d., plus 409 liv. de décimes, le revenu net se trouvait être de 4,089 liv. 4 s. 9 d.¹ Aussi les religieux de Saint-Melaine n'affermèrent-ils que 4,200 liv. le prieuré de Hédé en 1776, et 4,500 liv. en 1782. Il faisait alors partie de leur mense conventuelle.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 30 et 88. — Arch. Nation., P. 4709.

Aujourd'hui, le logis prioral de Hédé sert de presbytère et n'offre rien d'intéressant; on remarque toutefois, dans la cour d'entrée, l'emplacement du cloître, adossé jadis à la nef septentrionale de l'église; quant à cette église priorale, elle mérite une courte description. C'est un édifice de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e, présentant un remarquable caractère d'unité; elle se compose de trois nefs, des transepts et d'une abside. « La porte principale est ornée de deux colonnes supportant un cintre surhaussé et couronné par une espèce de fronton triangulaire; puis d'un second cintre plus petit, en retrait sur le premier et soutenu également par deux colonnes plus minces. Trois fenêtres allongées et étroites s'ouvrent sur cette façade, l'une plus grande au-dessus de la porte, et deux dans les côtés, entre les contreforts droits en forme de pilastres qui soutiennent le mur du pignon. A l'intérieur, la nef communique avec les bas-côtés par des arcades en plein cintre soutenues par des piliers carrés; quelques-unes sont doublées par un second arceau en saillie sur l'intrados du premier, et porté par un pilastre accolé au pilier. Des fenêtres pareilles aux plus petites de la façade occidentale éclairent la nef¹. » Malheureusement, l'abside romane a été convertie en sacristie, quoiqu'elle soit aussi intéressante que le reste de l'édifice. Cette vieille église priorale est devenue paroissiale lorsqu'à l'époque de la Révolution Hédé a été érigé en paroisse et séparé de Bazouges; elle vient d'être l'objet d'une restauration dont nous parlerons ailleurs.

PRIEURS DE HÉDÉ².

Du temps de Geffroy, abbé de Saint-Melaine (1194-1210), *R...*, prieur de Hédé, obtint de Hervé Talemache, seigneur de Lamboul, l'abandon des dîmes qu'il possédait en Saint-Briec-des-Isfs.

Dom Jean Le Bart, religieux de Saint-Melaine (1440).

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 293.

2. *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. des insinuations eccl. de Rennes*, etc.

Dom Michel Le Sénéchal, religieux et secrétaire de l'abbaye de Redon, fut pourvu par le Pape en 1462, mais le duc de Bretagne s'opposa à sa nomination et fit mettre le prieuré en séquestre.

Claude Tournemine, fils de Raoul Tournemine, seigneur de la Guerche, et de Marguerite Caillon, prieur commendataire, fut aussi protonotaire apostolique, abbé du Bournet, aumônier du roi, etc. (1600).

Guillaume Le Prestre, fils de Louis Le Prestre, seigneur de Lezonnet, évêque de Cornouailles en 1614, † 1630.

Dom Charles Morelly, Bénédictin de l'abbaye de Saint-Faron, se fit pourvoir prieur de Hédé; mais Rome lui opposa Scipion de Aquaviva, abbé de Saint-Arnoult de Metz, qui prit possession le 21 avril 1641; dom Nicolas Tartarin se mit aussi sur les rangs pour briguer le bénéfice de Hédé, mais dom Morelly mourut sur les entrefaites.

Dom Clément Tapparet, également religieux de Saint-Benoît, fut nommé prieur de Hédé par l'abbé de Saint-Melaine et obtint le *visa* de l'archevêque de Tours en juillet 1642.

Jérôme Le Febvre de Laubrière rendit aveu au roi le 10 août 1679.

Dom Claude du Fresne, Bénédictin et procureur général de la congrégation de Cluny, rendit aveu au roi le 4 mai 1683.

Dom Nicolas Aignan, de l'Ordre de Saint-Benoît, résigna vers 1707.

Dom Edme Liger, prêtre bénédictin, pourvu le 29 décembre 1707, † 1709.

Dom Henri Cassounis, prêtre bénédictin, fut nommé le 3 août 1709.

Dom Nicolas Aubert, Bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, prit possession en janvier 1731; † en 1754.

Dom Jean-Baptiste Giron, prêtre bénédictin, prit possession le 4 février 1755. Il résida d'abord à Solesmes, puis à Pirmil, et en 1769 il se trouvait à Saint-Nicolas d'Angers.

12° Lamballe (Saint-Michel de).

En la ville de Lamballe, évêché de Saint-Brieuc.

13° Lochrist.

En la paroisse de Plougoven, évêché de Léon (nunc évêché de Quimper).

41^e Mesnil (Le).

La première mention faite du prieuré du Mesnil, situé en la paroisse de Melesse, est de 1220; une charte de cette époque nous apprend, en effet, que le prieur du Mesnil, « prior de Mesnil, » devait 15 sols de rente à Geoffroy de Melesse; mais ce seigneur ayant été chargé d'accomplir une donation de 5 sols de rente faite aux moines de Saint-Melaine par Geoffroy du Bois-Geffroy, tint quitte de la pareille somme le prieur du Mesnil, qui, par suite, ne dut plus payer que 10 sols de rente (environ 70 fr., monnaie actuelle) à Geoffroy de Melesse¹.

Dès le XII^e siècle, les religieux avaient prétendu avoir quelques droits sur l'église même de Melesse, car nous les voyons en 1185 se faire confirmer par le pape Luce III en la possession de cette église, « *ecclesiam de Mellece*; » toutefois la preuve que leurs droits n'étaient pas suffisamment établis, c'est que les évêques et le Chapitre de Rennes ne les ratifièrent point. Mais, en 1238, Jean Gicquel, trésorier de Rennes, abandonna à l'abbaye de Saint-Melaine tous ses droits sur l'église de Melesse, notamment la présentation du recteur, en échange du prieuré de Notre-Dame de Mordelles et de la cure de Cintré que lui délaissèrent les Bénédictins².

En janvier 1281, Robert de Melesse, chevalier, et Pétronille, sa femme, donnèrent à l'abbé de Saint-Melaine une rente de 10 sols établie sur certains héritages dans la paroisse de Melesse, afin de participer aux prières et bonnes œuvres des religieux de son monastère. Douze ans plus tard, Maec Piedevache et Agnès, sa femme, firent don aux mêmes moines du fief de la Gaufraye, sis en Melesse, pour qu'ils célébrassent un anniversaire à l'intention de Jean I^{er}, duc de Bre-

1. *Cart. Sancti Melanii*, 288. — En 1290, Robert de Melesse fit don à Pierre l'asquier de cette rente de 10 sols que lui payaient encore les moines.

2. *Cart. Sancti Melanii*, 60, verso.

tagne, mort en 1286. Enfin, en 1454, Gilles de Chainnot, seigneur des Fontenelles, légua 10 sols de rente aux moines de Saint-Melaine et 13 sols à leur abbé, rente assise sur les revenus de sa terre des Fontenelles, en Melesse¹.

Tous ces dons augmentèrent la fortune des Bénédictins à Melesse; il ne paraît pas toutefois que leur prieuré du Mesnil ait eu une longue existence. Après son extinction, les religieux conservèrent seulement en ce lieu un manoir avec une chapelle, et celle-ci resta fondée de deux messes par semaine. Ce manoir fort ancien, menaçant ruine en 1740, fut rasé par l'abbé Martin du Bellay, qui construisit à sa place des logements plus commodes pour le métayer.

— Un bail à ferme de 1786 nous apprend qu'à cette époque la terre du Mesnil, d'une belle importance, affermée 7,120 liv., se composait de ce qui suit : « les maisons, suite, jardin, ancien étang, vergers, bois, terres labourables, etc., — et les traits de dîmes de la Mazure, Vallière, le Verger, Congé, le Fresnay, le Tail et Maimbuct, ayant tous cours en la paroisse de Melesse². »

45° Moncontour (Saint-Michel de).

En la ville de Moncontour, évêché de Saint-Brieuc.

46° Montfort (Saint-Nicolas de).

« D'azur à un saint Nicolas d'or³. »

M. Paul de la Bigne Villeneuve dit quelque part⁴ que l'église de Saint-Nicolas de Montfort remontait à l'an 1103. Cependant il n'est point fait mention de ce prieuré dans la charte de Donoald, évêque d'Aleth, énumérant en 1122 toutes

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 H, 23.

2. *Ibidem*, 2 H, 21. En souvenir de son origine, le village du Mesnil, en Melesse, porte encore le nom de Mesnil-l'Abbe.

3. *Armorial général* t. 1. de 1638.

4. *Bretagne contemporaine*, Ille et-Vilaine.

les dépendances de Saint-Melaine dans son diocèse; mais son existence est formellement constatée en 1158. A cette époque, en effet, les moines de Saint-Melaine furent confirmés par Josse, archevêque de Tours, dans la possession de la chapelle Saint-Nicolas de Montfort, « *capellam Sancti Nicholai de Monteforti.* »

Ces mêmes religieux eurent, en 1163, une vive contestation avec les Chevaliers du Temple de Montfort au sujet d'un four banal situé en cette ville; l'archevêque de Tours, choisi pour arbitre, mit les parties d'accord et adjugea ce four à l'abbaye de Saint-Melaine, c'est-à-dire au prieuré de Saint-Nicolas, dépendant de ce monastère.

Un peu plus tard, Gervais, abbé de Saint-Melaine, fut de nouveau confirmé en 1185 par le pape Luce III, et en 1187 par Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en possession de la chapelle Saint-Nicolas de Montfort, « *capellam Sancti Nicholai de Montfort.* »

En 1230, Josselin de Rohan, seigneur de Montfort, renouvela le don que ses prédécesseurs avaient fait au prieur de Saint-Nicolas du droit d'usage dans la forêt de Coulon, consistant « en bois mort pour chauffer la maison priorale et son four, bois vif pour les constructions et réparations, et échalas pour les vignes du prieuré. » En 1258, un clerc de Montfort donna au prieur de Saint-Nicolas tout ce qu'il possédait d'immeubles entre l'église Saint-Nicolas et le four du prieuré. En 1275, Tyson de Saint-Gilles, Raoul de Marigné et Raoul de la Houssaye se jetèrent violemment sur le prieuré de Saint-Nicolas, qu'ils ravagèrent; pour dédommager les religieux, ils durent s'engager ensuite à leur donner 100 liv., c'est-à-dire plus de 10,000 fr. Enfin, en 1331, le duc Jean III exempta le prieur de Saint-Nicolas de sa juridiction de Ploërmel et le fit justiciable du siège présidial de Rennes¹.

¹ Cart. Sancti Melanii, 19, 210. — D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bret., 1, 013. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 111, 29.

Le prieuré de Saint-Nicolas se composait d'un manoir appartenant au chœur même de l'église, d'abord priorale, puis paroissiale du même nom; devant se trouvait une cour fermée, et autour s'étendaient des jardins, vergers et prairies. Une moyenne justice seigneuriale était attachée au prieuré, dont le titulaire était curé primitif de la paroisse. Le prieur de Saint-Nicolas avait, en outre, droit de tenir une foire « à la Saint-Nicolas d'hiver » (6 décembre), et d'y lever une coutume sur toutes les marchandises; il jouissait d'un fief s'étendant dans les paroisses de Saint-Nicolas et Saint-Jean de Montfort, Breteil et Bédéc; il levait aussi une dime en Breteil et partageait avec le prieur de Bédéc les dîmes de cette dernière paroisse.

En 1729, le total des revenus du prieuré de Saint-Nicolas était de 2,910 liv. Mais voici quelles étaient ses charges : célébrer trois messes chaque semaine pour les seigneurs de Montfort, fondateurs du prieuré, dans les églises de Saint-Nicolas et de Breteil, et y faire l'office aux grandes fêtes de l'année; — fournir deux boisseaux de froment, de rente annuelle, aux mêmes seigneurs; — fournir un prédicateur pour annoncer la parole divine à Montfort pendant le carême et aux fêtes solennelles; — entretenir un maître d'école pour instruire les enfants des trois paroisses de Montfort et de celles de Bédéc et de Breteil; — distribuer 20 mines de seigle (160 boisseaux), par an, aux pauvres des trois paroisses de Montfort; cette distribution se faisait le lundi de chaque semaine; — payer pour portions congrues 300 liv. au vicaire perpétuel ou recteur de Saint-Nicolas, et 150 liv. à son vicaire; — payer 300 liv. de décimes, 7 liv. 40 s. à l'abbaye de Saint-Melaine, etc. Toutes ces charges étant estimées au moins 4,350 liv., il ne restait net au prieur que la somme de 4,560 liv. Lorsque le prieur de Saint-Nicolas cessa de résider à Montfort, il fut obligé d'y avoir un chapelain habitant le prieuré, disant les messes de fondation et faisant les distributions d'aumônes.

Le prieuré fut vendu nationalement pendant la Révolution, et l'église de Saint-Nicolas fut rasée en 1798¹.

PRIEURS DE SAINT-NICOLAS DE MONTFORT².

Eudon, témoin en 1247.

Guy de Délioc acheta en 1264 le pré de Maugazon, en Breteil.

Jehan Lamoroux (1296).

Pierre de Peillac (1330).

Jehan du Breil, † vers 1370.

A cette époque, l'abbé de Saint-Melaine essaya de faire cesser la commende à Saint-Nicolas, et il nomma prieur *dom René de Channe* le 13 juin 1370, mais Rome fit prieur commendataire *Jean du Pontavice*. Ils résignèrent tous les deux au bout de quelque temps; alors l'abbé de Saint-Melaine ayant nommé *Jean Esnard* en 1372, *dom Antoine Pannetier*, religieux bénédictin, se fit pourvoir la même année à Rome. Sur les entrefaites, *François de Cuhildeuc*, chantre et chanoine de Rennes, prit possession d'abord le 11 janvier 1373 comme remplaçant Jean du Breil, puis le 9 août suivant sur la résignation de Jean Esnard, et enfin le 9 octobre par suite de la mort d'Antoine Pannetier lui-même, en 1379.

Jean Berneul fut nommé en 1380 et résigna en 1383; Jean d'Aubray et dom Jean de Chaunay, religieux de Saint-Melaine, essayèrent, mais en vain, de jouir à sa place du prieuré.

Germain du Val fut pourvu le 16 mars 1383; il répara le logis prioral en 1611 et résigna en 1611 en faveur du suivant, avec une réserve de 4,200 liv. de rente viagère; † 1644, inhumé à S^t-Melaine.

Dom Mathieu Jouault, prieur de Saint-Melaine, pourvu à Rome en 1611, prit possession le 21 mars 1612 et résigna trois jours après en faveur du suivant.

Dom Colombin de Trabouillet résigna lui-même en 1615.

Dom Isidore Guesly prit possession le 22 novembre 1615.

Dom Jacques-Joseph de La Fosse prit possession le 20 janvier 1665.

Dom Etienne de La Fleur, Bénédictin de Saint-Faron de Meaux, était prieur en 1675 et 1692; il rendit aveu au roi le 28 juin 1684.

Jean Moisan, prêtre, prit possession en 1698.

Dom Bernard Porcher, Bénédictin du Bec, prit possession le 7 septembre 1711, et fit une déclaration de son prieuré en 1720.

1. Arch. dip. de la Loire-Infér. et d'Ille-et-Vil. — Hist. de Montfort, par l'abbé Oreste.

2. Reg. des institutions ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dip. d'Ille-et-Vil., t. B, 28, etc.

Dom Pierre Crochard fit en 1729 sa déclaration au bureau diocésain de Saint-Malo.

Dom Bernard Porcher reprit, parait-il, le prieuré, car il reçut des aveux en 1730 et 1741, en qualité de prieur de Saint-Nicolas; il mourut en 1747.

Dom Laurent Gallais, Bénédictin de Saint-Melaine, fut pourvu le 17 juin 1747. Il était encore prieur de Montfort et habitait Marmoutiers en 1789.

17° Mordelles (*Notre-Dame et Saint-Gobrien de*).

L'archevêque de Tours Josse en 1158, l'évêque de Rennes Étienne en 1170, et le pape Lucie III en 1185, confirmèrent successivement les moines de Saint-Melaine dans la possession de la chapelle de Mordelles, « *capellam de Morzellis* ¹. »

En 1238, Mathieu des Ruisseaux, abbé de Saint-Melaine, céda à Jean Giequel, alors trésorier de l'Église de Rennes, son prieuré de Notre-Dame de Mordelles, « *prioratum suum capellæ Beate Mariæ de Morzella cum suis pertinentiis sitis in parochia de Morzella et extra.* » Les moines ne se réservèrent de tout ce bénéfice qu'une rente de 6 sols, fondée jadis par l'un d'entre eux, Guillaume de Beaumont, et payée par le seigneur de Beaumont ².

Depuis ce moment jusqu'à l'époque de la Révolution, « la chapelle de Notre-Dame, autrement Saint-Gobrien, en Mordelles, fondée de deux messes par semaine, » dépendit sans conteste de la trésorerie de Rennes ³.

Cette chapelle fut reconstruite en 1642, comme le prouve une plaque commémorative présentée en 1861 à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. Cette réédification fut faite aux frais du prieur d'alors, nommé Gilles Fourel. En 1677, Julien Fourel, prieur de Saint-Gobrien, déclara que son béné-

1. *Cart. Sancti Melanii.*

2. *Cart. Sancti Melanii*, 60, verso. — A ce don du prieur de Mordelles l'abbé de Saint-Melaine joignit celui du « personat » de Cintré, parce que le trésorier de Rennes lui abandonna, en échange de ces deux bénéfices, tous ses droits sur l'église de Melesse. (*Ibidem.*)

3. *Pouillé ms. de Rennes sous l'épiscopat de Mgr de Crisé.*

fiée consistait en une chapelle, — trois petits jardins, — dix pièces de terre — et une rente de 20 sols due par les possesseurs de la métairie de la Haute-Forêt.

Mais la *Déclaration* faite en 1790 par le prieur Joseph Chefdehoux est plus explicite; d'après ce dernier, le prieuré de Mordelles consistait en la chapelle de Saint-Gobrien, — un logis y joignant, — trois jardins, — quatre prairies, — quelques dîmes dans les paroisses de Bréal, le Rheu, Mordelles et Chavagne. Le tout était affermé 232 liv., mais il y avait pour charges l'acquittement des messes et des décimes, évaluées 89 liv. 10 s., de sorte qu'il restait au prieur 142 liv. 10 s. de rente¹.

PRIEURS DE MORDELLES².

Gilles Fourel reconstruisit la chapelle en 1642.

Julien Fourel, sieur de la Bagottais, clerc tonsuré, prit possession le 29 juin 1659 et rendit aveu au roi en 1670 et 1677.

François-Marie Geslin de Trémargat résigna en 1707.

Jean-Marie Geslin de Trémargat, clerc de Saint-Brieuc, présenté par le trésorier de Rennes, fut pourvu par l'évêque de Rennes le 25 janvier 1708.

Maurille Hay de Bonteville, fils de François Hay, seigneur de Bonteville, et de Marguerite Huart du Boschet, chanoine et trésorier de Rennes, résigna en 1737.

René-Joseph Gouyon de Vaurouault, chanoine de Rennes, prit possession le 40 février 1738.

Joseph Chefdehoux, prêtre, licencié en droit et économiste de l'hospice Saint-Méen de Rennes, jouissait du prieuré de Mordelles quand éclata la Révolution.

48° Noyal-sur-Vilaine.

« De sable au bâton prioral d'or accosté de deux arbres de même³. »

Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1152 et 1170, et

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 21 et 25.

2. Insinuations ecclésiastiques de l'évêque de Rennes.

3. Armorial général ms. de 1698.

Josse, archevêque de Tours, en 1158, confirmèrent les religieux de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Noyal, « *ecclesiam de Noyal.* »

En 1184, Simon de Visseiche, Hervé, son fils, et Ricard, fils de René de Moutiers, se firent moines à Saint-Melaine; à cette occasion ils donnèrent à l'abbaye les dimes de Croyal qu'ils possédaient dans la paroisse de Noyal-sur-Vilaine, sous le fief de Raoul de Domagné. Jean, doyen de Châteaugiron, donna également aux religieux un trait de cette dime de Croyal, qu'il avait acheté. Toutes ces donations furent approuvées non-seulement par Raoul de Domagné, mais encore par Jacques, seigneur de Châteaugiron, et Herbert, évêque de Rennes. L'année suivante, le pape Luce III confirma l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Noyal-sur-Vilaine. Mais, vingt ans plus tard, Guillaume Branchu, fils de Simon de Visseiche, qui avait consenti d'abord volontiers à la donation faite par son père, revint sur sa décision : il réclama aux religieux de Saint-Melaine la dime de Croyal et leur enleva deux chevaux dans la forêt de Rennes. Après une longue contestation terminée par l'arbitrage de Guillaume, seigneur de la Guerche, Guillaume Branchu renonça à ses injustes prétentions, et les moines, par esprit de conciliation, non-seulement lui abandonnèrent leurs deux chevaux, mais lui firent encore présent d'un troisième cheval. En 1216, un clerc, nommé Pierre de Forges, fit un échange avec le prieur de Noyal et lui céda dans le bourg de ce nom un herbergement situé près du logis prioral. En 1277, l'église de Noyal fut unie à la chapelle de Saint-Melaine à la prière des religieux, qui se plaignaient à l'évêque de la pénurie de leur vestiaire. Enfin, en 1294, les moines de Saint-Melaine signèrent un accord avec le recteur de Noyal pour le règlement de sa pension ¹.

Des différentes donations faites à l'abbaye de Saint-Melaine

1. *Cart. Sancti Melanii*, 52, 132, 197, 41, 49, 101, etc.

en Noyal-sur-Vilaine résulta l'établissement d'un prieuré assez important. Mais en dehors de la dotation de cette maison, les religieux de l'abbaye se réservèrent eux-mêmes diverses dîmes en la paroisse; il en résulta que non-seulement le prieur de Noyal, mais encore les moines de Saint-Melaine et leur vicaire perpétuel furent gros décimateurs à Noyal.

Le prieuré de Noyal, tombé de bonne heure en commende, cessa d'exister au commencement du xvii^e siècle; en 1604, en effet, le prieur commendataire Yves du Vincau céda son bénéfice aux Jésuites, qui fondaient alors leur collège à Rennes; l'abbé et les religieux de Saint-Melaine donnèrent leur consentement à cette union, et le titre de prieur fut par suite éteint.

A partir de cette époque, les Jésuites jouirent en paix de tous les revenus du prieuré de Noyal jusqu'au moment de leur expulsion de Rennes, en 1762. Le Bureau des Économats des collèges de France, formé à la suite de cette expulsion, afferma alors le prieuré de Noyal, qui fut de nouveau uni au collège de Rennes, rétabli peu de temps après sous la direction du chanoine Thé du Chastellier. Ce collège posséda Noyal jusqu'à la Révolution.

Le prieuré de Noyal jouissait d'un droit fort singulier, appelé « sault de gerbes, » et ne rapportant pas moins de 1,600 liv. de rente en 1790; voici comment est décrit ce droit dans un bail à ferme passé en 1764 : Le droit de grange ou de sault de gerbe, est-il dit, consiste en ce que « les religieux de Saint-Melaine, gros décimateurs, et le vicaire perpétuel de Noyal sont obligés de mener dans la grange étant en la cour d'icelui prieuré toutes les dixmes même no- vales, pour estre deschargées une à une à pleine terre dans ladite grange, et les grains qui tombent au sault de la gerbe et les épis qui se rompent appartiennent au prieuré, aussi bien que ce qui reste dans la grange sous les gerbes; comme aussi, après que lesdites dîmes sont battues dans l'aire de la cour dudit prieuré, toutes les pailles, balles, cossons et va-

nures appartiennent au prieur, sans qu'on puisse rebattre les épis rompus; et de plus, tant et si longtemps qu'il y a des gerbes dans la grange ou dans l'aire, le prieur a droit de faire nourrir de grain quatre pourceaux sur les dimes du grand trait, et pareil droit que dessus sur les grosses dimes même novales de Gouézé pour la nourriture de deux pourceaux¹. »

Le prieuré de Noyal-sur-Vilaine se composait : d'un manoir avec jardin, vigne et colombier, sis au bourg même et proche l'église; — de la métairie du Prieuré, attenant au manoir et contenant 43 journaux de terre; — de quelques dîmes et rentes seigneuriales dans les paroisses de Noyal-sur-Vilaine, Brécé et Acigné; — des deux tiers des oblations de l'église paroissiale de Noyal; — d'un petit fief, d'une moyenne justice et d'un auditoire; — enfin, des halles de Noyal.

En 1790, M. de Bléry, principal du collège de Rennes, déclara que le prieuré de Noyal, « consistant alors en métairie affermée 620 liv., — saut de gerbes dans toute la paroisse, affermé 1,600 liv., et plusieurs traits de dimes vertes, » montait à 4,148 liv. de revenu, réduit toutefois à 3,741 liv. 18 s. 7 d., parce qu'il avait 406 liv. 1 s. 5 d. de charges².

Il était dû, en effet, trois messes basses par semaine, dont une le dimanche, dite messe matinale, toutes célébrées dans l'église paroissiale de Noyal. Lorsqu'il n'y eut plus de prieur pour desservir ces messes, un chapelain le remplaça; les Jésuites lui donnèrent pour demeure le logis prioral, et c'est là que moururent les chapelains Jean Jehannier en 1728 et Mathurin Golais en 1780.

Jadis, le prieur de Noyal devait, en outre de ces messes, célébrer l'office divin, à toutes les fêtes solennelles, en l'église de Noyal, y chantant les premières vêpres, les matines, la grand'messe et les deuxièmes vêpres³.

Présentement, le manoir prioral de Noyal, situé au Nord

1. Arch. du Chapitre de Rennes provenant de l'ancien fonds de Saint-Melaine.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 23.

3. Arch. municip. de Rennes, 290. — Arch. Nation., P. 4707.

de l'église paroissiale, est une maison d'école de filles tenue par les religieuses de la Providence de Ruillé et fondée par M^{re} du Pont des Loges, évêque de Metz. C'est un logis du xvi^e siècle, fort intéressant, quoique sans tourelle; il est orné d'une jolie porte avec fronton et pinacles en granit; dans le tympan de cette porte se trouve l'écusson de M^{re} François Thomé, évêque de Saint-Malo, « d'argent au chevron de gueules, abaissé sous un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même; » une crosse est placée en pal derrière l'écu. Les mêmes armoiries sont encore sculptées sur le manteau des vastes cheminées des salles du manoir; ce qui prouve la reconstruction de tout l'édifice vers 1575 par ce prélat, alors prieur commendataire de Noyal.

PRIEURS DE NOYAL-SUR-VILAINE ¹.

Dom Gauttier de Marpiré, religieux de Saint-Melaine (vers 1160).

Dom Pierre Jahou, également moine de Saint-Melaine (1119).

Pierre de Saint-Gilles rendit aveu au roi durant le xvi^e siècle.

Sébastien Thomé, abbé de Rillé et trésorier de Rennes, rendit aveu en 1557 et prêta serment en 1561 pour le prieuré de Noyal; + 1569.

François Thomé, d'abord trésorier de Rennes, puis évêque de Saint-Malo, affectionna son prieuré de Noyal, qu'il reconstruisit et qu'il habitait en 1574 et 1575; + 1594.

Yves du Vincou, archidiacre de Dol et protonotaire apostolique, céda, le 24 mars 1604, son prieuré aux Jésuites de Rennes.

19° Orval.

En la paroisse de Coëtnieuc, évêché de Dol (nunc évêché de Saint-Brieuc).

20° Saint-Gilles.

« De sinople au bâton prioral d'or, gecosé des lettres S. G. de même². »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Armorial général ms. de 1698.

Les religieux de Saint-Melaine furent confirmés dans la possession de l'église de Saint-Gilles, « *ecclesiam de Sancto Ægidio*, » en 1152 et 1170 par Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III.

En 1227, Ozene l'Angevine, femme du nommé Ruyans, donna à Galéran de Saint-Gilles, prieur du lieu, tout ce qu'elle possédait dans le fief Papeillon, et même le cellier et les maisons qu'elle avait dans le fief de Ruellan de Rome, à condition, toutefois, de conserver ces biens durant sa vie, promettant, au reste, de considérer Galéran comme son vrai seigneur. Vers 1252, un clerc, appelé Michel de la Motte, fils du meunier Hervé de la Motte, céda aux religieux de Saint-Melaine tous ses droits sur le champ des Fossés, en Saint-Gilles, « *omne jus et dominium in campo de Fossatis sito in parochia Sancti Ægidii*; » ce domaine avait été acheté par le donateur et son père d'avec Raoul de la Vigne et Thomas Pilorge¹.

Le prieur de Saint-Gilles eut de longues contestations avec les seigneurs de Saint-Gilles par rapport aux paroissiens qui devaient la dime au prieuré. Tyson de Saint-Gilles, vraisemblablement seigneur du lieu, prétendait que ces hommes ne relevaient que de lui, tandis que les moines les considéraient comme étant les vassaux du prieuré. En 1239, Adam, archidiacre de Rennes, devant lequel fut portée l'affaire, appela des témoins, qui donnèrent raison aux religieux. Mais la famille de Saint-Gilles ne se tint pas pour battue, et le fils de Tyson, Guillaume de Saint-Gilles, persévéra longtemps dans ses revendications. A la fin, cependant, vers 1281, ce Guillaume de Saint-Gilles, Bertrand, son frère, et Philippe, sa sœur, femme d'Olivier de Montfort, tous trois enfants de Tyson, abandonnèrent leurs prétentions et laissèrent en paix les religieux du prieuré².

1. *Cart. Sancti Melanii*, 242.

2. *Ibidem*.

Durant ce ^{xiii}^e siècle, les prieurs de Saint-Gilles firent aussi avec les recteurs de la paroisse divers accords fort intéressants dont nous aurons plus tard occasion de parler.

En 1542, le prieuré de Saint-Gilles se composait de « l'église, moustiers et cimetièrre, avec les maisons, jardin et herbrégement d'icelui prieuré ó leurs appartenances, et un colombier, contenant le tout 20 sillons de terre; — la prée du Pont-aux-Moines (40 sillons); — le clos au Prieur (20 sillons); — le courtil au Prieur et quelques autres pièces de terre. » Le prieur jouissait aussi de toutes les dimes dans les quatre traits de la paroisse nommés Cacé, la Périère, Trévoret et Beaucalan, et d'une juridiction seigneuriale avec moyenne justice.

En 1695, le prieuré valait 4,100 liv. de revenu; mais il était dû sur cette somme 450 liv. pour la portion congrue du recteur et de son vicaire, 95 liv. pour trois messes par semaine, 20 liv. pour distribution de 2 mines de seigle mises en pain et données aux pauvres de la paroisse le Jeudi-Saint, 10 liv. 19 s. 3 d. pour droits cathédraliques, et 193 liv. 3 s. 10 d. pour décimes; le total de ces charges montant à 769 liv. 3 s. 1 d., il ne restait au prieur que 330 liv. 16 s. 4 d.

La maison priorale, située au Nord et au joignant de l'église paroissiale, fut incendiée par malveillance au commencement du ^{xvii}^e siècle; les Bénédictins l'abandonnèrent « fort en ruine » au recteur, vers 1750, ainsi que les traits de dime de Cacé et de Beaucalan, et les prairies de la Personne et de la Priouté, pour lui tenir lieu de pension congrue et des novales, et pour se libérer de la rente due aux pauvres. Ils aliénèrent aussi le fief du prieuré au seigneur de Saint-Gilles, à charge de leur payer 80 liv. de rente¹. Par suite, en 1790, le prieuré de Saint-Gilles, réuni à la mense conventuelle, ne se

1. Ce fief, appelé Bailliage du Bourg ou du Prieuré, fut aliéné une première fois en 1361 et vendu 412 liv. à François de Montbourcher, seigneur de Saint-Gilles; il fut retiré en 1678 par le prieur D. Poisson, qui le vendit de nouveau vers 1690 à Pierre Deschart, seigneur de Saint-Gilles.

composait plus que du trait de dime de la Périère, affermé 600 liv., et de celui de Travoret, affermé 803 liv., plus 100 livres de beurre, sans aucune propriété territoriale¹.

PRIEURS DE SAINT-GILLES².

Galéran de Saint-Gilles vivait, comme nous l'avons vu, en 1227; il devait appartenir à la famille seigneuriale du même nom.

André permit, en 1213, à Pierre, chapelain ou vicaire du recteur de Saint-Gilles, de faire une quête de grain dans cette paroisse.

Jean Freslon, seigneur de Montgermont et recteur de la paroisse de ce nom, prieur commendataire vers 1520.

Pierre Gaultier rendit aveu au roi le 5 novembre 1512.

Jacques de La Chapelle, issu des seigneurs de la Roche-Giffart, ayant vu son prieuré taxé par le roi à la somme de 250 liv., vendit le fief du bourg en 1561.

Jean Le Tissendier et *Mathurin Mériaud* se disputaient le prieuré vers 1640.

Dom Étienne Bonnemez, religieux de Saint-Melaine, pourvu le 13 mai 1644, prit possession le 21 du même mois.

Dom Ignace Poisson fit une déclaration au roi en 1678 et à l'évêque de Rennes en 1695.

Dom Charles Le Favre, prêtre bénédictin, donna sa démission en 1746.

Dom Jean-François Dupuis, également prêtre de saint Benoît, fut nommé le 17 mars 1746. Il habita successivement les abbayes de Saint-Mathieu, Saint-Gildas-des-Bois et Landévennec, et se trouvait en 1767 dans celle de Quimperlé.

21° *Saint-Paul* vel *Batz-Paul*.

Dans l'île de Batz, évêché de Léon (nunc évêché de Quimper).

22° *Tastours* (*Saint-Blaise de*).

Tastours, nunc *Tastoux*, est un village avec un vieux manoir, près desquels se trouve une motte féodale, dernier vestige d'une ancienne seigneurie; le tout était situé dans la

1. Arch. dép. de la Loire-Infér. et d'Ille-et-Vil.

2. Cort. Sancti Melanii. — Brq. des insinuations eccl. de Rennes, etc.

paroisse de Noyal-sur-Vilaine, mais sur la lisière de la forêt de Chevré, dans ce quartier où abondaient les prieurés au XII^e siècle : Bourgon, Le Feu, Louvigné, Champfleuri, Allion, etc.¹

En 1267, Alain de Tastours, écuyer, « *Alanus de Tastors, armiger,* » — d'accord avec les religieux de Saint-Melaine, et pour terminer un différend élevé entre lui-même et l'abbé de Saint-Melaine, — confia le prieuré de Tastours avec toutes ses dépendances, « *prioratum de Tastors eum pertinenciis,* » à un prêtre nommé Jean Lecoq, à la vie durant de ce dernier; mais il stipula qu'à la mort de ce prêtre, les Bénédictins de Saint-Melaine pourraient placer deux d'entre eux dans ce prieuré; s'ils le jugeaient à propos. — L'on voit par l'acte de cette transaction qu'Alain de Tastours eût voulu que des moines vissent dès lors habiter le prieuré fondé vraisemblablement par lui ou par ses ancêtres, mais que l'abbé de Saint-Melaine avait refusé, faute peut-être de sujets, d'y envoyer deux de ses religieux; c'est pourquoi l'on s'était mis d'accord pour provisoirement confier le prieuré en commende au prêtre Jean Lecoq, en attendant que les moines pussent y venir eux-mêmes².

Les Bénédictins abandonnèrent complètement plus tard le prieuré de Tastours, dont le sanctuaire devint une chapelle frairienne de Noyal. Rebâtie tout entière en 1754, comme le prouve le procès-verbal qu'en dressa, le 17 juin de cette année-là, Louis Allot, recteur de Noyal, la chapelle de Tastours, dédiée depuis plusieurs siècles à saint Blaise, était fondée de messes pour tous les dimanches et fêtes. Le chapelain restait toujours à la présentation des seigneurs de Tastours, qui étaient dans les derniers siècles les Talhouët de Bonamour, Pépin de Sévigné, du Boisgeslin de Cucé et de Gouyon de Thaumatz. Philippe Le Gouz fut pourvu de ce bénéfice en

1. Depuis 1836, la chapelle et le village de Tastours font partie de la paroisse de Serron.

2. *Cort. Sancti Melanii.*

1637, Robert Morin vers 1660, Jean du Bouexic, chanoine de Rennes, en 1662, Mathurin Chéreil en 1710, et René Pelletier en 1744; Mathurin Lesnet en jouissait en 1790.

Ce dernier déclara à cette époque que la chapellenie de Tastours consistait en une maison avec terres, le tout affermé 100 liv., — en une dime en Noyal évaluée 300 liv., et une petite dime en La Bouëxière ne valant que 30 liv. Sur ce revenu total de 430 liv., il était dû soixante-six messes par an, et il fallait payer les décimes et entretenir la chapelle et la maison.

La chapelle de Tastours existe encore, et beaucoup de malades des environs y vont invoquer saint Blaise pour obtenir leur guérison.

En 1654, Jean Gaudin, recteur de Noyal, bénit pour ce sanctuaire, le 4 septembre, une cloche que nommèrent René Lambert, seigneur de la Havardière et de Tastours, et Olive Havard, sa mère, veuve de Jean Lambert, seigneur de Lesmont¹.

23° Thorigné.

Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1152 et 1170, Josse, archevêque de Tours, en 1158, le pape Luce III en 1185, et le Chapitre de Rennes en 1213, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Thorigné, « *ecclesiam de Tauriniaco.* » En 1266, Sezille, veuve de Thomas Houzel, fit don à ces religieux de tous ses droits sur un jardin situé en Thorigné, dans le fief de Saint-Melaine².

Le pape Jean XXIII unit, en 1411, le prieuré de Thorigné à la sacristie de l'abbaye de Saint-Melaine, et cet état de chose dura jusqu'à l'extinction des offices claustraux en titre de bénéfice. Cette suppression, faite au xvii^e siècle, lorsque

1. *Reg. des insinuations eccl. de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t. V, 21, 28. — *Reg. de l'état civil de Noyal.*

2. *Cart. Sancti Melanii*, 173, etc.

la réforme de la congrégation de Saint-Maur s'introduisit à Saint-Melaine, approuvée bien plus tard par le pape Clément XIII vers 1760, fut enfin confirmée par lettres patentes du roi du 14 août 1772. En conséquence, le prieuré de Thorigné fit partie, jusqu'en 1790, de la mense conventuelle de Saint-Melaine.

Le prieuré de Thorigné consistait, en 1616, en « un grand corps de logis avec chambres hautes et basses, grande grange à côté, écuries, jardin et vergers; — les deux tiers de toutes les dîmes de blés et de vins, l'autre tiers laissé au vicaire perpétuel pour son gros; — les prééminences et droits honorifiques en l'église de Thorigné (où le prieur était recteur primitif et pouvait officier às festes principales); — enfin, quelques rentes, dont une partie perdue, entre autres celle d'un demi-quartier de blé dû au prieuré par le recteur de Bécé. »

Le prieuré de Thorigné était affermé, en 1780, par les religieux de Saint-Melaine, 860 liv. payables à Noël et à la Saint-Jean, 15 mines (120 boisseaux) de froment livrables à la Saint-Michel, et 300 liv. de pot-de-vin. Le tout formait, en 1790, un revenu annuel de 1,793 liv. 6 s. 8 d. ¹

L'ancien logis prioral de Thorigné existe encore à côté et au Nord de l'église paroissiale; c'est une vieille maison insipidante qui menace ruine.

PRIEURS DE THORIGNÉ.

Dom Raoul Du Boys, sacriste de Saint-Melaine et prieur de Bonnevre, fit des fondations dans l'église de Thorigné en 1539, et augmenta les revenus du prieuré en achetant plusieurs pièces de terre de 1534 à 1540.

Dom Eustache Chefdemail, sacriste de Saint-Melaine et prieur de Bécé, posséda le prieuré de Thorigné de 1557 à 1604, époque de sa mort, arrivée à Saint-Melaine.

Dom Noël de la Régneraye, neveu du précédent, prieur de Plé-

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t H, 21, 47; t V, 23.

châtel et sacriste de Saint-Melaine, succéda probablement à son oncle dans la jouissance du prieuré de Thorigné, qu'il avait dès 4640.

Dom Placide de Brémond, sacriste de Saint-Melaine et prieur de la Trinité de Guingamp (4627).

Dom Simon d'Hérissart, sacriste de Saint-Melaine (4630).

24° Tresbœuf.

Les religieux de Saint-Melaine furent confirmés en 1152 et 1170 par les évêques de Rennes Alain et Étienne, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1185 par le pape Luce III, et en 1213 par le Chapitre de Rennes, dans la possession de l'église de Tresbœuf, « *ecclesiam de Tresbou.* »

En 1218, le prieur de Tresbœuf fit un accord relatif à sa juridiction seigneuriale avec Alain Giffard, que Du Paz croit avoir été seigneur de la Roche-Giffart, mais qui devait posséder aussi le manoir de Verrion, en Tresbœuf. Plus tard, le prieuré de Tresbœuf fut uni au prieuré de Beauchesne. Nous avons dit précédemment qu'en 1678 le prieur de Beauchesne levait la moitié des dîmes de Tresbœuf et devait dire en conséquence trois messes par semaine dans l'église de cette paroisse¹.

IV. — PRIEURÉS ANGLAIS.

Plusieurs abbayes bretonnes avaient des prieurés en Angleterre. Ces maisons semblent avoir eu pour fondateurs soit quelques-uns des seigneurs bretons émigrés dans l'île au x^e siècle, pendant l'invasion normande, soit plutôt quelques compagnons de Guillaume-le-Conquérant. On sait, en effet, que la Bretagne fournit plusieurs braves chevaliers à ce prince, qui les récompensa de leurs services en leur donnant de belles terres et de grands fiefs dans son nouveau royaume. Quoi qu'il en soit, le pape Luce III confirma en 1185 les religieux de

¹ *Cart. Saint-Melaine*, 113. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Saint-Melaine dans la possession de cinq églises en Angleterre, et il paraît que ces églises devinrent autant de prieurés : on les nommait Notre-Dame de Harsfeld, — Mayandanne, — Promestède, — Tandelaine — et Saint-Michel de Ramboch; nous avons déjà dit que les quatre premières se trouvaient dans le diocèse de Londres, et la dernière dans celui de Verth.

Outre tous ces prieurés, au nombre de cinquante-quatre, outre les soixante-seize églises paroissiales mentionnées dans les bulles de la fin du xii^e siècle, l'abbaye de Saint-Melaine possédait encore une dizaine de chapelles, qualifiées parfois prieurés, quoique cette dénomination ne puisse pas leur convenir.

Voici quelles étaient ces chapelles, dont nous reparlerons à l'article des PAROISSES : Bois-l'Abbé (le), — Calendron, — Guerche (Saint-Maimbœuf de la), — Maure (Saint-Mathurin de), — Plaisance, — Saint-Just, — Saint-Nicolas, — Saint-Symphorien, etc.

CHAPITRE III

L'ABBAYE DE SAINT-MÉEN ET SES PRIEURÉS

Notices historiques : fondation du monastère de Saint-Jean de Gael par saint Méen, reconstruction par Hélocar, translation de l'abbaye à Saint-Méen, établissement d'un séminaire lazariste. — Catalogue des abbés. — Déclaration de l'abbaye en 1685 : domaines et rentes; droits féodaux : quintaine et saut des poissonniers, marchés et foires; total des revenus et des charges. — Armoiries. — État actuel de l'ancienne abbaye de Saint-Méen. — Prieurés : Bussel, — Crouais (Le), — Gael, — Montfort (Saint-Jean de), — Montreuil, — Saint-Ganton, — Saint-Ouen, — Saint-Umbert.

Né dans la Grande-Bretagne et parent des bienheureux évêques Samson et Magloire, saint Méen suivit le premier d'entre eux lorsqu'il vint en Armorique fonder le monastère de Dol, vers le milieu du VI^e siècle. Envoyé par saint Samson vers Guérech, comte de Vannes, pour implorer sa charité en faveur de Dol, Méen fit la rencontre, sur la lisière de la forêt de Brocéliande, et non loin des rives du Meu, d'un homme riche et pieux, nommé Caduon, qui essaya de le garder près de lui et offrit de lui construire un monastère. Saint Méen voulut d'abord accomplir sa mission près de Guérech; mais, à son retour du Browerech, voyant que Caduon persévérerait dans ses bonnes intentions, et ayant reçu le consentement de son maître saint Samson, il accepta l'offre généreuse qu'on lui faisait. Caduon lui « fit donation de tous les meilleurs fonds qu'il possédait des deux côtés de la rivière de Meu, qui tous ensemble formaient une seigneurie qu'on nommait Tréfoss, *Transfossam* ¹. »

1. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bret.*, 439.

Saint Samsou ayant donné quelques moines de Dol pour compagnons à saint Méen, celui-ci, dit D. Lobineau, « mit aussitôt la main à l'œuvre et commença par défricher et aplanir le lieu qu'il avait choisi à Tréfoss pour y bâtir l'église et le monastère, dans une situation commode si l'eau vive, bonne à boire, n'y eût point manqué. Ce défaut ne l'empêcha pas cependant de prendre ses alignements; et plein de confiance en Dieu, après s'être adressé à lui, il enfonça son bâton en terre dans le lieu où l'on eût le plus souhaité qu'il y eût une source, et à peine l'eut-il retiré que l'eau vive sortit à gros bouillons du trou qu'il venait de faire. Elle y a eu depuis un cours continu, utile à la santé d'une infinité de malades, qui ont trouvé là leur guérison. Ce miracle rendit Méen encore plus cher à Caduon, et celui-ci n'épargna rien pour le bâtiment de l'église et du monastère, où la réputation de la sainteté de Méen et ses fréquents miracles attirèrent bientôt assez de personnes pour former une nombreuse et florissante communauté. Ce furent les commencements de l'abbaye de Saint-Jean de Gaël, car ce fut à saint Jean-Baptiste que l'église du monastère fut premièrement dédiée. On la nomme aujourd'hui Saint-Méen, du nom de son premier abbé. Sa fondation est de l'an 550 ou environ ¹. »

L'on voit par ce récit que le monastère de Saint-Jean de Gaël ne fut pas construit là même où se trouve aujourd'hui la ville de Saint-Méen, mais un peu plus à l'Est, à une demi-lieue de la ville, sur la route du Crouais. Là se trouve, en effet, maintenant encore, la fontaine miraculeuse où des milliers de pèlerins venaient au moyen-âge chercher la guérison de leurs maux.

Dès son origine, l'abbaye de Saint-Méen se distingua par l'exercice de toutes les vertus : « Il fallait bien, dit encore D. Lobineau, que les religieux de cette sainte maison, sous la conduite de leur abbé, vécussent dans une grande observance,

¹. *Vies des Saints de Brel.*, 440.

puisqu'en un temps où toute la province de Bretagne était peuplée d'une infinité de saintes communautés de moines, celle de Saint-Méen était une de celles qui avaient le plus de réputation; de sorte que quand saint Judicaël, roi de Domnonée, voulut quitter la pourpre pour prendre l'habit religieux, ce fut cette abbaye qu'il choisit pour s'y retirer¹. »

Aussi saint Judicaël, reçu au monastère par saint Méen lui-même, a-t-il été de tout temps considéré comme un des fondateurs, et plus tard comme un des patrons de l'abbaye. Un titre très-ancien nous apprend, en effet, que ce pieux monarque exempta le nouveau monastère de toute juridiction séculière, et, dès 814, l'abbaye portait le nom de Saint-Méen et Saint-Judicaël; en 1008 et 1135, on la nommait Notre-Dame, Saint-Méen et Saint-Judicaël, « *cenobium Beate Marie sanctorumque confessorum Mevenni et Judicælis* ». »

Vers 799, les Bretons ayant pris les armes contre les Français qui occupaient Vanues, Charlemagne envoya une armée pour les châtier; ces soldats entrèrent en Domnonée, traversèrent la forêt de Brocéliande et mirent tout ce pays à feu et à sang, n'épargnant ni les lieux saints ni les personnes consacrées à Dieu. L'abbaye de Saint-Jean de Gaël fut en cette occasion détruite de fond en comble, l'église ne présenta plus qu'un monceau de cendres, à peine quelques moines échappèrent-ils à la mort.

Toutefois, le monastère se releva promptement de ses ruines. Hélocar, évêque d'Aleth et abbé de Saint-Méen, alla trouver Charlemagne et lui fit connaître ce qui s'était passé. L'empereur accueillit favorablement l'évêque breton, lui donna tout pouvoir pour reconstruire son monastère, et lui assura, par lettres patentes, la possession des biens qui en dépendaient, et en particulier le don de la paroisse de Gaël. Plus tard, vers 816, son successeur, Louis-le-Débonnaire, confirma

1. *Vies des Saints de Bre.*, 140.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bre.*, 1, 225 et 570.

solennellement, en faveur du même Hélocar, les lettres de Charlemagne¹.

Lorsque la Bretagne reconquit son indépendance sous le gouvernement de Nominoë et de ses successeurs, les rois bretons favorisèrent naturellement l'abbaye de Saint-Méen et de Saint-Judicaël, et, en 853, ce fut au monastère de Gaël que saint Convoyon vint trouver le roi Érispoë, qui y tenait sa cour².

Mais les mauvais jours n'étaient pas finis pour Saint-Méen. Ce vénérable monastère n'échappa point, au x^e siècle, aux fureurs impies des Normands; il fut détruit complètement par eux, et les moines s'enfuirent, en 919, emportant avec eux les corps de leurs fondateurs, saint Méen et saint Judicaël : ils déposèrent les reliques du premier à Saint-Florent et celles du second à Saint-Jonin-de-Marne³.

Pendant près d'un siècle les ruines de l'abbaye de Gaël demeurèrent désertes; mais Dieu lui suscita enfin un restaurateur dans la personne d'Hinguéten, abbé de Saint-Jacut. Voici à quelle occasion. Après la mort du duc de Bretagne Geoffroy I^{er}, arrivée en 1008, sa veuve, la duchesse Havoise, demeura chargée du gouvernement au nom de son fils encore jeune, nommé Alain. Un oncle de ce dernier, Judicaël, profita de ces circonstances pour lever l'étendard de la révolte et disputer le trône à son neveu; Alain alla assiéger le rebelle, renfermé dans le château de Malestroit. Ce fut devant cette forteresse que, pour se rendre le ciel favorable, et à l'instigation de sa pieuse mère, Alain, de concert avec son frère Eudon, résolut le rétablissement de l'abbaye de Saint-Méen. Les deux jeunes princes firent venir à cet effet Hinguéten, qui, comme nous venons de le dire, était abbé de Saint-Jacut; ils lui donnèrent l'église de Notre-Dame, Saint-Méen et Saint-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 225.

2. « Convoyon adit ad principem Britanniarum Erispauum consistentem in Wadel monasterio. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 3.)

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 4.

Judicaël, avec tout le territoire et la forêt qui environnaient ce sanctuaire, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ et SS. Mevenni et Judicaelis de Guadel cum tota terra et foresta quæ in circuitu ipsius ecclesiæ erat*¹, » et ils le prièrent d'y réunir quelques moines et de les gouverner lui-même jusqu'à ce qu'il pût leur procurer un autre supérieur. De plus, Alain et Eudon autorisèrent les moines à fonder un bourg autour de leur nouveau monastère; ils leur donnèrent les droits d'y tenir des foires et des marchés, d'y établir un change de monnaies d'or et d'argent, et d'y lever des taxes de tonlieu et de trépas?

La pieuse charité d'Alain reçut sa récompense; Malestroit fut pris et Judicaël vaincu. Le comte, accompagné d'Havoise sa mère et d'Eudon son frère, alla en rendre grâces à Dieu dans l'abbaye de Saint-Méen. Grand nombre de seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, suivirent la cour à Gaël. On y distinguait Ginguéné, archevêque de Dol; Gaultier, évêque de Nantes; Guérin, évêque de Rennes, et Raoul, évêque d'Aléth. Tous approuvèrent la restauration de l'abbaye, transférée dans un nouvel emplacement peu éloigné du monastère primitif ruiné par les Normands, « *cum ordinatio tunc novi loci placeret*, » et pour témoigner leur satisfaction, les princes augmentèrent encore la dot des moines de Saint-Méen; ils ajoutèrent à leur donation première celle de la Chapelle, — la terre de Trémoré, — tout le minihi de Quédillac, — toute la terre du Loscouët et celle du Crouais; ce fut un don complet, tel que les habitants de ces localités ne relevèrent plus dès lors que de l'abbé et de ses moines. Ils donnèrent encore l'église de Gaël, son cimetière et le cens de cette paroisse, — des forêts et des terres en Gaël, nommées les forêts de Chermueth, de Récaut, de Hate, et celle de Trenencorath, voisine

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 358.

2. « *Concesserunt in villa monasterii fieri quoddam burgum, forum, mercatum, commutationem auri et argenti et denariorum... teloneum et passagium.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 73.)

du cimetière; et, enfin, cinq sols de rente sur la terre de Rouauld-le-Vicaire ¹.

Ainsi furent fondés le nouveau monastère et la ville de Saint-Méen. Cette translation de l'abbaye eut lieu vers l'an 1024, d'après les *Chroniques* bretonnes ². Un peu plus tard, les reliques des Bienheureux premiers fondateurs furent rendues à l'abbaye : le corps de saint Méen revint de Saint-Florent en 1074, et celui de saint Judicaël fut rapporté, en partie du moins, de Saint-Jouin-de-Marne en 1130 ³.

Il paraît que vers l'an 818, à l'époque de la première restauration de Saint-Méen, la règle de saint Benoît fut introduite par Hélocar, sur l'ordre de l'empereur Louis-le-Débonnaire, dans l'abbaye de Saint-Méen ⁴. On sait, en effet, que les premiers moines bretons, venus en Armorique aux v^e et vi^e siècles, suivaient pour la plupart la règle de saint Columban.

Lorsque le fléau de la commende atteignit Saint-Méen, l'antique monastère ne tarda pas, sous le gouvernement d'abbés prélats étrangers et résidant au loin, à tomber dans la décadence. Quand Pierre Cornulier prit possession de l'abbaye, en 1601, « il trouva l'église, les cloîtres et le dortoir proches d'une ruine irréparable, et les murailles de clôture

1. « *Totam Capellam cum tota Tremoray et totum mihi de Kidillae, cum toto terra quæ Lisou vocatur et terram quæ Croes nominatur... totam ecclesiam de Guadel cum toto cimeterio censumque ipsius Guadel... forestas terras in plebe Guadel, Chernueth forestam, Recaut forestam, Hato forestam, quamdam cimeterio proximam forestam de Trenencorath, et quinque solidos census de terra Rodaldi vicarii.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G., 73.) — Cf. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 358.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4, 358.

3. En 1616, on vénérait dans l'église abbatiale de Saint-Méen le chef, le bras et le calice de saint Méen, — le chef et le bras de saint Judicaël, — le chef de saint Pétreuc, — le menton de saint Salomon, — des reliques de saint Uniac et de saint Austole. (*Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, 12683.)

En 1791, ces précieuses reliques étaient déposées comme il suit : les chefs de saint Méen, saint Judicaël et saint Austole, et une portion du crâne de saint Pétreuc, dans quatre buâtes d'argent; — les bras de saint Méen et saint Judicaël dans deux bras d'argent; — il y avait, en outre, deux autres reliquaires, dont l'un en forme de châsse, contenant l'un et l'autre de nombreux ossements.

4. M. l'abbé Brune, *Archéolog. religieuse*, p. 290.

renversées, à quoi il remédia au mieux et au plus tôt qu'il lui fut possible¹. »

Mais les ruines matérielles étaient peu en comparaison des ruines morales que la décadence universelle des institutions monastiques avait entassées à Saint-Méen. Pierre Cornulier entreprit la réforme du monastère et voulut tout d'abord l'essayer avec les religieux qui s'y trouvaient; il s'enferma avec eux, les exhorta ensemble et séparément, mais tout fut inutile. Alors attaquant le mal en sa racine, le pieux abbé leur défendit de se recruter et de recevoir des novices, afin de les renouveler par extinction. Ce fut une clameur universelle; mais le réformateur tint bon, et quand il ne resta plus qu'un petit nombre de vieux moines, il appela à Saint-Méen les Bénédictins de la Société de Bretagne et passa un concordat avec eux en 1626. Malheureusement cette congrégation fut forcée, par le mauvais vouloir du cardinal de Richelieu, de se fondre dans celle de Saint-Maur dès l'an 1628. Cette dernière, trop peu nombreuse pour satisfaire à ses propres engagements, ne put endosser ceux de la Société de Bretagne et fournir immédiatement des sujets à l'abbé de Saint-Méen, qui se vit réduit à attendre. Enfin, au bout de douze ans, la congrégation de Saint-Maur se crut assez forte pour satisfaire le prélat, et le 18 août 1638 elle traita avec Pierre Cornulier.

Tout semblait terminé pour la réforme, quand l'abbé de Saint-Méen mourut inopinément le 2 juillet 1639. Son successeur fut Achille de Harlay. Ce dernier connaissait bien les besoins de sa nouvelle abbaye, mais évêque de Saint-Malo en même temps qu'abbé de Saint-Méen, et peu soucieux des traditions bénédictines du pays de Gaël, il se proposa d'utiliser la ruine morale de son monastère en le transformant en Séminaire diocésain. Pour se débarrasser des réformateurs, Achille de Harlay exigea des Bénédictins de Saint-Maur des choses

¹ D. Morel, *Hist. de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen*, etc. publié par M. Hopart, p. 9.

impossibles¹; ceux-ci se retirèrent, et l'abbé, ne voyant plus à Saint-Méen que deux vieux moines, Pierre Bouessel, tout à la fois prieur, ouvrier et sacriste, et Pierre Robinault, aumônier, obtint d'eux, le 13 novembre 1643, un consentement facile à l'extinction de l'abbaye et installa dans le monastère les prêtres de l'Oratoire.

Ces derniers religieux n'y demeurèrent qu'un an et quittèrent Saint-Méen au grand désappointement de M^{sr} de Harlay, qui parvint toutefois à les remplacer par les prêtres de la Mission, fondés par Vincent-de-Paul. Ce grand saint traita lui-même avec l'évêque de Saint-Malo, le 15 juillet 1645, et ses prêtres prirent possession de Saint-Méen au mois d'août suivant. Alors commença un triste mais curieux conflit entre les Bénédictins de Saint-Maur, installés à Saint-Melaine de Rennes depuis leur départ de Saint-Méen, et M^{sr} Achille de Harlay. Celui-ci avait obtenu, le 20 octobre 1643, une permission du roi d'établir un Séminaire à Saint-Méen et d'y affecter la mense conventuelle; cette permission lui fut confirmée par lettres patentes du mois de mars 1646, portant union de la mense conventuelle, des offices claustraux et des bâtiments de l'abbaye au Séminaire confié aux soins des Lazaristes. Mais le Parlement de Bretagne refusa d'enregistrer ces lettres. A la suite de ces décisions contradictoires, on vit les Bénédictins vouloir reprendre forcément possession de Saint-Méen, et les Lazaristes se barricader dans ce monastère. L'abbaye subit une sorte de siège, les Bénédictins y rentrèrent victorieux, mais la force armée y réintégra immédiatement les Lazaristes.

Détournons nos yeux de ces scènes lamentables et disons qu'après la mort d'Achille de Harlay, son successeur, Ferdinand de Neufville, termina cette longue affaire par où l'on eût dû la commencer. Il demanda en cour de Rome la sécularisa-

1. M^{sr} Cornulier avait promis aux Bénédictins de Saint-Maur la jouissance de la mense conventuelle, estimée 1,320 liv., plus les quatre offices claustraux, qui valaient bien autant. M^{sr} de Harlay leur offrit une pension dérisoire de 800 liv. (V. D. Morel.)

tion de l'abbaye de Saint-Méen, et obtint d'Alexandre VII une bulle favorable à ses desseins. Le Saint-Siège décréta en 1638 la suppression et extinction de la mense conventuelle de Saint-Méen, et l'établissement dans l'abbaye des prêtres de la congrégation de la Mission. De nouvelles lettres de Louis XIV vinrent confirmer cette décision en 1668. Mais comme l'on avait conservé la mense abbatiale, le roi continua de nommer un titulaire jouissant en commende du bénéfice et du titre d'abbé de Saint-Méen ; toutefois, tout souvenir bénédictin disparut de Saint-Méen lui-même avec le nouveau Séminaire lazariste. Cet état de chose dura jusqu'à la Révolution.

ABBÉS DE SAINT-MÉEN.

I. — SAINT MÉEN naquit dans la province de Gwent, en Grande-Bretagne, d'un homme riche et pieux nommé Gérascond par les uns, et Orchée par les autres. Il fonda, vers 550, l'abbaye de Saint-Jean de Gaël dans les circonstances que nous avons décrites, construisit un autre couvent sur les bords de la Loire, reçut à Gaël, en qualité de religieux, le roi saint Judicaël, et y mourut peu de temps après, le 24 juin 647, suivant D. Lobineau. Son corps, transféré à Saint-Florent pendant l'invasion normande, fut rapporté à Saint-Méen vers l'an 1074 ; il y reçoit depuis lors, dans l'église abbatiale (aujourd'hui paroissiale), le culte que lui ont mérité les vertus et les miracles du saint abbé.

On ignore complètement quels furent les successeurs immédiats de saint Méen sur le siège abbatial de Gaël.

II. — HÉLOCAR était évêque d'Aleth et abbé de Saint-Méen en 799, époque vers laquelle il obtint de Charlemagne, devenu maître de la Bretagne, un diplôme pour le rétablissement de l'église abbatiale de Gaël qu'avaient pillée et brûlée les soldats de cet empereur. Cette chartre fut confirmée en faveur du même Hélocar, en 816, par Louis-le-Débonnaire ¹.

Les ténèbres de l'histoire se répandent de nouveau sur l'abbaye de Saint-Jean de Gaël, et l'on ne connaît point le nom des abbés de ce monastère jusqu'à sa destruction complète, vers 949.

III. — HINGUÉTEY, abbé de Saint-Jacut, eut la gloire de relever de ses ruines l'abbaye de Gaël, qu'il transféra à Saint-Méen vers l'an 1024. Il gouverna ce nouveau monastère jusqu'à sa mort, ar-

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 223.

rivée au mois d'avril, selon le *Nécrologe* de Saint-Méen¹, mais nous ne savons en quelle année. Le prêtre Ingomar lui a dédié la Vie de saint Judicaël.

IV. — ROBERT I^{er}, deuxième abbé de Saint-Méen (depuis la restauration de ce monastère), mourut au mois de janvier, d'après le *Nécrologe* de cette maison.

V. — EUDON mourut au mois de septembre, suivant le même *Nécrologe*.

VI. — JUDICAËL vivait vers 4050, contemporain d'Airard, évêque de Nantes, et de Pérennès, abbé de Redon. Le Baud mentionne cet abbé de Saint-Méen en 4065. Le *Nécrologe* dit qu'il mourut au mois de septembre.

VII. — GELBAUD *vel* BELBAUD mourut au mois de décembre, mais il n'est pas certain qu'il ait succédé immédiatement à Judicaël.

VIII. — HÉRVÉ doit peut-être occuper cette place, selon M. Hauréau: le *Nécrologe* dit qu'il mourut au mois de janvier.

IX. — BRIEY assista en 4092 aux obsèques d'Emme, vicomtesse de Porhoët, faites en l'église Sainte-Croix de Josselin. Sa mort est marquée au 9 décembre dans le *Nécrologe* de Saint-Méen.

X. — GUILLAUME I^{er} souscrivit à la fondation du prieuré de Lochéac en 4404, et à la donation de Saint-Pierre de Dinan à l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers en 4444; enfin il contribua à la réconciliation des vicomtes de Porhoët avec les moines de Marmoutiers en 4446.

XI. — JOSTON fut témoin de la donation des dîmes de Guer faites par Donoald, évêque d'Aleth, à Garnier, abbé de Marmoutiers, vers 4440. Sous le gouvernement de cet abbé ou dans les dernières années de son prédécesseur, Raoul, seigneur de Montfort, ravagea les dépendances de l'abbaye de Saint-Méen, usurpa les droits féodaux de l'abbé et réduisit en quelque sorte les moines en servitude. L'abbé de Saint-Méen porta plainte au Concile provincial, tenu à Redon sous la présidence de l'archevêque de Tours; il produisit devant cette assemblée les titres de son monastère, l'archevêque y mit son sceau, les fit signer par les autres évêques présents et excommunia solennellement Raoul de Montfort et les autres usurpateurs des biens de l'abbaye de Saint-Méen. Ceci se passait en 4433. Raoul de Montfort mourut en 4442².

XII. — HENRI, élu abbé, fut ensuite déposé par ses religieux, soutenus par leur évêque saint Jean-de-la-Grille; nous ignorons pourquoi. Ils lui donnèrent pour successeur Robert qui suit. L'archevêque de Tours approuva d'abord ce changement, puis le blâma

1. *Necrol. Sancti Mevani*, (Bibl. Nat.)

2. D. Lobineau, *Hist. de Bret.*

dans la suite, et n'ayant pu obtenir de Robert qu'il se démit, il se déclara contre lui. L'affaire fut portée à Rome devant le pape Eugène III, mais on ne sait pas quel fut le jugement du Souverain-Pontife. L'on voit toutefois que Robert continua ses fonctions abbatiales, prenant le titre d'abbé de Saint-Méen, et qu'Henri se fit lui-même appeler abbé de Saint-Judicaël. Ils figurent du moins avec ces dénominations dans une charte de l'abbaye de Saint-Melaine en 1163. Il est probable qu'Henri conserva ce titre d'abbé jusqu'à sa mort.

XIII. — ROBERT II, déjà abbé en 1163, comme nous venons de le dire, fut avec Étienne, évêque de Rennes, témoin d'un accord entre les moines du Mont Saint-Michel et un prêtre nommé Bernard, vers 1169. De son temps, un chanoine régulier du monastère de Bomines, en Angleterre, apporta furtivement à Saint-Méen le corps de saint Pétreuc, ancien religieux de ce monastère. Henri, roi d'Angleterre, à qui on en fit des plaintes, en demanda la restitution au couvent de Bomines, ce qu'accorda l'abbé Robert en 1177¹. Le pape Lucie III, à la prière du même abbé Robert, confirma en 1184 tous les privilèges du monastère de Saint-Méen. Enfin, Pierre Le Baud met Robert au nombre des commissaires établis par le pape Clément III (1187-1191) pour juger de la validité du mariage d'André de Vitré avec Mathilde de Mayenne.

XIV. — ROLLAND obtint en 1192 du pape Célestin III une bulle par laquelle, à l'exemple de Lucie et Clément, ses prédécesseurs, il confirmait à l'abbaye de Saint-Méen ses privilèges et biens, savoir, entre autres choses, les églises de Gaël, Trémorcel, Saint-Jean, La Chapelle, Le Crouais, Quédillac, Saint-Éloi de Montauban et Paimpont. Le même pape confirma aussi la sentence des commissaires apostoliques déclarant le prieur de Paimpont soumis à l'abbé de Saint-Méen². Rolland mourut au mois de janvier, d'après le *Nécrologe* de son abbaye.

XV. — PIERRE I^{er} souscrivit en 1206 à l'acte de fondation de la collégiale de la Guerche.

XVI. — ROBERT III contribua en 1220 à un accommodement entre Payen de Malestroit et les moines de Marmoutiers.

XVII. — BARTHÉLEMY mourut abbé de Saint-Méen le 27 juillet, suivant le *Nécrologe* de Landévenec.

XVIII. — RAOUL LAESE mourut au mois de décembre, d'après le *Nécrologe* de Saint-Méen.

XIX. — JUDICAËL DE TRÉMORCEL, né à Trémorcel, près Saint-Méen, fit une association avec les religieux du Mont Saint-Michel, en 1296, et mourut le 16 août 1297, selon le *Nécrologe* de Landévenec.

1. *Bibl. Not.*, Blancs-Manteaux, 22358.

2. *D. Morice, Preuves de l'Hist. de Brt.*, I, 723.

XX. — OLIVIER DE SAINT-MALON passa en 1312 une transaction avec le seigneur de Montauban au sujet des dîmes de Saint-Éloi de Montauban ; il fut, en 1314, un des exécuteurs testamentaires de Raoul, seigneur de Montfort, et transigea en 1319 avec Geoffroy, également sire de Montfort, pour quelques fiefs situés en la paroisse de Saint-Léry. Cet abbé mourut le 10 juin 1330 ; on croit qu'il appartenait à la noble famille de Saint-Malon, qui portait : *d'argent à trois écureuils rampants de gueules.*

XXI. — JACQUES PAYEN succéda au précédent et mourut au mois de décembre 1343.

XXII. — GUILLAUME II, prieur de Notre-Dame de Vitré, fut recommandé à l'évêque de Saint-Malo par le pape Clément VI, le 29 janvier 1344. On ne sait pourquoi le Souverain-Pontife s'était réservé la nomination de cet abbé.

XXIII. — RAOUL est placé là par M. Hauréau¹ ; le *Nécrologe* de Montfort dit qu'il mourut le 27 octobre.

XXIV. — ALAIN LE ROUX accepta, en 1369, une fondation faite dans son église par Guillaume Levesque, seigneur du Molant, et Jeanne de Montfort, sa femme. Il mourut le 29 août 1374, selon le *Nécrologe* de Montfort.

XXV. — PIERRE, confesseur du pape Urbain VI et évêque de Sinigaglia, dans les États-Romains, succéda au précédent en qualité d'abbé de Saint-Méen. Nommé évêque de Dol en 1382, il mourut le jour de Noël de la même année². Le *Nécrologe* de Saint-Méen semble dire qu'il avait abdicqué sa dignité abbatiale lorsqu'il fut appelé à l'évêché de Dol³.

XXVI. — GUILLAUME GLÉ ratifia le traité de Guérande le 24 avril 1384. Il traita avec le seigneur de Montfort, en 1385, pour les dégâts que ce seigneur avait faits sur un moulin de son abbaye. En 1391, il fut transféré sur le siège abbatial de Saint-Melaine, où il mourut le 13 mai 1398⁴.

La famille Glé, originaire du manoir de la Besneraye, en Pleumelec, portait : *d'or à trois glés ou souris de gueules, 2, 1.*

Le sceau de Guillaume, appendu à la ratification de 1384, est ogival et représente un abbé dans une niche gothique ; au-dessous est l'écusson de la famille Glé : *d'or à trois glés de gueules posées 2, 1.* Légende : † S. FRIS ABBATIS SANCTI (*Sigillum fratris Guillelmi abbatis Sancti Merenni*⁵.)

XXVII. — GUILLAUME LE ROUX fut en même temps abbé de Saint-

1. *Gallia christ.*, XIV, p. 4022.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 420.

3. « *Petrus abbas hujus loci et post episcopus Dolensis.* »

4. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 4022.

5. M. Doust d'Arcq, *Invent. des Sceaux*, n° 0060.

Méen et du Tronchet; il paraît que les moines de Tyron l'imposèrent à ceux du Tronchet, qui avaient, malgré eux, élu Raoul Tournevache. Guillaume Le Roux mourut le 7 mars 1400, selon le *Nécrologe* de Saint-Méen.

XXVIII. — GUILLAUME SERVOT mourut le 18 mars 1431, d'après le même *Nécrologe*.

XXIX. — OLIVIER SERVOT succéda au précédent et mourut le 7 mars 1441, suivant le même *Nécrologe*.

XXX. — ROBERT DE COETLOGON, fils d'Olivier de Coëtlogon, seigneur de la Gaudinaye, fut élu en 1443 et gouverna l'abbaye pendant cinquante ans. D. Morel prétend qu'il ne fut d'abord qu'abbé commendataire, mais que sa piété le porta « à réduire sa commende à la régularité, en se réduisant soi-même à l'habit régulier, qu'il porta avec tant de zèle et d'attaché à l'observance de sa règle, qu'il mérita la qualité de bon abbé par excellence ¹. » En 1454, Robert de Coëtlogon fit le voyage de Rome, chargé d'affaires par le duc de Bretagne ². Le trésorier Landais fit plus tard poursuivre ce pieux abbé, dont le seul crime était, semble-t-il, d'avoir amassé une assez forte somme pour la restauration de son monastère, somme dont Landais voulait s'emparer et dont il s'empara réellement, après avoir obtenu du duc un mandat d'arrestation contre sa victime. La mort du trésorier justifia l'abbé de Saint-Méen, qui continua à gouverner sagement sa maison. Il enrichit cette abbaye de reliquaires précieux, fit reconstruire la sacristie et bâtit à neuf un grand corps de logis. Il laissa une telle réputation de sainteté que l'usage s'établit de saluer ses successeurs en leur disant : « Puissiez-vous imiter le bon abbé Robert. »

Robert de Coëtlogon mourut le 30 avril 1492 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Michel de son église abbatiale, « sous un tombeau élevé environ d'un pied hors de terre, sur lequel il est représenté avec la mitre et la crosse, et à l'entour ces mots sont gravés : **CY GIST ROBERT DE COETLOGON, ABBÉ DE CÉANS, QUI DÉCÉDA L'AN 1492³.** » Ce tombeau existe encore. C'est une arcade en granit, sculptée, ornée au fond des armoiries de Robert de Coëtlogon : *de gucules à trois écussons d'hermines*, 2, 4, et renfermant sa statue couchée.

XXXI. — PIERRE DE LAVAL, fils de Guy XIV, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne, d'abord doyen de l'église d'Angers, puis évêque de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, archevêque de Reims, abbé commendataire de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas d'Angers, obtint encore l'abbaye de Saint-Méen en 1492; mais il ne la conserva que peu de temps, étant mort le 14 août 1493. Son corps fut

1. *Hist. de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen*, 9.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 4568.

3. D. Morel, *Hist. de la sécularisation*.

inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Aubin d'Angers; nous avons relaté précédemment son épitaphe ¹.

Il portait les armes anciennes de Laval : *de gueules au léopard d'or*.

XXXII. — ROBERT GUIBÉ, né à Vitré, fils d'Adenet Guibé et d'Olive Landais, évêque de Tréguier, obtint en commende l'abbaye de Saint-Méen en 1493 et la conserva jusqu'à sa mort. Il devint successivement évêque de Rennes et de Nantes et cardinal du titre de Sainte-Anastasia. Il mourut à Rome le 9 septembre 1513 et fut inhumé dans l'église nationale de Saint-Yves-des-Bretons.

Ses armes étaient : *d'argent à trois jumelles de gueules accompagnées de six coquilles d'azur, 3, 2, 1, au chef d'or*.

XXXIII. — FRANÇOIS HAMON, fils de Guillaume Hamon et de Guillemette Guibé, sœur du cardinal Guibé, succéda à son oncle dans l'évêché de Nantes et dans l'abbaye de Saint-Méen. Il jouissait également de l'abbaye de la Grénetière, de la prévôté de Vertou, du prieuré de Léhon, etc. Ce riche commendataire assista au Concile de Latran, mourut le 7 janvier 1532, et fut inhumé dans sa cathédrale de Nantes, en la chapelle Saint-Clair.

Ses armoiries, dont les émaux sont inconnus, portent : *écartelé, aux 1^{er} et 4^e trois haches d'armes, aux 2^e et 3^e trois huchets* ².

XXXIV. — REVÉ DU BELLAY, fils de Louis du Bellay, seigneur de Laugay, et de Marguerite de la Tour-Landry, fut nommé abbé commendataire de Saint-Méen en 1532 et évêque du Mans en 1535. Il résigna son abbaye en 1539, mourut à Paris en 1546, et fut inhumé dans l'église cathédrale de cette ville, dont le cardinal du Bellay, son frère, était évêque.

La famille du Bellay, originaire d'Anjou, porte : *d'argent à la bande fuselée de gueules accompagnée de six fleurs de lys d'azur posées en orle*.

XXXV. — JEAN JOUVEVEL DES URSINS, fils de Jean Jouvenel des Ursins, seigneur de la Chapelle-Gaultier, et de Louise de Varie, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Méen en 1539 et obtint main-levée du temporel de ce bénéfice le 6 novembre 1540. Il était, en outre, doyen de l'église de Paris et abbé du Val-Richer; en 1543 il résigna Saint-Méen, et devint en 1548 évêque de Tréguier. Il mourut le 28 octobre 1566 ³.

La famille Jouvenel des Ursins, originaire de Champagne, portait : *bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'argent soutenu d'or chargé d'une rose de gueules*.

XXXVI. — PONTIUS DE BAZ obtint l'abbaye de Saint-Méen en

1. V. tome I^{er}, p. 595.

2. M. de la Nicollière, *Armorial des évêques de Nantes*, p. 70.

3. Moreti, *Grand Diction. Hist.*

1543 et la conserva jusqu'en 1557; il était en même temps prieur commendataire de Luché et de Saint-Pierre-de-Mées, en Anjou.

Cet abbé appartenait vraisemblablement à la maison de Brie-Serrant, qui portait : *d'argent à trois fasces crénelées de sable, chargées d'un lion de gueules.*

XXXVII. — CHARLES DE BOURBON, fils naturel de François de Bourbon, prince de Conti, fut archevêque de Rouen et cardinal. Pourvu de l'abbaye de Saint-Méen, il résigna ce bénéfice en faveur du suivant ¹.

XXXVIII. — JACQUES HELCYS, dit DE LA ROCHE-SUR-YON, fils d'un laboureur du diocèse de Beauvais, fut élevé par le cardinal de Bourbon aux premières dignités de l'Église; il devint abbé de Saint-Méen, dont il prit possession le 18 juillet 1564, évêque de Langres, duc et pair de France, et mourut le 26 mars 1565.

Après sa mort, le cardinal de Bourbon reprit l'abbaye de Saint-Méen et la conserva jusqu'en 1574. Il mourut lui-même le 30 juillet 1594.

La maison de Bourbon-Conti portait : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton péné en bande de gueules, et à la bordure de gueules.*

XXXIX. — PIERRE DE RAGANNE, évêque de Roanne, fut pourvu par le Pape de l'abbaye de Saint-Méen et prit possession de ce bénéfice le 17 octobre 1574. Il rendit hommage au roi en 1579, et résigna son abbaye en faveur du suivant en 1582.

XL. — JEAN HÉLUI, abbé de Saint-Pierre-de-la-Vallée, à Chartres, pourvu en outre de l'abbaye de Saint-Méen par la résignation de Pierre de Raganne, trouva un compétiteur dans Jean Fouille, nommé par le roi; mais le Pape intervint en faveur de Jean Héluis, qui prit possession de Saint-Méen le 15 juillet 1582².

XLI. — JEAN PICAULT, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, fut reçu abbé de Saint-Méen le 24 août 1587; il résigna cette dernière abbaye, le 4 juillet 1594, en faveur du suivant³.

La famille Picault, du pays de Ploërmel, porte : *d'argent fretté de gueules, au chef de même chargé de trois trèfles d'or.*

XLII. — JEAN D'ESPINAY, fils de Louis d'Espinay, seigneur de la Marche, et d'Anne de Guitté, né en 1579, fut nommé abbé par le roi le 5 janvier 1595⁴. Il résigna en faveur du suivant en 1601, rentra dans le monde et s'y maria.

Cet abbé portait : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or.* L'on voit encore ces armoiries sculptées sur les tirants du transept méridional de l'église abbatiale de Saint-Méen.

1. Gallia christ., XIV.

2. Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Saint-Malo.

3. Ibidem.

4. Ibidem.

XLIII. — PIERRE COBNGLIER, fils de Pierre Cornulier, seigneur de la Touche, en Nozay, et de Claude de Comaille, prit possession de Saint-Méen le 8 mai 1602. Il jouit aussi des abbayes de Sainte-Croix de Guingamp et de Blanche-Couronne, du prieuré de Pirmil, etc., et devint en 1617 évêque de Tréguier, et en 1619 évêque de Rennes. C'était un saint prélat, et nous avons signalé ses tentatives de réforme à Saint-Méen. Il restaura, près de cette abbaye, un hôpital qui existe encore, et mourut à Rennes le 22 juillet 1639. Son corps fut inhumé dans sa cathédrale, et nous avons précédemment décrit son tombeau ¹.

M^{re} Cornulier portait : *d'azur à la rencontre de cerf d'or surmontée d'une hermine d'argent.*

XLIV. — ACHILLE DE HARLAY, fils de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, et de Mario Moreau, fut abbé de Villeloin, de Saint-Benoît-sur-Loire et des Chastelliers, évêque élu de Lavaur, supérieur de l'Oratoire et enfin évêque de Saint-Malo. Nommé abbé de Saint-Méen en 1639, il érigea dans ce monastère un séminaire diocésain qu'il confia d'abord aux Oratoriens, puis aux Lazaristes. Il mourut à Saint-Malo, le 20 novembre 1646, et fut inhumé dans sa cathédrale.

M^{re} de Harlay portait : *d'argent à deux pals de sable.*

XLV. — FERDINAND DE NEUFVILLE, fils de Charles de Neufville, marquis de Villeroy, et de Jacqueline de Harlay, neveu du précédent abbé, lui succéda à Saint-Malo comme à Saint-Méen. Transféré en 1657 sur le siège épiscopal de Chartres, il résigna l'abbaye en faveur du suivant en 1675, et mourut à Paris le 8 janvier 1690. Son corps fut inhumé à Chartres.

M^{re} de Neufville portait : *écartelé, au 1^{er} et 4^e d'azur au chevron d'or accompagné de trois croisettes ancrées de même, qui est de Neufville; aux 2^e et 3^e d'argent à deux pals de sable, qui est de Harlay.*

XLVI. — CHARLES-FERDINAND DE CHAMPLAIS DE COURCELLES, fils de Louis de Champlais, marquis de Courcelles, et de Mario de Neufville, neveu du précédent, le remplaça en qualité d'abbé de Saint-Méen en 1675; il était en même temps prieur de Ticheville et de Saint-Clémentin. Il rendit aveu au roi en 1685, et mourut à Paris le 8 juillet 1698.

La famille de Champlais porte : *d'argent à trois fasces de gueules surmontées de trois aigles de sable.*

XLVII. — ANTOINE FAGON, fils de Guy Fagon, premier médecin de Louis XIV, fut pourvu des abbayes de Bohéries, de Châtries et de Saint-Méen; il eut cette dernière en 1698, devint évêque de

1. V. tome I^{er}, p. 91.

Lombes en 1744 et fut transféré à Vannes en 1749. Il conserva l'abbaye de Saint-Méen jusqu'à sa mort, arrivée au manoir de Kango, près Vannes, le 16 février 1742.

M^r Fagon portait : *d'azur au lion rampant et contourné d'or, regardant un mouton passant d'argent, accompagné en chef d'un soleil d'or.*

XLVIII. — GILBERT-GASPARD-BLAISE DE CHABANNES, issu des comtes de Chabannes, vicaire général de Nevers et de Langres, fut nommé abbé de Saint-Méen et prit possession, le 40 novembre 1742, de l'église abbatiale, de l'église paroissiale de Saint-Jean et du manoir abbatial. Il résigna Saint-Méen, vers 1745, pour obtenir l'abbaye de Bon-Port, au diocèse d'Évreux, dont il jouit jusqu'en 1779.

La famille de Chabannes, originaire de Guyenne, portait : *de gueules au lion d'hermine, couronné, armé et lampassé d'or.*

XLIX. — JEAN-FRANÇOIS DE GUERSANS, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, chanoine, grand-archidiacre, vicaire général et official de Rennes, fut nommé abbé de Saint-Méen le 26 mai 1747. Il mourut le 13 juin 1764 et fut inhumé dans la cathédrale de Rennes.

La famille de Guersans, originaire de Normandie, portait : *d'argent à trois fasces de gueules en bande.*

L. — CLAUDE-CHARLES DE MOSTUÉJOULS, sous-précepteur des enfants de France, chanoine-comte de Lyon, succéda dans l'abbaye à M. de Guersans en 1764; mais il s'en démit l'année suivante et devint abbé de Saint-Vincent de Senlis, et plus tard aumônier de la comtesse de Provence, femme de Louis XVIII.

La famille de Mostuéjous, originaire du Rouergue, portait : *de gueules à la croix fleurdelysée d'or, cantonnée de quatre billettes de même.*

LI. — CHARLES-FRANÇOIS DE VENDOMOIS DE SAINT-AUBIN, prêtre de Paris, chanoine, scholastique et vicaire général de Rennes, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, prit possession de l'abbaye de Saint-Méen le 24 avril 1765, après avoir résigné celle de Saint-Aubin. Il se démit également de Saint-Méen en 1774, alla habiter Paris et devint abbé de Fémy.

La famille de Vendomois, originaire de Guyenne, portait : *coupé au 1^{er} d'or à trois fasces de gueules; au 2^e d'hermines plein.*

LII. — RENÉ-SÉBASTIEN DES COGNETS DE CORREC, docteur en théologie, chanoine, grand-archidiacre et vicaire général de Quimper, prit possession de l'abbaye de Saint-Méen le 27 juillet 1774. Il fut le dernier abbé de cet antique monastère, dont la Révolution le dépouilla en 1790.

La famille des Cognets, originaire de Basse-Bretagne, porte : *de sable à la croix potencée et contre-potencée d'argent, cantonnée de quatre merlettes de même.*

L'abbé de Saint-Méen était seigneur de la ville de ce nom. Son abbaye se composait : de l'église abbatiale et du monastère, c'est-à-dire des cloîtres, dortoirs, réfectoires, cour, colombier, etc., le tout dans un tenant entouré de murailles et situé dans la petite ville de Saint-Méen, au diocèse de Saint-Malo; — d'une vingtaine de journaux de terre en jardins et prés touchant le monastère; — du manoir abbatial, réservé aux abbés commendataires; — de l'église paroissiale de Saint-Jean; — de l'hôpital de Saint-Méen, « dont l'abbé est le maître absolu, y commettant chapelain, prévôt, gardien et administrateur, qui lui rendent compte de leur gestion; » — d'un four à ban, etc.¹

L'abbé de Saint-Méen possédait, en outre, dans la paroisse de Saint-Jean de Saint-Méen : la métairie du Pont-Esnault, contenant 30 journaux de terre, trois étangs, et les prés de Querquienne et des Fieux; — en la paroisse de Saint-Onen, le moulin de Paluel et les terres en dépendant; — en celle du Crouais, la terre du Lizon; — des terres et seigneuries en les paroisses de Saint-Léry et de Concôret, avec « un droit de foire en la ville de Saint-Léry; » — la mouvance du village de Grétay, en Mauron; — les droits de passage sur la Loire appelés les deniers de Saint-Méen²; — en la paroisse du Loscouët, quatre moulins, dont un à fouler draps, et plusieurs pièces de terre; — enfin trois bois de haute futaie, contenant ensemble 160 journaux³.

L'abbé avait encore « la mouvance et seigneurie de toutes les choses que possèdent ses vassaux nobles et roturiers dans les paroisses de Saint-Jean de Saint-Méen, Saint-Onen, Trémorcel et Le Loscouët; de la terre de la Régneraye, au Crouais; de quelques villages et hameaux sis en Gaël, appelés les Fiefs

1. *Déclaration de l'abbaye faite au roi en 1683. (Arch. dép. de la Loire-Infér.)*

2. Ces droits avaient été donnés à l'abbé de Saint-Méen en 1259 par le duc Jean I^{er}, pour reconnaître la cession que l'abbé avait faite à ce prince du prieuré de Sarzeau. (*Blancs-Manteaux.*)

3. En 1683, la plupart de ces biens étaient aliénés, sauf la métairie du Pont-Esnault, trois moulins au Loscouët, les bois de haute futaie et les étangs.

Enclavés, et aussi du fief de Trabeneucq, qui s'étend en Plouasne¹. »

De l'abbé relevaient encore le prieur du Crouais, l'ouvrier et l'aumônier de l'abbaye.

Les bailliages dépendant du monastère étaient au nombre de six, s'étendant en Saint-Jean de Saint-Méen, Trémorrel, Le Loscouët, Saint-Onen et Gaël; plus deux autres bailliages, appelés Saint-Just et la Rose, s'étendant en la paroisse de Médréac².

L'abbé de Saint-Méen avait « droit de juridiction haute, moyenne et basse, avec tout ferme droit sur tous les hommes vassaux des paroisses de Saint-Jean de Saint-Méen, Saint-Onen, Trémorrel, Le Loscouët, et les fiefs enclavés en les paroisses de Gaël et de Plouasne; droit d'épaves, successions de bastards, déshérences, corvées, lods et ventes. »

Il avait également la jouissance « du total des dîmes en tous blés qui se lèvent dans les paroisses de Saint-Jean de Saint-Méen, Saint-Onen, Trémorrel et Le Loscouët, » et de plus : en Gaël, d'un tiers des dîmes de plusieurs villages; — en Concoret, de la moitié des dîmes de tous blés; — en Illifaut, des deux tiers des dîmes de toutes espèces de blé; — en Plumaugat, d'un dimereau appelé le Quart-aux-Moines; — en Lanrelas, d'un dimereau, — et enfin en Médréac d'un autre dimereau³.

Plusieurs rentes étaient dues à l'abbé; c'étaient des rentes proprement dites, des tailles et des deniers de cens.

Ainsi, il prélevait 18 liv. sur les paroissiens de Saint-Jean de Saint-Méen, Le Crouais, Trémorrel et Le Loscouët; les possesseurs du Fau, en Gaël, lui devaient 18 boisseaux de seigle; Alain de la Bouëxière, 25 liv.; le seigneur de la Har-douinaye, 120 liv.; quelques hommes de la ville de Dinan, 7 boisseaux de froment.

1. Déclaration de l'abbé de Saint-Méen en 1683. (Arch. dép. de la Loire-Infér.)

2. Déclaration de 1683.

3. *Ibidem*.

Quant aux rentes appelées tailles, l'abbé avait droit de les lever sur tous les habitants de la ville de Saint-Méen; mais, en 1685, les titres de ces rentes se trouvaient perdus.

Il levait aussi sur les mêmes « un denier, la veille de Saint-Judicaël; ce qui se fait dans l'auditoire, à la chandelle, après le son de la grosse cloche, à l'issue des vêpres; bannies auparavant faites aux deux bouts de la halle par un des sergents de la juridiction, selon la manière qui se pratique de temps immémorial.

« Comme aussi il luy est deu des deniers de cens qui se paient en la paroisse Saint-Jean de Saint-Méen, le premier jour de l'an, en l'abbaye, à l'issue de la messe de Nostre-Dame, sous la voûte de la tour de l'église; et, aux paroisses de Trémoré et du Loscouët, le premier dimanche de janvier, et même au village de Bourgneuf, en Gaël. Plus encore un denier parisis la veille de Noël, sous la corde des cloches de l'abbaye, à l'issue des messes de minuit¹. »

Enfin, l'abbé de Saint-Méen avait quelques autres beaux droits par lesquels nous terminerons cet extrait de sa déclaration; les voici :

1^o « Le droit de porter la crosse et la mitre dans son abbaye et dans les prieurés en dépendant. »

2^o Le droit de tenir « dans la ville et les halles de Saint-Méen un marché le samedi de chaque semaine, et deux foires par an, l'une le mardi avant la Saint-Jean et l'autre le samedi avant l'Assomption, avec droit de lever les devoirs de coutumes et autres droits seigneuriaux attachés aux droits de foires et marchés, aussi bien que le droit de faire doubler toutes les coutumes aux quatre marchés et samedis des Quatre-Temps; plus le devoir de trépas sur les passants et repassants avec marchandises; plus le droit de bouteillage sur les débitants vins et cidres dans le ressort de la juridiction de Saint-Méen, lequel droit est de deux pots par pipe. »

1. Déclaration de 1685.

3° « Oultre, le droit de tenir deux autres foires, l'une qui se tient dans l'étendue dudit ressort, appelée la foire de Saint-Denis; et l'autre établie à Trémorrel, le lundi d'après la Pentecoste; la moitié des devoirs de la foire de Saint-Denis appartient au recteur de Saint-Jean de Saint-Méen. »

4° Le droit de quintaine « sur les nouveaux mariés, lesquels doivent courir la quintaine le mardi de Pasques, et rompre trois demi-pieds d'une gaule en bois d'aulne contre le pilier. »

5° Un droit sur les poissonniers, qui consiste en ce que « ceux qui ont vendu du poisson en détail, pendant l'année, sous le ressort de la juridiction abbatiale, doivent sauter, le lundi de Pasques, dans un lac qui est vis-à-vis de la porte de l'église abbatiale, sous peine d'un écu. »

6° « Le droit de pourvoir aux offices claustraux¹; — aux prieurés de Gaël, Montreuil, Le Crouais, Saint-Onen, Saint-Jean de Montfort, Saint-Uniac, Illifaut, Saint-Méen-sur-Loire, Saint-Ganton et Busal; — de présenter aux cures des paroisses de Gaël, Saint-Jean de Saint-Méen, Saint-Onen, Le Crouais, Montauban, Quédillac, Saint-Jean de Montfort, Saint-Uniac, Saint-Léry, Concoret et Trémorrel; — de pourvoir aux chapellenies du château de Montfort et de Saint-Symphorien de Gaël; — enfin, de présenter aux chapelles du Parçon et de

1. Il y avait quatre offices claustraux à Saint-Méen : l'ouvrerie, — l'aumônerie, la sacristie — et l'infirmerie. Nous parlerons ailleurs de l'aumônier, chargé de l'hôpital de Saint-Méen, et nous ne pouvons dire ici que deux mots des autres officiers. On a retrouvé un sceau du XIV^e siècle de dom J. du Ros, ouvrier de Saint-Méen; il est rond et porte un écusson chargé d'une croix engreulée, avec cette légende : S. F. J. DU ROS OUVRIER ECCLÉ DE S. MÉEN. Doms Jehan Sauvaige et Mathurin Le Marquis étaient aussi ouvriers au XVI^e siècle. Enfin, on trouve encore aujourd'hui, dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Méen, une pierre tombale portant cette inscription : Icy gist le corps de F. Gilles le Bon Prieur et Ouvrier de S. M. qui fonda 2 obits à la maison l'un au jour S. Gl. et l'autre le jour suivant. 1633. L'ouvrier de Saint-Méen était chargé de l'administration des biens de la fabrique et des intérêts temporels de l'église abbatiale. — Quant à la sacristie (dont étaient pourvus au XVI^e siècle doms Gilles de Quelen, Raoul de la Haye et André Picaud) et à l'infirmerie (dont était chargé à la même époque dom Jean Salmon), il est inutile d'expliquer leur destination. (*Institutions eccl. de Saint-Malo. — Dull. arch. d'Ille-et-Vil., II, 8.*)

Sainte-Croix, cette dernière unie à l'hôpital de Saint-Méen. »

L'abbé de Saint-Méen termine sa déclaration en disant qu'il reconnaît tenir du roi son abbaye et « toutes les terres, juridictions, devoirs et autres choses qui s'étendent dans les paroisses de Saint-Jean de Saint-Méen, Saint-Onen, Trémorrel, Le Loscouët, Quédillac, Saint-Léry, Concoret, Illifaut, Gaël, Merdrignac, Médréac, Plumaugat, Le Crouais et Lanrelas¹. »

Le total des revenus de l'abbaye de Saint-Méen montait, en 1730, à la somme de 12,836 liv. 11 s. 6 d.; mais l'abbé avait d'énormes charges, estimées 8,360 liv. 13 s. 8 d.; partant, il ne lui restait de revenu net que la somme de 4,475 liv. 17 s. 10 d.²

Il est intéressant de connaître ces charges aux siècles derniers.

Par suite de l'établissement d'un Séminaire diocésain à Saint-Méen, l'abbé payait à la congrégation de la Mission, dirigeant ce Séminaire : 477 boisseaux de froment, — 272 boisseaux de seigle, — 6 pipes de vin blanc, — 18 pipes de cidre, — 601 liv. en argent. Il lui abandonnait, en plus, la jouissance des bâtiments claustraux, de la métairie du Pont-Esnault et des étangs de Saint-Méen; enfin, il lui laissait les revenus des offices claustraux. De la sorte, les Pères de la Mission, en 1730, avaient 4,753 liv. de rente, sur lesquelles il y avait 1,065 liv. de charges, ce qui leur laissait net 3,088 liv. pour tenir leur maison³. Mais l'abbé de Saint-Méen devait, en outre, à l'hôpital de sa ville : 418 boisseaux de seigle, — 35 boisseaux d'avoine « pour faire le potage des pauvres, » — 16 boisseaux de seigle pour la nourriture du chapelain, — et 92 liv. « pour l'achat du pain blanc des malades. »

Les décimes ordinaires montaient à 910 liv., sans parler

1. Déclaration de 1685.

2. État et enrolem. des bénéfices de Saint-Malo. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 40, 53.)

3. *Ibidem*.

des décimes extraordinaires; — il était dû à l'évêque de Saint-Malo 12 liv.; au prédicateur du carême à Saint-Méen, 6 boisseaux de seigle; au prieur de Saint-Onen, 64 boisseaux de seigle, et la même quantité de grain au recteur de Saint-Onen et à celui de Trémoré; au recteur de Saint-Léry, le quart de la ferme des dîmes; à la fabrique d'Illifant, 24 liv. d'aumône et 30 liv. au recteur de la même paroisse; — enfin, il fallait payer les gages des officiers de la juridiction, des forestier, geollier, etc., et acquitter envers le baron de Gaël une rente de 60 liv. due le 22 août chaque année¹.

— L'abbé de Saint-Méen déclare dans son aveu qu'il ne sait « pour quelle cause » son abbaye doit cette rente de 60 liv. au baron de Gaël; mais ce dernier seigneur, dans sa propre déclaration de 1670, nous en explique la raison d'être; quoiqu'il eût été débouté de ses prétentions au droit de fondateur de Saint-Méen, il était assez curieux de l'entendre réclamer une rente qui, après tout, lui était, semble-t-il, régulièrement payée.

« Ledit seigneur de Gaël, à cause de sa baronnie, — est-il dit, — est seigneur supérieur ès paroisses de Trémoré, Loscouët et Saint-Jean de Saint-Méen. et, en reconnaissance de ce, luy est deub la somme de 60 liv., dont l'usage est tel que l'abbé, prieur et couvent de l'abbaye dudit Saint-Méen, ou leur procureur, doivent comparoir en la ville de Gaël, au jour et feste de Saint-Symphorien, qui est le 22^e d'aoust, à l'auditoire dudit lieu, et là reconnaître ledit baron de Gaël seigneur supérieur ès dites paroisses et fondateur de ladite abbaye, et ce à peine d'amende et de saisie du temporel de ladite abbaye². »

Nous n'avons point retrouvé d'anciens sceaux de l'abbaye de Saint-Méen; l'*Armorial général* de 1698 nous apprend

1. Déclaration de 1693.

2. Déclaration de la baronnie de Gaël. (Arch. dép. de la Loire-Inférieure.)

seulement qu'à cette époque les armoiries de cette abbaye étaient : *d'azur à une Nostre-Dame d'or.*

En 1790, le dernier abbé de Saint-Méen, M. des Cognets, déclara que le total de ses revenus était de 38,074 liv. 11 s. 5 d., que ses charges montaient à 23,499 liv. 1 s. 8 d., et que par suite il ne lui restait de revenu net que 14,575 liv. 9 s. 9 d.¹

Un mot, en finissant, sur l'état actuel de l'ancienne abbaye de Saint-Méen.

En 1712, les bâtiments claustraux tombaient en ruine, ainsi qu'une partie de l'église abbatiale; les Lazaristes y firent alors divers changements et reconstructions; c'est de cette époque que date la maison qui servit jusqu'à la Révolution de Grand-Séminaire au diocèse de Saint-Malo, et qui sert encore maintenant de Petit-Séminaire à l'archidiocèse de Rennes. L'ancienne église paroissiale de Saint-Jean ayant été rasée, l'église abbatiale est devenue de nos jours l'église paroissiale de Saint-Méen, mais elle est réduite à l'ancien chœur avec ses deux transepts, car la nef, menaçant ruine, a été démolie en 1771.

Telle qu'elle est, cette église est « très-intéressante à visiter et à étudier, — dit M. de la Bigne Villeneuve, — malgré les modifications maladroites dont elle a été récemment victime. On a eu la malheureuse inspiration, tristement exécutée, de transférer le maître-autel de l'Est à l'Ouest, au mépris des traditions liturgiques et de la disposition primitive du monument, en même temps qu'on transformait en nef le chœur et son collatéral, en perçant le chevet pour y ouvrir la principale entrée du chœur mutilé. Le chœur, avec ses élégants faisceaux de colonnes aux gracieux chapiteaux, les légères nervures de ses arcades, la forme et les détails de ses fenêtres, est un pur et délicieux spécimen du xiv^e siècle. La sacristie, qui paraît être l'ancienne salle capitulaire, ou une

1. Arch. d'p. d'Ille-et-Vil., t V, 29.

chapelle accolée au chœur, fait le pendant du collatéral opposé; elle est voûtée en pierre, et les nervures qui se croisent à la voûte en la soutenant, retombent sur de charmantes colonnettes qui se détachent dans les angles et le long des murs de cette salle.

« Les transepts offrent dans leurs arcades, leurs crédençes et toute leur ornementation, les caractères du **xiii^e** siècle; le carré central a quelque chose de plus sévère et de plus archaïque, surtout dans la forme de ses piliers carrés, cantonnés de colonnes presque romanes. Le transept Sud est éclairé d'une large fenêtre ogivale très-curieuse par l'agencement de ses meneaux et les riches débris d'une verrière du **xiii^e** siècle où, parmi des sujets empruntés à la légende de saint Méeu et à la grande scène du jugement dernier, on reconnaît *l'écusson de Dreux avec le canton d'hermines*, armes des ducs bretons depuis Pierre Mauclerc jusqu'à Jean III. »

Enfin, « la tour placée, avant la destruction de la nef, au centre de l'église, entre la nef et le chœur, est la partie la plus ancienne de l'édifice. Sa forme carrée, ses trois étages séparés par des cordons, ses fenêtres à baies géminées où alternent l'ogive et le plein cintre, ses contreforts peu saillants, la tourelle carrée aussi qui contient l'escalier, les colonnes à chapiteaux romans que renferme la voûte intérieure, sa corniche appuyée sur des modillons et composée d'une série d'arcs cintrés subdivisés par des ogivettes, tout cet ensemble d'architecture de transition assigne à cette tour, pour date de construction, la fin du **xii^e** siècle¹. »

L'église abbatiale de Saint-Méen renfermait jadis de nombreux monuments funéraires; outre le sépulcre de saint Judaël et les tombeaux des abbés, on y voyait ceux des comtes de Montfort², des barons de Gaël et des seigneurs de la Rubaudière, en Montauban, tous bienfaiteurs du monastère.

1. *Bretagne comparée*, Ille-et-Vilaine, p. 72.

2. Entre autres celui de Raoul VII, sire de Montfort, † 1311.

Aujourd'hui, sauf quelques tombes d'abbés oubliées dans le chœur, toutes ces pierres sépulcrales, décorées de figures et d'armoiries, gisent à la porte de l'église, jetées pêle-mêle dans un état de mutilation déplorable¹.

L'abbaye de Saint-Méen possédait aussi un grand nombre de reliques, comme nous avons déjà eu occasion de le dire; en 1640, M^{sr} de Harlay fit déposer celles de saint Méen et de saint Judicaël dans de riches châsses d'argent qui n'existent plus; mais l'on conserve encore des fragments considérables du corps de saint Méen, bien malencontreusement renfermés aujourd'hui dans une figure de cire. Ce qui vaut mieux, c'est d'anciens reliquaires, dont deux surtout, en cuivre doré et d'assez grande dimension, annoncent par leur forme, leur décoration et les caractères gothiques des inscriptions, la fin du xv^e siècle.

Signalons enfin un mur d'appareil gallo-romain qui, selon M. l'abbé Brune, a dû faire partie de l'ancienne nef de l'église, et qui sert maintenant de clôture à la cour intérieure du Séminaire; et une croix de pierre, de forme très-gracieuse, connue sous le nom de croix de l'Abbaye, qui semble désigner l'entrée de l'ancien monastère. Cette croix est ornée de quatre figurines où l'on croit reconnaître saint Méen, saint Judicaël, sainte Onène, sa sœur, et saint Josse, son frère.

Voilà tout ce qui reste de l'antique abbaye de Saint-Méen. Les bâtiments claustraux en sont occupés par les PP. Missionnaires de l'Immaculée-Conception, qui y dirigent le Petit-Séminaire diocésain de Rennes, et le clergé séculier de la

1. Nous ne parlons pas des prétendus tombeaux de Saint-Méen : l'un est un cercueil de granit qu'on respecte si peu qu'il sert de réservoir aux eaux pluviales; l'autre est une tombe-arcade du XIII^e ou XIV^e siècle, ornée de jolies oratures et d'élégantes colonnettes, mais ne présentant qu'une croix sans aucune inscription. Quant au sépulcre de saint Judicaël, il existait encore en 1640 : c'était « un tombeau élevé en pierre et soutenu de deux piliers, placé au bas de l'église, du côté de l'évangile, un peu au-dessus de la porte qui donne entrée dans les cloîtres. » M^{sr} de Harlay le fit ouvrir à cette époque et y trouva un coffre renfermant de nombreux ossements. (V. Arch. dip. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.)

paroisse jouit de l'église jadis abbatiale. Comme on l'a dit avec raison, si le temps et les révolutions n'ont pas épargné ce monastère, « ses bâtiments conservent au moins une destination sainte, et les murs de la vieille église sont encore témoins des solennités chrétiennes et tressaillent aux accents de la prière catholique¹. »

PRIEURÉS.

1° Bussac vel Busal (*Saint-Méen de*).

Le prieuré de Bussac figure dans les *Déclarations* de Saint-Méen au nombre des dépendances de cette abbaye ; nous croyons qu'il s'agit ici du vieux monastère appelé en 849 l'abbaye de Busal, et situé en la paroisse de Bains. Le *Cartulaire de Redon* mentionne cette maison à propos des prétentions qu'avaient les moines de Busal de lever certain droit sur les marchands qui naviguaient sur la rivière d'Oult, au bord de laquelle se trouvait le monastère ; mais les anciens de Bains déclarèrent que ce droit n'appartenait qu'à l'abbé de Redon². Il n'est plus ensuite question dans nos chartes du couvent de Busal, mais la tradition locale affirme qu'une vieille chapelle dédiée à saint Méen, dont les ruines apparaissent encore au bord de l'Oult, en est le dernier débris ; une maison voisine de cette chapelle, nommé l'Hôtel-Brûlé, passe aussi pour avoir été la demeure des religieux. Le patronage de saint Méen et la similitude des noms de Bussac et Busal nous autorisent à placer ici ce prieuré de Saint-Méen dont nous ne trouvons point trace ailleurs.

1. M. l'abbé Brune, *Archéologie religieuse*, p. 307.

2. *Cartul. Redon.*, 81.

2^o *Crouais (Saint-Laurent du).*

« *D'or à trois croix pattées de gueules, posées 2, 1¹.* »

Lorsque l'abbaye de Saint-Méen fut reconstruite, en 1024, par l'abbé Hinguéten, le duc Alain, de concert avec Eudon, son frère, et Havoise, leur mère, donna aux moines de ce monastère la terre du Crouais, « *terram que Crocs nominatur.* »

Plus tard, en 1192, le pape Célestin III confirma l'abbaye de Saint-Méen dans la possession de l'église du Crouais².

Telle fut l'origine du prieuré de Saint-Laurent du Crouais, situé dans la paroisse de ce nom, au diocèse de Saint-Malo, et bénéfice estimé environ 900 liv. de rente par M^{sr} de la Bastie, évêque de Saint-Malo, au siècle dernier. Toutefois la déclaration des revenus du prieur, faite en 1730, est de 1,033 liv., avec des charges les réduisant à 513 liv. 3 s. 4 d.³ Enfin, en 1790, le prieuré rapportait 1,300 liv. à son titulaire; mais sur cette somme il payait 700 liv. de portion congrue au recteur de la paroisse, 114 liv. de décimes et 30 liv. pour l'entretien des bâtiments, de sorte qu'il ne lui restait que 456 liv. de revenu net⁴.

Voici en quoi consistait le prieuré du Crouais en 1679 :

« L'église et cimetière dudit Crouais avec les maisons priorales et le presbytère, leurs appartenances et dépendances, jardins, prés, etc.⁵; — droit de présentation à la cure de ladite paroisse, en cas de vacance; — à cause duquel prieuré le prieur est seigneur spirituel et temporel en ladite paroisse; — l'auditoire où s'exerce la juridiction dudit prieuré, joignant le cimetière et le jardin du prieuré; — le bois de haute futaie de la Barbaye et autres dépendances; — le moulin appelé

1. *Armorial général ms.*, de 1698.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 339, 723.

3. Voy. *État du diocèse de Saint-Malo et Rolle des bénéfices du diocèse de Saint-Malo.*

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.

5. Trente journaux de terre labourable et vingt journaux de fauche.

le Moulin-Neuf, estang, bief et chaussée en dépendant ; — droit de banc à accouder au chanceau de l'église du Crouais, au devant et au proche du marchepied du maistre-autel, avec droit de sépulture, enfeu, prééminences et marques d'armoiries des armes des prieurs¹. »

Le fief du prieuré du Crouais s'étendait dans la paroisse de ce nom et se composait de deux bailliages, nommés le bailliage du Lizon et le bailliage du Bourg. C'était une juridiction « haute, moyenne et basse, à trois posts élevés, » avec droit de faire moudre les vassaux au moulin du Prieuré, d'exercer la police et de lever « un droit de bouteillage sur les débitants vins et cidres. » Ce dernier droit s'exerçait surtout le 10 août, fête de saint Laurent, jour où se tenait une grande assemblée dans le bourg du Crouais.

Tous les paroissiens du Crouais devaient aussi au prieur « la disme des bleds sur le total des terres de l'estendue de ladite paroisse, à la douzième gerbe, et de plus, aux quatre festes solennelles de chacun an, un denier de rente, avec amende en cas de default, payable à l'issue de la sainte évangile de la célébration des messes, audits jours de festes, en ladite église du Crouais². »

A l'époque de la Révolution, le prieuré du Crouais, avec son manoir et ses terres, fut vendu nationalement ; c'est aujourd'hui la plus grande ferme de la paroisse.

PRIEURS DU CROVAIS³.

Dom Jehan du Bot mourut vers 1530, d'après le *Nécrologe* de Saint-Méen.

Jehan du Breilron (1563).

Mathurin Orry succéda au précédent, en 1563, et conserva le prieuré jusqu'en 1569.

1. *Déclaration du prieuré du Crouais faite au roi.* (Archiv. départ. d'Ille-et-Vil., 4 G, 163.)

2. *Déclaration de 1679.*

3. *Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., etc.

Dom Jehan Ramaige prit possession, en qualité de prieur commendataire, le 29 août 1569. Il devint prieur claustral de Saint-Méen et résigna Le Crouais en 1584.

Dom Noël de la Régneraye, fils de François de la Régneraye et de Perrine Poisson, prit possession le 8 août 1584; il résigna en 1598.

Dom Pierre Madic prit possession le 29 mars 1598, et résigna vers 1602.

Dom Tristan de Lescu, religieux de Saint-Melaine, prit possession le 2 juillet 1602 et devint vicaire général de l'abbé; + le 29 septembre 1649; son corps fut inhumé à Saint-Melaine, dont il était prieur claustral.

Dom Jean de Lescu, religieux de Saint-Melaine, fils de Gilles de Lescu et de Louise Bertrand, fut pourvu le 4 octobre 1649. Ce prieur fit faire quelques travaux dans l'église du Crouais, où l'on voyait ses armoiries : d'azur à six billettes d'argent, 3, 2, 1, au chef d'or chargé de trois targes d'argent. Il paraît qu'il résigna, puis reprit son prieuré, car nous voyons en 1631 *Jérôme de Montelon* prendre possession du Crouais le 21 septembre, et en 1653 dom Jean de Lescu rendre aveu pour ce même bénéfice.

Jean-Baptiste de Lescu de Beauvais, fils du seigneur de Beauvais, en Gévezé, chanoine de Dol, demeurant à Rennes, rendit aveu au roi, le 25 mai 1679, pour son prieuré du Crouais. Il résigna d'abord en 1726 en faveur de Tanguy Regnault, recteur du Crouais, puis en 1727 en faveur du suivant, se réservant 400 liv. de pension.

François-Gilles de Lescu de Beauvais, clerc tonsuré, prit possession le 4^e février 1728, et mourut dans le courant de l'année.

Tanguy Regnault, recteur du Crouais, prit alors possession du prieuré et fit la déclaration des revenus en 1730, mais il mourut la même année.

Nicolas Bonné, supérieur du Séminaire et recteur de Saint-Méen, prit possession après la mort de M. de Lescu, dès le 4 septembre 1728. La mort de Tanguy Regnault, qui lui disputait le prieuré, l'en laissa libre possesseur en 1730. Il résigna vers 1742.

Marc Gandon, prêtre de la Mission, succéda au précédent le 20 novembre 1742; il devint supérieur du Séminaire de Saint-Servan; + 1776.

Pierre du Feu, doyen et recteur de Saint-Jean de Montfort, fut nommé le 27 juillet 1776 et permuta le prieuré en 1783.

Jean-Guillaume du Bourne de Chef-du-Bois fut pourvu le 23 décembre 1783. Il devint chanoine de Dol et fut le dernier prieur du Crouais, dont il fit la déclaration en 1790.

3^e Gaël (*Saint-Pierre de*).

« *D'argent à trois coupes de gueules, posées 2, 1.* »

Vers 799, Charlemagne donna à Hélocar, abbé de Saint-Méen, l'église de Gaël, « *ecclesiam de Guadel, cum tota plebe;* » ce qu'approuva son fils Louis-le-Débonnaire en 816.

Le duc Alain, restaurant le monastère de Saint-Méen en 1024, concéda aussi à l'abbé Hinguéten l'église de Gaël et son cimetière, « *totam ecclesiam de Guadel cum toto cimete-rio.* » Enfin, en 1192, le pape Célestin III confirma les moines de Saint-Méen dans la possession de cette église².

Tels sont les titres d'ancienneté du prieuré de Gaël fournis par l'histoire; mais la tradition fait remonter plus haut encore l'origine de ce petit monastère : d'après elle, saint Judicaël le fit lui-même construire au VII^e siècle, afin d'avoir des moines près du château royal de Gaël, où il aimait à résider, et dont on aperçoit encore l'emplacement sur les rives du Meu³.

Le prieuré de Gaël se composait, au moyen-âge, d'une église, qui est aujourd'hui l'église paroissiale, et « d'un monastère avec cimetière et manoir. » Ce monastère se trouvait à côté et au Nord de l'église. Lorsque celle-ci devint paroissiale, le prieur s'y réserva une chapelle privative qui est, dit-on, la sacristie actuelle.

Quant au manoir, il se nommait la Folie, et voici sa description au XVII^e siècle : « Les murailles et vieilles mesures de l'ancien manoir noble de la Follie, en la paroisse de Gaël, avec jardin, deux pièces de terre où est bastie une fuie et où se trouve une garenne dépeuplée; plus un étang desséché sans aucune chaussée, et enfin les pièces de terre de la mé-tairie de la Follie⁴. »

1. *Armorial général ms. de 1697.*

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 223, 339, 723.

3. Voy. la ms. de Concoret déposé au presbytère du ce nom.

4. *Déclaration du prieuré de Gaël faite au roi.*

Le prieur de Gaël jouissait anciennement d'un fief ou bailiage s'étendant dans la paroisse de Gaël, et il levait toute la dime sur les vassaux de ce fief; il avait, en outre, le droit de percevoir « le tiers des dismes de toutes sortes de blasteries et mesme de filasses dans toute l'étendue de la paroisse de Gaël, » sauf en quelques dimereaux appartenant au recteur de Gaël, à l'abbé de Montfort et à la prieure de Thélouet. « En reconnaissance de quoi, disent les *Aveux*, le prieur de Gaël est obligé de faire dire deux messes par chaque semaine audit prieuré et faire prières et oraisons pour le repos des âmes des ducs de Bretagne qui l'ont autrefois fondé. »

La *Déclaration* du prieuré de Gaël, en 1730, porte le revenu de ce bénéfice, toutes charges déduites, à 740 liv. Dans le *Pouillé* de Saint-Malo, rédigé un peu plus tard par ordre de M^{sr} de la Bastie, il est estimé environ 1,000 liv. de rente.

Enfin, la *Déclaration* de ce prieuré faite par la municipalité de Gaël en 1790 se résume comme il suit : manoir, maison, cour, jardin et pourpris du prieuré, situés au bourg de Gaël (100 liv.); — mesure de l'ancien manoir de la Folie, avec ses jardin et pourpris, fuie et gareune, étang desséché et chaussée en ruine; plus la métairie de la Folie, contenant 28 journaux (500 liv.). — Dimes en Gaël : trait de Cameur (1,140 liv.); trait de Trédiau (700 liv.); trait de Gougustin (360 liv.) — Revenu total, mais brut, du prieuré, 2,800 liv.¹

PRIEURS DE GAËL².

Guillaume Mornay,
Guillaume de Quédillac, sont mentionnés dans le *Nécrologe* de Saint-Méen, mais sans date; ils avaient fait du bien à l'abbaye de ce nom.

Hervé Bahuan vivait vers 1540.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. Reg. d'insinuations eccl. de l'évêché de Saint-Malo. — Bibl. Nat. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Raoul Briand résigna vers 1560.

Gilles Hamon succéda au précédent en 1560 et résigna vers 1594.

Jean Girault prit possession le 25 mars 1594.

Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, succéda au précédent et prit possession le 28 août 1602; il permuta le prieuré, en 1614, avec celui des Montagnes, membre de Quimperlé.

François Hélyas, recteur de Saint-Erblon et prieur des Montagnes, prit possession de Gaël le 28 septembre 1614. Il mourut le 5 septembre 1622 et fut inhumé dans l'église des Grands-Carnes de Rennes.

François Hélyas (le jeune) fut pourvu le 9 novembre 1622 en cour de Rome, mais l'abbé de Saint-Méen lui opposa *dom Pierre Robinault*, fils de *Pierre Robinault* et de *Julienne de Coaridouc*.

Dom Léonard de Salornay, Bénédictin de Saint-Wandrille, fut pourvu le 13 février 1650.

Yves Foucquet résigna vers 1660.

Jean Morizot succéda au précédent le 17 mars 1660 et résigna lui-même vers 1663.

Clément Morizot fut pourvu le 31 avril 1663 et mourut en 1688.

Jean-Charles de Taillefer de Barrières, nommé en 1688, fut maintenu par arrêt du Parlement, en 1692, contre *dom Jacques Douceur*, religieux bénédictin, qui prétendait avoir droit au prieuré.

François Davy de la Tour, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 23 octobre 1728; + vers 1752.

François-Charles Guyot du Chesne, recteur de Gaël, fut pourvu du prieuré et en prit possession le 8 janvier 1753; + 1786.

Joachim-Luc Le Tranchant du Tuet, vicaire général de Vannes, prit possession le 24 novembre 1786. Il dut s'opposer à *Louis-Barthélemy Bernard*, secrétaire du cardinal de Bernis, qui prit lui-même possession en 1787.

Pierre Loizeau de la Sauve, vicaire général de Chalons et prévôt de Guérande, prit possession en 1788 du prieuré de Gaël, dont il jouissait en 1790. Étranger au pays, il donnait 300 liv. à un prêtre, M. Drouard, pour dire les messes dues à l'intention des paroissiens et faire les charités de tradition au prieuré.

4° Illifaut (*Saint-Samson d'*).

Dans la paroisse d'Illifaut, évêché de Dol (nunc évêché de Saint-Brieuc).

5° *Montfort (Saint-Jean de).*

Rien ne prouve, — quoi qu'ait écrit M. l'abbé Oresve ¹, — l'assertion faisant de saint Judicaël le fondateur du prieuré de Saint-Jean de Montfort. Il faut bien avouer qu'on ignore complètement l'origine de cet établissement des moines de Saint-Méen. Il en est fait mention pour la première fois, à notre connaissance, en 1209. A cette époque, Guillaume de Montfort fit plusieurs restitutions à l'abbaye de Saint-Méen, qu'il avait endommagée, et l'acte en fut passé dans la maison du prieur de Saint-Jean, à Montfort même ².

Ce prieuré se composait, au xvii^e siècle, de l'église Saint-Jean, à la fois priorale et paroissiale, et du logis du prieur qui l'avoisina; — du jardin du prieuré; — de la préé Saint-Jean, située proche l'étang de Montfort et contenant 4 journaux de terre; — d'une rente de grain due par le prieur d'Ifpendic, composée de 3 quartiers de blé (moitié seigle et moitié avoine), chaque quartier valant 21 boisseaux, mesure de Montfort, le tout faisant 4 mines de seigle et 4 mines d'avoine; — de quelques dimes; — de la moitié des oblations faites à l'église Saint-Jean; — d'un fief et d'une juridiction; — de rentes diverses par argent et froment peu considérables; — des devoirs et coutumes d'une foire, appelée foire de Vendange, se tenant à Montfort au mois d'octobre; — enfin, d'un droit de bois de chauffage, fixé à 15 charretées par an, et de bois à merrain à prendre dans la forêt de Coulon ³.

Il paraît bien que le prieuré de Saint-Jean n'avait pas grande importance, puisque son titulaire, Jean Grégoire, l'affermait en 1609, à Olivier Le Tourneux, 90 liv. tournois seulement. Trois ans plus tard, il lui renouvela même son bail, le 22 juin 1612, pour 78 liv., parce qu'il se réserva

1. *Hist. de Montfort*, p. 246.

2. *Blancs-Manteaux, Bibl. Nat.*, n° 22322, p. 497.

3. *Déclaration de 1679*, (*Arch. du Chapitre de Rennes*)

expressément « le baise-main à l'autel de l'église Saint-Jean. » Ce prieur habitait alors au village de la Noë-Jehanot, en Talensac. Toutefois, en 1662, le prieur Isidore Huart afferma 135 liv. ce même prieuré.

Le 22 octobre 1707, Antoine Fagon, abbé de Saint-Méen, consentit à unir le prieuré de Saint-Jean, que venait de résigner Henri Hindré, à la cure du même nom. Il se réserva toutefois son droit de patronage; et comme cette cure était elle-même vacante, il présenta Jean Brégère pour posséder les deux bénéfices unis. M^{er} des Maretz, évêque de Saint-Malo, signa le décret d'union le 12 novembre 1707, et le 19 du même mois Jean Brégère prit possession du prieuré et de la cure et s'installa dans le manoir prioral, qui devint ainsi le presbytère de Saint-Jean. Cette union des deux bénéfices persista jusqu'à la Révolution. Présentement, l'ancienne église Saint-Jean n'existe plus, mais le vieux logis prioral sert encore de demeure au curé-doyen de Montfort.

PRIEURS DE SAINT-JEAN DE MONTFORT¹.

Jean de Coaridouc (1557).

Étienne Gumery succéda au précédent au commencement de 1558 et résigna vers la fin de cette même année.

Jean de Saint-Brieuc prit possession le 25 décembre 1558; il résigna en 1589.

Pierre James fut pourvu le 23 août 1589; † 1592.

Alain de La Fléchaye, nommé par l'abbé de Saint-Méen le 22 janvier 1593, dut se retirer devant le suivant, qui se fit pourvoir à Rome; il devint recteur de Saint-Jean.

Jean Grégoire prit possession le 17 mai 1593; il résigna en 1617.

Jean alias *Pierre Régnier* prit possession le 9 mai 1617 du prieuré; nommé recteur de Saint-Jean en 1623, il jouit des deux bénéfices avec l'approbation de l'évêque de Saint-Malo et de l'abbé de Saint-Méen, malgré les efforts de *François Farcy*, qui, protestant contre cette union, se fit nommer prieur de Saint-Jean par

¹ *Reg. des insinuations ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

l'archevêque de Tours et prit possession de ce bénéfice le 3 septembre 1629.

Dom René Guynier mourut vers 1638.

Dom Barnabé Aubert, Bénédictin, fut nommé prieur le 12 octobre 1638; mais *Jacques Cochery*, recteur des Iffs, prétendit au même bénéfice, dont il se fit pourvoir le 25 novembre 1639 et dont il prit possession le 28 février 1640.

Marguerit Gavelin mourut vers 1662.

Isidore Huart, chanoine de Verdun, succéda au précédent en 1662. Il rendit aveu au roi pour son prieuré le 18 juillet 1679.

Henri Hindré, recteur de Bréal, fut pourvu du prieuré le 3 avril 1700. Il eut à combattre François Coisnon, sieur du Haut-Verger, qui se fit pourvoir à Rome et prit possession du même bénéfice. Demeuré vainqueur, Henri Hindré finit, en 1707, par résigner son prieuré, qui fut définitivement uni, comme nous l'avons dit, à la cure de Saint-Jean.

6° Montreuil (Notre-Dame de).

« De sable, à une croix haussée d'or, sur un mont de même¹. »

En 1210, Amaury de Montfort donna au prieuré de Montreuil, situé dans la paroisse de Montauban, une rente d'une mine de froment, à prendre au village de la Ville-Morand, pour l'entretien du luminaire; il stipula toutefois que les religieux ne jouiraient de cette rente qu'après la mort d'Agnès, sénéchale de Rennes, parce que cette dame en avait la jouissance à sa vie durant. En 1258, Olivier de Montauban, petit-fils d'Amaury de Montfort, confirma la donation de son aïeul. A cette dernière époque, le seigneur de Montauban fit un accord avec l'abbé de Saint-Méen au sujet du prieuré de Montreuil, et il fut convenu entre eux que Guillaume, clerc et frère d'Olivier de Montauban, percevrait 10 liv. de rente sur ce prieuré².

• Au xvii^e siècle, le prieuré de Montreuil avait perdu beau-

1. *Armorial général ms. de 1608.*

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 819. — *Blancs-Manteaux, Bibl. Nat.*, n° 22322, p. 497.

coup de son importance première; le manoir était même complètement tombé en ruines; toutefois, on voyait encore à côté la chapelle dédiée à Notre-Dame, un étang, un bois de haute futaie, une vigne, des jardins, des prairies, etc. L'enclos prioral n'avait qu'environ 10 journaux, mais les landes, bois et étang ne comprenaient pas moins de 70 journaux de terre.

Les seigneurs de Montauban, qui se disaient fondateurs, patrons et présentateurs du prieuré, avaient octroyé au prieur une foire se tenant à Montreuil même; plus tard, ils remplacèrent cette foire par une rente de 4 liv. qu'ils payèrent annuellement au prieuré à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre).

Du prieuré de Montreuil dépendaient aussi le fief de ce nom, valant 60 s. de rente et 18 mines de froment de 18 boisseaux la mine, mesure de Montauban, et une juridiction seigneuriale en moyenne justice. Dans l'origine, le prieur levait aussi quelques dîmes en la paroisse de Montauban, comme nous l'apprend une transaction passée en 1312 entre le seigneur de Montauban d'une part, l'abbé de Saint-Méen, le prieur de Montreuil et le recteur de Saint-Éloi d'autre part¹.

En 1730, les revenus du prieuré de Montreuil étaient estimés 950 liv., et, toutes charges déduites, 508 liv. seulement. En 1790, le prieuré était affermé 1,500 liv., mais les charges réduisaient le revenu net à 1,166 liv. Le prieur devait, en effet, payer 200 liv. au chapelain chargé de desservir les messes dans la chapelle priorale; à cause de ses dîmes en Montauban, il contribuait à l'entretien du chancel de l'église paroissiale; enfin, il devait 8 mines d'avoine au seigneur de Montauban, et il lui fallait payer les décimes et entretenir les bâtiments du prieuré².

La chapelle de Notre-Dame de Montreuil fut desservie jusqu'en 1791 par le chapelain, M. Daniel, mais présentement il

1. Déclaration du prieuré en 1613 et 1682. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brot.*, I, 4243.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

n'en reste plus de trace ; le village de Montrenil conserve seul le nom de cet antique prieuré, qui fut vendu nationalement en 1793.

PRIEURS DE MONTREUIL ¹.

Dom Guillaume de Saint-Gilles mourut au mois d'avril, nous ne savons en quelle année, après avoir fait quelques dons à l'abbaye de Saint-Méen ².

Guillaume de Lignières, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, fut pourvu par le roi en 1548.

Sébastien Thomé, abbé de Rillé et trésorier de Rennes, résigna en 1555.

Antoine Josses succéda au précédent en 1555, et résigna en 1573.

Antoine Josses (le jeune), chantre de Rennes, recteur de Montauban, protonotaire apostolique, prit possession le 24 novembre 1573 ; + vers 1576.

Plusieurs compétiteurs se disputèrent alors le prieuré de Montrenil : les religieux de Saint-Méen nommèrent prieur dom François Boschier, moine de Redon ; ils eussent voulu enlever ce bénéfice aux commendataires ; mais l'abbé de Saint-Méen nomma Jean de Vault, et Rome soutint Jean Rihet ; tous prirent successivement possession sans pouvoir se maintenir.

Olivier Le Bascle fut plus heureux ; nommé prieur par dévolut, il prit possession le 9 mars 1578 du prieuré, qui demeura toujours en commende et qu'il conserva jusqu'en 1584, époque à laquelle il le résigna.

Guillaume de Bogar prit possession le 42 mars 1584, et mourut vers 1585.

De son temps, Bertrand Collet, Briand Tirecoq et Bonabes de Québriac prétendirent successivement au prieuré de Montrenil, dont ils prirent possession en 1582 et 1584.

Après la mort de Guillaume de Bogar, le Pape nomma *Guillaume Thomas*, et l'abbé de Saint-Méen pourvut *dom Claude de Launuy*, Bénédictin de Redon ; ce dernier prit possession le 7 juin 1585.

Jean Ramaige résigna en 1596.

Michel Jouhier lui succéda et prit possession le 22 septembre 1596.

François Huart, seigneur de Bœuvres, fils de François Huart, sieur du Boschet, et de Louise Gouault, trésorier et chanoine de

1. *Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dip. d'Ille-et-Vil., etc.*

2. APRILIS. Obiit frater Guillelmus de Sancto Agidio, prior de Moustereul, pro quo habemus triginta et sex solidos apud Moustereul et quatuor solidos in Capella. (Necr. Sancti Merenni, Bibl. Nat., n° 9889.)

Rennes, prit possession le 15 novembre 1621. Il devint protonotaire apostolique et rendit aveu au roi pour son prieuré en 1643.

Pierre Huart, seigneur de la Praye, chanoine de Rennes, neveu du précédent et fils de Gervais Huart, sieur de la Grand'rivière, et de Jeanne Loufs, devint en 1656 coadjuteur à la trésorerie de Rennes, puis trésorier.

Claude Huart, seigneur de la Garoulais, frère du précédent, chanoine de Rennes et de Vannes, fut pourvu le 26 mai 1656 sur sa résignation; + 1660.

Claude Pallot fut nommé en 1660.

Sylvain Gandon résigna en 1680.

Pierre Huart, seigneur de la Praye, trésorier et chanoine de Rennes, prit une seconde fois possession du prieuré de Montreuil le 13 juin 1680; il rendit aveu au roi le 15 novembre 1682; il résigna en 1689 en faveur de son neveu *Pierre-François Huart*, seigneur de Bœuvres, chanoine et plus tard trésorier de Rennes; + le 12 mai 1690.

Charles-Gabriel Jazier de la Garde se fit pourvoir à Rome, malgré les prétentions du trésorier de Rennes, et demeura maître du prieuré, dont il prit possession le 1^{er} avril 1691. Il résigna en 1715.

René-Luc de La Cornillière d'Ardaire, pourvu en 1615, habitait Montreuil en 1727; + en 1730.

Joseph-François Fouquet, évêque d'Élenthéropolis, demeurant à Rome, fut nommé prieur le 31 janvier 1731; + en 1741.

Jean Bousquet, chapelain de S. S. Benoît XIV, habitant Rome, fut pourvu en 1744 et résigna en 1763.

Étienne de Launay, nommé le 13 avril 1763, résigna en 1768.

Urbain Estierot fut pourvu le 2 octobre 1768 et conserva le prieuré de Montreuil jusqu'à l'époque de la Révolution.

7° *Saint-Ganton.*

Les *Déclarations* de l'abbaye de Saint-Méen mentionnent le prieuré de Saint-Guenganton, membre de ce monastère; nous regardons comme presque certain qu'il s'agit ici de l'église de Saint-Ganton, jadis trêve de Pipriac et aujourd'hui église paroissiale. Le nom de cette localité rappelle bien, en effet, celui de saint Guenganton, confesseur, dont les moines de Saint-Méen faisaient l'office de douze leçons, le 10 mai, et l'on y retrouve encore le souvenir d'une très-ancienne maison religieuse disparue depuis plusieurs siècles.

D'après cette tradition locale, le prieuré de Saint-Ganton se trouvait à côté et au Nord de l'église, là où s'éleva plus tard la chapelle Saint-Michel et où se trouve maintenant la maison d'école des religieuses. Il ne reste malheureusement aucune trace de ce monastère; mais il est vraisemblable que les biens du prieuré de Saint-Ganton furent aliénés dès avant le xiv^e siècle et qu'ils donnèrent naissance à la petite seigneurie de même nom, dont le manoir, encore fort intéressant, avoisine l'église. Quant à cette église elle-même, d'abord priorale, puis tréviale et enfin paroissiale, elle n'offre pas de traces d'architecture fort antique. Remarquons seulement qu'en construisant la maison d'école sur l'emplacement de l'ancien monastère, l'on a trouvé, en 1865, dans de vieilles fondations d'édifice, beaucoup de monnaies carlovingiennes.

8° *Saint-Méen-sur-Loire.*

Dans la paroisse du Cellier, évêché de Nantes.

9° *Saint-Onen.*

« D'argent à un tourteau de gueules accompagné de trois coquilles de même, deux en chef et une en pointe¹. »

Lorsque l'abbaye de Saint-Méen fut restaurée, en 1024, par les ducs de Bretagne, ceux-ci lui donnèrent une terre appelée la Chapelle; plus tard, en 1192, le pape Célestin III confirma les religieux de ce monastère en la possession de l'église de la Chapelle. Il est vraisemblable qu'il s'agissait alors de l'église de Saint-Onen, appelée encore en 1442 et 1448 la *Chapelle Saint-Onen*².

Le prieuré de Saint-Onen dut, par suite, être fondé de bonne heure par les Bénédictins de Saint-Méen. Le 25 avril, fête de saint Marc, la procession de cette abbaye se rendait,

1. *Armorial général de 1700.*

2. Voy. les *Réformations de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo.*

dit D. Lobineau, à l'église de Saint-Onen, et le prieur devait donner ce jour-là à dîner aux religieux et leur offrir, en plus, deux brocs de vin, au retour de la procession, à la croix du bourg de Saint-Onen¹.

En 1513, le prieur de Saint-Onen possédait une maison noble nommée Plaisance, qu'avait construite dom Jean de Pélineuc, précédemment prieur; il jouissait en même temps de la métairie noble du Prieuré. Le manoir de Plaisance, situé près du bois des Garennes, non loin de la route de Saint-Méen à Montfort, n'existe plus depuis longtemps, mais la métairie du Prieuré, voisine de l'église et du presbytère, vendue nationalement en 1792, se trouve encore au bourg de Saint-Onen.

En 1790, le prieuré de Saint-Onen ne se composait plus que de cette métairie, affermée 421 liv. 6 s. 8 d., — d'un petit pâtis planté d'arbres, — et de 64 boisseaux de seigle dus au prieur par l'abbaye de Saint-Méen, estimés 224 liv. C'était un revenu total de 645 liv. 6 s. 8 d., sur lesquels il fallait payer : 151 liv. 10 s. de décimes, — 150 liv. pour le service d'une messe de matin en l'église paroissiale, tous les dimanches et fêtes, — et 10 liv. à MM. du Séminaire de Saint-Méen pour tenir lieu du dîner auquel ils avaient droit le jour Saint-Marc; c'était donc 311 liv. 10 s. de charges; partant, le prieur de Saint-Onen n'avait que 333 liv. 16 s. 8 d. de revenu net².

PRIEURS DE SAINT-ONEN³.

Dom Raoul du Chesne fut assassiné le 2 avril, victime de son zèle à défendre les droits de l'abbaye de Saint-Méen, nous ne savons en quelle année⁴.

1. *Vies des Saints de Bretagne.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 29.

3. *Reg. des insinuations ecclési.* de l'évêché de Saint-Malo. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

4. *11^o APBILIS.* Obierunt frater Radolphus Duchiesno prior Sancti Oneti et Petrus

Dom Jean de Pélineuc vivait vers l'an 1500.

Julien Tituau résigna en 1539.

Christophe Tituau, sieur de l'Estang, fut pourvu en 1539 et résigna l'année suivante.

Claude Le Sourd prit possession en 1560 et résigna en 1562.

Dom Jean de Robien fut pourvu en commende, comme les précédents prieurs, en 1562; † vers 1585.

Dom Jean Lucas prit possession le 24 février 1585.

Olivier Gaultier résigna en 1586.

Dom Pierre Poinczon, religieux du Tronchet, fut pourvu par l'abbé de Saint-Méen le 8 mars 1586; Rome lui opposa dom Jean Perroteaux, qui ne put se maintenir. Pierre Poinczon ne résigna qu'en 1600.

Dom Louis Cojattu, religieux de Saint-Méen, prit possession le 16 avril 1600; † en 1607.

Dom Jean Le Lecroux, religieux de Saint-Méen, fut nommé par l'abbé le 29 décembre 1607.

Dom Pierre Robinault, aumônier de l'abbaye de Saint-Méen, vivait en 1637 et 1643.

François Hallier, † en 1660.

Augustin Thomas fut pourvu le 12 avril 1660.

Nicolas Petitpiéd résigna en 1685.

Jochim Dreux prit possession le 2 août 1685.

Pierre de Vienne résigna vers 1686.

Florent de Hannon prit possession le 15 février 1687.

Dom Pierre Houdiart, Bénédictin, résigna en 1704.

Dom Guillaume Houdiart, également Bénédictin, fut pourvu le 15 mars 1704; † 1730.

Dom Pierre Houdiart succéda au précédent le 23 septembre 1730 et conserva le prieuré jusqu'en 1751.

Dom Auguste-Anne Bouquay, religieux de Quimperlé, fut pourvu en 1751 et résigna en 1777.

Dom François-Pierre Courtois, religieux de Lantenac, nommé le 3 mai 1777, était encore prieur en 1790.

40° *Saint-Uniac.*

Nous ne possédons presque pas de documents sur ce prieuré, situé dans la paroisse de ce nom, évêché de Dol. Les aveux

Leroux qui interfecti fuerunt a nonnullis emulis pro tuitione libertatum hujus monasterii; pro quibus habemus triginta solidos pro duobus obitibus. (Necr. Sancti Meenani. — Bibl. Not., n° 9889.)

des prieurs, au xvii^e siècle, nous apprennent que ce bénéfice avait été ruiné pendant les guerres civiles, très-probablement au siècle précédent. Il consistait alors : « en un emplacement de maison, cour et déport, où sont encore les mazes du logis du prier, lequel fut ruiné pendant les guerres civiles, avec deux petites pièces de terre qui servaient autrefois de jardin et de basse-court audit prieuré; le tout situé au bourg de Saint-Uniac et contenant par fonds deux journaux de terre¹. »

Le prier jouissait aussi « des deux tiers des dîmes de toutes sortes de grains et flasses dans l'étendue de la paroisse de Saint-Uniac, consistant en deux traits appelés le trait du Bourg et le trait de la Haye, qui se lèvent à la douzième de tout. » — Il avait, de plus, « un petit dimereau se levant à la treizième gerbe en la paroisse d'Issendic, et appelé le trait du Boismarquer. » — Enfin, il jouissait d'un petit fief et bailliage appelé le fief du Prieuré, s'étendant en la paroisse de Saint-Uniac². »

Au xvii^e siècle, les religieux de Saint-Méen possédaient encore le prieuré de Saint-Uniac; mais vers la fin de ce siècle ce bénéfice fut uni à la cure de Saint-Uniac, et en 1790 François Le Marchand, prier-recteur, possédait tous les biens du prieuré : la dîme de la Haye, affermée 430 liv.; celle du Bourg, affermée 719 liv.; celle d'Issendic, affermée 110 liv.; la pièce de terre appelée le Prieuré et le petit fief de Saint-Uniac, valant 24 sols. Le total du revenu de ces biens était donc d'environ 1,300 liv., sur lesquels il y avait une centaine de livres de charges, ce qui donnait au prier un revenu net de 1,200 liv.³

Il ne reste plus rien du vieux logis prioral, mais on montre encore dans le bourg de Saint-Uniac, non loin de l'église et

1. Déclaration de 1679 et 1681. — Arch. Nation., P. 1707.

2. *Ibidem*.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 2^o.

du cimetière, le *jardin* et le *champ du Prieuré*, qui indiquent suffisamment où se trouvait l'ancien monastère.

PRIEURS DE SAINT-UNIAC¹.

Jean de Servaude (1603).

Dom René de Servaude, moine de Saint-Melaine, avait le prieuré en 1629 et 1638.

Dom Germain Morel, Bénédictin de Redon, puis prieur de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Melaine et de Marmoutiers, fut aussi visiteur de la congrégation de Saint-Maur en Bretagne; il écrivit l'*Histoire ms. de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen*; il résigna Saint-Uniac en 1644; † 8 novembre 1660.

Dom Barthélemy Deston, Bénédictin de Saint-Melaine, prit possession le 12 février 1645.

Dom Nicolas Dumont, également religieux de saint Benoît, rendit aveu au roi le 30 mars 1679 et le 28 juin 1684.

44° Sarzeau.

Ce prieuré, situé en l'évêché de Vannes, fut cédé au XIII^e siècle par les religieux de Saint-Méen à Jean I^{er}, duc de Bretagne, qui construisit sur son emplacement le château ducal de Sussinio².

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 24, etc.

2. *Blancs-Montcaux, Bibl. Nat.*, n° 22322, p. 497. — *Dict. de Bret.*, II, 686.

CHAPITRE IV

L'ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR DE REDON ET SES PRIEURÉS

Notice historique sur l'abbaye fondée à Redon par saint Convoyon. — Catalogue des abbés. — L'abbaye de Redon au XVI^e siècle : monastère, officialité abbatiale, seigneurie, droit de guet et autres droits féodaux, dépendances de l'abbaye. — Revenus, sceaux et armoiries. — État actuel de l'ancienne abbaye de Redon. — Prieurés : Châteaubourg, — Lohéac, — Marent, — Montautour, — Pleschéat, — Saint-Erthelemy.

Dans la première moitié du IX^e siècle, saint Convoyon, natif de Comblèsac et archidiacre de Vannes, vint chercher la solitude à l'extrémité de son diocèse avec quelques autres prêtres bretons. Ils s'arrêtèrent près du confluent de l'Oult et de la Vilaine, dans un lieu nommé Roton, et résolurent de s'y fixer. Dieu leur manifesta d'ailleurs sa volonté en faisant apparaître une croix lumineuse à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le maître-autel de l'église Saint-Sauveur de Redon. Puis Convoyon, sachant que le territoire appartenait à un chef de paroisse bretonne ou mactiern, appelé Ratuili, se rendit auprès de ce seigneur, à sa résidence de Lisfau, située dans la paroisse de Sixt. « Ratuili, qui, dans ce moment-là, tenait, suivant l'antique usage, ses assises au bord d'une fontaine, accueillit avec faveur la requête des moines. Séance tenante, il leur concéda le terrain de Roton, ce à quoi consentit gracieusement son fils Catworet¹. »

1. *Cart. Redon.*, Prolégomènes, par M. de Courson. — Le précieux ms. du *Cartulaire de Redon*, donné naguère par M. Debroise, ancien Bénédictin, à l'archevêque de Rennes, est déposé maintenant au Grand-Séminaire de cette ville.

La Bretagne obéissait à cette époque à Nominoë, lieutenant de l'empereur Louis-le-Débonnaire, mais qui devint plus tard roi indépendant lui-même. En 834, ce prince conféra aux religieux, déjà propriétaires fonciers par suite de la donation de Ratuili, les droits de seigneurie temporelle sur tout le pays de Redon; mais remarquons qu'alors une immense forêt et quelques prés dans les clairières environnaient le nouveau monastère, ce qui fait supposer que les premiers tenanciers de l'abbaye n'étaient que de pauvres gens.

La nouvelle fondation eut toutefois à soutenir de grandes contradictions. Certains mactierns, qui appartenaient probablement à la parenté de Ratuili, s'efforcèrent d'effrayer les moines et de les faire déguerpir. L'empereur Louis-le-Débonnaire sembla lui-même parfois favoriser les ennemis de Convoyon; mais la protection persévérante de Nominoë, la résignation calme et sereine du saint fondateur, les hautes vertus de ses compagnons triomphèrent de tous les obstacles. Les paroisses de Bains et de Langon d'abord, puis celles de Renae, de Plaz (Brain) et d'Arzon, furent ajoutées au domaine de l'abbaye. « Depuis ce jour, la prospérité du grand monastère alla toujours croissant; les donations y affluèrent de tous côtés, et, parmi les princes du pays, ce fut à qui y viendrait prendre l'habit monastique, consacrer à Dieu quelqu'un de ses enfants, ou marquer la place de son tombeau¹. »

De grandes tristesses cependant accompagnèrent les derniers jours de saint Convoyon : il lui fallut abandonner son monastère de Redon, ruiné par les invasions normandes. Salomon, roi de Bretagne, protégea heureusement les moines fugitifs; il les recueillit dans son palais de Plélan et fonda en leur faveur le couvent de Maxent, où mourut saint Convoyon, en 868.

L'abbé Ritcand, successeur de ce dernier, essaya de relever de ses ruines le monastère de Redon; mais tant que durèrent

1. Carl. Bolon., Prolegomènes, XXXI.

les pillages des Normands, l'abbaye eut beaucoup à souffrir, quoique protégée longtemps par le duc Alain-le-Grand. Ce fut l'abbé Catwallon, frère du duc Geoffroy I^{er}, qui, après ces temps difficiles, reçut la mission de réparer les désastres accumulés depuis plus d'un siècle sur le couvent de Saint-Sauveur. Il s'en acquitta avec zèle et put se réjouir avant sa mort, arrivée vers 1040, de voir son œuvre accomplie. Il avait obtenu que Redon relevât directement du Saint-Siège et que l'abbé exerçât sur son territoire proche, c'est-à-dire dans les paroisses de Redon, Bains, Brain et Langon, un pouvoir presqu'épiscopal.

L'abbaye de Redon jouit alors longtemps d'une grande prospérité, qui fut atteinte toutefois par le gouvernement despotique du duc Pierre Mauclerc, et plus tard par la guerre de la succession. Non-seulement il fallut, aux xiii^e et xiv^e siècles, relever une partie des bâtiments claustraux, mais on dut songer aussi à maintenir la discipline dans le monastère. Grâce à la vertu et à l'énergie de quelques-uns de ses abbés, Saint-Sauveur se releva de la dégradation où il tombait. La vertu y brilla de nouveau du plus vif éclat; aussi le pape Nicolas V écouta-t-il favorablement le duc François I^{er}, l'un des plus zélés protecteurs de ce monastère.

A la prière de ce prince, le Pape érigea l'abbaye de Redon en évêché, à la condition que le nouvel évêque serait toujours tiré de l'Ordre de saint Benoît (1440)¹. Malheureusement pour Redon, la bulle de Nicolas V ne fut pas mise à exécution. Yves Le Sénéchal, alors abbé de Saint-Sauveur, mourut sans l'épiscopat, en 1467, et avec lui s'éteignit la série des abbés réguliers. Aussitôt après sa mort, l'abbaye de Redon tomba en commende, et par là même en décadence.

1. Pour former le diocèse de Redon, le Pape projetait d'enlever aux diocèses voisins les paroisses suivantes : à celui de Nantes, Auessac, Fégréac, Massérac et Pierric; — à celui de Saint-Malo, Guipry, Pipriac, Lobéac et Baulon; — à celui de Rennes, Plécbâtel et Bourg-des-Comptes; — enfin à celui de Vannes, Bains, Redon, Bralo et Langon. Ce furent les plaintes formulées par les évêques dépossédés qui firent le Pape renoncer à ce projet. (Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 4416.)

Au xvii^e siècle, la Société des Bénédictins réformés de Bretagne vint s'établir à Redon; cette abbaye devint la résidence du supérieur général et comme le centre de la nouvelle congrégation. Malheureusement le cardinal de Richelieu, nommé abbé commendataire de Redon, se fit, — disait-il lui-même, — donner par le roi le protectorat de la congrégation de Bretagne « afin de la démembrer ¹. » Il y réussit facilement, et la congrégation de Saint-Maur, plus favorisée, prit possession de l'abbaye de Redon.

Ce fut dans ce monastère de Saint-Sauveur que fut conçue en 1689, par le prieur dom Audren, la vaste entreprise qui nous donna, au siècle suivant, la grande *Histoire de Bretagne*, œuvre des Bénédictins.

Les dernières années de l'abbaye de Redon furent bien tristes : en 1780, l'église abbatiale fut incendiée; dix ans plus tard, le dimanche 14 février 1790, la malveillance mit de nouveau le feu au monastère. C'était la Révolution qui faisait son œuvre dévastatrice. Elle ne trouva à Saint-Sauveur que sept religieux, qui en furent expulsés sans pitié.

Nous nous contenterons de ce simple abrégé des annales de Saint-Sauveur, parce que nous ne pouvons songer à refaire ici, même partiellement, cette histoire, après l'importante publication du *Cartulaire de Redon*, par M. de Courson, et celle de l'*Histoire de Redon*, par dom Jausions. Toutefois nous noterons quelques faits se rapportant au ix^e siècle et éclairant la question des origines, si intéressante à cette époque.

Le *Cartulaire* nous apprend que le lieu donné à Convoyon par Ratuili s'appelait Roton, dont on a fait Redon, « *ipsum locum Roton vocatum*, » — « *monasterium quod vocatur Roton* ². »

Ce monastère de Roton se trouvait, à l'origine, dans le diocèse de Vannes et dans la paroisse de Bains : « *Abbas*

1. *Hist. de Redon*, p. 452.

2. *Cart. Roton.*, 2.

monasterii, cujus vocabulum est Roton, in pago Broueroch, in loco qui dicitur Bain ¹. »

Le territoire environnant l'abbaye, et formant encore aujourd'hui la paroisse de Redon, se nommait Ros ; il s'étendait entre les deux rivières de Vilaine et d'Oult et une ligne coupant la paroisse de Bains, de Spiluc (*nunc Saint-Jean-des-Pileurs?*), au bord de la Vilaine, jusqu'à Mussain, village situé sur les rives de l'Oult : « *Partem que vocatur Ros circumcinctam ex duabus aquis, id est, ex Ultone flumine et Visnoniâ, et, ex tertia parte, de antiqua ecclesia Bain, sita in parte que dicitur Spiluc, pervenientis, per finem hereditatis Wethencar et per finem villule que dicitur Mutsin, usque ad flumen Ult* ². »

Outre la localité de Redon, nous trouvons donc mentionnés dès cette époque le village de Mussain vers 834, et celui de Bocudon, « *in loco nuncupante Bocudon*, » vers 861, existant encore l'un et l'autre en Redon.

Le monastère de Redon renferma dès l'origine douze moines qui firent leurs vœux vers 833 : c'étaient Convoyon, Conhojarn, Tethwin, Wincalon, Condoloc, Riowen, Wetenwoion, Léomel, Arthwolan, Riwelen, Cumdelu et Cunneur. Dès 834 ils pratiquèrent la règle de saint Benoît, que leur enseigna l'ermite Gerfroy, ancien moine de Saint-Maur-sur-Loire.

Les Normands ne détruisirent pas complètement l'abbaye de Saint-Sauveur quand ils envahirent Redon ; malgré le départ de saint Convoyon pour Plélan, vers 864, plusieurs religieux demeurèrent à Redon ; ils semblent même avoir élu abbé Ritcand du vivant de leur bienheureux fondateur, parce que celui-ci demeurait à Plélan ³.

Les principaux bienfaiteurs de Redon au ix^e siècle furent : l'empereur Louis-le-Débonnaire et le roi Charles-le-Chauve ; — les rois bretons Nominoë, Érispoë et Salomon, qui favorisèrent de tout leur pouvoir ce pieux établissement ; — les

1. *Carl. Roton.*, 333.

2. *Ibidem.*

3. D. Jausions, *Vie de saint Convoyon.*

comtes Pascweten, dont la femme Prostlon fut inhumée à Saint-Sauveur; Alain-le-Grand et Judicaël, qui firent de fréquents voyages à l'abbaye; — les mactierns Ratuili en 832, Alfrid en 852, et Hoiarscoet, qui se qualifiait prince d'Avesac, en 858; — enfin, un nombre infini de nobles, de prêtres, etc., dont il serait fastidieux de rappeler ici les noms, et qui tinrent à faire leurs aumônes parfois considérables au nouveau monastère.

Remarquons, enfin, les divers modes d'investitures employés par les bienfaiteurs de Redon : c'est d'abord l'investiture par le gant, « *per manicum*, » dont se servent Roian-dréon vers 833, Sulmonoc vers 861, Nominoë, Courantmonoc et Sulhaoloc en 867, Hirdhoiarn et Worethoiarn à la même date, Spérawet et Maenworet en 868, Dréholom vers 870 et le comte Alain en 883; — c'est ensuite l'investiture par la glèbe, ou motte de terre, « *per cespitem*, » dont usent Retwalmart en 833, Worcomin en 846, Urwelthen vers 854, Ratlowen et Catlowen en 867; ces deux derniers joignent la charte à la glèbe, « *per cartam et cespitem*; » — enfin, il est fait mention d'un quatrième mode d'investiture : Warshoni donne aux moines de Redon son petit monastère « *per suam crucem que de collo ejus pendeat* ¹. »

Si nous rapprochons des noms de ces divers bienfaiteurs de Redon ceux des moines qui fondèrent ce monastère et ceux des témoins nobles qui figurent alors, tels que Catweten, Deurhoiarn, Jarnwocan, Wurlowen, Festworet, Wincalon, Tanetwin, Drelowen, etc., etc., nous avons la preuve que toute la population du pays de Redon était alors bretonne. Aussi la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur fut-elle de la part de Nominoë une œuvre politique en même temps qu'un acte religieux; il considéra ce nouveau monastère comme étant un véritable boulevard destiné à soutenir l'indépendance de la Bretagne en face des prétentions des

1. *Carl. Boton., passim.*

rois de France sur notre pays. C'est ce qui explique la faveur toute particulière dont jouit l'abbaye de Saint-Sauveur auprès des souverains bretons durant tout le moyen-âge et la rapide et grande puissance à laquelle parvint ce monastère.

ABBÉS DE REDON.

I. — **SAINTE CONVUYON**, dont nous n'avons pas à retracer ici la vie après les publications diverses faites à son sujet. Né à Combléssac, il fonda l'abbaye de Redon vers 833 et mourut à Saint-Maxent de Plélan (*nunc* Maxent) le 5 janvier 868.

II. — **RITCAUD**, chargé par saint Convoyon de veiller sur les terres de Redon pendant l'invasion normande; fut élu abbé selon la règle de saint Benoît du vivant même, semble-t-il, du saint fondateur. Il releva le monastère de Redon, y rappela les moines réfugiés à Saint-Maxent, sauf quelques-uns laissés dans ce prieuré, soumis par le roi Salomon à l'abbaye de Redon. Ritcaud reçut plusieurs donations considérables qui lui permirent de remettre en état le temporel de son monastère et d'y établir solidement la régularité; il mourut en 874.

III. — **LIOSIC** prit parfois le titre d'abbé de Saint-Sauveur et de Saint-Maxent, et paraît avoir souvent résidé dans ce dernier monastère. Il obtint de Gurwant, comte de Rennes, la moitié de la paroisse de Pléchéatel, dont l'autre moitié avait déjà été donnée à Redon par Salomon.

IV. — **ROEWALLON** était abbé de Redon en 876.

V. — **LIEBIUS**, fils du mactiern Ratuili, et offert à Dieu dès son enfance par ce seigneur, gouverna l'abbaye de 877 à 888; il assista au couronnement d'Alain-le-Grand dans l'église d'Allaire et reçut de ce prince la paroisse d'Arzon en Rhuys, donnée précédemment à Redon par Louis-le-Débonnaire, mais dont les moines avaient été dépouillés.

VI. — **FULCHRIC**. Du temps de cet abbé, élu en 888, le duc Alain-le-Grand donna à Redon les paroisses de Marsac et de Massérac. Fulchric devint en 896 évêque de Nantes.

VII. — **RITWALD** imposa l'habit monastique à Rethwalart, son frère.

VIII. — **CATLIANT** était contemporain du comte Gurmailhon et de Billi, évêque de Vannes, qui lui donna une partie de la paroisse de Guipry.

IX. — **ADHÉMAR**, frère de Savary, vicomte de Thouars, fut obligé, en 924, de céder aux comtes de Poitiers le corps de saint Maxent, déposé à Plélan.

X. — BERNARD vivait au temps d'Alain Barbe-Torte, qui mourut en 950; à cette époque, Héroïc, savant médecin, empoisonna Guérech, comte de Nantes, mais rien ne prouve qu'il fut moine de Redon, à plus forte raison qu'il fut abbé de ce monastère, comme on a voulu le dire.

XI. — ARCEP souscrivit à plusieurs donations faites au Mont Saint-Michel vers 990.

XII. — THÉODALD était abbé de Redon en 992, lorsque fut livrée la bataille de Conquereuil.

XIII. — MAYNARD, homme d'une grande sainteté, gouverna tout à la fois les deux abbayes de Redon et du Mont Saint-Michel; il mourut dans cette dernière vers 1009. Le duc Geoffroy I^{er} donna à Redon l'île de Belle-Île du temps de cet abbé.

XIV. — CATWALLON, frère du duc Geoffroy I^{er} et oncle du duc Alain, donna un grand relief à son monastère, qui sous son gouvernement parvint à son plus haut degré de puissance; aussi peupla-t-il de ses religieux les nouvelles abbayes de Saint-Gildas-des-Bois et de Quimperlé. On croit que ce grand abbé mourut vers 1040.

XV. — HOGONAN ratifia l'association conclue entre Redon et Quimperlé.

XVI. — PÉRENNÈS, d'abord prieur de Redon, fut élu abbé vers 1015. De son temps furent fondés les prieurés de Sainte-Croix de Josselin, de Notre-Dame de Frossay, d'Her en Noirmoutiers, de Notre-Dame de Montautour, donnés tous à Redon; alors aussi Harcoët, seigneur de Retz, fonda l'abbaye de la Chaume, qu'il soumit à celle de Redon. C'est en mémoire de ce dernier fait que l'abbaye de Redon prit plus tard pour armoiries : *de gueules à deux crosses adossées d'or*¹. Pérennès mourut le 21 mai 1060.

XVII. — ALMOD, prieur, puis abbé de Redon, eut de longs démêlés avec Quiriac, évêque de Nantes, et vit se fonder les prieurés de Lohéac et de Juigné.

XVIII. — OLIVIER I^{er} succéda immédiatement à Almod, mais l'on n'en sait pas autre chose.

XIX. — BILLI, prieur, devint abbé en 1084, et de son temps fut fondé le prieuré de Châteaubourg.

XX. — ROBERT était abbé dès 1086; il eut un différend avec les chapelains du duc Alain Fergent, qui prétendaient officier et recevoir les offrandes dans l'église de Redon quand le duc s'y trouvait; il resta vainqueur, mais abdiqua peu après. Il vivait encore simple moine en 1114.

XXI. — JUSTIN assista en qualité d'abbé aux obsèques de la vi-

1. Armorial général ms. de 1697.

comtesse de Porhoët, en 1092, et souscrivit à la fondation de la collégiale de Doulon, en 1105.

XXII. — GAULTIER fit exempter, en 1108, ses vassaux des corvées exigées par le duc pour la construction du château de Blain; il donna l'habit monastique à Rouaud de Guignen et reçut le don d'une partie des dîmes de Saint-Malo-de-Phily. Il mourut le 10 novembre.

XXIII. — HERVÉ admit parmi ses religieux le duc Alain Fergent en 1112; il obtint la réconciliation solennelle de son église abbatiale, polluée par Olivier de Pontchâteau, et reçut de ce seigneur repentant les terres de Ballac et de Brangoen. Hervé vit encore fonder, en 1132, le prieuré de Notre-Dame-du-Cellier.

XXIV. — GUILLAUME I^{er} était abbé en 1140.

XXV. — YVES I^{er}, prieur, puis abbé de Redon, jugea en 1144 un différend survenu entre Hervé de Sion et Alfred de Villarblez. Il obtint en 1147 la confirmation de tous les privilèges de son monastère, et inhuma dans son église, auprès de son mari le duc Alain Fergent, la duchesse Ermengarde, en 1148. Yves gouvernait encore Redon en 1157, mais peu après il se retira à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où il mourut.

XXVI. — SILVESTRE reçut à Redon Guillaume, abbé de Saint-Aubin d'Angers, et lui donna Château-Sé, « *castellum Seii*; » Du Paz dit qu'il mourut en 1169.

XXVII. — VIVIEY souscrivit en 1187 à une transaction entre l'évêque de Saint-Malo et les moines de Marmoutiers.

XXVIII. — JEAN I^{er} eut beaucoup à souffrir, d'abord de Guéthenoc, évêque de Vannes, qui contestait les privilèges de son abbaye, puis du duc Pierre Mauclerc, qui s'empara des revenus du monastère. Cet abbé mourut vers 1233.

XXIX. — DANIEL ne fut pas plus heureux; l'évêque de Vannes Cadioc continua de le poursuivre, et le duc Jean-le-Roux acheva de ruiner l'abbaye de Redon. Daniel dut prendre avec ses moines le chemin de l'exil; on croit qu'ils se retirèrent en Touraine. Grâce à l'intervention du pape Alexandre IV, ils purent rentrer à Redon en 1236. Daniel mourut le 14 septembre.

XXX. — HENRI DE RIGOERT est placé ici par D. Morice, mais on ne connaît de lui que sa mort, arrivée le 28 octobre.

XXXI. — PIERRE I^{er} était abbé du temps du pape Clément IV (1265-1269); il mourut à Rome le 5 mars, plaidant, pour sauvegarder la juridiction de son monastère, contre le duc de Bretagne.

XXXII. — ROBERT BISEL succéda au précédent, sous le pontificat de Grégoire X, et mourut avant le 22 août 1280, le 3 août selon le *Nécrologe* de Redon.

XXXIII. — JEAN DE GUIPAY transigea en 1288 avec Guillaume,

seigneur de Rieux, au sujet d'une porte du pont de Rieux appelée Porte-Redonnaise. L'année suivante, il régla avec le duc Jean II la question de la juridiction de Redon. On lui attribue la construction du chœur et de la tour de son église abbatiale. Il mourut le 12 février 1307 et fut inhumé dans cette église avec cette épitaphe, que l'on y voit encore :

*Mille datis annis centum ter et extra Joannis
Funere patroni plebs doluit Rottoni.
Simplex, pacificus, humilis, facundus, honestus,
Justus, munificus, mitis, honorificus¹.*

XXXIV. — OLIVIER DE BERN (DE VERN?) traita en 1332 avec l'évêque de Vannes au sujet de la juridiction épiscopale dont les prieurés de Redon étaient exempts; il mourut le 15 septembre.

XXXV. — JEAN DE TRÉL gouverna de 1340 à 1370. Avant embrassé le parti de Charles de Blois, il vit son monastère pillé par les troupes de Jean de Montfort, ses fermes détruites, ses bois coupés, et lui-même fut fait prisonnier. Mis en liberté moyennant rançon, il fortifia la ville de Redon et fit, après la bataille d'Auray, sa soumission à Jean de Montfort. Il mourut en mars 1370.

Armes : *de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur.*

XXXVI. — MATHIEU LE BART ratifia le traité de Guérande le 23 juin 1384.

Armes : *d'azur au léopard d'argent.*

XXXVII. — GUILLAUME DE TRÉBIQUET, abbé de Quimperlé, fut transféré à Redon en 1384 et assista aux États de Nantes en 1389.

Armes : *d'argent à deux fasces de sable.*

XXXVIII. — RAOUL I^{er} fit serment de fidélité au duc de Bretagne en 1396 et en obtint une sauvegarde pour son abbaye; il vivait encore en 1402. Quelques-uns croient que c'est le même personnage que Raoul de Pontbriand qui suit; d'après eux, il eût résigné en faveur d'un parent, puis eût ensuite repris la crosse abbatiale.

XXXIX. — JEAN DE PONTBRIAND accompagna le duc Jean V à Paris en 1404.

Armes : *d'azur au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable.*

XI. — RAOUL DE PONTBRIAND, abbé dès 1419, obtint en 1421 du duc de Bretagne que la fabrique des monnaies établie à Redon ne porterait aucun préjudice à son abbaye. Il mourut le 18 décembre 1422 et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, où l'on voit encore son tombeau, œuvre remarquable de style flamboyant, avec cette inscription :

1. M. Hauréau, *Collig. christ.*, XIV.

Cy gist frère Raoul de Pontbriand, humble abbé de Redon, qui décéda le XVIII^e jour de décembre, l'an mil IIII^e XXII. Dieu lui pardoint. Amen.

La statue couchée de l'abbé devait primitivement reposer sous l'arcade de cette belle tombe; elle a malheureusement disparu, ainsi que les écussons de la maison de Pontbriand ornant le sarcophage et portant : *d'azur au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable.*

XLI. — GUILLAUME BODART obtint, en 1427, du duc Jean V le départ des monnayeurs établis à Redon, à cause du tort qu'ils causaient à l'abbaye; il mourut l'année suivante.

XLII. — SIMON était abbé de Redon en 1429.

XLIII. — GUILLAUME CHESNEL reçut ses bulles en septembre 1429, et rendit aveu au duc en 1432. Il commença la construction en pierre du pont de la Mée, à Redon, et approuva la fondation de l'hôpital de cette ville. Il mourut en 1439.

Il existait deux familles nobles du nom de Chesnel en Bretagne; l'une portait : *de sable à la bande fuselée d'or*; l'autre : *d'argent à trois marmites de sable*. Nous ne savons à laquelle appartenait l'abbé de Redon.

XLIV. — JEAN DE SESMAISONS obtint des bulles d'Eugène IV, en 1439.

Armes : *de gueules à trois tours de maison d'or.*

XLV. — YVES LE SÉNÉCHAL, fils d'ÈVEN Le Sénéchal, seigneur de Kcado, et de Jeanne La Vache, fut élu en 1440. Sous son gouvernement, le pape Nicolas V érigea Redon en évêché, à la prière du duc François I^{er}, mais cette érection n'eut pas de suite. Yves acheva le pont de la Mée et construisit dans son église abbatiale la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, où il fut inhumé, en janvier 1467, avec cette épitaphe :

Hic jacet venerabilis dominus Yvo Le Senechal, abbas insignis hujus monasterii, qui hanc edificavit capellam, aliaque multa reedificavit edificia. Tandem post multa valde laudabilia et laude digna moritur, die 3 januarii, anno 1467. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Ce tombeau se composait d'une table, supportée par quatre piliers ornés des écussons de la famille Le Sénéchal : *d'azur à neuf macles d'or, 3, 3, 3*; sur la table était l'effigie du défunt, revêtu d'une chappe chargée de macles et portant la croasse et la mitre.

XLVI. — ALAIN DE COËTIVY, archevêque d'Avignon, puis évêque de Dol, et enfin cardinal de Sainte-Praxède, fut le premier abbé commendataire de Redon; nommé en 1468, il mourut en 1474

et fut inhumé à Rome dans son église cardinalice, où l'on voit encore son magnifique tombeau.

Armes : *fascé d'or et de sable de six pièces.*

XLVII. — ODET DE LA RIVIÈRE fut élu par les religieux de Redon en 1474, se fit confirmer en 1494 tous les privilèges de son abbaye et mourut l'année suivante, le 7 octobre; son corps fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-du-Puits.

Armes : *d'azur à la croix engreslée d'or.*

XLVIII. — GUILLAUME GUÉGUEN obtint l'abbaye en commende en 1492, devint évêque de Nantes et y mourut le 23 novembre 1506. Son tombeau, œuvre de Michel Columb, est dans la cathédrale de cette ville et porte cette inscription :

*Cy gist Révérend Père en Dieu Messire Guillaume Guéguen,
évêque de Nantes, abbé de Redon,
vice-chancelier et premier président de la Chambre des Comptes,
mort le 23 novembre 1506¹.*

M^r Guéguen portait : *d'argent à l'olivier de sinople, au franc quartier d'hermines chargé de deux haches d'armes de gueules en pal.*

XLIX. — PHILIPPE DE LASTELLIER était abbé de Redon en 1499, d'après M. Hauréau.

L. — PIERRE DE BRIGNAC, religieux de Redon et abbé de Saint-Gildas de Rhuys, fut élu abbé de Redon en 1505 et mourut en 1514.

Armes : *écartelé au 1^{er} et 4^e d'argent à l'arbre d'azur, au 2^e et 3^e d'azur plein.*

LI. — LOUIS DE ROSSI, cardinal du titre de Saint-Clément, succéda au précédent; il vivait encore en 1520.

Armes : *d'or à l'aigle impériale de sable chargée sur la poitrine d'un écu d'azur au lion d'or couronné de même, tenant de la patte dextre une rase d'argent tigée et feuillée de sinople.*

LII. — CLÉMENT CHAMPION, valet de chambre du roi François I^{er}, obtint l'abbaye en 1524².

LIII. — JEAN SALVIATI, fils de Jacques et de Lucrèce de Médicis, sœur du pape Léon X, cardinal et évêque de Saint-Papoul, pourvu de l'abbaye en 1528, mourut à Havenne le 28 octobre 1533.

Armes : *d'argent à trois bandes bretessées de gueules.*

LIV. — BERNARD SALVIATI, frère du précédent, également cardinal et évêque de Saint-Papoul, fit serment de fidélité en 1537,

1. Armorial des évêques de Nantes, par M. de la Nicollière, 70.

2. Comme il y a plusieurs familles Champion, nous ne savons à laquelle appartenait cet abbé.

mourut à Rome le 6 mai 1568, et fut enterré à Sainte-Marie-de-la-Minerve.

Mêmes armes que les précédentes.

LV. — PAUL-HECTOR SCOTTI, comte de Rigolène, neveu du précédent, fit serment de fidélité en 1575. Cet abbé commendataire, quoiqu'italien comme ses prédécesseurs, vint habiter son monastère, mourut en 1596 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Roch de son église abbatiale. Son tombeau y occupait la muraille septentrionale, et les religieux faisaient son service anniversaire le 26 janvier.

LVI. — ARTHUR D'ESPINAY, fils de François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, et de Jeanne de Cossé, évêque de Marseille, nommé abbé en 1600, reconstruisit l'abbatiale, introduisit à Redon la réforme de Bretagne et mourut en 1618.

Armes : *d'argent au chevron d'azur chargé de onze besants mal ordonnés d'or.*

LVII. — ABBAND DE PLESSIX, duc de Richelieu et cardinal, fils de François du Plessix et de Suzanne de La Porte, fit serment de fidélité en 1622 ; il remplaça la réforme de Bretagne à Redon par celle de Saint-Maur, aida les religieux à relever leur monastère, mourut le 7 décembre 1642 et fut inhumé à la Sorbonne.

Armes : *d'argent à trois chevrons de gueules.*

LVIII. — CÉSAR DE CHOISEUL DE PLESSIX-PRASLIN, chevalier de Malte, fils du maréchal de France César de Choiseul et de Colombe de Charron, posséda l'abbaye de 1643 à 1648, époque où il périt à la guerre.

Armes : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes de même, cinq dans chaque canton du chef et quatre dans chaque canton de la pointe.*

LIX. — ALEXANDRE DE CHOISEUL, frère du précédent, pourvu en 1648, quitta l'état ecclésiastique en 1652.

Mêmes armes.

LX. — AUGUSTE DE CHOISEUL, frère des précédents, pourvu en 1652, se démit de l'abbaye en 1684 et se maria.

Mêmes armes.

LXI. — THÉODOSE-EMMANUEL DE LA TOUR-D'Auvergne, fils de Godefroy, duc de Bouillon, et de Marie-Anne Mancini, prit possession de l'abbaye en 1684 ; mais ayant perdu son frère, le prince de Turenne, en 1692, il résigna et se maria.

Armes : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent maçonnée de sable, brochant.*

LXII. — HENRI-OSWALD DE LA TOUR-D'Auvergne, neveu du précédent, fils de Frédéric, comte d'Auvergne, et d'Henriette de Zollen, fut d'abord abbé de Couches et de Cluny, puis nommé abbé de

Redon en 1692, archevêque de Vienne en 1722, et cardinal en 1737; il mourut à Paris le 23 avril 1747.

Mêmes armes que les précédentes.

LXIII. — HENRI-LOUIS DES NOS, fils de Charles, comte des Nos, et de Catherine des Nos, chanoine du Mans et abbé de Saint-Évroult, fut pourvu de l'abbaye de Redon le 27 mai 1747, devint évêque de Rennes en 1764, puis de Verdun en 1770. Il conserva cette abbaye jusqu'à ce que la Révolution l'en vint dépouiller. Il mourut émigré à Coblenz en 1793.

Armes : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*

L'Aveu rendu au roi, le 8 juin 1580, par Paul-Hector Scotti, abbé commendataire de Redon, va maintenant nous faire connaître l'importance que conservait encore au xvi^e siècle l'abbaye de Saint-Sauveur.

L'abbé Scotti déclare donc posséder : « la ville de Redon, laquelle est de toute antiquité murée et fermée de fortes murailles, ceintures et forteresses, portes, boulevards, ponts, grosses tours et autres defences accoustumées aux bonnes villes de ce pays de Bretagne, et outre les faubourgs de ladite ville. Ensemble le total de la paroisse de Redon, environnée et cernée de deux fleuves, savoir du fleuve de Vilaine, passant lez les murailles de ladite ville, et du fleuve d'Aoust. En laquelle paroisse est sise et située ladite ville de Redon, avec les maisons, édifices, halles, cohue, auditoire, tribunal, barreau y estant; en laquelle ville est assise l'église et grand temple de Saint-Sauveur de Redon, abbaye, couvent, monastère, maisons abbatiale et conventuelle, salles, dortoirs, et les logis appelés les Logis du Duc, avec autre logis appelé la Béguine, près la Porte-Neuve de ladite ville, avec les jardins, cour et basse-cour étant au-dedans d'icelle abbaye, et pourpris d'icelle, le tout en un tenant, contenant ladite abbaye 6 journaux de terre ou environ, le tout cerné et circuité de murailles et au-dedans de la ville¹. »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. communales de Redon. — Le pourpris de l'abbaye comprenait, en outre des jardins enclos dans l'enceinte, une esplanade sur le port;

Notons ici les deux logis du Duc et de la Béguine, et le manoir abbatial.

Les ducs de Bretagne affectionnant beaucoup Redon, comme nous l'avons dit, il était très-naturel qu'ils eussent dans ce monastère des appartements particuliers ¹. Quant au logis de la Béguine, nous croyons que ce fut la demeure de la bienheureuse duchesse Ermengarde, dont le mari Alain Fergent s'était fait moine à Redon même. « Cette princesse, devenue veuve, dit Albert Le Grand, se retira à Redon, et, y ayant reçu l'habit de l'ordre de Cisteaux, de la propre main de saint Bernard, acheta une grande et spacieuse maison près le monastère de Saint-Sauveur, où, ayant amassé quelques filles pieuses, elle passa le reste de ses jours au service de Dieu ². » Elle mourut saintement à Redon en 1147 et y fut inhumée près du duc Alain son mari. Enfin, l'hôtel abbatial, résidence privée des abbés commendataires de Redon, était accolé à l'église, avec laquelle il devait primitivement communiquer; ce bâtiment, resté debout, sert aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville.

L'église abbatiale de Redon était, en 1580, la même que l'église paroissiale actuelle; mais, plus grande alors, sa nef touchait la tour maintenant isolée par suite du terrible incendie de 1780.

« En laquelle église (abbatiale), continue Scotti, se célèbre le divin office par chacun jour à l'usage de l'Église romaine, de laquelle au respect spirituel immédiatement dépend ladite abbaye, scavoir : par chacun jour matines, qui sont commencées à minuit; aux jours de festes leurs commandées (sont lesdites matines) à douze leçons, et aux autres jours, à trois

— une vigne appelée le Clos de la Houssaye, avec a maison et pressoir à presser vin... le tout cerné de murailles et baies de paux » (renfermant 30 journaux de terre en 1673); — une garenne « et refuge à conuils » près la maison de Lanouas; — 24 pieces de terre en prés ou en labour; — plusieurs écluses sur la Vilaine et sur l'Oult. (*Ibidem.*)

4. En 1386 se trouvait dans l'abbaye « uno ancienno maison qu'on appellait le logis des ducs, dans les salles de laquelle estoient les armes et escussions desdicts ducs et rois de Bretagne. » (*Eull. de l'Assoc. Bret.*, V, 407.)

2. *Vies des Saints de Bretagne.*

et une (leçons) seulement, suivant l'institution de ladite église et monastère; et prime, tierce, sexte, none, vespres et complies du jour et feste, comme porte l'Ordinaire, suivant le manuel; avec la grand'messe du jour et feste, à diacre et sous-diacre, le tout dit en chantant à haute voix, et une messe de Notre-Dame et une pour les trépassés. Item y a par chacun jour, non feste de douze leçons, service pour les défunts : vespres au soir et vigilles au matin¹. »

Outre ce service conventuel, quatorze chapellenies régulières, auxquelles pourvoyait l'abbé², et un certain nombre de chapellenies séculières, que présentait le prieur claustral, se desservait dans l'église abbatiale.

« Et pour faire ledit service sont résidants dans ladite abbaye neuf religieux prestres et dix novices, de l'ordre de saint Benoit; desquels religieux y a officiers pourvus et institués par l'abbé, scavoir : un prieur claustral, un sous-prieur, un aumosnier, un maistre d'hostel, un official. »

Parmi ces religieux nous trouvons nommément désignés, en 1580, le prieur claustral dom Jean de Robien, dom René du Plessix, dom Jean de Serres, dom Pierre Hux, dom Perceval de Bardy, dom François Boschier et dom Yves d'Andigné.

Les droits de collation de l'abbé de Redon étaient étendus : « A ledit sieur abbé droit de conférer, instituer et pourvoir d'abbé l'abbaye de la Chaume, en l'évesché de Nantes, lorsqu'elle vaque. » Il conférait également les vingt-six prieurés de Locoual, Crossac, Ruffiac, Saint-Barthélemy, Arzon, Saint-Michel-de-la-Gresle, Pléchâtel, Châteaubourg, Montautour, Châteaunoix, Marsac, Saint-Nicolas, Bourg-des-Moustiers, Brémefin, Massérac, Her, Toutes-Joies, Juigné, Pembé, Bal-

1. Déclaration de 1580.

2. Voici leurs noms en 1580 : Saint-Benoit, — la Trinité, — Notre-Dame-de-la-Cerche, — Saint-Michel, — Saint-Laurent, — Saint-Gilles, — Saint-Maur, — Saint-Yves, — Saint-Samson, — Sainte-Marguerite, — les Trois-Maries, — Saint-Convoyon, — Saint-Marcellin, — Sainte-Barbe.

Iac, Maxent, Lohéac, Sainte-Croix de Josselin, Saint-Nicolas de Blavel, Frossay et Saint-Nicolas de Carbaix. — Enfin, il présentait aux douze cures de Notre-Dame de Redon, Bains, Langon, Brain, Arzon, Locoual, Marsac, Massérac, Mouais, Châteaubourg, Pléchéatel et Maxent¹.

Mais le grand privilège de l'abbaye de Redon, longtemps conservé dans sa plénitude, était de dépendre immédiatement du Souverain-Pontife et d'être, par suite, « *nullius diœcesis.* »

En effet, dès l'origine même de l'abbaye, Susan, évêque de Vannes, concéda à saint Convoyon, vers l'an 850, la juridiction épiscopale sur les paroisses de son diocèse dépendant du monastère de Redon. Supprimée pendant les dévastations normandes, cette exemption fut en 1021 restituée à l'abbaye par l'évêque Judicaël, sur les instances de l'abbé Catwallon. Dès lors il n'y eut plus dans les paroisses de Redon, Bains, Brain et Langon « d'autre Ordinaire que l'abbé régulier de Redon². » Ce qui faisait dire aux moines de cette abbaye qu'ils étaient « seigneurs spirituels » aussi bien que temporels dans tout le territoire de Redon, parce que ce petit pays, exempt de toute juridiction épiscopale, était directement soumis au Souverain-Pontife

Mais des contestations s'élevèrent à ce sujet dès le xiii^e siècle entre l'abbé de Redon et l'évêque de Vannes, et les arbitres choisis par eux déclarèrent en 1208 que l'abbaye relevait bien immédiatement du Saint-Siège, mais que les paroisses sur lesquelles elle avait droit de patronage seraient désormais soumises toutes, sans exception, à la juridiction des Ordinaires. « Cette sentence, confirmée en 1210 par le pape Innocent III, servit toujours de règle dans la suite. Un traité, passé en 1332 entre l'évêque et l'abbé, reconnut positivement que l'abbaye et les maisons priorales étaient exemptes de toute juridiction

1. L'abbaye de Redon avait primitivement possédé la totalité ou une grande partie de plusieurs autres paroisses perdues pour elle avant 1380, telles que Béganne, Renac, Caden, Allaire, Fégréac, Bourg-des-Comptes, Le Pellerin, Guipry, etc.

2. D. Jausions, *Hist. de Redon.*

épiscopale, mais il spécifia nettement aussi la soumission des églises paroissiales à cette juridiction ¹. »

Toutefois, l'abbé de Redon conserva longtemps encore une officialité propre ayant seule pouvoir dans les paroisses de Redon, Bains, Brain et Langon; mais au xvi^e siècle, « pour le bien de la paix, » les moines de Redon consentirent à partager l'exercice de ce tribunal spirituel avec l'évêque de Vannes, qui supportait difficilement ce dernier vestige de la grande exemption primitive. Voici comment fut alors constituée l'officialité de Redon, fonctionnant en 1580 avec deux officiaux, l'un nommé par l'abbé et l'autre par l'évêque :

« Ledit sieur abbé a en sadite terre et seigneurie de Redon et paroisses de Bains, Brain et Langon, cour et juridiction ecclésiastiques qui se tiennent en l'auditoire lez l'église de Notre-Dame de Redon, au jour du jeudi ordinaire et autres jours extraordinaires par semaine, par les officiers que ledit seigneur a droit de pourvoir et instituer avec les officiers de M^r l'évesque de Vannes, scavoir : un official, un promoteur et un greffier; lequel official juge et décide avec l'official de M^r l'évesque de Vannes, et donnent sentence par le conseil l'un de l'autre aux causes et matières qui sont de leur juridiction et connoissance tant civile que criminelle, expédiées en ladite cour, et les appellations interjectées en icelle vont droitement en cour de Rome, pour là estre donné jugement définitif aux appellants. L'un desquels officiaux ne peut juger sans l'autre. En laquelle cour de Redon il y a sceau pour sceller les lettres et instruments ecclésiiaux, du devoir duquel sceau appartient audit sieur abbé le tiers, et les deux autres tiers dudit sceau appartiennent à mondit seigneur l'évesque de Vannes; et des condamnations et amendes qui se font en ladite cour en appartiennent les deux tierces parties audit sieur abbé et l'autre tiers à M^r l'évesque de Vannes². »

1. L'abbé Loco, *Bull. de la Société polym. du Morbihan*, 1873, p. 178.

2. *Déclaration de 1580.*

A côté de ce tribunal purement ecclésiastique, qui fonctionna jusqu'au commencement du dernier siècle¹, se trouvait à Redon la juridiction seigneuriale temporelle, exercée par les officiers de l'abbé :

« A ledit abbé de Redon droit de juridiction haute, basse et moyenne, et pour icelle exercer a droit ledit sieur abbé de mettre et instituer juges, sénéchal, alloué, lieutenant, procureur et greffier auquel ledit abbé paie gage... lesquels ont droit de juger et décider aux matières tant civiles que criminelles, et les appeaux (appels) auxdites causes civiles qui sont interjectés en ladite cour vont par devant les juges présidiaux de Rennes, et aux causes de crimes vont en la cour du Parlement de Bretagne. Mesme a ledit sieur abbé droit de justice patibulaire à quatre pocts pour punir les malfaiteurs et délinquants pris et appréhendés en ladite juridiction; quelle justice est assise sur la montagne de Beaumont² et a cep et collier en ladite ville de Redon... *Item* a droit de geolle et prison en ladite juridiction, et y peut mettre geollier et gardes d'icelle³. »

L'abbé de Redon jouissait naturellement de nombreux droits féodaux; nous ferons remarquer les suivants, et tout d'abord celui de guet :

« Ledit sieur abbé a privilège que tous les hommes mariés, manants et habitants en ladite ville de Redon, sont tenus et sujets à l'appel qui d'eux sera fait par ses officiers, le jour de la vigille de la My-Aoust, se rendre et comparaistre en armes, sans adjournement ni autre assignation, en ladite abbaye, au devant de l'auditoire, à l'heure de trois heures de l'après-midy, pour aller de là par la ville, en compagnie desdits officiers, pour voir s'il n'y a aucuns qui voulussent s'esmouvoir et troubler le peuple à la foire de la My-Aoust qui

1. M^r d'Argouges, évêque de Vannes, sacré en 1692, ne nomma point d'officiel à Redon, et l'abbé Henry-Oswald de la Tour-d'Auvergne ne remplaça point non plus M. Mancel, son officiel, qui mourut vers 1710.

2. Ce gibet fut plus tard transféré sur le champ de foire.

3. Déclaration de 1580.

se tient audit Redon le lendemain de ladite feste de la My-Aoust, et ce, sous peine d'amende pour les défailants. Et à la fenestre de chacune maison doit estre mise, lorsque lesdits officiers, hommes et subjects passent en armes, une chandelle de suif allumée, sous peine (d'amende) pour les défailants. Et lesdits manans de ladite ville qui ont été mariés en l'an doivent ledit jour, après ledit guet, chacun deux pots de vin d'Anjou ou de Gascogne et un pain de 6 deniers aux officiers dudit abbé ¹. »

Ce droit de guet avait pour origine l'obligation où se trouvèrent longtemps les abbés de Redon de faire faire la police dans leur ville par leurs propres officiers; l'ordre étant surtout nécessaire à Redon lorsqu'arrivait la mi-aoust, époque de la plus grande foire de l'année, les moines avaient pris ces mesures pour le maintenir.

Il y avait en effet, en 1380, marchés et foire à Redon, comme il suit : « A ledit sieur abbé droit de marchés ordinaires en ladite ville et forsbourgs de Redon, seavoir au lundy et jedy de chacune sepmaine. Et en chacun an il y a audit Redon six foires générales, seavoir : la foire Fleurie, la foire de la Quasimodo, la foire de l'Ascension, la foire de la My-Aoust, la foire de la Marzeline, appartenant audit sieur abbé, et la foire de Sainte-Croix de septembre, appartenant au pricur de Saint-Barthélemy, qui la tient dudit abbé. »

L'abbé de Redon avait aussi « droit de forestage » dans la paroisse de Redon; — « droit de chasse à toutes sortes de bestes esdites paroisses de Redon, Bains et autres dépendant de l'abbaye, prohibitif à toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre; » — « droit de pesche à retz et filets en la rivière de Vilaine, prohibitive à tous autres; » — « droit de présenter et mettre maistres d'écoles aux paroisses de Redon, Bains, Brain et Langon, pour instruire les enfants desdits lieux; » — « droit de présenter

1. Déclaration de 1380.

un prédicateur aux Avent et Caresme, chacun an, en ladite paroisse de Redon, quel prédicateur ledit sieur abbé est tenu salarier. » — Est enfin tenu « ledit sieur abbé d'entretenir un régent suffisant pour apprendre les novices de sadite abbaye et payer ses gages par chacun an ¹. »

Le commerce de Redon étant assez considérable au moyen-âge, à cause du port de cette ville, l'abbé de Saint-Sauveur avait certains droits sur les marchandises. Parmi ces droits figuraient tout d'abord ceux qui regardaient la cohue ou halle de Redon, fréquentée alors, comme maintenant, par les bouchers et les poissonniers :

« A ledit sieur abbé droit de mettre les bouchers pour vendre chair, en la halle et cohue dudit Redon, et d'eux prendre le serment, par le moyen du prieur claustral de l'abbaye, de fidèlement se porter en leur estat, à la nomination toutefois du sieur de Beaumont ². Et les bouchers ne doivent tuer bœufs ni vaches qu'ils ne les aient menés devant la maison du député pour cet effet mis par ledit sieur abbé, pour voir s'ils sont sains et mangeans, sous peine de 60 sols d'amende. »

Ces ordonnances de police étaient très-sages, à coup sûr; voici celles qui concernaient les poissonniers :

« Tous poissonniers, apportant poisson à vendre en ladite ville de Redon, ne peuvent vendre ledit poisson que premier ils n'aient porté leurdit poisson audit sieur abbé et qu'il en ait pris pour sa provision et celle des religieux de sadite abbaye, sous peine de confiscation dudit poisson. Et pour taxer le poisson, ledit sieur abbé a droit de mettre et faire jurer un taxeur en ladite cohue.

1. *Déclaration de 1580.*

2. Le seigneur de Beaumont, en Redon, devait en effet recevoir les bouchers, après s'être enquis de leur savoir-faire; aussi chaque boucher lui devait-il « quatre pains, quatre quarts de vin et un plat de viande le jour que ledit boucher fait sa feste, » et ceux qui vendaient de la viande en détail sur la halle devaient au même seigneur de Beaumont, « le jour de Caresme-prenant, un gros os mollier de bœuf. » (*Déclaration de 1580.*)

« Item que tous les bateaux, venant par la rivière d'Oult et de Vilaine, chargés de moules, huîtres et autres poissons en coques, sont tenus, auparavant vendre dudit poisson, en apporter à ladite abbaye pour la provision desdits abbé et religieux, sans en prendre aucun paiement, à pareille peine de confiscation, leur donnant ledit abbé du pain et du vin. »

Parmi les artisans qui devaient payer à l'abbé de Redon ce que nous appelons maintenant des *patentes*, figurent les cordonniers, dont chacun lui devait, « le jour de la foire Fleurie¹, la meilleure paire de souliers qu'il avait étalée ledit jour. » L'on ajoute qu'ils ne devaient pas d'autre rente.

Comme seigneurs de la ville de Redon, les abbés de Saint-Sauveur avaient les droits ordinaires de *coutumes* sur les marchandises qui passaient au pont de la Mée sur la rivière de Vilaine, sur celles qu'on étalait dans les foires et dans les marchés et sur celles qui venaient par eau au port de Redon. Au sujet de ces dernières, il faut noter que les marchands habitant Redon ne payaient rien pour les vins, ni pour les sels, les fers et autres choses semblables. Les boulangers qui demeuraient à Redon ne payaient pas non plus d'impôt de ce genre, tandis que les boulangers forains, venant vendre en ville, devaient une rente. C'est ainsi que les moines favorisaient sagement les marchands de leur ville et faisaient, par suite, prospérer le commerce local.

Les marchands de sel habitant Redon étaient également privilégiés :

« Ledit sieur abbé a droit de lever et prendre de chacune barque chargée de sel venant au port de Redon et déchargée par marchands forains, pour le maistre et le garçon de la barque, une mine de sel, et par chaque compagnon deux mines, mesure de Redon, pour le salage dudit sieur abbé. Et quand le sel appartient aux marchands de Redon n'est deub qu'une mine de sel pour le maistre et le garçon de la barque

1. Foire du Lundi-Saint, qui se tient encore à Redon.

et les compagnons ne doivent rien. Lequel salage les mesureurs et porteurs de sel dudit Redon sont tenus de mesurer et porter de chaque barque en la salorge dudit abbé, sise au port de Redon. ... Et mesme sont tenus porter de ladite salorge jusqu'au charnier de l'abbaye tel nombre de sels qu'il est nécessaire pour les salage et provisions dudit sieur abbé et des religieux, sans aucun salaire dudit portage ¹. »

Enfin, l'abbé de Redon avait le droit de « ban et estanche sur le sel, » c'est-à-dire qu'il pouvait faire vendre du sel à Redon par ses officiers et fermiers, durant quinze jours chaque année, sans que les marchands ordinaires pussent en vendre pendant ce temps-là.

L'abbé de Saint-Sauveur possédait encore « sur la rivière de Vilaine, près l'abbaye, quatre moulins appelés moulins de Port-Nihan; — sur la rivière d'Oult, un emplacement de moulin appelé Courrouët; — plus un autre moulin à eau nommé le moulin de Via, avec sa chaussée et son étang; — et enfin le moulin à vent de Gallierne; auxquels moulins sont tenus les hommes et subjects de ladite paroisse de Redon porter leurs grains à moudre. »

L'abbé levait aussi « dans toute la paroisse de Redon les trois parties de la dime au dixiesme de tous fruits, » et tenait « ses plaids généraux en l'auditoire de la cour de Redon le jour de la vigille de la My-Aoust ². »

Telle était la puissance de l'abbé et des moines de Saint-Sauveur à Redon même, mais leur domination s'étendait bien au-delà.

Ils possédaient en Bains le manoir du Plessix, avec un parc de 220 journaux de terre « cerné de murailles; » 100 autres journaux de terre en bois taillis; trois moulins à vent et deux moulins à eau, des prairies et la totalité des dîmes; — en Brain et Langan, une seigneurie importante portant le

1. Déclaration de 1580.

2. *Ibidem*.

nom de ces paroisses, avec haute justice, manoir seigneurial au bourg de Brain, totalité des dîmes dans les deux paroisses, trois moulins à vent et trois moulins à eau, bois de haute futaie, garenne, prairies considérables, four banal, colombier, auditoire, etc.; — en Piriac et Guérande, une haute justice, des vignes et pressoir, des rentes et des mouvances; — en Mouais, la châtellenie de ce nom avec un ancien manoir, un moulin, des prairies, une haute justice et la totalité des dîmes; — en Avessac, les fiefs de la Provostaye, de Painfault et de Quinsihniac; — en Saint-Vincent-sur-Oult, le fief de Ressac, avec haute justice; — en Saint-Just, le fief d'Allérac; — en Rieux, le fief de Saint-Jean-des-Marais; — en Maxent, le fief de l'Abbaye; — en Marsac, autre fief de l'Abbaye; — en Allaire, le fief de Saint-Gorgon; — en Plé-châtel, le fief du Plessix-Bardon; etc., etc.

A tout cela il faut ajouter les vingt-quatre prieurés et les nombreuses paroisses dépendant de Redon, pour se faire une idée de l'importance qu'avait encore au *xvi^e* siècle l'abbaye de Saint-Sauveur.

En 1720, les revenus de ce monastère montaient à 37,336 l. 13 s. 10 d.¹

Nous avons quelques sceaux de l'abbaye de Redon :

Un fragment de sceau, de 1303; il est rond et représente *le Sauveur assis, nimbé d'un nimbe crucifère, tenant un livre à la main gauche (probablement bénissant de la droite); dans la partie droite du champ (qui seule subsiste) est une sextefeuille; la légende est brisée.*

Un sceau de 1381. Il est également rond; *dans une rosace et sur champ ouvragé est une crosse posée en pal, accostée de deux roses; la légende porte : † S. AD. CON...TUS (contractus) MONASTERII ROTONENTIUM.*

Le contre-sceau présente *une crosse entre deux palmes, avec*

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 2.

ces mots : † CONTRA .AD. CONTRAT (*contrasigillum ad contractus*).

Nous avons, enfin, un sceau du XVIII^e siècle, de forme ovale et armorial; il représente l'écusson de l'abbaye : *de gueules à deux crosses posées en pal et adossées d'or, timbré d'une mitre et accompagné de deux branches d'olivier et de palmier entourant l'écu. Il n'y a pas de légende.*

Le prieur claustral de Redon avait aussi ses armoiries propres : *d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre roues de même*¹.

Un mot maintenant de l'état actuel de l'ancienne abbaye de Redon, et tout d'abord de la basilique de Saint-Sauveur, jadis église abbatiale, aujourd'hui paroissiale.

Le plan de cette église est celui des anciennes cathédrales du moyen âge : Une croix latine composée d'une nef avec collatéraux, de deux transepts et d'un chœur, avec déambulatoire et chapelles rayonnantes, dont l'ensemble forme une abside à pans coupés. La nef, reconstruite à la fin du siècle dernier, a un aspect mesquin; après l'incendie dont elle subit les ravages, les réparations faites à l'antique vaisseau le raccourcirent de plusieurs mètres, en isolant la tour du clocher, reliée auparavant à la façade occidentale. Cette tour, avec sa flèche en pierre, est un curieux échantillon de l'architecture rayonnante du XIV^e siècle². Les anciens supports romans de la nef, recevant les arceaux de la même époque, ont été remaniés, empâtés, badigeonnés et replâtrés suivant le style néo-grec du XVIII^e siècle. Mais, à l'intertransept, on retrouve tous les caractères non altérés du style roman du XII^e siècle. Les arcades en plein cintre, à double archivolté, retombent sur des colonnes engagées à chapiteaux d'une ornementation simple, mais parfaitement caractérisée; ce sont des filets, des

¹. *Collection des Sceaux de France*, III, 32. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Armoirial gén. ms. de 1657.*

². Cet élégant clocher a environ 57 mètres d'élévation.

têtes humaines, des imitations de volutes antiques. Les massifs prismatiques, auxquels s'adossent ces colonnes, portent la voûte hémisphérique sur pendentifs qui soutient la tour centrale; celle-ci est carrée et a trois étages, sa hauteur totale est de 28 mètres. Le premier étage est orné d'arcades pleines et cintrées, et les deux autres de plus petites arcatures à doubles et triples arcivoltes soutenues par des colonnettes courtes, trapues, dont les chapiteaux sont couverts d'assez riches dessins figurant des dents de scie, des losanges, des billettes. Les angles du second étage, en retraite sur le premier, sont arrondis en forme de tourelles. Le troisième étage, qui se rétrécit encore, est à pans coupés et ouverts, comme les côtés, par une arcade à jour. Le toit affecte la forme pyramidale surbaissée. Tout cet ensemble est grave, sévère, harmonieux. C'est la partie la plus ancienne de l'édifice et tout ce qui reste de la construction du XII^e siècle, due aux largesses du duc Alain Fergent¹.

« Le chœur, entouré de ses chapelles rayonnantes, est de la fin du XIII^e siècle². Ses voûtes aériennes, ses arcades lamécolées, les galeries du *triforium* avec ses ouvertures trilobées, les larges baies ogivales du *clérestory*, les sveltes colonnettes qui séparent chaque travée, dans leur simplicité élégante, en portent le cachet irrécusable et produisent un effet imposant. Il n'y manque qu'une chose : ce sont les précieuses verrières des fenêtres, pages d'histoire perdues à jamais³!

« Les onze travées composant l'abside diminuent de largeur

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bretagne contemporaine*, Ille-et-Vilaine, p. 78. — M. l'abbé Brune, *Archéol. religieuse*, 310.

2. Le pape Innocent IV envoya en 1213 une lettre à plusieurs abbés de France, les exhortant à contribuer à la réédification du monastère de Redon, et en 1248 il accorda des indulgences à ceux qui viendraient honorer les reliques déposées en l'église de cette abbaye.

3. « Sur les anciennes vitres de l'église de Redon, on remarque les portraits de plusieurs ducs et duchesses de Bretagne, et de quelques seigneurs des maisons de Rohan, de Rieux, de Rochefort, de Châteaubriant et de Malestroit. » (Ogée, *Dict. de Bret.*, v^o Redon.) — « Dans les deux principales vitres du chœur sont du côté de l'évangile les armes de France, et du côté de l'épître les armes de Bretagne, aux lieux les plus éminents. » (*Bull. de l'Assoc. Bret.*, V, 408.)

dans la courbure du fond; un déambulatoire règne tout autour et donne accès aux chapelles correspondant aux travées. Les fenêtres de ces chapelles, plus étroites que celles du *clèrestory*, sont généralement plus ornées. Cependant, plusieurs ne présentent qu'une lancette géminée. Toutes les voûtes sont d'une admirable légèreté; partagées en sections carrées que des nervures rondes et saillantes subdivisent en triangles, elles sont agencées avec beaucoup d'art dans les chapelles et l'hémicycle du pourtour¹. »

Dans la chapelle absidale, appelée jadis Notre-Dame-de-Pitié ou Notre-Dame-de-la-Cerche, se trouve le riche tombeau de l'abbé Raoul de Pontbriand, dont nous avons parlé. — Un autre tombeau-arcade de même style apparaît dans une chapelle au Sud : là fut inhumé, en 1450, François I^{er}, duc de Bretagne; ce monument, fort mutilé, a malheureusement perdu la statue du prince, en marbre blanc, qui l'ornait autrefois; on n'y retrouve plus aucune inscription. — Dans une autre chapelle, à droite de la chapelle absidale, sont deux pierres tombales : l'une est la dalle funéraire de l'abbé Jean de Guipry, mort en 1307, dont nous avons relaté l'épithaphe; l'autre est celle de Guillaume de Tréal, « chevalier bon, prou et léal, » mort en 1341, frère de Jean de Tréal, abbé de Redon. — Alain Fergent, duc de Bretagne, avait été inhumé dans le sanctuaire, ainsi que la duchesse Ermengarde, sa veuve. Leur tombe se trouvait au milieu du chœur, devant le maître-autel. Lorsqu'en 1793 on profana cette sépulture, on y trouva « un cercueil de forme antique contenant quelques cendres, une paire de sandales et un fragment de manteau de pourpre². »

Jadis on voyait des deux côtés du maître-autel « deux grands et anciens tableaux » représentant l'un le duc Alain Fergent et l'autre la duchesse Ermengarde³.

1. *Bretagne contemporaine*, 79.

2. *Bull. de l'Assoc. Bret.*, V, 170.

3. D. Lobineau a heureusement fait graver pour son *Histoire de Bretagne* ces tableaux, qui n'existent plus.

Enfin « devant le maître-autel, du costé de l'évangile, » il y avait, « en lieu éminent, deux figures de bosse à genoux et priant, » que la tradition prétendait être celles du roi de France Louis XI et du duc de Bretagne François II¹.

Il ne reste plus de traces de ces monuments, non plus que des tombeaux des abbés Yves Le Sénéchal, inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (1467), — Odet de la Rivière, dans celle de Notre-Dame-du-Puits (1492), — et Hector Scotti, dans celle de Saint-Roch (1596).

Cette chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, appelée aussi chapelle des Ducs, sert aujourd'hui de sacristie; elle fut construite vers 1440 par l'abbé Le Sénéchal. « Accolée au transept Nord, elle est voûtée en pierres à nervures saillantes; trois fenêtres à meneaux flamboyants l'éclairent, et l'archivolte d'une de ces fenêtres offre un détail remarquable : c'est un pampre de vigne délicieusement ciselé qui tapisse la moulure creuse, à l'intrados du formeret. A l'extérieur, la crête du mur est garnie de machicoulis, et les ogives des fenêtres sont elles-mêmes encadrées dans une arcature de même forme, destinée également à servir de défense contre les assaillants. »

On voyait jadis dans cette chapelle l'écusson plusieurs fois répété de la famille Le Sénéchal : d'azur à neuf (alias à sept) macles d'or. Sur la vitre principale était représenté le fondateur, agenouillé aux pieds du Pape et portant une chappe armoriée.

Dom Germain nous a conservé dans le *Monasticon Gallicanum* le plan topographique de l'abbaye de Redon². On y voit que la tour du clocher était alors accolée au Nord de la façade de l'église; de l'autre côté de cette façade se trouvait l'entrée du monastère, conduisant à une première cour qui n'existe plus et qu'occupe aujourd'hui la rue du Collège; c'est dans

1. *Bull. de l'Assoc. Erel.*, V, 408.

2. M. de Courson a reproduit ce plan dans sa publication du *Cartulaire de Redon*.

cette cour que se trouvaient l'hôtellerie et les cellules du portier, du cellérier et du dépositaire. Le cloître était tel qu'il est encore; au-delà s'étendait, vers le Midi, une longue suite de bâtiments renfermant la cuisine, le réfectoire, et au-dessus la bibliothèque, puis l'infirmerie d'un côté, et de l'autre les dortoirs et la salle du Chapitre. Au Midi et à l'Est étaient les jardins, la basse-cour et les étables, auprès desquelles se trouvait, sur le port, l'ancienne entrée du monastère, *antiqua porta monasterii*. Le tout était clos de murailles, et partie de celles-ci formait l'enceinte fortifiée de la ville.

L'abbaye de Redon est maintenant occupée par la congrégation des PP. Eudistes, qui y dirige un beau et florissant collège dont nous parlerons plus tard.

C'est au cardinal de Richelieu, abbé commendataire de Redon (1622-1642), qu'est due la reconstruction des cloîtres et d'une grande partie des lieux réguliers restés encore debout. Il y introduisit, avons-nous dit, les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur; aussi les armoiries adoptées par cette illustre société sont-elles souvent reproduites sur les clefs de voûte et au tympan des portes : c'est le mot *PAX*, accompagné en chef d'une fleur de lys et en pointe des trois clous de la Passion; et quelquefois le même mot *PAX* placé au centre d'une couronne d'épines.

Après l'église et les cloîtres, la partie la plus intéressante du vieux monastère est une ancienne salle servant aujourd'hui de chapelle : la voûte repose tout entière sur une colonne centrale monocylindrique en marbre, et elle est divisée en quatre caissons avec autant de clefs sculptées : la première clef est décorée des armes de France : d'azur à trois fleurs de lys d'or; la seconde de l'écusson de Bretagne : d'hermines plein; la troisième des armoiries de la Congrégation de Saint-Maur; et sur la quatrième on lit la vieille devise bretonne : *Potius mori quam fœdari*.

PRIEURÉS.

1° *Arzon (Notre-Dame d')*.

En la paroisse d'Arzon, évêché de Vannes.

2° *Ballac (Notre-Dame de)*.

En la paroisse de Pierric, évêché de Nantes.

3° *Blavet (Saint-Nicolas de)*.

En la paroisse de Blavet (nunc Port-Louis), évêché de Vannes.

4° *Bourg-des-Moustiers*.

En la paroisse de même nom, évêché de Nantes.

5° *Bremefin vel Saint-Michel-de-l'Isle*.

En la paroisse de Sainte-Croix de Machecoul, évêché de Nantes.

6° *Carhaix (Saint-Nicolas de)*.

En la paroisse de Carhaix, évêché de Quimper.

7° *Châteaubourg (Saint-Pierre de)*.

« *D'azur au château d'or*¹. »

Le prieuré de Châteaubourg fut fondé vers l'an 1084, en la paroisse de ce nom, dans l'évêché de Rennes, car Éven, moine de Redon, y apparaît alors en qualité de prieur. A l'instigation de ce religieux², Hervé de Châteaubourg, fils d'Hodric,

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. « *Ammonitione Eveni cufusdem nostri monachi, qui tunc temporis ipsam obedientiam tenebat.* » (*Cartul. Rolon.*, 283.)

et Évrard, son frère, ayant perdu leur mère, donnèrent à l'abbaye de Saint-Sauveur la dime de leurs moulins de Châteaubourg¹, le fief du Moulin-Normand et quelques prairies situées près du chemin public, « *viam publicam*. » Geffroy, fils d'Hervé, et Hodierne, femme de ce dernier, confirmèrent cette donation qu'augmenta d'une prairie Hamon, fils de Tetbaud Le Vicomte, et qui fut faite en 1084, du temps de l'abbé Bili.

Au XVII^e siècle, le prieuré de Châteaubourg se composait des « maisons, chapelle, colombier, grange et jardins situés près le bourg de Chasteaubourg, contenant environ 3 journaux; » — « une pièce de terre nommée le Parc, entourée de vieilles murailles, qui autrefois était vigne, contenant un journal, et joignant la maison dudit prieuré; » — plusieurs autres pièces de terre, dont l'une appelée le Pré-aux-Moines et l'autre le Pavé, « celle-ci joignant le chemin qui va de Chasteaubourg à Saint-Aubin-du-Cormier; » — « la dixiesme partie des moulins de Chasteaubourg; » — « les dismes entières de Chasteaubourg, consistant en cinq traits, nommés : les Chastelliers, Bonne-Maison, Montmorel, les Gastes et les Trois-petits-Traits ou le Plessix². »

En 1770, le prieur déclara affermer 1,194 liv. sa dime de Châteaubourg; mais il devait payer sur cette somme les pensions du recteur et du vicaire de la paroisse, et donner 100 liv. d'honoraires au chapelain chargé de dire trois messes par semaine dues par le prieuré. Ces messes, dites primitivement dans la chapelle priorale, furent, après la ruine de cet édifice, desservies en l'église paroissiale.

Le prieuré de Châteaubourg fut uni d'assez bonne heure à celui de Montautour, ce qui en fit un bénéfice d'une certaine importance; c'était même le prieur de Châteaubourg qui présentait le recteur de Montautour. Au siècle dernier, ces deux

1. « De molendinis de Castelburg que sunt sita in fluvio Vicienone. » (*Cartul. Botton.*, 283.)

2. Déclaration de 1683. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 B, 2, 7.)

prieurés-unis n'avaient plus toutefois que 1,844 liv. de revenu, avec 1,400 liv. de charges; il fallait payer, en effet, 1,200 liv. de portions congrues en 1770, et encore comptait-on dans le total des revenus du prieuré les dimes noales, quoiqu'elles fussent abandonnées par le prieur aux recteurs et estimées celle de Châteaubourg 100 liv., et celle de Montautour 80 liv.¹

Le prieuré de Châteaubourg fut vendu nationalement le 18 avril 1791 et acheté 3,550 fr.

Le prieuré de Châteaubourg est maintenant une ferme située dans une jolie position, à un kilomètre de la ville, au bord d'un vallon occupé par l'étang de Chéminet. Il ne reste plus de trace de la chapelle priorale existant encore en 1628, mais tombée en ruines au siècle dernier, car un aveu de 1770 n'en parle plus; on venait cependant naguère encore honorer sur son emplacement une vieille statue de saint Roch. En revanche, l'ancien logis prioral existe toujours : c'est une maison du xv^e siècle, avec porte en accolade, blasons frustes et feuillages sculptés; la « grande salle » conserve une cheminée dont le manteau de pierre, taillé et orné dans le style ogival fleuri, présente un écusson mutilé; à côté, « la chambre aux moines » possède deux cheminées de pierre.

PRIEURS DE CHATEAUBOURG².

Éven, moine de Redon (1084).

Pierre Colson, chanoine de Rennes, prieur commendataire, rendit aveu en 1546 au baron de Vitré pour la métairie de Montautour.

Jean Vallays (1595).

Christophe de Cogles (1598-1608).

Jean de Lespronnière, chantre et chanoine de Rennes, avait en 1624 un cachet ovale et armorial portant : *d'or à trois molettes de sable*; un bourdon prioral posé en pal derrière l'écu; † 1654, après avoir résigné en faveur du suivant.

Jean de Lespronnière, chanoine de Rennes et neveu du précédent, rendit aveu en 1678.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 0, 82.

Charles de la Belinaye, clerc tonsuré, fit sa déclaration au roi en 1683; son cachet, en 1687, ovale et armorial, porte : *d'argent à trois rencontres de bélier de sable*; l'écu soutenu par deux palmes est surmonté d'une couronne comtale.

Henri-Charles Denyau, chanoine d'Angers, appartenait à la famille des seigneurs de Châteaubourg à cette époque; son cachet, en 1699, est ovale et armorial; il porte : *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une tête de lion arrachée d'or*; l'écu, dans un cartouche, est surmonté d'un chapeau à six houppes. Ce prieur résigna en 1704.

Joseph Constantin, doyen et chanoine d'Angers, pourvu le 6 mai 1704, résigna en 1708.

Dom François Ferron, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, pourvu le 24 mars 1708.

Dom Jean-Placide Ferron, Bénédictin, prieur vers 1730, résigna en 1744.

Dom Morice Vullier, Bénédictin, prit possession le 10 mai 1744 du prieuré et des églises de Châteaubourg et Montautour; il résidait en l'abbaye de Saint-Sauveur de Villoin, près Loches, et résigna en faveur du suivant en 1762.

Dom Urbain Lambert, Bénédictin de la Trinité de Beaulieu, diocèse de Tours, prit possession le 25 février 1763; il résigna en 1770.

Dom Pascal Benoit, Bénédictin et prieur claustral de Beaulieu, prit possession du prieuré et des églises le 10 février 1770. Il dut conserver Châteaubourg jusqu'à la Révolution:

8° Châteaunoix vel *La Couarde (Notre-Dame de)*.

En la paroisse de Bieuzy, évêché de Vannes.

9° Crossac (*Saint-Jean-Baptiste de*).

Dans la paroisse de Crossac, évêché de Nantes.

10° Frossay (*Notre-Dame de*).

En la paroisse de Frossay, évêché de Nantes.

11° Her (*Saint-Symphorien de l'Île d'*).

Dans la paroisse de Donges, évêché de Nantes.

42° *Josselin (Sainte-Croix de).*

En la ville de Josselin, évêché de Vannes.

43° *Juigné (Saint-Pierre de).*

En la paroisse de Juigné, évêché de Nantes.

44° *Locoal (Saint-Gurval de).*

En la paroisse de Locoal, évêché de Vannes.

45° *Lohéac (Saint-Sauveur de).*

Vers l'an 1062, Judicaël, seigneur de Lohéac, et Gasceline, sa femme, donnèrent aux moines de Redon une terre appelée Goven, avec la chapelle qui s'y trouvait, le tout en la paroisse de Guipry. Ils joignirent à ce don celui d'une vallée voisine de leur château de Lohéac, où autrefois avait été plantée une vigne, afin que les religieux pussent y construire un monastère et un bourg; et ils donnèrent encore le ruisseau qui arrose cette vallée pour être converti en étang¹.

Ce même seigneur commença la construction d'une autre chapelle dans son propre château, en l'honneur de Notre Sauveur; son fils et successeur, Gaultier, acheva cet édifice, qui fut également donné aux Bénédictins de Redon, et il demanda à l'abbé Justin des religieux pour le desservir².

Pour doter le nouveau prieuré de Saint-Sauveur de Lohéac, Gaultier donna aux moines deux maisons voisines de son château, une excellente vigne, deux portions des dîmes de Gui-

1. *Terram quo Goven nunespotar, cum capella que in illa constituta est, cum omni territorio suo... preterea justa opidum clicum ubi vinea quondam fuit, ubi monasterium et domos aliquo suburbium edificare possint necnon rivulum qui sub clicum decurrit ad stagnum faciendum. (Cart. Bolon., 231.)*

2. *a Ecclesia que in illius castro erat quam pater ejus in honore Sancti Salvatoris construere inciperat et monachis dederat. v (Cart. Bolon., 319.)*

chen, et ses revenus du port et du moulin de Glanret, en cette même paroisse. Le seigneur de Lohéac confirma aussi le don fait précédemment par son père de la terre de Goven et les autres donations faites par ses frères à la même abbaye de Redon, savoir : le don des terres d'Inisan, de Gérard et de Rethvétén, fait par Guéthenoc, et les dons d'une partie des revenus de l'église Notre-Dame de Guipry, du jardin de Gleuden, d'une autre terre en Guipry et de la dime des trois moulins du port de Messac, de Baron et de Cravot, le tout donné par Riou de Lohéac.

Enfin, Gaultier concéda aux religieux le droit de tenir une foire auprès de leur prieuré, pendant le Carême, à cause des nombreux pèlerins qui viendraient y visiter les saintes reliques de la Passion qu'il se préparait à déposer dans l'église du Sauveur. Cette foire existe encore de nos jours et se tient le Samedi-Saint.

De son côté, Justin, abbé de Redon, acceptant avec reconnaissance les généreux bienfaits de la famille seigneuriale de Lohéac, y ajouta la somme de 500 sols pour aider à construire la maison conventuelle, et la terre d'Allérac pour nourrir les religieux du prieuré.

Tout étant ainsi réglé et l'église Saint-Sauveur étant achevée, Gaultier, seigneur de Lohéac, déposa très-solennellement dans ce sanctuaire un morceau de la Vraie Croix et un fragment du sépulcre de Notre-Seigneur, que Riou, son frère, avait rapportés des Croisades¹. Cette cérémonie se fit le 28 juin 1101, en présence de Judicaël, évêque d'Aleth; Riwallon, son archidiacre; Guillaume, abbé de Saint-Méen, et Justin, abbé de Redon. Le bienheureux Robert d'Arbrissel assistait aussi à cette fête, ainsi qu'un grand nombre de nobles et de moines

1. Ce Riou de Lohéac était, comme on vient de le voir, l'un des bienfaiteurs du nouveau prieuré; il mourut à son retour de la Terre-Sainte, avant d'avoir pu regagner le sol natal; ce fut son écuyer, Simon de Ludron (de Lieuron?), qui remit les précieuses reliques entre les mains du seigneur de Lohéac, en présence de Gouvor, veuve de son maître, et de Geoffroy, son fils.

et une multitude de peuple. Le sire de Lohéac profita de cette nombreuse assistance pour mettre les moines de Saint-Sauveur en possession de tous les biens donnés par lui et ses frères¹.

Le prieré de Saint-Sauveur fut construit sur une des grandes buttes du château de Lohéac, qu'environnait jadis un vaste étang; cette butte supportait naguère encore les ruines de l'église Saint-Sauveur; on y voit maintenant un calvaire; la foire du Samedi-Saint se tenait dernièrement encore sur cette butte. A côté est une autre éminence moins considérable, appelée la *Motte-à-Justin*; c'est, semble-t-il, l'ancienne motte seigneuriale du monastère fondé par l'abbé Justin.

De même que la seigneurie de Lohéac, si considérable au xii^e siècle et si tristement morcelée depuis, le prieuré de Saint-Sauveur perdit beaucoup de son importance dans la suite des temps. Voici en quoi il consistait au xvii^e siècle :

« Une maison située proche l'église paroissiale de Saint-André de Lohéac, nommée la maison du prieur de Lohéac; — la chapelle du prieuré, située proche la ville de Lohéac, avec les buttes et emplacements autour, contenant le tout 2 journaux; — une juridiction seigneuriale avec haute justice; — une petite dime, nommée la dime aux moines, laquelle s'étend en la paroisse de Guignen, sur le fief du Courrouët; — une dime et un fief et bailliage nommés la dime et le fief de Goven, qui s'étend en la paroisse de Guipry, au village de Goven². » Tout le revenu du prieuré n'était estimé, en 1730, que 200 liv.; encore le prieur d'alors ne recueillait-il que 115 liv. 24 s., ayant 84 liv. 6 s. de charges³.

Comme l'on voit, la maison priorale de Lohéac, située primitivement sur les buttes, mais tombée en ruine, se trouvait dans les derniers siècles, non plus auprès de l'église priorale

1. *Cart. Boton.*, 318, 320.

2. *Déclaration de 1684.* (*Arch. Nation.*, P. 4708.)

3. *État des bénéfices de l'évêché de Saint-Malo.*

de Saint-Sauveur, mais près de l'église paroissiale de Saint-André; au reste, en 1774, le prieuré se desservait dans cette dernière église, à cause de l'état de ruine dans lequel se trouvait celle de Saint-Sauveur, alors interdite.

En 1782, du consentement du prieur Jean Chesnel, M^{er} des Laurents, évêque de Saint-Malo, fit faire une enquête pour procurer la réunion du prieuré de Lohéac à la cure du même nom. Cette enquête constata qu'il n'existait plus alors « que les vestiges d'une ancienne chapelle ruinée, » et que « les bâtiments servant autrefois de logement au prieur étaient entièrement assolés, à l'exception d'une petite maison attenante auxdits anciens bâtiments démolis. » Le 18 août 1782, Henri Des Nos, abbé de Redon, consentit à l'union projetée, et le 4 septembre les religieux de cette abbaye firent la même concession. Enfin, le 22 septembre 1782, M^{er} des Laurents décréta « l'union du prieuré de Saint-Sauveur de Lohéac à la cure de Saint-André du même lieu, attendu l'insuffisance des fonds de cette cure et l'état d'indigence des bâtiments dudit prieuré. » Mais cette union se fit aux conditions suivantes : Jean-François Chesnel « conservera la jouissance pendant sa vie de tous les droits utiles et honorifiques et de toutes les prérogatives du prieuré de Lohéac » dont il était pourvu; après sa mort, le recteur de Lohéac, entrant seulement en jouissance, pourra faire disparaître ce qui reste des bâtiments du prieuré, mais il devra dire dans son église, tous les samedis, une messe à l'intention des fondateurs du prieuré, et il paiera annuellement deux rentes à l'abbaye de Redon, l'une de 6 liv. tournois et l'autre de 5 sols, dues aux religieux par le prieur¹.

PRIEURS DE LOHÉAC².

Julien du Hardaz, chanoine de Nantes (1584).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t II, 2. — Insin. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo, etc.

François Bouexic succéda au précédent.

Jean du Bouexic, fils de Guillaume du Bouexic, seigneur de la Pommeraye, et de Gillette Aulnette, permuta en 1662 avec le suivant le prieuré de Lohéac et la chapelle de Saint-Solain contre un canonicat de Rennes.

Jacques Bossart, ancien chanoine de Rennes (1662).

Louis Bossart, chanoine de Léon, rendit aveu au roi le 20 juillet 1681; il résigna en 1687.

Sébastien Bourrée, recteur de Guégon, fut pourvu le 23 octobre 1687; il était encore prieur en 1712.

Philippe du Buat fit la déclaration de ses revenus en 1728; il posséda pendant cinquante ans le prieuré en commende, n'étant que clerc tonsuré du diocèse d'Angers; il le résigna enfin, le 17 février 1774, en faveur du suivant.

Jean Le Royer, pourvu le 5 mai 1774, † 1777.

Jean-François Chesnel, docteur en théologie, pourvu le 26 mai 1777, fut le dernier prieur.

46° Marsac (*Saint-Martin de*).

En la paroisse de Marsac, évêché de Nantes.

47° Massérac (*Saint-Sauveur de*).

En la paroisse de Massérac, évêché de Nantes.

48° Maxent (*Saint-Sauveur de*).

« D'argent à un calice de gueules accompagné de quatre croix tréflées de même, deux en chef et deux en pointe¹. »

Le *Cartulaire de Redon* renferme un si grand nombre de chartes concernant Maxent, qu'il nous est impossible d'en donner ici non-seulement la teneur, mais même la nomenclature. Voici seulement les conclusions que nous retirons, en résumé, de l'étude attentive de ces nombreux documents :

Vers l'an 863, les Normands ayant envahi le pays de Redon et menaçant de renverser le monastère que saint Convoyon venait d'y fonder, Salomon, roi de Bretagne, offrit un asile

¹. *Armorial général ms. de 1697.*

dans la paroisse de Plélan au saint abbé et à ses religieux. Il leur donna d'abord la terre de Schriou, en Plélan, et les logea dans son propre palais ; mais ensuite il se décida à leur construire un monastère plus approprié à leurs besoins que n'était sa demeure royale, et il éleva ce couvent à Schriou même¹.

Le nouveau monastère prit naturellement le nom de Saint-Sauveur de Plélan, puisque le fondateur l'avait construit en l'honneur du Sauveur du monde, « *in honore Sancti Salvatoris.* » Ce nom rappelait d'ailleurs aux moines de Redon leur abbaye de Saint-Sauveur qu'ils avaient dû quitter. On l'appela aussi parfois du nom du fondateur, le monastère de Salomon, d'après le désir même de ce prince². Mais, bientôt après sa construction, cette maison prit le nom de Saint-Maxent, à cause du corps de ce saint qui y fut apporté du Poitou. Cette dernière dénomination, abrégée et devenue Maxent, a prévalu depuis et est devenue celle non-seulement du prieuré, mais encore de la paroisse qui fut distraite du territoire de Plélan.

Ici se pose naturellement une intéressante question : le monastère de Saint-Sauveur et Saint-Maxent de Plélan (on l'appelait encore ainsi) fut-il dans l'origine une abbaye ou seulement un prieuré ? Il ressemblait bien à une abbaye, puisque les abbés de Redon y résidaient habituellement avec la plupart de leurs moines ; ainsi furent saint Convoyon, Ritcand et Liosic ; cependant comme l'abbaye de Redon ne fut jamais, semble-t-il, complètement abandonnée, il est probable que ces religieux ne considérèrent Saint-Maxent que comme un prieuré dépendant de Redon ; ce qui n'empêchait pas les supérieurs de prendre les titres d'abbés de Saint-Maxent et

1. « *Dedit (Salomon) Schriou in Plebelaan, ubi unce locum Sancti Salvatoris et monasterium Rotonensium.* » (*Cart. Roton.*, 60, 63.) — « *Quod est in plebe Lan, ubi ego (Salomon) autem meam curiam habui.* » — « *Non solum supradictam curiam eis (monachis) tradidimus, sed etiam in eodem loco monasterium non ignobile, ex nostro publico, in honore Sancti Salvatoris, ad refugium supradictis monachis construere jussimus.* » (*Cart. Roton.*, 189, 190.)

2. « *Monasterium Salomonis vocare volumus.* » (*Cart. Roton.*, 190.)

de Saint-Sauveur, et même parfois de Saint-Maxent tout simplement. Mais lorsqu'en 904 l'abbé et ses religieux eurent définitivement regagné Redon, nous voyons un certain Haëlcochant se qualifier d'abbé de Saint-Maxent, alors que son nom ne figure point parmi ceux des abbés de Redon¹. Qu'était donc ce personnage? Peut-être les moines de Saint-Maxent, contrariés de voir l'abbé de Redon abandonner leur maison, voulurent-ils élire eux-mêmes un abbé résidant au monastère fondé par Salomon. Toujours est-il que s'il y eut schisme, ce schisme ne dura guère, car dès 910 nous retrouvons, à Maxent même, Catluant, abbé de Redon, y recevant des donations faites à son abbaye de Saint-Sauveur de Redon.

L'église conventuelle de Saint-Maxent, « *basilica Sancti Maxentii* », fut enrichie de corps saints; il est probable que les moines de Redon y apportèrent les reliques de saint Marcellin et de saint Apothème, et il est certain qu'ils y reçurent le corps de saint Maxent et plus tard qu'ils y déposèrent ceux de saint Convoyon et de saint Salomon. L'énumération des trésors sacrés amassés en cette église par le fondateur est vraiment étonnante; ce sont des autels garnis d'or et d'argent, des calices et des croix couverts de pierres précieuses, des manuscrits renfermés dans des écrins d'or, des vêtements de pourpre brodés d'or, trois grosses cloches, objets alors fort rares, etc., etc.²

Les reliques et les richesses de Saint-Maxent attiraient nécessairement beaucoup de pèlerins à Plélan. En 866, Salomon y fit inhumér sa femme, la reine Gwembret, et il vint prier sur son tombeau accompagné de son gendre, le comte Pascweten, et de Courantgen, évêque de Vannes. Le même roi s'y trouvait encore le jour de Pâques 869 avec Riwallon et Guégon, ses fils, Pascweten, son gendre, Ratuili, évêque d'Aleth, et grand nombre de personnages distingués. Il y ra-

1. *Carl. Roton.*, 227.

2. *Ibidem*, 100.

tifia toutes les donations faites aux religieux et confirma ainsi la fondation du monastère.

Le 29 juin 875, Dourhoiarn et Roiantken, nobles gens du pays, vinrent choisir le lieu de leur sépulture à Saint-Maxent, dont ils étaient les bienfaiteurs, et quelques années plus tard nous voyons leur fils Jarnwocon venir prier sur leurs tombes. Gurwant, comte de Bretagne, et l'un des successeurs de Salomon, vint aussi visiter, vers 875, le tombeau de ce roi dans l'église de Saint-Maxent, où nous trouvons encore en prière le comte Tangi et Dérien, son filleul, en 910¹.

Mais, en 924, le comte de Poitiers réclama le corps de saint Maxent, qui fut restitué aux Poitevins par l'abbé de Redon; les autres saintes reliques furent également enlevées, aussi bien que les riches objets du trésor de l'église de Saint-Maxent, qui ne conserva plus que le souvenir de sa splendeur passée.

Les Bénédictins de Redon conservèrent à Maxent un prieuré avec une haute justice, — et un fief relevant directement de l'abbaye, appelé *Redon en Maxent*, ayant également une haute justice, s'étendant dans les paroisses de Maxent et de Guer, et renfermant les bois futaie nommés les Grands-Bois de Maxent, propriété de l'abbaye².

Parlons seulement du prieuré de Maxent. Il se composait, au xvii^e siècle : d'une « maison priorale joignant le cimetière de l'église paroissiale dudit Maxent; une grange à côté, l'auditoire où s'exerce la justice avec une petite chambre à côté, escuries, cour, deux jardins fermés de murailles et de fossés, avec deux petites pièces de terre, contenant le tout ensemble 55 journaux; » — « un moulin à eau situé près le bourg, avec son estang, chaussée et déport; » — « un moulin à vent situé en la lande, près le chemin qui conduit de Guer à Rennes; » — « un bois de haute fustaye situé près la chapelle du Bois-

1. *Cart. Bofon.*, 39, 189, 183, 193 et 226.

2. *Déclaration de H. de Choiseul, abbé de Redon, en 1673.* (*Arch. dép.*, 4 H, 2, 3.)

Davy, contenant 40 journaux en un tenant, avec droit d'usage dans les bois qui sont dans les communs du fief dudit prieuré; » — « le fief et bailliage du Prieuré, s'étendant en les paroisses de Maxent et de Guer, » ayant haute, moyenne et basse justice, cep, collier et justice patibulaire, avec les mouvances nobles des manoirs du Prélouais, en Maxent, et de l'Abbaye-Jarno, en Guer; — toute la dime de la paroisse de Maxent, à la douzième gerbe (excepté sur le fief du Bois-Plaisant, ne dimant qu'à la vingt-deuxième); — un trait de dime en Plélan et une petite dime en Saint-Séglin; — des rentes féodales montant à 31 liv. 17 s. 6 d. monnaie, deux chapons et une paire de gants; — des droits de police, de bouteillage, étalonnage, etc. (deux pots par pipe et 6 deniers par marchand), sur tous les vendeurs, au jour de la Magdeleine, à l'assemblée de la chapelle du Bois-Davy; — « la moitié des oblations qui se font en l'église de Maxent et aux chapelles situées en cette paroisse¹. »

Le prieur de Maxent était naturellement recteur primitif de la paroisse fondée par les religieux; aussi avait-il droit de faire l'office en l'église paroissiale « aux quatre festes solennelles de l'année, à la feste et octave du Saint-Sacrement et à la feste du patron de ladite église, et d'y occuper la chaise et accouoir qui est dans le chœur; d'y percevoir les dismes de grains, et 20 deniers de chaque ménage, à la feste de Pâques, pour les dismes des slasses appelées fuseaux². »

Le prieuré de Maxent était affermé 4,700 liv. en l'an 1660, mais il n'était estimé que 4,500 liv. en 1730³; sur cette somme, le prieur devait payer les portions congrues du recteur et de son vicaire, plus 100 liv. pour la messe matinale du dimanche et pour trois autres messes par semaine⁴.

Nous ne dirons rien ici de l'église de Maxent, parce qu'ayant

1. Déclaration du prieur en 1673. (Arch. dip. d'Ille-et-Vil., 4 H, 2, 3.)

2. Arrêt du Parlement de Bretagne du 25 octobre 1631.

3. Il n'était même affermé que 4,330 liv. à Jean de Castonnet en 1730.

4. État des bénéfices de l'évêché de Saint-Malo.

été paroissiale en même temps que priorale, nous aurons occasion de la décrire à l'article des *Paroisses*; mais il nous faut parler du prieuré.

Le premier monastère de Saint-Maxent fut construit avec soin par le roi Salomon : « *Monasterium non ignobile construere jussimus,* » dit ce prince lui-même¹. Il ne reste de cette antique construction du ix^e siècle qu'une partie de l'église de Maxent.

Au commencement du xvii^e siècle, Pierre Porcher, prieur et recteur de Maxent, reconstruisit ou plutôt restaura grandement son logis prioral; cet édifice existe encore au fond d'une cour voisine de l'église et se nomme toujours le Prieuré. La principale porte, de style ogival, annonce une antiquité plus grande que le xvii^e siècle; elle rappelle, ainsi que les pignons aigus du corps de logis, l'architecture des xv^e et xvi^e siècles. En restaurant son prieuré, Pierre Porcher y multiplia les inscriptions; en voici quelques-unes qui méritent d'être signalées; sur la poutre de la grande salle : *Ego Petrus Porcher, prior ac rector hujus parochiæ, restauravi ædificia, anno 1603, in honorem Beatæ Virginis Deiparæ Beatique Maxentii*; — dans la même salle, sur une autre poutre : *Labore et ad laborem huc me exivit Jesus*; — dans le vestibule : *Virtute ac meritis non sanguine beneficia*; — sur des cheminées, dans les chambres : *Porcher prior, 1609, et dom P. Porcher, de Besnard, prieur*. Enfin, l'on retrouve encore un vieux meuble qui porte les armoiries de la Congrégation de Saint-Maur.

PRIEURS DE MAXENT².

Dom Guillaume du Boismarquier rendit aveu le 11 juillet 1466.
Jehan de Plédran, prieur commendataire, rendit aveu le 13 février 1518.

1. *Cart. Rolon.*, 189.

2. *Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 2, etc.

Claude de la Nouhe (1558) vit Jean Hammonet lui disputer le prieuré.

Dom Vincent du Plessix, religieux de Saint-Nicolas d'Angers (1575).

Jean Tanguy (1576).

Jean Rouaud (1580).

Pierre de Couëdor fut remplacé par le suivant.

Luc de la Garenne prit possession le 30 avril 1584 ; il résigna vers 1595.

Jean Conen prit possession le 11 juin 1595 ; mais Sébastien Cohignac et Pierre Radenac prétendirent aussi au prieuré ; le premier en prit possession en 1599 et le second en 1603. Lassé probablement de toutes ces chicanes, Jean Conen finit par résigner en faveur du suivant.

Pierre Porcher, fils de Pierre et de Jeanne Éder, prit possession le 30 janvier 1605. Il était recteur de Maxent depuis 1593, mais il résigna cette cure pour devenir recteur de Saint-Thurial en 1605, puis il redeint recteur de Maxent en 1622 et résigna de nouveau en 1631, pour demeurer simple prieur. Il obtint une permission du Pape de posséder en même temps la cure et le prieuré de Maxent, « *sub eodem tecto*, » restaura l'église et le prieuré, fonda la chapellenie de Besnard au village de ce nom, où il était né, en Maxent, et écrivit quatre opuscules devenus très-rares, intitulés : *Fondation de l'église de Maxent*, — *Advertissement aux paroissiens de Maxent*, — *Légende de saint Maxent*, — *Fondation de la chapelle de Besnard en Maxent*.

Guillaume Porcher, qui succéda au précédent en la cure de Maxent, en 1631, le remplaça également comme prieur vers 1637. A la suite d'un homicide dont nous ignorons les circonstances, il fut obligé de résigner sa cure et son prieuré au suivant, se réservant toutefois 500 liv. de pension sur ces bénéfices (1644).

Julien Huchet, clerc du diocèse de Saint-Malo, pourvu dès 1640, fit accord avec Guillaume Porcher et prit définitivement possession des deux bénéfices le 15 février 1644 ; il eut à combattre dom René de Servaude, Bénédictin de Saint-Melaine, qui prétendait au prieuré seulement.

Dom Augustin Bounel, Bénédictin, résigna vers 1651.

Dom Edmond Rouxel, Bénédictin, fut pourvu le 27 novembre 1654.

Dom Guillaume Sébille résigna en 1661.

Dom Philibert Gilbert de Mauger, Bénédictin, fut pourvu le 40 décembre 1661.

Dom Mathieu Gouhier transigea avec le recteur de Maxent pour la pension de ce dernier, en 1668.

Dom Jacques des Pierres, religieux de Saint-Ouen de Rouen, prit possession en janvier 1672; il rendit aveu au roi l'année suivante. Guillaume Nourquer, sieur du Camper, et Joseph Nicolas, chanoine de Tréguier, lui disputèrent en vain son bénéfice, dont ils prirent possession, le premier en 1688 et le second en 1696. Jacques des Pierres conserva le prieuré jusqu'à sa mort, arrivée vers 1724.

Dom Charles de Conrades prit possession le 5 mai 1725; + 1734.

Dom Nicolas Chrestien, Bénédictin, prend possession en juin 1735. Charles Massé, recteur de Maxent, se fit toutefois pourvoir du prieuré vers le même temps, mais il lui fallut renoncer à ce bénéfice.

Dom André-Joseph Ansart, Bénédictin, pourvu en 1772, devint ensuite prêtre conventuel de l'Ordre de Malte et résigna son prieuré vers 1778.

Dom Noël Provost, Bénédictin, fut pourvu le 29 avril 1778; + 1785.

Dom Jacques-Laurent Jolys, Bénédictin, prit possession le 14 juin 1785.

49° Montautour (Notre-Dame de).

Vers l'an 1040, la cure de Montautour appartenait à un prêtre appelé Raoul, qui l'avait reçue comme un bien de famille, mais qui n'en était pas moins un personnage vénérable et d'une grande piété, « *vir quidam vitæ venerabilis, Radulphus videlicet, presbyter de Montaltor.* » Ce prêtre, aspirant à la perfection, voulut se faire moine, et dans ce dessein il alla trouver l'évêque de Rennes, appelé Main, et le pria de lui indiquer à qui il devait laisser son patrimoine. Le prélat lui répondit : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu; c'est-à-dire remettez les biens du siècle à vos héritiers du siècle, et les biens ecclésiastiques à l'Église. — Mais à quelle église, à quel saint les remettrai-je? » dit Raoul. — L'évêque, l'interrogeant, reprit : « De qui attendez-vous votre salut? » — Mais Raoul voulait une indication précise : « Nommez-moi l'église que vous voudrez, j'y irai, » reprit-il. — Main l'envoya alors à l'église de Saint-Sauveur de Redon, lui prescrivant de donner tous ses

bien d'origine ecclésiastique à ce Sauveur même duquel tout homme attend son salut ¹.

Raoul se rendit, en conséquence, à Redon, et il donna à cette abbaye l'église, la cure et la paroisse de Montautour avec tous ses biens, terres, revenus et droits de toute sorte, « *ecclesiam Sancte Marie de Montaltor cum omni parrochia sua, cum terris, silvis, pascuis aquarumque decursibus.* » Et pour qu'aucun de ses parents et héritiers présomptifs ne pût se prétendre lésé par cette donation ni en contester sous ce prétexte la validité, Raoul leur donna immédiatement tous ses autres biens, puis il se fit moine au monastère de Redon ².

Peu de temps après, en 1047 ou 1049, eut lieu à Rennes le couronnement solennel du jeune duc de Bretagne Conan-II; à la fin de cette cérémonie, l'évêque Main fit un beau discours qu'il termina ainsi : « Nous venons d'honorer notre prince terrestre; maintenant honorons notre prince céleste, en priant le prince terrestre de daigner, avec ses barons ici présents, confirmer le don naguère fait sur mon conseil, et par un de mes prêtres, à Notre Sauveur Jésus-Christ et à son église de Redon. »

Il s'agissait précisément de la donation de l'église de Montautour, qui fut confirmée aussitôt par le duc Conan, par Goscelin, vicomte de Rennes, Robert, baron de Vitré, Goranton et Hervé, son fils, tous deux parents de Robert. Cette confirmation fut faite en présence et de l'assentiment de plusieurs autres seigneurs du pays, entre autres Rivallon de la Rouvraye, en Argentré, Rivaud de Taillis, Normand du Fou et Goscelin Le Noir. La terre de Montautour donnée par Raoul fut reconnue par le duc et ses barons libre de toute redevance sauf envers l'église de Redon, excepté toutefois 5 sols de rente dus à Goranton et payables à la Nativité de la Vierge, pour son droit de garde, et 8 deniers dus à l'évêque de

1. *Cart. Boton.*, 243. — Cette conversation est rapportée telle dans la chartre même.

2. *Cart. Boton.*, 243.

Rennes au synode de la Pentecôte. Elle fut aussi érigée en fief avec juridiction seigneuriale, et les habitants furent déclarés ne relevant plus que des moines.

Arnoul, archidiacre de Rennes, et tout le Chapitre de cette ville se joignirent au duc de Bretagne pour approuver ces actes, et l'évêque Main fulmina solennellement la peine de l'excommunication contre quiconque prétendrait porter atteinte à la précédente donation¹.

Le vénérable Péronnès, abbé de Redon, était aussi présent; et comme il se réjouissait de l'heureuse issue de cette affaire, il vit venir à lui l'évêque de Rennes, le baron de Vitré et plusieurs autres seigneurs du même pays, qui tous ensemble lui présentèrent une requête:

L'église abbatiale de Redon jouissait alors, par concession du Souverain-Pontife, d'un privilège singulier, établi pour le plus grand avantage spirituel des fidèles qui résidaient entre la Loire et la Manche : c'est que tous les habitants de cette partie de la France, qui, ayant fait vœu d'aller à Rome, s'en trouvaient empêchés par une cause légitime, pouvaient accomplir leur vœu en se rendant, trois fois dans la même année, en pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon. A la demande de l'évêque et des seigneurs, Péronnès communiqua ce précieux privilège à l'église de Montautour, et c'est là sans aucun doute l'origine du pieux pèlerinage, encore aujourd'hui fort en vigueur, de Notre-Dame de Montautour, autrement dite Notre-Dame-du-Roc.

Tout ce récit est extrait presque mot à mot d'un acte latin rédigé immédiatement et inséré au *Cartulaire de Redon*².

Tels furent les commencements du prieuré de Montautour, uni de bonne heure à celui de Châteaubourg, comme nous avons eu occasion de le dire précédemment.

D'après une *Déclaration* faite en 1546 au baron de Vitré

1. *Carl. Roton.*, 211.

2. *Carl. Roton.*, 113. — M. de la Borderie, *Semaine relig. de Rennes*, 1, 216, 223.

par le prieur de Châteaubourg et Montautour, voici en quoi consistait à cette époque le prieuré de Montautour :

« Une métairie nommée Montautour, avec bois futaie et bois taillis, garennes, rochers, landes, etc.; — le fief de Montautour; — la moitié du fief de la Tournerie (dont le seigneur de Vauflcury avait l'autre moitié); — les droits de coutumes, havage, louage et bouteillage aux lundy, mardy et mercredi des fêtes de Pâques sur tous les vendans pain, vin, cidre, viande, noix, merceries et autres choses quelqueconques audit rocher de Montautour; scavoir par chacune pipe de vin et cidre deux pots appelés bouteillage, et par chacune autre marchandise un denier monnoie¹. »

---Le prieur jouissait, en outre, des dîmes de la paroisse de Montautour.

En 1790, la municipalité de Montautour estima 300 liv. de revenu la métairie du Prieuré, contenant 41 journaux et demi de terre, — et 700 liv. les grosses et menues dîmes, anciennes et novales, dont jouissait le prieur². D'après cela, le prieuré de Montautour valait environ 1,000 liv. de rente.

20° *Pembé (Notre-Dame de).*

En la paroisse d'Assérac, évêché de Nantes.

21° *Pléchâtel (Saint-Pierre de).*

Ce prieuré s'étendait dans les paroisses de Pléchâtel et de Bourg-des-Comptes, en l'évêché de Rennes.

Dès 866 Salomon, roi de Bretagne, donna à saint Convoyon, abbé de Redon, un lieu nommé Macoer ou le Val-Médon, situé au confluent du Samuon et de la Vilaine, en la paroisse de Coms : « *Macoer que alio nomine vocatur Valium-*

1. *Arch. d'ep. d'Ille-et-Vil.*, t II, 2.

2. *Ibidem*, t V, 28.

Medon, sita in pago Redonico, in plebe que vocatur Coms¹. » C'est vraisemblablement ce qu'on appelle aujourd'hui la Chapelle, en Bourg-des-Comptes. Un peu plus tard, en 874, une femme noble nommée Godildis, et son fils Guntarius, vendirent à Liosic, abbé de Redon, un héritage situé à Maf, dans cette même paroisse de Bourg-des-Comptes, « *in loco qui vocatur Maf².* » C'est ce qu'on nomme présentement le Maffay.

En 875, le roi Salomon, se voyant poursuivi par Gurwant et Pascweten, et voulant apaiser la colère divine attirée sur lui par l'assassinat d'Érispoë, donna au mois de mai ou de juin la moitié de la paroisse de Pléchâtel aux moines de Redon, « *dimidium partem plebis Castel que est sita super fluvium Visnonie³.* » Ce prince périt toutefois de mort violente le 25 juin de cette année-là, et le 1^{er} août suivant, Gurwant, l'un de ses meurtriers, devenu maître d'une partie de la Bretagne, donna aux mêmes religieux de Redon l'autre moitié de la paroisse de Pléchâtel, qui lui était échue en partage, et leur confirma la donation de Salomon⁴.

Ainsi fut fondé au ix^e siècle le prieuré de Pléchâtel, qui ne tarda pas à s'agrandir encore. Vers 1052, en effet, Innogwent, dame de Châteaubriant, donna aux moines de Redon le village de la Picornais, situé sur les limites de Bain et de Pléchâtel⁵. C'est, semble-t-il, l'Abbaye-des-Landes, en Pléchâtel.

En 1086, Marcaire, moine de Redon, acheta d'Éven, fils d'Hamon, la terre de Rainalt-Merlet, située au village de Mainténiac, au bord du Samnon, et un terrain avoisinant l'église de Saint-Martin et la vigne du Prieuré⁶. L'acte de

1. *Cart. Redon.*, 41.

2. *Ibidem*, 493.

3. *Ibidem*, 494.

4. *Ibidem*.

5. « *Villam que nuncupatur Picornensiam sitam inter Baiocum et Ploicastellum.* » (*Cart. Redon.*, 253.)

6. « *Terram Rainalt Merlet sitam in villa que vocatur Mentiniac super Semnonis furium... et tertiam partem de fossato sitam juxta ecclesiam Sancti Martini ac juxta monachorum vineam in plebe Ploicastel.* » (*Cart. Redon.*, 289.)

vente nous apprend que ces terres avaient été précédemment mises en gage entre les mains des moines Robert et Gautier, qui avaient prêté de l'argent au propriétaire. L'on peut considérer ces différents religieux de Redon, Robert, Gautier et Marcaire, comme ayant été les premiers prieurs de Pléchâtel; Robert, abbé de Redon, se trouvait lui-même à Pléchâtel en 1086.

Probablement en souvenir de la fondation du prieuré de Pléchâtel par les souverains bretons, s'établit un usage que nous trouvons mentionné en 1455 : chaque année, le jour de Noël, le prieur de Pléchâtel devait offrir au duc de Bretagne et déposer entre les mains de son receveur de Rennes, « entre les deux messes du point du jour et de midy, 10 liv. de rente amendable, renfermées dans une bourse neuve¹. »

Le prieuré de Pléchâtel perdit beaucoup de son importance au xvi^e siècle; à cette époque, il tomba entre les mains de prieurs commendataires étrangers, Italiens comme les abbés de Redon de ce temps; ces prieurs l'affermèrent aux seigneurs du Plessix-Bardoul, qui tenaient leur manoir de l'abbé de Redon², et qui jalouaient naturellement les droits du prieuré. Les seigneurs du Plessix se crurent donc les maîtres à Pléchâtel en l'absence des prieurs; ils élevèrent des tombeaux dans le chœur de l'église paroissiale, y posèrent leurs bancs et leurs armoiries, prétendirent même avoir une juridiction seigneuriale en haute justice, etc. De là naquirent de longs procès qui durèrent pendant les xvii^e et xviii^e siècles entre les prieurs de Pléchâtel et les seigneurs du Plessix-Bardoul, et qui ne relevèrent point l'autorité des moines, affaiblie par la commende. De plus, il fallut vendre une partie du domaine territorial du prieuré pour payer les taxes imposées par le gouvernement au xvi^e siècle : ainsi furent aliénés, en 1563, une portion du bois de l'Aubriaye, le fief de la Rue et l'emplace-

1. *Reuiler ducal de Bretagne.*

2. *Acen vendit à l'abbé de Redon, en 1542, par Renaud de Neuville pour sa terre du Plessix-Bardoul.*

ment du moulin actuel du Boschet, le tout en Bourg-des-Comptes; en 1569 fut vendu le fief de la Roche, en Bourg-des-Comptes, et plus tard les religieux perdirent jusqu'à la mouvance de la terre du Boschet. Il fallut même, en 1570, vendre le fief seigneurial de Pléchâtel, qu'acheta le seigneur du Plessix-Bardoul; mais l'abbé de Redon parvint à retirer féodalement ce dernier fief, dont le prieur de Pléchâtel reprit possession en 1623¹.

Voici en quoi consistait le prieuré au xvii^e siècle :

« Le manoir et pourpris dudit prieuré de Pléchâtel, siz et situé près le bourg, au-dessous de l'église dudit lieu. Dans laquelle église ledit sieur prieur a droit de banc à queue et prééminences. Iceluy pourpris contient environ 10 journaux de terre joignant ladite église, cimetièrre et presbytère². » — « L'hostel et métairie de la Chapelle, siz en la paroisse de Bourg-des-Comptes, contenant 80 journaux de terre, y compris les vallées et prés du Resson; » — « le bois taillis de l'Aubriaye, aussi en Bourg-des-Comptes; — la totalité des dîmes de la paroisse de Pléchâtel; — les dîmes de grains, vins et sîlasses à la dixième gerbe, au dixième pot de vin et à la dixième poignée de lin dans les quatre traits de la Roche, la Grée, Saint-Sauveur et le Vaugouët, en la paroisse de Bourg-des-Comptes; — le fief de Pléchâtel, valant 25 mines de froment, mesure de Lohéac, et 60 sols de rente; — le fief de Bourg-des-Comptes, rapportant 7 hoisseaux de froment, et le fief de la Grée, aussi en Bourg-des-Comptes, valant 7 liv. 5 s.; — (les sîefs de la Rue et de la Roche, avaient été aliénés comme il a été dit); — une haute, moyenne et basse justice s'étendant sur tous les sîefs du prieuré et dans les trois paroisses de Pléchâtel, Bourg-des-Comptes et Poligné; — le droit de tenir une foire à Pléchâtel le jour et feste Saint-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 H, 2.

2. Un moulin à eau situé sur la Vilaine, et nommé le Moulin-l'Abbé, dépendait aussi originellement du prieuré; en 1617, les États de Bretagne autorisèrent le prieur à le reconstruire.

Pierre, avec droit de police, étalonnage et bouteillage en icelle foire. »

Terminons en disant que les manoirs du Boschet, du Bois-Tenet et du Plessix-Bardoul, les métairies du Boschet, de la Roche, de la Basse-Roche, du Plessix-de-Haut et de la Moulrière, situés en Bourg-des-Comptes et Pléchéâtel, relevaient féodalement du prieur de Pléchéâtel « à devoir de foy, hommage et rachapt; » le seigneur du Boschet devait pour son rachapt un florin d'or, et celui du Plessix-Bardoul 40 liv.¹

En 1770, le prieuré de Pléchéâtel valait, d'après la déclaration du prieur dom Jehors, 3,180 liv. de revenu; mais ce prieur estimait les charges 2,340 liv., ce qui réduisait le revenu net à 840 liv. Parmi ces charges figuraient les pensions congrues des recteurs et vicaires de Pléchéâtel et Bourg-des-Comptes, et les rentes dues à l'abbé de Redon : ces dernières étaient, en 1580, de 40 liv. pour fourniment, 10 s. pour charité, 100 s. pour taille d'outre-Samnon et 12 liv. pour taille de Pléchéâtel.

Le prieuré de Pléchéâtel, vendu pendant la Révolution, a été donné en 1816 aux religieuses de la Charité de Saint-Louis, qui l'occupent encore maintenant.

On ne voit plus de trace de l'ancienne chapelle priorale; la tradition veut qu'elle ait été construite dans un champ voisin du manoir, appelé la Vigne; cela nous rappelle l'église Saint-Martin et la vigne voisine mentionnées en 1086. Dans le *Pouillé de Rennes ms.* rédigé sous l'épiscopat de M^{or} Turpin de Crissé (1713-1723), il est encore fait mention de « la chapelle de l'ancien prieuré de Pléchéâtel. »

PRIEURS DE PLÉCHATEL².

Pierre de Quiry, mentionné dans la *Réformation* de la noblesse, en 1427.

1. Déclaration du prieur en 1604 et 1679, du seigneur du Plessix-Bardoul en 1542, du seigneur du Boschet en 1694, etc.

2. *Beg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Dom François Challot, Bénédictin et chantre de Saint-Melaine (1580 et 1592), issu des seigneurs de la Chalousaye, en Bourg-des-Comptes.

Dom Noël Thomas de la Régneraye, fils de N... Thomas, seigneur de la Régneraye, et de N... Chefdemail de la Bétulaye, Bénédictin de Saint-Melaine, puis de Redon, assista aux États de 1597 et 1605 avec le titre de prieur de Pléchâtel. Il rendit aveu au roi en 1608, fit rentrer le fief de Pléchâtel aliéné précédemment, fonda la messe du Saint-Sacrement en l'église paroissiale et résigna vers 1630.

Claude de Marbœuf transigea en 1637 avec Louis de Trélan; il résigna en 1644 en faveur de son frère qui suit, stipulant que ce dernier paierait 800 liv. de pension à dom Noël de la Régneraye.

Luc de Marbœuf, seigneur du Verger, en Saint-Germain-sur-Ille, et chanoine de Rennes, fit faire en 1648 un procès-verbal de l'état de son prieuré; il résigna en 1660.

Claude de la Roche de Kernezne, clerc de Cornouailles, prit possession le 19 août 1660 et rendit aveu au roi le 18 novembre 1679. Il vint habiter son prieuré, où il mourut, âgé de quarante-six ans, le 6 mars 1688; son corps fut inhumé dans l'église de Pléchâtel.

Jacques Nelson (1701).

Pierre-Jean Le Chapellier, prêtre de Rennes, docteur en Sorbonne, pénitencier de l'Église de Paris et abbé de Boquien, fut pourvu le 10 novembre 1702; + 1721.

Charles de Serts, clerc tonsuré de Paris, plus tard chevalier de Malte, prit possession le 13 janvier 1722; + 1731.

Étienne de Vaissière, clerc tonsuré de Sisteron, l'un des secrétaires du chancelier d'Aguessau, prit possession le 27 avril 1731 et résigna en faveur du suivant en 1737.

Dom François Hébert, Bénédictin, fut pourvu en 1737; il paraît que l'abbé de Redon ne le reconnut point comme prieur, car en 1745 Étienne de Vaissière étant venu à mourir, l'abbé nomma prieur de Pléchâtel Louis-René prince de Rohan et chanoine de Strashourg; mais cette nomination ne semble pas avoir eu de suites, et dom Hébert ne résigna Pléchâtel qu'en 1770; il était alors moine à Redon.

Dom Pierre-Prigent Jehors, Bénédictin, assistant du général de la Congrégation de Saint-Maur, déjà prieur de Saint-Maurice de Chartenay, au diocèse d'Angers, et de Saint-Laurent de Moulin, au diocèse de Séez, habitant l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, prit possession le 23 octobre 1770.

22° Ruffiac (Notre-Dame de).

Dans la paroisse de Ruffiac, évêché de Vannes.

23° *Saint-Barthélemy.*

Le prieuré de Saint-Barthélemy, situé dans la paroisse de Notre-Dame de Redon, est certainement très-ancien, mais son origine nous reste inconnue; peut-être la donation de Botcudon, terre toute voisine du prieuré, ne fut-elle pas étrangère à sa fondation. On sait que Sulmonoc, fils de Vésilloc, donna le 2 avril 861 ou 867, aux moines de Redon, une vigne qu'il possédait à Botcudon, « *in loco nuncupante Botcudon* ¹. »

Ce prieuré se trouvait trop près de l'abbaye de Saint-Sauveur pour pouvoir acquérir jamais une grande importance; il était ordinairement entre les mains d'un moine de ce monastère. Au xvii^e siècle il se composait de la chapelle priorale de Saint-Barthélemy; — de la métairie de même nom, affermée 113 liv.; — du droit d'y tenir une foire le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre) et d'y lever certains devoirs; — des autres devoirs dus le jour de l'assemblée de la fête patronale, Saint-Barthélemy (24 août); — des oblations faites à la chapelle, etc.

Le Pape Urbain VIII accorda en 1629 une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient dévotement la chapelle de Saint-Barthélemy. Chaque année, le lundi des Rogations, la procession générale de l'abbaye Saint-Sauveur et de la paroisse Notre-Dame de Redon se rendait à cette chapelle priorale, en chantant les sept psaumes de la Pénitence; on y célébrait la grand'messe, et on chantait en revenant les litanies des Saints².

En 1722, le prieur de Saint-Barthélemy, vivant en règle à l'abbaye, obtint la permission d'acquitter dans l'église abbatiale de Saint-Sauveur les messes dues dans sa chapelle priorale.

Vendue à l'époque révolutionnaire, cette chapelle est main-

1. *Cart. Redon.*, 70.

2. *Arch. dep. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 2. — *Hist. de Redon*, p. 222.

tenant abandonnée et sert de grenier à foin; elle n'offre pas d'ailleurs d'intérêt au point de vue architectonique, quoiqu'elle soit fort ancienne.

PRIEURS DE SAINT-BARTHÉLEMY¹.

Dom François Tueverton (1508).

Dom Bertrand du Boismarquier, pourvu en novembre 1550.

Dom René du Plessix prit possession en 1552; il était encore prieur en 1580.

Dom Jehan Perroteau afferma les devoirs de la foire Sainte-Croix le 11 juin 1587.

Dom Alain Louvel, pourvu en 1603, afferma ses droits de coutumes en 1609.

Dom Guillaume Rado prit possession le 9 novembre 1612.

Dom Jacques Bonnemez prit possession le 5 octobre 1616.

Dom Antoine Bataille prit possession en juillet 1644.

Dom Claude Vrayet (1650).

Dom Simon Bonnemez prit possession le 12 mai 1653.

Dom Antoine Beugendre rendit aveu le 2 septembre 1677.

Dom Bonaventure Royer rendit aveu le 13 août 1694.

Dom Marc de Chalvet prit possession le 24 août 1701.

Dom N... de Bonnefond prit possession le 12 mai 1739. Ce religieux résidait, l'année suivante, à l'abbaye de Saint-Melaine.

Dom Georges-Gatien Le Febvre, Bénédictin de Saint-Maur et celiér de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, était en même temps prieur de Saint-Barthélemy et chapelain de Saint-Michel et de Notre-Dame-de-la-Cerche en l'église abbatiale de Redon (1787).

21° *Saint-Michel-de-la-Cresle.*

En la paroisse de Pluhlerin, évêché de Vannes.

23° *Saint-Nicolas de Redon.*

En la paroisse d'Avessac, évêché de Nantes.

26° *Toutes-Joies (Notre-Dame de).*

En la ville de Nantes, paroisse de Notre-Dame.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 B, 2, etc.

CHAPITRE V

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU TRONCHET ET SES PRIEURÉS

Commencements de l'abbaye de Notre-Dame du Tronchet. — Notice historique. — Catalogue des abbés. — État du monastère en 1635. — Revenus de l'abbaye. — Usages divers. — Mense abbatiale et mense conventuelle en 1790. — Sceaux et armoiries. — Description de ce qui reste de l'abbaye du Tronchet. — Prieurés : Barre (la), — Chatière (la), — Lillemer, — Mare (la), — Roche-Montbourcher (la), — Rozlandrieuc, — Saint-Feliceuc, — Vicux-Chartre (le).

Dans la première moitié du XII^e siècle, un saint homme nommé Gaultier se retira dans la solitude, à quelques lieues de Dol, probablement au fond d'un bois, comme semble l'indiquer le nom du Tronchet donné à son lieu de retraite. Il y vécut d'abord en anachorète, mais l'éclat de ses vertus lui attira des disciples avec lesquels il forma une pieuse communauté¹.

Gaultier se plaça, paraît-il, sous la protection du sénéchal de Dol, Alain, fils de Jourdain, et celui-ci voulant assurer l'avenir de la communauté naissante, donna l'église du Tronchet, qu'elle desservait déjà, à l'abbaye de Tyron, située dans le diocèse de Chartres; il ne fit toutefois ce don qu'avec l'agrément exprès de Gaultier et de ses frères².

Comme cette donation fut faite par l'entremise d'Hagues, archevêque de Tours de 1133 à 1147, c'est à cette époque qu'il faut la placer.

1. D. Germain, *Hist. ms. monast. B. M. de Trancheto.* (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux.)

2. « *Dedit Alanus ecclesiam de Tranchet, cum omnibus appenditiis suis, concedente Gualterio ejusdem loci magistro et omnibus fratribus ejus.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. 663.)

Un peu plus tard, vers 1177, le pape Alexandre III confirma l'abbaye de Tyron dans la possession du Tronchet, de son église et de toutes ses dépendances, « *loci de Truncheto cum omnibus pertinenciis suis et omnium quæ in ecclesia de Truncheto habebat* ¹. »

Enfin, au mois d'avril 1229, Gilduin de Dol, dans le fief duquel se trouvait vraisemblablement le Tronchet, donna son approbation solennelle à tous les dons faits aux moines du Tronchet soit par le fondateur Alain, soit par ses propres ancêtres (à lui-même Gilduin), soit par d'autres pieux fidèles ².

A l'origine, le monastère du Tronchet ne fut qu'une sorte de prieuré, une *celle*, comme on disait au moyen-âge, dépendant complètement de l'abbaye de Tyron. Mais, de bonne heure et avant l'an 1170, les religieux de Tyron consentirent à élever le Tronchet au rang d'abbaye, à condition que la nomination de l'abbé fût réservée à leur propre abbé, les moines du Tronchet devant continuer à obéir à l'abbaye de Tyron, comme des enfants reconnaissants obéissent à la mère qui les a nourris ³.

Nous verrons dans la suite comment les religieux du Tronchet demeurèrent fidèles à cet engagement, dont ils ne furent complètement délivrés qu'à l'introduction des commendes, au xv^e siècle. Jusqu'à cette époque, l'abbé du Tronchet dut recevoir de temps à autre la visite de son supérieur, l'abbé de Tyron, et il dut lui-même se rendre régulièrement chaque année au chapitre de l'abbaye de Tyron, où il avait sa stalle au-dessous de celle de l'abbé du lieu.

La première règle suivie à l'abbaye du Tronchet fut naturellement celle du bienheureux Bernard de Tyron; c'était la

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 663.

2. *Ibidem*, I, 664.

3. « *Quia decet filiam matrem cognoscere, ejus ubi ribus se cognoverit nutritam, eapropter notificamus quod nostrum monasterium de Truncheto nuper cella erat monachorum Tyrouensium, sed per abbatem Tyron. fuit post abbatia ereata.* » (*Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 809.)

règle de saint Benoît, accompagnée de quelques usages particuliers pratiqués à Tyron.

Mais à la fin du xvi^e siècle, Notre-Dame du Tronchet tomba dans un déplorable état de relâchement sous le gouvernement de ses abbés commendataires. L'un de ces derniers, Jean Le Prévost, eut heureusement l'idée d'appeler dans ce monastère désolé les Bénédictins de la Congrégation de Bretagne pour y rétablir l'esprit religieux. Lorsqu'en 1607 dom Isaac Jaunay, membre de cette congrégation, vint à cet effet visiter le Tronchet, il n'y trouva qu'un seul religieux, dom Gilles Le Bret, qui faisait l'office divin avec quelques prêtres séculiers dans l'église déserte; deux autres moines étaient dans les prisons de Dol pour cause de malversation; quant aux lieux réguliers, « le dortoir et le réfectoire étaient ruinés de fond en comble, le cloître était presque dans le même état, et l'église était sans vitres et sans ornements¹. »

La Congrégation de Bretagne accepta toutefois la rude tâche de réformer l'abbaye du Tronchet, et elle y envoya un saint, le vénérable dom Noël Mars. Celui-ci, accompagné de six autres religieux, prit possession du monastère en faisant une exhortation si pathétique qu'elle tira les larmes des yeux de tous ceux qui assistèrent à cette cérémonie². Mais l'œuvre de la réforme ne se fit que fort difficilement à cause du mauvais vouloir des anciens religieux. Toutefois l'évêque de Dol, Antoine de Révol, prêta volontiers son aide aux Pères réformateurs, et ils allaient enfin réussir lorsque tout à coup la Congrégation de Bretagne fut dissoute. La Congrégation de Saint-Maur se trouva heureusement prête à continuer la réforme du Tronchet : « Bientôt cette abbaye redevint un lieu de bénédiction; l'office divin s'y fit avec édification, les lieux réguliers furent rétablis et la règle fut observée avec exactitude³. »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 31.

2. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*.

3. D. Germain, *Hist. ms. mon. D. N. de Trancheto*.

C'est aux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur que l'on doit aussi la translation de l'abbaye du Tronchet là où se trouve aujourd'hui le bourg de ce nom. Primitivement, le monastère avait été construit dans un lieu marécageux et malsain, au fond d'une vallée; les maladies y étaient fréquentes, ce qui détermina les religieux réformateurs à construire un nouvel établissement sur une colline voisine, dans des conditions plus salubres. La première pierre des bâtiments conventuels fut bénite le 11 juillet 1642 par le prieur claustral dom Navarin. Mais la première pierre de l'église abbatiale ne fut posée qu'en 1659, et tout l'édifice ne fut achevé qu'en 1679¹.

L'abbaye du Tronchet, relevée de ses ruines morales et matérielles, se maintint jusqu'en 1766. A cette époque, pour des raisons que nous ignorons et en vertu d'une décision du chapitre général de l'Ordre, la communauté du Tronchet fut dissoute et le monastère fut abandonné de nouveau; toutefois, ce triste état de choses ne dura pas longtemps, et l'abbaye de Notre-Dame vit les moines rentrer dans ses murs grâce aux démarches faites par Urbain de Hercé, évêque de Dol, et aux vives instances des habitants du Tronchet.

Les religieux ne furent jamais nombreux au Tronchet; lorsqu'arriva la Révolution, ils s'y trouvaient seulement trois, sous la conduite d'un prieur claustral, dom Gouallic. Celui-ci fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis déporté à l'étranger. Avec ce courageux Bénédictin finit noblement l'abbaye du Tronchet.

ABBÉS DU TRONCHET.

I. — GAULTIER I^{er}. Quoiqu'il ne soit pas sûr que Gaultier, fondateur du Tronchet, ait porté le titre d'abbé, nous ne pouvons cependant pas omettre son nom dans la liste des supérieurs de la communauté religieuse qu'il réunit le premier; il est appelé dans les actes du temps *magister fratrum de Truncheto*.

1. D. Germain, *Hist. ms. mon. B. M. de Truncheto*.

II. — RAOUZ est généralement considéré comme le premier abbé du Tronchet; il vivait vers 1169, contemporain d'Étienne, évêque de Rennes, et de Rolland, doyen d'Avranches.

III. — GUILLAUME dut succéder au précédent en 1170, car, cette année-là, Jean, évêque de Dol, confirma une donation faite à la Vieuville, dont Guillaume était témoin en qualité d'abbé du Tronchet¹. C'est à cet abbé qu'en 1177 le pape Alexandre III confirma la possession des biens et droits du Tronchet, sous la tutelle de l'abbaye de Tyron. Enfin, le Souverain-Pontife adjoignit Guillaume à Pierre, évêque de Saint-Malo, pour juger un différend survenu entre les moines de la Vieuville et quelques particuliers. *L'Histoire ms. du Tronchet*, par dom Germain, dit que Guillaume mourut très-regretté de ses religieux².

IV. — GAULTIER II reconnut solennellement, le 16 août 1207, que la petite communauté de Notre-Dame du Tronchet, « *pusillus grex Beatæ Mariæ de Truncheto*, » était dès son origine une dépendance de Tyron, et que l'abbé de Tyron l'avait érigée en abbaye soumise à sa juridiction³.

V. — JEAN I^{er} devint abbé vers 1228, dit-on; il l'était certainement en 1232, suivant une charte de Saint-Florent. Au mois d'août 1234, il fit un accord avec les religieux de Marmoutiers au sujet d'un domaine voisin de Combour; en juillet 1244, il céda au Chapitre de Dol les dîmes d'Épiniae, que lui avait données Mathilde, dame de Landal, en échange de celles de Pleudihen; enfin, en 1246, il abandonna à Thomas de Rochefort la terre du Val-Hervelin pour quelques dîmes en Saint-Suliac⁴.

VI. — NICOLAS fit preuve d'une sainte humilité et d'un grand amour de la justice. L'archidiacre de Dol, appelé Nicolas comme lui, avait obtenu de Rome une bulle pontificale en faveur de l'abbaye du Tronchet, et il y avait fait insérer, sans la participation des religieux de ce monastère, le droit pour eux d'élire eux-mêmes leurs abbés. Nicolas — quoique l'occasion fût bien tentante — ne voulut pas se prévaloir de cet acte, et en 1258, le samedi avant le dimanche *Lxtare*, il reconnut que l'élection des abbés du Tronchet appartenait à l'abbé de Tyron⁵.

VII. — MARTIN contracta une société de prières avec les religieux de Saint-Melaine de Rennes, au mois de janvier 1259. On ne sait

1. *Teste abbate Willelmo de Truncheto*. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, 666.)

2. *Bibl. Nat., Blancs-Maneaux*.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 809.

4. *Bibl. Nat., Blancs-Maneaux*.

5. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 970.

pas l'année de sa mort, qui arriva le 14 mai, d'après l'*Obituaire des Cordeliers d'Angers*.

VIII. — PIERRE MAHÉ succéda au précédent et fut confirmé abbé par Jean Mahé, évêque de Dol, son parent. Ce prélat fonda en 1273 un anniversaire pour sa famille dans l'église du Tronchet. L'année suivante, Pierre fit une société de prières avec Simon, abbé de Saint-Jacut. On voit par cet acte que ces deux abbés s'engagèrent mutuellement à ce qui suit : l'abbé étranger serait reçu dans le monastère associé avec les mêmes honneurs que dans son propre couvent; les religieux jouiraient d'un privilège semblable; si un moine venait même à être en désaccord avec son abbé, il serait reçu dans le couvent étranger et entretenu jusqu'à ce que la paix fût réglée entre lui et son supérieur; cette association ne serait pas rompue par la mort, et les prières se feraient dans chaque monastère pour les confrères étrangers défunts comme pour les moines du lieu¹. Cet abbé mourut le 26 août, d'après le *Nécrologe de Saint-Florent*.

La famille Mahé était originaire de l'évêché de Rennes et portait pour armoiries *trois chevrons*.

IX. — THOMAS reçut, le jeudi après la Saint-Martin d'hiver 1282, la visite de Jean, abbé de Tyron, et reconnut le droit qu'avait ce dernier de corriger les abus qui pourraient s'introduire au Tronchet². Cette visite se renouvela le 9 juillet 1294, et Thomas y prêta avec ses religieux serment d'obéissance à l'abbé de Tyron. Enfin, il est encore fait mention de cet abbé du Tronchet en 1297.

X. — JOSSE *alias* JOSSEBAND *alias* JOCET reçut en 1301, le jeudi après la Nativité de Notre-Dame, la visite de Simon, abbé de Tyron, et le traita avec les sentiments d'un respect filial³. Mais, l'année suivante, il s'excusa de ne pouvoir se rendre au chapitre de Tyron. En 1303, il adhéra, ainsi que son monastère, au procès fait au pape Boniface VIII; son sceau, appendu à cet acte d'adhésion, est ogival et représente un abbé sur un champ fretté; légende : † S. FBIS JOCETI ABB. B. MAR. DE TRUNCHETO. (*Sigillum fratris Joceti abbatis Beatæ Mariæ de Truncheto*)⁴. Il mourut en 1309, et les religieux du Tronchet écrivirent à l'abbé de Tyron, le samedi avant le dimanche *Invocabit me*, tant pour lui annoncer la mort de leur abbé que pour le prier de leur en donner un autre.

XI. — MATHIEU écrivit à l'abbé de Tyron le lundi de la Pentecôte 1334, pour s'excuser de ne pouvoir assister au prochain chapitre

1. *Anciens évêchés de Bretagne*, IV, 287, 288.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4062.

3. « *Pater noster ad abbatiam nostram de Truncheto, tanquam ad filium propriam, causa visitationis, accessisset.* » (Blanes-Manteaux.)

4. Douët-d'Arcq, *Intent. des Sceaux*, n° 9145.

général. En 1337, il assigna à ses religieux les dîmes qu'il avait dans la paroisse de Plerguer et le trait du Bourg-Boillac, en celle de Miniac-Morvan, pour subvenir à leurs dépenses d'ornements, vêtements et chaussures. Mathieu vivait encore en 1340.

XII. — GUILLAUME PÉPIN s'excusa en 1343 de ne pouvoir, à cause des guerres civiles de Bretagne, se rendre au chapitre général de Tyron, indiqué pour le lundi de la Trinité; il renouvela les mêmes excuses en 1353 et mourut au mois de décembre de l'année suivante, comme le prouve une lettre des religieux du Tronchet, demandant, le 9 décembre 1354, un nouvel abbé à celui de Tyron.

Nous ne savons si Guillaume Pépin appartenait à la famille Pépin de l'évêché de Rennes, portant : *d'azur au chevron componné de sept pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent*, — ou à la famille Pépin de l'évêché de Dol, portant : *d'argent au pin de sinople chargé de trois pommes d'or, une bande d'azur brochant*.

XIII. — GUILLAUME HUGUEN fut nommé par le pape Innocent VI au mois de décembre 1356; il est fait mention de lui à la même époque dans les chartes de Tyron. Il mourut en 1367, comme le prouve la lettre écrite par les religieux du Tronchet à l'abbé de Tyron, le 3 décembre de cette année-là, pour lui demander un abbé en place de Guillaume, décédé.

XIV. — GUILLAUME GAIOT, élu par l'abbé de Tyron, reçut des lettres confirmant son élection de la part du pape Urbain V, datées de décembre 1369. Il mourut le 3 juin 1374, et les religieux du Tronchet écrivirent le lendemain à Tyron pour demander un nouvel abbé.

XV. — JEAN BELIN, religieux du Tronchet, fut sommé le 12 juin 1374 par Jean, abbé de Tyron, d'accepter la charge d'abbé du Tronchet; on ne sait s'il l'accepta¹.

XVI. — ROBERT PÉPIN reconnut le 7 juin 1378 que le monastère du Tronchet était anciennement une celle de l'abbaye de Tyron, qu'il avait été érigé en abbaye par un abbé de Tyron, et que ce dernier abbé avait droit de visite et de correction tant sur l'abbé que sur les religieux du Tronchet. En novembre 1383, Robert Pépin fit un acte de société de prières avec les religieux de Saint-Gildas-des-Bois.

XVII. — RAOUL TOURNEVACHE fut élu par les religieux du Tronchet eux-mêmes, sans l'assentiment de l'abbé de Tyron, contre lequel il plaidait en 1399 et 1402. Jusqu'alors l'abbaye du Tronchet s'était volontiers soumise à celle de Tyron, mais à partir de cette époque on voit qu'elle cherche à se soustraire à cette juridiction; il parait

1. Bibl. Nat., Manuscrits. —

quo les évêques de Dol soutinrent les religieux du Tronchet dans ces idées d'indépendance, qui aboutirent, contre leur gré, à la destruction de l'esprit religieux dans l'abbaye.

XVIII. — GUILLAUME LE ROUX, déjà abbé de Saint-Méen, fut choisi par l'abbé de Tyron pour s'opposer aux prétentions de Raoul Tournevache; mais il mourut dès le mois de mars 1400, suivant le *Nécrologe* de Saint-Méen.

XIX. — JEAN II mourut en 1420, d'après les annales du Tronchet.

XX. — THIBAUD DE BAULON obtint des provisions de Rome sur une prétendue démission faite en sa faveur par le précédent; mais cette démission fut déclarée fautive par Étienne, évêque de Dol, auquel le Pape avait écrit de prendre des informations à ce sujet.

La famille de Baulon, originaire du bourg de ce nom, évêché de Saint-Malo, portait : *de vair au sautoir de gueules.*

XXI. — ALAIN COSTARD fut élu en 1422 par les religieux du Tronchet, mais l'abbé de Tyron s'opposa à son élection et le cita à comparaître devant lui. Alain appela de cette citation au Pape, qui renvoya l'affaire à l'évêque de Dol; ce dernier la jugea en sa faveur et déclara qu'il suffisait que l'abbé du Tronchet fût élu par sa communauté et confirmé par l'évêque diocésain. Alain Costard demoura tranquille par suite, et en 1432 il s'intitulait « abbé du Tronchet par la grâce de Dieu. »

La famille Costard, sortie de l'évêché de Saint-Malo, porte : *d'argent à la fasce vivrée de sable.*

XXII. — GILLES RAGUENEL appartenait, semble-t-il, à l'illustre famille des vicomtes de la Bellière. Il fut élu par les religieux du Tronchet sans la participation de l'abbé de Tyron; l'évêque de Dol le confirma et le bénit, dans son manoir des Ormes, en 1436. Il soutint un gros procès contre le sire de Coëtquen, souscrivit en 1452 au concordat passé entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol, et mourut en 1473.

Le sceau de cet abbé, en 1457, est ogival et représente *la Sainte Vierge assise dans une chaise à l'antique, sous un dais, et tenant entre ses bras le divin Enfant Jésus; au-dessous, sous une petite arcade, est agenouillé Gilles Rayuenel, revêtu de son froc monacal et accosté de deux écussons timbrés chacun d'une crosse et portant ses armoiries : écartelé d'argent et de sable au lambel de l'un en l'autre¹.*

XXIII. — ALAIN fut élu en 1473 et mourut dès 1478.

XXIV. — FRANÇOIS DE BEAUCHESNE obtint ses bulles en 1478 et fut mis en possession de son abbaye par le sire de Coëtquen, commissaire du duc de Bretagne à cet effet. Le 22 juillet de l'année sui-

¹. Bibl. Nat., Blanc-Manteaux. — De Courcy, Nobil. de Bret.

vante, Jean, cardinal d'Angers et légat du Saint-Siège, accorda à l'abbé du Tronchet le droit de porter l'anneau, la mitre et les autres ornements pontificaux. En 1484, François de Beaubesne obtint encore de Jean, évêque d'Albano, le droit d'avoir un autel portatif.

La famille de Beaubesne, originaire de l'évêché de Nantes, porte : *de gueules à la croix d'or.*

XXV. — GUILLAUME DU CHASTELLIER, élu par les moines du Tronchet en 1485, fut cité par l'abbé de Tyron à venir justifier son élection; il est probable qu'il ne répondit point à cette citation. L'année suivante, Guillaume obtint des lettres de sauvegarde pour son monastère. Il mourut le 6 octobre 1496 et fut le dernier abbé régulier du Tronchet.

Comme il y a beaucoup de familles du Chastellier en Bretagne, nous ne savons à laquelle appartenait cet abbé.

Après la mort de Guillaume du Chastellier, l'abbé de Tyron nomma abbé du Tronchet *Hugues de Malezier*, moine de Marmoutiers et régent du collège de cette abbaye à Paris; mais les moines du Tronchet refusèrent de le recevoir. Hugues de Malezier essaya de se faire maintenir par une sentence juridique du 12 avril 1499; ce fut en vain, son élection fut définitivement annulée.

XXVI. — RAPHAËL, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges *ad Velum aureum*, fut sur les entrefaites nommé abbé commendataire du Tronchet par le Pape, que fatiguait la dissension survenue entre Tyron et Le Tronchet. Mais, avant d'avoir reçu ses bulles, le cardinal Raphaël céda tous ses droits au suivant.

XXVII. — TRISTAN DE VENDEL, issu des seigneurs de Vendel, évêché de Rennes, docteur en droit, protonotaire apostolique, chanoine de Dol, trésorier de la Magdeleine de Vitré, combattit vigoureusement les prétentions d'Hugues de Malezier, qui continuait de se dire abbé du Tronchet; grâce à la faveur dont il jouissait à Rome, il fut maintenu en possession de son abbaye le 23 septembre 1508, malgré les efforts de l'abbé de Tyron. Il reçut au Tronchet, l'année suivante, les religieux de Saint-Melaine, que la peste avait forcés d'abandonner Rennes. En témoignage de reconnaissance, le cardinal Robert Guibé, abbé commendataire de Saint-Melaine, accorda à l'abbé et aux moines du Tronchet des lettres de confraternité et d'association de prières fort étendues. Tristan de Vendel ménagea beaucoup sa communauté du Tronchet, il fit en son église abbatiale quelques fondations assises sur ses terres patrimoniales de Lessonnière et de Coëtuhan, et mourut regretté de ses religieux en 1533.

Tristan de Vendel portait : *de gueules à trois gantelets d'argent posés en pal.* On voit encore les armoiries de cet abbé, tim-

brées d'une crosse, dans l'église de Montreuil-sur-Pérouse, paroisse où sa famille possédait le manoir du Plessix-Vendel.

XXVIII. — FRANÇOIS DE LAVAL, fils bâtard de Guy XVI, comte de Laval, et d'Anne d'Espinay, déjà évêque de Dol, trésorier de la Magdeleine de Vitré et abbé de Paimpont, fut encore nommé abbé commendataire du Tronchet en 1594. Il mourut le 2 juillet 1554 et fut inhumé dans sa cathédrale de Dol.

Armes : *écartelé : au 1^{er} d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui est France; aux 2^e et 3^e, d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur, qui est Montmorency-Laval; au 4^e, d'azur à trois fleurs de lys d'or et au bâton componné d'argent et de gueules, qui est Évreux; sur le tout, de gueules au lion d'argent, qui est Vitré.*

XXIX. — CHARLES DE BOURBON, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né en 1523, cardinal, archevêque de Rouen, évêque de Beauvais, légat d'Avignon et abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain et de Saint-Ouen, reçut également en commende l'abbaye du Tronchet. Il y fit faire d'importantes ventes de bois, sous prétexte de réparations aux édifices claustraux qui ne furent point exécutées. Il céda toutefois cette abbaye au suivant, et après avoir joué un certain rôle politique comme roi des ligueurs sous le nom de Charles X, il mourut le 9 mai 1590.

La maison de Bourbon-Vendôme portait : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules, péri en bande, brisé de trois lions d'argent.*

XXX. — LOUIS D'ESPINAY, fils de Guy, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine, protonotaire apostolique, chantre et chanoine de Rennes, prieur de Notre-Dame de Vitré, obtint l'abbaye du Tronchet par la faveur dont il jouissait près du cardinal de Bourbon, à la maison duquel il était attaché. Il siégea en qualité d'abbé dès 1558; mais comme le cardinal fit encore acte d'autorité au Tronchet en 1560, on ne sait pas au juste quand et à quelles conditions se fit la cession de l'abbaye entre ces deux personnages. Toujours est-il que Louis d'Espinay quitta l'état ecclésiastique, reentra dans le monde et s'y maria trois fois¹.

Armes : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or.*

XXXI. — RENÉ MASSE *alias* DE LA MASSE, était abbé du Tronchet en 1567 et 1584, d'après les annales de ce monastère.

La famille Masse, en Provence, porte : *coupé au 1^{er} d'azur au lion passant d'or, au 2^e de gueules à trois pals d'or.*

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*

XXXII. — CHARLES D'ESPINAY, fils de Guy, seigneur d'Espinau, et de Louise de Goulaine, évêque de Dol, chantre de Rennes, abbé de Saint-Gildas-des-Bois, prieur de Gabart et de Bécherel, obtint l'abbaye du Tronchet en 1586, après la mort du précédent. Il mourut lui-même le 12 septembre 1591 et fut inhumé dans son église cathédrale.

Armes : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or.*

XXXIII. — PIERRE LE BOUTEILLER, fils de Léonard Le Bouteiller et de Mathée Chauvin, chanoine et scholastique de Dol, embrassa le parti de la Ligue et obtint l'abbaye du Tronchet par la faveur du duc de Mercœur; il reçut ses bulles en novembre 1592. Mais le roi nomma, de son côté, abbé du Tronchet Daniel Plumereau, qui fut maintenu par arrêt du Parlement de Bretagne. Toutefois, Pierre Le Bouteiller prêta serment à la Chambre des Comptes de Bretagne en 1596, puis il disparut, aussi bien que son concurrent.

Pierre Le Bouteiller portait un lion pour armes.

XXXIV. — FRANÇOIS LE PRÉVOST, trésorier, chanoine et vicaire général de Rennes, fut nommé abbé du Tronchet, en 1597, par Henri IV; le pape Clément VIII confirma sa nomination en 1598, et il prêta la même année serment de fidélité au roi. Il est à remarquer que cet abbé reçut ses bulles comme successeur de Charles d'Espinau, sans qu'il fût fait mention de Pierre Le Bouteiller. François Le Prévost assista aux États de Bretagne en 1598, 1599, 1600 et 1602. Il mourut au Tronchet en 1603 et fut inhumé dans son église abbatiale.

D'après M. de Courcy, François Le Prévost appartenait à une famille noble de l'évêché de Rennes, portant : *de gueules au lion léopardé d'argent, armé, lampassé et couronné d'or*¹.

XXXV. — JEAN LE PRÉVOST, frère du précédent, et comme lui trésorier, chanoine et vicaire général de Rennes, et de plus aumônier du roi, devint abbé du Tronchet en 1603. Il avait vécu longtemps dans le monde, avait été marié, et devenu veuf s'était fait prêtre. Il siégea aux États de Bretagne en 1604 et 1605, et ne prêta serment au roi qu'en 1607. Il réforma son monastère en y introduisant, avec l'assentiment de l'évêque de Dol, la Congrégation de Bretagne le 9 octobre 1607. Jean Le Prévost mourut à Rennes, à son hôtel de la Trésorerie, en 1608, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville².

Armes : *de gueules au lion léopardé d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

1. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux. — Nobil. de Bret.

2. Ibidem.

XXXVI. — FRANÇOIS DE MONTMORENCY, fils d'Anne de Montmorency, marquis de Thury, et de Marie de Beaune, n'avait que vingt-quatre ans quand le roi le nomma abbé du Tronchet, le 18 mars 1608. Il maintint en son abbaye les Pères de la Société de Bretagne, qui y tinrent leur chapitre général en 1622. Toutefois, en 1640, François de Montmorency renonça à l'état ecclésiastique, résigna l'abbaye du Tronchet et celle de Molemes, au diocèse de Limoges, dont il était également pourvu, et épousa Catherine Roger ¹.

Armes : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.*

XXXVII. — CHARLES DE ROSMADEC, fils de Mathurin de Rosmadec, seigneur de Saint-Jouan, et de Jeanne de Trogo, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession du Tronchet le 26 septembre 1640. Il siégea en qualité d'abbé aux États de Bretagne en 1640, 1643 et 1645. Continuant l'œuvre de la réforme de son monastère, il appela au Tronchet les Pères de la Congrégation de Saint-Maur pour y remplacer ceux de la Société de Bretagne, alors dissoute. Mais ayant été nommé évêque de Vannes en 1657, il résigna son abbaye pour prendre possession de son siège. Devenu plus tard abbé de Paimpont et archevêque de Tours, il mourut aux Eaux-Bonnes en août 1672 ².

Armes : *pullé d'argent et d'azur de six pièces.*

XXXVIII. — ANTHYME COBON, prévôt et chanoine de Chartres, prédicateur et conseiller du roi, enfin évêque de Nîmes, puis de Dol, prit possession de l'abbaye du Tronchet le 23 avril 1649. L'année suivante, il devint doyen du Folgoët et finit par remonter sur le siège épiscopal de Nîmes, où il mourut le 7 novembre 1670.

Armes : *d'or à deux serpents entrelacés et adossés de sable, au chef de même chargé d'une étoile à six rais d'argent.*

XXXIX. — LOUIS BEAUVEN, chanoine et archidiaque de Paris, obtint l'abbaye du Tronchet en 1674, n'étant âgé que de seize ans. Il fit beaucoup de bien à son monastère, dont il acheva l'église abbatiale, commencée par ses prédécesseurs. Mais, le 43 janvier 1679, il permuta avec le suivant l'abbaye du Tronchet contre l'abbaye de Lonlay, au diocèse du Mans.

Armes : *d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux quintefeuilles d'azur et en pointe d'une aigle de même.*

XL. — JULES DE GORU DE ROILLAC D'ÉPERNON, fils de Louis duc d'Épernon et d'Anne Vialart, conseiller et aumônier du roi, prit possession du Tronchet le lundi après la Pentecôte 1680 ³.

1. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 1078.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 48.

3. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 1079.

Armes : d'or à trois fasces de gueules.

XXI. — CLAUDE DE GOURVAY devint abbé du Tronchet en 1701 et mourut en 1712.

XXII. — CLAUDE FYOT DE VAUGIMOIS naquit à Dijon, en 1689, d'Anselme Fyot, seigneur de Vaugimois, conseiller au Parlement de Bourgogne, et d'Anne de Valon, et fut nommé abbé du Tronchet le 44 mai 1742; il n'était que sous-diacre et étudiant au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris lorsqu'il prit possession, par procureur, de son abbaye le 28 septembre de la même année. « Ce fut un modèle de piété, et il remplit avec édification, pendant longtemps, la place de supérieur du Séminaire de Saint-Irénée, à Lyon; on a de lui plusieurs ouvrages scientifiques¹. » Il conserva le Tronchet jusqu'en 1753, époque à laquelle il donna sa démission, et mourut peu après.

Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges de même.

XXIII. — JEAN-HYACINTHE COLLIN DE LA BIOCAYE, fils de François Collin, seigneur de la Biochaye, président au Parlement de Bretagne, et de Jeanne-Louise Charpentier, étoit chanoine et archidiaque de Dol lorsqu'il fut nommé par le roi abbé du Tronchet le 26 août 1753; il prit possession le 19 septembre suivant et devint ensuite successivement chantre et vicaire général de Dol, chanoine de Saint-Malo et archidiaque de Porhoët, etc.; il résigna le Tronchet en 1778 pour devenir abbé de Bonrepos.

Armes : d'azur à trois merlettes d'or.

XXIV. — JEAN-JACQUES PROVOST DE LA BOISSIÈRE DE BOISBILY, d'abord chanoine, puis vicaire général de Rennes et de Quimper, obtint l'abbaye du Tronchet, dont il prit possession le 15 juin 1776; il mourut à Quimper, âgé de cinquante ans, en 1786.

Armes : d'argent à trois bandes fuselées de gueules.

XXV. — ALEXANDRE-BERNARDIN JOURDAIN DE SAINT-SAUVEUR, vicaire général du diocèse de Vannes, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, devint en 1786 abbé du Tronchet et en prit possession le 17 juillet; il conserva ce bénéfice jusqu'au moment de la Révolution.

La famille Jourdain, originaire des environs de Valognes, porte : *d'azur, à la massue posée en bande d'or chargée d'une aigle du champ.*

L'abbaye de Notre-Dame du Tronchet étoit située dans la paroisse de Plerguer, en l'évêché de Dol; d'après les *Déclara-*

1. L'abbé Tresvaux, *Eglise de Bret.*, 480.

tions faites aux deux derniers siècles, voici en quoi consistait ce monastère :

« L'église, dortouer, cloistre, lieux réguliers, cours et autres logements contiennent en fonds environ 2 journaux, avec un jardin au devant dudit dortouer, clos de murailles et contenant un journal.

« Un grand clos que les religieux ont fait entourer de murailles, contenant 9 journaux de terre, joignant d'un costé les murailles de l'enclos du seigneur abbé et d'autre costé l'estang où est le moulin à eau dépendant de ladite abbaye.

« La maison abbatiale, avec un autre corps de logis servant d'écurie et autres offices, avec une grande cour au devant, et un jardin au derrière, au coin duquel est un pressouer.

« Plus, un autre jardin fermé de murailles, au bout duquel est une pièce nommée la Couldraye, le tout clos de murailles, contenant 4 journaux.

« Un verger derrière les écuries, dans lequel est un colombier, contenant un journal et quart de terre et pareillement clos de murailles.

« Au devant du logis abbatial une grande place vague appelée le Vieux-Cimetière¹. »

Toutes ces constructions du monastère étaient alors nouvellement faites; c'était l'œuvre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, qui avaient commencé à bâtir en 1642 et fini en 1679.

Voyons maintenant en quoi consistait le domaine proche de l'abbaye :

Ce sont d'abord « trois estangs avec leurs chaussées, s'entre joignant, » puis « un moulin à eau, lequel les vassaux de ladite abbaye sont tenus de suivre; » — « un parc autrefois entouré de murailles dont les vestiges paraissent encore aujourd'hui en plusieurs endroits, dans lequel est le bois de

¹ Déclaration de l'abbaye du Tronchet en 1683, communiquée par M. l'abbé Paris-Jallobert.

haute futaye de l'abbaye, contenant environ 400 journaux de terre; » — « les bois taillifs de ladite abbaye, contenant 160 journaux, joignant d'un bout le grand bois de fustaye et d'autre bout le ruisseau du Tronchet; » — « le clos de la Vigne avec la rabine de charmiers au dessous, contenant 6 journaux et joignant le second estang; » — la métairie des Lauriers, contenant une centaine de journaux de terre; — la métairie du Petit-Maistre, contenant 130 journaux; — la métairie de Saint-Yrieuc, contenant 160 journaux; — les métairies de Coëtrehan et de Lessonnière¹.

Quant aux dîmes, voici la liste des paroisses où l'abbé et les religieux du Tronchet avaient droit de dîmer : Plerguer, Châteauneuf, Pleudihen, Saint-Suliac, Plesder, Cuguen, Bonnemain, Bager-Pican, Saint-Hélen, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Ydeuc et Miniac-Morvan².

Les bailliages dépendant de l'abbaye étaient : le Grand bailliage du Tronchet, en Plerguer; — le Petit bailliage et le bailliage de Rohiart, également en Plerguer; — le bailliage du Gavre, en Miniac-Morvan; — le bailliage de la Cocherie, en Saint-Pierre-de-Plesguen; — le bailliage du Breil, en Pleudihen; — les bailliages de Dinan, de Saint-Guinou et des Touches. En outre avaient été précédemment aliénés les bailliages du Vaudoré, en Bager-Morvan; de Saint-Judoce; de la Moinerie, en Plouer; du Fretay, en Pleurtuit, et de Pleine-Fougères³.

« Pour raison desquelles choses les seigneur abbé et religieux du Tronchet ont droit de haute, moyenne et basse justice, cep et collier (attachés devant la maison de la métairie des Lauriers), et justice patibulaire en ladite paroisse de Plerguer; droit de mesurage et étalonnage, ordre et police, corvées et apprécis, etc., et pour l'exercice de leur dite juridiction ils ont officiers, scavoir : sénéchal, alloué, procureur fiscal,

1. *Déclarations de 1685 et 1790*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

greffier, notaires, sergents, tous institués par ledit seigneur abbé, avec droit de sceau, confection d'inventaires, création de tutelles, bannies, etc., etc.¹ »

Tout ce qui précède relevait directement du roi; mais outre ces biens formant le fonds principal de l'abbaye, les religieux du Tronchet possédaient encore « des rentes, terres et juridictions » relevant de l'évêque de Dol; nous n'en connaissons pas le détail, mais nous savons que cette seconde série des biens du Tronchet s'étendait dans les paroisses de Rozlandriec, Hirel, La Fresnaye, Montdol, le Vivier, Saint-Broladre et Notre-Dame de Dol².

Signalons ici quelques usages propres au Tronchet.

Les religieux avaient droit d'avoir des foires et marchés près de leur abbaye. Un *vidimus* de l'évêque de Dol Jean Mahé, daté de 1279, nous apprend qu'un siècle auparavant Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui essayait d'étendre sa domination jusqu'en Bretagne, donna à l'abbé et aux moines du Tronchet le droit de tenir une foire, à la porte de leur monastère, pendant trois jours, à l'Assomption de Notre-Dame³. En 1685, il n'est plus question de cette foire, mais alors les religieux déclarent « estre en droit de faire tenir un marché au village du Tronchet, franc et libre de tous droits, au jour de vendredy de chaque semaine, et deux foires, aussi franchises et exemptes de droits, la première au jour Saint-Blaise, 3^e de février, et la seconde au jour Saint-François, 4^e d'octobre; avec droit de jouir auxdits marchés et foires de tous droits, profits et émoluments, et mesme avec droit de faire bastir halle et estaux à ce sujet. » Ces deux dernières foires, ainsi que le marché du vendredi, avaient été concédés à l'abbaye du Tronchet par le roi de France Henri IV, par lettres patentes de mai 1598⁴.

1. Déclaration de 1685.

2. Déclaration de l'évêque de Dol en 1375.

3. V. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4049.

4. Déclaration de 1695.

A côté de ces revenus de l'abbaye du Tronchet, il faut aussi faire figurer ses charges. Il était dû des rentes : à la fabrique de Plerguer, « paroisse où l'abbé du Tronchet était seigneur patron, présentateur et seul décimateur; » — au vicaire perpétuel de cette même paroisse; — au Chapitre de Dol; — aux recteurs et vicaires de Saint-Pierre-de-Plesguen, de Pleudihen, de Plesder, de Saint-Hélen et de Bagner-Pican; — aux pauvres des paroisses de Plerguer, Miniac-Morvan, Saint-Pierre-de-Plesguen, Pleudihen, Cuguen et Tressé. — Il fallait, en outre, payer les décimes, qui montaient, en 1790, à 1,458 liv., faire garder et entretenir les bois, et conserver en bon état les bâtiments claustraux, l'abbatiale, l'église, les métairies, moulins, chœurs et chanceaux, etc.¹

Parmi les aumônes faites aux habitants de Plerguer par les religieux du Tronchet notons celles-ci : le Jeudy-Saint, les moines lavaient les pieds à treize pauvres et donnaient ensuite à chacun d'eux un pain de 3 livres, un hareng blanc et 3 sols monnaie; — à la fête de Noël, ils fournissaient une charretée de paille qu'on étendait dans l'église de Plerguer pour la messe de minuit; — à Pâques, ils donnaient une « buce de vin breton, » que l'on distribuait aux fidèles immédiatement après la communion pascale²; — à la Trinité, ils faisaient partager soixante boisseaux de seigle entre les pauvres de la paroisse. En un mot, ils étaient vraiment les bienfaiteurs de Plerguer tout en étant les seigneurs du lieu³.

Par suite de l'introduction de la commende au Tronchet, il avait fallu diviser les biens de l'abbaye; quand vint la Révolution, l'abbé commendataire avait environ les deux tiers de tous les revenus, et les moines gardaient le reste. Le 4 janvier 1790, l'abbé du Tronchet déclara jouir de sa mai-

1. Déclarations de 1790.

2. M^r Thoreau, évêque de Dol de 1660 à 1692, supprima la distribution du vin pascal à Plerguer, mais autorisa la continuation de l'usage de la paille à Noël.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 3; C, 1293.

son abbatale ¹, — du moulin du Tronchet, — des métairies des Lauriers, du Petit-Maistre et de Saint-Yrieuc, — des dîmes de Plerguer, Pleudihen, Saint-Suliac, Miniac-Morvan, Saint-Pierre-de-Plesguen et Cuguen ; — d'une portion des bois du Tronchet ; le tout montant à 10,210 liv. de rente, avec 3,069 liv. de charges ; restait net à l'abbé 7,141 liv.

De son côté, le 24 février 1790, dom Gouallic, prieur du Tronchet, déclara que les religieux avaient la jouissance du monastère et de son enclos, — de la métairie de Lessonnière, — de quelques dîmes et rentes, — d'une partie des bois du Tronchet, etc., le tout montant à 5,900 liv. de rente, avec 1,851 liv. de charges, plus 882 liv. d'intérêts dus pour des sommes empruntées par eux ; restait donc de revenu net à ces religieux 3,167 liv. ²

Le plus ancien sceau de l'abbaye du Tronchet venu à notre connaissance est de la fin du XII^e siècle : de forme ovale, il représente *la Sainte Vierge debout et couronnée ; un manteau royal, complètement ouvert par devant, recouvre ses épaules et retombe par derrière ; elle est vêtue d'une longue robe ceinte sur les hanches, et elle ouvre les bras ; sa main droite tient un livre et la gauche est simplement étendue en signe de protection*. La légende porte : SIGILLUM SANCTE MARIE DE TRUNCHETO ³.

Un autre sceau, de 1303, est appendu à l'adhésion du monastère du Tronchet au procès du pape Boniface VIII ; il est ogival et représente *la Sainte Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus*, mais la gravure en est barbare. Le mot de légende : † SIGILLUM CAPITULI BEATE MARIE (DE TRUNCHETO) ⁴.

1. L'abbatale ne figurait alors que pour mémoire, étant tombée en ruine depuis quelque temps et ayant été, par suite, supprimée en 1782.

2. *Déclarations de 1790*, communiquées par M. A. Charil des Masures. — Le dernier abbé du Tronchet jouissait, en outre de cette abbaye, de la chantrerie de Vincennes, estimée 5,667 liv., et d'une pension de 1,680 liv. sur l'évêché de Vannes, de sorte qu'il avait en tout un peu plus de 44,000 liv. de rente, toutes charges déduites. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.)

3. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, LXXXVI, p. 773.

4. M. Douët d'Arcq, *Invent. des Sceaux de France*.

Enfin, en 1698, l'abbaye du Tronchet fit enregistrer les armoiries suivantes : *de sable à une crosse d'argent accostée de deux fleurs de lys d'or*¹.

Un mot, pour finir, sur l'état actuel du Tronchet.

Il ne reste aucun vestige du premier monastère fondé au XII^e siècle ; les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur le démolirent et en employèrent les matériaux quand ils reconstruisirent l'abbaye au XVII^e siècle ; ce qui demeure encore debout est donc de cette dernière époque. Le premier monastère devait être au bord du ruisseau, là où se trouve toujours le village du Tronchet ; la nouvelle abbaye est sur une colline, dans une position plus salubre ; naguère on voyait dans une muraille du couvent l'inscription suivante, gravée sur une pierre ardoisine et rappelant les motifs de la translation de l'abbaye :

PROPTER MORBOS INCURABILES, PARALYSIM

TRANSFERTUR MONASTERIUM, ARCHITECTA PRIORE.²

De nos jours, le Tronchet a été érigé en paroisse distincte de Plerguer ; le recteur habite ce qui reste de l'abbaye, et l'église abbatiale est devenue paroissiale.

L'ancien manoir abbatial, complètement transformé maintenant, n'a pas d'intérêt, mais les bâtiments claustraux, ruinés par la Révolution, offrent un pittoresque aspect. Le monastère était de forme carrée et entourait un cloître intérieur ; toute la partie orientale du couvent (dont l'entrée principale était de ce côté) est maintenant détruite ; il ne reste debout que le bâtiment méridional, transformé en presbytère, ayant cinq fenêtres de façade. L'entrée occidentale usitée présentement était jadis la porte réservée aux pauvres et où se faisait

1. *Armorial général ms.*

2. Note de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Ce prieur architecte fut probablement dom Constant Navarin, qui bénit la première pierre du monastère le 14 juillet 1642, et qu'on appelle aussi parfois dans les actes Constantia de Navarre ou Navarre.

la distribution des aumônes. Quoique complètement découvert, le cloître est encore presque complet; ses arcades en plein cintre reposent sur des piliers carrés; chaque côté, formant huit travées, a 75 mètres de longueur. Sans être monumental, ce cloître ruiné est intéressant à voir et mérite bien d'être conservé.

L'église du Tronchet se compose d'une seule nef, terminée par un chevet droit; la façade présente une porte flanquée de colonnes, de niches et de pilastres dans le style du xvii^e siècle. Ce fut, en effet, le 17 juin 1639 que François Chereau, trésorier et chanoine de Dol, neveu d'Anthyme Cohon, évêque de Nîmes et abbé commendataire du Tronchet, bénit, au nom de ce prélat, la première pierre de cette église. L'édifice ne fut terminé qu'en 1679¹.

Au-dessus de cette porte principale de l'église est une fenêtre de style rayonnant, à double meneaux, avec quatre-feuilles, dernier vestige de l'église abbatiale précédente, apportée là de l'ancien monastère.

La tour, posée au centre, est couronnée par trois petits dômes superposés; au Sud sont deux portes, l'une ouvrant jadis sur le cloître, l'autre décorée de deux inscriptions, dont la première est ainsi conçue :

NOSTRE DAME
PATRONNE DU TRONCHET

9 JUIN 1671.

Faut-il voir en cette date l'époque de la consécration de l'église avant son complet achèvement? Nous ne voudrions pas l'affirmer.

Quant à l'autre inscription, elle n'est certainement pas à sa place primitive; elle a été transférée du monastère, et elle rappelle la date de la bénédiction de la première pierre des

¹. *Hist. ms. mon. D. N. de Truncheto. (Bibl. Nat.)*

bâtiments claustraux, et non pas, comme on l'a cru à tort, celle de la dédicace de l'église; elle porte ces mots :

1642, XI JULII,
DIVO BENEDICTO SACRA
ÆDIFICANTUR.

Et au-dessus le mot PAX entouré d'une couronne d'épines.

Or, c'est bien le 11 juillet 1642 (dix-sept ans avant la bénédiction de la première pierre de l'église) que dom Constant Navarin, prieur claustral du Tronchet, bénit la pierre fondamentale du monastère, en présence de ses confrères dom Denis Plouyrier et dom Claude Lévesque, Bénédictins du Tronchet¹.

A l'intérieur, l'église de Notre-Dame du Tronchet n'offre rien de remarquable; l'autel, à colonnes, est de style renaissance, et il reste encore quelques-unes des anciennes stalles, « au nombre de vingt-quatre et d'assez bon goût, » dit un *Inventaire de 1790*. Une seule pierre tombale subsiste, portant deux crosses en sautoir et la date 10 janvier 1703, sans autre inscription. Il est vraisemblable que cette dalle fermait l'ouverture d'un caveau sépulcral creusé à cette époque pour recevoir les corps des abbés défunts.

Quelques familles nobles du pays avaient aussi leurs enfous dans l'église abbatiale du Tronchet, entr'autres les seigneurs de la Barre-Guéhenneuc devant l'autel Saint-Éloi, et les Saliou de la Ville-Morin au pied de l'autel Saint-Nicolas; mais il n'y a plus de traces de leurs tombeaux.

PRIEURÉS.

1° Barre (Saint-Lunaire de la).

« D'or à une barre de sable chargée d'un calice d'argent². »

1. *Hist. ms. mon. B. M. de Truncheto.* (Bibl. Nat.)

2. *Armorial général ms. de 1696.*

Ce prieuré se trouvait au village de la Barre, paroisse de Plerguer, évêché de Dol, sur le bord de la route actuelle de Dol à Dinan; la chapelle priorale était un peu à gauche de la route, du côté de Beaufort. Ce sanctuaire n'existe plus; mais on raconte que la statue du saint patron, subsistant encore, fut brûlée de nos jours par une fille de mauvaise vie qui en fut immédiatement punie par la perte de la vue.

Le dernier prieur de la Barre déclara, en 1790, que son bénéfice, s'étendant en Plerguer et Miniac-Morvan, n'avait que 256 liv. de rente avec 107 liv. de charges, et qu'il ne lui restait par suite qu'un revenu net de 149 liv.¹

PRIEURS DE LA BARRE ?

Dom Jehan de Poix, religieux du Tronchet (1544).

Dom Guillaume de Metz, Bénédictin, résigna en 1740.

Dom Yves-François de Kermarec, Bénédictin du couvent de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome, prit possession le 26 novembre 1740; † 1740.

Dom Charles-Jean Babin, Bénédictin de Léhon, fut nommé par les religieux du Tronchet le 18 mars 1740, et prit possession de la chapelle priorale le 19 juillet de la même année; † 1782.

Dom Jean-Louis Durand, prieur claustral du Tronchet, nommé le 17 juin 1782 par les religieux de ce monastère, reçut son visa de l'évêque de Dol le 21 juin et prit possession de la chapelle priorale le 28 août de la même année; il jouissait encore de Saint-Lunaire de la Barre en 1790.

2° Chattière (La).

Le prieuré de la Chattière se trouvait dans la paroisse de Tremblay, évêché de Rennes; il avoisinait le château du même nom et avait été fondé par les seigneurs de la Chattière, vraisemblablement pour desservir la chapelle de leur manoir. Aussi dès 1407 voyons-nous le sire de Saint-Brice,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Reg. des Insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Dol. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., etc.

seigneur de la Chattière¹, réclamer les droits de présentation et de patronage de ce prieuré. En revanche, le même seigneur avoua devoir « par chacun an une rente de 16 liv. audit prieur de la Chattière pour la fondation de la chapelle dudit lieu et pour certain nombre de messes dont il est chargé². »

Cette chapelle de la Chattière était bien ancienne, puisqu'elle apparaît dès l'an 1186, sous le vocable de Notre-Dame, « *capella Sancte Marie de Kateria*, » parmi les possessions du prieuré de Tremblay. Il paraît donc qu'à cette époque elle appartenait aux religieux de l'abbaye de Saint-Florent. Ceux-ci la cédèrent à une époque inconnue à leurs confrères du Tronchet, car elle figure au xvii^e siècle, notamment dans une déclaration de 1685, parmi les prieurés de cette dernière abbaye. Cette chapelle changea aussi plusieurs fois de vocable : dédiée à la Sainte Vierge au xii^e siècle, elle était au xvi^e « fondée en l'honneur de Monsieur saint Symphorien, » et lorsqu'elle fut reconstruite en 1692 par les seigneurs de Saint-Brice, ce fut sous le titre de Saint-Julien de la Chattière, nom qu'elle conserva depuis lors³.

Nous venons de voir qu'au commencement du xv^e siècle ce petit bénéfice était doté de 16 liv. de rente; en 1713 il valait 40 écus et était toujours à la présentation des seigneurs de Saint-Brice. Mais depuis bien longtemps les Bénédictins avaient cessé de desservir la Chattière, et la chapelle de ce nom avait perdu toute trace de son origine monastique pour demeurer un simple bénéfice séculier; cet état de choses dura jusqu'au moment de la Révolution.

3^e Hostellerie (Saint-Lunaire de l').

En la paroisse de Pleudihen, évêché de Dol (nunc évêché de Saint-Brieuc).

1. La seigneurie de la Chattière fut unie à celle de Saint-Brice dès le xiv^e siècle et demeura telle jusqu'en 1790.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

3. *Ibidem*.

4° Lillemer (*Notre-Dame de*).

En 1277, l'official de Dol attesta qu'une femme appelée Odie, et surnommée Labinete, avait donné, du consentement de son fils Pierre, au prieuré et au prieur de Lillemer, « *prioratui et priori B. M. de Insula Mauri*, » le produit d'un clos de vigne situé en Miniac et les dimes d'un fief tenu par Jean et Raoul, son frère¹. Cette donation faite en faveur des religieux du Tronchet prouve que ces derniers avaient fondé un petit prieuré à Lillemer. Nous verrons, en effet, plus tard que l'évêque de Dol céda Lillemer d'abord aux moines du Mont Saint-Michel, puis à ceux du Tronchet. Il ne paraît pas que les premiers s'y soient établis, et il semble que les seconds n'y firent qu'un court passage, car dès la fin du xiii^e siècle il n'est plus question d'eux à Lillemer et le prieuré de ce nom n'apparaît plus dans les chartes locales.

5° Marc-Ferron (*Saint-Columban de la*).

« *D'azur à trois fasces d'or et un bâton prioral d'argent posé en pal et brochant sur le tout* »².

D'après une tradition locale recueillie par l'abbé Manet, saint Columban, vulgairement appelé Coulman, ermite breton différant de saint Columban d'Irlande, construisit un oratoire au fond d'une ancienne forêt engloutie depuis lors par les flots de la mer. Un affreux cataclysme détruisit, en effet, semblait-il, le petit monastère formé par le saint anachorète et fit apparaître cet étrange marais que l'on nomme encore la mare Saint-Coulman³. Des dépendances de cet antique établisse-

1. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux.*

2. *Armorial général ms. de 1698.*

3. « Dans son état primitif, la mare de Saint-Coulman était couverte de futaie; elle occupe une grande place dans les traditions locales; à les en croire, il y a tout ou fond un prêtre englouti en disant sa messe et condamné à répéter éternellement le *Domine robiscum*, qu'il n'eut pas le temps d'achever. Ce refrain serait l'origine du mugissement lugubre, dit le *beugle* de Saint-Coulman, qui semble sortir du creux de

ment du VII^e siècle on forma toutefois un petit bénéfice qui prit le nom de la Mare Saint-Columban, et dont la chapelle, « *capella Sancti Columbani de Marra*, » est signalée en 1186 comme appartenant alors aux religieux de Saint-Florent¹; cette chapelle se trouve, en effet, dans la paroisse de Miniac-Morvan, dont l'église appartenait à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

Dans le siècle suivant, Étienne, évêque de Dol, considérant la grande pauvreté de l'abbaye du Tronchet², donna en 1245 aux religieux de ce couvent la chapelle de Saint-Columban de la Mare, et ces derniers en firent un prieuré qui prit le nom de « *prioratus de Marra Sancti Colmani* »³. Vers le même temps, Jourdan Rouxel et Hervé Aubery en 1252, Jean de Hirel et Mabile, sa femme, en 1254, donnèrent à l'abbaye du Tronchet les dîmes qu'ils possédaient en la paroisse de Miniac-Morvan⁴.

Le 20 janvier 1527, dom Alain de Saint-Jean, prieur de la Mare Saint-Coulman, rendit aveu au roi pour ce bénéfice.

La *Déclaration* du Tronchet en 1685 nous apprend qu'à cette époque le bénéfice de la Mare, en Miniac, avait perdu une grande partie de ses biens, « son temporel ayant été énérvé et usurpé. » Par suite de ces aliénations, le prieuré disparut et la Mare devint un manoir séculier possédé par la famille de Ferron, dont il prit le nom; il ne fut plus connu que sous le nom de la Mare-Ferron, et sa chapelle devint l'oratoire des seigneurs du lieu.

Cette chapelle existe encore, transformée en grange; elle porte la date de 1649, et est, en effet, de cette époque, sauf

cet abîme pendant certaines nuits. Ce bruit, vraiment sinistre dans le silence des ombres pour qui n'en connaît pas la cause, n'est autre que le cri du bûtor, qui se prolonge le soir de prairie en prairie à des distances de plusieurs lieues. » (M. de Courcy, *Hiné-raire de Rennes à Saint-Malo*.)

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. « *Compatientes magna paupertatis abbatie de Truncheto*. » (Blancs-Manteaux.)

3. Pouillé ms. de Dol (XIV^e siècle).

4. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux.

la porte principale, qui est ogivale et beaucoup plus ancienne; le chevet, à pans coupés, est percé de deux baies cintrées; un petit campanile de pierre s'élève au-dessus de la façade occidentale. A côté est l'ancien logement du chapelain, que les habitants disent toujours avoir été jadis un moine.

Le manoir de la Mare-Ferron est lui-même une curieuse construction du xv^e siècle, mais rien n'y rappelle son origine monastique.

6^e Roche-Montbourcher (*Saint-Denis de la*).

Dans la paroisse de Cuguen, au pied et à l'Est des ruines imposantes de l'ancien château-fort de la Roche-Montbourcher, détruit pendant la Ligue, mais dont il reste encore deux tours, l'une peut-être du xi^e siècle, l'autre du xv^e, on voit encore quelques débris d'une autre construction, dont les pierres sont fortement cimentées, et qu'on prétend avoir été jadis une chapelle. C'est tout ce qui demeure de l'ancien prieuré de la Roche-Montbourcher ou de la Roche-Épine.

Il est vraisemblable que ce prieuré fut fondé par les seigneurs de l'Épine, famille puissante au moyen-âge, figurant dans beaucoup de chartes du pays de Dol, et qui laissa son nom, en Cuguen, aux manoirs du Plessix-Épine et de la Roche-Épine. Cette dernière seigneurie, venue entre les mains de la maison de Montbourcher, en prit plus tard le nom. A la fin du xiv^e siècle, le prieur de la Roche-Épine, « *prior de Rocha-Espine*, » est mentionné comme étant taxé à 15 liv. et dépendant du Tronchet.

Le logis prioral, aussi bien que la chapelle, furent détruits par les guerres, à la fin du xvi^e siècle, en même temps que le château. Nous voyons, en effet, le prieur Jean de Cadetac, rendant aveu au roi en 1679, déclarer que son prieuré de la Roche-Montbourcher n'a « aucun fonds ni domaine, aucune superficie ni édifice, » mais seulement trois traits de dîmes, composant tout son temporel : deux traits en Cuguen, nom-

més Thonel et Sanscouëtél, et le trait de Persalais, en Combour. Le même prieur ajoutait qu'il devait deux messes par semaine et qu'il les faisait célébrer à l'autel de la Sainte-Vierge en l'église paroissiale de Cuguen, « où ledit prieuré de la Roche a coutume d'être desservi ¹. »

Ainsi, dès cette époque, il n'existait plus de chapelle priorale au château de la Roche-Montbourcher; c'est ce que constata en 1737 le nouveau prieur, Ange de Rommilley, déclarant que « la chapelle de Saint-Denis de la Roche-Montbourcher est complètement ruinée, ainsi que le château, et qu'on y retrouve seulement la pierre de l'ancien autel ². »

PRIEURS DE LA ROCHE-MONTBOURCHER ⁴.

Jean de Cadelaë, clerc tonsuré de Rennes, demeurant en cette ville, rendit aveu au roi le 47 mars 1679.

Louis Rousseau, scholastique et chanoine de Dol, précédemment vicaire général de M^{sr} de Chamillart, † à Dol le 7 septembre 1707.

François de Ressiquier de Caumont, chanoine de Dol et y demeurant, résigna le 21 mai 1711 en faveur du suivant.

Noël Jouin, commandeur de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, maître de l'oratoire du duc d'Orléans, bachelier en droit canon, etc., prit possession le 21 juillet 1712, « au lieu où était la chapelle de la Roche-Montbourcher, d'une pierre carrée qu'on dit être celle de l'autel. » Devenu archidiacono de Dol, ce prieur, qui habitait ordinairement Paris, résigna le 5 décembre 1716 en faveur du suivant.

Jacques du Mans, chanoine de Rennes, conseiller au Parlement de Paris et docteur en Sorbonne, pourvu à Rome le 26 décembre 1716, prit possession le 43 août 1717.

A la mort de ce prieur, arrivé en 1736, plusieurs compétiteurs se présentèrent pour le remplacer : l'évêque de Dol nomma Jean-Marie Boutin de la Touche, qui suit; mais François Thierry de la Prévalaye, seigneur de la Roche-Montbourcher, présenta Yves-François Beaudouin, qui, sur le refus de l'évêque de Dol de l'admettre, obtint une collation de l'archevêque de Tours et prit possession le 28 juillet 1736. En même temps, l'abbé du Trouchet

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Dol.

3. Ibidem. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

nommait, le 24 mai 1736, François Collet, archidiacre de Dol, qui ne fut pas plus heureux qu'Yves Beaudouin près de son évêque.

Jean-Marie Boutin de la Touche, chanoine, vicaire général et officiel de Dol, fut pourvu par l'évêque de cette ville le 46 avril 1736; mais, probablement ennuyé des difficultés que suscitait sa nomination, il résigna le prieuré dès le commencement de l'année suivante.

François-Ange de Rommilley, clerc du diocèse de Rennes, pourvu par l'évêque de Dol le 6 mars 1737, prit possession le 15 du même mois. Il résigna en faveur du suivant en 1736 et devint archidiacre de Rennes et abbé de Mézières.

Claude-Michel de Cornulier, prêtre du diocèse de Nantes, fils de Claude de Cornulier de la Caraterie et de Anne Le Maignan, chanoine de Rennes, pourvu à Rome en décembre 1736, prit possession le 25 avril 1737; † à sa terre de la Pajotterie, en Saint-Étienne-de-Mermort, le 19 novembre 1769.

Michel-Alexandre Moyteaux, prêtre du diocèse du Mans et directeur des Hospitalières d'Ernée, fut pourvu par l'évêque le 44 décembre 1769 et prit possession le 22 du même mois; † 1779.

Pierre Thésé, prêtre de Dol, vicaire à Bagner-Picau, pourvu par l'évêque le 44 octobre 1779, prit possession le 44 du même mois.

7° *Rozlandrieuc (Saint-Pierre et Saint-Paul de).*

« De gueules à un bâton prioral d'or accosté de deux huchets de même¹. »

Ce prieuré se trouvait près du bourg de Rozlandrieuc, en l'évêché de Dol, et sa chapelle existe encore, convertie en écurie. C'est un bâtiment assez vaste portant des traces d'architecture romane; plusieurs baies en meurtrières y présentent tous les caractères des xi^e et xii^e siècles; mais l'entrée et le chœur, terminé aujourd'hui par un chevet droit, ne semblent dater que du xvii^e siècle; dans le chevet est une arcade cintrée, aujourd'hui bouchée, conduisant, dit-on, jadis dans l'abside romane, qui n'existe plus. Au reste, cette chapelle était abandonnée dès le dernier siècle, car en 1723 le prieur faisait dire ses messes à un autel de l'église paroissiale, et en 1769 on constata que « la susdite chapelle était complètement en

1. *Armorial général ms. de 1690.*

indigence » et qu'il ne s'y trouvait plus « que la pierre et le marche-pied de l'autel, sans crucifix ni retable, sans ornements, sans bénitier ni cloches ¹. »

Au joignant de cette chapelle et à l'Est était un cimetière où l'on a retrouvé récemment beaucoup d'ossements. Au Midi s'élevait le manoir prioral, encore debout en 1759, mais détruit maintenant; un vieux puits apparaît seul dans la cour, et non loin est une maison neuve habitée par les propriétaires actuels.

Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul se composait : des chapelle et maison priorales dont nous venons de parler; — d'un pourpris y attenant; — d'un bailliage s'étendant en Rozlandrieuc et d'un autre bailliage en Montdol, — et d'une juridiction seigneuriale en moyenne justice, le tout relevant du greffier de l'évêque de Dol.

L'abbaye du Tronchet perdit-elle le prieuré de Rozlandrieuc, comme l'indique une note du subdélégué de Dol en 1766, disant que ce bénéfice appartenait alors à l'abbaye de Troarn²? Nous n'en savons rien positivement, mais il se peut faire que cette assertion soit erronée, car le prieuré de Rozlandrieuc fut conféré en 1759 à dom Clément Toché, moine de Troarn, au diocèse de Bayeux, et c'est peut-être là l'explication de la note du subdélégué de Dol. Toujours est-il qu'il n'est plus question de notre prieuré après cette époque.

PRIEURS DE ROZLANDRIEUC³.

Dom Jehan Jascelin fut, en 1375, nommé exécuteur testamentaire de Gessroy de Plesguen, partant alors pour Saint-Jacques en Galice.

Dom Joseph de Hirel, † vers 1520.

Dom Guillaume Huart, moine du Tronchet, fut pourvu par l'abbé de ce monastère en 1520.

N... Cochet, prieur commendataire, † vers 1722.

1. *Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Dol.*

2. *Bull. de la Société archéol. de Rennes*, II, 494.

3. *Bibl. Nat. : Mém. de Bret.* — *Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Dol*, etc.

Dom Urbain Le Bouvier des Mortiers, religieux bénédictin, fut alors nommé par l'abbé du Tronchet le 19 octobre 1722; mais cette nomination, qui avait pour but de faire rentrer le prieuré dans la règle, n'eut pas de suite, et les commendataires séculiers continuèrent de le posséder pendant quelque temps.

Claude Fleury, prêtre de Nevers et chanoine de Vezelay, se fit, en effet, pourvoir à Rome et prit possession le 8 mai 1723 sans opposition.

Laurent-Isidore Le Clerc, prêtre du diocèse de Paris, licencié en Sorbonne, résigna en 1724.

Dom Léonard Sénemand, prêtre bénédictin de Saint-Entrope de Saintes, fut nommé et pourvu par l'abbé du Tronchet le 7 décembre 1724; il prit possession le 11 juin 1725 sans opposition. De son temps, toutefois, Guillaume Michel, recteur de Rozlandrienc, entreprit d'occuper le prieuré: il se fit pourvoir à Rome, obtint un visa de l'évêque de Dol et prit possession le 15 novembre 1726; mais dom Sénemand le contraignit au silence et demeura paisiblement prieur jusqu'à sa mort, arrivée en 1736.

Dom Hugues-Denis de Marigny, Bénédictin de Cluny et prieur de Monetay, en l'évêché de Léon, fut pourvu par l'abbé du Tronchet le 24 mai 1736 et prit possession le 10 août suivant; il permuta son prieuré en 1758 avec le suivant, contre l'office claustral de salinier en l'abbaye de Troarn.

Dom Clément-Louis Toché, Bénédictin du monastère de Troarn, se fit pourvoir à Rome, reçut le 11 janvier 1759 son visa de l'évêque de Dol, et prit possession le 15 du même mois.

8° *Saint-Pétreuc.*

« De sable, au bâton prioral d'or, accosté des lettres S. P. de même¹. »

Ce prieuré, fondé dans la paroisse de Plerguer, évêché de Dol, était dédié à saint Pétreuc, prince breton mort religieux et particulièrement honoré dans l'abbaye de Saint-Méen².

D'après une *Déclaration* de 1679, le prieuré de Saint-Pétreuc se composait de ce qui suit: « Une maison principale au bout de laquelle, vers le Midi, il y a une chapelle; — une métairie; — deux bailliages en Plerguer, appelés l'un

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. Il existe à la Bibliothèque Nationale une Vie latine de saint Pétreuc. (*Mém. de Bret.*, 22822, p. 301.)

le bailliage de Saint-Pétreuc, et l'autre le bailliage du Bourg ; — un dimereau, à la dixième gerbe, sur toutes les terres dépendant de ces deux fiefs ; — une basse et moyenne juridiction¹. »

En 1790, le prieur dom Vernault déclara que le prieuré de Saint-Pétreuc valait 811 liv. de rentes, qu'il avait 207 liv. de charges, et qu'il lui restait par suite un revenu net de 604 liv.

Le village de Saint-Pétreuc existe encore, non loin du château de Beaufort. Depuis peu d'années, la chapelle priorale a été en partie détruite, ou plutôt convertie en maison d'habitation ; elle se trouve à l'entrée du village, et ses encoignures sont encore reconnaissables ; elle était jadis ouverte de fenêtres ogivales².

PRIEURS DE SAINT-PÉTREUC³.

Dom Olivier d'Yrodouer, prêtre et religieux du Tronchet, fut pourvu par son abbé, Gilles Ragueneil, le 4^{er} mars 1457.

Dom Jehan de Cramou, † vers 1546.

Dom François de La Motte fut pourvu par l'abbé du Tronchet vers l'an 1567.

Dom Charles Turmeric, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, rendit aveu au roi le 29 mai 1679.

Dom Pierre Le Bel, Bénédictin de Saint-Aubin d'Angers, prit possession le 27 décembre 1726 et résigna le 8 avril 1730.

Dom Jacques Brunel, Bénédictin du Tronchet, nommé par les religieux de cette abbaye le 17 avril 1730, prit possession le 25 septembre suivant ; † 1731.

Dom Noël-Gabriel Le Goux, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, fut nommé par les religieux du Tronchet le 19 juillet 1734, et prit possession le 24 février 1735 ; il résigna en 1762 en faveur du suivant.

Dom Guillaume-Pierre du Perray, religieux de Marmoutiers, pourvu en cœur de Rome, prit possession le 15 mars 1762 et résigna en 1766.

1. Arch. Nat., P. 4707.

2. Note de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — *Beg. des insinuations eccl. de l'évêché de Dol*, etc.

Dom Charles-François Vernault, Bénédictin de Saint-Wandrille, pourvu à Rome en 1766, prit possession le 14 mai 1767 de la chapelle et de la métairie priorales de Saint-Pétreuc; il jouissait encore du bénéfice en 1790.

9° *Vieux-Chastel (Saint-Nicolas du)*.

Le prieuré du Vieux-Chastel, situé en la paroisse de Saint-Coulomb, évêché de Dol, devait tirer son nom d'une très-antique forteresse détruite depuis bien des siècles. A côté du village, qui s'appelle encore le Vieux-Chastel, est un monticule dont la chapelle priorale occupait jadis le sommet; un moulin à vent l'avoisinait, et cette éminence, appelée tertre de Saint-Nicolas, est vraiment une position stratégique, car avant la création de la digue du Lupin la mer venait battre aux pieds de ces rochers. C'est vraisemblablement en ce lieu que se trouvait, à une époque très-reculée, le château dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous. Sur ses ruines s'élevèrent la chapelle et le moulin du prieuré, qui appartenaient, ainsi que la Ville-Ernoul, village peu éloigné de là, aux religieux du Tronchet, au XIII^e siècle. Mais l'abbé Pierre Mahé échangea ce moulin du Vieux-Chastel et son fief de la Ville-Ernoul, vers 1277, avec Pierre du Guesclin, contre une rente perpétuelle de 4 mines de froment¹.

En 1685, le prieuré du Vieux-Chastel appartenait encore à l'abbaye du Tronchet, mais les religieux ne tardèrent pas à perdre jusqu'au droit de le présenter, car tous les derniers prieurs furent nommés et pourvus par l'évêque de Dol seul.

Gilles Nouel, recteur de Saint-Ydeuc et prieur du Vieux-Chastel, déclara en 1790 que ce bénéfice n'avait que 113 liv. 10 s. de rente, avec 24 liv. 12 s. de charges; par suite, il ne lui restait qu'un revenu net de 88 liv. 18 s.

C'était peu de chose, comme l'on voit.

1. *Bibl. Nat. : Mém. de Bret.*

La chapelle Saint-Nicolas du Vieux-Chastel, encore entretenue en 1782, fut vendue nationalement en 1795, puis complètement rasée; on n'en montre plus que l'emplacement.

A côté de la chapelle se trouve une ferme dite du Vieux-Chastel, dans les constructions de laquelle on voit encore quelques débris d'un manoir du xv^e siècle. Était-ce primitivement le logis prioral? Nous n'oserions pas l'affirmer, mais nous pouvons le supposer; en tout cas, cette maison était sécularisée longtemps avant la Révolution.

PRIEURS DU VIEUX-CHASTEL¹.

Thomas Mauger fut nommé prieur en 1444 par l'abbé du Tronchet.

Jean de La Motte fut également pourvu en 1567 par l'abbé du Tronchet.

Étienne Geffroy, † vers 1728.

François Berthault, prêtre du diocèse de Dol, nommé et pourvu par l'évêque de Dol le 26 février 1728, prit possession le 9 mars suivant.

Les religieux du Tronchet tentèrent, à cette époque, une dernière revendication de leurs droits sur le Vieux-Chastel et en nommèrent prieur dom Léonard Séméand, déjà prieur de Rozlandrieuc; ce Bénédictin prit même possession du Vieux-Chastel le 11 novembre 1728, mais il ne put s'y maintenir. François Berthault mourut en 1740.

Gilles Le Vallet, prêtre du diocèse de Dol, fut pourvu par l'évêque le 25 novembre 1740 et prit possession le 4^{er} décembre suivant; il se démit le 22 juin 1771.

René-Jacques-Joseph Le Prince, clerc de la paroisse de Saint-Ydeuc, fut nommé et pourvu par l'évêque de Dol le 25 juin 1771, et prit possession le lendemain. Il devint prêtre, et en 1782 recteur de Saint-Samson-sur-Risle, en Normandie, paroisse dépendant de Dol. M^{sr} de Hercé lui reconnut alors le droit de prendre le titre de doyen de la collégiale de Saint-Samson, « attendu que ce doyenné est annexé de temps immémorial à la cure du même nom et que le recteur y a droit de présider au chœur les chanoines de saint-Samson. » René Le Prince mourut la même année.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Dol, etc.

René-Mathurin Gallée, recteur de Saint-Ydeuc, fut pourvu par l'évêque le 2 octobre 1782 et prit possession le 15 novembre suivant ; il résigna le Vieux-Chastel en 1784, étant devenu recteur de Roz-sur-Couasnon.

Jean-Gilles Nouel, prêtre du diocèse de Dol, fut nommé en même temps par l'évêque, le 30 avril 1784, recteur de Saint-Ydeuc et prieur du Vieux-Chastel ; il possédait encore ces deux bénéfices quand éclata la Révolution.

CHAPITRE VI

L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES DE RENNES ET SES PRIEURÉS

Notice historique sur l'abbaye fondée à Rennes par le duc Alain III. — Catalogue des abbesses. — Déclaration de l'abbaye en 1663 : domaines territoriaux; coutumes; foire de la Mi-Carême; chevauchées; juridiction; usage des forêts; présentation de bénéficiers; fiefs et lalliaçes; léquende de l'abbaye; dîmes; rentes; droit d'hermage. — Revenu total. — Sceau et armoiries. — Anciens bâtiments et état actuel de l'abbaye. — Prieurés : Chapelle-Janson (la), — Feu (le), — Saint-Georges-de-Grehaigne, — Saint-Séglin, — Tinténiac.

Vers l'an 1032, Alain III, duc de Bretagne, voyant sa sœur Adèle embrasser avec ardeur les exercices de la vie religieuse selon la règle de saint Benoit, fonda pour elle un monastère aux portes de Rennes. Il lui fit don d'un domaine de médiocre étendue, mais d'un produit avantageux, renfermant des vignes d'abondant rapport, des champs fertiles, de fraîches prairies, une rivière poissonneuse avec deux moulins. Les limites de ce domaine étaient au Nord l'ancienne voie romaine de Rennes au Mans, au Midi la rive gauche de la Vilaine, à l'Orient les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine, enfin à l'Occident la ville même de Rennes. « Outre ce petit mais fructueux domaine destiné à asseoir l'habitation principale des nouvelles épouses du Christ et l'église du monastère (dédiée à saint Georges, martyr), le duc Alain conféra à sa sœur et à la communauté qu'elle gouvernait, soit dans l'acte de fondation, soit par des largesses successives, des immunités considérables. Ainsi, il leur accorda l'exemption générale de toutes coutumes ou redevances féodales qui lui attribuaient l'usage et la loi des fiefs; — le privilège de la liberté com-

merciale la plus étendue; — la jouissance et l'entière propriété de quatre moulins établis sur les deux rives du fleuve qui baignait, au Midi, les murailles de la cité. Ce sont ceux qu'on appela, au xv^e siècle, « les moulins de la Porte, » et de nos jours « moulins de la Poissonnerie ¹. »

Mais là ne se bornèrent pas les dons du duc Alain : il concéda encore à l'abbaye de Saint-Georges la seigneurie et le plein domaine d'un bourg considérable nommé Tinténac, « *vicum non exiguum*, » sans compter la propriété de plusieurs riches métairies et villages dans la paroisse d'Acigné et dans celle de Mordelles.

L'acte de fondation du nouveau monastère fut entouré des formalités solennelles qui en garantissaient la stabilité : de puissants barons, grands feudataires du duché, ratifièrent comme témoins les largesses ducales et y donnèrent leur assentiment. « On comptait dans cette noble assemblée le comte de Cornouailles, Alain Canhiart, le baron de Vitré, les sires de Porhoët et de la Guerche, etc. Plusieurs d'entre eux offrirent à l'envi leurs mères, leurs sœurs ou leurs filles, les consacrant à Dieu sous le gouvernement de la princesse Adèle. Ainsi, parmi les premières compagnes de l'illustre abbesse, figurent la mère et la sœur de Guérin, évêque de Rennes ; la fille du vicomte Gosselin, fils du premier comte de Porhoët ; la fille de Riwallon, dit « Le Vicaire, » premier baron de Vitré. Les neuf évêques de Bretagne, l'archevêque de Dol en tête, furent aussi appelés à prêter leur concours et leur confirmation à l'acte de fondation de Saint-Georges ; ils prononcèrent, comme c'était l'usage, les plus redoutables anathèmes contre les infracteurs ou violateurs des immunités et les déprédateurs des possessions de l'abbaye ². »

1. *Carl. Sancti Georgii Redon.*, Prolegomènes, p. 20. — Depuis cette savante publication faite par M. Paul de la Bigne Villeneuve, il ne nous restait qu'à puiser largement dans un volume si intéressant ; aussi l'avons-nous fait d'autant plus volontiers que nous connaissions mieux la valeur des consciencieuses études de l'auteur.

2. *Carl. Sancti Georgii*, Prolegomènes, 27.

« Aux donations primitives ne tardèrent pas à venir s'en joindre de nouvelles. Pendant que s'exécutaient les travaux de construction du monastère et de ses dépendances, le duc Alain et sa famille, puis les hauts barons, rivalisèrent de générosité et de zèle pieux pour assurer aux servantes de Dieu d'amples ressources. »

Ainsi, « Alain III abandonna à sa sœur les droits d'usage et de disposition les plus larges dans toutes ses forêts, notamment dans celles de Rennes et de Tanouarn ; il lui donna également la propriété exclusive du cours de la rivière et le droit de pêche sur la Vilaine, depuis les moulins de Rennes en remontant jusqu'à ceux de Cesson.

« Avant la mort de sa mère Havoise, qui mourut en 1034, et de concert avec elle et son frère Eudon, Alain fit encore divers dons à l'abbesse de Saint-Georges. Il faut rapporter à cette époque la donation du monastère de Saint-Pierre-du-Marché, celle de l'île d'Artz, dans le Morbihan, celle de Chavagne, celle de la vallée du Linon, celle de Saint-Georges-de-Gréhaigne, celle de Pleubihan, ratifiée et confirmée après la mort de la duchesse par ses deux fils ¹. »

Enfin, parmi les bienfaiteurs du monastère, les chartes nomment pendant les XI^e et XII^e siècles, à la suite des princes de la famille ducale, fondateurs originaires, le comte Geoffroy, frère naturel d'Alain III ; Conan II, fils d'Alain, avec sa mère, Berthe de Chartres ; le duc Alain Fergent et le duc Conan III. Viennent ensuite les grands vassaux : les sires de Vitré, de Fougères, de Craon, de la Guerche, de Châteaugiron, d'Acigné ; les seigneurs de Tinténiac, d'Apigné, de Bruz, de Lancé, de Saint-Gilles, de Mordelles, de Montbourcher, de Champeaux, etc. N'oublions pas la vicomtesse Roianteline, qui fit don à l'abbaye, en 1032, de la seigneurie de la Chapelle-Janson, de plusieurs métairies dans le pays de Combour et de Pleine-Fougères, et enfin de la paroisse de Saint-Séglin.

1. *Cart. Sancti Georgii, Prolegomènes, 28.*

On comprend facilement l'importance qu'acquît promptement, par suite de toutes ces largesses, l'abbaye de Saint-Georges. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de la longue énumération de ses dépendances à la fin du XII^e siècle. A cette époque, l'abbesse possédait, outre le domaine et les dépendances immédiates du chef-lieu abbatial, les églises, chapelles et bénéfices dont les noms suivent :

Dans la cité même de Rennes : les chapelles de Notre-Dame-de-la-Cité, de Saint-Exupère et de Saint-Donatien ; — dans les faubourgs de cette ville : Saint-Pierre-du-Vieux-Marché, ancien monastère devenu église paroissiale, connue plus tard sous le nom de Saint-Pierre ou Saint-Georges ; les chapelles de Toussaints et de Saint-Lazare ; — dans la forêt qui s'étendait au Sud de Rennes, entre la Vilaine et la Seiche : les chapelles de Saint-Donatien, Sainte-Foi et Notre-Dame-de-la-Forêt ; — en dehors de Rennes et dans les limites de ce diocèse : les paroisses de Saint-Georges-de-Gréhaigne, la Chapelle-Janson, Chavagne et Saulnières ; la propriété de dîmes et de métairies importantes dans les paroisses de Mordelles, Aigué, Brécé et Saint-Hélier ; — dans l'évêché de Saint-Malo : la seigneurie de Tinténiaec et la disposition de la cure et du prieuré ; l'église de Saint-Séglin et une bonne partie du territoire de cette paroisse ; les églises de Saint-Domineuc, La Baussaine, Trimer, Cardroc, Saint-Gondran et la Chapelle-Chaussée ; des terres et dîmes en Bréal et Bruc ; — dans l'évêché de Tréguier : les cures et les fiefs de Pleubihan et de Plougasnou ; — dans l'évêché de Vannes : la moitié de l'île d'Artz avec son prieuré ; — dans l'évêché de Nantes : des possessions en la paroisse d'Avessac et des droits sur la navigation de la Loire ; — dans l'évêché de Cornouailles : des possessions à Quimper même et dans la paroisse de Priziac ; — enfin, dans l'évêché d'Avranches, en Normandie : des dîmes en la paroisse de Moidré¹.

1. Voy. les bulles de confirmation accordées par les papes Alexandre III en 1104 et Innocent III en 1209. (*Cart. Sancti Georgii*, 472 et 469.)

Mais la fin de ce **xii^e** siècle vit presque la ruine de Saint-Georges. Pendant la guerre des Plantagenets en Bretagne, le monastère et l'église devinrent la proie du pillage et de l'incendie. Il paraît toutefois que le duc Geoffroy I^{er} répara les ruines causées par ces luttes barbares, et la reconstruction de Saint-Georges suivit de près sa dévastation.

Plus tard, au **xv^e** siècle, les nouvelles fortifications de Rennes entreprises par les ducs de Bretagne bouleversèrent l'enclos de l'abbaye; c'est alors que le terrain appelé la Motte-à-Madame fut distrait du monastère¹. A la même époque, l'esprit de dissension et de recherche des honneurs s'empara des Bénédictines et une réforme devint nécessaire. Cette réformation des religieuses s'accomplit à la fin du **xvi^e** siècle, sous le gouvernement de l'abbesse Marquize de Beaucaire, et elle se consolida durant le siècle suivant sous les abbesses Françoise et Magdeleine de La Fayette. Cette dernière commença la reconstruction du monastère, qu'acheva Marguerite du Halgouët : c'est le beau et vaste monument que nous voyons encore.

Lorsqu'éclata la Révolution, la force seule put obliger la dernière abbesse de Saint-Georges, Julie Bateau de Girac, et les religieuses ses compagnes, à abandonner leur monastère; elles étaient alors vingt-quatre dames de chœur et onze novices; aucune d'elles ne donna le scandale de renoncer aux engagements contractés librement devant Dieu.

ABBESSES DE SAINT-GEORGES².

1. — **ADÈLE I^{re}** DE BRETAGNE, fille de Geoffroy I^{er}, duc de Bretagne, et de Havoise de Normandie, fut la première abbesse de Saint-Georges. « Dès l'origine, en adoptant la règle de saint Benoît, cette abbesse reçut dans sa communauté, outre les jeunes vierges qui y consacraient à Dieu leur jeunesse, des femmes déjà avancées dans la vie et des veuves; la coutume s'établit avec le temps de n'y ad-

¹ C'est aujourd'hui la jolie promenade de la Motte; son nom rappelle l'ancienne motte féodale, signe de la haute juridiction de l'abbesse de Saint-Georges.

² Cette liste des abbesses n'est guère que le résumé du Catalogue publié par M. Paul de la Bigne Villeneuve. (*Cart. Sancti Georgii*, 337.)

mettre que des filles de haute lignée, bien qu'aucun statut écrit ne servit de fondement à cet usage. » Le duc Alain III aimait tendrement sa sœur Adèle; il combla de bienfaits, comme nous venons de le dire, l'abbaye qu'il fonda pour elle. Sa mère, la duchesse Havoise, et Eudon, son frère, le secondèrent et l'imitèrent dans ses pieuses largesses.

Adèle de Bretagne mourut le 3 ou le 4 mars 1067 et fut inhumée dans un cercueil en pierre de grain, au Chapitre de l'abbaye; on lui fit cette épitaphe :

*Hoc Adela die sua solvit debita terræ;
Cum genitrice Dei vivat per secula felix.*

Armes : d'hermines plein ¹.

II. — HODIERNE DE DINAN succéda à la précédente abbesse en 1067; elle était sœur d'Hamon, vicomte de Dinan, et de Junkène, archevêque de Dol. Geoffroy-le-Bataard, comte de Rennes, lui donna la prairie du Roi, connue depuis sous le nom de prairie de Saint-Georges. D'autres seigneurs lui firent également des dons. Hodierne mourut le 9 janvier 1077.

Armes : de gueules à quatre fusées d'hermines accompagnées de six besans de même.

III. — THIEPBAINÉ 1^{re}, élue et bénite abbesse en 1078, selon le P. Albert Le Grand, mourut en 1084.

L'Armorial ms. des évêques de Rennes, renfermant aussi l'Armorial des abbeses de Saint-Georges et de Saint-Sulpice, donne à cette abbesse pour armoiries : d'hermines au lion de sable.

IV. — ADÈLE II DE BRETAGNE, fille d'Hoël, duc de Bretagne, et d'Havoise de Bretagne, élue en 1085, fut bénite par l'évêque Sylvestre de la Guerche. Alain Fergent, duc de Bretagne, son frère, confirma solennellement la fondation de Saint-Georges et y ajouta de nouveaux revenus. D'après la Chronique de son monastère, cette abbesse ne mourut que le 14 octobre 1152.

Armes : d'hermines plein.

V. — ADÉLAÏDE DE MATHEFELON, fille de Thibaud de Mathefelon et de Marquize de Vitré, fut bénite en 1153. Alain, évêque de Rennes, lui concéda la même année le patronage et les droits de dîmes sur les paroisses de Saint-Jacques et de Toussaints; en 1158, le duc Conan IV lui confirma le droit d'hommage sur la Loire; et en 1161 le pape Alexandre III prit sous sa protection tous les biens de l'ab-

1. Comme dit fort bien M. de la Bigne Villeneuve, les armoiries des premières abbeses de Saint-Georges sont données par anticipation; ce sont celles que portèrent plus tard leurs familles lorsqu'au XIII^e siècle le blason devint général.

baye de Saint-Georges. Adélaïde de Mathefelon mourut le 18 mars 1164.

Armes : *de gueules à six écussons d'or.*

VI. — ÉTIENNETTE I^{re}, bénite en 1164, mourut en 1169.

Armes : *d'azur au croissant d'or accompagné de quatre annelets d'argent en orle*¹.

VII. — ADÉLAÏDE DE VITRÉ, fille de Robert, seigneur de Vitré, et d'Emma de la Guerche, fut bénite en 1169 et mourut en 1181.

Armes : *de gueules au lion d'argent.*

VIII. — ÉTIENNETTE DE TINTÉNIAC fut bénite en 1181. Deux ans plus tard, l'abbaye de Saint-Georges ayant été brûlée pendant le siège de Rennes, cette abbesse dut s'occuper d'en relever les bâtiments; les dons ne lui firent pas défaut. Elle résigna sa charge en 1203 et ne mourut que longtemps après.

Armes : *d'argent à deux jumelles d'azur chargées d'un bâton de gueules.*

IX. — JEANNE fut bénite en 1204 ou 1205 et mourut le 29 septembre 1209.

Armes : *de sable à la fusée d'hermines au chef de même*².

X. — TIEPBAIN II fut bénite en 1209 par l'évêque Pierre de Dinan. Elle n'était plus abbesse en 1213, mais on n'est pas d'accord sur l'époque de sa mort.

Armes : *d'or à deux fasces de gueules et une étoile de même en abyme*³.

XI. — MATHÉE *vel* MATUILDE DE CORCOP traita en 1213 avec le maître des Hospitaliers de Jérusalem en Bretagne relativement à leurs possessions réciproques à Tinténiaac. Le Chapitre de Rennes donna en 1230 la chapelle Saint-Sauveur-de-la-Cité à cette abbesse, qui mourut le 4^{or} mai 1235.

Armes : *d'hermines au croissant de gueules, au chef de même*⁴.

XII. — ALIX DE CHAMPAGNE appartenait à l'illustre famille des comtes palatins de Champagne. Bénite en 1235, elle mourut en 1250.

Armes : *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux cotices potencées et contrepotencées d'or de treize pièces.*

XIII. — AGNÈS D'ENBÉE succéda à la précédente en 1250; elle sortait de la famille des seigneurs d'Erbrée, dont plusieurs firent du bien à son monastère. Elle mourut le 20 novembre 1270

Armes : *d'argent à trois molettes de sable, 2, 1.*

1. Armorial ms. des évêques de Rennes.

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

4. *Ibidem.*

XIV. — AMICE DE QUÉDILLAC devint abbesse à la fin de 1270; D. Morica l'appelle Jamette. Elle mourut le 4^{er} mars 1274.

Armes : *d'argent à trois fasces de gueules.*

XV. — GUYOTE D'ERBRÉE, sœur d'Hervé d'Erbrée, chevalier, et nièce de l'abbesse Agnès d'Erbrée, ne gouverna que quatre ans, car elle mourut le 9 août 1278.

Armes : *d'argent à trois molettes de sable, 2, 1.*

XVI. — JEANNE vel JAMETTE DES BOSCHAUX ne fut bénite abbesse qu'en 1282; elle résigna ou elle mourut le 19 mai 1294.

Armes : *de sable à la bande d'argent chargée de trois coquilles de gueules.*

XVII. — CATHERINE DE MATHEFELON, fille de Foulques, baron de Mathefelon et de Durestal, et d'Alix de Vitré, et sœur de Foulques, évêque d'Angers, restaura l'église et les bâtiments de son monastère; elle gouverna vingt-trois ans et mourut le 29 avril 1317.

Armes : *de gueules à six écussons d'or.*

XVIII. — PHILIPPOTE DE MATHEFELON, sœur de la précédente, la remplaça dans le gouvernement de l'abbaye. Bénite en 1317 par l'évêque Alain de Châteaugiron, elle mourut le 2 septembre 1325.

Armes : *de gueules à six écussons d'or.*

XIX. — CONSTANCE DE PONTLANC appartenait à une vieille famille de chevalerie du diocèse de Tréguier. Son frère, Guyon de Pontblanc, se distingua au combat des Trente. Éluë en 1325, elle décéda le 28 août 1352.

Armes : *d'or à dix billettes de sable, 1, 3, 2, 1.*

XX. — ALIX DE MATHEFELON, fille de Thibaud de Mathefelon et de Luce de Goulaine, gouverna six ans, résigna en 1360 et mourut en 1370.

Armes : *de gueules à six écussons d'or.*

XXI. — JEANNE DE LAVAL, fille de Guy X, comte de Laval, et de Béatrix de Bretagne, gouverna peu de temps et mourut en 1364.

Armes : *d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize alérions d'azur.*

XXII. — MARQUIZE DE RIEUX, fille de Jean II, seigneur de Rieux, fut bénite en 1364 par l'évêque Raoul de Tréal et résigna vers 1378; elle ne mourut que le 23 avril 1405.

Armes : *d'azur à neuf besans d'or, 3, 3, 3.*

XXIII. — JULIENNE DU GUESCLIN, fille de Robert du Guesclin et de Jeanne de Malemais, sœur du grand connétable Bertrand du Guesclin, fut d'abord religieuse à Saint-Sulpice-des-Bois, puis prieure de Notre-Dame-des-Coëts. Éluë abbesse de Saint-Georges vers 1378, elle décéda en 1405 et fut inhumée au Chapitre de son abbaye. Sur sa tombe on lisait ces mots : *Cy gist dame Juliane*

du *Guerclin*, en son vivant abbesse de céans, qui trespassa le *XXVII^e de mars, l'an M CCCC V.*

Armes : *d'argent à l'aigle esployée de sable, membrée et becquée de gueules, à la cotice de même brochant.*

XXIV. — ISABEAU TURPIN, de l'illustre maison Turpin de Crissé, en Poitou, fut d'abord, comme la précédente abbesse, religieuse à Saint-Sulpice-des-Bois, puis prieure de Teillay ; Philippote de Saint-Pern lui disputa, mais en vain, l'abbaye de Saint-Georges. Isabeau Turpin resta en paisible possession de sa dignité jusqu'à sa mort, arrivée le 25 mai 1434.

Armes : *losangé d'argent et de gueules.*

XXV. — PERRINE DU FEU, élue le 9 juin 1434, fut bénite par l'évêque Guillaume Brillet. Elle disputa à l'abbé de Saint-Melaine la préséance dans les cérémonies publiques. Le duc de Bretagne et le pape Nicolas V mirent fin à ces contestations en réglant que désormais « l'abbé de Saint-Melaine, pour l'honneur et privilège de la dignité sacerdotale, aura toute prééminence et prérogative avant l'abbesse de Saint-Georges, sauf audit abbé, par honneur et courtoisie, quand bon lui semblera, à désérer l'honneur à ladite abbesse, laquelle par humilité le lui referra. »

Perrine du Feu résigna ou mourut en 1461.

Armes : *de gueules à trois poignards d'argent, posés en bande, la pointe en bas.*

XXVI. — OLIVE DE QUÉLEN prit possession le 23 août 1463, malgré les prétentions d'Elisabeth Piedeloup à la dignité abbatiale. Elle rendit avec au duc de Bretagne en 1475, se démit de sa charge en 1485 et mourut le 4^{er} mai 1494.

Armes : *d'argent à trois feuilles de houx de sinople.*

XXVII. — FRANÇOISE D'ESPINAY, fille de Richard seigneur d'Espinay et de Béatrix de Montauban, fut bénite en 1486 par l'évêque Michel Guibé. Marguerite du Guiny, religieuse de Saint-Sulpice, essaya vainement de se faire reconnaître abbesse à sa place. Françoise d'Espinay restaura l'église abbatiale, reconstruisit la salle du Chapitre et releva les manoirs de Saint-Séglin et de Saint-Georges-de-Gréhaigne, ainsi que le prieuré du Feu. Elle mourut le 4 juillet 1520.

Armes : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, couronné, lampassé et armé d'or.*

XXVIII. — ROBERTE BASSON, fille de Robert Basson, seigneur de Gazon et de Chevaigné, et de Magdeleine de la Chapelle-Bausouin, nièce et coadjutrice de la précédente abbesse, ne survécut qu'une année à sa tante. Bénite à la fin de juillet 1520 par l'évêque Yves Mahyeuc, elle décéda le 25 juillet 1521.

Armes : *d'argent au lion de sable, couronné, lampassé et armé d'or.*

XXIX. — PERBETTE D'ESPINAY, fille de Henry d'Espinay et de Catherine d'Estouteville, religieuse à Saint-Georges et nièce de la précédente abbesse, ne fit que passer, comme elle, sur le siège abbatial, car elle mourut le 4 octobre 1522.

Armes : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, couronné, lampassé et armé d'or.*

XXX. — ISABEAU HAMON, fille de Guillaume Hamon, seigneur de Bouvet, et de Guillemette Guibé, était nièce du cardinal Robert Guibé, évêque de Rennes. Elle prit possession en 1522, mais elle mourut le 14 novembre 1523.

Armes : *écartelé aux 1^{er} et 4^e de à trois haches d'armes; aux 2^e et 3^e de à trois huchets; sur le tout, de Guibé.*

XXXI. — CHRISTINE TOUSTAIN, d'une des plus anciennes familles nobles de Normandie, religieuse bénédictine de Chelles, succéda à la précédente, qui résigna en sa faveur avant de mourir. Christine, nommée par le roi, eut à lutter contre deux religieuses qui ne voulaient point accepter la réforme proposée par elle et qui se firent élire abbesses par les autres sœurs récalcitrantes; l'une, Marie de Kermeno, fut forcée de se retirer au prieuré du Feu, et l'autre, Jehanne Doré, renonça à ses prétentions. Christine Toustain résigna elle-même le 6 novembre 1526, et nommée grande prieure de Saint-Georges, elle ne mourut qu'en 1536.

Armes : *d'or à la bande échiquetée d'azur et de gueules de deux tires.*

XXXII. — JEANNE DE LA PRIMAUYE, religieuse de Fontevrault, eut encore à combattre les prétentions de Marie de Kermeno; elle gouverna huit ans et finit par se retirer à Fontevrault, en 1534, et par laisser la place à Marie de Kermeno.

Armes : *d'or au lion d'azur*¹.

XXXIII. — MARIE DE KERMEVO, élue abbesse par quelques religieuses en 1523, n'avait jamais cédé ses droits; des lettres patentes du roi François I^{er}, du 20 janvier 1535, la mirent enfin en possession et réelle jouissance de l'abbaye de Saint-Georges. Elle était fille de Nicolas de Kermeno, seigneur de Kerguézennec, et de Louise du Garo. Bénite le 12 mars 1535, elle eut à souffrir des prétentions de Jeanne de La Barre à la dignité abbatiale, mais elle en vint à bout et mourut paisiblement, le 14 février 1537, après avoir résigné en faveur de la suivante.

Armes : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e contre-écartelé de gueules à trois*

1. armor. ms. des évêques de Rennes.

macles d'argent, qui est Kermeno, et de gueules à l'aigle éployée, à deux têtes d'argent, qui est Clec'h du Garo; aux 2^e et 3^e d'azur au sautoir engreslé d'or, cantonné de quatre lionceaux d'or rampants, qui est Kerliver.

XXXIV. — JEANNE DE KERMENO, fille de Jean de Kermeno et de Guyonne de Kerandrez, nièce de la précédente abbesse, fut recon nue en 1557 et mourut le 27 avril 1572, âgée de cinquante-et-un ans. Son corps fut inhumé dans le même tombeau que celui de sa tante.

Armes : *de gueules à trois macles d'argent.*

XXXV. — AMICE BURRAY. Le gouvernement de cette abbesse est incertain; peut-être ne fut-elle qu'en concurrence avec la suivante.

Armes : *d'hermines à la tête de loup de sable brochant en abyme¹.*

XXXVI. — PHILIPPE D'ESPINAY, fille de Guy III, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine, religieuse de Saint-Georges, fut nommée par le roi le 29 avril 1572. Elle mourut, âgée de cinquante ans, le 20 juin 1582.

Armes : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, couronné, lampassé et armé d'or.*

Le sceau de cette abbesse est ovale et armorial; il renferme le blason d'Espinay et une légende dont on ne distingue plus qu'un mot : MADAME

XXXVII. — GABRIELLE DE MAURE fit, selon D. Morice, serment de fidélité au roi en 1598 et mourut la même année, mais cela semble difficile à admettre.

Armes : *de gueules au croissant vairé d'argent et d'azur.*

XXXVIII. — MARQUIZE DE BEAUCAIRE, fille de Jean sire de Beaucaire et de Guyonne du Breil, bénite dès 1583, ne prêta serment au roi qu'en 1599 et mourut le 30 avril 1609, âgée de soixante-seize ans.

Armes : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'azur au léopard lionné d'or, aux 2^e et 3^e de gueules à la croix ancrée d'or.*

Nous avons retrouvé deux sceaux de M^{me} de Beaucaire : l'un, en 1593, est ovale et armorial, portant seulement : *de gueules à la croix ancrée d'or*, avec cette légende : S. D. MADAME MARQUIZE DE BEAUQUERE AB. DE S. GEORGES; — l'autre, en 1598, porte ses armes : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'azur au léopard lionné d'or, aux 2^e et 3^e de gueules à la croix ancrée d'or*; derrière l'écusson en bannière est un bourdon posé en pal; il n'y a pas de légende².

XXXIX. — FRANÇOISE DE LA FAYETTE, fille de Claude de La

1. *Armor. ms. des évêques de Bennes.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 21 II, 275; O G, 33.*

Fayette et de Marie d'Alègre, nièce de la précédente abbesse, fut d'abord religieuse à Saint-Pierre-des-Chases, puis devint coadjutrice de sa tante à Saint-Georges. Elle prit possession de l'abbaye le 16 novembre 1609 et fut bénite le 22 par l'évêque François Larchiver. Elle gouverna cinquante-quatre ans et mit le sceau à l'œuvre de la réforme de son monastère; elle mourut, âgée de soixante-quinze ans, le 30 juin 1663.

Le sceau de cette abbesse, en 1616, est ovalo et armorial; dans un écu en bannière sont ses armoiries : *de gueules à la bande d'or, à la bordure de vair*; une crose est posée derrière en pal. Légende : S. D. MADAME FRANÇOISSE (sic) D. LA FAYETTE ABESEE (sic) D. S. GEORGE ¹.

XL. — MAGDELEINE DE LA FAYETTE, fille de Jean de La Fayette et de Marguerite de Bourbon, nièce et coadjutrice de la précédente, prit possession le 30 juillet et fut bénite abbesse le 4 octobre 1663 par M^{sr} de Villemontée, évêque de Saint-Malo. Elle construisit le vaste et splendide corps de logis de l'abbaye qui porte encore son nom, inscrit à sa façade méridionale. Magdeleine de La Fayette mourut le 23 juillet 1688, âgée de soixante-cinq ans.

Elle fut inhumée dans le chœur de son église abbatiale, proche l'autel de la Trinité, dans le même caveau que sa tante Françoise. Voici son épitaphe : *Hic jacet Magdalena de la Fayette hujus monasterii quondam abbatisa. Genus illi ex antiquis Fayetorum stirpe, generi par ingenium, pietos utroque major; ætatem ab annis si numeres, sacris virginibus præfuit annos quinque et viginti, si ab omnium desiderio, vix unum. Facile imperavit aliis quæ sibimet imperaret; præcepit multa verbo, plura exemplo. Leges dedit, at mores suos. Disciplinam astringit, sed amoris vinculis; præmium putabatur ei placere, displicere pœna. Cum tot filias mater una regeret, nemini lacrymas expressit, nisi moriendo. In rerum divinarum cogitatione mentem defixerat, voluntatem in amore. Cætera aut nesciit, aut fastidiit, gratiosa tamen apud principes, cujus nomen ubique sparsum esset, dum suis ipsa septis se clauderet. Templum ornavit, religiosam familiam auxit, domum hanc a fundamento crexit, meliorem sibi paravit in cælo, quo migravit nono calendas Augusti M DC LXXXVIII^{mo}.*

Les armes de Magdeleine de La Fayette étaient sculptées autrefois sur la façade du grand bâtiment abbatial de Saint-Georges; elle portait un écu en bannière ainsi composé : *écartelé aux 1^{er} et 1^e de La Fayette, qui est : de gueules à la bande d'or, à la bordure de vair; aux 2^e et 3^e de Bourbon-Condé, qui est : d'azur à trois fleurs de lys d'or au baston péri de gueules, surmonté d'un chef de Jérusalem*

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 33.

salem : *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisselles de même.*

Le sceau de cette abbesse, en 1677, est de forme ovale et renferme *les armoiries ci-dessus*; une crosse est posée en pal derrière l'écu, que soutiennent deux palmes; il n'y a pas de légende ¹.

XXI. — MARGUERITE DU HALGOUET DE KERGRÉE, parente du cardinal de Coislin, était religieuse à Saint-Georges depuis plus de trente ans quand elle en fut nommée abbesse par le roi le 26 août 1688. Elle continua les œuvres de M^{me} de La Fayette et mourut le 4 décembre 1744.

Le sceau de cette abbesse est ovale et armorial. Il renferme ses armoiries : *d'azur au lion morné d'or*; l'écu est tenu par deux lions et surmonté d'une couronne de marquise; une crosse est posée en pal derrière cet écu; la légende porte : M. DU HALGOUET DAME ABBESSE (sic) D. S^t GEORGES ?

XXII. — ÉLISABETH D'ALÈGRE, nièce de deux abesses antérieures, M^{mes} de La Fayette et de Beaucaire, prit possession de l'abbaye le 2 mai 1745. Elle mourut le 18 avril 1744, âgée de quatre-vingts ans, regrettée de toute sa communauté.

Armes : *de gueules à la tour d'argent maçonnée de sable, accostée de six fleurs de lys d'or, trois en chaque flanc.*

XXIII. — JUDITH DE CHAUMONT DE GUYAY, fille de Guy de Chaumont, marquis d'Orbec, et de Jeanne de Caumont-la-Force, fut d'abord religieuse à la Chaise-Dieu; nommée par le roi le 7 septembre 1744, elle fut bénite à Paris le 19 août 1742 par l'évêque de Castres et prit possession de l'abbaye le 17 octobre suivant. « Son administration religieuse fut sage, prudente et se passa dans le calme de la régularité monastique. » Elle mourut, âgée de cent deux ans, le 1^{er} juin 1779, et fut inhumée dans le caveau des abesses de Saint-Georges.

Le sceau de cette abbesse, en 1773, ovale et armorial, renferme son écusson, portant : *d'argent au mont de sable fumant de gueules*, timbré d'une crosse et surmonté d'une couronne de marquise; la légende est : J. G. CHAUMONT ABBESSE DE S. GEORGES ³.

XXIV. — JULIE BAREAU DE GIRAC, sœur de M^{sr} de Girac, évêque de Rennes, était religieuse à Sainte-Croix de Poitiers quand le roi la nomma abbesse le 6 juin 1779; elle prit possession le 22 août.

M^{me} de Girac fut la dernière abbesse de Saint-Georges; chassée avec ses sœurs de son monastère par la Révolution en 1792, elle se réfugia d'abord avec elles au couvent de la Retraite; mais les événements forcèrent bientôt les Bénédictines à se disperser. M^{me} de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 33.

2. *Ibidem*.

3. Bibl. Nat., ms. lat.

Girac ne survécut guère à la destruction de sa communauté; elle mourut à Rennes le 19 janvier 1794, âgée de soixante ans seulement.

Armes : écartelé au 1^{er} d'argent à la fasce de gueules; au 2^e d'argent à la tour de sable; au 3^e de gueules au lion d'argent; au 4^e d'azur à la fasce d'or, soutenue en pointe d'une étoile de même, au chef denché d'or; sur le tout d'or au chevron de gueules accompagné de trois croissants de même.

Pour achever de donner une exacte idée de ce qu'était l'abbaye de Saint-Georges, nous allons analyser ici un important document du XVII^e siècle, la *Déclaration* faite au roi, le 9 avril 1665, par l'abbesse Magdeleine de La Fayette et ses religieuses¹ :

« Advouent lesdites dames tenir dudit seigneur Roy l'église, monastère, closture, maisons, courts, jardins et pourpris de ladite abbaye size en icelle ville de Rennes, avec une place qui est au-devant de l'église, cimetièrre et portal de ladite abbaye, et tout ce qui est enclos entre les murailles d'icelle abbaye, joignant d'un costé les murailles de cette ville de Rennes et cimetièrre de la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges, au proche de la porte dudit Saint-Georges, et, par autres. la rue conduisant de ladite porte de Saint-Georges à l'abreuvoir près les arches dudit Saint-Georges, lequel enclos est en forme de triangle.

« Au dehors de la closture, une maison avec ses appartenances, en laquelle est assis le *four à ban* auquel elles font cuire leur pain, et est ladite maison située près la rue Saint-Georges; — une petite maison, terre et jardin, située au joignant les arches de Saint-Georges, appelée anciennement le *Pré-Rond* et présentement la *Buanderye Saint-Georges*; — deux maisons et jardin s'entre joignant avec un petit pré, l'une desquelles maisons et jardin est appelée la *Sablonnaière*, et l'autre avec son jardin la *Vergue*², joignant d'un bout au

1. *Cart. Sancti Georgii*, 345.

2. Ainsi nommé parce que le gibet de la juridiction abbatiale s'y trouvait.

pavé de la rue Hux¹, et d'autre bout la rivière de Vilaine.

« Item confessent tenir en cette ville deux moulins, l'un à froment, l'autre à seigle, appelés à présent les moulins de la Poissonnerie et anciennement les moulins de la Porte; ensemble le droit de peschage en icelle rivière (de Vilaine) depuis les arches de Saint-Yves jusqu'au moulin de Cesson, et droit d'avoir un basteau sur ladite rivière prohibitif à tous autres, avecq aussi le droit de pesche dans les douves de Porte-Blanche, et le droit d'avoir un bardeau hors la ville, attaché à la tour appelée Luxembourg, pour donner le sault à l'eau pour le service desdits moulins; — au dehors de la Porte-Blanche, deux autres moulins sur ladite rivière de Vilaine, appelés les moulins de Saint-Élier, l'un à seigle, l'autre à froment, avec droit d'avoir un moulin à fouler draps; — la préce de Saint-Georges, contenant 40 journées de terre ou plus, cotoyant la rivière de Vilaine vers les moulins de Joué; — une mestairie appelée le Petit-Paris, près le pavé de la rue Hux; — la maison, manoir et métairie du Feu, en la paroisse de Liffré; — les maisons, jardins, moulins, etc., du prieuré de la Chapelle-Janson; — la terre et seigneurie de Saint-Georges-de-Gréhaigne, maison priorale, pourpris, etc.; — le prieuré de Tinténiac et toutes ses dépendances; — le prieuré de Saint-Georges de Plubihen; — le prieuré de l'isle d'Artz; — une maison et métairie en la paroisse de Saint-Séguelin; — trois prairies appelées le Pré du Couvent, des Grandes-Iles et du Nom de Jésus, etc. »

L'abbesse de Saint-Georges avait plusieurs droits de coutumes à Rennes même; ainsi, dès l'origine, elle reçut un droit de ce genre qui se prélevait en nature sur les étaux de la vicille Cohue de Rennes, mais le duc Jean-le-Roux le changea en 1248 en une rente de 30 liv. qui fut payée annuellement jusqu'à la Révolution.

De plus, « outre les redevances qui lui étaient servies par

1. La rue Hux est maintenant la rue de Paris.

les tenanciers de son fief dans la ville de Rennes, et aux environs immédiats, l'abbesse de Saint-Georges partageait avec le seigneur duc, l'évêque de Rennes et le baron de Fougères, un droit de coutume » dont le détail est des plus curieux.

Ce droit de coutume se levait dans la ville de Rennes et comprenait le *minage*, redevance ou devoir sur les blés : « Ce devoir est de telle nature que pour somme de bled entière est deub deux deniers, de quoy il appartient trois mailles audit seigneur roy (ou duc), et l'autre maille est départie entre ledit seigneur roy pour cause de sa baronnie de Fougères, l'évesque de Rennes et lesdites abbesse et couvent de Saint-Georges. Et si ledit bled est levé en ceste dite ville pour le porter ailleurs, il en est deub un denier pour le devoir de *levage* et transport; de quoy ledit seigneur roy prend une maille, et l'autre maille doit être divisée entre ledit seigneur roy pour cause de sadite baronnie de Fougères et lesdits évesque et abbesse et couvent de Saint-Georges. »

Étaient aussi compris dans la susdite coutume et partagés tiers à tiers les droits de *trépas* ou *trespas*, c'est-à-dire de transit, comme on dirait aujourd'hui, « par la ville et neuf paroisses de Rennes, » sur les poissons salés ou frais, sur les vins, sur les denrées, sur les draps, sur les marchandises diverses comprises sous le nom de *merceries*, sur les cuirs, sur les animaux vivants, sur les sels, les beurres, fromages, etc. — Tout cela avait quelque rapport avec nos octrois modernes ¹.

« Une ancienne concession ducale, rappelée en 1410 par le duc Jean V dans des lettres confirmatives², avait créé au profit de l'abbaye de Saint-Georges une foire qui se tenait à la Mi-Carême; elle était pour la communauté une autre source importante de revenus. A l'occasion de cette foire,

1. *Carl. Sancti Georgii*, Prolegomènes, 49.

2. Lettres du duc Jean V qui transfèrent la foire de la Mi-Carême du dimanche au lundy, conservant au surplus les droits de l'abbaye de Saint-Georges à cette foire. (*Carl. Sancti Georgii*, 262.)

dont la durée s'étendait à plusieurs jours, et dont la police et la réglementation étaient attribuées aux officiers et aux juges de l'abbesse, il était d'usage que tous les vassaux du fief de Saint-Georges, à Rennes, se réunissent à cheval et en ordre sous la conduite desdits officiers, pour faire « la chevauchée le premier jour de ladite foire, » et maintenir ainsi l'ordre dans la foule des marchands.

Le tenancier du fief de Caisdan (ou fief de Champagne), « ayant cours aux environs de la rue Hux, » avait même une obligation spéciale en cette journée solennelle : il devait se transporter à cheval à la porte de l'abbaye pour accompagner, le premier en tête du cortège, les officiers de Saint-Georges pendant la chevauchée, « partant de ladite abbaye et allant jusqu'au champ de la foire, qui est la Lice¹. »

Cette foire avait lieu, depuis 1410, « le lundy prochain après le jeudy de la My-Caresme, » et les droits de coutume que l'abbesse y levait étaient dus « huit jours devant ledit jour et huit jours après. »

Le lendemain de la foire se tenaient les plaids généraux de la juridiction abbatiale. Cette juridiction de Saint-Georges, haute, moyenne et basse, s'exerçait en la salle basse du Présidial de Rennes; l'abbesse en nommait les officiers. La justice patibulaire de l'abbaye, « à quatre pilliers et paux, » se dressait anciennement près du Gué-de-Baud, et, au xvii^e siècle, près la Sablonnière, dans le champ de la Vergue, qui tirait son nom de ce gibet.

Mais reprenons la lecture de la *Déclaration* de 1665 :

« Confessent lesdites dames tenir dudit seigneur Roy le droit d'usage et pannage leurs octroyez, tant par don que contrat à titre onéreux, par et avec les ducs et princesses de cedit pays, ès forêts de Rennes, Sainct-Aubin et Liffré, tant pour le chauffage desdites dames abbessse et couvent que pour

1. *Carf. Sancti Georgii, Prolegomènes, 50.*

reparer les maisons, églises, moulins, chaussées, pressoirs et colombiers, et autres édifices appartenant à ladite abbaye, que pour les réédifier de nouveau ¹.

« Plus ont droit (lesdites dames) de présentation aux cures et bénéfices des églises de Saint-Pierre en Saint-Georges, Toussaints et Saint-Sauveur, à Rennes; — aux paroisses de Tinténiac, La Baussaine, Saint-Domineuc, la Chapelle-Chaussée, Cardroc, Saint-Gondran, Saint-Georges-de-Grébaigne, la Chapelle-Janson, Saint-Séglin, Plougasnou, Plenbihan, Priziac et Saint-Jacques-de-la-Lande; — et aux chapellenies de Saint-Lazare, Saint-Donatien, Saint-Jacques-de-la-Forest, Saint-Exupère et Saint-Donatien-sur-les-Murs, Notre-Dame-de-la-Cité, la Magdelaine, le Crucifix, les Trois-Maries, la Sacristie de l'abbaye, Saint-Yves et Beaumont; desquels bénéfices la dame abbesse de Saint-Georges a la présentation et nomination, vacquance advenant. »

Voyons maintenant quels étaient les fiefs et bailliages dépendant de Saint-Georges :

Le Grand Bailliage de Rennes, s'étendant ès paroisses de Saint-Pierre en Saint-Georges, Toussaints, Saint-Germain et Saint-Laurent-des-Vignes; — *le fief de Blossne et le fief de Sainte-Foix*, en la paroisse de Toussaints; — *le fief de Chavagne*, en Chavagne et Mordelles; — *le fief de Saint-Héliér*, en Saint-Héliér, Cesson et Chantepie; — *le fief de Brècé*, en la paroisse de ce nom; — *le fief de la Rue-aux-Asnes*, en la ville de Châteaugiron; — *le fief du Chesnay et le fief d'Espinay*, en Acigné; — *le fief de Montgermont et le fief de Melesse*, en les paroisses de mêmes noms; — *le fief de la Pavaye*, en Chartres et Bruz.

Remarquons en passant que les vassaux des fiefs d'Espinay et du Chesnay devaient « charroyer le bois à chauffage de

1. Au siècle dernier, le droit d'usage dans la forêt de Rennes pour l'abbaye de Saint-Georges fut réduit à trente cordes de bois de chauffage et un millier de fagots.

l'abbaye, » et ceux du fief de la Pavaye, en Chartres, paroisse possédant d'importantes poteries, devaient « une somme de pots de terre de diverses sortes rendue à l'abbaye. »

Il y avait encore le fief de Saint-Séglin et ceux des prieurés, c'est-à-dire les fiefs de Tinténiaç, de la Chapelle-Janson, de Saint-Georges-de-Grèhaigne, de Plougasnou, de Pleubihan et de l'île d'Arz.

Dans le Grand Bailliage de Rennes se trouvait un canton appelé « le fief au Cheval. » Les hommes vassaux de ce fief étaient tenus, lorsque la dame abbesse voulait aller visiter ses prieurés et bénéfices, de lui fournir et amener un cheval blanc, « dit hacquenée, bridé, caparaçonné, équipé, comme à telle dame appartenait, pour la porter audit voyage. » L'un des sujets du fief, une fois l'abbesse installée sur sa monture, « conduisait la hacquenée par la bride hors de dessus le pavé. » Le voyage fini, l'abbesse devait remettre la hacquenée à la disposition de ses vassaux. Ce devoir n'était dû qu'une fois en la vie de chaque abbesse, et il fut supprimé, après la réformation de l'abbaye, au xvi^e siècle¹.

Voici quelles étaient, en 1665, les dîmes « tant des lins et chanvres, pois, fèves, blasteries que autres choses, et la dixme des vins bretons dans les paroisses de Saint-Pierre en Saint-Georges, Saint-Hélier, Toussaints et Chantepie » :

Le trait de Saint-Pierre en Saint-Georges, — le trait de Saint-Hélier, — les traits de Toussaints, — les traits de Chantepie, — le trait de Talensac, — le trait de Montgermont, — le trait du Pan et sept autres traits, en Bruz, — les dîmes d'Acigné, — les traits de Chavagne, Goven, Treffendel et Plélan, — le trait de Vignoc, — le trait de Pennabat, en Langouët, — les traits de Guerré, de Nouaillé, de Clossé, du Bourg et partie de celui de Cramou, le tout en Mordelles, — le trait d'Estol, en Noyal-sur-Seiche, — le trait de Sainte-Colombe, — le trait des Caillebotières, en Guipel, — les

1. Carl. Sancti Georgii, Prolegomènes.

dîmes de Saint-Georges-de-Gréhaigne, — le tiers des dîmes de Moidré, — les traits du Milieu, de Lesnouan et du Goulou, en la Chapelle-Chaussée, — les traits de la Garde, de Trélubin, de la Vieuville et la Tremblaye, en La Baussaine, — les traits de Trougaret, de la Garde, des Bois, de la Besnelais, de Trébuchet, en Tiaténiac, — le trait de Cardroc, — les deux tiers de la dime de Saint-Domineuc, — le trait de Trimer, — les dîmes de Priziac, — les dîmes de la Chapelle-Janson, — les dîmes de Saint-Séglin, — le terrage de l'île d'Artz, — le trait de Possule, en Cesson, — le trait de Martigné, en Laillé.

En résumé, les Bénédictines de Saint-Georges dimaient en trente-deux paroisses.

Quelques seigneurs et quelques bénéficiers devaient aussi certaines rentes à l'abbesse :

Le roi, comme duc de Bretagne, devait 30 liv. sur la Cohue de Rennes, et comme seigneur de Hédé 25 sols, « pour cause des mangiers de Coashou. » — Le seigneur de Vitré et Chevré, 100 s., — le seigneur de la Guerche, 20 s., — le seigneur de Beaumanoir, 20 sols, « à cause des foires de Merdrignac, » — le sieur du Fail, en Domloup, une mine de seigle et 24 s. 4 d., — le sieur de la Villaye, 2 mines de seigle, — le possesseur de la Gaudinaye et du fief des Vaux, un quartier de froment, — le recteur de Toussaints de Rennes, 12 liv., « pour droit de bottines, » — le recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande, 6 quartiers de blé, — le recteur de Broom, près Châteaugiron, 4 quartiers de froment, — le recteur de Chavagne, 5 quartiers de seigle, — les chapelains de Beaumont et du Crucifix à Rennes, le premier 15 liv., le second 18 boisseaux de froment.

Terminons par le droit d'*hesmage*, concédé à l'abbesse Adèle II par son frère Mathias, comte de Nantes, au XII^e siècle. Ce droit consistait en 3 oboles sur chaque muid de sel et 3 oboles sur chaque muid de froment transportés par bateaux remontant et descendant le cours de la Loire.

Un tel revenu n'était pas alors sans importance. L'Aveu de 1665 mentionne encore ce droit et dit « qu'il est deub aux-dites dames de Saint-Georges, sur la rivière de Loire, la moitié de 3 deniers monnoye de l'ancien debvoir du Duc, sur chacun muid de sel, vins et froment montant et descendant ladite rivière, qui se payent à la Fosse de Nantes. »

Les autres devoirs et rentes rappelés dans cette déclaration de l'abbaye sont particuliers aux prieurés, et nous les ferons connaître lorsque nous parlerons de ces divers établissements.

En 1764, le total des revenus de l'abbaye de Saint-Georges était évalué à 24,507 liv., mais il y avait 19,319 liv. de charges fixes ; sur les 5,187 liv. restant, il fallait frayer à l'entretien de trente religieuses, tant dames de chœur que novices, de douze sœurs converses, des chapelains, des domestiques, etc.

« Un compte de 1774 cote l'ensemble du revenu à 43,914 livres, absorbées presque complètement par les charges ordinaires¹, les décimes, les réparations, les aumônes, les rentes, les acquits de constituts, l'entretien de la maison². »

Parmi les privilèges dont jouissait encore au xviii^e siècle l'abbesse de Saint-Georges, citons aussi celui de prendre part aux délibérations de la Communauté de ville de Rennes ; comme les religieuses étaient alors cloîtrées, l'abbesse nommait quelqu'un, habituellement son chapelain, pour la représenter aux séances de l'Hôtel-de-Ville.

On conserve au Musée archéologique de Rennes un sceau de l'abbaye de Saint-Georges remontant certainement à l'époque de la fondation de ce monastère, au xi^e siècle. Ce sceau est de forme orbiculaire ; « il représente un cavalier, la tête coiffée d'un heaume pointu, tenant du bras droit sa lance en arrêt que décore un pennon, couvrant son bras gauche d'un bouclier ovoïde terminé en pointe aiguë, à ombilic saillant et

1. L'abbesse de Saint-Georges contribuait au paiement de vingt-huit portions congrues.

2. *Carl. Sancti Georgii*, Prolegomènes, 66.

radié. C'est tout à fait le type des personnages de la fameuse tapisserie de Bayeux. Autour de la figure, sur le rebord du sceau, se développe la légende en écriture capitale mêlée d'onciales; en voici le texte : *HOC. SIGNU(M). SCI. P(ER). P(EN)DAS. ESSE. GEORGII.* C'est un vers latin hexamètre que l'on peut traduire ainsi : *Ceci, prenez-y garde, est le sceau de Saint-Georges*¹. »

L'*Armorial général ms. de 1697* attribue à l'abbaye de Saint-Georges les armoiries de Bretagne : *d'hermines plein*, probablement en souvenir de la fondation de ce monastère par les ducs de Bretagne.

Nous empruntons encore à M. de la Bigne Villeneuve la description de l'état actuel et des anciennes constructions de l'abbaye de Saint-Georges. Les révolutions ont étrangement changé la destination de ce beau monastère; c'est maintenant une caserne.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye offre toujours aux regards, vers le bas du coteau qui longe, à l'Est de Rennes, la rive droite de la Vilaine, une imposante et monumentale façade.

« Sur un ample corps de logis, flanqué de deux pavillons, le tout surmonté d'une toiture à la Mansard, se déploie un triple rang horizontal de vingt-trois fenêtres; immédiatement au-dessous s'ouvre une série de dix-neuf arcades en plein cintre, formant portique voûté et rappelant le caractère monastique du bâtiment.

« Un fronton central rompt la monotonie de la ligne du faite; décoré de sculptures élégantes, ce fronton porte à son tympan l'écusson de Bretagne timbré de la couronne ducale. Au-dessus du blason et surmontant le cintre du fronton, s'élevait en supériorité, dominant tout l'édifice, une croix que le vandalisme républicain renversa en 1792. Des deux côtés de l'écusson de Bretagne, deux figures symboliques, assises, portent les attributs de la Justice et de la Paix : *Justitia et Pax*

1. *Carl. Sancti Georgii, Prolegomènes, 78.*

obviaverunt sibi. Elles semblent placées là pour personnifier les deux vertus principales qui devaient présider au gouvernement de l'abbaye.

« Une inscription en majuscules romaines règne au-dessus des baies de l'arcature ouverte à l'étage inférieur de la façade; cette inscription se compose de lettres colossales, formées par des barres de fer boulonnées dans le mur, où elles tracent le NOM DE MAGDELAINE DE LA FAYETTE.

« Trois écussons, soutenus en pal de la crosse abbatiale, se remarquent encore, l'un au centre de l'édifice, les deux autres sur chaque pavillon latéral; le blason qu'ils portaient a été gratté et mutilé : c'était celui de l'abbesse Magdeleine de La Fayette, qui écartelait ses armes paternelles de celles de sa mère, issue d'une branche cadette de la maison de Bourbon. Ce qui précède indique assez que c'est M^{me} de La Fayette qui fit reconstruire le grand corps de logis décrit ci-dessus.

« Le 24 mars 1670 furent solennellement posées les deux premières pierres de cet édifice : l'une par M^{or} Charles de la Vieuville, évêque de Rennes; l'autre par M^{me} l'abbesse Magdeleine de La Fayette. A chacune d'elles était scellée une plaque de cuivre armoriée portant une inscription latine dont la teneur a été consignée dans les archives du monastère. Voici celle de la première pierre : « *In nomine Jesu Altissimi, illustrissimus D. Carolus-Franciscus de la Vieuville episcopus Rhedonensis, harum ædium inchoationi adsuit, benedixit, omnibusque J. C. sponsis eas habitaturis veram pacem exoptavit. Anno Christi M^o DC^o LXX^o Indict. VIII. IX Kal. Aprilis.* »

« Sur la seconde pierre est gravé : « *Deo optimo maximo favente, D^{na} Magdalena de la Fayette, natalibus virtutibusque clarissima, has ædes vetustate ruentes in amplio rem formam a fundamentis renovandas singulari zelo suscepit inchoavitque. Anno Christi M^o DC^o LXX^o Indict. VIII. IX Kal. Aprilis.* »

« La construction de Magdeleine de La Fayette n'était qu'une partie des bâtiments de l'abbaye de Saint-Georges. Il

reste à peine aujourd'hui la moitié de ce qui en constituait l'ensemble au moment où le gouvernement révolutionnaire, s'emparant violemment de la propriété des religieuses bénédictines, chassa de leur demeure les innocentes victimes de ses spoliations.

« En effet, derrière le vaste édifice dont les formes architectoniques accusent la date du xvii^e siècle, venaient se souder en équerre, dans la direction du Nord, trois corps de logis parallèles, séparés les uns des autres par des préaux ; celui du milieu était le jardin de l'abbesse, qu'entourait le cloître, rebâti au commencement du xviii^e siècle par les abbesses Marguerite du Halgouët et Élisabeth d'Alègre. Dans ces spacieux bâtiments étaient répartis, outre les cellules de l'abbesse et des dames de chœur, les dortoirs, le réfectoire, la bibliothèque, l'infirmerie, la salle du Chapitre, la sacristie et toutes les dépendances de la communauté. Le cloître et les corps de logis parallèles, se dirigeant du Sud au Nord, aboutissaient à l'église abbatiale, de style roman : elle se composait d'une nef accostée de collatéraux, d'un transept ou croisée, et d'une abside terminée circulairement avec son *deambulatorium*, subdivisé en onze travées rayonnant autour du chevet.

« Le chœur des religieuses occupait le centre de la maîtresse nef. L'église était orientée, le chevet à l'Est, la grande porte ouvrant vers le Couchant. La vieille et lourde tour du clocher, datant de la fondation primitive, au moins dans ses substructions, existait encore au commencement de notre siècle ; elle a été démolie vers 1820.

« Le collatéral Nord, dont la muraille extérieure touchait à l'enceinte des fortifications de la ville, avait été agrandi vers 1475. Depuis le xiii^e siècle, il était affecté au service de la paroisse de Saint-Pierre-du-Marché¹, dépendance de l'abbaye de Saint-Georges.

« La majeure partie de l'église ne devait pas être antérieure

1. Ou Saint-Pierre en Saint-Georges.

à la fin du XII^e siècle, puisque, en 1183, le monastère tout entier fut saccagé et brûlé par les routiers anglais de Henri Plantagenet et de son fils Geoffroy. »

On desservait au siècle dernier dans cette église abbatiale les chapellenies de Saint-Yves, Notre-Dame-de-la-Cité, le Crucifix, Saint-Antoine, Notre-Dame-de-Beaumont, le Grand-Autel, etc. On y conservait aussi beaucoup de reliques, entre autres celles de plusieurs corps saints extraits des Catacombes, envoyées de Rome en 1659 et déposées en deux reliquaires d'argent, et le corps de sainte Placide, martyre, reçu à Saint-Georges en 1694. Notons enfin que, d'après M. Marteville, il existait une crypte sous le chœur de cette église et qu'on y honorait saint Nicolas; c'était même, paraît-il, le but de fréquents pèlerinages¹.

De cette importante et curieuse basilique bénédictine il ne reste pas aujourd'hui pierre sur pierre. « Sur son emplacement a été dressé et nivelé le petit Polygone ou cour plantée bordant la rue de Belair, vis-à-vis de la Motte, et servant aux exercices et aux évolutions des troupes qui occupent la caserne². »

Les anciennes dépendances de l'abbaye ont été envahies par des voies publiques ou sont devenues des propriétés particulières. Ainsi, par exemple, en est-il des vignes et des jardins qui s'étendaient vers l'Orient jusqu'à la route dite aujourd'hui rue de Viarmes.

PRIEURÉS.

1^o Artz (*Saint-Georges de l'île d'*).

En la paroisse de l'île d'Artz, évêché de Vannes.

1. *Dict. de Bret.*, II, 301.

2. *Cart. Sancti Georgii*, Prolegomènes.

2° *Chapelle-Janson (Saint-Lezin de la).*

« *D'azur à une église d'argent*¹. »

Peu de temps après la fondation de l'abbaye de Saint-Georges (en 1032), une noble dame appelée la vicomtesse Roianteline, que l'on regarde généralement comme la veuve du vicomte Eudon, ayant réuni à Saint-Georges une petite communauté de femmes fondée par elle primitivement à Chavagne, donna à l'abbaye, entre autres domaines, l'église de la Chapelle-Janson avec toutes ses dépendances, « *Capellam Gencon cum omnibus appendiciis suis, sine calumpnia alicujus hominis*². »

Par suite de cette donation, les Bénédictines de Saint-Georges fondèrent à la Chapelle-Janson un important prieuré, auquel elles subordonnèrent la cure, réduite par là-même à la condition d'un vicariat perpétuel dont l'abbesse eut la présentation.

Au XII^e siècle, ces religieuses possédaient à la Chapelle-Janson d'assez nombreuses rentes sur les habitants, plus 15 sols de *mangier*; — la dime des moulins de Choisel, de Jugant et de Marchant; — le tiers de deux portions de la dime de Flandrine³; — la dime de la Ruelle, que donna Geffroy Le Bastard; — deux parts de l'oblation et de la dime du milieu de la censie de la Ville-du-Bois; — deux portions des oblations de l'église; — la présentation du chapelain ou vicaire perpétuel⁴.

Au commencement du siècle suivant, des difficultés survenues entre l'abbesse de Saint-Georges et le recteur ou chapelain de la Chapelle-Janson furent aplanies par un règlement fait, à la demande des parties, par Pierre de Dinan, évêque

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. *Cart. Sancti Georgii, 109.*

3. Adèle, surnommée Flandrine, avait donné vers le même temps la sixième portion du moulin de la Chapelle. (*Cart. Sancti Georgii, 131.*)

4. *Ibidem, 159.*

de Rennes, règlement qui fut suivi jusqu'à l'époque de la Révolution. Dans le partage des revenus des terres et des dîmes qui appartenaient à l'église ou qui pourraient lui appartenir par la suite, à quelque titre que ce fût, les deux tiers furent attribués à l'abbesse et l'autre tiers au chapelain. La même règle fut appliquée aux oblations faites à l'église, tant aux jours de fêtes qu'aux jours ordinaires, à l'exception de celles qui étaient faites le jour des Morts et à l'occasion des sépultures; le chapelain seul avait droit à ces dernières oblations, et en général à tous les droits et produits casuels des offices des Morts.

Relativement aux dîmes, l'évêque statua qu'au temps de la moisson elles seraient toutes transportées à la grange du prieuré, où se ferait le partage du grain et de la paille; puis que celle-ci serait fermée à deux clefs, dont l'une serait remise au chapelain, l'autre aux religieuses ou à leur représentant, de sorte qu'une des parties intéressées ne pût pas y entrer sans l'autre¹.

Quelque positifs qu'aient été les titres de l'abbaye de Saint-Georges, ses droits sur la Chapelle-Janson ne laissèrent pas de lui être plus d'une fois contestés. Les anciens documents nous ont conservé les traces de deux contestations, entre autres, qu'elle eut à soutenir. La première, en 1522, contre M^{me} Alizon de Pontbellanger, abbesse de Saint-Sulpice, qui éleva quelques prétentions sur le prieuré en faveur de son abbaye, prétentions, du reste, auxquelles elle ne semble pas avoir donné de suite; la seconde, en 1635, contre M. Robert, recteur, qui osa disputer le bénéfice à sa patronne. Mais le Présidial d'abord, par une sentence du 24 mai 1635, et le Parlement ensuite, par arrêt du 20 juillet suivant, firent bonne justice de ses prétentions et confirmèrent l'abbaye de Saint-Georges dans la possession pleine et entière de tous les droits qu'elle avait jusqu'alors exercés².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les cantons de Fougères*, 49.

Au xvii^e siècle, le prieuré de la Chapelle-Janson consistait en trois petites maisons, celle du moulin comprise, situées au bourg; — trois petits jardins et trois pièces de terre, le tout contenant 7 journaux; — un petit étang, nommé la Grenouillais; — un moulin à eau; — un emplacement où était jadis un four banal; — les deux tiers des dîmes; — les deux tiers des oblations; — une rente sur le moulin du Plessix, appartenant au seigneur de Larchapt; — les droits de fondation et patronage « de l'église et cimetière de ladite paroisse de la Chapelle-Janson et de la chapelle des Temples, fillette de ladite paroisse, avec armoiries, escussions et toutes prééminences et prérogatives en lesdites églises; » — « un droit de bouteillage sur les vins et breuvages qui se vendent audit bourg et paroisse, à raison de deux pots par pipe; » — un fief et bailliage appelé le bailliage de la Chapelle, « avec haute, moyenne et basse justice, cep et collier dans le bourg, fourches à quatre piliers en dehors, droit d'avoir officiers, sçavoir sénéchal, alloué, etc., quelle juridiction s'exerce dans le bourg de la Chapelle-Janson et y a exercice ordinaire de quinze jours en quinze jours; » — enfin, les droits ordinaires d'épaves, gallois, déshérences, etc. ¹

La juridiction seigneuriale du prieuré de la Chapelle-Janson ne relevait que du Présidial, auquel ses appels étaient portés directement. Les fiefs qui en dépendaient étaient nombreux et quelques-uns d'une très-grande importance : ainsi les deux grandes seigneuries de la Créveure et du Plessix-Gâtinel, — et de Montframmary et des Temples relevaient du prieuré à devoir de lods et ventes et de rachat seulement. Mais treize autres fiefs en relevaient entièrement, savoir : le Refoul, — la Griponnière, — la Basse-Caillère, — la Rivais, — la Jumelais, — le Clairay, — la Ville-du-Bois, — le Plantis, — la Chénardrie, — la Vacherie, — la Rablais, — la Planche — et l'Euche. Le prieuré avait, en outre, des droits sur les

1. Arch. dip. d'Ille-et-Vil., 26 H, 203.

moulins de Choisel et de Gravelet, ainsi que sur le fief de la Pommerais et une partie du bois de la Cochonnière¹.

En 1790, l'abbaye de Saint-Georges affermait ses deux tiers de dîmes de la Chapelle-Janson 4,200 liv.; elle avait alors, depuis environ trente ans, afféagé pour une rente de 130 liv. les maisons, moulin et terres de l'ancien prieuré². A cette époque, en effet, le prieuré de la Chapelle-Janson n'existait plus. Des lettres patentes du roi de 1714 avaient permis l'extinction de ce bénéfice et sa réunion à la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Georges.

Aujourd'hui, une maison située dans le bourg, proche l'église, et appelée le Portail, est le dernier vestige du manoir prioral de la Chapelle.

PRIEURES DE LA CHAPELLE-JANSON³.

Sœur Robine de Champagné acheta une rente constituée de 20 sols le 4 novembre 1450.

Sœur Catherine Milon, † vers 1482.

Sœur Julienne Payen, pourvue par l'abbesse Olive de Quelen, prit possession le 12 mars 1482.

Sœur Roberte Buisson, prieure, devint abbesse de Saint-Georges en 1520; † l'année suivante, le 25 juillet.

Sœur Guillemette de Lesmays vit sa nomination contestée par Alizon de Ponthellanger, abbesse de Saint-Sulpice, qui réclamait le prieuré (1522).

Sœur Jehanne Doré soutint en 1540 un procès contre Françoise Boschier, qui lui disputait également le prieuré; elle resta maîtresse de ce bénéfice, qu'elle ne résigna qu'en 1554 en faveur de la suivante.

Sœur Marie de Kermeno, pourvue en 1554, résigna en 1557.

Sœur Cécile Vallée, pourvue par le Pape le 7 décembre 1557, vit sœur Françoise de Préauvé lui contester ses droits et parvint toutefois, en 1559, à rester maîtresse du bénéfice.

Sœur Jacquemine de Bordes, prieure en 1612, se démit en 1624.

Sœur Jeanne de la Villéon prit possession le 27 octobre 1624 et résigna en 1643.

1. *Notices hist. sur les cantons de Fougères*, 37.

2. *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, t V, 27.

3. *Ibidem.* — *Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Rennes*, etc.

Sœur Élisabeth de la Villeon fut pourvue au mois de septembre 1643 et résigna vers 1676.

Sœur Jacqueline de Becdelièvre du Bouexic fut pourvue en 1676.

Sœur Pétronille de Becdelièvre résigna vers 1693.

Sœur Françoise de Keraly, pourvue en 1693, vit l'extinction du prieuré de la Chapelle-Janson, décrétée en 1714, mais conserva toutefois, à sa vie durant, la jouissance de ce bénéfice.

3° *Feu* vel *Fou* (*Notre-Dame du*).

Au XII^e siècle vivait dans les vastes solitudes de la forêt de Rennes un pieux ermite nommé Haton. Il habitait un vallon sauvage appelé le Faou ou le Fou (c'est-à-dire le Hétre), où il avait rassemblé quelques disciples menant comme lui la vie hérétique; aussi l'appelait-on Haton du Fou. Il paraît que cet ermitage avait été fondé sur un terrain appartenant à l'abbaye de Saint-Georges. En effet, le village du Feu est presque contigu au hameau de Sans-Secours; or, dès l'an 1037, le duc Alain III avait donné à sa sœur, l'abbesse Adèle, toute la partie de la forêt de Rennes appelée Sans-Secours, « *partem illam foresta que Sine Securtum nominatur*¹. » Cependant, Raoul, seigneur d'Acigné, et Geoffroy, son frère, prétendaient avoir droit sur la terre du Fou, ce que naturellement contestaient les religieuses de Saint-Georges. Vers 1160, Raoul fit beaucoup de mal à ces dernières, mais finit par revenir à de meilleurs sentiments; pour réparer ses injures, il leur donna quelques dîmes, et son frère et lui renoncèrent à leurs prétentions sur le Fou moyennant 10 sols qu'ils reçurent des religieuses. Bien plus, Geoffroy d'Acigné, fils de Raoul, après avoir mené une vie désordonnée, touché de la grâce divine, abandonna le monde et se voua à la retraite et à l'exercice de la pénitence sous la conduite de Haton, qui était alors prieur de Notre-Dame du Fou. En se consacrant à Dieu et en quittant le siècle, Geoffroy d'Acigné, du consentement de ses frères et de ses autres parents, donna au prieuré du Fou

¹ *Carl. Sancti Georgii*, 424.

et à l'abbaye de Saint-Georges la plus grande partie de ses biens. C'est dans l'église de Saint-Martin d'Acigné que fut fait le don et que fut célébrée la profession religieuse du baron pénitent¹.

Nous ignorons au juste combien de temps dura la communauté d'hommes dirigée au Feu par le prieur Haton. Il est probable que ce dernier quitta cet ermitage peu de temps après la conversion de Raoul d'Acigné et que ses disciples le suivirent. En 1174 nous trouvons, en effet, Haton établi avec ses frères dans une autre partie de la forêt de Rennes, peu éloigné au reste du Feu, à Louvigné, en Acigné.

Quant aux Bénédictines de Saint-Georges, elles ne fondèrent point un prieuré proprement dit au Feu; elles y construisirent seulement un petit manoir, sorte de maison de champs où elles pouvaient se retirer parfois avant l'établissement de la clôture dans leur abbaye; à côté elles formèrent une métairie et donnèrent un logement au chapelain chargé par elles de desservir la chapelle de Notre-Dame.

En 1491, tous ces bâtiments étaient tombés « en ruine et décadence, » à la suite des guerres venant de désoler cette partie de la Bretagne; ce fut l'abbesse Françoise d'Espinay qui les fit reconstruire vers l'an 1500. Peu d'années après, Marie de Kermeno, élue abbesse par les religieuses de Saint-Georges qui s'opposaient à la réforme de ce monastère, voyant son élection contestée, se retira au prieuré du Feu avec les Bénédictines ses adhérentes (1524). L'année suivante, Christine Toustain, pourvue par le roi de l'abbaye de Saint-Georges, concéda à cette sœur le manoir du Feu pour demeure, avec une pension de 300 liv. En 1528, Jeanne de la Primaudayo, nouvelle abbesse de Saint-Georges, confirma Marie de Kermeno et ses compagnes Jehanne Doré et Magdelaine de Cor-

1. « *Dedit Deo et Sancto Maria de Fogo se et suo, scilicet terram totam et omnia prata que a foramine titule de Louvine' usque ad capellam dou Feu illud magnum nemus occupat; et stabilitatem et obedientiam in presentia Hatonis prioris ejusdem loci promisit usque ad mortem.* » (Carl. Sancti Georgii, 403.)

nillé dans la jouissance du prieuré du Feu et y ajouta 400 liv. de pension sur les revenus de l'abbaye; mais en 1534 Marie de Kermeno quitta le Feu pour devenir enfin abbesse légitime et incontestée de Saint-Georges.

Au xvii^e siècle, « le lieu et manoir du Feu, » situé en la paroisse de Liffré, consistait en « maisons principales, chapelle, métairie, grange, pressouers, courts et jardins d'iceluy herbregement, prés, prairies, terres arables et non arables, bois taillis et de haute futaie, contenant par fonds en tout 110 journaux de terre; — un moulin à eau avec ses moutaux, au proche d'iceluy lieu du Feu, sur la rivière de Veuvres et Chevré; — et, pour cause de ladite maison du Feu, droit d'usage ès forêts de Rennes, Saint-Aubin et Liffré et landes en dépendantes pour pâmâge et pasturage de leurs bestes et avoirs du Feu, tant en temps de glan qu'autre, et de prendre litière desdites landes¹. »

Le *Pouillé de Rennes* dressé par ordre de M^{sr} Turpin de Crissé (1713-1723) nous dit que « le prieuré du Feu, réuni à la mense abbatiale de Saint-Georges, doit une messe tous les dimanches et vaut 1,200 liv. de rente. » En 1790, les religieuses de Saint-Georges affermaient 500 liv. la métairie du Feu et 500 liv. le moulin de même nom².

Aujourd'hui, le Feu n'est plus qu'un village situé dans une vallée aussi sauvage que pittoresque. Le vieux manoir prioral est encore debout, tel à peu près que le construisit l'abbesse Françoise d'Espinay; il présente deux portes ogivales presque accolées, de vastes croisées à meneaux sculptés et plusieurs écussons frustes timbrés d'une crosse et placés dans de petites arcatures ogivales. Derrière ce logis se trouve la métairie et devant se dresse la chapelle; celle-ci n'offre plus guère d'antique qu'une porte ogivale à colonnettes contemporaine du manoir et ornée comme lui des armoiries de l'abbesse de

1. *Cart. Sancti Georgii*, 333, 330.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 23.

Saint-Georges; le reste de l'édifice a été refait dans les derniers siècles, et on y lit sur une pierre la date 1697; le chevet est occupé extérieurement par une vaste niche renfermant une statue colossale de saint Marc sculptée en bois; cette chapelle sert maintenant d'écurie. Signalons enfin, pour terminer, un très-ancien puits et un vieux moulin à eau qui achèvent de donner à ce petit coin de terre un caractère d'antiquité fort intéressant.

4° *Pleubihan (Saint-Georges de).*

En la paroisse de Pleubihan, évêché de Tréguier (nunc évêché de Saint-Brieuc).

5° *Plougasnou (Saint-Georges de).*

En la paroisse de Plougasnou, évêché de Tréguier (nunc évêché de Quimper).

6° *Saint-Georges-de-Gréhaigne.*

« *De sinople à un bâton prioral d'or accosté des lettres S. G. de même*¹. »

Dès l'époque de la fondation de l'abbaye de Saint-Georges, avant l'an 1034, Havoise, duchesse de Bretagne, donna à ce monastère un moulin près de Pontorson et une portion de terre voisine du village de Saint-Georges-de-Vilers, « *quamdem portionem terræ vicinam villæ Sancti Georgii quæ vocatur Vilers*². »

Vers l'an 1040, un seigneur dont le nom demeure inconnu donna aux mêmes religieuses de Saint-Georges le village même de Vilers avec son église, dédiée à saint Georges, et la moitié

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. *Cart. Sancti Georgii, 100.*

du marais voisin, le tout exempt d'impôts, « *villam quæ dicitur Vilers, cum ecclesia in eadem villa sita quæ nomine Sancti Georgii dedicata est* ¹. »

Dix ans plus tard, Roger, fils d'Ascelin, vendit à Adèle, abbesse de Saint-Georges, le monastère de Saint-Georges situé dans le village d'Hyrbane, qui était alors en sa possession, « *vendidit Rogerius Ascelini filius monasterium Sancti Georgii in Hyrbana villa* ². »

Enfin, environ l'an 1085, Robert de Maédré et Leiarde, sa femme, à l'occasion de l'entrée de leur fille Agaès dans le cloître de Saint-Georges, donnèrent à ce couvent la sixième partie des dîmes de Maédré, aujourd'hui Moidrey, bourg très-voisin de Saint-Georges-de-Gréhaigne ³.

Tels furent les commencements du prieuré de Saint-Georges-de-Gréhaigne, appelé primitivement Saint-Georges-de-Vilers, puis Saint-Georges-d'Hyrbane, dont l'on a fait le nom actuel de Gréhaigne; cela ressort clairement de la concordance des chartes du *Cartulaire de Saint-Georges* dont nous venons de faire l'énumération.

Il est à croire que le seigneur inconnu qui donna l'église de Saint-Georges-de-Vilers appartenait à la famille des seigneurs de Montrouault, car, vers l'an 1140, Gaultier de Montrouault persécuta longtemps les religieuses de Saint-Georges-de-Gréhaigne, « *diu inquietavit et inquietaverat moniales Sancti Georgii de Grithania*, » au sujet de cette église, dont il revendiquait la possession. Revenus enfin à de meilleurs sentiments et pleins de repentance, ce seigneur et son fils aîné Raoul jurèrent devant Geoffroy, archevêque de Dol (dans le diocèse duquel se trouvait Gréhaigne), qu'ils renonçaient à leurs droits héréditaires sur l'église de Saint-Georges-de-Gréhaigne; ce que voyant les religieuses, elles voulurent témoigner leur recon-

1. *Cart. Sancti Georgii*, 427.

2. *Ibidem*, 431.

3. *Ibidem*, 433.

naissance à Raoul et lui concédèrent, à sa vie durant, le quart des revenus de cette église¹.

Deux actes du XII^e siècle nous apprennent que Conan II, duc de Bretagne, avait lui-même donné la juridiction seigneuriale de Gréhaigne aux religieuses de Saint-Georges : l'un est une bulle du pape Alexandre III confirmant, en 1164, ces religieuses dans la possession de l'église, du cimetière et des hommes de Gréhaigne : « *Ecclesiam Sancti Georgii de Grihannia... homines in cimeterio Sancti Georgii commorantes, ad ejusdem monasterii proprietatem pertinentes, ex dono bonæ memoriæ comitis Conani quidquid juris habebat in predicta villa de Grihannia, tam in hominibus quam aliis possessionibus*². »

L'autre acte est une sentence rendue par Guillaume, sénéchal de Rennes, entre les religieuses de Saint-Georges et un seigneur, probablement de Combour, nommé Jean de Dol. Les Bénédictines se plaignaient de ce que ce seigneur levait 9 liv. de rente sur les hommes de Gréhaigne; il fut prouvé que ces hommes étaient « subjects auxdites dames par don leur fait par le comte de Bretagne, » et, par suite, qu'ils ne devaient rien à Jean de Dol. Cependant comme il parut, en même temps, que les habitants de Gréhaigne s'étaient engagés, sans l'aveu des religieuses de Saint-Georges, à payer ces 9 liv. à Jean de Dol pour jouir d'une garde ou sauvegarde qu'il leur promettait, le sénéchal autorisa ce seigneur à prendre cette rente de 9 liv., à condition qu'il ferait garder les hommes de Gréhaigne « par ses vassaux à lui, » et seulement tant que l'abbesse de Saint-Georges le tolérerait³.

Les papes Innocent III en 1208, et Eugène IV en 1442, con-

1. *Cart. Sancti Georgii*, 127.

2. *Ibidem*, 173.

3. *Cart. Sancti Georgii*, 497. — *Arch. dip.*, 20 H, 276. — Au XVII^e siècle, les hommes du fief du bourg de Saint-Georges-de-Gréhaigne, vassaux de l'abbesse, payaient encore au seigneur de Combour, le jour Saint-Samson, 60 sols de rente à portage jusqu'à la croix de la Villecherel, en Pleinc-Fougères; en revanche, ces hommes, ainsi que ceux des fiefs du Pin et du Val-Saint-Revert, également vassaux de Saint-Georges, ne payaient ni coutume ni trépas sur les terres de la seigneurie de Combour. (*Cartul. Sancti Georgii* 374.)

firmèrent l'abbaye de Saint-Georges dans la possession de l'église, du cimetière et des hommes de Gréhaigne demeurant dans ce cimetière, comme l'avait fait leur prédécesseur Alexandre III. Nous croyons qu'il faut entendre par ce cimetière habité, « *homines commorantes in cimeterio Sancti Georgii*, » un lieu d'asile qui entourait l'église de Gréhaigne, formant peut-être le bourg lui-même, ou du moins une partie de ce bourg.

En 1233, le prieuré de Gréhaigne se trouvait entre les mains d'un nommé Ascelin Pasdebof, qui composa avec l'abbesse de Saint-Georges pour les redevances des fiefs de Gréhaigne. Clément, évêque de Dol, ratifia cet accord, par suite duquel le prieuré resta à Ascelin Pasdebof à sa vie durant, à condition qu'à sa mort il le laisserait en parfait état aux religieuses¹.

En 1272, Rolland, fils de Guy, chevalier, renonça en faveur de l'abbesse de Saint-Georges aux prétentions qu'il avait manifestées d'être sénéchal féodal de la paroisse de Saint-Georges-de-Gréhaigne; il fit, de plus, serment de défendre, même contre les siens, les droits de l'abbaye à Gréhaigne².

Pendant les guerres de Bretagne, à la fin du xv^e siècle, le manoir prioral de Gréhaigne fut ruiné; l'abbesse François d'Espinay, qui le trouva en ce triste état en 1491, s'empressa de le faire reconstruire. Il n'en reste plus qu'une maison insignifiante dans le bourg et près de l'église.

Voyons maintenant en quoi consistaient le prieuré et la seigneurie de Saint-Georges-de-Gréhaigne au xvii^e siècle. Il faut remarquer tout d'abord que la seigneurie n'appartenait pas à la prioure, mais bien à l'abbesse; voici donc premièrement ce qu'avait la prioure :

« Au bourg et paroisse de Saint-Georges-de-Gréhaigne y a un prieuré appelé le prieuré de Saint-Georges-de-Gréhaigne,

1. *Carl. Sancti Georgii*, 222.

2. *Ibidem*, 242.

membre dépendant de l'abbaye de Saint-Georges, lequel est possédé en titre par une religieuse de ladite abbaye, consistant : en une maison priorale, jardins, pourpris, terres arables et non arables, le tout contenant environ 40 journaux de terres exemptes de toutes rentes et dixmes, avec fiefs et juridiction ; — quelques rentes tant par froment que deniers ; — 96 boisseaux de froment dus par l'abbesse de Saint-Georges ; — les trois quarts des oblations de l'église, sauf le jour Saint-Georges ; — les trois quarts des menues dimes comme chanvres, lins, laines, cochons, oisons, etc. »

La déclaration de la seigneurie, appartenant à l'abbesse et au couvent, est beaucoup plus étendue :

« Confessent (lesdites religieuses de Saint-Georges) tenir du seigneur Roy la terre et seigneurie de Saint-Georges-de-Gréhaigne, en l'évesché de Dol, avec ses appartenances et dépendances s'étendant en les paroisses de Saint-Georges-de-Gréhaigne, Roz-sur-Couasnon, Plaine-Fougères et Mouesdré en Normandie ; consistant scavoir en ce qui est en ladite paroisse de Saint-Georges : les mazières de la Grange avec l'emplacement d'un colombier et ses cours et déports ; — une vieille masse de moulin à vent et plusieurs pièces de terre ; — les trois quarts parties des dixmes de blasteries de ladite paroisse de Saint-Georges, sur lesquelles l'abbesse doit à la prieure de Saint-Georges-de-Gréhaigne, chaque année, quatre-vingt-seize boisseaux de froment, mesure d'Antrain ; — des grèves, communs et gallois, avec droit de pesche en la rivière de Couasnon prohibitif à tous autres en l'estendue des fiefs de l'abbaye ; — un moulin à vent en la paroisse de Roz-sur-Couasnon ; — dans le bourg de Saint-Georges, joignant le cimelière, un four à ban auquel les hommes et vassaux doivent aller faire cuire leur pain ; — le tiers des dixmes de toutes sortes en la paroisse de Mouesdré. »

Les religieuses possédaient plusieurs fiefs constituant leur seigneurie de Gréhaigne ; en voici la nomenclature : le Grand fief du bourg de Saint-Georges, — le fief de Higourdière, —

le fief du Pin¹, — le fief du Vau-Saint-Reverd, — le fief des Moudrins, — le fief de Mouesdré.

« A cause desquels fiefs lesdites dames abbesse et couvent ont droit de juridiction haulte, basse et moyenne justice, avecq droit de justice à quatre pax, cep, collier et auditoire audit bourg de Saint-Georges-de-Gréhaigne, en laquelle y a exercice de juridiction au jour de vendredy de chacune semaine, droit de tenir les plaids sans assignation, chacun an, le lendemain et feste de Saint-Georges, 24^e jour d'avril, par les officiers nommés par lesdites dames. »

Les religieuses de Saint-Georges étaient naturellement patronnes et fondatrices de l'église de Saint-Georges-de-Gréhaigne; elles y avaient tous les droits de supériorité et présentaient à la cure.

Elles jouissaient aussi de droits particuliers, l'un appelé droit d'ancrage, les autres, devoirs des mariés :

« Apartient auxdites dames, dans lesdites paroisses de Roz-sur-Couason et Saint-Georges, un droit appelé ancrage, qui est tel que quand chaque vaisseau mouille l'ancre sous ladite juridiction de Saint-Georges il doit 5 sols et outre pour le droit de bris.

« Plus ont lesdites dames en ladite paroisse de Saint-Georges un devoir, appelé le devoir des mariez, qui est tel que la dernière des mariées de chaque année doit le jour de l'Épiphanie, à l'issue de la grande messe, un esteuf² et iceluy jeter par trois fois par dessus ladite église, à peine d'amende.

« Plus est deub à la dame prieure de Saint-Georges-de-Gréhaigne, par chacune nouvelle mariée qui a épousé en ladite paroisse, une chanson en dansant, le premier dimanche

1. En 1323, l'abbesse de Saint-Georges et les seigneurs de la Châtaigneraie et de la Roche se partagèrent les baillages situés au territoire du Pin. (*Cart. Sancti Georgii*, 259.)

2. Halle de jeu de paume.

après les épousailles, hors et près le cimetière dudit Saint-Georges, à l'issue de la grande messe¹. »

Comme l'on voit, l'abbesse de Saint-Georges était bien plus puissante à Gréhaigue que la prieure du lieu, aussi celle-ci n'affermait-elle son prieuré que 47 liv. 10 s. en 1510; il est vrai qu'il était estimé 300 liv. en 1518.

Le prieuré de Saint-Georges-de-Gréhaigue fut uni en 1727, par arrêt du Conseil d'État, à la mense abbatiale; les religieuses réunirent alors tout ce qu'elles possédaient en ce pays; le 26 juin 1752, elles affermèrent le tout 1,200 liv.²

PRIEURÉS DE SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE³.

Sœur Renée Lambin afferma le prieuré en 1510, à Guillaume du Bord, 17 liv. 10 s.

Sœur Marguerite Piédevache, prieure en 1526, fit accord en 1537 avec Raoul de Saint-Main, fermier de l'abbesse, pour les 96 boisseaux de froment que lui devait cette dernière. Elle résigna en 1562 en faveur de la suivante.

Sœur Jehanne de la Verrie prit possession le 24 janvier 1568; Jeanne de Fescal lui disputant le prieuré, elle lui abandonna ce bénéfice moyennant une pension de 20 liv.

Sœur Jeanne de Fescal prit possession le 27 mars 1563 et le 2 mai 1565; elle conserva le prieuré pendant quarante ans et le résigna en 1603.

Sœur Ambroisie de Beaudreuil, pourvue le 5 décembre 1603, rendit aven au roi en 1618 et 1640 et résigna en 1645.

Sœur Gillette Botrel, pourvue le 29 mai 1645, résigna en 1667.

Sœur Bertranne Becdelièvre du Chastellier prit possession le 17 avril 1667 et résigna en 1688.

Sœur Marie-Anne Becdelièvre du Bouevrie prit possession le 23 avril 1688, et résigna en 1696 en faveur de la suivante.

Sœur Marguerite Hutault de la Chasteigneraye prit possession le 2 janvier 1697 et résigna en 1712.

Sœur Renée de La Haye de Silz, pourvue le 16 septembre 1712, prit possession le 19 septembre de l'église paroissiale et du manoir

1. Déclarations de l'abbaye de Saint-Georges en 1693 et 1665 et du prieuré en 1610.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 26 B, 275.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 20 B, 273. — Reg. des insinuat. ecclési. de l'évêché de Dol, etc.

prioral de Saint-Georges-de-Gréhaigne. Sur le désir manifesté, en 1725, par les religieuses de l'abbaye de réunir le prieuré de Saint-Georges-de-Gréhaigne à la mense abbatiale et conventuelle, M^{me} de La Haye de Silz résigna son bénéfice, mais en conserva les revenus sa vie durant; elle fut la dernière prieure.

7° Saint-Séglin.

Ce fut encore la vicomtesse Roianteline qui donna à l'abbaye de Saint-Georges, en 1032, peu de temps après la fondation de ce monastère, l'église de Saint-Séglin. Cette noble et pieuse femme concéda aux religieuses l'église en question et une métairie dont elles jouiraient pendant sa vie, et leur donna tout le territoire de la paroisse après sa mort : « *Ecclesiam Sancti Siginnuni cum una medietaria, dum vixerit, et post mortem suam omnem terram ipsius plebis quæ sibi competit* ¹. »

En 1202, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, dans le diocèse duquel se trouvait Saint-Séglin, confirma les Bénédictines de Saint-Georges dans la possession de cette église, de ses dîmes et de ses oblations : « *Ecclesiam sancti Sisignii cum decimis et oblationibus*. »

De leur côté, les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208, et Eugène IV en 1442, prirent sous leur protection les terres que l'abbaye de Saint-Georges possédait en la paroisse de Saint-Séglin : « *Terras quas habetis in parrochia Sancti Siginii (alias Sigimini, alias Siliguini, alias Sigunii)* ². »

L'établissement fondé à Saint-Séglin par l'abbesse de Saint-Georges fut, comme celui du Feu, en Liffré, plutôt un manoir qu'un prieuré proprement dit; cependant il portait ce dernier nom au XIII^e siècle. En 1299, en effet, Alain de Châteaugiron, trésorier et chanoine de Rennes, reconnut qu'il jouissait des revenus du prieuré de Saint-Séglin, membre de l'abbaye de Saint-Georges, par faveur de l'abbesse Catherine de Mathefe-

1. *Cart. Sancti Georgii*, 409.

2. *Ibidem*, 200, 472, 468 et 278.

lon, « *proventus sui prioratus Sancti Sigisnui*¹. » Il promet, en échange, fidélité et protection aux religieuses, et s'engagea à leur remettre immédiatement le prieuré s'il devenait évêque; sept ans plus tard, il monta sur le siège épiscopal de Rennes et dut accomplir sa promesse.

En 1491, les maisons et manoir de Saint-Séglin étaient « toutes chaistes et en toute ruyne et décadence » par suite des guerres; l'abbesse Françoise d'Espinay, la grande restauratrice des prieurés, s'empessa de les faire relever². Les *Réformations de la noblesse en 1427, 1443 et 1513*, appellent invariablement ces maisons l'Abbaye, nom qu'elles portent encore maintenant.

Voici ce que possédaient au xvii^e siècle, en Saint-Séglin, les religieuses de Saint-Georges :

« La maison principale de l'Abbaye, en Saint-Séglin (demeure du métayer); — la grange et les étables; — la cour au-devant de ladite maison, avec un puits au milieu et un four à la sortie; — un bois de haute futaye derrière la maison principale, où se trouvent une vieille mazure de colombier et quelques restes de murs d'une chapelle dans laquelle a cru un chesne d'un âge parfait; — des jardins et courtils; — le Grand-Domaine, de 10 journaux, au haut duquel y a une garenne; — une ancienne chesnaie; — une ancienne écluse avec pescherie sur la rivière de Comps; — la moitié des dixmes de la paroisse de Saint-Séglin; — toutes les offrandes et oblations qui sont faites aux quatre festes de l'année en ladite église de Saint-Séglin; — le droit de présenter un curé ou vicaire au bénéfice paroissial dudit Saint-Séglin; — un sief ou juridiction nommé la Pichardaye, auquel y a hommes et sujets qui doivent rentes, ventes, rachapt et autres droits seigneuriaux³. »

En 1612, l'abbesse de Saint-Georges afferma tout ce qu'elle

1. *Cart. Sancti Georgii*, 258.

2. *Ibidem*, 322, 414.

3. *Déclarations* faites en 1633 et 1680.

possédait en Saint-Séglin à François Hudelor, sieur du Buchet, 280 liv. d'argent, quatre pipes de gros sel et douze chapons; en 1682, la même ferme était de 400 liv., avec les mêmes redevances de sel et de chapons¹.

Aujourd'hui, l'Abbaye, en Saint-Séglin, est une belle métairie délicieusement posée au milieu de fraîches prairies qu'arrose une petite rivière; mais les bâtiments d'habitation n'offrent aucun intérêt.

8° Tinténiaec (*Notre-Dame de*).

« *D'hermines à un baston prioral de gueules accosté de deux croissants de même*². »

— En fondant l'abbaye de Saint-Georges, vers 1032, Alain III, duc de Bretagne, donna à la première abbesse, Adèle, sa sœur, le gros bourg de Tinténiaec, avec son église et toutes ses dépendances, « *vicum non exiguum nomine Tinteniacum cum ipsa ecclesia et omnibus quæ ad eum pertinere noscuntur*³. »

Les papes et les évêques de Saint-Malo, dans le diocèse desquels se trouvait Tinténiaec, approuvèrent successivement à diverses époques cette donation de l'église de Notre-Dame de Tinténiaec, « *ecclesiam Beatæ Mariæ de Tinteniac cum decimis et pertinenciis suis*⁴. »

Les religieuses de Saint-Georges, tout en conservant à Tinténiaec de beaux droits fort lucratifs et un important prieuré, rétrocédèrent de bonne heure la plus grande partie du fief de ce nom à une famille de nobles chevaliers. Dès 1036, selon le P. Du Paz, l'abbesse Adèle de Bretagne fit une convention avec un de ses feudataires ou tenanciers nobles nommé Do-

1. Ce second bail, passé par l'abbesse à Isabelle d'Avenel, dame du Nasle, comprenait : la métairie, — la moitié des oblations des quatre grandes fêtes, — la moitié des dîmes — et le sel de la Fichardoye. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 20 H, 319.)

2. *Armorial général ms.* de 1698.

3. *Cart. Sancti Georgii*, 91.

4. *Ibidem*, 169, 173, 200, 279.

noald. « Elle lui permit de construire un château, » *castrum sibi agere*, » à Tinténiac même, « *in Tinteniaco*, » à condition qu'il se reconnût l'homme lige de l'abbaye de Saint-Georges et qu'il ne pût jamais transférer son hommage, dans aucun cas, à nul autre suzerain. De plus, Donoald s'engageait à ne jamais donner asile ni protection à un ennemi de Saint-Georges; s'il faussait son serment de fidélité, il perdait son fief comme parjure et foi mentie¹. »

Le successeur de Donoald, Guillaume, surnommé l'Ismaélite, construisit une chapelle dans son château de Tinténiac, vers 1060. A cette occasion, « il fut stipulé et accordé entre l'abbesse et Guillaume, « son fidèle, » que la moitié des oblations faites à ladite chapelle par les paroissiens de Tinténiac, habitant dans l'enceinte du château, appartiendraient au chapelain de Guillaume, l'autre moitié restant à l'église paroissiale, dédiée à la Sainte Vierge, et à l'abbesse. Mêmes conditions pour les hommes du dehors, étrangers à la paroisse de Tinténiac. Quant aux paroissiens de Tinténiac habitant en dehors de la forteresse, toutes leurs oblations étaient la propriété de Notre-Dame et de l'abbesse². »

Ainsi, au xi^e siècle, Tinténiac devint une ville fortifiée avec une paroisse, un prieuré et une châtellenie de qui relevaient de nombreux fiefs. Le château-fort, bâti par permission des religieuses, fut ruiné et rasé par Henri II, roi d'Angleterre, en 1168; ce fut alors que les seigneurs de Tinténiac, descendants de Donoald et de Guillaume l'Ismaélite, construisirent à quelque distance de là le château de Montmuran, dans les mêmes conditions qu'avait été bâti celui de Tinténiac, c'est-à-dire sous la juridiction abbatiale. Quant à Tinténiac même, c'était encore au xiv^e siècle une petite ville murée et fortifiée dont s'empara Du Guesclin en 1373³.

Malgré la générosité qu'avait montrée l'abbesse Adèle on-

1. *Cart. Sancti Georgii*, Prologomènes, 68.

2. *Ibidem*.

3. D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, 406.

vers Donoald, le domaine de Tinténiaç restait encore un des plus riches en droits et en revenus utiles pour l'abbaye. Saint-Georges y possédait une grande seigneurie dépendant uniquement de l'abbesse, et un prieuré possédé dès l'origine par une religieuse, qui le gouvernait sous la dépendance de l'abbesse, à qui elle en rendait aveu.

Parlons d'abord de la seigneurie de l'Abbaye, à Tinténiaç, et citons les *Déclarations* des religieuses de Saint-Georges :

« Lesdites dames confessent tenir du roi les fiefs, juridictions, rentes et revenus de Saint-Georges à Tinténiaç, sous l'évêché de Saint-Malo-de-l'Isle, ensemble les fiefs et juridictions qui en relevent prochainement, et le droit de nommer sergent ameneur au Présidial de Rennes.

« Premièrement ont lesdites dames droit de juridiction haute, basse et moyenne, avec pouvoir d'instituer officiers, sénéchal, alloué, etc., lesquels officiers tiennent leur audience de juridiction contentieuse le jour de mercredi de chacune semaine, mesme les plaids quatre fois l'an, en l'auditoire que lesdites dames ont en la ville de Tinténiaç... Comme les seigneurs ducs et duchesses de Bretagne, seigneurs souverains, leur ont donné, audit Tinténiaç, tous les droits qu'ils y avaient, les appellations des sentences données par les juges d'icelle se relèvent directement au siège Présidial de Rennes... Et pour ce qui est des causés criminelles ont droit de servitude de prisons en ladite ville de Tinténiaç, et mesme pour l'exécution des sentences données par les juges de la seigneurie, de faire eslever une potence et une justice à quatre piliers en une pièce de terre apellée les Buharais, au proche de la ville de Tinténiaç, joignant le grand chemin conduisant dudit Tinténiaç à la ville de Hédé. — Ont droit en ladite ville de Tinténiaç de poids et mesures, de police, et mesme de faire l'oprécy des grains, etc. »

De cette seigneurie de Saint-Georges à Tinténiaç dépendaient cinq fiefs ou bailliages nommés : 1^o le bailliage de la ville de Tinténiaç; 2^o le bailliage de Chastelain, ayant égale-

ment cours en la paroisse de Tinténiaec; 3° le bailliage de Cardroc, s'étendant en la paroisse de ce nom; 4° le bailliage de Plagounou, en Combour; 5° le bailliage de la Ville-Aleix, en Bazouges-sous-Hédé¹; dans ce dernier fief, les plaids et les actes de la juridiction abbatiale se tenaient sous un vieil ormeau, dans le village de la Ville-Aleix, et l'on ne pouvait pas vendre judiciairement les biens des vassaux de ce fief avant qu'on en eût fait « l'incantation » au pied de cet orme, afin de permettre aux habitants du village d'y mettre les premières enchères.

La seigneurie de Tinténiaec s'étendant en plusieurs paroisses, l'abbesse avait le droit de nommer les recteurs ou vicaires perpétuels de Tinténiaec, La Baussaine, Saint-Domineuc, la Chapelle-Chaussée, Cardroc et Saint-Gondran; elle était en même temps patronne et fondatrice de toutes ces églises.

Il était encore dû à l'abbesse, par les paroissiens de Tinténiaec, « un devoir appelé pain sansal, qui est froment et avoine menue, affermé anciennement 20 liv. »

De cette seigneurie de l'Abbaye à Tinténiaec relevaient féodalement plusieurs terres et juridictions : c'étaient d'abord le château et l'importante seigneurie de Montmuran, avec tous ses fiefs, s'étendant en Tinténiaec, les Ifs, Cardroc, La Baussaine, la Chapelle-Chaussée, Saint-Domineuc; le seigneur de Montmuran devait à l'abbesse de Saint-Georges « 40 liv. de rente féodale, obéissance, foy, hommage et rachapt²; » —

1. En 1197, Olivier de Tinténiaec et Étienne, sa sœur, donnèrent à l'abbaye de Saint-Georges la métairie de la Ville-Aleix, « totam medietariam de Villa Aleix et censarios ejusdem medietarie. » (*Cart. Sancti Georgii*, 193.)

2. Le seigneur de Montmuran avait une juridiction qu'il tenait originairement de l'abbesse de Saint-Georges; en 1233, Agnès d'Erbrée, alors abbesse, et Olivier de Tinténiaec, seigneur de Montmuran, firent un accord par lequel « il fut arrêté qu'en matière de voleurs chacun d'eux fournirait des archers pour les saisir, mais que ce serait ce seigneur qui les ferait pendre. » — En 1263, ce même Olivier, rendant hommage à la même abbesse, s'engagea à lui payer une rente de 40 liv. sur sa terre de Montmuran, pour demeurer quitte des tailles et mangens que percevait l'abbaye sur ses vassaux, ainsi que des droits, profits et émoluments qu'elle tirait du marché ou

c'était ensuite le bailliage du Plessix-Bonenfant, avec basse justice, en Saint-Domineuc, appartenant à René de Rosnyviken, et tenu par lui « à devoir d'obéissance, foy, hommage, chambellenage et rachapt; » — c'étaient, enfin, les bailliages d'Esnage, de Callandry, en Saint-Domineuc, et de la Pilais, tenus par Jean de l'Estang, qui prétendait avoir droit de moyenne justice, soumise toutefois à la juridiction de l'abbesse.

L'abbesse de Saint-Georges levait aussi des traits de dîmes en Tinténiaec (cinq traits), en La Baussaine (quatre traits), la Chapelle-Chaussée (trois traits), en Cardroc, Saint-Domineuc, Trimer et Guipel¹.

Voyons maintenant ce qu'était le prieuré de Tinténiaec.

En 1223, ce prieuré se trouvait entre les mains du recteur de Tinténiaec, nommé Guillaume, nous ne savons comment. Toujours est-il que ce prêtre fit alors avec l'abbesse de Saint-Georges une singulière convention : d'un côté, Guillaume afferma pour cinq ans à l'abbesse et à sa communauté tous les biens dépendant du bénéfice de la cure de Tinténiaec, de la métairie de Chastelain et de la grande chapellenie de Saint-Georges²; le couvent s'engagea à lui payer pour cette jouissance 30 liv. (environ 3,000 fr.) chaque année, et, à l'expiration des cinq ans, à le remettre en possession de tous ces biens, le tenant quitte dès lors de toute redevance envers l'abbaye jusqu'à sa mort; — d'un autre côté, le même Guillaume résigna entre les mains de l'abbesse le prieuré de Tinténiaec libre de toutes charges et de toutes dettes contractées par lui depuis son entrée dans ledit prieuré, se réservant seulement les acquisitions ou possessions privées qu'il pouvait avoir³.

colue de Tinténiaec, dont ledit Olivier resta concessionnaire. (*Cart. Sancti Georgii*, 229, 70.)

1. *Déclarations de 1633 et 1665.*

2. Olivier, seigneur de Tinténiaec, avait fondé deux chapellenies en l'abbaye de Saint-Georges et les avait dotées de biens aux environs de Tinténiaec; il s'agit probablement ici de l'une d'elles.

3. *Cart. Sancti Georgii*, 40, 210.

Le logis prioral de Tinténiaec se trouvait au Nord de l'église paroissiale, qu'entouraient en partie la cour, le jardin et le verger du prieuré; à l'Est du logis était le four banal, à l'Ouest s'élevaient l'auditoire et la prison.

Voici comment s'exprime la prieure Isabeau Le Moyne dans sa *Déclaration en 1619* :

« Confesse ladite dame que pour logement du prieuré est, au proche et derrière l'église de Tinténiaec, un corps de logis construit de pierres, couvert de tuiles rouges, consistant en deux aistres... à l'entrée de la cour, entre le cimetière et le jardin du prieuré, est un autre corps de logis appelé le Portail... ledit jardin du prieuré fait le circuit de la cour et du logement prédit, etc.¹ »

La prieure de Tinténiaec possédait, en outre, « la mestairie de Brominicy, contenant 35 journaux de terre situés en Tinténiaec; — le pré de Campeneuc (3 journaux)²; — l'étang du Pont-à-l'Abbesse, avec sa prairie (le tout contenant 6 journaux) et son moulin, « auquel tous les vassaux du prieuré et mesme ceux de la dame abbesse sont contraints d'aller moudre leur bled, et a droit de prendre d'eux ladite prieure le seizième boisseau; » — la prairie de l'Étang-à-l'Abbesse, en Trévérien, contenant 7 journaux; — la prairie de la Rivière de la Noë-Morin, en Saint-Domineuc, contenant également 7 journaux.

« Dudit prieuré dépendent cinq fiefs et bailliages ayant droit de basse et moyenne justice, confection d'inventaires, déshérence de bastards, lods et ventes, s'estendant en la paroisse de Tinténiaec, et sont appelés : le Bailliage de la Ville, autrement le Grand Bailliage, montant par deniers à 4 liv. 10 s. monnoie, rente amendable, payable au jour de Noël entre les

1. L'enclos du Prieuré existe encore au Nord de l'église de Tinténiaec et y attenait, mais l'ancien manoir prioral a disparu pour faire place à une maison de campagne moderne, bâtie au milieu d'un petit parc.

2. Ce pré avait été aliéné, mais en 1619 la prieure cherchait à le retirer.

messes de minuit et du point du jour qui se disent en l'église de Tinténiaç; par grains 15 boisseaux de froment payables au grenier de la prieure, et huit corvées à fanner la prée de Campeneuc et à charroyer le tizou de Noël; — le bailliage de la Besnelaye-Trigoul et Chastelain; — le Grand Bailliage, ou bailliage des Cours, — et le bailliage de Merdrel, ces deux derniers en Saint-Domineuc; — enfin, le bailliage de la Ruelle, en Trévérien.

« Pour la conservation desquels droits a ladite prieure droit de pourvoir aux estats de sénéchal, alloué, lieutenant, etc., et de faire tenir les plaids de sadite juridiction deux fois l'an, sans assignation, savoir, au bourg de Saint-Domineuc, le lendemain du Sacre, et, en la ville de Tinténiaç, le jour Saint-Barthélemy.

« Davantage confesse ladite dame qu'à cause de son prieuré elle a droit de faire recueillir la dixme des bleds qui croissent aux terres dépendantes desdits bailliages, à la douziesme gerbe; plus les dixmes de lins et chanvres qui croissent tant en la paroisse de Tinténiaç qu'en ses trèves et fillettes.

« Et mesme la dixme des agneaux, aussy des laines de brehis et moutons, esdites paroisses, savoir le douziesme agneau et la douziesme livre de laine. »

La prieure de Tinténiaç avait un droit de « coutume et trépas » sur les marchandises passant à Tinténiaç, à Saint-Domineuc, à la Chapelle-Chaussée et aux passages de Rouillon et du Perthuys-Boschier, « qui est pour chacune charretée de vin 2 deniers, etc. »

Outre son moulin banal, elle possédait aussi un four à ban « avec pouvoir de contraindre les vassaux du prieuré et même ceux de la dame abbesse, en ce qui est de l'enclos de la ville, d'aller cuire leur pain audit four à ban et de prendre d'eux pour cet effet la seiziesme livre de la paste. »

Elle avait aussi un droit d'usage de bois à merrain et de chauffage, pacage et pasnago dans la forêt de Tanouarn. Ce

droit avait été donné à Saint-Georges en 1040 par le duc Alain III¹.

Enfin, « confesse ladite dame prieure avoir droit de pouvoir faire examiner et mettre maistre d'escolle pour tenir l'escolle en la ville dudit Tinténiac, pour l'instruction de la jeunesse². »

La prieure de Tinténiac avait, par contre, quelques obligations à remplir. Ainsi, elle devait payer chaque année 4 liv. de rente féodale à l'abbesse de Saint-Georges; — fournir à l'abbesse et aux religieuses de Saint-Georges, « chacun premier jour de l'an, un gasteau de trois demeaux de farine de froment, mesure de Tinténiac, lequel gasteau, porté à Rennes par les hommes et subjects de ladite prieure, est présenté à la grande messe, à l'offertoire, à la grande grille du chœur de ladite abbaye; » — donner pour 12 deniers de pain, le même premier jour de l'an, « pour estre converti en pain béni en l'église de Tinténiac, pour servir de communion au peuple assistant aux messes qui se disent en ladite église; » — entretenir les ponts en bois du Pont-à-l'Abbesse, du Pont-Youl et de la Magdelaine « en bonne et due réparation; » — entretenir les cordes des cloches de l'église de Tinténiac; — faire dire en cette église trois messes par semaine; — payer 150 liv. de décimes; — payer 4 liv. 16 s. à l'évêque de Saint-Malo et 2 liv. 8 s. à l'archidiaque de Dinan; — enfin, entretenir le manoir prioral et ses dépendances³.

Le 20 juillet 1728, les religieuses de Saint-Georges déclarèrent que leur prieuré de Tinténiac valait 1,480 liv. de revenu brut, avec 397 liv. de charges, ce qui réduisait le revenu net à la somme de 1,083 liv.

L'abbesse de Saint-Georges Elisabeth d'Alègre avait réuni, dès 1720, le prieuré de Tinténiac à la mense conventuelle et

1. *Cart. Sancti Georgii*, 426.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 20 H, 309.

3. *Ibidem*, 20 H, 312.

en avait supprimé le titre; elle obtint en 1721 un brevet du roi, et le 5 mai 1725 un arrêt du Conseil d'État consacrant cette union et cette suppression.

PRIEURES DE TINTÉNIAC¹.

Sœur Guillemette de la Morinaye fut pourvue en 1445.

Sœur Marguerite du Pouez fonda, vers 1449, la chapellonie de Saint-Antoine dans l'église abbatiale de Saint-Georges.

Sœur Marguerite Le Porc rendit aveu en 1454 et 1467.

Sœur Guillemette de la Moussaye, prieure dès 1500, rendit aveu en 1557, résigna en 1559 en faveur de Jeanne de Montbron, et mourut peu après.

Sœur Renée Le Porc fut pourvue le 18 novembre 1559 par l'abbesse de Saint-Georges, qui n'admit pas Jeanne de Montbron, quoique celle-ci se fût fait pourvoir à Rome.

Sœur Julienne des Vaultx, pourvue en 1560, résigna en 1569 et mourut à Saint-Georges le 24 janvier 1620, âgée de cent cinq ans.

Sœur Julienne du Boille fut pourvue en 1569.

Sœur Jeanne de Montbron, admise enfin comme prieure par l'abbesse, lui rendit aveu en 1575; elle résigna en 1582.

Sœur Sébastienne du Gourninec prit possession le 2 septembre 1582 et résigna deux ans plus tard.

Sœur Jeanne des Vaultx prit possession le 18 novembre 1584 et résigna en 1606, se réservant une pension sur le prieuré.

Sœur Isabeau Le Moyne de la Tousse prit possession le 3 septembre 1606, rendit aveu en 1608 et 1619, et résigna en 1620.

Sœur Isabeau Lamballays, pourvue le 4^e janvier 1621, rendit aveu en 1623 et résigna en 1637.

Sœur Marie Le Vayer de Clayes, fille de Jean Le Vayer, président au Parlement de Bretagne et seigneur de Clayes, fut pourvue en 1637 et rendit aveu le 14 décembre 1676.

Sœur Renée Nicolas de Clayes, dame de la Chèze, nièce de la précédente, rendit aveu le 29 janvier 1683 et résigna en 1717.

Sœur Sainte-Françoise Nicolas de Champgérault fut pourvue le 21 février 1718; † 21 juillet 1719.

Sœur Sainte-Céleste de Leseu de Beauvais, pourvue par l'ab-

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 20 H, 30^s et 312. — Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Saint-Malo, etc.

besse le 22 juillet 1719, prit possession, le 25 du même mois, de l'église de Tinténac, du logis prioral et de ses dépendances. Mais sœur Perrine Huchet de Cintré se fit pourvoir à Rome et prit à son tour possession le 3 février 1720. M^{me} de Beauvais, après s'y être opposée en vain, résigna son prieuré le 12 novembre suivant entre les mains de l'abbesse de Saint-Georges, qui supprima le titre de ce bénéfice et en réunit les revenus à la mense conventuelle de son abbaye.

—••••—

CHAPITRE VII

L'ABBAYE DE SAINT-SULPICE-DES-BOIS ET SES PRIEURÉS

Notice historique sur l'abbaye fondée par Raoul de la Fustaye. — Catalogue des abbesses. — Seigneurie et privilèges de l'abbaye. — Entrée solennelle d'une abbesse de Saint-Sulpice en son monastère. — Secours et armoiries. — Description des ruines de l'abbaye de Saint-Sulpice. — Prieurés : 1^o Prieurés de femmes : Quatre-Hostelleries (les); — Saint-Germain-des-Prés; — Saint-Grégoire; — Teillay; — Thélouet; Ville-ès-Novains (1a). — 2^o Prieurés d'hommes : Bois; — Boucardie (1a); — Chasné; — Eréé-en-la-Mée; — Mouaré; — Saint-Aubin-d'Aubigné; — Saint-Sulpice-des-Bois; — Sérigné.

Parmi les disciples de Robert d'Arbrissel, d'abord trésorier de l'Église de Rennes (1085-1089), puis abbé de la Roë et fondateur de Fontevrault, figure Raoul de la Fustaye. Ce dernier commença par être moine bénédictin en l'abbaye de Saint-Jouin de Marne, en Poitou; mais lorsque Robert d'Arbrissel inaugura les merveilleuses prédications qui caractérisèrent sa vie, Raoul s'empressa de se mettre sous sa conduite; il devint lui-même prédicateur remarquable, mais il finit par se retirer dans la vaste solitude de la forêt de Rennes, connue alors sous le nom de forêt du Nid-de-Merle.

Une vieille légende, dont le souvenir est perpétué par une statuette antique de la Sainte Vierge, conservée encore de nos jours¹, donne l'explication du nom de cette forêt : Un père,

1. Cette statuette en bois, haute de 40 centimètres, se trouve dans la chapelle des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue du Griffon, à Rennes; elle y a été déposée par les dernières religieuses de Saint-Sulpice réfugiées en ce couvent pendant la Révolution. On lit sous le piédestal de cette statuette l'inscription suivante : « Image de la Sainte Vierge trouvée près la Chapelle-sur-l'Eau, dans la paroisse de Saint-Sulpice, qui donna lieu à la fondation de l'abbaye de Saint-Sulpice, sous le duc Conan; en 4434 (cette date

dit-elle, trouva cette petite statue dans un nid de merle, au milieu de la forêt, au bord d'un étang; elle y brillait merveilleusement et elle y revint à plusieurs reprises quand on voulut la transporter ailleurs. En mémoire de ce fait, une chapelle fut construite en l'honneur de la Sainte Vierge en ce lieu même, et elle est appelée dans un acte de 1146 « *capella Sancte Marie que est super stagnum* ¹. »

Raoul de la Fustaye forma donc, vers le commencement du XII^e siècle², une maison religieuse dans la forêt du Nid-de-Merle; en 1117, ce couvent était déjà assez florissant pour recevoir plusieurs églises et fonder les prieurés de la Fougeuse et de la Fontaine-Saint-Martin. Raoul, aidé d'un autre disciple de Robert d'Arbrissel, nommé Aubert, obtint de l'autorité épiscopale l'érection de son établissement en abbaye indépendante, destinée par la suite des temps à devenir chef d'Ordre. Il la dédia à saint Sulpice³ et lui donna les règles que Robert d'Arbrissel avait faites pour Fontevault : c'est-à-dire qu'il fit construire deux monastères, l'un de femmes, gouverné par un abbesse, supérieure de tout l'établissement, et l'autre d'hommes, soumis aux religieuses en souvenir de l'obéissance de saint Jean l'Évangéliste à la Sainte Vierge retirée chez lui.

« La règle qu'il donna aux femmes fut celle de saint Benoît. Il y ajouta des règlements qui portaient, entre autres choses, qu'elles ne rompraient le silence que dans le chapitre, pour s'y accuser de leurs fautes, et dans le chœur, pour chanter les louanges de Dieu; qu'elles s'abstiendraient même de parler par signes, à moins que la nécessité ne les y obligeât;

n'est pas exacte), il donna à sa sœur Marie son château et sa terre qui étaient dans la forêt de Rennes, pour y bâtir l'abbaye connue sous le nom de Notre-Dame-du-Nid-de-Merle. »

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 597. — Voy. la légende de la Vierge du Nid-de-Merle dans la *Semaine Religieuse de Rennes*, IX, 481.

2. En 1112, d'après Albert Le Grand.

3. « *Ad opus sanctimonialium Sancti Sulpitii*, » en 1117. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 390.)

qu'elles feraient elles-mêmes la cuisine ; qu'elles ne verraient personne de dehors sans la permission de l'abbesse et sans témoins ; qu'elles ne sortiraient jamais du cloître ; que les prêtres n'entreraient jamais dans la maison, non pas même pour administrer les derniers sacrements aux malades, mais que l'on apporterait les religieuses infirmes dans l'église pour les y recevoir ; qu'elles ne mangeraient point de viande, même dans leurs maladies ; qu'elles entreraient à l'église et en sortiraient toutes ensemble, et qu'elles ne se plaindraient ni de la couleur, ni de la qualité des étoffes dont on les habillerait¹. »

Quant aux hommes, ils devaient réciter l'office canonial, n'avoir rien en propre, se contenter de ce que les religieuses leur donneraient et ne point se mêler des affaires du siècle ; ils étaient les directeurs spirituels des religieuses, qui restaient seules maîtresses du temporel. L'abbesse de Saint-Sulpice recevait la profession de foi des moines, et ceux-ci faisaient vœu de lui obéir ; ils étaient obligés d'assister au chapitre général qu'elle tenait tous les ans au mois d'août et d'observer les règlements qu'elle y faisait. Ceux d'entre eux qui avaient des bénéfices rendaient compte des revenus à l'abbesse et lui remettaient, à la fin de l'année, ce qui leur restait, déduction faite de leur subsistance, pour être employé aux besoins de la communauté ; les autres, restant en clôture, reçurent plusieurs fois des Papes défense expresse de sortir de leur monastère, après y avoir fait profession, sans la permission de l'abbesse et de son Chapitre².

Raoul de la Fustaye mourut en 1129, d'après les *Nécrologes* de Saint-Sulpice et de Landévennec³. On ignore l'époque de la mort d'Aubert, mais l'on sait que ces deux religieux furent

1. D. Lobineau, *Vie de Robert d'Arbrissel*.

2. *Ibidem.* — Notice ms. sur l'abbaye de Saint-Sulpice. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 B, 2.) — Hélyot, *Hist. des Ordres relig.*, VI, 142.

3. « Decimo septimo kalendas septembris obiit Sanctus Radulphus, monachus Sancti Jovini, servus et pater fratrum et montalinum abbatiæ Sancti Sulpitii, anno Domini 1129. » (*Necrol. Sancti Sulpitii*.)

honorés comme saints dans l'abbaye qu'ils avaient fondée; ils furent inhumés dans l'église abbatiale, sous deux pierres tombales placées à fleur de terre, dans une chapelle basse située au bout du transept méridional. Cette chapelle porte encore leurs noms, et il y avait jadis à Saint-Sulpice une confrérie établie sous le titre des Saints Raoul et Aubert « en l'honneur desdits corps saints. » On montre aussi dans la forêt de Rennes, à une demi-lieue de Saint-Sulpice, la croix et la fontaine Saint-Raoul, où vécut d'abord solitaire, dit-on, ce pieux personnage à son arrivée dans le pays.

En 1146, Conan III, duc de Bretagne, réunit ses barons à Saint-Sulpice et y fit, dans la chapelle appelée Notre-Dame-sur-l'Eau, une donation aux moines de Saint-Florent. La même année, le pape Eugène III confirma Marie, abbesse du monastère de Notre-Dame-du-Nid-de-Merle, « *Mariæ abbatissæ monasterii B. M. quod in sylva Nidi Merli situm est,* » dans la possession de tous les biens donnés à son abbaye. Ces actes nous prouvent que déjà le monastère fondé par Raoul de la Fustaye portait indifféremment le nom de Saint-Sulpice et de Notre-Dame; ils nous montrent aussi quelle rapide extension avait prise cette maison, puisque moins de quarante ans après sa fondation elle possédait déjà quinze prieurés : Notre-Dame-des-Couets, Sainte-Radegonde et Sainte-Honorine, au diocèse de Nantes; — Locmaria, à Quimper; — Locmaria, au diocèse de Vannes; — Thélouët et Saint-Germain-des-Prés, au diocèse de Saint-Malo; — Sainte-Catherine-des-Quatre-Hôtelleries et Saint-Malo de Teillay, au diocèse de Rennes; — la Fontaine-Saint-Martin, au diocèse du Mans; — La Fresnaye, au diocèse de Tours; — Saint-Jacques-du-Lattay et deux autres églises, au diocèse d'Angers, — et la Fougereuse, au diocèse de Poitiers¹. Seize ans seulement plus tard, ce nombre de prieurés était encore doublé.

Cette rapide extension de l'abbaye de Saint-Sulpice ne per-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 1.

met pas de douter que les ducs de Bretagne contribuèrent grandement à sa fondation; elle se trouvait d'ailleurs dans une forêt qui faisait partie du domaine ducal, et elle s'honora toujours du titre d'abbaye royale lorsque les rois de France eurent remplacé nos ducs. Nous faisons cette remarque, parce que l'acte de fondation de l'abbaye n'existe plus¹. Vers 1160, le duc Conan IV, de concert avec la duchesse Marguerite, sa femme, donna à Ennoguent, sa sœur, religieuse à Saint-Sulpice, « *Ennoguent sorori meæ et sanctimonialibus Sancti Sulpicii,* » sa terre de Merle, « *terram de Merle.* » Mais, comme l'on voit, ce n'est point là la fondation du monastère, dont l'existence est constatée quarante-trois ans auparavant.

Des deux monastères de Saint-Sulpice, celui de femmes subsista seul jusqu'à la Révolution; mais nous ne savons pas au juste à quelle époque disparut celui des hommes. D. Lobineau et le P. Hélyot disent que ces religieux portaient le nom de Frères Condonats, et le premier semble insinuer qu'ils furent supprimés à la fin du xiv^e siècle²; mais le P. Hélyot fait remarquer qu'il est encore fait mention des moines de Saint-Sulpice au xvi^e siècle, témoin la profession que fit en 1585 Pierre Bertrand, prêtre de Chasné, entre les mains de l'abbesse Gabrielle de Morais³. Nous verrons, au reste, plus tard que la plupart des paroisses dépendant de Saint-Sulpice étaient encore desservies par des religieux bénédictins au commencement du xvii^e siècle. Quoi qu'il en soit, le monastère des Frères Condonats n'existait plus en 1679, mais on

1. L'acte de fondation fut, dit-on, remis avec d'autres titres, en 1727, aux commissaires nommés par le roi pour constater l'état de l'abbaye; on ne sait ce qu'il est devenu.

2. *Hist. de Bretagne*, 121.

3. « *Ego Petrus Bertrand presbyter parochie de Chancelo Rhedon. diocesis, a longo tempore manens in hoc monasterio Sancti Sulpicii Rhedon. diocesis, Ordinis S. Benedicti, promitto atque juro Omnipotenti Deo, B. M. et S. Benedicto, ac non venerandæ D. Gabriellæ de Moris humili abbatissæ predicti monasterii et successoribus suis obedientiam, reverentiam, castitatem et paupertatem usque ad mortem, testo meo chirographo hic appposito die 10 mensis februarii, anni Domini 1585.* » (*Hist. des Ordres religieux*, VI, 412.)

en distingue encore l'emplacement à peu de distance de l'abbaye ou monastère des femmes : c'est un vaste carré devant former un cloître intérieur ; il est entouré de douves et porte le nom de *Butte-aux-Moines*.

La régularité régna longtemps dans la communauté de Saint-Sulpice, mais les guerres civiles du xvi^e siècle obligèrent les religieuses à se retirer dans les villes par crainte du pillage et pour se mettre à couvert des insultes des soldats ; en 1556, un incendie attribué à la malveillance détruisit une partie du couvent et épouvanta tellement les sœurs qu'elles se réfugièrent en grand nombre dans leurs familles. Le relâchement s'introduisit par suite dans l'abbaye, la clôture n'y fut plus observée, et l'on oublia les préceptes du bienheureux Itaoul de la Fustaye. Heureusement qu'en cette triste occurrence Dieu suscita une vertueuse réformatrice en la personne de Marguerite d'Angennes, nommée abbesse en 1609. Avec l'aide des Jésuites, elle parvint à faire renaitre toutes les vertus religieuses dans le cloître de Saint-Sulpice ; de concert avec des personnes notables par leur piété, elle dressa de nouveaux règlements, qu'approuva M^{sr} Cornulier, évêque de Rennes. Saint François de Sales, directeur de M^{me} de Saudrais, sœur de l'abbesse, passe pour n'avoir pas été étranger à cette réforme, au sujet de laquelle M^{me} d'Angennes implora ses lumières. Elle obtint en même temps du pape Grégoire XV, en 1621, une bulle en vertu de laquelle les religieuses prieures titulaires des prieurés, non conventuelles, reçurent défense de résider dans ces prieurés et durent venir habiter la clôture du monastère de Saint-Sulpice. Les prieures luttèrent longtemps contre cette réforme, mais une bulle de Clément XI confirma ce qu'avait fait Grégoire XV, et le Conseil d'État, auquel les prieures récalcitrantes en appelèrent comme d'abus, leur donna tort.

On peut se faire idée de la salutaire réforme qu'opéra M^{me} d'Angennes en lisant l'intéressant volume des *Constitu-*

tions des religieuses bénédictines de l'abbaye de Saint-Sulpice, publié en 1685 par les soins de M^{me} de Morais, nièce de la réformatrice.

Un nouvel incendie détruisit en 1651 une grande partie du cloître, ainsi que le dortoir, l'infirmerie et une chapelle dédiée à saint Joseph; M^{me} d'Angennes releva tous ces bâtiments avec le plus grand soin et compléta ainsi la réforme de ses religieuses par la reconstruction de leur monastère.

Lorsqu'éclata la Révolution, la communauté de Saint-Sulpice se composait de dix-sept religieuses de chœur¹, d'une novice et de huit sœurs converses; il s'y trouvait, en outre, deux chapelains, plusieurs pensionnaires, appartenant presque toutes à la noblesse, et un assez grand nombre de domestiques. Chassées de leur pieuse solitude, ces saintes filles se réfugièrent dans leurs familles, et quelques-unes d'entre elles virent mourir, comme nous l'avons dit, au couvent des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Rennes.

ABBESSES DE SAINT-SULPICE.

I. — MARIE DE BRETAGNE. On convient que la première abbesse de Saint-Sulpice portait le nom de Marie, mais on n'est pas d'accord sur son origine. D. Lobineau dit bien qu'elle était fille d'Étienne de Blois, roi d'Angleterre; toutefois, comme ce roi naquit en 1105 et que Lobineau lui-même assigne 1115 pour date approximative de la fondation de Saint-Sulpice, il est impossible d'admettre Marie de Blois première abbesse d'un monastère déjà florissant en 1117, comme nous l'avons dit. Aussi D. Lobineau avoue-t-il qu'il ne sait pas à quelle époque cette princesse prit les rênes du gouvernement de l'abbaye. Cependant, la constitution même de l'ordre fondé par Raoul, humble serviteur et non point abbé du monastère, s'opposait à ce que Saint-Sulpice s'élevât sans une abbesse. Il faut donc bien admettre une autre Marie antérieure

1. C'étaient M^{mes} Lo Maistre de la Garlaye, abbesse; de Quincé, grande-prieure; du Feu, sous-prieure; du Bourg de Boisjordan, dépositaire; de la Noussaye, de Goyon, de Rosnyvieux, Goyon de Beaucois, de la Ville-Thébault, Lo Lay, Le Honz, Hervé, de la Houssaye du Plessis, de la Houssaye, Dalet, Chrestien et Clermellier.

à Marie de Blois. Or, la tradition reposant sur l'*Armorial ms. des abbesses de Saint-Sulpice*¹, sur l'inscription de la statuette de Notre-Dame-du-Nid-de-Merle² et sur des *Notices ms.* se trouvant aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, dit que la première abbesse de Saint-Sulpice fut une princesse de Bretagne du nom de Marie, à laquelle l'*Armorial* donne pour blason *d'hermines plein*.

Les évêques de Quimper, de Rennes et de Poitiers soumièrent à Marie, première abbesse de Saint-Sulpice, les monastères de Locmaria, près Quimpor, de Saint-Malo de Teillay et de Sainte-Magdeleine de la Pougereuse, de sorte que sa maison devint chef d'ordre de son vivant même.

II. — MARIE DE BLOIS, fille d'Étienne de Blois, roi d'Angleterre, et petite-fille de Guillaume-le-Conquérant, ne dut devenir abbesse qu'environ l'an 1140. Alain, évêque de Rennes, lui donna en 1145 l'église d'Ercé-en-la-Mée, et l'année suivante le pape Eugène III prit sous sa protection l'abbaye de Saint-Sulpice et toutes ses dépendances. En 1152, l'évêque de Nantes confirma cette abbesse dans la possession des églises de Notre-Dame-des-Couets, de Sainte-Honorine, Sainte-Radegonde, etc.; en 1156, l'évêque de Rennes lui accorda de semblables lettres de confirmation pour les églises de son diocèse soumises à Saint-Sulpice. Enfin, vers 1159, Henri II, roi d'Angleterre, cousin de Marie, fit don à cette abbesse du manoir de Lillehercho et de ses dépendances, le tout situé dans son royaume d'outre-Manche. L'ancien *Nécrologe* de Saint-Sulpice dit que Marie mourut le 6 mai 1159.

III. — NIVE *vel* NINE succéda à Marie de Blois et fut confirmée en 1162, par le pape Alexandre III, toutes les donations faites à son abbaye. Elle eut l'avantage de recevoir dans sa communauté Ennoquent, fille d'Alain Le Noir, comte de Richemont, et de Berthe de Bretagne. Le duc Conan IV, frère de cette princesse, donna en sa considération, vers 1160, à l'abbaye de Saint-Sulpice, sa terre de Merlo, dans la forêt de Rennes. Nive obtint en 1181 une lettre de Philippe, évêque de Rennes, lui assurant la possession de l'église d'Ercé. On ne sait quand elle mourut.

L'*Armorial ms.* lui donne : *d'hermines au chef de gueules*.

Ennoquent de Bretagne, sœur du duc Conan IV, reçue au couvent de Saint-Sulpice vers 1160, comme vous venons de le dire, est considéré par les PP. Du Paz et Le Graud, et par une Notice anonyme des siècles derniers, comme ayant succédé à Nive dans le gouvernement de l'abbaye; D. Morice n'osa pas cependant la placer au nombre des abbesses. Albert Le Grand dit qu'elle mourut en

1. Faisant partie de l'*Armorial ms. des évêques de Rennes*.

2. Voy. précédemment, p. 304.

1187. L'*Armorial ms.* lui attribue les armes d'Avaugour : *d'argent au chef de gueules*. Pour nous, nous pensons qu'on a confondu cette princesse avec Marie de Bretagne, et que telle est la raison qui l'a fait placer dans quelques Catalogues au rang des abbesses. Le *Nécrologe* de Saint-Sulpice, que nous allons citer à l'instant, prouve qu'il n'y eut qu'une princesse de Bretagne à gouverner l'abbaye.

IV. — AMELINE D'ÉCOSSE fit accord avec Simon, recteur de Chasné, du temps de l'évêque Herbert (1184-1198). Elle est appelée Aanor dans une charte du prieuré de Sainte-Croix de Vitré; mais un autre acte de 1201 la nomme bien Ameline. Cette abbesse mourut en 1210, laissant la réputation d'une grande piété et d'une immense charité, comme le prouve son épitaphe, ainsi conçue : *Anno domini ducentesimo decimo (sic) ab incarnatione Domini, lux pietatis, fons immensa caritatis, Amelina d'Escoce, abbatissa, mater pia, quam ducat ad caelestia Christi misericordia, nobis mater quarta fuit et feliciter tenuit ideoque sine fine Christi fruatur lumine¹.*

Remarquons ici le rang donné à Ameline d'Écosse; c'est la quatrième abbesse et non pas la troisième, comme le veut D. Morice; il faut donc nécessairement admettre soit Marie, soit Ennoguent de Bretagne parmi les abbesses; mais l'on ne peut admettre que l'une ou l'autre.

L'*Armorial ms.* lui attribue le blason royal d'Écosse : *d'or au lion de gueules dans un double trescheur de même*.

V. — OLIVE obtint en 1213 de Pierre, évêque de Rennes, la confirmation du don de quelques dîmes fait à son abbaye. Elle mourut le 6 mars 1214, d'après le *Nécrologe* de Saint-Sulpice.

D'après l'*Armorial ms.*, elle portait : *de sinople à la fasce d'argent chargée d'un croissant de sable en abîme*.

VI. — MADILE obtint en 1216 une sentence lui adjugeant une portion de dîmes en la paroisse de Moulins, après la mort de Barthélemy, recteur de cette église. Elle retira en 1224 ses religieuses du monastère de la Pierre-Aubrée, au diocèse d'Angers, et mit en leur place deux chapelains. On ne sait pas quand elle mourut, mais elle vivait encore en 1228.

L'*Armorial ms.* lui attribue : *d'hermines au croissant de gueules, au chef de même*.

VII. — AMICE DE DINAN était fille, selon M. de Barthélemy, de Geoffroy III, seigneur de Dinan, et de Muliel, sa femme²; mais les PP. Du Paz et Le Grand la font naitre de Rolland de Dinan, seigneur de Montflan, et la disent nièce de Pierre de Dinan, évêque

1. *Necrolog. Sancti Sulpitii.*

2. *Hist. archéol. bret.*, III, 13.

de Rennes. Il est probable que ce fut elle qui transigea en 1239 avec Alain, gendre de Pierre, seigneur de Parthenay, sur quelques villages en Mouazé qui lui furent cédés. Cette dame mourut le 24 janvier 1240.

L'*Armorial ms.* lui donne les armes de Dinan-Montaillan : *de gueules à quatre fusées d'hermines posées en fasce, accompagnées de six besans de même, trois en chef, trois en pointe.*

VIII. — JEANNE BONAMY ne fit que passer, car elle mourut le 22 septembre 1240, d'après le *Nécrologe* de Saint-Sulpice.

Suivant l'*Armorial ms.*, elle portait : *de gueules à trois croisants d'argent, posés 2, 1.*

IX. — JEANNE DE KERAER visita, le 2 mars 1250, le prieuré de Loemaria, près Quimper.

Elle appartenait à une noble famille de Basse-Bretagne, portant : *de gueules à la croix d'hermines, ancrée et gringolée d'or.*

X. — YVETTE est mentionnée dans le *Nécrologe* de Saint-Sulpice comme ayant été la dixième abbesse de ce monastère. Elle mourut le 29 juin 1254.

L'*Armorial ms.* lui attribue : *d'or au sautoir de gueules.*

XI. — AGNÈS I^{re} gouvernait l'abbaye en 1258.

XII. — JEANNE SAULNIER était abbesse en 1264.

XIII. — AGNÈS II transigea en 1272 avec les religieuses de Sainte-Marguerite-de-Vinace, au diocèse de Bayeux, et les exempta de toute juridiction. On retrouve son nom en 1277 et 1285¹.

XIV. — MARIE HANEL mourut le jour Sainte-Agnès 1289, d'après le *Nécrologe* de Saint-Sulpice.

Elle portait, suivant l'*Armorial ms.* : *fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

XV. — GUILLEMETTE présenta le vicariat de Loemaria à frère Alain, Oblat de son monastère, d'après un acte de 1294.

XVI. — EUSTASIE accorda en 1294 au même frère Alain une pension alimentaire de 240 liv. par an pour ses honoraires de vicaire perpétuel de Loemaria.

XVII. — JEANNE afféagea en 1302 une terre de son abbaye et transigea en 1314 avec Geoffroy, seigneur de Châteaubriant, sur l'usage que ses religieuses de Saint-Malo de Teillay avaient dans la forêt de ce nom².

XVIII. — PERRINE DES GRANGES obtint une lettre du pape Jean XXII, ordonnant aux Frères de Saint-Sulpice d'aider de leurs

1. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 788. — Les noms de ces trois abbesses ne figurent pas dans l'*Armorial ms.*

2. L'*Armorial ms.* et Du Paz ne mentionnent pas ces trois abbesses, que nous fait connaître D. Morice.

propres biens l'abbaye, alors dans le besoin¹. Le même Pape écrivit encore en 1330 au sujet de ces Frères Condonats, qui refusaient de payer à l'abbaye ce qu'ils lui devaient. Perrino des Granges visita le prieuré de Loemaria le 9 avril 1344 et mourut le mardi avant la fête de saint Jacques et saint Philippe, vers l'an 1345, après avoir administré l'abbaye de Saint-Sulpice pendant trente ans.

Elle portait, dit l'*Armorial ms.* : *de gueules au lion d'or.*

XIX. — MARGUERITE DE COËTQUEN, issue d'une noble maison portant : *bandé d'argent et de gueules de six pièces*, vivait en 1362 et 1363.

XX. — ALMOTE donna le 12 février 1372 l'administration du prieuré de Loemaria, près Quimper, à frère Guillaume du Breil; nous avons aussi une lettre de cette abbessse adressée à la prieure des Couets, en date du 12 octobre 1374². Le nom d'Almote ne figure pas dans l'*Armorial ms. de Saint-Sulpice*.

XXI. — GUIROUDE D'ONEXCES était abbessse de Saint-Sulpice en 1381; elle mourut le 4^{er} avril 1391.

Ses armes étaient : *pallé d'argent et de gueules de six pièces, à la bordure de sable chargée de huit oranges d'or.*

XXII. — JEANNE MILON appartenait à une famille bretonne qui donna trois abbesses à Saint-Sulpice, et qu'il faut distinguer des Milon, seigneurs de la Touche, en Pacé. Éluë en 1391, Jeanne Milon transigea l'année suivante avec Philippe de Saint-Pern au sujet des dîmes de Saint-Aubin; elle permit en 1402 à Raoulette de Coëtquen, prieure de Loemaria en Porhoët, de rendre aveu au seigneur de Porhoët, et elle mourut le 12 novembre 1407. Albert Le Grand nous dit que cette abbessse fit rebâtir le dortoir et deux côtés du cloître de Saint-Sulpice, et qu'elle fit faire un beau reliquaire d'argent. On doit lui attribuer aussi la reconstruction du moulin, dont la porte ogivale, avec voussures et colonnettes, est ornée de son écusson, timbré d'une crosse : *d'azur à trois têtes de levrier, coupées d'argent, accolées de gueules* (alias d'or).

XXIII. — GUILLEMETTE DE TAILLIS *vel* DE TALIS était issue des seigneurs de Taillis, dont elle portait les armes; elle est souvent appelée, cependant, de Tail, de Talie ou de Taille. Elle gouverna l'abbaye pendant dix-neuf ans et mourut le 9 juin 1428. Cette abbessse continua les restaurations entreprises par Jeanne Milon et construisit, entre autres choses, le beau portail principal de l'abbaye, où l'on voit encore ses armoiries sculptées : *un lion à*

1. « *Jubens ut fratres S. Sulpicii condonati montalesque de propriis bonis pressam ere alieno ebditiam adjuverent.* » (Bibl. Nat., *Blanes-Manteaux*, XLI, 212.)

2. *Arch. d'Ille-et-Vil.*, 17 II, 17.

la bordure endentée¹, accompagnées de cette inscription : L'AN M CCCC XIII DAE . G . DE . TAILE . FIST . FAIDE . CESTE . PORTE .

XXIV. — GUILLEMETTE MILON succéda à Guillemette de Taillis. Elle était fille de Bertrand Milon, seigneur de la Ville-Morel, sénéchal de Rennes, puis président et juge universel de Bretagne, et de Jeanne de Broons. Elle vécut en 1433 et 1435; Le Grand dit qu'elle mourut le 7 mars 1437. Gaignières attribue à cette abbesse la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame-sur-l'Eau; il y découvrit, en effet, ses armoiries, timbrées d'une crosse : *d'azur à trois têtes de levrier d'argent, dentées, languées et accolées d'or, sculptées au-dessus de la porte*. De plus, cette chapelle fut ornée d'une belle verrière, don de la famille Milon; on y voyait représenté à genoux Bertrand Milon, père de l'abbesse Guillemette, et l'écusson des Milon, avec ses alliances, s'y trouvait huit fois reproduit². Gaignières nous a conservé un débris de l'inscription de ce vitrail, portant ces mots : L'AN M CCCC XL ET VII A LA FIN QUIL EN SOIT VITRE JÉSUS-CHRIST ET JEHAN MILON SON PERE MAINT EN SA GLOIRE. AMEN³.

XXV. — JEANNE DE QUÉDILLAC sortit de la maison des seigneurs de Quédillac, qui portaient : *d'argent à trois bandes de gueules*. Elle rendit aven en 1450 à la comtesse de Laval, dame de Vitré, pour les biens de son monastère qui dépendaient de cette dame. Elle mourut le 13 avril 1461.

XXVI. — MARIE DE MORAIS devint abbesse de Saint-Sulpice en 1461, dit M. Hauréau, et mourut en 1493, d'après le *Nécrologe* de ce monastère⁴.

La famille de Morais était originaire de Normandie et donna quatre abbeses à Saint-Sulpice; elle portait : *d'or à six annelets de sable, posés 3, 2, 1*.

XXVII. — JEANNE MILON était fille, selon Du Paz et Le Grand, de Bertrand Milon, seigneur de la Ville-Morel, et de Jeanne de Broons, et sœur, par conséquent, de Guillemette Milon, précédente abbesse. Elle ne gouverna que peu d'années, étant probablement fort âgée, car elle mourut dès le 7 mars 1498.

XXVIII. — ANDRÉE DE BELLONEAU, prieuro de Loemaria, près Quimper, fut élu abbesse en 1498 et prit aussitôt possession de sa dignité. Elle fit, dit Albert Le Grand, rentrer au cloître de l'ab-

1. Nous n'avons pas les émaux de cet écu, omis par l'*Armorial* ms.

2. L'un de ces écussons, surmonté d'une crosse, était un autre blason de l'abbesse Guillemette; il portait : *mi-parti* : *d'azur à trois têtes de levrier d'argent, dentées, languées et accolées d'or*, qui est Milon; et *d'azur à la croix d'argent frettée de gueules*, qui est Broons.

3. Bibl. Nat., ms. lat., 47092.

4. *Gallia christ.*, XIV, 789.

baye les religieuses de Loemaria de Quimper, de Sainte-Radegonde et de la Fontaine-Saint-Martin. Elle fit aussi refaire les stalles du chœur de son église abbatiale et restaura les livres de chant du monastère. Le *Nécrologe* dit qu'elle mourut le 5 février 1529, après avoir résigné dès 1526 son abbaye en faveur de sa nièce, Alizon du Pontbellanger.

La famille de Belloneau porte : *d'argent à la fasce de gueules.*

XXIX. — ALIZON DU PONTBELLANGER succéda à sa tante Andrée de Belloneau, du consentement des religieuses, et reçut ses bulles le 25 avril 1526. Le 9 juillet 1535, elle donna procuration pour recueillir la succession de Perronelle Milon, prieure de Loemaria, qui appartenait à son abbaye. Alizon du Pontbellanger mourut le 17 juillet 1546.

Cette abbesse portait : *d'hermines à quatre cotices de gueules.*

Aussitôt après la mort d'Alizon du Pontbellanger, les religieuses élurent abbesse Marguerite de Harcourt, sa parente¹. Cette dame prit possession le 17 mars 1547, mais elle n'obtint point ses bulles, parce que le roi avait donné l'abbaye à sa sœur, Jacqueline de Harcourt, qui suit.

XXX. — JACQUELINE DE HARCOURT, fille de Jean de Harcourt, seigneur de Fontaine-Henry, et de Jeanne de Saint-Germain, prit possession le 17 juillet 1547, en vertu des bulles pontificales datées le 3 août 1546, et elle prêta serment de fidélité au roi en 1556. Elle ongagea ses religieuses, en 1564, à élire de nouveau abbesse après elle Marguerite de Harcourt, sa sœur et sa coadjutrice; mais cette dernière mourut, au contraire, avant elle; en 1576, elle résigna son abbaye en faveur de sa nièce, Gabrielle de Morais. Jacqueline de Harcourt mourut peu de temps après s'être démise de sa charge, le 5 décembre 1577.

La maison de Harcourt, uno des plus illustres de Normandie, porte : *de gueules à deux fascés d'or.*

XXXI. — GABRIELLE DE MORAIS, fille de Jean de Morais, seigneur de Jodrais, et d'Anne de Harcourt, succéda à sa tante et prit possession de Saint-Sulpice le 16 mai 1576². Elle avait fait profession en 1547 et était prieure de Loemaria, près Quimper, depuis 1568. La nouvelle abbesse fit serment de fidélité au roi en 1579. Elle fut obligée de quitter son monastère en 1583 pour se mettre, ainsi que ses religieuses, à l'abri d'une contagion qui affligeait le pays. Elle gouverna sagement son abbaye, dit D. Morice, et résigna sa dignité en 1601 en faveur de sa nièce Antoinette de Morais, se réservant le tiers des revenus pour sa pension. Elle eut la douleur de voir

1. François de Harcourt, sœur de l'abbesse, avait épousé André du Pontbellanger. (Voy. *Dict. Hstor.*, de Morel.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 47.

cette abbesse mourir avant elle, car elle ne décéda que le 17 décembre 1614.

Nous avons retrouvé le sceau de Gabrielle de Morais, en 1594; il renferme l'écu de sa famille : *d'or à six annelets de sable, posés 3, 2, 1*; une crosse est mise en pal derrière l'écusson, et on lit autour : **GABRIELLE DE MORAIS AB. S. SULPICE** ¹.

XXXII. — ANTOINETTE DE MORAIS, nièce de la précédente abbesse, lui succéda sur sa résignation, en 1601, et prêta serment au roi en 1605; elle ne gouverna que peu d'années et mourut avant sa tante, le 11 septembre 1608.

XXXIII. — MARGUERITE D'ANGENNES, fille de Jean d'Angennes, seigneur de Poigny, et de Magdeleine Thierry, dame du Boisoreau et du Pont-Rouaud, fit profession à Saint-Sulpice en 1597; elle était nièce du cardinal d'Angennes, évêque du Mans. D'abord prieure de Saint-Germain-des-Prés, puis nommée abbesse de Saint-Sulpice, elle prit possession le 10 avril 1609 et prêta l'année suivante serment de fidélité au roi. Elle réforma son monastère et en fit une des maisons les plus édifiantes de l'époque. Comme le dit le bon P. Albert Le Grand, « elle répara Saint-Sulpice en pierres vives et mortes, » reconstruisant en grande partie les bâtiments claustraux, en même temps qu'elle ramenait ses religieuses dans la voie de la perfection.

Marguerite d'Angennes mourut le 3 juillet 1662, âgée de quatre-vingt-deux ans, et après avoir gouverné son abbaye pendant cinquante-quatre ans. Son corps fut inhumé dans le tombeau de la fondatrice du monastère, dont elle avait égalé les vertus. D. Lobineau a consacré une notice à cette sainte femme dans ses *Vies des Saints de Bretagne*.

Les armoiries de Marguerite d'Angennes se retrouvent encore à Saint-Sulpice sur les bâtiments qu'elle a fait construire et au haut de son portrait, actuellement au presbytère; elle portait : *de sable au sautoir d'argent*.

Nous avons plusieurs sceaux de cette abbesse; le plus beau, de 1627, est ovale et renferme l'écu de sa famille, soutenu de deux palmes et accompagné d'une crosse posée derrière en pal; la légende porte : **MARGU. D'ANGENNES. ABDESSE. DE. S. SULPICE**.

XXXIV. — MARGUERITE DE MORAIS DE BREZOLLES, nièce de la précédente abbesse, était fille de Urbain de Morais, seigneur de Jodrais, et de Françoise d'Angennes. D'abord coadjutrice de sa tante, elle prit ensuite possession de l'abbaye le 22 septembre 1662, mais elle ne fut bénite que le 4 octobre 1663 dans l'église abbatiale de Saint-Georges de Rennes, en même temps que la nouvelle abbesse

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 128.

de ce dernier monastère. Elle continua les bonnes œuvres de Marguerite d'Angennes et procura à tout le pays les bienfaits d'une grande mission prêchée à Saint-Sulpice même, en 1679, par le vénérable P. Maunoir. Elle soutint aussi avec fermeté les droits de son abbaye, ce qui l'obligea à plaider en 1688 contre Jeanne de Talhouët, prieure de Locmaria. Cette vertueuse abbessse gouverna quarante-deux ans et mourut le 3 juin 1704. Son corps fut inhumé dans le même tombeau que la première abbessse, là où reposait aussi sa tante, dans le chapitre.

Le sceau de Marguerite de Morais est ovale; il renferme un écu portant : *d'or à six annelets de sable, 3, 2, 1*, surmonté d'une couronne, timbré d'une crosse posée en pal derrière, et soutenu de deux palmes; on lit autour ces mots : MARGUERITE. DE. MORAIS. ABB. DE. S. SULPICE. ¹

XXXV. — ANGÉLIQUE-RENÉE DE LA FOREST D'ARMAILLÉ DU BOISGESLIN, fille de François, seigneur du Boisgeslin, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Françoise Le Chat, fut d'abord grande prieure du monastère de Saint-Sulpice. Nommée abbessse par le roi le 15 août 1704, et confirmée par le Pape le 25 septembre, elle prit possession le 10 novembre de la même année. Elle mourut le 4^{er} mai 1721, âgée de soixante-dix-sept ans, et son corps fut inhumé le 3 mai au chapitre, dans le tombeau des abbesses.

Le sceau de M^{me} d'Armaillé, en 1707 et 1712, est de style rocaille et de forme ovale : l'écu, *d'argent au chef de sable*, qui est de la Forest, est surmonté d'une couronne de marquise et timbré d'une crosse; la légende porte : ANG. RE. DE. LA. FO. D'ARMAILLÉ. ABB. DE. S. SULPICE. ²

XXXVI. — OLIVE-CLAUDE-ÉLÉONORE DE LESQUEN DE LA VILLEMENEUST, issue des seigneurs de Lesquen, en Pluduno, fille de Joseph, seigneur de la Villemeneust, et d'Élisabeth de Fradel, religieuse de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, fut nommée par le roi abbessse de Saint-Sulpice le 8 mai 1721. Elle prit possession le 24 juin suivant, et fit le 3 octobre une profession de foi devant ses religieuses, promettant d'observer les règles de Saint-Sulpice. Cette abbessse donna sa démission en 1727 et se retira chez les religieuses cordelières de Quimper, où elle mourut le 21 septembre 1730.

La famille de Lesquen de la Villemeneust, d'après M. de Courcy, porte : *de sable à trois jurs d'argent, becqués et membrés de gueules* ³.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 116 et 128.

2. *Ibidem*, 27 H, 127.

3. Il semble toutefois que l'abbessse de Saint-Sulpice portait plutôt les armoiries des Lesquen de la Ménardais : *de gueules à l'épervier d'argent, la tête contournée, membré et becqué d'or, accompagné en chef d'un croissant renversé entre deux molettes*,

XXXVII. — MAGDELEINE-ÉLISABETH DE BOUCHARD DE LUSSAN D'ESPARBÈS D'AUBETERRE, grande-prieure de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Saussaye, au diocèse de Paris, était fille de François de Bouchard, seigneur d'Esparbès de Lussan, et petite-fille du seigneur d'Aubeterre. Elle fut nommée abbesse par le roi et bénite par M^{sr} de Breteuil, évêque de Rennes, au mois de mai 1727, en l'église des Récollets du Faubourg-Saint-Germain, à Paris; elle prit possession de l'abbaye de Saint-Sulpice le 17 juillet suivant, en vertu des bulles du Saint-Siège en date du 4 juin. M^{me} d'Aubeterre donna sa démission d'abbesse en 1755.

La maison de Bouchard d'Aubeterre, originaire de Guyenne, porte : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e, d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois éperviers de même, qui est d'Esparbès; au 2^e, de gueules à trois léopards d'or, qui est de Bouchard; au 3^e, losangé d'or et d'azur, au chef de gueules, qui est d'Aubeterre.*

XXXVIII. — MAGDELEINE-CLOTILDE DE LA BOURDONNAYE DE CLERMONT, nommée abbesse par le roi le 8 juin 1753, sur la résignation de M^{me} d'Aubeterre, prit possession de Saint-Sulpice le 4 novembre de la même année. Elle résigna également cette abbaye en 1776 en faveur de l'abbesse qui suit.

La maison de la Bourdonnaye porte : *de gueules à trois bourdons d'argent en pal.*

XXXIX. — MARIE-PERDINE DE VERDIÈRE, nommée par le roi le 17 novembre 1776 sur la résignation de la précédente abbesse, prit possession de Saint-Sulpice le 28 janvier 1777. Elle mourut l'année suivante¹.

XI. — MARIE-ANGÉLIQUE-HENRIETTE LE MAISTRE DE LA GARLAVE, religieuse de Saint-Sulpice, fut nommée abbesse de ce monastère par le roi le 15 novembre 1778 et elle prit possession de l'abbaye le 10 février 1779². Elle eut la douleur de survivre à la ruine de sa communauté, dispersée par la Révolution.

La famille Le Maître de la Garlave porte : *d'azur au lion d'argent, accosté de deux épées de même en pal, garnies d'or, les pointes en haut.*

Le sceau de l'abbesse de Saint-Sulpice, en 1781, porte ces armoiries dans un écu en losange surmonté d'une couronne de marquise, timbré d'une crosse et entouré d'une patenôtre; sans légende.

et en pointe d'une autre molette, le tout d'or. On voyait, en effet, sur un vitrail de la chapelle priorale de Conetoux l'écusson de M^{me} de Lesquen portant, dit une relation de 1780, un oiseau d'argent, dans un écu timbré d'une crosse abbatiale. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 B, 2, 61.)

1. Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Rennes. — Nous n'avons pu retrouver les armoiries de cette abbesse.

2. Ibidem.

La seigneurie de l'abbaye de Saint-Sulpice s'étendait dans les paroisses de Saint-Sulpice-des-Bois, Mouazé, Betton, Saint-Aubin-d'Aubigné et Chasné.

1° En Saint-Sulpice, l'abbesse possédait « l'église, monastère, cloître, maisons et fuies; — les moulins du Cloître, avec leurs attaches; — les estangs, bois de haulte futaye, vergers, vignes, garennes, prés, métairies et pourpris; — les prés, terres arrables et non arrables, landes, communs de l'abbaye et bois du Breil; — et deux maisons avec jardins et prés en ladite ville de Saint-Sulpice; contenant le tout desdites terres environ 800 journaux¹. » Le Grand Fief de Saint-Sulpice, s'étendant en la même paroisse, rapportait de revenu : par deniers, 61 liv. 3 s. 9 d.; par froment, environ 214 boisseaux mesure de Rennes, plus un oison, un poulet blanc et un millier d'épingles. Le tout relevait directement du roi.

2° En la paroisse de Mouazé : le fief de Mordefroy et de la Vieuville, — le pré du Gabil (5 journaux), — et les moulins à eau de Gabil et de la Ridelaye, situés sur la rivière d'Ille. A cause de ces biens, relevant de la seigneurie de Betton, l'abbesse devait 13 s. 2 d. obole de rente payable le jour Saint-Melaine au seigneur de Betton.

3° En la paroisse de Betton : « les siefs et mazures de Rigué, Macheré, le Housset, la Béchère, etc., » valant 7 liv. 9 s. 4 d., 17 boisseaux d'avoine et 4 gélines; l'abbesse devait pour ce fief, au seigneur de Betton, 14 s. de rente.

4° En la paroisse de Saint-Aubin-d'Aubigné : le fief du Champ-Aubouin, de peu de valeur.

5° En la paroisse de Chasné : les siefs de Bois-Guillaume, Bellief et Mont-Bertrand, relevant du seigneur du Bordage, auquel l'abbesse devait chaque année 12 sols de rente payables « la nuit de Noël, audit lieu de Chasné, entre la messe de minuit et celle du matin². »

1. Déclaration faite au roi en 1679. (Arch. dép. de la Loire-Inférieure, B, 719.)

2. *Ibidem*.

Les prieurés de Saint-Sulpice ayant été presque tous réunis à la mense abbatiale, leurs revenus formaient une grande partie des rentes de la maison-mère; en 1762, ils rapportaient tous ensemble environ 13,000 liv.

L'abbaye possédait, en outre, quelques métairies, telles que la Hamonaye, en Saint-Sulpice, et celles du Plessix-Moulin, du Pré-Picquet, de Chantepie, de Landrol, du Feillet, etc., en diverses paroisses.

L'abbesse affermais en 1762 toutes ses dîmes comme il suit : en Bais, 920 liv., — en Mouazé, 600 liv., — en Saint-Aubin-d'Aubigné, 1,388 liv., — en Saint-Mard-le-Blanc, 610 liv., — en Saint-Sulpice-des-Bois, 150 liv., — en Moulins, 200 liv., — en Rùthiers, 160 liv., — en Beaulieu, 200 liv., — en Plessé, 80 liv., — en la Fontenelle, 75 liv., — en la Bouëxière, 150 liv., — en la Chapelle-Saint-Aubert, 140 liv., — en Saint-Jean-sur-Couasnon, 40 liv., — en Montreuil-le-Gast, 90 liv., — en Chasné, 280 liv., — en Nouvoitou, 56 liv., — en Balazé, 120 liv., — en Vendel, 145 liv., — en Gézézé, 193 liv., — en Betton, 40 liv., — en Vern, 15 liv.¹

Enfin, à la fin du xviii^e siècle, un état des biens de l'abbaye de Saint-Sulpice se résume ainsi :

Fermes des pricurés.	13,036 liv. » s. » d.
Fermes des dîmes.	8,497 » »
Fermes des métairies	3,422 » »
Rentes en argent.	250 8 7
Rentes en grains.	4,224 » »
Pensions viagères.	350 » »
Total du revenu.	<u>29,479 liv. 8 s. 7 d.</u> ²

Dans cet état n'est pas compris le pourpris de l'abbaye, rapportant à la même époque 42 mines de froment, 56 mines de blé-noir, 12 mines d'avoine et de paumelle, et le cidre nécessaire au couvent.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H, 2, 64.

2. *Ibidem.*

A côté de ce chiffre des revenus il faut mettre celui des dépenses; or, l'abbaye de Saint-Sulpice devait payer chaque année :

Intérêts de rentes constituées.	6,460 liv.
Pensions congrues des recteurs de Saint-Sulpice, Mouazé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Chasné, Montreuil-le-Gast, Nouvoitou, Concoret, etc.	4,586
Rentes foncières et féodales.	628
Décimes.	3,455
Pensions des chapelains.	410
Entretien de vingt-deux prieurés, vingt métairies, vingt-et-une chapelles et bon nombre de moulins.	3,435
Entretien des chanceaux d'églises.	300
Entretien de trente-huit religieuses.	3,435
Total des dépenses ordinaires.	49,409 liv.¹

Mais comme, outre ces dépenses ordinaires, il y avait toujours de nombreuses dépenses extraordinaires, il en résultait que l'abbaye ne jouissait pas d'un revenu aussi considérable qu'eût pu le faire croire la grande étendue de ses dépendances. Il est à remarquer qu'à Saint-Sulpice, comme à Saint-Georges de Rennes, il n'y avait pas de mense abbatiale proprement dite, parce que l'abbesse, toujours religieuse, vivait en communauté avec ses sœurs : il n'y avait, par suite, qu'une seule mense, tout à la fois abbatiale et conventuelle.

Enfin, l'abbaye de Saint-Sulpice avait un droit d'usage «¹ès forêts de Rennes, Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré, à prendre bois pour chauffage, édification, réparation et entretien des églises, chapelles, cloître, maisons, chausses, moulins, puits, four et pressoir, tant en la ville dudit Saint-Sulpice qu'au lieu du Plessix, moulin et village du Tronchay, qui sont dudit monastère; aussi droit de tenir bestes chevalines, d'aumaille et porchines èsdites forêts pour

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 B, 2, 61.

y paistre à pastys, et droit de faucher litière raisonnablement. » Ces droits d'usage furent confirmés aux religieuses par les ducs de Bretagne Jean III (1335), Charles de Blois (1360), Jean IV (1368 et 1374), par la duchesse Anne (1488), et, enfin, par des lettres patentes de Louis XIV, enregistrées au Parlement de Bretagne le 24 juin 1651. Lorsqu'on régla dans les forêts royales tous les droits d'usage aux derniers siècles, on accorda à l'abbaye de Saint-Sulpice 80 cordes de bois pour son chauffage chaque année, avec le droit de pacage pour tous ses bestiaux dans la forêt.

L'abbaye jouissait d'une juridiction seigneuriale haute, moyenne et basse; elle avait, en conséquence, ses officiers, son auditoire, ses prisons, etc.

Les ducs de Bretagne lui accordèrent le droit de tenir foire et marché au bourg de Saint-Sulpice; ce marché, fixé d'abord au dimanche, fut, en 1432, transféré au vendredi par le duc Jean V^e.

Au point de vue spirituel, l'abbesse de Saint-Sulpice était exempte de la juridiction de l'évêque de Rennes et relevait directement du Saint-Siège; elle présentait elle-même aux prieurés, cures et bénéfices dépendant de son monastère; or, en 1679, vingt-cinq prieurés et douze cures ou vicairies² relevaient de Saint-Sulpice. Elle avait droit de suprématie, juridiction et correction sur les prieures et sur les religieuses, auxquelles elle choisissait des prêtres réguliers ou séculiers pour directeurs; elle devait visiter ou faire visiter ses prieurés, et lorsqu'elle les visitait elle-même, on devait aller la recevoir solennellement à la porte de l'église et chanter le *Te Deum*; dans cette circonstance, on portait la crosse devant elle.

1. *Cart. Sancti Sulpicii*. Ce manuscrit du XVI^e siècle, conservé à la Bibliothèque de la ville de Rennes, n'offre pas un grand intérêt; il renferme une trentaine d'actes pour la plupart imprimés ailleurs.

2. Nous parlerons à l'instant des prieurés; les douze cures étaient : Saint-Sulpice, — Saint-Aubin-d'Aubigné, — Bais, — Mouazé, — Erec-en-la-Mée, — Chandé, — Scrigne, — la Douësière, — la Fougerouse, — la Fontaine, — Locmaria — et Lesnevén. (*Déclaration de 1679.*)

L'abbesse pouvait seule autoriser les absences de ses religieuses, et elle avait le droit de transférer celles-ci dans les diverses maisons dépendant de Saint-Sulpice. Elle donnait les règles de service aux cellériers, chambrières, infirmières, maîtresses de novices, portières et sacristes de l'abbaye; enfin, elle devait veiller à l'observation des réglemens de Saint-Sulpice et punir toute infraction à la discipline.

Pour mieux faire voir l'importance d'une abbesse de Saint-Sulpice, nous allons rapporter ici sa première entrée solennelle au monastère¹ :

« Aussitôt qu'on sera averti de l'entrée de Madame l'abbesse sur les terres de la paroisse, on sonnera toutes les cloches tant de la paroisse que de l'abbaye, et si elle veut entrer dans l'église de la paroisse en passant, le recteur la recevra à la porte de l'église, lui présentera de l'eau bénite et lui fera compliment.

« Estant arrivée à l'abbaye, elle se rendra directement à l'église du dehors pour rendre ses devoirs au Saint-Sacrement; un de Messieurs les aumôniers² la recevra à la porte de l'église, en chape, et, après lui avoir fait son compliment, il lui présentera le crucifix à adorer, et ensuite l'eau bénite, et la conduira devant le grand autel sur un prie-Dieu. Au même temps la grande grille sera ouverte, toutes les religieuses seront dans le chœur et on touchera l'orgue jusqu'à ce que Madame soit à genoux devant le Saint-Sacrement. Pendant qu'elle dira ses prières on chantera en musique, après quoi le chantre entonnera l'antienne de saint Sulpice, celle de saint Benoit et celle de sainte Scholastique, et l'aumônier chantera au pied de l'autel les versets et oraisons convenables.

1. Ce cérémonial est extrait d'un ms. intitulé : *Règlement à observer pour l'entrée d'une nouvelle abbesse à Saint-Sulpice.* (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. Il y avait toujours à l'abbaye au moins deux aumôniers; ils avaient le droit de porter le Saint-Sacrement à la procession du Sacre faite à l'église paroissiale de Saint-Sulpice.

« Ces oraisons finies, celui qui est député pour mettre Madame en possession de son abbaye la viendra prendre pour la conduire au couvent. Madame, en sortant de l'église, passera devant la grande grille, toute la communauté la saluera par une inclination profonde et recevra réciproquement d'elle le salut. En même temps que Madame l'abbesse sortira de l'église, la communauté sortira du chœur pour se rendre processionnellement à la grande porte du monastère, Madame la sacristine marchant la première avec la croix.

« Sous le porche de la grande porte, où l'on aura étendu un tapis avec un carreau, quand Madame l'abbesse entrera, Madame la prieure se présentera, ayant à ses côtés deux religieuses, dont l'une tiendra un crucifix et l'autre un bénitier avec son aspersoir; Madame la prieure s'avancera et présentera d'abord le crucifix à Madame la nouvelle abbesse, qui se mettra à genoux sur le carreau et l'adorera en lui baisant les pieds. Quand Madame se sera relevée, Madame la prieure lui fera un petit compliment en son nom et au nom de toute la communauté, puis lui faisant une profonde révérence, elle lui présentera l'aspersoir; Madame prendra de l'eau bénite et en donnera à la communauté, qui la recevra avec humilité, à genoux. Cela fait, les chantres entonneront le *Benedictus* et le cortège se dirigera vers le chœur de l'église abbatiale.

« A l'entrée du chœur, celui qui a commission de mettre l'abbesse en possession lui placera la crosse entre les mains et la conduira sur le siège abbatial, où Madame se mettra d'abord à genoux pour adorer le Saint-Sacrement; quand elle se sera relevée, le prêtre officiant, étant en chape devant l'autel, commencera le *Te Deum*, qui sera continué par l'orgue et la musique, et à la fin il chantera les versets et oraisons.

« Puis toutes les religieuses, ayant à leur tête les premières officières du couvent, iront rendre leurs hommages à Madame l'abbesse, qui sera ensuite conduite à la salle du Chapitre et finalement à la chambre abbatiale. »

Les sceaux de l'abbaye de Saint-Sulpice, venus à notre

connaissance, sont tous particuliers à certaines abbesses, et nous les avons relatés en parlant de ces dernières; mais l'*Armorial général ms. de 1698* nous fait connaître les armoiries propres au monastère lui-même : *d'azur à une crosse d'or accostée des deux lettres S. S. de même.*

Nous terminerons par la description de ce qui reste aujourd'hui de l'abbaye de Saint-Sulpice, ruinée par la Révolution.

Saint-Sulpice-des-Bois se trouve à quinze kilomètres de Rennes, sur la lisière de la forêt de ce nom; l'abbaye avoisinait le bourg. Pour se rendre aux ruines de ce monastère on suit, à la sortie du bourg, un chemin nommé *le Pavé*, à cause de son ancienne construction, et l'on arrive ainsi sur une chaussée où se trouvent deux édifices dignes d'attention : l'un est une charmante chapelle du xv^e siècle, convertie maintenant en maison de ferme; l'autre est un ancien moulin à eau. La chapelle est ce vieux sanctuaire de Notre-Dame-sur-l'Eau, « *Sanctæ Mariæ super stagnum*, » mentionné en 1146 et reconstruit par l'abbesse Guillemette Milon vers 1447. Nous avons dit que cette chapelle possédait jadis une belle verrière et que l'écusson de la famille Milon s'y trouvait plusieurs fois reproduit sur la pierre et sur le verre. Gaignières ajoute qu'on y voyait aussi les armoiries des abbesses Marguerite d'Angennes et Marguerite de Morais de Brezolles. Ces blasons ont disparu depuis, mais les guirlandes qui courent le long de ses corniches, les clochetons ciselés qui couronnent ses contreforts et les figurines qui peuplent les voussures de la porte recommandent cette chapelle aux regards des archéologues.

Le vieux moulin est de même style, et les armes qui occupent le tympan de sa porte ogivale nous apprennent qu'il fut construit par l'abbesse Jeanne Milon vers l'an 1400.

Peu après, nous nous trouvons devant le portail principal de l'abbaye : il est construit en pierres blanches et se compose d'une grande arcature ogivale dont les nombreuses voussures reposent sur des colonnettes; la porte elle-même, en

arc surbaissé inscrit dans cette vaste ogive, laisse vide un tympan occupé par l'écusson de l'abbesse Guillemette de Taillis; une inscription, que nous avons rapportée plus haut, prouve que cette dame fit faire ce portail en 1423.

Il est bien fâcheux que les incendies aient détruit totalement le monastère du ^{xii}^e siècle, reconstruit au ^{xv}^e par les abbesses Jeanne et Guillemette Milon, Guillemette de Taillis et Andréo de Belloneau; ce qui nous reste de ces époques à Saint-Sulpice nous montre, en effet, avec quels soins les travaux furent exécutés. Malheureusement les vieux bâtiments qui avoisinent le grand portail n'appartiennent qu'aux derniers siècles et offrent peu d'intérêt. On y retrouve encore des chambres boisées et peintes à la mode du ^{xviii}^e siècle, qui passent pour avoir été les appartements de l'abbesse. A côté apparaissent aussi les cloîtres, en partie détruits; ils avaient été reconstruits par l'abbesse Marguerite d'Angennes, au milieu du ^{xvii}^e siècle. C'est à cette même religieuse que l'on doit l'infirmerie, devenue de nos jours l'habitation du propriétaire de Saint-Sulpice; ses armoiries, *de sable au sautoir d'argent*, timbrées d'une crosse et accompagnées de la date 1628, s'y retrouvent encore.

Mais la partie la plus antique et la plus intéressante de Saint-Sulpice est l'église abbatiale, dont les ruines présentent un pittoresque aspect. Cet édifice doit remonter au commencement même de l'abbaye : c'est une vaste croix romane terminée par trois absides; ses énormes pans de murailles, les gigantesques arceaux de son intertransept, l'escalier grossier qui conduisait à la tour centrale, la chapelle sépulcrale¹ des bienheureux Raoul de la Fustaye et Aubert, les immenses

1. C'est une espèce d'oratoire placé au bout du transept méridional; la voûte surbaissée est couverte de fleurs de lys et d'étoiles, d'autres peintures en décoraient les murailles. On a dit qu'on y déposait les corps des abbesses, mais cela ne nous paraît pas probable, car la première abbesse, ainsi que M^{me} d'Angennes et de Morais, furent inhumées dans le chapitre, à côté duquel se trouvait le cimetière; nous savons, au contraire, par Albert Le Grand, qui en parle de visu, que cette petite chapelle renfermait au ^{xvii}^e siècle les deux tombes et à leur de terre de Raoul de la Fustaye et

blocs de pierres dressés là où fut l'autel et surmontés d'une croix restée seule debout au milieu de ce bouleversement général, les arbres qui s'élèvent dans la nef, formant une voûte de verdure, les débris d'autels et de tombeaux gisant çà et là au milieu des broussailles, forment un ensemble d'incontestable poésie et d'un grand intérêt. On y réverait volontiers aux vieux souvenirs qu'évoque cette construction hardie des disciples de Robert d'Arbrissel, d'où s'élevèrent tant de pieuses prières et où la croix surgit encore, sublime expression de toutes les espérances chrétiennes.

Mais il faut arrêter l'essor de l'imagination, et après une courte prière pour ceux qui s'agenouillèrent jadis dans ce temple aujourd'hui désert, nous devons terminer la visite de ces ruines. L'ancienne cour du monastère, où prêchait le P. Maunoir lorsqu'il fit la célèbre mission de 1679, n'existe plus, elle a été changée en un jardin anglais; mais dans les débris du cloître qui l'environnait autrefois, nous avons encore retrouvé plusieurs pierres tombales des deux derniers siècles¹.

Enfin, aux alentours du monastère on apercevait jadis les halles, l'auditoire seigneurial, la grange aux dîmes, les moulins et colombiers, plusieurs beaux étangs aujourd'hui desséchés, la chapelle Saint-Nicolas, où se réunissaient les domestiques, enfin les hautes murailles du bel enclos abbatial, qui avec ses maisons et ses bois, ses jardins et ses prairies, ne comprenait pas moins de cinquante journaux de terre. De tout cela il ne demeure plus qu'un grand souvenir et quelques débris.

d'Aubert, honorés comme saints par les religieuses; il n'est pas présumable que les abbesses eussent osé violer leurs tombes vénérées pour s'y construire un enclos à elles-mêmes.

1. Ce sont celles de M^{mes} Rouvron de Saint-Germain (1691), Ferré de la Villesblancs (1699), Saliou de Chef-du-Bois (1700), Mellet (1702), Bertin (1778) et de Quilien du Plessis (1781), toutes religieuses de Saint-Sulpice.

PRIEURÉS.

4^o PRIEURÉS DE FEMMES.

Il nous reste à étudier les prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice. Les plus importants et les plus nombreux étaient ceux de femmes, dont nous allons d'abord parler ; ils étaient à l'origine au nombre de trente-trois, répandus dans une douzaine d'évêchés : huit en celui de Nantes, quatre en celui d'Angers, quatre en celui de Vannes, trois en celui de Saint-Malo, deux en celui de Poitiers, deux en celui de Rennes, deux en celui du Mans, deux en celui de La Rochelle, un en celui de Dol, un en celui de Léon, un en celui de Quimper, un en celui de Tours et deux en Angleterre.

1^o *Belle-Saule (Sainte-Magdeleine de).*

En la paroisse de Courecbœuf, évêché du Mans.

2^o *Couets (Notre-Dame des).*

En la paroisse de Bouguenais, évêché de Nantes.

3^o *Couëtoux (Notre-Dame de).*

Dans la forêt de Domnèche, en la paroisse de Lusanger, évêché de Nantes.

4^o *Estival (Notre-Dame de Sainte-Croix d').*

En la paroisse d'Avessac, évêché de Nantes.

5^o *Évedé (Saint-Thomas d').*

En la paroisse de Guenrouët, évêché de Nantes.

6° *Fontaine-Saint-Martin (Notre-Dame de la).*

En l'évêché du Mans.

7° *Fougereuse (Sainte-Magdeleine de la).*

En l'évêché de Poitiers.

8° *Fresnaye (Notre-Dame de la).*

En la paroisse de Cléray, évêché de Tours.

9° *Giraudière (Saint-Georges de la).*

En la paroisse de Saint-Amand, évêché de La Rochelle.

40° *Ile-Fleurie (Saint-Georges de l').*

Dans une Ile de la Loire, en la paroisse de Saint-Herblon,
évêché de Nantes.

44° *Isles-Corbières (Saint-Nicolas des).*

En la paroisse du Pellerin, évêché de Nantes.

42° *Helléot (Saint-Georges d').*

En l'évêché d'Angers.

43° *Kerléano (Notre-Dame de).*

En la paroisse de Brech, évêché de Vannes.

44° *Lattay (Saint-Jacques du).*

En la paroisse de Faye, évêché d'Angers.

45° *Lesneven (Notre-Dame de).*

Dans la ville de ce nom, évêché de Léon (nunc évêché de Quimper).

46° et 47° *Lilleherche et Sainte-Magdeleine.*

L'abbaye de Saint-Sulpice possédait en Angleterre, en 1161, les églises de Lilleherche et de Sainte-Véréburge, et les manoirs de Lilleherche et de Lingaiaral, ce dernier situé dans l'évêché de Londres; les églises et l'autre manoir se trouvaient « *in episcopatu Rhophenensi.* » Il semble que les religieuses en firent au moins deux prieurés, que la Réforme dut détruire au xv^e siècle. Cependant, la *Déclaration* de l'abbesse en 1679 mentionne encore « le prieuré de la Magdeleine, en Angleterre. »

48° *Locmaria (Notre-Dame du Grand-).*

En la ville de Quimper, évêché de Quimper.

49° *Locmaria (Notre-Dame du Petit-).*

En la paroisse de Plumelec, évêché de Vannes.

20° *Pierre-Aubrée (Saint-Jacques de la).*

En la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau, évêché d'Angers.

21° *Priziac (La Conception de Notre-Dame de).*

En la paroisse de Molac, évêché de Vannes.

22° *Quatre-Hostelleries (Sainte-Catherine des).*

La bulle donnée par le pape Eugène III, en faveur de Saint-Sulpice, en 1146, mentionne parmi les dépendances de

cette abbaye « *in episcopatu Redonensi hospitalitatem que vocatur Butulus Guignonet* ¹. »

Une charte du même temps, déposée aux archives d'Ille-et-Vilaine, porte les suscriptions suivantes : « Transaction entre l'abbesse et le couvent de Saint-Sulpice, et le prieur de Chastillon, sur le différend des dîmes de la terre du Boust-Guignonet, en Chastillon » (*écriture du xv^e siècle*); — « pour la dîme de Chastillon, année 1165, pour le prieuré de Sainte-Catherine des Quatre-Hostelleries » (*écriture du xvii^e siècle*).

Voici maintenant le contenu de cette charte :

En 1165, Étienne, évêque de Rennes, du consentement de l'abbé de Saint-Florent, termine un différend qui s'était élevé entre le prieur de Châtillon-en-Vendelais, dépendant de Saint-Florent de Saumur, et les religieuses de Boul-Guigomet; « *moniales de Boulo Guigometi*, » au sujet des dîmes des terres cultivées par ces dames dans la paroisse de Châtillon-en-Vendelais.

Il fut convenu que désormais les religieuses et les moines de Boul-Guigomet ou Guignonet, « *moniales et fratres de Boulo Guignonet*, » rassembleraient chez eux toutes les dîmes levées sur les terres qu'ils cultivaient dans la paroisse de Châtillon, « *totam decimam de terra quam colunt in parochia de Chastillon apud se in unum coadunent*. » Cela fait, ou diviserait ces dîmes en trois parts : le prieur de Châtillon et le prêtre ou chapelain de la paroisse se partageraient le premier lot, selon l'ancien usage; les deux lots restants seraient ensuite partagés également entre le prieur de Châtillon et les frères et sœurs de Boul-Guignonet².

Ainsi, au xii^e siècle, il y avait dans les environs de Châtillon-en-Vendelais une communauté de frères Condonats et de religieuses de Saint-Sulpice occupant un établissement probablement déjà ancien, appelé l'Hôpital ou l'Hostellerie, « *hos-*

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 338.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

pitalitatem » de Boul-Guignonet, « *Butulus Guignonet*, alias de *Boulo Guigomet*. » Nous ne savons combien de temps exista ce double monastère, et nous ne retrouvons plus ensuite trace de l'établissement des frères de Saint-Sulpice en ce lieu. Il n'est pas probable qu'il ait duré bien longtemps. D. Morice dit dans sa table des *Preuves de l'Histoire de Bretagne* que le Boul-Guignonet était un prieuré de Nyoiseau; mais il a confondu l'ancienne abbaye du Nid-de-Merle (Saint-Sulpice) avec celle de Nyoiseau.

Il est, au contraire, certain que l'abbaye de Saint-Sulpice continua d'avoir un prieuré de femmes au Boul-Guignonet, en la paroisse de Princé. Le 23 mars 1654 et le 1^{er} juillet 1679, « humbles et devotes dames Perronnelle Le Chauff et Louise de Bertho, religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice, » rendirent successivement aveu au roi pour « leur prieuré de Sainte-Catherine de l'Hostellerie du Boul. » A cette époque, voici en quoi consistait ce bénéfice : « La chapelle dudit prieuré, avec son cimetière clos de murs, le tout situé en la paroisse de Princé; — le fief de l'Hostellerie, s'étendant ès paroisses de Princé et Châtillon-en-Vendelais; — les fiefs de Cornillet, du Fresnay, de la Beltière, des Hautes et Basses-Mazures, s'étendant dans les deux mêmes paroisses; — le fief du Rozay, en la paroisse de Luistré; — une juridiction seigneuriale avec moyenne justice; — les trois quarts des dîmes de blés dans les paroisses de Princé et Châtillon, les recteurs percevant le dernier quart; — le droit de tenir quatre plaids généraux, chaque année, au bourg de l'Hostellerie du Boul, etc. » En revanche, la prieure devait faire dire une messe chaque semaine en sa chapelle de Sainte-Catherine de l'Hostellerie du Boul. Cette chapelle était desservie en 1735 par les Récollets de Vitré, tous les dimanches, mais M^{er} de Girac la trouva assez mal tenue en 1781 ! Elle se

1. Arch. Nation., P. 4708. — Arch. d'ep. d'Ille-et-Vil., 1 G, 3; — 27 H, 16.

trouvait au village de l'Hostellerie, en la paroisse de Princé, village assez considérable maintenant encore.

23° Saint-Germain-des-Prés (Saint-Nicolas de).

Ce prieuré était situé dans la petite paroisse de Saint-Germain-des-Prés, près Lohéac, au diocèse de Saint-Malo.

Les commencements de ce monastère, dû à la piété des anciens seigneurs de Lohéac, remontent très-probablement à l'année 1101, époque à laquelle le bienheureux Robert d'Arbrissel visita Lohéac¹. Il est du moins certain qu'en 1146 le pape Eugène III confirma Marie, abbesse de Saint-Sulpice, dans la possession de l'église de Saint-Germain².

Le prieuré de Saint-Germain-des-Prés fit vraisemblablement partie de la paroisse de Guipry jusque vers la fin du xvi^e siècle. En 1578, la prieure, Jeanne Le Voyer, obtint l'érection de Saint-Germain en paroisse et s'en réserva la présentation; elle abandonna alors l'église aux paroissiens et construisit une nouvelle chapelle priorale, dédiée à saint Nicolas, et située à peu de distance du nouveau bourg, dans un village appelé aujourd'hui l'Abbaye.

Ce petit monastère avait une certaine importance au moyen-âge. En 1255, Hamon, seigneur de Blossac, en Goven, donna aux religieuses de Saint-Germain 20 liv. (environ 2,000 fr.) de rente, payables le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste; et nous voyons René de Belloczac en 1379 et 1404, et Thomas de Québriac en 1507, acquitter fidèlement cette rente en qualité de seigneurs de Blossac. — Jean II, duc de Bretagne, fit aussi un legs au prieuré de Saint-Germain par son testament de 1302. — Enfin, le seigneur de la Thébaudaye, en Pipriac, donna au même couvent une rente de

1. V. précédemment p. 198.

2. D. Moïce, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 597.

120 boisseaux de seigle, pour le paiement de laquelle les prieures plaidaient en 1580 et 1631.

Le prieuré de Saint-Germain se composait de ce qui suit en 1588 : « Les maisons priorales, chapelle, jardins, prés et mottes¹ dudit prieuré et monastère de Saint-Germain, avec un bois de haulte futaye, contenant 8 journaux de terre; — un pré de 10 journaux et une autre pièce de terre; — une vieille masse et assiette de moulin à vent située au-dessus dudit prieuré, au haut d'un champ où se tient la foire de Saint-Germain; — les prééminences en l'église et cimetière dudit Saint-Germain, comme dans ladite paroisse; — le fief de Saint-Germain, s'étendant par tout le bourg, dont le rolle monte à 4 liv. de rente; — une juridiction seigneuriale de moyenne et basse justice². » D'autres aveux mentionnent en outre deux traits de dimes, l'un en la paroisse de Saint-Germain, l'autre en celle de Guignen, nommé le trait de la Fonchaye, estimés ensemble, en 1728, 60 liv.

La prieure de Saint-Germain avait le droit d'y tenir une foire le 22 septembre, fête de saint Maurice, et d'y lever « le droit de coutume sur toutes les marchandises et le droit de bouteillage sur les vins et cidres qui s'y vendent³. »

La foire de Saint-Germain existe toujours et est une des plus considérables du pays maintenant encore.

Certains usages particuliers distinguaient jadis cette foire; ainsi, le droit de police y était exercé par le baron de Lohéac depuis les premières vêpres du 21 septembre jusqu'aux secondes vêpres du 23, ce qui prouve que la foire durait alors au moins deux ou trois jours.

Le lendemain de la Saint-Maurice, la dame prieure de Saint-Germain faisait chanter « une messe de *requiem* à

1. On voit encore auprès de l'ancien prieuré l'antique motte féodale, signe de la juridiction seigneuriale de la prieure de Saint-Germain.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 402.

3. Déclaration du prieuré en 1679.

nottes » pour le repos des âmes des seigneurs barons de Lohéac, fondateurs du couvent.

Le même jour « devait ladite dame donner à disner au seigneur baron de Lohéac et à ses officiers. » Elle devait, en outre, « faire dresser une perche pour mettre et reposer les oiseaux de proie dudit baron, et fournir de la paille, du pain et de l'eau pour ses chiens. » En revanche, le baron de Lohéac était tenu de compter à la prieure de Saint-Germain la somme de « cent sols monnoie; » puis, quand la foire était terminée, l'office divin chanté et le diner mangé, les officiers de la juridiction dressaient un procès-verbal de tout ce qui s'était passé¹.

Les religieuses bénédictines de Saint-Sulpice résidèrent au prieuré de Saint-Germain jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Il semble qu'elles rentrèrent à la maison-mère lorsque Saint-Germain devint église paroissiale; toutefois, le prieuré ne fut définitivement réuni à la mense abbatiale qu'à la suite d'un arrêt du Conseil d'État du 19 novembre 1729.

En 1740, l'abbesse, M^{me} d'Aubeterre, afferma le prieuré de Saint-Germain au recteur du lieu, Jean Le Texier, pour 360 liv., et elle lui en laissa le revenu pour la portion congrue qu'elle lui devait². En 1780, l'abbesse, M^{me} de la Garlaye, l'affirma 410 liv. à Pierre Coué; son bail comprenait : la chapelle Saint-Nicolas, où le fermier devait faire dire les messes de fondation³; — la maison priorale, qu'il habitait avec sa femme, Louise Josse; — les terres labourables; — les droits de la foire de Saint-Germain — et les dîmes en Saint-Germain, Lohéac et Guignen. L'abbesse se réservait les rentes féodales et les droits de juridiction. Le fermier devait, outre les 410 liv., payer les décimes, montant à environ 50 liv.⁴

1. *Déclarations de la baronnie de Lohéac en 1693 et 1698.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 402.

3. En 1675, le bail de Jean Beautamy (de 400 liv.) l'oblige à faire célébrer trois messes par semaine dans la chapelle Saint-Nicolas; cependant les *Déclarations de 1588 et 1728* ne parlent que de deux messes.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 402.

L'ancienne église de Saint-Germain-des-Prés, la chapelle ruinée de Saint-Nicolas et le vieux manoir prioral, aujourd'hui simple ferme, sont maintenant dans la paroisse de Lohéac et n'offrent aucun intérêt archéologique.

PRIEURES DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS¹.

Sœur Guillemette Audigier rendit aveu au duc de Bretagne le 12 juillet 1406.

Sœur Perrine Jahou rendit aveu au duc François II le 3 août 1466; elle mentionne dans sa déclaration « le cloître » du prieuré de Saint-Germain.

Sœur Guillemette de Buris fit une semblable déclaration le 28 janvier 1495.

Sœur Marguerite de Couëdor, « damoiselle et humble religieuse, » vivait en 1530².

Sœur Gabrielle de Morais devint en 1568 prieure du Grand-Lochmaria, et en 1576 abbesse de Saint-Sulpice.

Sœur Jeanne de Pontbellanger succéda à la précédente et prit possession le 13 février 1569; elle résigna en 1574.

Sœur Jeanne Le Voyer, dame de Poullière, prit possession le 1 juillet 1574; elle obtint un arrêt de la Cour, en 1580, condamnant François de Châtillon, seigneur de la Thébaudaye, à payer à son prieuré les 420 boisseaux de seigle qu'il lui devait; + 1585.

Sœur Urbaine de Rabestan, pourvue le 30 janvier 1585, rendit aveu au roi le 5 mai 1588; elle résidait à Saint-Sulpice.

Sœur Jeanne de Launay succéda à la précédente.

Sœur Marguerite d'Angennes demeurait, dès 1601, à l'abbaye de Saint-Sulpice; elle en devint abbesse en 1609 et résigna son prieuré en faveur de la suivante.

Sœur Marie Morel prit possession le 24 août 1609, mais habita, comme les précédentes, l'abbaye de Saint-Sulpice; elle résigna en 1613.

Sœur Marguerite d'Amours, pourvue le 25 septembre 1613, rendit aveu au roi le 14 avril 1619 et plaida en 1631 contre François Peschard, seigneur de la Thébaudaye, pour l'acquit des 120 boisseaux de seigle.

Sœur Lucesse Bonnier de Champagné, prieure dès 1652, rendit aveu au roi le 23 mars 1654 et en eut réception en 1659.

Sœur Gillette Bonnier des Grées, demeurant à Saint-Sulpice,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 102. — *Reg. des Ins. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*, etc.

afferma son prieuré 400 liv. en 1675; elle rendit aveu au roi le 19 juillet 1679.

Sœur Magdeleine Budes prêta serment de fidélité au roi pour son prieuré, en la Chambre des Comptes de Bretagne, le 18 février 1683.

Sœur Anne de Rosnyvinen, habitant le monastère de Saint-Sulpice, fit le même serment le 10 décembre 1712 et fut, semble-t-il, la dernière prieure de Saint-Germain.

2^o Saint-Grégoire.

En 1161, le pape Alexandre III confirma les religieuses de Saint-Sulpice dans la possession de l'église de Saint-Grégoire au diocèse de Dol, « *in episcopatu Dolensi ecclesiam Sancti Gregorii* ¹. »

Le prieuré de Saint-Grégoire, situé dans la paroisse de Miniac-Morvan, n'a jamais eu grande importance. D'après la déclaration qu'en fit, en 1654, la prieure Catherine du Halgouët, ce bénéfice se composait alors de ce qui suit : « La chapelle priorale, située au village de Saint-Grégoire; — le fief de Saint-Grégoire, s'étendant audit village, et valant par deniers, payables à la Saint-Gilles, 7 sols, et par froment, payable à Noël, 8 boisseaux; — quelques dîmes en Miniac-Morvan et en Pleudihen ². »

D'après une autre déclaration, ces dîmes se composaient : 1^o en Miniac-Morvan, des dîmcreaux de la Mettrie et de la Chalandière, se levant à la vingtième gerbe, et dont la prieure avait les deux tiers, l'autre tiers restant au recteur de Miniac-Morvan; 2^o en Pleudihen, du dîmcreau de la Ville-au-Vif, se levant à la dixième gerbe, et dont la prieure avait également les deux tiers, le recteur de Pleudihen ayant droit à l'autre tiers.

Ce petit prieuré était affermé en 1675, par la prieure Louise du Halgouët, 120 liv., plus les décimes ³. Cependant, au siècle

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 1.

2. *Ibidem*, 27 H, 127.

3. Bail fait à Marguerite Teton. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 127.)

dernier, on l'estimait 290 liv. de rente, mais il fallait en déduire les charges, telles que les décimes, les messes et l'entretien de la chapelle. Lorsqu'en 1729 tous les prieurés de Saint-Sulpice non conventuels furent supprimés et leurs biens unis à la menſe abbatiale, l'abbesse ne fit qu'une seule ferme des biens formant les anciens prieurés de la Ville-ès-Nonains et de Saint-Grégoire.

Quant à la chapelle de Saint-Grégoire, réparée d'abord en 1622 par Marguerite d'Angennes, abbesse de Saint-Sulpice, elle fut rebâtie en 1685 par les soins de Robert Robinault, seigneur du Bois-Hamon, qui tenait alors à ferme le prieuré. Cette chapelle n'existe plus maintenant, une croix seule en rappelle l'emplacement dans le village de Saint-Grégoire, en Miniac-Morvan.

PRIEURÉS DE SAINT-GRÉGOIRE¹.

Sœur Marguerite de Vieilleville rendit aveu au roi en 1527; + vers 1570.

Sœur Marguerite de Montbourcher fut nommée en 1570.

Sœur Jeanne Rabault donna sa démission en 1594.

Sœur Jeanne de Launay fut pourvue le 12 juin 1594; elle résigna vers 1599.

Sœur Julienne Cloutier succéda à la précédente en 1599.

Sœur Urbaine Le Roux fut assignée, en 1623, à rendre aveu au roi pour son prieuré.

Sœur Marquize de Champelais mourut prieure en 1635.

Sœur Catherine du Halgouët lui succéda en 1635; elle rendit aveu au roi le 23 mars 1654. Elle demeurait à l'abbaye de Saint-Sulpice.

Sœur Louise du Halgouët, habitant également l'abbaye, prit possession de Saint-Grégoire le 4 juin 1673; + vers 1694.

Sœur Anastasie de Poix, demeurant à Saint-Sulpice, prit possession du prieuré le 23 juillet 1694; + vers 1740.

Sœur Anne-Marie d'Espinay, religieuse de Saint-Sulpice, pourvue le 20 mai 1740, prit possession de Saint-Grégoire le 27 du même mois.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 427 B, 427, 428. — Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Dol, etc.

Le cachet de cette prieure est un écu en losange soutenu par deux sirènes, surmonté d'une couronne de vicomtesse et portant : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or.*

25° *Saint-Sauveur.*

Dans un faubourg d'Angers, évêché de même nom.

26° *Sainte-Honorine.*

Dans le bois du Feillay, en la paroisse de Héric, évêché de Nantes.

27° *Sainte-Radegonde.*

Dans la paroisse du Loroux-Bottreau, évêché de Nantes.

28° *Teillay (Saint-Malo de).*

Le pape Eugène III confirma les religieuses de Saint-Sulpice, en 1146, dans la possession de l'église de Saint-Malo située dans la forêt de Teillay, en la paroisse d'Ercé-en-la-Mée, au diocèse de Rennes, « *in episcopatu Rhedon. ecclesiam S. Machuti in sylva quæ dicitur Tilia* ¹. » Vers le même temps, Alain, évêque de Rennes, donna à ces religieuses l'église paroissiale d'Ercé-en-la-Mée; aussi, en 1161, le pape Alexandre III les confirma-t-il dans la possession de ces deux églises, « *ecclesiam S. Maclovii de Tilia et ecclesiam de Erceyo* ². »

C'est aux seigneurs de Châteaubriant qu'était due la fondation du pricuré de Teillay; ces puissants barons possédaient, en effet, la seigneurie de Teillay et avaient un château voisin de Saint-Malo. Ils donnèrent à la prieure une forge dans leur forêt de Teillay; mais en 1223, « à cause de la diminution d'icelle forest, dit Du Paz, Gessroy, seigneur de Châteaubriant, pria Mabile, abbesse de Saint-Sulpice, la prieure et le couvent

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 398.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 4.

de Teillay, de transporter cette forge en la forest de Juigné, pendant l'espace d'un an; et pour ce qu'elles lui accordèrent sa demande, il voulut et ordonna que, l'an accompli, ladite forge ô ses appartenances fut rapportée et remise en ladite forest de Teillay pour y demeurer à jamais pour l'usage d'icelles dames¹. » Toutefois, il fallut à ces dernières renoncer complètement plus tard à cette forge ambulante; en 1534, Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, fit à ce sujet une transaction avec la prieure de Saint-Malo, qui voulut bien abandonner son droit d'entretenir une forge dans la forêt, parce que ce seigneur s'obligea à payer chaque année au prieuré une rente de 60 liv. assise sur sa châtellenie de Teillay et payable en deux termes, à Noël et à la Saint-Jean².

En 1225, Gessroy, seigneur de Châteaubriant, donna encore aux religieuses de Saint-Sulpice 10 sols de rente (environ 500 fr.) sur le four banal de Teillay³. En 1257, Jean de Germigné et Raoul, son fils aîné, donnèrent à Aliénor de Verrières, religieuse à Saint-Sulpice, toutes les dîmes qu'ils possédaient dans les paroisses d'Ercé et de Bain⁴.

Les barons de Châteaubriant donnèrent aussi à la prieure de Teillay un droit d'usage dans leur forêt de Teillay; il en est fait mention dès 1314. Une sentence des requêtes de l'Hôtel à Paris termina en 1688 un procès surgi entre le prince de Condé, seigneur de Châteaubriant, et M^{me} de Beaucé, prieure de Saint-Malo, relativement à ce droit d'usage; il fut réglé « que les officiers de Châteaubriant marqueraient de dix ans en dix ans trois chênes dans la forêt de Teillay pour les réparations du prieuré de Saint-Malo; qu'ils délivreraient par an à la prieure dix charretées de bois de

1. *Hist. général. de Bret.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 95.

3. *Ibidem*, 27 H, 127.

4. *Ibidem*, 27 H, 97.

chauffage, et que ladite dame prieure pourrait faire pacager ses bestiaux dans ladite forêt ¹. »

A cause de ces droits dans la forêt, la prieure de Saint-Malo devait aux « quatre forestiers de Teillay, aux vigiles des quatre festes de Pasques, Noël, la Pentecoste et la Toussaint, à chacun d'eux 4 sols, et oultre cela, au premier jour de l'an, à chacun d'eux une paire de gants et 12 deniers; lesquels forestiers sont tenus de poser le tison de Noël en la cheminée de la cuisine du prieuré de Saint-Malo ². » Enfin, le seigneur de Châteaubriant devait encore à la prieure 20 sols de rente sur sa baronnie, payables à l'Angevine, suivant sentence du Présidial de Rennes du 9 avril 1573.

Le seigneur de la Roche-Giffart, en Saint-Sulpice-des-Landes, devait au prieuré de Teillay une rente annuelle de 30 sols sur le bailliage du Pin, et, de plus, 16 boisseaux de seigle et 16 boisseaux d'avoine, mesure de Châteaubriant, sur sa seigneurie de la Roche-Giffart.

Les seigneurs de Rougé, voisins du prieuré comme ceux de la Roche-Giffart, donnèrent également aux religieuses une rente de 38 boisseaux de seigle et 38 boisseaux d'avoine, mesure de Châteaubriant. Cette rente fut réduite en 1690 à 16 boisseaux de seigle et à 20 boisseaux d'avoine ³.

Le seigneur de la Thébaudaye, en Rougé, devait aussi une rente de 15 sols.

Le seigneur de la Fontaine, en la paroisse de Brie, devait donner chaque année 16 boisseaux de seigle et 16 boisseaux d'avoine, mesure de Janzé, au prieuré; c'est à quoi fut condamné, le 30 juillet 1573, à la requête de la prieure Guillemette du Pontbellanger, René de Tehillac, seigneur de la Fontaine ⁴.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 93.

2. Déclaration du prieuré en 1595.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 93.

4. *Ibidem*.

Le seigneur de Coësmes, en la paroisse de ce nom, devait également 16 boisseaux de seigle et 16 boisseaux d'avoine, mesure de Châteaubriant; en 1583, Claude de la Roë, dame de Coësmes, reconnut devoir cette rente à la prieure, M^{me} du Pontbellanger.

Enfin, le prieur-recteur d'Ercé-en-la-Mée, présenté à l'évêque par les religieuses, leur devait chaque année 5 liv. de rente aux quatre fêtes solennelles et 22 mines (176 boisseaux) de grain, mesure de Châteaubriant, payables au terme d'Angvine, savoir, un tiers de seigle, un tiers de grosse avoine et un tiers d'avoine menue.

Toutes ces rentes prouvent l'importance du prieuré de Teillay; achevons de le faire connaître en résumant sa déclaration en 1693.

A cette époque, la prieure, Gillette de Lespronnière, déclare posséder « l'église, cimetière, maisons, cloître, logis, tant anciens que nouveaux, pressouer, moulin et estang, cour, jardin, pourpris, verger et autres herbregements dudit prieuré; » — « une pièce de terre en bois de haute futaye, vulgairement appelée la Plesse à la Prieure, joignant d'un côté au pavé de la forest de Teillay et de l'autre au jardin et pourpris dudit prieuré; » — trois pièces de terre avoisinant le moulin, contenant, y compris ledit moulin, 20 journaux de terre¹; — la métairie du Prieuré²; — la métairie de l'Égay, en Ercé-en-la-Mée³; — le fief du prieuré, valant 10 liv. de rente; — les moulin, four et pressoir banaux du prieuré; — la juridiction seigneuriale avec haute justice; — le droit de menée à la cour de Teillay, annexée à celle de Châteaubriant; — les dîmes de grains se cueillant dans les paroisses d'Ercé-en-la-Mée, Rougé,

1. En 1610, le moulin et son pourpris valaient 80 liv. de revenu.

2. En 1610, cette métairie était affermée 400 liv.

3. La prieure Philippe Cornulier acheta cette métairie en 1618 et l'unit au prieuré. Le fermier de l'Égay avait droit de prendre du bois dans la forêt de Teillay pour cuire son pain et cloro ses terres, et même d'y faire pacager ses bestiaux, par concession de Robert de Dinan, seigneur de Châteaubriant, en date du 19 mai 1427, confirmée le 3 juin 1590. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 03.)

Bain, Ruffigné, Le Sel¹, Brie, Essé, Coësmes et Issé, montant chaque année à la somme de 1,100 liv. ; — enfin, les droits d'usage dans la forêt de Teillay et les rentes dont nous avons précédemment parlé.

Tous les biens du prieuré de Saint-Malo relevaient du baron de Châteaubriant, sauf la métairie de l'Égay (estimée 60 liv. en 1640), qui relevait du seigneur de la Roche-Giffart. Aussi la dame prieure devait-elle obéissance au baron de Châteaubriant, plus une rente de 50 sols payable à son châtelain de Teillay ; elle devait, de plus, faire dire trois messes par semaine dans l'église de son prieuré pour les fondateurs et bienfaiteurs du monastère, « et faire journellement l'aumône à tous pauvres s'y présentant. » Enfin, les tenanciers du fief du Prieuré avaient droit de faire paître leurs troupeaux dans les prairies de Gilbert, dépendant du monastère, parce qu'ils étaient tenus d'en faner les foins².

Cependant, le revenu total du prieuré de Teillay n'était estimé que 1,415 liv. en 1640, et M^{me} d'Aubeterre, abbesse de Saint-Sulpice, ne l'affirma que 1,400 liv. à Julien Davy le 8 mai 1732³.

La faiblesse relative de ce revenu venait de ce que le prieuré avait beaucoup souffert aux xvi^e et xvii^e siècles ; les seigneurs

4. Les habitants du village de Touchelode, au Sel, recueillaient la dime du trait de Pouchart, autrement dite *dime de conselence*, appartenant au prieuré de Teillay, et voici ce à quoi ils avaient droit en 1584 et 1600 : « Lorsque la dime est battue, ils sont tenus venir advenir au prieuré qu'elle est prête, et ils sont obligés de donner à dîner à ceux qui viennent la quêrir et aussi à manger aux bestes de barnois, et de mettre une perche à la porte de la maison où la dime a été amassée pour mettre dessus l'oisseau de chasse lorsqu'on en voudra porter, et, en outre, de donner de la paille fraîche pour les chiens de chasse quand on y en mène. Et pour les peines desdits particuliers d'avoir amassé et battu ladite dime, il leur est dû le septième boisseau de chaque espèce de grain et le restant de ce qui se trouve dans les moussaux après que l'on a mesuré avec le boisseau et la pelle seulement, sans se servir de balai. » (*Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 93.)

2. Cet usage ayant amené des difficultés entre M^{me} du Pontbellanger et ses vassaux, cette prieure obtint un arrêt du Présidial de Rennes, le 24 mars 1574, déchargeant les vassaux du devoir de fanage, mais les privant en même temps du droit de pacage. (*Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 93.)

3. *Ibidem*, 97.

ne payaient plus les rentes fondées par leurs ancêtres, et plusieurs fois le monastère fut même dévasté, notamment en 1644, après la mort de la prieure Philippe Cornulier. Ce triste état de choses fit l'abbesse, M^{me} d'Angennes, rappeler à la maison-mère les religieuses qui jusqu'alors avaient habité Saint-Malo de Teillay. En 1667, l'évêque de Rennes, se trouvant en visite pastorale à Ercé-en-la-Mée, se plaint à l'abbesse de Saint-Sulpice de l'abandon du prieuré de Teillay : « Il y avait là naguère, dit-il, une prieure résidant avec cinq religieuses, donnant l'aumône deux fois par semaine et faisant desservir la chapelle priorale et acquitter les fondations, et maintenant on n'y voit plus qu'un cloître en ruine et une chapelle abandonnée. »

De son côté, le prince de Condé, seigneur de Châteaubriant, faisait des plaintes non moins vives, disant que les religieuses oubliaient vraiment trop tôt les bienfaits de ses prédécesseurs. Mais l'abbesse de Saint-Sulpice répondit facilement à l'évêque et au prince qu'avec un revenu de 1,400 liv. elle ne pouvait plus entretenir six religieuses à Teillay, et l'affaire en resta là.

Le prieuré de Saint-Malo était, en effet, un vrai monastère, avec son cloître, son chauffe-pied¹, ses cellules, ses galeries, sa chapelle, et, enfin, « la chambre de Madame la prieure. » Aujourd'hui, il ne reste plus de tout cela qu'un ancien corps de logis transformé en bâtiment de ferme; quelques cellules, le réfectoire, la cuisine, une sorte de salle d'honneur, appelée la Chambre rouge, avec cheminée à colonnes, sont les derniers débris de cette pieuse habitation. Il n'existe plus rien de l'église priorale, abandonnée vers 1750². Quelques vieux

1. On appelait ainsi une maison où les religieuses allaient autrefois se chauffer en commun, parce qu'il ne leur était pas permis de faire du feu dans leurs cellules.

2. En 1786, l'église de Saint-Malo était déjà « sans couverture ni charpente, les matériaux d'icelles ayant été vendus. » Attenant à cette église étaient, dans le corps de logis voisin, « une espèce de chœur que la tradition nomme la chapelle Saint-Nicolas, et au-dessus une chambre servant d'oratoire, ayant, ainsi que ladite chapelle Saint-Nicolas, une ouverture grillée sur l'église Saint-Malo. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 II, 2.)

saints, grossièrement sculptés en bois, jetés dans l'ancien cimetière, semblent pleurer sur ces ruines délaissées; l'étang qui avoisinait le prieuré a été desséché, le bois de la Prieure a été coupé, et Saint-Malo n'est plus aujourd'hui qu'un village insignifiant faisant partie de la nouvelle paroisse, Notre-Dame de Teillay.

PRIEURES DE TEILLAY¹.

Sœur Aliénor de Verrières, religieuse de Saint-Sulpice, devait être prieure en 1257, époque à laquelle furent données de belles âmes au monastère de Teillay.

Sœur Isabeau Turpin, de la noble maison de Crissé, en Anjou, religieuse de Saint-Sulpice, devint en 1405 abbesse de Saint-Georges de Rennes.

Sœur Jeanne de Champagné vivait en 1427, quand eut lieu la réformation de la noblesse en Bretagne.

Sœur Jeanne de la Monthelière, prieure dès 1519, rendit avec un seigneur de Châteaubriant en 1534.

Sœur Charlotte de la Pommeraye mourut vers 1539, car à cette époque l'abbesse de Saint-Sulpice fit faire l'inventaire après décès des meubles de cette prieure.

Sœur Perronnelle de Lourme occupait le prieuré de 1542 à 1569.

Sœur Guillemette du Pontbellanger, prieure en 1568, l'était encore en 1600.

Sœur Philippe Cornulier, fille de Pierre Cornulier et de Claude de Comaille, et sœur de l'évêque de Rennes Pierre Cornulier, fut la dernière prieure résidant continuellement à Teillay. Elle rentra à l'abbaye de Saint-Sulpice en 1621; elle revint ensuite dans son prieuré quelquefois cependant, et elle fut même inhumée dans l'église priorale le 4 octobre 1644.

Avant de mourir, Philippe Cornulier avait résigné le prieuré de Teillay à sa nièce Mario Cornulier, Bénédictine du monastère de Vitré; mais sœur Renée de Beaucé, religieuse de Saint-Sulpice, fut pourvue de ce bénéfice en cour de Rome. De là un procès qui se termina, en 1645, par l'abandon des droits de Mario Cornulier, fait par elle moyennant 200 liv. de pension, que Renée de Beaucé s'engagea à lui payer.

Sœur Renée de Beaucé, restée paisible possesseur du prieuré, le résigna plus tard en faveur de la suivante.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 B, 93, 96, 97. — Reg. par. d'Ercey-en-la-Blle, etc.

Sœur Gillette de Lespronnière rendit aveu pour son prieuré le 24 août 1695; + vers 1720.

Sœur Marie Ferret, religieuse de Saint-Sulpice comme la précédente prieure, fut pourvue de Saint-Malo de Teillay par l'abbesse le 22 mai 1720. Elle fut la dernière prieure de Teillay et mourut vers 1729, époque à laquelle le prieuré fut réuni à la mense abbatiale de Saint-Sulpice.

29° Thélouet (*Saint-Samson de*).

Le prieuré de Saint-Samson de Thélouet, en la paroisse de Paimpont, au diocèse de Saint-Malo, fut fondé en 1124 par Raoul, seigneur de Montfort, en faveur des frères et sœurs de l'abbaye de Saint-Sulpice, qui commençait elle-même à s'élever à cette époque. Il nous reste une traduction (du xvi^e siècle) de la chartre de fondation de ce prieuré, dont rien ne laisse soupçonner la fidélité; en voici l'analyse. Raoul, seigneur de Montfort, du consentement d'Anne, sa femme, et de Raoul et Guillaume, ses fils, donne aux religieuses et aux frères de Notre-Dame de Nid-de-Merle, « servants en l'église de Saint-Samson de Thélouet, savoir : la terre de Thélouet avec l'église de Saint-Samson et le pâturage en la forest et le cimetière dudit lieu, et mesme la terre de Saint-Ahan et l'église¹, semblablement la terre de Comper et l'église avec toute la tenue Rorel, le moulin de Tranchebu et la pescherie des anguilles, la terre de Gauttier, métayer, et de ses frères, et le mangier de Trévouacacel, qui est en la main de dame Anno, et 60 sols des mangiers de Gaël, et 15 sols de ceux en la terre de Saint-Malon. Et fut fait en l'an 1124². »

Cette donation est importante : on y voit trois chapelles ou églises tréviales confiées au zèle pastoral des religieux, et tout

1. M. Boparts, qui a publié dans la *Revue de Bretagne*, en 1876, une très-intéressante notice sur le prieuré de Thélouet, a lu *Saint-Alan* et croit que cette église est celle de Saint-Goulay. Nous ne partageons pas son sentiment, et, jusqu'à preuve contraire, nous pensons qu'il s'agit ici de la chapelle de Saint-Ahan, ou Ehan, en Ille-audic, autour de laquelle la prieure de Thélouet avait un fief et recueillait la dime.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 B, 443.

un territoire donné à la prieuré, qui, suivant la règle de Saint-Sulpice, avait en matière temporelle la souveraine autorité, même sur les moines. Mais cette organisation du prieuré de Thélouet ne tarda probablement pas à se modifier; bientôt il n'y eut plus de religieux attachés au prieuré, même pour le service du culte à Thélouet, et la prieure fit desservir ses chapelles par les prêtres séculiers des environs.

Quoi qu'il en fût, le pape Eugène III prit, dès 1146, sous sa protection le prieuré de Saint-Samson de Thélouet et toutes ses dépendances : « *In episcopatu Alethensi ecclesiam S. Samsonis de Teloio cum pertinenciis ejus* ¹. »

Voici en quoi consistait le prieuré de Thélouet en 1585 : Une chapelle sous l'invocation de saint Samson, — une maison priorale avec cour et jardin, — une métairie au proche; le tout se joignant et contenant 49 journaux de terre. — La moitié des dimes en la paroisse de Saint-Goulay, — un dime-reau au village de Saint-Éhan, en Iffendic, — un dime-reau en Saint-Jean de Montfort, — deux dime-reaux en Bédée, l'un nommé le dime-reau de Thélouet, l'autre dime-reau alternatif du Domaine, — un dime-reau en Irodouer, — un trait de dimes en Le Bois-Gervilly, — un trait de dimes en Gaël, — le quart des dimes de Concoret — et un dime-reau en Talensac. — Sept fiefs ou bailliages nommés : le bailliage de Saint-Goulay et Saint-Maugan, — le bailliage de Saint-Éhan, en Iffendic², — le bailliage des trois paroisses de Montfort, — le bailliage de Bédée et d'Irodouer, — le bailliage de Montauban, — le bailliage de Concoret — et le bailliage de Gaël.

Sur tous ces fiefs et bailliages la prieure de Thélouet avait droit de juridiction haute, moyenne et basse, et les officiers de Montfort, Montauban et Gaël l'exerçaient en son nom³.

En conséquence de la donation du seigneur de Montfort,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 598.

2. La chapelle de Saint-Éhan existait encore naguère dans le village de ce nom et était un but de pèlerinages assez fréquents.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

la prieure de Thélouet avait aussi dans la forêt de Brécilien ¹ « droit d'usage à tout bois, tant à mesrain pour maisonner, que pour chauffage et à faire toute closture... et dudit bois peut user sans marque ni montre... mesme a droit de faire amener et conduire par ses varlets ou chambrières toutes espèces de bestes qu'elle aura en son prieuré en ladite forest, tant au quartier nommé Lohéac que à Haute-Forest, sans les escrire et rien payer. »

Lorsqu'en 1631 le duc de la Trémoille, seigneur de Montfort, fit le triage dans sa forêt de Brécilien, la prieure de Thélouet fut assurée pour sa part de douze charretées de bois chaque année. Quand, plus tard, ce duc vendit la forêt, en 1653, il réserva un canton de bois appelé Lesseing, contenant vingt-sept journaux, et le donna en toute propriété au prieuré de Thélouet, en échange des droits d'usage qu'il avait dans la forêt ².

Le recteur de Saint-Goulay, qui était un prieur dépendant de l'abbaye de Montfort, était tenu, « le jour et feste de M^r saint Samson, de dire ou faire dire par son vicaire une messe en la chapelle du prieuré de Thélouet, et de mettre sur l'autel 10 sols monnaye; » il devait, en outre, « au terme d'Angevaine, 2 mines de froment rouge et 2 mines de bled seigle, mesure de Montfort. »

De son côté, la prieure de Thélouet devait au seigneur de Montfort, à cause des prairies de son prieuré, « 24 sols tournois de rente annuelle. » Elle était tenue, en outre, « de faire célébrer, tous les premiers dimanches du mois, dans la chapelle de sondit prieuré ou dans l'église de Concoret, à l'option du seigneur de Montfort, une messe solennelle avec prières nominales à l'intention dudit seigneur de Montfort, supérieur et fondateur dudit prieuré ³. »

Le monastère de Saint-Samson de Thélouet semble avoir

1. C'est aujourd'hui la forêt de Paimpont.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 113.

3. Déclarations de 1585 et 1682.

été ruiné à l'époque des guerres de la Ligue. « Pendant que les troupes de la Ligue et du Roi occupaient le château de Comper (1593-1596), dit l'auteur du *Ms. de Concoret*, les religieuses de Thélouet furent obligées d'abandonner leur communauté. » Cependant, la prieure Andrée Le Provost y résidait encore en 1597. Mais nous avons vu qu'en 1621 l'abbesse de Saint-Sulpice rappela toutes les prieures non conventuelles à la maison-mère; celles de Thélouet luttèrent longtemps contre cette ordonnance, et la dernière d'entre elles, M^{me} Ménard de Touchepez, soutint devant les tribunaux son prétendu droit de résider ailleurs qu'à l'abbaye de Saint-Sulpice. Un arrêt du Conseil d'État du 1^{er} février 1725 mit fin à cette querelle, en ordonnant à la prieure d'observer la bulle d'union des prieurés à la mense abbatiale, et un autre arrêt du 13 septembre 1729 unit définitivement le prieuré de Thélouet à la mense de Saint-Sulpice¹.

Depuis longtemps, au reste, le prieuré de Thélouet n'était plus qu'une ferme dont jouissaient les religieuses. Le bail fait en 1769 à Antoine Le Gay était de 2,388 liv. pour le prieuré proprement dit; la taille du bois de Lesceing et les lods et ventes, montant à 90 liv. par an, formaient avec la ferme un total de 2,478 liv. de rente. Mais sur cette somme il était dû 500 liv. de portion congrue au recteur de Saint-Gonlay, 100 liv. à celui de Concoret, et 25 liv. au garde forestier; il fallait, de plus, contribuer à l'entretien des églises paroissiales là où l'on dimait, et à celui des logements et chapelle du prieuré; toutes ces dépenses réduisaient à environ 1,600 liv. le revenu net du prieuré.

Aujourd'hui, l'on retrouve dans une clairière de la forêt de Paimpont les restes du prieuré de Saint-Samson de Thélouet. L'arcature en plein cintre et les simples tailloirs de la chapelle en ruines indiquent bien la très-ancienne origine de l'édifice et remontent à l'époque de la fondation du monas-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 113.

tère; la maison de ferme voisine n'est autre chose elle-même que le manoir prioral rebâti au xv^e siècle; dans ce logis apparaissent aussi des cellules de religieuses et une vaste salle à charpente ornée et très-élégante. Enfin, tout rappelle encore à Thélouet le souvenir lointain des pieuses servantes du Christ cachées au moyen-âge dans la vaste solitude de la mystérieuse forêt de Brécilien.

PRIEURS DE THÉLOUET¹.

Sœur Servanne Hastelou.

Sœur Gervaise (?) de Buris succéda à la précédente et reçut du seigneur de Montfort, en juillet 1460, le clos du Chesne-Bour.

Sœur Françoise d'Espinay, fille de Richard, seigneur d'Espinay, et de Béatrix de Montauban, abbesse de Saint-Georges de Rennes, eut en commende le prieuré de Thélouet, pour lequel elle rendit aveu au comte de Laval, seigneur de Montfort, le 26 octobre 1512; + 1520.

Sœur Françoise de Lestourbeillon, fille de Bonabes de Lestourbeillon, seigneur de la Beschère, en Acigné, et de Jeanne de Pélineuc, résigna le prieuré vers 1540 en faveur de sa propre sœur, qui suit.

Sœur Marguerite de Lestourbeillon fut pourvue à Rome en 1540. Elle était religieuse de Saint-Sulpice; mais sœur Françoise Déron, religieuse de Saint-Georges, lui disputa le prieuré, qui fut en définitive adjugé à M^{me} de Lestourbeillon. Cette dernière résigna plus tard son prieuré en faveur de la suivante, se réservant toutefois la presque totalité des revenus du bénéfice².

Sœur Philippe d'Espinay, fille de Guy, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine, pourvue en cour de Rome, prit possession de Thélouet en mars 1554. Elle était alors religieuse de Saint-Georges, et elle devint abbesse de ce monastère en 1572; elle résigna à cette époque son prieuré en faveur de la suivante.

Sœur Françoise Déron, religieuse de Saint-Georges, prit possession le 18 janvier 1573.

Sœur Marguerite de Lestourbeillon, nièce des précédentes prieures

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 415, 416. — Reg. des insinuations eccl. de l'évêché de Saint-Malo. — Communication de M. Reg. de Lestourbeillon, etc.

2. On voit, en effet, par les comptes de François de la Corbinière, sieur des Forges, fermier du prieuré en 1565, que Marguerite de Lestourbeillon touchait encore les revenus de Thélouet à cette époque.

de ce nom, était fille de Jean de Lestourbeillon et de Louise de Quatrebarbes; elle se fit pourvoir à Rome, prit possession de Thélouet au commencement de 1574 et résigna ce prieuré la même année.

Sœur Andrée Le Prévost, religieuse de Saint-Sulpice, prit possession une première fois, sur une collation ordinaire donnée par son abbesse, le 24 octobre 1574; mais sœur Marguerite d'Argentré, que nous soupçonnons avoir été une religieuse de Saint-Georges, prit aussi possession du prieuré. M^{me} Le Prévost se fit alors pourvoir à Rome, renouvela sa prise de possession le 20 février 1575 et demeura maîtresse de Thélouet. Elle rendit aveu au roi pour ce prieuré le 12 février 1585; + 1617.

Sœur Julienne de la Charonnière fut nommée par l'abbesse de Saint-Sulpice le 8 décembre 1617 et prit possession le 19 du même mois. Elle était, en 1619, grande-prieure claustrale de l'abbaye de Saint-Sulpice, tout en conservant Thélouet, pour lequel elle rendit aveu au roi le 14 avril; + 1625.

Sœur Marie Fleuriot prit possession le 28 décembre 1625; elle rendit aveu au roi le 14 juillet 1631 et le 23 mars 1654.

Sœur Marguerite de Thierry fut pourvue par l'abbesse de Saint-Sulpice le 3 mars 1662 et prit possession le 6 avril suivant. Elle remit son prieuré entre les mains de l'abbesse le 20 septembre 1669.

Sœur Jeanne-Marie de Thierry, pourvue le 29 novembre 1669, prit possession le 2 décembre suivant; elle donna sa démission en 1674.

Sœur Marguerite de Thierry, pourvue le 7 août 1674, prit possession le 8 août. Elle rendit aveu au roi le 18 septembre 1678 et le 15 septembre 1684, et résigna vers 1694.

Sœur Marguerite-Renée-Charlotte Ménard de Touchepez, religieuse de Saint-Sulpice comme les précédentes, fut pourvue le 12 avril 1694. Elle fut la dernière prieure de Thélouet. M^{me} de Touchepez jouissait en même temps du prieuré de Sainte-Radegonde, au Loroux-Bottereau, et elle avait une sœur, Marie Ménard de Touchepez de Châteaumur, qui était prieure de Conêtoux, en Lusanger. Ces deux religieuses refusèrent quelque temps de se rendre en clôture à Saint-Sulpice, prétendant avoir le droit de résider dans leurs prieurés; mais il leur fallut bien se soumettre en 1725.

30° Vaucouleurs (Saint-Jean de).

En la paroisse de Massais, évêché de Poitiers.

31° Vieille-Forêt (Saint-Léonard de).

En la paroisse de Saint-Martin-sur-Oult, évêché de Vannes.

32° *Ville-ès-Nonnains (Notre-Dame de la).*

En 1161, le pape Alexandre III confirma l'abbaye de Saint-Sulpice dans la possession de Sainte-Marie de Stablon, située dans le diocèse de Saint-Malo, « *in episcopatu Macloviensi ecclesiam Sancte Marie de Stablon* ». Il est hors de doute qu'il s'agit ici de l'église de la Ville-ès-Nonnains, en Saint-Suliac, car cette partie de la paroisse portait à cette époque le nom de Stablon ou Establon; en 1160, on y voyait l'hôpital de Stablon, « *eleemosyna de Stablon* », appelé plus tard Saint-Jean d'Establon², et devenu maintenant le village de Port-Saint-Jean, sur le bord de la Rance.

On ignore quels furent les fondateurs de ce prieuré, qui relevait aux derniers siècles du roi. Il paraît qu'à l'origine il s'y trouva des religieux et des religieuses, comme à Saint-Sulpice, aux Quatre-Hostelleries et à Thélouet, car nous avons un acte de partage fait en 1294 par Étienne, dit Salligot, prieur de la Ville-ès-Nonnains, « *Stephanus dictus Salligot, prior prioratus de Villa Monialium de parrochia Sancti Sulini* », et l'année suivante nous trouvons dans une autre charte que « le prior de la Ville-ès-Nonnains y apposa son scel³. »

Si les frères Condonats disparurent d'assez bonne heure de ce lieu, il y eut du moins des religieuses et des prieures à la Ville-ès-Nonnains pendant fort longtemps. Mais aux derniers siècles les Bénédictines de Saint-Sulpice n'habitaient plus elles-mêmes leur monastère des bords de la Rance.

Les déclarations de ce bénéfice nous apprennent qu'il y avait une distinction à faire dans les héritages possédés à la Ville-ès-Nonnains par les religieuses : l'abbesse de Saint-Sulpice en avait une partie et la prieure de la Ville-ès-Nonnains avait

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 1.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 639. — *État de la commanderie de Quessoy en 1644.*

3. *Anclens évêchés de Bret.*, III, 185 et 187.

l'autre. L'abbesse, en effet, possédait une maison avec cour et jardin située au village de la Ville-ès-Nonnains; — un bailliage, s'étendant sur ce village et aux environs, nommé le Fief de l'Abbesse; — divers domaines, tels que les Métairies, contenant 20 journaux de terre; le Clos-Morvan, ayant la même étendue, le Clos-Chapron et le Journal, tous en Saint-Suliac, et, enfin, le petit domaine du Poirier (4 journaux), en Plouasne; — le dimereau de Gastines, en Saint-Père-Marc-en-Poulet, se levant à la douzième gerbe, et dont l'abbesse avait les deux tiers et les chanoines de Saint-Malo l'autre tiers; — et un dimereau en Miniac-Morvan, se levant à la vingtième gerbe, dont deux tiers appartenaient à l'abbesse et l'autre tiers au recteur de Miniac.

De son côté, la prieure de la Ville-ès-Nonnains jouissait de la chapelle priorale de ce nom; — des maison, jardin et pourpris joignant à cette chapelle; — du clos appelé Domaine-à-la-Prieure et d'un pré; — d'un moulin à vent; — d'un bailliage nommé le Fief de la Prieure, s'étendant à la Ville-ès-Nonnains et aux alentours, avec une juridiction seigneuriale de moyenne justice; — d'un dimereau, se levant à la douzième gerbe, sur les terres de la Ville-ès-Nonnains, et appelé dimereau du Prieuré, dont les deux tiers appartenaient à la prieure et l'autre tiers au recteur de Saint-Suliac; — enfin, d'un droit de moutonnage, c'est-à-dire du droit pour la prieure « de faire paistre ses brebis dans les pastures de la Ville-ès-Nonnains¹. »

Nous sommes portés à croire que ces deux domaines distincts de l'abbesse et de la prieure à la Ville-ès-Nonnains correspondaient peut-être aux deux monastères primitifs d'hommes et de femmes en ce lieu. Toujours est-il que l'abbesse avait de beaucoup le plus beau lot, car la prieure n'affermait son prieuré que 92 liv. en 1640, tandis que l'abbesse affermait, un peu plus tard il est vrai, vers 1720, son domaine

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 127.

et celui du prieuré 800 liv. Une lettre de Jean I^{er}, duc de Bretagne, datée de 1253, nous apprend aussi qu'à cette époque les religieuses louaient leur terre de la Ville-ès-Nonnains, « *Villa Montalium*, » 110 sols (environ 550 fr.) de ferme annuelle¹. Lorsque le prieuré de Saint-Grégoire eut été réuni à celui de la Ville-ès-Nonnains, comme nous avons dit qu'il le fut après 1729, le tout fut affermé, en 1758, à Jean Gallais, 1,090 liv. de rente.

La chapelle priorale de la Ville-ès-Nonnains n'existe plus; on dit qu'elle était fort petite (11 mètres de longueur sur 6 de largeur) et qu'elle était ajourée au Nord de meurtrières, ce qui indiquait une grande antiquité².

En 1646, Jean de Taillefer, archidiacre de Dinan, recteur de Saint-Suliac, seigneur de Bellisle et du Vaudoré, fonda une chapellenie en l'honneur de sainte Anne dans ce vieux sanctuaire des Bénédictines. A côté se trouvaient le champ et la maison du Prieuré, où l'on voyait encore, nous a-t-on dit, au commencement de ce siècle, des vestiges d'anciennes cellules monastiques. Ce qui reste aujourd'hui de ce manoir prioral n'offre aucun intérêt.

En 1847, la Ville-ès-Nonnains, jusqu'alors frairie de Saint-Suliac, a été érigée en paroisse, la vieille chapelle a été rasée et une nouvelle église s'élève maintenant dans le champ même du Prieuré.

PRIEURES DE LA VILLE-ÈS-NONNAINS³.

Sœur Guillemette Gével rendit aveu au duc de Bretagne le mercredi après la Saint-Martin d'hiver 1397.

Sœur Gervaise de La Chapelle acheta, le 4^{er} février 1414, la rente d'une mine de froment en la paroisse de Saint-Suliac.

Sœur Guyonne Rabault, prieure dès 1560, † vers 1580.

1. *Carl. Sacli Sulpitii*.

2. *Reg. parois. de la Ville-ès-Nonnains*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 B, 427 et 428. — *Reg. des Annuaire. eccl. de l'évêché de Saint-Melo.* — Communication de M. le comte de Palsy, etc.

Sœur Michelle de La Haye, religieuse de Saint-Sulpice, fut nommée par l'abbesse le 49 avril 1580; elle résigna l'année suivante.

Sœur Françoise de Froulay fut nommée par l'abbesse de Saint-Sulpice le 8 novembre 1581; elle résigna vers 1599.

Sœur Jeanne Bouan, pourvue le 6 mai 1599, prit possession le 6 juin suivant et résigna en 1614 en faveur de la suivante.

Sœur Marguerite Le Marchand, religieuse de Saint-Sulpice, prit possession du prieuré le 15 février 1615. Elle en afferma les revenus en 1638 à Jean de Taillefer, sieur des Préaux et du Vaudoré, pour la somme de 86 liv., plus 36 liv. pour son moulin, plus, enfin, l'acquit des décimes et droits épiscopaux. Elle rendit aveu au roi le 21 août 1640.

Sœur Marie de Bégaignon, prieure dès 1668, ne prêta serment de fidélité au roi en sa Chambre des Comptes de Bretagne que le 40 février 1683; † 1707.

Sœur Jeanne - Thérèse Freslon de Saint - Audin, pourvue le 4^{er} janvier 1708, prit possession le 4^{er} juin suivant et se démit du prieuré le 9 mai 1712.

Sœur Pélagie d'Espinay de Vaucouleurs, fille de Gabriel-Servan, marquis d'Espinay, et de Françoise Le Gouz de Trorozec, fut nommée par l'abbesse de Saint-Sulpice le 40 mars 1712; elle prit possession le 5 mai et prêta serment de fidélité au roi le 40 décembre suivant.

Ce fut la dernière titulaire de la Ville-ès-Nonnains, ce prieuré ayant été réuni en 1729 à la menso abbatiale de Saint-Sulpice.

33° Vrille (Saint-Lienne de la).

En la paroisse de Moutiers, évêché de La Rochelle.

2° PRIEURÉS D'HOMMES.

A côté de ces prieurés de femmes se trouvaient les prieurés-cures occupés par les frères Condonats, dont nous avons parlé, et dépendant également de l'abbaye de Saint-Sulpice; nous devons donc, pour être complet, dire quelques mots de ces établissements religieux; nous serons très-bref, car, comme on l'a vu, les frères Condonats ne possédaient rien en propre, ils ne faisaient que desservir les églises appartenant aux religieuses de Saint-Sulpice, auxquelles ils rendaient

compte des revenus de leurs prieurés. Ce fut, croit-on, parce qu'ils voulurent s'affranchir de ces règles et vivre indépendants qu'ils furent supprimés.

1° Bais (*Saint-Marse de*).

En 1164, Guillaume, fils de Hamon, pour obtenir le pardon de ses péchés et le salut de son âme, donna aux religieuses de Saint-Sulpice deux portions de la dime de Bais, « *dedit sanctimonialibus Sancti Sulpicii duas partes decimæ de Baes.* » Il fit ce don en l'église de Notre-Dame de Vitré, en présence de Robert, seigneur de Vitré, dans la seigneurie duquel se trouvait cette dime, et avec l'assentiment de ce baron¹. C'est vers cette époque qu'il faut naturellement placer la fondation du prieuré de Bais, membre de Saint-Sulpice, et l'arrivée des frères Condonats en cette paroisse pour la desservir. Ces derniers possédaient encore la cure en 1330, comme nous le verrons plus tard lorsque nous donnerons la liste des prieurs-recteurs de Bais; eux ou d'autres Bénédictins desservirent même la paroisse jusqu'à la fin du xvii^e siècle².

2° Bouëxière (*Saint-Martin de la*).

En 1173, Étienne de Fougères, évêque de Rennes, et Pierre, son archidiacre, confirmèrent le don qu'avait fait Étienne de La Rochefoucaud, précédemment évêque de Rennes (1157-1166), de l'église de la Bouëxière aux religieuses de Saint-Sulpice, « *ecclesiam de Busseria sanctimonialibus Sancti Sulpicii*³. » Les frères Condonats possédaient encore en 1330 le prieuré-cure fondé par suite de cette donation; l'abbesse nomma même des Bénédictins pour desservir ce bénéfice jusque vers 1680.

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 42663.

2. Nous réservons les listes des titulaires de tous les prieurés-cures pour le volume des Paroisses.

3. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 42663.

3^e Chasné (*Saint-Martin de*).

Comme nous le verrons plus tard, la paroisse de Chasné fut donnée vers l'an 1040 aux Bénédictins de Saint-Florent; ces religieux furent même confirmés en cette possession par les Souverains-Pontifes en 1142 et 1186¹. Comment les dames de Saint-Sulpice devinrent-elles plus tard maîtresses de cette église et y remplacèrent-elles les moines de Saint-Florent par leurs frères Condonats? Nous n'en savons rien jusqu'à présent. Elles paraissent s'y être établies au moins dès le xiii^e siècle, car en 1265 un accord eut lieu entre ces religieuses et Jean de Bonteville, seigneur de Chasné, au sujet des terres et des fiefs que ces dames tenaient de ce seigneur. Ces fiefs avaient été donnés à Saint-Sulpice par Pierre Bardoul, chevalier, et Guillaume Le Grétel, prêtre, et l'on devait à ce dernier le fief de la Prévostaye². L'on trouve bien ailleurs des actes de diverses donations faites aux religieuses de Saint-Sulpice par la famille Bardoul, telles que celle d'un fief appelé le fief de Geoffroy-Fécheval et celle des champs de Raoul de la Haye et d'Hervé de Nuillé, mais il n'est pas dit en quelle paroisse étaient ces biens, et l'on ignore s'il s'agit d'eux dans l'acte précédent³.

Quoi qu'il en soit, en 1330, Thomas Gallet, frère Condonat, occupait le prieuré-cure de Chasné et refusait, comme ses confrères des paroisses voisines, de rendre compte de ses revenus à l'abbesse de Saint-Sulpice dont il dépendait; ce qui obligea le pape Jean XXII à donner commission à l'abbé de Saint-Melaine de faire enquête sur cet acte de rébellion⁴. Les Bénédictins desservirent la paroisse de Chasné jusqu'en 1640.

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, IV, 73. — *Arch. dép. de Maine-et-Loire*.

2. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n^o 41217.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 603, 770.

4. *Ibidem*, I, 4333.

4° *Ercé-en-la-Mée (Saint-Jean-Baptiste d')*.

En 1145, Alain I^{er}, évêque de Rennes, donna aux religieuses de Saint-Sulpice habitant leur prieuré de Saint-Malo de Teillay l'église d'Ercé libre de toutes redevances, sauf envers lui et son archidiacre, « *ecclesiam de Erceio integram et liberam, salvo episcopali et archidiaconali jure.* » Le prélat permit en même temps aux mêmes religieuses de Saint-Malo, « *monialibus pauperibus Sancti Machuti,* » de choisir un chapelain et de le lui présenter pour desservir cette église; et il voulut que ce chapelain fit serment de ne pas faire tort au bénéfice qu'on lui confiait, mais de veiller avec soin sur ce que possédaient les religieuses, « *jurabit se nullo modo capituliani minuire et ea que sunt monialibus fideliter conservare*¹. » Le pape Alexandre III en 1161, et les évêques de Rennes Étienne et Philippe (ce dernier en 1181), confirmèrent plus tard le don fait à Saint-Sulpice de l'église d'Ercé-en-la-Mée².

Par transaction du 16 août 1300, faite devant l'official de Rennes, le prieur d'Ercé s'obligea à livrer chaque année aux sœurs du prieuré de Saint-Malo de Teillay, à l'Angevino, 22 mines de grains (un tiers seigle, un tiers grosse avoine et un tiers avoine menue, en tout 176 boisseaux), plus 5 liv. monnaie valant 6 liv. tournois, aux quatre fêtes solennelles de chaque année³.

Le frère Condonat Raoul Mordefroit était prieur d'Ercé en 1330; l'abbesse de Saint-Sulpice (qui remplaça de bonne heure, semble-t-il, la prieure de Teillay dans la présentation des prieurs d'Ercé) nomma des Bénédictins pour desservir cette paroisse jusqu'à 1672.

1. Bibl. Nat., *Blancs-Manteaux*, n° 41, p. 170.

2. *Ibidem*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 95.

5° *Mouazé (Saint-Melaine de).*

Nous raconterons plus tard comment l'église de Mouazé fut relevée, vers 1086, par Gervais, abbé de Saint-Melaine; il nous suffit de rappeler maintenant la fondation du prieuré-cure de Saint-Sulpice en cette paroisse. Ce fut en 1157 que Guillaume Chalopin, abbé de Saint-Melaine, du consentement de sa communauté, céda à Marie de Blois, abbesse, et au prieur des frères de Saint-Sulpice, tout ce qu'il possédait à Mouazé. Voici comment il s'exprimait à ce sujet : « *Convenientiam cum Maria abbatisa et priore et sanctimonialibus et fratribus Sancti Sulpicii fecimus; tradidimus eis in perpetuum omnia quæ apud Moysaicum possidebamus.* » Cet acte est du commencement de 1157, car il reçut l'approbation d'Alain 1^{er}, évêque de Rennes, qui mourut le 1^{er} mai de cette même année. Le pape Alexandre III confirma également en 1161 les religieuses de Saint-Sulpice dans la possession de l'église Saint-Melaine de Mouazé, « *ecclesiam Sancti Melanii de Moizeio* ¹. »

Le frère Condonat Pierre Perrin jouissait en 1330 du prieuré de Mouazé; il semble que le frère Olivier de Mucé, prieur de Mouazé vers l'an 1500, appartenait également à la communauté de Saint-Sulpice.

L'abbesse de ce monastère avait, au reste, de beaux biens en cette paroisse : elle y possédait le moulin de Gabil, les métairies du Pré-Picquet et du Pont-Sel, etc.; en qualité de fondatrice et de patronne, elle avait son banc à accouder dans le chœur de l'église, du côté de l'évangile, ses armoiries dans la vitre d'honneur, et elle levait un devoir de bouteillage à la foire de Mouazé, qui se tenait le jour Saint-Éloy. Les seigneurs de Betton et de la Piguclaye essayèrent en vain d'usurper ces prérogatives, les abbesses se maintinrent dans leurs droits à Mouazé jusqu'à la Révolution.

1. *Bibl. Nat., Blancs-Montcaux, n° 41, p. 211. — Arch. dip. d'Ille-et-Vil., 27 II, 1.*

6° *Saint-Aubin-d'Aubigné.*

Nous ne connaissons point les origines de ce prieuré. Lès l'an 1161, le pape Alexandre III confirma les religieuses de Saint-Sulpice dans la possession de leur église de Saint-Aubin-d'Aubigné, « *ecclesiam Sancti Albini de Albiniaco* ¹. » Nous savons également qu'en 1330, Pierre, frère Condonat de Saint-Sulpice, jouissait du prieuré-cure de Saint-Aubin-d'Aubigné. L'abbesse de Saint-Sulpice présenta même pour ce bénéfice des religieux bénédictins jusqu'en 1662. Elle était seule dédicatrice dans la paroisse.

7° *Saint-Sulpice-des-Bois.*

Une lettre de Pierre de Dinan, évêque de Rennes (de 1199 à 1210), nous apprend que ce prélat érigea en paroisses les églises de Saint-Sulpice et de Sérigné : « *Noverit Universitas Vestra quod ecclesia de burgo Sancti Sulpicii et ecclesia de Serigneio, quæ sunt in foresta, cum ipsis burgis, parochiales sint, quas Nos in generali synodo, nemine reclamante, sinodales constituimus et crismates* ². » Dès lors il n'est pas douteux que les religieux de l'abbaye vinrent aussitôt administrer la nouvelle paroisse. Ainsi se forma le prieuré-cure de Saint-Sulpice, distinct du prieuré claustral du monastère, d'hommes du même nom.

Le prieur-recteur de Saint-Sulpice était, en 1330, le frère Condonat Guillaume. Un de ses successeurs, frère Guillaume de la Piguclaye, eut une contestation qui se termina, en 1486, par une transaction avec l'abbesse. C'était au sujet de la procession du Sacre ; il dut renoncer à y porter l'ostensoir, les religieuses réservant cet honneur aux chapelains de leur abbaye.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 1.

2. *Ibidem.*

L'abbesse de Saint-Sulpice, qui avait naturellement tous droits dans la paroisse de ce nom, présenta pour la desservir des Bénédictins jusqu'en 1659¹.

8° Sérigné.

Engelbaud, archevêque de Tours (1150-1156), confirma la donation qu'avait faite aux religieuses de Saint-Sulpice Clémence, femme de Jubel de Mayenne, de toute la dime de Sérigné et du bois voisin, « *totam decimam Sirigniaci et nemoris adjacentis.* » Ce don fut fait avec l'approbation de Goranton de Vitré, dans le fief duquel se trouvait sans doute Sérigné².

Ce Goranton de Vitré n'en resta pas là : peu de temps après, de concert avec Geoffroy son frère, et Hervé son fils, il donna lui-même deux portions de dime à Sérigné, « *duas partes decimæ de Seriniaco,* » et toute la dime des terres nouvellement défrichées dans la forêt, lui provenant d'un don du comte de Bretagne, « *dederunt etiam totam decimam exemplorum forestæ quam possidebant ex dono comitis Britannia.* » Enfin, ces généreux seigneurs concédèrent aux religieuses une terre pour y construire une chapelle et un cimetière, « *terram ad cimiterium et ad capellam inibi construendam* »³.

En 1164, Étienne de La Rochefoucaud, évêque de Rennes, Raoul, son archidiacre, Nine, abbesse de Saint-Sulpice, Goranton de Vitré, Geoffroy et Hervé, se trouvèrent réunis à Sérigné. Le prélat confirma en cette circonstance la donation faite aux religieuses de Saint-Sulpice, bénit le nouveau cimetière, consacra la chapelle et investit l'abbesse Nine de tout ce qu'on lui donnait en lui présentant un bâton, signe d'autorité⁴.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 B, 2.

2. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, n° 41, p. 483.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 633.

4. *Ibidem.*

La chapelle de Sérigné fut construite sur une colline appelée Mont d'Asnel, « in Monte Asnelli. » Les religieuses de Saint-Sulpice, en y plaçant un de leurs frères Condonats, songèrent, semble-t-il, à faire immédiatement ériger en paroisse tout ce territoire nouvellement défriché pris sur la forêt, et l'évêque de Rennes ne paraît pas s'être fortement opposé à leurs désirs. Dès l'année suivante, en effet, nous voyons une contestation s'élever entre ces religieuses et Robert, recteur de la Bouëxière, au sujet de la nouvelle chapelle et de ses dépendances. Le bon évêque Étienne de La Roche-foucaud vint heureusement les mettre d'accord et fixa en même temps les limites du territoire de Sérigné; il régla, en 1165, que l'église de Sérigné, son cimetière, ses dîmes et tous ses droits paroissiaux, « *ecclesia illa et cimiterium et decimæ et omnia parochialia*, » s'étendraient du fleuve appelé Derlande (aujourd'hui rivière de Chevré) jusqu'à la forêt, « *a fluvio qui dicitur Derlanda usque ad forestam* ¹. » Toutefois, comme nous l'avons vu, l'église et le bourg de Sérigné, avec leurs dépendances, ne furent réellement érigés en paroisse qu'une quarantaine d'années plus tard, par l'évêque Pierre de Dinan (1199-1210), et en même temps que l'église et le bourg de Saint-Sulpice-des-Bois. Il est très-probable que les bornes de la nouvelle paroisse de Sérigné furent celles qu'avait déterminées dès 1165 l'évêque Étienne de La Roche-foucaud ².

La paroisse de Sérigné existait encore en 1510, car à cette époque le recteur, « *rector de Serigneio*, » fut imposé pour 33 sols 4 deniers ³. Bien plus, d'après une note trouvée aux Archives départementales, elle n'avait pas disparu en 1554, lorsque frère Jean de Morais, « *prieur-recteur de Sérigné*, » résigna ce bénéfice. Mais les *Pouillés* du siècle suivant n'en parlent plus que comme d'un prieuré; on pourrait donc assi-

1. *Bibl. Nat., Blaves-Manteaux*, n° 41, p. 211.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 1.

3. *Voy. Pouillé hist. de Rennes*, I, 370.

gner la fin du xvi^e siècle pour époque de l'extinction de la cure de Sérigné et de l'union de son territoire à celui de la paroisse de Liffré. Devenu de la sorte simple prieuré, et les religieux de Saint-Sulpice n'existant plus eux-mêmes, Sérigné ne fut bientôt plus considéré que comme une chapellenie dont la présentation appartient toutefois à l'abbesse de Saint-Sulpice jusqu'au moment de la Révolution.

A cette époque M. Riaux, vicaire à Liffré, qui jouissait de Sérigné en qualité de chapelain, déclara que « ce petit prieuré ou chapellenie consistait en un petit trait de dime et en deux pièces de terre nommées l'une les Cimetières, l'autre le Pain-Béni, le tout de la valeur de 120 liv., à charge d'une messe le dimanche et de l'entretien de la chapelle, lesdites charges évaluées 50 liv. ¹ ». Outre la messe du dimanche, une fondation de trois autres messes se desservait en cette chapelle tous les jeudis, vendredis et samedis ².

Aujourd'hui, Sérigné est un gros village pittoresquement assis dans une vallée de la forêt de Rennes, au bord d'un bel étang ; mais il ne reste plus rien d'intéressant dans son ancienne église, convertie en maison d'habitation.

Les seigneurs de Sérigné, possesseurs jadis du manoir de ce nom, avaient tous les droits honorifiques dans cette église ; aussi y voyait-on à la principale vitre du sanctuaire les armoiries des barons de Vitré, des ducs de la Trémoille et des marquis du Bordage, successivement seigneurs de Sérigné.

PRIEURS-RECTEURS DE SÉRIGNÉ.

Frère Thomas Le Page refusa vers 1330 de rendre ses comptes à l'abbesse de Saint-Sulpice.

Frère Jean de Morais résigna en 1554.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 23.

2. Cette fondation, faite par Vincent Feulioane, Julienne et Guillemette Galesne, valait 65 liv. de rente. (*Pouillé de Mgr de Crissé.*)

PRIEURS-CHAPELAINS DE SÉRIGNÉ¹.

Paul Du Moulin résigna en 1636.

Robert Louvrier fut présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice le 8 décembre 1636.

Thomas de Neuville mourut en 1704, et l'abbesse présenta pour le remplacer Guillaume Forest, que l'évêque n'admit point.

Jean Rouxel fut pourvu le 1^{er} décembre 1702; † vers 1732.

Pierre-François Fournier, pourvu le 20 mars 1732, prit le lendemain possession de la chapelle priorale; † 1740.

Henry-Jean Andrieux, clerc tonsuré, pourvu le 25 juin 1740, résigna en 1745, n'étant encore qu'acolyte.

Eusèbe-Marie Du Flau, clerc tonsuré, présenté le 10 novembre et pourvu le 12 du même mois 1745, † prêtre, en 1774.

Julien-François Guillery de la Villebalais, chapelain de l'abbaye de Saint-Sulpice, fut pourvu le 30 août 1774 et résigna en faveur du suivant en 1777.

Geffroy-Michel Maulny, licencié en droit, curé de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans, vice-gérant de l'officialité et syndic du clergé du Mans, fut pourvu le 9 décembre 1777; † 1786.

Jean-Mathieu Le Beschu, recteur de Saint-Sulpice-des-Bois, fut pourvu au mois d'avril 1786 et se démit au commencement de 1789.

Mathurin-Joseph Riaux, prêtre, fut pourvu le 13 février 1789; il était, en 1790, vicaire à Liffré, et fut le dernier prieur-chapelain de Sérigné.

1. Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Rennes.

CHAPITRE VIII

PRIEURÉS BÉNÉDICTINS DÉPENDANT D'ABBAYES ÉTRANGÈRES

I. — ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE MARMOUTIERS

Bécherel, — Combour, — Fougères (la Trinité de), — Franceule (la), — Gabard, — Iffendic, — Louvigné-du-Désert, — Marcillé-Robert, — Mare-Normand (la), — Martigné-Ferchaud, — Saint-Sauveur-des-Landes, — Sougeal, — Vitré (Sainte-Croix de).

L'abbaye de Marmoutiers¹ fut fondée dans le iv^e siècle, aux portes de Tours, par saint Martin, évêque de cette ville. Le titre abbatiai en fut aboli en 1739, et la mense abbatiale fut unie à cette époque à l'archevêché de Tours.

1^o Bécherel (Saint-Jacques de).

Alain de Dinan, fils de Geffroy I^{er}, seigneur de Dinan, peut être considéré comme le fondateur du château de Bécherel, qui primitivement faisait partie de la paroisse de Plouasne. Alain mourut avant 1148².

Dès le commencement de ce xii^e siècle, les Bénédictins de Marmoutiers eurent à Bécherel une chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Cet oratoire leur fut donné, dit D. Martène, par Do-noald, évêque d'Aleth, à la prière d'Alain de Dinan, seigneur

1. Vel Marmcutier (*Majus monasterium vel Martini monasterium*).

2. M. de Barthélemy, *Mélanges hist. sur la Bret.*, III, 10.

de Bécherel; mais la charte qui contient ce don n'a pas de date. Un peu plus tard, vers 1129, le même prélat confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de l'église de Plouasne et des chapelles situées dans cette paroisse; or, l'évêque désigne Notre-Dame de Bécherel parmi celles-ci : « *Capellam Sanctæ Dei Genitricis Marie in Becherello castro sitam, rogatu et assensu illustris viri Alani Dinanensis fundi possessoris* ¹. » Il est encore fait mention de cette église sous l'épiscopat de saint Jean-de-la-Grille (1144-1163), dans une charte du légat Odon, qui enjoignit à cet évêque de laisser les moines de Marmoutiers user de leurs droits, « *in oratorio de Becherel quod in parrochia de Ploasno constructum est* ². »

Rolland, seigneur de Bécherel, fils d'Alain de Dinan, n'imita pas tout d'abord la pieuse conduite de son père; il s'empara violemment de l'église de Notre-Dame de Bécherel; toutefois, sur les représentations d'Étienne, grand-prieur de Marmoutiers, il consentit à rendre ce bénéfice aux religieux de ce monastère. Ces derniers obtinrent même alors (1164) d'Albert, évêque de Saint-Malo, l'érection de Bécherel en paroisse, comme nous aurons occasion de le dire plus tard. Telles sont les origines de l'église de Notre-Dame de Bécherel, qui ne fut priorale que peu d'années, puisqu'elle fut faite paroissiale dès 1164³; nous n'avons donc pas à nous en occuper ici davantage.

Mais Rolland, seigneur de Bécherel, ne se contenta pas de rendre enfin justice aux moines de Marmoutiers en leur restituant Notre-Dame, il voulut augmenter les libéralités que leur avait faites son père et fonda un nouveau prieuré dans le voisinage de son château. D. Morice date cet établissement de 1167, mais M. de Barthélemy croit qu'il fut fait en même

1. Anciens évêchés de Bret., IV, 403.

2. D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bret., I, 609.

3. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, n° 36, p. 432.

temps que l'érection de Bécherel en paroisse distincte de Plouasne, en 1164¹.

Vers cette époque donc, Rolland, seigneur de Bécherel, voulant, dit-il lui-même, imiter la conduite de son aïeul Geffroy et de son père Alain, l'un et l'autre bienfaiteurs de Marmoutiers, donna aux religieux de cette abbaye une terre située près et à l'Orient du château de Bécherel, pour y construire une église, un monastère et un bourg; il y joignit le don de l'étang voisin et exempta cette terre de toute imposition féodale, « *quandam terram juxta castellum quod Becherel vocatur, a parte orientali ejusdem castris sitam cum stagno ipsi terræ adjacenti ad ecclesiam et officinas monachis competenter ædificandas, burgumque faciendum ab omni consuetudine absolutum* »². Le seigneur de Bécherel permit en outre aux moines de lever toutes les coutumes et impositions ordinaires sur les habitants de leur bourg, de quelque endroit qu'ils y vissent, comme il les levait lui-même sur les habitants de son château; il ne voulut pas toutefois que ces derniers quittassent Bécherel sans sa permission pour aller demeurer dans le bourg du prieuré. Mais il donna aux moines toute la dime qu'il avait autour de son château, c'est-à-dire toute la dime de Bécherel. Bermund, prieur; Olivier Godion, Hervé de Guitté, Thomas Bégasse et Robert de Beillac furent les témoins de cette fondation³.

Un peu plus tard, c'est-à-dire après 1173, le même Rolland de Dinan, seigneur de Bécherel, du consentement d'Alain de Vitré, son neveu et son héritier présomptif, donna aux reli-

1. *Mémoires hist. sur la Bret.*, III, 22.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 660. — Tout porte à croire que le nouveau prieuré fut construit sur l'emplacement ou du moins à côté d'un ancien château de Becherel. Outre le château bâti par Alain de Dinan, il y avait eu, en effet, un autre château plus antique à Bécherel, situé vraisemblablement au bord même de la voie romaine de Rennes à Corseul, et près du village actuel de la Barre. (Voy. la note 1 de la page suivante).

3. *Ibidem*, I, 660.

gieux de Marmoutiers habitant le prieuré de Bécherel la huitième partie des dîmes de Plouasne et la dime des quatre moulins qu'il possédait à Bécherel, deux situés au-dessous du château de Bécherel et deux près d'un autre château plus ancien¹. Rolland fit ce don dans la salle du château de Bécherel, et en investit le moine Pierre de Dinan en lui remettant le couteau de son serviteur Jean Loisel; parmi les assistants se trouvaient Raoul de Québriac, Hervé de Guitté et plusieurs autres seigneurs, Raoul, prieur de Bécherel, et Oger, chapelain du seigneur donateur. Mais les moines ne jouirent pas en paix tout d'abord de ce bienfait; des seigneurs nommés Rolland de Dinan, vicomte du Poudouvre; Thomas de Bélac, Raoul d'Espinay, etc., qui possédaient probablement le reste des dîmes de Plouasne, s'opposèrent bientôt à ce que Thébauld, prieur de Bécherel, recueillît sa huitième portion. Il fallut que Jubel de Mayenne, seigneur de Dinan par sa femme, Gervaise de Dinan, fit rendre justice à ce pauvre prieur; il intervint en 1218 et fit consentir tous ces seigneurs à céder aux moines une portion de dime appelée Trogor².

Jubel de Mayenne et Gervaise de Dinan ne bornèrent pas à cela leurs bons offices envers les religieux de Bécherel; ils leur donnèrent eux-mêmes, en effet, le moulin de Bécherel situé au bord de l'étang dont les avait précédemment gratifiés Rolland de Dinan³.

En 1187, Pierre, évêque de Saint-Malo, confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de l'obédience ou prieuré de Bécherel, — de l'église paroissiale de Bécherel, — de celle de Plouasne, — d'une partie des chapelles de Longaulnay et du Quiou, situées en Plouasne, — des dîmes en Bécherel et Plouasne, etc., le tout dépendant dudit prieuré de Bécherel⁴.

1. *a Decimam quatuor molendinorum quorum duo sunt sub castro Becherelli, et duo sunt juxta territorium veteris castri.* » (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, n° 36, p. 422.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 839.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 11 H, 1.

4. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 362.

Les moines de Bécherel avaient également reçu le don d'une dime en Mégrit, car en 1226 Guillaume de Coëtquen voulut s'en emparer; mais Raoul, évêque de Saint-Malo, détermina ce seigneur à rendre au prieur de Bécherel la dime qui appartenait à ce dernier. Guillaume de Coëtquen et Joscelin, son fils, donnèrent même, en plus et en pur don, trois mines de seigle aux religieux de Bécherel¹.

En 1250, Geffroy de Conan, abbé de Marmoutiers, céda le prieuré de Bécherel à Durand Salomon, chapelain du duc Jean II et plus tard chantre de Rennes, à sa vie durant, à la condition d'y entretenir deux religieux de Marmoutiers et de maintenir en bon état les édifices du monastère².

En 1319, Jean de Mauléon, abbé de Marmoutiers, visita le prieuré de Bécherel; il y trouva trois religieux : Gilles de Blois, prieur; Mathieu de Paulex et Jean de la Mare; il constata avec bonheur que ces moines vivaient régulièrement, célébrant bien de jour et de nuit leur office divin, ayant des vases sacrés et des vêtements sacerdotaux convenables. Les édifices du prieuré étaient également en bon état et suffisamment garnis de provisions pour pouvoir attendre la récolte prochaine. Le prieur avait bien une dette de 15 liv., mais il lui en était dû 40. Quant aux revenus du prieuré à cette époque, l'abbé apprit qu'ils consistaient en ce qui suit : rentes d'argent et oblations, 40 liv.; — dime en Mégrit, valant 40 mines de seigle; — dime en Plouasne, valant 60 mines de froment, seigle et avoine; — dime en Longaulnay, valant 36 mines de seigle et avoine; — dime de Trévron, valant 8 mines de seigle; — dime de Lespinay, valant 14 mines de seigle et avoine; — rente de 18 mines de froment assise sur quelques moulins et affermée 19 liv.; — enfin, patronage des églises de Notre-Dame de Bécherel et de Plouasne³.

1. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV; *App.*, 239.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 3 B, 42.

3. Tous ces intéressants détails sont extraits du *Livre des visites de l'abbé de Marmoutiers en 1319*, ms. du XIV^e siècle déposé aux archives départementales d'Indre-et-Loire.

Le *Livre des prieurés de Marmoutiers*, rédigé, croit-on, vers 1587, nous apprend qu'au xvi^e siècle il n'y avait plus à Bécherel que deux religieux, « le prieur avec un compagnon; » il ajoute que ce prieur devait 50 sols de rente à l'abbé et 28 sols aux officiers de Marmoutiers. Peu de temps après, le prieuré, tombé en commende, fut abandonné par les Bénédictins.

Ce petit monastère de Bécherel se composait de ce qui suit : Une église dédiée à saint Jacques, et mentionnée dès 1218, « *ecclesia Beati Jacobi de Becherel*¹. » En 1639 elle était ruinée, car il est dit dans la *Déclaration* de cette époque que « il y a apparence d'y avoir eu autrefois une grande église avec chapelles qui sont à présent en ruine et dont on a fait un retranchement. » Les prieurs construisirent en conséquence une nouvelle chapelle, « qui est en bonne réparation, » est-il encore dit en 1639, mais qui en 1790 était « ruinée et interdite depuis longtemps. » — « Un corps de logis couvert de tuiles rouges, en bonne réparation, et, fort proche dudit logis, une vieille masse de colombier et refuge à pigeons à présent presque tombée en ruine » (en 1639); — un jardin, un verger, deux champs et deux prairies; — un étang avec son moulin; — le fief et bailliage du Prieuré, de très-modique revenu, avec juridiction seigneuriale (haute justice) s'étendant en Bécherel, Miniac et paroisses voisines; — la grosse dime de la paroisse de Bécherel; — les deux tiers des dîmes de la paroisse de Mégrit; — la moitié des dîmes de la Bertaudière, en Plouasne; — la grande dime du Prieuré, en Longaulnay, « qui se baille au jour de feste M^r saint Lunaire, 1^r juillet, en la chapelle dudit prieuré, à l'heure de dix heures du matin, après le son de la cloche de ladite chapelle, devant les juges et officiers du sieur prieur, où sont tenus comparoir les seigneurs qui ont droit, portion ou autorité en ladite dime, savoir le seigneur de Bécherel, le seigneur de Beaumont de

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 839.

Longaulnay, le seigneur de Launay-Bécherel et le chapelain de la Boulaye; » — la moitié des rentes en seigle et avoine du bailliage des Terres-Hues, une rente de 4 liv. et un retour de 28 liv. dus par le seigneur de Tréleau dans le même bailliage; — 24 boisseaux de froment dus par le seigneur de la Bertaudière; — « la neuvième partie de toutes les oblations de l'église paroissiale de Bécherel et le tiers des neuvaines et enterrages des paroissiens décédés; » — le droit de présenter les maîtres d'école à Bécherel, Saint-Thual, Évran, Trévérien, Le Quiou, Tréfumel, Plouasno, Médréac, Saint-Pern, Landujan, Miniac et Longaulnay¹. »

En 1657, le prieur Jacques Cousinot affirmait le tout du prieuré 1,600 liv., plus 200 liv. de portion congrue due au recteur de Bécherel, 220 liv. pour l'acquit des décimes, 215 liv. pour la pension d'un religieux obédientier de Marmoutiers dont était chargé le prieuré de Bécherel, plus enfin les honoraires de trois messes dites chaque semaine dans la chapelle priorale. Tout cela faisait un total d'environ 2,300 livres de rente.

En 1728, le prieur Jean Le Bel déclara avoir un revenu de 2,158 liv., avec 1,349 liv. 14 s. de charges, partant un revenu net de 808 liv. 6 s.²

En 1700, le prieur Jacques Le Maréchal résuma comme suit toutes les charges de son bénéfice : — L'acquit de trois messes par semaine; — toute la portion congrue du recteur de Bécherel; — une partie des portions congrues des recteurs de Mégrit et de Longaulnay; — les décimes et subventions; — une redevance de 16 boisseaux de seigle dus aux pauvres de Longaulnay et de 2 boisseaux de seigle aux pauvres de Bécherel; — 36 liv. dues au chapelain de la Boulaye, 36 liv. au chapelain de Launay-Biheul, 100 liv. au seigneur de la Bertaudière et 40 liv. au seigneur de Bécherel; — l'entretien

1. Déclarations du prieuré de Bécherel en 1639, 1680 et 1700.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 44 H, 1.

des chanceaux des églises de Bécherel, Mégrit, Longaulnay et Plouasne.

Ce dernier prieur de Bécherel affermaît alors son bénéfice au marquis de Caradeuc 2,400 liv. d'argent, plus l'acquit de toutes les charges qui précèdent¹.

Il reste peu de chose du prieuré de Saint-Jacques : à quelque distance de Bécherel, près du village de la Barre, on aperçoit dans le vallon quelques maisons, parmi lesquelles on distingue encore une ancienne chapelle servant actuellement de cellier; cette agglomération s'appelle le Prieuré, et c'est tout ce qui demeure du vieil établissement de 1164.

PRIEURS DE BÉCHEREL².

Etienne semble avoir été le premier prieur, en 1164.

Raoul, vivant vers 1173.

Her..., témoin en 1184.

Thébault (1248).

Durand Salomon, prieur commendataire (1250).

Dom Hamon vendit un domaine en 1288.

Dom Gilles de Blois reçut l'abbé de Marmoutiers en 1319.

Dom Geoffroy Giraud fit une transaction en 1322 avec les chanoines réguliers de Beaulieu, au sujet de leurs droits respectifs sur les foires et marchés de Plumaudan. Ce prieur reçut aussi à Bécherel l'abbé de Marmoutiers en 1325.

Aloin Macé rendit aveu au duc de Bretagne le vendredi après *Jubilate* 1403 et le 15 juillet 1406.

Le sceau de ce prieur, ou plutôt celui de son monastère, est ogival et représente *saint Jacques revêtu d'ornements épiscopaux, se tenant debout et bénissant*.

Dom Jehan Lecauchier (?) rendit aveu le 9 octobre 1455.

Dom Jehan Nouel, abbé de Saint-Mathieu, fit la déclaration de son prieuré le 3 juin 1475.

François Hamon, évêque de Nantes et abbé de Saint-Méen, rendit aveu au roi le 40 novembre 1519; † 1532.

Robert d'Espinay, protonotaire apostolique, chantre et chanoine de Rennes, rendit également aveu le 1^{er} juillet 1541.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. D. Le Michel, *Hist. Major. Monast.* — *Reg. des insinuations ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inf., etc.

Charles d'Espinau, évêque de Dol, abbé du Tronchet et de Saint-Gildas-des-Bois, etc., prêta serment pour le prieuré de Bécherel en 1558 et résigna ce bénéfice en faveur du suivant en 1562.

Georges Le Duc, pourvu en 1562; † vers 1574.

Étienne Bourdier, pourvu en 1574, résigna deux ans plus tard; il eut à défendre sa nomination contre Pierre Mariette et Pierre de La Roche, qui prétendaient au prieuré.

Pierre Mercerye prit possession le 14 mars 1573 et résigna l'année suivante.

Jean Estevart prit possession le 14 mars 1574 et résigna en 1576.

Étienne Cojallu prit possession le 4 août 1576.

François de Cahideuc, seigneur dudit lieu, devenu veuf de Françoise de Coëtlogon en 1770, se fit prêtre et devint chanoine de Rennes; † 1580 et inhumé dans l'église d'Issendic.

Pierre Conicterel prit possession le 4 février 1580; à cette époque, l'abbé de Marmoutiers voulut rendre le prieuré de Bécherel régulier de commendataire qu'il était depuis longtemps, et il nomma prieur dom Martin Mica; mais ce fut bien en vain, ce dernier ne put se maintenir.

Jean Gaubert prit possession le 17 janvier 1593; il eut à combattre Bonabes de Québriac, et mourut l'année suivante.

Nicolas de Bukolic, pourvu le 6 janvier 1595, eut pour adversaire Jean Ollivier, sieur de la Motte, qui prit possession le 18 avril suivant.

Gabriel Templier prit possession le 30 octobre 1596.

Pierre Bourreau résigna en 1607.

Jacques Bourreau prit possession le 29 mai 1608.

Gabriel Constantin résigna en 1625.

Daniel du Plessix d'Houlancourt, évêque de Mende, prit possession le 27 avril 1625; † 1628.

Henri de la Motte-Houlancourt, frère du précédent, abbé de Souillac et plus tard évêque de Rennes, prit possession en 1628.

Edmond de Grisettes résigna en 1631.

Philippe Riolland, abbé de Flavigny, conseiller et aumônier du roi, prit possession le 15 février 1631 et rendit aveu au roi le 20 février 1639.

Jacques Cousinot, conseiller au Parlement et prieur de l'Abbaye-sous-Dol, affirma en 1637 le prieuré de Bécherel, qu'il possédait encore en 1667.

François Cousinot, sieur de Sully, rendit aveu au roi en 1680 et résigna en 1685.

Dom Jean-Baptiste-Gaston Suvat, religieux bénédictin, fut pourvu le 2 août 1685; il jouissait encore du prieuré en 1690.

Bonabes Le Bel, prieur dès 1697, résigna en 1712; + recteur de Mécé en 1720. Il fit, en 1697, enregistrer ses armoiries : *d'argent à trois fleurs de lys de gueules*, 2, 1.

Jean-Marie Le Bel, pourvu le 7 mars 1712, fit la déclaration de son prieuré le 12 septembre 1728.

Philippe d'Ysarn de Bellefort, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut pourvu le 6 mai 1732.

N... de la Roche-Courbon, prieur vers 1750; + 1773.

François-Nicolas Certain, vicaire général d'Aléra, en Corse, pourvu en 1773; + 1785.

Jacques Le Maréchal, prêtre du diocèse de Paris, pourvu le 17 avril 1785, prit possession le 21 octobre 1786. Il possédait le prieuré quand éclata la Révolution.

2° Combour (*La Sainte-Trinité de*).

« *De gueules au lion d'argent* ! »

Pendant qu'Albert gouvernait l'abbaye de Marmoutiers (1034-1064), Riwallon, seigneur de Combour, du consentement de sa femme Aremburgo et de ses enfants, Guillaume, Jean, Gilduin, Geffroy et Havoise, donna aux religieux de ce monastère, pour le soulagement des âmes d'Haimon son père et de Raenteline sa mère, la moitié des revenus de l'église Notre-Dame de Combour, qui était la principale du lieu et dans le diocèse de Saint-Malo; il y ajouta trois métairies, dont l'une située dans la paroisse de Combour et les deux autres dans celle de Saint-Ouen-de-la-Rouërie. Conan II, duc de Bretagne (1040-1066), approuva cette donation².

Le P. Du Paz semble dire que cet acte constitue la fondation même du prieuré de Combour, mais tel n'est pas notre sentiment; nous croyons plutôt, avec D. Martens, qu'il s'agit seulement ici d'un premier établissement des religieux de Marmoutiers à Notre-Dame de Combour, établissement qui ne dura pas, par suite de la mauvaise volonté des fils de Riwallon, rentrés injustement en possession de cette église.

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. Du Paz, *Hist. général. des seigneurs de Combour*, p. 511.

Voici, au contraire, quelle fut, semble-t-il, l'origine du prieuré de la Sainte-Trinité de Combour.

Du temps du bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutiers après Albert, le même Rivallon, seigneur de Combour, du consentement d'Arcmburge, sa femme, et de ses enfants, Guillaume, Jean, Gilduin et Havoise, donna aux Bénédictins de Marmoutiers une terre de son domaine, consacrée en l'honneur de la Sainte Trinité, dans Combour même, avec tous les biens qui y étaient attachés, dans l'espoir d'obtenir par les prières de ces saints religieux de se rendre agréable au Seigneur. A ce don il ajouta un fonds considérable, tant pour bâtir les lieux réguliers que pour y entretenir des religieux. En faisant cette fondation, il pria l'abbé Barthélemy, qui se trouvait alors au prieuré de Béré, près Châteaubriant, de lui envoyer quelques moines à Combour, lui laissant une entière liberté tant pour le nombre et la qualité des religieux qu'il y enverrait que pour la disposition des biens du nouvel établissement¹. Rivallon fit tout cela avec beaucoup de solennité à Combour même; mais, afin d'y donner plus de vigueur, il fit confirmer la fondation de son prieuré par Conan, duc de Bretagne, qui imprima de sa propre main le signe de la croix sur la charte et investit lui-même l'abbé Barthélemy dans le cloître du monastère de Béré².

Barthélemy étant devenu abbé de Marmoutiers en 1064 et Conan étant mort à la fin de 1066, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer celle de la fondation du prieuré de Combour; on croit, d'ailleurs, que Barthélemy fit le voyage de Bretagne au commencement de 1066.

Rivallon compléta encore sa fondation par le don qu'il fit

1. « Ego Rivallonius... dedi Majori Monasterio quemdam locum juris mei apud Combornium in honore Sancte Trinitatis constructum.... A predicto abbate deprecando ut in hoc loco aliquot constitueret monachos qui inibi Omnipotentii Deo sedulum exhiberent officium, ita quod in dispositione abbatis Majoris Mon. pendeat de numero et qualitate fratrum qui ad predictum locum sunt transmittendi. » (D. Morice, *Prêtres de l'Hist. de Bret.*, I, 425, 426.)

2. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 405.

aux religieux de Combour de l'église de Saint-Onen-de-la-Rouërie, au diocèse de Rennes, avec sa dime et ses oblations, « *ecclesiam de Revocaria, cum decima, oblatione, sepultura integra, terra denique tota* ¹. » Ce don est également antérieur à la fin de l'année 1066, car Conan II, Aremburge et les enfants du seigneur de Combour l'approuvèrent avec empressement. Vers la même époque, et toujours sous le gouvernement de l'abbé Barthélemy (1064-1084), les moines de Marmoutiers reçurent les églises de Cuguen et de Noyal-sous-Bazouges, qu'ils unirent, pour quelque temps du moins, au prieuré de Combour.

Nous avons vu que Rivallon n'avait donné qu'une partie de l'église de Notre-Dame de Combour aux moines qu'il venait d'établir dans cette paroisse; cela venait de ce que cette église se trouvait alors partagée entre deux familles; nous avons même ajouté que les fils de Rivallon, oubliant l'exemple de leur père, avaient injustement repris possession de la moitié cédée par lui. Cependant les évêques d'Aleth parvinrent avec le temps à déterminer tous ces simoniaques à remettre Notre-Dame de Combour aux mains des moines de Marmoutiers, et ceux-ci, après diverses péripéties que nous raconterons ailleurs, en demeurèrent enfin seuls maîtres².

Vers 1108, Guillaume³, abbé de Marmoutiers, vint à Combour et y reçut de sa sœur Adèle la terre de la Bigotière pour son prieuré de Combour; cette dame se fit ensuite religieuse à Marmoutiers, où se trouvait alors un couvent de femmes voisin du monastère des hommes. Adèle avait plusieurs enfants, entre autres Tugdual, seigneur de Lanrigan; Garin de Lanrigan, religieux à Marmoutiers, et Yvedette, qui confirmèrent tous la donation de leur mère⁴.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 426.

2. *Ibidem*, I, 492.

3. Guillaume dit de Combour, abbé de Marmoutiers de 1104 à 1124, sortit d'une noble famille de Combour, dit D. Martène, mais n'était point seigneur de cette localité; son père se nommait Arengrin et sa mère Aremburge.

4. *Ibidem*, I, 522.

Jean de Dol, fils de Riwallon, fut après lui seigneur de Combour et confirma tous les dons faits au prieuré de Combour; il y fonda lui-même dans l'église priorale, dédiée à la Sainte Trinité et à saint Martin, « *in ecclesia de Comburnio in honore S. Trinitatis et S. confessoris Christi Martini fundata*, » une messe tous les samedis et une lampe ardente perpétuelle; il voulut, en outre, qu'on augmentât de trois le nombre des pauvres que traitaient les moines le Jeudi-Saint. Robert, abbé de Marmoutiers, et Guillaume de Vitré, prieur de Combour, acceptèrent cette fondation, à laquelle acquiescèrent Innoguent, mère de Jean de Dol, et Basilic, femme de ce seigneur¹.

Ce Jean, seigneur de Combour, approuva plusieurs autres donations faites aux moines de son prieuré; il leur confirma aussi le droit d'usage dans la forêt de Tanouarn, que leur avait donné son père. Son fils et successeur Gilduin continua de marcher sur les traces de ses aïeux et de favoriser le monastère de la Sainte-Trinité.

En 1172, Albert, évêque de Saint-Malo, lui offrit l'appui de son autorité en confirmant les religieux de Combour dans la possession de tout ce qu'on leur avait donné, notamment de deux portions des revenus de l'église Notre-Dame de Combour, provenant des oblations, confessions, mariages, prières, confréries, services de trentième et de septième, etc., faits dans ce sanctuaire².

Nous n'avons malheureusement pas le loisir d'analyser ici toutes les chartes fort nombreuses qui renferment beaucoup d'autres donations faites au prieuré de Combour dans le cours des XII^e et XIII^e siècles³; bornons-nous à dire qu'en 1217 le duc Pierre Mauclerc et Alix de Bretagne, sa femme, revenant du Mont Saint-Michel, s'arrêtèrent à Combour pour entendre

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 453.

2. *Ibidem*, I, 454, 667, 769, 779.

3. Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 430, 642, 693, 694, 781, 885, 990 et 4021.

la messe du prieuré, et y trouvèrent Geoffroy de Coursol, abbé de Marmoutiers; à la prière de ce dernier, le duc et la duchesse de Bretagne confirmèrent de leur autorité souveraine la fondation du prieuré et toutes les donations faites aux moines par les seigneurs de Combour¹.

L'abbé de Marmoutiers Jean de Mauléon fit en 1319 la visite du prieuré de Combour, occupé alors par six religieux : Guillaume de Vern, prieur; Raoul Butaud, Jean de Grelet, Mathieu de Genro, Jean Beauvent et Guillaume de Rougemont. Il constata que ce monastère était bien entretenu et que les moines y menaient une vie régulière et fort édifiante. Les revenus du prieuré consistaient en ce qui suit : rentes censives, 9 liv.; — dîmes de Combour, 50 mines de blé; — moulin de Combour, rapportant 20 mines de blé; — dîmes de Saint-Ouen-de-la-Rouërie, 35 mines de blé. Quant au domaine proche du monastère, il se composait de 16 journaux de terres labourées, 10 journaux de prairies et 3 journaux de vignes. Enfin, les religieux jouissaient du patronage des églises de Combour, la Fresnaye² et Lourmais³.

Seul parmi nos prieurés de Marmoutiers, la Trinité de Combour est demeuré conventuel jusqu'au siècle dernier. Depuis longtemps, cependant, ce prieuré était en commende, mais les commendataires y entretenaient la régularité.

En 1648, il était dû sur ce bénéfice 38 liv. à la mense abbatiale de Marmoutiers, 48 sols aux officiers de cette abbaye et 16 liv. 9 s. « aux escoliers du collège de Paris⁴. »

En 1728 et 1729, les deux prieurs de Combour firent la déclaration de leurs revenus respectifs : le prieur commendataire déclara avoir 6,030 liv. de rentes, avec 4,433 liv. de charges; partant, un revenu net de 1,597 liv.; — le prieur

1. Bibl. Nat., ms. lat., n° 5441.

2. L'église et le cimetière de la Fresnaye avaient été donnés à Marmoutiers vers 1130 par Geoffroy, archevêque de Dol, et vus par les religieux à leur prieuré de Combour.

3. Arch. dép. d'Indre-et-Loire.

4. Pouillé de Tours.

claustral déclara seulement 608 liv. de rentes, avec 260 liv. de charges; partant, un revenu net de 348 liv.¹

Voici en quoi consistait, au xvii^e siècle, le prieuré de Combour, se composant alors de deux parties très-distinctes : le fief du Prieuré, à Combour, en l'évêché de Saint-Malo, et le fief du Prieuré, à Saint-Ouen-la-Rouërie, en l'évêché de Rennes.

I. — *En Combour* : « Les église et maison conventuelle, consistant en dortoir, cloistre, salle, réfectoire, chapitre, prison, offices, cuisines, maison abbatiale, auditoire, cellier, écurie et granges avec leurs cours, cimetièrre, jardin, vignes et colombier, le tout enclos de murailles et contenant 4 journaux, auxquelles résident avec le prieur quatre religieux qui disent et célèbrent tous les jours le divin service, scavoir matines, primes, tierce, sexte, none, grande messe, vespres et complies; » — un ancien étang et le moulin ruiné du Prieuré; — une quantité de terres, parmi lesquelles se trouve « le champ de la Personne, proche l'église paroehiale, légué depuis cent cinquante ans par le seigneur de la Chalopinaye pour avoir les prières nominales chaque dimanche en cette église, dites par le recteur primitif, qui est le sieur prieur, ou par son vicaire; et à cause de cette préce ledit prieur doit chacun an audit seigneur de la Chalopinaye, la nuit de Noël, à l'issue de la messe de minuit, deux boudins empannés et encornailés des deux bouts, et cirés de cire verte; » — le four banal du prieuré; — « la dime du grand moulin de Combour, des pescheries de l'estang, des coutumes et trépas; — le droit d'usage dans les forests de Tanouarn pour chauffage et entretien des bastiments claustraux; » — les deux tiers des oblations du tronc de Notre-Dame en l'église de Combour; — les droits de prééminence en l'église de la Fresnaye; — quatre bailliages, scavoir : le Grand Bailliage, en Combour; le bailliage de la Fresnaye, le bailliage de Piraudain et du

1. *Etat du diocèse de Saint-Malo.*

Verger, en Saint-Léger et Marcellé-Raoul, et le bailliage de la Pasquerie, avec four à ban, en Bazouges-la-Pérouse; — six traits de dîmes en Combour; — autres dîmes en Lourmais, Québriac, Meillac, Dingé, Cuguen, Noyal et Bazouges-la-Pérouse¹.

Le Grand Bailliage du Prieuré, en Combour, appelé aussi sief de la Trinité, avait une importance réelle : c'était une haute justice, avec un gibet « à trois paux dans le pasty de Huel, sur le grand chemin de Rennes à Avranches, » et un poteau « à cep et collier pour attacher les blasphémateurs du saint nom de Dieu. »

Quoique formé des libéralités des seigneurs de Combour, ce sief du Prieuré relevait directement du roi, comme sief amorti. Mais pour marque de son extraction originelle il était chargé, au profit du baron de Combour, des redevances suivantes, consistant en « trois barriques de vin breton et trois de vin d'Anjou, » dues chaque année à trois termes; plus « neuf chousmes² et neuf miches feuilletées en pain de froment, payables aux jours de Saint-Martin, Noël et Pâques. » Ces miches, chousmes et barriques, devaient être rendues au château par le prieur, qui, de plus, était tenu de « fournir de paille les prisons dudit château et de la ville de Combour, tant aux basses-fosses qu'ailleurs³. »

De leur côté, les vassaux du prieuré devaient payer au prieur une rente appelée *garde*, et les nouveaux mariés de la paroisse de Combour étaient tenus, sous peine d'une amende de 64 sols, applicable aux pauvres du lieu, d'acquitter le devoir féodal qui suit : « A cause de l'administration du sacrement de mariage en l'église de Combour (dépendant originellement du prieuré) et de la consommation dudit mariage qu'ils font la première nuit de leurs noces, lesdits mariés doivent une fois seulement, le mardi de la Pentecoste, comparoître

1. Arch. Nation., P. 1707.

2. Pains blancs de première qualité.

3. M. de la Berderie, *Enlét. archéol. d'Ille-et-Vil.*, II, 197.

près du tombeau de pierre élevé dans le cimetière du prieuré, à deux heures de l'après-midi, en présence des officiers dudit prieur, et doivent là le marié fournir et présenter audit seigneur prieur ou à ses officiers un broc de vin valant trois pintes, mesure de Combour, et une fouace qui est une espèce de pain revenant à un gasteau, et la mariée dire à haulte voix une chanson¹. »

II. — *En Saint-Ouen-de-la-Rouërie* : « Une maison autrefois conventuelle et ce qui en reste à présent servant de cellier, grange, chambre et grenier; — une chapelle dédiée à sainte Magdeleine et à saint Nicolas, sise dans le cimetière de Saint-Ouen et attenant à l'église parochiale dudit lieu; — plusieurs maisons dans ledit bourg de Saint-Ouen; — un pourpris de 28 journaux de terre; — un ancien bois fustaie; — un four à ban; — le moulin de Folleville, situé sur la rivière de Loisançe; — la totalité des dimes de la paroisse; — le droit de tenir une foire, le jour de Sainte-Magdeleine, au bourg de Saint-Ouen, droit accordé au prieur en 1456 par le duc de Bretagne Pierre II, en considération de ce que « ledit prieuré avait été désolé par les guerres². »

Tous les détails qui précèdent sont extraits des *Déclarations* faites en 1680; or, voici, d'après les fermes finissant en 1698, ce que valait à cette époque le prieuré de Combour :

Produit des dimes, 5,088 liv.; — rentes en grains, 150 liv.; — seigneurie et juridiction, 400 liv.; — four banal et moulin de Folleville, 450 liv.; — prairies, 545 liv.; — terres en la Fresnaye, 460 liv.; — terres et rentes en Saint-Ouen-de-la-Rouërie, 1,819 liv. — Total des revenus, 8,912 liv.

Les charges ordinaires, décimes, pensions congrues, etc., montaient alors à la somme de 3,976 liv., sans comprendre les réparations, les devoirs au seigneur et au roi, les honoraires du prédicateur de Combour et des prêtres de Saint-

1. *Arch. Nation.*, P. 4707.

2. *Ibidem.* — *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, II II, 23.

Ouen, et le douzième des dîmes de Noyal dû aux religieux de Rillé¹.

Finissons par quelques mots sur le monastère même de Combour.

Quoique nous venions de voir ce prieuré conventuel habité encore par des religieux en 1680 et 1729, il n'en était pas moins dans le plus triste état par suite de la négligence des prieurs commendataires. Lorsqu'un de ces derniers, M^{or} de la Vieuville, prit possession en 1705, voici l'aspect que présentaient les bâtiments claustraux : Les fenêtres du réfectoire y étaient fermées avec des planches, le dortoir ne contenait que « deux pauvres lits sans couettes ni matelas, » la cuisine, sans meubles, était ébranlée, le cloître seul demeurait en bon état. On croirait, d'après cela, que les moines n'y résidaient plus ; cependant, au contraire, nous voyons le prieur commendataire nommer, le jour même qu'il constatait cet abandon du couvent, dom François Couesnon, prieur claustral. Il n'est donc pas étonnant que le relâchement de la discipline monastique, constaté par D. Martène à Combour, se soit introduit en ce prieuré si misérablement entretenu par les commendataires.

Cependant M^{or} de la Vieuville ne fit point restaurer le monastère de Combour, car, à sa mort (1727), Martin du Bellay, abbé de Saint-Melaine, n'obtint en commende ce prieuré qu'à la condition expresse qu'il en réparerait les bâtiments tombant en ruines et qu'il en serait le dernier prieur commendataire, le bénéfice devant rentrer en règle après lui. Mais M^{or} du Bellay agit comme son prédécesseur : il nomma un prieur claustral, dom Gabriel Gaillard, mais se garda bien de relever le prieuré de son état de ruine. Au reste, à sa mort, arrivée en 1775, Combour continua d'être donné en commende, comme par le passé ; et le nouveau prieur, M. de la Sépouse, trouva beaucoup plus simple de demander, en 1779,

1. Arch. dép. d'Indre-et-Loire.

l'autorisation de démolir une partie de l'église de la Trinité, la maison priorale et les murs de clôture¹.

L'ancien prieuré de la Trinité est maintenant une propriété particulière située près du château de Combour, et appelée vulgairement l'Abbaye. La maison n'offre rien d'intéressant, mais la vieille église priorale, quoique sécularisée, se présente encore assez bien, ombragée par quelques grands arbres. C'est une simple croix dont la nef a été raccourcie ; les ouvertures sont en plein ceintre, sauf dans le transept Nord, orné d'une grande fenêtre en double ogive et d'une porte en arc surbaissé que surmonte un écusson martelé inscrit dans un joli cartouche de style ogival fleuri. D'après Châteaubriand, on voyait encore en 1780, dans cette église, le tombeau et « la statue mortuaire de Riwallou, seigneur de Combour, fondateur de ce prieuré, couchée sur le dos, en armure de chevalier². »

Outre ce monument funéraire des sires de Combour, il y avait aussi dans cette église quelques autres enfeus, entre lesquels était celui des seigneurs de Trémaudan.

PRIEURS DE COMBOUR³.

Garin de Lanriyan, fils d'Adelèse, sœur de Guillaume, abbé de Marmoutiers (1095).

Étienne (1132).

Guillaume de Vitré donna l'habit monastique, vers 1145, à Jean de Dol, seigneur de Combour, qui renonça au monde pour embrasser la vie religieuse.

Gilbert (1156).

Pierre de Dinan (1180).

Eudon reçut une donation de dîmes faite par Jean de Saint-Jean.

Guillaume de Saint-Briac.

Ces deux derniers semblent avoir vécu au XII^e siècle.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 89.

2. Mémoires d'Outre-Tombe, I, 67.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., de la Loire-Infér. et d'Indre-et-Loire. -- Reg. des intin. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo. — D. Martene, Hist. de Marmoutiers, etc.

Simon (1230).

N.... était en même temps bailli de Marmoutiers (1284).

Dom François Mirault (1346).

Dom Arnelt de Parthenay, fils de Jean, seigneur de Parthenay, + 1434, et de Guillemette Le Bart.

François d'Acigné, fils de Jean, seigneur de la Lande, et de Jeanne de Fontenay, rendit aveu en 1505 et 1506; + le 24 novembre 1599 et inhumé dans l'église des Cordeliers de Rennes.

Dom Noël du Margat, religieux du Tronchet, fut élu abbé de Saint-Melaine en 1516.

François Hamon, évêque de Nantes et abbé de Saint-Méen, rendit aveu au roi le 10 novembre 1519; + 1532.

Louis d'Acigné, fils de Guillaume, seigneur de la Roche-Jagu, et de Françoise Péan, doyen de Notre-Dame de Lamballe, prieur de Léhon, abbé du Relec, évêque de Nantes, etc.; + au château de Fontenay, en Chartres, en 1542, le 24 mars, et inhumé dans le chœur de l'église conventuelle de Bonne-Nouvelle à Rennes.

Pierre d'Acigné, trésorier et chanoine de Nantes, rendit aveu au roi le 15 novembre 1543. Il fut aussi prieur de Léhon et eut quelques difficultés avec M^{sr} Bohier, évêque de Saint-Malo; + 1558.

Anne de Lachenal succéda au précédent et rendit aveu le 2 juin 1563; + 1589.

Henri de Montredon, chanoine et archidiacre de Narbonne, fut pourvu le 12 février 1590 et résigna en 1617.

Michel Marescot fut nommé en 1617.

André Frémot, frère de sainte Jeanne de Chantal, archevêque de Bourges, abbé de Saint-Étienne de Dijon, etc., résigna vers 1628; + à Paris en 1641 et inhumé dans l'église de la Visitation du faubourg Saint-Antoine.

Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, prit possession le 20 janvier 1629 et résigna la même année.

Guillaume Jocet, chanoine de Saint-Malo et archidiacre de Porhoët, prit possession le 25 octobre 1629; il rendit aveu au roi le 9 décembre 1662.

Arthur de Lyonne prit possession le 30 novembre 1666.

Jean-l'Évangéliste de la Vieuville, fils du duc de la Vieuville, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, jouissait du prieuré en 1676 et 1681.

Joseph de Monthallé, prieur en 1684 et 1690, résigna moyennant une pension de 4,400 liv. qu'on lui payait en 1698.

Pierre-Guillaume de la Vieuville, doyen et vicaire général de Nantes, abbé de Carnoët, devint évêque de Saint-Brieuc en 1721; + 1727.

Martin du Bellay, abbé de Saint-Melaine, prit possession le 4^{er} octobre 1727 et devint évêque de Fréjus; † 1775.

François Viale de la Sépouze, vicaire général de Tours, prit possession le 24 février 1776 et fut le dernier prieur de Combour.

3^e Fougères (*La Sainte-Trinité de*).

Vers le milieu du xi^e siècle, Adélaïde, veuve de Main II, seigneur de Fougères, ayant également perdu son fils Judhal, vit son dernier garçon, Raoul I^{er}, seigneur de Fougères, atteint lui-même d'une grave maladie. Dans sa douleur, cette noble dame implora Dieu avec ferveur, et se rappelant l'affection que son mari avait toujours eue pour les religieux de Marmoutiers¹, elle résolut de construire une église en l'honneur de la Sainte Trinité et de la donner à ce monastère. A peine l'édifice, construit sur la place du marché, sortait-il de terre, que Raoul recouvra la santé. Aussitôt Adélaïde et son fils s'empressèrent de remettre la nouvelle église à Barthélemy, abbé de Marmoutiers, et Main, évêque de Rennes, vint en consacrer les autels.

Le seigneur et la dame de Fougères donnèrent en même temps aux Bénédictins l'église de Saint-Sulpice et toute la paroisse de Fougères, « *ecclesiam Sancti Sulpicii cum tota parrochia atque sepultura Castellii Filgerensis*. » Ils ajoutèrent à ce don celui d'une terre appelée *Burgum Caprelli*, d'un étang et d'un moulin voisins de l'église Saint-Sulpice, de la pêche dans le Nançon au bourg des moines, de la dime des poissons pris dans les pêcherics seigneuriales, et d'un droit d'usage très-étendu dans la forêt de Fougères. Enfin, ils donnèrent encore la terre appelée *Mansio Pediti* et les prairies qu'arrose le Nançon au-dessous de la Trinité².

1. Dès l'an 1040, Main II avait déjà donné lui-même aux moines de Marmoutiers une maison dans la ville de Fougères. De plus, ce seigneur s'était engagé à abandonner aux Bénédictins l'église de Notre-Dame de Fougères si les chanoines qui la desservent venaient à la quitter. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 394, 408.)

2. *Bull. de l'Assoc. Bret.*, III, 191.

Telle est, en résumé, la charte de fondation du prieuré de la Trinité; elle n'est pas datée, mais comme l'on voit qu'elle fut dressée du temps de l'abbé Barthélemy, nommé en 1064, et de l'évêque Main, mort en 1076, il faut nécessairement placer entre ces deux dates les commencements de ce prieuré.

Une autre charte nous apprend que le lieu choisi par la dame de Fougères pour bâtir l'église de la Trinité était fort agréablement situé et très-convenable pour un monastère; les moines y eurent toute liberté de construire leur demeure selon leur règle, d'y créer un bourg et même de faire transférer ailleurs le marché seigneurial s'y tenant le samedi s'il pouvait les gêner¹.

Après la mort de sa mère Adélaïde, Raoul, seigneur de Fougères, voulut encore augmenter la fondation de la Trinité, et il donna aux religieux la dime de son marché, celle des foires de la Pentecôte et de la Purification, la dime de tous ses moulins, tant en Normandie qu'en Bretagne; la dime de ses droits de fromentage, de panage, etc. Il promit encore aux moines de leur donner l'église de son château, dédiée à Notre-Dame, s'il venait à la retirer aux chanoines qui la desservaient alors, ce qu'il fit, en effet, quelque temps après².

Plus tard, Main III, fils de Raoul et seigneur de Fougères, confirma tous ces dons faits aux moines de Marmoutiers établis à la Trinité³.

Enfin, l'importance de ce prieuré fut encore augmentée par le don de l'église d'Amanlis et par l'annexion du prieuré de Louvigné-du-Désert, dont nous parlerons bientôt.

Au xvi^e siècle, ce prieuré de la Trinité se composait de ce qui suit :

1. Mais le prieur de la Trinité conserva dans son fief ce marché, qui lui rapportait certains revenus, et lorsque le roi le transféra beaucoup plus tard dans la partie haute de la ville, le Domaine s'engagea à payer au prieur une rente annuelle de 60 liv. à titre d'indemnité. (*Hist. de Fougères*, p. M. Maupillé, p. 177.)

2. *Bull. de l'Assoc. Bret.*, III, 487, 494.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 421.

« Les maisons, cour, courtil, verger, vivier, four à ban et pourpris du prieuré, enclos de murailles, adjacent l'église et cimetière de la Trinité, sis au faubourg de Fougères, au bourg de la Trinité, en la paroisse de Saint-Sulpice; — l'étang de Roullart et le moulin à bled situé au bourg de la Roche¹; — un autre moulin au bourg du Marchix; — les prairies de l'Abbayette, en Lécousse; — le fief de la Trinité, comprenant toutes les maisons et dépendances situées aux bourgs de la Trinité, de la Roche et du Marchix, comme la rivière de Nançon circuit lesdites choses depuis le cimetière de Saint-Sulpice, en poursuivant au joignant du derrière des maisons et jardins prochains de dessus la douve du château et par le pont Champion, jusqu'au bourg de Savigné; » — le fief de la Vigne, en Laignelet; — le fief de Louvigné-du-Désert et tout ce qui constituait l'ancien prieuré de ce nom; — une haute, moyenne et basse justice dans tous ces fiefs; — les coutumes des marchandises vendues dans les bourgs de la Trinité, de la Roche et du Marchix, excepté le samedi, que lesdites coutumes appartenaient au seigneur de Fougères; — la dîme des revenus de la coutume seigneuriale de Fougères; — le droit d'usage dans la forêt de Fougères pour chauffage et bois à merrain pour réparer les église, maisons et moulins du prieuré².

Par rapport à la juridiction seigneuriale du prieur de la Trinité, nous remarquerons que ses juges pouvaient condamner à mort, mais devaient livrer le condamné aux officiers du seigneur de Fougères pour que ceux-ci missent à exécution la sentence prononcée par la cour du prieuré. Le prieur avait, toutefois, le droit d'avoir « des ceps et collier » en son bourg de la Trinité pour y punir les coupables qui n'encourraient pas la peine capitale.

Nous venons de dire que l'église paroissiale de Saint-Sul-

1. L'aveu de 1670 signale aussi un second moulin « à vent » à la Roche.

2. Déclaration du prieuré en 1342.

piec avait été donnée au prieur de la Trinité. Au **xii^e** siècle, les religieux, voulant accroître leur importance, représentèrent à l'évêque de Rennes que cette église de Saint-Sulpice, resserrée dans une ile, était devenue insuffisante pour le nombre des fidèles qui la fréquentaient et n'était susceptible d'aucun agrandissement; ils demandèrent, en conséquence, au prélat, qu'il autorisât les paroissiens à se réunir dans leur église, qui présentait un local beaucoup plus spacieux. Celui-ci leur accorda ce qu'ils demandaient en 1150, réservant toutefois les droits de l'ordinaire et ceux du curé; mais les religieux eurent beau se prévaloir de l'autorité de l'évêque de Rennes, ils ne purent jamais obtenir des paroissiens de Saint-Sulpice qu'ils vinssent à la Trinité¹. Ces derniers préférèrent bâtir ailleurs une autre église paroissiale, malgré le prieur, qui s'y opposa fort longtemps. Toutefois, le clergé de la paroisse Saint-Sulpice vint toujours jusqu'à la Révolution célébrer la grand'messe à l'église de la Trinité le dimanche des Rameaux et le jour de la fête patronale du prieuré, c'est-à-dire le dimanche de la Trinité.

Le prieuré de Fougères était fondé pour quatre religieux, « trois compagnons avec le prieur. » Lorsqu'en 1325 l'abbé de Marmoutiers en fit la visite, il y trouva Guillaume de Tiéville, prieur; Gervais Corgniart, Guillaume Étienne et Guillaume Monnier, tous religieux vivant bien selon leur règle et entretenant en bon état leur petit monastère. Le prieur de la Trinité devait 19 liv. à la mense abbatiale et 30 sols aux officiers de Marmoutiers.

Quoique le prieuré de Fougères ait été donné en commende d'assez bonne heure, les moines y demeurèrent longtemps, car en 1570 on fit pour eux des statuts qui ne manquent point de sévérité et qui témoignent de leur sainte vie dans le cloître. On y voit qu'ils ne mangeaient ni beurre ni laitage durant le carême; qu'ils n'avaient que du pain à la collation

1. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, p. 470.

(à quoi on ajoutait un peu de beurre aux autres jeûnes hors du carême), et que le Vendredi-Saint ils ne mangeaient que des herbes crues et du pain¹.

Au siècle dernier, on évaluait à 1,700 liv. les revenus du prieuré de Fougères²; le prieur était tenu de faire dire trois messes par semaine dans son église priorale. Celle-ci exista, dans son état primitif du XI^e siècle, jusqu'en 1786; c'était un édifice roman terminé par une abside et ayant dans œuvre une longueur totale de 24 mètres sur 12 de largeur.

En 1776, le prieur, M. de Goyon, vendit aux dames de la Providence les bâtiments, tombant en ruine, avec les cours et jardins de son prieuré; le roi l'y avait autorisé à cause de « l'état de vétusté où se trouvait l'antique monastère de la Trinité. » Un peu plus tard, un autre prieur, M. de Lordat, afféagea aux mêmes dames le moulin et les terrains dépendant du prieuré. La supérieure de la Providence bâtit sur l'emplacement de l'ancienne maison des Bénédictins un hospice et une école charitable, et restaura l'église de la Trinité, qu'elle diminua toutefois et dont elle fit la chapelle du nouvel établissement. Cette église, dernier vestige du prieuré, a été détruite par un incendie en 1824.

PRIEURS DE LA TRINITÉ DE FOUGÈRES³.

Bernard (1080) est le même, selon M. Maupillé, que Bernard abbé de Marmoutiers de 1084 à 1100.

Hervé de Janzé (1084).

Albert (1089).

Rivallon (1092).

Guillaume Le Chauve (1096).

Méen Le Gaulois (1120).

Guingomar (1136).

N... de la Courbe (1158).

Nicholas (1161).

1. D. Martene, *Hist. de Marmoutiers*, II, 383.

2. Sans compter ceux de son annexe Louvigné-du-Désert.

3. Nous devons cette liste presque tout entière à l'obligeance de M. Maupillé.

Bertrand (1200).

Gaultier, abbé de Rillé (1218).

Geffroy Giraud (1319).

Guillaume de Tiéville (1325).

Guillaume du Plessix alias *de Plaisance* (1326).

Guillaume de Bouchot (1344).

Pierre vel *Guillaume d'Angoulesme* (1406).

Jehan Doysis (1431).

Jehan Lallemand, sieur de la Hervonnais (1478).

Robert Guibé, évêque de Rennes, de Nantes, etc. (1505); † cardinal en 1513.

André Hamon, neveu du précédent (1507), chanoine de Rennes, puis évêque de Vannes.

Pierre Danielo, archidiacre de Vannes¹, rendit aveu au roi en 1542; † le 2 janvier 1558 et inhumé dans la cathédrale de Vannes.

Jehan Menoust (1564).

Jehan Vallet, aumônier du roi et prévôt de Vertou (1588-1603).

Robert du Bois, sieur des Perrettes, étudiant à l'Université de Paris (1608).

Dom Benjamin Amyot, Bénédictin (1632).

François Citois, aumônier du roi (1632).

Pierre-François de Beauveau du Rivau, abbé de N.-D. de Turpenay, en Touraine, rendit aveu au roi le 7 décembre 1676; † 1682.

François Houdry, sieur des Rousselières, donna en 1684 quittance d'une rente due à son prieuré.

Pierre-François du Hardaz de Hauteville, pourvu vers 1682; † 1739.

Jacques Descrots d'Estrées, nommé le 17 septembre 1740 par le roi, prit possession le 30 janvier 1744 et fut aumônier de la reine; † 1750.

François-Augustin de Goyon, archidiacre et vicaire général de Léon, nommé le 16 avril 1730 par le roi, fut aumônier de Mesdames de France; † 1783.

Jean-Ignace de Lordat, abbé de Bardoux, au diocèse d'Auch, et vicaire général de Narbonne, nommé par le roi le 14 janvier 1784, prit possession le 29 mars suivant et fut le dernier prieur de la Trinité.

A° *Franceule* (*Saint-Julien de la*).

Vers le milieu du xi^e siècle, *Brient I^{er}*, seigneur de Châteaubriant, fonda près de son château le prieuré de Saint-

1. C'est par erreur que ce personnage est appelé *Danielo* et dit archidiacre de Rennes au tome I^{er}, p. 174.

Sauveur de Béré et le donna à l'abbaye de Marmoutiers. Parmi les dons faits aux moines par ce seigneur, nous remarquons deux métairies en Piré et la dime de l'église de Saint-Aubin-du-Pavail. Peu après, ce même Brient 1^{er} donna aux religieux de Béré l'église paroissiale de Saint-Pierre de Piré avec tous ses droits ecclésiastiques; puis Gaultier de Méral leur fit don de la chapelle de Bois-Trudan, et d'autres seigneurs se dépouillèrent encore en leur faveur de diverses terres en Piré¹.

Enfin, vers la fin du xi^e siècle, Raoul, fils d'Abelin de Janzé, du consentement de ses propres fils Geoffroy et Sévestre, fit don aux religieux de Marmoutiers de l'église de Saint-Martin de Janzé; il y ajouta la maison qu'il avait vis-à-vis cette église, trois hôtels, « *hospites*, » à Janzé, autant de terrain qu'il leur en faudrait pour avoir une grange et un verger, la terre de Villeraud, « *terram Ville Raaldi*, » celle du Saule, « *terram de Salice*, » et le moulin de Néron, quatre setérées de terre proche le cimetière, de l'argent pour faire un calice, et une croix d'or et d'argent².

Toutes ces donations formèrent cette réunion de biens qui, sous le nom de prieuré ou d'annexe de la Franceule, resta jusqu'en 1789 un membre dépendant du prieuré de Béré. La terre de la Franceule, en Janzé, n'est point nommée cependant dans tous ces actes, pas même dans la notice des dons de Raoul de Janzé. Il n'en est pas moins sûr que les moines de Béré la possédaient dès le commencement du xii^e siècle, puisqu'en 1123 Étienne et Hervé de la Guerche renoncèrent à toute prétention sur une mesure de terre possédée par les religieux de Marmoutiers résidant à la Franceule³.

En 1105, Geoffroy, abbé de Marmoutiers, donna « l'usufruit

1. Geoffroy, seigneur de Châteaubriant, fils et successeur de Brient, donna aux moines le Mont-Aledran, et Hervé de Hougé une borderie, le tout en Piré.

2. Inventaire des Titres de Marmoutiers, par M. de la Borderie. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 695.

3. Inventaire précité.

de la maison de la Franceule à un clerc nommé Payen, neveu de Geoffroy de Perée (ou de Piré), et admis, en considération de ce Geoffroy, à la fraternité du monastère, auquel il s'était d'ailleurs donné soi et ses biens. » Ce Payen devait acquitter de toutes charges la terre de la Franceule, payer 100 liv. de pension au prieur de Béré, et héberger l'abbé de Marmoutiers, le prieur de Béré et les moines de l'abbaye voyageant de ce côté. Il devait tenir la terre en bon état, mais ne pouvait rien engager, vendre ni aliéner de ce qui en dépendait. Dans sa vie ou au moment de sa mort, quand il voudrait, il pourrait prendre l'habit monastique et remettre au prieur de Béré tout ce qu'il posséderait en ce moment. Geoffroy de Perée, Raoul Aiguillon et les frères de Payen jurèrent avec lui cette convention, qui fut scellée du sceau de Marmoutiers¹.

Les religieux de Béré eurent à combattre plusieurs prétentions injustes des seigneurs voisins de la Franceule. Ainsi, à la fin du XII^e siècle, Philippe de Châteaugiron prétendit, malgré eux, avoir l'avénage de cette maison; il y commit même de si graves excès qu'il s'attira une excommunication. A la fin, les moines et lui convinrent de s'en rapporter au témoignage de trois hommes de la Franceule, lesquels jurèrent que ni Philippe ni personne n'avait droit à l'avénage, si ce n'était l'aîné d'Amanlis, « *præter primogenitum de Amanlis*, » à cause de la garde et de la communauté qu'il avait en cette terre, « *qui pro custodia et communitate terræ suæ avenagium annuatim accipiebat*. » Philippe, en conséquence, renonça à ses prétentions par la remise d'un livre des collectes sur l'autel de Saint-Pierre, et il reçut en charité d'Alain, prieur de Béré, une somme de 60 sols².

Au commencement du XIII^e siècle, un autre chevalier, Geoffroy Roussel, de Janzé, dut également renoncer au même droit d'avénage qu'il prétendait injustement sur la terre de

1. D. Martens, *Hist. de Marmoutiers*, 173.

2. Inventaire précité.

Villeraud, dépendant de la Franceule; il se désista à Janzé en présence de Robert de Chantelou, sénéchal de la Guerche. Pour reconnaître cette renonciation, Pierre, prieur de Béré, donna à Geoffroy Roussel 45 sols tournois¹.

Enfin, en 1240, Guillaume de Fontenay, chevalier, mari d'Agnès, fille de Goranton de Vitré, prétendit également que, ses ancêtres ayant donné au prieuré de Béré la maison de la Franceule, il avait droit d'exiger de ce domaine le service d'*ost*, « *exercitus*, » et de juger les contredits de la cour du prieur; mais une enquête prouva qu'il n'en était rien. Guillaume de Fontenay renonça à ses prétentions comme à tous les autres droits qu'il pourrait, dans le présent et dans l'avenir, avoir ou prétendre sur la Franceule.

Jean était alors prieur de Béré et la Franceule : « *Johannem priorem de Bereio possidentem domum de Franckolla, quæ fuerat collata ab antecessoribus suis?* » Cette union des deux prieurés persista jusqu'aux siècles derniers; aussi en 1319 l'abbé de Marmoutiers visita-t-il le manoir de la Franceule aux frais du prieur de Béré.

Suivant le *Libre des Prieurés de Marmoutiers*, écrit en 1587, le prieuré de Béré, situé à Châteaubriant, évêché de Nantes, était pour six moines, plus le prieur. La commende s'y introduisit dès la première moitié du xvi^e siècle; cependant, en 1586, il y avait encore cinq religieux dans le prieuré. Mais bientôt les usurpations et les abus des prieurs commendataires réduisirent la mense conventuelle à ce point qu'il devint impossible d'entretenir à Béré un nombre de moines suffisant et de conserver en état les bâtiments du prieuré. C'est pourquoi les moines de Marmoutiers vendirent volontiers, en 1654, aux religieuses ursulines de Châteaubriant l'église priorale et le couvent de Saint-Sauveur de Béré². Un demi-siècle plus tard, en 1720, le titre même de prieur de Béré fut éteint

1. *Intentaire précité*.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Evêq.*, I, 918.

3. M. de la Borderie, *Intentaire précité*.

et supprimé, et tous les revenus de ce bénéfice furent unis à Marmoutiers et partagés également entre les deux menses abbatiale et conventuelle; mais les religieux demeurèrent chargés de faire acquitter sur les lieux les diverses fondations dépendant du prieuré¹.

Depuis cette époque, divers prieurs commendataires dépendant de Marmoutiers résidèrent parfois au manoir de la Franceule, qui reprit alors une certaine importance comme maison de plaisance, n'étant plus habitée par des moines depuis bien des siècles. C'est ainsi que nous y trouvons en 1681 Pierre Le Camus, prieur de Béré, et en 1733 dom Benoit de la Borde de la Salle, prieur de Sainte-Croix de Vitré, etc.

Le prieuré de la Franceule se composait de ce qui suit :

« La maison, manoir et lieu noble de la Franceule, avec sa suite, cour et jardin, en la paroisse Saint-Martin de Janzé; — la chapelle dudit manoir, sous l'invocation de saint Julien; — la métairie de la Franceule et un moulin sur la Seiche avec ses pescheries, pont et passage²; — le bois de haute futaie, avec ses mottes et garennes, contenant 5 journaux, sis au-devant dudit manoir; un autre bois futaie sis au derrière du manoir, contenant avec ses mottes et garennes 16 journaux; — diverses pièces de terre à la Franceule, entre autres le Grand-Domaine (18 journaux), et le champ des Vignes (7 journaux); — 20 journaux dans le bois du Chastellier; — le lieu noble de Villeraud, en Janzé; — la métairie du Feil, au Theil³. »

Le prieur de Béré et la Franceule avait le droit de pourvoir aux cures des trois paroisses de Saint-Martin de Janzé, de Piré et de Saint-Aubin-du-Pavail; la chapelle de Bois-Trudan, érigée en paroisse en 1784, dépendait également du prieur

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. En 1280, Etienne, abbé de Marmoutiers, fit un accord avec Galeran, seigneur de Châteaugiron, relativement à une chaussée construite par ce dernier et portant préjudice au moulin de la Franceule.

3. Villeraud et le Feil furent aliénés avant 1681.

depuis le *xr*^e siècle, comme les trois autres églises. Le prieur partageait avec les recteurs les offrandes faites dans toutes ces églises. Il partageait également une partie des dîmes de Janzé avec les recteurs de Saint-Martin et de Saint-Pierre, mais il jouissait de presque toutes celles de Piré; enfin, il levait encore des dîmes en Saint-Aubin-du-Pavail, Essé, Bain, Réthiers, Messac et Le Theil.

Plusieurs fiefs dépendaient du prieuré de la Franceule, savoir : le Grand Bailliage de Piré, s'étendant en ladite paroisse, et rapportant : par argent, 40 liv.; par seigle, 67 boisseaux, et par avoine 11 boisseaux; « plus, sur ledit Grand Bailliage est deub 26 s. 6 d. sur le bord de la fontaine Dansayer, près le bourg de Piré, par moitié, le jour de l'Ascension et de la Saint-Barthélemy; » — le Grand Bailliage de Saint-Aubin-du-Pavail, au bourg dudit Saint-Aubin, valant 15 liv.; — le bailliage de Villeraud, en Janzé (aliéné avant 1681).

Le prieur avait sur tous ses vassaux haute, basse et moyenne justice, avec tous les droits qui étaient, en Bretagne, l'attribut ordinaire du seigneur justicier.

Enfin, il lui était dû 14 liv. de rente sur les seigneuries de Châteaugiron et d'Amanlis.

Il paraît que par suite de l'union de la Franceule à Béré, les revenus de la Franceule étaient devenus la mense priorale de Béré.

En 1775, les religieux de Marmontiers affermaient le prieuré de la Franceule 6,215 liv., plus les pensions congrues dues au clergé des paroisses où ils dîmaient, tandis que le prieuré de Béré ne valait seul alors que 1,800 liv.¹

Le manoir de la Franceule existe encore en Janzé; c'est une propriété fort agréablement située sur les bords de la Seiche, mais ne conservant plus de vestiges de sa primitive destination.

¹ Déclaration de 1681. — Arch. Nation., P. 4708. — Arch. dip. d'Indre-et-Loire.

3^o *Gahard (Saint-Exupère de).*

« *D'argent à une croix potencée de gueules, cantonnée de quatre annelets de même*¹. »

Le monastère de Saint-Exupère de Gahard existait avant l'invasion des Normands, qui le détruisirent. Il semble impossible de savoir maintenant quelle règle suivaient les moines de ce couvent. Il était, toutefois, d'une certaine importance, et les rois ou comtes de Bretagne le donnèrent — vraisemblablement en ruines — avec son territoire et ses revenus à un de leurs serviteurs, nommé Guiddenoch. Or, celui-ci était si complètement seigneur de tout Gahard — disent les chartes de l'époque — que personne, pas même le prince, n'avait droit d'y lever d'impôt ni d'y commander aux vassaux. Dès ce temps-là, la paroisse de Gahard avait pour limites les territoires de Saint-Aubin, de Vieux-Vy et de Mézières, et l'ancien chemin public².

Cependant Guiddenoch comprit la nécessité de rendre à l'Église un bien qui lui appartenait par son origine. De concert avec ses fils Glef, Main et Guiddenoch, le seigneur breton pria Alain III, duc de Bretagne, Eudon, son frère, et Havoise, leur mère, d'approuver le don qu'il faisait de Gahard aux religieux de Marmoutiers, chargés par lui d'en rétablir le monastère. Le duc accueillit favorablement cette demande, et Guiddenoch offrit Gahard à l'abbé de Marmoutiers, qui se nommait alors Eberard. Comme cet abbé gouverna de 1015 à 1032, il en résulte qu'il faut fixer à cette époque le rétablissement du monastère de Gahard par les Bénédictins. L'acte d'approbation ducal fut signé non-seulement par les princes bretons, mais encore par Ginguené, archevêque de Dol; Gautier et Guérin, évêques de Nantes et de Rennes.

1. *Armorial général* cis. de 1698.

2. « *Terminatur idem locus terra S. Albini, terra S. Germani Veteris Vici, et S. Martini de ecclesia vici qui Macerias dicitur, cum via publica.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 360.)

Mais les princes Alain et Eudon, ainsi que la duchesse Havoise, leur mère, ne se contentèrent pas de confirmer la donation de Guiddenoch; ils voulurent contribuer plus largement eux-mêmes à cette bonne œuvre, et ils donnèrent aux moines de Saint-Martin trois villages nommés *Mons Modestus*, — *Campus Culticius* — et *Tahonus*¹; ils leur permirent en même temps de faire défricher la quantité de terre qu'il leur plairait dans la forêt voisine².

Le comte Alain ajouta à cette donation celle de la troisième partie d'une église appelée, dit D. Martène, *Serium*, et qui nous semble devoir être celle d'Ercé-sous-Liffré³, avec autant de terre qu'une charrue en peut labourer, et tous les cens et les dîmes des cens qui lui appartenait dans cette paroisse de *Serium*. Cette donation fut signée par la duchesse Havoise, le comte Eudon, Hildebert, abbé du Mont Saint-Michel; Mainard, abbé de Redon; Hinguéten, abbé de Saint-Jacut; Guérin, évêque de Rennes, et Gautier, évêque de Nantes⁴.

Enfin, Alain donna encore aux religieux de Marmoutiers tous les droits et toutes les coutumes consulaires ou ducales qu'il avait dans la paroisse de Vieux-Vy, voisine de Gahard. Comme ces droits étaient considérables et pouvaient être à charge aux habitants de Vieux-Vy, ceux-ci s'en déchargèrent en cédant en échange aux religieux les deux tiers des dîmes de leur paroisse, les deux tiers des oblations faites à Noël, à Pâques et aux Rogations; tout le ban de la paroisse, une aire de moulin sur la rivière de Couason, le droit de gallois ou d'aubaine sur les biens des étrangers, les corvées que ces

1. *Tahonus* est la ferme actuelle de Taban, en Gahard; *Campus Culticius* est vraisemblablement le village du Champ-aux-Moines, dans la même paroisse.

2. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 5444, 3.

3. *Serium* est évidemment un mot mal écrit ou mal lu dans la charte primitive; or, il est à remarquer que les dîmes d'Ercé étaient partagées en 1263, de l'aveu de Maurice, évêque de Rennes, entre les religieux de Gahard et ceux de l'abbaye de Saint-Florent. (Voy. *Cartul. Maj. Mon.*)

4. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 259.

étrangers devaient en Vieux-Vy, et, enfin, le droit de faire paître les pores du prieuré dans la forêt voisine. Les deux princes Alain et Eudon, la comtesse Berthe et Guérin, évêque de Rennes, approuvèrent cet échange, ce qu'Alain ne fit pourtant pas gratuitement, puisqu'il reçut pour ces droits 16 liv. d'Albert, moine de Marmoutiers¹.

Plus tard, une famille Bonel, descendant probablement de Guiddenoch, réclama l'église de Cahard comme sa propriété. Toutefois, en 1084, Bonel, désirant se faire religieux, céda lui-même à Bernard, abbé de Marmoutiers, ce qu'il prétendait avoir dans cette église; Adam, fils de Bonel, et Amaury, dit aussi Bonel, firent de même; Hervé, surnommé le Parjure, agit seul contre la volonté paternelle et ne craignit pas de se parjurer pour jouir des biens de cette église, quoiqu'ils ne lui appartenissent pas. Il revint heureusement à de meilleurs sentiments en 1090.

Trois ans après, Adam, fils d'Amaury Bonel, se fit moine à son tour et donna à Marmoutiers une rente de 15 sols qu'il percevait encore annuellement sur l'église de Cahard par droit d'hérédité².

Enfin, dans le siècle suivant, semble-t-il, Raoul Le Large donna aux moines qui résidaient alors à Cahard le bois de Borne, « *silvam Bormus*, » qui existe encore aujourd'hui.

Le prieuré de Cahard et la paroisse de ce nom, qui en dépendait tout entière, étaient ce qu'on appelait *nullius diocesis*, c'est-à-dire qu'à proprement parler ils ne relevaient que du Pape. Aussi Pierre de Fougères, sacré évêque de Rennes en 1210, ayant réclamé aux moines de Cahard le droit de visite qu'acquittaient toutes les paroisses de son diocèse, ceux-ci refusèrent formellement d'acquiescer les droits du prélat et ceux de son archidiaque. Cependant, en 1214, l'évêque de

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 259. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 373.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 387. — *Bibl. Nat., Elonges-Montcaux*, n° 30, p. 99.

Rennes et l'abbé de Marmoutiers firent la convention suivante : Le prieur de Gabard paiera chaque année, à la Pentecôte, 20 sols à l'évêque et 10 sols à l'archidiacre, sans que ceux-ci aient droit de réclamer aucune autre chose; quand la cure de Gabard viendra à vaquer, le prieur présentera un prêtre à qui l'évêque donnera charge d'âmes, et ce recteur jurera obéissance à l'évêque et fidélité au prieur. Si le recteur prévarique en matière spirituelle, il sera puni par l'évêque; si c'est en matière temporelle, il le sera par le prieur. Le prieur aura toute juridiction ecclésiastique sur les paroissiens de Gabard, excepté quand il s'agira de la consécration des autels, de la confirmation des enfants et des cas réservés. Le pape Alexandre IV confirma cet accord par une bulle en 1259¹.

En 1273, Jean, archevêque de Tours, éleva encore la dignité du prieur de Gabard; il déclara que toute juridiction ordinaire, sans exception, lui appartenait dans la paroisse et sur les paroissiens de Gabard; qu'il avait le droit de porter des censures et de lancer des excommunications ayant force de loi dans toute la province de Tours, et qu'il pouvait enfin tenir une cour ecclésiastique ou officialité particulière².

Par suite de ces dispositions, le prieur de Gabard eut une officialité fonctionnant à Gabard même, composée d'un official³, d'un promoteur, etc.; ces officiers connaissaient des causes de mariage, monitoire, suspense, excommunication, dispense, testament, etc., et à raison de chaque testament il était dû au prieur 5 sols, droit appelé *pro domino*⁴.

Au point de vue temporel, le prieur de Gabard était également exempt de la juridiction ordinaire; aussi Guillaume, sénéchal de Rennes, ayant voulu, en 1214, réclamer un certain droit de procuration, fut éconduit par les religieux et

1. D. Morice, *Prêtres de l'Hist. de Bret.*, t. 1, 823.

2. *Cartul. Major. Monast.*, p. 311.

3. Il y avait encore en 1630 un official du prieur de Gabard, c'était Messire Guillaume Picte.

4. *Arch. Nation.*, P. 4707.

obligé d'y renoncer; toutefois l'abbé de Marmoutiers, par esprit de paix et de charité, et pour jouir au besoin des conseils et du pouvoir du sénéchal, voulut bien lui donner 40 liv. tournois, ce qu'approuva et confirma l'évêque de Rennes, Pierre de Fongères¹.

Le duc Pierre Mauclerc lui-même, quelque peu favorable qu'il fût aux religieux, reconnut les privilèges de ceux de Gabard, les prit sous sa protection en 1216, et déclara qu'il n'avait pas, tout duc de Bretagne qu'il était, le droit de lever un ban d'armée sur les hommes du prieuré de Gabard. Trois ans plus tard, ce même prince donna au prieur un bois pour la construction des maisons priorales, et le droit d'envoyer ses porcs paître sur les landes en dehors des bois du domaine².

En 1319, le prieuré de Gabard était occupé par le prieur frère Richard de Saint-Crespin, et les frères Olivier de la Boissière et Hervé d'Orléans, qui y menaient une vie fort régulière. Ses revenus consistaient alors en ce qui suit : 30 liv. de cens; — sur les terres de Tahon, 11 liv.; — oblations faites à l'église de Gabard et coutumes de cette ville, 80 liv.; — dîmes de Vieux-Vy, 60 mines de blé; — dîmes de Saint-Médard-sur-Ille, 30 liv., etc. De ce prieuré dépendaient les patronages des églises de Gabard et de Saint-Médard-sur-Ille.

D'après le *Livre des Prieurés de Marmoutiers*, écrit en 1587, le prieuré de Gabard, « de nul diocèse, » devait avoir « deux compagnons avec le prieur; » il payait à la meuse abbatiale 44 liv. et aux officiers de Marmoutiers 41 sols.

En 1638, il y avait encore à Gabard, « outre la résidence du prieur, » qui était commendataire depuis longtemps déjà, « un religieux prestre bénédictin et profès, qui ordinairement réside audit prieuré, pour faire le service divin par obédience et envoi de l'abbé de Marmoutiers duquel il dépend; et en

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 825.

2. *Dict. Nation.*, ms. lat., n° 5111.

son absence, par trois prêtres séculiers sont dites et célébrées chaque semaine cinq messes, le dimanche la messe du matin, et les quatre autres le mercredi et le vendredi. Les religieux doivent aussi à Gahard le service des vespres du samedi et du dimanche, plus les vespres des quatre festes solennelles; plus la messe de minuit et celle du point du jour en l'église de Vieux-Vy; et aussi doit le prieur de Gahard faire dire chaque semaine en l'église de Saint-Médard-sur-Isle trois messes basses les lundi, mercredi et vendredi¹. »

Voici de quoi se composait à cette époque le prieuré de Saint-Exupère :

« L'église parrochiale estant en la ville de Gahard, en laquelle le prieur est seigneur supérieur et a seul tous les droits honorifiques et luy est prohibitif le chancel, estant séparé de la nef par cloison et balustre en bois sur laquelle est la principale image du crucifix de Nostre-Seigneur; — les maisons et manoir du Prieuré joignant le chancel de ladite église, cour devant et derrière, basse-cour de la métairie, grange, écuries, buscher, métairie, étables, boulangerie et cellier, jardin, pourpris, fruitier, vivier à nourrir le poisson, par la réserve qui s'y fait des eaux provenant des fontaines et citernes au haut de la ville appelées Bonnel, qui sont conduites et amenées par tuyaux et canaux dans les cours du prieuré, le tout contenant 8 journaux; — un colombier et refuge à pigeons; — le bois taillis nommé bois de Saint-Fiacre, avec garennes et refuge à conils; — un certain nombre de prairies et autres pièces de terre; — plus 30 journaux de terre en Saint-Médard-sur-Isle²; — le moulin d'Épiequel et le droit de pesche en la rivière d'Isle; — le Moulin-aux-Moines, sur le Couason, avec le droit de pesche. »

Les dîmes possédées par le prieur étaient celles-ci : « Le tout des dixmes de la paroisse de Gahard, en grains, lins,

1. Déclaration du prieur de Gahard en 1634.

2. Ce domaine de Saint-Médard était aliéné en 1639.

chanvres, pois, fèves, agneaux, cochons, oisons, fors un sixième qui appartient au curé; — en la paroisse de Saint-Germain de Vieux-Vy, par fondation des anciens ducs de Bretagne, les deux tiers des dixmes de toutes espèces de bled qui s'y encille; — en Saint-Médard-sur-Isle, les deux tiers des dixmes de toutes sortes de bled, laines, pourceaux, agneaux, etc.; — sur la cure de Saint-Jean d'Ercé, luy est denb 22 charges de seigle et 20 sols; » — le trait de Moulénon, en Saint-Médard-le-Blanc, contenant 40 journaux; — enfin quelques rentes de grains peu importantes.

La juridiction seigneuriale du prieuré, haute, moyenne et basse justice, s'étendait sur un espace de deux lieues de longueur et de trois quarts de lieue de largeur, « laquelle limite est formée d'un double fossé. » Elle renfermait les fiefs et bailliages de la Ville, — Riequelon, — Burettes, — Pont-Isabel, — Champ-aux-Moines, — la Provôtaye, — Valmais. Dans le tief de la Ville, les vassaux du prieur lui devaient « plusieurs rentes en blé, poules, corvées, fers de cheval, sept claveures et autres appelées *chevaleries*, qui se doublent de sept ans en sept ans. » Les mêmes hommes de la ville de Gabard devaient, en outre, « le charroi du foin du pré de la Fillière jusqu'aux fanneries du Prieuré; et lorsqu'il est déchargé, les bourgeois sont tenus de mettre ledit foin dans les fanneries, lesquels bourgeois sont appelés au son de la grosse cloche de l'église. Ils doivent aussi le charroi des meules des moulins du prieuré, lorsque les meules sont en Bretagne. » Enfin, « lesdits bourgeois de Gabard sont sujets à la garde des prisonniers retenus pour cas de crime. »

Les vassaux du prieuré devaient aussi « le pain de Noël, qui se paie de la valeur de 5 deniers au prévôt, à l'oblation de la grande messe de Noël, et, en retour, le prieur reconnaît devoir auxdits vassaux la fouée et le feu, la nuit de Noël, audit prieuré, après la messe de minuit jusqu'à la grande messe. »

Notons encore ceci : « Toutes les nouvelles mariées de la

paroisse dudit Gabard sont tenues de chanter une chanson ou cantique sur la place du Morier, près le prieuré, à peine de 60 sols d'amende. »

Pour l'exercice de sa juridiction, le prieur de Gabard avait « quatre poteaux en la lande de Gabard, près le grand chemin qui conduit de Rennes à Avranches ; » il avait, en plus, cep et collier dans sa ville, et les hommes du fief de la Provôtaye étaient tenus de lui fournir un exécuteur de haute justice.

Du prieuré dépendaient un four banal, un pressoir et des moulins également à ban que devaient suivre les vassaux.

— Le prieur avait droit de tenir un marché le mercredi de chaque semaine et quatre foires par an, savoir : à la Saint-Jean Porte-Latine (6 mai), la Saint-Martin d'été (4 juillet), la Saint-Martin d'hiver (11 novembre) et à la Saint-Thomas (21 décembre) ; il possédait dans la ville une halle ou cohue, et y levait des droits de coutumes et péages sur les marchandises vendues ; mais les vassaux pouvaient, par privilège, s'exempter des droits de coutumes en payant par chaque ménage 6 deniers, nommés étalage. Le lendemain des foires se tenaient les plaids généraux de la juridiction.

Enfin, le prieur avait « un droit de bouteillage sur tous les breuvages vendus en détail, savoir quatre pots par pipe ; » — le droit d'usage dans les forêts de Rennes, de Saint-Aubindu-Cormier et de Liffré « pour pasnage et pasturage de bestiaux, bois de chauffage et de construction ; » — « le droit de chasse à grosse beste en ladite paroisse de Gabard ; et lorsque ses sujets prennent quelque beste, ils lui doivent le devoir, à savoir : pour un cerf les perches et le cimier, et de la biche le cimier, et du sanglier la hure et les quatre pieds¹. »

Les revenus du prieuré de Gabard montaient, en 1750, à environ 3,000 liv., d'après une note des Blancs-Manteaux.

Vendue à l'époque de la Révolution, la maison priorale de

1. Déclarations du prieuré de Gabard. (Arch. Nat., P. 4707.)

Gahard existe encore avec ses jardins près de l'église paroissiale; c'est une propriété particulière d'assez belle apparence.

PRIEURS DE GAHARD¹.

Guillaume (1108).

Auffroy de Taillie (1158).

Étienne (1172).

Dom Richard de Saint-Crespin (1319).

Dom Jean N... (1325).

Guillaume de Villeblanche, abbé de Quimperlé, rendit aveu au duc de Bretagne le 5 octobre 1467; † en septembre 1483.

Jean Belloncu, archidiaque et chanoine de Rennes, rendit également aveu en 1506 et 1516.

Robert d'Espinay, protonotaire apostolique, chantre et chanoine de Rennes, rendit aveu le 1^{er} juillet 1541; son sceau porte un écu en bannière: écartelé aux 1^{er} et 3^e d'Espinay, aux 2^e et 3^e de Montauban, sur le tout de Visconti. † 1547.

Charles d'Espinay, chantre de Rennes et abbé de Saint-Crespin, prieur en 1551, devint évêque de Dol; D. Morice dit qu'il se fit sacrer le 16 septembre 1565 dans son église priorale de Gahard. Le 23 octobre de l'année suivante, il rendit aveu au roi pour ce prieuré; il affectionnait, semble-t-il, cette solitude, car nous l'y retrouvons encore en 1575. † le 12 septembre 1594.

Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes (1602).

Robert Gerçaise, prieur dès 1625, rendit aveu au roi le 12 juin 1638 et résigna vers 1642.

François Péan, clerc de Paris, protonotaire apostolique, prit possession le 15 juin 1642.

Jacques Le Normand (1650).

Eusèbe de Coniac, abbé de Saint-Laon de Jouarre, chanoine et grand-archidiaque de Quimper (1655); il résigna en faveur de son neveu, qui suit.

Yves de Coniac prit possession le 11 juin 1662.

Jean-Hyacinthe de Coniac, fils de Jean de Coniac, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie Morice, rendit aveu en 1679 et possédait encore le prieuré en 1704.

Pélage de Coniac de Toulmen (1714), docteur en Sorbonne, † à Rennes le 25 avril 1741, âgé de cinquante-quatre ans.

Joseph-René de Lartan de la Brousse, chanoine, vicaire général

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Infér. — Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes, etc.

et pénitencier de Sens, fut pourvu en novembre 1744; il habitait en 1769 le château de la Brousse, au diocèse de Saint-Brieuc; + 1779.

Jean-Baptiste du Voisin, docteur et professeur en Sorbonne, censeur royal et vicaire général de Laon, fut nommé par le roi le 18 avril 1779 et prit possession le 21 juin suivant. Il fut le dernier prieur de Gahard et devint en 1801 évêque de Nantes, où il mourut en 1813.

6° Iffendic (Saint-Pierre d').

« De gueules à deux calices d'argent posés l'un sur l'autre ¹. »

Au commencement du XII^e siècle, l'église paroissiale d'Iffendic, « *ecclesia S. Petri quæ dicitur de Hilphintie*, » était entre les mains d'une famille dont le chef se nommait Hervé; celui-ci laissa cette église en héritage à son fils Jacob.

Ce dernier, après avoir lui-même été marié et avoir eu un fils appelé Raoul, qualifié du titre de doyen, embrassa le sacerdoce. Mais, devenu prêtre, Jacob eut des remords de posséder l'église d'Iffendic au mépris des lois ecclésiastiques, et, pour réparer au plus tôt ce scandale, il alla trouver Donoald, évêque d'Aleth, dans le diocèse duquel se trouvait Iffendic.

Donoald était alors au prieuré de Gahard en compagnie de David, son archidiacre, de Guillaume, abbé de Marmoutiers, et de nombreux seigneurs bretons. Il accueillit favorablement Jacob, et celui-ci lui déclara qu'ayant reçu de son père l'église d'Iffendic, il désirait la donner aux moines de Marmoutiers, qui la pourraient convenablement desservir; l'évêque et l'archidiacre accordèrent volontiers leur consentement. S'adressant à l'abbé de Marmoutiers, Jacob s'empressa dès lors de lui offrir l'église qu'il possédait, et Guillaume ayant accepté cette donation, le prêtre d'Iffendic lui mit un couteau en main, l'investissant ainsi de l'église en question ².

Cette donation fut faite le 10 octobre 1122. Le lendemain, l'évêque, l'abbé, Jacob et une partie des seigneurs quittèrent

1. *Armorial général ms. de 1700.*

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 543.

Gahard, et tous se rendirent au château de Montfort; ils y trouvèrent Raoul, seigneur du lieu, qui témoigna une grande satisfaction de la conduite du prêtre Jacob et qui confirma le don fait à Marmoutiers. Bien plus, Raoul voulut contribuer lui-même à la fondation d'un prieuré bénédictin à Issendic, et le soir, dans l'église de son château, dédiée à Notre-Dame, le seigneur de Montfort donna aux religieux de Marmoutiers tout le cens du bourg d'Issendic, dépendant de sa baronnie, « *totum censum burgi de Hilphintic* » — le droit d'usage dans sa forêt de Coulou pour chauffage et construction; — l'exemption du service militaire pour tous les hommes demeurant sur la terre des moines, — et tout le cens qu'il levait dans son château de Gaël. Enfin, ce seigneur voulut que les vassaux du prieuré futur ne payassent plus de coutumes, si ce n'est aux moines, et il promit à ces derniers une maison dans son château de Montfort¹.

Trois jours après leur départ de Gahard, l'évêque, l'abbé et leurs compagnons vinrent à Issendic même, afin que Guillaume pût prendre solennellement possession de l'église donnée à son abbaye. Donoald, entrant le premier dans cette église, y fit sa prière au pied de l'autel, et, se levant ensuite, reçut des mains de Jacob les cordes des cloches. Le prêtre montrait par cet acte qu'il remettait entre les mains de son évêque le bien qu'il possédait; mais Donoald fit aussitôt entrer en jouissance l'abbé et les moines de Marmoutiers, en leur remettant à son tour ces mêmes cordes. En effet, les religieux firent eux-mêmes sonner les cloches, et tous les assistants comprirent par là que les moines étaient désormais les maîtres de l'église d'Issendic².

Outre les chartes si curieuses qui renferment ce qui précède, nous possédons encore un document de la même époque, quoique sans date, se rapportant à la donation d'Issendic. Par

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 3444, p. 321.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brct.*, I, 343.

ce dernier acte, le prêtre Jacob et son fils, le doyen Raoul, « *Jacob sacerdos de Hilphentic et Radulfus decanus filius meus,* » donnèrent à l'abbaye de Marmoutiers non-seulement l'église d'Issendic, mais les dîmes, les chapelles et les fiefs qu'ils possédaient dans la paroisse, « *decimas et capellas cum omnibus feodis nostris.* » Ils en investirent les moines de Saint-Martin en remettant une branche de fougère à l'un d'eux, Raoul, prieur de Josselin. Ils stipulèrent en même temps qu'il leur serait permis à l'un et à l'autre d'entrer au monastère de Marmoutiers si Dieu leur accordait la grâce de la vocation religieuse. S'ils n'y entraient pas, ils devraient au moins avoir part, comme bienfaiteurs, aux messes et aux bonnes œuvres des religieux ¹.

Ainsi fut fondé le prieuré d'Issendic, pour quatre religieux, « trois compagnons avec le prieur, » d'après le *Livre des Prieurés de Marmoutiers* en 1587; les moines ne tardèrent pas à s'y établir, mais ils ne desservirent pas longtemps, semble-t-il, la paroisse par eux-mêmes, comme l'indique la convention que nous allons faire connaître.

Dès 1184, en effet, Hervé, abbé de Marmoutiers, concéda la maison priorale d'Issendic, du consentement du prieur Eudon, à Étienne, archidiacre de Dinan, à sa vie durant; des difficultés paraissant devoir naître à ce sujet entre les moines d'Issendic et G., prêtre, c'est-à-dire recteur de la paroisse, l'accord suivant fut conclu entre eux et sanctionné par Albert, évêque de Saint-Malo : Dans les oblations de l'autel, les moines auront deux portions et le prêtre aura la troisième; pour les mariages, ce qui sera déposé sur le livre à la porte du monastère sera également partagé entre les moines et le prêtre; ce sera la même chose pour les relevailles et pour les baptêmes; les dons faits au Jour des Morts, les honoraires des trentièmes, septièmes, etc., seront partagés par moitié, sauf que des 13 deniers donnés pour une sépulture, les

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 513.

moines en prendront 8 et le prêtre 5; des dons faits aux confréries, soit en blé, soit en deniers, les moines auront aussi la moitié; enfin, dans toutes les prémices, les moines auront deux portions; il est aussi fait mention dans cet acte des offrandes faites à l'église à l'occasion des confessions de Carême et d'Avent¹.

En 1187, Pierre, évêque de Saint-Malo, confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de l'obédience ou prieuré d'Issendic, « *obedientiam de Insulinc*, » de l'église paroissiale de ce nom et d'une partie des dîmes de la paroisse².

A la même époque, Geoffroy Le Roux fit don au prieur d'Issendic de neuf quartiers de froment dus sur les vignes de Montfort, et cela en considération de Hugues, frère de Geoffroy, qui s'était fait religieux; Albert, évêque de Saint-Malo, et Geoffroy, seigneur de Montfort, approuvèrent cette donation, dont furent témoins Guillaume, abbé de Saint-Melaine, et Jean, abbé de Montfort³.

En 1224, Guillaume, seigneur de Montfort, confirma tous les dons faits au prieuré d'Issendic par ses prédécesseurs, notamment les cens d'Issendic et de Gaël, et une prairie voisine du château de Montfort; il y ajouta le droit d'usage dans la forêt de Trémelin pour le chauffage des religieux, pour la construction de leurs bâtiments et pour l'entretien de leurs vignes; comme il n'est point fait mention dans cet acte du droit d'usage accordé précédemment aux moines dans la forêt de Coulon, il est probable que ce dernier don fut fait pour remplacer le premier.

Ce même Guillaume de Montfort donna encore au prieur d'Issendic, en 1230, une lande appelée la Lande-du-Moine, « *Landa monachi* ».

Lorsque l'abbé de Marmoutiers visita Issendic en 1310, il

1. *Cartul. Hof. Mon.*, p. 223. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 618.

2. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 302.

3. *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, 13 II, 22.

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 22322, p. 190.

constata que ce prieuré était en bon état, que ses vignes étaient bien cultivées, et que les religieux y vivaient en bonne renommée et régulièrement. Les revenus du monastère consistaient alors en ce qui suit : Les cens et les oblations, rapportant environ 100 quartiers de seigle et avoine; et la moitié de la dime des vins de Montfort, « *media pars decime vini de Montforti*, » valant au prieur 3 pipes de vin. Les religieux jouissaient, en outre, d'une prairie contenant 2 journaux et d'une vigne d'un journal; ils avaient, enfin, le patronage des églises d'Issendic et de Talensac¹.

En 1646, voici en quoi consistait le prieuré d'Issendic :

« La maison priorale, avec ses vergers, terres, prez et jardin; — le tout situé au bourg d'Issendic, proche l'église paroissiale; — une chapelle prohibitive faisant partie de cette église et bâti en 1412; cette chapelle avait remplacé un collatéral de l'église, ayant toujours appartenu au prieur et démoli en 1412 pour l'agrandissement de l'édifice total; le prieur y avait ses reliques et ses ornements particuliers, et il devait y dire ou faire dire six messes par semaine pour les paroissiens d'Issendic; il était aussi tenu de célébrer quatre services solennels aux quatre grandes fêtes de l'année pour les seigneurs de Montfort, fondateurs et présentateurs du prieuré; — le domaine de la Lande-du-Prieur, proche la Roche-de-Gré; — la moitié des dimes d'Issendic, savoir : les traits du Bourg, de la Barre, de Trééz, la moitié du trait de Tresreuc, une partie du trait de Lizion et toute la dime de Bléruais; — une juridiction seigneuriale, etc.

En 1633, le prieur Jean du Chesno affermais son prieuré 1,200 liv. tournois par an, plus l'acquit des charges, qui étaient nombreuses : payer les décimes, — faire dire six messes par semaine, — payer 6 liv. au prédicateur du Carême le jour des Rameaux, — payer au recteur d'Issendic une pension de 4 quartiers de blé, — payer au recteur de Saint-

1. Arch. dép. d'Indre-et-Loire.

Jean de Montfort une pension de 2 quartiers de blé, et au prieur de Saint-Jean de Montfort celle d'un quartier de blé, — fournir 4 mines de seigle, chaque année, à un prêtre délégué par le prieur pour faire les aumônes ordinaires aux pauvres d'Issendic, — acquitter, enfin, les droits de procuration et de synode dus à l'évêque et à l'archidiacre.

En 1790, le prieuré d'Issendic avait un revenu brut de 2,120 liv.; ses charges, y compris les portions congrues du recteur et de son vicaire, montaient à 1,570 liv.; partant, il ne restait qu'un revenu net de 550 liv.

PRIEURS D'ISSENDIC¹.

Garin, témoin à Bécherel en 1164.

Eudon (1184).

Olivier Gauton jugea un différend survenu en 1322 entre le prieur de Bécherel et les religieux de Beaulieu.

Pierre Dupré (1325).

Jacques de Coëtlogon, † en juin, dont le décès est mentionné sans date d'année dans l'*Obituaire* de Saint-Méen.

Jehan du Breil, chanoine de Rennes, rendit aveu au duc de Bretagne le 27 mai 1510; † 1570, après avoir résigné en faveur du suivant.

Jehan de Bazouges, pourvu en 1570, eut à combattre Nicolas Vincent et René de Cahideuc, également nommés, et finit par résigner au suivant.

François de Cahideuc, pourvu sur la triple résignation de Jean de Bazouges, René de Cahideuc et Antoine Holman (auquel avait lui-même résigné Nicolas Vincent), prit possession le 9 septembre 1572 et le 31 juillet 1573; il résigna à son tour en 1578.

François de Cahideuc (junior) prit possession le 7 décembre 1578; † un an après.

Pierre Coineterel prit possession le 1 février 1580; mais l'abbé de Marmoutiers, voulant faire cesser la commende à Issendic, y avait nommé un religieux, *dom Jean Larchevêque*, qui avait pris possession dès le 23 novembre 1579; nous ne savons lequel se maintint.

Antoine Cojallu, prieur commendataire, résigna en 1587.

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Infér. — Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Malo, etc.

Pierre Hamart prit possession le 3 janvier 1588.

Guillaume du Mesnil résigna en 1602.

Julien Charretier prit possession le 40 novembre 1602, et Jean Girault, qui se disait aussi prieur, lui ayant cédé ses droits, il reprit possession le 40 septembre 1603.

Jean du Chesne prit possession le 4^{or} février 1604; † vers 1650.

André Barrin, chantre de Nantes, succéda au précédent le 24 mai 1650.

Sébastien du Guémadec, archidiaque du Désert et abbé de Saint-Jean-des-Prés, prit possession, malgré le précédent, le 44 octobre 1654 et conserva le prieuré jusqu'en 1658, qu'il résigna.

Pierre de la Rose prit possession le 30 mai 1658 et résigna en 1662.

Claude d'Andigné, pourvu le 23 juin 1662, mourut quelques jours plus tard.

Sébastien du Guémadec reprit alors le prieuré le 20 septembre 1662 et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1702; il était évêque de Saint-Malo et pourvu d'un bon nombre de bénéfices.

François-Auguste de Villiers, nommé par l'abbé de Marmoutiers, prit possession le 26 mars 1702.

Louis Henrio, † vers 1748.

Jean Moraud prit possession le 5 février 1748; il réclama des héritiers de Grégoire Haoul, recteur de Bothoa et ancien prieur d'Issendie, les réparations dues au prieuré; † vers 1727.

Jean-François du Tillet, fils d'Élie du Tillet, seigneur de Marlay, en Anjou, prit possession le 45 février 1727; il se fit protestant vers 1734 et voulut cependant conserver le prieuré, pour lequel il plaida jusqu'en 1736 contre Joseph-Augustin du Bellay et contre le suivant.

Antoine de La Cotte prit possession le 28 octobre 1734.

Antoine Blanchard, pourvu en 1742, résigna en 1754; il était maître de musique de la chapelle du roi.

Alexis Blanchart prit possession en juillet 1754; il jouissait encore du prieuré en 1790.

7^o *Louvigné-du-Désert (Saint-Martin de).*

Si l'on en croit D. Martène, Main 1^{er}, seigneur de Fougères, fit vers la fin du x^e siècle donation à l'abbaye de Marmoutiers de l'église de Louvigné et de quelques terres voisines. Auffroy, son fils et son successeur, confirma ce don. Cependant il ne semble pas qu'on se soit pressé d'en mettre en posses-

sion les religieux bénédictins; aussi l'honneur d'avoir fondé le prieuré de Louvigné paraît-il revenir plutôt à Main II qu'à ses prédécesseurs.

Vers l'an 1040, en effet, Main II, seigneur de Fougères, confirma de nouveau la donation de son aieul et de son père, exécuta leur volonté et ajouta même à leurs bienfaits le don du bourg de Louvigné et de trois champs qu'ils s'étaient réservés¹.

« Par suite de ces libéralités, les religieux furent autorisés à percevoir, exclusivement à leur profit, le devoir de toulieu dû par leurs hommes, dans toutes les foires et marchés des neuf paroisses dépendant de la vairie de Louvigné. Ils eurent le droit, eux et leurs hommes, de faire paître leurs animaux dans toute l'étendue de la paroisse et d'y prendre le bois mort, excepté dans les palissades et sur les haies construites pour la défense des terres. Enfin, ils jouirent de l'exemption du droit de pasnage pour leurs pores, tout autour du bourg, dans une circonférence dont le rayon était déterminé par la mesure de la distance que ces animaux pouvaient parcourir en un jour, pour l'aller et le retour à leur étable². »

Albert, abbé de Marmoutiers, vint en personne prendre possession des biens que lui donnait le seigneur de Fougères. De son côté, Main se rendit également à Louvigné, accompagné de sa femme, de son fils, de l'évêque Raoul, d'Adèle, abbesse de Saint-Georges, et d'un grand nombre de seigneurs. « Arrivé sur les lieux, il prit avec lui l'abbé ainsi que les religieux qu'il avait amenés et leur fit faire le tour du domaine qu'il leur donnait. Il en traça ainsi les limites; et revenus ensemble au point d'où ils étaient partis, il en fit la remise à l'abbé. »

« Au Nord de cette terre devenue la propriété des religieux, se trouvait un autre domaine qui lui était contigu, et qui

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 323.

2. M. Maupillé, *Notice hist. sur le canton de Louvigné-du-Désert*.

appartenait à un chevalier de la suite de Main nommé Raganète. Ce chevalier, dit la notice relative à cette donation, suivant une inspiration qui lui était venue du ciel pendant que Main et son cortège s'occupaient de leur débordement, et d'ailleurs pressé par les sollicitations de ce seigneur, se détermina également à en faire don à l'abbé, auquel il en fit immédiatement la remise; de sorte que l'acte destiné à constater la donation du seigneur put également recevoir celle du vassal¹. »

« Cette donation, que l'on peut rapporter aux années qui suivirent l'avènement de Conan II au duché de Bretagne (1040), doit être considérée comme l'origine du prieuré que les religieux de Marmoutiers fondèrent au bourg de Louvigné, et dont la tradition a conservé le souvenir en maintenant le nom de Prieuré, qu'elle porte encore de nos jours, à la partie du bourg qui est située au Nord de l'église². »

Bientôt de nouvelles donations vinrent accroître l'importance de cet établissement; on peut citer, entre autres, celles de Fulcod de Louvigné, qui, admis en la communauté des prières des moines, leur donna 8 acres de terre près de Louvigné; — et celle de Guériff de Louvigné, qui, en prenant l'habit religieux à Marmoutiers, donna en son nom, à cette abbaye, la dime de son moulin, et au nom de son frère Raoul, devenant aussi religieux, une terre qu'il tenait de Raoul de Créon et qui était située au-dessus de l'étang des Moines³.

« Mais la faveur qui semblait s'attacher au prieuré de Louvigné, au premier moment de sa fondation, ne tarda pas à s'arrêter. Dès la fin du XI^e siècle, il paraît être tombé dans un profond oubli. Nous ne trouvons pas dans les monuments de l'époque le moindre indice qui nous rappelle son existence,

1. V. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 110.

2. *Notice Hist. sur le canton de Louvigné.*

3. L'étang des Moines, dit M. Maupillé, se trouvait où est aujourd'hui la prairie de Bonne-Fontaine, au-dessous du bourg. — *Voy. Dullet. de l'Assoc. bret.*, III, 193.

pas même le nom d'un religieux qui ait été revêtu du titre de prieur. Nous avons donc tout sujet de croire qu'il n'eut qu'une existence d'une très-courte durée, et que la fondation du prieuré de la Trinité, dans la ville de Fougères (vers 1076), amena la suppression de celui de Louvigné. Dès le milieu du XII^e siècle, en effet, nous le voyons incorporé au prieuré de la Trinité, auquel il est toujours resté uni depuis, jusqu'au moment de la Révolution.

« Les religieux, en quittant le bourg de Louvigné, y conservèrent seulement une grange pour recueillir et garder les produits qui devaient leur revenir. Cette grange, construite dans la partie du bourg qui porte encore aujourd'hui le nom de Prieuré, semble avoir subsisté jusqu'aux premières années du XVI^e siècle; et a formé le noyau d'un groupe de maisons dont le nom de la Grange se rattache à son souvenir¹. »

Les religieux de Marmoutiers possédaient primitivement le fief du prieuré de Louvigné; un prieur de la Trinité l'aliéna en 1523. Réuni à la seigneurie de Monthorin, ce fief consistait dans le Grand Bailliage de Louvigné, comprenant plus de 400 journaux; la terre noble de la Basse-Rouillais, 120 journaux, et le Grand-Domaine de Louvigné, 30 journaux.

En raison de ce fief, le prieur, et plus tard le seigneur de Monthorin, avait droit de prééminence dans l'église de Louvigné, de marché au bourg, et de haute, moyenne et basse justice dans toute son étendue. Par contre, le seigneur de Monthorin, devenu possesseur de ce fief, devait au prieur de la Trinité une rente de 500 liv. qui, d'abord assise sur la terre de Monthorin, fut répartie plus tard, avec l'assentiment du prieur, sur la terre de la Basse-Rouillais.

Les Bénédictins levaient les deux tiers des dîmes de la paroisse de Louvigné, estimés, en 1790, 4,800 liv. de revenu, ce qui, avec les 500 liv. de rente dues par le seigneur de

¹ M. Maupillé, *Notice sur le canton de Lourigné*, p. 60.

Monthorin, formaient un total de 5,300 liv. pour tous les revenus du prieuré de Louvigné¹.

Du domaine de ce prieuré il ne restait, dès à l'époque de la réformation de 1680, qu'un bois de haute futaie et le Grand-Domaine (30 journaux), avec « les murailles, places à maisons et four à ban chez de long temps en ruine, terres et appartenances joignant par endroit l'église et le cimetière; » — plus deux prairies contenant 10 journaux, situées au-dessous du bourg, auprès de Bonne-Fontaine, avec la place et l'attache d'un moulin qui avait existé autrefois; — et enfin une rente de 24 liv. sur diverses maisons du bourg et de la paroisse. Le droit de haute, moyenne et basse justice était néanmoins conservé dans ce dernier débris du domaine du prieuré de Louvigné².

8° *Marcillé-Robert (Saint-Jacques de).*

Riwallon le Vicaire, premier seigneur de Vitré, fonda dès le commencement du xi^e siècle le château de Marcillé. A la même époque, il donna aux religieux de Marmoutiers la tierce partie de l'église du bourg de Marcillé, « *ecclesie cujusdam in vico qui Marciliacus vocatur site partem tertiam,* » — plus, la moitié d'un moulin, — un vassal tenant en fief une charruée de terre et un moulin, — la moitié d'une autre charruée de terre avec les bœufs nécessaires pour le labour, — et, enfin, le quart des droits dus sur le marché se tenant devant l'église de Marcillé³.

Cette donation fut approuvée par Alain III, duc de Bretagne; Guérin, évêque de Rennes, et Ginguéné, archevêque de Dol; elle fut l'origine du prieuré de Marcillé, mentionné

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 18.

2. *Notice sur le canton de Louvigné*, p. 73.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 396. — M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, II, 11.

du temps d'Ébrard, abbé de Marmoutiers de 1015 à 1034. C'est donc certainement avant cette dernière date, et probablement dès les premières années du XI^e siècle, que Riwallon le Vicaire donna le tiers des revenus de l'église de Marcillé aux religieux de Saint-Martin.

Ce don fut bientôt complété, et les moines ne tardèrent pas trop à devenir seuls maîtres de l'église de Marcillé. Nous voyons, en effet, Guérin, évêque de Rennes, leur donner, du consentement d'Alain III et de Riwallon, tout ce qui lui appartenait dans cette église; et, un peu plus tard, l'évêque Main, qui gouverna de 1049 à 1076, autoriser la vente aux mêmes religieux de tout ce qu'un nommé Guibou possédait dans la même église¹.

Friseon, seigneur de Vitré, fils et successeur de Riwallon le Vicaire, favorisa à son tour l'établissement religieux fondé par son père et se fit inhumer vers 1040 dans l'église de Marcillé.

Albert, l'un des premiers sinon le premier prieur de Marcillé, agrandit beaucoup le domaine du prieuré. Sachant qu'un jeune seigneur, nommé Rodolphe, convoitait son cheval, qui était d'un grand prix, il le lui céda, et Rodolphe lui abandonna en échange tout ce qu'il possédait entre l'église de Marcillé et la rivière de Seiche. Puis ce jeune homme, s'étant marié avec une dame angevine, résolut d'aller habiter l'Anjou, et il vendit 55 sols au même prieur Albert ce qu'il avait entre les deux rivières de Seiche et d'Ardaine, plus la moitié d'un moulin sur l'Ardaine et les prairies situées au-delà de cette rivière².

Albert acquit ensuite de Fricc de Montgermont une terre appelée Boisy, « *Boisium*, » en Marcillé, ce qu'approuva Robert I^{er}, seigneur de Vitré, celui-là même qui donna son nom à Marcillé-Robert.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 13 B, 4.

2. Plus tard, Grossus de Marcillé et ses fils Robert, Geoffroy et Garnier, vendirent aux moines la sixième partie du moulin d'Ardaine pour la somme de 100 sols, qu'ils versèrent à Riwallon, prieur de Vitré.

Vers le même temps, Hervé de Marcillé donna au prieuré de ce nom un pré et un champ, avec quelques autres biens, à l'occasion de son entrée en religion à Marmoutiers. Artuce, son oncle, confirma cette donation, aussi bien que Robert de Vitré, dans le fief duquel ces terres étaient situées.

Albert acheta aussi 6 sols une parcelle de terre que lui vendit Urselin. Il paya ensuite la rançon d'un certain Thibault Le Deslée, qui l'en récompensa en lui donnant l'habitation d'un nommé Adelard¹.

Cet Albert eut l'honneur d'être élu abbé de Marmoutiers, et il eut pour successeur au prieuré de Marcillé un autre Bénédictin appelé Juugon, qui acheta la mesure d'un nommé Rainfroy pour 3 sols et demi qu'il paya à Urselin, déjà cité².

Jonas, appelé aussi Gingomare, était prieur de Marcillé lorsqu'éclata une guerre entre les seigneurs de Vitré et de Châteaubriant. « Ne s'y croyant point en sûreté, dit D. Martène, à cause des incursions des ennemis, Jonas pourvut à son salut par la fuite, et s'étant saisi de tout ce qu'il put enlever de Marcillé, il vint se jeter aux pieds de Geoffroy, comte d'Anjou, et lui demander dans ses États un lieu où il pût se retirer³. » Geoffroy lui donna Carbay, au diocèse d'Angers, où les moines fondèrent un nouveau prieuré.

Ce départ de Jonas dut nuire beaucoup au prieuré de Marcillé; mais vers la même époque Robert I^{er}, seigneur de Vitré, porta à ce monastère un coup non moins rude en fondant le prieuré de Sainte-Croix de Vitré, vers l'an 1076. Ce baron négligeant, en effet, son château de Marcillé, fit reconstruire celui de Vitré, qui devint dès lors la résidence ordinaire des seigneurs de ce nom. Quelque temps après, le prieuré de Marcillé fut uni à Sainte-Croix de Vitré, et cette annexion dura jusqu'en 1789.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 386, 403, 404, 480.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 43 H, 1.

3. *Hist. de Marmoutiers*, I, 338.

Cela n'empêcha pas les sires de Vitré de s'intéresser aux religieux de Marcillé. En 1161, Robert III, seigneur de Vitré, traita avec eux, voici à quelle occasion : « Ces moines avaient joui de tout temps de la moitié du château de Marcillé, de la moitié de la tour et d'autant de pré que quarante faucheurs en pouvaient couper en un jour. Tout cela avait été inondé par un étang de Robert de Vitré, qui, outre cela, avait fait des fossés et des tranchées dans leurs terres. Étienne, évêque de Rennes, faisant le devoir d'un vrai pasteur, obligea ce seigneur à dédommager les religieux du tort et des dégradations qu'il avait faits dans leurs terres, ce qu'il exécuta par une transaction faite dans le cloître de Notre-Dame de Vitré, en présence de l'évêque, et scellée du sceau du prélat¹. » Mais Robert III ne se contenta pas de cela : il permit aux religieux de construire un four et un moulin soit dans l'ancien, soit dans le nouveau bourg de Marcillé, et il leur concéda le tiers de toutes les pêches faites dans son étang². Il y avait encore à Marcillé, à cette époque, un prieur, nommé Geoffroy de Rossie.

En l'an 1189, André II, baron de Vitré, conclut avec le prieur de Sainte-Croix un arrangement très-curieux relativement à son annexe de Marcillé-Robert. Par cet acte, le sire de Vitré donne aux religieux la dixième partie de tous ses revenus de Marcillé, c'est-à-dire les droits de moulins, transit, fours, marché, foires, cens, avénage; il n'excepte que la taille et le forçage, impôt perçu sur les bois vendus pour fortification, « *decimas omnium reddituum de Marcilleio, videlicet molendinorum, passagii, furnorum, fori, feriarum, censuum, avenagii, etc., præter talliam et forcagium.* » Mais André ne se montre si généreux qu'à la condition expresse que le prieur de Sainte-Croix de Vitré associera désormais un autre moine à celui qui demeure de toute antiquité à Marcillé, de façon à

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 420.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 43 B, 1.

ce qu'il y ait toujours deux religieux habitant ensemble dans ce dernier prieuré. Si l'un d'entre eux oublie ses devoirs, le prieur de Vitré, qui est leur prieur, « *prior Vitreii, qui et eorum prior est,* » le devra livrer au seigneur de Vitré et le remplacera par un autre moine plus édifiant. Les deux moines de Marcillé étant considérés comme les chapelains du seigneur de Vitré, toucheront ses revenus et lui en rendront compte.

La boîte destinée à renfermer l'argent perçu pour le droit de passage sera dans la maison priorale, et le fermier du seigneur en aura la clef; ce fermier et l'un des moines recevront ensemble les droits de coutumes, et quand il plaira au seigneur on ouvrira la boîte contenant tout l'argent reçu, et l'on en fera dix parts, dont le seigneur aura les neuf premières et les moines la dixième. Il en sera de même pour la mouture des grains perçue dans les moulins seigneuriaux : elle sera déposée chaque jour par les meuniers dans la maison des moines, dans un coffre dont le fermier aura la clef, et on en fera le partage comme pour les coutumes.

Si l'étang de Marcillé inonde la terre du prieuré et endommage ses prairies, le seigneur de Vitré devra indemniser les moines. Ceux-ci auront la dime des poissons pêchés à la porte de la nouvelle chaussée de l'étang, excepté en cas d'inondation. L'abbé de Marmoutiers, pour tous ces bienfaits, ne sera pas obligé d'augmenter le nombre de ses moines à Vitré, mais le prieur de Sainte-Croix tiendra désormais le seigneur de Vitré et ses successeurs quittes d'une rente de 10 quartiers de seigle et 2 quartiers de froment due jusqu'alors à son prieuré par la seigneurie. De plus, les moines renonceront, en faveur du sire de Vitré, au tiers du moulin du Fretay et à la moitié de celui de Mariète sur l'Ardaine, qui leur appartenaient. Cette convention, passée à Marcillé même, fut approuvée par Gessroy, abbé de Marmoutiers, et Bernard de Dinan, prieur de Sainte-Croix de Vitré; Alain, Robert et Josselin, frères d'André II, seigneur de Vitré, y donnèrent aussi

leur assentiment en présence d'un grand nombre de seigneurs ¹.

Combien de temps les deux moines de Sainte-Croix demeurèrent-ils à Marcillé? Nous ne le savons pas; toujours est-il qu'aux siècles derniers ils n'y résidaient plus.

Les *Déclarations* de 1670 et 1751 nous apprennent que le prieuré de Marcillé se composait alors de ce qui suit : Une maison située proche l'église paroissiale ; — une chapelle, dite chapelle du Prieuré ou de l'Abbaye, enclavée en partie dans le cimetière de cette église ; en 1761, elle était « entièrement dé garnie et ne servant plus, de mémoire d'hommes, qu'à engranger les foins, quoiqu'en bon état par ailleurs quant au maçonail, charpente et couverture ; » — une terre appelée les Bés ou la Closerie des Vignes, contenant un verger, trois champs et deux prés voisins de ladite chapelle ; — la métairie du Buëf (afferinée 480 liv. en 1761) ; — les deux tiers de toutes les dîmes de la paroisse de Marcillé (rapportant 1,644 liv. à la même époque) ; — la dime des moutures du moulin de Marcillé ; — la dime des devoirs de coutume et bouteillage à la foire de Saint-Barthélemy ; — un fief avec haute, moyenne et basse justice, rentes seigneuriales, greffe, loïs et ventes, etc. ²

En 1761, le prieur de Sainte-Croix de Vitré affermait 1,700 liv. le tout du prieuré de Marcillé à M. Elliot, fermier-général, qui pouvait en retirer 2,044 liv.

En 1783, le prieur son successeur vendit à M^{me} Le Gonidec de Traissan le fief du prieuré de Marcillé, comme faisant partie de la seigneurie de Sainte-Croix, qu'il aliéna à cette époque, mais il conserva les dîmes de la paroisse, et, croyons-nous, la métairie du Buëf.

Aujourd'hui, l'on voit encore près de l'église de Marcillé la chapelle du prieuré, composée d'une nef terminée par une

1. D. Morico, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 716.

2. *Arch. Nation.*, P. 4710. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 43 H, 4.

abside à trois pans et d'une architecture qui rappelle le xvii^e siècle; elle sert de décharge aux propriétaires de l'ancien prieuré, appelé vulgairement l'Abbaye, mais ce dernier édifice a complètement disparu, et l'on a élevé à sa place un joli manoir moderne de style gothique.

9^o *Marc-Normant (Saint-David de la).*

« *D'azur à une croix haussée d'argent* ¹. »

Sur le bord d'une route, en la paroisse de Saint-Père-de-la-Marc-en-Poulet, se trouve une petite chapelle abandonnée dédiée à saint David; à côté sont un ancien cimetière, un village et un vieux manoir nommés la Marc-Normant ou la Marc-aux-Normands². La chapelle n'offre rien de remarquable; c'est une construction du xvii^e siècle. On y voyait en 1727 la statue du roi David tenant sa harpe; maintenant l'on y retrouve seulement, au-dessus d'une porte, un écusson placé dans un cartouche, avec un bourdon prioral posé derrière, et portant les armoiries de François Pépin, prieur en 1702 : *d'azur au chevron componné de sept pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent*. C'est là tout ce qui demeure de l'ancien prieuré de la Marc-Normant.

Ce bénéfice, de peu de valeur dans les derniers siècles, devait remonter à une époque fort reculée, et nous sommes autorisés à croire qu'il donna son nom à la paroisse de Saint-Père-de-la-Marc-en-Poulet, si singulièrement appelée maintenant Saint-Père-Marc-en-Poulet. Malheureusement, nous n'avons rencontré aucun document nous révélant son origine. Nous savons seulement qu'il dépendait directement de Léhon³, et par suite indirectement de Marmoutiers depuis que Léhon

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. On appelle aussi le village la Marc-Coëtquen; en 1515, en effet, Jacques de Coëtquen y avait une métairie noble.

3. Saint-Magloire de Léhon, abbaye fondée au ix^e siècle par les rois de Bretagne, mais devenue simple prieuré conventuel, se trouvait à la porte de Dinan, en l'évêché de Saint-Malo (nunc évêché de Saint-Brieuc).

était devenu prieuré de cette puissante abbaye; c'est pourquoi nous le plaçons au nombre des membres de Marmoutiers, quoique le prieur de Léhon semble avoir conservé longtemps au moins le droit de nommer son titulaire.

En 1182, Albert, évêque de Saint-Malo, confirma les moines de Léhon dans la possession de la chapelle de la Mare, « *capella de Mara*, » mais au xv^e siècle le prieuré de la Mare était peu de chose. D'après la déclaration de 1499, il consistait à cette époque en « une chapelle avec une maison, cour, courtil et herbrégement, au village de la Mare, paroisse de Saint-Père; — une vigne, un bois taillis et une douzaine de journaux de terre, dont « une pièce de terre nommée la Potence; » — enfin, un petit fief et baillage dont les tenanciers doivent 4 boisseaux de froment, un jour de corvée pour la vendange, etc. »

En 1681, le prieur Louis-César de Pons du Grippet déclara posséder : la métairie du Prieuré, au village de la Mare; — la chapelle priorale; — une grange, un jardin et quelques pièces de terre; — un trait de dime en la paroisse de Saint-Père, autour du village de la Mare, — et quelques petites rentes en blé¹.

En 1700, enfin, Mathurin de La Grézillonnaie, dernier prieur de la Mare-Normant, déclara que son bénéfice « de Saint-David de la Mare » ne lui rapportait que 500 liv. de rente².

PRIEURS DE LA MARE-NORMANT³.

Dom Jehan Paulmier rendit aveu au roi le 28 février 1409.

Guillaume Chouffe, + vers 1563.

Pierre Chouffe succéda au précédent en 1563 et résigna en 1567.

Julien Lambert fut pourvu par l'évêque de Saint-Malo le 48 janvier 1568; mais le Pape donna le prieuré d'abord à frère Claude de Châteauneuf, bâtard de Jean, seigneur de Rieux, religieux tri-

1. *Arch. Nation.*, P. 4708.

2. *Arch. d'ip. d'Ille-et-Vil.*

3. *Ibidem.* — *Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Saint-Malo*, etc.

nitaine, qui prit possession le 4 juillet 1569, puis à Michel Le Fer, qui prit possession le 24 novembre, et admit enfin Julien Lambert, qui reprit possession à la fin de cette année 1569; ce dernier résigna en 1574.

Michel Le Fer reprit à son tour possession du prieuré, malgré l'opposition de Julien Faucillon, qui se fit pourvoir à Rome en 1574; il le conserva jusqu'en 1573, qu'il résigna.

Michel Charretier prit possession le 4^{er} février 1573 et se démit en 1587.

Julien Charretier, archidiaque de Porhoët et chanoine de Saint-Malo, prit possession le 13 décembre 1587; † vers 1612.

Jacques Arnault prit possession le 12 août 1612 et résigna en 1624.

Antoine Nicolas succéda au précédent et prit possession le 7 mars 1624; il résigna quatre ans plus tard.

François de La Rochefoucauld, cardinal du titre de Saint-Calixte, grand aumônier de France, prit possession le 4^{er} octobre 1628 et résigna en 1630.

Théodore des Bois, du diocèse de Paris, prit possession le 18 décembre 1630 et résigna dix ans plus tard en faveur de son frère, qui suit.

François des Bois, clerc de Paris, fut pourvu le 20 août 1640 et prit possession le même jour.

Barthélemy Filère, chanoine de Notre-Dame de Senlis, succéda au précédent et prit possession le 23 septembre 1643.

Jean-Louis de Pons du Grippet rendit aveu au roi le 8 mai 1657.

Louis-César de Pons du Grippet, chanoine de Vezelay, prit possession le 24 juillet 1663 et résigna en 1682.

Pierre-Claude de Pons fut pourvu le 14 septembre 1682 et résigna en 1702.

François Pépin, pourvu le 22 juin 1702; † 1727. Il fit restaurer la chapelle de son prieuré, sur la porte de laquelle sont ses armoiries.

Joseph Fouquet, évêque d'Éleuthéropolis, résidait à Rome; † 1744.

Joseph-Antoine Thoranne, prêtre d'Arles, prit possession le 23 juin 1744; † vers 1770.

Jean-Nicolas Provost fut pourvu le 20 mars 1770 et résigna l'année suivante.

Mathurin de la Grézillonnaie, chanoine, fut pourvu le 24 avril 1774 et conserva le bénéfice jusqu'à l'époque de la Révolution.

40° *Martigné-Ferchaud (Saint-Symphorien de).*

« De gueules à trois bandes d'argent ¹. »

Du temps d'Albert, abbé de Marmoutiers (1034-1064), Hervé de Martigné, fils d'Alvève et de Deusset, donna à ce monastère, pour le salut de son âme et pour celui de Meneczue sa femme, la sixième partie des revenus des églises de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien de Martigné, c'est-à-dire le sixième des dîmes, des sépultures et des oblations de chacune de ces églises : « *VI partem redhibitionis duarum ecclesiarum S. S. videlicet Apostoli Petri et Martyris Symphoriani, id est VI partem decimæ, sepulturæ, oblationis utrorumque altarium.* » Il ajouta à ce don celui du sixième des droits qu'il levait chaque année le jour de la foire de Saint-Symphorien et la manse d'un nommé Corbin, et il fit approuver toutes ses donations par ses fils Geffroy, Hamelin, Guihenoc, Alvève, Briention, Gaultier et Bertrand, et par ses filles Mélisinde, Deusset et Thonnaie. Goscelin, vicomte de Rennes, dans le sief duquel se trouvait Martigné-Ferchaud, confirma aussi l'acte de donation d'Hervé, que celui-ci déposa, en présence de Jonas, prévôt de Carbay et de Martigné, dans le chapitre et sur l'autel des moines ².

C'est donc vers le milieu du xi^e siècle qu'il faut faire remonter les commencements du prieuré de Martigné. Mais les moines de Marmoutiers ne jouirent pas paisiblement tout d'abord des dons qu'on leur avait faits. Gaultier et Bertrand, fils d'Hervé de Martigné, méprisant les volontés de leur père, réclamèrent les revenus des autels de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien de Martigné, dont jouissaient ces religieux, « *quidquid in dominio in altare Sancti Petri de Martiniaco et in altare Sancti Symphoriani.* » Le moine Cavallon, alors prieur de Martigné, « *domnus Cavallonius monachus*

1. *Armorial général* t. 1. de 1698.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brét.*, I, 413.

noster qui tunc preerat obedientiæ de Martiniaco, » parvint toutefois à les apaiser en leur donnant 10 liv., c'est-à-dire 100 sols à chacun d'eux; moyennant cela, Gaultier et Bertrand le laissèrent tranquille et abandonnèrent toutes leurs prétentions sur les autels de Martigné, sauf pendant la nuit de la fête de saint Symphorien¹.

Mais ce ne fut pas tout. Guihenoc, autre fils d'Hervé, vint à son tour protester contre l'acte de donation fait par son père; il redemandait, lui, non-seulement les revenus des autels, mais encore la terre donnée par le seigneur de Martigné. Il fallut que les moines déboursassent de nouveau pour avoir la paix de la part de cette famille insatiable; ils donnèrent 20 liv. à Guihenoc et 40 sols à sa femme, Plaisance; et les firent ainsi se taire².

Vers la fin de ce même xi^e siècle, les religieux de Martigné reçurent deux autres donations qui complétèrent le don que leur avait fait Hervé. Gingon, fils d'Oric, prêtre de Martigné, « *Gingoneus filius Orici presbyteri de Martiniaco,* » concéda à ces religieux la moitié de la dime qu'il levait sur les terres et les hommes du prieuré et la moitié de la dime des oblations de l'autel. Bernard Le Breton, alors prieur de Martigné, lui témoigna sa reconnaissance en lui donnant 30 sols et en l'admettant en communauté de prières avec les moines de Marmoutiers. Plus tard, ce même Gingon ou Ginguen..., qui, prêtre lui-même, possédait par voie d'hérédité cette église de Martigné, se voyant près de mourir, donna aux religieux l'église d'Éancé et la moitié de tout le presbytérat de Martigné, c'est-à-dire de tous les droits sacerdotaux dont il jouissait dans cette dernière église. Marhode, évêque de Rennes, confirma cette donation et en investit en 1108 Guillaume, abbé de Marmoutiers³.

Vers la même époque, Girbert, également prêtre de Marti-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 U, 2.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brez.*, 1, 413.

3. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*.

gné, « *Girbertus presbyter de Martiniaco*, » heureux de voir son neveu Glais, surnommé Donzel, reçu moine à Marmoutiers, donna à ce monastère, pour en jouir après sa mort, tout ce qu'il possédait dans l'église de Martigné, c'est-à-dire l'autre moitié du presbytérat, « *medietatem totius presbitera-gii.* »

A la suite de ces donations, auxquelles Marbode semble avoir pris une grande part, Guillaume, abbé de Marmoutiers (1105-1124), voulut témoigner sa reconnaissance à ce prélat, qui l'avait investi de l'église de Martigné : il concéda à Roger, archidiaque de Rennes, les revenus de cette église à sa vie durant, à la condition que celui-ci paierait à l'évêque les droits épiscopaux et aux moines de Martigné une pension convenable. Le prieur Guillaume, le seigneur de Châteaugiron et l'archidiaque Pison furent témoins de cet acte.

En 1197, Herbert, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de la chapelle de Martigné et de ses dépendances, « *capellam de Martiniaco cum pertinentibus ad eam* ¹. »

Au siècle suivant, les seigneurs de la Guereche étant devenus maîtres de Martigné, l'un d'eux, Guillaume de la Guereche, donna, en 1218, le droit d'usage dans sa forêt d'Araise aux moines de Saint-Symphorien de Martigné, « *monachis Sancti Symphoriani de Martigneio.* » En 1235, Gaultier, prieur de Martigné, fit approuver et sceller cette donation par Adam, archidiaque du Désert². Ces actes nous montrent que les Bénédictins de Martigné s'étaient définitivement fixés à Saint-Symphorien ; on ne voit point, en effet, qu'ils aient réclamé leurs droits primitifs sur l'église Saint-Pierre, qui demeura dès lors entre les mains de l'Ordinaire.

Le prieuré de Martigné n'était fondé que pour deux moines, « un compagnon avec le prieur, » dit le livre de 1587 ; il de-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 3.

2. *Ibidem.*

vait verser chaque année 4 liv. 10 s. à la mense abbatiale et 12 sols aux officiers de Marmoutiers.

En 1319, ce petit monastère, habité par le prieur Guillaume de Fougères, assisté d'un frère claustral nommé Yves, était en bon état moralement parlant, mais les édifices menaçaient ruine. Le prieur devait 10 liv., et les revenus du bénéfice étaient de 30 liv.

En 1325, Jean de Mauléon, abbé de Marmoutiers, visitant Martigné, y trouva le prieur Jacques de Gambes assisté du frère Giraud de Gambes. Le logis prioral était alors convenable et les revenus consistaient en 8 liv. de cens et 11 liv. d'oblations; il y avait, en outre, quelques rentes en blé et en avoine et les moines avaient des vignes bien cultivées; la moitié de l'église paroissiale dépendait du prieuré¹.

En 1338, frère Guillaume Le Gallois, prieur de Martigné, déclara aux commissaires du Saint-Siège faisant une enquête sur les revenus des prieurés de Marmoutiers, que le gros du revenu du prieuré de Martigné ne montait qu'à 50 liv. 10 s., et que ses charges atteignaient un semblable chiffre; il conclut en disant qu'ils avaient grand'peine, lui et son compagnon, à se nourrir, n'ayant, outre ce gros du revenu, qu'une rente de 15 quartiers de seigle, faisant 7 liv. 10 s., à 10 sols le quartier, et les oblations de l'église de Martigné évaluées 70 sols; encore devait-il payer à Marmoutiers la rente de 102 sols mentionnée plus haut².

Au siècle dernier, le prieuré de Martigné consistait en : la chapelle Saint-Symphorien, située au haut des halles de Martigné, jadis église paroissiale³ et priorale; — la maison du Prieuré; — un four à ban; — une dîme estimée 800 liv. en 1781; — un fief et une moyenne et basse justice.

D'après la déclaration faite en 1790 par le prieur Guillaume

1. Arch. dép. d'Indre-et-Loire.

2. Bibl. Nat., ms. lat., n° 5444.

3. Les deux paroisses Saint-Pierre et Saint-Symphorien (autrefois dites la Grande et la Petite Portions) furent unies en une seule, dédiée à Saint-Pierre, en 1721.

Guyot, le bénéfice de Martigné valait alors, toutes charges déduites, 759 liv. 18 s. de rente¹.

Le prieuré et la chapelle Saint-Symphorien furent vendus nationalement en 1794; l'un et l'autre ont disparu de nos jours pour former la place qui entoure la nouvelle église de Martigné. On dit que la chapelle priorale était une vaste nef terminée par une abside, et qu'on y voyait d'anciennes fresques à l'intérieur. Dans les fondations où découvrit plusieurs cercueils en pierre ardoisine et plusieurs vases de terre pleins de charbon; sur l'un de ces tombeaux on lisait : *Hic REQUIESCIT BERTHILDIS* ?.

PRIEURS DE MARTIGNÉ³.

Carallon, vers 1060.

Bernard Le Breton (fin du XI^e siècle).

Guillaume, vers 1103-1124.

Gaultier (1235).

Guillaume de Fougères (1319).

Jacques de Gambes (1325).

Guillaume Le Gallois (1338).

Dom Yves Thébaud rendit aveu le 3 octobre 1498.

Michel Charretier, prieur commendataire, déclara en 1564 que les huguenots avaient emporté, l'année précédente, « tous les fruits et revenus de son prieuré. »

Julien Charretier, vicaire général et chanoine de Saint-Malo (1597), résigna vers 1603.

Jean Girault, pourvu en 1603.

Jean Campion résigna en 1639 en faveur du suivant.

Pierre Gaucher prit possession du prieuré le 6 septembre 1639.

François Laigre permuta avec le suivant en 1662 et devint chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris.

Jean Guesnon, chanoine de Saint-Honoré de Paris, prit possession le 13 juillet 1662.

René Bendin rendit aveu au roi le 20 août 1692; † 1722.

Joseph-Aubert du Petit-Thouars, prêtre de Tours, fut pourvu le 9 mai 1722 par l'abbé de Marmoutiers.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. *Ibidem.* — Reg. paroiss. de Martigné.

3. *Ibidem.* — Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes, etc.

Yves du Petit-Thouars, † vers 1740.

Claude Bossart du Sollier, prêtre de Genève, chapelain de la reine et habitant Paris, fut nommé par le Pape et prit possession le 11 février 1741; † 1747.

Alexis de Talhouët de Bonamour, scolastique et vicaire général de Rennes, nommé par le roi, prit possession le 5 septembre 1747; † 1753.

Mathieu-Jacques de Vermond, prêtre de Paris, nommé par le roi le 26 août 1753, résigna en 1780.

Guillaume-Germain Guyot, conseiller du roi, prédicateur ordinaire de Sa Majesté, aumônier honoraire du duc d'Orléans, nommé par le roi le 13 août 1780, prit possession le 8 novembre suivant. Ce fut le dernier prieur de Martigné.

41° *Saint-Sauveur-des-Landes.*

Au commencement du XI^e siècle, l'église de Saint-Sauveur-des-Landes n'était qu'une simple chapelle, « *capella exigui pretii*, » que desservait un prêtre nommé Béacis, remplacé bientôt par un autre prêtre appelé Herméniot¹.

Vers l'an 1040 ou 1041, Main II, seigneur de Fougères, qui affectionnait Saint-Sauveur, — où il résidait parfois et où il voulut être inhumé, ainsi que sa femme Adélaïde et son fils Juthal, — agrandit cette église et la donna à l'abbaye de Marmoutiers avec deux manses de terre contiguës au cimetière, « *ecclesiam in Redonensi territorio atque Vendellensi pagositam et in Salvatoris memoria dedicatam*, etc. ; » à ce don il ajouta celui de trois maisons, dont l'une dans la ville de Fougères, l'autre dans le bourg de Louvigné et la troisième dans le bourg de La Bazouge. Il affranchit tous ces biens des droits de coutume ou de vairie et de tous les autres droits établis ou à établir, et étendit même ce privilège à tous les biens que l'abbaye pourrait acquérir dans la suite dans le ressort de son domaine. Enfin, il fit confirmer cette donation par Conan II, comte de Bretagne, dont le règne commença en

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 403.

1040, en présence de Gaultier, évêque de Nantes, qui mourut en 1041, et de Juthaël, archevêque de Dol¹.

Telle fut l'origine du prieuré de Saint-Sauveur, qui grâce au zèle des religieux, heureusement secondé par les libéralités de Main et de ses tenanciers, ne tarda pas à acquérir une très-grande importance.

Nous ne pouvons pas utiliser ici toutes les chartes bien trop nombreuses concernant ce prieuré; d'ailleurs, M. Mau-pillé en a donné un excellent résumé dont nous allons nous servir avec grand profit². Sans nous arrêter à suivre pas à pas le prieuré de Saint-Sauveur dans ses accroissements successifs, nous rapporterons d'abord les donations principales qui lui furent faites.

Main, seigneur de Fougères, compléta sa fondation en donnant à Saint-Sauveur une terre nommée le Champ-Rainfroy, et la moitié de l'église de Romagné avec la part des biens et des revenus qui lui était assérente³.

« Vers la même époque, le prêtre Herméniot, qui avait cédé sa place aux religieux, leur fit aussi don d'une de ses terres. Clément de Chévrigné et quelques autres seigneurs, ayant acheté en commun une portion de terre qui était située auprès du village de Chévrigné et qui appartenait à Geoffroy de Pelsaine, en disposèrent également en leur faveur. Cette portion de terre leur avait coûté 40 sols de cens⁴. »

Un peu plus tard, une dame nommée Guidonic, veuve de Gradlon, surnommé Ivelin, et épouse en secondes nocces d'un nommé Alverard, fit don du moulin de Bulmine (*nunc* Boismine), sur la Minette, en la paroisse de Chauvigné, aux moines Jean et Robert, habitant le prieuré de Saint-Sauveur⁵.

1. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 393.

2. Voy. *Notices sur les cantons de Fougères*.

3. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 394.

4. M. Moupillé, *Notices sur les cantons de Fougères*, p. 71.

5. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 66, 5.

C'est aussi vers cette époque (1064), dit M. Maupillé, que l'on doit placer l'octroi de l'important privilège que le comte Conan II accorda non pas au prieuré de Saint-Sauveur seulement, mais à l'abbaye de Marmoutiers elle-même, pour toutes ses possessions dans l'étendue du Vendelais, en renonçant au droit de coutume qui lui était dû de tous les tenanciers de l'abbaye et l'autorisant à le faire percevoir à son profit¹.

Il est aisé de comprendre quels avantages, en raison de ses nombreuses possessions, le prieuré de Saint-Sauveur dut retirer de ce privilège.

Mais avec les richesses les difficultés se présentèrent dans le monastère. La première opposition que rencontrèrent les religieux de Saint-Sauveur leur vint de Main, évêque de Rennes; voici pourquoi : « Lorsqu'ils avaient pris possession de leur église, elle n'était assujettie à d'autre charge qu'à une rente de 2 sols que le prêtre Herméniot, qui la desservait, payait à l'évêque pour lui tenir lieu de droit de repas. Mais après les accroissements successifs qu'elle avait reçus, l'évêque déclara qu'il ne se contenterait plus de cette modique redevance et prétendit exiger le droit de repas tout entier, tel qu'il le percevait des autres églises du diocèse. Les religieux refusèrent de se soumettre à cette exigence et invoquèrent les anciens usages pour ne rien payer au-delà des 2 sols qu'avait payés leur prédécesseur. L'évêque, de son côté, maintint ses prétentions, et les religieux s'obstinant dans leur refus, il fit fermer l'église, et l'office divin cessa d'y être célébré. Cet état d'interdiction paraît avoir duré près de trois années, de 1052 à 1055.

« Alors eut lieu le Concile de Tours, auquel assista l'évêque de Rennes. Albert, abbé de Marmoutiers, y soumit l'affaire au jugement d'Hildebrand, légat du Saint-Siège, qui réussit à inspirer à l'évêque des sentiments de conciliation et obtint de lui qu'il n'exigerait que 3 sols, qui lui seraient fidèlement

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 403.

payés chaque année par l'église de Saint-Sauveur, en reconnaissance de sa sujétion. De retour dans son diocèse, le prélat vint faire sa visite à Saint-Sauveur, et les religieux le reçurent à leur prieuré avec tous les honneurs dus à son rang¹. »

Pendant son séjour parmi eux, il fit dresser l'acte constatant le privilège accordé à Saint-Sauveur. Mais les clauses de cet accord furent modifiées plus tard; et lorsque le prieuré eut acquis toute son importance, les moines de Saint-Sauveur durent se résigner à acquitter la procuracy tout entière.

Un seigneur, nommé Kinnarouet le Vicair, avait donné une portion de terre à l'église de Saint-Sauveur du temps du prêtre Déacis; mais quand les Bénédictins devinrent maîtres de cette église, il revendiqua sa terre. Main, seigneur de Fougères, interposa heureusement sa médiation, et moyennant un présent de deux chevaux qu'il offrit à Kinnarouet, celui-ci fit aux religieux une nouvelle donation.

Mais ce même Kinnarouet alla plus loin. De concert avec un clerc nommé Gaultier et deux chevaliers, Yves et Raoul, tous les deux fils d'un autre Gaultier, il contesta aux moines le droit qu'avait eu le seigneur de Fougères de leur donner l'église de Saint-Sauveur, prétendant qu'il n'avait pu disposer que d'une moitié, l'autre moitié ayant été antérieurement aliénée par lui en faveur d'eux ou de leurs pères, qui l'avaient tenue en fief.

« Main, ne voulant pas que son équité fût soupçonnée ou sa libéralité diminuée, prit le parti de racheter la portion de l'église objet de la contestation. Moyennant 4 liv. de deniers qu'il donna à Yves avec un très-bon cheval et une armure complète, 6 liv. de deniers à Raoul et à chacun des deux autres, il les fit consentir à ne plus troubler la jouissance des religieux, qui les admirent tous les quatre à la participation de leurs prières². »

1. *Notices sur les cantons de Fougères.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bref.*, I, 403.

2. *Notices hist. sur les cantons de Fougères*, p. 177.

La mort de Main II, arrivée en 1074, fut un événement d'autant plus fâcheux pour le prieuré de Saint-Sauveur qu'elle fut suivie de la fondation du prieuré de la Trinité de Fougères, qui devint dès lors l'objet des prédilections des barons de Fougères.

Les enfants d'Herméniot occupèrent ensuite les religieux de Saint-Sauveur ; ils étaient au nombre de trois : Rainier, Herbert et Pinel. Les deux premiers vendirent aux religieux une terre pour le prix de 47 sols, mais le troisième ne cessa de les inquiéter dans la jouissance de Saint-Sauveur. Bernard, abbé de Marmoutiers (1084-1100), négocia avec lui, et, moyennant 110 sols qu'il lui donna, il obtint de lui et de ses fils Guillaume, Hamelin et Geoffroy Mallard, qu'ils se désistèrent entièrement de leurs prétentions sur le bourg de Saint-Sauveur. Les religieux, satisfaits des bonnes dispositions qu'ils rencontraient enfin chez Pinel et ses fils, leur offrirent une place gratuite dans leur monastère dans le cas où l'un d'eux serait appelé à la vie religieuse ; ils donnèrent en outre à Pinel, dans le bourg de Saint-Sauveur, une maison qu'ils affranchirent de toutes charges et de toute redevance, et lui accordèrent, pour lui et ses successeurs, à perpétuité, un droit de gîte ou de repas à venir prendre, une fois chaque année, à leur prieuré.

Sous l'épiscopat d'Hamelin, évêque de Rennes (1127-1141), Jean Cotidien, prieur de Saint-Sauveur, obtint la confirmation par ce prélat de tous les privilèges qui avaient été accordés à ses prédécesseurs dans les églises de Saint-Sauveur, de Romagné et de la Chapelle-Saint-Aubert ; cette dernière leur avait été donnée par Robert de Vendel.

Vers le même temps, Guillaume et Geoffroy Pinel donnèrent aux religieux, pour le repos de l'âme de leur frère Hamelin, une maison dans le bourg de Saint-Sauveur ; peut-être était-ce celle qu'avait reçue leur père. Ils déposèrent l'acte de donation sur l'autel en présence de l'évêque Hamelin.

La dernière moitié du XII^e siècle vit l'importance du prieuré

de Saint-Sauveur s'accroître encore par la donation du tiers des dîmes de la paroisse de Landéan, qui lui fut faite vers 1150, et celle des dîmes de la paroisse de Chauvigné, par le seigneur d'Aubigné, dans les dernières années du siècle. Cette donation semble marquer l'apogée de sa fortune.

A partir de cette époque, les dons que reçurent les moines de Saint-Sauveur furent bien moins importants¹.

Des difficultés s'étant élevées entre le prieur Thomas et Hamelin Pinel, seigneur de Chaudebœuf, au sujet du droit de procuration ou de repas qu'avait ce dernier au prieuré de Saint-Sauveur, Pierre de Dinan, évêque de Rennes (1199-1210), les mit d'accord; il fut convenu que les religieux donneraient à Hamelin Pinel deux dîners chaque année « à sept hommes et cinq chevaux, » et que les hommes de Chaudebœuf seraient exempts du droit de coutume dans le bourg de Saint-Sauveur; moyennant cela, Hamelin Pinel renonça à toutes ses prétentions héréditaires sur le prieuré. Mais dès l'an 1214 ce même seigneur remit aux moines une de ces procurations; il vendit ensuite l'autre à un clerc nommé Michel, qui en fit également la cession au prieur de Saint-Sauveur en 1243².

Le seigneur de Chaudebœuf n'était pas le seul, au reste, ayant droit à un repas au prieuré; le seigneur de Fougères y prétendait également, et les moines de Saint-Sauveur ne s'affranchirent de ce dernier devoir qu'en 1324.

Le prieuré de Saint-Sauveur devait avoir deux moines, « un compagnon avec le prieur, » d'après le *Livre des Prieurés* de 1587, et payait 34 liv. à la mense abbatiale, 21 liv. 6 d. aux officiers et 6 septiers d'avoine à l'aumônerie de Marmoutiers. Au milieu du xi^e siècle, nous n'y voyons, en effet, que deux religieux, Jean et Robert. En 1319, l'abbé de Marmoutiers y trouva Guillaume de Cuillé et Nicolas de Palèse, et en 1325

1. En 1218, Olivier de la Roche Jonna au prieuré la ditme de son domaine du Tronçay; — en 1259, Étienne, surnommé le Vaillant Chevalier, lui donna le fief de la Carlaye, etc.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 66, 5.

Jean de Villeneuve et Jean de Postène; ces religieux menaient une vie fort édifiante, chantant exactement l'office divin et entretenant leur petit monastère en bon état sous tous les rapports. Pendant cette dernière visite de l'abbé de Marmoutiers, les religieux de Saint-Sauveur cédèrent aux paroissiens l'église qu'ils possédaient, à la réserve du chœur, de la chapelle de la Sainte-Vierge et de l'aile située du côté de leur prieuré, dont ils conservèrent la possession. « C'était pour eux un moyen de se soustraire aux charges d'entretien et de réparation de l'édifice, des fonts baptismaux et des cloches, qu'ils rejetèrent sur les paroissiens. Ils stipulèrent également que, dans le cas où l'église viendrait à s'écrouler ou à être détruite par un incendie ou tout autre accident, ceux-ci seraient tenus de la reconstruction tout entière¹. »

Quelques années plus tard, le prieuré de Saint-Sauveur tomba en commende. Il demeurait en cet état lorsqu'en 1691 le prieur Jérôme de Bragelonne le résigna en faveur d'André Ernouf, Eudiste et supérieur du Grand-Séminaire de Rennes; mais cette disposition resta sans effet par suite de l'opposition qu'y forma l'abbé de Marmoutiers, quoique André Ernouf eût pris possession du prieuré le 14 avril 1692. Toutefois Jean Gravois, prêtre d'Avranches, pourvu du prieuré en place de Jérôme de Bragelonne, se trouva dans les mêmes dispositions que ce dernier, et en 1698 il résigna à son tour Saint-Sauveur entre les mains de l'évêque de Rennes, à la condition expresse que ce prieuré serait uni au Grand-Séminaire de cette ville. Jules de Lyonne, abbé de Marmoutiers, fut forcé de donner son consentement le 28 février 1698; l'abbaye elle-même en fit autant le 7 juillet 1700; de son côté, le Séminaire s'engagea à payer chaque année une rente de 197 liv. 1 s. 6 d. aux religieux de Marmoutiers. L'évêque de Rennes autorisa alors, le 17 mai 1701, son Grand-Séminaire à accepter le bénéfice qu'on lui offrait, et le roi donna en août suivant des

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les cantons de Fougères*.

lettres patentes confirmatives de l'union du prieuré de Saint-Sauveur au Séminaire de Rennes et de l'extinction du titre de ce prieuré; ces lettres furent enregistrées au Parlement le 22 décembre 1701, et ainsi finit le prieuré de Saint-Sauveur¹.

M. Maupillé a publié un curieux état des revenus annuels du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes au xiii^e siècle; nous ne le reproduisons point ici, puisqu'il se trouve dans ses intéressantes *Notices sur les paroisses des cantons de Fougères*. Mais nous allons essayer de présenter le tableau de ce qu'avait le prieur de Saint-Sauveur aux xvi^e et xvii^e siècles.

Le prieur possédait d'abord une partie de l'église de Saint-Sauveur, le collatéral septentrional et le chœur, dont il fit sa chapelle particulière lorsque le collatéral fut tombé en ruine. Les paroissiens avaient fait un second chœur au haut de leur nef, de sorte que la chapelle priorale se trouvait derrière le maître-autel de la paroisse. Les religieux devaient y dire trois messes par semaine pour les paroissiens.

Au Nord de l'église et contigu à la chapelle priorale était le logis ou manoir des Bénédictins, composé d'anciennes salles et chambres « tenant avec l'église; » dans la cour, qui s'étendait à l'Ouest, se trouvaient le pavillon du Prieur, tombé en ruine en 1663, la demeure du métayer du Prieuré, les granges, pressoirs et étables; à l'Est étaient le jardin et un ancien bois futaie, un bel étang avec sa chaussée, des vergers et des prés, un vivier et un autre vieux bois appelé le bois Menu, situé au-delà de l'étang; enfin, les landes et prés de la Troncheraye. Tout ce pourpris contenait environ 15 journaux. Il y avait, en outre, un troisième bois nommé le bois des Aulnays, et une soixantaine de journaux de terre constituant la métairie du Prieuré².

Sur le bord de la Minette se trouvait le Moulin-aux-Moines,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 60, 3.

2. En 1676, le pourpris et la métairie contenaient 88 journaux, et en 1790 99 journaux.

que le prieur Guillaume Ruzé vendit à René Pinel, seigneur de Chaudebœuf, en 1575 (pour une moitié) et en 1577 (pour l'autre moitié).

Le prieuré jouissait des fiefs qui suivent : 1° le fief du Bourg de Saint-Sauveur, contenant 150 journaux de terre sans enclaves fors les terres susdites du prieuré : « les tenanciers y doivent au prieur 12 liv. de rente et sont sujets au devoir de sergentise pour faire exploits de justice quand ils sont reçus dans la bourgeoisie du bourg¹; ils doivent corvée de fanage jusqu'à ce que le foin soit bien sec; ils sont exempts des devoirs de panage et des coutumes de Fougères; » — 2° les fiefs de la Carlaye, de la Boyère (devant 64 s. 4 d.), de la Monneraye (15 s. 8 d.) et des Coursonnais (14 s.), tous en Saint-Sauveur; — 3° le fief du Bourg de Romagné, valant 10 s. et cinq chapons de rente; — 4° le fief du Gast, en la ville de Fougères, paroisse Saint-Sulpice; — 5° le fief de la Chauvelle, en la Chapelle-Saint-Aubert; — 6° le fief du Val, l'Éraudière et Carcouel, en Saint-Hilaire-des-Landes : les tenanciers devaient 14 s. 8 d. au prieur, qui en échange leur devait une miche de pain; — 7° le fief de la Gruaiserie, en Saint-Christophe-de-Valains, devant 10 s. de rente².

Tous ces fiefs formaient la mouvance de la juridiction du prieuré; un arrêt de la Chambre des Comptes maintint, le 30 décembre 1673, le prieur de Saint-Sauveur dans les droits d'une moyenne et basse justice.

Le prieur avait les droits de marché et de foire à Saint-Sauveur, et le champ-de-foire s'étendait à l'Ouest du prieuré, devant le portail du manoir³.

Il avait aussi la moitié des oblations et prémices de l'église

1. Les habitants du bourg de Saint-Sauveur jouissaient des mêmes privilèges et immunités que ceux de la ville de Fougères.

2. Déclaration du prieuré de Saint-Sauveur en 1530.

3. Au XIII^e siècle, le prieur recueillait 40 sols « aux foires aux oies; » en 1674, il partageait avec le seigneur de Fougères, moitié par moitié, les coutumes de la foire tenue au bourg de Saint-Sauveur-des-Landes le jour Saint-Marc, et appelée encore « foire aux oisons. »

de Saint-Sauveur et la moitié des oblations faites dans l'église de Romagné aux quatre fêtes annuelles.

Mais les principaux revenus du prieuré consistaient dans les dîmes que le prieur levait en Saint-Sauveur-des-Landes, Romagné, Sens¹, Vieux-Vy, la Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Hilaire-des-Landes, Landéan et Chauvigné; au XIII^e siècle, ces dîmes rapportaient 178 mines de grains, que M. Maupillé évalue valoir 525 hectolitres, dont 30 de froment.

En 1663, le revenu total du prieuré de Saint-Sauveur était de 4,200 liv.²; sur lequel le prieur payait 120 liv. à la menso abbatiale de Marmoutiers.

Au siècle dernier, une grande partie des biens de Saint-Sauveur se trouvaient aliénés; aussi les prêtres du Séminaire de Rennes affermèrent-ils, en 1788, le même prix, 4,200 liv., le prieuré, consistant alors « dans les dîmes de Saint-Sauveur, tant grosses que menues, sauf le trait abandonné au recteur; — la maison priorale et son étang, — la métairie — et le fief du Prieuré. » Le supérieur du Séminaire se réservait par ce bail deux salles et une chambre dans le manoir prioral, un jardin et la carrière de pierre de la Rogerie; il payait les honoraires de trois messes par semaine dites dans l'église paroissiale (118 liv.) et versait 50 liv. chaque année aux pauvres de Saint-Sauveur³.

Notons en terminant un des plus singuliers droits, féodaux que nous ayons retrouvés dans notre contrée; cet usage est décrit comme il suit dans la *Déclaration* du prieuré faite le 27 janvier 1674 par le prieur Jérôme de Bragelonne :

Lorsqu'un mariage a lieu au bourg de Saint-Sauveur-des-Landes, « la nouvelle mariée de ladite paroisse, — dit la *Déclaration*, — est tenue, en sortant de l'église, d'aller d'abord avec sa compagnie dans la grande salle du prieuré (de

1. En 1214, il est constaté que « le prieur de Saint-Sauveur a le droit d'entretenir un porc à Sens pendant la récolte des dîmes de cette paroisse, lequel porc profite des grains perdus. »

2. Selon M. Maupillé, ces 4,200 liv. représentent au moins 40,000 fr. de nos jours.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, O O, 3.

Saint-Sauveur-des-Landes) présenter un baiser avec un bouquet lié par le pied de deux petits lacs en soye, l'un vert et l'autre bleu, ferrés par les deux bouts, au seigneur prieur dudit lieu ou à son commis et représentant; puis doibt chanter une chanson entière et le commencement de neuf autres chansons, et aller une courante d'aller et venir le long de ladite salle avec iceluy prieur ou son commis; et au reste (doibvent) danser tous pendant lesdites neuf chansons, auquel temps iceluy prieur est tenu de leur donner une juste du meilleur boire de son cellier¹, et en quoi le boire honnestement; et au deffault de ladite mariée de faire ce que dessus, est-elle, le prochain jour de dimanche ou feste qu'elle va à la messe dudit Saint-Sauveur, déchaussée du pied gauche et doibt s'en retourner ainsi sans avoir sa chaussure, et outre est obligée de payer 60 sols d'amende. »

Il est à remarquer que ce devoir féodal ne figure point dans les aveux du xvi^e siècle, ni même en celui de 1603; il fut probablement introduit par quelque prieur commendataire après le départ des religieux de Marmoutiers.

Aujourd'hui, l'ancien prieuré de Saint-Sauveur est une métairie située au Nord et tout près de l'église paroissiale, mais n'offrant plus d'intérêt.

• PRIEURS DE SAINT-SAUVÉUR-DES-LANDES².

Arenbald, vers 1060.

Jean, vers 1064.

Jean Cotidien (1130).

Albert.

Hugues.

Auffroy (1144).

Riwallon (1161).

Ogier.

Ernaud.

1. C'est-à-dire une ration raisonnable de sa meilleure boisson.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — D. Martèoe, *Dist. de Marmoutiers*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'arché de Rennes*, etc.

Frémond.

Thomas (1200).

Guillaume Semper (1244).

Guillaume de Cuillé (1349).

Jean de Villeneuve (1325).

Louis de La Chapelle (1446).

Jehan de Romillé (1430).

Geffroy Bertrand (1478).

Jean James, chanoine et trésorier de Dol, prieur commendataire (1509).

Sébastien Thomé, trésorier de Rennes et abbé de Rillé, rendit aveu le 24 juin 1543 et le 6 avril 1556; † 1569.

Guillaume Ruzé, évêque d'Angers (1577).

André Guyon, docteur en théologie, vicaire général de Rennes, rendit aveu au roi le 25 avril 1603.

Pierre Citois, aumônier du roi (1634).

Amé du Rozet, doyen de la Mée, au diocèse de Nantes (1658).

Amé du Broc du Rozet, clerc tonsuré de Nantes, prit possession le 16 novembre 1658.

Jérôme de Brayelonne, docteur en théologie, prieur dès 1672, résigna en 1691 en faveur d'André Ernouf, supérieur du Séminaire de Rennes.

Jean Gravois, pourvu par l'abbé de Marmoutiers, qui refusa de recevoir André Ernouf, prit possession vers 1692 et résigna lui-même en faveur du Séminaire de Rennes en janvier 1698.

42° Sougeal (Saint-Jean-Baptiste de).

Vers l'an 1060, un guerrier breton appelé Haimon, fils de Gingomar, surnommé Bloc, mû par un sentiment de pieuse reconnaissance envers les religieux de Marmoutiers, qui avaient honorablement enseveli Hervé, son frère, décédé de mort violente, donna au monastère de Saint-Martin l'église de Sougeal avec sa dime, ses oblations et ses droits de sépulture, « *ecclesiam in loco qui dicitur Solus Gallus sitam, cum omnibus quæ pertinent ad eam videlicet decimam, offerendas, sepulturas.* » Il y ajouta le don d'une charruée de terre appelée l'Ormaie, et une prairie nommée Trifeuille.

Haimon ne borna pas là sa libéralité : il donna encore aux religieux deux autres églises; « *ecclesiam de monasterio*

*Sande*¹ » et « *medietatem ecclesiam de Sala*², » plus le champ de Bloc, la moitié d'un moulin situé sur la rivière de Sande, six acres de marais et des prairies. Il fit confirmer tous ces dons par Main II, seigneur de Fougères, dans le fief duquel se trouvaient ces terres, et par Conan II, comte de Bretagne.

Rotrude, femme d'Haimon, Ricard, son fils, et tous les frères du donateur, savoir : Guranton, Hingant, Pontin, Main, Dudoman et Gingomar, s'empresèrent d'approuver cette pieuse donation; l'un de ces derniers, Hingant, voulut même contribuer plus particulièrement à cette bonne œuvre en donnant aux religieux une terre labourable, avec quatre bœufs, voisine de l'église de Sougeal³.

~~Ainsi fut fondé le prieuré de Sougeal, que les moines de Marmoutiers vinrent habiter aussitôt.~~

A la fin du même xi^e siècle, nous voyons, en effet, un autre seigneur, nommé Main de Poilley, Relise sa femme, Gaultier son frère et Nicolas son fils, donner aux moines habitant Sougeal, « *monachis in Solo Gallo habitantibus*, » toute la dîme de cette paroisse, « *totam decimam de Solo Gallo*. » En signe d'investiture, Main posa une branche d'orme sur l'autel de saint Jean, et les religieux lui offrirent 8 sols par charité; le moine Hamon et le prêtre Adelin, — qui semblent être les prieur et recteur de Sougeal à cette époque, — furent, avec quelques autres personnages, les témoins de cette nouvelle donation⁴. Il est fait ailleurs mention de ce seigneur de Poilley en 1096.

Vers 1156, Robert, abbé de Marmoutiers, reçut en qualité

1. Très-probablement l'église de Cendres, paroisse dans laquelle le prieur de Sougeal avait encore un fief en 1690.

2. On retrouve encore au milieu du village de la Selle, en Sougeal, sur une éminence, les derniers débris d'une très-antique chapelle et d'un cimetière; on montre même à côté l'emplacement du logis qu'habitait, dit-on, le prêtre qui la desservait. Ce nom de la Selle, ou mieux la Celle, indique bien un établissement monastique disparu depuis fort longtemps, et ce doit être l'église de *Sala* dont il est ici question.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 440. — *Anciens évêchés de Bretagne*, IV, 389.

4. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 22322, p. 137.

de religieux dans son monastère, Hugues, fils de Ricard, et probablement petit-fils du fondateur de Sougeal. En revêtant l'habit de saint Benoît, Hugues donna aux moines de Saint-Martin tout son domaine de la Gaudochère, « *omne dominium de Gaudocheria*, » contenant quatre arpents de terre; la moitié d'une prairie, une maison et un jardin situés à Sougeal. Raoul, seigneur de Fougères, confirma ce don, qui fut également approuvé par les frères du nouveau religieux, nommés Hamelin, Èven et Gilbert de la Courbe; par Mathéc, femme de ce dernier, et Hélie leur fils, et par les autres neveux du donateur, Ricard Le Breton, etc. Parmi les témoins figurent les prieurs de Marmoutiers, de Fougères et de Combour; Robert, prieur de Sougeal, « *Robbertus prior de Solo Gallo*, » et Gessroy, prêtre de Sougeal, « *Gaufredus sacerdos de Solo Gallo*, » ce qui prouve qu'à cette époque les moines du prieuré de Sougeal ne desservaient pas la paroisse de ce nom¹.

D'autres donations furent encore faites vers le même temps au prieur de Sougeal. Un nommé Gascon, du consentement de son fils Iger, lui donna deux arpents de terre situés près la fontaine Saint-Jean, à Sougeal; puis trois autres personnages, Herbert, Eugerbert et Paulin, lui concédèrent une terre appelée Chef-de-Val, « *Caput de Valle*². »

Aussi, en 1197, Herbert, évêque de Rennes, — dans le diocèse duquel se trouvait Sougeal, — s'empessa-t-il de confirmer l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de l'obédience ou prieuré de Sougeal et de l'église paroissiale de même nom, « *obediuciam de Solo Gallo cum ecclesia parrochiali et aliis pertinentiis suis*³. »

Le prieuré de Sougeal n'avait pas tardé, comme l'on voit, à acquérir une certaine importance sous le rapport des revenus; mais, malgré cela, il n'était ordinairement habité que par un seul moine, le prieur. Cet état de chose, condamné par le

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 22322, p. 117.

2. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 103.

3. *Bull. de l'Assoc. Dret.*, III, 214.

Concile de Latran en 1179, attira sur Sougeal l'attention des évêques de Rennes. L'un d'entre eux, Jean Gicquel, donna moyen, en 1249, aux religieux de Marmoutiers de se mettre en règle avec les décisions du Concile, tout en conservant leurs terres. Il leur permit de supprimer le titre du prieuré de Sougeal et d'en réunir les fonds et revenus à un autre de leurs monastères¹.

Sur les entrefaites, les moines de Marmoutiers vendirent deux manoirs assez importants qu'ils avaient en Angleterre et qui dépendaient de leur prieuré de Saint-Malo de Dinan ; ils en retirèrent la somme considérable de 1,000 liv. tournois, qu'ils employèrent à l'abbaye, de sorte que le prieuré de Dinan se trouva appauvri d'autant. L'occasion sembla donc favorable à l'abbé Étienne de dédommager les moines de Saint-Malo de Dinan en leur donnant le manoir et toutes les dépendances de Sougeal : « *Manerium de Solo Gallo cum omnibus suis pertinentiis, redditibus, juribus et obventionibus.* » Cette résolution de l'abbé fut approuvée par le Chapitre de Marmoutiers, et au mois de mai 1276 le prieuré de Sougeal fut définitivement uni à celui de Saint-Malo de Dinan, dont il fit partie jusqu'à l'époque de la Révolution².

Nous avons deux déclarations du prieuré de Sougeal au xvii^e siècle : l'une faite par les trésoriers de la paroisse, au nom du prieur de Saint-Malo de Dinan, Olivier de Fourcy, le 16 avril 1690, et l'autre faite par le successeur de ce prieur, René Oresve, le 3 août 1692.

La maison priorale, située au bourg même de Sougeal, consistait alors en « vieux logements non habités ; » à côté se trouvaient un colombier et une grange dimeresse ; — du prieuré dépendait une petite métairie nommée Allisson.

Le prieur levait les deux tiers des dîmes de la paroisse, c'est-à-dire quatre traits, et les deux tiers des oblations de

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 22322, p. 137.

2. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, p. 440 et 421. — D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*.

l'église; — il avait aussi deux fiefs : celui du Bourg, en Sougeal, et celui de la Déhollière, en Cendres¹.

Ce fief de Sougeal s'étendait non-seulement dans le bourg, mais encore aux environs des villages de l'Oseraie, Villourmel, la Butière et le Fougeray. C'était une moyenne justice donnant au prieur les droits de prééminences, fondation et seigneurie dans l'église de Sougeal. Les seigneurs du Chastellier, en Vieuxviel, prétendirent il est vrai, au siècle dernier, à ces distinctions honorifiques à Sougeal, mais le prieur Henry Nouail, chanoine et chantre de Saint-Malo, fit défendre au recteur de Sougeal de donner les prières d'honneur au seigneur du Chastellier, « étant lui seul prieur, seigneur et fondateur de la paroisse. »

En 1319, le prieuré de Sougeal était estimé valoir 11 liv. de rente, c'est-à-dire environ 1,100 fr. A la fin du xvii^e siècle il fut affermé, par bail du 8 juin 1692, 1,175 liv. A cette dernière époque, il avait 554 liv. de charges, savoir : 450 liv. pour la portion congrue due au recteur de Sougeal et à son vicaire; — 42 liv. pour honoraires de deux messes dues chaque semaine par le prieur dans l'église paroissiale; — droits cathédraliques, entretien du chancel de l'église, décimes, etc. Le revenu net du prieuré était donc de 624 liv.²

Le manoir prioral de Sougeal était tout voisin de l'église paroissiale; lorsque cette dernière fut agrandie en 1836, il fallut raser le vieux logis des moines, et il ne reste plus maintenant du prieuré qu'un jardin et une grange qui en portent encore le nom.

43^e Vitré (Sainte-Croix de).

« D'azur à une croix d'or³. »

Du temps de Main, évêque de Rennes, et de Barthélemy,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 90, 29, 31.

2. *Ibidem*.

3. Armorial général ms. de 1638.

abbé de Marmoutiers, c'est-à-dire de 1064 à 1076¹, Robert I^{er}, seigneur de Vitré, avec l'assentiment d'Innoguent sa mère, de Berthe sa femme, et d'André et Robert ses fils, donna aux religieux de Saint-Martin l'emplacement de l'ancien château de Vitré qu'il avait abandonné pour en reconstruire un autre plus loin, « *terram quæ est sita juxta castellum Vitriacum in qua fuit olim vetus castellum.* » Il autorisa les moines à y construire un bourg et un monastère, « *ad burgum ædificandum et ad cellam construendam;* » c'est ce qu'on appelle encore, à Vitré, le Bourg-aux-Moines et l'église Sainte-Croix. Il leur donna une manse de terre et approuva l'acquisition qu'ils avaient faite de deux autres manses vendues par Hervé de Martigné; il y ajouta deux étangs, avec faculté d'y construire des moulins, et le droit de pêche dans son propre étang; enfin, il leur concéda tous les droits de coutume et une juridiction seigneuriale sur les hommes de leur bourg, se réservant seulement de permettre ou de refuser à ses propres vassaux de passer dans le fief des moines.

Ainsi fut fondé le prieuré de Sainte-Croix, sous l'invocation de la Sainte Croix et de saint Blaise, « *sub invocatione Sanctæ Crucis et Sancti Blasii martyris.* » Le seigneur de Vitré en investit d'abord Ervodius, moine de Marmoutiers, à Vitré même, en présence de beaucoup de personnes de toutes sortes de conditions.

Mais Robert I^{er}, ayant ensuite entrepris un voyage à Rome, passa par Tours, et, entrant à Marmoutiers, il investit de nouveau l'abbé Barthélemy par un couteau qu'il lui donna et qu'il déposa sur l'autel. Il demanda en même temps à l'abbé qu'il envoyât douze moines au prieuré de Vitré, et témoigna le désir de voir le prieuré de Marcillé-Robert uni à celui qu'il venait de fonder; enfin, il stipula que si l'abbé acceptait le service de quelque église dans le pays de Vitré, il n'enlèverait point pour cela quelqu'un des moines de Sainte-

1. Barthélemy devint abbé en 1064 et Main mourut en 1076.

Croix, qui devraient toujours être au nombre de douze.

L'abbé de Marmoutiers accepta toutes ces conditions et vint à Vitré en compagnie de Main, évêque de Rennes; le seigneur de Vitré, qui s'y trouvait de retour, pria l'évêque de désigner l'emplacement du nouveau monastère. Main y consentit volontiers : il traça avec son bâton pastoral le circuit du cimetière et l'aspergea d'eau bénite. Cette bénédiction solennelle des fondations du prieuré par l'évêque diocésain fut accueillie avec la plus grande joie par tous les assistants, « *exultantibus hominibus et dicentibus qui aderant : feliciter, feliciter.* » Quelques-uns d'entre eux voulurent même prendre part à la fondation et donnèrent : Oric de la Marche, son droit de fournage; Raoul le Vicair, sa vicairie, et Gaultier, fils d'Ébrault, son droit sur la vente du pain et du vin¹.

« Sainte-Croix ne fut d'abord qu'un couvent, non une paroisse, dit M. de la Borderie, et pour bien régler les droits de chacun, une convention intervint entre les prêtres de Notre-Dame (alors seule paroisse de Vitré) et les moines de Marmoutiers, par laquelle ceux-ci s'engagèrent à ne point recevoir les droits et devoirs ecclésiastiques (dîme, sépulture, etc.) des individus domiciliés à Notre-Dame, mais obtinrent la faculté d'en agir tout autrement avec les chevaliers, vassaux du baron de Vitré, qui venaient tenir garnison dans le château de cette ville pour satisfaire à leur devoir féodal, attendu que ces derniers ne pouvaient être considérés comme domiciliés dans la paroisse. Cet accord fut conclu en présence et du commun consentement de l'évêque Main, de l'abbé Barthélemy et de Robert I^{er} de Vitré, par conséquent fort peu de temps après la fondation du prieuré de Sainte-Croix². »

Un peu plus tard cependant la paroisse de Sainte-Croix fut fondée, comme nous aurons occasion de le dire un jour.

« Les religieux de Marmoutiers servirent Dieu en paix et

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 424, 425.

2. *Les paroisses de Vitré.*

avec édification au prieuré de Sainte-Croix du vivant de Robert de Vitré, leur fondateur; mais après sa mort, Gautier de Pouancé, surnommé le Hai, *Oditus*, leur fit une persécution si ouverte qu'on ne doit pas s'étonner d'où lui est venu le surnom de Hai. Ce seigneur, on ne sait pas sur quoi fondé, prétendit avoir droit de gîte au prieuré de Sainte-Croix, en sorte que toutes les fois que bon lui semblait, il voulait y loger avec un grand train et y être traité de manière convenable à sa qualité. Les religieux, qui ne reconnaissaient pas ce droit prétendu, lui firent toutes les remontrances possibles pour le mettre à la raison; mais n'ayant pu en venir à bout, et d'ailleurs ne se sentant pas assez forts pour résister à ses violences, ils aimèrent mieux quitter le prieuré que de perdre leur repos, et être obligés de faire tête à un grand seigneur, ou lui abandonner le bien qui ne leur avait été donné que pour nourrir des serviteurs de Dieu. Ils s'en revinrent donc à Marmoutiers, d'où l'abbé renvoya au seigneur Gautier, Eudes, prieur du monastère, Guillaume de Rameru et Guillaume, autrefois archidiacre de Nantes et pour lors moine de Marmoutiers, lesquels avec plusieurs des prieurs d'alentour de Pouancé¹ vinrent le trouver, et traitèrent avec lui de son prétendu droit de gîte pour une grosse somme qu'ils lui donnèrent, achetant ainsi la paix qui ne peut être trop payée, et donnant à leurs successeurs un rare exemple de désintéressement. Cette transaction fut signée par Basilic, épouse de Gautier, et par leurs fils Gautier et Geffroy, et Emme leur fille². »

Les revenus du prieuré de Vitré s'augmentèrent par les donations qu'y firent plusieurs particuliers. Entre ceux-là on doit noter Robert, chapelain de cette ville, qui y donna une maison, et, de plus, se consacra lui-même à Dieu dans l'abbaye de Marmoutiers, où il fit profession de la vie monas-

1. Rainaud, prieur de Pouancé; Hamclin, prieur de Béré; Haimon, prieur de Vitré; Bernard, prieur de Carbay.

2. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 417, 418.

tique; et comme apparemment il avait la voix belle, dit dom Martène, il fut fait chantre de ce monastère.

En 1093, Hervé, fils de Goranton, avec l'assentiment de sa mère Béatrice, donna aussi aux moines de Sainte-Croix toutes les coutumes qui lui étaient dues par leurs vassaux aux foires de Vitré, en y comprenant même la coutume du sel¹.

Cependant Robert III, baron de Vitré, oubliant que son père s'était fait lui-même religieux à Marmoutiers sur la fin de ses jours², ne craignit pas d'inquiéter les moines de Sainte-Croix au sujet des droits dont ils avaient toujours joui dans leur bourg, mais que ce seigneur voulait usurper. Toutefois, il céda aux remontrances d'Étienne, évêque de Rennes, et accepta l'arbitrage d'hommes âgés et probes qui, d'un commun accord, rendirent témoignage en faveur des religieux; l'affaire fut donc terminée à l'avantage du prieuré en 1158.

Quelques années plus tard, en 1172, ce même Robert III, devenu tout à fait l'ami des Bénédictins, donna au prieur de Sainte-Croix la moitié de la foire qu'il établit le jour Saint-Blaise dans le Bourg-aux-Moines³.

Mais André II, son fils, alla bien plus loin dans la guerre injuste qu'il déclara aux religieux de Sainte-Croix. Il leur fit des vexations si excessives qu'Herbert, évêque de Rennes, fut obligé d'opposer à ses violences les censures ecclésiastiques, de l'excommunier et de mettre ses terres en interdit. Cela fit rentrer en lui-même le seigneur de Vitré, qui, pour réparer les torts qu'il avait faits aux moines, leur céda pendant dix ans 20 liv. de taille que lui payaient les vassaux du prieuré de Sainte-Croix, c'est-à-dire un total de 200 liv., dont ses barons et les bourgeois de Vitré se rendirent garants l'an 1196⁴.

Le prieuré de Sainte-Croix fut ruiné pendant la guerre que

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 481.

2. Robert II, dit le Vieux, seigneur de Vitré, fit profession au monastère de Marmoutiers en 1153.

3. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 119.

4. *Ibidem.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 666, 723.

soutint Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, contre le roi de France. Par une transaction passée en août 1237 entre André III, seigneur de Vitré, et les religieux de Marmoutiers, ce seigneur donna en dédommagement 150 liv. aux habitants du Bourg-aux-Moines, dont il avait détruit vingt-quatre maisons pour construire les fortifications de Vitré; plus une même somme de 150 liv. au prieur de Sainte-Croix pour relever l'église et le cloître de son monastère, qui avaient été détruits, avec la permission de prendre dans ses forêts tout le bois nécessaire à cette reconstruction; il accorda encore vingt-quatre emplacements de maisons sur le Champ-Goranton aux vassaux du prieur pour s'y établir, tout en demeurant sous la juridiction des moines; enfin, il leur remit à perpétuité la somme de 20 liv. de taille qu'il avait coutume, comme nous venons de le dire, de lever tous les ans dans le bourg de Sainte-Croix, se contentant qu'à l'avenir ils lui payassent seulement 5 liv. le jour de la Nativité de la Sainte Vierge¹.

Les comtes de Laval, qui succédèrent aux sires de Vitré dans cette dernière seigneurie, traitèrent aussi favorablement les religieux de Sainte-Croix. En 1249, Guy de Laval, voulant entreprendre le voyage de Terre-Sainte et attirer sur lui la bénédiction du ciel, donna aux moines de Vitré le droit d'usage dans ses forêts²; en reconnaissance de quoi les religieux de Marmoutiers l'admirent à la participation de leurs prières.

Ce même seigneur, ayant épousé l'héritière de Vitré, prétendit toutefois que le prieur de Sainte-Croix et ses vassaux de Mondevert³ devaient lui payer certains droits passablement onéreux connus sous le nom d'achat, taille d'achat, taille de

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 903.

2. C'est cet usage que mentionne une *Déclaration* du prieur en 1670, en ces termes : « Droits d'usage en la forest du Pertre pour chauffage, bois à merrain et passage, avec droit d'avoir chaque année un tison de Noël, qui doit estre un cheune ou fouteau. » (*Arch. Nation.*, P. 4749.)

3. Mondevert était une annexe du prieuré de Sainte-Croix. Rivallon, prieur de Vitré, avait acheté vers l'an 1090 cette terre, qui était alors une forêt déserte, et l'avait fait défricher.

rançon, taille de mariage. Mais les religieux s'y opposèrent énergiquement et maintinrent la liberté de leurs vassaux. Ce que voyant, le sire de Laval, qui avait de la piété, comme on vient de le voir, consulta des personnes sages et consciencieuses, finit par reconnaître qu'il ne lui était rien dû et renonça à ses prétentions par un acte public daté du mois d'avril 1254¹.

En 1319, Jean de Mauléon, abbé de Marmoutiers, vint visiter le prieuré de Sainte-Croix de Vitré; il n'y trouva plus les douze religieux de la fondation primitive, mais seulement quatre moines, le prieur Pierre Cordelier et les frères Girard du-Buisson, Pierre de Laulne et Geoffroy d'Aventeniac², suivant religieusement leur règle et chantant l'office de jour et de nuit. Les édifices claustraux étaient d'ailleurs en bon état, les terres et les vignes bien cultivées et le prieuré suffisamment garni de provisions; mais le prieur devait 60 liv.

Les revenus du prieuré de Sainte-Croix consistaient alors en ce qui suit : environ 60 liv. de rentes censives; — la dime de Mézières, valant 40 mines de grain; — la dime de Luitré, valant 40 quartiers; — la dime de Princé, 24 quartiers; — la dime d'Erbrée, 60 quartiers; — la dime et la ferme de Mondevert, déduction faite des frais de culture, valant 20 quartiers; — Marcillé-Robert, rapportant 40 quartiers. — Quant aux vignes et aux prairies, elles furent estimées valoir environ 6 liv. 4 s. de revenu.

De ce prieuré dépendaient enfin les églises de Sainte-Croix de Vitré, Marcillé-Robert, Moutiers, Erbrée et Princé, dont les recteurs, aussi bien que celui de Mézières, étaient présentés à l'évêque de Rennes par l'abbé de Marmoutiers à cause du couvent de Vitré³.

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, II, 231.

2. L'abbé de Marmoutiers revint à Vitré en 1323 et y retrouva le même prieur de Sainte-Croix, assisté des frères Le Maréchal, Guy de Cailleme et Pierre de Saint-Séréanique.

3. *Arch. dép. d'Indre-et-Loire*.

Le *Livre des Prieurés de Marmoutiers* dit aussi en 1587 que celui de Sainte-Croix de Vitré n'était plus que pour quatre moines, « trois compagnons avec le prieur. » Ces religieux devaient à la mense abbatiale 18 liv., aux officiers de Marmoutiers 38 sols, et à l'aumônier de ce monastère 6 septiers de seigle.

Vers 1604, les religieux de Marmoutiers envoyèrent à Vitré l'un d'entre eux pour desservir le prieuré; c'était dom Cyprien Brissard, qui refusa d'abord de se rendre à ce poste. Il y alla cependant, mais revint peu après. Le 25 novembre 1605, le Chapitre de Marmoutiers intima à ce moine l'ordre de « retourner audit prieuré de Sainte-Croix de Vitré pour y demeurer par obédience et en iceluy faire son devoir, porter son habit décent, robe, colleron et bonnet carré, principalement à l'église; acquitter le service dû et accoustumé d'ancienne fondation audit prieuré, spécialement trois messes basses par semaine, faire l'office en l'acquit du sieur prieur¹ aux quatre festes annuelles et le jour du patron, sçavoir vespres premières et secondes et matines avec la grand messe, assister le curé aux jours qu'il conviendra dire vespres comme aux dimanches et festes, etc.² » Cet acte prouve bien que le monastère de Sainte-Croix n'existait plus de fait, puisqu'on avait peine à y faire résider un seul moine.

Au xviii^e siècle, les moines de Marmoutiers ayant quitté complètement Vitré, la maison priorale de Sainte-Croix fut louée à différents particuliers. C'était cette grande cour entourée d'habitations que l'on voit encore au-dessous de l'église Sainte-Croix.

Voici de quoi se composait en 1751 le prieuré de Sainte-Croix de Vitré :

L'ancien logis prioral, avec son jardin; — les droits honorifiques et seigneuriaux dans l'église paroissiale de Sainte-

1. Isaac Hay, alors prieur commendataire.

2. *Journal Historique de Vitré*, p. 63.

Croix, dont était curé primitif le prieur; — un four à ban, avec sa cour et son jardin, où tous les vassaux devaient faire cuire leur pain; — un verger près le cimetière; — les métairies de Mondevert et du Buëf; — les fiefs dont les noms suivent : 1° fief de Sainte-Croix, comprenant toute la paroisse de ce nom, à Vitré; 2° fief de Pesselle, en Notre-Dame de Vitré; 3° fief de Meurillais, en Étrelles; 4° fief de Mésard, en Erbrée; 5° fief de Mondevert, en Mondevert; 6° fief du Prieuré, en Marcillé-Robert : tous ces fiefs jouissant des droits de haute, moyenne et basse justice; — des droits de bouteillage, lods et ventes, etc.; — des dîmes dans les paroisses suivantes : Sainte-Croix de Vitré, Erbrée, Mondevert, Marcillé-Robert, Princé, Mézières, Luitré, Argentré et Moutiers; — enfin, diverses rentes dues par le baron de Vitré, les Augustins, les Bénédictines, les Hospitalières, les Ursulines, la Collégiale, l'hôpital Saint-Nicolas et l'Hôpital-Général de Vitré¹.

Dans le fief de Sainte-Croix, il y avait quelques droits féodaux particuliers au prieuré. Ainsi, dans un aveu de 1699, nous voyons que « chaque estager du Faubourg-aux-Moines et de celui de Sainte-Croix doit au prieur de Sainte-Croix, chaque année, au jour et feste de saint Vincent, le septain denier, valant neuf deniers tournois; et lesdits estagers qui épousent en l'église et paroisse de Sainte-Croix Judit Vitré lui doivent aussi une paire de gants; et le dernier desdits mariés doit présenter audit sieur prieur ou à ses officiers une soule au jour et feste de saint Estienne, le lendemain de la feste de Noël². » En 1731, le prieur-visiteur de Marmoutiers se trouvant à Vitré, abolit ce droit de soule dû au prieuré de Sainte-Croix; il le commua en l'obligation pour le dernier marié de fournir un cierge de dix livres, mis à brûler devant le Saint-Sacrement dans l'église Sainte-Croix³.

Le prieuré de Sainte-Croix n'existant plus comme monas-

1. Déclaration du prieuré.

2. Arch. de Sainte-Croix de Vitré.

3. Communication de M. de la Borderie.

tère, les religieux de Marmoutiers et les prieurs commendataires, qui depuis plusieurs siècles le possédaient, s'intéressaient médiocrement à la conservation de ses anciens bâtiments; nous venons de dire qu'ils étaient en location au siècle dernier. Ce que voyant, le gouvernement projeta d'en faire une caserne. Mais le prieur d'alors, Louis Le Beau du Bignon, craignant peut-être des difficultés avec l'Administration, résolut de se débarrasser de toute la partie du prieuré qui ne lui rapportait que quelques honneurs et fort peu d'argent; c'était agir en vrai prieur commendataire.

Le 28 avril 1783, ce prieur vendit donc à Magdeleine-Renée de la Rigotière, veuve d'Olivier Le Gonidec, seigneur de Traisan : 1° la maison priorale de Sainte-Croix, son four banal, ses jardins et vergers; — 2° la seigneurie de Sainte-Croix, ses droits honorifiques et ses rentes dans tous les fiefs du prieuré énumérés plus haut; — 3° les rentes dues par les couvents et hôpitaux de Vitré; — 4° les droits de bouteillage, lods et ventes, avec la juridiction du prieuré en haute, moyenne et basse justice. M^{me} Le Gonidec paya tout cela 41,440 liv. Des lettres patentes du roi, en date de février 1784, confirmèrent cette vente¹.

Le prieur de Sainte-Croix se réserva, comme l'on voit, toutes les dimes, — la métairie de Mondevert² (et celle du Buëf, pensons-nous), — quelques petits domaines en Sainte-Croix et en Princé, — les rentes dues par le baron de Vitré, la collégiale de la Magdeleine, le recteur d'Étrelles, et deux autres rentes sur le moulin de Montperron et sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Toutes ces réserves formaient encore un assez joli revenu (de beaucoup supérieur à celui de la partie vendue). Le der-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 13 B, 1. — Arch. du Parlement de Bret.

2. La métairie de Mondevert, qu'on appelait le Prieuré, et qui existo encore dans le bourg de Mondevert, était affermée en 1738 1,100 liv., parce qu'outre un domaine assez considérable, les moines y jouissaient d'une partie des dimes d'Étrée et de Mondevert, d'une rente de 32 boisseaux de grains dus par le recteur d'Étrelles, de 8 boisseaux dus par le meunier de Montperron, et de plusieurs autres rentes féodales.

nier prieur, Louis Le Beau du Bignon, dans sa déclaration du 30 décembre 1789, reçue par la municipalité de Vitré le 24 février 1790, estima, en effet, le revenu de ce qui lui restait du prieuré de Sainte-Croix à 15,250 liv. Sur cette somme il avait à payer 3,901 liv. pour portions congrues des recteurs de Sainte-Croix de Vitré, Marcillé-Robert et Princé, et de leurs vicaires; pour trois messes par semaine dites dans l'église Sainte-Croix; pour quelques rentes féodales dues à l'abbaye de Marmoutiers, à la baronnie de Vitré et à la collégiale de cette ville, etc. Il lui restait par conséquent un revenu net de 11,349 liv.¹

~~-----~~
PRIEURS DE SAINTE-CROIX DE VITRÉ ?
~~-----~~

- Orric* (1093).
Haimon (vers 1100).
Odérie (1115).
Bernard (1120).
Héré (1161).
Rivallon (1170).
Bernard de Dinan (1180).
Bertrand planta des vignes à Marcillé en 1185.
Émeric (vers 1190).
Geffroy de Lamballe (1207).
Pierre Cordelier (1319 et 1325).
Guillaume Louis (1369 et 1387).
Geoffroy de Launoy (1408).
Jehan de Cahidenc (1422).
Guy du Boschet (1466).
Robert Guibé, † cardinal en 1513.
Antoine Fumée, seigneur de Génillé, chanoine et archidiacre de Tours, prieur de Saint-Martin de Josselin (1521-1543).
François du Fau (1561).
Dom Christophe du Verdier rendit aveu au roi le 5 janvier 1574.
Isaac Hay, fils de Jean, seigneur des Nétumières, né en 1561, prieur de Notre-Dame de Vitré, doyen de Saint-Tugdual de Laval, etc.; † 1634 et inhumé en l'église d'Erbrée.

v. f. 53

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 28.

2. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal de Vitré*. -- *Reg. des insin. eccl. de l'évêché de Rennes*. -- D. Le Michel, *Hist. ins. Noj. Mon.*, etc.

Daniel Hay, neveu du précédent, qui résigna en sa faveur en 1618, et fils du seigneur du Chastelct, en Balazé, était né en 1596; il fut abbé de Chambon, doyen de Laval, official du Mans et membre de l'Académie française; † à Laval le 20 avril 1674.

Arthur de Lyonne, clerc tonsuré, frère de l'abbé de Saint-Melaine, prit possession le 30 avril 1674.

Pierre du Boisbaudry de Langan, docteur en Sorbonne (1677-1679).

Salmon Chevalier (1695).

Jérôme Gourreau, seigneur de la Proustière (1696 et 1698).

François Robert, docteur en théologie, conseiller-clerc en la Grand'Chambre de Paris, prieur en 1699, permuta en 1704 avec le suivant, prieur de Saint-Theoffroy de Gordes, diocèse de Cavaillon.

Armand-Pierre de la Croix de Castries, docteur en théologie, prieur de Gordes, fut pourvu en 1704, devint aumônier de la duchesse d'Orléans, archidiacre de Narbonne, archevêque de Tours, puis d'Alby, et résigna Sainte-Croix en 1727 en faveur du suivant.

Dom Benoit de la Borde de la Salle, diacre, Bénédictin, prit possession le 49 février 1727. Il résidait en 1768 à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, et résigna l'année suivante, en se réservant une pension de 2,000 liv.

Louis-Clair Le Beau du Bignon, prêtre de Nantes, licencié en théologie, protonotaire apostolique, vicaire général de Bordeaux, puis d'Amiens, membre de l'Académie des Arcades de Rome, pourvu par le roi le 7 mai 1769, prit possession le 20 septembre suivant et fut le dernier prieur de Sainte-Croix. Il fut exilé, vers 1775, dans son prieuré de Vitré pour écrits politiques.

CHAPITRE IX

PRIEURÉS BÉNÉDICTINS DÉPENDANT D'ABBAYES ÉTRANGÈRES. (Suite.)

II. — ABBAYE DE SAINT-FLORENT DE SAUMUR

Abbaye-sous-Dol (L'), — Brégain (Le), — Cbatillon-en-Vendelais, — Izé, — Livré, —
Homazy, — Saint-Brice-en-Coglais, — Saint-Christophe-des-Bois, — Saint-Jean-
sur-Couasnon, — Saint-Suliac, — Tremblay, — Trémècheuc.

L'abbaye de Saint-Florent, au diocèse d'Angers, établie d'abord sur le mont Glonne, aux bords de la Loire, là où se trouve aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil, fut totalement ruinée au ix^e siècle par les invasions normandes. Les religieux fondèrent par suite, en 950, une nouvelle abbaye aux portes de Saumur, et Saint-Florent-le-Vieil, relevé à grand'peine de sa ruine, ne fut plus qu'un prieuré dépendant de Saint-Florent de Saumur. L'une et l'autre maisons subsistèrent jusqu'en 1790.

4^o *Abbaye-sous-Dol (La Sainte-Trinité, Notre-Dame
et Saint-Florent de l').*

« *D'azur à une Nostre-Dame d'or* ¹. »

En 1070, Guillaume, fils de Riwallon, seigneur de Combour, et neveu de Ginguéné, archevêque de Dol, religieux à Saint-Florent de Saumur, fut élu abbé de ce monastère. Il

1. *Armorial général ms. de 1698.*

avait déjà fait de belles donations à son abbaye lorsqu'il était entré en religion ; toutefois sur son instigation, ou tout au moins à son occasion, ses deux frères, Jean dit de Dol, seigneur de Combour, et saint Gilduin, chanoine de Dol, résolurent de faire une nouvelle fondation, plus importante que les précédentes, en faveur de Saint-Florent.

Vers l'an 1076, ils donnèrent donc à l'abbé Guillaume et à ses moines le village de Mezwoit (aujourd'hui Mabouet), situé en la paroisse de Carfantain, mais aux portes de Dol, « *vilam Mezwoit prope castellum Dolis*¹ ; » ils y joignirent tous les droits de coutume et les vignes qu'ils possédaient en ce lieu, le village de Béthon, en la paroisse de Roz, et tout ce qu'ils y avaient, et la terre d'un chevalier nommé Hamet².

Mais Jean de Dol voulait construire un monastère à Mezwoit même, et il n'avait fait la donation précédente que dans ce but ; il obtint en conséquence du pape saint Grégoire VII, par l'entremise de Milon, évêque de Bénévent, la permission nécessaire. De même que le Souverain-Pontife, Èven, archevêque de Dol, consentit volontiers à la construction de ce nouveau couvent, et il vint en personne bénir le cimetière, c'est-à-dire l'emplacement de l'église et de ses dépendances. Le prélat breton voulut même contribuer à cette fondation en donnant aux moines toutes les coutumes qui lui appartenaient en ce lieu et en les autorisant à y tenir une foire le jour de la fête de saint Florent, et à former un bourg autour de leur monastère, à la seule condition de n'y point recevoir d'habitants de Dol sans sa permission.

Les chanoines du Chapitre de Saint-Samson ratifièrent les dons faits par leur archevêque, mais avec la réserve que les moines n'enterreraient point sans leur autorisation les habi-

1. Quoique ce village fut tout près de Dol, il appartenait cependant aux seigneurs de Combour, car, nous disent les témoins d'une enquête faite en 1181, Ginguéné, archevêque de Dol au XI^e siècle, avait donné ce territoire à son frère Rivallon, premier seigneur de Combour. (V^o. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 695.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 433.

tants de Dol ni les seigneurs de Ratel, « *ex optimatibus de Ratel defunctum.* » Alors Jean de Dol commença la construction de l'église et du monastère projetés et les dédia à la Sainte Vierge et à saint Florent, « *cæpit Johannes construere monasterium in honore Sanctæ Mariæ Sanctique Florentii* ¹. »

Un grand nombre de seigneurs assistèrent à la fondation du nouveau monastère de Dol, et plusieurs d'entre eux voulurent y prendre part : Hamon, vicomte de Dinan, concéda aux moines les droits de coutume qu'il avait en Plouasne ; Alain Le Sénéchal leur donna le four à ban qu'il possédait à Mezwoit et sa part des droits sur la vente du pain. Les religieux reconnaissants admirèrent parmi eux Riwallon, frère de ce dernier, qui se fit moine. Geoffroy, fils d'Anquetil, leur céda aussi ses droits sur la vente du gros pain de seigle, d'avoine et d'orge, dans le village de Mezwoit, et reçut en échange, de l'abbé Guillaume, une cavale valant 40 sols ².

Nous avons dit que Mezwoit se trouvait dans la paroisse de Carfantain ; Gosselin, surnommé Germain, possédait alors les dîmes et oblations de l'église Notre-Dame de ce bourg. Ce seigneur, pour opérer le salut de son âme, abandonna aux moines du nouveau prieuré toutes les redevances, dîmes, devoirs de sépulture et oblations que les habitans de Mezwoit devaient à l'église de Carfantain ; mais pour dédommager le prêtre de cette dernière église, Gosselin lui donna la dîme de Ville-Hérault. De leur côté, les religieux de Saint-Florent versèrent à Gosselin la somme de 60 sols, en témoignage de leur gratitude ; et pour reconnaître la prééminence de Carfantain en qualité d'église-mère, ils s'engagèrent également à payer chaque année au prêtre de cette paroisse la somme de 18 deniers, à la fête de l'Assomption ³. L'archevêque de Dol sanctionna cet arrangement et érigea ainsi en église paroissiale l'église des Bénédictins de Saint-Florent à Dol.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 431.

2. *Ibidem*, I, 431, 438 et 401.

3. *Ibidem*, I, 431.

Tous ces actes furent confirmés par cet archevêque Èven, sacré en 1076, et par Geoffroy-le-Bâtard, comte de Rennes; comme Èven mourut en 1081, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer l'époque de la fondation de Saint-Florent de Dol. M. de la Borderie précise et croit qu'il faut admettre 1079. Plus tard, à la prière de Jean de Dol, Alain Fergent, duc de Bretagne, confirma à son tour les moines de Saint-Florent en la possession de l'église construite à Dol par ce seigneur en l'honneur de la Sainte Trinité, de Notre-Dame et de Saint-Florent, « *in honorem Sanctæ Trinitatis et memoriam B. Dei Genitricis Sanctique Florentii.* » Cette confirmation est datée de 1086¹.

Les papes Calixte II en 1122, Innocent II en 1142, Urbain III en 1186, et Baudry, archevêque de Dol, en 1123, confirmèrent également l'abbaye de Saint-Florent de Saumur dans la possession de l'église de Saint-Florent de Dol, « *ecclesiam Sancti Florentii juxta Dolum sitam,* » avec tous ses droits, immunités et dépendances.

Les *Cartulaires* de Saint-Florent renferment un grand nombre d'actes se rapportant aux commencements du prieuré de Dol. On y voit que les religieux eurent à soutenir leurs droits contre plusieurs seigneurs qui prétendaient agir en maîtres à Mezwoit; il fallut même souvent que les moines déboursassent quelque argent pour obtenir de ces hommes le désistement de leurs prétentions. Ils s'obligèrent aussi à donner chaque année un repas au seigneur de Combour, leur fondateur, et à lui payer une rente de 60 sols pour qu'il sauegardât leur monastère.

Plus tard, en 1226, Jean de Dol, seigneur de Combour, fit une transaction avec le prieur de Dol : il fut convenu entre eux que le sire de Combour n'exigerait plus son droit de *past* ou de repas, mais seulement celui de garde; en revanche, les religieux s'obligèrent à lui payer 20 sols chaque année, en

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 462.

outre des 60 sols qu'ils lui devaient pour la sauvegarde de leur prieuré¹.

En 1325, Jean, évêque de Dol, et Philippe, prieur de Dol, passèrent la convention suivante, relativement à la juridiction du bourg de l'Abbaye-sous-Dol² : le prieur et ses hommes obéiront es choses temporelles à l'évêque de Dol à la manière des barons, chevaliers nobles et leurs sujets des terres de ce prélat; toutefois l'évêque ne pourra imposer aucun service au prieur ni à ses vassaux, et ne pourra leur confisquer aucun fief pour cause quelconque.

Le prieuré de l'Abbaye-sous-Dol, tombé en commende au xv^e siècle, était en 1483 entre les mains de Fouques de Sinybaldis, protonotaire apostolique, qui l'affermait alors 400 liv. (environ 12,000 fr.) à Jehan Le Théoux, chanoine de Dol, et Roland Launay, paroissien du Crucifix de Dol.

Ce prieur commendataire résigna cette année-là même son bénéfice en faveur de Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent³. A la suite de cette résignation, François II, duc de Bretagne, donna des lettres autorisant « l'union du prieuré de Notre-Dame hors les murs de Dol à la mense abbatiale de Saint-Florent. » L'abbé Louis du Bellay jouit, en effet, quelque temps de ce prieuré et nomma alors receveur de ses biens Gilles Le Sellier, prieur de Sceaulx, dans l'Avranchin. Ce dernier fit restaurer l'église priorale de Dol, le prieuré lui-même et les bâtiments de la métairie de Mabouet. Mais lorsque Louis du Bellay eut recouvré toute la mense abbatiale de Saint-Florent, il se dessaisit du prieuré de l'Abbaye-

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. On se demande pourquoi le prieuré de Dol portait le nom d'Abbaye, puisque rien ne prouve qu'il s'y soit trouvé un abbé à la tête des religieux. Il est vraisemblable que c'était simplement en souvenir de l'abbaye de Saint-Florent. On sait qu'il n'est pas rare de voir encore de nos jours des villages appelés l'Abbaye, uniquement parce qu'ils dépendaient jadis d'un monastère portant ce titre.

3. Le Pape avait autorisé cet abbé à jouir de quelques prieurés, parce que son oncle et prédécesseur, Jean du Bellay, évêque de Poitiers, s'était réservé, en résignant Saint-Florent, une grande partie de la mense abbatiale à sa vie durant.

sous-Dol, qu'il donna de nouveau en commende vers 1498¹.

Toutefois, malgré le triste état où ils se trouvaient par suite de la commende, les moines du monastère de Saint-Florent de Dol continuèrent de mener toujours la vie régulière et conventuelle.

L'*Ancien Pouillé* de Saint-Florent de Saumur² nous dit que le prieuré de Saint-Florent et la Sainte-Trinité de Dol, « *prioratus Sancti Florentii et Sanctæ Trinitatis*, » est occupé par quatre religieux. Or, ces moines durent y rester jusqu'à l'extinction du prieuré, puisque nous les retrouvons encore en même nombre en 1689, ayant alors pour prieur claustral dom Louis Julliot de Sion³.

La *Déclaration* que fit au roi, en 1679, le prieur commendataire Jacques Cousinot nous fait connaître assez bien ce qu'était alors le prieuré de l'Abbaye-sous-Dol au point de vue temporel.

Voici d'abord la vieille église priorale, composée « du chœur, d'une chapelle adjacente, au Nord, nommée la chapelle Blanche; de l'aile septentrionale de ladite église et de la nef servant à la paroisse. » A côté se trouvent le cimetière, et non loin « le logis prioral, avec sa cour et ses jardins, et un corps de bâtiment joignant l'église audit logis. » Voici aussi la grange dimeresse, — le colombier, — le four et le pressoir, tous deux baux; — l'auditoire où s'exerce la juridiction seigneuriale, — de belles prairies et un étang, — plusieurs pièces de terre, parmi lesquelles on remarque celles qui se nomment le Grand et le Petit-Bois, et qui ont remplacé les grands bois de décoration environnant jadis le monastère. — Il y a aussi le Clos-du-Moulin, où se trouvait autrefois un moulin à eau; — la pièce des Masses, où s'élevait un moulin à vent ruiné par les guerres civiles. — Enfin,

1. D. Huynes, *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*.

2. Cité dans le *Pouillé de la province de Tours*, imprimé en 1648.

3. *Arch. dép. de Maine-et-Loire*.

la métairie de Mabouet, rappelant par son nom les origines mêmes du prieuré.

Tel était le domaine proche de l'Abbaye-sous-Dol. Quant à ses fiefs, ils ne manquaient pas d'une certaine valeur. Ils s'étendaient dans les paroisses de l'Abbaye-sous-Dol, — Notre-Dame de Dol, — Carfantain, — Bagner, — Hirel, — Rozlandriec, — Roz-sur-Couasnon, — Montdol, — Combour et Lanrigan.

Le prieur de l'Abbaye percevait aussi toutes les dîmes, tant grosses que menues, de la paroisse de l'Abbaye-sous-Dol, et une partie des dîmes des paroisses de Rozlandriec, Combour, La-Fresnaye et Pleine-Fougères.

Il prétendait, enfin, avoir le droit de présenter les recteurs de l'Abbaye-sous-Dol, — Notre-Dame de Dol, — La Boussac, — Pleine-Fougères, — Rozlandriec, — Saint-Léger, — Lanrigan et Dingé¹.

« Le prieuré de l'Abbaye-sous-Dol, dit M. de la Borderie, avait une haute justice relevant directement du roi, laquelle embrassait toute la paroisse de l'Abbaye et quelques petits fiefs éparpillés dans les paroisses voisines. Pourtant, il n'en avait pas toujours été ainsi, car l'aveu de la seigneurie de Combour de 1580 dit formellement que « les hommes dudit prieuré sont tenus ressortir par contredit (c'est-à-dire en appel) à la cour dudit Combour, » et que, « en reconnaissance de la fondation faite d'icelui prieuré par les feuz seigneurs de Combour, » il était dû chaque année par le prieur au baron de Combour une rente de 4 liv. monnaie². »

Nous avons vu, en effet, que le prieuré de la Trinité de Dol avait été fondé par Jean de Dol, seigneur de Combour; mais, d'autre part, il est certain que Riwallon, premier seigneur de Combour et père du fondateur de ce monastère, tenait le territoire de l'Abbaye-sous-Dol de l'archevêque Gin-

1. Arch. Nation., P. 707.

2. Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil., II, 490. — Ces 4 liv. sont les 80 sols dont il a été question précédemment.

géné. Il paraît que les prélats dolois renoncèrent à tous droits sur ce territoire au moment où il fut donné à Saint-Florent, et que bien plus tard seulement le roi s'empara de cette mouvance, en considérant le prieuré comme un fief entièrement amorti, quoique les seigneurs de Combour s'y fussent réservé des droits.

Le prieuré de l'Abbaye-sous-Dol avait, comme l'on voit, une importance réelle; ses revenus montaient au xv^e siècle à environ 12,000 fr. de notre monnaie actuelle et dépassaient même ce chiffre à la fin du xvii^e siècle, puisqu'il fut estimé à cette dernière époque valoir 5,265 liv. de rente, c'est-à-dire environ 15,000 fr.

Aussi M^{er} de Chamillart, devenu évêque de Dol, jeta-t-il les yeux avec complaisance sur ce beau bénéfice lorsqu'il projeta la fondation d'un Grand-Séminaire pour son diocèse. Ses desirs furent satisfaits, et il obtint en 1697 de l'abbé et des religieux de Saint-Florent l'extinction du titre du prieuré de l'Abbaye-sous-Dol et l'union de tous ses revenus à un Séminaire établi dans les bâtiments mêmes du monastère. Les conditions furent toutefois que le Séminaire paierait chaque année, à perpétuité, 300 liv. aux religieux et 6 liv. à l'abbé de Saint-Florent de Saumur, et solderait en plus une rente viagère au dernier prieur, Anne de Fourcy, résignant en sa faveur. Des lettres patentes de Louis XIV, datées de mai 1698, approuvèrent cette convention, ainsi que le décret épiscopal d'union, et consacrèrent la transformation du prieuré de Dol en Séminaire diocésain.

M^{er} de Chamillart confia son nouvel établissement aux Eudistes, qui peu à peu relevèrent tous les bâtiments de l'Abbaye-sous-Dol, de sorte que rien ne demeura debout de l'antique prieuré. En 1777, M^{er} de Hercé posa la première pierre d'une nouvelle église¹ et y renferma une plaque de

1. Cette église continua d'être sous la direction des Eudistes, comme au temps des Bénédictins, tout à la fois paroissiale et conventuelle.

cuire à ses armes avec inscription; le même prélat consacra cet édifice le 4 mai 1781.

La Révolution, en chassant les évêques de Dol, abolit naturellement leur Séminaire. De nos jours, l'Abbaye-sous-Dol est devenu l'hôpital de cette ville. On y remarque encore l'église, dédiée à Notre-Dame, formant une croix, et construite dans ce style assez régulier mais si froid du siècle dernier; y joignant au Sud se trouve un vaste corps de logis de la même époque, que 1790 ne permit pas d'achever. L'ensemble est assez grandiose; toutefois, rien, absolument, — sauf le village de Mabouet (le Mezwoit de 1076), qui se trouve à côté, — ne rappelle aujourd'hui en ces lieux l'antique monastère des Bénédictins de Saint-Florent.

PRIEURS DE L'ABBAYE-SOUS-DOL¹.

Ulric figure dans un grand nombre de chartes, notamment en 1085.

Ruelton (vers 1180).

Silvestre (1197).

Jean de la Croix mit d'accord en 1232 le prieur du Pont-de-Dinan et le recteur de Lanvallay.

G... fit en 1254 un accord avec Olivier Hasart au sujet de deux terres situées en La Fresnaye, et appelées les Sillons-Geslin et la Terre-du-Moine.

Guillaume, vivant en 1267, est peut-être le même que le précédent.

Guillaume de Montors mourut le 10 septembre (nous ne savons en quelle année), d'après l'*Obituaire* de Dol; il fut aussi prieur du Pont-de-Dinan et fonda son anniversaire dans la cathédrale de Dol, léguant pour cela aux chanoines de Saint-Samson une rente de 3 mines de froment sur la dime de Bager-Morvan.

Jean Mahé consentit, à la prière de Thibaud de Pouancé, évêque de Dol (1280-1301), à céder au recteur de Rozlandricuc la moitié des dîmes de cette paroisse appartenant au prieuré de Dol. Pour l'en récompenser, ce prélat voulut qu'on donnât à Jean Mahé quelques autres rentes.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire. — D. Huynes, *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*, etc.

Jacques Mahé ayant vu qu'on lui retranchait les reutes dont il vient d'être question, s'en plaignit à l'évêque Thibaud de Moréac, qui, en 1309, lui donna à perpétuité 4 mines de froment sur les dîmes de Carfantain.

Philippe, prieur dès 1325 et Bénédictin comme tous les précédents, fit deux ans plus tard un accord avec Guillaume Melchin, évêque de Dol, relativement aux dîmes de La Fresnaye, qu'ils se partageaient.

Dom Guillaume Labbé acheta en 1346 une terre dépendant de Montrouaud.

Dom Hervé de la Pommeraye plaida vers 1425 contre l'évêque de Dol, prétendant que son prieuré relevait des seigneurs de Combour et non pas des évêques de Dol.

Dom Olivier du Bellay fit en 1429 une requête contre Raoul Roche, seigneur de la Hurlaye.

Dom Pierre de Montplace, religieux de Saint-Florent, succéda au précédent et soutint ses droits en plaidant en 1445 contre Guillaume Boutier, abbé de Beaulieu, qui prétendait au prieuré.

Guillaume d'Estouteville, abbé du Mont Saint-Michel, puis évêque et cardinal, prieur commendataire, termina le procès précédemment entrepris par Hervé de la Pommeraye contre les évêques de Dol; ceux-ci renoncèrent à leurs prétentions sur le prieuré (1459).

Dom Rolland Lhostellier, religieux du prieuré de Combour, se disait en 1464 prieur de l'Abbaye-sous-Dol; mais en 1469 il ne prenait plus que le titre de procureur du cardinal d'Estouteville.

Alain de Coëtivy, cardinal de Sainte-Praxède, archevêque d'Avignon et évêque de Dol, jouit aussi en commendo du prieuré de l'Abbaye; † à Rome en 1474.

Foulques de Sinybaldis, protonotaire apostolique, résigna le prieuré en faveur du suivant en 1483.

Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent, jouit pendant plusieurs années du prieuré de Dol, qu'il possédait encore en 1497.

Charles de Hautbois résigna en 1505, en se réservant une pension sur le bénéfice.

Jean d'Espinay, abbé de Saint-Méen, laissa tellement tomber en ruine le prieuré qu'il avait en commendo, que les religieux de l'Abbaye-sous-Dol obtinrent en 1508 un arrêt du Parlement de Bretagne ordonnant la saisie des biens de ce prieur pour effectuer les réparations indispensables au monastère. Jean d'Espinay jouissait encore du bénéfice en 1602.

Edmond de Revol, fils de N... de Revol et de Jeanne de Rosset, protonotaire apostolique, chautre et chanoine de Dol, était prieur en 1629; il dut résigner vers 1636 en faveur du suivant. Il habitait le prieuré de l'Abbaye et avait un cachet armorial portant :

d'argent à trois trèfles de sinople, l'écu surmonté d'un chapeau à six houppes.

François de Revol, chanoine de Dol, se fit pourvoir à Rome, mais comme dom Liger prétendait avoir droit au prieuré, M. de Revol le lui abandonna moyennant une pension de 500 liv.

Dom Guillaume Liger, Bénédictin de Saint-Florent, résigna vers 1642.

Michel Bonnard, clerc du diocèse de Paris, pourvu en cour de Rome, prit possession le 12 avril 1642.

Jacques Cousinot, conseiller au Parlement, prieur de Bécherel et de l'Abbaye-sous-Dol dès 1646, rendit aveu au roi pour ce dernier prieuré en 1679.

François Cousinot, sieur de Suilly, conseiller du roi, pourvu des deux mêmes prieurés que son prédécesseur, ne conserva en 1685 que celui de l'Abbaye. Il habitait ce dernier, à Dol, où il mourut, ~~étant sous-diacon~~, le 6 juin 1688; il fut inhumé dans son église priorale, « proche le grand autel. »

Anne de Fourcy fut le dernier prieur de l'Abbaye-sous-Dol; en 1697, il résigna ce bénéfice en faveur du Séminaire que projetait de fonder l'évêque de Dol; il se réserva seulement une rente viagère de 4,000 liv., que les directeurs du Grand-Séminaire lui payaient encore en 1724.

2° Brégain (Notre-Dame et Saint-Michel du).

« D'azur au bâton prioral d'or accosté de deux tours d'argent¹. »

En 1122, le pape Calixte II confirma les moines de Saint-Florent dans la possession de l'église du Brégain, « *ecclesiam de Breguino*; » en 1186, un autre pape, Urbain III, leur fit une semblable confirmation de l'église Notre-Dame du Brégain, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Bregayn*². »

Ainsi, dès le XII^e siècle, Le Brégain dépendait de l'abbaye de Saint-Florent, aussi bien que la paroisse de La Boussac, dans laquelle il se trouvait.

En 1235, le prieuré du Brégain était habité par des Bénédictins, en faveur desquels Mathilde, dame de Landal, renonça

1. *Armorial général* ms. de 1698.

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire*.

au manger féodal qu'elle avait droit et coutume de réclamer chaque année de ce monastère¹.

En 1260, Jean Chomer, Pierre et Guillaume, ses fils, don-
nèrent à Dieu et à Saint-Florent de Saumur tous les droits
qu'ils pouvaient avoir sur les dîmes de la paroisse de La
Boussac². Il s'éleva au sujet de ces dîmes une contestation
entre le prieur du Brégain, « *priorem de Brolio Gayn*, » et
Alain de Claye, seigneur dudit lieu, et Aliette sa femme;
l'official de Dol termina ce différend en 1282, et il fut con-
venu, entre autres choses, que le seigneur de Claye paierait
chaque année 3 mines et demi de seigle au prieur du Bré-
gain³.

Peu de temps après, en 1287, Raoul d'Aubigné, seigneur
de Landal, concéda au prieur du Brégain, « *priori de Brolio
Gain*, » tous les droits de chasse, de vivier et de garonne
qu'il pouvait avoir sur le territoire de ce prieuré⁴.

D'après l'*Ancien Pouillé* de Saint-Florent, Le Brégain devait
être desservi par deux religieux.

L'abbé de Saint-Florent Louis du Bellay fit vers 1490 la
visite du prieuré de Saint-Michel du Brégain; il y constata
que le prieur devait trois messes par semaine en la chapelle
Saint-Michel, dont une le dimanche; qu'il prenait la tierce
partie des offrandes de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, et qu'il
devait les messes à Pâques, la Pentecôte, la Toussaint et
Noël en l'église de La Boussac, dont le patronage appartenait
à l'abbé de Saint-Florent⁵.

Ce prieuré fut donné par le roi, en 1606, aux Jésuites du
collège de Rennes. Par contrat du 30 mai 1617, Louis de
La Salle, recteur de ce collège, céda l'étang et le moulin du
Brégain à Charles de Launay, seigneur de la Haute-Villar-

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. *Ibidem*.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 4063.

4. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

5. D. Boyces, *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*, 299.

mois, en échange du pré des Clôtures-Nobles, près Rennes, et de la pièce de la Grande-Enclose du Brégain, sous la condition que « les religieux du collège de Rennes, étant audit Brégain, et leurs fermiers pourraient faire moudre franc les blasteries nécessaires à leur provision audit moulin du Brégain et à celui de la Haute-Villarmois¹. »

Par un aveu du 10 mai 1644, le P. André de Bar, recteur du collège, reconnut « tenir ledit prieuré, au nom dudit collège, prochainement et nuement du roi, à devoir d'obéissance, foy et hommage, prières et oraisons pour Sa Majesté et pour les feus ducs de Bretagne, fondateurs d'icelui. »

Cet aveu donne l'énumération des dîmes perçues par le prieur du Brégain dans les paroisses de La Boussac, Trans et Epiniac; il constate aussi que ce prieur avait le droit : 1^o de faire chanter ou de chanter lui-même la grand'messe et les premières et deuxième vèpres dans l'église paroissiale de La Boussac aux quatre fêtes solennelles de l'année, sauf à payer 5 sols monnaie aux cleres qui répondaient lesdites messes et vèpres; 2^o de percevoir la moitié des oblations faites à l'église paroissiale de La Boussac, — le tiers de celles faites à la chapelle de Broualan, — et 13 deniers sur les offrandes faites à la chapelle de la Guerche le jour de la fête patronale de Saint-Nicolas.

Ces prérogatives du prieur du Brégain étaient, comme l'on voit, celles des curés primitifs; aussi en 1672 le recteur de La Boussac entreprit-il un procès contre les Jésuites pour s'affranchir de leur domination.

Aux termes du même aveu de 1644, le prieur du Brégain devait dire ou faire dire une messe basse les dimanche, mercredi et vendredi de chaque semaine dans sa chapelle priorale, dédiée à saint Michel archange².

En 1670, les Jésuites déclarèrent posséder « la maison prio-

1. Notre ms. communiqué par M. Ad. Charil des Maires.

2. Notre ms. précitée.

rale du Brégain, consistant en deux grands corps de logis qui font une équerre terminée d'une chapelle, proche laquelle est un colombier, avec une grande cour, jardin et parc entouré de murailles, — un bois futaie, — un étang, — les deux tiers des grosses dimes et la moitié des menues dimes de La Bous-sac, — quelques autres dimes en Trans et Épiniac, etc. ¹

Après l'expulsion des Jésuites en 1762, le prieuré du Brégain fut uni de nouveau au collège de Rennes par lettres patentes du 23 juin 1767, enregistrées au Parlement le 11 juillet suivant. Le bureau de ce collège l'affirma à un fermier général, avec la charge d'y faire desservir les messes.

Le 9 mars 1790, M. de Bléry, principal du collège de Rennes, déclara que les revenus du prieuré du Brégain consistaient en une métairie et en des portions de dimes grosses et menues en La Boussac, Trans et Épiniac, le tout affermé 5,000 liv.; il ajouta qu'il y avait 970 liv. 1 s. 6 d. de charges à acquitter, et, par suite, que le revenu net du prieuré n'était que de 4,029 liv. 18 s. 6 d. ²

Le prieuré du Brégain fut vendu nationalement le 21 mai 1793, au prix de 40,500 liv. La chapelle a été convertie en grange; la maison priorale, bâtie en équerre, présente encore de belles ouvertures en accolades et de vastes cheminées à colonnes; on y remarque principalement une tour d'angle bâtie sur encorbellement et couronnée d'une élégante bâ-tière; au sommet de cette tour, de forme carrée, on retrouve la crédence d'un ancien autel, qui prouve que là était jadis un oratoire; de ce petit appartement, dont la charpente est élégamment trilobée, on découvre un large et magnifique pa-norama s'étendant sur la ville de Dol, le Montdol et le Mont Saint-Michel, toute la côte de Bretagne et celle de Normandie, avec la mer pour horizon.

1. Arch. Nation., P. 4707.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 20.

PRIEURS DU BRÉGAÏN¹.

Dom Pierre Boutavent, religieux de Saint-Florent, eut en 1429 à combattre Alain de Tréodelain, qui prétendait avoir droit au prieuré.

Dom N... *Chapelle* résigna vers 1476.

Dom Guillaume P^o, Bénédictin comme les précédents, prit possession en 1477.

Dom Barthélemy de la Chapelle, prieur de Saint-Salo de Dinan, rendit aveu au roi le 13 mai 1508.

Guillaume Le Clerc mourut en 1528.

François Chauveau, abbé de Saint-Melaine, succéda au précédent; † 1532.

Fernand Vivien rendit aveu au roi vers 1575, et assista en 1584 à la réhabilitation de l'église de La Boussac.

3^o Châtillon-en-Vendelais (*Saint-Georges de*).

« *De gueules au château d'or* ? »

Au XI^e siècle, quatre seigneurs du pays de Rennes, Brient, Odéric, fils de Bloc, Haimon de Saint-Didier et Riwallon, fils de Guiomarch, vendirent, à raison de 15 sols, à un prêtre nommé Albaud, la portion sacerdotale des revenus de l'église Saint-Georges de Châtillon qui était en leur possession, « *sacerdotalem partem ecclesiæ Sancti Georgii in plebe quæ vocatur Catellon*. » Cette portion des revenus de l'église consistait dans le tiers des dîmes et des sépultures, toutes les prémisses et toutes les oblations de l'autel, excepté aux trois grandes fêtes annuelles. Les vendeurs autorisèrent Albaud à faire ce qu'il voudrait de ces biens, à les donner ou à les revendre. Mais la vocation religieuse appela ce prêtre dans le cloître de Saint-Florent de Saumur, du temps que Frédéric était abbé de ce monastère, c'est-à-dire de 1022 à 1033. En devenant Bénédictin, Albaud fut heureux d'offrir à l'abbé

1. D. Huynes, *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire, etc.

2. *Armorial général ms. de 1638*.

Frédéric cette portion sacerdotale de l'église de Châtillon¹.

De leur côté, les quatre chevaliers qui avaient vendu à Albaud une partie des revenus de cette église résolurent de se défaire de ce qu'ils y possédaient encore en faveur de Saint-Florent. Brient, Haimon et Riwallon offrirent donc généreusement aux moines, en pur don, leurs parts des dimes et des sépultures de l'église de Châtillon, ainsi que leur part dans son cimetière et dans les oblations des trois solennités réservées, demandant seulement à entrer en société de prières avec les religieux de Saint-Florent. Odéric, fils de Bloc, exigea seul que ceux-ci lui payassent 10 sols pour son renoncement à ses droits.

Il paraît toutefois que ces seigneurs ne possédaient entre eux tous qu'un tiers des dimes de Châtillon, car, après leur donation, les moines de Saint-Florent se trouvèrent à jouir seulement des deux tiers de ces dimes. Aussi Albaud devenu religieux de Saint-Florent, étant venu un jour dans le pays de Rennes pour quelques affaires concernant l'abbaye, acheta-t-il le quart de ce dernier tiers de dimes, que lui vendirent, 24 sols, Tenthal le Vicaire et Letard de Saldre. Mais Brient, fils de Bloc, et Odéric, son frère, donnèrent peu après aux religieux un autre quart de cette même dime. Toutefois Odéric, toujours peu généreux, emprunta en même temps 10 sols aux moines de Saint-Florent, qui avouent naïvement dans leur chartre qu'ils n'espéraient point être remboursés de cette somme.

Ce Letard de Saldre, du consentement d'Odéric et de Brient, vendit aussi aux religieux la terre d'André, « *terram Andree*, » pour la somme de 24 sols. Les moines s'obligèrent, en outre, à payer à ce seigneur et à ses successeurs une rente de 2 sols chaque année, jusqu'à la fin du siècle; ils lui offri-

¹ A. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 437. — M. Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, 261.

rent, de plus, un cheval qui valait 20 sols. On voit que le prix de l'achat fut de suite doublé.

Enfin Gauzlin, fils de Grimaud, vendit à Gaultier, à Albaud et aux autres moines de Saint-Florent, la terre de Lambert Musteil, c'est-à-dire le village de Montmain, situé dans la paroisse de Châtillon, « *in eadem parochia Sancti Georgii terram Lamberti cognomento Musteil, villam scilicet quæ vocatur Montmain.* » Les religieux payèrent cette terre 18 sols, convenant avec le vendeur qu'ils lui donneraient chaque année 2 sols jusqu'à l'achèvement de la somme, et qu'ensuite ils demeureraient complètement maîtres de cette terre¹.

C'est à la suite de tous ces dons et de tous ces achats, accomplis vers le milieu du xi^e siècle, que fut fondé le prieuré de Saint-Georges de Châtillon par les moines de Saint-Florent.

Au siècle suivant, les papes Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de Châtillon, « *ecclesiam Sancti Georgii de Castellione* »².

A la même époque, nous trouvons mentionné le prieur de Châtillon, en 1165, au sujet des dîmes des religieuses de Saint-Sulpice, qui possédaient près de Châtillon le prieuré des Quatre-Hôtelleries. Nous voyons aussi que le prieur de Châtillon, moine de Saint-Florent, y partageait certaines dîmes avec le chapelain de la paroisse, « *capellanium de Chastelon*, » ce qui prouve que le prieur ne desservait pas lui-même la paroisse, car ce chapelain devait être le recteur de fait, quoique le prieur pût se dire recteur-primitif de droit³.

Nous n'avons plus trouvé aucune autre mention du prieuré de Châtillon, qui dut être supprimé d'assez bonne heure, pendant le moyen-âge. Toutefois l'abbé de Saint-Florent de Saumur conserva jusqu'à l'époque de la Révolution le droit de

1. Livre Blanc et Livre Noir de Saint-Florent. (Arch. de Maine-et-Loire.)

2. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

présenter à l'évêque de Rennes le recteur de la paroisse de Châtillon-en-Vendelais.

4° Izé (*Saint-Étienne d'*).

Les papes Calixte II en 1122, Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église d'Izé et de ses deux chapelles de Saint-Martin et de Notre-Dame, « *ecclesiam Sancti Stephani de Yseio, cum capellis Sancti Martini et Sanctæ Mariæ de Messione fructus* ¹. » L'Ancien Pouillé de Saint-Florent se sert des mêmes termes pour désigner les églises du prieuré d'Izé; il y ajoute celle de Landavran et dit que deux moines desservaient le prieuré et qu'un troisième religieux habitait Landavran : « *In prioratu Sancti Stephani de Yseio, cum capellis Sancti Martini et Sanctæ Mariæ de Messione fructus, habemus duos monachos. In capella Beatæ Mariæ de Landevran habemus unum monachum, unitum est prioratui Sancti Stephani de Yseio.* »

Mais quelles étaient ces deux chapelles de Saint-Martin et de Notre-Dame-de-la-Moisson, en Izé, et par qui avait été fondé le prieuré de Saint-Étienne?

Nous sommes portés à croire que cette fondation remontait au xi^e siècle, car en 1086 nous voyons Guillaume, abbé de Saint-Florent, séjourner avec plusieurs de ses moines dans la paroisse d'Izé, non loin de Livré, sur les bords de la Vœuvre, « *in parochia de Isei, juxta Livori, non longe a fluvio qui dicitur Vozoura* ². » Il s'agit, il est vrai, dans la charte qu'ils y signèrent, d'une transaction relative à Pleine-Fougères, mais leur présence à Izé est significative. On peut même remarquer cette expression *in parochia* et non pas *in claustro*; ne serait-ce point parce que l'abbé de Saint-Florent se trouvait précé-

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 462.

sément à Izé pour fonder son prieuré, en construction peut-être, mais encore inachevé?

Quant aux deux chapelles, M. l'abbé Pâris-Jallobert, dans son intéressante *Étude sur les Registres de comptes de la paroisse d'Izé*, nous apprend que la chapelle Saint-Martin se trouvait au village de ce nom, en Izé, et que la chapelle de Notre-Dame-de-la-Moisson devait être la chapelle actuelle de Notre-Dame de Bon-Secours, sise également en Izé, et où se faisait naguères en juillet un grand pèlerinage pour obtenir un temps favorable aux moissons.

Si nous n'avons plus la charte de fondation du prieuré d'Izé au XI^e siècle, nous possédons au moins quelques titres du siècle suivant dont il nous faut dire quelques mots ici.

Il est vraisemblable que le prieuré était une fondation des sires de Vitré qui avaient donné aux moines la dime de cette paroisse. Toujours est-il que Robert II, seigneur de Vitré, après avoir ravagé les terres du prieuré de Livré, enleva aux Bénédictins le tiers de cette dime d'Izé qui leur appartenait. Philippe, abbé de Saint-Florent (de 1156 à 1160), se plaint de cette injustice à Étienne de La Rochefoucaud, évêque de Rennes (1158-1166), et ce prélat condamna le baron de Vitré à payer une amende de 20 liv. aux religieux qu'il avait spoliés. Quelque temps après, Robert III, seigneur de Vitré, acquittant la dette de son père, restitua aux moines ce tiers de la dime d'Izé, « *terciam partem decime Iseii*, » et ceux-ci renoncèrent aux 20 liv. qui leur étaient dues, et poussèrent même la générosité jusqu'à offrir 60 sols au baron pour l'achat d'un palefroi¹.

A la même époque, c'est-à-dire vers 1160, l'on voit figurer à côté de Gessroy, prieur de Livré, deux autres moines : Goscelin, prieur d'Izé, « *Goscelinus prior Iseii*, » et Guérin, prieur de la Chapelle, « *Guerrinus prior Capelle*. » Il est probable

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

que ce dernier était le moine chargé de desservir la chapelle de Landavran.

Un peu plus tard, André II, seigneur de Vitré de 1173 à 1211, donna avec l'assentiment d'Emme, sa mère, et de Robert, chantre de Paris, son frère, aux religieux de Saint-Florent, pour subvenir aux besoins de leur prieuré d'Izé, « *ad opus prioratus de Yscio*, » deux portions de la dime de Ville-rol, « *duas partes decime de Villerol* ¹. »

Dans une autre charte du même sire de Vitré, datée d'environ 1182, il est aussi fait mention du prieur d'Izé, nommé Roger, et du chapelain ou recteur desservant alors la paroisse et appelé Hervé, « *Herveo capellano, Rogerio tunc priore de Yscio*. »

----- Peu après, en 1182, Herbert, évêque de Rennes, eut un procès avec les religieux de Saint-Florent au sujet de ses droits de visite et de procuration en l'église d'Izé. Le Souverain-Pontife nomma les évêques de Vannes et de Saint-Malo et l'archidiaque de Rennes pour régler cette affaire. Il fut arrêté, par suite, que le prieur et le chapelain ou recteur d'Izé, « *prior et capellanus de Yscio*, » paieraient chaque année, à la Pentecôte, 10 sols, monnaie d'Angers, à l'évêque de Rennes, pour son droit de visite et de procuration, « *pro descensu et procuracione episcopali*, » moyennant quoi les moines seraient complètement quittes envers ce prélat ².

Les aveux rendus par les prieurs d'Izé aux barons de Vitré nous font connaître en quoi consistait ce prieuré dans les derniers siècles.

Ils possédaient d'abord « au bourg d'Izé le manoir seigneurial dudit prieuré, avec ses cour, grange, pourpris, et trois petits jardins, ledit logis aboutant et joignant l'église paroissiale d'Izé; » puis, au bourg de Landavran, « un corps

1. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

2. *Ibidem.*

de logis composé d'une salle, chambres et greniers au-dessus; un jardin appelé l'Ozeraie, un autre nommé le Jardin-à-Chanvre, une grande grange et cour au-devant, » un bois de haute futaie et quatre pièces de terre, contenant ensemble un peu plus de 4 journaux.

Quant aux dimes d'Izé et de Landavran, le prieur en levait les deux tiers et le recteur l'autre tiers : « A cause dudit prieuré appartient au prieur en propriété les deux tierces parties des dixmes, consistant en bled seigle, froment rouge, avoine grosse et menue, froment noir, orge, paille, et mesme des chanvres, lins, agneaux, laines, cochons, dons, offertes, oblations et baise-main qui se donnent et présentent en l'église et paroisse dudit Izé et chapelle dudit Landavran, avec les pailles au-dessus de la faucille qui se cueillent en gerbes.

« Sur quoy ledit sieur prieur doit au prieuré de Nostre-Dame de Vitré le nombre de 36 boisseaux de froment rouge, mesure de Vitré, rendus sur les lieux le jour et feste de la Nativité de la Sainte Vierge. »

Le prieur d'Izé jouissait de trois petits fiefs, nommés : le fief de la Bourgonnière, contenant 49 journaux, et devant 20 s. 4 d. de rente noble et 3 s. 2 d. de rente taille; — le fief du bourg d'Izé (4 journaux), devant 2 s. 6 d. de rente; — enfin, le fief de la Chapelle de Landavran (2 journaux), devant 20 d. monnaie.

A cause de ces fiefs, le prieur avait droit de juridiction sous la mouvance de la baronnie de Vitré, et « droits de prééminences, banes et accouloirs en l'église dudit Izé et en la chapelle de Landavran, prohibitives à toutes personnes fors au seigneur baron de Vitré, comme premier chef, patron et fondateur desdites églises. »

Aussi le prieur d'Izé devait-il « obéissance, foy, hommage, prières et oraisons audit seigneur baron de Vitré, » et, de son côté, le recteur d'Izé devait « les prières nominales pour ledit sieur prieur aux prosnes des grandes messes esdites

églises, avant tous autres, comme seigneur supérieur¹. »

Ces prééminences dans l'église d'Izé furent cause de bien des procès entre les prieurs et les seigneurs du Bois-Cornillet, qui prétendaient aux mêmes privilèges. Le prieur Gabriel d'Aymard mit fin à cette querelle en échangeant, en 1756, les trois petits fiefs du prieuré (à la possession desquels étaient attachés les droits honorifiques) contre deux prairies que lui céda Jean-François Gessard, seigneur du Bois-Cornillet, qui put dès lors jouir en paix des prérogatives féodales qu'il ambitionnait².

Le dernier prieur d'Izé n'affermait en 1775 son prieuré que 1,200 liv., mais il l'estimait au moins 2,000 liv. de rente, plus l'acquit des messes dues à la paroisse et la rente de froment due au prieur de Vitré.

Nous voyons, en effet, qu'en 1790 la municipalité d'Izé déclara que le prieuré valait bien 3,965 liv. de rente, estimant les maisons prioriales d'Izé et de Landavran 54 liv., les jardins et 7 journaux de terre 111 liv., et les grosses dîmes 3,800 liv.³

A cette époque de la Révolution, le prieuré d'Izé appartenait au Petit-Séminaire de Rennes, et voici comment il était venu en sa possession.

En 1775, Nicolas de Laker, prieur d'Izé, sollicité par M^{er} de Girac, évêque de Rennes, consentit à l'union de son prieuré au Petit-Séminaire de Rennes moyennant une pension de 900 liv. Aussitôt le prélat en prévint le roi, qui donna des lettres patentes, datées du 7 septembre 1775, autorisant l'extinction du titre du prieuré d'Izé et l'union de ses revenus au Petit-Séminaire de Rennes.

Mais il fallait le consentement des religieux de Saint-Florent, et ceux-ci le firent attendre; cependant, ils finirent par le donner le 12 décembre 1777, aux conditions suivantes :

1. Déclaration du prieuré faite en 1737.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 7 G, 6.

3. *Ibidem*, 4 V, 28.

Les directeurs du Petit-Séminaire de Rennes feront dire les messes de fondation du prieuré, savoir : cinq messes par semaine en l'église d'Izé et une messe chaque dimanche à Landavran; — ils paieront les deux tiers de la redevance de froment due au prieuré de Notre-Dame de Vitré; — ils entreprendront les chœur et chanceau de Landavran et contribueront à l'entretien de ceux d'Izé; — ils acquitteront tous les droits synodaux; — ils paieront, chaque année, 9 liv. à la messe abbatiale et 100 liv. aux religieux de Saint-Florent de Saumur¹.

Dès le lendemain, 13 décembre 1777, M^{sr} de Girac rendit un décret éteignant le prieuré d'Izé et unissant ses revenus à son Petit-Séminaire. Ce décret fut approuvé par lettres patentes du roi données le 18 décembre 1777 et enregistrées au Parlement le 17 janvier 1778. Le 13 avril suivant, François Sauviet, supérieur, et Raoul Le Teinturier, économiste du Petit-Séminaire de Rennes, prirent possession de l'ancien prieuré Saint-Étienne d'Izé².

Le logis prioral d'Izé se trouvait au chevet de l'église paroissiale; il fut vendu nationalement vers 1792, et ce n'est plus aujourd'hui qu'une maison sans importance.

PRIEURS D'IZÉ³.

Goscelin, vers 1160.

Pierre, vers 1170.

Royer, vers 1182.

Nicolas, vers 1185.

Jacques Macé donna en 1315 procuration pour gérer les affaires de son prieuré.

François d'Aigné, prieur de Combour, rendit aveu au roi le 45 octobre 1506; + 24 novembre 1509.

Mervé Colson, chanoine de Rennes (1525 et 1544).

¹ *Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes.*

² *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 7 G, 0.

³ *Ibidem.* — Notes de M. l'abbé Paris-Jallobert. — *Reg. des insin. eccl. de l'évêché de Rennes*, etc.

Jean Remou, chanoine et prévôt de Saint-Crespin en l'église Saint-Martin de Tours, demeurant au cloître de Saint-Martin à Tours, rendit aveu le 46 juillet 1618 à la dame de Vitré.

Gabriel Remou, chanoine de Saint-Martin de Tours et y demeurant, rendit aveu en 1628 au baron de Vitré; il était encore prieur en 1658.

Pierre Remou, également chanoine de Tours, eut le prieuré de 1659 à 1668.

Elzéard Grimaldi était en 1684 en procès avec l'abbé de Saint-Florent au sujet du cens qu'il lui devait.

Jean-François du Bois-Menillet, prieur dès 1687, déclara en 1701 ne devoir à l'archidiacre de Rennes que 3 liv. 45 s. pour droit synodal; † 1719.

Dom Pantaléon Carron, Bénédictin de l'abbaye de Saint-Léger, au diocèse de Saintes, prit possession des églises d'Izé et de Landavran le 11 mai 1719; il permuta avec le suivant et devint prieur claustral de l'abbaye de Saint-Léger en 1735.

Dom Gabriel-Anne d'Aymard d'Argensol, Bénédictin et prieur claustral de Saint-Léger, prit possession du prieuré d'Izé le 22 juillet 1735. Il fut aussi prieur et baron d'Armentières, au diocèse de Chartres, où il demeurait en 1737; il résigna en faveur du suivant le 27 juillet 1767, se réservant une pension de 400 liv.

Louis-Marcel d'Aymard, prêtre d'Orange, docteur en théologie, chanoine et grand-pénitencier d'Auxerre, chapelain de Saint-Julien-des-Miracles, au Mans, prit possession le 10 février 1768. Il devint vicaire général de Lisieux, prieur de Notre-Dame de Loemariaker et de Saint-Christophe-sur-Arre, baron d'Armentières, puis enfin chantre de Paris, en abandonnant ses trois prieurés au suivant, en 1773.

Nicolas de Laher, chanoine et chantre de Paris, conseiller au Parlement de Paris, vicaire général de Nantes, ayant permuté la chanterie de Paris, prit possession d'Izé le 10 septembre 1773. Nous avons dit comment il consentit en 1775 à l'extinction de son prieuré.

3^e Livré (Notre-Dame de).

« Fascé d'or et d'azur, à une croix ancrée de gueules brochant sur le tout¹. »

Livré est le plus ancien des prieurés fondés en Bretagne par l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

1. *Armorial général* 13, de 1698.

« Au x^e siècle, dit M. de la Borderie, le territoire de cette paroisse était un domaine des comtes de Rennes, au centre duquel s'élevait une église dédiée à la Vierge; mais, comme beaucoup d'autres cantons de notre province dévastés par les invasions normandes, ce domaine était devenu un désert. Pour y ranimer la vie sociale et religieuse, Geoffroy I^{er}, comte de Rennes et duc de Bretagne (de 992 à 1008), voulut y appeler des moines et le donna à Robert, abbé de Saint-Florent ¹. »

Mais les religieux, semble-t-il, ne se hâtèrent pas d'aller prendre possession de cette solitude, et quelques années plus tard, Geoffroy étant mort, l'abbé Giraud (qui gouverna l'abbaye de Saint-Florent de 1013 à 1022) vint demander le renouvellement de la donation de Geoffroy à Alain et à Eudon, tous deux fils de ce duc, qui régnaient en commun sur la Bretagne. Ces deux princes s'empressèrent d'accéder à ce désir, et par une charte des plus solennelles ils donnèrent en toute propriété à Saint-Florent le territoire et l'église de Livré, « *Livriacum in pago Redonensi cum ecclesia ibi in honorem Sancte Dei genitricis consecrata*; » ils y ajoutèrent tout droit de justice et d'administration, sans aucune réserve que celle de la mouvance féodale, dont, en qualité de souverains, ils ne pouvaient se dessaisir. Cette donation fut signée par les comtes Alain et Eudon, par la duchesse Havoise, leur mère, par Ginguéné, archevêque de Dol, et par les évêques Gaultier et Guérin.

En même temps, par un autre acte, ce même Gaultier, évêque de Rennes, concéda à l'abbé Giraud et à ses moines tous les droits spirituels et temporels attachés à l'administration de la paroisse de Livré et les exempta de toute redevance à son égard. Quoique ces donations ne soient pas datées, on peut cependant assurer qu'elles sont antérieures à 1023, puisque l'abbé Giraud mourut en 1022².

1. *Semains Religieuse de Rennes*, IV, 239.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 391, 392.

« Cette fois, les moines de Saint-Florent s'établirent à Livré, y fondèrent un prieuré et y rétablirent le culte, entreprirent le défrichement du sol et y appelèrent des colons, entre lesquels ils distribuèrent tout ce territoire. Bientôt ce désert fut repeuplé. Aussi, quelque quarante ans plus tard (de 1033 à 1066), Conan II, duc de Bretagne, fils et successeur d'Alain, crut devoir ajouter encore de nouvelles libéralités à celles de son père et de son aïeul¹. » Il confirma d'abord à Sigon, abbé de Saint-Florent (de 1055 à 1070), tout ce que ses prédécesseurs avaient donné aux moines de son abbaye à Livré; de plus, il accorda non-seulement aux religieux de Livré, mais à tous les habitants de ce territoire, le droit de prendre dans la forêt de Rennes le bois de chauffage et de construction pour leur usage, le droit d'y faire paître leur bétail et d'y mener leurs pores au temps de la glandée, le tout sans être astreints à aucune redevance².

Toutefois, les moines de Saint-Florent ne prirent pas possession de Livré sans contestation. Un certain chevalier, nommé Hamon de Livré, et Cécile, sa femme, prétendirent avoir droit sur la prévôté de Livré et posséder le panage et l'échalonnage de ce lieu, c'est-à-dire le droit de lever un impôt sur la pâture des pores mis en forêt et sur les poids servant aux marchands. Mais Hamon finit par reconnaître l'injustice de ses prétentions, et l'abbé Sigon voulut bien l'admettre, ainsi que sa femme, au bénéfice des prières de son monastère. Hamon et ses fils, Petit-Gaultier (*Gualteriolus*) et Raoul, renouvelèrent leur soumission entre les mains de l'abbé Guillaume, successeur de Sigon, en 1070³.

Au reste, dans ces difficultés, les ducs de Bretagne vinrent en aide aux moines de Saint-Florent; c'est ainsi que Geoffroy-le-Bâtard, comte de Rennes, leur rendit justice vers l'an 1066. Giron, fils de Robert Avenel, voulait enlever à ces religieux

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, IV, 231.

2. M. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, I, 261.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 474, 475.

deux borderies de terre et un moulin à Livré, prétendant que son père les avait tenus en fief de l'abbé Frédéric, abbé de Saint-Florent de 1022 à 1035. Mais il fut solennellement condamné à restituer ces biens par le comte lui-même, assisté de Judhaël, archevêque de Dol; de Main, évêque de Rennes; d'Éven, abbé de Saint-Melaine, et des seigneurs de Dinan, de Vitré, de la Guerche, etc.¹

Quelques années plus tard, un nommé Silvestre, étant devenu infirme, reçut à Livré même l'habit religieux et donna à Saint-Florent quatre manses de terre avec un emplacement pour bâtir un moulin. Rainald, son frère, religieux lui-même, obtint de Riwallon de Dol la confirmation de ce don en 1087.

Deux ans après, le 31 juillet 1089, Alain Fergent, duc de Bretagne, et Constance de Normandie, sa femme, donnèrent aux moines de Saint-Florent une portion de la forêt de Rennes adjacente à l'église de Livré, portion dont ce prince avait contesté la possession aux religieux².

Conan III, fils et successeur d'Alain Fergent, fut aussi un des bienfaiteurs du prieuré de Livré. En 1136, afin de soustraire cette maison aux vexations de ses forestiers, ce prince donna à Mathieu, abbé, et aux moines de Saint-Florent, certain canton de bois borné par le ruisseau de la Brézille, la Fontaine-Couverte, la fontaine des Trabies et la haie de Mucie ou de Mécé, s'étendant à l'Est jusqu'à la roche de Bermon et jusqu'à la Bourgondrie. L'abbé Mathieu, pour témoigner sa reconnaissance au duc de Bretagne, lui offrit 40 liv. et fut, en retour, investi de son nouveau domaine par le moyen d'un couteau que le prince lui présenta à Vitré, où fut rédigé l'acte de donation³.

Dans le territoire cédé aux moines, les ducs de Bretagne ne s'étaient réservé absolument que le droit de chasse. Ils gardaient aussi cependant, comme nous l'avons dit, la mou-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 477.

2. M. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, I, 261.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 571.

vance supérieure de la paroisse; cette réserve n'avait pas besoin d'être écrite, mais elle existait si bien que le duc Conan IV, qui régna de 1155 à 1166, transmit ce droit de mouvance au baron de Vitré, Robert III.

« Ce transfert ne fut pas du goût des moines de Saint-Florent, qui sans doute pensaient déchoir en se voyant forcés de porter leur hommage non plus directement au souverain de Bretagne, mais à un de ses grands vassaux. Ils firent à ce sujet de grandes difficultés. Le baron de Vitré y répondit en dévastant le temporel du prieuré de Livré et en maltraitant ses hommes. L'intervention bienveillante de l'évêque de Rennes ramena la paix : les moines renoncèrent à toutes les difficultés qu'ils avaient élevées au sujet de l'hommage, et le baron, de son côté, s'engagea solennellement, non-seulement à ne plus vexer les sujets des moines, mais à les protéger et défendre, ainsi que les moines eux-mêmes, contre quiconque les attaquerait injustement¹. » La chartre de cet accord n'a pas de date, mais elle fut donnée en faveur de Froger, abbé de Saint-Florent de 1160 à 1173².

« Aussi, continue M. de la Borderie, voyons-nous au xv^e siècle frère Hervé Coainon, prieur de Livré, déclarer dans un aveu rendu à la dame de Vitré, le 16 janvier 1433, « que, « universellement, celle paroisse de Livré est le fief et proche « seigneurie dudit priour, et que en icelle li appartient la « juridiction proche sur touz et chascun les hommes et de- « mouranz en icelle, et en icelle universellement a celi priour « rentes et devoirs (redevances), avec cognoissance des cas de « crime.... et a devoirs de quintaine, bouteillage, épaves, « coustumes, mesures à blés et à vins, etc. Quelles chouses « temporelles ledit priour fut confessant tenir prochement de « ladite dame de Vitré.... et fut confessant que, par chascun « an, au terme de l'Augevine (8 septembre), ses hommes et

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, IV, 233.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 670. — *Arch. dép. de Maine-et-Loire*.

« subjez en icelle paroisse doivent à ladite dame dix livres
 « apelée garde et taille; quelle somme les hommes et subjez
 « dudit priour taillent et égaillent sur le général de ladite
 « paroisse et sur les demouranz en icelle et en font la cueil-
 « lette. »

« Sans doute, cette rente de 40 liv. avait remplacé le droit de chasse réservé au xi^e siècle par le duc Conan II, et dont il n'est plus question dans l'aveu ci-dessus¹. »

Les Papes confirmèrent de bonne heure la fondation du prieuré de Livré : dès 1122, Calixte II assura aux moines de Saint-Florent la possession de l'église Notre-Dame de Livré et d'une autre église appelée la Chapelle, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Livreio cum ecclesia quæ Capella vocatur*. » Innocent II fit la même chose en 1142; Urbain III entra dans plus de détails en sa bulle et nomma la chapelle mentionnée seulement par ses prédécesseurs; il confirma donc les religieux dans la possession de Notre-Dame de Livré avec ses privilèges et dépendances, et de la chapelle de Saint-Mauron, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Livreyo cum antiqua sua dignitate et immunitate et omnibus pertinenciis suis, cum capella Sancti Maurontii*?. »

L'abbaye de Saint-Florent entretenait trois moines à Livré et présentait à la cure. L'*Ancien Pouillé*, qui nous l'apprend, mentionne aussi l'antique dignité de ce monastère de Livré, « *in prioratu Sanctæ Mariæ de Livreyo, cum antiqua dignitate et pertinenciis suis, habemus tres monachos*. »

Mais quelles étaient donc cette « antique dignité » et cette « immunité » dont jouissaient à Livré les moines de Saint-Florent? Il paraît que le prieuré de Livré avait au moyen-âge le même privilège que celui de Cahard : il était *nullius in diocesis* et relevait directement du Pape sans dépendre d'aucun évêque.

1. *Semina Religiosa præfata.*

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

Nous avons vu, en effet, qu'au commencement du xi^e siècle Gaultier, évêque de Rennes, avait abandonné à l'abbaye de Saint-Florent tous ses droits sur Livré, l'exemptant même de toute redevance; c'est probablement à la suite de cette cession de droits que le Souverain-Pontife accorda au prieur de Livré et à la paroisse de ce nom le privilège fort rare de relever du Saint-Siège sans autre intermédiaire que l'abbé de Saint-Florent. La preuve en est que pendant longtemps cet abbé nomma *pleno jure* le recteur de Livré, c'est-à-dire que non-seulement il le choisissait, mais il l'instituait et lui donnait juridiction¹.

Un autre fait important prouve aussi que le prieur et la paroisse de Livré jouissaient de ce privilège d'être *nullius in diocesis*: c'est l'existence certaine d'une officialité particulière au prieur de Livré; or, ce tribunal ecclésiastique n'aurait point été créé par les moines, s'ils n'avaient été indépendants de l'évêque de Rennes. D. Huynes, d'ailleurs, dit formellement dans son *Histoire ms. de Saint-Florent*: « Le prieuré de Notre-Dame de Livré est exempt de la juridiction épiscopale, et l'abbé de Saint-Florent confère la cure dudit lieu *pleno jure*. » L'officialité de Livré a même subsisté jusque pendant tout le xvii^e siècle, car voici les noms des officiaux et des promoteurs de cette cour ecclésiastique en ce temps-là :

Officiaux : Jean Daville, recteur de Bourdain (1607); — Vincent Bernier, recteur de Notre-Dame de Vitré (1627); — Jean Blondel, recteur de Saint-Aubin-du-Cormier (1636).

Promoteurs : Doim Jean Rimazon (1600); — Guillaume Bouvet (1607); — Jean Duclos (1668); — Marc Abraham (1691).

Le prieur de Livré était donc complètement seigneur spirituel et temporel dans la paroisse de ce nom; aussi y jouissait-il d'une double juridiction tout à la fois ecclésiastique et

1. Bibl. Nat., ms. lat., n° 11811.

séculière, et de plusieurs autres droits féodaux parmi lesquels nous notons la quintaine.

C'était le dimanche de la Quasimodo qu'avait lieu à Livré le jeu ou exercice de la quintaine : tous « les nouveaux mariés » devaient, ce jour-là, « comparoitre à Livré avec leurs femmes et donner un baiser et une ehanson au sieur prieur dudit lieu. » Ils étaient ensuite tenus de courir en frappant la quintaine. Mais lorsque les Jésuites devinrent maîtres du prieuré de Livré, ils convertirent, avec le consentement des paroissiens, ce droit seigneurial, qui avait fait son temps, en un quart de livre de cire valant 5 sols tournois, destiné à l'usage de l'église, et que durent donner les derniers mariés de la paroisse. Ce changement fut confirmé par un arrêt du Parlement de Bretagne en date du 21 janvier 1699.

Le prieur de Livré, levant toutes les dîmes dans la paroisse, était, à cause de cela, tenu de dire ou faire dire six messes par semaine en l'église de Livré; de plus, l'une de ces messes devait être solennellement chantée le samedi en l'honneur de la Sainte Vierge, patronne du prieuré.

Nous avons vu qu'au xii^e siècle le prieur de Livré possédait, outre l'église de ce nom, la chapelle de Saint-Mauron, « *capella Sancti Maurontii*, » située en la paroisse de Livré.

Cette chapelle de Saint-Mauron se trouvait à l'origine dans le bois appelé Breil-Saint-Mauron, qui avoisine la métairie dite de Saint-Mauron. Étant tombée de vétusté, elle fut rebâtie plus tard dans la cour même de la ferme où elle se voit encore. Les prieurs de Livré aliénèrent la métairie de Saint-Mauron durant le xvi^e siècle, mais les Jésuites la rachetèrent par retrait féodal, en 1628, au profit du collège de Rennes. Elle se composait alors de « corps de logis, chapelle, jardins, cour, bois de haute futaie nommé le Breil-Saint-Mauron, prés, etc., » le tout contenant 118 journaux de terre¹.

1. Arch. municipl. de Rennes, 290. — Saint Mauron était un abbe de Saint-Florent-le-Vieil, vivant en 631, et dont les moines de Saint-Florent de Saumur faisaient l'office solennel de *præcepto* le 9 janvier.

Il paraît que les religieux abandonnèrent Livré par suite de la commende au commencement du xvi^e siècle. Nous avons, en effet, une lettre de Louis XII, roi de France et duc de Bretagne, pour contraindre Thomas Le Roy, prieur commendataire de Livré, à y entretenir au moins un religieux de Saint-Florent; le souverain dit à ce propos que ce prieuré vaut bien 300 liv. de rente, et qu'il était de coutume auparavant d'y voir résider un, deux et même parfois trois religieux¹.

En 1604, Yves du Vineau, archidiaque de Dol et protonotaire apostolique, jouissait en même temps des prieurés de Livré et de Noyal-sur-Vilaine. Il céda ces deux bénéfices aux Jésuites pour contribuer à l'établissement de leur collège de Rennes. Le 26 mai 1606, l'abbaye de Saint-Florent traita définitivement à ce sujet avec la Communauté de Ville de Rennes et lui abandonna son prieuré de Livré, qui fut uni au collège des Jésuites. Ces derniers possédèrent Livré jusqu'à l'époque de leur expulsion, en 1762; le prieuré fut alors annexé de nouveau au collège de Rennes, rétabli par des prêtres séculiers, et cet état de choses persista jusqu'au moment de la Révolution.

Pendant que les Jésuites possédaient le prieuré de Livré, ils s'occupèrent activement du bien-être spirituel et temporel de cette paroisse; nous aurons occasion de rappeler ailleurs le bien qu'ils firent aux âmes; disons seulement aujourd'hui qu'ils obtinrent du roi, dès 1607, l'établissement à Livré d'un marché tous les samedis et de quatre foires par an, la veille des principales fêtes de la Sainte Vierge, c'est-à-dire le 1^{er} février, veille de la Purification; le 1^{er} juillet, veille de la Visitation; le 14 août, veille de l'Assomption, et le 7 décembre, veille de la Conception².

En 1790, M. de Bléry, principal du collège de Rennes, fit

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. Arch. municip. de Rennes, 290.

la déclaration suivante du prieuré de Livré, consistant en « maison priorale, cour et jardins; — four banal, — pressoir banal, — auditoire, — deux grandes granges, — métairie du Prieuré, contenant 48 journaux de terres labourables et 50 journaux de prés, et estimée 1,400 liv. de revenu; — métairie de la Halinière, contenant 54 journaux de terres labourables et 15 journaux de prés, et estimée 805 liv.; — les deux moulins de Changeon, avec leurs maisons, jardins et prés, estimés 880 liv.; — l'étang de Changeon, — la totalité des dimes de Livré et un trait de dime en Étrelles, le tout estimé 3,600 liv.; — le greffe d'une juridiction seigneuriale, — quelques rentes et droits seigneuriaux. »

M. de Bléry déclara que tout le prieuré était affermé 8,400 liv.; qu'il y avait des charges, dont les principales étaient les pensions congrues du recteur de Livré et de ses deux vicaires, 1,400 liv.; les décimes, 700 liv., et une rente de 12 liv. 5 s. due à l'abbé de Saint-Florent de Saumur; de sorte que le revenu net du prieuré n'était que de 6,287 liv. 15 s. ¹

Le logis prioral de Livré existe encore à côté et au Nord de l'église paroissiale; il n'y a pas de trace d'une église priorale, et il paraît que les moines faisaient leur office dans l'église de la paroisse. Ce dernier édifice est fort intéressant, presque entièrement d'architecture romane et bâti dans de belles proportions. Le manoir s'élève adossé à la nef, et l'on voit même dans ses salles une vaste baie romane, maintenant bouchée, qui devait donner entrée dans le transept septentrional de l'église. La cour, où l'on pénètre par un grand portail, est encore pavée et renferme une grange dimeresse. Dans le logis proprement dit sont aussi des chambres peintes en rouge, des cheminées avec colonnes et quelques autres vestiges d'une importance depuis longtemps tombée. Aujourd'hui, le prieuré de Livré n'est plus qu'une ferme.

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., I V, 26, 28.

PRIEURS DE LIVRÉ¹.

Geffroy (1136).

Jean, vers 1170.

Simon (1203).

Geoffroy (1224).

Dom Pierre Carlin fut chargé par le prieur de Romazy d'administrer en son nom cette dernière paroisse (1416).

Dom Hervé Coainon remplaça le précédent, décédé; il rendit aveu à la dame de Vitré en 1433.

Dom Jean de Mathefelon, vers 1490.

Thomas Le Roy, prieur commendataire, vers 1500.

Jean Le Roy (1513).

Guillaume Leziart obtint du roi, en 1553, la confirmation des droits d'usage dont jouissaient dans la forêt de Rennes, non-seulement les religieux du prieuré, mais encore les habitants du bourg de Livré.

Pierre Leziart (1564).

Alexandre de Clermont (1578).

Yves du Vincan, archidiacre de Dol et protonotaire apostolique, céda le prieuré aux Jésuites en 1604.

6° Romazy (Saint-Pierre de).

A la fin du XI^e siècle, la paroisse de Romazy faisait partie d'une petite seigneurie possédée par Hervé, fils de Burchard. Elle n'avait alors pour église qu'une construction en bois et laissant tout à désirer sous le rapport des convenances, « *omnino lignea et inhonesta*. » Telle qu'elle était, cette église était encore une propriété particulière et appartenait aux héritiers de celui qui l'avait fondée, et dont le nom nous est inconnu. Mais, vers l'an 1060, ces héritiers de la paroisse de Romazy, « *heredes de parochia qua vocatur Remasiliz*, » sollicités par leur seigneur, Hervé, fils de Burchard, se déterminèrent à imiter sa conduite; il venait, en effet, de donner aux moines de Saint-Florent son église de Tremblay; à son instigation,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. municip. de Rennes. — Arch. du Parlement de Bret. — D. Huez, Hist. ms. de Saint-Florent, etc.

ils offrirent eux-mêmes leur église de Romazy à la même abbaye. Ils en firent le don avec celui des dîmes de la paroisse, du revenu de l'autel et du produit du cimetière, « *dederunt totam ecclesiam que vocatur Remalsiz eum tota decima et altari atque sepultura sua*¹. »

« Les conditions qu'ils imposèrent à cette donation méritent d'être rapportées. La principale fut que les religieux de Saint-Florent employassent les premiers produits de la dîme à la construction d'une église en pierres, « *lapideam et honestam*, » qui répondit aux besoins de la situation. Cette condition remplie, ils pouvaient disposer du reste, comme bon leur semblerait, dans l'intérêt de leur monastère.

« Il fut aussi stipulé que le cimetière, une fois que les limites en seraient déterminées, relèverait uniquement des religieux; que dans le cas où un étranger viendrait y établir sa demeure, il serait tenu de leur payer le droit que payaient les habitants du bourg; que, néanmoins, si quelqu'un des héritiers des donateurs était contraint, par les événements de la guerre, de venir y chercher un asile, il pourrait s'y installer sans être sujet à aucune redevance; que s'il y construisait une maison, il pourrait l'enlever à la paix; mais que s'il la vendait, cette maison, en passant en des mains étrangères, entrerait dans le droit commun et serait assujettie à la coutume². »

« Pour comprendre cette clause (et plusieurs autres semblables à cette époque), il faut savoir, dit M. de la Borderie, que tous les cimetières étaient alors des lieux d'asile, dont les haïnes les plus ardentes ni même la main de la justice n'osaient violer le seuil, dans la crainte des anathèmes de l'Église. En ce temps où les guerres privées étaient fréquentes, l'innocence et la faiblesse, en proie à des ennemis puissants, venaient souvent chercher un refuge dans ces

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur le canton d'Antrain*.

champs funèbres, consacrés tout à la fois par la présence de la mort et par l'ombre du sanctuaire. Souvent aussi, l'ennemi obstiné dans sa poursuite s'établissait en faction à la porte de l'asile; il ne s'agissait donc plus d'un séjour temporaire, le malheureux réfugié s'y installait à demeure et y bâtissait une habitation. Pour répondre à ce besoin, les cimetières élargissaient leur enceinte, toujours on y voyait un quartier réservé à ceux qui venaient s'y mettre sous la protection du droit d'asile; et parfois ce quartier contenait non-seulement des maisons, mais même des jardins, dont les produits pouvaient être, en certains cas, une ressource des plus précieuses pour les pauvres réfugiés. Un mot de la charte de Romazy nous montre aussi que les maisons des cimetières étaient d'ordinaire construites en bois, puisqu'on parle de les emporter après la guerre, quand le péril avait cessé. Mais du reste à cette époque, sauf les églises, presque toutes les constructions étaient en bois¹. »

En 1142 le pape Innocent II, et en 1186 un de ses successeurs, Urbain III, confirmèrent les Bénédictins de Saint-Florent dans la possession de l'église Saint-Pierre de Romazy, « *ecclesiam Sancti Petri de Remasil* ? »

Ainsi fut fondé le prieuré de Romazy, avec charge d'âmes, dont l'Ancien Pouillé de Saint-Florent parle comme suit : « *In prioratu Sancti Petri de Romazis habemus curam animarum et duos monachos et debet de censa triginta solidos.* »

Au mois de juillet 1225, en effet, Josselin, évêque de Rennes, « sachant que Roger, chapelain de Romasis, demandait au prieur augmentation de bénéfice, et considérant la pauvreté du lieu, que le revenu ne pouvait suffire au prieur et au chapelain, voulant en son temps accroître la religion et empêcher son détrimement, du consentement du chapelain, unit la chapellenie et le prieuré, en sorte que là demeure-

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, II, 93.

2. Arch. dép. de Val-de-Loire.

roient deux moines pour le service divin, que le prieur recevroit de l'évesque le soin des asmes, prestant serment à l'évesque et à l'Église de Rennes, selon la coustume ancienne du lieu; que le prieur ayant une fois reçu le soin des asmes ne seroit point osté par l'abbé de Saint-Florent sans le consentement de l'évesque.¹ » Toutefois, cette union de la cure et du prieuré n'empêcha point, continue dom Huynes, les abbés de Saint-Florent de conférer depuis ce prieuré de plein droit, au moins pendant longtemps.

Vers 1490, Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent, visita le prieuré de Romazy; il y remarqua que le prieur était aussi recteur ou curé, qu'il devait le service divin, et de plus trois messes par semaine; mais il constata que les paroissiens tenaient à leurs frais l'église et les maisons du prieuré, qui étaient en état convenable².

En 1564, Pierre N....., prieur-recteur de Romazy, déclara que ce bénéfice, qu'il tenait en commende, n'avait pas 400 liv. de rente.

L'un de ses successeurs, Georges Le Bel, chanoine de Rennes, fit au roi, le 21 avril 1606, la déclaration de son prieuré-cure, consistant alors en ce qui suit : Une maison presbytérale joignant l'église et le cimetièrre, — une grange dimeresse, — un jardin, — huit pièces de terre, contenant environ 24 journaux, et parmi lesquelles nous distinguons celles appelées la Vigne, le Pré-au-Prieur, le Clos-au-Prieur et la Planche-au-Moine³.

Les prieurs de Romazy étant en même temps recteurs du lieu, comme nous venons de le dire, nous ne donnerons leurs noms qu'à l'article des Paroisses.

1. D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, 214.

2. *Ibidem*.

3. *Arch. dip. de la Loire-Inférieure*.

7° *Saint-Brice-en-Coglais.*

La paroisse de Saint-Brice est mentionnée pour la première fois en l'an 1050, mais elle portait alors un nom qui a complètement disparu : elle s'appelait Puiniac, ou plutôt Puigné, « *Puiniacus*, » et son église était déjà dédiée à saint Brice.

A cette époque, un seigneur du Coglais, nommé Estarcher, fit un don à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et à l'église Saint-Brice de Puigné, qui dépendait de ce monastère : « *Ego Starcherius de Sancto Florentio et Sancto Bricio de Puiniaco.* » Il lui concéda 8 acres de terre situées dans le pays de Coglais, dans la paroisse de Puigné, non loin de l'église de Saint-Brice, sur le bord de la rivière de Loisanee, au village de la Branche : « *VIII acras de terra mea in pago qui dicitur Cogleis, in parochia Puiniacus vocata, non longe ab ecclesia Sancti Bricii, super ripam Loisentie, in villa que dicitur Branchia* ¹. » En faisant cette donation, Estarcher investit les moines de Saint-Florent de leur nouvelle propriété au moyen d'une branche d'arbre qu'il posa lui-même sur l'autel de Saint-Brice.

Ainsi, dès le milieu du xi^e siècle, l'église de Saint-Brice appartenait aux Bénédictins de Saint-Florent de Saumur. Quant à leur prieuré en ce lieu, nous ne savons pas s'il existait avant 1050, ou si la donation précédente en fut le principe.

Toujours est-il que ce don fut bientôt suivi de plusieurs autres : d'abord un seigneur, nommé Corbin, donna aux religieux une acre de terre entourée de fossés, et désignée sous le nom de Mes (peut-être était-ce le Meix, en Saint-Étienne), et les en investit en déposant une motte de gazon sur l'autel de Saint-Brice ; puis un autre seigneur, du nom d'Hervé, frère du précédent donateur, leur fit don, avec l'agrément de celui-ci, de deux acres et demie de terre ; enfin Oger ou Hil-

1. Arch. dip. de Maine-et-Loire. — D. Hoyer, *Dist. ms. de Saint-Florent.*

ger, fils de ce même Corbin, leur abandonna la propriété d'une terre et d'un pré, à la condition d'être admis, lui, sa femme et tous leurs enfants, à participer aux prières et aux bonnes œuvres de l'abbaye¹.

« Tels furent, d'après les documents que nous possédons, les commencements du prieuré de Saint-Brice-en-Coglais, qui ne tarda pas à acquérir une certaine importance; mais ce ne fut pas, comme il arrivait assez fréquemment, sans que les religieux eussent à le défendre contre les prétentions des héritiers de quelques-uns de leurs donateurs, qui essayèrent de leur enlever les libéralités de leurs auteurs. Trois seigneurs, entre autres, nommés Alfred, Rainaud et Ingomar, leur contestèrent le droit à certaines portions de dîmes auxquelles ils prétendaient, et aussi le droit, pour le moine qui résidait au prieuré, de prendre dans la forêt le bois à son usage et d'y faire paître les pores et autres animaux domestiques. Mais cette contestation se termina entièrement à l'avantage des religieux. Guillaume, abbé de Saint-Florent, étant venu, vers 1075, faire la visite de son prieuré, assigna les compétiteurs à comparaitre au château de Fougères, où, en présence de Raoul, leur seigneur, il les amena à se désister de leurs prétentions et à lui faire l'abandon de tous les droits qu'il réclamait, ce qu'ils firent avec l'agrément des seigneurs dont ils relevaient directement². »

Un siècle plus tard, Robert, évêque de Nantes (1171-1183), délégué par le Pape pour terminer un différend survenu entre les moines de Saint-Florent et un nommé Hamelin Bérenger, au sujet de l'église de Saint-Germain-en-Coglais, décida ce qui suit : les religieux du prieuré de Saint-Brice jouiront paisiblement désormais des dîmes, prémices et oblations de l'église de Saint-Germain-en-Coglais, mais paieront une modique rente viagère à Hamelin Bérenger; l'abbé et le Chapitre de

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. M. Maupille, *Notices his. sur le canton de Saint-Brice*.

Saint-Florent auront, en outre, la présentation du chapelain de Saint-Germain, les oblations aux quatre fêtes principales de l'année, et les autres droits de recteur primitif en cette paroisse¹.

Les papes Calixte II en 1122, Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de Saint-Brice et de celle de Saint-Germain-en-Coglais, qui en dépendait alors, « *ecclesiam Sancti Bricii cum ecclesia Sancti Germani de Cogleio.* »

L'Ancien Pouillé de Saint-Florent mentionne aussi l'union de ces deux églises au prieuré de Saint-Brice et dit que deux moines devaient résider en ce petit monastère : « *In prioratu Sancti Bricii cum ecclesia Sancti Germani habemus duos monachos.* »

Vers 1490, Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent, visita le prieuré de Saint-Brice; il y remarqua que le prieur prenait les deux tiers des dîmes et des oblations et que le recteur avait l'autre tiers; et que les paroissiens entretenaient l'église, le prieur n'y étant point obligé².

Le prieuré de Saint-Brice-en-Coglais se composait du logis prioral avec son jardin, situés proche l'église paroissiale, et dont les derniers bâtiments font maintenant partie de la communauté des religieuses institutrices; — d'une grange dime-resse; — des deux tiers des grosses dîmes de Saint-Brice, affermés 800 liv. en 1790; — de la moitié des dîmes de La Celle-en-Coglais, affermée 1,131 liv., — et de la neuvième partie des dîmes de Saint-Germain-en-Coglais, affermée 500 liv.

Les charges consistaient en messes dues à Saint-Brice, à Saint-Germain et même à La Celle-en-Coglais; — en une rente de 3 liv. due à l'abbaye de Saint-Florent; — en 13 liv. 18 s. 5 d. de droits cathédraliques; — en portions congrues

1. D. Haynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, 173.

2. *Ibidem*, 300.

et entretien de chanceaux d'églises, etc. Bref, en 1700, le dernier prieur, dom Gendrot, déclara que ses charges montant à 778 liv. 4 s., il n'avait qu'un revenu net de 1,703 liv. 4 s. 10 d.¹

PRIEURS DE SAINT-BRICE-EN-COGLAIS².

Albéric, vers 1180.

Guillaume Le Clerc, prêtre, rendit aveu au roi le 13 mars 1545.

René de la Haye, issu des seigneurs de la Haye de Saint-Hilaire, prieur de Villamée (1533).

Jacques Garnier, sieur d'Aubigné, chanoine de Notre-Dame de Paris (1610), fut condamné l'année suivante à recevoir un religieux obéïssancier à son prieuré, mais nous ne savons pas si cette sentence fut exécutée.

Pierre Camus de Pontcarré, également prieur commendataire dès 1676, rendit aveu au roi en 1680.

Jean-Baptiste Le Cœur, chanoine de Saint-Pierre de Saumur (1700); il devint recteur de Saint-Benoît, au diocèse du Mans, en 1710, permutant avec le suivant.

Jean Ponceau, prêtre d'Angers, précédemment recteur de Saint-Benoît, fut pourvu le 25 juin 1710.

Dom Simon Blisson, Bénédictin, † 1720.

Dom Louis-Joseph de Massillan, Bénédictin et camérier de l'abbaye Saint-Pierre de Jausselet, en Provence, prit possession en juillet 1720 et résigna en 1722.

Dom Henri de Marcorelle, prêtre bénédictin, pourvu le 18 septembre 1722, résigna vers 1753.

Dom François Barais, recteur de Saint-Martin de la Place, près Saumur, fut pourvu le 8 avril 1753 et résigna deux ans plus tard.

Dom Louis-Charles Bruston, Bénédictin de Saint-Florent, puis de Bourgueil, prit possession le 11 juillet 1755; il habitait le monastère de Saint-Malo en 1778 et alla ensuite à Saint-Vincent du Mans; † 1786.

Dom Jean-Marie Gendrot, prêtre et Bénédictin de Saint-Florent, pourvu par l'abbé de Saint-Florent le 21 juillet, et par le roi le 2 septembre 1786, prit possession le 18 décembre de la même année. Il jouissait encore du prieuré quand arriva la Révolution.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 27.

2. Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inf., etc.

8° *Saint-Christophe-des-Bois.*

« D'argent au bâton prioral de sable, accosté des deux lettres S. C. de même ¹. »

Vers le milieu du xi^e siècle, un chevalier, nommé Roger, donna, à l'instigation de sa femme et de ses enfants, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, un huitième de l'église de Saint-Christophe, qu'il avait tenu jusqu'alors à titre de bénéfice militaire : « *Rotgerius miles dedit octavam partem ecclesie Sancti Christophori.* » Quelque temps après, sous le gouvernement de Sigon, abbé de Saint-Florent de 1033 à 1070, deux cousins du même chevalier, qui possédaient à eux seuls les sept autres huitièmes de l'église de Saint-Christophe, l'un clerc, nommé Hamon, l'autre laïque, appelé Geoffroy, les abandonnèrent également à l'abbaye de Saint-Florent, à condition d'y être admis à prendre l'habit religieux, ce qu'ils firent peu de temps après. En entrant au monastère de Saumur, Geoffroy ajouta même à sa première libéralité la moitié d'un moulin qu'il possédait sur la rivière de Cantache et sous l'église Saint-Georges de Châtillon-en-Vendelais; de son côté, Hamon ajouta aussi à son premier don celui du quart de l'église de Vendel et toute la dime de Mésauhoin. Pour assurer ces diverses donations, Gaultier, moine de Saint-Florent, offrit 60 sols à Robert, seigneur de Vitré, dans les fiefs duquel se trouvaient tous ces biens, et ce baron consentit à confirmer les religieux dans la possession de ce qu'on leur avait donné².

Les papes Calixte II en 1122, Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent à leur tour l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de Saint-Christophe, « *ecclesiam Sancti Christofori* ³. »

Enfin, l'*Ancien Pouillé* de Saint-Florent dit que deux moines

1. *Armorial général* ms. de 1698.

2. D. Hugues, *Hist. ms. de Saint-Florent*. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 416.

3. *Arch. dép. de Maine-et-Loire*.

occupaient Saint-Christophe-des-Bois, ou plutôt du Bois, « *in prioratu Sancti Christophori de Nemore habemus duos monachos,* » et qu'ils possédaient la cure du même nom.

En 1790, le prieur Pierre Douillet déclara que son prieuré se composait : d'un logis prioral; — d'une métairie; — d'une grange dimeresse; — des dîmes grosses et menues de Saint-Christophe, — et de 64 demaux de seigle sur les dîmes de Vendel. Il affermait alors le tout du prieuré 1,350 liv. au recteur de la paroisse. Mais sur cette somme il fallait déduire les charges, telles que les honoraires de trois messes par semaine dues à Saint-Christophe; — une rente de 16 demaux de seigle due à l'église de Châtillon; — 12 liv. de rente due à l'abbaye de Saint-Florent; — l'entretien des chanceliers des églises de Saint-Christophe et de Vendel (un sixième pour celle-ci); — les portions congrues, etc., de sorte qu'il ne devait pas rester grand'chose au prieur¹.

Le seul souvenir resté à Saint-Christophe de son ancien prieuré est le nom que porte une maison voisine de l'église et appelée *les Abbayes*; c'était évidemment l'ancien manoir prioral du lieu.

PRIEURS DE SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS ?

Goseclin fut témoin, en 1165, de l'accord dont nous avons parlé, conclu entre les religieuses de Saint-Sulpice et le prieur de Châtillon-en-Vendelais.

Georges de Savonnières de Lignière, se disant prieur commendataire, et *dom Guillaume Chotard*, Bénédictin, prétendant au même prieuré, ne voulurent pas céder l'un à l'autre et résignèrent tous les deux vers 1002.

Guy de Lopriac de Coëtmaudec, fils de Guy de Lopriac, seigneur de Kermassonet, et de Julienne Grignon, clerc et bachelier en théologie, prit possession le 7 février 1062.

1. En 1713, en effet, le prieur affermait au recteur tout son prieuré moyennant 400 liv. de rente seulement, parce que ledit recteur s'engageait à remplir toutes les charges dues par le prieur. (Voy. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire.* — *Reg. des basin. eccl. de l'évêché de Rennes*, etc.

François Bernard fut condamné en 1680 à payer le cens à l'abbé de Saint-Florent.

Louis Le Chapelier, prieur dès 1704 et recteur de Châtillon-en-Vendelais, † 1710.

Jean-François Danjou de la Noë, prêtre de Saint-Brieuc et recteur de Châtillon-en-Vendelais, fut pourvu le 9 septembre 1710; il résigna, paraît-il, une première fois.

Jacques de Vouquetin, curé d'Écouché, en Normandie, afferma son prieuré en 1713 au recteur Julien Beziel.

Noël de Bray résigna en 1722.

Jean-François Danjou de la Noë, recteur de Châtillon, reprit possession le 8 novembre 1722, et résigna de nouveau en 1752 en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 300 liv. sur le prieuré; † 1754.

Julien Danjou de Coulouvray, prêtre d'Avranches, fut pourvu en juin 1752 et résigna en 1758 en faveur du suivant.

Jean Hamon, recteur de Châtillon, pourvu le 10 mai 1758, résigna le 6 octobre 1779 en faveur de son neveu, qui suit.

Pierre Douillet, vicaire puis recteur de Châtillon, fut pourvu le 14 janvier 1780 du prieuré de Saint-Christophe, qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution.

9° *Saint-Jean-sur-Couasnon.*

Nous ignorons la fondation de ce prieuré, dont l'Ancien Pouillé de Saint-Florent parle en ces termes : « *In prioratu Sancti Johannis super Coisnon cum capella Sancti Albini habemus unum monachum.* » Nous savons seulement que ces deux églises furent données, vers le xi^e siècle, à l'abbaye de Saint-Florent, car les moines de ce monastère furent confirmés en leur possession, « *ecclesiam Sancti Johannis super Coysnon cum capella Sancti Albini,* » dès 1122 par le pape Calixte II, et plus tard par les papes Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186¹.

Mais qu'était cette chapelle de Saint-Aubin? Dans son *Dictionnaire de Bretagne*, Ogée s'exprime ainsi : « La cure de Saint-Jean-sur-Couasnon est un prieuré qui a longtemps dépendu de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Ce monas-

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

tère possédait aussi la chapelle de Saint-Aubin, située dans ce prieuré, qui était encore desservie par des moines en 1636. » Malheureusement, dans ces quelques lignes il y a presque autant d'erreurs que de mots : la cure de Saint-Jean-sur-Couasnon n'a jamais été un prieuré, mais il y avait en cette paroisse deux bénéfices parfaitement distincts, l'un et l'autre à la présentation de l'abbé de Saint-Florent jusqu'en 1780, savoir la cure et le prieuré. Quant à la chapelle de Saint-Aubin, elle n'était point desservie par des moines en 1636, par la bonne raison qu'elle avait donné, au XIII^e siècle, naissance à la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, où l'on ne retrouve nulle trace du prétendu séjour de ces religieux.

Il existe, en effet, une liste des églises du diocèse de Rennes présentées par l'abbé de Saint-Florent; liste dressée en 1480 pour être soumise à l'approbation de l'évêque Jacques d'Espinay; or, voici ce qu'on lit dans cette curieuse nomenclature : « *Ecclesia Sancti Johannis super Coaisnon cum ecclesia Sancti Albini que est in villa Sancti Albini de Cormerio* ¹. » Voilà donc bien la chapelle Saint-Aubin mentionnée dès 1422; comme depuis elle était devenue paroisse, l'abbé de Saint-Florent déclare qu'il a droit de présenter son recteur, ou plutôt l'un de ses recteurs, car nous verrons plus tard qu'il y avait, au XV^e siècle, trois recteurs dans l'église de Saint-Aubin-du-Cormier.

Vers l'an 1480, Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent, visita son prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon; il y constata que le prieur et le recteur prenaient en l'église paroissiale toutes les oblations, moitié par moitié; que l'abbé de Clermont, le prieur de Notre-Dame de Vitré, le prieur et le recteur de Saint-Jean-sur-Couasnon se partageaient les grosses dimes de la paroisse; que le prieur de Saint-Jean prenait sur les deux moulins appartenant au seigneur de Saint-Jean la dixième partie des moutures, sans être tenu pour cela de

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

contribuer aux réparations de ces moulins. De plus, le prieur de Saint-Jean-sur-Couasnon déclara à l'abbé qu'il avait un droit sur les pêcheries et quelques dîmes en la paroisse de Saint-Martin¹; diverses possessions en celle de Chasné, où il devait deux messes par semaine; et, enfin, quelques droits à Saint-Germain-sur-Ille, dont il partageait les dîmes par moitié avec le recteur du lieu².

Toutefois, le prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon ne fut jamais bien important, puisque nous venons de voir qu'il ne renfermait qu'un seul religieux au xv^e siècle, « *habemus unum monachum.* » Encore ce prieur régulier dut-il céder de bonne heure la place à un commendataire séculier.

D'après une prise de possession en 1663 et un aveu de 1681, nous voyons qu'au xvii^e siècle le prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon se composait : de l'église tout à la fois paroissiale et priorale de Saint-Jean, — d'une grange dimcesse voisine de cette église, — d'un verger et d'un pourpris contenant environ 24 journaux de terre, — de la sixième partie des dîmes grosses et menues de Saint-Jean-sur-Couasnon et du dimcreau de la Lande-Bergère, situé dans la même paroisse, — et des deux tiers des dîmes se levant en la paroisse de Chasné³.

Il ne reste plus aucun souvenir des Bénédictins de Saint-Florent au bourg de Saint-Jean-sur-Couasnon. Toutefois, un jardin et quelques pièces de terre, le tout voisin de l'église paroissiale, portent encore le nom de jardin et terres de l'Abbaye; c'est évidemment là que se trouvait jadis le prieuré, et ce sont bien les mêmes « verger et pourpris » que nous venons de voir signalés en 1663. Il est donc hors de doute que

1. Probablement Saint-Martin de Vendel, paroisse où les moines de Saint-Florent avaient des rentes. A moins qu'il ne s'agisse ici non d'une paroisse, mais simplement d'une église ou chapelle Saint-Martin; car alors ce serait vraisemblablement celle qui existait jadis au bord du Couasnon et au village de Saint-Martin, entre Saint-Jean et Saint-Mard-sur-Couasnon.

2. D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent.*

3. *Arch. Nation.*, P. 1708.

le prieuré de Saint-Jean avoisinait l'église et qu'il était détruit dès le milieu du xvii^e siècle.

PRIEURS DE SAINT-JEAN-SUR-COUASNON¹.

Dom Pierre de Vankuse, Bénédictin, donna en 1504 procuration pour élire un abbé de Saint-Florent.

Jean Bellonau, chanoine et archidiacre de Rennes, prieur commendataire (1516).

François Fourreau, prêtre, résigna vers 1662.

Vincent Cornuau, clerc tonsuré de Laval, fils de François Cornuau, sieur des Planches, prit possession le 24 janvier 1663.

Louis Toustée rendit aveu au roi le 27 juin 1681.

Jean-Baptiste de Morel d'Aubigny, clerc, résigna en 1702.

René Chanhuon, prêtre du Mans, fut pourvu en juin 1702; † en 1721.

Christophe Turpin de Crissé de Senezay, évêque de Rennes, fut pourvu à Rome et prit possession le 25 septembre 1724, malgré les moines de Saint-Florent, qui avaient nommé dom Joachim Hugonier, Bénédictin.

Jacques-Saturnin Delpy, chanoine de Meaux et y demeurant (1732).

Jacques Savoumin, prêtre de Toulouse, † 1740.

Placide Soldini, clerc de Paris, fut pourvu par le Pape et prit possession le 24 mai 1744, quoique l'abbé de Saint-Florent eût nommé Joseph-François de Pontevès, clerc d'Aix. Placide Soldini devint prêtre, chanoine de Saint-Malo, prieur de Saint-Michel de Machecoul, prédicateur et confesseur de la maison du roi. Il résidait à la cour de Versailles en 1770 et possédait encore alors le prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon.

40^e Saint-Suliac (Saint-Laurent de).

Vers la fin du xi^e siècle, sous le gouvernement de Guillaume, abbé de Saint-Florent de 1070 à 1118, le seigneur de Combour Jean de Dol, et saint Gilduin, frères de cet abbé, donnèrent aux moines de Saint-Florent la moitié de la sécherie de la Rance, en Saint-Suliac, « *medietatem census sepia-*

1. D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*. — *Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes*, etc.

rum in fluvio Rentia ad Sanctum Ciliacum, » à l'exception de la redime ou dime de la dime appartenant aux religieux de Saint-Martin, « *excepta redesima quæ est monachorum Sancti Martini* ¹. »

Peu de temps après, Olivier de Dinan, cousin de ces seigneurs, concéda l'autre moitié de cette sécherie aux moines de Saint-Florent, avec l'assentiment de Cana sa femme et de Geoffroy son fils ².

Le 21 mai 1136, Donoald, évêque d'Aleth, donna aux religieux de Saint-Florent et à Mathieu, leur abbé, l'église de Saint-Suliac, « *ecclesiam Sancti Suliani;* » il fit ce don du consentement de tout son clergé, de Guerrie, son archidiacre, et d'Olivier de Dinan, seigneur de la paroisse. Le prélat investit lui-même très-solennellement ce jour-là l'abbé de Saint-Florent de l'église en question, en présence des paroissiens réunis et d'une foule de personnages distingués, parmi lesquels figuraient Guerrie, archidiacre; Gradalan, chapelain de l'évêque; Richard, neveu de ce prélat; Olivier de Dinan, Morvan de Miniac, Jean de Saint-Suliac et plusieurs moines de Saint-Florent ³.

Quelques jours plus tard, Hugues, archevêque de Tours, confirma cette donation. En 1145, saint Jean-de-la-Grille, évêque de Saint-Malo, donna à Mathieu, abbé de Saint-Florent, des lettres semblables de confirmation; il reconnut en même temps à cet abbé et à ses successeurs le droit de présenter le chapelain ou recteur chargé d'administrer la paroisse de Saint-Suliac. Enfin, les papes Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent à leur tour l'abbaye de

1. En 1093, en effet, un seigneur nommé Budoc se trouvant malade à Saint-Suliac, « *apud Sanctum Sellal,* » et ayant revêtu l'habit religieux, donna, du consentement de Britte sa femme, d'Auger son fils légitime et de Durodente son bâtard, aux moines de Marignoutiers le sixième de la dime de Saint-Suliac, « *sextam partem decimæ Sancti Seldaldi,* » et quelques autres biens, quo ces religieux ne paraissent pas avoir conservés longtemps. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 487.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 433.

3. *Anciens évêchés de Bret.*, V, 420.

Saint-Florent dans la possession de l'église de Saint-Suliac et de ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Sulini cum pertinentiis suis* ¹. »

Les droits des moines de Saint-Florent furent donc parfaitement établis à Saint-Suliac; aussi en 1464 l'abbé de ce monastère obtint-il facilement une sentence en sa faveur contre les paroissiens de Saint-Suliac, qui refusaient de lui payer certaine dime, c'est-à-dire « la douziesme partie des saiches prises et peschées par eux en la rivière de Ranco ². »

D'après ce qui précède, le prieuré de Saint-Suliac dut être fondé au ^{xii}^e siècle. L'*Ancien Pouillé* de Saint-Florent nous apprend que cette abbaye avait originaiement coutume d'y entretenir deux moines, mais il ajoute que ce prieuré fut uni à la mense abbatiale, par permission du Pape, antérieurement au ^{xvi}^e siècle ³. Plus tard, il paraît que ce bénéfice fut désuni de la mense et uni cette fois à la rectorerie de Saint-Suliac; c'est ce que prouve la note suivante du *Pouillé* de Saint-Malo, au temps de M^{re} de la Bastie (1739-1767) : « Prieuré de Saint-Suliac, dit de Saint-Laurent, réuni à la cure depuis plus de cent ans. Le recteur assure qu'il vaut peu de chose; les paroissiens soutiennent qu'il est chargé de trois messes et la cure de trois autres; ils se fondent sur deux anciennes ordonnances de visite. Ces messes ne s'acquittent plus depuis longtemps. »

C'est à cause de cette union du prieuré à la cure que le recteur de Saint-Suliac est encore de nos jours appelé *prieur* par ses paroissiens.

On ne sait plus où se trouvait ce petit monastère de Saint-Laurent; l'abbé Manet pensait qu'une vieille chapelle construite sur le mont Garrot était le dernier vestige de cet antique

1. *Anciens évêchés de Bret.*, VI, 421, 423. — Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*.

3. « *In episcopatu Maeloviensi, apud Sanctum Salcium solebamus habere duos monachos, sed nunc est unum ad mensam abbatialem per privilegium domini nostri Pape.* »

prieuré. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de cet édifice, mais au pied d'un calvaire élevé sur son emplacement l'on jouit d'un admirable panorama sur tout le cours de la Rance et même sur toute la côte voisine, depuis Saint-Malo jusqu'au Mont Saint-Michel.

44° Tremblay (Saint-Martin de).

L'église de Tremblay, « *ecclesia quæ vocatur Trembleit*, » possédée par des laïques, était au XI^e siècle la propriété de trois seigneurs, nommés Hervé, fils de Burchard, Alfred et Raoul.

« Hervé, le premier, écoutant la voix de l'Église, qui joignait les prières aux menaces et employait tous les moyens en son pouvoir pour obtenir des seigneurs laïques l'abandon des temples qu'ils détenaient au mépris de ses lois les plus formelles, Hervé se détermina à céder aux religieux de Saint-Florent de Saumur la part de l'église de Tremblay qu'il avait recueillie dans l'héritage de son père, et qui consistait dans la moitié des dîmes de la paroisse et la moitié des revenus de l'autel¹. »

Il paraît qu'à cette époque, c'est-à-dire en 1058, le service divin était célébré à Tremblay dans un édifice qui n'avait pas été construit pour ce saint usage, ou dans une église ruinée, car la donation d'Hervé fut faite sous la condition expresse qu'avec les revenus ecclésiastiques qui leur sont donnés les moines commenceront par construire l'église de Tremblay, « *ita ut ipsi monachi de beneficio ejusdem ecclesie eandem primo faciant*. » Après quoi, est-il ajouté dans l'acte de donation, les moines y mettront un ou deux d'entre eux pour y faire une continuelle résidence, « *deinde post messium collectionem unum aut duos, qui in eodem loco semper maneat, constituant monachos*². » On voit par ces termes mêmes que

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur le canton d'Antrain*.

2. *Livre Blanc de Saint-Florent*, 39 et 60. (*Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

l'établissement des moines à Tremblay fut fixé à l'automne suivant la prochaine récolte, « *post messium collectionem*, » d'où il résulte assez clairement que la construction de l'église devait être déjà assez avancée au moment de la donation, et qu'il ne s'agissait plus que de son achèvement; car on n'eût pu exiger des moines de venir s'établir sans église. Ainsi l'an 1058 marque très-probablement la date où l'église de Tremblay fut terminée¹.

Les co-propriétaires d'Hervé ne tardèrent pas à suivre son exemple. Alfred et Raoul se dessaisirent également, en faveur de l'abbaye de Saint-Florent, de leur part de propriété, laquelle consistait dans un sixième des dîmes de la paroisse, dans l'autre moitié du revenu de l'autel, et dans une égale portion dans le produit des droits de sépulture².

Malgré cette double donation, une partie encore assez notable de l'église de Tremblay restait en dehors de la possession de l'abbaye de Saint-Florent.

« Hervé, ou peut-être son père Burchard, avait remis la direction de la paroisse à un prêtre qui avait été marié avant d'entrer dans les ordres, et qui avait un fils du nom de Moïse. Ce prêtre étant venu à mourir, son fils, se portant comme héritier, s'était empressé de le faire remplacer, et avait de son chef nommé à la cure un prêtre qui desservait la paroisse sous sa dépendance.

« L'autorité ecclésiastique ne manqua pas d'intervenir dans la circonstance, mais longtemps sans pouvoir rien obtenir. Enfin, Moïse, effrayé des censures dont il était menacé, et aussi, dit l'acte qui nous fait connaître ces détails, touché par la grâce, Moïse consentit à se désister de ses prétentions et céda également aux religieux de Saint-Florent les droits qu'il pouvait avoir sur l'autel de Tremblay, « *medietatem omnium rerum pertinentium ad altare quod est in ecclesia de Trem-*

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, II, 83.

2. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

bliaed, » ainsi que les deux tiers de la part du revenu attribué au desservant, se réservant l'autre tiers pour lui-même. »

Les religieux acceptèrent ces dispositions, et, pour que Moïse ne pût se rétracter, ils lui donnèrent 8 sols et l'associèrent aux prières de leur abbaye; l'acte destiné à en perpétuer le souvenir fut dressé, devant l'église même de Tremblay, en présence de l'abbé Sigon, qui était alors à la tête de l'abbaye de Saint-Florent (1055-1070), et qui se trouvait pour lors sur les lieux¹.

« Tous ces événements, continue M. Maupillé, s'étaient passés antérieurement à l'année 1058, époque à laquelle fut dressé l'acte en question, et qui, étant un acte confirmatif, suppose nécessairement aux faits qu'il relate une antériorité de quelques années. Cependant le cimetière n'avait pas été compris dans ces arrangements, et Moïse prétendait le conserver. De là, entre lui et les religieux, une contestation qui ne dura pas moins de vingt années, et dans le cours de laquelle les foudres de l'Église frappèrent plus d'une fois le violateur de ses lois.

« Enfin cet homme, ramené sans doute par les années à des sentiments plus chrétiens de modération et de désintéressement, et pour prévenir les terribles jugements de Dieu que semblaient lui présager les nombreuses excommunications dont il avait été frappé, consentit à se dessaisir en faveur des religieux du cimetière de Tremblay qu'il leur avait si longtemps disputé². »

Vers l'an 1080, un dimanche, à l'issue de la messe, Moïse restitua à l'abbaye de Saint-Florent, entre les mains de Hamon, bouteiller, et de Laurent, écrivain du monastère, le cimetière de Saint-Martin de Tremblay qu'il avait usurpé sur les moines. Dans l'acte de renonciation qu'il dressa lui-même, Moïse n'y prit que le titre de pécheur plusieurs fois excom-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 387. — M. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, I, 263.

2. *Notices hist. sur le canton d'Antrain*.

munié, « *ego Moyses peccator post multas excommunicationes;* » il confessa que le cimetière n'était pas sa propriété, mais bien celle de Dieu et de Saint-Martin de Tremblay, « *cymiterium Dei et Sancti Martini Trembliacensis;* » enfin, il déclara qu'il le tenait pour la perte de son âme, et que c'est pour cette raison qu'il le rendait à Dieu et à Saint-Florent. Cette restitution fut symbolisée par un couteau que Moïse déposa sur l'autel¹.

« L'acte nous apprend ensuite que, quelques jours après, Moïse se présenta à la maison des moines avec deux de ses fils, qui étaient majeurs, Payen et Hervé, afin que ceux-ci donnassent leur adhésion à la cession faite par leur père; ce qu'ayant obtenu d'eux, il essaya d'intéresser les moines par la peinture de la situation indigente à laquelle il était réduit, et les pria de lui donner, pour l'amour de Dieu, le moindre témoignage de leur bienveillance. Ceux-ci, touchés de sa position, prirent conseil de Sylvestre, évêque de Rennes, et lui donnèrent, à titre de grâce, une somme de 30 sols, afin de l'avoir pour défenseur et pour soutien contre tous ceux qui voudraient attenter à leurs droits. »

Mais il paraît que le cimetière de Tremblay n'appartenait pas tout entier à Moïse et qu'un nommé Brient, frère d'Alfred, en possédait la moitié. Ce Brient consentit, en effet, à se dessaisir de ce terrain en faveur des moines de Saint-Florent du temps où vivait l'abbé Guillaume (1070-1118). Il y ajouta même le don de certaines terres avoisinant ce cimetière.

A cette même époque, Gelfroy Chaussebœuf donna aux mêmes religieux sa terre de Bonnefontaine, située sur la route de Tremblay à Antrain, « *terram de Bonofonte..... de Trembleio ad Intrennum.* »

« Ainsi fut assurée à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 389. — M. Marchegay, *Arch. d'Anjou*, I, 267.

la possession pleine et entière de la paroisse de Tremblay, et l'on ne voit pas qu'elle ait été pour elle, dans la suite, l'objet d'aucune contestation. Les religieux s'y établirent dès lors d'une manière stable et permanente, et ils y fondèrent un prieuré conventuel qui devint un des membres les plus importants de l'abbaye dans le diocèse de Rennes¹. »

Mais les religieux de Saint-Florent ne se bornèrent pas à la possession de l'église de Tremblay, ils acquirent bientôt des droits dans celles d'Antrain et de Saint-Léger.

En effet, vers la fin de ce même xi^e siècle, l'église d'Antrain appartenait à trois seigneurs; l'un d'eux, Turulle, fils de Réginald-le-Gros, voulant obéir aux injonctions des évêques et se soustraire à leurs censures, songea le premier à se dessaisir de sa portion; il en disposa donc en faveur de l'abbaye de Saint-Florent et donna à ce monastère, pour le salut de l'âme de son père et de celle de son frère Hervé, la part qu'il avait en l'église d'Antrain, savoir une partie de la dime, des oblations et des droits de sépulture; et il autorisa ses vassaux à faire eux-mêmes des donations aux moines. Ceux-ci, pour lui témoigner leur reconnaissance, l'admirent à la participation de leurs prières, lui donnèrent une somme de 8 liv., et offrirent à sa femme une vache et son veau. Mais Turulle ne voulut pas se laisser vaincre en générosité par les religieux, et non content de sa précédente donation il y ajouta le don de la terre et de l'étang de Montbulain, en la paroisse de Romazy².

Comme les co-propriétaires de Turulle ne donnèrent point leurs parts de l'église d'Antrain à l'abbaye de Saint-Florent, mais bien à celle de Marmoutiers, les religieux de Saint-Florent se contentèrent d'unir à leur prieuré de Tremblay ce qu'ils avaient reçu en Antrain³.

1. M. Maupillé, *Notices hist. précit.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 389. — *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

2. Cet étang est desséché depuis longtemps, mais la prairie qui l'a remplacé porte encore aujourd'hui le nom d'Étang-aux-Molnes.

3. D. Hayues, *Hist. ms. de Saint-Florent.* — Toutefois l'abbé de Marmoutiers, par

L'histoire de l'annexion de Saint-Léger à Tremblay est beaucoup plus compliquée, parce que cette église appartenait alors, comme les précédentes, à diverses personnes qui en firent successivement don à Saint-Florent.

Un prêtre nommé Frotmond, et qualifié chapelain de Riwallon, ayant reçu sur son lit de mort l'habit monastique, donna le premier à l'abbaye de Saint-Florent le tiers de l'église de Saint-Léger, « *terciam partem ecclesie S. Leodegarii*, » qu'il avait acheté d'Hervé, fils de Burchard; il joignit à ce don celui d'un arpent de terre et d'un emplacement de maison dans le cimetière de cette église.

Mais à peine Frotmond fut-il mort qu'on vit Hervé, fils de Burchard, dans le fief duquel se trouvait Saint-Léger, refuser la ratification de ce don et enlever violemment aux religieux ce que leur avait donné ce chapelain. Guillaume, abbé de Saint-Florent (de 1070 à 1118), apprenant cela, réunit au château de Combour plusieurs personnages capables de juger cette affaire; sur leur conseil, il offrit 100 sols à Hervé pour qu'il fit restitution; ce seigneur, après de grandes difficultés, consentit à les accepter, mais à la condition expresse que chaque année, le jour Saint-Léger, les moines lui paieraient 2 sols pour reconnaître ses droits de fief. Cet accord fut conclu en présence de Jean de Dol, seigneur de Combour, et fils de Riwallon¹.

Un autre propriétaire de l'église de Saint-Léger, Geoffroy Le Chat, reçut aussi l'habit religieux à son lit de mort, comme Frotmond, et les moines de Saint-Florent lui donnèrent une sépulture honorable. Ce que voyant, Robert et Guillaume Le Chat, ses frères, du consentement d'Aaliz, leur mère commune, donnèrent à l'abbaye de Saint-Florent leur portion de l'église de Saint-Léger, avec sa dîme, la moitié d'un verger, et un emplacement de maison près cette église

suite de quelque échange, abandonna, beaucoup plus tard, tous ses droits sur Antrain au prieur de Tremblay.

1. Livre Blanc de Saint-Florent, 75 et 86.

pour construire un prieuré : « *Dederunt Sancto Florentio ecclesiam Sancti Leodogarii et decimam et medietatem virgulti sui et unam plateam juxta ecclesiam ad faciendum domum ad opus monachorum.* » Cette donation fut faite très-solennellement sous le porche de l'église de Tremblay, « *apud Trembleium in porticu ecclesie,* » en présence de Rolland, archevêque de Dol (1093-1107), Raoul, seigneur de Fougères, Gessroy, archidiaque de Dol, et Gessroy de Langan, Bénédictin.

Mais là aussi les religieux de Saint-Florent se trouvèrent bientôt attaqués dans leurs droits. Il paraît que Robert Le Chat eut des pertes de fortune; peut-être regretta-t-il par suite le don qu'il avait fait? Toutefois il ne paraît pas avoir cependant réclamé lui-même près des moines de Saint-Florent. Ce fut un nommé Hamon qui, soutenu par Guillaume l'Ismaélite, vraisemblablement seigneur de Tinténiaç, enleva aux religieux les biens que leur avait donnés la famille Le Chat.

Guillaume, abbé de Saint-Florent, vint encore terminer cette affaire à Combour, mais ce fut cette fois au chevet de l'église de Notre-Dame que cet abbé reçut la soumission d'Hamon repentant; ce dernier rendit donc aux religieux tout ce qu'il leur avait enlevé à Saint-Léger, et ceux-ci voulurent bien renoncer à la jouissance de deux portions de dîmes jusqu'à ce que Robert Le Chat eût recouvré ses biens. Guillaume l'Ismaélite lui-même approuva cette convention, qui mit fin à la querelle¹.

A la suite de ces diverses donations, les religieux de Saint-Florent réunirent à leur prieuré de Tremblay les droits qu'ils avaient acquis à Antrain et à Saint-Léger, car il ne semble point qu'ils aient profité du don de plusieurs emplacements de maison à Saint-Léger pour fonder un prieuré distinct en ce lieu; la preuve en est dans ce qui suit.

Il paraît que la troisième partie de l'église de Saint-Léger

¹ D. Buynes, *Hist. ms. de Saint-Florent.* — *Livre Blanc de Saint-Florent*, 61.

était restée entre les mains d'une famille considérable habitant la paroisse de Cuguen. Un seigneur de cette maison, nommé Guillaume l'Épine, ayant en effet persécuté d'abord les moines de Saint-Florent, mais étant revenu à de meilleurs sentiments, leur donna à eux et à leur frère, le prieur de Tremblay, « *monachis Sancti Florentii et priori de Trembleio*, » avec l'assentiment d'Aude, sa femme, et de ses héritiers, les dîmes de Saint-Léger, c'est-à-dire la dîme des grains, des prémices et de toutes les oblations de l'autel de cette paroisse, et il y ajouta encore un emplacement de maison situé dans le fief de l'abbé de la Vieuville à Saint-Léger¹. En signe de pardon et de reconnaissance, les religieux de Saint-Florent admirent Guillaume l'Épine à la participation de leurs bonnes œuvres et le traitèrent comme un frère; de son côté, ce seigneur promit de défendre les droits de l'abbaye de Saint-Florent, si quelqu'un voulait contester la donation qu'il venait de lui faire. Guillaume, archidiaque de Dol en 1107, approuva ces actes qui, par suite, doivent être de la fin du XII^e siècle².

C'est en vertu de toutes ces donations que nous voyons au XVII^e siècle les prieurs de Tremblay joindre à leur titre celui de prieur d'Antrain et de Saint-Léger.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec les dépendances primitives du prieuré de Tremblay. Nous voyons, en effet, les papes Calixte II en 1122, et Innocent II en 1142, confirmer l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église Saint-Martin de Tremblay et de ses dépendances dans cette paroisse, « *ecclesiam Sancti Martini de Trembleyo cum pertinenciis suis*, » et un peu plus tard leur successeur, Urbain III, nommer en 1186 ces dépendances « *ecclesiam Sancti Martini de Trembleyo cum capellis Sanctæ Mariæ de Kateria et Sancti Albini super Coysnon et Sanctæ Mariæ de Pontorso* »³.

1. « *Decimas de Sancto Leodegario videlicet bladi, primitiarum et omnium altaris oblationum et quorundam platearum, etc.* »

2. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

3. *Ibidem*.

Ainsi, au XII^e siècle, voilà trois chapelles en Tremblay dépendant, comme l'église paroissiale, de l'abbaye de Saint-Florent. Nous verrons bientôt qu'une quatrième, dédiée à saint Blaise, lui appartenait encore dans le bourg même de Tremblay.

La première de ces chapelles, Notre-Dame de la Châtière, se trouvait évidemment près du manoir de la Châtière; elle fut reconstruite en 1692 sous le vocable de saint Julien et appartenait alors au seigneur de Saint-Brice¹. — La deuxième, Saint-Aubin-sur-Couasnon, était une chapelle voisine du manoir du Pontavice et située sur le bord du Couasnon; également aliénée par les moines, elle appartenait en 1672 au seigneur du Pontavice. — Quant à la troisième, nous croyons qu'il y a erreur dans la charte qui la désigne sous le nom de Notre-Dame de Pontorson; rien ne rappelle cette dénomination en Tremblay. Toutefois, nous avons dit que la terre de Bonnefontaine avait été donnée au XI^e siècle aux religieux de Tremblay; or, la chapelle de ce manoir, situé, il est vrai, en Antrain, mais sur l'extrême limite de Tremblay, était jadis dédiée à la Sainte Vierge; ne se pourrait-il pas qu'un mauvais copiste eût mal lu *Sanctæ Mariæ de Fonte Bono* et eût écrit le nom bien plus connu de *Sanctæ Mariæ de Pontorso*? Si la chose n'est pas certaine, elle est au moins probable². Quoi qu'il en soit, les moines de Saint-Florent perdirent avec le temps Bonnefontaine comme la Châtière et le Pontavice.

L'*Ancien Pouillé* de Saint-Florent nous apprend que trois moines résidaient au prieuré de Tremblay et que la cure ou vicairie dépendait d'eux, leur prieur étant considéré comme curé primitif de la paroisse³.

1. Cette chapelle donna naissance au prieuré de la Châtière, membre de l'abbaye du Tronchet. Voy. précédemment, p. 240.

2. Une des métairies de Bonnefontaine s'appelait *neguère* et se nomme peut-être encore maintenant l'Abbaye; c'était évidemment la terre donnée aux moines de Saint-Florent.

3. a *in prioratu Sancti Martini de Tremblay habemus tres monachos; vicaria ejusdem prioratus.* »

Vers 1490, Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent, fit la visite du prieuré de Tremblay. Il y constata que le prieur devait neuf messes par semaine, qu'il levait le tiers des grosses dîmes de Rimou et les deux tiers de celles de Saint-Léger, et qu'il avait aussi quelques rentes en Antrain. L'abbé visita ensuite la chapelle de Saint-Aubin, que le seigneur du Pontavice avait fait rebâti et qu'il entretenait, et il apprit que le prieur de Tremblay n'avait plus droit qu'à 6 s. 8 d. sur cette chapelle, parce que le reste des oblations revenait au prêtre chargé par le seigneur du Pontavice d'y dire les messes fondées. Enfin, Louis du Bellay se rendit à la chapelle Saint-Blaise, située dans le bourg et dépendant du prieuré, et il vit avec peine qu'elle était déjà ruinée¹.

Le prieuré de Tremblay était en commende dès le xv^e siècle, et vers 1500 il appartenait à Pierre Bourgneuf, trésorier et chanoine de Rennes. A cette époque, la maison conventuelle était tombée en ruine et ne renfermait plus de religieux; l'abbé de Saint-Florent, l'ayant appris, voulut contraindre le prieur à relever son monastère et à y recevoir au moins un religieux obédiençier; mais Pierre Bourgneuf refusa net et en appela contre son abbé en 1503. L'abbé de Saint-Florent, irrité contre ce commendataire, l'excommunia l'année suivante². Comme, toutefois, le prieuré de Tremblay continua d'être donné en commende après la mort de Pierre Bourgneuf, il n'est pas vraisemblable que le monastère ait été rebâti ni qu'un religieux y soit revenu demeurer. Ainsi tombe d'elle-même l'assertion gratuite d'Ogée, disant qu'en 1630 le prieuré de Tremblay était encore desservi par trois moines de Saint-Florent³.

Voici, au reste, en quoi consistait en 1670 le prieuré de Tremblay, possédé alors par un simple étudiant en l'Université de Paris :

1. D. Huynes, *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*.

2. *Ibidem*.

3. *Diet. de Eccl.*, v^o Tremblay.

« La maison priorale, jardins devant et derrière, granges, étable, fournil avec cour close, deux pièces de terre avec un colombier, l'église paroissiale et son cimetière, le tout fermé de murailles, contenant 5 journaux, y compris une place vague derrière l'une des granges; — une dizaine de journaux de terre, en labour et en prés, parmi lesquels nous remarquons le champ de l'Étang, contenant 3 journaux; — le fief du Bourg, renfermant 50 journaux, dont les hommes doivent 4 sols au prieur; — le fief de la Bouesselais, contenant 32 journaux, sans comprendre les communs, et dont les hommes doivent 40 sols de rente; — le fief de la Jacquelière, en Tremblay comme les deux précédents; — un fief en Saint-Léger, au village de la Ville-Marie; — une haute, moyenne et basse justice à Tremblay, avec tous les autres droits et prééminences inhérents; — toutes les dimes grosses, menues, vertes et charnage en Tremblay, sauf les novalles, abandonnées au recteur; — tout droit de dimes grosses et menues, vertes et charnage en Saint-Léger, sauf les novalles, laissées au recteur; — toutes les grosses dimes en Antrain, sauf le trait de Nuglé, dont le recteur jouit aussi bien que des dimes vertes, menues et novalles; — une rente de 120 liv. due au prieur par la fabrique d'Antrain; — quelques dimes et rentes en la paroisse de Rimou¹. »

Le prieuré de Tremblay fut affermé le 6 août 1764 pour la somme de 3,122 liv. 10 s. 10 d., plus l'acquit des charges suivantes : 68 boisseaux de froment, mesure d'Antrain, dus chaque année à la fabrique d'Antrain; — don du pain hénit, une fois par an, en l'église de Tremblay. Mais, outre ces charges, acquittées par son fermier, le prieur de Tremblay avait d'autres obligations auxquelles il devait satisfaire lui-même, savoir : entretenir les chanceaux des églises de Tremblay, Rimou et Saint-Léger; — payer les décimes; — payer à l'évêque de Rennes, pour ses droits cathédraliques à Trem-

1. Déclaration du prieuré en 1679. — Réformation du Domaine en 1680.

blay, 13 liv. 18 s. ; — à l'abbé de Saint-Florent, pour droit de cense abbatiale, 6 liv. ; — au Chapitre de Rennes, 6 liv. ; — au recteur de Tremblay, pour sa portion congrue, 300 liv. ; — au vicaire de Tremblay, 200 liv. ; — aux prêtres disant les messes dues à Tremblay par le prieuré, 120 liv. ; — à l'évêque de Rennes, pour ses droits cathédraliques à Antrain, 13 liv. 18 s. 6 d. ; — au Chapitre de Rennes, à cause d'Antrain, 15 liv. 14 s. 6 d. ; — au recteur d'Antrain 70 liv., et à son vicaire 200 liv. ; — pour les messes dues par le prieuré à Antrain, 60 liv. ; — au recteur de Saint-Léger, pour sa portion congrue, 400 liv.

Lorsque le prieur de Tremblay avait acquitté toutes ces charges multiples, il ne lui restait net que 1,673 liv. de revenu¹.

Terminons en signalant un devoir féodal incombant encore au prieur de Tremblay, devoir assez original et rappelant les origines mêmes du prieuré.

Il y avait une grande foire à Saint-Léger le 2 octobre de chaque année, et le seigneur de Combour, dans la baronnie duquel se trouvait Saint-Léger, avait pris toutes ses précautions pour maintenir en cette circonstance l'ordre dans le bourg par un guet fait le jour de la foire, la veille et les deux nuits. Or, d'après un aveu de 1580, « le prieur de Tremblay, à cause du prieuré de Saint-Léger, dépendant du prieuré de Tremblay, » était tenu « pour lesdits deux soirs (de la veille et du jour de la foire) de fournir et bailler torches et flambeaux allumés pour faire l'assiette du guet, et iceux apporter ou faire apporter au-devant de la porte du cimetière dudit Saint-Léger. » Outre cela, le prieur de Tremblay devait « trois demaux d'avoine grosse, mesure de Combour, chacun an, le lendemain de ladite foire, que tiennent les plaids dudit Combour au bourg de Saint-Léger, pour les chevaux des officiers du seigneur de Combour². »

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vil., II, 499.

L'ancien logis prioral de Tremblay est présentement une maison de ferme située dans le bourg, au Nord de l'église, et ayant encore une certaine apparence, sans offrir cependant rien de remarquable.

PRIEURS DE TREMBLAY ¹.

Guarin fit en 1203 une transaction avec le recteur d'Antrain au sujet des oblations faites en cette église.

Dom Olivier de Broom, moine de Saint-Florent, prieur commendataire en 1486, devint abbé de Saint-Aubin-des-Bois et de Saint-Melaine; † 1504.

Pierre Bourgneuf, trésorier et chanoine de Rennes, plaida, comme on l'a vu, contre l'abbé de Saint-Florent en 1503; † en 1523.

Pierre Gallier (1557).

Guillaume Ruzé, évêque d'Angers (1584).

Jean-Louis Brunel, étudiant à l'Université de Paris, rendit aveu au roi le 4 février 1679.

Jean de Merquard, évêque de ... (1682).

Benoit Lupert résigna en 1683 en faveur de son neveu, qui suit.

Fulgence Lupert, demeurant à Rome, rendit aveu au roi le 14 janvier 1687, et résigna peu après en faveur du suivant.

Jean-Baptiste-Gilles de Lescu de Beauvais, fils de François, seigneur de Beauvais, en Gévezé, et de Sainte Godart, prieur dès 1688, soutint de longs procès contre les recteurs de Tremblay et d'Antrain au sujet des dîmes de ces paroisses. Il résigna en 1727 en faveur du suivant, avec la réserve d'une pension viagère de 600 liv. sur le prieuré.

François de Lescu de Beauvais, fils aussi d'un seigneur de Beauvais, clerc tonsuré, fut pourvu en 1727 et résigna au bout de dix ans.

Luc-Sévère de Poulpiquet du Halgouët, clerc du diocèse, pourvu en février 1737, était en 1762 seigneur du Halgouët, de Juzet et d'Hugères, diaire et bachelier en théologie; il habitait alors son château de Juzet, en Guéméné-Penfao, et il résigna son prieuré le 1^{er} mais en faveur du suivant, moyennant une pension viagère de 4,300 liv.

Dom Jean-Baptiste de Bellegarde, Bénédictin, prieur claustral de Saint-Florent de Saumur, puis de Saint-Gildas de Rhuys, fut

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire. — Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes, etc.

pourvu du prieuré de Tremblay en 1762; il habitait en 1769 l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et en 1776 celle de Redon; ce fut de là qu'il résigna, le 19 août 1776, en faveur du suivant.

Dom Jean-Marie Mancel, Bénédictin et religieux de Saint-Aubin d'Angers, fut nommé par l'abbé de Saint-Florent le 31 août 1776.

42° Trémeheuc (Saint-Martin de).

En l'an 1053, un certain chevalier breton, nommé Ébroin, fils d'Ébrault, avec l'assentiment de ses frères Gaultier et Hervé et de ses cohéritiers, donna aux religieux de Saint-Florent le petit monastère nommé Trémahou ou Trémachou, situé dans la paroisse de Combour, « *monasterium quod vocatur Tremahuc quod est in pago Alethensi, in parochia quæ vocatur Comburn.* » Il le donna, disons-nous, avec tous ses droits de sépulture, de dîmes, de prémices et d'oblations, et avec tout son cimetière. Toutefois, Ébroin mit une condition au don de ce cimetière : il se réserva, pour lui et ses successeurs, le droit d'y demeurer en temps de guerre, autorisant cependant les moines à y laisser habiter, en temps de paix, qui bon leur semblerait, et à exiger alors des habitants de ce cimetière les redevances ordinairement dues par les habitants des bourgs.

La même année, Ébroin donna aux mêmes religieux de Saint-Florent une mesure située près de l'église Saint-Martin de Trémeheuc, « *mansuram in archiepiscopatu Sancti Samsonis non longe a castello quod vocatur Comburn, prope ecclesiam Sancti Martini quæ lingua britannica dicitur Tramahou,* » et il y ajouta une terre de 4 arpents joignant le cimetière de cette même église.

Cette donation du monastère de Trémeheuc fut confirmée d'abord par Bloc de Hereac, dans le fief duquel le donateur tenait cette église, par droit héréditaire; puis par le seigneur suzerain Riwallon, seigneur de Combour, qui reçut à cette occasion des moines le don d'une charretée de vin ¹.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 438. — *Bibl. Nat., Dancs-Montcaux*, n° 43, p. 367.

Une autre charte, datée de la même année 1053, nous apprend que ce chevalier Ébroin revêtit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, et qu'à cette occasion il donna encore aux moines de ce monastère divers biens situés dans l'archevêché de Dol, près du château de Combour, et notamment l'église même de Saint-Martin de Trémahou¹. De ces deux chartes, l'une semble la confirmation de l'autre, car Ébroin n'avait pas dû donner le monastère de Trémehuc sans y joindre l'église de même nom².

Les Papes confirmèrent l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de Trémehuc : Calixte II, en 1122, l'appelle « *ecclesiam de Tremahoco* » ; Innocent II, en 1142, « *ecclesiam de Tremao*, » et Urbain III, en 1186, « *ecclesiam de Tremahou* »³.

L'Ancien Pouillé de Saint-Florent mentionne comme dépendant de ce monastère la cure de Trémehuc, et ajoute que l'abbaye avait coutume autrefois d'y entretenir un religieux ; mais maintenant, continue-t-il, le prieuré de Trémehuc est uni à la mense abbatiale de Saint-Florent⁴.

Voilà tout ce que nous avons pu trouver sur le prieuré de Trémehuc, qui ne semble pas avoir jamais eu beaucoup d'importance, mais qui était certainement un des plus anciens monastères de notre pays.

1. M. Marehégay, *Archives d'Anjou*, I, 262.

2. A moins qu'il n'y eût deux établissements religieux distincts, comme d'ailleurs semblent l'indiquer les chartes : le monastère de Trémehuc en Combour et dans le diocèse d'Aleth, et la paroisse de Trémehuc dans le diocèse de Dol. Nous tâcherons d'éclaircir cette question assez intéressante à l'article des Paroisses.

3. *Arch. dép. de Maine-et-Loire*.

4. « *Apud Tremahuc solebamus habere unum monachum sed nunc est unitum ad mensam abbatialem.* »

CHAPITRE X

PRIEURÉS BÉNÉDICTINS DÉPENDANT D'ABBAYES ÉTRANGÈRES. (Fin.)

III. MONT SAINT-MICHEL : Montdol, Montrouaud, Saint-Broladre, Saint-Mélor-des-Ondes, Villamée. — IV. SAINT-SERGE D'ANGERS : Bréal-sous-Vitré, Brielles, Gennes, Goulias, Montreuil-sur-Pérouse. — V. SAINT-JOUIN DE MARNE : Pestre (Le), Pontrémy. — VI. ÉVRON : Laignelet. — VII. PONTLEVOY :igné. — VIII. SAINT-AUBIN D'ANGERS : Celle-Guerchoise (La). — IX. SAINT-NICOLAS D'ANGERS : Saint-Père. — X. SAINT-JULIEN DE TOURS : Saint-Cyr de Rennes. — XI. NVOISEAU : Anguilliers.

III. — ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL.

Fondé au commencement du VIII^e siècle par saint Aubert, évêque d'Avranches, le monastère du Mont Saint-Michel fut érigé en abbaye bénédictine par les ducs de Normandie au X^e siècle et subsista jusqu'en 1790; il se trouvait alors dans le diocèse d'Avranches, dont il était la gloire.

4^o Montdol (Saint-Michel de).

« D'azur à un monde d'or croisé de même ¹. »

En 1158, Hugues, archevêque de Dol, avec le consentement de son Chapitre, donna aux religieux de l'abbaye du Mont Saint-Michel la chapelle de Saint-Michel de Montdol, avec toutes ses dépendances, « *capellam Sancti Michaelis supra montem Doli sitam cum universis pertinenciis suis.* » Cette donation fut approuvée par Geoffroy, doyen de Dol, Robert,

1. Armorial général ms. de 1698.

chantre, et Gilduin, trésorier de la cathédrale, et elle fut acceptée par Guillaume de Saint-Patern, moine du Mont Saint-Michel¹.

Mais quelque temps après Jean étant devenu trésorier de Dol, au temps de l'évêque Rolland (1177-1187), prétendit que cette chapelle appartenait à la trésorerie de Dol et s'opposa formellement à ce que les moines du Mont Saint-Michel vinsent en prendre possession. Toutefois ces derniers vainquirent la résistance de Jean en lui promettant quelques dédommagements, notamment une mine de froment chaque année à prendre sur le fief d'Hervé de Montdol². Le pape Alexandre III, par sa bulle du 27 janvier 1170, approuva cet arrangement en confirmant les moines du Mont Saint-Michel dans la possession de la chapelle de Montdol, « *capellam Sancti Michaelis de Monte Doli* »³.

A la suite de ces donations fut fondé le prieuré de Montdol, appelé quelquefois le petit Mont Saint-Michel, et possédé paisiblement ensuite jusqu'en 1789 par les religieux du grand Mont Saint-Michel.

Cet établissement n'eut jamais toutefois beaucoup d'importance : « C'est, — écrivait dom Le Roy en 1647, — un prioré en titre, à présent possédé en commende par un séculier à simple tonsure; il est affermé 300 liv. tournois seulement⁴. » En 1700, il se composait d'un logis prioral, d'une chapelle, d'un petit fief et de quelques pièces de terre. Le tout était affermé par le prieur dom Le Febvre 461 liv. 9 s. au recteur de Montdol. Les charges du bénéfice consistaient en cent quatre messes, qui devaient être dites primitivement dans la chapelle, mais qu'on disait alors en l'église paroissiale, parce que le sanctuaire prioral était ruiné.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 774.

2. *Bibl. Nat.*, *Blanes-Manteaux*, n° 86, p. 769.

3. *Chron. de Robert de Thorigny*, abbé du Mont Saint-Michel, II, 317.

4. *Curieuses recherches sur le Mont Saint-Michel*, manuscrit publié dernièrement par la Société des Antiquaires de Normandie.

Admirablement posé au sommet même de la montagne, dominant les riches cultures du marais de Dol et toute l'immense baie de Cancale, le prieuré de Montdol devait offrir un aspect des plus pittoresques. Sa chapelle, dédiée à saint Michel, avait été bâtie sur l'emplacement et même, dit-on, avec les débris d'un ancien temple païen, et l'on y conservait des autels antiques appelés tauroboles qui lui donnèrent au siècle dernier une certaine célébrité¹. L'édifice était en forme d'équerre, et dans la partie orientale se trouvaient adossés au mur et côte à côte ces deux autels, qu'on avait au moyen de plâtre appropriés au culte catholique. Quant au logis prioral, il avait été reconstruit au xvii^e siècle par le prieur Philippe Thoreau, chantre et vicaire général de Dol, qui aimait à y séjourner; on attribuait aussi à ce même personnage une dernière restauration de la chapelle et les plantations d'arbres qui l'avoisinaient. Le fait est qu'il y nomma une cloche en 1676.

Mais tout cela était tombé en décadence dès avant la Révolution, car dom Le Febvre, nommé prieur en 1787, dut prendre possession de l'église paroissiale, ayant trouvé « la chapelle priorale de Saint-Michel de Montdol totalement en ruines aussi bien que les maisons et logements dudit prieuré². »

Il ne reste aujourd'hui nul débris de ce prieuré de Montdol, mais à sa place s'élève une colonne surmontée d'une statue de la Sainte Vierge bénissant la contrée.

PRIEURS DE MONTDOL³.

Guillaume (1484).

Dom Nicolas de Launay (1400).

Philippe Thoreau, chanoine, chantre et vicaire général de Dol (1676).

Dom Joseph Joly, Bénédictin, † 1725.

Dom Julien de Béruc, Bénédictin de la Congrégation de Saint-

1. L'abbé Déric a décrit ces deux autels dans son *Hist. ecclésiast. de Bret.*, II, 480.

2. *Reg. des insinuations ecclésiast. de l'évêché de Dol.*

3. D. Huyes, *Hist. générale du Mont Saint-Michel*. — *Reg. des insinuations ecclésiast. de l'évêché de Dol*, etc.

Maur, nommé par l'abbé du Mont Saint-Michel le 29 octobre 1725, prit possession de la chapelle et du manoir prioral le 15 mai 1726; † 1749.

Dom Jean-Baptiste Giron, Bénédictin de Marmoutiers, pourvu par l'abbé du Mont Saint-Michel le 20 août 1743, prit possession le 2 mai 1744. Il repoussa les prétentions de dom Jean-Claude Brunet, qui se fit pourvoir à Rome en 1748, devint prieur claustral de Saint-Vincent du Mans, et ne résigna Montdol que le 7 avril 1787, en faveur du suivant.

Dom Georges-Gatten Le Febvre, cellérier de Saint-Vincent du Mans, chapelain de Saint-Barthélemy, Saint-Michel et Notre-Dame-de-la-Cherche à Redon, se fit pourvoir à Rome et prit possession, le 4^e décembre 1787, du prieuré de Montdol, qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

— 2^e Montrouaud (Saint-Laurent de). —

En l'an 1030, Alain III, duc de Bretagne, confirma toutes les donations faites en son duché à l'abbaye du Mont Saint-Michel; il donna de plus à ce monastère la seigneurie et la terre de Montrouaud, avec ses appartenances; la terre de Rozel-sur-Couasnon, avec les marais adjacents; la terre de Lavas, un moulin et quelques autres dépendances¹. « Le prince fit solennellement cette donation au Mont Saint-Michel même et en déposa les lettres sur l'autel de l'archange, le dimanche des octaves de Pâques, pendant la grand'messe, recommandant bien aux religieux de prier pour le repos de l'âme de son père et de le faire participer lui-même à leurs prières². »

En 1194, Raoul et Gessroy, fils de Hamon de Montrouaud, vendirent aux moines du Mont Saint-Michel tous les droits qu'ils avaient sur le moulin de Montrouaud et tous ceux qu'ils pourraient avoir un jour sur d'autres moulins con-

1. « Terra posita super fluvium qui vocatur Colanun et nominatur illa terra Villa Bohel, cum omni maresco; aliam terram que vocatur terra de Lavas cum uno molendino aliam quoque villam que juxta supradictam terram est posita, quodam medio fluviole intercurrente, que vocatur Mons Bohell, cum dimidio molendino quod ad eam pertinet. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Evr.*, t. 1, 380.)

2. D. Huyes, *Hist. générale du Mont Saint-Michel*.

struits dans ce village ou à côté de ce village; or, ils y possédaient la moitié des droits de mouture¹.

Les religieux du Mont Saint-Michel fondèrent donc de bonne heure un établissement à Montrouaud, en la paroisse de Pleine-Fougères.

En 1238, une querelle survenue entre Jean-le-Roux, duc de Bretagne, et l'abbé du Mont Saint-Michel, nous apprend que ce prince n'oubliait pas que Montrouaud était une fondation faite par les ducs ses prédécesseurs, « *eleemosina videlicet Montroaut cum omnibus pertinenciis suis quam nostri antecessores eidem (monachis) contulerant.* » Aussi ce prince se permettait-il alors d'adresser quelques réclamations aux moines du Mont Saint-Michel. Les ducs de Bretagne, disait-il, avaient fondé l'aumône de Montrouaud en faveur du Mont Saint-Michel, à la condition que l'abbé de ce monastère entretiendrait deux moines à Montrouaud, priant en ce lieu pour eux et pour leur famille. Or, il paraît que certaines difficultés s'opposaient à cette résidence des religieux à Montrouaud, ce dont se plaignait le prince. Cependant, après l'explication donnée par les moines, Jean-le-Roux voulut bien consentir à ce que cette résidence ne fût pas observée si l'abbé du Mont Saint-Michel employait deux religieux à prier dans son abbaye tout spécialement pour les fondateurs de l'aumône de Montrouaud. On voit par là qu'à cette époque Montrouaud n'était pas ce qu'on appelait un véritable prieuré, puisque les religieux ne résidaient point. Le duc Jean régla en même temps l'exercice de la juridiction seigneuriale dont jouissaient à Montrouaud les moines du Mont Saint-Michel. La même année 1238, Alain, seigneur de Beaufort, donna un moulin et un pré à l'établissement de Montrouaud².

1. « *Jus quod habebant in molendino de Montroaut et quod habere possent in pluribus molendinis et ferent in villa vel extra villam de Montroaut; jus autem eorum erat medietas molnerogii.* » (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, n° 80.)

2. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, n° 80. — D. Le Roy, *Curieuses recherches sur le Mont Saint-Michel.*

Plus tard, Jean, abbé du Mont Saint-Michel, demanda à Jean du Bois, évêque de Dol, la permission d'élever une chapelle dans son manoir de Montrouaud, où, disait-il, avait jadis existé un oratoire. L'évêque acquiesça à cette demande, tout en réservant les droits de l'église paroissiale de Pleine-Fougères, « *dat facultatem construendi oratorii in manerio de Monterouaudi ubi dicebatur alium fuisse, sive in alio loco honesto dicti manerii, absque tamen parochialis ecclesie prejudicio.* » Cette permission épiscopale est datée du manoir des Ormes et du jour de la Pentecôte 1319. Deux ans après, le 14 août 1321, le Chapitre de Dol donna lui-même son consentement à cette fondation. « J'estime, — écrivait en 1647 dom Le Roy, — que cette chapelle est celle qui est à présent toute ruinée, située un peu à l'escart des bastiments dudit lieu de Montrouaud, qui sont aussi tous en ruine, tant par le choc des guerres civiles que par le peu de soin des moines du Mont Saint-Michel à les faire réparer. »

Quant au logis prioral, il fut reconstruit peu de temps après la chapelle, semble-t-il, car en 1332 les habitants de Montrouaud s'engagèrent envers les religieux à leur aider « à bastir et reparer leur manoir dudit lieu. »

En 1564, François Le Roux, abbé du Mont Saint-Michel, vendit, pour payer les taxes imposées par le roi, la terre de Montrouaud 4,000 liv. à François du Breil, sieur des Hommeaux. Mais en 1589 les religieux de l'abbaye rachetèrent par retrait féodal cette vieille terre au profit de la mense conventuelle, moyennant 4,000 liv. pour le fonds et 10 liv. pour les frais.

Toutefois, le 4^{er} mai 1632, les moines du Mont Saint-Michel se dessaisirent de la terre de Montrouaud en faveur de leur abbé commendataire, Henry de Lorraine, duc de Guise; ce dernier s'engagea, par suite de cette cession, à payer environ 40,000 liv. que les religieux devaient à Jacques Berthoust, chanoine de Coutances et prieur de Boisroger.

Montrouaud, uni ainsi à la mense abbatiale, ne tarda pas à

revenir à la mense conventuelle; en 1644, en effet, Jacques de Souvré, abbé commendataire du Mont Saint-Michel, transféra à ses religieux cette terre seigneuriale de Montrouaud, estimée alors 400 liv. de rente, pour partie de l'assiette de 1,200 liv. qu'il devait chaque année pour faire les réparations de l'abbaye¹.

En 1682, les religieux du Mont Saint-Michel rendirent aveu au roi pour leur seigneurie de Montrouaud, consistant en ce qui suit : « L'ancien manoir de Montrouaud et son colombier, présentement en ruine, devant lequel ils ont une petite chapelle, le tout au milieu d'une pièce de terre contenant 8 journaux; — le tief de Montrouaud, s'étendant en Pleine-Fougères et Saint-Georges-de-Grébaigne, avec une haute justice; — le moulin de Montrouaud — et deux autres tiefs en Pleine-Fougères². »

Comme l'on voit, les moines du Mont Saint-Michel n'avaient plus à cette époque à Montrouaud qu'une seigneurie unie à leur mense conventuelle³.

Il ne reste plus de trace de l'ancien manoir de Montrouaud, qui avoisinait le village de ce nom; la chapelle elle-même n'a pas laissé de vestiges; la statue de saint Laurent, placée dans une niche champêtre, rappelle seule son souvenir.

3° *Saint-Broladre.*

« De sable à un bâton prioral d'argent accosté des deux lettres S. B. d'or⁴. »

Par un acte de l'an 1075, Tréhan de Saint-Broladre, fils de Brient et seigneur de Saint-Broladre, rappela tout ce qu'il avait précédemment donné au Mont Saint-Michel, c'est-à-dire

1. *Curieuses recherches sur le Mont Saint-Michel.*

2. *Arch. Natlon.*, P. 4720.

3. Aussi en 1727 un prêtre de Dol, Charles Le Cornu, s'étant fait pourvoir à Rome du prétendu péricur de Montrouaud et en ayant pris possession le 18 mai 1728, malgré les religieux du Mont Saint-Michel, ne put-il maintenir ses prétentions.

4. *Armorial général vis. de 1698.*

ce qu'il avait eu de droit patrimonial dans l'église de Saint-Broladre, dans la dime de cette paroisse et dans les sépultures, plus le dixième du revenu de son moulin et de son verger, et un terrain de 12 acres, c'est-à-dire de près de 4 hectares.

Après avoir rapporté cette première donation, il ajouta : « Voyant ensuite la fin de ma vie approcher, je reçus des moines du Mont Saint-Michel l'habit religieux, et à cette occasion leur donnai la terre des Courts-Sillons et celle de Busbadric, tout ce que j'avais dans la terre des Longs-Sillons, celle de Torpol, et, enfin, dans le cimetière de Saint-Broladre, l'habitation d'Éven, qui faisait partie de mon domaine ¹. »

Adeline, sa femme, et Geoffroy, son fils, consentirent à toutes ces donations, et pour ce qui regardait celle de l'église, des dimes et des droits ecclésiastiques, Tréhan obtint l'approbation de son proche seigneur, Jean, fils de Riwallon, seigneur de Combour, et aussi celle d'Éven, archevêque de Dol.

« Cependant Tréhan de Saint-Broladre ne mourut point alors ; il rendit même aux moines leur habit ; mais loin de leur reprendre les biens qu'il leur avait donnés, il passa son temps à confirmer et à augmenter ses donations. Ainsi, l'abbé du Mont Saint-Michel ayant envoyé à Saint-Broladre quelques-uns de ses religieux fonder un prieuré, Tréhan donna à ce nouveau petit monastère un terrain d'une acre pour faire un jardin, et comme cela ne suffisait pas, il y joignit son propre jardin et sa grange ². »

« D'ailleurs, si en reprenant la santé il avait quitté la robe monacale, ce n'était point absolument sans esprit de retour ; on le voit aux conditions qu'il eut soin de stipuler dans sa charte confirmative de 1081, où il dit : « Tout ce que dessus, je le donne à Saint-Michel pour le salut de mon âme, « pour celui de mes ancêtres et de mes descendants, et aussi

1. « *Mansuram Eveni in cymiterio S. Broladrii.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brez.*, t. 1, 441.)

2. *Cart. du Mont Saint-Michel*, 70.

« à condition que quand j'irai en pèlerinage au sanctuaire de
 « Saint-Michel, l'abbaye me donnera le pain et le vin; en
 « outre, si la guerre me force à séjourner au Mont, tant que
 « j'y resterai j'aurai chaque jour ma portion de pain et de
 « breuvage, comme l'un des moines du couvent; enfin, si un
 « jour je veux me faire moine, je serai reçu dans la commu-
 « nauté avec ce que j'aurai de bien meuble et d'argent, et
 « mon hoir semblablement ! »

« Le seigneur de Saint-Broladre reprit-il effectivement
 avant sa mort l'habit de saint Benoît? Les actes ne nous le
 disent pas, mais nous sommes autorisés à le croire. Ce qui
 est sûr, c'est que sa libéralité envers le sanctuaire de Saint-
 Michel excita autour de lui une vraie émulation. C'est d'abord
 son frère Urvoi, qui donne aux religieux 2 acres de terre et
 tout ce qu'il avait de dîmes en Saint-Broladre; puis c'est un
 vassal, Hervé, fils de Mainguy, qui leur donne 12 acres de
 terre, la dime de son fief de Saint-Broladre, tous ses droits
 dans les églises de cette paroisse, et enfin son frère Auvrai
 pour en faire un moine. Vers le même temps, un croisé, Guil-
 laume, fils d'Irfroi, au moment de partir pour la Terre-Sainte,
 leur donna un trait de dime en Saint-Broladre; enfin, de 1130
 à 1140 environ, Hugues, fils de Renouf, leur donna une ma-
 sure à Saint-Broladre, près le pont Angot, et 10 journées de
 fauche chaque année dans sa verdière².

« Bientôt pourtant, continue M. de la Borderie, la réaction
 arriva. A la mort de Guillaume, fils d'Irfroi, Hervé, son frère
 et son héritier, enleva aux moines la dime qu'il leur avait
 donnée; — vers le même temps, Beudoin, fils d'Homenès,
 leur arracha violemment, pour se l'approprier, la terre de
 Torpol, qu'ils tenaient de la générosité de Tréhan; — enfin
 un descendant et héritier de ce dernier, très-vraisemblable-
 ment son petit-fils, appelé Hélié Bouterat, ne se gêna pas

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 28.

2. *Ibidem*. — *Cart. du Mont Saint-Michel*.

pour reprendre une bonne partie des libéralités de son aïeul.

« Mais tous ces larrons finirent tour-à-tour par venir à résipiscence. Hervé, frère de Guillaume fils d'Irfoi, frappé de la main de Dieu, se voyant atteint d'une maladie mortelle, appela près de lui Baudry, archevêque de Dol (de 1107 à 1130), et, sur son ordre, il rendit leur dime aux moines, qui lui dirent une trentaine de messes après sa mort et célébrèrent tous les ans pour lui un service anniversaire¹. — Beaudoin, fils d'Homenès, tint plus longtemps ; nombre de fois il fut frappé des foudres de l'excommunication sans vouloir lâcher prise, mais enfin la vieillesse eut raison de lui ; sentant venir son dernier jour, il restitua aux moines, vers 1140, la terre qu'il leur avait usurpée et fit affirmer solennellement cette restitution non-seulement par son fils aîné Guérin, mais par tous ses fils et filles ; puis il demanda et reçut des moines l'habit monastique, et il obtint même d'eux l'engagement de recevoir dans leur communauté l'un de ses fils, soit l'aîné, soit tel autre que l'aîné leur désignerait². — Hélie Bouterat n'attendit pas la maladie pour réparer ses torts ; en pleine santé, assisté de ses deux fils aînés, il vint au Mont, et là, sur l'autel du grand archange, touchant la relique insigne du bras de saint Aubert, il renouvela, presque dans les mêmes termes, la donation jadis faite par son aïeul Tréhan de Saint-Broladre, à laquelle il ajouta encore une acre de pré. L'acte dressé pour constater cette confirmation nous apprend que le verger de Tréhan avait été depuis sa mort chargé en vigne³. »

Mais les moines ne furent pas seulement assaillés à Saint-Broladre par les laïques : Jean, trésorier de Dol sous l'épiscopat de Rolland (1177-1187), et dont le mauvais vouloir envers le Mont Saint-Michel nous est déjà connu, prétendit que la trésorerie de Dol avait des droits sur l'église de Saint-Broladre. Les religieux, désireux de la paix, firent comme à

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 522.

2. *Cart. du Mont Saint-Michel*, n° 402.

3. *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 29.

Montdol : ils donnèrent quelque chose à cet avide trésorier et lui firent retirer ses plaintes¹.

Vers le même temps, Étienne, évêque de Rennes (1168-1178), fut délégué par le Saint-Siège pour mettre d'accord les moines du Mont Saint-Michel et un clerc nommé Pierre, qui prétendait aussi avoir droit sur l'église de Saint-Broladre. Ce dernier, sur l'avis du prélat, renonça toutefois à ses prétentions moyennant 10 liv., monnaie du Mans, que l'abbé du Mont Saint-Michel lui versa par l'entremise de l'abbé de la Vieuville; puis il prêta serment, entre les mains de l'évêque de Rennes et en présence de Albert, évêque de Saint-Malo, de ne plus jamais inquiéter les religieux du Mont².

—A la suite de ces conventions, le pape Alexandre III confirma, en 1179, l'abbaye du Mont Saint-Michel dans la possession de l'église Saint-Pierre de Saint-Broladre et de toutes ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Petri de Sancto Broeladio, cum pertinenciis suis*³. »

« Vers l'an 1220, les moines du Mont Saint-Michel voulurent améliorer et accroître les bâtiments de leur prieuré de Saint-Broladre. Ces bâtiments se trouvaient situés au pied d'une haute colline de granit, et le mur de clôture confinait à deux fiefs différents, l'un appartenant au sire de Combour, l'autre relevant de l'évêque de Dol et tenu sous sa mouvance par Guillaume Bouterat, dans lequel il faut sans doute voir un descendant de cet Hélie Bouterat dont on a parlé plus haut, et par lui des premiers seigneurs de Saint-Broladre, fondateurs du prieuré. Ce mur, qui lui-même, paraît-il, avait besoin d'être reconstruit, était mitoyen. Guillaume Bouterat, d'une part, et de l'autre Guillaume de Coëtquen, qui était alors baron de Combour, firent aux moines l'abandon de tous leurs droits sur ce mur et sur le terrain où il était assis; et ils leur permirent, en outre, de prendre dans la colline voi-

1. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, n° 80, p. 769.

2. *Chronique de Robert de Thorigny*, abbé du Mont Saint-Michel, II, 292.

3. *Ibidem*, II, 317.

sine toute la pierre et la terre qu'il leur faudrait pour réparer et accroître leur prieuré. La charte de Guillaume de Coëtquen est datée de l'an 1220. L'autre, sans date, mais évidemment de la même année et presque de la même teneur, est donnée au nom de Guillaume Bouterat par Raoul d'Aubigné, son sénéchal. On y voit encore que ce Bouterat avait atteint récemment sa majorité et reçu de l'évêque de Dol l'investiture de son fief, qu'il venait de prendre la croix et se préparait en ce moment même à partir pour la Terre-Sainte¹.

« En 1326, Raoul de Villedieu, abbé de Mont Saint-Michel, étant venu à mourir, un certain Louis des Jonchères, se disant bailli du roi de France en Bretagne, se mit en possession du prieuré de Saint-Broladre, sans doute en se targuant du droit de régale. Mais ce droit n'était point reçu en Bretagne, et le prieur de Saint-Broladre résista de son mieux à l'envahisseur qui, néanmoins, ayant la force pour lui, s'installa dans le prieuré, en perçut les fruits et y causa cent dommages. Le prieur ne se tint point pour battu et assigna des Jonchères devant la cour séculière de l'évêque de Dol, pour s'y voir condamner à 10 liv. tournois (environ 1,000 fr. de nos jours) de dommages-intérêts, et interdire sévèrement à l'avenir toute usurpation de ce genre. Le procès traîna en longueur, mais enfin, au mois de mai 1238, le prieur eut la satisfaction de le gagner de tous points, si ce n'est que l'indemnité réclamée par lui fut fixée à 5 liv. »

Vingt ans plus tard, une autre entreprise tentée contre le prieuré de Saint-Broladre eut pour ses auteurs une issue moins favorable encore.

« Il s'agissait de savoir si le prieur avait le droit de prendre la dime dans les terres nouvellement mises en culture, ce qu'on appelait alors les novales. Ce droit lui était contesté par deux chevaliers du voisinage. Jean de Cherrueix et Tho-

¹. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, n° 80, p. 759.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 494.

mas Bardon ou Bardou, qui voulaient se l'attribuer à eux-mêmes. Cependant, en l'an 1259, le cas s'étant présenté, le prieur, fort de son droit et de ses titres, perçut la dime et la serra dans sa grange. Mais aussitôt voici trois jeunes gens, Radou et Jean, fils de Jean de Cherrucix, et Olivier, fils de Thomas Bardon, qui accourent furieux, envahissent le péricuré et enlèvent le grain de la dime, non sans force injures, gourmandes et voies de fait plus ou moins graves à l'adresse des moines et de leurs hommes.

« L'abbé du Mont Saint-Michel, prenant la cause du prieur, assigna ses adversaires devant le sénéchal de Rennes, qui, après de longs débats, fit accepter aux parties la composition suivante : Jean de Cherrucix et Thomas Bardon renoncèrent absolument, pour eux et les leurs, à tous droits sur les novales de la paroisse de Saint-Broladre. En réparation des injures, violences et dommages commis par leurs fils, ils s'engagèrent à payer à l'abbaye une somme de 40 liv.; et comme il fallait aussi, au point de vue religieux, une pénitence publique, il fut stipulé que les deux chevaliers, ou leurs fils pour eux, se présenteraient dans l'église du Mont Saint-Michel le dimanche avant la Saint-Denis (5 octobre 1259), qu'ils suivraient la procession en braies et en chemises, sans avoir sur eux nul vêtement de laine, et qu'ils porteraient eux-mêmes en main les verges avec lesquelles ils seraient, après la procession, fustigés par un des moines du couvent. On leur permit toutefois de se racheter, s'ils le voulaient, de cette pénitence publique, en payant à l'abbaye une somme de 10 liv., outre les 40 sus-mentionnées. Nous ne savons ce qu'ils choisirent ¹. »

Les déclarations faites par divers pricurs de Saint-Broladre nous font connaître ce qu'était leur bénéfice dans les derniers siècles.

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 30. — *Bibl. Nat., Manuscrits*, n° 80, p. 683.

En 1620, le prieur Pierre Bardoul déclara avoir « rebasti le grand corps de logis dudit prieuré de quatre-vingts pieds de long, au pignon duquel y a une chapelle avec sa sacristye, ses lutrin, vitres, tableaux et garniture de ces ustensiles ; » il ajouta qu'il avait aussi reconstruit un moulin à vent et fait rentrer plusieurs domaines précédemment aliénés.

En 1679, on voyait dans un même enclos, au bourg de Saint-Broladre, le susdit grand corps de logis, — une chapelle au bout occidental de cette maison priorale, — une grange et un pressoir, — des jardins devant et derrière le logis, — et un colombier; c'était là le prieuré proprement dit, dont dépendait aussi, en 1734, « la chapelle Saint-Julien, érigée au Nord de l'église paroissiale de Saint-Broladre, proche le chœur et vers la mer. » Les moines possédaient, en outre, un autre jardin « avec colombier volant, » — des prés en Saint-Broladre et en Saint-Marcan, — un moulin, — quatre communs en Saint-Broladre et en Saint-Marcan, nommés le Rocher-Daudoin, le Rocher-Maroul, le Rocher-Normand et la Masse. Ils jouissaient des deux tiers des dimes grosses et menues de la paroisse de Saint-Broladre, d'un dimereau en Saint-Marcan et d'un autre dimereau en Saints. Ils avaient deux fiefs en Saint-Broladre et deux autres fiefs en Saint-Marcan, avec une juridiction seigneuriale de moyenne et basse justice¹.

A cette époque et depuis longtemps déjà, le prieuré de Saint-Broladre n'était plus conventuel : « Ce n'est — écrivait dom Le Roy en 1647 — qu'un prieuré simple tenu en comande et affermé 7 à 800 écus par an. »

En 1790, le dernier prieur, Gabriel de Raincourt, déclara au district de Dol que son bénéfice était affermé 3,125 liv.; mais les charges diminuaient grandement ce revenu brut.

Aujourd'hui, il ne reste plus du prieuré de Saint-Broladre que l'antique manoir converti en maison de ferme; toutefois

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

ce logis prioral, posé comme un nid d'aigle dans un coin du rocher, dominant le bourg et la mer, présente avec son grand pavillon, sa tourelle en encorbellement et ses longs escaliers de pierre encadrés dans la verdure, un aspect des plus pittoresques et dont on garde volontiers souvenir.

PRIEURS DE SAINT-BROLADRE¹.

Rainaud, vers 1140.

Dom Robert Jollivet, maître ès-arts, religieux du Mont Saint-Michel, devint abbé de ce monastère en 1444; † à Rouen en 1444 et inhumé dans l'église paroissiale du Mont Saint-Michel.

Guillaume d'Estouteville, fils de Jean, sire d'Estouteville, et de Marguerite d'Harcourt, abbé commendataire du Mont Saint-Michel en 1445, eut la jouissance de Saint-Broladre comme avait probablement fait son prédécesseur; † cardinal, archevêque, etc., à Rome, en 1482.

Dom Germain Laure, aumônier du Mont Saint-Michel, rendit aveu en 1494 et fut élu abbé de ce monastère en 1510; † dès 1513.

Guillaume de Lignières, prieur commendataire, rendit aveu au roi le 16 octobre 1544.

Pierre Bardoul, prieur vers la fin du xvi^e siècle, rendit aveu le 12 juin 1620.

Louis Guirard, pourvu à Rome, prit possession le 14 février 1640; il avait dû repousser les prétentions de Jean de Kergoff, Charles de Rossol et Jean de Saint-Cyr, convaincus de confidence.

Jean de Keraty, fils de M. du Fau-Keraty, conseiller au Parlement de Bretagne (1647).

Pierre Collin de la Biochaye résigna le 18 juillet 1660 en faveur de Jean Champion.

Jochim d'Estréhan résigna en faveur du suivant vers 1670.

Jean-Baptiste d'Estréhan rendit aveu au roi le 18 janvier 1679.

Michel de Préauvé (1712).

Raphaël d'Estréhan, clerc de Paris et y demeurant, résigna le 17 avril 1734 en faveur du suivant, avec réserve de 400 liv. de pension.

Jacques de Loremy, prêtre du diocèse de Tournay, pourvu à Rome, prit possession le 27 août 1734 du manoir prioral et, dans l'église paroissiale, de la chapelle du Nord, dépendant de son prieuré; † 1736.

¹ D. Huynes, *Hist. gén. du Mont Saint-Michel*. — D. Le Roy, *Curieuses recherches. — Reg. des insin. eccl. de l'évêché de Dol*, etc.

Dom Gabriel-Gaspard de Raincourt, Bénédictin de Saint-Pierre de Baume, en Franche-Comté, fut pourvu le 4 mai 1736 et prit possession le 3 août suivant. Il eut à repousser D. Jean-Baptiste Bellegarde, Bénédictin du Mont Saint-Michel, et Jean-François du Bois, chanoine de Saint-Amable de Riom, qui prétendaient au bénéfice. Resté paisible possesseur du prieuré et devenu doyen du Chapitre de Baume, D. de Raincourt résigna le 3 novembre 1779 en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 700 liv.

Gabriel-Louis de Raincourt, chanoine et trésorier de Saint-Pierre de Mâcon, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 juillet 1779 du prieuré de Saint-Broladre, qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

4° *Saint-Méloir-des-Ondes.*

Dès le commencement du XI^e siècle, l'église de Saint-Méloir-des-Ondes fut donnée, ainsi que celle de Cancale, à l'abbaye du Mont Saint-Michel par Geoffroy I^{er}, duc de Bretagne, mort avant 1008.

Mais les moines ne demeurèrent pas d'abord paisibles possesseurs de ces églises, qui leur furent complètement enlevées; ce qu'apprenant le duc Alain III, vers l'an 1030, ce prince fit rendre justice aux religieux, et confirmant les donations faites par son père, il leur assura les églises de Saint-Méloir et de Saint-Méen de Cancale, la terre de ce nom et le port de Portpican, « *ecclesias duas sitas in territorio quod vocatur Pavalet scilicet Sancti Meler atque Sancti Meven, terram quoque prope littus maris sitam que dicitur Chancavena et portum qui nominatur Porpican.* » A partir de ce moment, Saint-Méloir ne sortit plus des mains des religieux du Mont Saint-Michel, qui y fondèrent un prieuré¹.

« Vers l'an 1098, les moines se virent disputer la possession d'une portion du cimetière de Saint-Méloir par trois personnages appelés Guillaume Goyon, Guiguen, vicaire du pays d'Aleth, et Drigon le Prêtre. Ils allèrent aussitôt demander justice au tribunal du comte de Rennes, duc de Bretagne. Mais, avant que celui-ci eût rendu sa sentence, Guillaume

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Evêq.*, I, 372, 330.

Goyon et ses compagnons renoncèrent à leurs prétentions et abandonnèrent au Mont Saint-Michel, en toute propriété, la portion du cimetière qu'ils réclamaient, et que l'acte appelle « la première corde de ce cimetière, » dénomination qui indique à la fois et la contenance du terrain et sa situation sur le bord extérieur de l'enclos. Ils stipulèrent toutefois que cette partie du cimetière serait affectée exclusivement à la sépulture des morts, sauf le droit réservé au moine et au prêtre desservant l'église de Saint-Méloir d'y bâtir une maison à leur usage¹. »

« On voit par là, dit M. de la Borderie, qu'il y avait alors à Saint-Méloir tout à la fois un moine et un prêtre séculier. Le moine était délégué par l'abbé du Mont Saint-Michel pour régir les domaines, recevoir les revenus et exercer les droits dont l'ensemble constituait ce qu'on appelait le prieuré de Saint-Méloir. Parmi ces droits se trouvait à l'origine le gouvernement spirituel de la paroisse elle-même; mais la discipline ecclésiastique ayant interdit aux religieux l'exercice du ministère pastoral, force fut au prieur de se faire remplacer dans les fonctions curiales par un prêtre séculier à l'entretien duquel il dut pourvoir². »

C'est à propos de cette pension du curé de Saint-Méloir qu'eut lieu la transaction suivante, datée du 30 décembre 1163, et conclue entre ce prêtre et les religieux du Mont Saint-Michel :

« Par cet arrangement, auquel Albert, évêque de Saint-Malo, donna sa sanction, il fut réglé que les offrandes faites par les fidèles dans l'église de Saint-Méloir seraient partagées moitié par moitié entre le curé et les moines. Ceux-ci, toutefois, devaient avoir les deux tiers des offrandes des jours de Noël, de Pâques et de la Toussaint; et, en revanche, le curé percevait seul en totalité celles qui avaient spécialement

1. *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 393. — *Cartul. du Mont Saint-Michel*, f° 70.

2. *Ibidem*.

pour but de rémunérer quelqu'une des fonctions de son ministère paroissial, à savoir : les offrandes des confréries, des baptêmes, des épousailles, des confessions, et tout ce que l'église recevait dans les enterrements. Quant à la dime des blés, elle devait être tout entière serrée dans la grange des moines, qui n'en donnaient au curé qu'un neuvième et gardaient le reste pour eux. Pour faire accepter ces conditions au curé Huon, les moines lui promirent toutefois, à sa vie durant, une rente de deux mines de seigle et deux mines d'orge¹. »

Un autre acte de 1101, par lequel l'évêque de Saint-Malo, Pierre Giraud, confirme les biens du Mont Saint-Michel dans son diocèse, nous apprend que si, dans les paroisses de Saint-Méloir et de Cancale, la dime des blés appartenait aux moines pour huit neuvièmes et au curé pour un neuvième seulement, toutes les autres dimes, par exemple celle du croît des animaux, se partageaient entre eux par moitié².

Un peu avant ce dernier acte, le pape Alexandre III confirma, le 27 janvier 1170, l'abbaye du Mont Saint-Michel dans la possession des églises de Saint-Méloir et de Cancale, de leurs chapelles et de leurs autres dépendances, « *ecclesiam Sancti Melorii et ecclesiam Sancti Mevenni, cum capellis et earum pertinenciis* »³. »

Les questions de dime dont nous venons de parler donnèrent lieu en 1215 à un différend assez curieux entre Geoffroy de Thorigny, prieur de Saint-Méloir, et le curé du même lieu, appelé Robert de Radoweie. « Il s'agissait de la dime des vignes, dont la culture prenait à cette époque en notre pays un développement dont on ne se douterait guère aujourd'hui. La cause fut portée au tribunal de l'évêque de Saint-Malo, qui fit accepter aux deux parties une transaction portant que

1. *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 393. — *Cartul. du Mont Saint-Michel*, p. 431.

2. *Bibl. Nat., Blaus-Montcaux*, n° 80, p. 788.

3. *Chronique de Robert de Thorigny, abbé de Mont Saint-Michel*, II, 317.

dans les terres changées de blé en vigne le curé aurait seulement le neuvième de la dime et les moines le reste, mais que dans toutes les anciennes vignes il partagerait par moitié avec les moines¹.

Peu de temps après, en 1221, Alain de Motey concéda aux moines de Saint-Méloir l'emplacement d'une maison et certains jardins qui avoisinaient leur manoir. En 1251, Hugues le Champ leur donna le champ Saint-Méen, et Hamon l'Épine le sief de l'Abbaye, le tout en Cancale. La famille Goyon, dont un membre avait d'abord cherché chicane aux religieux, semble aussi avoir favorisé plus tard l'établissement des religieux, comme nous le prouvent les donations faites au prieuré de Saint-Méloir par Olivier Goyon et Damète Goyon, femme d'Adam d'Herefort. Enfin, Richard Le Maréchal et Gervaise de Dinan, sa femme, cédèrent aux moines les droits de juridiction qu'ils avaient sur leurs hommes de Saint-Méloir, se réservant seulement l'exécution des criminels condamnés à mort par le tribunal des religieux².

Le jour de la Purification 1250, Nicolas, évêque de Saint-Malo, visita le prieuré de Saint-Méloir et reconnut que cette maison ne lui devait point de devoir de procuration. Cependant, vers la même époque, les moines du Mont Saint-Michel voulurent bien accorder 6 liv. par an à l'archevêque de Tours pour son droit de visite à Saint-Méloir, Saint-Broladre et Montdol, et 2 liv. à l'évêque de Saint-Malo pour sa visite à Saint-Méloir. En 1682 ils payaient encore exactement ces 40 sols au prélat malouin³.

Le prieuré de Saint-Méloir acquit, comme l'on voit, une véritable importance. Ses biens s'étendaient dans les paroisses de Saint-Méloir-des-Ondes, Cancale, Saint-Benoit-des-Ondes,

1. *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, p. 396.

2. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, n° 80, p. 770. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 379, 643, 893.

3. *Gallia christiana*, XIV, 1003. — D. Le Roy, *Cur. recherches sur le Mont Saint-Michel*.

Saint-Coulomb et Pleurtuit. Les religieux étaient patrons et présentateurs des cures de Saint-Méloir, Cancale et Saint-Benoit, et prenaient dans les églises de Saint-Méloir et de Cancale la moitié de toutes les oblations ordinaires et les deux tiers de celles faites à Noël, à Pâques et à la Toussaint ¹.

Au bourg même de Saint-Méloir se trouvait le manoir seigneurial et prioral de Saint-Méloir, avec ses grange, jardins, cour et mesures, le tout contenant 2 journaux clos de murailles; de cette maison dépendaient le Domaine, contenant 5 journaux de terre, et le Pré-au-Prieur, en contenant trois.

Les moines dimaient en 1682 comme au xiii^e siècle, c'est-à-dire qu'ils levaient « toutes les dimes dans les paroisses de ~~Cancale et de Saint-Méloir, excepté la neuvième partie, qui~~ appartient aux recteurs et vicaires perpétuels; à l'égard des verdages, lins, chanvres et prémices, le tout est partagé entre eux et les vicaires perpétuels par moitié; enfin, ils ont aussi les deux tiers des dimes dans toute la paroisse de Saint-Benoit. »

Notons aussi que le port de Cancale appartenait auxdits religieux; que ceux-ci jouissaient du droit de haute justice et de plusieurs fiefs seigneuriaux, et qu'ils étaient exempts de payer aucunes coutumes pour les vins et les provisions employés à leur usage.

En revanche, les Bénédictins devaient dire deux messes par semaine dans l'église de Saint-Méloir, et ils étaient en outre tenus de distribuer chaque année 4 mines de paumelle aux pauvres des paroisses de Saint-Méloir et de Cancale.

Au temps de Pierre Le Roy, abbé du Mont Saint-Michel, le titre du prieuré de Saint-Méloir fut éteint en 1401 et ses revenus furent unis à la mense abbatiale; aussi en 1556 le cardinal d'Annebault, abbé du Mont Saint-Michel, rendit-il aveu au roi pour son prieuré de Saint-Méloir, et en 1644 Jacques de Souvré, un de ses successeurs, afferma-t-il, entre

¹. *Arch. Nation.*, P. 1720.

autres dépendances de son abbaye, « les prioré et seigneurie de Cancale et Saint-Méloir » pour la somme de 4,000 liv., outre les charges. Notons en passant, parmi ces redevances, « douze pots d'huile » dus aux religieux du Mont, et 36 sols dus aux Innocents, c'est-à-dire probablement aux enfants faisant jadis en l'abbaye la fête des Innocents¹.

Il n'est point fait mention dans ces actes d'une chapelle priorale, mais nous savons que dans l'église paroissiale de Saint-Méloir les moines avaient une chapelle prohibitive appelée chapelle de Saint-Michel; ils la cédèrent en 1723 à Alain Le Breton, seigneur de la Plassinais, qui y plaça son banc et son enfeu. Au sommet du principal vitrail de cette église de Saint-Méloir on voyait encore en 1760 les armoiries du Mont Saint-Michel : *de sable à dix coquilles d'argent posées 4, 3, 2, 1, au chef d'or à trois fleurs de lys de gueules, surmontées d'une crosse et d'une mitre.* Les mêmes armoiries, accompagnées de celles de Bretagne, se voyaient aussi sur le banc des officiers de la juridiction seigneuriale du prieuré².

Les Bénédictins du Mont Saint-Michel étaient alors considérés comme fondateurs de l'église et seigneurs de la paroisse de Saint-Méloir. En 1728, ils affermaient 3,800 liv. ce qu'ils possédaient en cette paroisse, c'est-à-dire « sept traits de dîmes, un logis prioral et quelques fiefs et terres y annexés³. »

Aujourd'hui, on montre encore dans le bourg de Saint-Méloir l'ancien logis prioral; c'est une maison insignifiante, placée au Nord et proche de l'église.

1. D. Le Roy, *Cur. recherches sur le Mont Saint-Michel*, 733 et 772.

2. *Terrier ms. de la seigneurie de Châteauneuf.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

3^o *Villamée (Saint-Martin de).*

« D'or à une croix ancrée de gueules ¹. »

En 990, Conan, comte de Rennes, donna à l'abbaye du Mont Saint-Michel quatre villages nommés Ville-Amois, Passillé, Lislèle et Ville-Perdue, avec toutes les terres qui en dépendaient, « *Villam Amois et villam Passilei et villam Issel et Villam Perduti* ². » Conan, en faisant don de ces terres à l'abbaye, lui concéda en même temps tous les droits de juridiction sur leurs habitants, à raison des crimes ou délits qu'ils pourraient commettre eux-mêmes dans leur circonscription ; mais il réserva à sa justice ordinaire la connaissance des crimes et délits qui pourraient y être commis par des étrangers, comme aussi celle des crimes et délits commis par les hommes des moines en dehors des limites de leur domaine ³.

« Les religieux, en prenant possession des terres qu'ils devaient à la libéralité de Conan, y construisirent, pour les biens spirituels de leurs tenanciers, une église au lieu de Ville-Amois, dont elle emprunta le nom, devenu plus tard Villamée. Cette église, ils la possédèrent pendant un demi-siècle dans toutes les conditions des autres églises, c'est-à-dire dans une complète dépendance de l'Ordinaire, tant sous le rapport de la juridiction que sous celui des redevances et autres devoirs. Mais en 1050 Main, pour lors évêque de Rennes, renonça en son nom et au nom de ses successeurs à tous les droits qu'il pouvait prétendre sur elle, ainsi que sur l'église de Poilley, et en fit l'abandon complet à l'abbaye du Mont Saint-Michel ⁴. »

Ce don du patronage des deux églises de Villamée et de

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. D. Morice, *Precurs de l'Hist. de Bret.*, I, 350.

3. En 1301, le prieur de Villamée fit reconnaître par le seigneur de Fougères son droit « de pouvoir connoistre des crimes dans l'estendue de la seigneurie du susdit prieur. » (D. Le Roy, *Cur. recherches sur le Mont Saint-Michel.*)

4. M. Maupillé, *Notices hist. sur le canton de Lousigné.*

Poilley fut confirmé en 1164 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1184 par Philippe, son successeur. Étienne fit cette confirmation très-solennellement, le 30 septembre, dans le monastère de Sainte-Croix de Vitré; il abandonna aux religieux du Mont Saint-Michel les deux églises en question, avec toutes leurs dépendances, « *ecclesiam Ville Amois cum pertinenciis suis, et ecclesiam de Polleio cum pertinenciis suis,* » et autorisa les moines à posséder toute espèce de bénéfices dans son diocèse, « *beneficia tam mundana quam ecclesiastica.* » Raoul, archidiaque de Rennes, approuva cet acte, fait en présence du chantre Élie, d'Éven, chapelain de l'évêque, de Jean, doyen de Vitré, de Philippe de Poilley, etc. En 1179 le pape Alexandre III confirma, de son côté, le Mont Saint-Michel en possession de ces églises, « *ecclesiam de Poleio et ecclesiam de Villamers, cum villa ipsa et aliis earum pertinenciis* ¹. »

Les donations qui précèdent donnèrent naissance au prieuré de Villaméc, dont l'église de Poilley devint une annexe.

Les barons de Fougères approuvèrent volontiers toutes ces libéralités faites dans leur territoire à l'abbaye du Mont Saint-Michel; mais ils se réservèrent un droit de « mangier ô tous ses nécessaires pour eux et tous leurs gens, une fois l'an, pour un jour et pour une nuit, au prieuré de Villamer. » Lorsque les rois de France devinrent seigneurs de Fougères, les religieux demandèrent à Philippe de Valois de renoncer à ce droit, et ce prince voulut bien y consentir en 1324².

Vers la fin du xiv^e siècle, le prieur de Villaméc refusa d'admettre d'autres moines près de lui, ce qui irrita tellement le seigneur de Fougères qu'il fit saisir en 1397 le revenu de ce prieuré « tant pour la nourriture et entretien de deux religieux en iceluy prieuré, devant demeurer avec le prieur, que pour les reparations qui estoient nécessitées d'y estre faictes. Par là on peut juger, dit dom Le Roy, quels estoient les moines

1. Chron. de Robert de Thorigny, abbé du Mont Saint-Michel, II, 272 et 317.

2. Bibl. Nat., ms. lat., n° 22357.

qui habitoient seuls ès prieurés, » et combien fut sage l'abbé Pierre Le Roy, qui à cette époque éteignit un grand nombre de ces « prieurés champêtres » pour obliger ses religieux à vivre régulièrement en communauté¹.

En 1632, le domaine proche du prieuré de Villamée se composait de : la maison priorale, avec cellier, étable, cour devant et jardin derrière, le tout situé près l'église et le cimetière; — la métairie du Prieuré, contenant environ 40 journaux de terre, avec ses maisons, granges, jardins, vivier, etc.; — l'étang et le moulin de Villamée, auquel les vassaux étaient tenus porter leurs grains; — un petit bois de chênes, etc.

Les moines possédaient, en outre, d'assez nombreux fiefs : en Villamée, les fiefs de la Touche, de la Bouvrie, de la Touraille, des Isabelles, de Lislè, de la Charrière, de la Tréhonnais, des Coudrais, de Ville-Perdue, et le Fief-aux-Moines; — en Poilley, le fief du Bourg; — en Parigné, le fief du Haut-Pays, de Dohin et des Bayettes².

Le prieur de Villamée avait droit de haute, moyenne et basse justice dans toute l'étendue de ces fiefs; — droit de cep et collier au bourg de Villamée; — droit de mettre les délinquants aux prisons de Fougères, à raison de quel droit il devait à la cour de cette baronnie une rente de 7 liv. appelée garde.

Il avait, de plus, droit de terrage dans toutes les terres dépendant du prieuré, sauf dans le fief du bourg de Poilley, droit qui consistait dans la levée de la douzième gerbe de tous les grains recueillis chaque année; — droit de corvée pour faucher et faner ses foins, et en outre celui d'exiger 2 deniers par chaque tête de porc et de tout bétail nourri dans les fiefs de la Bouvrie, de la Touraille et de la Tréhonnais.

Il avait enfin droit d'enfeu, banc, armoiries. prééminences,

1. *Cur. recherches sur le Mont Saint-Michel.*

2. Une partie de ces fiefs avaient été aliénés au XVI^e siècle, mais les prieurs en firent rentrer un bon nombre au siècle suivant.

et tous autres droits de seigneur fondateur dans l'église de Villamée.

L'une des charges du prieur consistait en une rente de 40 liv. qu'il devait à l'abbaye du Mont Saint-Michel¹.

Quand arriva la Révolution, le prieuré de Villamée était depuis longtemps tombé en commende; ses revenus furent estimés en 1790 comme il suit : métairie, 800 liv.; — moulin, 600 liv.; — rentes seigneuriales, 30 liv., — et grosses dimes, 2,000 liv.; le tout donnait au prieur un revenu brut de 3,430 liv., dont il fallait déduire les charges².

PRIEURS DE VILLAMÉE³.

Dom Pierre Toustain offrit en 1559 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel un beau reliquaire portant cette inscription : « Anno dni 1559 frater Petrus Toustain prior prioratus de Villa Maris fecit hoc feri. »

René de la Haye Saint-Hilaire, prieur de Saint-Brice, rendit aveu au roi le 29 août 1553; il jouissait encore en commende de Villamée en 1563.

Dom Guillaume du Chesnay rendit aveu au roi en 1606; il devint prieur claustral du Mont Saint-Michel tout en conservant son prieuré de Villamée; † 30 novembre 1617 et inhumé au Mont, dans la chapelle Saint-Aubert.

Dom Louis de Vion, religieux de l'abbaye de Saint-Denis, rendit aveu au roi le 3 septembre 1624.

Dom Albert Barbet résigna en 1644.

Dom Gabriel-Nicolas Ruault, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, prit possession le 29 mai 1644 et rendit aveu au roi le 3 juin suivant, puis le 6 décembre 1652; il résigna en 1658.

Dom Claude-Fulgence de Chabannes, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, prit possession le 9 janvier 1659.

Dom Jean-Baptiste-Guillaume de Bellegarde, prieur de Saint-Gildas de Rhuys (1669).

Dom Fulgence de Chabannes possédait en 1676 le prieuré, pour lequel il rendit aveu le 30 janvier 1684.

Dom Joseph Rosset, prieur dès 1704; † 1722.

1. Déclaration du prieuré en 1652 et 1680.

2. Arch. de l'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

3. D. Huynes, *Hist. gén. du Mont Saint-Michel*. — Reg. des éasin. ecclés. de l'évêché de Rennes, etc.

Dom François Torquat, bénédictin de Saint-Melaine, nommé en 1722, résigna en 1746.

Dom Thomas-Julien Lamandé, également religieux de Saint-Melaine, pourvu par l'abbé du Mont Saint-Michel, prit possession le 9 février 1747. Ce prieur eut à repousser les prétentions de Jean-Claude Marion, prêtre de Genève, et de Louis Verchère, qui se firent pourvoir à Rome l'un en 1748, l'autre en 1750. Dom Lamandé habita successivement les monastères de Saint-Melaine, Solesmes, Landévennec, Quimperlé et le Pirmil, et résigna en 1780 en faveur du suivant.

Jean-François du Breuilh, acolyte de Paris, fut pourvu en décembre 1780 et fut le dernier prieur de Villamée; il fit lui-même la déclaration des biens de son bénéfice en 1790.

IV. — ABBAYE DE SAINT-SERGE D'ANGERS.

L'abbaye de Saint-Serge et Saint-Bach fut fondée par Clovis II, vers le milieu du VII^e siècle, dans un faubourg d'Angers; elle subsista assez florissante jusqu'en 1790.

1^o *Bréal-sous-Vitré (Notre-Dame de).*

« Bréal, — dit M. de la Borderie dans une intéressante notice que nous reproduisons ici ¹, — ne fut d'abord qu'une simple chapelle, bâtie vraisemblablement de 1020 à 1030 par Guy II, sire de Laval, et donnée par lui, sans doute à titre de fief avec quelques terres environnantes, à un certain Renaud, distingué des autres Renaud ses voisins et ses contemporains par le joli surnom de Papillon. Ce Papillon était-il prêtre? était-il laïque? On ne sait, mais nous pencherions pour le laïcisme. Quoi qu'il fût, il se trouva vite embarrassé de sa chapelle, d'autant que la tenant exclusivement de l'autorité civile, sa possession, au point de vue religieux, était fort irrégulière. Dans cet embarras, il fit rencontre d'un moine appelé André, par les conseils duquel il vint à Angers, où il se déchargea enfin de sa chapelle, en la donnant à l'ab-

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, VII, 312 et 311.

baye de Saint-Serge, donation presque aussitôt confirmée par Guy II, seigneur de Laval, et par ses deux fils Jean et Hamon¹.

« Peu de temps après Papillon mourut, et sans que nous sachions comment, son fief de Bréal passa à un gentilhomme de la baronnie de Vitré appelé Renier de Taillie. Mais ce changement de main ne porta aucun préjudice aux moines, Renier s'étant empressé de leur renouveler la donation de la chapelle de Bréal, et cela du temps d'Hubert, qui fut abbé de Saint-Serge de 1030 à 1040 environ. Après Renier, ses deux fils, Renaud et MÉRIL de Taillie, confirmèrent à leur tour la donation de leur père et eurent même soin de la faire approuver d'abord par Jean et Hamon de Laval, qui avaient succédé à Guy II, mort en 1067, puis par Guy III, fils et successeur d'Hamon, en 1080, enfin par Robert I^{er}, qui possédait à la même époque la baronnie de Vitré, et même par son fils André².

« Encouragés par tant de sympathies, les moines de Saint-Serge résolurent de rebâtir plus solidement la chapelle (qui probablement n'était jusqu'alors construite qu'en bois), et sans doute aussi d'élever auprès un logement convenable pour le moine chargé de la desservir. Guy III, seigneur de Laval, pour concourir à l'exécution de ce projet, leur donna près de la chapelle un terrain considérable tenant trois charruées, c'est-à-dire au moins 50 hectares³.

« Tout paraissait donc marcher à souhait, quand tout à coup s'éleva un orage inattendu. Les moines de Saint-Jouin de Marne, qui possédaient le prieuré du Pertre, s'avisèrent de contester à Saint-Serge et de revendiquer énergiquement pour eux-mêmes la chapelle de Bréal. L'histoire de ce procès ne

1. *Cart. Sancti Sergii.*

2. Bréal se trouvait alors dans la forêt du Pertre, qui était un territoire neutre et de marche commune, possédé en indivis par les sires de Laval et de Vitré.

3. *Cart. Sancti Sergii.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brél.*, I, 476.

nous a été transmise que par les religieux de Saint-Serge, qui ne se sont pas fait faute de noircir leurs adversaires; et bien que ceux-ci fussent en effet dans leur tort, encore devaient-ils avoir au moins un prétexte spécieux.

« Ce prétexte, qui eût été un juste motif de revendication s'ils l'avaient fait valoir dès le principe, était que l'église du Pertre possédée par eux, la première bâtie dans la forêt et longtemps la seule, embrassait sous sa juridiction la forêt entière, y compris les chapelles et oratoires qui avaient pu s'y élever depuis, et ne devaient être considérés que comme des dépendances de l'église-mère. Ce raisonnement eût été parfait si les moines du Pertre avaient réclamé Bréal dès sa première donation à Saint-Serge; au bout de cinquante ans, c'était un peu tard, leur silence si prolongé était un véritable acquiescement. Saint-Serge avait maintenant prescription et droit acquis; pour rompre ce droit il eût fallu établir la nullité de la donation primitive.

« Les moines du Pertre l'essayèrent. Ils déterminèrent, — comment? à prix d'argent, disent leurs adversaires, — ils déterminèrent Méril de Taillie et Juhel, fils de Godefroy, l'un de ses parents, à protester contre la donation de Bréal à Saint-Serge; manœuvre d'autant plus étrange que Méril, pour sa part, avait déjà ratifié deux fois cette donation. N'importe, sitôt munis de cette protestation, ils la notifièrent à l'évêque de Rennes, Sylvestre de la Guerche, et revendiquèrent pour eux-mêmes la chapelle de Bréal, « *capellam de Braello*. » Pour appuyer cette réclamation, ils firent venir du fond du Poitou Simon, abbé de Saint-Jouin, espérant probablement, par son entremise, enlever l'affaire de haute lutte, en l'absence de la partie adverse. Mais l'évêque de Rennes savait son devoir : il manda près de lui Achard, abbé de Saint-Serge, pour entendre sa réponse avant de rien décider. Alors l'abbé de Saint-Jouin disparut, refusant, sous un prétexte futile, de comparaître avec sa partie adverse devant la juri-

diction de l'évêque. On le dit même retourné à son abbaye. Il n'en était rien; retiré au Pertre, il cherchait un tribunal plus favorable à ses prétentions.

« Il crut l'avoir trouvé dans celui d'André I^{er}, baron de Vitré, et il y porta effectivement sa revendication : procédé assez étrange de la part d'un homme d'église; car tout le débat roulant sur un bénéfice ecclésiastique devait être régulièrement jugé en cour d'église. L'abbé de Saint-Serge, tout en faisant ses réserves, ne crut pas devoir décliner la juridiction d'André de Vitré. Il s'y présenta, et l'affaire y fut plaidée de part et d'autre, mais sans résultat, parce que la cour du baron de Vitré n'étant pas garnie de juges en nombre suffisant, ne put rendre de sentence et dut renvoyer la cause à un terme subséquent.

« Cette fois, l'audience fut nombreuse et solennelle. D'un côté, l'abbé de Saint-Serge assisté de Geoffroy, évêque d'Angers, et d'une députation du clergé angevin; de l'autre, les moines de Saint-Jouin avec leurs patrons Méril de Taillie et Juhel, fils de Godéfroy. Au fond, sur l'estrade des juges, une foule imposante : outre les seigneurs, vassaux ou amis d'André de Vitré, celui-ci avait eu le tact d'appeler pour juger cette cause d'église bon nombre de clercs, présidés en quelque sorte par trois illustres prélats : Jean, archevêque de Dol, de la maison de Combour; Sylvestre de la Guerche, évêque de Rennes, et Gervais, abbé de Saint-Melaine.

« L'avocat des moines du Pertre fut Juhel, fils de Godéfroy, et l'on nous a conservé le sommaire de son plaidoyer :
 « Le Pertre, dit-il d'abord, était dans le principe une abbaye
 « fondée par le roi Clovis en l'honneur de Saint-Martin de
 « Vertou. » Ce fut son premier argument; mais, ajoute l'antique récit de cet antique procès, cette assertion manquant de toute preuve, soit testimoniale, soit par écrit, fut déclarée par les juges de nulle valeur. Juhel reprit alors la parole et dit, d'accord avec ses clients, « que l'abbaye du Pertre avait ap-
 « partenu à ses ancêtres, et que lui-même, en vertu de son

« droit héréditaire, il la donnait aux moines de Saint-Jouin
 « avec toutes les obédiences qui en relevaient, au nombre
 « desquelles était Bréal. »

« L'abbé de Saint-Serge répondit; nous n'avons pas sa réponse, mais on la devine; puis le jugement fut rendu. Il était enjoint à l'abbé Achard de fournir un homme prêt à soutenir, sous la foi de l'épreuve judiciaire, que Saint-Serge possédait Bréal depuis longues années, à la parfaite connaissance de Juhel et de Méril, sans jamais avoir été jusqu'à ce jour troublée par eux dans sa possession. Formulée par les évêques et l'abbé de Saint-Melaine, cette décision fut adoptée par tous les clercs et seigneurs qui garnissaient la cour du baron. Elle impliquait très-clairement le bon droit de Saint-Serge; ~~pourvu que l'épreuve judiciaire (sans doute celle du fer chaud) tournât favorablement pour le représentant de cette abbaye.~~ Chose curieuse, les moines du Pertre et leurs deux patrons se défirent de leur bon droit, au point de ne pas vouloir accepter les chances de cette épreuve. Par ce refus même ils perdirent leur cause, et là-dessus l'audience fut levée.

« Peu de temps après, Méril voulut reprendre l'affaire en son propre nom, et cita de nouveau l'abbé Achard devant la cour du baron de Vitré; mais ce tribunal, sans revenir à la discussion du fond, déclara l'abbé de Saint-Serge dispensé de répondre sur ce sujet à aucun de ceux qui avaient figuré, de façon ou d'autre, dans la première instance.

« Alors Méril et Juhel se décidèrent à confesser tous leurs torts, dont ils rejetèrent d'ailleurs le plus possible la responsabilité sur les moines du Pertre, et non contents de proclamer le bon droit de Saint-Serge, ils ratifièrent et renouvelèrent encore une fois la donation jadis faite à cette abbaye de la chapelle de Bréal. Pour reconnaître ce bon procédé, l'abbé Achard donna à Juhel une somme de 30 sols (environ 300 fr. d'aujourd'hui), et reçut moine à Saint-Serge un de ses hommes nommé David. Il fit aussi présent à Méril d'un

haubert estimé 40 sols, et celui-ci, pour consacrer définitivement la donation de Bréal par une cérémonie solennelle, déposa sur l'autel de Saint-Serge un couteau, symbole de l'objet donné, et qu'il brisa de ses propres mains, marquant ainsi qu'il y renonçait complètement ¹.

« L'abbatiate d'Achard, qui gouverna l'abbaye de Saint-Serge de l'an 1082 au 27 mars 1093, indique suffisamment l'époque de ce curieux procès; et comme il est dit qu'avant ce procès les moines de Saint-Serge avaient joui sans aucune difficulté de la donation de Renier de Taillic sous le gouvernement de trois de leurs abbés, cela désigne évidemment les trois prédécesseurs immédiats d'Achard, c'est-à-dire les abbés Dabert (1055-1082), Vulgrin (1040-1055) et Hubert (1030-1040): Enfin, la donation primitive de Renaud Papillon ayant encore précédé celle de Renier, cela reporte la première de 1020 à 1030, époque où par conséquent existait déjà la chapelle de Bréal². »

Telles furent les origines du prieuré de Bréal. En 1108, Marbode, évêque de Rennes, confirma les moines de Saint-Serge dans la possession de ce bénéfice; l'abbé y devait entretenir deux religieux, d'après une histoire manuscrite de Saint-Serge, et de nombreuses donations finirent par donner à ce petit monastère une importance qui s'accuse encore au xv^e siècle dans les aveux rendus par les prieurs aux barons de Vitré³.

Il paraît que dès cette dernière époque le prieuré de Bréal était uni à la cure de ce nom; cet état de choses dura jusqu'à la Révolution. Le prieur-recteur de Bréal était seigneur spirituel et temporel de la paroisse, tout en dépendant de l'abbé de Saint-Serge et du baron de Vitré; il jouissait d'une moyenne et basse justice et de plusieurs droits féodaux. En

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brét.*, I, 475-477.

2. M. de la Borderie, *Semaine Bretonne*, VII, 316.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brét.*, I, 316. — D. Fournereau, *Hist. monast. Sancti Sergii*, manuscrit publié par la *Revue des Sociétés savantes*.

1790, la *Déclaration* de son bénéfice mentionne le presbytère et son jardin, — un pourpris de 30 journaux de terre, — un bois taillis de 4 journaux, — des dîmes anciennes et novales — et un fief seigneurial : le tout estimé 1,639 liv. de revenu. Mais sur cette somme le prieur-recteur devait payer une rente de 14 liv. 12 s. au baron de Vitré, et une autre de 9 liv. 12 s. à l'abbé de Saint-Serge; il devait aussi entretenir le chanceau de l'église et le presbytère, acquitter 85 liv. 13 s. de décimes et donner 350 liv. de pension à son vicaire; il ne lui restait, par suite, qu'environ 1,119 liv. de revenu net¹.

2° Brielles (*Notre-Dame de*).

« *D'azur à une Nostre-Dame d'or*². »

« Dans la première moitié du xi^e siècle, l'église et la cure de Brielles, ainsi que les droits en dépendant, étaient partagés plus ou moins inégalement entre trois possesseurs. D'abord le prêtre qui desservait la paroisse; il s'appelait Orri; puis un laïque, Hamelin, qui devait être le principal seigneur de la paroisse, car dans un acte du prieuré de Gennes il est désigné sous le nom d'Hamelin de Brielles; enfin, un autre laïque nommé Godcfroy, qui semble avoir été un cousin d'Hamelin³.

« Orri avait un fils appelé Tébaud et un frère nommé Ernaud; il confia son fils à ce dernier, et Ernaud le conduisit à Saint-Serge d'Angers pour l'y faire admettre au nombre des moines. Orri donna en cette circonstance à l'abbaye la cure de Brielles avec toutes ses dépendances et tous ses droits, un verger et une pâture au-dessous du presbytère, et un trait de dime, « *totum presbyteratum et virgultum et herbagium subtus monasterium et tractum decimæ*⁴. » Cette donation fut aussitôt approuvée par l'évêque et le Chapitre de Rennes.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

2. Armorial général ms. de 1698.

3. M. de la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, p. 147.

4. Cart. Sancti Sergii.

« Peu après, Hamelin de Brielles, lui aussi, se fit moine à Saint-Serge d'Angers; à cette occasion, et du consentement de son fils Tesson, il donna à ce monastère tout ce qu'il avait dans les dîmes et les offrandes de l'église de Brielles, sa part dans les revenus du cimetière, le dixième de la dîme de son domaine et la dîme de ses moulins.

« Enfin, Godefroy lui-même et son fils Buteman étant venus à leur tour visiter l'abbaye de Saint-Serge, lui cédèrent également tous les droits perçus par eux dans l'église de Brielles et une autre part du cimetière, et en outre ils lui donnèrent un pré et le dixième de la dîme de leur terre.

« L'acte qui contient toutes ces donations n'est pas daté, mais celui qui relate l'approbation de l'évêque de Rennes, Sylvestre, est expressément daté du 21 février 1087. La donation d'Orri, la première des trois, est donc du commencement de cette année ou de la fin de 1086¹. »

Un peu plus tard, en 1108, l'évêque Marbode confirma les moines de Saint-Serge dans la possession de l'église de Brielles. Ainsi fut définitivement créé le prieuré de ce nom, fondé dans l'origine pour trois moines².

Deux siècles plus tard, le 11 janvier 1300, Gilles, évêque de Rennes, étant venu à Brielles au cours d'une tournée pastorale, eut à s'occuper de l'état des prieurés de Saint-Serge situés dans cette contrée de son diocèse. Il y en avait là trois, en effet, ramassés dans un petit coin, à une lieue à peine l'un de l'autre : Brielles, Gennes et Saint-Laurent de Goulias (nous raconterons bientôt l'origine de ces derniers). Chacun de ces trois petits bénéfices ne pouvait plus nourrir qu'un moine, à grand-peine encore, surtout celui de Goulias. Néanmoins, le service divin et (à Brielles et à Gennes) le ministère paroissial y furent d'abord pendant longtemps convenablement exercés

1. M. de la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 449.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 310. — D. Fournereau, *Hist. monast. Sancti Sergii*.

par chacun des moines qu'y envoyait l'abbaye de Saint-Serge. Mais comme il était arrivé ailleurs que l'isolement de ces moines, dispersés un par un dans de petits monastères, avait donné lieu à des abus, un jour vint où les Conciles interdirent cette pratique et prescrivirent de ne jamais mettre moins de deux moines par prieuré.

En 1231, cette règle avait été appliquée dans la province de Tours, et l'abbé de Saint-Serge avait alors retiré des trois prieurés de Brielles, Gennes et Saint-Laurent de Goulias le moine placé dans chacun d'eux ; puis il avait réuni au domaine de l'abbaye les biens de ces trois prieurés, y mettant pour continuer le service divin trois prêtres séculiers gagés par lui. « Ceux-ci, en vrais mercenaires, ne songeaient qu'à alléger leur besogne, sans s'inquiéter autrement des intérêts spirituels et temporels dont ils avaient charge. Cet état de choses se prolongea, toujours empirant, sous l'administration de cinq abbés, et lors de la visite de l'évêque Gilles à Brielles, il durait depuis près de soixante-dix ans. » Le résultat se devine sans peine : le culte était fort mal entretenu, les édifices destinés au culte ne l'étaient pas du tout et tombaient en ruine ; le mal voulait un prompt remède.

L'évêque manda à Brielles Jean Rebours, abbé de Saint-Serge, et de son consentement, après s'être convaincu que les revenus des trois bénéfices mis ensemble suffisaient tout juste à l'entretien de deux personnes, il unit les prieurés de Gennes et de Saint-Laurent de Goulias au prieuré de Brielles, et il décida qu'en ce dernier lieu résideraient à l'avenir deux moines, chargés de desservir les paroisses ainsi que la chapelle de Saint-Laurent.

Il est à remarquer que l'évêque confia formellement aux moines eux-mêmes le ministère paroissial à Brielles et à Gennes, sans leur prescrire de se substituer pour cet office des vicaires perpétuels, prêtres séculiers. En effet, bien que la discipline générale des Conciles interdit aux moines les

fonctions curiales, elle leur en permettait l'exercice là où l'évêque diocésain le jugeait à propos¹.

Toutefois, le prieuré de Brielles ne demeura pas uni à la cure de ce nom et il tomba en commende dans les derniers siècles; mais ce bénéfice se composa jusqu'à la Révolution des trois anciens prieurés de Brielles, Gennes et Saint-Laurent de Goulias. Lorsque François de Rochechouart en fut nommé titulaire en 1734, il prit possession, le 7 septembre, des églises paroissiales de Brielles et de Gennes, de la chapelle priorale de Saint-Laurent de Goulias et du manoir prioral de même nom, qui tombait en ruines.

Le dernier prieur, René Briand, affirmait en 1788 son bénéfice 1,100 liv., plus l'acquit de toutes les charges; or, celles-ci étaient nombreuses : il fallait payer 430 liv. de décimes, — 600 liv. d'honoraires au chapelain de Saint-Laurent, — la portion congrue du recteur et des deux vicaires de Gennes, — des rentes à l'abbé de Saint-Serge, à celui de la Roë, à l'abbesse de Saint-Georges, au seigneur de Gennes, au Petit-Séminaire de Rennes, au chapelain des Quatre-Évangélistes de Rennes, etc.; — il devait, de plus, faire dire trois messes par semaine en l'église de Brielles, autant en celle de Gennes et autant en la chapelle de Saint-Laurent; — il lui fallait, enfin, entretenir les châteaux de ces trois édifices.

Les revenus du prieuré consistaient surtout en dîmes dans les paroisses de Brielles et de Gennes; il y avait aussi un petit domaine proche consistant en un logis prioral ruiné au siècle dernier, en un jardin et en quelques pièces de terre. Le tout était estimé en 1790 valoir 2,642 liv. de rente; mais comme les charges atteignaient le chiffre de 1,587 liv. 6 s., il ne demeurait que 1,054 liv. 14 s. de revenu net au prieur de Brielles.

Aujourd'hui il ne reste de ce bénéfice qu'une maison insignifiante voisine du bourg et appelée encore le *Prieuré*.

1. M. de la Borderie, loco citato.

PRIEURS DE BRIELLES¹.

Guy Daumair, prêtre du diocèse de Saint-Malo, prieur commendataire, vers 1530.

François Goguet, simple clerc, résigna en 1701.

Pierre Camet, prêtre de Paris, docteur en théologie, fut pourvu le 22 mai 1701; † vers 1734.

François de Rochechouart-Faudras, clerc de Toulouse, prit possession le 7 septembre 1734; † vers 1736.

Jean-Baptiste Bardou de Ségonzac, vicaire général de Périgueux, prit possession le 5 avril 1756; † 1778.

René Briant, clerc de Vannes, né à Peillac, fils de Guillaume Briand et de Perrine Boyer, prit possession le 24 mars 1779. En 1790 il habitait Paris; ce fut le dernier prieur.

3^e Gennes. (Saint-Sulpice-le).

M. de la Borderie a encore écrit les origines de Gennes, et nous reproduisons ici son intéressant travail².

« La paroisse de Gennes existait sans doute dès la première moitié du XI^e siècle. Comme beaucoup d'autres, son église était tombée en main laïque. Elle n'en sortit que postérieurement à l'an 1055, grâce à deux moines de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, Bérenger et Morien, qui, moitié don, moitié achat, trouvèrent moyen de l'acquérir à leur monastère. Ce fut une négociation assez compliquée : ils n'eurent pas affaire à moins de quatre ou cinq personnes. D'abord les propriétaires mêmes de l'église, deux frères, Geoffroy et Rivallon, qui la possédaient par indivis du chef de leur père Gerbaud. Puis le seigneur féodal, réputé fondateur de l'église, et de qui les fils de Gerbaud la tenaient en fief; il s'appelait Renier de Denée, et outre son droit de mouvance sur l'église, il possédait aussi une part du cimetière et même les offrandes mises sur l'autel. Le nom patronymique de ce seigneur lui venait de la terre de

1. *Reg. des Insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

2. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, VII, 58, et *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 443.

Denéc, en Gennes, fief important à cette époque, investi du droit de haute justice, et auquel la suzeraineté sur l'église semblait même attribuer la qualité de seigneurie dominante de la paroisse. — Qualité qui eût pu toutefois lui être disputée par une autre terre (très-probablement celle de la Motte) alors aux mains d'un seigneur voisin, Geoffroy de Montiers, à qui elle donnait des droits importants sur l'autel, le cimetière et le bourg de Gennes. — Enfin, outre ces quatre personnages, il en était un cinquième qu'on ne pouvait nécessairement omettre dans la circonstance, nous voulons dire le prêtre séculier qui, du consentement des fils de Gerbaud, en vertu d'une convention quelconque passée avec eux (et que d'ailleurs nous ne connaissons pas), desservait l'église de Gennes et en percevait le revenu, sauf les droits réservés par les propriétaires et les deux seigneurs ci-dessus. Ce prêtre se nommait Hildeman ou Hodeman.

« Les fils de Gerbaud s'expédièrent très-couramment et donnèrent l'église sans rien demander. Renier de Denéc céda tous ses droits sur le cimetière et l'autel; il se les fit payer en partie. Geoffroy de Montiers céda aussi tous les siens, mais sous des conditions assez lourdes. Voici d'abord ce qu'il avait et donna à l'abbaye de Saint-Serge : une part (on ne dit pas laquelle) dans les prémices et les offrandes déposées sur l'autel de Saint-Sulpice de Gennes; le tiers des cens du cimetière, c'est-à-dire des rentes en argent payées par ceux qui y possédaient des terrains ou des maisons; une partie (probablement la moitié) des droits perçus sur les marchandises vendues soit dans le cimetière, soit dans tout le bourg.

« Ce n'est pas tout : au moins qui serait chargé de desservir la paroisse il fallait un logement voisin de l'église; pour en bâtir un, un particulier nommé Engebaud donna à Saint-Serge un terrain proche du cimetière; Geoffroy de Montiers, comme seigneur du fief, autorisa ce don et promit l'autorisation de sa femme dès qu'elle serait relevée de gésine. Cette intervention obligatoire de la femme de Geoffroy montre que

c'est par elle qu'il avait à Gennes tous les droits mentionnés en cette circonstance. Ces droits comprenaient, entre autres, la juridiction ; mais Geoffroy, prévoyant que des habitations ne tarderaient pas à s'élever autour du prieuré, sur le terrain des moines, la céda aux moines sur les hommes de leur fief, en ce sens du moins que s'il s'y commettait quelque délit, la plainte en devait être d'abord portée au prieur, Geoffroy se réservant d'agir dans le cas seulement où le prieur n'en tiendrait compte.

« On voit bien clairement par là que si Renier de Denée était le seigneur de l'église de Gennes, Geoffroy de Moutiers était par sa femme (probablement dame de la Motte de Gennes) le seigneur justicier du bourg.

« Mais les libéralités de ce dernier envers les moines ne furent pas absolument gratuites. Geoffroy de Moutiers reçut d'abord de Dabert, abbé de Saint-Serge, 100 sous d'argent, grosse somme en ce temps-là (répondant au moins à 1,000 ou 1,500 fr. de nos jours). Puis il imposa au moine qui serait mis en résidence à Gennes, dans le cas où il posséderait un mulet ou un palefroi, l'obligation de le lui prêter, une ou deux fois l'an, à lui Geoffroy, pour aller à la cour du duc de Bretagne. En outre, si Geoffroy avait un message urgent à expédier, il pourrait contraindre le moine à s'en charger en lui payant ses frais de route. Enfin, il se réserva le droit de lever, en cas de nécessité, sur les habitants du bourg (y compris sans doute le moine lui-même) une sorte d'emprunt forcé, à la condition toutefois de rendre la somme ainsi prêtée avant de pouvoir exiger un nouveau prêt.

« Restait aux moines de Saint-Serge à se mettre en possession de l'église et de la cure de Gennes. Ayant appris que Main, évêque de Rennes, était à Vitré, ils vinrent solliciter son approbation, lui firent de menus présents, à lui, à l'archidiacre et au doyen, et lui ayant exposé l'affaire, revinrent à Gennes enchantés de sa réception. Forts de cet appui, ils se mirent à traiter avec le prêtre séculier Hodeman, qui exerçait

alors, comme nous l'avons dit, les fonctions curiales, et qui d'abord, sans grandes difficultés, promet de remettre l'église aux moines à la prochaine fête de la Chandeleur. Mais ce terme venu, nous ne savons quelle difficulté s'éleva, et il refusa de partir. Il fallut plaider. Après de longues chicanes, les moines durent se résigner à traiter sur cette base : qu'il continuerait jusqu'à sa mort à desservir la paroisse, en partageant avec eux tous les revenus. Cette transaction, dont le détail serait trop long à donner ici, fut approuvée par l'abbé Dabert ¹.

« La mention de cet abbé de Saint-Serge et de l'évêque Main permet de fixer à peu près l'époque de tous les faits qui précèdent. Main régit l'église de Rennes de 1038 environ à 1076, Dabert gouverna l'abbaye de Saint-Serge de 1055 à 1082; les faits concernant les origines de Gennes eurent nécessairement lieu entre les années 1055 et 1076, probablement aux environs de 1065. »

Ainsi fut fondé le prieuré de Gennes, qui devait être habité par deux religieux, d'après dom Fournereau ². L'évêque de Rennes Marbode les confirma en 1108 dans la possession de l'église paroissiale ³. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, ce petit monastère tomba en décadence et ne renfermait qu'un seul moine au xiii^e siècle, ce qui obligea l'abbé de Saint-Serge à rappeler à Angers ce moine solitaire; aussi, en 1300, l'évêque Gilles ordonna-t-il la réunion du prieuré de Gennes à celui de Brielles.

4^o Goulias (Saint-Laurent de).

On ne connaît point les commencements du prieuré de Goulias ou de Gouliars, fondé par les moines de Saint-Serge dans la paroisse de Gennes. Mais il remontait probablement

1. *Cart. Sancti Sergii*. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 496.

2. *Uist. mon. Sancti Sergii*.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 516.

au XII^e siècle et ne renfermait qu'un moine au XIII^e. Il subit le même sort que le prieuré de Gennes; privé d'abord de son religieux, que remplaça un prêtre séculier, il fut en l'an 1300 réuni au prieuré de Brielles par Gilles, évêque de Rennes. En parlant de ce dernier prieuré nous avons dit le peu que nous savons sur Saint-Laurent de Goulias. Au siècle dernier la chapelle de ce nom était desservie par MM. Oger, + 1771, — Fr. Juliot, + 1782, — et Launou, vivant en 1783.

Aujourd'hui, sur le bord de la route de Gennes à Argentré, l'on retrouve encore la chapelle Saint-Laurent et la maison de la Cour-Saint-Laurent, qu'avoisinait naguère la lande de Goulias. Cette chapelle, servant de grange au fermier voisin, se compose d'une nef terminée par un chevet droit datant du XVI^e siècle; cette nef a été allongée probablement au XVII^e. A l'intérieur se trouvent trois autels occupant tous le chevet, et au Midi de l'édifice est accolé un petit logement composé de deux chambres, dont les ouvertures en arcs Tudor rappellent le XVI^e siècle. On nomme le *presbytère* cet appartement du chapelain, communiquant directement avec la chapelle; tout à côté est l'ancien cimetière. Quant à la maison de la Cour-Saint-Laurent, qui a peut-être remplacé l'ancien prieuré, elle n'offre rien de remarquable; c'était en 1623 un manoir seigneurial relevant de la châtellenie du Désert.

5^o Montreuil-sur-Pérouse (Saint-Pierre de)¹.

En l'an 1072, selon dom Fournereau², l'église de Montreuil, distante de deux milles de Vitry, « *ecclesia de Monasteriolo quæ duobus millibus a Vitriaco castro separatur*, » était entre les mains de trois personnages qui s'en partageaient les revenus. C'était d'abord Guy, prêtre de Montreuil, « *Wido presbyter de Monasteriolo*, » puis Geoffroy son fils, et, enfin,

1. On dit maintenant Montreuil-sous-Pérouse, ce qui est fautif, car le nom primitif est *Monasteriolum super Petrosam*.

2. *Hist. mon. Sancti Sergii*.

un seigneur nommé Teheld; tous les trois cédèrent successivement leurs droits aux moines de Saint-Serge d'Angers, comme nous allons le voir.

Le prêtre Guy fut le premier à comprendre la nécessité de restituer à l'Église un bien ecclésiastique devenu son patrimoine et dont il avait déjà disposé en partie en faveur de son fils; pour obtenir le pardon de ses fautes et attirer sur ce fils la miséricorde divine, il donna donc aux religieux de Saint-Serge le tiers de l'église de Montreuil dont il jouissait; il se réserva seulement le droit d'entrer à l'abbaye de Saint-Serge s'il voulait un jour se faire religieux. Rivallon, fils de Froger, et ses cinq fils Garnier, Alain, Ginguéné, Guillaume et Geoffroy le Normand, dans le fief desquels se trouvait l'église de Montreuil, approuvèrent cette donation, aussi bien que Teheld; qui semble avoir été le seigneur supérieur du lieu¹.

Geoffrey, fils du prêtre Guy, touché de la conduite de son père, suivit son exemple et donna aussi à Saint-Serge le tiers des revenus de l'église en sa possession, mais il ne fit point ce don sans conditions : les moines durent lui donner un cheval et, de plus, 30 sols; ils s'obligèrent même à lui remettre ce tiers de l'église qu'on leur donnait, si Geoffroy leur rendait cette somme; mais il fut stipulé que lui seul, et non pas ses héritiers ou ses parents, pourrait exiger cette restitution. Rivallon et ses fils, aussi bien que Teheld, approuvèrent cette deuxième donation.

Restait le dernier tiers de l'église, que retenait Teheld lui-même, en sa qualité de seigneur de Montreuil. Effrayé à la pensée de la responsabilité qu'il encourait et du châtiment éternel qui l'attendait s'il détenait plus longtemps ce bien ecclésiastique, Teheld se détermina aussi lui à donner aux moines de Saint-Serge ce qu'il possédait dans l'église de Montreuil. Il fit ce don pour le salut des âmes de ses père et mère, de Clarice sa femme et de ses enfants, nommés Rival-

1. *Carl. Sancti Sergii.*

lon, Girald, Ascelin le Normand, Hildeburge, Adde et Billechilde; lui-même, accompagné de sa femme et de son fils aîné, remit ses droits entre les mains de Dabert, abbé de Saint-Serge¹, et ensuite en déposa l'acte sur l'autel des moines. Il stipula seulement que, s'il voulait devenir religieux, il serait reçu sans conteste à l'abbaye de Saint-Serge. Pour lui témoigner leur reconnaissance, les moines donnèrent à ce seigneur 30 sols deniers, une lance, un bouclier et une épée.

Comme il fallait une demeure aux moines chargés de desservir l'église de Montreuil, et que Geoffroy, fils du prêtre Guy, possédait une maison et un jardin dans le cimetière de cette église, les moines de Saint-Serge lui achetèrent ce jardin, et Geoffroy s'obligea à leur laisser la maison après sa mort. Adèle, mère de Garnier, et Bernard, écuyer de ce dernier seigneur, furent témoins de cet accord. Puis Bernard vendit lui-même aux religieux le tiers d'une dime dans la paroisse de Taillis qu'il tenait de Geoffroy, fils du prêtre Guy.

Enfin, toutes ces donations furent confirmées par le seigneur suzerain Robert, baron de Viré, dans une nombreuse assemblée de seigneurs tenue au château de Vitré².

Marbode, évêque de Rennes, confirma lui-même les religieux de Saint-Serge dans la possession de l'église paroissiale de Montreuil, en 1108, et dom Fournereau dit que l'abbaye devait entretenir deux moines dans le prieuré de Montreuil-sur-Pérouse, « *in monasteriolo super Petrosam* »³.

Mais cet état de choses ne dura que quelque temps; en 1294, Guillaume de la Roche-Tanguy, évêque de Rennes, à la prière des moines de Saint-Serge, unit le prieuré de Montreuil à l'office du cellérier de cette abbaye, ce dernier étant dans le besoin⁴. Plus tard, l'abbé de Saint-Serge perdit même

1. Nous avons dit précédemment que Dabert gouverna l'abbaye de Saint-Serge de 1033 à 1082.

2. *Carl. Sancti Sergii*. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 412.

3. *Hist. mon. Sancti Sergii*. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 310.

4. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 17028.

la présentation de la cure de Montreuil, unie par le Saint-Siège en 1448 à un canonicat de la collégiale de Champeaux, fondée par le sire d'Espinay.

Le prieuré de Montreuil fut donc éteint vers la fin du ^{xiii}^e siècle et demeura dès lors uni à la cellérierie de Saint-Serge; aussi voyons-nous, en 1349, dom Giraud de Tillie, cellérier de Saint-Serge, faire acte de propriétaire à Montreuil¹. Un de ses successeurs, dom Gilles de Beauvais, rendit aveu, le 20 février 1553, au baron de Vitré pour son prieuré de Montreuil-sur-Pérouse, consistant en une maison et une grange près le bourg, — un fief s'étendant dans la paroisse, — et 80 journaux de terre en culture, bois et landes.

Enfin, en 1790, dom Nicolas Renaudin, prieur claustral de Saint-Serge, fit la déclaration suivante des biens de l'ancien prieuré de Montreuil, faisant alors partie de la mense conventuelle de cette abbaye; ils consistaient en un fief seigneurial, une grange, les deux tiers des grosses dîmes et quelques rentes féodales, le tout affermé 4,000 liv.; il y avait, en outre, un bois taillis de 7 arpents. Les charges étaient l'entretien du chancel de l'église de Montreuil et des ornements sacerdotaux, les honoraires de deux messes par semaine dues par les religieux, la pension congrue du recteur et une petite rente due au prieur de Notre-Dame de Vitré².

V. — ABBAYE DE SAINT-JOUIN DE MARNE

Cette abbaye se trouvait dans le diocèse de Poitiers, près de la ville de Thouars; on dit qu'elle fut fondée du temps de saint Hilaire, évêque de Poitiers, par saint Jouin, l'un de ses disciples. Il est certain qu'elle existait au ^{vi}^e siècle, et saint Martin de Vertou passe pour l'avoir gouvernée à cette époque.

1. *Cart. Sancti Sergii.*

2. *Notes de M. l'abbé Paris-Jallobert.*

4° *Pertre (Saint-Martin du).*

« *D'argent à une croix patriarchale d'azur*¹. »

Le Pertre se trouve pour la première fois mentionné dans une pièce relative à des faits qui eurent lieu dans les douze années comprises de l'an 1082 à 1094. C'était dès lors un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne, et la pièce en question rapporte les principaux incidents d'un long et curieux procès dans lequel les moines de Saint-Jouin, du chef de leur prieuré du Pertre, revendiquaient contre l'abbaye de Saint-Serge d'Angers la possession de l'église de Bréal-sous-Vitré.

Nous avons raconté précédemment ce procès et nous n'y reviendrons pas ; rappelons seulement que le principal argument des moines de Saint-Jouin c'était la haute antiquité du Pertre. « Le Pertre, disaient-ils, avait été dans le principe une abbaye construite par le roi Clovis en l'honneur de saint Martin de Vertou. » Comme saint Martin de Vertou est mort dans le VII^e siècle, il ne se pouvait agir ici de Clovis I^{er}, mort en 511, mais seulement de Clovis II, successeur de Dagobert I^{er}, et qui régna de 638 à 658. C'est déjà une antiquité bien respectable. Malheureusement les moines de Saint-Jouin ne réussirent pas à prouver leur dire ; mais le seul fait d'articuler une telle prétention prouve au moins que le prieuré du Pertre passait alors pour être fort ancien ; et l'on ne se hasarde guères en lui donnant dès cette époque un siècle d'existence, ce qui le ferait remonter à la fin du X^e siècle, peu de temps après la fin des invasions normandes.

M. de la Borderie, dans une excellente notice sur le Pertre², résume quelques documents anciens relatifs aux

1. *Armorial général ms. de 1098.*

2. *Semaine Religieuse de Rennes, VII, 400. — Revue de Bretagne et de Vendée, XXIX, 189.*

droits du prieur du Pertre et des hommes de son fief dans la forêt et les vastes landes du Pertre; nous reproduisons ici cette étude :

« La forêt du Pertre, qui couvre aujourd'hui mille deux cent cinquante hectares, était jadis bien plus étendue. Ainsi, le bois de la Branchette, en Argentré, en faisait au ^{xiii}^e siècle partie sans solution de continuité. Du côté du Nord elle montait, vers le milieu du ^{xi}^e siècle, non-seulement dans la paroisse de Bréal, mais même jusqu'à celle d'Erbrée et à la rive gauche du ruisseau de Vilaine, du côté du village du Rallai.

« Du ^{xi}^e au ^{xiii}^e siècle, ce grand canton de bois et de landes qui embrassait les trois paroisses actuelles de Bréal, du Pertre, de Mondevert et une partie d'Argentré, semble avoir formé entre la Bretagne et le Maine une sorte de marche commune possédée en indivis par les sires de Laval et de Vitré.

« Chacun de ces seigneurs entretenait un nombre égal d'officiers pour la conservation de ce domaine, et ces officiers étaient souvent en conflit avec le prieur du Pertre, au sujet des droits d'usage prétendus par celui-ci et par les hommes de son fief dans les landes et la forêt. Ces conflits commençaient par des procès et allaient souvent jusqu'aux voies de fait. Vers la fin du ^{xii}^e siècle, entre autres, la situation était devenue à cet égard si troublée et si fâcheuse, que de part et d'autre on éprouva le besoin d'y mettre fin par une transaction précise dont voici les principales clauses :

« Les sires de Laval et de Vitré, comme seigneurs supérieurs du fief du prieuré, devaient garder les hommes de ce fief et leurs biens, c'est-à-dire pourvoir à la défense de leur terre si elle était attaquée par un ennemi quelconque; en retour de cette protection, il fut stipulé que les vassaux du prieur paieraient chaque année à ces deux seigneurs une rente de 40 liv. monnaie d'Anjou (environ 4,000 fr. de nos jours), et donneraient la nourriture à leurs chiens quand ils viendraient de ce côté chasser dans la forêt.

« Moyennant ces redevances, le prieur et ses hommes furent confirmés dans la jouissance de leurs droits d'usage, réellement fort étendus. Ainsi, ils pouvaient mettre en prairie les parties de landes du Pertre qui s'y prêtaient le mieux ; ils pouvaient prendre dans la forêt tout le bois qui leur était nécessaire, soit pour constructions, soit pour chauffage, soit même pour tout autre objet, à la seule condition d'en user eux-mêmes et de n'en point vendre. Certains quartiers de la forêt défendus par des clôtures, et que l'on nommait des breils, étaient seuls exceptés de ce droit d'usage, savoir : les breils ou brieux appelés Lingan, Vanereul, Émingé, Noirlou, les Coudriaux, le breil de Bréal et le breil Josseaume. Les usagers n'y pouvaient rien prendre sans la permission de l'un des forestiers du sire de Lavall ou du baron de Vitré.

« Dans la forêt, comme dans les landes, le prieur et ses hommes avaient droit de faire paître, sans rien payer, tous leurs bestiaux ; ils pouvaient même envoyer leurs porcs à la glandée, le prieur sans rien payer du tout, ses hommes en payant seulement par an (comme dit un acte du xv^e siècle), « pour chascun porc trois deniers, pour chascun marsoleau un denier obole, et les allaitons ne doibvent rien ¹. »

« Ces droits d'usage se maintinrent longtemps sans changement notable. On les retrouve décrits presque en mêmes termes dans un aveu du prieur du Pertre au baron de Vitré, en l'an 1552, avec quelques renseignements additionnels qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi l'on y voit qu'outre son chauffage ordinaire, « le prieur doit avoir chascun an son tizon (de Noël), savoir un chesne ou fouteau ; » — que « les hommes dudit prieur, quand ils veulent édifier, sont en bonne possession d'avoir trois chesnes ès usages de la forêt du Pertre, pour bastir en la juridiction et fief du prieur ; » — et, enfin, que l'obligation de nourrir à certains jours les chiens du seigneur

1. On appelait marsoleau un porc né au mois de mars précédent, et allaitons les pourceaux non sevrés.

s'était changée en « la somme de 24 soulz de rente, appelée le past des chiens, qui se paient au sieur de Cornaisse, à cause de la garde des chiens, » dont il était chargé. »

Le prieur du Pertre avait haute justice dans tout son fief, qui était considérable. Son domaine n'était pas moins important; on y trouvait, entre autres, en 1552, jusqu'à cinq étangs, savoir les étangs de Bicheron, de Couriot, de la Pécotière, de la Triballe et de la Muserie¹.

En 1790, le dernier prieur, Joseph Le Royer de Forges, jouissait encore d'une maison priorale avec son pourpris², — de deux métairies, — d'un moulin à eau avec son étang, — d'un moulin à vent, — des grosses et menues dîmes du Pertre, — de quelques dîmes à Saint-Cyr, au Maine et à Saint-Péan, en Anjou, — des cens et droits seigneuriaux attachés au fief du prieuré, — d'une juridiction seigneuriale avec haute justice, etc. Le total des revenus de ce prieuré était de 4,170 liv., mais il y avait des charges qui le réduisaient beaucoup, telles que l'acquit de neuf messes par semaine dues par le prieur, cinq en l'église du Pertre, deux en celle de Saint-Péan et autant en celle de Saint-Cyr, — quelques rentes de grains dues à l'abbaye de la Roë et à la collégiale de Vitré, — 847 liv. de décimes, etc., etc.³

PRIEURS DU PERTRE⁴.

Alain de Coëtivy, cardinal et archevêque d'Avignon, évêque de Dol, etc. (1439), † à Rome, 1474.

Benoit Le Roux rendit aveu au baron de Vitré en 1553.

1. M. de la Borderie, *loc. citato*. — En 1681, le prieuré du Pertre consistait en trois métairies, dites Sous-le-Bourg, la Chaussoe et Guinefolle; — les quatre étangs de Bicheron, Couriot, la Pécotière et la Triballe; — le moulin à eau de Bicheron, — le moulin à vent de Clermont, — les prés du Vivier et du Must, etc. (*Dictar. de la baronnie de Vitré.*)

2. Le logis prioral était situé auprès de l'église paroissiale, là où se trouve aujourd'hui le presbytère récemment construit.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 90, 33; 1 V, 28.

4. *Reg. des insin. eccl. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Dict. de la noblesse*, etc.

Jean Le Metaier, seigneur du Bois-Gebbert (1595).

N... Fyot (vers 1607).

Gabriel-Philippe de Froulay, fils de René de Froulay, comte de Tessé, et de Marie d'Escoubleau, abbé de Sainte-Croix d'Angles, doyen de Saint-Émilion, évêque d'Avranches, etc. ; † 1689.

Louis de Froulay, neveu du précédent, fils de Charles comte de Froulay et d'Angélique de Baudéan, chevalier de Malte et commandeur de Coulours, résigna le Pertre en 1701 ; † 4 juillet 1730.

Charles-Louis de Froulay, fils de Philippe comte de Froulay et de Marie-Anne de Mégaudais, clerc tonsuré du Mans, fut pourvu le 10 décembre 1701. Devenu évêque du Mans et abbé de Saint-Maur-sur-Loire, puis de Saint-Pierre-de-la-Couture, il résigna le Pertre en faveur de son frère, qui suit.

Louis-Gabriel de Froulay, clerc tonsuré du Mans, prit possession, le 15 mars 1727, de l'église paroissiale et du manoir prioral du Pertre. Il devint chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chantereine, Nantes et Nancy, etc., et résigna en 1754 ; † 1766.

Joseph-Philippe Le Royer de Forges, recteur de Bourgneuf-en-Forêt, au diocèse du Mans, pourvu en 1754, prit possession l'année suivante ; il devint abbé de Valmont vers 1775 et conserva le prieuré du Pertre jusqu'en 1790.

2^o Pont-Remy (Saint-Blaise de).

Sur le bord de la route de Fougères à Laval, et à une petite distance du bourg de Dompierre-du-Chemin, on rencontrait naguères une petite chapelle dédiée à saint Blaise, et qui était avant la Révolution le titre d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne.

« L'époque et les circonstances de sa fondation nous sont également inconnues, et le plus ancien titre le concernant que nous possédions est de 1625. C'est un acte d'investiture donnée à Alain Laurent par Pierre Cornulier, évêque de Rennes. La chapelle y est désignée sous le nom de *Capella Sancti Blasii alias prioratus de Pont-Rommy in capella de S. Blaise intra limites parochie de Dono Petri* (sic)¹. Dans les actes français, il est généralement désigné sous le nom de prieuré

1. Arch. d'ep. d'Ille-et-Vil., 9 G, 14.

de Pont-Remy-Saint-Blaise; ce nom de Pont-Remy est sans doute celui du pont sur la Cantache, près duquel il est situé et qu'il lui a emprunté¹. »

Vers 1730, le prieuré de Pont-Remy fut cédé par les religieux de Saint-Jouin de Marne à leurs confrères les moines de Saint-Melaine de Rennes, nous ne savons pourquoi; ces derniers firent de Pont-Remy une annexe de leur prieuré de Beauchesne, en Brie, et à partir de cette époque le même titulaire posséda en commende les deux bénéfices jusqu'en 1790.

Le prieuré de Pont-Remy consistait : en la chapelle Saint-Blaise, tellement ruinée en 1723 que les deux messes qu'y devait le prieur se disaient alors à l'église paroissiale de Dompierre-du-Chemin²; cet état de choses dura jusqu'à l'époque de la Révolution; — en la métairie du Prieuré, contenant 53 journaux de terres labourables, — et en un bois taillis.

En 1790, le maire de Dompierre déclara que le prieuré de Pont-Remy valait 500 liv. de rente, mais il n'était réellement affermé que 306 liv., plus l'acquit des chargés, consistant surtout en 60 liv. pour les honoraires de messes et en 32 liv. de rente seigneuriale due au seigneur des Hurlières³.

PRIEURS DE PONT-REMY⁴.

Macé Rubin, prêtre et subcuré au Pertre (1538).

Pierre Vallée mourut vers 1625.

Alain Laurent, prêtre de Rennes, pourvu par l'abbé de Saint-Jouin de Marne le 22 mai 1625.

Gilles Odesping, chanoine de Rennes, résigna Pont-Remy en 1639 en faveur du suivant.

Jacques Dreux, chanoine théologal de Rennes et plus tard vicaire général de ce diocèse, prit possession du prieuré le 11 septembre 1639.

1. M. Naupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*.

2. Les débris de cette chapelle n'ont été toutefois rasés qu'en 1834.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

4. *Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Nicolas-Michel Maréchal résigna en 1704.

Gabriel Papillon, clerc de Paris, pourvu le 11 août 1704, devint chanoine du Saint-Sépulcre et résigna en 1723.

Jean Jamme, recteur de Dompierre-du-Chemin, prit possession le 20 juillet 1723.

Etzéar-François des Achards de la Baume, évêque d'Halicanasse et prévôt d'Avignon, demeurant à Rome, fut pourvu en 1730 du prieuré de Beauchesne et en 1732 de celui de Pont-Remy; il prit possession de celui-ci, par procuration, le 23 juin 1732, et résigna les deux bénéfices en 1737.

Joseph-Crespin des Achards de la Baume, coadjuteur à la prévôté d'Avignon, fut pourvu en 1738 des deux prieurés de Beauchesne et de Pont-Remy, qui restèrent unis jusqu'à leur extinction en 1790¹.

VI. — ABBAYE DE NOTRE-DAME D'ÉVRON.

Cette abbaye fut fondée au VII^e siècle, dans le diocèse du Mans, par l'évêque Hadouin, et subsista jusq'en 1790.

Laignelet (Saint-Martin de).

« *D'azur au chef emmanché d'or*². »

L'ancienne église paroissiale de Laignelet s'appelait au XI^e siècle Saint-Martin-du-Bois et se trouvait au point culminant de la forêt de Fougères, dans le canton qu'on nomme encore Saint-Martin³.

Après la mort de Main son père, Raoul, seigneur de Fougères, et Adélaïde sa mère, disposèrent de cette église, « *ecclesiam Sancti Martini de Bosco*, » en faveur de l'abbaye d'Évron, à laquelle ils donnèrent en même temps la moitié des oblations, des prémices et des dîmes de toute la paroisse.

« Quelques années après, continue M. Maupillé, ils trou-

1. Voy. *Prieurs de Beauchesne*, p. 79.

2. *Armorial général ms. de 1698*.

3. Voy. l'intéressante notice de M. Maupillé sur les Paroisses des cantons de Fougères, 63.

vèrent convenable de déplacer cette église et de la transférer sur un autre point de la paroisse, dans un cimetière qui y existait, et que l'on désignait sous le nom de l'Aignelet, « *in cimaterio quod Agnellus dicitur.* »

« La nouvelle église construite, les fondateurs lui transfèrent tous les droits et privilèges de la première, augmentèrent même son patrimoine de la terre de la Bellaudière, de divers autres droits et redevances; et l'ayant ainsi richement dotée, ils la remirent, comme elle, aux mains des religieux d'Évron. Dès lors, le surnom de Saint-Martin-du-Bois n'avait plus de raison d'être, et on le remplaça par celui de l'Aignelet, nom du cimetière dans lequel la nouvelle église était construite.

« Dès le commencement, les seigneurs de la paroisse se montrèrent empressés à marcher sur les traces du seigneur et de la dame de Fougères, et virent par leurs libéralités et leurs largesses ajouter à la prospérité du nouvel établissement.

« On cite entre autres les noms de Marquier et de Gauthier, qui firent don aux religieux d'une terre attonant au cimetière, et sur laquelle ceux-ci bâtirent leur prieuré, se réservant seulement une rente censive de 2 sous 2 deniers, qui devait leur être payée chaque année au jour de la fête de saint Remy. »

Les propriétaires du moulin du Hallay leur donnèrent également la moitié de leur moulin; et un peu plus tard, l'un d'eux, Hugues de Malhaire, à son entrée en religion dans leur monastère, leur fit don d'une autre terre nommée le Rocher, qui était également très-rapprochée du cimetière.

La participation commune de Raoul et d'Adélaïde à ces divers événements permet d'en déterminer la date d'une manière assez précise. Le premier, en effet, ayant pris possession de la terre de Fougères à la mort de son père, arrivée vers 1074, et la seconde étant décédée elle-même vers 1084, ils durent nécessairement s'accomplir dans l'intervalle des dix années qui s'écoulèrent entre l'avènement de l'un et la mort de l'autre.

En 1164, Étienne, évêque de Rennes, accorda à Odon, abbé d'Évron, la présentation du recteur de Laignelet, et il le confirma dans la possession de l'église de cette paroisse, « *electionem et presentacionem presbyterii Sancti Martini de Agniculo et ipsam ecclesiam* ¹. »

La cure de Laignelet est restée, jusqu'à l'époque de la Révolution, dans la dépendance de l'abbaye d'Évron ; mais les religieux avaient depuis longtemps abandonné leur prieuré. Dès la fin du xvi^e siècle il avait été réuni au prieuré de Saint-Pavace, autre bénéfice d'Évron, situé dans un faubourg du Mans.

En 1561, Ambroise du Boisbéranger, prieur de Laignelet, possédait encore un manoir prioral, un pourpris et une grange à Laignelet même ; — le fief du Bourg, en Laignelet, et celui de la Bellaudière, en Fleurigné ; — quelques dimes en Fleurigné, Mellé et Laignelet. Mais la plus grande partie du prieuré de Laignelet fut aliénée avec le fief de la Bellaudière en 1569 ; en sorte qu'en 1676, Jacques d'Héricourt, prieur de Saint-Pavace et de Laignelet, n'avait plus chez nous d'autres revenus que le tiers des grosses dimes de Laignelet et de Mellé et deux traits de dimes dans la paroisse de Fleurigné : le trait de la Bellaudière, dans lequel il recueillait la moitié des grosses dimes, et le trait des Communs, comprenant les fiefs de Laignelet, de la Pichonnaie, de la Besnardière, de la Touche et de l'Épine, dans lequel il recueillait suivant l'usage ².

VII. — ABBAYE DE PONTLEVOY.

L'abbaye de Notre-Dame de Pontlevoy fut fondée en 1034 par Gilduin, dans le diocèse de Chartres ; elle fit partie du diocèse de Blois lorsque ce dernier fut créé, en 1697, et sa mense abbatiale fut même unie à l'évêché de Blois en 1730.

1. *Cart. Evron.*, 85.

2. M. Maupillé, *loco citato*.

Igné (Saint-Pierre d').

« *De queues à la croix d'or*¹. »

« Il n'est fait mention du prieuré d'Igné que dans les premières années du XII^e siècle; mais depuis quelque temps déjà l'abbaye de Pontlevoy était en possession de biens considérables dans les environs de Fougères. Nous voyons, en effet, vers l'an 1080, Hildebert, abbé de Pontlevoy, venir visiter les lieux dépendant de son monastère et procéder en instance devant la cour de Raoul I^{er}, seigneur de Fougères, pour se faire restituer l'église de Lécousse et ses dépendances, qui lui avaient été enlevées par les héritiers du donateur. Ce donateur était un nommé Morand, qui avait été revêtu de la dignité de doyen et qui, plus tard, était entré dans le cloître, sans doute à l'abbaye de Pontlevoy, car c'était lors de sa prise d'habit qu'il avait donné aux moines de ce couvent l'église en question². »

« Il n'est pas sans importance, dit encore M. Maupillé, de remarquer que, dans les actes concernant le prieuré d'Igné qui sont parvenus jusqu'à nous, il n'existe aucune trace de donation d'église autre que celle de Lécousse; d'où il nous est permis de tirer une assez forte présomption qu'à l'époque de cette donation l'église de Saint-Pierre d'Igné n'existait pas, et que c'est aux religieux que nous devons attribuer sa fondation.

« D'ailleurs, la notice même que les moines ont rédigée pour conserver ce souvenir semble confirmer notre sentiment; car, indépendamment du silence absolu qu'elle garde sur le prieuré d'Igné et sur le prieur, qui n'aurait pas manqué de figurer dans la circonstance, elle parle de la maison qui avait été donnée par Morand et qu'avait retirée le frère de ce der-

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. M. Maupillé, *Registre paroissial ms. de Saint-Léonard de Fougères.*

nier. Il est bien difficile de ne pas reconnaître dans cette maison le berceau du prieuré d'Igné. »

C'est donc sur le territoire de Lécousse, et très-probablement dans cette maison donnée par Morand au village d'Igné, que les moines de Pontlevoy fondèrent un prieuré à la dotation duquel ils affectèrent tous les biens qu'ils possédaient ou qu'ils posséderaient un jour dans les environs de Fougères. Ce prieuré même semble avoir été conventuel et destiné à recevoir les femmes aussi bien que les hommes, puisque dans les dernières années du XI^e siècle nous voyons un chevalier, nommé Orry, donner aux religieux de Pontlevoy 4 journaux de terre contigus au verger des moines, à l'occasion de l'entrée en religion de sa mère dans la maison d'Igné, « *quando mater ipsius facta fuit monacha in domo Inei.* » — Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1199, approuva cette donation¹.

Cependant la paroisse de Lécousse fut démembrée et donna naissance aux paroisses de Saint-Léonard de Fougères et de Rillé; l'église du prieuré de Saint-Pierre d'Igné devint elle-même paroissiale en même temps que Saint-Léonard, et reçut une juridiction qui semble s'être étendue sur tout le territoire compris plus tard dans cette paroisse, et qui était en dehors de l'enceinte de la ville. Cette disposition avait été prise, sans aucun doute, en considération des habitants, auxquels la distance rendait l'accès de l'église de Lécousse fort difficile, et les exigences de la garde et de la sûreté de la ville celui de l'église Saint-Léonard impossible en certaines circonstances.

En 1166, Jean, abbé de Pontlevoy, fit, à l'instigation d'Étienne, évêque de Rennes, un accord avec Martin, prêtre d'Igné, « *cum Martino Igneinsi sacerdote,* » qui partageait les revenus d'Igné avec les moines de ce petit monastère, « *cum Igneiensis cellæ monachis* »².

En 1292, Pierre, religieux de Pontlevoy, était prieur d'Igné.

1. M. Naupille, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 420.

2. *Gallia christiana*, VIII.

La paroisse d'Igné paraît avoir subsisté autant de temps que les religieux habitèrent leur prieuré; mais lorsqu'ils eurent uni celui-ci à la mense abbatiale de Pontlevoy, ils incorporèrent la paroisse d'Igné à celle de Saint-Léonard de Fougères et se contentèrent de faire desservir par un chapelain l'église de Saint-Pierre d'Igné¹.

Cette église elle-même tombant en ruines, les religieux firent construire une chapelle vers le commencement du xvii^e siècle; elle fut desservie jusqu'à l'époque de la Révolution par un prêtre attaché à l'église de Saint-Léonard avec le titre de curé ou de vicaire d'Igné. Tous les dimanches, ce prêtre y disait la messe et y prêchait; les moines de Pontlevoy y faisaient, en outre, dire trois messes de fondation chaque semaine.

Le Saint-Sacrement était conservé dans cette chapelle, ainsi que les saintes huiles pour l'administration du sacrement de l'Extrême-Onction. En 1532, il est fait mention de la confrérie de Saint-Pierre d'Igné. Enfin, cette chapelle avait son cimetière particulier, qui servait à l'inhumation de toutes les personnes qui décédaient dans l'étendue de sa circonscription².

En 1555, le prieuré d'Igné était déjà uni à la mense conventuelle de Pontlevoy depuis plus de deux cents ans; aussi ce fut les religieux qui rendirent eux-mêmes à cette époque avec au roi pour ce bénéfice.

Les moines possédaient alors la chapelle Saint-Pierre d'Igné et la maison priorale, sises en Saint-Léonard de Fougères, avec un jardin, dit jardin Saint-Jean, une grange, des vergers, des prés, etc. (environ 20 journaux de terre en 1676); — un droit de basse justice dans le fief du Bourg de Lécouisse, exercée au bourg d'Igné; — plusieurs maisons dans la ville de Fougères et plusieurs héritages au bourg de Lé-

1. *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères.*

2. La chapelle du prieuré d'Igné existe encore au village de ce nom, mais sécularisée; elle sert de lieu de décharge.

cousse; — les deux tiers des dîmes de Lécousse; — un tiers des dîmes de Mellé; — la moitié des dîmes de Saint-Léonard¹ — et 6 mines de blé sur celles de Beaucé².

Le 7 septembre 1595, les Bénédictins de Pontlevoy affermèrent tout leur prieuré d'Igné, moyennant 266 écus par an, à Perronnelle d'Erbrée, veuve de Michel Le Lymonier, sieur de la Marche.

Enfin, en 1790, les revenus de ce prieuré furent évalués 1,432 liv. 15 s. de rente³.

VIII. — ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

Cette abbaye fut fondée à Angers au vi^e siècle par le roi Childebert et par saint Germain, évêque de Paris. Son dernier abbé en 1790, sorti du diocèse de Rennes, était Jean-Baptiste du Plessix d'Argentré, évêque de Séez.

La Celle-Guerchoise (Saint-Martin de).

Pendant que Girard gouvernait l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, de l'an 1082 à 1108, un nommé Zacharie, fils de Fromont, vicaire de la seigneurie de Craon, possédait par héritage une église appelée la Celle, construite en l'honneur de saint Martin, « *ecclesiam que vocatur Cellula constructam in honore Sancti Martini.* » Pour assurer le salut de son âme et celui des âmes de sa femme Havoise, de son père Fromont, de Berthe sa mère et de Normand le Vicaire, son neveu, Zacharie donna aux moines de Saint-Aubin cette église de la Celle avec tous ses revenus, tels que les oblations et les droits de baptêmes et de sépultures; il leur donna aussi la

1. Dans leur Déclaration de 1657, les religieux de Pontlevoy mentionnèrent qu'ils avaient le droit de jouir du total desdites dîmes et celui de présenter le recteur de ladite paroisse de Saint-Léonard, quoiqu'on les ait frustrés de ces droits dont ils font réserve expresse pour le pouvoir. »

2. Déclarations de 1553 et 1676.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

dime qui en dépendait, sauf une portion cédée par lui antérieurement. A ces dons, le généreux bienfaiteur ajouta : une maison construite auprès de l'église, un arpent de vigne, un arpent de pré, un champ devant la porte de cette église, un jardin voisin de celle-ci, une autre maison construite à côté, et la moitié d'un moulin pour entretenir le luminaire du temple; il ajouta encore 4 deniers, à prendre sur le cens du village de la Celle, payables le Jeudi-Saint, et destinés à l'achat d'un cierge pascal; enfin, il compléta sa donation en célant aux moines la moitié de son droit seigneurial sur les hommes de la Celle.

Zacharie fit tous ces dons le jour de Saint-Jean-Baptiste, dans le cloître du monastère de Châteaugontier, et il en investit l'abbé Girard au moyen de son couteau, en présence d'Aventin, prêtre de la Celle, qui l'avait engagé à faire cette bonne action.

Zacharie et l'abbé Girard vinrent alors à la Celle, et rencontrèrent sur leur chemin Robert, neveu du pieux donateur et frère de Normand le Vicair. Ce Robert s'empressa d'approuver ce qu'avait fait son oncle et promit à l'abbé Girard de défendre ses intérêts contre tous ceux qui lui chercheraient noise. Arrivé à la Celle, Zacharie remit lui-même l'église de Saint-Martin à Girard et à ses moines, en présence de Maurice, fils de Renault, seigneur de Craon, et de plusieurs autres seigneurs.

Cependant Guillaume, seigneur de la Guerche, ayant appris la présence de l'abbé de Saint-Aubin à la Celle, s'empressa d'y venir le trouver; et là il confirma toutes les donations faites à Girard dans les fiefs dépendant de sa seigneurie.

Quelques jours après, Zacharie étant allé à Angers, renouvela son don dans l'abbaye de Saint-Aubin et en déposa la charte sur l'autel de ce monastère. Par reconnaissance, les religieux lui accordèrent ainsi qu'à ses parents, dénommés dans l'acte de donation, le suffrage de leurs prières, et s'obligèrent à faire l'anniversaire de Zacharie et de sa femme après

leur mort ; de plus, ils promirent de célébrer pour eux deux messes chaque semaine ; enfin, ils s'engagèrent à recevoir à Saint-Aubin Zacharie et Aventin, prêtre de la Celle, s'ils voulaient se faire moines, et à ensevelir honorablement le même Zacharie s'il mourait dans le monde.

D'autres personnes voulurent coopérer à la fondation du prieuré de la Celle-Guerchoise : ainsi, toute une famille, dont nous ne connaissons que deux membres, André et Ingelbert, son fils, donna aux moines une portion de dime qu'elle percevait à la Celle, 42 journaux de terre, un petit jardin, 5 deniers de rente sur la terre du prêtre Aventin, et enfin 4 deniers des 9 que les moines devaient lui payer chaque année. à cause de ce qu'ils possédaient dans un fief lui appartenant. Les témoins de ces donations furent le prêtre Aventin, Zacharie, fils de Fromont, et Guy de la Celle.

Ainsi fut fondé le prieuré de la Celle-Guerchoise, aux environs de l'an 1100.

Plus tard, en 1172, Robert le Vicair, fils ou neveu de Zacharie, voulut exiger certaines redevances des moines de la Celle ; mais, revenu à de meilleurs sentiments, il se rendit à Saint-Aubin et se désista de toutes ses prétentions entre les mains de l'abbé Guillaume, déposant, pour gage, son bâton sur l'autel. Par gratitude, les religieux donnèrent 100 sols à ce seigneur, et Étienne, évêque de Rennes, aussi bien que Gessroy de Pouencé, seigneur de la Guerche, s'empressèrent de ratifier cette transaction.

Enfin, en 1204, le prieuré de la Celle devint une véritable seigneurie. A cette époque, en effet, Guillaume de Pouencé, seigneur de la Guerche, céda au prieur et aux moines de la Celle tous les droits de la juridiction seigneuriale qu'il exerçait sur eux et sur leurs hommes dans les paroisses de la Celle-Guerchoise et de Domalain ; il ne se réserva que la connaissance des trois grands crimes de rapt, meurtre et eneis. A partir de cette époque, les prieurs de la Celle furent

tout à la fois seigneurs temporels et spirituels de cette paroisse¹.

Le prieuré de la Celle tomba en commende dès le xv^e siècle, car Antoine Pallavicini, cardinal de Sainte-Anastasic, le possédait vers 1491; mais au xvii^e il était uni à la cure du lieu, puisque Denis Le Blanc prit possession dès 1604 des deux bénéfices, prieuré et cure de la Celle². Cette union dura jusqu'au moment de la Révolution.

Le 5 juillet 1679, Louis Courtin rendit aveu au roi pour son prieuré-cure de la Celle-Guerchoise. On voit par cet acte que ce bénéfice se composait alors de ce qui suit :

« La maison priorale, avec cours, jardins et vergers³, située près du cimetière, où est planté le poteau armorié des armes du prieur, auquel pilori est attaché le collier pour punir les délinquants; — la prée du Prieuré, contenant trois hommées; — la métairie de l'Abbaye, avec toutes ses pièces de terre; — plusieurs jardins; — un moulin à vent; — un droit de justice *omni modo* dans les paroisses de la Celle, Rannée, Domalain et Chelun; — un droit de bouteillage; — quelques rentes dues par les habitants du fief du Prieuré et par le seigneur de Gennes; — enfin, les dîmes de toutes sortes de la paroisse de la Celle et le tiers des dîmes des paroisses de Domalain et de Chelun⁴. »

En 1790, François Pelletier, prieur-recteur de la Celle, déclara que son bénéfice valait, toutes charges déduites, 1,400 liv. de revenu net⁵.

1. Tous les détails qui précèdent sont extraits des titres de Saint-Aubin d'Angers analysés par Guérin dans son *Hist. ms. de la Guerche*.

2. Note de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. C'est le presbytère actuel.

4. *Arch. Notion.*, P. 4707.

5. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.

IX. — ABBAYE DE SAINT-NICOLAS D'ANGERS.

Cette abbaye fut fondée, vers l'an 1020, dans un faubourg d'Angers, par Foulques Nerra, comte d'Anjou; elle subsista jusqu'en 1790.

Saint-Pern.

« Vers l'an 1050, dit M. de la Borderie¹, un chevalier du nom de Guirmarhoc et sa femme, appelée Rotruée, donnèrent à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers l'église de Saint-Pern, « *ecclesiam Sancti Paterni*, » avec un terrain tout à l'entour clos par des fossés et qui, — bien qu'on ne lui en donne pas le nom explicitement, — devait être un de ces cimetières de grande étendue où, sous l'égide sacrée du droit d'asile, les vivants venaient souvent habiter et prendre un refuge contre les entreprises de la force. Guirmarhoc donna, en outre, à Saint-Nicolas une terre considérable, de la contenance de deux charruées et demie (soit au moins 43 à 45 hectares). Mais il stipula que si quelqu'un de ses vassaux allait s'établir sur la terre des moines et faisait de là quelque dommage à son seigneur, les moines appelleraient ce vassal devant leur juridiction et l'obligeraient à réparer ce dommage. Que s'ils n'étaient pas assez forts pour l'y contraindre, alors ils commenceraient par lui interdire d'habiter dans leur clos, c'est-à-dire dans le terrain clos de fossés attenant à l'église; puis ils laisseraient le seigneur de Saint-Pern, c'est-à-dire Guirmarhoc, se faire justice lui-même.

« Quelque temps après cette donation, l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, appelé Arraud, vint en Bretagne et passa les fêtes de Noël à Saint-Pern. La présence de ce prélat fut un événement pour le pays : Guirmarhoc, ses chevaliers, toute sa famille et la vicomtesse de Dol elle-même, mère de

¹ *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 231.

Riwallon, sire de Combour, se rendirent à Saint-Pern pour assister aux offices célébrés solennellement par l'abbé. Les deux premiers jours de cette grande fête furent exclusivement donnés à la piété, mais, le troisième, Guirmarhoc vint rendre visite à l'abbé, logé au prieuré, et, séduit par son aménité, il ajouta à sa première donation un trait de dime, une place à bâtir moulin dans une roseraie et la moitié du produit de ses propres pêcheries. Il déposa lui-même sur l'autel de Saint-Pern la charte qui contenait cette donation.

« C'est l'intervention d'Arraud qui nous permet d'assigner à tous ces faits une date approximative, sans que l'on connaisse exactement le commencement et la fin de son abbatiat; on sait seulement qu'il était abbé de Saint-Nicolas en 1062, qu'en 1040 il ne l'était pas encore, et qu'il ne l'était plus en 1074. Il y a donc lieu de placer environ le milieu du xi^e siècle cette fondation du prieuré de Saint-Pern, où se trouve aussi la plus ancienne mention de la paroisse. — Ce qui confirme cette date, c'est qu'on voit Joseclin de Dinan, qui vivait en 1040, abandonner au nouveau prieuré les dîmes qu'il possédait sur les terres données à cette maison : Riwallon, son frère, agit de la même façon envers les religieux de Saint-Pern¹.

« Quelques années après, quand Guirmarhoc se sentit sur le point de mourir, il ordonna d'apporter après sa mort son corps à Saint-Pern, pour y être inhumé dans l'église dont il était le bienfaiteur, ce qui fut fait.

« Il laissait deux fils, Ginguenou et Brient, qui ne suivirent pas d'abord ses pieux exemples et molestèrent les moines au point de les contraindre à quitter le prieuré. Au bout de plusieurs années, ils finirent pourtant par reconnaître leurs torts, rappeler les moines et les rétablir dans tous leurs droits, en y ajoutant encore, et les assurant de leur spéciale protection. En effet, un bourg s'était construit autour de l'église du

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 426.

prieuré, et dans ce bourg logeaient, entre autres, des vassaux de Gingenou et de Brient, qui parfois ne ménageaient pas les moines. Il fut arrêté que ceux-ci pourraient les traduire devant leur propre juridiction pour les forcer à réparer le tort qu'ils auraient fait; mais si ces vassaux refusaient par arrogance d'obéir à la citation des moines, ceux-ci pourraient recourir au seigneur de Saint-Pern, qui contraindrait les récalcitrants à se présenter devant la justice du prieur et à y obéir. — Cette convention et ce rétablissement des moines dans le prieuré de Saint-Pern eurent lieu au temps d'Hamon, qui n'était pas encore abbé de Saint-Nicolas d'Angers en 1062, qui l'était en 1074 et en 1079 et ne l'était plus en 1080; on peut donc placer ces faits vers 1070.

— « Sous l'abbé Noël, successeur d'Hamon, qui gouverna l'abbaye de 1080 à 1096, le prieuré de Saint-Pern acquit en cette paroisse un moulin dans des circonstances qui méritent d'être rapportées. Un chevalier, Guillaume Grannart, se trouvant à court d'argent, avait emprunté des moines une somme de 24 sols (au moins 300 fr. d'aujourd'hui), leur donnant en gage les droits qu'il avait sur le revenu de ce moulin. Ce Guillaume avait un frère appelé Tébaud, qui, au moment où toute la France s'ébranlait pour aller délivrer le tombeau du Christ, se sentit gagné lui-même par ce mouvement, prit la croix et se prépara à partir pour la Terre-Sainte. Mais pour ce voyage il fallait de l'argent, et Tébaud n'en avait point. Mais, comme il avait des terres, il résolut ou de les céder à son frère, si celui-ci voulait lui donner de l'argent, ou, si son frère refusait, de les vendre au premier acheteur qui se présenterait.

« Guillaume Grannart tint à conserver l'héritage paternel, et pour fournir à son frère la somme qu'il demandait, il vendit aux moines le moulin dont on a déjà parlé, ou plutôt la portion qu'il possédait dans le revenu de ce moulin, car il n'en était pas seul propriétaire. Des 24 sols jadis empruntés par lui aux moines, il n'en devait plus que 21; les moines

l'en tinrent quitte et lui donnèrent, en outre, 39 sols; ainsi, cette portion du moulin leur coûta 60 sols, — et malgré l'incertitude qui règne encore sur la valeur comparative de l'argent en ces temps reculés, il est bien sûr que cette somme égalait ou dépassait un millier de francs de nos jours. Quant à la date, puisqu'on était à la veille du départ de la première croisade, cela marque clairement l'année 1095¹. »

Ginguenou de Saint-Pern, dont nous avons parlé, épousa une femme nommée Piris, dont il eut, entre autres enfants, Guillaume, seigneur de Saint-Pern et de Plouasno, et Hingant, qui se fit moine et devint prieur de Saint-Pern.

Au xvi^e siècle, le prieuré de Saint-Pern avait perdu presque toute son importance et se trouvait uni à la cure du même nom. Nous voyons, en effet, en 1512, Philippe Quénouard rendre aveu au roi pour ces deux bénéfices, qu'il tenait en commende, et en 1575 Yves Nouvel, récemment nommé prieur-recteur, prendre possession de la cure et du prieuré². Cet état de choses dura jusqu'à l'époque de la Révolution, et de là vient le nom de *prieur* donné encore de nos jours par le peuple au recteur de Saint-Pern.

En 1670, Jean Guesdon, prieur-recteur de Saint-Pern, rendant aveu au roi pour son bénéfice, déclara posséder seulement ce qui suit : La maison priorale, sise proche l'église, avec cour, jardin et vergers; — quelques prairies, dont l'une appelée le *Pré-du-Prieur*, formant un pourpris; — toutes les dîmes novales de Saint-Pern et le tiers d'un trait de dîmes anciennes, avec le dimereau de Louche; — enfin, le *sief* du Prieuré, produisant chaque année 100 sols de rente et 70 boisseaux de froment³.

En 1730, le revenu net du bénéfice de Saint-Pern fut déclaré n'être que de 292 liv. 4 s., toutes charges déduites⁴.

1. M. de la Borderie, *loco citato*. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 430.

2. *Arch. dip. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure*.

3. *Arch. dip. de la Loire-Inférieure*.

4. *État du diocèse de Saint-Malo*.

X. — ABBAYE DE SAINT-JULIEN DE TOURS.

On croit que cette abbaye fut fondée à Tours au vi^e siècle par le roi Clovis, après la victoire de Vouillé; elle fut unie en 1735 au collège de Jésuites de Tours.

Saint-Cyr de Rennes.

« *D'azur au bâton prioral d'or accosté des lettres S. C. de même* ¹. »

Il existait jadis à la porte de Rennes, au-delà de la rivière d'Ille, un antique monastère dédié à saint Cyr. Cet établissement religieux fut détruit à la fin du x^e siècle ou au commencement du xi^e, probablement par les invasions normandes. Vers l'an 1032, Gaultier, évêque de Rennes, donna à son demi-frère Mainguené, seigneur de la Guerche, les ruines de ce monastère de Saint-Cyr, qui faisait alors partie du domaine épiscopal, « *Mainguenio dedit Gualterius episcopus Sanctum Ciricum de episcopio* ². »

Mainguené de la Guerche fit relever le vieux monastère ruiné, « *a fundamento construxit.... monasterium vetustate pene funditus detetum*, » et songea ensuite à y rétablir des religieux pour honorer Dieu et saint Cyr et pour y prier à l'intention des siens vivants et morts. Après avoir pris l'avis de plusieurs personnes pieuses et sages, notamment de Guérin, son neveu, alors évêque de Rennes, il s'adressa à Richer, abbé de Saint-Julien de Tours, et lui demanda quelques-uns de ses moines. Cet abbé ne tarda pas à venir lui-même à Rennes, et il fut alors convenu que le prieuré de Saint-Cyr dépendrait de l'abbaye de Saint-Julien de Tours; que l'abbé de ce monastère enverrait à Saint-Cyr des religieux, et que le seigneur de la Guerche et ses successeurs auraient droit de

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 353.

notifier à l'abbé de Saint-Julien les abus qui pourraient survenir à Saint-Cyr, afin que cet abbé s'empressât d'y porter remède.

Voulant ensuite assurer l'existence du nouveau couvent, Mainguené donna aux religieux de Saint-Cyr tout le territoire appelé l'Île, avec ses prairies, ses bestiaux, ses hommes, vilains et métayers, avec le cens des vignes, en un mot, avec toutes ses dépendances, excepté la propre vigne du donateur, « *omne territorium quod Insula dicitur, cultum et incultum, cum omnibus pratis et pascuis, cum equitibus, villanis et meditariis, cum vinearum censu, cum omnibus insuper territorio Insulæ appendentibus, excepta sua propria vinea.* » Il fut expressément stipulé que ces biens ne passeraient point entre les propres mains de l'abbé de Saint-Julien, mais resteraient toujours à l'usage des religieux de Saint-Cyr. Enfin, Mainguené se réserva le droit d'ériger un jour le monastère de Saint-Cyr en abbaye et convint avec l'abbé de Saint-Julien que dans ce cas l'abbé de Saint-Cyr serait nommé par les religieux de Saint-Julien, de concert avec le seigneur de la Guerche¹.

Tous ces arrangements furent pris à Rennes en présence de l'évêque Guérin. Ce dernier, admirant la générosité et la sagesse de Mainguené, voulut prendre part à sa bonne œuvre; pour assurer le salut de son âme, il ajouta donc à la donation précédente tout le champ appelé Pollieu, situé entre la rivière d'Île et les murs de la ville de Rennes, « *omnem campum quem Poliea vocant, intra Insulæ fluxium et urbis muros situm* »².

L'acte renfermant ces dons et ces arrangements fut signé au monastère même de Saint-Cyr le 23 mai 1037³.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 374, 375.

2. D'après Ducange, on appelait *Pollien* l'endroit où les tisseurs de draps et foulons étendaient les étoffes et les peaux qu'ils préparaient; or, dès lors comme aujourd'hui, les bords de l'Île, ou Bourg-l'Évêque, étaient occupés par des moulins à tan et à foulons. Nous avons parlé ailleurs (tome 1, p. 121 et 191) de la foire des Pollieux, appartenant au moyen-âge à l'évêque et au Chapitre de Rennes.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 373.

Pour assurer à jamais la fondation qu'il venait de faire, Mainguené pria Alain, duc de Bretagne, de vouloir bien la ratifier, ce que ce prince consentit volontiers à faire. Bien plus, en signant l'acte avec ses principaux seigneurs, Eudon son frère, le vicomte Gotzelin, Riwallon de Dol, le duc Alain menaça de confiscation et d'exil ceux qui oseraient porter atteinte aux droits du monastère de Saint-Cyr mentionnés dans cette chartre de fondation. Enfin, Guérin, évêque de Rennes, et Moÿse, archidiaque et chancelier de ce prélat, apposèrent leur signature à la suite de celle de leur souverain¹.

Nous avons dit en commençant que Gaultier, évêque de Rennes, avait aliéné de son domaine épiscopal le monastère de Saint-Cyr pour le donner, en ruines il est vrai, à son demi-frère Mainguené; or, l'un des successeurs de ce prélat sur le siège de Rennes, l'évêque Marbode, réclama les droits de l'Église de Rennes sur le prieuré de Saint-Cyr. Mais Guillaume, seigneur de la Guerche, descendant et héritier de Mainguené, prit, paraît-il, en main la cause des religieux et causa quelques dommages à l'évêque de Rennes. Marbode voyant, à la réflexion, que si la donation de son prédécesseur Gaultier n'avait pas été régulière, la conduite tenue par celui auquel il avait livré un bien d'église avait été assez édifiante pour faire oublier l'origine de ce bien; considérant, en outre, la pieuse destination de Saint-Cyr, rendu au service divin et devenu prospère sous la direction des religieux de Saint-Julien, Marbode, disons-nous, retira sa plainte, et d'accord avec son Chapitre, passa la transaction suivante avec les moines de Saint-Cyr :

Les Bénédictins de Saint-Julien de Tours conserveront l'église de Saint-Cyr et tous les biens qu'ils possédaient à la mort de Sylvestre de la Guerche, prédécesseur de Marbode; ce dernier évêque leur confirme toutes ces possessions. Mais ces religieux donneront à Marbode une somme de 30 liv. pour

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 375.

le dédommager du tort que Guillaume, seigneur de la Guerche, n'a pas craint de lui faire à cause d'eux. De plus, en témoignage de leurs bonnes intentions envers l'Église de Rennes, les religieux de Saint-Cyr donneront chaque année à la cathédrale de cette ville une livre d'encens à l'usage de l'autel.

Moyennant ces conditions, une fraternelle union de prières fut établie entre les chanoines de Rennes et les moines de Saint-Cyr, et ceux-ci reconnurent l'Église de Rennes comme leur église maîtresse et comme une amie. Cet heureux accommodement fut fait dans la cathédrale de Rennes, en 1105, en présence d'un grand nombre de chanoines, de religieux et de laïques distingués; et Marbode le signa avec beaucoup de bonne grâce¹.

A la suite de cet accord, le Chapitre de Rennes prit l'usage d'aller tous les ans processionnellement dire la grand'messe, le lundi des Rogations, dans la chapelle priorale de Saint-Cyr; à la fin de cette messe, le prieur offrait aux chanoines la livre d'encens qu'il leur devait. C'est ce que témoignent les procès-verbaux que le Chapitre faisait dresser chaque fois à la suite de cette cérémonie; ainsi nous voyons en 1476, par exemple, que le 20 mai, premier jour des Rogations, « à l'issue de la messe et procession célébrées à haute voix dans la chapelle du prieuré de Saint-Cyr, Guillaume Chauvainguère, au nom de frère Armel de Parthenay, prieur dudit prieuré, paya entre les mains des représentants du Chapitre, maîtres Robert Ferré, Étienne Guillemier et Gilles de la Ripvière, une livre d'encens, qu'il reconnut estre due par ledit prieur auxdits chanoines². »

Après avoir eu ces quelques difficultés avec l'évêque de Rennes, les religieux de Saint-Cyr eurent ensuite à souffrir de Geoffroy, seigneur de la Guerche. Ce dernier prétendait avoir le droit de lever une rente de 10 sols, appelée manger,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brct.*, I, 508.

2. *Reg. des délibérations capitulaires du Chapitre de Rennes.*

sur les habitants du bourg de Saint-Cyr, une poule de chacun d'eux et une certaine quantité d'avoine; il voulait, de plus, qu'en divers cas la juridiction du prieur relevât de la sienne propre.

Naturellement, les religieux s'opposèrent à ces prétentions, disant que Saint-Cyr leur avait été donné exempt de toutes espèces de devoirs seigneuriaux, et que cette donation avait été confirmée en ces conditions par le duc de Bretagne et par l'évêque de Rennes. Voyant cela, les serviteurs du sire de la Guerche enlevèrent un jour toutes les poules de Saint-Cyr, et le prieur Geoffroy de Noyal ayant voulu s'opposer à ces déprédations, ces hommes brutaux se laissèrent aller jusqu'à le frapper et à le blesser grièvement à la tête. Mais ces excès firent tant de bruit que le duc de Bretagne et l'abbé de Saint-Julien de Tours en eurent connaissance et s'interposèrent pour ramener la paix à Saint-Cyr. Ils choisirent Gervais, abbé de Saint-Melaine, comme arbitre du différend, et ce dernier réussit à mettre d'accord les deux parties. A son instigation, Geoffroy de la Guerche et ses frères déclarèrent exempt de tout impôt le monastère de Saint-Cyr, et ils en firent le serment sur l'autel de la cathédrale de Rennes; mais le prieur de Saint-Cyr, pour le bien de la paix, s'engagea à payer chaque année au seigneur de la Guerche une rente de 10 sols et 3 rais d'avoine menue. Ce même prieur pardonna en même temps à ceux qui l'avaient frappé et leur donna l'absolution, autant qu'il le pouvait, du sacrilège qu'ils avaient commis à son égard¹.

Cette transaction se fit très-solennellement, dans le Chapitre de Rennes, le Vendredi-Saint de l'an 1184, et elle fut communiquée ensuite aux évêques de Vannes et de Saint-Malo, aux seigneurs de Fougères, de Dinan, de Châteaugiron, de Lohéac, d'Apigné, de Bain, etc. Il n'est point fait mention

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, 699. — *Bibl. Nat., Blanes-Montaux.*

dans cet acte de l'évêque de Rennes, parce que le siège épiscopal était alors vacant¹.

Une fois leurs rapports réglés avec leurs fondateurs, les évêques de Rennes et les seigneurs de la Guerche, les religieux de Saint-Cyr vécurent en paix jusqu'au moment où leur prieuré tomba en commende. Ce malheur dut arriver dans le xv^e siècle.

Vers 1630, les religieuses bénédictines de la Congrégation du Calvaire, voulant s'établir à Rennes, songèrent à occuper le monastère de Saint-Cyr, abandonné par les moines depuis longtemps déjà. Clément Aumaistre, alors prieur commendataire de Saint-Cyr, écouta favorablement leur demande, et, le 5 janvier 1633, il proposa à ces religieuses la chapelle priorale de Saint-Cyr, un vieux logis y joignant, la cour s'étendant devant, un petit jardin à côté, deux autres jardins et un verger, le tout contenant 3 journaux de terre; mais il ne fit ce don qu'à la condition expresse que les dames bénédictines construiraient un nouveau monastère en ce lieu et qu'elles y résideraient. Les religieux de l'abbaye de Saint-Julien n'approuvèrent ce don qu'en 1638, et un traité définitif mit les Calvairiennes en possession le 21 octobre de cette année².

Toutefois, le titre du prieuré de Saint-Cyr ne fut pas éteint pour cela; il continua d'être donné en commende, et les Calvairiennes tinrent du prieur ce qu'elles possédèrent. Elles construisirent, comme elles l'avaient promis, une nouvelle église et un nouveau monastère; et comme le prieur Aumaistre n'avait pas cédé tous les bâtiments de Saint-Cyr, en 1680 dom Léonard Chastel, alors prieur, donna encore aux religieuses une partie de sa cour et une petite maison, moyennant une rente annuelle de 30 liv.

Vers cette époque, c'est-à-dire après l'établissement des

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 700.

2. *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, II, 7.

Calvairiennes, voici ce dont se composait le prieuré de Saint-Cyr :

Un logis prioral et une grange capable de contenir cent charretées de foin; — deux jardins; — une suie; — un lieu appelé la Garenne, où l'on tire de la pierre et du sable; — cinq prés, le long de la rivière; — 45 journaux de terre labourable, parmi lesquels se trouve le champ de la Justice; — un droit de pêche dans la Vilaine et l'Ille depuis le moulin du Comte jusqu'aux ponts du Bourg-l'Évêque; — deux fiefs et bailliages dans les paroisses de Saint-Étienne de Rennes et de Pacé; — une juridiction seigneuriale « qui de temps immémorial s'exerce dans la salle basse du Présidial de Rennes, avec droit d'aubaine et succession de bâtards, four à ban, pressoir banal, bouteillage, étalonnage, cep et collier, justice patibulaire à deux piliers, etc. ¹ »

En ce temps-là, le prieur de Saint-Cyr était encore réellement seigneur de tout le quartier appelé au moyen-âge le Bourg-Saint-Cyr. Lorsqu'il céda son église priorale aux Calvairiennes, il régla que ces religieuses entretiendraient désormais cette église, s'y chargeraient de l'office divin et lui fourniraient tout ce qui est nécessaire pour la célébration de la messe lorsqu'il jugerait à propos d'y venir célébrer².

En 1631, le prieuré de Saint-Cyr n'était affermé que 1,200 liv., mais au siècle dernier il rapportait 1,486 liv. au prieur commendataire³.

PRIEURS DE SAINT-CYR⁴.

Geffroy de Noyat (1184).

Dom Claude Dussais rendit aveu au duc de Bretagne le 5 février 1440.

1. Déclarations du prieuré en 1670 et 1700.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., II, 3.

3. *Ibidem*.

4. Reg. des insin. ecclis. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Infér., etc.

Dom Armet de Parthenay, fils de Jean, seigneur de Parthenay, et de Guillemette Le Bart, prieur de Combour, l'était aussi de Saint-Cyr en 1463 et 1476.

Jean Belloneau, chanoine et archidiacre de Rennes, prieur de Saint-Jean-sur-Couasnon, etc., rendit aveu au roi en 1516.

Robert d'Espinay, protonotaire apostolique, chantre et chanoine de Rennes, prieur en 1539; † 1547. Il scella un aveu de 1544 d'un sceau portant un écu en bannière aux armes écartelées d'Espinay et de Montauban, sur le tout de Visconti.

Sébastien Thomé, abbé de Billé, chanoine et trésorier de Rennes, était prieur en 1565; † 1569.

François Thomé, abbé de la Vieuville, chanoine et trésorier de Rennes, puis évêque de Saint-Malo en 1574, était prieur en 1590; † l'année suivante.

Pierre Thébaull, scholastique et chanoine de Dol, reçut des aveux en 1601 et 1610.

Clément Aumaistre, prêtre, prieur dès 1621, fonda une messe en l'église de Bonne-Nouvelle en 1640; c'est lui qui reçut les Calvairiennes à Saint-Cyr.

Jean de Monstreuil, chanoine de Rennes, secrétaire et conseiller du roi, afferma son prieuré 950 liv. à Jean Mesnard en 1644.

Pierre de Monstreuil, conseiller du roi (1648).

Dom Christophe Houdry, Bénédictin de Saint-Julien de Tours, afferma son prieuré 4,200 liv. au même Jean Mesnard, en 1651.

Clément de Catinat, demeurant à Paris, renouvela en 1653 le même bail du prieuré aux mêmes conditions à Jean Mesnard.

Pierre de Monstreuil, conseiller du roi, rendit aveu le 18 janvier 1658.

Dom Léonard Chastel, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, rendit aveu au roi le 27 juin 1679. Ce prieur habitait en 1690 l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Dom Jean Allidon, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Julien de Tours (1713 et 1728).

Dom François Cabarat, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, résigna en 1733 en faveur du suivant.

Dom Jean Rouillé, Bénédictin de Saint-Julien de Tours, nommé par l'abbé de ce monastère le 13 juin 1733, prit possession le 29 novembre suivant; † 1739.

Nicolas-Antoine Mougín, chanoine de Paris, nommé par le roi, prit possession le 26 avril 1739; il résigna en 1757.

Claude Gourlé alias de Gourlay, prêtre de Paris, fut nommé par le roi le 25 mars 1757; il était, en 1774, recteur de Chauveau, en Bourgogne, et prieur du Saint-Sépulchre en l'évêché de Poitiers; † 1776.

Joseph de Casténier, sous-diacre du diocèse d'Alais, fut nommé par le roi et prit possession le 19 juin 1776. Il jouissait encore du prieuré en 1784 et habitait alors à Rennes.

Alexandre-Basile Rozy, vicaire général de Saint-Malo, fut nommé par le roi le 6 novembre 1785 et prit possession le 11 février 1786. Il était, en même temps, chanoine et pénitencier de Saint-Malo, et il conserva le prieuré de Saint-Cyr jusqu'à l'époque de la Révolution.

XI. — ABBAYE DE NYOISEAU.

Cette abbaye bénédictine de femmes fut fondée, en 1109, dans le diocèse d'Angers par Salomon, disciple de Robert d'Arbrissel; elle était encore florissante en 1790.

Anguillers (Sainte-Marguerite d').

« Ce prieuré de femmes était situé, dit M. Marchegay¹, dans la paroisse de Martigné-Ferchaud, dont le seigneur le fonda peut-être lorsque l'évêque d'Angers Rainaud, revenu d'Italie et célébrant l'anniversaire de la consécration de l'église de Nyoiseau, exhorta les fidèles accourus à cette solennité à enrichir de leurs dons le nouveau monastère. Le titre le plus ancien dans lequel il en soit fait mention est la bulle-privi-lège du pape Innocent II, datée du 11 mars 1142. Ce lieu y est appelé *Anguillare*, de même que dans la bulle par laquelle le pape Lucius III énumère et confirme aussi, le 10 septembre 1181, les bénéfices et domaines appartenant à Nyoiseau.

« Vers l'année 1155, la troisième abbesse de ce monastère, Adélaïde de la Jaille, reçut de Guillaume de la Guerche une donation dont l'acte était transcrit dans le très-regrettable Cartulaire de l'abbaye; s'étant rencontrée avec ce seigneur dans le cloître des moines de Pouencé, il lui donna, à titre

1. *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, VI, 323.

de rente perpétuelle, 2 sols et demi de taille, qui lui étaient dus sur le fief de Raoul de la Clavière, plus une mine de froment et 2 sols qu'il levait sur la terre d'Anguillers, « *terra de Anguleriis.* » Les témoins furent Maurice de Vergonne, Maurice de Craon, etc.

« La dotation de ce prieuré était encore fort insuffisante. Entre les années 1168 et 1170, Étienne, évêque de Rennes, donnait l'église paroissiale de Fercé, avec toutes ses dépendances, à la pauvre église d'Anguillers, pour l'entretien des religieuses qui y demeuraient, « *pauperi ecclesie de Angulleis delit, ad sustamentum illarum quæ ibi sunt.* » Une vingtaine d'années plus tard, l'évêque Herbert, second successeur d'Étienne, obtint de l'abbesse et du couvent de Nyoiseau l'abandon de tous leurs droits sur l'église de Fercé, moyennant une rente de 2 quarts de seigle, payables par les curés de cette paroisse. Chacun d'eux, immédiatement après son installation, devait jurer d'acquitter avec fidélité et exactitude le paiement de cette rente. La charte, passée en présence de Pierre, évêque de Saint-Malo, Geoffroy, abbé de Saint-Melaine, Payen de Bécherel, Eschivard de Nyoiseau, Assalit de Rougé et Geoffroy de *Treslio*, avait un seau représentant d'un côté la Vierge debout, et de l'autre deux têtes d'évêque, avec la légende *Guillelmus et Briocus.*

« Au commencement du *xiv^e* siècle, une contestation éclata entre l'abbesse de Nyoiseau et le seigneur de Martigné au sujet de la dime dudit lieu. Par l'entremise du doyen de la paroisse, les deux parties transigèrent. Le seigneur renonça à perpétuité, en son nom et en celui des siens, à toute prétention sur la dime, après avoir reçu de l'abbesse, pour lui, 20 sols, en monnaie angevine, et 5 sols pour son fils aîné Isembart; en présence de Guillaume de Villiers, Guillaume Le Pauvre, Guillaume Chapeau et G. Goupil.

« En 1472 et 1476, lorsque l'abbesse Catherine Baraton conféra ce bénéfice, elle l'appela simplement *chapelle*, mais Sainte-Marguerite d'Anguillers porte les deux titres de *prieuré*

et de *chapelle* dans les lettres de l'année 1484 par lesquelles François II, duc de Bretagne, en confirme la possession à Françoise Veillon, religieuse de l'ordre de saint Benoit. Il est probable que l'insuffisance des revenus fit renoncer au séjour de ce bénéfice, même avant la réforme de Nyoiseau, le rappel de toutes les religieuses dans le convent et l'établissement d'une clôture rigoureuse (1618-1643). Le prieuré devint désormais un simple domaine, affermé à la charge de célébrer dans sa chapelle le service divin les dimanches et jours de grandes fêtes. Au milieu du siècle dernier, il ne figurait sur l'état des revenus de Nyoiseau que pour la somme de 50 liv. tournois ¹. »

En 1781, les dimes qu'il levait en Martigné n'étaient estimées que 100 liv. de rente.

Cependant on continuait à cette époque de donner le titre de prieure d'Anguillers à une religieuse de l'abbaye de Nyoiseau. Ainsi, en 1771, dame Perrine Varice, dite sœur Saint-André, prieure d'Anguillers et religieuse professe de Nyoiseau, étant venue à mourir, l'abbesse, Magdeleine de Scepeaux, nomma prieure à sa place dame Jeanne Urvoy, dite sœur Saint-François, également religieuse professe de l'abbaye ; et cette dernière envoya à Martigné, le 12 août 1771, prendre possession, en son nom, de la chapelle priorale et du bénéfice de Sainte-Marguerite d'Anguillers ².

Le prieuré d'Anguillers se trouvait sur les limites de Martigné, du côté de Fercé, tout près de la forêt de Javardan ; la chapelle n'existe plus, et le nom même d'Anguillers a disparu ³, mais le moulin de l'Abbaye rappelle encore le séjour des religieuses en ce coin de terre aujourd'hui bien abandonné.

1. M. Marchegay, *loco citato*.

2. *Arch. dip. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 66. — *Reg. des insin. eccl. de l'évêché de Rennes*.

3. En 1680, le prince de Condé, seigneur de Martigné, déclara posséder une lande de 23 journaux, voisine de Javardan, et nommé le Domaine d'Anguillers. Dans le même aven, ce prince se dit seigneur fondateur du prieuré d'Anguillers, en qualité de seigneur de Martigné. (Voy. *Arch. Notion.*, P. 4717.)

II. — ORDRE DES CHANOINES RÉGULIERS

CHAPITRE I

L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE RILLÉ & SES PRIEURÉS

Fondation de la collégiale de Notre-Dame de Fougères par Auffroy, seigneur de Fougères, vers 1024. — Vicissitudes de l'église Notre-Dame. — Transformation de la collégiale en abbaye. — Fondation de Saint-Pierre de Rillé par Henri, seigneur de Fougères, vers 1113. — Catalogue des abbés de Rillé. — Importance de l'abbaye de Rillé en 1463. — Domaines, fiefs, dîmes et rentes; privilèges et droits féodaux des chanoines de Rillé. Total des revenus. — Armoiries et sceau. — Église et bâtiments claustraux. — État actuel. — Prieurés : 1^o *Prieurés-cures* : Bazouges-la-Pérouse, — Fleurigné, — Landéan, — Montours, — Québriac, — Rillé, — Saint-Christophe-de-Valains, — Saint-Ouen-des-Atteux, — Saint-Remy-du-Plain, — Sens. — 2^o *Prieurés simples* : Apigné, — Notre-Dame du château de Fougères, — Landal, — Saint-Denis de Rennes.

Vers l'an 1024, Auffroy, fondateur du château et de la ville de Fougères, construisit dans l'enceinte même de ce château une église dédiée à Notre-Dame. Il confia le service de ce temple à un collège de quatre chanoines, auxquels il abandonna la moitié des revenus de l'église et de la ville de Bazouges-la-Pérouse, consistant principalement dans les droits de marché, de fournage, de pasnage et de cens¹.

Main, fils d'Auffroy et seigneur de Fougères après lui, affectionnant beaucoup les Bénédictins de Marmoutiers, promit à

1. M. Maupille, *Hist. ms. de Notre-Dame de Fougères*. — Bulletin de l'Assoc. bret., III, 491.

ces derniers de leur donner son église Notre-Dame de Fougères, si jamais les chanoines qui l'occupaient venaient à en être dépossédés. Raoul I^{er}, seigneur de Fougères, fils et successeur de Main, renouvela à Barthélemy, abbé de Marmoutiers, l'engagement qu'avait pris son père; mais quelque temps après, sans qu'on sache pour quelle raison, ce seigneur changea d'idée, et retirant aux chanoines l'église de Notre-Dame il la donna aux moines de Saint-Florent de Saumur.

Les religieux de Marmoutiers réclamèrent naturellement et rappelèrent les engagements pris envers eux par les seigneurs de Fougères; mais ils ne tardèrent pas à s'entendre avec leurs confrères de Saint-Florent, qui renoncèrent en leur faveur à la possession de Notre-Dame de Fougères.

Raoul parut d'abord mécontent de cette transaction et refusa de livrer à Marmoutiers l'église en question, déclarant n'y vouloir plus ni chanoines, ni religieux, mais de simples prêtres séculiers ne dépendant que de lui. Toutefois le besoin d'argent le fit changer encore une fois de résolution, et moyennant la somme de 225 liv. qu'ils consentirent à lui prêter à cette condition, les moines de Marmoutiers furent mis par lui en possession de Notre-Dame de Fougères, qu'ils unirent à leur prieuré de la Trinité de cette ville.

A peine les Bénédictins furent-ils installés à Notre-Dame que Raoul leur confirma, en 1092, tous les avantages qui avaient été faits à cette église par son père et son aïeul dans la paroisse de Bazouges-la-Pérouse; il y ajouta une ouche de terre dans cette paroisse, le moulin d'Arzon avec la mouture de tous les habitants du bourg, et une mesure de terre dans le voisinage. Il y joignit encore le don de la moitié de l'église de Vieuxvy, de la totalité de l'église de Seus, à la réserve de la dîme du blé, du quart de l'église de la Bazouge-du-Désert, de toute l'église Saint-Nicolas de Fougères, et enfin la dîme de tous les droits de passage, pagnage, mouture et fournage qu'il percevait dans toutes ses possessions, tant en Bretagne

qu'en Normandie, et même la dime du pain et du vin consommés à sa table¹.

Sur les entrefaites, le pape Urbain II ayant frappé d'excommunication tous les simoniaques, le seigneur de Fougères craignit d'avoir encouru cette peine en recevant 225 liv. en échange de son église. Sur l'avis de ses barons et d'accord avec les religieux de Marmoutiers, qui redoutaient pour eux-mêmes les conséquences de leur traité avec Raoul, ce dernier remit l'église de Notre-Dame entre les mains de l'Ordinaire. Mais Marbode, alors évêque de Rennes, calma les inquiétudes du seigneur et des moines, et le 26 mai 1096 il remit solennellement l'église Notre-Dame de Fougères entre les mains des religieux de Marmoutiers².

Tout paraissait terminé et les Bénédictins jouissaient paisiblement de leur église, lorsque tout à coup, probablement parce qu'ils réclamaient le remboursement des 225 liv. prêtées par eux, ils furent une seconde fois chassés de Notre-Dame par ce même Raoul de Fougères qui les avait naguère comblés de ses largesses. Voyant cela, les religieux s'adressèrent directement au pape Pascal II, qui jeta l'interdit sur les terres du seigneur de Fougères et renvoya la connaissance de l'affaire à Girard, évêque d'Angoulême.

Condanné à rendre aux religieux l'argent qu'ils lui avaient prêté, et l'église de Notre-Dame qu'il leur avait enlevée, Raoul refusa d'abord de se soumettre à la sentence du légat ; mais, craignant les effets d'une excommunication que le même légat fulmina contre lui dans le Concile de Nantes (1108) si, dans le délai de quinze jours, il n'avait pas obéi, il finit par consentir à remettre encore une fois l'église Notre-Dame entre les mains de l'évêque de Rennes pour que ce dernier la restituât à Marmoutiers. Toutefois, sous le prétexte qu'il avait fait serment de ne jamais rétablir les moines de Marmoutiers

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 401.

2. *Ibidem*, p. 492.

à Notre-Dame, le seigneur de Fougères eut recours à un ancien chanoine de la collégiale nommé Clamarhoc, auquel il remit cette église. Clamarhoc la confia, à son tour, à Marbode, évêque de Rennes, qui la rendit encore une fois à l'abbaye de Marmoutiers. Le prieur de la Trinité de Fougères fut investi, au moyen d'une corde, de l'église Notre-Dame¹.

Nous venons de voir qu'il restait encore des chanoines ayant administré jadis l'église Notre-Dame de Fougères avant l'arrivée des Bénédictins de Marmoutiers; ce furent eux qui poursuivirent, à leur tour, ces religieux, — probablement à l'instigation de Raoul, — pour les forcer à abandonner l'ancienne collégiale. Ces chanoines furent plus heureux dans leurs démarches que n'avait été le seigneur de Fougères.

— Les moines de Marmoutiers, en effet, s'adressèrent en vain, cette fois, à l'évêque de Rennes d'abord, puis au Souverain-Pontife. De même que nous ignorons pourquoi les chanoines avaient été chassés de Notre-Dame de Fougères, de même aussi nous ne savons quelles raisons ils présentèrent pour demander à y rentrer. Mais il est certain qu'en 1116 le pape Pascal II écrivit à l'évêque Marbode pour lui annoncer qu'une commission de cardinaux et d'évêques ayant pris connaissance de la querelle survenue entre les chanoines de Fougères et les moines de Marmoutiers au sujet de l'église Notre-Dame, avait confirmé un jugement rendu précédemment en faveur des chanoines par l'évêque d'Angoulême, légat apostolique².

Les Bénédictins étaient définitivement vaincus. Les chanoines de Notre-Dame, en rentrant dans leur collégiale, prirent cette église dans les conditions d'existence où elle se trouvait alors, c'est-à-dire avec toutes les augmentations de revenus et les accroissements de privilèges qu'elle avait reçus depuis qu'ils en avaient été dépossédés.

Ils en jouirent ainsi pendant une vingtaine d'années, jus-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 488, 489.

2. *Carl. Sancti Georgii Redon.*, 201.

qu'au jour où, cédant aux pressantes sollicitations d'Henri 1^{er}, seigneur de Fougères, fils et successeur de Raoul, ils se formèrent en congrégation régulière et adoptèrent la règle de saint Augustin.

Mais cette règle monastique ne pouvait s'accommoder du bruit mondain et du tumulte des armes dont retentissait le château de Fougères; aussi les nouveaux religieux quittèrent-ils alors l'église Notre-Dame pour aller s'établir en dehors de la ville, dans un lieu plus propre au recueillement. Ils choisirent pour fonder leur abbaye le faubourg de Rillé, situé sur une colline qui domine le château de Fougères; mais ils conservèrent tous leurs droits sur l'église Notre-Dame, dont les revenus furent leurs premières ressources, et ils en firent un prieuré de Rillé, comme nous le verrons plus loin.

Le faubourg, — ou, comme on disait alors, le bourg de Rillé, — quoique tout voisin de Fougères, dépendait alors, dit M. Maupillé, de la paroisse de Lécousse et de l'abbaye de Pontlevoy. Henri, seigneur de Fougères, s'employa avec empressement à obtenir des religieux de Pontlevoy la cession de ce lieu. Au mois d'août 1143, ces derniers cédèrent au seigneur de Fougères tout le bourg de Rillé et autorisèrent la nouvelle congrégation à y construire une église, à y ouvrir un cimetière et à y créer une paroisse. Cette cession fut faite moyennant une redevance de 5 sols, monnaie d'Angers, que les chanoines réguliers s'obligèrent à payer chaque année, à la fête de saint André, à l'abbaye de Pontlevoy, en reconnaissance des droits de Lécousse, l'église-mère; de plus, les chanoines réguliers renoncèrent, en faveur de l'abbaye de Pontlevoy, à toutes les prétentions qu'ils pouvaient avoir sur les églises Saint-Léonard et Saint-Nicolas de Fougères, et sur la métairie de la Cour-Pécault¹.

Le seigneur de Fougères, devenu maître du bourg de Rillé, en abandonna aussitôt aux chanoines réguliers la pleine et

1. M. Maupillé, *Hist. ans. de Notre-Dame de Fougères*.

entière propriété, ainsi que celle de tous ses privilèges et dépendances, auxquels il adjoignit la pelleterie de Fougères, les moulins et l'étang du Gué-Landry, la moitié du moulin d'Ory, et dans l'Antrenais, la dime de la part qui revenait à son domaine sur les droits de mouture, de fournage et de tonlieu, de foires, de marchés et de cens¹.

Tout porte à croire, dit M. Maupillé, que les travaux de construction de l'abbaye de Rillé suivirent de près cette cession et que les chanoines purent s'y installer peu d'années après. Les documents contemporains ne font pas connaître l'année de la bénédiction de la nouvelle église abbatiale, mais ils nous apprennent qu'elle fut très-solennellement placée, le 29 juin, sous le vocable et le patronage de saint Pierre, et ils entrent dans les détails suivants :

Gaultier d'Allion, l'un des chanoines réguliers, choisi pour gouverner la jeune abbaye, se rendit processionnellement à l'église, où il fut reçu avec grande pompe et célébra la messe. Après la lecture de l'évangile, les deux fils du seigneur de Fougères, Raoul et Frangallon, s'approchèrent de l'autel de saint Pierre et y déposèrent le psautier de maître Hamon de Saint-Hilaire, l'un des anciens chanoines de Notre-Dame, comme symbole de tous les dons qui avaient été faits à cette église collégiale, tant par eux que par leurs ancêtres, et qu'ils renouvelaient et confirmaient en faveur de l'abbaye de Rillé. Au même instant, Olive, dame de Fougères, leur mère, s'approcha de l'autel et donna aux chanoines réguliers la dime de son manoir de Bérington, situé en Angleterre².

Henri, seigneur de Fougères, ne parut pas dans cette occasion, étant probablement absent de son château; mais un peu plus tard, en 1150, il tomba malade à son manoir de la Fo-

1. « Totum burgum de Rillé cum omnibus suis pertinenciis et redditibus, libertatibus et cum omni dominio; molinos et stagnum de Valle Landri, pelleteriam de Filgeriis, dimidium molendinum Cerrici coqui; in Entrenio, de parte domini decimam molinorum, furnorum, telonei et fori et census. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 606.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 606, 607.

restrie, en Landéan, et il fit appeler près de lui tous les clercs de sa seigneurie, ses barons et un grand nombre d'autres personnes; devant cette nombreuse assemblée, où figuraient Ruelan, archidiacre de Rennes, Gaultier d'Allion, abbé de Rillé, et Thébaud de Clairvaux, prieur de Savigné, le vieux baron remit sa chère abbaye de Saint-Pierre de Rillé entre les mains de son fils Raoul, qui devait lui succéder. Il lui recommanda, avec les plus grandes instances, de l'avoir tous les jours de sa vie en sa bonne garde et très-grande protection, ne permettant jamais qu'il fût porté la moindre atteinte à ses franchises, droits et privilèges. Raoul, les mains placées dans celles de son père, qui était attendri jusqu'aux larmes, accepta, conjointement avec ses frères Guillaume et Frangallon, le dépôt qui lui était confié, et il s'attacha toute sa vie à prouver, par ses faveurs et ses libéralités envers l'abbaye de Rillé, quel compte il tenait des recommandations paternelles¹.

« L'abbaye de Rillé conserva la règle de saint Augustin jusqu'en 1628. Cette année-là, elle reçut la visite du R. P. Faure, qui y introduisit la réforme qu'il avait déjà portée dans un grand nombre de maisons. La nouvelle Congrégation fut érigée canoniquement en 1634, sous le nom de Sainte-Geneviève², d'où les religieux prirent celui de Génovéfains. Sous l'une et l'autre règle, leur nombre, à Rillé, ne fut jamais au-delà de dix³. » Il est vrai qu'ils desservaient plusieurs paroisses, ce qui obligeait un certain nombre d'entre eux à vivre hors du cloître.

Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève portaient une soutane de serge blanche, avec un collet fort large et un rochet de toile; à la maison, ils avaient en été un bonnet carré, et en hiver un camail noir avec capuchon. Quand ils sortaient

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 607.

2. Le P. Charles Faure, général de la Congrégation des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin en France, était abbé-coadjuteur de Sainte-Geneviève-du-Mont, à Paris, et ce fut dans cette abbaye qu'il commença sa réforme.

3. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, p. 472.

du monastère, ils prenaient un manteau noir par dessus leur rochet. Quant à leur habit de chœur, il consistait, en été, dans un surplis et dans une aumusse ou grande fourrure noire, qu'ils portaient sur le bras gauche; en hiver, ils revêtaient un grand camail et une chape noire¹. Leur règle ne manquait pas d'une certaine sévérité : ainsi, ils jeûnaient tous les vendredis, pendant l'Avent et le Carême, et les veilles des nombreuses fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Apôtres, etc. Ils pouvaient cependant user de viande certains jours de la semaine.

La Congrégation de Sainte-Geneviève avait ses armoiries propres : *d'azur à une main tenant un cœur enflammé*, avec cette devise : *Superemineat charitas*².

L'abbaye de Rillé était tombée en commende dès le xv^e siècle. En 1790, elle n'était plus occupée que par quatre religieux, les PP. de Launay, prieur, Marie, du Fayel et Beau-lieu³.

ABBÉS DE RILLÉ.

I. — GAULTIER D'ALLION, premier abbé de Saint-Pierre de Rillé, assista, comme nous venons de le voir, à l'inauguration de ce monastère et aux recommandations du seigneur de Fougères à son fils, en 1150. Il mourut le 9 janvier 1157.

II. — GUILLAUME I^{er}, élu en 1157, fit un accord l'année suivante avec Jean de la Gravelle et ses fils⁴. Il mourut le 3 mars 1174.

III. — MAURICE souscrivit en 1174 à divers accords entre les moines de Saint-Melaine, les chanoines de Rennes et l'abbé de Saigné. Il fut commis en 1184 par le Pape pour juger le différend survenu entre les religieux de Sainte-Croix de Vitré et le seigneur de la Ville-Rolland. On ne sait pas l'année de sa mort, qui arriva le 4 mai, d'après le *Nécrologe* de Rillé⁵.

IV. — PIERRE figure dans une charte donnée par l'évêque de Rennes Herbert en faveur de l'abbaye de Marmoutiers en 1107; il

1. Lo P. Hélyot, *Hist. des Ordres religieux*, II, 389.

2. *Ibidem*.

3. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, 172.

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 631.

5. *Cart. Sancti Melanii et Cart. Saignensis*.

vivait encore en 1200, d'après un titre de Savigné. Sa mort est marquée au 4 janvier dans le *Nécrologe* de son abbaye¹.

V. — GAULTIER II, contemporain de Maurice, abbé de la Vieuville, reçut de Guillaume de Montsorel le prieuré de Landal. Le Pape le chargea en 1218 de terminer le différend élevé entre les religieux du Mont Saint-Michel et Guillaume Le Moine. Il prenait à cette époque les titres d'abbé de Rillé et de prieur de la Trinité de Fougères. Le *Cartulaire* de la Fontaine-Daniel prouve qu'il vivait encore en avril 1219; c'est donc de lui et non pas d'un certain Guillaume mentionné par D. Morice qu'il s'agit dans cet accord du Mont Saint-Michel en 1218; ce qui a mis D. Morice dans l'erreur, c'est que l'abbé de Rillé nommé dans cette chartre n'y est désigné que par l'initiale de son nom, G, qui convient aussi bien à Gaultier qu'à Guillaume². Rien ne prouve d'ailleurs l'existence à cette époque d'un abbé de ce dernier nom.

VI. — JEAN DE VAULEON transigea en février 1216 avec Étienne, abbé de Savigné, au sujet de quelques dîmes³. Il mourut le 24 juin, d'après le *Nécrologe* de son abbaye.

VII. — ROLLAND mourut le 14 février, selon le *Nécrologe* de Rillé⁴.

VIII. — PHILIPPE transigea en 1233 avec l'abbesse de Saint-Sulpice à propos des dîmes de Saint-Médard⁵.

IX. — LUC mourut le 13 juin, suivant le *Nécrologe* de Rillé.

X. — MATHIEU décéda le 19 août, d'après le même *Nécrologe*.

XI. — THOMAS transigea en 1286 avec Hugues, comte de la Marche et seigneur de Fougères, sur la haute justice du bourg de Rillé⁶. Il mourut le 10 février, selon le *Nécrologe* de son abbaye.

XII. — RAGENARD mourut le 20 septembre, d'après le *Nécrologe* de Rillé.

XIII. — ANCELYN mourut le 24 octobre, selon le même *Nécrologe*.

XIV. — GEOFFROY décéda le 4^{or} novembre, selon le même *Nécrologe*.

XV. — HUGUES MAUVEIS décéda le 3 mars, d'après le même *Nécrologe*.

XVI. — MATHIEU GROSSIV fut le prédécesseur du suivant, comme

1. *Bibl. Nat., Blans-Manteaux.*

2. *Cart. Maj. Mon. — D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bret., I, 1440.*

3. *Arch. Nation., L. 1446, 7.*

4. Nous plaçons dans le même ordre que D. Morice cet abbé et quelques autres de ses successeurs qui ne nous sont connus que par le *Nécrologe* de leur abbaye, sans qu'il y soit fait mention de l'année de leur mort.

5. *Bibl. Nat., Blans-Manteaux, n° 41, p. 213.*

6. *Cart. Rillei*, p. 17. — Ce *Cartulaire*, d'assez peu d'importance, est déposé à la Bibliothèque municipale de Rennes, et contient surtout les actes des comtes d'Alençon, seigneurs de Fougères.

le prouvent les lettres d'institution de ce dernier. Le *Nécrologe* de Rillé mentionne son décès au 11 mars.

XVII. — GUILLAUME DIE, religieux de Rillé, fut élu par plusieurs de ses confrères après la mort de Mathieu; mais quelques chanoines de Rillé portèrent leurs voix sur un autre sujet et maintinrent leurs prétentions; le pape Urbain V les mit tous d'accord en nommant lui-même Guillaume Die abbé de Rillé en décembre 1368¹. Guillaume gouvernait encore son abbaye en 1391.

XVIII. — JEAN DE RENNES était abbé en 1406, d'après une charte de Rillé. Il mourut le 29 janvier, suivant le *Nécrologe* de cette abbaye.

XIX. — GEOFFROY PRÉDEVACHE, d'une famille noble de Landujan, mourut le 19 février 1420.

La famille Piédevache porto : *d'argent à trois pieds de vache de gueules, la corne d'or.*

XX. — JEAN DE LAVAL était abbé de Rillé en 1431; il mourut le 6 janvier, selon le *Nécrologe* de Montfort. Il ne semble pas avoir appartenu à l'illustre famille de Laval.

XXI. — MATHIEU DE SAINT-GILLES, issu des seigneurs de Saint-Gilles, près Rennes, mourut le 4 avril 1440.

La famille de Saint-Gilles porte : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent.*

XXII. — GUILLAUME DE TOEFFOU, docteur en droit, travailla beaucoup à l'érection de l'Université de Nantes, dont il fut le premier professeur de droit. Il obtint une sauvegarde pour son abbaye de Rillé en 1460 et conféra le prieuré d'Apigné en 1479. Il mourut le 6 décembre, d'après le *Nécrologe* de son abbaye.

XXIII. — RAPHAËL DE CENVA *alias* DE RENA, Italien d'origine et abbé commendataire, tenait Saint-Pierre de Rillé en 1496 et 1499.

XXIV. — MAURICE LE BIGOT était fils de Jean Le Bigot, seigneur de la Villebougault, en Cesson, près Saint-Brieuc, et frère de Jean Le Bigot, abbé de Beauport. Protonotaire apostolique, il était en même temps abbé commendataire de Rillé en 1524 et 1536. Il mourut le 3 juillet 1537, d'après le *Nécrologe* de Rillé.

Ses armoiries devaient être semblables à celles de son frère, gravées sur le tombeau de ce dernier dans l'église abbatiale de Beauport : *écartelé aux 1^{er} et 3^e d'or au lion morné de sable, aux 2^e et 4^e de gueules au croissant d'or².*

XXV. — JEAN LE BIGOT, neveu du précédent, obtint main-levée des revenus de Rillé le 25 août 1537. Il fit serment de fidélité au roi le 27 mai 1544 et mourut en 1544.

1. *Gallia christ.*, XIV, 792.

2. M. de Barthélemy, *Mémoires hist. et archéol. sur la Bret.*

D'après M. de Courcy, la branche de la famille Le Bigot à laquelle appartenait Jean portait : *d'argent au lion morné de gueules.*

XXVI. — SÉBASTIEN THOMÉ, d'une famille noble de l'évêché de Vannes, chanoine de Rennes dès 1536, trésorier de cette Église en 1540, abbé du Relec en 1544, prieur de Saint-Étienne-en-Coglais, de Noyal-sur-Vilaine, de Saint-Cyr et de Saint-Sauveur-des-Landes, obtint encore en commende l'abbaye de Rillé, pour laquelle il prêta serment au roi en 1557. Il était en même temps protonotaire apostolique, comte palatin, vicaire général de Rennes, etc. En 1564 il construisit dans la cathédrale de Rennes une chapelle qu'il dota richement et où il établit sept chapelains, deux chantres et deux enfants de chœur pour y célébrer l'office divin. C'est dans ce sanctuaire, connu sous le nom de chapelle de Rillé, que Sébastien Thomé fut inhumé après sa mort, arrivée le 9 janvier 1569. Nous avons précédemment décrit son tombeau ¹.

Armes : *d'argent au chevron de gueules abaissé sous un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même.*

XXVII. — OLIVIER LE CONVAISIER, d'une famille noble de Saint-Malo établie aux environs de Fougères, fut élu abbé de Rillé en 1569 par les religieux de ce monastère; mais cette élection n'eut pas de suites, le roi se réservant alors la nomination de tous les abbés du royaume ².

Armes : *d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles de même; au chef d'argent chargé de trois mouchetures de sable.*

XXVIII. — RENÉ DE LA HAYE fut nommé par le roi en 1569, d'après D. Morice; il était dès 1567 abbé de Saint-Aubin-des-Bois et chanoine de Rennes, et il mourut le 4^e août 1581, selon le *Nécrologe* de Rillé. Il appartenait à la noble famille des seigneurs de la Haye Saint-Hilaire. Cette maison, qui a donné plusieurs gouverneurs à Fougères, porte : *d'argent au léopard de sable.*

XXIX. — MELCHIOR DE MARCONNAY, fils de Pierre de Marconnay, premier maître d'hôtel de la reine, et de Louise de Soubsmoulin, était déjà abbé de Septfonds, au diocèse de Reims, lorsqu'il accepta l'abbaye de Rillé en 1581. Nommé vicaire général de Rennes, il prit séance aux États de Bretagne en 1587 et devint en 1601 évêque de Saint-Brieuc. Il mourut à la suite d'une visite épiscopale dans son diocèse, le 7 mars 1618.

Du temps de cet abbé commendataire, les chanoines de Rillé eurent beaucoup à souffrir des guerres de la Ligue; ils furent momentanément expulsés de leur monastère par le prince de Dombes,

1. Tome I, p. 156.

2. Arch. Gp. d'Ille-et-Vil.

et leurs biens furent saisis et confisqués. Heureusement pour eux, cette tourmente ne dura pas, et ils purent rentrer dans leur cloître.

Le sceau de Melchior de Marconnay en 1586, de forme ovale, porte un écusson : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or*; l'écu est timbré d'une mitre et accompagné de cette devise : DILECTUS. MHI. ET. EGO. ILLI. ¹

XXX. — ARTHUR D'ESPINAY, fils de François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, et de Jeanne de Cossé, déjà évêque de Marseille et abbé de Redon, prêta serment au roi en qualité d'abbé de Rillé en 1618 et mourut la même année ².

Armes : *d'argent au chevron d'azur chargé de onze besans mal ordonnés d'or*.

XXXI. — NICOLAS DE LIMAQUES succéda au précédent; il est fait mention de lui en 1627 et 1650. A cette dernière époque il prenait les titres de conseiller du roi et seigneur de Villers.

~~— Son sceau, de forme ovale, renferme un écu portant trois hennions et un chef chargé d'une fleur de lys. Cet écu, surmonté d'une mitre et d'une crosse tournée en dedans, est entouré de deux branches de laurier; il n'y a pas de légende ³.~~

XXXII. — PIERRE D'ESPINOSE, d'une famille noble d'Espagne fixé en Bretagne, était fils de Michel d'Espinose, seigneur des Renaudières, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Jeanne Gazet. Abbé de Rillé en 1655, il devint vicaire général et grand-archidiacre de Nantes, rendit aveu au roi en 1678, assista très-régulièrement aux États de Bretagne depuis 1653 jusqu'en 1699, et mourut au mois de mars 1743.

Le sceau de cet abbé, en 1705, est de forme ronde et de style rocaille; il renferme un écusson portant : *d'argent à l'arbre arraché de sinople, une griffon de gueules passant au pied; mantelé au 1^{er} : d'azur à la croix fleuronnée d'or; au 2^e : d'or au cœur de gueules*. L'écu est timbré d'une crosse et d'une mitre, mais il n'y a pas de légende ⁴.

A la mort de Pierre d'Espinose, la menso abbatiale de Rillé fut unie à la cure de Lorient par lettres du roi datées d'avril 1713 ⁵; mais le Pape n'approuva cette union que l'année suivante, encore ne dura-t-elle pas, comme nous allons voir.

XXXIII. — JEAN VINCENT, nommé recteur de Lorient en 1713, dut prendre en 1714 possession de l'abbaye de Rillé, mais il fut remplacé dès 1720 par le suivant.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., D G, 40.

2. Gallia christ., XIV, 703.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., D G, 48, 40.

4. Ibidem, D G, 10.

5. Mauvel, Dist. de Lorient, 59.

XXXIV. — **LOUIS-FRANÇOIS COHOLAN** *alias* DE COHALAN, aumônier de la Compagnie des Indes, fut nommé par le roi, le 24 juin 1720, recteur de Lorient et abbé de Rillé. Il mourut en 1764 ¹.

XXXV. — **ALEXANDRE-HYACINTHE DU LAURENT DE LA BABRE**, prêtre de Cornouailles, docteur et professeur en théologie de Sorbonne, vicaire général de Quimper, nommé par le roi abbé de Rillé et recteur de Lorient en mars 1764, prit possession en mai et résigna dès le mois de novembre de la même année la cure de Lorient. Il paraît qu'il conserva un peu plus longtemps l'abbaye de Rillé ².

XXXVI. — **THOMAS-ESPRIT L'OLIVIER DE TRONJOLY**, d'une famille noble de Cornouailles, était chanoine honoraire de Reims, licencié en Sorbonne et recteur de Lorient, lorsque le roi le nomma abbé de Rillé le 40 avril 1763, à la charge toutefois de payer sur les revenus de son abbaye une pension de 300 liv. à Charles du Meny-Farain, prêtre de Lisieux ³. Il prit possession de Rillé le 19 août suivant, mais il résigna la cure de Lorient en 1767 et devint doyen de l'Église de Saint-Brieuc.

En quittant la cure de Lorient, Thomas de Tronjoly conserva l'abbaye de Rillé, grâce à de puissants protecteurs. Le nouveau recteur de Lorient réclama, mais en vain, l'union décrétée en 1714; le gouverneur de Bretagne lui répondit qu'il n'avait point à compter sur la mense abbatiale de Rillé ⁴. Ainsi se termina cette éphémère union. Thomas L'Olivier de Tronjoly demeura paisiblement, jusqu'en 1790, doyen de Saint-Brieuc et abbé de Rillé.

Armes : d'argent à la fasces de gueules grillée d'or, accompagnée de trois quintefeuilles de gueules. — Devise : Nobili pace victor ⁵.

En 1163, Raoul II, seigneur de Fougères, confirma solennellement en présence de ses barons, d'Étienne, évêque de Rennes, et de l'archidiacre Raoul, toutes les donations faites à l'abbaye de Rillé, tant par sa famille que par d'autres personnes. Malgré la longueur de la charte qu'il donna, à cette occasion, aux religieux de Rillé, nous croyons utile d'analyser ici ce document, parce qu'il nous montre le rapide développement de la nouvelle abbaye, moins de vingt ans après sa fondation.

1. Notes ms. de l'abbé de Pontbriant.

2. M. l'abbé Luco, *Les paroisses du diocèse de Vannes*.

3. *Reg. des Ansn. ecclés. de l'évêché de Bennes*.

4. Mancel, *Hist. de Lorient*, 113.

5. De Courcy, *Nobil. de Brit.*

Voici donc ce que possédait, en 1163, le monastère de Saint-Pierre de Rillé¹ :

Tout le bourg de Rillé avec ses dépendances; — les moulins et l'étang du Gué-Landry; — la moitié du moulin d'Ory; — la pelleterie de Fougères; — la moitié de Montaubert; — la dime des cens de Fougères, et des droits de tonlieu et transit, de fours, de ventes, de foires et marchés, excepté la dime du marché du samedi, le tout à Fougères; — la dime de tous les moulins possédés par le seigneur de Fougères tant en Bretagne qu'en Normandie; — deux maisons dans le Vieux-Bourg de Fougères; — la dime des droits de mangers, avoines et tonlieu dans les vairies de Louvigné-du-Désert, du Loerre, du Coglais et du Vendelais, tant au delà qu'en deçà du Nançon²; — dans la forêt de Fougères, le droit d'usage pour bois à merrain et bois de chauffage, le droit de pasnage pour les pourceaux, la dime des terrains vagues et des halliers; — à Saint-Ouen-des-Alleux (?), une métairie, la moitié de Lesmat et deux portions de dime; — dans l'Antrenois, la dime des mangers, et à Antrain même la dime des fours, des moulins, des droits de tonlieu, de cens et de marché; — à Bazouges-la-Pérouse, la dime de ce qu'y possède le seigneur de Fougères, une métairie, la moitié des cens de toute la ville, la moitié du four, du moulin et du marché; — dans la forêt de Villecartier, la dime du pasnage et le pacage pour les pourceaux; — à Sens, la dime des rentes de cens; — à Vieux-vieil, la moitié de la dime; — à Rimou, la dime des moulins, des droits de trépas et de cens.

En Normandie : à Moidrey, la redime (ou dime de la dime) de l'annonerie seigneuriale, la dime du four, du tonlieu et des cens; — à Contillé, la dime du tonlieu et du cens, et toute la dime, sauf sur le sel; — à Verdun, la redime de l'anno-

1. Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. 1, 630, 631, 632, 633.

2. C'étaient les quatre principales circonscriptions de la seigneurie de Fougères à cette époque; la vairie du Loerre, a *Loerrum*, a prit plus tard le nom de vairie de Fleurigné, selon M. Maupille.

nerie seigneuriale, du cens et du tonlieu, et deux portions de la dime des gerbes seigneuriales; la dime du moulin du Haut-de-Mesnil et quelques autres dimes; — à Brécéy, la dime du marché, du tonlieu et des cens, et la redime des annoneries du seigneur; — à la Mancellière, la dime du moulin et de tous ses revenus, etc.; — à Romagny, la dime du moulin et la redime des annoneries seigneuriales, la dime du tonlieu et du cens, etc.; — à Villechien, la dime de la moitié du moulin; — à Martigny, la dime du moulin et la redime de l'annonerie du seigneur; — à Savigny, la dime du transit et du moulin d'Infer, du tonlieu et du cens, etc., et en général la dime de tous les revenus du seigneur de Fougères en Normandie.

En Angleterre : les dimes des revenus de Quincton; — Pleupène, — Gaunnton, — Hosnudestion, — Theusfort, — Quincter; — celle des revenus de l'église de Theusfort, — la dime de Nostète — et celle de Hasley, — la dime de Bérington, — l'église de Quincton.

Près Fougères, la métairie de Folleville; — en Montours, la dime de tous les revenus du bourg de Valaines, savoir : du trépas, du moulin, du four, du marché et du cens; — la dime du marché d'Ardenne, en Saint-Georges-de-Reintembault, et le tiers de la dime de Runot; — à Marcillé-Raoul, le tiers de la moitié de la grande dime; — dans la partie de la forêt de Rennes dépendant du seigneur de Fougères, la dime du passage et des halliers et le pâturage des pores; — à Romagné, le droit de prendre sur la dime 57 quartiers d'avoine, 4 de seigle et un de froment, et la propriété d'une terre proche du cimetière.

Vient ensuite une très-longue énumération de divers dons faits à l'abbaye de Rillé, dans plusieurs paroisses telles que Saint-Georges-de-Reintembault, Saint-Remy, Lécousse, Lu Ferré, Sens, La Fontenelle, Landéan, etc. Les principaux auteurs de ces donations, moins importantes que les précédentes, sont : Philippe et Alain de Poilley, Jubel d'Ardenne,

Robert de Tinières, Philippe de Souvigné, Henri du Chastelier, Robert de la Forêt, Guillaume de Saint-Étienne, Hamon des Flégés, Guillaume de la Touche, Payen de Saint-Brice, Juhel du Rocher, Sylvestre Pinel, Geffroy de la Haye, Raoul de Sens, Guillaume Freslon, Georges Chesnel, Raoul de Teillay, Guillaume de Linières, Jean de Dol, Guillaume de la Courbe, etc. On voit, par là, que toute la noblesse des environs de Fougères, imitant son baron dans sa générosité, avait voulu contribuer avec lui à la dotation de l'abbaye de Rillé.

Un peu plus tard, Raoul d'Orange, Regnault L'Asne, Guillaume d'Igné, Eudon Le Bastard, Philippe de Louvigné, Olivier Le Sénéchal, Guillaume d'Estable, Geffroy de Marcillé, Olivier de Bollaude et bien d'autres, firent encore à Rillé d'autres donations que confirma, en 1191, Raoul II, seigneur de Fougères¹.

Voici maintenant ce que possédaient les chanoines réguliers de Rillé en 1678 :

« Tout le bourg de Rillé, l'un des fauxbourgs de la ville de Fougères, dans lequel sont compris et situés les maisons abbatiales, cloîtres, églises, cimetières et autres maisons conventuelles, jardins, vergers et pourpris, selon le circuit et l'enclos des murailles de ladite abbaye; — toutes les autres maisons, hébergements, jardins et vergers, sis audit bourg de Rillé, qui sont en grand nombre des deux côtés de la grande rue pavée, entre la Porte de Rillé jusqu'au portail du haut du bourg nommé le Portail-Marie; » — le fief du bourg de l'Échange et de la Croix-Hamon, à Fougères; — le fief de la Rue-du-Parc, allant du Portail-Marie à la forêt de Fougères; — les fiefs de la Rue-des-Prés, de la Rue-du-Colombier et du Bourg-Roger, également à Fougères; — les fiefs de la Ferrière et de la Rochelle, en la Celle et en Cogles; — le fief Ferrant, au Loroux; — les fiefs de la Chesnardière, la Flèche, la Touche, la Chaino et Ville-Guillers, en Saint-Étienne-en-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 721.

Coglais ; — le fief de Saint-Ouen-des-Alleux ; — les fiefs du Carbay, de la Réauté et du Tertre, en la Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Hilaire et Saint-Sauveur-des-Landes ; — les fiefs de Bonne-Fontaine, de la Louvetière et de la Meslais, en Romagné ; — les fiefs des Champs-Tual, de la Sourche, de la Couslière, du Rocher-Jacquault, de la Haute-Bressais, de la Berruchère et du Vau-Grémot, en Saint-Germain-en-Coglais ; — les fiefs de l'Eusche, des Coustards et de la Violette, en Villamée, Le Chastellier et Poilley ; — le fief de la Taburais, en Fleurigné ; — les fiefs de la Bretonnière, de la Godardière et de Louëdron, en Laignelet ; — le fief de la Goupillière, en Saint-Mard-sur-Couasnon ; — le fief de la Duchetière, au bourg Saint-Martin ; — les fiefs de la Dorissaie, de Montaubert, des Rochers, de la Buffetière, de la Bestinaye, du Parc-Lodé, en Lécousse ; — les fiefs des Perrouses et de la Métairie, en Landéan ; — le fief de la Boivre, en Villamée ; — le fief de la Herbellerie, en Louvigné ; — les fiefs de l'Estellerie, de la Grande-Ramée et de Bordeaux, en Saint-Georges-de-Reintembault ; — le fief de l'Abbaye, en Sougeal ; — le fief de la Déhollière, en Cendres ; — le fief de la Monnaie, en Vieuxvieil ; — le fief de la Barre, en Bazouges ; — les fiefs de la Métairie et de la Harlais, en Sens¹.

L'abbaye de Rillé dimait dans les paroisses de Lécousse, — Saint-Germain-en-Coglais, — Saint-Mard-le-Blanc, — Saint-Hilaire-des-Landes, — Vieuxviel, — La Fontenelle, — Bazouges-la-Pérouse, — Rimou, — Laignelet, — La Bazouge-du-Désert, — et en Normandie dans les paroisses des Courtils, — Moidrey — et Martigny².

Le domaine proche de l'abbaye se composait en 1776 des : maisons abbatiale, presbytérale et de Nazareth ; — retenue de Rillé ; — four banal ; — métairies de la Croix-Hamon, de Folleville et de la Pouardière ; — moulins du Gué-Landry et

1. Déclaration faite au roi par l'abbé de Rillé. — Il y est dit que les cinq derniers fiefs mentionnés étaient alors aliénés.

2. Déclaration de 1776.

de la Louvetière; — ancien prieuré Saint-Denis de Rennes¹.

Les rentes foncières consistaient en 4,300 liv. environ dues par le seigneur de Fougères, tant sur ses domaines, ses moulins que sa forêt², et en quelques autres rentes dues par les seigneurs de Poilley, du Rocher-Portail et de Mortain; — par les prieurs de Saint-Remy, Saint-Sauveur, Landéan, Fleurigné et Montours; — par les recteurs du Chastellier, Parigné et Beaucé, — et par les paroissiens de Marcellé-Raoul³.

Quant aux privilèges et autres droits féodaux dont jouissaient originairement l'abbé et les chanoines de Rillé, nous pouvons les résumer dans ce qui suit⁴ :

Droit de haute, moyenne et basse justice, avec droit de cep et collier au bourg de Rillé; — droit de fuie et colombier; — droit de pêche dans les rivières autour de la ville de Fougères; — droit de faire les vassaux de Rillé moudre aux moulins du Gué-Landry tant leurs blés que leurs draps; — droit d'obliger les mêmes hommes à cuire leur pain au four banal de l'abbaye, situé au haut du bourg de Rillé; — droit de coutume dans le bourg de Rillé, la Rue-d'Eschange et la Rue-du-Parc, sur toutes les choses vendues, excepté le samedi dont la coutume appartenait au seigneur de Fougères; — droit, dans le même bourg, de bouteillage sur les vendeurs et distribuant vin et cidre; — droit de tenir quatre foires par an, aux fêtes de la Pentecôte, la Chandeleur, Saint-Pierre-ès-Liens et Saint-Éloi, et d'y recueillir les droits du seigneur de Fougères sur les vendeurs; — droit d'usage dans la forêt de Fougères, tant pour le chauffage des religieux que pour l'entretien des fours et moulins, consistant en « les sommes d'un cheval et trois ânes, deux fois chaque jour, sauf les festes de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, des Apostres, la Nativité

1. Déclaration de 1776.

2. Ces rentes dues par la seigneurie de Fougères, et payées dans les derniers siècles par le roi comme seigneur de Fougères, consistaient dans les décimes dus à Rillé sur les recettes de la baronnie de Fougères et des chatellenies de Barouges et d'Antrain.

3. Déclaration de 1776.

4. Voy. les Déclarations de 1311 et 1678.

de saint Jean, Pasque, Pentecoste et Noël, et à chacune desdites festes solennelles deux jours de fêtes; » outre, l'usage de bois à merrain pour les églises et maisons, et le pacage pour les porcs; — droit d'avoir sénéchal, lieutenant, procureur, greffier, sergent et autres officiers pour exercer la juridiction abbatiale en l'auditoire de la cour de Fougères, immédiatement après l'audience de ladite cour; « mais si le sénéchal de Rillé condamne quelque malfaiteur à subir un châtement corporel, il est tenu de le livrer, sur le pont du chasteau de Fougères, au sénéchal du seigneur de Fougères, qui exécutera la sentence portée par la cour de Rillé; » — droit de jouir « des assauts de la forest de Villecartier et du dixiesme des assauts des bestes qui sont accensées en ladite forest, avec droit de pasnage pour leurs bestes porcines; » — droit de nommer les maitres d'école des villes de Fougères, Bazouges et Antrain, et des autres lieux de la baronnie de Fougères¹. — Enfin, nous croyons que l'abbé de Rillé jouissait du droit d'user des ornemens pontificaux, puisque son sceau portait une crosse et une mitre au-dessus de l'écu.

Tout le revenu de l'abbaye de Rillé, à l'époque de la Révolution, montait à environ 12,000 liv.; mais de cette somme il fallait défalquer : 3,400 liv. de pension payée par les religieux à leur abbé commendataire, — 2,792 liv. 6 d. dus pour décimes, — 1,300 liv. pour l'entretien et les réparations des bâtimens, — 800 liv. pour aumônes, — 700 liv. pour la sacristie, — 650 liv. pour le service des messes de fondation, — 926 liv. dues aux hôpitaux et à quelques particuliers, etc.²

L'abbaye de Rillé fit enregistrer pour ses armoiries, en 1697, un écusson « d'hermines plein³. »

La Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine reçut il y a quelques années communication d'un sceau qu'on lui pré-

1. En 1680, l'abbé de Rillé fut débouté de ses prétentions à ce dernier droit, quoiqu'il reposât sur une charte ducale de 1473.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

3. Armorial général ms. de 1696.

sentait comme étant celui de l'abbaye de Rillé; on y voyait, autour d'un saint personnage, cette légende : SIGILLUM . CONVENTUS . RILLÉ . 1625.

« A l'époque de la Révolution, l'abbaye de Rillé fut vendue nationalement. L'acquéreur fit alors démolir une partie des bâtiments et vendit les matériaux. Elle fut rachetée, sous la Restauration, par M. Coëdro, supérieur des missionnaires de Rennes, qui se proposait d'y fixer son principal établissement; mais les événements de 1830 ayant changé ses dispositions, il revendit Rillé à l'abbé Taillandier, qui fonda en ce lieu la *Congrégation des Sœurs Adoratrices de la Justice-Divine*, qui l'occupent encore maintenant.

« Aucun des bâtiments actuels de Rillé, dit M. Maupillé, ne remonte à la fondation de l'abbaye. Une partie avait été brûlée en 1558, et ceux qui avaient échappé à l'incendie étaient en 1603 dans un tel état de délabrement que l'on fut obligé d'y faire à cette époque des réparations considérables. Nonobstant ces réparations, l'abbaye, menaçant ruine, fut entièrement reconstruite dans le courant du xviii^e siècle. L'église, qui a été démolie au commencement de notre siècle, et la tour, qui en indique encore la place, furent achevées en 1734. Les autres bâtiments ne le furent que vers 1750¹. »

Commencée en 1724 et terminée en 1734, comme on vient de le dire, l'église abbatiale de Saint-Pierre de Rillé ne fut bénite que le 20 novembre 1735, par Jean de Guersans, vicaire général de Rennes. Cette église renfermait un certain nombre de reliques importantes, car on faisait solennellement, au mois de juillet, dans l'abbaye, « la procession des reliques de Rillé. » Parmi ces saints ossements figuraient ceux de saint Adrien et saint Grégoire, martyrs romains, dont la translation en des châsses neuves eut lieu à Rillé le 19 juillet 1729².

C'est dans cette église abbatiale de Saint-Pierre que se des-

1. *Hist. de Fougères*, p. 171.

2. *Journal d'un bourgeois de Fougères*, communiqué par M. Maupillé.

servait, à un autel particulier, l'office de la paroisse de Notre-Dame de Rillé, dont nous parlerons ailleurs.

PRIEURÉS.

Avant de commencer l'étude des prieurés appartenant aux abbayes de chanoines réguliers, il est bon de rappeler au lecteur que ces religieux furent les seuls moines conservant dans notre pays l'administration spirituelle de leurs paroisses jusqu'en 1790. Il en résultait qu'un certain nombre d'entre eux résidaient dans ces paroisses, tout-en-y observant les règles de leur ordre autant qu'il leur était possible de le faire. Par suite de cet état de choses, les prieurés de toutes ces abbayes se divisaient naturellement en deux classes : *prieurés-cures* avec charge d'âmes — et *prieurés simples*.

PRIEURÉS-CURES.

1^o Bazouges-la-Pérouse (*Saint-Pierre et Saint-Paul de*).

L'église paroissiale de Bazouges appartient pendant le XI^e siècle et une partie du XII^e à l'église Notre-Dame de Fougères. Lorsque Henri, seigneur de Fougères, fonda vers 1163 l'abbaye de Rillé, il donna, comme nous l'avons dit, à ce nouveau monastère l'église Notre-Dame et toutes ses dépendances. Les chanoines réguliers de Rillé prirent donc par suite possession de l'église de Bazouges, et c'est probablement vers cette époque qu'il faut placer l'origine du prieuré-cure de ce nom fondé par les nouveaux religieux.

Le prieuré de Bazouges fut occupé depuis cette époque presque constamment par un chanoine régulier de Rillé jusqu'au moment de la Révolution.

L'abbaye de Rillé avait reçu de son fondateur, entre autres biens en Bazouges : une dime, une métairie et la moitié des cens de cette ville, la moitié du four banal, du moulin et du

marché, « *decimam de parte Domini in Basogiis, meditariam unam et medietatem censuum totius villæ, dimidium furnum, dimidium molendinum, dimidium forum* ¹. » Mais lorsque fut établi le prieuré de Bazouges, tous ces biens ne lui furent pas concédés par l'abbé de Rillé. Nous voyons, en effet, frère Guy Le Maistre déclarer en 1678 que le temporel de son prieuré de Bazouges consiste seulement en ce qui suit : la maison priorale, sise proche le cimetière, et ses dépendances, telles que colombier, grange, cour et jardins ; — une prairie sise au-dessous de la ville, appelée le Pré-au-Prieur, contenant près de 9 journaux, et dont le foin doit être fané par les tenanciers du fief du Chastelet et charroyé par ceux de Bourrienne ; — quatre autres pièces de terre, restant seules d'un domaine plus considérable aliéné au xvi^e siècle ; — les fiefs de Bourrienne et du Chastelet ; — une rente de 110 sols monnaie, — et l'exercice d'une basse justice dans les susdits fiefs ².

La même année 1678, Pierre d'Espinose, abbé de Rillé, déclara qu'il possédait lui-même le fief de la Barre, en Bazouges ; — la moitié de la coutume et du cens de cette ville ; — la moitié de son four à ban — et la moitié du moulin à vent d'Arczon, situé près Bazouges ³.

Comme l'on voit, les religieux de Rillé avaient partagé la donation de Bazouges entre leur abbaye et leur prieuré. Aussi en 1564 le prieur-recteur commendataire de Bazouges, Robert de la Châsse, chanoine de Rennes, déclara que tous les revenus de son prieuré n'atteignaient pas 400 liv. ⁴

Pour assurer le strict maintien des droits qu'ils tenaient des seigneurs de Fougères sur la coutume de Bazouges, les chanoines réguliers de Rillé étaient autorisés à faire accompagner le coutumier, fermier ou prévôt du seigneur, de leur

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 651

2. *Déclaration du prieur.*

3. *Déclaration de l'abbaye de Rillé.*

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

propre receveur ou fermier, « portant une gaule et une bourse au bout d'icelle, avec une boîte pour mettre la recette desdits devoirs, afin d'en estre fait le département entre eux par moitié¹. »

Comme les prieurs de Bazouges administraient cette paroisse, nous donnerons leur liste plus tard, à l'article des Paroisses, aussi bien que celles des titulaires de tous les autres prieurés-cures.

2° Fleurigné (Saint-Martin de).

Nous avons vu qu'en 1163 le baron de Fougères donna à l'abbaye de Rillé des droits de « mangers, avoines et tonlieu » dans la vairie du Loerre, « *Loerrum*. » Or, cette vairie, connue plus tard sous le nom de vairie de Fleurigné, tirait, semble-t-il, son nom primitif du village de Lourre, qui existe encore en la paroisse de Fleurigné. Bien plus, près de ce village on montre de nos jours l'emplacement du manoir prioral de Fleurigné. On peut donc faire remonter le prieuré de ce nom à l'époque où le seigneur de Fougères donna à Rillé ses droits dans la vairie du Loerre ou du Lourre, c'est-à-dire au XII^e siècle.

Les chanoines réguliers de Rillé, chargés par suite de cette fondation de la paroisse de Fleurigné, l'administrèrent jusqu'en 1790. A cette époque, frère Jean-François Le Marchand en était prieur-recteur depuis 1781.

Ce chanoine régulier déclara le 28 février 1790 que son prieuré consistait en le presbytère, avec cour et jardins, et la totalité des dîmes de la paroisse, estimées 4,078 liv. de rente. Il jouissait, en outre, du quart des fondations de l'église paroissiale, dont les revenus montaient à près de 6,000 liv. Aussi, malgré ses charges, le prieur-recteur de Fleurigné était-il un assez gros bénéficiaire. Ses principales charges

1. Déclaration de Rillé en 1678.

étaient : l'entretien de deux vicaires, évalué 744 liv.; — les réparations du chancel et du presbytère, estimées 377 liv.; — une rente de 24 liv. due à l'abbaye de Rillé, — et 360 liv. de décimes¹.

3^e Landéan (*Saint - Pierre de*).

L'église de Landéan, dit M. Maupillé, était en 1161 entre les mains du clergé séculier; c'est de 1197 à 1200 que l'abbaye de Rillé nous apparaît d'une manière certaine en possession de ce bénéfice.

Un document de cette époque nous représente, en effet, Landéan comme étant un objet de litige relativement à la possession de ses dîmes, disputées par trois compétiteurs : l'abbé de Rillé, le prieur de la Trinité de Fougères et le prieur de Saint-Sauveur-des-Landes.

Il est permis de croire que les droits de ces deux derniers n'étaient pas déterminés d'une façon bien claire et bien précise, car « nous voyons la contestation aboutir à la cession faite à l'abbé de Rillé par les deux prieurs, sans aucune réserve, de tous les droits auxquels ils pouvaient prétendre sur la paroisse de Landéan, moyennant qu'il leur fournirait à chacun, et chaque année, 6 mines de froment, mesure de Fougères, de qualité telle qu'il ne pût être refusé ni à l'achat, ni à la vente. Il fut stipulé que la livraison s'en ferait au prieur avant la fête de la Toussaint, et que dans le cas où l'abbé se mettrait en retard, il paierait à chacun d'eux une amende de 50 sols, sans pour cela être dispensé de sa fourniture ou d'en payer le montant². »

Nous ne savons si cette clause pénale fut souvent appliquée, mais nous avons un acte qui prouve qu'à l'occasion elle l'était avec la dernière rigueur.

C'était en 1416 : frère Thomas Galliot, qui était pour lors

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 79.

prieur-recteur de Landéan, avait négligé de fournir à Louis de la Chapelle, prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, les 6 mines de froment qu'il lui devait pour l'année précédente; celui-ci l'appela devant l'official de Rennes, et quoiqu'on ne fût encore qu'au mois d'août, le prieur de Landéan ne se tira d'affaire qu'en consentant à lui payer, pour la fourniture de deux années, une somme de 40 écus d'or de bon aloi, 20 écus avant la fête Saint-André, et les 20 écus restant avant la fête de la Purification ¹.

Les dispositions relatées ci-dessus, consenties entre les prieurs de Landéan, de Saint-Sauveur et de la Trinité, avaient été confirmées par l'archevêque de Tours. Mais dans le traité il n'avait pas été question du lieu où devait se faire la livraison; de là de nouvelles difficultés qui firent recourir à l'arbitrage de l'archevêque. Celui-ci, ayant pris connaissance de l'affaire lors d'un voyage qu'il fit à Fougères, où il se trouva le 1^{er} janvier 1210, décida que la fourniture se ferait alternativement, une année à l'abbaye de Rillé et l'autre à Landéan même ².

Ce règlement fut modifié plus tard, et l'abbé de Rillé, pour éviter les soins et les embarras que lui occasionnait la fourniture de cette redevance, en fit l'assiette sur les traits de la Hunaudière, de la Rivière, du Bois-Guyon, de la Lordière, de la Vieuville, de la Pérouse, de la Chauvinière, de la Harlais, de Montfranc et du Hallay ³.

Voici la déclaration du prieuré de Landéan que fit, le 16 octobre 1676, Guillaume Hameau, prieur-recteur du lieu : « C'est à savoir une rangée de maisons dans une cour fermée de murailles avec porte et portail, formant le logis prioral; — un jardin; — une grange dimeresse; — deux fresches; — une autre pièce de terre; — le champ du Prieuré, le tout se joi-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., G G, 5.

2. Bull. de l'Assoc. bret., III, 212.

3. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 84.

gnant et contenant 6 journaux de terre; — et le droit de peson et glandée dans la forêt de Fougères ¹. »

En 1790, ce pourpris du prieuré n'était estimé valoir que 140 liv. de rente; mais le prieur-recteur jouissait, en outre, de toutes les dimes de la paroisse, estimées 4,240 liv. de revenu; il devait, il est vrai, sur cette somme payer une rente de 12 liv. à l'abbaye de Rillé et acquitter les diverses charges du prieuré ².

Les chanoines réguliers de Rillé administrèrent eux-mêmes la paroisse de Landéan jusqu'à l'époque de la Révolution.

4° *Loges-Marchix (Les)*.

Dans la paroisse de ce nom, évêché d'Avranches (*nunc* évêché de Coutances).

5° *Martigny*.

Dans la paroisse de ce nom, évêché d'Avranches (*nunc* évêché de Coutances).

6° *Montours (Saint-Melaine de)*.

Vers 1151, Raoul II, seigneur de Fougères, possédant en Montours le château de Valaines, donna aux chanoines réguliers de Rillé, pour son propre salut et pour celui de l'âme de son père Henri, les dimes de sa châtellenie de Valaines. Raoul fit solennellement ce don dans l'église abbatiale de Rillé, en déposant sur l'autel Saint-Pierre la charte de donation, accompagnée d'un tableau d'argent, « *cum tabula argentea*; » puis il reçut le baiser de paix de tous les chanoines, en présence de Juhel Cordon, Jean de Combourtillé et Hamon, médecin de Tremblay ³.

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 27. — Le logis prioral, situé à quelque distance du bourg de Landéan et sur la lisière de la forêt de Fougères, n'est plus aujourd'hui qu'une petite ferme propriété de la fabrique, un nouveau presbytère ayant été construit près de l'église.

3. D. Morice, *Preures de l'Hist. de Bret.*, I, 644.

Deux ans plus tard, le même seigneur de Fougères confirmant, en 1153, les religieux de Rillé dans la possession des dîmes de Valaines, entra dans quelques détails sur ce qu'ils possédaient en ce lieu : « *In Vallenis decimam omnium reddituum seu passagii, molendini, furni, fori et census* ¹. » Ainsi, à cette époque, Valaines avait une certaine importance, et les chanoines réguliers y levaient la dîme des recettes seigneuriales du passage, du moulin, du four, du marché et du cens. Lorsque le château de Valaines eut été détruit, la dîme de la chàtellenie de ce nom n'en demeura pas moins à Rillé, et dans les derniers siècles le roi, en qualité de seigneur de Fougères, payait encore aux chanoines réguliers le dixième de la recette du moulin, de la coutume, du trépas et du marché de Valaines²; mais cette dîme faisait partie des revenus de l'abbaye de Rillé même et ne dépendait pas du prieur de Montours.

Cependant, le prieur de Montours était tenu de dire une messe dans la chapelle de Notre-Dame de Valaines à toutes les fêtes de la Sainte Vierge³. En 1700 il avait même un vicaire spécial pour desservir cette chapelle.

Quoiqu'il soit question de la paroisse de Montours en 1163, il ne paraît pas cependant que l'église appartint dès cette époque à l'abbaye de Rillé; mais cela ne dut pas probablement tarder beaucoup à se faire, le seigneur de Valaines, c'est-à-dire le baron de Fougères, étant alors tout puissant à Montours.

En 1678, frère André Coquebert, recteur-prieur de Montours, déclara au roi le 4 novembre que son prieuré consistait en ce qui suit : « Le presbytère et maison priorale, sise proche l'église⁴, avec les écuries et fanneries, cour et jardins au devant et au derrière; — la pièce de terre du Grand-Clos,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 651.

2. Déclaration de Rillé en 1678.

3. Pouillé ms. de l'évêché de Rennes sous M^{re} de Crissé.

4. C'est le presbytère actuel.

contenant 3 journaux et demi; — cinq autres pièces de terre en Montours, — et le pré Guillopel, au Ferré. » Le prieur ajouta « avoir entendu dire qu'en outre le temporel de Montours comprenait autrefois plusieurs autres pièces de terre aliénées pour les subventions ecclésiastiques¹. »

Mais le prieur-recteur de Montours jouissait encore « des dîmes de toutes espèces de grains, lins, chanvres, agneaux et cochons » levées dans sa paroisse.

En 1786, frère François Turge afferma une partie de son pourpris, composé d'un verger et de huit pièces de terre, et la totalité de ses dîmes, moyennant 4,250 liv. d'argent, plus 150 demaux de sarrasin, 200 demaux de seigle, 100 demaux d'avoine, 100 livres de filasse et 8 charretées de paille².

Aussi en 1790 le même prieur déclara-t-il que son bénéfice de Montours rapportait environ 5,000 liv. de rente. Mais il évaluait ses charges à 2,000 liv., payant 400 liv. de décimes, 800 liv. pour l'entretien du chancel et du presbytère, la pension de deux vicaires, dont l'un pour desservir la chapelle de Valaines, et ayant quarante-six familles pauvres à secourir³.

Les chanoines réguliers de Rillé desservirent la paroisse de Montours jusqu'à l'époque de la Révolution.

7° Québriac (Saint-Pierre de).

« D'or à la croix de gueules⁴. »

Nous ne possédons rien sur ce prieuré de Rillé. Il semble avoir été fondé par les seigneurs de Québriac, assez puissants au moyen-âge, et être demeuré longtemps en commende entre les mains du clergé séculier. En 1734, François Le Lardeux, qui jouissait de ce bénéfice, le résigna en faveur de frère Vincent Clavier, chanoine régulier de Rillé. Depuis cette époque

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

3. *Ibidem*.

4. Armorial général ms. de 1698.

jusqu'au temps de la Révolution, les religieux de Rillé furent pourvus du prieuré-cure de Québriac et administrèrent cette paroisse.

Le *Pouillé* de Saint-Malo, sous l'épiscopat de M^{sr} de la Bastie (1739-1767), évaluait le revenu de ce bénéfice à environ 1,000 liv. de rente, toutes charges déduites; il ajoutait que le prieur de Québriac était décimateur d'une notable partie de la paroisse ¹.

8° Rillé (*Notre-Dame vel Saint-Éloi de*).

Le faubourg de Rillé, à Fougères, appelé primitivement le bourg de Rillé, » formait une paroisse dont nous parlerons plus tard et dont le service se faisait à un autel de l'église abbatiale. Cette paroisse semble avoir été sous le patronage de Notre-Dame, cependant elle est parfois nommée Saint-Éloi. Le bénéfice paroissial de Rillé formait donc un prieuré-cure, mais le titulaire en était toujours, au moins dans les derniers siècles, le prieur claustral de l'abbaye.

9° Saint-Christophe-de-Valains.

Le prieuré-cure de Saint-Christophe dépendait de Rillé, mais il était occupé depuis plusieurs siècles par des prêtres séculiers administrant la paroisse quand vint la Révolution.

Les seigneurs de la Belinaye passaient pour être les fondateurs de ce prieuré, et jusqu'au xvii^e siècle il paraît que c'était à eux que le prieur-recteur rendait aveu. Mais, en 1679, une sentence des commissaires royaux chargés de la réformation du Domaine obligea le prieur-recteur de Saint-Christophe à rendre aveu de son bénéfice directement au roi lui-même.

A cette occasion, le prieur-recteur Charles Fougler déclara jouir d'une maison priorale, avec étables, grange, cour et jar-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

din¹. Il levait, en outre, la totalité des dîmes de la paroisse.

En 1790, le prieur-recteur Jean Salmon fit la déclaration d'un revenu de 730 liv. ; il estimait son presbytère et son jardin 30 liv., et évaluait à 700 liv. les dîmes de sa paroisse².

40° *Saint-Ouen-des-Alleux.*

Nous ne connaissons point l'origine du prieuré de Saint-Ouen-des-Alleux, à moins qu'il ne faille la retrouver dans une donation confirmée en 1163 par Raoul, seigneur de Fougères. A cette époque, en effet, ce baron ratifia le don fait par ses prédécesseurs à l'abbaye de Rillé d'une métairie, de deux portions de dîmes et de la moitié d'une terre appelée Lesmat, le tout situé dans une localité appelée *Hallegum*, qu'on peut peut-être traduire par l'Alleu, mais nous n'affirmons rien, « *in Hallego unam medietariam et dimidium Lesmat cum duabus partibus decime*³. »

Le prieuré-cure de Saint-Ouen tomba de Rillé entre les mains du clergé séculier, qui le conserva longtemps; mais, à la fin du xvii^e siècle, il rentra dans l'ordre de saint Augustin par le moyen du chanoine régulier frère Guillaume Ruellan du Tiercent. Tous les prieurs-recteurs de Saint-Ouen, successeurs de ce dernier, furent, jusqu'à la Révolution, des religieux de Rillé.

En 1790, le prieur-recteur, frère François Cadoux, fit la déclaration suivante du prieuré de Saint-Ouen-des-Alleux :

« La maison priorale avec sa cour et son colombier¹; — 2 journaux, 36 cordes de terre autour de cette maison, servant de jardins, le tout renfermé de murs; — les deux champs

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 631.

1. Ce manoir, servant aujourd'hui de presbytère, est fort bien bâti; c'est un édifice du commencement du xviii^e siècle, avec de belles cheminées sculptées en pierre; nous croyons volontiers que ce fut l'œuvre du prieur Guillaume Ruellan, issu des seigneurs du Tiercent, et pourvu du bénéfice vers 1697.

Bignons (2 journaux); — deux prairies; — les petits prés de Planchestortes (2 journaux 30 cordes); — la totalité des dîmes de la paroisse. »

Le frère Cadoux estimait alors son pourpris 338 liv. et ses dîmes 3,000 liv.; total, 3,338 liv. de rente. Mais il évaluait ses charges ordinaires à 1,170 liv., payant 220 liv. de décimes, estimant 350 liv. la pension de son vicaire, etc. De plus, il prétendait avoir besoin de quatre domestiques et dépenser 600 liv. à faire sa récolte¹.

41° *Saint-Remy-du-Plain.*

Tout ce que nous savons des commencements du prieuré-cure de *Saint-Remy-du-Plain*, c'est qu'en 1209 Geoffroy, seigneur de Fougères, confirma le don de 6 deniers à rente fait à l'abbaye de Rillé dans cette paroisse par Eudes de Saint-Remy².

Saint-Remy-du-Plain faisait partie du diocèse de Dol; les prieurs-recteurs furent ordinairement des chanoines réguliers et furent toujours présentés par l'abbé de Rillé.

D'après la déclaration faite le 25 novembre 1657 par le prieur-recteur, frère Guy Le Maistre, chanoine régulier de Rillé, le prieuré de Saint-Remy-du-Plain comprenait ce qui suit :

« La maison priorale, contiguë à l'église vers soleil levant, avec cour au devant et jardin au bout; — un bois de haute futaie, en rochers et landiers, contenant ensemble 10 journaux de terre; — une grande pièce de terre arrable appelée la Baste, renfermant 15 journaux; — deux petits champs (dans l'un desquels il y avait, en 1678, une maison et un petit jardin), contenant un grand journal et demi³. »

Le logis prioral de Saint-Remy communiquait directement

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton d'Antrain*, 77.

3. Arch. de la Loire-Inférieure.

avec une partie de l'église paroissiale appelée la chapelle des Moines, placée au côté méridional du chœur; il a été détruit de nos jours aussi bien que l'ancienne église.

42° Sens (*Saint-Sulpice de*).

En 1092, Raoul, seigneur de Fougères, donna à l'église Notre-Dame de Fougères, possédée alors par les religieux de Marmoutiers, toute l'église de Sens avec ses revenus, excepté un tiers de la dime du blé, « *totam ecclesiam de Sens, excepta tertia parte annonæ* ¹. » Lorsque l'église Notre-Dame de Fougères devint membre de l'abbaye de Rillé, les chanoines réguliers de ce monastère se trouvèrent en possession de l'église de Sens et ils y fondèrent un prieuré; en 1163, Raoul II, baron de Fougères, les confirma en la possession de la dime des rentes de cens qui lui étaient dues en cette paroisse, « *in Sens decimam censuum* ². »

Toutefois les Bénédictins de Marmoutiers conservèrent eux-mêmes à Sens quelques droits de dîmes à cause de leur prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes; des difficultés s'élevant à ce sujet entre eux et les religieux de Rillé, Pierre de Fougères, évêque de Rennes (1210-1222), les mit tous d'accord de la façon suivante : Les chanoines de Rillé recueilleront les deux tiers de la dime du froment, du seigle et de l'avoine, et l'autre tiers appartiendra aux moines de Marmoutiers; quant aux petites dîmes d'orge, millet, panais, lin, chanvre, etc., ces derniers religieux n'en auront que la sixième partie, et le reste sera cueilli par Rillé. Les religieux des deux abbayes jouiront ensemble d'une seule grange commune, pour l'entretien de laquelle Marmoutiers paiera, à la fête Saint-Jean, 4 sols, chaque année, à Rillé. Pendant la récolte des dîmes, le prieur de Sens aura droit d'entretenir des débris des gerbes trois pores et vingt oies, et le prieur de Saint-Sauveur-des-

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 491.

2. O. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 631.

Landes un porc et trois oies seulement ; de plus, pendant ce même temps de la récolte, le prieur de Sens aura droit à un boisseau d'avoine menue toutes les deux nuits, ou à un boisseau d'avoine grosse toutes les trois nuits, pour la nourriture de son palefroi. Enfin, cette curieuse charte mentionne le clerc de Sens, accompagnant le prieur, et le secrétaire du même prieur ; l'un et l'autre avaient droit chacun à une gerbe seulement de chaque paroissien de Sens ¹.

Le prieuré-cure de Sens demeura, plus tard, longtemps en commende ; les religieux de Rillé parvinrent à le faire rentrer en règle durant le xvii^e siècle ; depuis lors jusqu'à l'époque de la Révolution, les chanoines réguliers de Rillé desservirent la paroisse de Sens.

En 1564, Pierre d'Argentré, chanoine de Rennes, prieur-recteur commendataire de Sens, déclara que son bénéfice ne valait pas 400 liv. de rente. On dit qu'en 1790 il atteignait un revenu de 1,800 liv. ²

Le manoir prioral se trouvait dans le bourg de Sens, au Midi et près de l'église paroissiale ; d'après un croquis du xviii^e siècle, il se composait alors d'un corps de logis orné d'une tourelle et précédé d'une cour où s'élevait un colombier. Des jardins et un pourpris dépendaient aussi de cette maison, dont l'emplacement est maintenant occupé par le presbytère.

PRIEURÉS SIMPLES.

1^o Apigné (*Saint-Roch et Saint-Mathurin d'*).

« *D'azur à neuf macles d'or, 3, 3, 3³.* »

La seigneurie d'Apigné, située dans la paroisse du Rheu, est très-ancienne. En 1268, Robert, seigneur d'Apigné, et Aurèle, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes le lieu de la Boissardière, aujourd'hui la Heuzardière,

1. Arch. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Dict. de Bret., II, 892.

3. Armorial général tax. de 1697.

près de leur château d'Apigné. Mais les moines de Saint-Melaine cédèrent cette terre aux chanoines réguliers de Rillé, qui s'y établirent¹.

Ce fut évidemment pour desservir la chapelle de leur manoir que les sires d'Apigné appelèrent des moines près d'eux, aussi conservèrent-ils toujours la présentation du prieuré qu'ils fondèrent à la porte de leur château. Toutefois ce bénéfice fut souvent entre les mains du clergé séculier, malgré les instances des chanoines de Rillé qui seuls avaient droit à le desservir.

En 1790, le prieuré d'Apigné consistait en la chapelle de Saint-Roch et Saint-Mathurin; — une petite métairie d'environ 5 journaux de terre et 5 hommées de fauche; — les deux tiers des dimes du trait d'Apigné, qui était le plus grand trait de la paroisse du Rheu; — deux autres petites dimes en Guichen; — une charretée de foin, etc. Le tout rapportait au prieur d'Apigné 795 liv.

Par contre, le prieur d'Apigné devait dire la messe trois fois par semaine dans sa chapelle, notamment tous les jours de dimanches et fêtes; il devait entretenir cette chapelle et les bâtiments de sa métairie, payer les décimes, etc.²

Sur le bord même de la Vilaine et près de l'emplacement du vieux château d'Apigné on voit encore la chapelle priorale, dont le chevet présente les restes d'une fenêtre ogivale flamboyante du xv^e siècle construite en granit, mais murée à une époque relativement récente; ce chevet droit est baigné par les eaux du fleuve, et l'édifice tout entier, simple rectangle assez vaste, mais en partie refait au xvii^e siècle, touche la motte féodale qui avoisinait le château. C'est dans cette chapelle qu'on honorait naguères une statue miraculeuse de Notre-Dame de Paimpont, transférée en l'église du Rheu depuis la sécularisation du sanctuaire d'Apigné.

1. *Cartul. Sancti Melanii*. — *Dict. de Bret.*, I, 498.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 26 et 27. — *Arch. Nation.*, P. 4707.

PRIEURS D'APIGNÉ !.

Olivier Botherel, pricur d'Apigné et de Saint-Remy-du-Plain en 1434.

Frère Pierre Le Forestier, chanoine régulier de Rillé, vicaire général en 1544 de Jean Le Bigot, abbé de Rillé.

René de Montigny rendit aveu au roi vers 1560.

Eustache Le Sénéchal de Carcado, abbé de Géneston, rendit aveu au roi en 1679.

Étienne de Renouard, prêtre; + vers 1701.

Louis-René Le Sénéchal de Carcado, fils d'Hyacinthe Le Sénéchal, marquis de Carcado et vicomte d'Apigné; et de Louise-Renée de Lannion, clerc tonsuré, nommé par sa mère en 1701, ne put être pourvu qu'en 1703; les chanoines réguliers de Rillé voulaient faire nommer un religieux, mais la dame d'Apigné s'y opposait; ils réussirent cependant à faire pourvoir un peu plus tard l'un d'entre eux, qui suit.

Frère Joseph Le Lièvre de la Ville-Guérin, + 1723.

Aussitôt après cette mort, M^{me} d'Apigné s'empessa de présenter à l'évêque Placide-Eléazar de Beauveau, clerc tonsuré de La Rochelle, qui obtint son *visa* le 21 novembre 1724, après avoir pris possession dès le 29 juillet 1723. Mais les chanoines réguliers de Rillé considérèrent cette présentation comme nulle et pourvurent du prieuré d'Apigné l'un d'entre eux, qui suit.

Frère Jean-Baptiste Le Lièvre de la Ville-Guérin, chanoine régulier, prit possession d'Apigné le 27 octobre 1723, mais il mourut l'année suivante.

Frère Pierre Hardy de Lesnaré, chanoine régulier, pourvu par les religieux de Rillé, prit possession le 26 juin 1724; il devint en même temps prieur-recteur de Saint-Médard de Paris; + le 18 décembre 1778.

Frère Jean-François Le Marchand, chanoine régulier et prieur claustral de Rillé, fut présenté par Nicolas Magon, marquis de la Gervaisais et vicomte d'Apigné, et prit possession le 2 mars 1779; il conserva le prieuré d'Apigné jusqu'à l'époque de la Révolution.

2° *Courtils (Saint-Étienne de).*

Dans la paroisse de Courtils, évêché d'Avranches (nunc évêché de Coutances).

3^e Château de Fougères (Notre-Dame du).

« D'or, au château de gueules, accosté de deux branches de fougère de sinople¹. »

Nous avons précédemment raconté l'intéressante histoire de l'église Notre-Dame de Fougères, fondée comme collégiale en 1024 par Auffroy, seigneur de Fougères, cédée par les successeurs de ce baron aux Bénédictins de Marmoutiers et annexée par ces religieux à leur prieuré de la Trinité de Fougères, unie enfin à la nouvelle abbaye de Rillé que fonda vers 1245 Henri I^{er}, seigneur de Fougères.

Construite dans l'enceinte même du château de Fougères, dont elle était la chapelle seigneuriale, l'église Notre-Dame, annexée à Rillé, devint un prieuré de cette abbaye; elle fut desservie par un chanoine régulier jusque vers le milieu du xvi^e siècle, époque vers laquelle le prieuré tomba en comende.

La première église priorale fut détruite en 1166, en même temps que le château de Fougères, par les troupes d'Henri II, roi d'Angleterre. C'est probablement des ruines de cet antique sanctuaire que fut extraite plus tard la statue miraculeuse de Notre-Dame du Marais, si justement vénérée à Fougères, et déposée maintenant dans l'église de Saint-Sulpice.

Reconstruite quelques années après sous le même vocable de la Sainte Vierge, la nouvelle église priorale du château de Fougères subsista jusqu'à la fin du xvii^e siècle. A cette époque, l'administration royale la laissa tomber en ruine aussi bien que le logis prioral qui l'avoisinait. Le roi, alors seigneur de Fougères, était, en effet, chargé de l'entretien de ces édifices, et c'était lui qui nommait le prieur de Notre-Dame. Le P. Du Paz attribue le commencement de la ruine des constructions priorales du château de Fougères aux guerres de la Ligue, vers 1588.

1. Armorial général ms. de 1698.

Voici ce dont se composait le prieuré de Notre-Dame du château de Fougères au xvii^e siècle : « L'église priorale Notre-Dame du Chastel; — le logis prioral et son jardin dans le château même; — la métairie du Vaugarny (en 1790, affermée 624 liv.); — une rente de 418 liv. 4 s. sur le domaine royal de la baronnie de Fougères; — une autre rente de 150 liv. due par le « gouvernement de Fougères; » — le fief de la Martinais, en Lécousse; — le fief Trublet, au lieu de la Bataille, en Saint-Léonard de Fougères; — un droit d'usage dans la forêt de Fougères, etc. »

En 1790, le prieuré de Notre-Dame avait perdu une partie de ces biens, notamment le fief Trublet et le droit d'usage dans la forêt; toutefois, le dernier prieur, Gilles Déric, déclara le 19 février que son bénéfice valait encore 1,217 liv. 12 s. 9 d. de rente; ses charges, dont les deux principales étaient l'acquiescement de trois messes par semaine dites à Saint-Sulpice depuis la ruine de l'église Notre-Dame, et le paiement de 237 liv. de décimes, montaient, d'après lui, à 384 liv. 6 s. ¹

PRIEURS DU CHATEAU DE FOGÈRES².

Rivallon (1092).

Frère N... de la Courbe, chanoine régulier (1158).

Frère Jehan Boysart, † vers 1290.

Frère Geoffroy de Guerche, chanoine régulier de Rillé, fut nommé en 1290 par Hugues Le Brun, comte de la Marche et seigneur de Fougères.

Pierre Champion (1490).

Frère Hervé Giequet, religieux de Rillé (1541 et 1569).

Sulpice Baron, recteur de Chesné (1618).

Mathurin Le Lieurre (1675).

Louis Logerot de Villerte, † en 1679.

Laurent Bisacier (1679).

Léonard Reste, prieur dès 1679, † en mai 1698.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

2. Cart. Billei. — Reg. des insin. eccl. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Jean Botherel, recteur de Saint-Étienne-en-Coglais (1710).

N... de Montelon, † en 1725.

Guillaume Ferron, doyen des chapelains de Saint-Léonard de Fougères et prieur de Saint-Christophe, nommé par le roi le 15 février 1726, prit possession le 18 mars suivant; † en 1734.

Joseph-Gabriel Frain de la Villegontier, bachelier en Sorbonne et diacre du diocèse, fut nommé par le roi le 5 décembre 1734. Nous ne savons pour quelle raison l'abbé de Saint-Jouin de Marno prétendit alors avoir le droit de conférer le prieuré du château de Fougères; toujours est-il que le 31 mars 1734 il nomma Henri de Floissac, clerc tonsuré de Paris, prieur de Notre-Dame en place de Guillaume Ferron; mais cette nomination n'eut pas de suite, quoique Henri de Floissac eût pris possession le 30 avril. M. Frain de la Villegontier demeura paisiblement prieur; † en 1773.

Gilles Déric, docteur en théologie et vicaire général de Dol, nommé par le roi le 22 août 1773, prit possession le 17 septembre suivant. Devenu chanoine de Dol et auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, Gilles Déric conserva le prieuré du château de Fougères jusqu'à l'époque de la Révolution. Exilé à Jersey, il mourut dans cette île vers 1796.

1° Landal (Saint-Jacques de).

« De sinople, au bâton prioral d'or accosté de deux étoiles de même et soutenu d'un croissant d'argent¹. »

La seigneurie de Landal, dans la paroisse de La Bousac, au diocèse de Dol, avait au moyen-âge une grande importance; au xii^e siècle, elle appartenait à la famille de Montsorel. Vers l'an 1198, Guillaume de Montsorel, fils du seigneur de Landal, résolut de fonder une chapellenie au château de Landal pour le repos des âmes de ses parents et pour son propre salut, et de la donner à l'abbaye de Saint-Pierre de Rillé. Jean, évêque élu de Dol; Jean de Montsorel, père de Guillaume; Mahaut de Montsorel, fille de ce dernier, et Raoul, seigneur d'Aubigné, son mari, donnèrent volontiers leur consentement à ce pieux dessein. Mais le projet ne paraît avoir été exécuté qu'un peu plus tard, vers l'an 1212,

1. Armorial général ms. de 1698.

par le même Guillaume de Montsorel, devenu seigneur de Landal après la mort de son père.

Il fut réglé que la chapellenie de Landal serait desservie par un chanoine régulier de Rillé, qui aurait, ainsi que son clerc, le logement et l'entretien dans le château même de Landal. Guillaume de Montsorel lui donna, en outre, un fief et un bois dans le territoire d'Ernaud Men, « *in territorio Ernaudi Men dominicum et nemus*; » — la dime de tous les moulins de la seigneurie de Landal dans la paroisse de La Boussac; — le tiers de la grande dime de cette paroisse, « *terciam partem magnæ decimæ in parochia de Labochac*, » excepté la septième partie du tiers de cette dime, dû aux moines du Brégain; — toute la dime de la lande de Griner, « *totam decimam de landa de Griner*, » et un journal de terre en cette lande pour y construire une grange dimeresse.

Cette fondation du prieuré de Landal fut solennellement faite en présence de Maurice, abbé de la Vieuville; Juhel, abbé de La Bouëxière; Gaultier, abbé de Rillé; Raoul, seigneur de Fougères, et Guillaume de Fougères, son frère, Juhel de Mayenne, Guy de Laval et plusieurs autres seigneurs¹.

Au xvii^e siècle, le prieuré de Landal était tombé en comende. A cette époque, il n'avait que peu d'importance et consistait seulement en quelques dimes; on dit qu'il ne valait alors que 300 liv. de rente.

La chapelle priorale de Saint-Jacques de Landal fut vendue nationalement le 18 mars 1799, avec le château de Landal; elle fut rachetée le 14 décembre 1803 par M. Louis du Breil de Landal, et l'exercice du culte y fut autorisé de nouveau par décision de l'évêque de Rennes, le 2 octobre 1804². Cette chapelle, située sur le bord de l'avenue conduisant au château de Landal, n'a rien de remarquable; sa construction

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brét.*, I, 4440, 4441.

2. Notice ms. sur la paroisse de La Boussac, par M. Ad. Charil des Mesures. — L'original se trouve maintenant en Broussan depuis l'érection de la paroisse de ce nom.

actuelle date du xvi^e ou du xvii^e siècle. Un assez grand nombre de mariages furent célébrés dans ce petit sanctuaire, où apparaissent encore quelques tombeaux de la famille de France, propriétaire de Landal avant la Révolution. Dans les bois qui environnent le château on distingue toujours le bois du Prieur, au milieu duquel était, dit-on, l'ancien manoir prioral, aujourd'hui complètement détruit.

PRIEURS DE LANDAL¹.

Frère Guillaume, chanoine régulier de Rillé, témoin vers 1220 d'une donation du seigneur de Landal à l'abbaye de la-Vieuville.

Frère Jean Bazin, religieux de Rillé (1569).

Claude Le Mencust résigna en août 1611 en faveur du suivant.

Christophe de Bruc, clerc de Nantes et prévôt des Essarts, pourvu à Rome, reçut son visa de l'évêque de Dol le 28 décembre 1611 et prit possession le lendemain.

Jacques Simon, prêtre normand, décéda peu de temps après son installation et fut inhumé dans l'église de La Boussac le 31 décembre 1695.

Jean-Marie de La Haye, recteur d'Aubigné (1713), devint recteur de La Baussaine; + 1729.

Henri-François de France, prêtre et chanoine de Dol, présenté le 13 juillet 1729 par Joseph de France, seigneur de Landal, pourvu le 16 juillet, prit possession de la chapelle priorale le 8 août de la même année; + 1730.

François Loignonet, prêtre de La Boussac, présenté le 17 février 1730 par Olivier de France, seigneur de Landal, prit possession le 15 mars suivant; + 1740.

Marcel Langlais, diacre de Reunes, pourvu en 1740, au mois de mai, s'associa aux moines de la Vieuville, au recteur de La Boussac et au prieur du Brégain dans leur procès contre les paroissiens de La Boussac, au sujet de la perception des dîmes. Il devint recteur de Saint-Léger en 1761 et résigna son prieuré le 13 novembre.

Pierre-François-Malo Tréhel, prêtre originaire de La Boussac, pourvu en juillet 1762, mourut dès l'âge de trente ans et fut inhumé le 20 février 1767 dans la chapelle du Rosaire de l'église de La Boussac.

Julien Gueslé, acolythe, né à La Boussac, fut pourvu en sep-

1. *Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes de M. A. Charil des Nazures, etc.*

tembre 1767 sur la présentation du seigneur de Landal et fut le dernier prieur du lieu. Ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, il fut incarcéré à Saint-Melaine de Rennes en août 1792 et déporté le 16 septembre suivant; il passa cinq années en Angleterre et revint à La Boussac en 1797.

5° *Saint-Denis de Rennes.*

Ce prieuré, fondé au xiii^e siècle par l'évêque de Rennes, était uni au Chapitre de la cathédrale de cette ville, aux offices duquel était tenu d'assister son titulaire; nous en avons parlé précédemment¹.

6° *Taupont (Saint-Nicolas de)*².

Dans la paroisse de Taupont, évêché de Saint-Malo (nunc évêché de Vannes).

1. Tome I, p. 244.

2. M. de Courson dit dans ses *Pouilles de Bretagne* que ce prieuré dépendait de Bille; nous n'en avons pas trouvé mention ailleurs.

CHAPITRE II

L'ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE MONTFORT ET SES PRIEURÉS.

Fondation de l'abbaye de Saint-Jacques par Guillaume 1^{er}, seigneur de Montfort, en 1152. — Catalogue des abbés de Montfort. — État de l'abbaye au xvii^e siècle. — Revenus de la messe abbatiale et de la messe conventuelle. — Sceaux et armoiries. — État actuel des bâtiments claustraux et de l'ancienne église abbatiale. — Prieurés : 1^o *Prieurés-cures* : Baulon, — Bourg-des-Comptes, — Langan, — Montéfil, — Nourye (la), — Romillé, — Saint-Gonlay, — Saint-Malon, — Saint-Maugand. — 2^o *Prieurés simples* : Bretonnière (la), — Chapelle-aux-Fils-Méen (la), — Muce (la), — Saint-Moran de Rennes, — Saint-Péran, — Vaux (les).

Au milieu du xii^e siècle, Guillaume 1^{er}, seigneur de Montfort, et Amice de Porhoët, sa femme, ayant résolu de construire une abbaye aux environs de leur château, ne trouvèrent pas d'endroit plus convenable qu'une plaine située au Nord des huttes de la Harelle, au bord de la rivière du Meu, à une petite distance de Montfort. Mais comme ce terrain faisait partie de la paroisse de Bédée, dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le sire de Montfort demanda tout d'abord à l'abbé de ce couvent, nommé Guillaume, la permission de bâtir en Bédée le monastère qu'il projetait. L'abbé de Saint-Melaine accorda volontiers l'autorisation d'établir en ce lieu un cimetière et d'y construire une abbaye, « *cymiterium fieri et abbatiam fundari*, » à la condition toutefois que les droits de son prieuré de Bédée ne seraient aucunement lésés, et que les moines du nouveau monastère paieraient une rente de 12 écus à l'abbaye de Saint-Melaine¹.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 613.

Une fois ce point réglé, Guillaume de Montfort s'occupa de doter le couvent qu'il se proposait d'établir. Il déclara d'abord qu'il le donnerait à l'ordre des chanoines réguliers, et qu'il mettrait à sa tête son propre chapelain, nommé Bernard; puis il composa la dotation de la nouvelle abbaye de la manière suivante :

La propriété du four de Montfort; — la dime d'un nouveau moulin en cette ville; — la dime du fromentage, des vignes et des jardins de Montfort; — la dime de la forêt de Coulon; — la moitié des droits de passage à Montfort; — la vente du pain et du vin en cette ville; — de nombreuses terres en Gaël et en Illifaut; — la dime des revenus en grains et en argent des hôpitaux de Talensac et de Monterfil; — la terre de Guilhermont avec ses dépendances, en Talensac; — une autre terre voisine de la forêt de Trémelin; — un moulin en Romillé; — la terre d'Orène de la Cour, en Montauban; — la terre de Geoffroi, en Bédée; — deux métairies en Breteil; — enfin, plusieurs terres en Saint-Gilles.

De son côté, la dame de Montfort, voulant prendre part à la bonne œuvre de son mari, donna à la future abbaye : la vente du pain et de la viande en Gaël; — un moulin en Talensac; — une terre en Montauban.

Enfin, un grand nombre de particuliers complétèrent cette dotation religieuse en donnant également des terres et des rentes dans les paroisses de Talensac, Monterfil, Mauron, Breteil, Gévezé, Irodouer, Bédée, Montfort, Montauban, Gaël, Illifaut, Saint-Léri et Saint-Maugand. C'est ainsi que l'abbaye de Montfort fut fondée et dotée non-seulement par le seigneur et la dame de Montfort, mais encore par de nombreux personnages du pays qui, prêtres ou laïques, voulurent par piété coopérer à son érection et participer aux prières des religieux !

Après avoir assuré de la sorte l'existence des chanoines

réguliers qu'il appelait près de lui, le sire de Montfort leur fit construire un monastère.

Le 1^{er} mai 1152 fut commencée l'église abbatiale de Saint-Jacques : Geoffroy, fils cadet du seigneur de Montfort, posa la première pierre de l'édifice; Raoul, fils aîné du même seigneur, plaça la seconde; Guillaume I^{er} lui-même posa la troisième, et sa femme, Amice de Porhoët, la quatrième.

Quatre ans plus tard, cette église se trouvant achevée, saint Jean dit de la Grille, évêque de Saint-Malo, vint visiter le nouveau monastère et il y consacra lui-même le maître-autel du temple.

L'année suivante, la veille de la Pentecôte, le pieux fondateur Guillaume, seigneur de Montfort, revêtit l'habit régulier dans le couvent qu'il avait construit, puis il mourut et fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale.

Cinq ans s'écoulèrent encore, et en 1162 on vit reparaitre à Saint-Jacques de Montfort le bienheureux évêque Jean; accompagné d'un nombreux cortège, il traça et bénit le cimetière de la nouvelle abbaye, puis il institua premier abbé de Montfort, Bernard, qui jusqu'alors n'avait porté que le titre de prieur. En cette circonstance, Amice, dame de Montfort, fit don aux religieux de la terre d'Isaac Rogel.

La même année, Raoul, seigneur de Montfort, sentant approcher sa dernière heure, donna à l'abbaye de Saint-Jacques la terre de Magoir et le fief de Fasquer; puis il mourut et fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale, auprès du tombeau de son père¹.

L'abbaye de Montfort était fondée. Il est impossible de rapporter ici les nombreuses donations faites en sa faveur durant les XII^e et XIII^e siècles; elles témoignèrent de l'intérêt qu'inspirait ce monastère et consolidèrent définitivement son établissement.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 615.

La règle suivie par les religieux de la nouvelle abbaye fut empruntée par son premier abbé Bernard à l'abbaye d'Aroaise, en Artois, fondée vers 1090 par Heldemar de Tournay. C'était la plus austère de toutes les règles monastiques de ce temps-là. Les chanoines réguliers qui la suivaient étaient habillés de blanc, ne mangeaient jamais de viande, ne portaient point de linge et gardaient continuellement un étroit silence¹. Dom Martène a donné au public, dit D. Morice, cette observance rigoureuse sous le nom de *Coutumes des chanoines réguliers de Saint-Jacques de Montfort*. Elle fut exactement suivie pendant plusieurs siècles, mais le relâchement s'introduisit dans le monastère de Montfort avec les commendés.

Lorsqu'en 1610 Jean de Tanouarn prit possession de cette abbaye, il vit, en effet, qu'une réforme y était absolument nécessaire, mais il ne trouva point ses religieux disposés à l'accepter. Pendant vingt ans il lutta en vain contre l'esprit mondain qui avait remplacé à Saint-Jacques les grandes austérités des premiers chanoines. Bientôt la maison se trouva « dépourvue de religieux, tant par suite de la mort de ceux qui y étaient que par la retraite et résidence des autres en leurs bénéfices. » Il fallait, en effet, administrer les paroisses relevant de l'abbaye, et l'abbé ne recrutait point de nouveaux sujets, ne voulant pas les laisser suivre les errements des anciens. La pénurie en vint au point que le service divin faillit être interrompu dans l'abbaye, et que Jean de Tanouarn fut contraint d'admettre dans son église abbatiale des prêtres séculiers qui le faisaient « peu décemment, » ignorant les usages et règles du monastère. Dans cette extrémité, l'abbé de Montfort s'adressa à des abbayes étrangères, demandant de nouveaux religieux. Mais là encore de nouvelles difficultés : les bâtiments claustraux de Saint-Jacques paraissaient aux étrangers « peu sortables et peu commodes, dans une situa-

1. Hélicot, *Hist. des Ordres religieux*, II, 107.

tion malsaine, et les revenus semblaient trop modiques pour la communauté nécessaire¹. »

Cependant Jean de Tanouarn ne se découragea pas, et, après avoir frappé en vain à plusieurs portes, il finit par être écouté de la Congrégation de Sainte-Geneviève. Le 26 août 1636, l'abbé de Montfort signa un concordat avec Charles Faure, général de la Congrégation des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin en France et abbé-coadjuteur de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris; par suite de cet acte, le couvent de Saint-Jacques de Montfort fut uni à celui de Sainte-Geneviève, et quelques religieux de ce dernier monastère vinrent résider à Montfort et y rétablirent l'observance régulière, selon les statuts de la Congrégation².

Le 28 mai 1638, l'abbé de Tanouarn obtint d'Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, l'approbation de ce qu'il venait de faire. Ce prélat bénit les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève appelés à Montfort et régla que l'abbé de Saint-Jacques aurait le droit de porter toujours le camail, le rochet, la croix et l'anneau, indépendamment des autres ornements pontificaux accordés aux abbés ses prédécesseurs³.

Cette réforme salutaire introduite à Saint-Jacques de Montfort y persévéra jusqu'à l'époque de la Révolution.

ABBÉS DE MONTFORT.

1. — BERNARD, d'abord chapelain du sire de Montfort, puis nommé prieur du monastère naissant, en 1152, et enfin bénit abbé par saint Jean-de-la-Grille en 1162, se rendit recommandable par ses vertus, qui lui valurent l'amitié du bienheureux évêque de Saint-Malo. On ignore l'année de sa mort, mais le *Nécrologe* de Montfort fixe son décès au 22 septembre. Le P. Le Large dit que Bernard ordonna d'inhumér son corps dans la muraille extérieure de son église ab-

1. Tous ces détails sont extraits d'une lettre de Jean de Tanouarn à l'évêque de Saint-Malo. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

3. *Ibidem.*

batiale, ce qui fut exécuté; il ajoute qu'on voyait encore de son temps le tombeau de cet abbé.

II. — JEAN DE VAUOISE appartenait à une famille noble qui possédait le manoir de Vaunoise, en Romillé, et qui portait : *d'argent à l'aigle de sable armée, membrée et becquée de gueules*. Il souscrivit à un traité conclu entre Rolland de Dinan et Guillaume, abbé de Saint-Melaine; or, il n'est plus question de ce dernier abbé en 1180, ce qui montre que Jean de Vaunoise avait succédé à Bernard avant cette année-là. Son mérite le fit choisir pour arbitre entre l'évêque d'Angers et les moines de Saint-Serge, et entre celui de Saint-Malo et ceux de Marmoutiers; il fut même élu archevêque de Dol en 1188, mais il mourut deux ans après et fut inhumé au milieu de la nef de l'église abbatiale de Montfort, où l'on voyait encore son tombeau au XVII^e siècle¹.

III. — BRÉCEL. Le pape Célestin III nomma successeur de Jean de Vaunoise, sur le siège abbatial de Saint-Jacques, Tual, prieur de Paimpont et religieux bénédictin. Mais les chanoines réguliers de Montfort, craignant que Tual changeât la règle de leur monastère, refusèrent de le recevoir et élurent abbé Brécel, qui ne fit que passer, comme nous allons voir; peut-être même son élection ne fut-elle pas maintenue; ce Brécel est seulement nommé dans le *Nécrologe* de Montfort au 22 avril.

IV. — GUILLAUME DE SAINT-MAUGAND reçut d'un Jean, archevêque de Dol, qu'on croit être Jean de Vaunoise, l'église de la Nouaye. Comme Jean de Vaunoise mourut en 1190, cette donation prouve d'abord que Brécel fut peu de temps abbé de Montfort, et, de plus, que le prélat devoit ne reconnaître point pour son successeur à Montfort le prieur bénédictin Tual, qui prétendait toujours à la dignité abbatiale. C'est encore à l'abbé Guillaume qu'en 1198 Geoffroy, seigneur de Châteaubriant, donna le prieuré de Saint-Michel-des-Monts, qu'il venait de fonder près de son château. Le *Nécrologe* de Montfort fait mention de cet abbé au 20 janvier.

V. — TUAL. Mis de côté pendant une dizaine d'années par les chanoines de Montfort, Tual finit par être accepté par eux en qualité d'abbé vers 1199, soit parce que, Guillaume de Saint-Maugand étant mort, il promit de ne pas changer la règle de Saint-Jacques, soit parce qu'il embrassa lui-même cette règle, soit enfin parce que, du vivant peut-être même de Guillaume, il ait été imposé d'office par le Saint-Siège. Quoi qu'il en soit, il signa en qualité d'abbé plusieurs actes en 1199 et 1200. C'était bien à tort, au reste, que les religieux craignaient cet abbé étranger, car au lieu d'introduire la règle de saint Benoît à Montfort, comme on le redoutait,

1. *Gallia christ.*, XIV, 1025. — *Le Large*, Catalogue ms. des abbés de Montfort.

il fit au contraire adopter celle de Montfort par les moines de Paimpont; il était, en effet, resté prieur de cette maison pendant tout le temps qu'on avait refusé de le recevoir à Montfort. Il gagna ainsi l'affection des chanoines réguliers et mourut le 24 février, selon le *Nécrologe* de Paimpont, ou plutôt le 11 mai, d'après le *Nécrologe* de Montfort, mais on ignore en quelle année.

VI. — R....., abbé de Saint-Jacques, fut l'un des arbitres du différend que Raoul de Montfort eut en 1210 avec Eudon, son fils; mais M. Hauréau pense que cet abbé, dont le nom ne figure point dans les anciens Catalogues, est le même que Robert de Saint-Gonlay, qui gouvernait en 1220.

VII. — GUILLAUME DE PONTOINT transigea en 1216 avec l'abbé de Saint-Melaine sur les droits de la chapelle de la Bretonnière, en Pacé. Il mourut le 26 mars 1217, selon le *Nécrologe* de Montfort.

VIII. — ÈVEN ordonna en 1217 qu'on célébrerait désormais tous les ans, le 3 novembre, un anniversaire pour les pères et mères des chanoines de son abbaye. Il mourut le 12 avril 1219, suivant le *Nécrologe*.

IX. — ROBERT DE SAINT-GONLAY transigea en 1220 avec le sire de Combour et reçut en 1224 de l'évêque de Rennes l'église paroissiale de Bourg-des-Comptes; ce don fut l'origine du prieuré de Saint-Moran de Rennes. Robert fit en 1235 une association de prières avec l'abbaye de Toussaints d'Angers. Il mourut le 27 septembre, d'après le *Nécrologe* de Montfort, mais on ignore en quelle année.

X. — RAOUL DE SAINT-GONLAY, devenu du précédent, lui succéda sur le siège abbatial de Montfort, mais nous ne connaissons ni l'année de son élection ni celle de sa mort. On sait seulement qu'en 1265 il renouela l'association de prières faites précédemment entre son abbaye et celle de Toussaints d'Angers, et qu'il décéda le 31 octobre¹.

XI. — GEOFFROY LE MAYNARD. On attribue à cet abbé quelques règlements faits pour rétablir l'observance dans son monastère, en conséquence d'une visite qu'y fit en 1293 Renaud, archevêque de Tours. Geoffroy mourut le 21 ou le 22 octobre 1296. Il avait pour armoiries, dit le P. Le Large, *trois écussons, deux en chef, un en pointe*.

XII. — JEAN DE BELLEVILLE apparaît en qualité d'abbé de Montfort en 1296. Il commença la reconstruction de son église abbatiale, dont il acheva le chœur, ce qui fiat que le *Nécrologe* de Montfort

1. Nous ne savons pourquoi M. l'abbé Oresve, dans son *Histoire de Montfort*, ne mentionne point cet abbé, nommé pourtant par D. Morice et par M. Hauréau; il met à sa place les deux abbés précités Brécel et Guillaume de Saint-Maugand, qui vivaient longtemps auparavant.

l'appelle le restaurateur de cette église. Il mourut le 2 janvier, mais on ne sait pas en quelle année.

XIII. — **RAOUL LE MOLNIER**, prieur de la Bretonnière, en Pacé, succéda à Jean de Belleville. Nommé exécuteur testamentaire de Raoul, seigneur de Montfort, décédé en 1314, il se démit de cette commission. Il continua les travaux de son église abbatiale et mourut le 13 juin 1332, selon le *Nécrologe* de son église.

XIV. — **RAOUL DOLYON**, docteur en décrets, eut l'honneur d'achever l'église de son monastère. Il mourut le 27 juin 1360.

XV. — **RAOUL QUERVOX** *vel* **QUINON**, prieur de Baulon, fut nommé abbé de Montfort par lettres apostoliques du 14 octobre 1360; il ne tint son abbaye que deux ans et mourut en 1362¹.

XVI. — **PIERRE ADELIN** fut élu en 1362. Son nom figure honorablement dans plusieurs chartes de l'époque; il mit d'accord les abbés de Paimpont et du Pont, favorisa l'université d'Angers, et mourut dans cette ville le 12 septembre 1401. Son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers d'Angers, au chœur, du côté de l'évangile.

XVII. — **GUILLAUME GUIVO** appartenait à une famille noble de Pipriac, qui possédait en cette paroisse les manoirs de la Pipelaye et de Launay et qui portait : *un chevron accompagné de trois annelets*. Il était abbé de Paimpont lorsque les chanoines de Montfort le placèrent à leur tête. Il obtint, en 1406, des lettres de sauvegarde pour l'abbaye de Montfort et mourut le 13 novembre 1410, d'après le *Nécrologe* de Paimpont.

XVIII. — **BERTRAND DABLL**, sorti d'une famille noble de Landujan, qui possédait en cette paroisse les manoirs de la Bruyère et du Plessix-Coudray, était prieur de Romillé lorsqu'il fut élu abbé en 1410. Le pape Jean XXIII confirma cette élection et recommanda Bertrand à Jean V, duc de Bretagne, par ses lettres du 12 février 1411. Cet abbé fit consacrer l'église de son monastère, en 1423, par Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, et fils de Raoul, seigneur de Montfort. Bertrand mourut le 28 janvier 1448.

XIX. — **ROBERT HUBERT** appartenait à la famille Hubert de la Hayric, qui porte : *d'argent à trois jumelles de gueules*². Cet abbé rendit aveu au roi en 1453 et obtint, par l'entremise du cardinal breton Ala. de Coëtivy, l'usage des vêtements pontificaux, dont ses prédécesseurs ne se servaient point. Il décéda le 23 novembre 1463.

XX. — **JEAN DE LA DOUESNELIÈRE** était fils de Guillaume de la

1. *Gallia chr.* XIV, 1027.

2. M. de Courcy, *Nobil. de Bret.*

Douesnelière, seigneur du Fail. On ne sait absolument rien autre chose de cet abbé, qui mourut le 13 octobre 1472.

XXI. — BERTRAND DE LA DOUESNELIÈRE, oncle du précédent abbé, lui succéda, non pas en 1478 seulement, comme le dit D. Morice, mais probablement dès 1472; on le voit, en effet, rendre aveu au roi en 1474 et plaider en 1477 la cause de son abbaye devant le sénéchal de Montfort. Il mourut le 26 avril 1484.

XXII. — BRIENT DE LA DOUESNELIÈRE, neveu de l'abbé Jean, obtint le 16 août 1485 la permission de mettre en exécution les lettres apostoliques qu'il avait reçues pour l'abbaye de Montfort. Mais les chanoines de ce monastère lui opposèrent Guillaume Piédevache, dont l'élection fut ratifiée par l'évêque de Saint-Malo; de son côté, le duc de Bretagne François II avait demandé au Pape l'abbaye pour Gilles de Coëtlogon, chanoine régulier. Toutefois cette démarche n'eut pas de suite, parce que le Pape avait déjà expédié les provisions de Brient de la Douesnelière, qui demeura paisible possesseur par la cession de Guillaume Piédevache en 1486. Cependant, un an plus tard, Brient de la Douesnelière abdiqua la dignité d'abbé (1487), et l'on ne sait ce qu'il devint ensuite. Il semble avoir été le premier abbé commendataire de Montfort.

XXIII. — GUILLES DE QUÉBRIAC, sorti de la noble famille des sires de Québriaec, qui portaient : *d'azur à trois fleurs de lys d'argent*, était protonotaire apostolique et doyen de l'Église de Saint-Malo lorsque le pape Innocent VIII le nomma abbé commendataire de Montfort (1487). On ignore les détails de son existence; il mourut le 16 décembre 1508 et fut inhumé dans le chœur de son église abbatiale.

XXIV. — GUY LE CLERC DE JUIGNÉ appartenait à la famille des marquis de Juigné, qui portent : *d'argent à la croix engreslée de gueules, cantonnée de quatre alérions de sable*. Il était chanoine régulier et déjà abbé de la Roë, en Anjou, conseiller et aumônier de la reine Anne de Bretagne, lorsqu'il obtint en commende l'abbaye de Montfort (1509). M. de Courey ajoute qu'il fut aussi abbé de Saint-Aubin-des-Bois et aumônier de la reine Claude¹. Nommé évêque de Saint-Pol-de-Léon en 1514, Guy Le Clerc se démit de cet évêché en 1521 et se retira dans son abbaye de la Roë, où il mourut le 11 mai 1523.

XXV. — GUILLAUME DE CACÉ sortit, semble-t-il, des seigneurs de Cacé, en la paroisse de Saint-Gilles, qui portaient : *d'argent à une merlette de gueules, au chef d'or chargé de trois croisettes de sable*. Chanoine régulier, il fut élu abbé par ses confrères de Montfort en 1523; mais le Pape, dit D. Morice, ne voulut lui accorder

1. Nobil. de Bret.

que des bulles d'abbé commendataire. Sur les entrefaites, François de Laval, fils naturel de Guy XVI, comte de Laval et de Montfort, disputa à Guillaume de Cacé l'abbaye de Montfort, et fut maintenu dans ses prétentions par lettres de la chancellerie en 1525. Nonobstant ce jugement, il parait, par un ancien compte autrefois conservé aux archives de Montfort, que les deux prétendants s'accommodèrent et partagèrent ensemble les revenus de l'abbaye de Montfort. Au reste, François de Laval ne tarda pas à devenir évêque de Dol et abbé de Paimpont. Guillaume de Cacé mourut à Montfort le 8 juillet 1535, et son successeur, protégé par la famille de Laval, n'eut rien à redouter de l'évêque de Dol.

XXVI. — CHARLES PINEAU descendait, selon M. de Courcy, d'une famille noble du pays de Retz qui portait : *d'argent à la fasce de sable, chargée de trois pommes de pin d'argent et accompagnée en pointe d'une pomme de pin de sable*¹. C'était un religieux dominicain, docteur en théologie et célèbre prédicateur. Il fut nommé abbé de Montfort à la recommandation du comte de Laval, seigneur de Montfort, mais le Pape ne lui accorda ses bulles qu'à la condition qu'il embrasserait l'observance de son abbaye. Charles Pineau accepta et fut béni abbé de Montfort, dans l'église des Dominicains d'Angers, le 28 avril 1538, par Jean, évêque d'Angers, assisté de François, abbé de Toussaints, et de Pierre, abbé de Saint-Crépin de Soissons. Le nouvel abbé prêta serment au roi le 21 mai 1544. François de Laval, évêque de Dol, fut très-favorable à Charles Pineau; renonçant à toutes prétentions sur Montfort, il fit de cet abbé d'abord un chanoine de Dol et son vicaire général, puis son auxiliaire en lui procurant la dignité épiscopale et le titre d'évêque de Castorie *in partibus*. M^{sr} Pineau mourut à Dol au mois de mars 1549 et y fut inhumé.

XXVII. — HOLLAND DE NEUVILLE naquit, en 1530, de Régnauld de Neuville, seigneur du Plessix-Bardoul, en Pléchéat, gouverneur du comté de Montfort, et de Charlotte Ruffier; sa famille portait : *de gueules au sautoir de vair*. Il fut pourvu en 1550 de l'abbaye de Montfort, pour laquelle il rendit aveu au roi en 1561. L'année suivante il devint évêque de Saint-Pol-de-Léon, mais il conserva néanmoins son abbaye, qu'il gouverna jusqu'en 1609, époque à laquelle il abdiqua en faveur de son neveu. M^{sr} de Neuville mourut à Rennes, comme le prouve son épitaphe ainsi conçue :

*Cy gist Messire Roland de Neuville,
puisé de la maison du Plessix-Bardoul,
en son vivant évêque de Léon,*

1. *Nobil. de Bret.*

*lequel décéda en la ville de Rennes,
le 5^e jour de febvrier 1613, âgé de 83 ans,
et fut enterré le 17^e jour de mars,
ayant possédé l'abbaye de Saint-Jacques de
Montfort 61 ans et tedit évesché 51,
le laissant par sa vigilance sans hérétiques¹.*

XXVIII. — JEAN DE TANOUARN, neveu du précédent, était fils de Christophe de Tanouarn et de Rollande de Neuville, seigneur et dame du Plessix-Bardoul. Les armoiries de sa famille étaient : *d'azur à trois molettes d'or*. Il reçut ses bulles d'abbé commendataire en 1609, sur la résignation de son oncle, et prit possession de son monastère le 10 janvier 1610. Cet abbé assista fort exactement aux assemblées des États de Bretagne et y présida même l'ordre du clergé en 1610. Nommé coadjuteur de l'évêque de Léon, puis évêque de Dol, il refusa ces dignités, ne voulant pas résigner Montfort et persuadé que la pluralité des bénéfices était illicite. C'est à ce pieux abbé qu'est dû l'honneur d'avoir introduit la réforme de Sainte-Geneviève dans l'abbaye de Montfort en 1638.

Jean de Tanouarn mourut, le 17 septembre 1663, au manoir du Plessix-Bardoul, en Pléchéatel; son corps fut transporté à Montfort et inhumé au pied du sanctuaire de l'église abbatiale.

XXIX. — JEAN D'ORBEL, né à Moulins, en Bourbonnais, nommé abbé commendataire de Montfort, prit possession le 26 février 1665 et assista en 1669 aux États de Dinan. Il fut, en 1674, nommé évêque d'Orange et sacré dans l'église des Célestins de Paris, en 1677. Il rendit aveu au roi pour son abbaye de Montfort le 28 janvier 1682 et mourut au mois d'août 1720.

XXX. — RENÉ-AUGUSTE DE MARBŒUF appartenait à une noble famille poitevine établie à Rennes, portant : *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bus*. Il n'était que clerc tonsuré et prieur de Massérac lorsqu'il fut nommé, le 8 janvier 1721, abbé de Montfort; il prit possession du monastère le 30 juillet suivant. Mais ayant été pourvu en 1724 de l'abbaye de Langonnet, vacante par la mort de son oncle, René de Marbœuf résigna l'abbaye de Montfort. Devenu abbé de Langonnet, aumônier de la reine et vicaire général de Rouen, il fut encore l'un des préposés à l'éducation du Dauphin; il mourut en 1751².

XXXI. — LOUIS-EMMANUEL DE CHAMPLAIS descendait d'une famille noble portant : *d'argent à trois fasces de gueules surmontées de trois aigles de sable*. Il était clerc tonsuré du diocèse de Vannes

1. Abbé Tresvaux, Église de Brel.

2. Reg. des insinuat. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.

lorsqu'il fut pourvu, le 12 mars 1725, de l'abbaye de Montfort, dont il ne prit possession que deux ans après, le 8 septembre 1727. Il devint en même temps chanoine de la collégiale de Guérande et conserva son abbaye pendant soixante-et-un ans, n'étant mort qu'en 1786; il habitait ordinairement son manoir du Plessix-d'Assérac, au diocèse de Nantes.

XXXII. — CLAUDE FAUCHET naquit en Nivernais et fut d'abord précepteur dans la famille de Choiseul, puis prêtre à Saint-Roch de Paris, où l'archevêque le frappa d'interdit. Il n'en devint pas moins prédicateur du roi Louis XVI, vicaire général de Bourges et prieur de Saint-Nicolas de Josselin. Nommé, le 24 avril 1787, abbé de Montfort, il prit possession de ce bénéfice le 8 août suivant. Malheureusement, Claude Fauchet embrassa complètement le parti de la révolution; il devint évêque constitutionnel de la Manche et fut député à la Convention. Ayant embrassé le parti des fédéralistes, il déplut aux terroristes, qui le firent condamner à mort et décapiter le 31 novembre 1793. Avant de mourir, il revint à de meilleurs sentiments et témoigna le plus sincère repentir¹.

Voyons maintenant ce qu'était l'abbaye de Montfort au XVII^e siècle, et pour cela analysons les déclarations des seigneurs de Montfort, héritiers de son fondateur, et les aveux des abbés eux-mêmes.

« En la paroisse de Bédescq, — dit la déclaration du comté de Montfort en 1682, — est située la maison abbatiale de Montfort, sous le titre et patronage de saint Jacques, avec l'église et enclos de murs, logements et bâtiments de l'abbé² et des chanoines réguliers, jardins, vergers, bois de haute futaie, terres arrables et non arrables, et en général toutes ses appartenances et dépendances; avec droit de colombier, moulin, fiefs s'étendant tant en ladite paroisse de Bédescq qu'en autres dans l'étendue des bailliages de Montfort, de Montauban et de Gaël; les appellations desquelles juridictions ressortissent en la juridiction dudit Montfort.

« Pour raison de quoy les sieurs abbé et prieur sont obligés de célébrer ou faire célébrer deux messes chaque jour et

1. L'abbé Trevaux, *Église de Bret.*

2. Le logis de l'abbé, ou manoir abbatial, fut démoli en 1761.

faire autres prières et oraisons à l'intention des seigneurs comtes de Montfort, et de faire les aumosnes aux pauvres qui se présentent aux portes de ladite abbaye; à charge, en outre, de payer par chacun an, de rente, à ladite seigneurie de Montfort, la somme de 9 liv.

« Dans laquelle église (de l'abbaye) le seigneur de Montfort a ses tombes, et enfeus, bancs et accoudoirs, droit de ceinture et lizière, dedans et dehors, armoiriées de ses armes ainsi que les vitres d'icelle église, et dans la salle de l'ancien Chapitre de ladite abbaye se voient encore les tombes des anciens comtes de Montfort et celle de la reine de Sicile et Jérusalem, fille du seigneur comte de Montfort et de Laval ¹. »

Mais si les chanoines réguliers de Montfort tenaient tout, dans l'origine, de la générosité des sires de Montfort, il n'en était pas moins arrivé, par la succession des siècles, que leur abbé devait rendre hommage au roi et reconnaître que de lui relevaient le monastère et ses dépendances; c'est donc aux aveux rendus directement au roi que nous allons emprunter les détails suivants :

Les chanoines réguliers de Montfort possédaient, outre leurs monastère, église, colombier, jardins et pourpris : une ancienne vigne et un pressoir, situés en Breteil; — un ancien étang, converti en prairie, situé en Bédée; — plusieurs autres prairies, un petit bois de haute futaie et des viviers, le tout avoisinant le monastère; — un moulin à vent proche l'abbaye; — deux moulins à eau sur le Meu, joignant les fossés de la ville de Montfort; — la chapelle et la métairie de Guilhermont, en Talensac; — la chapelle de Saint-Barthélemy du Pré-à-l'Aoust, en Iffendic.

Les dimes auxquelles ils avaient droit étaient : le total des grosses dimes en Romillé; — la moitié des grosses dimes en Monterfil; — un tiers des grosses dimes en Talensac; — les deux tiers du trait du Bourg, en Saint-Malon; — les dime-

¹. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

reaux de Guégallon et de Trégouët, en Gaël; -- les dimereaux de Launay et de Guilhaumont, en Iffendic; -- un dimereau en Landujan.

Diverses rentes étaient dues par plusieurs seigneurs à l'abbaye, savoir : par le seigneur de Montfort, 18 liv. 10 s. monnaie, 6 mines de seigle et 3 mines de froment, mesure de Montfort; -- par le seigneur de Combour, 6 mines de froment, mesure de Combour, rendues au grenier abbatial; -- par le seigneur de Montauban, 5 mines de froment, mesure de Montauban; -- par le seigneur de Saint-Gilles, 30 boisseaux de froment, mesure de Montfort; -- par le seigneur de Béchercel, une mine de froment, mesure de Béchercel; -- par le seigneur de Plélan, 50 liv. monnaie; -- par le seigneur de Martigné-Ferchaud, 10 liv.

Venaient ensuite les fiefs sur lesquels s'exerçait la juridiction abbatiale, et qui produisaient aussi quelques rentes en argent et en grains : 1° le Grand Bailliage de Breteil, valant 68 liv. tournois, 2 chapons et 27 mines de froment, à 8 boisseaux par mine, mesure de Montfort; -- 2° le bailliage de Montfort, s'étendant dans les trois paroisses de cette ville, et valant 16 liv. 19 s. 11 d. et 39 boisseaux de froment; -- 3° le bailliage de Bédée, s'étendant es paroisses de Bédée, Pleumelec, Irodouer, Montauban, Boisgervilly, Iffendic, Le Lou, la Chapelle-du-Lou, mais ne valant guère que 23 boisseaux de froment, outre quelques deniers incertains et égarés; -- 4° le bailliage de Romillé, ne rapportant que 4 liv. 5 s. et 6 boisseaux de froment, 3 mines de seigle et 5 mines d'avoine, mais jouissant des mouvances nobles de Houssine et de Vaunoise : le seigneur de Houssine devait aux religieux 3 boisseaux de froment et 4 s. 6 d. obole, et le seigneur de Vaunoise 22 s. de rente, « payable le jour de la Nativité de la Vierge, au pied de la croix sise au cimetière de Bédescq, à l'issue de la grand'messe; » -- 5° le bailliage de Langan, valant 6 s. 8 d.; -- 6° le bailliage de Monterfil, s'étendant en Monterfil, Iffendic et Paimpont, valant 69 s. 2 d. et 14 boi-

seaux de froment; — 7° le bailliage de Talensac, rapportant 12 liv. 15 s. et 12 boisseaux et demi de froment; — 8° le bailliage de la Morlais, en Cintré, valant une mine de froment; — 9° le bailliage de Saint-Barthélemy, en Issendic, valant 36 s.; — 10° le bailliage de la Brientais, en Guipry, rapportant 30 s. 4 d. et 22 ratices d'avoine; — 11° le bailliage de Gaël, s'étendant en Gaël, Mucl, Concoret, Mauron, Saint-Liry et Illifaut, valant 11 liv. et un demi-boisseau d'avoine.

« Et à raison desdits fiefs lesdits abbé et chanoines déclarent avoir droit de communs, de justice haute, basse et moyenne, tout ferme droit et exercice de juridiction par juges, sénéchal, alloué et autres officiers que lesdits abbé et Chapitre créent et instituent, laquelle juridiction tient et s'exerce à Montfort au tribunal d'icelle ville, comme aussi à Gaël et à Guipry aux auditoires desdits lieux. »

Enfin, les chancines réguliers de Montfort jouissaient de divers droits et privilèges féodaux dont voici l'énumération : « Droit de bateau, chalannage et pesche en la rivière du Meu, depuis les moulins de Montfort jusques au gué du Magoir; — droit de bouteillage sur les vins, cidres et autres breuvages qui se vendent en détail en la ville et forsbourgs de Montfort, à raison de trois pintes par chacune pipe; — droit de coutume appelée la maille-à-l'abbé, qui se lève sur les boulangers vendant pain en la cohue et boulangerie de Montfort; — droit de trépas ou passage dans le faubourg Saint-Nicolas de Montfort; — droit de préférence au marché dudit Montfort; — droit en la ville et cohue de Gaël de prendre et exiger chacun an, aux jours de l'Ascension et de Saint-Symphorien, le premier quartier de mouton qui sera exposé en vente esdites ville et cohue. »

L'abbaye de Montfort avait aussi des droits d'usage fort importants dans la forêt de Brécilien ou de Paimpont et dans celle de Montfort, qui jadis en faisait partie. Dans la forêt de Brécilien, elle avait à l'origine droit de « pasnage, pesson et

herbage, » d'usage de bois de chauffage et de bois à merrain dans le quartier de la Haute-Forêt, à cause de sa métairie de l'Hermitage, en Campénéac, et dans le quartier de Lohéac, à cause de son prieuré de Saint-Péran, en Paimpont; — dans la forêt de Montfort, elle jouissait des mêmes droits dans les quartiers de Coulon et de Tremelin, à cause du monastère de Saint-Jacques, et dans le quartier de Coulon seulement à cause de la chapelle de Guilhermont¹. Mais les chanoines réguliers perdirent avec le temps une grande partie de ces droits, surtout lorsque les seigneurs de Montfort vendirent leurs forêts; aussi la déclaration de l'abbé de Montfort en 1683 s'exprime-t-elle comme suit :

« Déclarent lesdits abbé et religieux qu'eux et leurs prédécesseurs ont cy-devant eu droit d'usage dans la forêt de Brécilien, appartenant aux seigneurs de Montfort, tant de bois de chauffage et à four que de tout autre bois nécessaire à bastir et réparer les églises, chapelles, métairies, maisons et édifices de leur abbaye et dépendances d'icelle; lequel droit lesdits religieux ont été contraints d'abandonner lorsque le comte de Montfort a vendu à divers particuliers ladite forêt; en sa place ils ont reçu pour triage un canton de la même forest situé entre la chapelle de Guilbermont et le village de l'Asnière, contenant ledit canton 178 journaux de terre². »

Ce que nous venons de voir prouve l'ancienne importance relative de l'abbaye de Montfort, possédant des biens ou des droits dans trente-deux paroisses, mais démontre en même temps les pertes que ce monastère avait subies dans la suite des âges : ses religieux ne possédaient plus en réalité que peu de chose, au xvii^e siècle, dans les nombreuses localités dont les noms rappelaient encore les fondations faites primitivement en leur faveur. Aussi l'abbaye de Saint-Jacques était-elle loin d'être riche.

1. Uséments de la forêt de Brécilien en 1467.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

En 1728, le prieur conventuel, frère de la Rhotière, déclara au bureau diocésain de Saint-Malo que tous les revenus de l'abbaye de Montfort, tant ceux de la mense conventuelle que ceux de la mense abbatiale, ne montaient qu'à 6,550 liv. 1 d., et que les charges, y compris la pension de 2,000 liv. due à l'abbé commendataire, s'élevaient à 3,865 liv. 14 s. 10 d. Il ne restait donc que 2,684 liv. 5 s. 3 d. pour la subsistance des huit religieux qui composaient l'abbaye¹.

De son côté, l'abbé de Montfort n'avait que 2,000 liv. de revenu, toutes charges déduites, comme nous venons de le dire; cependant il payait en cour de Rome 105 florins pour ses lettres de provisions, et l'on supposait qu'il avait au moins 2,500 liv. de rente². On ne pouvait pas, comme l'on voit, reprocher leurs richesses aux religieux et à l'abbé de Montfort, car la médiocrité de leurs revenus frisait la pauvreté.

D'après une note du P. Le Large, avant l'abbé Geoffroy Le Maynard, mort en 1296, l'abbaye de Montfort avait un sceau représentant « le portail de l'église patriarchale de Jérusalem avec l'image de saint Jacques placée au milieu de la principale porte, en habits pontificaux³. »

Un autre sceau de l'abbaye, en 1303, est appendu à l'acte d'adhésion que donna à cette époque le monastère au procès du pape Boniface VIII. Ce sceau est rond et représente un évêque (vraisemblablement saint Jacques) se tenant debout et bénissant deux personnages agenouillés à ses pieds; légende : † SIGILLV CAPLI ABBIE M..... (*Sigillum capituli abbacie Montisfortis*⁴.)

Enfin, un sceau de 1453, dont il ne reste plus qu'un débris, représente également deux moines agenouillés devant leur saint patron; la légende manque.

1. *Etat des bénéfices de Saint-Malo.*

2. *Voy. Bibl. Nat., ms. franç., n° 22358.*

3. *Ibidem.*

4. M. Douët d'Arcq, *Invent. des sceaux de France.* — Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

En 1698, l'abbaye de Montfort fit enregistrer les armoiries suivantes : *d'azur à une montagne d'or, surmontées de trois coquilles de même rangées en chef*³.

Fondée en 1152 et détruite par la Révolution en 1790, l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort eut donc une existence de 638 ans. Vendus nationalement, ses bâtiments claustraux furent sécularisés; plus tard, ils furent heureusement rachetés par les anciennes Ursulines de Hédé, qui y fondèrent un établissement existant encore; depuis 1829, ce monastère fait partie de la paroisse de Montfort.

Aujourd'hui, il ne reste plus guère des anciens bâtiments des chanoines réguliers de Montfort que l'église jadis abbatiale; ce n'est pas l'édifice primitif consacré par saint Jean-de-la-Grille, et complètement disparu. Reconstituée, comme on l'a vu, par les abbés Jean de Belleville, Raoul Le Molnier et Raoul Dolnoir au xiv^e siècle, l'église actuelle ne fut consacrée qu'en 1428, sous l'abbé Harel, par Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, mort cardinal de Sainte-Anastasia.

C'est un monument de style ogival rayonnant formant une simple croix, dont le portail et le transept surtout rappellent la belle architecture du xiv^e siècle. De nombreuses voussures ornent le portail et retombent sur de charmantes colonnettes sculptées dans le granit; le tympan trilobé est fort élégant, et au-dessus s'ouvrait jadis une jolie fenêtre à meneaux et à quatrefeuilles présentement murée. Inutile, au reste, d'entrer dans cette église : on a coupé la nef par un plafond pour établir des dortoirs, et, par suite de cet acte de vandalisme, le temple du moyen-âge a perdu tout son cachet architectural.

3. *Armorial général ms. de 1698.*

PRIEURÉS.

PRIEURÉS-CURES.

1° Baulon (*Saint-Blaise de*).

On ignore les commencements du prieuré de Baulon. Le premier titulaire venu à notre connaissance est Raoul Queron, qui devint abbé de Montfort en 1360; nous ne donnons point ici la liste de ses successeurs, parce que leurs noms appartiennent à la paroisse dont ils étaient en même temps recteurs.

En 1497, le prieur Pierre Pigeon rendit aveu pour « les maisons du prieuré de Baulon, jardins, pièces de terre, herbégement, cour, rentes tant en obéissance qu'en cens, dimes par blés, lins, chanvres, laines et agneaux. »

Le 13 septembre 1525, « humble et honneste religieux frère Jehan Hubert, prieur de Baulon, » reconnut tenir de François Bruslon, seigneur de la Muce, en Baulon, « trois journaux et demy de terre en bois taillis siz au derrière du prieuré de Baulon, » et ajouta devoir à ce seigneur pour ce bois « quatre sols de rente nommée mangier et les devoir payer le jour de Noël, au bourg de Baulon, entre la messe de minuit et celle du point du jour, et les devoir présenter à son chastelain ou sergent en disant à haulte voix : Voici quatre soulz appelés mangier que je dois à monseigneur de la Muce¹. »

Enfin, une déclaration faite au roi en 1683, par le prieur-recteur Pierre Croc, nous fait connaître les dépendances et les revenus du prieuré : la maison presbytérale et priorale, avec son pavillon et sa grange, était alors entourée d'une cour, de deux jardins, des pièces de terre nommées le Bois-

1. Ms. de la Muce, déposé aux Archives dép. d'Ille-et-Vil.

Nigeault et le Closel du Bignon, d'une autre pièce joignant l'un des jardins, et d'un canton de lande situé à la sortie du presbytère; le tout formait environ 8 journaux de terre relevant du roi, ce qui, avec le bois de 3 journaux et demi relevant de la Muce, faisait un pourpris d'une douzaine de journaux de terre dans un tenant.

Quant aux dimes de la paroisse, le prieur de Baulon en levait les deux tiers, c'est-à-dire celles des traits de la Ville et de Rondiguet; il laissait au prieur de la Muce les grosses dimes de l'autre tiers, se levant dans le trait d'Outre-les-Bois, mais prélevait les dimes de flasses et les novales dans ce dernier quartier; enfin, il avait le droit de dimer tous les agneaux au douzième dans l'étendue de la paroisse, mais il ne levait les grains qu'à la treizième gerbe¹.

En 1698, le prieur-recteur Gaspard Fargnier fit enregistrer les armoiries suivantes : *d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de sinople*².

Vers 1730, frère Joseph Valentin déclara au bureau diocésain de Saint-Malo que son prieuré-cure de Baulon valait de revenu net, toutes charges déduites, 204 liv.³

Les derniers prieurs-recteurs de Baulon, appartenant à l'ordre des chanoines réguliers, furent frère Jean-Baptiste Magneval, qui mourut à Baulon le 15 juillet 1788, et son successeur frère Jean-François Le Roy qui, pourvu le 20 août 1788, résigna dès l'année suivante. L'abbé de Montfort, qui avait le droit de présenter le bénéfice de Baulon, nomma vainement prieurs d'abord frère Frédéric Renaud, puis frère Louis-Charles Le Blanc; l'évêque de Saint-Malo refusa d'admettre ces religieux et envoya un prêtre séculier pour gouverner la paroisse et jouir du prieuré, mais presque en même temps éclata la Révolution, qui détruisit tout.

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Armorial général ms.

3. Le Pouillé dressé du temps de Mgr de la Bastie (1739-1767) estime bien 600 liv. le revenu de Baulon, mais sans en déduire les charges.

2° *Bourg-des-Comptes (Notre-Dame de).*

En 1224, Josselin de Montauban, évêque de Rennes, voulant augmenter le nombre des clercs qui desservaient sa cathédrale, donna à l'abbaye de Montfort l'église de Notre-Dame de Bourg-des-Comptes avec ses appartenances, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Coons cum pertinenciis suis* ; » il fit ce don avec l'assentiment de son Chapitre et ne réserva que les droits épiscopaux et ceux de l'archidiacre du Désert et du doyen de Bain, dont dépendait cette église.

« Cette donation, dont nous résumons l'acte un peu prolix, dit M. de la Bigne Villeneuve, était faite à condition que le chanoine ou prêtre séculier présenté par l'abbaye pour desservir la cure tiendrait compte du temporel à deux chanoines réguliers de Montfort, l'un prêtre, l'autre dans les ordres sacrés, obligés d'assister à l'office canonial dans la cathédrale, le premier desquels serait au choix du Chapitre de Rennes¹. »

Ces deux derniers chanoines réguliers formèrent à Rennes l'établissement religieux appelé le prieuré de Saint-Moran, dont l'existence se trouva liée de la sorte à celle du prieuré de Bourg-des-Comptes.

En 1247, Jean Gicquel, évêque de Rennes, confirma les fondations précédentes et assura les religieux de Montfort dans la possession du patronage de l'église de Bourg-des-Comptes. Depuis cette époque, les chanoines réguliers desservirent la paroisse jusqu'en 1790. Le dernier d'entre eux fut frère Claude Le Mercier, qui, pourvu en 1762, eut le malheur de prêter le serment et de devenir recteur constitutionnel de Bourg-des-Comptes, où il mourut le 22 septembre 1792.

En 1697, frère Jean Gay, prieur-recteur de Bourg-des-Comptes, fit enregistrer les armoiries suivantes : *d'azur à un*

1. *Mélang. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, 5 et 303.

agneau d'argent portant une croix de même, au chef d'or chargé d'un cœur de gueules percé d'une flèche de même¹.

3° Langan (Saint-Pierre de).

L'on ne sait en quelle circonstance cette paroisse fut donnée à l'abbaye de Montfort, mais ce dut être peu d'années après la fondation de ce monastère. Nous voyons, en effet, qu'en 1227 les chanoines réguliers de Montfort possédaient toutes les dimes de Langan. Lorsque le prieuré de Saint-Moran eut été fondé à Rennes, l'abbé Robert de Saint-Gonlay lui assigna, à cette époque, les deux tiers des grosses dimes de la paroisse de Langan²; l'autre tiers demeura au chanoine régulier chargé de desservir cette paroisse sous le nom de prieur-recteur.

Le prieuré de Langan n'était pas, au reste, un gros bénéfice; il se composait en 1790 du presbytère avec ses deux jardins; — d'un pourpris de 3 journaux de terre; — de l'un des trois traits de grosses dimes de la paroisse, se levant sur tous les grains à la treizième gerbe, — et enfin de toutes les dimes vertes.

Tout cela, affermé naguère 500 liv., valait alors environ 700 liv., mais, une fois les charges déduites, il ne restait plus au prieur-recteur qu'un revenu net de 205 liv.³

Les chanoines réguliers de Montfort desservaient encore la paroisse de Langan au siècle dernier.

4° Monterfil (Saint-Étienne et Saint-Genou de).

En 1152, Guillaume, sire de Montfort, fondant l'abbaye de Saint-Jacques, donna aux chanoines de ce nouveau monastère la dime sur les revenus en grains et en argent de l'hôpital

1. *Armorial général ms.*

2. L'abbé Tresvaux, *Église de Bret.*, 512.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 29.

de Monterfil, « *decimam prandiorum et censuum videlicet frumenti et nummorum hospitii de Monterfi.* » Nous reparlerons plus tard de cet hôpital; il suffit maintenant de constater les droits des chanoines réguliers à Monterfil dès le ^{xii}^e siècle.

Les seigneurs de Montfort se considéraient comme les fondateurs du prieuré-cure de Monterfil; « à raison de quoi, disaient-ils, le sieur prieur est tenu et obligé de faire célébrer, à l'intention de leurs prédécesseurs décédés, quatre services solennels aux quatre principales festes de l'année, avec autres prières, oraisons et aumosnes dues et accoustumées ¹. »

Le prieuré de Monterfil se composait d'une « maison priorale et presbytérale, avec sa court et son déport au-devant, un jardin et verger derrière, le tout situé entre le bourg et la maison de la Noë-Caradec; — un pré de 40 sillons; — la lande des Roquetas, au haut du bois de la Noë-Caradec; — la moitié des grosses dimes de la paroisse, dont l'autre moitié appartenait à l'abbé de Montfort ². »

Vers 1730, frère Charles Charault, prieur-recteur de Monterfil, déclara au bureau diocésain de Saint-Malo que son bénéfice valait 336 liv. 8 s. de revenu net. A l'époque de la Révolution, le dernier titulaire, Joseph de Lourme, dit en 1790 qu'il jouissait de 424 liv. 10 s. de rente, toutes charges acquittées ³.

Les chanoines réguliers de Montfort desservirent Monterfil jusqu'au milieu du siècle dernier. Après la résignation de frère Pierre Guérin en 1748, des prêtres séculiers, présentés toutefois par l'abbé de Montfort et considérés comme prieurs commendataires quoique résidants, gouvernèrent la paroisse jusqu'en 1790.

1. Déclaration du comte de Montfort en 1682.

2. Déclarations du prieuré en 1668 et 1683.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

5° Nouaye (Saint-Étienne de la).

Vers l'an 1189, Jean de Vaunoise, archevêque de Dol, ancien abbé de Montfort, donna aux chanoines réguliers de ce monastère l'église de la Nouaye, dépendant de son diocèse, mais enclavée dans celui de Saint-Malo.

L'abbé Guillaume de Saint-Maugaud accepta volontiers le don du prélat et fit de cette église, « *ecclesiam Lamnoas*, » un prieuré-cure de Montfort.

En 1220, Jean de Lizanet, évêque de Dol, confirma les chanoines réguliers de Montfort dans la possession de l'église de la Nouaye¹.

Nous ne savons presque rien de plus du prieuré-cure de la Nouaye. Au xiv^e siècle, l'abbé de Montfort présentait encore ce bénéfice, qui tomba ensuite à la présentation du Pape et de l'évêque. En 1597, « il fut charroyé des pierres du prieuré à une maison qui devait servir de presbytère, et à laquelle furent faites des réparations. » En 1605, les paroissiens donnèrent une « indemnité de logement à frère Regnard, prieur-recteur de la Nouaye². » D'après ces renseignements, nous sommes porté à croire que le prieuré de la Nouaye prit fin vers cette époque, à la suite des guerres de la Ligue. En 1591, l'église de la Nouaye fut, en effet, saccagée par les soldats, « la porte de la trésorerie fut brûlée, les fenêtres de l'église furent brisées et rompues, les ornements et les vases sacrés furent enlevés par les gens de guerre; » en 1593, les serrures de cette église furent encore brisées; en un mot, ce fut une complète dévastation du temple saint³. Dans de telles circonstances, il n'est pas étonnant que les chanoines réguliers de Montfort aient remis à l'Ordinaire

1. *Gallia christ.*, XIV, 1026.

2. *Reg. parois. de la Nouaye*.

3. *Ibidem*.

l'église qui leur avait été confiée, mais qu'ils n'avaient point le moyen de relever d'une si grande ruine.

On croit que le prieuré de la Nouaye se trouvait au village de Fontaine-Brun, là où se trouve un vivier pavé en pierres plates qu'on dit avoir été construit par des moines blancs, c'est-à-dire par les chanoines réguliers, qui étaient vêtus d'habits blancs.

En 1682, Charles de la Trémoille, comte de Laval, déclara qu'en qualité de seigneur de Montfort il était « seigneur supérieur et fondateur de l'église de la paroisse de la Nouaye et dotateur de la cure et maison priorale dudit lieu. » Il ajouta que « pour cause des dixmes qu'il cueille dans ladite paroisse, le sieur prieur-recteur doit célébrer pour les seigneurs de Montfort quatre services solennels avec prières nominales aux quatre principales festes de l'année; » il termina en disant que le même recteur-prieur lui devait « la soy sans rachapt¹. »

En souvenir de l'ancien prieuré, les recteurs de la Nouaye, quoiqu'ils fussent nommés par l'Ordinaire, conservèrent longtemps le nom de prieurs. Le dernier d'entre eux, M. Éveillard, déclara en 1790 que son bénéfice valait 549 liv. de revenu net².

6° Romillé (Saint-Martin de).

Nous ignorons comment les chanoines de Montfort devinrent maîtres de l'église de Romillé, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Melaine en 1122. Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Jacques, en 1152, nous voyons le seigneur de Montfort ne donnant aux chanoines réguliers qu'un moulin en Romillé, « *molendinum in Romeliaco*³. » Ce dut être plus tard que les Bénédictins leur abandonnèrent la paroisse.

Quoi qu'il en soit, le prieuré-cure de Romillé appartenait

1. Déclaration du comté de Montfort.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 544 et 611.

en 1440 à Saint-Jacques de Montfort, et son prieur, Bertrand Harel, fut élu à cette époque abbé de ce monastère.

Le prieuré de Romillé consistait au siècle dernier en « une maison priorale et presbytérale avec son jardin, — un verger, — toutes les dîmes vertes et noales de la paroisse, — 12 mines de seigle et 8 mines d'avoine dues par l'abbé de Montfort, qui recueillait toutes les grosses dîmes. »

Vers 1730, frère François Berthelot, prieur-recteur, déclara au bureau diocésain de Saint-Malo que son bénéfice ne valait que 288 liv. 9 s. 2 d. de rente nette. En 1790, frère Tousseint Coqué estimait son prieuré-cure 4.200 liv.; mais comme il avait 700 liv. de charges, donnant la pension à deux vicaires, il ne lui restait que 500 liv. de revenu¹.

Comme l'on voit, les chanoines réguliers de Montfort desservirent la paroisse de Romillé jusqu'à l'époque de la Révolution.

7° Saint-Gonlay.

Il est permis de rattacher la fondation du prieuré-cure de Saint-Gonlay par les sires de Montfort à l'époque où Robert de Saint-Gonlay (1220) et Raoul de Saint-Gonlay (1265) étaient abbés de Saint-Jacques; mais il faut bien avouer que les origines de ce prieuré sont incertaines, quoique les seigneurs de Montfort prétendissent que le prieur de Saint-Gonlay devait « célébrer quatre services par an, aux quatre festes de l'année, avec prières nominales » à leur intention².

Chose assez singulière, bien que présenté par l'abbé de Montfort, ce n'était pas avec lui qu'avait le plus de rapports le prieur-recteur de Saint-Gonlay : c'était avec la prieure de Thélouet, religieuse de Saint-Sulpice, qui dîmait dans la paroisse.

Ainsi, dans l'origine, le prieur-recteur partageait avec cette

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 23.

2. Déclaration du comté de Montfort en 1682.

dame les dimes de Saint-Gonlay ; mais il devait, sur sa moitié de dimes, lui payer, à l'Angevine, 2 mines de froment rouge et 2 mines de seigle, mesure de Montfort ; de plus, il était tenu d'aller dire la messe en la chapelle priorale de Thélouet le jour Saint-Samson, fête patronale du prieuré ; enfin, il devait, ce jour-là, déposer 10 sols d'oblation sur l'autel de ce sanctuaire ¹.

En 1679, Thomas Desboys, prieur-recteur, déclara que son bénéfice consistait en une maison presbytérale, — la moitié des grosses dimes, levées à la douzième gerbe, dans la paroisse ; — la dime des filasses, chanvres et lins, et celle des terres noales ; — enfin, un petit fief appelé la Croix-Avril, valant 8 boisseaux de froment et 9 boisseaux de seigle, mesure de Montfort ².

Tout cela ne rapportait pas grand'chose : 263 liv. net, d'après la déclaration faite au bureau diocésain de Saint-Malo vers 1730 ; 400 liv. vingt ans plus tard.

Lorsque le prieuré de Thélouet eut été réuni à la mense conventuelle de Saint-Sulpice, l'abbesse de ce monastère fit un accord avec le prieur-recteur de Saint-Gonlay : elle lui assura une pension congrue de 500 liv. et se chargea de recueillir elle-même toutes les grosses dimes de sa paroisse. Aussi, en 1790, le dernier titulaire, Louis Ruellan, déclara-t-il ne posséder que son presbytère, avec deux jardins ; le petit fief de la Croix-Avril était lui-même passé entre les mains de l'abbesse de Saint-Sulpice ³.

On comprend que les chanoines réguliers de Montfort enviaient peu le prieuré-cure de Saint-Gonlay, placé de la sorte sous la dépendance de l'abbesse de Saint-Sulpice ; aussi cessèrent-ils d'y résider au xvii^e siècle. Le dernier prieur régulier dut être frère Vincent Barleuf, nommé en 1649.

1. Déclaration de Thélouet en 1585. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 B, 116.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

8° *Saint-Malon.*

Les seigneurs de Montfort se disaient encore fondateurs du prieuré-cure de Saint-Malon, lequel, selon eux, était « de fondation et présentation des anciens sires de Montfort, à devoir de prières et oraisons et de quatre services aux quatre festes de l'année¹. »

Cependant le prieur-recteur Olivier Pembouc rendit avec directement au roi le 27 novembre 1577; il déclara posséder alors : une maison priorale et presbytérale, avec cour et jardins devant et derrière; — la pièce du Clos; — le pré de la Cure; — la pièce des Coursures; — le tiers des dîmes de la paroisse se levant à la treizième gerbe, — et toutes les dîmes des terres dépendant des métairies de Trémel, Rallou et l'Espinau. Il ajouta qu'il était tenu pour cela à administrer la paroisse et à dire cinq messes par semaine².

Vers 1730, frère Philippe d'Argent, prieur-recteur, déclara au bureau diocésain de Saint-Malo que son bénéfice de Saint-Malon valait 239 liv. 10 s. de rente, toutes charges déduites; vingt ans plus tard, il était estimé 800 liv. de revenu brut.

En 1700, frère Jean-François Le Roy, dernier prieur-recteur, évaluait les rentes de son bénéfice à 900 liv. Ce prieuré n'avait guère changé depuis le xvi^e siècle; il se composait encore du presbytère, d'une prairie de 5 jours de fauche, d'un verger de 2 journaux et demi et du tiers des dîmes de la paroisse. Mais sur les 900 liv. que valait ce bénéfice, il fallait déduire 602 liv. de charges, telles que pension du vicaire, décimes, messes, etc., de sorte qu'il ne restait, en fin de compte, que 298 liv. de rente au prieur-recteur³.

Comme l'on voit, les chanoines réguliers de Montfort des-

1. Déclaration du comté de Montfort en 1682.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 29.

servirent la paroisse de Saint-Malon jusqu'à l'époque de la Révolution.

9° *Saint-Maugand.*

Lorsque fut fondée l'abbaye de Montfort en 1152, Gessroy Fevrier ou Ferrier donna un champ en Saint-Maugand au nouveau monastère avec le consentement de ses fils; en même temps, les trois fils d'un nommé Bernard abandonnèrent aux moines leur dime, et deux autres personnages, Gautier et Hervé, engagèrent leur portion en faveur du monastère pour la somme de 9 sols : « *Sancto Magaldo, Gaufridus Fevrieri dedit campum concevantibus filiis suis; tres filii Bernardi dederunt decimam suam, duo vero reliqui Gauterius et Herreus in vadimonium tradiderunt suam partem pro novem solidis* ». C'est de cette famille Ferrier que durent descendre les seigneurs du Vau-Ferrier, en Saint-Maugand, qui étaient encore au siècle dernier seigneurs fondateurs de la paroisse. Cette donation fut probablement l'origine du prieuré-cure de Saint-Maugand, et de cette paroisse sortit Guillaume de Saint-Maugand, élu abbé de Montfort vers l'an 1190.

Les comtes de Montfort, naturellement seigneurs supérieurs de ce prieuré établi dans leur fief, voulurent que le titulaire célébrât « quatre services solennels aux quatre grandes fêtes de l'année, avec prières nominales » pour leurs ancêtres².

Le 2 mai 1679, le prieur-recteur Louis Le Tanneux rendit aveu au roi pour son bénéfice; il possédait alors : un logis prioral et presbytéral avec cour, écurie et pressoir; — un petit jardin; — un petit vivier; — un petit verger; — la pièce de la Châtaigneraye; — le clos de l'Aumône; — une préce de 3 journées; — un petit bois de haute futaie; — le tiers des dîmes de toutes espèces de grains, lins et chanvres, en Saint-Maugand; — le tiers des dîmes de blateries, comme

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 615.

2. comté de Montfort en 1682.

seigle, avoine et bled noir, en l'ffendic; — enfin, une rente de 15 deniers sur une maison sise au village de la Croix-Mahéac ¹.

Tout cela ne rapportait qu'environ 800 liv. de revenu au siècle dernier; encore y avait-il tant de charges à remplir, qu'en 1730 le prieur-recteur Julien Macé déclara au bureau diocésain de Saint-Malo que les revenus de son bénéfice ne montaient, toutes charges déduites, qu'à la très-minime somme de 124 liv. ²

A cette époque et depuis quelque temps déjà, les chanoines réguliers de Montfort avaient abandonné l'administration de Saint-Maugand à des prêtres séculiers; le dernier prieur-recteur appartenant à leur congrégation fut frère Michel Le Camus, nommé en 1607.

Son successeur, Louis Le Tanneux, fit enregistrer les armoiries suivantes : *d'azur au chevron d'or chargé de trois croisettes d'azur* ³.

10° Tréjumel.

En la paroisse de ce nom, évêché de Saint-Malo (nunc évêché de Saint-Brieuc).

PRIEURÉS SIMPLES.

1° Breionnière (Saint-Étienne de la).

« *D'argent à la croix dentelée de sable* ¹. »

Dès 1152, Raoul, prêtre de Pacé, « *Radulphus sacerdos de Pace*, » et Marie, sœur converse de la même église, « *soror Maria ecclesie ejusdem conversa*, » s'intéressant à l'abbaye naissante de Montfort, lui donnèrent des vignes situées en Coulon. Est-ce par leur entremise que les chanoines réguliers

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

3. Armorial général ms. de 1698.

1. *Ibidem*.

de Saint-Jacques furent introduits à Pacé? Nous l'ignorons; mais, en 1216, ceux-ci y avaient déjà un établissement assez important pour nécessiter une transaction passée entre leur abbé, Guillaume de Pontoint, et les abbé et religieux de Saint-Melaine de Rennes.

Ceux-ci possédaient, en effet, depuis longtemps déjà, les droits de patronage de l'église à Pacé, à cause du prieuré de même nom qu'ils y avaient fondé; lorsqu'ils virent les chanoines de Montfort se fixer à la Bretonnière, en cette paroisse, et y construire une chapelle, « *capella de Bretonneria in parochia de Pace sita,* » ils s'émurent naturellement, et sur le conseil de l'évêque de Rennes, Pierre de Fougères, ils réglèrent comme suit leurs rapports avec les nouveaux venus :

L'église de Pacé conservera ses droits de dîmes, d'oblations, de bénédictions, de mariages, de baptêmes, de sépultures tant laïques que cléricales; elle lèvera même les dîmes des chanoines réguliers qui résideront dans la paroisse; en un mot, les moines de Saint-Melaine conserveront toutes leurs prérogatives à Pacé. Quant aux chanoines réguliers qui voudront habiter la Bretonnière, ils n'y pourront célébrer la messe qu'après avoir fait serment de fidélité entre les mains de l'abbé et des religieux de Saint-Melaine, soit en chapitre, soit dans l'église de Pacé, à l'option de cet abbé; et ils promettent de respecter toujours les droits de l'église de Pacé. Bien plus, ces chanoines, lorsqu'ils voudront dire la messe à la Bretonnière les dimanches et les jours de fêtes solennelles, et même certains jours de fêtes moins grandes telles que celles des Apôtres, des saints Denis, Étienne, Laurent, Vincent, Blaise, Martin et Gilles, et des saintes Magdeleine et Catherine, devront tout d'abord chasser de leur chapelle tous les paroissiens de Pacé, sous peine d'excommunication; ils n'admettront aucune femme à faire ses relevailles dans leur chapelle sans la permission du prieur ou du chapelain de Pacé; le jour Saint-Melaine, fête patronale de la paroisse, ils viendront à la messe à l'église de Pacé; ils ne béniront point

de pain, si ce n'est pour le sénéchal et ceux de sa maison; ils n'auront ni cloche ni cimetière sans le consentement de l'abbé et des moines de Saint-Melaine; enfin, tous leurs hommes, domestiques ou autres, seront paroissiens de Pacé s'ils fixent leurs demeures dans cette paroisse¹.

Raoul Le Molnier était prieur de la Bretonnière lorsqu'il fut élu abbé de Moutfort, vers 1314. Parmi ses successeurs figurent frère Guillaume Piédevache, qui rendit aveu au roi le 10 mai 1496, et frère Jehan Motays, qui fit la même chose en 1540. Voici en quoi consistait, à cette dernière époque, le bénéfice de la Bretonnière :

Un logis prioral; — une chapelle; — des jardins, vignes et herbréement, contenant 20 sillons; — le pré de la Rouzais (de 5 hommées), le pré de la Fosse-au-Sénéchal (de même contenance), et deux autres pièces de terre renfermant un journal; — un bailliage nommé le Chastellier, s'étendant dans les paroisses de Pacé, Saint-Gilles et l'Hermitage, valant 12 liv. 14 s. 2 d. et 11 mines 3 boisseaux de froment; — le bailliage de la Boulaye, s'étendant en Vern, Chantepie et Châtillon, valant 9 liv. 5 s.; — le bailliage de Riaval ou de Saint-Hélier, s'étendant dans la paroisse de Saint-Hélier de Rennes, valant 37 s. 11 d.; — le bailliage de Montgermont, dans la paroisse de ce nom, valant 8 mines de froment; — le bailliage de Bédéc, en la paroisse de même nom, valant 125 s., 5 gelines, 6 boisseaux de froment et 12 boisseaux d'avoine; — une dime en Médreac, estimée 4 mines de froment, — et une dime en l'Hermitage, évaluée à 5 boisseaux d'avoine².

Le prieur de la Bretonnière avait aussi le droit de tenir une foire « le premier lundy après la fête du Saint-Sacrement au Pastis du Chastellier en Pacé, » d'y lever des droits de coutume et d'y avoir le lendemain des plaids généraux³.

1. *Cart. Sancti Melanii*, p. 82.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure*.

3. *Arch. Nation.*, p. 4707. — La foire de la Bretonnière se tient encore à l'Hermitage dans la semaine du Sacre.

Vers 1620, les Jésuites ayant fondé un collège à Quimper, cherchèrent à obtenir quelques bénéfices pour entretenir leur établissement. A cette époque, le prieur de la Bretonnière était Jean Charpentier, doyen et chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc, qui résigna volontiers son prieuré en leur faveur. L'abbé et les religieux de Montfort consentirent à cette union de la Bretonnière au collège de Quimper, et une bulle du Pape vint éteindre le titre du prieuré et consacrer ladite union. Dès 1631, le Père recteur du collège de Quimper rendit aveu au roi pour le prieuré de la Bretonnière, et son aveu fut reçu en 1636. Toutefois les Jésuites négligèrent quelque temps de faire approuver par le roi l'union dont nous venons de parler : mais ils le firent enfin et obtinrent de Louis XIV des lettres patentes, données à Versailles le 14 janvier 1692, et confirmant l'union du prieuré de la Bretonnière au collège de Quimper¹.

Vers le même temps, en 1691, les Jésuites de Quimper, en rendant aveu au roi pour la Bretonnière, mentionnaient « dans l'une des pièces de terre du prieuré la chapelle dudit prieuré dédiée en l'honneur de saint Étienne. » Il paraît que cette chapelle se trouvait alors en la paroisse de l'Hermitage, le prieuré de la Bretonnière ayant été construit sur les limites mêmes de Pacé et de l'Hermitage; elle était desservie, depuis le départ des religieux, par des prêtres séculiers de cette dernière paroisse.

Aujourd'hui, il ne reste aucun vestige de la chapelle et du manoir prioral de la Bretonnière; mais le village de la Priouré, situé entre ceux de la Bretonnière et du Pâtis-du-Châtellier, désigne encore l'emplacement du monastère des chanoines réguliers de Montfort.

1. Arch. du Parlement de Bretagne.

2° *Chapelle-aux-Fils-Méen (La).*

Ce petit prieuré se trouvait dans la paroisse de Meillac, au diocèse de Dol. On ignore son origine et son histoire. On sait seulement qu'en 1411, Bertrand Harel, abbé de Montfort, fit un accord avec Guillemette, dame de la Chapelle, et Jean, seigneur de Saint-Gilles, son fils aîné, au sujet du droit de présentation du prieuré de la Chapelle-aux-Fils-Méen¹. Ce droit appartenait, paraît-il, à l'abbé de Montfort, car il lui est attribué dans le *Pouillé* de Dol du xiv^e siècle, où l'on lit : « *Capellania Filii Meii; abbas Montisfortis presentat.* »

Un autre *Pouillé* de 1516 nous apprend qu'à cette dernière époque le prieur de la Chapelle-aux-Fils-Méen, « *prior de Filmen,* » était taxé à 60 sols de décimes.

Ce prieuré fut supprimé en 1630, lorsque la Chapelle-aux-Fils-Méen fut érigée en paroisse; c'est ce que nous apprend une déclaration du recteur Renaud Valeille, en 1692 : « Avant 1630, dit-il, le bénéfice était en titre de prieuré, mais à cette époque le territoire de la Chapelle fut démembré de Meillac et érigé en paroisse particulière; Jean de Francheville, seigneur de la Chapelle et patron dudit prieuré, donna à cette occasion au nouveau recteur tous les revenus de ce bénéfice, consistant en ce qui suit : le petit fief du prieuré; — le Pré-au-Prêtre; — les dîmes de Perré et de Lauvette, en Plerguer; — celles de Trégaret et de la Couture, en la Chapelle et Québriac; — le dimereau du Tertrais, en Meillac; le tout évalué 261 liv. de rente². »

On voit que dès ce temps-là le prieuré, tombé entre des mains laïques, n'existait plus que de nom; cependant, l'on montre encore l'emplacement du logement des chanoines réguliers de Montfort, de leur chapelle priorale et de leur cime-

1. *Bibl. Nat.*, ms. franç., n° 22325, p. 429.

2. *Arch. de la fabrique de la Chapelle-aux-Fils-Méen.*

tière à un petit kilomètre du bourg actuel de la Chapelle-aux-Fils-Méen, au bord même du canal d'Ille-et-Rance.

3° *Monts (Saint-Michel des).*

En la paroisse de Béré, près Châteaubriant, évêché de Nantes.

4° *Muce (Saint-Jacques de la).*

Outre leur prieuré-cure de Baulon, les chanoines de Montfort possédaient dans cette paroisse le prieuré de la Muce. C'était dans l'origine un petit monastère situé à peu de distance du château de la Muce; mais, par la suite des temps, le logis prioral tomba en ruines, et les seigneurs de la Muce donnèrent un logement dans leur château même au prieur qui desservait la chapelle de ce manoir.

Le prieuré de la Muce relevait directement d'abord du duc de Bretagne, puis du roi de France, et était tenu à deux messes par semaine pour Sa Majesté, ce qui semble indiquer qu'il n'était pas une fondation des seigneurs de la Muce, et qu'il était peut-être même plus ancien que ce château. Cependant, les sires de la Muce prétendaient avoir le droit de présenter à ce prieuré, et de fait ils usèrent parfois de ce privilège.

En 1461, le prieur Pierre Hubert rendit aveu au duc pour ses « maisons, vignes, terres, bois, rentes, dîmes et juridiction » qu'il possédait à la Muce. Mais en 1679, frère Vincent Barleuf, un de ses successeurs, rendant à son tour aveu au roi, déclara ne plus posséder que : « 8 ou 10 journaux de terre sîz près le château de la Muce, où estait anciennement la maison et herbrégement du prieur, qu'on nommait la Priousté; — et le tiers des grosses dîmes de la paroisse de Baulon qui se lèvent, chacun an, au trait appelé le trait des Bois (*alias* d'Oultre-Bois.) »

C'était tout ce qui constituait alors le prieuré de la Muce; de maison priorale, de juridiction, de bois, de vignes il n'est

plus fait mention. Cependant, le prieur fait remarquer dans son aveu qu'il avait jadis « la dime des moulins de la Muce » et même « le droit d'usage de bois à merrain et à chauffage dans les bois de la seigneurie de la Muce, » mais il avoue qu'il ne jouit plus de ces privilèges. Néanmoins, il avait des charges à remplir, savoir « prières et oraisons pour le roi et deux messes par semaine dans la chapelle du château de la Muce; outre quatre messes par an à chacun jour des plaids généraux de la juridiction de la Muce, aux termes du mois d'aoust, de la Toussaint, de Noël et de Pasques. » Il est vrai qu'en cette considération le seigneur de la Muce doit audit prieur la somme de 4 liv. de l'ancienne monnoie, qui sont 20 sols à chacun des quatre termes, à peine de 10 sols pour chacun terme, en cas de défaut¹. »

Ce pauvre petit pricuré de la Muce tomba si bas qu'en 1728 le prieur, frère Nicolas de la Rothière, déclara au bureau diocésain de Saint-Malo qu'il n'avait que 14 liv. de rente; en effet, les revenus du bénéfice montaient alors seulement à 120 liv. et il y avait 106 liv. de charges. Le pricuré s'éteignit ainsi naturellement, et il n'en est plus fait mention après 1743.

Il ne reste aujourd'hui que des ruines insignifiantes de la chapelle Saint-Jacques de la Muce; construite dans la seconde cour du vieux château de ce nom, au bord d'un étang et au fond d'un bois, elle n'offrait d'intéressant que sa position dans un site des plus pittoresques et des plus sauvages.

PRIEURS DE LA MUCE².

Frère Pierre Hubert rendit aveu au duc de Bretagne le 40 octobre 1464.

Frère Pierre Hamon, religieux de Montfort (4520); † vers 4523.

Frère Olivier Le Liepvre, chanoine régulier de Montfort, fut

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

présenté en 1525, pour remplacer le précédent, par François Brulon, seigneur de la Muce.

Pierre Lizay, prieur commendataire, † 1538.

Pierre Becdelieuvre, noble clerc du diocèse de Rennes, présenté par le seigneur de la Muce, reçut de Rome des bulles de prieur commendataire à la place du précédent en décembre 1559; il prit possession le 25 janvier suivant.

Jacques Chevillard, prêtre, prit possession le 17 avril 1575.

Jean Guibert (1595).

Frère Benoît Daulnay prit possession le 21 juillet 1596.

Germain Lucas résigna vers 1600.

Jean Lucas prit possession le 19 novembre 1600.

Guillaume Trémaudan, prieur en 1632, mourut en 1649.

— *Frère Pierre Carron* prit possession le 21 janvier 1644. A la mort de ce dernier, vers 1656, le seigneur de la Muce voulut présenter son successeur et nomma Charles du Bésit, puis, celui-ci étant mort, Ferdinand Jehanne, qui prirent possession de la chapelle du château; mais l'abbé de Montfort refusa de les reconnaître et envoya le suivant, qui resta maître de la position.

Frère Vincent Barleuf prit possession le 6 novembre 1656 et rendit aveu au roi en 1679.

Frère Nicolas de la Rothière, prieur en 1728, † en 1743.

Frère François Hervé de la Gorinière fut pourvu en 1743; nous ne savons s'il prit possession et nous ne lui connaissons pas de successeur.

5° *Saint-Moran de Rennes.*

Ce prieuré, fondé en 1224 par Josselin de Montauban, évêque de Rennes, était uni au Chapitre de la cathédrale de cette ville. Nous en avons précédemment parlé¹.

6° *Saint-Péran.*

Il semble probable que le prieuré de Saint-Péran fut fondé par les seigneurs de Lohéac, qui possédaient alors la partie de la paroisse de Paimpont où se trouvait ce petit monastère. Il devait même être établi en 1257, lorsque Guillaume de Lohéac donna aux chanoines réguliers de Montfort le droit d'usage dans sa forêt de Brocéliande. En 1407, la *Charte de*

1. Voy. tome I, p. 211.

Brécilien mentionne ce privilège des prieurs de Saint-Péran, et voici comme elle s'exprime :

« L'abbé de Montfort, comme prier du prieuré de Saint-Péran, situé en la forêt de Brécilien, a usage au quartier de ladite forest qu'on appelle Lohéac, scavoir pasnage, pesson et herbage à toutes bestes qu'il tiendra et aura en ladite mestairie et qui lui appartiennent, lesquelles il pourra faire conduire et mener en ladite forest par son valet, non par mestaiier ayant part esdictes bestes, sans les écrire ny rien en poier..... Aussi peut ledit abbé prendre pour son chauffage du bois tant chaist que abattu par pied, s'il n'en trouve de chaist; et pour les édifices et réparation de sondit prieuré et des clostures d'iceluy peut prendre et faire abattre bois convenable pour ce faire et en user audit prieuré seulement..... Mesme, ledit valet, demeurant audit prieuré, peut, si bon lui semble, prendre et abattre bois pour faire charrette, charretis et roues, et en user au labourage dudit prieuré seulement¹. »

Ce texte a son importance; il nous confirme dans notre opinion que le prieuré de Saint-Péran fut fondé par les seigneurs de Lohéac et non pas, comme quelques-uns l'ont cru, par les sires de Montfort; il nous apprend, en outre, qu'au xv^e siècle ce prieuré n'était plus habité par des moines, mais uni à la mense abbatiale, puisque l'abbé de Montfort en était lui-même le prier; c'était seulement alors une métairie avec chapelle.

Aussi les chanoines de Montfort ne firent-ils pas difficulté d'aliéner le prieuré de Saint-Péran, probablement durant le xvi^e siècle, qui vit s'effectuer tant de ventes en ce genre.

Passées d'abord entre des mains séculières, les terres composant le prieuré de Saint-Péran furent acquises plus tard, en 1677, par les chanoines réguliers de Paimpont; mais ceux-ci songèrent d'autant moins à rétablir l'ancien prieuré que la

1. Usages de la forêt de Brécilien.

chapelle de Saint-Péran venait d'être élevée, en 1606, au rang d'église tréviale.

7° *Vaux (Saint-Jacques vel Saint-Louis des).*

Ce prieuré se trouvait au manoir des Vaux, sur les limites des paroisses de Feins et de Dingé. Très-peu de temps après la fondation de l'abbaye de Montfort, dès l'an 1156, G. des Vaux, chevalier, seigneur des Vaux et y demeurant, confirma la donation faite précédemment par son père de sa chapellenie des Vaux, « *capellaniam de Vallibus,* » à l'abbaye et aux chanoines de Montfort¹.

Fondé vraisemblablement pour desservir la chapelle du château des Vaux, le prieuré de ce nom n'eut jamais beaucoup d'importance; aussi s'éteignit-il, comme bénéfice régulier, longtemps avant la Révolution. Au xvi^e siècle, il était encore cependant desservi par un chanoine régulier nommé par l'abbé de Montfort; il se trouvait alors sous l'invocation de saint Jacques et en la paroisse de Feins²; mais au siècle suivant il portait le nom de Saint-Louis des Vaux et était dans la paroisse de Dingé, par suite peut-être de la reconstruction de la chapelle priorale. A partir du siècle suivant, du reste, ce bénéfice ne fut plus qu'une chapellenie séculière présentée par le seigneur des Vaux et du Plessix-au-Chat.

Aujourd'hui la chapelle des Vaux sert de grange, et le manoir de même nom n'est plus qu'une ferme appelée les Grands-Vaux; mais dans cette chapelle abandonnée on découvre encore une fenêtre ogivale qui indique la reconstruction de l'édifice à une époque déjà assez éloignée de nous.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 618.

2. « *Prioratus seu capella Sancti Jacobi de Vallibus alias des Vaux in parochia de Feins Rhedon. diocesis situs, membrum a dicta abbattia (Sancti Jacobi de Montforti) dependens.* » (*Arch. d-p. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 13.)

PRIEURS DES VAUX ¹.

Pierre de Lescotz précéda le suivant et résigna pour se marier, étant vraisemblablement simple clerc.

Frère Jean Rousseau, chanoine régulier, fut nommé en 1567 par l'abbé de Montfort.

Nicolas de la Haye mourut vers 1650; il était probablement prieur dès 1639, époque à laquelle la saisie fut mise sur le prieuré des Vaux par ordre du roi, pour omission de serment de fidélité; l'année suivante, *Renée de la Haye*, dame douairière du Plessix-au-Chat, obtint main-levée de cette saisie.

André Barrin, chantre de Nantes et prieur de Saint-Lazare, fut présenté le 21 mai 1656 par Siméon de la Haye, seigneur du Plessix-au-Chat et des Vaux.

Gilles-André Barrin, chanoine de Rennes, résigna en 1715.

René Prioul, semi-prébendé de Rennes, fut pourvu le 1^{er} juillet 1715; † 31 décembre 1742.

Claude-Luc du Bouexic de Guichen, chanoine de Rennes, fut pourvu le 20 avril 1743, sur la présentation de Louis Bonamy, sieur de la Hélandière, et Catherine Besnard, sa femme, propriétaires de la terre des Vaux.

Louis Bonamy, probablement fils du seigneur des Vaux, résigna en 1755.

Antoine-Luc Morin fut pourvu à la place du précédent en 1755.

1. *Reg. des insinuat. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 43, etc.

CHAPITRE III

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE PAIMPONT ET SES PRIEURÉS.

Le prieuré de Notre-Dame de Paimpont et son érection en abbaye vers l'an 1199. — Catalogue des abbés de Paimpont. — L'abbaye au xvii^e siècle : droits dans la forêt de Brécilien; assemblée de la Pentecôte; foire de Mauron; juridictions; dîmes et rentes; total des revenus; sceau et armoiries. — Etat actuel des bâtiments claustraux. — Église de Paimpont. — Pélerinage de Notre-Dame de Paimpont. — Prieurés : 1^o Prieurés-eures : Bruc, — Lassy, — Paimpont. — 2^o Prieurés simples : Doussac, — Chantereine, — Croizialan, — Forestrie (la), — Lande (la), — Saint-Barthélemy-des-Bois, — Saint-Martin de Rennes, — Sainte-Magdeleine.

Dom Lobineau nous apprend que saint Judicaël, roi de Bretagne, mort en 658, fut le fondateur du monastère de Paimpont, qu'il dédia à la Sainte Vierge et qu'il donna à l'abbaye de Saint-Jean de Gaël, devenue plus tard Saint-Méen ¹.

Il est probable qu'à Paimpont, comme à Saint-Méen, on suivit d'abord la règle de saint Columban, pratiquée par tous les moines débarqués de la Grande-Bretagne en Armorique; mais il est certain qu'à une époque voisine du ix^e siècle les moines du prieuré de Paimpont adoptèrent, comme leurs frères de l'abbaye de Saint-Méen, la règle de saint Benoît.

L'histoire du prieuré de Paimpont ne nous est guère connue; nous savons cependant que la discorde régnait au xii^e siècle entre les moines de ce monastère et ceux de Saint-Méen. Paimpont avait dû souffrir, comme tous les couvents bretons, des invasions normandes; peut-être, après la pacification de

¹ *Vies des Saints de Bre.*, p. 118.

la Bretagne, ses religieux, se rappelant l'origine royale de leur prieuré, supportèrent-ils impatiemment d'être soumis à Saint-Méen; toujours est-il qu'ils essayèrent alors de se soustraire à la juridiction de cette abbaye. Le différend s'aggrava même au point que le Saint-Siège s'en émut et nomma une commission pour le faire cesser; Rolland, abbé de Saint-Méen, eut gain de cause devant elle, et il fut décidé qu'aucun prieur ne serait élu à Paimpont sans l'assentiment de l'abbé de Saint-Méen. Cette sentence, qui réduisait à néant les prétentions des moines de Paimpont, fut solennellement confirmée en 1192 par le pape Célestin III, qui approuva en même temps la donation de l'église de Paimpont précédemment faite à l'abbaye de Saint-Méen¹.

Sur les entrefaites, le siège abbatial de Montfort étant devenu vacant, le pape Célestin III nomma abbé de ce monastère le prieur de Paimpont Tual, peut-être pour le consoler de son échec, peut-être plutôt pour le faire sortir du prieuré qu'il venait de bouleverser. Mais les chanoines réguliers refusèrent de recevoir un abbé bénédictin et placèrent à leur tête un religieux de leur Congrégation. Tual, forcé de demeurer ainsi prieur de Paimpont, entreprit, — probablement pour s'attirer l'affection des religieux de Montfort, qu'il aspirait à gouverner; — d'introduire leur règle dans son propre monastère. Quelque hardi que fût ce projet, il réussit à Tual, qui obtint du pape Innocent III et de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, la permission de mettre des chanoines réguliers à Paimpont en place des Bénédictins; ces derniers durent se retirer à Saint-Méen ou adopter la nouvelle règle. Vers le même temps, les religieux de Montfort consentirent enfin à recevoir Tual pour leur abbé, peut-être en reconnaissance de ce qu'il venait de faire.

Une fois les chanoines réguliers introduits à Paimpont, il fut facile d'obtenir du Saint-Siège la séparation complète de

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Erel.*, I, 722.

Saint-Méen et de Paimpont et l'érection de ce dernier monastère en abbaye indépendante. Ce fait important eut lieu avant l'an 1211, d'après la *Chronique* des chanoines réguliers, et Geoffroy Le Pore fut mis à la tête de la nouvelle abbaye, sous le pontificat de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo (1184-1218), et du temps de Raoul, seigneur de Montfort, et de Pierre, seigneur de Lohéac¹. Comme tous ces personnages étaient au pouvoir en l'an 1200, et que Tual fut reconnu abbé de Montfort dès l'an 1199, l'on peut déjà approximativement placer à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e l'érection de Paimpont en abbaye. Mais nous pouvons préciser davantage. En 1199 fut fait un accord entre l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo, d'une part, et le Chapitre de Paimpont, de l'autre. Quo fut cet accord, mentionné dans une vieille notice manuscrite sur le prieuré de Saint-Barthélemy-des-Bois, sinon probablement l'approbation solennelle de l'installation des chanoines réguliers à Paimpont? On ne peut d'ailleurs reculer au-delà, puisque le pape Innocent III ne monta sur le Saint-Siège qu'en 1198, mais l'on peut, semble-t-il, admettre cette date de 1199 comme étant vraiment celle de l'érection de Paimpont en abbaye. Le nouveau monastère conserva le nom de Notre-Dame de Paimpont, « *abbatia Beate Mariæ de Penpont.* »

Les chanoines réguliers établis de la sorte à Paimpont y demeurèrent jusqu'à l'époque de la Révolution; mais en 1649 l'abbé Bernard de Sariae introduisit dans son monastère la réforme de Sainte-Geneviève ou de la Congrégation de France.

ABBÉS DE PAIMPONT.

I. — GEOFFROY LE PORE, premier abbé, élu avant l'an 1211, mourut, d'après le *Nécrologe* de Paimpont, le 19 janvier, sans qu'on

1. « MCCVI. Obiit Petrus de Lohæac vir nobilissimus. His temporibus monachi de Paimpont facti sunt canonici regulares et fuit primus abbas in illa regulo quidam dictus Gaufridus Poreus, tempore Petri Maeloviensis episcopi et Radulphi de Montfort et Petri de Lohæac. » (D. Notice, Preuves de l'Hist. de Bret., I, 151.)

sarhe en quelle année. Peut-être appartenait-il à la famille Le Porc, qui porte : *d'or au sanglier de sable en furie*.

II. — DAVID mourut le 9 juin, selon le *Nécrologe* de Paimpont.

III. — JEAN LE BOUC mourut le 43 février, suivant le même *Nécrologe*. D. Morice et l'abbé Tresvaux nomment les trois premiers abbés de Paimpont dans l'ordre qui précède; mais M. Hauréau, dans son *Gallia christiana*, met Jean Le Bouc avant David et ajoute que, selon quelques auteurs, David reprit le gouvernement de l'abbaye de Paimpont après Guillaume de Vezin, son successeur.

IV. — GUILLAUME DE VEZIN transigea au mois de mars 1230 avec l'abbé de Saint-Melaine au sujet de la chapelle de Trescoët, en Pletan. Cet abbé de Paimpont fonda en 1231 le prieuré de Saint-Martin de Rennes; en 1236, il reçut une lettre confirmative des droits de son abbaye dans la forêt de Brécilien; il était encore abbé en 1242 et il mourut le 21 janvier, mais on ignore en quelle année.

V. — RUPERT GORROY est regardé comme le successeur de Guillaume de Vezin par D. Morice, mais le P. Le Large prétend qu'il fut le troisième abbé de Paimpont. Le *Nécrologe* mentionne sa mort au 18 septembre, sans indiquer l'année. Nous ne savons s'il appartenait à l'illustre famille Gonyon ou de Goyon, qui porte : *d'argent au lion de gueules couronné d'or*.

VI. — JEAN DE BOVAT alias DE BOCAT fut en 1285 parrain du prince Jean de Bretagne, fils aîné du duc Arthur II, baptisé à Saint-Florent-le-Vieil. Le *Nécrologe* de Paimpont dit que cet abbé mourut le 15 mai, mais il ne mentionne point l'année.

VII. — GUILLAUME DE COICIMADRE succéda au précédent, d'après M. Hauréau¹. Cependant D. Morice donne Mathieu comme successeur de Jean de Bovat et ne place Guillaume de Coicimadre qu'après Geoffroy du Plessix. La mort de Guillaume de Coicimadre est marquée au 16 octobre dans le *Nécrologe* de Montfort, mais sans indication d'année.

VIII. — MATHIEU adhéra en 1303, ainsi que son monastère, au procès du pape Boniface VIII, et transigea, au mois de mai 1311, avec le Chapitre de Rennes au sujet des dîmes de la paroisse de Messac. Il est encore fait mention en 1316 de cet abbé, qui mourut le 4^e septembre, nous ne savons de quelle année.

Le sceau de Mathieu, appendu en 1303 à l'acte d'adhésion précitée, est ogival et représente cet abbé tenant la crosse de la main gauche; légende : S. RUIS MATHEI ABBIS PANISPOT (*Styllum fratris Mathei abbatis Panispontis*)².

1. *Gallia christ.*, XIV, 1031.

2. M. Douet d'Arceq, *Invent. des Sceaux*, n° 8896.

IX. — OLIVIER GUIHO afféagea quelques terres en 1336, dit D. Morice. Cet abbé devait appartenir à la famille Guiho, de la Pipelais, en Pipriac, qui donna quatre abbés à Paimpont, et qui portait : *un chevron accompagné de trois annelets.*

X. — GERROY DE PLESSIX prêta, le jeudi après la fête de saint Aubin 1342, 60 florins d'or à Raoul, seigneur de Montfort. Il mourut le 27 juillet, d'après le *Nécrologe* de Paimpont, qui n'indique pas l'année. Cet abbé appartenait, selon M. de Courcy, à la famille du Plessix-Mauron, qui porte : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois maeles d'or, accostée en chef d'un lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or.*

XI. — THOMAS DE MONTAUBAN, prieur de Saint-Barthélemy et de Tréhoranteuc, fut nommé abbé de Paimpont par lettres du pape Innocent VI, en date du mois de mars 1356, d'après Suarez¹. D. Morice ne parle point de cet abbé et met à sa place Guillaume de Cojmadre, dont nous avons précédemment parlé. Il est supposable que Thomas de Montauban était issu des seigneurs de Montauban, qui portaient *de gueules à sept maeles d'or, 3, 3, 4, ou lambel à quatre pendants d'argent.*

XII. — GUILLAUME GUIHO permit en 1368 à Raoul VIII, seigneur de Montfort, fait prisonnier à la bataille d'Auray, de lever quelques impositions sur les vassaux de son abbaye pour payer sa rançon, à condition qu'elles ne tireraient point à conséquence pour l'avenir. Il assista aux États de Nantes en 1388 et à ceux de Rennes en 1398, fit unir l'année suivante le prieuré de Bruc à sa mense abbatiale, et fut transféré en 1402 sur le siège abbatial de Montfort, où il mourut en 1410.

Nous avons déjà dit que la famille de cet abbé et de ses deux successeurs portait : *un chevron accompagné de trois annelets.*

XIII. — RAOUL GUIHO, parent du précédent abbé, lui succéda en 1402. Il eut quelques différends avec Raoul, seigneur de Montfort, qui lui disputait son droit d'usage dans la forêt de Brécilien, mais il fut maintenu dans ce droit par sentence rendue à Ploërmel en 1405. Cet abbé mourut le 18 juin 1407.

XIV. — OLIVIER GUIHO fut élu après la mort du précédent, en 1407, et transigea dès l'année suivante avec un certain Guillaume de Brénéan. Il rendit aveu au duc de Bretagne le 25 juillet 1414. D'après D. Morice, Olivier Guiho « fit compiler les statuts synodaux du diocèse de Saint-Malo et reconstruire les édifices de son abbaye qui tombaient en ruines. » C'est donc à cet abbé que l'on doit une partie de l'église actuelle de Notre-Dame de Paimpont, où il est lui-même représenté deux fois, agenouillé, la crosse en main, aux pieds

1. *Gallia christ.*, XIV, 1031.

des statues de saint Judicaël et de saint Méen; à côté de lui figure son écusson, orné d'une crosse posée en pal et portant : *un chevron accompagné de trois annelets*. Olivier Guitho mourut le 25 février 1452.

XV. — GUY DE COETLOGON, abbé de Saint-Jean-des-Prés, près de Josselin, de l'ordre des chanoines réguliers, fut transféré à Paimpont en 1452. Il fit renouveler par le duc Pierre II les privilèges de sa nouvelle abbaye, assista aux États de Vannes en 1455 et 1462, et mourut le 31 août 1472. La famille de Coëtlogon porte : *de gueules à trois écussons d'hermine*.

XVI. — PIERRE RIARIO, cardinal de Saint-Sixte, archevêque de Florence, de Séville, etc., fut probablement le premier abbé commendataire de Paimpont. Il dut sa nomination au Pape Sixte IV, dont il était le favori; « mais Son Éminence, dit D. Morice, ne fit pas beaucoup de cas du présent de Sa Sainteté » et céda tous ses droits au suivant. La famille Riario porte : *coupé d'azur et d'or, le premier chargé d'une rose d'or*.

XVII. — MICHEL LE SÉNÉCHAL, fils de Raoul Le Sénéchal et de Catherine de Coëtlogon, appartenait à la famille des seigneurs de Careado, qui portaient : *d'azur à neuf macles d'or, 3, 3, 3¹*. Il fut pourvu en 1473 de l'abbaye de Paimpont, et des lettres apostoliques le recommandèrent, au mois de mai de cette année-là, à François II, duc de Bretagne. Envoyé comme ambassadeur en France par la duchesse Anne en 1489 et 1490, Michel Le Sénéchal semble avoir été distingué par cette princesse, à laquelle il rendit aveu le 4^{er} mars 1500. Cet abbé prenait en 1494 les titres de seigneur de la Valette et de la Ville-Benoist, prieur de Bruc, de Bousnac, de Mauron et du Boutix. Il fonda un obit dans son église abbatiale le 28 août 1498² et mourut le 20 mars 1504, d'après le *Nécrologe* de Paimpont.

XVIII. — PIERRE DE PLESSIS sortit de la maison du Plessis-Mauron, qui porte : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois macles d'or, accostée en chef d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or*. Il paraît que les chanoines de Paimpont élurent cet abbé choisi parmi eux, afin que leur monastère ne retombât pas en commende; mais la faveur dont jouissaient alors les Guibé fit donner l'abbaye de Paimpont à René Hamon, beau-frère de Guillemette Guibé. Les religieux de Paimpont maintinrent toutefois leur élection et refusèrent de recevoir ce dernier, et pendant un an ils soutinrent Pierre du Plessis dans sa lutte contre lui. A la fin, il leur fallut se soumettre et renoncer à avoir un abbé régulier.

1. M. de Courcy, *Nobil. de Bret.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t II, 3, 26.

Pierre du Plessis, vaincu, céda son siège abbatial à René Hamon, se réservant seulement une modique pension (1502) ¹.

XIX. — RENÉ HAMON, frère du vice-amiral François Hamon, seigneur de Bouvet, et lui-même protonotaire apostolique et chanoine de Notre-Dame de Nantes, n'est guère connu que par son intrusion à Paimpont, dont il posséda l'abbaye en commende depuis 1502 jusqu'à sa mort, arrivée en 1521.

La famille Hamon portait : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e, trois haches d'armes ; aux 2^e et 3^e, trois huchets.*

XX. — LOUIS DU TERTRE. Nous ne savons à quelle famille appartenait cet abbé, qui se présenta à la chancellerie le 16 novembre 1521 pour y faire enregistrer les bulles qu'il avait obtenues. Louis du Tertre rendit aveu en 1522, envoya des procureurs à sa place aux États de Bretagne en 1524, et abdiqua sa charge d'abbé en 1530 ; il ne mourut qu'au mois de mai 1535.

XXI. — FRANÇOIS DE LAVAL, fils bâtard de Guy XVI, comte de Laval, et de Anne d'Espinay, prit possession de l'abbaye de Paimpont le 11 novembre 1530. Il était déjà évêque de Dol et trésorier de la Magdeleine de Vitré ; il devint encore abbé commendataire du Tronchet et mourut le 2 juillet 1554 ; il fut inhumé dans la cathédrale de Dol et nous y avons décrit son tombeau ².

Ce prélat portait : *écartelé : au 1^{er}, d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui est de France ; aux 2^e et 3^e, d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur, qui est de Montmorency-Laval ; au 4^e, d'azur à trois fleurs de lys d'or et au bâton componné d'argent et de gueules, qui est d'Évreux ; sur le tout : de gueules au lion d'argent, qui est de Vitré.*

XXII. — GERMAIN LE VAILLANT DE GUESLIS, d'une famille originaire de Lorraine, portant : *d'azur à l'ancre d'argent trahée de sable, surmontée de deux molettes d'or*, était fils de Jean Le Vaillant, conseiller au Grand Conseil. Il fut pourvu de l'abbaye de Paimpont en 1554 et élu conseiller-clerc au Parlement de Paris le 4 septembre 1556. Il rendit aveu au roi en 1567 et 1577. Germain Le Vaillant, auteur d'ouvrages littéraires estimés, fut sacré évêque d'Orléans en 1586, et se démit aussitôt de son abbaye en faveur du suivant. Il mourut à Mung-sur-Loire, le 25 septembre 1587.

XXIII. — DENIS HURAUT appartenait à une famille originaire du Blésois, qui portait : *d'or à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules*. Il était fils de Jacques Hurault, seigneur de Saint-Denis, et de Marie Hurault, sœur du chancelier Hurault de Chéverny. Abbé de la Pellee et du Breuil, il fut nommé

1. *Gallia christ.*, IV, 1035.

2. Tome I, p. 423.

en 1584 à l'évêché d'Orléans, qu'il posséda deux ans sans se faire sacrer. En 1586, il céda ses droits sur Orléans à Germain Le Vailant, qui se démit en sa faveur de Paimpont. Denis Hurault prit possession de cette abbaye le 42 avril 1587 et la conserva jusqu'en 1590¹.

XXIV. — PIERRE HERVÉ, pourvu en 1590 de l'abbaye de Paimpont, la résigna en faveur du suivant le 4 octobre 1608. Nous ignorons à quelle famille Hervé appartenait cet abbé.

XXV. — SÉNASTIEN DE ROSMADEC, issu des seigneurs de Rosmadec en Cornouailles, mais de la branche du Plessix-Josso, en Theix, portait : *pallé d'argent et d'azur de six pièces*. Il était religieux bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, lorsqu'il fut pourvu de l'abbaye de Paimpont, en 1608. Il assista régulièrement aux États de Bretagne, fut député en 1614 aux États-Généraux assemblés à Paris, rendit aveu au roi en 1618 et permuta en 1622 son abbaye contre l'évêché de Vannes. Il mourut le 29 juillet 1646 et fut inhumé dans sa cathédrale, en la chapelle de Saint-Vincent Ferrier.

XXVI. — JACQUES MARTIN DE BELLE-ASSISE, natif de Bordeaux, était fils de M. Martin, trésorier général des finances. Nommé à l'âge de vingt ans évêque de Vannes, en 1599, il se dégoûta de l'administration d'un grand diocèse et permuta avec l'abbé de Paimpont, en 1622. Mais il ne vint point habiter son abbaye et se retira à Paris. Ce fut là qu'il mourut, le 42 janvier 1624, au moment où il se préparait à faire le voyage de Rome. Son corps fut inhumé dans l'église des Célestins, et l'on grava sur son tombeau l'épithaphe suivante :

D. O. M.

*Hic jacet reverendus in Christo pater
Dominus Jacobus Martin de Belleassise,
Venetensis episcopus, insignis, dum viveret,
pietate vir, qui relictis intra diocesis
illius fines alteriusque suæ virtutis
insignibus, ut cultui divino commodius
inserviret, orationique vacaret, episcopalem
dignitatem deposuit. Sed dum hoc anno
Romam iter facere, loca sacra invisendi
gratia, denuo meditabatur, immatura
morte præreptus decessit, ibique
sepultus, foundationibus perpetuis
testamento suo ordinatis, post mortem
præclaræ religiosæ vitæ*

¹ La Chesnaye du Bois, *Dictionn. de la Noblesse*.

*vestigia felicitate obitus ab omnibus
imitanda reliquit. Obiit 12^a die mensis
januarii, anno 1624.
Requiescat in pace. Amen.*

Jacques Martin portait : *d'azur au château d'argent maçonné de sable.*

XXVII. — BERNARD DE SARIAC appartenait à une famille noble de Guyenne portant : *d'argent à la corneille de sable becquée et membrée de gueules.* Ancien agent du clergé de France, il avait obtenu son abbaye par la faveur du comte de Brienne, son parent. Mais il paraît qu'il trouva un compétiteur dans un sieur de Saint-Germain, dont il n'obtint le désistement qu'au moyen d'une pension. Il prit possession de Paimpont le 27 juin 1623, rendit aveu au roi en 1638, et présida en 1645 l'ordre du Clergé aux États de Bretagne. Il eut l'honneur d'introduire la réforme de Sainte-Geneviève dans son abbaye en 1649, et mourut au mois de juin 1656.

XXVIII. — CHARLES DE ROSMADEC était fils de Mathurin de Rosmadec, seigneur de Saint-Jouan, et de Jeanne de Trogo. Nommé abbé du Tronchet vers 1640, puis évêque de Vannes en 1647, il devint abbé de Paimpont probablement en 1656¹. Il songea, en 1666, à reconstruire sa maison abbatiale, mais en 1674 il fut transféré du siège épiscopal de Vannes à l'archevêché de Tours, et quitta la Bretagne. Il mourut aux Eaux-Bonnes au mois d'août 1672.

L'écusson de Charles de Rosmadec porte : *pallé d'argent et d'azur de six pièces; il est timbré d'une crosse et d'une mitre et surmonté d'un chapeau à six houppes.*

XXIX. — FRANÇOIS ROBERT, docteur en Sorbonne et conseiller-clerc au Parlement de Paris, appartenait à une famille originaire d'Orléans, qui portait : *d'argent à trois pattes de griffon de sable.* Il ratifia, en 1672, tous les traités passés entre son prédécesseur et les religieux de Paimpont, et rendit aveu au roi en 1679 et 1690. Il était sous-doyen de la grand-chambre du Parlement de Paris lorsqu'il mourut le 26 mars 1722, âgé de quatre-vingt-quatre ans².

XXX. — HENRI-CONSTANCE DE LORT DE SÉRIGNAN DE VALRAS, prêtre du diocèse de Béziers et agent général du clergé de France, était fils de Hercule de Lort, marquis de Sérignan et seigneur de Valras, et d'Antoinette de Rouch d'Arnoye. Il fut pourvu de l'abbaye de

1. D. Morice place son arrivée à Paimpont en 1649, mais c'est une erreur; Bernard de Sariac fit encore, le 8 décembre 1633, la ferme générale de l'abbaye de Paimpont. Il est donc probable qu'il conserva en bénéfice jusqu'à sa mort. (Voy. Invent. des titres de Paimpont.)

2. *Mercur* de mars 1722.

Paimpont en juin 1722 et plus tard sacré évêque de Mâcon, le 27 juillet 1732. Il conserva toutefois Paimpont jusqu'en 1742 et mourut le 8 novembre 1763. Il fut aussi abbé de Saint-Mansuy et de Valmont.

Armes : *d'azur au lion d'or adextré en chef d'une étoile d'argent.*

XXXI. — CHARLES-LAURENT DU BREIL DE RAYS, fils de Guillaume-Dinan du Breil, comte de Rays, et de Sylvie du Quengo de Tonquedec, naquit à Guingamp le 3 novembre 1701. D'abord chanoine de Quimper, il fut nommé, le 8 septembre 1743, abbé de Paimpont sur la résignation du précédent, et prit possession de ce bénéfice le 20 décembre de la même année. Il devint également abbé commendataire de Saint-Jacut en 1767, et vicaire général de Tréguier; enfin, il mourut à Guingamp le 11 février 1772.

La famille du Breil de Rays porte : *d'azur au lion morné d'argent.*

XXXII. — SÉBASTIEN-CORENTIN LE DALL DE TROVELIN était issu d'une famille de Basse-Bretagne, qui porte : *d'argent à la fasce de gueules chargée d'une étoile d'argent et accompagnée de trois trèfles de sable.* Déjà chanoine, archidiaque et vicaire général de Tréguier, il prit possession de l'abbaye de Paimpont le 12 mai 1772. Il conserva ce bénéfice jusqu'en 1784, époque à laquelle il le résigna, ayant obtenu l'abbaye de Mureaux, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Toul. Plus tard, déporté en Angleterre pendant la Révolution, il devint chanoine de Saint-Brieuc à son retour en France, en 1805, et mourut dans cette ville le 9 juin 1808.

XXXIII. — CHARLES-GUILLACME-CARDIN MORIN DU MARAIS appartenait à une famille normande de Lisieux, portant : *d'argent au lion de sable couronné d'or.* Chanoine de l'Église de Paris, il prit possession de l'abbaye de Paimpont le 7 septembre 1784. Il possédait ce bénéfice quand éclata la Révolution, qui l'en dépouilla. Il mourut le 29 avril 1804.

Un plan de l'abbaye de Paimpont, dédié à M^{or} Charles de Rosmadec et conservé à la Bibliothèque Nationale, nous montre que ce monastère avait, au xvii^e siècle, la forme d'un grand bâtiment carré, dont le côté méridional était formé par la nef de l'église abbatiale; le cloître occupait l'intérieur de ce carré; la partie orientale du couvent semble avoir été, dès cette époque, relevée telle qu'elle existe maintenant. Devant

l'église s'étendait la cour ou *atrium*; à l'opposé et devant la façade nouvelle étaient les parterres et le jardin; enfin, tout à côté, un bel étang venait baigner les murailles du monastère. En dehors de ces bâtiments claustraux se trouvaient l'hôtellerie et le manoir abbatial, puis les vergers, le colombier, la métairie et les autres dépendances du couvent. Tout cet enclos, dans lequel on pénétrait par une porte monumentale, voisine de l'hôtellerie, était traversé par un chemin pavé conduisant de ce portail à l'église, et renfermait dans ses murailles environ 8 journaux de terre.

De l'abbaye dépendaient encore : « l'étang de Paimpont et ses moulins, chaussées et retenues d'eau, avec leurs regorgements qui prennent jusqu'aux landes appelées landes de Saint-Judicaël; — le bois futaie de la Montre-de-Paimpont, contenant 300 journaux, et divisé en quatre breils appelés breils de la Chapelle, de Tressilien, du Gast et du Gallet; » — un autre canton de bois contenant 18 journaux; — un assez grand nombre de pièces de terre, dont l'une s'appelait la Vigne et l'autre la Chapelle; — deux métairies, appelées la métairie Neuve et la métairie de la Porte; — enfin, les landes de Saint-Judicaël.

Voici comment ces bois étaient devenus la propriété des religieux.

Les seigneurs de Lohéac et de Montfort, possesseurs de la forêt de Brécilien, avaient donné, dès l'origine de l'abbaye de Paimpont, des droits d'usage et même de chasse dans cette forêt aux chanoines réguliers. Ces droits leur furent confirmés plusieurs fois, notamment en 1236, 1267 et 1273. En 1467 ils consistaient en ce qui suit :

« L'abbé de Paimpont, à cause de son abbaye, a tout plaignier usage en ladite forest ès lieux qu'on appelle haulte forest de Lohéac, tant pour édifices et reparacions à l'abbaye et aux moulins que pour son chauffage, clostures et vignes... Aussi peut tenir bestes de toutes espèces sans les escrire ni rien en poier, pourvu qu'il les face conduire et mener par ses gens

et varletz... Mesme peut tenir haraz de chevaulx et juments privez ou sauvages en iceux lieux, et est assavoir que anciennement les bestes dudit abbé estoient merchées (marquées) d'un merc (d'une marque) en facon de croce (de crosse), afin qu'on les cogneust d'entre les autres bestes estant en pasnage en ladite forest... Et, outre sondit usage, a privilège de tenir deffensables de vente de boays quatre brieux de haut bois nommés le Gal, le Gallet, Trémeleuc et la Chapelle, esquels Monseigneur (le comte de Laval, seigneur de Montfort) ne peut vendre ni faire vendre ni donner bois fors seulement bois chais-t-dont-il peut faire à son plaisir¹. »

Lorsque le duc de la Trémoille, seigneur de Montfort, voulut vendre la forêt de Brécilien, les chanoines de Paimpont s'opposèrent vivement à cette vente; à la fin cependant ils acceptèrent, en 1634, la propriété complète du bois de la Montre, en échange de leurs droits dans toute la forêt, et laissèrent le duc vendre celle-ci. Les acquéreurs de Brécilien firent à leur tour un arrangement avec les religieux et leur confirmèrent, en 1653, la possession du bois de la Montre; ils y ajoutèrent même un autre canton de bois de 18 journaux, pour avoir le droit d'extraire du minerai de fer dans 20 journaux désignés par eux dans ce bois de la Montre².

L'abbé de Paimpont jouissait aussi du droit de tenir une assemblée aux fêtes de la Pentecôte : « Pendant la quinzaine de la Pentecoste, il y a en ladite abbaye de Paimpont assemblée de peuple qui viennent de toutes parts en pèlerinage pour y honorer la Très-Sainte Vierge, patronne de ladite abbaye; pendant lequel temps a ledit seigneur abbé juridiction, justice et connoissance par ses officiers de toutes sortes de delitz qui se commettent, droit de police sur les vendants vins et breuvages, et de chacune pipe de vin et autre breuvage exposé en vente est deub auxdits seigneur abbé et reli-

1. Usages de la forêt de Brécilien en 1467.

2. Invent. des titres de Paimpont, ms. déposé au presbytère de Paimpont.

gieux deux pots et cinq sols, appelé le devoir de fossage; et les vendants vins et autres breuvages au pourpris de ladite abbaye sont francs et exempts de tous devoirs, impôts et bilots. »

A part cette juridiction de circonstance, l'abbé de Paimpont n'exerçait pas les droits de justice à Paimpont même, parce que toute la forêt de Brécilien, au centre de laquelle se trouvait l'abbaye, formait féodalement une grande seigneurie appartenant aux seigneurs de Montfort. Mais l'abbé de Paimpont avait, de toute ancienneté, « droit de juridiction haute, basse et moyenne, exercée par ses officiers, sur ses hommes et sujets aux paroisses de Mauron, Gaël, Concoret et Néant, » toutes voisines de Paimpont; il avait là « un moulin à vent » près le bourg de Mauron, « une justice patibulaire à deux pault, et, au dedans dudit bourg, cep et collier. » Il avait encore à Mauron le droit de tenir une foire à la fête des saints Simon et Jude, et, ce jour là, « droit de connoissance par ses officiers de tous crimes et delitz; — droit d'étalonnage et mesure tant aux vendants vins et breuvages qu'aux vendants grains et draps; — droit de coustume sur les marchandises apportées du dehors, etc.¹ »

Outre cette haute justice de Mauron, l'abbé de Paimpont jouissait au siècle dernier d'une partie de la juridiction de Brécilien, vendue par le seigneur de Montfort et divisée à la suite de cette vente. C'était la haute justice de Brécilien, en Saint-Péran, qui s'étendait sur le fief de Saint-Péran, acheté par les religieux de Paimpont en 1677. Cette juridiction leur donnait les droit de fondation, supériorité et prééminences en l'église de Saint-Péran².

Dans leur église abbatiale, les chanoines de Paimpont ne jouissaient pas tout à fait des mêmes privilèges, car les seigneurs de Montfort, qui avaient hérité des sires de Lohéac,

1. *Déclaration de l'abbaye de Paimpont en 1679.*

2. *Invent. des titres de Paimpont.*

y prétendaient bien être « seigneurs fondateurs, supérieurs et dotateurs, » ayant en cette église « leurs armes en lisière dedans et dehors, leurs tombes, enfeux et toutes autres marques de fondation et de supériorité, » et soutenant que les religieux devaient dire à leur intention « deux messes par chacune semaine et quatre messes solennelles aux quatre fêtes principales de l'année, avec prières nominales¹. »

En 1670, l'abbé et les religieux de Paimpont possédaient encore le fief de Paimpont, en Mauron, s'étendant en les paroisses de Mauron, Gaël, Concoret et Néant, et le fief de Brécilien, en Saint-Péran. Mais ils avaient précédemment aliéné un grand nombre d'autres bailliages, tels que le fief de Paimpont, en Néant, s'étendant dans la paroisse de Néant; — le fief de Gurguestin, en Concoret; — le fief de Keramper, avec la chapelle de Notre-Dame de Keramper, dont le tiers des oblations était resté à l'abbaye, situés dans les paroisses de Saint-Congar et de Saint-Gravé; — le fief du Fils, s'étendant en Campénéac et Augan; — le fief de Paimpont, en Messac, s'étendant dans les paroisses de Messac, Guipry, Lohéac, Saint-Germain, Saint-Malo-de-Phily et Guignen, etc.

Enfin, ils avaient vendu plusieurs terres, telles que la métairie du Fils, en Campénéac; celle de la Touche-Robert, en Tréhoranteuc; le moulin des Cinq-Chemins, en Concoret, etc.

Ils avaient également aliéné quelques dimes, notamment deux dimereaux en Ploërmel et en Campénéac; cependant, il leur restait encore en 1670 toutes les dîmes dont les noms suivent :

« La dime de tous les grains, lins et chanvres, à la quinzième gerbe, en la paroisse de Paimpont, divisée en six traits : le Cancecq, Thélouet, Gaillarde, Trudo, Coganne et Beauvais; — le tout des dîmes, à la douzième gerbe, de la paroisse de Mauron, divisée en quinze traits; — le tout des dîmes de la paroisse de Saint-Briec-de-Mauron, à la douzième gerbe; —

1. Déclaration du comté de Montfort en 1682.

les deux tiers des dîmes de la paroisse de Néant, à la douzième gerbe; — une portion de dîmes en Saint-Congar et Saint-Gravé; — la totalité des dîmes de la paroisse de Bruc, à la trente-troisième gerbe; — la moitié de toutes les dîmes de la paroisse de Messac, à la onzième gerbe. »

Outre les rentes dues à l'abbaye par ses vassaux, et que nous ne faisons que mentionner ici, plusieurs seigneurs lui devaient certaines redevances annuelles assez importantes; en voici l'énumération :

Le seigneur de Porhoët, 20 mines de froment; — le seigneur de Lohéac, 21 liv.; — le seigneur de Plélan, 16 liv.; — le seigneur de Bréal, 10 liv.; — le seigneur de Bernéan, en Campénéac, 2 mines de seigle; — le seigneur de Pleu-griffet, 12 liv.; — le prieur et le recteur de Gaël, 2 sommes et demie de seigle et 2 sommes d'avoine; — enfin, les nouveaux propriétaires de la forêt de Brécilien devaient, en commun, par suite d'arrangements faits avec les religieux relativement à cette forêt et aux forges qu'ils y avaient établies, une rente de 600 liv.

Tels étaient à peu près tous les biens et revenus des chanoines réguliers de Notre-Dame de Paimpont au xvii^e siècle.

Lorsque l'abbaye de Paimpont tomba en commende, il fallut bien partager ses revenus entre l'abbé et ses religieux. En 1565, la pension de l'abbé Germain Le Vaillant fut fixée à 2,400 liv., nette de toutes charges; le reste des revenus demeura aux chanoines, alors au nombre de huit. L'abbé de Paimpont était taxé en cour de Rome à 108 florins pour ses lettres de provisions, et on estimait généralement 6,000 liv. ses revenus au xviii^e siècle¹. Dans le dernier traité passé entre l'abbé et les religieux, le 1^{er} décembre 1785, l'abbé Charles Morin du Marais abandonna pour toute sa vie à Guy du Boys, prieur, agissant au nom de la communauté, tout ce qui pour-

1. En 1723, l'abbé de Sérignan traita avec ses religieux pour une pension de 3,800 liv., qu'ils lui firent quitter de toutes charges.

rait lui revenir de son abbaye, moyennant une rente annuelle de 7,000 liv.; il ne se réserva que la présentation et la collation des bénéfices dépendant de l'abbaye¹.

Une fois cette pension payée, que restait-il aux religieux? Nous ne savons pas au juste, n'ayant point retrouvé le tableau des revenus de la meuse conventuelle; mais il est certain que ces rentes n'étaient pas considérables, car en 1730 le bureau diocésain de Saint-Malo déclara que les chanoines réguliers de Paimpont n'avaient comme « meuse conventuelle que les revenus nécessaires pour supporter leurs charges de nourriture, entretien, etc. »

Nous sommes encore là bien loin de la tradition locale, qui représente ces moines comme jouissant d'immenses revenus : on voit qu'ils n'avaient, au contraire, que le strict nécessaire. Deux bénéfices d'une certaine importance étaient cependant attachés à l'abbaye et possédés par des religieux y résidant : *le prieuré claustral*, dont le titulaire desservait la paroisse de Paimpont; il en était considéré comme le recteur ou plutôt le vicaire perpétuel; sa cure valait 970 liv. de rente en 1730; — *le prieuré de la sacristie*, fondé par Guillaume, seigneur de Lohéac, confirmé en 1290 par Robert du Pont, évêque de Saint-Malo, et augmenté de quelques rentes vers 1296 par Hermine de Lohéac, fille du fondateur et dame de la Roche-Bernard.

Le sceau de l'abbaye de Paimpont nous a été conservé appendu à l'acte d'adhésion que fit en 1303 ce monastère au procès du pape Boniface VIII. Ce sceau est rond et représente un bras mouvant à senestre et tenant deux clefs aux pannetons adossés; légende : † S. CAPITULI BE. MAR. PANISPONTIS (*Sigillum capituli Beate Marie Panispontis*); dans le champ on lit, en outre : AD CAS (*ad causas*)².

Quant aux armoiries de l'abbaye, nous les retrouvons seu-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., I H, 3, 20.

2. M. Houët d'Arcq, Invent. des Sceaux de France.

lement sur le plan du xvii^e siècle, dont nous avons précédemment parlé : c'est un écusson d'*hermines plein*, soutenu de deux palmes et timbré d'une mitre et d'une crosse.

L'aspect actuel de l'ancienne abbaye de Paimpont est à la fois triste et solennel : « L'étang qui baigne ses murailles, la forêt de Brécilien, toute pleine encore des souvenirs fabuleux qu'y ont attachés nos romanciers du moyen-âge, et dont les immenses contours l'environnent et lui servent de ceinture; son isolement au milieu d'un paysage de pierres, de landes, d'étangs et de bois; son vaste enclos, dont les portes ne ferment plus et dont les murs noircis par le temps s'écroulent de plus en plus chaque hiver; sa vieille église, encore toute humiliée des mutilations que l'impiété et la fureur des révolutions lui ont fait subir, et pourtant fière encore de ce qui lui reste de beauté et de richesses, tout cela présente un ensemble de grandeur et d'abaissement, d'opulence et de misère, de vie et de mort, qui rappelle à la fois les bénédictions que le ciel a répandues longtemps sur ses premiers habitants et les fléaux que méritèrent plus tard leurs successeurs dégénérés; tout cela excite l'intérêt et la curiosité, mais cause aussi à l'âme une impression de mélancolie et de tristesse ¹. »

On entre encore dans l'ancienne abbaye par son vieux portail de pierre pourvu d'un bénitier; à côté se trouve l'hôtel-lerie, où l'on recevait les étrangers. De ce portail, l'antique chemin pavé conduit toujours à travers l'enclos jusqu'à l'église de Notre-Dame, tout à la fois jadis abbatiale et paroissiale, aujourd'hui paroissiale seulement. Le très-ancien monastère et le vieux cloître n'existent plus, mais le grand logis, bâti au xvii^e siècle pour loger les religieux réformés en 1649, est encore intact; c'est la demeure des prêtres de la paroisse, c'est aussi la mairie et la salle d'école des garçons. Deux petits cloîtres sans style et fermés se trouvent accolés à la nef de l'église; mais des débris de jolies colonnettes qui ont appar-

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. religieuse*, 322.

tenu à l'ancien cloître semblent indiquer que ce dernier fut l'œuvre de l'abbé Olivier Guiho. Quant au manoir abbatial, c'est une maison insignifiante du xvii^e siècle, qui sert maintenant de demeure aux religieuses qui tiennent l'école des filles.

Anjourd'hui, le seul monument de Paimpont est l'église de Notre-Dame. C'est une croix latine terminée par un chevet droit et communiquant par son transept septentrional avec l'ancien monastère. La croisée seule est voûtée en pierre, et au-dessus s'élève une tour centrale de forme carrée, malheureusement tronquée, et terminée par un vilain toit conique. L'ensemble de tout l'édifice, sauf peut-être le chevet, semble appartenir au xiii^e siècle, c'est-à-dire au temps de la fondation même de l'abbaye; il est permis de croire que le restaurateur du monastère, Olivier Guiho, abbé de 1407 à 1452, se contenta de remanier quelques parties de son église, notamment le chevet, et qu'il y plaça les lambris qui tiennent lieu de voûtes.

« Le portail occidental est la partie la plus soignée de tout le monument, quoique d'une extrême simplicité : deux légères colonnettes supportent de chaque côté les voussures de l'arcade en tiers-point; le centre est percé de deux ouvertures trilobées, entre lesquelles une fort belle statue de la Vierge, tenant l'Enfant Jésus, s'élève sur un léger piédestal et foule aux pieds un monstre qui expire en se repliant sur lui-même; dans le haut du tympan, un petit dais en saillie abrite la tête de la madone; enfin, deux charmants petits anges s'inclinent devant elle de chaque côté de l'arcade¹. »

Cette noble simplicité de style, qui dénote le xiii^e siècle, se retrouve dans les fenêtres de l'édifice; presque toutes sont de belles lancettes géminées surmontées d'une simple rosace; le transept méridional est éclairé d'une assez large rose formée simplement aussi de petites arcades en trilobes que sou-

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. religieuse*, 321.

tiennent des colonnes rayonnant autour d'un cercle polylobé; la grande fenêtre du chevet est malheureusement en grande partie bouchée; dans une autre fenêtre voisine, placée au Midi du chœur, apparaissent en bannière les armoiries des Montmorency-Laval, comtes de Montfort et seigneurs supérieurs de Paimpont.

« A l'intérieur, la nef, les transepts et le chœur sont décorés de boiseries d'une ornementation un peu lourde, mais riche et exécutée avec un soin et un talent remarquables; des bustes et des médaillons sculptés en chêne, des guirlandes de fleurs et de fruits, ainsi que de grosses moulures profondément fouillées annoncent le xvii^e siècle, qui a produit tant de beaux travaux en bois. Les revêtements des murs et les meubles de la sacristie sont en grande partie dans le même genre. C'est ce qui reste de plus propre à donner une idée de la richesse de l'ancienne abbaye¹. »

Le maître-autel, surmonté d'un vaste baldaquin de forme plus originale que gracieuse, laisse voir entre les consoles de son couronnement une statue très-vénérée de Notre-Dame qu'on couvre de vêtements précieux dans les jours de fête, et aux pieds de laquelle de nombreux ex-voto témoignent du grand nombre de fidèles qui en ont obtenu des grâces.

Depuis un temps immémorial, en effet, le pèlerinage de Notre-Dame de Paimpont est très-fréquenté. Le peuple y vient en foule, surtout à la fête de la Pentecôte, et cette dévotion fut l'origine de la grande assemblée dont nous avons précédemment parlé. Cependant on croit que la première statue miraculeuse de Notre-Dame se trouve depuis plusieurs siècles dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine, à Rennes; celle qu'on honore présentement à Paimpont l'aurait remplacée². Quoi qu'il en soit, les pèlerins ne manquent pas à

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. religieuse*, 321.

2. On prétend que pendant la guerre de la Ligue, qui dévasta tous les environs de Paimpont, les religieux de cette abbaye confitèrent, crainte d'accident, leur statue de Notre-Dame aux Bénédictins de Saint-Melaine; on ajoute que ceux-ci refusèrent de la

Paimpont depuis bien des siècles. Jadis, les paroisses y venaient processionnellement ; celle de Concoret s'y rendit, croix et bannière en tête, le lundi de la Pentecôte, jusqu'en 1773 ; tous les usagers, c'est-à-dire tous ceux qui avaient des droits d'usage dans la forêt de Brécilien, étaient même alors tenus d'y assister, et le recteur de Concoret disait la messe dans l'église abbatiale à l'autel Saint-André, fondé par le seigneur de Gaël. Non loin de l'église est une fontaine appelée fontaine de Notre-Dame-des-Chesnes ; les pèlerins avaient coutume de s'y laver en se rendant à l'abbaye, et ses eaux ont conservé la réputation d'être miraculeuses, car, d'après le *Registre paroissial* de Paimpont, un grand nombre de miracles se sont opérés et s'opèrent encore par l'intercession de Notre-Dame de Paimpont.

Signalons aussi en terminant dans l'église de Paimpont un précieux reliquaire du xv^e siècle, en forme de main, renfermant une relique insigne de saint Méen, et un beau christ d'ivoire très-estimé des connaisseurs.

Quoique cette église ait dû renfermer jadis un certain nombre de monuments funéraires, puisque les seigneurs de Lohéac, les sires de Maure¹, les comtes de Montfort y avaient, ainsi que les abbés, leurs tombeaux et leurs enseux, il ne reste plus aucune trace de ces nobles sépultures ; pas une dalle tumulaire n'apparaît même aujourd'hui dans l'antique édifice.

rendre après la pacification. Ce qui est certain, c'est qu'une statue portant écrit sur son socle : N. D. DE PAIMPONT, se trouve encore dans l'église de Notre-Dame de Rennes, naguères église Saint-Melaine. Comme à Paimpont, c'est aux fêtes de la Pentecôte qu'on l'honore ; ces jours-là, de très-nombreux fidèles viennent baiser la statue et prier à ses pieds, en se faisant évangéliser par les prêtres de la paroisse. — Nous avons également dit qu'on honorait jadis dans la chapelle priorale d'Apigné une statue de Notre-Dame de Paimpont transférée maintenant en l'église du Ilbeu. Cette statue, vraiment remarquable, représente la Sainte Vierge souriant et offrant à l'adoration d'un chanoine régulier le Divin Enfant, qui tend les bras à ce religieux.

1. Ainsi, en 1300, Jean, seigneur de Maure, y fut inhumé auprès de sa mère, de Raymonde de Bonaban, sa femme, et de Robert, son fils, qui tous reposaient dans cette église. (Du Paz, *Hist. g'ncal.*, 032.)

PRIEURÉS.

PRIEURÉS-CURES.

1^o *Brignac.*

Dans la paroisse de ce nom, évêché de Saint-Malo (nunc évêché de Vannes).

2^o *Bruc (Saint-Michel de).*

Ce bénéfice était fort ancien, mais à la fin du xiv^e siècle des difficultés s'élevèrent entre son titulaire et Guillaume Guiho, abbé de Paimpont; ce dernier, pour y mettre fin, demanda à Robert de la Motte, évêque de Saint-Malo, dans le diocèse duquel se trouvait Bruc, l'union du prieuré de ce nom à sa mense abbatiale, ce qu'accorda le prélat en 1399¹. Depuis lors, l'abbé de Paimpont fut considéré comme prieur de Bruc, et il nommait en conséquence un prêtre séculier pour administrer cette paroisse.

L'abbé François Robert déclara en 1679 que son prieuré de Bruc consistait en « la maison presbytérale, avec les église, chapelles, cimetièrre, cour, jardin, pourpris, prairies et terres labourables, le tout s'entre joignant et contenant ensemble 4 journaux de terre; — les dimes de ladite paroisse de Bruc, levées à la trente-troisième gerbe dans toute l'étendue d'icelle, excepté en quelques fiefs, où elles se lèvent à la onzième gerbe, de tous grains, lins, chanvres et agneaux; — enfin, un petit fief rapportant 6 liv. de rente et obéissance². »

3^o *Lassy (Saint-Martin de).*

Ce prieuré consistait en « une maison principale, une

1. *Bibl. Nat.*, ms. français, n^o 22332, p. 474.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

grange, une cour et un pré y joignant; — plus le droit de dîmes tant grosses que menues, grains, filasses, chanvres et agneaux dans l'étendue de la paroisse de Lassy, à la onzième gerbe; — comme aussi cinq dimereaux en la paroisse de Guiguen, nommés la Gallochaye, la Touche, Chamtour, Tréal et la Herbaudière¹. »

Frère Gabriel Le Quay, prieur de Lassy, déclara au bureau diocésain de Saint-Malo, vers 1730, que son bénéfice ne valait que 361 liv. de rentes nettes de toutes charges².

Les chanoines réguliers de Paimpont administrèrent la paroisse de Lassy jusqu'en 1783, époque à laquelle frère Louis-Ambroise résigna le prieuré et fut remplacé par un prêtre séculier.

4° Paimpont (*Notre-Dame des*).

Paimpont formait une paroisse, dont nous parlerons plus tard, et que gouvernait un prieur-recteur. Nous n'avons rien à en dire présentement, si ce n'est que l'office paroissial se faisait à un autel de l'église abbatiale et que le prieur-recteur était toujours, au moins dans les derniers siècles, le prieur claustral de l'abbaye.

5° Saint-Brieuc-de-Mauron.

Dans la paroisse de ce nom, évêché de Saint-Malo (*nunc* évêché de Vannes).

6° Tréhoranteuc.

Dans la paroisse de même nom, évêché de Saint-Malo (*nunc* évêché de Vannes).

1. Déclarations de 1510, 1679 et 1692.

2. État des bénéfices de Saint-Malo.

PRIEURÉS SIMPLES.

1° *Bouix (Saint-Barthélemy du).*

En la paroisse de Guilliers, évêché de Saint-Malo (*nunc* évêché de Vannes).

2° *Boussac (Saint-Barthélemy de).*

Le prieuré de Boussac se trouvait dans la paroisse de Maure. Il est permis de supposer que c'était une fondation des anciens seigneurs de Maure, bienfaiteurs de l'abbaye de Paimpont. Le premier aveu rendu par le prieur de Boussac au duc de Bretagne, et venu à notre connaissance, est de 1478; il ne nous donne aucun détail, mais les déclarations faites au roi en 1652 et 1679 sont plus explicites, en voici le résumé :

Le prieuré de Boussac ou Boczac consistait alors en ce qui suit : « Les chapelle, maison et métairie, avec leurs cour, rues et jardins au proche dudit prieuré; le bois de décoration, au joignant; la pasture des Bœufs, y joignant, le tout contenant environ 10 journaux; — le Domaine-du-Haut, en terre arrable et bois taillis (14 journaux); — les prés du Prieuré (8 journaux); — le Champ-Roux (3 journaux); — les droits communs dans les landes de Boussac, du Buz et de Trémeleuc; — quelques rentes en argent, grains, corvées, poulets, etc., sur une douzaine de tenues voisines formant le fief de Boussac; — enfin, le trait de dime de Boussac, s'étendant dans les paroisses de Maure, Saint-Séglin et Comblesac, valant 4 mines de seigle, mesure de Guer, et 40 s. en filasses¹. »

Dans son aveu de 1679, frère Louis Guignace prétendit avoir droit de moyenne justice à Boussac, mais il fut débouté

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 B, 3, 26.

de cette prétention par sentence rendue le 2 avril 1680 par les commissaires de la Réformation.

Au prieuré de Boussac était annexé au xvii^e siècle, et depuis longtemps, semble-t-il, le prieuré de Croixialan, dont il est question plus loin.

Aujourd'hui, près du village de Boussac, en Maure, on voit encore une maison isolée appelée la *Priouté* ou le Prieuré; sa porte ogivale, les moulures en accolade de ses fenêtres garnies intérieurement de banes de pierre, la haute cheminée de l'ancienne salle indiquent suffisamment un logis du xvi^e siècle. De la chapelle qui l'avoisinait, et qui était dédiée à saint Barthélemy, il ne reste plus que les fondations; toutefois, celles-ci permettent de constater qu'elle formait un rectangle terminé par une absidiole, ce qui indique une grande antiquité; mais les ronces et les épines couvrent complètement ces ruines. On y célébrait jadis trois messes par semaine; en 1750, l'évêque de Saint-Malo ayant appris qu'on ne disait plus ces messes « depuis très-longtemps à cause du mauvais état de ladite chapelle, » ordonna qu'elles fussent dites en l'église paroissiale de Maure jusqu'à ce que la chapelle eût été restaurée¹. Mais ce sanctuaire ne se releva pas évidemment de sa ruine.

PRIEURS DE BOUSSAC².

Michel Le Sénéchal, abbé de Paimpont (1494).

Jean Hamon, prieur-recteur de Tréhorantec, rendit aveu le 12 mai 1577.

Jean Le Prévot précéda le suivant.

Jean Le Brun (1593).

Raoul Martin prit possession le 3 juillet 1594.

Frère François Joet rendit aveu au roi le 11 septembre 1631 et vivait encore en 1652.

Louis Trochon prit possession le 7 juillet 1664 et résigna le 30 octobre 1667.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Frère Louis Guignace rendit aveu au roi le 49 avril 1679.

Frère François Le Leigne prit possession le 14 juin 1696 ;
+ vers 1700.

Frère Pierre Charretier prit possession le 7 mars 1700.

Frère François Courte prit possession le 28 décembre 1718 ;
+ 1773.

Frère Louis Ouvrard prit possession, le 40 septembre 1773, de la maison priorale et de la chapelle de Boussac, qu'il dut conserver jusqu'au moment de la Révolution.

3° Chanteraine.

Le prieuré de Chanteraine, situé dans la paroisse de Guipry, non loin du château de Lohéac, dut être fondé par les seigneurs de Lohéac, très-favorables aux religieux de Paimpont, mais on ignore à quelle époque.

Le P. Du Paz dit qu'en 1163 Pierre de Lohéac, seigneur dudit lieu, donna à Bernard, premier abbé de Montfort, « en pure et perpétuelle aumône, une partie des dixmes de la Vallée-Gléen, des terres, halles et autres héritages siz en la paroisse de Guipry, en présence d'Albert, évêque de Saint-Malo ». Les chanoines réguliers de Montfort auraient-ils, par hasard, cédé cette terre et cette dime à leurs frères les chanoines réguliers établis à Paimpont quarante ans plus tard ? Nous ne savons, mais il est à remarquer que les religieux de Montfort ne possédaient rien en Guipry au xvii^e siècle.

Il règne, au reste, une assez grande obscurité sur ce petit prieuré de Chanteraine, « *prioratus de Cantu Ranarum* ». Ainsi l'on ne connaît point de chapelle de ce nom, et les aveux rendus par les prieurs au xv^e siècle ne mentionnent que « le lieu, manoir et domaine nommé vulgairement Chanteraine, sis en la paroisse de Guipry, consistant en maisons, herbrégement, terres arables, dixmes de bleds et de vins, etc., s'étendant en les paroisses de Guipry, Lohéac et Saint-Germain. »

Mais à côté du village de Chantereine, en Guipry, se trouve la chapelle fratriale de Sainte-Magdeleine de Chaumeray; or, dans le *Pouillé ms.* du diocèse de Saint-Malo, rédigé par ordre de M^{sr} de la Bastie (1739-1767), on lit ceci à l'article *Guipry* : « On dit que la chapelle de Chaumeray était anciennement celle du prieuré de Chantereine. » Quoi qu'il en fût, le prieur de Chantereine disait les messes de sa fondation, en 1612, dans l'église de Guipry, à l'autel Saint-Jean. En 1687, René Bruet, récemment pourvu de Chantereine, prit possession dans l'église de Guipry de « l'autel Saint-Jean, où se dessert ledit prieuré. » Ainsi, d'après cela, au xvii^e siècle, il n'y avait point de chapelle priorale de Chantereine, et le prieuré se desservait dans l'église paroissiale à un autel particulier.

Cela dura jusqu'en 1733; mais le 31 octobre de cette année-là, à la prière de Judith Picquet, marquise de Piré et baronne de Lohéac, demeurant habituellement au manoir des Champs, en Guipry, l'évêque de Saint-Malo, du consentement du recteur de Guipry, autorisa le service du prieuré de Chantereine dans la chapelle Notre-Dame des Champs, attenant au manoir de ce nom. M^{me} de Piré obtint la même faveur pour la chapellenie de Notre-Dame de Guipry, fondée à Guipry même par les anciens sires de Lohéac, de sorte que le même prêtre présenté par cette dame fut pourvu, depuis cette époque, des deux bénéfices de Chantereine et de Notre-Dame de Guipry, pour lesquels il disait cinq messes par semaine dans la chapelle des Champs¹.

Le 17 juin 1728, le prieur de Chantereine, nommé Morel, déclara au bureau diocésain de Saint-Malo que les revenus de son prieuré montaient à 210 liv., toutes charges déduites. Il ajouta que ce bénéfice était en présentation douteuse, l'abbé de Paimpont et les seigneurs de Lohéac prétendant également avoir le droit d'en nommer le titulaire. Plus tard, en 1790,

1. *Reg. des Insinuat. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.*

le dernier prieur de Chantereine, François Le Maistre de la Villegourio, chanoine de Rennes, déclara que les deux bénéfices réunis de Chantereine et de Notre-Dame de Guipry étaient estimés valoir 1,150 liv. de rente¹.

PRIEURS DE CHANTEREINE².

Frère Bertrand Pilet rendit aveu au duc le 8 octobre 1445.

Frère Jean de la Haye fit la même chose le 12 décembre 1465.

Frère Jehan Avelleuc rendit aussi aveu le 18 avril 1497.

Jean Fourco, † vers 1552.

Guillaume Godet, pourvu à Rome en 1552, ne prit possession qu'en 1560.

Claude Bouexic, fils de Louis Bouexic, seigneur des Champs, clerc tonsuré le 23 juin 1574, prit possession le 25 mai 1572. Il renonça à l'état ecclésiastique et se maria vers 1612.

Claude Bouexic, fils de Raoul Bouexic, seigneur des Champs, et de Perrine de Clairefontaine, fut pourvu par l'abbé de Paimpont le 25 octobre 1612; † en 1621.

Bertrand Le Gars succéda au précédent et prit possession le 2 juillet 1621.

Claude du Bouexic, sieur de la Chesnaye, † en 1657.

Aussitôt après sa mort, l'abbé de Paimpont nomma prieur un de ses religieux, frère François Baraton; mais Louis de Rochechouart, seigneur de Lohéac, contestant à l'abbé le droit de présentation, présenta lui-même le suivant, qui fut maintenu dans le bénéfice.

Jean Brunet, fils de Charles, seigneur de la Cosnelaye et de Baron, en Lohéac, et de Louise de Chauzay, présenté par le seigneur de Lohéac, fut pourvu par l'évêque de Saint-Malo le 10 août 1657. Il résigna en 1686.

René Brunet prit possession le 22 janvier 1687.

N... Morel (1728).

Tobie Doyle, prêtre irlandais, recteur de Parthenay, fut présenté le 5 juin 1732 par la baronne de Lohéac.

Guy-François Picquet de la Motte, diacre, parent de Judith Picquet, marquise de Piré et baronne de Lohéac, fut pourvu des trois bénéfices de Chantereine, Notre-Dame de Guipry et les Cadets de Mauve, présentés par cette dame; † 1757.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., I V, 26.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Infér. — Reg. des usins. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo, etc.

Louis Montier, recteur de Marcillé-Robert, fut pourvu de Chantereine et de Notre-Dame de Guipry le 19 avril 1757.

François Le Maistre de la Villegourio, prêtre, fut pourvu le 5 juin 1780 des trois bénéfices de Chantereine, Notre-Dame de Guipry et les Cadets de Maure, que lui présenta Guillaume de Rosnyvinen, marquis de Piré, seigneur de Lohéac et de Maure. François Le Maistre devint chanoine de Rennes en 1784 et conserva ses bénéfices jusqu'à la Révolution.

4° Coëttan (Saint-Laurent de).

En la paroisse de Campénéac, évêché de Saint-Malo (nunc évêché de Vannes).

5° Guer (Saint-Étienne de).

En la paroisse de Guer, évêché de Saint-Malo (nunc évêché de Vannes).

6° Croixialan (Saint-Jacques de).

Le prieuré de Croixialan, situé dans la paroisse de Sixt, évêché de Vannes, devait remonter à une assez haute antiquité; malheureusement nous n'avons point retrouvé ses origines. Nous savons seulement qu'au xvii^e siècle il était devenu une simple annexe du prieuré de Boussac.

A cette époque, ce petit bénéfice se composait de ce qui suit : une chapelle dédiée à saint Jacques ; — quelques rentes dues par les propriétaires de neuf tenues voisines, formant ce qu'on appelait le fief de Croixialan ; — une dime portant ce même nom, s'étendant dans les paroisses de Sixt, Renac et Saint-Just, et valant 8 mines de seigle, mesure de Redon¹.

But de fréquents pèlerinages et desservi jusq' à la Révolution par un prêtre séculier, la chapelle de Croixialan était considérée, au siècle dernier, comme chapelle frairienne par

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

les paroissiens de Sixt. Elle se trouvait entourée d'un cimetière et s'élevait au centre d'une lande immense, près d'un antique chemin pavé. Il s'y tenait alors une nombreuse et bruyante assemblée le lundi de Pâques de chaque année. Abandonné aujourd'hui, ce petit sanctuaire n'offre plus que des ruines sans intérêt.

7° *Forestrie (Saint-Martin de la).*

En 1243, Jean Gicquel, évêque de Rennes, et Geoffroy, évêque de Saint-Malo, confirmèrent « la constitution faite par noble personne Geoffroy de Pouencé, seigneur de la Guerche, par laquelle il nomme un chanoine de Paimpont pour ésservir l'église de Saint-Martin dans sa forêt de la Guerche¹. »

Telle fut l'origine du prieuré de la Forestrie, dont jouissait en 1498 frère Pierre du Plessix, religieux de Paimpont, demeurant en cette abbaye.

Ce prieuré était situé dans la forêt de la Guerche, mais en la paroisse de Chelun, à côté du bel étang des Roches. Les chanoines de Paimpont le perdirent au xvi^e siècle; peut-être l'aliénèrent-ils à cette époque pour payer les décimes. L'église Saint-Martin tomba, par suite, bientôt en ruines, et ses revenus furent annexés en 1621 par Charles de Cossé, et en 1635 par François de Cossé, l'un et l'autre seigneurs de la Guerche, au Chapitre de Notre-Dame de la Guerche. Le 15 juin 1638, Pierre Cornulier, évêque de Rennes, approuva cette annexion, et depuis lors la Forestrie resta unie à la collégiale de la Guerche jusqu'au moment de la Révolution².

En 1771, les chanoines de la Guerche déclarèrent tenir du seigneur de la Guerche, « à devoir d'obéissance, prières et oraisons, au lieu de la Forestrie, paroisse de Chelun, les héritages cy-après, dépendant de la chapelle ou prieuré du même nom : une maison avec étable et cour, un jardin et le

1. *Bibl. Nat., Elans-Montcaux.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 61, et 1 H, 3, 26.

verger du Côteau. » Il n'est point fait mention dans cet aveu de la chapelle de la Forestrie, qui n'existait déjà plus, paraît-il, comme édifice religieux.

Aujourd'hui, la Forestrie ou la Forterie (car on lui donne à Chelun ces deux noms) est une ferme nouvellement reconstruite, fort bien située dans la forêt au bord de l'étang des Roches, à côté d'anciennes forges abandonnées et non loin du château de la Forêt, dont elle dépend. On y voit encore une petite maison de demeure qui passe pour être le dernier vestige de la chapelle Saint-Martin; les murs en paraissent, en effet, très-anciens, quoique fort remaniés, mais ce n'est, en tout cas, qu'un fragment sans intérêt de l'antique église priorale. Toutefois, la tradition locale conserve toujours un vague souvenir des religieux qui fondèrent jadis au fond des bois ce petit monastère.

8° *Forêt-Neuve (Saint-Jacques de la).*

En la paroisse des Fougeretz, évêché de Vannes.

9° *Lande (Saint-Jean de la).*

« *Gironné d'argent et de sable de huit pièces*¹. »

Les ruines du prieuré de la Lande, en la paroisse de Bruc, se retrouvent encore dans le bois du Prieuré, voisin du village du Bot. C'était une fondation des seigneurs de Bossac, dont le château, aujourd'hui détruit, s'élevait non loin de là, en la paroisse de Pipriac.

Au xvii^e siècle, des difficultés s'élevèrent entre les seigneurs de Bossac, qui voulaient que le prieuré de la Lande demeurât en commende, et les religieux de Paimpont, qui désiraient rentrer en possession de ses revenus. A la sollicitation du seigneur de Bossac, l'évêque de Saint-Malo fit une ordonnance par laquelle il éteignit le prieuré et réunit ses biens à

1. *Armorial général ms. de 1697.*

la seigneurie de Bossac, comme en étant autrefois sortis. L'abbé de Paimpont s'opposa naturellement à l'exécution de cette sentence, et après bien des procédures il y eut une transaction entre les parties, sur avis arbitral, en 1673, et le prieuré fut remis dans son état précédent, c'est-à-dire que le seigneur de Bossac continua de le donner en commende à qui lui plut ¹.

En 1618, le prieur René Le Vayer, rendant aveu au roi, déclara que son prieuré de la Lande consistait en « maisons, rues, courtils et herbréement du Prieuré, avec jardins, bois et terres, le tout dans un même pourpris, contenant environ 25 journaux de terre ². » En 1728, son successeur ne fit point la déclaration de ses revenus demandée par le roi, mais le bureau diocésain de Saint-Malo déclara en son nom, sans entrer dans les détails, que le prieuré de la Lande était « de bonne valeur. »

En 1717, la chapelle priorale de Saint-Jean de la Lande était encore entretenue, car le prieur Jacques Allot y réhabilita un mariage à cette époque; mais en 1746 elle était abandonnée et en 1786 « complètement en ruines. » La maison priorale subsista seule jusqu'à l'époque de la Révolution ³.

A la suite de cette destruction de la chapelle de la Lande, le seigneur de Bossac, — qui était en 1746 Charles Huchet de la Bédoyère, habitant souvent son manoir de la Thébaudaye, en Saint-Ganton, — sollicita une faveur de l'évêque de Saint-Malo. Étant présentateur du prieuré de la Lande et de la chapellenie de Saint-Amand de Bréhily, il demanda et obtint la permission de faire desservir ces deux fondations dans la chapelle de Saint-Amand, à Pipriac, et même, selon sa commodité, dans la chapelle Saint-Roch de la Thébaudaye. Depuis lors, les prieurs de la Lande nouvellement pourvus prirent en conséquence possession des chapelles Saint-Amand

1. Inventaire ms. des titres de Paimpont.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

3. Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Malo.

et Saint-Roch, et dirent le plus souvent les messes attachées à leurs bénéfices dans cette dernière chapelle, parce que les seigneurs habitaient alors ordinairement la Thébaudaye.

A cette époque, les deux bénéfices réunis de la Lande et de Bréhily valaient 400 liv. de rente et devaient chaque semaine six messes, réduites à trois par l'évêque¹.

PRIEURS DE LA LANDE².

Frère Pierre Le Corsin (1478).

Frère Jehan Roussin (1498).

Jacques de la Tourneraye, avant 1566.

Pierre de la Tourneraye succéda au précédent et prit possession en 1566; il résigna en faveur du suivant; † 1578.

Jean de Lassy prit possession le 28 novembre 1574.

Pierre Bouexic, fils de Louis Bouexic et de Perrine Riaux, prit possession le 3 juillet 1578; † 1596.

Guillaume Bouexic fut pourvu le 21 septembre 1596.

Pierre Bérner fut pourvu à Rome en mai 1597.

René Le Vayer, recteur d'Iroldouer, rendit aveu au roi le 10 novembre 1618; † 1626.

Frère François Huchet, fils de François Huchet, seigneur de la Bédoyère, et de Perrine de Trécesson, novice à Paimpont, prit possession le 25 septembre 1626; devenu prieur de Ruffiac, il résigna la Lande.

Julien Huchet, frère du précédent, lui succéda et fut pourvu le 6 août 1628.

Frère Louis Asseline fut pourvu le 30 mars 1650 par le vicaire général de l'abbé de Paimpont; mais le Saint-Siège nomma prieur frère Guillaume Provost, également moine de Paimpont, qui prit possession le 17 février 1654. Toutefois, frère Asseline maintint ses droits, prit lui-même possession, d'abord le 14 avril 1650, puis le 16 novembre 1654, et finit par rester prieur.

Jean Denis résigna vers 1660.

Claude Pantin, recteur de la Chévrolière, au diocèse de Nantes, prit possession le 4^{er} juillet 1660; † 1679.

Frère Jean Le Franc, présenté et pourvu le 8 octobre 1679 par le vicaire général de l'abbé de Paimpont, prit possession le 5 jan-

1. Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).

2. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo. - Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

vier 1680; mais le Saint-Siège nomma prieur Mathurin Lesny de Coatelez, qui prit lui-même possession en 1682.

Jacques Allot du Duranto, official de Saint-Malo-de-Beignon, était prieur en 1696 et 1712; + le 27 septembre 1743 et inhumé dans le chancel de l'église paroissiale de Bruc.

Charles-François Huchet de la Bédoyère, chanoine de Tréguier, prit possession après la mort du précédent.

Joseph Huchet de la Bédoyère, clerc tonsuré, fut pourvu en 1746; + 1786.

Frère François de Loynes, prieur-recteur de Brignac et chanoine régulier, se fit pourvoir à Rome et prit possession le 10 octobre 1786, mais il ne put se maintenir.

François Coignard, curé de Saint-Ganton, présenté par le seigneur de Bossac, fut pourvu en 1787 et prit possession le 3 mars 1788 du prieuré de la Lande, qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

40° Merdrignac (*Sainte-Brigitte de*).

En la paroisse de Merdrignac, évêché de Saint-Malo (nunc évêché de Saint-Brieuc).

41° Penfao (*Saint-Georges de*).

En la paroisse de Guéméné-Penfao, évêché de Nantes.

42° Rennes (*Saint-Martin de*).

Ce prieuré, fondé en 1231, était uni au Chapitre de la cathédrale de Rennes; nous en avons suffisamment parlé¹.

43° Saint-Barthélemy-des-Bois.

Ce prieuré, situé dans la paroisse de Paimpont, sur un des points culminants de la forêt de Brécilien, remonte aux commencements mêmes de l'abbaye de Paimpont, car il dépendait de ce monastère dès 1100².

La chapelle priorale de Saint-Barthélemy était très-véné-

1. Voy. tome I, p. 239.

2. Notice ins. sur Saint-Barthélemy-des-Bois. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

rée; de temps immémorial, une assemblée se tenait à ses portes le jour de la fête patronale, et le 30 octobre 1614 le pape Paul V accorda des indulgences à tous ceux qui viendraient visiter cette église¹. De leur côté, les ducs de Bretagne François I^{er} en 1443, et Pierre II en 1452, exemptèrent d'impôts et de redevance de billots tous ceux qui vendaient vins ou autres breuvages à l'assemblée de Saint-Barthélemy; mais le prieur de Saint-Barthélemy avait, au contraire, le droit d'exiger à son profit de ces mêmes débitants « deux pots et 6 sols par chacune pipe » vendue le jour de cette fête.

Le prieur de Saint-Barthélemy avait aussi de beaux droits dans la forêt de Brécilien, confirmés en 1331 par Raoul, seigneur de Montfort; c'est-à-dire « usage au quartier de la forêt qu'on appelle Haute-Forest pour ses édifices et réparations, aussi pour son chauffage, quel bois il peut prendre sans mere (marque) ni montrée, ô charettes et chevaux, ainsi que bon lui semblera. Mesme peut tenir et avoir esdits lieux bestes de quelle espèce qu'elles soient, tant en pesson que pasnage et herbage, sans les escrire ni rien en poier, pourvuz que lesdites bestes soient siennes, gouvernées et conduites par ses varlets². »

Lorsque les seigneurs de Montfort eurent vendu la forêt de Brécilien, les acquéreurs firent une transaction avec le prieur de Saint-Barthélemy; le 13 février 1606, ils lui abandonnèrent la propriété de 10 journaux de bois en haute futaie dans la forêt, en échange des droits d'usage dont il jouissait; cette transaction fut approuvée par l'abbé de Paimpont, et le prieur demeura dès lors maître jusqu'à la Révolution de ce canton de forêt, appelé dès lors la Montre de Saint-Barthélemy.

Les autres « appartenances du prieuré » consistaient en ce qui suit : la maison priorale et sa métairie; — le jardin, contenant 5 journaux; — le verger (un journal); — la Clos-

1. Inventaire ms. des titres de Paimpont.

2. Usages de la forêt de Brécilien en 1467.

ture-du-Haut (14 journaux); — la Vieille-Petite-Closture (9 journaux); — la Closture-sous-les-Feuilles (15 journaux); — enfin, « le déport des feuilles, planté de charmiers. »

Le prieur jouissait, en outre, d'une juridiction seigneuriale exercée par les officiers de l'abbaye de Paimpont, par accord du 24 août 1456; — et, enfin, d'un trait de dime en Plélan, s'étendant aux villages du Thélin, de Castonnet, Trégu et Trécoet; mais il n'en avait qu'un tiers, le reste appartenant au recteur de Plélan et au commandeur du Temple de Carrentoir¹.

Le seigneur de Montfort était seigneur supérieur et fondateur du prieuré de Saint-Barthélemy-des-Bois; aussi prétendait-il en 1692 que le prieur devait célébrer à son intention « la messe aux jours de dimanche, avec prières nominales. » Toutefois, ce seigneur ne présentait point à ce bénéfice, parce qu'il avait été uni à l'abbaye de Paimpont en 1495 par le Pape en faveur de Michel Le Sénéchal, abbé de ce monastère. Depuis cette époque, ce furent toujours les abbés de Paimpont qui administrèrent eux-mêmes ce prieuré ou qui nommèrent des prieurs pour l'administrer. Ils les choisissaient ordinairement parmi les chanoines réguliers, et certains prieurs durent même promettre de ne résigner leur bénéfice qu'en faveur des religieux de leur ordre.

Cependant, comme dans les derniers siècles la plupart des prieurs de Saint-Barthélemy étaient des chanoines résidant à Paimpont et y acquittant leurs messes de fondation, la chapelle priorale tomba peu à peu dans l'abandon. Dès 1647, pendant l'assemblée de Saint-Barthélemy, des violences furent exercées contre ce sanctuaire : les portes en furent effondrées, l'autel renversé et les fenêtres brisées. Nous ne savons si ces dégâts furent réparés, mais en 1785 le dernier prieur, frère Gérard-Saladin, ne prit possession que d'une chapelle « tombée en ruines, dont la porte ne s'ouvrait même plus. »

1. Inventaire ms. des titres de Paimpont.

Aujourd'hui, il ne reste du prieuré de Saint-Barthélemy-des-Bois que la métairie, vendue nationalement en 1792, l'emplacement de la chapelle, où gisent encore une pierre d'autel et une vieille statue de saint Barthélemy, et au bas de la prairie, dans laquelle se tenait jadis l'assemblée, l'antique fontaine du saint apôtre. Le tout est admirablement posé au sommet d'une haute colline, vers la lisière de la forêt et sous de grands ombrages; de là on domine tout le pays de Mauron et de Beignon et l'on jouit d'un horizon splendide.

PRIEURS DE SAINT-BARTHÉLEMY-DES-BOIS ¹.

Thomas de Montauban, en 1331; devint en 1356 abbé de Paimpont.

Thomas Le Feuvre (1402).

Jean de la Bouère (1456).

Laurent Lovesque (1486).

Frère Armel Potier (1498).

Grégoire Picard (1499).

Michel Le Sénéchal, abbé de Paimpont (1500).

René Hamon, abbé de Paimpont (1508).

Robert Hamon (1549).

Jehan Hamon (1567); recteur de Tréhoranteuc et prieur de Bousac, il rendit aveu au roi le 12 mai 1577; + vers 1579.

Vincent de Loras fut pourvu le 3 mars 1579.

Frère Jehan Dahiat prit possession en juillet 1588; + 1592.

Frère François Costard, pourvu le 13 mars, prit possession le 18 mars 1592.

Nicolas Le Roy (1597).

Frère Guillaume Gérard prit possession le 11 septembre 1597.

Frère Jehan Bonnemex prit possession le 17 juin 1598; + 11 septembre 1639 et inhumé à Rennes dans l'église des Grands-Carmes.

Frère François Huchet (1640).

Frère Jacques de Saint-Jean, pourvu le 4 juillet 1645, résigna dès le 2 août en faveur du suivant.

Frère Grégoire Huchet, prieur de Penfao, fut pourvu en 1640.

Frère Guillaume Le Largo prit possession le 29 juin 1664.

¹ Reg. des insinuations ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Malo. — Inventaire ms. des titres de Paimpont. — Arch. dip. d'Ille-et-Vil., etc.

Frère Christophe Guignace succéda au précédent, puis devint prieur claustral de Paimpont.

Frère Pierre Pijart, pourvu le 49 juillet 1691, résigna le 4 mars 1698.

Frère Philippe Verrier, recteur de Lassy, pourvu le 26 février 1700, prit possession le 6 mars suivant.

Frère Hilaire Pélaire fut pourvu le 3 février 1702.

Frère Philippe-Alexandre Dévime (1720).

Frère Pierre Murcault (1727).

Frère Louis-Adrien du Chastellier de la Porte, pourvu en février 1772, prit possession le 9 septembre 1773, puis « apostasia » vers 1784.

Frère Jean-Jacques Gérard-Saladin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, demeurant à Paris, nommé par le Pape en juillet 1784, ne prit possession que le 3 août 1785.

14° *Saint-Malo-des-Bois.*

En la paroisse de Broons, évêché de Saint-Malo (*nunc* évêché de Saint-Bricuc).

15° *Sainte-Magdeleine.*

Fondé dans le bourg de Bréal-sous-Montfort, ce prieuré remontait aux commencements de l'abbaye de Paimpont, peut-être était-il même antérieur à l'an 1199. Mais il fut ruiné pendant la guerre de la succession de Bretagne, au xiv^e siècle, de sorte que l'abbé de Paimpont allait l'abandonner, ne se croyant pas en état de rebâtir la chapelle priorale, lorsqu'un pieux chevalier, Guillaume Lévesque, seigneur du Molant, entreprit de le relever. De concert avec Jeanne de Montfort, sa femme, il donna aux religieux de Paimpont 20 livres de rente (environ 1,400 fr.), afin qu'ils pussent rétablir leur prieuré. Le seigneur et la dame du Molant se réservèrent seulement, pour eux et leurs successeurs, le droit d'être considérés à l'avenir comme les fondateurs de ce bénéfice et d'en présenter le titulaire. Ces propositions furent acceptées par l'abbé de Paimpont et approuvées en 1382 par

Josselin de Rohan, évêque de Saint-Malo¹. Peu d'années après, le 29 mars 1388, mourut Guillaume Lévesque, pour lequel sa veuve, Jeanne de Montfort, fonda un anniversaire dans la cathédrale de Rennes².

Le prieuré de la Magdeleine n'était pas toutefois bien important; il se composait seulement : de la maison priorale; — de la chapelle de ce nom et de son cimetière, converti plus tard en jardin; — d'un champ appelé le champ de la Voie-Joyeuse; — d'un dimereau s'étendant dans le trait des Galandes, en Bréal, se levant à la douzième gerbe et se partageant, par tiers, entre le prieur, le recteur de Bréal et le sieur des Courroyers; — de deux autres petits dimereaux, l'un en Bréal et l'autre en Goven; — d'une juridiction seigneuriale en moyenne et basse justice, s'exerçant, avec sénéchal et procureur fiscal, en l'auditoire de Bréal; — enfin, d'un bailliage en Bréal valant chaque année 6 liv. 12 s., 18 buces³ et 2 boisseaux d'avoine, 11 poules et deux corvées et demie pour les vendanges.

En 1680, tous les biens du prieuré étaient affermés 150 liv. de rente par les religieux de Paimpont⁴.

En 1719, la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie dans l'église de Bréal, était annexée au prieuré de la Magdeleine.

En 1766, l'évêque de Saint-Malo, visitant la paroisse de Bréal, ordonna de restaurer la chapelle de la Magdeleine, alors en assez mauvais état, et d'en acquitter fidèlement les fondations de messes⁵.

Sainte-Magdeleine de Bréal, sécularisée depuis la Révolution, sert aujourd'hui de lieu de décharge et se trouve au mi-

1. *Bibl. Nat.*, ms. franç., n° 22322, p. 471.

2. *Necrol. Sancti Petri Bedon.*

3. La buce valait, croyons-nous, environ 3 boisseaux. — En 1540, le prieur de la Magdeleine jouissait d'un autre bailliage en Mauron et d'une rente de 7 liv., due par le seigneur du Molant.

4. *Déclaration du prieur en 1680.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 3.

5. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

lieu du bourg. C'est un édifice peu considérable, mais dont le mur septentrional est encore ajouré de meurtrières romanes qui attestent sa haute antiquité. On remarque aussi que le chevet droit, avec sa fenêtre à meneaux trilobés, doit être l'œuvre du seigneur du Molant, vers la fin du xiv^e siècle. Dans un four voisin, l'on a employé une pierre tombale de cette dernière époque, qui semble provenir de la chapelle.

PRIEURS DE BRÉAL¹.

Frère Geoffroy de Lalouaye rendit aveu au duc de Bretagne le 14 septembre 1459.

Frère Georges Malin fit de même le 23 août 1483.

Frère François de la Ripvière fit une semblable déclaration le 4^{or} juillet 1522.

Frère Geoffroy de Témadeuc fut présenté le 18 juin 1523 par le seigneur du Molant.

Frère François des Grées prit possession le 8 novembre 1535 et rendit aveu le 17 juin 1540.

Frère Grégoire des Grées rendit également aveu au roi en 1556.

Frère N... de Loras fut pourvu le 2 février 1559.

Frère Grégoire des Prés prit possession le 27 janvier 1582.

Frère Raoul Housnard fut pourvu le 31 juillet 1583.

Frère N... Le Breton prit possession le 20 janvier 1597.

Frère Jacques de Saint-Jean, pourvu le 30 octobre 1610, prit possession le 4 novembre; il assista aux synodes de 1632 et 1646.

Frère Jean Le Breton, pourvu le 2 décembre 1634, prit possession le 17 février 1655.

Frère Guillaume Le Large prit possession le 22 février 1660; + 1714.

Frère Anne-Jean de la Noë de Coëtpeur prit possession le 27 mars 1715; + 1719.

Frère Henri Vignon prit possession le 22 mai 1719; + 1775.

Frère Jean Savary, pourvu en 1775, prit possession le 15 mai 1776; + 1787.

Frère Jean-Baptiste Piéron, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, demeurant à Paris, fut nommé par le roi le 19 décembre 1787.

¹. Reg. des insinuat. eccles. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure, etc.

CHAPITRE IV

PRIEURÉS DE L'ORDRE DES CHANOINES RÉGULIERS DÉPENDANT D'ABBAYES ÉTRANGÈRES.

I. LA ROË : 1° *Prieurés-cures* : Arbrissel, — Chancé, — Saint-Germain-du-Pinel, 2° *Prieurés simples* : Saint-Michel du château de Henne, — la Trinité de la Guerche. — II. TOUSSAINTS D'ANGERS : Saint-Étienne-en-Coglais. — III. GASTINES : Allion. — IV. NOTRE-DAME-LA-ROYALE : la Dauphinaye. — V. MONT-MORILL : Paluel. — VI. LIEU-DIEU EN JARD : la Fontaine-Harouys. — VII. BRAU-PORT : Saint-Macaire.

I. — ABBAYE DE LA ROË.

L'abbaye de Notre-Dame de la Roë fut fondée par Robert d'Arbrissel, en 1096, dans la forêt de Craon, au diocèse d'Angers, non loin des limites de la Bretagne. Elle conserva longtemps un collège très-fréquenté et subsista jusqu'en 1790.

PRIEURÉS - CURES.

1° *Arbrissel (Notre-Dame d').*

Le prieuré-cure d'Arbrissel fut l'un des premiers membres de l'abbaye de la Roë. Le bienheureux Robert d'Arbrissel, fondateur de ce monastère, était originaire, en effet, de la paroisse dont il portait le nom. C'est à ce saint personnage qu'un seigneur nommé Hervé de l'Épine, — homme d'une grande noblesse converti par la puissance de sa parole, — donna, pour la rémission de ses péchés et le salut de son âme, l'église d'Arbrissel avec toutes ses dépendances, « *ecclesiam de Arbrissel cum omnibus ad eam pertinentibus.* » Emme,

mère de ce seigneur, consentit volontiers à cette donation, qu'approuva solennellement, vers l'an 1100, Marbode, évêque de Rennes, à la prière de Roger, son archidiacre¹.

Peu de temps après, Guillaume, fils du même Hervé de l'Épine, donna à l'église d'Arbrissel un champ de vigne, du consentement de ses proches et avec l'assentiment de Guillaume, seigneur de la Guerche. Puis vinrent beaucoup d'autres dons faits au même sanctuaire et aux moines de la Roë chargés de le desservir : Guarin, fils de Jeslin, leur donna un jardin; Olivier de la Guerche, un champ clos; Froger Harel, deux portions de terre; Tison de Visseiche, une rente de trois mines de blé, etc., etc.²

Ce fut Hervé, troisième abbé de la Roë, qui reçut la donation, faite par Guillaume de l'Épine, de quelques champs environnant l'église d'Arbrissel, « *campos ecclesiam Arbricellensem ambientes*, » champs dans lesquels fut vraisemblablement construit le logement destiné aux religieux de la Roë³.

Un autre pieux chrétien, Robert, fils de Guy, donna, peu de temps après, à la même église de Notre-Dame d'Arbrissel, « *ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Arbrisel*, » la moitié du cimetière d'Arbrissel et tout ce qu'il possédait de dîmes dans cette paroisse. Il en investit Aubin, abbé de la Roë, au moyen d'un bâton qu'il posa, avec la charte de sa donation, sur l'autel de l'église. L'évêque Marbode s'empressa d'approuver ce nouveau don; et comme Aubin devint abbé en 1117, tandis que Marbode mourut en 1123, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer ce fait.

D'autres concessions furent encore faites en faveur des religieux d'Arbrissel : ainsi, Hervé Le Loup leur donna une portion de prairie située dans le fief de Gessroy de Réthiers et de Pierre Bigot; Hervé, fils de Tual, et ses trois fils leur firent

1. *Cart. Rotæ.* — Ce précieux ms. est conservé au dépôt des Archives départementales de la Mayenne.

2. *Ibidem.*

3. *Gallia christ.*, XIV, 717.

don des deux tiers d'une dime dont l'église de Réthiers avait l'autre tiers; enfin, Guillaume de Chevré leur abandonna un jardin qu'il possédait au bourg de Drouges¹.

Les premiers chanoines réguliers nous apparaissant établis définitivement à Arbrissel s'appelaient Rainier et Rouaud. Pendant qu'ils desservaient l'église de cette paroisse, Robert, fils de Guy, dont nous avons déjà parlé, leur donna, certain dimanche, devant tout le peuple assemblé pour entendre la messe, la moitié d'un bois et une terre adjacente qu'un nommé Robert Busson tenait de lui. Ce dernier, qui se trouvait alors en prison à Vitré, avait volontiers consenti à ce don et avait même offert 60 sols à Robert, fils de Guy, afin que ce seigneur obtint pour lui la liberté.

Plus tard, Rainier et Rouaud, voulant clore ce bois ainsi que la terre voisine, vinrent trouver Payen de l'Épine, alors seigneur d'Arbrissel, « *venerunt ad Paganum de Spina tunc dominum de Arbrisel,* » et ils obtinrent de lui l'exemption des devoirs de coutumes levés sur ces terres, moyennant 4 liv. que Bernard Busson lui donna au nom des religieux.

Comme l'on voit, cette famille de l'Épine possédait alors la seigneurie d'Arbrissel, et ce Payen était vraisemblablement fils d'Hervé, le premier bienfaiteur des moines de la Roë en la paroisse d'Arbrissel. Dans la suite, Payen de l'Épine, pressé par quelques nécessités, eut recours aux religieux appelés par son père; il leur offrit un emplacement voisin de l'église d'Arbrissel et ayant appartenu jadis à son aïeule Emme, et il leur permit d'en faire une vigne ou un verger. Les moines lui donnèrent, en échange, une somme de 40 sols, et obtinrent en outre de lui l'abandon de tous ses droits féodaux sur les terres que possédait dans ses fiefs le prieuré d'Arbrissel.

Payen de l'Épine abusait parfois cependant des sentiments de reconnaissance que témoignaient naturellement à sa famille les chanoines réguliers de la Roë. Ne s'avisait-il pas un jour,

¹ Carl. Notæ, 29.

sans demander le consentement des propriétaires, d'engager à Judes de Pouencé, pour la somme de 60 sols, tous les bœufs et toutes les vaches que possédaient les religieux d'Arbrissel ! Ces derniers, blessés de ce sans-gêne, excommunièrent le seigneur trop peu scrupuleux. Effrayé de la sentence portée contre lui, Payen s'empessa de venir implorer son pardon, et pour l'obtenir plus sûrement il donna à l'abbaye de la Roë toute la dime féodale de la paroisse d'Arbrissel, « *totam decimam quam habebat dominicam in parrochia de Arbrisel tam in burgo quam in omni alia terra.* » Il répara par cet acte ses torts et le fit solennellement le jour de Noël, au moment de la grand'messe, en présence des paroissiens assemblés en l'église d'Arbrissel¹.

Mais il paraît que ce n'était pas la seule faute qu'eut à se reprocher Payen de l'Épine envers les moines d'Arbrissel : nous voyons, en effet, que ce seigneur, se trouvant à l'article de la mort, recommanda avec soin à Agnès, sa femme, et à ses enfants de restituer à ces religieux tout ce qu'il leur avait enlevé. Toutefois, après le décès de Payen, sa femme et ses fils refusèrent nettement d'accomplir ses dernières volontés ; mais ils ne tardèrent pas à en être punis, car ils furent aussitôt frappés d'excommunication, ce qui les fit revenir à de meilleurs sentiments. Ils rendirent donc au prieuré d'Arbrissel une terre voisine du Champ-Clos des moines, qu'ils détenaient injustement, et ils virent lever la sentence portée contre eux. Rouaud, pricur d'Arbrissel à cette époque, offéagea cette terre moyennant 5 sols 3 deniers de rente, qu'il abandonna au Chapitre de la Roë pour lui faciliter l'achat du poisson nécessaire à la communauté le samedi veille des Rameaux².

Tels furent les commencements du prieuré d'Arbrissel, fondé à l'origine du ^{xii}^e siècle ; on voit qu'ils ne furent pas sans difficultés. Mais les chanoines réguliers de la Roë trou-

1. *Cart. Roter.* 30.

2. *Ibidem.*

vèrent de puissants protecteurs dans les évêques de Rennes Marbode et Hamelin et dans le pape Innocent II; celui-ci les confirma solennellement en 1136 dans la possession de l'église de Notre-Dame d'Arbrissel, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Arbrissel* ¹. »

Le prieuré d'Arbrissel tomba en commende dans le xvi^e siècle, et il semble même qu'à la fin du xvii^e on ait voulu le désunir de la cure, car on voit à cette époque figurer ensemble un recteur et un pricur d'Arbrissel; mais, au commencement du siècle dernier, frère Guillaume Rallier, chanoine régulier, unit de nouveau les deux parties de ce bénéfice qui n'auraient pas dû être séparées. Depuis lors jusqu'à l'époque de la Révolution, les chanoines réguliers de la Roë administrèrent eux-mêmes le prieuré-cure d'Arbrissel.

Ce prieuré se composait d'une maison priorale existant encore et occupée présentement par les Sœurs de Rillé, qui y font l'école; — de quelques autres maisons dans le bourg et d'un certain nombre de champs et prairies, — et enfin d'une portion des dîmes levées dans la paroisse.

Le dernier pricur-recteur, frère Pierre Gaignard, déclara en 1790 que le bénéfice d'Arbrissel valait environ 1,005 liv. de rente, toutes charges déduites ².

2^o Chancé (Saint-Pierre de).

C'est aux seigneurs de Saint-Germain-du-Pinel qu'est due la fondation du prieuré de Chancé. En 1107, en effet, Hugues de Saint-Germain et Rainer, son frère, « *Hugo de Sancto Germano et Rainerius frater ejus*, » donnèrent à Quintin, abbé de la Roë, l'église de Chancé, « *ecclesiam quæ vocatur Chanreinus*, » avec toutes ses dépendances, c'est-à-dire : tout ce qui se trouvait à l'intérieur même de l'édifice, — le tiers des dîmes de la paroisse, — une borderie formée par le seigneur

1. L'abbé Tresvaux, *Hist. du diocèse d'Angers*, t. 320.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t. V, 29.

du fonds de sa propre terre, — et enfin tout le fief que ce même seigneur possédait dans la paroisse¹.

En 1130, Hamelin, évêque de Rennes, confirma les religieux de la Roë dans la possession de l'église de Chancé, « *ecclesiam de Chanceio*, » tout en réservant ses droits épiscopaux et ceux de son archidiacre². Six ans plus tard, le pape Innocent II accorda de semblables lettres de confirmation à Robert, abbé de la Roë, lui assurant ainsi la possession de l'église Saint-Pierre de Chancé, « *ecclesiam Sancti Petri de Chanceio* »³.

Tombé en commende, le prieuré de Chancé était administré par des prêtres séculiers aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, mais les chanoines de la Roë rentrèrent au ^{xviii}^e en possession de ce bénéfice, qu'ils administrèrent jusqu'en 1783.

Le 10 octobre 1680, Jean Marcigay, prieur-recteur de Chancé, fit au roi la déclaration de son bénéfice, composé « d'une vieille maison priorale avec ses dépendances; — d'une autre maison contiguë; — enfin d'une grange et d'un jardin. » Mais il est certain qu'il jouissait, en outre, d'une grande partie, sinon de la totalité des dîmes de la paroisse, car, en 1700, son successeur François Gaultier évaluait le revenu du prieuré-cure de Chancé à 2,117 liv., toutes charges déduites⁴.

3° Saint-Germain-du-Pinel.

Ce prieuré eut la même origine que le précédent. En 1107, tous les membres de la famille seigneuriale de Saint-Germain, c'est-à-dire Hugues de Saint-Germain et Rainier, son frère, Évain de Saint-Germain, sa femme et son frère, aussi appelé Hugues, donnèrent à l'abbaye de la Roë l'église de Saint-Ger-

1. « *Com omnibus ad eam pertinentibus videlicet : quicquid intra parietes ecclesie confertur, et terciam partem decime, et bordagium unum de propria terra sua, et quicquid de feodo suo in eadem parochia.* » (Arch. dip. de la Mayenne.)

2. Cart. Note, 40.

3. Abbé Tresvaux, *Hist. du diocèse d'Angers*, I, 520.

4. Arch. Nation., P. 4708. — Arch. dip. d'Ille-et-Vil., I V, 29.

main, « *ecclesiam Sancti Germani dederunt.* » Cette donation fut faite à la Guerche entre les mains de Quintin, abbé de la Roë, et fut approuvée peu après par Marbode, évêque de Rennes, en présence d'Ermengarde, duchesse de Bretagne¹.

Un peu plus tard, en 1130, l'évêque Hamelin confirma à son tour les religieux de la Roë dans la possession de l'église de Saint-Germain-du-Pinel, et le pape Innocent II fit la même chose en 1136².

Le prieuré-cure de Saint-Germain était en commende au xvi^e siècle, mais les chanoines réguliers de la Roë y rentrèrent vers 1632; depuis lors jusqu'à l'époque de la Révolution, ils ne quittèrent plus cette paroisse.

— Le dernier prieur-recteur, frère Armand Cousseau du Vivier, jouissait en 1790 de 2,000 liv. de rentes, composées comme suit : presbytère ou maison priorale avec son jardin et son pourpris, estimés 100 liv.; — dîmes estimés 1,700 liv.; — closerie, donnée pour fondation par le seigneur de Mont-Martin, évaluée à 200 liv. de rente³.

Les chanoines réguliers, prieurs-recteurs de Saint-Germain-du-Pinel, avaient leur enfeu dans l'église paroissiale au pied de la statue de saint Germain.

PRIEURÉS SIMPLES.

1^o Château de Rennes (Saint-Michel du).

Fondé en 1141 par Conan, duc de Bretagne, dans l'enceinte de son propre château de Rennes, ce prieuré fut uni en 1206 au Chapitre de la cathédrale, et nous avons eu occasion d'en parler suffisamment⁴.

1. *Cort. Rota*, 40.

2. Abbé Tresvaux, *Bist. du diocèse d'Angers*, I, 320.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

4. *Voy.* tome I, p. 237.

2° *La Guerche (La Sainte-Trinité de).*

« *D'azur à un triangle vidé d'or*¹. »

L'église de la Trinité de la Guerche fut bâtie, vers le milieu du XII^e siècle, par Bernard Busson, bienfaiteur de la Roë, que nous connaissons déjà ; il la construisit dans la paroisse de Rannéc, en l'enceinte même de la Guerche et sur le territoire, paraît-il, cédé par les sires de la Guerche à l'abbaye de Saint-Melaine. Lorsqu'elle fut achevée, Bernard Busson la donna aux chanoines réguliers de la Roë en présence et avec le consentement d'Alain I^{er}, évêque de Rennes de 1141 à 1157².

Cette donation déplut naturellement aux Bénédictins de Saint-Melaine, qui n'avaient vraisemblablement laissé construire dans leur fief cette chapelle que parce qu'ils espéraient la posséder un jour ; ils s'opposèrent donc à ce qu'on y fit le service divin. Mais Michel, abbé de la Roë, qui avait reçu la Trinité des mains de Bernard Busson, traita avec les religieux en 1152, et, grâce à la générosité inépuisable du fondateur, les difficultés furent levées comme il suit : l'abbé de Saint-Melaine permit aux chanoines de la Roë de célébrer les saints offices dans l'église de la Trinité, moyennant le don fait à son abbaye d'une terre qu'acheta à cet effet 22 liv. Bernard Busson ; de son côté, l'abbé de la Roë promit que le chanoine régulier chargé du service de la Trinité partagerait avec les moines de Saint-Melaine toutes les oblations faites dans son église³.

Deux ans plus tard, l'évêque Alain I^{er} approuva, en 1154,

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. *Cart. Roë.* — Ce Bernard Busson fut l'un des ancêtres et peut-être la tige des Busson, seigneurs de Gazon, en Pocé.

3. *Cart. Roë*, 13. — C'est évidemment à cause de ces droits de Saint-Melaine à la Trinité que l'abbé de ce monastère se fit confirmer dans la possession de cette chapelle, ou plutôt d'une portion de cette chapelle, « *in Guircham capellam Beatae Trinitatis*, » par les évêques de Rennes Etienne en 1170, et Pierre de Fougères en 1213, et par le Chapitre de Rennes en 1211. (Voy. *Cart. Sancti Melanii*.)

la transaction précédente passée entre les deux monastères de Saint-Melaine et de la Roë; il accorda en même temps aux religieux du prieuré naissant de la Trinité le droit d'avoir des cloches et de chanter le saint office aussi librement que les moines de Saint-Melaine le faisaient dans leurs chapelles de la Guerche, tout en respectant néanmoins les droits de l'église paroissiale de Rannée¹.

Lorsqu'ils virent ainsi le prieuré de la Trinité fondé, les seigneurs de la Guerche voulurent contribuer à sa dotation et s'empressèrent de faire de belles donations aux chanoines de la Roë. En 1191, Geoffroy, sire de la Guerche, leur donna une rente de 20 sols sur sa terre de Visseiche pour qu'ils célébrassent l'anniversaire de Hugues, son frère. En 1219, Guillaume, sire de la Guerche et fils du précédent seigneur, leur concéda ses droits de minage, cohuage et coutumes tant à Craon qu'à la Guerche; il y ajouta le droit pour ces religieux de laisser paître trente pores dans la forêt de la Guerche, depuis la Nativité de Notre-Dame jusqu'à la fête de saint André. Enfin, en 1243, Geoffroy de Pouencé, seigneur de la Guerche, fils et successeur de Guillaume, confirma aux chanoines de la Roë le droit de pêche dans l'étang de Careraon, droit que leur avait donné Geoffroy de la Guerche, son aïeul².

Pendant que les sires de la Guerche donnaient ainsi aux chanoines de la Roë, les habitants de leur baronnie, suivant ce généreux exemple, faisaient également, selon leur pouvoir, du bien aux mêmes religieux. C'est ainsi qu'en 1224 Jean, fils de Houdeman, et Mahaut, sa femme, donnèrent à Ruellan, prieur de la Trinité, un emplacement de maison et un jardin à la Guerche même³.

Le prieuré de la Trinité tomba en commende séculière au

1. *Ego Alanus Redon, episcopus concessi copella quam edificavit Bernardus Buxson in Guirechia sonitum tintinnabulorum suorum et omne officium suum plenarie sicut in aliis copellis monachorum que in Guirechia sunt, salvo tamen per omnia parrochiali jure ecclesie Redeniensis.* v (Cart. Roë, 10.)

2. Arch. dep. de la Mayenne.

3. *Ibidem.*

xvi^e siècle; mais les chanoines réguliers de la Roë parvinrent à y rentrer vers 1660, et ils l'administrèrent ensuite jusqu'au moment de la Révolution.

En 1551, le prieur Jean Macé fit la déclaration suivante de son bénéfice à la seigneurie de la Guerche :

« L'église priorale de la Trinité, sise dans la ville de la Guerche; — la maison dite du Coin, sise rue Saint-Nicolas, en ladite ville, avec son jardin et herbrégement; — un autre jardin, joignant ladite église de la Trinité; — sept pièces de terre situées aux environs de la Guerche; — la métairie de la Bussonnière, en la paroisse de Rannée¹; — le fief du Prieuré, avec juridiction, seigneurie, redevances, prééminences, reutes par deniers et par avoine, obéissance, ventes et lods, etc.; — dans le même fief, le droit de levage et de bouteillage; — la moitié du treizième boisseau de la mouture du moulin de Carcraon². »

L'année suivante, 1552, le prieur de la Trinité fut autorisé « à construire une garenne à conils sur le territoire de la Bussonnière. » — Ses aveux subséquents mentionnent aussi quelques dîmes appartenant au prieuré, notamment celle du trait du Petit-Mottay, en Cuillé³.

Les aveux de 1530 et de 1551 font en même temps connaître les devoirs du prieur de la Trinité, consistant à : « Dire ou faire dire en l'église collégiale de la Guerche la grande messe à notes, chacun dimanche et également les jours et festes de Noël, la Circoucision, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, le Sacre, la Toussaint, le Jour des Morts, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité et la Conception; — dire ou faire dire par chacune semaine deux messes en basse voix en l'église du prieuré; — payer à l'Angevine,

1. Dès 1219, le sire de la Guerche constatait que le prieur de la Trinité tenait de lui la terre de la Bussonnière, « sciendum est quod prior de Trinitate tenet Bussoneriam a me et hereditibus meis. » Le nom de cette terre semble indiquer qu'elle fut donnée aux religieux par la famille Busson.

2. Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*, communiquée par M. l'abbé Georgeault.

3. *Ibidem*.

au seigneur de la Guerche, une rente de 20 sols monnaie, appelée taille¹. »

Lorsque les prieurs de la Trinité ne résidaient pas à la Guerche, ils s'arrangeaient avec les chanoines de la collégiale pour le service de ces différentes messes. Vers 1530, le prieur commendataire Guillaume Agaice payait à cet effet 40 liv. par an à la collégiale de Notre-Dame².

Au commencement du xvii^e siècle, le prieur Timoléon Langevin, qui tenait aussi la Trinité en commende, laissa tomber en ruine le prieuré, la métairie et la closerie, quoique l'abbé de la Roë l'eût fait condamner à employer le tiers de ses revenus en réparation. Il dégrada même un bois dépendant de son bénéfice, s'occupant si peu de l'église qu'il devint impossible d'y dire la messe, et remplit de « bûches de bois l'ancien cimetière du prieuré³. »

Lorsque les chanoines réguliers de la Roë rentrèrent à la Trinité, ils firent tout d'abord réparer leur église priorale, relevèrent le chevet et lambrissèrent le sanctuaire; elle était toutefois encore assez pauvrement tenue en 1745⁴.

Au reste, ce prieuré ne rapportait guère que 400 liv. en 1627, de l'aveu des religieux de la Roë. Nous voyons ailleurs que par bail du 18 février 1648, le prieur Guy Arthaud afferma son bénéfice à Guillaume Audouard, prêtre sacristain de la collégiale, pour 200 liv. d'argent, 100 livres de beurre, l'acquittement des messes dues à la Trinité et à Notre-Dame, l'acquittement des décimes et subsides, l'entretien de la chapelle et des maisons; le prieur se réservait le droit de bouteillage. Tout cela faisait bien un revenu d'environ 4 à 500 liv.

L'église de la Trinité, vendue nationalement à l'époque de la Révolution, existe encore et sert de bâtiment de décharge.

1. Guézin, *Hist. ms. de la Guerche*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 61.

3. *Procès-verbal de l'état de l'église de la Trinité en 1627*.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 67.

Elle est située dans la rue Notre-Dame, tout près de l'ancienne église collégiale, et par suite dans l'enceinte des vieilles murailles de la ville; elle se compose d'une seule nef éclairée par des fenêtres ogivales qui rappellent le xvi^e siècle; le chevet primitif n'existe plus; en 1627, l'église entier avait 68 pieds de longueur et 20 pieds de largeur. L'ancien cimetière, séparant l'église de la rue, converti jadis en jardin, est maintenant occupé par une maison avec sa cour.

PRIEURS DE LA TRINITÉ DE LA GUERCHE¹.

Ruellan (1224).

Bertrand de Chancé fit reconnaître en 1424 les droits de son prieuré sur la mouture du moulin de Careraon.

James Gérard (1433).

Frère Guillaume Moreau fit quelques acquisitions en 1452.

Frère Guy du Chastellier (1499).

Pierre de Courcelles rendit aveu au seigneur de la Guerche en 1502.

Frère François Lancelot (1509).

Pierre Martin rendit aveu en 1522.

Guillaume Ajaice, chanoine de Rennes et recteur de Piré, rendit aveu en 1530.

Jehan Macé, chanoine de Notre-Dame de la Guerche, rendit aveu en 1551.

Hardouin de la Noë rendit aveu en 1554.

Jacques Esnault fit une transaction en 1558.

Jean de la Fallesche fit une déclaration au roi en 1566 et aliéna quelques biens en 1569 pour payer les taxes.

François Martin rendit aveu vers 1580.

Jean des Champs rendit aveu le 30 août 1600.

Timoléon Langevin, chapelain de l'oratoire du roi, plus tard archidiacre de Maillerais, puis archidiacre d'Outre-Loire, devint prieur vers l'an 1600 et conserva longtemps son prieuré, qu'il laissait tomber en ruine en 1627; il habitait ordinairement Angers.

Guy Arthaud, docteur en théologie, archidiacre d'Outre-Loire et chanoine d'Angers, afferma son prieuré en 1648; en 1652 il était encore prieur de la Trinité et de plus chapelain de Saint-Denis en France et prieur de Saint-Barthélemy de Paris.

Frère Antoine de Laistre, chanoine régulier de la Roë, afferma

1. Hist. ms. de la Guerche. — Arch. dép. de la Mayenne et d'Ille-et-Vil., etc.

son prieuré le 11 octobre 1663 et rendit avec le 18 décembre 1688.

Frère N... Gouz, chanoine régulier de la Roë (1725).

Frère Nicolas Cordelle, chanoine régulier, + 1752.

Frère Pierre-François Fayet, clerc d'Angers et chanoine régulier de la Roë, fut nommé par l'abbé de la Roë et prit possession le 25 mai 1752. Tout en conservant le prieuré de la Guerche, il devint en 1765 prieur-recteur d'Achères, au diocèse de Chartres.

II. — ABBAYE DE TOUSSAINTS D'ANGERS.

Cette abbaye, située dans un faubourg d'Angers, fut fondée en 1108 par Regnaud, évêque de cette ville; elle existait encore en 1790.

Prieuré-cure de Saint-Étienne-en-Coglais.

Hamelin, évêque de Rennes (1127-1141), donna aux chanoines réguliers de Toussaints l'église de Saint-Étienne de Fougères; il s'agit évidemment ici de Saint-Étienne-en-Coglais. Ce prélat avait commencé par être abbé de Saint-Aubin d'Angers, et avait dû connaître en cette ville Robert, premier abbé de Toussaints, auquel il fit ce don. Son successeur sur le siège de Rennes, Alain I^{er}, confirma au même abbé Robert, vers 1145, la donation de l'église de Saint-Étienne¹.

C'est probablement vers cette époque que fut construite l'église tout à la fois priorale et paroissiale de Saint-Étienne-en-Coglais, l'un des spécimens les plus intéressants de l'architecture romane dans notre diocèse. Nous en donnerons plus tard la description.

Le prieuré-cure de Saint-Étienne, tombé en commende vers le xvi^e siècle, demeura en cet état jusqu'au milieu du xviii^e siècle. A cette dernière époque, Louis-Pierre Broc de la Tuvelière, prieur-recteur, résigna son bénéfice en faveur de son fils Honoré-Pierre Broc de la Tuvelière, qui se fit cha-

1. *Gallia christ.*, XIV, 710.

noine régulier vers 1750. Les successeurs de ce dernier continuèrent jusqu'au temps de la Révolution à appartenir à la Congrégation de Sainte-Geneviève¹.

En 1543, le prieur commendataire Sébastien Thomé, trésorier et chanoine de Rennes, déclara au roi, le 21 juin, que son prieuré se composait « d'une maison priorale avec cour, jardin et herbrégement, et de quatre pièces de terre, le tout contenant environ 8 journaux². »

Mais, en 1790, les dépendances du prieuré avaient augmenté un peu, et frère François Richer, chanoine régulier, alors prieur-récteur, jouissait : du presbytère et de son pourpris, estimés 250 liv. de revenu; — de deux jardins et de 13 journaux de terre, estimés ensemble 328 liv. de rente; — de la totalité des dîmes de la paroisse, évaluées à 4,000 liv.; total du bénéfice, 4,578 liv. de rente. Cette estimation des revenus fut celle de la municipalité de Saint-Étienne à cette époque; toutefois le prieur François Richer prétendit, le 24 février 1790, n'avoir en réalité que 10 journaux de terre et 4,000 liv. de rente; il ajouta que ses charges montaient à environ 1,200 liv., ayant deux vicaires à entretenir, des décimes à payer, etc.³

III. — ABBAYE DE GASTINES.

L'abbaye de Notre-Dame de Gastines fut fondée, vers 1140, par les soins de Hugues, archevêque de Tours, dans son propre diocèse; elle se trouvait dans la paroisse de Villedome et subsista jusqu'en 1790.

Prieuré simple de Saint-Pierre d'Allion.

Au vi^e siècle, le pays de Rennes ne faisait point encore

1. *Reg. des insinuat. eccl. de l'évêché de Rennes.*

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t. V, 27.*

partie de la Bretagne; c'était comme une frontière où se rencontraient souvent les Francs et les bandes bretonnes. L'histoire a conservé souvenir d'un de ces engagements désastreux pour les Francs, qui eut lieu, vers l'an 595, sur les bords de la Noironde, entre les forêts de Rennes et de Chevré, sur le territoire actuel de la paroisse de la Bouexière. Le Baud, d'Argentré et Albert de Morlaix racontent cette bataille et disent que les Bretons fondèrent en ce lieu le prieuré d'Allion en reconnaissance de leur victoire : « Les Bretons, dit le Père Albert, assaillirent les Français au lieu qu'encore à présent on appelle l'Assaut, et furent repoussés du premier choc; mais, reprenant courage, ils rechargèrent de plus belle, enfoncèrent les troupes françaises et les défirent avec grand meurtre et carnage. » Le lieu où se donna ce combat « s'appelle encore à présent le Champ de Bataille, et c'est où fut depuis fondé et basti le prieuré d'Allion, pour servir de cimetière aux morts, et (le prince breton) y mit des moines pour prier Dieu pour leurs âmes¹. »

Le Baud va plus loin et veut expliquer le nom du nouveau prieuré : « Auquel champ de bataille, dit-il, depuis a été fondé un prieuré de l'ordre de saint Augustin, qu'on appelle Allyon, parce que, comme l'on dit, les fuyants s'y rallièrent². »

Enfin, d'Argentré dit : « Le prieuré d'Allion fut quelque temps après basti pour mémoire de cette aventure et pour ensevelir les morts : pour témoignage de quoi longtemps depuis et de présent se trouvent par les champs de grandes tombes de pierre de toutes couleurs, couvertes de terre, lesquelles sont pleines d'ossements, ce que je puis dire pour en avoir fait ouvrir aucunes³. »

Aujourd'hui l'on montre encore le lieu où se livra cette bataille, au bord d'une voie romaine dont le nom est resté au *champ* et au *courtil du Pavé*; au pied de la colline occupée

1. *Chronolog. des évêques de Rennes.*

2. *Hist. de Bret.*, 80.

3. *Ibidem*, 80.

par le prieuré coule toujours le ruisseau du Sang, et non loin s'étendent le *champ de l'Assaut* et le *champ des Tombeaux*; enfin, l'on a trouvé sur ces lieux, en 1857, un bel anneau de chef franc mérovingien qui vient encore confirmer la tradition locale.

Cette tradition se perpétua si bien d'ailleurs, qu'une *Notice ms.* sur le prieuré d'Allion (appelé aussi Rallion), composée au siècle dernier, la mentionne en ces termes : « Ce prieuré fut autrefois fondé par les ducs de Bretagne, après la victoire d'une sanglante bataille proche Rallion, lequel prieuré consiste dans une grande chapelle où se disent une messe basse tous les dimanches et deux dans la semaine, et, de plus, neuf anniversaires pour les messieurs seigneurs occis dans la bataille ¹. »

Quoi qu'il en soit de l'origine d'Allion, ce ne cût être, en commençant, qu'une chapelle desservie par quelque prêtre ermite, comme il s'en trouvait en grand nombre à cette époque dans nos forêts bretonnes. Il est impossible de savoir quand ce petit sanctuaire fut érigé en prieuré et donné aux chanoines réguliers de Gastines; on doit supposer que ce fut dès les commencements de cette abbaye, c'est-à-dire au milieu du ^{xii} siècle; il est aussi permis de croire que cette fondation du prieuré proprement dit fut l'œuvre d'un seigneur de Vitré possesseur du château et de la forêt de Chevré, car la *Notice* précitée nous apprend que l'acte de fondation du prieuré d'Allion existait au ^{xviii} siècle dans les archives de la châtellenie de Chevré, « sous la mouvance de laquelle sont les fiefs et dixmes annexés audit prieuré ². »

L'existence du prieuré d'Allion entre les mains des chanoines réguliers nous est constatée, en 1220, par une transaction passée entre Jean, abbé de Gastines, et Mathieu, abbé de Saint-Melaine; voici à quelle occasion :

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 7 G, 6.

2. *Ibidem.*

André, seigneur de Vitré, avait donné certaines terres à Adam d'Acigné; ces terres, situées sur les limites de la forêt de Chevré, étant elles-mêmes couvertes d'arbres, Adam les fit défricher, et les arbres étant déracinés, il y fit semer du grain; quand vint la moisson, l'abbé de Gastines, à cause de son prieuré d'Allion, et les moines de Saint-Melaine, probablement à cause de leur prieuré de Bourgon, voisin de là, réclamèrent contradictoirement les dîmes novales de ce territoire. Mais les deux parties finirent par se mettre d'accord et réglèrent « que les dixmes novales desdites terres seraient départies et divisées en gerbes et sur le champ, également entre les deux abbayes; et s'entrequitteiraient les despens faits de part et d'autre¹. »

Voici en quoi consistait, au siècle dernier, le prieuré d'Allion, tombé en commende depuis longtemps :

« La chapelle priorale dédiée à Saint-Pierre; — le manoir prioral ou ancien chasteau, consistant en plusieurs caves et caveaux, salles et cuisines, hautes chambres et cabinet, greniers au-dessus, tout couvert d'ardoises, et servant de demeure au prestre desservant la chapelle²; — un beau jardin clos proche ledit logis; — le fournil et l'étable avec une grande cour verte proche la chapelle; — la métairie du Prieuré avec ses dépendances (dans les 63 journaux qu'elle contenait, on peut noter une chênaie et un bois taillis, le champ du Pavé et le courtil du Pavé); — les traits de dîmes qui suivent : les traits de Rallion, en Dourdain et en Izé; les traits de Montoussin, de la Havardière, de Drugeon, de Villoreu, de la Chagaudière, en la Bouexière; le trait de Saint-Pierre, en Acigné; les traits de Rallion, en Saint-Jean-sur-Vilaine, du Désert et de Chevré; — un droit d'usage dans la forêt de Chevré, changé, par abonnement, en une rente de 100 liv. sur la ba-

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, I, 389. — *Carl. Sancti Melanii*, 129.

2. En 1669, Julien Horrais étoit chapelain d'Allion; Jean Le Boubec lui succéda en 1670 et mourut en 1745; puis vint Robert Ferron, etc.

ronnie de Vitré; — une rente de 45 liv., due par l'abbaye de Pontlevoy; — une rente d'afféagement de 21 liv. »

La métairie était affermée, en 1782, 506 liv.; les dîmes rapportaient 806 liv. et les rentes montaient à 166 liv.; total du revenu de tout le prieuré, 1,568 liv.

Les charges consistaient en la pension du chapelain desservant les messes, 300 liv.; — les décimes, 220 liv.; — les réparations, estimées 100 liv.; total des charges, 620 liv. — Revenu net : 948 liv. — En 1790, la déclaration du revenu brut du prieuré ne fut que de 1,452 liv., parce qu'on estima un peu moins les dîmes¹.

Nous avons dit que le prieuré d'Allion tomba de bonne heure en commende; en 1786, il était entre les mains de François Pillerault, ancien chanoine du Mans. L'évêque de Rennes songea, à cette époque, à unir ce prieuré au Petit-Séminaire de sa ville épiscopale; le prieur Pillerault donna son consentement à ce projet le 8 juillet 1786; frère André Rollat, chanoine régulier, prieur et administrateur de l'abbaye de Gastines, consentit également à cette union le 16 août suivant, à la condition toutefois que le Petit-Séminaire ferait desservir les trois messes par semaine dues dans la chapelle d'Allion, et qu'il paierait chaque année, le jour Saint-Michel, à la mense conventuelle de Gastines, une redevance de 8 septiers de froment, mesure de Châteaurenaud (évalués à 150 liv.). Enfin, le 5 septembre 1786, Claude Rouselet, abbé de Sainte-Geneviève de Paris et supérieur général de la Congrégation des Chanoines réguliers de France, donna son consentement à l'union définitive du prieuré Saint-Pierre d'Allion au Petit-Séminaire de Rennes, qui posséda ensuite ce bénéfice jusqu'au moment de la Révolution².

À cette dernière époque, le prieuré d'Allion fut vendu nationalement, le 16 mai 1791, 20,400 liv., à Jean Parchemi-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 7 G, 6; 4 V, 28.

2. *Ibidem*.

nier; ce dernier affecta ces biens en 1822 à la fondation d'une école de filles tenue par des Sœurs du Saint-Esprit, et d'une école de garçons tenue par des Frères. Présentement, le Bureau de Bienfaisance de la Bouexière administre à ce titre les deux fermes d'Allion. L'une de ces fermes se compose de l'ancien manoir prioral, orné de portes ogivales, dont une surtout est trilobée d'une façon très-curieuse; l'autre est la vieille métairie du Prieuré. La chapelle sert maintenant de grange aux deux fermiers, qui l'ont partagée par un mur intérieur. Cette chapelle est très-vaste; c'est un simple rectangle dont le chevet droit présentait une grande fenêtre ogivale du XVI^e siècle; toutefois la façade occidentale, avec sa porte cintrée et son oculus, ne semble dater que du siècle dernier. On honorait particulièrement jadis saint Cloud dans ce sanctuaire, mais sa statue a été jetée, dit-on, par les révolutionnaires dans un puits, ce qui n'empêche pas certaines gens d'y venir encore en pèlerinage.

PRIEURS D'ALLION¹.

Guidenor, « *Guidenocus sacerdos frater de Allion*, » fut témoin, vers 1160, de la donation de la chapelle du Feu à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Gilles Salin était prieur d'Allion en 1554.

Gabriel Grimaudet, † à Saint-Michel d'Angers le 27 avril 1668.

N... de la Grange, prieur dès 1701, † vers 1733.

Jacques de la Lande, docteur en théologie, fut pourvu par Rome en 1733. L'abbé de Gastines nomma en vain Louis Gittou de la Rebellerie, prêtre de Tours, qui prit cependant possession du prieuré. Jacques de la Lande conserva le bénéfice jusqu'à sa mort, arrivée en 1739.

Charles-Joseph Trublet, prêtre de Saint-Malo, premier secrétaire du cardinal de Tencin, pourvu le 29 décembre 1739, prit possession d'Allion le 11 janvier 1740; mais il résigna bientôt en faveur du suivant et devint chanoine et archidiaire de Saint-Malo.

1. *Cart. Sancti Georgii*. — *Reg. des insin. eccl. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Maxime-Cajetan Floccard, recteur de Balazé, prit possession le 24 juin 1744; + 1759.

Walter-Thomas Thyrell, prêtre irlandais, se fit pourvoir à Rome en 1760 et prit possession le 5 février 1761. Il eut à lutter contre deux prétendants dont il se défit : Louis Métayer, nommé par l'abbé de Gastines, et Michel Rolland, chanoine et archidiaque de Poitiers, nommé (on ne sait pourquoi) par l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne. Le prieur Thyrell mourut en 1772.

Charles-Pierre-Ignace de l'Estache, clere romain, originaire de Paris, fut pourvu le 16 mars 1772 et prit possession le 19 du même mois. Ce prieur, qui habitait Rome, résigna au bout de quelques mois en faveur du suivant, moyennant une pension de 250 liv.

Gabriel Le Monnier, ancien vicaire de Moutiers et d'Izé, chapelain de Landavran, pourvu le 25 août 1772, prit possession le 31 du même mois; + le 29 janvier 1777, à l'âge de quarante-deux ans, inhumé dans l'église de Landavran.

Laurent-Luc-Jean Régnault, prêtre de Saint-Malo et chapelain de Trémigon, en Combour, pourvu à Rome, prit possession le 27 mars 1777. Devenu vicaire à Gévezé, il permuta en 1784 son prieuré d'Allion contre la cure d'Évran avec le suivant.

Jean Coupvent, sieur des Gravières, précédemment recteur d'Évran, devint en 1784, par permutation, prieur d'Allion, mais il ne conserva pas ce bénéfice.

Pierre Texier, prieur d'Allion cette même année 1784, permuta ce bénéfice avec le suivant contre un canonicat du Mans.

François-Étienne Pillerault, clere tonsuré d'Angers, précédemment chanoine du Mans, fut pourvu le 42 novembre 1784 du prieuré d'Allion, dont il prit possession le même jour. Nous avons dit qu'il fut le dernier prieur d'Allion, ayant consenti en 1786 à l'union de ce bénéfice au Petit-Séminaire de Renues.

IV. — ABBAYE DE NOTRE-DAME-LA-ROYALE.

L'abbaye de Notre-Dame-la-Royale, ou de La Beau, était située sur le bord du Clain, dans la paroisse de Saint-Martin-l'Ars, évêché de Poitiers; on ignore l'époque et les circonstances de sa fondation, et ses premiers abbés n'apparaissent qu'au xiii^e siècle.

Prieuré simple de Notre-Dame de la Dauphinaye.

« D'or, au bâton prioral de sable, accosté de deux dauphins d'azur¹. »

Vers le milieu du XIII^e siècle, Guillaume Soubrie, chevalier, seigneur de Larchapt, en Romagné, mû par un profond sentiment religieux et poussé peut-être par les exhortations de l'évêque de Rennes, Jean Gicquel, qui semble s'être beaucoup intéressé à son œuvre, fonda dans la paroisse de Romagné un prieuré de chanoines réguliers qu'il donna à l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale de Poitiers. Ce fut, selon toutes les apparences, dans le cours de l'année 1257 qu'eut lieu cette fondation, comme l'indique la charte donnée par Guillaume Soubrie lui-même, et que nous analyserons bientôt. Mais elle était arrêtée en projet et résolue plusieurs années auparavant. En effet, dès 1254, nous voyons Guillaume Soubrie, qui avait acheté de Geoffroy de Malnoë certaines portions des dîmes de la paroisse de Parcé, solliciter de l'évêque de Rennes la ratification de son contrat, et celui-ci, en l'accordant, lui imposer pour condition expresse d'en faire l'appropriement au profit du prieuré de la Dauphinaie, « *appropriet Willelmus eandem decimas prioratui de la Dauphinaie Regalis Ordinis*². » Si donc la charte de fondation est postérieure de trois années à cette concession, il est à croire, dit avec raison M. Maupillé, que le seigneur de Larchapt fut arrêté par les difficultés que lui suscitèrent les religieux de Marmoutiers, possesseurs, à raison du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, de l'église de Romagné, dans la dépendance de laquelle étaient situés les domaines affectés à la fondation de la Dauphinaye.

« Ce ne fut, en effet, qu'au mois de janvier 1258 que Geoffroy, alors abbé de Marmoutiers, se désista, tant en son nom qu'au nom de sa communauté, de l'opposition qu'il

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

avait manifestée, et consentit à l'établissement du prieuré. Les lettres qui constatent son acquiescement laissent apercevoir, à travers les termes de bienveillance, les sentiments dont il était animé et l'espèce de contrainte qu'il dut se faire à lui-même pour l'accorder¹.

« C'est, en effet, dit-il en commençant, à la prière et aux instances de Raoul et d'Isabelle, seigneur et dame de Fougères, et en considération des mérites et de la valeur de Guillaume Soubrie, qu'il lui accorde l'autorisation de fonder son prieuré, sans préjudice toutefois des droits de l'abbaye de Marmoutiers et du prieuré de Saint-Sauveur, et à la charge par lui et les religieux de la Dauphinaye de se conformer aux conditions suivantes :

« 1^o Le prieur de la Dauphinaye ou son préposé devrait, dans les trois jours qui suivraient son institution, prêter serment sur les Saints Évangiles, dans l'église de Romagné, en présence du recteur de la paroisse et du prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, ou bien de leur représentant, si l'un ou l'autre était absent ou empêché, de ne se permettre ni de permettre à qui que ce soit de sa dépendance aucun acte qui fût de nature à porter atteinte aux droits et prérogatives de l'abbaye de Marmoutiers, du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes ou de l'église de Romagné, et d'observer et de faire observer, autant qu'il le pourrait, les conventions relatives à l'exercice de la juridiction spirituelle. Or, telles étaient ces conventions, que toutes les personnes attachées au prieuré, à quelque titre que ce fût, soit comme serviteurs, familiers ou commensaux, resteraient soumises à l'église de Romagné, et toutes demeureraient, à la vie et à la mort, sujettes à la juridiction du recteur, de sorte qu'elles seraient tenues envers lui à la même obéissance et aux mêmes devoirs que les autres paroissiens, et que les religieux de la Dauphinaye ne pourraient entendre en confession, ni admettre aux honneurs de

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, p. 134.

la sépulture religieuse, aucune d'elles sans l'agrément du prieur de Saint-Sauveur ou du recteur de Romagné.

« 2° Les oblations et les dons mobiliers faits aux religieux de la Dauphinaye ou à leur église, soit qu'ils provinssent d'un acte entre vifs ou d'un acte de dernière volonté, devraient être partagés moitié par moitié entre les religieux d'un côté, et le prieur de Saint-Sauveur et le recteur de Romagné de l'autre; ceux-ci auraient également droit au tiers des immeubles qui pourraient leur être donnés.

« 3° Les religieux de la Dauphinaye s'interdiraient le droit d'acquerir leurs domaines, par voie d'acquisition, dans toute l'étendue des fiefs du prieuré de Saint-Sauveur, et il serait stipulé que, dans le cas où il leur serait donné quelque terre, le prieur et le recteur devraient également en prendre le tiers, et que les religieux ne pourraient, plus d'un an et un jour, conserver la jouissance de la portion qui reviendrait au prieur et au recteur sous peine de voir la propriété tout entière devenir le patrimoine de l'abbaye de Marmoutiers¹. »

Ces conditions ne manquèrent pas de paraître dures aux religieux de Notre-Dame-la-Royale, et c'est probablement à ces exigences que nous devons attribuer le retard qu'ils apportèrent à leur acceptation du prieuré que voulait fonder Guillaume Soubrie. Une année tout entière sépara, en effet, l'acte d'acceptation donné par Pierre, alors abbé de Notre-Dame-la-Royale, de l'acte de consentement donné par Geoffroy, abbé de Marmoutiers².

« Le seigneur de Larchapt, heureux d'avoir pu enfin surmonter toutes les difficultés qu'il avait rencontrées pour l'exécution de son pieux dessein, et voulant témoigner à l'abbaye de Marmoutiers toute la reconnaissance qu'il éprouvait de la condescendance qu'elle avait témoignée à son égard, et en même temps l'indemniser du préjudice qui pourrait résulter

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 12. — M. Maupillé, *Notices précitées*.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 12.

pour elle de l'établissement de son prieuré, lui accorda, par l'acte même de sa fondation, une rente annuelle de 40 sous, monnaie courante, payable par le prieur de la Dauphinaye entre les mains du prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, moitié à Pâques, moitié à la Toussaint¹. »

Ce même acte de la fondation du prieuré de la Dauphinaye, daté de 1257, nous apprend aussi que ce nouveau monastère fut construit en l'honneur de Dieu et de la Sainte Vierge, « *ad honorem Dei et Beatæ Mariæ*; » que les Bénédictins de Marmoutiers permirent aux chanoines réguliers de Notre-Dame-la-Royale d'avoir à la Dauphinaye une chapelle, un cimetière et des cloches, « *quod dicta domus de la Daufinaie oratorium et cimeterium habeat cum campanis*; » que les religieux de Saint-Sauveur conservèrent le droit de cueillir toutes les prémices et toutes les dîmes, « *omnes primicias, tam majores quam minores*, » dans tous les lieux cultivés par les chanoines de la Dauphinaye en la paroisse de Romagné, « *locis et terris, quos vel quas dicti fratres de la Daufinaie per se vel par alios excolunt infra metas parochiæ Beati Martini de Romagneio*. » Enfin, cet acte de fondation, reconnaissant tous les droits de Marmoutiers et imposant aux religieux de la Dauphinaye l'obligation de les respecter, fut signé par Guillaume Soubrie et par Pierre, premier prieur du nouveau monastère, « *frater Petrus tunc temporis domus de la Daufinaie prior*². »

« Guillaume Soubrie ne survécut pas longtemps à la fondation de son prieuré, car trois ans après (1260) nous voyons Perronnelle, sa veuve, la confirmer.

« Elle fut encore confirmée, huit ans plus tard (1268), par acte passé devant le doyen de Fougères par Perronnelle Soubrie, sa fille et sa principale héritière, qui avait porté la seigneurie de Larchapt à Jubel Le Porc, baron de Vezins, etc.,

1. M. Maupille, *Notices précitées*, p. 455.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 960, 967, 968.

dont les descendants l'ont possédée jusqu'à la fin du xvi^e ou au commencement du xvii^e siècle ¹. »

Il y avait autrefois dans l'église de la Dauphinaye un grand nombre de pierres tombales, ce qui semble indiquer que les fondateurs l'avaient choisie pour le lieu de leur sépulture. Du reste, les seigneurs de Larchapt ne paraissent pas s'être réservé ce privilège exclusivement pour eux-mêmes. Dans le mur méridional de l'édifice on remarque une grande arcade à ogive surbaissée qui indique la place d'un enfeu distinct de l'enfeu seigneurial de Larchapt, probablement placé dans le chœur. Or, nous savons que vers 1316 Gilyon de Racinoux et Marguerite de Saint-Pern, sa femme ², donnèrent au prieuré de la Dauphinaye 13 liv. de rente pour y fonder, dans l'église même, une chapelle où ils auraient leur sépulture. Quoique la forme de l'arcade accuse une époque plus rapprochée de nous que celle qui est indiquée par l'acte susdit, il y a tout lieu de croire que ce petit monument se rapporte à cette fondation et qu'il aura été construit ou restauré à une époque postérieure.

L'époque à laquelle les chanoines réguliers abandonnèrent le prieuré de la Dauphinaye nous est entièrement inconnue. Un aveu de 1553 mentionne encore « la chapelle, les cloîtres et les salles et chambres » de ce monastère comme étant en bon état; mais, un siècle plus tard, l'église était en ruines, et un nouveau prieur, voulant en prendre possession en 1659, n'y trouva ni eau bénite, ni garniture d'autel, ni cloche. Il est vraisemblable que ce prieuré, tombé en commende depuis quelque temps déjà, fut dévasté pendant les guerres de la Ligue, peut-être par les protestants, qui, sans occuper positivement le pays, le parcoururent en différents sens et durent s'y livrer à des actes de brigandage et de destruction contre les propriétés des catholiques.

1. M. Maupille, *Notices précitées*, p. 450.

2. La famille de Racinoux possédait les manoirs de Racinoux, en Saint-Ouen-des-Alleux, et de la Touche, en Saint-Etienne-en-Coglais.

Il est probable que le vieux sanctuaire de Notre-Dame ne fut jamais restauré, quoiqu'en 1759 René de Saint-Germain, seigneur de Larchapt, et Maurice Frain de la Villegontier, prieur de la Dauphinaye, écrivissent à l'intendant de Bretagne pour être autorisés par lui à opérer cette restauration¹. On s'était, en effet, contenté, après la ruine de l'église priorale, de construire à côté une autre petite chapelle provisoire; c'est ce que nous apprennent les déclarations des prieurs en 1676 et 1790 : dans l'une il est fait mention de « la chapelle couverte d'ardoises et autre vieille chapelle toute ruinée et caducque; » dans l'autre acte il est dit que « la chapelle de la Dauphinaye est en bon estat, » ce qui ne semble pas devoir s'entendre de l'édifice primitif, mais plutôt de la petite chapelle moderne.

Le prieuré de la Dauphinaye se composait du logis prioral avec son cloître; — de la chapelle de Notre-Dame; — des jardins et d'un bois de haute futaie, contenant le tout 9 journaux de terre; — de la métairie de l'Abbaye; — de la métairie de la Haute-Dauphinaye; — d'une rente sur la métairie de la Cléménçais; — de quelques dîmes en Parcé, évêché de Rennes, et en Saint-Sulpice, évêché d'Angers; — d'une vigne et d'un pressoir en Clayes, au même diocèse d'Angers; — des fiefs dont les noms suivent : la Cléménçais, la Hattais, les Basses-Morières, le Brouillard, Bonnefontaine et la Morinais, en Romagné; le Petit-Pont-Notre-Dame, en la Chapelle-Saint-Aubert; le Mont-Romain, dans Le Loroux; la Bouillasse, en Louvigné; — d'une rente en grains sur le lieu de Montaubert, en Lécousse; — enfin, d'une juridiction seigneuriale avec droit de basse justice sur tous les fiefs du prieuré².

En 1790, le prieur Georges Leziart de la Villorée déclara que son bénéfice lui rapportait ce qui suit :

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 65.

2. Déclarations du prieuré en 1553, 1676 et 1790.

Métairie de l'Abbaye, affermée.	4,000 liv.
Métairie de la Haute-Dauphinaye, affermée . . .	750
Dimes et vignes, affermées.	644
Rentes des fiefs par argent.	46
Rentes des fiefs par froment, seigle et avoine. .	334
	<hr/>
Total du revenu.	2,764 liv.

Quant aux charges du prieuré, voici en quoi elles consistaient :

Décimes.	700 liv.
Rente due au prieuré de Saint-Sauveur.	25 18 s.
Rente due au recteur de Romagné.	4 4
Service de la chapelle, consistant en quatre messes par semaine et en un service le jour Saint-Georges.	250
Réparations et entretien divers.	300
	<hr/>
Total des charges.	4,277 liv. 2 s.

Il restait donc au prieur de la Dauphinaye la somme de 1,486 liv. 18 s., nette de toutes charges¹.

Laissons-nous maintenant guider par M. Maupillé, qui va nous décrire les ruines, très-intéressantes encore, de l'église priorale de Notre-Dame de la Dauphinaye :

« Ces ruines consistent aujourd'hui en trois pans de murailles, dont l'un, à l'Est, formait le chevet de l'église; les deux autres constituaient en partie les parois latérales, celui qui formait la façade occidentale, et dans lequel se trouvait la grande porte, ayant entièrement disparu sans qu'il en reste le moindre vestige.

« Ces débris, quelque déformés qu'ils soient, n'en sont pas moins précieux et méritent de fixer notre attention au point de vue de l'archéologie et de l'histoire locale; d'abord, parce qu'ils nous offrent un curieux spécimen de l'architecture religieuse de notre pays à une époque dont les monuments sont

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 27.

devenus très-rares aujourd'hui, et ensuite parce qu'ils nous permettent de rétablir avec exactitude la forme de l'édifice et d'apprécier son importance.

« D'après les données que nous pouvons tirer de ces ruines, l'église de la Dauphinaye consistait dans un vaisseau rectangulaire orienté de l'Est à l'Ouest, et mesurant en longueur 20 mètres sur 6^m 50 de largeur entre les murailles.

« Elle était terminée à l'Est par un mur plat, au milieu duquel se dessinait une grande fenêtre que l'on admire encore aujourd'hui, encadrée dans son pignon aigu, et dans un état parfait de conservation. Malgré les nombreuses guirlandes de lierre qui se suspendent à ses meneaux et semblent se jouer au milieu de ses divers compartiments, il est facile de reconnaître la forme et la disposition de la baie, qui est celle d'une grande ogive lancéolée, encadrant trois ogives similaires, lesquelles sont couronnées dans le tympan par une rose composée de sept contre-lobes à moulures circulaires comme celles des meneaux.

« L'église était éclairée des deux côtés par cinq fenêtres, trois dans le mur septentrional, deux dans le mur méridional; mais ces fenêtres différaient essentiellement d'un côté à l'autre.

« Les trois premières consistaient dans une simple baie d'une hauteur de 2 mètres environ et d'une largeur de 40 centimètres à la base. A l'intérieur, elles offrent un ébrasement considérable et un amortissement circulaire, tandis qu'à l'extérieur elles s'amortissent en lancettes avec des pieds-droits épanclés.

« La baie des secondes présentait une ogive géminée encadrée dans une ogive lancéolée. Une seule de ces fenêtres a conservé sa disposition primitive; l'autre a perdu les meneaux qui la divisaient intérieurement. Le mur dans lequel elles sont percées est presque intact et a dû sa conservation à la destination qu'on lui a donnée, en le faisant servir d'appui à des bâtiments de service qu'on lui a accolés des deux côtés. Seu-

lement cette destination a nécessité quelques dégradations qui en ont un peu altéré le caractère¹. »

Pour terminer cette description et donner au lecteur une idée complète des ruines de cette église, nous dirons qu'on y remarque encore, du côté de l'évangile et près du chevet, une crédence, et dans le bas de l'église, du côté opposé, une grande arcade destinée sans doute à un enseu (et dont nous avons précédemment parlé), l'une et l'autre d'une époque postérieure à celle de la construction de l'édifice lui-même.

----- PRIEURS DE LA DAUPHINAYE². -----

Frère Pierre (1257).

Pierre Quartier (1382).

Frère Jehan Bardoul, prieur dès 1543, rendit aveu le 43 décembre 1544.

René Pinel rendit aveu au roi le 43 mars 1553.

Jean d'Argentré, archidiaque de Dinan, prieur commendataire en 1563 et 1579.

Michel Mauclerc précéda le suivant.

Jean Aubert, principal du collège de Laon, à Paris, et interprète de Sa Majesté pour les langues grecque et latine, pourvu à Rome après le décès du précédent, rendit aveu au roi le 48 janvier 1634.

François du Hallier, † en 1639 évêque de Cavallon.

André Reste, prêtre, bachelier en théologie, nommé par Françoise des Prez, dame de Larchapt, prit possession le 29 septembre 1659. Mais en même temps Guillaume Aubry, prêtre d'Évreux, se fit pourvoir à Rome et prit possession le 4^{er} janvier 1660; il résigna un an plus tard ses prétendus droits en faveur de François Le Marchand, recteur de Parcé, qui prit possession le 44 mars 1664. Ce dernier mourut l'année suivante, et Jean Bonnier, clerc de Lyon, se fit pourvoir à sa place du prieuré de la Dauphinaye. Pendant tout ce temps-là, André Reste demeurait seul légitime prieur, aux yeux du moins de la dame de Larchapt.

Guy de Lopriac de Coëtmeuduc, docteur en Sorbonne, diacre du diocèse, chanoine de Quimper, prieur de Saint-Christophe-des-Bois, etc., fut présenté à l'évêque, le 4^{er} octobre 1664, par Françoise des Prez, dame de Larchapt, sur la résignation faite entre les

1. Notices précitées, p. 454, 452.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

main de cette dernière par André Reste. Il s'empressa d'acquérir les droits de Jean Bonnier, alors abbé du Val-Benoît, en lui cédant le prieuré de Jugon, et il prit possession paisiblement ensuite du prieuré de la Dauphinaye. Il devint chantre de l'Église de Quimper, abbé de Notre-Dame-de-la-Chaume, conseiller du roi, aumônier de la reine, etc., et résigna la Dauphinaye en faveur du suivant en 1749, se réservant une pension sur ce bénéfice.

Guillaume-François de Saint-Germain, seigneur de Larchapt et de la Celle, prêtre, demeurant à son manoir de Larchapt, fut pourvu en 1749; + 1742.

Joseph-Charles Geffelot de Marigny, recteur de Romagné, présenté par René de Saint-Germain, seigneur de Larchapt, fut pourvu en 1742 et prit possession le 4 septembre de cette année; + 1757.

Maurice-Gabriel Frain de la Villegontier, docteur en Sorbonne, fut nommé en mai 1757; + 1773.

Hippolyte Hay de Bonteville, abbé de Notre-Dame-de-Celles, en Poitou, et vicaire général d'Aix, en Provence, fut présenté le 6 août 1773 par Louis-César de Saint-Germain, seigneur de Larchapt, à l'évêque, qui le pourvut le 49 du même mois. Il prit possession de la Dauphinaye le 26 août 1773 et devint évêque de Grenoble; + 1788.

Georges-Hyacinthe Leziart de la Villorée, clerc du diocèse, fut pourvu le 20 novembre 1788 et conserva le prieuré de la Dauphinaye jusqu'à l'époque de la Révolution.

V. — ABBAYE DE LIEU-DIEU EN JARD.

Cette abbaye, dédiée à Notre-Dame et d'une origine très-ancienne, se trouvait dans la forêt de Jard, paroisse de Sainte-Radegonde de Jard, évêché de Luçon. Elle avait été reconstruite par Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, au commencement du XIII^e siècle, et confiée aux chanoines réguliers de Prémontré.

Prieuré simple de Notre-Dame de la Fontaine-Harouys.

Guillaume, seigneur de la Guerche, vivant au commencement du XIII^e siècle et décédé le 4 septembre 1223, fonda dans sa forêt de la Guerche le petit monastère de la Fontaine-Harouys. C'est ce que nous prouve une lettre de Jean Gic-

quel, évêque de Rennes (1230-1238), relatant une précédente donation de ce seigneur de la Guerche, appelé fondateur des frères de la Fontaine-Harouys, « *Guillemus de Guerchia fundator fratrum de Fonte Haruys*, » faite en faveur de ces religieux, demeurant dans la forêt de la Guerche, « *fratribus de Fonte Haruys in foresta Guerchiæ commorantibus*. »

Par cet acte de bienfaisance, Guillaume de la Guerche donna aux frères de la Fontaine-Harouys un droit d'usage dans sa forêt de la Guerche et de Rannéc, « *per totam forestam de Guerchia et de Radanea*; » ce droit consistait dans l'usage du bois mort dans toute la forêt, et sans besoin de montre, pour le châtissage du monastère, et dans l'usage de bois à merrain à prendre dans deux quartiers spécifiés. Pour ce dernier usage, les religieux devaient demander aux serviteurs du baron « la montre » du bois dont ils avaient besoin pour leurs édifices et pour leurs vignes; mais si ceux-ci ne leur en montraient pas dans les trois jours suivant leur demande, ils pouvaient eux-mêmes abattre des arbres et les emporter¹.

Les seigneurs de la Guerche et de Montfort avaient épousé les deux sœurs : Guillaume de la Guerche était marié à Hersende de Sillé et Raoul de Montfort à Domette de Sillé. Ces deux derniers eurent un fils, nommé Geoffroy de Montfort, qui mourut avant ses père et mère, en 1223. Dans leur douleur, le seigneur et la dame de Montfort fondèrent une chapellenie pour leur fils défunt dans leur abbaye de Saint-Jacques de Montfort, « *capellaniam in abbazia Sancti Jacobi pro anima Gaufridi de Montforti* »². Ils donnèrent pour cela aux chanoines de Montfort 10 liv. de rente, que devait payer leur neveu Geoffroy de Pouencé, seigneur de la Guerche, tant que vivrait sa mère, et qui seraient prises, après la mort de celle-ci, sur la coutume de Martigné, appartenant à ce seigneur de la Guerche. Le jour de Saint-Barthélemy 1223, le seigneur

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 907.

2. Du Paz, *Hist. général.*, 37.

de la Guerche approuva et confirma cette donation faite à l'abbaye de Montfort ¹.

D'un autre côté, nous voyons ce même seigneur de la Guerche, Geoffroy de Pouencé, fils de Guillaume et cousin par suite de feu Geoffroy de Montfort, parler également de la fondation d'une chapellenie faite par lui au couvent de la Fontaine-Harouys, pour le repos de l'âme de ce jeune seigneur : « *Ego Gaufridus de Pouenceio dominus de Guerchia feci capellaniam apud fratres de Fonte Haruys pro Gaufrido de Monteforti* ². »

Peut-être ces deux fondations, faites par deux branches de la même famille pour le même défunt, n'en constituèrent-elles qu'une seule? Nous sommes porté à le croire, et, dans ce cas, il est supposable que les frères de la Fontaine-Harouys sortirent de l'abbaye de Montfort. Le prieuré qui nous occupe pourrait donc bien avoir dépendu de Saint-Jacques de Montfort avant de relever de Lieu-Dieu en Jard; ce n'est toutefois qu'une simple hypothèse, mais elle offre quelque vraisemblance.

Quoi qu'il en fût, le jour de Vendredi-Saint 1238, Geoffroy de Pouencé, seigneur de la Guerche et de Pouencé, voulant augmenter la fondation précédente faite par lui-même pour Geoffroy de Montfort, voulant aussi assurer son propre salut et celui des siens, donna à Dieu et à la Sainte Vierge, « *Deo et Beatæ Mariæ*, » ainsi qu'à leur pieux serviteur, son ami frère Étienne de Marand, et aux autres frères de la Fontaine-Harouys, « *fratri Stephano de Marando amico meo et aliis fratribus de Fonte Haruys*, » en perpétuelle aumône, le droit de faire pâtre tous leurs animaux dans sa forêt de Rannée, « *pasturagium per totam forestam de Radanea omnibus animalibus* ³. »

De plus, le seigneur de la Guerche abandonna aux mêmes

1. Du Paz, *Hist. généal.*, 57.

2. D. Norice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 008.

3. *Ibidem*.

religieux son plessix, c'est-à-dire tout le terrain entouré de fortes haies qui s'étendait autour du couvent de la Fontaine-Harouys jusqu'à la grande forêt, « *usque ad magnam forestam*, » et les autorisa à en faire ce qu'ils voudraient. Il leur confirma aussi les droits de coutumes et les aumônes, « *costumas et elemosinas*, » qu'ils avaient déjà ou qu'ils recevraient plus tard dans sa seigneurie de la Guerche. Enfin, il leur donna 20 sols de rente, payables chaque année, après sa mort, au jour anniversaire de son décès, et à prendre sur les droits de la cobue ou halle de la Guerche. Il confirma tous ces dons par une charte munie de son sceau¹.

— La tradition se fait ensuite d'une façon complète sur le compte du prieuré de la Fontaine-Harouys. On lit toutefois ce qui suit dans l'*Histoire ms. des seigneurs de la Guerche*, par Guérin, sénéchal de cette baronnie : « Aux archives de la baronnie de la Guerche, dit-il, est un procès-verbal de saisie de l'état des biens du prieuré de l'abbaye d'Harouys, de l'an 1566, par lequel est appris que depuis les dix ans précédents les moines avaient détérioré les biens, ruiné, consumé et prodigué (leur couvent), qu'ils avaient quitté leur religion, fui et apostasié. »

Guérin ajoute ensuite : « Il y a apparence que les moines (de la Fontaine-Harouys) n'y furent pas réintégrés, d'autant qu'on ne trouve pas d'autres traces de l'abandon de ce prieuré, qui depuis a été réuni à l'abbaye de Lieu-Dieu en Jard². »

Le 19 novembre 1624, l'abbé de Lieu-Dieu en Jard fit, en effet, la déclaration du prieuré de la Fontaine-Harouys, composé alors de ce qui suit : L'église priorale, « en laquelle y a un clocher à aiguille; » — la maison priorale, « contenant quatre chambres, au devant desquelles, du costé du Couchant, et de l'église au Levant, y a quelques restes de clouaistre, le tout couvert d'ardoises; » — un pourpris, comprenant 15 jour-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 908.

2. *Hist. ms. des seigneurs de la Guerche*.

naux de terre; — un moulin à eau avec son étang et sa chaus-sée; — la métairie de la Petite-Grange; — la métairie de la Mestrye; — la métairie de la Grande-Grange; — la moitié des dîmes de grains en la paroisse de Drouges; — autres dîmes en Rannée, Réthiers et Saint-Aubin près Pouencé; — une rente de 26 liv. due par le baron de la Guerche; — 40 boisseaux de seigle dus par le prieur de Brain, en Anjou; — 40 sols de rente dus par le collège de la Guerche; — autres petites rentes en grain dues par les propriétaires de quelques maisons à la Guerche; — enfin, un droit d'usage dans la forêt de la Guerche, consistant en pacage, chauffage et bois à merrain.

En revanche, le prieur de la Fontaine-Harouys devait dire une messe basse chaque jour dans son église priorale et faire aux pauvres l'aumône d'un septier de blé¹.

La seule prise de possession du prieuré de la Fontaine-Harouys parvenue à notre connaissance est celle de Jean Laliteau, clerc de Bourges, pourvu en cour de Rome et en commende de ce bénéfice, dépendant toujours, est-il dit, « de l'abbaye de Lieu-Dieu en Jard, de l'ordre des chanoines de saint Augustin. » Ce prieur prit possession, le 27 octobre 1720, de la chapelle priorale de Notre-Dame de la Fontaine-Harouys, des Grande et Petite-Grange, etc., le tout situé en la paroisse de Drouges².

En 1790, le prieuré de la Fontaine-Harouys était uni de nouveau à la mense abbatiale de Lieu-Dieu en Jard. La déclaration faite à cette époque nous apprend que ce bénéfice ne se composait plus alors que : d'une terre avec chapelle et maison, appelée vulgairement l'Abbaye, et estimée de re-
venu. 120 liv.

D'une portion de dîme, valant. 600

A reporter. 720 liv.

1. Arch. dip. de la Loire-Inférieure.

2. Reg. des insinuat. ecclési. de l'évêché de Rennes.

<i>Report.</i>	720 liv.
De la métairie de la Petite-Grange, en Drouges et Rannée, affermée.	700
D'un moulin à eau dans la forêt, affermé.	200
Total du revenu	1,620 liv.

On ne dit point quelles étaient à cette époque les charges du bénéfice, mais l'on voit bien que depuis longtemps déjà le prieuré n'existait plus comme monastère; il avait perdu son titre et même son vrai nom.

Aujourd'hui, en effet, on ne connaît plus la Fontaine-Harouys dans la contrée; mais sur la lisière de la forêt de la Guêrche, à l'extrémité de la paroisse de Drouges, on retrouve encore les fermes de la Grande et de la Petite-Grange et le moulin à vent de l'Abbaye; plus bas, dans la forêt même, le moulin à eau et l'étang de la Petite-Abbaye, et enfin encore plus loin, au milieu même des grands bois, dans un véritable désert, la ferme de la Grande-Abbaye.

C'est en ce dernier lieu que se trouvaient le monastère et vraisemblablement la métairie de la Mestrye : les fondations d'un vieux logis apparaissent encore dans les jardins, et l'antique chapelle de Notre-Dame de la Fontaine-Harouys demeure debout. Transformée en écurie, cette chapelle est presque intacte quant à ses murailles; elle est assez vaste et présente une porte ogivale ornée d'un simple tore et surmontée d'un écusson fruste, qui semble bien remonter à l'époque de sa fondation, c'est-à-dire au ^{xiii}^e siècle. Mais l'édifice entier a été en grande partie relevé depuis lors; il n'a pas d'autres portions annonçant une aussi haute antiquité, et ses fenêtres, refaites au siècle dernier, portent la date 1752.

Quoique ces ruines soient peu de chose, leur position à l'ombre des grands chênes, au bord d'un étang solitaire, au milieu d'une vaste forêt, n'est pas sans quelques charmes, et

on s'y laisse aller volontiers à évoquer les vieux souvenirs des barons de la Guerche, non moins fervents chrétiens que redoutables guerriers.

VI. — ABBAYE DE MONTMOREL.

L'abbaye de Notre-Dame de Montmorel fut fondée, vers la seconde moitié du XII^e siècle, en la paroisse de Poilley, au diocèse d'Avranches, par l'évêque Achard et les seigneurs de Montmorel et de Ducey.

Prieuré-cure de Saint-Georges de Paluel.

Nous ne connaissons ce prieuré que par le *Pouillé ms.* de Dol du XIV^e siècle, qui mentionne le prieur-recteur de Paluel, dépendant de l'abbaye de Montmorel, et taxé à 100 liv., « *prior Sancti Georgii et rector de Paluel CVI lib.*; » et ailleurs, « *Paluel; abbas de Monte Morelli presentat.* » De même que la paroisse de ce nom, le prieuré de Paluel a été englouti par les envahissements de la mer; il est vraisemblable, d'après la taxe susdite, que c'était un prieuré-cure d'une certaine importance.

VII. — ABBAYE DE BEAUPORT.

En 1202, Alain, comte de Goëlle, fonda dans la paroisse de Plouézec, évêché de Saint-Brieuc, l'abbaye de Notre-Dame de Beauport, qu'il donna à l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré, dont il fit venir quelques membres de l'abbaye de la Luzerne, en Normandie. Beauport subsista jusqu'en 1790 et offre aujourd'hui d'admirables ruines.

Prieuré simple de Saint-Macaire.

Dans la paroisse de Bager-Pican, sur le versant des collines qui entourent à l'Est les marais de Dol d'une façon si

pittoresque, près du village de Lannay-l'Abbé, on montre encore l'emplacement du prieuré de Saint-Macaire ; une simple croix s'élève aujourd'hui là où fut jadis la chapelle, et tout près coule une source limpide qui conserve le nom de fontaine de Saint-Macaire.

Nous ignorons par qui fut fondé ce petit monastère, mais il est bien ancien, car il remonte aux origines mêmes de l'abbaye de Beauport, à laquelle il fut donné.

Dès l'an 1209, en effet, sept ans après la fondation de Beauport, fut fait un règlement des droits respectifs de l'église paroissiale de Bagger-Pican et de la chapelle priorale de Saint-Macaire ; ce fut une convention passée entre Jean, évêque de Dol, et le Chapitre de Dol, d'une part, et l'abbé et les chanoines réguliers de Beauport, d'autre part, au sujet de cette chapelle de Saint-Macaire, « *super capellam Sancti Macharii.* »

Voici le résumé de cet acte dont l'original, malheureusement détérioré, est en partie devenu illisible :

Il fut convenu que les chanoines, frères ou chapelains de Beauport, demeurant à Saint-Macaire, « *canonici, vel fratres, vel capellani Belli Portus qui ibidem moram fecerint,* » ne recevraient en leur chapelle, aux offices divins, aucun paroissien de Bagger, « *nullum parrochianum ecclesie de Bagar,* » les jours de fêtes solennelles, de dimanche, de fêtes de la Sainte Vierge et des Apôtres, et à la Saint-Martin, fête patronale de la paroisse ; les étrangers seuls, de passage au prieuré, pourraient assister ces jours-là à la messe des religieux, les portes de la chapelle étant préalablement fermées. Nonobstant leurs privilèges, les chanoines de Saint-Macaire paieraient à l'église paroissiale la dime de toutes les terres qu'ils cultiveraient en dehors de leur clôture ; ils auraient le droit de choisir leur sépulture là où ils voudraient, pourvu qu'ils respectassent les droits paroissiaux ; enfin, ils partageraient certains revenus avec le Chapitre de Dol¹.

1. Anciens évêchés de Bref., IV, C7.

Nous ne savons combien de temps les religieux de Beauport demeurèrent à Saint-Macaire, mais aux siècles derniers ils n'y avaient plus aucune autorité. Cependant, en 1557, ce prieuré était encore entre les mains d'un religieux, frère Jehan de Channe, moine de la Vieuville, qui en rendit aveu au roi le 16 mai. D'après cette déclaration, le bénéfice de Saint-Macaire ne se composait alors que de ce qui suit : la chapelle priorale; — la maison du prieuré, avec son jardin; — un pourpris contenant 5 journaux de terre, et borné par le chemin de Dol à Saint-Broladre; — trois autres pièces de terre comprenant ensemble 8 journaux, et sises tant en Bager-Pican qu'en Cherrucix¹.

Donné de bonne heure vraisemblablement en commende, le prieuré de Saint-Macaire était tombé aux xv^e et xvii^e siècles en la présentation des seigneurs de la Mancellière, en Bager-Pican, — qui s'en disaient les fondateurs, — et en la collation de l'évêque de Dol. Une seule fois, en 1727, nous voyons l'abbé de Beauport nommer pour occuper ce bénéfice un chanoine régulier de son monastère².

Vers cette époque, du reste, la chapelle priorale de Saint-Macaire devint une ruine, car voici la description qui en fut faite lorsque François Guillaume prit possession du prieuré en 1738 : En la paroisse de Bager-Pican est « l'emplacement de la chapelle Saint-Macaire, dont les costales sont tombées et dont il ne reste plus que les pignons vers Orient et Occident, qui sont aussi sur le point de tomber; dans lequel pignon vers Occident il y a un bénitier de pierre de taille, et à celui vers Orient il y a une grande pierre d'autel aussi de taille, et à costé de l'épistre est une vicille statue de saint qui est cassée³. »

Nous venons de dire que les seigneurs de la Mancellière se prétendaient fondateurs et présentateurs du prieuré de

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Reg. des insinuat. ecclési. de l'évêché de Dol.

3. *Ibidem*.

Saint-Macaire; or, ils avaient une chapelle dédiée à Saint-Gilles et bâtie à leur manoir même de la Mancellière. Ils prirent donc l'habitude de nommer un seul chapelain pour desservir ces deux bénéfices, et comme la chapelle de Saint-Macaire était ruinée, ils firent ce chapelain dire les messes du prieuré en la chapelle de leur manoir.

L'évêque de Dol, M^{gr} de Hercé, sachant cela et n'entendant aucune réclamation venir du côté de l'abbaye de Beauport, unit alors canoniquement et à perpétuité, le 14 juillet 1788, le prieuré de Saint-Macaire avec tous ses revenus à la chapelle Saint-Gilles du manoir de la Mancellière.

Le fonds du bénéfice de Saint-Macaire ne consistait plus alors qu'en une métairie appelée encore le Prieuré et affermée 165 liv. en 1790. A cette dernière époque, les deux chapellenies de Saint-Macaire et de Saint-Gilles réunies ne valaient ensemble que 344 liv. de rente; elles étaient chargées cependant de six messes par semaine.

PRIEURS DE SAINT-MACAIRE ¹.

Frère Jehan de Channe rendit aveu en 1557.

Gabriel Beaudouin résigna vers 1641.

Laurent Beaudouin, clerc de Rennes, fut pourvu par l'évêque de Dol le 14 décembre 1641 et prit possession le 16 du même mois.

Urbain Tanguy mourut vers 1713.

Jean Hercé, prêtre de Saint-Malo, fut présenté en 1713 par Françoise de Rabier, dame de la Mancellière; mais l'évêque de Dol refusa de le pourvoir, disant que le prieuré de Saint-Macaire était conféré *ab antiquo* par l'évêque ou par le Pape. A la suite de ce refus, Jean Hervé demanda et obtint la collation de l'archevêque de Tours et prit possession de la chapelle priorale le 2 septembre 1713; + 1716.

Pierre Le Franc, prêtre de Vannes, fut nommé par le roi, en mars 1716, prieur de Saint-Macaire et chapelain de la Mancellière; + quelques mois après.

Guillaume-Joseph Le Chat, clerc de Saint-Brieuc, présenté par Françoise de Rabier, dame de la Mancellière, pour les deux béné-

¹ *Reg. des insinual. ecclésiast. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

ffices, fut pourvu de Saint-Macaire par l'évêque de Dol le 14 novembre 1716, et prit possession du prieuré; + 1727.

Frère Jean-Joseph Le Vayer, chanoine régulier de Beauport, fut nommé le 8 juin 1727 par l'abbé de ce monastère.

Sylvestre de Marigny mourut en 1737.

François-Gabriel Guillaume, vicaire de la cathédrale de Dol, présenté le 12 septembre 1737 par Antoine de Ranconnet, comte de Noyan, et Jacqueline de Rahier, dame de la Mancellière, sa femme, fut pourvu le 21 du même mois; + 1740.

Jean de Rahier, diacre de Saint-Malo, présenté par M^{me} de la Mancellière, et pourvu le 18 mai 1740, prit possession deux jours après; + vers 1772.

Hippolyte-Modeste de Margaro, clerc de Dol, présenté par le seigneur de la Mancellière pour les deux bénéfices de Saint-Macaire et de Saint-Gilles, fut pourvu de Saint-Macaire le 22 janvier 1772 et en prit possession le 19 février; il résigna en 1788.

Louis Longrais, prêtre de Dol, présenté par le même seigneur de la Mancellière, fut pourvu le 22 juillet 1788 des deux bénéfices de Saint-Macaire et de Saint-Gilles unis par l'évêque de Dol, et en prit possession le 29 juillet.

III. — ORDRE DE CITEAUX

CHAPITRE UNIQUE

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA VIEUVILLE & LES GRANGES DE L'ORDRE DE CITEAUX

Fondation de l'abbaye de Notre-Dame de la Vieuville en 1137. — Notice historique. — Catalogue des abbés de la Vieuville. — Domaines et rentes de la Vieuville. — Juridictions, droit de quintaine, revenus, armoiries. — Etat actuel de la Vieuville; sousvenir du tombeau des sires de Combour. — Granges de l'Ordre de Citeaux : 1^o Granges de la Vieuville : Belle-Isle, — Bourgouët (le), — Piriac; — 2^o Granges de Savigné : Champfleury, — Fayel, — Louvigné, — Vaus; — 3^o Grange de Clermont : Breil-Benoît (le).

Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis la fondation, au diocèse d'Avranches, de l'abbaye de Savigné par Raoul 1^{er}, seigneur de Fougères, lorsque Gilduin, fils d'Hamon, fonda lui-même l'abbaye de la Vieuville, qu'il donna aux moines de Savigné.

D'après Du Paz, ce Gilduin fut la tige des sires de Landal, qui possédèrent longtemps le château de ce nom en la paroisse de La Boussac; cet auteur dit même que le fondateur de la Vieuville se nommait Gilduin de Montsorel. Ce qui est certain, c'est qu'il n'était pas Gilduin de Dol, puisqu'en fondant la Vieuville il reconnut lui-même la suzeraineté de ce Gilduin de Dol¹. Il a pu cependant arriver plus tard qu'un

1. La prétendue correction donnée par l'annotateur du *Dictionnaire de Bretagne*, 1^o Epiniac, tombe par suite complètement à faux.

abbé de la Vieuville ait reconnu, en 1463, que son monastère avait été fondé par Gilduin de Dol, seigneur de Combour : il s'agissait pour cet abbé de satisfaire les prétentions de Jean de Derval, sire de Combour, qui se disait fondateur de l'abbaye; et d'ailleurs, à un certain point de vue, ce n'était pas complètement faux, puisque Gilduin de Dol avait approuvé volontiers la fondation faite par son vassal Gilduin, fils d'Hamon¹, et puisque ses successeurs à Combour avaient grandement augmenté cette fondation, comme nous le verrons bientôt.

Mû par de grands sentiments de piété, Gilduin, fils d'Hamon, voulant assurer le salut de son âme et celui de sa femme Adélise et de ses fils Jean et Hamon, donna à la Trinité de Savigné et aux moines cisterciens habitant ce monastère sa terre de la Vieuville, « *omnem terram de Veteri Villa*, » consistant en champs, prairies et vergers, bornée au Nord et à l'Est par le ruisseau de Landal, à l'Ouest par le torrent de Travidal et au Midi par les communs d'Épiniac; il ajouta à ce don celui d'un étang formé par le ruisseau de Landal, s'y réservant toutefois la moitié de la pêche et le droit de faire moudre son grain sans payer dans le moulin attaché à cet étang. De plus, il donna aux moines sa terre de la Bigotière, « *terram que vocatur Bigoteria*, » tout entière, sauf la parcelle concédée par lui précédemment aux lépreux; — la lande de Chateville, « *landam de Catavilla*, » séparée de la Bigotière par un fossé allant jusqu'à une très-ancienne voie aboutissant à la Chapelle, « *usque ad antiquissimam viam versus Capellam*², » et bornée d'un autre côté par le chemin de Dol à Épiniac; — un droit d'usage dans ses forêts, tant pour le chauffage des moines que pour le pasnage de leurs pores; — deux portions de dîmes dans la paroisse de Meillac et deux

1. « *Quam elemosinam dominus tacus Gelduinus de Dolo devoto concessit*, » ce sont les propres paroles du fondateur de la Vieuville. (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 576.)

2. La Chapelle-Cobat est un ancien manoir en Carfantain.

autres portions dans celle de Thoumen; — et enfin les droits qu'il pouvait avoir sur la terre de Rouge-Fossé, « *terra de Rubeo Fossato* ¹. »

Mais Gilduin ne se montra si généreux envers les religieux de Savigné qu'à la condition expresse qu'ils construiraient immédiatement un monastère à la Vieuville et qu'ils l'érigeraient en abbaye suivant leur règle².

Gilduin fit ensuite approuver toute sa donation par ses seigneurs suzerains : tout d'abord par l'archevêque de Dol, de qui il tenait ces terres, et qui voulut lui-même présenter à Geoffroy, abbé de Savigné, la fondation faite en sa faveur; puis par Gilduin de Dol, qu'il appelle également son seigneur et qui, voulant contribuer aussi à la bonne œuvre, donna aux religieux le pasnage pour leurs porcs dans ses bois³.

Peu de temps après, le 8 août 1137, Geoffroy Le Roux, archevêque de Dol, accompagné de plusieurs chanoines et d'un grand nombre de personnages de distinction laïques et religieux, vint solennellement bénir l'enclos du nouveau monastère, le cimetière, comme on disait alors; une grande multitude assista à cette cérémonie, et le fondateur Gilduin renouvela sa donation devant tout ce peuple, avec l'assentiment de sa femme Adélise et de ses fils Jean et Hamon. Pendant la fête, un nommé Hervé Taun sortit de la foule et se donna lui-même aux religieux, auxquels il abandonna en même temps la terre qu'il tenait de Gilduin dans la paroisse de La Boussac. L'archevêque de Dol termina la cérémonie en confirmant de nouveau tous les dons faits à l'abbaye naissante et en menaçant les prévaricateurs des anathèmes de l'Église et de la malédiction divine⁴.

Quatre ans plus tard, au mois de septembre 1141, le même

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 575, 576.

2. *Tali conditione ut in ipsa et de ipsa elemosina in Veteri Villa cenobiale domicilium construetur et abbatiam secundum ordinem... ibidem fundetur.* v (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 575.)

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 576.

4. *Ibidem.*

prélat Geoffroy Le Roux bénit solennellement dans son église cathédrale de Dol Robert, premier abbé de la Vieuville. A cette cérémonie assistèrent les fondateurs Gilduin et Jean, son fils, Serlon, abbé de Savigné, Jean de Dol, seigneur de Combour, fils de Gilduin de Dol, et Noga, veuve de ce dernier. Le sire de Combour et sa mère donnèrent, en cette occasion, au nouveau monastère l'hermitage de leur forêt de Borgoth, « *heremitagium nemoris de Borgoth*, » une partie de cette forêt jusqu'à l'Ille et toute la terre labourable depuis cet hermitage jusqu'au bois d'Aubigné; ils présentèrent l'acte de cette donation à l'archevêque de Dol; qui le remit lui-même au nouvel abbé¹.

Mais le prélat dolois ne s'en tint pas là; à sa suggestion, Guillaume Le Roux, son frère, offrit aux moines de la Vieuville une terre appelée le Fief-Ranoult, « *Feodum Ranulfi*. » On voit dans l'acte rapportant ces dernières donations qu'à cette époque l'église abbatiale était déjà commencée et dédiée au Sauveur du monde et à la Sainte Vierge, « *ecclesia S. Salvatoris et Sanctæ Mariæ de Veteri Villa*. » Mais elle ne fut consacrée que beaucoup plus tard, au commencement du siècle suivant, par Jean de Lizannet, évêque de Dol. Ce prélat rappela, en effet, en 1214, qu'il avait donné aux religieux de la Vieuville deux acres de terre dans le Marais proche la Bruyère, le jour de la dédicace de leur église; or, comme cet évêque fut sacré vers l'an 1200, c'est dans les quatorze premières années du xiii^e siècle qu'il faut placer cette cérémonie².

L'abbaye de la Vieuville était fondée; elle ne tarda pas à devenir relativement riche. C'était alors l'époque des croisades : une foule de seigneurs, voulant assurer le succès de leur voyage en Terre-Sainte, donnèrent généreusement aux

1. Trois ans plus tard, Jean de Dol et sa mère donnèrent aux religieux de la Vieuville la forêt de Borgoth tout entière. C'est aujourd'hui la forêt de Bourgouët, en Dingé.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 592, 596, 597. — Blancs-Manteaux, n^o 41, 515, etc.

religieux avant leur départ; d'autres firent leurs offrandes, à leur retour de Palestine, en reconnaissance des faveurs divines. C'est ainsi qu'agirent Jean de Dol, Guy de Combour, Raoul d'Aubigné, Robert de Melesse, Gaffroy du Guesclin, Guy de Chobar, Pierre Querloel et bien d'autres chevaliers, qui tinrent à honneur de faire d'abondantes aumônes au monastère de Notre-Dame de la Vieuville; il nous serait impossible de relater ici toutes les nombreuses donations faites à cette abbaye durant le xiii^e siècle¹.

Une ombre vient cependant obscurcir ce tableau. La guerre avait désolé la Bretagne à la fin du xii^e siècle, et les moines de la Vieuville avaient dû demander une sauvegarde à Guy de Thouars, qui gouvernait le duché au nom d'Alix de Bretagne, sa fille². Mais, plus tard, les mêmes religieux furent impuissants à se défendre contre le mari de cette princesse, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne par sa femme. Ce prince ravagea tout le pays de Dol et n'épargna pas plus l'abbaye de la Vieuville qu'il n'épargna celle de Redon dans une autre circonstance. « Les moines de la Vieuville, — dit l'enquête faite à ce sujet, — ont souffert de grands dommages et ruines par les gens du comte³, et Normand de Québriac, son sénéchal, fit pour le moins deux courses par leurs terres en les pillant; et envoya trente soldats dans l'abbaye, qui y firent long séjour, et n'en sortirent qu'après avoir extorqué beaucoup d'argent desdits moines; et prirent plusieurs de leurs hommes prisonniers, lesquels ils furent obligés de racheter⁴. »

Fille de Saigné, l'abbaye de la Vieuville suivait naturellement la règle de Cîteaux; mais elle perdit sa ferveur en même temps que ses abbés réguliers, durant le xvi^e siècle. Ce furent toutefois ses abbés commendataires François et Sébastien du

1. Voyez *Cart. Veteris Villæ*, ms. déposé à la Bibliothèque Nationale.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 801.

3. On appelait alors comte le duc de Bretagne.

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 889, 890.

Cambout qui s'occupèrent d'y établir la réforme vers le milieu du siècle suivant. L'abbaye de Prières, au diocèse de Vannes, venait alors de se remettre en règle; sa réforme, connue sous le nom d'Étroite Observance, la rendait florissante; dom Hervé du Tertre, coadjuteur de l'abbé de Prières, devint visiteur des maisons de Citeaux situées en Bretagne, et ce fut à son zèle que fut due la réforme de l'abbaye de la Vieuville, vers 1664. L'abbé commendataire Sébastien du Cambout donna sa démission en cette occasion et fut remplacé par un abbé régulier, dom Guillaume Cheruel, qui, pourvu en 1666, rendit aveu au roi en 1682¹. Mais l'abbaye de la Vieuville ne tarda pas, hélas! à retomber en commende, et lorsqu'arriva la Révolution elle n'était habitée que par cinq religieux : dom Flour, prieur, et les pères Delfosse, Asséré, Manigan et Gilbert².

ABBÉS DE LA VIEUVILLE.

I. — ROBERT I^{er}, premier abbé de la Vieuville, fut béni dans l'église de Dol, en septembre 1111, par Geoffroy Le Roux, archevêque de cette ville. Il reçut d'abondantes aumônes de Jean de Dol, seigneur de Combour, qui lui donna l'hermitage et la forêt de Borgoth, une vigne à Dol, une maison à Combour, la moitié des coutumes qu'il levait sur la pêche en la paroisse de Hirl, etc.³ Ce même seigneur, de concert avec sa mère Noga, confirma en 1117 une donation importante faite à la Vieuville par la famille de Gaultier Trusser, de Meillac; cette famille avait donné aux moines la chapelle de Nazarie, « *capellum Nazarie*, » toute la terre en dépendant, et contenant 80 journaux, et les droits d'usage dans ses bois pour le chauffage des religieux, la construction de leurs édifices et le pasnage de leurs pourceaux⁴. Robert fit confirmer par les papes Luce II et Alexandre III tous les biens et privilèges de son monastère; dans la bulle de ce dernier pontife, l'abbé de la Vieuville est nommé Osbert, ce qui est une altération de son vrai nom Robert. Vers le même temps, en 1165, Zacharie de Montsorel, seigneur de Landal et fils de Gilduin, fondateur de la Vieuville, donna

1. Voy. *Revue de Bretagne*, 1878, II, 358.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 29.

3. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 596.

4. *Ibidem*, 601.

à ce monastère une métairie appelée Pirieue et approuva tout ce que ses vassaux avaient donné aux religieux. Enfin, Guillaume de Montsorel, frère de Zacharie, leur fit don d'une partie de sa terre de Ville-Alent pour agrandir leur étang ¹.

II. — Luc se plaignit à Jean de Soligné, gouverneur du pays de Dol pour le roi d'Angleterre, des dommages causés en sa forêt de Borgoth par quelques gentilshommes; Jean de Soligné chargea son frère Adam de Soligné de juger cette affaire, ce que ce dernier fit à Combour en 1167; l'abbé de la Vieuville obtint une sentence favorable qui fit cesser le pillage de ses bois ². Deux ans plus tard, Luc prit place à Rennes parmi les arbitres chargés de concilier le Chapitre de cette ville et les moines de Saint-Melaine. En 1174, il fit une transaction au sujet des dîmes d'Épiniac avec le recteur de cette paroisse et le doyen de Dol. La même année, il fut témoin d'un accord passé entre les abbés de Saint-Melaine et de Savigné. Enfin, Harseulfe de Soligné et Yseult de Dol, sa femme, seigneur et dame de Combour, firent beaucoup de bien à la Vieuville du temps de l'abbé Luc ³.

III. — GUILTIEN souscrivit à une transaction passée entre Josse-
lin, abbé de Savigné, et Guillaume, abbé de Saint-Melaine, touchant les dîmes du prieuré de Vaux. M. Haureau croit que cet acte est d'environ 1175.

IV. — MOYSE fut élu en 1179 et obtint l'année suivante de Zacharie, fils de Gilduin fondateur de la Vieuville, une charte confirmant toutes les donations faites à l'abbaye par sa famille. Cet acte est daté de 1180, la deuxième année du gouvernement de Moïse, quatrième abbé de la Vieuville. Moïse vit un nommé Guillaume, fils d'Alain, et Etaiisse, sa femme, lui disputer la propriété de la Bigotière, qui avait été donnée à son monastère par Gilduin; le différend fut jugé par Guillaume, évêque du Mans, et l'abbé de Clermont, commis à ce sujet par le Saint-Siège; Moïse et ses moines donnèrent 100 sols à Guillaume et à sa femme, qui renoncèrent alors à leurs prétentions sur la Bigotière ⁴. Le même abbé eut un autre procès avec la famille du Guesclin. Floride de Moustierjean et ses fils, Gessfroy du Guesclin, Richard et Guillaume, avaient précédemment donné à la Vieuville une terre en La Fresnaye, avec l'approbation de leur seigneur, le Bouteiller de Dol. Mais Gessfroy du Guesclin revint sur ce qui s'était passé, et quoique les moines cultivassent cette terre depuis trente ans, il ne craignit point de

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 450, 451.

2. Du Paz, *Hist. général.*, 521. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, 639.

3. *Cortus. Sancti Melonii*. — M. Haureau, *Gallia christ.*, XIV, 4080. — Du Paz, *Hist. général.*, 523. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 694, 692, 693.

4. Du Paz, *Hist. général.*, 450.

s'en emparer par violence. Le Pape nomma l'abbé de Saint-Jacut pour examiner cette affaire, et les moines de la Vieuville, toujours conciliants, offrirent à Gessroy du Guesclin une pension de 40 liv., monnaie d'Angers; ce seigneur accepta, vint à la Vieuville et jura sur les Saints Évangiles de ne plus vexer les religieux de cette abbaye. Mais il paraît que sa femme et ses enfants, aussi bien que son seigneur, Gessroy Le Bouteiller, n'acceptèrent pas cet accommodement, car nous voyons l'abbé de Saint-Jacut forcé de les excommunier solennellement tous ensemble¹. Enfin, Moÿse reçut en 1183 quelques faveurs de Rolland, élu archevêque de Dol.

V. — REGNAUD I^{er} obtint du pape Clément III une bulle confirmant les privilèges et les biens de son monastère. Il est fait mention de cet abbé en 1190 dans une charte de Juhel de Mayenne en faveur de Savigné. Enfin, le 10 février 1191, Jean, archevêque de Dol, reconnut toutes les possessions dont jouissait alors la Vieuville.

VI. — MAURICE reçut plusieurs donations faites en faveur de son monastère. En 1196, Geoffroy Farsi, de Paluel, lui donna quelques terres pour la grange de Belle-Isle, dont nous parlerons plus tard; Alain, vicomte de Rohan, fonda une pitance annuelle au monastère de la Vieuville, le jour anniversaire de son décès; Jean de Lanvalley donna aux moines sa terre de la Harelière; Guillaume de la Machue renonça aux violences qu'il exerçait envers les religieux dans la paroisse de Meillac; Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, fit plusieurs dons à l'abbaye; enfin, Jean de Dol, seigneur de Combour, donna beaucoup de biens à la Vieuville et confirma les religieux dans la possession de tout ce qu'ils tenaient de lui dans les paroisses de Thoumen, Combour, Trémehue, Meillac, Dingé, Cuguen, La Boussac, Pleine-Fougères, Roz-sur-Couasnon et Paluel. D'après une charte de Marmoutiers, l'abbé Maurice vivait encore en 1214².

VII. — JEAN ne nous est connu que par des lettres de Jean de Dol, datées de 1219, faisant mention de cet abbé. C'est vers la même époque que Guillaume de Coëtquen et Rolland, son fils, firent des donations à la Vieuville, où ils choisirent leur sépulture.

VIII. — G.... vendit en 1232 aux religieux d'Aulnay, en Normandie, une rente qui avait été donnée à la Vieuville par des seigneurs normands sur le touliou de Saint-Sauveur, au diocèse de Coutances³.

IX. — REGNAUD II fut l'un des témoins que l'évêque de Dol pro-

1. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, t. 1, 679, 580, 776.

2. *Ibidem*, t. 1, 769, 773, 779, 780, 818, 829, 825. — Du Paz, *Hist. géntal.*, 326.

3. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*.

duisit en 1235 dans l'enquête qu'il fit faire contre les exactions commises par le duc Pierre Mauclerc; nous avons précédemment dit tout ce que l'abbaye de la Vieuville eut alors à souffrir. Il est également fait mention de l'abbé Regnaud à la même époque dans un procès qu'Anquetil, chanoine de Dol, soutint contre les habitants de Sens.

X. — HERBERT figure dans un vieux *Catalogue* des abbés de la Vieuville; il dut succéder au précédent dès 1235, car cette année-là Gélouin de Dol, fils du sire de Combour, nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires « frère Herbert de la Vieuville » et fonda une chapellenie en l'église abbatiale de ce monastère ¹.

XI. — ROBERT II est indiqué comme étant abbé de la Vieuville dans un acte de Dol daté du mois de mai 1243; il figure aussi en octobre 1253 dans le *Cartulaire* de Fontaine-Daniel; enfin, il échangea quelques terres avec Raoul, seigneur d'Aubigné, en 1255. C'est peut-être le même personnage que le précédent abbé.

XII. — THOMAS, abbé de la Vieuville, donna une procuration en 1263 pour traiter quelques affaires en son nom.

XIII. — PHILIPPE transigea avec le Chapitre de Dol le vendredi après le dimanche *Reminiscere* 1266.

XIV. — GEFFROY.

XV. — RAOUL.

XVI. — GEILLACME. Ces trois abbés de la Vieuville ne sont connus que parce qu'ils figurent dans le vieux *Catalogue* dont nous avons déjà parlé ².

XVII. — RICHARD céda au Chapitre de Dol ses dîmes d'Épiniac pour quelques autres dîmes, le vendredi après la Saint-Martin d'été 1307 ³.

XVIII. — EUDON LE PALMIER transigea en 1317 avec Hamon d'Engoulvent pour une maison sise sur la place du Champ, à Dinan. Il vivait encore en 1323.

XIX. — PIERRE QUEDELAY DE SAINT-LAU succéda au précédent, d'après l'ancien *Catalogue* des abbés de la Vieuville.

XX. — RAOUL ANCIER fit confirmer le 8 mai 1366 par Guillaume d'Aubigné, seigneur de Landal, toutes les donations faites à la Vieuville par Raoul d'Aubigné, son frère ⁴. Ce même Guillaume d'Aubigné donna aux moines de la Vieuville, le vendredi après la Saint-Marc 1358, « tout son manoir et domaine de la Ville-Alent, à toutes les terres, appartenances et droits seigneuriaux dudit domaine, » à la condition pour les moines de célébrer son service

1. O. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 884.

2. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 4084.

3. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Montcaux*, n° 43.

4. *Cartul. Veteris Ville.*

anniversaire en leur église et de fournir chaque année au sire de Landal, à la fête de Saint-Michel du Mont-Gargan, « un cuir de veau bon et suffisant, prêt et appareillé pour faire chaperons à ses faucons ¹. »

XXI. — ROBERT FAYCHAL succéda au précédent, d'après l'ancien *Catalogue*.

XXII. — JEAN BIBARD transigea en 1408 avec le Chapitre de Dol pour quelques traits de dîmes.

XXIII. — RAOUL DEFOUR ne figure que dans l'ancien *Catalogue*.

XXIV. — GUILLAUME FAISNEL *vel* PAISNEL fit ratifier le 23 mars 1430 la donation faite à son abbaye par Pierre Bardoul, seigneur de Tréel, de tout ce qu'il possédait en la paroisse d'Épiniac. Guillaume se démit en faveur du suivant.

XXV. — GUILLAUME JOUASSIN, prieur de Savigné, fut élu abbé de la Vieuville vers 1440; il était en 1448 auprès d'Alain, abbé de Savigné.

XXVI. — THÉBAUD LE PETIT obtint du Saint-Siège en 1460, par la faveur du sire de Combour, le droit de porter la mitre et la crosse. Il reconnut en 1463 que Gilduin, seigneur de Combour, avait fondé le monastère de la Vieuville, et que Jean de Derval, seigneur de Combour, était son héritier. Nous avons précédemment expliqué cet acte, en rappelant que le sire de Combour avait en effet approuvé et augmenté la fondation de l'abbaye.

XXVII. — JACQUES HUX, abbé de la Vieuville, fut chargé par l'abbé de Bégard de gouverner l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, sous prétexte d'incapacité de la part de l'abbé de ce dernier monastère; mais quelque temps après, l'abbé de Prières, visiteur de Citeaux en Bretagne, renvoya Jacques Hux à la Vieuville.

XXVIII. — BOYABES DU CHALONGE est indiqué comme étant abbé de la Vieuville dans des chartes de 1509 et 1511. Il appartenait à une famille noble de l'évêché de Dol.

XXIX. — GUY DU CHALONGE figure le 7 septembre 1517; il siégea par procureur aux États de Bretagne de 1524 et en personne à ceux de 1539. Il mourut le 4 février 1540 et fut le dernier abbé régulier de la Vieuville. Son corps fut inhumé dans l'église abbatiale, en la chapelle dite de *Requiem*. On lui éleva un beau tombeau portant ses armoiries timbrées d'une crosse : *de gueules à six molettes d'or, posées 3, 2, 1* ².

XXX. — JACQUES PLENGUEV est qualifié abbé de la Vieuville en mai 1549 ³.

1. Du Paz, *Hist. général.*, 450, 457.

2. *Cortul. Veteris Villa.*

3. *Titres de la Vieuville* (communication de M. Gaultier-Bidan).

XXXI. — FRANÇOIS THOMÉ, chanoine de Rennes, abbé commendataire de la Vieuville, prêta serment au roi en cette qualité en 1538; il devint trésorier de Rennes, puis évêque de Saint-Malo, et mourut le 17 février 1591 à Saint-Malo-de-Beignon, où il fut inhumé.

Nous avons retrouvé le sceau de ce prélat, alors qu'il était simplement abbé de la Vieuville. Ce sceau est rond et armorial; il renferme un écu portant : *d'argent au chevron de gueules abaissé sous un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or, accompagné en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix de même*. Une simple crose est posée en pal derrière l'écu ¹.

XXXII. — RENÉ DE BOURSULT semble avoir été le neveu d'un abbé de Saint-Melaine de même nom. On ne retrouve son nom que dans l'ancien *Catalogue* des abbés de la Vieuville.

Armes : *d'azur à trois bourses d'or*, 2, 1.

XXXIII. — AMAURY LE GUIDANT prêta serment de fidélité au roi en 1600; il reçut des aveux en 1606 et résigna en faveur du suivant.

XXXIV. — GUILLAUME BONNOME fit serment de fidélité au roi le 7 novembre 1618.

XXXV. — FRANÇOIS DU CAMBOUT, fils de Charles du Cambout, marquis de Coislin et baron de Pontchâteau, et de Philippe de Beorges, est mis au nombre des abbés de la Vieuville par le vieux *Catalogue*, quoique D. Morice déclare n'avoir rien trouvé à son sujet. Mais des chartes de la Vieuville disent formellement qu'il était abbé de ce monastère en 1628 et 1631. Destiné à l'Église dans sa jeunesse, François du Cambout reçut aussi en commende l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, mais il renouça à l'état ecclésiastique et devint baron de Pontchâteau; † 1650 ².

Armes : *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur*.

XXXVI. — SÉBASTIEN-JOSEPH DU CAMBOUT DE PONTCHATEAU, frère du précédent, devint abbé de la Vieuville vers 1640 et siégea en cette qualité en 1657 aux États de Bretagne. Il fut aussi abbé de Géneston et de Saint-Gildas-des-Bois; mais, en 1666, il résigna la Vieuville en faveur du suivant et se retira à Port-Royal. Sa mort n'arriva que le 27 juin 1690, après une vie passée presque tout entière dans les intrigues du jansénisme, dont il était un des fauteurs les plus ardents. Son corps fut inhumé dans l'église de Port-Poyal.

Armes : *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur*.

XXXVII. — GUILLAUME CHERUEL, docteur en théologie, religieux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 37.

2. Communication de M. Caultier-Bidon. — Dict. de la Noblesse.

cistercien et prieur de Vruillac, en Brie, devint abbé régulier de la Vieuville lorsque la réforme eut été mise en ce monastère. Il siégea aux États de Vannes en 1667, et à ceux de Dinan en 1669 et 1675; il reconstruisit les bâtiments de son abbaye et mourut à Paris le 10 janvier 1688.

XXXVIII. — JACQUES-VINCENT BIDAŁ D'ASFELD, fils de Benoît Bidal, baron d'Asfeld, et de Anne Fucelle, d'origine suédoise, docteur en Sorbonne et ambassadeur de France à Hambourg, obtint, dès 1688, en commende l'abbaye de la Vieuville, qui ne jouit pas, longtemps ainsi de l'état régulier dans ses abbés. C'était un ecclésiastique instruit, mais fort attaché au jansénisme. Il résigna la Vieuville en décembre 1706 et mourut à Paris en 1726; son corps fut inhumé dans l'église Saint-Roch.

XXXIX. — N... D'ILLIERS D'ENTRAGUES, fils de Léon d'Illiers, marquis d'Entragues, et de Catherine d'Elbène, docteur en Sorbonne, chanoine et comte de Lyon, aumônier du roi, fut pourvu en 1706 de l'abbaye de la Vieuville, qu'il résigna l'année suivante. — Armes : *d'or à six annelets de gueules, trois en chef, deux en fasce et un en pointe.*

XL. — FRANÇOIS FAGON, frère du célèbre médecin de Louis XIV, reçut en 1707 l'abbaye de la Vieuville et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1726.

Armes : *d'azur au lion rampant et contourné d'or, regardant un mouton passant d'argent, accompagné en chef d'un soleil d'or.*

XLI. — RENÉ-FRANÇOIS-ACHILLE GOUYON DU VAUROUULT, fils de Charles Gouyon, seigneur du Vaurouault, et de Françoise Boschier, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc et chanoine de Dol, fut nommé abbé de la Vieuville en mars 1726; il prit possession le 15 août 1727 et résigna le 20 avril 1746¹. On l'a confondu à tort avec son parent, M^{re} Gouyon de Vaudurant, évêque de Léon.

Armes : *d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.*

XLII. — LOUIS-FRANÇOIS THOMAS DE LA VALLÉE, prêtre du diocèse de Metz, bachelier en théologie, demeurant à Paris, au collège de Navarre, obtint la Vieuville le 26 avril 1746 et en prit possession le 17 août suivant; il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée dès le 21 avril 1750.

D'après M. de Courcy, cet abbé appartenait à une famille bretonne portant : *d'or à la bande engreslée d'azur.*

XLIII. — RAYMOND DE DURFORT, fils de Gilles de Durfort, seigneur de Costerasde, et de Jeanne de Mèrully, prêtre du diocèse de Cahors et vicaire général de Tours, fut nommé abbé de la Vieuville le 3 mai 1750 et prit possession le 21 octobre suivant. Il de-

¹ Reg. des insinuat. ecclésiast. de l'évêché de Dol.

vint successivement aumônier du roi, évêque d'Avranches, puis de Montpellier, et enfin archevêque de Besançon. Jouissant encore de son abbaye en 1780, il la résigna peu après. Chassé de France par la Révolution, il mourut en Suisse le 19 mars 1792¹.

Armes : d'argent à la bande d'azur.

XLIV. — **BOYAVEURE-AGUSTIN DE PLESSIX**, prêtre du diocèse de Dol, licencié en théologie, chanoine et vicaire général de Rennes, fut nommé par le roi le 3 août 1784, reçut ses bulles au mois de septembre suivant et prit possession par procureur le 10 octobre de la même année. Il mourut, âgé seulement de trente-quatre ans, le 27 janvier 1784, et fut inhumé dans le caveau du Chapitre en la cathédrale de Rennes.

Nous ne savons à quelle famille du Plessix appartenait cet abbé, et par suite quelles étaient ses armes.

XLV. — **JEAN-BAPTISTE DE LA BINTINAYE**, prêtre du diocèse de Rennes, fils de Gilles de la Bintinaye et de Marie-Anne Champion de Cied, fut d'abord chanoine et vicaire général de Paris; nommé abbé par le roi le 6 juin 1784, il prit possession le 9 août suivant. Il fit faire des réparations aux bâtiments de son monastère en 1787 et posséda ce bénéfice jusqu'à l'époque de la Révolution.

Armes : d'argent à trois bandes de gueules, chargées d'une fasces de même.

L'abbaye de Notre-Dame de la Vieuville se trouvait dans la paroisse d'Épiniae, évêché de Dol, et possédait encore au siècle dernier une grande partie des terres dont elle avait été dotée à son origine. C'est ce que prouvent les déclarations faites en 1692 et 1799 par les abbés Vincent Bidal d'Asfeld et Jean de la Bintinaye.

Le domaine proche de l'abbaye consistait en ce qui suit : l'église abbatiale de Saint-Sauveur et Notre-Dame, les cloîtres, dortoirs, réfectoires et autres lieux réguliers habités par les religieux; — le manoir abbatial, résidence de l'abbé commendataire; — les cours, prairies, jardins et vergers; — les bois de haute futaie de la Vieuville et de la Bigotière; — le bois taillis du Pin; — les pièces de terre appelées les Vignes; — l'étang de la Vieuville avec deux moulins à eau, auxquels les vassaux étant dans la banlieue étaient obligés de venir

1. *Reg. des insinuat. ecclésiast. de l'évêché de Dol. — Dict. de la Noblesse.*

moudre leurs grains ; — la métairie de la Porte avec ses logements, granges et terres.

Tout ce qui précède formait un seul domaine « contenant environ 200 journaux de terre, parties desquels étaient anciennement clos de murailles, » borné à l'Est par le ruisseau de Landal, au Midi par le fief de Landal, à l'Ouest par le ruisseau de Travidal et au Nord par les terres de Languenan.

Mais les moines de la Vieuville possédaient d'autres biens-fonds, dont voici l'énumération : « La métairie de la Bigotière, en Épiniac ; — la métairie de la Ville-Alent, en La Boussac ; — la maison de la Harelière, en Baguer-Pican ; — la métairie de Villenaux, en Combour ; — des prairies et clos de vignes en Baguer-Pican ; — les prés des Rozières, en Montdol ; — un bois de 31 arpents, en Combour ; — le moulin à eau du Rouet, en Combour ; — les landes de la Vieuville, en Épiniac, de Chateville, en Carfantain, des Roziers, en Roz-sur-Couasnon, et du Perceletier, en Cherrucix. »

Enfin, à ce domaine proche de la Vieuville se rattachaient trois manoirs assez considérables possédés par les religieux, mais dont deux avaient été aliénés avant 1692.

Le premier était le manoir seigneurial de Borgoth, ou de Bourgouët, décoré d'une forêt de même nom et situé en la paroisse de Dingé.

Le deuxième était la maison de Trémehin, avec sa terre, en la paroisse de Baguer-Pican.

Ces deux manoirs n'étaient plus, avons-nous dit, entre les mains des moines de la Vieuville à la fin du xvii^e siècle.

Mais le troisième, fort beau morceau, leur appartenait toujours : c'était le manoir de Pirieuc, en Meillac, donné à l'abbaye en 1165 par le seigneur de Landal. Il se composait d'une maison d'habitation, d'une chapelle, d'un bois futaie et d'un bois taillis, d'un moulin à vent et d'un colombier ; enfin, de 250 journaux de terre.

Les religieux de la Vieuville avaient aussi aliéné un moulin

à vent situé à Saint-Broladre, mais ils avaient le droit d'en construire un autre à Bagger-Pican.

Voici maintenant quelles étaient les dimes appartenant à l'abbaye de la Vieuville :

En Épiniaç, la dime de Pellan; — en Bagger-Pican, le trait de Trémehin; — en La Boussac, les traits du Chesnay, de la Motte, de la Villeaume, de Conulay, de la Corheraye et de Pré-Cbastel; — en Carfantain, le trait de Vaulieu; — en Notre-Dame de Dol, le trait du Pressoir-aux-Moines; — en La Fresnaye, un trait de dime; — en Saint-Ydeuc, un trait de dime; — en Bonnemain, la moitié de toutes les grosses dimes; — en Cuguen, les traits d'Enbaut et d'Embas, de Milbert et de Pleucouët; — en Meillac, les traits du Petit-Ternault et du Tertre; — en Pleugueneuc, quelques dimes; — en Plesder, également; — en Combour, les traits de Saint-Mahé, du Grand-Ternault et du Buac; — en Dingé, les traits de Malnoë et du Plessix; — en Saint-Énogat, le trait de Dinart; — en Saint-Père-Marc-en-Poulet, le dime-reau de Gastines; — en Québriaç, un petit trait de dime.

Quant à la juridiction seigneuriale de l'abbaye de la Vieuville, elle consistait « en droit de haute, moyenne et basse justice, fourche patibulaire pour l'exécution des criminels, création d'officiers, etc. » La seigneurie de la Vieuville s'étendait dans les vingt-quatre paroisses dont voici les noms : Épiniaç, La Boussac, Bagger-Pican, Carfantain, Notre-Dame de Dol, La Fresnaye, Cherrueix, Montdol, Bagger-Morvan, Rozlandrieuc, Meillac, Bonnemain, Cuguen, Roz-sur-Couasnon, Saint-Marcen, Saint-Ydeuc, Saint-Méloir-des-Ondes, Caneale, Combour, Dingé, Saint-Léger et Hirel; d'autres bailliages en Dinan et Saint-Broladre étaient aliénés en 1692¹.

L'abbé de la Vieuville reconnaissait tenir sa seigneurie en La Boussac et Bagger-Pican de l'évêque seigneur de Dol, et tout le reste directement du roi lui-même. Il faisait exercer

1. Déclaration de 1692.

sa juridiction en deux endroits, dans l'auditoire de Dol et dans celui de Combour, pour la plus grande commodité de ses vassaux ¹.

L'abbaye de la Vieuville jouissait de quelques droits féodaux qu'il est intéressant de noter. Ainsi, en 1401, Jeanne de Navarre, mère et tutrice de Jean V, duc de Bretagne, exempta du droit de neûme tous les vassaux de la Vieuville; c'était une faveur importante, car le neûme était le droit qu'avaient alors les recteurs de prendre la neuvième partie des biens meubles laissés par tout homme de fief, leur paroissien, à l'époque de son décès ².

D'autre part, l'abbé de la Vieuville jouissait du droit « de faire courir la quintaine aux nouveaux mariés des paroisses de La Boussac et Bager-Picau, ayant couché la première nuit de leurs noces sous le détroit de sa seigneurie. » Cette course de la quintaine se faisait annuellement, au bourg de La Boussac, le mardi de la Pentecôte, devant le poteau dressé à cet effet et armorié des armes de l'abbé ³.

• L'abbaye de la Vieuville avait aussi « un droit de bouteillage, en la manière accoutumée, sur tous les débitants de breuvages de la paroisse de La Boussac, dans l'étendue de son fief. »

Enfin, pour compléter cet aperçu des biens et des droits des religieux de la Vieuville, disons que le seigneur de Bourgneuf, en Meillac, leur devait une rente de 20 mines de seigle, et le prieur de Combour une autre rente de 300 liv. ⁴

En 1790, les revenus de l'abbaye de la Vieuville se résu-
maient comme il suit : domaines, 7,515 liv.; — greffe des
deux hautes justices s'exerçant à Dol et à Combour, 96 liv.;
— rentes foncières, 4,827 liv.; — dîmes, 3,057 liv.; —
affrègements, 76 liv.; — total des revenus, 15,571 liv.

1. Déclaration de 1692.

2. Bull. archiol. d'Ille-et-Vil., 1831.

3. Déclaration de 1692.

4. *Ibidem*.

Les charges de l'abbaye montaient alors à 6,885 liv. ; il restait donc net 8,686 liv. Mais cette somme devait être partagée entre les religieux et leur abbé commendataire, et ce dernier touchait environ 5,000 liv. ¹

Quant au mobilier de l'abbaye, il fut estimé valoir 12,000 livres en 1790. On comprenait dans ce chiffre la valeur des meubles, de l'argenterie, des ornements d'église et de la bibliothèque, et même celle des bestiaux des fermes.

Le 5 septembre 1791, l'abbaye de la Vieuville fut vendue nationalement, après la dispersion de ses religieux ; le couvent, l'abbatiale, le moulin et les fermes de la Porte, de la Ville-Alent et de la Bigotière furent achetés en bloc 200,500 livres ².

Les armoiries de l'abbaye de la Vieuville, enregistrées en 1697, étaient : *d'argent écartelé par un pied de sable, à une tour de gueules en chaque quartier* (sic) ³.

Depuis la Révolution, la Vieuville est une propriété particulière qui n'offre guère d'intérêt que par ses souvenirs. Située au fond d'une sorte de marais, au bord d'un ancien étang, tout près de cette très-antique voie gallo-romaine dont il est parlé en 1137, l'ancienne abbaye des Cisterciens est aujourd'hui complètement transformée. De l'église il ne reste pas pierre sur pierre ; du cloître on ne voit plus de trace ; un grand corps de logis du xviii^e siècle, évidemment construit par les derniers abbés, sert de demeure aux propriétaires actuels.

Au commencement du siècle dernier, l'église et les bâtiments claustraux de la Vieuville menaçaient en effet ruine. Les religieux firent faire le devis d'une restauration, et ce devis monta à plus de 25,000 liv. ; ils s'adressèrent alors au roi, qui, par arrêt du Conseil d'État daté du 25 avril 1735, les autorisa à vendre dans les bois de l'abbaye 1,841 pieds

1. Déclaration de 1790.

2. Notes de M. Charil des Mazures.

3. Armorial général ms.

d'arbres aux officiers de la marine de Brest, et à employer le montant de cette vente à la réédification du monastère de la Vieuville¹.

Un seul débris antique existe encore, mais tellement caché qu'on a peine à le retrouver : c'est une vieille salle voûtée en plein cintre et en arête, formant deux nefs parallèles séparées par cinq colonnes trapues dont les chapiteaux sont ornés de simples volutes. Cette intéressante construction remonte évidemment à l'époque de la fondation du monastère, c'est-à-dire au ^{xii}^e siècle. Dernier typo d'une architecture fort rare dans notre pays, cette salle est convertie aujourd'hui en cellier, et l'on a construit au-dessus des appartements relativement modernes.

Il paraît que l'église abbatiale de Notre-Dame de la Vieuville, bénite une première fois en 1141, avait été reconstruite en grande partie aux siècles derniers. En 1611, le pape Paul V accorda une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient cette église le lundi de la Pentecôte. On y voyait encore au ^{xviii}^e siècle briller dans les verrières de ses fenêtres les écussons des bienfaiteurs des religieux, les sires de Landal, de Combour et de Monthoucher. Ce pieux édifice a complètement disparu. Un jardin anglais le remplace maintenant : des bosquets s'élèvent et des fleurs s'épanouissent dans l'enceinte sacrée; plus d'apparence du sanctuaire, des autels ni des tombeaux. Et cependant c'est là que voulurent reposer plusieurs nobles chevaliers bretons : les seigneurs de Landal, de Coëtquen, de Cobatz, de l'Éspine, de la Chesnaye-au-Bouteiller, etc., y avaient choisi leur sépulture.

« Dans la croisée de l'église, au costé de l'évangile, » étaient trois tombes, portant toutes, avec l'épée des guerriers, les blasons des familles de Montsorel et d'Aubigné, longtemps maitresses de la seigneurie de Landal. — « Devant le marche-pied du maistre autel » s'élevaient deux tombeaux proche

¹. Arch. du Parlement de Brest.

l'un de l'autre; sur celui du côté de l'Évangile était l'écusson d'un seigneur de Combour, et sur celui du côté de l'épître se trouvaient les armoiries de la maison seigneuriale de Derval. — « Au milieu du chœur des religieux » apparaissait une autre dalle présentant les armoiries des sires de Dol, seigneurs de Combour, *écartelé d'argent et de gueules*. — Enfin, ces derniers barons s'étaient en outre construit dans cette église un magnifique tombeau, que nous allons décrire d'après une *Notice ms.* de la Bibliothèque Nationale qui nous a déjà fourni les détails précédents. Puisqu'il ne reste plus rien de Notre-Dame de la Vieuville, citons au moins ce dernier témoignage de la beauté de son ancienne ornementation :

« Dans l'église abbatiale de la Vieuville, du côté de l'évangile, il y a une arcade dans laquelle est à demi-enfoncé le tombeau de Jehan de Derval et d'Hélène de Laval, sa femme, lequel était autrefois au milieu du presbytère. Ce tombeau est de trois pieds un quart de haut; la table de dessus semble de marbre noir; le corps du tombeau est orné de petites arcades avec diverses figures en demi-relief, représentant une procession bien faite pour le temps. Au-dessus de la pierre, autour de laquelle est l'épithaphe, sont deux figures desdits seigneur et dame : lui vestu de cotte de mailles jusqu'aux genoux et d'une surcotte à ses armes écartelées de Bretagne; il a les mains jointes, les yeux ouverts et la tête couronnée d'un cercle orné de pierreries figurées, les cheveux flottants sur les épaules, le tout de marbre; les cuisses, genouillères et jambes garnies de pièces d'armes aussi bien que les bras; à la tête, deux anges à demi-agenouillés portent un casque, couronné de fleurons et ayant pour cimier un buste de More. — La dame est créée et vestue à la mode de ce temps, avec un cercle sur la tête, les mains jointes, les manches larges et retroussées, le sein découvert et son corset fort carré et ouvert sur l'estomac; à la tête deux anges tenant l'escu de ses armes. L'une et l'autre figures sont d'environ trois pieds et trop courtes pour la pierre du tombeau. On lit autour de la

Pierre ces mots : Cy gisent hauts et puissants Monseigneur Jehan sire de Derval, de Combour, de Chasteaugiron, de Rougè et de Foulgerè, qui décèda le 10^e jour du mois de may, l'an de grâce mil quatre cens quatre-vingt-deux, et Madame Hélène, sa compagne, fille du comte de Laval et de Montfort et de haute et puissante princesse Isabeau aînée et seule fille de Jehan par la grâce de Dieu duc de Bretagne, et de Jeanne fille de Charles par la grâce de Dieu roi de France, sixiesme de ce nom; laquelle trespassa le tiers jour du mois de décembre, l'an de grâce mil cinq cens¹. »

GRANGES DE L'ORDRE DE CITEAUX

Les religieux cisterciens n'avaient pas de prieurés proprement dits ; lorsqu'ils possédaient quelque part, loin de leur abbaye, des terres ou des dîmes un peu considérables, ils construisaient en ces lieux ce qu'ils appelaient une grange, c'est-à-dire une maison de ferme, s'il y avait des terres, une simple grange dîmeresse s'il n'y avait que des dîmes, et toujours une chapelle où ils faisaient dire des messes pour leurs bienfaiteurs. Ce sont ces granges qu'on appelle quelquefois mal à propos prieurés, car, pour l'ordinaire, les Cisterciens n'y résidèrent point. On ne voit pas non plus ces religieux administrer les paroisses où ils se trouvaient, tandis que les Bénédictins administrèrent longtemps les leurs ou y conservèrent tout au moins les droits de curé primitif. Cet état de choses rendait le rôle des religieux de Cîteaux presque insignifiant dans les pays où ils avaient des granges ; de là vient que nous n'avons que fort peu de choses à dire sur chacun de ces petits établissements monastiques.

¹. *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 3470. — Du Paz, *Hist. généal.*, 473.

I. — GRANGES DE LA VIEUVILLE.

4° Belle-Isle.

En 1196, un habitant de Paluel, — ancienne paroisse de l'évêché de Dol, qui, comme nous l'avons dit, n'existe plus, — nommé Geoffroy Farsi, donna aux religieux de la Vieuville deux acres de terre et une verge de jardin, situés devant la maison de ces moines à Belle-Isle, « *ante domum monachorum de Bella Insula.* » Ce Geoffroy Farsi était père de cinq enfants, nommés Guillaume, Daniel, Yvonne, Marguerite et Jeanne; ces dernières étaient déjà mariées, mais Daniel, le plus jeune de tous, songeait à embrasser l'état ecclésiastique. Geoffroy Farsy fit donc sa donation aux moines de la Vieuville à condition qu'ils élèveraient son fils Daniel, le vêtiraient, le nourriraient et l'instruiraient jusqu'à l'âge de dix-huit ans; et si, à cette époque, il voulait se faire religieux, il serait admis à la Vieuville.

Harsculfo de Soligné, seigneur suzerain de Geoffroy Farsi, approuva volontiers cette donation de concert avec Yscult de Dol, sa femme; puis Maurice, abbé de la Vieuville, donna son consentement à ce que demandait le père du petit Daniel¹.

Il est fait une autre fois mention de la grange de Belle-Isle : c'est en 1214. Cette année-là, Jean de Dol, seigneur de Combour, avec l'acquiescement d'Aliénor, sa femme, reconnut avoir donné aux religieux de la Vieuville toutes les terres qu'ils possédaient à Belle-Isle, « *dedi omnes terras quas possident in grangia sua de Bella Insula.* » Il confirma, de plus, les mêmes moines dans la possession des biens que leur avaient donnés Galan, Paluel et Geoffroy Farsi².

La grange de Belle-Isle a évidemment disparu aussi bien que la paroisse de Paluel où elle se trouvait; on croit que

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 720.

2. *Ibidem*, I, 826.

cette paroisse a été engloutie par une invasion de la mer au xv^e siècle.

2^o et 3^o *Le Bourgouët et Pirieuc.*

Nous pensons que les religieux firent aussi des granges dans les deux terres seigneuriales qu'ils possédaient à quelque distance de la Vieuville : au Bourgouët, en Dingé, et à Pirieuc, en Meillac. Le petit manoir de l'Hermitage de Bourgouët et la chapelle de Pirieuc semblent des preuves en faveur de notre sentiment.

Nous avons vu précédemment que le Bourgouët fut offert à la Vieuville en 1141 par Jean de Dol, seigneur de Combour. Quant à Pirieuc, ce fut un don de Zacharie de Montsorel, seigneur de Landal, don fait à l'abbaye vers 1163.

II. — CHANGES DE SAVIGNÉ.

L'abbaye de la Trinité et Notre-Dame de Savigné (*vel Savigny*¹⁾ fut fondée par Raoul I^{er}, seigneur de Fougères, en 1112, dans l'évêché d'Avranches, en faveur du bienheureux Vital de Mortain. Cette abbaye suivit dans les commencements la règle de saint Benoit, mais elle ne tarda pas à adopter celle de Citeaux, à laquelle elle resta fidèle jusqu'à son extinction en 1700.

1^o *Champfleury.*

En 1162, le jour de la Purification, Conan IV, duc de Bre-

1. Dans un compte-rendu du *Pouillé de Rennes* fait par dom Piolin (*Bibliographie catholique*, mars 1881), le savant bénédictin critique le nom de Savigné employé par nous; mais il donne lui-même une excellente explication de notre conduite, car voici les termes dont il se sert : « L'abbaye fondée par Vital de Mortain se nommait en latin *Savigniacum*, *Savigniacus* et *Savigneium*, en français Savigny et non Savigné. Je sais que dans le pays même, pour l'avoir entendu souvent de mes oreilles, on l'appelle toujours Savigne; mais si l'auteur du *Pouillé* voulait employer ce nom usité dans la contrée, il devait prévenir que l'*Almanach royal* et les autres documents qui font loi écrivent Savigny. » C'est ce que nous faisons volontiers, en remerciant dom Piolin de son bienveillant article.

tagne, se trouvant à la cathédrale de Rennes, donna aux religieux de Savigné un quartier de sa forêt de Rennes nommé Champfleury, pour y construire une grange, « *concessi ad edificandam grangiam Campum Floridum.* » Tout le Chapitre de Rennes fut témoin de cette donation¹.

Pour plus de sûreté, les religieux de Savigné firent approuver cette fondation ducale par Guy, forestier du prince, qui s'empressa de céder aux moines tous les droits sur Champfleury que pouvait lui donner sa charge².

Quelque temps plus tard, André, seigneur de Vitré, du consentement de ses frères Alain, Robert et Josselin, donna à l'abbaye de Savigné l'attache de la chaussée de son moulin de Champfleury, « *dedi atacheiam calcie motendini de Campo Florido;* » les religieux lui promirent, en échange, de prier chaque année pour l'âme des sires de Vitré et d'établir en leur abbaye, le jour de Saint-Martin d'hiver, une pitance générale de pain blanc, vin et poisson. Fulcon, abbé de Clermont, et Guillaume, abbé de Savigné, furent présents à cette fondation d'André de Vitré³.

En 1670, François de la Vieuville, abbé de Savigné, déclara que la seigneurie de Champfleury unie à son abbaye comprenait « le manoir dudit lieu avec sa chapelle y joignant, et où on célèbre la messe tous les dimanches et festes; — la métairie de Champfleury; — l'emplacement d'un moulin à eau ruiné par les guerres passées; — 200 journaux de terres labourables, prés et landes, en Lissré; — un sief avec une haute justice; — le droit d'usage en la forêt de Lissré; — l'exemption pour les vassaux des devoirs de fouage, garde, etc.⁴ »

Cette chapelle construite à Champfleury, dans la paroisse de Lissré, était fort délabrée en 1781, et M^{sr} de Girac ordonna

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 616.

2. *Ibidem*, I, 636.

3. *Ibidem*, I, 691.

4. *Arch. Nat.*, P. 4731.

qu'elle fût aussitôt réparée et mise en état décent pour que les messes de fondation y fussent acquittées. A cette époque et depuis longtemps déjà, la grange de Champfleury était unie, comme nous venons de le voir, à la mense capitulaire de Savigné.

Le 12 février 1780, dom Verdier, prieur de Savigné, déclara que « la terre et seigneurie de Champfleury, en Liffré, consistait en maison, cour, jardin, étable, écurie, grange et autres bâtiments; — quelques menues rentes seigneuriales; — une juridiction avec son greffe; — une chapelle, enfin, à laquelle était cy-devant annexée une portion de dîmes qu'on refusait de payer, prétendant qu'on devait y dire la messe¹. »

Ogée assure que l'abbé de Savigné faisait assez souvent sa résidence au manoir de Champfleury; nous ne savons ce qu'il y a d'exact dans cette assertion dont nous n'avons pas de preuves.

2^e Fayel.

En 1165, Robert, seigneur de Vitré, du consentement d'André, son fils, et d'Emme, sa femme, donna à l'abbaye de Savigné toute la terre limitée par le Pont des Pèlerins et le ruisseau allant jusqu'à l'extrémité du Breil de Fayel, « *totam terram quæ incipit a Ponte Peregrinorum et vadit per rivum per fundum usque ad caput Brollii Faiel.* » Cette donation fut faite en présence d'Alexandre, abbé de Savigné, et d'un grand nombre de personnages distingués, et elle fut confirmée plus tard par André, seigneur de Vitré, fils du fondateur².

Le même André de Vitré confirma aussi l'abandon fait en faveur de Savigné par Jean de Champeaux et Anger Lesbod de tous leurs droits dans la forêt de Vitré, afin que les moines eussent tout ce qui leur était nécessaire pour leurs granges

1. Arch. d'ep. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

2. D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bret., 1, 641.

de Fayel et de Louvigné, « *quidquid necessarium erat ad usus grangiarum suarum de Faiel et de Lovinie* ¹. »

La grange de Fayel se trouvait dans la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine, ou plutôt dans sa trêve de Saint-Melaine, qui semble avoir été paroisse au XI^e siècle. En 1163, en effet, Renault de Saint-Melaine donna aux moines de Savigné le tiers de la dime de la paroisse Saint-Melaine, « *terciam partem decimæ totius parrochiæ Sancti Melanii*. » Il affranchit même cette dime de tout devoir de coutume, notamment de ce qui était dû à Guillaume de Saint-Gilles, son seigneur. Désorte, femme de Renault, Pierre et Geoffroy, ses fils, approuvèrent cette donation, que confirma Étienne, évêque de Rennes².

Les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine protestèrent d'abord, semble-t-il, contre ce don de Renault de Saint-Melaine; mais, en 1174, l'abbé de Saint-Melaine renouça, en faveur de l'abbaye de Savigné, à toutes ses prétentions sur le lieu de Fayel et sur le Gué-Pierreux, « *in Faiel et in mansura Vadi Petrosi*, » aussi bien que sur les dîmes de la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine³.

En 1670, la grange de Fayel était unie à la mense abbatiale de Savigné, et l'abbé, François de la Vieuville, en fit au roi la déclaration suivante :

« La maison seigneuriale de Fayel avec sa chapelle, où l'on célèbre la messe tous les dimanches; — trois corps de logis proche ladite maison; — un moulin à eau avec un étaag; — 420 journaux de terre dans la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine; — une juridiction seigneuriale dont les vassaux paient tous ensemble 415 liv., et dont les fiefs s'étendent dans les paroisses de Vitré, Châteaubourg, Dourdain, Broons et Saint-Jean-sur-Vilaine; — le droit de haute, moyenne et basse justice; — les droits de pasnage pour les bestiaux et

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 770, 779.

2. *Ibidem*, I, 648.

3. *Cart. Sancti Melanii*.

d'herbage à faucher, avec le droit d'usage pour bois de chauffage et bois à merrain dans la forêt de Vitré¹; — l'exemption pour tous les vassaux des droits de fouages, devoirs, corvées et subsides². »

En 1790, les religieux de Savigné affermaient ensemble les deux granges de Champfleury et de Fayel; les deux métairies de ce nom, les deux étangs et le moulin de Fayel, deux traits de dîmes, un bois, etc., étaient affermés 4,300 liv. de rente, plus un denier de 4,000 liv. destiné aux réparations les plus urgentes. Mais la municipalité de Saint-Jean-sur-Vilaine estimait 4,063 liv. de revenu la seule terre de Fayel, preuve que les moines affermaient à fort bas prix leurs biens³.

Il reste peu de chose de la grange de Fayel : sur une colline baignée par un très-bel étang se dresse encore l'ancienne chapelle convertie en pressoir; elle est assez vaste, construite en plein cintre, avec des sablières de la fin du xvi^e siècle. On y invoquait particulièrement saint Antoine, et le 17 janvier, fête de ce saint ermite, une foire d'instruments aratoires et une nombreuse assemblée se tiennent encore sur le pâtis, autour de cette chapelle. Les constructions des fermes de Fayel sont, par ailleurs, sans caractère et presque entièrement modernes.

3^e Louvigné.

On ignore la fondation de cette grange, située dans la paroisse d'Acigné, sur la lisière de la forêt de Rennes. Nous savons seulement que du temps d'Alain, évêque de Rennes (1141-1157), un saint homme nommé Haton menait à Louvigné la vie érémitique, « *Hatonem de Fago heremeticæ apud Luviniacum viventem* ⁴. » On l'appelait Haton du Fou, parce

1. Aujourd'hui forêt de Chevre.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

3. La municipalité estimait la ferme de Fayel 2,340 liv.; — le moulin et l'étang, 500 liv.; — le bois, 60 liv.; — les dîmes, 1,100 liv.; — et les droits seigneuriaux, 63 liv.; total, 4,063 liv. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.)

4. *Cart. Sancti Malanii*.

que primitivement il avait vécu dans la solitude du Fou, en Liffré, comme nous avons eu déjà occasion de le dire. Il est vraisemblable que dès cette époque Louvigné appartenait à l'abbaye de Savigné, car nous voyons les religieux de ce monastère entrer en contestation avec ceux de Saint-Melaine au sujet des dimes d'Acigné. Étienne, évêque de Rennes, mit les deux abbayes d'accord en 1174, en réglant que désormais les religieux de Saint-Melaine auraient les deux tiers des dimes d'Acigné, l'autre tiers restant à Haton ; mais que dans le lieu de Louvigné, Haton et les frères demeurant avec lui, « *Hato et fratres cum eo manentes*, » jouiraient seuls de toute la dime¹. Ailleurs, et à la même époque, nous voyons aussi les religieux de Savigné renoncer à toute prétention sur l'église d'Acigné, parce qu'on leur assura la libre jouissance des dimes dépendant de leur grange de Louvigné, « *quas monachi Savignei possidebant ad grangiam suam de Lovigneio pertinentes* »².

Aux siècles derniers, la grange de Louvigné était unie à la mense abbatiale de Savigné. En 1670, François de la Vieuville, abbé de ce monastère, fit la déclaration de la seigneurie de Louvigné, consistant en : « Une chapelle où l'on célèbre la messe tous les dimanches et fêtes ; — 253 journaux de terres labourables, prés et landes, en la paroisse d'Acigné ; — un lieu avec droit de haute justice ; — un droit de passage et usage de bois de chauffage et bois à merrain dans les forêts voisines de Louvigné ; — l'exemption pour les vassaux des devoirs de fouages, guet, subsides, impôts sur les boissons, etc. »³

La chapelle de Louvigné, située au village de ce nom, était au xvii^e siècle fondée de trois messes par semaine. On y faisait fréquemment des mariages et l'on y inhumait aussi quelques personnes. Aujourd'hui, cet édifice religieux n'existe

1. *Cart. Sancti Melanii.*

2. *Ibidem.*

3. *Arch. Nat.*, P. 1731.

plus, et le village de Louvigné rappelle seul par son nom l'ancien établissement des religieux de Savigné.

4° Vaux.

Dans la première moitié du XII^e siècle, plusieurs seigneurs de la paroisse de Cesson firent d'abondantes libéralités à l'abbaye de Savigné, où un certain nombre d'entre eux se firent religieux : c'était Hervé de Cesson, Robert et Adam de Moucon, Guillaume de la Gailleule, Guillaume Pogart et Jean de Calendour. Parmi les biens donnés aux moines à cette occasion figurait toute la terre de Vaux, « *totam terram de Vaus,* » et toute la terre du Breil de Moucon, « *totam terram Brollii de Muscon.* » Mais l'abbaye de Savigné eut d'abord quelque peine à jouir de ces biens. Gauthier d'Erthac et ses fils prétendirent avoir des droits sur la terre de Vaux, donnée par Guillaume Pogart, « *de dono Guillelmi Pogart in territorio quod vocatur Valles et est apud Redonem juxta Brollium de Moscon;* » ils finirent cependant par retirer leurs prétentions et laissèrent les moines tranquilles par acte de 1151¹. Mais d'autres hommes furent moins accommodants. Guillaume, fils de Dodon, et Odon de la Chapelle, cherchèrent chicane aux religieux au sujet de la métairie du Normand, située près de Vaux, sur la route de Rennes à Fougères, et au sujet du Breil de Moucon, « *de parte medietariæ Normanni quæ est super viam Redonensem a Filgeriis et de quadam parte Brollii de Moscon.* » Un jour que les moines travaillaient dans les champs de leur métairie, Guillaume, fils de Dodon, les assaillit comme un furieux, frappa de son épée deux fois à la tête le moine Raoul Poisson, et tua les deux bœufs qui labouraient sous sa conduite. Les religieux se plaignirent naturellement au sénéchal de Rennes, qui obligea ce Guillaume, ainsi que Odon de la Chapelle, à renoncer à leurs préten-

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 614, 617, 791.

tions sur la métairie du Normand et sur le Breil de Moucon; toutefois, les moines leur abandonnèrent un quartier de cette métairie voisin de Calendron. Les coupables durent aussi payer à leurs victimes 25 sols pour les bœufs tués, et offrir une satisfaction convenable à l'abbaye de Savigné à cause du religieux qu'ils avaient frappé¹.

En 1153, Alain, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Savigné dans la possession de tous les biens qu'elle avait reçus dans son diocèse, notamment de la terre de Vaux, et Philippe, son successeur, fit la même chose en 1181².

De son côté, Conan III, duc de Bretagne, voulut, en 1148, confirmer les religieux de Savigné dans leurs possessions à Moucon et à Vaux, « *in terra de Muscun et in terra de Vallibus.* » Le prince ajouta même à son approbation le don d'un droit d'usage pour pacage, chauffage et bois à merrain, dans ses forêts de Rennes³.

En 1174, l'abbé de Saint-Melaine fit un accord avec celui de Savigné; il renonça à ses prétentions sur Fayel et le Gué-Pierreux, parce que les religieux de Savigné abandonnèrent à Saint-Melaine les dîmes qu'ils levaient en Cesson et en Thorigné à cause de leur grange de Vaux, « *ad grangiam de Vallibus pertinentium* »⁴.

En 1679, la grange de Vaux était unie à la mense abbatiale de Savigné, et l'abbé François de la Vieuville en fit la déclaration suivante :

« La maison seigneuriale de Vaux, avec une chapelle joignant icelle, en laquelle on célèbre la messe tous les dimanches et fêtes; — deux corps de logis où demeurent les fermiers; — un moulin à vent proche ladite maison; — 500 vergées de terres labourables sises en Cesson; — un fief seigneurial valant 89 liv. 14 s., huit poules et cinq corvées

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brét.*, I, 710.

2. *Ibidem*, I, 617 et 682.

3. *Arch. Natton.*, L. 1146.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 B, 21. — *Cart. Sancti Melanii.*

et demie, s'étendant en Cesson, Saint-Jean de Rennes et Betton; — une haute justice, avec ses fourches patibulaires à quatre paux; — un droit de pasnage, pacage, chauffage et usage de bois à merrain dans toutes les forêts de Rennes ¹. »

En 1749, la chapelle de Vaux fut convenablement restaurée et bénite le 17 octobre par René Foureau, recteur de Cesson, qui attesta qu'on y avait toujours dit la messe le dimanche de temps immémorial.

En 1790, dom Verdier, prieur de l'abbaye de Savigné, déclara que le manoir de Vaux, avec son pourpris, la métairie de Vaux et deux autres petites fermes, était affermé à M. de Mezandré 1,600 liv.; les dîmes et les rentes seigneuriales étaient comprises dans cette ferme générale aussi bien que le greffe de la juridiction; mais les religieux conservaient la jouissance d'un bois taillis de 64 arpents ².

Vaux est encore aujourd'hui un petit manoir situé en Cesson, sur le bord de la route de Rennes à Fougères, mais il n'y reste plus de traces de sa vieille chapelle. Quant à Moucon, c'est un simple village qui se trouve également en Cesson.

III. — GRANGE DE CLERMONT.

L'abbaye de Notre-Dame de Clermont fut fondée près de Laval, dans l'évêché du Mans, en 1151, par Guy, seigneur de Laval.

*Breil-Benott (Le)*³.

Les religieux cisterciens de Clermont possédaient dans la paroisse d'Argentré, évêché de Rennes, une grange appelée le Breil-Benott. Nous savons que cette terre se composait, dans les siècles derniers, de : la chapelle du Breil-Benott, — la métairie de même nom, — un moulin à eau appelé le

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41.

2. *Ibidem*, 4 V, 23.

3. Ce prieuré est appelé par erreur Bourg-Benott dans le tome 1, p. 330 et 304.

Moulin-aux-Moines, — enfin, un bois nommé le bois de la Branchette. Ces biens furent vendus nationalement à l'époque de la Révolution, mais dès cette époque la chapelle n'existait plus⁴.

4. Nous ne parlons point ici de ce qu'on appelle parfois l'*Hospice de Prières* à Rennes, parce que le projet de cet établissement ne se réalisa point. Ce fut en 1679 que la Communauté de Ville de Rennes permit aux Cisterciens de l'abbaye de Prières, au diocèse de Vannes, de fonder un hospice ou maison de passage dans un logis acheté par eux en 1676 et situé à côté de l'église paroissiale de Toussaints; mais les religieux n'osèrent pas de la permission et revendirent cette maison en 1768.



FIN DU TOME DEUXIÈME

CORRECTIONS :

<i>Pages, lignes,</i>	<i>au lieu de</i>	<i>lisez :</i>
9, 16,	l'église de Marcellé-Raoul.	une terre en Marcellé-Raoul.
68, 20,	Montcontour (Saint - Michel de),	Moncontour (Sainte - Magdeleine de).
68, 30,	Montcontour,	Moncontour.
91, 31, 32, 35,	9, 1, 2, (<i>ch. des notes</i>),	1, 2, 3.
135, 11,	à la rencontre de cerf,	au rencontre de cerf.
169, 15,	Borudon,	Boteudon.
180, 4,	Locoal,	Locoal.
191, 33,	que,	que.
202, 31,	locum,	locus.
215, 31,	Déclaration,	Déclarations.
302, 31, 33,	Nicolas,	Nicollas.
384, 9,	ceintre,	cintre.
608, 15,	pour les pourceaux,	sur les pourceaux.
612, 39,	fiat,	fait.
711, 5,	l'œuvre,	l'œuvre.
711, 8,	PRIEURS DE BRÉAL,	PRIEURS DE SAINTE - MAGDELEINE.
755, 21,	vo Épiniac,	vo la Vieuville.
757, 14,	le pasnage,	le pacage.
760, 29,	le pasnage,	le pacage.
765, 43,	M. Gaultier-Bidan,	M. Gaultier-Bidan,
779, 15,	en 1161.	vers 1200.



TABLE DES CHAPITRES

	Pages.
INTRODUCTION AU DEUXIÈME VOLUME.	V

DEUXIÈME PARTIE : LES MOVASTÈRES

Première section : Établissements existant avant 1700.

LIVRE PREMIER : LES ABBAYES ET LES PRIEURÉS.

I. — ORDRE DE SAINT BENOIT.

Chapitre I : L'abbaye de Saint-Melaine de Rennes.	3
Chapitre II : Les prieurés de Saint-Melaine.	45
Chapitre III : L'abbaye de Saint-Méen et ses prieurés.	120
Chapitre IV : L'abbaye de Saint-Sauveur de Redon et ses prieurés.	161
Chapitre V : L'abbaye de Notre-Dame du Tronchet et ses prieurés.	210
Chapitre VI : L'abbaye de Saint-Georges de Rennes et ses prieurés.	253
Chapitre VII : L'abbaye de Saint-sulpice-des-Bois et ses prieurés.	305
Chapitre VIII : Prieurés bénédictins dépendant d'abbayes étrangères : Marmoutiers.	366
Chapitre IX : Prieurés bénédictins dépendant d'abbayes étrangères (suite) : Saint-Florent de Saumur.	457
Chapitre X : Prieurés bénédictins dépendant d'abbayes étrangères (fin) : Mont Saint-Michel, Saint-Serge d'Angers, Saint-Jouin de Marne, Evron, Pontlevoy, Saint-Aubin d'Angers, Saint-Nicolas d'Angers, Saint-Julien de Tours, Nyonséau.	521

II. — ORDRE DES CHANOINES RÉGULIERS.

Chapitre I : L'abbaye de Saint-Pierre de Billé et ses prieurés.	505
Chapitre II : L'abbaye de Saint-Jacques de Montfort et ses prieurés.	636
Chapitre III : L'abbaye de Notre-Dame de Palimpoat et ses prieurés.	676

Chapitre IV : Prieurés de l'Ordre des Chanoines réguliers dépendant d'abbayes étrangères : la Roë, Toussaints d'Angers, Gastines, Notre-Dame-la-Royale, Lieu-Dieu en Jard, Montmorel, Beauport.	715
---	-----

III. — ORDRE DE CITEAUX.

Chapitre unique : L'abbaye de Notre-Dame de la Vieuville et les granges de l'Ordre de Citeaux.	755
---	-----



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.		Pages.
ABBAYES.		PRIEURÉS.	
* Angers (Saint-Aubin d') . . .	576	Abbaye-sous-Dol (l')	437
* Angers (Saint-Nicolas d') . . .	580	Alloué	738
* Angers (Saint-Serge d') . . .	546	* Anglais (prieurés)	116
* Angers (Toussaints d')	727	Anguillers	502
* Beauport (Notre-Dame de) . . .	750	Apigné	627
* Clermont (Notre-Dame de) . . .	784	Arbrissel	714
* Évron (Notre-Dame d')	570	* Arts	277
* Gastines (Notre-Dame de) . . .	728	* Arzon	193
* Lieu-Dieu en Jard	744	Aubigné	76
* Marmoutiers	386	Bain	54
Montfort (Saint-Jacques de) . . .	636	Bais (Saint-Marse de)	357
* Montmorel (Notre-Dame de) . . .	730	Bais (Saint-Pierre de)	57
* Mont-Saint-Michel	531	* Ballac	193
* Notre-Dame-la-Royale	734	Barre (la)	239
* Nyolseau	592	* Balz-Paul	114
Paimpont (Notre-Dame de) . . .	676	Baulon	654
* Pontlevoy (Notre-Dame de) . . .	572	Barouges-la-Pérouse	615
Redon (Saint-Sauveur de)	164	Beauchesne	78
Hennes (Saint-Georges de)	253	Bécherel	360
Hennes (Saint-Melaine de)	3	Bédée	80
Rillé (Saint-Pierre de)	595	* Belle-Saule	320
* Roé (Notre-Dame de la)	715	Betton	83
* Saint-Jouin de Marne	563	* Blavet	193
* Saint-Florent de Saumur	457	Boucetière (la)	357
Saint-Méen	120	* Bouis	608
Saint-Sulpice-des-Bois	305	Bourg-des-Comptes	636
* Savigné (Notre-Dame de)	770	* Bourg-des-Moustiers	193
* Tours (Saint-Julien de)	584	Bourgon	58
Tronchet (Notre-Dame du)	219	Boussac	699
Vieuville (Notre-Dame de la) . . .	755	Bréal-sous-Vitré	540

1. Tous les établissements dont le nom est précédé d'un astérisque sont étrangers à l'archidiocèse de Rennes et sont par suite mentionnés seulement dans ce volume.

	Pages.		Pages.
Brégain	467	* Fresnaye (la)	330
* Brevedin	193	* Frossay	198
Bretigneul	60	Gaël	150
Bretonnière (la)	665	Gahard	397
Brielles	552	Gennes	556
* Brignac	696	* Giraudière (la)	330
Bruc	696	Goulias	559
Brûlais (les)	86	* Guer	703
Busal	146	Guerche (Saint-Nicolas de la)	92
* Carhais	103	Guerche (la Trinité de la)	722
Celle-Guerchoise (la)	570	Gulchen	65
Chané	719	* Guingamp (Saint-Sauveur de)	96
Chanteraine	700	* Guingamp (la Trinité de)	96
Chapelle-aux-Fils-Méen (la)	669	Hédé	96
Chapelle-Janson (la)	178	* Helleot	330
Chasné	358	* Henedont	66
Châteaubourg	129	* Her (Vite d')	166
Châteaugiron (Sainte-Croix de)	88	* Hostellerie (l')	241
* Châteaunois	106	Itendic	406
* Châtaudren	92	Igné	573
Châtillière (la)	210	* Ile-Fleurie (l')	330
Châtillon-en-Vendelais	471	* Ilifaut	152
Chevaigné	61	* Isle (Saint-Michel de l')	103
Cinré	62	* Isles-Corblières	330
* Coëtlan	703	Izé	474
Coëles	63	* Josselin	197
Combour	375	* Juligné	197
* Couarde (la)	196	* Kerquelen	66
* Couëron	329	* Kerléano	330
* Couets (les)	329	Laignelet	570
* Courtils	620	Lanjal	632
* Crouaislan	703	Lande (la)	705
* Crossac	106	Landéan	618
Crouais (le)	147	Langan	657
Dauphinaye (la)	734	* Lamballe	100
Ercé-en-la-Mée	359	Lassy	606
* Estival	329	* Lattay (le)	330
* Évêché	320	* Lesneven	331
Feu (le)	282	* Lilleherche	331
Fleurigné	617	Lillemer	213
Fontaine-Marouys (la)	744	Livré	480
* Fontaine-Saint-Martin (la)	330	* Lochrist	100
For arie (la)	704	* Locmaria (le Grand)	331
* Forêt-Neuve (la)	705	* Locmaria (le Petit)	331
Forges (les)	64	* Locoal	107
Fougères (Notre-Dame de)	630	* Loges-Marchis (les)	620
Fougères (la Trinité de)	396	Lohac	107
* Fougereuse (la)	330	Louigné-du-Désert	413
Francule (la)	391	Marcillé-Raoul	60

TABLE DES MATIÈRES.

791

	Pages.		Pages.
Marcellé-Robert.	416	* Priziac.	331
Mare-Ferron (la).	212	Quatre-Hostelleries (les).	331
Mare-Normant (la).	422	Québriac.	622
* Marsac.	201	Rennes (Saint-Cyr de).	584
Marigné-Ferchaud.	425	Rennes (Saint-Denis de).	635
* Marigny.	620	Rennes (Saint-Martin de).	708
* Massérac.	201	Rennes (Saint-Michel de).	721
Maxent.	201	Rennes (Saint-Moran de).	672
* Merdrignac.	709	Rillé (Notre-Dame de).	623
Mesnil (le).	101	Roche-Montbourcher (la).	244
Miniac-sous-Bécherel.	67	Romazy.	490
Montaigour.	208	Romillé.	660
* Moncontour (Sainte - Magde- leine de).	68	Rozlandrieuc.	246
* Moncontour (Saint-Michel de).	102	* Ruffiac.	216
Montol.	521	Saint-Aubin-d'Aubigné.	361
Montreuil.	657	Saint-Barthélemy.	217
Montfort (Saint-Jean de).	153	Saint-Barthélemy-des-Bois.	708
Montfort (Saint-Nicolas de).	102	Saint-Bruce-en-Coglais.	272
Montours.	620	* Saint-Brieuc de Mauron.	697
Montreuil (Notre-Dame de).	155	Saint-Broladre.	527
Montreuil-sur-Pérouse.	580	Saint-Christophe-des-Bois.	498
Montrouaud.	524	Saint-Christophe-de-Valains.	623
* Monts (les).	670	Saint-Etienne-en-Coglais.	727
Mordelles.	106	Saint-Ganton.	158
* Morlain.	69	Saint-Georges-de-Gréhaigne.	285
Mouzé.	360	Saint-Germain-des-Prés.	334
* Moustiers (les).	69	Saint-Germain-du-Pinel.	720
Muce (la).	670	Saint-Gilles.	111
Néron.	69	Saint-Gonlay.	661
Nouaye (la).	650	Saint-Grégoire.	338
Noyal-sur-Vilaine.	107	Saint-Jean-sur-Couda non.	500
* Orval.	111	Saint-Macaire.	750
Paçé.	69	* Saint-Malo-des-Bois.	712
Palmpont.	697	Saint-Malon.	663
Paluel.	750	Saint-Maugand.	664
Panéé.	70	* Saint-Méen-sur-Loire.	159
* Panzé.	211	Saint-Meloir-des-Ondes.	536
* Penfao.	208	* Saint-Michel-de-la-Groste.	218
* Pensari-Lœhbredan.	71	* Saint-Nicolas-de-Redon.	218
Perire (le).	594	Saint-Onen.	159
* Pierre-Aubrée (la).	334	Saint-Ouen-des-Alleux.	624
* Planguenoual.	71	* Saint-Paul.	114
Pléchatel.	211	Saint-Péran.	672
Plélan.	72	Saint-Pern.	580
* Pleubihan.	285	Saint-Pétreuc.	248
* Plongasnou.	285	Saint-Remy-du-Plain.	625
Porcé.	72	* Saint-Sauveur.	340
Pontremy.	508	Saint-Sauveur-des-Landes.	430
		Saint-Séglin.	302

	Pages.		Pages.
Saint-Suliac.	503	Tresbœuf.	118
Saint-Sulpice-des-Bois.	361	* Vaucouleurs.	352
Saint-Symphorien.	73	Vaux (es).	674
Saint-Uniac.	161	Vern.	74
* Sainte-Magdeleine.	331	* Vieille-Forêt (la).	353
Sainte-Magdeleine de Bréal.	713	Vieux-Chastel.	250
* Sainte-Honorine.	340	Villamée.	312
* Sainte-Radegonde.	350	Ville-ès-Nonnains (la).	353
* Sarzeau.	163	Vitré (Notre-Dame de).	46
Sens.	620	Vitré (Sainte-Croix de).	445
Séigné.	362	* Vrille (la).	356
Sougeal.	441		
Tastours.	114		
* Taupont.	635		
Teillay.	340		
Thélouet.	347		
Thioné	116		
Tinténiac.	294		
* Toutes-Joies.	218		
* Tréfumel.	665		
* Tréhoranteuc.	097		
Tremblay.	506		
Tréméneuc.	519		

GRANGES CISTERCIENNES.

Eelle-Isle.	775
Bourgouët (le).	776
Brell-Benoît (le).	784
Champfleury.	776
Fayel.	778
Louigné.	780
Piréuc.	776
Vaux.	782



POUILLÉ HISTORIQUE

DE

L'ARCHIEVÊCHÉ DE RENNES

PAR

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON

Chanoine Honoraire.

TOME III

RENNES
FOUGERAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue aux Foulons, 40.

PARIS
RENÉ HAYON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
rue Soufflot, 23.

1882

INTRODUCTION

AU TROISIÈME VOLUME

Le troisième volume du *Pouillé de Rennes* complète la deuxième partie de l'ouvrage, traitée dans le tome II. Comprenant un grand nombre de matières historiques, il présente d'abord la suite des établissements religieux existant avant 1790, et formant une première section dont nous avons donné le 1^{er} livre; il se poursuit et se termine par l'étude des communautés religieuses existant actuellement. Il porte, comme les précédents, un nom générique : *Les Monastères*, parce qu'il renferme tous les couvents et toutes les communautés d'hommes et de femmes et de plus les hôpitaux, écoles, maisons de retraite, etc., établissements qui, sans être des monastères proprement dits, étaient du moins et sont encore presque tous tenus par des membres de diverses congrégations religieuses.

Le II^e livre, — par lequel commence ce volume, — est consacré aux collégiales, c'est-à-dire aux antiques Chapitres de Notre-Dame de Fougères et Notre-Dame de Vitré, — et aux collégiales plus modernes de Notre-Dame de la Guerche, la Magdeleine de Vitré et la Magdeleine de Champeaux.

Les Ordres religieux militaires occupent le III^e livre : tout d'abord les Ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, avec leur commanderie de la Guerche et les membres de leur commanderie de Carentoir; puis les Ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Avec le IV^e livre apparaissent les couvents autres que les abbayes et priourés : couvents d'hommes, tels que ceux d'Augustins, Capucins, Carmes, Cordeliers, Dominicains, Jésuites, Minimes, Récol-

lets, etc.; — couvents de femmes, occupés par les Bénédictines, Calvairiennes, Carmélites, Filles de la Charité, Dominicaines, Hospitalières, Filles de la Sagesse, Ursulines, Urbanistes, Visitationnaires, etc., etc. Nous tâchons de donner brièvement, mais exactement, un aperçu historique sur toutes les maisons fondées par ces religieux et religieuses dans nos villes de Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Fougères, Vitré, Montfort, Redon, Dol, Hédé, Bécherel, etc.

Le V^e livre, renfermant tout ce qui concerne l'assistance publique au moyen-âge et nos nombreux hôpitaux anciens, n'est pas le moins intéressant. Hôtels-Dieu, hôpitaux généraux, hospices ruraux, madreries, léproseries, lazarets, bureaux de charité, en un mot, tous les établissements secourables créés par la charité chrétienne pour venir en aide aux pauvres malades, membres souffrants de Notre-Seigneur, passent ici devant nos yeux avec leurs actes de fondation, leurs constitutions et leurs règlements, tous empreints de cette idée religieuse qui faisait la force de notre société d'autrefois.

C'est ce même esprit profondément chrétien qui fit naître partout les établissements d'instruction dont nous nous occupons dans le VI^e livre : grands et petits séminaires, collèges, écoles charitables tant à la ville qu'à la campagne, deviennent ici l'objet de nos études. Depuis ce magnifique collège de Rennes, où les Jésuites enseignaient jusqu'à trois mille élèves, jusqu'à la plus humble des écoles de hameau, tenue soit par un prêtre, soit par une sœur du Tiers-Ordre, toujours sous la surveillance de l'Église, nous passons en revue tous les établissements scolaires d'avant 1790. Ils étaient certes bien plus nombreux que nous ne nous l'imaginons maintenant; obéissant aux prescriptions formelles de leurs évêques, presque tous les recteurs avaient jadis des écoles chrétiennes dans les paroisses qu'ils desservaient.

Enfin, le VII^e et dernier livre de cette étude du passé a pour objet tous les autres établissements religieux dont nous n'avons pas encore trouvé l'occasion de parler. Ce sont les anciens monastères dont l'histoire se dérobe à nos investigations; — ce sont les minihys, lieux d'asile d'origine éminemment bretonne, à l'un desquels la ville de Saint-Malo doit en grande partie sa vieille importance; — ce sont encore les ermitages, plus communs dans notre

contrée qu'on ne se le figure peut-être, petits établissements dont le souvenir resté un peu dans l'ombre se présente empreint d'une douce et fraîche poésie; — ce sont, enfin, les maisons de retraite, créées également en Bretagne sous la chaude inspiration de nos modèles dans la vie chrétienne, et destinées dès leur origine à faire le plus grand bien aux âmes, soutenant les unes et convertissant les autres.

La seconde section de cette deuxième partie est consacrée aux établissements religieux que possède actuellement l'archidiocèse de Rennes. Elle ne comprend que deux livres, dont l'un traite des communautés diocésaines et l'autre des communautés étrangères.

Le 1^{er} livre présente un intéressant tableau du développement moderne de l'esprit religieux dans le diocèse de Rennes; là figurent d'un côté la société des Missionnaires diocésains, ou Prêtres de l'Immaculée-Conception, et la maison de l'Oratoire, — et de l'autre d'assez nombreuses congrégations de femmes : les Adoratrices de la Justice divine, les Filles du Cœur immaculé de Marie, les Sœurs de l'Immaculée-Conception, les Filles de la Sainte Vierge, les Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, et surtout les admirables Petites Sœurs des Pauvres, dont la diffusion est vraiment merveilleuse. Toutes ces pieuses sociétés sont nées chez nous, toutes y ont grandi visiblement protégées par Dieu, toutes y font le plus grand bien; leur histoire est la page d'honneur des annales contemporaines de l'Église de Rennes.

Nous ne pouvons que faire entrevoir ce que renferme le II^e livre, consacré aux communautés d'origine étrangère. Subdivisé en deux chapitres, il nous montre ici les Carmes, les Eudistes, les Lazaristes, les Récollets, et ces bons et simples Frères des Écoles et de l'Instruction Chrétienne, — là les très-nombreuses congrégations de femmes vouées à l'enseignement et au service des malades et des pauvres, dont nous n'entreprendrons même pas dans cette préface l'interminable mais édifiante nomenclature. C'est avec ces pieuses femmes, servantes du Seigneur ignorées de la foule, mères des orphelins, consolatrices des malades, douces maitresses des petits enfants, que nous terminerons la deuxième partie et le troisième volume du *Pouillé*. Quel tableau final plus consolant et plus instructif pourrions-nous présenter à nos lecteurs? Quoi de plus

propre à nous édifier et à ranimer en nos cœurs les flammes de l'amour divin et le feu sacré de la charité!

Des sources historiques où nous avons puisé pour composer la première section de ce volume nous n'avons ici rien à dire, nos lecteurs les connaissent déjà suffisamment; ce sont les mêmes que pour les tomes précédents. Mais quelques mots d'explication ne seront pas de trop sur ce qui concerne la section des établissements religieux actuels.

Pour cette dernière étude, nous n'avions plus à recourir aux vieilles archives, il nous fallait des renseignements modernes puisés non dans les grands dépôts publics, mais dans les maisons mêmes dont nous voulions parler. Nous avons donc pris la liberté de demander des notices à toutes les communautés, tant d'hommes que de femmes, possédant quelque établissement dans l'archidiocèse de Rennes. La plupart des supérieurs nous ont obligeamment répondu, beaucoup nous ont envoyé d'excellentes notes, un petit nombre s'est borné à de belles promesses qui ne se sont pas suffisamment réalisées, deux ou trois n'ont pas cru devoir nous honorer d'une réponse. Malgré le silence de ces derniers, nous sommes parvenu à trouver moyen de consacrer quelques mots à leurs maisons, ne voulant pas de lacunes dans notre œuvre.

Mais ce que nous tenons surtout à signaler ici, c'est notre profonde reconnaissance pour les lettres aussi encourageantes qu'édifiantes qui nous ont été adressées à l'occasion de ces recherches, c'est notre gratitude pour les notices si complètes que nous ont envoyées tant de religieux, notamment les RR. PP. Missionnaires diocésains et les RR. PP. Eudistes, les T.-H. Frères du vénérable de la Sal.^{te} et ceux de M. de la Mennais. Nous avons même éprouvé une véritable peine en nous voyant forcé d'élaguer des notices de ces derniers une foule de détails intéressants que nous ne pouvions insérer faute d'espace; qu'ils veuillent bien tous recevoir ici l'expression de nos très-sincères remerciements.

Les communautés de femmes n'ont pas montré moins de bienveillance à notre égard; les unes nous ont remis les *Histoires* imprimées de leurs congrégations et les *Vies* de leurs fondateurs, les autres nous ont adressé de curieux et parfois volumineux *Mémoires ms.* sur leurs établissements. Là encore nos congrégations

diocésaines se sont distinguées : les Petites Sœurs des Pauvres, les religieuses de Paramé, de Rillé, de Saint-Méen, et une foule d'autres pieuses sociétés ont répondu à notre appel avec autant d'intelligence que de bonne volonté. Que le Seigneur et les saints protecteurs de l'Église de Rennes veuillent les en récompenser ! Elles ont compris notre légitime désir de glorifier Dieu en faisant connaître l'œuvre de ses servantes !

Tel est le plan de ce troisième volume et tels sont les documents que nous y avons employés. Merci encore une fois à tous ceux qui nous ont facilité l'accomplissement de cette partie de notre tâche, partie des plus intéressantes mais non des moins difficiles.

DEUXIÈME PARTIE

LES MONASTÈRES



PREMIÈRE SECTION

ÉTABLISSEMENTS EXISTANT AVANT 1790

(Suite et fin).

LIVRE DEUXIÈME

LES COLLÉGIALES

CHAPITRE UNIQUE

Notre-Dame de Fougères. — Notre-Dame de Vitré. — Notre-Dame de la Guerche : fondation, en 1206, par Guillaume, seigneur de la Guerche; statuts, revenus et usages; armoiries et sceaux; description de l'église collégiale; chefs-lieux de la Guerche. — Sainte-Magdeleine de Vitré : fondation, en 1209, par André, seigneur de Vitré; statuts et usages; déclaration des biens en 1709; sceaux et armoiries; description de l'église collégiale; trésoriers de Vitré. — Sainte-Magdeleine de Champeaux : fondation, en 1437, par Robert, seigneur d'Espinau; statuts; réformation de 1777; revenus; sceau et armoiries; description de l'église collégiale; doyens de Champeaux.

On appelle collégiale l'église qui, n'étant point cathédrale, est cependant desservie par un collège ou réunion de chanoines. Nous avons précédemment parlé des collégiales régulières, c'est-à-dire des abbayes de religieux appelés chanoines réguliers; il nous reste à nous occuper des églises collégiales séculières, désignées plus particulièrement par la simple dénomination de collégiales. Elles furent toutes fondées dans notre pays par de puissants seigneurs, pour le service plus solennel des chapelles de leurs châteaux.

I. — NOTRE-DAME DE FOGÈRES

Auffroy, seigneur et fondateur du château et de la ville de Fougères, construisit vers l'an 1024, dans l'enceinte même

de sa forteresse, la collégiale de Notre-Dame de Fougères, dont il confia le service à quatre chanoines. Nous avons déjà fait connaître l'intéressante histoire de cette église, qui, après de curieuses péripéties, devint, vers 1145, une dépendance de l'abbaye de Saint-Pierre de Rillé, de l'Ordre des chanoines réguliers. (V. tome II, p. 595, 596, 597 et 598.)

II. — NOTRE-DAME DE VITRÉ

Robert I^{er}, seigneur de Vitré, ayant construit son château là où il se trouve maintenant, y fonda, vers 1060, la collégiale de Notre-Dame. Mais les chanoines chargés de desservir cette église tombèrent de bonne heure dans le relâchement et méritèrent d'en être chassés, une première fois en 1116, et une seconde en 1132. A partir de cette dernière époque, l'église de Notre-Dame de Vitré fut définitivement donnée aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, qui en firent un prieuré (V. tome II, p. 46, 47 et 48). Toutefois une charte de Sainte-Croix de Vitré nous montre, en 1136, les Bénédictins de Saint-Melaine et les chanoines de Notre-Dame vivant ensemble à Notre-Dame. De ce rapprochement il faut conclure qu'une transaction était intervenue, grâce à laquelle les chanoines purent continuer de vivre dans l'église qu'on leur avait enlevée, jusqu'à ce que la mort, les frappant successivement, eût éteint naturellement l'ancien Chapitre¹.

III. — NOTRE-DAME DE LA GUERCHE

Les premiers seigneurs de la Guerche donnèrent aux religieux de Saint-Melaine toutes les églises de leur château et de leur ville : la chapelle de leur forteresse, « *capellam castelli Guirchie*, » appelée aussi chapelle de Notre-Dame, « *ca-*

1. Bull. de l'Assoc. bret., IX, 137.

pellam Beate Marie, » — la chapelle de Saint-Nicolas, — celle de la Sainte-Trinité, — et enfin celle de Saint-Maimbœuf, « *capellam Sancti Magnobodi.* » L'abbaye de Saint-Melaine fut successivement confirmée dans la possession de toutes ces églises par les Papes, les évêques et le Chapitre de Rennes, en 1152, 1158 et 1170; et ce doit être tout cet ensemble d'édifices religieux que désigne, en 1185, la charte du pape Lucie III confirmant au monastère de Saint-Melaine la chapellenie de la Guerche et toutes ses chapelles, « *capellaniam Guirchie cum capellis suis* ¹. »

De toutes ces églises de la Guerche, les Bénédictins de Saint-Melaine ne conservèrent que Saint-Nicolas, dont ils firent un prieuré mentionné plus haut (V. tome II, p. 92 et suiv.). Quant à celle de Notre-Dame, déjà célèbre par un pèlerinage en l'honneur de la Mère de Dieu ², Guillaume II, seigneur de la Guerche, fils de Gessroy de Pouencé, l'érigea en collégiale en l'an 1206. Cette fondation fut faite très-solennellement, en présence de Pierre de Dinan, évêque de Rennes, de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, de Pierre et Réginald, archidiaques de Rennes, Guillaume de Pincé, trésorier de Rennes, Pierre, abbé de Saint-Méen, Gessroy, abbé de Saint-Melaine, Raoul, archidiacre de Saint-Malo, Robert Hurrel, doyen d'Aubigné, Guillaume Coupechoul, doyen de la Guere, Eudon, doyen de Vitré, Jean de la Bruère, chanoine de Re... et plusieurs autres personnages distingués ³.

Pour assurer le salut de son âme et celui de ses parents vivants et défunts, le seigneur de la Guerche institua douze chanoines pour desservir l'église de Notre-Dame, « *duodecim canonicos in ecclesia Beate Marie de Guerchia Deo in perpetuum servituros,* » et il s'en réserva, à lui et à ses héritiers,

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. D'après M. de Blois, la Guerche tire son nom du mot celtique *guero's*, qui signifie la Vierge, et c'est une tradition fort ancienne et bien respectable que dès les premiers siècles chrétiens le culte de Marie s'établit en ce lieu.

3. D. Morica, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 800.

le patronage et la collation. Par suite, le seigneur de la Guerche conférait de plein droit la dignité de chefcier et les onze canonicats formant ensemble la collégiale de Notre-Dame, et sur le simple mandement de ce seigneur, sans qu'il fût besoin d'avoir recours à l'évêque, le Chapitre de la Guerche mettait en possession les nouveaux élus, après avoir reçu d'eux le serment d'observer les statuts de leur église¹.

Guillaume de la Guerche donna d'abord aux chanoines de Notre-Dame un emplacement pour construire leurs maisons de demeure et leur cloître : c'était un terrain renfermé dans le château même de la Guerche, avoisinant le chevet de l'église de Notre-Dame, et borné en partie par la douve du Bourg-Neuf. Toutes ces maisons situées dans le cloître furent déclarées exemptes de toutes impositions, parce que le seigneur désirait sans doute y voir loger tous les chanoines; mais la même faveur ne fut pas accordée aux maisons que le Chapitre pourrait avoir hors de ce cloître.

Guillaume de la Guerche dota ensuite ses chanoines en leur donnant ce qui suit : sa dime de Martigné, c'est-à-dire la moitié des blés et des pailles qu'il retirait de cette paroisse; — tous les cens de la Guerche, de Martigné et de Saint-Maimbœuf, avec tous les droits faisant partie du cens; — la dime des moulins de l'étang de Carcraon; — la dime de son moulin à tan; — la dime de la cobue de la Guerche; — la vigne seigneuriale de la Guerche; — 6 liv. de rente sur le passage de Martigné, payables le 1^{er} jour de mai; — 104 sols sur le passage de la Guerche, payables à la Nativité de la Sainte Vierge; — 400 sols sur la mouture de Carcraon, payables en deux termes, le mercredi des Cendres et le jour Saint-Michel; — le droit d'usage dans la forêt de la Guerche pour le chauffage des chanoines seulement, sans qu'ils eussent le droit de donner ou vendre du bois cueilli par eux; — le droit d'usage de bois à merrain dans la même forêt, pour la

¹ Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*. — Déclaration de 1771.

construction et les réparations des maisons du cloître; — le droit à chaque chanoine résidant en personne ou ayant un vicaire le remplaçant, d'avoir dans la même forêt le panage pour dix porcs, depuis la Nativité de Notre-Dame jusqu'au jour Saint-André; — la moitié des revenus de la foire de la Guerche, à la fête de l'Assomption; la recette en devait être faite par un serviteur des chanoines accompagnant un serviteur du seigneur; — le droit pour tous les chanoines de dîner, le jour de l'Assomption, à la table du seigneur de la Guerche¹.

Le seigneur de la Guerche régla ensuite l'exercice de la juridiction seigneuriale qu'il donna au Chapitre de Notre-Dame : il défendit aux chanoines de retenir dans leurs maisons ses propres vassaux sans sa permission; il voulut ensuite ce qui suit : s'il arrive que quelqu'homme du Chapitre frappe, hors du cloître, un homme du seigneur, il sera jugé par ce dernier, s'il est hors d'état de rentrer au cloître; dans le cas contraire, il le sera par le Chapitre; si un acte de violence a lieu dans le cloître même, entre des hommes appartenant aux deux juridictions, chacune d'elles jugera son vassal coupable.

Enfin, Guillaume de la Guerche défendit aux chanoines d'acheter dans sa seigneurie, sans son autorisation, des terres pour enrichir leurs prébendes; il ne voulut pas qu'on augmentât même le nombre de douze chanoines, avant que chacun d'eux ne fût assuré d'un revenu de 20 liv.; il ordonna que les chanoines n'observant point la résidence ne toucheraient que 10 sols pour leur gros, le reste de leur revenu devant être employé au profit de l'église; il chargea le Chapitre de corriger les clercs: il termina en donnant 60 sols à un sacriste et 30 sols à un sous-sacriste, ces deux rentes prélevées sur la coutume de la Guerche et payables à Noël².

A l'exemple du seigneur de la Guerche, plusieurs per-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 804, 803.

2. *Ibidem*, 1, 803, 806.

sonnes voulurent contribuer à la fondation de la collégiale de Notre-Dame. Le chescier, H. de la Bellière, donna à cet effet toute la tenue d'André de Soussigné, le clos de la Chapelle avec sa prairie, 6 sols de rente sur la vigne de Geoffroy de Rethiers, etc.; — R. de Sourfait céda la chapellenie de son père; — G. Béjeu abandonna des vignes; — G. Le Chapelain et G. Le Vicomte offrirent différentes terres; en un mot, ce fut une sainte rivalité parmi les habitants de la Guerche pour participer à la bonne œuvre¹.

Guillaume de la Guerche mourut le 4 septembre 1223, selon Du Paz et d'après le *Nécrologe* de Saint-Pierre de Rennes. Ce dernier manuscrit nous apprend que tous les seigneurs de la Guerche à cette époque furent les bienfaiteurs de l'Église de Rennes². Guillaume donna lui-même à l'évêque de cette ville le droit d'usage dans la forêt de Chelun pour l'entretien de son four banal de Rannée, et un chêne chaque année à prendre dans cette forêt. Il parait qu'il fit ce don pour se rendre le prélat favorable à la fondation de la collégiale de la Guerche, ayant retenu, comme nous l'avons dit, pour lui et ses héritiers, tous les droits de collation aux bénéfices de ce Chapitre, sans que l'évêque eût rien à y voir.

Guillaume de la Guerche fut inhumé dans le chœur de l'église collégiale qu'il avait fondée; on lui fit un tombeau en pierre élevé de terre, et portant son effigie couchée, de grandeur naturelle, sur une table que soutenaient six colonnettes. En 1735, les chanoines de Notre-Dame, trouvant ce tombeau

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 803, 806.

2. JULIUS, X Kal. Obiit Gaufridus de Poeneelo, pater Willimi de Guirechia qui fecit prebendas apud Guirech. et propter hoc dedit episcopo Redon. usagium pro furno suo in foresta de Chalun et unam quercum singulis annis.

AUGUSTUS, IV Kal. Obiit Gaufridus de Poeneelo dominus Guirech. filius domini W. qui instituit prebendas in ecclesia Beata Maria de Guirech. qui Gaufridus dedit ecclesie Beati Petri Redon. XX sol. annui redditus in costuma cohuca de Guirech. ad suum annuiterarium faciendum.

SEPTEMBER, II Non. Obiit Guillelmus de Guirechia.

NOVEMBER, Non. Obiit Petrus puer, filius Gaufridi de Guirechio, canonicus noster. (*Necrolog. Sancti Petri Redon.*)

général dans le sanctuaire, le firent enfoncer, et mirent à sa place une plaque de cuivre portant cette simple inscription, fautive quant à la date du décès de leur fondateur :

TOMBEAU DE GUILLAUME DE LA GUERCHE.

1206¹.

L'évêque et le Chapitre de Rennes, aussi bien que l'archevêque de Tours, avaient approuvé la fondation de la collégiale de la Guerche telle qu'elle avait été établie par Guillaume²; aussi le nouveau Chapitre prospéra-t-il longtemps. Mais au xv^e siècle on apporta quelques changements à ses statuts : ainsi, en 1438, l'évêque de Rennes autorisa les chanoines de la Guerche à ne plus chanter des heures canoniales que vêpres et complies, dans les jours de fêtes n'ayant pas neuf leçons à matines. En revanche, Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon et baronne de la Guerche, fonda en 1441 une grand'messe quotidienne au chœur de la collégiale³. En 1484 on s'occupa aussi de réviser les statuts d'une façon générale, et, un peu plus tard, Charles, duc d'Alençon et baron de la Guerche, entreprit la réformation du Chapitre de Notre-Dame. En 1518, il fit désigner une commission à ce sujet à Jean Bordier, chanoine du Mans, par le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans et légat du Saint-Siège. Au mois d'août de cette même année, le chanoine Bordier vint à la Guerche et procéda à cette réformation du Chapitre de la collégiale, dont les membres menaient une vie peu régulière et presque scandaleuse; il dressa les statuts qui existent encore et qui furent revêtus de toutes les formalités nécessaires pour avoir force de loi; le duc d'Alençon y donna son approbation, que renouvela plus tard un de ses successeurs, le duc de Brissac, en 1629⁴.

1. Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 808.

3. *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 04, 66.

4. *Ibidem*, 8 G, 65. — Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*.

Le même Charles, duc d'Alençon, exécuta en 1520 le testament de sa tante Catherine d'Alençon, comtesse de Laval et baronne de la Guerche. Cette dame avait laissé 100 liv. de rente au Chapitre de la Guerche pour la fondation des quatre petites heures canoniales qui ne s'y disaient pas, et pour celle de deux messes chantées, avec diacre et sous-diacre, au maître-autel de la collégiale, l'une après matines et l'autre après tierce; le duc d'Alençon, baron de la Guerche, ordonna qu'une table de marbre, attachée au pilier voisin du maître-autel, conserverait le souvenir de cette fondation. On voit aussi, par le testament de Catherine d'Alençon, que cette dame avait l'intention de construire une chapelle dans l'église collégiale, du côté de la chefcerie, et de la dédier à la Conception de la Sainte Vierge ¹.

Les chanoines de la Guerche devaient, ainsi que leur chef, appelé chefcier, habiter le cloître contigu à la collégiale; ce cloître, qu'on nommait dans les derniers temps la cour de la Chefcerie ², était commun au chefcier et aux autres chanoines, qui y avaient chacun leur maison; c'est ce que confirma une sentence du Présidial en 1658. Le Chapitre avait soin de tenir fermées les portes du cloître pendant la nuit, comme le prouve l'ordre qu'il donna, en 1689, d'en faire réparer les serrures ³.

Lorsque le seigneur de la Guerche avait nommé quelqu'un chanoine de sa collégiale, celui-ci devait « faire preuve de chant; » puis il jurait sur les Saints Évangiles d'observer les statuts, et s'engageait à faire sa rigoureuse et à payer à la fabrique 60 liv. pour droit de chape, et 12 liv. aux officiers du chœur; le chefcier seul devait 100 liv. pour droit de chape. Après avoir rempli ces formalités, le nouvel élu était mis en possession par le Chapitre.

Nous avons dit que ce Chapitre de la Guerche se compo-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 64.

2. C'est aujourd'hui la cour du presbytère de la Guerche.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 66, 67.

sait d'un chefcier, seul dignitaire, de onze chanoines, d'un diacre et d'un sous-diacre qui étaient en même temps sacristes. Dans l'origine, le chefcier et les chanoines avaient chacun leur prébende particulière : le chefcier jouissait du fonds et des revenus attachés à sa dignité; quatre chanoines levaient les dîmes de Martigné, données par le fondateur; un autre avait le lieu de Soussigné, en la paroisse de Rannée, don du premier chefcier H. de la Bellière; un sixième chanoine possédait la maison et le jardin de Saint-Maimbœuf, situés près l'église collégiale, et anciennes dépendances de l'abbaye de Saint-Melaine; deux autres avaient le lieu de la Fraize, en la paroisse d'Availles; deux autres le lieu de la Lande; enfin, le dernier possédait le lieu de la Reinière. De là venaient les noms de sieurs de Martigné, de Soussigné, de Saint-Maimbœuf, de la Fraize, de la Lande, etc., que portaient respectivement, aux xvii^e et xviii^e siècles, les chanoines de la Guerche. Cependant, à cette époque, ces prébendes territoriales étant devenues trop inégales, avaient été modifiées¹.

En effet, en 1638, l'évêque de Rennes Pierre Cornulier, voyant que la collégiale de la Guerche n'avait plus de revenus suffisants, unit à sa mense capitulaire plusieurs bénéfices tels que les chapellenies de Saint-Lazare, de la Forestrie, de Sainte-Catherine, des Deux-Coquilles, de Chèvreuse, de Beaumanoir, du Pré-Bouessel et de la Hairie². Déjà au siècle précédent, Anne d'Alençon, marquise de Montferrat et baronne de la Guerche, avait aussi cherché à égaliser les prébendes des chanoines de sa collégiale.

Le Chapitre de la Guerche n'était pas riche; aussi, en 1564, demanda-t-il à être exempté des taxes imposées alors par le roi sur les établissements ecclésiastiques. Les chanoines donnèrent, il est vrai, pour raison, « que les huguenots

1. Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 64.

avoient, l'an derroin passé, ravi et emporté tous les calices, ornements, livres et biens de leur dite église collégiale, rompu et brisé les coffres, bancs, pupistres, portes, lampes et ustensiles de ladite église¹. » Mais par ailleurs la pauvreté relative de Notre-Dame de la Guerche est encore prouvée par les *Déclarations* faites aux deux derniers siècles. En 1693, chaque chanoine ne jouissait que de 212 livres de rente par an, toutes charges déduites; le chefcier n'avait guère plus lui-même.

Lorsque le duc de Brissac vendit sa baronnie de la Guerche² à François de Neufville, marquis de Villeroy, en 1673, il fut réglé que pour l'acquit de la fondation des anciens seigneurs de la Guerche, le nouveau baron paierait, chaque année, 322 liv. 8 sols de rente, à la Saint-Jean et à Noël, au Chapitre de la Guerche. A cette somme il fallait joindre les revenus du fief de la Chefcerie, les dîmes de Martigné valant alors 500 liv., les terres de Soussigné, la Fraize, la Lande, Saint-Maimbœuf, etc., et enfin les chapellenies annexées, mais le tout n'était estimé qu'environ 3,000 liv. de rente, toutes charges déduites³.

A cette époque s'éleva un singulier débat au sujet du dîner de l'Assomption. Nous avons vu que Guillaume de la Guerche avait réglé que, ce jour-là, tous les chanoines mangeraient à la table du seigneur de la Guerche; lorsque des princes étrangers devinrent maîtres de la Guerche, lorsque le château même de ce nom eut disparu, le chefcier prit l'habitude de recevoir chez lui ses confrères à la mi-août, et quand ceux-ci ne pouvaient se rendre à son invitation, il payait à chaque absent la somme de 3 liv. Mais il paraît que le seigneur de la Guerche, duc d'Alençon ou duc de Brissac, remboursait au chefcier tous les frais de ce dîner. Or, en 1688, après la

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Ludovic de Gonzague, duc de Mantoue, petit-fils d'Anne d'Alençon, avait cédé la Guerche à Charles de Cossé, comte de Brissac, vers le milieu du xvi^e siècle.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

vente de la baronnie, le nouveau seigneur de la Guerche refusa d'indemniser le chefcier, sous le prétexte que ce dernier avait dû recevoir des anciens barons un revenu fixe pour subvenir à ses dépenses. De là un long procès entre la chefserie et la seigneurie; mais le duc de Villeroy perdit et fut condamné, en 1725, à payer chaque année 35 liv. à un traicteur, choisi par les chanoines, qui les régalerait moyennant cette somme, là où ils voudraient; le chefcier fut déchargé du soin d'offrir sa table, et le dîner de l'Assomption se fit de la sorte jusqu'à l'époque de la Révolution¹.

Parmi les autres usages du Chapitre de la Guerche, nous signalerons les suivants :

La ville de la Guerche, et par suite son château et sa collégiale, se trouvaient de temps immémorial dans la paroisse de Rannée. A la Fête-Dieu, les chanoines de Notre-Dame faisaient une procession solennelle dans toute la ville et stationnaient dans les diverses chapelles qu'elle renfermait; pour la première fois, en 1718, le recteur de Rannée, en même temps doyen de la Guerche, entreprit de faire lui-même la procession du Sacre, le même jour, dans cette même ville, et d'y venir stationner en une chapelle; le Chapitre regarda cette conduite comme une sorte d'insulte, et un procès faillit en résulter².

Les chanoines de Notre-Dame rendaient, au reste, d'assez grands services au recteur de Rannée pour être ménagés par lui : ils desservait personnellement les chapelles de la Sainte-Trinité et de Saint-Nicolas; leur diacre disait la messe à l'hôpital Saint-Jean et leur sous-diacre à la chapelle des Prisons; ils allaient processionnellement, deux fois l'an, à la chapelle du Temple; enfin, ils chantaient tous les jours dans l'église de Notre-Dame, outre leur office canonial et leur grand'messe de chœur, quatre autres grand'messes, dont

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 66.

2. *Ibidem*, 8 G, 66, 79.

l'une pour la confrérie de Toussaints¹. Outre cela, ils disaient encore une messe matinale, tous les jours, pour permettre aux ouvriers d'assister au saint sacrifice; ils payaient un prédicateur pendant l'Avent et le Carême²; ils faisaient les exercices des Quarante-Heures qu'y avait fondées, à carnaval, Françoise Tircet en 1688; enfin, ils entretenaient avec soin l'esprit de foi et les pratiques religieuses dans la population. Aussi les habitants de la Guerche, ayant établi une communauté de ville, admirèrent dans son sein le chescier et deux chanoines de Notre-Dame, pour leur témoigner leur reconnaissance du bien qu'ils faisaient à la Guerche³.

Terminons en disant qu'il y avait dans la collégiale, comme dans les autres Chapitres, quelques rares chanoines honoraires, c'est-à-dire des chanoines démissionnaires dont on voulait honorer la retraite; tel fut, en 1661, François Gesnys, doyen de la Guerche et recteur de Rannée, reçu le 29 juillet chanoine honoraire de la collégiale, où il avait été dix-huit ans titulaire⁴.

En 1697, les chanoines de la Guerche firent enregistrer les armoiries de leur Chapitre : *d'azur, à une assomption de la Sainte Vierge représentée debout, environnée de rayons et soutenue par deux anges, le tout d'or*⁵.

Le plus ancien sceau de la collégiale de la Guerche venu à notre connaissance est de 1448; il est de forme ogivale et présente la *Sainte Vierge assise dans un fauteuil et sous un dais, ayant sur le bras gauche l'Enfant Jésus et tenant de la main droite une branche de lys fleurie*. Autour est écrit : **S. CAPIT. ECCLE. BE. MARIE. VIRG. DE. GUIRCHIA**⁶.

Deux autres sceaux sont plus modernes :

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 66, 79. — Déclaration de 1693.

2. Mais ils ne nourrissaient pas ce prédicateur, qui mangeait « chez les particuliers de la ville à tour de rôle. » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 63.)

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 60.

4. *Ibidem*, 8 G, 63.

5. Armorial général ms.

6. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 67.

L'un, de 1700, est de forme ovale et figure la *Sainte Vierge montant au ciel sans le secours des anges, quoique deux petits anges lui rendent hommage à ses côtés*. La légende porte : **SIGILLUM ECCLESIAE COLLIG. GUERCHIAE** ¹.

L'autre, de même forme, et que nous avons trouvé sur un titre de 1709, représente la *Sainte Vierge portée au ciel par deux anges*, avec cette légende : **SIGILLUM CAPITULI ECCLE. M. VIRG. DE GUERCHIA** ².

Quelques mots maintenant sur l'église collégiale de la Guerche.

Primitivement, l'église de Notre-Dame était un édifice roman; la belle arcade triomphale qui précède le chœur, très-haute et de grand style, semble indiquer que dès les **xⁱ** et **xii^e** siècles ce temple avait déjà de l'importance; la base de la tour carrée, accolée au Sud du chœur, paraît aussi du même temps; la partie supérieure de cette tour est plus moderne, et elle se terminait jadis par un clocher qui fut renversé par une furieuse tempête, le 30 décembre 1703 ³.

Le chœur appartient au **xiii^e** siècle, et comme Guillaume de la Guerche y fut inhumé en 1223 dans un tombeau existant encore en 1733, il est vraisemblable que cette partie de l'église fut construite par le fondateur de la collégiale, pour remplacer un chœur en cul-de-four, de style roman, trouvé probablement trop obscur par les nouveaux chanoines. La nouvelle abside est à pans coupés et ses fenêtres sont en tiers-point, sans divisions intérieures, mais ornées seulement à l'extérieur d'une archivolte en forme de larmier. Entre chaque fenêtre, les contreforts, terminés par un toit à double égout, s'élèvent par étages en retraite les uns sur les autres et sans pesanteur. La nef et son collatéral méridional sont du **xvi^e** siècle et de la dernière période ogivale. L'extérieur de

1. C'est ce sceau qui fut gravé sur le timbre de l'horloge de la Guerche en 1740.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 66.

3. *Ibidem*, 8 G, 63.

cette façade du Sud est construit avec une certaine élégance; les fenêtres y sont bien dessinées et les contreforts qui les séparent ne manquent pas de grâce et de légèreté; leurs clochetons et leurs gargouilles sont curieux de forme¹.

Tel est l'ensemble de l'église. Entrons maintenant dans quelques détails.

Le chœur de la collégiale était garni de stalles en bois sculptées et fermé par un jubé qui devait correspondre à ces stalles. Le jubé fut malheureusement détruit, au siècle dernier, par le chefcier Charles de Tanouarn, qui en fit transporter les débris au bas de la nef pour en faire une tribune d'orgues². Mais le double rang des stalles existe toujours et fait encore l'admiration des artistes, malgré l'épaisse couche de peinture jaune dont on a eu la sottise d'empâter ses plus fines ciselures. Les accoudoirs, les miséricordes et les montants des extrémités sont couverts d'élégants feuillages et de figurines pleines d'originalité. Au Sud, les miséricordes représentent les diverses scènes du Paradis terrestre : la création d'Adam et d'Ève, la tentation, le renvoi, etc.; au Nord, les miséricordes sont consacrées à figurer les péchés capitaux sous des scènes extrêmement pittoresques; les ivrognes, surtout, y sont largement représentés. Les dossiers sont couverts de charmantes arabesques qui rappellent les plus jolis dessins de la renaissance : hercules, génies, centaures, griffons, fleurs et plantes de toutes sortes, animaux et végétaux, chimères fantastiques et délicieux types d'enfants; tout cela court, se joue, s'entremêle, forme mille contours et arrête, sans le lasser, l'œil qui les contemple avec bonheur. Mais là aussi, sous prétexte de décence, de jolies figurines ont été horriblement mutilées. Enfin, le dais qui se prolonge au-dessus des stalles est une découpe d'un dessin très-heureux et d'une exécution plus délicate encore que tout le reste; au milieu

1. M. l'abbé Brune, *Cours d'Archéol. relig.*, 318, 319.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 6, 66.

des autres motifs d'ornementation on y voit apparaître des joueurs d'instruments d'un excellent effet.

De nombreuses verrières ornaient jadis l'église de Notre-Dame; on a essayé de nos jours de les restaurer. Des débris de celles qui occupaient le chœur, joints aux fragments d'autres vitraux du collatéral Sud, on a pu remplir les fenêtres de ce collatéral. Nous ne pouvons plus juger de ce qu'étaient jadis ces verrières, généralement toutes du xvi^e siècle, que par les quatre fenêtres qu'on est parvenu à remplir de leurs restes.

Premier vitrail. — Sous un riche portique de la renaissance, l'évêque de Rennes Yves Mahyeuc est agenouillé au pied d'un autel que surmonte la scène de l'Annonciation de l'ange à Marie; derrière le prélat se tient debout son patron, saint Yves, vêtu d'une robe rouge avec un surcot d'hermines et un rouleau de papiers à la main. Aux pieds d'Yves Mahyeuc, deux petits anges tiennent l'écu épiscopal : *d'argent à trois mouchetures d'hermines de sable, au chef d'or chargé de trois couronnes d'épines de sinople.* A côté, sur un cartouche, on lit la date 1536. Le Bienheureux Yves Mahyeuc, mort en odeur de sainteté en 1541, affectionnait beaucoup Notre-Dame de la Guerche; il faisait partie de la confrérie de Toussaints établie en cette église; aussi voulut-il y être représenté aux pieds de Marie. Ce vitrail est d'autant plus précieux que nous ne connaissons pas d'autre portrait de ce saint prélat.

Deuxième vitrail. — Les ducs de Brissac, seigneurs de la Guerche, semblent avoir donné cette verrière; on y voit, en effet, au haut, quatre écussons enveloppés dans des manteaux de ducs et pairs et couronnés de couronnes duciales : trois d'entre eux portent les armes pleines de Cossé-Brissac : *d'or, à trois fasces de sable denchées par le bas;* un quatrième écu renferme une alliance d'un seigneur de Brissac. La principale scène de ce vitrail, rempli de fragments hétérogènes, représente le couronnement de la Sainte Vierge au ciel.

Troisième vitrail. — Dans les débris qui composent cette verrière sont de très-jolies têtes. La seule scène un peu com-

plète figure un jeune homme armé qui pourrait bien être l'archange saint Michel; à ses côtés se tiennent un homme et une femme qui semblent le contempler avec admiration et le remercier de son aide; sur un cartouche est inscrite la date 1537, et non loin est un écusson portant : *d'argent, à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules, à la cotice de même brochant sur le tout*. Ce sont les propres armes de l'illustre connétable Bertrand Du Guesclin, seigneur de la Guerche en 1380 et membre de la confrérie de Toussaints en l'église de Notre-Dame. Il est permis de croire que ces armoiries furent placées au xvi^e siècle par les seigneurs Du Guesclin, qui possédaient non loin de la Guerche la terre de la Roberie, en Saint-Germain-du-Pinel.

Quatrième vitrail. — On ne voit dans cette verrière que des scènes informes où apparaissent des anges, des évêques, un vieux seigneur, un donateur présenté par son saint patron, etc. Plusieurs écussons s'y trouvent aussi : d'abord, celui de Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon et baronne de la Guerche : *parti, au 1^{er} de France à la bordure de gueules, qui est Alençon, au 2^e d'hermines plein, qui est Bretagne*; — puis celui d'un duc d'Alençon, baron de la Guerche, peut-être le duc Charles, qui s'occupa beaucoup vers 1518 de la collégiale de la Guerche; — enfin, quelques écussons des seigneurs de Cossé, ducs de Brissac : *d'or, à trois fasces de sable danchées par le bas*.

A propos de ces derniers, notons en passant que c'est dans l'église de Notre-Dame de la Guerche que François de Cossé, duc de Brissac et baron de la Guerche, épousa, le 17 février 1621, Guyonne Ruellan, fille du seigneur du Rocher-Portal¹.

Il y avait autrefois dans l'église de Notre-Dame un grand nombre d'autels et de chapellenies. Outre le maître-autel, on y voyait en 1705 ceux de la Sainte-Vierge, du Saint-Esprit, de Toussaints, de Sainte-Catherine, de Saint-Sébastien, de

¹ Guézin, *Hist. ms. de la Guerche*.

Saint-Mammert, de l'*Ecce-Homo* et de Sainte-Avoye. Parmi les chapellenies qu'on desservait, les plus importantes étaient celles de Sainte-Catherine¹, d'Availles, de la Déserterie, du Touchet, du Prébarré, de Saint-Lazare, de la Forestrie, de la Hairie, de Beaumanoir, des Coquilles, de Chévreuse, d'Auffray Le Vayer, de Guy de Domagné, de Gessroy de Pouencé, etc.

Nous avons déjà parlé de la confrérie de Toussaints, mentionnée dans nos archives dès 1402, mais plus ancienne encore, puisque la tradition veut que Du Guesclin en ait fait partie². En 1693 elle avait 300 liv. de rentes fixes, sans compter les oblations, qui étaient nombreuses; on chantait la messe à son autel, avec diacre et sous-diacre, tous les jours pour les confrères vivants, et on y célébrait un service à la mort de chacun d'eux³.

CHEFCIERS DE LA GUERCHE⁴.

H... de la Bellière, « *H... de Bellaria*, » semble avoir été le premier chefcier de la collégiale; dans l'acte de fondation il est appelé « *primiserius*, » *primicier*; or, le primicieriat correspondait jadis à la chefcerie. Il donna en 1206 au nouveau Chapitre le lieu de Soussigné et d'autres terres.

Etienne du Fougeray, « *Stephanus de Fugereio, capicerius R. M. de Guercheia*, » était en 1214 l'un des exécuteurs testamentaires de Gessroy de Pouencé, seigneur de la Guerche.

Jehan Lesné vivait en 1448.

Pierre James figure en 1537.

Jehan Laisné (1552).

Jehan des Champs, chefcier dès 1590, rendit aveu en 1599.

1. La chapelle Sainte-Catherine est une sorte de tribune ou chanterie construite dans le style ogival, au-dessus de la sacristie, et occupant avec celle-ci la première travée du collatéral méridional.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 70.

3. Déclaration de 1693. — Nous ne mentionnons pas ici la nouvelle tour de Notre-Dame de la Guerche et le collatéral septentrional de cette église, parce que nous ne faisons aujourd'hui que la description de la collégiale; nous reparlerons de ce mouvement à l'article des Paroisses.

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 806. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 64, 65, 66, 67, 68. — *Insin. ecclési. de l'évêché de Rennes*. — Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*. — *Reg. capitul. de la Guerche* (1597-1770).

Jean Jamois, vivant vers 1600, était fils de Pierre Jamois et de Jeanne de Montalembert, sieur et dame de la Boussardière.

Jean Dupont (1612).

Mathurin Martineau, chefcier dès 1624, fit reconstruire en 1642 l'autel des confrères de Toussaints, et mourut le 13 juin 1648.

Charles Le Mestayer, neveu du précédent, devint chefcier le 12 juin 1648 et mourut en 1688.

David des Monts succéda au précédent le 14 juillet 1688; il se démit en 1722.

Maxime Floccard, du diocèse de Genève, issu d'une famille italienne, était fils de Claude Floccard, gentilhomme de la maison du prince de Bavière; il épousa Dominique Audan, puis, devenu veuf, se fit prêtre et fut nommé chefcier le 17 septembre 1722 par le duc de Villeroy, seigneur de la Guerche; il prit possession le 28 octobre suivant. Il permuta sa dignité en 1727 contre la cure de Balazé avec le suivant.

Charles-René de Tanouarn, fils de René de Tanouarn, seigneur du Plessix-Bardoul et du Chastel, docteur en théologie, recteur de Balazé et doyen de Vitré, devint par permutation chefcier de la Guerche, avec l'approbation du duc de Villeroy, en date du 20 août 1727; il prit possession le 29 du même mois. Le 2 décembre 1744, il fonda un obit et une messe hebdomadaire dans sa collégiale, et mourut quelques jours après.

Pierre Pâris, précédemment chanoine, fut nommé chefcier le 25 janvier 1745 par le duc de Villeroy et prit possession le 10 février; il mourut vers la fin de 1771.

Joseph-Paul Courcier, déjà chanoine, fut nommé chefcier le 15 décembre 1771 par le duc de Villeroy et prit possession le 28 du même mois. Quand vint la Révolution, il eut la douleur de voir la destruction du Chapitre dont il était le chef et la transformation en église paroissiale constitutionnelle de sa collégiale de Notre-Dame. Bien plus, il apprit que l'un de ses chanoines, Paul-René Gallet, acceptait la charge de curé constitutionnel de la Guerche. Le malheureux chefcier mourut sur les entrefaites, âgé de soixante-trois ans, dans son vieil hôtel de la Chefcerie, le 9 juillet 1791, huit jours avant la prestation de serment du sieur Gallet¹.

IV. — SAINTE-MAGDELEINE DE VITRÉ.

Lorsque les seigneurs de Vitré eurent donné aux moines

1. Paul Gallet prêta serment à la Constitution le 17 juillet 1791 et prit le même jour possession de l'église de Notre-Dame de la Guerche.

de Saint-Melaine leur église collégiale de Notre-Dame, en 1132, ils construisirent une autre église dans l'enceinte de leur château et la dédièrent à sainte Marie-Magdeleine. Ils firent d'abord desservir ce nouveau temple par plusieurs chapelains, dont le chef prit le nom de grand chapelain, « *major capellanus*. » Il est fait mention de ce chapelain de la Magdeleine de Vitré en 1172, lorsque Robert, seigneur de Vitré, donna aux Bénédictins de Sainte-Croix de Vitré la moitié des revenus de la foire de Saint-Blaise, s'en réservant l'autre moitié, que devait percevoir en son nom ledit chapelain ¹.

Mais le 7 décembre 1209 André, seigneur de Vitré, de concert avec Pierre de Dinan, évêque de Rennes, fonda un collège de chanoines dans cette église de la Magdeleine bâtie par ses ancêtres. Il déclara faire cette bonne œuvre pour son propre salut et pour celui des âmes de son frère Robert, autrefois chantre de Paris, de sa défunte femme Eustachie et de sa mère, Emme de Dinan; il fit constater aussi qu'il ne faisait cette fondation qu'avec le consentement de ses enfants, André et Anne, et de ses principaux vassaux ².

Après ces préliminaires, le seigneur de Vitré entre dans les détails de sa fondation. Remarquons tout d'abord qu'il ne se présente pas comme seul fondateur, car il dit que l'évêque de Rennes veut contribuer à cette érection en fondant lui-même trois prébendes, « *instituo novem canonicos, et dominus episcopus Redonensis tres canonicos instituit, quorum trium prebende, quoties vacaverint, a D. Redonensi erunt in perpetuum conferendæ.* » Il ajoute que tous ces chanoines devront servir Dieu, la Sainte Vierge et Marie-Magdeleine dans l'église de la Bienheureuse Magdeleine de Vitré, « *in ecclesia Beatæ Mariæ Magdalene de Vitreio Deo et Beatæ Virgini et B. Mariæ Magdalene et omnibus sanctis in perpetuum servituros.* » Enfin, il

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 660.

² *Ibidem*, 1, 813. — Pierre Hévin a publié une copie de l'acte de cette fondation beaucoup plus complète que D. Morice. (V. à la Bibliothèque de la ville de Rennes le n° 10873.)

règle que quatre au moins de ces chanoines devront être prêtres, aussi bien que leur chef, nommé trésorier¹.

La collégiale de Vitré fut donc fondée pour douze chanoines, ayant à leur tête l'un d'entre eux, appelé trésorier. Le baron de Vitré conférait de plein droit la dignité de trésorier et sept autres prébendes; le trésorier présentait le neuvième chanoine au même baron, qui lui conférait son bénéfice; enfin, l'évêque de Rennes instituait les trois derniers chanoines.

A la tête de la collégiale, André de Vitré plaça le grand chapelain de la Magdeleine, qui dut prendre le nom de trésorier et être nécessairement prêtre, « *major capellanus qui necessario erit sacerdos et qui a modo thesaurarius nuncupabitur.* » On l'appela trésorier parce que le seigneur de Vitré lui confia le trésor de l'église de la Magdeleine et les sceaux de sa baronnie; il le chargea aussi de percevoir les revenus de la collégiale et, semble-t-il, ceux mêmes de sa baronnie, et voulut être assisté de ses conseils².

Quant à la dotation de ce trésorier, elle fut celle dont il jouissait auparavant en qualité de grand chapelain. Or, il paraît que ses revenus étaient assez considérables, puisqu'il put en distraire une partie pour doter une autre prébende. Celle-ci fut la prébende du chanoine coadjuteur du trésorier; elle fut créée parce que le trésorier pouvait difficilement s'acquitter seul de tous ses devoirs à la collégiale et à la cour seigneuriale; le chanoine du trésorier devait donc lui aider de tout son pouvoir; aussi le trésorier le choisissait-il lui-même, et après l'avoir fait accepter par le baron, il recevait le serment de fidélité de ce coadjuteur et s'engageait à lui fournir une rente de 10 liv., somme qui paraît avoir été à l'origine la dotation commune de toutes les prébendes de Vitré³.

André de Vitré régla ensuite les revenus des quatre autres prébendes qui devaient être occupées par des prêtres. Il donna

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 813.

2. *Ibidem.*

3. Ces 10 liv. valaient environ 4,000 fr. de nos jours.

à la première 10 liv., c'est-à-dire 100 sols sur le dîme des mangers de Carême et de la Pentecôte, et 100 sols sur le passage de Vitré; — à la deuxième 10 liv., c'est-à-dire 7 liv. et 10 sols sur les forêts de Vitré, payables à la Saint-Michel, et au besoin sur les moulins de Chevré, et 50 sols sur quelques dîmes; — à la troisième 10 liv. sur le passage de Vitré, et au besoin sur les mangers du Carême; — enfin, à la quatrième, 40 sols sur les hommages dus à Noël et à Pâques, 4 liv. sur les cens de Chevré, 40 sols sur les dîmes de Hamel et la moitié des dîmes du moulin de Métibœuf pour parfaire les 10 liv. totales¹.

Voilà donc six prébendes dotées. Ce sont les seules dont les revenus soient consignés dans l'acte de fondation de la collégiale de Vitré. Il est vraisemblable que l'évêque de Rennes dota lui-même les trois prébendes qu'il institua. Quant aux trois dernières, Hévin pense avec raison que leurs titulaires eurent la jouissance des revenus des anciens chapelains; à l'instar du trésorier et de son coadjuteur; on pourrait peut-être même en conclure que dans l'origine ces premiers chapelains de la Magdeleine étaient au nombre de quatre, en y comprenant le grand chapelain, leur chef.

L'acte de fondation mentionne ensuite les revenus et les privilèges communs à tous les chanoines, ce qu'on appelait la mense capitulaire. Après leur avoir rappelé que le Chapitre devra entretenir et desservir l'église de la Magdeleine, le seigneur fondateur ajoute : Tous les chanoines et tous leurs clercs mangeront à la table du baron de Vitré le jour de la solennité de Sainte-Magdeleine; — ils jouiront du droit d'usage dans la forêt de Vitré, tant de bois mort pour leur chauffage que de bois à merrain pour la construction et l'entretien de leurs édifices; — ils auront la faculté de faire paître leurs pores, sans payer les droits de panage, dans la même forêt; le trésorier pourra envoyer vingt pores et chaque chanoine

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 345.

dix; — ils auront le droit de tenir chaque année une foire à Vitré, à la fête de la Purification; — ils seront exempts de toutes impositions seigneuriales pour les terres qu'ils possèdent ou qu'ils posséderont à l'avenir; — ils jouiront, eux et leurs hommes (s'ils viennent à posséder un fief avec la permission du seigneur), de tous les privilèges et immunités dont jouissent déjà les moines et les hommes du prieuré de Sainte-Croix de Vitré¹.

Enfin, André de Vitré donna aux chanoines de la Magdeleine les emplacements qui se trouvaient libres dans le Châtelet, c'est-à-dire dans l'avant-cour de son château, « *concedo plateas quas in Castellulo meo vacuas poterunt invenire;* » il leur permit même de s'étendre au-delà, dans le Boulet ou au Vieux-Bourg, « *in Boleto scilicet aut in Veteri Burgo,* » et exempta les places choisies par le Chapitre de toutes charges seigneuriales². Les chanoines s'établirent donc en ces lieux, autour de leur église collégiale; la trésorerie fut construite dans la cour même du Châtelet et les autres maisons prébendales l'avoisinèrent; le tout forma ce qu'on appelait le cloître de la Magdeleine; la rue de Boulet prit aussi le nom de rue de la Magdeleine.

Le seigneur André de Vitré assura l'exécution de ses volontés en donnant à ses chanoines une charte de fondation scellée de son grand sceau et du propre sceau de l'évêque de Rennes, et il termina ce document par les paroles suivantes : Si quelqu'un de mes héritiers (ce que Dieu ne permette jamais !) était assez téméraire pour oser violer, diminuer ou détruire cette fondation, qu'il ne soit pas seulement privé, en punition de sa présomption, de la bénédiction paternelle, mais qu'il ressente encore les effets de la malédiction de notre Père céleste. *Amen !*³

L'année suivante, André de Vitré, s'étant croisé contre les

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 816.

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

Albigeois, passa par Tours, en 1210, et pria l'archevêque de cette ville de confirmer la fondation qu'il avait faite d'une collégiale à Vitré. L'archevêque, Jean de Faye, y consentit d'autant plus volontiers que le sire de Vitré lui présenta les lettres par lesquelles Pierre de Fougères, évêque de Rennes, et le Chapitre de cette dernière ville approuvaient la fondation de la Magdeleine de Vitré; ces lettres étaient datées du 4^r juillet 1210, et l'archevêque de Tours y joignit son approbation et son sceau¹.

Enfin, cette même année 1210, André de Vitré donna au Chapitre de la Magdeleine la dime de ses Moulins-Neufs. Au xvi^e siècle, on appelait ces derniers les moulins de Malipasse, et la seigneurie de Vitré fut condamnée en 1579 à payer aux chanoines une rente de 10 écus, estimée valoir la dime du revenu de ces moulins².

André, seigneur de Vitré, mourut peu de temps après, en 1214, et fut inhumé au milieu du chœur de la collégiale qu'il avait fondée; son tombeau, élevé de terre, se trouvait près du pupitre.

Le Chapitre de la Magdeleine de Vitré se composa, dans la suite, du trésorier, seul dignitaire, de onze autres chanoines, de deux chapelains faisant les offices de diacre et sous-diacre, d'un maître de psalette, de quatre enfants de chœur et d'un massier. Le trésorier présidait partout et tenait le rang le plus honorable, même lorsqu'il n'officiait pas; aux processions il marchait toujours sans pair. Il avait le droit de porter une soutane rouge et une ceinture semblable; comme ses confrères les chanoines, il portait toujours l'aumusse, et de plus, en hiver, un grand camail ou manteau appelé chape. Au commencement du xvii^e siècle, quelques trésoriers cessèrent de porter la robe rouge, mais leurs successeurs la reprirent, et nous voyons encore, en 1736, le trésorier Jean Nouail, au jour de son installation, « revêtir la robe rouge qu'il a droit

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 346.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 3 G, 4.

de porter, le surplis et l'aumusse, et s'asseoir ainsi vêtu sur sa chaise de chœur prohibitive à toute autre. » Il ne prit point la chape, parce qu'on était alors au mois d'août. Enfin le trésorier de la Magdeleine habitait dans le cloître un hôtel particulier appelé la Trésorerie¹.

Tous les chanoines devaient résider au cloître et officier à l'église; en cas de légitime absence, ils devaient se faire remplacer au chœur par des clercs compétents; ceux d'entre eux qui étaient prêtres ne pouvaient être remplacés que par d'autres prêtres².

La psallete de la Magdeleine fut fondée par un comte de Laval, seigneur de Vitré, qui la dota de 36 liv. de rente assise sur la forêt de Brécilien; elle jouissait, en outre, de 10 liv. de rente due par la seigneurie du Désert, en Domalain³.

En 1471, le pape Sixte IV, par bulle datée du 17 décembre, donna au trésorier et aux chanoines de Vitré la permission de faire leur office à l'instar de la Sainte-Chapelle de Paris, en adoptant l'ordre et les rubriques de cet illustre Chapitre⁴.

En 1570, les chanoines de Vitré dressèrent de nouveau leurs statuts, modifiés en quelques points peu importants. Ils réglèrent que désormais, outre le chapitre général fixé au lendemain de la fête de sainte Magdeleine et durant huit jours, il y aurait deux autres chapitres généraux, durant chacun deux jours, et tenus les vendredis après Pâques et après la Toussaint; dans ces assemblées générales, auxquelles tous les chanoines étaient tenus d'assister, on relisait les statuts et l'on traitait des affaires importantes communes à la collégiale. Il fut aussi ordonné à tous les chanoines d'porter leurs chapes noires, « *cappas nigras*, » c'est-à-dire leurs grands man-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Biblioth. Nat.*, ms. lat., n° 22325, p. 569.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 846.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 10.

4. *Ibidem*, 8 G, 4.

teaux de chœur, depuis les premières vêpres de la Commémoration des défunts jusqu'aux premières vêpres de Pâques¹.

Les banquets jouaient un certain rôle à la collégiale de Vitré. Nous avons vu que le fondateur avait voulu que tous les chanoines et leurs clercs dînassent à la table seigneuriale du baron de Vitré le jour de la fête de sainte Magdeleine. Une lettre du comte de Laval, de 1491, nous apprend que les religieux de Notre-Dame prenaient part à ce festin². Cinquante ans plus tard, ce diner n'ayant point été donné, les chanoines s'en plaignirent à Guyonne, comtesse de Laval et dame de Vitré, et comme cette dame ne paraissait pas leur être favorable, ils s'adressèrent à la justice et obtinrent, le 13 juillet 1548, une sentence condamnant le châtelain de Vitré à leur payer, chaque année, « les frais et coutages d'un banquet, à la feste de la Magdeleine³. »

Mais outre ce grand diner annuel, les chanoines avaient coutume de se réunir à la prise de possession de chacun d'entre eux; le nouveau trésorier ou le nouveau chanoine recevait alors ses confrères. En 1611, le Chapitre abolit ces repas et régla que les nouveaux trésoriers et chanoines, au lieu de faire la dépense d'un diner, paieraient à la fabrique un droit de chape fixé à 100 liv. tournois pour le trésorier et 60 liv. pour chaque chanoine, ces sommes devant être employées à l'entretien des ornements de la collégiale⁴.

Une autre réforme eut lieu vers le même temps. Certains chanoines n'assistaient point aux offices de leur église; ils se contentaient d'y venir les jours de la fête et de l'octave de la Magdeleine, et d'y réclamer leur gros à cette occasion. Il y avait aussi des difficultés entre ceux qui résidaient, au sujet

1. Pollé, *Notice hist. sur la Collégiale de Vitré*.

2. « Nous avons coutume, — dit le seigneur de Vitré, — de donner un diner à nos chers et bien aimés les trésorier et chapitre de nostre église collégiale de la Magdeleine de Vitré, et aux prieur et couvent de Nostre-Dame dudit lieu, au jour et feste de la Magdeleine, lequel diner désirons leur entretenir, etc. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 4.)

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 4.

4. *Ibidem*, 8 G, 22.

du service de l'église et des distributions manuelles. Le 24 octobre 1620, Pierre Cornulier, évêque de Rennes, rendit à ce sujet une sentence arbitrale ayant force de loi : il ordonna que tous les douze chanoines de la collégiale seraient également tenus à assister à l'office canonial; que les chanoines prêtres feraient l'office tour-à-tour, chacun durant une semaine, et d'après l'ordre de leur réception au Chapitre; que tous les chanoines assistants recevraient également leurs gros fruits; que, quant aux distributions manuelles, elles seraient égalisées entre tous les chanoines prêtres, diacres et sous-diacres; mais que les chanoines n'étant pas dans les Ordres sacrés recevraient seulement la moitié des mêmes distributions manuelles, quoiqu'ils fussent tenus d'assister exactement à l'office canonial, comme leurs confrères. Enfin, l'évêque défendit formellement au trésorier d'excuser aucun chanoine de son service canonial sans raisons très-graves, et de lui adjuger son gros lorsqu'il n'assistait pas régulièrement à l'office divin¹.

Quand vint la Révolution, voici quel était l'état financier de la collégiale de Vitré :

Le trésorier, Jean Thomas de la Plesse, déclara, le 6 mars 1790, posséder : l'hôtel de la Trésorerie; les terres de la Basse-Épine, en Châtillon, et de la Morlière, en Montreuil-des-Landes; une dime en Saint-M'hervé et quelques rentes dues par le baron de Vitré; le tout estimé 1,812 liv. de rente. Le trésorier ajouta qu'en qualité de chanoine il avait aussi droit aux distributions manuelles faites en raison du produit net des revenus de la collégiale; enfin, il déclara avoir 265 liv. de charges².

De son côté, le Chapitre tout entier déclara, le 4 mars 1790, que la mense capitulaire, réunissant toutes les fondations faites primitivement en chaque prébende, se composait de ce qui suit :

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 10.

2. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 431.

Quatorze maisons à Vitré, tant au cloître proche l'église qu'aux rues de la Magdeleine, du Grand-Four, de Bourrienne, de Villaudain et du Bourg-aux-Moines, estimées ensemble 1,469 liv. 13 s. 4 d. de rente; — rentes, en grain et en argent, dues par le seigneur de Vitré, le prieur de Sainte-Croix et la fabrique de Notre-Dame, montant à 1,146 liv. 12 s. 3 d.; — en la paroisse de Saint-M'hervé : les métairies de Gaboreau et des Prunelais, affermées 1,020 liv.; une dime de 1,486 liv. et des rentes montant à 233 liv. 14 s.; — en Balazé : la terre de la Hairie, affermée 620 liv.; une dime de 1,670 liv. et une rente de 33 liv. 4 s. 6 d.; — en Montjean, dans le Maine : la métairie de la Bergerie, affermée 360 liv.; — en Luitré : la métairie de Loisonnière, affermée 500 liv.; — en Montreuil-sur-Pérouse : la métairie de la Pèlerinais, affermée 562 liv., et une rente de 18 liv. 8 d.; — en Argentré : la métairie de la Chalmière, affermée 912 liv., une dime de 400 liv. et une rente de 18 liv. 12 s. 4 d.; — en Étrelles : une dime de 172 liv. 13 s. 4 d., et une rente de 54 liv. 7 s. 6 d.; — en Marcillé-Robert : une dime de 500 liv.; — au Pertre : une rente de 20 boisseaux de seigle; — en Torcé : une rente de 65 liv. 16 s. 4 d.; — rentes dues par les rec-teurs de Moulins, de Billé et de la Chapelle-Erbrée, 45 liv. 12 s.; — quelques petites rentes presque insignifiantes dans les paroisses de Saint-Didier, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Germain-du-Pinel, Pocé, Taillis, Vergeal, Brielles, Montautour, Erbrée, Champeaux et Domalain; — 36 liv. de rente sur la forêt de Brécilien, — et enfin 300 liv. constituées¹.

Le total de tous ces revenus formait à peu près 12,000 liv. de rente; mais comme il y avait des charges considérables², chaque chanoine était loin de percevoir 4,000 liv. de rente.

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 420.

2. Honoraires des diacre et sous-diacre et du maître de psalette, 4,632 liv. 17 s. 4 d.; — dépenses pour les enfants de chœur, 299 liv.; — entretien de la sacristie, 910 liv.; — orgues et organiste, 223 liv.; — réparations et frais divers, 4,320 liv.; — rentes et aumônes dues, 457 liv., etc., etc.

Tout en étant moins pauvre que le Chapitre de la Guerche, la collégiale de Vitré ne pouvait donc pas encore être regardée comme riche.

Nous connaissons plusieurs sceaux du Chapitre de la Magdeleine.

L'un, de 1466, est ogival et représente *Notre-Seigneur Jésus-Christ apparaissant après sa résurrection à sainte Magdeleine*; on lit autour : SIGILLUM CAPITULI MAGDALENE DE VITREIO. Le contre-sceau figure les mêmes personnages en moindre grandeur et la même légende.

Un autre sceau de 1470, et servant encore en 1509, est également ogival : on y voit *Jésus, orné du nimbe crucifère, sortant du tombeau et tenant sa croix de la main droite, apparaissant à sainte Magdeleine, qui tombe à ses pieds, sous l'arbre d'un jardin*; la légende porte : SIGILLUM .CAPITULI .BE .MAR .MAGDAL .DE .VITREIO .

Le contre-sceau représente la même scène, avec ces mots : S .CAPITULI .MAGDALENE .DE .VITREIO .AD .CAUSAS .¹

Enfin, un sceau moderne, de 1700, est de forme ovale et représente *sainte Magdeleine portant un vase de parfums et se dirigeant vers le tombeau de Notre-Seigneur*; on lit autour : SIGILLUM B. MARIE MAGDALENE DE VITREIO.²

En 1698, le Chapitre de la collégiale de Vitré fit enregistrer les armoiries suivantes : *d'azur, à une sainte Magdeleine d'or, tenant de sa main senestre une boîte de même, qu'elle découvre de sa dextre*³.

L'église collégiale de la Magdeleine de Vitré ayant été détruite en 1860, il est d'autant plus intéressant de rechercher et de rappeler ici ce qu'elle était.

Cette église présentait les traces de trois constructions successives. La partie centrale de la nef était la plus ancienne

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 22.

2. Ibidem, 8 G, 61.

3. Armorial général ms.

de tout l'édifice; on y voyait une porte romane au Sud et deux fenêtres longues et étroites de même style; « leur plein cintre, en pierres schisteuses recourbées, annonçait une époque antérieure au moins au XII^e siècle, » disait, en 1841, M. Pollet, qui voyait encore debout les ruines de la collégiale¹. Cette partie romane devait appartenir à l'église de Sainte-Magdeleine, mentionnée en 1172.

Il n'est guère supposable qu'André, seigneur de Vitré, ait reconstruit l'église qu'il érigea en collégiale en 1209, car, comme nous allons le voir, rien dans cet édifice ne rappelait la belle architecture du XIII^e siècle.

En effet, toute la partie supérieure de la nef et le chevet lui-même, ainsi qu'une petite chapelle accolée au Nord du sanctuaire, étaient du XV^e siècle; le toit en était plus élevé que celui de la nef romane; les fenêtres et les contreforts y présentaient quelques caractères architecturaux de style ogival flamboyant. C'était l'œuvre du trésorier Jean Hodéart, qui gouverna la collégiale de 1404 à 1420 : voyant que son prédécesseur Hamon Le Taillandier avait construit le clocher de son église, il continua ses travaux; il fit refaire le chœur de cet édifice et fit couvrir la moitié de la nef; il s'appropriait même à achever la restauration de cette nef, c'est-à-dire probablement à en détruire la partie romane, lorsqu'il fut surpris par la mort².

Quant à la partie occidentale de l'église et au bas de la nef, la date de construction était précise : à la base même du pignon, dit M. Pollet, on lisait sur une pierre carrée reposant sur le roc la date 1535; de plus, treize autres pierres portaient les inscriptions suivantes, relatant les noms de tous les membres du Chapitre de cette époque : *F. D. the*, — *G. de Grasmesnil*, — *E. des Marches*, — *J. Catherine*, — *G. Le Marchant*, — *A. Godart*, — *Guy Daunair*, — *Floart*, —

1. V. la Notice histor. précitée.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 4.

M. Le Febvre, — F. Amy, — F. Daville, — J. Fouesré. 1535¹.

Le trésorier, désigné par ses seules initiales, était alors François, fils naturel de Guy XVI, comte de Laval, et d'Anne d'Espinay; il ne fut légitimé qu'en 1539, de sorte qu'à l'époque où il fit agrandir sa collégiale il portait probablement encore le nom de sa mère; de là ses initiales *F. D.* (*François Despinay*).

A l'intérieur de l'église collégiale de Vitré, on remarquait l'écusson de ce même seigneur Guy XVI, comte de Laval et baron de Vitré, et celui de sa troisième femme, Antoinette de Daillon; le premier portait les armes pleines de Laval entourées du collier de l'Ordre de Saint-Michel, le second était parti de Laval et de Daillon.

Le chœur était séparé de la nef par deux murs avançant l'un vers l'autre et réunis par une grille; dans ce chœur étaient trois autels: l'autel principal dédié à sainte Marie-Magdeleine et deux autres autels consacrés à saint Yves et à saint Louis. Au Nord du sanctuaire était une chapelle renfermant l'autel de Sainte-Marthe et contenant de précieuses reliques. Enfin, dans cette partie de l'église s'élevait encore une tribune à l'usage des seigneurs de Vitré.

Au haut de la nef et aux deux côtés de l'entrée du chœur se trouvaient les autels de N.-D. de Toutes-Aides et de Saint-Étienne. Au bas de l'église était une tribune occupée par les gens attachés au service des chanoines².

Plusieurs chapellenies se desservaient dans la collégiale, telles que celles du Bois-Jarry, de la Bergerie, du Bois-Mancel et de la Sacristie.

Un certain nombre de tombeaux ornaient l'église de Sainte-Magdeleine :

1. Pollet, *Notice histor. précitée*. — On retrouve dans les archives de cette époque les noms de la plupart de ces chanoines : Guillaume de Grasmesnil, Jehan Catherine, Guillaume Le Marchant, André Godart, Michel Le Febvre, François Daville, Jehan Fouesré et Etienne Amy. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 4.)

2. Pollet, *Notice histor.*

« Il y a deux tombeaux élevés au milieu du chœur, — écrivait, en 1683, le trésorier Jean Vigneaux, — l'un près du grand pupitre, où sont les ossements d'André de Vitré, fondateur de cette église (+ 1210), enfermés dans une châsse de plomb; l'autre, vis-à-vis les marches du sanctuaire, avec une figure en représentation de pierre blanche, qui est celui de Guy de Laval, mort à la bataille de la Roche-Derrien, l'an 1347, le 18 juin ¹. »

A côté de ce tombeau de Guy X, comte de Laval et baron de Vitré, était celui de son fils Guy XI, qui ne lui survécut qu'un an; c'est probablement ce dernier que désigne Jean Vigneaux, en disant : « Il y a un autre tombeau aussi relevé, dans le sanctuaire, devant l'oratoire vitré de la chapelle Sainte-Marthe, qui est d'un autre comte de Laval, dont il n'est pas possible de lire le nom, tant l'écriture gravée dessus est effacée. »

Outre ces monuments funéraires, on voyait encore les tombeaux moins importants de Marguerite de Bretagne, fille du duc Jean V, fiancée toute enfant à Guy XIV, comte de Laval, et décédée au château de Vitré en 1420; — d'Antoinette de Daillon, femme de Guy XVI, comte de Laval, morte le 10 avril 1537, et inhumée dans le chœur, proche la muraille, du côté du Châtelet; — de Jean de Montigny, évêque de Saint-Pol-de-Léon, décédé aux États de Bretagne siégeant à Vitré, le 29 septembre 1671, et inhumé au bas du chœur².

Enfin, deux petits monuments renfermaient les cœurs de Guy XVI, comte de Laval, décédé le 20 mai 1531, et de François de Laval, son fils, trésorier du Chapitre et évêque de Dol, mort le 2 juillet 1556. Le cœur de Guy XVI reposait au milieu du sanctuaire, et une inscription en son honneur était gravée sur une plaque de cuivre posée sur la seconde marche de l'autel. — Le cœur de François de Laval était

1. *Biblioth. Natlon., ms. lat.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 4.*

« à l'entrée du sanctuaire, sur l'endroit duquel est une épitaphe en vers alexandrins gravée sur une grande planche carrée de cuivre ¹. »

Nous avons vu précédemment que la chapelle de Sainte-Marthe, située au Nord du sanctuaire, était « un oratoire vitré » renfermant de précieuses reliques. Cette chapelle était réservée aux barons de Vitré quand ils assistaient aux offices de la collégiale : « Vis-à-vis le grand autel, du costé de l'évangile, — dit une *Déclaration* de 1680, — est un bel oratoire nommé la chapelle Sainte-Marthe, bastie d'une même construction et en mesme temps que l'église, y ayant dans la muraille deux grandes fenestres et ouvertures à costé dudit grand autel, par lesquelles les seigneurs de Vitré peuvent, quand bon leur semble, entendre la messe et le divin service qui est célébré dans ladite église; dans laquelle chapelle il y a aussi un autel pour y célébrer la messe et une ancienne tribune pour placer lesdits seigneurs, avec une cheminée pour leur commodité au temps d'hiver; à laquelle chapelle lesdits seigneurs barons ont coutume d'aller de leur chasteau par le cloistre de ladite église collégiale, et pour plus grande commodité ils ont fait bastir une ancienne galerie joignant d'un bout à la tour dudit chasteau, dite tour de la Magdeleine, et conduisant jusqu'au cloitre de ladite église ². »

Les principales reliques déposées dans la chapelle de Sainte-Marthe étaient : une relique insigne de sainte Marthe, envoyée aux chanoines de Vitré, en 1477, avec l'authentique de l'archevêque d'Aix, par Jeanne de Laval, reine de Sicile; — un doigt et une dent de sainte Marie-Magdeleine, donnés, le 3 août 1478, par René d'Anjou, roi de Sicile, mari de ladite dame Jeanne de Laval; — un reliquaire de forme ronde, renfermant de vénérables ossements, provenant de l'ancienne chapelle Saint-Jean du château de Vitré, et donné au Cha-

1. *Biblioth. Nat.*, ms. lat.

2. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal Hist. de Vitré*.

pitre, en 1626; par la duchesse de la Trémoille, baronne de Vitré, etc.¹

Mais en dehors de la chapelle Sainte-Marthe, d'autres précieuses reliques se trouvaient exposées sur le maître-autel de la Magdeleine.

C'était d'abord le corps de saint Marse, évêque démissionnaire de Nantes, mort à Bais, sa paroisse natale. Ce corps fut confié au Chapitre de Vitré vers 1427, et placé dans une nouvelle châsse, en 1521, par Guy XVI, comte de Laval, et Anne de Montmorency, sa femme, seigneur et dame de Vitré. Le nouveau reliquaire fut posé « sur la cornière du grand autel de la Magdeleine, du côté de l'évangile; » en voici la description : la châsse de saint Marse était faite en forme de chapelle, avec six pilastres de cuivre doré et quatre tableaux en bas-relief d'argent massif; elle était recouverte de feuilles d'argent en façon d'ardoises; aux deux bouts étaient les écussons du comte et de la comtesse de Laval. Les quatre bas-reliefs représentaient, outre les figures de saint Marse, de saint Victor, de saint Aubin et de saint Melaine, Guy XVI agenouillé devant un crucifix, et sa femme priant dans la même posture aux pieds de sainte Anne, sa patronne. Quatre distiques ornaient ces tableaux et étaient ainsi conçus :

*Jésus qui mort souffris pour les humains,
Merci, de cœur, te crie, à jointes mains.*

*Royne des cieux, pure et nette sans sy
Prie pour nous fille de Montmorency.*

*Saints Mars, Victour, Aubin et saint Melaine²
Priez tous Dieu qu'à sa gloire nous meïne.*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 10.

2. Les saints évêques Victor, Aubin et Melaine étaient les amis particuliers de saint Marse, comme on peut le voir dans la vie de ce bienheureux.

*Corps de saint Mars est ici enchâssé
Par Guy et Anne; requiescant in pace!
Amen.*

Outre cette chässe précieuse, l'autel de sainte Magdeleine était garni de deux bustes en bois doré, remplis de reliques, armoriés aux armes du trésorier François de Laval, évêque de Dol, qui les donna vers 1540; ils étaient placés « au haut dudit autel. »

Enfin, au-dessus et au milieu du même autel, était une suspension renfermant les Saintes-Espèces; c'était, en 1750, « un ciboire d'argent suspendu au grand autel et couvert d'un pavillon de velours fin cramoisi, orné de rubans or et argent, bordé de dentelles et petits glands rouges et argent et doublé de moire d'argent¹. »

Treize pièces de tapisseries de haute-lice complétaient à la même époque l'ornementation de l'autel et du chœur de la Magdeleine, aux fêtes solennelles².

Telle était l'église collégiale de la Magdeleine de Vitré, que la Révolution transforma en magasin à fourrages, après en avoir dispersé le Chapitre. Elle devint plus tard caserne; aujourd'hui elle n'existe plus, ayant été rasée pour faire place à la construction d'une école communale.

TRÉSORIERS DE VITRÉ³.

Guillaume (1210).

André, au XIII^e siècle.

Raoul du Matz donna en 1287 les dîmes qu'il possédait dans la paroisse de Marcillé-Robert, et fonda ainsi la sacristie de la collégiale, unie plus tard au diaconat.

1. En 1485, Michel Guilbé, évêque de Rennes, avait autorisé les chanoines de Vitré à élever un « sacraire » dans leur église. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 80, 22.)

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem*, 80, 4. — *Journal hist. de Vitré*, 568. — *Reg. des insin. ecclis. de l'évêché de Rennes*, etc.

James Robasnier, vivant vers 1327, fonda deux obits en mars et juillet.

N..... Robasnier succéda au précédent, dont il était parent.

Hamon Le Taillandier, archidiacre de Rennes, fit construire vers 1374 le clocher de l'église collégiale; on célébrait à son intention quatre obits en février, mai, septembre et octobre.

Gilles Tirel vivait en 1388.

Jehan Hoddart, archiprêtre de Bourgueil-en-Vallée, reçut le 27 juin 1404 la chapellenie de dom Gilles d'Erbrée, unie à la trésorerie, et la terre de la Chalmière, donnée au Chapitre le 17 août 1406. Jeanne, comtesse de Laval, lui confirma le 21 mai 1418 la jouissance de la dime des moulins de Malipasse. Ce trésorier fit, comme on l'a vu, reconstruire le chœur de son église et mourut en 1420. Il avait été aussi prieur de Saint-Nicolas de Vitré.

Guillaume Portejoie, licencié en droit canon, passa une transaction le 22 octobre 1426; il vivait encore en 1434 et était alors prieur de Saint-Nicolas.

Guy du Boschet accepta le 5 juin 1433 une rente de 100 liv. sur la seigneurie de Chévré, faite par le comte de Laval, seigneur de Vitré, pour la fondation des Petites-Heures canoniales dans l'église de la Magdeleine; il devint conseiller et vice-chancelier de François II, duc de Bretagne, et fut nommé évêque de Cornouailles le 30 mars 1479. Il quitta alors Vitré et mourut le 10 janvier 1484.

Raoul Charron fut trésorier de 1480 à 1488.

Pierre Chabot l'était en 1488 et 1492. De son temps, Guy, comte de Laval et baron de Vitré, fonda le 15 mai 1491 l'office de la fête et de l'octave de la Visitation de la Sainte Vierge en son église collégiale, moyennant 100 sols de rente.

Pierre Le Baud, fils de Pierre Le Baud, seigneur de Saint-Ouen, dans le Maine, et de Jeanne de Châteaugiron, et doyen de Saint-Tugdual de Laval, était aussi trésorier de la Magdeleine de Vitré en 1495; il devint conseiller et aumônier de la reine-duchesse Anne de Bretagne, qui voulut en 1502 le nommer évêque de Rennes; mais il ne monta point sur ce siège et mourut le 19 septembre 1505. Ce trésorier composa une *Histoire de Bretagne* et les *Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*.

Jean d'Espinay, fils d'Henri, seigneur d'Espinay, et de Catherine d'Estouteville, prit possession de la trésorerie le 24 octobre 1505. Il fut aussi prieur de Saint-Nicolas de Seulis et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris.

Pierre Jouan! était trésorier en 1513 et 1518.

Jean Boulay alias de la *Boulaye*, recteur de la Chapelle-Erbrée, d'abord chanoine, fut nommé trésorier en avril 1518, fit le 21 juin 1521 la translation du corps de saint Marse dans la nouvelle chaise

donnée par Guy XVI, et mourut le 22 septembre de la même année.

Tristan de Vendel, docteur en droit, fils de Jean de Vendel et d'Étasse de Langan, chanoine de Dol, protonotaire apostolique, recteur de Plesguen, abbé du Tronchet en 1508, fut encore reçu trésorier de Vitré le 18 octobre 1523; il se démit en 1527. et mourut en 1533.

François de Laval, fils naturel de Guy XVI et d'Anne d'Espinay, fut reçu le 12 décembre 1527; l'année suivante il devint évêque de Dol. Il fut aussi abbé de Paimpont et du Tronchet, etc. Il mourut le 2 juillet 1556 dans son prieuré de Sainte-Catherine de Laval. Son corps fut inhumé dans le sanctuaire de sa cathédrale de Dol et son cœur fut déposé dans sa collégiale de Vitré.

Fiacre Amy fut pourvu à la suite du décès de l'évêque de Dol, en 1556, et mourut vers 1565.

Michel Tyrel, fils d'Olivier Tyrel et de Guyonne de Gennes, recteur de Cornillé et administrateur de Saint-Yves de Vitré, d'abord chanoine de la Magdeleine, prit possession de la trésorerie le 4^{er} mars 1565; il résigna en 1574 et mourut le 5 septembre 1578.

Charles d'Argentré, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 5 mai 1574 et résigna en 1582 en faveur du suivant.

Olivier Gestin, déjà chanoine, prit possession de la trésorerie le 31 juin 1582. Il embrassa avec ardeur le parti de la Ligue, devint recteur d'Ételles et ne mourut que le 18 novembre 1630.

Georges de Frétart, sieur d'Anvilliers, prêtre du diocèse de Reims, prit possession le 8 février 1631 et mourut le 13 avril 1667.

Louis-Maurice de la Trémoille, fils de Henri de la Trémoille, duc de Thouars, prince de Talmont, comte de Laval et baron de Vitré, et de Marie de la Tour, prit possession de la Magdeleine le 31 mai 1667. Il devint abbé de Charroux et de Talmont, et doyen de Saint-Tugdual de Laval; il résigna en faveur du suivant en 1672 et mourut le 25 janvier 1681.

Jean Vigneaux, docteur en théologie, prit possession le 6 octobre 1672 et mourut le 16 décembre 1688.

Philippe Amyot, recteur de Cesson, prit possession de la trésorerie le 4 avril 1689 et résigna cette dignité dès l'année suivante.

Jean Le Moyne, fils de Jean Le Moyne, sieur de la Maison-Neuve, et d'Étiennette Nouail, bachelier en théologie, prit possession le 17 octobre 1690; il fonda un obit au jour anniversaire de son décès, mourut le 20 août 1695 et fut inhumé le lendemain dans son église collégiale.

Charles-François Billon, sieur de l'Épinoray, fils de Mathurin Billon, sieur du Demaine, et de Marie Hardy, licencié en l'Université de Paris, prit possession le 20 décembre 1695. Il fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné*

de trois billettes de même, deux en chef, une en pointe. Il mourut au commencement de 1736.

Jean-Baptiste Nouail, bachelier en droit, fils de Jean Nouail, sieur de la Foncherie, et de Marie Guy, fut nommé par le duc de la Trémoille, baron de Vitré, le 16 août 1736, et prit possession le 27 du même mois. Il mourut en 1753.

René Hourdier, sieur de Crannes, né à Domagné, fils de René Hourdier et de Jeanne Morel, devint trésorier le 24 janvier 1754; il mourut, âgé de soixante-douze ans, le 9 mars 1769, et fut inhumé dans son église collégiale.

Jean Thomas de la Plesse, fils de Jean Thomas de la Plesse et de Marie Curie, fut pourvu le 8 juin 1769. Il était aussi recteur de Chanthenay, près Nantes, et y demeurait en 1772. Il conserva la trésorerie de la Magdeleine jusqu'à la destruction de cette collégiale, effectuée par la Révolution; mort à Vitré le 9 avril 1791.

V. — SAINTE-MAGDELEINE DE CHAMPEAUX

Au mois de février 1413, Jean V, duc de Bretagne, permit à Simon d'Espinay, seigneur d'Espinay et de la Rivière, en la paroisse de Champeaux, évêché de Rennes, de réédifier « une vieille et ancienne chapelle de la Magdeleine, » dépendant de son château d'Espinay et située dans le cimetière paroissial de Champeaux¹. Cette chapelle servait alors de lieu de sépulture aux sires d'Espinay, qui y possédaient un enfeu.

Simon d'Espinay eut, de son mariage avec Marie de la Frète, un fils nommé Robert, qui lui succéda dans la seigneurie d'Espinay et qui mourut en 1439. C'est à ces deux seigneurs d'Espinay qu'il faut attribuer la fondation de l'église collégiale dont nous nous occupons.

A cette époque, dit d'Argenté, l'église paroissiale de Saint-Pierre de Champeaux était « fort vieille, caduque et ruineuse, » et Robert d'Espinay ayant « fait rebastir tout de neuf » sa chapelle de Sainte-Magdeleine, d'après la permission donnée à son père, et l'ayant « agrandie et amplifiée en la façon qu'elle est

¹. *Bibl. Nat.*, ms. lat.; n° 22325, p. 378.

aujourd'hui, » offrit aux paroissiens de Champeaux de la leur donner pour remplacer leur église.

Guillaume Palet, alors recteur de Champeaux, accueillit cette proposition avec empressement; à sa prière, le sire d'Espinay s'adressa à l'évêque de Rennes, et ce dernier, Guillaume Brillet, transféra « les droits de paroisse » de l'ancienne église Saint-Pierre, qui fut démolie, à la nouvelle église de Sainte-Magdeleine, qu'il érigea en église paroissiale de Champeaux¹.

Cette ordonnance épiscopale fut confirmée le 24 avril 1437 par le pape Eugène IV. Mais le Souverain-Pontife ne se borna pas à cela. Sur le désir manifesté par Robert d'Espinay d'établir et de doter cinq chapelains pour desservir, avec le recteur, la nouvelle église, Eugène IV éleva la Magdeleine de Champeaux au rang d'église collégiale, tout en la maintenant paroissiale; il nomma ensuite le recteur de Champeaux doyen du nouveau Chapitre².

Cette fondation ne se fit pas toutefois sans quelque opposition. Armel de Champeaux, dernier représentant d'une noble et vieille famille qui avait dans l'origine possédé le manoir de la Rivière et la seigneurie de Champeaux, réclama contre la translation de l'église paroissiale, dont il se disait seigneur fondateur. Mais ses plaintes furent vaines et il dut faire taire ses prétentions, légitimes ou non, devant la puissance déjà grande du seigneur d'Espinay. Une *Notice* anonyme dit, au reste, que ce dernier lui acheta le manoir qu'il habitait et les droits honorifiques qu'il possédait dans l'église de Champeaux³.

Sur ces entrefaites, Robert I^{er}, seigneur d'Espinay, mourut le 19 mars, avant Pâques, l'an 1439. Il fut inhumé au milieu du chœur de la collégiale qu'il avait fondée, sous une tombe « enlevée de terre, portant sa figure » et accompagnée de cette

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 0, 33.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

inscription : *Cy gist hault et puissant Messire Robert d'Espinay, chevalier, en son temps sire d'Espinay, d'Escures, de la Rivière, de Sauldecourt et de la Marche, grand maistre de Bretagne et premier chambellan du Duc nostre souverain seigneur, qui décéda le XIX^e jour de mars, l'an de grâce MCCCCXXXVIII¹.*

Robert I^{er} d'Espinay avait épousé Jeanne de Montbourcher et en avait eu un fils nommé Simon, marié à Marguerite de Châteaubriant; mais ce dernier mourut avant son père, laissant un fils, Robert, qui succéda à son grand-père. Quant à ces deux dames d'Espinay, Jeanne de Montbourcher et Marguerite de Châteaubriant, elles furent l'une et l'autre inhumées à la Magdeleine; il en fut ainsi, vraisemblablement, de Simon d'Espinay, fils de l'une et mari de l'autre.

Robert II, seigneur d'Espinay, continua l'œuvre entreprise par ses ancêtres; quelques-uns croient même que le pape Eugène IV n'érigea qu'en 1441, — c'est-à-dire sous son gouvernement, — l'église de Champeaux en collégiale; mais cela n'est pas certain et n'est même guère supposable, car nous allons voir ce seigneur changer complètement en 1448 l'organisation de la collégiale.

Le sire d'Espinay, en effet, jugea insuffisante la dotation des chanoines de Champeaux, et pour l'augmenter il ne craignit pas d'avoir de nouveau recours au Saint-Siège; il demanda directement au Souverain-Pontife l'union de six églises paroissiales à la collégiale de Champeaux. Quelque exorbitante que fût cette demande, le pape Nicolas V l'accueillit favorablement, et le 29 avril 1448 il confirma l'union faite par son prédécesseur de la cure de Champeaux au doyenné de la collégiale de ce nom, et unit en outre cinq autres rectoreries aux cinq autres canonicats de la Magdeleine. Il assigna en même temps à la fabrique de cette collégiale les anciens revenus des prébendes.

1. Du Paz, *Hist. géneral. de Bret.*, 276. — L'année commençant alors à Pâques, le 49 mars 4438 (vieux style) est en réalité pour nous le 49 mars 1439.

Ainsi fut définitivement organisé le Chapitre de Champeaux, dans des conditions qui le distinguaient de toutes les autres collégiales. Aussi le P. Du Paz disait-il avec vérité : « Le collège de Champeaux est un des plus beaux et rares de la France, car il y a peu de princes et seigneurs qui aient tel droit de présentation. Car il est composé de six prébendes ou canonicats, où à chacun y a une cure annexée, que présente le seigneur d'Espinay, sans qu'il soit besoin aller à l'évesque, ny faire courir à Rome. Mais le premier ecclésiastique qui a dignité, soit évesque, abbé ou autre, en peut donner la collation. Il y a dignité de doyen, dix chapelains, quatre enfants de chœur, maistre de psalette, et chaque chanoine doit avoir un prestre sous lui. Il y a bonne musique, le service divin y est célébré avec beaucoup de dévotion. Duquel collège le revenu vaut huit mille livres ou environ ¹. »

Les cures annexées à la collégiale de Champeaux par Nicolas V furent celles de Champeaux, Montdol, Saint-M'hervé, Vergeal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse. Mais un peu plus tard, en 1474, probablement à la suite d'une réclamation de l'évêque de Dol, dans le diocèse duquel se trouvait Montdol, cette rectorerie fut retirée de Champeaux et remplacée par celle de Saint-Jean-sur-Vilaine. La rectorerie de Saint-M'hervé, retirée aussi, nous ne savons pourquoi, et remplacée par celle de Domagné, fut définitivement réunie de nouveau à Champeaux en 1483 par le pape Innocent VIII, à la prière du seigneur d'Espinay. A partir donc de cette époque, et jusqu'en 1777, les doyen et chanoines de Champeaux furent en même temps recteurs des paroisses de Champeaux, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-M'hervé, Vergeal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse ².

Le 25 juillet 1477, une nombreuse assemblée de nobles et doctes personnages se réunit au château d'Espinay pour y

1. *Hist. général. de Bret.*, 265.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 0, 35.

rédiger les statuts de la collégiale fondée par les seigneurs du lieu. En tête se trouvait Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, fils de Robert II, seigneur d'Espinay, et de Marguerite de la Courbe; il était accompagné de ses trois neveux, Guy d'Espinay, seigneur d'Espinay, Robert d'Espinay, grand chantre et chanoine de Rennes, et Jean d'Espinay, scholastique et chanoine de Rennes; Pierre Méhaud, également chanoine de Rennes et official du diocèse, se trouvait avec eux. A côté de l'évêque, du sire d'Espinay et des dignitaires ecclésiastiques se trouvaient les autres membres principaux de la famille et leurs alliés : André d'Espinay, alors chevalier et seigneur de la Courbe, mais qui devint plus tard scholastique de Rennes; Henri d'Espinay, seigneur de Sérigné, François de Montbourcher, seigneur du Bordage, Jean de Châteaubriant, seigneur du Guesclin, Robert Busson, seigneur de Gazon, Jean Le Seneschal, seigneur du Val, et Pierre de Boisbaudry, seigneur de Trans. Les statuts du Chapitre de Champeaux, rédigés en cette circonstance avec le concours du doyen et de ses chanoines, furent approuvés d'abord par l'évêque de Rennes, puis, en 1484, par le pape Sixte IV¹.

Ces statuts ne manquaient pas de sévérité; le sire d'Espinay, fondateur de la collégiale de Sainte-Magdeleine, dit d'Argentré, « fist bastir et édifier des maisons et les fist enclorre et cerner de bonnes et fortes murailles, pour loger cinq chapelains et un doyen, qui priassent Dieu en icelle église, y célébrant journellement le divin office, comme grandes messes et heures canoniales, à la façon des églises cathédrales et collégiales². » C'est dans ce cloître que devaient demeurer les chanoines de Champeaux, car dès 1448 le pape Nicolas V les avait autorisés à tenir toutes sortes de bénéfices, sans être astreints à y résider, pourvu qu'ils observassent la résidence à Champeaux. Chacun d'eux avait dans le cloître sa maison

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 33.

2. Cité par Du Paz, *Hist. général.*, 278.

avec cour et jardin; leur chef habitait l'hôtel du Doyenné, situé également dans le cloître, et au milieu de celui-ci se trouvait un puits commun¹.

Dix chapellenies furent ajoutées, dans la suite des temps, à la fondation première; on les nommait : le Saint-Esprit, unie à la Sacristie; — Saint-Julien, avec Sauldecourt et Estiau ses annexes, unie à la Psallete; — le Diaconat; — le Pont-Esperon, unie au Sous-Diaconat; — la Grande-Angelerie ou Sainte-Catherine; — la Petite-Angelerie; — la Hurie ou les Quatre-Évangélistes; — Saint-Nicolas de la Guerpinaie; — la Chevalerie, — et Saint-André.

Comme les chanoines, tous les chapelains desservant ces fondations, tous les employés du chœur et les enfants de la psallete eux-mêmes étaient obligés de résider dans le cloître : « Aucun du Chapitre de Champeaux, disent les statuts, doyen, chanoines, chapelains et autres choristes ou servant au chœur, ne pourra coucher ou prendre sa nourriture ordinaire hors des maisons du cloître. Aucun d'eux ne pourra s'absenter du service sans demander congé au Chapitre..... Personne du Chapitre, soit doyen, chanoine, chapelain ou autre, ne pourra avoir aucune femme pour servante, voire même leurs parentes, et même ne pourra coucher aucune femme dedans ledit collège..... Les portes du cloître seront fermées tous les jours, à jour tombant, tant en été qu'en hiver²; et tous ceux du cloître ayant des portes qui s'ouvrent sur des rues hors l'enclos de leurs jardins, devront les faire fermer et murer..... Ceux qui ont la charge des enfants de chœur ne les pourront envoyer, ni leur donner congé d'aller en aucun lieu hors du cloître, sans la permission du Chapitre..... Enfin, pour les longues absences, comme d'un mois, outre le congé du Chapitre, seront tenus les chanoines et les chapelains prendre

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 33.

2. En 1666, les portes du cloître s'ouvraient le matin à quatre heures en été et à cinq heures en hiver; on les fermait le soir à dix heures, de Pâques à la Toussaint, et à neuf heures de la Toussaint à Pâques.

congé de M^{sr} l'évêque de Rennes et de M^{sr} le patron et fondateur (le seigneur d'Espinay), et auront des prêtres et choristes pour les remplacer au chœur¹. »

Le 8 juin 1542, Claude Dodieu, évêque de Rennes, autorisa le doyen et les chanoines de Champeaux à porter l'aumusse et la chape, à l'instar des chanoines de sa cathédrale².

Lorsqu'un chanoine, nommé par le seigneur d'Espinay, se présentait au Chapitre de la Magdeleine de Champeaux pour y prendre place, il devait faire solennellement les promesses suivantes : Observer les statuts de la collégiale; — résider dans le cloître; — assister journellement à l'office canonial et aider à y faire le service divin; — entretenir continuellement un prêtre pour le remplacer, quand il devrait se rendre dans la paroisse dont il devenait recteur; — garder fidèlement les secrets du Chapitre; — payer à la fabrique de Champeaux 60 liv. pour droit de chape, à son entrée seulement, et 60 sols chaque année pour l'entretien de la lampe du chœur³.

La grande difficulté pour les chanoines de Champeaux était d'accorder leur obligation de résider au cloître avec leur devoir pastoral d'administrer les paroisses dont ils étaient recteurs. A l'époque de la fondation de leur collégiale, les recteurs ne résidaient guère dans leurs paroisses, et les bénéfices s'entassaient sur les mêmes têtes par le moyen des commendes; mais après le Concile de Trente, et au xvii^e siècle surtout, les évêques ne voulurent plus de recteurs n'apparaissant que très-rarement dans leurs paroisses.

En 1669, Charles de la Vieuville, évêque de Rennes, enjoignit l'ordre formel à tous les chanoines de Champeaux d'aller résider dans les paroisses dont ils étaient chargés; mais les statuts de la collégiale s'opposaient à l'accomplissement de cet ordre, et l'on vit, en 1684, Paul Bourniche, chanoine de Champeaux et recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine, privé de

1. Statuts édictés en 1624. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 35.

3. *Ibidem*, 8 G, 36.

son gros parce qu'il ne résidait point exactement à Champeaux¹.

Pour obvier à cet inconvénient, Jean-Baptiste de Beaumanoir, successeur de M^{or} de la Vieuville sur le siège épiscopal de Rennes, voulut obliger les chanoines de Champeaux à opter entre leurs canonicats et leurs cures; il ne leur accorda de lettres de collation qu'à la condition expresse que, dans les trois mois, ils choisiraient l'un de ces bénéfices, soit la prébende, soit la cure, et résigneraient l'autre. Mais le Chapitre de Champeaux s'empressa de protester, et le seigneur d'Espinaï refusa d'accepter les démissions qu'offrirent quelques chanoines désireux d'obéir au prélat.

De ces tiraillements malheureux mais inévitables résultèrent de fâcheuses conséquences. Les chanoines de Champeaux se divisèrent : les uns obéirent à l'évêque en se rendant dans leurs paroisses; les autres se crurent tenus, par leur serment d'entrée, d'observer les statuts du Chapitre. L'office canonial de la Magdeleine en souffrit beaucoup, et les paroisses ne s'en trouvèrent guère mieux. Peu à peu cependant le cloître devint de plus en plus vide, car les évêques de Rennes successeurs de M^{or} de Beaumanoir marchèrent sur les traces de ce dernier. En 1734, le doyen et deux chanoines résidaient seuls à Champeaux; en 1769, lorsque René Beziel se présenta à la Magdeleine pour y être installé doyen et recteur de Champeaux, il n'y avait plus au cloître qu'un seul chanoine résidant : c'était François Pannetier, recteur de Montreuil-sur-Pérouse; tout seul, il « s'assembla capitulairement » pour recevoir le nouveau doyen du Chapitre².

Ce triste état de choses eut heureusement une fin. Lorsque François Bateau de Girac devint évêque de Rennes, il trouva dans René Le Prestre, baron de Châteaugiron et marquis d'Espinaï, les meilleures dispositions pour régler à l'amiable

1. *Reg. capitul. de Champeaux de 1618 à 1760.* (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. *Ibidem.*

la situation des chanoines de Champeaux, et tout se termina de la manière suivante.

Par ordonnance épiscopale du 27 novembre 1777, l'évêque de Rennes désunit les canonicats et les cinq cures possédés par les chanoines de Champeaux, laissant seulement la rectorerie de Champeaux unie au doyenné; — il éteignit les titres des dix chapellenies, dont les revenus furent réunis au gros du Chapitre; — trouvant le nombre des membres de la collégiale beaucoup trop considérable pour ses revenus (ils étaient vingt-deux, savoir six chanoines, six prêtres choristes pour les remplacer au chœur et dix chapelains), il le réduisit à huit : six chanoines et deux officiers de chœur faisant les fonctions de diacre et sous-diacre; — enfin, il établit deux menses distinctes : la mense fabricale, jouissant du tiers de tous les revenus (gros du Chapitre, fonds des chapellenies et des fondations ¹), évalué à 2,200 liv. de rente, et la mense capitulaire, ayant les deux autres tiers du même revenu total, c'est-à-dire 4,400 liv., à la charge pour cette dernière mense : 1^o de payer un préciput de 300 liv. au doyen, et un traitement de 300 liv. à chacun des deux officiers du chœur; 2^o d'acquitter les fondations, qu'il fallut réduire considérablement; 3^o de payer les assistances des six chanoines à l'office cano-
nial ².

Le seigneur d'Espinay approuva volontiers cet arrangement, parce que l'évêque lui laissa non-seulement la présentation du doyen-recteur de Champeaux et de tous ses chanoines, mais encore celle des recteurs de Saint-Jean-sur-Vilaine, Vergeal, Saint-M'hervé, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse ³.

1. Le gros du Chapitre se composait principalement de la fondation primitive, consistant en dîmes en Chelun et Éancé; des métairies de la Poulrière, la Bardouillère, la Balue, le Petit-Breil, la Gehinnière, la Fille et la Grivellière, en Martigné-Ferchaud; de celle de la Grand'Maison, au bourg de Brécé, et du fief du Boisduzier, en Noyal et Serron. — Les principaux biens affectés aux fondations étoient : les métairies de Lannoiron, du Fresnay, de Fourée, et un assez grand nombre de rentes diverses. (Communication de M. l'abbé Paris-Jallobert.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 35.

3. *Ibidem*.

Des lettres patentes du roi, datées de décembre 1777 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 31 janvier 1778, consacrerent définitivement cette transformation du Chapitre de Champeaux, et les chanoines de cette collégiale, débarrassés de leurs cures, demeurèrent paisiblement ensuite dans leur cloître de la Magdeleine jusqu'au jour trop prochain où la Révolution les en chassa.

Comme on vient de le voir, le total des revenus de la collégiale de Champeaux était de 6,600 liv. à l'époque qui précéda sa destruction; mais, dans l'origine, ce Chapitre était beaucoup plus riche, jouissant des revenus des six rectoreries qui lui étaient unies; il n'avait conservé que celle de Champeaux, mais les cinq autres cures valaient en 1790 : Saint-M'hervé, 3,854 liv.; — Vergeal, 3,200 liv.; — Guipel, 1,800 liv.; — Saint-Jean-sur-Vilaine, 3,956 liv.; — Montreuil-sur-Pérouse, 1,330 liv. — Total, 14,140 liv.¹

La désunion des bénéfices avait donc réduit de plus des deux tiers les revenus des chanoines de Champeaux; c'est ce qui explique la répugnance qu'éprouvaient le Chapitre de la Magdeleine et le seigneur d'Espinay à accepter cette désunion que voulait l'évêque de Rennes.

On possède encore au presbytère de Champeaux la matrice du seau de la collégiale; il est rond : *le champ, semé de larmes, est occupé au centre par une sainte Magdeleine debout, portant de la main gauche un vase de parfums qu'elle recouvre de la main droite; à ses pieds est l'écusson en bannière des sires d'Espinay : d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, armé, couronné et lampassé d'or. La légende porte : SICILLUM. CAPITULI. DE. CAMPPELLIS.*

En 1697, le Chapitre de Champeaux fit enregistrer les armoiries suivantes : *de gueules semé de larmes d'argent, à une Magdeleine debout d'or*².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 24, 27.

2. Armorial général ms.

L'église collégiale et paroissiale de Champeaux existe encore et est très-intéressante.

Elle se compose d'une seule nef, terminée par un chevet droit, et accompagnée de plusieurs chapelles irrégulièrement disposées.

La partie ancienne consiste dans la nef et dans une chapelle au Nord qui a tous les caractères d'une ancienne chapelle seigneuriale prohibitive; c'est là l'édifice qu'a dû bâtir le seigneur d'Espinay vers l'an 1430. Plus tard, on y ajouta une chapelle au Sud, à peu près vis-à-vis la précédente, et du xv^e siècle comme elle; puis on construisit de chaque côté du chœur deux chapelles irrégulières, l'une, assez vaste, dédiée d'abord à saint Julien, aujourd'hui dite de Sainte-Barbe, bâtie vers 1490; — l'autre, réservée aux seigneurs d'Espinay et construite en 1504. Entre cette dernière chapelle et la première chapelle méridionale dont nous avons parlé, fut élevée la salle capitulaire¹. Enfin, une tour fut accolée au Nord de la nef; commencée en 1712, cette tour fut achevée en 1723.

Examinons maintenant en détail chaque partie de cette église.

La nef n'offre par elle-même rien de bien saillant; au-dessus du portail occidental on y trouve cependant une ancienne verrière représentant le baptême de Notre-Seigneur.

La première chapelle du Nord ne présente aussi de particulier que ses sculptures plus richement travaillées, rappelant le style de toutes les chapelles seigneuriales du xv^e siècle.

Mais la première chapelle méridionale, — celle que M. l'abbé Brune nomme le transept Sud, — mérite qu'on s'y arrête. Sa fenêtre est ornée d'une belle verrière portant les dates 1520 et 1540, et représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. « Plusieurs têtes, entre autres celle de la Vierge, y sont d'un caractère noble et original. » Cette chapelle ren-

1. Au-dessus de la porte conduisant du chœur à la chapelle seigneuriale et à la salle capitulaire on lit l'inscription suivante, qui donne le nom de l'architecte de cette partie de l'église et la date de sa construction : RICARD ME FECIT. 1504.

ferme aussi un autel à baldaquin dans le style du xvi^e siècle. Au-dessous du dais richement sculpté est « un retable présentant en demi-ronde-bosse plusieurs sujets de la Passion, tels que le Sauveur attaché à la colonne, le portement de croix et le crucifiement; puis la descente aux limbes et les saintes femmes au tombeau, avec l'ange chargé de leur annoncer la résurrection. Tout cela est sculpté en bois et présente des groupes d'un arrangement heureux et souvent d'une exécution remarquable¹. »

En entrant dans le sanctuaire, on admire tout d'abord la belle fenêtre ogivale, dont les meneaux flamboyants appartiennent au gothique du xv^e siècle. Elle décore parfaitement tout le chevet, étant garnie d'une admirable verrière, conservée dans un état de fraîcheur et de transparence peu ordinaire. En voici la description par M. l'abbé Brune : « Là est peinte en grande dimension, — dit-il, — la scène imposante du Calvaire. Aux pieds du Christ est la Madolaine éplorée et la Vierge, mère de Jésus. Dans l'Évangile, Marie, participant au sacrifice de son fils et l'offrant elle-même comme victime du monde, est plus que mère, elle est prêtre, et c'est pour cela qu'elle est représentée debout auprès de l'autel de l'immolation. La plupart de nos peintres lui ont conservé ce caractère et cette pose, et ils ont bien fait. Ici elle est assise et comme accablée de douleur; ses yeux se fixent sur la victime et son expression est trop celle de la nature. Du reste, cette figure, comme toutes les autres, est parfaitement drapée et d'un dessin qu'on pourrait attribuer à Jean Cousin. Autour de la croix sont groupés le grand-prêtre, les bourreaux et les soldats. A droite et à gauche, le bon et le mauvais larron expirants, et leurs âmes, représentées par de petites figures nues, s'échappent de leurs têtes et sont reçues, l'une par un ange, l'autre par un démon. Au-dessus du chef du Christ brille en couleur d'or l'entrée de la cité céleste, où il vient de donner

1. M. l'abbé Brune, *Cours d'Archéol. relig.*, 393.

rendez-vous au bon larron. Sur la même ligne et de chaque côté de ce portique, on voit deux trônes occupés par deux personnages, qui ne peuvent être que Énoch et Élie. Enfin, dans le tympan de l'ogive, le Père-Éternel, couronné comme un empereur et vêtu en pape, tient son fils mort sur ses genoux. Il est entouré d'une triple bordure de petits anges groupés en cercles, dont chacun est de couleur différente ¹. »

Au milieu de ce chœur fut inhumé en 1439 Robert d'Espinay, fondateur de la collégiale de Champeaux; son tombeau, élevé au-dessus du pavé, n'existe plus. Nous avons relaté précédemment son épitaphe, et nous avons dit que sa femme, Jeanne de Montboucher, et sa bru, Marguerite de Château-briant, avaient été inhumées près de lui.

Là aussi devait reposer Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, décédé en janvier 1482. Avant de mourir, ce prélat « ordonna que son corps fût enterré à Champeaux, où il fonda deux chapellenies et y donna sa librairie, et ordonna qu'il fût ensépulture sans aucunes pompes funèbres ². » Il ne reste malheureusement nulle trace de son tombeau.

Mais un autre monument funèbre apparaît dans le sanctuaire, à droite de l'autel, du côté de l'évangile : c'est le beau mausolée de Guy III, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine, sa femme.

En 1542, ce seigneur et cette dame fondèrent à Champeaux douze obits par an; ils stipulèrent dans l'acte de fondation qu'un *libera* serait chanté chaque fois sur leur tombeau, et que le distributeur des assistances dirait à chaque assistant, en lui remettant ses honoraires : *Requiescant in pace!* à quoi l'on devrait répondre : *Amen!* ³

Guy III d'Espinay mourut le 2 août 1551 et fut inhumé à droite du maître-autel. Sa veuve s'empressa de faire construire

1. *Cours d'Archéol. relig.*, 383.

2. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 288.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 O, 33.

sur sa tombe le monument que nous y voyons, portant la date 1553. Louise de Goulaine mourut elle-même le 8 février 1567 et fut inhumée près de son époux.

Tout ce mausolée du seigneur et de la dame d'Espinay « est décoré de sculptures et d'incrustations en marbre de différentes couleurs. La richesse et la beauté du travail annoncent qu'on n'a ménagé ni la dépense ni les soins; malheureusement, on n'y voit que des emblèmes de mort ou des ornements insignifiants, mais rien de religieux, rien pour ainsi dire de chrétien dans toute cette composition, qui rappelle à sa manière le caractère du temps où elle a été exécutée. Deux statues de grandeur naturelle sont couchées sur le sarcophage, représentant les deux époux à l'état de cadavre, dépouillés de toute pompe, nus, les yeux fermés, les lèvres légèrement crispées, les muscles du cou raidis, vraie image de la mort. Ces sculptures, exécutées en pierre, semblent avoir été moulées d'abord sur nature, tant il y a de vérité dans les formes¹. » Des cartouches portent, comme nous l'avons dit, le chiffre 1553, date de l'érection de ce tombeau, et les lettres G et L, initiales des deux défunts. Presque au sommet du monument, qui garnit toute la muraille à droite de l'autel, est gravée l'inscription suivante en vers latins :

Mors in utriusque mortem :

Non cedat tellus, styx, aer, pontus amanti;

Tellus, styx, aer cedat et unda mihi;

Cedat et ipse puer quidvis mihi, si quid amoris

Mundus habet; mundus nam donat quidquid habet :

Quos nunc funereo junxi sub marmore quondam

Junxit amor, vici, sic quoque victus amor;

At quis amor? Mortalis amor quid numina divi?

Emeritus erat, vicit at alter amor;

Sic mors victus amor cælum concessit utrique

1. M. l'abbé Brune, *Cours d'Archéol. relig.*, 389.

Vitam, nectar, opes, morte, siti, spoliis.

Fama mortalibus

*Una supersters*¹.

A côté de ce monument se trouve la chapelle de Saint-Julien, appelée maintenant de Sainte-Barbe. Elle fut construite par Guy I^{er}, dit le Grand, seigneur d'Espinay, qui la « fist dédier à Monsieur saint Julien et y fonda une messe chacun jour de la semaine, qui doit estre chantée par les enfans de chœur, et voulut y estre enterré avec sa compagne épouse². » Il fit son testament le 2 septembre 1494 et mourut le 2 mai 1501, étant au service du roi; son corps fut porté à Champeaux, selon ses dernières volontés. Quant à sa femme, Isabeau de Goyon, fille du seigneur de Matignon, nous ignorons l'époque de sa mort, mais elle dut reposer auprès de son mari, et l'on voyait encore au xvii^e siècle leur tombeau, qui a disparu depuis.

C'est vraisemblablement dans cette même chapelle, et près de son aïeul, que fut inhumé en 1522 Guy II, seigneur d'Espinay, fils d'Henri d'Espinay et de Catherine d'Estouteville : « Ledit sire d'Espinay fit testament le 5^e de juin, l'an 1522, par lequel il ordonna son corps estre inhumé en l'église de Champeaux et porté en terre par six de ses mestaiers, à chacun desquels il donna deux aulnes et demie de drap noir pour faire une robe, et aussi une mine de bled seigle³. » Le tombeau de Guy II n'existe plus aujourd'hui.

Mais auprès de l'autel de cette chapelle est un autre monument funéraire : c'est celui que Charles d'Espinay, alors chantre de Rennes et abbé de Saint-Gildas-des-Bois, plus tard évêque de Dol, fit élever à la mémoire de sa sœur, Claude d'Espinay. Ils étaient enfans l'un et l'autre de Guy III, sei-

1. Nous devons la lecture de cette inscription à l'obligeance de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 296.

3. *Ibidem*, 299.

gneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine. Ce monument fort simple consiste en une longue inscription, plus païenne que chrétienne, vrai type de l'époque de la renaissance, on laquelle elle fut composée; la voici tout entière :

D. D. Castitat. et memor.

*Claudiæ Spinaiæ virgin. generosissim. cerr.
eruditiss. Gudonis Spinai et Lodoicæ Goulinæ
nobiliss. ex antiquiss. famil. parentum filie.
Quæ et ad musas nata et a musis, ut cr...
educata, sic artis musicæ cæterumq. bon. art.
commendationi, alteram Minervæ castitatem et
futuram de suo ingenio memoriam addidit ut et castiss.
ut et memoria digniss. ut ex musis una propemodum
habeatur. Quæ sic deniq. inter suos vixit, quæ
sic deniq. ann. M D XXXXXVIII, et ætatis suæ
XX, inter suorum amplexus vita functa est,
ut et opt. et feliciss. virginem vivere et mori
docuit.*

*Carolus Spinaius S. G. abbas, frater sorori,
pius piæ plusquam vulgaris amicitie ergo et in
vestram, o d. d. castitas et memoria, gloriam
non sine lacrimis et votis perennib.*

Dans la chapelle qui renferme ce monument est une belle verrière comparable à celle du maître-autel et représentant l'histoire du martyr de sainte Claude, patronne de la demoiselle d'Espinay, inhumée à côté. « On voit la vierge appliquée à la torture et martyrisée, puis reparaisant triomphante, la palme à la main, dans une attitude pleine de dignité, de grandeur et de céleste ravissement. Cette figure rappelle la sainte Cécile de Jules Romain et la sainte Catherine de Raphaël. Non loin d'elle, on voit un apostat que le démon saisit et entraîne. »

Il nous reste à visiter la chapelle placée au Sud du chœur; elle n'est pas la moins curieuse de la collégiale.

Une inscription placée extérieurement dans la muraille nous apprend l'origine de cette partie de l'église de Champeaux :

« Cy est la premiere pierre de ceste chapelle fondée par defunct hault et puissant Messire Jan premier marquis d'Espinay¹ et haulle et puissante dame Marguerite de Scepeaulx sa compagne, comte et comtesse de Durestal, laquelle chapelle a esté faicte construire par ladicte dame, depuis le deceix dudict d'Espinay seigneur, et ceste pierre fondamentale mise, présents ladicte dame et hault et puissant Charles à présent marquis d'Espinay, baron de Barbezieux, son petit-fils, le 2^o jour d'aoust 1594.

*C'est par copie de la première pierre.
Jullian Ricand architecte.*

Jean, marquis d'Espinay, mourut le 9 décembre 1591, après avoir ordonné qu'on l'inhumât à Champeaux et qu'on y fit une fondation pour lui. Marguerite de Scepeaux, sa veuve, n'y manqua pas, et, le 21 février 1593, elle fonda une messe solennelle avec service pour le repos de l'âme de son mari; puis elle s'occupa de la construction d'une chapelle au-dessus du tombeau qu'elle lui avait fait faire.

Cette chapelle se compose donc d'un caveau à demi-souterrain, dont la voûte s'élève un peu au-dessus du sol, et d'une chapelle supérieure.

Le caveau n'offre d'intéressant qu'une colonne centrale qui en soutient la voûte; sur le chapiteau de cette colonne sont les armoiries des sires d'Espinay : *d'argent au lion de gueules coupé de sinople, armé, couronné et lampassé d'or*. Ce caveau

1. La seigneurie d'Espinay fut érigée en marquisat en faveur de ce Jean, sire d'Espinay, l'an 1375.

est vide maintenant; en 1793, on y trouva deux chasses et un cœur de plomb. Il est vraisemblable que ces chasses renfermaient les corps des fondateurs Jean, marquis d'Espinay, décédé en 1591, et Marguerite de Scepeaux, sa veuve, morte à Rennes le 28 mars 1603, puis transférée très-solennellement à Champeaux. Quant au cœur qui accompagnait leurs chasses, ce devait être celui de l'évêque de Dol, Charles d'Espinay. Ce prélat décéda le 12 septembre 1591; son corps fut inhumé dans sa cathédrale de Dol, mais son cœur fut transporté, dit Du Paz, « en l'église de la Magdeleine de Champeaux, selon qu'il l'avait ordonné par testament. »

Nous croyons d'autant mieux que ces chasses renfermaient les restes de ces personnages, que le dernier sire d'Espinay mourut peu après, en 1609, dans sa baronnie de Durestal; son héritier, Charles de Schomberg, seigneur étranger au pays, vendit, dès 1630, le marquisat au duc de la Trémoille, dont les descendants le revendirent en 1716 à Louis Bouscher et Joseph Galpin; ces derniers le vendirent peu après, en 1719, à René Le Prestre de Lezonnet, baron de Château-giron. Or, tous ces seigneurs-là avaient leurs onfeux ailleurs qu'à Champeaux.

Montons maintenant dans la chapelle supérieure au caveau. Elle est pavée avec des briques historiées et armoriées; elle avait jadis de belles verrières dont il reste encore de précieux débris. On y voit « une représentation de Dieu le Père, une main appuyée sur le globe terrestre et paraissant occupé de ce qui se passe au-dessous de lui; quelques anges l'environnent, mais le sujet inférieur a disparu. Une autre fenêtre de la même chapelle contenait la peinture du sacrifice d'Abraham¹. »

Nous n'avons pas voulu interrompre cette description des verrières et des nombreux tombeaux qui distinguent l'église de Champeaux, et cependant il est encore dans cet édifice

1. M. l'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, 386.

quelque chose de plus intéressant peut-être au point de vue artistique : nous voulons parler des stalles qui ornent le chœur.

« Rien de plus gracieux, dit M. l'abbé Bruno, que la broderie légère, riche et délicate qui décore le baldaquin régnant au-dessus du double rang de sièges des anciens chanoines; rien de plus varié que les décorations des panneaux formant le dossier, des supports, des accoudoirs, des miséricordes elles-mêmes. L'imagination la plus féconde et le goût le plus exquis semblent avoir présidé à ce travail, à peu près unique dans son genre dans le diocèse de Rennes; car les stalles de la Guerche, qu'on pourrait seules comparer à celles-ci, leur sont inférieures et ont beaucoup perdu par suite des couches de couleurs à l'huile dont elles sont revêtues. A Champeaux, c'est l'original dans toute sa franchise, sa hardiesse, sa vigueur de ciseau; tandis qu'à la Guerche on ne trouve qu'une belle copie exécutée avec timidité et défiance de talent. Tout ce qui manque ici, c'est la pensée chrétienne, c'est l'inspiration et la direction de la foi. Toutes ces dentelles légères, tous ces enroulements et arabesques, toutes ces figures mythologiques ou grotesques, toutes ces décorations, en un mot, exécutées avec tant de verve et de facilité, ne contiennent rien qui annonce la piété des artistes, ni l'intention chrétienne des donateurs. C'est le xvi^e siècle avec ses beautés et ses défauts ¹. »

On voit qu'il reste encore de belles choses dans l'ancienne église collégiale de Champeaux, aujourd'hui simple église paroissiale de campagne; mais combien d'autres objets précieux la Révolution n'a-t-elle pas détruits! Nous pouvons nous en convaincre en parcourant les anciens inventaires de

¹. *Cours d'Arch. relig.*, 392. — Il existe aussi dans la chapelle Sainte-Barbe un siège en bois à dossier sculpté, assez curieux, offrant un médaillon central qui représente la Charité; ce siège a évidemment été transféré là de sa place primitive. On croit que c'est un débris des stalles de l'ancienne salle capitulaire. La porte de cette salle est, en effet, ornée de panneaux de même style que le siège en question, et elle est datée, avons-nous dit, de 1594.

la Magdeleine, c'est par eux que nous terminerons cette description déjà longue de l'église qui nous occupe à si juste titre.

Autrefois, dans les solennités, on garnissait de riches tentures tout le chœur de la collégiale : « Six grandes tapisseries où se voit l'histoire de sainte Magdeleine » entouraient le sanctuaire, s'étendant même « sur les chaires dudit chœur ; » une autre tapisserie décorait « l'entrée du chœur » et s'attachait « au jubé. » Ainsi, il y avait à Champeaux, comme à la Guerche, un jubé à l'entrée du sanctuaire, et ces jubés devaient naturellement répondre aux élégantes stalles que nous admirons tant. Quelle perte artistique nous cause la destruction de ces jubés ! Mais revenons aux tentures de la Magdeleine ; en voici d'autres encore : ce sont six pièces garnies de franges, qui ne sont pas peu curieuses : « On y voit par ordre toutes les armes d'alliance de la maison d'Espinay. » Enfin, une autre tapisserie représente le crucifiement de Notre-Seigneur et est ornée « des devises de la maison d'Espinay¹. »

Le maître-autel était lui-même orné d'un « devant brodé d'or, aux armes d'Espinay et de Goulaine ; » les blasons d'Espinay et de Scepeaux apparaissaient « sur le dais, » et ceux d'Espinay et de La Rochefoucauld resplendissaient sur « les chasubles. »

Mentionnons maintenant les reliques que possédait l'église collégiale : c'est d'abord « un assez grand reliquaire en façon de chapelle, où il y a plusieurs niches avec verrines, garni devant, derrière et aux bouts de bandes d'argent ; deux desquelles niches contiennent plusieurs reliques précieuses des lieux où Notre-Seigneur a touché (*sic*), avec trois petites croix en haut, et à celle du milieu y a cinq petites pierres inconnues. » — A côté est une Vraie Croix offerte par la dame d'Espinay ; c'est « une croix d'argent doré avec une patte, à l'estomac de laquelle croix y a une petite croix d'or où sont

1. La devise des sires d'Espinay était : *Repellam umbras.*

quatre petits reliquaires de la Vraye Croix donnée par Marguerite de Scepea — Notons encore un autre reliquaire « en forme d'image de saint Jacques, en argent, » et renfermant des reliques de ce saint apôtre.

Nous n'énumérons point ici les calices et autres vases sacrés que contenait le trésor, parce qu'il nous faut terminer; mais nous ne pouvons passer sous silence une belle croix processionnelle ainsi décrite : « Une grande croix d'argent avec son baston, ayant d'un costé l'image de Nostre-Seigneur crucifié, et de l'autre l'image de Nostre-Dame, et où sont quatre pièces rapportées, d'argent doré, esmaillées, et d'un costé sont les images des quatre Évangélises et de l'autre costé les armes d'Espinay et leurs alliances ».

L'on voit ainsi que les seigneurs d'Espinay n'avaient point cessé d'enrichir leur collégiale; leurs armoiries y paraissaient partout, jusque sur la « masse » du bedeau du Chapitre, « où il y a un écusson avec un lyon. » Ils affectionnaient tant cette église de la Magdeleine de Champeaux qu'ils en avaient fait, comme disait le P. Du Paz, « un des plus beaux et des plus rares collèges de France. »

DOYENS DE CHAMPEAUX².

Guillaume Palet, recteur de Saint-Pierre de Champeaux en 1437, fut vraisemblablement le premier doyen de la collégiale de Sainte-Magdeleine.

Raoul Deschamps vivait en 1477.

Jacques Douesneau figure en 1553.

Pierre Sauldrais, docteur en théologie, doyen dès 1590, l'était encore en 1609; il résigna à cette époque et mourut à Champeaux le 29 novembre 1616.

Louis Guyard, docteur en théologie et protonotaire apostolique, succéda au précédent en 1609.

Jacques de Bourgon, sieur de la Corbinaye, doyen en 1617, fonda deux obits à Champeaux le 23 décembre 1622.

1. Inventaires de 1637 et 1681. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 33. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

Pierre Le Moyne, sieur du Plessix, né à Vitré, en 1585, de Floridas Le Moyne et de Marguerite Le Gouverneur, était doyen en 1627; il mourut recteur de Notre-Dame de Vitré, chanoine de la Magdeleine, en cette ville, et doyen de Vitré, en 1631, le 18 mai, et fut inhumé devant l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, en l'église de Notre-Dame de Vitré.

Étienne Bricel, sieur de Beauregard, doyen dès 1628, mourut le 17 février 1650; il avait fondé l'année précédente une messe hebdomadaire dans la chapelle Sainte-Anne de son église, et il y fut inhumé.

Olivier du Verger naquit à Vitré de Michel du Verger et de Gillette de Gennes, sieur et dame de la Richardais; reçu doyen le 2 mars 1650, il permuta en 1662 avec le suivant et devint recteur de Dourdain.

Claude Le Drogo, prêtre de Saint-Brieuc, précédemment recteur de Saint-Pierre de Janzé et doyen de Châteaugiron, puis recteur de Dourdain, fut reçu doyen de Champeaux le 4 janvier 1662, à la place du précédent. Il résigna à la fin de 1665.

René Doré, prêtre de Rennes, prit possession et fut reçu le 15 janvier 1666; il fonda un obit dans sa collégiale le 20 mars 1695 et mourut peu de temps après, le 17 mars 1697; il fut inhumé le 19 dans la chapelle Sainte-Barbe de son église.

Léon Pager prit part au synode de 1701 en qualité de doyen de Champeaux; il mourut le 10 février 1710¹.

Paul de Gennes, sieur du Perray, fils de Paul et de Jeanne Le Moyne, naquit dans l'Église protestante le 22 août 1669; devenu catholique, il se fit prêtre à Vitré et fut reçu doyen de Champeaux le 25 février 1710. Il mourut le 12 août 1728 et fut inhumé le lendemain à l'entrée du chœur de son église collégiale.

Jacques de Bonnemex, chanoine de Champeaux et recteur de Montreuil-sur-Pérouse, fut nommé doyen le 31 août 1728 par Jacques Le Prestre, baron de Châteaugiron et marquis d'Espinay, reçut le 1^{er} septembre le visa épiscopal, et prit possession le lendemain. Ce doyen résigna en 1731 et devint simple chanoine et recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine.

Pierre de Gennes naquit à Brest de Jean de Gennes et de demoiselle Fiacre Legondre; devenu chanoine de Champeaux et recteur de Montreuil-sur-Pérouse, il prit possession du doyenné le 7 février 1731. Il mourut le 3 août 1769, âgé de soixante-six ans.

René-Luc Le Beziel, nommé le 6 août 1769, prit possession le

1. En 1698, le doyen de Champeaux fit enregistrer les armoiries suivantes : d'argent, à une montagne de sinople accompagnée de trois croisettes de sable, une en chef et deux en flancs.

10 du même mois; il résigna en 1772 et devint recteur de Vergeal.

Pierre-Joseph Beaugeard, fils de François-Joseph et de Marie Durocher, sieur et dame de la Rivière, naquit à Vitré le 3 août 1739; il prit possession, le 29 juin 1772, du doyenné de Champeaux, qu'il conserva jusqu'en 1794; + recteur de Sainte-Croix de Vitré en 1805.

l-
n
la
i,
le
le
r-
at
l-
le
r
r
o
a
e
s
é
o
o
u
x
-
o
r
t
-
r
r
o
f

LIVRE TROISIÈME

LES COMMANDERIES



CHAPITRE UNIQUE

Notions préliminaires sur les Ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, et sur leurs possessions en Bretagne. — Commanderie du Temple de la Guerche : origines; étendue de la commanderie au **XVII^e** siècle; membres de la Guerche, de Vitré, de Venelles, de la Violette, de Dol, de Rennes, de Romillé, etc.; revenu total, armoiries; description de la chapelle et du manoir du Temple de la Guerche; commandeurs de la Guerche. — Membres de la commanderie du Temple de Carrefour : 1^o le Temple de la Coëffrie, en Messac; état de ce manoir et de ses dépendances en 1374, 1644 et 1713; 2^o l'Hôpital de Port-Stablon, en Saint-Suliac; 3^o la chapelle Saint-Jean, en Roz-sur-Couasnon. — Ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Pour l'intelligence de ce chapitre, il nous faut d'abord dire quelques mots de la situation générale des Templiers et des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne.

« L'origine de ces deux Ordres militaires offre une différence sensible. Les Templiers furent dès leur naissance une association guerrière, instituée pour la conservation et la défense des Lieux-Saints conquis par les Francs en Palestine. Fondé en 1118 par quelques chevaliers croisés, dont Hugues de Payen était le chef, installé par Beaudouin II dans une maison sur l'emplacement du Temple de Salomon, d'où il prit son nom, l'Ordre du Temple reçut sa confirmation solennelle au Concile de Troyes, en 1128, et ce ne fut qu'après cette date qu'il commença à s'étendre et à acquérir des domaines dans les États occidentaux. On sait qu'au moment de

sa suppression il possédait en Europe neuf mille couvents ou seigneuries ¹. »

Il existe une charte datée de 1182, et attribuée au duc de Bretagne Conan IV, par laquelle ce prince confirme aux Templiers tous les biens qu'ils possédaient en Bretagne. Cette charte est apocryphe, le duc Conan IV étant mort dès 1161; cependant elle a une certaine valeur, car elle doit être de la fin du XIII^e siècle, et, ayant été composée au profit des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritiers des Templiers, elle a tout au moins la force d'une vieille tradition relatant les possessions du Temple devenues les propriétés des Chevaliers-Hospitaliers. A ce titre elle est intéressante pour nous, et nous devons la consulter pour y relever les noms de localités se rapportant au cadre de notre étude. Ainsi, nous trouvons mentionnés dans cette charte Vildé-Bidon, Lanhélin, Hédé, Romillé, Montfort, Rennes, Vitré et Châteaugiron comme étant des paroisses où les Templiers avaient des biens. Plus loin nous parlerons de chacune de ces diverses possessions du Temple.

Un siècle après la fondation de leur Ordre, les Templiers reçurent en 1217 du duc Pierre Mauclerc et de la duchesse Alix de Bretagne, sa femme, des lettres confirmatives touchant leurs biens en Bretagne. Dans ces lettres, « Pierre Mauclerc relate les noms des princes ses prédécesseurs qui avaient successivement enrichi l'Ordre du Temple de leurs largesses : c'est d'abord Conan III, dit le Gros, fils d'Alain Fergent, « *comes Conanus piæ memoriæ*; » ensuite le comte Hoël, fils désavoué du même Conan; le comte Alain-le-Noir et son fils Conan IV; le comte Geoffroy et la comtesse Constance. Pierre ratifie tous leurs dons et énumère ensuite les concessions qui lui sont propres, prenant soin de les distinguer de celles qu'il vient de ratifier ². » Malheureusement pour nous,

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Assoc. bret.*, IV, 189.

2. *Ibidem*, IV, 193. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 830.

nous ne trouvons point les commanderies de notre pays mentionnées parmi les dons du duc Pierre.

Parlons maintenant de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé successivement Ordre de Rhodes et de Malte.

« Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont une origine plus humble mais plus ancienne que les Templiers. Ce fut d'abord, au milieu du xi^e siècle, une société de Frères servants, d'Oblats, employés par les Bénédictins de Sainte-Marie de la Latine, à Jérusalem, pour servir les malades et les pèlerins dans un hôpital dédié sous le vocable de Saint-Jean. On les appela : *Fratres Sancti Joannis in Jerusalem*, — *Fratres Jerosolimitani hospitalis*, — *Hospitalarii*. C'est par une cause accidentelle, pour protéger les pèlerins et les malades, qu'ils devinrent Ordre militaire et firent un corps à part, commandé par un chef indépendant des moines, leurs supérieurs primitifs.

« En 1113, une bulle de Pascal II, adressée à Gérard, prévôt de l'Hôpital de Saint-Jean-Baptiste de Jérusalem, énumère les possessions déjà nombreuses de la nouvelle religion, tant en deçà qu'au delà de la mer, et organise définitivement la constitution des Frères Hospitaliers¹. Il est tout naturel de croire que, dès lors, ils reçurent quelques libéralités des princes et des seigneurs bretons qui allaient aux Croisades². »

En 1160, en effet, le duc Conan IV confirma solennellement les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans la possession de tous leurs biens en Bretagne. D. Morice, en publiant cette chartre, a cru mal à propos qu'il s'y agissait des commanderies du Temple : c'est une erreur, comme l'a fort bien prouvé M. de la Bigne Villeneuve³.

Dans cette chartre des Hospitaliers figure un seul établissement situé en notre région : c'est l'hôpital de Port-Stablon, en Saint-Suliac.

1. *Art de vérifier les dates*, 421.

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, IV, 490.

3. *Ibidem*, IV, 480, 490. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 633.

On connaît la déplorable fin de l'Ordre du Temple. Le roi Philippe-le-Bel ayant pris la résolution de faire disparaître les Templiers, accusés de crimes nombreux, et de s'emparer de leur fortune, envoya ordre à tous ses baillis de s'assurer des Chevaliers de leur ressort. « Les mesures furent si bien prises que le 13 octobre de l'an 1307 tous les Templiers qui étaient dans le royaume furent arrêtés. Le roi fit aussi saisir tous leurs biens et nomma des commissaires pour les administrer. Pierre de Bailleux et Jean Robert, chevaliers, furent envoyés en Bretagne pour y recueillir tous les biens meubles et immeubles des Templiers. A peine ces deux commissaires furent-ils arrivés à Nantes qu'ils se mirent en devoir de faire l'inventaire des effets qui étaient dans le Temple, en présence d'un notaire et de plusieurs témoins. Mais les bourgeois les chassèrent, en leur déclarant que le roi n'avait aucun droit sur ces effets et que tous les biens des Templiers en Bretagne appartenaient au duc¹. »

Peu de temps après, en 1312, le Concile de Vienne prononça la dissolution définitive de l'Ordre du Temple et donna tous les biens de cette importante congrégation aux Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cette décision du Concile fit loi en Bretagne, et « c'est une opinion fort bien autorisée, dit M. de Blois, que nos ducs ne cherchèrent pas à profiter du malheur des Chevaliers du Temple, et que leurs biens en général passèrent à ceux de Saint-Jean de Jérusalem². »

Lorsque l'on parle des commanderies bretonnes, qui appartinrent depuis le xiv^e siècle aux Hospitaliers, connus plus tard sous le nom de Chevaliers de Malte, il faut donc distinguer la double provenance des dotations de cet Ordre : l'une a pour principe les libéralités faites directement aux Hospitaliers eux-

1. D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. 1, 229. — *Preuves*, t. 1, 1216.

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, t. 1, 38.

mêmes, l'autre se rapporte à l'arrêt de confiscation lancé par le roi Philippe-le-Bel contre les Templiers.

« C'est ici l'occasion, dit encore M. de la Bigne Villeneuve, de remarquer que, parmi les possessions des Chevaliers de Malte, tous les lieux qui portent le nom de *Temple* (et ils sont nombreux) dénotent habituellement que là fut un établissement primitif de Templiers; de même que tous les lieux, villages, chapelles isolées, auxquels est affecté le titre d'*Hôpital*, le vocable de *Saint-Jean*, doivent être rangés au nombre des propriétés originaires des Hospitaliers; je crois que cette règle souffre peu d'exceptions, s'il en existe¹. »

Tout ce qui formait la dotation de l'Ordre de Malte dans notre province relevait du grand-prieuré d'Aquitaine, l'un des plus considérables de la Langue de France². Il y avait en Bretagne quatre grandes commanderies, composées chacune de plusieurs membres qui avaient été eux-mêmes jadis bénéfices séparés en titre de commanderie, puis, avec le temps, réunis pour former des dotations plus importantes. La première était le Temple de Nantes, s'étendant dans le comté nantais; la deuxième, celle du Palacret et de la Feuillée, située en Basse-Bretagne; nous n'avons point à nous occuper de ces deux commanderies. La troisième était le Temple de Carentoir, dans l'évêché de Vannes; elle comprenait quinze membres, parmi lesquels ceux de la Coëffrie, en Messac, — de Saint-Jean de Port-Stablon, en Saint-Suliac, — et de Roz-sur-Couasnon, qui seront l'objet d'une partie de nos recherches. Enfin la quatrième commanderie était celle du Temple de la Guerche, dont nous allons parler en détail.

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, I, 491.

2. Les Langues étaient les différentes nations dont l'Ordre de Malte se composait. Il y en avait huit : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre (avant le schisme de Henri VIII).

I. — COMMANDERIE DU TEMPLE DE LA GUERCHE

La commanderie du Temple de la Guerche avait son chef-lieu dans la paroisse de Rannée, au manoir du Temple, situé à la porte de la ville de la Guerche. Cette commanderie s'étendait dans les évêchés de Rennes, Saint-Malo, Nantes, Dol et Saint-Brieuc, et comprenait en 1681 onze membres, savoir : la Guerche, — Vitré, — Venèfles, — la Violette, — Dol, — Rennes, — la Nouée, — Créhac, — la Caillibotière, — Plumaugat — et Romillé.

Nous étudierons successivement chacun de ces établissements, en commençant par celui de la Guerche, qui donnait son nom à toute la commanderie.

1° Le membre du Temple de la Guerche.

Nous savons peu de chose de ce qu'était le Temple de la Guerche entre les mains des Templiers; la charte apocryphe de Conan IV ne le mentionne point, et cependant il devait certainement exister au XII^e siècle. Il est permis de croire que ce pieux établissement dut sa fondation aux sires de la Guerche; peut-être fut-il l'œuvre de Guillaume, seigneur de la Guerche, qui, en 1156, prit la croix et partit pour Jérusalem¹. En 1245, il est fait mention de ce Temple : nous voyons alors frère Pierre de Langan, précepteur des maisons du Temple en Bretagne, faire un accord avec Bonabes de Rougé; par cet acte, les Templiers renoncèrent à une dime qu'ils levaient à Rougé, et le seigneur du lieu donna en échange 70 sols de rente sur le passage de Soulvache au précepteur et aux Frères du Temple de Notre-Dame de la Guerche, « *preceptorî et fratribus domus Beate Marie Virginis de Guirchia* »².

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 624.

2. *Arch. dép. de la Vienne.* — *Anciens Evêchés de Bret.*, VI, 176.

Un peu plus tard, en 1254, un nommé Durand du Temple, « *Durandus de Templo*, » légua aux Frères du Temple de la Guerche un champ situé proche la ville, en la paroisse de Rannée et dans le fief de Saint-Jean de la Guerche ¹.

Nous ignorons la date précise de l'arrivée des Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à la Guerche, mais ce dut être au *xiv*^e siècle, peu de temps après la destruction de l'Ordre du Temple. Nous verrons bientôt que les nouveaux possesseurs du Temple de la Guerche reconstruisirent complètement, au *xv*^e siècle, le manoir principal et la chapelle de cette commanderie, bâtis précédemment par les Templiers.

Mais arrivé au *xvii*^e siècle, nous trouvons quelques détails intéressants sur l'état du Temple de la Guerche, mentionné comme il suit en 1681 ² :

Le manoir du Temple, en Rannée, dont nous ferons la description dans quelques instants; — la métairie du Temple; — le fief de Rannée; — le fief de la Bataille, en Fercé; — quelques dîmes en Martigné et Argentré; — quelques rentes dans les paroisses de la Celle-Guerchoise, d'Availles, de Domalain et de Bais; — en Marcillé-Robert, une rente sur la maison de la Templerie « de 6 septiers de blé, 3 septiers de grosse avoine et 3 septiers d'avoine menue, à raison de 16 boisseaux chaque septier, mesure de Vitré, » et, de plus, 45 sols de rente féodale, le tout payable à la Saint-Michel et rendu au manoir du Temple ³; — en la paroisse de Moutiers, une rente de 24 boisseaux de seigle, mesure de Vitré, dus par le recteur du lieu, et 12 boisseaux de même grain dus par le prieur de Saint-Nicolas de Vitré « à cause des dîmes qu'ils

1. *Arch. dép. de la Vienne*. — *Anciens Evêchés de Bret.*, VI, 182.

2. Cf. *Déclaration de la commanderie du Temple de la Guerche, en 1681*. — *Procès-Verbaux des visites des commandeurs de la Guerche, en 1703 et 1747*. — *Registres terriers de ladite commanderie*. (*Arch. dép. de la Loire-Infér. et d'Ille-et-Vil.*)

3. En 1747, le commandeur de la Guerche possédait complètement cette métairie de la Templerie, renfermant alors trente journaux de terre, plus un pré, un mardis et une châtaigneraie; elle avait été précédemment alléguée moyennant les redevances ci-dessus.

lèvent à Moutiers; » dans cette même paroisse, 40 liv. de rente sur la maison de la Blanchère, dues par le seigneur de la Roberie, et 4 septiers d'avoine, mesure de Vitré, dus sur la terre de la Métairie-au-Blanc par le sieur de la Motte; — enfin, « il est deub sur le passage de Soulvache 70 sols monnaie » par le seigneur de Rougé.

Ce qui précède constituait donc ce qu'on appelait le membre du Temple de la Guerche, jouissant d'une juridiction seigneuriale qualifiée haute justice dans la *Déclaration* de 1681, mais seulement moyenne et basse dans les aveux du siècle dernier. Cette juridiction s'exerçait tous les quinze jours, le lundi, dans la maison de l'auditoire du Temple, située en la ville de la Guerche; elle se composait d'un sénéchal, d'un procureur fiscal et d'un greffier, institués par le commandeur. La preuve qu'elle était autrefois une véritable haute justice, c'est qu'auprès de la métairie du Temple « il y avait anciennement une justice (c'est-à-dire un gibet) élevée à quatre poteaux. »

Le commandeur du Temple avait aussi un droit de bouteillage sur tous ses vassaux de la Guerche « vendant vins et cidres, consistant en deux pots par pipe de boisson débitée, » et le droit de les « contraindre à venir moudre leurs grains à son moulin à vent du Temple¹. »

2^o Le membre de Vitré.

La charte apocryphe de Conan IV, datée de 1182, dit que les Templiers avaient des droits sur trois habitants de Vitré, « *tres homines in Vitré*. » Un acte de vente, de 1455, fait aussi mention de la « rue aux Templiers, » dans le faubourg du Rachapt, à Vitré². La *Déclaration* de 1681 ajoute enfin que « le membre de Vitré, dépendant de la commanderie de la Guerche, a cours dans les ville et forsbourg dudit Vitré et es paroisses d'Argentré, Étrelles et Erbrée. » Il consistait, à

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 4.

2. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 131.

cette dernière époque, « en fief et juridiction » sur quelques habitants et en rentes sur quelques maisons, notamment sur certaines habitations du faubourg Saint-Martin et sur la « maison de la Croix, en la ville de Vitré. »

Ce membre, comme l'on voit, n'avait plus d'importance au xvii^e siècle.

3^o *Le membre de Venèfles.*

Le commandeur de la Guerche possédait en Venèfles même une grande partie des dimes¹, et le fief de Venèfles s'étendant en dix paroisses : Venèfles, Châteaugiron, Piré, Domloup, Saint-Pierre de Janzé, Cesson, Noyal-sur-Vilaine, Nouvoitou, Brécé et Saint-Jean-sur-Vilaine. La charte de 1182 dit que les Templiers avaient une maison à Châteaugiron, « *una domus in Castro Girunt;* » en 1681, il n'est plus fait mention de ce logis; mais à cette dernière époque les vassaux de Saint-Jean-sur-Vilaine « confessaient ne devoir aucunes rentes par argent ny grain que peu de chose, mais des *Pater noster* et des *Ave Maria*, le Vendredi-Saint, pour le sieur commandeur du Temple de la Guerche. »

4^o *Le membre de la Violette*².

Ce membre s'étendait dans les paroisses du Châtelier, de la Chapelle-Janson et de Fougères, « consistant en fief, juridiction, dixme, rentes, chapelles, etc. » Mais, au xvi^e siècle, un commandeur de la Guerche vendit à la famille de Beaucé son manoir des Temples, appelé aussi la Templerie, sis en la Chapelle-Janson, ainsi que son fief de la Templerie et son droit de tenir foire et marché au bourg de la Templerie; il ne conserva que les deux tiers des dimes cueillies autour de ce bourg. On appelait ainsi un village de la Chapelle-Janson

1. La Déclaration de 1684 dit les deux tiers, le *Registre terrier de 1708* la moitié, la *Déclaration de 1790* la totalité.

2. Ayant été aliéné, comme nous allons le voir, ce membre ne figure plus dans les *terriers* du xviii^e siècle.

dans lequel se trouvait une chapelle. Dans l'origine, cette chapelle de la Templerie appartenait certainement aux Templiers, mais plus tard elle devint frairienne, et en 1677 elle était qualifiée « fillette de la Chapelle-Janson; » aussi, à cette époque, l'abbesse de Saint-Georges de Rennes y avait-elle les droits de fondation et de patronage, à cause de son prieuré de la Chapelle-Janson. En 1793, la chapelle de la Templerie était dans un état de vétusté et de délabrement tel, qu'il y avait danger à y entrer. On profita pour la démolir de l'occasion qu'offrait un élargissement de la route, devenu nécessaire. Elle avait, suivant le procès-verbal dressé alors, 16 mètres de long sur 6 mètres de large¹.

Quant à la Violette, qui donnait son nom à tout ce membre de la commanderie, c'était et c'est encore un village de la paroisse du Châtellier²; il s'y trouvait autrefois une chapelle dédiée à saint Denis, mais les Chevaliers durent aliéner de bonne heure ce domaine, dont il ne reste que le nom dans leur histoire.

Enfin, du même membre de la Violette dépendait encore, à l'origine, la chapelle du Petit-Saint-Nicolas et la maison voisine, sises l'une et l'autre dans la ville même de Fougères, au bas de la rue de l'Aumallerie. Mais M. Maupillé croit que cette chapelle fut annexée à l'Hôtel-Dieu de Fougères aussitôt après la destruction de l'Ordre du Temple³.

5° *Le membre de l'Hôpital de Dol.*

Ce membre assez important se composait d'éléments très-anciens et fort disparates : ainsi, le nom d'Hôpital de Dol indique suffisamment que les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem possédèrent cet établissement dès son origine, tan-

1. M. Maupillé, *Notices histor. sur les cantons de Fougères*, 57.

2. Le village de la Violette, situé sur les confins du Châtellier, de Foilley et de Villomée, est partagé entre ces trois paroisses, mais la chapelle Saint-Denis, aujourd'hui rasée, s'élevait dans la première.

3. *Hist. de Fougères*, 182.

dis que les noms des paroisses de Vildé-Bidon et de Lanhélin, faisant partie du même membre, se trouvent inscrits parmi les biens des Templiers confirmés par le duc Conan IV.

La juridiction de l'Hôpital de Dol s'étendait en cette ville dans le faubourg de la Boulangerie et dans les dix-sept paroisses dont les noms suivent : Vildé-la-Marine, relevant tout entière de la commanderie, à la réserve d'une seule maison ; le commandeur y avait quelques rentes, un droit de moulin à vent, « dont il y a la masse que la mer a ruinée, » et la présentation du bénéfice ; — Vildé-Bidon, mentionnée sous le nom de « *Bidon* » au XII^e siècle, et relevant aussi tout entière de la commanderie, à l'exception d'une maison ; le commandeur y avait quelques petites rentes et y présentait l¹ bénéfice paroissial ; — Rozlandrieuc, où le commandeur avait une rente de 12 boisseaux et demi de froment rendus à Dol, et la sixième partie des dimes de la paroisse l¹ ; — Baguer-Morvan, dont les vassaux devaient au commandeur 6 boisseaux de froment rendus également à Dol ; — Lanhélin ; le commandeur y prenait la moitié des dimes, y levait quelques rentes et y tenait les plaids généraux de sa juridiction le lendemain de la fête de saint André ; il prétendait même avoir en l'église droit de fondation. Nous avons dit que Lanhélin, « *Atahalan*, » figure dans la charte apocryphe de 1182 ; la tradition locale veut que les Chevaliers aient habité jadis le village actuel des Chapelles, situé en cette paroisse ; — Lourmais et Combour ; dans ces paroisses s'étendait le bailliage de Terre-Rouge, dont les vassaux devaient au commandeur une petite rente d'argent et une paire de gants blancs ; le commandeur y jouissait aussi d'un petit dimereau, et l'on trouve encore à Combour aujourd'hui une maison appelée la Templierie, située

1. On a conservé en Rozlandrieuc un vague souvenir des Chevaliers, qu'on dit avoir habité le prieuré du lieu ; cela semble une erreur, car ce prieuré a été de bonne heure mis entre les mains de l'abbaye du Tronchet ; mais cette tradition, quoiqu'elle confonde les Bénédictins avec les Templiers, n'en est pas moins intéressante à recueillir.

dans la ville même; — Saint-Suliac, où se trouvait le bailiage de Dolet, relevant de la commanderie, et devant quelques rentes en argent et en grains, payables à la Saint-Gilles, fête patronale de la chapelle bâtie au village de Dolet; — Saint-Méloir-des-Oudes; le commandeur y possédait le petit fief de la Merveille; — Cancalle, Cherrueix, Bager-Pican, Le Vivier, Bonnemain, Lanrigan et Saint-Broladre, paroisses dans lesquelles les Chevaliers avaient quelques vassaux et quelques mouvances; on retrouve encore en quelques-unes d'entre elles, notamment en Bonnemain, le village du Temple; — La Boussac, enfin, où le commandeur avait un fief et « un droit de bouteillage des vins et cidres qui se débitent sous l'estendue de son dit fief. »

Mentionnons encore ici les possessions que les Hospitaliers avaient aux environs de Tinténiac au XIII^e siècle. C'étaient la terre de Lesternac, en Tinténiac même, et les manoir, domaine et oratoire de la Bouhourdière, en Saint-Domineuc. Deux chartes de 1211 et de 1213 sont relatives à des stipulations entre Stéphanie, abbesse de Saint-Georges, et deux grands dignitaires de l'Ordre des Hospitaliers, l'un frère Guillaume de Villiers, prieur de l'Hôpital en France, et l'autre frère Geoffroy, maître de l'Hôpital de Jérusalem en France. L'abbesse, en leur concédant des terres dans son fief de Tinténiac, aux lieux susdits, fit remarquer qu'il ne leur était pas permis d'y élever une chapelle ni d'y construire un cimetière au détriment des privilèges de son abbaye et de ses bénéfices de Tinténiac et de Saint-Domineuc. Il est dit ailleurs que ces Chevaliers avaient également en Tinténiac la maison servant d'Hôpital aux lépreux en 1207¹. M. de la Bigne Villeneuve pense que ces biens faisaient partie de la commanderie de la Guerche, et nous croyons dès lors qu'ils se rattachaient plutôt à l'Hôpital de Dol qu'à tout autre membre.

¹. Cart. Sancti Georgii, 40, 209, 210, 211, 492.

6° *Le membre de Rennes.*

La prétendue charte de 1182 mentionne comme il suit les possessions des Chevaliers du Temple à Rennes : « *Domus Radulphi archidiaconi Raenes juxta ecclesiam Sancte Marie et unus burgensis in eadem civitate, et una elemosina juxta Forest ejusdem civitatis*¹. » En 1681, le commandeur de la Guerche avait encore la mouvance de certaine maison située « près la porte Mordelaise, » et par suite à côté de la chapelle de N.-D. de la Cité; c'est bien là l'emplacement de la maison de l'archidiacre Raoul; il paraît que cet archidiacre, qui fit, en 1168, le voyage de Terre-Sainte, avait donné sa maison aux Templiers. Le commandeur avait aussi quelques vassaux dans les rues de la Minterie, la Charbonnerie, Saint-François, la Basse-Baudrairie², Trassart et Saint-Georges; la tradition veut aussi que les maisons de la Grande et de la Petite-Palestine, alors en Saint-Jean, dépendissent également de lui, mais nous ne croyons pas cette tradition bien fondée.

En dehors de la ville, le commandeur de la Guerche avait la mouvance de la métairie de la Touche, située au Tertre de Joué, et appartenant en 1681 aux Jésuites de Rennes, « lesquels doibvent audit commandeur un homme vivant, mouvant et confisquant, pour l'indemniser de son fief. » — En la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Lande se trouvaient les Temples du Cerisier et de Blossne, relevant du commandeur, qui avait aussi des vassaux aux villages de la Maltière, de la Croix-Verte et de Couraudière, dans la même paroisse. Quand on se rappelle qu'une sombre forêt couvrait jadis toute cette partie des environs de Rennes, donnant son nom à la paroisse de Saint-Jacques, appelée fort longtemps Saint-Jacques-de-la-Forêt, on ne peut douter qu'il ne s'agisse des Temples

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, IV, 103.

2. Dans la rue du Vau-Saint-Germain, qui n'est qu'une continuation de l'ancienne rue de la Basse-Baudrairie, existe une maison dont la vieille cour porte encore le nom de cour de l'Hôpital.

de Blossne et du Cerisier dans ce qu'on nommait en 1182 « *elemosina juxta Forest.* » D'un autre côté, nous voyons qu'en 1141 le duc Conan III et Ermengarde, sa mère, donnèrent aux Templiers deux métairies qu'ils possédaient dans la forêt de Rennes, et dont jouissait auparavant un chapelain nommé Hervé, dédommagé par une somme de 70 sols. En même temps, la duchesse Mahaut, femme de Conan III, abandonnait également à l'Ordre du Temple ce qu'elle possédait dans cette même forêt¹. Ne semble-t-il pas que ce fut l'origine des deux Temples en question? — Enfin, le membre de Rennes s'étendait encore dans la paroisse de Betton, où les Chevaliers avaient quelques vassaux.

7° *Le membre de la Nouée.*

La Nouée, qu'on croit reconnaître dans le « *Lonhoc* » de la charte apocryphe de 1182, était une ancienne commanderie devenue avec les années une annexe du Temple de la Guerche. La Nouée se trouvait dans la paroisse d'Yvignac, évêché de Saint-Malo; elle consistait dans un manoir avec sa chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, son cimetière, le clos de la Justice, un moulin, des bois, des fiefs et des dîmes; elle s'étendait dans dix paroisses : Yvignac, Corseul, Saint-Carné, Plénée-Jugon, Vildé-Guingalan, Bourseul, Tramain, Ploree, Quévert et Dinan; entre autres bailliages, elle renfermait ceux du Temple en Plénée-Jugon, de la Nouée et de Guingallay en Yvignac, de Troffort en Corseul, du Temple-ès-Saulneufs en Ploree, et de Vildé-Goëlle à Dinan; enfin, elle comprenait la chapelle de Saint-Jean de Loubllet en Quévert.

8° *Le membre de Créhae.*

Situé dans la paroisse de Plédran, évêché de Saint-Brieuc, Créhae semble avoir été une commanderie très-ancienne; elle

1. Arch. dép. de la Vienne. — *Anciens Evêchés de Bret.*, V, 121.

s'étendait dans les paroisses de Plédran, Plémy, Saint-Casreuc et Plaintel, et consistait en fiefs, domaine, dîmes et rentes. Le commandeur y avait aussi « la chapelle de Créhac, fondée de saint Jean-Baptiste, où il y a assemblée le jour de la feste, avec droits et prééminences uniques et anciens. » Cette chapelle, qui existe encore, est pavée de dalles tumulaires qu'on a prétendu être des tombes templières; autour se trouvait un cimetière. Dans le village nommé le Temple, qui l'avoisine, les tenanciers étaient obligés, outre les rentes habituelles, d'entretenir une croix de fer au lieu le plus éminent de leurs maisons, comme marque et intersigne de la seigneurie¹.

9° Le membre de la Caillibotière.

C'était une vieille dépendance des Templiers; mais en 1681 le manoir de la Caillibotière, en la paroisse de Plurien, évêché de Saint-Brieuc, était complètement ruiné; dans une pièce de terre nommée la Templerie, on voyait seulement à cette époque quelques pans de mur qui en étaient les derniers débris. La Caillibotière s'étendait dans neuf paroisses, savoir : Plurien, Pléhérel, Plébouille, Hénan-Bihan, Hénansal, Pléneuf, Erquy, Planguenoual et Saint-Alban; elle jouissait d'un petit domaine en Plurien, d'un moulin en Planguenoual, d'une dîme en Hénan-Bihan, d'une juridiction et de quelques rentes dans les autres paroisses; enfin, la chapelle de Saint-Samson, en Hénan-Bihan, faisait partie de cette commanderie. On peut aussi remarquer qu'il y avait en Plurien une chapelle de Saint-Jean de l'Hôpital, en Plébouille celle de Notre-Dame du Temple, en Hénan-Bihan, Pléneuf et Saint-Alban plusieurs villages nommés le Temple. On ne sait pas toutefois si ces localités dépendaient bien de la Caillibotière, parce que les hôpitaux de Port-Stablon et de la Croix-Huys avaient des biens dans ces mêmes paroisses.

¹. *Bull. de l'Assoc. bret.*, IV, 201.

10° Le membre de l'Hôpital de Plumaugat.

Le nom de ce membre indique assez qu'originellement c'était une dépendance de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; il est cependant mentionné dans la charte des Templiers de 1182 « *elemosina de Ploemaga*, » probablement parce que l'Ordre du Temple avait lui-même quelques possessions dans la paroisse de Plumaugat. En 1681, ce membre consistait en un moulin à eau avec étang, situés au bord de la Rance, dans le bailliage de Plumaugat, et en rentes dues par quelques hommes des paroisses de Plumaugat, Lanrelas et Éréac. C'était assurément peu de chose. Mais la chapelle de Saint-Yves de Benain, en Plumaugat, celle du Temple, en Lanrelas, le moulin du Temple, en Plumaugat, et le clos de la Justice, qui l'avoisinait, attestaient la primitive importance de ce fief entre les mains des moines-chevaliers.

11° Le membre de Romillé.

Ancienne propriété des Chevaliers du Temple, ce membre ne s'étendait pas dans moins de dix-neuf paroisses : Romillé, Hédé, Montfort, Monterfil, Saint-Maugand, Saint-Gonlay, Saint-Malon, Langan, Meillac, Irodouër, Pleumeleuc, Saint-Gilles, la Chapelle-Thouarault, Mordelles, Iffendic, Bréal, Talensac, le Verger et Miniac-sous-Bécherel. Il semble avoir été composé de trois anciens Temples : Hédé, Romillé et Montfort, signalés en ces termes dans la charte apocryphe de 1182 : « *Molendina de Haduc et stagnum, elemosina de Romillé, et elemosina de Montfort*¹. » Mais en 1681 ce membre ne conservait plus guère qu'un vague souvenir de son antique importance ; il renfermait alors la métairie de la Metterie, en Romillé, et les bailliages de Romillé, Langan, Miniac, Montfort, Irodouër et Hédé.

1. *Datt. de l'Assoc. bret.*, VI, 24.

Nous n'avons pas de données sur ce qu'étaient à l'origine les membres de Romillé et de Hédé. La Metterie de Romillé, voisine d'un village appelé le Temple, n'était évidemment que la métairie de l'ancien manoir du Temple, aliéné à une époque inconnue.

La métairie de l'Hôpital d'Irodouër eut le même sort, car en 1733 Guy Aubert, seigneur de Trégomain, la tenait du commandeur de la Guerche « à cause de son membre de Romillé; » il déclara même devoir pour cette terre audit commandeur « une rente de 50 sols et une paire de gants garnis d'un filet d'argent, à la grand'messe du jour de Noël¹. »

Les moulins et l'étang de Hédé furent également aliénés, et les Chevaliers n'y conservèrent qu'un fief « ayant cours en la ville de Hédé et ès forsbourgs et forges d'icelle. » Il est expressément dit en 1681 que les bailliages de Montfort et de Hédé faisaient alors partie du membre de Romillé; il nous reste donc à voir ce qu'était primitivement le Temple de Montfort.

Dès 1163 nous trouvons les Templiers établis à Montfort. A cette époque, en effet, Josse, archevêque de Tours, adjugea à l'abbaye de Saint-Melaine le four de Montfort voisin du prieuré de Saint-Nicolas, et que lui disputaient les Chevaliers du Temple. D'après la tradition locale, qui place au haut de la rue de Coulon l'ancien cimetière des Templiers, il paraît que le manoir de la commanderie de Montfort se trouvait vers cet endroit, auprès du puits de Coulon, entre l'église de ce nom et celle de Saint-Nicolas.

Voici comment la *Déclaration* du comté de Montfort parle des biens dépendant en ce pays du commandeur de la Guerche : « Les Chevaliers de Malte, dit-elle, ont plusieurs fiefs, rentes, juridictions et bailliages s'étendant en les paroisses du Verger, Tallensacq et Monterfil, sous la mouvance et ressort de la cour et seigneurie de Montfort, à devoir de foy et sans rachapt. Ils possèdent aussi en la paroisse d'Issendicq plu-

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 3.

sieurs fiefs et juridictions sous ladite mouvance de Montfort, entre autres aux environs des maisons nobles du Val, du Bois-Marquer, de Canlou, de Tréhieuc, du bourg d'Issendicq, de la Ville-Briand, de la Cordonnais, de la Ville-Marchand, et plusieurs autres endroits de ladite paroisse. Ils possèdent aussi en les paroisses de Saint-Maugand, de Saint-Gonlay et de Saint-Malon plusieurs fiefs, juridictions et bailliages sous ladite mouvance de Montfort, la juridiction desquels Chevaliers s'exerce en l'auditoire de Montfort¹. »

Une autre *Déclaration* de la même époque nous dit que le commandeur de la Guerche possédait anciennement « le manoir des Maisons-Neufves, en Saint-Malon, avec ses jardins, rabines, colombier, bois, estang, moulins, etc. » Ce manoir fut aliéné aussi bien probablement que celui de Saint-Jean, situé dans la même paroisse; ce dernier semble, en effet, avoir également dans l'origine appartenu aux Chevaliers-Hospitaliers.

Enfin, l'on retrouve encore de nos jours quelques souvenirs du passage des Templiers dans le pays de Montfort; ainsi, en Saint-Gonlay, est un village appelé la Ville-ès-Chevaliers, et en Issendic se trouvent deux autres villages nommés le Temple. De ces derniers, l'un est limitrophe de Saint-Malon et l'autre de la Nouaye; c'est probablement à cause de celui-ci que la tradition place des Templiers à la Nouaye, quoique cela ne nous paraisse pas prouvé.

Quant aux Hôpitaux de Talensac et de Monterfil, mentionnés dans la charte de fondation de l'abbaye de Montfort en 1152, ce devait être des établissements de l'Ordre des Hospitaliers, réunis plus tard au Temple de Montfort, et que rappelaient encore en 1681 les fiefs du commandeur de la Guerche en ces deux paroisses de Talensac et de Monterfil.

La *Déclaration* de la commanderie de la Guerche, en 1681, se termine par la mention d'un usage déjà signalé et particulier à l'Ordre des Chevaliers : « Et sont tous les hommes et

1. *Déclaration* du XVII^e siècle. — L'abbé Oreste, *Hist. de Montfort*, 109.

subjects de ladite juridiction et chacun d'eux tenus et obligez d'entretenir sur le lieu le plus éminent de leurs maisons une croix, pour marque de la mouvance de ladite commanderie. »

En résumé, la commanderie du Temple de la Guerche se composait au xvii^e siècle de neuf membres ayant appartenu aux Templiers : la Guerche, Vitré, Venèfles, la Violette, Rennes, la Caillibotière, Créhac, la Nouée et Romillé, et de deux autres membres dépendant dès l'origine des Hospitaliers : Dol et Plumaugat. Toutefois, ces membres ayant été formés après l'union des Temples aux Hôpitaux, renfermaient de part et d'autre quelques éléments hétérogènes ; ainsi dans le Temple de Romillé se trouvaient les Hôpitaux de Talensac et de Monterfil, dans l'Hôpital de Dol était le Temple de Lanhélin, dans l'Hôpital de Plumaugat s'élevait la chapelle du Temple de Lanrelas, etc.

Quant au revenu total de la commanderie du Temple de la Guerche, il n'était point, dans les siècles derniers, en rapport avec l'énorme étendue de sa juridiction, touchant à plus de quatre-vingts paroisses. Ce morcellement des propriétés et des droits du commandeur ne lui était d'ailleurs guère profitable, et prouvait seulement la grande faveur dont jouirent au moyen-âge, en Bretagne, les Ordres des Chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Le commandeur de la Guerche n'affermait tous ses biens que 2,400 liv. en 1708 et 2,750 liv. en 1741 ; encore avait-il, à cette dernière époque, 701 liv. de charges. Quand vint la Révolution, le revenu de la commanderie atteignait toutefois 10,000 liv., suivant M. de la Bigne Villeneuve¹.

En 1697, le commandeur de la Guerche fit enregistrer les armoiries suivantes de sa commanderie du Temple : « *De gueules, à une bande d'or, au chef cousu de gueules chargé d'une croix d'argent* »².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 1. — Bull. de l'Assoc. bret., IV, 202.

2. Armorial général m^o.

En 1708, Henri de Béchillon, commandeur du Temple de la Guerche, demanda, suivant un usage pratiqué dans l'Ordre de Malte, la visite de sa commanderie et le procès-verbal des améliorations qu'il y avait faites. Sa requête fut écoutée, et les Chevaliers frère Charles de Cherbonneau, commandeur de Théval, et frère Louis de Brilliac furent chargés par le grand-prieur d'Aquitaine d'effectuer la visite sollicitée. Après avoir prêté serment sur la croix de leur Ordre, ils arrivèrent au Temple de la Guerche le 22 novembre 1708, et y furent reçus par le commandeur. Ils commencèrent immédiatement leur visite, dont Louis Renier, notaire de la baronnie de la Guerche, dressa procès-verbal, et c'est à leur suite que nous allons prendre connaissance du manoir du Temple de la Guerche à cette époque. Nous laissons la parole aux Chevaliers inquisiteurs :

« Et pour commencer au fait de notre commission, ledit sieur commandeur nous a conduits au bas d'une cour joignant, du bout occidental, le chemin qui conduit au lieu du Portail, où nous avons vu un grand portail de pierre, la grande porte duquel est de bois, faite à deux battants, dans lequel portail est aussi une autre petite porte à main droite, et nous avons vu que le chapeau de pierre dudit portail a été raccommodé, etc.

« Et ensuite nous a ledit sieur commandeur conduits à la chapelle de ladite commanderie, dans laquelle avons entré par une grande porte faite à deux battants, et y avons trouvé vénérable et discret messire David Roujoux, prestre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de la Guerche, desservant à présent ladite chapelle, auquel, après avoir pris de l'eau bénite et dis nos prières, avons demandé à quel saint ou sainte est dédiée ladite chapelle; il nous a dit qu'elle est dédiée à sainte Anne¹ et qu'il ne sait et n'a connaissance qu'il

¹ Il paraît que depuis le départ des Templiers cette chapelle avait changé de patronne, car nous avons vu précédemment qu'en 1213 elle était dédiée à la Sainte Vierge.

y ait de messes d'obligation autres que trois par semaine, sans distinction de jours, fondées par un chanoine du Chapitre de la Guerche, pour assurance desquelles messes il a affecté et hypothéqué une closierie nommée la Grange-Laceron, valant environ 130 liv. de rente, et nous a dit que les messes se disent fort régulièrement ¹. »

Cette fondation fut faite au xv^e siècle par Jean Reveleau, chanoine de la Guerche; les barons de la Guerche refusèrent d'abord de l'autoriser; Catherine d'Alençon, dame de la Guerche, y consentit toutefois, le 12 mai 1504, à la prière du chapelain Antoine des Échelles, successeur dans ce petit bénéfice de Louis Reveleau, neveu du fondateur. Mais la baronne de la Guerche posa les conditions suivantes, auxquelles le chapelain dut souscrire : dire chaque année, en la chapelle du Temple, à la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, une messe pour les sires de la Guerche, et y offrir un cierge; de plus, à chaque mutation de chapelain, dire dans l'église collégiale de la Guerche une messe le jour de la Visitation de Notre-Dame, et y offrir aussi un cierge de deux livres ².

La présentation de cette chapellenie, dite de la Grange-Laceron, appartenait au commandeur de la Guerche, et le Chapitre de Notre-Dame de la Guerche en avait la collation. Le commandeur présentait presque toujours un des chanoines de la collégiale pour desservir cette fondation.

Au reste, il n'y avait ordinairement que de bons rapports entre la commanderie et la collégiale de la Guerche; ainsi, en 1440, le commandeur Guy de Dornagné avait fondé, comme nous allons le voir, deux processions des chanoines de Notre-Dame à la chapelle du Temple, pour célébrer en cette dernière des obits pour le repos de son âme.

Reprenons notre procès-verbal :

« Après quoy, avons demandé s'edit sieur Roujoux qu'il

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 4.

2. Guézin, *Hist. ms. des seigneurs de la Guerche*.

nous fit voir les ornements de ladite chapelle, et nous a fait voir un calice d'argent avec sa patène aussi d'argent, un calice et un crucifix d'étain, des chasubles, nappes, etc..... Avons pareillement vu que dans le tableau de ladite chapelle sont les figures de l'Enfant-Jésus, la Sainte Vierge, sainte Anne, saint Joachim et saint Joseph; au bas duquel tableau sont les armes d'un commandeur, lequel tableau a été fait en l'an 1667, ainsi qu'il est écrit au bas d'icelui.

« Avons aussi vu proche l'autel, du costé de l'évangile, un ancien tombeau de pierre qui marque qu'il a été enterré un commandeur dans ladite chapelle. »

Ce tombeau existe encore, mais depuis la destruction de la chapelle du Temple il a été transféré dans le parc qu'ont créé les propriétaires actuels. Il se compose d'un belle pierre de granite élevée de terre et posée sur des pieds-droits; au haut de la tombe sont deux écussons : l'un *de gueules, à la croix d'argent*, qui est l'ancien blason de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem¹; — l'autre : *d'argent fretté de gueules*, qui est de Domagné; tout autour de la dalle est écrit ce qui suit, en caractères gothiques : *Cy gist frère Guy de Domagné, humble hospitalier et serf des paouvres, qui trespassa en 1452. Priez Dieu que en Paradis soit son asme. Amen.*

On trouve aussi dans ce parc un autre tombeau moins ancien, provenant aussi de la chapelle; il n'a point d'inscription et porte seulement une croix, un calice et un livre. On dit que c'est la tombe du commandeur frère André de Montecler, décédé à son manoir du Temple de la Guereho et inhumé dans sa chapelle, le 21 septembre 1725; mais nous croyons plutôt y voir le tombeau d'un simple prêtre, peut-être d'un chapelain du Temple.

Rentrons dans cette chapelle de la commanderie :

« Et au bout dudit tombeau (de Guy de Domagné) avons

1. Les armoiries plus modernes de l'Ordre furent : *de gueules à la croix pattée d'argent à huit pointes, dite croix de Malte.*

remarqué un banc de bois où se met le sieur commandeur pour entendre la sainte messe, comme aussi avons vu dans ladite chapelle trois autres bancs de bois servant à asseoir le peuple; comme aussi avons vu une chaise pour prescher, un benistier de pierre, et dans le clocher avons vu une cloche de moyenne grosseur bien sonnante. Avons pareillement remarqué que la chapelle a esté blanchie nouvellement et que le vitrail a esté raccommodé en plusieurs endroits de vitres neuves; dans lequel vitrail avons vu les *armes du Roy* et de la province de *Bretagne*, et dans le mur au dedans de ladite chapelle avons aussi vu les *armes de la Religion* et celles d'un *commandeur*¹. Et avons aussi vu que la charpente qui soutient le clocher de ladite chapelle a esté raccommodée tout à neuf en plusieurs endroits.

« Et nous a ledit sieur commandeur déclaré que ladite chapelle est en sa présentation, comme commandeur, et qu'il y a deux obits fondés par frère Guy de Domagné, en son vivant commandeur de ladite commanderie, en l'an 1440; la fondation desquels obits oblige Messieurs les chanoines du Chapitre de la Guerche de venir les dire en ladite chapelle, processionnellement, les jours de Sainte-Anne et de la Décollation de saint Jean-Baptiste²; que lesdits sieurs chanoines avaient cessé d'acquitter ladite fondation et que, par arrest de la Cour, feu Monsieur le commandeur de Menou les fist condamner à continuer ladite fondation, laquelle s'acquitte régulièrement à présent.

« Après quoy, avons fait toiser ladite chapelle, laquelle contient de long 45 pieds et 16 à 17 pieds de large; et sortis de ladite chapelle par une porte au costé oriental, avons

1. Ces deux derniers écussons ont été conservés et transférés au dessus des portes des écuries neuves; le premier porte : *de gueules à la croix d'argent*, qui est de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; le second : *d'argent fretté de gueules*, qui est du commandeur Guy de Domagné.

2. C'étaient alors les deux fêtes patronales du Temple de la Guerche, sainte Anne étant patronne de la chapelle et saint Jean-Baptiste patron de l'Ordre des Hospitaliers.

remarqué une croix de pierre plantée sur un pilastre estant sur un escalier de pierre à trois marches. »

Nous venons de dire qu'il ne restait plus rien de cette chapelle du Temple. Le manoir de la commanderie a été plus heureux : converti en maison de ferme, il est resté debout, à peu près tel qu'en 1708, sauf la partie joignant la chapelle.

On y arrive maintenant encore en traversant deux groupes de maisons appelés, l'un la Rue du Temple, et l'autre le Portail; la Rue du Temple, située à un petit kilomètre de la Guerehe, devait dépendre originairement de la commanderie; le Portail, qui la touche, tire son nom de cette antique porte d'entrée dont nous venons de voir la description. Une fois ce portail franchi, on se trouvait jadis dans une grande cour fermée par la chapelle et le manoir du commandeur; ce dernier édifice, en forme d'équerre, formait naturellement deux côtés du carré de cette cour; la chapelle composait au Midi un troisième côté qui n'existe plus, et les écuries, transférées ailleurs depuis, complétaient alors avec le portail la cour du manoir vers l'Orient.

Maintenant que nous connaissons l'ensemble du bâtiment, entrons par la vieille porte ogivale, à la suite des Chevaliers.

« Après quoy, nous a ledit commandeur conduits au manoir et maison principale de ladite commanderie, où nous avons entré par un portail, la porte duquel avons veu estre faite de bois de chesne tout à neuf... et ensuite avons entré dans la salle du manoir. »

Les Chevaliers ne décrivirent pas cette salle et ils eurent tort, car elle renferme encore maintenant une belle cheminée à colonnes, sur le manteau de laquelle apparait l'écusson de Guy de Domaigné : *d'argent fretté de gueules.*

« Et ensuite avons entré dans l'office, deux celliers, la cuisine... et sommes montés dans une chambre estant sur la salle principale, par un escalier de pierre réparé à neuf; dans ladite chambre il y a une cheminée, le manteau de laquelle

est fait d'une pierre sur laquelle nous avons vu les armes d'un commandeur. »

Cette cheminée existe toujours dans la chambre en question; elle est blasonnée de trois écussons : au centre celui de Guy de Domagné : *d'argent fretté de gueules*; de chaque côté de cet écu sont les armoiries de la Religion, c'est-à-dire de l'Ordre des Hospitaliers : *de gueules à la croix d'argent*.

De cette chambre, qui devait être la chambre d'honneur du manoir, une porte conduisait anciennement, semble-t-il, dans une tribune élevée au bas de la chapelle. Mais, en 1708, cette porte ne communiquait plus qu'avec « un pigeonnier composant le chapiteau de l'entrée » de cette chapelle.

Revenant sur leurs pas, les Chevaliers visitèrent ensuite le corps de logis formant angle droit avec le précédent. Ce bâtiment subsiste avec sa galerie extérieure, qui donne entrée dans plusieurs chambres dont les cheminées à colonnes ont malheureusement perdu leurs manteaux; le commandeur occupait le dernier de ces appartements. « Nous sommes allés dans une autre chambre estant au bout de ladite galerie, dans laquelle couche le sieur commandeur, et y avons vu une armoire toute neuve dans laquelle sont les titres de la commanderie¹. Et de ladite galerie sommes montés par un escalier de bois dans une petite tourelle conduisant dans les greniers, qui sont tous en bon estat. »

Redescendus dans la cour intérieure, les Chevaliers visitèrent les écuries, qui formaient, comme nous l'avons dit, le quatrième côté de cette cour; puis ils se rendirent à la métairie, dont ils parcoururent les bâtiments.

« Ensuite ledit commandeur nous a conduits dans le jardin de retenue de ladite commanderie, où nous avons entré par un pont de bois, lequel jardin est entouré de douves, et avons remarqué qu'il y a un réservoir aux costés occidental et méridi-

1. Qu'est devenu ce chartrier? Nous n'en savons rien, mais le dépôt des titres du Temple de la Guerche, fait aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, est aujourd'hui peu considérable.

dional... De là nous a conduits ledit commandeur au bout de la première cour, du costé oriental, où nous avons vu un petit bois de haulte fustaye dans lequel il y a des chesnes, etc... Après quoy nous a conduits au moulin à vent dépendant de ladite commanderie, distant d'environ demy quart de lieue d'icelle, qui est en bon estat. »

Les Chevaliers visiteurs se reposèrent de cotte petite course en interrogeant les habitants voisins du Temple sur la conduite du commandeur de la Guerche; ceux-ci déclarèrent unanimement « avoir vu ledit commandeur venir tous les ans à sadite commanderie, et qu'il a fait une fois ses pasques à la collégiale de la Guerche. » Ils ajoutèrent « qu'il y a des officiers de la baronnie de la Guerche qui exercent la juridiction du Temple en l'absence des juge et procureur fiscal de ladite juridiction, et que la justice s'y rend quand le cas y eschet. »

Ainsi se termina la visite du Temple de la Guerche. Le 25 novembre, les Chevaliers continuèrent leur inquisition dans les dépendances de la commanderie et gagnèrent Rennes; le lendemain ils allèrent à Dinan, et le 27 ils arrivèrent à la Nouée; ils visitèrent, le même jour, l'Hôpital de Plumaugat et furent coucher à Saint-Méen; le 28 ils virent le Temple de Romillé et revinrent le lendemain à Rennes; enfin, toujours à cheval, ils rentrèrent au Temple de la Guerche le 30 novembre, à sept heures du soir.

La journée du 1^{er} décembre fut employée par les Chevaliers à se rendre compte des autres possessions du commandeur qu'ils n'avaient pu visiter; pour cela ils parcoururent avec lui les archives de la commanderie, et, le même jour, ils signèrent un procès-verbal favorable au commandeur Henri de Béchillon.

Telle était la commanderie du Temple de la Guerche dans les derniers siècles, avant que la Révolution l'eût totalement détruite. Le manoir du commandeur, à la Guerche, sécularisé depuis cette époque néfaste, est devenu une jolie propriété

moderne : on y a bâti une nouvelle habitation de maître, l'antique logis a été converti en maison de ferme, la chapelle a disparu, et un fort beau parc, où se trouvent de magnifiques étables, a complètement changé la physionomie du lieu.

COMMANDEURS DU TEMPLE DE LA GUERCHE, CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM¹.

FRÈRE GUY DE DOMAIGNÉ fonda en 1110 deux obits dans la chapelle de sa commanderie et mourut en 1152.

Ses armoiries, *d'argent fretté de gueules*, sculptées sur les murailles de cette chapelle, sur son tombeau, placé jadis dans le sanctuaire de cet édifice, et sur les cheminées du manoir de la commanderie, prouvent que ce Chevalier fit reconstruire tous les bâtiments du Temple de la Guerche ; ce qui reste de ce manoir indique bien au reste par son architecture qu'il date du xv^e siècle. Guy de Domaigné doit donc être considéré comme le restaurateur de sa commanderie ; il est probable qu'il la trouva telle que les Templiers l'avaient eux-mêmes construite, et qu'il la laissa dans l'état où elle était encore au siècle dernier.

FRÈRE JEAN D'ESCHELLES donna en 1482 une quittance aux bourgeois de Rennes pour une rente due à sa commanderie de la Guerche sur une maison voisine des Portes-Mordelaises, à Rennes, et achetée par la Communauté de ville. Il rendit aveu au roi pour les commanderies de la Guerche et de la Nouée le 23 octobre 1497 et le 2 avril 1503.

La famille d'Escholles, originaire de l'Orléanais, porte : *échiqueté d'or et d'azur*.

FRÈRE ANDRÉ DESMIEN rendit aveu pour les mêmes commanderies de la Guerche et de la Nouée le 28 mars 1510 et le 15 octobre 1517.

FRÈRE PHILIPPE DE KERLEAV, d'une famille de Basse-Bretagne portant *d'azur au cerf d'or*, fils du seigneur de Goazagarant, était commandeur de la Guerche en 1523 et rendit aveu pour ce bénéfice le 24 octobre 1526. Il devint grand-prieur de France en 1540. Inhumé au Temple de Paris en 1546.

FRÈRE JEAN DE CAHIDEUC, fils de Charles de Cahideuc et de Béatrix de la Noë, fut reçu Chevalier de Rhodes vers 1515. Il devint vers 1539 commandeur de la Guerche et quitta encore de ce Temple en 1556.

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Infér. — Arch. municip. de Rennes, 46. — De Courcy, Nobil. de Bret. — Lavot, Biogr. bret. — Vertot, Hist. des Chevaliers de Malte, etc.

Armes : de gueules à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.

FRÈRE FRANÇOIS BONNARD se trouvait à son manoir de la Guerecho en 1564, lorsqu'on taxa par ordre du roi les biens ecclésiastiques en Bretagne.

Ce commandeur semble avoir appartenu à la famille Bonnard vel Bonnardy, qui portait : *de gueules à la tour couverte et sommée d'une girouette, accostée de deux étoiles, le tout d'argent.*

FRÈRE CLAUDE DE MONTAGU était d'une famille originaire du Poitou, portant : *d'azur à deux lions d'or, lampassés et couronnés d'argent.* Fils d'Olivier de Montagu et de Jeanne de la Roncière, il fut reçu Chevalier de Malte en 1594 et était en 1608 commandeur de la Guerecho. Nous le voyons en 1630 et 1637 résider au manoir du Temple, chef-lieu de cette commanderie.

FRÈRE HANDOUV DE VOYER DE PAULMY, fils de Louis de Voyer, vicomte de Paulmy, et de Françoise de Larsay, était commandeur de la Guerecho en 1647, époque à laquelle il fit faire un terrier de sa commanderie.

Armes : d'azur à deux lions léopardés d'or passant l'un sur l'autre, couronnés de même.

FRÈRE REVÉ DE MEVOR, d'une famille de Touraine portant : *de gueules à la bande d'or*, était commandeur de la Guerecho en 1672 et en 1701. A cette dernière époque il habitait Gémilly, en Touraine.

FRÈRE HENRY DE BÉCHILLON DES ISLENEAUX appartenait à une famille du Poitou qui porte : *d'argent à trois fusées de sable mises en pat.* Il devint commandeur de la Guerecho en 1703, fit faire la visite de sa commanderie en 1708 et en fit confectionner le terrier en 1714.

FRÈRE GABRIEL DU CHILLEAU était d'une famille poitevine portant : *d'azur alias de sable à trois moutons passants d'argent, 2, 1.* Il fut reçu Chevalier de Malte en 1684 et devint commandeur d'Ansigny et de la Guerecho; en cette dernière qualité il fit en 1747 la visite priorale de la commanderie du Temple de Carantoir.

FRÈRE ANDRÉ DE MONTÉCLAIR, d'une famille portant : *de gueules au lion couronné d'or*, fut reçu Chevalier en 1693, et il présenta en 1723, en qualité de commandeur de la Guerecho, la chapellenie de la Grange-Lacron au chanoine Louis de Corce. Il mourut en 1723 et fut inhumé le 24 septembre dans la chapelle de sa commanderie.

FRÈRE ANTOINE-THÉODORE DE GODET DE SOUDÉ, grand-prieur d'Aquitaine, commandeur du Petit-Saint-Jean de Metz, la Romagne et le Temple de la Guerecho, reçut des aveux en 1726 et 1729. Il résidait ordinairement à son château de la Romagne.

Armes : de gueules à trois coupes d'argent.

FRÈRE CHARLES GUINOT DE DENSIÉ appartenait, semble-t-il, à une famille du pays de Rennes portant : *de gueules à trois merlettes d'argent, au chef d'or*. Commandeur de la Guerche, il fit faire en 1735 le procès-verbal des améliorations faites par lui dans sa commanderie.

FRÈRE JACQUES-FRANÇOIS GUINEDAULT DE LA GROSTIÈRE, reçu Chevalier en 1716, fit en qualité de commandeur de la Guerche la visite de la commanderie de Carentoir en 1743. Il obtint deux ans après la visite de sa propre commanderie et fit restaurer à cette époque sa chapelle de Saint-Jean de Loublet, en Quévert. Il était en même temps, comme son prédécesseur, commandeur d'Ausigny.

Le seau de Jacques Guinebault de la Grostière, en 1745, est rond et renferme un écusson portant ses armoiries : *de gueules à trois roses d'argent, posées 2, 1*, qui est Guinebault; *au chef cousu de gueules, à la croix d'argent*, qui est de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; l'écu est placé au centre d'une croix de Malte à huit pointes, entouré d'une patenôtre et surmonté d'une couronne de marquis.

FRÈRE AUGUSTE DE CUMONT était d'une famille d'Angers allié à plusieurs maisons de Bretagne et portant : *d'azur à la croix pattée d'argent*. Il était commandeur de la Guerche dès 1750, selon M. de Courey, et jouissait encore de ce bénéfice en 1763.

FRÈRE FRANÇOIS PARIS DE SOULANGE appartenait à une famille du comté nantais portant : *d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre lionceaux affrontés de même*. Il fut reçu Chevalier en 1728, était commandeur de la Guerche en novembre 1763 et 1773, et habitait Ancenis.

FRÈRE CHARLES-TOUSSAINT DE LA BOURDONNAYE DE MONTLUC était issu d'une famille bretonne qui porte : *de gueules à trois bourdons de pèlerin d'argent, 2, 1*. Fils de Louis de la Bourdonnaye, marquis de la Juliennais et de la Marzelière, comte de Montluc, etc., et de Renée-Thérèse de Boiséon, il fut reçu Chevalier de Malte le 23 février 1751 et devint commandeur de la Guerche en 1786. Il possédait encore cette commanderie en 1789, lorsque la Révolution vint détruire l'antique établissement des Templiers de la Guerche.

II. — MEMBRES DE LA COMMANDERIE DU TEMPLE DE CARENTOIR

La commanderie du Temple de Carentoir, située dans la paroisse de Carentoir, évêché de Vannes, était une très-an-

cienne propriété des Templiers; c'est évidemment d'elle qu'il est fait mention sous le nom de « *Karantoc* » dans la charte apocryphe de Conan IV, au XII^e siècle¹.

Après la ruine de l'Ordre du Temple, cette commanderie échut aux Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Aux XVI^e et XVII^e siècles, elle comprenait quinze membres, savoir : dix membres dans l'évêché de Vannes : les Temples de Carentoir, du Guerno, de Questembert, de Limerzel, de Fescal, de Lantiern et de la Vraie-Croix; les Hôpitaux de Malansac et de Villenart; enfin, le Pont-d'Oult; — deux membres dans l'évêché de Saint-Brieuc : les Hôpitaux de Quessoy et de la Croix-Huys; — un membre dans l'évêché de Rennes : le Temple de la Coëffrie; — un membre dans l'évêché de Saint-Malo : l'Hôpital de Port-Stablon, — et un membre dans l'évêché de Dol : l'Hôpital de Roz-sur-Couasnon. Nous ne nous occuperons que de ces trois derniers membres.

1^o *Le Temple de la Coëffrie.*

En 1217, le duc Pierre Mauclerc et Alix de Bretagne, sa femme, confirmèrent les donations faites aux Templiers par leurs prédécesseurs, et y ajoutèrent une localité appelée *Medeia*, qui pourrait bien être Messac²; telle serait donc probablement l'origine du Temple de la Coëffrie. Ce qui prouve au reste l'importance de cette maison de Chevaliers, c'est le choix qu'en firent les commandeurs de Carentoir pour y fixer leur résidence, après la ruine de leur manoir du Temple de Carentoir, arrivée au XVI^e siècle.

L'Ordre du Temple ayant été détruit en 1312, la Coëffrie passa entre les mains des Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'était probablement dans l'origine une commanderie indépendante, mais elle ne tarda guère à être

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, VI, 24.

2. *Anciens Evêchés de Bret.*, VI, 138.

réunie au grand nombre de Temples et d'Hôpitaux formant, aux xv^e et xvi^e siècles, la vaste commanderie du Temple de Carentoir.

Le 1^{er} août 1527, frère Jehan Briolins rendit aveu au roi pour ses deux commanderies de Carentoir et de la Coëffrie. Ce fut, comme nous venons de le dire, dans le courant de ce xvi^e siècle que les commandeurs de Carentoir vinrent résider au Temple de la Coëffrie. Toutefois, remarquons bien que ces commandeurs, étant tous des Chevaliers de Malte obligés de demeurer ordinairement en cette île, ne faisaient chaque année qu'une apparition de quelques semaines, tout au plus de quelques mois, en Bretagne. Un intérêt particulier s'attache néanmoins au Temple de la Coëffrie, qui recevait toujours dans son vieux manoir les commandeurs de Carentoir séjournant parmi nous.

Voyons donc ce qu'était la Coëffrie en 1574 et au temps du commandeur Jehan Pelletier :

« Le Temple de la Coueffrye, en la paroisse de Messac, avecques la maison et manoir dudit lieu, contient tant en cours, jardins, prairies, bois de haulte futaye, etc., 15 journaux environ.

« L'église et chapelle dudit lieu de la Coueffrye est située au joignant de ladite maison ; le sieur commandeur de Carentoir jouist du tout des aumosnes et oblations faites en ladite chapelle, sans que le recteur de Messac y prenne aucune chose.

« Il y a un moulin à grain avecques l'estang d'iceluy et un moulin à fouler draps, avec leurs destroits et montauls, iceux moulins et estang situez près et au joignant de ladite maison de la Coueffrye.

« Révérend Père en Dieu Monseigneur l'évesque de Saint-Malo doit de pension audit sieur commandeur, sur les dixmes qu'il aye ès paroisses de Guipry et Messac, le nombre de 28 mines de grain, scavoir 14 mines de bled seigle et 14 mines d'avoisne grosse, le tout mesure de Lohéac.

« Les seigneur et dame de Chasteaubriant doibvent à ladite commanderie, au jour et feste de saint Jean-Baptiste, la somme et nombre de sept livres monnaie ¹. »

Soixante-dix ans plus tard, le commandeur Gilles du Buisson ² fit faire, vers 1644, « l'état des améliorissements de sa commanderie de Carentoir; » nous y trouvons une description fort détaillée et vraiment intéressante du manoir du Temple de la Coëffrie :

« Despend de la commandrye de Carentoir un membre vulgairement appelé le Temple de la Coëffrie, séjour ordinaire des commandeurs, distant du Temple de Carentoir d'environ cinq lieues.

« Auquel lieu de la Coëffrie y a une chapelle fondée en l'honneur de Monsieur saint Jean-Baptiste, nostre patron, laquelle est à présent servie par dom Pierre Collin, prestre de la paroisse de Messac, en laquelle avons vu des ornements pour faire le service divin accoustumé, qui est la garniture d'un autel, lesquels ont esté donnés par ledit commandeur Gilles du Buisson, et lesquels sont bons et convenables et en la garde dudit dom Pierre, qui est salarié par ledit du Buisson.

« Laquelle chapelle avons vu réparée tout de neuf tant de couverture qui est d'ardoizes que de charpente et partie de la muraille, avec les vittres aux vittraux, et commencée à blanchir, se proposant ledit du Buisson la faire achever de blanchir, et ès principales vittres sont les armes de nostre Ordre.

« En laquelle chapelle y a quatre autels, sur le principal desquels est un beau buffet en menuiserie fait faire par ledit du Buisson, pour honorer une image de la Vierge qui y a esté donnée par ledit du Buisson; et sur le pignon de la chapelle y a une bretesche ou campanier faict en maçonail, auquel y a une cloche de moyenne grosseur.

1. Déclaration du Temple de la Coëffrie. (Arch. dép. de la Loire-Inférieure.)

2. Successeur des frères N... Le Drotou (1609) et François Rogeron (1617).

« Au costé de laquelle chapelle, vers le Nord, est le logix et manoir dudit lieu, où l'on entre par un grand portail, sur lequel y a un colombier; et entrant dans une cour carrée, au bas de laquelle est un corps-de-logix composé d'une cuisine, deux petits celliers, et sur iceux deux chambres hautes, dans l'une desquelles y a une cheminée, avec des grilles de fer à deux croisées, et les greniers au-dessus; et au costé y a une garde-robe joignant laquelle est un cabinet sous lequel y a un four; et pour monter auxdictes chambres y a un degré de bois fait à jour.

« Et proche ledit logix est un aultre grand corps-de-logix au bout duquel est une chambre haulte à cheminée et sous icelle un cellier, à la suite duquel logix sont les estables à loger les bestiaux de la mestairie. »

D'autres écuries et un « fagottier » sont encore mentionnés dans cette cour, « laquelle est renfermée de murailles de bonne haulteur, et en laquelle y a un puits.

« Autour desquels logix sont les jardins et vergers, en l'un desquels jardins y a un réservoir à garder du poisson, avec une petite sauldraye près d'où passe un canal d'eau vive que ledit du Buisson a fait faire tout à neuf. »

Viennent ensuite plusieurs pièces de terre avoisinant les jardins; « plus, au-devant de ladite entrée et portail, est une basse-cour renfermée de paliz, et au-devant de ladite basse-cour est une chesnaye plantée de rabines de chesnes et chasteigniers, entourée de fossés, contenant environ deux journaux et demy. »

Il est ensuite fait mention de plusieurs autres terres en labour, parmi lesquelles figure une pièce appelée « la Justice, » où devait dans l'origine se trouver un gibet; puis on parle d'une autre « petite chesnaye de haulte futaye, avec un petit bois taillis, pouvant contenir, le tout, environ trois journaux, dans lequel ledit du Buisson a fait faire des mottes à lapereaux. »

Enfin, « autour desdits bois, domaines et jardins est la préé

dudit lieu, qui aboutit à la chaussée, et qui autrefois estait un estang qui peut contenir environ 16 journaux, par le milieu de laquelle et au costé vers Nord passe un ruisseau qui autrefois faisait moudre deux moulins, l'un à bled, l'autre à draps; mais la préee vaut aujourd'hui quatre fois plus. Néanmoins ledit du Buisson a fait faire tout de neuf un moulin à draps, sans que cela détériossisse ladite préee, qui pourra valoir, estant en estat, 25 ou 30 escus de rente¹. »

Après cette description du manoir de la Coëffrie et l'énumération des terres constituant son pourpris et sa métairie, vient le relevé des autres dépendances de cette maison seigneuriale :

« En la paroisse de Foulgeré, évesché de Nantes, à une lieue dudit lieu de la Coëffrie, est un petit bailliage appelé l'Hostel-Ferré ou la Ruantaye, où est deub 45 sols de rente et obéissance par les estaigiers qui sont audit lieu et dépendent de la commanderie.

« Plus, au bourg de Messac, à une petite lieue dudit lieu de la Coëffrie et proche le cimetièrre de Saint-Jacques, est une tenue où y a quatre ou cinq estaigiers qui doibvent 3 sols de rente et obéissance.

« En ladite paroisse de Messac est deub un trait de dixme au lieu appelé le Plessix-Tenet, qui se lève ès domaines appelés Soubs-le-Bé, la Sagoussinaye et les Croix de la Roberdaye, et est affermé avec la dixme du bourg le nombre de 11 bouxeaux de bled, mesure de Bain, 6 à la charge.

« Item, la dixme qui se lève sur les sujets dudit lieu, à la dixiesme des grains et fillaces, peut valoir, bon an mal an, 30 bouxeaux de bled, dite mesure; et les rentes par deniers peuvent valoir 10 liv. tournois.

« Plus despend dudit lieu de la Coëffrie une maison située en la ville de Rennes, en la rue de la Haulte-Baudrairie, et doit 5 sols de rente et obéissance.

1. Arch. de la fabrique du Temple de Carentoir.

« Item en la ville de Baulon, à quatre lieues dudit lieu de la Coëffrie, sont deux maisons avec deux jardins, appelées le Temple, l'une desquelles est à présent possédée par dom Vincent Le Prins et l'autre par demoiselle Renée de la Rivière, veuve de feu Pierre Treluyer, vivant sieur du Temple; lesquelles maisons étaient, de temps presque immémorial, presque aliénées de ladite commanderie; néanmoins ledit du Buisson les a retirées avec de grands frais et réunies à sadite commanderie, au ræmembre de la Coëffrie, et doivent 7 deniers de rente et obéissance. »

L'*État des améliorissements* mentionne ensuite « la rente de 7 liv., monnaie de Bretagne, » due par le baron de Château-briant, mais qui « ne se paie plus, faute de titres, » et la rente de grains due par l'évêque de Saint-Malo, évaluée alors « 220 liv. d'argent. » Il se termine enfin par ce tableau de la juridiction seigneuriale du Temple de la Coëffrie :

« Est érigé ledit lieu de la Coëffrie en droit de haute, moyenne et basse justice, lods, ventes, espaves, gallois, dés-hérences, successions de bastards et tout ferme droit, où y a officiers créés qui y exercent la juridiction, quand besoin est, tant sur les subjects estaigers du bourg de Messac, l'Hostel-Ferré, le Temple de Baulon que du Temple de la Coëffrie, lesquels sont subjects à cour et à moulin. Et y a pour seneschal François Luczot, sieur de la Noë, pour procureur fiscal Adrien Le Bicheux, sieur de la Roche, et pour greffier Robert Ramaceul, sieur de Saint-Laurent, et y a plusieurs notaires et sergents, tous demeurant en ladite paroisse de Messac¹. »

A cette même époque de 1644, Gilles du Buisson affermais sa terre de la Coëffrie « pour 80 escus, » et le « total de la commanderie de Carentoir pour 1,266 liv., non compris le moulin de Quessoy et celui de la Coëffrie. »

Ce commandeur Gilles du Buisson, dont nous venons de parler, fit de fréquents séjours au manoir de la Coëffrie; il y

1. Arch. de la fabrique du Temple de Carentoir.

reconstruisit en partie la chapelle, sur la charpente de laquelle on voit encore son nom sculpté; il s'occupa également de tous les membres de sa commanderie, relevant les édifices qui menaçaient ruine, faisant rentrer les rentes injustement aliénées, recueillant avec soin les titres et les traditions de son bénéfice, embellissant même volontiers sa résidence champêtre du Temple. Il eut pour successeurs, en 1645 frère Jacques Coustonard du Moulinet, qui mourut en 1649, puis frère Charles Laurencin, grand-vicaire de l'Ordre en Aquitaine, et en 1670 frère René Chevrier.

Ce dernier commandeur rendit aveu au roi, en 1677, pour la commanderie de Carentoir, et le 3 janvier 1681 pour le Temple de la Coëffrie en particulier. Il habitait « ordinairement en la ville d'Angers, paroisse de Saint-Auron, » mais il venait souvent visiter la Coëffrie. Il semble même que René Chevrier fit de notables réparations à ce manoir; la date de 1682, qui se voit sur les fenêtres du rez-de-chaussée de la Coëffrie, permet d'attribuer à ce commandeur la construction de la salle et du salon qui subsistaient naguères encore; il fit aussi faire une nouvelle chambre haute et l'escalier intérieur actuel.

René Chevrier soutint un long procès contre les paroissiens de Messac, relativement aux dîmes dues par eux au Temple de la Coëffrie; il eut pour successeur, en 1696, frère Jacques Arnault, remplacé lui-même par frère François Coupperie de Beaulieu, qui voulut en 1717 visiter la Coëffrie.

Le commandeur Simon Bouchereau, qui vint ensuite, demeurait à son manoir de la Coëffrie en 1729; il mourut à la fin de 1738 et fut remplacé par frère Jacques Frin des Touches. Ce dernier demanda à ses supérieurs et obtint d'eux, en 1745, une visite de sa commanderie de Carentoir, pour en constater les améliorations. Cette visite, commencée le 25 mai 1745, fut faite par René de Brillhac, commandeur d'Amboise, et Jacques Guinebauld de la Grostière, commandeur de la Guerche. Ces chevaliers, accompagnés de Jacques Frin des



Touches, visitèrent d'abord l'Hôpital de Quessoy, près de Moncontour, le Temple de Carentoir, le Pont-d'Oult et le Temple de Malansac; puis ils commencèrent l'inspection de la Coëffrie le lundi 31 mai.

Ils entrèrent de prime-abord dans la chapelle, édifice assez remarquable pour nos campagnes, composé d'un rectangle de 15^m 50 de longueur intérieure, avec une grande aile méridionale en équerre. Tout le monument appartient au style ogival, sauf le campanier, qui fut reconstruit au xvii^e siècle par le commandeur Gilles du Buisson, et qui se compose de deux arcades géminées, réunies sous un même faite. Au dessus du maître-autel et au bas de la nef s'ouvrent de longues fenêtres ogivales qui rappellent le xiii^e siècle; une large arcade de même style fait communiquer avec la nef la chapelle méridionale, dans laquelle se plaçaient peut-être les commandeurs, mais qui semble un peu moins ancienne que le reste de l'édifice.

Les Chevaliers remarquèrent dans cette chapelle « l'autel entièrement boisé, garni d'un gradin, avec deux statues de la Sainte Vierge et de sainte Anne, de six chandeliers, de dix bouquets et d'un crucifix d'ivoire qui est sur le couronnement du tabernacle, avec trois statues représentant saint Jean au milieu, saint Fiacre du côté de l'évangile et saint Étienne du côté de l'épître; au dessus duquel autel il y a une niche avec une croix de bois, au dessous de laquelle il y a une petite statue de la Vierge. »

Ils notèrent aussi « une chaise de bois à prescher, une cloche bien sonnante, deux pierres tombales¹ et deux escussons des armes de la Religion : *de gueules à la croix d'argent*, » placés des deux côtés du maître-autel.

Le commandeur de Carentoir dit alors à ses hôtes qu'il était tenu à faire célébrer une messe par semaine en la cha-

1. Nous avons vainement cherché ces deux tombeaux sous les fagots de bois qui remplissent aujourd'hui la chapelle de la Coëffrie; les propriétaires nous ont dit qu'ils existaient encore ma... qu'ils n'avaient plus d'inscription.

pelle de la Coëffrie, et qu'il payait à cet effet 34 liv. par an au curé de Guipry qui desservait cette fondation.

Il introduisit ensuite les commandeurs d'Amboise et de la Guerche dans son manoir, modeste logement composé d'une cuisine avec son office, d'une salle et d'un salon au rez-de-chaussée, et de trois chambres avec un cabinet « servant d'archivier, » à l'étage supérieur. Ils visitèrent ensuite les greniers et le cabinet « servant à coucher les domestiques; cabinet blanchi à neuf, bien carrelé et ouvert de deux fenestres. » Puis, revenus dans la cour, ils parcoururent la boulangerie, les celliers, les écuries « contenant cinq chevaux, » les fanneries, etc., et remarquèrent au dessus du grand portail « un pavillon servant de colombier¹; et au dessus dudit colombier est située l'horloge, qui est en bon estat. »

Les Chevaliers se promenèrent ensuite dans les trois jardins réservés au commandeur et entrèrent chez son fermier, Guillaume Voland, qui habitait « une grande chambre » à laquelle on parvenait par un escalier de pierre. Puis ils examinèrent les écuries, grange, fanneries, greniers, fours et autres dépendances de la métairie, sans oublier, « à une portée de fusil, une petite chambre à ramasser les moutons, appelée, sans doute par dérision, le Grand-Château. »

Le fermier interrogé répondit qu'il fournissait au commandeur 100 boisseaux de blé-seigle, 50 boisseaux de blé-noir, 78 liv. d'argent, 50 liv. de beurre et 400 fagots. Quant aux Chevaliers, ils terminèrent leur journée par visiter les bois de haute futaie et les taillis, ainsi que les prairies composant la retenue de la Coëffrie.

Le lendemain, 1^{er} juin, les Chevaliers mirent fin à leurs investigations en questionnant le commandeur et les paroissiens de Messac, et en faisant l'inventaire du mobilier de la Coëffrie. Nous dispenserons nos lecteurs de cet inventaire,

1. On lit encore sur ce colombier l'inscription suivante : *fuit rebastit ce colombier. 1608.*

mais nous noterons en finissant les particularités suivantes :

Le commandeur déclara que douze chapelles dépendaient de Carentoir, mais qu'il n'en avait que trois à sa présentation : l'église du Temple de Carentoir et les chapelles de Malansac et de la Coëffrie; il termina en disant qu'il était dû un rachat sur la chapellenie de Baulon¹.

De leur côté, les paroissiens de Messac rendirent le meilleur témoignage du commandeur Frin des Touches, disant que le service divin se faisait très-décentement dans la chapelle de la Coëffrie, et que le commandeur habitait son manoir tout le temps qu'il n'était pas appelé ailleurs par ses supérieurs, et « que mesme depuis le mois d'aout qu'il est revenu de Malte il y a toujours fait sa résidence. »

Le commandeur Frin des Touches eut pour successeur frère Claude Le Normant, « prestre conventuel de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; » ce dernier afferma 1,700 liv. tous les biens de sa commanderie de Carentoir, en 1754, époque à laquelle il se trouvait à la Coëffrie. Nous le voyons encore résider en ce manoir en 1776, mais alors il était en même temps que commandeur de Carentoir, chancelier de l'Ordre au grand-prieuré d'Aquitaine; il eut pour successeur à la Coëffrie frère N... des Valettes, qui fut probablement le dernier commandeur de Carentoir.

Aujourd'hui, il ne reste plus à Messac qu'un vague souvenir des Chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Leur manoir du Temple de la Coëffrie n'est plus qu'une maison de village, et leur chapelle est un bâtiment de décharge. Toutefois il est encore intéressant de visiter les lieux qu'illustra la présence des célèbres Templiers et des vaillants Chevaliers de Rhodes et de Malte; on aime à y rechercher un dernier vestige de l'ancienne puissance de ces moines guer-

1. Cette chapellenie, fondée par un religieux de l'abbaye de Montfort, était établie sur la maison du Temple de Baulon, relevant de la Coëffrie; il y eut un procès entre le titulaire, dom Vincent Le Prins, et le commandeur Gilles du Buisson, et ce fut ce rachat qui termina le procès.

riers, et l'on revoit avec plaisir leur vieille résidence de la Coëffrie si gracieusement posée dans les vertes prairies qu'arrosent la Vilaine et ses affluents.

2° *L'Hôpital de Port-Stablon.*

Les Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem construisirent vers la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII^e un petit Hôpital sur les bords de la Rance, dans la paroisse de Saint-Suliac, évêché de Saint-Malo, près d'un petit port appelé Port-Stablon. Évidemment leur but était de venir en aide aux pauvres voyageurs qui avaient besoin de traverser la Rance. Ils bâtirent une chapelle dans le village et la dédièrent à leur patron saint Jean-Baptiste; par suite, le village prit le nom de Port-Saint-Jean, nom qu'il garde encore, et perdit peu à peu son ancienne dénomination de Port-Stablon.

En 1160, Conan IV, duc de Bretagne, confirma les Chevaliers-Hospitaliers dans la possession de leur Hôpital de Stablon, « *eleemosina de Stablon* » (alias de *Stablehon*)¹.

En 1244, le commandeur Pierre de Villedieu approuva la vente faite à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois d'un hébergement et d'une vigne situés à l'Hôpital de Port-Stablon, « *in hospitali de Portu de Establehon* »².

Les Chevaliers réunirent Saint-Jean de Port-Stablon à leur Hôpital de Quessoy, dont il nous faut dire ici quelques mots.

Quessoy, mentionné dans la charte de 1160 « *eleemosina de Kessoë* », était originairement une commanderie d'Hospitaliers située dans la paroisse de même nom, évêché de Saint-Brieuc. Mais en 1566, Jean de la Valette, grand-maître des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, unit cette commanderie, indépendante jusqu'alors, à celle de Carentoir³.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 638.

2. *Anciens Evêchés de Bret.*, III, 403.

3. *Ibidem*, VI, 233.

La commanderie de Quessoy se composait de quatre membres : les Hôpitaux de Quessoy, de Port-Stablon, de la Croix-Huys (paroisse de Pléboulle) et de Roz-sur-Couasnon.

Nous ne parlons ici en détail que de Port-Stablon et de Roz-sur-Couasnon ; cependant nous devons noter aussi quelques autres petites dépendances de Quessoy et de la Croix-Huys : le bailliage de l'Hôpital, en la paroisse de Pleugue-neuc, s'étendant autour d'un gros village qui porte encore le nom de l'Hôpital ; — les fief et tenue de la Villaze, en la paroisse de Pleine-Fougères ; — un petit bailliage en la paroisse de Bécherel, au village de la Barre, — et un autre petit bailliage en celle de la Chapelle-Chaussée ¹.

Revenons à Port-Stablon.

En 1574, Jean Pelletier, commandeur de Carentoir et de Quessoy, déclara posséder : « La chapelle de Sainct-Johan, sise en la paroisse de Sainct-Sulliac, évesché de Sainct-Malo, auprès de laquelle il y a masse et emplacement de fuie et coullombier caduc, avecq debvoir de dixme sur les fiefs, valant environ deux bouxeaux de gros bled ; — le bailliage du Port, en ladite paroisse, auquel est deub, par chacun an, de rente, en juridiction, seigneurie et obéissance : par deniers, 22 sols 9 deniers ; par avoisne, mesure de Chasteauncuff, au terme de Noël, 23 bouxeaux, et par poules, 6 poules ². »

Le commandeur Gilles du Buisson est beaucoup plus explicite en 1644, et voici comme il s'exprime :

« Plus, dépend dudit Hospital de Quessoy un autre membre appelé Saint-Jan du Port-Establehon, à environ trois lieues de Dinan et à environ dix dudit Quessoy, en la paroisse de Saint-Sulliac, évesché de Saint-Malo, où il y a une chapelle couverte d'ardoises, fondée de saint Jean-Baptiste, en laquelle y a la garniture d'un autel pour y faire le service divin qui y est entretenu, comme encore les oblations qui y

1. Déclaration de la command. de Quessoy. (Arch. Nat., P. 4708.)

2. Arch. dép. de la Loire-Infér.

tombent journellement; et sur le pignon de ladite chapelle y a une cloche de moyenne grosseur.

« Ès environs de laquelle chapelle y a plusieurs tenues d'héritages, sur lesquelles sont deues plusieurs rentes tant par argent, blé que poulailles.

« Et est ledit lieu érigé en pareils droits que l'Hospital de Quessouai, y ayant officiers créés pour exercer la juridiction, savoir pour alloué Jan Lucas, sieur de la Marre, pour procureur d'office Yves Lucas, et pour greffier, tous demeurant à Dinan.

« Et n'y a ni maison ni domaine (appartenant au commandeur) fors l'emplacement d'un colombier. »

L'on voit par là qu'il ne restait plus que la chapelle de l'Hôpital primitif de Port-Stablon; cependant les ruines du colombier prouvent que jadis les Chevaliers avaient eu en ce lieu une maison, aliénée ou détruite dans la suite des temps.

Quant à la juridiction seigneuriale de Port-Stablon, elle s'étendait assez loin et en treize paroisses, savoir : « Ès paroisses de Hillion, Planguenoual, Hénou, Saint-Aaron, Plaine-Haute, Pleslin, Plaintel, Plouer, Taden, Pléneuf, Caulnes, Pleudihen et Évran; èsquels lieux n'y a ni maison ni domaine qui soit du temporel de ladite commanderie (de Quessoy): mais sont dues sur nombre de villages quelques rentes, avec de lods et ventes; et les hommes qui y sont estaiagers dudit commandeur dépendent de sa juridiction de Saint-Jean d'Establehon. »

On retrouve encore aujourd'hui dans les paroisses de Planguenoual, de Saint-Aaron, de Plaine-Haute et de Pleudihen des villages qui portent le nom d'*Hôpital*, en souvenir de leur dépendance ancienne des Chevaliers-Hospitaliers de Quessoy.

Enfin, ces derniers avaient également des droits sur deux maisons situées à Dinan, « près l'Hostel-Dieu, » et dépendant aussi de la juridiction de Port-Stablon¹.

¹. Arch. de la fabr. du Temple de Carentoir.

Au xvii^e siècle, les commandeurs de Carentoir et de Quessoy négligèrent de maintenir leurs droits sur la chapelle du Port-Saint-Jean ou les cédèrent aux habitants. Toujours est-il qu'en 1663 Alain Chouamel, sieur des Alleux, y fonda par testament une chapellenie en l'honneur de saint Jean, dont la présentation fut réservée à sa famille. En 1710, Gabriel Perrinet en était chapelain; en 1741, Gabriel Chouamin, également chapelain, étant mort, Jean-Baptiste de Taillefer, sieur de Belisle, descendant et héritier d'Alain Chouamel, présenta pour le remplacer François Jamet, qui fut pourvu le 11 décembre 1741. Le sieur de Belisle déclara toutefois que son chapelain ne dirait la messe au Port-Saint-Jean qu'en attendant la construction d'une chapelle au manoir de Vau-bœuf, demeure de ce seigneur. Cependant, ce chapelain mourut avant de quitter Port-Stablon, et le 19 mars 1766 Jacques Jamet lui succéda. Nous apprenons par ses lettres de collation qu'il était tenu de dire la messe tous les dimanches et fêtes « en la chapelle de Saint-Jean du Port-Stablon, » et d'y faire le catéchisme à la suite du saint sacrifice.

Cette chapelle n'existe plus maintenant, et le village du Port-Saint-Jean, qui lui doit son nom, se trouve aujourd'hui dans la paroisse de la Ville-ès-Nonains, n'offrant de remarquable que sa jolie position sur les rives de la Rance.

3^e Saint-Jean de Roz-sur-Couasnon.

Les Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient dans la paroisse de Roz-sur-Couasnon, évêché de Dol, une chapelle dédiée à leur saint patron et dépendant primitivement de l'Hôpital de Quessoy, et plus tard de la commanderie du Temple de Carentoir, après l'union de Quessoy à celle-ci.

Vers 1570, la « chapelle de Monsieur Sainet Jehan, en la parouesse de Roz-sur-Couasnon, » était « caduque et ruinée de si long-temps qu'il n'est mémoire d'homme l'avoir vue en

prospérité. » Bien plus, elle avait eu récemment beaucoup à souffrir d'une tempête, et « par les grands et impétueux vents depuis les trois ou quatre ans avait été découverte et ruinée à bas. » Jean Pelletier, commandeur de Carentoir et de Quesoy, entreprit de relever ce vieux sanctuaire, et en 1574 la chapelle Saint-Jean était « prête à recevoir sa nouvelle couverture. »

Auprès de cette chapelle était « un petit logis, avec jardin et pièce de terre, » que tenait Thomas Chenay, « à rente de 20 sols. »

De plus, le commandeur jouissait d'un trait de dime, « tant de bled que sillaces, ayant cours ès paroisses de Roz-sur-Couasnon et Saint-Marcen; quelle dixme vault, commun an, de dix à douze bouxeaux, gros bleds, mesure de Doi¹. »

Il paraît que les commencements de restauration faits à la chapelle de Saint-Jean par le commandeur Pelletier ne furent pas poursuivis, car il n'est point fait mention de cet édifice dans l'état de la commanderie dressé en 1644. Voici comment s'exprime à cette époque, au sujet de Roz-sur-Couasnon, le commandeur Gilles du Buisson :

« Oultre, en la paroisse de Roz-sur-Couasnon, y a un village appelé la Poulrière, ès environs duquel sont pareillement deub quelques rentes et dixmes et obéissances tant par bled, argent que sel, le tout de peu de valeur, sans aucun domaine. »

Enfin, la *Déclaration* faite en 1681 par René Chevrier, commandeur de Carentoir, dit formellement que la chapelle de Saint-Jean, en Roz-sur-Couasnon, était alors en ruines².

Ainsi disparut à Roz-sur-Couasnon, comme à Saint-Suliac, l'action des Chevaliers-Hospitaliers, qui s'était exercée pendant des siècles dans ces deux paroisses. Le nom seul de leur patron saint Jean-Baptiste demeura en ces lieux, rappé-

1. Arch. dép. de la Loire-Infér.

2. Arch. Nat., P. 4708.

lant encore vaguement la charité première de ces moines guerriers fondateurs d'Hôpitaux et si terribles en même temps sur les champs de bataille dans la Palestine, à Rhodes et à Malte.

L'Ordre des Chevaliers de Saint-Lazare prétendit aussi, à certaines époques, avoir des possessions dans notre pays, et c'est pourquoi nous devons en dire un mot en terminant ce chapitre.

Cet Ordre religieux et militaire fut institué à Jérusalem par les Croisés lorsqu'ils furent devenus maîtres de la Terre-Sainte; son but était de recevoir et sauvegarder les pèlerins, et de soigner les chrétiens malades, spécialement les lépreux. Le pape Alexandre IV confirma en 1255 cette pieuse association, qui adopta la règle de saint Augustin.

Les Chevaliers de Saint-Lazare ayant été plus tard chassés de Palestine, vinrent en France, où ils fondèrent la commanderie de Boigny, dans l'Orléanais. Mais en 1607 le pape Paul V les unit aux Chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, à la prière d'Henri IV.

En 1672, Louis XIV ordonna la réunion à l'Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel de tous les biens des léproseries de France pour en faire des commanderies. Ce fut alors qu'on vit apparaître les prétentions des Chevaliers de Saint-Lazare dans notre contrée; ils réclamèrent spécialement le prieuré de Saint-Lazare de Montfort, — la chapelle de la Magdeleine de Fougères, — celle de Saint-Antoine de la Houle à Cancale, etc. ¹

Il paraît qu'originellement l'Ordre de Saint-Lazare avait réellement possédé Saint-Lazare de Montfort et la Magdeleine de Fougères, et peut-être bien aussi quelques autres établissements; mais il nous reste trop peu de documents pour que nous soyons éclairé suffisamment sur cette ques-

¹. Arch. Nat., S, 4830.

tion d'origines. Quoi qu'il en fût, les prétentions de ces Chevaliers, étant surtout fondées sur l'édit de 1672, ne furent pas de longue durée, car Louis XIV révoqua cet édit dès 1693, et unit alors tous les biens des léproseries aux hôpitaux voisins, à la charge pour ces hôpitaux de recevoir les pauvres malades des paroisses où étaient situés ces mêmes biens.



LIVRE QUATRIÈME

LES COUVENTS



CHAPITRE I

COUVENTS D'HOMMES

Préliminaires. — Augustins : Rennes, Vitré; — Benedictins : Saint-Malo; — Capucins : Rennes, Saint-Servan; — Carmes (Grands) : Dol, Rennes; — Carmes déchaussés : Rennes; — Cordeliers : Rennes, Landéan, Césambre; — Dominicains : Rennes, Vitré; — Eudistes : Rennes, Dol; — Frères des Écoles chrétiennes : Rennes, Saint-Malo; — Jésuites : Rennes; — Lazaristes : Saint-Méen, Saint-Servan; — Minimes : Rennes; — Récollets : Fougères, Vitré, Césambre, Saint-Malo, Saint-Servan; — Trinitaires : Dinart.

Nous avons dit dans le volume précédent que nos grandes abbayes, si bien peuplées au moyen-âge, avaient vu peu à peu le vide se faire dans leurs vastes cloîtres : elles ne renfermaient plus aux siècles derniers qu'un petit nombre de religieux. Les prieurés qui dépendaient d'elles avaient également, sauf de rares exceptions, perdu tous leurs moines.

Cependant les vocations monastiques ne cessaient pas de surgir pour cela, et l'Église catholique continuait d'enfanter sans cesse des religieux; la direction de ces derniers changeait seulement avec le temps.

Saint Jean de Matha, saint Dominique, saint François d'Assise, saint François de Paule, saint Ignace de Loyola, saint François de Sales, saint Vincent-de-Paul et tant d'autres

pieux personnages fondaient, à partir du XII^e siècle, une multitude de congrégations religieuses destinées à répandre partout les bienfaits des Ordres monastiques. C'est alors que commencèrent à surgir non plus de vastes et puissantes abbayes commandant à de nombreux prieurés, — ces grands établissements avaient fait leur œuvre en fondant nos paroisses, — mais de simples couvents d'hommes ou de femmes, continuant les traditions des premiers fondateurs des Ordres monastiques, les Benoît et les Augustin, agissant toutefois plus simplement peut-être, quoiqu'avec une aussi grande efficacité.

Ces couvents ne tardèrent pas à devenir nombreux chez nous, et toutes nos villes en possédèrent plusieurs jusqu'à l'époque de la Révolution; nous allons leur consacrer deux chapitres, en les plaçant dans l'ordre alphabétique et en commençant par les couvents d'hommes.

AUGUSTINS

Les Augustins étaient originellement des ermites que le pape Alexandre IV réunit en une même congrégation vers 1256, en leur confirmant la règle de saint Augustin, dont ils prirent le nom.

1^o Ancien établissement de Rennes.

D'après une tradition mentionnée par Le Baud dans son *Histoire de Bretagne*, et par Albert Le Grand dans sa *Chronologie des Evêques de Rennes*, et relatée également dans les *Titres de la vicomté de Rennes*, les ermites de saint Augustin occupaient à Rennes la chapelle de Toussaints à la fin du X^e siècle. Vers cette époque, la vicomtesse Gwen-Argant, femme de Riwallon, premier seigneur de Vitré, transféra, dit la même tradition, la communauté des ermites de Rennes à

Vitré¹. C'est tout ce que nous savons de ce premier établissement des Augustins; encore devons-nous faire remarquer que son existence n'est point appuyée sur des documents parfaitement authentiques, mais sur de simples traditions, assez respectables toutefois pour que nous ne les passions point sous silence.

2^o *Nouveau couvent de Rennes.*

« *D'azur à un cœur d'or, enflammé de gueules, surmonté d'une croisette d'argent, et soutenu d'un agneau couché de même* ². »

Le 28 juillet 1662, Louis XIV écrivit en même temps au marquis de Coëtlogon, gouverneur de Rennes, et aux maire et échevins de cette ville; le roi les pria de ne point s'opposer à l'établissement que désiraient faire à Rennes les Augustins du faubourg Saint-Germain de Paris, dépendant de la communauté de Bourges. Ces religieux sollicitaient, en effet, la permission d'avoir à Rennes une maison ou « hospice » où ils pussent se retirer quand les affaires de leur congrégation les appelaient dans la capitale de la Bretagne, ayant plusieurs couvents dans cette province³.

La reine Anne d'Autriche, qui jouissait alors du gouvernement de la Bretagne, écrivit aussi en faveur de ces religieux, et la Communauté de ville, ayant égard à ces lettres royales, consentit, le 22 août 1663, à ce que les Augustins fondassent leur hospice, composé seulement d'une maison et d'un jardin, au lieu dit la Perrière, au-delà des barrières du Bourg-l'Évêque⁴. Deux ans plus tard, le 12 décembre 1665, M^{sr} de la Vieuville, évêque de Rennes, donna son approbation à l'établissement des Augustins, en conséquence du consentement

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de la vicomté de Rennes.

2. Armorial général ms. de 1697.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., O II, 1.

4. Au haut du faubourg de Brest.

donné par la Communauté de ville et par le gouverneur de Rennes ¹.

Les Augustins ne demeurèrent pas longtemps à la Perrière; dès en 1670 ils achetèrent, par l'entremise du président Claude de Cornulier, deux maisons au carrefour Jouaust, « l'hôtellerie de Saint-Louis et l'hôtellerie du Heaume-d'Argent². » Puis ils obtinrent en mai 1671 des lettres patentes du roi les autorisant à venir s'établir en ce quartier de la ville. Quatre mois après, le 7 septembre 1671, parut une lettre de M^{sr} de la Vieuville, déclarant très-utile au public l'établissement des Augustins au carrefour Jouaust, à cause de l'éloignement de l'église paroissiale de Saint-Étienne, dont dépendait ce quartier³.

La Communauté de ville ne consentit toutefois à cette translation des Augustins qu'aux conditions suivantes : les religieux ne pourront pas s'établir dans la ville close, en quelque manière que ce soit; ils ne pourront quitter désormais le carrefour Jouaust qu'avec l'agrément de la Communauté; enfin, il ne pourront demander à cette Communauté de ville aucune contribution pour faire leur nouvel établissement. Cette convention fut signée le 28 septembre 1671, et, le 24 novembre suivant, le P. provincial des Augustins donna son approbation au nouveau couvent de son Ordre à Rennes ⁴.

Mais tout à coup, sans qu'on sache pourquoi, la Communauté de ville changea d'avis et s'opposa formellement, en 1672, à l'établissement des Augustins au carrefour Jouaust. Cette opposition, toutefois, ne dura pas; les Augustins avaient de puissants protecteurs qui agirent vigoureusement en leur faveur, et, le 21 août 1676, la Communauté de ville passa un nouveau traité, définitif cette fois, avec ces religieux; elle

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 H, 1.

2. En 1716, les Augustins possédaient au carrefour Jouaust un grand nombre de maisons, parmi lesquelles nous remarquons, outre l'emplacement de l'hôtellerie Saint-Louis, la métairie du Heaume et l'hôtellerie des Trois-Maures.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 H, 1.

4. *Ibidem*.

leur permettait par ce acte de transférer leur couvent de la Perrière dans les maisons de Saint-Louis et du Heaume qu'ils possédaient au carrefour Jouaust¹.

De son côté, le P. général des Augustins s'empressa d'approuver le nouvel établissement, et, par lettre du 18 décembre 1676, unit le couvent des Augustins de Rennes à la communauté de Paris².

Aussitôt les religieux commencèrent la construction de leur couvent, d'après l'alignement que leur donna la Communauté de ville, et le 12 décembre 1677 Gilles de Gain, chantre, chanoine et vicaire capitulaire de Rennes, bénit la nouvelle chapelle du monastère³. Mais ce n'était qu'une chapelle provisoire ou secondaire, car on entreprit vers le même temps la construction d'une église beaucoup plus vaste qui ne fut solennellement bénite que le 16 janvier 1700⁴.

Les Augustins établirent dans leur église les confréries de Saint-Augustin, de la Ceinture de sainte Monique, du Précieux-Sang, du saint Nom de Marie et de la Conversion des Pécheurs, ce qui prouve l'empressement des fidèles à venir prier dans leur temple. Ils demeurèrent au carrefour Jouaust jusqu'à l'époque de la Révolution; ils furent alors chassés de Rennes, et leur église conventuelle devint plus tard ce qu'elle est encore aujourd'hui, l'église paroissiale de Saint-Étienne. C'est un édifice assez vaste composé de trois nefs avec transepts et abside, le tout construit dans le style si froid des derniers siècles.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., D H, 4.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. « Le 16^e janvier 1700, la grande chapelle des Pères Augustins a esté beniste, et l'après-dinée on y a porté le Saint-Sacrement qui estoit en la petite chapelle; et le 17 on y a dit des messes. » (*Journal d'un Bourgeois de Rennes. — Mém. hist. de Bret.*, t. 1, 284.)

3^o Vitré.

« D'or, à un cœur enflammé de gueules percé de deux flèches en sautoir de sable ferrées d'argent ¹. »

D'après la tradition relatée plus haut, les ermites Augustins de Rennes eussent été appelés à Vitré par la femme de Riwalon, premier baron de Vitré, dès la fin du x^e siècle. Cette dame, dit le P. Le Grand, « leur édifia un petit monastère près l'église de la Trinité, au pied de son château de Vitré ². » Mais, de son côté, M. l'abbé Tresvaux dit que le couvent des Augustins de Vitré ne fut fondé qu'en 1240 et qu'il appartenait à la réforme de Bourges ³.

Le 17 juin 1592, Montmartin, capitaine huguenot, fit brûler l'église et le couvent des Augustins, à Vitré, sans donner aux religieux le temps de rien emporter; « la chapelle Saint-Jean-Baptiste fut seule miraculeusement conservée, contre tous les efforts des hérétiques, qui s'efforcèrent en vain de l'embraser. » Ce couvent fut reconstruit en 1600 « par les libéralités des habitants de Vitré, toujours fort affectionnés à cette maison. » La réforme y fut établie en 1618, et un chapitre provincial s'y tint en 1622 ⁴.

Les Augustins de Vitré possédaient en 1790, d'après la *Déclaration* de leur prieur, le P. Veillard, sept closeries : la Mochetière en Argentré, la Furairie en Balazé, le Petit-Pont en Sainte-Croix, le Grand-Broil et le Bas-Chemin en Izé, la Roncinière en Saint-Martin et les Bas-Teilleuls en Pocé; — deux dimercaux en Erbrée et la Chapelle-Erbrée; — quatre maisons et un jardin en Notre-Dame, et deux maisons et un jardin en Sainte-Croix de Vitré; — enfin, 705 liv. de rentes foncières. Le total de leurs revenus était de 3,322 liv. 16 s.

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. *Chronologie des Evêques de Rennes.*

3. *Eglises de Bret.*, 606.

4. *Journal histor. de Vitré*, 46, 60, 71 et 82.

4 d., et leurs charges montaient à 1,073 liv. 14 s. 9 d.¹

Le couvent des Augustins de Vitré se trouvait au pied du château de cette ville, au bord de la rivière; il n'en reste plus rien d'intéressant.

BÉNÉDICTINS

Paramé et Saint-Malo.

« *De sable à un saint Benoît d'or*². »

Après la violente expulsion des Bénédictins d'Angleterre par les protestants, un vieux moine de Westminster forma une nouvelle congrégation qui s'établit en France, attendant l'occasion de rentrer dans l'île. Le Chapitre général de l'Ordre de Saint-Benoît, assemblé au Mont-Cassin en 1608, approuva cette association des Bénédictins anglais, et le pape Paul V la ratifia l'année suivante.

En 1611, la congrégation anglicane envoya à Saint-Malo l'un de ses membres les plus distingués, D. Gabriel de Sainte-Marie³, en qualité de prieur, avec quelques autres religieux, pour y fonder un monastère. Saint-Malo lui paraissait, à cause de ses fréquentes relations avec l'Angleterre, une ville très-propre pour le recrutement des novices et pour l'envoi des missionnaires. L'évêque, M^{sr} Le Gouverneur, nomma D. Gabriel théologal de Saint-Malo; en même temps, deux habitants de cette ville, Gilles Toutin et Hamon Bodin, donnèrent aux religieux anglais, à la charge d'œuvres pies, l'un une chapelle dite de Notre-Dame-de-Liesse, l'autre une maison voisine dite

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 28.

2. Armorial général ms. de 1698. — Ce monastère n'était ni une abbaye ni un prieuré dépendant d'une abbaye; c'est pourquoi nous l'avons placé ici au rang des simples couvents.

3. Il se nommait Guillaume Gifford et appartenait à une noble famille d'Angleterre; né en 1534, il avait quitté son pays, chassé par la persécution, et avait rempli d'importantes charges ecclésiastiques en Belgique et en Italie; renonçant à tous ses bénéfices, il entra en 1608 au noviciat des Bénédictins anglais. Il devint plus tard supérieur général de la congrégation, évêque *in partibus* d'Archidale, et enfin archevêque de Reims, où il mourut en 1629.

de Clairmont, situées en la paroisse de Paramé; ils s'y établirent aussitôt, à la fin de l'année 1611, et bientôt le nouveau couvent compta dix religieux tant Anglais que Français.

Mais les Bénédictins anglais désiraient se fixer à Saint-Malo même. Grâce à la générosité d'un de leurs bienfaiteurs, Pierre Ribretière, ils achetèrent dans cette ville quelques anciens démembrements du manoir épiscopal, situés sur le placis Saint-Aaron.

En 1619, l'évêque de Saint-Malo leur permit de bâtir en ce lieu une chapelle et un couvent; mais le Chapitre, qui partageait avec le prélat la seigneurie de la ville, ne consentit à cet établissement dans ses murs qu'à la condition expresse que ce ne serait point une abbaye, mais seulement « un hospice ou lieu de refuge. » Les lettres de fondation furent homologuées en ce sens au Parlement de Bretagne le 7 avril 1621, et les religieux construisirent d'abord une chapelle provisoire en bois qu'ils remplacèrent bientôt après, malgré l'opposition du Chapitre, par une belle église terminée en 1637, mais que l'évêque de Saint-Malo refusa de consacrer.

Les Bénédictins anglais eurent encore d'autres difficultés avec ce même prélat, M^{sr} de Harlay, qui voulut faire la visite de leur monastère, ce à quoi ils s'opposèrent; puis le Chapitre leur défendit d'accepter les fondations que plusieurs riches Malouins voulaient faire dans leur église; enfin, le roi lui-même ne cacha pas son déplaisir de voir ce couvent étranger établi à la porte de son royaume, du côté de l'Angleterre.

Toutes ces raisons dégoûtèrent bien vite les religieux anglais de leur couvent breton. Dès 1638 ils s'agrégèrent à la Congrégation de Saint-Maur; en 1668 ils vendirent à cette même Congrégation leur monastère de Saint-Malo et se retirèrent ensuite dans une maison qu'ils avaient à Paris¹.

Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur prirent

1. Arch. municip. de Saint-Malo. — Hist. ms. du monastère de Saint-Denot à Saint-Malo.

possession du monastère de Saint-Malo et de la maison de Clairmont le 1^{er} avril 1669, et ils s'appliquèrent à embellir leur nouveau couvent, dont ils firent « le bijou de leur Congrégation. » On trouve dans le *Monasticon Gallicanum*¹ une vue de cette maison avec son église, son cloître, son jardin, ses réfectoires, dortoirs, hôtellerie et infirmerie, etc.; ce qui reste encore aujourd'hui de l'édifice prouve au reste l'exactitude de ce dessin et la juste renommée qu'avait acquise ce beau monastère.

Les religieux de Saint-Benoit employèrent à ces constructions tous les dons qui leur furent faits et y dépensèrent, dit-on, 200,000 liv.; aussi vécut-ils assez pauvres jusqu'en 1766. A cette époque, le Chapitre général de la Congrégation leur donna les revenus du prieuré de Léhon, dont la conventualité fut alors supprimée; ces revenus furent changés en 1772 en une rente de 4,000 liv., que dut leur payer l'abbaye de Marmoutiers, dont Léhon dépendait. En 1790, les Bénédictins de Saint-Malo possédaient, outre cette rente et leur monastère, quatre maisons à Saint-Malo et quelques terres en Paramé, Saint-Servan et Pleudihen. Le tout produisait un revenu net de 6,215 liv. 2 s. 3 d.²

Vendu nationalement pendant la Révolution, le couvent bénédictin de Saint-Malo a été morcelé, et son église, désignée, est devenue un entrepôt de tabacs.

CAPUCINS

Cet Ordre doit son existence au frère Mathieu de Baschi, religieux cordelier, qui voulut réformer ses frères et finit, vers 1525, par avoir un grand nombre de disciples auxquels on donna, à cause de la forme de leur capuce, le nom de Capucins. Ils furent approuvés par le pape Clément VII, et

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., 41821.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

s'introduisirent en Bretagne à la fin du xvi^e siècle, sous le patronage du duc de Mercœur, gouverneur de cette province. Ils suivaient une règle très-sévère, vivaient d'aumônes, ne possédaient rien en propre et se livraient avec zèle au ministère de la prédication; aussi étaient-ils très-aimés du peuple, dont ils partageaient la simplicité de vie.

1^o Rennes.

En 1604, des lettres patentes d'Henri IV autorisèrent les Capucins à s'établir à Rennes; la Communauté de ville, désirant faire plaisir à ce prince, s'empressa d'acheter dans la rue Réverdiais (nunc rue d'Antrain) le terrain nécessaire pour y construire un couvent, et elle nomma un commissaire pour recevoir les libéralités des personnes qui voudraient contribuer à cet établissement. Elle fit ensuite bâtir le monastère et le donna aux religieux « à titre d'aumône et charité, » et sans charge d'aucunes prières ou fondations.

Le dimanche 22 août 1604, la chapelle du nouveau couvent fut solennellement bénite, en présence de tout le clergé de la ville, de la Cour du Parlement de Bretagne et du Présidial de Rennes¹.

Mais le monastère ne fut construit que l'année suivante, et il semble même que la chapelle bénite en 1604 n'était que provisoire, car en démolissant dernièrement l'église conventuelle des Capucins on a trouvé dans les fondations de cet édifice une plaque de cuivre commémorative de la pose de la première pierre du couvent, avec la date du 31 mai 1605. Cette pierre fut posée ce jour-là par les présidents du Parlement de Bretagne René de Bourgneuf et Christophe Fouquet, et par le sénéchal de Rennes René Le Meneust, et le syndic de la Communauté de ville Jérôme Chauvel².

La Communauté de ville ne borna pas ses largesses à la

1. *Journal d'un Bourgeois de Rennes*. — *Mélang. hist. de Bret.*, I, 44.

2. *Datt. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, XIX, 40.

fondation du monastère des Capucins; en 1612, elle fit bâtir une autre chapelle à côté de celle dite de Notre-Dame, vers le bas de l'église, et « un petit logis de santé » dans le jardin; puis, pour agrandir l'enclos, elle acheta une partie des terrains de la Cochardière et divers pourpris du côté de la rue Haute. Enfin, elle termina complètement la maison conventuelle en 1614, assista en corps à la dédicace de la chapelle faite le 4 juillet de cette année-là, et obtint de Pierre du Lyon, abbé de Saint-Melaine, l'amortissement des terrains de son fief qu'elle avait acquis pour les Capucins ¹.

Au mois de décembre 1618 se tint à Rennes le chapitre général des Capucins; en cette circonstance, la Communauté de ville envoya aux bons Pères « une pipe de vin blanc, une barrique d'huile et 300 liv. en argent, pour les traiter en poisson pendant trois jours; et fut de plus arrêté que ladite Communauté assisterait en corps, tenant en main un cierge de cire blanche du poids de demi-livre, à leur pardon, en l'église Saint-Pierre ². »

En 1629, le P. Jean-Marie Anoto, général des Capucins, trouvant la province de Touraine trop grande, en sépara les couvents de son Ordre en Bretagne et forma la province de Rennes, composée de dix-huit couvents et de deux cent trente-deux religieux, et ayant à sa tête comme provincial le P. Élisée de Vitre ³.

Le couvent de Rennes et ses dépendances furent vendus nationalement en 1792. Plus tard, la Congrégation des Eudistes acheta cette propriété et y fonda un collège ecclésiastique. Depuis quelques années, tous les bâtiments anciens ont disparu pour faire place à de nouvelles constructions.

Nous avons encore vu debout l'ancienne église conven-

1. Arch. municip. de Rennes, 297. — Martoville, *Hist. de Rennes*.

2. *Recueil Hist.*, par Languedoc, ms. de la Bibliothèque de Rennes.

3. *Don très-humble fait à la séraphique province de Bretagne*. Ce curieux manuscrit de 1663 contient la généalogie séraphique des mille premiers Capucins de la province de Bretagne. (*Bibl. de Rennes*, ms., n° 467.)

tuelle : c'était une simple nef, accompagnée sur un côté seulement de trois ou quatre petites chapelles communiquant entre elles; cet édifice était d'ailleurs complètement dépourvu de style, comme toutes les églises des religieux mendiants.

2° *Saint-Servan.*

Les Capucins furent appelés en cette ville par Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, et obtinrent, le 11 avril 1611, permission d'y bâtir un couvent. Ce que voyant, Julien Lessieu et Guillemette Heurtault, sieur et dame du Pont, habitants de Saint-Malo, donnèrent le 23 janvier 1612 à ces religieux, pour « asseoir leur maison, » deux pièces de terre dépendant de leur manoir du Pont, situé au-dessus du Petit-Val, en la paroisse de Saint-Servan.

On commença dès le 22 mars 1612 la construction de l'église conventuelle, dédiée à l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge, mais sous l'invocation de saint Louis et de saint François, et, l'année suivante, on bâtit le monastère. Comme le terrain relevait de la seigneurie de Châteauneuf, le seigneur de ce nom se fit reconnaître seigneur fondateur du nouvel établissement.

En 1790, les Capucins de Saint-Servan déclarèrent ne posséder que leur église, leur couvent contenant trente à quarante collules, et un enclos d'environ quatre journaux, sans aucun revenu ¹.

Peu après, les bons Pères furent chassés de leur monastère, converti en 1794 en maison d'arrêt. Plus tard, cet ancien local des Capucins fut cédé par l'État à la ville de Saint-Servan pour y établir son collège, en 1811 ².

Aujourd'hui, ce collège occupe encore le couvent des Capucins; les cloîtres ont disparu, mais l'ancienne église conventuelle est intacte et régulièrement desservie; elle se compose

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. L'abbé Maucet, *Grandes recherches ms.*

d'une assez vaste nef à laquelle sont accolées au Nord quatre chapelles communiquant entre elles par de petites portes. Sous la chaire repose, d'après la tradition, un Capucin mort en odeur de sainteté et nommé frère Jean-l'Évangéliste¹.

CARMES (GRANDS)

L'Ordre mendiant des Carmes tire son nom et son origine du Carmel, montagne de Syrie autrefois habitée par les prophètes Élie et Élisée et par leurs disciples, dont cet Ordre prétend descendre. Au XIII^e siècle, Albert, patriarche de Jérusalem, donna aux solitaires du Carmel une règle qu'approuva le pape Innocent IV. Peu de temps après, Jean de Bretagne, comte de Richemont et fils du duc Jean I^{er}, revenant de Terre-Sainte, amena en Bretagne quelques Carmes qu'il établit à Ploërmel en 1271. Au XVI^e siècle, cet Ordre se divisa en Carmes de l'Ancienne Observance, ou Grands-Carmes, appelés aussi Carmes chaussés ou mitigés, parce que la sévérité de leur règle primitive fut adoucie, — et en Carmes de l'Étroite Observance ou Carmes déchaussés. Parlons d'abord des premiers.

1^o Dol.

a De sable mantelé arrondi d'argent, à trois étoiles, deux en chef et une en pointe, de l'un en l'autre².

Guillaume de Montauban, seigneur dudit lieu et de Landal, fonda le couvent des Carmes de Dol au commencement du XV^e siècle. Jean IV, duc de Bretagne, posa la première pierre du monastère le 18 janvier 1401, et Richard de Lesmenez, évêque de Dol³, ainsi que le sire de Combour, voulurent aussi

1. *Le Ms. des Capucins de Bretagne*, conservé à la Bibliothèque de Rennes, mentionne deux religieux de ce nom, Jean-l'Évangéliste, d'Auvergne, qui fit profession le 21 mai 1636, et Jean-l'Évangéliste, de Landerneau, qui fit profession le 6 mai 1663.

2. *Armorial général ms. de 1698.*

3. D'après une *Notice ms.* que m'a remise M. Charil des Mesures, Richard de Lesme-

contribuer à la fondation de ce pieux établissement. C'est ce que nous apprend la chronique rimée que voici :

L'an mil quatre cent et un an,
 Le jour de la Chaire Saint-Pierre,
 Assit le noble duc Jehan
 De céans la première pierre.
 Richard, évesque de ce lieu,
 Les sires Montauban et Combour,
 En la révérence de Dieu,
 Le fondèrent en grand labour.
 Pour eux et tous autres fondeurs
 En ce moustier généralement
 Et pour tous autres bienfaiteurs
 Soit prié Dieu devotement ¹.

Cette fondation ne se fit pas toutefois sans de grandes difficultés : le Chapitre de Dol et les deux recteurs de Notre-Dame de Dol n'ayant point été consultés par l'évêque sur l'opportunité de l'établissement des Carmes, s'y opposèrent, plaidèrent à Rome et obtinrent une sentence condamnant les religieux à démolir leur nouvelle construction faite dans le fief du Chapitre et en la paroisse de Notre-Dame. Richard de Lesmenez mourut sur les entrefaites, et son successeur, Étienne Cœuret, ayant obtenu l'arbitrage de cette affaire, la termina vers 1407 à l'avantage des Carmes, qu'il releva de la censure encourue par eux parce qu'ils avaient refusé de détruire leur monastère à peine sorti de terre ².

Guillaume de Montauban décéda en 1432 et fut inhumé dans l'église des Carmes, où reçut également la sépulture son fils, Jean de Montauban, amiral de France, seigneur de Montauban et de Landal, mort en 1466. Le testament de ce dernier prouve qu'à cette époque le couvent de Notre-Dame des

nes donna aux Carmes l'emplacement même de leur couvent, situé au haut de sa ville épiscopale.

¹. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 842.

². Albert Le Grand, *Catal. des Evêques de Dol*.

Carmes de Dol n'était pas encore complètement édifié, puisqu'il légua « pour le parachevement d'icelui le nombre de cent liv. tournois par chacun an après son décès jusques à vingt ans. » La fille unique de ce seigneur, Marie de Montauban, épousa Louis de Rohan, seigneur de Guémené, mais omit d'accomplir les dernières volontés de son père; les Carmes le lui rappelèrent dans une requête où ils demandent les rentes qui leur sont dues, « afin qu'ils puissent parfaire et accomplir leur église, » dont ils reconnaissent que le sire de Rohan-Guémené est fondateur à cause de sa femme¹.

Le monastère des Carmes avait été construit sur un terrain vague appelé l'Aire-Béart, à l'intérieur et à côté des murs de ville et près la porte d'En-Haut; mais l'église conventuelle fut bâtie sur un terrain voisin relevant de Briand de Lanvally, seigneur de Vaudoré; aussi le fils de ce dernier, Bertrand de Lanvally, demanda-t-il une indemnité au Chapitre provincial des Carmes tenu au couvent de Dol en 1442. « Il luy fut accordé par les Pères du Chapitre que luy et ses successeurs seigneurs de Vaudoré se feroient enterrer, si bon leur sembloit, en la chapelle de près le revestuaire (ainsi appeloient-ils la sacristie), vers le soleil couchant, qui est de l'autre costé du chœur et en mesme hauteur que la chappelle de Nostre-Dame². »

Au commencement du xvii^e siècle, le couvent des Carmes de Dol tomba dans le relâchement; mais la réforme de l'Observance de Rennes y fut introduite par les soins de M^{er} de Revol, en 1616, et le monastère se releva plus florissant que jamais. Peu de temps après, Hector d'Ouvrier, également évêque de Dol, fit reconstruire « le cloître de Notre-Dame du Carme » vers 1638, et y plaça ses armoiries. « Le couvent de Dol a passé depuis pour être une des maisons les mieux bâties de l'Ordre; on y vit plus de ferveur et de piété qu'en

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 842.

2. *Hist. ms. de la fondation des couvents de Carmes en Bret.* (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

tout autre convent, et les études de philosophie et de théologie lui donnèrent un grand éclat¹. »

Le convent des Carmes de Dol ne fut jamais riche. En 1790 il possédait en maisons, terres et rentes, un revenu de 2,877 liv., et avait 846 liv. de charges; partant, il ne lui restait que 2,031 liv. de revenu net.

Le tout fut vendu nationalement pour une soixantaine de mille francs; quant au mobilier du convent, il n'atteignit à la vente que le chiffre de 600 fr., ce qui dénote bien sa pauvreté.

Depuis lors l'église a été démolie, et ce qui resté des bâtimens conventuels est devenu méconnaissable. On aperçoit toutefois encore ces tristes débris à l'entrée de Dol, près du pont construit sur la voie ferrée de Saint-Malo. D'ailleurs, ce n'est qu'en 1863 qu'a été rasée la chapelle Saint-Sébastien, dernière portion restée debout de l'ancienne église conventuelle de N.-D. du Carme².

2^o Rennes.

« *D'azur à un JÉSUS MARIA entrelacés l'un dans l'autre, d'argent, surmonté d'une couronne ducal de même et soutenu d'un écusson de sable mantelé d'argent, accosté de deux palmes d'or et couronné d'une couronne ducal de même*³. »

C'est en 1448, par lettres patentes datées du 6 juillet, que François I^{er}, duc de Bretagne, autorisa l'établissement des Carmes à Rennes⁴. Frère Olivier-Jacques, du convent de Nantes, fut nommé prieur de la nouvelle maison, et c'est en cette qualité qu'il reçut les dons destinés à en assurer la fondation. L'un des principaux bienfaiteurs fut Jean, sire de Malestroit et de l'Argoët, vicomte de la Bellière et maréchal

1. Jubel de la Plesse, *Chronol. ms. des Evêques de Dol*.

2. *Notices ms. communiquées par MM. Ad. Charil des Mesures et Gaultier-Bidan*.

3. *Armorial général ms. de 1697*.

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 4427.

de Bretagne. Il fit don aux religieux Carmes, le 1^{er} décembre 1450, de son propre hôtel situé dans la rue Saint-Denis (*nunc* rue des Dames), au coin de la rue du Griffon, et portant le nom de la Maison-au-Vicomte; mais il se réserva le droit d'avoir un enfeu devant le grand autel de l'église conventuelle et de placer ses armes en lisière dans le chœur de cette église; il voulut aussi jouir dans le couvent d' « une salle et logis ô deux lits pour lui et ses successeurs toutes les fois qu'ils viendroient à Rennes. » Enfin, les religieux s'engagèrent à chanter chaque jour, après vêpres, un répons et une oraison sur l'enfeu seigneurial précité, pour le repos des âmes des fondateurs ¹.

Les Carmes, toutefois, ne purent songer à bâtir leur couvent dans la rue Saint-Denis, où ils manquaient d'espace; ils ne s'y logèrent donc qu'en attendant mieux, et bientôt on leur offrit un autre local plus convenablement placé. Marie Madeuc, femme de Jean de Lorgeril, seigneur de Repentigné, leur donna son manoir de la Tourniole, situé près la rue Vasselot. Ce fut là que le frère Olivier-Jacques commença à jeter les fondations du nouveau monastère ².

Par suite des adjonctions de terrains qui furent successivement faites à ce premier fonds, tant par dons particuliers que par acquisitions des religieux, l'enclos du couvent des Carmes s'étendit le long de la rue Vasselot sur une longueur de 272 pieds, et sa superficie totale atteignit environ 1 hectare 30 ares de terrain. Les religieux devinrent, en outre, propriétaires de plusieurs maisons, rentes et fiefs qui leur furent donnés et amortis par lettres du duc François II en 1475 et 1484, du roi Charles VIII en 1492, et d'Anne de Bretagne en 1498. Aussi les ducs de Bretagne se considéraient-ils, dès le principe, comme fondateurs du couvent des Carmes de Rennes, ainsi que l'attestent les lettres de Pierre II,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 20 H, 4.

2. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Ibid. hist. de Bret.*, II, 476.

datées de 1450, et celles de François II, de 1466, ordonnant que « les armes ducales seront posées aux portes de l'église des Carmes, » et attestant qu'ils prennent ces religieux sous leur sauvegarde et protection¹.

La Communauté de ville voulut aussi être réputée, au moins en partie, fondatrice et bienfaitrice du couvent des Carmes. Depuis 1452 jusqu'en 1460 et plus tard, les miseurs des dépenses communes reçurent de fréquents mandements d'avoir à payer diverses sommes d'argent octroyées aux Carmes par les bourgeois, « pour avoir part à la fondation dudit couvent². »

Entre autres dons faits par la ville de Rennes au couvent des Carmes, nous remarquons une cloche fondue en 1655, ornée des armes de la ville et portant cette inscription : *Marie de Rennes donnée par MM. les nobles bourgeois et habitans de Rennes aux religieux du couvent de Notre-Dame des Carmes*³.

Enfin, le vicomte de Rennes, dans le fief duquel était le monastère des Carmes, prétendait aussi avoir le droit de placer ses armoiries dans la principale vitre de l'église conventuelle; il voulait, de plus, être reçu processionnellement et complimenté par les religieux, à la porte de leur église, lorsqu'il y venait pour la première fois⁴.

Dans une *Notice ms.* sur la fondation des Carmes de Rennes⁵, on lit qu'en 1454, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, le chapitre provincial de l'Ordre fut tenu au couvent de Rennes et présidé par le P. Jean Sorel, général des Carmes.

Deux bulles du pape Sixte IV, l'une de 1477, l'autre de

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Mé. Hist. de Bret.*, II, 476. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 20 B, 4.

2. *Ibidem.* — Arch. municip. de Rennes, 205.

3. Arch. municip. de Rennes, 502. — Précédemment, le duc Pierre II avait déjà donné aux Carmes de Rennes, en 1451, une autre cloche qui était auparavant en la tour Saint-James, près la porte Jacquel.

4. *Déclarat. de la vicomté de Rennes en 1684.*

5. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 B, 3.

1482, accordèrent des indulgences en faveur de la construction des bâtiments du couvent de Rennes. La libéralité du peuple et de la noblesse bretonne répondit à cet appel, car dès la première année les aumônes montèrent à près de 10,000 liv. ¹

« Mais, au bout de six ans, les indulgences n'ayant pas été prorogées par le Souverain-Pontife, les religieux durent recourir à d'autres moyens pour solliciter la charité des fidèles. Des frairies furent érigées dans l'église du couvent. La frairie de Notre-Dame-du-Carme, qu'on appelait « la frairie blanche, » attira un grand concours de peuple aux fêtes de l'Assomption et procura aux bons Pères d'assez abondantes aumônes.

« On peut en dire autant de la frairie de Sainte-Barbe, établie d'abord dans une chapelle au haut du cloître, joignant le mur méridional de l'église. Par suite de la contagion qui exerça ses ravages à Rennes en 1543, les religieux changèrent de place l'autel de cette frairie, le placèrent dans l'église du côté de la rue Vasselot, et firent peindre sur les parois de la muraille voisine l'image de Notre-Dame-de-Paradis et la légende de sainte Barbe, de grandeur naturelle. Ce fut un peintre flamand, nommé Le Béchet, qui exécuta ces peintures. Il ne voulut accepter aucun salaire « que ses dépens, » et son travail, commencé en 1544, fut achevé l'année suivante.

« Enfin, la frairie du Scapulaire était aussi établie dans l'église des Carmes et y attirait de nombreux affiliés. « Elle est en grande devotion par tout l'évêché et quasi par tout le pays, » dit l'auteur de la *Notice* précitée². »

Le couvent des Carmes de Rennes fut le berceau d'une

1. Parmi les bienfaiteurs des Carmes figurent pendant trois siècles tous les nobles de Rennes : les d'Acigné, de Bégasson, de Quelen, de Rosnyviken, de Botmeur, de Coëtlogon, de la Lando du Lou, Hay de Tizé, de Montauban, d'Andigné, de la Bellinaye, de Taillefer, de Boisbaudry, du Boberil, Le Levier de Kerbiou, Nicol de Kervalo, de Bonabry, de Keraly, du Fail, de Rosmadec, de Becdelievre, etc., etc. (*Voy. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 20 H, 4.)

2. *Mél. Hist. de Bret.*, II, 470.

réforme religieuse, œuvre du P. Philippe Thibaut, dont D. Lobineau a raconté la vie¹. Cette réforme commença bien, il est vrai, dès 1604 avec le P. Pierre Behourt, prieur du couvent de Rennes², mais elle ne fut solidement établie que par le P. Thibaut, nommé prieur en 1608. Sous le gouvernement de ce dernier, on compta jusqu'à cent deux religieux Carmes à Rennes. Mais en 1758 il n'y avait plus dans la maison que quarante-deux religieux, y compris novices et frères, et à l'époque de la Révolution, lorsqu'en 1792 les Pères furent chassés de leur couvent, ils n'étaient qu'au nombre de vingt-huit. A cette dernière époque les Carmes jouissaient d'un revenu de 12,300 liv. et d'une bibliothèque de 10,600 volumes³.

Le sceau du couvent des Carmes de Rennes, de forme ovale, renfermait un écusson portant les armoiries décrites plus haut, accompagné de cette légende : SIGIL. PRIOR. CARM. REDON.⁴

L'église conventuelle des Carmes fut construite de 1460 à 1480; elle bordait au Nord les rues Vasselot et Saint-Thomas.

« La nef figurait un rectangle allongé communiquant vers Midi avec le grand cloître; un collatéral renfermant quatre chapelles régnait le long du côté Nord de la nef, se prolongeant vers l'Est presque jusqu'au chevet. L'extrémité orientale de ce bas-côté, accolée au chœur de l'église, formait une chapelle close dédiée à la Sainte Vierge; trois fenêtres l'éclairaient; on y voyait les enfeux des Coëtlogon, des Cornulier et

1. *Vie du P. Philippe Thibaut, principal auteur de la réforme des Carmes de l'obseruance de Rennes.* (*Vies des Saints de Bret.*, 370.)

2. Né à Moulins, au diocèse de Rennes, en 1563, le P. Pierre Behourt prit l'habit religieux chez les Carmes de cette ville en 1582. Successivement prieur des couvents d'Orléans, d'Angers, de Dol et de Saint-Pol-de-Léon, il fut mis en 1604 à la tête de la nouvelle réforme; malheureusement, très-dur pour lui-même et très-sévère pour les autres, ce religieux fit faire peu de progrès à cette réforme. (*Vie du vénérable Jean de Saint-Samson*, par le P. Sernin-Marie, p. 69.)

3. *Mé. hist. de Bret.*, II, 480. — Parmi les biens des Carmes nous remarquons beaucoup de maisons et jardins à Rennes, la terre de la Beauvalais en Guiguen, celles de Calauvro et du Bas-Boussart en Bolton, Launay en Châtillon-sur-Seiche, les Hopotières en Aigné, la Verrerie et le Cormier en Rennes, etc. (*V. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 20 H, 4.)

4. *Armorial général ms. de 1697.*

des Robien¹. A la suite de cette chapelle, un portail latéral ouvrait en face de la rue Saint-Germain; puis, au-dessous, vers le bas du collatéral, s'alignaient trois autres chapelles : celle des Anges-Gardiens, celle de Saint-Samson, sous la tour du clocher, et celle de Notre-Dame-de-Pitié. Quatre arcades reliaient le collatéral à la nef. Il ne reste plus de cette église que le souvenir; elle a été démolie en 1798. A travers l'emplacement qu'elle occupait on a percé une rue qui porte le nom de rue des Carmes². »

Dans cette église on voyait aussi le tombeau de Robert Cupif, évêque de Dol, décédé en 1659 et inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à côté du frère Carme Jean de Saint-Samson, mort en odeur de sainteté le 14 décembre 1636, et dont D. Lobineau a écrit la vie³.

Il reste encore quelques débris du cloître des Carmes, où ces religieux se faisaient ordinairement enterrer : « Plusieurs de ses arcades, dit M. de la Bigne Villeneuve, sont encore debout, encadrant un chantier dans lequel on pénètre par le côté occidental de la rue des Carmes. Ces arcades sont ogivales et ornées de quelques moulures simples qui viennent mourir sur les pieds-droits⁴. » On trouve aussi d'autres restes du couvent des Carmes dans la rue Vasselot, notamment au presbytère de Toussaints, à l'école municipale qui l'avoisine et dans une cour à côté, remarquable par ses escaliers et ses galeries en bois sculptées; c'était, dit-on, l'entrée principale du monastère.

Les Carmes de Rennes jouissaient aux xv^e et xvi^e siècles d'une grande vogue comme prédicateurs; plusieurs d'entre eux

1. Et aussi les oncles des seigneurs de Montefil, Deniau de Chanteloup, Ruellan du Tiercent, Saliou de Chefdubois, Le Vayer de Clayes, etc.

2. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Dull. de l'Assoc. bret.*, II, 437.

3. *Vies des Saints de Bret.*, 373. — Le tombeau de Jean de Saint-Samson consistait en une dalle de marbre que fit placer Luc Godard, seigneur des Loges et président au Parlement de Bretagne, qui attribuait aux prières de ce saint religieux la guérison d'une grave maladie dont il avait été frappé. Le chef de ce bienheureux est conservé de nos jours dans le nouveau couvent des Carmes de Rennes.

4. *Mét. Hist. de Bret.*, II, 479.

ont aussi publié des travaux théologiques d'une certaine valeur.

Terminons en signalant l'abnégation et la charité avec lesquelles les Carmes de Rennes acceptèrent en 1779 l'établissement de l'hôpital militaire dans une partie de leur monastère; ils voulurent bien alors se charger de soigner eux-mêmes les soldats malades. (V. plus loin v^o *Hôpitaux*.)

CARMES DÉCHAUSSÉS

Ces religieux, ainsi nommés parce qu'ils vont nu-pieds, sont les Carmes que réforma saint Jean de la Croix, d'après les conseils de sainte Thérèse. Cette réforme, approuvée par saint Pie V, fut confirmée par Grégoire XIII en 1580. Ce sont eux que nous avons vus rentrer à Rennes de nos jours.

Rennes.

En 1632, les Carmes déchaussés demandèrent à la Communauté de ville la permission de s'établir à Rennes; mais aussitôt les autres religieux mendiants de cette ville présentèrent à leur tour une requête, suppliant les bourgeois de s'opposer à cet établissement. La Communauté de ville ayant délibéré à ce sujet, refusa l'autorisation demandée.

Sur les entrefaites, les Carmes repoussés de Rennes reçurent un don considérable de Toussaint de Perrien, seigneur de Brélliac, et fondèrent près de Carhaix, en 1644, le couvent de Saint-Sauveur, en la paroisse de Saint-Hernin, en Cornouailles. Un peu plus tard, les mêmes religieux, ayant reçu des héritiers du seigneur de Brélliac un capital de 40,000 liv. en échange d'une rente constituée qui leur était léguée, employèrent cette somme à acheter, en 1669, une terre importante nommée Le Grannec. Cette seigneurie du Grannec, consistant en un vieux château, trois métairies, un moulin, une haute justice, etc., s'étendait dans les paroisses

de Landelleau, Cléden et Plounevez-du-Faou, en Basse-Bretagne.

Une fois maîtres de cette terre, les Carmes déchaussés se présentèrent de nouveau à Rennes, non plus comme mendiants, mais comme propriétaires. La Communauté de ville les reçut cette fois, à condition qu'ils s'établiraient hors l'enceinte de la ville et qu'ils s'abstiendraient de toute espèce de quêtes. La délibération des bourgeois et leur consentement sont du 11 mars 1690; au mois de septembre suivant, Louis XIV autorisa par lettres patentes l'établissement des Carmes déchaussés à Rennes¹.

Cependant ces bons religieux demeurèrent pauvres, car leur couvent de Basse-Bretagne absorba la plus grande partie des revenus de la seigneurie du Grannec. En 1750, ils firent une *Déclaration* de ce qu'ils possédaient dans l'évêché de Rennes; on y voit qu'ils avaient alors : leur maison dans la ville, les métairies de Launay-du-Han et du Lieu-Soret, en Montreuil-le-Gast, et celle de la Séplais, en Melesse, le tout montant à 1,620 liv. de rente; mais ils évaluaient leurs charges à 1,393 liv. 17 s., et par suite n'avaient de revenu net que 226 liv. 3 s. Aussi se plaignaient-ils de ce que « leur maison conventuelle à Rennes n'est encore qu'une maison séculière, n'ayant pu parvenir jusqu'ici à construire un monastère; cette maison, située en la rue de la Quintaine, paroisse de Saint-Jean, dans le fief de l'abbaye de Saint-Melaine, est construite partie en bois et terrasse et l'autre moitié en pierre; et y joignent une petite église qu'ils ont fait bâtir, une cour au milieu et un moyen jardin derrière. »

La même *Déclaration* ajoute que « la communauté n'a plus que huit religieux, quoiqu'elle en ait eu douze et qu'elle dût en avoir au moins quinze². »

Telle était la situation assez précaire des Carmes déchaus-

1. Arch. municip. de Rennes, 296. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., I B, 1.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., I B, 1.

sés de Rennes peu de temps avant la Révolution, qui les chassa de cette ville. Aujourd'hui, il ne reste rien de leur couvent, dont l'emplacement est occupé par les Pères Missionnaires diocésains, dans la rue de Fougères.

CORDELIERS

Disciples de saint François d'Assise, ces religieux tirent leur nom de la corde dont ils sont ceints; on les appelait aussi Frères-Mineurs ou Franciscains. Cet Ordre fut fondé en 1208 et fut approuvé par le pape Innocent III; les Cordeliers vinrent en Bretagne très-peu de temps après la mort de leur saint fondateur, arrivée en 1226.

1^o Rennes.

« D'argent à un saint François à genoux et contourné, de carnation, vêtu des habits de la couleur de son Ordre et diadème d'or, regardant un séraphin en croix de gueules, duquel sortent cinq rayons de même qui vont aboutir aux mains, au côté et aux pieds du saint, le séraphin entouré d'un nuage au naturel, et le saint ayant derrière lui un arbre de sinople, mouvant du flanc dextre¹. »

Le P. Toussaint de Saint-² ne dit positivement que le couvent des Cordeliers de Rennes fut fondé au XIII^e siècle. Un incendie qui consuma, dans le XVI^e, la sacristie où était le dépôt des archives, anéantit les plus anciens titres; mais on peut encore réunir plusieurs preuves attestant, en effet, l'existence du couvent des Frères-Mineurs à Rennes au milieu du XIII^e siècle². Ainsi, le *Nécrologe* de cette maison nous apprend que Mathieu de Laval fut inhumé dans le chœur de l'église

1. *Armorial général ms. de 1697.*

2. V. l'intéressant article de M. de la Bigue Villeneuve sur les Cordeliers de Rennes publié dans le *Journal de Rennes* en 1831.

conventuelle en 1242¹. Peu de temps après, Mahaut, dame de Pordic, fit un legs de 100 sols, par testament daté de 1247, en faveur des Frères-Mineurs de Rennes. L'on sait aussi que le chapitre provincial de l'Ordre de saint François fut tenu à Rennes en 1252, et que les Cordeliers achetèrent en cette ville, dans le territoire de Toriel (*nunc* enclos de la Visitation), un jardin sous le fief de l'abbaye de Saint-Melaine, en 1269. La *Vie de saint Yves* nous montre encore ce bienheureux suivant à Rennes les leçons d'un docte religieux de saint François, qui y enseignait l'Écriture-Sainte vers 1280. On lit dans Du Paz que Geoffroy Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, légua par testament, en 1264, 10 liv. à la fabrique des Frères-Mineurs de Rennes. Enfin, en 1270, il y avait à Rennes un gardien (c'était le nom donné au supérieur d'un couvent de Cordeliers), qui fit avec le cellerier de Saint-Melaine le compte des rachats des vœux pour le voyage de Terre-Sainte, dans le diocèse de Rennes². Il résulte de tous ces faits que l'on peut raisonnablement reporter la fondation du couvent des Cordeliers de Rennes à environ l'an 1230, puisqu'en 1242 on inhumait déjà dans le chancel de leur église.

« Le local que les Cordeliers occupèrent à leur arrivée à Rennes, et qui leur fut donné par les ducs de Bretagne fondateurs de leur couvent, était un ancien hospice connu sous le nom d'hôpital Saint-Jacques. Il était de tradition dans la maison des Cordeliers de Rennes que les premiers Pères de leur Ordre qui vinrent se fixer dans cette ville desservirent d'abord, comme aumôniers, cet établissement charitable destiné dans l'origine à servir d'asile aux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice; on sait combien ce lieu célèbre de pèlerinage était fréquenté au moyen-âge. Aussi les religieux avaient-ils conservé pour

1. *Martyrologium Franciscanorum Redonensium*. (Bibl. Nat., Baluze XLI, 29.)

2. D. Lobineau, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 449.

patron de leur chapelle saint Jacques-le-Majeur, dont ils célébraient la fête avec solennité ¹. »

Le couvent de Saint-François de Rennes acquit une grande importance; les religieux y instituèrent, en 1474, une confrérie de dévotion à sainte Catherine d'Alexandrie, et le pape Léon X érigea en leur église, en 1517, une autre confrérie en l'honneur de Notre-Dame-des-Douleurs. Mais ce monastère se rendit tristement célèbre au milieu du xvii^e siècle, voici à quelle occasion. Les Cordeliers s'étaient divisés en plusieurs branches prenant les noms de Capucins, Récollets, Observantins, etc.; les religieux de Rennes appartenaient à cette dernière catégorie; or, les Récollets dits Clémentins, parce qu'ils suivaient la réforme du pape Clément VIII, obtinrent permission d'occuper le couvent de Rennes. M^{er} de la Mothe-Houdancourt, évêque de cette ville, nommé commissaire apostolique en cette affaire, les y introduisit non sans peine en 1643, malgré les protestations des anciens religieux observantins. Ces derniers se retirèrent dans une maison particulière, au faubourg de la rue Hux (*nunc* faubourg de Paris), près la barrière; mais, le 23 janvier 1644, ils rentrèrent par la force dans leur couvent et en chassèrent les Clémentins. Ils y demeurèrent ensuite, malgré l'évêque, plus d'un an. Toutefois, sur la promesse que leur fit le maréchal de la Meilleraye, lieutenant-général en Bretagne, de les soutenir près du roi, ils consentirent, le 23 mars 1645, à se retirer provisoirement à leur maison de la rue Hux. Les Récollets rentrèrent triomphants, mais leur victoire ne fut pas longue; le Pape retira la commission apostolique à M^{er} de la Mothe-Houdancourt, qui avait excommunié les Cordeliers rebelles, et confia le soin de l'affaire à M^{er} Cupif, évêque de Léon. Celui-ci, par sa sentence du 18 novembre 1647, cassa tout ce qu'on avait fait contre les Cordeliers, les releva de l'excommunication portée contre eux, leva l'interdit jeté sur leur

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, II, 414.

couvent et ordonna aux Récollets de quitter Rennes au plus vite. Ainsi se termina cette querelle dont il serait trop long de raconter ici toutes les phases¹.

Les rapports qu'eut le Parlement de Bretagne avec les Cordeliers de Rennes donnèrent beaucoup de considération à leur couvent. Ce Parlement, créé en 1553, tint ses premières séances dans les salles de Saint-François dès l'année suivante, et y demeura jusqu'au 11 janvier 1655, qu'il prit possession du palais bâti à son usage. Cet édifice fut lui-même construit sur le terrain des Cordeliers, dont l'ancien cimetière occupait la place actuelle du Palais. Aussi les membres du Parlement affectionnaient-ils beaucoup le couvent de Saint-François, et ils avaient coutume d'y aller entendre la messe.

Lorsque les États de Bretagne se tenaient à Rennes, c'était aussi dans les salles des Cordeliers qu'ils prenaient ordinairement séance, et ce fut là qu'ils se tinrent pour la dernière fois en 1789.

A cette époque, les Cordeliers de Rennes possédaient 9,580⁰ liv. de rente; leurs biens consistaient en maisons et en métairies, sans aucun fief ni aucune dime²; leurs charges montaient à 2,646 liv., de sorte qu'il leur restait un revenu net de 6,943 liv.³

Le sceau des Cordeliers de Rennes portait un écusson aux armes décrites plus haut, avec cette légende : SIGILL. PATR. GUARD. CONVENT. MIN. RHED.⁴

Le couvent des Cordeliers occupait le terrain compris entre la rue Saint-François et la rue Louis-Philippe; celle-ci a été tracée sur l'emplacement d'une partie de l'église conventuelle.

Cette église était située au Midi des bâtiments claustraux et avait sa façade occidentale sur le placis Saint-François, qui fait partie maintenant de la place du Palais.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 U, 10. — Arch. municip. de Rennes, 496, 497.

2. Les maisons en ville, très-nombreuses, étaient affermées 8,212 liv.; il y avait, en outre, les métairies de la Trunaye, en Botton, et de la Tremblaye, en Nouvoitou.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 23 U, 37.

4. Armorial général ms. de 1697.

« Le plan de l'église des Cordeliers consistait dans une nef se terminant à l'Est par une abside à pans coupés ; le chœur des religieux occupait toute la partie orientale jusque vers le milieu de la nef. Un collatéral unique, suivant la forme traditionnelle observée dans les constructions de l'Ordre de saint François, longeait cette nef et le chœur dans tout le côté méridional, jusqu'à la naissance de l'abside, où il se terminait par un chevet droit. »

C'est dans ce chœur que Bernard de la Roche-Bernard, seigneur de Lohéac, et Hermine de Lohéac, sa mère, élevèrent vers 1280 un beau maître-autel, orné de colonnes, décoré de tentures et pourvu d'un calice, d'un missel et tout ce qui était nécessaire au saint sacrifice de la messe¹.

« Le collatéral communiquait avec la nef et le chœur au moyen de huit arcades, vis-à-vis lesquelles s'ouvraient au Midi plusieurs chapelles d'inégale largeur, éclairées par six fenêtres percées dans le mur Sud ; il n'y avait point de bas-côté vers le Nord ; seulement, au bas de la nef, une porte pratiquée vers l'angle septentrional donnait accès dans une petite chapelle accolée à l'église et fondée par les seigneurs de Laval². »

Cette chapelle, appelée vulgairement chapelle de Dol ou de Saint-Méen, fut bâtie en 1539 par François de Laval, évêque de Dol, qui y fit graver ses armoiries sur la clef de voûte et sur la muraille, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le prélat y fit une fondation en 1551 et la laissa après son décès à sa famille. Mais en 1576 Guy, comte de Laval et vicomte de Rennes, asséagea cette chapelle avec tous ses droits de prééminences, d'enfeu et d'armoiries, à Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, qui y fut inhumé, et dont les descendants la conservèrent sous la mouvance des vicomtes de Rennes.

1. 23^e Xbris. — *Obiit Bernardus de Rochabernardi dominus de Lohéac sepultus in choro cum habitu nostro; cum matre sua edificavit altare hujus ecclesie, dedit calicem, missale, columnas, cortinas et omnia necessaria ad altare; anno domini 1282. (Necrol. Francisc. Redon.)*

2. Bull. de l'Assoc. bret., II, 113.

Ceux-ci se réservèrent toutefois certains droits dans cette chapelle dont ils se trouvaient fondateurs; aussi les Cordeliers devaient-ils faire pour eux « les prières nominales à la procession de chaque dimanche avant la grand'messe, dans ladite chapelle, où ils doivent s'arrêter pendant lesdites prières¹. »

Plusieurs autres familles illustres avaient droit de sépulture dans l'église des Cordeliers et y avaient fondé des chapelles. Les sires d'Acigné s'y faisaient tous inhumés dans le chapitre et dans la chapelle du Saint-Sépulcre; là reposèrent Alain, + en 1306; Pierre III, + 1347; Jeanne de la Lande, dame d'Acigné, + 1367; Marie de Coëtquen, dame d'Acigné, + 1388; Jean d'Acigné, seigneur de la Lande, + 1403; Jean I^{er}, + 1421; Catherine de Malestroit, dame d'Acigné, + 1434; Jean IV, + 1462; Jean V, + 1497; Jean VI, + 1525; Jean d'Acigné, vicomte de Loyat, + 1525; Jean VII, + 1539; Jean VIII, + 1573; François d'Acigné, prieur de Combour, + 1509, etc., etc.²

Les seigneurs de Fontenay, en Chartres, jouissaient d'un enfeu dans la chapelle Saint-François, où furent inhumés Thomas de Fontenay, + 1302; Olivier de Fontenay, + 1337; Thomas de Fontenay, + 1379; Marie de Fontenay, + 1385, et beaucoup d'autres membres de leur famille.

Pierre de Rohan, seigneur de Pontchâteau, fut enterré en 1518 dans la chapelle de Notre-Dame-des-Douleurs; — Thibault de Guel et Jeanne de Champagné, sa femme, en 1404, dans la chapelle de Saint-Martin; — Yves Bothic, seigneur d'Erquy, en 1551, dans celle du Saint-Nom-de-Jésus³.

Les seigneurs du Bouédrier, en Toussaints, possédaient aussi la chapelle de Saint-Fiacre, qui leur était prohibitive; située du côté de l'épître, elle renfermait leur enfeu armorié

1. *Déclaration de la vicomté de Rennes en 1681.*

2. D. Morico, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 864. — Du Paz, *Hist. général. de Bret.* — *Necrolog. Francisc. Redon.*

3. *Necrolog. Francisc. Redon.*

de leur blason : *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois tourteaux de gueules*. Le seigneur de Bréquigny en jouissait en 1679, en qualité de seigneur du Bouëdrier. Elle avait été fondée en 1454 par Jean Bouëdrier¹.

Dans le chœur furent inhumés : en 1242, Mathieu de Laval ; — en 1270, Gilbert de Moréac ; — en 1284, Marguerite de Moréac ; — en 1305, Théophanie de la Motte, dame de Moréac ; — en 1282, Bernard de la Roche-Bernard, seigneur de Lohéac ; — en 1357, Jeanne de Nozay, dame de Montfort ; — en 1374, Jean de Châteaugiron, seigneur de Malestroit ; — en 1402, Henri de Dinan, seigneur de la Hunaudaye ; — en Guy de Laval, maréchal de France.

Beaucoup d'autres grands personnages du moyen-âge reçurent aussi la sépulture dans l'église des Cordeliers ; notons parmi eux : Olivier de Machecoul et Eustachie de Vitré, dame de Machecoul ; — Isabeau de Machecoul, dame de Châteaubriant, † 1316 ; — Guillaume de Saint-Gilles, † 1286 ; — Thomase, dame de Châtillon, † 1302 ; — le sire de Rougé, † 1347 ; — Jean d'Espinay, seigneur du Boisduliers, † 1537 ; — Claude Anger, seigneur de Crapado, † 1593².

Au xv^e siècle, Guillaume Hay, Jacques Bourgneuf, Olivier de Beaumont et plusieurs autres citoyens de Rennes déjà distingués, obtinrent aussi leur sépulture aux Cordeliers ; à une époque plus rapprochée de nous, on y vit aussi dans le sanctuaire le tombeau des Huchet, seigneurs de la Bédoyère.

Entre le grand autel et celui du Saint-Nom-de-Jésus était l'enfeu des Montaran, possédé en dernier lieu par la famille Le Prestre de Châteaugiron ; — devant les autels du Saint-Nom-de-Jésus et de Sainte-Élisabeth se trouvait celui de Nosseigneurs des États de Bretagne ; — à côté du Crucifix celui des Duliepvre du Bois de Pacé ; — vis-à-vis la chaire celui des Viard dits de Jussé et de Mouillemusse ; — la famille de Ros-

1. Arch. Nat., P. 4743.

2. Necrolog. Francisc Bedon.

madec eut le sien dans la chapelle Saint-Charles, — et les Bruslon, seigneurs de la Muce, firent construire une chapelle prohibitive au bas de la nef, du côté de la rue Saint-Georges. — Enfin, les familles Brandin, — Barrin de la Villegeffroy, — de Guéhenneuc, — Fouquet de Chalain élevèrent, ainsi que plusieurs autres, des tombeaux dans l'église dont nous nous occupons.

On voit que dans l'étroite enceinte de ce modeste sanctuaire des Frères-Mineurs de Rennes on pouvait lire sur les dalles usées par les siècles, où tant de générations avaient prié, les noms les plus illustres de notre contrée, tant dans la noblesse que dans la magistrature et la bourgeoisie.

Quand vint la Révolution, les Cordeliers furent naturellement expulsés, et leur couvent fut affecté en partie au service militaire. La vaste salle des États y devint le siège des clubs révolutionnaires. Plus tard, sous l'Empire, le Petit-Séminaire diocésain fut installé dans ce vieux monastère, mais il fut transféré ailleurs sous la Restauration. L'église des Cordeliers fut ensuite rasée pour faire place au percé de la rue Louis-Philippe, qui la coupa dans son axe. Quant aux autres bâtiments conventuels, ils furent en partie détruits, en partie adaptés à de nouvelles constructions. Aujourd'hui il ne reste plus trace du cloître, mais le Musée archéologique possède encore quelques colonnes de granit qui en proviennent ; accolées deux à deux, elles devaient recevoir des arcades ogivales ; leur style se rapporte bien à ce que l'on connaît d'analogue en cloîtres du XIII^e siècle, et elles ne peuvent que faire vivement regretter le monument qu'a détruit le vandalisme de 1793.

2^o Landéan.

Dans la forêt de Fougères et en la paroisse de Landéan se trouvait, avant la Révolution, un couvent de Cordeliers dont la plus grande partie des bâtiments existent encore et servent aujourd'hui de maison d'habitation.

« La fondation de ce couvent, dit M. Maupillé, remontait à l'an 1440. Quelques religieux de l'Ordre de saint François, à la tête desquels était un Frère que les actes contemporains désignent sous le nom de Vauroulon, s'adressèrent à François I^{er}, fils aîné du duc Jean V, qui avait reçu de son père l'investiture de la terre de Fougères, le suppliant de les autoriser à s'établir dans sa forêt, et de leur abandonner un lieu où ils pussent construire un couvent et y faire leur habitation. Le prince, désirant « faire œuvres méritoires pour le salut de son âme et être participant aux bonnes prières, messes et oraisons des religieux, » s'empressa d'accueillir leur demande; et, par lettres patentes du 24 janvier 1440, il leur céda un lieu que l'on nommait alors le Pas-au-Meunier, avec 3 journaux de terre, et la permission d'y construire une chapelle ainsi que les bâtiments qu'ils jugeraient convenables pour leur habitation. Il leur accorda, en outre, le droit de prendre dans la forêt tout le bois qui leur serait nécessaire, tant pour leurs constructions que pour leur chauffage, dans tous les temps à venir. Ces dispositions du prince furent confirmées cinq jours après, le 29 janvier, par le duc Jean V, son père, et approuvées le 8 février suivant par Guillaume Brillet, évêque de Rennes. Les religieux purent dès lors jeter les fondements de leur couvent et commencer leur installation ¹. »

Les rois de France qui, après les princes de Bretagne, possédèrent la baronnie de Fougères, ne furent pas moins favorables aux Cordeliers. Charles VIII en 1498, Henri II en 1559, François II en 1560, Henri IV en 1598, Louis XIII en 1612, et enfin Louis XIV en 1643, se firent un devoir de confirmer leurs privilèges. Plusieurs même de ces princes voulurent donner d'autres marques d'intérêt à ces religieux. « C'est ainsi qu'en 1549 Henri II les autorisa à faire achever

¹. *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, p. 81.

la muraille de clôture qui devait enceindre leur couvent, et leur permit de faire enlever la pierre qu'ils avaient tirée à cet effet dans une carrière voisine; qu'au mois de janvier 1613, Louis XIII leur céda à tout jamais et à perpétuité 7 arpents de marais et de bois et un petit ruisseau nommé la Mare-Noire, pour « faire un vivier et réservoir à poisson, » dans le but de pourvoir à leur nourriture pendant les deux carêmes qu'ils étaient tenus d'observer chaque année; qu'il les autorisa, en outre, à joindre ces terres à leur enclos et à les faire entourer de murs, si bon leur semblait; que quatre ans plus tard, au mois de janvier 1617, le même souverain leur fit la concession de 10 nouveaux arpents de terre et de bois situés entre le Pré-Richard et la Mare-Noire, toujours avec l'autorisation de les faire enclore et planter d'arbres à fruits, et même celle d'y construire un moulin; que Louis XIV, par lettres patentes du 12 novembre 1654, leur donna en toute propriété 10 à 12 journaux de terre, situés au lieu de la Coulée et du Pas-au-Meuinier, jusqu'à la Grande-Rivière.

« En retour de toutes ces largesses, les souverains n'exigeaient autre chose que des prières et des services religieux, que les Frères acquittèrent exactement jusqu'au moment de leur expulsion de leur couvent. Ces services consistaient d'abord dans la célébration de trois grand'messes, chaque année : l'une le 14 mai, en mémoire d'Henri IV; l'autre le 25 août, jour de la fête de saint Louis, pour la conservation du roi et la prospérité de la France; la troisième le 8 septembre, pour la conservation de la reine-mère (*première donation de Louis XIII*). Puis dans la célébration, le premier de chaque mois, d'une messe solennelle du Saint-Esprit, précédée d'une procession générale, en chantant l'hymne *Veni Creator*, et suivie d'un salut avec prières pour la conservation des personnes du roi et des deux reines (*seconde donation de Louis XIII*). Enfin, dans la célébration d'une seconde grand-messe, également le 14 mai, jour anniversaire de la mort de

Louis XIII, pour le repos de son âme, et une autre le 26 juillet, jour de la fête de sainte Anne, pour la conservation des jours de la reine (*donation de Louis XIV*)¹. »

A l'exemple des souverains, de simples particuliers montrèrent un pieux empressement à contribuer par leurs largesses à l'accroissement et à la prospérité du couvent.

« En 1575, Jean Meneust, sieur de la Casnerais et des Bois-Guyons, leur donna 3 journaux de terres vagues situés dans les environs. Vers la même époque, le seigneur de la Fontaine leur céda sa chapelle de Saint-Gorgon, située à Fougères, à l'entrée de la rue de la Caserne, avec les maisons adjacentes, pour y établir « un hospice où ils pourraient descendre lorsque les affaires de leur couvent les appelleraient « à la ville. » Par acte du 15 juillet 1659, Bertrand Du Guesclin, seigneur de la Roberie, et Judith du Châtaignier, son épouse, en fondant un obit dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église du couvent que les père et mère de ladite dame avaient fait construire et orner de peintures et tableaux, donnèrent aux religieux la prairie de la Serfilière². »

Il y a lieu de croire que les Cordeliers du couvent de Saint-François, dans la forêt de Fougères, ne furent jamais très-nombreux : en 1683 ils s'y trouvaient au nombre de neuf, et en 1785 ils n'étaient que cinq, sous la conduite d'un gardien. Ils ne furent point non plus jamais riches : en 1676 ils ne jouissaient que de 50 journaux de terre.

En 1790, ils déclarèrent posséder : leur couvent de Saint-François, entouré d'un enclos muré contenant 9 journaux de terre; la grande prairie du couvent; l'étang et le moulin de Saint-François; la métairie du Baillé et la prairie de la Serfilière; le tout fut évalué par la municipalité de Landéan 777 liv. de rente; mais nous croyons qu'il s'agit ici du chiffre de revenu net, car une autre *Déclaration* de la même

1. M. Maupillé, *Notices histor. précitées*, p. 83, 84.

2. *Ibidem*.

époque porte à 1,157 liv. le revenu des Cordeliers¹; en tout cas, c'était peu de chose pour entretenir un monastère.

Quoique devenu une propriété particulière, l'ancien couvent de Saint-François mérite d'être visité au point de vue des souvenirs religieux. Situé sous les derniers ombrages de la belle forêt de Fougères, près de la lisière orientale des bois, le vieux monastère franciscain se présente encore avec avantage : de longues murailles entourent ses jardins, un vaste étang baigne ses terrasses, de hauts portails précèdent ses cours, et tout à l'entour règne la plus admirable solitude. Quant au couvent lui-même, c'est un grand corps-de-logis aspecté à l'Ouest, ayant au Nord une aile en retour et au Midi son église conventuelle. Les portes en accolade de ce bâtiment, les petites fenêtres des cellules et les grandes baies flamboyantes de l'église indiquent que l'édifice tout entier est encore celui-là même construit au xv^e siècle par permission des ducs de Bretagne.

L'église est surtout remarquable. Sa nef, assez vaste, est composée de quatre travées et terminée par un chevet droit, dans lequel s'ouvre une jolie fenêtre de style gothique fleuri; la grande porte occidentale, accostée d'élégantes colonnettes, est également ogivale; au-dessus apparaissent trois écussons mutilés dont le principal, posé dans une sorte de niche gothique, devait être celui des ducs bretons; les deux autres sont entourés des colliers de l'Ordre de Saint-Michel. Malheureusement, l'intérieur de cette église est complètement dévasté; les derniers propriétaires y ont seulement fait construire, dans la partie du chevet et à la hauteur du premier étage du logis, une petite chapelle particulière, abandonnée elle-même aujourd'hui. C'est toutefois dans ce modeste sanctuaire qu'ont été placées les dernières stalles des Cordeliers; ces stalles, quoique d'un style très-simple, ne manquent pas

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 27.

d'intérêt à cause des figurines qui les décorent; on y voit de charmants petits saints et de bons religieux récitant leur cha-plet ou faisant leur lecture. Ce travail en bois sculpté doit remonter aux origines du monastère ou tout au moins au xvi^e siècle.

3^o Césambre.

L'île de Césambre, près Saint-Malo, fut habitée jusqu'au commencement du xv^e siècle par des ermites, au nombre desquels la tradition place saint Marcouf, saint Brandan et saint Malo lui-même. En 1420, l'ermite Raoul Boisserel y construisit l'oratoire de Saint-Brandan, que l'on y voit encore; il fut remplacé dans l'île par un autre anachorète connu sous le nom de Pierre-le-Solitaire. Ce dernier vivait pauvrement à Césambre lorsqu'une colonie de Cordeliers de l'Observance, sortie de l'Île-Verte, proche Bréhat, obtint en 1468 de Jean l'Espervier, évêque de Saint-Malo, la permission d'y venir fonder un couvent, dont on ne voit plus aujourd'hui que quelques débris insignifiants.

« La vie austère et réformée que menaient ces bons Pères ne tarda pas à leur attirer de grandes aumônes de la part du cardinal Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, des Malouins et d'autres habitants du diocèse. Ce qui les mit en état de se bâtir en fort peu de temps une maison si considérable qu'ils purent y tenir le chapitre général de leur province le 12 avril 1497 et le 8 août 1583¹. Le monastère de Césambre, situé vers le bas de l'île, entre deux montagnes, était distribué ainsi qu'il suit : l'église, de vingt toises de long, faisait face à la ville de Saint-Malo; les jardins étaient à l'Est de ce temple, et les bâtiments claustraux étaient derrière l'église et les jardins; le cloître avait environ seize toises en tout sens, les autres logements à proportion. Il ne reste plus aujourd'hui de tout cela que quelques pans du mur de clôture. Il y avait,

1. A cette dernière date ils se trouvèrent une centaine de religieux réunis à Césambre.

en outre, aux quatre coins de l'île, quatre petites chapelles : celle de Saint-Sauveur, dans la partie Est; celle de Saint-Michel, au Nord; celle de Saint-Joseph, sur le haut de la partie Ouest, où était aussi le moulin des moines; et, enfin, celle de Notre-Dame-de-l'île, au Sud, sur ce rocher au milieu de la grève qu'on voit de Saint-Malo¹. »

Le 4 octobre 1518, le roi de France François I^{er}, se trouvant à Saint-Malo, voulut visiter ce monastère et se recommander aux prières des religieux disciples de son saint patron. Une vieille chronique rimée du couvent de Césambre rend compte comme il suit de cette royale visite :

Le post² de foy et religion,
Très chrestien le roi Franczoys
Vint cédans par devocon,
Associé de gens de poys :
Sage Trémolle, tu y estoys,
Montafiant et Montegent³
Autres quels dire ne seauroys⁴.

Plus tard, le 25 mai 1570, le roi Charles IX se rendit à son tour au couvent de Césambre; il était accompagné de la reine Catherine de Médicis, sa mère, du duc d'Anjou, son frère, de Marguerite de Valois, sa sœur, et d'une foule d'autres grands personnages. De retour à Saint-Malo, le lendemain, il fit aux Cordeliers une pension de 50 liv. en souvenir de leur bon accueil.

Ce don fut bien reçu, car entre les deux visites de nos rois les moines de Césambre avaient eu beaucoup à souffrir. Le 2 mai 1544, des pirates anglais descendirent dans l'île à huit heures du soir, dépouillèrent les religieux, en maltrai-

1. L'abbé Manet, *État ancien de la baie du Mont Saint-Michel*, p. 84.

2. C'est-à-dire le pilier, le soutien.

3. C'est-à-dire les sires de la Trémolle, de Montafiant et de Montegent, qui accompagnaient le roi.

4. *Chronique du couvent de Césambre*, communiquée par M. Paul de la Bigne Villeneuve.

tèrent deux à coups de soufflets, rompirent le tabernacle, jetèrent à terre les saintes hosties et emportèrent les vases sacrés et les ornements d'église. Heureusement qu'une troupe de jeunes gens malouins, conduits par leur gouverneur, M. de Bouillé, averti à temps de cette invasion, accoururent au monastère et tombèrent sur les pillards, dont une partie fut tuée avant d'avoir pu se rembarquer ¹.

Au commencement du xvii^e siècle, un changement s'opéra à Césambre; les Cordeliers ne s'y trouvaient plus qu'en petit nombre, et l'autorité religieuse résolut de les remplacer par des Récollets en 1612. Toutefois, les anciens religieux ne cédèrent que difficilement leur monastère, et en 1617 Jacques Le Gadellan, provincial, et Nicolas Couella, gardien des Cordeliers, firent une dernière tentative pour rentrer à Césambre. Mais ce fut en vain, la ville de Saint-Malo prit parti pour les Récollets et leur fit avoir gain de cause; les Cordeliers durent renoncer définitivement à leur couvent insulaire et ils abandonnèrent par suite complètement Césambre.

DOMINICAINS

L'Ordre des Frères-Prêcheurs fut fondé par saint Dominique, qui en obtint la confirmation du pape Honorius III en 1216. Ayant fondé un couvent important à Paris dans la rue Saint-Jacques, ces religieux reçurent le nom populaire de Jacobins, mais on les appelle plus généralement Dominicains, du nom de leur saint fondateur.

1^o Rennes.

« De gueules, à un lion, la queue fourchue, d'argent; écartelé d'hermines ². »

1. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, n^o 22322, p. 543.

2. Armorial général ms. de 1697.

D'après la tradition des Dominicains, leur couvent de Rennes fut fondé par Jean IV, duc de Bretagne, à la suite d'un vœu fait par ce prince pendant la bataille d'Auray, en 1364; c'eût été en témoignage de sa reconnaissance envers la Sainte Vierge que Jean IV, demeuré vainqueur, eût élevé dans la capitale de son duché un sanctuaire de Notre-Dame appelé Bonne-Nouvelle, en mémoire de son succès.

Mais D. Plaine, dans son *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes*, a fait remarquer que dans les riches archives du couvent des Frères-Prêcheurs de Rennes, rien ne confirme cette tradition; tout, au contraire, prouve que Jean IV ne fit d'abord qu'approuver une fondation faite par quelques-uns de ses sujets. C'est en 1466 seulement, un siècle par suite après cette fondation, qu'apparaît la première mention du nom de Bonne-Nouvelle, donné non point à l'église conventuelle, mais à un tableau de la Sainte Vierge placé dans le cloître du monastère et objet d'une grande vénération.

Le 20 mars 1367, Pierre Rouxel, dit Bellehère, et Jeanne Rebillart, sa femme, bourgeois de Rennes, donnèrent aux Frères-Prêcheurs du couvent de Dinan « deux herbrégements, des terres, courtils et maisons, le tout situé en la paroisse Saint-Aubin, non loin du cimetière de Sainte-Anne et du grand chemin rennais par où l'on va à Saint-Étienne; afin qu'en ce lieu soient fondés une église et couvent dudit Ordre des Frères-Prêcheurs, à la charge auxdits religieux de célébrer à l'intention des donateurs une messe en une semaine aux jours de dimanche, lundi, mardi, mercredi, et en la suivante aux jours de jeudi, vendredi et samedi, et ainsi de suite alternativement à perpétuité¹. »

Tel est le titre primordial de la fondation du couvent des Dominicains; le duc Jean IV connaissait, il est vrai, les dessein de Pierre Rouxel, car dès le 10 février précédent il avait ordonné une enquête au sujet des terres que ce pieux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 22 H, 4.

bourgeois de Rennes voulait offrir aux Frères-Prêcheurs de Dinan « pour bastir une église et un couvent; » mais le prince n'avait encore rien donné lui-même pour le nouveau monastère projeté.

Tous ceux qui avaient quelques droits, féodaux ou autres, sur les terres concédées aux Dominicains, Jean Le Bart, abbé de Saint-Melaine, Honorée Ragueneil, dame du Bordage, Jean du Rocher et Jeanne de Champagné, sa femme, s'empresèrent d'y renoncer en faveur des religieux. Ceux-ci firent aussi un accord avec le recteur de Saint-Aubin, dans la paroisse duquel ils allaient s'établir; l'évêque et le Chapitre de Rennes se joignirent à eux pour solliciter et obtenir du pape Urbain V une permission de construire le nouveau couvent; enfin, le duc Jean IV accorda des lettres d'amortissement pour toutes les terres données par Pierre Rouxel et sa femme¹.

Ces lettres ducales sont du 5 juin 1368. Le 30 novembre suivant, Jean IV en écrivit de nouvelles pour exhorter ses sujets à contribuer par leurs aumônes à l'édification du monastère dominicain; il y ajoutait que lui et la duchesse sa femme entendaient bien être considérés comme les principaux fondateurs de l'œuvre². Son appel fut entendu, et les travaux se poursuivirent avec tant d'activité que deux mois plus tard on fut en mesure de procéder en grande pompe à la pose de la première pierre de l'église.

Le 2 février 1369, fête de la Purification de Notre-Dame, le duc Jean IV présida lui-même la cérémonie et posa de ses mains la première pierre de l'édifice; il avait à ses côtés l'évêque de Rennes, l'abbé de Saint-Melaine, les sires de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 22 II, 1.

2. Cette clause et les travaux que nous allons voir Jean IV entreprendre semblent donner raison à la tradition qui fait de ce prince le fondateur du couvent des Dominicains; remarquons cependant qu'autrefois il n'était pas nécessaire, pour qu'un seigneur méritât ce titre de fondateur, qu'il dotât ou construisit un établissement, il suffisait qu'il l'approuvât, s'il relevait féodalement de lui; or, c'est le cas présent: le duc se dit fondateur parce qu'il encouragea par ses largesses la fondation faite par Pierre Rouxel dans sa ville de Rennes.

Clisson, de Beaumanoir et de Matignon, et plusieurs autres personnages de distinction¹.

Le devis des travaux donnant idée du plan de cette église fut dressé par ordre du duc de Bretagne et existe encore. On y apprend qu'en 1371 l'église du « moustier » était déjà bâtie et « fondementée » depuis le chevet jusqu'au bas de la nef, et qu'elle affectait la forme d'une demi-croix; que les chapelles projetées alors devaient commencer à partir de la croix, c'est-à-dire des bras du transept, et se poursuivre « jusques au pignon de embas. » Vingt fenêtres devaient éclairer la nef, divisées chacune par deux meneaux; deux autres grandes baies, subdivisées par cinq meneaux, devaient orner les transepts. Il devait y avoir cinq autels : le maître-autel, derrière lequel s'en trouvait un autre placé dans une chapelle absidale², et trois autres autels placés vers le bas de la nef. Trois portails étaient projetés, « un pour l'entrée du cloître, les deux autres des deux pignons de l'église; » le portail occidental devait être muni d'un porche et enrichi d'élégants accessoires, voussures, pinacles, niches et dais, avec les statues de la Sainte Vierge, du duc et de la duchesse de Bretagne, et les écussons de Bretagne et de Montfort³.

Pour exécuter ce plan, Jean IV ordonna qu'on prélevât 4,000 liv. en quatre annuités sur ses recettes de l'évêché de Rennes. Malheureusement, les tristes démêlés de ce prince avec le roi de France et sa fuite en Angleterre arrêtrèrent vraisemblablement l'élan donné à la construction de l'église des Frères-Prêcheurs, et en 1420, longtemps après la mort du duc, cette église « attendait encore son achèvement. » Ce fut alors que le pape Martin V accorda de grandes indulgences

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 22 H, 1.

2. C'est dans le vitrail de cet oratoire que Jean IV s'était fait représenter en casaque herminée et la couronne en tête, à genoux devant une image de Notre-Dame, à qui le présentait son bienheureux patron saint Jean-Baptiste. (Vies des Saints de Bretagne, par Albert Le Grand.)

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 22 H, 1.

à ceux qui viendraient en aide aux religieux dominicains de Rennes.

A côté de cette grande église conventuelle s'éleva quelque temps après le célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. C'était « une petite chapelle dédiée spécialement à la Sainte Vierge et établie dès le principe dans le côté méridional du cloître, communiquant avec l'église par des voûtes ouvrant sur le chœur. » Là se trouvait le tableau miraculeux dont nous avons déjà signalé l'existence; ce tableau, conservé maintenant dans l'église paroissiale de Saint-Aubin, représente la Sainte Vierge tenant son divin fils entre ses bras; dès 1466 il était l'objet d'une grande vénération, ce qui détruit encore la tradition attribuant à la duchesse Anne le don de cette pieuse image.

Il nous est impossible de raconter ici l'intéressante histoire du culte de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, nous renvoyons pour cela nos lecteurs à l'excellent petit volume de D. Plaine sur le culte de la Sainte Vierge à Rennes. Qu'il nous suffise de dire que cette ville eut toujours la plus grande affection pour le sanctuaire de Bonne-Nouvelle et, par suite, pour le couvent des Dominicains; les ex-voto offerts par la population reconnaissante, à la suite de la peste de 1632 et de l'incendie de 1720, sont encore là pour prouver la protection maternelle de la Sainte Vierge et la confiance filiale des habitants de Rennes.

Au commencement du xvii^e siècle, le monastère des Frères-Prêcheurs de Rennes devint le berceau d'une importante réforme religieuse : le P. Jouaud y fonda l'Étroite-Observance de saint Dominique, connue sous le nom de Congrégation de Bretagne¹.

Le sceau du prieur du couvent de Bonne-Nouvelle en 1654 est de forme ovale et représente la Sainte Vierge assise dans un fauteuil, tenant l'Enfant-Jésus entre ses bras, et couronnée

1. D. Plaine, *Hist. du culte de la Sainte Vierge à Rennes*, p. 141.

de onze étoiles; la légende porte : † SIG. PR. CON. REDON. ORD. FR. PRÆDICAT. ¹

Lorsque vint la Révolution, il y avait dix-sept religieux dans le couvent des Dominicains de Rennes; ils jouissaient de quelques rentes constituées, d'un certain nombre de maisons à Rennes et de plusieurs métairies à la campagne²; le tout rapportait 11,773 liv. de rente, mais les charges étant de 3,264 liv., il ne restait aux religieux pour vivre que 8,509 liv.³

Après l'expulsion des Frères-Prêcheurs de Rennes, leur couvent fut converti en magasin à fourrages; un incendie y éclata en 1821 et ne laissa de l'église que les murs debout.

Ce sont ces ruines qu'il est intéressant de revoir aujourd'hui. On y retrouve encore à peu près complète la disposition primitive du plan de l'édifice : l'église forme un rectangle, mais une nef collatérale y est jointe dans la moitié environ de la longueur totale. « Ces deux nefs sont séparées l'une de l'autre par une série d'arcades en ogives presque obtuses. Ces arcades, à double anse, à volute épannelée, appuient leurs retombées sur de grosses colonnes ou piliers monocylindriques à bases hexagonales qui méritent d'être étudiés en détail; il y a cinq travées dans la longueur de la double nef, ce qui nécessite quatre supports isolés et deux demi-piliers engagés. Les chapiteaux en sont tous courts, ramassés, et, comme les bases, de forme hexagone.

« Dans le mur oriental de la petite nef est un gracieux portail. L'ogive un peu évasée de son archivolte supérieure se profile en saillie par deux tores de grosseur inégale séparés par une canelure profonde; elle va s'appuyer à droite et

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 5.

2. Ces métairies étaient : la Motte-au-Duc, en Saint-Helier; — la Motte-Beaucé, en Vezin; — Launay-Thébert, en Pacé; — la Pironais, en Saint-Gilles; — la Mulonnais, les Huberdières et Bouffre, en Le Rheu; — la Brétosche, en Saint-Grégoire; — les Forgets, en Guignen; — la Haie-Fossant, le Chêne-Manier, Treffleuc et les Janneaux, en Bréal-près-Montfort.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

à gauche sur deux culs-de-lampe formés l'un de feuilles de vigne entremêlées de grappes de raisin, l'autre de feuillage de lierre. Trois colonnettes cylindriques à bases polygonales et munies de chapiteaux que recouvrent des feuilles de chêne avec leurs glands et d'autres décorations végétales délicatement sculptées, reçoivent de chaque côté les moulures toriques qui dessinent les arcs redoublés d'une voussure peu profonde inscrite sous l'archivolte principale. Les deux colonnettes qui encadrent immédiatement la porte inclinent la moulure de leur arc en anse de panier, de façon à laisser entre le tore inférieur et celui qui délimite l'ogive enveloppante un tympan triangulaire où un élégant cul-de-lampe en feuillage découpé marque la place d'une statuette qui devait autrefois surmonter ce piédestal; sans doute c'était celle de Notre-Dame.

« Vers le haut de l'église, près du chevet, dont le mur oriental a été reconstruit à une époque moderne, du côté de l'épître, on remarque une suite d'arcatures simulées, refouillées dans l'épaisseur de la muraille. Chacune des ogives est subtrilobée et dessinée par plusieurs moulures concaves; chaque retombée de cette arcature est supportée par une console historiée figurant un ange aux ailes éployées soutenant entre ses mains un écusson. Serait-ce l'emplacement des crédences du maître-autel?

« Presqu'en face, une mince et svelte colonnette s'applique à un angle faiblement indiqué dans la maçonnerie : ce doit être un débris de l'ornementation de l'ancien chœur. Le mur qui sépare l'église du cloître était percé jadis, dans la partie Nord-Est, de trois baies en arcades; elles donnaient communication avec l'intérieur du cloître et la chapelle de Notre-Dame, qui en occupait l'extrémité orientale. Les anciennes fenêtres, dont on reconnaît encore l'emplacement, sont toutes bouchées, ainsi que le portail occidental¹. »

Au Nord de cette église conventuelle se trouvait le cloître

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, II, 116.

des Dominicains ; le côté de ce cloître touchant l'église était d'une largeur double de celle des trois autres côtés du carré ; cela provenait de ce que cette partie du cloître servait d'avenue à la chapelle miraculeuse bâtie à l'angle Sud-Est ; de plus, cette portion du cloître était fermée du côté du préau par un mur plein, ouvert de cinq fenêtres à meneaux ; c'était donc comme un second collatéral de la nef de l'église conventuelle, et le mur qui l'en séparait était rempli d'enfeu en forme de tombes-arcades.

Ce fut surtout à partir du xvi^e siècle que les concessions de tombeaux dans la nef et dans le cloître attenant devinrent un objet d'ambition pour les familles pieuses et une source abondante de fondations pour les religieux. Parmi les possesseurs de tombeaux avec statues, de chapelles avec enfeu ou de simples dalles funéraires, on remarque les noms suivants : d'Artois, de la Bourdonnaye, de Bréhant, de Beaumanoir, de la Ville-Geffroy, de Cacé, du Quengo, de la Dobiais, de Montersil, d'Acigné, de la Lande, Martin de la Vairie, Huart, de Tixue, Le Bel, de Becdelièvre, de Mauny, Godart, de Sévigné, de la Porte, d'Erbrée, de Tournemine, de Rieux, de Kersauson, de Coniac, Grignart de Champsavoy, Le Levier de Kerohiou, Ferret, de la Busnelaye, de Molac, de Carman, Gougeon, de la Renaudaye, de la Marzelière, de Cucé, etc.¹

Cette partie du cloître longeant le mur septentrional de l'église fut reconstruite en 1602 par le prieur Jean Jubin ; quant à la chapelle de Bonne-Nouvelle, elle fut elle-même entièrement rebâtie en 1623. De l'angle oriental du cloître qu'elle occupait, elle fut reportée un peu plus au Nord et décorée magnifiquement par les soins du prieur Hyacinthe Charpentier, secondé par M^{sr} Cornulier, évêque de Rennes, et par la duchesse de Vendôme, fille du duc de Mercœur.

« On voit encore les murs de cette nouvelle chapelle, qui ouvre sur le cloître attenant par une vaste baie assez semblable

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 22 H, 1.

à une arche de pont ; elle est carrée et éclairée par trois fenêtres en plein cintre, subdivisées par trois meneaux pareillement cintrés à leurs sommets, supportant au milieu une figure annulaire accostée de deux appendices allongés en forme de larmes.»

C'est dans cette chapelle qu'était déposé, avant 1789, le magnifique vœu offert par les habitants de Rennes en 1634, représentant cette ville avec son enceinte murale et ses monuments, le tout en argent massif¹.

« Quant aux trois autres côtés du cloître entourant le préau, ils sont encore plus modernes : c'est une suite d'arcades cintrées, avec archivoltes décorées de moulures et chargées, sur leurs pieds-droits extérieurs, de pilastres dans le style grec du xvii^e siècle tout au plus. Ainsi, tout ce qui reste de la chapelle et des cloîtres est postérieur au xvi^e siècle, cela ne fait pas l'ombre d'un doute². »

Quelques parties seulement de l'église conventuelle peuvent, comme nous l'avons vu, remonter à l'origine du monastère.

Voilà tout ce qui demeure de ce couvent des Frères-Prêcheurs, devenu si célèbre dans les derniers siècles sous le nom de Bonne-Nouvelle ; la dévotion du peuple envers l'image miraculeuse de Notre-Dame a seule survécu à la ruine du cloître et des religieux.

2^o Vitré.

« D'argent, mantelé, arrondi de sable; le champ, chargé d'un chien aussi de sable, tenant en sa gueule un flambeau de même allumé de gueules³. »

En 1620, François Guesdon, sieur du Martinet, marchand de Vitré, appela en cette ville les Dominicains de la réforme de Rennes ; il donna à Hyacinthe Charpentier, prieur de

1. Cet éclatant témoignage de la piété des Rennais envers Notre-Dame de Bonne-Nouvelle fut détruit pendant la Révolution ; mais il a été renouvelé en 1861 et déposé devant le tableau miraculeux dans l'église de Saint-Aubin.

2. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, II, 420.

3. *Armorial général ms. de 1698.*

Bonne-Nouvelle, « le lieu, terre et appartenances de la Grange, situé près le forbourg Saint-Martin dudit Vitré, » à la charge pour ces religieux d'y bâtir un couvent « pour y pouvoir habiter quatre religieux prestres et deux frères laiz » tirés du monastère de Rennes. François Guesdon s'obligea, en outre, à verser aux Frères-Prêcheurs une somme de 3,500 liv., pour aider à la construction de leur nouveau monastère. L'acte définitif de donation fut signé le 19 mai 1621, et dix jours après la Communauté de ville de Vitré approuva cet établissement, parce que les religieux s'obligèrent à ne point faire de quêtes à Vitré, sauf les deux quêtes annuelles qu'ils avaient coutume de faire dans tout le diocèse de Rennes¹.

Pour acquitter sa promesse de 3,500 liv., François Guesdon avait cédé une partie de sa terre de la Bédoyère, paroisse de la Croixille; mais par acte du 21 juin 1632, il fit abandon de ses droits de fondateur à Renée Lambaré, veuve de Michel Le Bigot, et reprit la Bédoyère. Renée Lambaré fit de généreux dons au couvent des Dominicains; son mari y avait déjà fondé la chapelle du Rosaire, où il fut inhumé le 11 mai 1632. Mais les religieux n'oublièrent pas pour cela leur premier fondateur, et ils donnèrent à François Guesdon un enfeu et un banc dans « une voûte au côté droit de la nef, entre les balustres du chancel et la chaire de pierre engravée en la costière, » avec permission d'y placer une plaque commémorative de sa fondation.

Les seigneurs des Nétumières donnèrent beaucoup aussi aux Frères-Prêcheurs de Vitré et méritèrent d'être appelés à leur tour fondateurs de leur monastère. Françoise de Champagné, dame des Nétumières, fut inhumée en leur église le 10 mars 1631, et Paul Hay, baron des Nétumières, son mari, y fut enterré le 9 mai 1634. Vingt ans plus tard, les religieux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 26 H, 2, 3. — Les lettres patentes du baron de Vitré permettant l'établissement des Dominicains étaient du 14 octobre 1620; l'approbation de l'évêque de Rennes du 14 janvier 1621, et les lettres royales du mois de février suivant, enregistrées au Parlement le 28 mars 1621. (*Journal histor. de Vitré*, 583.)

achevèrent de construire leur couvent, et, de leur consentement, Paul Hay, seigneur des Nétumières, posa le 27 juin 1654 « la première pierre aux fondements des cloîtres et bastiments de cette maison ¹. »

C'est au monastère de Vitré que mourut en odeur de sainteté, le 21 juin 1629, le P. Pierre Quintin, dont dom Lobineau a fait l'histoire ². En 1672, il y avait vingt religieux au couvent des Dominicains de Vitré.

Leur sceau, de forme ovale, représente *saint Dominique agenouillé aux pieds de la Sainte Vierge, qui lui apparaît et lui remet le rosaire*. La légende porte : SIG. PP. C. S. DOM. DE. ROS. VITR. ³

D'après la *Déclaration* faite en 1790 par le prieur Pierre Morel, les Dominicains de Vitré possédaient en rentes constituées, maisons et terres ⁴, 2,504 liv. de rente, dont il fallait retirer 774 liv. pour acquitter les charges ; il ne restait donc de revenu net que 1,730 liv. ⁵

La Révolution détruisit de fond en comble le monastère dominicain de Vitré, et nous croyons qu'il ne reste plus de traces de son église, située dans le faubourg Saint-Martin.

EUDISTES

En 1601 naquit à Ri, près d'Argentan, au diocèse de Séez, Jean Eudes, fils d'Isaac Eudes et de Marthe Corbin. Entré à l'Oratoire de Paris, il s'appliqua beaucoup aux missions et y réussit fort bien. Mais il crut devoir quitter cette congrégation et se consacrer tout entier à former une nouvelle société religieuse s'occupant surtout de la direction des séminaires

1. *Journal hist. de Vitré*, 74, 101, 583.

2. *Vies des Saints de Bret.*, 372.

3. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.* en 1877.

4. Ces terres étaient le pourpris du couvent, la métairie de Sainte-Aune, en Izé, et la terre du Boisgros.

5. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

diocésains, afin de renouveler ainsi l'esprit du clergé français. Avec l'aide du cardinal de Richelieu et de M^{sr} d'Angennes, évêque de Bayeux, il réussit dans son projet. Le roi accorda des lettres patentes, datées de décembre 1642, et approuvant l'établissement d'une société de prêtres « vivant ensemble en communauté sous le nom et titre de Prêtres du Séminaire de Jésus et Marie. » Le 25 mars 1643, le P. Eudes et cinq autres prêtres se consacrèrent de nouveau au service de Dieu dans la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande, près de Caen, puis vinrent s'établir dans cette dernière ville, où fut fondée définitivement la Société de Jésus et Marie, qu'approuva l'évêque de Bayeux par lettres épiscopales du 14 janvier 1644.

Les membres de la nouvelle société reçurent du public le nom d'Eudistes, à cause de leur fondateur. Ils se proposèrent un triple but : parvenir à la perfection et à la sainteté conformes à l'état ecclésiastique ; — travailler au salut des âmes par les missions et les autres fonctions du sacerdoce, — et enfin procurer la sanctification des ecclésiastiques, en tenant des séminaires où ils pussent se former à leur saint ministère.

Après avoir fondé plusieurs maisons et avoir prêché avec succès dans une grande partie de la France, le P. Eudes mourut en odeur de sainteté, à Caen, le 19 août 1680 ; il fut inhumé dans la chapelle du Séminaire de cette ville ¹.

Les Prêtres de Jésus et Marie se répandirent de bonne heure en Bretagne. Nous avons retrouvé à Rennes, sur un acte de 1762, le sceau de leur société ; il est ovale et présente un cœur chargé des chefs de Jésus et Marie, nimbés et affrontés, surmonté d'une croix et soutenu de deux branches de lys et de roses, avec cette légende : VIVE JÉSUS ET MARIE. ²

Voici quels étaient les établissements tenus par les Eudistes chez nous avant la Révolution :

1. Vie du R. P. Jean Eudes, par le P. Martino.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

1^o et 2^o Rennes.

Grand-Séminaire, fondé en 1670 par M^{sr} de la Vieuville.
Petit-Séminaire, fondé en 1708 par M^{sr} de Beaumanoir.

3^o Dol.

Grand-Séminaire, fondé en 1702 par M^{sr} de Chamillard.
(V. pour tous ces établissements plus loin, v^o *Écoles*.)

4^o Romagné.

Maison de retraite, fondée en 1690 à Sainte-Anne-de-la-Bosserie.

(V. plus loin, v^o *Maisons de Retraite*.)

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims et en possession d'un important patrimoine, renonça à tout pour se dévouer à l'éducation des enfants du peuple. « L'enseignement qu'il fonda, composé de grammaire française, d'arithmétique, de géométrie, de dessin, sans compter la lecture et l'écriture, fut pour chaque enfant du peuple comme un instrument pour gagner sa vie.

« Dès ses premiers pas, l'abbé de la Salle rencontra de jalouses résistances; mais elles ne parvinrent pas à décourager son zèle et ne l'empêchèrent pas fort heureusement de multiplier ses utiles asiles, d'établir des noviciats, des écoles de maîtres, qui furent les premières écoles normales; des écoles dominicales, qui s'ouvrirent les dimanches et les jours de fêtes pour les jeunes apprentis de différents métiers; des pensionnats bientôt florissants. L'une de ses premières fondations, devenue bientôt son chef-lieu d'Ordre, fut la maison de Saint-Yon, à Rouen, qui valut à ses humbles collabora-

teurs le nom de *Frères Yontains*, d'où l'on a tiré le nom d'*Ignorantins*, que les bons Frères ont mérité pour avoir détruit l'ignorance, comme Scipion avait mérité celui d'Africain pour avoir détruit Carthage. C'est à Saint-Yon que le vénérable de la Salle mourut, le 7 avril 1719, à l'âge de soixante-huit ans. Son institut comptait 27 maisons, 274 Frères et 9,885 élèves¹. »

Louis XV, en 1729, approuva l'institut par des lettres patentes, lui donnant une plénitude d'autorisation qui lui ouvrit l'avenir. La même année, le pape Benoît XIII donnait l'institution canonique à la congrégation des Frères et élevait ceux-ci au rang de religieux réguliers.

1^o Rennes.

Les Frères furent appelés à Rennes dès 1683, mais ils ne purent s'y fixer d'une manière stable qu'en 1736. (V. plus loin, v^o *Écoles*.)

2^o Saint-Malo.

Les Frères s'établirent à Saint-Malo en 1746. (V. plus loin, v^o *Écoles*.)

JÉSUITES

Les Jésuites ont été fondés à Paris par saint Ignace de Loyola et quelques jeunes gens appartenant comme lui à l'Université de Paris, parmi lesquels il faut nommer saint François-Xavier. Cette congrégation fut approuvée par le pape Paul III en 1540, et le roi de France donna en sa faveur des lettres patentes en 1560. Les Jésuites se vouent tout particulièrement aux missions et à l'enseignement de la jeunesse, et leur général habite leur maison-mère, à Rome.

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 337, 339.

Rennes.

« *D'azur à un nom de Jésus d'or entouré d'un cercle en ovale rayonnant de même*¹. »

Les Jésuites ont tenu le collège de Rennes depuis 1606 jusqu'en 1762. (V. plus loin, v^o *Écoles*.)

LAZARISTES

Saint Vincent-de-Paul fonda au xvii^e siècle la société des Prêtres de la Mission, plus connus sous le nom de Lazaristes, à cause de leur maison de Saint-Lazare, à Paris. Cette congrégation fut approuvée par lettres patentes de mai 1627, du 15 février 1630 et du 1^{er} avril 1733; elle se proposa principalement pour but le soulagement des misères spirituelles et corporelles des pauvres et l'éducation des clercs; aussi s'est-elle toujours distinguée dans les missions et dans la tenue des séminaires.

Autorisés de nouveau par décret du 7 prairial an XII et ordonnance du 2 février 1816, les Lazaristes ont leur maison-mère à Paris².

Le sceau du supérieur général de la congrégation en 1712 était ovale et représentait le *Sauveur du monde debout et étendant les bras pour bénir tous les hommes*, avec cette légende : SUPERIOR . GENERALIS . CONGREG . MISSIONIS³.

1^o *Saint-Méen.*

M^{sr} de Harlay, évêque de Saint-Malo, appela les Lazaristes à Saint-Méen en 1645, pour y tenir son Grand-Séminaire. (V. plus loin, v^o *Écoles*.)

1. *Armorial général ms. de 1697.*

2. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 343.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

2° *Saint-Servan.*

M^{re} des Marez, évêque de Saint-Malo, chargea en 1712 les Lazaristes de tenir le Petit-Séminaire qu'il fondait à Saint-Servan. (V. plus loin, v° *Écoles.*)

MINIMES

La congrégation des Minimes fut fondée en 1436 par saint François de Paule, qui leur donna ce nom par humilité. Ce saint ayant été appelé en France par le roi Louis XI, y fonda plusieurs couvents de son Ordre à la fin du xv^e siècle.

Rennes.

« *D'azur au mot CHARITAS d'or, les trois syllabes posées l'une sur l'autre, le tout entouré d'un ovale rayonnant aussi d'or*¹. »

Le 22 mars 1619, la Communauté de ville de Rennes délibéra au sujet d'une requête présentée par frère Gilles Camart, religieux minime, demandant permission de fonder un couvent de son Ordre dans un faubourg de Rennes ; la Communauté consentit à cet établissement, et Gilles Camart acheta aussitôt de Jean Le Gal, sieur de Blosne, un terrain « joignant le chemin qui conduit du carrefour Jouaust au couvent de Bonne-Nouvelle. » C'est aujourd'hui la rue Saint-Louis.

Le 31 mai 1620, l'évêque Pierre Cornulier, assisté des députés de la Communauté de ville, donna aux Minimes l'alignement pour bâtir leur église et leur couvent². Ce prélat voulut même être le fondateur de ce nouveau monastère, et il passa un acte en conséquence le 9 juillet 1624, se réservant dans l'église projetée un enfeu pour lui et les siens.

Mais dès le mois de juin 1622 on avait commencé les fon-

1. *Armorial général ms. de 1698.*

2. *Arch. municip. de Rennes, 208.*

dations du monastère, et le 8 juillet de la même année M^{re} Cornulier avait posé lui-même la première pierre de la chapelle, qui fut dédiée à saint Louis. Voici l'inscription qu'on y grava :

L. P. S. Anno Nativitatis Dominicæ MDCXXII, Gregorio XV Pont. Max. Ludovico XIII regnante et rebelles sui imperii hæreticos bellante, Petrus Cornullier, Rhedon. Episcopus, in suæ devotionis perpetuum monumentum, hunc primum lapidem ac ipsius ædis sacræ fundamentalem, fundator posuit, octavo idus Julii¹.

M^{re} Cornulier fit donc beaucoup de bien aux Minimes, et il eut soin d'y faire construire dans le chœur le tombeau auquel il avait droit en sa qualité de fondateur du couvent. Aussi le *Journal d'un Bourgeois de Rennes* nous dit-il, à la date de 1623 : « Le tombeau de M^r de Rennes fut fait au milieu de la chapelle des Minimes². » Cependant, le bon évêque ne s'y fit pas enterrer; mais plusieurs de ses parents vinrent y reposer après leur mort, notamment Françoise Deniau, marquise de Cornulier, + 1682; — Jean-Baptiste de Cornulier, seigneur de Pesle, président de la Chambre des Comptes, + 1708; — Toussaint de Cornulier, marquis de Châteaufromont, président au Parlement de Bretagne, + 1727, — et Charles-René de Cornulier, également marquis de Châteaufromont et président au Parlement de Bretagne, + 1738³.

Le roi Louis XIII confirma aux Minimes de Rennes, en 1623, tous les privilèges de leur Ordre relativement aux droits de péage, passage, subsides et impôts. La Communauté de ville de Rennes voulut aussi prendre part à la fondation de leur couvent, et elle leur donna en 1624 3,000 liv. pour les aider à construire leur maison. Plus tard, elle céda encore aux religieux une quantité de terrain « pour rendre toutes les murailles du couvent en droite ligne sur le pavé de la rue

1. *Suppl. à la Généalogie de la maison de Cornulier*, p. 418.

2. *Mémoires de Bretagne*, I, 49.

3. *Deuxième Supplément à la Généalogie de la maison de Cornulier*, 46.

Saint-Louis. » Par reconnaissance, les Minimes s'engagèrent à célébrer à perpétuité, le premier jour de l'an, une messe solennelle précédée du *Veni Creator*, à laquelle ils promirent d'inviter la Communauté de ville à assister; de plus, ils s'obligèrent à placer dans leur église une table de marbre rappelant les bienfaits de la municipalité de Rennes, et à poser les armoiries de cette ville aux extrémités de leur clôture¹.

De même que l'église des Cordeliers était en quelque sorte l'église officielle des membres du Parlement, de même celle des Minimes devint l'église de Messieurs de la Communauté de ville. Ainsi, en 1659, une délibération porte que les membres de la Communauté de ville de Rennes seront inhumés aux frais de la ville dans l'église des Minimes; en 1681, une autre délibération arrête qu'à l'avenir les services pour Messieurs de la Communauté se feront dans l'église des Minimes; enfin, en 1716, la Communauté décrète qu'il sera construit au plus tôt dans cette même église une chapelle avec un enseu qui seront prohibitifs et à l'usage de ses membres seulement².

Quelques seigneurs furent aussi les bienfaiteurs des religieux minimes. En 1620, Gilles Huchet, seigneur de la Bédoyère, fit construire à ses frais la chapelle Saint-François, qui était la première du côté de l'épître; il y fit placer ses armoiries et creuser son enseu. En 1632, Jean de Francheville, seigneur dudit lieu, fonda de son côté la chapelle Sainte-Anne. Enfin, Charles Champion, baron de Cicé, les familles de la Vieuville, de Kermassonet, de Lesmeleuc, etc., voulurent aussi contribuer à l'œuvre des religieux de saint François de Paule³.

Le supérieur du couvent des Minimes prenait le nom de correcteur. Ces religieux possédaient plusieurs maisons dans la rue Saint-Louis, quelques constituts, les métairies de la

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., II, 4.

2. Arch. municip. de Rennes, 204, 513, 525.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., II, 4.

Chesnaye-ès-Barrières et de la Lande, en Saint-Grégoire; de la Basse-Plesse et de la Maison-Neuve, en Betton, etc.¹

A l'époque de la Révolution, le monastère des Minimes fut vendu nationalement et démoli, ainsi que l'église conventuelle. Depuis, l'ancien jardin de ce couvent a été acheté par les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, qui y ont fondé une maison religieuse.

RÉCOLLETS

Ces religieux sont sortis d'une réforme de l'Ordre de saint François d'Assise; ils furent formés en Espagne, vers l'an 1490, par le frère Jean de la Puebla et furent approuvés par le pape Innocent VIII; ils s'introduisirent en France au xvi^e siècle. Leur règle est très-sévère; ils marchent vêtus d'un pauvre habit, les reins ceints d'une corde et la tête rasée; ils ne vivent que d'aumônes et vont eux-mêmes quêter leur subsistance.

Le sceau du provincial des Récollets de Bretagne en 1790 représentait *la Sainte Vierge placée sous un dais et au-dessous un écusson de Bretagne*; la légende portait : SIG. MINIST. PROV. FAT. MINOR. RECOLL. PROV. BRITANNIÆ.²

1^o Fougères.

Les Récollets furent établis à Fougères en 1607 par Henri de Volvire, baron de Ruffec et seigneur de Saint-Brice-en-Coglais, qui leur concéda le terrain nécessaire pour construire un couvent. En reconnaissance, ces religieux accordèrent en 1645 au baron de Ruffec le droit d'élever dans leur église conventuelle un tombeau pour lui et sa famille³.

« Les habitants de Fougères, dit M. Maupillé, virent cet

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 4.

2. Catal. du Musée de la Société polymathique du Morbihan.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

établissement avec assez d'indifférence, et par conséquent ne mirent aucun empressement à seconder les religieux. Il en résulta que, leurs ressources étant fort restreintes, il ne put se former que lentement. Les bâtiments, commencés en 1607, furent interrompus à différentes reprises et ne furent achevés qu'en 1622¹. »

En 1627, le roi Louis XIII, qui possédait la baronnie de Fougères, accorda aux Récollets de cette ville le droit de prendre chaque année quinze charretées de bois dans sa forêt de Fougères².

La principale occupation de ces religieux était de prêcher les stations du Carême et de l'Avent à Fougères et dans les paroisses voisines. Ils étaient au nombre de sept au moment de la Révolution. A cette époque, leur gardien, Léonard Menay, déclara ne posséder que l'enclos conventuel, contenant 3 journaux 50 cordes de terre, un grand jardin et une maison affermée 72 liv.; tout leur bien fut estimé 472 liv. de revenu, et ils n'avaient que 1,628 volumes dans leur bibliothèque³.

Après leur expulsion, la maison des Récollets fut vendue nationalement et en partie détruite par les acquéreurs. Ce qui en restait ainsi que le terrain en dépendant furent achetés en 1825 pour y établir une maison de retraite, ce qui fait que la chapelle des Pères existe encore; on y conserve même la pierre tombale de Jean Liays, sieur de Launay, sénéchal de Fougères et bienfaiteur des Récollets, décédé le 9 juillet 1628.

2° Vitré.

Les Récollets furent appelés à Vitré en 1610; le Parlement de Bretagne enregistra le 13 avril 1611 le consentement des habitants de cette ville à leur établissement parmi eux, et les

1. *Hist. de Fougères*, p. 477.

2. *Arch. dép. de la Loire-Infér.*, B, 1468.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 27.

Pères y commencèrent leurs exercices religieux le dimanche 7 octobre 1612.

Lorsque l'église de ce couvent eut été construite, Pierre Duverger et Isabeau Lecocq, sieur et dame de la Morandière, obtinrent des religieux, par acte du 5 février 1633, un droit de banc et d'enfeu dans la chapelle Saint-Joseph de cette église, à la condition de construire à côté une autre chapelle¹.

Ce couvent était très-pauvre quand vint la Révolution; le gardien Zacharie Nicolle déclara en effet en 1790 qu'il ne possédait que la maison conventuelle avec son enclos, contenant environ 4 journaux de terre; dans le mobilier, peu important, nous notons seulement la bibliothèque, composée de 3,000 volumes. Quant aux revenus, loin d'en avoir, le gardien déclara que son couvent était grevé de 500 liv. de dettes².

Le couvent des Récollets de Vitré se trouvait dans la rue de la Mériaïs. Vendu nationalement, c'est aujourd'hui une propriété privée sise entre la Maison de Retraite et le collège actuel.

3^e Césambre.

Nous avons dit précédemment (p. 145) qu'en 1612 des Récollets furent envoyés dans l'île de Césambre pour y occuper le monastère fondé par les Cordeliers, mais devenu presque désert; nous avons ajouté que ces Récollets ne s'y établirent pas sans difficulté.

Toutefois, grâce à la protection de l'évêque et des habitants de Saint-Malo, les nouveaux religieux ne tardèrent pas à faire reflleurir le couvent de Césambre; la dévotion s'établit même parmi les Malouins de se faire enterrer dans cette solitude au milieu des flots, et la pieuse coutume s'introduisit que chaque

1. Journ. hist. de Vitré, 69, 384.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

navire revenant du long-cours donnât aux moines de Césambre ce qui lui restait de vivres.

Jouissant ainsi de l'estime de leurs concitoyens, les Récollets tinrent à Césambre leur chapitre provincial en 1668. Ils appartenaient alors, dit M. l'abbé Manet, à la province de Bretagne; mais leurs confrères de la province d'Anjou parvinrent à se faire admettre à Césambre, et le 29 avril 1688 ce couvent fut pourvu d'un gardien angevin, dit Récollet de Sainte-Magdeleine.

Sous ce nouveau nom, les Récollets de Césambre continuèrent de résider paisiblement sur leur rocher jusqu'au 27 novembre 1693, que les Anglais, venus la veille pour bombarder Saint-Malo, incendièrent leur couvent tout entier. Un jeune Père irlandais et deux simples Frères s'y trouvaient seuls alors; ils étaient restés pour garder le local, tandis que le reste de la communauté effrayée gagnait le continent. Les ennemis entrèrent donc sans éprouver de résistance et se livrèrent à toutes sortes d'excès, renversant les croix et les statues des saints, brisant les meubles et pillant à leur aise; après avoir ainsi tout dévasté, ils mirent le feu aux bâtiments et emmenèrent avec eux les pauvres religieux, demi-morts de terreur, qu'ils renvoyèrent toutefois sains et saufs.

A la suite de ce désastre, les Récollets n'osèrent plus reconstruire leur couvent de Césambre; ils abandonnèrent cette terre désolée et se retirèrent sur le continent, à la Roulais, en Saint-Servan, où nous les retrouverons. Quant à Césambre, cette île, longtemps sanctifiée par tant de pieux solitaires, fut réunie au domaine royal, et quoique en 1696 Vauban y ait fait quelques fortifications dont il reste peu de traces aujourd'hui, elle est redevenue complètement sauvage¹.

1. V. sur Césambre l'article que nous avons publié dans la *Semaine Religieuse de Rennes*, 1870, p. 604.

4° *Saint-Malo.*

Les Récollets du couvent de Césambre venant quelquefois faire du ministère à Saint-Malo, désiraient y avoir une maison. En 1618, un pieux habitant de cette ville leur donna un logis connu encore sous le nom de Vieux-Couvent; ils y construisirent une petite chapelle avec la permission de l'évêque Guillaume Le Gouverneur.

Mais les religieux se trouvaient trop à l'étroit dans cette maison; ils demandèrent donc la chapelle de Saint-Thomas avec ses dépendances, ce qui leur fut refusé. Alors Charlotte Le Fer, dame de la Tournerie, leur vint en aide. Le 12 août 1636, elle leur donna un emplacement voisin de leur couvent, où ils construisirent une chapelle plus décente et un logement plus convenable. Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, posa la première pierre de cette église en 1642; il vint l'année suivante la bénir et y dire la messe, et il la dédia à Notre-Dame de Bon-Secours¹.

Comme nous venons de le dire, la division se mit parmi les Récollets en 1688; les Récollets d'Anjou, dits de Sainte-Magdeleine, occupèrent le couvent de Saint-Malo, comme celui de Césambre, à la place des Récollets bretons. Pendant tout le siècle suivant les religieux de Saint-Malo travaillèrent à agrandir leur monastère, gagnant çà et là du terrain autour; ils parvinrent ainsi à avoir une fort belle maison conventuelle, située rue Saint-François².

En 1790, il n'y avait cependant que onze Récollets au couvent de Saint-Malo, savoir : six prêtres, trois frères lais et deux frères tertiaires; le P. Toussaint Duval en était le gardien. Ce dernier déclara à cette époque que sa maison n'avait aucun revenu, mais 80 liv. de charges³.

1. Abbé Manoi, *Grandes recherches ms.* (Arch. municip. de Saint-Malo.)

2. *Ibidem.*

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

Les Récollets, priés d'abord par la municipalité de rester à Saint-Malo le 5 janvier 1791, furent définitivement expulsés de cette ville le 22 mars de l'année suivante; leur couvent fut converti en caserne et leur église en magasin à fourrages.

La caserne Saint-François se compose encore aujourd'hui du monastère des Récollets; l'ancien couvent lui-même a sa principale entrée dans la rue de Toulouse, l'église est dans la rue Saint-François, et entre cette église et ce couvent se trouve la rue des Vieux-Remparts, au-dessous de laquelle s'ouvre un chemin souterrain faisant communiquer entre elles les deux parties de l'établissement. Mais toutes ces constructions du xvii^e siècle n'offrent aucun intérêt archéologique.

5° *Saint-Servan.*

Nous venons de voir que les Récollets, établis à Césambre en 1612, furent obligés d'abandonner cette île, ruinée par les Anglais en 1693. Ils cherchèrent alors à se fixer à Saint-Servan, et éprouvèrent d'abord quelques difficultés. Mais ils obtinrent du roi des lettres patentes les autorisant à transférer dans un faubourg de Saint-Malo leur couvent de Césambre incendié par l'ennemi, et le Parlement de Bretagne enregistra ces lettres le 9 mars 1694¹. L'année suivante, ils achetèrent en conséquence un terrain au village de la Roulais, tout près de Saint-Servan; ils s'y fixèrent, et le 29 janvier 1697 M. Éon de la Mettrie, chanoine et père spirituel des Récollets de Saint-Malo, vint bénir une chapelle provisoire qu'ils venaient d'édifier.

Trois ans plus tard, les Récollets de Saint-Servan commencèrent la construction d'un vrai monastère, dont la première pierre fut posée le 12 mars 1700, et qu'ils purent habiter en 1702. Enfin, la bénédiction de leur église conventuelle fut faite par M. Magon le 3 août 1707².

1. Arch. du Parlement de Bretagne.

2. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

Comme ces religieux s'étaient établis dans le fief du seigneur de Châteauneuf, celui-ci prit le titre de seigneur fondateur du couvent, et les Récollets s'obligèrent à dire chaque année une messe à son intention le jour Saint-Jacques, et à lui offrir deux cierges de cire blanche¹.

Quand vint la Révolution, il y avait au couvent de Saint-Servan douze religieux : sept prêtres et cinq frères; ils furent chassés et leur maison fut nationalement vendue. Elle est actuellement occupée par les religieuses de l'Adoration.

L'ancien monastère existe encore, mais on en a refait le cloître, et tout le carré central a été exhaussé. L'un des côtés de ce carré est formé par l'église, sur les murailles de laquelle on lit : 1704; les trois autres côtés portent également les dates de leurs constructions successives : 1700, 1709 et 1764. L'église se compose d'une vaste nef à laquelle sont accolées vers le Nord quatre chapelles communiquant entre elles par de petites portes et s'ouvrant sur la nef par de grandes arcades. C'est le plan uniforme au xvii^e siècle de toutes les églises d'Ordres mendiants.

TRINITAIRES

L'Ordre des Trinitaires fut fondé en 1198 par saint Jean de Matha, pour racheter les chrétiens qui se trouvaient captifs chez les infidèles; ils s'établirent en Bretagne au milieu du xiii^e siècle, à la suite des Croisades.

Dinart.

« *De sinople, à une croix d'hermines*². »

Dinart est un très-ancien village de la paroisse de Saint-Énogat, mentionné dans une chartre de 1180, et devenu de

1. *Terrier ms. de Châteauneuf.*

2. *Armorial général ms. de 1698.*

nos jours une petite ville admirablement posée au bord de la mer, à l'embouchure de la Rance. Le passage de cette rivière à Dinart donna de bonne heure une certaine importance au village; au XIII^e siècle on y voyait un hospice, sorte d'hôtellerie religieuse, comme on en rencontre encore sur les hauteurs des Alpes; il s'appelait l'hôpital Béchet, et les voyageurs pauvres y trouvaient gratuitement un repas, un coucher et, au besoin même, l'hospitalité pendant quelques jours.

Vers la même époque vivaient deux seigneurs issus d'une branche cadette des sires de Montfort-la-Cane, Olivier et Geoffroy de Montfort, descendants de Juhel de Montfort et de Marguerite de Plancoët. Dans leur jeunesse ils prirent part aux dernières Croisades, furent faits prisonniers chez les infidèles, et ne recouvèrent leur liberté que par l'entremise des religieux trinitaires établis pour la rédemption des captifs. Pour témoigner leur reconnaissance à ces derniers, ils fondèrent à leur retour en Bretagne, au bord de la baie sablonneuse et fertile de Dinart, un nouveau prieuré pour remplacer l'hôpital Béchet, tombant vraisemblablement en ruines, et ils chargèrent ceux dont ils avaient éprouvé la vive charité de desservir eux-mêmes cet établissement.

En 1324, Alain Gonthier, évêque de Saint-Malo, vint consacrer solennellement la nouvelle église des Trinitaires de Dinart, qu'il dédia aux apôtres saint Jacques et saint Philippe¹. Vers le même temps fut construit le logis conventuel, dont quelques parties ogivales existent encore; enfin le sanctuaire ne tarda pas à recevoir la dépouille mortelle des deux nobles fondateurs, qui voulurent reposer de chaque côté du maître-autel élevé par leur piété.

En 1527, frère Jehan de Laure rendit aveu au roi pour son prieuré de Dinart; le 11 mai 1653 frère Claude Virot, et le 16 juin 1674 frère Chrisostôme Lambot, firent la même chose. Nous voyons qu'à cette dernière époque le prieuré de

1. Albert Le Grand, *Catal. des Evêques de Saint-Malo*.

Dinart se composait de ce qui suit : l'église et la maison priorales avec leurs jardin et verger, le tout du pourpris, contenant 7 journaux ; — la métairie de la Mettrie ; — le trait de dime de la Gauveraye, en Pleurtuit, et un autre trait de dime en Saint-Énogat ; — le bailliage de la Gauveraye, en Pleurtuit ; — la chapelle de la Motte-aux-Montfortins, également en Pleurtuit, avec un dimereau se levant sur la terre du même nom, et 6 liv. de rente dues par les seigneurs du lieu ; — une rente de 15 mines d'orge et d'une mine de froment due sur la dime de Léhen, en Ploubalay ; — enfin quelques autres petites rentes tant en blé qu'en argent. En revanche, le prieur de Dinart avait diverses charges, entre autres l'entretien des deux chapelles de Dinart et de la Motte, et l'obligation de faire au moins tous les trois ans le voyage assez long de Dinart à la maison-mère de son Ordre, l'abbaye de Cerfroid, au diocèse de Meaux¹.

Au siècle dernier, le prieuré de Dinart existait encore. En présentation du Père général de l'Ordre de la Rédemption des captifs, il était possédé par frère Antoine Vaillant, qui, par sa *Déclaration* du 4 septembre 1728, fit monter le total de ses revenus à la somme de 948 liv. ; les charges, modifiées par le bureau diocésain, s'élevaient à 261 liv. 18 s. ; partant, restait net pour la subsistance du prieur 686 liv. 2 s.²

D'après les intéressantes *Grandes recherches* de l'abbé Manet, les revenus du prieuré de Dinart avaient augmenté de valeur quand vint la Révolution. L'état de ses biens fourni en 1790 porte, dit cet auteur, un revenu net de 1,211 liv. 3 s. 4 d., tant en rentes sur les aides et gabelles qu'en produits fonciers dans les paroisses de Saint-Énogat, Ploubalay et Pleurtuit³.

1. Arch. dép. de la Loire-Infér.

2. *Etat des bénéfices de l'évêché de Saint-Malo.*

3. L'abbé Manet semble toutefois avoir exagéré un peu le revenu de Dinart, car

Antoine Vaillant eut successivement pour successeurs, frère Guillaume Jehannot en 1746, et frère Antoine Guillomet en 1752; puis vint le frère Claude Horiot, qui fut le dernier prieur de Dinart. Ce bon Trinitaire vivait seul dans son charmant ermitage, desservant toujours l'antique chapelle priorale, priant Dieu pour les sires de Montfort bienfaiteurs de son Ordre, et consacrant ses revenus en aumônes pour le rachat des captifs¹.

Après l'expulsion du frère Horiot, le prieuré de Dinart fut vendu nationalement le 31 mars 1791; c'est maintenant une propriété particulière, qui conserve de beaux vestiges de son ancienne destination.

L'église, composée d'une seule nef ogivale, est encore debout, mais sa voûte et sa couverture sont tombées; des crédenches attestent qu'il s'y trouvait jadis trois autels. Le bas de l'édifice, communiquant directement avec l'ancien logis prioral, a été remanié en 1747 et renfermait une tribune; au-dessus de ce gable occidental s'élevait un campanile; un chevet droit, élégamment ajouré de hautes fenêtres en ogives, termine l'édifice à l'Orient. Dans cette partie de l'église, c'est-à-dire dans le sanctuaire même, de chaque côté du maître-autel aujourd'hui ruiné, se trouvent les intéressants tombeaux des deux frères fondateurs du prieuré, Olivier et Geoffroy de Montfort.

Ce sont deux tombeaux-arcades pratiqués dans les murailles du sanctuaire et se faisant face l'un à l'autre; ils ont été construits sur le même plan et vraisemblablement par le même architecte; leurs deux arcatures sont ogivales et trilobées de la façon la plus gracieuse; sur les sarcophages malheureusement mutilés reposent les statues des deux chevaliers.

Du côté de l'évangile, l'un d'eux est représenté la tête ornée

noté avons une Déclaration faite par frère Horiot, en 1700, qui n'avoue que 983 liv. (V. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 29.)

¹ *1. Esq. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Grandes recherches ms.*

d'un tortil de baron, les cheveux roulés, reposant sur un coussin; il est revêtu d'un surcot, porte l'épée au côté et a près de lui ses gantelets; malheureusement ses pieds sont brisés et leur support a disparu. Il porte au bras gauche un bouclier sur lequel on distingue encore fort bien une croix gringolée, constituant les armoiries des sires de Montfort, qui portaient : *d'argent, à la croix gringolée d'or*. Aux angles de la pierre tombale sont agenouillés quatre petits anges semblant veiller sur le défunt et prier Dieu pour lui. Ce tombeau est probablement celui de l'aîné des deux frères, Olivier de Montfort.

Vis-à-vis, sous la seconde arcade, git l'autre chevalier; son costume est, à peu de chose près, le même que celui de son frère, mais la statue, mieux conservée, laisse voir les pieds reposant sur un lévrier, emblème de la fidélité. Quatre anges prient également aux côtés de Geoffroy de Montfort, dont l'écusson un peu différent de celui d'Olivier, — probablement parce qu'étant cadet il avait dû briser les armes paternelles, — porte la *croix gringolée* des Montfort brochant sur un lion. Aucune inscription n'accompagne ces deux belles statues.

Au-dessus de ces tombeaux et s'enroulant dans les détails de leur architecture s'élèvent de grands jasmins blancs qui tapissent la muraille en ruine; leurs longues branches fleuries retombent sur les rudes figures de ces guerriers du moyen-âge, se mêlent aux petits anges si pieux et si gracieux et couronnent bien ces sépultures antiques. Entre les deux tombes, au bord d'un parterre de fleurs qui remplit toute la nef, sur un bloc de pierre, dernier débris de l'autel principal, se dresse une vieille madone de grand contemporain des religieux trinitaires : c'est la Vierge Marie assise sur son trône de reine et tenant entre ses bras maternels son adorable petit Jésus. Elle est là, souriant, semble-t-il, aux anges qui lui recommandent les âmes des sires de Montfort, et bé-

nissant encore une fois ces vaillants soldats croisés, aux bras de fer mais au cœur charitable et à l'âme vraiment chrétienne; elle est là, sanctifiant toujours les ruines de la maison qu'habitèrent ses enfants, les religieux de la Sainte-Trinité, et rappelant à la génération présente le dévouement des généreux chrétiens du moyen-âge.

CHAPITRE II

COUVENTS DE FEMMES

Bénédictines : Saint-Malo, Redon, Vitré, Dol. — Bon-Pasteur (Filles du) : Saint-Servan, Rennes. — Calvairiennes : Saint-Cyr à Rennes, Saint-Servan, Redon, Calvaire de Cucé, à Rennes. — Carmélites : Rennes. — Charité (Filles de la) : Saint-Méen, Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Vitré, Balazé, Druz, Piré. — Cœur immaculé de Marie (Filles du) : Rennes. — Croix (Filles de la) : Saint-Servan. — Dominicaines : Rennes. — Hospitalières de Saint-Augustin : Rennes, Vitré, Fougères. — Hospitalières de Saint-Thomas : Saint-Malo, Rennes, Vitré, Dol, Béchereh, Guignen, Marcillé-Robert. — Passion (Filles de la) : Saint-Malo. — Providence (Filles de la) : Coulon. — Notre-Dame-de-Charité (Filles de) : Rennes. — Sagesse (Filles de la) : la Guerche, Rennes, Louvigné-de-Bais, Miniac-Morvan, Dol, Montfort, Fougères, les Ifs. — Ursulines : Fougères, Rennes, Saint-Malo, Montfort, Redon, Saint-Servan, Hédé, Vitré. — Union Chrétienne (Filles de l') : Fougères, Louvigné-du-Désert. — Urbanistes : Fougères. — Sainte Vierge (Filles de la) : Rennes. — Visitandines : Dol, Rennes.

BÉNÉDICTINES

Les diverses congrégations de Bénédictines qui florissaient aux derniers siècles suivaient toutes la règle de saint Benoît, mais elles avaient adopté des réformes qui variaient suivant chaque société. Aussi différaient-elles complètement des Bénédictines des grandes abbayes du moyen-âge, dont nous avons parlé dans le tome II de cet ouvrage.

1° *Saint-Malo.*

« *De sinople à un saint Benoit d'or*¹. »

En octobre 1615, Servanne Le Gobien, dame du Ponthay,

1. *Armorial général ms. de 1698.*

Françoise Porée, Jeanne Gaultier et Perrine Grout, toutes issues des meilleures familles de Saint-Malo, demandèrent à leur évêque, Guillaume Le Gouverneur, la permission de suivre la règle de saint Benoît et de bâtir en sa ville épiscopale un couvent, de leurs propres deniers. Le prélat accorda cette autorisation d'autant plus facilement qu'il avait alors près de lui le P. Gabriel de Sainte-Marie, prieur des Bénédictins anglais récemment établis près de Saint-Malo, qui plaida la cause de ces dames.

Dès l'année suivante, le 5 octobre 1616, on posa la première pierre du couvent des Bénédictines, construit sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Saint-Malo, au Nord de cette ville, près des murs¹.

Pour former et diriger la communauté naissante, l'évêque s'adressa aux religieuses bénédictines de l'abbaye de Montmartre, à Paris, qui envoyèrent à Saint-Malo deux religieuses professes, M^{mes} Renée de Vansay et Catherine Mesmin; elles arrivèrent en 1621, et M^{me} de Vansay fut nommée prieure du nouveau couvent.

Le 27 février 1622, l'église des Bénédictines fut consacré, le cloître fut béni, et le monastère prit le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire. Mais les religieuses ne reçurent qu'en 1684 les lettres patentes du roi approuvant leur fondation².

En 1730, les Bénédictines de Saint-Malo, au nombre de trente-et-une religieuses de chœur et trois sœurs converses, déclarèrent avoir un revenu net de 2,934 liv. 43 s.³

Quand vint la Révolution, elles n'étaient plus que vingt-quatre sœurs, dont seize religieuses de chœur, ayant à leur tête comme prieure sœur Saint-Xavier, dans le monde Marie Fournier; elles déclarèrent en 1790 avoir en terres, maisons et constituts, 4,020 liv. de rente; leurs charges montaient à

1. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

2. *Ibidem.*

3. *État du diocèse de Saint-Malo.*

845 liv., de sorte qu'il leur restait 3,175 liv. de revenu net¹.

Les Bénédictines furent chassées de Saint-Malo le 4 octobre 1792 et leur monastère devint une caserne, qui existe encore, conservant toujours le nom de la Victoire; l'ancienne chapelle conventuelle reste debout, quoique sécularisée, mais elle n'offre rien d'intéressant.

2° Redon.

Lorsque la société réformée des Bénédictins eut été introduite dans l'abbaye de Redon, le dernier prieur perpétuel de ce monastère, D. Noël de la Reigneraye, songea à fonder à Redon une maison de Bénédictines; c'était un saint religieux, qu'on appelait ordinairement M. de Pléchâtel, parce qu'il possédait le prieuré de ce nom, membre de l'abbaye.

En 1629, D. Noël de la Reigneraye communiqua le dessein qu'il avait de bâtir à ses frais un convent de religieuses et en demanda l'autorisation au cardinal de Richelieu, alors abbé commendataire de Redon et seigneur de cette ville, et à l'évêque de Vannes. Ayant reçu les permissions sollicitées, M. de Pléchâtel s'adressa à l'abbesse des Bénédictines de la Trinité de Poitiers et lui demanda quelques-unes de ses religieuses. Cette dame accepta volontiers et fit aussitôt dresser l'acte de fondation du convent de Redon, en date du 11 juillet 1629, « sous la condition de 3,000 liv., pour lesquelles M. de Pléchâtel serait tenu pour principal fondateur et participerait à toutes les messes, prières et bonnes œuvres que feraient les religieuses. » D. Noël de la Reigneraye fit aussi associer le président de Marbœuf à cette fondation, afin d'assister et de maintenir les religieuses après sa mort².

L'abbesse de Poitiers envoya huit religieuses, ayant pour prieure la mère Georges Forey, dite de Sainte-Cécile; elles arrivèrent à Redon le 21 septembre 1629 et achetèrent une

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. Hist. de Redon, 168.

maison où elles demeurèrent jusqu'en 1637. Le roi leur accorda des lettres patentes en 1633, mais qui ne furent enregistrées qu'en 1635. On commença le 2 janvier de l'année suivante la construction du nouveau monastère, situé dans une pièce de terre que M. de Pléchâtel acheta au faubourg Saint-Michel, et sur la pierre fondamentale de la chapelle, qu'on voulait consacrer à la Sainte Trinité, on grava cette inscription : *Sancta Trinitas unus Deus*¹. Le 29 septembre 1637, en la fête de saint Michel, les Bénédictines furent solennellement conduites dans leur couvent, dont la clôture fut aussitôt prononcée. On n'évalua pas à moins de 40,000 liv. ce que donna D. Noël de la Reigneraye pour l'établissement de cette maison².

Les Bénédictines n'e demeurèrent pas telles longtemps à Redon ; dès l'année 1641 elles s'agrégèrent à la congrégation du Calvaire et se firent toutes religieuses calvairiennes ; nous en parlerons plus loin.

3^e Vitré.

« *D'azur, au nom de Jésus d'or*³. »

Ce fut encore l'abbesse de la Trinité de Poitiers, M^{me} Jeanne Guischar de Bourbon, dite de Saint-Benoît, qui fonda le couvent des Bénédictines de Vitré, où elle envoya des religieuses de sa maison de Laval. D'après les lettres de consentement données par la Communauté de ville de Vitré le 16 février 1624, les religieuses offrirent elles-mêmes de construire à leurs frais le monastère de Vitré, sans rien demander soit pour les bâtiments, soit pour leur propre entretien⁴.

Ces Bénédictines s'installèrent au bas de la rue de la Mériaux, et le 3 août 1625 M. Le Lource, vicaire général de

1. Abbé Luco, *Les paroisses de l'ancien évêché de Vannes*.

2. *Hist. de Redon*, p. 170.

3. *Armorial général ms. de 1697*.

4. *Journal hist. de Vitré*, 90.

l'évêque de Rennes, vint bénir leur église et prononça la clôture du nouveau monastère.

En 1646, les Bénédictines achetèrent une terre à la Mériaïs relevant du prieur de Sainte-Croix, et elles s'obligèrent « à envoyer tous les ans, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, un bouquet de fleurs pour orner la croix dudit prieur de Sainte-Croix ¹. »

La dernière prieure de ce couvent, sœur Olive du Feu, déclara le 1^{er} mars 1790 posséder en terres et pensions 4,428 liv. de rente, dont il fallait déduire 3,366 liv. pour l'acquittement des charges, ce qui réduisait le revenu net à 1,062 liv.²

Le sceau des Bénédictines de Vitré portait leurs armoiries précitées, avec cette légende : TRINITÉ DE VITRÉ — BÉNÉDICTINES.

La Révolution chassa de Vitré les Bénédictines, dont le couvent devint une gendarmerie en 1796. De nos jours, les Ursulines occupent ce local.

4^e Dol.

« D'azur à un saint Benoit d'or³. »

D'après M. l'abbé Tresvaux, Edmond de Revol, chantre de Dol, neveu d'Antoine de Revol, évêque de cette ville, mit dès 1634 les religieuses bénédictines de la Trinité à la place des Visitandines, qui avaient quitté Dol; et en cela il ne fit qu'accomplir les dernières volontés de son oncle, décédé en 1629⁴.

Mais dans sa *Chronologie ms. des Evêques de Dol*, M. Juhel de la Plesse dit que la première pierre de l'église et du monastère des Bénédictines de Dol ne fut posée que le 27 mai

1. *Journal hist. de Vitré*, 93, 493.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 28. — Parmi les terres figurent les métairies de Maubert, en Marpiré, et de la Gilotière, en Balazé, et les closeries du Plossix, en Étrelles, des Courtils et de la Fleuriais, en Balazé.

3. *Armorial général ms. de 1698*.

4. *Eglise de Bret.*, 293.

1666, par l'évêque Mathieu Thoreau. Les deux récits peuvent, au reste, s'accorder, parce que les religieuses n'eurent peut-être d'abord qu'une chapelle provisoire.

Ce couvent se trouvait en face de celui des Carmes, dans la rue de l'Aire-Béart ou des Carmes; son enclos, bordé par cette rue et par la place du Champ-à-l'Avoir, rejoignait le presbytère de Notre-Dame.

Le 23 février 1790, les Bénédictines de Dol déclarèrent posséder, outre leur monastère et quelques pièces de terre en Dol, les métairies du Font-Limier, également en Dol; du Grand et du Petit-Ergay, en Bager-Pican et Carfantain; de la Billiais, en Cherrucix, et de la Ginclais, en Saint-Broladre. Le total de leurs rentes était de 4,016 liv.; leurs charges montaient à 1,063 liv., de sorte qu'il leur restait un revenu net de 2,953 liv.

Tous les biens des Bénédictines furent vendus nationalement 65,975 liv. après l'expulsion de ces religieuses, qui eut lieu le 28 septembre 1792. Leur maison fut alors convertie en prison politique; mais plus tard un décret impérial de mars 1809 concéda la vieille chapelle en ruines et le couvent des Bénédictines à la ville de Dol pour y établir une maison d'éducation pour les jeunes filles. En 1823, les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve y installèrent un pensionnat, mais ces religieuses quittèrent Dol en 1830, et leur maison devint une institution primaire laïque. C'est encore l'état actuel de cet établissement d'instruction pour les filles. Quant à l'église conventuelle d'autrefois, elle a disparu, et ce qui reste du monastère des Bénédictines n'offre plus rien d'intéressant¹.

BON-PASTEUR (FILLES DU)

Les pieuses dames portant ce nom n'étaient pas, à l'origine du moins, des religieuses proprement dites; elles se propo-

1. Notes communiquées par MM. Ad. Charil des Mesures et Gaultier-Bidan.

saient pour but d'offrir un lieu de retraite aux femmes repenties et aux filles en danger de se perdre qui voulaient d'elles-mêmes se convertir ou se préserver.

1° Saint-Servan.

Marie Loret, femme de François Gaultier, sieur de la Palisade, demeurant à Saint-Malo, résolut en 1706 de fonder une maison de refuge pour les pauvres pécheresses et de préservation pour les filles abandonnées. Avec l'agrément de l'évêque de Saint-Malo, elle jeta les fondements d'une communauté du Bon-Pasteur dans une maison particulière située au Val, en Saint-Servan, qu'elle afferma à cet effet. En 1708, elle obtint de la communauté du Bon-Pasteur de Paris, fondée au faubourg Saint-Germain de cette ville, deux sœurs officières, sœur Marie-Jeanne Gloria, supérieure, et sœur Le Fort, assistante, qui arrivèrent à Saint-Servan au mois de novembre. Elles apportèrent avec elles les règles et constitutions de M^{me} de Combé, approuvées par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et confirmées par lettres patentes du roi datées de 1698.

D'après ces règles, la communauté du Bon-Pasteur, « toute régulière qu'elle fût en elle-même, ne fut point une maison religieuse, » mais seulement une maison destinée à recevoir des filles qui, restant laïques, étaient divisées en sœurs officières et filles pénitentes. Les premières devaient toujours être irréprochables, étant destinées au gouvernement de la maison et à l'instruction des filles qui s'y retiraient. Elles se consacraient gratuitement à la conversion et à l'instruction et sanctification des filles pénitentes. Elles devaient être douze dans chaque maison, sans compter la supérieure, élue par elles à la pluralité des voix, avec l'agrément de l'évêque diocésain, mais ne conservant son poste que pendant trois ans¹.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H, 3.

L'évêque de Saint-Malo approuva lui-même ces constitutions à la grande satisfaction des sœurs officières et des pénitentes, qui étaient déjà en grand nombre. M^{me} de la Palissade, voyant donc ses vœux s'accomplir et désirant affermir et rendre durable son établissement, fit présenter un placet au roi pour obtenir des lettres patentes de Sa Majesté; Louis XIV fit écrire simplement en marge par son chancelier « que l'on eût à continuer l'ouvrage. » Sur cette parole royale M^{me} de la Palissade, aidée des aumônes de quelques autres personnes pieuses qui désiraient partager avec elle le mérite de la bonne œuvre, acheta en 1713 un terrain propre à y construire les édifices et l'église nécessaires à la communauté. Ce fut une pièce de terre nommée la Roche-Bize, située en la paroisse de Saint-Servan, proche le couvent des Capucins, et que lui vendit Jean Nicolas, sieur de la Cour, et Josseline Le Feuvre, sa femme.

Le couvent du Bon-Pasteur fut construit en cet endroit. M^{sr} des Maretz posa lui-même en 1715 la première pierre de l'église, qui fut bénite l'année suivante. Mais cet édifice, dédié à Jésus Bon-Pasteur, sous l'invocation de saint Malo, fut embellie plus tard et reçut une nouvelle bénédiction, le 11 avril 1746, de Julien Le Page, chapelain de la maison. Vers la même époque on reconstruisit aussi une grande partie des bâtiments du couvent, qui étaient devenus insuffisants.

Quant aux lettres patentes royales sollicitées dès 1712, le roi ne les accorda qu'au mois de juillet 1773; il y fut mentionné qu'à la prière de l'évêque de Saint-Malo, Sa Majesté permettait de recevoir au Bon-Pasteur de Saint-Servan quarante pénitentes, et autorisait les sœurs à posséder jusqu'à concurrence de 2,000 liv. de rente¹.

Longtemps avant cette époque, après la mort de la fondatrice du Bon-Pasteur, les enfants de M^{me} de la Palissade avaient approuvé la bonne œuvre de leur mère. Ils étaient au

1. Arch. du Parlement de Bret.

nombre de cinq et se nommaient : Joseph Gaultier, sieur de la Palissade, mari de Barbe Prigent; François, sieur de Gouillon; Marie, femme d'Alain Le Breton, sieur de la Plussinais; Anne, femme d'Olivier de France, comte de Landal, et Françoise, femme de Jean Grout, seigneur de Belesme. M^{me} de la Plussinais surtout continua les généreuses traditions de sa mère, et son nom figure parmi ceux des bienfaitrices du Bon-Pasteur.

Cet établissement charitable avait, en 1790, 2,751 liv. de rentes, avec 786 liv. de charges, et, par suite, un revenu net de 1,965 liv.

Le 11 mars 1794, les sœurs furent arrêtées ou chassées, et leur couvent fut vendu nationalement.

Aujourd'hui cette maison, sise dans la rue Villepépín, est une propriété particulière, mais l'église est devenue un temple protestant. Celle-ci se trouvait un peu isolée, au bout d'une avenue. Rien de curieux, au reste, dans cet ancien monastère, sauf la vaste étendue de l'enclos, les débris d'un cloître et une grande fontaine dite du Bon-Pasteur, qui alimente tout le quartier.

2^o Rennes.

Le couvent du Bon-Pasteur de Rennes fut fondé par une pieuse dame de cette ville, Jeanne du Temple, veuve de François Pugin. Pour accomplir les dernières volontés de son mari, elle acheta la maison et le jardin de Belair, situés dans la rue Hux (*nunc* rue de Paris), près la Motte-à-Madame, en 1718; puis elle demanda à la Communauté de ville la permission d'y fonder un établissement convenable pour l'œuvre du Bon-Pasteur. Le 3 octobre 1733, la Communauté de ville accorda l'autorisation nécessaire, à la condition toutefois qu'on n'y retiendrait point malgré elles les filles pénitentes et qu'on ne ferait point de quêtes dans la ville. Au mois de novembre de la même année, le roi donna des lettres patentes pour

cette fondation, et elles furent enregistrées au Parlement le 8 janvier 1734¹.

M^{me} Pugin fut la première supérieure de cette maison, et Perrine Ody fut la deuxième. Celle-ci rendit aveu pour son couvent et pour sa chapelle à l'abbesse de Saint-Georges, dans le fief de laquelle se trouvait le Bon-Pasteur. Elle fit aussi dresser les règlements et statuts de sa communauté, qu'approuva le 20 février 1740 M^{sr} de Vauréal, évêque de Rennes.

M^{me} Pugin n'avait construit en 1721 qu'une chapelle provisoire avec une maison de demeure, et un atelier pour les femmes pénitentes; M^{me} Ody résolut de bâtir une maison plus considérable. Elle fit élever celle qui existe encore, consistant en deux corps de bâtiments se joignant à angle droit, avec une chapelle construite dans cet angle. Cette nouvelle chapelle fut solennellement bénite le 17 juillet 1749, et M^{me} Ody y fut inhumée le 30 octobre 1758².

Le couvent du Bon-Pasteur fut saisi à l'époque de la Révolution et l'on en fit une prison; depuis il est devenu et demeure encore une caserne conservant le nom de Bon-Pasteur.

CALVAIRIENNES

La congrégation du Calvaire est une réforme de l'Ordre des Bénédictines; elle fut instituée par le P. Joseph du Tremblay, dans le diocèse de Poitiers, au commencement du xvii^e siècle; elle suivait une règle d'une très-grande austérité.

1^o Saint-Cyr, à Rennes.

« *D'or à une croix du Calvaire de gueules*³. »

En 1630, le roi Louis XIII adressa aux maire et échevins

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 29 R, 4.

2. *Ibidem*.

3. Armorial général ms. de 1698.

de Rennes une lettre dans laquelle il leur recommandait l'établissement que projetaient en cette ville les religieuses du Mont-Calvaire. Le 12 juillet de cette année-là, la Communauté de ville, ayant égard aux désirs du roi, autorisa la fondation du couvent des Calvairiennes, pourvu qu'il fût en dehors des murs de la ville¹.

Sur les entrefaites, Clément Aumaistre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Cyr, membre de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, offrit aux Calvairiennes une partie des logements de son prieuré inoccupés depuis que les moines avaient laissé tomber ce bénéfice en commende. Les religieuses acceptèrent avec d'autant plus d'empressement que la position de Saint-Cyr est une des plus belles de Rennes, et Clément Aumaistre leur céda la chapelle du prieuré, un vieux logis y joignant, la cour s'étendant devant, trois jardins et une portion de verger, le tout contenant 3 journaux de terre; la seule condition imposée aux Calvairiennes fut de reconstruire en ce lieu un nouveau monastère et d'y habiter. Cette donation, faite en 1633, fut approuvée par les religieux de l'abbaye de Saint-Julien de Tours le 6 novembre 1638. (V. tome II, p. 584, 589.)

Les religieuses du Mont-Calvaire se mirent aussitôt à l'œuvre et bâtirent un monastère; elles essayèrent d'abord de restaurer la vieille chapelle priorale du xi^e siècle, que le peuple avait en grande vénération; mais plus tard il fallut la reconstruire complètement, et la première pierre du nouvel édifice fut placée par l'évêque de Rennes au mois de mars 1670².

Cette communauté des Calvairiennes de Saint-Cyr adopta malheureusement une partie des erreurs jansénistes, et le roi fut obligé de transférer un certain nombre d'entre elles en d'autres monastères³.

Le Registre des vêtures et prises d'habit des religieuses du

1. Arch. municip. de Rennes, 310.

2. *Mémoires hist. de Bret.*, I, 463.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4247.

Calvaire, de 1716 à 1774, existe encore au dépôt des Archives départementales.

Il reste de l'ancien monastère de Saint-Cyr — occupé présentement par les Filles de Notre-Dame-de-Charité — un vieux bâtiment avec cloître et l'église conventuelle. Celle-ci se composait à l'origine d'une simple nef accostée au Nord de trois ou quatre chapelles et terminée par le chœur des religieuses; sur la porte principale, à l'Ouest, on lit encore :

HIC EST DOMUS DEI, DOMUS GRATIÆ ET PORTA CŒLI

1670.

2^o Saint-Servan.

« De gueules à une croix du Calvaire d'argent, la couronne d'épines et les clous d'or¹. »

Au mois de décembre 1638, les Calvairiennes de Nantes songèrent à venir s'établir à Saint-Servan; elles occupèrent d'abord une maison au village de la Roulais, auprès de la chapelle Saint-Fiacre, dont elles usèrent provisoirement. Elles vinrent au nombre de sept, M^{me} de Moissignac, dite Claude-de-Jésus, prieure, et six religieuses originaires de Saint-Malo et professes du Calvaire de Nantes, nommées M^{mes} Le Large, Le Gaigneux, Guillaudeau, Trublet, Gravé et Éon. Le 9 juillet 1639, M. Du Ruau, vicaire général de l'évêque de Saint-Malo, bénit leur maison et y établit la clôture².

Se trouvant trop à l'étroit à la Roulais, les Calvairiennes achetèrent, près du couvent des Capucins, une partie du terrain nommé la Roche-Bize et plus tard la Blanc-Moustier. Après mille difficultés, elles y bâtirent un fort beau monastère, dont l'église fut solennellement bénite en 1665 par M. Symon, vicaire général de Saint-Malo, et consacré peu de temps après, sous l'invocation de saint Joseph et saint Joa-

1. Armorial général ms. de 1699.

2. Abbé Manet, Grandes recherches ms.

chim, par M^{sr} André Lynch, évêque de Kilsenor, en Irlande ¹.

Cette communauté prospéra promptement et comptait en 1730 quarante-trois religieuses et trois novices; elle n'avait cependant alors que 877 liv. de revenu net. Quand vint la Révolution, elles déclarèrent avoir 5,007 liv. de rentes, avec 3,293 liv. de charges, et par suite un revenu net de 1,714 liv. ²

Le 2 octobre 1792, les Calvairiennes furent chassées de leur monastère, qui fut vendu à la municipalité de Saint-Servan; on en fit des halles et on y établit les poids publics.

Quoiqu'ainsi métamorphosé, le couvent du Calvaire existe encore sur la place de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Servan; il forme un vaste carré avec cloître intérieur, au-dessus duquel s'ouvrent les petites fenêtres des anciennes cellules. L'église forme l'un des côtés de ce carré; elle se compose d'une seule nef, accostée jadis au Nord de quatre chapelles qui ont disparu. Au-dessus de la porte principale sont la date 1665 et une niche renfermant une croix, avec cette inscription : JÉSUS NOSTRE AMOUR EST CRUCIFIÉ EN CALVAIRE. Plus haut sont gravés les armoiries de Chapitre de Saint-Malo : *d'azur, à un navire d'or aux voiles déployées de même.*

3° Redon.

« D'azur, à une croix du Calvaire contre laquelle est adossée la Sainte Vierge, debout, les mains jointes, le tout d'or, sur une terrasse de même ³. »

Nous avons dit précédemment que les Bénédictines établies à Redon désirèrent s'unir aux Calvairiennes et entrer dans la congrégation de ces dernières. L'évêque de Vannes, Sébastien de Rosmadec, s'y opposa d'abord; il finit par y consentir, à la condition que sa nièce, M^{me} de Ploëc, en religion Agnès de Sainte-Croix, serait prieure de la maison. Elle y fut donc

1. Abbé Nanet, *Grandes recherches ms.*

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

3. Armorial général ms. de 1698.

reçue le 9 octobre 1641, assistée de cinq autres sœurs calvairiennes.

Les Bénédictines, ayant à leur tête M^{me} Farcy, leur prieure, renoncèrent aussitôt à toutes leurs obédiences et prirent le voile de novices du Calvaire le 8 décembre 1641; toutes renouvelèrent alors leurs vœux selon la forme des Calvairiennes.

Ainsi s'implanta à Redon la congrégation du Mont-Calvaire, qui y prospéra jusqu'au moment de la Révolution. Le 5 octobre 1792, les religieuses calvairiennes furent expulsées de leur monastère, qui fut vendu nationalement; quelques-unes d'entre elles purent toutefois demeurer à Redon et rentrer même dans une partie de leur ancien couvent; mais il leur fut impossible d'y rétablir leur congrégation, et en 1820 des religieuses de la Retraite vinrent y fonder une nouvelle communauté qui existe encore¹.

L'église conserve toujours la forme de tous les sanctuaires des Calvairiennes : c'est une simple nef, accostée au Nord de quatre chapelles. L'ancien monastère, avec son cloître, est également debout, mais les sœurs de la Retraite viennent de construire à côté un beau corps-de-logis pour leur pensionnat, et tout à l'entour se développe un superbe parc qui descend le coteau jusqu'aux bords de la Vilaine.

4° *Le Calvaire de Cucé, à Rennes.*

Les Calvairiennes de Saint-Cyr obtinrent du roi, vers 1657, la permission de fonder une maison dans l'intérieur même de la ville de Rennes, pour y soigner leurs malades. Elles s'établirent alors dans l'hôtel d'Espinay, appartenant à M^{me} d'Assérac, et situé dans la rue des Dames, près la place de la Monnaie. La Communauté de ville, qui avait mis pour condition à la réception des Calvairiennes de Saint-Cyr qu'elles ne

1. *Hist. de Redon*, 322-323.

s'établiraient point dans l'enceinte de Rennes, vit de mauvais œil leur installation à l'hôtel d'Espinay et résolut, par délibération du 8 septembre 1659, d'y mettre opposition; de là un procès entre la ville et les religieuses¹.

Sur les entrefaites, Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé et baron d'Orgères, premier président au Parlement de Bretagne, vint à mourir à Paris, le 24 octobre 1660; son corps fut apporté à Rennes et inhumé dans l'église conventuelle des Capucins. Mais sa veuve, Calliope d'Argentré, petite-fille du grand historien Bertrand d'Argentré, résolut d'élever un monument à sa mémoire en fondant un couvent dont les religieuses prieraient chaque jour pour lui, après que son corps eût été transféré en leur église.

Le 25 novembre 1671, la marquise de Cucé donna donc aux Calvairiennes résidant à l'hôtel d'Espinay son propre hôtel de Cucé, situé sur la place de la Grande-Pompe, « avec ses logis, chapelle, bâtiments, cour, puits, etc., » à la condition que les religieuses s'obligeraient « à bâtir en ce lieu et à leurs frais une église au nom du Sang précieux de Notre-Seigneur, » dans laquelle il y aurait « quatre chapelles, la première dédiée à la Sainte Trinité, la deuxième à la Sainte Vierge et à la Sainte Famille, la troisième aux Saints Anges, et la quatrième à tous les Saints. » M^{me} de Cucé ajouta qu'elle ferait porter dans cette église le corps de son mari et le déposerait dans un tombeau construit à ses frais, et que le jour même de cette translation elle entrerait en ce nouveau couvent « en qualité de sœur converse ou de bas-chœur. » Elle régla aussi que le sanctuaire de cette église lui serait prohibitif à elle et à son mari, parce qu'elle voulait après sa mort reposer dans le tombeau du marquis de Cucé; que les armoiries de la maison de Cucé seraient gravées autour de l'église et au-dessus de la porte principale; que le seau du monastère qu'elle fondait porterait les armes de Cucé et d'Argentré;

1. Arch. municip. de Rennes, 301.

enfin, que ce couvent prendrait le nom de Calvaire de Cucé¹.

La Communauté de ville, apprenant cette fondation de M^{me} de Cucé, renouvela son opposition envers les Calvairiennes et leur défendit de demeurer à l'hôtel de Cucé, qui était aussi bien que l'hôtel d'Espinay à l'intérieur de Rennes. Mais cette fois les religieuses eurent la victoire : Louis XIV ordonna en effet, par lettres patentes datées du 9 décembre 1671, aux bourgeois de Rennes, de recevoir les Calvairiennes dans leurs murs, et le Parlement de Bretagne enregistra ces lettres royales et rendit un arrêt enjoignant à la Communauté d'obéir aux volontés du roi².

Les religieuses du Mont-Calvaire s'installèrent donc paisiblement enfin dans l'hôtel de Cucé. En 1678, Calliope d'Argentré posa la première pierre de l'église conventuelle, qu'elle ne devait pas voir terminer, car elle mourut le 17 juillet 1680, avant l'achèvement de l'édifice.

L'année suivante, M^{sr} de Beaumanoir, évêque de Rennes, vint bénir l'église du Calvaire de Cucé; le monument funéraire ainsi que le corps du président de Cucé furent apportés le même jour du couvent des Capucins à celui des Calvairiennes³.

Cette église conventuelle des Calvairiennes diffère du type ordinairement adopté par ces religieuses; la raison en est qu'elle fut construite d'après les plans de M^{me} de Cucé. C'est une rotonde couronnée par un dôme et ornée intérieurement d'une galerie circulaire qui repose sur d'énormes cariatides en bois sculpté. Le tombeau élevé au marquis de Cucé par sa veuve était un beau sarcophage, surmonté de la statue en bronze du défunt; la Révolution l'a détruit, ainsi que le couvent dont elle chassa les religieuses, mais on retrouve une vue de ce mausolée dans le grand ouvrage manuscrit du président de Rouan sur la Bretagne, déposé à la Bibliothèque

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., II.

2. Arch. municip. de Rennes, 311.

3. Journal ms. de Lorel, 203.

publique de Rennes : on y voit le marquis de Cucé revêtu de son manteau de premier président, agenouillé et priant sur une table que supportent des pieds d'animaux ; à la base on lit ces mots : *IN TE OMNES SUA FUNERA DOLENT* ; au-dessus est un écusson renfermant les armes de Bourgneuf : *d'argent au sautoir de sable, au franc quartier de gueules chargé de deux poissons rangés en fasce d'argent*, et celles des familles alliées au marquis de Cucé, entre autres celles d'Argentré : *d'argent à la croix pattée d'azur*.

Vendu nationalement en 1702, le monastère du Calvaire de Cucé, situé sur la place actuelle du Calvaire, est devenu de nos jours une maison de commerce, et son église a été convertie en magasin.

CARMÉLITES

Ces religieuses appartenaient à l'ancienne Observance du Carmel et étaient sous la juridiction des grands Carmes. Ce fut la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise qui les fit venir en Bretagne au xv^e siècle.

Rennes.

« *D'argent à une Vierge de carnation, vêtue de gueules et d'azur, ayant les mains croisées sur la poitrine et pleurant derrière un tombeau de sable, sur lequel est couché le corps mort du Christ au naturel*¹. »

En 1618, les grands Carmes de Rennes présentèrent une requête à Messieurs de la Communauté de ville pour obtenir permission d'y fonder un couvent de Carmélites ; le 21 décembre, l'assemblée des bourgeois donna son consentement à cette fondation. Les Carmes s'adressèrent ensuite au nouvel évêque, Pierre Cornulier, qui venait d'arriver à Rennes, et ce prélat autorisa le même établissement le 20 décembre 1610.

1. Armorial général ms. de 1698.

Enfin, au mois d'avril de l'année suivante, l'évêque et les bourgeois de Rennes choisirent pour établir le futur monastère le lieu de Toriel ou Touriel, situé entre les fossés de la ville et la rue Saint-Melaine; comme c'était un terrain dépendant du fief de Saint-Melaine, on demanda le consentement de Pierre du Lyon, abbé de ce monastère, qui le donna volontiers¹.

Mais bientôt après l'on remarqua que Touriel se trouvait trop près de la contre-escarpe de Saint-François, et la Communauté de ville défendit d'y construire le monastère. On jeta alors les yeux sur le côté opposé de la rue Saint-Melaine, et avec la permission de l'abbé Pierre du Lyon on résolut de bâtir entre cette rue et la rue Réverdiais, dans le champ de foire dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine. La Communauté de ville accepta cette translation, et, pour montrer sa bonne volonté, elle promit 6,000 liv. aux religieuses pour payer le terrain qui leur était nécessaire; elle mit seulement pour conditions à sa générosité qu'elle serait considérée comme fondatrice du monastère, qu'elle y aurait en conséquence ses armoiries en tous les endroits honorifiques, que les religieuses ne mendieraient point en ville, et qu'elles ne vendraient point Touriel à d'autres congrégations monastiques².

Vers le même temps, le roi Louis XIII autorisa par lettres patentes cet établissement des Carmélites dans un faubourg de Rennes, et leur fit don des droits d'amortissement³.

D'après le *Journal d'un Bourgeois de Rennes*, on commença dès 1620 les fondations de la chapelle conventuelle du Saint-Sépulcre des Carmélites, et le 16 avril 1622 ces religieuses furent mises en possession de leur nouveau monastère⁴. Mais il paraît qu'il s'agissait ici de la chapelle construite à Touriel

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 17.

2. Arch. municip. de Rennes, 313.

3. *Ibidem*.

4. *Mél. hist. de Bret.*, I, 30, 32.

et cédée en 1630 aux Visitandines, car le *Journal de Loret* dit que le 15 novembre 1682 l'évêque de Rennes bénit l'église des Carmélites, au faubourg Réverdiais, et y dit la première messe ¹.

Une fois établies à Rennes, les Carmélites reçurent bientôt beaucoup de la part des habitants de cette ville. Parmi les fondations faites à leur monastère, nous remarquons celles des familles de Botherel, de Bourgneuf, de Vaurozé, de Ker-masson, de Montholon, de Vaunoise, de la Bouëxière, de la Piguelaye, etc. ²

La maison des Carmélites fut vendue nationalement à l'époque de la Révolution. En 1819, les Dames de l'Adoration perpétuelle vinrent en occuper une partie, mais elles n'y restèrent pas, et le monastère du Carmel devint le Grand-Séminaire diocésain. Les vieux bâtiments claustraux ont été depuis peu rasés, et il ne reste qu'une petite chapelle remontant à l'époque des religieuses.

CHARITÉ (FILLES DE LA)

Cette congrégation fut fondée en 1633 par saint Vincent-de-Paul et M^{me} Le Gras, née Louise de Marillac, qui en fut la première supérieure. On appelle vulgairement ces religieuses Sœurs Grises, à cause de leur costume, ou Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Leur congrégation fut approuvée par lettres patentes du roi en 1646 et 1657. Le Pape accorda lui-même l'approbation et la confirmation aux Filles de la Charité le 8 juin 1668, et de nos jours elles ont été autorisées de nouveau en 1809. Elles sont aujourd'hui plus de neuf mille religieuses répandues dans l'univers entier.

1. *Journal ms. de Loret*, 267. (Bibl. de Rennes.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, H, 47.

1° Saint-Méen.

La plus ancienne maison des Filles de la Charité fondée en Bretagne serait, si l'on adopte les traditions locales, celle de Saint-Méen. M^{gr} de Harlay, évêque de Saint-Malo, en érigeant dans l'abbaye de Saint-Méen son séminaire diocésain en 1645, y appela pour le diriger les prêtres de la Mission, fondés par saint Vincent-de-Paul; son successeur, M^{gr} de Neuville, y fit venir en 1649, du vivant même de leur saint fondateur, les Filles de la Charité pour tenir l'hôpital de Saint-Méen et faire l'école aux petites filles. Ces religieuses, dont il est fait mention dans les *Pouillés de Saint-Malo* du xviii^e siècle, sont encore à l'hospice de Saint-Méen; elles y conservent précieusement dans leur chapelle un confessionnal dans lequel on croit que saint Vincent-de-Paul exerça le saint ministère¹.

2° Rennes.

En 1673, les Filles de la Charité furent appelées à Rennes, et voici à quelle occasion :

Plusieurs personnes pieuses de cette ville avaient fondé en 1643 une Marmite pour le soulagement des pauvres honteux, malades, de Rennes et de ses faubourgs. Voulant s'assurer la coopération des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, elles les appelèrent près d'elles, et par acte du 9 septembre 1673 elles donnèrent une rente de 450 liv. à leur congrégation pour l'entretien de trois sœurs chargées d'administrer l'œuvre de la Marmite des pauvres. L'année suivante, deux nouvelles sœurs furent adjointes aux premières et l'établissement fut approuvé par l'autorité diocésaine. M^{gr} de la Vieuville, évêque de Rennes, loua et ratifia les statuts qui lui furent présentés

1. Ce confessionnal est un fauteuil à baldaquin, renfermé aujourd'hui dans un confessionnal moderne.

par les fondateurs; son ordonnance porte la date du 4 avril 1674¹.

Bientôt après on s'occupa de donner un siège fixe à l'établissement. Par contrat du 11 août 1683, Pierre Loret, prêtre, Jean Le Marchant, sieur de la Rebourcière, et René Charmoy, sieur de la Mettrie, administrateurs de la Marmite des pauvres², se portèrent acquéreurs d'avec François Ravenel, sieur du Plessix, et sa mère, Perrine Penhoët, pour une maison avec cour et jardin située rue du Griffon. C'est là que fut assigné pour la première fois le logement des Sœurs de la Charité. On ne tarda pas à y ajouter la maison voisine bordant la rue des Loriers. Bientôt après les administrateurs de la Marmite demandèrent à la Communauté de ville et obtinrent d'elle un alignement pour reconstruire la maison des Sœurs, à l'encoignure des rues du Griffon et des Loriers. C'est encore là qu'habitent les Filles de la Charité³.

Ce fut aussi là le siège du Bureau de charité annexé à la maison des Sœurs; il s'obligea à une rente de 60 liv. pour obtenir du Chapitre de Rennes l'amortissement des maisons acquises, lesquelles dépendaient du fief du Chapitre.

Le 8 août 1694, deux nouvelles Sœurs de Saint-Vincent furent appelées à Rennes pour prendre soin des prisonniers pauvres et de la chapelle des prisons. Vers le même temps, la Communauté de ville alloua une pension annuelle de 50 liv. aux Filles de la Charité.

Par testament du 7 mars 1717, le président au Parlement Charles Le Meneust de Bréquigny légua 200 liv. de rente à la Marmite des pauvres, dont l'administration était confiée aux Sœurs.

1. M. Paul de la Digne Villeneuve, *Journal de Rennes*, 23 janvier 1877.

2. Les statuts de la *Marmite* portaient que la Compagnie serait composée de deux supérieurs spirituels, de quatre administrateurs dits « Pères des pauvres », d'une supérieure, d'une assistante et d'une secrétaire. On y admettait, sur l'avis du conseil de l'œuvre, tel nombre de dames et demoiselles vertueuses dont les supérieurs jugeaient utile l'annexion.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* 4 B, 16. — *Arch. municip. de Rennes*, 310.

En 1763, Jean de Guersans, archidiacre de Rennes, fit fondation d'une nouvelle Fille de la Charité¹.

Au mois de février 1762, le roi donna des lettres patentes enregistrées au Parlement le 5 mai suivant; elles confirmaient l'établissement de la Marmite des pauvres, « tenue par les Filles de la Charité, et distribuant des secours aux pauvres honteux, prisonniers et autres, au nombre de plus de quatre cents par jour². »

Enfin, en 1785, l'abbé Carron fonda un ouvroir à la Piletière pour donner du travail aux pauvres, y annexa quelques années après un petit hôpital, et confia ce dernier établissement aux Sœurs de la Charité.

Ainsi, pour résumer, les Filles de la Charité s'occupaient à Rennes de trois œuvres distinctes : 1° la Marmite des pauvres; 2° les prisons; 3° l'hôpital de la Piletière.

Ces religieuses ne trouvèrent pas grâce devant les fureurs destructives du parti révolutionnaire de 1793. Elles furent en butte aux persécutions et à la proscription qui atteignaient tous les Ordres religieux. Leur maison de Rennes, à la fin de 1790, comptait quatorze religieuses, et la supérieure en était sœur Élisabeth Rigault, qui mourut le 1^{er} novembre 1791. Elle fut remplacée dans sa charge, périlleuse alors, par sœur Jeanne-Marie Montagnier, Lyonnaise, résidant à Rennes depuis 1750. Cette sainte et courageuse Fille de Saint-Vincent-de-Paul resta à son poste à travers tout l'orage révolutionnaire, échappant aux poursuites et à la persécution sans quitter Rennes, où elle mourut en 1806³. Ses dignes filles continuent de nos jours à Rennes, et dans la même maison, les œuvres de charité qui la sanctifièrent.

1. M. de la Bigne Villeneuve, *loco citato*.

2. Arch. du Parlem. de Bret.

3. M. de la Bigne Villeneuve, *loco citato*.

3^e *Saint-Malo.*

La congrégation des Dames de la Charité fut établie à Saint-Malo en 1634, et leurs statuts furent approuvés par M^{gr} de Neufville, évêque de cette ville, le 8 mai 1652.

Ce fut en 1681 que l'une de ces pieuses femmes, Françoise de la Marzelière, veuve de Malo, marquis de Coëtquen, et elle-même marquis douairière de la Marzelière, fit venir à Saint-Malo deux Filles de la Charité. Ces sœurs se joignirent aux dames congréganistes pour administrer la Marmite des pauvres de Saint-Malo¹.

Plus tard, en 1719, M^{mo} de la Marzelière donna aux Sœurs Grises une maison située près de l'Hôtel-Dieu, dans la rue Maupertuis actuelle. Cette maison existe toujours et renferme encore le Bureau de charité de Saint-Malo; sur la façade sont gravées plusieurs sentences pieuses et charitables; au-dessus de la porte est une statue de Notre-Dame accompagnée de cette devise : *Pour le travail des pauvres.*

Par décret du 21 mai 1785, l'évêque de Saint-Malo pronça la désunion des confréries du Saint-Sacrement et de saint Jean-Baptiste, desservies en sa cathédrale, et affecta les revenus de cette dernière confrérie à l'œuvre de la Marmite des pauvres, tenue par les Sœurs de la Charité, ce qu'approuva le roi par lettres patentes de novembre 1786².

Ainsi fut fondée la maison de charité de cette ville, qui avait en 1790 M. Nouail de la Ville-Gille pour administrateur et 5,537 liv. de revenu net. Les Sœurs de Saint-Vincent dirigent encore cet établissement, instruisant les petites filles pauvres et secourant les indigents malades à domicile; mais elles n'habitent pas la maison de la rue Maupertuis.

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, IX, p. 214.

2. *Arch. du Partem. de Bret.*

4° *Saint-Servan.*

A. — Saineville.

En 1697, Hélène Le Breton, veuve de Thomas Greflin, sieur de la Tréhairais, appela à Saint-Servan deux Filles de la Charité et leur donna un terrain au village de la Tréhairais, où elles établirent de petites écoles; cette fondation est du 11 octobre 1697¹.

Les Sœurs de Saint-Vincent trouvèrent à la Tréhairais une vieille chapelle dédiée à saint Jacques, fondée de messes, dont on leur permit de se servir pour leurs exercices de piété, sans leur en donner toutefois la propriété.

Vers le même temps, en 1700, trois prêtres de la congrégation de la Mission, les PP. Le Bourcier, du Manoir et Élyas, constituèrent en société les dames pieuses de Saint-Servan, sous le nom de Dames de la Charité, pour secourir les pauvres à domicile. Ces dames s'adjoignirent alors les Sœurs de Saint-Vincent et leur confièrent le soin de la Marmite des pauvres de Saint-Servan².

L'établissement des Sœurs de la Charité ayant ainsi pris de l'accroissement, elles furent obligées d'acheter le 10 mai 1735 une autre maison avec jardin à la Tréhairais.

Mais le 3 janvier 1781 M^{lle} Julienne Wite de Boisglé donna à ces bonnes religieuses sa propre maison de Saineville, située en Saint-Servan, au village de la Roulais; les Filles de la Charité vendirent alors leur maison de la Tréhairais et vinrent s'établir à Saineville. Vers la même époque le roi Louis XVI, par lettres patentes d'août 1780, autorisa leur nouvel établissement et approuva la vente qu'elles avaient faite de la Tréhairais.

Quand vint la Révolution, les Sœurs de la Charité déclara-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 19.

2. Abbe Manet, *Grandes recherches* etc.

rèrent que leur communauté de Saineville n'avait que 650 liv. 14 s. de revenu net. Une partie d'entre elles fut emprisonnée en 1793, les autres furent chassées le 5 février 1794¹. Leur maison de Saineville est maintenant occupée par les Sœurs de la Providence de Rillé, qui y tiennent le Bureau de charité.

B. — Le Rosais.

En 1709, Jean Le Provost, sieur de la Roche, et Julienne Danyean, sa femme, ayant fait bâtir une chapelle au Rosais, demandèrent l'autorisation d'établir un hôpital en ce lieu, ce qui leur fut accordé par lettres patentes du roi en date d'août 1711.

Les fondateurs appelèrent dès l'origine au Rosais les Filles de la Charité pour desservir cet hôpital; elles y étaient au nombre de quatre sous l'épiscopat de M^{sr} de la Bastie (1739-1767). La Révolution les en chassa au mois de février 1794; elles y rentrèrent en 1796, mais ne reprirent leur costume religieux que le 25 mars 1804. Ces religieuses ont été obligées en 1813 d'abandonner définitivement le Rosais.

5^e Balazé.

Par testament du 9 avril 1726, Joseph Coccault, seigneur de Chérigny, acquéreur de la terre du Chastelet, en Balazé, laissa 400 liv. de rente « pour l'établissement de deux Sœurs Grises à Balazé, chargées du soulagement des pauvres et de la tenue des petites écoles. » En 1790, il y avait à Balazé trois religieuses, jouissant, en outre de leur maison, de 950 liv. de rente, tant pour leur école que pour leurs charités².

6^e Bruz.

Le 18 décembre 1682, Gilles de Gain, seigneur de Carcé,

1. Abbé Nanet, *Grandes recherches ms.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 49.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, B, 529; 9 G, 40.

grand-chantre et chanoine de Rennes, légua par testament « un capital de 500 liv. pour former une rente distribuée à l'avenir, chaque année, aux pauvres de Bruz par les Sœurs de la Charité établies en cette paroisse par M^{gr} l'évêque de Rennes¹. » Il n'est point dit quel fut le prélat auteur de cette pieuse fondation, mais ce dut être soit M^{gr} de la Vieuville, décédé en 1676, soit son successeur, M^{gr} de Beaumanoir.

7^o Piré.

Quatre Sœurs de la Charité furent établies à Piré pour faire l'école aux filles et soigner les pauvres de la paroisse. Les deux premières de ces religieuses furent appelées par M. Le Camus, prieur de la Franceule, qui leur promit le 20 novembre 1683 150 liv. à chacune d'elles. Les deux autres furent fondées le 5 juin 1707 par Judith Picquet, douairière de Piré, qui leur offrit également une rente de 300 liv.

Malgré ces promesses, les Sœurs de la Charité n'eurent en réalité qu'une métairie affermée 122 liv. et une rente constituée de 150 liv., c'est-à-dire 272 liv. au lieu des 600 liv. Elles firent néanmoins beaucoup de bien à Piré jusqu'à ce que la Révolution les en chassât.

8^o Vitré.

La congrégation des Dames de la Charité fut établie à Vitré en 1655 et approuvée aussitôt par M^{gr} de la Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes; mais ces dames, en fondant en même temps l'œuvre de la Marmite des pauvres, s'en réservèrent seules tout le soin. Ce ne fut que longtemps après, en 1786, que M^{lle} du Velaër songea à appeler à Vitré les Filles de la Charité. La société des Dames approuva volontiers cette fondation des Sœurs de Saint-Vincent, « à condition néanmoins que la compagnie desdites Dames de la Charité ne soit

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., D G, 41.

point détruite et puisse coopérer aux œuvres de charité avec les Sœurs Grises. »

Le 2 août 1788, des lettres patentes du roi approuvèrent l'établissement de quatre Filles de la Charité à Vitré. La Marmite avait alors 2,000 liv. de rente, et M^{lle} du Velaër proposait d'entretenir les quatre sœurs à ses frais, de leur donner 20,000 liv. pour acheter une maison et un jardin et de constituer 60,000 liv. pour soulager les pauvres. L'évêque de Rennes avait approuvé ce projet dès le 22 avril 1787, et le 5 juillet suivant on avait traité avec les supérieurs de Saint-Lazare. M^{lle} du Velaër assura aussitôt aux sœurs une rente de 1,400 liv. pour leur entretien et versa à la Communauté de ville 60,000 liv. pour les pauvres; elle monta en même temps la pharmacie du nouvel établissement¹.

Le 15 octobre 1793 la société des Dames de la Charité fut dissoute et la Marmite des pauvres fut exclusivement confiée aux Filles de Saint-Vincent-de-Paul.

Le 15 juin 1791, M^{lle} du Velaër avait acheté de Pierre Hardy, son parent, pour 20,000 liv., un bel hôtel de la renaissance dont elle fit cadeau aux Filles de la Charité; la Révolution ne put réussir à en chasser ces bonnes religieuses, qui habitent encore maintenant².

COEUR IMMACULE DE MARIE (FILLES DU)

La pieuse congrégation des Filles du Cœur immaculé de Marie, plus connue sous le nom d'Hospitalières des Incurables, naquit à Rennes au xvii^e siècle. Elle eut pour fondatrice M^{lle} Olive Morel du Verger, qui se consacra tout entière au soin des pauvres malades incurables de l'Hôpital-Général, et qui eut d'abord pour compagnes M^{lles} de la Teurtrais-Borde-lon, Cotel et du Breil.

1. Arch. du Parlement de Bret.

2. Journal hist. de Vitré, 148. — *Semaine Religieuse de Rennes*, XIII, 722 et 738.

Ce ne fut pendant longtemps qu'une simple association qui n'était point liée par des vœux; la plus ancienne des Hospitalières était supérieure de droit et n'avait sur les autres que l'autorité de l'âge; mais de nos jours la société des Demoiselles des Incurables a été érigée en congrégation sous le nom d'Institut des Filles du Cœur immaculé de Marie ¹.

Rennes.

D'après les traditions conservées parmi les religieuses du Cœur immaculé de Marie, ce fut en 1660 que M^{lle} Olive Morel du Verger commença à recueillir dans sa propre maison quelques pauvres malades; elle en eut d'abord huit; mais voyant bien d'autres malheureux autour d'elle, cette pieuse fille se mit à quêter dans la ville, portant au cou un sac de toile pour recueillir les aumônes, sac que l'on conserve encore comme une relique dans le monastère. Le produit de ces quêtes permit de recevoir un plus grand nombre d'infirmes. Vers le même temps, la Communauté de ville acheta, en 1677, la maison de la Gauretais, voisine de celle qu'habitait M^{lle} du Verger; elle y transféra les incurables de l'Hôpital-Général, et voyant dans cette charitable demoiselle la plus zélée directrice d'hôpital, elle la pria de vouloir bien soigner ces malheureux. Ce fut ainsi que M^{lle} du Verger et ses compagnes se trouvèrent chargées de la tenue d'un véritable hospice, qui prit le nom de Maison de la Santé ou des Incurables.

Ces religieuses sont demeurées pendant la Révolution dans cet hôpital, soignant leurs malades; leur aumônier, M. de la Bigne, y continua lui-même ses fonctions, et elles y sont encore.

¹. Notice ms. sur l'hospice des incurables.

CROIX (FILLES DE LA)

Cette congrégation se forma en Picardie, principalement pour l'instruction des jeunes filles; elles s'établirent ensuite à Paris et fondèrent, en 1667, une maison à Tréguier; elles s'occupèrent beaucoup alors de l'œuvre des retraites.

Saint-Servan.

Une Maison de Retraite ayant été fondée à Saint-Servan en 1701, par l'évêque de Saint-Malo et Noël Danycan, sieur de l'Épine, pieux bourgeois malouin, ce dernier voulut y placer des religieuses. Il appela par suite à Saint-Servan les Filles de la Croix du couvent de Tréguier, qui vinrent aussitôt et bâtirent en 1738 leur église conventuelle. (V. plus loin, v^o *Maisons de Retraite.*)

Ces religieuses tenaient non-seulement l'œuvre des retraites à Saint-Servan, mais faisaient encore l'école aux jeunes filles. (V. plus loin, v^o *Écoles.*) Quand vint la Révolution, elles étaient au nombre de vingt sœurs de chœur et onze converses; elles déclarèrent alors n'avoir qu'un revenu net de 500 liv., ayant bien 2,884 liv. de rentes, mais 2,285 liv. de charges¹. Elles furent chassées de leur couvent en décembre 1792.

DOMINICAINES

Fondées en Languedoc par saint Dominique, ces religieuses ne s'établirent à Paris qu'au commencement du xvii^e siècle. C'est de cette ville qu'elles envoyèrent quelques sœurs fonder, en 1625, le monastère de Dinan.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., I V, 29.

Rennes.

Le 4 juillet 1636, la Communauté de ville consentit à l'établissement d'un couvent de Dominicaines de la réforme de sainte Catherine, appelées pour cela Catherinettes, à l'entrée du faubourg de la rue Hux¹.

Ces religieuses venaient du monastère de Dinan. Mais elles éprouvèrent à Rennes une vive opposition de la part de l'abbesse de Saint-Georges; toutefois elles purent vaincre cet obstacle, et la prieure de Dinan s'engagea à payer une pension de 100 liv. à chacune des dix religieuses qu'elle envoyait à Rennes. Par contre, elle demanda au maire de Rennes l'attestation que sa communauté n'était pas à charge au public².

Le 16 avril 1642, M^{sr} de la Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes, approuva l'établissement des Dominicaines dans sa ville épiscopale, et au mois de mai suivant le roi Louis XIII donna les lettres patentes nécessaires à cette fondation.

Les Catherinettes s'établirent donc dans le faubourg de la rue Hux, au logis des Champs-Baud, que leur vendit 9,316 livres le sieur de la Carprais-Phelippot; comme cette maison était dans le fief de Saint-Melaine et en la paroisse Saint-Jean, les religieuses demandèrent l'autorisation à l'abbé de Saint-Melaine, qui la leur accorda le 9 décembre 1645³.

Les Dominicaines commencèrent aussitôt leur chapelle, qu'elles dédièrent à Notre-Dame-de-Grâce; et en 1646 elles se rendirent processionnellement dans leur nouvelle clôture. Quelques années plus tard, se trouvant à l'étroit dans le vieux logis des Champs-Baud, elles construisirent tout un monastère au même lieu et en posèrent la première pierre le samedi 21 mai 1661⁴.

A cette époque, la prieure de Rennes était la mère Margue-

1. Nunc faubourg de Paris.

2. Arch. municip. de Rennes, 312, 492.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 30 H, 4.

4. Mélang. hist. de Bret., 1, 92. — Journal ms. de Loret, 207.

rite de Bresmes, dite de la Vierge, « d'une des premières familles du royaume, douée des plus belles perfections et du plus bel esprit du siècle; car elle savait le grec, le latin, l'italien, et a composé quantité de beaux livres qui ont été approuvés des docteurs, et savait aussi la philosophie et la poésie¹. » Elle mourut à Rennes le 16 janvier 1663, et fut inhumée le 18 dans le chœur de son église conventuelle.

Malheureusement le jansénisme entra chez les Dominicaines de Rennes et on leur interdit de recevoir des novices. Le 27 février 1768, un arrêt du Conseil d'État enjoignit à l'évêque de Rennes de procéder immédiatement à la suppression et extinction du couvent des Dominicaines de sa ville épiscopale. Le même arrêt donnait tous les biens, revenus et droits de ce monastère aux religieuses ursulines de Hédé. L'évêque, alors M^{sr} Des Nos, nomma son official, M. de Beauvais, pour exécuter cet arrêt, et il rendit lui-même, le 21 juin 1769, un décret supprimant le couvent de Sainte-Catherine de Rennes et unissant ses biens à celui des Ursulines de Hédé. Les lettres patentes de Louis XV, approuvant le décret précédent, donnèrent toutefois pour seule raison de la suppression de ce monastère l'insuffisance des revenus des religieuses pour pouvoir se soutenir à Rennes².

Il paraît qu'il n'y avait plus alors au monastère de Rennes que quatre Dominicaines, dont une entra à Saint-Georges et les trois autres se firent Carmélites. En 1772, les Ursulines de Hédé vendirent ce couvent à l'évêque de Rennes, qui en fit son Petit-Séminaire. Quand vint la Révolution, le gouvernement s'empara de cette maison et la céda à la municipalité en échange de son Hôpital-Général; la ville transféra alors ses malades aux Catherinettes, qui sont encore affectées aujourd'hui au logement des femmes de l'Hôpital-Général.

1. *Journal d'un Bourgeois de Rennes. (Mélang. hist. de Bret., t. 1, 140.)*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 30 H, 1. — Arch. du Parlement de Bret.*

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE

Les Hospitalières cloîtrées, dites de la Miséricorde de Jésus ou de Saint-Augustin, furent d'abord établies à Dieppe ; de là elles se répandirent en Bretagne au commencement du xvii^e siècle. Elles s'occupent principalement des hôpitaux et tiennent aussi parfois des internats pour l'éducation des jeunes filles. Leurs maisons dans le diocèse de Rennes ont été autorisées le 15 novembre 1810.

1^o Rennes.

« D'argent à un saint Augustin de carnation, vêtu de sable, sur une terrasse de sinople, crossé et mitré d'or, tenant en sa main dextre un cœur enflammé de gueules, percé en barre d'une flèche de même¹. »

Vers 1635, les Hospitalières de Dieppe demandèrent à la Communauté de ville l'autorisation de venir s'établir à Rennes ; vers le même temps, René Le Corvaisier, conseiller au Parlement de Bretagne, donna 300 liv. de rente à ces religieuses, qui obtinrent des bourgeois de Rennes la permission qu'elles sollicitaient.

Quatre religieuses reçurent en conséquence leur obédience pour se rendre à Rennes, y fonder un couvent et se mettre au service des pauvres de l'Hôtel-Dieu de cette ville ; elles se nommaient : Catherine Le Clerc, dite de la Croix, supérieure ; Geneviève Duval de Beuzerelle, dite de l'Ascension, assistante ; Catherine Moisan, dite de Saint-Charles, maîtresse des novices, et Élisabeth Le Provost de Grandchamp, dite de Saint-François d'Assise. Elles arrivèrent à Rennes en mars 1644 et furent d'abord recueillies par le président du Pont des Loges ; mais elles ne tardèrent pas à acheter l'hôtel de la

1. Armorial général ms. de 1697.

Costardaye, que leur vendit 34,000 liv. Jean Glé, seigneur de la Costardaye; c'était l'ancien hôtel de la Garde-Robe des ducs de Bretagne, et comme il avoisinait l'Hôtel-Dieu, il plaisait particulièrement aux religieuses.

Ce fut le 27 juin 1644 que la Communauté de ville confia l'hôpital Saint-Yves ou Hôtel-Dieu aux Hospitalières. « Quand on voit à quelles conditions ces saintes filles obtinrent cet asile, on est tristement étonné. Ainsi, elles ne pouvaient prétendre à aucune part dans les fondations et legs; elles reconnaissaient la suprême autorité des ecclésiastiques de la maison et s'engageaient à ne rien tenter pour avoir part à l'administration. Il leur était interdit de pouvoir recevoir ou expulser aucun pauvre, et elles reconnaissaient que toutes leurs fonctions étaient de « soulager, servir et soigner les malades en qualité d'humbles servantes des membres de Notre-Seigneur. » Enfin elles devaient prendre, de préférence à toutes autres et à des conditions raisonnables, les filles de la ville. En retour de cette abnégation complète d'elles-mêmes, la Communauté de Rennes déclarait ne vouloir contribuer en rien aux bâtiments dont elles auraient besoin ou à leur ameublement, et, pour comble d'injustice, elles pouvaient, faute de se conformer aux conditions, être expulsées de l'hôpital, sans aucunes récompenses, aucuns dommages ou intérêts¹. »

Il est vrai de dire cependant que la Communauté de ville, si terrible dans ses contrats, s'adoucit devant la résignation des honnes religieuses et leur donna 9,000 liv. pour les aider à payer l'hôtel de la Costardaye. Les sœurs trouvèrent dans cet hôtel une ancienne chapelle renfermant une statue de la Sainte Vierge réputée miraculeuse; elles ont toujours conservé avec soin cette madone, qu'elles possèdent encore dans le nouvel Hôtel-Dieu.

En 1676, les Hospitalières obtinrent de la ville la permission de relier leur couvent avec la chapelle de l'hôpital, dé-

1. Marteville, *Hist. de Rennes*. — *Arch. des Hospices*.

diée à saint Yves. La ville leur vendit à cet effet une maison qui les séparait de cette chapelle et leur concéda de pénétrer par là dans le chœur. Toutefois, il leur fut interdit de faire aucune quête; de plus, elles s'engagèrent, pour le cas où la chapelle tomberait, à la reconstruire, et contractèrent envers l'hospice, pour l'achat de la maison contiguë, une rente foncière de 250 liv.¹

Les Hospitalières reconstruisirent leur monastère en 1711. Quand vint la Révolution, elles se trouvaient au nombre de trente, et elles déclarèrent en 1790 avoir 8,610 liv. de rente, avec 2,183 liv. de charges, et par suite un revenu net de 6,427 liv.²

Les révolutionnaires chassèrent les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, incarcérèrent la supérieure et plusieurs d'entre elles, et mirent des femmes séculières à leur place près des malades. En 1804, six Hospitalières purent toutefois rentrer dans leur couvent et reprendre leurs charitables exercices. Lorsque l'Hôtel-Dieu fut plus tard transféré et construit sur les terrains de la Cochardière, ces religieuses abandonnèrent Saint-Yves et suivirent leurs malades dans la nouvelle construction. Elles furent solennellement conduites par M^{er} Saint-Marc dans le monastère qu'on leur avait bâti auprès de l'Hôtel-Dieu, le 21 novembre 1858. La chapelle, commune aux religieuses et aux malades, a été comme l'ancienne dédiée à saint Yves.

2^o Vitré.

Dès l'an 1654 quelques habitants de Vitré, voyant le triste état où se trouvait l'hôpital Saint-Nicolas de cette ville, résolurent d'y établir des religieuses hospitalières et en demandèrent au monastère de Rennes. M^{er} de la Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes, s'empressa de consentir à ce nouvel établissement, et le duc de la Trémoille, baron de Vitré, ap-

1. Martoville, *Hist. de Rennes*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 20.

prouva également ce dessein ¹. Alors MM. de la Maisonneuve-Le Moyne et de la Morandière-Duverger s'occupèrent du monastère projeté et achetèrent des maisons situées près l'église de l'hôpital, qu'ils cédèrent ensuite aux religieuses. Toutefois, quelques obstacles firent trainer en longueur la réception de ces dernières. Ce que voyant, les Hospitalières de Rennes profitèrent de la tenue des États de Bretagne à Vitré pour venir en cette ville, espérant y trouver des protecteurs en cette circonstance.

Elles arrivèrent cinq à Vitré le 3 août 1655, savoir : les mères Nicolle Le Roux, dite de la Nativité, élue supérieure; Anne Le Nuc, dite de Sainte-Claire, assistante, toutes deux professes de Dieppe; Marie de Saint-Joseph et Marie Dorson, dite des Anges, professes de Rennes, et la sœur converse Marguerite du Moussel. Elles furent reçues avec joie par Guillemette Duverger, veuve de Jean Le Clavier, sieur du Rocher, qui les logea chez elle et les y garda pendant six semaines. Malgré certaines difficultés, les Hospitalières réussirent dans leur entreprise et passèrent un contrat le 10 août 1655 avec les bourgeois de Vitré, qui les admirèrent dans leur hôpital. Mais il fallut aux religieuses subir les mêmes conditions à Vitré qu'à Rennes. Le 10 septembre suivant, elles furent conduites à Saint-Nicolas par le clergé et les magistrats de Vitré et mises en possession de leurs droits. Elles avaient obtenu de la Communauté de ville la permission d'ouvrir à leurs frais des ouvertures dans la chapelle Saint-Nicolas, dépendant de l'hospice, de sorte qu'elles purent user de cette église et se contentèrent d'élever à côté un monastère, dont la construction fut commencée en 1657 ².

En 1790, les Hospitalières de Vitré déclarèrent avoir 7,422 liv. de rentes et 4,591 liv. de charges. Elles possédaient alors les terres de la Billonnière en Étrelles, de la

1. *Journal histor. de Vitré*, 446.

2. *Ibidem*, 447.

Sellerie et de la Guitonais en Pocé, de la Galliénais en Notre-Dame de Vitré, quelques jardins et maisons dans la rue du Rachapt et quelques rentes constituées ¹.

La Révolution n'osa pas chasser les Hospitalières de Vitré; elles demeurèrent près de leurs malades dans les plus mauvais jours de la Terreur, et elles desservent encore maintenant l'hospice Saint-Nicolas et l'hospice Saint-Yves, son annexe.

3^o Fougères.

En 1672, la Communauté de ville de Fougères appela les Hospitalières de Rennes pour desservir son Hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Nicolas. M^{er} de la Vieuville, évêque de Rennes, lui envoya quatre religieuses, sous la direction de la mère Julienne Du Guesclin, dite de Saint-Placide. Ces Hospitalières arrivèrent à Fougères en 1674 et s'établirent à l'hôtel du Chastellier, situé près la chapelle Saint-Nicolas. Plus tard, elles construisirent à leurs frais un monastère contigu à l'hôpital, mais ce couvent ne fut achevé que vers 1740 ².

En 1790, les Hospitalières de Fougères déclarèrent avoir 4,236 liv. de rentes, avec 2,016 liv. de charges; il ne leur restait donc pour vivre que 2,220 liv. de revenu net ³.

Chassées par la Révolution, les Hospitalières furent réintégréées à Saint-Nicolas de Fougères en 1810 par décret impérial. Depuis lors, l'Hôtel-Dieu de Fougères a été transféré et reconstruit entièrement; les religieuses ont été conduites le 29 novembre 1853 par M. Hay de Bonteville, curé de Saint-Léonard, dans le nouveau monastère qu'on leur a bâti à côté du nouvel hôpital; la chapelle commune à ce double établissement est dédiée aux Sacrés-Cœurs.

1. *Journal hist. de Vitré*, 423.

2. *Notes ms.* communiquées par M. Naupille.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 27.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS

Cette congrégation fut fondée en 1661, à Lamballe, par le P. Ange Proust, prieur des Augustins de cette ville, et par quelques dames congréganistes de la Charité, M^{mes} Gillette de la Pommeraye, Laurence Dubreuil et Anne de Canton. Les nouvelles religieuses adoptèrent la règle du Tiers-Ordre de saint Augustin, mais elles se placèrent sous le patronage de saint Thomas de Villeneuve.

Le premier but qu'elles se proposèrent fut de relever les petits hôpitaux des campagnes, alors bien abandonnés, et c'est pour cela qu'on leur donna le nom d'Hospitalières. Plus connues aujourd'hui sous la simple dénomination de Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, ces religieuses n'en contiennent pas moins de desservir beaucoup d'hôpitaux; de plus, elles dirigent des orphelinats, des crèches, des pensionnats et des écoles libres et gratuites. Dans les établissements publics hospitaliers, elles ne reçoivent pas de traitement, mais simplement le vêtement et la nourriture.

Cette congrégation a été autorisée le 16 juillet 1810; elle a sa maison-mère à Paris et se compose d'environ huit cents religieuses¹.

1° Saint-Malo.

Les Hospitalières de Saint-Thomas commencèrent à desservir l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo vers 1687. Elles furent en même temps chargées aussi du service de l'Hôpital-Général de cette ville, situé en Saint-Servan, mais dépendant au temporel comme au spirituel de Saint-Malo; car, « par délibération des bureaux des hospices, en date de 1693, elles furent établies ou maintenues, à l'exclusion de tout autre Ordre, pour remplir cette mission de dévouement chrétien dans les

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 393.

hôpitaux de la ville de Saint-Malo, et elles s'en sont toujours acquittées avec le plus parfait désintéressement ¹. »

La Révolution chassa cependant de Saint-Malo les Hospitalières, qui furent emprisonnées en 1794; mais elles y rentrèrent dès l'année suivante, lorsque revint un peu de paix, et elles continuent d'y soigner les malades de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général.

2° Rennes.

Nous ignorons quand les Hospitalières de Saint-Thomas furent appelées à Rennes; mais comme leur première maison en cette ville fut établie du vivant du P. Ange Proust, leur fondateur, il faut nécessairement la remettre au-delà de 1697, puisque ce saint religieux mourut cette année-là, le 16 octobre. Leur couvent, à Rennes, se trouvait vis-à-vis du Colombier; mais elles n'avaient point eu de lettres patentes. Elles prenaient soin des malades de l'Hôpital-Général, qui s'élevait alors où est maintenant l'Arsenal. Aujourd'hui encore elles continuent de les soigner dans les bâtiments actuels du même établissement.

De plus, en 1735, les mêmes religieuses se chargèrent du soin des malades de l'hospice Saint-Méen, et elles sont même demeurées en cette maison jusqu'en 1847 ².

Enfin, lorsqu'en 1780 fut fondé l'hôtel des Demoiselles, c'est-à-dire la maison de l'Enfant-Jésus, ce fut encore les Hospitalières de Saint-Thomas qu'on mit à la tête de cette noble et pieuse maison.

3° Vitré.

L'Hôpital-Général de Vitré fut fondé en 1678. Quatre ans après, les administrateurs de cet hospice demandèrent à l'é-

1. M. Michel, *Monographie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo*, p. 103. — Notes ms. de l'abbé Manet.

2. M. de Léon, *Rapport hist. sur les hospices de Rennes*.

vêque des Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve; celui-ci y consentit volontiers, et le P. Ange Proust donna aussi son assentiment.

Le 9 juin 1682, deux religieuses, M^{mes} Marie Mainée, de Paris, et Laurence Jamot, de Saint-Malo, entrèrent à l'Hôpital-Général de Vitré et en commencèrent le service. Mais l'année suivante, au mois de mars, elles s'en retournèrent à Rennes et furent remplacées par trois demoiselles de Vitré; la cause de leur départ fut probablement le peu de ressources qu'on leur offrait.

En 1729, les Hospitalières de Saint-Thomas revinrent à Vitré sur une nouvelle demande des administrateurs de l'Hôpital-Général; elles arrivèrent au nombre de trois et ne quittèrent plus ensuite cet hospice jusqu'au moment de la Révolution.

Chassées en septembre 1703, les Dames de Saint-Thomas rentrèrent à l'Hôpital-Général de Vitré en novembre 1705. Elles ont quitté définitivement cette maison en 1857.

4^e Dol.

Le 24 juillet 1673, M^{sr} Mathieu Thoreau, évêque de Dol, d'accord avec les échevins de cette ville, passa un traité avec les Hospitalières de Saint-Thomas et leur confia le soin des malades de l'Hôtel-Dieu de Dol, situé alors rue du Moulin; les religieuses en prirent aussitôt possession.

Plus tard, en 1701, son successeur, M^{sr} Jean de Chamillart, donna aux mêmes Hospitalières la direction d'une Maison de Retraite dont on lui devait l'établissement à Dol; il leur confia aussi la tenue de l'Hôpital-Général de Dol, annexé à l'Hôtel-Dieu.¹

Ces religieuses, rentrées après la Révolution dans le nouvel hôpital de Dol, ont continué de desservir cet établissement jusqu'en 1875.

1. M. Gaultier-Didan, *Notes ms.*

5° *Bécherel.*

Les dames directrices de la Maison de Retraite établie à Bécherel en 1703 par Marguerite Le Cointerault cédèrent cet établissement le 31 janvier 1727 aux Hospitalières de Saint-Thomas, à la condition que leur congrégation entretiendrait au moins trois religieuses à Bécherel pour y tenir l'école charitable, et un plus grand nombre, s'il était besoin, pour y maintenir l'œuvre des retraites, dirigées par des prêtres nommés par l'évêque de Saint-Malo¹.

La déclaration faite le 28 février 1700 par Angélique Bigot, supérieure de la communauté de Bécherel, nous apprend qu'à cette époque elles s'y trouvaient douze religieuses, parce que cette maison avait alors un triple but : tenir l'école charitable, faire des retraites spirituelles, et recevoir les religieuses infirmes de la congrégation. Les revenus étaient d'environ 700 liv., somme dépassée par celle des charges, estimées 780 liv.²

Les Hospitalières furent chassées par la Révolution et ne rentrèrent qu'en 1807 à Bécherel, où elles continuent leurs bonnes œuvres.

6° *Guignen.*

Les directrices de la Maison de Retraite fondée à Guignen en 1714 cédèrent leur établissement le 2 octobre 1731 aux Hospitalières de Saint-Thomas, à la condition que ces religieuses tiendraient l'école charitable et prendraient soin des retraites spirituelles prêchées par les prêtres désignés par l'évêque de Saint-Malo³.

Les Hospitalières demeurèrent à Guignen jusqu'à l'époque de la Révolution, qui les en chassa.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

2. *Ibidem*, t V, 20.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

7° *Marcillé-Robert.*

Le 11 décembre 1737, M^{lle} Emmanuelle Mancel de la Corbinaye, directrice de l'école charitable de Marcillé-Robert, traita avec M^{me} Marie-Joseph Bougeans, supérieure de l'Hôpital-Général de Rennes, de la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, pour avoir à Marcillé des Hospitalières¹.

Les religieuses qui vinrent à Marcillé, non-seulement continuèrent l'école charitable et l'hôpital fondés précédemment, mais encore y établirent l'œuvre des retraites spirituelles, que prêchèrent les Eudistes envoyés par l'évêque de Rennes².

Ces religieuses furent chassées en 1791 de Marcillé-Robert et elles n'y sont rentrées qu'en 1857.

PASSION (FILLES DE LA)

Saint-Malo.

La maison de la Passion fut fondée en 1623 à Saint-Malo par Jean Salmon, sieur des Chesnayes, et sa femme. Les sœurs avaient pour but de faire l'école aux petites filles de Saint-Malo, et nous en reparlerons à l'article des *Écoles*.

PROVIDENCE (FILLES DE LA)

La société des Sœurs de la Providence fut fondée à Saurmur en 1704 par la vénérable Jeanne de la Noue³. Ces religieuses n'avaient à notre connaissance qu'un établissement dans notre contrée, c'était le petit hôpital de Saint-Lazare de Montfort, en la paroisse de Coulon, où elles vinrent s'établir vers 1757. (V. plus loin, v° *Hôpitaux*.)

1. *Reg. des instr. ecclésiast. de l'évêché de Rennes.*

2. *Reg. paroissial de Marcillé-Robert.*

3. *Église de Bret.*, 032.

NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ (FILLES DE)

Cette congrégation fut fondée par le P. Eudes à Caen, sous le nom de Notre-Dame-du-Refuge; le roi donna en sa faveur des lettres patentes, datées de novembre 1642. Le but de la société fut d'offrir un asile « aux femmes ou filles qui, après avoir mené une vie scandaleuse, s'y retireroient volontairement et pour quelque temps, afin de changer leur mauvaise conduite, avec liberté d'en sortir comme d'y entrer. » Les commencements de cette œuvre furent pénibles, et la congrégation ne prit vraiment d'extension que lorsque le P. Eudes eut obtenu trois religieuses de la Visitation de Caen pour former sa nouvelle maison. L'une de ces religieuses était la vénérable mère François Patin, fondatrice de la Visitation de Dol. Malgré sa répugnance à prendre la direction d'un nouvel institut, elle obéit à ses supérieures et à son évêque et entra, le 16 août 1644, dans la petite communauté du Refuge. Deux ans plus tard, la congrégation nouvelle prit le nom de Notre-Dame-de-Charité, qu'elle a toujours conservé depuis. Le Père Eudes lui donna des règlements presque semblables à ceux de la Visitation et établit que ses religieuses suivraient la règle de saint Augustin, et « seroient vestues d'une robe, ceinture, scapulaire et manteau d'étoffe blanche, et au dedans de la robe, à l'endroit qui est vis-à-vis le cœur, une petite croix bleue; et enfin qu'elles porteroient à leur col un cœur d'argent sur lequel seroit en relief l'image de la Sainte Vierge tenant entre ses bras le saint Enfant-Jésus avec deux branches de chaque côté, une de lys et l'autre de roses. »

M^{sr} Molé, évêque de Bayeux, d'abord fort prévenu contre le P. Eudes et ses œuvres religieuses, finit cependant par approuver la congrégation de Notre-Dame-de-Charité le 8 février 1651. Un peu plus tard, le Souverain-Pontife Alexandre VII confirma lui-même l'érection de cet institut par une bulle en date du 2 janvier 1666. Deux ans après, la mère Patin mou-

rut en odeur de sainteté le 31 octobre 1668, à la maison de Notre-Dame-de-Charité de Caen ¹.

Les Filles de Notre-Dame-de-Charité n'ont jamais eu dans le territoire de l'archidiocèse de Rennes qu'une maison, située à Rennes.

Rennes.

« *D'argent, à un cœur de gueules chargé d'une Vierge tenant le petit Jésus sur son bras senestre d'argent, couronnée d'or, le cœur entouré d'une rose à dextre et d'un lys à senestre, de gueules, tigés et feuillés de sinople, passés en sautoir*². »

Dès l'an 1655, les États de Bretagne, dans leur séance du 13 juillet, ayant appris que quelques pieuses dames de Rennes³ se proposaient de fonder en cette ville une « maison de Filles de Sainte-Magdeleine, » c'est-à-dire une maison de refuge pour les pauvres filles repenties, et d'y bâtir une église en l'honneur de saint Joseph, déclarèrent « louer et approuver » le zèle desdites dames, et non-seulement « consentir à l'établissement projeté, mais aussi se mettre sous la protection et sauvegarde de saint Joseph. » Ils nommèrent ensuite, le même jour, trois députés pour assister en leur nom à la pose de la première pierre de la future église de Saint-Joseph.

Deux ans plus tard, les mêmes États accordèrent une somme de 1,000 liv. aux directrices de la maison des filles repenties, pour encourager leur établissement ⁴.

Cette maison fut établie dans un logis nouvellement bâti sur les murs de ville, non loin de la tour Saint-Moran. De pieuses demoiselles s'y réunirent pour s'occuper des pauvres pénitentes et des femmes condamnées à la réclusion à cause de leur mauvaise conduite. Elles se mirent sous la direction,

1. *Vie du R. P. Jean Eudes*, par le P. Martino.

2. *Armorial général* ms. de 1697.

3. Yvonne Le Métayer, veuve de Siméon Brandin, seigneur de Belair, offrait alors 30,000 liv. pour cette bonne œuvre; plus tard, M^{me} la présidente d'Argouges donna 46,000 liv. et M^{me} de Bris 4,500.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C, 2635, 2630.

en 1659, de M^{lle} du Plessix-Roaleau, qui gouverna l'établissement « avec beaucoup de sagesse et de charité. » Après la mort de cette dernière, M^{lle} Ménard lui succéda; mais on ne voit point que le projet de construire une église en l'honneur de saint Joseph ait été exécuté.

Sur les entrefaites, M^{sr} de la Vieuville, évêque de Rennes, demanda à la mère Patin des religieuses de Not.-Dame-de-Charité pour la maison des filles repenties fondée dans sa ville épiscopale; cette maison n'était pas seulement gouvernée, en effet, par les pieuses dames que nous venons de nommer, elle l'était surtout par des administrateurs très-durs pour les pénitentes et que le prélat eût voulu voir remplacés par une communauté religieuse. Mais la société naissante de Notre-Dame-de-Charité, n'ayant encore que sa maison de Caen, se crut trop faible pour accepter cette proposition; toutefois la mère Patin proposa d'envoyer à Rennes M^{lle} Heurtaut, ancienne religieuse de son monastère, qui avait dû quitter la congrégation à cause des extases extraordinaires auxquelles elle était sujette.

Cette dernière fut reçue à Rennes « comme un ange du ciel par M^{lle} Ménard, » qui lui remit aussitôt tout le soin de la maison. M^{lle} Heurtaut « commença dès lors à garder la clôture, prit un habit noir, une guimpe et une coiffe de tafetas étendue comme un voile. Elle s'appliqua d'abord à rendre la condition des pénitentes, qu'on y traitait avec beaucoup de dureté, plus douce qu'elle n'avait été sous les administrateurs de la maison, qui, ordonnant de tout, les faisaient emprisonner, jeter dans les cachots et mettre dans les fers. Ayant obtenu qu'on les lui remit entre les mains, elle gagna bientôt leur confiance et leurs cœurs et les mit en état de profiter de ses instructions. M^{lle} Ménard travailla ainsi, de concert avec elle, jusqu'en 1670, à former cette maison selon les règlements qu'elles avaient trouvés ou que l'expérience les obligeait d'y ajouter. Mais alors, ayant appris que les constitutions de l'Ordre étaient dressées, elle les fit venir aussi-

tôt et les fit garder, autant qu'il se pouvait, dans ce gouvernement. Elle crut devoir changer la couleur de ses habits et en prit de blancs, elle et ses compagnes, ce que les supérieurs ne trouvèrent point mauvais. Cependant les grâces surnaturelles continuèrent à Rennes à son égard comme elles avaient fait à Caen ⁴. »

M^{lle} Heurtant reprit à Rennes le nom de sœur Marie de la Trinité qu'on lui avait donné jadis à sa première prise d'habit à Caen, et sous lequel elle est demeurée célèbre dans sa congrégation. A sa demande, l'évêque de Rennes insista de nouveau, en 1673, pour obtenir des religieuses du monastère de Caen ; on lui envoya la mère Marie de Saint-Julien Le Blond et la sœur Angélique de Balde de Bellecourt, qui arrivèrent à Rennes le 20 mai 1673 ; le lendemain, la mère Saint-Julien fut confirmée par l'évêque en qualité de supérieure, et la sœur Marie de la Trinité fut admise à faire ses vœux solennels.

Après quelques hésitations, M^{mes} d'Argouges et de Brie, qui avaient conservé certain droit de propriété dans la maison des filles repenties, les abandonnèrent aux Filles de Notre-Dame-de-Charité, et celles-ci y fondèrent définitivement leur monastère le 11 novembre 1673.

Dix ans auparavant, les directrices de la maison des filles

4. *Annales ms. de la Congrégation de Jésus et Marie*, 461. — Ces Annales renferment une foule de détails curieux sur cette sainte religieuse : « Une fois que la maison n'avait que trente sols d'argent, un pauvre s'étant présenté à la porte, elle lui fit donner dix sols, après quoi il en vint un second qui en reçut autant, et enfin un troisième qui emporta le reste du bien de la maison, ce qui ayant affligé l'économe, qui ne savait où prendre le souper de la communauté, la supérieure, qui était accoutumée à recourir avec confiance à la providence du Père céleste, lui demanda le pain quotidien pour sa famille, et un moment après un homme inconnu apporta cent écus, disant qu'on ne s'informat point d'où cela venait, mais qu'on continuât à se confier en Dieu. Le vin pour le Saint-Sacrifice ayant manqué et la sacristine l'en ayant averti aussitôt, elle lui dit : Allez, ma sœur, prenez de l'eau bénite et en jetez sur la barrique avec le signe de la croix ; mais la sœur l'ayant suppliée de le faire en personne, elle s'y transporta, et l'ayant exécuté avec une grande foi, la barrique sourait du vin pour toute l'année. » La même chose arriva au sujet de la farine qui manquait dans la boulangerie : pendant que la sœur Heurtant priaît, la farine tombait par flocons comme de la neige dans les vases de la sœur boulangère.

repenties avaient songé à acheter les bâtiments du prieuré de Saint-Moran, mais ce projet de 1663 n'avait pas eu de suites. Les religieuses de Notre-Dame-de-Charité le reprirent et l'exécutèrent. Julien des Noës, chanoine régulier et prieur de Saint-Moran, leur vendit en effet, par acte du 8 février 1691, « la maison de son prieuré, joignant le couvent desdites religieuses, et consistant en une vieille chapelle et un petit logis, le tout en ruines, pour une rente de 250 liv. » Cette acquisition, faite par les Sœurs de Notre-Dame-de-Charité, assistées d'Urbain Bouessay, vicaire général du diocèse, et de M. Le Marchand, sieur de la Rebourcière, leur directeur au temporel, fut approuvée le 18 mai 1691 par l'abbaye de Montfort, de laquelle dépendait le prieuré de Saint-Moran¹.

Sur cet emplacement les religieuses construisirent un monastère plus vaste que la maison qu'elles occupaient primitivement; elles y joignirent une église dédiée à la Sainte Trinité et ouvrant sur la rue de la Cordonnerie, aujourd'hui rue de la Monnaie.

Ayant ainsi agrandi leur établissement, les Filles de Notre-Dame-de-Charité ouvrirent une poterne dans la muraille de ville et obtinrent du roi l'afféagement d'une partie des fossés, alors abandonnés, pour en faire un jardin.

La Révolution chassa de Rennes ces bonnes religieuses et fit une prison de leur monastère. Devenue plus tard le Séminaire diocésain, cette maison a fini par être complètement démolie pour permettre la création d'une place qui conserve seule le nom de la Trinité.

Quant aux Filles de Notre-Dame-de-Charité, nous les verrons plus loin rentrer à Rennes et s'y établir dans l'ancien couvent des Calvairiennes de Saint-Cyr.

1. Arch. du Parlement de Bret.

SAGESSE (FILLES DE LA)

La société hospitalière des Filles de la Sagesse fut fondée à Poitiers, en 1703, par le vénérable P. Grignon de Montfort, de concert avec M^{lle} Louise Trichet. En 1720, elle s'établit à Saint-Laurent-sur-Sèvre, évêché de La Rochelle (*nunc* évêché de Luçon), où se trouve encore sa maison-mère.

Cet institut embrasse aujourd'hui toutes les œuvres d'enseignement et de charité; il a été autorisé le 27 février 1811 et possède en France deux cent soixante-et-onze maisons et à l'étranger un grand nombre d'établissements; il se compose de près de quatre mille religieuses¹.

1^o Rennes.

En 1724, Élisabeth Davaise, directrice de l'école charitable fondée récemment à Rennes par Henri Raccapé, marquis de Magnane, céda cet établissement à Louise Trichet, Marie Garnier et Magdeleine Renou, Filles de la Sagesse établies à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Les conditions furent que les religieuses feraient une école de charité aux jeunes filles de Rennes; que cette école porterait le nom de la Sagesse; qu'elles seraient au moins trois religieuses, ou davantage s'il était besoin².

Quand arriva la Révolution, il y avait quatre religieuses dans la maison de la Sagesse de Rennes; elles en furent chassées en 1792, mais elles ont repris depuis leurs exercices scolaires à Rennes.

2^o La Guercho.

Le 7 juillet 1731, Jean Morin, ancien avocat au Parlement de Bretagne, et Jacquemine Graffard, sa femme, sieur et dame

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., II, 63.

de la Mardière, ayant obtenu la permission de l'évêque de Rennes et du seigneur de la Guerche, fondèrent une école charitable pour les filles de la Guerche tenue par une sœur de la Sagesse du couvent de Saint-Laurent en Poitou; ils donnèrent à cet effet, entre autres choses, la maison appelée jadis l'auberge de la Tête-Noire, située à la Guerche en la rue d'Anjou, et échue par héritage à ladite dame Morin.

Un an plus tard, par acte du 11 juin 1732, les mêmes fondateurs consentirent à ce que les Sœurs de la Sagesse soignassent les pauvres de la Guerche, à la condition toutefois que cela ne nuirait en rien à leur école charitable. Par suite, deux religieuses vinrent se fixer à la Guerche.

Enfin, en 1783, l'hôpital de la Guerche ayant été uni à l'école charitable, trois Filles de la Sagesse vinrent tenir ce double établissement¹.

3^o *Louvigné-de-Bais.*

En 1748, Anne Brochard, veuve de Jean Fauchaux, fonda une maison dite de la Providence, pour faire l'école charitable et distribuer des bouillons aux pauvres malades. Vers le même temps elle y appela les Sœurs de la Sagesse, que nous voyons installées en 1751. Ces religieuses s'y trouvaient au nombre de deux en 1790 : l'une faisait l'école et l'autre voyait les malades. Elles déclarèrent avoir 701 liv. 10 s. de rente, consistant principalement en leur maison et en deux fermes en ville et à la Menelière².

Cette fondation a échappé aux révolutionnaires de 93, et les Sœurs de la Sagesse tiennent encore l'école de Louvigné et y joignent le soin d'un petit hôpital.

1. *Arch. d'p. d'Ille-et-Vil.*, II, 63.

2. *Ibidem*, O G, 81; 1 V, 28.

4° Miniac-Morvan.

Par délibération du 5 juin 1757, le général de la paroisse de Miniac-Morvan céda un terrain situé près l'église et appelé les Vieux-Cimetières ou la Motte, pour l'établissement en ce lieu d'une maison d'école et de charité. Jacques-André Le Clavier et Magdeleine-Thérèse Gravé, sa femme, seigneur et dame de Miniac, construisirent cette maison à leurs frais. Ils obtinrent ensuite du roi des lettres patentes, datées de décembre 1763 et enregistrées le 13 janvier 1764, approuvant l'établissement projeté.

Le 30 mars 1764, la dame de Miniac, autorisée de son mari, fit un traité avec la supérieure des Filles de la Sagesse de Dinan, fondée de procuration du supérieur général de cette congrégation, pour avoir des religieuses dans sa nouvelle maison. Ils convinrent ensemble de ce qui suit :

La congrégation de la Sagesse enverra trois sœurs qui habiteront la maison de Miniac et jouiront des meubles qui s'y trouvent, évalués 800 liv.; — elles enseigneront les prières, le catéchisme, à lire et à écrire aux pauvres jeunes filles de la paroisse de Miniac-Morvan, et, privativement à toutes autres, aux filles des vassaux relevant des fiefs de la seigneurie de Miniac, s'étendant en ladite paroisse, en celle de Plerguer et ailleurs; et pour ce tiendront un registre contenant les noms et les fiefs de leurs enfants; — elles visiteront et soigneront les malades de la paroisse, et de préférence les vassaux de la seigneurie, sans toutefois aller la nuit et sans accoucher les femmes; — elles ne recevront aucune jeune fille sans l'agrément des seigneurs fondateurs; — la dame de Miniac leur assure un capital de 6,800 liv., valant 465 liv. de rente, placé sur le Clergé de France, faisant 150 liv. pour chaque sœur et 15 liv. pour l'entretien de la maison; — enfin elle leur assure, de plus, un autre capital de 1,500 liv., valant 75 liv. de rente, pour l'apothicairerie, parce que

lesdites sœurs ne donneront de remèdes qu'aux pauvres.

Les trois premières Filles de la Sagesse envoyées à Miniac furent Françoise Bonnet, dite sœur Prudence, Jeanne Bouciron, dite sœur Françoise, et Françoise Merceron, dite sœur Ursule. M^{me} de Miniac leur versa immédiatement 465 liv. pour leur pension de première année, et 300 liv. pour établir leur apothicairerie.

Ces pieuses filles prirent ainsi possession de la maison de Miniac, qu'avait précédemment bénite le recteur M. Delorme, le 11 mars 1764; elles commencèrent ensuite leur école et ouvrirent leur bureau de charité¹.

La congrégation de la Sagesse possède encore aujourd'hui cette maison de charité à Miniac-Morvan.

5° Dol.

La maison des Filles de la Sagesse de Dol fut fondée en 1765 par M^{sr} François Dondel, évêque de cette ville, qui leur donna 450 liv. de rente, à charge de visiter et soigner gratuitement les pauvres malades à domicile et d'instruire les jeunes filles. Cette fondation fut augmentée par M^{sr} de Hercé.

La Révolution chassa ces religieuses, dont la maison a longtemps servi, de nos jours, de presbytère à Dol². Mais les Filles de la Sagesse sont rentrées dans cette ville en 1875 et elles y ont pris la direction de l'hôpital et d'une salle d'asile.

6° Montfort.

En 1773, M. Dousseau, recteur de Coulon, fit venir trois Filles de la Sagesse pour avoir soin de l'hôpital de Montfort et des retraites qu'il y avait fondées. Ces bonnes religieuses passèrent en conséquence un traité avec l'administration de

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. Communication de MM. Ad. Charil des Masures et Gaultier-Bidan.

l'hospicé le 11 novembre 1773. Elles tiennent encore ces deux œuvres et font, de plus, maintenant l'école aux filles.

7° Fougères.

A. — La Providence.

Le 2 mars 1776, M^{lle} Pauline de la Belinaye, de Vendel, acheta la maison du prieuré de la Trinité de Fougères pour y fonder l'établissement de la Providence. Le 14 avril 1778 elle passa un traité avec les Filles de la Sagesse, qui s'engagèrent à fournir trois sœurs de leur Ordre. La fondatrice leur assura 800 liv. de rente.

Le but de M^{lle} de la Belinaye était d'avoir une maison d'éducation gratuite pour un certain nombre de filles pauvres et un bureau de secours à domicile pour les malades indigents.

L'établissement de la Providence fut approuvé par lettres patentes du roi en date d'octobre 1782; il existe encore, toujours tenu par des Sœurs de la Sagesse; il renferme des classes, un orphelinat et une salle d'asile¹.

B. — Hôpital-Général.

Les Filles de la Sagesse s'établirent en 1790 à l'hospicé Saint-Louis, ou Hôpital-Général, et elles s'y trouvent encore.

8° Les Iffs.

En 1787, Joseph de la Motte, comte de Montmuran, et Marie-Anne de Vion, sa femme, fondèrent aux Iffs une maison de charité pour les pauvres et une école charitable pour les filles. Ils traitèrent à ce sujet avec le supérieur général de la congrégation des Filles de la Sagesse, et il fut convenu entre eux ce qui suit, le 15 juin 1787 :

La congrégation fournira trois sœurs pour la maison de

1. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, p. 464.

charité établie aux Ifs tant en faveur de ladite paroisse des Ifs que des paroisses de Cardroc, la Chapelle-Chaussée, Tinténiac, la Baussaine, même Trimer et Saint-Domineuc, lesquelles forment la terre et comté de Montmuran. — Lesdites sœurs visiteront et soigneront tous les malades pauvres desdites paroisses à la distance d'une lieue de leur résidence. — Elles donneront gratuitement des médicaments aux malades de plus d'une lieue qui se présenteront chez elles. — Elles ne visiteront point les femmes en couches et ne veilleront point les malades. — Elles feront gratuitement l'école aux jeunes filles demeurant dans les susdites paroisses. — Elles seront meublées par les fondateurs dans les édifices bâtis pour elles dans le bourg des Ifs et jouiront à perpétuité desdites maisons, cour et jardin, sans être assujetties à aucun cens ou droit seigneurial. — Il leur sera délivré par lesdits seigneur et dame fondateurs des contrats sur les États de Bretagne de 870 liv. de rente annuelle pour leur tenir lieu de fondation, savoir : 200 liv. pour pension de chaque sœur et 270 liv. pour bois de chauffage, réparation de la maison et entretien de l'apothicairerie, qui sera montée aux frais des fondateurs. — Les sœurs auront un banc dans la nef de la paroisse des Ifs pour assister à l'office divin, et elles vivront sous la dépendance de leur supérieur général, qui les visitera et les remplacera à son gré.

Le seigneur de Montmuran obtint ensuite du roi des lettres patentes, datées de septembre 1787, approuvant cette fondation. Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 23 janvier 1788, et les Filles de la Sagesse purent prendre possession de leur nouvel établissement¹. Ces sœurs sont encore aux Ifs.

¹ Arch. dip. d'Ille-et-Vil., C, 4408. — Arch. du Parlement de Bret.

UNION *vel* INSTRUCTION CHRÉTIENNE (FILLES DE L')

On appelait Filles de l'Union ou de l'Instruction Chrétienne, et plus vulgairement Gigonnes, du nom de leur fondatrice, des pieuses femmes associées pour instruire les jeunes filles pauvres, et établies à Fougères par Marie Gigon. Elles vivaient en commun et ne faisaient que des vœux annuels. Nous avons aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine le registre des professions de ces religieuses de 1702 à 1786.

1° Fougères.

Marie Gigon, née dans le Perche de parents pauvres, réunit à Fougères quelques autres pieuses filles en 1697 et ouvrit une école de charité. M. Menard, recteur de Saint-Léonard, en la paroisse duquel elle demeurait, favorisa cette fondation, et le 15 juin 1728 M^{gr} de Breteuil, évêque de Rennes, approuva l'association qui venait de se former¹. Marie Gigon mourut à Fougères le 24 juillet 1745, mais sa maison et son école subsistèrent jusqu'à l'époque de la Révolution. Cette maison est occupée maintenant par la gendarmerie².

2° Louvigné-du-Désert.

Du vivant de Marie Gigon, l'une de ses compagnes, qui fut, paraît-il, supérieure de la congrégation, M^{lle} Collibeaux de Limières, vint fonder à Louvigné-du-Désert une maison dépendant de celle de Fougères. Cette école fut établie par les soins de M. Ferron, recteur de Louvigné, qui acheta le 4 septembre 1731 une maison au bourg, moyennant 800 liv. données par des personnes charitables pour « estre employées à

1. Arch. dip. d'Ille-et-Vil., 0 G, 17.

2. Communication de M. Manpillé.

acheter ladite maison pour l'utilité d'une petite école charitable qui s'y tient actuellement et en faveur des Filles de l'Instruction charitable de la maison de Fougères. » M^{lle} Colli-beaux s'obligea en cette occasion à fournir deux de ses religieuses pour tenir cette école; on dit qu'elle vint elle-même y mourir en odeur de sainteté dès 1731, mais son école prospéra jusqu'en 1790¹.

A cette dernière époque, les Gigonnes de Louvigné, alors M^{lles} Cardin et Tréhel, jouissaient d'une maison avec cour et jardin, et d'une petite rente que leur avait léguée une demoiselle Roulaud de la Haye².

URBANISTES

La règle des religieuses clarisses ayant été mitigée par le pape Urbain V (1362-1370), celles d'entre elles qui voulurent en profiter prirent le nom d'Urbanistes et se séparèrent des Clarisses, qui conservèrent toute l'austérité de sainte Claire, leur fondatrice.

Fougères.

« *D'argent à une sainte Claire au naturel vêtue de l'habit de son Ordre*³. »

En 1633, Jean Le Jeune et Marguerite de Bonnesfosse, seigneur et dame de la Tendraye, firent venir du monastère de Sainte-Claire-de-Patience, à Laval, trois religieuses urbanistes, nommées Anne Le Cornu, dite de la Croix; Élisabeth d'Andigné, dite du Saint-Sacrement, et Claude de Vahaye, dite de la Rédemption, pour former une maison de leur Ordre à Fougères.

Les premières postulantes reçues dans cette maison furent Thomasse Le Jeune, fille des fondateurs, et Renée des Prez,

1. Arch. paroiss. de Louvigné.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 27.

3. Armorial général ms. de 1697.

de la maison de Larchapt; elles furent admises en novembre et décembre 1633. Presque toutes les familles nobles du pays, les du Bois-le-Houx, du Hardaz, du Pontavice, du Hallay, de Bélouan, de l'Espronnière, Le Mintier, de Brégel, etc., envoyèrent leurs filles prendre l'habit religieux dans le monastère de Sainte-Claire de Fougères.

Les évêques du Mans et de Rennes approuvèrent cette fondation, et le roi donna des lettres patentes en sa faveur le 20 juin 1636.

Le seigneur et la dame de la Tendrayo abandonnèrent aux Urbanistes une terre de 5 journaux, appelée le Champ-aux-belles-Femmes, afin qu'elles pussent y construire leur monastère. Pendant qu'on bâtissait ce dernier, les religieuses furent logées par leurs fondateurs dans leur terre de Bonabry, puis au Clos-Morel, dans le faubourg Roger. Quand le couvent et la chapelle furent achevés, les Urbanistes en prirent possession et s'y renfermèrent en 1689¹.

La supérieure de ce monastère portait le titre d'abbesse. La première fut Anne Le Cornu, dite de la Croix, et la dernière Louise Le Breton, dite de Sainte-Magdeleine.

Jeanne Royer, dite sœur de la Nativité, si connue par ses révélations d'en haut, appartenait au couvent des Urbanistes de Fougères. Née à la Chapelle-Janson en 1731, et fille de René Royer et de Marie Le Sénéchal, elle entra au monastère le 8 juillet 1752, reçut l'habit le 29 juin 1754, fit profession le 30 mai 1755 et mourut à Fougères le 15 août 1798. M. Genet, aumônier des Urbanistes et confesseur de sœur de la Nativité, a publié en quatre volumes les révélations surnaturelles de cette sainte religieuse.

Le 28 février 1790, les Urbanistes de Fougères déclarèrent posséder une dizaine de fermes, quelques constitués et pensions, le tout valant environ 6,021 liv. de rente².

1. *Nottes ms.*, par M. Naupillé.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 423; 4 V, 23. — Les propriétés foncières des Urbanistes étaient principalement les métairies de la Groignerie, la Lettorie, la Fou-

Le dépôt des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine possède les registres de toutes les professions et de tous les décès du monastère des Urbanistes de Fougères; c'est là que nous avons trouvé ce qui précède sur la sœur Jeanne de la Nativité; on remarquera que les dates et le nom même de cette sœur diffèrent de ceux qu'on lui donne ordinairement.

Cette communauté fut supprimée par la Révolution. Le couvent est devenu caserne et prison militaire; l'église, hélas! y sert d'écurie, et les dépendances forment une propriété particulière.

URSULINES

Un grand nombre de congrégations portent le nom d'Ursulines. Quoique leurs constitutions soient différentes sur certains points, toutes ont pour but l'instruction des jeunes filles et toutes reconnaissent sainte Angèle de Mérici pour leur mère.

1^o Fougères.

« *D'azur à un nom de Jésus d'or*¹. »

En 1609, la Communauté de ville, sentant le besoin d'avoir une maison d'éducation pour les filles à Fougères, s'adressa aux Ursulines de Paris, qui envoyèrent aussitôt deux religieuses de leur Ordre pour y fonder un établissement.

La Communauté de ville acheta à cet effet les hôtels de Porcon et de la Brètesche, situés rue de l'Aumailerie, et y installa les nouvelles religieuses.

Vingt ans après il y avait douze Ursulines dans ce monastère; on songea alors à agrandir les bâtiments, et le 16 juillet 1637 la première pierre d'un nouveau couvent fut posée².

rairie, les Touches, la Fumerais, Lévaré, la Butte-du-Parc, la Guénoisière, la Salle, le Champ-aux-Anglais, etc., situées dans les paroisses de Romagué, Laignelot, Beaucé, Saint-Germain-en-Coglès, et au faubourg Roger, à Fougères.

1. *Armorial général ms. de 1607.*

2. Communication de M. Maupillé.

Quand vint la Révolution, les Ursulines de Fougères déclarèrent, le 6 mars 1790, avoir en métairies, closeries, constitués, etc., 8,578 liv. de rente, avec 2,389 liv. de charges, et par suite un revenu net de 6,189 liv.¹ Peu de temps après elles furent chassées, et leur monastère, saisi par le gouvernement, fut abandonné à la ville. Ces bâtiments, dont une grande partie a été démolie pour l'ouverture de la rue Rallier et l'appropriation à d'autres usages, sont aujourd'hui affectés au collège de Fougères et à la maison d'éducation tenue par les Sœurs d'Évron.

La chapelle des Ursulines, construite en 1609 sous l'invocation de saint Joseph, fut fermée en 1792 et servit de magasin jusqu'en 1817, époque à laquelle elle fut cédée aux Sœurs d'Évron².

2° Rennes.

« *D'azur aux noms de JÉSUS et MARIE d'or, sommés d'une croizette soutenue de trois clous de la Passion appointés et entourés d'un cercle de rayons de même*³. »

A. — Grandes Ursulines.

Les premières Ursulines de Rennes vinrent du couvent de Paris, peu de temps après que le pape Paul V eut approuvé leur congrégation en 1612.

C'est, en effet, le 3 février 1614 que M^{sr} François Larchiver, évêque de Rennes, donna son assentiment à la fondation d'un monastère d'Ursulines en sa ville épiscopale; les lettres patentes du roi confirmant cet établissement, datées d'avril 1615, furent enregistrées au Parlement le 22 mai suivant⁴.

Arrivées à Rennes, les Ursulines y achetèrent 16,000 liv. la maison du Chapeau-Rouge, le 10 janvier 1614; elles reçurent

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

2. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, p. 478.

3. *Armorial général ms. de 1697*.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 69.

rent ensuite de la Communauté de ville un emplacement sur le Pré-Botté, nommé alors les Ponts-Neufs, pour pouvoir agrandir leur clôture; la ville leur prêta même une cloche et fit dresser procès-verbal du terrain concédé par elle. Ce don des bourgeois est du 10 août 1623. Dès le mois suivant, les religieuses commencèrent la construction de leur monastère et de leur église « sur le Pré-Botté, près la rivière¹. »

Parmi les bienfaiteurs des Ursulines, il faut distinguer Louise de Maure, femme de Gaspard de Rochechouart, seigneur de Mortemart. Elle commença par fonder le 8 mai 1615 une messe en la chapelle des Ursulines de Rennes, puis en 1617 elle donna à ces religieuses les prieurés de Chantereine et de Landal, et les chapellenies de Sainte-Catherine de Maure, Notre-Dame de Guipry, Sainte-Magdeleine de la Rigaudière, Saint-Blaise de Breslon, Saint-Michel et le Crotel, en Saint-Julien-de-Concelles; mais cette donation n'eut point de suites, à cause des difficultés qu'occasionnait l'annexion de ces nombreux bénéfices. Le 27 juillet 1628, M^{me} de Mortemart restit donc complètement sa fondation aux Ursulines : elle fonda alors en leur église une messe basse quotidienne et s'engagea à leur payer une rente de 900 liv. assise sur son comté de Maure².

On commença à donner l'habit religieux aux premières novices du couvent de Rennes le 20 août 1619; mais les Ursulines prospérèrent si vite, qu'en 1648 elles se trouvèrent au nombre de soixante-huit. Elles avaient alors dans leur pensionnat six classes progressives comme celles d'un collège.

La Révolution chassa les Ursulines de Rennes, et leur couvent devint une caserne de gendarmes; vendu depuis par le département, il a été en partie détruit, en partie approprié à des habitations particulières. On voyait encore naguère dans la rue du Pré-Botté quelques vestiges de son principal portail.

1. Arch. municip. de Rennes, 309. — *Journal d'un Bourgeois de Rennes.*

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 69.

B. — Petites Ursulines.

Ce second établissement d'Ursulines, désigné sous le nom de petites Ursulines pour le distinguer du précédent, était une fondation des Ursulines de Bordeaux. Ces religieuses obtinrent en janvier 1677 des vicaires capitulaires et de M^{er} de Beaumanoir, évêque nommé de Rennes, ainsi que de la Communauté de ville, la permission de venir s'établir à Rennes, pour y fonder une maison d'éducation pour les jeunes filles. Des lettres patentes du roi Louis XIV vinrent en avril suivant confirmer ce projet d'établissement.

Dans le même temps, Jeanne du Chasteigner, dame de la Thébaudais, acheta le 4 janvier 1677, de Jean Frémont et Perrine Bardin, sieur et dame du Verger, une maison et jardin situés dans la rue Réverdiais, paroisse Saint-Jean, près du couvent des Capucins; puis, le 8 février suivant, elle donna cette maison aux Ursulines à cause de l'affection qui l'unissait à la prieure du couvent projeté, sœur Sainte-Agnès, dite Brindeau. Toutefois M^{lle} du Chasteigner se réserva dans le monastère un appartement; voulut qu'on plaçât ses armoiries sur la porte principale du couvent et dans la chapelle; ordonna qu'on l'inhumât après sa mort avec l'habit religieux, et que sa sœur la douairière de Launay-Comatz, et sa nièce la marquise du Brossay, eussent leur entrée libre dans le monastère; enfin, les religieuses devaient recevoir sans dot une autre nièce de la fondatrice, M^{lle} de Gouyon, et célébrer chaque année un annuel de messes et un service solennel pour M^{lle} du Chasteigner, après sa mort¹.

Le couvent des petites Ursulines fut construit à l'angle de la rue Réverdiais² et de la rue de la Cochardière; le 15 mars 1678, la première pierre en fut posée par M. Huart, trésorier

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 90.

2. Nunc ruo d'Antrain.

de la cathédrale, et par M^{mo} de Coëtlogon, femme du gouverneur de Rennes ¹.

La Révolution chassa les petites Ursulines comme les grandes, et leur couvent, d'abord hôpital militaire sous le nom de la Concorde, est ensuite devenu propriété particulière. Aujourd'hui il ne reste plus de traces ni du monastère, ni de l'église.

3° *Saint-Malo.*

Vers 1614, trois jeunes filles de Saint-Malo, nommées Françoise Anne, Hélène Le Monbrier et Hélène Gauchet, se réunirent, sous la protection de l'évêque M^{sr} Guillaume Le Gouverneur, pour instruire les petites filles de sa ville épiscopale. Au bout de peu d'années elles entrèrent dans la congrégation des Ursulines et lui cédèrent le couvent qu'elles avaient bâti, à l'aide d'aumônes, dans la rue Sainte-Anne. M^{sr} Le Gouverneur vint, le 15 avril 1622, dire la messe en la chapelle de cette maison, et il mit la clôture dans le nouveau monastère, dont la première supérieure fut une demoiselle Marguerite Guitton ².

Les Ursulines prospérèrent rapidement à Saint-Malo, et obtinrent en 1686 des lettres patentes du roi confirmant l'établissement de leur maison et amortissant leurs biens.

En 1730 elles se trouvaient, en leur monastère dédié à sainte Anne, cinquante religieuses, ayant un revenu net de 3,685 liv. Mais quand vint la Révolution, elles n'y étaient plus que vingt-trois religieuses de chœur, six sœurs converses et une novice. Leur supérieure, M^{mo} Pélagie de la Haye, déclara en 1790 que sa communauté possédait, en y comprenant le Petit-Val, en Saint-Servan, 6,117 liv. de rente, qu'elle avait 1,204 liv. de charges, et que par suite son revenu net était de 4,912 liv. ³

1. *Journal d'un Bourgeois de Rennes.*

2. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Les Ursulines furent chassées de Saint-Malo pendant la tourmente révolutionnaire. Vers 1820 elles essayèrent de se reconstituer à Saint-Servan, dans l'ancien couvent des Récollets, auquel elles donnèrent le nom de Sainte-Anne, que le peuple lui conserve, mais elles ne réussirent pas dans ce nouvel établissement, qu'elles cédèrent aux religieuses de l'Adoration perpétuelle.

Quant au vieux monastère des Ursulines à Saint-Malo, on en retrouve les restes dans la rue Sainte-Anne et sur la place Duguay-Trouin; on distingue encore bien le grand portail du couvent, la chapelle et la cour intérieure; ces bâtiments sont actuellement occupés par l'école d'hydrographie, le bureau des inscriptions maritimes et le dépôt des archives de la marine.

4^o Montfort.

« *D'azur, à un bourdon d'or et à deux fasces d'argent brochant, chargées chacune de trois macles de gueules*¹. »

En février 1639, les Bénédictines du couvent de la Victoire, à Saint-Malo, s'y trouvant trop nombreuses, résolurent de fonder un autre monastère à Montfort. Le 6 mars suivant, Henri, duc de la Trémoille et seigneur de Montfort, autorisa cet établissement projeté, à condition que ses armoiries seraient posées en supériorité dans l'église que construiraient les religieuses.

Sept jours après, la Communauté de ville de Montfort consentit à recevoir les Bénédictines, parce qu'elles feraient bâtir leur couvent à leurs frais, hors de l'enceinte de ville, mais au proche, et parce qu'elles auraient un pensionnat de jeunes filles et une école spéciale pour les externes. Le 27 mai, M^{sr} de Harlay, évêque de Saint-Malo, approuva cette fondation, et enfin le 12 juillet, toujours en 1639, les Bénédictines de Saint-Malo s'engagèrent à envoyer à Montfort sept reli-

1. *Armorial général ms. de 1698.*

gieuses auxquelles elles paieraient une pension de 600 liv., à leur fournir pour 4,000 liv. de meubles et 3,000 liv. d'argent pour aider à construire le couvent¹.

Pourquoi les Bénédictines de la Victoire ne vinrent-elles pas à Montfort quand tout fut ainsi convenu? Nous n'en savons rien; mais il est certain que ces religieuses cédèrent tous leurs droits, à la fin de la même année 1639, aux Ursulines qui vinrent prendre leur place à Montfort².

Les Ursulines bâtirent leur couvent sous le nom de la Sainte-Famille de Jésus. En 1707, leur supérieure, Anne Le Clerc, dite de Saint-Augustin, acquit une prairie voisine pour « agrandir et parachever l'enclos de son monastère. » En 1742 elles se trouvaient à Montfort au nombre de dix, savoir huit religieuses de chœur et deux sœurs converses. L'évêque de Saint-Malo visita à cette époque leur chapelle et leur cloître. Elles avaient environ 1,200 liv. de rente, vivant pauvrement dans une maison « très-mal bâtie et très-peu convenable³. »

Ces religieuses furent chassées par la Révolution, et leur monastère ainsi que son enclos furent vendus nationalement et achetés par différents particuliers. C'est aujourd'hui la maison d'école des garçons.

5° Redon.

« D'azur, à un nom de JÉSUS MARIA d'or, surmonté d'une croisette et soutenu de trois clous de la Passion appointés, et entouré d'un cercle rayonné, le tout d'or⁴. »

Dès l'an 1649, les Ursulines de Ploërmel avaient formé le dessein d'envoyer une colonie à Redon, mais elles ne purent l'exécuter qu'en 1674, avec les permissions de M. de Choiseul, abbé de Redon, de l'évêque de Saint-Malo, dont elles

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, p. 252.

3. *Pouillé de Mgr de la Bastie*. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

4. *Armorial général ms. de 1697*.

quittaient le diocèse, et de l'évêque de Vannes, qui prétendait avoir des droits sur Redon.

« Quatre religieuses professes de la maison de Ploërmel, deux novices et une postulante, furent envoyées à Redon, où elles arrivèrent le 25 juillet 1674. Elles se logèrent dans une maison des rues Basses, et se virent bientôt forcées de chercher un autre local plus spacieux : elles louèrent une maison dans le Port. Mais ce nouveau logement devint encore trop étroit pour le nombre des élèves qui leur étaient confiées. Elles furent donc obligées d'acheter un emplacement plus grand où elles pourraient bâtir. Il y avait seize mois qu'elles étaient à Redon lorsqu'elles se fixèrent dans le lieu qu'elles occupent encore aujourd'hui.

« La maison noble de l'Étang était située dans la rue Saint-Pierre et entourée de jardins. Les Ursulines ayant choisi la très-sainte Vierge pour fondatrice, achetèrent cette maison et s'y établirent.

« Une partie de ces bâtiments, qui servent aujourd'hui de parloirs et de classes pour les externes, fut destinée à servir de chapelle, de sacristie et de chœur aux religieuses. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1705. Au mois de mai de cette année, on commença la construction du grand corps-de-logis, qui coûta 37,000 liv. On lit sur la façade du Nord le nom de Bonne de Mazoyer, qui fut la première professe de Redon et qui occupa la charge de supérieure, à diverses reprises, pendant vingt-et-un ans¹. »

La chapelle ne fut commencée qu'en 1755, faute de ressources suffisantes. On en posa la première pierre le 23 avril de cette année, et elle fut bénite très-solennellement, au mois de septembre 1757, par M. Poulco, alors recteur de Redon. Trois ans plus tard, le roi accorda aux Ursulines des lettres

1. *Hist. de Redon*, p. 180.

patentes, datées de janvier 1760, approuvant leur établissement à Redon ¹.

Chassées de leur monastère par la Révolution, les Ursulines y rentrèrent en 1810, et elles y continuent leur vie de bonnes œuvres.

6° *Saint-Servan.*

Les Ursulines du couvent de Sainte-Anne, à Saint-Malo, n'ayant pas de classes suffisantes pour contenir toutes les jeunes filles qui y venaient s'instruire, achetèrent en Saint-Servan, le 11 décembre 1666, une maison appelée le Petit-Val, située au bord de la mer.

Ce nouveau monastère eut pour première supérieure la mère Françoise de l'Incarnation. Le 30 mars 1668, M^{er} de Villemontée, évêque de Saint-Malo, vint y mettre la clôture, après avoir célébré la première messe dans la nouvelle chapelle conventuelle, dédiée à la Sainte-Trinité ².

Les classes furent très-suivies au Petit-Val de 1671 à 1720; mais à cette dernière époque la pénurie de leur couvent et l'établissement des Sœurs de la Croix, qui faisaient aussi l'école aux petites filles, obligèrent les Ursulines à rentrer presque toutes à Saint-Malo. Elles ne conservèrent au Petit-Val qu'une maison de santé où leurs malades venaient prendre du repos; on appela alors ce couvent l'hospice des Petites-Nonnes.

Vendue nationalement le 27 avril 1791 et devenue propriété particulière, cette maison n'offre plus d'intérêt aujourd'hui, car sa chapelle a été complètement rasée; à peine distingue-t-on sur le quai une vieille porte d'aspect monastique qui rappelle seule l'ancien couvent.

1. Arch. du Parlement de Bretagne.

2. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

7° *Hédé.*

Vers 1666, les habitants de Hédé sollicitèrent les Ursulines de venir fonder une maison chez eux pour y instruire leurs jeunes filles. Celles-ci acceptèrent la proposition et vinrent s'établir en une maison nommée le Bas-Manoir, non loin du prieuré. Le 5 décembre 1666, elles firent bénir la cloche de leur communauté, qui fut nommée par le sénéchal de Hédé, Julien Louis, sieur du Vivier, et Françoise Le Mintier, veuve de Jean de Rollée, seigneur de Bonespoir; le 8 du même mois, Jean Gauvain, recteur de Bazouges-sous-Hédé, célébra la première messe dans la nouvelle chapelle du couvent. Ces religieuses reçurent de Louis XIV des lettres patentes datées d'août 1671 et enregistrées au Parlement le 13 octobre suivant.

Sept ans plus tard, le couvent était fondé et prospère : il renfermait neuf religieuses et trois novices. Toutefois, comme les Ursulines n'étaient pas riches, le roi ordonna en 1768 que tous les revenus du monastère des Catherinettes ou Domini-caines de Rennes, supprimé à cette époque, fussent donnés au couvent de Hédé. A cette époque, un procès-verbal de ce dernier monastère nous le représente comme bien construit, ayant sa chapelle en forme de croix avec son chœur des religieuses, son cloître, de vastes classes et dortoirs, etc.

En 1790, le couvent de Hédé, avec son enclos, fut estimé valoir 302 liv. de rente; il n'en reste maintenant que des vestiges insignifiants sur la grande place de Hédé.

La Révolution chassa de Hédé les Ursulines, qui sont venues de nos jours se fixer dans l'ancienne abbaye de Saint-Jacques de Montfort.

8° *Vitré.*

« *D'azur, à une sainte Ursule d'or*¹. »

En 1677, M^{me} Billon, supérieure des Ursulines de Laval,

1. *Armorial général ms. de 1698.*

demanda permission à la Communauté de ville de Vitré de venir s'établir en cette ville pour y fonder une maison d'instruction. Les bourgeois donnèrent leur consentement le 6 juillet 1677; Charles de la Trémoille, baron de Vitré, envoya son autorisation le 21 août suivant, et peu de temps après M^{sr} de Beaumanoir, évêque de Rennes, fit la même chose, aussi bien que l'évêque du Mans. Enfin, les lettres patentes de Louis XIV, datées de septembre 1679, furent enregistrées le 5 octobre 1680.

La communauté des Ursulines de Sainte-Croix de Laval envoya à Vitré quatre religieuses : Marie Billon, nommée supérieure, Hélène de Gennes, Marie Bachelot et Françoise Grignon. Elles arrivèrent le 15 mars 1679 et se logèrent d'abord dans une petite maison de la rue Saint-Louis, où elles demeurèrent quatre mois.

Pendant ce temps, elles firent accommoder une plus grande maison située au faubourg de la Mériais, « où la première messe fut chantée et la clôture commencée à garder le 16^e de juillet 1679, fête de Notre-Dame-du-Mont-Carmel¹. »

Ces quatre premières religieuses ne se trouvant pas en nombre suffisant pour instruire les jeunes filles qui se présentaient, demandèrent à l'évêque du Mans et obtinrent trois nouvelles sœurs, qui arrivèrent à Vitré en novembre 1679. Un peu plus tard, les Ursulines acquirent le lieu du Boisjean et y posèrent en 1697 la première pierre d'un monastère dont l'église fut bénite le 4 novembre 1701 par Charles Billon, trésorier de la collégiale.

En 1790, la sœur J. du Bourg, supérieure des Ursulines de Vitré, déclara que son couvent avait 7,081 liv. de rentes, en métairies, terres, constituts, pensions, etc., et que ses charges montaient à 4,035 liv.; il ne lui restait donc qu'un revenu net de 3,046 liv.²

1. *Journal hist. de Vitré*, 183, 190 et 234.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 28. — Les biens fonds des Ursulines consistaient en

Chassées de Vitré par la Révolution, les Ursulines y sont rentrées de nos jours, mais elles occupent maintenant l'ancien couvent des Bénédictines; dans leur propre monastère est installé le collège communal.

SAINTE VIERGE (FILLES DE LA)

En 1676, Jeanne Brandin ¹, veuve de Jean Budes, conseiller au Parlement, accomplissant les dernières volontés de sa fille, Anne-Marie Budes, morte en 1674 à la Visitation du Colombier, forma une pieuse association de filles et de veuves faisant un simple vœu de chasteté et se destinant à l'œuvre des retraites, à l'éducation des petites filles soit de la ville, soit de la campagne, et à l'instruction des protestantes converties ².

L'autorité ecclésiastique, le duc de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne, la Communauté de ville de Rennes accueillirent avec bienveillance les ouvertures de M^{mo} Budes, et le roi Louis XIV approuva sa fondation par lettres patentes du 15 septembre 1678 et du 15 juillet 1681.

La pieuse veuve installa la nouvelle congrégation sur la paroisse de Toussaints, dans une maison située sur le Pré-Botté. Elle ne tarda pas à en soumettre les règles et statuts à l'approbation de l'évêque de Rennes, M^{sr} de Beaumanoir; celui-ci reconnut l'association sous le titre de Séminaire des Filles de la Sainte Vierge, et par ordonnance du 21 juillet 1678 il en approuva les statuts. Le prélat nomma en même temps M^{mo} Budes supérieure perpétuelle de la nouvelle congrégation et lui permit de bâtir une chapelle; cet édifice fut

les métairies de la Bâte, du Bas-Pont-le-Baud, du Boishodais, du Haut et Bas-Montperron, le tout en Ételles, de quelques champs en Vitré et de l'enclos du monastère, estimé 400 liv. de rente. (*Journal hist. de Vitré*, 426.)

1. Fille de Roch Brandin, seigneur de Belair, et de Léonarde Drouet.

2. En 1731, M^{sr} de Vauréal, évêque de Rennes, dispensa les Filles de la Sainte Vierge de tenir les petites écoles dans la campagne.

bénit le 8 décembre 1682 par Urbain Bouessay, vicaire général de Rennes. Un an après, M^{me} Budes mourut saintement, le 29 novembre 1683¹.

Les héritiers de cette dame molestèrent longtemps les religieuses qu'elle avait fondées, et celles-ci résolurent, au milieu du xviii^e siècle, de changer de local. En 1758, elles vendirent leur couvent du Pré-Botté à la Communauté de ville, qui l'acheta 72,000 liv., et construisirent un nouveau monastère dans la paroisse et dans la rue Saint-Hélier. M. Le Moyne de la Borderie, vicaire général de Rennes, vint bénir les bâtiments, achevés le 3 août 1760, et qui existent encore.

M^{me} Rose Le Barbier, supérieure des Filles de la Sainte Vierge, déclara en 1790 que le revenu de sa maison consistait en un constitut de 60,000 liv., reliquat du prix de vente de l'ancien couvent du Pré-Botté, et dans les produits du jardin, montant de 5 à 600 liv.; mais la congrégation devait 47,560 liv. qu'elle avait empruntées pour construire le nouveau monastère, et elle payait 2,260 liv. de rentes viagères, sans compter ses autres charges, montant à 848 liv.² On voit par là que les Filles de la Sainte Vierge étaient loin d'être riches.

Ces bonnes religieuses furent expulsées le 17 novembre 1792 et leur maison devint une filature. Plus tard, quelques-unes d'entre elles purent racheter ce monastère de la rue Saint-Hélier, et elles y reprirent leurs saints exercices vers 1825.

VISITANDINES

Saint François de Sales et sainte Jeanne Frémiot de Chantal fondèrent les religieuses de la Visitation en 1610. Un des principaux buts de cette congrégation est l'éducation des jeunes filles.

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, XII, 693.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 26.

1^o Dol.

Les Visitandines doivent leur premier établissement en Bretagne à M^{sr} Antoine de Revol, évêque de Dol, qui était ami de saint François de Sales. Le prélat breton demanda et obtint, en 1627, des religieuses du premier monastère de Paris, qu'il plaça dans sa ville épiscopale, où il les combla de ses bienfaits. La supérieure de cette nouvelle maison fut la vénérable mère Françoise Patin, encore toute jeune religieuse du premier monastère de la Visitation de Paris; elle devint plus tard la fondatrice, avec le P. Eudes, de la congrégation des Filles de Notre-Dame-de-Charité.

Malheureusement M^{sr} de Revol mourut deux ans après la fondation du couvent de Dol, et les religieuses de la Visitation s'y trouvant dénuées de secours et souffrantes de l'air insalubre du pays, l'abandonnèrent dès 1631 et allèrent s'établir à Caen, où elles fondèrent une maison florissante. Elles cédèrent leur couvent de Dol en 1634 aux Bénédictines, qui vinrent l'occuper aussitôt.

2^o Rennes.**A. — Première Visitation.**

« D'or, à un cœur de gueules percé de deux flèches d'or empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur, qui est chargé d'un nom de Jésus d'or, à une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur; le tout entouré d'une couronne d'épines de sinople, les épines ensanglantées de gueules ¹. »

Vers 1627, Renée du Quengo, veuve d'Olivier du Chastellier, seigneur de la Hautaye et président au Parlement de Bretagne, demanda à M^{sr} Cornulier, évêque de Rennes, la permission d'appeler en cette ville des religieuses de la Visi-

¹. Armorial général ms. de 1697.

tation ; elle sollicita en même temps des lettres patentes du roi pour leur établissement.

Le 1^{er} septembre 1628, la Communauté de ville de Rennes, à la prière de la même dame, autorisa la fondation des Visitandines, à la condition qu'elles ne mendieraient point et qu'elles demanderaient à la ville un alignement pour bâtir leur couvent. Dans le même mois, Louis XIII donna les lettres patentes nécessaires, et il les réitéra en mars 1632¹.

Dès 1628, M^{me} de la Haultaye alla chercher des religieuses au monastère de la Visitation d'Orléans, et elle amena à Rennes la mère Claude-Agnès de la Roche avec quelques sœurs². Sur les entrefaites, les Carmélites, qui avaient commencé à s'établir au lieu de Touriel, entre la rue Saint-Melaine et les fossés de la ville, résolurent de se transporter ailleurs, et elles cédèrent Touriel aux Visitandines en 1630. Le 20 mars 1631, M^{sr} Cornulier autorisa ces dernières à s'établir en ce lieu, et Pierre du Lyon, abbé de Saint-Melaine, dans le fief duquel se trouvait Touriel, donna également son consentement le 29 décembre de la même année³.

Ainsi fut fondé le premier couvent de la Visitation de Sainte-Marie à Rennes, là où il se trouve encore maintenant.

En 1659, les Visitandines commencèrent la construction d'une belle église « à vis du cimetière Sainte-Anne ; » cet édifice fut ouvert le 22 mai 1661 et béni le 19 mars de l'année suivante par M^{sr} de la Vieuville, évêque de Rennes, qui le dédia à saint Joseph. Cette cérémonie fut très-solenelle, et l'abbesse de Saint-Georges sortit même de sa clôture pour y venir assister⁴.

Chassées de leur monastère par la Révolution, les Visitan-

1. *Arch. municip. de Rennes*, 488, 503.

2. La mère Claude-Agnès, fondatrice du premier monastère de la Visitation de Rennes, appartenait à une famille noble de Savoie ; elle était fille de M. de la Roche-Dalery et de N... de Locassel ; elle mourut à Rennes dans de grands sentiments de piété dès le 30 décembre 1630. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 II, 101.)

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, II, 90.

4. *Journal ms. de Loret*, 203, etc.

dines ont pu y rentrer en 1815; mais elles ont perdu leur ancienne chapelle, transformée en magasin, et elles ont dû en bâtir une autre dans leur enclos.

B. — Visitation du Colombier.

Vers 1632, le couvent de la Visitation ne pouvant plus contenir les nombreux sujets qui s'y présentaient, les supérieurs résolurent de fonder un autre monastère à Rennes. Par l'entremise de M. Barrin du Bois-Geffroy, les religieuses achetèrent le lieu noble du Colombier, anciennement appelé Beaumont, et situé dans la paroisse de Toussaints; ce furent Guillaume Subtil et Anne Chapon, sa femme, qui le leur vendirent le 29 octobre 1633.

Apprenant cela, M^{er} de Cornulier, évêque de Rennes, qui estimait beaucoup les Visitandines, permit aussitôt à la mère supérieure du premier monastère de Rennes de fonder en ce lieu un nouvel établissement et d'y envoyer des religieuses.

Peu de temps après, Henry, duc de la Trémoille et vicomte de Rennes, dans le fief duquel se trouvait le Colombier, donna son consentement à la nouvelle fondation des Visitandines¹.

La Communauté de ville hésita d'abord, semble-t-il, à autoriser ce second établissement de la Visitation; mais le roi lui fit savoir qu'il désirait le voir réussir, et les bourgeois de Rennes s'empressèrent alors d'acquiescer à la volonté royale.

Les Visitandines s'installèrent au Colombier en 1641; leur première supérieure fut la mère Julienne Gillet, décédée avec grande piété le 1^{er} août 1645². Elles n'eurent d'abord qu'une chapelle provisoire, mais en 1674 elles commencèrent la construction d'une église conventuelle dans la cour de leur monastère³.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 108.

2. Cette religieuse appartenait à une famille noble et était nièce de M^{me} de la Haultaye, la bienfaitrice du premier monastère de la Visitation de Rennes.

3. Journal ms. de Lorel, 238.

Les Visitandines ont l'habitude d'écrire des notices biographiques consacrées à celles d'entre elles qui se sont distinguées par d'éminentes vertus; le dépôt des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine possède trois gros cahiers manuscrits in-folio de ce genre. Parmi les sœurs des deux monastères de Rennes qui figurent dans ce recueil se trouvent Marie-Henriette de Prunelay, supérieure du premier monastère, † 1639; — Jeanne Le Breton, † 1639; — Marie-Gertrude de Thierry, † 1644; — Françoise Magon, † 1658; — Marie-Gertrude Peschart, † 1662; — Anne-Catherine Le Botteuc, † 1663; — Julienne-Thérèse du Bouëxic, † 1667; — Marie-Magdeleine Godard, † 1667, etc., etc. ¹

La Révolution chassa du Colombier les religieuses de la Visitation; plus tard, ce monastère, vendu nationalement en 1792, fut acquis par l'État, qui le transforma en un quartier d'artillerie. Il n'y reste plus de vestiges de l'ancienne église.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 404, 405, 406. — L'abbé Tresvaux a également consacré des notices historiques à quelques Visitandines de Rennes : Jeanne Pinczon, dame de Forsans du Houz, † 1677; — Renée Le Duc du Petit-Bois, † 1681; — Marie-Agnès d'Andigné, † 1682; — Françoise Le Jacobin, † 1683; — Louise de Brezal, † vers 1690. (*V. Vies des Saints de Bret.*, IV, 421; V, 43, 24, 22.)

LIVRE CINQUIÈME

LES HOPITAUX & AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ASSISTANCE PUBLIQUE

CHAPITRE I

Préliminaires : Hôtels-Dieu, maladreries, léproseries, lazarets, sanitate, hospices, hôpitaux généraux et hôpitaux militaires. — Acigné, Antrain, Availles, Bain, Bains, Bazouge-du-Désert (la), Bazouges-la-Pérouse, Bazouges-sous-Hédé, Bédéo, Bonnemain, Bréal-sous-Montfort, Bouëxière (la), Bourg-des-Comptes, Cancale, Cesson, Chantepie, Chartres, Châteaugiron, Combour (hôpital, maladrerie), Cornuz, Cuguen, Dinart, Dol (hôtel-Dieu, hôpital général, léproserie, maladrerie, sanital), Dourdain, Erbrée, Ferré (le), Fleurigné, Fougeray (hôpital, léproserie), Fougères (hôtel-Dieu, hôpital général, maladrerie, lazaret), Gaël, Guerche (la) (hôpital, léproserie), Guinguen, Guipry, Hédé (hôpital, léproserie), Lillemer, Lohéac, Longaulnay, Louvigné-du-Désert, Marcellé-Raoul, Marcellé-Robert, Martigné-Ferchaud, Maure, Marené, Mezières, Miniac-Morvan, Montauban, Montfort (hôpital, léproserie), Pipriac, Plaine-Fougères, Pleurtuit (hospice, maladrerie), Poilley, Quédillac, Redon, Renac.

De tout temps la charité chrétienne s'occupa des pauvres malades et construisit pour eux des maisons de secours; le moyen-âge, avec la grande foi qui le caractérise, appela hôtels-Dieu ou maisons-Dieu ces demeures ouvertes aux membres souffrants de l'Église de Jésus-Christ. Les évêques dans leurs cités épiscopales, les barons dans leurs villes, les simples seigneurs dans leurs paroisses semblent avoir été fondateurs d'un grand nombre d'hôpitaux dans notre contrée. Mais ce serait une grave erreur de croire que le peuple lui-même ne prit pas sa part de ces fondations bienfaisantes; les Communautés de ville, en effet, aussi bien que les généraux ou assemblées

des paroisses, aussi bien que de simples particuliers, se firent honneur d'élever des hospices pour le soulagement de leurs concitoyens malades.

Les établissements d'assistance publique furent donc très-nombreux chez nous, bien plus nombreux qu'on ne le croit généralement aujourd'hui; aussi sommes-nous obligé de les diviser en six classes et de dire quelques mots préliminaires sur chacune d'elles.

1° Hôtels-Dieu. — Ces hôpitaux, généralement les plus importants de nos établissements charitables, furent surtout élevés dans les villes et dans les gros bourgs; tels furent les hôtels-Dieu de Rennes, Saint-Malo, Vitré, Fougères, Redon, Montfort, Dol, etc.; tels furent aussi les hôpitaux de la Guerche, Châteaugiron, Combour, Fougeray, Lohéac, etc.

Ici se présente tout d'abord une question fort intéressante, mais bien difficile à résoudre : par qui étaient tenus ces hôpitaux avant la création des sœurs hospitalières en fonctions aujourd'hui, qui ne datent que des xvi^e et xvii^e siècles? On a malheureusement très-peu de documents à ce sujet; mais il est certain, néanmoins, qu'il existait au moyen-âge, dans notre pays, des congrégations ou confréries de frères et de sœurs spécialement dévoués au soin des malades. C'est ainsi que nous trouvons, notamment au xiii^e siècle, l'hôpital Saint-Thomas de Rennes et ceux de Fougères, Vitré et Tinténiac occupés par des frères soignant les pauvres reçus dans ces maisons. Nous avons déjà vu, d'ailleurs, que les Chevaliers de Saint-Lazare et de Saint-Jean de Jérusalem prenaient eux-mêmes le nom d'Hospitaliers parce qu'ils tenaient à l'origine des hôpitaux. Mais ces congrégations de frères et de sœurs, florissantes aux xiii^e et xiv^e siècles, dégénérent ou disparurent dans les siècles suivants; aussi trouvons-nous au xvii^e siècle la plupart de nos hôpitaux entre les mains de gardiens séculiers et constatons-nous par suite à cette époque une grande ruine dans nos établissements charitables et le besoin urgent de voir se former de nouvelles congrégations

religieuses pour soigner les malades. Avec les Filles de la Sagesse et les Hospitalières de Saint-Augustin et de Saint-Thomas de Villeneuve nous voyons, au contraire, renaître tout de suite la prospérité de nos hôpitaux, prospérité qui va grandissant sans cesse jusqu'au moment de la Révolution.

2° *Maladreries et Léproseries.* — Nous pouvons dire d'une façon générale et sans crainte de nous tromper, — ayant les preuves à l'appui de notre affirmation, — qu'au moyen-âge toutes les seigneuries un peu importantes possédèrent un hôpital dans l'enceinte de leurs villes. Mais comme à cette époque la lèpre se répandait d'une façon aussi prompte que terrible dans les populations, les seigneurs, ne voulant pas qu'on soignât les lépreux dans ces hôpitaux à cause de la contagion, fondèrent à la campagne des hospices spécialement affectés à les recevoir. Telle fut l'origine des léproseries, appelées aussi maladreries. Rennes, Fougères, Vitré, la Guerche, Combour, Dol, Hédé, Montfort, etc., eurent toutes non-seulement des hôpitaux, mais en même temps des léproseries.

Soignés ainsi dans l'intérieur des terres par un prêtre qui prenait le nom de prieur, administrateur ou aumônier, les lépreux étaient installés presque partout près d'un bois, d'un étang ou d'un cours d'eau; toujours sur le bord d'un grand chemin et très-souvent près d'un pont, à la rencontre de plusieurs routes, sur la limite de deux ou trois paroisses. « Tout en les séparant de la société humaine, on ne voulait pas qu'ils fussent oubliés; il fallait donc les exposer aux regards des passants dans les lieux fréquentés¹. »

Mais en même temps les mesures prises pour préserver les gens sains de la contagion étaient poussées jusqu'à la dernière rigueur; pour les bien comprendre, il faut se reporter à ces époques désastreuses où les populations, décimées par le terrible fléau, étaient comme affolées de frayeur. Lorsqu'un

1. M. Mattre, *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, p. 40.

homme était suspect de la lèpre, dit D. Martène, l'official diocésain le mandait à son tribunal; là, des médecins habiles et assermentés l'examinaient. Si le mal était constaté, l'official prononçait la séparation du malade et faisait publier son jugement au prône de l'église paroissiale. Le dimanche suivant avait lieu la cérémonie solennelle de la séquestration du lépreux.

Un *Manuel à l'usage du diocèse de Rennes*, imprimé au xvi^e siècle, nous donne quelques détails intéressants sur la manière dont s'accomplissait cette lugubre cérémonie; en voici le résumé :

Le prêtre (ordinairement le recteur de la paroisse), revêtu du surplis et de l'étole, se rendait processionnellement au logis du lépreux, lui faisait une pieuse exhortation et le ramenait, croix en tête, à l'église paroissiale. Là, le pauvre malade se plaçait à genoux entre deux tréteaux que l'on recouvrait aussitôt d'un drap mortuaire, et il entendait ainsi la messe. Celle-ci terminée, le prêtre s'avançait vers le lépreux, l'aspergeait d'eau bénite et chantait la prière usitée pour les morts : *Libera, me Domine*; puis il le recommandait aux prières et aux charités des fidèles et le conduisait solennellement ensuite à la léproserie ¹.

Arrivé en ce lieu, le prêtre récitait les litanies et donnait successivement au malade les objets suivants, après les avoir bénits : une cliquette, sorte de crécelle qu'il devait agiter toutes les fois qu'il sortirait de la maladrerie; des gants, afin qu'il ne pût souiller par son contact les objets à son service, et une pannetière pour recevoir les aumônes. Puis, dit encore D. Martène, le prêtre consolait et exhortait une dernière fois le malheureux en lui disant : Vous ne vous fâchez pas pour être séquestré des autres, d'autant que vous aurez part à toutes les prières de notre mère la sainte Église, comme si vous étiez personnellement tous les jours assistant au service

1. *Manuale ad usum Redonensem*. (Biblioth. municipale de Vitré.)

divin avec les autres; et quant à vos nécessités, les gens de bien y pourvoient et Dieu ne vous délaissera point. Seulement, prenez garde et ayez patience. Dieu demeure avec vous!

Le prêtre faisait ensuite les prohibitions d'usage : il défendait au lépreux d'entrer dans une église, dans un marché, dans un moulin et dans un four banal; de manger avec d'autres que des lépreux; de prendre de l'eau dans les fontaines avec ses mains; de toucher directement à quelqu'un ou à quelque chose sans l'aide d'un bâton ou d'une verge. Enfin, l'officiant jetait trois pelletées de terre prises dans le cimetière sur la nouvelle demeure du malade et il plantait une croix devant l'entrée. Il terminait en faisant l'aumône au malheureux reclus et invitait l'assistance à en faire autant.

A partir de ce jour, le lépreux ne pouvait sortir de sa madrerie sans un vêtement particulier et sans ses cliquettes, encore lui fallait-il une autorisation du recteur de la paroisse ou de l'aumônier de la léproserie.

Dès qu'il était ainsi séparé de la société des fidèles, le lépreux cessait de relever de la juridiction civile et devenait la chose de l'Église. L'évêque du diocèse était son juge suprême dans toutes ses causes. Lorsqu'il sentait approcher la mort, il recevait les derniers sacrements, mais son corps était inhumé à la léproserie même, et on ne pouvait point le porter à l'église paroissiale, quoiqu'on pût y célébrer une messe de service à l'intention de son âme¹.

Comprenant bien le triste isolement des lépreux, l'Église, tout en les séquestrant pour éviter la communication de leur terrible maladie, s'appliquait non-seulement à les consoler par ses exhortations, mais encore à les soulager par d'abondantes aumônes. C'est ainsi qu'à Rennes on faisait régulièrement dans toutes les paroisses des quêtes pour ces pauvres malades, quêtes dont le produit s'ajoutait aux rentes attachées à la léproserie.

1. *Manuale ad usum Redon.*

Nous sommes entré dans tous ces détails sur les léproseries, parce que ce genre d'hôpital était très-commun dans nos contrées¹. Souvent l'on rencontre, maintenant encore, dans nos campagnes un village, une maison, parfois un simple champ ou un ruisseau, qui portent les noms de Maladrerie, de Ville-aux-Malades, etc. : c'est une preuve à peu près certaine qu'une léproserie a existé jadis en ces lieux; et quand ces biens appartiennent de longue date aux fabriques paroissiales, il n'y a plus aucun doute possible, car, après la disparition de la lèpre et par suite des léproseries, les biens de ces dernières furent donnés aux hôpitaux et aux fabriques. Quand, également, une chapelle rurale ancienne est accompagnée d'un cimetière, d'un paradis, — comme on disait avec grande foi au moyen-âge, — c'est encore une preuve que c'était une chapelle de lépreux, car la discipline ecclésiastique s'opposait jadis à la création de plusieurs cimetières dans la même paroisse, et avant le xvi^e siècle les lépreux seuls étaient inhumés en dehors des églises ou des cimetières paroissiaux. Lorsque cette chapelle était dédiée à sainte Magdeleine ou à saint Lazare, considérés alors comme patrons des lépreux², son origine est par là même évidente : c'était le sanctuaire d'une maladrerie ou tout au moins d'un hôpital.

On comprend qu'il nous est impossible de réunir ici toutes les présomptions que font naître les noms de localités en faveur des anciennes maladreries; mais que nos lecteurs veuillent bien se rappeler les indications sommaires qui précèdent, et ils acquerront souvent la preuve de leur exactitude.

3^e *Lazarets et Sanitats.* — Vers la fin du xvi^e siècle, la

1. Dans son intéressant livre sur *l'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, M. Maitre ne craint pas de dire que chaque paroisse du comté nantais avait au moyen-âge au moins une, souvent deux et trois maladreries.

2. La tradition voulait que Notre-Seigneur eût guéri saint Lazare de la lèpre, et c'est pour cela qu'on appelait communément *ladres* les malheureux atteints de cette maladie; on les nommait aussi *mezeaux*, de l'italien *mezzo*, qui signifie pourri, ou du latin *misere*, misérable.

lèpre disparut presque complètement de notre pays ; mais le siècle suivant fut affligé de pestes non moins terribles, dévastant non-seulement les grandes villes, mais encore les simples bourgades. Comme on ne pouvait pas soigner les malades atteints de la contagion dans les hôtels-Dieu ; comme les léproseries étaient généralement tombées en ruine et n'offraient pas d'ailleurs les commodités nécessaires au soin des pestiférés, on construisit dans les faubourgs de Rennes, Saint-Malo, Fougères, etc., des établissements spéciaux qui prirent le nom de lazarets ou de sanitats, et qui rendirent de grands services aux populations atteintes de maladies pestilentiellles.

4° *Hospices*. — Nous donnons ce nom aux petits hôpitaux bâtis dans la campagne, et particulièrement à ceux qui bordaient les anciennes voies de communication, soit les grands chemins, soit les rivières. Ces établissements se composaient en général d'une chapelle, d'une grande salle commune et de quelques chambres pour séparer les sexes, d'un jardin et parfois d'un cimetière. Les mœurs en faisaient autant des hôtelleries gratuites que des infirmeries. Il était d'usage que le passant indigent y séjournât un jour et une nuit quand il était valide, et on lui donnait même souvent au départ une aumône en argent ou en vêtements ; mais il n'y avait pas de terme fixé quand un mal quelconque empêchait le pauvre voyageur de continuer sa route, et on l'y soignait alors jusqu'à sa guérison.

Veut-on une preuve de la multiplicité de ces hospices ? Elle est facile à donner. Prenons une carte de notre diocèse et suivons les vieilles voies dites gallo-romaines, presque toutes utilisées au moyen-âge. Voici, par exemple, la route de Paris à Brest ; nous y relatons les localités suivantes, qui ont toutes conservé quelques souvenirs d'anciens hospices établis jadis sur leur territoire : Erbrée, Vitré, Acigné, Cesson, Saint-Méen de Renues, Vezin, Montfort, Saint-Onen et Saint-Méen. Traversons notre pays en sens inverse et suivons le grand chemin de Nantes à Saint-Malo ; voici les hospices qui s'y

trouvaient : Fougeray, Bain, Chartres, Rennes, Vignoc, Hédé, Tinténiac, Saint-Servan et Saint-Malo. Considérons enfin le cours de la Rance sur notre territoire, qu'y voyons-nous? Les ports d'aumône ou hospices de Dinart, Jouvente et Port-Saint-Jean.

5° Hôpitaux Généraux. — Le xvii^e siècle vit naître les hôpitaux généraux, ayant pour but principal l'extinction de la mendicité. Louis XIV, par son édit du 14 juin 1662, décréta que chaque ville serait tenue d'ouvrir un hôpital spécial pour venir en aide aux mendiants infirmes et âgés et aux orphelins. « Ordonnons et voulons, disait le roi, qu'en toutes les villes de notre royaume où il n'y a point encore d'hôpital général établi, il soit incessamment procédé à l'établissement d'un hôpital et aux règlements d'icelui pour y loger, enfermer et nourrir les pauvres mendiants invalides, natifs des lieux ou qui y auront demeuré pendant un an, comme aussi les enfants orphelins ou nés de parents mendiants. Tous lesquels pauvres y seront instruits à la piété et religion chrétienne, et aux métiers dont ils pourront se rendre capables, sans qu'il leur soit permis de vaguer ni, sous quelque prétexte que ce soit, d'aller de ville en ville. » A la suite de ces prescriptions royales naquirent les hôpitaux généraux de Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Dol, etc.

6° Hôpitaux Militaires. — La permanence des armées, — inconnue au moyen-âge, — fit au xviii^e siècle fonder des hôpitaux militaires; nous n'avions dans notre contrée que celui de Rennes.

De tous ces nombreux établissements charitables, créés à l'instigation et par l'entremise de l'Église, nous allons nous occuper successivement en détail. Nous devons nous borner toutefois à une courte notice sur chacun d'eux, de façon à retracer la physionomie générale de ce magnifique ensemble d'œuvres de charité.

ACIGNÉ

Les sires d'Acigné fondèrent près de leur ville un petit hôpital, à une époque reculée que nous ne pouvons déterminer. Jean Gourdel, « chapelain de l'hôpital d'Acigné, » mourut le 14 mai 1655 et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Une chapelle dédiée à saint Antoine et à saint Julien, située à côté du pont d'Acigné et menaçant ruine en 1738, rappelait encore alors cette pieuse fondation, mais l'hôpital proprement dit n'existait plus. Dans cette chapelle, un prêtre desservait primitivement « la fondation dite de l'hôpital d'Acigné, consistant en trente messes par an. » Ce chapelain, présenté par le seigneur d'Acigné, n'avait pour tout revenu, en 1751, « qu'une maison avec jardin attenant aux ponts d'Acigné, et affermée 30 liv. » Après la mort de M. Hamelin, vers 1738, le chapelain de l'hôpital fut Jean-Marie Boutin, sieur de la Touche, doyen de la collégiale de Saint-Aignan en Berry et chanoine de Dol. Il faisait dire à l'église paroissiale les messes qu'il devait, la chapelle de l'hôpital n'ayant pas été relevée¹.

ANTRAIN

Il serait assez singulier que dans une petite ville comme Antrain, jouissant au moyen-âge d'une certaine importance seigneuriale, il n'y eût pas eu jadis un hospice quelconque. Aussi croyons-nous que la chapelle Saint-Laurent, entourée d'un cimetière et située à environ 500 mètres de la ville, devait être le dernier vestige d'une maladrerie fort antique. Malheureusement il ne reste plus de traces de cette chapelle et nous n'avons pas retrouvé les archives concernant son histoire.

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 67. — Reg. des insinuat. ecclés. de l'évêché de Rennes.

AVAILLES

En 1699, Mathurine Geffrard, dame d'Availles et de Moutiers, veuve de Bernard Grout de la Corderie, seigneur de Fourneaux, fonda pour les pauvres malades des paroisses d'Availles et de Moutiers un hôpital établi dans le bourg d'Availles. Ce pieux établissement fut confirmé par des lettres patentes de Louis XIV, datées de janvier 1703 et enregistrées au Parlement de Bretagne par arrêt du 14 octobre suivant. Ces lettres royales nous apprennent que les paroissiens d'Availles et de Moutiers avaient contribué eux-mêmes à l'érection de leur hôpital : ainsi, ils avaient acheté « de leurs charités » l'emplacement de l'hospice dès 1696, et ils avaient même commencé la construction des bâtiments. Mais M^{me} Grout de la Corderie leur était venue grandement en aide en leur promettant, le 28 septembre 1702, une somme de 2,600 liv., s'ils obtenaient l'autorisation du roi. Elle mérita ainsi d'être appelée la fondatrice du nouvel hôpital, dont elle avait d'ailleurs peut-être eu la première idée¹.

François-Pierre Grout de Moutiers, fils de la fondatrice, et Séraphique Baude, sa femme, augmentèrent les revenus de l'hôpital d'Availles. En 1762, M^{sr} des Nos, évêque de Rennes, unit à cet établissement une chapellenie dite du Bourg-d'Availles, desservie dans l'église collégiale de la Guerche. Quoique le duc de Villeroy, seigneur de la Guerche et présentateur de cette chapellenie, eût donné son consentement, aussi bien que Jean-Baptiste Chamu, chanoine du Saint-Sépulcre, titulaire du bénéfice, les chanoines de la Guerche protestèrent contre cette annexion ; mais ce fut en vain : des lettres patentes de Louis XV confirmèrent « le décret épiscopal d'union de la chapellenie, fondée sur la métairie dite du Bourg-d'A-

1. Arch. du Parlement de Bret.

vailles, à l'hôpital Saint-Joseph d'Availles, » et ces lettres furent enregistrées le 21 avril 1763.

L'hôpital d'Availles était administré en 1764 par les rec-teurs d'Availles et de Moutiers ; le seigneur de Fourneaux ¹ prenait seulement le titre de seigneur fondateur. La maison était tentée par des demoiselles laïques².

Cet établissement, qui fleurit encore, est maintenant entre les mains des Sœurs de la Providence de Ruillé. Il paraît qu'on n'y construisit jamais de chapelle, à cause de la proximité de l'église. Il est néanmoins depuis fort longtemps placé sous le patronage de saint Joseph.

On conserve à l'hôpital d'Availles un tableau très-intéressant : il représente un Christ, et au-dessous du calvaire deux femmes soignant un malade. Au haut de cette scène sont les armoiries suivantes, surmontées d'une couronne de comte : écartelé : aux 1^{re} et 4^e de sable à trois têtes de léopard d'or ; aux 2^e et 3^e d'argent à trois fusées rangées et accolées de gueules, qui est Grout ; losangé d'argent et de gueules, qui est Gessrard. — A côté est cette inscription : *Mathurine Gessrard de la Motte, dame de la Corderie, dame des paroisses d'Availles et de Moutiers, fondatrice de l'hôpital d'Availles. 1699.*

BAIN

Le nom de *rue de l'Hôpital*, donné depuis fort longtemps à l'une des rues de Bain, prouve qu'en cette ville existait jadis un hospice ; mais nous n'avons aucun renseignement sur cette maison qui se trouvait au sortir de la ville, sur le bord du grand chemin de Rennes à Nantes.

1. Alors Jacques de Rhois-Ambito, auquel Bernard Grout de Princé venait de vendre Fourneaux.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 20.

BAINS

L'antique chapelle de Sainte-Magdeleine, bâtie en la paroisse de Bains (*nunc* sur le territoire de Sainte-Marie), semble bien avoir été fondée par les moines de l'abbaye de Redon pour desservir une léproserie, utile jadis aux vassaux de ce puissant monastère. En 1580, cette chapelle s'élevait au milieu d'un petit cimetière qui existe seul aujourd'hui ; le sanctuaire est, en effet, complètement détruit : un vieil if, une croix et quelques tombes indiquent son emplacement ; mais les habitants viennent toujours prier sur ses ruines, et l'on y lit encore sur la pierre tumulaire d'un dernier chapelain ces simples paroles : *Cy gist le corps de Missire Pierre Dano, prestre de cette paroisse, qui trespassa le 20 mai 1764, âgé de 87 ans. Priez Dieu pour son âme.*

BAZOUGE-DU-DÉSERT (LA)

En 1650, les comptes des trésoriers de la Bazouge-du-Désert prouvent que la fabrique de cette paroisse possédait alors une pièce de terre appelée la Maladrerie.

BAZOUGES-LA-PÉROUSE

Il existe en cette paroisse un village de la Magdeleine assis au bord d'un ruisseau ; on n'y voit plus de traces de la chapelle qui lui a donné son nom et que mentionnait encore le *Pouillé* de M^{er} de Crissé au commencement du siècle dernier ; mais il se tient toujours à Bazouges une foire à la fête de sainte Magdeleine.

BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ

La position du village de la Magdeleine, situé à mi-voie

entre Hédé et Bazouges, au bord de l'Ille, indique bien que ce lieu fut jadis une léproserie.

Il y avait là, en effet, une chapelle dédiée à sainte Magdeleine et fondée d'une messe tous les vendredis; le chapelain en était présenté par le seigneur de Bazouges : c'était en 1731 Jean Tezé, qui prit possession le 19 août, et en 1790 M. Bazin, recteur de Liffré. Ce dernier fit la *Déclaration* suivante de son bénéfice : « Le prieuré séculier ou chapellenie de la Magdeleine est estimé 60 liv. en rente foncière; il y a en plus un petit pré, valant 6 liv. de rente. La chapelle est en mauvais état; M. de Blossac en est patron comme propriétaire de la terre de Bazouges¹. » Cette chapelle n'existe plus.

BÉDÉE

Une *Déclaration* du prieuré de Bédée faite en 1679 mentionne en cette paroisse le village de la Maladrerie. L'hospice, dont ce nom rappelle l'existence, était probablement une fondation des moines de Saint-Melaine, qui possédaient l'important prieuré de Bédée.

BONNEMAIN

A une petite distance du bourg de Bonnemain on voyait naguère quelques ruines d'habitation portant le nom de la Maladrerie; il n'en reste plus que l'emplacement aujourd'hui.

BRÉAL-SOUS-MONTFORT

Comme l'on ignore l'origine de la chapelle Sainte-Magdeleine, qui semble être plus ancienne que l'abbaye de Paimpont, dont elle devint un prieuré (V. tome II, p. 712), il est

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 23. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

possible que ce sanctuaire ait été construit par les premiers seigneurs de Bréal pour le service d'une léproserie. Remarquons, en outre, que dans cette paroisse, au terroir du Chesne-Manier (ferme appartenant au xvii^e siècle aux Dominicains de Rennes), se trouvaient les champs de la Maladrye.

BOUEXIÈRE (LA)

La fabrique de la Bouëxière possédait en 1763 un coin de terre situé au bout d'une pièce « nommée la Maladrierie, » joignant le chemin qui conduit du bourg à Chévré. N'était-ce pas un hôpital fondé par les seigneurs de Chévré?

BOURG-DES-COMPTES

Il existe dans cette paroisse quelques traces d'anciennes léproseries : 1^o sur le bord du chemin qui mène du bourg au vieux manoir de la Rivière-Chéroil se trouve un champ portant le nom de là Maladrierie; 2^o sur la route du bourg au petit port de la Courbe est une maisonnette appelée le Paradis; à côté coule une fontaine, et non loin s'élève une autre maison qui passe pour avoir été la demeure d'un chapelain d'autrefois.

CANCALE

Au xvii^e siècle, les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Lazare prétendirent avoir fondé la chapelle de Saint-Antoine de la Houle pour le service d'un petit hôpital qu'ils possédaient, disaient-ils, en ce lieu. Nous avons dit précédemment que leur requête n'aboutit point. (V. p. 106.)

Il est difficile de savoir maintenant s'il y eut vraiment un hôpital à la Houle; comme la chose était possible, nous devons en croire les Chevaliers de Saint-Lazare; mais il n'en est pas moins vrai que depuis bien des siècles la chapelle

Saint-Antoine n'était plus qu'un simple bénéfice séculier, sans qu'il fût fait mention de l'hospice primitif.

La chapelle Saint-Antoine et Saint-Julien de la Houlle apparaît dès en 1536; nous voyons plus tard en devenir chapelains Gabriel Galliot, remplacé en 1584 par Laurent de Quilly, et Geoffroy Gallet, successeur en 1664 de Gilles Bodin. Rebâtie en 1753, cette chapelle fut bénite le 20 septembre de cette année-là par Yves Taupinel, recteur de Paramé, en présence du recteur de Cancale. Mais, cinq ans plus tard, elle fut pillée par les Anglais, qui brisèrent l'autel et firent une écurie de ce petit sanctuaire; elle fut de nouveau restaurée en 1763 et servit au culte jusqu'au moment de la Révolution¹. Depuis lors elle a été complètement détruite. Elle se trouvait à l'entrée du village de la Houlle, au bord de la mer, là même où s'élève aujourd'hui une croix commémorative bénite en 1846 par M^{gr} de Lesquen.

CESSON

Les seigneurs de Cucé, en Cesson, fondèrent un petit hôpital au bourg de ce nom, sur le bord du grand chemin, et affectèrent à son entretien une partie des revenus de leur moulin de Cesson. En 1670, Renée de Bourgneuf, dame de Cucé, déclara que « contre le pignon septentrional de son moulin de Cesson est la chapelle de l'hôpital dudit lieu de Cesson². » C'est tout ce que nous avons retrouvé au sujet de ce petit hospice, dont la chapelle a complètement disparu; mais on nous a montré près des anciens ponts de Cesson, vis-à-vis les moulins et au milieu même du bourg, une ancienne et curieuse maison nommée *maison de l'Hôpital*; sa porte ogivale est ornementée de feuillages et d'animaux dans le style fleuri du xv^e siècle.

1. Notes ms. de l'abbé Manet. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

2. Arch. Nat., P. 4707.

CHANTEPIE

En 1698, René Couasnon, recteur de Chantepie, fonda un hôpital dans le bourg de sa paroisse, et en 1700 il demanda au roi l'approbation de ce pieux établissement; peu de temps après, Louis XIV donna en faveur de l'hôpital de Chantepie des lettres patentes datées du 2^e mars 1701¹.

En 1790, l'hôpital de Chantepie contenait quatre lits, deux pour les hommes et deux pour les femmes; selon la volonté du fondateur, il était gouverné par deux filles de la campagne « intelligentes et vertueuses, » qui n'étaient liées « que par serment; » celles-ci faisaient en même temps l'école aux petites filles de la paroisse, faisaient acquitter chaque vendredi une messe pour le fondateur et entretenaient la lampe de l'église paroissiale.

Guillemette Noblet, « première sœur et supérieure de l'hôpital de Chantepie, » mourut en 1727; elle avait été nommée (comme le furent ses successeurs) par le général de la paroisse, d'accord avec le recteur. La dernière supérieure fut sœur Marguerite Bot, qui prenait le titre d'Hospitalière en 1790.

Les biens de l'hôpital consistaient à cette époque en une maison avec jardin et terres labourables, dont le revenu était évalué 400 liv., — en un autre jardin affermé 64 liv., — et en une petite rente de 20 liv. payée par MM. du Lou. Pour suppléer à la modicité de ces revenus, le général de la paroisse s'était obligé à faire chaque année une quête approuvée par lettres patentes².

L'hôpital de Chantepie portait le nom de Saint-Louis aussi bien que la petite chapelle qui en dépendait. En 1766, pendant qu'on réparait l'église paroissiale, le service divin fut transféré dans cette chapelle, qui n'existe plus aujourd'hui.

1. Arch. paroiss. de Chantepie. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4292.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 23

Mais la maison de l'hôpital est encore debout et appartient au Bureau de bienfaisance de Chantepie.

CHARTRES

Sur le bord même de l'ancienne voie romaine de Blain à Rennes se trouve un petit village appelé le Champ-Dolent; ne tirerait-il pas son nom d'un hospice établi jadis en ce lieu? C'est d'autant plus probable que l'importante seigneurie de Fontenay était voisine.

CHATEAUGIRON

A une époque très-reculée, les sires de Châteaugiron construisirent non loin de leur château, au bord de la rivière d'Yaigne et de la route de Rennes, un hôpital ou aumônerie sous le vocable de saint Nicolas. L'administrateur de cette maison prit le nom de prieur et fut toujours présenté par le seigneur de Châteaugiron; son aumônerie fut érigée en bénéfice, et une chapelle, qui existe encore, fut annexée à l'hôpital.

La destination de cette maison changea un peu avec le temps. Au xvii^e siècle, les prieurs ne s'occupaient guère des malades et jouissaient seuls de tous les revenus. Mais en 1635 les paroissiens de Châteaugiron se plaignirent de cet état de choses à l'évêque de Rennes, alors en tournée pastorale chez eux; le prélat écouta ces plaintes et condamna Robert de Roulefort, alors prieur de Saint-Nicolas, à payer chaque année sur les revenus de son bénéfice, évalués 400 liv., une somme de 100 liv. pour être employée au soulagement des pauvres de Châteaugiron, et une autre somme de 50 liv. destinée à l'entretien de la chapelle et de l'hospice. Robert de Roulefort promit de se conformer à cette décision, qui fut

confirmée en 1637 par une sentence de la juridiction de Châteaugiron ¹.

En 1666, lorsqu'un nouveau prieur, Jacques Le Peintre de Marigny ², prit possession de Saint-Nicolas, il trouva « dans la maison des pauvres six couchettes garnies de paillasses, ballières, draps et couvertures. » Mais quand son successeur, Louis-Joseph Le Prestre de Lezonnet, chanoine de Quimper, et plus tard chantre de cette Église, entra pour la première fois à Saint-Nicolas, le 12 juin 1713, il n'y vit « que trois vieux chalits et deux vieux draps de lit. » C'est donc vers cette époque, au commencement du xviii^e siècle, que l'on cessa de recevoir des malades à l'hôpital de Châteaugiron. Mais alors la famille Le Prestre habitait son château de Châteaugiron et faisait d'abondantes aumônes dans la paroisse; aussi les habitants ne se plaignirent-ils pas de l'abandon de Saint-Nicolas. Ils virent successivement jouir de ce prieuré, ou plutôt de cette aumônerie, François Blays, recteur de Saint-Hélier de Rennes, qui succéda en 1724 à Louis Le Prestre de Lezonnet et mourut en 1749; — Julien Dauguet, précédemment chanoine de Laon, prieur de Beaumont et chapelain d'Arc en Barrois, qui prit possession le 13 octobre 1749 et qui mourut en 1776; — Jean Guihery, installé le 8 janvier 1777 et décédé le 25 août 1781; — Pierre Dupoyrier, pourvu le 4 septembre 1781 et décédé le 18 août 1783; — René Le Gland, nommé le 20 août 1783, qui se démit du bénéfice en 1787; — enfin François Mahé, qui fut pourvu le 2 octobre 1787, et qui conserva Saint-Nicolas jusqu'à l'époque de la Révolution ³.

Ce dernier prieur proposa au général de Châteaugiron de faire régler par l'évêque de Rennes le droit qu'avaient les pauvres de Châteaugiron sur les revenus de Saint-Nicolas, ce

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44.

2. En 1684 archidiacre et chanoine de la cathédrale de Tours.

3. Reg. des Insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

qui fut accepté. En conséquence, M^{er} de Girac ayant été consulté, décida, après un mûr examen, « qu'il fallait, sur le montant des revenus du prieuré, déduire les charges foncières du bénéfice, telles que les messes, fouages et rentes seigneuriales; prendre ensuite le tiers du restant pour la part des pauvres et le convertir en une rente en grain, ledit prieur demeurant chargé sur les deux autres tiers des réparations, décimes et autres charges. »

On fit alors l'état des biens de Saint-Nicolas, consistant en ce qui suit : la maison et la chapelle de Saint-Nicolas, — trois jardins en dépendant, — le fief de Saint-Nicolas, — les prés de Bagatz, de la Bergeotrie et de la Barre, — la métairie de la Haultière, en Ossé, — le clos de la Rue-au-Provôt, — et un pré en Saint-Aubin-du-Pavail; le tout fut estimé environ 1,216 liv. de revenu¹. On déduisit de cette somme 133 liv. pour l'acquit de deux messes par semaine, et pour les fouages un boisseau de froment et une paire de gants dus à cause de la Haultière; restait 1,081 liv., dont le tiers, 360 liv., fut affecté aux pauvres de Châteaugiron et converti en une rente de 30 boisseaux de froment et 30 boisseaux de seigle.

Cette convention se fit le 19 juin 1788 et fut approuvée par René Le Prestre, marquis de Châteaugiron, et en cette qualité fondateur de l'hôpital Saint-Nicolas².

La chapelle de Saint-Nicolas existe toujours et appartient maintenant, ainsi que le jardin voisin, au Bureau de bienfaisance de Châteaugiron. Elle n'a point de style et présente seulement sur sa façade quatre écussons semblables qui paraissent peu anciens. On y honore non-seulement saint Nicolas, mais encore saint Éloi, et le jour de la fête de ce dernier une grande foire se tient à l'entour du sanctuaire, où l'on évangélise alors les enfants. Cette chapelle est parfois

1. La Déclaration de 1700 fut de 1,302 liv. 8 s.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

desservie et l'on s'y rend processionnellement aux Rogations.

COMBOUR

1^o Hôpital de Saint-Sébastien.

Les sires de Combour fondèrent l'hôpital et la chapelle de Saint-Sébastien, dont ils se conservèrent toujours la présentation¹. Un chapelain administrait dans l'origine ce petit établissement. Guillaume Briand succéda en cette qualité à Emmanuel de Servon, décédé en juin 1686; — puis vinrent René Hodé en 1705, — Jean Ruffin en 1719, — Louis Gicquel en 1723, + 1759, — Gabriel Heurtru en 1760, — Jérôme Croupier de Keraudran en 1784, — et, enfin, Nicolas Berthier en 1788.

L'hôpital de Combour n'était au xviii^e siècle « qu'une maison où logeaient les pauvres passants, sans aucun fonds; encore le seigneur de Combour pouvait-il la reprendre. Il y avait à côté une petite chapelle et un logement pour le chapelain. »

Cette chapelle de Saint-Sébastien menaçait ruine dès 1705 et l'évêque de Saint-Malo ordonna sa reconstruction dans sa visite pastorale de 1706; d'après M. l'abbé Manet, elle fut rebâtie quelque temps après et bénite le 10 juin 1780 par M. Sévin, recteur de Combour². Elle était construite au Sud de la ville et au bord de l'étang de Combour; aujourd'hui elle est complètement sécularisée et n'offre plus d'intérêt.

2^o Maladrerie de la Magdeleine.

Il y avait aussi à Combour une ancienne maladrerie ou léproserie avec une chapelle dédiée à sainte Magdeleine. Les

1. En 1682, le seigneur de Combour déclara « être fondateur de la chapelle de l'hôpital et de celle de la Magdeleine, où sont ses bancs et livres. » (*Arch. Nat.*)

2. *Pouillé de Saint-Malo de 1739 à 1767. — Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.*

seigneurs de Combour présentaient également le chapelain chargé d'administrer cette maison et de desservir la chapelle. Mais depuis bien des siècles la maladrerie avait disparu et il ne restait que la chapelle, dont le service continua jusqu'à la Révolution, et une habitation appelée encore de nos jours la maison des Mezeaux ou des Lépreux.

En 1562, Gilles de Vaugérault devint chapelain de la Magdeleine sur la résignation de René de Vaugérault et sur la présentation d'Anne de Montejean, dame de Combour; — en 1570, Jean de Vaugérault fut chargé à son tour « de la chapellenie perpétuelle de la Magdeleine et de l'aumosnerie son annexe; » — en 1604, Rolland Lochet fut pourvu « de la chapelle de la Magdeleine, fondée par les seigneurs de Combour. » — En 1630, Henriette d'Orléans, marquise de Coëtquen et dame de Combour, donna au même titulaire, Malo Le Tourneux, les deux chapellenies de la Magdeleine et de Saint-Sébastien de Combour; cette dame avait obtenu de l'évêque l'union en un seul titre des trois chapellenies de l'hôpital, de la Magdeleine et du château de Combour. Aussi à partir du milieu du xvii^e siècle voyons-nous les mêmes chapelains desservir les deux chapelles de la Magdeleine et de l'hôpital jusqu'à l'époque de la Révolution; nous venons de donner leurs noms en parlant de Saint-Sébastien. Comme celle de l'hôpital, la chapelle de la Magdeleine était « indigente de réparations » dès l'an 1705; elle a été détruite complètement depuis. En 1748, elle avait environ 400 liv. de rente et était chargée de quatre messes par semaine : le chapelain en disait trois à l'hôpital et une seulement à la Magdeleine¹.

CORNUZ

La tradition locale veut que la chapelle des Trois-Maries, située dans le bourg, au bord d'une grande route, ait été dans

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

l'origine la chapelle d'un hôpital; le jardin qui l'avoisine porte encore, du reste, le nom de jardin de l'Hôpital. Ce sanctuaire était tellement honoré jadis qu'il donna son nom à la paroisse, appelée anciennement Cornuz-les-Trois-Maries, ou simplement les Trois-Maries. L'édifice actuel a dû en remplacer un beaucoup plus ancien et n'a rien de remarquable; le portail occidental est daté de 1786, et une simple nef sans style compose la chapelle. Les anciennes statues des trois Maries, qu'on y voyait autrefois, n'existent plus, mais on y retrouve une pierre tombale du XIII^e siècle représentant un prêtre couché sous une arcade trilobée et accompagné de deux petits anges portant des encensoirs; l'inscription et une partie de la pierre sont malheureusement cachées par le marche-pied de l'autel. Cette chapelle continue d'être en vénération et l'on s'y rend en procession à la Fête-Dieu et tous les premiers dimanches du mois.

CUGUEN

Le Pouillé de la province de Tours, imprimé en 1648, mentionne dans le diocèse de Dol « la maladrerie de Cuguen, de fondation commune. » C'est tout ce que nous savons de cette maison, abandonnée depuis bien longtemps.

DINART

Au XIII^e siècle existait à Dinart, alors simple village de la paroisse de Saint-Énogat, un hospice connu sous le nom d'hôpital Béchet, et destiné à recevoir les voyageurs pauvres qui passaient la Rance en cet endroit. Vers 1324, Olivier et Geoffroy de Montfort confièrent cet établissement à des religieux trinitaires. (V. p. 169.)

DOL.

1^o Hôtel-Dieu.

L'origine de l'hôpital de Dol n'est pas très-claire, mais elle est antérieure au xiv^e siècle. D'après un mandement de M^{sr} Cupif, c'était une fondation faite par les évêques de Dol ses prédécesseurs, et la *Déclaration* de M^{sr} d'Espinay, en 1575, mentionne aussi cet Hôtel-Dieu comme relevant de l'évêché. Mais les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui possédaient à Dol un membre important appelé l'Hôpital de Dol et dépendant de leur commanderie de la Guerche, prétendaient avoir la présentation du prieuré de l'hôpital Saint-Marc de Dol et le droit de patronage et de fondation dans l'église de ce nom. Il est probable que primitivement ces Chevaliers-Hospitaliers construisirent ou desservirent tout au moins, en effet, l'hôpital de Dol ; mais ils abandonnèrent la maison et ne conservèrent que des droits seigneuriaux sur le prieur chargé de l'administrer ; ce que voyant, les évêques de Dol relouvèrent à leurs frais l'Hôtel-Dieu, de sorte qu'il se trouva deux établissements juxtaposés qui, dans l'origine, avaient dû n'en faire qu'un seul : le prieuré ou aumônerie présenté par le commandeur de la Guerche, et l'Hôtel-Dieu administré par les soins de l'évêque de Dol¹.

En 1624 Guillaume Chertier, en 1633 Louis de Callac, en 1640 Augustin Perroguy, et en 1642 Gilles Perroguy, furent successivement pourvus du prieuré de l'hôpital de Dol. Mais lorsque ce dernier prieur mourut en 1657, l'évêque Robert Cupif obtint la suppression du bénéfice du prieuré de l'hôpital et l'union de ses revenus à la menso des pauvres de l'Hô-

1. En 1303, Philippe, vicomtesse de Dinan, légua quatre mines de froment aux pauvres de la maison-Dieu de Dol, « pauperibus domus Dei Dolensis. » (*Anciens Evêchés de Bret.*, V, 231.)

tel-Dieu, ce qui fut confirmé en 1659 par un arrêt du Grand-Conseil.

Déjà en 1615 M^{sr} de Revol, évêque de Dol, avait uni à son hôpital la frairie de Saint-Nicolas. Cette confrérie, fonctionnant dès le xii^e siècle, dépendait primitivement du Chapitre de Dol et s'assemblait à la cathédrale; elle jouissait de certaines terres et de quelques rentes, et chaque année on faisait des quêtes à son profit; tous ces fonds formaient comme un Bureau de bienfaisance à l'aide duquel les confrères de Saint-Nicolas soulageaient les pauvres malades. L'union de cette confrérie à l'Hôtel-Dieu fut donc très-avantageuse à ce dernier établissement¹.

Un administrateur et des gardiens laïques tenaient à cette époque l'hôpital de Dol; mais en 1673 M^{sr} Thoreau, de concert avec les échevins de Dol, y appela les Hospitalières de Saint-Thomas. Plus tard, en 1733, le roi donna des lettres patentes en faveur de cet Hôtel-Dieu, à la prière de M^{sr} de Sourches, qui se proposait de le doter. Le successeur de ce dernier évêque, M^{sr} Dondel, fit reconstruire en 1764 l'Hôtel-Dieu de Dol, tant de ses propres deniers que de l'argent de l'œuvre des retraites, accumulé à cet effet depuis trente ans².

Au commencement du xviii^e siècle, cet établissement n'avait que 426 liv. de revenu et 4,010 liv. de charges; la Communauté de ville de Dol lui donnait chaque année 300 liv., et les aumônes des fidèles suppléaient à ce qui manquait pour l'acquit des charges.

L'hôpital Saint-Marc de Dol était situé dans la rue du Moulin, au Midi et près du pont de l'Archevêque, et ne renfermait dans le principe que deux salles et douze lits. Les Hospitalières de Saint-Thomas s'y trouvaient, au siècle dernier, au nombre de quatre religieuses aidées de deux sœurs converses; elles vivaient des pensions que leur faisaient leurs

1. Notes ms. de M. Gaultier-Didan.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 48; 4 G, 121.

parents, car l'administrateur de l'Hôtel-Dieu n'avait pas le moyen de les payer¹.

Depuis la Révolution, l'hôpital de Dol a été transféré dans les bâtiments de l'ancien prieuré ou séminaire de l'Abbaye-sous-Dol. Toutes les maisons du vieil Hôtel-Dieu, avec leurs dépendances, ont été vendues 43,600 fr. par la Commission administrative de l'hospice civil de Dol, en 1840.

Nous n'avons rien à dire de l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu de Dol, dédiée à saint Marc; on y desservait entre autres chapellenies celle du Saint-Esprit, en 1661. Elle se trouvait à la suite du corps principal de logis, le long de la rue du Moulin, et avait été rebâtie en 1766; elle est remplacée maintenant par une maison particulière.

2^e Hôpital-Général.

Il y avait aussi à Dol un Hôpital-Général créé par ordre de Louis XIV, et desservi, comme l'Hôtel-Dieu, par les Hospitalières de Saint-Thomas. Il renfermait en 1774 vingt-huit infirmes et était établi dans le même local que l'Hôtel-Dieu; il se composait alors de trois salles: l'une pour les garçons de trois à seize ans, l'autre pour les filles de même âge, et la troisième servant de classe aux deux sexes réunis; les enfants au-dessous de trois ans étaient mis en nourrice. La chapelle Saint-Marc était commune aux deux hôpitaux, et les Hospitalières n'avaient que trois petites chambres pour se loger.

C'était, comme l'on voit, peu de chose que cet établissement, dont les revenus fixes n'étaient en 1724 que d'un peu plus de 400 liv., tandis que ses charges atteignaient le chiffre de 1,450 liv.; aussi cette maison ne subsistait-elle que grâce aux abondantes aumônes qu'y versaient les évêques de Dol².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4290.

2. *Ibidem*, C, 4290, 4292.

3° Léproserie de Saint-Lazare.

Il est fait mention plusieurs fois au XII^e siècle, notamment en 1137, de la maison des lépreux de Dol¹. Cette léproserie était placée sous le patronage de saint Lazare et avait dû être fondée par les évêques de Dol. Le Chapitre de cette ville se rendait jadis processionnellement le jour Saint-Lazare à sa chapelle.

Il est probable que cette maladrerie cessa d'être nécessaire au XIV^e siècle, par suite de la disparition de la lèpre à Dol, car en 1310 l'évêque Thibaud de Moréac afféagea la maison de Saint-Lazare, « *domum Sancti Lazari*, » à Pierre d'Acigné, trésorier de Dol. Dans les derniers siècles, il ne restait plus guère que le souvenir de la léproserie de Dol, la chapelle de Saint-Lazare, dont l'évêque présentait le chapelain, et un fief appelé aussi Saint-Lazare et appartenant à la fabrique de la cathédrale. Ce fief s'étendait dans la paroisse de Notre-Dame de Dol, au faubourg de la Chaussée², car c'était en ce quartier que se trouvait l'établissement dont nous venons de parler.

La chapelle Saint-Lazare y existe encore, quoiqu'abandonnée; c'est un rectangle reconstruit en partie au XVII^e siècle, mais offrant quelques portions plus anciennes, notamment une jolie porte ogivale dont les voussures reposent sur d'élégantes colonnettes. C'est à côté de cette chapelle que se trouvaient, au moyen-âge, les vignes possédées à Dol par l'abbaye de la Vieuville; ce monastère partageait avec la léproserie de Saint-Lazare les terres de la Bigotière³.

4° Maladrerie de l'Abbaye.

A l'autre extrémité de Dol, sur la route de Dinan et au-delà du faubourg de l'Abbaye-sous-Dol, se trouvent deux

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Erat.*, I, 573, 590 et 773.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 180.

3. *Notes ms.* de M. Gaultier-Bidan.

villages contigus appelés la Grande et la Petite-Maladrerie. M. Gaultier-Bidan ne semble pas croire que c'eût été jamais un hôpital proprement dit ; mais ce dut cependant être la demeure de quelques lépreux. Nous en avons la preuve dans une charte du XIII^e siècle, qui mentionne une certaine lépreuse nommée Brunette, « *Brunetta leprosa*, » comme habitant alors aux environs de l'abbaye¹. Il est d'ailleurs très-vraisemblable que le prieur de l'Abbaye-sous-Dol, indépendant du Chapitre de Dol, ait établi pour les hommes de ses fiefs une maladrerie distincte de la léproserie de Saint-Lazare.

5^o Sanitat.

Au commencement du XVII^e siècle, la peste désola la ville de Dol. Pour soigner plus commodément les pestiférés et pour mettre les gens bien portants à l'abri de la contagion, on établit un sanitat ou lazaret non loin de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare, dans le faubourg de la Chaussée. Le nom du lieu occupé par ce lazaret, appelé au siècle dernier le champ de Saint-James, indique que la chapelle des pestiférés était dédiée à Saint-Jacques ; elle fut, en effet, construite sous ce vocable par M^{er} de Revol.

Au moment où la peste sévissait le plus cruellement, le bienheureux Jean de Saint-Samson, religieux carme du couvent de Dol, se transporta au sanitat de Dol, en 1606, et y donna des preuves admirables de sa charité : « Il encourageait les malades avec tendresse, les excitait à la confiance par de saints discours ; il parlait surtout aux agonisants avec tant de ferveur et de charité, qu'ils rendaient le dernier soupir au sein d'une paix constante et douce². »

Au reste, les historiens de ce bon religieux assurent que Dieu lui accorda la grâce de guérir les malades atteints de

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 960.

2. *Vie du vénérable frère Jean de Saint-Samson*, par le R. P. Cernin-Marie, p. 40.
— V. sur ce saint personnage mort au couvent de Rennes, p. 428.

fièvres paludéennes fréquentes alors à Dol et dans les contrées environnantes Rentré dans son monastère en 1607, après la cessation de la peste, il récitait sur les religieux malades de la fièvre une oraison particulière, et ils étaient aussitôt délivrés de leur mal. Le bruit de ces merveilleuses guérisons s'étant répandu dans la ville, toutes les personnes atteintes de la fièvre désiraient que le bon aveugle (car Jean de Saint-Samson était aveugle) priât sur elles. « Les malades venaient tous les matins à l'église du monastère et s'agenouillaient devant l'autel ; le saint homme passait, conduit par un religieux, récitait sur chacun d'eux l'oraison dont la vertu était si efficace dans sa bouche, et l'on dit que souvent ils s'en retournaient guéris¹. »

Nous rattachons ce souvenir des vertus du vénérable Jean de Saint-Samson au sanitat de Dol, parce qu'il édifia grandement cet asile des pestiférés et qu'il put y soigner des fiévreux aussi bien que d'autres malades. Quant à ce sanitat lui-même, il n'en reste plus de traces : il se trouvait là où est maintenant l'école tenue par les Frères.

DOURDAIN

Il paraît qu'il y avait jadis une maladrerie ou petit hôpital en Dourdain, car en 1791 on vendit nationalement « le pré de la Maladrerie, » faisant partie du pourpris de la cure de Dourdain. Malheureusement nous n'avons pas d'autres renseignements sur cette fondation, évidemment très-ancienne.

ERRÉE

Dans cette paroisse se trouve un village nommé Malabry; ce nom est presque toujours l'équivalent de maladrerie. « Le

¹ Vie du vénérable frère Jean de Saint-Samson.

Malabri, dit M. Maître, convient surtout à une hutte mal bâtie ou à une petite maison isolée dans les landes. Quand ce nom est appliqué à une exploitation ou à une habitation ordinaire, entourée de bonnes terres, il y a lieu de croire *a priori* qu'il s'est produit une altération, et les recherches confirment souvent la présomption. Les maladreries étant presque toutes sur des hauteurs exposées à tous les vents, on comprend très-bien que dans la suite des âges, aux époques éloignées du règne de la lèpre, on ait transformé par ignorance l'appellation de *Maladrerie* en celle de *Malabri* ¹. »

FERRÉ (LE)

Le 10 janvier 1670, les trésoriers de la paroisse du Ferré déclarèrent que leur fabrique n'avait d'autre bien qu'une « petite pièce de terre nommée la Maladrerie, » contenant 30 cordes, affermée 45 sols, et située dans le fief de la Forest appartenant au marquis de la Chesnelaye ².

FLEURIGNÉ

Les trésoriers de la paroisse de Fleurigné déclarèrent en 1670 que la fabrique possédait, entre autres domaines, « une pièce de terre appelée la Maladrerie de l'Église, » située aux environs du bourg de Fleurigné, dans le fief du Grand-Bailiage dépendant de la seigneurie de Boisfévrier ³.

FOUGERAY

1^o Hôpital Saint-Armel.

L'hôpital de Fougeray (nunc le Grand-Fougeray) est men-

1. *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, p. 22.

2. *Arch. dép. de la Loire-Infér.*

3. *Ibidem.*

tionné dans le *Pouillé de la province de Tours* imprimé en 1648, comme faisant partie des maladreries du diocèse de Nantes. Les registres paroissiaux de Fougeray témoignent également qu'en 1663 on recevait encore des malades dans cet établissement; mais les registres des délibérations du général prouvent qu'à la même époque la pénurie de l'hôpital de Fougeray était des plus grandes; aussi en 1668 fit-on des quêtes pour l'entretien de cette maison et nomma-t-on de nouveaux administrateurs pour la gérer plus convenablement.

Malgré cela, la décadence de l'hôpital de Fougeray ne faisant qu'augmenter, cette maison fut supprimée en 1696 et ses biens furent unis à ceux de l'hôpital de Paimbœuf¹.

La chapelle de Saint-Armel dépendait de l'hospice de Fougeray; elle se trouvait dans la ville même, non loin de l'église, et fut réparée par les paroissiens en 1695. Il est vraisemblable que l'hôpital l'avoisinait, mais l'un et l'autre ont disparu depuis longtemps. Un incendie détruisit, en effet, les bâtiments de l'hôpital de Fougeray en 1723, et les administrateurs de l'hôpital de Paimbœuf aliénèrent en conséquence ces ruines et les biens en dépendant pour la somme de 300 liv.²

2° *Léproserie de la Magdeleine.*

A peu de distance de la ville et du château de Fougeray, mais isolée sur une colline, se trouvait la chapelle de Sainte-Magdeleine. Il est évident que ce fut, à l'origine, une léproserie ou maladrerie construite par les seigneurs de Fougeray. A côté existait dans les derniers siècles la cure de cette paroisse, et les recteurs du lieu avaient coutume de se servir de cette chapelle comme d'un sanctuaire privé, quoiqu'elle appartint à la fabrique.

1. Dès 1695, Louis XIV avait, en effet, ordonné l'union à ce dernier hôpital des biens des hôpitaux de Montfaucon, Fougeray, Rozet, Piriac et Machecoul; de nouvelles lettres patentes confirmant cette union furent données en novembre 1716. (*Arch. du Parlement de Bret.*)

2. M. Maître, *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, p. 512.

Nous sommes porté à croire que la cure de Fougeray dont nous parlons était primitivement la léproserie elle-même. Lorsque la lèpre disparut de nos contrées, les seigneurs de Fougeray auraient dans ce cas donné au général de la paroisse les bâtiments et la chapelle destinés aux lépreux, et le général les aurait affectés au logement du recteur. On rencontre ailleurs des preuves de transformation semblables¹.

La chapelle de la Magdeleine, vendue nationalement en 1792 et sécularisée, vient d'être récemment détruite par un incendie.

FOUGÈRES

1° Hôtel-Dieu.

Le premier hôpital de Fougères fut fondé au commencement du XII^e siècle par le seigneur du lieu, hors de la ville et là où se trouvent encore les villages de l'Aumônerie et de l'Abbayette; ce dernier (*abbatiola*) semble occuper la place du logement des clercs chargés de desservir l'Aumônerie.

Cet établissement paraît avoir été détruit pendant la guerre de 1166, en même temps que le château et la ville de Fougères; lorsque le baron Raoul II les releva, il transféra l'hôpital dans l'enceinte même de sa nouvelle ville, près de l'église Saint-Nicolas, qui fut depuis lors affectée à l'usage des malades². Un mot maintenant sur l'origine de cette église.

L'église Saint-Nicolas en tête du bourg, « *ecclesia Sancti Nicolai in capite burgi*, » signalée dès 1090, fut bâtie par les sires de Fougères dans les cinquante premières années qui suivirent la fondation de cette ville. Elle fut destinée à l'usage des habitants de la partie supérieure de la ville, appelée Bourg-

1. V. M. Maitre, *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*. — Toutefois, nous ne partageons pas l'opinion de ce savant archiviste lorsqu'il dit que la chapelle Saint-Jean, presque contiguë à l'église de Fougeray, était une aumônerie ou hôpital (*ibid.*, p. 293); rien ne prouve cette assertion.

2. M. Meupille, *Hist. ms. de la paroisse Saint-Léonard de Fougères*.

Neuf, lorsqu'elle eut été enceinte de murs, par opposition au Bourg-Vieil, qui était la ville primitive construite dans le val-lon et entourant l'église Saint-Sulpice.

L'église Saint-Nicolas semble avoir été dès son origine annexée par le seigneur de Fougères à la collégiale de Notre-Dame-du-Château, dont elle formait une dépendance et dont elle partagea longtemps la destinée. Ainsi, desservie dans le principe par des chanoines séculiers, donnée ensuite avec la collégiale aux religieux de Saint-Florent de Saumur, qui n'en prirent jamais possession, l'église Saint-Nicolas passa plus tard aux Bénédictins de Marmoutiers, pour revenir en dernier lieu aux chanoines, changeant ainsi quatre ou cinq fois de mains dans l'espace d'un demi-siècle; réclamée ensuite par les moines de Pontlevoy, qui faisaient valoir les droits que leur donnait sur elle leur titre de possesseurs de la paroisse de Lécousse, sur le territoire de laquelle elle avait été fondée, elle finit par demeurer à ces derniers en vertu d'un accord passé en 1143 entre eux et Henri, seigneur de Fougères. Par cet accord il fut stipulé que, moyennant la cession que feraient les religieux de Pontlevoy aux chanoines du bourg de Rillé pour y établir une abbaye et y fonder une paroisse, ceux-ci renonceraient en leur faveur à toutes prétentions sur les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Léonard et leur en laisseraient la libre et paisible jouissance.

M. Maupillé croit que l'église Saint-Nicolas fut détruite en grande partie en 1166, lors du sac de la ville de Fougères par Henri II, roi d'Angleterre. Lorsque la paix fut rendue à la contrée, les barons de Fougères relevèrent cet édifice ou le restaurèrent tout au moins, et, d'accord avec l'abbé de Pontlevoy, en affectèrent l'usage à l'Aumônerie ou hôpital qu'ils venaient de transférer dans l'enceinte de leur ville¹.

Raoul II, seigneur de Fougères, confia l'administration de son nouvel hospice à des religieux, probablement à des Hos-

¹ Hist. ms. de la paroisse Saint-Léonard de Fougères.

pitaliers, et leur donna la dime de la cohue de Fougères et celle du moulin d'Avillon. Quelques années après, en 1212, Geoffroy, seigneur de Fougères, y ajouta une rente de 10 liv. sur le domaine de sa baronnie, pour la fondation d'une messe hebdomadaire dite à son intention. Enfin, en 1243, Geoffroy, abbé de Pontlevoiy, abandonna à l'Aumônerie la plus grande partie de ses droits sur l'église et la paroisse de Saint-Léonard, « *ad sustentationem pauperum et clericorum ibi Deo servientium* ¹. »

Mais ce mode d'organisation de l'hôpital de Fougères touchait à sa fin, et seize ans plus tard il n'existait plus : en 1259 l'Aumônerie avait fait place à la Maison-Dieu de Saint-Nicolas, « *Domus Dei Sancti Nicholai*, » et un prêtre séculier remplaçait les religieux dans l'administration de l'hospice.

« Pendant longtemps le choix de cet administrateur fut un sujet de contestation entre les bourgeois et le sénéchal des seigneurs de Fougères, les uns et les autres prétendant avoir exclusivement le droit de le nommer. Il arriva même plus d'une fois que les bourgeois, mécontents du choix fait par le sénéchal, nommèrent soit un aumônier, soit un administrateur, et divisèrent ainsi deux fonctions qui devaient être réunies; d'autres fois le sénéchal s'arrogea le même droit à l'encontre des bourgeois. Enfin, Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon, au nom de son fils seigneur de Fougères, encore mineur, prit une décision qui mit fin aux prétentions des uns et des autres.

« Par lettres patentes données à Paris le 31 août 1347, et confirmées par le roi, cette dame réunit à tout jamais l'église Saint-Nicolas à l'Hôtel-Dieu de Fougères, et arrêta que celui qui aurait l'une aurait également l'autre, sans aucune division; de plus, pour prévenir toute discussion dans la nomination de l'administrateur, elle régla que ce droit serait exercé alternativement par le seigneur et par les bourgeois.

1. *Cartularium Billei*, 3.

« Cet administrateur, qui ne pouvait être qu'un habitant originaire de la ville, prêtait serment devant le sénéchal et trois ou quatre bourgeois délégués par la Communauté de ville.

« Ce règlement, dont l'original existe encore dans les archives de l'hospice Saint-Nicolas, confirmé par deux chartes de François I^{er}, duc de Bretagne, en 1444, et de François I^{er}, roi de France, en 1532, fut observé jusqu'en 1560; cette année-là, François II, par son édit de Fontainebleau, ayant enjoint à tous les juges de son royaume de faire saisir, dans le délai d'un mois, toutes les terres et revenus des hôpitaux situés dans le ressort de leur juridiction, pour être régis par les Communautés des villes ou leurs délégués, celle de Fougères nomma trois de ses membres pour administrer l'hospice Saint-Nicolas.

« Enfin, à l'époque de la Révolution, on institua un bureau de cinq membres qui fut chargé de l'administration de tous les hospices de la ville¹. »

Les biens de l'Hôtel-Dieu de Fougères, à la fin du xvii^e siècle, consistaient en ce qui suit : les métairies de l'Aumônerie, de l'Abbayette et de la Magdeleine, — le Moulin-aux-Pauvres, — l'Hermitage, — Chénédedé, — un assez grand nombre de rentes foncières, — 10 mines de froment et 14 liv. de rente sur le domaine de Fougères, — une mine de froment sur la seigneurie de la Motte de Beaucé, — 7 mines 4 boisseaux de froment et 3 liv. de rente sur le Fiof-Ferrant, au Loroux, — le droit de chauffage dans la forêt de Fougères, consistant en 50 charretées de bois chaque année, — le râtelage des prairies du château, — un droit de juridiction avec basse justice. Le tout était estimé, en 1724, valoir 3,025 liv. 0 s. 3 d. de revenu, mais il y avait des charges assez nombreuses, aussi la *Déclaration* de 1790 ne fut-elle que de 2,426 liv.²

1. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, 138, 159.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, G, 1290; 4 V, 27.

Après le départ des religieux hospitaliers au ^{xiii}^e siècle, le service des pauvres à Saint-Nicolas fut longtemps abandonné à des mains mercenaires, sous la surveillance de l'administrateur. Mais, en 1672, la Communauté de ville confia le soin de ses malades aux Hospitalières de Saint-Augustin, qui desservent encore l'Hôtel-Dieu de Fougères.

Cet hôpital ayant été transféré dans une autre partie de la ville en 1853, et les anciens édifices de Saint-Nicolas ayant été rasés pour faire place à une nouvelle rue, il est intéressant de dire ici quelque chose de l'antique Maison-Dieu fondée par les sires de Fougères.

Les bâtiments de l'hôpital Saint-Nicolas appartenaient à des époques bien différentes, depuis le ^{xii}^e siècle, date de sa fondation, jusqu'au ^{xviii}^e, que les religieuses bâtirent à leurs frais leur couvent en 1740. Mais ce qu'il nous faut rappeler ici, ce sont les constructions primitives, de style roman, malheureusement détruites aujourd'hui.

Dans une muraille on voyait un fragment de maçonnerie en pierres cubiques, d'appareil réticulé, extrêmement ancien. La pièce la plus remarquable de l'hospice était, sans contredit, la cuisine placée à gauche de la porte d'entrée. Elle était voûtée et les retombées de la voûte reposaient sur quatre piliers monolithes; la voûte présentait à sa partie supérieure une large ouverture surmontée d'un tuyau de cheminée. Cette pièce semble avoir été dans l'origine destinée à servir de chauffoir pour les pauvres et les voyageurs, qui trouvaient place autour de l'étrange foyer dont elle formait l'assiette et dans lequel on entretenait un feu en rapport avec les exigences de la saison. C'était sans doute pour l'entretien de ce feu que les seigneurs de Fougères avaient donné à l'hôpital le droit de prendre dans leur forêt 50 charretées de bois pour le chauffage des pauvres; sans cela cette quantité n'aurait point eu sa raison d'être, vu le petit nombre de pauvres admis à séjourner à l'hospice.

Une autre pièce attirait encore l'attention; c'était la cave

dont l'entrée était du côté de la cour : elle était voûtée en berceau et présentait dans sa construction une grande analogie avec les celliers de Landéan; on remarquait à son extrémité un singulier renforcement dans la muraille. Il faut aussi mentionner une porte romane qui ouvrait vraisemblablement jadis sur l'intérieur d'un cloître de même style; elle était située à droite de la chapelle, et son arcade en plein cintre, avec ses chapiteaux ornés de crochets, s'agençait d'une façon fort harmonieuse avec les arcades fermées qui, placées des deux côtés de la porte de l'église, servaient à la décoration de la façade.

Parlons enfin de cette église Saint-Nicolas, dont nous avons retracé l'origine. Extérieurement, la façade de cet édifice était construite jusqu'à la hauteur du sommet de la porte en pierre de granit de moyen appareil; l'arcade de cette porte était formée par une ogive romane et ornée de trois voussures en retrait, dont l'extérieure reposait sur des chapiteaux à crochets qui lui étaient communs avec les arcatures l'accompagnant des deux côtés; les deux autres voussures n'étaient que le prolongement des pieds-droits de la porte qui leur servaient de supports. Les arcatures murées dont nous venons de parler étaient en plein cintre et au nombre de deux de chaque côté de la porte; la plus rapprochée de celle-ci était géminée, servant d'encadrement à deux autres arcatures plus petites dont les arcs reposaient sur les chapiteaux d'une colonne monocylindrique. Ces arcades, ainsi que celles des extrémités, différaient entre elles, tant par leur largeur que par la forme de leur amortissement; celles de droite étaient plus étroites et formaient l'anse de panier, tandis que celles de gauche présentaient un arc plus évasé.

Au-dessus de cette porte romane s'élevait dans le fronton triangulaire du pignon une fenêtre ogivale datant du xiv^e siècle comme toute la partie supérieure de cette façade : cette fenêtre était divisée en trois ogives surmontées de trois roses,

dont la plus grande au milieu encadrait un quatre-feuilles ¹.

L'intérieur de l'église Saint-Nicolas était moins intéressant; on y remarquait toutefois, à droite en entrant, une grande arcade ogivale qui avait dû faire communiquer l'édifice avec un cloître ou une chapelle disparus depuis longtemps. Au Nord était une autre chapelle communiquant avec la nef par une belle arcade ogivale du xiv^e siècle : on la nommait la chapelle de Notre-Dame au Boisgarnier, parce qu'en 1420 Jean, seigneur du Boisgarnier, y avait fondé une messe tous les vendredis pour ses père et mère, qui avaient reçu la sépulture en ce sanctuaire. Les nervures de la voûte d'arête de cette chapelle reposaient sur les chapiteaux de quatre colonnettes d'angles; des écussons apparaissaient à la naissance et au sommet de l'arcade, sur les chapiteaux et à la clef de voûte; enfin, une litre sur laquelle ces armoiries étaient répétées régnait autour de la chapelle : on y distinguait le blason des Le Corvaisier : *d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles de même*. En 1736, la famille Patard, possédant cette chapelle seigneuriale, la céda aux Hospitalières, qui y établirent leur confrérie du Sacré-Cœur de Jésus ².

Tels étaient l'hôpital et l'église Saint-Nicolas de Fougères, monuments du xii^e siècle à jamais regrettables, démolis en 1865.

2^e Hôpital-Général.

Cet hôpital naquit de l'édit royal de 1662, ordonnant dans toutes les villes l'établissement d'un dépôt de mendicité. Pour y obéir, la Communauté de ville de Fougères acheta plusieurs maisons et jardins dans la rue du Colombier, au faubourg Roger, et y jeta les fondements d'un premier asile. Celui-ci se composa d'abord des bâtiments construits au fond de la cour et de la chapelle qui la partageait en deux préaux, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes. Ces construc-

1. M. Maupille, *Hist. ms. de la paroisse de Saint-Léonard de Fougères*.

2. *Ibidem*.

tions furent achevées en 1680, et des lettres patentes de juillet 1683 approuvèrent cet établissement, dont le roi se déclara le fondateur et le protecteur.

Par ces lettres, le roi défendait la mendicité à Fougères et ordonnait de conduire à l'Hôpital-Général tous les mendiants des trois paroisses de cette ville; il concédait en même temps de grands privilèges à cet hospice, tels que le droit exclusif de vendre de la viande pendant le carême, de prendre chaque année 50 cordes de bois dans la forêt, de confectionner et de vendre tous les cercueils des personnes décédées dans la ville de Fougères, de percevoir la moitié des aumônes fondées par les seigneurs de Fougères dans les églises ou monastères de leur ville, de percevoir la moitié des amendes ordonnées par les juges de la sénéchaussée de Fougères, de fabriquer toutes espèces de marchandises et de les faire vendre au profit des pauvres, etc. ¹

D'après ces mêmes lettres, l'administration de l'Hôpital-Général fut confiée à seize directeurs, dont sept étaient membres-nés, savoir : le sénéchal, le procureur du roi, le procureur-syndic de la Communauté de ville, l'administrateur en charge de l'Hôtel-Dieu et les recteurs des trois paroisses de Fougères; les neuf autres membres étaient à l'élection et devaient être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Un peu plus tard, des dames charitables et bienfaitantes de Fougères se dévouèrent au service de l'Hôpital-Général. C'est ce que nous apprend un état de cet hospice dressé en 1724 : « Quatre demoiselles vertueuses, y est-il dit, se sont attachées à cette maison; elles y vivent à leurs frais et font passer au profit des pauvres l'excédant de leur fortune; elles y ont établi une manufacture de toiles qui occupe dix-sept métiers². » M. Maupillé cite au nombre de ces généreuses femmes M^{mes} de la Martinière et de Bigaglia, et M^{les} Frontin des Buffards et

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., A II, 20.

2. *Ibidem*, C, 1290.

Le Mercier des Cures, qui firent achever de 1772 à 1777 les constructions de l'hospice Saint-Louis.

Ces travaux étant terminés, les administrateurs de l'Hôpital-Général passèrent un traité avec les Dames de la Charité de Montoire, qui durent fournir quatre sœurs pour le service de l'hospice. Ces religieuses vinrent, en effet, à Fougères, mais deux d'entre elles étant mortes peu après et leur congrégation se trouvant hors d'état de les remplacer, les deux autres sœurs se retirèrent.

Ce fut alors, en 1790, qu'on appela les Sœurs de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui sont encore aujourd'hui à la tête du service de l'Hôpital-Général.

La chapelle de cet hospice, dédiée à saint Louis, lui a donné son nom; commencée en 1678, elle fut terminée en 1680.

3° Maladrerie de la Magdeleine.

La maladrerie de Fougères, destinée à recevoir les malheureux atteints de la lèpre, fut fondée par le baron Raoul II vers la fin du XII^e siècle; il l'établit à une petite distance de la ville, sur le chemin d'Igné, au lieu qui porte encore aujourd'hui le nom de la Magdeleine.

La terre de la Magdeleine, sur laquelle est bâtie la chapelle actuelle de ce nom, fut affectée à la dotation et à l'entretien de cet asile, auquel les seigneurs de Fougères donnèrent aussi le devoir de coutume ainsi que le droit de foire au jour de Sainte-Magdeleine, et enfin un droit d'usage dans leur forêt, consistant en 40 charretées de bois de chauffage chaque année.

Cette léproserie fut d'abord desservie, semble-t-il, par les Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Lazare, mais ceux-ci l'abandonnèrent de bonne heure. Ils furent remplacés par un prêtre, qui prit le nom de gouverneur et plus tard celui d'administrateur. Ce dernier était depuis le milieu du XIV^e siècle nommé alternativement par le seigneur de Fougères et par les bour-

geois de cette ville. Le premier de ces administrateurs dont le nom nous est parvenu fut Martin de la Couarde, qui vivait en 1346; le dernier fut Marc Girault, qui construisit la chapelle actuelle de la Magdeleine en 1541.

Voici la *Déclaration* des biens de ce bénéfice que fit au roi, le 14 mai 1540, ce même Marc Girault : « Les lieu et domaines de la Magdeleine, situés ès paroisses de Sainet Léonard de Fougères et de Lescousse, auquel lieu y a chapelle, maeson pour les pouvres lépreux et autres maesons de demeure, » jardins, prés, champs, contenant le tout 43 journaux de terre, sis proche la rivière de Couasnon; — le sief du bourg Saint-Léonard, à Fougères, — le sief de la Pissottière, en Laignolet, — 10 mines de froment dues par le soigneur de Fougères, — « les coutumes sur les bestes et marchandises à la foire qui se tient audit lieu en la feste de sainte Magdeleine, » — 40 charretées de bois dans la forêt de Fougères « pour le chauffage dudit administrateur et pour celui des pouvres lépreux qui affluent chacun jour à ladicte maladrerie, et aussi pour le métayer demourant audit lieu de la Magdeleine, » — le râtelage des foins des Prés-au-Duc, appartenant à la seigneurie de Fougères, « lequel foing est pour donner aux chevaux des pouvres mallades et lépreux de ladite maladrerie¹. »

En conséquence de l'édit royal de 1560, la léproserie de Sainte-Magdeleine fut unie à l'hôpital Saint-Nicolas, mais la chapelle continua d'être desservie par un chapelain particulier; elle était, en effet, fondée de deux messes par semaine l'une le dimanche et l'autre le vendredi.

En 1674, les Chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare réclamèrent à l'Hôtel-Dieu de Fougères la terre de la Magdeleine, comme leur appartenant à titre de léproserie. L'affaire fut portée devant la Cour de l' Arsenal, à Paris, et soutenue par les administrateurs de

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

l'hospice. La Cour prononça en faveur des Chevaliers, mais l'administration obtint leur désistement moyennant une rente de 150 liv. qu'elle les autorisa à prendre sur la terre de l'Aumônerie et l'affranchissement qu'elle leur accorda de toutes les fondations qui étaient attachées à la possession de la Magdeleine¹.

La chapelle de la Magdeleine est encore debout, quoiqu'abandonnée; on y remarque une porte en accolade et des fenêtres flamboyantes qui rappellent l'époque de sa reconstruction, c'est-à-dire le xvi^e siècle.

4^o Lazaret de la Santé.

L'asile que nous désignons sous ce nom ne nous est connu que par la mention qui en est faite dans quelques actes des xvi^e et xvii^e siècles. Il était situé dans un champ qui porte encore aujourd'hui le nom de champ de la Santé, à environ six cents mètres de la ville, sur la route de Laval. Il servit à recueillir les malheureuses victimes de la peste en 1562 et en 1635, remplaçant ainsi la Magdeleine, dont les bâtiments, sauf la chapelle, étaient probablement en ruines à cette époque.

Ce lazaret dépendait de l'Hôtel-Dieu et nous ignorons l'époque de sa destruction. Quelques ruines, que l'on voyait encore en 1777, ont entièrement disparu, et le sol ne présente plus aucun indice qui puisse servir à faire reconnaître la place qu'il occupait².

Dans ce même champ de la Santé se trouvait aussi l'antique chapelle de Saint-Jean d'Igné, ruinée au xviii^e siècle; elle était affectée en 1635 aux exercices religieux du lazaret.

GÂEL.

L'auteur du *Registre ms. de Concoret* prétend que la cha-

1. M. Maupillé, *Hist. ms. de la paroisse de Saint-Léonard de Fougères*.

2. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, p. 107, 181.

pelle Saint-Jacques de Louya eut pour origine un petit hôpital destiné à loger les pèlerins se rendant à Saint-Méen. Julienne Pambouc, veuve de Pierre Davy, fonda en 1604 quelques messes en cette chapelle, considérée alors comme frairienne, et encore maintenant lieu de station pour les processions de la paroisse.

Il existe en outre dans la même paroisse de Gaël, à environ deux cents mètres de ce bourg, une propriété appelée le Paradis, où l'on vient de bâtir une jolie maison de maître. Il est présumable que ce lieu fut jadis la léproserie de la paroisse, fondée vraisemblablement soit par les prieurs de Gaël, soit plutôt par les seigneurs de Gaël, assez puissants au moyen-âge ¹.

LA GUERCHE ²

1^o Hôpital Saint-Jean.

On ignore les commencements de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, construit dans un faubourg de cette ville, sur le bord du pavé Saint-Jean; mais ce dernier nom indique tout seul une haute antiquité. Il est vraisemblable que cet établissement fut fondé par les seigneurs de la Guerche alors qu'ils séjournaient en leur baronnie, c'est-à-dire en plein moyen-âge. Au xvi^e siècle il fut administré par Richard Macé, qui prenait en 1556 le titre de prieur de Saint-Jean, puis par Guillaume Geslin, qui acquit le 16 décembre 1585, au profit des pauvres malades, une maison et un jardin ³.

Les chanoines de la collégiale de la Guerche devaient une rente à l'hôpital Saint-Jean, et l'administration de cette maison ayant été confiée à de simples laïques au xvii^e siècle, le service de la chapelle Saint-Jean fut confié au diacre d'office

1. Communication de M. Cocar, avoué à la Cour d'Appel.

2. Les hôpitaux de la Guerche se trouvaient en la paroisse de Nannec avant la Révolution, la Guerche n'étant point alors paroisse.

3. Quério, *Hist. ms. de la Guerche*.

de l'église de Notre-Dame. C'est ainsi que, vers 1690, René Palicot, diacre de la collégiale et chapelain de l'hôpital, déclara jouir d'une maison avec quelques pièces de terre valant environ 20 liv. de rente, à charge « d'acquitter quelques messes par mois dans la chapelle Saint-Jean, d'assister les pauvres de l'hôpital et de leur administrer les sacrements ¹. »

Au milieu de ce xvii^e siècle, Louis Ignoult, chanoine de la Guerche, donna 4,000 liv. à l'hôpital Saint-Jean pour reconstruire cette maison, demandant que l'administration en fût confiée à René Ignoult et à René Lecomte. Ce don fut accepté et employé à l'acquisition de la maison et du jardin du Pasticis, en 1669 ².

Au siècle suivant, la Communauté de ville de la Guerche obtint en faveur de son hôpital des lettres patentes royales datées de février 1776. Par ces lettres, le roi unit à l'hôpital de la Guerche le Bureau de charité de cette ville; le premier de ces établissements avait alors 1,200 liv. de rente, et le second seulement 200 liv. ³ Peu après, la Communauté de ville fit réparer tous les bâtiments, en 1784, et y ajouta la chapelle actuelle; en même temps elle traita avec les Filles de la Sagesse, qui tenaient depuis quelques années une école charitable à la Guerche. Par suite de cet accord, l'hôpital Saint-Jean, garni alors de seize lits et ayant environ 1,600 liv. de rente, fut uni à l'école charitable, et trois religieuses de la Sagesse furent chargées de tenir les deux établissements ⁴.

L'hôpital Saint-Jean existe encore; ses bâtiments n'offrent pas d'intérêt et datent du siècle dernier; il n'y reste rien de la chapelle primitive. La chapelle actuelle est à proprement dire une salle occupant un pavillon à l'extrémité de la maison, décorée dans le style rocaille de 1784, et s'ouvrant sur les salles des malades.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 70; 4 H, 20.

2. Ibidem, 8 O, 64. — Hist. ms. de la Guerche.

3. Arch. du Parlement de Bret.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 63. — Hist. ms. de la Guerche.

Cet établissement, tenu jusqu'à nos jours par de pieuses dames laïques qui remplacèrent les Filles de la Sagesse chassées par la Révolution, vient d'être confié en 1877 aux soins des Filles de la Charité.

2° *Léproserie de Saint-Lazare.*

La léproserie de Saint-Lazare, située à l'entrée du bourg de Rannée, devait remonter au temps des Croisades, et il est probable qu'elle dut son origine à la piété charitable des barons de la Guerche. Au xv^e siècle, ce n'était plus qu'un simple bénéfice possédé par un prêtre séculier. Le 4 mars 1482, le titulaire, Olivier Guichart, rendit aveu au seigneur de la Guerche « pour son prieuré et chapelle Saint-Lazare proche l'église de Rannée. » On voit dans cet acte que ce bénéfice se composait alors de la chapelle Saint-Lazare, — d'une maison voisine avec son jardin, — d'une pièce de terre appelée la pièce de Devant-la-Chapelle, — d'autres pièces de terre dites de Goupillel, — d'un petit fief nommé Saint-Vincent, etc. Il était dû sur toutes ces terres 14 sols de rente féodale au baron de la Guerche¹.

Les sires de la Guerche, Charles de Cossé en 1621, et François de Cossé en 1635, annexèrent la chapellenie de Saint-Lazare au Chapitre de leur collégiale de la Guerche. Le 15 juin 1638, Pierre Cornulier, évêque de Rennes, approuva et confirma cette annexion. Aussi, en 1771, les chanoines de la Guerche déclarèrent-ils posséder « au lieu de Saint-Lazare, paroisse de Rannée, une maison consistant en salle basse et chambre basse, une petite cour au-devant et jardin devant la cour, une cour au derrière où est un pressoir avec un puits; la pièce de Devant et les pièces de Saint-Lazare, près le village de Goupillel. » On voit que dès cette époque la chapelle

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 64.

Saint-Lazare n'existait plus, étant vraisemblablement tombée de vétusté¹.

Aujourd'hui il ne reste de l'antique léproserie de la Guerche que le nom de Saint-Lazare conservé à la maison dont nous venons de parler, située sur la route de la Guerche à Rannée.

GUIGNEN

Il est plusieurs fois fait mention dans les aveux des évêques de Saint-Malo, notamment en ceux de M^{ers} Bohier en 1556, et du Guémadeuc en 1682, de la maladrerie de Guignen ; c'était à cette époque un village habité par « de povres gens vulgairement appelés cacquins » et regardés comme descendants des lépreux ou comme lépreux eux-mêmes. C'est tout ce que nous savons de cette vieille léproserie.

GUIPRY

Les *Déclarations* des regaires de l'évêché de Saint-Malo mentionnent « la tenue de la Maladrerie, en Guipry, » devant à l'évêque « 2 sols monnaie de rente². » L'acquit de cette rente figure sur tous les rôles jusqu'en 1636.

Il existe encore dans la paroisse une « croix de la Maladrerie » et un ruisseau de même nom, qui coule non loin de la chapelle de Chaumeray. Or, cette chapelle semble avoir toujours eu sainte Magdeleine pour patronne ; il se pourrait donc bien que ce fût à l'origine la chapelle de la léproserie de Guipry.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 64 et 79.

2. *Ibidem*, 4 G, 62.

HÉDÉ

1^o Hôpital.

En 1712, deux pieuses femmes de Hédé, nommées Sébastienne Beillet, demoiselle des Rangées, et Nicole James, s'unirent à Hélène Ravenel, veuve de François Sénéchal, sieur de Beaubreil, chirurgien à Bécherel, et à Geneviève Sénéchal, sa fille, pour fonder un hôpital dans la ville de Hédé. Elles formèrent entre elles une petite société, par acte du 17 mai 1713, pour subvenir aux besoins des pauvres reçus dans leur hôpital; elles acquirent un terrain dans un faubourg de Hédé, obtinrent en leur faveur une délibération de la Communauté de cette ville, ainsi que le consentement du recteur de Bazouges et de Hédé, et demandèrent l'approbation épiscopale à M^{sr} Turpin de Crissé, évêque de Rennes, qui la leur accorda le 15 décembre 1718¹.

La construction de l'hôpital de Hédé, commencée dès 1712, n'était pas achevée en 1713; à cette dernière époque il ne se composait que d'un corps-de-logis et d'une chapelle non terminée; il n'avait que 50 liv. de rente en terres et ne devait entretenir que trois pauvres de la paroisse. Le président de la Bourdonnaye de Blossac y fonda un quatrième lit pour la paroisse de Saint-Symphorien, moyennant un capital de 1,500 liv.

M^{me} Sénéchal de Beaubreil dirigeait alors cet établissement. Après sa mort, sa nièce, M^{lle} Ravenel, la remplaça et obtint une nouvelle approbation, le 28 juin 1720, de l'évêque, M^{sr} de Breteuil, alors en tournée pastorale à Hédé. Vers ce temps-là on établit des retraites dans la même maison, et ce fut un moyen de faire vivre l'hôpital, dont la pauvreté était très-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t II, 30.

grande. Quand vint la Révolution, Monique Folliot était directrice de ce double établissement ¹.

2° *Léproserie.*

Comme tous les seigneurs du moyen-âge, ceux de Hédé construisirent une léproserie près de leur château; elle était située au bout de la chaussée conduisant à la forteresse de Hédé; c'est ce que nous apprend une vieille charte de l'an 1085, datée de cet endroit : « *Ad caput calcedie castelli Hat-
duci, secus Domum leprosororum* ². »

LILLEMER

Le *Pouillé de la province de Tours*, imprimé en 1648, dit qu'il existait en la paroisse de Lillemer, au diocèse de Dol, une « maladrerie, de fondation commune. »

LOHÉAC

Il est aisé de comprendre que les sires de Lohéac, qui figuraient parmi les plus grands seigneurs de Haute-Bretagne, durent construire un hôpital près de leur château; il est également vraisemblable que la disparition de cette noble et puissante famille de Lohéac, éteinte dès le xiii^e siècle, causa la ruine de ce pieux établissement. Aussi la seule trace de l'existence d'un hôpital à Lohéac se trouve-t-elle dans les déclarations des regaires de l'évêché de Saint-Malo : on y voit encore mentionnée au xvii^e siècle une tenue située « près la chapelle de l'hôpital, à Lohéac ³. » C'est tout ce que nous savons de cet hospice, détruit depuis plusieurs siècles, et dont la chapelle elle-même a complètement disparu.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., H, 88.

2. Biblioth. Nat., Blanes-Manteaux.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., A G, 62.

LONGAULNAY

D'après le *Pouillé* de M^{sr} de la Bastie, la Magdeleine de Longaulnay avait la même origine que la Magdeleine de Tinténiac; dès lors il n'est plus douteux que ce ne fût jadis une léproserie. Situé à mi-voie entre Bécherel et Longaulnay, cet hospice semble avoir été fondé par les seigneurs de Bécherel aux portes de leur château. Cependant, M. de la Bigne Ville-neuve dit qu'il fut doté par un seigneur de Lesnen, en Saint-Tual¹.

En 1727 il n'y avait plus au village de la Magdeleine qu'une chapelle dédiée à la sœur de Lazare, mais tombant malheureusement en ruines.

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

Il existe près du presbytère de Louvigné, et à la sortie de ce bourg, une vieille chapelle dédiée à saint Jean, qui pourrait bien avoir appartenu jadis à des religieux hospitaliers, dont le peuple semble garder un vague souvenir en disant que des Templiers étaient jadis dans la paroisse. A côté de cette chapelle se trouve le champ des Bas-Cimetières, qui devait en dépendre autrefois. Au xvi^e siècle le seigneur de Villavran reconstruisit en partie cette chapelle, dont il se disait fondateur, et sur laquelle on voit encore ses armoiries.

A une époque plus rapprochée de nous, un prêtre nommé Jean Riban, vivant en 1749, établit, suivant la tradition locale, un petit hospice dans lequel il soignait lui-même les malades, au village du Plantis, qu'il habitait. A côté de sa maison, qui existe encore, se trouve un petit oratoire dont les murs sont revêtus d'inscriptions assez bizarres. Mais il ne

1. *Bretagne contemp.* (Ille-et-Vil.), 63.

semble pas que cet établissement, de peu d'importance, ait subsisté après la mort de ce vénérable ecclésiastique.

MARCILLÉ-RAOUL.

Les barons de Fougères avaient fondé une maladrerie dans leur importante seigneurie de Marcillé-Raoul et aux portes de la forteresse de ce nom. Nous retrouvons une dernière trace de l'existence de cet établissement dans la *Déclaration* que firent en 1611 les trésoriers de Marcillé-Raoul, disant que la fabrique de cette paroisse possédait « le champ de la Maladrerie, » contenant un journal, et situé proche le village de la Maladrerie, sur le bord du chemin conduisant de ce village au château de Marcillé¹.

MARCILLÉ-ROBERT

Vers 1723, Louise Ballays entreprit seule de faire l'école aux enfants pauvres et de soulager les malades de la paroisse. Six ans plus tard elle s'associa Marguerite Mancel, demoiselle de la Rebergerie, et Renée-Emmanuelle Mancel, demoiselle de la Corbinaye, et ces pieuses femmes fondèrent ensemble « une école charitable et une maladrerie pour le soulagement des pauvres malades et infirmes de Marcillé-Robert. »

En 1731, Louise Ballays acheta la maison du Haut-Gast, près des ruines du château de Marcillé, et s'y établit avec ses pauvres; elle céda ensuite la direction de l'établissement à M^{lle} Chédemont, qui peu d'années après quitta la maison. M^{lle} de la Corbinaye, devenue alors directrice, traita le 11 décembre 1737 avec Marie-Joseph Bougeans, supérieure de l'Hôpital-Général de Rennes, et reçut d'elle des Hospitalières de

¹ Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

Saint-Thomas de Villeneuve, qui vinrent tenir l'école charitable et l'hôpital de Marcillé-Rober¹.

Cette maison existe encore. Chassées de Marcillé en 1791, les Hospitalières de Saint-Thomas y sont rentrées en 1857.

MARTIGNÉ-FERCHAUD

Nous ne connaissons l'ancien hospice de cette ville que par une fondation du xvi^e siècle. En 1560, Olivier Houdain, sieur des Jaunaux, fonda la chapellenie de la Cailliboterie, « consistant en une messe par semaine en la chapelle de l'hospital de Martigné. » Peut-être cette chapelle était-elle celle de Sainte-Magdeleine, qui se trouvait anciennement à côté de l'église paroissiale de la Grande-Portion, et qui fut réédifiée et incorporée à cette église en 1631 pour devenir le siège de la confrérie du Rosaire².

MAURE

En cherchant autour de Maure quelque trace de l'hospice ou léproserie qu'avaient dû fonder les seigneurs du lieu au moyen-âge, nous n'avons rencontré que le nom du village de la Malardaye, synonyme assez commun de Malardrie ou Maladrie, situé aujourd'hui en la paroisse moderne des Brâlais, mais sur les confins de celle de Maure.

MAXENT

La très-ancienne chapelle de Sainte-Magdeleine du Bois-Davy, en Maxent, nous semble bien avoir pour origine une

¹ *Reg. des insin. ecclés. du diocèse de Rennes.*

² *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82; 4 B, 5.*

léproserie fondée par les moines de Redon dans la paroisse de leur important prieuré de Maxent. En 1622, D. Porcher mentionne en cette chapelle « une image de sainte Marie-Magdeleine en pierre de Taillebourg artistement et anciennement taillée. » En 1673 il se tenait autour de cette chapelle une assemblée considérable le jour Sainte-Magdeleine, et en 1678 Bertrand Gouret, prêtre, était chapelain du lieu. Peu de temps après, en 1689, fut fondé l'ermitage du Bois-Davy, dont nous reparlerons; mais ce qui prouve bien en faveur d'une ancienne maladrerie en ce lieu, c'est qu'au siècle dernier une partie des biens du Bois-Davy fut unie à l'Hôtel-Dieu de Rennes.

MÉZIÈRES

En 1790, la fabrique de cette paroisse déclara jouir du « landier de la Maladrerie ¹, » ce qui indique l'existence primitive d'un hôpital en ce lieu.

MINIAC-MORVAN

Le *Pouillé de la province de Tours*, imprimé en 1648, mentionne « la maladrerie de Miniac, » au diocèse de Dol; il s'agit par conséquent de Miniac-Morvan.

MONTAUBAN

Les sires de Montauban avaient fondé un hospice à peu de distance de leur ville, sur la route de Quédillac; le village de la Maladrerie rappelle encore aujourd'hui par son nom le souvenir de cet antique établissement.

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

MONTFORT

1^o Hôpital.

D'après la tradition, l'hôpital de Montfort fut fondé par les seigneurs du lieu pour loger et secourir les pauvres malades qui se rendaient en pèlerinage à Saint-Méen. Dans la suite des temps on y ajouta une salle pour recevoir les infirmes indigents de Montfort. Ce qui prouvait l'antiquité de cet établissement était la principale verrière de la chapelle, renfermant les armoiries de la famille de Laval, qui possédait le comté de Montfort aux xv^e et xvi^e siècles¹.

Une lettre du sénéchal de Montfort, adressée en 1719 à l'intendant de Bretagne, nous apprend que l'hôpital de Montfort était alors régi par un bureau composé des recteurs, prêtres et bourgeois de la ville sous la présidence du sénéchal; la maison était tenue par un gardien qui y soignait les malades, de concert avec sa femme; l'hôpital avait à cette époque 500 liv. de revenu et renfermait douze lits, huit pour les hommes et quatre pour les femmes; le gardien offrait à chaque pèlerin pauvre allant à Saint-Méen un sol, et il le nourrissait et lui donnait au besoin le coucher pendant une nuit; il secourait également les malades indigents des trois paroisses de Montfort².

En 1744, le Parlement de Bretagne rendit un arrêt, en date du 1^{er} juillet, attribuant à l'hôpital de Montfort la rente de 30 liv. et de 20 mines de seigle que le prieur de Saint-Nicolas de Montfort devait fournir pour soulager les pauvres de Montfort. Le même arrêt régla aussi ce qui suit : le bureau de l'hôpital sera composé du sénéchal et du procureur fiscal de la seigneurie, d'un des trois recteurs de la ville (chacun

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4269.

2. *Ibidem*, C, 4289.

d'eux siégeant alternativement pendant un an), du maire et d'un des échevins, et enfin d'un notable de chacune des trois paroisses de Montfort et de celle de Bédée; — outre les pauvres des trois paroisses de Montfort, un pauvre de Bédée aura toujours un lit; — le gardien ou prévôt de l'hôpital ne donnera plus aux pauvres vagabonds; — le bureau se réunira au moins une fois par mois; — un chirurgien sera attaché au service de l'hôpital, etc. ¹

Vers 1760, Mathurin Dousseau, recteur de Coulon, reconstruisit les bâtiments de l'hôpital de Montfort; le 14 mai 1763 il donna 13,000 liv. à cet établissement, puis il fit venir en novembre 1773 trois religieuses de la congrégation de la Sagesse pour soigner les malades et tenir en même temps une maison de retraite. En 1776, il obtint des lettres patentes du roi confirmant sa fondation. A cette époque, l'hôpital de Montfort renfermait dix-sept lits et avait 1,345 liv. de rente, sans comprendre 450 liv. abandonnées aux Sœurs de la Sagesse, et 1,000 liv. produit casuel des retraites affecté aux besoins de l'hospice ².

On voit par là combien M. Dousseau avait été généreux envers l'hôpital restauré par lui; aussi employa-t-il à cette bonne œuvre presque toute sa fortune personnelle.

L'hôpital de Montfort existe encore, et sa chapelle doit être celle que reconstruisit M. Dousseau. Les Filles de la Sagesse continuent de tenir cet établissement.

2^e Léproserie de Saint-Lazare.

Les seigneurs de Montfort fondèrent à quelque distance de leur ville, dans la paroisse de Coulon, la léproserie de Saint-Lazare. D'après un *Mémoire* du xviii^e siècle rédigé par les Chevaliers de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, cette lépro-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4280.

2. *Ibidem*, C, 4269. — Arch. du Parlement de Bret.

serie de Montfort fut confiée dans l'origine aux Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Lazare; elle dépendit de leur commanderie de Boigny, et les religieux qui la desservirent élurent primitivement eux-mêmes leur prieur. Mais à la mort de l'un d'entre eux, en 1327, le sire de Montfort nomma prieur de Saint-Lazare Pierre de Tournemine, que les religieux refusèrent de reconnaître. De là naquit un procès à la suite duquel le prieuré fut sécularisé et donné en commende¹. En 1382, Josselin de Rohan, évêque de Saint-Malo, était en même temps « prieur de Saint-Ladre de Montfort, » et il résistait avec tant de fermeté aux prétentions du duc de Bretagne sur la juridiction temporelle de ce prieuré, que le roi de France crut devoir en écrire au Pape².

Saint-Lazare passa successivement, aux xvi^e et xvii^e siècles, entre les mains des prieurs commendataires Jean de Laval, seigneur de Loué, qui résigna en 1563, — Guillaume Benoist, + 1583, — Jean Le Breton, + 1584, — Jean Régnault, résignant en 1585, — Jean Le Coq, démissionnaire en 1599, — Guillaume Bossart, qui résigna en 1601, — Jacques Guiloteau, + 1611, — François Chauchart, son successeur, — Blaise Bluteau, qui résigna en 1667, — Louis de la Trémoille, abbé de Charroux et de Talmont, qui rendit aveu au roi le 5 août 1670³. Ce dernier prieur eut de la peine à se maintenir. Vers 1672, Louis XIV ayant confirmé la réunion des deux Ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, leur donna une nouvelle vigueur; leur grand-maître nomma Philippe Le Bigot de Neubourg prieur de Saint-Lazare de Montfort. Ce dernier attaqua en justice Louis de la Trémoille, qui ne gagna sa cause que moyennant une pension qu'il s'obligea à servir à Philippe Le Bigot en 1674.

Louis de la Trémoille eut pour successeur Gabriel de La

1. *Arch. Nat.*, 8, 4830.

2. V. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 433.

3. *Reg. des tasin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. Nat.*, 8, 4830.

Font, qui fit au roi la déclaration de son prieuré le 16 juillet 1685.

Ce prieur était en même temps trésorier de la collégiale de Notre-Dame de Thouars, et Charles de la Trémoille était à la fois duc de Thouars et comte de Montfort. A la prière de ce grand seigneur et du prieur de Saint-Lazare, M^{er} du Guéma-deuc, évêque de Saint-Malo, consentit à unir le bénéfice de Saint-Lazare de Montfort à la mense capitulaire de la collégiale du château de Thouars, au diocèse de Poitiers; l'acte d'union fut signé par le prélat le 3 août 1688. Mais cet état de choses ne dura pas longtemps. Les Chevaliers de Saint-Lazare renouvelèrent leurs prétentions, s'opposèrent à cette union et nommèrent prieur de Montfort l'un d'entre eux, Jean du Verdier de Genouillac, qui prit possession de Saint-Lazare en 1696, malgré le seigneur de Montfort. Toutefois, l'Ordre ne put conserver ce prieuré, qui continua de demeurer en commende, en dépit de l'union faite avec la collégiale de Thouars : dès l'an 1699, en effet, Jacques Bertrand, quoiqu'il fût chantre et chanoine de Thouars, se fit pourvoir à Rome du prieuré de Saint-Lazare, et sur le refus d'un visa que lui fit l'évêque de Saint-Malo, il s'adressa à l'archevêque de Tours, en obtint le visa nécessaire, prit possession de Saint-Lazare et y demeura d'autant plus facilement paisible possesseur que le duc de la Trémoille ne tarda pas à vendre la seigneurie de Montfort.

Jacques Bertrand mourut en 1719, et Charles Huchet, seigneur de la Bédoyère, qui avait acheté la partie du comté de Montfort renfermant Saint-Lazare, présenta ce bénéfice à Hyacinthe de Calloët de Lanidy, qui en fut pourvu le 2 janvier 1720. Ce dernier étant mort dès 1724, fut remplacé par Jean-Ollivier Berthou de Kerversio, vicaire général et official de Quimper¹.

Celui-ci fut bien réellement le dernier prieur de Saint-

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

Lazare. Étant devenu abbé commendataire de Pornic, grand-chantre, vicaire général et official de Nantes, et voulant secourir les bonnes intentions du seigneur de la Bédoyère, il renonça à son bénéfice de Saint-Lazare et en abandonna tous les revenus aux pauvres des paroisses de Coulon et de Talensac, ce qu'acceptèrent avec empressement les habitants de ces paroisses en juillet 1756.

En même temps l'on demanda au Parlement de Bretagne un règlement pour la tenue d'un hôpital que l'on se proposait de rétablir à Saint-Lazare; par arrêt du 5 août 1756, le Parlement décida que le bureau d'administration de Saint-Lazare se composerait des recteurs de Talensac et de Coulon, du curé du Verger, trêve de Talensac, des sénéchaux de la Bédoyère et de Saint-Lazare, du procureur fiscal de Saint-Lazare et de trois notables nommés par les paroisses de Talensac et de Coulon et par la trêve du Verger; — la présidence du bureau devrait appartenir au seigneur de la Bédoyère, et en son absence à l'un des prêtres, alternativement; — le bureau se réunirait tous les mois, et plus souvent si besoin était; — un receveur recueillerait les rentes, etc.

L'année suivante, M^{sr} de la Bastie, évêque de Saint-Malo, décréta le 30 mars 1757, à la prière de Charles Huchet, seigneur de la Bédoyère, et du prieur Jean-Olivier Berthou de Kerversio, la suppression définitive du bénéfice ou prieuré séculier de Saint-Lazare de Montfort, et il en unit tous les revenus à un établissement de charité pour les pauvres de Coulon, Talensac et Le Verger, aux conditions suivantes : le règlement fait par le Parlement de Bretagne le 5 août 1756 sera exécuté; — les assemblées des neuf membres du bureau auront lieu dans la maison priorale de Saint-Lazare, où seront déposées les archives; — la maison sera tenue par des Sœurs de la Providence, ou autres religieuses, qui ne pourront être admises ou renvoyées sans le consentement de l'évêque; — il sera célébré trois messes par semaine dans la chapelle priorale, pour remplir les intentions des premiers fondateurs; —

les comptes de la maison seront présentés à l'autorité diocésaine à chaque visite pastorale ; — la nouvelle administration paiera les décimes et acquittera toutes les charges de l'ancien prieuré.

Peu de temps après, des lettres patentes du roi, datées de mai 1757, confirmèrent la suppression du prieuré de Saint-Lazare et la fondation de l'hôpital du même nom ; elles furent homologuées au Parlement de Bretagne le 13 juillet suivant¹.

Le seigneur de la Bédoyère appela trois Sœurs de la Providence de Saumur pour tenir la maison de Saint-Lazare et soigner, principalement à domicile, les pauvres des paroisses de Coulon et de Talensac et de la trêve du Verger ; chassées en 1790, ces religieuses se réfugièrent pendant quelque temps à la Bouhernière, dans Le Verger, et la Révolution vendit nationalement la maison de Saint-Lazare.

Voyons maintenant quelle était l'importance de l'ancienne léproserie fondée par les seigneurs de Montfort sous le vocable de saint Lazare, et pour cela analysons la *Déclaration* que fit au roi en 1685 le prieur Gabriel de la Font.

C'est d'abord la chapelle et la maison priorale avec ses jardin et pourpris, — la métairie y joignant, — l'étang de Saint-Lazare et son moulin, — une petite chénaie, le tout en Coulon ; — la chapelle et la métairie de Saint-Laurent-des-Guéréts, en Talensac ; — le pressoir banal du même lieu ; — la métairie de Brandelou, en Issendic ; — la chapelle de l'Aubriottière, en Irodouer ; — le clos de Fourneaux, en Paimpont ; — le droit de tenir une foire le 10 août à Saint-Laurent-des-Guéréts et d'y avoir des plaids généraux le lendemain ; — quelques dîmes en Coulon, Talensac et Issendic ; — une haute justice dont la juridiction s'étend sur les bailliages appelés : le bailliage des trois paroisses de Montfort, le bailliage d'Issendic, les bailliages de la Guerche et de la Tibar-

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. du Parlement de Bret.

daye, en Iffendic, le bailliage de l'Aubriotière, en Irodouer, et le bailliage de Talensac¹.

Un autre acte beaucoup plus ancien, l'*Usement de Brécilien en 1467*, nous apprend aussi que le prieur de Saint-Lazare avait de beaux droits d'usage dans les vastes bois formant l'ensemble de la forêt de Brécilien ; ainsi, il avait droit d'usage pour son chauffage et pour le pacage de ses bestiaux, quels qu'ils fussent, dans la forêt de Coulon, à cause de sa maison de Saint-Lazare ; dans la forêt de Trémelin, à cause de sa métairie de Brandelou ; et dans la forêt de Lohéac, à cause de son domaine de Fourneaux.

Les seigneurs de Montfort, qui avaient accordé tous ces privilèges au prieur de Saint-Lazare, chargé dans l'origine d'administrer la léproserie de ce nom, s'étaient naturellement réservé les droits de fondateur et de présentateur du bénéfice ; le prieur de Saint-Lazare devait faire dire à leur intention deux messes chaque jour dans sa chapelle priorale, et une messe tous les dimanches et fêtes en celle de Saint-Laurent ; il devait, en outre, faire l'aumône aux pauvres du pays et payer 4 sols de rente féodale au comté de Montfort².

Lorsque le prieuré de Saint-Lazare fut supprimé en 1757, l'enquête faite à cette occasion, par ordre de l'évêque de Saint-Malo, prouva que ce bénéfice n'avait plus qu'un revenu net de 684 liv. Le revenu brut montait bien à 1,140 liv., mais il y avait des charges considérables, telles que la portion congrue du recteur de Coulon et le service des messes.

La maison de Saint-Lazare ainsi que sa chapelle existent encore et sont devenues la propriété des Missionnaires diocésains de Rennes. Le logis prioral fut rebâti en 1622, d'après une inscription ; quant à la chapelle, la tradition veut que le vénérable Père Grignon de Montfort l'ait restaurée en 1706 ; M. l'abbé Oresve dit même que ce saint prêtre y plaça une

1. Arch. dép. de la Loire-Infér.

2. Abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, p. 261.

image de Notre-Dame-de-la-Sagesse. Mais il est certain que peu de temps après la suppression du prieuré en 1757, les administrateurs de l'hôpital Saint-Lazare demandèrent à l'évêque de Saint-Malo — qui la leur refusa — la réduction du nombre de trois messes dues par eux, motivant leur demande sur les dépenses que leur avaient causées les réparations de la maison, et spécialement la construction de la chapelle, « qui a été rebastie à neuf¹. » Ils exagéraient sans aucun doute, car cette chapelle priorale de Saint-Lazare conserve encore de précieux débris de son état ancien. Elle est dédiée à Saint-Roch, et jadis il s'y tenait dans le pâtis voisin, le jour Saint-Marc, une foire qui a été transférée à Montfort. On y voyait naguère, « adossé au mur oriental, un autel en granit soutenu par un massif triangulaire, qui pouvait bien remonter au XIII^e siècle; il était surmonté d'une fenêtre ogivale à meneaux, entièrement bouchée aujourd'hui. » Au milieu de cette chapelle apparaît encore une pierre tumulaire également de la fin du XIII^e siècle : « Elle porte, dessinée au simple trait et encadrée dans une ogive trilobée, la figure d'une femme vêtue d'une cotte et d'un manteau, la tête nue et les mains posées à plat sur la poitrine. Autour de la pierre règne l'inscription suivante, en caractères gothiques de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e :

Ci est Estaiçe la Testue :
En Paradis seit receue
L'arme de lè
E mise ou reigne de clarté.

« Cette dame, dit M. de Courcy, devait appartenir à la famille de dom Guillaume Le Testu, qui plaidait au Parlement

1. Ces dépenses avaient atteint le chiffre de 2,092 liv. (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

général tenu à Vannes en 1451 contre Bertrand Pillet, sieur de la Salle, de la paroisse de Breteil¹. »

Enfin, ne quittons pas cette intéressante maison de Saint-Lazare sans mentionner l'autel sur lequel le P. Montfort disait la messe, d'après la tradition, et la chambre qu'il occupait dans le prieuré lorsqu'il s'y retira, pendant quelque temps, en 1706.

PIPRIAC

Près du bourg de ce nom se trouve le village de la Maladrerie, dernier vestige d'un hospice fondé vraisemblablement par les seigneurs de la paroisse.

PLEINE-FOUGÈRES

Dans la paroisse de Pleine-Fougères, non loin du vieux château du Plessix-Chesnel et au bord d'un ruisseau, se trouvent une maison et un pont qui portent le nom significatif de la Maladrerie.

PLEURTUIT

1^o Hospice de Jouvente.

Le village de Jouvente, situé sur la rive gauche de la Rance, était au xv^e siècle un port d'aumône, c'est-à-dire qu'on y passait gratuitement les voyageurs indigents. Il est même vraisemblable qu'on les y logeait pendant quelques jours, comme à Dinart et à Stablon (*nunc* Port-Saint-Jean). Si la tradition locale prétendant que les Templiers ont habité jadis la paroisse de Pleurtuit est fondée, nous penserions volontiers que leur établissement eût été à Jouvente plutôt

¹ M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Mélanges hist. de Bret.*, I, 71. — M. de Courcy, *Itinéraire de Rennes à Brest.*

qu'au bourg de Pleurtuit ; mais nous ne pouvons rien affirmer à cet égard. Toujours est-il qu'en 1497, Olivier de Saint-Denoual laissa par testament « 5 deniers au port d'aumosne de Jouvente. »

D'après quelques archéologues, la voie romaine de Corseul à Aleth traversait la Rance à Jouvente ; cette voie, devenue un grand chemin au moyen-âge, avait naturellement donné naissance au petit port de Jouvente et à son établissement hospitalier¹.

2° Maladrierie.

A un kilomètre environ du bourg de Pleurtuit se trouve la croix des Maladrieres, mentionnée dans un aveu de 1682 ; elle rappelle encore maintenant le souvenir d'une ancienne léproserie dont on montrait naguère les derniers vestiges, consistant en substructions antiques. La tradition conserve toujours le souvenir d'un hôpital élevé jadis en ce lieu. On dit aussi que le village de la Ville-ès-Sauvés tire son nom des malades traités autrefois là ; mais nous ne croyons pas devoir attacher grande importance à cette dernière étymologie.

POILLEY

La seigneurie de Poilley avait une certaine étendue au moyen-âge, aussi possédait-elle une léproserie ; à quelque distance du bourg de Poilley existe encore un petit manoir moderne qui a remplacé une plus ancienne maison, mais qui porte comme cette dernière le nom caractéristique de Maladrierie.

QUÉDILLAC

Dans cette paroisse se trouvent deux villages nommés l'un la Maladrie, l'autre l'Hôpital ; évidemment une léproserie a

1. Bull. de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, 1867, p. 92.

donné naissance au premier, peut-être des Chevaliers-Hospitaliers possédèrent-ils primitivement le second.

REDON

Les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon fondèrent en cette ville un hôpital dont il est fait mention pour la première fois en 1438. A cette époque l'abbé Guillaume Chevrel autorisa en cette maison l'érection d'une chapelle dédiée à la Sainte Vierge et à saint Julien; voici comment s'exprime la charte de fondation :

« A la supplication et requeste des bourgeois et habitans de nostre ville et forsbourgs de Redon, disant que en nostre ville a ung hospital et meson Dieu comancés en honneur et révérence de Nostre Seigneur et de la benoïste Vierge Marie et de Monseigneur saint Julian, pour loger et soubtenir les povres chrétiens, quels y viennent et affluent chacun jour en grande multitude, auquel hospital n'a aucunes rentes ne revenus de quoi soubtenir iceux povres et faire reparations, sinon des aumosnes d'iceux bourgeois et habitans de nostredicte ville et forsbourgs principalement, et autres bienfaiteurs dudict hospital; et mesmes qu'il avient souventes fois que plusieurs povres malades audict hospital y trépassent misérablement par longues pestilances de maladies et autrement, sans ouïr messes ne voir leur Saulveur et le nostre Jhésuserist, dont est pitié; Nous qui suimes fondeur, patron et gouverneur général de ladiete meson Dieu, désirans le bien et augmentation dudict hospital et faire accomplir les cuvres de miséricorde, aussi avec l'assentement de nostre segretain (sacristain) de nostredict moustier et du vicair de l'église parochiale de Nostre-Dame près Redon, aussi de la plus grande et plus saine partie des bourgeois et habitans desdictes ville et forsbourgs, en tant que mestier en est et leur peut appartenir; Avons octroyé et par les présentes voulons et octroyons que lesdicts bourgeois et habitans de nostredicte

ville et forsbourgs puissent faire ériger une chapelle de quatorze pieds de franc et un aultier (autel) seulement dedans ladieto meson Dieu, au nom de Nostre-Dame et de Monseigneur saint Julian, afin de y faire dire et célébrer messes en faveur d'iceux povres et autres chrestiens qui auront devociion de visiter ledict hospital¹. »

D'après D. Jausions, l'hôpital de Redon existait déjà depuis longtemps lorsque l'abbé Guillaume Chevrel permit ainsi aux bourgeois d'y construire une chapelle. La cause qui s'était opposée jusqu'alors à l'érection de ce sanctuaire était, dit cet auteur, la difficulté de savoir à qui appartiendraient les oblations qu'on y ferait : reviendraient-elles au vicaire perpétuel de Notre-Dame comme faites dans une chapelle bâtie sur cette paroisse, ou au sacristain de l'abbaye, représentant les religieux, recteurs primitifs du territoire? « Des prétentions s'élevaient des deux côtés. L'abbé Guillaume, comme on le voit par la teneur de l'acte dont nous venons de citer un fragment, tranche la question pendante entre le sacristain et le vicaire. Agissant comme seigneur spirituel et temporel de Redon, il autorise l'érection de la chapelle; et se portant, avec tout le couvent de l'abbaye, comme fondateur de l'hospice, il décide que les oblations faites dans cette chapelle profiteront aux pauvres eux-mêmes, dans une certaine limite, au-delà de laquelle il fait ses réserves, comme tout donateur a le droit de les faire en octroyant un don². » C'est ce que nous apprend la suite de la charte précitée :

« Et, en oultre, pour les charges y appartenantes soustenir, avons ordonné et ordonnons, assemblement et d'assentement, que toutes les oblations par deniers, au cas que ne excederont 10 liv.³ monnoye par an, avec toutes autres revenues données ou à donner audict hospital, en faveur desdicts povres; et au cas que lesdictes oblations par deniers excéde-

1. *Hist. de Redon.*

2. *Ibidem*, p. 94.

3. Ces 10 liv. représentent environ 300 fr., monnaie actuelle. (*Hist. de Redon.*)

ront plus de 10 liv. monnoye par an, Nous en pourons du surplus, nous et nos successeurs, disposer et ordonner ainsi que bon nous semblera. Et icelles oblations par deniers seront mises en troncs, bouestes ou en l'aultier; on aura trois clefs, dont Nous et nosdicts successeurs auront l'une, le garde et gouverneur dudict hospital l'autre, et un des bourgeois de nostre ville la tierce, par nostre ordonnance; lequel gouverneur sera tenu de compter par chacun an de toutes les reve nues dudict hospital devant Nous et nos successeurs commis et deputez... »

Outre le bienfait de la fondation première, qui avait consisté sans doute dans la concession des terrains et bâtimens de l'hospice, construit près l'une des portes de l'abbaye, dans la ruelle des Chambots; outre la nouvelle source de revenus qu'ils ouvraient en permettant l'érection d'une chapelle où se feraient des oblations, les religieux de l'abbaye contribuaient directement chaque année à l'approvisionnement de l'hôpital. « On lit dans les *Aveux* rendus par les administrateurs de l'hospice, qui fournissent la déclaration des biens et rentes de cet établissement, que « lesdits religieux doivent, chacun « an, audit hospital, douze tonneaux de bled seigle et un « cochon gras aux termes ordinaires, » c'est-à-dire aux approches du carnaval. L'aumônier de l'abbaye devait aussi « soixante mines de seigle, » par an, à l'hospice, à prendre sur les prieurés de Marsac et de Macérac, et ce « à raison de « la cérémonie du lavement des pieds le Jedy Saint¹. »

De plus, les religieux devaient donner tous les jours « les reliefs de leur table et la portion des absents » à la porte du monastère ou bien à l'hôpital. Comme le nombre des moines de Redon fut longtemps très-considérable, ce genre d'aumône fut d'une certaine importance pour l'hospice, en sorte que les

1. Ce jour-là, en effet, les moines de Redon lavaient les pieds à quarante-trois pauvres dans leur église abbatiale; ils leur donnaient ensuite : aux trois premiers une petite pièce de monnaie et un hareng, et à tous un pain et un plat de bouillie de fèves. (*Hist. de Redon.*)

administrateurs exigèrent plusieurs fois la continuation de cette forme de secours.

Pour ce qui regarde l'administration de l'hôpital de Redon, nous trouvons dans l'acte précité « un gouverneur de la maison-Dieu. » On voit donc par là que les moines, bien éloignés de l'esprit de domination qu'on leur imputa souvent, avaient établi dès lors des administrateurs laïques, « sauf à punir les males administrations, si aucunes seront, » ce qui fut toujours le devoir de l'autorité supérieure dont ils étaient investis. On trouve de bonne heure les assemblées du « bureau » de l'hospice, et les membres de ce bureau portaient le beau nom de « pères des pauvres, » qui se trouve fréquemment dans les actes écrits avant 1789¹.

Jusqu'à l'époque de la Révolution l'hôpital de Redon fut desservi par des personnes séculières, gardes-malades salariées ou occupées par dévouement à cette pénible fonction.

En 1770 l'hôpital de Redon était dans un assez triste état, si l'on s'en rapporte aux notes adressées à son sujet à l'intendant de Bretagne : « Situé dans le milieu de la Grande-Rue de Redon, il consiste en une salle basse où les hommes, garçons, femmes et filles couchent, n'y ayant pas de chambres où les pouvoir séparer; au bout de cette salle on dit la messe². »

Comme il n'y avait pas moyen d'agrandir cet hospice, on le transféra en 1772 près de l'ancienne chapelle Saint-Pierre. Dès 1688 on avait déjà construit en ce lieu « un corps-de-logis de 100 pieds de long où il n'y avait encore ni portes ni fenêtres. » On voulait y faire un hôpital-général, mais ce projet n'eut pas de suite. La ville utilisa ce bâtiment en y transférant son hôtel-Dieu. On reconstruisit à cette occasion la chapelle Saint-Pierre, pour l'agrandissement de laquelle un saint

1. *Hist. de Redon*, p. 97.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C, 1280.

prêtre, M. Dumoustier, donna une partie de son jardin, et cette chapelle fut affectée au service du nouvel hôpital.

Vers cette même époque, c'est-à-dire en 1780, les revenus de l'hôpital de Redon consistaient en 1,500 liv. de rentes en argent et en 12 tonneaux de seigle¹.

L'hôpital de Redon existe encore au même lieu. Après la Révolution, les Sœurs de la Sagesse le desservirent pendant quelques années. En 1811 elles se retirèrent et furent remplacées par les Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, qui dirigent aujourd'hui cet établissement.

RENAC

La tradition locale prétend qu'auprès du bourg de Renac, au bord d'un ruisseau nommé encore ruisseau de la Maladric, existait jadis un hôpital ou plutôt une léproserie. Nous n'avons pas de documents concernant cet établissement, qui devait être une fondation faite par les seigneurs de Renac, fort bien posés à la cour des ducs de Bretagne.

¹. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C, 1269.

CHAPITRE II

Rennes (léproserie, hôpital Saint-Thomas, hôpital Saint-Jacques, hôtel-Dieu, hôpital Sainte-Anne, hôpital Sainte-Marguerite, sanitat, hôpital-général, hospice Saint-Méen, Incurables, hôpital militaire, la Pitezière), Ilheu (Le), Saint-Aubin-du-Cornier, Saint-Broladre, Saint-Gondran, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Malo (hôtel-Dieu, hôpital-général, sanitat), Saint-Malon, Saint-Mard-le-Blanc, Saint-Meloir-des-Oudes, Saint-Méen, Saint-Onen, Saint-Ouen-de-la-Houairie, Saint-Servan (hôpital, léproserie), Sainte-Colombe, Tinténiac, Vezin, Vieuvvy, Vignoc, Ville-ès-Nonains (la), Vitré (hôtel-Dieu, hôpital Saint-Yves, léproserie, lazaret, hôpital-général). — Marmites des pauvres et bureaux de charité. — Nomenclature des paroisses ayant avant 1790 des secours pour leurs pauvres.

RENNES

1^o Léproserie de la Magdeleine.

Les bulles des papes Alexandre III (1164) et Innocent III (1208), données en faveur de l'abbaye de Saint-Georges, mentionnent à Rennes une chapelle dédiée à saint Lazare, située dans la rue de ce nom et dépendant de ce monastère, « *ecclesiam Sancti Lazari cum pertinentiis suis* ». C'était la chapelle de l'hospice ou maladrerie de Saint-Lazare, destiné à servir de refuge aux lépreux. Selon M. de la Bigne Villeneuve, la léproserie de Rennes devait remonter jusqu'au xi^e siècle.

Cet hospice disparut au commencement du xvi^e siècle, comme nous le dirons plus loin. Quant à sa chapelle, dédiée dans l'origine à Notre-Dame, Marie-Magdeleine et saint

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 408, 472. — En 1230, Alain, évêque de Rennes, reconnut que feu Guillaume Mengot avait fondé une messe en la chapelle de Saint-Lazare; il est fait mention dans cet acte de la rue, de la vigne et du pressoir de Saint-Lazare, « *vinea et pressorium Sancti Lazari*. » (Arch. de la vicomté de Rennes.)

Lazare (ce que prouve un acte de 1490), ayant été reconstruite et agrandie vers cette époque, elle fut placée plus particulièrement alors sous le vocable de sainte Magdeleine.

C'est par erreur que M. Marteville a attribué au duc de Bretagne Conan III la fondation de la léproserie de Rennes en 1103. A cette époque, en effet, ce prince bâtit bien sur l'une des tours de la ville de Rennes une chapelle dédiée à saint Lazare et à sainte Magdeleine, mais il la donna en 1141 à l'abbaye de la Roë. Or, la chapelle des lépreux de Rennes n'a jamais dépendu du monastère de la Roë. De plus, nos historiens anciens regardent la fondation faite par Conan III comme étant celle du prieuré de Saint-Michel du Vieux-Châtel, desservi à l'origine dans une chapelle construite sur la Tour-du-Comte, puis dans la cathédrale. Enfin, l'on ne peut raisonnablement admettre l'établissement d'une léproserie sur des murs de ville; au moyen-âge, on se gardait bien de soigner les lépreux, si universellement abhorrés, dans l'enceinte même de la cité.

Si l'on s'en rapporte à certaine tradition relatée dans un titre de la vicomté de Rennes, l'origine de la chapelle de Saint-Lazare ou de Sainte-Magdeleine est beaucoup plus ancienne.

L'on sait qu'avant l'an 1008 Rivallon, premier seigneur de Vitré, s'attira l'affection de Geoffroy I^{er}, duc de Bretagne, qui lui fit épouser Gwen-Argent, vicomtesse de Rennes. Or, voici la tradition, que confirme en partie Le Baud dans son *Histoire* et le P. Du Paz dans son *Catalogue des Evêques de Rennes*; nous laissons la parole à Gilles du Verger, sieur de Gohy, procureur fiscal de la vicomté de Rennes et auteur du *Terrier* de cette seigneurie.

« Dans l'origine, dit-il, l'église de Toussainet de Rennes n'estoit qu'une simple chapelle occupée par des hermites qui avoient pour patron saint Augustin. La paroisse de ce canton n'avoit pour toute église que la chapelle de la Magdeleine, qui est aussi située dans le fief de la vicomté de Rennes.

Grénégande (c'est une altération du nom breton Gwen-Argant), la vicairie ou vicomtesse de Rennes, mariée à Riwallon de Vitré, transféra en l'an 992 lesdits hermites en sa ville de Vitré, qui sont à présent les Augustins, et à ce moment la paroisse qui estoit à la Magdeleine fut établie en l'église de Toussainct, et de la chapelle de la Magdeleine, où estoit ladite paroisse, il en fut par après fait et éably un hôpital pour les ladres¹. »

Une enquête faite en 1394 prouve que les vicomtes de Rennes étaient considérés, en effet, comme les fondateurs de la léproserie de cette ville; aussi était-ce à eux et à ce titre que les prieurs et les malades de cet établissement rendaient aveu comme à leur seigneur féodal.

Durant le moyen-âge, on conserva même traditionnellement une cérémonie destinée à rappeler le souvenir de l'origine et de la fondation de la léproserie de Rennes : « Lorsqu'il était question de recevoir et installer des ladres dans cette maladrerie, cela se faisait processionnellement, en présence des juges, officiers et vassaux de la vicomté de Rennes, en présence desquels les ladres et mozeaux étaient obligés de dire une chanson avant d'y estre admis. Le dimanche, 14^e jour de février 1429, furent par les processions conduits et menés audit lieu de la Magdeleine un nommé Roullequin et l'autre Perrin, ladres; lorsqu'ils furent à l'endroit d'un ruisseau étant assez près du Puits-Mauger, lesdits paroissiens s'y arrêrèrent, et sur une grande pierre étant proche dudit ruisseau, au costé de la maison de Guillaume Loz, se mirent lesdits mozeaux, et là dirent chacun sa chanson en présence des officiers de M. le comte de Laval (alors vicomte de Rennes) et de ses sujets; scavoit ledit Perrin : *Ma chanson est sur la roche, ma chanson n'est pas plus longue*; et ledit Roullequin : *Je hay ma vie et désire ma mort*; et par M. François du Bois (c'était le seigneur de Coëthouc, lors possesseur du lieu noble

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

du Puits-Mauger, tenu prochement de la vicomté de Rennes) fut à chacun d'iceux baillé du pain et un verre de vin, et l'on dit qu'il doit à chacun ladre conduit audit lieu de la Magdeleine, audit ruisseau, du pain et un gobelet d'estain plein de vin, et que la quarte ou pinte où est porté le vin pour mettre au gobelet est aux ladres ¹. »

On conserve encore aux Archives municipales de Rennes plusieurs rentiers de 1400 où sont portés les revenus de l'hospice de la Magdeleine; on y voit qu'à cette époque ces rentes s'élevaient à une assez grosse somme.

Vers la fin du xv^e siècle, la Communauté de ville reconstruisit une partie de sa léproserie; le 13 janvier 1489 « fut vue la maison et édifice des ladres de la Magdeleine, près cette ville de Rennes, laquelle Michel Mesguer a prins à feur de ladite ville², et, vu l'œuvre parfaite, a esté trouvé que la maison cy-dessus est bien et suffisamment faite selon les points et devis du marché fait. » Aussi chargea-t-on les receveurs Jehan Le Breton et Jehan du Mont de payer cet entrepreneur intelligent.

Les travaux de cette nouvelle construction avaient d'ailleurs été dirigés, non sans peine, par Pierre Beedelièvre, procureur des bourgeois de Rennes, qui avait dû soutenir un procès à ce sujet contre Jehanne, veuve de Jehan Binet; c'est ce que nous apprend le mandement fait, le 17 janvier 1489, aux miseurs de Rennes de payer à cette veuve « la somme de 100 sols monnoye pour les peines et mises » que lui a causées le procès soutenu par elle « touchant un édifice qu'a fait faire ledit Beedelièvre au-devant de l'église de la Magdeleine, ès forshourgs de ceste ville, près une petite ruelle joignant la maison de ladite veuve, quel édifice est pour loger les ladres de ceste ville et neuf paroisses de Rennes³. »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. C'est-à-dire : s'est chargé de faire moyennant certain prix.

3. Arch. municip. de Rennes.

Cette construction de Pierre Beedelievre n'était pas, semble-t-il, suffisante, puisque l'année suivante 1490, le 14 mai, on fit un devis d'une nouvelle maison de la maladrerie de la Magdeleine : « Ladite maison devant être à deux estres, chacun de 24 pieds de long et de laize de 16 pieds. »

Nous remarquons dans ce devis qu'on projetait de faire un édifice assez élégant, probablement dans le style ogival fleuri de cette époque, à laquelle appartenait aussi la chapelle de Sainte-Magdeleine. Ainsi, il est fait mention des sablières et des pignons, si communs en ce temps-là, « puis sera fait sur le devant desdits deux estres de maison, devers le pavé, une galerie sortante de 6 pieds de large, en la longueur de ladite maison, qui sera portée sur cinq pots, quels pots seront portés sur muraille; outre seront faites marches pour entrer en ladite galerie, qui seront de pierre d'Orgères¹. »

Toutefois, ce beau projet ne fut pas vraisemblablement exécuté. Cependant, les lépreux se trouvaient à cette époque dans une situation très-précaire, car le 12 février 1490 « les povres malades qui sont à l'ostel-Dieu, près la chapelle de la Magdeleine, ès forsbourgs de ceste ville de Rennes, » supplièrent très-humblement Messieurs du Conseil et le procureur des bourgeois de Rennes de pourvoir à leur subsistance. Dans cette requête, les lépreux déclarent « qu'ils ont grant nécessité de vivres et autres choses, qu'ils n'osent nullement aller se pourvoir en ceste ville, » où il leur a été défendu de paraître; que « leurs rentes sont bien réduites, » et que les quêtes faites pour eux par les paroissiens ne rapportent presque plus rien; enfin, ils se disent très-malheureux et bien abandonnés, « mesme y a une femme parmi eux, laquelle a eu un enfant qu'elle prie et requiert qu'il soit baillé à nourrir, car elle ne peut le nourrir. » Ils terminent leur lettre de doléance en priant Dieu qu'il donne aux bourgeois de Rennes, en ré-

1. Arch. municip. de Rennes.

compense de leurs charités, « santé et joie et paradis à la fin. Amen !. »

La Communauté de ville ne repoussa pas cette supplique des pauvres lépreux, car le 22 février 1491, et plus tard, en 1493, elle donna ordre de payer « le nourrisage d'une fille de Jehan Baincel et de Jehanne sa femme, laquelle femme est en la maladrerie de cette ville; » il est dit également que « ce nourrisage » coûta 25 liv. par an en 1491, et que la mère de cette enfant était encore à la Magdeleine en 1493.

Nous arrivons maintenant à notre dernière charte, concernant la léproserie de Rennes.

Le 1^{er} février 1536, la Communauté de ville délibéra sur la construction d'une maison à la Magdeleine. Dans cette réunion on constata d'abord l'existence « d'un povre ladre de la paroisse de Toussaints, nommé en surnom Fournier, qui n'a habitation ny demeure, et qui, ces jours passés, a esté audit lieu de la Magdeleine conduit et mené. » Puis l'on rappela que « avant ceste heure avoit été dressé un devis de la maison qui reste à faire pour les ladres de la ville et des neuf paroisses de Rennes, au devant de la chapelle de la Magdeleine², » mais que cet édifice, ayant été mis en adjudication, les entrepreneurs en avaient demandé « trop grant et excessif prix. » Par suite de cette difficulté, et aussi probablement parce que la lèpre était devenue heureusement plus rare à Rennes, « fut délibéré et ordonné estre fait une petite maison pour recueillir ledit povre ladre, sans avoir égard au devis³. »

Ce Fournier fut, pensons-nous, le dernier lépreux de Rennes logé à la Magdeleine; les archives municipales ne

1. Arch. municip. de Rennes.

2. Cet acte de 1536, ainsi que le précédent de 1489, nous montrent la léproserie de la Magdeleine construite devant la chapelle de ce nom et non pas derrière cet édifice, comme l'a dit par erreur M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 580).

3. Arch. municip. de Rennes.

renferment plus rien concernant cette léproserie après cette date de 1536.

Un mot maintenant de la chapelle de Sainte-Magdeleine, qui survécut à la maladrerie. Cet édifice, formant un simple rectangle, avait été construit ou restauré à trois époques différentes : la moitié de la nef, vers le bas, appartenait au xv^e siècle, le chevet et le haut de la nef étaient des premières années du xvi^e, et enfin la façade occidentale avait été relevée aux siècles derniers.

En 1490, Maurice du Grohant était chapelain de ce sanctuaire ; à sa prière, l'official de Rennes lui permit de percevoir à son profit les oblations et offrandes faites en sa chapelle « vulgairement appelée la Magdeleine, » oblations parfois considérables, surtout à la fête de sainte Magdeleine, « parce que de nombreuses indulgences étaient accordées à ceux qui visitaient la chapelle ce jour-là. » L'official concéda à Maurice du Grohant la faveur qu'il sollicitait, nonobstant les prétentions d'un certain Jehan Cordelier, qui cherchait chicane au chapelain, mais il obligea ce dernier à pourvoir aux réparations de l'édifice et à entretenir le sanctuaire de livres liturgiques, de vases et d'ornements sacrés¹.

Peut-être est-ce à ce Maurice du Grohant que nous devons la belle fenêtre flamboyante, la jolie charpente sculptée et les peintures murales aux fleurs de lys d'or sur champ blanc, dont on retrouvait naguère les intéressants vestiges dans la chapelle de la Magdeleine avant sa restauration moderne.

L'affluence des pèlerins à la fête patronale de cette chapelle fut vraisemblablement l'origine de la grande foire de la Magdeleine qui se tenait jadis aux environs de ce sanctuaire le 22 juillet, et à laquelle devaient comparaitre « à cheval, armés et équipés, » les vassaux du vicomte de Rennes tenus au devoir de « la chevauchée. »

Une preuve encore de la dévotion qu'inspirait autrefois la

1. Arch. municip. de Rennes, 330.

chapelle de Sainte-Magdeleine, c'est que chaque année, le vendredi lendemain de l'Ascension, le Chapitre de la cathédrale s'y rendait processionnellement avec les religieux de Saint-Melaine, les religieuses de Saint-Georges et le clergé des neuf paroisses de Rennes¹.

Les vicomtes de Rennes étaient regardés, avons-nous dit, comme les fondateurs de la Magdeleine, et c'est à eux que rendirent avec les chapelains Gaultier Guiton en 1383, et Bertrand Morice en 1682; la chapelle se trouvait, en effet, dans le fief de la vicomté. Mais le chapelain, nommé par l'abbesse de Saint-Georges, ne devait qu'obéissance féodale au vicomte et dépendait par ailleurs de l'abbesse.

Les derniers chapelains de la Magdeleine furent Julien Josse, † 1780, et Gilbert Gontier, secrétaire de l'évêque, puis recteur d'Erbrée; celui-ci déclara en 1790 que les revenus de la chapellenie de la Magdeleine consistaient en une dime et une ferme rapportant ensemble 545 liv., mais qu'il y avait en messes et portion congrue due aux prêtres de Toussaints 376 liv. 3 s. 2 d. de charges, ce qui réduisait son bénéfice à un revenu net de 168 liv. 16 s. 10 d.²

Vers 1686, on voyait dans la vitre du maître-autel de la Magdeleine les armoiries de Guillaume Malescot, sieur des Hayes, qui disputait au duc de la Trémoille, vicomte de Rennes, les prééminences de cette chapelle, à cause de son manoir voisin de Villeneuve. Mais à la même époque l'abbesse de Saint-Georges, M^{me} de La Fayette, fit placer un nouvel autel dans le sanctuaire et mit ses armoiries dans la vitre et au-dessus de la grande porte. Le duc de la Trémoille lui intenta à ce sujet un procès dont nous ignorons le dénouement.

Aujourd'hui la chapelle de la Magdeleine n'est plus reconnaissable. Restaurée avec beaucoup de goût par M. le curé de Toussaints, elle est desservie tous les dimanches par un

1. *Livre des Usages de l'Église de Rennes*, ms. de 1413.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 28.

vicairé de cette paroisse. Depuis la Révolution, en effet, elle était abandonnée et sécularisée, et sa restauration était vivement désirée par la population du faubourg de la Magdeleine, appelé maintenant faubourg de Nantes. C'est le 18 juillet 1877 que le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes, bénit lui-même cette chapelle nouvellement réparée; le dimanche suivant, 22 juillet, fête de sainte Magdeleine, on y célébra de nouveau la messe.

2° Hôpital Saint-Thomas.

Saint-Thomas était un établissement religieux appelé indifféremment *hôpital* ou *prieuré*, parce que l'administration en était confiée à un prieur.

Il est fait mention pour la première fois de cette maison au commencement du XIII^e siècle, sous l'épiscopat de Pierre, évêque de Rennes, et du temps du trésorier Guillaume de Pincé. A cette époque figurent dans une charte les frères aumôniers de Saint-Thomas de Rennes, « *fratres eleemosinarii Sancti Thome Redonens* ¹. » Le prieuré devait être alors tout récemment fondé, puisqu'il était dédié à saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, canonisé en 1173.

Un peu plus tard, Alain, évêque de Rennes, reconnu, en 1236, que feu Guillaume Mengot avait fondé une chapellenie dans la maison de Saint-Thomas, « *in domo Sancti Thome* ². » Ainsi, dès le commencement du XIII^e siècle, existait à Rennes un hôpital de Saint-Thomas desservi par des religieux dont il est difficile de préciser l'Ordre, mais que gouvernait un prieur nommé Godoc, en 1281 ³.

Cet hôpital se trouvait près de la porte Blanche, dans le fief de la vicomté de Rennes et dans la paroisse de Tous-saints; aussi, en 1388, Jehan Collas, « prestre administrateur

1. Cartul. Sancti Melanii, 104 v^o.

2. Arch. de la vicomté de Rennes.

3. Cartul. Sancti Georgii, 216.

de la méson-Dieu de Saint-Thomas près Rennes, » rendit-il aveu au sire de Vitré, vicomte de Rennes, pour cette maison et pour ses dépendances, situées dans les paroisses de Tous-saints, Saint-Germain et Saint-Héliier. Il déclara devoir à ce seigneur 14 sols 12 d. de rente féodale¹.

Le Chapitre de Rennes avait jadis coutume de se rendre processionnellement, le jour Saint-Marc, à la chapelle de Saint-Thomas; il y disait la messe et y faisait une prédication. Il y retournait le vendredi avant la Pentecôte, en compagnie des religieux de Saint-Melaine et du clergé des neuf paroisses de Rennes, et y chantait encore la grand'messe. C'est ce que nous apprend le *Livre des Usages de l'Église de Rennes* rédigé en 1415.

En 1408 et en 1470, Nicolas de Hormit et Pierre Régnier, successivement prieurs de Saint-Thomas, rendirent aveu pour ce bénéfice au duc de Bretagne².

C'est probablement à cette même époque du xv^e siècle qu'appartient un sceau du prieuré de Saint-Thomas dont voici la description : *ogival et présentant dans une niche surmontée d'un dais à pinacles saint Thomas de Cantorbéry revêtu des ornements épiscopaux, la mitre en tête, une croix dans la main gauche et bénissant de la main droite; un glaive traversant la tête du saint indique le genre de martyre qu'il eut à souffrir; la légende porte : S. DE LA COURT DU PRIEUR DE S. THOMAS.*³

En 1458, l'hôpital Saint-Thomas bordait une rue qui portait son nom et sur laquelle ouvrait une voûte avec portail pour donner accès dans l'enclos. Plusieurs maisons de cette rue et des rues voisines relevaient féodalement de la juridiction du prieur et lui devaient des rentes.

Vers 1536, Pierre Le Foye, « prieur et administrateur du

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Arch. dép. de la Loire-Infér.

3. La matrice de ce sceau fait partie de la collection de M. Lecoq-Kernevau, qui l'a recueillie à Rennes et a bien voulu nous la communiquer.

prieuré et hôpital de Saint-Thomas, » céda son bénéfice à la Communauté des bourgeois de Rennes, avec l'assentiment de l'abbesse de Saint-Georges dont il dépendait alors féodalement, moyennant une pension annuelle de 50 liv. Il n'agit ainsi que pour faciliter l'établissement d'un collège dont la ville de Rennes sentait alors le besoin. L'extinction du titre de ce bénéfice fut obtenue en cour de Rome, et le consentement du roi François I^{er} mit le dernier sceau aux formalités nécessaires pour permettre à la Communauté de ville d'y installer ses écoles publiques¹.

Ainsi disparut l'hôpital Saint-Thomas, dont les revenus aussi bien que les bâtiments furent unis au collège de même nom dont nous parlerons plus loin.

Voici, d'après une déclaration de 1790, quels étaient ces revenus du prieuré de Saint-Thomas : rentes féodales, 6 liv. 17 s. ; — rentes foncières, 88 liv. ; — juridiction et greffe, 20 liv. ; — dîmes en Chantopie, 366 liv. ; — dîmes en Nouvoitou, 430 liv. ; total : 910 liv. 17 s. Mais de cette somme il fallait déduire les charges, montant à 321 liv. 8 s., de sorte que le revenu net n'était que de 589 liv. 9 s.²

3^e Hôpital Saint-Jacques.

En 1213, le Chapitre de Rennes fonda une « maison-Dieu » et donna certaines vignes pour l'établissement de cet hôpital. M. de la Bigne Villeneuve croit qu'il s'agissait là de l'hospice Saint-Jacques, et voici les preuves qu'il en offre :

« Le registre de la Réformation du Domaine en 1646 et années suivantes, document authentique et précieux sous plus d'un rapport, dit en termes formels que le couvent de Saint-François, autrement des Cordeliers, était autrefois, et avant la venue à Rennes de ces religieux, nommé hôpital Saint-Jacques.

1. Arch. municip. de Rennes, 284.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

« En outre, il était de tradition constante, dans l'ancienne maison des Cordeliers de Rennes, que lors de l'établissement de leur Ordre à Rennes, au ^{xiii}^e siècle (vers 1230), on leur donna à desservir, à titre de chapelains et aumôniers, l'église de l'hôpital Saint-Jacques, ainsi appelé parce qu'on y recevait les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, ou qui en revenaient. La place située vis-à-vis l'entrée du monastère des Cordeliers (aujourd'hui partie de la place du Palais) s'appelait encore avant la Révolution le cimetière Saint-Jacques, et jusqu'à l'incendie de 1720 il y existait une croix fort ancienne, disent les documents qui en font mention.

« Une notice manuscrite sur le couvent des Cordeliers ajoute que lorsqu'on baissa le terrain de la place du Palais, et lorsqu'après l'incendie les religieux firent bâtir leur grande maison formant l'encoignure de ladite place et de la rue Saint-Georges, on trouva beaucoup d'ossements humains. Enfin, lors de l'érection de la statue équestre de Louis XIV, en 1730, sur la même place du Palais, M. de Brou, intendant de Bretagne, ordonna la suppression de la croix du cimetière Saint-Jacques, à la sollicitation de M. Rallier, maire de Rennes.

« Il semble que la position du couvent des Cordeliers de saint François et la nature des terres de leur enclos, où, d'après les réformations de 1455 et de 1646, on voit encore figurer des vignes, ne laissent pas de doute que ce monastère, qui avait été au ^{xiii}^e siècle l'hôpital Saint-Jacques, ne fût identique à l'ancien hôpital mentionné dans l'acte de 1213, où il est aussi question de vignes données par le Chapitre pour la construction d'une Maison-Dieu ¹. »

1. *Mé. Hist. et archéol. de Bret.*, I, 65 et 66.

4° Hôtel-Dieu.

En 1358, un prêtre du diocèse de Tréguier, nommé Eudon Le Bouteiller, consacra son manoir avec toutes ses dépendances, situés dans la cité de Rennes, près de la porte Esvière, à la fondation d'un hôpital¹. Par l'acte de donation, le fondateur de la nouvelle Maison-Dieu la dédia à Dieu et à la Sainte Vierge; mais cet hôpital ne tarda guère à être placé sous la protection de saint Yves, dont le culte était alors en grande faveur. Le recteur de Saint-Étienne, dans la paroisse duquel fut fondé cet établissement, renouça, pour lui et ses successeurs, au droit d'y exercer ses fonctions curiales, ce qui fut confirmé beaucoup plus tard par arrêt du Parlement, le 26 août 1658.

Voici le résumé des statuts établis par Eudon Le Bouteiller pour diriger et gouverner la maison qu'il fondait :

« Deux chapelains y étaient préposés et chargés d'y célébrer l'office divin et d'assister les malades. La nomination de ces chapelains était dévolue au prieur claustral et à l'aumônier de l'abbaye de Saint-Melaine, assistés de deux bourgeois des plus notables de Rennes, « *duobus de supereminencioribus burgensibus villa Redonensis, prohibis viris et justis.* » Après l'élection faite, les deux bourgeois présentaient les nouveaux élus aux vénérables chanoines du Chapitre de Rennes, qui donnaient l'institution en leur conférant les pouvoirs d'exercer leur charge. L'un des deux chapelains recevait, en vertu du choix des électeurs sus-indiqués, le titre de principal gouverneur et administrateur de l'hôpital; c'était lui qui ordonnait, lui qui disposait des revenus de la maison, qui faisait les baux des biens et touchait les recettes. Il devait tenir, mois par mois, registre des oblations et des autres émoluments que percevait

1. « *Herbergamentum, cum pertinenciis ipsius unicorsis, quod situm est in civitate Redonensi, prope portam Aquariam, quod mihi pro quodam hospitali seu domo Dei fundanda acquisivi et edificari feci.* » (Arch. municip. de Rennes.)

l'hôpital, afin d'en rendre compte à l'aumônier de Saint-Melaine et aux deux notables conjointement. Cette reddition de compte avait lieu une fois l'an, dans la semaine qui suivait la Toussaint. Ce régime dura jusqu'à la fin du xv^e siècle. La réunion des deux hôpitaux de Saint-Yves et de Sainte-Anne, en 1557, consacra les changements introduits peu à peu par la Communauté, qui avait déjà accaparé l'élection des deux chapelains. A partir de cette époque, il n'y eut plus qu'un seul prêtre-gardien, révocable à volonté¹, et trois prévôts administrateurs de l'Hôtel-Dieu², tous nommés par la Communauté de ville et le Chapitre réunis³. »

A la mort des chapelains, tout leur mobilier, et même les immeubles qu'ils avaient acquis depuis leur nomination, devaient retourner à l'hospice. De plus, l'Hôtel-Dieu héritait du mobilier de toutes les personnes qui décédaient dans ses lits; aussi vit-on dans la suite bon nombre de gens aisés aller, tant par piété que par humilité, mourir à l'hôpital Saint-Yves pour le faire profiter de cette clause.

En 1522, Guillaume de Languedoc, administrateur, augmenta sensiblement les revenus de la maison par l'érection d'une confrérie de Saint-Yves et de Saint-Bertrand. Les indulgences accordées aux confrères par le Pape procurèrent des aumônes considérables à l'hôpital.

En 1583, la Maison-Dieu renfermait quatre-vingt-deux lits, savoir : trente-quatre dans la vieille salle, quarante dans la nouvelle, trois dans la chambre des femmes sur la cuisine et cinq dispersés dans les pièces voisines⁴.

1. Le gardien de Saint-Yves était toutefois assisté dans les siècles derniers de quatre prêtres « pour administrer les sacrements aux malades et acquitter les fondations et services. » (*Recueil Hist. ms.*, par Languedoc.)

2. Ces trois économes ou prévôts furent d'abord « un procureur au Parlement, un procureur au Présidial et un marchand, lesquels étaient tenus de prêter serment en la chapelle de l'hôpital, devant le magistrat dudit Présidial, le veille du jour Saint-Yves. » Plus tard, en 1717, ces trois prévôts furent choisis dans les trois corps du Chapitre, du Présidial et de la Communauté de ville. (*Recueil Hist. ms.*, p. Languedoc.)

3. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 132.

4. *Arch. municip. de Rennes.*

« Pierre Alleaume, chanoine de Rennes, nommé gardien de Saint-Yves en 1591 par la Communauté de ville, exerça cet office avec un zèle et une charité admirables pendant vingt-neuf ans consécutifs. Il est justement honoré comme le restaurateur et le principal bienfaiteur de cette maison. Tous ses biens furent consacrés à maintenir, réparer et agrandir les logements destinés aux pauvres et aux malades. C'est sous son administration que furent fondés, en 1617, les deux grands bâtiments bornant la cour à l'Est et au Sud, au prix de 50,000 liv. (200,000 fr. environ de notre monnaie)¹. »

Ces constructions n'étant pas encore suffisantes, la ville éleva en 1628 les salles à l'Ouest de la cour. Un procès-verbal de 1630 constate qu'à cette époque il y avait à Saint-Yves deux cent vingt pauvres, tant hommes que femmes et enfants².

Cette nouvelle extension donnée à l'établissement hospitalier fit sentir la nécessité d'augmenter le personnel du service. Durant trois siècles, les gardiens et administrateurs n'avaient employé sous leurs ordres que des domestiques à gages. En 1644, les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Dieppe furent admises à venir à Saint-Yves « soigner les malades en qualité d'humbles servantes des membres de Notre-Seigneur. » Elles y demeurèrent jusqu'à la Révolution, furent chassées en 1792 et rentrèrent en 1804. (V. p. 206 et suiv.)

Les édifices de l'Hôtel-Dieu furent complétés en 1728 par la construction du bâtiment destiné à servir de grenier pour les blés et de caves pour les cidres des hôpitaux de Rennes.

Lorsque l'on construisit de nos jours les quais de la Vilaine, les salles des malades de Saint-Yves furent condamnées par les alignements; les autres édifices étaient en mauvais état, l'espace manquait pour bâtir, et l'administration résolut de

1. M. de Léon, *Rapport hist. sur les Hospices de Rennes*, 4.

2. *Arrh. municip. de Rennes*.

transporter cet établissement dans le quartier de la rue Haute, sur les terrains de la Cochardière. Le nouvel Hôtel-Dieu élevé en cet endroit a été inauguré en 1858.

Depuis cette époque, les anciens bâtiments de l'hôpital Saint-Yves ont été vendus à des particuliers; la chapelle reste encore debout, convertie en magasin; comme c'est un édifice fort intéressant, nous en donnons ici la description, regrettant vivement qu'elle ait perdu sa pieuse destination.

Cette chapelle n'est pas le sanctuaire primitif de l'hôpital; dès le *xiv^e* siècle il y avait une chapelle à Saint-Yves, mais il ne reste rien de cette antique construction mentionnée dans l'acte de 1358. La chapelle qui existe encore borde la rue Saint-Yves sur une longueur d'environ 35 mètres; sa forme est un long rectangle. Le mur septentrional est appuyé par six contreforts à retraites décorées de niches s'amortissant en accolades, brodées en panneaux et chargées d'écussons sur leurs socles et à leurs sommets. Les cinq intervalles ménagés entre les éperons sont occupés par quatre fenêtres et deux portes latérales.

« La première fenêtre à l'Est présente dans les moulures prismatiques de ses meneaux, dans leurs arcs trilobés, dans les broderies en cœurs de son réseau, tous les caractères du style flamboyant¹.

« Entre le second et le troisième contrefort il n'y a pas de fenêtre, mais seulement un portail dont l'archivolte, décrivant un arc tudor, a sa gorge ornée d'une guirlande de feuilles de vigne avec des grappes de raisin. L'extrados est garni de feuilles frisées en crochets; un écusson, sommé de la couronne ducal, est plaqué sur l'amortissement de l'accolade, dont la pointe se relève en pédicule et vient supporter un piédestal veuf de sa statue. Il y en avait trois sans doute dans les trois niches accolées qui surmontent ce portail; leur cou-

1. Toute cette description de la chapelle Saint-Yves est l'œuvre de M. Paul de la Digne Villeneuve. (*Dall. de l'Assoc. Bret.*, II, 433.)

ronnement se compose de dais élégamment ouvragés, à moulures pannelées, à frontons fleurrés et festonnés. Sous la corniche qui sert de base à leur ensemble court un cordon de feuilles entablées d'une exécution délicate; ce sont des feuillages d'aulne, de mauve, de figuier, etc.

« Les deux contreforts qui viennent ensuite encadrent un pignon aigu dont la saillie, à peine sensible sur le corps de l'édifice, marque le transept. Outre sa grande fenêtre il a aussi une petite porte latérale, bouchée comme la précédente, et qui étale une ornementation semblable, mais moins riche. Ces deux portes sont accompagnées de bénitiers extérieurs, sculptés dans le granit et engagés dans le flanc des contreforts voisins. Le mieux conservé est celui de la seconde porte : une croix composée de feuillages en panache s'épanouit au-dessus de l'ouverture arquée du bénitier, entre deux pinacles munis de crochets, le tout en application; la vasque est supportée par deux dragons entrelacés qui se tordent sous la partie inférieure. La fenêtre occupant le haut du gable a perdu les compartiments ondulés de son tympan.

« Restent les deux dernières ouvertures percées entre les trois contreforts les plus rapprochés du bas de l'église. La disposition de leurs meneaux, d'une grande simplicité, est curieuse en ce qu'elle signale la transition de l'ogive au plein cintre, accusant ainsi une époque plus moderne que la fin du xv^e siècle. L'une de ces fenêtres a trois divisions verticales dont les arcs arrondis soutiennent une figure annulaire au centre, accostée et surmontée de trois segments de cercle tranchés par l'intrados de l'ogive; l'autre fenêtre, sans aucune broderie au sommet, rappelle le style perpendiculaire, sauf que trois arcs cintrés coupent à des hauteurs inégales les lignes verticales de ses meneaux.

« Le sixième contrefort du mur septentrional, qui appuie en même temps l'angle Nord-Ouest de la façade occidentale, s'y applique non pas parallèlement au mur, mais faisant face à l'angle; il est plus décoré que les autres, à cause de sa double

destination ; des niches du même style que celles des autres contreforts occupent ses trois faces ; un pinacle en application, dont les rampants sont chargés de crochets, couronne l'ensemble.

« Le grand portail occidental, flanqué à droite et à gauche de niches avec dais brodés et culs-de-lampe à écussons, offrait, avant les mutilations dont il a été victime, une riche ornementation du style ogival tertiaire. C'est toujours l'arc surbaissé, dont l'archivolte se décore d'une guirlande de feuilles laciniées ; seulement ici, à l'extrados de l'arc, l'accolade se relève trois fois pour former un triple pédicule sous trois écussons qui avaient jadis chacun leurs supports variés, anges, lions et griffons ailés : au centre figurait l'écusson de Bretagne aux *hermines pleines*. Une rangée de niches semblables à celles du portail latéral décrit plus haut remplit de ses panneaux à arcatures le trumeau qui la sépare d'une grande fenêtre ogivale aux trois quarts bouchée par une ignoble maçonnerie, mais dont le réseau a conservé ses ramifications flamboyantes.

« L'ensemble de ces deux baies se trouve encadré d'une ogive enveloppante, délimitée par plusieurs moulures prismatiques en retraite les unes sur les autres, qui partant du seuil s'élancent jusqu'à la pointe légèrement contre-courbée de son archivolte, dont l'extrados est garni de crosses végétales et d'un bouquet terminal de feuilles frisées. De chaque côté de la grande ogive, un pilastre en application et subdivisé en plusieurs panneaux dresse son aiguille hérissée de crochets.

« Le mur méridional de la chapelle Saint-Yves forme un des côtés de la cour intérieure de l'Hôtel-Dieu ; il est percé de trois fenêtres : l'une, au bas de l'église, a le même agencement de meneaux que la quatrième du côté du Nord ; les deux autres, divisées en quatre panneaux par des meneaux trilobés et lancéolés à leur sommet, déploient dans les broderies de leur tympan les courbes allongées et capricieuses du style ogival fleuri. »

A l'intérieur de la chapelle « il y a seulement à noter les filières en corniches saillantes, dans lesquelles sont engagées à leurs extrémités les poutres transversales qui soutiennent le comble; elles sont historiées de têtes humaines grotesques, d'animaux bizarres, de feuillages sculptés en relief. Les deux bouts des poutres figurent des gueules de dragon d'où sort le fût. Tous ces détails sont dans le goût et le style du xvi^e siècle.

« Quelques débris de vitraux échappés à la destruction ne sont pas indignes d'être remarqués. Dans la fenêtre méridionale du chœur, au milieu du compartiment cordiforme qui remplit la pointe de l'ogive, on distingue encore très-bien un écu aux *armes pleines de Bretagne*. » Dans d'autres verrières, parmi quelques restes de scènes religieuses, on remarquait les écussons des familles Le Duc, du Rouvre et du Liepvre.

Enfin, plusieurs tombeaux apparaissaient dans la chapelle Saint-Yves; c'étaient ceux de : Jean de Kergu, recteur de Brie, + vers 1489; — Renée Botherel, dame du Tiercent, qui fit une fondation à l'Hôtel-Dieu en 1595; — Jeanne Pinczon, dame de la Meslée, + 1599; — Arot, gardien de l'hôpital, + 1742, — et Joseph Boursoul, également gardien, décédé en odeur de sainteté en 1774. On découvrit aussi le cœur de Charles d'Ailly, duc de Chaulnes et gouverneur de Bretagne, + 1698¹.

Nous nous sommes arrêté longuement à décrire la chapelle Saint-Yves, parce que toute défigurée et abandonnée qu'elle soit, elle n'en est pas moins le spécimen le plus complet de l'art ogival à la fin du xv^e siècle que possède la ville de Rennes.

5^e Hôpital Sainte-Anne.

En 1340, plusieurs confréries de métiers fondèrent un hôpital à Rennes; ce furent « les frères et sœurs, les prévotz et

1. La description de ces divers monuments funéraires et de leurs épitaphes nous entraînerait trop loin; on la trouvera dans le *Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, I, 23, 27, 28.

esleus des frairies de Nostre-Dame Meaoust (de la mi-aouût), qui est tenue des boulangers, de Sainte-Anne, qui est tenue des texiers, de Saint-Berthélemy, qui est tenue des baudriers, de Nostre-Dame de Septembre, qui est tenue des drapiers, de Saint-Martin, qui est tenue des boursiers, de Saint-Philippe et de Saint-James, qui est tenue des merciers, de Saint-Éloi, qui est tenue des selliers et des mintiers, de Saint-Michel, qui est tenue des parcheminiers, de Nostre-Dame des Avents, qui est tenue des cordouanniers, et du Sacrement, laquelle est tenue des bouchers. »

Ces dix confréries ouvrières se portèrent comme « fondours de la méson-Dieu fondée de nouvel à Rennes près l'église de Saint-Aulbin, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse benoïste vierge Marie sa mère, et de Madame Sainte-Anne, mère de la mère de Jésus-Christ, pour recevoir les pouvres personnes malades et les pèlerins passans, et pour faire et exercer les œuvres de charité et de miséricorde. »

De concert avec Nicolas, abbé de Saint-Melaine, dans le fief duquel se trouvait le nouvel hôpital, et avec Guillaume de la Motte, archidiaque de Rennes, les fondateurs nommèrent les premiers administrateurs, « procurours, recevours, gardes et dispositours de ladite méson-Dieu; » ils s'appelaient « Messire Jehan Radiguer, dom Jehan Louet, Perrot Chouan, Olivier Rualen, Colin D..., Perrot Lebas, Perrot Lehouern et Raoul Bousan ¹. »

Deux siècles plus tard, en 1557, l'hôpital Sainte-Anne fut uni à l'Hôtel-Dieu et placé sous la direction des prévôts de Saint-Yves; les malades furent conduits à l'Hôtel-Dieu, et l'on utilisa leur salle en en faisant une chapelle contiguë à celle de Sainte-Anne. C'est dans cette nouvelle chapelle que la confrérie de Saint-Roch et Saint-Eutrope plaça son autel. Il y eut dès lors deux chapellenies organisées à Sainte-Anne : le gardien ou prieur de Sainte-Anne y disait deux messes par

¹. *Arch. municip. de Rennes, 327.*

semaine à l'autel Sainte-Anne, et le chapelain de la confrérie de Saint-Roch desservait l'autel de la chapelle voisine. Mais il y eut souvent contestation entre la Communauté de ville et la confrérie de Saint-Roch : la Communauté prétendait que le gardien de Sainte-Anne était chapelain-né de Saint-Roch et Saint-Eutrope ; mais les confrères voulaient avoir un chapelain ne dépendant que d'eux ; la Communauté se disait aussi propriétaire des deux chapelles, tandis que la confrérie réclamait la propriété de l'une d'elles. Comme cette confrérie de Saint-Roch et Saint-Eutrope, dont les statuts datent de 1548, était fort importante, ces difficultés se renouvelèrent souvent.

En 1780, le gardien de Sainte-Anne, Nicolas du Liepvre, recteur de Gévezé, rendant aveu à l'abbaye de Saint-Melaine pour la chapelle Sainte-Anne, décrit assez bien les deux chapelles juxtaposées dont nous venons de parler : « Scavoir est la chapelle Sainte-Anne située en la paroisse de Saint-Germain ¹, et jointe à cette chapelle une autre nommée Sainte-Marguerite; auxquelles il y a quatre grandes croisées, dont trois à la chapelle Sainte-Anne, desquelles deux au Nord et une au chevet à l'Est, et une seulement en la chapelle Sainte-Marguerite, au chevet oriental ². »

Cette chapelle Sainte-Anne était très-honorée à Rennes à cause des nombreuses confréries qui s'y réunissaient ; le pape Innocent XII (1691-1700) accorda des indulgences à tous ceux qui viendraient y prier ; le Chapitre de Rennes y faisait parfois des processions solennelles, notamment en 1547, et jusqu'au siècle dernier les confrères y vinrent toujours en grand nombre. En 1596, le chanoine et scholastique François Chaussière avait même fondé en cette chapelle une messe solennelle et une distribution de pain bénit le jour de la fête patronale, 26 juillet.

1. La rue Haute dépendait alors de la paroisse Saint-Germain, et la chapelle Sainte-Anne servait de chapelle vicariale pour ce quartier.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 60. — *Arch. municip. de Rennes*, 320.

Lorsqu'arriva la Révolution, le dernier gardien de Sainte-Anne, M. Collet, déclara en 1790 que les revenus de son bénéfice consistaient en loyers de divers appartements, montant au total de 336 liv.; sur cette somme il devait acquitter 54 liv. de charges et faire l'office divin dans la chapelle tous les dimanches et fêtes¹.

La chapelle Sainte-Anne, devenue propriété particulière depuis 1792 et démolie récemment, offrait tous les caractères d'un monument de la fin du xv^e siècle. Il suffisait pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les deux gables ou pignons aigus d'inégale hauteur qui formaient la façade occidentale de l'édifice. Le principal, celui qui était le plus en vue, était percé d'une grande fenêtre à meneaux prismatiques et à réseau flamboyant. Le contrefort venant s'appliquer obliquement à l'angle Nord-Ouest de la chapelle était orné d'une fort jolie niche avec pinacles simulés, dais brodés avec élégance et cul-de-lampe historié d'animaux rampants supportant un écusson.

Au-dessous de la fenêtre ci-dessus décrite un portail offrait un arc surbaissé qu'enveloppait une gracieuse archivolte à contre-courbure dont l'amortissement formait pédicule et servait de support à une console destinée à recevoir une statuette.

L'ornementation des deux fenêtres et de la porte latérale pratiquées dans le mur Nord bordant la petite rue Sainte-Anne rentrait dans le même style. L'une de ces fenêtres conservait encore, entre les compartiments ondulés de ses meneaux, quelques fragments d'un ancien vitrail du xvi^e siècle; on y remarquait un ange d'un bon style tenant un écusson aux armes des Bourgneuf, Champeigné et Bouédrier². Enfin, on voyait à l'intérieur de la chapelle Sainte-Anne un système de corniches sculptées et historiées analogues à celles de la

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 129.

chapelle Saint-Yves; ces deux édifices se ressemblaient beaucoup, au reste, et avaient dû être construits vers la même époque, à la fin du xv^e siècle.

6^e Hôpital Sainte-Marguerite.

En 1412, Guillaume de la Motte, sieur de Pocé et du Maffay, fonda la chapellenie de Sainte-Marguerite et la dota de 30 liv. de rente en fiefs nobles, « ès paroisses de Saint-Médard, Saint-Germain-sur-Ille et de Melesse. » Le chapelain, présenté par les seigneurs du Maffay, était tenu d'abord à « l'assistance perpétuelle et personnelle » à toutes les heures canoniales, diurnes et nocturnes, et même aux petites heures de la Sainte Vierge dites par le Chapitre dans la cathédrale de Rennes; il devait, de plus, dire ou faire dire trois messes par semaine « en la chapelle du Pont-Saint-Martin, » dédiée à sainte Marguerite. Le père du fondateur ayant ensuite augmenté la fondation de son fils, ce chapelain devait en outre dire deux autres messes chaque mois. Il jouissait d'une maison située près l'hôtel de la Trésorerie et d'une « belle juridiction seigneuriale » dans les paroisses précitées¹. »

La Réformation du domaine ducal en 1455 mentionne cet établissement sous le nom d' « hospital Sainte-Marguerite, » mais il ne paraît pas qu'il ait jamais eu beaucoup d'importance ni qu'il ait eu une bien longue durée. Construit à la porte de la ville, sur le bord du chemin de Saint-Malo, ce devait être un hospice créé pour recueillir les pauvres voyageurs.

En 1682, la chapelle Sainte-Marguerite, bâtie à l'extrémité Nord-Est de la rue Haute, à l'angle formé par la rencontre de cette rue avec le bout de la rue Basse, et voisine par suite du pont Saint-Martin², relevait féodalement du vicomte de

1. *Livre des Usages de l'Église de Rennes.*

2. Cette chapelle occupait vraisemblablement la place d'une auberge qui porte aujourd'hui le nom d'*Image Sainte-Marguerite.*

Rennes, qui s'y attribuait les droits de « seigneur patron, fondateur et supérieur. » Elle avait alors le plan d'une demicroix et contenait « de laize d'Orient à Occident 19 pieds et demi, et vers Midy la demye-croix et ailes d'icelle contient 37 pieds, et sur le pavé de la rue Haute, vers Orient, 36 pieds; sur la rue Basse, la nef et ailes d'icelle chapelle contient de Septentrion à venir à Midy 36 pieds ¹. »

Le jour de la fête patronale de sainte Marguerite, 20 juillet, le Chapitre avait coutume de se rendre processionnellement en ce sanctuaire et d'y chanter la grand'messe. C'était également les chanoines de Rennes qui instituèrent, sur la présentation du seigneur du Maffay, les chapelains de Sainte-Marguerite. Voici les noms de quelques-uns d'entre eux : Payen de Champagne, † 1476, — Jehan Frain, — Jehan Breillet (1498), — Michel de Pocé (1531), — Jean Le Bigot (1550), — Guillaume Mancel (1636), — Gilles Hay des Onglées (1640), — Claude Denyau, doyen d'Angers (1680), — Claude du Bois de Carcé (1690), — Hervé Esnouf (1705), — Georges Coubrée (1721), — Sébastien du Chastellier (1749). Ce dernier chapelain déclara en 1790 que sa chapellenie de Sainte-Marguerite consistait alors en ce qui suit : Une chapelle « en indigence de réparation, parce qu'on en a décidé la démolition pour l'embellissement de la ville; » — une maison en Saint-Étienne, affermée 224 liv.; — un fief en Melesse, dit fief de Sainte-Marguerite, valant 16 liv 11 s. 11 d. 3 mailles, 65 boisseaux d'avoine, 3 poules, etc. ²

Le baron du Tiercent, Gilles Ruellan, seigneur du Rocher-Portal, semble avoir eu l'idée de relever l'hôpital de Sainte-Marguerite en laissant par testament, en 1620, une rente de 40,000 liv. pour la fondation d'un hôpital près le pont Saint-Martin; mais ce legs important fut fort diminué à la suite d'un procès qui surgit entre le Bureau des pauvres et les

¹. Bull. de l'Assoc. bret., II, 447.

². Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 20.

héritiers de M. du Rocher-Portal, et on l'affecta au service de l'Hôpital-Général ¹.

7° Sanitat.

Durant le xvi^e siècle, la peste sévit à Rennes avec une vigueur effrayante. L'hôpital Saint-Yves ne pouvait contenir les enfants, les vieillards, les malades ordinaires et les pestiférés, qui répandaient la contagion et la mort autour d'eux. On sentait le besoin de les isoler. On en déposa le plus qu'on put dans quelques maisons de mince valeur que l'Hôtel-Dieu acheta en 1563 à la Croix-Rocheran, près la route de Nantes, paroisse de Saint-Germain. Mais ce local était insuffisant, et en 1607, sous la salutaire influence de leur évêque, M^{sr} Guillaume Larchiver, et du sieur Louvel, syndic de la Communauté, les habitants de la ville, sans argent préparé, se confiant à leur propre charité, résolurent d'établir à la Croix-Rocheran, sur le terrain appartenant à Saint-Yves, un hospice pour les maladies contagieuses, qu'ils appelèrent le *Sanitat*. On réalisa ce projet avec une ardeur sans pareille; chacun mettait la main à l'œuvre ou versait de larges offrandes.

« Le clergé des paroisses et du Chapitre, les autorités, les nobles, bourgeois et citoyens assistèrent à la bénédiction du champ sur lequel devait s'élever l'édifice.

« Le 22 juin 1607, M^{sr} Larchiver, le seigneur de Bréquigny, président au Parlement, le sieur de Lombard, lieutenant de M. de Béthune, capitaine-gouverneur de la ville, et le sieur Louvel, procureur-syndic, posèrent la première pierre de la chapelle, et l'on y dit la première messe dès le 20 janvier 1609². »

Peu après, M^{sr} Larchiver abandonna le 26 février 1610, pour l'entretien de cette nouvelle chapelle et de son chapelain, les rentes que lui devaient un certain nombre de rec-

1. Arch. municip. de Rennes, 489.

2. M. de Léon, Rapport hist. sur les Hospices de Rennes, 6.

teurs et prieurs de son diocèse pour droit de visite et de procuration; ces rentes montaient au total de 1,203 liv., et le prélat ne demanda en échange qu'une simple messe basse dite à son intention chaque dimanche dans la chapelle du Sanitat¹.

Dès le 19 décembre 1608, la Communauté de ville, réunie au palais épiscopal, avait adopté le règlement suivant pour le nouvel hospice :

Le Sanitat n'étant que le développement de l'Hôtel-Dieu, « son administration était aux mains des prévôts de Saint-Yves, qui recevaient les libéralités qui lui étaient faites spécialement, disposaient des salles et jardins quand il n'y avait point de contagion et y envoyaient les convalescents respirer l'air de la campagne.

« Comme à Saint-Yves, l'aumônier faisait les fonctions de gardien et était nommé par les prévôts. Il fallait un dévouement peu commun pour accepter cette honorable et périlleuse mission. Quand une nomination devait avoir lieu, les recteurs des paroisses devaient prévenir tous les ecclésiastiques; le candidat se présentait devant la Communauté de ville et prêtait serment de ne quitter l'hospice sous quelque raison que ce fût et quelque violente que fût l'épidémie. Il devait soigner et administrer les pestiférés, dire le mercredi et le vendredi de chaque semaine la messe sous l'invocation de saint Guillaume et de saint Sébastien pour tous les habitants de la ville et les fondateurs; il desservait en outre sans honoraires les fondations et réglait tout à l'intérieur. Bon nombre de malades apportaient leurs lits, qui restaient la propriété de l'hospice; le gardien devait les enlever des salles, les serrer avec soin et rendre un compte fidèle de sa gestion; il recevait aussi les testaments des malades. Pour prix de tant de soins et de dangers, ses honoraires étaient de 200 liv. dans

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 II, 46. — Dans l'origine, on appela cet hospice la Santé, plus tard le Sanitat; nous nous servons seulement du dernier nom, celui de la Santé étant demeuré à l'hospice des Incurables.

les temps ordinaires et 400 liv. dans les temps d'affliction ; il était, en outre, logé, nourri et soigné s'il était malade, ainsi que la personne qui devait le seconder dans ses travaux.

« Une clause du règlement défendait positivement d'enter-
rer dans la chapelle, afin que l'air y fût pur et que de justes
appréhensions n'en éloignassent pas les fidèles.

« Le retour du fléau prouva bientôt combien on avait eu
raison d'élever ce nouvel hôpital. En 1622, pour prévenir
toute communication avec les contagieux, on fit clore sévère-
ment les murailles, portes et cours du Sanitat; en 1632, on
creusa le canal qui va à la rivière, pour assainir ces prairies
marécageuses. En 1634, le vœu de la ville à la Vierge de
Bonne-Nouvelle suspendit la contagion; elle reparut en 1641,
et ce ne fut qu'en 1643 que la peste disparut enfin pour ne
plus revenir¹. »

Pour la première fois alors depuis sa fondation, l'hôpital du
Sanitat fut fermé, jusqu'en 1650. Mais cette maison ne tarda
pas à s'ouvrir de nouveau pour une autre destination.

8° Hôpital-Général.

Dès 1608, la peste ayant cessé pendant quelque temps, la
Communauté de ville avait résolu d'enfermer dans la mai-
son du Sanitat les mendiants qui encombraient les rues de
Rennes; elle nomma même en 1615 diverses personnes en
chaque rue de cette ville pour y quêter les aumônes néces-
saires à la subsistance de ces pauvres gens. Mais la peste
ayant recommencé ses ravages, le Sanitat se trouva de nou-
veau occupé par les pestiférés et on ne put continuer d'y en-
voyer les mendiants.

C'est ce qui fit songer à fonder ailleurs un asile pour ces
derniers. On résolut donc de faire un nouvel établissement

¹ M. de Léon, *Rapport hist. sur les Hospices de Rennes.*

charitable dans une grande pièce de terre joignant l'église et le cimetière de la paroisse Saint-Martin (*nunc* rue Saint-Martin); le clergé alla même processionnellement bénir ce terrain et y planta une croix ¹.

La Communauté de ville changea toutefois bientôt de dessein : effrayée vraisemblablement des dépenses qu'allait occasionner la construction de ce nouvel hôpital, et voyant d'ailleurs que depuis le vœu fait par les bourgeois à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle la peste abandonnait Rennes, elle consentit une seconde fois à l'établissement de l'asile des mendiants dans la maison du Sanitat, « à la condition que les pauvres en sortiraient en cas de peste, » comme cela avait déjà eu lieu précédemment.

Sur les entrefaites, le Parlement de Bretagne, sachant que les mendiants continuaient d'infester Rennes, rendit un arrêt par lequel il interdit la mendicité dans cette ville et ordonna aux indigents étrangers de déguerpir, et aux invalides domiciliés, femmes et enfants abandonnés, de transporter « leurs meubles ou ustensiles » dans les maisons du Sanitat, pour y vivre à l'aide du droit d'octroi concédé à la ville en 1597.

A la suite de cette décision, la Communauté de ville résolut, en 1657, d'accroître les logements du Sanitat pour y recueillir tous les mendiants, vieillards et infirmes atteints par l'arrêt du Parlement. Les enfants y furent particulièrement traités avec une bienveillance paternelle et y apprirent des métiers pour gagner plus tard leur vie. Pour entretenir cette maison, des commissaires de quartiers continuèrent d'aller chez chaque bourgeois provoquer des souscriptions.

Cependant comme le produit de ces quêtes n'assurait point le service ni les fonds nécessaires pour les constructions, la Communauté de ville demanda au roi de lui accorder les moyens de soutenir et de développer cette œuvre. Louis XIV écouta favorablement cette prière et transforma le Sanitat en

1. *Recueil hist. ms.*, par Languedoc.

Hôpital-Général. « Par lettres patentes du mois d'avril 1679, il réunit tous les hôpitaux de la ville en un seul faisceau, nomma une administration unique de seize membres, qui partageaient entre eux la surveillance spéciale de chaque maison. Ils étaient investis de pleine juridiction sur les pauvres; sous leurs ordres, des chasse-gueux, armés de halberdcs, assis aux portes de la ville, en éloignaient les mendiants, qui, en pénétrant dans l'enceinte des murs, s'exposaient aux poines du fouet, du carcan ou de la prison. Les donations qui n'avaient pas une destination spéciale étaient affectées à l'Hôpital-Général, ainsi que de nombreux et fructueux privilèges, tels que le tiers des anciennes fondations des églises, abbayes, prieurés et monastères; certains droits payables par les fonctionnaires à leur entrée en charge, le droit exclusif de vendre de la viande en carême, et autres avantages ¹. »

Tout notaire, en faisant un testament, devait demander au testateur si son intention n'était pas de faire un don à cet hospice; et les ecclésiastiques par leurs conseils devaient favoriser ces pieuses libéralités.

Enfin, une somme de 12,000 liv. de rente annuelle fut perçue sur les bourgeois par ordre du roi pour la nourriture des pauvres de l'Hôpital-Général. Mais cet impôt personnel était trop contraire aux usages de la Bretagne et trop inégalement réparti pour réussir; il fut transformé, en 1702, en une taxe sur l'octroi².

Comme les prêtres n'avaient pas alors de retraite et manquaient souvent d'asile à l'heure de la vieillesse et des infirmités, le comte de la Bourdonnaye de Montluc et sa sœur la comtesse Le Maistre de la Garlaye, en 1767, élevèrent à leurs frais le pavillon Nord-Est de l'Hôpital-Général, et y assurèrent le traitement de six vieux prêtres. Sur la façade de cet édifice resté debout on lit encore maintenant une in-

1. M. de Léon, *Rapport hist. sur les Hospices de Rennes.*

2. *Arch. municip. d'Ille-et-Vil.*, 320.

scription rappelant cette fondation et les noms des bienfaiteurs.

Enrichi par des largesses privées et par une bonne administration, l'Hôpital-Général s'accrut rapidement et augmenta ses bâtiments, qui forment aujourd'hui le quartier de l'Arsenal. Au centre d'un vaste quadrilatère formé par la muraille bordant la rue et par trois grands corps-de-logis s'élevait la chapelle¹.

En 1793, la main spoliatrice de la Convention s'étendit sur cet asile des pauvres et le transforma en arsenal et en caserne. En échange de ces constructions récentes et en parfait état, on donna aux hospices le couvent de l'ancienne abbaye de Saint-Melaine et le Petit-Séminaire, jadis propriété des Catherinettes, dont il conservait le nom. C'est dans ces deux maisons que se trouve maintenant encore installé l'Hôpital-Général de Rennes.

Dès la fin du xvii^e siècle, les dames hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve vinrent prendre soin de l'Hôpital-Général; elles continuent de servir les pauvres vieillards et les jeunes orphelins que renferme ce vaste établissement là où il a été transféré.

3^o Hospice Saint-Méen.

Au xvii^e siècle, de nombreux pèlerins atteints d'une affection particulière nommée le mal Saint-Méen traversaient la ville de Rennes pour aller chercher guérison à la fontaine miraculeuse de l'abbaye de Saint-Méen. D'après la tradition, ce pèlerinage devait être fait à pied et en demandant l'aumône, quelque riche que l'on fût.

Un pieux bourgeois de Rennes résolut d'offrir un asile à ces pauvres malades voyageurs; il se nommait Guillaume Régnier et était fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne.

1. Cette chapelle fut démolie vers 1839. (Martovillo, *Hist. de Rennes.*)

En 1627, il acheta d'avec Guy de Lopriac une maison et quelques pièces de terre en dépendant, le tout situé au Tertre de Joué, à peu de distance de la ville, et en affecta l'usage au service des pèlerins.

Peu après, en 1652, Guillaume Régnier bâtit une chapelle et la fonda, obligeant le chapelain « de recevoir les pauvres passants atteints du mal Saint-Méen pendant une nuit seulement, et de leur distribuer à chacun pour deux liards de pain et une chopine de cidre, ou la valeur d'un sol, à la volonté des malades. » Le nombre de ceux-ci pouvait être alors de douze cents par an ; le chapelain était obligé d'en tenir registre ; il devait, en outre, enseigner le catéchisme aux pauvres enfants voisins du Tertre de Joué. Le 1^{er} janvier 1654, l'évêque de Rennes approuva cette fondation ¹.

Guillaume Régnier avait un fils nommé Gilles qui se fit prêtre et fut le premier aumônier de l'hôpital Saint-Méen. A leur mort ils furent l'un et l'autre inhumés dans un même tombeau placé dans la chapelle qu'ils avaient fondée, avec cette épitaphe : *Cy gissent les corps de M^r Guill^e Régnier fondateur de cette chapelle et hôpital S^t Méen en son lieu du Tertre, l'an 1652, décédé le 10 janvier 1664, et de M^r Gilles Régnier, p^{re}, son fils, 1^{er} directeur d'iceluy, décédé le 17 may 1707. Un pater et ave.*

Les pèlerins ne devaient coucher qu'une nuit ou deux à l'hospice du petit Saint-Méen ; mais comme beaucoup ne pouvaient en sortir et y mouraient, on s'accoutuma à en conserver quelques-uns pendant un certain temps, puis on y admit des aliénés vers 1725 ; enfin, dix ans plus tard, les religieuses hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve s'y établirent, le 19 décembre 1735, pour prendre soin des malades.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, le petit Saint-Méen devint aussi une sorte de prison politique : on y renfer-

1. M. Le Menaut des Chesnais, *Notice hist. sur le petit Saint-Méen.*

mais beaucoup de personnes appartenant à toutes les classes de la société.

De nos jours, cet établissement a pris une très-grande importance; il appartient au département, qui en a fait exclusivement un asile d'aliénés. La chapelle est toujours celle qu'éleva le fondateur en 1652; convenable, elle n'offre rien d'intéressant au point de vue de l'art. En 1847, les Hospitalières de Saint-Thomas y ont été remplacées par les Filles de la Charité.

10° Les Incurables, vel la Santé.

Pour dégager l'Hôpital-Général trop encombré par les malades, l'administration acheta de Henri Barrin, par contrat du 8 novembre 1677, la maison de la Gauretais et deux prés, pour y transporter ses incurables¹; on nomma alors cette maison la Santé. Une pieuse demoiselle, nommée Olive Morel du Verger, prit soin de ces malheureux et créa la congrégation des Hospitalières des Incurables ou Filles du Cœur immaculé de Marie, qui continue de desservir cet hôpital. (V. précédemment, p. 201.)

En 1700, on fit une fondation de messes tous les dimanches dans la chapelle des Incurables, et en 1717 on y plaça une statue de la Sainte Vierge qui passe pour être miraculeuse.

M^{lle} du Verger avait d'abord fait construire elle-même une maison pour le service des pauvres; en 1745, l'administration des hospices compléta cette maison en y ajoutant le pavillon occidental: c'est le grand corps-de-logis qui existe encore aujourd'hui.

Parmi les principaux bienfaiteurs des Incurables au siècle dernier, on signale les familles de Marbœuf, Masson, de la Bourdonnaye, Tuffin de la Rouairie, Champion de Cicé, de Langle, etc.²

1. Arch. Nation., P. 4706.

2. Notice ms. sur les Incurables.

La Révolution n'osa pas chasser de leur hôpital les religieuses des Incurables, qui y font encore le bien.

Saint Marcouf est le patron de l'hospice. La chapelle, bâtie vers 1660 sous le patronage de saint Joseph, était intérieure; devenue insuffisante, elle a été remplacée vers 1850 par celle que l'on voit à l'Est de l'hospice. Placé sous le même vocable de saint Joseph, ce nouveau sanctuaire est dû aux charités privées et au zèle de l'aumônier d'alors, M. Delacroix. Outre l'ancienne Vierge du siècle dernier, très-vénérée dans le chœur, on y voit aussi une statue de Notre-Dame-des-Anges entourée de très-nombreux ex-voto. De plus, on admire à la sacristie de superbes ornements sacerdotaux du xvii^e siècle.

11^e Hôpital-Militaire.

C'est en 1770 seulement qu'eut lieu le premier établissement d'un hôpital militaire à Rennes. Il fut installé dans une partie du couvent des grands Carmes par l'intervention et les soins de M. Caze de la Bove, intendant de Bretagne, et de M. Tuffin du Breil, commissaire des guerres. Les Carmes furent chargés de le desservir, et leur prieur, le P. Éloy Piel de la Bellangerie, en fut le premier aumônier¹. (V. précédemment, p. 120.)

Lorsque la Révolution eut chassé de Rennes les P. Carmes, l'Hôpital-Militaire fut transféré en septembre 1793 dans les bâtiments du Grand-Séminaire, où il se trouve encore.

12^e Hôpital de la Piletère.

En 1789, M. Carron, vicaire à Saint-Germain de Rennes, acheta la propriété de la Piletère, située en la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges, sur le bord de la route de Paris; c'était une fabrique importante de toiles, possédant quatre-vingts métiers. M. Carron, dans le but de fournir du travail

¹ Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil., 1856.

aux indigents, continua d'y faire travailler et n'employa pas moins de deux mille personnes dans cette manufacture. Cette multitude lui inspira la charitable idée de fonder à la Piletière un petit hospice pour ses ouvriers malades, vieux ou infirmes ; il le composa de trois salles contenant chacune six lits : les deux premières pour les malades, la troisième pour les vicillards. C'est aux Filles de la Charité que M. Carron voulut confier la tenue de cet hospice ; il passa donc un traité avec la supérieure de ces bonnes religieuses pour avoir trois d'entre elles, et il leur versa même immédiatement 800 fr. pour leur vestiaire et leurs frais de voyage. Mais on était alors en 1792, en pleine Révolution ; plusieurs Sœurs de la Charité avaient été expulsées de leurs établissements et demeuraient sans ressources. Le charitable abbé Carron résolut donc, tout en maintenant son œuvre, d'offrir un asile à ces pauvres religieuses persécutées : au lieu de trois, il en demanda douze provisoirement à la Piletière, voulant ainsi les recueillir dans son hospice jusqu'à ce que les temps fussent devenus meilleurs. La mère Deleau, supérieure générale des Filles de la Charité, remercia M. Carron avec effusion et lui envoya les sœurs qu'on avait si injustement chassées d'Hennebont et de Piré. Toutefois, hélas ! l'œuvre du saint prêtre n'eut qu'une leur d'existence : les Filles de la Charité furent envoyées à la Piletière au mois d'avril 1792, et le 18 août de la même année M. Carron fut arrêté. Un mois après il était déporté en Angleterre, et en 1794 la Piletière était confisquée par la nation !.

RHEU (LE)

L'hôpital du Rheu ne nous est connu que par la chapellenie qui porte son nom et qu'au xviii^e siècle présentait le seigneur de la Freslonnière. En 1738, Jean-Marie Boutin de la

1. *Vie de M. l'abbé Carron*, par un Bénédictin, I, 244, 264 ; II, 289.

Touche, chanoine, scholastique et vicaire général de Dol, en fut pourvu; en 1751 il rendit aveu pour ce bénéfice, l'obligeant « à trois messes par semaine dans l'église du Rheu et à 16 sols de rente au bailliage de la Motte-au-Vicomte. » Il jouissait alors d'une maison dite de l'*Hôpital*, située près le bourg du Rheu, ayant une cour, un jardin et cinq pièces de terre, — et, en outre, d'un petit trait de dime.

En 1790, M. Ravenel du Bois-Tilleul, chanoine de Rennes, était titulaire de l'hôpital du Rheu et l'affermait 170 liv.; de plus, il abandonnait le dimereau au recteur du Rheu pour l'acquit des messes de fondation¹.

Quoiqu'à cette époque l'hôpital du Rheu ne fût plus qu'une chapellenie desservie en l'église du Rheu, il est vraisemblable qu'elle dut avoir pour origine l'établissement de quelque petit hospice fondé par les seigneurs de la Freslonnière pour le soulagement des pauvres malades. Il en est fait mention dès le xv^e siècle sous le nom « d'hospital dou Rou. »

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

En 1466 Jean Cochet, chanoine de Cornouailles et l'un des trois recteurs de Saint-Aubin-du-Cormier, reconstruisit la chapelle de l'hôpital en la ville de Saint-Aubin et la dédia à saint Antoine; il y fonda en même temps une chapellenie de plusieurs messes. Le même recteur fit aussi bâtir une maison voisine de cette chapelle, et son logis prit le nom de maison de l'Hôpital; puis ayant fondé trois autres chapellenies dans la chapelle même du château, il voulut que les quatre chapelains demeurassent ensemble dans la maison de l'Hôpital et prissent soin des malades².

L'hôpital de Saint-Aubin-du-Cormier recevait encore des pauvres à la fin du xvii^e siècle, car une *Déclaration* de 1681

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 67; 1 V, 26.

2. *Ibidem*, 9 G, 10.

s'exprime en ces termes : « Les maisons et terres de l'hôpital fondé par Jean Cochet consistent en : la chapelle, dédiée à saint Antoine et saint Eutrope, size en la ville de Saint-Aubin proche la porte Carrel ; — la maison servant de logement aux pauvres passants ; — le pré et le jardin de l'Hôpital ¹. »

En 1790, le recteur de Saint-Aubin-du-Cormier jouissait de la chapellenie de l'Hôpital, consistant alors en : la maison de l'Hôpital et son jardin, affermés 150 liv. ; — le pré de l'Hôpital, affermé 100 liv., — et la métairie de la Bécaudière, affermée 550 liv.²

SAINT-BROLADRE

La tradition locale prétend qu'il y avait un hôpital dans le bourg de Saint-Broladre, mais nous avouons qu'aucun document historique ne semble confirmer cette tradition, que nous mentionnons sous toute réserve.

SAINT-GONDRAN

D'après une tradition mentionnée dans un *factum* du xvii^e siècle, Saint-Gondran eût été dans l'origine la simple chapelle d'un hôpital situé dans la paroisse de Tinténiac ; on devait recevoir, disait-on, dans cet hospice les pauvres de Tinténiac et de ses trèves, et on l'avait doté en conséquence de dîmes levées dans le territoire de cette paroisse. L'une de ces dîmes se levait à la Chapelle-Chaussée, dépendant originairement de Tinténiac. Vers 1650, l'abbesse de Saint-Georges s'opposa à ce que le recteur de Saint-Gondran enlevât cette dime, parce que, disait-elle, il n'y avait plus « d'hôpital à Saint-Gondran ³. »

1. *Arch. Nat.*, P. 4728.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

3. *Ibidem* (fonds de Saint-Malo).

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

En 1790, la fabrique de Saint-Hilaire déclara jouir de 48 liv. de rente, en y comprenant celle « des deux maladreries ¹. »

SAINT-MALO

1° Hôtel-Dieu.

En 1252, Geoffroy, évêque de Saint-Malo, et le Chapitre de cette ville fondèrent un hôpital près de la chapelle Saint-Thomas, qui fut affectée au service spirituel des malades². Ils construisirent cette « Maison-Dieu » en faveur des malades pauvres, des infirmes, des étrangers et des femmes en couches, et l'évêque donna pour subvenir aux besoins de l'hospice certaines dimes en la paroisse de Broons et une rente annuelle de 10 mines de froment.

L'année suivante, il fut convenu que l'évêque et le Chapitre placeraient un chanoine à Saint-Thomas pour y célébrer la messe et administrer la maison. Ce chanoine, appelé prieur de Saint-Thomas, dut rendre ses comptes tous les trois mois en présence de l'évêque, du doyen du Chapitre et de deux bourgeois choisis à cet effet³.

« L'Hôtel-Dieu demeura à Saint-Thomas pendant quatre cent cinquante-quatre ans. A la fin du xvi^e siècle, on le trouva insuffisant, malgré de nombreux accroissements apportés en

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

2. Cette chapelle, dédiée à saint Thomas de Cantorbéry, ne devait pas être bien ancienne à cette époque, puisque son saint patron ne fut canonisé qu'en 1173.

3. Plus tard, en 1563, les habitants voulurent gouverner eux-mêmes leur Hôtel-Dieu et obtinrent un arrêt du Parlement confiant l'administration temporelle à deux bourgeois nommés par la Communauté de ville, et laissant l'administration spirituelle seulement au chanoine prieur.

1576 et les années suivantes¹; » aussi en 1579 songea-t-on à sa translation. On commença à cet égard des études qui n'aboutirent qu'en 1607.

On choisit pour l'Hôtel-Dieu projeté l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. A cette époque il était pris en partie par l'ancienne Maison de ville de Saint-Malo, qui fut donnée par Messieurs de la Communauté, par une maison de Santé qui fut transportée au Talard, et par un logis qui devint celui des Filles de la Passion.

Ce fut en ce lieu qu'on construisit de nouveaux bâtiments, dont l'inauguration eut lieu en 1607. La chapelle en fut dédiée à Saint-Sauveur, et sa fête patronale fut fixée à la Transfiguration de Notre-Seigneur.

Quant au vieux sanctuaire de Saint-Thomas, il subsista jusqu'en 1780, entretenu par l'Hôtel-Dieu; il fut même remis presque à neuf en 1652 et 1676. Très-fréquenté par les marins, il était rempli d'ex-voto, et en 1755 on y érigea une congrégation d'hommes. Nous avons vu précédemment que le Chapitre s'y rendait processionnellement dans les circonstances solennelles. Cette chapelle perdit sa destination religieuse à l'époque de la Révolution et elle vint d'être rasée.

Dès 1734, la chapelle Saint-Sauveur menaça ruine et fut mise en interdit; on s'occupa alors d'en construire une nouvelle sur le même emplacement, et la première pierre en fut posée solennellement le 1^{er} septembre 1738. Cinq ans plus tard, M. Nouail, vicaire général, fit la bénédiction de l'édifice le 19 octobre 1743. Cette église, qui existe encore, « a son portail sur la rue Saint-Sauveur et une autre porte sur la cour de l'hôpital. Elle a 101 pieds de long sur 34 de large. Sa voûte est à une hauteur de 50 pieds au-dessus du sol. Elle est éclairée à vingt-deux vitraux. Les chapelles sont au nombre de six. Le chœur est pavé de marbre et contient

1. M. Michel, *Monographie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo*, 28.

trente-deux stalles. Il existe une tribune au-dessus du portail et deux tribunes dans les tours. Un caveau a été creusé sous le chœur et sous une partie de la nef¹. »

Vers 1687, la Communauté de ville appela les Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve pour soigner les malades de l'Hôtel-Dieu; ces religieuses y sont demeurées depuis, sauf lorsque la Révolution les en chassa en 1794; mais elles reprirent leur service dès 1795.

Nous ne pouvons raconter ici l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, qui nous entraînerait trop loin, mais nous renvoyons volontiers nos lecteurs à l'intéressante *Monographie* que lui a consacrée M. le président Michel. Disons seulement en terminant que le prieur de Saint-Thomas avait sous sa dépendance un ou plusieurs chapelains pour le service spirituel de l'Hôtel-Dieu. Les familles distinguées de Saint-Malo, telles que les Le Fer, Le Gouverneur, Magon, Mellet, de la Fresnaye, de l'Isle, Jazier de la Garde, Nouail, etc., se firent honneur de compter parmi leurs membres des prieurs de Saint-Thomas; le dernier d'entre eux fut l'archidiacre Jacques Meslé de Grandelos.

Enfin, à l'approche de la Révolution, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo déclarèrent en 1790 que les rentes de cette maison étaient de 12,118 liv. 4 s. 7 d., avec 6,112 liv. 7 s. 5 d. de charges, ce qui donnait un revenu net de 6,005 liv. 17 s. 2 d.²

2° Hôpital-Général.

En septembre 1680, Louis XIV donna des lettres patentes pour l'établissement d'un Hôpital-Général à Saint-Malo. Comme il n'y avait pas de local disponible dans l'enceinte des murs, la Communauté de ville acheta en Saint-Servan la propriété du Grand-Val et y fit construire un hospice en 1685;

1. *Monographie de l'Hôtel-Dieu*, 120.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

mais l'église, dédiée à saint Yves et commencée en 1713, ne fut terminée qu'en 1724¹.

Dès l'origine de l'Hôpital-Général les Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve furent appelées pour soigner les pauvres qu'on y recueillit et elles le font encore.

La direction de cette nouvelle maison fut confiée à un bureau composé de l'évêque, d'un député du Chapitre, du sénéchal et du connétable de Saint-Malo, du recteur de cette ville et de douze bourgeois élus par la Communauté. Défense expresse fut faite de mendier désormais en Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé. Par ses lettres patentes, le roi accorda à l'Hôpital-Général le droit exclusif de débiter de la viande pendant le carême; il lui donna, de plus, la jouissance de toutes les aumônes auxquelles étaient tenus le Chapitre et les abbayes ou prieurés du lieu, ainsi que la moitié des amendes de police et plusieurs autres avantages².

En 1790, l'Hôpital-Général déclara posséder 14,123 liv. 13 s. 9 d. net de toutes charges. Le revenu brut était de 15,779 liv. 17 s. 5 d., mais les charges montaient à 1,656 liv. 3 s. 8 d.³

L'Hôpital-Général de Saint-Malo n'offre rien de bien intéressant; l'église, fort grande, est un édifice régulier, mais du style froid et effacé du xviii^e siècle.

3^e Sanitat du Talard.

Nous venons de voir qu'une maison de santé ou sanitat existait jadis à Saint-Malo, là même où se trouve aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. Ce sanitat, encombré par les pestiférés en 1583, fut transporté hors des murs, dans les solitudes de la grève

1. Le Grand-Val se trouvant en la seigneurie de Châteauneuf, le marquis de ce nom prétendait en 1760 avoir les droits de seigneur fondateur à l'Hôpital-Général. Le curé de Saint-Malo se réserva aussi et se réserve encore aujourd'hui la juridiction spirituelle sur cet établissement, quoiqu'il soit situé sur le territoire de Saint-Servan.

2. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4209.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

du Talard. On construisit en ce lieu un hospice « consistant en une grande cour avec fontaine et lavoir et plusieurs corps de logis construits autour de cette cour, et à l'Orient une petite chapelle dédiée à saint Roch. » Le Chapitre donna le terrain nécessaire, c'est-à-dire un journal en 1583 et un second journal en 1585, n'exigeant qu'une rente de 5 sols « en signe de sujétion. » Les bâtiments furent élevés par la Communauté de ville et au moyen de quêtes. Mais en 1707 l'Hôpital-Général consentit à se charger des malades soignés au Talard moyennant une indemnité de 2,00^c liv. La chapelle Saint-Roch avait été cependant restaurée en 1697 et bénite de nouveau le 15 avril de cette année-là par messire François Loquet, en présence d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvait M. Aumaistre, maire de Saint-Malo ¹.

De même que le Sanitat, la chapelle Saint-Roch n'existe plus depuis longtemps.

SAINT-MALON

Saint Maëlmon, évêque d'Aleth vers l'an 650, avait fondé le monastère de Lan-Maëlmon, qui semble avoir donné naissance à la paroisse de Saint-Malon. Il avait aussi construit un hospice dans un lieu nommé Talredau, « *qui in Talredau apud xenodochium Maelmonis, etc.*², » où saint Judicaël aimait à aller trouver le saint prélat. Il semble bien que ce petit hôpital était voisin du monastère de Lan-Maëlmon, et peut-être même en faisait-il partie; c'est pourquoi nous le mentionnons ici. Les anciennes possessions des Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saint-Malon ont pu avoir pour origine ce premier établissement charitable.

1. L'abbé Mancel, *Grandes recherches ms.*

2. *Vita ms. S. Judicaelis. (Blanes-Manteaux, XXXVIII.)*

SAINT-MARD-LE-BLANC

Dans la propriété de l'Hermitaye, située en cette paroisse, est un bois nommé bois de la Maladrie, à l'entrée duquel est une très-vieille croix, sur le bord du chemin de Saint-Mard à Baillé. Cette maladrerie devait être une fondation faite anciennement soit par les religieuses de Saint-Georges, propriétaires du fief de l'Hermitaye, soit plutôt par les seigneurs du Tiercent, dont la seigneurie assez importante s'étendait dans la paroisse de Saint-Mard-le-Blanc.

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES

La chapelle de la Magdeleine, située en Saint-Méloir, dans les terres et à côté d'un ruisseau, était vraisemblablement une léproserie au moyen-âge. Elle devint par la suite des temps un simple bénéfice que possédaient au *xvi^e* siècle Olivier du Pré, remplacé en 1557 par Jean Régnaud, et en 1560 par autre Olivier du Pré.

Le dernier chapelain, Joseph Radon, déclara en 1790 que son bénéfice de la Magdeleine consistait en la chapelle de ce nom, fondée d'une messe chaque samedi, — en 12 journaux de terre, estimés 300 liv. de revenu, — et en la moitié des oblations, qui n'atteignait que 3 liv.¹

La chapelle de Sainte-Magdeleine n'existe plus, mais elle a laissé son nom au village au milieu duquel elle se trouvait; on voit encore la fontaine qui avoisinait le petit sanctuaire, et jadis se tenait à côté, à la fête de la Magdeleine, une foire qui rappelait l'antique dévotion des habitants pour ce lieu; cette foire a été transférée de nos jours au bourg de Saint-Méloir.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 20.*

SAINT-MÉEN

Nous avons déjà parlé plusieurs fois des malades qui venaient chercher leur guérison à Saint-Méen. Ils étaient si nombreux, qu'on faisait au xvi^e siècle des quêtes dans presque toute la France pour subvenir à leurs besoins, « parce qu'il vient à Saint-Méen des malades de tout le royaume¹. » En 1740, environ deux cents étrangers accouraient encore chaque année à Saint-Méen, et beaucoup y séjournaient plusieurs semaines.

Cette affluence de pauvres et d'infirmes nécessita de bonne heure l'établissement d'un hôpital à côté de l'abbaye. Il est impossible de fixer la date de son origine, cet hospice « estant de temps immémorial affecté à loger les pèlerins venus à la fontaine de Saint-Méen. » Mais il est certain que le religieux chargé de l'office de l'aumônerie à l'abbaye s'occupait de cet hôpital : « L'aumosnier, dit l'*Aveu de 1685*, doit veiller à ce que le temporel de l'hospital établi dans la ville de Saint-Méen soit conservé, bien et dûment administré, et à ce qu'il soit donné aux pauvres, en temps et lieu, par ceux à qui il appartient. » On trouve mention faite des aumôniers doms Raoul Yvon en 1565, — François Boschier en 1576, — Louis Cojallu en 1577, — Mathurin Le Marquis — et Philippe Riou en 1584.

Les Bénédictins de Saint-Méen restaurèrent leur hôpital en 1576, comme le prouve un arrêt du Parlement « enjoignant aux adjudicataires des réparations de l'hospice de Saint-Méen d'achever leurs travaux et d'en rapporter le renable. » A la même époque, et évidemment pour contribuer à cette bonne œuvre, l'aumônier, dom Louis Cojallu, fit en 1577 son testament en faveur de cet hôpital, et l'année suivante Jeanne

1. Arch. de l'hôpital de Saint-Méen.

Josses, dame du Plessix-Mauron, donna à ce même établissement sa métairie de la Fondriaye, en Boisgervilly ¹.

Plus tard, l'abbé de Saint-Méen, Pierre Cornulier (1602-1639), releva si complètement son hôpital qu'il fut regardé par ses contemporains comme en étant le fondateur. Son successeur, Achille de Harlay, favorisa aussi cette maison et lui donna, vers 1643, les biens de la chapellenie de Sainte-Croix. L'abbé Ferdinand de Neufville marcha sur leurs traces, et c'est à lui qu'on doit l'établissement des Sœurs de la Charité en cet hôpital.

La tradition dit, en effet, que saint Vincent-de-Paul amena lui-même ses religieuses à Saint-Méen, lorsqu'il y vint en 1649; or, l'année précédente, Renée Germié, dame de la Grange, « gardienne de la Maison-Dieu de Saint-Méen, » avait légué par testament 50 liv. de rente à cet hôpital et fondé une messe en sa chapelle. Il est vraisemblable que cette dame fut la dernière gardienne laïque de Saint-Méen.

Les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul s'établirent au nombre de quatre à Saint-Méen : trois furent chargées de l'hôpital, et la quatrième fit l'école aux petites filles pauvres; il y avait, en outre, un prévôt chargé d'administrer les biens dépendant de l'hospice.

Voici en quoi consistaient les revenus de cet hôpital en 1740 : « 416 boisseaux de seigle et 35 boisseaux d'avoine, dus chaque année par l'abbé de Saint-Méen; — une rente de 93 liv. due par le même abbé, « pour fournir du pain blanc aux malades; » — constituts et propriétés foncières rapportant 400 liv. de rente; — pourpris de l'Hôpital, valant 50 liv. de rente.

Les charges étaient : « recevoir les malades étrangers qui viennent se faire guérir du mal Saint-Méen; » — distribuer des aumônes chaque jour aux pauvres des quatre paroisses dépendant de l'abbaye ²; — acquitter les fondations de messes,

1. Arch. de l'hôpital de Saint-Méen.

2. Saint-Méen, Saint-Onen, Trémoré et Le Locouët.

dont les honoraires montaient à 100 liv.; — entretenir les bâtiments, payer les fougages, etc. ¹

Le prévôt et les sœurs rendaient compte de leur administration à l'abbé de Saint-Méen et au supérieur du Séminaire, qui jouissait de l'aumônerie depuis la sécularisation de l'abbaye.

D'après la *Déclaration* du 7 mai 1790, l'hôpital de Saint-Méen jouissait alors d'un revenu brut de 3,373 liv.; il avait 2,194 liv. 6 d. de charges, et par suite un revenu net de 1,178 liv. 19 s. 6 d. ²

Cet hospice existe toujours, et les Filles de la Charité continuent d'y soigner les malades.

SAINT-ONEN

En cette paroisse, non loin de l'ancien château de Coatridouc, se trouve le village de Malabry, dans une position très-convenable pour une ancienne maladrerie.

SAINT-OUEN-DE-LA-ROUAIRIE

A l'extrémité de la paroisse de Saint-Ouen, et tout près du château de la Rouairie, se trouve sur un ruisseau un pont qui porte le nom de Pont-à-la-Malade; les terres qui l'avoisinent s'appellent les Maladreries. Nul doute, par suite, qu'il n'ait existé jadis un petit hôpital en ce lieu. De plus, la tradition dit qu'une chapelle dédiée à sainte Magdeleine s'élevait autrefois près de là. Il est certain qu'au xvii^e siècle la chapelle Sainte-Magdeleine se trouvait dans le cimetière de Saint-Ouen, tout près de l'église paroissiale; mais peut-être, ayant été détruite au xv^e siècle, avait-elle été transférée du Pont-

1. Arch. de l'hôpital de Saint-Méen.

2. *Ibidem.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 29.

à-la-Malade au bourg. Nous voyons, en effet, le duc de Bretagne Pierre II établir au bourg de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, à la requête du prieur de Combour, la foire de la Magdeleine, « ledit lieu ayant été détruit et désolé par les guerres ¹. »

SAINT-SERVAN

1^o *Hôpital du Rosais.*

Au commencement du xviii^e siècle, Jean Le Provost, sieur de la Roche, et Julienne Danycan, sa femme, habitants de Saint-Malo, résolurent de fonder un hospice au Rosais, en Saint-Servan. Ils bâtirent d'abord une chapelle dont M^{er} des Maretz fit lui-même la bénédiction le 11 août 1709, et dont M. Macé fut le premier chapelain; puis ils sollicitèrent et obtinrent de Louis XIV des lettres patentes qui, datées d'août 1711, les autorisèrent à fonder un hôpital de vingt-quatre lits.

Les constructions de l'hospice furent aussitôt commencées et l'œuvre prospéra jusqu'au 7 avril 1767, époque en laquelle un incendie détruisit tout l'établissement. Sur les entrefaites, les fondateurs étaient morts²; mais la Communauté de ville de Saint-Malo donna 2,000 liv. et l'on fit des quêtes dans tout le diocèse pour relever la maison du Rosais. Toutefois, la chapelle, dédiée à la Sainte-Trinité, ne fut rebâtie qu'en 1770.

Peu de temps avant l'incendie, le *Pouillé de Saint-Malo* déclarait que « l'hôpital du Rosais, assez bien bâti et en bon état, avait 3,000 liv. de rente, sans comprendre les charités, mais devait 1,000 liv. de pensions viagères; qu'il avait environ trente lits et quatre Sœurs Grises pour les malades. »

1. *Biblioth. Nat.*, ms. lat.

2. Ils furent inhumés au bas de la chapelle, sous une tombe commune qu'on y voit encore, portant cette inscription : *Cy gist le corps de Jean Le Provost sieur de la Roche, fondateur de cet hôpital, décédé le 9 avril 1717. Priez Dieu pour lui et pour Julienne Danycan son épouse, décédée le 16 mai 1728 dont le corps gist ici. Requiescant in pace.*

Dès l'origine de la maison, les Filles de la Charité furent appelées au Rosais par les fondateurs; elles y demeurèrent jusqu'à l'époque de la Révolution, qui les en chassa en 1794. Rentrées deux ans plus tard au Rosais, ces pieuses filles abandonnèrent définitivement cet hospice en 1813 (V. p. 199); elles y furent remplacées l'année suivante par les Filles de la Sagesse, qui le desservent encore.

Le Rosais n'a de remarquable que sa charmante situation au bord de la Rance; la chapelle est une simple nef avec voûte en cintre surbaissé et lambris peints à la façon du siècle dernier. Accollé à la muraille méridionale se trouve un petit monument de marbre blanc portant un écusson et cette inscription : *Priez Dieu pour Jan Prouvost (sic) et Julienne Danycan, son épouse, fondateurs, et pour tous les bienfaiteurs de cet hostel-Dieu de Saint-Servan, au Rosais, 1712.* A côté, une autre grande plaque de marbre présente ces mots : *Date de la fondation de l'hôpital du Rosais, 1709; — fondateurs, Jan Prouvost (sic), sieur de la Roche, mort en 1717, et Julienne Danycan, son épouse, morte en 1728.* Suit une longue liste des bienfaiteurs de l'hospice, parmi lesquels figurent les États de Bretagne.

2^o Léproserie de la Magdeleine.

Il est d'autant plus probable que la chapelle Sainte-Magdeleine, en la paroisse de Saint-Servan, eut une léproserie pour origine, que nous ne connaissons point d'autre trace aux environs de Saint-Malo d'établissement ancien de ce genre. Toutefois, nous ignorons l'histoire de cette maladrerie; dès 1563, ce n'était plus qu'une chapelle dotée de 72 liv., à charge de deux messes par semaine, que résigna Guillaume du Rochier en faveur de Guillaume Frète.

Du temps du chapelain Guy Patin, la Magdeleine, tombant de vétusté, fut reconstruite et bénite solennellement, le

14 juillet 1746, par Nicolas du Fresne-Marion, chanoine de Saint-Malo¹.

Très-fréquentée durant le moyen-âge, située au bord du grand chemin de Saint-Jouan, et dédiée à sainte Magdeleine et à saint Laurent, la chapelle dont nous parlons voyait souvent jadis se réunir dans son enceinte le clergé de Saint-Servan, qui y venait en station; de nombreuses assemblées s'y tenaient aussi aux dimanches les plus proches des deux fêtes patronales. Ses derniers chapelains furent Georges Gréé (1774) et François Morin (1781).

Vendue nationalement en 1793, la Magdeleine est aujourd'hui livrée aux usages profanes.

SAINTE-COLOMBE

La chapelle de la Magdeleine, située au village de ce nom, au bord d'un ruisseau, semble bien avoir eu une léproserie pour origine. Elle est mentionnée dès l'an 1502; il en est aussi question dans un aveu de 1677, et vers 1723 dans le *Pouillé* de M^{er} de Crissé. En 1790, le pré de la Magdeleine faisait partie du pourpris de la cure de Sainte-Colombe², ce qui est encore une preuve en faveur de l'existence d'une ancienne léproserie en ce lieu.

TINTÉNIAC

En l'an 1206, Rouaud, prieur, et les frères de la maison des lépreux de Tinténiaç, « *Rouaudus prior et fratres domus leprosorum de Tinteniach*, » s'engagèrent envers l'abbesse de Saint-Georges, qui possédait féodalement les paroisses de Tin-

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 29. — *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

téniac et de Saint-Domineuc, à lui payer sans discussion la dime, s'ils venaient à cultiver quelques terres en Saint-Domineuc. Ils exceptèrent toutefois les dimes des terres contenues entre le chemin qui mène de la maladrerie vers Castelet-Busson et le torrent appelé *Guentus*, terres leur appartenant par la donation que leur en avait faite l'évêque de Saint-Malo, du consentement des religieuses de Saint-Georges et du prieur de Saint-Domineuc.

L'année suivante, le même prieur Rouaud s'engagea à rendre également à l'abbesse de Saint-Georges la dime de toutes les terres qu'il cultiverait dans l'étendue du territoire relevant de l'abbaye en Tinténiac; il en excepta encore la dime d'un journal de terre situé près la maladrerie, qu'il tenait de la libéralité des religieuses de Saint-Georges, lequel journal était tenu auparavant par les Hospitaliers qui demeuraient autrefois dans le lieu où se trouvait la maison des lépreux¹.

Ainsi, au commencement du XIII^e siècle, il existait en Tinténiac un hôpital de lépreux ayant une dotation de terres assez considérable pour pouvoir stipuler, par rapport à ses droits et à ses obligations, avec la puissante abbaye de Saint-Georges.

Cette maladrerie, dit avec raison M. de la Bigne Villeneuve, est évidemment devenue le village actuel de la Magdeleine, situé sur la lisière des paroisses de Tinténiac et de Saint-Domineuc.

Lorsque la lèpre disparut de notre pays, la maladrerie perdit ainsi sa raison d'être; la chapelle seule fut conservée avec une partie de sa dotation. Voici les noms de quelques chapelains dans les derniers siècles; ils étaient tous nommés par le seigneur de Tinténiac, ce qui semble prouver que la maladrerie avait été fondée par les seigneurs de ce nom : Simon Le Roy succéda en 1574 à Philippe Martin; — Jean du Bouexic, cha-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 206, 207.

noine de Rennes (1662); — François de Saint-Meleuc fut pourvu en 1775 et remplacé par Gabriel de la Motteronge en 1782.

Celui-ci fut le dernier chapelain de la Magdeleine. Il déclara en 1790 que ce bénéfice rapportait à son titulaire 1,010 liv. de rente, mais qu'ayant 309 liv. de charges, il ne lui restait net qu'un revenu de 701 liv.¹

VEZIN

L'hôpital Saint-Méen de Vezin fut fondé pour secourir les pauvres pèlerins se rendant à l'abbaye de Saint-Méen.

On ignore l'époque à laquelle remontait ce petit hospice, mais il était fort ancien, puisqu'en 1580 Jean de Marbré, seigneur du Bas-Vezin, plaidant pour conserver ses prééminences en l'église de Vezin, montra « dans le bourg de Vezin un hospital fondé par les prédécesseurs de sa maison. » Plus tard nous voyons, en 1679, Michelle de Marbré mentionner dans la *Déclaration* de sa seigneurie du Bas-Vezin « la maison et hospital de M^r Saint Méen au bourg de Vezin avec le jardin y joignant. » Enfin, le *Pouillé de Rennes* sous l'épiscopat de M^r de Crissé (1713-1723) parle de « la chapelle de Saint-Méen en Vezin, » et M^r de Girac, un de ses successeurs, ordonna en 1774 qu'on lui présentât « le titre de fondation de l'hôpital de Vezin. »

En 1749, le subdélégué de Montfort écrivit à l'intendant de Bretagne « qu'il y a un hôpital au bourg de Vezin, lequel a été fondé, doté et bâti par M^{lle} de Jussé depuis quinze à seize ans, pour les pauvres de Saint-Méen. » Comme nous venons de voir cet hospice existant bien avant l'an 1704, on peut seulement conclure de cette note que M^{lle} de Jussé, proprié-

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 v, 29.

taire alors du Bas-**Vezi**n, releva le pieux établissement tombé en ruines ¹.

Aujourd'hui on montre encore au bourg de **Vezi**n la maison de l'Hôpital et celle du **Poncel**, qui en dépendait ; le Bureau de bienfaisance les a vendues naguère et se fait maintenant environ 600 fr. de rente de l'ancien fonds de l'hospice.

Non loin de l'hôpital et au milieu même d'un très-vieux chemin abandonné depuis longtemps est la fontaine de **Saint-Méen**, murée et très-fréquentée jadis par les pèlerins. Mais on ne voit point à côté de trace de chapelle et la tradition n'en garde pas souvenir. Peut-être le *Pouillé* de M^{er} de **Crissé** veut-il seulement parler d'un oratoire construit dans l'hôpital même, ou plutôt d'une chapellenie desservie dans l'église paroissiale et annexée à l'hôpital **Saint-Méen** de **Vezi**n.

VIEUXVY

Il existe en **Vieuxvy** un village de la **Magdeleine** où se trouvait jadis une chapelle ruinée dès 1713². C'est le dernier vestige d'une maladrerie fondée peut-être par les prieurs de **Gahard** au moyen-âge.

VIGNOC

En 1271, **Geffroy** de **Montboucher**, chevalier, et **Guillaume**, son fils aîné, reconnurent que leurs ancêtres avaient donné aux moines de l'abbaye de **Saint-Melaine** la chapelle de **Montboucher** appelée l'Hôtellerie, « *capellam de Montbochier que Hospitalaria vulgariter nuncupatur*, » située en la paroisse de **Vignoc**. Au don de cette chapelle avait été joint celui des dîmes de blé, la mouture d'un moulin, certaines terres ara-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 3; P. 1718, C. 1280. — Titres de la Vicomté de Rennes.

2. *Pouillé* ms. de l'évêché de Rennes.

bles et prairies, un hébergement, et en un mot toutes les dépendances de l'Hôtellerie.

Geffroy et Guillaume de Monthoucher avouèrent, pleins de repentir, qu'ils s'étaient saisis injustement de tous ces biens et qu'ils les avaient retenus quelque temps malgré le droit des moines; en les restituant à l'abbaye de Saint-Melaine, ils s'obligèrent à ne pas demander qu'un religieux ou même un prêtre séculier vint faire le service divin dans cette chapelle; ils promirent de se contenter désormais des messes dites pour leurs ancêtres et pour eux-mêmes dans l'église abbatiale de Saint-Melaine.

L'année suivante, les religieux de Saint-Melaine afféagèrent à Regnaud de la Haye et à Laurent de la Haye, son frère, la terre de l'Hôtellerie, s'étendant en Vignoc et en La Mézière, moyennant 30 sols de rente payables par moitié à Pâques et à la Saint-Melaine¹.

Le village de l'Hôtellerie existe encore; son nom et sa position au bord du vieux chemin de Rennes à Saint-Malo semble aussi bien que sa chapelle indiquer qu'à l'origine cette maison fut un hospice pour les pauvres voyageurs; hospice fondé vraisemblablement par les seigneurs de Monthoucher, mais abandonné, aussi bien que sa chapelle, lorsque les moines de Saint-Melaine eurent été exemptés de faire résidence en ce lieu.

VILLE-ÈS-NONAINS (LA)

Au bord de la Rance, dans l'ancienne paroisse de Saint-Suliac, et actuellement en celle de la Ville-ès-Nonains, se trouve le petit port appelé jadis Port-Stablon, et aujourd'hui Port-Saint-Jean.

Les Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient bâti, vers la fin du xi^e siècle, en ce lieu un petit hos-

¹. *Cartul. Sancti Melanii*, 33, 134.

pice ou « port d'aumône, » pour secourir les pèlerins pauvres et malades qui désiraient traverser la Rance.

Il est fait mention en 1160 et 1244 de cet hôpital, « *hospital de Portu de Establehon.* »

En 1497, Olivier de Saint-Denoual laissa par testament 5 deniers à chacun des quatre ports d'aumône nommés Jouvante, Le Guildo, Mordreuc et Stablon¹.

Les Chevaliers de Jérusalem ayant réuni plus tard le Port-Saint-Jean à leurs commanderies de Quessoy et de Carentoir, nous ne dirons rien de plus de cet hôpital et de sa chapelle, en ayant suffisamment parlé précédemment. (Voy. p. 101 et suiv.)

VITRÉ

1^o Hôtel-Dieu.

L'hôpital de Saint-Nicolas ou l'Hôtel-Dieu de Vitré fut fondé par André II, baron de Vitré, entre 1173 et 1192, aux environs de l'ancienne porte de ville nommée porte d'Embas, dans la paroisse de Notre-Dame, primitivement appelée Saint-Pierre.

D. Morice nous a conservé un curieux concordat passé, vers cette époque, entre les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, qui tenaient cette paroisse de Saint-Pierre, et les frères de l'hôpital de Vitré, « *fratres domus eleemosynariæ de Vitreio.* » Quels étaient ces frères hospitaliers? Nous ne le savons pas au juste; peut-être étaient-ce les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui possédaient encore au xvii^e siècle le membre de Vitré dépendant de leur commanderie de la Guerche. Toujours est-il que l'évêque de Rennes fit promettre à ces religieux, au xii^e siècle, d'observer ce qui suit :

Le chapelain desservant l'hôpital de Vitré sera élu par l'abbé de Saint-Melaine, le seigneur de Vitré et deux des

¹. Anciens Evêchés de Bret., III, 103 et 186.

frères hospitaliers ; il sera ensuite présenté à l'évêque par l'abbé et le baron. Ce chapelain prêtera serment de fidélité aux moines de Saint-Melaine, jurant de respecter tous les droits de l'église paroissiale. Il ne pourra célébrer la messe en sa chapelle, le dimanche, que portes closes et après la messe de paroisse. Aux fêtes de Noël, Pâques, la Toussaint et l'Assomption, il se rendra même à l'église Saint-Pierre pour y célébrer. Il ne recevra aucun paroissien et aucun étranger, ni vivants ni morts, sans la permission du recteur, et si l'un des paroissiens ou étrangers choisit sa sépulture dans la chapelle de l'hospice, le recteur de Saint-Pierre dira lui-même la messe d'enterrement, à l'option des parents du défunt, soit à l'église paroissiale, soit à la chapelle de l'hôpital, et dans tous les cas il aura pour lui toutes les oblations. Il n'y aura point de cloche à l'hôpital ; toutefois le chapelain y pourra distribuer du pain bénit aux infirmes demeurant ou passant, et à ceux qui servent les pauvres ¹.

L'hôpital ne resta pas longtemps en cet endroit. Dès 1222, le baron de Vitré ayant fortifié sa ville et construit la porte d'Embas, fit raser l'hospice pour creuser les douves et élever les murs de défense ; le pieux établissement fut alors transféré là où il est encore de nos jours. Cette translation fut la cause déterminante d'un nouveau faubourg, celui du Rachat, qui prit bientôt une grande extension. André II avait accordé, en effet, divers privilèges aux hommes qui viendraient habiter la terre de Saint-Nicolas ; or, en 1222, André III, fils du fondateur de l'hôpital, alors seigneur de Vitré, ne se borna point à la concession du lieu où devaient s'élever les nouveaux bâtiments de l'hospice ; il y ajouta d'assez vastes terrains qui touchaient à ce lieu et auxquels s'en joignirent encore d'autres, de proche en proche, acquis par Saint-Nicolas ; en raison des privilèges accordés, ces terrains se garnirent bientôt de maisons et d'habitants. André III donna aussi

1. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, 1, 701, 702.

à l'hôpital ses propres fours seigneuriaux, de sorte que jusqu'en 1789 cette maison eut la jouissance des deux fours banaux de Vitré, dont les revenus étaient importants¹.

Après le départ des Hospitaliers, Saint-Nicolas fut administré par un prieur. Nous trouvons au xiv^e siècle en possession de cette charge Jean de Livré (1322), — Pierre de Laval (1348) — et Jean de la Courbe (1386); et au siècle suivant, Robert de Grasmesnil, chanoine de Vitré, qui fit reconstruire la chapelle de l'Hôtel-Dieu et y fut inhumé en 1500.

Son tombeau, placé dans la nef, au Nord, est sous une arcade en cintre surbaissé et garnie d'une ornementation dans le style de l'époque et exécutée avec soin. « La statue, couchée sur le sarcophage, représente un prêtre revêtu de ses habits de chœur, anciennement peints et dorés; la tête est surmontée d'un dais ciselé délicatement; les mains sont jointes sur la poitrine et les pieds s'appuient sur un agneau. » Le devant du sarcophage est orné d'arcatures et de colonnettes, et sur le bord de la corniche on lit cette inscription en caractères gothiques : *Cy gist mestre Robert de Grasmesnil, en son vivant aumonnier de céans et chanoyne de la Magdelaine, lequel a fait rediffier ceste église, et décéda le XXI^e jour de juillet l'an mil V^e. Priez Dieu pour luy.*²

Les habitants de Vitré réclamèrent l'administration de leur Hôtel-Dieu et obtinrent en 1558 un arrêt du Parlement portant que « tout le revenu de l'aumonnerie de Saint-Nicolas de Vitré sera baillé et delessé aux habitans de Vitré pour iceluy entièrement employer à la nourriture et entretenement des pauvres de ladicte aumonnerie et hospital, à la charge d'en rendre bon et loial compte. » Mais la cour ordonna en même temps aux bourgeois de Vitré de « payer au chapelain dudit Saint-Nicolas la somme de 200 liv. à quatre termes de l'an; lequel sera tenu fere le divin service ainsy

1. Chartes d'André II en 1205 et d'André III en 1222. (Arch. de Saint-Nicolas.) — M. de la Borderie, *Les Rues de Vitré*.

2. M. l'abbé Bruno, *Archéologie relig.* — Bretagne contemp.

qu'il est contenu ès lettres de fondation, et aussi administrer aux malades dudit hospital les sacrements d'Église; et outre, sera ledit chapelain pourvu de maison et habitation commode audit lieu de Saint-Nicolas¹. »

A partir de cette époque, l'Hôtel-Dieu de Vitré fut administré par une Commission nommée par la Communauté de ville, et l'aumônier ne prit plus que le titre de chapelain. Nous allons voir bientôt que les deux hôpitaux de Saint-Yves et de Saint-Étienne furent réunis à celui de Saint-Nicolas, dont l'importance grandit ainsi de plus en plus. Au milieu du xvii^e siècle, les bourgeois de Vitré appelèrent parmi eux les Hospitalières de la Miséricorde, qui s'installèrent en 1655 à Saint-Nicolas, où elles n'ont pas cessé depuis ce temps de soigner les malades. (V. p. 208.)

Terminons par un mot sur la chapelle Saint-Nicolas, monument très-élégant du xv^e siècle et d'un style bien complet.

La manière dont est placé cet édifice doit être remarquée. Pour conserver l'orientation traditionnelle, on n'a pas craint d'adosser à la rue le chevet de l'église et de placer l'entrée dans le côté, au fond d'un passage assez resserré. Le portail, surmonté d'une jolie fenêtre ogivale, est en granit délicieusement fouillé. A l'intérieur, on a par malheur bouché la belle et grande fenêtre du chevet, mais on se propose de la rouvrir. Dans le chœur, du côté de l'épître, une assez belle verrière de la fin du xvi^e siècle représente l'arbre de Jessé. L'autel se fait remarquer par un grand retable doré d'une élégante composition et dans lequel s'encadre heureusement le tabernacle; c'est un travail de 1710. Le lambris de la nef a conservé quelques traces des peintures qui le décoraient il y a deux cents ans².

1. *Journal hist. de Vitré*, 16.

2. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Bull. de l'Assoc. bret.*, IX, 270.

2^e *Hôpital Saint-Yves.*

Pendant que l'hôpital Saint-Nicolas florissait en la paroisse Notre-Dame, un autre hospice s'élevait à Vitré dans la paroisse Sainte-Croix. « La fondation dudit Saint-Yves fut faite pour servir d'hospital, maison-Dieu et ausmonerie, et pour en iceluy retirer les pauvres passans malades travaillés du mal qu'on appelle le mal Saint-Méen, et y estre traités et pansés les malades dudit mal qui, pour leur faiblesse et infirmité, sont contraints séjourner et arrester audict lieu ¹. »

Cet hospice fut donc construit « sur le grand chemin par lequel tous les malades du pays de France passent pour faire leur voyage audit Saint-Méen, » c'est-à-dire sur le bord de la route de Rennes, vis-à-vis l'emplacement actuel de la gare du chemin de fer de Fougères.

L'hôpital Saint-Yves fut fondé au commencement du xiv^e siècle par les membres de la confrérie de Saint-Yves; il est fait mention de cet établissement en 1352, et l'on voit qu'il était administré par Thomas de Bolande en 1361 et par Jean Labbé en 1393.

Les confrères de Saint-Yves nommèrent d'abord eux seuls le prieur ou administrateur de leur hospice, mais dès 1369 le prieur de Sainte-Croix se joignit à eux pour cette élection, parce que la maison se trouvait dans le fief du prieuré de Sainte-Croix, membre de Marmoutiers. Plus tard, douze notables furent admis à nommer le prieur; enfin, en 1459, il n'y avait pas moins de quatre-vingt-dix électeurs, savoir : dix-neuf gentilshommes, cinquante-deux bourgeois et dix-neuf prêtres. Mais en 1571 le prieuré de Saint-Yves fut supprimé et la Communauté de ville confia aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu le soin de l'hôpital dont nous nous occupons.

¹ *Journal Hist. de Vitré*, 35.

Saint-Yves continua toutefois d'exister longtemps encore. Les huguenots brûlèrent bien son église le 30 mai 1592, mais elle fut relevée et les malades continuèrent d'être soignés en cet hospice jusque vers la fin du xvii^e siècle. A cette époque, les bâtiments de Saint-Yves furent démolis et les malades transférés dans une partie de l'Hôtel-Dieu qui porte encore le nom de Saint-Yves¹.

3^o *Léproserie de Saint-Étienne et Saint-Lazare.*

Il est fait mention de la léproserie de Vitré au xv^e siècle. En 1497, François Geslin était prieur ou administrateur de cette maison; le 26 août de cette année-là, ordre fut donné de renfermer les lépreux des paroisses de Notre-Dame et Saint-Martin de Vitré en la salle de la grande maison qui leur était destinée au village de Saint-Étienne, en Saint-Martin; là « ils auront pour subsistance toutes les lies de vin que les habitants de Vitré dépenseront et un pain d'un denier, chaque semaine, chez chaque boulanger de pain de froment, lesquels pain et vin lesdits malades iront quérir à la maison dudit prieur; de plus, ils jouiront du jardin de la grant maison et auront du bois de chauffage abattu audit lieu de Saint-Étienne; plus, auront un pot de vin et une fouace de chacun desdits paroissiens qui épouseront en ceste ville et forshourgs². »

Le prieur Jean d'Argentré rendit au baron de Vitré, en 1580, un aveu très-curieux de la léproserie de Saint-Étienne; ce que nous allons en extraire nous fera voir en quoi consistait cet hospice.

Le prieur commença par déclarer la métairie de Saint-Étienne et la léproserie, consistant en maisons, cours et jardins, « ensemble la chapelle Saint-Lazare estant entre les deux

1. *Journal hist. de Vitré*, 33, 36, 40.

2. Communication de M. l'abbé Paris-Jallobert.

jardins, » le tout situé sur le bord du grand chemin de Vitré à Argentré.

Outre cette chapelle Saint-Lazare, privative aux lépreux, et qui a disparu au siècle dernier, il y avait une autre chapelle, dédiée à saint Étienne, à l'usage de cette partie rurale de la paroisse Saint-Martin, et subsistant encore aujourd'hui.

Le prieur confesse ensuite « qu'à cause de sadite chapellenie, le dernier marié en l'an en ladite paroisse dudit Saint-Martin de Vitré doit une soulle, laquelle il doit rendre au jour et feste de Monsieur saint Étienne férière de Noël, en oblacion, et icelle présenter en ladite chapelle et à la grant messe, entre les deux élévations, sous peine de 60 sols d'amende. »

De plus, « tous et chacuns les mariés en ladite paroisse de Saint-Martin doivent une fouace d'un douzain et un pot de vin, après iceux mariés avoir pris et mangé chacun son morceau de ladite fouace et bu sa soif dudit vin pour souper des noccs. »

Au château de Vitré, le prieur de Saint-Étienne jouissait de certains droits qui lui permettaient d'entretenir son hôpital : « A lui appartient tous les bouts de torches, chandelles de suif et chandelles de cire allumées et demeurantes de reste par chacun soir dans la maison du seigneur de Vitré; ensemble lui appartient recueillir dans ladite maison dudit seigneur, par aumosne de ses prédécesseurs, tout le demeurant du pain, soit outier ou par chanteaux, qui est levé dessus sa table par chacune heure de repas. »

Non-seulement les lépreux avaient droit à ces reliefs du château, mais encore dans toute la ville de Vitré leur « étaient dues les lies de vins vendus et distribués tant en ladite ville dudit Vitré qu'aux forshourgs d'icelle. » En revanche, le prieur de Saint-Étienne devait entretenir « les taverniers de Vitré de brandon ou bouchon pour tenir leurs tavernes. »

Enfin, il était dû au prieur une rente de 15 boisseaux de seigle et 2 s. 6 d. tournois par le recteur d'Argentré, et il

avait droit de « tenir en la halle et cohue de Vitré un estal à vendre chair dépendant de sadite chapellenie. »

Présenté à l'évêque par la Communauté de ville, le prieur de Saint-Étienne disait la messe le dimanche et le mardi pour le baron de Vitré, auquel il devait, en outre, « une rente de 14 sols, 4 havées d'avoine, foy, obéissance et hommage¹. »

Après la mort de Jean d'Argentré, décédé en 1583, la cour de Vitré voulut réunir les biens de la léproserie à l'hôpital de Saint-Nicolas, mais la Communauté de ville présenta un nouveau chapelain, Georges Loritte. Cependant, par acte de transaction du 5 novembre 1583, la métairie de Saint-Étienne fut annexée à l'Hôtel-Dieu. Il fut convenu que les administrateurs de cette dernière maison donneraient au chapelain de Saint-Étienne « la somme de 20 écus, la jouissance des offrandes et une portion de maison avec jardin situés audit lieu. » Malgré cet accord, les administrateurs constatèrent en 1626 que l'hôpital de Saint-Nicolas ne touchait rien, et ils affirmèrent en 1672 que les derniers chapelains de Saint-Étienne jouissaient de tous les revenus de la léproserie, abandonnée par les lépreux depuis longtemps.

Cet état de choses décida la Communauté de ville à réunir complètement les biens de la ladrerie de Vitré à l'Hôtel-Dieu. M^{gr} de la Vieuville, évêque de Rennes, approuva lui-même cette union, et le 13 janvier 1674 il unit « les chapelles de Saint-Estienne et Saint-Lazare aux hospitaux de Saint-Yves et Saint-Nicolas dudit Vitré, pour en estre à l'advenir le revenu régi et administré par les administrateurs desdits hospitaux, à la condition qu'ils en feront faire le service à la manière accoustumée². »

Cette union fut consentie par le dernier chapelain de Saint-Étienne, Olivier Lemanceau, sieur de la Perdrillère, et elle fut homologuée au Parlement de Bretagne le 23 février 1674.

1. *Journal hist. de Vitré*, 37.

2. *Ibidem*, 179.

4^e Lazaret.

Le 23 septembre 1582, la Communauté de ville de Vitré, considérant « l'urgente nécessité de bastir un logis pour y recueillir, loger, traiter, panser et nourrir les pauvres et autres habitants desdits ville et forsbourgs qui se trouveront frappés et malades de la peste, » se transporta aux environs de Vitré pour chercher un endroit propice. Croyant l'avoir trouvé « au lieu de Clérice, dépendant de l'hôpital Saint-Yves, lieu assez propre et commode, voisin de la rivière, loin de ceste ville et des grands chemins publics, » elle fut d'avis de construire en cet endroit, à un tiers de lieue de Vitré, mais en la paroisse de Pocé, une maison de santé pour les pestiférés.

Ce projet se réalisa et le lazaret de Vitré fut, selon M. l'abbé Paris-Jallobert, d'une grande utilité aux habitants de cette ville pendant tout le xvii^e siècle¹.

5^e Hôpital-Général.

La Communauté de ville de Vitré, voulant obéir à l'édit royal de 1662, acheta la propriété de la Gautrais, dans le faubourg Saint-Martin, au Nord de la rue et par suite en la paroisse de Notre-Dame; elle en fit un hôpital-général où furent conduits dès 1678 tous les pauvres mendiants des trois paroisses de la ville. Louis XIV donna en faveur de cet établissement des lettres patentes datées de juin 1681; il s'y déclara le fondateur et le protecteur de l'hôpital, dont il confia l'administration à quatorze directeurs, savoir : le sénéchal, le procureur fiscal, le syndic en charge, le trésorier de la Magdeleine, celui des recteurs alternatifs de semaine à Notre-Dame, l'administrateur de l'Hôtel-Dieu et huit bourgeois de Vitré choisis par la Communauté. Par les mêmes lettres, le

¹. *Journal hist. de Vitré*, 39, 48.

roi défendit expressément la mendicité dans les trois paroisses de Vitré et accorda au nouvel hospice tous les legs pieux faits d'une manière générale aux pauvres, — tous les revenus affectés dans l'origine aux pauvres mais abandonnés ou usurpés depuis, — toutes les aumônes dues aux pauvres par les abbayes, prieurés ou monastères de Vitré d'ancienne fondation, — le droit exclusif de vendre de la viande en carême, — la moitié des amendes et aumônes de police, — le droit de fabriquer toutes sortes de manufactures et de les vendre au profit des pauvres, etc.

Quelques années plus tard, l'Hôpital-Général reçut une maison située au faubourg de la Mériaïs, dont nous devons dire un mot, parce qu'elle rappelle une tentative d'établissement religieux qui, n'ayant pas abouti, n'a pas été signalé par nous précédemment.

En 1665, les États de Bretagne et le maréchal de la Meilleraye donnèrent une somme de 4,000 liv. pour subvenir aux besoins spirituels des protestants de Vitré nouvellement convertis; on employa cette somme à acheter une maison au faubourg de la Mériaïs, et M^{sr} de la Vieuville, évêque de Rennes, passa un contrat en 1672 avec René Lévesque, supérieur de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes; par cet acte, la maison achetée fut destinée à l'établissement d'une communauté de prêtres semblable à celle de Nantes, et à l'instruction des nouveaux convertis, qui y seraient reçus conformément aux intentions des États.

Mais les prêtres de Saint-Clément ne firent que passer à Vitré; leur établissement dura à peine quelques années, et après leur départ l'évêque de Rennes disposa de la maison d'abord en faveur des Filles de la Providence, qui ne se fixèrent point non plus définitivement à Vitré, puis en faveur des Ursulines. Ce fut alors qu'en 1695 les administrateurs de l'Hôpital-Général demandèrent cette maison comme étant un bien des pauvres abandonné ou détourné de sa destination première. René Lévesque donna son consentement à cette

transmission et Louis XIV acquiesça à la demande des directeurs de l'hôpital; en même temps, le roi les maintint dans la propriété et possession de la maison du ministre de la religion prétendue réformée et de l'emplacement du cimetière protestant, qui avaient été concédés précédemment à l'Hôpital-Général.

Nous recommandons à nos lecteurs l'intéressant règlement de l'Hôpital-Général de Vitré, dressé en 1711; il est malheureusement beaucoup trop long pour que nous puissions même l'analyser¹. A cette époque, l'hôpital était tenu par de pieuses demoiselles laïques; mais en 1729 les administrateurs rappelèrent à Vitré les religieuses hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, qui avaient déjà séjourné quelque temps en la maison en 1682; cette fois elles ne quittèrent plus l'Hôpital-Général jusqu'à la Révolution (V. p. 212); mais rentrées dès 1795, elles ont été remplacées en 1857 par les Filles du Cœur immaculé de Marie.

En 1678, on avait fait d'une salle de l'hôpital une chapelle provisoire dédiée à saint Joseph et bénite le 4 octobre de cette année-là; en 1713, les directeurs achetèrent une maison voisine de l'hospice et construisirent sur son emplacement une chapelle plus convenable qui existe encore aujourd'hui; elle est également dédiée à saint Joseph et renferme six tableaux et deux statues qui proviennent de l'ancienne église des Récollets².

Malgré la longueur de ce chapitre, nous ne pouvons le terminer cependant sans dire un mot des Bureaux de charité établis aux xvii^e et xviii^e siècles et de l'assistance publique dans les campagnes.

La société française d'avant 1789, dit avec raison M. Maitre, « n'a pas laissé une seule infortune dans le dénuement; elle

1. V. *Journal Hist. de Vitré*, 272, 278.

2. *Ibidem*, 540, 542.

a pratiqué la bienfaisance la plus large et trouvé un soulagement à toutes les misères. Elle a été si ingénieuse dans la recherche des meilleurs moyens d'assistance qu'elle ne nous a rien laissé à inventer, pas même les fourneaux économiques¹. »

A Rennes, à Saint-Malo, à Fougères, à Saint-Servan et à Vitré fut, en effet, fondée de bonne heure l'œuvre des Marmites des pauvres, qui faisait des plus nobles dames de ces villes d'humbles servantes des indigents; ces Marmites des pauvres donnèrent naissance aux premiers Bureaux de charité régulièrement organisés. De grands secours furent donnés alors par la charité publique aux pauvres honteux : associations des dames de charité visitant les malades à domicile, rentes d'argent et de grains constituées en faveur des paroisses pauvres, distributions régulières de vêtements établies dans plusieurs localités, rien ne fut épargné pour venir en aide à ceux qui avaient réellement besoin.

Nos lecteurs comprendront qu'il nous est absolument impossible d'entrer dans le détail de toutes ces fondations charitables; nous nous bornerons donc à terminer cette étude des institutions d'assistance chrétienne par le tableau général mais raccourci des œuvres de charité établies dans nos paroisses avant la Révolution.

**PAROISSES AYANT AVANT 1790 DES SECOURS
POUR LEURS PAUVRES²**

Antrain. — Une rente de 15 liv. en 1770.

Amanlis. — Une rente de 30 liv., plus une autre petite rente due par le chapelain de la Thionais (1770).

1. *L'Assistance publique avant 1789.*

2. En 1770 et 1774 l'intendant de Bretagne fit faire une enquête à ce sujet; nous nous sommes servi naturellement de ce document. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4292.*) Malheureusement, cette enquête est incomplète, un bon nombre des personnes consultées n'ayant pas répondu aux lettres de l'intendant et de ses subdélégués.

Availles. — Six lits d'hommes et six lits de femmes à l'hôpital d'Availles en 1770.

Bagner-Morvan. — Rente de 275 liv. léguée par testament du 14 juin 1678 par Bertrand Bouttier, seigneur du Bois-hamon.

Bain. — Bureau de charité établi en 1786 au moyen de subventions offertes par des particuliers et de quêtes faites dans la paroisse. Le marquis de Montluc, seigneur de Bain, donna 150 liv.; M. Poisson, doyen, 48 liv.; les vicaires 24 liv.; on y ajouta 200 liv. léguées par M. Taillandier, prêtre de la paroisse.

Balazé. — Bureau de charité fondé en 1726 par Joseph Coccault, seigneur de Chérigny, et tenu par les Sœurs de la Charité. En 1770, ces religieuses avaient 100 liv. à distribuer chaque année en bouillon, pain et viande.

Baulon. — Rente de 10 liv. en 1770.

Baussaine (La). — Droit au Bureau de charité des Iffs.

Bazouge-du-Désert (La). — Une rente de 22 liv. léguée par M. du Bouëxic, ancien recteur de la Bazouge, + 1749, et une autre rente de 4 sommes de grain fondée par la famille Le Beschü.

Bédée. — 96 boisseaux de seigle dus chaque année par le prieur de Bédée.

Bourgbarré. — Rente de 75 liv. fondée par le seigneur de Mesneuf (1774).

Boussac (La). — Deux fondations : l'une de 60 liv. de rente faite en 1614 par Louise de Maure, dame de Landal, pour distribuer en vêtements chaque année; l'autre faite en 1727 par Jean Ruault, recteur de La Boussac, pour distribution de toile faite la veille de Noël à douze pauvres honteux : ces deux fondations estimées 79 liv. 5 s. en 1770.

Bréal-sous-Montfort. — 100 à 140 liv. de rente. On croit que dans l'origine cette rente fut fondée par les prieurs ou par les fondateurs de la Magdeleine (1770).

Breteil. — Rente de 10 liv. fondée par Barbe Chouan et de 15 liv. fondée par la dame N... Tournemine (1770).

Brie. — Par son testament de 1670, François Loaisel, seigneur de Brie, légua 100 liv. de rente aux pauvres de cette paroisse; précédemment, en 1639, sa mère, Catherine de Faucon, dame de Brie, avait également fait une rente pour le même objet; enfin, les recteurs de Brie augmentèrent encore les précédentes fondations, qui atteignaient en 1770 300 liv. de revenu, employées en aumônes de grain et de toile.

Bruc. — Rente de 150 liv. distribuée par les religieux de Paimpont, possesseurs du prieuré de Bruc.

Bruz. — Rente léguée par testament de M^{sr} de Marillac, évêque de Rennes, † 1573. — Bureau de charité tenu par les Filles de la Charité, fondé par un autre évêque de Rennes, seigneur de Bruz, et par Gilles de Gain, chantre et chanoine de Rennes, seigneur de Carcé, en 1680. Ces rentes montaient à 200 liv. en 1770.

Cancale. — Bureau de charité fonctionnant en 1746, et dont le *Pouillé* de M^{sr} de la Bastie fait le tableau suivant :
 « Ce Bureau se compose du recteur, du procureur fiscal, d'un prêtre procureur du Bureau, de huit dames, dont une est supérieure, une trésorière et une garde-meubles. Il y a 300 liv. de revenu, sans y comprendre 20 boisseaux de blé-noir que fournissent les religieux du Mont Saint-Michel en place d'une rente de 50 liv. qu'ils payaient jadis. Il y a, en outre, des quêtes et des charités. La distribution des aumônes se fait en pain, viande et argent, toutes les semaines, aux malades et pauvres inscrits sur les registres du Bureau. L'assemblée ordinaire se tient toutes les semaines, composée du recteur, du prêtre procureur et des trois dames en charge; les assemblées extraordinaires, où sont les autres dames, se tiennent suivant les circonstances; les comptes se rendent dans une assemblée ordinaire où les nouvelles supérieure et trésorière

se trouvent avec les anciennes. » — Une rente de 96 liv., qui semble en 1770 distincte de celles qui précèdent.

Cardros. — 20 liv. de rente assises sur un fonds de terre et distribuées à l'issue d'une messe. — Droit au Bureau de charité des Ifs.

Chantepie. — Hôpital pour les pauvres de la paroisse, ayant en 1774 de 300 à 400 liv. de rente. (V. p. 262.)

Chapelle-Chaussée (La). — Une fondation assez considérable se distribuant, au siècle dernier, « en blé vers Noël. » — Droit au Bureau de charité des Ifs.

Chapelle-des-Fougeretz (La). — Bureau de charité constitué en 1681 et composé de directeurs d'office tels que le curé, le sénéchal et les trésoriers en charge, et de directeurs élus, savoir : un distributeur de pain, un directeur de la passade, un garde-meubles et un receveur des quêtes.

Chapelle-Janson (La). — 240 liv. de rente fondées pour charités (1700).

Châtellier (Le). — Jean Langlois, sieur de la Ramée, mort en 1670, fit des rentes aux pauvres du Châtellier. — En 1771, l'évêque de Rennes approuva des contrats de 9,500 liv., produisant environ 400 liv. de rente, passés par le recteur au profit des pauvres de la paroisse; de ces rentes, 350 liv. devaient être employées en distributions de grain et de toile, et 50 liv. en aliments et médicaments, ces distributions faites par le recteur sous la surveillance des procureurs fiscaux. — En 1700, les pauvres jouissaient du tiers de la métairie de la Ramée, dont le reste appartenait aux Ursulines de Fougères; cette métairie était alors affermée 200 liv.

Châtillon-en-Vendelais. — Bureau de charité fondé vers 1750 par M. Danjou de la Noë, recteur de cette paroisse.

Chavagne. — 63 liv. de rente en 1770 et 1774.

Cintré. — Une petite rente de 12 liv. en 1770 et 1774.

Combourville. — 40 liv. de rente en 1700.

Cornillé. — Le reliquat des rentes de la fondation des

écoles tournait, en 1790, au profit des pauvres en distributions de pain (environ 40 livres).

Cuguen. — Rentes dues par l'abbé du Tronchet.

Dingé. — Fondation de 43 liv., augmentée de 10 liv. en 1715, augmentée encore plus tard de 60 liv. Le général nommait un économe pour recevoir ces rentes, et le recteur les distribuait en grain et en toile en présence de cet économe et des trésoriers en charge.

Dol. — Hôtel-Dieu, Hôpital-Général, etc. Bureau de charité fondé en 1765 par M^{sr} Dondel, évêque de cette ville, augmenté par M^{sr} de Hercé et tenu par les Filles de la Sagesse.

Domatain. — 64 boisseaux de blé dus par le recteur et estimés en 1790 350 liv.; 32 boisseaux de blé dus également par le prieur de la Celle-Guerchoise, décimateur avec le recteur.

Dompierre-du-Chemin. — 120 liv. de rente en 1790.

Drouges. — 20 liv. de rente en 1770.

Eancé. — 57 liv. de rente en 1770.

Épiniac. — 420 liv. données chaque année par l'abbaye de la Vieuville, savoir : 320 liv. en pain et 100 liv. en argent (1778). — En outre, une petite rente particulière de 38 liv. 17 s. 6 d.

Erbrée. — Rente de 100 liv. en 1770.

Essé. — 39 liv. de rente en 1770.

Fougères. — Hôtel-Dieu, Hôpital-Général, etc. Bureau de charité établi vers la fin du xvii^e siècle; maison de la Providence fondée par M^{lle} de la Belinaye en 1776, et confiée aux Filles de la Sagesse. (V. p. 225.)

Gennes. — Rente de 168 liv. en 1770.

Gézéré. — 84 liv. de rente en 1770.

Gosné. — En 1652 on distribuait chaque année trois mille petits pains blancs de 6 deniers chacun aux pauvres de la paroisse, le jour de l'Ascension et le lendemain; les trésoriers touchaient alors une rente de 75 liv. pour subvenir à cette

distribution. Mais en 1747 « le dimereau des pauvres » rapportait 150 liv., et il y avait en plus pour les indigents un capital de 800 liv. formé par les dons du duc de Coigny, seigneur de la paroisse, de Jean Coullon, sieur de Vaurion, et de Georges de la Lande, curé de Gosné.

Gouesnière (La). — 3 boisseaux de blé dus chaque année par le chapelain de Saint-Michel; cette rente était estimée 27 liv. en 1770.

Guerche (La). — Hôpital, Bureau de charité établi en 1682 par le P. Chauveau, Jésuite, et ayant, en 1776, 200 liv. de rente.

Guipel. — 16 boisseaux et demi de seigle dus par le recteur (xvii^e siècle).

Guipry. — En 1709, le général de cette paroisse fit faire des quêtes pour assurer le sort de ses pauvres; on n'y comptait pas moins alors de deux cents mendiants et de trois cents ménages indigents; un Bureau de charité fut alors constitué.

Hédé. — Bureau de charité établi vers 1680.

Iffendic. — En 1770, rente de 4 mines de grain, estimées 60 liv., due par le prieur du lieu; plus 12 mines de grain chaque année, léguées en mourant par M. d'Andigné, seigneur de la Châsse.

Iffs (Les). — Bureau de charité fondé en 1787 par le seigneur et la dame de Montmuran et tenu par les Filles de la Sagesse. (V. p. 225.)

Irodoier. — Rente de 23 liv. au siècle dernier.

Janzé. — En la paroisse Saint-Martin, en 1770, rente de 50 liv., dont 20 liv. léguées par M. Loaisel, seigneur de Brie et de Janzé; — en la paroisse Saint-Pierre, 40 liv. de rente, dont 20 liv. léguées par le seigneur de Brie et 20 liv. par le comte de Donges, l'un et l'autre seigneurs de Janzé.

Laillé. — 33 liv. de rente en 1770.

Le Loroux. — 51 liv. de rente en 1790.

Louvigné-de-Bais. — Bureau de charité fondé en 1748 par M^{me} Fauchoux et confié aux Filles de la Sagesse. (V. p. 222.)

Marcillé-Robert. — Hôpital; 60 liv. de rente en 1770.

Marpisè. — Une petite rente de 12 liv. en 1770.

Martigné-Ferchaud. — Bureau de charité ayant 300 liv. de rente en 1770.

Melesse. — 20 liv. de rente en 1774.

Messac. — Par testament du 10 mars 1739, Denis Denis, sieur des Noës; natif de Messac, mais habitant l'île de Saint-Domingue, légua 10,000 liv. aux pauvres de sa paroisse natale, ordonnant que chaque année les marguilliers de Messac en distribueraient la rente aux cinquante pauvres les plus nécessiteux, après avoir pris l'avis du recteur.

Mézière (La). — Une portion de dime à prendre sur les traits de Saint-Martin et de Trébestière, rapportant, année commune, 7 à 8 mines de blé, moitié seigle moitié froment, mesure de Rennes. Ce grain, estimé 240 liv. en 1780, était distribué par le recteur le mardi d'avant la Pentecôte. Un *factum* de 1776 attribue cette aumône à des legs des anciens seigneurs de la Théhaudaye et de la Châteigneraye.

Miniac-Morvan. — Bureau de charité fondé en 1764 par le seigneur et la dame de Miniac et tenu par les Filles de la Sagesse. (V. p. 223.) — Aumônes dues par l'abbé du Tronchet.

Montauban. — En 1770, 75 liv. de rente devant être distribuées par les trésoriers sur l'avis du recteur, d'après une fondation d'un ancien recteur, protonotaire apostolique, dont on ignore le nom.

Montault. — 50 liv. de rente fondée en 1742 par Jacques-Guy Poulain et Léonore Cochard, sa femme, propriétaires de la Chalopais.

Montfort. — Rente de 20 mines de seigle fondée par les prieurs de Saint-Nicolas; on prenait d'abord sur ce blé ce qu'il fallait pour nourrir les malades de l'hôpital, puis on distribuait le reste aux pauvres.

Moulins. — Une petite rente de 8 liv. en 1770.

Moussé. — 18 liv. de rente en 1770.

Moutiers. — Quelques lits à l'hôpital d'Availles.

Nouvoitou. — Rente de 65 liv., léguée par acte testamentaire en 1525. — Legs de 600 liv., fait vers 1780 par M^{me} de Sarsfield, belle-sœur du vicomte de Chambière, pour être employé en distribution de pain à la Chandeleur.

Noyal-sur-Seiche. — 50 liv. de rente payées en 1774 par le marquis de Morant, seigneur de la paroisse.

Orgères. — 36 liv. de rente en 1770.

Ossé. — 373 liv. 10 s. 8 d. de rente, en 1774, dont 312 liv. 9 s. 3 d. en constituts et 61 liv. 1 s. 5 d. en fonds de terre.

Paimpont. — Aumônes régulièrement distribuées par les religieux de l'abbaye.

Paramé. — A la demande du recteur, M. Picot de Closrivière, le roi accorda des lettres patentes en date de juillet 1785 approuvant le projet des demoiselles Perrine-Laurence et Jeanne-Céleste Fréhou, sœurs, de donner une maison, un jardin et quelques livres de rente à trois Filles de la Sagesse pour y tenir un Bureau de charité et une école de filles, et pour visiter les malades tant de Paramé que de Saint-Ydouc. Louis XVI autorisa cet établissement à recevoir jusqu'à concurrence de 1,800 liv. de rente. Toutefois les Sœurs de la Sagesse ne sont venues tenir cette maison qu'en 1804.

Parigné. — 30 liv. de rente en 1770.

Pertre (Le). — 130 liv. de rente en 1770.

Pipriac. — Rente dont on ignore le chiffre (1770).

Piré. — Bureau de charité ayant 272 liv. de rente et tenu par les Filles de la Charité; fondé par un prieur de la Frauceule et la marquise de Piré. (V. p. 200.)

Pléchâtel. — 24 liv. de rente en 1770.

Plerguer. — 220 liv. de rente payées par l'abbaye du Tronchet, en 1770; les moines distribuèrent entre autres choses, le Jeudi-Saint, à treize pauvres, après la cérémonie du *Lavabo*, 13 pains, 13 harengs et 1 liv. 16 s. — Droit pour les vaisseaux de la seigneurie de Miniac-Morvan au Bureau de charité de cette dernière paroisse.

Pleurtaut. — Legs en 1612 par Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, d'une mine de paumelle (8 boisseaux) devant être distribuée après la messe le jour Saint-Jean-Baptiste. — En 1770 il y avait une rente de 30 boisseaux de blé-noir, estimée 80 liv.

Pocé. — 80 liv. de rente en 1770.

Poilly. — 36 liv. de rente en 1770.

Poligné. — Rente de 100 liv. fondée par les Drouet, seigneurs du Boisglaume (xviii^e siècle).

Rannée. — Rente léguée par M^{sr} de Marillac, évêque de Rennes, + 1573.

Redon. — Hôpital, Bureau de charité ayant en 1770 une rente de 500 liv. payée par l'aumônier de l'abbaye.

Rennes. — Hôtel-Dieu, Hôpital-Général, etc. — Distribution annuelle de pain faite par le Chapitre. (V. tome I^{er}, p. 299.) — Bureau de charité ou Marmite des pauvres fondé en 1643 et confié en 1673 aux soins des Filles de la Charité. (V. p. 194.) — Rentes diverses dans les paroisses : en Saint-Étienne 162 liv., en Saint-Aubin 310 liv., en Saint-Martin 30 liv., en Saint-Hélier 9 liv., en Saint-Jean 5 liv. (1770). — Ouvroir pour les pauvres fondé en 1789 par l'abbé Carron à la Piletère, et occupant plus de deux mille personnes en 1792.

Rhetiers. — 144 liv. de rente en 1770.

Rheu (Le). — En 1790, 180 liv. de rente, dont 100 liv. placées sur les États de Bretagne et 80 liv. sur le Clergé de France.

Romagné. — La terre de la Chantelloraye, léguée en 1664 par le recteur, M. Bannier.

Saint-Armel. — Acceptation en 1781 par le général de la paroisse d'un legs de 600 liv. fait par Marie de Lévis, femme de Jacques de Sarsfield et belle-sœur du vicomte de Chamblère, pour être employées en distribution de pain aux pauvres le jour de la Chandeleur. — Il est, en outre, fait mention dès 1770 d'une autre rente de 180 liv.

Saint-Aubin-du-Cormier. — Bureau de charité établi à la fin du xvii^e siècle.

Saint-Aubin-des-Landes. — Rente de 50 liv. en 1770.

Saint-Benoît-des-Ondes. — 200 liv. de rente provenant d'un legs fait par le président de Brie, seigneur de la paroisse au xvii^e siècle. Le général nomme un prévôt qui distribue ces rentes en argent et en blé deux ou trois fois par an, en présence du recteur et des trésoriers.

Saint-Briac. — Legs fait le 8 décembre 1670 par Pierre Miniac, sieur de la Moinerie, d'une rente de 24 boisseaux de mouture, mesure de Châteauneuf, à prendre sur le moulin du Tertre, dépendant du Bois-Thoumelin, pour être distribués le jour Saint-Michel.

Saint-Brieuc-des-Iffs. — En 1712, M. de la Bénelaye, propriétaire de la Talmouchère, reconnaît que le dimereau de la Talmouchère, valant 40 boisseaux de seigle, doit être distribué aux pauvres.

Saint-Domineuc. — Droit au Bureau de charité des Iffs.

Saint-Georges-de-Reintembault. — Rente léguée par M^{er} de Marillac, évêque de Rennes, † 1573.

Saint-Germain-du-Pinel. — Fondation, le 19 avril 1773, d'une distribution en carême de 56 boisseaux de seigle.

Saint-Germain-sur-Ille. — Legs testamentaire, en 1682, fait par Guillaume de Marbœuf, seigneur de la paroisse, de 2 mines de froment et seigle à prendre sur la métairie de la Houssaye, en Chevaigné, pour être distribuées chaque année.

Saint-Gilles. — Legs testamentaire fait le 25 juin 1698 par Robert Le Clerc, sieur de Grébusson, avocat au Parlement, d'une rente de 101 liv. distribuées aux pauvres honteux par le recteur du lieu. — Autre fondation pour le pain des pauvres, consistant en 1760 en maison, cour, jardin et terre labourable, sis au terroir des Champs-du-Feu, et affermés par le général de la paroisse 120 liv.

Saint-Gondran. — Sur le dimereau de Racinay on levait en 1604 jusqu'à 24 boisseaux de seigle pour faire des tour-

teaux qu'on distribuait aux pauvres le jour de l'Ascension. Vers 1675 on cessa de faire ces pains et on distribua le grain en nature, ce qui se faisait encore en 1711.

Saint-Grégoire. — Terres au village de l'Épinay, affermées en 1648 60 liv. de rente. — Fondation faite par Raoul du Boishamon, sieur du Chesnay, de 8 boisseaux de grain pour être convertis en pain et distribués le jour des Innocents aux pauvres honteux; procès-verbal dressé en 1663 contre François du Boishamon, fils du donateur, qui n'a offert que 60 tourteaux, ne représentant pas les 8 boisseaux de grain légués. — En 1770, total de 200 liv. de rente.

Saint-Guinou. — 120 liv. de rente en 1770.

Saint-Hilaire-des-Landes. — 81 liv. de rente en 1790.

Saint-Jacques-de-la-Lande. — Rente léguée par M^{sr} de Maillac, évêque de Rennes, + 1573.

Saint-Jean-sur-Vilaine. — Une petite rente de 4 liv. en 1770.

Saint-Jouan-des-Guérets. — 14 liv. de rente en 1770.

Saint-Malo. — Hôtel-Dieu, Hôpital-Général. Bureau de charité fondé en 1681 et tenu par les Filles de la Charité. (V. p. 197.) — Maison de la Providence, fondée en 1692 par M^{lle} Gardin des Prés, dame de charité, pour procurer du travail aux pauvres, etc. (V. *Semaine Religieuse de Rennes*, IX, 247.)

Saint-Mard-le-Blanc. — 64 liv. 9 s. 3 d. de rente en 1770.

Saint-Méen. — Aumônerie établie à l'abbaye pour donner des secours aux pauvres; hôpital.

Saint-Méloir-des-Ondes. — 66 liv. de rente en 1770.

Saint-Onen. — Distribution d'aumônes faite quotidiennement par l'aumônier de l'abbaye de Saint-Méen.

Saint-Ouen-de-la-Rouairie. — 75 liv. de rente en 1770.

Saint-Pierre-de-Plesguen. — Rente due par l'abbaye du Tronchet.

Saint-Senoux. — Rente d^c 22 liv. distribuées par le recteur. — Autre rente de 120 liv. léguée par M. de Lescouët,

seigneur de la Flolaye, et distribuée en deux fois chaque année (xviii^e siècle).

Saint-Servan. — Hôpital, Bureau de charité fondé vers 1700 et confié aux Filles de la Charité. (V. p. 198.)

Saint-Suliac. — Bureau de charité, auquel Pierre Miniac, sieur de la Moinerie, légua 100 liv. en 1670. — Vers 1750, ce Bureau possédait une rente de 31 boisseaux de froment et paumelle, plusieurs constituts, formant un capital de 1,200 liv., et, enfin, le produit de quêtes faites tous les dimanches.

Saint-Sulpice-des-Bois. — Distribution régulière d'aumônes par les religieuses de l'abbaye.

Servon. — En 1774, le recteur déclara qu'il n'y avait qu'une rente de 10 liv., à laquelle on ajoutait ce qu'il fallait pour pouvoir distribuer une somme de grain.

Theil (Le). — Fondation en 1683, par le seigneur du Roisrouvrai, d'une distribution de 10 boisseaux de grain le jour Saint-Maimbauf, fête patronale de la paroisse. — Rente, en 1770, de 6 liv. 13 s. 4 d.

Thourie. — 84 liv. de rente en 1700.

Tinténiac. — Vers 1750, dimereau valant de 30 à 40 boisseaux de blé, distribués en nature. — Droit au Bureau de charité des Iffs.

Torcé. — 220 liv. de rente en 1700.

Tremblay. — 100 liv. de rente en 1770.

Tresbœuf. — En 1741, René Patier, recteur de Tresbœuf, et en 1743 demoiselle Yvonne Lunel, firent des donations pour établir un Bureau de charité et deux ou trois pieuses filles pour visiter les pauvres malades. En 1774, ce Bureau jouissait de 100 liv. de rente; on se proposait alors d'y faire venir deux ou trois Filles de la Charité, auxquelles on comptait donner 150 liv. pour vivre.

Tressé. — Rente due par l'abbaye du Trouchet.

Trémer. — Droit au Bureau de charité des Iffs.

Vergeal. — Une petite rente de 10 liv. en 1770.

Vezin. — Hôpital reconstitué au siècle dernier.

Villamée. — 13 liv. de rente en 1790.

Visseiche. — En 1770, une rente dont le chiffre est maintenant inconnu.

Vitré. — Hôtel-Dieu, Hôpital-Général. Marmite des pauvres fondée en 1655 par les dames de la charité, et que furent appelées à tenir les Filles de la Charité en 1786. (V. p. 200.)

LIVRE SIXIÈME

LES ÉCOLES

CHAPITRE UNIQUE

SÉMINAIRES, COLLÈGES, ÉCOLES, ETC.

Préliminaires. — Acigné, Antrain, Availles, Bain, Bains, Balazé, Baulon, Baussain (la), Bazouge-du-Désert (la), Bazouges-la-Pérouse, Bazouges-sous-Hédé, Béchère, Bédée, Bouërière (la), Brain, Bréal-sous-Montfort, Breteil, Brie, Bruz, Cancale, Cardroc, Cesson, Champeaux, Chantepie, Chapelle-Chaussée (la), Chapelle-des-Fougerets (la), Chapelle-Janson (la), Chartres, Châteaubourg, Châteaugiron, Châteauneuf, Châtelier (le), Châtillon-en-Vendelais, Clayes, Cogles, Cornillé, Dol, Domagné, Ercé-près-Gabard, Étréles, Fougeray, Fougères, Gennes, Gévezé, Gouesnière (la), Guerche (la), Guichen, Guignen, Hédé, Iflandic, Iffs (les), Izé, Laillé, Landavran, Landujan, Langan, Longaulnay, Louvigné-de-Bais, Louvigné-du-Désert, Marcellé-Robert, Marpiré, Martigné-Ferchaud, Maure, Maxent, Messac, Médréac, Mézière (la), Mézières, Miniac, Miniac-Morvan, Montault, Montfort, Montreuil-sur-Pérouse, Nouvoitou, Noyal-sur-Seiche, Ossé, Paramé, Parigné, Pertre (le), Piré, Pléchatel, Pleins-Fougères, Plélan, Plerguer, Pleumeleuc, Poilley, Prince, Québriac, Redon, Rennes, Rhetiers, Rheu (le), Romagné, Romillé, Saint-Armel, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Briac, Saint-Brieuc-des-Iffs, Saint-Coulomb, Saint-Domineuc, Saint-Georges-de-Reintombault, Saint-Germain-en-Coglais, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Jean-sur-Coussnon, Saint-Jouan-des-Guéréts, Saint-Malo, Saint-Marl-sur-Coussnon, Saint-Médard, Saint-Méen, Saint-Méloir, Saint-M'hervé, Saint-Onen, Saint-Pern, Saint-Servan, Saint-Thuriai, Saint-Tual, Sel (le), Ssns, Talensac, Tinténiac, Tremblay, Trévérien, Trimer, Vergeal, Vern, Visselcho, Vitré.

Il y aurait un beau travail à faire sur l'instruction publique avant 1790; nous regrettons vivement de ne pouvoir l'entreprendre, et nous devons nous borner à jeter un rapide coup-d'œil sur cette intéressante question.

Dès le VIII^e siècle nous voyons Charlemagne ordonner aux

prêtres de son vaste empire, en 789, de tenir école dans leurs paroisses. En 797, nous avons le célèbre capitulaire de Théodulfe, évêque d'Orléans, si souvent cité : « Que les prêtres établissent des écoles dans les villages et dans les bourgs, et si quelqu'un de leurs paroissiens veut leur confier ses enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils ne les refusent pas, mais qu'ils accomplissent cette tâche avec une grande charité¹. »

Le Concile de Latran tenu en 1178 porta le décret suivant : « Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres, il y aura dans chaque église cathédrale un maître à qui on assignera un bénéfice compétent pour ses besoins, et dont l'école sera ouverte gratuitement à ceux qui voudront s'instruire. On fera de même dans les autres églises et dans les monastères où il y a eu autrefois des fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, même sous prétexte de quelque coutume, et on ne la refusera pas à celui qui en sera capable : ce serait empêcher l'utilité de l'Église... Ceux qui sont instruits et peuvent tenir les écoles doivent apprendre à leurs élèves non-seulement ce qui concerne la grammaire et la logique, mais encore et surtout les bonnes mœurs. » Remarquons ces paroles : où il y a eu autrefois des fonds destinés aux écoles gratuites ; elles prouvent que le Concile de 1178 n'innovait rien et soutenait, au contraire, un état de choses déjà ancien.

Pour obéir à ces prescriptions, nous avons vu précédemment nos évêques fonder à Rennes et à Dol les charges de scholastiques, et à Saint-Malo celle de précepteur. (V. tome I^{er}, p. 170, 500 et 642.)

Plus tard, en 1583, le Concile de Tours ordonna aux évêques de la province de s'occuper sérieusement de la formation et de l'entretien des écoles rurales : « Ils devront, dit-il, pourvoir ces écoles de maîtres et maîtresses instruits,

1. L'abbé Allain, *L'Instruction primaire en France avant la Révolution*, 23.

capables et bons catholiques; les recteurs des paroisses, bien avertis, feront leur possible pour procurer les ressources nécessaires à l'entretien des instituteurs de la jeunesse, et tous sont priés de participer à cette bonne œuvre suivant leurs facultés; enfin, nul ne pourra tenir une école, quelles que soient sa condition et ses connaissances, sans l'approbation de l'évêque diocésain¹. »

Après ces généralités, approfondissons les sentiments particuliers de nos évêques sur la question qui nous occupe.

L'évêque de Rennes, dans ses statuts synodaux, ordonne ce qui suit : « *Dans toutes les paroisses, les recteurs feront établir de petites écoles pour les garçons et pour les filles : l'école des garçons sera faite par un prêtre ou par un laïque de probité et capacité reconnues; celle des filles par une veuve ou par une fille âgée, de vertu certaine.* » Mais le prélat défend les écoles mixtes sous peine d'excommunication².

L'évêque de Saint-Malo n'est pas moins explicite : « Afin que les enfants et jeunes gens de notre diocèse se mettent à étudier et apprendre les bonnes lettres et la piété, l'obéissance envers Dieu et leurs parents, pour donner en leur temps des fruits dignes de leur bonne éducation et ne pas croupir en ignorance, Nous ordonnons qu'il y aura une école dans chaque paroisse. » Puis, après avoir aussi menacé d'excommunication ceux qui voudraient tenir une école mixte, le prélat ajoute : « Attendu néanmoins que l'usage particulier de la ville de Saint-Malo est que les maitresses d'école vont prendre les petits garçons, dès l'âge de quatre ou cinq ans, chez leurs parents, pour les conduire chez elles, ce à quoi les maitres d'école ne peuvent s'assujettir, Nous n'entendons pas comprendre sous les mêmes menaces les maitresses qui n'admettent à leurs écoles que des enfants de ce bas âge³. » Re-

1. L'abbé Piederrère, *Les Écoles de Bretagne*. (Nouveaux de Bret., XLII, p. 432.)

2. Statuts du diocèse de Rennes édictés en 1726, p. 20, 60, 61.

3. Statuts du diocèse de Saint-Malo en 1612 et 1722.

marquons en passant cet usage de recueillir les tout petits enfants : c'était la salle d'asile d'aujourd'hui.

Enfin, l'évêque de Dol n'avait pas une conduite différente; il ordonnait au scholastique de sa cathédrale « d'instituer maîtres et régents tant en ladite ville de Dol que dans toutes les paroisses dudit évêché pour instruire les enfants. » Puis, après quelques avis sur la tenue des écoles et sur l'approbation dont ont besoin les maîtres et les maîtresses, le prélat ajoutait : « Nous exhortons au surplus les curés (vicaires) et autres ecclésiastiques de notre diocèse à faire les petites écoles dans les paroisses où la nécessité du ministère ne les occupera pas entièrement, et aussi à apprendre le latin aux enfants qui leur paraîtront y avoir de la disposition ¹. »

Ainsi, dans nos trois diocèses, l'instruction était vivement recommandée par les évêques, et pour obéir à leurs prescriptions chaque paroisse devait avoir son école. Malheureusement, aujourd'hui, il est très-difficile de retrouver des documents écrits concernant les écoles des campagnes; nous avons toutefois réuni ici les preuves de l'existence d'un très-grand nombre d'établissements scolaires, et nous avons la certitude morale que les recteurs d'autrefois, obéissant à leurs évêques, soutenaient des écoles dans presque toutes nos paroisses.

ACIGNÉ.

En 1748, une personne charitable, dont le nom est resté inconnu, remit à M. Perrin, vicaire général de Rennes, la somme de 1,500 liv., pour en employer la rente à entretenir une école de filles. M. Perrin confia cette œuvre aux Filles de la Sainte Vierge de Rennes, qui promirent de tenir ou de faire tenir une école à Acigné; mais, nous ne savons pour quelles raisons, ce projet ne se réalisa pas ².

1. Statuts synodaux de l'évêché de Dol en 1774.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 30.

En 1729, Jean-François de Coniac, seigneur de Toulmen, et Pélage de Coniac, son frère, prieur de Cahard, se trouvant à leur manoir des Onglées, en Acigné, fondèrent définitivement l'école de cette paroisse; ils donnèrent à cet effet les closeries du Chesne-Day et des Assicots, et réservèrent au seigneur des Onglées, concurremment avec le recteur d'Acigné, le droit de choisir la maîtresse d'école. Celle-ci devait « apprendre à lire et à écrire à toutes les filles de la paroisse d'Acigné qui se présenteraient à l'école, sans cependant être obligée de leur fournir livres, encre et papier, mais aussi sans qu'elle pût exiger d'elles aucune rétribution, sinon de celles dont les parents seraient dans l'aisance, lesquelles lui payeraient la rétribution ordinaire, qui est de 5 sols par mois pour celles qui apprennent à lire et à écrire. » Cette maîtresse d'école devait avoir aussi grand soin d'enseigner aux enfants le catéchisme diocésain et les prières ordinaires; elle était, de plus, tenue d'ensevelir les morts de la paroisse¹.

ANTRAIN

Il y avait une école de garçons en cette paroisse, dont l'instituteur était nommé par l'abbé de Rillé².

AVAILLES

1^o École de garçons. — En 1685, Jean-Baptiste Bisneraye était maître d'école à Availles. En 1790, cette école jouissait de 170 liv. de rente; mais comme l'instituteur devait dire ou faire dire trois messes par semaine en l'église paroissiale, outre certaines prières fondées dans l'octave du Sacre; comme il devait entretenir la maison d'école située dans le bourg, il

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — *Semaine Religieuse de Rennes*, XI, 458.

2. Déclaration de l'abbaye de Rillé en 1679.

ne lui restait que peu de chose; aussi trouvait-on difficilement à cette époque un prêtre titulaire. Mais le vicaire d'Availles y suppléait en faisant lui-même l'école gratuitement aux enfants pauvres, et moyennant une légère rétribution aux autres plus fortunés¹.

2^o *École de filles.* — Cette école était annexée à l'hôpital d'Availles et avait été fondée avec cet établissement par M^{me} Grout de la Corderie vers 1600.

BAIN

1^o *École de garçons.* — Au milieu du xvi^e siècle, Arthur du Hardaz, protonotaire apostolique, archidiaque d'outre-Loire, chanoine d'Angers et de la Sainte-Chapelle de Paris, aumônier du duc de Bretagne et issu des seigneurs du Hardaz, en Messac, fonda une école à Bain et une messe par semaine en l'église de cette paroisse. En 1544, ce prélat se trouvait au manoir du Coudray, résidence de Rolland du Hardaz, son frère. En 1563, il présenta au Chapitre de Rennes, qui l'accepta le 14 janvier, « maistre André Gaudin, de la paroisse de Bain, pour estre maistre d'eschole de ladite paroisse, aux gages, profits, émoluments et honneurs accoustumez. » Ce traitement du maître d'école de Bain était payé par le Chapitre de Rennes, auquel le fondateur avait laissé un capital dont la rente devait être employée à entretenir l'école de Bain, ce qui donnait aux chanoines un certain droit sur cet établissement; aussi les voyons-nous en 1610 faire une enquête « pour scavoir qui a causé les ruines des maisons de ladite eschole. »

En 1613, l'école de Bain était assez considérable pour porter le nom de collège, et son directeur, René Pelletier, signait « *moderator collegii Bainensis.* » La maison du collège de Bain se trouvait dans la rue qui porte encore le nom de rue

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

du Collège, et en 1655 il est fait mention du jardin de cet établissement. Enfin, nous savons qu'en 1699 Pierre Bouix, prêtre, y faisait l'école du latin, et que René Merhan, également prêtre, dirigeait alors l'école primaire.

2° *École de filles.* — Il y avait aussi à Bain une école de filles tenue par des Sœurs du Tiers-Ordre. En 1733 mourut en effet, le 18 avril, à Bain, Marie de la Haye, Sœur du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, native de Plouasne, âgée de soixante-douze ans, et « tenant les petites escholes en ceste ville de Bain¹. »

BAINS

C'était à l'abbé de Redon qu'appartenait le droit de nommer le maître d'école chargé « d'instruire et apprendre les enfants de la paroisse de Bains². »

BALAZÉ

1° *École de garçons.* — Elle était tenue en 1694 par Jean Douard.

2° *École de filles.* — En 1723, Maxime Floccard, recteur de Balazé, et Marie Le Gouverneur, « supérieure des Filles de l'Instruction des écoles de Balazé, » achetèrent une maison au bas de ce bourg pour y établir une école. Peu après, par testament en date du 9 avril 1726, Joseph-Jean Coccault, seigneur de Chérigny, en Anjou, et du Chastelet, en Balazé, fonda cette école et un Bureau de charité tenus par deux Sœurs de la Charité; il légua à ces pieuses Filles de Saint-Vincent-de-Paul 400 liv. de rente à prendre sur sa terre du Chastelet, « pour le soulagement des pauvres de Balazé et pour tenir les petites écoles de cette paroisse. »

En 1790, la municipalité de Balazé déclara que « la mai-

1. Reg. capitul. de Rennes. — Reg. de l'état civil de Bain.

2. Déclaration de l'abbaye de Redon de 1380.

son de charité où logent trois sœurs audit bourg de Balazé est estimée valoir avec son jardin 80 liv. de revenu ; » elle ajouta que ces religieuses jouissaient, en outre, d'une rente de 600 liv. sur les Aides et Gabelles, et d'une autre rente de 350 liv. qu'on leur donnait pour les pauvres¹.

BAULON

Vers 1580, un prêtre, dom Pierre Le Roy, faisait l'école au village du Couldray, en Baulon ; plus tard, un autre prêtre, Noël Georges, l'y remplaça vers 1600².

BAUSSAINE (LA)

Le *Pouillé de Saint-Malo* fait du temps de M^{er} de la Bastie (1730-1767) nous apprend qu'à cette époque il n'y avait pas d'école fondée à La Baussaine ; mais il ajoute que les prêtres de la paroisse y suppléaient en instruisant eux-mêmes les jeunes garçons.

Quant aux petites filles de La Baussaine, elles étaient reçues gratuitement à l'école des Iffs.

BAZOUGE-DU-DÉSERT (LA)

En 1650 vivait Julien Chaussière, sieur de la Besnardais, « prestre et maistre d'eschole ; » il mourut à la Besnardais le 11 mars 1672. Un de ses successeurs, M. Jérôme, « prêtre écolâtre de la Bazouge, » habitait en 1784 une maison du bourg que l'on désigne encore comme ayant été l'ancienne maison d'école³.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., D 6, 40 ; 4 V, 28.

2. Rozentz, *Études sur quelques ouvrages rares*, 52, 76.

3. *Reg. paroissial de La Bazouge*.

BAZOUGES-LA-PÉROUSE

L'abbé de Rillé nommait le maître d'école de Bazouges-la-Pérouse. Au commencement du xvii^e siècle, les petites écoles de cette paroisse étaient tenues par Pierre Hirbert, prêtre d'Avranches¹.

BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ

Le prieur de Hédé était chargé de la direction de l'école de Bazouges-sous-Hédé, dont il nommait le titulaire².

BÉCHEREL

1^o *École de garçons.* — Le prieur de Bécherel présentait le maître d'école chargé d'instruire les garçons de cette paroisse³.

2^o *École de filles.* — En 1703, Geneviève Ginguéné du Boisjean, Hélène des Cognets, Marguerite Le Cointerault et Françoise Duchemin des Vergers, s'unirent entre elles pour fonder une maison de retraite à Bécherel et pour faire l'école aux filles de cette paroisse⁴. Elles enseignaient gratuitement les pauvres et ne demandaient aux enfants riches que 4 sols par mois pour la lecture, et 6 sols pour l'écriture. Lorsque ces dames confèrent en 1727 avec l'abbé de l'abbaye de Saint-Thomas de Villeneuve, elles stipulèrent que ces dernières entretiendraient à Bécherel « au moins trois religieuses pour tenir les écoles charitables de cette paroisse. » En 1700, les Dames de Saint-Thomas recevaient des petites pensionnaires qui payaient 40 sols par mois⁵.

1. *Livre des Paroisses.* (Arch. de l'archevêché de Rennes.)

2. *État du prieur de Hédé au xvii^e siècle.*

3. Arch. Nat., P. 4720.

4. D'après la tradition, ces pieuses dames commencèrent même leur école charitable dès 1691.

5. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

BÉDÉE

Nous ignorons s'il y avait à Bédée même une école, mais nous savons qu'en 1682 le maître d'école de Montfort devait recevoir et instruire gratuitement les enfants de la paroisse de Bédée¹.

BOUEXIÈRE (LA)

Par testament du 21 août 1592, François Le Souldoyer, sieur du Carrefour, fonda 30 liv. de rente pour « un prestre qui tiendra l'escole au bourg de la Bouëxière, choisi par le recteur et les prestres de la paroisse avec l'avis des trésoriers et marguilliers. » Cette rente, hypothéquée sur la maison du Carrefour, était franchissable pour 200 écus; elle fut franchie le 18 août 1793 par M. Paillevé de la Guérinais, propriétaire du Carrefour, entre les mains de la municipalité de la Bouëxière.

Voulant augmenter cette fondation, Marguerite Le Métayer, dame de la Bouëxière, le Bertry et le Carrefour, paya le 25 juillet 1690, aux trésoriers de la Bouëxière, une somme de 480 liv., produisant 26 liv. 13 s. 4 d. de rente, « pour le prestre tenant l'escole de ladite paroisse, » à la condition que ce maître d'école serait tenu de faire dire chaque jour à l'église la prière aux enfants.

Gilles Le Petit, prêtre de Coutances et chapelain de Chevré, tenait cette école en 1712; il mourut âgé de soixante-et-onze ans, le 26 janvier 1730, à la maison de la fondation des Loges. Le dernier titulaire, M. Mesnager, déclara en 1700 qu'il avait 56 liv. de rente et qu'il devait faire l'école gratuitement à tous les enfants pauvres de la paroisse².

1. *Déclaration de la baronnie de Montfort.*

2. *Reg. paroissial et Reg. de l'état civil de la Bouëxière.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 v, 29.

BRAIN

L'abbé de Redon devait choisir le maître d'école chargé d'instruire les enfants de cette paroisse¹.

BRÉAL-SOUS-MONTFORT

Vers 1580 il existait une école à Bréal, tenue par un prêtre, « dom Jean Ruauld, renommé en ce temps-là. » Plus tard, vers 1598, dom Noël Georges tint cette même école; mais en 1601 ce dernier prêtre quitta Bréal pour laisser la place à « vénérable et discret prestre Messire Jan Thozé, natif de Bréal, revenu des Espagnes où il avoit demeuré six ans². »

BRETEIL

Les garçons de Breteil pouvaient fréquenter l'école de Montfort, et l'instituteur de cette maison était tenu de les y instruire gratuitement³.

BRIE

Isaac Loaisel, seigneur de Brie, Chambières, etc., décédé en 1634, légua par testament une rente de 475 liv. « pour la nourriture, entretien et instruction de six enfants des paroisses de Brie, Saint-Armel et Nouvoitou, choisis parmi les plus pauvres le Vendredi-Saint, par trois prêtres nommés par le seigneur de Brie; lesquels prêtres seront obligés de nourrir, coucher, entretenir d'habits et instruire lesdits enfants. » On devait prendre des enfants de huit à neuf ans et les gar-

1. Déclaration de l'abbé de Redon en 1580.

2. Hozart, *Études sur quelques ouvrages vants*, 59, 75, 70.

3. Déclaration de la baronnie de Montfort en 1682.

der pendant quatre ans consécutifs. M. Potier, prêtre, fut nommé par les héritiers du fondateur, en 1635, pour élever les enfants de Brie. Mais, plus tard, les seigneurs de Chambières affectèrent d'une façon générale au soulagement des pauvres de Brie la rente consacrée à l'éducation des enfants de cette paroisse¹.

BRUZ

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, l'évêque de Rennes établit des Sœurs de la Charité à Bruz, où il avait sa maison de campagne. Non-seulement ces religieuses distribuaient des secours aux pauvres, mais elles tenaient encore une école charitable pour les petites filles de la paroisse².

CANGALE

Il y avait au commencement du siècle dernier une fondation de 30 liv. de rente pour le maître d'école de Cangale; comme cette somme était insuffisante, une personne charitable fit en 1760 une nouvelle fondation de 308 liv. dans le même but.

En 1764 se voyaient des écoles de garçons et de filles à Cangale, car l'évêque de Saint-Malo y étant venu faire sa visite pastorale le 30 juillet, ordonna que « désormais les maîtres et maîtresses d'école prendront une permission par écrit, du sieur recteur, qu'ils la feront renouveler tous les ans et qu'ils se conformeront exactement aux clauses et conditions de ladite permission³. »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 O, 39.

2. Ibidem, 0 O, 44.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (Fonds de Saint-Malo.)

Les petites filles de cette paroisse avaient droit d'aller à l'école des Iffs et d'y être reçues gratuitement.

CESSON

L'école de Cesson était fondée et son titulaire jouissait d'une maison sise dans le bourg et d'une prairie appelées maintenant encore la maison et le pré de l'École.

CHAMPEAUX

Il y avait un maître de psalette à la collégiale de Champeaux, et par suite les enfants y recevaient l'instruction que donnaient toujours les maîtres de ce genre, comme nous l'avons vu ailleurs. (V. tome I, p. 252, 524 et 699).

CHANTEPIE

1^o École de garçons. — C'était le chapelain du manoir des Loges, assez richement doté par les seigneurs du lieu, qui devait faire l'école aux garçons de la paroisse de Chantepie.

2^o École de filles. — Les sœurs chargées de tenir l'hôpital de Chantepie, fondé en 1700, devaient aussi faire les petites écoles aux filles de ladite paroisse.

CHAPELLE-CHAUSSÉE (L.A.)

Les petites filles de cette paroisse avaient droit d'aller gratuitement à l'école des Iffs.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 23.

CHAPELLE-DES-FOUGERETZ (LA)

1^o *École de filles.* — En 1684, Jean Plassoux, sieur de la Haute-Noë, ancien curé de la Chapelle-des-Fougeretz, fonda au lieu nommé les Ormeaux « une école tenue par une bonne fille examinée et reçue par l'évêque. » Il affecta à cette fondation la maison des Ormeaux et la pièce de terre du Champ-Briant. Cette école fut confiée aux Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, qui la tinrent depuis 1686 jusqu'à la Révolution. A cette dernière époque, la *Déclaration* de 1790 nous apprend que la fondation de l'école des filles se composait de deux maisons, l'une servant de demeure à la sœur et l'autre d'école, — d'un jardin — et de trois petites pièces de terre ; le tout, contenant environ 3 journaux et demi de terre, ne fut évalué valoir que 60 liv. de rente ¹.

2^o *École de garçons.* — Il paraît que ce M. Plassoux tenait lui-même une école de garçons au village de la Hubaudière, qu'il habitait. Nous ne savons si après sa mort, arrivée le 6 juin 1684, cette école fut régulièrement continuée.

CHAPELLE-JANSON (LA)

Par acte du 30 septembre 1788, Renée Bertereau fonda une rente de 80 liv. « pour le salaire d'une maîtresse d'école au village de la Templerie, en la paroisse de la Chapelle-Janson ; » elle se réserva le soin de faire elle-même l'école durant sa vie, et elle remplissait ces modestes fonctions quand arriva la Révolution ².

1. Notes de M. l'abbé Jamault. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25. — V. dans la *Semaine Religieuse de Rennes*, X, 586, de très-intéressants détails sur cette école et sur les Sœurs du Tiers-Ordre qui la tenaient au XVIII^e siècle.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 27.

CHARTRES

C'était au seigneur de Fontenay, en Chartres, qu'appartenait en 1682 « le droit de mettre et instituer un maistre d'eschole en ladite paroisse de Chartres¹. »

CHATEAUBOURG

En 1678, le seigneur de Châteaubourg revendiquait le droit de nommer le maître d'école de cette paroisse².

CHATEAUGIRON

En 1594, Duval, « maistre d'école des jeunes Chasteaugirontins de ce temps, » écrivit « en grand'haste » un mémoire historique intitulé : « Mémoire de ce qui s'est fait en la pauvre ville de Chasteaugiron dès le commencement de cette guerre civile, qui commença l'an 1589; des garnisons qui y ont esté; des armées, rencontres, allarmes qui y ont esté dempuis ledit temps et des compagnies qui y ont résidé; des bruslements, ruines des maisons, dépopulation d'arbres et autres mille misères. » Malheureusement, ce journal manuscrit, qui n'a que quatorze pages (conservé à la Bibliothèque de Rennes), ne donne que peu de détails sur les habitants de Châteaugiron.

Vers 1716, François Marchand, maître d'école de Châteaugiron, approuvé par l'évêque, était « capable non-seulement d'élever les enfants dans la piété, leur enseignant à lire, écrire, l'arithmétique, mais encore le latin, et de les mettre en état d'entrer en philosophie. » Cependant, un nommé

1. Arch. Nat., P. 4748.

2. *Ibidem*, P. 4709.

Sébastien Vassal s'ingéra de lui faire concurrence et de tenir école à Châteaugiron, malgré l'opposition du recteur de cette paroisse, ce qui lui attira une défense d'enseigner de la part du Parlement ¹.

CHATEAUNEUF

En 1741, un nommé Pierre-Marie faisait l'école des garçons de Châteauneuf; il paraît que cette école était fondée, car on observe à la même époque que la *maitresse d'école des filles* « n'est point fondée ². »

CHATELLIER (LB)

En 1771, l'évêque de Rennes approuva la fondation d'une école faite au nom de Pierre Fournier, recteur du Châtellier, moyennant un capital de 1,000 liv.; la rente de cette somme fut affectée à l'entretien « d'une maitresse d'école pour les filles et même pour les garçons jusqu'à leur première communion ³. » C'est la première école mixte de notre diocèse que nous rencontrons dans le passé; mais c'était, comme l'on voit, à une époque bien rapprochée de nous.

CHATILLON-EN-VENDELAIS

Vers 1750, Jean-François Danjon de la Noë, recteur de Châtillon-en-Vendelais, et Augustin Granger, recteur de Montreuil-des-Landes, fondèrent une école charitable à Châtillon et un Bureau de charité pour les pauvres malades de cette paroisse. Le 23 décembre 1751, le premier de ces recteurs nomma « les trois demoiselles Jourdan, sœurs de Rennes, pour desservir cette fondation. »

1. Arrêts du Parlement de Bret. concernant les paroisses, I, 205.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

3. *Ibidem*, 9 G, 11.

Il est évident qu'il s'agissait ici d'une *école de filles*; cependant, en 1790, M. Cochet, vicaire à Châtillon, était titulaire de la fondation des petites écoles, ce qui indique qu'il faisait lui-même l'*école aux garçons*. Il y avait donc vraisemblablement deux écoles dans la paroisse.

A cette époque de 1790, la fondation des petites écoles de Châtillon consistait en une maison avec jardin et deux pièces de terre affermés 63 liv. 10 s., — une autre maison avec jardin au bourg, — 30 journaux de mauvaise lande estimés 96 liv. de rente. Les charges étaient d'entretenir les maisons, — de donner l'instruction gratuite à tous les enfants pauvres de la paroisse, — de faire chanter chaque année deux messes solennelles à l'intention des fondateurs, — de présenter chaque lundi de la Pentecôte, au seigneur des Rouxières et de Blairon, « un chapeau de fleurs, deux pots de vin blanc d'Anjou et une livre de pain blanc, » et de payer « deux joueurs de violon qui doivent jouer à la prestation dudit devoir seigneurial, qui se fait à l'issue de la grand'messe ¹. »

CLAYES

Sous l'épiscopat de M^{sr} de la Bastie (1739-1767) il n'y avait pas d'école fondée à Clayes, mais les prêtres de la paroisse y suppléaient en donnant eux-mêmes l'instruction aux garçons². On montre encore dans le bourg une maison qui porte le nom de maison d'école et où l'on instruisait les enfants avant 1789.

COGLES

Le 25 juin 1720 fut inhumé à Cogles Jean Boisart, prêtre et maître d'école de cette paroisse; plus de trente prêtres, la

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 28.
2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

plupart ses anciens élèves, assistèrent à sa sépulture. Julien Gautier, également maître d'école à Cogles, mourut le 23 janvier 1755, « recommandable par son zèle et sa piété ¹. »

CORNILLÉ

En 1747, Eustache Soulastre, recteur de Cornillé, constata que son prédécesseur, Michel Gendron, avait tout préparé pour établir dans la paroisse un troisième prêtre chargé de tenir les petites écoles. Il est vraisemblable que ces écoles furent fondées peu de temps après. En effet, en 1772 mourut P. Huet, chapelain de la Bichetière, natif de Cornillé, âgé de soixante-douze ans et maître d'école en cette paroisse.

En 1780, la fondation des petites écoles de Cornillé possédait des maisons et 200 liv. de rente ; de cette somme, 100 liv. étaient données au prêtre chargé de faire l'école aux garçons, et 60 liv. à une maîtresse faisant l'école aux filles ; le reste de la rente était employé à faire célébrer deux services par an pour les fondateurs et à distribuer du pain aux indigents de la paroisse ².

DOI.

1^o *Grand-Séminaire* ³. — Dès 1585, Charles d'Espinay,

1. Notes de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, O G, 80; 4 V, 29.

3. Il est peut-être utile de faire remarquer ici, à propos du premier Grand-Séminaire dont nous ayons à parler, que ces établissements d'avant la Révolution différaient beaucoup de ceux de nos jours. A cette époque, les Grands-Séminaires étaient habituellement, selon l'esprit primitif de leur institution, non pas des centres d'étude, mais des maisons de pieuse retraite, où les jeunes clercs et les nouveaux prêtres passaient quelques mois dans la paix et les exercices spirituels, les uns pour se préparer à la réception des saints Ordres, les autres pour s'initier à la science de la direction des âmes et du gouvernement des paroisses. On n'y donnait donc pour l'ordinaire aucun autre enseignement que celui qui a pour but de former les ecclésiastiques au chant, aux cérémonies, à l'administration des sacrements et aux diverses fonctions curiales. Quant aux cours de théologie, ils se faisaient le plus souvent dans les universités ou les collèges, parfois aussi chez certains recteurs qui instruisaient eux-mêmes dans leurs presbytères les jeunes clercs de leurs paroisses.

évêque de Dol, entretint son Chapitre du dessein qu'il formait d'établir un Séminaire dans sa ville épiscopale; il choisit même le chantre Thomas Faverel, l'archidiacre Guillaume Le Corvaisier et le chanoine Raoul Guillier, docteur en théologie, pour s'occuper avec lui de cette importante affaire.

Des obstacles sérieux s'opposèrent, paraît-il, à la réalisation de ce projet, qui ne fut repris qu'en 1697 par M^{er} de Chamillart. Ce prélat obtint cette année-là même des lettres patentes du roi autorisant l'établissement à Dol d'un Séminaire; il pria les Jésuites d'en prendre la direction, mais ceux-ci refusèrent. L'évêque s'adressa alors à des prêtres de Paris, obtint en 1698 d'autres lettres royales unissant le prieuré et la cure de l'Abbaye-sous-Dol au nouveau Séminaire, et fit reconnaître pour supérieur de ce Séminaire et recteur de l'Abbaye un prêtre parisien, M. Adrien de Saint-Aubin. Mais ce dernier ne tarda pas à quitter Dol, ce qui détermina M^{er} de Chamillart à traiter avec les Eudistes; il le fit le 20 octobre 1701 et obtint du roi, l'année suivante, de nouvelles lettres patentes autorisant les Eudistes à tenir son établissement.

L'évêque de Dol établit tout naturellement son Séminaire dans les bâtiments du prieuré de l'Abbaye-sous-Dol, dont les revenus venaient de lui être cédés par M. de Fourcy, dernier prieur commendataire¹. Mais ces bâtiments étaient très-anciens et fort insuffisants; aussi fallut-il songer à rebâtir la maison, ce qu'on commença à faire dès 1739. Ce ne fut toutefois qu'en 1771 qu'eut lieu la construction du principal corps-de-logis, qui existe encore, mais qui n'a jamais été complètement fini. En 1777, on commença à rebâtir l'église telle qu'elle est aujourd'hui. L'évêque de Dol, en chargeant les Eudistes de son Séminaire, leur avait en même temps confié l'administration de la paroisse de l'Abbaye-sous-Dol, de sorte que le supérieur du Séminaire était aussi, comme

1. Le revenu brut du prieuré de l'Abbaye-sous-Dol était en 1724 de 5,265 liv. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C. 4200.)

nous venons de le dire, recteur de cette paroisse. M^r de Hercé consacra le 4 mai 1781 la nouvelle église, servant à la fois aux séminaristes et aux paroissiens. Vers cette époque, il y avait neuf prêtres eudistes et quatre frères au Grand-Séminaire de Dol.

La Révolution chassa les Eudistes et vendit, le 17 juin 1791, les biens du Séminaire de Dol 76,350 fr.; ils consistaient surtout dans le domaine de l'enclos, formé de prairies et de 14 journaux de terres labourables, — la métairie de Maboué en Dol — les Fougeroux et les Houssais en Montdol, — et la terre des Hièbles¹.

Les bâtiments du Séminaire de Dol sont maintenant occupés par l'hôpital de cette ville.

2^o Collège. — Le scholastique de Dol, chargé de diriger les écoles du diocèse, ne donnant plus lui-même au xvi^e siècle l'instruction aux enfants de la ville épiscopale, le Chapitre fut prié de nommer un précepteur pour enseigner la jeunesse de Dol. En 1592, les bourgeois de cette ville adressèrent même une sommation à ce Chapitre afin d'obtenir de lui l'union à une préceptorerie de la prébende vacante alors par suite du décès du chanoine Guillaume Le Corvaisier. Mais cette façon d'agir un peu brutale déplut au Chapitre, qui refusa l'annexion sollicitée, et les bourgeois renoncèrent alors, faute de dotation, à l'établissement de la préceptorerie projetée.

C'est à M^r Jean-Louis de Bouschet de Sourches que l'on doit l'établissement du collège de Dol. En mars 1727 cet évêque obtint du roi des lettres patentes, enregistrées l'année suivante au Parlement et l'autorisant à fonder un collège dans sa ville épiscopale. Comme cet établissement devait tenir lieu de Petit-Séminaire, M^r de Sourches en proposa la direction aux Pères Eudistes, qui avaient déjà celle du Grand-Séminaire. Mais ces religieux ne crurent pas pouvoir accepter

¹ Reg. capitul. de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C. 1290. — Communication de M. A. Charil des Mesures.

cette nouvelle charge, et l'évêque de Dol résolut alors de confier sa nouvelle maison aux prêtres de son diocèse. Le prélat acheta donc au lieu appelé la Croix-Péguille, dans le faubourg de la Chaussée, l'emplacement de l'ancien sanitat Saint-James, que la fabrique de Notre-Dame lui vendit 500 liv. seulement; l'architecte Delatour fit le plan des bâtimens, dont la première pierre fut solennellement posée le 19 juin 1728 par le grand-chantre, M. Le Loup de la Biliais, en présence du Chapitre, du clergé de Notre-Dame et des bourgeois de Dol; cette pierre formait un des angles de la chapelle. Quand l'édifice fut terminé, l'évêque de Dol vint lui-même le bénir en 1737; il y eut à cette occasion de grandes fêtes à Dol; on y joua une pastorale en musique composée par le chanoine N. de Saint-Martin, et Monseigneur fut complimenté par le syndic, en présence de la milice bourgeoise sous les armes.

Un an plus tard, M^{er} de Bouschet dota généreusement le nouveau collège. Par acte du 24 avril 1738, il donna à cet établissement la maison qu'il avait fait bâtir et ses dépendances situées en la paroisse de Notre-Dame, — les métairies de la Petite-Grandville, la Grétardière, le Tertre, Vienne, la Ville-ès-Chiens en Montdol, — Launay-Bourdaïs en Carfantain, — les maisons de la Buterie et de la Brèche-Artur, ainsi qu'une autre maison sur les douves en Dol, — le clos du Robinet en Dol, — douze pièces de terre, une grange et un verger en Montdol, — le pré noble des Verdrières en Hirel, — diverses rentes montant à 136 liv. 13 s. d'argent, 58 boisseaux de froment et 3 chapons, le tout évalué à 2,000 liv. de revenu annuel.

L'ouverture des classes du collège de Dol se fit en 1737, et le premier principal fut le chanoine Gilles Théault, tenu de dire sept messes par semaine à l'intention du prélat-fondateur. On enseigna dans ce collège toutes les classes jusqu'à la philosophie inclusivement. Parmi les principaux de Dol, notons le savant chanoine Gilles Déric, un autre chanoine,

Joseph Portier, et Julien de la Croix, dernier titulaire, déporté pendant la Terreur et mort à Cayenne.

La *Déclaration* faite le 24 février 1790 prouve que le collège de Dol n'avait alors que 5,292 liv. de rente, et que ses charges (traitement de cinq professeurs et dépenses diverses¹) montaient à 6,076 liv. Le prix de la pension des élèves n'était que de 27 liv. par mois pour nourriture, chauffage, éclairage et blanchissage. En 1764, ces élèves étaient au nombre de quatre-vingt-quatre.

Le collège de Dol, avec ses jardin et verger, fut vendu nationalement le 24 septembre 1795 pour la somme de 30,400 fr. Il est actuellement occupé par l'école des Frères de l'Instruction chrétienne².

3^o *École de filles*. — En 1765, M^{sr} Dondel, évêque de Dol, appela en cette ville les Filles de la Sagesse, leur bâtit une maison dans un faubourg et leur assura 450 liv. de rente, à la charge de visiter les malades et d'instruire gratuitement les jeunes filles pauvres. Cette fondation fut augmentée par M^{sr} de Hercé, qui comprenait bien l'importance d'une telle école dans sa ville épiscopale.

DOMAGNÉ

En 1790, la municipalité de Domagné reçut la déclaration

4. L'évêque de Dol conférait souvent des bénéfices aux professeurs du collège, ce qui constituait une partie de leur traitement; ainsi le principal Gilles Théault fut chapelain de Sainte-Anne-de-la-Grève et de Saint-Denis-de-la-Rue; Louis Rogier, professeur de rhétorique en 1744, chapelain de Vandemaire et de Beuregard; Charles Labonde, professeur de philosophie en 1740, chapelain de la Mettrie; Jean Le Rouge, régent de troisième en 1747, chapelain de Tardifume et des Jonchées, etc. (*Reg. des insin. ecclia. de l'évêché de Dol.*)

2. *Reg. capitul. de Dol*. — Communications de MM. Charil des Mesures et Gaultier-Bidan. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 489. — Rétabli après la Révolution dans l'ancien palais des évêques de Dol, ce collège a été pendant quelques temps, notamment durant la Restauration, tenu par des prêtres. En 1827, MM. les abbés Busult et Depines en étaient principal et sous-directeur; mais la ville de Dol a depuis lors confié cet établissement à des laïques.

de la fondation des petites écoles de cette paroisse; elle consistait en deux maisons avec jardins et en 175 liv. de rente. Sur cette somme on allouait 80 liv. au maître d'école des garçons et 48 liv. à la maîtresse de l'école des filles; le surplus du revenu était employé à l'entretien des maisons¹.

ERCE-PRÈS-GAHARD

A cause de son grand fief d'Ercé, le seigneur du Bordage devait « mettre et installer en icelle paroisse d'Ercé un maistre d'escole pour l'enseignement de la jeunesse². »

ÉTRELLES

Julien Brochard, subcuré d'Étrelles, légua, par testament du 24 mai 1644, sa maison et son jardin sis au village du Champlanc, avec un capital de 120 liv., pour l'entretien d'un maître d'école, autant que possible prêtre ou tout au moins clerc tonsuré. En 1705, M. Orhant, prêtre, tenait cette école du Champlanc.

En 1700, la fabrique d'Étrelles déclara n'avoir pour l'école de la paroisse que la somme fort insuffisante de 30 liv. de rente³.

FOUGERAY

1^o Collège. — En 1554, Maurice Boutin, chanoine et scholastique de Nantes, recteur de Fougeray, fonda un petit collège dans cette paroisse. A cet effet, il légua « à l'église et aux paroissiens de Foulgeré une maison avec cour et jardin, meublée de meubles, située proche la ville et chasteau de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 28.

2. Arch. Nat., P. 47.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., D O, 80; t V, 28.

Fougeré, sur et joignant le chemin qui conduit de ladite ville au bourg de Derval, pour servir de collège et maison à instruire la jeunesse, et de demeure au régent pour le temps seulement qu'il instruira ladite jeunesse. »

Au don de cette maison se joignait celui des grandes prés de la Fossardaye, de la maison de la Fouqueterie, près la ville de Fougeray, de quelques autres pièces de terre et d'une rente annuelle de 7 liv. 10 s. Cette dotation du collège fut encore augmentée en 1615 par Guillaume Gaultier, recteur de Fougeray.

Un régent ordinairement prêtre tenait ce collège. Le premier fut Maurice Boutin, parent du fondateur. Le général de la paroisse présentait toujours le sujet qu'il croyait digne de remplir ces fonctions, mais son choix avait besoin de l'approbation du recteur de Fougeray et même, vers les derniers temps, du consentement de l'évêque de Nantes, dans le diocèse duquel Fougeray se trouvait alors.

Les charges du régent consistaient à « faire l'escole deux fois par chacun jour, à entretenir le chant dans l'église paroissiale » et à instruire les enfants « tant en la langue latine et française qu'à lire et à escrire. » Il devait apprendre gratuitement aux enfants pauvres leurs prières et leur catéchisme; il ne pouvait exiger des autres enfants plus de 6 sols par mois pour apprendre à lire, 10 sols pour apprendre à écrire et 15 sols pour le latin.

Mais là ne se bornaient pas les obligations du régent : d'après l'acte de fondation il devait « dire avec chant, par chacun jour d'escole, au soir et à l'église, une antienne (antienne) de *Beata Maria, secundum cursum temporis*, avecque une collecte de *Beata* et une autre collecte pour les défunts fondateurs et bienfaiteurs dudit collège. » C'était avant le salut du Saint-Sacrement, qui se célébrait alors quotidiennement à Fougeray, que les écoliers, conduits par le régent, chantaient cette antienne à l'église vers cinq heures en été et trois heures en hiver.

Enfin, tous les samedis avait lieu une autre cérémonie réglée par le fondateur et consistant en ceci : Maurice Boutin avait ordonné « estre chantée et célébrée par chacun samedi de l'année, en l'église paroissiale dudit Foulgeré, par le régent et les escoliers du collège, une messe à notes, de Nostre-Dame, à l'autel de N.-D. de Bonne-Encontre en la Chapelle-Neuve. Et iceux régent et escoliers doivent aller, environ l'heure d'onze heures du matin, processionnellement, chantant depuis ledit collège jusqu'à ladite église de Foulgeré *Ave maris stella*, et environ la feste de Pasques *Regina cæli lætare* ou *Victimæ*; et à la fin de ladite messe doivent dire sur la tombe du père dudit fondateur le psaulme *De profundis* et la collecte *Fidelium* à haulte et intelligible voix en chantant. » Une rente de 20 liv. était destinée à l'entretien de cette fondation de messe¹.

Le collège de Fougeray subsista jusqu'aux approches de la Révolution; il fut détruit à cette époque, et sa maison est devenu depuis le presbytère actuel de Fougeray.

2^e École de filles. — En 1709, Marie du Paz, femme de Claude Dollier, seigneur du Port-de-Roche, fonda une école de filles pour laquelle elle donna deux maisons situées rue Saint-Roch, à Fougeray, et une métairie au village de la Gouensais. Cette école était tenue par des Sœurs du Tiers-Ordre, et l'une d'elles, Louise Cocaud, « maitresse des petites écoles, » mourut en 1776.

FOUGÈRES

1^{re} École publique au XI^e siècle. — D'après un document publié par D. Martène, il existait une école publique à Fougères dès le XI^e siècle. Cette école, qui semble avoir eu pendant quelque temps une grande importance, était dirigée par

1. Arch. paroiss. de Fougeray.

un savant docteur nommé Hardouin de Chartres, qualification qui donne à penser que c'était, comme tant d'autres illustres maîtres de ce temps, un disciple du fameux Fulbert, évêque de Chartres¹.

2° *Collège de Rillé.* — Une charte du duc François II, de 1473, reconnut à l'abbé de Rillé le droit de nommer tous les maîtres d'école de la baronnie de Fougères; aussi cet abbé prit-il le titre de « maître universel de tout le territoire de Fougères, Bazouges et Antrain. » En même temps un collège, dans lequel il y avait une quarantaine de jeunes gens appartenant aux meilleures familles de Bretagne, fut annexé à l'abbaye de Rillé. En 1640, pour procurer aux élèves un lieu de récréation convenable, le roi autorisa les religieux à enclore le champ des Archers, qui dépendait de son parc².

3° *Collège Saint-Yves.* — Pendant que florissait ce collège de Rillé, un autre établissement de même genre était fondé, vers 1580, par les bourgeois de Fougères dans l'enceinte même de leur ville. Ce fut dans la rue de la Pinterie, près de la chapelle Saint-Yves, que la Communauté de ville forma ce second collège qui fit peu à peu disparaître le premier.

Vers 1595, Vincent de Brégel, sieur de la Gardaye, légua 400 liv. de rente à la nouvelle maison, à la charge de faire célébrer deux anniversaires pour ses deux femmes défuntés, N... Guy du Coudray et Marguerite Lamoureux de la Goubrière; il fit, de plus, rebâtir la chapelle Saint-Yves.

La Communauté de ville ayant asséagé cette chapelle et ses dépendances, y installa, en effet, son collège et se réserva la nomination du principal, qui fut Eusèbe Fourmont en 1622; puis elle fit en sorte que l'abbé de Rillé fût débouté de ses prétentions à la direction de l'enseignement à Fougères. Mais les bourgeois ne donnèrent d'abord que 486 liv. de traitement au principal de leur collège, ce qui était insuffisant; aussi

1. M. Maupillé, *Hist. de Fougères.*

2. *Ibidem.*

cette maison ne vécut-elle longtemps que grâce à la confrérie de Sainte-Anne et Saint-Roch, qui lui assura 300 liv. de subvention annuelle. Ce que voyant, la Communauté de ville promit à son tour de payer à cet établissement scolaire une semblable rente de 300 liv.

Le collège de Fougères était, en 1769, tenu par quatre ecclésiastiques, tous nommés par la Communauté de ville, et dont le plus ancien prenait le titre de principal. Ce dernier avait voix délibérative à l'Hôtel-de-Ville et au Bureau des pauvres, et droit d'assistance aux enterrements et services célébrés à Saint-Léonard et à Saint-Sulpice comme les prêtres de ces paroisses. On faisait en ce collège toutes les classes jusqu'à la rhétorique inclusivement.

L'entrée du collège était gratuite pour les enfants pauvres; les autres élèves payaient 20 sols par mois.

Cet établissement tomba en 1774, et la Révolution survint avant que la Communauté de ville eût pu le relever¹.

4^o Éco^{le} des filles. — A. Dans les *Comptes* des trésoriers de Saint-S. en 1475, il est fait mention de « la maistresse de l'escole de Fougères » qui « abillait » les chasubles de cette église.

B. — École tenue par les Ursulines et fondée en 1609. (V. p. 230.)

C. — École tenue par les Filles de l'Union chrétienne-et fondée en 1697. (V. p. 227.)

D. — École charitable de la Providence fondée en 1778 et tenue par les Filles de la Sagesse. (V. p. 225.)

RENNES

Il y avait en cette paroisse de petites écoles tenues par les chapelains de Saint-Laurent-de-Goullias. L'un d'eux, Pierre

1. *Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, 1852. — M. Maupillé, *Hist. de Fougères et Notes en.* — Rétabli de nos jours, le petit collège de Fougères était sous la Restauration dirigé par des prêtres, MM. les abbés Dubroil.

Le Breton, fils de Pierre et de Renée Hardy, mourut maître d'école, âgé de soixante-quinze ans, le 18 mars 1774, « après avoir édifié pendant toute sa vie, par sa conduite la plus exemplaire, tous ceux qui eurent l'avantage de le connoître. » Le dernier titulaire de cette école fut M. Gaudin, qui fut expulsé et vit fermer la chapelle de Saint-Laurent le 13 juin 1791¹.

GÉVEZÉ

Le 21 juin 1741, Anne-Marie Barbeguyère, demeurant au bourg de Gévezé, donna une maison un jardin et quelques rentes pour fonder une école charitable pour les petites filles de la paroisse. Cette demoiselle fit elle-même cette école gratuitement, et nomma en 1759, pour la remplacer après sa mort, Marie-Rose Alix de la Roussière, fille de Julien Alix, sieur de la Roussière, qui accepta cette charge².

GOUESNIÈRE (LA)

En 1672 il fut fait une fondation pour un maître d'école chargé d'instruire les enfants de cette paroisse; quoiqu'elle ne fût que de 16 liv. de rente, elle figure dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* et dans le procès-verbal des visites épiscopales de ce temps, et prouve que l'école était entretenue.

GUERCHE (LA)

1^o Collège. — Le collège de la Guerche, situé dans la rue de la Chartre, était tenu par un ecclésiastique à la nomination du Chapitre de la collégiale de cette ville. En 1674, les chanoines, ne trouvant pas de prêtre pour gouverner cet éta-

1. Communication de M. l'abbé Paris-Jallobart.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

blissement, reçurent le 12 janvier un laïque nommé Louis Coulibœuf en qualité de régent, à la charge d'enseigner aux enfants le latin, l'écriture, etc., et à la condition expresse de se retirer s'il se présentait quelque prêtre pour tenir l'école.

A cette époque, le régent du collège de la Guerche ne jouissait que de peu de chose en dehors de sa maison et de son jardin; c'est pourquoi Louis Hamelin, chanoine de la Guerche, résolut d'augmenter sa dotation. A cet effet, par acte du 1^{er} avril 1689, il fonda en l'église collégiale de la Guerche une messe matinale quotidienne, célébrée à cinq heures en été et six heures en hiver, par un prêtre maître d'école. Pourvu par le chefcier et un chanoine député du Chapitre, conjointement avec les bourgeois de la Guerche, ce maître d'école devait « instruire les enfants non-seulement en la foi catholique, apostolique et romaine, mais encore les rendre capables de composer et d'expliquer le latin; » il devait, en outre, « instruire gratuitement les quatre enfants de chœur de la collégiale et six pauvres enfants de la ville choisis par lesdits chefcier, chanoine et bourgeois, pour être par lui instruits jusqu'à savoir lire le catéchisme, puis six subséquents de la même manière présentés à son école pour être ainsi enseignés consécutivement les uns après les autres; » enfin, il était tenu de faire après sa messe des prières nominales pour le seigneur de la Guerche et pour le fondateur. » Quant à la dotation, Louis Hamelin donna à la Communauté de ville un capital de 4,000 liv., et à la fabrique de la collégiale un autre capital de 400 liv., chargeant cette dernière de fournir le luminaire, les ornements, le pain et le vin nécessaires à la célébration de la messe fondée.

Le même jour 1^{er} avril 1689, le Chapitre et la Communauté de ville de la Guerche acceptèrent cette fondation, que ratifia, le 12 mai suivant, le duc de Villéroy, seigneur de la Guerche.

Dans le siècle suivant, les bâtiments du collège furent restaurés par la Communauté de ville, qui dépensa aussi 36 liv. 8 s. à faire réparer « les croix d'argent servant de récompenses

aux écoliers. » Jusqu'au moment de la Révolution cet établissement subsista, toujours gouverné par un prêtre¹.

2° *École de filles.* — L'école des filles de la Guerche fut fondée en 1731 et confiée aux Sœurs de la Sagesse. (V. p. 221.)

GUICHEN

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* mentionne à Guichen « une maitresse d'école nouvellement fondée par M. de Guichen, » seigneur de la paroisse.

GUIGNEN

1° *École de garçons.* — Par testament du 28 juin 1693, Jean Pavoisne, docteur en droit de la Faculté de Paris, légua un capital de 2,000 liv., produisant une rente de 100 liv., dont la moitié dut être « employée à faire dire cent messes par an dans la chapelle du Vaurouault, en Guichen, sa paroisse natale, » et l'autre moitié à entretenir une école « pour enseigner à lire et à écrire à la pauvre jeunesse du village des Freux et des environs. »

Jean Pavoisne mourut le 30 mars 1696, et son exécuteur testamentaire, le chanoine Oresve, obtint le 28 octobre 1700 de M^{gr} du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, la nomination de François Le Moyne, prêtre du diocèse, à la double charge de chapelain et de maitre d'école au Vaurouault et aux Freux. Un des successeurs de ce dernier fut Joseph Le Vieil, « sous-diacre, âgé de trente ans, tenant en 1717 l'école au Vaurouault². » Cette école est encore mentionnée dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)*, qui dit que l'instituteur avait alors 80 liv. de rente.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 03. — Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*. — Sous la Restauration, ce petit collège se reconstitua sous la direction des vicaires de la Guerche, mais il s'éteignit définitivement vers 1830.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2^o *École de filles*, fondée par Julienne Le Vieil vers 1714 et confiée en 1731 aux Hospitalières de Saint-Thomas de Ville-neuve. (V. p. 214, et plus loin v^o *Maisons de Retraite*.)

HÉDÉ

1^o *École de garçons*. — La direction supérieure de l'école de Hédé appartenait au prier du lieu. En 1678, Jean Olivier, recteur de Bazouges et de Hédé, attesta qu'il y avait en la ville de Hédé « un maître d'escole pour les garçons, de bonnes vie et mœurs. »

2^o *École de filles*. — Les Ursulines furent appelées à Hédé vers 1666 pour y instruire la jeunesse; en 1790, la municipalité de cette ville déclara qu'elle considérait leur maison « comme maison d'instruction. » (V. p. 239.)

IFFENDIC

Voici ce que dit de l'école de cette paroisse le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* : « A Iffendic il y a une maîtresse d'école dont on dit beaucoup de bien; M^{me} de la Châsse lui donne 100 liv. par an. »

IFFS (LES)

1^o *École de garçons*. — Sous l'épiscopat de M^{gr} de la Bastie (1739-1767), les prêtres des Ifs et de Saint-Brieuc-des-Ifs faisaient l'école aux garçons « chacun en son canton. »

2^o *École de filles*. — École tenue par les Sœurs de la Sagesse et fondée en 1787 par Joseph de la Motte, seigneur de Montmuran. (V. p. 225.)

IZÉ

Adrien, « homme de bonnes vie et capacité, fort assidu aux offices, » était maître d'école à Izé en 1678¹.

LAILLÉ

Le 30 juin 1747, Jacqueline Poinctel, veuve de Julien de la Croix, demeurant à Rennes, mais sortie d'une famille de Laillé et fille de Pierre Poinctel, procureur au Parlement, fonda « une école charitable pour les filles de la paroisse ; » elle donna à cet effet une maison et un jardin situés au bourg de Laillé, affermés 28 liv., — des pièces de terre et une mesure au Haut-Gourdel, affermés 33 liv., — et une coupe de bois valant 14 liv.; elle régla aussi que la maîtresse d'école serait choisie par le recteur de Laillé conjointement avec le seigneur de cette paroisse. L'évêque de Rennes approuva immédiatement cette fondation².

LANDAVRAN

En 1678, le recteur d'Izé déclara que dans sa trêve de Landavran le chapelain tenait « les petites écoles³. »

LANDUJAN

C'est au prieur de Bécherel qu'appartenait en 1680 le droit de nommer le maître d'école de Landujan⁴.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., O G, 81.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., O G, 81.

4. Arch. Nat., P. 4700.

LANGON

L'abbé de Redon devait nommer le maître d'école de Langon, qui jouissait d'une fondation appelée la chapellenie de la Grammaire¹. Cette école était tenue en 1719 par un diacre âgé de trente-neuf ans, nommé François Maignan, qui se préparait alors à recevoir le sacerdoce.

LONGAULNAY

En 1680, le pricur de Bécherel présentait le maître d'école de Longaulnay, mais cette école n'était pas fondée. C'est pourquoi, par testament du 15 décembre 1715, Pierre Le Franc, recteur de Longaulnay, fonda en cette paroisse une école charitable et une messe par semaine. Le prêtre pourvu de cette fondation devait « faire l'école *gratis* aux pauvres, sans préjudice de se faire payer de ceux qui en ont le moyen, — assister et aider aux offices divins de la paroisse les dimanches et fêtes, — travailler aux retraites de Bécherel autant que possible, — payer 50 liv. aux recteur et prêtres de Longaulnay pour une messe chantée du Saint-Sacrement tous les jeudis en l'église de Longaulnay. » Le fondateur laissa en conséquence plusieurs maisons et terres au titulaire de cette prestimonie.

Vers le même temps M. Hervé, recteur de Longaulnay, forma un véritable Séminaire dans son presbytère; en 1720, il présenta à son évêque, pour recevoir les Ordres sacrés, quatre laïques, onze acolytes, onze sous-diacres et deux diacres, qui tous avaient fait chez lui leurs études ecclésiastiques. Cet établissement existait encore en 1734, car il est

1. Bull. de la Société polym. du Morbihan, 1877, p. 147.

fait mention plusieurs fois à cette époque des « élèves en philosophie de Longaulnay¹. »

LOUVIGNÉ-DE-BAIS

1° Écoles de garçons. — Il existait une école pour les garçons en cette paroisse dès le xvi^e siècle, car elle était tenue en 1561 par « Jehan Godelou, prestre mestre d'escole. »

Plus tard, par acte du 18 février 1741, Gilles Viel, sieur de la Houdinais, et Gillette Bucher, sa femme, fondèrent une rente de 50 liv. « au profit des petites écoles de garçons, » plus une rente de 7 liv. 10 s. pour « douze messes basses que devra dire ou faire dire pour les fondateurs le maître d'école. »

En 1757, l'instituteur de Louvigné jouissait d'une maison avec son jardin, retirait de la fondation et de la fabrique 220 liv., et recevait, de plus, 200 liv. de ses élèves payants. Il est vrai qu'il était tenu de faire l'école gratuitement aux pauvres. En 1790, la *Déclaration* faite à la municipalité prouve que le général de la paroisse nommait le maître d'école, qui était alors M. Hubert des Longrais, et que celui-ci jouissait « des maisons d'école et d'un revenu de 200 liv., à la charge de faire dire douze messes et d'enseigner les garçons suivant le règlement prescrit par le général². »

2° École de filles. — Par acte du 2 décembre 1748, Anne Brochard, veuve de Jean Faucheux, fonda une école charitable pour les filles de Louvigné-de-Bais et un Bureau de charité pour fournir du bouillon aux pauvres malades, et affecta à cet effet le tiers de tous ses biens, notamment sa maison paternelle au bourg de Louvigné. « Si le revenu de cet établissement atteint, par suite de donations subséquentes,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. *Ibidem*, 9 G, 81 ; 4 V, 28.

le chiffre de 180 liv., la fondatrice veut qu'il soit entretenu, nourri et habillé douze petites filles, une par chaque augmentation de 15 liv. de rente, depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de quatorze ans, choisies par les recteurs de Louvigné, Bais, Vergeal, Moulins, Chancé, Domagné et Cornillé dans leurs paroisses¹.

L'évêque de Rennes approuva cette fondation le 1^{er} janvier 1749; la maison prit le nom de la Providence, et les Filles de la Sagesse ne tardèrent pas à venir y tenir l'école et le Bureau de charité. (V. p. 222.)

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

École charitable pour les filles fondée vers 1731 par les Filles de l'Union chrétienne. (V. p. 227.)

MARCILLÉ-ROBERT

École charitable pour les filles fondée par Louise Ballays vers 1723 et confiée en 1737 aux Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve. (V. p. 215.)

MARPIRÉ

Il y avait anciennement en Marpiré une école fondée; il paraît que le recteur de la paroisse la faisait dans le siècle dernier, car en 1790 il déclara jouir d'un champ appelé le Jardin-de-l'École².

MARTIGNÉ-FERCHAUD

Le 17 juillet 1721, M^{sr} de Crissé, évêque de Rennes, sup-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., O G, 81; 1 V, 28.

2. *Ibidem*, 1 V, 23.

prima l'une des paroisses de Martigné, nommée la Petite-Portion, et décida que « l'usage des maison, jardin, pré et autres pièces de terre attachés à la cure supprimée serait délaissé à un maistre d'école nommé par le recteur et par les paroissiens. »

En vertu de ce décret épiscopal, M. Mellet de la Tremblaye, recteur de Martigné, conjointement avec le général de la paroisse, nomma en 1724 Pierre Petit, prêtre de Bayeux, pour être « régent, précepteur et maistre d'école de Martigné. » M. Maussion, également prêtre, dirigeait cette école en 1763. Le 22 août 1786 mourut François Gardais, chapelain de la Roullière et « maître des petites écoles, » âgé de vingt-neuf ans. Enfin, en 1790, Pierre Thébault, « régent des petites écoles, » décéda au petit presbytère de Martigné, devenu, comme nous venons de le dire, la maison d'école de cette paroisse¹.

MAURE

Sous l'épiscopat de M^{sr} de la Bastie (1739-1767), il existait à Maure une école de garçons fondée moyennant un capital de 1,800 liv., dont le maître d'école touchait la rente. — Il est aussi fait mention dans les *Déclarations* de la seigneurie de Maure du droit qu'avait le seigneur du lieu de nommer « le maistre d'escole de ladite paroisse. »

MAXENT

Vers 1588, Pierre Porcher, qui devint ensuite prieur et recteur de Maxent, tint l'école des enfants de cette paroisse, comme il le raconte lui-même dans son *Advertissement aux paroissiens de Maxent*. « Il ouvrit cette école dans son village natal de Besnard ; il y eut comme pensionnaires les enfants

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Reg. de l'état civil de Martigné.

de quelques gentilshommes des environs : le fils unique de la Mulotière, le fils aîné du Plessix-Hudelor, le fils du Couëdic-Percherel et le fils de la Motte de Saint-Thurial, avec un grand nombre de petits paysans comme externes, entre autres Noël Georges, son biographe¹. »

En 1680, Jean Davy, sieur de Servigné, fonda l'ermitage et l'école du Bois-Davy, en Maxent, et en 1742 le général de la paroisse augmenta considérablement cette fondation. Joseph Bouëtard, prêtre, pourvu à cette époque du bénéfice du Bois-Davy, s'obligea à en remplir les obligations, notamment à donner l'instruction gratuite aux enfants de Maxent, on leur faisant le catéchisme et en tenant une petite école. A la mort de ce prêtre, arrivée en 1747, son successeur, Julien Doublet, diacre, promit également de faire gratuitement l'école aux enfants de la paroisse².

MESSAC

Sur les landes du Châtellier, en Messac, se trouve un ermitage ruiné dont nous parlerons ailleurs; d'après la tradition locale, l'ermite qui l'habitait faisait, comme celui du Bois-Davy, l'école aux enfants de la paroisse. Nous ne savons si cette école était fondée.

MÉDRÉAC

En 1680, le prieur de Bécherel déclarait avoir le droit de nommer le maître d'école de Médréac³.

MÉZIERE (LA)

En 1693, Julien Hiard, recteur de la Mézière, acheta une

1. S. Ropars, *Études sur quelques ouvrages rares*, 60.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*.

3. *Arch. Natlon.*, P. 4720.

maison avec cour et verger pour y établir de petites écoles; après sa mort, ses héritiers, voulant se conformer à ses dernières volontés, fondèrent d'une manière stable cette école en 1738 et donnèrent au recteur de la paroisse le droit de présenter l'instituteur, ce qui prouve qu'il s'agissait d'une école de garçons¹.

MÉZIÈRES

Lorsque M^{sr} de Girac visita la paroisse de Mézières en 1781, Charles Gondard, chirurgien, était maître d'école des garçons de cette paroisse et Anne Ruffault faisait l'école aux filles².

MINIAC

En 1680, le prieur de Bécherel nommait le maître d'école de cette paroisse³, et sous l'épiscopat de M^{sr} de la Bastie (1730-1767) le seigneur de Miniac donnait 8 liv. de rente à la maîtresse d'école.

MINIAC-MORVAN

En 1764, le seigneur et la dame de Miniac fondèrent une école charitable pour les filles de cette paroisse et la confièrent aux Sœurs de la Sagesse. (V. p. 223.)

MONTAULT

L'ermite qui habitait près de la chapelle de Notre-Dame-du-Rocher faisait l'école aux enfants de la paroisse dans les derniers siècles⁴.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

2. Arch. dip. d'Ille-et-Vil., 4 G, 3.

3. Arch. Nation., P. 4720.

4. Communication de M. l'abbé Paris-Jallobert.

MONTFORT

1^o École de garçons. — En 1682, le prieur de Saint-Nicolas devait entretenir une école pour les garçons des trois paroisses de Montfort et des paroisses de Bédée et de Breteil.

En 1708, cette école était mal tenue, et M^{sr} des Maretz défendit au maître d'école, nommé Gandon, de faire la classe dans le même appartement et aux mêmes heures que sa mère, qui la faisait elle-même aux petites filles.

En 1769, l'école des garçons de Montfort n'ayant que 40 liv. de rente, se trouvait sans titulaire; ce que voyant, la Communauté de ville accorda 120 liv. de traitement à M. Loqué, prêtre de Montfort; l'évêque de Saint-Malo approuva cette nomination et promit aux bourgeois de Montfort de conférer désormais cette charge au prêtre qu'ils lui présenteraient. Cette école, établie dans la paroisse de Saint-Jean, devait être pour les enfants des trois paroisses de Montfort et devait durer cinq heures chaque jour, depuis le 18 octobre jusqu'au 18 septembre¹.

2^o École de filles. — Cette école était dirigée par les Ursulines établies à Montfort en 1639. (V. p. 235.)

MONTREUIL-SUR-PÉROUSE

En 1681, René Le Moyne, sieur de la Taschélais, exécutant le testament de son frère Pierre Le Moyne, sieur de la Stardière, décédé en Espagne, fonda deux messes par semaine dans la chapelle du manoir de Pérouse, et stipula que le chapelain chargé de dire ces messes ferait l'école aux enfants de la paroisse².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., G G, 33.

2. *Ibidem*, G G, 82.

NOUVOITOU.

Nous avons vu précédemment, à propos de Brie, qu'en 1634 Isaac Loaisel, seigneur de Brie et de Chambières, avait fait une fondation en faveur des enfants de Brie, Saint-Armel et Nouvoitou; c'est probablement elle qu'on appelait, en 1790, à Nouvoitou, la chapellenie de Chambières ou des Choristes. Elle était alors présentée par le seigneur de Brie, M. de Sarsfield, avait pour titulaire M. Tizon du Beauchêne, devait une messe tous les dimanches et jouissait d'un revenu de 124 liv. 5 s. 9 d.¹

NOYAL-SUR-SEICHE

Les maîtres d'école de cette paroisse figurent souvent comme parrains dans les actes du xvi^e siècle. Ainsi nous apparaissent : en 1517, *Paganus Couerres rector scole de Noyalo*; — en 1524, *Michael Balue rector scole*; — en 1526, *Petrus Doaye scole rector*; — en 1535, *Bonabius Galleren rector scole*; — enfin en 1538, *Petrus Douaye rector scole*. Ce dernier était laïque et marié, car il eut une fille en 1527, mais Bonabes Galleren était prêtre².

OSSE

Quoique nous ne connaissions pas d'école véritablement fondée à Ossé, nous y voyons cependant un ancien établissement qui pouvait bien en tenir lieu. En 1619, le recteur Jean Salmon fonda une confrérie de la Doctrine chrétienne, érigée en son église paroissiale sous l'invocation de Dieu et de la Vierge Marie; or, les membres de cette confrérie s'enga-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 25.

2. M. de la Borderie, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1875, p. 263.

geaient, entre autres choses, à faire apprendre le catéchisme à tous les enfants de la paroisse¹,

PARAMÉ

1^o École de garçons. — En 1742 il y avait à Paramé plusieurs écoles de garçons; l'une était faite par un prêtre nommé Pierre Le Blanc, et l'autre par Jean-Baptiste Blondel, également prêtre et chapelain de Clermont.

2^o École de filles. — Sous l'épiscopat de M^{or} de la Bastie (1739-1767) il y avait une fondation de 50 liv. de rente pour une maîtresse d'école à Paramé; cette dernière se nommait Julienne Bolo en 1742.

En 1786, M^{lles} Fréboul donnèrent une maison dans le bourg de Paramé pour y établir deux religieuses qui devaient soigner les malades et faire l'école aux filles de la paroisse. La Révolution empêcha ce projet de se réaliser immédiatement, et les Filles de la Sagesse ne sont venues occuper cette maison d'école et de charité qu'en 1804; elles continuent d'y faire le bien.

PARIGNÉ

Les revenus de l'école charitable des garçons de cette paroisse furent notablement accrus en 1784 par le don de 2,400 liv., produit d'aumônes faites par des personnes pieuses. A cette occasion, le général de la paroisse s'assembla et arrêta ce qui suit : « L'école de Parigné sera tenue par MM. les curés et, à leur défaut, par des prêtres originaires ou habitués de la paroisse; — tous les garçons pauvres jugés tels par le recteur seront instruits gratuitement même dans la langue latine, lorsque ledit recteur le jugera à propos, et jusqu'à la troisième exclusivement; — les curés ne pourront

1. M. l'abbé Paris-Jallobost a retrouvé les statuts de cette intéressante association.

exiger des garçons aisés que 10 sols par mois de ceux qui apprennent à lire et à écrire, et 20 sols de ceux qui apprennent le latin; — les curés feront le catéchisme deux fois par semaine tant aux pauvres qu'aux riches, une heure au moins chaque fois; — enfin les curés se partageront les écoliers comme ils se partageront les revenus, et le recteur pourra charger l'un d'eux des enfants au latin et l'autre des garçons moins avancés. »

La fondation des écoles de Parigné fut encore augmentée, paraît-il, car en 1790 M. Courtillet, curé de cette paroisse, déclara jouir d'une rente de 135 liv., due par les sieur et dame de la Bouteillère Le Bouc, « pour l'enseignement des petites écoles aux pauvres de la paroisse, suivant un acte de fondation du 3 juin 1787. »

Ce M. Courtillet avait été nommé maître d'école par le général de la paroisse en 1787, en place de Julien Passillé, devenu à cette époque recteur de Saint-Médard.

Il y avait une fondation de messes attachée à cette école, et c'est ce qu'on nommait en 1790 « la prestimonie de l'École¹. »

PERTRE (LE)

Il y avait une école au village de la Méniste; elle était tenue en 1609 par Jacques Droit; — en 1612 par Macé Roche, qui mourut en 1636; — en 1645 par Jean Guesdon, — et vers 1657 par René Préheu².

PIPRIAC

Il est question en 1719 de l'école des garçons de cette paroisse et de François Maignan, diacre du lieu, qui se préparait à la tenir³.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 19; 4 V, 27.

2. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

PIRÉ

1^o *École de garçons.* — En 1583, les *Comptes des trésoriers* de Piré mentionnent la rétribution due par eux au maître d'école de cette paroisse.

2^o *École de filles.* — En 1683, M. Le Camus, prieur de la Franceule, fonda une école charitable pour les filles de Piré et confia cet établissement aux Filles de la Charité. (Voy. p. 200.)

PLÉCHATEL

En 1715, Guillaume Orain, prêtre, demeurant au village de Saint-Saturnin, en Pléchâtel, ayant relevé à ses frais la chapelle de ce village, y fit une fondation de messes tous les dimanches et fêtes. Parmi les obligations que le fondateur imposa au chapelain de Saint-Saturnin figure celle « de tenir l'école aux enfants du canton et à ceux des vassaux de la baronnie de Bain, pour leur apprendre leurs prières, lire et écrire seulement ¹. »

PLEINE-FOUGÈRES

Par acte du 20 juin 1722, le seigneur du Plessix-Chesnel fonda une école charitable en la paroisse de Pleine-Fougères; cette école était tenue par le chapelain du Plessis-Chesnel. En 1748, Julien Briand, prêtre, chargé de cet emploi en place de Louis Cuguen, démissionnaire, prit possession « des héritages affectés auxdites écoles, et consistant en six pièces de terre. » Nicolas Martel, prêtre d'Avranches, lui succéda en 1777². On voit encore auprès du vieux manoir du Plessix-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.

Chesnel une maison qui porte toujours le nom de ferme de l'École.

PLÉLAN

En 1588, Jean Briec, recteur de Plélan, et les principaux de cette paroisse, prièrent dom Pierre Porcher, alors maître d'école à Maxent, de venir à Plélan faire la classe dans la maison de la chapellenie de Béniguet, dont il desservait les messes. Pierre Porcher accepta et vint à Plélan, où il fut plus tard remplacé en qualité de maître d'école par son ancien élève, dom Noël Georges¹.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous dit, de son côté, que le recteur de Plélan devait payer 30 liv. de rente au maître d'école de sa paroisse.

PLERGUER

En 1715, Julienne Tardivet, Renée Lecorvaisier et Jeanne Ginguéné fondèrent une école de filles à Plerguer, et en 1717 elles se firent respectivement entre elles donation de tous leurs biens meubles. Ces bonnes filles tenaient elles-mêmes leur école et lui assurèrent des rentes après leur mort, voulant que l'autorité ecclésiastique mit après elles d'autres maîtresses d'école à Plerguer².

Les vassaux de la seigneurie de Miniac avaient aussi droit d'envoyer leurs filles à l'école gratuite de Miniac-Morvan.

PLEUMELEUC

A la fin du xvii^e siècle, la direction de l'école de Pleumeleuc appartenait au prieur de Hédé³.

1. Ropartz, *Études sur quelques ouvrages rares*, 00, 75.

2. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t H, 30.

POILLEY

En 1504, l'abbé de Rillé nomma un maître d'école de Poilley en sa qualité de maître universel de tout le territoire de Fougères, Bazouges et Antrain. Par acte du 12 avril 1765, Julien Tumoine et Anne Hutru, sa femme, fondèrent une école charitable pour les garçons de cette paroisse; ils donèrent à cet effet deux constituts produisant 166 liv. de rente, et voulurent que le titulaire fit célébrer cinq messes basses, cinq saluts et un service anniversaire pour les fondateurs.

En 1766, Jean Le Verrier, curé de Poilley, était en même temps maître d'école de cette paroisse; étant devenu recteur de Tremblay, il fut remplacé comme instituteur par Pierre Thébault, diacre de Poilley¹.

PRINCÉ

Il y avait à Princé une fondation d'école consistant en « une maison avec jardin au haut de ce bourg, et 36 liv. de rente. » Le maître d'école, qui était en 1790 M. de Launay, devait une messe par semaine².

QUÉBRIAC

En 1781, M. de Talhouët de Bonamour, seigneur de Québriac, et M. de Launay, prieur-recteur de cette paroisse, fondèrent une école charitable pour les garçons de Québriac; un capital de 2,400 liv. fut placé à Paris pour entretenir cette fondation. L'évêque de Rennes s'empressa de l'approuver, mais l'intendant de Bretagne, tout en l'autorisant, ne fut pas

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. *Ibidem*, 4 V, 28.

d'avis qu'on demandât au roi des lettres patentes confirmatives¹.

REDON

1^o Collège. — M. Buisson, dans son *Dictionnaire de Pédagogie* (p. 279), signale l'école de Redon comme existant dès l'an 1096.

Nous voyons ailleurs qu'en 1580 l'abbé de Redon nommait un maître d'école « pour instruire et apprendre les enfants dudit lieu. » Mais, plus tard, la Communauté de ville voulut nommer elle-même son maître d'école, auquel elle donna d'abord 100 liv. de rente, puis 300 liv., et les religieux renoncèrent à leur droit de choisir l'instituteur de Redon. La Communauté de ville forma alors un petit collège où l'on enseignait le latin et que tenait un ecclésiastique régent; toutefois cet établissement n'eut que peu d'importance².

2^o École de filles. — Les Ursulines établies à Redon en 1674 faisaient l'école aux petites filles. (V. p. 236.)

RENNES

1^o Anciennes écoles. — Dès l'an 1035, Guérin, évêque de Rennes, établit un maître d'école dans sa ville épiscopale; il s'appelait Incomaris et prenait le titre de maître de grammaire, « *grammaticus*. » Pour assurer à ce personnage une complète indépendance, l'évêque en fit un dignitaire. Je son église cathédrale, lui donna un hôtel à l'entrée de la rue des Dames et lui assura une pension sur les revenus de la paroisse de Trans. Les successeurs d'Incomaris prirent d'abord le nom de maître des écoles, « *archischolarius, magister scholarum*, » puis simplement celui de scholastique, qu'ils conservèrent jusqu'à l'époque de la Révolution.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4200, 4310.

2. Déclaration de l'abbaye de Redon. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4310.

« Nous avons précédemment parlé de ces dignitaires de l'Église de Rennes¹. Chargés d'examiner et d'approuver les maîtres d'école de tout le diocèse, instruisant eux-mêmes dans l'origine, puis présidant seulement à l'instruction, mais nommant toujours « les maîtres de grammaire, » comme on disait alors, ils jouissaient d'une considération bien méritée.

A côté du manoir habité par le scholastique se trouvait la maison d'école, située dans la rue de la Cordonnerie (*nunc* rue de la Monnaie). En 1492 on appelait cette maison la Vieille-École, et l'on y fit quelques restaurations; mais comme elle n'était plus suffisante, à cause du nombre croissant des élèves, la Communauté de ville fit construire, deux ans plus tard, un nouvel édifice « sis sur le placis de la Vieille-Monnaie (*nunc* placis Saint-Pierre), à huit pieds de la chapelle Saint-Martin². »

A cette époque, l'école de Rennes comprenait deux catégories : les grandes et les petites écoles. Dans les premières on enseignait la philosophie, la rhétorique et les humanités : c'était un vrai collège; dans les secondes on apprenait à lire, à écrire et les principes de la grammaire. A chacune étaient préposés deux prêtres dits « recteurs, » qui gouvernaient ces écoles sous l'inspection et sous la dépendance du scholastique.

La ville passa donc, vers 1495, un contrat avec ces recteurs, par suite de la construction qu'elle venait de faire à ses frais de la nouvelle maison d'école; les recteurs acceptèrent un règlement et reconnurent le droit de patronage et de fondation du corps municipal. A partir de cette époque ils furent rétribués par la ville, qui les considéra comme ses agents et ses protégés³.

2^o *Collège Saint-Thomas*. — Mais l'insuffisance d'une pareille combinaison ne tarda pas à se faire sentir. Les bour-

1. V. tome I^{er}, 470 et suiv.

2. Là où se trouve aujourd'hui l'École d'Artillerie.

3. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Journal de Rennes*, 20 octobre 1876.

geois de Rennes sollicitèrent et obtinrent du roi François I^{er}, en 1536, l'érection en collège de l'ancien hôpital Saint-Thomas. (V. précédemment p. 321.) Le nouveau collège fut aménagé, augmenté, doté et reconstruit aux frais de la Communauté de ville, qui en nomma le principal et les professeurs et reçut leurs serments. Il y a de bien curieux renseignements sur le régime du collège Saint-Thomas dans les différents traités passés entre le Conseil des bourgeois et les principaux nommés par la ville. En 1593, le collège comprenait cinq classes, dont les régents n'étaient admis qu'après examen devant le scholastique de Rennes, qui gardait la haute censure du personnel enseignant¹.

Dès 1586 les bourgeois de Rennes songèrent à confier leur collège aux Jésuites et entrèrent en pourparlers avec un de leurs provinciaux. L'année suivante, les États de Bretagne approuvèrent, le 1^{er} octobre 1587, l'établissement de ces religieux dans le collège de Rennes. Les bourgeois sollicitèrent alors l'union à ce collège de la cure de Feins et du doyenné d'Aubigné, son annexe, dont les revenus eussent favorisé l'établissement des Jésuites; mais sur les entrefaites la Compagnie de Jésus fut chassée du royaume en 1594.

Lorsque les Jésuites rentrèrent en France, la Communauté de ville reprit ses négociations avec les bons Pères dès 1603. Elle reçut alors des lettres patentes d'Henri IV pour l'établissement à Rennes d'un collège de Jésuites, sollicita et obtint du Souverain-Pontife l'union à ce collège du prieuré du Brégain, en La Boussac, obtint aussi des États de Bretagne une somme de 12,000 liv., et du roi une rente de 2,000 liv. sur les fonds du papegault, et vit enfin tout le clergé diocésain s'imposer lui-même un double décime pour subvenir aux frais de la nouvelle fondation. Dans le même temps, Yves du Viveau, archidiacre de Dol, céda au collège de Rennes les

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Journal de Rennes*, 26 octobre 1870. — *Arch. municip. de Rennes*, 282, 289, 290, 471, 472, etc.

deux prieurés de Livré et de Noyal-sur-Vilaine, qu'il possédait en commende, et obtint du Pape et des abbés de Saint-Florent et de Saint-Melaine l'annexion définitive de ces bénéfices au collège susdit¹.

Le 30 août 1604, les Jésuites prirent possession du collège Saint-Thomas, et l'acte de fondation fut passé entre eux et la Communauté de ville le 18 octobre 1606. Par cet acte, les Jésuites s'engagèrent à entretenir deux cours de philosophie, un cours de cas de conscience et six cours de rhétorique, humanités et grammaire; ils s'obligèrent, en plus, « à rendre aux nobles bourgeois de Rennes tous les devoirs, prières, messes et oraisons dus aux seigneurs fondateurs, et nommément à fournir chaque année un cierge présenté par le Père régent du collège auxdits bourgeois assistant à la messe dite pour eux le 18 octobre, fête de saint Luc et anniversaire de ladite fondation, le Père régent leur faisant au préalable une brève harangue en action de grâce de leur charité et libéralité². »

L'ancien collège Saint-Thomas et la vieille chapelle de ce nom avaient naturellement fait place aux nouvelles constructions du collège de Rennes; aussi fallut-il songer à bâtir une nouvelle église en rapport avec l'importance de l'établissement. La Communauté de ville s'en occupa et accorda en 1623 70,000 liv. pour l'édification de cet édifice; il fut convenu avec les Jésuites que cette église serait dédiée « en l'honneur de Dieu, de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier, » et qu'en mémoire de l'ancienne chapelle Saint-Thomas, où le Chapitre venait processionnellement de

1. Arch. municip. de Rennes, 283.

2. Arch. municip. de Rennes, 290, 483. — Ce cierge, « armorié d'un côté du nom de Jésus, et de l'autre des armes de la ville, » était porté par la Communauté de ville, le 8 septembre, à l'autel de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle; c'est ce que réglèrent en 1638 les bourgeois de Rennes. Ceux-ci avaient aussi décidé dès 1620 qu'à la suite de la messe « chantée en musique avec régalle et viole » par les Jésuites le 18 octobre, ils se transporteraient « au-dedans du collège » et y feraient eux-mêmes « l'ouverture des classes pour le lendemain en recommencer l'exercice. » (Recueil hist. ms., par Languedoc.)

toute antiquité célébrer la fête Saint-Marc, les deux principales chapelles de la nouvelle église seraient dédiées à saint Thomas et à saint Marc; enfin, les bourgeois stipulèrent que les armoiries de la ville seraient placées au-dessus de la principale porte. Le 30 juillet 1624, la première pierre de l'édifice fut posée très-solennellement par la Communauté de ville et bénite par l'évêque Pierre Cornulier; achevée en 1631, cette église fut consacrée le 3 septembre par M^{gr} de la Mothe-Houdancourt, en présence des nobles bourgeois. Ceux-ci avaient consenti deux ans auparavant à ce que le duc de Rohan édifiat le maître-autel, qui fut consacré en même temps que l'église¹.

Ain² fut fondé le collège de Rennes, le plus grand et le plus beau des établissements tenus par les Jésuites; les écoliers y affluèrent en si grand nombre que dans les classes dont il se composait, théologie, philosophie, physique et humanités, on en comptait vers 1634 deux mille huit cents. Aussi les Pères s'étaient-ils obligés envers la Communauté de ville à dire chaque jour trois messes, afin que les écoliers qui devaient y assister ne fussent pas en trop grand nombre à chacune d'elles³.

Cette affluence des jeunes gens au collège de Rennes, prouvée par le témoignage des contemporains, est encore confirmée par un ouvrage imprimé en 1643, où on lit que cet établissement comptait ordinairement 2,500 et quelquefois plus de 3,000 élèves³.

En 1679, la mère d'un Jésuite, Nicolle de la Monneraye, veuve d'Étienne du Loudel, donna aux Jésuites de Rennes sa propriété du Tertre-de-Joué, « composée d'une maison d'habitation avec jardins, terrasses, promenades, bois futaie, plus

1. Arch. municip. de Rennes, 483, 486, 499. — Journal de Pichart, 499.

2. Arch. municip. de Rennes, 290.

3. « Collegium Rhedonense conditum anno gratiæ 1604 numerat plerumque bis milia et quingentos, et aliquando ultra tres milia discipulos in varias classes distributos. » (Bibliotheca script. Soc. Jes., n° 44753 de la Bibliothèque de Rennes.)

les métairies de Bellevue, du Clos-Pilet et de la Touche. » Les Pères en prirent possession et en firent la maison de campagne de leur collège¹.

La nouvelle expulsion des Jésuites de France en 1762 porta au collège de Rennes, si florissant alors, un coup dont il ne se releva point. La direction de cet établissement fut reprise par la Communauté de ville, qui y appela des prêtres séculiers et nomma d'une voix unanime principal un chanoine de Saint-Malo, M. Thé du Chastelier. A celui-ci succédèrent deux vicaires généraux de Rennes, MM. de Fayolle et de Bléry.

Ce dernier déclara en 1790 que les revenus du fonds primitif du collège de Rennes, c'est-à-dire des prieurés unis de Saint-Thomas, Livré, le Brégain et Noyal, étaient nets de 12,649 liv. 1 s. 1 d.; mais il fallait y ajouter quelques autres rentes, telles que les droits sur le papegault de Rennes, les pensions faites par la Communauté de ville, etc. Le total du revenu montait, par suite, à environ 17,500 liv., indépendamment des rétributions que payaient les élèves.

Aujourd'hui, le lycée de Rennes occupe les bâtiments du collège des Jésuites, et la chapelle de cette maison est devenue l'église paroissiale de Toussaints.

3° *Hôtel des Gentilshommes.* — L'abbé de Kergus fonda à Rennes en 1746, avec le concours de M. de la Rive, une maison d'éducation pour les enfants des gentilshommes pauvres de Bretagne. Cet établissement fut approuvé par lettres patentes du roi en 1748; il fut d'abord créé pour trente jeunes gens, mais plus tard les États de Bretagne y fondèrent dix-huit autres bourses, et quelques généreux particuliers augmentèrent encore cette charitable fondation.

En autorisant l'établissement, Louis XIV approuva un legs fait en sa faveur par M. de Kermoisan et lui permit de rece-

1. *Arch. municip.*, 290. — Bellevue, vendu en 1769 au profit du collège, appartient aujourd'hui aux Pères Missionnaires du diocèse.

voir des dons et legs jusqu'à concurrence d'un revenu de 22,000 liv.; le roi voulut aussi que la maison ne portât d'autre nom que celui d'Hôtel des Gentilshommes. Enfin, à la prière des États de Bretagne, Sa Majesté permit de prendre dans sa forêt de Rennes tout le bois nécessaire à la construction de cet hôtel¹.

L'objet de cette maison étant l'éducation de la seule noble pauvre, la loi fondamentale fut qu'on ne devait y recevoir aucun enfant qui ne fût noble et pauvre. La pauvreté se prouvait par l'attestation de l'évêque diocésain et de deux gentilshommes désignés dans chaque évêché pour s'occuper de cette œuvre; quant à la noblesse, il fallait qu'elle fût prouvée par les anciennes réformations, ou tout au moins par celle de 1668. L'âge de réception fut depuis sept jusqu'à douze ans. Les récipiendaires devaient être présentés par une personne établie à Rennes et connue, pour qu'on y eût recours au besoin. On travaillait principalement à les former à la religion et à la piété, et à leur inspirer des sentiments d'honnête homme. Dès qu'ils étaient capables de sixième, ils allaient étudier au collège de la ville. Aux études ordinaires on joignait ce qui pouvait concourir à leur donner une éducation digne de leur naissance, comme l'histoire, le blason, le dessin, la géographie, les fortifications et la navigation. On leur procurait à tous des maîtres de danse, et à ceux qui se destinaient au monde des maîtres d'armes. Ils étaient tous également vêtus et nourris, les laïques ayant un habit blanc complet avec des boutons de cuivre doré, et les ecclésiastiques étant habillés de noir. Quand ils avaient fini leurs exercices et leurs classes, on faisait son possible pour rendre le bienfait complet en leur donnant la somme dont ils avaient besoin pour embrasser l'état choisi par eux.

L'établissement était gouverné par un conseil d'administration composé de l'évêque de Rennes et d'un autre membre du

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 2683, 2686.

clergé, de deux membres de la noblesse, de deux membres du tiers-état et des supérieurs de l'hôtel. Il y avait en la maison même trois supérieurs : le principal, le proviseur et le directeur; ce dernier était spécialement chargé de l'instruction religieuse; le principal devait être prêtre et le directeur et le proviseur au moins dans les Ordres sacrés. Il y avait, en outre, trois maîtres qui devaient avoir l'intention d'entrer dans les Ordres s'ils n'y étaient pas déjà, savoir : le sous-principal, le sous-directeur et le sous-proviseur. Les élèves ne pouvaient jamais sortir de la maison sans être accompagnés d'un maître ou suivis d'un domestique. S'ils n'étaient pas capables de suivre les cours du collège, leurs maîtres devaient les mettre au courant et leur faire faire toutes les classes jusqu'à la philosophie inclusivement.

Nous extrayons tous les détails qui précèdent des *Statuts* de l'Hôtel des Gentilshommes, approuvés par lettres patentes du roi du 30 juillet 1749 et enregistrées au Parlement le 13 février 1750¹.

La Révolution détruisit naturellement cette institution charitable, et depuis lors l'Hôtel des Gentilshommes est devenu une caserne qui porte encore le nom du bon abbé de Kergus.

4° *Hôtel des Demoiselles ou l'Enfant-Jésus.* — Les États de Bretagne fondèrent encore à Rennes, en 1778, une maison analogue à la précédente et destinée aux jeunes filles nobles sans fortune. L'abbé de Kergus en fut nommé le directeur et il commença par y rassembler seulement neuf demoiselles, une de chaque évêché de Bretagne; il les entretint d'abord en partie avec les charités de quelques pieuses âmes. Mais le roi Louis XVI s'intéressant à cette maison, y fonda bientôt deux bourses, et la reine Marie-Antoinette, ainsi que Madame, le comte d'Artois, la comtesse d'Artois, Madame Élisabeth, Madame Adélaïde, Madame Victoire, Madame Sophie, sœurs du roi, l'évêque de Rennes, l'archevêque d'Aix,

1. Arch. du Parlement de Bret.

le duc de Penthièvre, les duchesses d'Elboeuf et de Liancourt, la comtesse de Pons, le prince de Soubise, le prince de Rohan, le duc de Chabot, le duc de Charost, le comte de Boisgeslin, le marquis de la Châsse d'Andigné fondèrent successivement vingt-trois autres bourses. De leur côté, les États de Bretagne assurèrent au nouvel établissement 2,000 liv. de rente; puis l'archevêque de Paris lui fit don de 12,000 liv. Enfin, l'évêque de Rennes, M^{sr} de Girac, non content d'avoir fondé une bourse en cette maison, acheta pour elle les hôtels des Croix et de Quérynant, situés dans le faubourg de la rue Réverdiais (*ancien* faubourg d'Antrain), et accompagnés de 5 journaux de terre. Le bon prélat offrit ces hôtels pour servir de logements, et le bureau les accepta avec reconnaissance le 5 octobre 1780. Les États de Bretagne tinrent à remercier publiquement M^{sr} de Girac de sa générosité dans leur séance du 2 novembre suivant.

Ce premier bureau de l'Hôtel des Demoiselles se composait alors de l'évêque de Rennes, l'abbé de Kergus, six dames de charité, M^{mes} du Bouays, de Montluc et de Guéhenneuc, et M^{les} Ferré, de Bruc et du Tiercent, et, enfin, la supérieure des Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, aux soins desquelles fut confiée la maison ¹.

Cet établissement fut approuvé, dans les conditions qui précèdent, par lettres patentes du roi datées d'octobre 1780. L'Hôtel des Demoiselles fut dédié à l'Enfant Jésus; il se composait de plusieurs maisons, dans la principale desquelles se trouvait la chapelle. La *Déclaration* qu'en fit en 1790 la supérieure, sœur de la Nonne, nous apprend qu'à cette époque « chaque bourse était à l'Enfant-Jésus, comme à Kergus, de 300 liv.; qu'il n'y avait alors que vingt-six bourses fondées, mais quarante jeunes filles admises; et, qu'enfin, neuf dames ou sœurs les y instruisaient ². »

1. Arch. du Parlement de Bret.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

Situé dans la paroisse Saint-Martin, l'établissement de l'Hôtel des Demoiselles fut ruiné par les révolutionnaires; mais la maison même a conservé dans le public le nom de l'Enfant-Jésus et a eu le bonheur de retomber en de religieuses mains; c'est actuellement le couvent des Dames de l'Adoration.

5° *Grand-Séminaire.* — Le Concile de Trente ordonna dans chaque évêché la création d'un Grand-Séminaire, mais ses décrets sous ce rapport ne furent exécutés dans notre diocèse qu'au xvii^e siècle. C'est M^{sr} de la Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes, qui songea le premier sérieusement à créer un établissement de ce genre. Il projetait de l'établir à Billé, près Fougères, lorsqu'il fut en 1661 transféré du siège de Rennes sur celui d'Auch, ce qui l'empêcha d'exécuter son dessein.

Son successeur à Rennes, M^{sr} de la Vieuville, résolut d'exécuter en partie ce projet, mais voulut avoir son Séminaire dans sa ville épiscopale. Tout d'abord il demanda au roi et obtint de lui des lettres patentes approuvant la fondation d'un Grand-Séminaire à Rennes; ces lettres furent datées du mois de mai 1662.

M^{sr} de la Vieuville fit en conséquence, en 1665, l'acquisition de deux maisons avec jardins, situées entre la rue Basse et la rue d'Échange, appartenant à Jean Aulnette, sieur de la Grennelais, et à Gillette Monneraye, sa femme; — puis d'une autre maison également avec jardin, sise rue d'Échange, et propriété de Jacques Frangeul, sieur de la Brosse, et de Jeanne de la Touche, sa femme. L'évêque de Rennes paya tous ces immeubles 22,300 liv.¹

Sur les entrefaites, le R. P. Eudes étant venu en 1669 prêcher avec un grand succès à Rennes une mission qui ne finit qu'en 1670, M^{sr} de la Vieuville résolut de confier la direction de son futur Séminaire à la Congrégation des prêtres de Jésus

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., O G, 4.

et Marie fondée par ce saint missionnaire. Par acte du 8 mars 1670, l'évêque fit donation au P. Eudes des biens indiqués ci-dessus, ainsi que des meubles nécessaires à l'établissement du Séminaire; il lui alloua, en outre, une somme de 2,000 liv. pendant six années consécutives. Mais il stipula en même temps que la Congrégation de Jésus et Marie aurait toujours à Rennes au moins cinq prêtres et quatre frères pour tenir le Grand-Séminaire, former les clercs et donner des missions dans le diocèse. Il autorisa toutefois le supérieur général de la Congrégation à nommer le supérieur du Grand-Séminaire de Rennes, et permit dans cet établissement la célébration solennelle avec octaves des fêtes des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie¹.

C'est ainsi que la fête du divin Cœur de Jésus a pu être célébrée à Rennes avec solennité dès 1670, c'est-à-dire plusieurs années avant que la bienheureuse Marguerite-Marie eût sa première révélation à ce sujet.

Les bâtiments acquis pour le Grand-Séminaire n'étant pas en bon état, les Eudistes obtinrent des États de Bretagne, dès 1671, une somme de 4,000 liv. qu'ils employèrent à reconstruire l'une de ces maisons; c'est celle qui existe encore le long du côté oriental de la rue Basse; ses petites ouvertures grillées rappellent sa destination religieuse.

En 1674, diverses transactions et échanges se firent entre l'évêque de Rennes, d'une part, et le Chapitre et quelques seigneurs de l'autre; de ces derniers relevaient féodalement, en effet, les biens acquis par M^{sr} de la Vieuville, et la mouvance de ces biens fut transférée directement à l'évêque.

Depuis cette époque jusqu'en 1686, le Grand-Séminaire s'arrondit, agrandissant peu à peu ses dépendances; il acquit successivement diverses petites maisons situées le long de la rue d'Échange, et quelques autres vers la rue Saint-Louis; la majeure partie de ces immeubles lui fut vendue par Julien

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 6 G, 1.

Chévrier, sieur du Verger, pour la somme de 5,500 liv. Il acheta aussi, par acte du 12 octobre 1687, pour 9,000 liv., de Charles Ferret, conseiller au Parlement, une maison nommée le Pélican, accompagnée d'un jardin et sise rue Saint-Louis¹.

Dans cette maison du Pélican se trouvait un vaste jeu de paume; les Eudistes approprièrent cette salle pour en faire une chapelle plus grande que celle qui leur avait servi jusqu'alors; cette dernière continua toutefois d'être employée pour les exercices privés de la communauté; mais les offices publics se firent désormais dans la nouvelle chapelle². Nous ignorons malheureusement sous quels vocables étaient ces deux sanctuaires. Le plus récent et le plus vaste existe encore, quoique sécularisé; sa façade, tournée vers la rue Saint-Louis, conserve encastrée dans la maçonnerie une tablette de marbre noir sur laquelle on lit l'inscription suivante, qui fait connaître la date de la bénédiction de l'église : *NON EST NIC ALIUD NISI DOMUS DEI ET PORTA COELI* (Gen., 28) — 1690.

Un aveu du 20 août 1694, rendu par le Grand-Séminaire au seigneur de Montbarot, de qui relevait la maison du Pélican, nous fait voir qu'à cette date « l'église du Séminaire, cy-devant jeu de paume, » était achevée, qu'elle avait des deux côtés des chapelles plus basses que la nef, et que sa longueur était de 92 pieds sur 31 de largeur. Suivant ce même acte, on venait de bâtir au Nord de l'église une sacristie dont la couverture affectait la forme d'un dôme.

C'est un peu plus tard que fut construit le vaste hôtel servant aujourd'hui d'hôpital militaire. La première pierre de cet édifice fut posée le 16 septembre 1724 par Pierre Perrin, vicaire général de M^{sr} Le Tonnelier de Breteuil. Mais les travaux durèrent longtemps et paraissent avoir continué jusque sous l'épiscopat de M^{sr} Bareau de Girac; car, si l'on en croit

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 6 G, 1.

2. Communication du R. P. Haudebourg, eudiste.

la tradition, ce fut seulement du temps de cet évêque et par ses soins que furent terminées les ailes de ce beau corps-de-logis¹.

Désirant avoir une maison dans la campagne environnant Rennes, les prêtres du Grand-Séminaire achetèrent vers 1684, de René de Kerret, seigneur de Quillien, le manoir seigneurial de Champagné et ses dépendances, le tout situé dans la paroisse de Pacé. Outre cette terre, ils possédaient aussi en 1776, dans cette même paroisse, la métairie de l'Étang.

Pour payer ces acquisitions, plusieurs personnes charitables durent mettre leur bourse à la disposition du Grand-Séminaire. Nous voyons, en effet, bien des donations faites en sa faveur : Gilles de Gain, chanoine et grand-chantre de Rennes, lui donna en 1680 sa métairie de Vermiscelle, en Nouvoitou ; le chanoine Claude Ferret lui légua sa bibliothèque en 1727 ; M^{sr} de Beaumanoir, M^{mo} du Boisfévrier et bien d'autres lui témoignèrent leur intérêt en faisant en sa faveur de pieuses et libérales fondations².

Mais parmi les plus généreux bienfaiteurs du Grand-Séminaire il faut compter les deux derniers prieurs de Saint-Sauveur-des-Landes, Jérôme de Bragelonne et Jean Gravois ; ces deux prieurs commendataires résignèrent, l'un après l'autre, leur bénéfice fort important en faveur du Séminaire. L'abbé de Marmoutiers, de qui dépendait Saint-Sauveur, refusa d'approuver la résignation de Jérôme de Bragelonne, mais il fut forcé de donner son consentement à celle de Jean Gravois. Les Bénédictins de Marmoutiers, suivant l'exemple de leur abbé, approuvèrent eux-mêmes, le 7 juillet 1700, l'union définitive du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes au Grand-Séminaire de Rennes, que vinrent confirmer en 1701 une ordonnance épiscopale de M^{sr} de Beaumanoir et des lettres patentes de Louis XIV³.

1. M. Quesnet, *Mélanges hist. et archéol. de Bret.*, II, 82.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 6 G, 4, 3, 6.

3. Les Eudistes affermaient en 1788 leur prieuré de Saint-Sauveur 4,200 liv.

L'on est peut-être surpris de voir qu'en fondant son Grand-Séminaire l'évêque de Rennes ne réclama de la Congrégation de Jésus et Marie que cinq prêtres pour tenir cette maison ; encore les chargea-t-il de faire des missions dans son diocèse. C'est qu'avant la Révolution les Séminaires différaient beaucoup de ceux de nos jours, comme nous l'avons dit plus haut. (V. p. 406.)

Cinq prêtres pouvaient donc, en 1670, suffire à la direction du Grand-Séminaire de Rennes. A leur tête furent souvent des hommes éminents, tels que le P. Blouet de Camilly, le saint ami du P. Eudes, qui inaugura l'établissement, — les Pères Jacques du Douit et Vincent Beurier, dont la vie si édifiante a été écrite par l'abbé Tresvaux¹, — et enfin le P. Guillaume Morin, qui, chassé du Grand-Séminaire le 16 juin 1791, revint à Rennes dès qu'un peu de calme le permit, pour y reprendre avec le vénéré P. Blanchard la direction des jeunes clercs du diocèse.

La Révolution s'empara du Grand-Séminaire et en fit un hôpital militaire, qui s'y trouve encore maintenant établi.

6° *Petit-Séminaire.* — En 1684, MM. Ferret, chanoines de Rennes, demandèrent à M. Chanciergue, de Paris, un prêtre formé par lui pour établir à Rennes un Petit-Séminaire, afin d'y élever les pauvres clercs et les pauvres écoliers se destinant à l'état ecclésiastique. Il leur envoya M. Adrien de Saint-Aubin, né à Compiègne, qui s'établit dans la rue de la Parcheminerie, puis dans celle d'Orléans, sur la paroisse de Saint-Aubin, et se retira à Paris dès 1697.

En 1698, M^{re} de Beaumanoir appela les Eudistes pour tenir ce Petit-Séminaire, dont la direction fut donnée au P. de Mauny. Sous le successeur de ce dernier, entre 1701 et 1706, l'établissement fut transféré rue d'Échange, dans le presbytère de Saint-Étienne, attenant à l'église de ce nom. Mais comme cette maison était trop éloignée du collège des Jésuites, dont

1. *Vies des Saints de Bret.*, V, 1, 433.

les théologiens et les humanistes suivaient les cours, l'évêque de Rennes décida sa translation à l'entrée de la rue Saint-Héliér ¹.

En conséquence, M^{sr} de Beaumanoir demanda et obtint, au mois de mai 1708, des lettres patentes du roi approuvant la fondation qu'il avait faite dans sa ville épiscopale d'un Petit-Séminaire, dit « Séminaire des pauvres écoliers, » pour l'éducation des jeunes gens dépourvus de fortune qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et autorisant sa translation ².

La même année, l'évêque de Rennes acheta des enfants de Claude Cassart « la maison appelée Bouzillé, où pendait autrefois l'image de saint Michel, avec toutes ses dépendances, » pour la somme de 7,900 liv. L'année suivante, le prélat fit l'acquisition d'une maison contiguë à la précédente, « appelée autrefois Groix et à présent la Flèche, » avec le jardin en dépendant. Enfin, en 1712, comme ces deux maisons joignaient les fortifications de Porte-Blanche, l'évêque acheta encore « un logis avec jardin derrière et droit à la rivière de Vilaine, le tout situé près du second pont de Porte-Blanche et anciennement nommé le Corps-de-Garde. » Cette dernière acquisition fut faite d'avec Louis Picard, sieur d'Argenteul, moyennant 800 liv., « à la charge expresse de porter à la Maison de ville, tous les premiers jours de l'an, les clefs de ladite maison, et de laisser en temps de guerre l'embarcadere dudit corps-de-garde aux soldats envoyés par M. le gouverneur de Rennes ³. »

Sur tout cet emplacement, sis à l'entrée de la rue Saint-Héliér, fut fondé le Petit-Séminaire, en faveur duquel M^{sr} de

1. *Notice ms.* par le R. P. Haudebourg, eudisto.

2. On ne donne plus aujourd'hui le nom de Petit-Séminaire qu'aux établissements où l'on fait les études classiques; mais autrefois on entendait par là une maison où l'on réunissait pendant toute l'année les étudiants pauvres, tant pour y faire leur cours de latin que pour étudier la théologie. Les Grands-Séminaires n'étaient alors composés que de théologiens en état de payer leur pension, et surtout de clercs et prêtres n'y résidant que pendant un temps plus ou moins long fixé par l'évêque, pour se préparer aux ordinations et au saint ministère.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 7 G, 4; H, 88.

Beaumanoir donna des lettres d'institution le 7 février 1709. Son successeur, M^{sr} de Breteuil, publia ensuite une ordonnance en 1726, pour le recommander aux charités de ses diocésains.

On construisit en ce lieu une chapelle et un corps-de-logis dont la façade était sur le jardin. En 1711, il s'y trouvait déjà cinquante élèves, théologiens et latinistes, résidant toute l'année scolaire.

Le P. Beurrier fut supérieur de ce Petit-Séminaire avant d'être supérieur du Grand. Du temps qu'il s'y trouvait (1746-1753), le Petit-Séminaire était si pauvre « que les écoliers n'y mangeaient que du pain à souper. Le bon Père trouva moyen de leur donner le soir une portion de viande les jours de dimanche et de fête, et sollicita longtemps pour leur obtenir le même secours tous les soirs ¹. »

Un peu plus tard, en 1769, la communauté des Dominicaines de Rennes ayant été supprimée et leur monastère ayant été donné aux Ursulines de Hédé (V. p. 205), l'évêque de Rennes demanda au roi l'autorisation d'acheter ce couvent pour en faire son Petit-Séminaire. Il obtint des lettres patentes royales, datées de mai 1771, approuvant ce projet, fit en 1772 l'acquisition de cette maison située dans la rue Hux (*nunc* rue de Paris), et y transféra ses élèves ².

Peu de temps après, M^{sr} de Girac obtint, grâce au bon vouloir du prieur d'Izé, Nicolas Leker, la suppression de ce prieuré et l'union de ses revenus au Petit-Séminaire de Rennes; l'abbaye de Saint-Florent, dont dépendait Izé, consentit à cette annexion, que confirmèrent des lettres patentes du roi datées de 1778 ³.

Enfin, en 1786, François Pillerault, prieur d'Allion, con-

1. Abbé Carron, *Modèles du Clergé*.

2. A la suite de cette translation, l'évêque vendit les anciens bâtiments du Petit-Séminaire, qui devint un dépôt de mendicité en 1772. C'était naguère la prison centrale des femmes; c'est actuellement un conseil de guerre.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 7 G, 6.

sentit de son côté à céder ce bénéfice au Petit-Séminaire de Rennes. Nous avons vu précédemment que les religieux de l'abbaye de Gastines, dont dépendait ce prieuré, donnèrent leur acquiescement à cette pieuse donation.

Jeanne Brandin, veuve de Jean Budes, fit aussi beaucoup de bien au Petit-Séminaire de Rennes : c'est en grande partie à cette noble dame que cet établissement dut les métairies de la Haye de Pan, de la Rivière-Bizaye, de Lorguenais et de Belair, situées en Bruz, ainsi que les fiefs de Tellé et la Rivière-Bizaye, s'étendant en Bruz, Laillé, Orgères et Saint-Erblon, qu'il possédait en 1775. A cette dernière époque, le Petit-Séminaire déclara jouir d'un revenu de 4,608 liv. 7 s. 7 d. Mais en 1790 le prieuré d'Izé, estimé 3,965 liv. de rente, et celui d'Allion 1,452 liv., lui étant unis, il résultait qu'au moment de sa destruction par les révolutionnaires le Petit-Séminaire devait avoir environ 10,000 liv. de rente¹.

Le gouvernement s'empara, le 15 juin 1791, du Petit-Séminaire, et en chassa le P. Pierre Blanchard, alors supérieur, ainsi que les autres Eudistes ; puis il céda les bâtiments à la ville de Rennes pour qu'elle en fit son Hôpital-Général. Depuis lors, cette maison (que le peuple continue d'appeler la maison des Catherinettes, en souvenir des Dominicaines de Sainte-Catherine) est affectée au logement des femmes de l'Hôpital-Général.

7^o *Écoles tenues par les Frères.* — Dès 1683, au commencement même de l'œuvre du vénérable abbé de la Salle, on appela à Rennes les Frères qu'il venait de fonder. Nous lisons, en effet, dans les *Mémoires d'un Bourgeois de Rennes* la note suivante : « Le 2 septembre 1683, les Frères de la Charité, dits Frères Ignorantins, furent admis à Rennes pour instruire la pauvre jeunesse masculine gratuitement². »

On ne sait rien de ce qui suivit immédiatement cette ten-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 7 G, 1. — V. tome II, p. 478 et 732.

2. *Mém. hist. et archéol. de Bret.*, I, 259.

tative d'introduction des Frères, combattue sans doute par les maîtres des petites écoles¹. Ce qui est certain, c'est que le 26 mars 1694 Raoul Bonnier, recteur de Saint-Aubin de Rennes, acheta pour le prix de 1,400 liv. une maison et un jardin dans la rue Haute, appartenant à Robert Loaisel, sieur de la Grabatière. Il destinait ce local à servir de premier établissement à une nouvelle école charitable pour les garçons, dont il voulait confier la direction aux Frères des Écoles chrétiennes.

Des difficultés et des embarras furent de nouveau suscités, car l'entreprise resta ajournée; elle ne fut reprise avec efficacité qu'en 1736. Cette année-là, un autre recteur de Saint-Aubin, Jacques Jamouays de la Musse, reprit le projet avorté de son prédécesseur. Grâce à son initiative et à ses persistantes instances, deux Frères des Écoles chrétiennes furent appelés à Rennes et placés à la tête d'une école charitable, c'est-à-dire gratuite.

« Ils furent logés dans une maison de la rue Haute affermée en leur nom; pour leur subsistance et leur loyer, M. Jamouays de la Musse fournissait annuellement une somme de 400 liv. Ce fut dans le principe leur unique ressource². »

La corporation des maîtres d'école s' alarma de cette fondation; elle recommença à lui susciter toutes sortes d'entraves et gagna l'appui de quelques magistrats jansénistes. La Communauté de ville, influencée par les partisans de cette corporation, obtint en 1738 un arrêt de la cour défavorable aux Frères. « Par cet arrêt, le Parlement de Bretagne servait les passions de ceux qui voulaient se débarrasser des nouveaux instituteurs : il ordonnait aux Frères de « déguerpir. » C'est le terme juridique employé. La Communauté, cédant

1. Ces petites écoles latines étaient nombreuses à Rennes aux siècles derniers; on en trouve une preuve entre plusieurs autres dans l'historiette de deux filous, René Amico et Mathurin Le Breton, maîtres d'école rue Saint-Thomas et rue de Beaumont, qui extorquèrent en 1775 diverses sommes d'argent aux petites maîtresses d'école latines de leur temps. (V. *Arch. dép.*, C, 4316.)

2. M. Paul de la Digne Villeneuve, *Journal de Rennes*, décembre 1876.

aux obsessions de certains personnages, décida en 1741 que ledit arrêt serait signifié aux Frères et qu'on en presserait l'exécution. Heureusement, pour le bien des écoles populaires, ces manœuvres furent annulées par l'intervention des protecteurs de l'Institut, et notamment de l'évêque de Rennes, M^{er} de Vauréal¹. »

Le ministre d'État, comte de Saint-Florentin, prit par suite en main la cause des Frères et écrivit au nom du roi à l'intendant de Bretagne « que l'intention de Sa Majesté est de conserver les Frères des Écoles chrétiennes à Rennes, et qu'Elle le charge de faire entendre à MM. de la Communauté de ville que cet établissement étant bon et utile, ils aient à ne point les inquiéter². » En conséquence, des lettres patentes du roi furent expédiées en 1742, autorisant les écoles des Frères à Rennes.

« Dès lors s'aplanirent les difficultés. Le 4 mars 1747, M. de Guersans, vicaire général, de concert avec M. Jamouays de la Musse et le frère Blaise, directeur, achetèrent une maison située au côté oriental de la rue Haute. Le contrat fut passé « au nom du clergé du diocèse, pour l'établissement des écoles charitables des garçons tenues par les Frères des Écoles chrétiennes de Saint-Yon, de l'Institut de M. de la Salle. » Les vendeurs étaient Pierre Boudoux, sieur des Orières, et Aline Hurel, sa femme. Cette maison, avec ses dépendances, coûta 10,000 liv., prêtées au frère Blaise.

Cette somme fut ensuite remboursée grâce à de bienveillants protecteurs, et en 1759 le Bureau du clergé de Rennes déclara par acte authentique qu'il n'entendait élever aucune prétention à la propriété de la maison des Frères, auxquels étaient maintenus tous leurs droits dans l'acquêt fait pour leur établissement.

Leur position fut donc désormais assurée. Un arrêt du

1. M. de la Digne Villeneuve, *loci citato*.

2. Arch. municip., 301.

Conseil avait statué que la Communauté de ville contribuerait à l'entretien des Frères par un subside annuel de 200 liv. Leur établissement put s'accroître et entretenir trois frères; le nombre en fut bientôt porté à cinq, puis à huit ¹.

Ils se distribuèrent la besogne et tenaient trois écoles, divisées chacune en deux classes. En 1770, la première, établie dans leur maison de la rue Haute, paroisse Saint-Germain, contenait deux cent trente enfants; — la deuxième, dans la paroisse de Toussaints, sur les murs de ville, entre l'ancienne porte de Toussaints et le Champ-Dolent, avait deux cent vingt enfants; — enfin, la troisième, située dans la rue et dans la paroisse Saint-Hélier, comptait deux cents enfants. Ces six cent cinquante enfants inscrits dans les rôles de l'école assistaient chaque jour à la messe, avaient trois heures de classe le matin et trois heures et demie le soir; l'enseignement était gratuit, grâce en particulier à la générosité de l'évêque de Rennes ².

Quand vint la Révolution, la maison des Écoles chrétiennes de Rennes se soutenait avec un revenu d'environ 2,000 liv., dont faisaient partie deux rentes constituées, l'une de 120 liv. sur l'Hôtel des Gentilshommes et l'autre de 500 liv. sur le Clergé de France; le reste provenait d'aumônes. Au reste, à cette époque, les Frères n'étaient plus à Rennes qu'au nombre de cinq, et ils avaient dû abandonner leur école de Toussaints faute de moyens pour entretenir la maison où elle se trouvait.

8° *Écoles tenues par des religieuses.* — Ces écoles charitables, accompagnées souvent de pensionnats de jeunes filles, étaient assez nombreuses :

A. — École tenue par les grandes Ursulines, établies sur le Pré-Botté en 1615. (V. p. 231.)

B. — École tenue par les petites Ursulines, établies en 1677 rue Réverdiais (*nunc* rue d'Antrain). (V. p. 233.)

1. M. de la Bigne Villeneuve, *loco citato*.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 4340.

C. — École tenue par les Filles de la Vierge, établies en 1678 rue du Pré-Botté, puis en 1760 rue Saint-Héliér. (V. p. 241.)

D. — École des Filles de la Sagesse. — Vers 1720, Henri Raccapé, marquis de Magnane, résolut de fonder à Rennes une école charitable pour les jeunes filles. Dans ce dessein il acheta d'André Geslin la maison du Verger et ses dépendances, sise au haut du Bourg-l'Évêque, près la barrière du faubourg de la Perrière. En même temps, il pria Élisabeth Davaise, supérieure de la maison de la Providence de Nantes, de se charger de cette école, d'apprendre aux jeunes filles à lire, écrire et travailler, et de les élever dans la piété. Les Dames de la Providence acceptèrent et prirent en 1720 possession de la maison du Verger. Mais quatre ans plus tard Élisabeth Davaise céda l'école charitable de Rennes aux Filles de la Sagesse. (V. p. 221.)

En 1790 il y avait dans cette maison quatre religieuses et trente-trois jeunes filles nourries, habillées et instruites gratuitement; les sœurs instruisaient, en outre, gratuitement aussi, les petites filles du dehors. Elles n'avaient cependant pour tout bien à cette époque que leur couvent avec sa chapelle, située au rez-de-chaussée du bâtiment principal, un jardin et 736 liv. 15 s. de rentes constituées; encore payaient-elles plusieurs rentes féodales, telles que 30 liv. au prieur de Saint-Cyr, 30 liv. à la fabrique de Saint-Étienne et 5 liv. aux Augustins¹. Les Filles de la Sagesse furent chassées par la Révolution et leur maison fut vendue nationalement; lorsqu'elles purent reprendre leurs écoles à Rennes, elles s'établirent plus près de la ville. Leur ancienne demeure est aujourd'hui occupée par une cirerie, à l'entrée du faubourg de Brest, dans une petite ruelle qu'on appelle encore ruelle de la Sagesse.

9° École charitable de la rue Haute. — En 1714, MM. Per-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., II, 63.

rin et Énouf, vicaires généraux de Rennes, fondèrent une « école charitable pour les filles » dans la rue Saint-Dominique (nunc rue Haute), sur le fief de l'abbaye de Saint-Melaine.

Nous n'avons pu retrouver quelles étaient les directrices de ce pieux établissement, qui était placé en 1739 sous la haute protection du vicaire général M. de Guersans; en effet, ce dernier avoua à cette époque être sujet de l'abbé de Saint-Melaine « à cause de l'école charitable de la rue Haute. »

RHETIERS

Aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles existait à Rhetiers une école de garçons; elle était tenue en 1587 par Pierre Planchais et en 1601 par Jean Lefranc, l'un et l'autre « prestres, curés et maîtres d'eschole. » Paul Grimault la dirigeait en 1611¹.

RHEU (LE)

Au milieu du *xv^e* siècle, il y avait plusieurs écoles en cette paroisse; elles étaient fréquentées non-seulement par les fils des gentilshommes et par les petits paysans du Rheu, mais encore par ceux des paroisses voisines. Olivier du Boberil racontait en 1474 comment il passait jadis son temps à l'école du Rheu. Vers 1480 ces écoles étaient au nombre de quatre : l'une se tenait au presbytère et était dirigée par maître Jehan Rabotin; — dom Guillaume Guiole faisait la deuxième au village du Chardonmay; — la troisième, tenue à la Hubertière, avait pour régent maître Thébault; — quant à la quatrième, on ignore le nom de celui qui la dirigeait.

Antoine-Jean-Baptiste de Gennes, recteur du Rheu (1748-1781), fonda une école gratuite en cette paroisse et lui assura une rente annuelle de 200 liv. sur le Clergé de France².

1. Communication de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. Notice ms. sur le Rheu, par M^o Poirier. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 20.

ROMAGNÉ

En 1781, il y avait en cette paroisse deux maîtres d'école qui se nommaient François Gasnier et François Lécotai.

ROMILLÉ

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* mentionne à Romillé une fondation d'école pour laquelle une maîtresse recevait « d'abord 45 liv., plus 25 liv. ajoutées depuis. »

Vers 1745, cette école était faite au village du Bignon par « honorable fille Gillette Roullé, maîtresse d'école au Bignon et supérieure des Filles du Tiers-Ordre de Saint-François¹. »

SAINT-ARMEL

Isaac Loisel, seigneur de Brie et de Chambières, décédé en 1634, fit avant de mourir une fondation en faveur de deux enfants pauvres de Saint-Armel, comme nous l'avons rapporté à l'article Brie. Mais il paraît qu'il fonda, en outre, une école charitable à Saint-Armel, parce qu'il habitait souvent son château de Chambières, situé en cette paroisse².

SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ

En 1720, Magdeleine Le Bel, veuve de Claude Denyau, seigneur du Teilleul, ayant fait reconstruire la chapelle de son manoir de la Gavouyère, en Saint-Aubin, et en ayant doté le chapelain, régla qu'à l'avenir ce dernier serait tenu de faire gratuitement l'école aux garçons pauvres de la paroisse³.

1. *Reg. de l'état civil de Romillé.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 39.*

3. *Ibidem.*

SAINT-AUBIN-DES-LANDES

Aux siècles derniers, il y avait une école de garçons fondée à Saint-Aubin; elle était tenue par les prêtres de la paroisse, qui jouissaient, entre autres choses, d'un pré qui porte encore le nom de « pré de l'École. » En 1681 mourut Georges Savinel, « maistre d'escole de Saint-Aulbin. »

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Dans une enquête du xiv^e siècle, on trouve un témoin nommé Robin du Fou, qui raconte que vers 1351, allant en classe, il fréquentait « l'escolle de la ville de Saint-Aulbin-du-Cormier, etc. »

Lorsque M^{re} de la Vieuville fit sa visite épiscopale, en 1665, à Saint-Aubin-du-Cormier, il enjoignit au sieur Lo Dru, prêtre et chapelain de cette église, « de tenir escole aux enfants de cette dite paroisse, par offre que les paroissiens font de le salarier de 5 sols par mois par chacun enfant à l'advenir. » En même temps, l'évêque décida que cette école se ferait dans l'ancienne chapelle de l'hôpital¹.

SAINT-BRIAC

En 1768, une personne charitable, voulant rester inconnue, remit un capital de 4,800 liv. à M. Nouail, vicaire général de Saint-Malo, pour qu'il fondât deux écoles charitables au bourg de Saint-Briac, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. M. Nouail fit cette fondation le 5 juillet 1768 et stipula que l'école des garçons serait tenue par un ecclésiastique ayant 128 liv. d'appointements, et « enseignant gratui-

1. Arch. paroiss. de Saint-Aubin-du-Cormier.

tement dans les principes de la religion, la lecture, l'écriture, le chiffre et même les premiers principes de latin. » Quant à l'école des filles, elle serait faite par une femme ou fille capable et de vertu éprouvée, recevant 64 liv. de traitement, et choisie, aussi bien que l'instituteur, par le recteur de la paroisse.

Cette double fondation fut approuvée le 12 août 1768 par M^{gr} des Laurents, évêque de Saint-Malo, et le 19 du même mois par un arrêt du Parlement de Bretagne¹.

SAINT-BRIEUC-DES-IFFS

1^o *École de garçons.* — Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit que les prêtres de Saint-Brieuc-des-Iffs faisaient l'école aux garçons de cette localité. (V. p. 419, v^o *Les Iffs*.)

2^o *École de filles.* — Le 16 août 1718, Marguerite, Julienne et Anne Amissé, ayant reçu un capital de 500 liv. pour fonder une école de filles à Saint-Brieuc-des-Iffs, constituèrent cette somme et assurèrent ainsi une rente de 25 liv. à la maîtresse d'école de cette paroisse. Quelque temps après, le 23 novembre de la même année, ces trois sœurs donnèrent à l'école qu'elles fondaient une maison au village de la Tieuvrais, avec un jardin et quelques pièces de terre. Elles firent elles-mêmes l'école pendant leur vie et chargèrent le recteur de Saint-Brieuc de nommer après leur mort une maîtresse d'école qui visiterait les malades et instruirait les petites filles².

SAINT-COULOMB³

Une école de garçons fut fondée dans la paroisse de Saint-Coulomb au commencement du xviii^e siècle par « demoiselle

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* (fonds de Saint-Malo).

2. *Ibidem.*

3. Nous devons les documents qui nous ont servi à composer cette notice à l'obligeance de M. l'abbé Chiloup, vicaire à Saint-Coulomb, et du frère Edmond, instituteur de cette paroisse.

Perrine Potel, veuve de Jean Deru des Craniers, demeurant en la ville de Saint-Malo » et propriétaire en Saint-Coulomb. Cette pieuse dame consacra à sa fondation « trois quantités de terre, une maison et un jardin, situés au village du Bas-Mouillé, et 20 sous de retour de lot à elle dus par Jacquemine Deriaux, le tout valant 42 liv. de rente. »

A ce premier et principal fonds elle ajouta « la somme de 200 liv. une fois payée, qu'elle veut que ses héritiers payent incontinent après sa mort, pour être mise à constitut au dernier vingt et produire 10 liv. de rente; laquelle rente fera suite aux 42 liv. cy-devant pour augmenter ladite fondation, qui sera ainsi, après la mort de ladite demoiselle Potel, de 52 liv. »

La fondatrice régla ensuite que l'école de Saint-Coulomb serait tenue, autant que possible, par un prêtre de cette paroisse, approuvé par l'évêque diocésain. A défaut d'un prêtre disponible, le recteur de Saint-Coulomb devrait nommer un instituteur convenable, en prenant toutefois l'avis des trésoriers en charge de la fabrique.

Il fut aussi convenu que l'instituteur de Saint-Coulomb ferait l'école gratuitement à tous les enfants pauvres de la paroisse, et qu'il tiendrait sa classe au moins trois jours par semaine.

Le premier maître d'école établi dans ces conditions fut Étienne Geoffroy, « prestre demeurant en la paroisse de Saint-Coulomb. » Il prit possession, le 1^{er} octobre 1713, des biens constituant la fondation de M^{mo} Deru. Après sa mort, arrivée vers 1728, il fut remplacé par Jean-Baptiste Meslé, également prêtre, qui, nommé le 4 mars 1728, prit possession des fonds de l'école le 9 du même mois.

Du temps de cet instituteur, la fabrique de Saint-Coulomb céda, avec le consentement du recteur, une pièce de terre nommée le Verger de la Ville-Croix, à Jeanne Leroux, veuve de François Le Bonhomme, moyennant une somme de 210 liv., « pour en faire la rente au titulaire de l'école au denier vingt,

avec faculté d'amortir ladite rente en versant cette somme aux mains des trésoriers de la fabrique en charge. » Cette cession fut faite le 17 janvier 1739 et confirmée le 14 janvier 1769.

Les fabriciens de Saint-Coulomb ne se bornèrent pas à cet acte de générosité : dès le 7 avril 1741 ils achetèrent, moyennant une somme de 135 liv., une petite rente de 6 liv. 15 s. « pour estre payée à chaque jour de Saint-Michel, à compter de 1742, aux mains du titulaire de l'école des pauvres de la paroisse. »

Ce fut encore un prêtre, Denis Déric, qui fut nommé après M. Meslé, le 16 octobre 1756, « pour instruire et enseigner *gratis* les pauvres mineurs de la paroisse de Saint-Coulomb et jouir de tous les biens de la fondation de l'école. » Mais ce dernier instituteur ne conserva sa place qu'un an ; il donna sa démission le 1^{er} octobre 1757 et fut remplacé, à défaut de prêtre, par un clerc ou un laïque (nous ne savons trop lequel) nommé Jean Duchesne.

Pendant que ce dernier enseignait les enfants, la fabrique de Saint-Coulomb augmenta encore les revenus de son école paroissiale. Le 8 mars 1771 elle acheta, moyennant une somme de 236 liv., une rente de 12 liv. 16 s., payable au titulaire de cette école. La même année, les héritiers de M^{me} Deru confirmèrent, le 30 octobre, la fondation primitive de l'école faite par cette charitable femme.

Quand vint la Révolution française, l'école des garçons de Saint-Coulomb était tenue, au presbytère même, par un M. Dufour, vraisemblablement prêtre, qui dut céder devant la persécution en 1790.

SAINT-DOMINEUC

Sous l'épiscopat de M^{sr} de la Bastie (1739-1767) il n'y avait pas de maître d'école fondé, mais les prêtres y suppléaient en enseignant eux-mêmes les jeunes *garçons*. Quant aux *filles*, elles avaient droit d'aller gratuitement à l'école des *filles*.

SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT

En 1588, l'abbé de Rillé nomma un maître d'école à Saint-Georges, en sa qualité de maître universel de tout le territoire de Fougères, Bazouges et Antrain¹.

SAINT-GERMAIN-EN-COGLAIS

Par acte du 19 janvier 1699, Jean Barbier, sieur de la Hérangère, fonda une école charitable pour les enfants pauvres de Saint-Germain, et donna au maître d'école la prestation du Haut-Val. En 1777, Jean Courtoux, prêtre, jouissait de ce bénéfice et faisait, en conséquence, l'école aux enfants².

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

Une lettre datée de 1722 prouve qu'à cette époque M. de la Garaye-Blaison remit une somme de 300 liv. à M. Béard, recteur de Saint-Germain, pour commencer la fondation d'une école de filles. On s'occupait alors de chercher une maison pour loger la maîtresse de cette école.

SAINT-GILLES

Julien Delys, prêtre de Saint-Gilles, légua par testament, le 23 octobre 1736, au général de cette paroisse la métairie des Champs-du-Feu, valant 90 liv. de rente, aux conditions suivantes : 50 liv. seront données chaque année à une maîtresse d'école charitable qui instruira les petites filles de Saint-Gilles, — 10 liv. seront distribuées aux pauvres de la pa-

1. M. Maupillé, *Notice hist. sur le canton de Louvigné*.

2. *Reg. des insin. ecclés. du diocèse de Rennes*.

roisse, — et le reste de la rente sera employé en messes, services et prières à l'intention du fondateur. Les héritiers de M. Delys acceptèrent ce testament en 1740, et le Bureau de bienfaisance de Saint-Gilles jouit encore présentement de la métairie des Champs-du-Feu.

Vers 1742, il est aussi fait mention d'une autre fondation de 15 liv. faite également en faveur des écoles de Saint-Gilles¹.

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

En 1790, les petites écoles pour les filles de Saint-Hilaire jouissaient d'une rente de 49 liv. 19 s. 6 d., et Louise Neuville était maîtresse d'école en cette paroisse².

SAINT-JEAN-SUR-COUASNON

Jean Corbin, recteur de Saint-Jean, fonda une école charitable dans sa paroisse par acte testamentaire du 20 juin 1743. Il légua à cet effet une grande maison et des terres au maître d'école, qui dut être un prêtre, autant que possible originaire de la paroisse, mais non pas curé; celui-ci devait instruire gratuitement les enfants pauvres et montrer aussi *gratis* le latin à deux garçons de la paroisse, de manière à les rendre capables d'entrer en quatrième au collège de Rennes. Le recteur et le général de Saint-Jean étaient chargés de surveiller cette école et d'en nommer le maître. En 1786, Joseph Le Page, prêtre, fut pourvu de cette charge³.

SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS

Pour accomplir les dernières volontés d'Yves Émeric du

1. Arch. parois. de Saint-Gilles.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

3. *Ibidem*, 9 G, 9.

Val, prêtre, ses héritiers firent une fondation par acte du 23 juin 1761 ; ils donnèrent 200 liv. de rente, dont 150 liv. destinées aux honoraires d'une messe dite tous les dimanches et fêtes dans la chapelle du Val-ès-Bouilly, et 50 liv. payées à un ecclésiastique pour tenir dans le bourg même de Saint-Jouan une école charitable et gratuite ¹.

SAINT-MALO

1° La préceptorerie et le collège. — D'après l'abbé Manet, la première école de Saint-Malo fut l'œuvre de saint Jean-de-la-Grille en 1162. Ce grand évêque ayant appelé des chanoines réguliers pour desservir sa nouvelle cathédrale, leur confia le soin, dans leur cloître même, d'une école publique ou « pédagogie, » comme on disait alors. Nous savons peu de chose de cet établissement scolaire, qui est signalé comme existant encore en 1350 par M. Buisson dans son *Dictionnaire de Pédagogie* (p. 279).

Plus tard, en 1561, Charles IX régla, par ordonnance royale, qu'à l'avenir le revenu d'une prébende de la cathédrale de Saint-Malo serait affecté au traitement du précepteur chargé d'instruire gratuitement les enfants de cette ville. En conséquence, le canonicat de Laurent du Bouays étant venu à vaquer en 1565 par la mort du titulaire, les revenus en furent consacrés à perpétuité à l'entretien de la préceptorerie de la ville. Cette nouvelle école dut avoir trois classes : l'une pour l'étude de la langue latine, l'autre pour l'écriture et les mathématiques, et la troisième pour apprendre à lire aux petits enfants. Le précepteur fut soumis à l'élection de l'évêque, du Chapitre et de la Communauté de ville réunis en la salle capitulaire ; il fut tenu d'avoir à ses frais deux sous-maitres.

Le 4 novembre 1566, l'évêque François Bohier étant absent,

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

ses vicaires généraux, le Chapitre et les principaux bourgeois de Saint-Malo se réunirent et élurent précepteur Jean de Léon, prêtre, « pour instruire gratuitement et sans salaire les jeunes enfants de Saint-Malo, aux profits et émoluments des fruits d'une prébende en l'église dudit Saint-Malo, vacante par le décès de Laurent du Bouays, et destinable audit de Léon¹. »

Ce premier précepteur fut remplacé le 3 octobre 1578 par Jean Couvert, élu « pour instruire gratuitement et sans fail- lance les jeunes enfants de cette ville de Saint-Malo, de l'en- clos d'icelle et non d'ailleurs². » Comme à cette époque le protestantisme essayait de s'implanter en Bretagne, les Ma- louins firent prêter serment au nouveau précepteur « de bien, duement, soigneusement et diligemment instruire et enseigner les jeunes enfants de ceste ville ès honnes lettres, mœurs, vertus et religion catholique, apostolique et romaine, et de ne lire ni souffrir estre lus en son escole doctrine ny livres qui sont censurés³. »

En 1611 arrivèrent à Saint-Malo des Bénédictins anglais conduits par un homme supérieur, Guillaume de Gifford, qui ne tarda pas à gagner toute la confiance de l'évêque, M^{er} Le Gouverneur. L'établissement de ces religieux dans l'enceinte même de la ville et la juste renommée de savoir et de piété qui les accompagnait engagèrent les Malouins à leur confier l'école qu'ils possédaient. Le Bénédictin D. Jean Barmez fut donc élu précepteur; il fut plus tard remplacé par les Pères D. Boniface de Monsavat, D. Romain Grossier (1629) et D. Bède Forster (1655).

Malheureusement pour l'école de Saint-Malo, les Bénédic- tins anglais s'agrégèrent dès 1638 à la congrégation française des Bénédictins de Saint-Maur; puis ils cédèrent peu à peu

1. *Reg. des insin. ecclés. du diocèse de Saint-Malo.*

2. Nous verrons plus tard les enfants de Saint-Servan admis cependant à cette école de Saint-Malo.

3. *Reg. des insin. ecclés. du diocèse de Saint-Malo.*

la placé à ces derniers, qui finirent par occuper seuls le nouveau monastère malouin, dont ils prirent possession en 1669. D. Forster retourna en Angleterre, et les Bénédictins de Saint-Maur refusèrent formellement de se charger de la préceptorerie; de sorte qu'il fallut songer à relever l'enseignement interrompu à Saint-Malo par ce changement.

A cet effet, M^{sr} de Villemontée, le Chapitre et la Communauté de ville se réunirent et résolurent de nommer un précepteur séculier jouissant des revenus d'une prébende. Ils divisèrent à cette occasion ces revenus en trois portions : « La première et plus considérable pour le principal précepteur, lequel recevrait le total de ladite prébende et serait tenu d'en payer deux portions (chacune de 120 liv. par an) à ses deux assistants, nommés comme lui par les co-seigneurs (c'est-à-dire l'évêque et le Chapitre) et gens de Saint-Malo, l'un pour apprendre à lire à la jeunesse, l'autre à écrire, lire l'écriture de main et les mathématiques¹. »

Il fut aussi convenu que le précepteur enseignerait lui-même la langue latine et ferait tous les samedis, après midi, un catéchisme auquel devraient assister tous les écoliers des trois classes. L'ancien règlement fut, au reste, conservé : les classes durent se faire tous les jours, excepté les dimanches, jours de fêtes chômées et jeudis, de huit à dix heures et demie du matin et de deux à quatre heures et demie du soir; « pendant lesquels exercices les trois précepteurs ne peuvent être divertis de leurs fonctions par aucun sujet, pas même sous prétexte d'assister aux enterrements. » Comme la préceptorerie de Saint-Malo était essentiellement religieuse, il fut encore réglé que « lesdits exercices commenceraient par l'invocation du Saint-Esprit, et que les escoliers seraient tenus assister à la messe ayant l'ouverture des classes². »

L'école rétablie de cette façon, Jacob Lagoux, prêtre et

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

2. Ibidem.

promoteur de l'officialité diocésaine, fut nommé précepteur le 16 septembre 1669; il eut pour sous-maitres deux autres prêtres, Guillaume Mesnage et Jacques Dudoet. Après la mort de M. Lagoux, † 1698, vinrent les précepteurs François Chanteau, Jean Chardevel (1707) et Jean Cottard (1714), tous prêtres.

Sur les entrefaites, un arrêt du Conseil d'État, en date du 4 octobre 1727, décida que « le précepteur de Saint-Malo jouirait de tous les fruits de son bénéfice, comme les chanoines de la cathédrale, sans être tenu à l'assistance du chœur; que, s'il était dans les Ordres sacrés, il porterait à l'église le costume des chanoines, tout en marchant après eux; qu'enfin, il serait destituable pour atteinte aux mœurs ou négligence grave. »

François Guichard, prêtre, élu précepteur le 11 avril 1738, fut remplacé en 1763 par Pierre Rousselin du Rocher, qui résigna en 1769 et eut pour successeur Pierre Engerand, dernier précepteur de Saint-Malo.

Dès 1590, la ville de Saint-Malo avait donné à son précepteur une maison d'assez pauvre apparence, semble-t-il, qu'elle releva en 1620. Cette habitation renfermait, entre autres appartements, trois salles : une à l'étage supérieur pour l'enseignement du latin, et deux au rez-de-chaussée pour les classes inférieures; l'agrandissement de l'enceinte de Saint-Malo, en 1737, fit disparaître cette première maison préceptorale.

Des difficultés surgirent à cette occasion et obligèrent le précepteur de Saint-Malo à louer des appartements pour y faire ses classes. Mais en 1784 la générosité du Chapitre permit la construction d'une nouvelle maison d'école. Le chanoine Antoine de Monnoye étant venu à mourir, sa maison prébendale fut donnée à M. de Carheil de Launay, aussi chanoine. Cette maison était située « rue du Gras-Mollet, au joignant de la rue Saint-Aaron; » elle plut au précepteur d'alors, Pierre Engerand, qui la demanda à M. de Carheil; celui-ci l'accorda d'autant plus facilement qu'un autre chanoine de

Saint-Malo, Nicolas du Resnel de Bolconte, habitant ordinairement Rouen, lui offrit sa propre maison prébendale de Saint-Malo s'il cédait la sienne au précepteur¹.

L'évêque, M^{er} des Laurents, approuva de grand cœur ces arrangements le 9 juin 1784. Selon l'abbé Manet, qui vivait à cette époque, la maison prébendale affectée à la tenue de l'école de Saint-Malo fut alors reconstruite dans la rue Saint-Aaron, et sur sa porte furent placés les trois écussons de l'évêque, du Chapitre et de la ville. La préceptorerie devint en même temps un vrai collège, comprenant toutes les classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. La Révolution détruisit cette institution, mais le vénérable M. Engerand survécut à la tempête, et c'est à lui qu'est due en partie la fondation du collège actuel de Saint-Malo.

2^o. *École tenue par les Frères.* — En 1744, Jean-Baptiste Gorot de la Tandourie et M^{llo} Le Goff projetèrent d'installer à Saint-Malo une école charitable tenue par les Frères de Saint-Yon, et firent une fondation de 300 liv. de rente en leur faveur. Sur la requête que lui présenta à ce sujet Servan Thumbrel, grand-curé de Saint-Malo, l'évêque, M^{er} de la Bastie, s'empressa d'approuver cette fondation le 24 juin 1745.

Dès la fin de cette année-là arrivèrent à Saint-Malo deux Frères, qui commencèrent leurs classes le 2 janvier 1746. Ils s'établirent dans une maison située proche le Grand-Placitre.

Ils étaient au nombre de trois en 1780, et ils déclarèrent à cette époque avoir 916 liv. de rente et 138 liv. de charges, ce qui ne leur donnait que 778 liv. pour tenir leur école et vivre, car ils faisaient gratuitement toutes leurs classes. La Révolution ferma cet établissement scolaire le 5 janvier 1793 et chassa de Saint-Malo, le 19 du même mois, ces Frères, vrais amis du peuple, à cause de leur conduite incivique².

1. *Reg. des insin. ecclés. du diocèse de Saint-Malo.*

2. *L'abbé Manet, Grandes recherches ms. sur Saint-Malo.*

3^e École tenue par les religieuses. — A. Maison des Ursulines. — Les Ursulines s'établirent à Saint-Malo en 1622 et y fondèrent un pensionnat et une école pour les jeunes filles de cette ville. (V. p. 234.)

B. Maison de la Passion. — Cet établissement, tenu par des sœurs dont nous n'avons dit qu'un mot précédemment (p. 215), offre un intérêt tout particulier comme école de pauvres, aussi entrerons-nous dans quelques détails à son sujet.

Ce fut en 1623 qu'un charitable et pieux bourgeois malouin, Jean Salmon, sieur des Chesnays, fonda, de concert avec sa femme, une école charitable pour les petites indigentes de Saint-Malo. Quelques membres d'autres familles de cette ville, les Magon, les Goret et les des Bas-Sablons voulurent aussi participer à cette bonne œuvre et méritèrent d'être placés au nombre des principaux bienfaiteurs de l'école¹.

Le Bureau de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo se chargeant de l'administration des biens du nouvel établissement, la maison d'école fut construite dans l'enceinte même de l'hôpital Saint-Sauveur. Du reste, cette fondation n'eut jamais de grosses rentes; elle avait de quoi subvenir aux besoins de l'école et des institutrices, mais c'était tout. En 1790, la déclaration de ses revenus nets fut de 3,191 liv. 10 s. 4 d.²

Pour instruire les pauvres petites admises à cette école, on choisit de bonnes filles dévotes et d'âge mûr qui se mirent tout particulièrement sous la protection de Notre-Seigneur souffrant pour les hommes; aussi les appela-t-on Filles de la Passion.

Nous avons retrouvé un exemplaire manuscrit et original des règles de ces pieuses maitresses des pauvres³; à l'aide de cet intéressant document nous allons voir ce qu'étaient

1. M. Michel, *Monographie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo*, p. 29.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

3. Ce manuscrit, approuvé et signé *propria manu* par M^{re} des Marets, évêque de

ces institutrices vraiment chrétiennes et comment elles tenaient les classes qui leur étaient confiées.

Remarquons tout d'abord que les Filles de la Passion n'étaient pas des religieuses proprement dites : « Elles ne font aucun vœu et ne s'engagent dans aucune confrérie, tiers-ordre ou autre pratique de dévotion dont elles ne pourraient s'acquitter à cause des continuelles occupations de leur état¹. »

Toutefois, il fallait bien une règle à ces bonnes filles; voici donc quelques détails sur leur costume, les qualités qu'on réclamait d'elles et leur manière de vivre :

« Leurs coiffures et leurs habits doivent être uniformes, simples, modestes, convenables à leur état de servantes des pauvres : elles n'useront ni de soie, ni de dentelles, ni de toile, ni d'étoffes fines et peintes.

« Lorsqu'il vaquera quelque place dans la maison, soit par mort ou autrement, la sœur en chef sera la première à se donner tous les soins pour trouver une fille capable de remplir cette place : une fille qui ait de la piété et de la douceur, de la force et de la santé, un âge mûr, l'esprit solide, qui soit sociable et docile, qui sache bien lire, et qui soit dans la résolution de renoncer pour toujours au monde et au mariage. Ensuite elle la présentera aux supérieurs pour être admise dans la maison; et après un certain temps d'épreuve de sa vocation, dont les sœurs rendront témoignage, le Bureau la recevra et inscrira son nom sur le registre des délibérations². »

Les Sœurs de la Passion se levaient chaque jour à cinq heures, faisaient leur prière en commun avec une demi-heure d'oraison mentale, entendaient ensuite la sainte messe et commençaient leurs classes à huit heures; elles dinaient à onze heures, après avoir fait un examen particulier, recommen-

Saint-Malo (1702-1730), nous a été obligeamment communiqué par M. l'abbé Zinguerle, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo.

1. Règlement ms. précité.

2. *Ibidem*.

caient leurs classes à une heure après midi, se réunissaient ensuite pour une lecture spirituelle et soupaient à six heures; pendant les repas, l'une d'elles lisait toujours quelques livres de piété. Elles n'avaient qu'un quart-d'heure de récréation après dîner et une demi-heure après souper, et devaient employer à travailler pour les pauvres tout le temps libre entre les classes et les exercices de piété. A huit heures et demie elles récitaient leur chapelet et leur prière en commun, et préparaient par une sainte lecture leur méditation du lendemain; enfin, elles se couchaient à neuf heures et demie et observaient un grand silence jusqu'après la prière du matin¹.

Voilà quelle était la règle de vie observée par les Filles de la Passion; voyons maintenant comment elles tenaient leur école.

Elles devaient « s'occuper uniquement de l'instruction des enfants pendant cinq heures par jour, savoir depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures et demie, et depuis une heure après midi jusqu'à trois heures et demie. »

Elles réunissaient toutefois les enfants dès sept heures du matin, afin de pouvoir les conduire à la messe en l'église de Saint-Sauveur et leur donner à déjeuner avant la classe.

En effet, non-seulement l'école des filles pauvres de Saint-Malo était gratuite : « les sœurs n'exigeront et ne recevront rien des enfants ni de leurs parents sous quelque prétexte que ce soit, » mais on nourrissait encore en partie les écolières; la messe dite et les enfants rentrées à la maison, une sœur faisait dire la prière du matin par deux petites filles et donnait ensuite « à déjeuner à tous les enfants. » L'après-midi, avant de renvoyer les mêmes écolières, une sœur donnait un morceau de pain à chacune d'elles pour son goûter².

Mais comment était faite la classe? C'est maintenant ce que

1. Règlement ms. précité.

2. « Après la classe du soir on fera dire aux enfants en commun la prière du soir, on leur donnera du pain et on les renverra chez leurs parents. » (Règlement ms. précité.)

nous allons voir : « A huit heures, les sœurs commenceront à dire aux enfants leurs leçons; à neuf heures on fera lecture de dix ou douze versets du Nouveau-Testament, et les enfants en diront leurs remarques. » Tous les mercredis et vendredis « une sœur fera le catéchisme à tous les enfants depuis dix heures jusqu'à onze, et au jeudi toutes les sœurs feront dire la prière à chacune de leurs écolières pendant toute la matinée. » Enfin, « tous les jours, à la fin des classes, on dira des prières particulières pour les fondateurs et bienfaiteurs de la maison ¹. »

Mais ce n'était pas assez d'instruire et de nourrir ces petites indigentes, il fallait encore leur apprendre à travailler pour qu'elles pussent gagner leur vie. Aussi fut-il réglé que « la sœur en chef fera travailler les enfants aux chaussettes, leur donnera les aiguilles et le fil, après l'avoir pesé, ramassera l'ouvrage, en paiera la façon, vendra les chaussettes et en tiendra un fidèle compte au Bureau ². »

Les enfants pauvres de Saint-Malo étaient élevées, comme l'on voit, par les Filles de la Passion dans l'amour de Dieu et du prochain et dans la pratique du travail intellectuel et manuel. Chaque petite fille était reçue pendant trois ans à cette école ³; au bout de ce temps elle était habillée des pieds à la tête par la maison, et, suffisamment instruite, elle pouvait dès lors gagner honorablement sa vie.

Pendant près de deux siècles les bonnes Sœurs de la Passion instruisirent ainsi les indigentes malouines, ce qui ne préserva pas ces saintes filles d'être jetées en prison en 1793; emportées par la tourmente révolutionnaire, elles disparurent complètement alors. Leur local, annexé à l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, en dépend encore aujourd'hui; il sert de de-

1. Règlement ms. précité.

2. Ibidem.

3. L'école n'avait chaque année que quinze jours de vacance : « Les sœurs auront quinze jours de vacance par an dans le mois de septembre, pendant lesquels elles ne tiendront point l'école; mais elles n'y seront point exemptes de leurs autres devoirs. » (Règlement ms. précité.)

meure aux Dames Hospitalières de Saint-Thomas de Ville, neuve qui desservent cet établissement ¹.

SAINT-MARD-SUR-COUASNON

Le 9 octobre 1724, René-Sébastien du Feu, seigneur de Saint-Mard, fonda de petites écoles en cette paroisse, tenues par un prêtre de Saint-Mard, qui devait, en outre, dire une messe chaque jeudi pour le fondateur. Celui-ci donna 100 liv. de rente pour l'entretien de cet établissement.

En 1744, la sœur de ce seigneur, Julie-Judith du Feu, dame du Pontdauphin, céda à François Carcain, prêtre de la paroisse, sa maison du Croisé, située au bourg de Saint-Mard, à la condition que cet ecclésiastique abandonnerait la salle de cette maison pour servir de classe au maître d'école fondé par le seigneur de Saint-Mard ².

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

En 1741, Marie Fouquet, demoiselle du Boismary, demeurant au château du Bois-Geffroy, en Saint-Médard, fonda une école charitable pour les pauvres petites filles de cette paroisse, et plaça cet établissement sous la protection du recteur de Saint-Médard et du seigneur du Bois-Geffroy ³.

SAINT-MÉEN

1^o Grand-Séminaire. — Nous avons vu précédemment que M^{sr} de Harlay, évêque de Saint-Malo et abbé de Saint-Méen, avait remplacé les Bénédictins de ce monastère par des prêtres

1. M. Michel, *Monographie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo*, p. 29.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 49.

3. *Ibidem*, 9 G, 44.

de la Mission, qui ne s'y établirent pas sans peine. (V. t. II, p. 126.)

Dès le 20 octobre 1643, ce prélat avait obtenu du roi l'autorisation d'établir un Séminaire à Saint-Méen ; il traita directement avec saint Vincent-de-Paul, fondateur de la Congrégation de la Mission, le 15 juillet 1645. Il fut convenu entre eux que la Congrégation aurait des prêtres à Saint-Méen non-seulement pour tenir le Séminaire, mais encore pour prêcher des missions dans le diocèse de Saint-Malo, et qu'elle recevrait et instruirait gratuitement au Séminaire vingt jeunes clercs pendant deux ou trois ans chacun ; de son côté, l'évêque s'engagea à laisser à la Congrégation l'usage des bâtiments claustraux de Saint-Méen, les revenus de la mense conventuelle et ceux des quatre offices du cloître. Des lettres patentes du roi confirmèrent en 1646 cette extinction de l'abbaye et cet établissement du Séminaire de Saint-Méen, et une bulle d'Alexandre VII vint en 1658 heureusement légitimer la sécularisation du vieux couvent bénédictin converti en Séminaire diocésain¹.

Mais en 1686 Edmo Jolly, supérieur du Séminaire, se plaignit à M^{or} du Guémadeuc de la modicité des revenus de cette maison, ne montant alors qu'à environ 4,900 liv. de rente, et des charges trop lourdes acceptées par saint Vincent en 1645. L'évêque de Saint-Malo, écoutant favorablement ces plaintes, n'obligea plus les Lazaristes qu'à recevoir cinq clercs gratuitement et cinq autres clercs payant demi-pension ; il fut aussi convenu que la Congrégation enverrait dix prêtres à Saint-Méen, six employés au Séminaire et quatre faisant les missions, ayant avec eux six frères servants.

Un peu plus tard, en 1702, le même prélat unit à son Séminaire la cure de Saint-Jean de Saint-Méen, et depuis lors le supérieur du Séminaire fut en même temps recteur de la paroisse.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

Malgré ces avantages, le Séminaire de Saint-Méen ne semble pas avoir jamais été très-florissant ; voici le tableau qu'en fait le rédacteur du *Pouillé ms. de Saint-Malo* en 1739-1767 : « Le Séminaire est au lieu et place des anciens religieux (de Saint-Méen) ; il jouit d'environ 5,000 liv. de rente, y compris les bénéfices claustraux et les acquisitions¹ ; sur quoi il doit y avoir un certain nombre de places gratuites qui était fixe ; mais les pertes qu'on a faites l'ont diminué, et il n'y a plus de nombre fixe. Il est composé de six prêtres de la Mission, y compris le recteur et le curé de la paroisse. Ils sont obligés par l'acte de réunion d'être un plus grand nombre et de faire des missions, mais les choses ont bien changé depuis. Il y a quatre ou cinq frères ; le supérieur est en même temps recteur. »

Le 14 mars 1790, les prêtres de la Mission déclarèrent que le revenu brut du Séminaire de Saint-Méen était alors de 9,692 liv. 6 s. 6 d., que les charges montaient à 4,095 liv. 9 s. 2 d., et que par suite le revenu net n'était que de 5,596 liv. 10 s. 4 d.²

Aujourd'hui, l'ancien Grand-Séminaire de Saint-Malo est devenu le Petit-Séminaire de Rennes.

2^o *École de garçons.* — Il y avait à Saint-Méen un maître d'école auquel M^{sr} des Maretz affecta le 13 février 1722 une petite fondation de 9 liv. de rente. Un peu plus tard, Nicolas Boudé, prêtre de la Mission, légua le 12 novembre 1736 au Séminaire sa métairie du Plessix, au village du Fros, en Saint-Méen, à la condition que le supérieur de cet établissement paierait chaque année une rente de 40 liv. au maître d'école de la paroisse³.

3^o *École de filles.* — En 1709, Vincent de la Haye, chanoine

1. En 1730, les Lazaristes déclarèrent n'avoir que 4,753 liv. de rente avec 4,663 liv. de charges, ce qui ne leur laissait que 3,088 liv. pour tenir le Séminaire. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 53.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.

3. *Ibidem* (fonds de Saint-Malo).

de Saint-Malo, fonda à Saint-Méen une école charitable de filles et chargea de la tenir les Filles de la Charité, établies déjà en cette paroisse; il leur laissa à cet effet 150 liv. de rente¹.

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES

Il n'y avait pas d'écoles fondées en cette paroisse, mais le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous dit qu'à cette époque les prêtres et quelques femmes pieuses y suppléaient en instruisant les uns les *garçons*, les autres les *filles*.

En 1790, M. Radou, prêtre, pourvu du bénéfice de la Magdeleine, estimé plus de 300 liv. de rente, déclara ne payer qu'une minime subvention « à raison de l'école gratuite » qu'il faisait dans la paroisse².

SAINT-M'HERVE

L'école des garçons de cette paroisse était tenue en 1739 par Michel Beusnet.

SAINT-ONEN

Il y avait jadis un maître d'école fondé à Saint-Onen, mais le *Pouillé ms. de Saint-Malo* nous dit que cette fondation était « mal entendue et abandonnée » au siècle dernier.

SAINT-PERN

En 1680, le prieur de Bécherel prétendait avoir le droit de nommer le maître d'école de Saint-Pern.

Les seigneurs de Saint-Pern avaient aussi fondé une *matresse d'école* à laquelle ils payaient une rente de 30 liv.³

1. *Reg. parois. de Saint-Méen.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 0, 20.

3. *Arch. Nat.*, P. 4720.

SAINT-SERVAN

1^o Petit-Séminaire. — Au mois de septembre 1707, des lettres patentes du roi approuvèrent « le projet de M^{sr} des Maretz, évêque de Saint-Malo, de fonder une maison en la paroisse de Saint-Servan sous le titre de Séminaire des pauvres clercs, dans laquelle seront reçus les pauvres clercs de son diocèse qui n'ont pas le moyen d'aller faire leurs études dans les collèges, à l'effet d'y être aidés s'ils ont un peu de bien, et d'être pourvus en tous leurs besoins s'ils n'en ont point, jusqu'à ce qu'ils soient employés au service de l'Église. » Le Parlement de Bretagne enregistra ces lettres royales le 4 juillet 1708.

Deux ans plus tard, M^{sr} des Maretz acheta des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo la métairie de la Fosse, en Saint-Servan, pour y construire son Séminaire (23 avril 1710).

Enfin, le 12 mars 1712 le même prélat confia son nouvel établissement aux prêtres de la Congrégation de la Mission aux conditions suivantes : la Congrégation enverra à Saint-Servan trois prêtres, dont l'un sera directeur du Séminaire et les deux autres travailleront avec lui « à instruire sur la piété et enseigner les humanités et la philosophie, le chant et les cérémonies de l'Église, et à faire pratiquer aux jeunes clercs tous les exercices que l'évêque prescrira ; la Congrégation entretiendra aussi deux frères pour le service de la maison ; elle ne pourra recevoir gratuitement aucun élève sans l'assentiment de l'évêque. » — De son côté, M^{sr} des Maretz s'engagea à payer une rente de 2,000 liv. aux supérieur et directeurs du Séminaire, et à solder les pensions de tous les clercs qu'il ferait recevoir gratuitement. Le supérieur général de la Congrégation des Missions donna son consentement à cet accord le 16 avril 1712, et Charles Dadouville, supérieur du Séminaire de Saint-Méen, prit possession, au nom de la

Congrégation, du Séminaire de Saint-Servan le 11 mai suivant ¹.

D'après la tradition, ce fut avec des fonds offerts à M^{er} des Maretz par des Malouins, navigateurs dans les mers du Sud, que ce prélat construisit les bâtiments de son Petit-Séminaire. La chapelle en fut commencée en 1715, comme l'indique cette date apparaissant encore sur la porte principale, mais elle ne fut bénite que le 21 septembre 1719 par Charles Dadouville, qui quitta Saint-Méen pour devenir supérieur de Saint-Servan ; il la dédia à la Sainte Trinité et à saint Vincent-de-Paul.

En 1758, M^{er} de la Bastie, évêque de Saint-Malo, prétendit avoir gravement à se plaindre de l'insubordination des Lazaristes, qui refusaient de lui rendre des comptes et de recevoir les clercs qu'il leur envoyait. Ce prélat révoqua, en conséquence, l'acte du 12 mars 1712 et envoya aux prêtres de la Mission une sommation de quitter immédiatement le Petit-Séminaire (25 novembre 1758). Mais on parvint à calmer le bon évêque, et les Lazaristes restèrent à Saint-Servan jusqu'au moment de la Révolution ².

En 1775, M. Gandon était supérieur de cet établissement, où « l'on enseignait gratuitement la philosophie et où se donnaient des retraites pour les ecclésiastiques et pour les laïques. »

Les prêtres de la Mission furent chassés de Saint-Servan en 1792, peu de temps après l'émigration de l'évêque, M^{er} de Pressigny, qui était venu passer sa dernière nuit dans sa maison de campagne, située près du Séminaire. On vendit nationalement le mobilier de cet établissement charitable, et l'on fit des bâtiments d'abord un hôpital, puis une caserne qui existe encore, portant le nom de caserne de la Concorde.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

2. Ibidem.

Il est intéressant de visiter l'ancien Séminaire de Saint-Servan. Au-dessus du portail d'entrée on lit encore cette inscription : *Seminarium Sancti Vincentii congregationis Missionis*. La chapelle formait le rez-de-chaussée du corps principal de logis. L'enclos, descendant jusqu'au bord de la mer, est magnifique avec ses grands arbres séculaires. Tout à côté s'élève l'ancien palais épiscopal, ayant sa cour particulière, ses remises et autres dépendances. Il est lui-même, comme le Séminaire, affecté au service militaire.

2° *Écoles de garçons*. — Aux siècles derniers, les garçons de Saint-Servan avaient le droit de fréquenter l'école de la préceptorerie de Saint-Malo; non-seulement ils y étaient admis gratuitement, mais on réduisit encore pour eux le droit de batelage, ou prix de traversée en bateau, à un liard par passage.

Il y avait, en outre, plusieurs maîtres d'école à Saint-Servan même; ils reçurent tous ordre, en 1742, de paraître devant M. Goret de Villepepin, alors vicaire général de Saint-Malo.

3° *Écoles de filles*. — A. École fondée au Petit-Val en 1666 et tenue par les Ursulines. (V. p. 238.)

B. — École tenue par les Filles de la Charité, fondée en 1697 à la Tréharais, puis transférée en 1781 à Saineville. (V. p. 198.)

C. — École tenue par les Filles de la Croix (V. p. 203) et fondée en 1726 par M^{er} des Maretz, évêque de Saint-Malo. Elle ne reçut des lettres patentes confirmatives qu'au mois de janvier 1754. Mais dès 1735 Marie-Hélène de Lesquen, demoiselle de l'Argentaye, fille de Louis-Jean de Lesquen, seigneur de l'Argentaye, et de Josseline Trubict, demeurant à Saint-Servan, donna aux Filles de la Croix, pour tenir ces petites écoles, la d^{me} de la Ville-Bily, en Pluduno, affermée 110 liv., et la terre noble de la Ville-Julienne, en Rozlandriec, affermée 275 liv. M^{lle} de Lesquen se fit religieuse et

devint, vers 1753, supérieure du couvent de la Croix à Saint-Servan ¹.

SAINT-THURIAL

Vers 1580, maître Julien Poulain tenait une école à la Basse-Forêt, en Saint-Thurial; c'est là que dom Pierre Porcher et ses compagnons « coururent ensemble fort heureusement les carrières des études de la grammaire et autres humanités ². »

SAINT-TUAL

En 1680, le droit de nommer le maître d'école de Saint-Tual appartenait au prieur de Récherel ³.

SEL (LE)

En 1699, Jean Beauchesne, prêtre, tenait les petites écoles du Sel; il mourut le 20 septembre 1720.

SENS

La paroisse de Sens était autrefois gouvernée par un prieur-recteur dépendant de l'abbaye de Rillé; il se nommait, au commencement du xvii^e siècle, Raoul Fouscher, « prestre licencié en droit. »

Comme il n'y avait pas, semble-t-il, d'école dotée à Sens à cette époque, Raoul Fouscher résolut d'en fonder une. Mû « par le bon zèle et l'affection qu'il avait tant au salut, profit et utilité qu'à l'instruction et éducation des enfants de sadite paroisse de Sens, » il donna donc, le 23 décembre 1607, à la

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H, 60.

² Ropars, *Études sur quelques ouvrages rares*, 39.

³ Arch. Nat., P. 4720.

fabrique de Sens une maison située au village de Sautloger. Cette maison, couverte de tuiles, avait une chambre haute, était précédée d'une cour et accompagnée de deux jardins et de deux pièces de terre; le tout relevait de la seigneurie de Sens.

Le prieur-recteur, en faisant cette donation à la fabrique, stipula que les trésoriers seraient tenus d'affermir la maison et les terres susdites au dernier enchérisseur, et de rendre compte aux paroissiens de l'emploi des revenus, que le donateur voulait être employés comme il suit :

1° Payer au seigneur de Sens une rente féodale de 20 deniers qui lui étaient dus sur cette maison; 2° fournir, à chaque fête de la Purification et du Saere, un cierge audit seigneur de Sens et un autre cierge à sa noble dame; 3° faire dire une messe tous les vendreûs dans l'église paroissiale de Sens, en l'honneur des cinq plaies du Sauveur, à l'intention du donateur, messe suivie d'un *Libera* chanté sur son tombeau, lequel tombeau devait être prohibitif à lui et à ses successeurs les prieurs-recteurs de Sens, et placé à côté du bénitier proche l'autel Saint-Sébastien; 4° payer 18 liv. au prêtre chargé de célébrer la susdite messe hebdomadaire; 5° distribuer chaque année, le jour du Vendredi-Saint, 13 sols à treize pauvres de la paroisse; 6° enfin, employer le reste de la fondation à solder « un précepteur et maistre d'escole qui enseignera les commandements de Dieu, le catéchisme et autres choses propres à parvenir à la vie éternelle aux enfants habitants de ladite paroisse de Sens¹. »

La seigneurie de Sens était alors entre les mains d'Anne de Daillon, veuve de Philippe de Volviro, baron de Saint-Brice et de Sens. Du Paz a fait l'éloge de cette pieuse dame, qui survécut « trente-trois ans à son mari en l'estat de chaste viduité, vivant simplement, et employant le temps en prières et exercice des bonnes et saintes œuvres². »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Brice).

2. Hist. général. des principales maisons de Bret., 504.

Aussi donna-t-elle volontiers son consentement, le 31 décembre 1607, à la fondation projetée par le recteur de Sens, fondation qu'accepta aussitôt le général de la paroisse par acte du 13 janvier 1608¹.

Mais, une fois ces honoraires de messes payés et les rentes féodales acquittées, il ne restait qu'environ 15 liv. à la fabrique de Sens pour rétribuer son maître d'école. Raoul Fouscher comprit bien l'insuffisance de ce traitement; aussi, dès le 3 février 1613, augmenta-t-il sa fondation.

Ce jour-là, le recteur de Sens donna, en effet, à la fabrique deux pièces de terre nommées, l'une le Pré-Besnard, d'une contenance de 2 journaux 10 cordes, l'autre le Clos de la Saline, contenant seulement 60 cordes. Le tout valait 20 liv. de rente qui, ajoutées aux 74 liv. que rapportaient alors les héritages précédemment donnés, faisaient un revenu total de 94 liv. Avec cette somme, assez considérable pour l'époque, les trésoriers devaient non-seulement entretenir l'école, mais encore acquitter toutes les charges stipulées en 1607. Jacques de Volvire, baron de Sens et de Saint-Brico, approuva cette nouvelle donation, qu'acceptèrent avec reconnaissance les paroissiens de Sens².

TALENSAC

Vers 1602, dom Noël Georges, prêtre, fut appelé par le recteur et les notables de Talensac pour venir tenir leur école; il se rendit à leur prière et passa un an dans cette paroisse³.

TINTÉNIAC

Dans tous les aveux rendus aux xvi^e et xvii^e siècles, en 1557, 1580, 1575, 1608, 1623, 1646, etc., figure au nombre

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Brico).

2. *Ibidem*.

3. S. Hoptars, *Études sur quelques ouvrages vares*, 70.

des attributions de la prieur de Tinténiaec celle de « faire examiner et instituer un maistre d'escole pour tenir l'escole de la ville de Tinténiaec pour l'instruction des enfans et jeunes gens de ceste paroisse ¹. »

Outre cette école des garçons, il y en avait une autre pour les filles signalée à la même époque.

TREMBLAY

En 1698, Julien Tinténial, prêtre, tenait les petites écoles et instruisait les enfans de Tremblay ².

TRÉVÉRIEN

Le prieur de Bécherel avait le droit, en 1680, de nommer le maître d'école de Trévérien ³.

TRIMER

Les petites filles de cette paroisse avaient, au siècle dernier, le droit de fréquenter gratuitement l'école des Iffs.

VERGEAL

M. l'abbé Paris-Jallohert a retrouvé un certain nombre de fondations faites en faveur de l'école de Vergeal, qu'il a bien voulu nous communiquer.

Par contrat du 22 juillet 1622, fondation de 18 liv. 15 s. de rente payable au jour de l'Angevine « au maistre d'escole, pour l'obliger à enseigner et instruire les enfans pauvres de ladite paroisse de Vergeal. » — « Davantage autre fondation

1. Arch. dip. d'Ille-et-Vil., 20 H, 809, etc.

2. Livre des Paroisses du diocèse de Rennes.

3. Arch. Nat., P. 4720.

à la susdite escolle de 20 liv. de rente par contrat du 24 avril 1663, laquelle rente est payable au premier jour de mai audit maistre d'escolle, pour l'obliger à faire le catéchisme tous les dimanches depuis Pasques jusques à la Toussaint. »

Enfin, une troisième fondation, faite par contrat du 5 mai 1689, consistait en 10 liv. de rente payables au même maistre d'école le 5 mai de chaque année, « pour estre distribuées par luy aux pauvres, afin d'obliger lesdits pauvres à assister au catéchisme. »

Malgré ces différentes donations, le maistre d'école de Vergeal, qui était en 1640 un prêtre nommé Jacques de la Vigne, n'avait point de maison lui appartenant. Pour remédier à cela, on acheta, par contrat du 21 juin 1681, la maison qui lui servait d'école « avec le petit jardin d'entre les rues » qui l'accompagnait, et on lui fit cadeau du tout.

VERN

Le satirique conseiller au Parlement de Bretagne N. de Fail a consacré quelques lignes dans les *Contes d'Eutrapel* à un maistre d'école de Vern au xvi^e siècle. Il se nommait Caillard et était, paraît-il, un esprit fort exercé : « Ce docte sophiste Caillard, » qui dirigeait « les escholes de Vern, eust bien prouvé, — dit du Fail, — à fine force d'arguer, que vous eussiez disné, encore que vous n'eussiez rien mangé que vostre mors de brido, comme les mules de Paris. »

VISSEICHE

En 1784, le seigneur de la Montagne, en Visseiche, avait le droit de nommer en cette paroisse un maistre d'école, quo le chofcier de la collégiale de la Guerche devait interroger pour s'assurer de sa capacité¹.

1. Arch. d'ep. d'Ille-et-Vil.

VITRÉ

1^o Collège. — Il y avait au xvi^e siècle deux collèges à Vitré : un collège protestant fondé en 1569 qui ne nous regarde point, et un collège catholique dont il est difficile de fixer les commencements. Le registre de la confrérie des marchands nous fait connaître les noms des « maîtres d'escolle » ou « recteurs des escolles de Vitré » depuis le commencement du xvi^e siècle. Ces écoles, dirigées d'abord par des laïques, furent confiées à des ecclésiastiques vers 1540. Le collège se trouvait, au moins depuis le commencement du xvii^e siècle, sur la place du Marchix; il était tenu par un principal assisté de deux autres régents; tous étaient prêtres et devaient subir un examen devant le trésorier de la collégiale de Vitré avant d'enseigner. Voici quel était en 1686 le règlement imposé par la Communauté de ville au régent :

« Il obligera ses escolliers d'assister tous les matins, à sept heures et demie, en l'église Nostre-Dam pour y entendre la messe en sa présence avant que d'entrer en classe. — Commencera son escolle à huit heures du matin pour continuer jusqu'à dix heures et demie, et ouvrira ladite escolle l'après-midy à une heure pour continuer jusques à trois. — Sera tenu d'enseigner tous les jours ouvrables, à l'exception du jeudy... — Sera obligé de faire le catéchisme tous les samedis et mesme la veille des festes principales de l'année. — Instruira les escolliers au latin et au grec, autant qu'il pourra, avec douceur et humanité. — Ne pourra exiger ny recevoir aucun salaire pour enseigner que celuy qui luy sera payé par la Communauté. — Aura 50 escus de gages par an, payables à la fin de chaque demi-année par M. le syndic de ladite Communauté. — Jouira du logement occupé par le cy-devant régent, à la charge de l'entretenir et rendre en bonne réparation, — Sera payé à l'église, pour services et enterrements comme officier, absent comme présent, pendant les heures qu'il sera en

classe. — Se soumettra à l'examen de M. le trésorier de la Magdeleine pour estre admis au cas qu'il soit jugé capable, lequel examen se fera en présence des députés de la Communauté. — Et en cas de contravention aux articles cy-dessus, sera destituable, et la Communauté demeure fondée à en nommer un autre en son lieu et place¹. »

Le second maître d'école était tenu en 1707 « d'instruire les enfants à la croyance de l'Église catholique et de leur apprendre le catéchisme et à prier Dieu; après leur montrera à lire et à écrire jusques à ce qu'il les juge capables d'apprendre la langue latine, dont il sera aussi obligé de leur donner les principes. » Étant aussi payé par la Communauté de ville, ce régent ne pouvait pas plus que le premier « exiger ny recevoir aucun argent des escolliers ny de leurs parents, en considération de l'instruction qu'il leur donnait². »

En 1744, on faisait six classes au collège de Vitré, comme suit : le troisième régent tenait la septième et la sixième, le deuxième régent la cinquième et la quatrième, et le principal la troisième et la seconde. Le principal jouissait de la chapellenie du Petit-Mée, de la maison du collège, de ses assistances doubles à l'église, absent comme présent, et de 12 liv. par an de chacun de ses escolliers, payables 20 sols par mois, même en temps de vacance. Les deuxième et troisième régents partageaient entre eux les 50 écus que la Communauté payait précédemment au principal; partageaient également les mois des escolliers sur le pied de 12 liv. par an pour chaque escollier, et percevaient à l'église les honoraires doubles pour assistance, absents comme présents³.

En 1790, le principal du collège de Vitré jouissait de trois fondations attachées à sa place : le Petit-Mée, valant 700 liv.; le Bourg-Joli, 140 liv., et le Petit-Bouffort, 120 liv.; mais sur cette somme de 960 liv. il devait, entre autres choses, dire

1. *Journal Hist. de Vitré*, 239.

2. *Ibidem*, p. 263.

3. *Ibidem*, 338, 339.

ou faire dire sept messes par semaine; aussi ses charges montaient-elles à 463 liv.¹

Le collège de Vitré cessa de subsister en 1791, lorsque les prêtres furent obligés de s'éloigner, et les bâtiments furent vendus par la ville, à qui ils appartenaient.

2° *École de filles.* -- Les Ursulines, établies à Vitré en 1677, faisaient l'école aux petites filles de cette ville. (V. p. 239.)

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

LIVRE SEPTIÈME

AUTRES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

CHAPITRE UNIQUE

ANCIENS MONASTÈRES, MINIHYs, ERMITAGES, MAISONS DE RETRAITE

Anciens monastères : Aleth, Ballon, Barenton, Betton, Blanc-Essay, Carfantain, Celle-en-Coglais (la), Celle-en-Luitré (la), Chavagne, Dol, Gabard, Gavrain, Ile-Saint-Samson, Lan-Maelmon, Menden, Moigné, Montreuil-le-Gast, Montreuil-des-Landes, Montreuil-sur-Ille, Moutiers, Plaz, Portal (le), Raux, Redon, Saint-Armel, Saint-Briac, Saint-Cyr de Rennes, Saint-Domin, Saint-Just, Saint-Lualre, Saint-Malo, Saint-Marcen, Saint-Maur, Saint-Moach, Saint-Pierre-du-Marché, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Suliac, Taurac. — Minihys : Bains, Bretell, Minihic-sur-Rance (le), Quédillac, Romillé, Rothéneuf, Saint-Malo. — Ermitages : Acigné, Baulon, Bazouge-du-Désert (la), Bazouges-la-Férouse, Bouexière (la), Brie, Bruc, Cancale, Dingé, Gosné, Goven, Hermitage (l'), Landéan, Liffré, Louvigné-du-Désert, Maxent, Messac, Montault, Montdol, Palmopont, Saint-Coulomb, Saint-Didier, Saint-Germain-en-Coglais, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Malo, Saint-Mard-le-Blanc, Talensac. — Maisons de retraite : Bécherel, Dol, Fougères, Guignen, Hédé, Marcillé-Robert, Montfort, Plaine-Fougères, Rennes, Romagné, Saint-Servan, Vitré.

I. — ANCIENS MONASTÈRES

Sous ce titre, nous nous proposons de signaler ici deux sortes d'établissements religieux dont nous n'avons point encore trouvé l'occasion de parler : les antiques communautés dont l'histoire se perd littéralement dans la nuit des temps, telles que celles, par exemple, que fondèrent aux v^e et vi^e siècles les saints peuplant alors nos solitudes bretonnes,

— et les monastères moins anciens, mais aussi peu connus, dont nous n'avons pu, faute de documents, rattacher l'existence aux grandes maisons religieuses précédemment étudiées, tel que le prieuré de Saint-Domin, membre d'une abbaye dont on ignore le nom.

ALETH. — Vers l'an 600, saint Malo, fondateur de l'évêché d'Aleth, se rendit à Luxeuil pour y étudier sous la direction de saint Colomban la règle monastique suivie par les religieux irlandais. « De retour dans sa ville d'Aleth, tout imbu de ces merveilleux enseignements et de ces exemples sublimes, Malo fonda à son tour auprès de son église épiscopale un grand monastère, où soixante-dix moines sous sa conduite observaient religieusement, dans toute leur rigueur, les prescriptions d'une règle monastique qui ne pouvait être que celle de saint Colomban¹. » Nous ignorons combien de temps le monastère d'Aleth survécut à son saint fondateur, mais il est probable que ses religieux devinrent les premiers chanoines d'Aleth quand les évêques de cette ville établirent un Chapitre dans leur cathédrale.

BALLON. — Bains possédait au IX^e siècle un monastère appelé l'abbaye de Ballon. Il est vraisemblable qu'il se trouvait sur le bord d'une voie romaine, dans les landes nommées encore maintenant landes de la Bataille, parce que Nominoë y vainquit Charles-le-Chauve dans un grand combat qui assura l'indépendance de la Bretagne, et qui porte dans l'histoire le nom de bataille de Ballon. Ce monastère avait été fondé, d'après Déric, par saint Maëlmon, évêque d'Aleth, avant 628; il était habité vers 849 par deux prêtres, Corweten et Catwolon, qui prétendirent alors avoir, au détriment des moines de Redon, un certain droit sur les navires et les marchands passant à Balrit, sur la rivière d'Oult; mais les anciens des paroisses voisines, réunis à ceux de Bains, donnèrent tort aux

1. M. de la Borderie, *Revue de Bret.*, IX, 74. — *Vita S. Maclouit*, apud Mabillon.

religieux de Ballon et maintinrent ceux de Redon dans la possession de ce droit féodal¹.

L'abbaye de Redon, en devenant toute puissante à Bains, absorba le petit monastère de Ballon. Faut-il voir un dernier vestige de celui-ci dans la « maison de Bréhon, » avoisinant en 1580 le village « appelé la Bataille, auquel il y a une grande longueur de maisons à trois étages? »² Nous ne voudrions pas l'affirmer, car il n'est plus fait mention du couvent de Ballon après le IX^e siècle.

BARENTON. — D'après une tradition locale, Guillaume, seigneur de Montfort, aurait vers l'an 1145 obtenu de saint Jean-de-la-Grille, évêque d'Aleth, la translation d'un petit couvent de religieux de la paroisse de Concoret en celle de Paimpont; ce seigneur établit les moines dans un vieux château qu'il possédait près de la merveilleuse fontaine de Barenton, dont le perron magique a excité la verve poétique de tant de troubadours au moyen-âge. Les religieux furent très-mécontents de cette translation; et leur supérieur, nommé Éon de l'Étoile, en fut tellement affecté, qu'il tomba dans un complet dérangement d'esprit; il se mit à prophétiser et à débiter mille extravagances, se disant fils de Dieu et juge des vivants et des morts, par une grossière allusion de son nom d'Éon avec ces mots du rituel : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*. L'évêque d'Aleth se vit obligé de supprimer la communauté de Barenton, qui soutenait son prieur dans ses folies. Éon, pris et conduit au Concile de Reims, fut enfermé dans un monastère pour le reste de ses jours (1148).

Après l'expulsion des religieux de Barenton, leur maison fut démolie et les matériaux furent employés, prétend-on, à bâtir à quelque distance de là le village de Folle-Pensée, dont le nom semble rappeler les égarements d'Éon de l'Étoile.

Mais la chapelle construite à Barenton resta debout, car

1. Cartul. Rolon., 80.

2. Déclar. de l'abbaye de Redon.

Chrestien de Troyes, mort en 1191, et auteur du roman d'*Yvain et la dame de Breccilien*, en parle en ces termes :

A la fontaine trouveras
Un perron tel comme tu verras,
Et d'autre part une chapelle
Petite, mais elle est moult belle.

Le clergé de Concoret avait coutume de se rendre processionnellement à cette chapelle dans les temps de sécheresse pour demander de la pluie¹; lorsque ce petit temple tomba de vétusté, on éleva sur ses ruines une simple croix, et les processions continuèrent de s'y rendre jusqu'à l'époque de la Révolution².

BETTON. — La dénomination de cette paroisse dès 1152, « *ecclesia de monasterio Bettonis*, » semble indiquer qu'un ancien monastère existait en ce lieu avant que les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine y eussent fondé un prieuré. Le nom même de Betton paraît plutôt celui d'un homme que celui d'une localité et pourrait bien avoir appartenu au fondateur de ce monastère, inconnu maintenant.

BLANC-ESSAY. — Dans la paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes existait au XII^e siècle un petit couvent qui devait dépendre de l'abbaye du Mont Saint-Michel : c'était le monastère de Saint-Benoît de Blanc-Essay, « *monasterium S. Benedicti de Albo Essauvo*. » Vers 1150-1160, la piété d'Adam d'Hereford et de Damette Goyon, sa femme, amena la transformation de cette église conventuelle en paroisse. Nous raconterons plus en détail ce fait historique en parlant de la nouvelle paroisse créée en cette occasion, c'est-à-dire de Saint-Benoît-des-Ondes. Quant au monastère de Blanc-Essay, il disparut

1. D'après les croyances du moyen-âge, il suffisait de mouiller le perron de Barenton avec l'eau de la fontaine pour faire immédiatement éclater l'orage et tomber la pluie à torrents. — La fontaine de Barenton est sur les limites de Concoret et de Faimpont, mais la chapelle se trouvait dans cette dernière paroisse.

2. *Registre ms. de Concoret.* — *Revue de Bret.*, 1868, I, 98.

vraisemblablement à la suite de cette érection, et il n'en resterait plus même de souvenir si un pont, sous lequel passe le Bié-Jean avant de se jeter dans la mer, ne portait encore le nom de pont de Blanc-Essay.

CARFANTAIN. — La tradition prétend qu'il y eut à Carfantain un monastère fondé par saint Samson et gouverné ensuite par saint Magloire; l'on montre encore près du bourg une très-ancienne fontaine murée qui porte le nom de Saint-Samson, et l'on dit que le monastère se trouvait à côté. Il est difficile d'avoir quelque chose de précis au sujet de ce couvent. D. Lobineau semble ne point admettre son existence et dit que saint Magloire fut simple *abbé* du monastère de Dol dans la ville même de ce nom; mais un ancien *Propre de Dol* justifie la tradition en parlant du monastère de Carfantain et de sa fontaine : « *Cœnobium Kerseunti tunc Dolense suburbium, ob fontium scaturiginem ita nuncupatum* ¹. »

CELLE-EN-COGLAIS (LA). — La paroisse de ce nom doit évidemment son origine à un petit monastère, « *cella*, » dont l'histoire nous demeure inconnue. Toutefois, il y a lieu de croire que c'était originairement un prieuré de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, car cette abbaye avait encore de beaux droits en la Celle aux siècles derniers, et nous voyons même en quelques actes ce bénéfice paroissial appelé le *prieuré-cure* de la Celle-en-Coglais.

CELLE-EN-LUITRÉ (LA). — Là encore le nom indique un ancien monastère, mais rien ne nous renseigne sur ce qu'il pouvait être.

CHAVAGNE. — Dans la première moitié du xi^e siècle, une noble dame nommée Roianteline essaya de réunir « à quelque distance de Rennes, sur le territoire de Chavagne, une congrégation de femmes pour y vivre dans les exercices de la vie cénobitique. » Mais ayant appris la fondation de l'abbaye de Saint-Georges à Rennes par la princesse Adèle de Bretagne,

¹ M. de Kerdanet, *Annotations aux Vies des Saints de Bret.*, par Albert Le Grand.

elle vint en 1032 prier cette abbesse de vouloir bien l'accueillir dans son nouveau monastère et d'admettre comme ses filles les neuf religieuses qu'elle lui amenait. Ainsi prit fin le couvent de Chavagne, après quelques années d'existence¹.

DOL. — Quand saint Samson débarqua en Bretagne, vers 548, « il bâtit un monastère, dit D. Lobineau, au lieu même où est à présent la ville épiscopale de Dol. » Ce monastère, que sanctifia la présence de saint Samson, saint Magloire et saint Thuriau, successivement abbés de Dol avant de devenir évêques de cette ville, donna naissance au Chapitre de Dol lorsque les prélats dolois jugèrent à propos de s'entourer de chanoines. La preuve en est que le Chapitre de Dol possédait encore en 1294 le fonds ou emplacement de la cathédrale, qui avait été dans l'origine l'église abbatiale fondée par saint Samson.

GAHARD. — Nous avons donné précédemment la preuve de l'existence d'un très-antique monastère à Gahard, détruit par les Normands au ix^e ou x^e siècle. Nous ignorons quelle règle suivaient les moines de ce couvent, relevé, comme nous l'avons vu, au commencement du xi^e siècle. (V. t. II, 397.)

GAVRAIN. — Dans la paroisse de Renac se trouve une chapelle dédiée à la Sainte Vierge et bâtie près du village de Gavrain. Les briques gallo-romaines abondent en cet endroit, et l'on y montre l'emplacement d'un ancien monastère; mais on ignore quels religieux l'habitaient. Un petit missel franciscain du xvi^e siècle, trouvé de nos jours dans la chapelle, a fait supposer que ces moines appartenaient à l'Ordre de saint François, mais ce n'est pas une preuve suffisante.

ILE-SAINTE-SAMSON (L'). — Il existe dans la paroisse de Pleine-Fougères un village appelé l'Ile-Saint-Samson, qui a été jadis le chef-lieu d'une ancienne paroisse portant son nom; nous en reparlerons plus tard. Signalons seulement

¹ 4. *Cartul. Sancti Georgii, Protégombæ, 29.*

aujourd'hui la tradition locale, qui assure que saint Samson lui-même a résidé dans cette solitude, et remarquons qu'un savant archéologue, M. Ramé, n'est point éloigné de partager cette opinion. Il se peut fort bien, dit-il, que le saint évêque de Dol ait construit en ce lieu un monastère placé à la tête d'une paroisse, et la très-curieuse cuve baptismale qu'on y remarque encore peut bien remonter à cette époque reculée et être contemporaine du vénéré prélat dont le nom reste attaché au village¹.

LAN-MABLON. — Saint Maëlmon, évêque d'Aleth au VII^e siècle, fonda un monastère appelé de son nom, Lan-Maëlmon, et où fut élevé saint Judoc. On croit que ce couvent a donné naissance à l'église paroissiale de Saint-Malon. A côté devait se trouver l'hospice de Talrédau, également construit par saint Maëlmon.

MENDEN. — Les abbés Déric et Manet disent que saint Scubillon fonda un petit monastère appelé Menden, « à mille six cents toises au Nord-Nord-Est de l'île d'Aaron; » ils ajoutent qu'il faut distinguer cette maison de celle de Mandau, à une lieue de Chausey, où résidait ordinairement saint Scubillon². Quelques-uns pensent que ce monastère, voisin de Saint-Malo, occupait une partie de la pointe de la Vardo, aujourd'hui en Rothéneuf, là où l'on a récemment découvert des vestiges d'antiques substructions, près du village du Minihy.

MOIENS. — Il existe une vague tradition du séjour des moines de Saint-Melaine en cette paroisse. Nous reparlerons ailleurs (à l'article des *Paroisses*) du prieuré qu'on prétend qu'ils y avaient fondé, car cette question ne nous paraît point encore suffisamment éclaircie.

MONTREUIL-LE-GAST. — Le nom de cette paroisse, *monasterium*, et son surnom *le Gast* ou *le Gasté*, indiquent évidemment un petit monastère ruiné depuis longtemps. Comme

1. V. *Mit. d'Hist. et d'Archéol. bret.*, II, 51.

2. *Hist. ecclési. de Bret.* — *De l'état ancien de la baie du Mont Saint-Michel*, 60.

l'église de Montreuil appartenait au XII^e siècle à l'abbaye de Saint-Melaine, qui en nomma le recteur pendant tout le moyen-âge, il y a lieu de croire que le monastère de Montreuil fut à l'origine une dépendance de Saint-Melaine.

MONTREUIL-DES-LANDES. — Rien ne nous éclaire sur ce qu'était jadis ce petit monastère, appelé « *monasterium de Landis.* »

MONTREUIL-SUR-ILLE. — Le prieuré d'Aubigné, membre de Saint-Melaine, ayant des droits assez étendus en la paroisse de Montreuil-sur-Ille, nous pouvons supposer que le monastère qui lui donna son nom, « *monasterium super Insulam,* » était jadis une dépendance de cette abbaye.

MOUTIENS. — La paroisse de ce nom est appelée « *ecclesia de monasteriis* » dès l'an 1120, époque vers laquelle Gautier des Pallières en fit don à l'abbaye de Marmoutiers. C'est donc antérieurement à cette donation, déjà bien ancienne, qu'il faut reporter l'existence des monastères aujourd'hui inconnus qui ont donné leur nom à la paroisse.

PLAZ. — Il est certain que la paroisse de Brain portait au V^e et au IX^e siècle le nom de Plaz ou Place. L'*Ancienne vie de saint Melaine* dit qu'il y fut élevé, qu'il bâtit un oratoire sur son domaine paternel, au bord de la Vilaine, et qu'il y construisit ensuite un monastère : « *Ventens Melanius de monasterio suo quod propriis manibus fabricaverat in fundo qui vocatur Placio, in honorem Dei, cum paucis monachis.* » L'église en fut même assez considérable pour que l'auteur de la *Vie du saint* l'appelât une basilique, disant que saint Mars trouva saint Melaine « *in Placio in sua basilica orantem.* » Enfin, le saint évêque de Rennes mourut dans ce monastère de Plaz le 6 novembre, environ l'an 530 : « *Migravit ad Christum in loco qui vocatur Placio, ubi ipse, sicut jam diximus, propriis manibus ecclesiam construxerat et monachos ad servitium Dei faciendum congregaverat*¹. »

1. Apud Hollandum, Acta Sanctorum, I, 6 Januarii.

Que devint ce monastère fondé par saint Melaine? Il disparut de bonne heure, car à l'arrivée des moines de Redon à Plaz, en 836, il n'est fait aucune mention de ce couvent dans les nombreuses chartes de leur *Cartulaire*, qui nomment si souvent « *condita plebs Placitum super flumen Visnonie*, » ou « *plebicula que vocatur Plaz*. » Mais l'une des frairies de la paroisse de Brain a conservé le nom de Plaz ou Placet, et on retrouve la même dénomination donnée à une partie du village de la Blandinaye, limitrophe de cette frairie. Devant ces maisons de Placet est un grand domaine baigné par la Vilaine, où l'on retrouve beaucoup de briques gallo-romaines et où l'on désigne encore l'emplacement du monastère de Plaz. De ce lieu part un sentier, appelé *chemin de Saint-Melaine*, et se dirigeant, par Saint-Just, vers la paroisse de Comblessac, que le roi Eusèbe donna au saint évêque de Rennes. Enfin, une légende populaire explique à sa façon l'absence de tout genêt de territoire de Brain, alors que cet arbrisseau se trouve dans les paroisses voisines. Saint Melaine étant enfant, dit-elle, gardait ses troupeaux dans les marais de Plaz; il y creusa même la douve du Corné, pour mieux les protéger; toutefois, s'étant absenté et étant allé étudier à Rennes à l'école de saint Amand, il fut, à son retour, fustigé d'une poignée de genêts par sa mère; il ne se plaignit point, mais Dieu maudit les genêts de Brain, et l'on n'en voit plus de traces maintenant.

Il ne paraît pas que les moines de Saint-Melaine aient longtemps conservé Plaz après la mort de leur saint fondateur, car en 836 saint Convoyon obtint de l'empereur Louis-le-Débonnaire la paroisse de ce nom, qui dépendit toujours de Redon dans la suite.

PORTAL (Le). — La tradition veut qu'il y ait eu un monastère en la paroisse de Sixt, près du manoir de Trégaray, au lieu nommé le Portal. On dit même que les religieux qui l'habitaient confectionnaient des étoffes de laine appelées serges par les gens du pays. Ce qui est certain, c'est

qu'on trouve mentionnée au xvii^e siècle la chapellenie du Portal, et qu'en 1677 mourut Guillaume Chesnays, « prestre chapelain de la communauté du Portal. » Il ne reste plus rien de ce convent, qui n'eut jamais d'importance.

RAUX. — Au commencement du vii^e siècle, saint Malo construisit le monastère de Raux, « *S. Machutus ædificans monasterium construxit quod vocatur Raux.* » On croit que cet établissement se fit à Roz-sur-Couasnon ou peut-être à Rozlandrieuc. Toujours est-il que le méchant prince Hailoch ruina complètement ce monastère et en renversa l'église de fond en comble. Dieu punit le tyran en le frappant de cécité, et il ne recouvra la vue que par l'effet des prières de saint Malo¹.

REDON. — Au xii^e siècle, la bienheureuse Ermengarde, duchesse de Bretagne, « devenue veuve, se retira à Redon, dit Albert Le Grand, et y ayant reçu l'habit de l'Ordre de Cîteaux de la propre main de saint Bernard, acheta une grande et spacieuse maison près le monastère de Saint-Sauveur, où, ayant amassé quelques filles pieuses, elle passa le reste de ses jours au service de Dieu. » Elle mourut saintement à Redon en 1147, et il est probable que son petit monastère ne lui survécut guère; mais sa maison pouvait bien être celle qu'on appelait en 1580 le *logis de la Béguine*.

SAINT-ARMEL. — Lorsqu'au vi^e siècle saint Armel quitta la cour de Childobert pour rentrer en Bretagne, ce roi « lui fit présent, à son départ, d'une assez grande étendue de terre inculte et déserte au pays de Rennes, sur la rivière de Seiche, dans un lieu qu'on appelait alors Rochod et qu'on nomme aujourd'hui Saint-Armel-des-Boschaux. Armel y bâtit un monastère qui a été cause que ce lieu a porté longtemps le nom de Moustier². » On conserve encore en l'église de Saint-Armel le tombeau du pieux abbé qui lui donna son nom, mais depuis bien des siècles il n'y a plus de traces de son monastère.

1. D. Morice, *Preuves de l'Etat. de Bret.*, 1, 492.

2. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bret.*, 80.

Cependant on appelle encore le *Prieuré* une maison du *xvi^e* siècle qui se trouve dans le bourg, mais nous n'avons rien retrouvé dans l'histoire concernant un établissement prioral proprement dit en ce lieu; peut-être cette maison désigne-t-elle simplement l'emplacement de l'antique monastère de saint Armel.

SAINTE-BRIAC. — Il est de tradition dans cette paroisse qu'au *vi^e* siècle saint Briac et saint Tugdual vinrent évangéliser le pays et séjournèrent quelque temps dans un petit monastère construit par eux là où se trouve présentement le village de la Chapelle. Le sanctuaire qui donna son nom à ce village n'existe plus depuis longtemps, mais on a découvert sur son emplacement des tombeaux et des ossements. Il existe, du reste, encore tout à côté une croix très-vénérée et appelée croix de Saint-Pabu. Or, tous les Bretons savent que Pabu est le surnom donné communément à saint Tugdual.

SAINTE-CYR DE RENNES. — Nous avons précédemment signalé l'antique monastère de Saint-Cyr situé aux portes de Rennes et détruit au *x^e* siècle, que remplaça au siècle suivant le prieuré du même nom. (V. t. II, 584.)

SAINTE-DOMIN. — A côté de l'église et du presbytère de Paramé se trouvait jadis une chapelle dédiée à saint Domin et dont un *État de la paroisse*, en 1742, parle en ces termes : « Le prieuré de Saint-Domin, sis d'un bout dans le cimetière et de l'autre dans le jardin du presbytère, auquel la cure de Paramé fut réunie en l'an 1313 par bulle de Raoul, évêque de Saint-Malo, à condition qu'elle en relèverait dans le temporel. » — Malheureusement nous n'avons pu découvrir de quelle abbaye était membre ce prieuré de Saint-Domin; mais nous voyons dans les derniers siècles tous les recteurs de Paramé en prendre possession après avoir été installés dans leur église paroissiale.

On célébrait encore des mariages dans la chapelle Saint-Domin en 1669 et 1694, mais en 1745 cette chapelle, « située au coin du cimetière à l'Est, du côté du chemin, » était

« entièrement découverte et ruinée. » Quant au logis prioral, il se trouvait « hors d'état d'estre habité » et son jardin était « très-négligé. »

La cure de Paramé et le prieuré de Saint-Domin réunis valaient, en 1790, 499 liv. de rente¹.

SAINTE-JUST. — La tradition a conservé souvenir d'un ancien monastère au vieux bourg de Saint-Just, près des moulins du Canut. Ces moulins furent donnés à l'abbaye de Redon en 1101 par Normant Le Bâtard, et il est vraisemblable que le couvent de Saint-Just fut un prieuré membre de cette puissante abbaye. Saint-Just était alors dans la paroisse de Sixt, et l'on vénérât dans cette contrée le chef et d'autres reliques insignes du saint martyr Just, regardé par quelques-uns comme évêque de Rennes. Mais plus tard les moines de Redon réunirent leur paroisse d'Allérac au prieuré de Saint-Just, et ce petit monastère disparut, après avoir toutefois donné son propre nom à la paroisse qu'on lui annexait.

SAINTE-LUNAIRE. — Tout porte à croire que saint Lunaire, évêque breton régional au vi^e siècle, fonda un monastère dans le bourg actuel qui porte son nom et près de l'église où l'on vénère encore son tombeau. On voit, en effet, par la Vie de ce saint qu'il habitait la Domnonée et le bord de la mer, et D. Lobineau croit que le territoire de Saint-Lunaires lui fut donné par le roi Jona. Il semble même que le couvent de saint Lunaires lui survécut pendant quelques siècles, car on voyait encore au xvii^e siècle, dans le bourg de Saint-Lunaires et devant son église, une maison nommée le Cloître, rappelant l'ancien monastère fondé par le bienheureux².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

2. La paroisse de saint Lunaires s'appelait jadis Pontual, et ce dut être par suite de la réunion de l'église conventuelle de Saint-Lunaires à la cure de Pontual que celle-ci prit le nom du saint évêque. Une tradition que nous croyons peu ancienne mentionne aussi l'abbaye de Pontual; mais Pontual était un château et non point un monastère, au moins dans le moyen-âge. Ceux qui croient à l'existence d'un antique monastère de même nom en attribuent la fondation à saint Euguesal (ou saint Eual), dont le nom serait resté à l'établissement, et ils expliquent par cette fondation monastique la formation de la paroisse primitive de Pontual.

SAINTE-MALO. — Vers l'an 575, saint Aaron, retiré avec un grand nombre de moines dans une île voisine d'Aleth, reçut dans son monastère saint Malo, débarquant en Armorique. Ce dernier saint demeura quelques années dans cette pieuse solitude, puis entreprit l'évangélisation d'Aleth, dont il fut le premier évêque. Mais il n'abandonna point pour cela l'île qui l'avait accueilli, et après la mort de saint Aaron il gouverna lui-même le monastère qui s'y trouvait. Connu longtemps sous le nom de rocher d'Aaron, cette île prit ensuite la dénomination d'île de Saint-Malo, qu'elle a toujours conservée depuis. Les évêques d'Aleth, fidèles à la tradition de leur prédécesseur, continuèrent d'en gouverner le monastère et séjournèrent parfois à Saint-Malo de préférence à Aleth. Mais vers 1108 l'évêque Judicaël donna l'église et le couvent de Saint-Malo-de-l'Île à l'abbaye de Marmoutiers. Nous avons raconté précédemment quelle peine eut saint Jean-de-la-Grille à rentrer en possession de cette île, qu'il regardait avec raison comme faisant partie du domaine épiscopal d'Aleth et comme injustement aliéné. Ce prélat parvint enfin à rentrer en possession du vieux monastère et de l'église de Saint-Malo, dont il fit la demeure de son Chapitre, le siège de son évêché et la cathédrale de son diocèse (1152).

SAINTE-MARCAN. — En 1237, Jean Cortepie donna à l'abbaye du Mont Saint-Michel un étang et l'emplacement d'un moulin qu'il possédait en Sainte-Marcen, « *in valle subtus monasterium Sancti Marchanni.* » Y avait-il là un véritable monastère ou s'agissait-il seulement de l'église paroissiale de Sainte-Marcen? Nous n'osons nous prononcer, mais, en tous cas, il n'est pas resté trace d'un monastère en ce lieu.

SAINTE-MAUR. — Nous sommes porté à croire que l'ancien manoir de Sainte-Maur, situé en Mernel, mais à la porte de Maure, a une origine monastique. En 843, en effet, Anawareth, seigneur d'Anast, embrassa la vie religieuse au monastère de Sainte-Maur-sur-Loire, et donna à cette abbaye toute sa terre d'Anast avec son église et six chapelles qui en dé-

pendaient¹; or, il est certain que la paroisse d'Anast est devenue la paroisse moderne de Maure, et nous pensons que les Bénédictins de Saint-Maur-sur-Loire vinrent s'établir chez nous pour gouverner le vaste territoire qu'on leur confiait et construisirent le prieuré de Saint-Maur. Mais depuis bien des siècles il n'est plus fait mention de ces religieux dans notre pays, ce qui n'est pas étonnant, car l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire eut tant à souffrir des invasions normandes qu'elle ne se releva jamais complètement de ses ruines et perdit toutes ses possessions en Bretagne.

SAINTE-MOACH. — Au VII^e siècle existait à sept lieues de Dol un monastère dédié à saint Moach ou Maiol; un méchant seigneur nommé Rivallon le réduisit en cendres; mais saint Thuriau, évêque de Dol, de qui dépendait ce couvent, le contraignit à faire pénitence et à relever ce qu'il avait détruit. On ne sait pas au juste où se trouvait Saint-Moach, mais on suppose qu'il était au bord de la mer, entre la côte actuelle et les îles Chausey, dans les terrains engloutis par l'Océan au moyen-âge.

SAINTE-PIERRE-DE-PLESCUEN. — Auprès de Pont-Ricoul se trouve le bois de l'Abbaye, où la tradition prétend qu'existait jadis un monastère. La légende raconte que cette maison était habitée par de méchants moines qui attirèrent sur eux la colère céleste; aussi la foudre tomba-t-elle sur leur monastère et le détruisit-elle de fond en comble. On ajoute que c'étaient des Templiers, ce qui ne nous paraît guère probable. Ne seraient-ce pas plutôt quelques moines du Tronchet, dont l'abbaye reçut en 1241 d'Olivier, seigneur de Coëtquen, les dîmes de la paroisse de Saint-Pierre-de-Plesguen?

SAINTE-PIERRE-DU-MARCHÉ. — Il y avait au XI^e siècle, dans la partie orientale des faubourgs de Rennes, « *in suburbio*, » en face de la porte principale de la cité, « *ante portam civitatis magnam*, » ouvrant sur le « forsbourg de la Baudrairie, »

1. Cartul. Sancti Mauri.

et dite aux *xiv^e* et *xv^e* siècles : « porte Baudraero, » — il y avait un ancien monastier, une église dédiée à saint Pierre. On l'appelait Saint-Pierre-du-Marché, « *ecclesia* » ou « *monasterium Sancti Petri de Foro,* » parce qu'elle était située sur la grande place où se tenait le marché forain des bourgeois, à ciel ouvert¹. On ne sait rien de plus sur cet antique monastère, mais l'église en fut donnée en 1032 à l'abbaye de Saint-Georges, et les religieuses de ce couvent la remplacèrent plus tard par l'église paroissiale de Saint-Pierre en Saint-Georges, qui ne fut autre chose qu'une portion de leur église abbatiale.

SAINTE-SULIAC. — C'est au *vi^e* siècle que saint Suliac passa de Grande-Bretagne en Armorique et vint se fixer à l'embouchure de la Rance, où se trouve maintenant le bourg qui porte son nom. Il y fonda un monastère, où il eut une quinzaine de moines sous sa direction, et il y mourut le 8 novembre, mais on ne sait pas en quelle année. On montre encore l'emplacement de son tombeau au bas de l'église paroissiale de Saint-Suliac; on ignore toutefois si son monastère subsista longtemps après lui².

TAURAC. — On sait peu de chose du monastère de Taurac, que l'on croit avoir été construit au bord de la mer, entre les îles Chausey et Cancale; mais au *vi^e* siècle ce monastère était habité par de fervents disciples de saint Samson. D. Lobineau nous dit que saint Similien était alors abbé de Taurac et que saint Ethbin et saint Guignolé le jeune étaient religieux dans la même maison. Il ajoute que ce monastère n'était pas fort éloigné de Dol et qu'il fut ruiné par les Francs lorsque ces derniers envahirent la Bretagne, vers l'an 560³. Mais nous

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Cartul. Sancti Georgii, Prolegomena*, 30.

2. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bret.*, 444. — Quelques-uns pensent que le monastère de saint Suliac se trouvait sur le mont Garrot; mais la présence de son tombeau dans l'église paroissiale est une preuve certaine de l'existence de son couvent dans le hault même. Les constructions monastiques du mont Garrot devaient appartenir au prieuré de Saint-Suliac, membre de Saint-Florent, et complètement distinct de l'antique monastère du *vi^e* siècle. (V. tome II, 303.)

3. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bret.*, 409, 428, 429.

devons avouer que de savants historiens modernes contestent l'exactitude de D. Lobineau au sujet de Taurac, et prétendent que ce couvent se trouvait dans le pays de Vannes, aux environs de Carnac ¹.

II. — MINIHYS

Non-seulement en Bretagne les cathédrales et les églises paroissiales jouissaient des privilèges du droit d'asile, — comme nous l'avons vu en parlant de Saint-Pierre de Rennes, et comme nous en trouverons de nouvelles preuves en traitant des paroisses, — mais on trouvait, en outre, dans le fond des campagnes des lieux d'asile moins importants dont l'utilité s'était souvent fait sentir aux époques troublées du moyen-âge. On nommait ces asiles des minihys, du breton *menec'h ty*, maison des moines, parce que là avaient vécu quelque pieux solitaire ou quelques moines ignorés. « Le souvenir de leurs miracles et de leurs bonnes œuvres avait attaché dans la pensée des populations, au théâtre de leur pieuse vie, à l'ermitage où ils avaient fait pénitence, une idée de respect inviolable. Le minihy du saint patron d'une contrée devint ainsi le plus souvent un lieu de refuge, de franchise, un asile pour l'innocence et le repentir, un abri contre la persécution ou la violence ². »

Très-communs et très-importants dans la Basse-Bretagne, les minihys étaient plus rares dans notre pays; cependant nous y trouvons des traces de l'existence de plusieurs lieux d'asile de ce genre et nous avons cru devoir les signaler ici.

Nous avons précédemment raconté, — à propos du fameux droit d'asile de Saint-Malo, — l'abolition des minihys par les ducs de Bretagne et par les Papes durant le xv^e siècle. (Voy. tome I, p. 673.)

1. *Revue de Bretagne*, 1861, II, 66.

2. M. P. de la Bigne Villeneuve, *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, I, 478.

BAINS. — Vers l'an 834 Arthwin, noble et ancien de Bains, acheta d'avec une femme nommée Cléroc la moitié du minihy de Wokamoë, en cette paroisse, « *dimidium menehi Wokamos situm in pago Venedie in condita plebe Bain.* » Il s'engagea à lui payer 42 sols 8 d. et à offrir à Saint-Sauveur de Redon, la veille de Noël, un cierge de 3 deniers chaque année. Plus tard, le même Arthwin acquit l'autre moitié du minihy de Wokamoë et offrit la terre entière de ce nom aux moines de Redon, vers 845¹. Nous avons cherché en vain dans Bains l'emplacement de ce minihy; mais il existe, presque vis-à-vis l'antique monastère de Busal, dans les marais où coule l'Oult, dont les eaux ont bien pu changer de direction depuis le ix^e siècle, un village qui porte encore le nom de Ménéhy. Quoiqu'il soit présentement en Saint-Vincent, dans le diocèse de Vannes, il rappelle seul maintenant, croyons-nous, le lieu d'asile dont nous venons de parler.

BRETEL. — Il existe en cette paroisse un village nommé le Ménéhil; c'était au xvii^e siècle un petit manoir où mourut, en 1622, François Thomas, seigneur de Vaunoise.

MINIHIC-SUR-RANCE (LE). — La nouvelle paroisse de ce nom, distraite de celle de Pleurtuit, a eu pour origine un ancien village appelé le Minihy, et posé sur les coteaux au pied desquels coule la Rance.

QUÉDILLAC. — En 1024, les princes bretons Alain et Eudon et la duchesse Havoise, leur mère, donnèrent à l'abbaye de Saint-Méen tout le minihy de Quédillac, « *totum minihy de Kédillac.* » En 1683, l'Ouvrier de ce monastère jouissait encore de la dime du Minihil en Quédillac, sur laquelle il devait 48 boisseaux de seigle au recteur de la paroisse. Enfin, de nos jours encore existe en Quédillac le village du Ménéhil².

ROMILLÉ. — Non loin du bourg de Romillé et à côté du village du Temple est un autre village appelé le Ménéhil;

1. *Cartul. Roton.*, 140, 141, 160.

2. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bret.*, I, 339. — *Déclaration de l'abbaye de Saint-Méen.*

peut-être donna-t-il naissance au temple de Romillé, membre de l'ancienne commanderie de la Guerehe.

ROTHÉNEUF. — Dans la paroisse moderne de Rothéneuf, mais jadis en celle de Paramé, se trouve près du cap de la Varde un village nommé le Minihiy. On y a découvert d'antiques substructions il y a une dizaine d'années; on y distinguait de petits appartements ressemblant assez à des cellules, pavés en grès et renfermant de vieilles poteries. Quelques archéologues croient que c'était l'ancien monastère de Menden (V. précédemment, p. 493), et que le nom de Minihiy rappelait en ce lieu le séjour béni de quelque saint breton.

SAINT-MALO. — Le minihiy de Saint-Malo était de beaucoup le plus important de tous les lieux d'asile de Haute-Bretagne, mais nous en avons suffisamment entretenu nos lecteurs. (V. t. I, p. 673.)

III. — ERMITAGES

Les ermites étaient plus communs jadis dans notre pays que nous ne le supposons maintenant. Outre les solitudes qu'habitèrent à l'origine la plupart des fondateurs de nos anciens monastères, il y avait d'autres lieux de retraite choisis, principalement au fond des bois; par de pieux personnages qui voulaient s'y livrer en paix aux austérités de la pénitence. Dans les derniers siècles, un certain nombre de ces ermites appartenaient à divers tiers-ordres; quelques-uns d'entre eux entretenaient un oratoire champêtre ou faisaient l'école aux petits garçons de la contrée.

ACIENS. — Au XII^e siècle vivait dans la forêt de Rennes un pieux ermite nommé Haton du Faou, « *Haton de Fago heremeticæ vivens.* » Il habita successivement la solitude du Faou ou du Feu et celle de Louvigné. Nous avons déjà parlé de lui à propos des prieurés de ces noms. (V. t. II, p. 282 et 780.)

BAULON. — La tradition dit qu'il y avait en cette paroisse, « au village de Lardillouze, une maison habitée par des

ermites; ils étaient deux au siècle dernier et leur demeure se nommait l'Hermitage¹. »

BAZOUGE-DU-DÉSERT (LA). — Au XI^e siècle, de nombreux ermites peuplaient les forêts des environs de Fougères; Vital de Mortain, Robert d'Arbrissel, Raoul de la Fustaye, Bernard de Tyron, Pierre de l'Étoile et Guillaume Firmat sanctifiaient alors ces vastes solitudes². La chapelle de Saint-Clair-de-l'Hermitage, située en La Bazouge, près du Pont-dom-Guérin et au bord de l'ancienne forêt de Glaine, rappelle encore en ce lieu le souvenir des pieux solitaires d'autrefois. On dit même que saint Guillaume Firmat s'y retira le premier.

Au XVII^e siècle, c'était une chapellenie desservi par Jean Chanteau, † 1639; — Léonard Denoual, † 1676, — et Jean Chaussière, † 1690. Tous ces prêtres habitaient cette solitude, et l'un de leurs successeurs, Jean Mesnil, pourvu en place de Michel Mesnil, décédé, prit possession en 1726 de la chapelle, de la maison et du jardin qui en dépendaient.

En 1754, Adolphe de Romilley, marquis de la Chesnelaye, présenta pour desservir ce bénéfice, en place de Joseph Mesnil, décédé, François Jamond, prêtre d'Avranches, qui en fut pourvu le 1^{er} octobre. Ce dernier étant mort en 1774, ce fut Pierre Alba, seigneur de Mausson, qui présenta pour le remplacer Michel Hersant, prêtre de Landivy, pourvu le 18 mai 1775.

La *Déclaration* de 1790 nous apprend que « la chapelle Saint-Clair-de-l'Hermitage, fondée par les seigneurs de Mausson, » avait pour dotation une maison et un jardin estimés 40 liv. de rente, plus 6 liv. d'oblations, 6 poulets et 4 boisseaux de froment³.

Cette chapelle existe encore et porte la date de sa recon-

1. *Reg. parois. de Baulon.*

2. « Erant autem in consilio Cenomaniæ Britannicæque regionis vasta solitudines, quæ tunc temporis quasi altera Ægyptus florebat multitudine eremitarum per diversas cellulas habitantium. (Vita S. Berno-ii de Tirono, XI, 21.)

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

struction, en 1636. On y vénère non-seulement saint Clair, mais surtout saint Abraham, dont la statue est en grand honneur. L'on y dit la messe le lundi des Rogations et aux fêtes de saint Clair et de saint Gilles, mais elle est surtout fréquentée par les pèlerins le Vendredi-Saint.

BAZOUGES-LA-PÉROUSE. — D'après une tradition recueillie en 1692, les ducs de Bretagne fondèrent dans leur forêt de Villecartier¹ la chapelle Saint-Nicolas-de-l'Hermitage, afin d'y avoir la messe lorsqu'ils venaient y chasser. Après la réunion de la Bretagne à la France, nos rois conservèrent le droit de présenter à l'évêque le chapelain de Villecartier, mais ils laissèrent tomber en ruines le vieux sanctuaire, comme le prouve la *Déclaration* suivante de François Gaultier, « prestre, conseiller et aumosnier du roi, chapelain de Saint-Nicolas dans la forest de Villecartier, paroisse de Bazouges. » Voici comment il s'exprimait le 12 août 1692 :

« Ladite chapelle de l'Hermitage, sous le vocable de saint Nicolas, consiste en masières détruites et entièrement découvertes où il paraît qu'il y avait une chapelle à deux autels ; à costé estaient un logement, — un petit estang aussy ruiné, — une avenue qui conduit dans la forest, plantée de châteigners, — et au derrière deux jardins contenant demy arpent et loués 7 liv. par an. »

Le chapelain de l'hermitage Saint-Nicolas jouissait en outre, au moins dans l'origine, « d'une rente de 30 liv. due par Sa Majesté sur l'état des domaines ; — d'une autre rente de 30 liv. qui se payait autrefois dans la ville de Pontorson, sans qu'on en connaisse le débiteur ; — et enfin d'un droit de chauffage, usage et pacage dans la forest de Villecartier². »

La chapelle de l'Hermitage était encore debout en 1638, car cette année-là la paroisse de Bazouges s'y rendit en procession. Il est probable qu'elle s'élevait sur la lisière de la forêt,

1. Cette forêt, mentionnée en 1463 « *foresta de Villecartier*, » est comprise tout entière dans les limites de la paroisse de Bazouges.

2. Arch. dép. de la Loire-Infér.

dans un frais vallon où l'on voit encore une antique statue de bois, qu'on dit être celle de saint Mathurin, posée dans une niche en pierre et accompagnée d'une fontaine.

BOUËXIÈRE (LA). — 1^o *Beauchesne*. — En 1146, Conan III, duc de Bretagne, d'après le conseil d'Ermengarde, sa mère, et à la prière d'Haimon de Tremblay, donna à Eudon, fils de ce seigneur et moine de Saint-Florent, un coin de sa forêt de Rennes appelé Beauchesne et situé sur les bords de la Veuvre, entre Allion et la chapelle du Feu, « *locum qui vocatur Pulchra Quercus, inter Alionem scilicet et capellam de Fago, super Voovram.* » Il paraît qu'Eudon se proposait de se retirer dans cette solitude, car le duc lui permit d'y construire une habitation, d'user du bois mort ou sec nécessaire, et de faire, s'il le désirait, un étang et un moulin sur la Veuvre¹. Cette donation fut faite à Saint-Sulpice-des-Bois par le prince, entouré de sa mère et de ses barons, et accompagné d'un ermite nommé Raoul, qui était probablement Raoul de la Fustaye².

On ne dit pas en quelle paroisse se trouvait ce Beauchesne, parce que vraisemblablement la forêt de Rennes n'était point encore partagée entre les paroisses voisines; mais il paraît bien par la topographie que ce devait être sur le territoire actuel de la Bouëxière. Cet ermitage ne semble pas d'ailleurs avoir eu longue durée, car il n'en est pas question ensuite, et l'on ne connaît même plus dans le pays de localité portant le nom de Beauchesne.

2^o *Sévailles*. — N'était-ce point encore un ermitage cette chapelle de Sévailles, « *capella Saivalio,* » mentionnée au XII^e siècle, et située dans la forêt de même nom? Nous le croyons d'autant plus facilement qu'Alain, évêque de Rennes de 1141 à 1160, fit don de cette chapelle à l'abbaye de Saviigné, qui avait déjà reçu d'autres fondations de ce genre dans

1. « *Ad ibi manendum et ad habitationem faciendam... de silva vicina viridi et sicca quantum ei necesse erit capiat; in Voovra quoque si voluerit molendinum et stagnum faciat.* »

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 397. — *Blance-Manteaux*, XLV, 400.

les forêts voisines, mais qui ne semble pas toutefois avoir construit de prieuré à Sévailles¹.

3° *Saint-Pair* ou *Saint-Père-des-Bois*. — Cette chapelle, située d'une façon pittoresque au milieu même de la forêt de Chévré, au pied du monticule occupé par le village de la Butte-au-Sanglier, non loin de l'étang de Forges, est un but de fréquents pèlerinages faits surtout pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre. Aussi de nombreux sentiers sont-ils pratiqués tout à l'entour, au plus épais du bois. D'après la tradition locale, Saint-Pair doit sa fondation au fils d'un seigneur de Vitré qui se mit sous la direction des moines d'Allion, prieuré tout voisin, et se retira dans cette forêt pour y mener la vie érémitique. Dans la chapelle paraît la statue d'un religieux qu'on prétend être la sienne. On ne sait pas autre chose de cette chapelle, des biens de laquelle, en 1790, le général de la Bouëxière se disait économiste. Ces biens consistaient seulement alors en un journal de terre estimé 12 liv. de rente².

BRIE. — Au xvii^e siècle, un ermite de noble origine édifia la paroisse de Brie. Robert de Garmeaux, — c'était son nom, — appartenait à la famille des seigneurs de Garmeaux, en Janzé, alliée aux sires de Brie par le mariage de Barnabé de Garmeaux avec Jeanne Loaisel de Brie. Était-ce pour réparer le mal causé à Brie par ses cousins, seigneurs de cette paroisse et hérétiques des plus ardents, que Robert de Garmeaux embrassa une vie des plus austères? Il est permis de le supposer; toujours est-il que ce saint prêtre se retira dans la solitude la plus complète, vivant à Brie comme un anachorète des premiers siècles chrétiens.

La tradition locale a conservé le souvenir de cet ermite : elle montre l'endroit où s'élevait la hutte de terre qu'il avait construite pour lui servir de demeure; elle désigne la vieille

1. M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 760.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 28.

chapelle du manoir voisin de la Pommeraye comme étant le sanctuaire où il avait coutume de célébrer la messe; elle parle encore, après plus de deux siècles écoulés, des charités que faisait ce vénérable prêtre, charités qu'égalaient seulement les durs exercices de sa pénitence. Les anciens de Brie racontent même que, pour mieux satisfaire à ces deux devoirs de charité et de mortification, messire Robert de Garmeaux coupait chaque jour deux cents javelles de bruyère sur les landes voisines pour augmenter son petit budget d'aumônes. Ce pieux anachorète, dont la figure un peu mystérieuse n'est point dépourvue de charmes, mourut le 13 janvier 1625; on l'inhuma dans l'église de Brie, et son acte de décès ne lui donne d'autre titre que celui de « prestre-ermite. »

BAUC. — Sur les landes de cette paroisse apparaît une demi-enceinte formée par un talus angulaire à double fossé. Ce talus passe pour être l'œuvre d'un pieux solitaire qu'on nomme saint Aaron, retiré jadis dans cette contrée. La légende dit qu'il le construisit pour garantir le troupeau qui lui était confié. Il semble que ce bon ermite fut différent du solitaire du même nom qui accueillit saint Malo dans son île.

CANCALE. — En face de cette petite ville, et près du fort des Romains, se trouve au milieu de la mer, dans l'île appelée le Rocher de Cancale, une cavité assez profonde nommée la grotte de l'Ermite; malheureusement on ignore le nom du solitaire qui l'habita jadis, d'après la tradition.

DINÉZ. — En 1141, Jean de Dol, seigneur de Combour, et Noga, sa mère, donnèrent à l'abbaye de la Vieuville l'Hermitage de leur bois de Bourgouët « *Heremitagium nemoris nostri de Borgoth.* » Les religieux de la Vieuville construisirent en ce lieu une sorte de petit manoir qu'ils aliénèrent avant 1692. (V. tome II, 776.)

GOSNÉ. — C'était encore dans la forêt de Sévailles, mais à l'extrémité Nord, du côté de Gosné, que demeurait jadis un ermite dont la tradition a gardé longtemps le souvenir. En 1680 on montrait toujours, près du manoir de l'Aubouclère,

« le champ de l'Hermité, » dépendant jadis de son humble demeure¹.

GOVEN. — Cette paroisse renferme la chapelle Notre-Dame-de-l'Hermitage, ancienne et très-vénérée; elle tire son nom de l'habitation aujourd'hui ruinée d'un ermite que quelques-uns ont cru, sans preuves positives, avoir été saint Thurial. Du temps de M^{er} de la Bastie (1739-1767), la chapelle de l'Hermitage était considérée comme étant une chapelle frairienne de Goven; mais vers la même époque les recteurs de Saint-Thurial prétendaient qu'elle était annexée à leur cure, et Georges Bertin en prit possession le 21 avril 1723. Toutefois, il paraît bien que c'était malgré le recteur de Goven, car ce recteur de Saint-Thurial dut se contenter pour sa prise de possession « de faire le tour extérieur de l'édifice, en ayant trouvé les portes fermées. » Les autres recteurs de Saint-Thurial prirent également tous possession de « la chapelle Nostre-Dame-de-l'Hermitage, » successivement en 1734, 1744, 1761 et 1773; et lorsque le dernier avant la Révolution, Joachim Théaud, fit sa *Déclaration* en 1790, il dit qu'il jouissait de « quelques petites dîmes en Goven et en la Chapelle-Bouëxic, dépendant de la chapelle de l'Hermitage. » Cette chapelle était alors fondée de plusieurs messes que disait le recteur de Saint-Thurial.

Aujourd'hui, la chapelle de l'Hermitage est dédiée à sainte Anne et à la Sainte Vierge; elle dépend de Goven et est un but fréquent de pèlerinage.

HERMITAGE (L'). — Jadis, les bois de Saint-Gilles, du Margat et de Méjusseume se tenaient et ne formaient qu'une vaste forêt rejoignant celle qui entourait Rennes au Midi. D'après la tradition, un pieux solitaire se retira dans le fond de ces bois; on montre encore l'emplacement de sa cellule et sa fontaine près du bourg de l'Hermitage, qui a gardé le nom de cette humble demeure.

¹ Arch. Nat., P. 4732.

LANDÉAN : Chesnedé et l'Hermitage. — Autrefois était dans la forêt de Fougères une très-ancienne chapelle connue sous le nom de l'Hermitage, bâtie là où se trouve aujourd'hui le village qui porte le même nom. Dans les dernières années du xi^e siècle, de nombreux solitaires s'étaient retirés dans cette forêt, comme nous l'avons déjà dit. Ils s'y étaient fixés dans un lieu que le biographe de saint Bernard de Tyron désigne sous le nom de *Quercus docta*, et qui semble être, d'après la tradition, le village actuel de Chesnedé, ou Chiennedé. Lorsque le baron de Fougères fonda l'abbaye de Savigné, une partie de ces ermites se retirèrent dans ce nouveau monastère, situé dans la forêt de Savigné; mais quelques autres préférèrent rester en la forêt de Fougères et allèrent alors, dit-on, habiter sur la lisière du bois l'ermitage dont nous nous occupons.

Quoi qu'il en soit de son origine, on ne saurait révoquer en doute la haute antiquité de la chapelle de l'Hermitage : au moyen-âge, elle constituait un petit bénéfice qui était à la présentation des seigneurs de Fougères. L'un d'eux, René de Montejean, présenta le 7 septembre 1531 Jehan Champion pour le desservir à la place de Pierre Frest, décédé. Quelques années plus tard, la chapelle de l'Hermitage fut confiée aux soins des Cordeliers de Saint-François, qui dirent alors les messes de fondation. Nous avons encore la quittance du P. Pierre Ferry, s'intitulant en 1683 « chapelain de l'Hermitage de Fougères, » et ayant reçu du domaine royal la rente due par la baronnie de Fougères à cette chapellenie. Quant aux fermes de l'Hermitage et de Chesnedé, enclavées l'une et l'autre dans la forêt, les ducs de Bretagne les donnèrent au xv^e siècle à l'Hôtel-Dieu de Fougères pour l'entretien et la nourriture des pauvres; elles n'en ont été aliénées que vers 1850, et elles n'offrent maintenant nulle trace de leur pieuse origine ¹.

LIVRÉ. — Il y avait dans la forêt de Rennes deux vieilles

4. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères.*

chapelles qui semblent avoir été fondées par les ducs de Bretagne avant la division de cette forêt entre les paroisses voisines, c'est-à-dire à une époque très-reculée. Ces deux chapelles, dédiées à saint Pierre et à saint Denis, quoique situées l'une et l'autre en Liffré, étaient cependant entre les mains du recteur de Saint-Aubin-du-Cormier, et c'est ce qui prouve notre assertion. Les ducs de Bretagne avaient en effet fondé, d'après la tradition, ces chapelles pour avoir la messe quand ils chassaient en leur forêt, et ils en avaient confié le service à des prêtres menant dans le fond des bois la vie érémitique; comme originairement les forêts n'étaient d'aucune paroisse, ces chapelles ne relevaient d'aucune église; lorsque les ermites devinrent rares dans la forêt, les ducs confièrent naturellement le service de leurs chapelles au recteur de Saint-Aubin-du-Cormier, établi par eux et en quelque sorte leur chapelain-né, et lorsque le territoire où se trouvaient ces chapelles fut annexé à la paroisse de Liffré, le recteur de Saint-Aubin-du-Cormier n'en conserva pas moins ses droits sur les petits sanctuaires fondés par nos princes.

Après ces préliminaires, disons quelques mots de chacune de ces chapelles ducales :

1° *Saint-Pierre-de-l'Hermitage*. — Cette chapelle, aujourd'hui sécularisée, se trouve dans la portion de la forêt de Rennes appelée forêt de Saint-Pierre ou forêt de Sévailles. En 1157, l'abbé de Saint-Melaine donna au prieur de Notre-Dame de Vitré ce qu'il possédait « *in Buzerla et in canobio Sancti Petri de Frazineto* ». Il est à croire qu'il s'agissait de l'ermitage de Saint-Pierre, peu éloigné de la Bouëxière et tout voisin de certains domaines appelés encore aujourd'hui les Fresnays. Une preuve de cette identité de lieux, c'est qu'au xvii^e siècle les moines de Notre-Dame de Vitré et le recteur de Saint-Aubin-du-Cormier se partageaient la dime du trait du domaine des Haute et Basse-Sévailles. Mais remarquons

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 630.

bien que l'abbé de Saint-Melaine ne donna pas l'Hermitage lui-même, « *cœnobium Sancti Petri*, » qui pouvait dépendre déjà du duc de Bretagne, mais ce dont il jouissait en ce lieu, « *in cœnobio*, » c'est-à-dire une portion de dime; au reste, il importe seulement ici de constater l'existence de la chapelle Saint-Pierre dès cette époque reculée.

Outre sa dime du trait de Sévailles, en la Bouëxière, le recteur de Saint-Aubin-du-Cormier possédait une autre dime en Gosné, appelée le trait du Dezerseul, dépendant aussi de la chapelle Saint-Pierre; en retour, il devait dire ou faire dire une messe le dimanche, tous les quinze jours, en cette chapelle, et s'y rendre processionnellement avec tout son clergé le 29 juin, pour y célébrer la grand'messe et la fête patronale¹.

2° *Saint-Denis-de-la-Forêt*. — On sait peu de chose touchant cette chapelle, consacrée dans les siècles derniers aux s^{rs} du recteur de Saint-Aubin-du-Cormier. Vers 1752 elle était en ruines, et l'on voulut obliger le recteur de Liffré à la faire réparer, ce qu'il refusa naturellement, puisqu'elle ne relevait pas de lui. Il se tenait jadis à côté une assemblée très-fréquentée qui se réunit actuellement au rond-point de Mi-Forêt le jour Saint-Denis.

Non loin des ruines de cette chapelle se trouvent la croix et la fontaine de Saint-Roul, rappelant encore le souvenir de Raoul de la Fustaye, qui était ermite en ce lieu en 1146, « *Radulphus heremita*². » Il est fort possible que la chapelle de Saint-Denis ait été construite pour son usage par le duc Conan III, qui semblait l'affectionner beaucoup. Quoi qu'il en soit, la fontaine Saint-Roul est toujours vénérée; on s'y rendait jadis en procession pour avoir de la pluie, et maintenant encore il s'y fait de pieuses neuvaines.

LOUVIONÉ-DU-DÉSERT. — On montre en cette paroisse un

1. Déclaration de 1680. — *Reg. paroiss. de Saint-Aubin-du-Cormier*.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 597.

ermitage qu'habitait, dit-on, à la fin du xi^e siècle, saint Guillaume Firmat; on y voit une grotte taillée dans le roc qui passe pour être l'œuvre de ce vénérable personnage.

MAXENT. — Il y avait en cette paroisse une ancienne chapelle nommée Sainte-Magdeleine du Bois-Davy, dont nous avons déjà parlé. (V. p. 296.)

Au commencement du xvii^e siècle, le recteur Pierre Porcher confia cette chapelle à son ancien élève Noël Georges, qui en desservit les messes; de plus, le même recteur lui afféagea tout un quartier de landes voisines que dom Georges appela *Attendant-Mieux*, et dans lequel il se construisit une maisonnette couverte de genêts. Quelques années plus tard, Noël Georges ayant quitté cette solitude, la chaumière du Bois-Davy fut cédée à un gentilhomme, Antoine de Cacheleu, dit dans le monde sieur de Thoras, qui y établit un ermitage où il se retira et donna asile à deux ou trois autres ermites qui se servirent comme Noël Georges de la chapelle de Sainte-Magdeleine¹.

En 1689, Jean Davy, sieur de Servigné, y fit une fondation de messes et y resta lui-même pour mener la vie érémitique. Le dernier ermite, appelé simplement frère Joseph, décéda en 1735. L'ermitage demeura alors abandonné, et la chapelle n'était plus desservie lorsqu'en 1742 le général de la paroisse de Maxent afféagea 30 journaux de terre pour fonder une messe en cette chapelle tous les dimanches et fêtes. En 1745, Joseph Bouëtard, prêtre, fut pourvu de ce bénéfice et prit possession de la maison, des jardins, prairies, clos de la Chapelle, etc., en Maxent, et de la prairie du Gué-de-Baud, près Rennes, « le tout dépendant de l'ermitage du Bois-Davy. » Les successeurs de ce chapelain furent Julien Doublet, diacre, pourvu en 1747; — Joachim Bébin, assassiné, ainsi que sa servante, en 1782, par une bande de malfaiteurs; — François Hirel, nommé en 1782, dernier titu-

1. Boparis, *Études sur quelques ouvrages rares*, etc.

laire, qui déclara jouir en 1790 d'une maison, de deux jardins et de quatre pièces de terre au Bois-Davy (ancien fonds de l'ermitage¹), et de 30 journaux de terre, dont 9 en labour, ainsi que d'un petit pré; il devait dire la messe tous les dimanches et fêtes pour la commodité des paroissiens, tous les jeudis et aux fêtes de la mi-août et du 8 septembre².

MESSAC. — Sur une lande aride s'avancant en promontoire assez élevé au-dessus du cours de la Vilaine, non loin du manoir de Bœuvres et des anciens retranchements militaires du Châtelier, apparaissent des cellules en ruines. La légende raconte qu'au siècle dernier, pendant que le seigneur de Bœuvres menait grande vie en son manoir, apparut un jour sur cette lande un pauvre moine étranger; il s'y creusa une grotte dans le roc même, au-dessus d'une source limpide, et se livra avec ferveur aux saints exercices de la vie érémitique. Cependant le seigneur de Bœuvres entendit parler de ce solitaire; il fit trêve à ses amusements et s'achemina vers l'ermitage. A la vue du religieux agenouillé dans son creux de rocher, le noble seigneur sentit son cœur ému; il salua l'ermite, se recommanda à ses prières, et malgré les refus du saint homme il résolut de lui construire une cellule en ce lieu même. Mais quand cette construction fut achevée l'ermite disparut, et nul ne le revit plus sur la lande déserte; il vint, en effet, mourir au port de Messac, comme le prouve l'extrait suivant des *Registres* de sépulture de cette paroisse :
 « Frère Jacques-Noël Félin, frère du Tiers-Ordre de Saint-François, solitaire de l'Hermitage de Bœuvres, est décédé au port de Messac le 18 juillet 1759, et a été inhumé le 19 dudit mois, âgé de cinquante-cinq ans. »

La cellule de l'ermitage demeurant ainsi vide, le seigneur de Bœuvres donna ce logement solitaire au chapelain de son

1. La prairie du Gué-de-Baud avait été cédée à l'Hôtel-Dieu de Rennes.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 29.

manoir. Julien Gachel, « chapelain de Bœuvres, » mourut, en effet, à l'Hermitage le 28 novembre 1765, et l'un de ses successeurs, René Savary, y habitait également vers 1780, faisant avec son frère l'école aux petits enfants. Maintenant encore l'on distingue parmi les ruines de l'Hermitage la grotte souterraine du frère Félin, un petit oratoire, une sorte d'allée couverte ou de cloître, quelques cellules bien modestes et un jardin muré où s'élève un vieil arbre, seul gardien vivant de ce lieu abandonné des hommes¹.

MONTAULT. — Après la réédification et la dotation de la chapelle du rocher de Montault en 1698, un ermite vint s'établir à côté de ce sanctuaire; il y recevait les oblations faites à Notre-Dame, répondait les messes qu'on venait célébrer en la chapelle et instruisait les petits garçons de la paroisse². En 1784, le procureur général de la Chalotais défendit à « l'ermite de Montault » de faire des quêtes dans les paroisses voisines.

MONTDOL. — Dès le vi^e siècle nous voyons saint Magloire renoncer à l'épiscopat et se retirer dans la solitude du Montdol. Mais à une époque plus rapprochée de nous le saint évêque de Dol eut des imitateurs. En 1624, en effet, le 9 avril, fut « ensépulturé en l'église de Montdol frère Pierre Feutrel, natif de Monstreuil, province de Picardie, habitué par la permission de M^{sr} Antoine de Revol, évêque et comte de Dol, sur le tertre de cette paroisse de Montdol, pour finir ses jours, faisant profession d'hermite en l'observance du Tiers-Ordre de Saint-François. » Un peu plus tard, le 8 mars 1640, « frère Alain de la Haye, de la paroisse de Meillac, depuis plusieurs années résidant sur le tertre de Montdol sous l'habit et profession d'hermite, fut inhumé dans la nef de l'église dudit Montdol³. » On voit par là que ces ermites demeuraient

1. V. la légende plus détaillée de l'ermite de Messac dans la *Semaine Religieuse de Rennes*, IV, 790.

2. Communication de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. *Reg. de l'état civil de Montdol.*

sur la montagne même, probablement à côté de l'église priorale de Montdol.

PAIMPONT. — Il est évident que la grande forêt de Paimpont, jadis nommée Brocéliande ou Brécilien, dut renfermer beaucoup d'ermites au moyen-âge; on peut même croire que ce furent des ermitages qui donnèrent naissance aux monastères de Paimpont, Thélouët, Saint-Barthélemy, Saint-Péran, etc., dont nous avons eu occasion de parler, et qui se trouvaient tous au milieu des bois. Mais l'on ne connaît plus maintenant d'endroits appelés l'Hermitage dans la contrée. Cependant, au XII^e siècle, les ermites étaient nombreux à Brécilien, puisque la *Chronique bretonne* signale en 1145 les incendies que l'hérétique Éon de l'Étoile allumait dans une foule de retraites érémitiques dispersées sous les ombrages de Brécilien, « *cremantur multæ heremitarum mansiones in Breccilien* ». »

SAINT-COULOMB. — Non loin de la mer se trouve en cette paroisse un village appelé l'Hermitage; or, à quelque distance se dresse sur la grève une vieille croix de granit appelée croix de Saint-Coulomb. D'après la tradition locale, le bienheureux patron de cette paroisse débarqua en ce lieu même, et peut-être l'Hermitage rappelle-t-il le premier séjour qu'il y fit.

SAINT-DIDIER. — On conserve dans cette paroisse le souvenir de saint Golven, évêque de Léon, qui s'y retira dans la solitude et y mourut ermite vers l'an 600; « car, dit d'Argentré, quelques années avant sa mort, saint Golven se retira en solitude au bourg de Saint-Didier, où ayant choisi un lieu propre et commode à la contemplation, nommé la Motte-Mérioul, il s'y bastit un petit oratoire et y finit sa vie en austère pénitence. » Maintenant encore un bois voisin de l'ancien manoir de la Motte-Mérioul porte le nom de bois de Saint-Golven; l'on y montre même des douves peu profondes formant une enceinte appelée jardin de Saint-Golven; une

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1, 6.

vieille croix s'y élevait jadis, et elle vient d'être remplacée par une autre croix de granit. Enfin, sur la lisière du bois, dans le champ des Brousses, sont un vieux puits et une ruine informe couverte de ronces qu'on nomme le puits et le four de Saint-Golven. La chaumière qu'habitait le pieux ermite devait, d'après cela, se trouver à côté de ces ruines, mais l'on n'en montre plus l'emplacement. Il n'est pas non plus souvenance qu'une chapelle ait été construite en ces lieux; chaque année, toutefois, la paroisse de Saint-Didier se réunit au pied de la croix dont nous venons de parler et célèbre solennellement, le 6 juillet, la fête du bon saint Golven, qui sanctifia ces bois.

SAINTE-GERMAIN-EN-COGLAIS. — Dans les bois du manoir de Saint-Germain on voit une fontaine et une tombe dites de l'Ermite. Si l'on en croit les habitants, c'est là que vécut et que fut inhumé un prêtre ermite mort en odeur de sainteté après une vie passée dans la solitude et dans la mortification.

SAINTE-JOUAN-DES-GUÉRETS. — Dans cette paroisse se trouve, au milieu de la Rance, une île appelée l'île Notre-Dame ou l'île au Moine; là sont les derniers vestiges d'une chapelle et de quelques cellules. Nous croyons qu'il faut distinguer en ce lieu deux anciens établissements : une chapellenie de Notre-Dame et un ermitage; nous parlerons de la chapellenie plus tard, présentement disons seulement quelques mots de l'ermitage.

Le premier religieux habitué en cette île dont nous connaissions le nom est frère Pierre Baudet, de l'Ordre de Saint-Antoine, paraissant en 1698. Quelques années plus tard il avait un compagnon, nommé frère Joseph Le Blanc, et M^{sr} des Maretz, évêque de Saint-Malo, les autorisa tous deux en 1703 à continuer à vivre en l'île Notre-Dame, « comme leurs précédesseurs, » sous le gouvernement de l'évêque diocésain. Ces deux ermites, dit l'abbé Manet, reconstruisirent la chapelle et un petit couvent composé de quatre cellules qui ont subsisté jusqu'à la Révolution; mais ils ne furent autorisés à faire

cette construction qu'à la condition expresse qu'ils ne préjudiciaient en rien aux droits de Charles Morin, alors titulaire de la chapellenie de Notre-Dame, qui s'obligea de son côté à ne point nuire aux ermites. Aussi lorsqu'en cette même année 1703, et plus tard en 1709, les chapelains Charles Morin et Mathurin Leray, son successeur, prirent possession de la chapellenie, les ermites s'opposèrent-ils à ce qu'ils entrassent dans « leur maison et ermitage, qui ne font point partie de ladite chapellenie. » Si donc ces ermites reconstruisirent la chapelle, ce ne fut pas comme chapelains, mais probablement parce qu'ils en avaient besoin pour l'office divin, et qu'ils obtinrent la permission de faire la restauration de l'édifice sans en être pour cela propriétaires.

Frère Pierre Baudot étant mort vers 1724, son confrère Joseph Le Blanc se retira chez les Récollets de Saint-Servan, de sorte que l'ermitage de l'île Notre-Dame demeura vide. Apprenant cela, les Carmes du Guildo demandèrent à l'évêque de Saint-Malo la permission de s'établir dans cette solitude, ce que leur accorda M^{sr} des Maretz, à la condition qu'ils obtinssent l'autorisation des seigneurs du lieu et du roi. Mais le seigneur de Châteauneuf et son afféagiste, M. de la Garaye, s'opposèrent entièrement à l'installation des Pères Carmes, qui renoncèrent à leur projet.

Toutefois la vie érémitique fut reprise dans l'île Notre-Dame par Claude Legentilhomme, originaire de Saint-Malo, qui obtint le 4 mai 1772, de M^{sr} des Laurents, l'autorisation « d'aller vivre solitairement en cette île, où il n'y avait pas d'autre ermite pour lors. » Il y fut bientôt rejoint cependant par frère Antoine Audouard, qui assista, en qualité d'ermite, à la prise de possession de la chapellenie de Notre-Dame le 6 décembre de la même année.

« A l'époque de la Révolution, dit l'abbé Manet, l'ermitage de l'île Notre-Dame était habité par deux pénitents vivant d'aumônes, vêtus d'une casaque grise ceinte d'une corde. Ils avaient pour aller à terre une petite nacelle amarrée à leur

rocher; dans les temps de brume, ils avaient coutume de sonner leur cloche pour avertir les bateliers de l'écueil, et ceux-ci, tant par pitié que par reconnaissance, en passant devant la chapelle, entonnaient un cantique à la Sainte Vierge ¹. »

Les gabariers de la Rance jetaient aussi parfois des fagots de bois aux ermites qui, dans les jours de tempête, faisaient des feux dans l'île pour guider les marins. Le dernier de ces bons religieux, frère Antoine Audouard, vivait encore, retiré à Saint-Servan, en 1816.

SAINTE-MALO. — *1^o Césambre.* — Nous ne reparlerons point ici de saint Aaron, qui mena le premier la vie solitaire sur le rocher portant aujourd'hui le nom de Saint-Malo, mais nous devons entretenir nos lecteurs de l'île de Césambre, qui se dresse si pittoresquement au milieu des flots, en face de la cité malouine.

Le P. Le Large pense que ce fut à Césambre, et non pas à Jersey, que vécut quelque temps saint Marcouff, le contemporain et l'ami du martyr saint Hélier ². Les anciens légendaires disent aussi que saint Brandan, le maître de notre apôtre saint Malo, se retira également à Césambre pour y trouver le recueillement, et une vieille chronique rimée ajoute qu'il y construisit une chapelle dès les premiers temps de l'évangélisation du pays :

Bientôt après que la vrole foy
 De Jésus par la chrestienté
 Fut preschée, entends et croy
 Quo ce saint lieu fut fréquenté :
 Saint Brande y avoit volonté
 Et s'y retroit solitaire,
 Et de son temps y fut planté
 Un bien dévot oratoire ³.

¹. *Grandes recherches ms.* — *Reg. des inain. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.*

². *Hist. ms. de l'Église de Saint-Malo* (Biblioth. de Sainte-Genaviève, à Paris).

³. *Chronique de Césambre.* — « Quelques-uns ont même écrit, dit l'abbé Manot, que saint Malo lui-même mit d'abord pied à terre à Césambre et qu'il y profita quel-

Si l'on en croit la même chronique, les barbares du ix^e siècle, qu'elle appelle les Sarrasins et que nous nommons les Normands, massacrèrent à Césambre un grand nombre de chrétiens qui s'y étaient réfugiés après la ruine d'Aleth, la grande ville voisine; le naïf chroniqueur va même jusqu'à émettre le désir qu'on informe des tourments subis par ces pauvres victimes, à ses yeux véritables martyrs, et qu'on célèbre la mémoire de leur mort glorieuse :

Il me semble que seroit utile
Que solennité on en fist,
Si on savoit le temps préfix
Quand tant de saints personnages
Si cruellement furent défaits ;
L'on en feroit office, images.

En 1108, l'évêque de Saint-Malo Benoit accorda à quelques ermites la permission de s'établir à Césambre, mais l'histoire ne nous apprend pas autre chose sur la vie de ces pieux anachorètes.

Le 22 mai 1420, un prêtre de Saint-Malo, nommé Raoul Boisserel, obtint de l'évêque Robert de la Motte et du Chapitre de Saint-Malo l'autorisation d'y mener à son tour la vie érémitique. Le prélat et les chanoines étaient à cette époque seigneurs de Césambre, où ils avaient établi des garennes et « refuges à conils, » dont les lapins se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Il n'y avait plus aucune habitation à Césambre lorsque l'on permit à Raoul Boisserel d'y construire « une chapelle avec une maisonnette attenante pour s'y loger et y servir Dieu dans la paix de son âme ; » d'employer pendant cinq ans les oblations que feraient les fidèles à la construction de ces deux édifices, sauf néanmoins les droits de l'église cathédrale de Saint-Malo sur ces offrandes; et, en attendant leur achève-

quo temps des exemples d'un vertueux prêtre nommé Festinus, par qui il fut bien accueilli. »

ment, de dire la messe basse « sur un autel portatif, décomposé orné de rideaux et autres voiles, en tout autre lieu bienséant de l'île, » à la condition qu'il ne marierait point, qu'il ne relèverait point les femmes, etc.¹

La cellule de Raoul Boisserel n'existe plus, ajoute l'abbé Manet, mais l'on voit encore l'oratoire qu'il avait dédié à Dieu sous l'invocation de saint Brandan : « Ce n'est à proprement parler qu'une grotte irrégulière et fort petite, située vers le Nord de l'île; deux rochers qui se rapprochent vers le dessus en ont fait à l'extérieur presque tous les frais, mais son intérieur est crépi à chaux et à sable. »

A ce dévot personnage succéda un autre ermite connu seulement sous le nom de Pierre le Solitaire; il vivait pauvrement à Césambre lorsque les Cordeliers obtinrent la permission de fonder en cette île le monastère dont nous avons précédemment parlé. (V. p. 143.)

2° *Le Grand-Bé.* — La chapelle de Notre-Dame-du-Laurier (dite depuis de Saint-Ouen, et par corruption de Sainte-Ouine) fut bâtie vers 1360, dit l'abbé Manet, à l'extrémité septentrionale du Grand-Bé, en faveur de quelques ermites retirés dans la solitude de cette île. Le Chapitre de Saint-Malo se rendait en procession à cette chapelle au xv^e siècle, et l'évêque Guillaume de Montfort s'y trouvait notamment en 1424. Cet ermitage ayant disparu et la chapelle étant tombée en ruines, la procession fut supprimée. Toutefois le peuple malouin continua d'aller chaque année, le dimanche de la Passion, faire la *Sainte-Ouine*, c'est-à-dire tenir assemblée dans l'île. Cette réunion populaire a encore lieu maintenant, mais elle se tient plutôt sur les quais de Saint-Malo qu'au Grand-Bé.

SAINTE-MARD-LE-BLANC. — Adélaïde de Vitré, abbesse de Saint-Georges de 1169 à 1181, loua ou afféagea à Guillaume de la Gravelle, chevalier, la terre de l'Hermitaye, en Saint-Mard, terre qu'Hamon Fichapel avait donnée à son abbaye :

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms. sur Saint-Malo.*

« *Tradidi Guillelmo de Gravelle militi terram de Hermitaie que est sita in parochia Sancti Medardi quam Hamo Fichapel contulerat nostre abbacie.* »

Quelques années plus tard, vers l'an 1200, un certain clerc nommé Guillaume de la Gravelle, probablement fils du chevalier précédent, ou peut-être ce chevalier lui-même ayant embrassé la cléricature, déclara à Guillaume de Fougères qu'il jouissait à sa vie durant, dans la paroisse de Saint-Mard-le-Blanc, d'une dime appartenant à l'abbaye de Rillé et devant lui retourner après sa mort ¹.

La Gravelle est une ancienne maison noble dans la paroisse du Tiercent, voisine de Saint-Mard, et les chanoines de Rillé possédaient encore quelques dîmes en Saint-Mard au xvii^e siècle. Quant à l'Hermitaye, village existant encore près du bourg de Saint-Mard, et appelé dans les actes du xvii^e siècle l'Hermitage, il donna son nom à un fief possédé jusqu'à la Révolution par l'abbaye de Saint-Georges. La tradition demeurée à l'Hermitaye est que des religieux ou religieuses habitèrent jadis en ce lieu; cette tradition est confirmée par le nom du village et par les souvenirs historiques des dames de Saint-Georges et du clerc Guillaume de la Gravelle.

TALENSAC. — A côté du village de la Chapelle-ès-Oresve on montre l'emplacement d'un ancien ermitage et celui d'une chapelle qui donna son nom à ce village. Il est probable qu'un membre de la famille Oresve, fort nombreuse dans le pays, avait fondé cette chapelle qui conserve son nom, mais dont on n'a plus qu'un vague souvenir.

Terminons en disant qu'il existe dans plusieurs autres paroisses, notamment en Sens, Trévérien, Saint-Just, Trans, etc., des villages qui se nomment l'Hermitage; comme nous n'avons rien trouvé concernant les ermites qui eussent pu leur donner ce nom, nous ne croyons pas devoir nous arrêter à leur sujet.

1. *Bibl. Nat., Mém. de Bret.*, 22, 323.

IV. — MAISONS DE RETRAITE

C'est au diocèse de Vannes que naquit, au xvii^e siècle, l'œuvre des retraites, grâce au zèle du P. Huby, Jésuite, de Louis Eudo de Kerlivio, grand-vicaire de Vannes, et de M^{lle} Catherine de Francheville. Ces pieux personnages fondèrent des maisons où les hommes et les femmes furent successivement admis à suivre des exercices communs de spiritualité. Cette œuvre, particulière à la Bretagne, produisit bien vite de si beaux fruits que tous les évêques de la province l'établirent dans leurs diocèses : les uns confièrent leurs maisons de retraite à des religieuses, les autres à de pieuses dames dites Dames de la Retraite, qui, à l'exemple de M^{lle} de Francheville et de ses compagnes, vivaient en communauté, sans faire de vœux monastiques et sans porter d'habit religieux, mais consacrant leur vie à travailler au salut des âmes.

BÉCHEREL. — Le 31 octobre 1705, Geneviève Ginguéné du Boisjean, Hélène des Cognets, Marguerite Le Cointerault et Françoise Duchemin des Vergers, demeurant ensemble au faubourg de la Porte-Berthault, à Bécherel, s'unirent entre elles pour « faire faire des retraites spirituelles tant d'hommes que de femmes ¹. » Elles bâtirent une chapelle à cet effet, et le *Pouillé ms. de Saint-Malo* constate que bientôt les retraites de Bécherel furent assez fréquentées. « La maison n'est pas mal, ajoute-t-il, et la chapelle est assez propre. » En 1727, Marguerite Le Cointerault, supérieure de la maison de retraite de Bécherel, céda cet établissement aux Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, dont elle embrassa la règle, à la condition que ces dames entretiendraient les œuvres de la retraite

¹ *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — D'après les traditions de la congrégation de Saint-Thomas, les Dames de la Retraite commencèrent leurs pieux exercices dès 1694, quatorze ans avant d'avoir signé leur acte d'association.

et des écoles charitables qui s'y trouvaient fondées; il fut stipulé que les retraites continueraient d'être faites par des prêtres nommés par l'évêque de Saint-Malo. M^{sr} des Maretz approuva cette cession le 31 janvier 1727. (V. p. 214.)

Interrompues par la Révolution, les retraites de Bécherel ont été reprises en 1814 et continuent d'être tenues par les Dames de Saint-Thomas.

DOL. — Une maison de retraite fut fondée à Dol en 1701 par l'évêque Jean-François de Chamillart, qui la confia aux Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve. Les bâtiments situés rue du Moulin furent en partie reconstruits en 1779. La Révolution a détruit complètement l'œuvre des retraites de Dol, qui contribuait beaucoup à l'entretien de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

On voit encore près du pont de l'Archevêque cette maison de retraite, dont la porte est surmontée de la date 1779 et du blason mutilé de l'évêque de Dol. La chapelle Saint-Marc, qui l'avoisinait, était commune aux retraitants et aux malades de l'Hôtel-Dieu.

FOUGÈRES. — La maison de retraite de Fougères fut fondée en 1716, dans la paroisse de Saint-Léonard, au côté Sud du faubourg Roger, par le marquis de la Chesnelaye-Romilly et M^{lle} Le Loup de la Corbinais; le premier donna le terrain et la seconde fit la plus grande partie des frais pour la construction des bâtiments. On se contenta d'abord d'une maison et d'une chapelle provisoires; mais en 1745, le 3 mai, fut posée la première pierre d'un nouvel édifice par François Guérin, seigneur de la Grasserie; la chapelle fut ensuite transférée dans une salle de ce nouveau bâtiment, et elle fut bénite le 8 octobre 1748, sous l'invocation de la Sainte Vierge Mère de miséricorde. De 1778 à 1780 on construisit encore un autre corps-de-logis dans lequel la chapelle fut de nouveau transférée et bénite le 12 février 1781, sous le même vocable que précédemment.

Le nombre des retraites était de quatre par an, deux pour les hommes et deux pour les femmes; elles étaient ordinairement prêchées par les PP. Récollets, dont le couvent était voisin. La maison était administrée par un prêtre directeur et par des dames charitables qui prenaient simplement le nom de directrices : les premières furent M^{lles} Marguerite Le Loup de la Galandais, Suzanne Le Poitevin de la Boisardière et Magdeleine Le Poitevin de Bonair.

La Révolution dispersa les Dames de la Retraite, et leur maison, déclarée propriété nationale en 1792, fut transformée en caserne. Deux ans plus tard, un incendie occasionné par l'imprudencce des soldats détruisit la partie des bâtiments qui avaient été le plus récemment construits, et notamment la chapelle¹.

Ce qui reste debout de cette maison est maintenant une propriété particulière. Une nouvelle maison de retraite a été fondée à Fougères en 1825, mais dans l'ancien couvent des Récollets.

GUIGNEN. — Julienne Le Viel, Claudine Charpentier, Guillemette Jagu et Jeanne Giequel s'associèrent au bourg de Guignen et y achetèrent en 1714 et 1725 une maison avec jardin situés près l'église paroissiale, pour y faire faire des retraites et tenir une école charitable. En 1731, ces pieuses femmes cédèrent leur établissement, estimé 425 liv. de rente, aux Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, à la condition que ces religieuses continueraient les œuvres établies. (Voy. p. 214.) Julienne Le Viel et ses compagnes furent admises comme associées par les Hospitalières et conservèrent même durant leur vie la jouissance d'une partie de la maison. Vers cette époque, la chapelle de l'établissement fut dédiée à l'Immaculée-Conception.

Les retraites de Guignen se firent jusqu'au moment de la

1. M. Maupillé, *Reg. paroiss. ms. de Saint-Léonard de Fougères.*

Révolution, et elles étaient dirigées par des prêtres nommés par l'évêque de Saint-Malo¹. La Révolution chassa de Guignen les Dames de Saint-Thomas et vendit nationalement leur maison, qui depuis quelques années a été donnée par les propriétaires aux religieuses de la Providence de Ruillé pour tenir seulement une école.

HÉDÉ. — Nous avons raconté précédemment (V. p. 292) la fondation de l'hôpital de Hédé, faite en 1712 par Sébastienne Beillet des Rangées, Nicole James, Hélène Ravenel et Geneviève Le Sénéchal. Ces pieuses femmes fondèrent dans le même local une maison de retraite qui fut inaugurée le 15 décembre 1718. Nous n'avons que peu de renseignements sur cet établissement, détruit en 1792, et qui ne semble pas avoir jamais eu beaucoup d'importance. La chapelle existe encore, convertie en remise; c'est une simple nef terminée en hémicycle, avec corniche à modillons.

MARCELLÉ-ROBERT. — Nous avons également vu (V. p. 295) que les pieuses fondatrices de l'hôpital et de l'école charitable de Marcillé-Robert confièrent leur établissement en 1737 aux Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve. C'est à ces dernières que l'on doit la fondation d'une maison de retraite à Marcillé; l'évêque de Rennes leur envoyait des Eudistes pour prêcher les retraitants. Détruite par la Révolution, cette maison de retraite n'a pas été rétablie.

MONTFORT. — Lorsque Mathurin Dousseau, recteur de Coulon, releva l'hôpital de Montfort (V. p. 299), il y adjoignit une maison de retraite. M. Dousseau avait d'abord songé, sur l'avis de M^{sr} de la Bastie, à bâtir près de l'hôpital un logis pour huit missionnaires chargés de faire des missions dans le diocèse de Saint-Malo; mais après la mort de ce prélat, son successeur, M^{sr} des Laurents, engagea le recteur de Coulon à fonder plutôt une maison de retraite, « dont le profit tournerait au bien des pauvres, sans que l'hôpital con-

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

tribuât en rien à cette fondation. » C'est ce qui eut lieu, et la première retraite fut prêchée à Montfort vers 1770; ce fut M. du Boishamon, recteur de Bédée, qui en fut le supérieur. Après sa mort, le fondateur, M. Dousseau, fut nommé par l'évêque pour le remplacer. D'après une lettre de ce dernier (d'environ 1786), dans laquelle il prie M^{gr} de Saint-Malo de le relever de ses fonctions et de confier la direction des retraites à M. Jollive, recteur de Bédée, il semble que les retraites de Montfort étaient prêchées par des prêtres séculiers du diocèse. Lorsqu'en 1773 les Filles de la Sagesse vinrent, à la prière de M. Dousseau, tenir l'hôpital de Montfort, elles acceptèrent aussi le soin de la maison de retraite¹. Ces deux œuvres existent encore, tenues par les mêmes religieuses.

PLEINE-FOUGÈRES. — D'après le *Registre paroissial* de Pleine-Fougères, il existait avant la Révolution dans ce bourg une maison de retraite tenue, croit-on, par de pieuses laïques. Cet établissement, situé vis-à-vis la grande porte de l'église, fut vendu nationalement et n'a pas été rétabli depuis. La maison et ses jardins existent encore et sont maintenant des propriétés privées.

RENNES. — Nous avons précédemment parlé (V. p. 241) de la fondation, par M^{me} Budes, de la congrégation des Filles de la Sainte Vierge, destinée aux écoles et à l'œuvre des retraites. La première retraite prêchée à Rennes eut lieu au mois d'août 1760, dans la nouvelle maison bâtie par les religieuses dans la rue Saint-Hélier. Cette œuvre prospéra jusqu'à l'époque de la Révolution, qui chassa les sœurs en 1792. Mais les Filles de la Sainte Vierge ont pu rentrer dans leur couvent vers 1825 et elles y continuent l'œuvre des retraites.

ROMAGNÉ. — Dans cette paroisse se trouve la chapelle Sainte-Anne-de-la-Bosserie, fondée en 1602. Le P. Énouf, Eudiste, ayant obtenu ce bénéfice en 1688, y introduisit ses confrères de la congrégation de Jésus et Marie en 1690. On

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

augmenta alors les bâtiments dépendant de la chapelle, pour y recevoir des ecclésiastiques et des laïques qui voulaient y faire des retraites. Toutefois, cet établissement n'eut pas une longue durée : les Eudistes, craignant que les fondateurs de la chapelle ne présentassent pour ce bénéfice un prêtre étranger à leur congrégation, se retirèrent de la Bosserie le 5 octobre 1719¹.

SAINTE-SERVAN. — Dès le 21 mars 1679, Sébastien du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, chargea une pieuse fille, M^{lle} Josseline Alleaume du Bois-Robin, de « louer dans les faubourgs de Saint-Malo (c'est-à-dire à Saint-Servan) une maison avec cour, jardin et chapelle, » pour y établir l'œuvre des retraites. Mais, quelques années plus tard, de riches et généreux Malouins voulurent rendre définitif cet établissement : Noël Danycan, sieur de l'Espine, et Marguerite Chantoiseau, sa femme, achetèrent le 22 septembre 1698 un terrain appelé la Pièce de la Croix, situé proche l'église paroissiale de Saint-Servan ; ils y construisirent une maison assez vaste et une chapelle, sur la porte de laquelle ils placèrent leurs armoiries et celles de M^{gr} du Guémadeuc ; lorsque tout fut achevé, ils en firent don « à Dieu et à son Église, » le 28 janvier 1701, demandant que l'évêque de Saint-Malo y fondât l'œuvre des retraites et dédiât la chapelle « à la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ². »

M. et M^{me} Danycan méritèrent ainsi d'être appelés les vrais fondateurs de la maison de retraite de Saint-Servan. Toutefois, d'après l'abbé Manet, les bâtiments de ce nouvel établissement ne furent bénits que le 29 janvier 1725, par Alain Le Sage, qui fut depuis pénitencier de Saint-Malo³.

Tant que vécut M^{lle} Josseline Alleaume, cette bonne fille tint elle-même la maison de retraite ; mais après sa mort, M. Danycan crut devoir la remplacer par des religieuses, et il

1. Communication du R. P. Haudebourg, Eudiste.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H.

3. *Grandes recherches ms. sur Saint-Malo.*

fit venir à Saint-Servan des Filles de la Croix, dont nous avons parlé. (V. p. 203.) Ces dernières bâtirent une nouvelle église en 1738 et la dédièrent à saint Joseph, saint François de Sales et saint Vincent-de-Paul. Leur maison se trouvant dans le fief de Châteauneuf, le seigneur de ce nom prétendit avoir droit à tous les honneurs de fondateur dans leur église.

Cet établissement des retraites fut confirmé par lettres patentes du roi données en janvier 1754¹; les Filles de la Croix le dirigèrent avec succès jusqu'à l'époque de la Révolution. Leur couvent appartient maintenant, en grande partie du moins, aux Petites Sœurs des Pauvres, mais il n'y reste plus rien de l'ancienne église.

Vitré. — Jean-Baptiste Nouail, prêtre de Vitré, qui fut plus tard trésorier de la Magdeleine, fonda la maison de retraite de Vitré; il fit venir de Fougères Françoise Le Loup de la Corbinais, sœur de la directrice des retraites de cette ville, et trois sœurs, M^{lles} Le Poitevin. Ces pieuses dames commencèrent la première retraite à Vitré au mois de mai 1716, et obtinrent l'autorisation de M^{sr} Turpin de Crissé de continuer leur œuvre. En 1733, M^{sr} de Vauréal donna un règlement à cette maison de Vitré et confirma Jean-Baptiste Nouail dans la qualité de directeur, l'autorisant à choisir les confesseurs et prédicateurs nécessaires et accordant à ces derniers les mêmes pouvoirs qu'à des missionnaires. En même temps, l'évêque confirma les demoiselles Jacqueline, Suzanne et Magdeleine Le Poitevin, toutes trois sœurs, dans l'administration du temporel de la maison.

Ces dames reconnurent en 1746 tenir du prieuré de Sainte-Croix leur maison de retraite située au faubourg de la Mériaux. Leur chapelle avait été construite en 1723, et c'étaient les Eudistes qui prêchaient habituellement les exercices des retraites tant pour les hommes que pour les femmes².

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).

² Journal hist. de Vitré, 286, 313, 344.

En 1790, M^{lles} Duchemin et de la Porte, directrices, firent la déclaration suivante de leur établissement : « Les immeubles et revenus consistent uniquement dans la maison vieille et mal bâtie et un jardin dans lequel est bâtie la chapelle. Cette maison et jardin sont évalués à 150 liv., et les réparations annuelles à environ 50 liv. Le surplus des ressources de cet utile établissement consiste dans le modique bénéfice résultant de la pension que payent les personnes qui, cinq fois par an, viennent s'y retirer pendant huit jours, pour s'y renouveler dans l'esprit du christianisme. On observe que les demoiselles directrices payent elles-mêmes leur pension, tant la maison est peu aisée. Les autres charges, outre les réparations, sont une rente de 30 liv. due à M^{me} de Traissan (propriétaire du fief du prieuré de Sainte-Croix), et une rente viagère de 75 liv. à une autre personne¹. »

A l'époque de la Révolution, la maison de retraite de Vitré servit d'abord d'Hôpital-Général, puis fut vendue nationalement en 1796. L'abbé Breteau de la Guérétric la racheta en 1808 pour en faire un Petit-Séminaire, mais en 1819 il la rendit à l'œuvre des retraites, qui s'y continue.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 28.

SECONDE SECTION

ÉTABLISSEMENTS ACTUELS

LIVRE PREMIER

COMMUNAUTÉS DIOCÉSAINES

CHAPITRE UNIQUE

Communautés d'hommes : Prêtres de l'Immaculée-Conception, Oratoriens de Saint-Philippe de Néri. — Communautés de femmes : Adoratrices de la Justice de Dieu, Cœur immaculé de Marie (Filles du), Immaculée-Conception (Sœurs de l'), Petites Sœurs des Pauvres, Sainte Vierge (Filles de la), Saints Cœurs de Jésus et de Marie (Sœurs des).

En retraçant brièvement ici l'histoire des communautés ecclésiastiques et religieuses de l'archidiocèse de Rennes, nous ferons par là même connaître tous les établissements religieux de notre pays. Comme nous ne nous proposons point d'écrire en détail nos annales contemporaines, nous ne diviserons pas cette seconde section de la même manière que la première : au lieu de grouper ensemble les couvents, les hôpitaux, les écoles, etc., nous étudierons simplement, les unes après les autres, les différentes communautés qui dirigent ou tiennent ces établissements. Nous distinguerons toutefois les communautés diocésaines — c'est-à-dire celles qui, nées dans le diocèse, y conservent leurs maisons principales et s'y dévouent particulièrement, — des communautés étrangères au diocèse qui ont seulement des maisons plus ou moins nombreuses chez nous. C'est à la première série de ces communautés que nous consacrerons tout ce chapitre, en commençant par nos communautés diocésaines d'hommes.

I. — COMMUNAUTÉS D'HOMMES

PRÊTRES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Il faut remonter aux années 1821 et 1822 pour trouver la double origine de cette société de prêtres, née sous l'épiscopat de M^{er} Mannay, évêque de Rennes. D'une part, ce furent des prêtres auxiliaires réunis à Rennes pour donner dans le diocèse des retraites et des missions; de l'autre, les directeurs d'une école ecclésiastique fondée à Saint-Méen. Nous raconterons plus loin les commencements de cette école, mais il nous faut dire ici quelques mots des premiers débuts de ces prêtres missionnaires.

Dès 1821, M^{er} Mannay, voulant fonder dans son diocèse l'œuvre des missions et des retraites, fut secondé dans ce dessein par MM. Hoguet, chanoine honoraire; Beaulieu, curé de Saint-Sulpice de Fougères; Corvaisier, curé de Tinténiac, et Coëdro, curé de Montauban. L'évêque ne voulut pas que les trois curés qu'il appelait à son œuvre de prédilection se démissent de leurs titres; il pourvut aux besoins de leurs paroisses de manière à ce qu'elles souffrissent le moins possible de l'absence habituelle de leurs pasteurs. Ce n'était qu'un essai.

Ces quatre premiers Missionnaires (c'est le nom qu'on leur donna dès l'origine) furent d'abord logés chez le R. P. Blanchard, au Pont-Saint-Martin, où ils reçurent pendant quelques mois de ce saint prêtre l'hospitalité la plus cordiale. De là ils allèrent habiter la maison de retraite, rue Saint-Hélier, où venaient de rentrer les Filles de la Sainte Vierge; ils résidaient d'ailleurs fort peu à Rennes, leurs travaux de missions se succédant alors presque sans interruption.

Heureux témoin d'un succès qui dépassait ses espérances,

M^{er} Mannay, dûment autorisé par ordonnance royale du 22 janvier 1823, acheta à Rennes, le 9 avril de la même année, l'ancienne maison des Carmes déchaussés (V. p. 129) pour y placer ses Missionnaires; ceux-ci y entrèrent le 17 octobre 1823. Mais, au moment même où se faisait cette translation définitive, M. Beaulieu reprit le ministère paroissial; M. Hoguet, qui avait jusque-là exercé les fonctions de supérieur, voulut en être déchargé à cause de ses infirmités, et M. Coëdro dut se résigner à prendre la direction de la communauté et des missions diocésaines, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Pendant que se formait ainsi à Rennes un noyau de Missionnaires, M^{er} Mannay obtenait une autre ordonnance royale, datée du 12 février 1823, l'autorisant à fonder une école ecclésiastique dans les anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Méen (V. t. II, p. 120); les prêtres auxquels l'évêque confia cet établissement formèrent de leur côté comme une seconde société religieuse, en germe du moins.

« De bonne heure ces deux éléments eurent le désir de se fondre ensemble pour constituer une seule congrégation, afin d'assurer à leurs œuvres la stabilité. Mais M^{er} Mannay n'approuvait point ce projet; il encourageait l'association et ne voulait rien de plus. C'est à son successeur sur le siège de Rennes, M^{er} de Lesquen, qu'il fut donné de bénir cette union entre deux familles d'un égal dévouement. Il le fit dès le début de son épiscopat, au mois de juin 1825; et ce prélat, de si douce et si sainte mémoire, est à juste titre regardé comme le fondateur et le père de la congrégation¹. »

Dès l'année suivante, en 1826, la société naissante obtint du Saint-Siège un premier encouragement et reçut de son supérieur général une ébauche de constitution.

Ce premier supérieur n'était autre que l'abbé Jean-Marie

1. Notice hist. ms. sur la Société des Prêtres de l'Immaculée-Conception. — Une bonne partie de notre étude est extraite de cette intéressante notice, qu'a bien voulu nous communiquer le R. P. supérieur général.

Robert de la Mennais, l'ancien vicaire général de la grande aumônerie de France et le fondateur des Frères qui portent son nom¹; il était aidé dans sa tâche par son frère, l'abbé Félicité, le célèbre auteur de *l'Essai sur l'Indifférence*.

« Dans la pensée première de ses fondateurs, la congrégation devait se consacrer exclusivement, sous l'autorité des évêques, à la direction des séminaires et aux missions. Mais dès lors l'abbé Félicité de la Mennais avait vu dans cette société de prêtres, dont son frère était le supérieur général, un instrument propre à assurer la réalisation de ses desseins de rénovation philosophique, politique et religieuse. Il n'eut pas de peine à y faire pénétrer ses idées, et bientôt son influence y devint prépondérante. Des hommes d'un talent déjà mûri, des jeunes gens pleins d'ardeur et d'avenir venaient se grouper autour de lui; il les fit entrer au noviciat et les y appliqua à des études dont il déterminait l'objet et le plan. A son instigation fut achetée l'ancienne communauté des Ursulines de Malestroit, destinée à devenir le centre intellectuel de la nouvelle école.

« Enfin, en septembre 1829, l'abbé Félicité fut élu supérieur général, son frère Jean-Marie recevant de lui tous ses pouvoirs et continuant sous le titre de vicaire général à gouverner la congrégation. L'ancienne constitution fut abrogée et l'on en promulgua une nouvelle. Les nouveaux statuts furent un résumé des idées du maître : « Les souverainetés tempo-
 « relles de l'Europe ont cessé d'être catholiques depuis plu-
 « sieurs siècles et tendent à asservir l'Église; le sens privé
 « de Descartes a été la cause de toutes les erreurs philoso-
 « phiques et religieuses; aucun Ordre religieux actuellement
 « existant n'est propre à reconstituer catholiquement les gou-
 « vernements devenus despotiques et athées, à régénérer l'en-
 « seignement de la philosophie, de la théologie et de toutes

1. Né à Saint-Malo, le 8 septembre 1780, de Pierre-Louis Robert de la Mennais, armateur en cette ville.

« les sciences; il est donc nécessaire de fonder un nouvel
 « Ordre approprié aux besoins de l'Église; la congrégation
 « qui prend le nom de Congrégation de Saint-Pierre sera cet
 « Ordre; elle ouvre une mission européenne¹. »

Malgré cette nouvelle constitution, les deux maisons fondées dans notre diocèse, à Rennes et à Saint-Méen, n'en continuaient pas moins leurs œuvres dans les mêmes conditions que précédemment. « Le mouvement d'idées provoqué par la Révolution de 1830, le programme exposé et défendu par le journal *l'Avenir* vinrent malheureusement jeter la fermentation dans les esprits. Les principaux membres de la congrégation crurent devoir adopter, soutenir et propager les principes de leur supérieur, qu'ils regardaient de bonne foi comme appelé à régénérer la société. Ils eurent leurs partisans, mais ils rencontrèrent aussi des contradicteurs; deux partis se formèrent, des discussions irritantes s'ensuivirent, et de là naquirent contre eux des préventions qui eurent plus tard les conséquences les plus fâcheuses².

« L'Encyclique *Mirari vos*, du 15 août 1832, ne mit pas fin immédiatement aux débats soulevés. Plusieurs crurent demeurer dans la pensée et dans les intentions du Souverain-Pontife en disant que l'Encyclique n'était pas un jugement doctrinal, qu'elle se bornait à désapprouver la lutte engagée et à imposer un silence devenu nécessaire sur des questions agitées imprudemment. On pouvait donc, suivant eux, conserver son opinion sur la légitimité des libertés réclamées, se réserver même de les soutenir et de les faire triompher plus tard, lorsque les circonstances seraient devenues plus favorables.

« L'abbé Jean-Marie de la Mennais adopta d'abord cette interprétation et s'efforça de la faire partager à ses confrères. Certes, les intentions étaient pures et la bonne foi indiscu-

1. *Notices Hist.* précitées.

2. *Ibidem.*

table; il n'y eut pas moins là une erreur de fait qui, jointe à certaines vivacités de langage, soulevait des défiances quelquefois passionnées et même malveillantes. Il fut donné alors aux Missionnaires de comprendre combien la voie où ils étaient engagés les jetait en dehors des conditions essentielles au succès de leur ministère, et quels obstacles au bien suscitaient ces polémiques, suite à peu près inévitable de l'état de chose inauguré en 1829. Un bref adressé à l'archevêque de Toulouse leur révélait d'ailleurs quel était le sens précis de l'Encyclique. Leur soumission ne se fit pas attendre. Après la déclaration de M. Coëdro, supérieur de la Mission de Rennes, pendant la retraite ecclésiastique de 1833, dont il prêchait les exercices, un acte d'adhésion pleine et entière à la doctrine de l'Encyclique fut adressé à M^{sr} de Lesquen par tous les membres de la congrégation réunis à Saint-Méen pour leur retraite annuelle¹. »

Déjà, sur l'ordre de l'évêque de Rennes, Félicité de la Mennais avait dû abandonner ses fonctions ou plutôt son titre de supérieur général, et Jean-Marie, son frère, avait été élu pour le remplacer. De ce moment Félicité cessa de faire partie de la congrégation.

On crut tout apaisé, et dans sa circulaire du 4 novembre 1833, M^{sr} de Lesquen se réjouissait de voir rétablie l'union des esprits et des cœurs; mais de nouvelles difficultés surgirent tout à coup, plus graves peut-être encore que les précédentes.

« L'Encyclique *Singulari vos*, du 25 juin 1834, après avoir condamné les *Paroles d'un Croyant* qui venaient de paraître, censurait, sans le nommer toutefois, et en se bornant à en signaler l'opposition avec l'enseignement de l'Église, le système du sens commun. Le supérieur général n'avait pas attendu cet acte pontifical pour exprimer ses sentiments sur le nouveau livre de son frère. Dès la première publication

1. Notice hist. précitée.

qui en fut faite, il avait adressé à tous ses religieux la défense de le lire et d'en laisser pénétrer un seul exemplaire dans aucune de leurs communautés. Mais la forme de la censure qui frappait la philosophie du sens commun le porta de nouveau à croire que l'on exagérait la pensée du Souverain-Pontife. Ce que l'Encyclique appelait « système trompeur et tout à fait blâmable » n'était pas à ses yeux le fond du système lui-même, mais les commentaires erronés que quelques-uns y ajoutaient, les conséquences qu'à tort on en faisait sortir. Parmi les Missionnaires et à Saint-Méen, on était très-convaincu, au contraire, que la doctrine condamnée était bien la philosophie du sens commun, telle qu'elle se trouvait formulée dans l'*Essai* et autres ouvrages écrits sous la même inspiration, telle qu'elle était enseignée à Saint-Méen et à Malestroit. Le jour même où l'Encyclique parvint à Saint-Méen, M. Haran, professeur de philosophie, en donna lecture à ses élèves et rétracta devant eux l'enseignement qu'il leur avait donné jusqu'alors. De leur côté, les Missionnaires et les principaux membres de la congrégation, M. Coëdro en particulier, pressaient M. de la Mennais de publier une profession de foi qui impliquât la réprobation de la doctrine condamnée. M. de la Mennais estimait qu'on allait au-delà de la parole pontificale; d'ailleurs il craignait de blesser un frère qu'il aimait et de créer, en rompant avec lui, un obstacle insurmontable à un retour qu'il voulait toujours espérer. Il refusait donc absolument de se prêter à la déclaration que ses confrères sollicitaient de lui, qu'ils croyaient devoir à leur conscience et savaient être seule capable de dissiper les soupçons dont ils étaient l'objet.

« Il est aisé de comprendre que cette situation devenait de jour en jour plus difficile; bientôt elle parut intolérable. Alors un très-grand nombre de profès de la congrégation allèrent se jeter entre les bras de leur évêque et lui témoignèrent le désir d'une rupture douloureuse, mais nécessaire. M^{gr} de Lesquen

en jugea comme eux, et, le 2 septembre 1834, il écrivit à M. de la Mennais :

« Je vois avec douleur, mon cher coopérateur, que la congrégation est divisée, malgré tous les efforts et les sacrifices que j'ai constamment faits et les avis paternels que j'ai donnés. Plusieurs des membres qui la composent demandent une séparation; leurs raisons m'ont paru trop fortes pour m'y refuser. En conséquence, je crois devoir vous prévenir que je prends sous ma direction immédiate tous ceux qui se séparent de vous, et que je les charge de mon Petit-Séminaire de Saint-Méen et de ma maison des Missionnaires. Je laisse une entière liberté à ceux qui voudront vous suivre...¹ »

La séparation était consommée. M. Coëdro réunit autour de lui le plus grand nombre de ses confrères et reprit avec eux l'œuvre première sur les bases plus modestes, mais plus sûres, de 1825. L'évêque de Rennes, comme on vient de le voir, confia à la congrégation renaissant ainsi les missions de son diocèse et le Petit-Séminaire de Saint-Méen; le 14 septembre 1834, M. Coëdro fut élu supérieur général. M. de la Mennais avait demandé à demeurer simple membre de la congrégation et l'on avait d'abord paru goûter ce projet. Mais de nouvelles réflexions amenèrent M^{gr} de Lesquen et M. Coëdro à penser que mieux valait une séparation complète. M. de la Mennais put dès lors se consacrer exclusivement à ses deux grandes œuvres : les Frères de l'Instruction chrétienne et les Sœurs de la Providence de Saint-Brienc.

La congrégation entra dès lors dans une voie toute nouvelle. Le nouveau supérieur général, le R. P. Coëdro, fut assisté de quatre conseillers, les PP. Corvaisier, Lévêque, Énoch et Fontaine. Il comprit que son principal soin devait être de donner à cette société déjà si éprouvée la stabilité et

1. Notice hist. précitée.

la paix dans une organisation définitive. « Se mettant aussitôt à l'œuvre, il traça d'une main ferme des statuts beaucoup plus complets que les premiers. Au vœu d'obéissance seul émis jusqu'alors, il ajouta ceux de pauvreté et de chasteté, introduisant ainsi dans l'Institut la vie religieuse avec toutes ses obligations. Puis, dans un vaste cadre de constitutions et de règles, il traita du gouvernement de la société, des œuvres qu'elle se proposait d'entreprendre, de l'admission et de la formation des sujets, des vertus et des pratiques pieuses qui devaient y assurer une vie religieuse et sacerdotale; il termina par les détails d'un coutumier et d'un cérémonial. C'était à vrai dire l'œuvre d'un fondateur, et M^{sr} de Lesquen en y ajoutant, le 27 août 1840, la sanction de son approbation, posait avec le P. Coëdro les bases d'une société toute nouvelle, celle qui existe encore maintenant¹. »

Quelques mois après, le 5 décembre 1840, le P. Coëdro, chanoine honoraire et vicaire général de Rennes, mourut prématurément à Saint-Méen, âgé de cinquante-trois ans, sa congrégation ne comptant encore que vingt religieux.

Si petit que fût ce nombre des Missionnaires, M^{sr} Brossais Saint-Marc, successeur de M^{sr} de Lesquen sur le siège de Rennes, réclama cependant leur concours quand il voulut, en 1842, établir dans sa ville épiscopale l'institution Saint-Vincent-de-Paul. Plus tard, il fit également appel à la congrégation pour la direction du collège de Saint-Malo, du Grand-Séminaire de Rennes et du collège de Vitré.

« En même temps que ces établissements lui étaient confiés, la congrégation avait conçu le désir bien légitime de se voir admise au rang des familles religieuses canoniquement reconnues et adoptées par l'Église universelle. M^{sr} Saint-Marc ne l'ignorait pas. Aussi quand il fut élevé à la dignité archiépiscopale jugea-t-il le moment opportun de solliciter cette faveur; ce fut lui qui, de lui-même, pressa le R. P. Genée,

1. *Notices hist. précitées.*

supérieur général de la société, d'exécuter ce projet. Une supplique fut adressée à Rome au mois de janvier 1861. Outre la bienveillante recommandation de M^{gr} Saint-Marc, cette supplique était fortement appuyée par M^{gr} l'évêque de Saint-Brieuc et plusieurs autres évêques. Le bref « laudatif » ne se fit pas attendre : il est daté du 2 mars de la même année. Deux ans plus tard, le 22 août 1863, la congrégation recevait le bref « approbatif » de l'Institut ; elle y est désignée sous le titre de Société des Prêtres de l'Immaculée-Conception, de Saint-Méen, « *pium Presbyterorum Institutum sub titulo Immaculatæ Conceptionis B. M. V. a Sancto Mevenno* ¹. »

La Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers accompagnait ces décrets de certaines notes indiquant des corrections à faire dans les constitutions. En 1872, les Prêtres de l'Immaculée-Conception sollicitèrent et obtinrent du Saint-Siège quelques autres modifications.

« Actuellement l'Institut est gouverné par un supérieur général qui est élu par les suffrages de son Chapitre ² ; la charge de ce supérieur est de dix ans, mais il peut être réélu, sauf approbation du Saint-Siège qui détermine les conditions de la réélection ; il est assisté d'un conseil composé de quatre membres.

« Le noviciat se fait à Bellevue, près Rennes ; il dure un an ou deux, selon que les sujets sont prêtres ou non. Il est suivi de vœux temporaires de trois ans, après lesquels on doit prendre des engagements perpétuels ou se retirer.

« On reçoit dans la congrégation des ecclésiastiques et des frères-coadjuteurs.

1. *Noticia hist.* précitée. — Les Missionnaires n'avaient pris qu'en septembre 1854 ce nom de Prêtres de l'Immaculée-Conception ; mais dès 1825 l'Immaculée-Conception était déjà la fête principale de la société.

2. Voici la liste des supérieurs généraux de la société, tous chanoines honoraires de Rennes : Jean-Marie Robert de la Mennais (1825-1829), — Félicité Robert de la Mennais (1829-1832), — Jean-Marie Robert de la Mennais (1832-1834), — Pierre Coddro (1834-1840), — Jean Corvaisier (1840-1844), — Louis Lebrez (1844-1848), — Prosper Brécha (1848-1858), — Gilles Genée (1858-1863), — Jean Le Mend (1863-1868), — Célestin Cartier (1868-).

« Le but assigné aux Prêtres de l'Immaculée-Conception est de se consacrer dans la pratique des conseils évangéliques : 1° Au ministère des missions et des retraites, de la prédication dans les villes et dans les campagnes; 2° à la direction des collèges et des Séminaires; 3° enfin aux missions étrangères, dans le cas où la chose deviendrait possible¹. »

Quelques mots maintenant sur les divers établissements tenus par la Société des Prêtres de l'Immaculée-Conception.

1° *Maison de la Mission à Rennes.* — Nous avons vu qu'en 1823 M^{sr} Mannay acheta l'ancien couvent des Carmes déchaussés, situé à Rennes, rue de Fougères, pour y loger ses Missionnaires. Cette vieille maison était dans un état pitoyable; ce qu'o voyant M^{sr} de Lesquen, il fit appel à la charité du clergé et des fidèles de son diocèse. On répondit généreusement à cette voix vénérée; le P. Dinomais, l'un des Missionnaires, fit avec le plus grand zèle des quêtes qui produisirent d'abondantes aumônes; et le 1^{er} janvier 1837 la maison actuelle fut commencée; elle était terminée à la fin de décembre 1840.

L'ancienne chapelle des Carmes avait été bâtie en 1693, et la première pierre en avait été bénite par M^{sr} de Beaumanoir. Elle menaçait ruine lorsqu'elle fut achetée en 1823 par M^{sr} Mannay : aussi M^{sr} de Lesquen et le P. Coëdro formèrent-ils le dessein de la reconstruire. M. Aussant, qui depuis se fit Dominicain, donna le plan d'un nouvel édifice; M. Mellet, architecte, ne fit que continuer son œuvre; ce fut la première chapelle de style ogival construite de nos jours dans la ville de Rennes. M^{sr} Saint-Marc en bénit la première pierre le 6 juillet 1841 et fit la bénédiction solennelle de l'édifice achevé le 11 décembre 1844. Cette chapelle, dédiée à l'Immaculée-Conception, est enrichie de vitraux peints et surtout de remarquables boiseries sculptées, œuvre de M. Hérault;

1. *Notices hist. précitées.*

elle se compose d'une nef terminée par une abside fort élégante, et présente extérieurement une jolie façade et un petit clocher octogonal très-élancé.

Comme nous l'avons dit, la maison de la Mission, placée sous le patronage de saint Méen et sise dans la paroisse de Notre-Dame, est occupée par cette portion des Prêtres de l'Immaculée-Conception qui se livre spécialement à la prédication des missions et des retraites; elle est, de plus, la résidence ordinaire du supérieur général de la société.

2° *Noviciat de Bellevue.* — Le manoir de Bellevue, situé dans la paroisse de Notre-Dame de Rennes, mais en dehors de la ville, près du Tertre de Joué, était au siècle dernier une maison de campagne à l'usage des Jésuites, qui tenaient alors le collège de Rennes. (V. précéd., p. 439.) Vendu après le départ de ces religieux, Bellevue devint en 1769 une propriété particulière. De nos jours, la famille Blin de Saint-Aubin, qui possédait alors cette terre, la vendit, le 19 novembre 1841, aux Prêtres de l'Immaculée-Conception; ceux-ci placèrent en ce lieu le noviciat de leur société, qui se trouvait auparavant d'abord à Malestroit (jusqu'en 1834), puis à la Mission de Rennes (de 1834 à 1842).

Plus récemment, les Missionnaires ont créé à Bellevue un juvénat qui a été inauguré le 2 février 1876.

Le petit manoir de Bellevue porte sur son fronton central le chiffre 1618, date probable de sa construction; il a été restauré en 1858 par les Missionnaires et occupe le centre d'un carré qu'entourent des douves et terrasses à la façon des siècles derniers; de jolis jardins garnissent ce carré.

La chapelle actuelle est moderne; c'est un édifice gothique en forme de croix, dédié à l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge; la maison elle-même est sous le patronage de saint Méen et de saint Vincent-de-Paul.

3° *Grand-Séminaire de Rennes.* — Les Prêtres de l'Immaculée-Conception ayant dirigé pendant vingt ans le Grand-Séminaire de Rennes, c'est ici l'occasion pour nous de parler

de cet établissement depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Nous avons dit précédemment (p. 447) que les Eudistes tenaient le Grand-Séminaire lorsqu'éclata la tempête révolutionnaire; maîtres et élèves furent alors dispersés. Quand revinrent des jours un peu plus calmes, le R. P. Pierre Blanchard, Eudiste et ancien supérieur du Petit-Séminaire, quitta l'Espagne, où il avait cherché un refuge contre la persécution, et rentra à Rennes dès la fin de 1797. Ayant été nommé vicaire général de M^{gr} Bareaud de Girac, alors le seul évêque légitime de Rennes, il chercha aussitôt à combler les vides que la Révolution avait faits dans le sanctuaire et réunit dès 1798 autour de lui quelques élèves, tant humanistes que théologiens.

Le P. Blanchard trouva d'abord un asile chez M. Talhouët de Brignac, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, dans l'hôtel duquel il resta caché pendant un certain temps, n'osant encore se montrer trop ouvertement. Mais en 1800 il crut pouvoir s'installer avec quelques jeunes gens à la Mettrie, maison de campagne située près de Montgermont, à peu de distance de Rennes. En 1801, il afferma, tout près de là, la Hautière, en Saint-Grégoire, y trouvant un logement plus convenable pour ses élèves. « M. Blanchard était là tout à la fois supérieur, économiste, professeur d'humanités, de philosophie, de théologie; en même temps, en qualité de vicaire général, il gouvernait seul le diocèse de Rennes, plaçait les prêtres qui revenaient de l'exil, répondait aux lettres nombreuses qu'on lui écrivait dans ces temps difficiles, et, en outre, desservait la paroisse de Montgermont. Son incroyable activité faisait face à tout¹. »

Bientôt la Hautière se trouva trop étroite pour contenir tous les disciples du savant et vertueux Eudiste. M. Talhouët de Brignac, dont il élevait les trois fils, vint encore à son secours et mit à sa disposition les mansardes de son hôtel,

1. M. Valleray, *Les vrais Amis du Peuple*, 27.

situé place du Palais, à Rennes. Le P. Blanchard s'y établit et y réunit jusqu'à trente élèves, dont quelques-uns demeureraient en ville. « Il commença à les y nourrir gratuitement, avec le secours de quelques aumônes, le produit des dispenses accordées dans le diocèse, et aussi le fruit de ses travaux. Les salles du rez-de-chaussée furent transformées en une chapelle publique. Plusieurs prêtres de science et de zèle, entre autres MM. Morin et Beuchère, anciens Eudistes, MM. Hoguet et Gautier, se joignirent à M. Blanchard, soit pour la célébration de l'office divin et l'administration des sacrements aux fidèles, soit pour l'instruction des jeunes gens¹. »

Cependant, le nombre de ces derniers allant toujours croissant, le P. Blanchard chercha une maison à louer. M. Brosais Saint-Marc, riche négociant en toiles, père de S. Ém. le cardinal Saint-Marc, consentit à lui affermer, au prix de 1,200 fr. par an, l'ancien couvent et le chœur de l'église des Cordeliers (V. p. 131), situés place du Palais, qu'il avait achetés 31,700 fr. Ce qui tenait lieu alors de Grand et de Petit-Séminaire, c'est-à-dire les élèves du latin, de philosophie et de théologie, furent donc installés aux Cordeliers dès le 24 juin 1802. Deux ans plus tard, M. Saint-Marc, voyant ces jeunes étudiants faire l'éducation de toute la ville par leur piété, leurs vertus et leurs succès, légua au P. Blanchard, par son testament du 8 mai 1804, la pleine et entière propriété du local qu'occupait ce dernier, et mourut le 26 du même mois, sans lui avoir rien dit de cette disposition.

En 1808, les cours de théologie furent séparés des cours d'humanités; alors s'établirent d'un côté le Grand-Séminaire, dont nous allons continuer à parler, et d'autre côté le Petit-Séminaire, qui nous occupera plus tard.

Dès 1803, le Grand-Séminaire de Rennes avait été rétabli de droit par le Concordat, mais il ne le fut de fait qu'en 1808, par les soins de M^{er} Énoch. Napoléon I^{er} ayant, le 14 juin

1. M. Valloray, *Les vrais Amis du Peuple*.

1807, concédé l'ancien couvent de la Trinité (V. p. 217) pour contenir cet établissement, le Grand-Séminaire y fut installé l'année suivante, après une cérémonie solennelle faite à la cathédrale. Déjà aussi, en 1803, le P. Guillaume Morin, ancien Eudiste et supérieur du Grand-Séminaire avant la Révolution, avait été prié par M^{sr} de Maillé, dont il était grand-vicaire honoraire, de reprendre ses fonctions; mais comme il vivait avec le P. Blanchard dans la maison des Cordeliers, commune aux théologiens et aux humanistes, son supérieurat était plutôt nominatif qu'effectif. Aussi considère-t-on généralement comme premier supérieur du nouveau Grand-Séminaire M. René Breteau de la Guérétrie, nommé à ce poste en 1808 et mort en odeur de sainteté, curé de Saint-Martin de Vitré, en 1840. Son successeur fut M. Jean-Baptiste Millaux, qui gouverna le Grand-Séminaire de 1809 à 1823, et mourut évêque de Nevers; puis vinrent MM. Théodore Salmon (1823-1843) et René Bessaiche (1843-1852).

Le Grand-Séminaire demeura à la Trinité jusqu'en 1820; à cette époque, l'administration diocésaine acheta l'ancien monastère des Carmélites (V. p. 191) et y transféra cet établissement.

Depuis lors, le Grand-Séminaire se trouve dans la paroisse dite aujourd'hui de Notre-Dame. Mais il n'occupe plus les vieux bâtiments claustraux du Carmel : ceux-ci ont été complètement rasés, et l'on a construit dans leur enclos, vers 1860, un vaste édifice qui se recommande sinon par sa beauté architecturale, du moins par son intelligente distribution.

L'église conventuelle des Carmélites ayant été détruite à la suite de la Révolution, on convertit d'abord en chapelle un côté du cloître; plus tard, on construisit une chapelle de style néo-grec qui existe encore, dédiée maintenant au Sacré-Cœur. Quand le nouveau Grand-Séminaire fut rebâti, on y joignit une nouvelle chapelle, dédiée à l'Immaculée-Conception, ressemblant plutôt à une salle quelconque qu'à un sanc-

tuaire. C'est cette dernière qui sert aux exercices religieux des séminaristes.

Outre la chapelle du Sacré-Cœur, il existe aussi dans les jardins du Grand-Séminaire une petite chapelle, dernier débris de l'établissement des Carmélites en ce lieu. Cet oratoire, dédié à sainte Anne, est un édifice du XVII^e siècle.

Mais nous voici bien loin des Prêtres de l'Immaculée-Conception; il est temps de revenir vers eux.

Nous avons vu que depuis la restauration des études théologiques à Rennes, le Grand-Séminaire avait été jusqu'en 1852 entre les mains des simples prêtres du diocèse; les PP. Blanchard et Morin, quoique anciens Eudistes, n'étaient, en effet, considérés alors que comme des vicaires généraux de l'évêque de Rennes, leur Congrégation de Jésus et Marie n'étant point encore reconstituée.

En 1852, M^{sr} Saint-Marc confia la direction de son Grand-Séminaire à la Congrégation des Prêtres de l'Immaculée-Conception, et cette société la conserva jusqu'en 1872. Pendant ce temps, les supérieurs du Grand-Séminaire furent successivement les RR. PP. François Énoch (1852-1855), — Jean Allain (1855-1863), — Jean Le Mené (1863-1865), — Théodose Labbé (1865-1872).

A cette dernière époque M^{sr} Saint-Marc rendit son Grand-Séminaire au clergé séculier de son diocèse; il mit à la tête de cet établissement d'abord M. Théodose Labbé, qui, ayant quitté la congrégation des Missionnaires, continua d'être supérieur pendant un an (1872-1873), puis M. Constant Guillois, qui gouverne le Séminaire depuis 1873.

4^e *Petit-Séminaire du diocèse de Rennes.* — Nous venons de voir le P. Blanchard reconstituer tout à la fois le Grand et le Petit-Séminaire de Rennes de 1798 à 1808.

Lorsqu'à cette dernière date le Grand-Séminaire eut été transféré à la Trinité, le Petit-Séminaire demeura seul aux Cordeliers, sous la direction du bon P. Blanchard.

Mais quelque temps après le gouvernement impérial exigea,

sous peine de destitution, que les chefs d'établissements ecclésiastiques d'instruction secondaire s'engageassent à y enseigner *toutes* les doctrines professées par l'Université d'alors; le P. Blanchard refusa de faire cette promesse, et le Petit-Séminaire fut en conséquence fermé le 11 décembre 1811.

Toutefois la maison des Cordeliers appartenait en propre au Père Blanchard, lui ayant été personnellement léguée par M. Saint-Marc. Aussi le 23 juin 1812 le P. Blanchard donna-t-il au diocèse de Rennes ce vieux monastère pour qu'on pût y rétablir un Séminaire. M^{sr} Énoch s'empressa de réaliser ce projet et rouvrit, dès la fin de la même année, son Petit-Séminaire aux Cordeliers; il le mit sous la direction de M. Yves des Rieux, autorisé à cet effet par le grand-maitre de l'Université, et que l'évêque nomma chanoine en 1815.

Le successeur de ce dernier fut M. Théodore Salmon, qui gouverna de 1818 à 1823. De son temps, le Petit-Séminaire fut transféré, en 1820, des Cordeliers à la Trinité. On commençait alors, en effet, le percé de la rue Louis-Philippe, qui détruisit l'église et une partie du vieux couvent des Cordeliers; en même temps, la Trinité se trouvait vide, le Grand-Séminaire se transportant à cette époque dans l'ancien monastère des Carmélites.

Le Petit-Séminaire demeura peu de temps à la Trinité; les bâtiments de cet antique couvent menaçaient ruine, et dès 1825 l'on dut songer à les évacuer. L'évêque de Rennes ordonna alors la translation de cet établissement à Vitré; la maison de la Trinité fut démolie, et sur ses fondations fut dressée la place qui porte encore son nom.

Le collège de Vitré, établi alors dans l'ancien couvent des Ursulines, et dont nous reparlerons bientôt, devint donc Petit-Séminaire diocésain. Mais cet état de choses ne dura que six ans, car ce collège-séminaire fut fermé par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 28 mai 1831.

Le Petit-Séminaire avait alors pour supérieur M. Ruault,

qui avait remplacé en 1830 M. Nouel, supérieur lui-même depuis 1823.

Après la fermeture de l'établissement de Vitré, le Petit-Séminaire fut transféré à Saint-Méen, où se trouvait établie une maison d'instruction dont il nous faut maintenant faire connaître l'origine.

Nous avons vu plus haut que l'ancienne abbaye de Saint-Méen était devenue en 1645 le Grand-Séminaire du diocèse de Saint-Malo (V. p. 472). La Révolution détruisit évidemment ce Séminaire, dont les Lazaristes avaient la direction, ayant à leur tête comme supérieur le R. P. Julien Grardel.

Quand la paix fut rendue à notre contrée, un décret de 1807 attribua à la commune de Saint-Méen la propriété des édifices, cours et jardins de l'ancien Séminaire, à la condition d'y établir une école secondaire enseignant jusqu'à la classe de quatrième inclusivement.

Le P. Grardel, qui pendant toute la période révolutionnaire était demeuré caché dans le pays, s'offrit pour tenir ce nouvel établissement et fut accepté; il se mit immédiatement à l'œuvre et réunit quelques élèves. En 1810, M. Bédel, fondateur au Lou-du-Lac d'une école de même genre, amena ses jeunes gens à Saint-Méen et ne tarda pas à prendre, sur la prière du P. Grardel, la direction de la maison.

Les troubles de 1815 dispersèrent les élèves de Saint-Méen, et M. Bédel fut nommé curé de Montfort.

En 1818, le P. Grardel, appelé par l'évêque de Rennes et le Conseil Municipal de Saint-Méen, et agréé par l'Université, releva le collège de Saint-Méen et en reprit la direction, qu'il conserva jusqu'en 1823¹.

C'était, comme l'on voit, un collège communal soumis à l'Université; mais la ville de Saint-Méen se trouvait hors

¹ Notice hist. ms. sur le Petit-Séminaire de Saint-Méen, communiquée par le P. Lemarié, supérieur de cette maison.

d'état d'entretenir les bâtiments anciens et délabrés de cette maison; aussi se fit-elle autoriser en 1823 à céder au Diocèse de Rennes toutes ces vieilles constructions et leurs dépendances pour l'établissement d'une école ecclésiastique; toutefois, elle ne céda que la jouissance indéfinie et conserva la propriété, dans le cas où l'école cesserait d'exister. M^{gr} Mannay accepta cette convention et nomma en 1823, sur la prière du P. Grardel, âgé et infirme¹, supérieur de l'école ainsi reconstituée le P. Dubreil, qui devint en même temps curé de Saint-Méen en 1826².

Le P. Énoch, successeur du P. Dubreil en 1827, dirigeait la maison de Saint-Méen lorsque M^{gr} de Lesquen, voyant son Petit-Séminaire fermé à Vitré, transféra en 1831 cet établissement à Saint-Méen et le confia aux Missionnaires, qui l'y tiennent encore³.

De nouvelles négociations furent entamées en 1837 entre M^{gr} de Lesquen et la municipalité de Saint-Méen. Après ordonnance royale du 22 mai 1841, et par acte du 12 juillet suivant, la commune de Saint-Méen vendit, sans restriction cette fois, au Diocèse de Rennes, la propriété du Séminaire et ses dépendances, sauf l'aile méridionale et le jardin de l'Aumônerie⁴, pour la somme de 20,000 fr.

La chapelle actuelle du Petit-Séminaire fut bâtie vers 1845 et placée sous l'invocation de la Sainte Vierge; la maison elle-même demeura sous le patronage de saint Méen.

Reconstruits en grande partie de nos jours sous l'épiscopat

1. Le P. Julien Grardel mourut chanoine honoraire le 4^{er} mars 1834, âgé de quatre-vingts ans.

2. Les Prêtres de l'Immaculée-Conception ont conservé la jouissance de la cure de Saint-Méen jusqu'en 1832.

3. Le P. Énoch conserva la direction de Saint-Méen jusqu'en 1832, qu'il devint supérieur du Grand-Séminaire. Après lui ont successivement gouverné Saint-Méen : les PP. Morel, Lecomte, Frotin, Lamoine et Lemarié.

4. Dès 1792 cette aile du bâtiment principal et ce jardin avaient été affectés par la commune au logement du curé de Saint-Méen; ce fut le presbytère jusqu'en 1833, époque à laquelle M^{gr} Saint-Marc échangea avec la commune ces immeubles contre un terrain où fut bâti le presbytère actuel.

de M^{sr} Saint-Marc, les bâtiments du Petit-Séminaire de Saint-Méen n'offrent rien de bien intéressant.

5° *Institution Saint-Vincent de Rennes.* — En 1842 commença la vaillante lutte des catholiques pour la liberté de l'enseignement. « M^{sr} Saint-Marc ayant constaté dans le cours de philosophie du collège royal de Rennes des erreurs de doctrine sur des points graves, les déféra au ministre de l'instruction publique; n'ayant pas obtenu satisfaction, il retira l'aumônier. Dès lors sa grande préoccupation, sa grande œuvre fut de doter sa ville épiscopale d'une maison d'éducation offrant au point de vue religieux toutes les garanties possibles. Il improvisa immédiatement (au mois d'octobre 1842), dans la maison des Missionnaires diocésains, un pensionnat qui était obligé de conduire ses élèves aux classes du collège, mais dont la direction, confiée à un prêtre du plus grand mérite, M. Brécha, rassurait absolument les familles chrétiennes. En même temps il jetait les fondements d'un vaste édifice, destiné à devenir un grand collège; sans compter et sans regarder derrière lui, il engageait sa fortune dans cette vaste entreprise. Aussi, quand la loi de 1850 vint donner la liberté, il était prêt le premier : l'institution Saint-Vincent ouvrait ses portes et comptait bientôt ses élèves par deux et trois cents¹. »

Cette maison de Saint-Vincent-de-Paul, construite rue de Fougères, dans la paroisse de Notre-Dame, fut naturellement confiée aux Prêtres de l'Immaculée-Conception; ceux-ci s'honoraient, en effet, d'avoir en leur congrégation le P. Brécha, élu bientôt par eux supérieur général, et véritable fondateur avec M^{sr} Saint-Marc de l'institution Saint-Vincent.

L'établissement de Saint-Vincent fut ouvert dès le mois d'octobre 1844, mais les directeurs continuèrent de conduire leurs élèves au collège royal jusqu'en 1849; à cette époque ils purent, grâce à la protection de M. de Falloux, enseigner

1. M. de la Borderie, *Revue de Bret. et Vendée*, XXXVIII, 312.

chez eux, et bientôt après ils jouirent des bienfaits de la loi de 1850.

Les Missionnaires ont encore aujourd'hui plusieurs d'entre eux à la tête de la maison dont nous nous occupons. Quant aux édifices de Saint-Vincent, malgré leurs vastes proportions, ils n'ont rien de monumental, mais ils occupent le centre d'un fort bel enclos. Leur chapelle, intérieurement de style ogival, occupe le rez-de-chaussée d'un des grands corps-de-logis.

6° *Collège de Saint-Malo.* — Nous avons raconté (p. 463) l'histoire de la Préceptorerie de Saint-Malo, dirigée avant 1790 par Pierre Engerand. Lorsque la Révolution eut cessé ses ravages, ce savant et saint prêtre essaya d'ouvrir de nouveau une école ecclésiastique à Saint-Malo. « Cette institution, fondée en 1802, fut tout à la fois collège, Petit-Séminaire et Grand-Séminaire, puisqu'on y enseignait même la théologie. La tempête révolutionnaire avait tout emporté. La jeunesse française presque tout entière avait été appelée sous les armes. Les collèges étaient devenus déserts, les Séminaires avaient disparu. Le clergé persécuté avait vu ses rangs s'éclaircir. Le collège de Saint-Malo fut une de ces institutions appelées à régénérer la France, en ressuscitant, en faisant comme renaitre de ses cendres un clergé que ses ennemis croyaient anéanti¹. » Autour du principal, M. Engerand, se groupèrent des professeurs distingués tels que MM. Jean-Marie de la Mennais et Vielle. Ce dernier, — après la mort de M. Engerand, arrivée dès 1805, — fut mis à la tête de la maison et eut aussi d'excellents collaborateurs dans MM. Hay, de Léhen, Bachelot, Levêque, etc.

En 1808 cet établissement acquit, moyennant une modique rente viagère, de M. Le Fer de Beauvais, un bel hôtel situé près la chapelle de Saint-Aaron²; c'est encore aujourd'hui

1. M. l'abbé Dinard, *Vie de M. Bachelot*, 26.

2. François Le Fer, sieur de Beauvais, avait acheté cet hôtel en 1744 de Joseph de la Haye, seigneur de Plouer.

d'hui le corps-de-logis principal du collège de Saint-Malo.

L'école ecclésiastique de Saint-Malo fut supprimée en 1812, par suite des rigueurs de l'Université. Jean-Marie de la Menais en était alors supérieur depuis quelques années. Il résista tant qu'il put aux ordres tyranniques du gouvernement impérial. Obligé de céder et voyant son institution changée en un collège municipal, il réussit au moins à faire nommer directeur de cette maison un homme dont il connaissait la foi et les bons principes, M. Querret.

Ce dernier tint le collège de Saint-Malo depuis 1812 jusqu'en 1823; à cette dernière époque il y fut remplacé par l'abbé François Manet, savant auteur de plusieurs ouvrages historiques sur la Bretagne. Mais cet établissement perdit ensuite peu à peu son importance, et il était presque réduit à néant quand la ville de Saint-Malo eut la bonne pensée d'en confier la direction, en 1849, à l'évêque de Rennes. M^{sr} Saint-Marc s'empressa aussitôt d'y envoyer des Prêtres de l'Immaculée-Conception, ayant à leur tête le P. Le Mené. Depuis cette époque, le principal du collège de Saint-Malo appartient à cette congrégation, qui en a fait une des meilleures institutions scolaires du diocèse de Rennes.

La chapelle de ce collège n'offre aucun intérêt; bâtie en 1858 par la ville, dont elle est la propriété, et dédiée à l'Immaculée-Conception, elle a été bénite par M^{sr} Saint-Marc en 1859.

7^o *Collège de Vitré.* — Nous avons peu de chose à dire du collège de Vitré. L'ancien établissement scolaire dont nous avons parlé (p. 484) ayant cessé de subsister en 1791, lorsque les prêtres furent obligés de s'éloigner, ses bâtiments furent vendus par la ville, à qui ils appartenaient.

Après la Révolution, un arrêté des consuls du 23 août 1803, accepté par la ville, accorda à celle-ci l'ancien couvent des Ursulines (V. p. 239) pour y installer un nouveau collège. « Cet établissement, dans lequel les ecclésiastiques étaient en grande majorité, dépendait de l'Université de Rennes. Le

21 août 1823, l'évêque diocésain, sur la proposition de la ville, accepta le collège pour y placer son Petit-Séminaire; mais celui-ci fut fermé par arrêté du préfet du 28 mai 1831, et remplacé de nouveau par un établissement universitaire. Enfin, en 1853, la ville passa un traité avec l'évêque de Rennes et lui confia son collège¹. » M^{er} Saint-Marc pria alors les Prêtres de l'Immaculée-Conception de prendre la direction du collège de Vitré; ceux-ci acceptèrent cette charge avec le concours de quelques ecclésiastiques séculiers; mais tout dernièrement ces derniers ont été mis seuls à la tête de l'établissement par M^{er} Place, en septembre 1880.

La chapelle du collège de Vitré est encore l'ancienne église des Ursulines; elle était, semble-t-il, dédiée jadis à saint Joseph, mais elle a été de nos jours placée sous le patronage de l'Immaculée-Conception.

8° *Orphelinat de Launay*. — Près de la petite ville de Saint-Méen se trouve un orphelinat agricole fondé et tenu par les Prêtres de l'Immaculée-Conception. La propriété de Launay fut donnée en 1846 à la congrégation par l'un de ses membres, le P. Persehais, mais elle fut considérablement accrue en 1871 par l'acquisition d'une terre voisine appartenant à M. l'abbé Orain. A cette époque on régularisa les constructions, et grâce à de généreux bienfaiteurs on créa un établissement fort bien conçu et très-intéressant. Il ne s'y trouve encore qu'une chapelle provisoire à l'intérieur des bâtiments.

9° *Établissement de Saint-Lazare*. — En 1853, les Prêtres de l'Immaculée-Conception achetèrent la propriété de Saint-Lazare, située près Montfort, et dont nous avons longuement parlé (V. p. 299). Ils avaient alors l'intention d'y fonder un noviciat de frères-coadjuteurs, mais ils abandonnèrent ce projet à la fin de 1869. Depuis cette époque ils se contentent

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal Hist. de Vitré*, 431.

d'avoir un gardien pour la chapelle et ils afferment la métairie.

10° Petit-Séminaire de Versailles. — Par l'entremise de M^{sr} Maupoint, évêque de Saint-Denis, qui avait connu leur congrégation pendant qu'il était vicaire général de Rennes, les Prêtres de l'Immaculée-Conception furent appelés par M^{sr} l'évêque de Versailles à diriger le Petit-Séminaire de ce diocèse. Ils y entrèrent au commencement de l'année scolaire 1864 et y restèrent huit ans. Sous leur direction cet établissement s'accrut considérablement, et il comptait à leur départ plus de deux cents internes.

11° Maison de Montcontour. — En 1865, la Société acheta sur les hauteurs de la ville de Montcontour, au diocèse de Saint-Brieuc, une charmante propriété pour y établir une résidence de Missionnaires. En 1872 on y commença, sur un plan considérable, la construction d'un beau bâtiment resté inachevé.

12° Maison de Guernesey. — Grâce au généreux concours d'un négociant français, la Société tenta en 1859 de fonder à Guernesey, île anglaise dépendant du diocèse catholique de Southwark, une résidence de Missionnaires et une maison d'éducation. Le but principal était de s'occuper de la colonie française. Pour l'atteindre, les Prêtres de l'Immaculée-Conception demandèrent à M^{sr} Grant, évêque de Southwark, l'érection de leur chapelle en congrégation distincte de celle de Saint-Joseph, qui servait aux Irlandais. Sa Grandeur n'ayant pas cru pouvoir obtempérer à cette requête, l'abandon de Guernesey fut décidé, le 14 août 1863, par les Missionnaires. Mais, plus tard, le Diocèse de Southwark voulut bien accepter la chapelle des Prêtres de l'Immaculée-Conception, qui la lui laissèrent à condition expresse qu'elle servirait toujours au culte pour les besoins des Français catholiques de l'île.

ORATORIENS DE SAINT-PHILIPPE DE NÉRI

La maison de Saint-Philippe de Néri, connue vulgairement sous le nom d'Oratoire de Rennes, a été fondée en 1864 par M. Marie Guitton, vicaire général de Rennes. M^{sr} Saint-Marc en approuva le règlement le 17 février 1865.

Cette œuvre a pour but principal l'étude des sciences ecclésiastiques et celle des sciences naturelles et profanes dans leurs rapports avec la science sacrée; son but secondaire consiste dans la prédication et l'exercice du saint ministère.

L'Oratoire de Rennes occupe ce qui reste de l'ancien hôtel de la Trésorerie de Saint-Pierre (V. tome I^{er}, p. 149); il n'a pas de chapelle proprement dite et possède seulement un petit sanctuaire à l'intérieur de la maison.

II. — COMMUNAUTÉS DE FEMMES

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU

L'an 1827, la Congrégation des Sœurs adoratrices de la Justice de Dieu prit naissance au bourg de Laignelet, près Fougères, dans une humble mansarde occupée par Anne Boivent, qui tenait de petites écoles dans cette paroisse, dont se trouvait alors recteur M. Le Taillandier.

Ce saint prêtre, étant précédemment vicaire à Saint-Georges-de-Reintembault, avait connu et su apprécier Anne Boivent, pauvre fille de la campagne native de Saint-Georges, faisant déjà l'école aux petites filles de cette paroisse et recueillant chez elle des infirmes et des malades pour les soigner. Lorsqu'il fut nommé recteur de Laignelet, l'humble maîtresse d'école vint s'établir dans ce bourg, et plusieurs pieuses filles

s'associèrent à elle pour s'occuper de bonnes œuvres. M. Le Taillandier leur donna alors une règle de vie, et cette réunion devint le noyau d'une société religieuse se dirigeant avec ardeur vers un même but de perfection.

Cette association toutefois n'avait été jusqu'alors qu'une œuvre de circonstance, formée sans dessein prémédité. Un jour, Anne Boivent, en religion sœur Marie-Thérèse, communiqua à M. Le Taillandier une idée qui l'avait beaucoup occupée dans son oraison. « Il m'a semblé, lui dit-elle, entendre une voix purement intérieure qui me disait au nom de Dieu : On honore et on aime ma bonté et ma miséricorde, mais ma justice on la craint et on ne l'aime pas. » Comme cette pensée exprime une vérité profonde qui n'est guère comprise que des âmes grandement élevées vers Dieu et accoutumées à le considérer dans tous ses attributs infinis, M. Le Taillandier en fut frappé et conçut aussitôt l'idée d'une société consacrée à l'adoration et à l'amour de la Justice divine. Il s'occupa par suite à dresser une règle dont l'esprit fût tout de sacrifice et d'immolation, convenable à une congrégation s'offrant aux rigueurs de cette justice de Dieu. Il est bon de remarquer cependant que cette immolation et ce rôle de victime offerts à ses filles spirituelles par le Père fondateur consiste plutôt dans l'immolation de la volonté et de l'amour-propre que dans les mortifications et les pénitences extérieures.

La nouvelle règle établie par M. Le Taillandier fut soumise à l'évêque de Rennes, M^{gr} de Lesquen, qui l'approuva, le 25 janvier 1831, dans ces termes : « Ayant lu avec attention les règlements de cette religieuse et pieuse réunion dont le but est d'adorer la justice de Dieu et de prier pour la conversion des pécheurs, nous avons approuvé et approuvons tout ce qui fait partie desdits règlements. »

Cette approbation de l'évêque diocésain contribua puissamment au développement de la société naissante et donna l'idée de l'établir à Fougères, le prélat ayant permis de l'étendre

dans tout son diocèse. La Providence y pourvut : les Missionnaires diocésains, qui venaient d'acheter les bâtiments de l'ancienne abbaye de Rillé (V. tome II, 595), à la porte de Fougères, voulurent bien les céder à M. Le Taillandier; celui-ci traita donc avec eux et acquit Rillé le 24 octobre 1833; le 28 du même mois, trois sœurs prirent possession de cet établissement, qui devint ainsi la maison-mère de la nouvelle congrégation.

Toutefois de grandes épreuves de tout genre assaillirent en ce moment le vénérable fondateur et la pieuse Anne Boivent, devenue en religion sœur Marie-Thérèse. Tous les moyens humains sur lesquels ils avaient cru devoir compter s'évanouirent en un clin-d'œil. Dieu fit voir alors que cette fondation était son œuvre et il se chargea de la conduire lui-même à bonne fin. Il disposa quelques âmes pieuses en faveur de la communauté naissante; grâce à leurs aumônes et à l'économie des sœurs, les dettes s'acquittèrent peu à peu. Des malades incurables furent accueillis avec empressement et soignés avec tendresse dans la maison-mère; des établissements se formèrent dans les campagnes pour l'éducation de la jeunesse et le soin des malades à domicile; quelques enfants sourds et muets recueillis à Rillé donnèrent enfin naissance à une nouvelle œuvre qui concilia aussitôt à la congrégation l'estime et les sympathies de toutes les classes de la société.

Mais cette extension des œuvres de la pieuse association des Adoratrices de la Justice de Dieu obligea les fondateurs à faire quelques modifications dans leur règle. Elles furent soumises à l'appréciation de M^{or} Saint-Marc, successeur de M^{or} de Lesquen, et ce prélat les approuva par ordonnance épiscopale du 13 mars 1846. Quelques semaines plus tard, le 30 avril, M^{or} Saint-Marc vint lui-même à Rillé bénir solennellement la chapelle de la communauté naissante; ce sanctuaire fut placé sous l'invocation et le patronage de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Par décret impérial en date du 1^{er} février 1853, la congré-

gation des Sœurs adoratrices de la Justice de Dieu fut légalement reconnue et autorisée comme congrégation hospitalière et enseignante.

Le 26 avril 1858, M^{re} Saint-Marc étant revenu visiter la communauté de Rillé, nomma M. Le Taillandier chanoine honoraire de l'Église de Rennes. Ce vertueux prêtre s'endormit quelques années plus tard dans la paix du Seigneur, en 1870 : il avait vu le devancer dans l'éternité la mère Marie-Thérèse, qui s'était associée à tous ses labeurs et à toutes ses bonnes œuvres. L'un et l'autre reposent à Rillé, au milieu de leurs filles spirituelles, toujours empressées à prier sur leurs tombes.

Quiconque a visité Fougères a vu sur le coteau opposé à la ville, au-dessus du cours sinueux du Nançon, s'élever en amphithéâtre le bel établissement de la communauté de Rillé; on n'y trouve pas, il est vrai, de monuments proprement dits, mais la chapelle est jolie, les bâtiments nouveaux sont construits avec goût, les jardins sont vastes et bien tenus. Quant à la position, elle est vraiment remarquable : on jouit à Rillé d'un vrai panorama. La vue s'étend à souhait sur les grandes ruines du château de Fougères, sur la pittoresque église de Saint-Sulpice, sur toute la verdoyante vallée du Nançon, et plus haut sur les rues grimpantes de la vieille ville, dominée par la belle église Saint-Léonard et par l'antique beffroi municipal; mettez pour cadre à ce tableau véritablement enchanteur une campagne splendide de verdure, éclairée par un beau soleil et mouvementée par les industries modernes, et vous n'aurez encore qu'une faible idée de la ville de Fougères et de la belle perspective qu'offre le couvent de Rillé.

Devenu, comme nous l'avons dit, la maison-mère de la congrégation des Adoratrices de la Justice de Dieu, l'établissement de Rillé renferme actuellement, outre le noviciat des religieuses, les œuvres suivantes : Un *hospice libre d'incuvables*, commencé au début de la congrégation, en 1833; une

trentaine de malades y sont admis et sont soignés par six religieuses, qui jour et nuit sont à leur service. — Une *institution de sourds et muets*, dirigée par dix religieuses; cette école mixte et départementale a été fondée en 1846; trente boursiers y sont entretenus par le département. — Un *pensionnat libre de jeunes filles* fondé en 1858; très-florissant maintenant, il n'occupe pas moins de onze religieuses. — Enfin, une *salle d'asile* et un *orphelinat*.

En outre, les Sœurs adoratrices ont encore à Fougères un *ouvroir de jeunes filles*, placé sous la protection des Saints Anges et fondé en 1863.

Dans les campagnes, la congrégation a des établissements dans quatre-vingt-sept paroisses, dont quatre-vingt-quatre du diocèse de Rennes et trois de celui de Laval; en voici la liste, faite dans l'ordre chronologique de fondation, avec indication des œuvres de chaque maison ¹.

1° Laignelet. — Berceau de la congrégation; école de filles dirigée d'abord par la fondatrice et continuée maintenant par trois religieuses.

2° Mézières. — École communale de filles fondée en 1840; quatre religieuses y sont employées à l'instruction des enfants et aux soins des malades pauvres.

3° Romagné. — École communale de filles fondée en 1841; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

4° Pont-Main (Mayenne). — École mixte libre fondée en 1842; soin des malades pauvres; quatre religieuses. — C'est cette école que fréquentaient les petits enfants favorisés, le 17 janvier 1871, de l'apparition surnaturelle de la Très-Sainte Vierge; deux de ces enfants appartenaient au diocèse de Rennes, et le miracle eut lieu en présence des sœurs.

1. Cette liste ainsi que les détails précédents sont extraits d'une *Notee hist. ms.* qu'a bien voulu nous communiquer la R. M. supérieure générale des Adoratrices de la Justice divine.

5° *Gosné*. — École communale de filles fondée en 1844; soin des malades pauvres; trois religieuses.

6° *Saint-Ouen-des-Alleux*. — École communale de filles fondée en 1846; trois religieuses.

7° *Landéan*. — École communale de filles fondée en 1846; soin des malades pauvres; trois religieuses.

8° *Poille*. — École communale de filles fondée en 1846; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

9° *La Chapelle-Saint-Aubert*. — École communale mixte fondée en 1847; soin des malades pauvres; trois religieuses.

10° *La Fontenelle*. — École communale de filles fondée en 1848; soin des malades pauvres; trois religieuses.

11° *Saint-Étienne-en-Coglais*. — École communale de filles fondée en 1850; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

12° *Beaucé*. — École communale mixte fondée en 1851; soin des malades pauvres; trois religieuses.

13° *Saint-Ouen-de-la-Rouairie*. — École communale de filles fondée en 1851; soin des malades pauvres; pensionnat; quatre religieuses.

14° *Lecousse*. — École communale de filles fondée en 1851; soin des malades pauvres; trois religieuses.

15° *Saint-Hilaire-des-Landes*. — École communale de filles fondée en 1851; trois religieuses.

16° *Saint-Sauveur-des-Landes*. — École communale de filles fondée en 1853; soin des malades pauvres; trois religieuses. — Hospice libre de vieillards fondé au château de Chaudobœuf, en 1863, par M^{me} de la Haye de Saint-Hilaire, née Victoire Mousan de la Villirouet; chapelle dédiée à saint Joseph; neuf religieuses.

17° *Saint-Mard-le-Blanc*. — École communale de filles fondée en 1853; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

18° *Andouillé-Neuville*. — École libre de filles fondée en 1853; soin des malades pauvres; trois religieuses.

19° *La Celle-en-Luitré*. — École communale mixte fondée en 1854; soin des malades pauvres; trois religieuses.

20° *Montreuil-sur-Ille*. — École communale de filles fondée en 1854; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

21° *Saint-Germain-en-Coglais*. — École communale de filles fondée en 1854; salle d'asile; pensionnat; soin des malades pauvres; chapelle construite par M. Lesacher, recteur, pour la réunion des Enfants de Marie; cinq religieuses.

22° *La Richardais*. — École communale mixte fondée en 1854; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

23° *Le Minihic*. — École communale de filles fondée en 1855; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

24° *Le Petit-Fougeray*. — École de hameau mixte fondée en 1855; soin des malades pauvres; trois religieuses.

25° *Melesse*. — École libre de filles fondée en 1855; pensionnat; soin des malades pauvres; six religieuses.

26° *Saint-Aubin-des-Landes*. — École communale mixte fondée en 1856; soin des malades pauvres; trois religieuses.

27° *Saint-Christophe-de-Valains*. — École communale mixte fondée en 1856; soin des malades pauvres; trois religieuses.

28° *Saint-Sulpice-des-Landes*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; deux religieuses.

29° *Sens*. — École libre de filles fondée en 1857; pensionnat; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

30° *Saint-Christophe-des-Bois*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; deux religieuses.

31° *Chevaigné*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

32° *Thourie*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

33° *Vergeat*. — École communale mixte fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

34° *Billé*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

35° *Épiniac*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

36° *Balazé*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

37° *Méacé*. — École communale mixte fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

38° *Parcé*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

39° *Parthenay*. — École communale mixte fondée en 1857; soin des malades pauvres; trois religieuses.

40° *Baguer-Pican*. — École communale de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; trois religieuses.

41° *Mondevert*. — École communale mixte fondée en 1858; soin des malades pauvres; trois religieuses.

42° *Luitré*. — École communale de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; trois religieuses.

43° *La Chapelle-aux-Filsméen*. — École communale de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; deux religieuses.

44° *Noë-Blanche*. — École communale de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; trois religieuses.

45° *Chanteloup*. — École communale de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; hospice fondé par M. de Pracontal; cinq religieuses.

46° *Tremblay*. — École libre de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

47° *Montours*. — École communale de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; trois religieuses.

48° *Saint-Benoît-des-Oudes*. — École communale de filles fondée en 1858; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

49° *Drouges*. — École communale de filles fondée en 1859; soin des malades pauvres; trois religieuses.

50° *Poligné*. — École communale de filles fondée en 1859; soin des malades pauvres; trois religieuses.

51° *La Chapelle-Erbrée*. — École communale mixte fondée en 1859; soin des malades pauvres; trois religieuses.

52° *Torcé*. — École communale mixte fondée en 1859; soin des malades pauvres; trois religieuses.

53° *Liffré*. — École communale de filles fondée en 1859; pensionnat; soin des malades pauvres; cinq religieuses.

54° *Chauvigné*. — École communale de filles fondée en 1860; soin des malades pauvres; trois religieuses.

55° *Erbrée*. — École communale de filles fondée en 1860; soin des malades pauvres; trois religieuses.

56° *Saint-Rémy-du-Plain*. — École libre de filles fondée en 1860; pensionnat; soin des malades pauvres; trois religieuses.

57° *Marcillé-Raoul*. — École communale de filles fondée en 1860; trois religieuses.

58° *Cogles*. — École communale de filles fondée en 1860; soin des malades pauvres; trois religieuses.

59° *La Couyère*. — École libre mixte fondée en 1860; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

60° *Montreuil-le-Gast*. — École libre de filles fondée en 1861; soin des malades pauvres; trois religieuses.

61° *Les Brûlais*. — École communale mixte fondée en 1862; soin des malades pauvres; trois religieuses.

62° *Louvigné-du-Désert*. — Hospice libre de vieillards fondé en 1862; chapelle dédiée à saint Joseph; cinq religieux.

63° *Livré*. — École libre de filles fondée en 1862; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

64° *La Dominelais*. — École communale de filles fondée en 1862; soin des malades pauvres; trois religieuses.

65° *Fleurigné*. — École communale de filles fondée en 1862; soin des malades pauvres; trois religieuses.

66° *Lalleu*. — École libre de filles fondée en 1862; soin des malades pauvres; trois religieuses.

67° *Bréal-sous-Vitré*. — École libre de filles fondée en 1863; soin des malades pauvres; trois religieuses.

68° *Meillac*. — École communale de filles fondée en 1866;

hospice libre fondé et entretenu par M^l^o du Vautenet; chapelle; soin des malades pauvres à domicile; huit religieuses.

69° *Ercé-en-la-Mée*. — École communale de filles fondée en 1867; soin des malades pauvres; trois religieuses.

70° *Cuguen*. — École communale de filles fondée en 1867; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

71° *Arbrissel*. — École communale mixte fondée en 1868; soin des malades pauvres; trois religieuses.

72° *Lévaré* (Mayenne). — École communale de filles fondée en 1869; soin des malades pauvres; deux religieuses.

73° *Saint-Germain-du-Pinel*. — École communale de filles fondée en 1869; soin des malades pauvres; trois religieuses.

74° *Saint-Médard*. — École communale de filles fondée en 1870; soin des malades pauvres; trois religieuses.

75° *Le Loroux*. — École libre de filles fondée en 1871; soin des malades pauvres; trois religieuses.

76° *Mellé*. — École communale de filles fondée en 1871; soin des malades pauvres; trois religieuses.

77° *Taillis*. — École communale mixte fondée en 1872; soin des malades pauvres; trois religieuses.

78° *Goven*. — École communale de filles fondée en 1872; soin des malades pauvres; trois religieuses.

79° *Teillay*. — École communale de filles fondée en 1873; trois religieuses.

80° *Brielles*. — École libre de filles fondée en 1873 dans la maison de l'ancienne chapellenie de la Tour; soin des malades pauvres; trois religieuses.

81° *La Chapelle-Janson*. — École communale de filles fondée en 1873; soin des malades pauvres; trois religieuses.

82° *Mernel*. — École communale mixte fondée en 1874; deux religieuses.

83° *Vitré* (*Notre-Dame de*). — École libre de filles fondée en 1876; huit religieuses.

84° *La Chapelle-Bouëxic*. — École communale de filles fondée en 1877; trois religieuses.

85° *Saulnières*. — École communale mixte fondée en 1877; soin des malades pauvres; trois religieuses.

86° *La Pellerine (Mayenne)*. — École communale mixte fondée en 1877; soin des malades pauvres; trois religieuses.

87° *Parigné*. — École communale de filles fondée en 1870; soin des malades pauvres; trois religieuses.

COEUR IMMACULÉ DE MARIE (FILLES DU)

Nous avons raconté précédemment (V. p. 201) l'origine de la congrégation des Filles du Cœur immaculé de Marie. Ce ne fut qu'en 1842 que les Demoiselles des Incurables, — comme on les appelait alors, — obtinrent de l'évêque de Rennes la permission de faire des vœux, afin d'être encore plus définitivement unies à Dieu et aux pauvres malades. M^{er} Saint-Marc chargea à cette époque M. Frain, un de ses vicaires généraux, de rédiger des règles pour cette congrégation. M. Frain mit en œuvre la règle commune établie par M^{lle} du Verger et suivie par ses filles, et il obtint du prélat une approbation épiscopale en date du mois de février 1842. Le nouvel Institut prit alors le nom de Société des Filles du Cœur immaculé de Marie. Il a été récemment autorisé, par décret du 9 juin 1875, comme congrégation hospitalière diocésaine¹.

Voici quelle est la liste des établissements charitables tenus par cette congrégation :

1° *Hospice des Incurables, à Rennes, paroisse Saint-Sauveur*; c'est la maison-mère de la société. (V. p. 344.)

2° *Hôpital-Général de Vitré*. — Jusqu'en 1856 la congrégation des Filles du Cœur immaculé de Marie ne s'était point établie en dehors de l'hospice des Incurables de Rennes; à cette époque elle accepta de tenir l'Hôpital-Général de Vitré,

1. Notice ms. sur les Incurables. — M. Keller, *Les Congrégations relig. en France*, p. 484.

à la suite d'une donation de 30,000 fr. faite aux hospices de Vitré par M^{me} de Freslon, à condition qu'une salle spéciale d'incurables fût créée à l'hospice général¹. La chapelle de cette maison est dédiée à saint Joseph.

3^o *Asile Le Graverend, à Bruz.* — M. Le Graverend ayant légué son manoir des Pommerayes, en Bruz, à l'administration des Hospices de Rennes, celle-ci fonda en cette maison un asile pour les vieillards et le confia en 1874 aux soins des religieuses des Incurables. On y a construit récemment une chapelle dédiée à saint Joseph.

4^o *Hospice de Châteaubourg.* — Ce petit hôpital, entièrement indépendant de toute administration civile, appartient à la congrégation. Il a été fondé spécialement pour les pauvres des campagnes qui ne peuvent être reçus dans les hospices des villes. Tous les pauvres abandonnés y sont reçus, soit momentanément, soit pour la vie, en aussi grand nombre que la maison peut en contenir; présentement il y en a une soixantaine. On vient d'y bâtir une jolie petite chapelle dédiée à Notre-Dame du Sacré-Cœur, mais la maison est sous le patronage de saint Joseph.

5^o *Asile de la Guilmarais, en Vitré.* — En 1878, M^{me} Le Breton, née Émilie Philippe de Trémaudan, donna sa propriété de la Guilmarais, — sise en Saint-Martin de Vitré, à une demi-lieue de cette ville, — aux Filles du Cœur immaculé de Marie, pour y recevoir les pauvres qui ne peuvent être admis à l'Hôpital-Général de Vitré. Trois de ces religieuses y sont entrées au mois d'octobre 1878, et une chapelle dédiée au Sacré-Cœur de Jésus y a été bénite, le 18 septembre 1879, par M. Desnos, chanoine de Rennes².

1. *Journal Hist. de Vitré*, p. 310.

2. *Ibidem*, p. 343.

IMMACULÉE-CONCEPTION (SOEURS DE L')

La congrégation des Sœurs de l'Immaculée-Conception naquit à Saint-Méen en 1831, sous les auspices de M^{sr} de Lesquen, alors évêque de Rennes, et par les soins du Révérend Père Corvaisier, Missionnaire diocésain et curé de Saint-Méen.

Ce vénérable prêtre fonda cette œuvre avec M^{lle} Pélagie-Hélène Le Breton de Maisonneuve, devenue en religion sœur Saint-Félix. Une humble maison appartenant à cette pieuse fille fut le berceau de la communauté. Le but que se proposèrent les nouvelles religieuses fut de se dévouer à l'instruction des jeunes filles, au soin des pauvres et des malades.

Cette congrégation commença, comme toutes les œuvres de Dieu, en luttant contre les difficultés et les souffrances. Les premières années, de 1831 à 1835, furent des plus laborieuses pour la fondatrice, « qui eut à subir des peines de toutes sortes, et qui eut alors besoin de toute l'énergie de sa foi pour supporter les combats que lui apportait chaque jour ¹. »

De 1835 à 1842, la petite famille religieuse ne fit que prendre des forces dans le secret de la prière et de la retraite; se confiant en la Providence, elle attendait sous l'œil de Dieu ses desseins sur elle.

Mais en 1842 M^{sr} Saint-Marc daigna prendre sous sa haute protection la congrégation naissante et lui donna pour supérieur M. Maupoint, alors son vicaire général, devenu depuis évêque de Saint-Denis en l'île de la Réunion. Ce dernier fit le plus grand bien à la communauté de Saint-Méen

¹. Notice ins. sur la Congrégation des Sœurs de l'Immaculée-Conception, communiquée par la R. M. supérieure générale. — La mère Saint-Félix avait commencé par être religieuse de la Providence, à Saint-Brieuc. Sur le conseil de M^{sr} de Lesquen, elle quitta cette congrégation peu de temps avant la scission opérée entre MM. de la Mennais et les Missionnaires de Rennes, et se mit sous la direction de ces derniers.

en lui fournissant des sujets et en procurant des fondations aux religieuses déjà formées.

En 1851, M^{re} Saint-Marc voulut que les Sœurs de l'Immaculée-Conception occupassent à Saint-Méen une maison dite de l'Enfant-Jésus, plus spacieuse que celle qu'elles habitaient alors. Il fallut bientôt, au reste, agrandir cette maison elle-même en y ajoutant deux ailes, dont une est la chapelle de la communauté; celle-ci a été achevée en 1861.

Enfin, on vient encore de construire un autre grand bâtiment d'habitation que rendait nécessaire l'augmentation du personnel de la congrégation, qui a été autorisée par décret du 8 novembre 1852.

Les Sœurs de l'Immaculée-Conception ont aujourd'hui quarante-quatre établissements dans le diocèse de Rennes, une vingtaine dans celui de Quimper, et quelques autres dans les diocèses de Saint-Brieuc, Vannes et Laval. Leur première maison fondée après celle de Saint-Méen fut celle de Tréfléz (Finistère), paroisse où fut recteur saint Yves. Dans les Côtes-du-Nord, elles occupent les anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Jacut.

Voici la nomenclature des maisons que la congrégation possède dans l'archidiocèse de Rennes; chacun de ces établissements a son oratoire ou sa petite chapelle; quelques-uns de ces sanctuaires sont desservis de temps à autre; tous ont pour patrons la Sainte Vierge ou saint Joseph.

1^o Saint-Méen. — Maison-mère et noviciat de la congrégation; la chapelle principale est dédiée à l'Immaculée-Conception; une autre chapelle de pèlerinage, dédiée à Notre-Dame, se trouve dans l'enclos. La Sainte Vierge, saint Joseph, sainte Anne et saint Méen sont les principaux patrons de la société. Pensionnat et externat; école libre de filles, où les pauvres sont reçues gratuitement; cent dix religieuses et novices.

2° *Vern.* — École libre de filles fondée en 1851; quatre religieuses.

3° *Plesder.* — École libre de filles fondée en 1851; soin des malades pauvres; trois religieuses.

4° *Hédé.* — École libre de filles fondée en 1851; pensionnat; cinq religieuses.

5° *Broons.* — École communale mixte fondée en 1851; trois religieuses.

6° *Brécé.* — École communale mixte fondée en 1851; trois religieuses.

7° *Tinténiac.* — École libre fondée en 1852; soin des malades pauvres; cinq religieuses.

8° *Plélan-le-Grand.* — École communale de filles fondée en 1852; six religieuses.

9° *Montgermont.* — École communale mixte fondée en 1852; soin des malades pauvres; trois religieuses.

10° *Pancé.* — École communale de filles fondée en 1852; trois religieuses.

11° *Saint-Aubin-du-Cormier.* — École libre de filles fondée en 1852; cinq religieuses.

12° *Tresbœuf.* — École libre de filles fondée en 1852; soin des malades pauvres; trois religieuses.

13° *Pacé.* — École communale de filles fondée en 1852; soin des malades pauvres; cinq religieuses.

14° *Quédillac.* — École libre de filles fondée en 1852; trois religieuses.

15° *Belton.* — École communale de filles fondée en 1853; pensionnat; cinq religieuses.

16° *Servon.* — École communale de filles fondée en 1853; quatre religieuses.

17° *Saint-Aubin-d'Aubigné.* — École communale de filles fondée en 1853; cinq religieuses.

18° *Saint-Jean-sur-Vitaine.* — École communale de filles fondée en 1854; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

19° *Guipel*. — École communale de filles fondée en 1854; quatre religieuses.

20° *La Chapelle-du-Lou*. — École communale mixte fondée en 1854; trois religieuses.

21° *Orgères*. — École libre de filles fondée en 1854; trois religieuses.

22° *Boisgervilly*. — École communale de filles fondée en 1854; deux religieuses.

23° *Saint-Suliac*. — École libre de filles fondée en 1855; soin des malades pauvres; trois religieuses.

24° *Veziu*. — École communale mixte fondée en 1856; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

25° *Thorigné*. — École communale de filles fondée en 1856; trois religieuses.

26° *Saint-Grégoire*. — École communale de filles fondée en 1856; quatre religieuses.

27° *Pleine-Fougères*. — École communale de filles fondée en 1857; cinq religieuses.

28° *Saint-Domineuc*. — École communale de filles fondée en 1858; trois religieuses.

29° *Gézecé*. — École communale de filles fondée en 1858; quatre religieuses; chapelle bénite par M^{re} Saint-Marc en 1866.

30° *Vieuxviel*. — École communale de filles fondée en 1859; soin des malades pauvres; trois religieuses.

31° *Rimou*. — École communale de filles fondée en 1859; trois religieuses.

32° *Coemes*. — École libre de filles fondée en 1859; quatre religieuses.

33° *Saint-Thurial*. — École libre de filles fondée en 1861; trois religieuses.

34° *Le Thiel*. — École libre de filles fondée en 1861; trois religieuses.

35° *Osé*. — École libre de filles fondée en 1868; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

36° *Vignac*. — École libre de filles fondée en 1872; trois religieuses.

37° *Renac*. — École libre de filles fondée en 1872; trois religieuses.

38° *Trévérien*. — École libre de filles fondée en 1873; soin des malades pauvres; trois religieuses.

39° *Muel*. — École libre de filles fondée en 1873; trois religieuses.

40° *Rennes (Notre-Dame)*. — École libre de filles fondée en 1874; externat; quatorze religieuses.

41° *Treffendel*. — École libre de filles fondée en 1874; trois religieuses.

42° *Ercé-près-Liffré*. — École libre de filles fondée en 1876; trois religieuses.

43° *Brie*. — École communale de filles fondée en 1877; soin des malades pauvres; trois religieuses.

44° *Pleumeleuc*. — École libre de filles fondée en 1878; soin des malades pauvres; trois religieuses.

PETITES SOEURS DES PAUVRES

La fondation de la Société des Petites Sœurs des Pauvres restera à jamais dans l'histoire comme un des plus beaux titres de gloire dont puisse saintement s'enorgueillir le diocèse de Rennes.

C'est à Saint-Servan que naquit cette congrégation si humble dans ses commencements et si prodigieusement répandue aujourd'hui dans l'univers entier.

Comme toutes les villes maritimes, Saint-Servan renferme beaucoup de pauvres : les fureurs de l'Océan engloutissent si souvent les pères et les soutiens de famille ! Aussi un jeune vicaire de cette paroisse, M. Le Pailleur, fut-il frappé de bonne heure des besoins qu'éprouvaient à Saint-Servan les vieillards abandonnés ; il conçut aussitôt le projet de leur venir en aide, et voici comment il le mit à exécution :

« Le 20 janvier 1838, une jeune ouvrière s'étant présentée à son confessionnal, M. Le Pailleur reconnut qu'elle était propre à l'œuvre qu'il méditait. Il la prépara à la vie religieuse sans lui découvrir son secret, qu'il ne lui révéla que plus tard et progressivement.

« Il lui associa une autre jeune ouvrière, aussi d'une grande vertu. Pendant deux ans et demi il éprouva ces deux jeunes personnes¹, et il leur avait recommandé de prendre soin d'une pauvre aveugle âgée de quatre-vingt-dix ans.

« Au bout de ce temps il leur parla clairement de son œuvre, et leur dit de porter cette bonne vieille dans la mansarde de deux pauvres servantes qui voulaient bien se prêter à cet acte de charité; que là elles pourraient continuer de soigner leur aveugle, qui leur était devenue bien chère.

« Elles la portèrent en effet; c'était le 15 octobre de l'année 1840. L'une des deux servantes, nommée Jeanne Jugan, pria le fondateur de la joindre aux deux jeunes ouvrières pour devenir religieuse ainsi qu'elles²; l'autre, nommée Fanchon Aubert, est restée dans l'Ordre au rang des pauvres vieillards.

« La mansarde, où l'on était depuis environ un an, devint insuffisante; on avait reçu une deuxième infirme et une quatrième sœur. Le fondateur loua un rez-de-chaussée, sombre et assez misérable, où il logea douze pauvres et les quatre sœurs, qu'il nomma dès lors les Sœurs des Pauvres³.

« La première que Dieu lui avait envoyée, et qui fut appelée Marie-Augustine de la Compassion, devint supérieure générale, et elle l'est encore aujourd'hui.

« Il y avait un an qu'on habitait le rez-de-chaussée; les pauvres se présentaient, mais on ne pouvait plus en recevoir.

1. Marie Jamet, devenue sœur Marie-Augustine de la Compassion, et Virginie Trédaniel, en religion sœur Marie-Thérèse de Jésus.

2. Jeanne Jugan, née à Cancale en 1793, devint sœur Marie de la Croix; morte à la Tour-Saint-Joseph en 1870.

3. C'est à Nantes seulement que, pour la première fois, on leur donna le nom de *Petites Sœurs des Pauvres*, qui leur est resté.

C'est à ce moment que le fondateur acheta une maison de 22,000 fr., sans posséder aucune ressource, s'appuyant uniquement sur Dieu ; mais sa foi était grande !

« Il donna pour bases principales à sa *petite famille*, comme il l'appelle, la sainte pauvreté et une confiance sans bornes en la divine Providence, voulant que les Petites Sœurs n'aient ni rentes, ni revenus assurés, qu'elles quêtent le pain de leurs pauvres et qu'elles vivent au jour le jour, attendant tout de la Providence.

« Tel est le récit succinct de la fondation de l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres¹. »

Par décret en date du 9 juillet 1854, le Souverain-Pontife Pie IX approuva la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres fondée par M. Le Pailleur ; ce dernier fut nommé supérieur de cette petite famille, dont il conserve toujours le gouvernement.

La congrégation fut aussi admise à jouir en France des bénéfices de la reconnaissance légale, par un décret daté du 9 janvier 1856.

Les Petites Sœurs des Pauvres font des vœux de trois ans ; elles vivent sous la règle de saint Augustin et sous les constitutions propres qui leur ont été données par leur Père fondateur, M. Le Pailleur.

Ces constitutions, adaptées au genre de vie des Petites Sœurs des Pauvres, ont reçu la sanction suprême du Siège apostolique par un bref du pape Léon XIII en date du 4^{er} mars 1879².

Le noviciat, qui était jadis établi à Rennes, étant devenu trop à l'étroit dans cette ville, a été transféré à la Tour-Saint-Joseph, près Bécherel, en la paroisse de Saint-Pern.

Aujourd'hui la petite œuvre, commencée si humblement à Saint-Servan, est devenue une des plus imposantes et des

1. M. Ribeyre, *Hist. des Petites Sœurs des Pauvres*, 6, 7, 8.

2. M. Léon Aubineau, *Hist. des Petites Sœurs des Pauvres*, 401.

plus puissantes manifestations de la charité dans notre siècle. Plus de trois mille Petites Sœurs ont embrassé l'Institut de M. Le Pailleur et vivent selon l'esprit qu'il leur a inspiré. Elles occupent en France et à l'étranger deux cent quatre maisons. Elles soignent et elles nourrissent plus de vingt mille pauvres vieillards.

« Les merveilles des premiers jours se sont renouvelées de toutes parts. Le petit noyau planté il y a quarante-trois ans par une main sacerdotale a pris, dans l'abnégation et l'humilité, une germination admirable ; il est devenu un grand arbre, ses rameaux s'étendent au loin ; ils ne couvrent pas seulement la France et une partie de l'Europe, ils s'étendent sur l'Afrique et sur l'Amérique. Beaucoup d'âmes se reposent à leur ombre et y chantent, comme dans un asile béni, leur dernier cantique d'actions de grâces dans la paix et dans l'amour de Dieu ¹. »

Voici maintenant, par ordre chronologique, la liste des maisons dépendant des Petites Sœurs des Pauvres et la date de ces diverses fondations :

En 1840 : Saint-Servan.

En 1846 : Rennes et Dinan.

En 1847 : Tours.

En 1849 : Nantes, Paris (rue Saint-Jacques), Besançon.

En 1850 : Angers, Bordeaux, Rouen, Nancy.

En 1851 : Paris (rue du Regard, transférée aujourd'hui avenue de Breteuil), Londres (Portobello), Laval, Lyon (la Villette).

En 1852 : Lille, Marseille, Bourges, Pau, Vannes, Colmar, La Rochelle, Dijon, Saint-Omer, Brest.

En 1853 : Chartres, Liège (Belgique), Bolbec, Londres (Saint-Pierre), Paris (rue Picpus).

En 1854 : Toulouse, Saint-Dizier, Le Havre, Blois, Bruxelles (Belgique), Le Mans, Tarare, Paris (rue Notre-Dame-des-Champs).

1. M. Aubureau, *Histoire précitée*, 74.

- En 1855 : Orléans.
- En 1856 : Strasbourg, la Tour-Saint-Joseph, Caen, Saint-Étienne, Perpignan, Louvain (Belgique), Montpellier.
- En 1857 : Jommages (Belgique), Agen, Poitiers.
- En 1858 : Saint-Quentin, Lisieux, Annonay.
- En 1859 : Amiens, Roanne.
- En 1860 : Valenciennes, Grenoble, Draguignan, Châteauroux, Roubaix, Boulogne-sur-Mer.
- En 1861 : Dieppe, Béziers, Clermont-Ferrand, Genève (Suisse), Lyon (Croix-Rousse), Metz.
- En 1862 : Manchester (Angleterre), Bruges (Belgique), Nice, Lorient, Nevers, Flers, Glasgow (Écosse), Bristol (Angleterre).
- En 1863 : Villefranche, Cambrai, Barcelone (Espagne), Dundée (Écosse), Namur (Belgique), Manrèse (Espagne), Édimbourg (Écosse), Anvers (Belgique), Niort, Grenade (Espagne).
- En 1864 : Birmingham (Angleterre), Paris (rue Philippe-de-Girard), Lérída (Espagne), Lorca (Espagne).
- En 1865 : Malaga (Espagne), Antequera (Espagne), Plymouth (Angleterre), les Sables-d'Olonne, Troyes, Leeds (Angleterre).
- En 1866 : Ostende (Belgique), Newcastle-on-Tyne (Angleterre), Maubeuge.
- En 1867 : Madrid (Espagne), Nîmes, Toulon, Jaën (Espagne), Tourcoing, Cherbourg, Valence.
- En 1868 : Périgueux, Waterford (Irlande), Reus (Espagne), Brooklyn (Amérique), Cincinnati (Amérique), Alger (Afrique), Nouvelle-Orléans (Amérique), Dunkerque.
- En 1869 : Reims, Baltimore (Amérique), Saint-Louis (Amérique), Vic-en-Bigorre, Philadelphie (Amérique), Louisville (Amérique), Cannes, Aoste (Italie).
- En 1870 : Boston (Amérique), Cleveland (Amérique), New-York (Amérique).
- En 1871 : Washington (Amérique), Albany (Amérique).
- En 1872 : Huesca (Espagne), Pittsburgh-Allegheny-City (Amérique), Salamanque (Espagne).

En 1873 : Judianopolis (Amérique), Gand (Belgique), Grasse, Troy (Amérique), Rochefort, Chantenay, Lons-le-Saulnier, Détroit (Amérique).

En 1874 : Saint-Pierre-lès-Calais, Charleroi (Belgique), Mataro (Espagne), Richmond (Amérique), Liverpool (Angleterre), Autun.

En 1875 : Birkenhead (Angleterre), Jérez-de-la-Frontera (Espagne), Limoges, Cork (Irlande), Saint-Denis.

En 1876 : Milwaukee (Amérique), Chicago (Amérique), Auch, Londres (Sainte-Anne).

En 1877 : Palma (Iles Majorques), Rive-de-Gier, Zamora (Espagne), Tarragone (Espagne), Saintes, Armentières, Vienne (en Dauphiné), Cadix (Espagne), San-Lucar de Barrameda (Espagne).

En 1878 : Pampelune (Espagne), La Valette (île de Malte), Murcio (Espagne), Manchester (Angleterre), Séville (Espagne), Catano (Italie), Médina-Sidonia (Espagne), Newark (Amérique), Vitoria (Espagne), Écija (Espagne), Saint-Sébastien (Espagne), Gevone (Espagne), Baeza (Espagne).

En 1879 : Plasencia (Espagne), Naples (Italie), Bilbao (Espagne), Lyon-Vaise, Torlosa (Espagne), Carcassonne, Caceres (Espagne).

En 1880 : Brooklyn-Sainte-Famille (Amérique), La Madeleine-lès-Lille, Brighton (Angleterre), Germantown (Amérique), Liverpool-Saint-Joseph (Angleterre), Rome (Italie), Carlisle (Angleterre), Tolède (Espagne).

En 1881 : Valladolid (Espagne), Providence (Amérique), Aciréale (Italie), Preston (Angleterre), New-York-Saint-Joseph (Amérique), Bone (Afrique), Bruxelles (deuxième maison), Ossuna (Espagne), Turin (Italie), Barcelonne (deuxième maison), Dublin (Irlande).

En 1882 : Tunis (Afrique), Le Ferrol (Espagne), Carthage (Espagne), Milan (Italie), Messine (Italie).

En résumé, la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres possède aujourd'hui deux cent quatre maisons, dont : quatre-

vingt-seize en France, seize en Angleterre, trois en Écosse, trois en Irlande, onze en Belgique, trente-huit en Espagne, vingt-quatre en Amérique, trois en Afrique, huit en Italie, une en l'île de Malte et une en Suisse. De tels chiffres sont plus éloquents que tout ce qu'on pourrait écrire en faveur de cet admirable Institut.

Racontons maintenant avec quelques détails les fondations faites par les Petites Sœurs dans le diocèse de Rennes.

1^o *Saint-Servan*. — En 1842, le nombre des pauvres recueillis par les Petites Sœurs augmentant sans cesse, M. Le Pailleur acheta une grande maison occupée avant la Révolution par la communauté des Filles de la Croix. (V. p. 203.) « On n'avait rien, il est vrai, pour payer. L'abbé Le Pailleur vendit sa montre d'or, quelques autres effets et sa chapelle d'argent. Jeanne Jugan avait une petite somme, une autre de ses compagnes avait quelques économies; Fanchon Aubert y joignit le restant de ce qu'elle possédait. Le tout mit à peu près à même de solder les frais du contrat. On chargea la Providence de pourvoir au surplus. Elle ne fit pas défaut: au bout d'un an, la maison, qui avait coûté 22,000 fr., était entièrement payée¹. »

L'hospitalité fut offerte si généreusement par les Petites Sœurs à Saint-Servan, qu'au bout de dix-huit mois cette grande maison se trouva pleine : cinquante vieillards y étaient logés. Pour nourrir tout ce monde on n'avait que la quête, et elle suffisait; les dessertes des tables, les morceaux de pain et de viande abondaient entre les mains des sœurs.

Aujourd'hui l'asile de Saint-Servan a été considérablement augmenté; les Petites Sœurs, au nombre de seize, y recueillent cent six pauvres. On a bâti une chapelle ogivale bien simple, mais propre et convenable, dédiée à l'Immaculée-Conception; la maison elle-même est sous la protection de la Sainte-Croix, en souvenir de son ancienne destination. On vient aussi d'y

1. M. Aubineau, *Hist. des Petites Sœurs*, 27.

annexer une ferme voisine du Rosais, où les vieillards valides peuvent aller s'occuper à différents petits travaux. Enfin, à quelque distance de Saint-Servan, sur la côte, les Petites Sœurs ont une maisonnette de repos et un petit oratoire au village du Minihiy, dans la paroisse de Rothéneuf.

2° Rennes. — Aussitôt que la maison de Saint-Servan out grandi, la sœur Marie-Augustine partit pour Rennes, en 1846, afin de chercher les moyens d'y créer un asile pour les vieillards. Cette seconde fondation présentait un intérêt spécial : il s'agissait, en effet, de savoir si le miracle charitable de Saint-Servan pourrait se renouveler ailleurs.

Aucune crainte n'arrête la Petite Sœur; aussi sa plus grande préoccupation ne fut-elle pas de trouver un local : elle cherchait avant tout des pauvres, de vieux pauvres à soigner; il n'en manquait pas à Rennes.

« Elle s'installe avec ses vieillards dans une modeste habitation du faubourg de Nantes. Le voisinage n'est pas de premier choix. Qu'importe, il s'agit d'implanter l'œuvre, et déjà elle existe, car les habitants et les soldats qui fréquentaient les cabarets du quartier ne marchandent pas leur sympathie à l'institution naissante. Bientôt on put trouver une maison plus convenable, et avec le concours des militaires on transféra les vieux indigents de l'asile provisoire dans le nouveau local¹. »

Mais la ville de Rennes ne devait pas se contenter de figurer la seconde sur la liste des centres possédant cette institution charitable. L'œuvre des Petites Sœurs était née dans la catholique Bretagne : c'est en Bretagne qu'elle devait avoir son centre et pour ainsi dire son cœur et son point d'appui.

En 1852, l'évêque de Rennes accueillit avec faveur la pensée d'établir dans son diocèse la maison-mère, le noviciat de la nouvelle congrégation, et ce fut à la Piletière, près de

1. M. Ribeyre, *Hist. des Petites Sœurs*, 23.

la ville de Rennes, à l'extrémité du faubourg de Paris, que s'établit le centre de l'institution.

La Piletière forme un ensemble de vastes bâtiments construits d'une manière fort irrégulière, qui d'un côté sont bornés par la route de Paris, et de l'autre sont baignés par les eaux de la Vilaine. C'était, avant la Révolution, un vaste ouvroir fondé pour les pauvres par le vénérable abbé Carron, et dont nous avons eu occasion de parler. (V. p. 345.)

« Le 31 mars 1852, M^{er} Saint-Marc vint bénir la chapelle. A son arrivée il fut reçu par le R. P. fondateur, par la bonne mère supérieure et par les supérieures locales, qui lui présentèrent vingt-quatre postulantes demandant l'habit de religion, et dix-sept novices qui le priaient de recevoir leur profession¹. »

Quatre ans plus tard, les vastes constructions de la Piletière ne pouvaient plus contenir le noviciat des Petites Sœurs, et il fallut le transférer ainsi que la maison-mère à la Tour-Saint-Joseph.

L'établissement de Rennes est sous la protection de saint Michel. La chapelle en est dédiée à l'Immaculée-Conception ; construite en plein ceintre, elle est de la plus grande simplicité. Il y a, en outre, un oratoire particulier aux religieuses pour leurs exercices de piété. Les Petites Sœurs, au nombre de quarante, recueillent aujourd'hui plus de trois cents pauvres à la Piletière.

3^o *La Tour-Saint-Joseph.* — La maison de Rennes ne pouvant plus renfermer, comme nous venons de le dire, le noviciat des Petites Sœurs et l'asile de leurs pauvres, — présentant dès 1856 une agglomération de cinq cents personnes, religieuses et vieillards, — on résolut de séparer complètement le noviciat des asiles et de créer une maison-mère isolée des pauvres. D'après les conseils de M^{er} Saint-Marc, les fondateurs cherchèrent dans la campagne du diocèse de Rennes

1. M. Ribeyre, *Hist. des Petites Sœurs*, 24

un lieu propre à la fondation qu'ils projetaient. Sur les confins du diocèse, dans la paroisse de Saint-Pern, à peu de distance de la petite ville de Bécherel, ils trouvèrent en vente une vaste propriété composée d'un vieux manoir et de bois, prairies et terres labourables, qui se nommait la Tour.

Cette terre tire son nom d'une vieille tour en ruines couverte de lierre et bâtie sur le roc; c'est le dernier vestige d'une antique forteresse ruinée, semble-t-il, dès avant 1513, et qui a pu être le berceau de la noble famille de Saint-Pern. Mais au commencement du xvi^e siècle elle n'appartenait point à cette famille : en 1513, Eustache Le Bel possédait, du chef de Jeanne Callouel, sa femme, « le lieu et métairie de la Tour où le moulin, noble et ancien ¹. » Toutefois les de Saint-Pern rentrèrent plus tard en possession de cette propriété; ils firent alors bâtir un nouveau manoir et y joignirent une chapelle. En 1730, François de Saint-Pern, seigneur de la Tour, habitant le château de ce nom, fonda une messe chaque dimanche dans sa chapelle de la Tour. Gabriel de Saint-Pern, seigneur de Champalaune, possédait aussi la Tour en 1780, et au commencement de ce siècle sa famille y résidait encore.

Dès que M. Le Pailleur eut visité la Tour : « C'est là le lieu, dit-il en se tournant vers la mère générale, c'est là le lieu que le bon Dieu nous destine. »

« En effet, l'acquisition fut faite le 30 janvier 1856, au prix de 212,000 francs. Pour payer cette somme on avait 48,000 francs. Ce fut alors que le bon Dieu envoya à la famille des Petites Sœurs un jeune ecclésiastique qui s'y attacha et fournit de ses deniers la majeure partie de la somme due. Ce fut lui encore qui contribua à faire élever les constructions du noviciat, que l'on commença bientôt à bâtir. Nous avons nommé M. l'abbé Lelièvre ou le Père Ernest-Marie, à qui l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande sont aussi redevables de leurs diverses maisons de Petites Sœurs.

1. Réformation de la Noblesse dans la paroisse de Saint-Pern.

« Le 25 juillet de la même année, M^{sr} l'évêque de Rennes vint bénir la nouvelle maison et y présider à une cérémonie de vêtue et de profession, qui se fit dans un bois de sapins remplacé par le noviciat actuel, édifice vaste et simple dont la première pierre fut posée par M^{sr} Maupoint, évêque nommé de Saint-Denis de la Réunion ¹. »

En donnant les plans des bâtiments, le bon Père avait marqué la place que devait occuper l'église, dont la construction était ajournée faute de ressources. Il y déposa une statuette de saint Joseph. Deux bienfaiteurs tout dévoués à l'œuvre des Petites Sœurs, M. et M^{me} Féburier, se trouvaient en ce moment à la Tour; la petite statue posée sur le gazon attira leurs regards; elle semblait les inviter — eux qui n'ayant pas d'enfants jouissaient d'une grande fortune — à lui élever un monument. Répondant à cet appel intérieur fait à leur piété, aussi fervents que charitables, M. et M^{me} Féburier cédèrent volontiers à l'inspiration divine; ils appelèrent aussitôt un architecte et lui firent dresser un plan fort grandiose. Grâce à leur pieuse générosité, un superbe édifice s'est élevé en l'honneur de saint Joseph, dont la statue domine toute la maison; aussi celle-ci a-t-elle pris le nom de la Tour-Saint-Joseph.

Nous n'entreprendrons point ici la description des vastes bâtiments de la Tour; le plan général est un grand corps-de-logis flanqué de quatre ailes sur chaque façade; au centre apparaît l'église, édifice de style pseudo-roman, œuvre de M. Mellet, architecte. Cette église très-vaste se compose de trois nefs accompagnées de chapelles, d'un vaste transept où se trouve une crypte, et d'une abside pentagonale avec déambulatoire; au-dessus des nefs collatérales règnent d'immenses tribunes. La tour carrée est flanquée de tourelles à ses angles et surmontée d'une flèche que termine la statue de saint Joseph. L'ensemble de ce monument, tout construit en beau

1. M. Bibeyre, *Hist. des Petites Sœurs*, 28.

granit, est imposant, d'un style sinon à l'abri de toute critique, du moins noble, sévère et religieux.

Comme toutes les églises des Petites Sœurs des Pauvres, celle-ci est sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Elle fut très-solennellement consacrée, le 5 septembre 1869, par M^{gr} Saint-Marc, alors archevêque de Rennes, assisté de M^{gr} Guynemer de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes.

« Sous l'habile direction de M. l'abbé Le Pailleur, l'ancienne propriété de la Tour s'est améliorée; le sol pierreux et inculte a été défriché; des plantations nombreuses, d'immenses travaux de drainage y ont été faits; le dessèchement de vastes étangs, en assainissant le terrain, l'a rendu fécond en récoltes; de sorte que ce nouveau noviciat offre toutes les conditions désirables de commodité et d'hygiène pour le nombreux personnel qui l'habite en ce moment.

« C'est là que, de différentes contrées de l'Europe et de l'Amérique, d'illustres personnages, des princes de l'Église, de grands bienfaiteurs sont venus s'édifier dans ce nouveau séminaire de la charité chrétienne¹. »

Le noviciat de la Tour-Saint-Joseph abrite en ce moment environ six cents personnes; et dans ce nombre, cinq cent quatre religieuses, novices et postulantes, venues de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Belgique, d'Allemagne, etc., se forment à la vie toute d'abnégation et de dévouement de la Petite Sœur des Pauvres.

SAINTE VIERGE (FILLES DE LA)

Nous avons dit précédemment (p. 242) que les Filles de la Sainte Vierge furent chassées de leur maison de la rue Saint-Hélier en 1792. Lorsqu'un peu de paix revint en France, l'une d'elles, M^{lle} Françoise Lévêque-Beaumard, voulut consacrer sa fortune au relèvement de sa chère communauté, et

1. M. Ribeyre, *Hist. des Petites Sœurs des Pauvres*, 29.

la laissa dans ce but aux mains de M^{lles} Esther-Pélagie Vatar et Marie-Anne de Trémereuc.

Le ciel bénit ce projet : vingt-neuf ans après la dispersion, M^{lles} Vatar et de Trémereuc reprirent possession de l'ancienne maison de retraite et la rendirent à Dieu et à Marie.

« Ce résultat n'avait pas été atteint sans traverses. Ne croyant plus à la possibilité d'acquérir leur ancien immeuble, ces dames avaient d'abord acheté l'ancien couvent des Carmélites, dont elles ne tardèrent pas à reconnaître l'insuffisance et la mauvaise distribution. Il fallut revendre avec perte. Peu de temps après cet échec, le gouvernement donna à l'abbé Carron, de vénérable mémoire, l'ancienne demeure des Filles de la Sainte Vierge en compensation des terrains qu'on lui avait confisqués au début de la Révolution. M. Carron, dont la bourse s'épuisait en largesses quotidiennes, manifesta l'intention de vendre. M^{lles} Vatar et de Trémereuc saisirent cette heureuse occasion.

« Elles furent promptement entourées et secondées par de courageuses compagnes, dont plusieurs appartenaient aux familles les plus chrétiennes et les plus estimées de Rennes.

« Pour se conformer à la loi, les Filles de la Sainte Vierge demandèrent à être autorisées par le gouvernement. Le Conseil d'État vérifia leurs statuts, et le 17 janvier 1825 une ordonnance royale autorisa définitivement la communauté.

« On vit bientôt renaitre le beau temps des retraites. Ceux qui en suivaient les saints exercices se comptèrent par centaines¹. »

Afin d'arriver à la perfection que demande leur vocation, les Filles de la Sainte Vierge déclarèrent vouloir se lier désormais par des vœux. Aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, elles ajoutèrent celui de travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes conformément aux statuts de leur congrégation. Ces nouvelles règles, plus par-

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, XII, 722.

faites que les premières, furent approuvées par M^{gr} Saint-Marc, évêque de Rennes, le 24 mai 1856.

Les Filles de la Sainte Vierge ne possèdent que leur seule maison de Rennes; mais dans cet établissement, outre l'œuvre des retraites prêchées par les Missionnaires diocésains, les sœurs s'occupent de l'instruction des petites filles et tiennent un pensionnat et une école.

La chapelle, réédifiée de nos jours avec une science et un goût archéologiques incontestés par M. le chanoine Brune, est dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. C'est un bel édifice de style ogival primitif, composé d'une nef avec une vaste abside polygonale bien décorée de vitraux peints.

Dans l'enclos s'élève aussi un petit sanctuaire dédié à Notre-Dame de Leurdes : simple rectangle à chevet droit, de style ogival, cet édicule fort joli a été récemment construit en reconnaissance de la guérison de la supérieure de la maison, atteinte de cécité et guérie à la suite d'une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes.

SAINTS COEURS DE JÉSUS ET DE MARIE (SOEURS DES)

En 1815 vivaient dans la paroisse de Paramé deux modestes chrétiens, vraiment dignes de ce nom, faisant chacun dans sa position le plus de bien possible aux pauvres, à l'exemple de leur divin Maître : l'un était un propriétaire-cultivateur appelé Henri Le Marié, célibataire, et possesseur d'un domaine d'une certaine étendue connu sous le nom de ferme des Chesnes; l'autre était une pieuse femme, M^{lle} Amélie Fristel, née à Saint-Malo en 1798, et fille d'un notaire de cette ville, anciennement juge de paix à Dol. Pendant que M. Le Marié, modeste dans ses goûts, conservant les simples habitudes de la vie des champs et « n'ayant d'autre luxe que la bienfaisance, » se faisait une loi d'exercer l'hospitalité envers tous les malheureux qui venaient frapper à sa porte des Chesnes, M^{lle} Fristel, après avoir perdu ses parents, se consacrait au

service des pauvres en créant à Paramé même un bureau de charité pour procurer de l'ouvrage aux mères de famille indigentes et pour venir en aide aux nécessiteux. Aucun rapport de société habituelle n'existait entre ces deux personnes, « mais — comme le dit fort bien l'auteur anonyme d'une intéressante *Notice* à laquelle nous empruntons ces détails, — pour les âmes inspirées par l'amour de leurs semblables il est un centre commun où elles s'entendent, s'expliquent et se pénètrent réciproquement; ce centre, c'est le Dieu de toute charité et de toute intelligence¹. »

Aussi M. Le Marié, désireux d'assurer après sa mort des secours permanents aux vieillards et aux invalides qu'il aimait à soulager durant sa vie, crut ne pouvoir mieux faire que d'instituer M^{lle} Fristel sa légataire universelle; il ne lui imposa d'ailleurs aucune condition, ne doutant pas un instant du bon usage qu'elle ferait de sa fortune. En effet, aussitôt après la mort de ce généreux bienfaiteur, arrivée le 25 juin 1816, M^{lle} Fristel, apprenant quelles ressources lui arrivaient inopinément, comprit qu'elle devait se considérer non comme propriétaire, mais comme dépositaire du talent que le divin Père de famille lui confiait, pour le faire fructifier au profit des pauvres. « Accompagnée d'une domestique pieuse et dévouée, qui ne l'a jamais quittée, et de deux amies qui se font ses auxiliaires provisoires, elle entre dans la maison des Chesnes pour n'en plus sortir; elle y fait entrer avec elle trois ou quatre vieillards, les plus abandonnés de la commune, et dont elle va se faire la servante. Tel est son cortège, telle est la prise de possession de son héritage². »

Dieu bénit les efforts de son humble servante; il lui inspira de se consacrer à la vie religieuse tout en se donnant aux pauvres. Bientôt la maison de M. Le Marié devint l'asile de Notre-Dame-des-Chesnes; une chapelle s'y éleva, et de pieuses

1. La sœur Marie-Amélie Fristel, 32.

2. *Ibidem*, 33.

filles se mirent sous la direction de M^{lle} Fristel. M^{er} Saint-Marc, évêque de Rennes, approuva leur congrégation le 20 octobre 1852, permit à ces bonnes filles de revêtir l'habit régulier, et délégua M. Maupoint, son vicaire général, pour recevoir leurs vœux, le 11 novembre 1853. Les religieuses se trouvèrent alors au nombre de sept ; la fondatrice prit le nom de sœur Marie-Amélie, et la congrégation nouvelle des Saints Cœurs de Jésus et de Marie fut dès lors solidement établie.

Au soin des indigents entretenus à l'asile des Chesnes, la bonne mère Marie-Amélie joignit bientôt la direction des petites écoles dans les paroisses pauvres, sur le désir que lui en témoigna le premier pasteur du diocèse. Un décret impérial, en date du 21 février 1859, ratifia ces dispositions et autorisa l'établissement à Paramé de la congrégation enseignante et hospitalière des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Ainsi se réalisa la prédiction qui avait été faite à M^{lle} Fristel, — alors qu'étant encore dans le monde elle faisait une retraite au Rocher, en Saint-Servan, — qu'elle deviendrait la mère d'une nombreuse famille religieuse.

Que dirions-nous de plus de la mère Marie-Amélie ? Comme l'écrit son biographe, son existence fut surtout « une vie cachée en Dieu ; mais précisément parce qu'elle s'absorba dans l'union avec la divine lumière, elle en fut comme toute pénétrée d'un rayonnement doux, paisible et fort, qui lui fit accomplir humblement de grandes choses » pour le bien de sa congrégation. Dieu appela vers lui sa fidèle servante en octobre 1866 ; atteinte d'une congestion mortelle, elle perdit la parole et ne la recouvra plus, tout en conservant son entière connaissance. « La bonne mère, prévoyant le genre de sa mort, avait souvent répété à ses compagnes : « Lorsque « je ne pourrai plus parler, je lèverai la main droite, ce sera « pour vous bénir. » En effet, pendant les quelques jours de son agonie, malgré les souffrances auxquelles elle paraissait en proie, on la voyait soulever de temps à autre sa chère main défaillante comme pour la poser sur la tête de ses filles

agenouillées, offrant à Dieu leurs prières, leurs vœux, leurs mortifications et leurs larmes, pour obtenir la conservation d'une existence si précieuse. La messe se célébrait chaque jour à la même intention dans la chapelle, au milieu d'un grand concours de fidèles. Les bons vieillards de l'asile priaient sans cesse, le chapelet à la main, pour leur mère si dévouée. Hélas ! son œuvre était finie sur la terre ; Dieu la voulait au ciel !¹ »

Ce fut le dimanche 14 octobre, fête de la Maternité de la Vierge, que la mère Marie-Amélie rendit doucement son âme au Seigneur.

A côté de cette pieuse femme, nous devons faire figurer parmi les fondateurs de la maison des Chesnes M^{sr} Maupoint, évêque de Saint-Denis de la Réunion, et M. l'abbé Alexandre Paris : le premier, chargé par M^{sr} Saint-Marc, — alors qu'il n'était que vicaire général de Rennes — de diriger les premiers pas de la congrégation naissante, lui porta toute sa vie le plus vif intérêt, et lui fut souvent d'un grand secours ; le second, vicaire à Paramé, renonça à ce poste pour se consacrer tout entier, en qualité d'aumônier, au développement de l'œuvre de la mère Marie-Amélie. Ce pieux ecclésiastique, nommé chanoine honoraire de Saint-Denis de la Réunion, mourut aux Chesnes en juillet 1870 ; les religieuses des Saints Cœurs en garderont longtemps le souvenir, unissant dans leurs regrets et dans leurs prières son nom vénéré à celui de leur bonne mère fondatrice.

Aujourd'hui, la congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie est répandue dans le diocèse de Rennes ; elle a, de plus, des maisons dans ceux de Vannes, Blois et Coutances, et elle ne craint pas d'aller en fonder jusqu'en Angleterre. C'est ainsi que la petite semence répandue par les charitables fondateurs des Chesnes est en train de devenir un grand arbre. « Pour que Dieu continue de lui donner l'accroisse-

1. La sœur Marie-Amélie Fristel, 83.

ment, la mère Marie-Amélie — dit le biographe de cette dernière — obtiendra les chaudes haleines, les tièdes ondées, les rayons du midi et les rosées des nuits. Et, grâce à sa prière, si le vent de l'épreuve vient à souffler, les cimes secouées et élargies vers le ciel affermiront, en les plongeant dans le sol, les racines de la jeune plante¹. »

Voici maintenant la liste des divers établissements que possède la congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Dans de nombreuses paroisses et durant plusieurs épidémies, ces bonnes religieuses se sont signalées par leur dévouement et ont ainsi mérité la juste reconnaissance des populations.

1^o Notre-Dame-des-Chesnes, en Paramé. — Maison-mère et noviciat placés sous la protection de la Très-Sainte Vierge. — Asile renfermant une quarantaine de vieillards des deux sexes, choisis autant que possible parmi les pauvres de Paramé; chapelle ogivale dédiée aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie; nouvelle construction conventuelle assez importante et fort bel enclos agricole; vingt-cinq religieuses et une vingtaine de novices. — Pendant la guerre de 1870, les religieuses établirent une ambulance aux Chesnes et furent demandées pour soigner les blessés dans les ambulances de Versailles. Sur le conseil de M^{re} Saint-Marc, elles partirent six pour se rendre à ce poste périlleux; au Mans, elles se trouvèrent au milieu d'un combat, leur voiture fut arrêtée, et elles faillirent tomber entre les mains de l'ennemi. Rendues à Versailles, elles coururent encore de plus grands dangers, car l'une d'elles ayant fait évader un prisonnier français, fut sur le point d'être fusillée par les Prussiens. Ces pauvres sœurs, exténuées de fatigues et d'émotions, ne rentrèrent aux Chesnes qu'après trois mois et demi d'absence; l'une d'entre elles mourut d'épuisement quelque temps après.

¹. La sœur Marie-Amélie Fristel, 89.

2° *Le Thelin*. — École communale mixte fondée en 1856; trois religieuses.

3° *Cornillé*. — École communale fondée comme école mixte en 1856, maintenant école de filles; soin des malades pauvres; trois religieuses.

4° *Saint-Thual*. — École communale de filles fondée en 1856; trois religieuses.

5° *Saint-Senoux*. — École communale de filles fondée en 1857; deux religieuses.

6° *Le Châtellier, en Pléchâtel*. — École communale mixte de hameau fondée en 1857; trois religieuses. — On bâtit actuellement près de cette école, située à deux lieues du bourg paroissial, une chapelle où les sœurs pourront faire leurs exercices de piété.

7° *Maxent*. — École de filles fondée en 1857; cours d'adultes; pensionnat; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

8° *Saint-Uniac*. — École communale mixte fondée en 1857; pensionnat; cours d'adultes; soin des malades pauvres; trois religieuses.

9° *Chancé*. — École communale mixte fondée en 1858; deux religieuses.

10° *Tressé*. — École communale mixte fondée en 1858; soin des malades pauvres; deux religieuses.

11° *Le Crouais*. — École communale mixte fondée en 1858; deux religieuses.

12° *Saint-Gondran*. — École communale mixte fondée en 1858; deux religieuses.

13° *Langan*. — École communale mixte fondée en 1859; deux religieuses.

14° *L'Hermitage*. — École communale de filles fondée en 1859; deux religieuses.

15° *Moigné*. — École communale mixte fondée en 1859; deux religieuses.

16° *Saint-Ganton*. — École communale de filles fondée en 1859; deux religieuses.

17° *Saint-Georges-de-Gréhaigne*. — École communale mixte fondée en 1860; cours d'adultes; trois religieuses.

18° *Campel*. — École communale mixte fondée en 1860; cours d'adultes; trois religieuses.

19° *Montdol*. — École communale de filles fondée en 1860; deux religieuses.

20° *Châteauneuf*. — École libre de filles fondée en 1860; pensionnat; quatre religieuses.

21° *Loutehel*. — École communale mixte fondée en 1861; deux religieuses.

22° *La Chapelle-Thouarault*. — École communale de filles fondée en 1862; pensionnat; deux religieuses.

23° *Le Sel*. — École libre de filles fondée en 1862, devenue école communale; trois religieuses.

24° *Cherrueix*. — École communale de filles fondée en 1862; soin des malades pauvres; pensionnat; quatre religieuses.

25° *Le Verger*. — École communale de filles fondée en 1862; pensionnat; deux religieuses.

26° *Vénéffles*. — École communale mixte fondée en 1862; deux religieuses.

27° *Lassy*. — École communale mixte fondée en 1863; deux religieuses.

28° *Lillemer*. — École communale mixte fondée en 1863; cours d'adultes; deux religieuses.

29° *Saint-Péran*. — École communale de filles fondée en 1864; cours d'adultes; deux religieuses.

30° *Saint-Gonlay*. — École communale mixte fondée en 1864; cours d'adultes; deux religieuses.

31° *Saint-Maugand*. — École communale de filles fondée en 1864; cours d'adultes; deux religieuses.

32° *Crévain*. — École libre mixte fondée en 1865; cours d'adultes; deux religieuses.

33° *La Bosse*. — École communale mixte fondée en 1865; soin des malades pauvres; trois religieuses.

34° *Noyal-sous-Bazouges*. — École communale de filles fondée en 1866; soin des malades pauvres; cours d'adultes; trois religieuses.

35° *Moussé*. — École communale mixte fondée en 1866; deux religieuses.

36° *La Fresnais*. — École libre de filles fondée en 1867; pensionnat; soin des malades pauvres; cinq religieuses.

37° *Bonnemain*. — École communale de filles fondée en 1867; soin des malades pauvres; trois religieuses.

38° *Roz-sur-Couasnon*. — École communale de filles fondée en 1867; soin des malades pauvres; pensionnat; quatre religieuses.

39° *Trimer*. — École communale mixte fondée en 1868; cours d'adultes; deux religieuses.

40° *Hirel*. — École libre de filles fondée en 1868; deux religieuses.

41° *Rothéneuf*. — École mixte fondée en 1870; deux religieuses. — Attenant à la maison d'école se trouve l'ancienne chapelle de Saint-Michel-des-Sablons, qui sert d'oratoire aux sœurs.

42° *Saint-Léonard*. — École libre mixte fondée en 1871; cours d'adultes; trois religieuses.

43° *Chaumeray, en Guipry*. — École libre mixte fondée en 1872; deux religieuses. — La chapelle frairienne de Sainte-Magdeleine est à côté de cette école, sise à deux lieues du bourg, et les sœurs entretiennent ce sanctuaire et y font leurs exercices de piété.

44° *Château-Malo*. — École libre de filles fondée en 1872; deux religieuses. — L'école se fait dans l'ancienne chapelle frairienne de Château-Malo qu'a remplacée une église paroissiale moderne.

45° *Saint-Guinou*. — École libre de filles fondée en 1872;

visite des malades pauvres; cours d'adultes; trois religieuses.

46° *Saint-Séglin*. — École communale de filles fondée en 1873; deux religieuses.

47° *Lanrigan*. — École communale mixte fondée en 1873; cours d'adultes; deux religieuses.

48° *Coganne, en Paimpont*. — École communale mixte fondée en 1874; cours d'adultes; deux religieuses. — Cette école de hameau, située à deux lieues du bourg, est à côté d'une chapelle frairienne où les sœurs font leurs exercices de piété.

49° *Bruc*. — École communale de filles fondée en 1874; soin des malades pauvres; trois religieuses.

50° *Pontréan*. — École libre de filles fondée en 1874; cours d'adultes; deux religieuses.

51° *Carfantain*. — École libre mixte fondée en 1874; deux religieuses.

52° *Guernesey* (Angleterre). — École et pensionnat fondés en 1874; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

53° *Saint-Brieuc-des-Iffs*. — École communale mixte fondée en 1875; deux religieuses.

54° *Saint-Aubin-du-Pavail*. — École communale mixte fondée en 1875; classe de chant; deux religieuses.

55° *Bovel*. — École communale mixte fondée en 1875; cours d'adultes; deux religieuses.

56° *Saint-Raoul* (Morbihan). — École communale mixte fondée en 1876; soin des malades pauvres; deux religieuses.

57° *Saint-Ouen* (Loir-et-Cher). — École libre de filles fondée en 1878; soin des malades pauvres; trois religieuses.

58° *Redon*. — Dans le collège de cette ville tenu par les PP. Endistes, sept religieuses remplissent depuis 1878 les fonctions d'infirmières et de lingères et tiennent un ouvroir; elles ont un oratoire particulier.

59° *Tudhoc* (Angleterre). — Orphelinat mixte fondé en 1878; sept religieuses.

60° *Saint-Jean de Ploërmel* (Morbihan). — École communale mixte fondée en 1879; deux religieuses.

61° *Saint-Ydeuc*. — École libre de filles fondée en 1881; deux religieuses.

62° *Coutances* (Manche). — Dans le lycée de cette ville, cinq religieuses tiennent l'infirmerie et la lingerie depuis 1881.

LIVRE DEUXIÈME
COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES

CHAPITRE I

COMMUNAUTÉS D'HOMMES

Carmes déchaussés, — Eudistes, — Lazaristes, — Récollets, — Frères des Écoles
Chrésiennes, — Frères de l'Instruction Chrétiennne.

CARMES DÉCHAUSSÉS

RENNES

Nous avons vu que les Carmes déchaussés avaient été chassés de Rennes par la Révolution (V. p. 130). Ils rentrèrent dans cette ville en 1836 et cherchèrent à s'établir dans la même paroisse qu'avaient habitée leurs prédécesseurs, c'est-à-dire en la paroisse de Notre-Dame, remplaçant aujourd'hui l'ancienne paroisse de Saint-Jean.

Trois Pères s'installèrent d'abord, avec l'autorisation de M^{sr} Saint-Marc, dans une petite maison de la rue de Fougères; mais leur modeste sanctuaire, béni le 2 juillet 1836, devint bientôt trop étroit, et il leur fallut chercher un local plus vaste. Après un court séjour dans la rue de Paris, ils commencèrent, en 1864, la construction d'un véritable monastère avec une élégante chapelle et de beaux cloîtres, dans la rue de Belair. La chapelle, dédiée à l'Immaculée-Conception, fut consacrée par M^{sr} Saint-Marc le 5 avril 1867. Ce couvent,

qui renfermait un scholasticat et quatorze religieux, semblait devoir prospérer lorsque parurent, le 29 mars 1880, les décrets enjoignant aux congrégations religieuses l'ordre de se faire autoriser par le gouvernement. Les RR. PP. Carmes ne crurent pas devoir demander cette autorisation et se virent alors en proie à une véritable persécution. Le 20 octobre, les portes de leur monastère furent brisées par ordre et en présence du préfet d'Ille-et-Vilaine, qui expulsa violemment les vénérables religieux de leurs cellules; mais ceux-ci traversèrent la ville au milieu des acclamations d'une foule enthousiaste, jalouse de leur rendre hommage. A peine arrivés dans une maison hospitalière, ils y reçurent la visite de M^{sr} l'archevêque de Rennes, venant, leur dit-il lui-même, « saluer en eux des confesseurs de la foi. »

Depuis cette triste journée, l'église conventuelle, dont les portes furent scellées par l'autorité civile, est restée fermée au public. Le prieur du monastère et le provincial y demeurent seuls, tolérés comme propriétaires de l'immeuble. Ils ont permis qu'une école libre, tenue par les Frères des Écoles Chrétiennes, se fît dans une partie de leurs bâtiments claustraux devenus déserts.

EUDISTES

Les Eudistes ou Prêtres de Jésus et Marie (V. p. 155) furent chassés, comme nous l'avons dit, de leurs établissements par la Révolution et dispersés de tous côtés. Toutefois, nous venons de voir (p. 547) le R. P. Blanchard, ancien supérieur du Petit-Séminaire de Rennes, rentrer d'exil dans cette ville dès la fin de 1797; il y fut bientôt rejoint par le P. Guillaume Morin, supérieur de l'ancien Grand-Séminaire de Rennes, et par quelques autres confrères. Nous avons pu admirer l'étonnante activité que le P. Blanchard mit alors à reconstituer les écoles ecclésiastiques dans la ville de Rennes.

Dès 1816, le P. Blanchard fit quelques démarches en vue

du rétablissement de la congrégation des Eudistes, mais elles demeurèrent infructueuses. Il lui fallut attendre dix ans : à cette époque, la société put se reconstituer à Rennes, le 19 janvier 1826. Dans leur assemblée générale tenue ce jour-là dans la maison du Pont-Saint-Martin, les Eudistes élurent supérieur général de leur congrégation celui qui le méritait si bien à tant de titres, Pierre-Charles Blanchard, alors chanoine, vicaire général et recteur de l'Académie de Rennes¹.

Depuis cette époque, la société des Prêtres de Jésus et Marie prospère d'une manière évidente et rend les plus grands services à l'archidiocèse de Rennes.

D'après leurs constitutions mêmes, les Eudistes n'ont point de maison-mère. Le chef-lieu de la société est toujours la maison qu'habite le supérieur général; depuis le rétablissement de leur association, ce fut d'abord la maison de Rennes, puis celle de Redon; c'est aujourd'hui celle de Paris.

Voici quels sont les établissements tenus maintenant chez nous par ces pieux et savants prêtres².

1^o RENNES.

Nous avons vu le P. Blanchard obligé de quitter une seconde fois le Petit-Séminaire de Rennes, dont il était supérieur (V. p. 550). Il en sortit au mois de décembre 1812, l'année qui suivit la fermeture de l'établissement, après avoir donné au Diocèse de Rennes la maison des Cordeliers, qui lui appartenait en propre. Mais le P. Blanchard n'en continua pas moins de se consacrer tout entier à l'éducation de la jeunesse. Il se retira dans une maison près du Pont-Saint-Martin, à la porte de Rennes, maison qu'il fit bâtir dans un champ acquis de ses deniers; c'est aujourd'hui l'École Nor-

1. Le P. Blanchard, né à Carantilly, au diocèse de Coutances, en 1755, avait déjà été élu supérieur général par quelques Eudistes le 26 janvier 1798, après son retour à Rennes. (V. le P. Martino, *Vie du P. Eudes.*)

2. Nous devons presque tous les renseignements qui suivent à l'obligeance des PP. Gabier, supérieur de la maison de Rennes, et Haudebourg.

male¹. Il y ouvrit un pensionnat en 1815 et y recueillit d'abord de pauvres enfants de la campagne, au nombre de douze; mais dès 1819 il en eut quarante-neuf, et en 1824 cent dix-huit, quand les bâtiments de sa propriété eurent été augmentés. La plupart de ces jeunes gens se destinaient à l'état ecclésiastique et, malgré l'éloignement, suivaient les cours du collège royal, au moins pour les classes supérieures.

Nommé par la Restauration proviseur de cette dernière maison, le P. Blanchard devint bientôt recteur de l'Académie de Rennes et supérieur général des Eudistes; il n'en continua pas moins de résider le plus souvent au milieu de ses élèves du Pont-Saint-Martin. Mais, le 2 juin 1828, il acheta l'ancien couvent des Capucins, situé dans la paroisse Saint-Aubin (V. précéd., p. 417). La division des grands vint s'y établir au mois d'octobre de l'année suivante, et le Pont-Saint-Martin fut complètement évacué à la fin de 1831.

Sur les entrefaites éclata la Révolution de Juillet et mourut le P. Blanchard; ce saint et savant prêtre, qui avait rendu tant de services au diocèse de Rennes, décéda au Pont-Saint-Martin le 14 septembre 1830. Jérôme-Marie Louïs de la Morinière, ex-professeur de rhétorique au collège royal de Rennes, destitué par le gouvernement de Louis-Philippe, lui succéda en qualité de supérieur de la maison de Rennes et de supérieur général des Eudistes².

Pour conserver le souvenir de la paroisse Saint-Martin, dont l'église, avant sa démolition, était voisine du couvent des Capucins, les Eudistes donnèrent le nom de Saint-Martin à la pension qu'ils avaient créée dans cet ancien monastère, et celle-ci le conserve encore. A partir de 1849, les élèves de quatrième et des classes supérieures abandonnèrent le collège royal pour suivre les cours de l'institution Saint-Vin-

1. La ville de Rennes acheta cet établissement 84,000 fr., en 1838.

2. Le R. P. Louïs naquit à Amanlis, diocèse de Rennes, le 27 février 1790; nommé supérieur général le 14 septembre 1830, il mourut à Rennes le 30 janvier 1849.

cent, ouverte à cette époque par M^{gr} Saint-Marc, évêque de Rennes.

Le noviciat des Eudistes fut établi dans la maison de Rennes le 29 septembre 1837, mais plus tard, en 1850, on le transféra à la Roche-du-Theil, près de Redon.

Le 6 avril 1858 furent commencées les nouvelles constructions de l'institution Saint-Martin de Rennes. En place du vieux couvent des Capucins, fort délabré, s'élevèrent un beau corps-de-logis, pouvant renfermer trois cents élèves, et une charmante chapelle, de style ogival primitif; ce dernier édifice, dédié à saint Martin, fut solennellement consacré, le 6 août 1872, par M^{gr} Guynemer de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes. Dans cette chapelle, — véritable église construite avec beaucoup de goût par M. le chanoine Brune, — on remarque en outre du maître-autel, du côté de l'évangile, les autels de la Sainte-Vierge, des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, Saint-Stanislas Kostka et Saint-Théophile, et du côté de l'épître ceux des Saints-Anges, de la Sainte-Famille, Saint-Louis de Gonzague et Sainte-Anne. La nef, fort vaste, est terminée par une belle abside polygonale et accostée d'une double série d'élégantes chapelles; dans les arcatures de cette nef sont de beaux bas-reliefs sculptés en pierre, représentant les stations du Chemin-de-Croix.

La fête patronale de cette chapelle est l'invention du corps de saint Martin, célébrée le 4 juillet.

Au bas de l'édifice, deux petits édicules renferment les cœurs des RR. PP. Blanchard et Louïs, supérieurs généraux et restaurateurs de la société des Eudistes, dont les corps reposent aujourd'hui dans le cimetière de la Roche-du-Theil.

2^o REDON.

A. — Institution Saint-Sauveur.

Le 25 août 1838, le P. Louïs, supérieur général de la société des Eudistes, acheta les bâtiments de l'ancienne abbaye

de Saint-Sauveur de Redon, convertis depuis la Révolution en maison d'éducation¹.

Le 22 octobre 1839, Louis-Alexis-Marie Gaudaire² fut nommé par le P. Louis supérieur du nouveau pensionnat de Redon, qui devint bientôt florissant et put ouvrir toutes les classes à partir de 1849.

Dès 1845 on construisit le bâtiment qui fait suite à l'ancien monastère. Le 17 février 1856 fut posée la première pierre de la chapelle, qui fut bénite en août 1857 et consacrée le 20 janvier 1868 par M^{gr} Saint-Marc, archevêque de Rennes, sous le vocable des Sacrés Cœurs de Jésus et Marie. Cette chapelle se compose d'une nef avec un beau chevet droit et de deux jolies petites chapelles, décorées avec un goût exquis et dédiées, l'une à saint Convoyon, abbé de Redon, l'autre à sainte Anne, patronne de la Bretagne. Le maître-autel, en marbre blanc, est d'un travail très-remarquable. Sous l'un des petits autels on vénère les reliques de saint Vincent, martyr, extraites des catacombes de Rome. On a dit avec beaucoup de justesse de la chapelle du collège de Redon, construite en style ogival pur, qu'elle « est tout simplement un chef-d'œuvre d'élégance, d'originalité et de difficulté vaincue³. »

Outre cette grande chapelle, on remarque dans l'établissement de Redon quatre oratoires moins importants :

1^o Chapelle de la congrégation de la Sainte Vierge; c'est une ancienne salle ou sacristie abbatiale assez remarquable, et déjà signalée par nous. (V. t. II, p. 192.)

2^o Oratoire de l'Annonciation, construit dans les bâtiments occupés par les religieuses (V. précéd., p. 596) et affecté à leurs exercices de piété.

1. Le petit collège de Redon fut fondé par la municipalité de cette ville en 1804 et confié à M. Lefranc, prêtre et ancien professeur du collège de Vannes. A ce premier principal succédèrent MM. Lardoux, Criaud et Vannier, également prêtres; ce dernier se désista en faveur des Eudistes en 1838.

2. Le R. P. Gaudaire naquit à Ménéac, diocèse de Vannes, le 14 septembre 1805, fut élu supérieur général des Eudistes le 19 février 1849, et mourut à Redon le 20 avril 1870.

3. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857. — *Hist. de Redon*, 330.

3° Oratoire de Saint-Joseph, attaché à l'infirmerie.

4° Oratoire de Saint-Michel, situé à la hauteur des voûtes de l'ancienne chapelle et particulier, croyons-nous, aux frères servants.

B. — Maison du Sacré-Cœur.

Le 7 février 1873, Ange-Marie-Vincent Le Doré, supérieur général des Eudistes¹, acheta la propriété du Cleu, située dans le faubourg Saint-Michel, à Redon². Il y installa, le 26 mars suivant, les missionnaires de sa société; le 30 du même mois de mars fut bénite la chapelle du Cleu, sous le vocable du Sacré-Cœur.

L'ancien manoir du Cleu étant insuffisant comme habitation, les Eudistes ont entrepris à côté la construction d'une autre maison, offrant un caractère vraiment religieux; on y remarque surtout une belle salle de chapitre et un intéressant commencement de cloître.

Dans cette maison du Sacré-Cœur demeurent non-seulement les Eudistes missionnaires, mais encore — entièrement toutefois séparés d'eux — les jeunes gens destinés à recruter la société; ces derniers suivent les cours supérieurs de l'institution Saint-Sauveur.

3° LA ROCHE-DU-THEIL.

Le 9 octobre 1840, les Eudistes achetèrent près de Redon, mais en la paroisse de Bains, la propriété de la Roche-du-Theil³. On y ouvrit, le 1^{er} octobre 1850, le noviciat de la

1. Le R. P. Le Doré, né à Aray le 10 avril 1834, élu supérieur général le 6 juillet 1870, gouverne actuellement la société; nous avons à le remercier de sa parfaite obligeance à notre égard.

2. Ce manoir est ancien : en 1559, Robert Robert rendit avec à l'abbé de Redon pour « son lieu du Cleu, sis paroisse de Redon, » qu'il tenait de lui « à devoir de foy, hommage et rachapt. » Antoine Robert, sieur du Cleu, fit la même chose en 1574. Dès le commencement du XVIII^e siècle, le Cleu appartient à la famille Chaillou de l'Étang, qui l'a vendu elle-même aux Eudistes.

3. C'était un sieur manoir, appartenant en 1539 au seigneur de la Jonardaye. En 1580, François de Maigné, seigneur de la Roche, le tenait avec « ses jardins, vignes

société¹, et, dans les premiers jours d'octobre 1852, les cours de théologie pour les Eudistes, qui étaient obligés jusqu'alors d'aller les suivre à Paris au séminaire de Saint-Sulpice.

Le 1^{er} mars 1854 on posa la première pierre du bâtiment qui remplace l'ancien manoir, et les théologiens purent l'occuper dès le mois d'octobre suivant.

Les Eudistes missionnaires résidèrent aussi à la Roche avant l'établissement de la maison du Sacré-Cœur de Redon. Actuellement, la Roche n'est plus qu'un scholasticat pour les élèves en théologie; l'établissement tout entier est sous le patronage de saint Gabriel.

La chapelle de la Roche, joli édifice de style ogival, fut bénite au mois de mai 1855 par M^{sr} Saint-Marc, évêque de Rennes. Elle comprend deux sanctuaires superposés : la partie supérieure, dédiée à l'Immaculée-Conception, est réservée aux Pères et aux élèves en théologie; la partie inférieure, dédiée à sainte Anne, est ouverte au public; on y vient beaucoup vénérer les reliques de saint Modeste, martyr, extraites des catacombes de Rome.

Les Eudistes ont, en outre, dans leur bois une autre chapelle bâtie sous le vocable de saint Joseph, élégante rotonde posée sur le versant d'une colline; au sommet de celle-ci s'élève un calvaire, au pied duquel on jouit d'un admirable panorama sur la vallée de l'Oult et sur le bel enclos de la Roche.

LAZARISTES

RENNES

La maison des Lazaristes ou Prêtres de la Mission (Voy. p. 159) a été fondée à Rennes en 1875 par de pieuses per-

et colombier, « de l'abbé de Redon, « à devoir de foy, hommage et rachapt. » La famille de Bousiac posséda ensuite cette terre, qui appartenait en dernier lieu à M^{me} du Bot, née Le Mallier de Chassonville.

4. Ce noviciat a été transféré en 1876 dans le diocèse de Vannes, à Saint-Joseph de Kerlois, près de Hennebont.

sonnes qui voulaient fournir aux paroisses pauvres de notre diocèse l'avantage des missions. Par cette fondation même, les Lazaristes sont obligés d'être au moins quatre religieux à Rennes et de prêcher gratuitement dans toutes les paroisses de l'archidiocèse, lorsque les curés et recteurs les y invitent. Les seules villes de Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon ne jouissent pas du privilège de la gratuité, et les Prêtres de la Mission n'ont pas d'ailleurs coutume d'y prêcher.

L'établissement des Lazaristes de Rennes, si utile, comme l'on voit, pour nos pauvres campagnes, est rattaché à la province de l'Isle-de-France.

Leur maison se trouve à Rennes dans la paroisse Notre-Dame, au faubourg de Fougères; elle ne possède encore qu'une chapelle intérieure provisoire.

RÉCOLLETS

RENNES

En 1876, deux Pères Franciscains-Récollets (V. p. 163), Frères-Mineurs de l'Étroite Observance, vinrent prêcher à Bourg-des-Comptes une mission dont cette paroisse a gardé un profond souvenir. Une circonstance particulière en solennisa la clôture. Le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes, qui avait son château en Bourg-des-Comptes, vint présider la fin de cette mission. « Les pieux résultats obtenus par les deux religieux de Saint-François lui parurent tels qu'il exprima aussitôt le désir de les voir fonder un couvent de Récollets dans sa ville archiépiscopale. Un pareil vœu était digne du cœur si chaud de l'archevêque de Rennes; il connaissait le caractère particulier des religieux auxquels il faisait appel, il savait leur infatigable dévouement aux classes laborieuses et les services que le clergé paroissial pouvait attendre de ces auxiliaires zélés.

« Quelques mois plus tard, au commencement de 1877, un immeuble était acheté, et l'on fondait le couvent dans le faubourg de Redon, à l'extrémité d'un quartier populeux éloigné de l'église paroissiale de Toussaints, habité surtout par des ouvriers, par des gens de travail peu favorisés de la fortune. Ce sont là toujours les premiers amis des disciples de saint François ! »

Ce nouveau couvent fut rattaché à la province de Saint-Bernardin de Sienne, la seule que possèdent actuellement en France les Pères Récollets.

Bientôt, sur les dessins de M. le chanoine Bruno, une belle et vaste église de style roman surgit de terre; en peu de temps, ses trois nefs se développèrent et ses grandes lignes de granit s'élançèrent vers le ciel; déjà le fronton sévère de l'édifice portait à son sommet une belle statue de saint Joseph, choisi comme patron par les Pères. En même temps s'élevait tout près, et s'appuyant aux bas-côtés de l'église, un monastère complet avec son cloître et ses cellules.

Cependant toutes ces constructions n'étaient point achevées et les Récollets habitaient encore la vieille maison qu'ils avaient acquise en arrivant à Rennes, quand l'heure de la persécution sonna pour eux comme pour les Carmes.

Dès la nuit du 13 au 14 juillet 1880, le couvent des Récollets fut assailli une première fois par une bande de soixante à quatre-vingts vauriens. « Après avoir mis en pièces le grand portail, ces misérables entrèrent dans la cour, s'armèrent de pierres, de tuiles, de pavés, et s'attaquèrent à la maison elle-même. Vitres, persiennes, volets, tout fut réduit en miettes, tandis que ces forcenés vociféraient d'affreuses menaces contre les religieux. Ceux-ci, pendant cet ignoble assaut, qui dura

4. *Expulsion des PP. Récollets à Rennes, G.* — Quelques années auparavant, en 1863, les Pères Oblats de Marie avaient essayé de fonder un couvent dans ce même faubourg de Redon; mais, découragés de bonne heure, ils s'étaient retirés après un court séjour parmi nous.

trois quarts d'heure, s'étaient retirés et mis en prière dans la chambre du supérieur¹. »

Le prétexte de cette agression sauvage était le refus que faisaient les Récollets de se soumettre aux décrets du 29 mars. Aussi le 29 octobre suivant le couvent fut-il de nouveau attaqué, non plus cette fois par une plèbe éhontée, mais bien par l'autorité civile elle-même représentée par le commissaire de police central. Comme chez les Carmes, les portes du couvent des Récollets furent brisées, les cellules furent envahies et les religieux furent expulsés.

Avant de quitter leur couvent et après en avoir franchi la porte, les Récollets, au nombre de cinq, se jetèrent aux pieds de leur supérieur et lui demandèrent sa bénédiction, puis tous ensemble se dirigèrent vers une maison amie située à l'autre extrémité de la ville.

Mais un spectacle imposant, que n'oublieront jamais ceux qui l'ont vu, se présenta alors : ce fut une foule immense, enthousiaste, agitant des chapeaux, des mouchoirs et criant : *Vivent les Récollets!* Ce cri se répercuta dans tout le faubourg de Redon en se prolongeant jusqu'au placis de la Croix-de-la-Mission et au-delà. « Aucune expression ne peut rendre, — dit un témoin oculaire, — cette magnifique marche triomphale qui traverse alors toute la ville. On se précipite sur le passage des Pères, on veut leur serrer les mains, toucher au moins respectueusement le bord de leurs vêtements. On se met à genoux sur leur passage pour recevoir leur bénédiction. La joie éclate sur tous les visages, des larmes sont dans bien des yeux, et pendant tout ce temps retentit ce cri formidable et non interrompu : *Vivent les Récollets! Vive la religion! Vivent les Pères! A bas les crocheteurs! La foule est si compacte que les Pères et leurs amis sont pour ainsi dire portés. Il faut leur frayer un passage.* »

Le cortège gagne enfin le boulevard Sévigné et l'hôtel hos-

1. *L'Expulsion des PP. Récollets*, 20.

pitalier offert aux Récollets. « Là un groupe nombreux stationnait aussi, attendant l'arrivée des Pères. Tous s'empres- sent pour serrer la main des confesseurs de la foi.

« La grille est ouverte, et le P. Paul, entre le P. Joseph et le P. Arsène, se tourne vers la foule au haut des marches du perron. A ce moment un profond silence se fait : ces milliers d'hommes et de femmes de toutes conditions s'agenouillent pour recevoir la bénédiction des trois vénérables religieux.

« Jamais peut-être la population de Rennes n'avait affirmé sa foi, son amour pour la religion, avec cette force et cette énergie¹. »

Aujourd'hui, les travaux du couvent des Récollets sont interrompus; leur chapelle provisoire est fermée, les scellés ayant été mis sur les portes de ce sanctuaire par le commissaire; et le Père supérieur reste seul avec quelques frères, comme gardien de l'immeuble qui promettait de devenir un si beau monastère!

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Nous avons précédemment raconté l'origine des Frères des Écoles Chrétiennes fondés par le vénérable Jean-Baptiste de la Salle (V. p. 157), et nous avons signalé les bienfaits qu'ils répandirent avant 1790 dans le peuple de nos villes. La Révolution récompensa le dévouement des Frères par la dispersion, la prison et l'échafaud. Mais dès que la paix revint, ces vrais amis du peuple se réunirent de nouveau pour recommencer leur œuvre d'enseignement charitable. Ce fut toutefois seulement le 17 mars 1808 que le décret d'organisation de l'Université leur rendit une existence légale.

Présentement² les Frères des Écoles Chrétiennes possèdent

1. *L'Expulsion des PP. Récollets*, 43, 44.

2. Nous devons tous les documents qui suivent à l'obligeance du cher frère Atclépiado, archiviste de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

dans notre archidiocèse sept établissements ; ceux-ci sont tous pourvus d'une petite chapelle ou du moins d'un oratoire où les Frères peuvent faire en commun leurs exercices religieux.

1^o et 2^o Rennes. — Les établissements scolaires tenus de nos jours en cette ville par les Frères appartenaient naguère à trois catégories distinctes.

A. Écoles communales. — Dès le mois de mai 1809, le Conseil municipal de Rennes, voulant rétablir dans cette ville l'instruction populaire détruite par la Révolution, vota 4,000 fr. pour une école tenue par quatre Frères, auxquels il se proposait de rendre la maison qui avait servi de résidence à leurs confrères du siècle dernier (V. p. 452). M^{sr} Énoch, évêque de Rennes, le maire de cette ville et les chanoines Le Forestier et Maugendre eurent à ce sujet une correspondance active avec le supérieur général des Frères ; toutefois on dut attendre neuf ans l'inauguration de l'école sollicitée. Ouverte en 1818, elle prospéra tellement qu'il lui fallut bientôt onze Frères et en 1840 quinze. Au mois de janvier 1881, cet établissement, situé rue d'Échange, comprenait vingt-huit Frères dirigeant trois écoles publiques : l'une en Saint-Aubin, l'autre en Toussaints et la troisième en Notre-Dame. Les élèves, répartis en dix-neuf classes, montaient alors au nombre de mille deux cent trente-sept, auxquels il fallait ajouter cent quinze jeunes apprentis et cent six adultes fréquentant les cours du soir. Malgré cette prospérité, l'administration municipale n'a pas reculé devant le retrait de ces trois écoles aux Frères ; elle les a confiées à des instituteurs laïques dans le courant de l'année dernière.

B. Écoles libres des Carmes et de Toussaints. — Lorsque les Frères des Écoles Chrétiennes eurent été renvoyés de leur maison de la rue d'Échange et des écoles communales en 1881, un comité, aussi intelligent que dévoué, s'empressa, suivant le vœu presque unanime de la population, de créer des écoles libres qu'il leur confia. Il fallut d'abord trouver un local pour loger ces pieux instituteurs : les Carmes, qui ve-

naient peu de mois auparavant d'être expulsés de leur monastère (V. p. 600), offrirent alors aux Frères, persécutés comme eux, une généreuse hospitalité dans leur maison devenue déserte; les Frères acceptèrent cette fraternelle proposition et vinrent s'installer au couvent des Carmes, où ils se trouvent présentement. De là ils dirigent deux écoles libres, l'une établie dans ce même enclos des Carmes, en la paroisse de Notre-Dame, l'autre située sur le boulevard de la Tour-d'Auvergne, dans la paroisse de Toussaints.

Une troisième école libre devait s'ouvrir dans la rue d'Échange, non loin de l'ancienne maison des Frères; mais lorsque les bâtiments scolaires furent tout prêts à recevoir les élèves, l'administration municipale s'opposa à leur ouverture, sous prétexte qu'ils étaient trop voisins de l'école laïque. Aussi vient-on de construire une nouvelle école libre dans la rue Saint-Yves, en la paroisse de Saint-Sauveur, et on espère pouvoir l'ouvrir prochainement.

C. École de Saint-Hélier. — Cette école et la communauté des Frères qui la dirige sont aussi de création récente, mais complètement distinctes des établissements qui précèdent. Elles doivent leur existence au zèle du Comité d'Enseignement libre d'Ille-et-Vilaine, qui a fait les frais de premier établissement, et qui pourvoit encore maintenant à l'entretien du personnel, du local et du mobilier. Arrivés le 1^{er} octobre 1875 au nombre de quatre, les Frères durent s'adjoindre deux nouveaux maîtres dès l'année suivante. Cette école continue de prospérer et rend de grands services à tout le quartier de la gare, peuplé d'ouvriers; elle est située sur le boulevard Laënnec, dans la paroisse de Saint-Hélier, dont on lui donne vulgairement le nom.

3^o Saint-Malo. — Après la Révolution, la ville de Saint-Malo fut l'une des premières à rappeler les Frères des Écoles Chrétiennes, dont elle gardait bon souvenir (V. p. 467). Aussitôt que Napoléon I^{er} eut rendu le décret du 17 mars 1808 qui consacrait l'existence légale de leur Institut, le maire de

Saint-Malo, M. Aug. Thomas, demanda trois Frères; mais le supérieur général, accablé de semblables requêtes, eut le regret de ne pouvoir les lui envoyer. Ce ne fut que quatorze ans plus tard, le 21 mai 1822, que l'établissement projeté fut ouvert, grâce à un legs de 696 fr. de rente fait en 1810 par M^{mo} Auffray de la Gâtinais, et grâce surtout aux instances des principaux habitants de Saint-Malo, tels que M. de Bizien, maire de cette ville, l'abbé Félicité Robert de la Mennais, M. de Châteaubriand, l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, Robert Surcouf, le célèbre corsaire, et M^{er} de Pressigny, alors archevêque de Besançon, jadis évêque de Saint-Malo.

La nouvelle école, divisée en trois classes, compta dès le début plus de deux cents élèves; mais il fallut bientôt doubler le personnel des maîtres et multiplier les classes. Aujourd'hui, les Frères sont à Saint-Malo au nombre de seize; ils y dirigent dix classes élémentaires, une école supérieure et des cours du soir pour les adultes.

4^e *Argentré*. — Ouvert le 1^{er} octobre 1871, cet établissement est dû au zèle de M. le curé-doyen du lieu et au concours généreux de ses paroissiens. Le Conseil municipal l'a reconnue comme école communale à la fin de 1872; les Frères y sont au nombre de quatre.

5^e *Martigné-Ferchaud*. — Cette paroisse doit son école chrétienne aux pressantes instances de M^{er} Saint-Marc, archevêque de Rennes, du préfet d'Ille-et-Vilaine et des autorités paroissiales et municipales. M^{mo} Doussault du Breil fit une fondation à ce sujet, le curé contribua largement aux frais d'établissement, et le Conseil municipal fit le reste. Après avoir été très-florissante depuis le 1^{er} octobre 1872, date de son ouverture, cette école s'est vue en 1878 l'objet de mesures administratives particulièrement hostiles qui ont amené sa fermeture. Mais des bienfaiteurs aussi dévoués que généreux ont tenu à rétablir cette maison comme école libre, dirigée par quatre Frères.

6° *Le Grand-Fougeray*. — Cet établissement a été fondé vers 1876 par les soins et en grande partie aux frais du clergé de la paroisse et de quelques personnes de la localité. C'est une école libre ayant un pensionnat, le tout dirigé par cinq Frères.

7° *Saint-Méloir-des-Ondes*. — L'école chrétienne de Saint-Méloir est due à l'initiative de la municipalité, qui pourvoit à toutes les dépenses; le cardinal Saint-Marc contribua beaucoup aussi à son établissement. Les Frères ont ouvert cette école le 8 octobre 1877 et y sont au nombre de quatre.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

Cette congrégation d'instituteurs chrétiens est l'œuvre de deux prêtres bretons également dévoués : Gabriel Deshayes, curé d'Auray, et Jean-Marie Robert de la Mennais, que nous connaissons déjà.

En 1816, M. Deshayes réunit à Auray six pieux jeunes gens, dans le but de les préparer à l'enseignement du peuple des campagnes. L'année suivante, M. de la Mennais, alors vicaire général de Saint-Brieuc, forma dans cette ville une école toute semblable, rassemblant chez lui trois jeunes Bretons qui savaient à peine quelques mots de français et n'ayant d'ailleurs aucune connaissance de l'œuvre entreprise à Auray.

« Les deux petites congrégations se réunirent en 1819; elles prirent pour devise : *Dieu seul!* et les deux fondateurs furent reconnus tous les deux supérieurs de l'Institut, avec les mêmes attributions et les mêmes droits, « chef-d'œuvre de folie, » disait gaiement M. de la Mennais, qui n'amena pas d'ailleurs le plus petit désaccord entre eux.

« Cependant M. Deshayes ayant été nommé en 1821 supérieur des Missionnaires de Saint-Laurent et des Sœurs de la Sagesse, le poids de la direction des Frères porta surtout sur son pieux collaborateur. Les Frères d'Auray furent alors par-tagés : les uns suivirent l'abbé Deshayes à Saint-Laurent-sur-

Sèvre et y devinrent la souche des Frères de Saint-Gabriel, dont la part d'action fut limitée à la rive gauche de la Loire ; les autres quittèrent Auray pour Josselin, puis pour Ploërmel, où les Frères de Saint-Brieuc vinrent les rejoindre¹. »

Ploërmel devint dès lors le centre de la congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne, qui fut autorisée par ordonnance royale en date du 1^{er} mai 1822. Ce fut là que pendant trente-six ans, de 1825 à 1861², s'exerça le zèle apostolique de l'infatigable abbé de la Mennais.

Voyant que la préoccupation de ce siècle est la grave question de l'instruction et de l'éducation des masses, M. de la Mennais prépara à Ploërmel, — sans s'occuper désormais des Frères dirigés par M. Deshayes et complètement séparés des siens, — des instituteurs vraiment chrétiens, destinés, d'après leurs statuts mêmes, à faire face à toutes les exigences scolaires, dans les écoles rurales d'un seul Frère aussi bien que dans les pensionnats des grandes villes. M. de la Mennais compléta ainsi l'œuvre du vénérable de la Salle, et combla pour la Bretagne les lacunes de l'institution des Frères des Écoles Chrétiennes, dont les membres, comme on le sait, ne peuvent aller moins de trois, et doivent vivre partout en communauté.

« La nouvelle congrégation — a raconté M. de la Mennais lui-même — eut pour but principal de fournir des instituteurs chrétiens à nos pauvres campagnes, si complètement dénuées de tout moyen d'instruction, et qui, on doit le dire, en sentaient si peu l'importance. Mais pour la répandre au milieu d'elles, il était nécessaire que les maîtres d'école inspirassent aux familles une grande confiance par le titre et l'habit religieux, et, de plus, que la dépense des écoles fût très-modique : on ne pouvait espérer le succès qu'à cette double condition.

1. *Lettres inédites de J.-M. et F. de la Mennais, Introduction, LVIII.*

2. M. Jean-Marie de la Mennais mourut le 20 décembre 1860, à Ploërmel. M. Gabriel Deshayes était mort dès le 28 décembre 1841, après avoir ordonné qu'une partie de ses cendres reposât un jour avec celles de M. de la Mennais.

On fixa donc le traitement annuel des Frères à 480 fr., mais le curé devait donner chez lui la pension ou la leur faire donner par un ecclésiastique de la paroisse.

« Ce qui d'abord embarrassa le plus, ce fut la difficulté de trouver dans les bourgs un local commode et assez vaste pour contenir tous les enfants, car bientôt ils se présentèrent en foule; mais cet obstacle, qui paraissait insurmontable, n'arrêta pas l'œuvre, grâce aux soins et au zèle de MM. les curés. Ils avaient pour l'école des Frères soit un bâtiment dépendant de leur presbytère, soit leur salon même, et je me rappelle avec attendrissement que l'un d'eux établit la classe dans sa chambre à coucher et fit porter son lit au grenier. Plus on était mal, mieux tout allait : c'était le bon temps¹. »

Mais on se mit à bâtir, et en 1844 l'Institut comptait en Bretagne cent quatre-vingts établissements et cinq cents Frères.

A la fin de 1837, le ministre de la marine proposa aux Frères de l'Instruction Chrétienne de leur confier les écoles qu'il avait le dessein de fonder dans nos colonies; ils y consentirent et se chargèrent de cette œuvre, très-belle assurément, mais bien périlleuse.

Présentement « les Frères de Ploërmel ont des établissements à la Martinique, dans la Guadeloupe, le Sénégal et la Guyane. Le climat meurtrier de ces contrées ne parvient jamais à décourager leur dévouement et leur charité. Tantôt sous un ciel torride, tantôt par un froid hyperboréen, tantôt sous des pluies torrentielles, ils se mettent à la recherche des malheureux nègres voués à de pénibles labeurs, à l'asservissement et à l'ignorance. Ils les instruisent, les attirent à eux, et bientôt leurs écoles se remplissent d'une foule affectueuse et docile. Pendant qu'un frère surveille les classes, un autre s'en va de grand matin jusque dans les habitations les plus éloignées, avant le départ pour le travail, pour les catéchiser

1. *Mémoire adressé par M. de la Mennais, en 1844, au Cercle catholique de Paris.*

et les instruire; puis il les suit dans les champs, et continue son œuvre durant les intervalles de repos que ménage une exploitation avide. Qu'une révolte éclate parmi les nègres, le frère est là pour les calmer et les ramener à la douceur et à l'obéissance¹. » Divers écrivains racontent à ce sujet des traits touchants que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici².

Mais les Frères de l'Instruction Chrétienne ne font pas le bien seulement dans les colonies françaises, ils le font encore et surtout dans notre pays. Toutes leurs écoles sont groupées en cinq provinces, comme suit :

1° La province du Midi ou de Gascogne, dont le siège est à Lavacan, près Auch; — 2° la province de Normandie, dont le chef-lieu est à Flers (Orne); — 3° la province des Colonies, qui comprend la plupart des colonies françaises et, de plus, Haïti; — 4° la province de l'Ouest, composée des départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère; — 5° la province de l'Est, renfermant les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, plus quelques écoles dans la Mayenne et le Maine-et-Loire, à Paris, à Orléans, etc.

La Bretagne est comprise tout entière dans ces deux provinces de l'Ouest et de l'Est, qui tirent leur nom de leur situation respective relativement à Ploërmel, chef-lieu et maison-mère de tout l'Institut.

Dans l'archidiocèse de Rennes les Frères de l'Instruction Chrétienne dirigent : quatre-vingt-huit écoles communales, — vingt-trois écoles libres, — deux cours préparatoires dans deux collèges ecclésiastiques (à Saint-Vincent de Rennes et à Saint-Malo), — une classe primaire et un cours de dessin professionnel à l'imprimerie Oberthur, à Rennes, — un postulat ou jувénat à Livré.

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 634.

2. Par un bref du 4^{or} février 1831, Pie IX a solennellement approuvé et béni l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. (*L'abbé J.-M. de la Mennais, par l'auteur des Contemporains*, p. 250.)

Pour tenir tous ces établissements sont employés deux cent cinquante-deux frères, instruisant environ quatorze mille enfants, sans compter les adultes ¹.

Voici maintenant le tableau de ces écoles dans notre archidiocèse; nous les plaçons par ordre chronologique de fondation :

1° *Tinténiac*. — École communale fondée en 1820; deux frères.

2° *Montauban*. — École communale fondée en 1821; deux frères.

3° *Rhétiers*. — École communale fondée en 1823, puis abandonnée. — École libre ouverte le 4 septembre 1871; trois frères; pensionnat.

4° *Bédée*. — École communale fondée en 1823; deux frères.

5° *Saint-Briac*. — École libre fondée en 1823; cours de navigation; trois frères.

6° *Saint-Servan*. — École communale fondée en 1823; douze frères.

7° *Combour*. — École communale fondée en 1824; cinq frères.

8° *Paramé*. — École créée libre en 1824, devenue communale vers 1835; trois frères.

9° et 10° *Fougères*. — Les Frères furent appelés à Fougères en 1824 par MM. Gaultier, curé de Saint-Léonard, Beaulieu, curé de Saint-Sulpice, et de Valloys, maire. Ils s'installèrent d'abord sur la place du Brâlis, puis rue du Château, en Saint-Sulpice, dans une maison que leur donna M^{lle} Bourgeois; une partie d'entre eux vint occuper en 1858, près de l'église Saint-Léonard, une autre maison que leur acheta M. Ches-

1. *Lettre* du très-honoré frère Cyprien, supérieur général des Frères de l'Instruction Chrétienne, en date du 7 novembre 1884. Nous devons à son obligeance les renseignements qui suivent, concernant les écoles tenues par sa congrégation; nous regrettons seulement de n'avoir pu, faute de place, utiliser toutes les intéressantes notes qu'il a bien voulu nous fournir.

nay, curé de cette paroisse. Les Frères dirigent donc deux écoles libres à Fougères : une en Saint-Léonard, où ils sont sept maîtres, et une en Saint-Sulpice, où ils sont six; à chacune de ces écoles est annexé un pensionnat.

11° *Gaël*. — École communale fondée en 1824; deux frères.

12° *Baguer-Morvan*. — École communale fondée en 1825; deux frères.

13° *Melesse*. — École libre fondée en 1825, devenue communale en 1835; deux frères.

14° *Gennes*. — École communale fondée une première fois en 1825 et interrompue en 1833, rendue aux Frères en 1870; un frère.

15° *Montfort*. — École libre fondée en 1826, devenue communale en 1842; installée dans l'ancien couvent des Ursulines; quatre frères.

16° *Maure*. — École communale fondée en 1826; deux frères.

17° *La Bazouge-du-Désert*. — École communale fondée en 1826; deux frères.

18° *Saint-Méen*. — École communale fondée en 1826; deux frères.

19° *Bazouges-la-Pérouse*. — École libre fondée en 1826, devenue communale en 1835; quatre frères.

20° *Belton*. — École communale fondée en 1827; le recteur paya le frère et lui donna sa pension jusqu'en 1855, que le Conseil municipal prit à son compte la rétribution scolaire; deux frères.

21° *Pler, ...*. — École libre fondée en 1827, devenue communale un peu plus tard; deux frères.

22° *Iffendic*. — École libre fondée en 1828, devenue communale; trois frères.

23° *La Boussac*. — École communale fondée en 1828; deux frères.

24° *Vitré*. — École communale fondée en 1829; elle fut

fermée le 30 juin 1832 et ouverte de nouveau le 23 septembre 1833 comme école libre; en 1850, la municipalité lui a rendu le titre d'école communale; pensionnat; cours supérieur; quatorze frères.

25° *Bains*. — École communale fondée en 1830; trois frères.

26° *Cancale*. — École libre fondée en 1832; cours de navigation; six frères.

27° *Redon*. — École communale fondée en 1833; douze frères.

28° *Dinart-Saint-Énogat*. — École communale fondée en 1833, devenue libre en 1878; trois frères.

29° *Cesson*. — École libre fondée en 1834, devenue communale en 1836; deux frères.

30° *Pleurtuit*. — École communale fondée en 1834; trois frères.

31° *Messac*. — École fondée en 1834 et interrompue en 1839, rétablie comme école communale en 1857; deux frères.

32° *Médréac*. — École communale fondée en 1834 et retirée aux Frères quinze ans plus tard; école libre fondée en 1857, transformée en école communale en 1871; deux frères.

33° *La Chapelle-Chaussée*. — École communale fondée en 1836; deux frères.

34° *Paimpont*. — École communale fondée vers 1836; deux frères.

35° *Servon*. — École communale fondée en 1837; un frère.

36° *Miniac-Morvan*. — École communale fondée en 1839; quatre frères.

37° *Châteaubourg*. — École communale fondée en 1843; un frère.

38° *Talensac*. — École communale fondée en 1846; un frère.

39° *Saint-Grégoire*. — École libre fondée en 1847, devenue communale l'année suivante; un frère.

40° *Goven*. — École communale fondée en 1847; deux frères.

41° *Saint-Coulomb*. — École communale fondée en 1848; deux frères.

42° *Rennes*. — École libre et pensionnat fondés dans la paroisse de Notre-Dame en 1848, sur la promenade du Thabor; cours supérieur; neuf frères.

43° *Breteil*. — École communale fondée en 1849; un frère.

44° *Guipry*. — École libre fondée en 1849, devenue communale en 1861; deux frères.

45° *Boisgervilly*. — École communale fondée en 1850; un frère.

46° *Pléchédel*. — École communale fondée en 1851; un frère.

47° *Cintré*. — École communale fondée en 1851; un frère.

48° *Janzé*. — École communale fondée en 1851; trois frères; oratoire.

49° *Amanlis*. — École communale fondée en 1851; deux frères.

50° *Bain*. — École libre fondée par le clergé en 1852; pensionnat; cinq frères.

51° *Le Minihy-sur-Rance*. — École communale fondée en 1852; deux frères.

52° *Landujan*. — École communale fondée en 1852; un frère.

53° *Saint-Senoux*. — École communale fondée en 1851; un frère.

54° *Plélan*. — École communale fondée en 1852; deux frères.

55° *Irodouer*. — École communale fondée en 1852; deux frères.

56° *Étrelles*. — École communale fondée en 1852; un frère.

57° *Saint-Jacques-de-la-Lande*. — École communale fondée en 1853; un frère.

58° *Pleugueneuc*. — École libre fondée en 1853, devenue communale peu après; deux frères.

59° *Guichen*. — École communale fondée en 1853; deux frères.

60° *Quédillac*. — École libre fondée en 1854, devenue communale en 1856; un frère.

61° *Châteauneuf*. — École communale fondée en 1854; un frère.

62° *Saint-Onen*. — École communale fondée en 1854; un frère.

63° *Dol*. — École libre fondée en 1855, établie depuis 1866 dans les bâtiments de l'ancien collège de Dol; quatre frères.

64° *Saint-Suliac*. — École communale fondée en 1855; un frère.

65° *La Rouëzière*. — École communale fondée en 1855; pensionnat; quatre frères.

66° *Sainte-Marie*. — École communale fondée en 1856; deux frères.

67° *Le Lou-du-Lac*. — École communale fondée en 1856; un frère.

68° *Sainte-Anne-sur-Vilaine*. — École communale fondée en 1857; un frère.

69° *Saint-Just*. — École communale fondée en 1857; deux frères.

70° *Acigné*. — École communale fondée en 1857; deux frères.

71° *Bais*. — École libre fondée en 1858, devenue communale dès janvier 1859; trois frères.

72° *Bruc*. — École communale fondée en 1859; un frère.

73° *Piré*. — École libre fondée en 1859, devenue communale en 1871; trois frères.

74° *Gosné*. — École communale fondée en 1859; un frère.

75° *Le Rheu*. — École communale fondée en 1859; un frère.

76° *Le Sel*. — École libre fondée en 1861, devenue communale en 1872; un frère.

77° *Bourg-des-Comptes*. — École libre fondée en 1861; deux frères.

78° *Bréal-sous-Montfort*. — École libre fondée en 1863; deux frères.

79° *Le Vivier*. — École libre fondée en 1863, devenue communale en 1878; deux frères.

80° *Erbrée*. — École libre fondée en 1864, devenue communale en 1866; un frère.

81° *Marcillé-Robert*. — École libre fondée en 1864; un frère.

82° *Livré*. — École libre fondée en 1864; postulat ou juvénat créé en 1876; trois frères.

83° *Balazé*. — École communale fondée en 1865; un frère.

84° *Rannée*. — École libre fondée en 1866; deux frères.

85° *Saint-Germain-du-Pinel*. — École communale fondée en 1866; un frère.

86° *La Guerche*. — École libre fondée en 1867; pensionnat; cours supérieur; neuf frères.

87° *Drouges*. — École libre fondée en 1868; un frère.

88° *Saint-M'hervé*. — École libre fondée en 1868, devenue communale en 1872; un frère.

89° *Saint-Jean-sur-Vilaine*. — École communale fondée en 1868; un frère.

90° *Cornillé*. — École communale fondée en 1868; un frère.

91° *Laignelet*. — École communale fondée en 1868; un frère.

92° *Domalain*. — École communale fondée en 1869; deux frères.

93° *Saint-Pierre-de-Plesguen*. — École communale fondée en 1869; deux frères.

94° *Pontréan*. — École libre fondée en 1870; un frère.

95° *Lohéac*. — École communale fondée en 1870; un frère.

96° *Saint-Brice*. — École libre fondée en 1871; quatre frères.

97° *Mordelles*. — École libre fondée en 1872, devenue communale en 1874; deux frères.

98° *Guignen*. — École libre fondée en 1872; un frère.

99° *Izé*. — École communale fondée en 1872; deux frères.

100° *Saint-Séglin*. — École communale fondée en 1873; un frère.

101° *Bonnemain*. — École communale fondée en 1873; deux frères.

102° *Vignac*. — École libre fondée en 1873; un frère.

103° *Javené*. — École communale fondée en 1874; un frère.

104° *Fleurigné*. — École libre fondée en 1874, devenue communale en 1875; un frère.

105° *Romillé*. — École communale fondée en 1875; deux frères.

106° *Liffra*. — École libre fondée en 1875; deux frères.

107° *Trans*. — École libre fondée en 1875; deux frères.

108° *Le Châtellier*. — École communale fondée en 1875; deux frères.

109° *Visseiche*. — École libre fondée en 1875; un frère.

110° *Noë-Blanche*. — École communale fondée en 1876; un frère.

111° *Cardroc*. — École communale fondée en 1877; un frère.

CHAPITRE II

COMMUNAUTÉS DE FEMMES

Adoration perpétuelle (Dames de l'), — Bon-Secours (Sœurs du), — Carmélites, — Carmélites d'Avranches, — Charité (Filles de la), — Charité de Notre-Dame d'Évran (Sœurs de la), — Charité de Saint-Louis (Sœurs de la), — Franciscaines de Calais, — Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges, — Hospitalières de la Miséricorde, — Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, — Instruction chrétiens (Sœurs de l'), — Jésus de Kermaria (Filles de), — Marie-Joseph (Sœurs de), — Notre-Dame-de-Charité (Sœurs de), — Providence de Crèhen (Filles de la), — Providence de Buillé (Sœurs de la), — Providence de Saint-Brieuc (Filles de la), — Retraite (Dames de la), — Sacré-Cœur (Dames du), — Sacré-Cœur de Jésus (Sœurs du), — Sagesse (Filles de la), — Saint-Esprit (Filles du), — Saint-Joseph de Cluny (Sœurs de), — Saint-Martin (Sœurs de), — Sainte-Famille de Bordeaux (Sœurs de la), — Sainte-Famille de Nantes (Sœurs de la), — Sainte-Marie (Filles de), — Trinitaires, — Ursulines, — Vislandines.

ADORATION PERPÉTUELLE (DAMES DE L')

Les Dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, plus connues sous le nom de Dames de l'Adoration perpétuelle, forment une congrégation non autorisée, régulièrement constituée en 1804, et ayant sa maison-mère à Paris, rue de Picpus.

« Né sous le régime de la Terreur, cet Institut eut pour berceau la ville de Poitiers. Les pieux fondateurs conçurent le plan de la congrégation d'après les besoins de ces temps de malheurs et de ruines. La réparation et l'enseignement sont le double but qu'ils voulurent atteindre en se dévouant à l'adoration perpétuelle de jour et de nuit et à l'éducation de la jeunesse, notamment celle des exiants pauvres¹. »

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 484.

La maison-mère fut fondée à Paris dès 1804; là et partout où elles sont établies, les Dames des Sacrés-Cœurs « tiennent à leurs frais une école gratuite pour les enfants pauvres et admettent aussi gratuitement, selon leurs ressources, dans leurs pensionnats et leurs externats, des enfants appartenant à des familles honorables, mais dont la fortune ne répond pas à la naissance¹. »

Outre leurs maisons fondées en France, les Dames de l'Adoration perpétuelle ont des établissements dans l'Amérique du Sud et dans l'Océanie, où elles se dévouent tout spécialement à l'instruction gratuite des enfants pauvres.

Ces religieuses ont deux maisons dans l'archidiocèse de Rennes.

1° Rennes. — Les Dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie vinrent en cette ville en 1819 et achetèrent les anciens bâtiments du monastère des Carmélites (V. p. 191); mais dès l'année suivante elles reconnurent la difficulté pour elles de s'installer convenablement dans ce vieux couvent, et elles le revendirent aussitôt. Elles firent alors l'acquisition de l'ancien Hôtel des Demoiselles ou maison de l'Enfant-Jésus, situé dans le faubourg d'Antrain (V. p. 441). C'est encore là, dans la paroisse de Saint-Aubin, qu'elles habitent maintenant. Elles y ont un pensionnat et une école de petites filles pauvres; leur chapelle, construite vers 1840, n'a guère de caractère architectural.

2° Saint-Servan. — Lorsque les Ursulines eurent abandonné l'ancien monastère des Récollets, situé à Saint-Servan (Voy. p. 235), les Dames des Sacrés-Cœurs firent l'achat de ces bâtiments et y fondèrent un établissement qui existe encore; elles ont, comme nous l'avons dit (p. 169), agrandi la maison et restauré la chapelle, dédiée maintenant à Notre-Dame-de-la-Paix. Elles tiennent en ce lieu un pensionnat de jeunes filles et une école d'enfants pauvres. Le public continue d'ap-

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 434.

peler leur maison Sainte-Anne, en souvenir des Ursulines qui, après la Révolution, y transférèrent leur communauté de Saint-Malo, dédiée à sainte Anne.

BON-SECOURS (SŒURS DU)

Cette congrégation fut fondée dans le diocèse de Troyes par M. l'abbé Paul Millet, vicaire à Arcis-sur-Aube et desservant de Villette. Dans l'exercice du saint ministère paroissial, ce digne prêtre s'éprit de compassion pour les pauvres malades privés de soins convenables. Après avoir réfléchi et prié beaucoup, il jeta les yeux autour de lui et communiqua ses pensées à quelques âmes pieuses et généreuses. Ainsi se forma en 1840, à Arcis, le petit noyau des Sœurs du Bon-Secours. Le 24 février 1843, M^{sr} de Séguin des Hons approuva, par décision épiscopale, l'Institut naissant.

Dès le 24 octobre de la même année, le zélé fondateur transporta à Troyes sa petite colonie, et le 22 septembre 1844 eut lieu une cérémonie religieuse comprenant six professions et six vêtues. Le lendemain, sœur Augustin, de pieuse mémoire, fut établie régulièrement supérieure de la nouvelle communauté. Dès lors la maison-mère fut fixée à Troyes et celle d'Arcis fut mise sous sa dépendance.

Le but que se propose cette congrégation est le soin des malades à domicile; les sœurs s'occupent des malades de toutes les classes de la société et à quelque religion qu'ils puissent appartenir; les rétributions offertes pour leurs soins sont facultatives aux familles qui les demandent, mais les sœurs ne peuvent rien exiger d'elles-mêmes. Cette gratuité absolue des soins est un des caractères distinctifs de l'association.

Les fondations des Sœurs du Bon-Secours commencèrent dès 1846, et depuis cette époque la congrégation a ouvert cent seize établissements. Le Souverain-Pontife a daigné ap-

prouver l'Institut par décret du 16 mars 1877, et le gouvernement l'avait autorisé dès le 14 août 1852¹.

Rennes. — La congrégation du Bon-Secours de Troyes ne possède dans notre diocèse qu'une maison fondée à Rennes, le 15 juillet 1876. Les sœurs de la maison de Vannes étaient auparavant appelées souvent à Rennes par plusieurs familles qui désiraient les voir s'établir dans cette ville. M. de la Morlais en parla au cardinal Saint-Marc, qui approuva volontiers leur établissement chez nous. Les sœurs se fixèrent dans la paroisse de Toussaints, très-populeuse, et ayant par suite beaucoup de pauvres. Elles y occupent un simple appartement de la rue de l'École-de-Médecine, où elles ont un petit oratoire; mais elles se rendent pour les offices religieux à l'église de la paroisse.

CARMÉLITES

Le Carmel moderne n'a point de maison-mère; chacun de ses membres aime à vénérer le berceau de l'Ordre en France dans le premier couvent fondé à Paris en 1604 par les religieuses espagnoles filles et compagnes de sainte Thérèse. Unis entre eux par les mêmes règles et les liens de la charité que resserrent de fréquents rapports, les monastères du Carmel sont sous l'obéissance immédiate de leurs évêques respectifs et ne forment en France qu'une grande famille.

Rennes. — Les Carmélites n'ont jamais possédé dans notre diocèse qu'un monastère, situé à Rennes; nous avons dit que la Révolution les en chassa (V. p. 191). Revenues de nos jours en cette ville, elles y ont fondé une nouvelle maison; en voici l'historique et la description en quelques mots, d'après une intéressante *Notice ms.* qu'on a bien voulu nous remettre et qui nous semble suffisamment complète. Nous

¹ *Notice histor.* sur Paul-Sébastien Millet, fondateur de la congrégation du Bon-Secours.

ajouterons seulement que, d'après M. Keller, les Carmélites étaient en 1880, à Rennes, au nombre de soixante-cinq.

« En 1841, les Révérendes Mères Carmélites de Troyes, cédant aux instances de pieux et respectables ecclésiastiques, avaient tenté une fondation à Brienne-le-Château, dans le même diocèse. Mais après seize années d'efforts persévérants pour s'y maintenir, elles durent en reconnaître l'impossibilité et songer à transférer ailleurs la communauté. Par l'entremise de la Révérende Mère prieure de Tours, l'autorisation de s'établir à Rennes fut sollicitée de M^{gr} Saint-Marc, alors archevêque de cette ville. Le prélat accueillit cette demande avec une grande bienveillance, et dès lors ne cessa plus de donner en toute occasion les marques d'un paternel intérêt à cette communauté si éprouvée.

« La translation eut lieu en 1857. Les religieuses firent l'acquisition au faubourg de Paris d'un terrain et d'anciens bâtiments dont une partie avait été tout récemment détruite par un incendie. C'est là qu'elles s'établirent d'abord, attendant de la bonté divine les moyens de poursuivre leur œuvre. La Providence ne leur fit pas défaut, et par l'intermédiaire de cœurs nobles et généreux, comme en sait produire la terre de Bretagne, elle leur procura des secours suffisants pour permettre de bâtir d'abord une chapelle, puis un monastère régulier. M. le chanoine Brune voulut bien donner les plans et prendre lui-même la direction des travaux avec un dévouement qui lui a acquis des droits inaliénables à la reconnaissance des filles de sainte Thérèse.

« Les bâtiments du monastère se composent : d'une chapelle construite en 1861, dans le style ogival primitif; elle est d'un aspect simple, gracieux et tout à fait monastique; M^{gr} Saint-Marc en fit la bénédiction le 6 août 1862, sous le vocable de la Sainte Famille; — et d'un cloître dont les arcades en ogives entourent un préau carré au centre duquel s'élève un calvaire en granit de Kerinan. Ce cloître donne entrée dans toutes les pièces importantes du rez-de-chaussée :

le chœur des religieuses, dont la grille s'ouvre au côté gauche de l'autel majeur, le réfectoire, le chapitre, etc., et les sacristies situées au côté opposé au chœur et surmontées de l'infirmerie et d'une tribune ayant vue sur le sanctuaire. Enfin des cellules occupent en grande partie le premier étage.

« Une cour plantée d'arbustes et de fleurs précède la chapelle et l'entrée du monastère, qu'entoure un vaste jardin renfermant des ermitages dédiés à différents saints, et protégé de murs élevés qui forment clôture. »

CARMÉLITES D'AVRANCHES

L'Institut des Sœurs du Tiers-Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel a été établi à Avranches en 1686 par les soins de M^{sr} Froulay de Tessé, alors évêque de cette ville, avec l'aide de M. Fleury, vicaire à Saint-Paul de Paris.

Ces sœurs furent d'abord connues sous le nom de Maîtresses des Écoles charitables de l'Enfant-Jésus.

Deux seulement furent à l'origine appelées à Avranches, mais leur nombre s'accrut bientôt et devint même considérable; dès le principe, elles reçurent à leur école plus de deux cents enfants.

En 1703, ces religieuses adoptèrent la règle du Tiers-Ordre du Mont-Carmel et prirent alors le nom de Sœurs de Notre-Dame du Mont-Carmel. Ce changement eut lieu à l'instigation d'un saint prêtre nommé Jean Dubois et avec l'approbation d'un prélat breton, M^{sr} de Coëtanfao, évêque d'Avranches. Les sœurs se répandirent ensuite dans un très-grand nombre de paroisses, se consacrant entièrement à l'instruction des enfants. La Révolution ferma leurs maisons; mais quand de meilleurs jours commencèrent à luire, les Carmélites d'Avranches rouvrirent quelques-unes de leurs écoles. Un don tout providentiel vint à leur secours : un brillant officier de marine, M. Verdun de la Crenne, touché au récit du bien que faisaient ces bonnes sœurs et de celui qu'elles étaient appe-

lées à faire si on leur venait en aide; fonda une rente en faveur de leurs établissements. Encouragées par ce bienfait, les mères de la congrégation se vouèrent avec un nouveau zèle à former des sœurs pour l'Institut.

Depuis cette époque, les Carmélites d'Avranches ont pris beaucoup d'extension, et elles dirigent aujourd'hui plus de trois cents écoles. Le gouvernement leur a confié un cours normal et a reconnu leur congrégation, par décret en date du 23 octobre 1852, comme congrégation hospitalière et enseignante avec supérieure générale. L'Institut comprend, en effet, maintenant des institutrices et des garde-malades; en outre, la plupart des sœurs institutrices donnent gratuitement des soins aux malades dans l'intervalle des classes¹.

Voici quels sont les établissements possédés par les Carmélites d'Avranches dans l'archidiocèse de Rennes :

1° *Saint-Georges-de-Reintembault*. — École de filles; salle d'asile; soin des malades.

2° *Baulon*. — École de filles.

3° *Combourtillé*. — École de filles.

4° *Dompierre-du-Chemin*. — École de filles.

5° *Forges*. — École mixte.

6° *Le Ferré*. — École de filles.

7° *Montreuil-sur-Pérouse*. — École de filles.

8° *Monthault*. — École mixte.

9° *Princé*. — École de filles; soin des malades.

10° *Saint-Mard-sur-Couasnon*. — École de filles.

11° *Saint-Pern*. — École de filles.

CHARITÉ (FILLES DE LA)

Les pieuses Filles de saint Vincent-de-Paul, que nous avons déjà trouvées établies avant la Révolution dans plusieurs de

1. Notice hist. ms. — M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 463.

nos paroisses (V. p. 193), possèdent actuellement dans l'archidiocèse de Rennes les maisons suivantes :

1° *Domagné*. — Maison de charité ou miséricorde fondée en 1858. On appelle miséricordes, dans la congrégation des Filles de la Charité, les établissements ayant pour but les œuvres de jeunesse, classes et ouvriers, et le soulagement des pauvres à domicile¹.

2° *Fougères*. — Le Bureau de bienfaisance de cette ville y appela les Filles de la Charité en 1853, pour visiter les familles pauvres et distribuer des secours aux indigents. Elles s'installèrent en arrivant dans une maison construite sur la tour de l'ancien Hôtel-Dieu et précédemment occupée par le chapelain de Saint-Nicolas. Mais en 1857, M^{me} de Kersalaun disposa en leur faveur de son hôtel situé rue Châteaubriand, paroisse de Saint-Léonard, et les bonnes religieuses y demeurèrent depuis lors. A l'intérieur de leur établissement se trouve une petite chapelle qui a été bénite en 1857².

3° *Guerche (La)*. — Les Filles de la Charité occupent depuis 1877 l'hôpital Saint-Jean de la Guerche. (V. p. 288.)

4° *Lanhélin*. — École mixte et miséricorde fondées en 1862.

5° *Redon*. — Maison de charité ou miséricorde fondée en 1844; chapelle.

6° *Rennes*. — Les Filles de la Charité ont quatre établissements en cette ville :

A. — *En Notre-Dame* : Asile d'aliénés de Saint-Méen; les sœurs y ont été appelées en 1847.

B. — *En Notre-Dame* : Orphelinat de garçons fondé en 1850, près de l'institution Saint-Vincent-de-Paul, par Monseigneur Saint-Marc; chapelle bénite par M^{er} Place le 2 février 1879³.

1. Notice ms. sur les maisons des Filles de la Charité.

2. M. Maupillé, *Reg. paroiss. ms. de Saint-Léonard de Fougères*.

3. Dans cette même paroisse de Notre-Dame, les Filles de la Charité s'occupaient aussi avant 1869 des détenus et de la chapelle de la prison départementale.

C. — En Saint-Sauveur : Bureau de charité fondé en 1673 (V. p. 104); orphelinat de filles, ouvroir; visite des malades; chapelle.

D. — En Saint-Étienne : Hôpital militaire; les sœurs y sont entrées en 1858; chapelle.

7° Saint-Malo. — Les Filles de la Charité ont deux établissements dans cette ville :

A. — Maison de charité fondée en 1681 (V. p. 197). Les sœurs y ont maintenant deux écoles gratuites de filles; leur chapelle est dédiée au Sacré-Cœur ¹.

B. — Maison de retraite et orphelinat de filles au Rocher. Cet établissement, situé en Saint-Servan, mais dépendant de Saint-Malo pour le spirituel, fut fondé en 1823 par M. Hay, vicaire à Saint-Malo, et M^{lle} Duguen. La chapelle, dédiée à l'Assomption de la Sainte Vierge, fut bénite le 3 mai 1827. Les Filles de la Charité furent appelées en cette maison en 1857, et en 1874 le Rocher fut cédé à la cure de Saint-Malo à condition que le curé continuerait d'y élever les orphelines pauvres de sa paroisse. Les exercices des retraites y sont faits par les Lazaristes de Rennes ².

8° Saint-Méen. — Maison fondée en 1649 (V. p. 194); hôpital, orphelinat, salle d'asile; chapelle bénite le 25 novembre 1852 par le R. P. Étienne, supérieur général des Lazaristes.

9° Tronchet (Le). — Maison de charité et école mixte fondées en 1865.

10° Vitré. — Maison de charité fondée en 1787 dans la paroisse de Notre-Dame (V. p. 201); orphelinat établi en 1813 dans le même établissement; celui-ci contient, en outre, un ouvroir depuis 1867 et occupe une douzaine de religieuses.

1. A la page 197, il y a eu confusion entre la maison donnée en 1749 par M^{me} de Coëtquen aux Filles de la Charité et la maison de charité sise rue Maupeituis. Cette dernière maison n'a jamais appartenu aux Filles de saint Vincent-de-Paul; connue sous le nom de la Providence, elle fut fondée vers 1712 par M^{lle} Gardin des Prez, dame de charité de Saint-Malo, et est actuellement dirigée par M^{me} de Maisou, également dame de charité.

2. Reg. paroiss. ms. de Saint-Malo.

En peu de temps une chapelle, construite dans le style renaissance, s'élèvera à côté du curieux hôtel du xvi^e siècle qu'habitent ces saintes filles.

CHARITÉ DE N.-D. D'ÉVRON (SOEURS DE LA)

La congrégation des Sœurs d'Évron a été fondée par une pieuse veuve, M^{me} Thulard, en 1682 ; son but spécial est l'instruction de la jeunesse et le soin des malades ; elle a été autorisée le 13 novembre 1810. Elle se compose actuellement de dix-huit cents sœurs professes, converses et novices, qui tiennent, outre la maison-mère d'Évron au diocèse de Laval, trois cent trente-sept établissements répartis comme il suit : cent soixante-dix-huit au diocèse de Laval, cent trente-et-un au diocèse du Mans, huit au diocèse de Séez, neuf au diocèse d'Angers, cinq en l'archidiocèse de Rennes, trois au diocèse de Blois, deux au diocèse de Chartres et un au diocèse de Versailles¹.

Voici les maisons que possède chez nous cette congrégation :

1^o *Antrain*. — École de filles et salle d'asile.

2^o *Bazouge-du-Désert (La)*. — École de filles.

3^o *La Pertre*. — École de filles.

4^o et 5^o *Fougères*. — Deux établissements dans la paroisse de Saint-Léonard :

A. — Maison Saint-Joseph. Après la Révolution, M^{me} Duval, ancienne religieuse de la congrégation des Gigonnes, et M^{me} Sainte-Thérèse, ancienne Urbaniste, ouvrirent une école pour les filles sur la place du Brûlis. Déjà âgées, elles firent venir en 1816, pour les seconder, trois religieuses de la congrégation d'Évron, auxquelles elles s'associèrent. Peu après, sur la demande de M. Gaultier, curé de Saint-Léonard, la

1. *Notice Hist. ms.* — M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 240.

Communauté de ville accorda à ces bonnes filles une partie des bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines, et notamment la chapelle de ce monastère. Les Sœurs d'Évron s'y installèrent au mois de mai 1817, et M^{lle} Duval s'empressa de faire restaurer la chapelle, abandonnée en 1792. (V. p. 231.)

Cet établissement, connu sous le nom de Saint-Joseph, patron de la chapelle, a été considérablement augmenté de nos jours; il s'y trouve maintenant un nombreux pensionnat, une école de filles et une salle d'asile.

B. — Maison de Retraite. En 1825, M. Gaultier, curé de Saint-Léonard, secondé par quelques personnes pieuses, acheta ce qui restait debout de l'ancien couvent des Récollets (Voy. p. 163) et en fit une maison de retraite.

La vieille chapelle, convenablement restaurée, fut solennellement bénite le 1^{er} décembre 1827, sous le vocable de Sainte Marie refuge des pécheurs, ou Notre-Dame-de-Miséricorde; on lui donna pour second patron saint François d'Assise, en souvenir des religieux qui l'avaient bâtie, et dès le lendemain s'ouvrit la première retraite.

Les Sœurs de la Charité d'Évron administrent actuellement cette maison; à l'œuvre des retraites elles ont joint un ouvroir¹.

CHARITÉ DE SAINT-LOUIS (SOEURS DE LA)

Cette congrégation a été fondée à Vannes en 1803 par M^{lle} Molé de Champlâtreux, née Marie-Louise-Élisabeth de Lamoignon. Cette dame vint en Bretagne à l'instigation de M^{sr} Maynaud de Pancemont, nommé évêque de Vannes par le premier consul; le prélat, qui dirigeait à Paris M^{lle} Molé, songea à utiliser pour le bien de son diocèse le zèle admirable et les vues bienfaisantes de sa pénitente; c'est ainsi

1. M. Maupillé, *Reg. parois. ms. de Saint-Léonard de Fougères.*

que la pieuse femme fut amenée à fonder à Vannes un établissement qui semblait d'abord devoir naître à Paris.

M^{me} Molé avait connu par expérience toutes les horreurs de la Révolution; elle avait vu son mari mourir sur l'échafaud, elle avait elle-même été jetée en prison avec ses enfants pendant la Terreur, et elle avait ainsi envisagé de près la mort. Aussi les crimes que la France avait commis à cette terrible époque, l'immense réparation que demandaient tant de forfaits, mirent-ils au cœur de cette fervente chrétienne le besoin de s'immoler pour obtenir de Dieu le pardon de son pays. Comme les écrits de M^{me} Molé le prouvent à chaque page, l'œuvre qu'elle se proposa fut une œuvre de pénitence et de réparation ¹.

M^{me} Molé s'immola donc complètement; elle quitta son pays, son magnifique château de Champlâtreux et son hôtel de Paris; elle dit adieu à ses enfants, après avoir pourvu à leur sort, et elle vint en cette Bretagne, que Paris regardait alors comme une contrée sauvage et déserte, où elle n'avait ni parents, ni amis, ni fortune.

Arrivée à Vannes, M^{me} Molé acheta en cette ville les bâtiments de l'ancienne communauté du Père-Éternel et elle y fonda la congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis; elle en devint la supérieure générale et prit le nom de mère Saint-Louis.

Le but de cet Institut est, comme nous venons de le dire, l'expiation et la réparation des crimes commis en France pendant la Révolution. Les œuvres sont : l'éducation des enfants, et surtout des enfants pauvres, les retraites, les prières et les pénitences pour la conversion des pécheurs.

La congrégation reçut l'approbation du premier consul le 17 septembre 1804 et fut reconnue par ordonnance royale en date du 21 mars 1816. Elle a été approuvée par le Saint-Siège en 1840. Elle se compose aujourd'hui d'environ deux cents

1. Le P. Levé, *Vie de Madame Molé de Champlâtreux*.

religieuses, réparties en une douzaine d'établissements, dont la maison-mère est le Père-Éternel, à Vannes. Dans l'archidiocèse de Rennes, elle possède seulement deux maisons, Pléchâtel et Paimpont.

1° *Pléchâtel*. — Vers 1815, M. Lobier, recteur de Pléchâtel, se mit en rapport avec la fondatrice des Sœurs de la Charité de Saint-Louis. Il lui fit connaître qu'une âme pieuse, M^{lle} Giffard, mettait au service de la congrégation une maison avec ses dépendances, située au bourg de Pléchâtel, et offrait encore de subvenir aux frais d'installation des sœurs. Par un heureux effet de la volonté divine, cette maison était l'ancien prieuré des Bénédictins, fondé par les disciples de saint Convoyon au ix^e siècle (V. tome II, p. 211); le Seigneur semblait ainsi vouloir que ce fût toujours une demeure de paix et de prière. Le 14 septembre 1816, le nouvel établissement fut définitivement constitué. La mère Saint-Louis y conduisit elle-même quatre religieuses, deux sœurs de chœur et deux oblates. La première supérieure de Pléchâtel fut la mère Sainte-Julie, qui succéda plus tard à la fondatrice dans le gouvernement général de la congrégation¹.

Pendant longtemps les sœurs de Pléchâtel se bornèrent à élever, instruire et former au travail de petites filles pauvres, reçues soit comme internes, soit comme externes. Mais en 1864 M. Bellamy, curé de Pléchâtel et supérieur de la communauté, conçut le projet d'y établir des retraites à l'instar de celles de la maison d'Auray. L'établissement fut alors agrandi par les soins et aux frais du bon curé; une chapelle, ayant pour patronne la Très-Sainte Vierge, sous le titre de l'Immaculée-Conception, fut bâtie par M. Saint-Marc; enfin, les Missionnaires diocésains vinrent prêcher les premières retraites en 1866.

Toutefois, la bénédiction solennelle de la nouvelle chapelle du couvent de Pléchâtel n'eut lieu que le 11 juin 1872; elle

1. Notice ms. — Le P. Levé, *Vie de Madame Moté de Champêtreux*.

fut faite par M^{sr} Bécet, évêque de Vannes, en présence de M^{sr} Saint-Marc, archevêque de Rennes, d'un nombreux clergé et d'une foule immense. Depuis lors, l'œuvre des retraites se continue à Pléchâtel; nulle part ailleurs on ne trouve mieux la solitude profonde et le recueillement parfait que nécessitent ces pieux exercices. Rien de plus beau, par exemple, qu'une procession de retraitants sur l'admirable levée du couvent, promenade sans rivale dans tous les alentours, où la grandeur pittoresque du paysage s'unit aux intéressants travaux d'art entrepris d'abord par le charitable M. Lohier, puis continués par le clergé de Pléchâtel. Là se trouvent de charmantes stations de piété : la grotte de Lourdes, parfaitement imitée, l'oratoire de saint Joseph, et surtout le gracieux édicule de Notre-Dame de la Salette. Tous ces petits monuments, jetés avec art dans les rochers, au-dessus du cours majestueux de la Vilaine, font de la communauté de Pléchâtel et de ses dépendances une de nos plus intéressantes maisons religieuses.

2^o *Paimpont*. — M. Fourmont, recteur de cette paroisse, y appela les Sœurs de la Charité de Saint-Louis pour instruire les petites filles; elles arrivèrent à Paimpont le 1^{er} mai 1846, au nombre de quatre, trois sœurs de chœur et une oblate. Elles s'établirent dans une partie de l'ancienne abbaye des Génovéfains (V. tome II, p. 676). Les commencements de la fondation furent rudes et laborieux, mais le Seigneur était tout près : d'un de leurs appartements les sœurs pénétraient dans la tribune de l'église paroissiale.

L'établissement de Paimpont fut créé comme école libre de filles, mais en 1856 il est devenu communal.

FRANCISCAINES DE CALAIS

La congrégation des Franciscaines, dont la maison-mère est à Calais, date, dans sa forme actuelle, de 1852, époque à laquelle s'opéra, sous les ordres de l'évêque d'Arras, la fusion

de sept maisons de Franciscaines existant dans son diocèse. Depuis cette époque, les Franciscaines de Calais ont fondé en France vingt-cinq établissements, dont plusieurs sont entièrement à leur charge et n'ont d'autres ressources que la charité publique, qui ne leur fait, du reste, jamais défaut. Ce sont des maisons de garde-malades, des hospices civils et militaires, des asiles pour la vieillesse, des écoles, salles d'asile, orphelinats, ouvroirs, etc. Partout où elles sont établies, ces sœurs donnent gratuitement leurs soins aux malades pauvres. Elles ont été autorisées en 1854¹.

Dol. — Dans l'archidiocèse de Rennes, les Franciscaines de Calais ne possèdent qu'une maison : c'est celle de Dol, fondée en 1867. Les religieuses y ont des classes de filles, une salle d'asile et un ouvroir. Leur chapelle est dédiée à saint François d'Assise.

FRANCISCAINES DE SAINTE-MARIE DES ANGES

En 1870, M^{gr} Freppel, évêque d'Angers, fonda cette congrégation dans sa ville épiscopale. Son but primitif fut de recueillir les orphelines que faisait la guerre sévissant alors en France. Depuis, à cette œuvre extérieure de charité les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges ont ajouté l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, la tenue de pensionnats pour l'éducation des jeunes filles de classes élevées, et, enfin, l'œuvre des missions étrangères².

Saint-Servan. — Les Franciscaines de Sainte-Marie ne possèdent dans l'archidiocèse de Rennes que la seule maison des Corbières, située dans la ville même de Saint-Servan. C'est le 12 juin 1877 qu'elles s'y sont établies, à la suite de la donation que M^{me} de Kersauson fit en leur faveur de sa belle

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 49.

2. *Notice ms.* sur la congrégation de Sainte-Marie des Anges.

priété des Corbières, située à l'embouchure de la Rance, dans une position très-pittoresque.

Répondant à l'objet principal de leur Institut, les religieuses des Corbières y pratiquent l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement et tiennent un petit pensionnat. De plus, comme œuvre extérieure de charité, elles font la visite à domicile des malades pauvres.

Leur monastère et leur chapelle, posés au milieu d'un beau parc dont la mer baigne les pieds, sont sous le vocable de saint Michel archange.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE

Ces religieuses, établies aux derniers siècles dans notre diocèse, continuent d'y desservir avec le plus grand dévouement les Hôtels-Dieu de *Rennes*, *Vitré* et *Fougères*. Nous avons précédemment parlé de leurs maisons dans ces différentes villes, et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce que nous en avons dit, la congrégation n'ayant pas fait de nouvelles fondations. (V. p. 206, 208 e. 210.)

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE

Nous avons entretenu nos lecteurs (V. p. 211) de la fondation et de l'état actuel de la congrégation des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve; voici maintenant quelques mots sur les divers établissements, au nombre de onze, qu'elles possèdent dans l'archidiocèse de Rennes¹.

1° *Baguer-Morvan*. — Pensionnat fondé à la suite d'une donation autorisée par le gouvernement en 1849; externat et école gratuite pour les petites filles pauvres; chapelle :

1. Ce qui suit est extrait d'une *Notice ms.* qu'a bien voulu nous envoyer la Révérende Mère générale.

2° *Bain*. — Fondation d'un hospice autorisée par décret du 9 octobre 1854; pensionnat, externat et école gratuite; chapelle dans l'intérieur de la maison, dédiée à l'Immaculée-Conception.

3° *Bécherel*. — Les Dames de Saint-Thomas vinrent en cette ville dès 1727 (V. p. 214); depuis la Révolution, leur établissement a été autorisé par décret du 19 octobre 1808; maison de retraite pour les séculiers des deux sexes; pensionnat et école gratuite; chapelle.

4° *Marcillé-Robert*. — Chargées en 1737 de la tenue d'un petit hospice à Marcillé-Robert (V. p. 215), les Dames de Saint-Thomas en furent chassées en 1791; elles revinrent en 1857 et rachetèrent deux ans plus tard leur ancienne maison; mais au lieu d'y tenir comme jadis un hôpital et une maison de retraite, elles ont un pensionnat, un externat, une école charitable et une salle d'asile; leur chapelle, rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne, est dédiée à l'Immaculée-Conception.

5° *Redon*. — En 1811, les Filles de la Sagesse s'étant retirées de l'hôpital de Redon (V. p. 312), les Dames de Saint-Thomas les y remplacèrent; elles dirigent encore cet établissement et ont aussi une salle d'asile annexée à l'hôpital. La chapelle de cette maison est dédiée à saint Pierre.

De 1850 à 1856, les Dames de Saint-Thomas ont eu aussi le soin de la lingerie et de l'infirmerie de l'institution Saint-Sauveur.

6°, 7°, 8°, 9° *Rennes*. — Cette ville possède quatre maisons tenues par les Hospitalières de Saint-Thomas :

A. — En la paroisse de Notre-Dame, l'Hôpital-Général, section des hommes, établi dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Melaine (V. tome II, p. 3); chapelle dédiée à saint Melaine.

B. — Dans la même paroisse de Notre-Dame, l'Hôpital-Général, section des femmes, établi dans l'ancien Petit-Séminaire, rue de Paris (V. p. 447); chapelle.

C. — Dans la paroisse de Saint-Étienne, rue Saint-Louis,

noviciat pour les sœurs coadjutrices et maison de repos pour les religieuses âgées et infirmes ; pensionnat, ouvroir et école charitable. Cet établissement, qui occupe l'emplacement de l'ancien couvent des Minimes (V. p. 160), a été fondé en 1825 ; chapelle dédiée à la Visitation de la Sainte Vierge.

D. — Dans la paroisse de Saint-Laurent, près de l'église de ce nom, pensionnat et école charitable fondés en 1858 et autorisés par décret du 12 novembre 1860 ; chapelle dédiée à sainte Catherine.

10° et 11° Saint-Malo. — Les Dames de Saint-Thomas tiennent deux hôpitaux dans cette ville :

A. — Hôtel-Dieu, où elles furent installées dès 1687 (Voy. p. 211) ; chapelle Saint-Sauveur.

B. — Hôpital-Général, où elles se trouvaient dès 1693 (V. p. 211) ; chapelle Saint-Yves.

INSTRUCTION CHRÉTIENNE (SŒURS DE L')

Cette congrégation fut fondée dans le diocèse de Vannes par un saint prêtre, Gabriel Deshayes, né à Beignon, devenu curé d'Auray et vicaire général de Vannes, dont nous avons déjà parlé à propos des Frères de l'Instruction Chrétienne (V. p. 614). L'œuvre commença en 1807, à Beignon même, par la réunion de quatre ou cinq jeunes personnes qui se dévouèrent à l'instruction des enfants de cette paroisse. Parmi ces pieuses filles était M^{lle} Michelle Guillaume, native de Beignon, qui devint la première supérieure de la société.

Établie dans le but de combattre à la fois l'ignorance et la misère, résultat inévitable de la Révolution que l'on venait de traverser, la congrégation de l'Instruction Chrétienne se développa très-rapidement, malgré des oppositions très-vives et en dépit de la pénurie de ses ressources ; car nulle part les sœurs ne recevaient alors de traitement, et la plupart des élèves étaient admises gratuitement.

En 1828, le siège de la maison-mère fut transféré dans le

diocèse de Nantes, à Saint-Gildas-des-Bois, dans les bâtiments d'une ancienne abbaye de Bénédictins. L'Institut fut autorisé par ordonnance royale du 24 septembre 1836.

Comme à son origine, cette congrégation continue d'avoir pour but l'instruction des enfants dans les campagnes et le soin des malades pauvres soit dans de petits hôpitaux, soit à domicile. Aux termes de leurs constitutions, les Sœurs de l'Instruction Chrétienne, appelées vulgairement Sœurs de Saint-Gildas, ne doivent jamais s'établir dans les villes. Elles sont présentement plus de mille religieuses¹.

Cette congrégation possède chez nous cinq maisons, savoir :

1° *Bréal-sous-Montfort*. — Pensionnat et école de filles fondés en 1828.

2° *Chapelle-Saint-Melaine*. — Pensionnat et école de filles fondés en 1828.

3° *Saint-Brice-en-Coglais*. — Pensionnat et école de filles fondés en 1837.

4° *Monterfil*. — Pensionnat et école de filles fondés en 1864 ; soin des malades pauvres.

5° *Le Châtellier*. — Pensionnat et école de filles fondés en 1875 ; soin des malades pauvres.

JÉSUS DE KERMARIA (FILLES DE)

La société des Filles de Jésus est une congrégation hospitalière et enseignante fondée vers 1840 et ayant sa maison-mère à Kermaria, près de Locminé, dans le diocèse de Vannes. Cet Institut a été successivement approuvé par le gouvernement le 31 octobre 1842, le 12 mai 1853 et le 28 juin 1857 ; il se compose d'environ cinq cents religieuses, répandues surtout dans l'évêché de Vannes².

1. *Noticia ms.* — M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 318.

2. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 650.

Dans l'archidiocèse de Rennes, les Filles de Jésus ont neuf établissements, savoir :

- 1° *Breteil*. — École de filles.
- 2° *Domloup*. — École de filles; visite des malades pauvres.
- 3° *Lieuron*. — École mixte.
- 4° *Lohéac*. — École de filles.
- 5° *Pipriac*. — École de filles.
- 6° *Le Rheu*. — École de filles; visite des malades pauvres.
- 7° *Saint-Malon*. — École de filles; visite des malades pauvres.
- 8° *Sixt*. — École de filles; visite des malades pauvres.
- 9° *Talensac*. — École de filles; visite des malades pauvres.

MARIE-JOSEPH (SOEURS DE)

Cette congrégation prit naissance dans les prisons de Lyon en 1805. A cette époque, M^{lle} Élisabeth Duplex, habitant cette ville, touchée de l'état déplorable dans lequel se trouvaient les prisonniers, commença à leur faire des visites régulières. Bientôt quelques autres âmes pieuses se joignirent à elle, et peu à peu se forma de la sorte une petite société qui voulut avoir un règlement de vie et un costume uniforme. Un peu plus tard, un logement leur fut offert dans l'enceinte même d'une des prisons, et dès lors elles purent jour et nuit poursuivre leur œuvre de dévouement.

Apprenant le succès qu'obtenait M^{lle} Duplex, l'autorité ecclésiastique l'engagea à s'affilier, ainsi que ses compagnes, à une congrégation religieuse. M^{lle} Duplex entra par suite, en 1819, chez les Sœurs de Saint-Joseph à Lyon, et passa trois mois à la maison-mère pour en prendre l'esprit de la règle et l'habit; elle reçut alors le nom de sœur Saint-Polycarpe.

Les Sœurs de Saint-Joseph s'occupant exclusivement de l'enseignement, leur noviciat était peu propre à former des

religieuses pour le service des prisons; aussi établit-on un second noviciat à cet effet, et la sœur Saint-Polycarpe en fut nommée supérieure provinciale.

En 1840, le gouvernement appela les Sœurs de Saint-Joseph (section des prisons) à la surveillance des maisons centrales de Montpellier et de Fontevrault. Prévoyant que l'œuvre des prisons prendrait désormais de l'extension, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, donna toute liberté aux Sœurs de Saint-Joseph pour suivre chacune son attrait particulier : les unes purent, comme par le passé, s'en tenir aux premières constitutions, et les autres furent autorisées à quitter le diocèse pour fonder une nouvelle congrégation.

Ce fut en vertu de cette autorisation que la supérieure provinciale des Sœurs des Prisons vint, au mois de février 1841, suivie d'environ quatre-vingts professes, novices et postulantes, s'établir au Dorat, petite ville du diocèse de Limoges, où elle fut reçue avec grande bonté par l'évêque, M^{gr} de Tournefort. La société des Sœurs des Prisons prit à cette occasion le nom de Congrégation des Sœurs de Marie-Joseph, et celles-ci modifièrent leur habit religieux.

En 1852, le gouvernement leur accorda la reconnaissance légale. Vers la même époque, de nouvelles constitutions, approuvées par l'évêque de Limoges, furent données à la nouvelle congrégation, qui, sous l'influence divine, continua de grandir et ajouta à l'œuvre des prisons la création de plusieurs maisons de refuge pour les libérées et des maisons de préservation pour les jeunes filles.

Le Souverain-Pontife Pie IX approuva les constitutions des Sœurs de Marie-Joseph d'abord pour dix ans, en 1863, puis définitivement en 1873¹.

La congrégation suit la règle de saint Augustin. Elle possède dans notre archidiocèse trois maisons sises dans la ville de Rennes.

1. *Notée ms. sur la congrégation des Sœurs de Marie-Joseph.*

1^o Prison centrale de femmes. — Les Sœurs de Marie-Joseph y sont venues en 1850, alors que cette prison se trouvait établie dans les anciens bâtiments du Petit-Séminaire (Voy. p. 449). Maintenant, la prison centrale, entièrement bâtie à neuf, se trouve dans la paroisse de Toussaints; sa chapelle a pour patron et titulaire saint Joseph. La fin particulière de leur Institut étant d'assister spirituellement et corporellement les prisonniers, les sœurs se dévouent à passer leur vie dans ce lieu de pénitence pour surveiller les femmes détenues, leur donner l'éducation religieuse et industrielle dont elles ont besoin, les former enfin aux vertus chrétiennes ainsi qu'aux habitudes d'ordre, d'obéissance, de travail et de tempérance.

2^o Solitude de Marie-Joseph. — C'est une maison de refuge et de préservation fondée en 1852 et située dans le faubourg Saint-Hélier, non loin de l'église paroissiale de ce nom. La chapelle en est également dédiée à saint Joseph. Cet établissement est le complément de l'œuvre des prisons; il comprend deux sections : dans l'une sont reçues les femmes libérées, qui trouveraient difficilement à se placer honnêtement au sortir de la Maison centrale; dans l'autre sont admises les orphelines pauvres que l'abandon conduirait infailliblement à la misère et au déshonneur. Dans cette maison les sœurs ont un ouvroir où elles enseignent à ces pauvres femmes et jeunes filles des états convenables qui leur permettent plus tard de vivre honnêtement en travaillant.

3^o Prison départementale. — Les Sœurs de Marie-Joseph ont été appelées à la prison départementale d'Ille-et-Vilaine en 1869. Elles y ont une chapelle sise, comme la prison, dans la paroisse de Notre-Dame et dédiée à saint Joseph.

NOTRE-DAME DE CHARITÉ (SOEURS DE)

Nous avons déjà raconté la fondation de cet Institut, créé pour tenir les maisons de refuge, et l'établissement des reli-

gieuses de Notre-Dame de Charité à Rennes, en 1673, au monastère de la Sainte-Trinité (V. p. 216 et 217); comme elles en furent chassées en 1792, il nous reste maintenant quelques mots à dire sur leur retour parmi nous.

Rennes. — En 1808, le gouvernement, qui s'était emparé pendant la Révolution de l'ancien monastère des Calvairiennes de Saint-Cyr (V. p. 184), en destina les bâtiments à former un refuge pour les femmes de mœurs dépravées. Il en confia la direction à une ancienne Fille de Notre-Dame de Charité, dont l'établissement à Rennes fut autorisé comme communauté indépendante le 14 août 1811¹. Cette religieuse n'agit toutefois qu'en son propre nom; elle réunit avec elle quelques pieuses femmes qui lui aidèrent à tenir la maison. Ce fut seulement en 1821 que la congrégation des Filles de Notre-Dame de Charité consentit à se charger elle-même de la maison de Saint-Cyr; elle y envoya à cette époque plusieurs religieuses tirées du monastère de Caen et obtint de Louis XVIII des secours assez importants qui permirent de faire les réparations les plus urgentes aux bâtiments.

Présentement, « la communauté de Saint-Cyr comprend une maison de refuge pour les repenties et une maison de préservation pour les jeunes filles orphelines ou abandonnées. Les sœurs leur donnent les premières notions de l'instruction et s'occupent surtout à les former à divers travaux manuels pour les mettre en état de gagner honorablement leur vie. Le concours des sœurs à ces deux œuvres est entièrement gratuit². »

Nous pouvons ajouter que les femmes et jeunes filles dont s'occupent les religieuses sont divisées à Saint-Cyr en huit catégories complètement séparées, cinq pour les pénitentes et trois pour les préservées. Les plus intéressantes de ces diverses classes sont les sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Fran-

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 486.

2. *Ibidem*.

çois d'Assise et celles du Tiers-Ordre du Cœur de la Mère Admirable; les premières sont des pénitentes converties et les secondes des jeunes filles préservées qui suivent toutes les règles de la vie religieuse et se consacrent entièrement au cloître.

La maison de Saint-Cyr renferme aujourd'hui environ quatre-vingt-dix religieuses de Notre-Dame de Charité, deux cent cinquante pénitentes et près de deux cents préservées.

Les bâtiments de ce monastère sont naturellement considérables, car les pénitentes n'y ont aucun rapport avec les préservées; ils sont bien posés sur le coteau dominant les cours de la Vilaine et de l'Ille. La chapelle est une partie de la nef de l'ancienne église conventuelle des Calvairiennes; les différentes classes de pénitentes sont renfermées dans les chapelles latérales sous d'épaisses grilles qui leur enlèvent toute communication avec le public.

PROVIDENCE DE CRÉHEN (FILLES DE LA DIVINE)

Cette congrégation a été fondée en 1822 par M. Guy-Louis-Pierre Homery, recteur de Créhen, dans le diocèse de Saint-Brieuc.

Une foi vive, une profonde humilité, une entière confiance dans la Providence, un zèle ardent pour le salut des âmes et le soulagement des misères humaines furent les vertus qui caractérisèrent cet homme de Dieu. Né à Ploubalay le 25 août 1781, M. Homery loua à Créhen une petite maison, y réunit quatre jeunes filles d'ouvriers n'ayant d'autres moyens d'existence que le produit de leur travail, et leur confia douze petites orphelines. Tel fut le commencement de l'œuvre charitable de ce bon recteur, mort en odeur de sainteté à la communauté de Créhen le 14 décembre 1861.

L'Institut des Filles de la Divine Providence a pour but l'instruction des petites filles, le soin des malades et l'œuvre des retraites spirituelles. Autorisée par ordonnance royale en

date du 18 novembre 1841, cette congrégation compte aujourd'hui trois cent soixante-huit religieuses et soixante-treize maisons, dont soixante-cinq dans le diocèse de Saint-Brieuc (y compris la maison-mère de Créhen), cinq dans celui de Quimper, une dans celui de Vannes et deux dans l'archidiocèse de Rennes ¹.

Ces deux dernières sont les suivantes :

1° *La Boussac*. — École de filles fondée en 1847; salle d'asile; soin des malades pauvres; cinq religieuses.

2° *Saint-Broladre*. — École de filles fondée en 1864; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

PROVIDENCE DE RUILLE (SŒURS DE LA)

M. Dujarié, nommé curé de Ruillé-sur-Loir, au diocèse du Mans, en 1803, trouva dans cette paroisse deux pieuses personnes qui voulurent bien, à sa prière, s'occuper d'instruire les enfants et de visiter les pauvres malades; il leur bâtit une maisonnette qui prit le nom de la Petite-Providence. D'autres bonnes filles s'étant jointes à ces deux premières et les curés du voisinage voulant fonder dans leurs paroisses des maisons semblables, M. Dujarié envoya ses sœurs se former à la vie religieuse au couvent des Incurables de Baugé. Elles y allèrent au nombre de sept, et après leur noviciat on leur donna un habit religieux et elles revinrent à la Petite-Providence se remettre sous la direction du bon curé de Ruillé.

De 1808 à 1816, sept maisons seulement furent fondées par la petite société; mais celle-ci ne tarda pas à prendre un rapide accroissement sous la direction de deux saintes femmes venues à Ruillé du fond de la Bretagne, M^{lles} Rolland du Roscoat et Cécile Lecor.

M^l^e du Roscoat, en religion sœur Marie-Madeleine, fut nommée supérieure générale de la congrégation naissante en

¹. Notice ms. — M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 536.

1820; mais elle mourut deux ans plus tard, ayant toutefois fondé dans ce court espace de temps quatorze maisons. Cécile Lecor, en religion sœur Marie, lui succéda dans le gouvernement général de la société; elle était née en l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord) et avait commencé par faire l'école à Pléhédél, paroisse où se trouve le château du Roscoat, ce qui lui fit connaître la mère Marie-Madeleine. Elle donna un grand essor à sa congrégation et mourut comme une sainte en 1873.

En 1820, M. Dujarié avait donné des constitutions à la société qu'il avait formée; mais en 1834 M^{sr} Bouvier, évêque du Mans, voulut revoir lui-même ces règles et approuva ensuite par ordonnance épiscopale la nouvelle congrégation. Enfin, les constitutions des Sœurs de Ruillé furent approuvées par le Souverain-Pontife Pie IX en 1861.

Aujourd'hui, la congrégation des Sœurs de la Providence de Ruillé possède cent quatre-vingt-dix établissements répartis dans seize diocèses en France et dans celui de Vincennes en Amérique; il y a environ neuf cents sœurs pour les desservir. L'Institut a été autorisé par ordonnance royale du 19 novembre 1826¹.

La maison-mère se trouve maintenant au bourg même de Ruillé-sur-Loir; c'est un vrai monastère, avec une fort belle église conventuelle consacrée en 1858 par M^{sr} Nanquette, évêque du Mans, en présence d'un grand nombre de prêtres, dont plusieurs appartenaient au diocèse de Rennes.

La congrégation des Sœurs de Ruillé, ayant pour but l'instruction des enfants et le soin des malades pauvres, possède, en effet, de nombreux établissements chez nous; on n'en compte pas moins de cinquante-deux, dont voici la nomenclature :

1^o *Andouillé*. — École de filles.

2^o *Argentré*. — École de filles.

1. *Hist. de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Ruillé*, 442.

- 3° *Availles*. — École de filles · hôpital.
- 4° *Bains*. — École de filles.
- 5° *Bazouges-la-Pérouse*. — École de filles ; soin des malades
pauvres.
- 6° *Bourg-des-Comptes*. — École de filles.
- 7° *Brutz*. — École de filles.
- 8° *Cancalle*. — École de filles ; asile pour les enfants et les
vieillards ; chapelle dédiée à saint Pierre.
- 9° *Cesson*. — École de filles.
- 10° *Chantepie*. — École de filles ; visite des malades pau-
vres.
- 11° *Chapelle-du-Lou (La)*. — École mixte.
- 12° *Domalain*. — École de filles ; hôpital.
- 13° *Étrelles*. — École de filles.
- 14° *Feins*. — École de filles ; visite des malades pauvres.
- 15° *Fougeray*. — École de filles.
- 16° *Gennes*. — École de filles.
- 17° *Guerche (La)*. — École de filles ; salle d'asile ; ouvroir ;
chapelle dédiée à Notre-Dame de la Salette.
- 18° *Guichen*. — École de filles.
- 19° *Guignen*. — École de filles.
- 20° *Iffendic*. — École de filles.
- 21° *Izé*. — École de filles ; chapelle.
- 22° *Laillé*. — École de filles ; soin des malades pauvres.
- 23° *Langon*. — École de filles.
- 24° *Martigné-Ferchaud*. — École de filles ; soin des ma-
lades pauvres.
- 25° *Maure*. — École de filles ; salle d'asile.
- 26° *Messac*. — École de filles.
- 27° *Montauban*. — École de filles ; chapelle dédié au Sa-
cré-Cœur de Jésus et bénite par M^{gr} de Lesquen le 23 oc-
tobre 1832.
- 28° *Moulins*. — École de filles ; visite des malades pauvres.
- 29° *Moutiers*. — École de filles.
- 30° *Noyal-sur-Vilaine*. — École de filles.

31° *Piré*. — École de filles; visite des pauvres et des malades.

32° *Plerguer*. — École de filles; visite des malades pauvres.

33° *Pleugeneuc*. — École de filles.

34° *Rannée*. — École de filles.

35°, 36° et 37° *Rennes*. — En Notre-Dame : École de filles, rue de Belair; pensionnat et chapelle, faubourg de Paris. — En Saint-Aubin : École de filles et salle d'asile.

38° *Rhétiers*. — École de filles; hôpital.

39° *Romillé*. — École de filles et salle d'asile.

40° *Saint-Didier*. — École de filles; visite des malades pauvres.

41° *Saint-Gilles*. — École de filles; visite des malades pauvres.

42° *Saint-Jacques-de-la-Lande*. — École de filles.

43° *Saint-Just*. — École de filles; visite des malades pauvres.

44° *Saint-Malo-de-Phily*. — École de filles.

45° *Sainte-Anne-sur-Vilaine*. — École de filles; soin des malades pauvres.

46° *Sainte-Marie*. — École de filles.

47° *Saint-Méloir-des-Ondes*. — École de filles.

48° *Saint-Onen*. — École de filles.

49° *Saint-Pierre-de-Plesquen*. — École de filles.

50° *Saint-Scrvan*. — Bureau de bienfaisance de Saineville, tenu avant la Révolution par les Filles de la Charité et confié en 1828 aux Sœurs de Ruillé; chapelle dédiée à Notre-Dame du Sacré-Cœur.

51° *Vignoc*. — École de filles.

52° *Vissetche*. — École de filles; visite des malades pauvres.

PROVIDENCE DE SAINT-BRIEUC (FILLES DE LA)

Saint-Brieuc vit naître cet Institut au sein d'une congrégation de jeunes filles établie en cette ville à la suite de la

mission de 1816. Cette congrégation avait pour supérieure M^{lle} Marie-Anne Cartel, âme d'élite vouée à toutes les bonnes œuvres. Deux autres demoiselles de la congrégation s'attachèrent à M^{lle} Cartel : c'étaient M^{lles} Marie Conan et Fanny Chapelain. Ces trois pieuses filles se mirent sous la direction de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, vicaire général de Saint-Brieuc et fondateur des Frères de l'Instruction Chrétienne, et se vouèrent à l'enseignement de la jeunesse. Elles reçurent le 25 mars 1821 de ce respectable prêtre des constitutions et prononcèrent leurs vœux le même jour¹.

La maison-mère des Filles de la Providence est à Saint-Brieuc; elles y élèvent chaque année plus de six cents enfants, ayant un pensionnat et deux externats. L'Institut a été autorisé comme congrégation diocésaine le 7 avril 1877. La Sainte Vierge est la première patronne de la congrégation, saint Joseph en est le second patron, l'Immaculée-Conception est la fête principale de la maison-mère. Cette congrégation ne se propage qu'assez lentement; elle compte six maisons dans le diocèse de Saint-Brieuc et sept dans l'archidiocèse de Rennes. Voici quelles sont ces dernières :

1^o et 2^o Combour. — École communale de filles fondée en 1840; oratoire avec réserve du Saint-Sacrement; salle d'asile; dix religieuses. — Hôpital fondé en 1876 par M. Delafosse, curé de Combour; chapelle provisoire; trois religieuses.

3^o Rennes. — En 1873, M. Gandon, curé de Toussaints, appela dans sa paroisse les Filles de la Providence pour tenir une école gratuite abandonnée alors par les Filles de Marie; cette maison, située rue du Vieux-Cours, contient aujourd'hui un pensionnat, un externat et une école gratuite; elle élève

¹ *Notice ms. sur la Congrégation de la Providence de Saint-Brieuc* — Dans sa Vie de l'abbé de la Mennais, M. de Mirecourt dit que les religieuses de la Providence prononcèrent leurs premiers vœux pendant la nuit de Noël 1818, à Saint-Brieuc même, dans la chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, un an après la fondation des Frères de l'Instruction Chrétienne.

chaque année plus de cinq cents enfants; une chapelle est construite dans l'enceinte de l'établissement, elle appartient au curé de Toussaints, mais les sœurs en ont la jouissance; vingt-deux religieuses.

4° *Saint - Jouan - des - Guérets*. — École communale de filles fondée en 1857; soin des malades pauvres; cinq religieuses.

5° *Saint-Lunaire*. — École communale de filles fondée en 1869; soin des malades pauvres; quatre religieuses.

6° *Saint-Malo*. — Pensionnat fondé en 1864, avec externat établi en 1867; chapelle dédiée à la Sainte-Famille; six-huit religieuses.

7° *Saint-Père-Marc-en-Poulet*. — École libre de filles fondée en 1861; soin des malades pauvres; trois religieuses.

RETRAITE (DAMES DE LA)

La Congrégation de la Retraite, ou Société de Mario, tire son origine des pieuses associations de dames établies en Bretagne par M. de Kerlivio et M^{lle} de Francheville pour la direction des maisons de retraite. Primitivement, les membres de ces associations ne faisaient pas de vœux. (V. p. 524.)

Redon. — « En 1820, M^{sr} Mannay, évêque de Rennes, obtint de M^{sr} de Crouseilhès, évêque de Quimper, quelques Dames de la Retraite de la maison de Quimper, pour fonder à Redon une maison semblable. Ces dames, au nombre de trois, à la tête desquelles était M^{me} du Cléguer, femme d'un rare mérite, achetèrent à bas prix, vu son état de dégradation, l'ancien monastère des Calvairiennes (V. p. 187), et s'y établirent. Grâce à la coopération active de M. Hattais, curé de Redon, et au concours bienveillant des principaux habitants de la ville, elles ne tardèrent pas à pouvoir ouvrir leur maison aux personnes des deux sexes qui désiraient suivre les exercices des retraites.

« Dès leur début, les retraites de Redon furent très-nom-

breuses. Elles ont été dirigées d'abord par les prêtres de la paroisse et des paroisses environnantes, puis par les Missionnaires diocésains. Un des corps du bâtiment fut mis à la disposition des dames qui voudraient s'y retirer en qualité de pensionnaires.

« Afin de donner plus de stabilité à l'œuvre et pour satisfaire aux pieux désirs des trois fondatrices, l'évêque de Rennes décida que les membres de la communauté de Redon feraient des vœux simples après quelques années d'épreuves. Le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14 septembre 1823, M^{me} du Cléguer et ses compagnes se lièrent à Dieu et à leur sainte œuvre par les trois vœux de religion, auxquels elles ajoutèrent celui de travailler toute leur vie au salut du prochain. Cette profession eut lieu à la suite d'une retraite donnée par le R. P. Maillard, de la Compagnie de Jésus. Ce même religieux traça pour le nouvel Institut une règle calquée presque entièrement sur celle de sa Compagnie¹. » C'est vers cette époque que les Dames de la Retraite prirent le nom de Dames de la Société de Marie.

« Peu de temps après leur consécration, les religieuses de la Société de Marie joignirent à leur première œuvre celle de l'éducation, et voulurent exercer d'abord ce genre d'apostolat en faveur des enfants pauvres. Une école gratuite fut donc ouverte dans la maison de Redon plusieurs années avant qu'on y établit un pensionnat pour les jeunes filles des classes élevées.

« En 1827, M^{er} de Lesquen, non moins dévoué à cet établissement que ne l'avait été son prédécesseur, obtint du gouvernement une ordonnance royale, datée du 17 janvier, qui reconnaissait l'existence du nouvel Institut et permettait à ses membres de se répandre en divers lieux. Cette ordonnance donnait à la maison de Redon le titre de maison-mère; elle conserva ce titre jusqu'en 1837. Il passa alors à la mai-

¹ D. Jausions, *Histoire de Redon*, 327, 328.

son fondée à Angers en 1826, et qui, sous la haute et paternelle protection de M^{sr} Montault, avait pris en peu de temps un développement assez considérable¹. »

Depuis l'époque de cette translation à Angers de la maison-mère, les religieuses de la Société de Marie, ou Dames des Retraites, ont reçu du gouvernement une seconde autorisation le 8 février 1854 et ont formé quatre nouveaux établissements. Nous n'avons dans notre diocèse que celui de Redon; mais si cette communauté n'est plus en réalité le chef-lieu de l'Institut, elle n'a pas cessé pour cela d'être pour le cœur des religieuses une véritable maison-mère, et elles n'oublieront jamais ce que les premières années de son existence ont coûté à leurs vénérables fondatrices de sollicitudes, de sacrifices et de travaux.

SACRÉ-COEUR (DAMES DU)

Cette congrégation a été fondée par la mère Sophie Barat, déclarée vénérable le 18 juillet 1879 par le Souverain-Pontife Léon XIII, et dont la béatification est prochainement attendue.

Dirigée par les PP. Varin d'Ainvelle, de Tournély et Barat, — ce dernier son propre frère, — faisant tous partie de la société dite des Pères de la Foi, Sophie Barat ne tarda pas à marcher rapidement dans la voie de la perfection.

Le but principal des Pères de la Foi était de prêcher des missions et de répandre le culte du Sacré-Cœur. Mais « il ne suffisait pas à leur zèle sacerdotal de travailler à relever la religion par les hommes. Les femmes, les mères de famille, les épouses chrétiennes, les jeunes filles vertueuses devaient avoir aussi une part très-considérable, et plus grande que jamais, dans la rénovation de la société. C'est pourquoi Tournély fut inspiré de fonder, parallèlement à son Institut de missionnaires, et presque sur le même plan, un Institut de

1. D. Jausions, *Histoire de Redon*.

femmes consacrées à l'instruction non-seulement des enfants pauvres, mais des classes élevées et influentes du monde.

« Se dévouer au Cœur de Jésus, disent les Mémoires du temps, ressusciter l'amour de Jésus dans les âmes et la lumière de sa doctrine dans les esprits; pour cela prendre les sentiments et les dispositions intérieures de ce Cœur divin et les répandre par le moyen de l'éducation de la jeunesse : tel fut le but de Tournély dans la conception de cet Ordre de femmes. En conséquence, cet Ordre devait porter le nom du Cœur de Jésus, selon que le divin Maître lui-même s'en était ouvert à son serviteur¹. »

Ce fut le 21 novembre 1800 que Sophie Barat et trois pieuses compagnes se consacrèrent solennellement au Cœur de Jésus dans la petite chapelle des Pères de la Foi à Paris; l'année suivante, la première maison de la congrégation des Dames du Sacré-Cœur fut fondée à Amiens, et M^{me} Barat en fut nommée supérieure.

L'Institut se développa rapidement ensuite et fut approuvé par le Souverain-Pontife Léon XII en 1826. Obligé d'abrégier cet aperçu historique, nous ne pouvons que signaler ici à nos lecteurs l'admirable Vie de M^{me} Barat, qui renferme toute l'histoire de sa congrégation, car cette sainte religieuse n'est morte qu'en 1865, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Aujourd'hui le Sacré-Cœur a des maisons non-seulement dans toute la France, mais pour ainsi dire dans toute l'Europe, notamment dans l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, la Suisse, l'Autriche, la Hollande, l'Irlande, l'Écosse, etc.; il s'étend, en outre, dans les deux Amériques et il vient de s'établir tout dernièrement dans la Nouvelle-Zélande.

Cet Institut a été approuvé d'abord par Napoléon I^{er} le 10 mars 1807, puis par Charles X en avril 1827, et enfin par Napoléon III au mois d'août 1853.

Rennes. — Ce fut à la demande de l'évêque M^{gr} Saint-Marc,

1. *Hist. de la vénérable mère Barat*, I, 39.

et sur l'initiative de M. l'abbé Carron, que le Sacré-Cœur s'établit à Rennes en 1846, dans une modeste maison entourée de jardins et appelée Bégasson, située dans la paroisse de Saint-Étienne. Cette propriété, relevant jadis féodalement du prieuré de Saint-Cyr, avait successivement appartenu aux familles Le Duc de la Bouquinaye, Blanchart, Le Bel de Lesnen, Le Gonidec des Aulnays, de Plouer, de Bégasson et de Sceaulx. C'est cette dernière famille qui vendit Bégasson aux religieuses du Sacré-Cœur.

Celles-ci arrivèrent à Rennes conduites par une des premières compagnes de M^{me} Barat, la mère Catherine de Charbonnel de Jussac, femme éminente qui, sous la Terreur, s'était dévouée pour la foi, les ministres de l'Évangile et le soulagement des proscrits¹.

Parmi les sœurs nouvellement installées à Rennes se trouvait aussi Marie Lataste, devenue célèbre par les révélations dont elle fut privilégiée : « Dieu, s'emparant de cette âme, l'avait envahie de sa lumière et de sa grâce, et depuis la fin de l'année 1839 Marie Lataste était avec Jésus-Christ en communication extraordinaire². » Cette sainte fille mourut à Rennes dès l'année suivante, à peine âgée de vingt-cinq ans, après avoir fait ses vœux sur son lit d'agonie : « Le 10 du mois de mai, vers quatre heures du matin, rapporte sa supérieure, lorsque autour de sa cellule une multitude d'oiseaux s'éveillaient dans les grands arbres et chantaient les louanges de leur Créateur, la sœur Marie Lataste prêta l'oreille, sourit, baisa le crucifix et rendit son âme à Dieu³. » L'humble cellule où elle exhala si doucement son dernier soupir est devenue un oratoire dédié au Sacré-Cœur de Jésus, et la confiance des fidèles y amène de nombreux pèlerins.

L'ancien manoir de Bégasson étant insuffisant pour contenir le pensionnat fondé par les Dames du Sacré-Cœur, fut des-

1. V. *Histoire de Madame Barat*, I, 83.

2. *Ibidem*, II, 273.

3. *Vie de Marie Lataste*, I, 122.

tiné par elles à renfermer une école gratuite de petites filles pauvres; puis, en 1852, l'on bâtit la maison actuelle, contenant le monastère et le pensionnat. C'est dans cette dernière demeure que fut reçu, pendant les tristes événements de 1870-71, le noviciat général de la société, obligé de quitter Conflans, près Paris. La communauté des Carmélites de Meaux y trouvait en même temps un asile.

Pendant plusieurs années le Sacré-Cœur de Rennes dut se contenter d'une chapelle provisoire. La belle église de style ogival primitif qu'on y admire aujourd'hui fut consacrée, ainsi que l'autel majeur, le 23 octobre 1861, par M^{gr} Saint-Marc, archevêque de Rennes. C'est un édifice en forme de croix, avec abside polygonale; de riches verrières garnissent les nombreuses fenêtres du sanctuaire et des transepts, et d'élégantes stalles en bois sculpté occupent la nef entière.

Toutes les maisons et chapelles du Sacré-Cœur sont de droit dédiées au divin Cœur de Jésus, mais chacune d'elles reçoit, de plus, un patron spécial : la maison de Rennes reconnaît sainte Anne pour sa patronne, et l'autel majeur de l'église est sous son vocable; les autels latéraux sont dédiés à la Sainte Vierge et à saint Joseph.

Un oratoire sous le vocable de *Mater Admirabilis* existe, en outre, dans l'intérieur de la maison¹.

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS (SŒURS DU)

La société des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus a été fondée en 1652 pour tenir des écoles, des hôpitaux, des orphelinats et des ouvroirs; elle fournit même des garde-malades. La maison-mère de cette congrégation est à Coutances, et l'École Normale, dirigée dans cette même ville par ces religieuses, est très-florissante. L'Institut, comprenant environ cinq cents

1. Notice ms. sur le Sacré-Cœur de Rennes.

soeurs, a été autorisé par le gouvernement les 9 avril 1846 et 15 novembre 1858¹.

Cette congrégation n'a dans notre archidiocèse qu'une seule maison, c'est l'école de filles de *Louvigné-du-Désert*.

SAGESSE (FILLES DE LA)

Les Filles de la Sagesse, que nous connaissons déjà (Voy. p. 221), possèdent dans notre archidiocèse dix-neuf établissements, dont voici la nomenclature² :

1° *Bais*. — Maison d'instruction et de charité fondée en 1853; asile de vieillards; chapelle dédiée à la Sainte Vierge.

2° *Chapelle-Chaussée (La)*. — Maison d'instruction et de charité fondée en 1860; chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

3° *Dol*. — Hôpital; bureau de charité; ouvroir; salle d'asile; les Filles de la Sagesse sont venues à Dol en 1875.

4° et 5° *Fougères*. — Deux établissements, fondés l'un et l'autre avant la Révolution.

A. — *Hôpital-Général*, dans la paroisse Saint-Léonard (V. p. 283); chapelle dédiée à saint Louis.

B. — *Maison de la Providence*, en la paroisse de Saint-Sulpice (V. p. 225); école de filles; chapelle dédiée à la Sainte-Trinité.

6° *Gaël*. — École de filles et maison de charité fondées en 1834.

7° *Iffs (Les)*. — École de filles et maison de charité fondées dès 1788. (V. p. 225.)

8° *Janzé*. — Hôpital avec chapelle intérieure; école de filles et maison de charité avec oratoire.

9° *Louvigné-de-Bais*. — Maison d'instruction pour les filles

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 462.

2. V. le P. Fontenau, *Illust. de la Congrégation de la Sagesse*, 529, 530.

et de charité pour les pauvres fondée en 1751 (V. p. 222); chapelle.

10° *Miniac-Morvan*. — École de filles et Bureau de charité fondés en 1764. (V. p. 223.)

11° *Montfort*. — Hôpital avec chapelle; maison de retraite; école de filles et salle d'asile; établissement fondé en 1773. (V. p. 224.)

12° *Paramé*. — Maison d'instruction et de charité fondée en 1804 (V. p. 429); salle d'asile; oratoire.

13° *Pleurtuit*. — École de filles et maison de charité fondées en 1837; oratoire.

14° *Rennes*. — En la paroisse de Saint-Étienne, pensionnat et école charitable; cette maison, fondée en 1724 au haut du faubourg de Brest, a été transférée après la Révolution dans la rue du Manège (V. p. 221 et 454); chapelle dédiée à sainte Philomène.

15° *Rozlandrieuc*. — Maison d'instruction et de charité fondée en 1871.

16° *Saint-Briac*. — École de filles et visite des pauvres malades; maison fondée en 1819; chapelle.

17° *Saint-Coulomb*. — Maison d'instruction et de charité fondée en 1815.

18° *Saint-Servan*. — Hôpital du Rosais (V. p. 358); les Filles de la Sagesse y sont venues en 1814; chapelle de la Sainte-Trinité.

19° *Vivier (Le)*. — École de filles et visite des pauvres malades; maison fondée en 1862.

SAINT-ESPRIT (FILLES DU)

La congrégation des Filles du Saint-Esprit, appelées vulgairement Sœurs Blanches à cause de leur costume, naquit à Plérin, dans le diocèse de Saint-Brieuc. Cet établissement est dû à la charité d'une pauvre veuve nommée Marie Balavoine et d'une bonne fille des champs appelée Renée Durel, qui se

consacrèrent à l'instruction des enfants et au soin des malades pauvres sous la direction de Jean Leuduger, chanoine et scholastique de Saint-Brieuc, et de M. Allenou de la Garde, recteur de Plérin. Vers 1706, ces deux pieuses femmes virent se joindre à elles deux ou trois filles du Tiers-Ordre de Saint-François, et toutes ensemble elles vinrent habiter au Ligné une maison appartenant à Renée Burel. M. Leuduger rédigea à leur intention une sorte de règle et leur prescrivit divers exercices qui furent approuvés par M^{gr} de Frélat de Bois-sieux, évêque de Saint-Brieuc.

Un peu plus tard, René Allenou de la Ville-Angovin étant devenu recteur de Plérin à la place de son oncle, résolut de fixer l'école de sa paroisse et le berceau de la société des Sœurs Blanches au bourg même de Plérin ; il y acheta donc une maison en 1720 et put bientôt y réunir jusqu'à deux cents enfants.

La congrégation du Saint-Esprit se fonda définitivement en 1733 et fut approuvée le 24 avril de cette année-là par M^{gr} Vivet de Montclus, qui confirma Marie Balavoine dans son poste de supérieure¹.

Chassées par la Révolution, les Sœurs Blanches purent rentrer dans leur maison de Plérin dès au commencement de 1800; dix ans après elles furent approuvées comme association d'instruction et de charité par décret impérial du 13 novembre 1810. Leur maison-mère fut transférée en 1820 de Plérin à Saint-Brieuc, où elle est encore. Leur congrégation possède aujourd'hui deux cent quatre-vingt-six maisons et environ treize cents religieuses répandues dans toute la Bretagne, principalement dans les diocèses de Saint-Brieuc et de Quimper.

Cette pieuse association embrasse tous les genres d'œuvres de bienfaisance chrétienne : elle soigne les malades pauvres à

¹. V. sur cette congrégation une bonne notice historique de M. Bopartz, *Portraits bretons*, 431.

domicile et tient des hôpitaux et maisons de charité; elle se livre à l'éducation de la jeunesse, non-seulement dans les villes, mais encore et surtout dans les campagnes; elle dirige des ouvriers et a des salles d'asile.

« Les Filles du Saint-Esprit, dit M. Keller, se sont toujours distinguées par un admirable dévouement dans les épidémies, et elles pourraient montrer de nombreuses lettres émanées de hauts fonctionnaires de l'administration qui rendent à leur courage et à leur charité un éclatant hommage. Dans ces moments pénibles, elles ont toujours répondu à l'appel qui leur était fait, se dispersant à travers les villages pour aller partout faire face au fléau ¹. »

Les Filles du Saint-Esprit possèdent dans l'archidiocèse de Rennes les quatre maisons dont voici les noms :

1° *Chavagne*. — École mixte et visite des malades; maison fondée en 1822; trois religieuses.

2° *La Bouëxière*. — École de filles fondée en 1825; visite des malades; oratoire; cinq religieuses.

3° *La Gouesnière*. — École de filles fondée en 1862; visite des malades; trois religieuses.

4° *Rennes*. — En la paroisse de Toussaints, tenue de l'infirmierie et de la lingerie du Lycée; établissement fondé vers 1871; trois religieuses.

SAINT-JOSEPH DE CLUNY (SOEURS DE)

Les religieuses de Cluny ont pour but l'éducation de la jeunesse, le soin des malades dans les hôpitaux et dans les asiles d'aliénés, et la tenue de quelques pénitenciers dans les colonies.

Au commencement de ce siècle, la révérende mère Javouhey fonda cet Institut pour s'occuper spécialement des enfants

1. *Les Congrégations religieuses en France*, 532.

pauvres parmi les populations les plus délaissées; aussi se dévoua-t-elle à la moralisation des noirs de nos colonies. Dès 1816 elle envoyait des sœurs à l'île Bourbon et successivement dans tous les pays d'outre-mer appartenant à la France.

Actuellement, la congrégation de Saint-Joseph de Cluny a des établissements non-seulement en France, à Rome et en Irlande, mais encore dans la plupart des colonies françaises et anglaises d'Amérique et d'Afrique, au Pérou, à Haïti et dans l'île de Madagascar. Elle a été autorisée par le gouvernement les 17 janvier 1827 et 21 juillet 1870. Sa maison-mère est à Paris et ses religieuses sont au nombre d'environ deux mille¹.

Châteaubourg. — Dans l'archidiocèse de Rennes les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny n'ont qu'une maison, située à Châteaubourg, et fondée en 1864 par M. Denis, curé de cette paroisse. Cet établissement a un double but : former à la vie religieuse des sujets qui sont envoyés à Paris après dix-huit mois de noviciat, — et donner l'instruction à des jeunes filles dans un pensionnat et dans une école communale tenues par les Sœurs.

La maison de Châteaubourg est sous le patronage de saint Joseph; elle est admirablement posée au sommet de la colline sur laquelle s'échelonnent les maisons du bourg, et elle est décorée d'une jolie chapelle de style ogival.

SAINT-MARTIN (SOEURS DE)

Cette congrégation, dont la maison-mère est à Bourgueil, dans l'archidiocèse de Tours, fut fondée d'abord sous le nom de Tiers-Ordre du Carmel. En 1824, les sœurs qui la composaient se mirent sous la protection de saint Martin, le grand

¹ N. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 400.

évêque de Tours, et en prirent le nom. Elles ont été autorisées par ordonnance royale du 16 avril 1846.

Au nombre d'environ deux cents, ces religieuses instruisent les jeunes filles, visitent les indigents, soignent les malades à domicile et se consacrent à toutes les œuvres de miséricorde¹.

La congrégation de Saint-Martin n'a chez nous qu'un établissement, c'est celui de *Nouvoitou*, qui a pour but la tenue d'une école de filles et la visite des malades pauvres.

SAINTE-FAMILLE DE BORDEAUX (SOEURS DE LA)

La congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille, ayant sa maison-mère à Bordeaux, a été fondée en 1820 et autorisée par ordonnance royale du 7 juin 1826.

Cet Institut a des pensionnats, des salles d'asile, des crèches, des jardins d'enfants, des écoles et des orphelinats gratuits; de plus, les religieuses soignent les malades à domicile et dans les hôpitaux.

La congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille se compose d'environ huit cents sœurs qui ont des établissements soit hospitaliers, soit scolaires, dans tous les pays de l'Europe et dans diverses contrées de l'Asie et de l'Afrique².

Cette pieuse société se subdivise en sept branches, et dans chacune d'elles les sœurs portent un nom particulier; dans notre archidiocèse se trouvent trois de ces branches, occupant en tout sept maisons :

1^o Sœurs de l'Espérance. — Ces religieuses vont garder les malades à domicile; elles sont établies à *Rennes* dans la paroisse de Notre-Dame, et à *Saint-Malo*; dans l'une et l'autre

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 598.

2. *Ibidem*, 413.

de ces maisons elles ont des chapelles desservies et dédiées à la Très-Sainte Vierge.

2^o *Sœurs de l'Immaculée-Conception*. — Celles-ci tiennent des écoles et visitent les malades pauvres; elles sont établies à *Bédée, Mordelles, Québriac et Saint-M'hervé*.

3^o *Sœurs Marthes*. — Ces dernières s'occupent à Rennes de la tenue de la maison de M^{sr} l'archevêque et de la porterie des Sœurs de l'Espérance.

SAINTE-FAMILLE DE NANTES (SOEURS DE LA)

Cette petite association n'a été fondée qu'en 1856, à Nantes, par M. l'abbé Laurent, alors vicaire à Notre-Dame-de-Bon-Port, en cette ville. Le but principal de ces religieuses est de visiter les malades, de faire les ménages des familles pauvres et de recueillir dans des asiles des orphelins et de jeunes aveugles. La maison-mère de la Sainte-Famille est à Nantes dans le parc de Grillot, en la paroisse de Saint-Clair.

Depuis sa fondation récente, — écrivait M. Keller en 1880, — la congrégation de la Sainte-Famille de Nantes a déjà recueilli près de trois mille orphelins¹.

Ces religieuses n'ont dans notre archidiocèse qu'une seule maison, c'est l'orphelinat des garçons fondé à *Saint-Servan* par M. le curé de cette paroisse; elles y sont venues en 1874, le 10 juillet, et se servent de la jolie chapelle de Saint-Joseph qui avoisine l'orphelinat².

1. *Les Congrégations religieuses en France*, p. 324.

2. L'orphelinat des garçons de Saint-Servan fut fondé en 1808 et tenu provisoirement jusqu'en 1874 par les Demoiselles de Nazareth. Comme ces dernières ne sont pas des religieuses proprement dites et que nous n'aurons pas occasion, par suite, de parler d'elles dans ce volume, disons un mot ici de leur établissement. Il y a une cinquantaine d'années, M^{lles} Le Fer de la Motte et Magon de la Vieuville formèrent, avec quelques autres pieuses congréganistes de Saint-Servan, une petite association, qui existe encore, pour diriger un orphelinat de petites filles. Leur maison porte le nom de Nazareth. Leur chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, vient d'être rebâtie par la supérieure actuelle, M^{lle} Fournier de Bellevue.

SAINTE-MARIE (FILLES DE)

Dans la première moitié de ce siècle, un bon curé du diocèse de Saint-Brieuc, M. Joachim Fleury, recteur de Broons de 1817 à 1849, ancien confesseur de la foi pendant la Révolution, gémissait de voir dans sa paroisse l'ignorance des enfants et l'abandon des malades pauvres. Il eut la pensée de charger de l'œuvre charitable d'instruire les enfants et de soigner les malades deux pieuses personnes du bourg de Broons nommées Louise et Laurence Lemarchand. Après s'être préparées quelque temps à leur double mission dans des établissements spéciaux, ces deux bonnes filles élevèrent à Broons une école, et dans l'intervalle des classes visitèrent les malades de la paroisse. Pour demeurer constantes dans cette voie de charité, elles acceptèrent un petit règlement de vie que leur traça M. Fleury, et s'engagèrent par vœu à exercer les bonnes œuvres dont ce dernier les avait chargées.

C'était en 1826; l'institution était exclusivement pour la localité, et ni M. Fleury, ni ses filles, n'avaient l'idée de fonder une congrégation. Toutefois quelques pieuses âmes s'étant jointes à M^{lles} Lemarchand, M. Fleury, pour assurer l'existence de sa maison de charité et d'instruction, résolut de rattacher ses filles spirituelles à quelque famille religieuse; mais en vain s'adressa-t-il à plusieurs associations établies déjà dans le diocèse de Saint-Brieuc, ses démarches furent infructueuses. C'est alors que M. Le Mée, vicaire général de Saint-Brieuc, suggéra au saint curé de Broons l'idée de réunir ses pieuses filles en congrégation particulière; il finit par triompher des vives oppositions de M. Fleury, et ainsi fut fondée l'association des Filles de Sainte-Marie. Ses constitutions et sa règle furent approuvées en 1845 par M^{sr} Le Mée, devenu évêque de Saint-Brieuc, et la congrégation reçut l'autorisation civile le 30 mars 1849.

Les Filles de Sainte-Marie ont leur maison-mère au bourg

de Broons, et elles ont choisi comme fête patronale de leur association la Présentation de la Sainte Vierge. Elles sont aujourd'hui plus de trois cent cinquante religieuses répandues dans les diocèses de Saint-Brieuc, Vannes, Rennes, Bourges, Paris et Beauvais. Elles tiennent des pensionnats et des écoles, visitent les malades pauvres, dirigent l'École des Sourdes-Muettes de Saint-Brieuc, tiennent des ouvroirs, et fournissent des sujets pour l'infirmerie, la lingerie et même la cuisine aux séminaires et aux collèges.

Les Sœurs de Broons, — comme on les appelle vulgairement chez nous, — ont trois établissements dans l'archidiocèse de Rennes :

1^o *Boistrudan*. — École mixte et visite des malades pauvres; maison fondée le 28 septembre 1851; trois religieuses.

2^o *Rennes*. — A l'institution Saint-Martin, tenue par les Eudistes, petite classe aux tous jeunes enfants, classe dite de l'Enfant-Jésus; tenue de l'infirmerie, de la lingerie et de la cuisine; le tout depuis 1876.

3^o *Saint-Malo*. — Au collège de cette ville, surveillance des plus jeunes enfants, soins de l'infirmerie, de la lingerie et de la cuisine, depuis 1877.

TRINITAIRES DE VALENCE

« En 1650, deux ans après l'établissement des Pères Trinitaires dans la cité lyonnaise, M. de Morange, vicaire général du diocèse de Lyon, conçut le projet d'associer aux œuvres et aux mérites de ces bons religieux quelques jeunes personnes qu'à cette fin il réunit en communauté, et auxquelles il donna le scapulaire de l'Ordre et les constitutions des religieuses Trinitaires d'Espagne et de Portugal, déjà approuvées par Sa Sainteté Urbain VIII.

« Ces dignes filles, non contentes de coopérer par leurs quêtes et par leurs propres aumônes à la rédemption des cap-

tifs, voulurent encore aider l'Église dans la rédemption des âmes en se consacrant à l'éducation de la jeunesse et au service des pauvres et des malades dans les hôpitaux. Dieu bénit visiblement leurs efforts, car en très-peu de temps cette œuvre naissante compta six maisons dans le seul diocèse de Lyon¹. »

Sur les entrefaites, M^{gr} de Cosnac, évêque de Valence, appela dans sa ville épiscopale, pour y tenir l'Hôtel-Dieu, les religieuses Trinitaires de Lyon. Elles y arrivèrent en 1685 et se virent bientôt demandées dans d'autres localités; mais, quelques années plus tard, les Trinitaires de Valence se séparèrent de celles de Lyon et formèrent une association particulière qui put continuer ses œuvres au milieu même de la Révolution.

La congrégation des Trinitaires de Valence fut autorisée par décret impérial du 16 juillet 1810; elle fut plus tard reconnue par Pie IX le 22 septembre 1869, et ses constitutions furent approuvées par ce même Pontife le 8 mai 1874.

Cet Institut, dont la maison-mère est encore à Valence (Drôme), s'est surtout répandu dans le Nord et dans le Midi de la France, ainsi qu'en Algérie; dans cette dernière colonie les Trinitaires sont au nombre de trois cents religieuses, tenant trente-deux maisons.

Depuis quelques années la congrégation des Trinitaires de Valence s'est accrue par l'aggrégation des Trinitaires de Plancoët et des Sœurs de la Charité de Bayeux; ces deux associations, manquant de sujets, ont obtenu de se réunir aux religieuses dont nous nous occupons. Présentement, les œuvres des Trinitaires de Valence sont donc le service des malades dans les hôpitaux, l'éducation de la jeunesse, la tenue des orphelinats, des salles d'asile et des ouvroirs.

Dinart. — Les Trinitaires n'ont dans notre archidiocèse qu'une seule maison, située dans la jolie petite ville de Dinart; en voici l'origine : En 1871, les Sœurs de la Charité

1. Notice ms. sur la congrégation des Trinitaires de Valence.

de Bayeux, ayant obtenu de faire partie de l'Institut des Trinitaires de Valence, cédèrent à ces dernières leur maison nouvellement fondée à Dinart pour l'instruction des jeunes filles. Depuis lors les Trinitaires tiennent cet établissement, qui renferme un pensionnat, une école charitable et une chapelle provisoire. Par un hasard providentiel, cette maison des religieuses Trinitaires, admirablement située au fond de la baie du prieuré de Dinart, au milieu de grands arbres se plongeant littéralement dans la mer, avoisine les ruines si pittoresques de la chapelle et du vieux couvent des moines Trinitaires fondé en ce même lieu au XIII^e siècle. (V. p. 169.)

URSULINES

Nous avons suffisamment parlé déjà (V. p. 230) de la congrégation des Ursulines, établie parmi nous depuis assez longtemps. Chacune de leurs communautés est indépendante. Depuis la Révolution, ces religieuses ont vu leur association autorisée comme congrégation enseignante par décret impérial du 9 avril 1806. Elles ont rétabli ou fondé dans l'archidiocèse de Rennes quatre couvents dont nous allons dire quelques mots.

1^o Châteaugiron. — Cette communauté est l'œuvre de deux anciennes Ursulines du monastère de Redon, qui, réfugiées à Châteaugiron dans leurs familles pendant la Révolution, s'y dévouèrent à donner l'instruction aux petites filles de leur ville natale. Quand revint un peu de paix, ces pieuses femmes, nommées M^{mes} Nourry, en religion sœur des Séraphins, et sœur Saint-Jean, demeurèrent à Châteaugiron pour y continuer leur bonne œuvre et achetèrent la chapelle de la Trinité. Elles parvinrent ainsi à reconstituer une petite communauté religieuse qui fut autorisée par ordonnance royale du 6 août 1826. Plus tard, en 1857, elles firent l'acquisition de l'ancien prieuré bénédictin de Sainte-Croix (V. tome II, p. 88) et s'y établirent. Elles y sont présentement au nombre d'une

quarantaine de religieuses, tenant un pensionnat de jeunes filles et une école charitable. Elles forment les enfants, dit M. Keller, à divers ouvrages manuels, « particulièrement à la broderie des tulles, qui fournit aux enfants pauvres le moyen de venir de bonne heure en aide à leurs familles. Des secours en vêtements et en vivres sont distribués régulièrement aux pauvres de la paroisse et envoyés à domicile aux infirmes et aux vieillards. Par les élèves qu'elles attirent, par les travaux qu'elles font faire, les Ursulines font beaucoup de bien au commerce et aux ouvriers de Châteaugiron; sans elles, ces derniers n'auraient souvent, pendant l'hiver, pas d'occupation et partant pas de pain ¹. »

L'ancienne église priorale de Sainte-Croix ayant été rasée avant leur arrivée en ce lieu, les Ursulines n'ont qu'une chapelle provisoire dans l'intérieur de leur couvent.

2° *Montfort.* — Après la Révolution, quelques Ursulines de l'ancien monastère de Hédé (V. p. 239) se réunirent à Rennes dans une maison de la rue Châlais, et, sans oser reprendre leur costume religieux, elles se dévouèrent à l'instruction de la jeunesse. Parmi elles était une postulante native de Hédé, nommée Marie Guynot-Brémard, femme de grande entreprise; cette dernière, de concert avec la mère Félicité, dont la famille était riche, acheta l'ancienne abbaye de Saint-Jacques de Montfort (V. tome II, p. 636) dans l'intention d'y établir un couvent d'Ursulines. Par contrat du 25 septembre 1806, ces pieuses femmes devinrent donc propriétaires des vieux bâtiments claustraux des Génovéfains, des jardins et dépendances, et de la métairie de la Porte. M^{lle} Brémard mit tant d'activité à restaurer toutes ces constructions ruinées par la Révolution qu'elle put bientôt prier les Ursulines de quitter Rennes pour venir habiter l'Abbaye de Montfort. Elles s'y réunirent au nombre de onze et choisirent pour leur supérieure la mère Sainte-Thérèse, entrée au monastère de Hédé

1. *Les Congrégations religieuses en France*, 488.

en 1769. M. d'Humières, vicaire général de Rennes, vint, le 7 septembre 1807, bénir la chapelle du nouveau couvent de Saint-Jacques, et le lendemain, fête de la Nativité de Notre-Dame, il reçut les vœux de M^{lle} Brémard; toutes les anciennes religieuses renouvelèrent en même temps leurs promesses et reprirent leurs vêtements monastiques que la Révolution les avait forcées d'abandonner¹.

Depuis cette époque, la communauté des Ursulines de Montfort n'a fait que prospérer; elle fut autorisée par ordonnance royale du 20 novembre 1816.

Ces religieuses se dévouent surtout à l'instruction des enfants; non-seulement elles ont un pensionnat de jeunes filles, mais encore une école gratuite fort nombreuse; dans cette dernière, cent cinquante à deux cents enfants sont entièrement à la charge du couvent, car les Ursulines confectionnent des vêtements pour leurs élèves indigentes et leur fournissent même chaque jour la nourriture dont elles ont besoin.

Les patrons des Ursulines de l'Abbaye, — comme on les appelle à Montfort, — sont saint Augustin, dont elles suivent la règle, sainte Angèle de Mérici, fondatrice de leur Ordre, et sainte Ursule, dont elles portent le nom. Leur chapelle conventuelle est, ainsi que nous l'avons dit, l'ancienne église abbatiale de Saint-Jacques; il existe de plus, dans les jardins de la communauté, une chapelle moderne dédiée à la Sainte Vierge.

La communauté se composait en 1881 de trente-quatre religieuses de chœur, onze sœurs converses et trois postulantes.

3^e Redon. — Nous avons vu les Ursulines chassées de Redon par la tourmente révolutionnaire (V. p. 236); après leur départ, leur couvent fut changé en caserne. Mais en 1810 une délibération du Conseil municipal de Redon, très-bienveillante pour ces religieuses, les autorisa à rentrer dans

1. Notes ms. communiquées par M^{lle} la supérieure du couvent de Montfort.

leur monastère, qu'elles durent toutefois racheter de leurs deniers. Leur établissement fut approuvé en qualité de communauté indépendante par ordonnance royale du 30 juillet 1826.

Les bâtiments du couvent des Ursulines de Redon sont à peu près tels qu'ils existaient avant la Révolution; leur chapelle est également la même. Les religieuses, au nombre d'une cinquantaine, y ont un pensionnat de jeunes filles et des classes gratuites fréquentées par environ deux cents enfants pauvres; ceux-ci ont toujours été, depuis la fondation du couvent, à la charge exclusive de la communauté¹.

4° *Vitré*. — Les Ursulines de Vitré ayant été chassées de leur couvent par la Révolution (V. p. 239), se réfugièrent en partie dans une maison voisine de l'église Notre-Dame. Elles voulurent bien s'y charger en 1795 d'y tenir un petit hôpital, tout en vivant en séculières, en apparence du moins².

Quand la paix fut rendue à la France, les Ursulines purent reprendre, en 1806, leur costume religieux; leur association fut même approuvée comme communauté indépendante par décrets impériaux du 17 février 1807 et du 21 septembre 1808. Toutefois elles ne purent rentrer dans leur ancien monastère converti en collège, mais elles furent autorisées à prendre possession de l'ancien couvent des Bénédictines de Vitré (V. p. 178), « à charge de payer aux hospices de cette ville, auxquels cette maison et ses dépendances avaient été précédemment transférées, une redevance annuelle de mille francs. » Elles acceptèrent ces conditions et firent depuis un arrangement avec la Commission des hospices³.

« Conformément aux constitutions approuvées par une bulle du pape Paul V, dit M. Keller, cette communauté est vouée à l'instruction des jeunes filles, et spécialement des enfants pauvres, qu'elle assiste dans la mesure de ses res-

1. M. Keller, *Les Congrégations religieuses en France*, 486.

2. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal histor. de Vitré*, 473, 590, etc.

3. *Ibidem*.

sources. Le dimanche, les sœurs enseignent la doctrine chrétienne aux personnes âgées.

« Soixante familles indigentes reçoivent habituellement des secours de la communauté, qui paye, en outre, les loyers de plusieurs familles et procure chaque année un état à trois ou quatre enfants. De plus, les Ursulines viennent en aide au Bureau de bienfaisance. Leur concours à ces œuvres d'enseignement et de charité est entièrement gratuit ¹. »

Le couvent actuel des Ursulines de Vitré n'offre rien d'intéressant par lui-même; il se trouve dans la paroisse de Sainte-Croix; mais la chapelle de ces religieuses est ornée, dans ses jours de fête de belles tapisseries d'Aubusson qui furent données en 1776 à l'occasion de la profession d'Esther-Fortunée Le Gonidec, en religion sœur Marie-François de Sales. Mises en vente pendant la Révolution, elles furent acquises par la famille Le Gonidec, qui les offrit de nouveau à la communauté en 1809.

VISITANDINES

Rennes. — Nous avons vu la Révolution chasser de leurs monastères les deux communautés de la Visitation-Sainte-Marie de Rennes (V. p. 243 et 245); voici ce que devinrent ensuite ces saintes filles, d'après une touchante *Notice ms.* qu'on a bien voulu nous communiquer :

« Les religieuses expulsées tant du premier que du deuxième monastère de Rennes se réunirent dans une maison de cette ville, située rue du Four-du-Chapitre; mais la Nation les obligea à se disperser pour ne demeurer que quatre ou cinq ensemble. Elles prirent donc de petits loyers aussi rapprochés que possible. Pour observer leur règle comme aussi pour vivre du peu qui leur était donné, on ne fit la cuisine que chez la supérieure, la très-honorée mère Amélie Hay de Bonteville,

1. *Les Congrégations religieuses en France*, 484.

et une courageuse sœur converse, nommée Marie-Françoise Briand, se chargea de porter dans des paniers de clisse, à l'heure marquée par les constitutions, le repas frugal destiné à chaque ménage. Mais à midi toutes venaient chez la supérieure prendre leurs obédiences. » La faible indemnité fournie par le gouvernement ne suffisant pas toutefois à faire vivre ces pauvres femmes, elles usèrent de leurs petits talents et s'appliquèrent surtout à enseigner les enfants. « La plupart de leurs familles leur firent mille offres avantageuses, comme de recommencer les partages, ou de les recevoir chez elles, mais ces véritables épouses de Jésus-Christ, heureuses dans la pauvreté et la persécution pour la justice, préférèrent à toutes choses demeurer unies dans ce lien de dilection qui faisait leur gloire et leur consolation. » Beaucoup moururent dans l'espace de vingt ans qu'elles durent passer ainsi, et leurs compagnes ne songèrent qu'en 1817 à reconstituer une communauté.

Dans cette intention elles louèrent d'abord une petite maison dans la rue Basse, mais bientôt des sujets se présentèrent, et il fallut songer à agrandir le local; malheureusement les fonds manquaient presque totalement. « Dieu, qui avait résolu le rétablissement du premier monastère de la Visitation de Rennes, suscita alors une riche veuve qui se crut destinée à lui servir d'instrument. M^{me} de Kerisnel, née de Poulpiquet, avait perdu son mari dans des circonstances qui rappellent le veuvage de la sainte fondatrice de la Visitation; elle racheta une partie de l'ancien emplacement du premier monastère, car les bâtiments claustraux n'existaient plus. Pendant quatre années, cette pieuse novice sacrifia son ardent désir d'être consacrée à Dieu par la sainte profession pour se livrer à toutes les fatigues et à toutes les privations que réclamaient la reconstruction du monastère et le rétablissement de la communauté. Elle vit enfin ses efforts couronnés de succès et elle mérita de devenir la mère de celles à qui elle avait rendu le bonheur en leur redonnant la vie religieuse. »

Le couvent de la Visitation est situé dans la paroisse de Notre-Dame; il renferme une cinquantaine de religieuses, dont une partie s'occupent de la tenue d'un pensionnat de jeunes filles. La chapelle principale est dédiée à la Très-Sainte Vierge; c'est un édifice moderne sans aucun style. Il y a dans les jardins une autre petite chapelle élevée en l'honneur de saint Joseph.



FIN DU TOME TROISIÈME

ADDITIONS & CORRECTIONS



Pages Lignes

Ajoutez :

- 300, 3. CHATEAUNEUF. — Il serait singulier qu'une seigneurie de l'importance de celle de Châteauneuf n'eût pas été dotée d'un hôpital au moyen-âge. Aussi pensons-nous qu'un établissement charitable de ce genre se trouvait jadis au village de Dolet, à une petite distance de Châteauneuf. Là existaient encore au XVIII^e siècle un fief appartenant aux Chevaliers-Hospitaliers (V. p. 73) et une chapelle dont jouissait alors le recteur de Châteauneuf, quoiqu'elle fût en dehors de sa paroisse, deux circonstances qui corroborent notre sentiment. Nous reparlerons plus tard de la chapelle Saint-Gilles de Dolet, dans le volume des *Paroisses*.
- 303, 21. Il est fait mention au siècle dernier de l'école des garçons d'Antrain, et vers 1775 M. Lucas, prêtre de cette paroisse, faisait faire jusqu'à la quatrième à ses écoliers.
- 400, 7. HATILLES. — Le recteur Gilles Hévin fonda une école de garçons en cette paroisse en 1675; il chargea le chapelain de la Tour de la tenir et lui donna pour cet office la métairie de la Rablitière, au Pertre.
- 463, 9. SAINT-GRÉGOIRE. — Il est fait mention du maître d'école de cette paroisse dans une visite pastorale vers 1690.
- 463, 25. SAINT-JEAN-SUR-VILAINE. — Il y avait en cette paroisse une école de garçons que dirigeait en 1682 et 1687 N. Le Boucher.
- 482, 9. Peu de temps avant la Révolution, François Galles, prêtre de Tremblay, tenait en cette paroisse une école qui conduisait les élèves jusqu'en sixième inclusivement.
- 509, 32. GENNES. — La tradition locale veut qu'il y ait eu un ermitage jadis près du village du Bois-Morice; on y montre encore une fontaine dite de Saint-Jullen, qui semble rappeler le souvenir d'un ancien oratoire en ce lieu.

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>lisez :</i>
159,	1,	559,	159.
107,	10,	Voy. la rectification faite au bas de la page 683, note 1.	
190,	5,	la Providence de Ruillé,	la Providence de Ruillé.
203,	0,	voulut y placer,	voulut quelque temps après y placer.
241,	5,	SAINTE VIERGE (FILLES DE LA),	VIERGE (FILLES DE LA SAINTE).
294,	0,	Saint-Thual,	Saint-Thual.
386,	20,	fondée en 1692,	fondée de 1692 à 1712.
404,	27,	saint Mars,	saint Marse.
644,	13,	Ajoutez : 10 ^e Cintré, école de filles.	
650,	31, 32 et 33.	Cette liste des Écoles de la Providence de Ruillé doit être modifiée comme il suit ¹ :	
		Supprimez : Andouillé, — Chapelle-du-Lou (La) — et Vignoc.	
		Ajoutez :	Aigné. — École de filles; visite des malades pauvres.
			Amantis. — École de filles; visite des malades pauvres.
			Cornuz. — École de filles.
			Gulpry. — École de filles.
			Médreac. — École de filles.
			Sougeat. — École de filles.

1. L'erreur provient de ce que les Sœurs de la Providence de Ruillé ne nous ont point envoyé, malgré nos demandes répétées, la liste de leurs maisons dans notre archidiocèse. Obligé de prendre cette liste dans l'*Ordo diocésain de 1892*, p. 161, nous nous sommes aperçus trop tard des nombreuses inexactitudes qu'il renferme.

TABLE DES CHAPITRES

INTRODUCTION AU TROISIÈME VOLUME.	Page. V
---	------------

DEUXIÈME PARTIE : LES MONASTÈRES

Première Section : Établissements existant avant 1800.

(Suite et fin.)

LIVRE DEUXIÈME : LES COLLÉGIALES.

Chapitre unique.	3
--------------------------	---

LIVRE TROISIÈME : LES COMMANDERIES.

Chapitre unique.	62
--------------------------	----

LIVRE QUATRIÈME : LES COUVENTS.

Chapitre I : Couvents d'hommes.	103
Chapitre II : Couvents de femmes.	175

LIVRE CINQUIÈME : LES HÔPITAUX ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Chapitre I.	247
Chapitre II.	313

LIVRE SIXIÈME : LES ÉCOLES.

Chapitre unique : Séminaires, Collèges, Écoles, etc.	389
--	-----

LIVRE SEPTIÈME : AUTRES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

	Page.
Chapitre unique : Anciens Monastères, Minibys, Ermitages, Maisons de Retraite.	487

Seconde section : Établissements actuels.**LIVRE PREMIER : COMMUNAUTÉS DIOCÉSAINES.**

Chapitre unique.	535
--------------------------	-----

LIVRE DEUXIÈME : COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES.

Chapitre I : Communautés d'hommes.	599
Chapitre II : Communautés de femmes.	625



TABLE DES MATIERES

	Page.		Page.
Adoration perpétuelle (Dames de l').	623	Charité de Notre-Dame d'Evron (Sœurs de la).	634
Adoratrices de la Justice de Dieu.	550	Charité de Saint-Louis (Sœurs de la).	635
Anciens Monastères.	487	Chesnes (Sœurs des), v. Sœurs des Saints Cœurs.	
Asiles.	570	Cœur Immaculé de Marie (Filles de).	201
581, 582, 589, 592, 632, 633, 651.		569.	
Assistance publique avant 1790 (L').	247	376.	
376.		Collégiales.	9
Augustins.	109	Collèges avant 1790.	409
Augustines, voy. Hospitalières de la Miséricorde.		411, 414, 416, 424, 435, 462, 464.	
Bénédictins.	114	Collèges actuels.	555
Bénédictines.	175	550.	
Blanches (Sœurs), voy. Filles du Saint-Esprit.		Comm. nanderics.	67
Bon-Pastour (Filles du).	180	Communautés diocésaines d'hommes.	595
Bon-Secours (Sœurs de).	627	Communautés diocésaines de femmes.	559
Brons (Sœurs de), voy. Filles de Sainte-Marie.		Communautés étrangères d'hommes.	599
Capucins.	110	Communautés étrangères de femmes.	625
Carmes (Grands).	120	Convents d'hommes avant 1790	109
Carmes déchaussés.	120	Convents de femmes av. 1790.	175
590.		Cardeliers.	131
591.		Cluny (Sœurs de), voy. Sœurs de Saint-Joseph.	
Carmélites.	101	Croix (Filles de la).	209
629.		Dominicains.	145
Carmélites d'Avranches.	630	Dominicaines.	209
Catherinettes, voy. Dominicaines.		Écoles avant 1790.	399
Calvairiennes.	184	à 480.	
Charité (Filles de la).	193	Écoles actuelles de garçons.	611
631.		et 618.	
Charité de Montoire (Dames de la).	285		

	Pages.		Pages.
Écoles actuelles de filles.	563	Hospitalières de la Miséricorde.	206
592, 626, 631, 632, 634,		640.	
636, 639, 640, 643, 644,		Hospitalières de Saint-Thomas.	211
649, 650, 653, 655, 659,		640.	
660, 663, 664, 666, 668,		Hôtel des Gentilshommes.	439
670, 671, 673.		Hôtel des Demoiselles.	441
École de sourds et muets.	563	Immaculée-Conception (Prêtres	
Ermitages.	504	de l').	536
Eudistes.	155	Immaculée-Conception (Sœurs	
600.		de l').	571
Espérance (Sœurs de l'), voy.		Immaculée-Conception de Bor-	
Sainte-Famille de Bordeaux.		deaux (Sœurs de l'), v. S ^{te} -	
Franciscains, voy. Cordeliers.		Famille de Bordeaux.	
Franciscaines de Calais.	638	Incurables (Hospices des).	344
Franciscaines de Sainte-Marie		562, 569.	
des Anges.	639	Incurables (Demoiselles des),	
Frères Mineurs, voy. Cordel-		voy. Filles du Cœur imma-	
liers.		culé.	
Frères Prêcheurs, voy. Domini-		Instruction publique avant	
cains.		1790 (L').	389
Frères des Écoles Chrétiennes.	157	Instruction Chrétienne (Filles	
610.		de).	227
Frères de l'Instruction Chré-		Instruction Chrétienne (Sœurs	
tienne.	614	de).	642
Grises (Sœurs), voy. Filles de la		Institution St-Vincent à Rennes	554
Charité.		Institution St-Martin à Rennes	601
Gigannes, voy. Filles de l'In-		Institution St-Sauveur à Redon	603
struction Chrétienne.		Jacobins, voy. Dominicains.	
Hôpitaux avant 1790.	256	Jésuites.	168
257, 260, 261, 262, 263,		Jésus et Marie (Prêtres de), voy.	
266, 267, 268, 275, 288,		Eudistes.	
292, 293, 294, 295, 296,		Jésus de Kermaria (Filles de).	643
298, 306, 308, 321, 331,		Lazarets.	252
335, 344, 345, 346, 347,		257, 379.	
348, 353, 355, 358, 362,		Lazaristes.	559
369, 377.		606.	
Hôpitaux actuels.	562	Léproseries.	249
564, 566, 567, 569, 570,		258, 259, 272, 276, 288,	
632, 640, 641, 642, 651,		290, 293, 294, 296, 299,	
652, 653, 660, 661.		313, 354, 359, 360, 370.	
Hôtels-Dieu.	248	Maladreries.	249
269, 277, 285, 289, 295,		255, 258, 259, 260, 263,	
640, 641, 642.		266, 268, 272, 274, 275,	
Hôpitaux-Militaires.	254	285, 291, 293, 295, 296,	
245, 233.		297, 308, 307, 312, 349,	
Hospices.	253	354, 357, 363.	
Hospice d'aliénés.	342	Marie-Joseph (Sœurs de).	644
632.		Marmites des Pauvres.	194
Hospitaliers (Chevaliers).	61	197, 198 et 200.	

	Pages.		Pages.
Marthes (Sœurs), voy. Sainte-Famille de Bordeaux.		Saint-Esprit (Filles du) . . .	661
Minihy.	509	Saint-Gildas (Sœurs de), voy. Sœurs de l'Instruction Chrétienne.	
Minimes.	160	Saint-Joseph de Cluny (Sœurs de).	663
Mission (Prêtres de la), voy. Lazaristes.		Saint-Martin (Sœurs de). . . .	664
Missionnaires, voy. Prêtres de l'Immaculée-Conception.		Saint-Méen (Sœurs de), voy. Sœurs de l'Immaculée-Conception.	
N.-D. de Charité (Filles de). . et 646.	216	Saint-Thomas de Villeneuve (Dames de), voy. Hospitalières de Saint-Thomas.	
Oblats de Marie.	609	Saint-Vincent-de-Paul (Filles de), voy. Filles de la Charité.	
Oratoriens de Saint-Philippe de Néri.	550	Saint-Yon (Frères de), v. Frères des Ecoles Chrétiennes.	
Ordre du Temple.	62	Sainte-Famille de Bordeaux (Sœurs de la).	665
Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.	64	Sainte-Famille de Nantes (Sœurs de la).	666
Ordre de Saint-Lazare.	106	Sainte-Marie (Filles de). . . .	667
Ordre de N.-D. du Mont-Carmel	106	Sainte Vierge (Filles de la). . . 589.	241
Orphelinats.	557	Sagesse (Filles de la).	321
569, 596, 632, 633, 666.		Sanitat.	352
Passion (Filles de la).	215	279, 397, 392.	
468.		Santé (Hôpital de la).	344
Petites Sœurs des Pauvres. . .	575	Séminaire (Grand-) de Rennes. . 546.	443
Providence (Filles de la). . . .	215	Séminaire (Grand-) de Dol. . .	406
374, 454.		Séminaire (Grand-) de Saint-Malo (à Saint-Méen).	472
Providence de Crèhen (Filles de la).	646	Séminaire (Petit-) de Rennes. . 550.	447
Providence de Rullé (Sœurs de la).	649	Séminaire (Petit-) de Saint-Malo (à Saint-Servan). . . .	476
et 678.		Templiers.	62
Providence de Saint-Brieuc (Filles de la).	652	Trinitaires.	169
Récollets.	163	Trinitaires de Valence.	668
607.		Union Chrétienne (Filles de), voy. Filles de l'Instruction Chrétienne.	
Retraite (Maisons de) av. 1700.	524	Urbanistes.	229
Retraite (Maisons actuelles de) . 586, 639, 635, 637, 641, 654, 661.	530	Ursulines.	230
Retraite (Dames de la).	654	335, 670.	
Rullé (Sœurs de), voy. Adoratrices de la Justice de Dieu.		Visitandines.	242
Sacré-Cœur (Dames du).	656	674.	
Sacré-Cœur (Dames des), voy. Dames de l'Adoration perpétuelle.			
Sacré-Cœur de Jésus (Sœurs du)	659		
Saints Cœur de Jésus et Marie (Sœurs des).	589		
Saint-Clement (Prêtres de). . .	374		

TABLE DES NOMS DE LIEUX

57

NOMENCLATURE DES ÉTABLISSEMENTS PROPRES A CHAQUE LOCALITÉ

- ACIGNÉ.** — Hôpital, 255. — Écoles, 302, 622 et 678. — Ermitage, 504. — Frères de l'Instruction chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 678.
- ALETH.** — Ancien monastère, 488.
- AMANLIS.** — Assistance publique, 376. — Écoles, 621 et 678. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 678.
- ANDOUILLÉ-NEUVILLE.** — Écoles, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- ANTRAIN.** — Maladrerie, 255. — Assistance publique, 376. — Écoles, 303, 634 et 677. — Sœurs de la Charité d'Évron, 634.
- ANRISSEL.** — École, 568. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.
- ARGENTRÉ.** — Écoles, 618 et 650. — Frères des Écoles Chrétiennes, 618. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 650.
- AVAILLES.** — Hôpital, 257 et 651. — Assistance publique, 377. — Écoles, 303 et 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- BAGUER-MORVAN.** — Assistance publique, 377. — Écoles, 619 et 640. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Hospitalières de Saint-Thomas, 640.
- BAGUER-PICAN.** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- BAIN.** — Hôpital, 257 et 641. — Assistance publique, 377. — Écoles, 304, 621 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621. — Hospitalières de Saint-Thomas, 641.
- BAINS.** — Léproserie, 258. — Écoles, 305, 620 et 651. — Mairie, 503. — Maison de la Roche-du-Thell, 503. — Rudistes, 503. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- BAIS.** — Écoles, 622 et 660. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 622. — Filles de la Sagesse, 660.
- BALAZÉ.** — Filles de la Charité, 100. — Assistance publique, 377. — Écoles,

- 395, 566 et 623. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- BAULON.** — Assistance publique, 377. — Écoles, 396 et 631. — Ermitage, 504. — Carmélites d'Avranches, 631.
- BARENTON.** — Ancien monastère, 489.
- BAUSSAINE (LA).** — Assistance publique, 377. — École, 396.
- BAZOUGE-DU-DÉSERT (LA).** — Maladrerie, 258. — Assistance publique, 377. — Écoles, 396, 619 et 634. — Ermitage, 505. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Sœurs de la Charité d'Évron, 634.
- BAZOUGES-LA-PÉROUSE.** — Léproserie, 258. — Écoles, 397, 619 et 651. — Ermitage, 506. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ.** — Léproserie, 258. — École, 397.
- BEAUCÉ.** — École, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- BÈCHEREL.** — Hospitalières de Saint-Thomas, 614 et 641. — Écoles, 397 et 641. — Maison de retraite, 524 et 641.
- BÉDÉE.** — Maladrerie, 259. — Assistance publique, 377. — Écoles, 398, 618 et 666. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618. — Sœurs de l'Immaculée-Conception de Bordeaux, 666.
- BELLEVUE.** — Noviciat des Prêtres de l'Immaculée-Conception, 546.
- BETTON.** — Ancien monastère, 490. — École, 573 et 610. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619.
- BILLÉ.** — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- BLANC-ESSAY.** — Ancien monastère, 490.
- BOISGERVILLY.** — Écoles, 574 et 621. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 621.
- BOISTRUDAN.** — École, 668. — Filles de Sainte-Marie, 668.
- BONNEMAIN.** — Maladrerie, 259. — Écoles, 595 et 621. — Sœurs des Saints Cœurs, 595. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624.
- BOSSÉ (LA).** — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- BOUVERÈRE (LA).** — Maladrerie, 260. — Écoles, 398, 622 et 663. — Ermitages, 507 et 508. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 622. — Filles du Saint-Esprit, 663.
- BOURBARRÉ.** — Assistance publique, 377.
- BOURG-DES-COMPTES.** — Maladrerie, 260. — Écoles, 623 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 623. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- BOUSSAC (LA).** — Assistance publique, 377. — Écoles, 619 et 640. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Filles de la Providence de Créhen, 640.
- BOVEL.** — École, 596. — Sœurs des Saints Cœurs, 596.
- BRAIN.** — École, 399.
- BREAL-SOUS-MONTFORT.** — Léproserie, 259. — Assistance publique, 377. — Écoles, 399, 623 et 643. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 623. — Sœurs de l'Instruction Chrétienne, 643.
- BREAL-SOUS-VITRÉ.** — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- BRECH.** — École, 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- BRETEL.** — Assistance publique, 378. — Écoles, 399, 621 et 644. — Minihy, 303. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 621. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.

- BRIE.** — Assistance publique, 378. — Écoles, 399 et 575. — Ermitage, 509.
— Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575.
- BRIELLES.** — Écoles, 568 et 677. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 569.
- BROONS.** — École, 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- BRUC.** — Assistance publique, 378. — Ermitage, 509. — Écoles, 596 et 622.
— Sœurs des Saints Cœurs, 596. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622.
- BRULAIS (LES).** — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- BRUZ.** — Filles de la Charité, 199. — Assistance publique, 378. — Écoles, 400 et 651. — Asile Le Graverend, 570. — Filles du Cœur immaculé de Marie, 570. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- CAMPEL.** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- CANCALE.** — Hôpital, 260. — Assistance publique, 378. — Écoles, 400, 620 et 651. — Ermitage, 509. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651. — Asile, 651.
- CANDROC.** — Assistance publique, 379. — Écoles, 401 et 624. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 624.
- CARFANTIN.** — Ancien monastère, 491. — École, 566. — Sœurs des Saints Cœurs, 596.
- CELLE-EN-COGLAIS (LA).** — Ancien monastère, 491.
- CELLE-EN-LUTTRÉ (LA).** — Ancien monastère, 491. — École, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- CÉSAMBRE.** — Cordeliers, 148. — Récollets, 163. — Ermitage, 520.
- CHESON.** — Hôpital, 261. — Écoles, 401, 620 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- CHAMPRAUX.** — Collégiale, 80. — École, 404.
- CHANCÉ.** — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- CHANTELOUP.** — École, 566. — Hospice, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- CHANTEPIE.** — Hôpital, 262. — Assistance publique, 379. — Écoles, 401 et 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- CHAPELLE-AUX-FILS-MÈRN (LA).** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- CHAPELLE-DONNEIC (LA).** — École, 569. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 569.
- CHAPELLE-CHAUSSÉE (LA).** — Assistance publique, 379. — Écoles, 401, 620 et 660. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Filles de la Sagesse, 660.
- CHAPELLE-DRE-FOUGERETZ (LA).** — Assistance publique, 379. — Écoles, 402.
- CHAPELLE-DU-LOU (LA).** — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- CHAPELLE-EMBERÉ (LA).** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- CHAPELLE-JANSON (LA).** — Assistance publique, 379. — Écoles, 402 et 568. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.
- CHAPELLE-SAINT-AUBERT (LA).** — École, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- CHAPELLE-SAINT-MELAIN (LA).** — École, 643. — Sœurs de l'Instruction Chrétienne, 643.

- CHAPELLE-THOUARULT (LA).** — École, 594. — Sœurs des Saints-Cœurs, 594.
- CHARTRES.** — Maladrerie, 269. — École, 403.
- CHATEAUBOURG.** — Écoles, 402, 620 et 604. — Hospice, 570. — Filles du Cœur immaculé de Marie, 570. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 620. — Noviciat, 604. — Sœurs de St-Joseph de Cluny, 604.
- CHATEAUGIRON.** — Hôpital, 269. — Écoles, 403 et 670. — Ursulines, 670.
- CHATEAU-MALO.** — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- CHATEAUNEUF.** — Hôpital, 677. — Écoles, 404, 594 et 622. — Sœurs des Saints Cœurs, 594. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622.
- CHATELLIER (LE).** — Temple de la Violette, 70. — Assistance publique, 379. — Écoles, 404, 624 et 643. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624. — Sœurs de l'Instruction Chrétienne, 643.
- CHATILLON-EN-VERDELAIS.** — Assistance publique, 379. — Écoles, 404.
- CHAUVIGNÉ.** — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- CHAVAGNE.** — Assistance publique, 379. — Ancien monastère, 491. — École, 603. — Filles du Saint-Esprit, 669.
- CHEBREVIX.** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- CHESMES (N.-D. DES).** — Sœurs des Saints Cœurs, 592.
- CHEVAIGNÉ.** — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- CINTRÉ.** — Assistance publique, 379. — Écoles, 621 et 678. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 621. — Sœurs de Jésus de Kermaria, 678.
- CLAVES.** — École, 405.
- COESMES.** — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- COGERS.** — Écoles, 405 et 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- COMBOUR.** — Hôpital, 266 et 653. — Maladrerie, 266. — Écoles, 618 et 653. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618. — Filles de la Providence de Saint-Brieuc, 653.
- COMBOURTILLÉ.** — Assistance publique, 379. — École, 631. — Carmélites, d'Avranches, 631.
- CORNILLE.** — Assistance publique, 379. — Écoles, 406, 593 et 623. — Sœurs des Saints Cœurs, 593. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- CORNUZ.** — Hôpital, 267. — École, 678. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 678.
- COUVÈRE (LA).** — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- CORVAIN.** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- CROVAIS (LE).** — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- CUOVEN.** — Maladrerie, 269. — Assistance publique, 300. — École, 569. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 569.
- DINART.** — Trinitaires, 169. — Hospice, 269. — Écoles, 620 et 669. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Trinitaires de Valence, 669.
- DINGÉ.** — Assistance publique, 380. — Ermitage, 509.
- DOÛ.** — L'Hôpital de DoÛ, 71. — Hôtel-Dieu, 269 et 660. — Hôpital-Général, 271. — Léproserie, 272. — Maladrerie, 272. — Sanitat, 273. — Assistance publique, 380. — Grand-Séminaire, 406. — Collège, 408. — Écoles, 410, 622 et 639. — Ancien monastère, 492. — Maison de retraite, 525. — Carmes, 120. — Eudistes, 157. — Frères de l'Instruction Chrétienne,

- tienne, 622. — Bénédictines, 179. — Hospitalières de Saint-Thomas, 160 et 213. — Filles de la Sagesse, 224 et 640. — Visitandines, 243. — Franciscaines de Calais, 639.
- DOMAGNÉ.** — Écoles, 410 et 632. — Filles de la Charité, 632.
- DOMALAIN.** — Assistance publique, 380. — Écoles, 623 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 623. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- DOMINBLAIS (La).** — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- DOMLOUP.** — École, 644. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.
- DOMPIERRE-DU-CHEMIN.** — Assistance publique, 380. — École, 631. — Carmélites d'Avranches, 631.
- DOURDAIN.** — Maladrerie, 274.
- DROUGES.** — Assistance publique, 380. — Écoles, 566 et 623. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- ÉANCÉ.** — Assistance publique, 380.
- ÉPINIAC.** — Assistance publique, 380. — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- ÉBRÉES.** — Maladrerie, 274. — Assistance publique, 380. — Écoles, 567 et 623. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- ÉCÉ-EN-LA-MÉE.** — École, 568. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.
- ÉCÉ-PRÈS-LIFFRÉ.** — Écoles, 411 et 575. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575.
- ÉSSÉ.** — Assistance publique, 380.
- ÉTRÉLLES.** — Écoles, 411, 621 et 651. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 621. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- FRINS.** — École, 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- FARRÉ (Le).** — Maladrerie, 275. — École, 631. — Carmélites d'Avranches, 631.
- FLEURYJONÉ.** — Maladrerie, 275. — Écoles, 567 et 624. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 624.
- FONTENELLE (La).** — École, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- FORCES.** — École, 631. — Carmélites d'Avranches, 631.
- FOUGÉRAV.** — Hôpital, 273. — Léproserie, 276. — Collège, 411. — Écoles, 413, 614 et 651. — Frères des Écoles Chrétiennes, 614. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- FOUGÈRES.** — Collégiale, 2. — Hôtel-Dieu, 277 et 640. — Hôpital-Général, 282 et 660. — Maladrerie, 285. — Lazaret, 287. — Orphelinat, 563. — Assistance publique, 380. — Hospice d'incurables, 562. — École de sourds et muets, 563. — École du XI^e siècle, 413. — Collège de Ruillé, 414. — Collège Saint-Yves, 414. — Écoles, 415, 563, 618, 634 et 660. — Maison de retraite, 625 et 635. — Établissement de Ruillé, 562. — Récollets, 163. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618. — Filles de la Sagesse, 225 et 660. — Filles de l'Instruction Chrétienne, 227. — Urbanistes, 228. — Ursulines, 230. — Hospitalières de la Miséricorde, 210 et 640. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 559. — Filles de la Charité, 632. — Sœurs de la Charité d'Évron, 634.

- FRESNAIS (LA).** — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- GARL.** — Hôpital et léproserie, 287. — Écoles, 619 et 660. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Filles de la Sagesse, 660.
- GAHARD.** — Ancien monastère, 492.
- GAVRAIN.** — Ancien monastère, 492.
- GENNES.** — Assistance publique, 380. — Écoles, 418, 619 et 651. — Ermitage, 677. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 619. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- GÉVEZÉ.** — Assistance publique, 380. — Écoles, 418, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- GOSNÉ.** — Assistance publique, 380. — Ermitage, 509. — Écoles, 564 et 622. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622.
- GOUESNIÈRE (LA).** — Assistance publique, 381. — Écoles, 418 et 663. — Filles du Saint-Esprit, 663.
- GOVEN.** — Ermitage, 510. — Écoles, 568 et 621. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621.
- GURCHE (LA).** — Collégiale, 4. — Commanderie du Temple, 67. — Hôpital, 288 et 632. — Léproserie, 200. — Assistance publique, 381. Collège, 410. — Écoles, 418, 623 et 651. Frères de l'Instruction Chrétienne, 623. — Filles de la Sagesse, 221. — Filles de la Charité, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- GUICHEN.** — Écoles, 418, 622 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- GUIGNEN.** — Hospitallères de Saint-Thomas, 214. — Maladrerie, 291. — Écoles, 418, 624 et 651. — Maison de retraite, 526. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- GUIPEL.** — Assistance publique, 381. — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- GUIPRAV.** — Maladrerie, 291. — Assistance publique, 381. — Écoles, 595, 621 et 678. — Sœurs des Saints Cœurs, 595. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 678.
- HÉDÉ.** — Temple de Hédé, 77. — Ursulines, 230. — Hôpital, 292. — Léproserie, 202. — Assistance publique, 381. — Écoles, 419, 572. — Maison de retraite, 527. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- HERMITAGE (L').** — Ermitage, 510. — École, 599. — Sœurs des Saints Cœurs, 599.
- HIBEL.** — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- JEVENDIC.** — Assistance publique, 381. — Écoles, 419, 619 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- JEVS (LES).** — Filles de la Sagesse, 225 et 260. — Assistance publique, 381. — Écoles, 419 et 660.
- ILE SAINT-SAMSON (L').** — Ancien monastère, 492.

- MOUDOUX.** — Assistance publique, 391. — Écoles, 621⁴. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621.
- IZÉ.** — Écoles, 420, 624 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- JANZÉ.** — Assistance publique, 391. — Écoles, 621 et 660. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621. — Hôpital, 660. — Filles de la Sagesse, 660.
- JAVENÉ.** — École, 624. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 624.
- LAIGNELET.** — Adoratrices de la Justice de Dieu, 559 et 563. — Écoles, 563 et 623. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- LAILLÉ.** — Assistance publique, 391. — Écoles, 420 et 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- LALLEU.** — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- LANDAVRAN.** — Écoles, 420.
- LANDÉAN.** — Cordeliers, 198. — Ermitages, 511. — Écoles, 504. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- LANDUJAN.** — Écoles, 420, 621. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621.
- LANGAN.** — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- LANGON.** — Écoles, 421 et 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- LANHÉLIN.** — École, 632. — Filles de la Charité, 632.
- LAN-MAELMON.** — Ancien monastère, 493.
- LANRIGAN.** — École, 596. — Sœurs des Saints Cœurs, 596.
- LASSY.** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- LECOUSSE.** — École, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- LIEURON.** — École, 644. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.
- LIFFRÉ.** — Ermitages, 511 et 519. — École, 567 et 624. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624.
- LILLEMER.** — Maladrerie, 203. — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- LIVRÉ.** — École, 567 et 623. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567. — Juvénat, 623. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 623.
- LOUSAC.** — Hôpital, 293. — Écoles, 623 et 644. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.
- LONGAULNAV.** — Léproserie, 204. — Écoles, 421.
- LOROUX (L.)** — Assistance publique, 391. — École, 568. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.
- LOU-DU-LAC (L.)** — Écoles, 532, 623. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- LOUVEHET.** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- LOUVIGNÉ-DE-BAIS.** — Filles de la Sagesse, 222 et 660. — Assistance publique, 391. — Écoles, 422 et 660.
- LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT.** — Filles de l'Instruction Chrétienne, 227. — Hospices, 204 et 567. — Écoles, 422 et 660. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567. — Sœurs du Sacré-Cœur, 660.

4. L'Ordo diocésain de 1882 dit, p. 409, que l'école d'Irodoux est actuellement tenue par les Sœurs de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen, mais cet établissement ne figure pas sur la liste que nous a envoyée la R. Mère supérieure générale de cette congrégation.

- LUIRÉ.** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- MARCILLÉ-RAOUL.** — Maladrerie, 295. — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- MARCILLÉ-ROBERT.** — Hospitalières de Saint-Thomas, 215 et 641. — Hôpital, 295. — Assistance publique, 382. — Écoles, 423, 623 et 641. — Maison de retraite, 527. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- MARPIRÉ.** — Assistance publique, 382. — École, 423.
- MARTIGNÉ-FERCHAUD.** — Hôpital, 296. — Assistance publique, 382. — Écoles, 423, 613 et 651. — Frères des Écoles Chrétiennes, 613. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- MAURE.** — Maladrerie, 296. — Écoles, 424, 619 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- MAXENT.** — Léproserie, 296. — Écoles, 424, 593. — Ermitage, 514. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- MÈCÉ.** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- MÈDRÉAC.** — Écoles, 425, 620 et 678. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 678.
- MEILLAC.** — École, 567. — Hospice, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- MELLESSE.** — Assistance publique, 382. — École 565, 610. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 610.
- MELLÉ.** — École, 568. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.
- MENDEN.** — Ancien monastère, 493.
- MERNEL.** — École, 568. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.
- MESSAC.** — Temple de la Coëffric, 61. — Assistance publique, 382. — Écoles, 425, 620 et 651. — Ermitage, 515. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- MÉZIÈRE (La).** — Assistance publique, 382. — Écoles, 425.
- MÉZIÈRES.** — Maladrerie, 297. — Écoles, 426, 563. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 563.
- MINTAC.** — Écoles, 426.
- MINTAC-MORVAN.** — Filles de la Sagesse, 223 et 661. — Maladrerie, 297. — Assistance publique, 382. — Écoles, 426, 620 et 661. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620.
- MINIHIC-SUR-RANCH (La).** — Minihy, 503. — Écoles, 565 et 621. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621.
- MOIGNÉ.** — Ancien monastère, 493. — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- MONDEVER.** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- MONTAUD.** — Maladrerie, 297. — Assistance publique, 382. — Écoles, 426 et 651. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- MONTAULT.** — Assistance publique, 382. — Écoles, 426 et 631. — Ermitage, 516. — Carmélites d'Avranches, 631.
- MONYDOL.** — Ermitage, 516. — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- MONTFIEU.** — École, 443. — Sœurs de l'Instruction Chrétienne, 643.
- MONTFORT.** — Temple de Montfort, 77. — Hôpital, 298 et 661. — Léproserie, 299. — Assistance publique, 382. — Écoles, 427, 619 et 661. — Maison de retraite, 527 et 661. — Saint-Lazare, 527.

- Frères de l'Instruction Chrétienne, 610. — Filles de la Providence, 215. — Filles de la Sagesse, 224 et 661. — Ursulines, 235 et 671.
- MONTGERMONT.** — École, 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- MONTOURS.** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- MONTREUIL-DES-LANDES.** — Ancien monastère, 491.
- MONTREUIL-LE-GAST.** — Ancien monastère, 493. — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- MONTREUIL-SUR-PÉROUSE.** — Écoles, 427 et 631. — Carmélites d'Avranches, 631.
- MONTREUIL-SUR-ILLE.** — Ancien monastère, 494. — École, 505. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- MORDELLES.** — Écoles, 624 et 666. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624. — Sœurs de l'Immaculée-Conception de Bordeaux, 666.
- MOULINS.** — Assistance publique, 382. — École, 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- MOUSSÉ.** — Assistance publique, 382. — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- MOUTIERS.** — Assistance publique, 383. — Ancien monastère, 494. — École, 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- MUEL.** — École, 575. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575.
- NOR-BLANCHE.** — Écoles, 566 et 624. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 624.
- NOUVOITOU.** — Assistance publique, 383. — Écoles, 428 et 665. — Sœurs de Salut-Martin, 665.
- NOYAL-SOUS-BAZOUQUES.** — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- NOYAL-SUR-SEICHE.** — Assistance publique, 383. — École, 428.
- NOYAL-SUR-VILAINR.** — École, 651. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 651.
- ORGRÈRES.** — Assistance publique, 383. — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- OSSÉ.** — Assistance publique, 383. — Écoles, 428 et 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- PACÉ.** — École, 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- PAINPONT.** — Assistance publique, 383. — Ermitages, 517. — Écoles, 506, 620 et 638. — Sœurs des Saints Cœurs, 596. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Sœurs de la Charité de Saint-Louis, 638.
- PANCÉ.** — École, 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- PANAMÉ.** — Bénédictins, 114. — Assistance publique, 383. — Écoles, 420, 618 et 661. — Asile, 588. — Sœurs des Saints Cœurs, 588. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618. — Filles de la Sagesse, 661.
- PARCÉ.** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- PARIGNÉ.** — Assistance publique, 383. — Écoles, 420, 669. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 569.
- PARTHENAY.** — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- PEATRE (LE).** — Assistance publique, 383. — Écoles, 430 et 634. — Sœurs de la Charité d'Évron, 634.
- PETIT-FOUGERAY (LE).** — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- PÉRIAC.** — Maladrerie, 306. — Assistance publique, 383. — Écoles, 430 et 644. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.

- PIRÉ.** — Filles de la Charité, 200. — Assistance publique, 393. — Écoles, 431, 622 et 652. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- PLÉCHATEL.** — Assistance publique, 393. — Écoles, 431, 593, 621 et 637. — Maison de retraite, 637. — Sœurs des Saints Cœurs, 593. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 621. — Sœurs de la Charité de Saint-Louis, 637.
- PLAZ.** — Ancien monastère, 494.
- PLEINE-FOUGÈRES.** — Maladrerie, 306. — Écoles, 431 et 575. — Maison de retraite, 528. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- PLÉLAN.** — Écoles, 432, 573 et 621. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621.
- PLERGUER.** — Assistance publique, 393. — Écoles, 432, 610 et 652. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 610. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- PLESDER.** — École, 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- PLEUGUENEUC.** — Écoles, 622 et 652. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- PLUMELEUC.** — Écoles, 432 et 575. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575.
- PLEURTUIT.** — Hôpital, 306. — Maladrerie, 307. — Assistance publique, 394. — Écoles, 620 et 661. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Filles de la Sagesse, 661.
- POCÉ.** — Assistance publique, 394.
- POUILLY.** — Maladrerie, 307. — Assistance publique, 394. — Écoles, 433 et 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- POMONÉ.** — Assistance publique, 394. — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- PONTRÉANT.** — Écoles, 500 et 623. — Sœurs des Saints Cœurs, 500. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- PORTAL (Le).** — Ancien monastère, 495.
- PRINCÉ.** — Écoles, 433 et 631. — Carmélites d'Avranches, 631.
- QUÉBRIAC.** — Écoles, 433 et 666. — Sœurs de l'Immaculée-Conception de Bordeaux, 666.
- QUÉDILLAC.** — Maladrerie, 307. — Miniby, 503. — Écoles, 573 et 622. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622.
- RANNÉE.** — Assistance publique, 394. — Écoles, 623 et 652. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 623. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- RAUX.** — Ancien monastère, 496.
- REDON.** — Hôpital, 308 et 641. — Assistance publique, 394. — Collège, 334 et 603. — Écoles, 434, 620, 654 et 672. — Maison du Sacré-Cœur, 603. — Maison de retraite, 654. — Ancien monastère, 496. — Bénédictines, 603. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 620. — Bénédictines, 177. — Calvairiennes, 167. — Ursulines, 230 et 672. — Sœurs des Saints Cœurs, 596. — Filles de la Charité, 632. — Hospitalières de Saint-Thomas, 661. — Dames de la Retraite, 654.
- RENAC.** — Maladrerie, 312. — École, 376. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575.

RENNES. — Temple de Rennes, 74. — Augustins, 102 et 110. — Capucins, 117. — Grands Carmes, 129. — Carmes déchaussés, 129 et 599. — Cordeliers, 131. — Dominicains, 145. — Eudistes, 157 et 601. — Jésuites, 159. — Minimes, 160. — Lazaristes, 606. — Récollets, 607. — Oratoriens de Saint-Philippe de Néri, 559. — Prêtres de l'Immaculée-Conception, 536. — Frères des Écoles Chrétiennes, 158 et 611. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621.

Filles du Bon-Pasteur, 183. — Calvairiennes, 184 et 188. — Carmélites, 191 et 628. — Filles de la Charité, 194, 632 et 633. — Filles du Cœur Immaculé de Marie, 202 et 569. — Dominicaines, 204. — Hospitalières de la Miséricorde, 206 et 610. — Hospitalières de Saint-Thomas, 212 et 611. — Filles de Notre-Dame de Charité, 217 et 647. — Filles de la Sagesse, 221 et 661. — Ursulines, 231 et 233. — Filles de la Sainte Vierge, 241 et 586. — Visitandines, 242, 245 et 674.

Sœurs de l'Immaculée-Conception 575. — Petites Sœurs des Pauvres, 582. — Dames de l'Adoration perpétuelle, 626. — Sœurs du Bon-Secours, 628. — Sœurs de Marie-Joseph, 640. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652. — Filles de la Providence de Saint-Brieuc, 653. — Dames du Sacré-Cœur, 657. — Filles du Saint-Esprit, 663. — Sœurs de l'Espérance, 665. — Sœurs Marthes, 666. — Filles de Sainte-Marie, 669.

Léproserie, 313. — Hôpital Saint-Thomas, 321. — Hôpital Saint-Jacques, 323. — Hôtel-Dieu, 325 et 640. — Hôpital Sainte-Anne, 331. — Hôpital Sainte-Marguerite, 335. — Sanitat, 337. — Hôpital-Général, 339 et 641. — Hospice Saint-Méen, 342 et 632. — Hôpital des Incurables, 344 et 569. — Hôpital-Militaire, 345 et 632. — Hôpital de la Pileillère, 345. — Assistance publique, 384. — Orphelinats, 632 et 633.

Anciennes écoles, 434. — Collège Saint-Thomas, 435. — Hôtel des Gentilshommes, 439. — Hôtel des Demoiselles, 441. — Grand-Séminaire, 443 et 546. — Petit-Séminaire, 347. — Institution Saint-Vincent, 554. — Institution Saint-Martin, 601. — Écoles, 450, 453, 454, 611, 612, 621, 641, 642, 652, 653, 657, 661.

Ancien monastère de Saint-Cyr, 407. — Ancien monastère de Saint-Pierre-du-Marché, 500. — Maison de retraite, 528 et 586. — Maison de la Mission, 545.

RUEVIENS. — Assistance publique, 384. — Écoles, 455, 616 et 652. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618. — Hôpital, 632. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.

RUOU (L.). — Hôpital, 346. — Assistance publique, 384. — Écoles, 455, 622 et 644. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.

RICHARDAIS (L.). — École, 505. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 563.

RIMOU. — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.

ROCHE-DU-THERI (L.). — Eudistes, 603.

ROMAGNÉ. — Eudistes, 157. — Assistance publique, 384. — Écoles, 456 et 503. — Maison de retraite, 528. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 563.

ROMILLÉ. — Temple de Romillé, 77. — Écoles, 456, 624 et 652. — Mi-

- niby, 503. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 659.
- ROZLANDRIEUC. — École, 661. — Filles de la Sagesse, 661.
- ROZ-SUR-COUASSON. — Hôpital Saint-Jean, 104. — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- ROTHÉNEUF. — Miniby, 504. — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- SAINTE-ARMEL. — Assistance publique, 384. — École, 456. — Ancien monastère, 499.
- SAINTE-AUBIN-D'AUBIGNÉ. — Écoles, 456 et 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- SAINTE-AUBIN-DES-LANDES. — Assistance publique, 385. — Écoles, 457 et 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- SAINTE-AUBIN-DU-CORMIER. — Hôpital, 347. — Assistance publique, 385. — Écoles, 457 et 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- SAINTE-AUBIN-DU-PAYAIL. — École, 500. — Sœurs des Saints Cœurs, 596.
- SAINTE-BENOÎT-DES-ONDES. — Assistance publique, 385. — École, 566. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- SAINTE-BRIAC. — Assistance publique, 385. — Écoles, 457, 618 et 661. — Ancien monastère, 498. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618. — Filles de la Sagesse, 661.
- SAINTE-BRICE. — Écoles, 624 et 643. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624. — Sœurs de l'Instruction Chrétienne, 643.
- SAINTE-BRIEUC-DES-IVRES. — Assistance publique, 385. — Écoles, 458 et 506. — Sœurs des Saints Cœurs, 596.
- SAINTE-BROLADRE. — Hôpital, 349. — École, 649. — Filles de la Providence de Créhen, 649.
- SAINTE-CRISTOPHE-DES-BOIS. — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- SAINTE-CRISTOPHE-DE-VALAINS. — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- SAINTE-COULOMB. — Écoles, 458, 621 et 661. — Ermitage, 517. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 621. — Filles de la Sagesse, 661.
- SAINTE-DIDIER. — Ermitage, 517. — École, 659. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 659.
- SAINTE-DOMIN. — Ancien monastère, 497.
- SAINTE-DOMINEUC. — Assistance publique, 385. — Écoles, 460 et 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- SAINTE-ÉTIENNE-EN-COGLAIS. — École, 504. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 504.
- SAINTE-GANTON. — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- SAINTE-GEORGES-DE-GUÉHAIGNE. — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- SAINTE-GEORGES-DE-REINTEBAULT. — Assistance publique, 385. — Écoles, 461 et 631. — Carmélites d'Avranches, 631.
- SAINTE-GERMAIN-DU-PINEL. — Assistance publique, 385. — Écoles, 568 et 629. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 629.
- SAINTE-GERMAIN-EN-COGLAIS. — Écoles, 461 et 565. — Ermitage, 518. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- SAINTE-GERMAIN-SUR-ILLE. — Assistance publique, 385. — École, 461.

- SAINT-GILLES.** — Assistance publique, 385. — Écoles, 461 et 652. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- SAINT-GONDRAN.** — Hôpital, 343. — Assistance publique, 385. — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- SAINT-GONLAY.** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- SAINT-GRÉGOIRE.** — Assistance publique, 386. — Écoles, 574 et 620. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 620.
- SAINT-GUINOU.** — Assistance publique, 386. — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- SAINT-HILAIRE-DES-LANDES.** — Maladrerie, 349. — Assistance publique, 386. — Écoles, 462 et 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE.** — Assistance publique, 386. — Écoles, 621 et 652. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 621. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- SAINT-JEAN-SUR-COUASNON.** — Écoles, 462.
- SAINT-JEAN-SUR-VILAINE.** — Assistance publique, 386. — Écoles, 573, 623 et 677. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS.** — Assistance publique, 386. — Écoles, 462 et 654. — Ermitage, 518. — Filles de la Providence de Saint-Brieuc, 654.
- SAINT-JUST.** — Ancien monastère, 498. — Écoles, 622 et 652. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- SAINT-LÉONARD.** — École, 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- SAINT-LUNAIRE.** — Ancien monastère, 498. — École, 654. — Filles de la Providence de Saint-Brieuc, 654.
- SAINT-MALO.** — Hôtel-Dieu, 349 et 642. — Hôpital-Général, 351 et 642. — Sanitat, 352. — Assistance publique, 386. — Préceptorerie, 463. — Collège, 463 et 535. — Ancien monastère, 499. — Minihy, 504. — Ermitages, 520 et 522. — Écoles, 467, 469, 612 et 654. — Maison de retraite, 633. — Orphelinat, 633. —
Bénédictins, 114. — Récollets, 167. — Frères des Écoles Chrétiennes, 159 et 612. — Bénédictines, 175. — Filles de la Charité, 197 et 633. — Hospitalières de Saint-Thomas, 211 et 642. — Ursulines, 234. — Filles de la Providence de Saint-Brieuc, 654. — Sœurs de l'Espérance, 665. — Filles de Sainte-Marie, 669.
- SAINT-MALO-DE-PHILY.** — École, 652. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- SAINT-MALON.** — Hôpital, 353. — École, 644. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.
- SAINT-MARCAN.** — Ancien monastère, 499.
- SAINT-MARD-LE-BLANC.** — Maladrerie, 354. — Assistance publique, 386. — Ermitage, 522. — École, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.
- SAINT-MARD-SUR-COUASNON.** — Écoles, 472 et 631. — Carmélites d'Avranches, 631.
- SAINT-MAUGAND.** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.

SAINT-MAUR. — Ancien monastère, 499.

SAINT-MÉDARD. — Écoles, 472 et 569. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.

SAINT-MÉEN. — Lazaristes, 159. — Filles de la Charité, 194 et 633. — Hôpital, 355 et 633. — Assistance publique, 386. — Orphelinat, 633. — Grand-Séminaire, 472. — Écoles, 474, 572 et 619. — Petit-Séminaire, 550. — Maison de Launay, 557. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 572. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 619.

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES. — Léproserie, 354. — Assistance publique, 386. — Écoles, 475, 614 et 652. — Frères des Écoles Chrétiennes, 614. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.

SAINT-MHÉRVÉ. — Écoles, 475, 623 et 666. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623. — Sœurs de l'Immaculée-Conception de Bordeaux, 666.

SAINT-MOACH. — Ancien monastère, 500.

SAINT-ONEN. — Maladrerie, 357. — Assistance publique, 386. — Écoles, 475, 622 et 652. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.

SAINT-OUEN-DES-ALLÈUX. — Écoles, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.

SAINT-OUEN-DE-LA-ROUAIKIE. — Maladrerie, 357. — École, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564.

SAINT-PÉRAN. — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.

SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET. — École, 654. — Filles de la Providence de Saint-Brieuc, 654.

SAINT-PERN. — Écoles, 475 et 631. — Petites Sœurs des Pauvres, 583. — Carmélites d'Avranches, 631.

SAINT-PIERRE-DE-PLESQUEN. — Assistance publique, 386. — Ancien monastère, 500. — Écoles, 623 et 652. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 623. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.

SAINT-RÉMY-DU-PLAIN. — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES. — Écoles, 564. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 564. — Hospice, 564.

SAINT-SÉGLIN. — École, 590 et 624. — Sœurs des Saints Cœurs, 590. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 624.

SAINT-SENOUX. — Assistance publique, 386. — Écoles, 593 et 621. — Sœurs des Saints Cœurs, 593. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 621.

SAINT-SERVAN. — Capucins, 119. — Lazaristes, 160. — Récollets, 169. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618. — Filles du Bon-Pasteur, 181. — Calvairiennes, 186. — Filles de la Charité, 198 et 199. — Filles de la Croix, 203. — Ursulines, 235 et 238. — Petites Sœurs des Pauvres, 581. — Dames de l'Adoration perpétuelle, 626. — Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges, 639. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652. — Filles de la Sagesse, 661. — Sœurs de la Sainte-Famille de Nantes, 668. — Demoiselles de Nazareth, 666. — Hôpital, 358 et 661. — Léproserie, 359. — Assistance publique, 387. — Petit-Séminaire, 476. — Écoles, 478, 616, 626, 630, 652. — Maison de retraite, 529. — Orphelinats, 666.

- SAINTE-SULIAE.** — Assistance publique, 387. — Ancien monastère, 501. — Écoles, 574 et 622. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622.
- SAINTE-SULPICE-DES-BOIS.** — Assistance publique, 387.
- SAINTE-SULPICE-DES-LANDES.** — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- SAINTE-THUAL.** — Écoles, 479 et 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- SAINTE-THURIAL.** — Écoles, 479 et 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- SAINTE-UNIAE.** — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- SAINTE-YDEUC.** — École, 597. — Sœurs des Saints Cœurs, 597.
- SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE.** — Écoles, 622 et 632. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 632.
- SAINTE-COLOMBE.** — Léproserie, 360.
- SAINTE-MARIE.** — Écoles, 622 et 632. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 622. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 632.
- SAULNIÈRES.** — École, 569. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 569.
- SEL (LE).** — Écoles, 479, 594 et 623. — Sœurs des Saints Cœurs, 594. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 623.
- SENS.** — Écoles, 479 et 505. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- SERVON.** — Assistance publique, 387. — Écoles, 573 et 620. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 620.
- SIXT.** — École, 644. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.
- SOUGRAL.** — École, 678. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 678.
- TAILLÉ.** — École, 568. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568.
- TALENSAC.** — Écoles, 491, 620 et 644. — Ermitage, 523. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 620. — Filles de Jésus de Kermaria, 644.
- TAURAC.** — Ancien monastère, 501.
- TEILLAV.** — École, 569. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 569.
- THUIL (LE).** — Assistance publique, 387. — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- THÉLIN (LE).** — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.
- THOIGNÉ.** — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- THOURIE.** — Assistance publique, 387. — École, 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- TINTÉNIAC.** — Léproserie, 360. — Assistance publique, 387. — Écoles, 491, 573 et 618. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 618.
- TORCÉ.** — Assistance publique, 387. — École, 567. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 567.
- TOUR-SAINTE-JOSEPH (LA).** — Petites Sœurs des Pauvres, 593.
- TRANS.** — Écoles, 624. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 624.
- TREFFENDRE.** — École, 575. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575. —
- TREMBLAY.** — Assistance publique, 387. — Écoles, 492, 566 et 677. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 566.
- TREBROUV.** — Assistance publique, 387. — École, 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- TRESSÉ.** — Assistance publique, 387. — École, 593. — Sœurs des Saints Cœurs, 593.

- TRÉVÉRIEN.** — Écoles, 482 et 575. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575.
- TRIMER.** — Assistance publique, 387. — Écoles, 482 et 595. — Sœurs des Saints Cœurs, 595.
- TRONCHET (LE).** — École, 633. — Filles de la Charité, 633.
- VENÈFLES.** — Temple de Venèfles, 70. — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- VERGÉAL.** — Assistance publique, 387. — Écoles, 482 et 565. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 565.
- VERGER (LE).** — École, 594. — Sœurs des Saints Cœurs, 594.
- VERN.** — Écoles, 482 et 573. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 573.
- VEZIN.** — Hôpital, 362. — Assistance publique, 388. — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- VIEUXVIEL.** — École, 574. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 574.
- VIEUXVY.** — Maladrerie, 363.
- VIGNOC.** — Hospice, 304. — Écoles, 575 et 624. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, 575. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 624.
- VILLAMÉR.** — Assistance publique, 388.
- VILLE-ÈS-NONAINS (LA).** — Hôpital de Port-Stablon, 101 et 364.
- VISSICUE.** — Assistance publique, 388. — Écoles, 482, 624 et 652. — Frère de l'Instruction Chrétienne, 624. — Sœurs de la Providence de Ruillé, 652.
- VITRÉ.** — Collégiales, 4 et 20. — Temple de Vitré, 60. — Hôtel-Dieu, 365 et 640. — Hôpital Saint-Yves, 369. — Léproserie, 370. — Lazaret, 373. — Hôpital-Général, 373 et 569. — Assistance publique, 388. — Collège, 484 et 556. — Écoles, 486, 568, 610 et 673. — Maison de retraite, 530. — Asile de la Guilmaraie, 570. — Orphelinat, 633.
- Augustins, 113. — Dominicains, 153. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 610. — Bénédictines, 178. — Filles de la Charité, 200 et 633. — Hospitalières de la Miséricorde, 208 et 640. — Hospitalières de Saint-Thomas, 212. — Ursulines, 330 et 673. — Adoratrices de la Justice de Dieu, 568. — Filles du Cœur immaculé de Marie, 569. — Demoiselles de la Retraite, 530.
- VIVIER (LE).** — Écoles, 623 et 661. — Frères de l'Instruction Chrétienne, 623. — Filles de la Sagesse, 661.



POUILLÉ HISTORIQUE

DE

L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

PAR

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON

Chanoine Honoraire.

TOME IV

RENNES

FOGERAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue aux Foulons, 49.

PARIS

RENÉ HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Bonaparte, 33.

1883

LETTRE DE SON EXC. M^{GR} BOCCALI, SECRÉTAIRE DE
SA SAINTETÉ LÉON XIII,

A L'AUTEUR DU *POUILLÉ HISTORIQUE DE RENNES.*

On lit dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, du
11 novembre 1882 :

« Au cours d'un pèlerinage qu'il vient de faire au tombeau des
SS. Apôtres, M. le chanoine Guillotin de Corson, dont nos lecteurs
ont tant de fois apprécié les intéressants travaux, a fait hommage
au Souverain-Pontife de son savant ouvrage le *Pouillé historique
du diocèse de Rennes*. Sa Sainteté a daigné, à cette occasion, rece-
voir M. l'abbé Guillotin de Corson en audience particulière, et lui
a exprimé la vive satisfaction qu'Elle avait éprouvée en apprenant
les services qu'il avait rendus et se proposait de rendre encore à
l'Église de Rennes.

« Non content de ce témoignage déjà si flatteur, le Pape a tenu
à lui en laisser un autre qui fût plus authentique, s'il était pos-
sible, et, à la date du 1^{er} octobre, il lui a fait écrire la lettre sui-
vante :

« Monsieur le Chanoine,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception des premiers volumes
« du *Pouillé historique de Rennes*, dont vous avez fait hommage
« au Souverain-Pontife. J'aime à vous témoigner la bonté pater-
« nelle avec laquelle Sa Sainteté a bien voulu les accueillir. Et
« afin de vous encourager à travailler toujours pour la gloire de

« Dieu et l'honneur de son Église, Elle a daigné vous donner une
« bénédiction particulière.

« Veuillez agréer, Monsieur le chanoine, l'assurance de mes sen-
« timents les plus distingués avec lesquels je suis,

« De vous, Monsieur le chanoine,

« Rome, du Vatican, le 4^{er} octobre 1882.

« *Très-dévoûé,*

« G. BOCCALI. »



INTRODUCTION

A LA TROISIÈME PARTIE

Pour cette troisième et dernière partie du *Pouillé historique de Rennes*, consacrée aux nombreuses paroisses de notre archidiocèse, nous avons adopté l'ordre alphabétique comme étant le plus simple et le plus commode ; c'est donc une sorte de dictionnaire historique des paroisses que nous offrons à nos lecteurs.

Pour chacune de ces paroisses nous avons rattaché nos notes à quatre ordres d'idées : les origines, — l'église paroissiale, — les chapelles — et la nomenclature des pasteurs. Par origines, nous entendons les documents les plus anciens se rapportant à l'histoire d'une localité ; il est très-rare, en effet, qu'on puisse retrouver les actes mêmes de la fondation d'une paroisse. A ces premières données historiques nous joignons, autant que possible, l'état des revenus de la cure, ce qui constitue le pouillé proprement dit ; il est toutefois un petit nombre de bénéfices paroissiaux dont nous n'avons pu nous procurer les déclarations de rentes. Il est inutile de faire observer que pour une foule d'excellentes raisons nous ne nous occupons que des revenus ecclésiastiques antérieurs à la Révolution.

L'église paroissiale nous intéresse à plusieurs points de vue : nous donnons d'abord la description archéologique de l'édifice, description d'autant plus soignée que l'édifice a disparu ou est sur le point de disparaître ; nous signalons ensuite les objets d'art que renferme cette église. Restant toujours dans notre rôle d'historien local, nous indiquons, toutes les fois que nous le pouvons, quels étaient avant 1790 les seigneurs supérieurs, fondateurs et préémi-

nenciers de nos églises : c'est le seul moyen d'expliquer souvent les verrières, les tombeaux, les écussons, tous les intersignes en un mot, privilèges de la noblesse d'autrefois, dont l'art se servit souvent pour produire des chefs-d'œuvre. Nous n'oublions point non plus les confréries existant avant la Révolution. Quant aux autres fondations faites dans ces églises, nous devons, à notre grand regret, renoncer à les faire connaître complètement; leur simple nomenclature remplirait plusieurs volumes tant était vive la foi de nos ancêtres.

Ce n'est pas sans appréhension que nous abordons l'article des nombreuses chapelles existant dans nos paroisses; dans la suite des siècles ces petits sanctuaires ont subi tant de transformations, leurs fondations de messes ont été si souvent réduites ou augmentées, leur état, pour tout dire, a si fréquemment varié, que nous craignons toujours quelque méprise à leur sujet. Nous ne nous flattons pas d'avoir surmonté tous ces obstacles, mais nous pouvons du moins assurer que tous nos efforts se sont portés vers la vérité. D'ailleurs nous nous permettrons de faire observer que ce qui paraît inexact aujourd'hui peut fort bien cependant n'être point une erreur. Voici, par exemple, une chapelle bâtie dans un village limitrophe de plusieurs paroisses; cette chapelle a été réédifiée trois ou quatre fois depuis autant de siècles; nous avons un document qui nous la montre dans telle paroisse, et il existe ailleurs une charte, demeurée inconnue pour nous, qui la place, à une autre époque, dans la paroisse voisine. Comme l'édifice a pu facilement être déplacé lorsqu'on l'a reconstruit, notre assertion n'est erronée qu'en apparence quand nous mettons cette chapelle seulement dans la paroisse où nous l'avons trouvée signalée. D'un autre côté, tous les *Pouillés ms.* donnent habituellement le nom de chapelle à de simples chapellenies, c'est-à-dire à des fondations desservies dans l'église paroissiale; pour ne pas commettre d'erreurs, il nous a donc fallu rechercher dans chaque paroisse si la preuve de l'existence des vraies chapelles y subsistait encore, et parfois leur souvenir s'est trouvé si effacé que nous sommes demeurés indécis. Cependant il fallait agir : supprimer la chapelle dont nous retrouvions le nom ou nous exposer à une légère inexactitude. Nos lecteurs nous pardonneront-ils d'avoir, dans de rares circonstances, adopté ce dernier parti ?

Mais si la nomenclature exacte des chapelles n'a pas été sans difficultés pour nous, la liste des pasteurs nous est apparue bien autrement hérissée de pièges. Faire un tableau de noms et de dates paraît chose très-simple au premier abord, c'est cependant sans contredit un véritable écueil. Où prendre, en effet, ces noms et ces dates? Sera-ce dans les *Registres d'insinuations ecclésiastiques*? Mais nous n'avons la collection à peu près complète de ces registres que pour le siècle dernier. Sera-ce dans les *Réponses au Questionnaire* adressé en 1860 par M^{gr} Saint-Marc à tous ses curés et recteurs? Mais toutes ces *Réponses* ne sont pas parvenues à leur destination. D'ailleurs, il faut une certaine habitude des recherches historiques pour fouiller avec profit dans les registres de l'état civil où la plupart des auteurs des *Réponses* ont puisé leurs notes. Nous fallait-il aller faire nous-même le dépouillement de ces registres de l'état civil dans près de quatre cents paroisses? C'était chose impossible, quoique nous ayons visité toutes ces nombreuses paroisses sans aucune exception.

Voici donc le parti auquel nous nous sommes arrêté : prendre dans les *Registres d'insinuations* tout ce que nous y trouvions, consulter avec prudence les *Réponses au Questionnaire de 1860*, parcourir le plus grand nombre possible de *Registres de l'état civil*, et nous aider pour le surplus des communications si bienveillantes de quelques érudits, tels, notamment, que M. le conseiller Saulnier et M. l'abbé Paris-Jallobert, qui ont très-conscienceusement étudié les archives municipales d'Ille-et-Vilaine. A ce fonds déjà considérable nous avons joint l'étude des quelques archives paroissiales classées dans le Dépôt départemental et des rares archives conservées aux sièges mêmes des paroisses. Puis nous avons reçu d'obligeantes et précieuses communications de plusieurs personnes ayant fait elles-mêmes des recherches sur leurs paroisses respectives. Les noms de ces bienveillants coopérateurs, que nous sommes heureux de remercier ici, sont trop nombreux pour être cités en cette préface, le lecteur les trouvera signalés dans les notes mises au bas des pages. Nous disons la même chose des propriétaires de plusieurs châteaux qui nous ont si gracieusement ouvert leurs archives particulières; qu'ils reçoivent aussi eux l'expression de notre vive reconnaissance.

C'est au moyen de toutes ces notes prises, comme on dit vulgai-

rement, à droite et à gauche, que nous avons composé nos listes de recteurs, les faisant remonter le plus loin possible dans la suite des âges.

Qu'on veuille bien nous pardonner ces détails ; mais dans un ouvrage comme celui-ci, l'article des paroisses est la pierre de touche pour beaucoup de lecteurs. On ne comprend peut-être pas assez qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de ne jamais confondre ces mille détails, ces dates et ces noms propres dont se composent les histoires locales. On ne songe pas que les dates retrouvées ne sont souvent qu'approximatives, et qu'il est moins dangereux pour un auteur d'écrire un chapitre d'histoire générale que de faire les monographies d'une centaine de localités. Qu'on soit donc indulgent envers nous si quelques erreurs semblent apparaître dans ces pages consacrées à trois cent quatre-vingt-quatre paroisses !

Ce qui précède dit assez combien nous excusons facilement les méprises de ceux qui travaillent comme nous. C'est donc sans aucun esprit de méchante critique que nous avons cru devoir relever dans notre ouvrage les propositions erronées émises dans le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, annoté par M. Marteville. Mais ce livre est tellement répandu qu'il est jusqu'à ce jour devenu pour beaucoup l'unique histoire de nos paroisses. Nous ne pouvions donc pas laisser parfois nos lecteurs indécis entre deux affirmations contraires émanant, l'une des auteurs du *Dictionnaire*, l'autre de l'auteur du *Pouillé* ; c'est pourquoi, quand il nous a semblé avoir la vérité de notre côté, nous l'avons maintenue en signalant l'erreur de la proposition contraire.

Enfin, à ces données historiques sur les origines, les églises, les chapelles et les pasteurs, nous joignons l'indication des établissements concernant nos paroisses étudiés par nous dans les volumes précédents. De la sorte, nous présentons le tableau de toutes nos institutions paroissiales aussi complet que le permet le cadre adopté par nous.

Si cependant, malgré toutes les recherches que nous faisons depuis bientôt dix ans, quelques importantes notions nous avaient échappé, si quelques méprises de notre part méritaient d'être relevées, nos lecteurs connaissent maintenant tout notre plan et toute notre œuvre ; c'est à eux de nous venir en aide. Non-seulement

nous recevrons avec le plus grand empressement et la plus vive gratitude des documents pour les paroisses qui nous restent à traiter, mais encore nous accueillerons de la même façon tout ce qui se rapporte aux localités déjà étudiées. Rien ne nous empêche, en effet, de mettre, si besoin est, des additions à la fin de l'ouvrage, additions reliées facilement aux premiers articles par le moyen d'une table générale. Notre unique désir, nous le répétons, est d'être véridique tout en intéressant, et nous ne reculons devant rien pour parvenir à ce but.

Puissent ces études historiques nous faire aimer de plus en plus nos paroisses et nous faire respecter nos églises, nos vieilles églises surtout ! Quelque modeste que soit l'édifice religieux où nous avons reçu le saint baptême, vénérons-le, car comme dit notre poète :

De l'église du bourg sondez les fondements,
La foi, la paix du cœur en furent les ciments.

Et ce n'est pas sans mériter notre vénération que

Dix siècles ont passé sur le saint édifice ¹.

Oui, c'est le respect du passé qui entretient la foi, et c'est la foi qui crée tant d'œuvres admirables jusque dans les plus humbles paroisses. Maintenons donc en nous cet esprit de foi et cet amour du passé que ravivent nos traditions locales religieusement conservées, et à l'exemple de nos pères sachons demeurer

Catholiques et Bretons toujours !

1. Briseux, *Histoires poétiques*.

TROISIÈME PARTIE

LES PAROISSES

LES PAROISSES

ACIGNÉ

Acinniacus (1030), — *Accigneium* (1174), — *ecclesia de Ascineio* (1213), — *Accigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Toussaints de Rennes ¹.

ORIGINES. — Il est fait mention pour la première fois de la paroisse d'Acigné dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Georges, vers 1030. A cette époque, Alain III, duc de Bretagne, donna à sa sœur Adèle, première abbesse de Saint-Georges, le village d'Espargé, en Acigné². Mais ce prince ne borna pas là sa générosité; il fit encore, vers le même temps, don au monastère de deux autres villages d'Acigné nommés Espinay et Grasbuisson, — d'une terre sise dans le bourg même d'Acigné, « *terra in vico Aziniaco sita*, » — et du droit de coutumes pendant quinze jours sur les marchands se rendant à la foire de Saint-Pierre des Policux, à Rennes, et passant par Acigné³.

Pendant qu'agissait ainsi le duc de Bretagne, les seigneurs

1. Nous apprenons qu'il est question de modifier nos circonscriptions archidiaconales; mais pour éviter toute contradiction dans notre œuvre, nous sommes obligé de nous en tenir au tableau précédent des archidiaconés (Voy. tome I^{er}, 766).

2. « *Villam que Spargiacus dicitur in Redonensi provincia sitam, in parrochia que Acinniacus dicitur.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 92.)

3. *Ibidem*, 103, 145.

d'Acigné comblaient de bienfaits à leur tour les religieuses de Saint-Georges : Payen d'Acigné leur donnait toute la dime de sa terre, « *totam decimam terre sue de Accigneio*, » à l'occasion de l'entrée de sa mère Mayence dans leur cloître; Geffroy d'Acigné, voyant sa sœur Orgon se faire également religieuse à Saint-Georges, abandonnait à ce monastère trois portions de terre dans le bourg d'Acigné¹; enfin, nous avons vu précédemment que le fils de Raoul d'Acigné donna, après sa conversion, presque tous ses biens au prieuré du Feu, dépendant de Saint-Georges. (Voy. tome II, 282.)

Les Bénédictines de Saint-Georges ne fondèrent pas néanmoins de monastère à Acigné; elles se contentèrent de jouir jusqu'aux derniers siècles des droits de fiefs, coutumes et dîmes leur appartenant en cette paroisse.

Nous venons de voir que dès la première moitié du xi^e siècle Acigné existait comme paroisse et comme bourg, ayant déjà une certaine importance commerciale grâce à sa situation sur le grand chemin de Rennes. Au siècle suivant, son église appartenait au Chapitre de Rennes, et voici comment elle passa entre les mains des moines de Saint-Melaine. Ces derniers possédaient à Rennes l'église de Saint-Symphorien, que convoitaient les chanoines de cette ville; ils leur offrirent de leur céder ce sanctuaire en échange de l'église d'Acigné. Le Chapitre accepta et abandonna en 1174, à l'abbaye de Saint-Melaine, l'église d'Acigné, avec toutes ses dépendances et ses droits, notamment celui de présenter le chapelain ou recteur chargé de desservir la paroisse; il se réserva seulement une redevance annuelle de 20 sols, monnaie d'Angers, que les moines s'engagèrent à lui payer à l'époque des synodes².

Il paraît qu'à cette époque les religieux cisterciens de Saviigné, qui possédaient en Acigné la grange de Louvigné, prétendaient avoir aussi quelques droits sur l'église de cette

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 446.

2. *Cartul. Sancti Melanii*.

paroisse. En cette même année 1174, ils cédèrent, en effet, aux moines de Saint-Melaine, tous leurs droits, sans réserve, dans l'église d'Acigné¹. L'abbé de Saint-Melaine demeura donc seul maître de l'église d'Acigné, ce qu'approuvèrent les évêques de Rennes².

Les Bénédictins reçurent encore en Acigné d'autres biens : les sires d'Acigné leur donnèrent des dimes, et leur exemple fut suivi en 1243 par Mathieu d'Infern et en 1266 par Auger de Montefelon. Nous avons dit (Voy. tome II, 58) que dès la première moitié du XII^e siècle existait en effet, en Acigné, le prieuré de Bourgon, membre de Saint-Melaine.

L'abbé de Saint-Melaine, considéré comme curé primitif, fit desservir la paroisse d'Acigné par un prêtre appelé tantôt chapelain, tantôt vicaire perpétuel. Il fut convenu en 1174 que l'évêque de Rennes conserverait ses droits épiscopaux à Acigné, de même que l'archidiacre et le doyen garderaient les leurs. Mais la pension du vicaire perpétuel demeura naturellement à la charge de l'abbé, qui lui abandonna le tiers de tous les revenus et de toutes les prémices de l'église, et la neuvième partie seulement des dimes de grains³. C'est ce qu'on appela plus tard la portion congrue.

D'après ce qui précède, l'abbé de Saint-Melaine put déclarer au roi en 1679 qu'il avait droit « à la présentation de la cure d'Acigné, à toutes les prééminences d'église et aux dimes grosses et menues de cette paroisse⁴. » Mais un peu plus tard l'évêque de Rennes devint présentateur de la cure d'Acigné. Quant aux prééminences d'église, les marquis d'Acigné en jouissaient au siècle dernier⁵.

1. « *Quidquid juris habebant in ecclesia Acignei cœ integro, cum omnibus beneficiis sine omni exceptione.* » (Cartul. Sancti Melanii.)

2. *Ibidem.*

3. « *Capellanus in omnibus ecclesie redditibus terciam capiet partem; exceptis decimis annone quarum omnium nonam partem tantum accipiet capellanus; de primitiis autem sicut de ceteris redditibus terciam partem accipiet.* » (Cartul. Sancti Melanii.)

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

5. En 1778, les paroissiens d'Acigné rendirent aveu à Jean-Jacques de Talhouët,

Notons aussi que quelques dimes étaient levées à Acigné par d'autres que l'abbé de Saint-Melaine, c'est-à-dire par l'abbesse de Saint-Georges, les prieurs de Louvigné et d'Allion, etc.

ÉGLISE. — Nous voyons mentionnée en 1160 l'église Saint-Martin d'Acigné, « *ecclesia Sancti Martini de Accigneio*. » C'est dans ce temple que, le 27 octobre de cette année-là, Geffroy d'Acigné, renonçant au monde, se mit sous la direction d'un pieux religieux, Haton, prieur du Fou. De nombreux assistants se trouvaient à cette touchante cérémonie; on y voyait Hervé, recteur d'Acigné, Guidenoc, prieur d'Allion, Ricard, chanoine de Fougères, et, parmi les laïques, Pierre, seigneur d'Acigné, Maurice Le Clerc et Robert de Moucon. Pour conserver le souvenir de ce fait, Geffroy d'Acigné et le chanoine Ricard firent distribuer du pain béni, « *panem benedictum*, » à tous les assistants¹.

Les seigneurs d'Acigné, dont nous ne pouvons entreprendre ici l'histoire, même en abrégé², furent naturellement les bienfaiteurs de cette église; toutefois ils n'y avaient point leur enfeu, parce que l'abbé de Saint-Melaine y jouissait au moyen-âge des droits de prééminence; ils se faisaient tous inhumer à Rennes dans l'église des Cordeliers. Cela ne les empêchait point de faire du bien à leur paroisse, que Pierre d'Acigné enrichit vers l'an 1400 de précieuses reliques³. Un autre sei-

comte de Bonamour et marquis d'Acigné, pour « l'église et le presbytère d'Acigné, sis dans le fief de ladite Ville, » reconnaissant que ce seigneur avait dans cette église « les droits de patronage, fondation, prières nominales, bancs dans le sanctuaire et dans la nef, chapelle prohibitive, armoiries dans le chanceau, etc., tant à cause de sondit marquisat d'Acigné que de sa seigneurie de la Havardière, en Acigné. » (*Arch. paroiss.*)

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 166.

2. Acigné était une baronnie, bannière ou châtellenie d'anciennoté, appartenant dès le XII^e siècle aux sires de ce nom, érigée en marquisat en 1609 pour Charles de Cossé-Brissac, mari de Judith d'Acigné, passée par acquêt en 1637 aux Freslon de la Freslonnière, et par alliance en 1720 aux Talhouët de Bonamour. (*De Courcy, Nobil. de Bret.*)

3. « La mémoire de ce seigneur, — écrivait Ogée en 1778, — est dans une si grande

gneur de la même famille laissa par testament, en 1411, « à la personne (c'est-à-dire au recteur) d'Acigné 10 sols (25 fr. de monnaie actuelle) pour prier Dieu pour lui, et aux neuf chapelains d'Acigné, à chacun 10 sols¹. » Ce dernier trait prouve qu'un nombreux personnel desservait alors l'église d'Acigné, déjà riche en fondations.

Lorsque le château d'Acigné eut été détruit et que les sires de ce nom eurent quitté le pays, d'autres personnes moins importantes enrichirent aussi l'église d'Acigné. Tels furent le seigneur de Forges, qui fonda la chapellenie de Sainte-Anne, desservie à l'autel de ce nom², — Bertrand Auger, sieur de la Lande-Guérin, qui fonda en 1597 une messe hebdomadaire et l'entretien perpétuel d'une lampe, — Nicolas de Lestang, sieur des Vaugelaux, en 1617, et Pierre du Reschou, seigneur dudit lieu, qui fondèrent également des messes, etc.³

Les *Livres de comptes* des trésoriers d'Acigné en 1594 nous font connaître quelques usages pratiqués alors en cette église. On y trouve mentionnés l'offrande habituelle de « hures de porcs et de cochons de lait faicte à Monsieur saint Denis, » — l'usage d'une « demie pipe de vin breton pour la communion paschale⁴, » — « 30 sols payés aux porteurs d'enseignes (de bannières) lors des quatre processions ordinaires faictes à la Rivière (en Domloup), à Saint-Marc (en Liffré), à Bonne-Nouvelle (à Rennes) et à Saint-Roul et Saint-Aubert (à Saint-Sulpice-des-Bois), » — l'usage des « torches pour la procession du Sacre, » du pain béni distribué au peuple et des

vénération dans la paroisse d'Acigné, que l'on y conserve encore, dans les archives, sa bannière et son épée, que l'on porte en procession tous les jours des fêtes solennelles. » (*Dict. de Bret.*, I, 36.)

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 864.

2. En 1790, le chapelain de Sainte-Anne, René de la Chevière, déclara que son bénéfice valait 203 liv. de rente en prés et dîmes, et devait seulement deux messes par semaine. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 39.)

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.*

4. C'était alors la coutume aux fêtes solennelles de faire avaler quelques gouttes de vin à chaque communiant après la réception de la Sainte Hostie; il ne s'agit nullement ici de la communion sous les deux espèces.

« sonneurs de nuit » durant toute la nuit de la Toussaint¹.

L'église actuelle d'Acigné, quoique ancienne, ne semble pas remonter au-delà du xvi^e siècle; la tour n'en fut « parachevée » qu'en 1582, et une partie de l'édifice est encore plus moderne. Ce ne fut à l'origine qu'une simple nef, à laquelle furent ajoutées peu à peu quelques chapelles : d'abord au Nord, à côté du sanctuaire, la chapelle seigneuriale de Forges, dédiée à sainte Anne, et où les seigneurs de Forges et de la Havarrière avaient leur enfeu; — puis du même côté, mais plus bas dans la nef, la chapelle de Notre-Dame ou Chapelle-Neuve, construite au xvii^e siècle, et dans laquelle se faisaient inhumer les seigneurs du Hil; — enfin, au Midi, vis-à-vis la chapelle Sainte-Anne, la chapelle Saint-Jean, appelée communément jadis chapelle du Saint-Nom de Jésus, à cause d'une confrérie de ce nom enrichie d'indulgences par le pape Urbain VIII et approuvée en 1630 par M^{sr} de Cornulier. Dans le sanctuaire même était au siècle dernier un caveau sépulcral réservé aux marquis d'Acigné; l'autel Saint-Roch et Saint-Sébastien s'élevait dans la nef, près de la Chapelle-Neuve; enfin, au bas de cette nef, mais à l'extérieur, était un ancien ossuaire d'aspect pittoresque.

Telle était et telle est encore, à peu de chose près, l'église Saint-Martin d'Acigné.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale de Bourgon* (Voy. tome II, 58).

2^o *Chapelle priorale de Louvigné* (Voy. tome II, 780).

3^o *Notre-Dame de la Motte d'Acigné*. — En 1240, Alain, seigneur d'Acigné, fit bâtir une chapelle près du château de la Motte, qui était son habitation, et y fonda une chapellenie dotée de revenus suffisants pour entretenir le chapelain. Jean Gicquel, évêque de Rennes, et Mathieu des Ruisseaux, abbé de Saint-Melaine, accordèrent toute permission à ce sujet au

1. *Arch. paroiss.*

sire d'Acigné, qui se réserva la présentation du chapelain. Il fut convenu que ce dernier, après avoir reçu la collation de l'évêque, prêterait serment de fidélité, obéissance et révérence au recteur d'Acigné avant de commencer le service divin dans la chapelle de la Motte; qu'il n'y dirait point la messe aux fêtes solennelles et qu'il n'y administrerait point de sacrements; le seigneur d'Acigné s'engagea, de plus, à payer chaque année à l'église paroissiale 10 sols (environ 50 fr.), à la fête patronale de la Saint-Martin d'hiver, et cela sous peine d'excommunication pour lui et d'interdit pour sa chapelle. Cette fondation fut augmentée en 1411 par Geffroy de la Lande, qui y fonda une autre messe chaque semaine.

Dans le siècle dernier, le chapelain de la Motte devait deux messes par semaine et avait 240 liv. de rente tant en terres qu'en dimes levées en Acigné, Servon et la Bouëxière. Mais en 1782 la chapelle de la Motte était tombée en ruine et le chapelain en disait les messes dans l'église paroissiale; c'était alors René de la Chevière, que venait de nommer, à la place de Julien Radiguel, décédé, Jean-Jacques de Talhouët, comte de Bonamour et marquis d'Acigné¹.

4° *La Sainte-Trinité de Montellon.* — Pierre Botherel, seigneur de Montellon, et Andrée Béchenec, sa femme, ayant fait bâtir près de leur manoir une chapelle « en l'honneur de la Sainte Trinité et des saints apôtres Denis, Pierre et Paul, » y fondèrent, le 3 août 1606, deux messes par semaine pour les dimanche et vendredi. Cette chapelle se trouvait au milieu de la principale rabine du manoir. En 1678 on y honorait particulièrement saint Pierre et saint André, et il y avait alors un petit cimetière autour².

5° *Notre-Dame d'Escures.* — Cette chapelle, mentionnée en 1624, dépendait du manoir d'Escures, appartenant en 1665 à Christophe Fouquet, président au Parlement de Bretagne et

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 114. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

seigneur de Chalain. Elle fut presque entièrement rebâtie en 1779 et bénite le 1^{er} juin par M. Barillet, recteur de Thorigné (le recteur d'Acigné étant alors malade)¹. Toutefois l'ancien autel, de forme antique, fut heureusement conservé sous une boiserie moderne : c'est une table de pierre reposant sur un massif angulaire et sur deux colonnes, et devant remonter au xvi^e siècle.

6^o *Chapelle de la Ville-Guy*. — François Pelisson, sieur de la Ville-Guy, fit construire cette chapelle, qu'il dota en 1675 de 60 liv. de rente pour une messe aux dimanches et fêtes, et de 20 liv. pour un catéchisme à la suite de cette messe. Il nomma premier chapelain René Gaultier, sieur du Champ-Michel, prêtre. En 1790, N. Collin, chapelain présenté par Marie-Nicolle Pelisson, veuve de Jean Fougeré de Kermorivan, disait ces messes, faisait le catéchisme et jouissait des 80 liv. de rente². — *Nunc* détruite.

7^o *Chapelle des Onglées*. — Jean de Coniac, seigneur d'Al-lineuc et de Toulmen, et Marie Morice, sa femme, ayant fait bâtir une chapelle près de leur manoir des Onglées, y fondèrent des messes tous les dimanches et fêtes et tous les mercredis de chaque semaine. L'autorité épiscopale approuva cette fondation le 10 février 1677. Mais cette chapelle remplaçait vraisemblablement un sanctuaire plus ancien, car dès 1628 il est fait mention de mariages célébrés dans « la chapelle du manoir des Onglées, » et en 1647 Jean de Boisguéhenneuc, seigneur du Clio, y épousa Marie de Coniac, fille d'Hervé de Coniac, seigneur de Toulmen et des Onglées³.

La chapelle des Onglées, restaurée de nos jours, est surtout intéressante à cause des peintures sur bois qu'elle renferme; on y voit dix-huit panneaux représentant di-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 39. — *Reg. de l'état civil d'Acigné*. — Jean d'Acigné, sieur de la Roche, avait échangé les Onglées en 1632 avec M. de Coniac contre une terre voisine de Quintin.

verses scènes de la sainte Écriture, œuvre du siècle dernier.

8° *Chapelle de Forges*. — En 1637, on célébra un mariage dans cette chapelle en présence de René Lambert et Renée Pepin, seigneur et dame de Forges. — *Nunc* détruite.

9° *Saint-Gorgon du Hil*. — L'existence de ce sanctuaire nous est encore attestée au xvii^e siècle par un mariage qu'on y fit en 1626. Pierre Chevalier, seigneur du Hil et archidiacre de Dinan en 1616, ne fut peut-être pas étranger à sa construction. Convertie maintenant en cellier, la chapelle du Hil paraît ancienne. La statue de son patron, saint Gorgon, est conservée avec respect, au-dessus de sa porte cintrée, par les habitants du village qui remplace aujourd'hui le manoir du Hil.

10° *Chapelle de Bréhon*. — On faisait aussi des mariages en 1628 dans cette chapelle, aujourd'hui abandonnée.

11° *Saint-Julien*, dépendant de l'hôpital.

PRIEURÉS. — 1° *Bourgon*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine (Voy. tome II, 58); — 2° *Louwigné*, membre de l'abbaye de Savigné (Voy. tome II, 780).

HÔPITAL. — Voy. tome III, 255.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 392, 622 et 678.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 504.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS D'ACIGNÉ¹.

Hervé, « *Herveus sacerdos ecclesie de Accigneio* » (1160).

Gaultier, « *Gualtherius persona ecclesie de Acigneio* » (1240).

Thomas Lohier, « *Thomas Lohier presbyter, vicarius seu rector ecclesie parochialis de Acigneyo*. » Ce recteur fit en 1343 une transaction avec les moines de Saint-Melaine au sujet de la dime des vins récoltés à Acigné.

Jean Regnard, « *Johannes Regnardi* » (1417).

1. *Cartul. Sancti Melanii*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Reg. de l'état civil d'Acigné*. — *Notes ms. de MM. l'abbé Bertin et l'abbé Paris-Jallobert*.

Guillaume Dumoulin donna en 1554 la cloche de l'horloge d'Acigné¹. Il était chanoine de Rennes en 1539; il fut inhumé dans la cathédrale, au milieu de l'église, après 1564; l'on y célébrait son obit le jour de l'octave de l'Ascension.

Yves Delauné (1580).

Guillaume Symonneaux, simple prêtre d'Acigné en 1574, devint recteur vers 1585 et l'était encore en 1620.

Jean Berthelot, natif d'Antrain, recteur en 1628, fut aussi chapelain de l'hôpital d'Acigné; † 20 avril 1633 et inhumé dans l'église, près la balustrade, vis-à-vis l'autel du Saint-Nom de Jésus, dont il institua la confrérie.

Jean Jehanne (1633-1636).

Olivier de France (1637-1642).

Pierre Bellant alias *Bellon*, recteur en 1643, † 12 août 1662 et inhumé le 14 en l'église, « vis-à-vis le maistre-autel, proche la balustrade. »

Robert Morin, précédemment chapelain de la Motte d'Acigné et de Tastoux, en Noyal, devint recteur en septembre 1662; † l'année suivante.

Pierre Guerry prit possession de la cure à la place du précédent le 29 avril 1663; il renonça à son bénéfice et devint chapelain des Onglées; † 1^{er} janvier 1703, âgé de soixante-deux ans, et inhumé dans l'église.

Joseph Chassé, recteur en 1673, résigna, semble-t-il, dès 1679; † 1684.

Olivier Chassé, neveu du précédent, recteur en 1679, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à un cerf courant d'or*; † 20 janvier 1716, âgé de soixante-sept ans.

Jean-Joseph Ériau, prêtre de Vannes, † 20 mai 1722.

Martin Maugars, prêtre d'Angers, pourvu le 31 juillet 1722, résigna en 1725 et devint recteur de Saint-Jean de Béré et doyen de Châteaubriant.

Alexandre Guimont, prêtre du diocèse, nommé le 27 mars 1725, permuta dès l'année d'après avec le suivant.

Jean Le Breton, prêtre de Saint-Malo, précédemment chapelain de la Motte d'Acigné, fut pourvu le 19 octobre 1726; † 1729.

René-Hyacinthe Maujouan, prêtre du diocèse, fut nommé le 19 avril 1729; † 23 janvier 1768.

Julien Radiguel, vicaire à Acigné et prêtre du diocèse, fut nommé recteur le 27 janvier 1768 et prit possession de sa cure le 4 février suivant; † 31 mai 1782.

1. M. l'abbé Paris-Jallobert a lu sur cette cloche : *Lan mil Vc LIIII je fus ici donnée par le recteur et nommé Anne. M. G. Dumoulin recteur.* — Il est fait mention de cette horloge dans les *Comptes* des trésoriers en 1594.

Paul Le Tranchant prit possession le 31 juillet 1782, s'exila en 1792, rentra à Acigné vers 1800, et fut réinstallé recteur en 1803; † 25 août 1806.

François Vallée (1806-1810).

Gabriel Denis (1810, † 1839).

Jean-Marie Dessaudres (1839, † 1844).

Magloire Collin (1841-1847).

Christophe Barbedet (1847-1874).

Joseph Sauvage (1874-1877).

François Sauvage (1877-).

AMANLIS

Ecclesia Amanliarum (XI^e siècle), — *de Amanleis, de Amanliis* (XII^e siècle), — *de Amanlis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Janzé.

ORIGINES. — Vers le milieu du XI^e siècle, un seigneur nommé Rivallon Le Normant, « *Rivallonius Normannus*, » vendit aux Bénédictins de Marmoutiers le quart de l'église d'Amanlis, « *quartam partem ecclesie Amanliarum*. » Jonas, moine de Marmoutiers, qui se trouvait alors en Bretagne, paya 44 sols (environ un millier de francs de notre monnaie) à Rivallon et l'admit en même temps à la participation des prières et bonnes œuvres de son monastère. Comme Rivallon avait un frère, nommé Hervé, dont l'autorisation était nécessaire pour que la vente fût valable, Jonas offrit à ce dernier seigneur 4 sols et l'associa également aux prières de Marmoutiers. Enfin Rivallon, tenant l'église d'Amanlis en fief de Main, seigneur de Fougères, Jonas alla trouver ce baron et lui demanda de confirmer l'acquisition qu'il venait de faire; ce à quoi consentit très-volontiers Main de Fougères, en son

propre nom et au nom d'Adélaïde, sa femme¹. Cette charte n'est pas datée; mais comme l'on sait qu'Adélaïde était veuve lorsqu'elle fonda le prieuré de la Trinité de Fougères, vers 1064-1076, il faut placer plus haut la donation d'Amanlis à Marmoutiers.

Les religieux de cette abbaye, ayant reçu de la dame de Fougères ce nouveau prieuré de la Trinité, y unirent naturellement ce qu'ils possédaient en Amanlis, cette paroisse faisant alors partie de la juridiction de Fougères².

Il paraît que les trois autres quarts de l'église d'Amanlis appartenaient alors à l'évêque de Rennes ou qu'ils lui furent donnés vers le même temps. Nous voyons, en effet, quelques années plus tard, Marbode, évêque de 1096 à 1123, confier cette église à un prêtre nommé Raignier. Mais Hamelin, son successeur sur le siège de Rennes (1127-1141), étant venu visiter Marmoutiers, fut si content du bon accueil que lui firent les moines de ce monastère, qu'en reconnaissance il leur donna l'église d'Amanlis, l'unissant tout entière au prieuré de la Trinité de Fougères³; il en laissa toutefois la jouissance à Raignier, à sa vie durant seulement. Après la mort de ce prêtre, l'évêque Étienne, qui n'avait, paraît-il, aucune connaissance de la donation d'Hamelin, en investit aussitôt un autre prêtre nommé Guillaume. Robert, abbé de Marmoutiers, fit alors observer au prélat qu'il avait pourvu à cette église au préjudice de son monastère; et étant venu à Rennes avec Josse, archevêque de Tours (1157-1174), il montra à Étienne le titre de la donation qu'en avait faite à Marmoutiers l'évêque Hamelin. « Étienne ne l'eut pas plus tôt vue qu'il reconnut et corrigea sa faute. Il fit venir en sa présence le prêtre Guillaume dans le cloître des infirmes de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 3.

2. Le fief d'Amanlis ne fut détaché de la sénéchaussée de Fougères qu'en 1565. (V. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, 68.)

3. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, 76.

Saint-Melaine, et devant l'archevêque de Tours l'obligea à lui remettre l'église d'Amanlis dont il avoit été mal pourvu, et la remit ensuite entre les mains de Nicolas, prieur de Fougères, qui la reçut au nom de son abbé, qui, ce jour-là, étoit parti de Rennes. L'évêque ayant ainsi réparé le tort qu'il avoit fait à Marmoutiers sans y penser, et l'ayant rétabli dans tous ses droits, il pria le prieur Nicolas de résigner la cure au prêtre Guillaume, pour en jouir durant sa vie. Il le fit aussitôt, tant en considération de l'évêque de Rennes et de l'archevêque de Tours qui l'en prioit, que parce qu'il l'en jugeoit digne, et qu'il crut que Dieu demandoit cela de lui. Il le présenta donc au doyen, le doyen le présenta à l'archidiacre et l'archidiacre à l'évêque, qui l'en mit en possession. En suite de quoi Guillaume jura sur les saints Évangiles qu'il conserveroit fidèlement le revenu des religieux de Marmoutiers à Amanlis. » Guillaume, abbé de Saint-Melaine, fut l'un des témoins de cette prestation de serment¹.

Un peu plus tard, Herbert, évêque de Rennes, approuvant ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, confirma l'abbaye de Marmoutiers en 1197 dans la possession de l'église d'Amanlis et de ses dépendances, « *ecclesiam de Amanliis cum pertinentiis suis.* »

Douze ans après, André, recteur d'Amanlis, prit à ferme, en 1209, tout ce que le prieur de la Trinité de Fougères possédait dans sa paroisse; il fit, à cette occasion, constater par l'évêque Pierre de Dinan tous les droits et revenus des religieux de Marmoutiers à Amanlis. Voici en quoi ils consistaient : le tiers des oblations faites à l'église le Vendredi-Saint, le jour de Pâques, à la Toussaint et à Noël; le tiers des amendes de dîmes pour les dîmes d'agneaux, laines, lins et chanvres; le tiers de toutes les prémices et de tous les dons faits pour le repos des âmes trépassées; le tiers des

¹. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, 420. — D. Le Michel, *Hist. ms. Maj. Mon.*, 239.

pâins dus aux fêtes de Noël; le tiers de la grande dime d'Amanlis et de la dime de Néron; le douzième de dime que Pierre de Venelles donna à Marmoutiers quand son fils Guy reçut l'habit religieux; dans les moissons, la même quantité de pailles que de grains, et le droit d'avoir une clef de la grange dimeresse et un gardien dans l'aire pendant tout le temps de la récolte; la sixième et la douzième partie de la dime des fruits de Laval, « *decima frugum de Lavallo*; » dans la dime de Ville-Tyul, « *in decima de Villa Tyul*, » le recteur a un tiers et les moines le tiers de ce qui reste; dans les moulins à blé situés sur la Seiche, les moines ont toute la dime de ce qu'y possède le seigneur d'Amanlis et le tiers de ce qui appartient à Guérin Garnier¹.

Mais aux siècles derniers les choses avaient bien changé. Les moines ne présentaient plus le recteur d'Amanlis et se contentaient d'être gros décimateurs dans la paroisse²; en 1691, Pierre Le Roy, recteur d'Amanlis, nommé par l'ordinaire, déclara tenir directement du roi son presbytère, son jardin et sa vigne.

En 1790, son successeur, Noël Daën du Cosquer, avoua que la cure d'Amanlis valait 5,830 livres, toutes charges déduites; ces beaux revenus consistaient en « presbytère, jardins, pourpris et dimes. » La fabrique de son église n'avait toutefois, d'après lui, que 69 liv. de rente³.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église d'Amanlis s'élève sur une grosse motte baignée à sa base par la Seiche et ayant dû faire partie de l'assiette d'un vieux châ-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 3.

2. Les autres décimateurs d'Amanlis étaient, en 1691, les abbés de Saint-Melaine et de Melleray, le prieur de Sainte-Croix de Châteaugiron et le seigneur de la Jarousaye.

3. La déclaration de la municipalité d'Amanlis, un peu différente, donne au recteur 6,000 liv., sans déduire les charges, consistant en la pension de deux vicaires, en 360 liv. de décimes et 410 liv. d'entretien du chanceau et du presbytère; — à la fabrique, 241 liv. 3 s., — et à la bourse des défunts 87 liv. 4 s.; le tout de rente, mais charges comprises. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.)

teau¹. Elle se compose de trois nefs séparées par des arcades cintrées que supportent des colonnes octogonales ; le chevet présente le millésime 1625, qui peut bien être la date de la plus grande partie de l'édifice ; cependant la porte du Nord, de style ogival fleuri, semble plus ancienne ; quant à la tour placée au bas des nefs, elle n'est que de 1828. La chaire en bois sculpté, présentant sur ses panneaux les quatre évangélistes en relief, est assez remarquable : elle fut faite en 1708 par Mathurin Gambier. Les deux chapelles sont dédiées à la Sainte Vierge et à saint Jean, et les trois autels semblent du XVIII^e siècle. On voit encore à l'extérieur de cette église l'ancienne litre seigneuriale qui devait porter les armoiries des sires de Châteaugiron, seigneurs d'Amanlis. Toutefois, en 1682, le seigneur du Boisfarouge prétendait y avoir les droits de prééminence après le baron de Châteaugiron, évidemment seigneur supérieur. Un incendie, en 1741, détruisit la sacristie, le maître-autel et celui de la Sainte-Vierge. C'est à ce dernier que se desservait la chapellenie de la Thionais, fondée de deux messes par semaine, le 15 mai 1473, par Guillaume Robin, prêtre de la paroisse, et valant 260 liv. de rente en 1790. La confrérie du Rosaire fut érigée en l'église d'Amanlis en 1668 par le P. Aubry, Dominicain de Bonne-Nouvelle. Celle de Saint-Sébastien fut enrichie d'indulgences dès 1636 par le pape Urbain VIII.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Néron*, dépendant du prieuré de ce nom.

1. Le Manoir, berceau vraisemblablement de la famille seigneuriale d'Amanlis, signalée au XII^e siècle, devint ensuite la propriété des seigneurs de Châteaugiron et suivit longtemps la fortune de la baronnie de ce nom. Un aveu de 1473 signale comme existant encore « la maison appelée le Manoir d'Amanlix, sise assez près dudit bourg. » Mais en 1541 il n'est plus question que de « l'emplacement du vieil chasteau et manoir d'Amanlix. » Enfin, l'aveu de 1679 s'exprime ainsi : « L'emplacement du vieux chasteau d'Amanlis, douves et fossés le circuitant, haute et basse cour, isle, marais et estang près ledit chasteau adjacent à la rivière. » Ces déclarations signalent aussi comme appartenant au seigneur d'Amanlis « les coutumes et trépas sur la chaussée d'Amanlis, — les bois des Chastelliers, — les moulins de la Seiche — et le droit

2^o *Chapelle de Laval ou des Cormiers*. — Fondée de 60 liv. de rente en 1790, cette chapelle avait été construite dès 1696; elle renfermait des reliques de saint Valentin, déposées aujourd'hui dans l'église paroissiale; elle a continué d'être desservie, à l'occasion des Rogations, jusqu'en 1818, mais elle ne l'est plus aujourd'hui.

3^o *Chapelle du Boisfarouge*. — Le manoir du Boisfarouge, fort ancien, appartenait en 1446 à Robert du Boisfarouge, et en 1513 à Jean du Boisfarouge. Georges Meneust, sieur des Vaudrays, qui le possédait en 1682, déclara à cette époque y avoir une chapelle, qui n'existe plus aujourd'hui ¹.

4^o *Sainte-Anne du Bois* est une chapelle moderne, lieu de pèlerinage assez fréquenté; elle a été bâtie à peu de distance de Néron et bénite le 26 juillet 1877 en présence de M^{sr} Leray, évêque de Natchitoches.

PRIEURÉ. — *Néron*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 69.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 376.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 621 et 678.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS D'AMANLIS ².

Raignier, pourvu par l'évêque Marbode (1096-1123).

Guillaume, pourvu par l'évêque Étienne (vers 1170).

André (1209).

Pierre du Boisfarouge (1463).

Jean Lodin, chanoine de Rennes, † 11 novembre 1609 et inhumé dans la cathédrale de Rennes, où il avait fondé son anniversaire ³.

de faire courir quintaine à tous les nouveaux mariés de la paroisse. » (*Arch. Nat.*, P. 4711, etc.)

1. *Arch. Nat.*, P. 4711.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — Réponse au questionnaire historique adressé en 1860 par M^{sr} l'archevêque de Rennes aux curés et recteurs de son diocèse, etc.

3. Voy. tome I, 217. — Nous avons retrouvé depuis l'inscription de ce tombeau; on

François Cochon succéda au précédent en 1610, devint à son tour chanoine de Rennes en 1657 et résigna en 1660.

Jean-Baptiste Cochon de Verdigny fut pourvu en 1660, † 1690.

Pierre Le Roy, prêtre du diocèse, nommé en 1691, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une couronne de même*; † 1723.

Simon Viennot, prêtre de Besançon, doyen de Châteaubriant, fut pourvu de la cure d'Amanlis en 1724 et résigna en 1735 pour devenir prieur de Basinville.

Jérôme Jollivet, prêtre du diocèse, fut nommé le 3 août 1735; † 1774.

Laurent-Bernard Geffray, licencié en théologie et prêtre du diocèse, pourvu le 22 mars 1774, fit bâtir en 1778 le presbytère actuel; † 1783.

Noël-Nicolas Daën du Cosquer, prêtre du diocèse, nommé le 23 novembre 1783, émigra à Jersey en 1793 et fut réinstallé en 1803; il quitta définitivement Amanlis en 1804 et devint en 1811 curé de Saint-Malo.

Jean-Louis Loüis (1804, † 1825).

René-Marie Rubaud (1825, † 1828).

Pierre Robert (1829-1844).

Jean-Marie Mahé (1844-1846).

René Gastel (1846, † 1872).

Magloire Leray (1872-).

ANDOUILLE

Andouelleyum (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Cette paroisse, appelée parfois Andouillé-Neuville, se compose de l'ancienne paroisse d'Andouillé et de

y lisait : *Cy gist Messire Jan Lodin, en son vivant chanoine de Rennes et recteur d'Amanlis, qui a fondé céans un anniversaire, mort le 11^e jour de novembre l'an 1609. (Invent. de la cathédrale en 1735.)*

Neuville, sa trêve aux siècles derniers; elle était à la présentation du Pape et de l'évêque.

En 1268, André, recteur d'Andouillé, fit un accord avec les religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois au sujet du trait de dîmes de Boon; il fut convenu que ces dames jouiraient des deux tiers de cette dîme et que le recteur aurait l'autre tiers¹.

Quoique les habitants du village de Neuville prétendissent que leur église était jadis paroissiale et plus ancienne même que celle d'Andouillé, il faut bien avouer que nous n'avons rien trouvé de positif concernant cette prétendue paroisse de Neuville. Il est bien vrai qu'en 1502 François de Saint-Aubin rendit aveu en qualité de « recteur d'Andouillé et de Neuville, pour son presbytère d'Andouillé, sis proche le village de Princé, » et pour une pièce de terre « où fut autrefois le presbytère de Neuville, sis au bourg dudit Neuville; » mais ce dernier presbytère prouve seulement l'existence d'une trêve desservie par un prêtre jadis distinct du recteur d'Andouillé. Toutefois, un gros procès surgit au xvii^e siècle entre les deux bourgades d'Andouillé et de Neuville, et ne se termina qu'en 1769, après cent ans de procédure, dit-on, par un arrêt du Présidial de Rennes, ordonnant que le culte serait célébré alternativement à Andouillé et à Neuville. Par suite, le recteur d'Andouillé, seul grand décimateur dans la paroisse, fut obligé « d'entretenir les chœurs et chanceaux de ces deux églises, éloignées l'une de l'autre d'un quart de lieue, et d'y aller alternativement les dimanches et festes faire les fonctions curiales². »

Cet état de choses durait encore en 1790 lorsque Charles Boulanger, recteur d'Andouillé, fit la déclaration de ses revenus. Il jouissait alors de la totalité des dîmes, à la onzième gerbe, tant en Andouillé qu'en Neuville, estimées 1,200 liv.;

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 2.

2. *Ibidem*, 4 V, 25.

— il avait de plus un petit pourpris, composé d'un verger, d'un pré et d'un courtil voisins de son presbytère, bâti au village de Princé, valant le tout seulement 34 liv. ; — les fondations faites à Andouillé et à Neuville ne lui rapportaient que 30 liv. Total : 1,264 liv.¹ Mais à cause des décimes, de l'entretien de deux chanceaux d'église, etc., les charges du recteur d'Andouillé montaient à 776 liv., de sorte qu'il ne lui restait qu'un revenu net de 488 liv.²

ÉGLISES. — 1° *Saint-Melaine d'Andouillé*. — Le 20 juin 1580, Noël du Fail, sieur de la Hérissaye, conseiller au Parlement de Bretagne et auteur des *Propos rustiques*, des *Contes d'Eutrapel*, etc., ayant épousé Jeanne Perrault, dame d'Andouillé, rendit aveu à Guy de Laval, baron d'Aubigné, pour son manoir et sa seigneurie d'Andouillé³. Dans cet acte, il déclara qu'à raison de cette terre il était fondateur de l'église d'Andouillé, y ayant « ceinture et lizière en pierre et bosse aux noms de ses prédécesseurs, sieurs dudit lieu d'Andouillé, tant au circuit de ladite église que derrière, avec banc à accoucher, enfeu et droit de sépulture au chanceau de ladite église, prohibitif à tous autres de ladite paroisse, et autre banc en la nef d'icelle, devant l'autel Saint-Gilles, à main senestre; avec droit d'estalage et bouteillage sur les marchands vendant marchandises, distribuant vins, cildres et aultres breuvages aux environs de ladite église d'Andouillé lorsqu'il y a assemblée⁴. »

Mais la paroisse d'Andouillé renfermait un autre manoir

1. M. Boulanger déclara toutefois 1,474 liv., parce qu'il jouissait, en outre de sa cure, de la chapellenie de Roquédas, près Vannes, valant 100 liv. de rente, et de celle de la Boucherias, en Livré, estimée 110 liv.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

3. La seigneurie d'Andouillé semble avoir été formée en 1434 et 1462 par les ducs de Bretagne Pierre II et François II en faveur de Raoul Bouquet, leur secrétaire; ce dernier, mort en 1480 sans enfants, eut pour héritier Nicolas Perrault.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — On voyait en 1601 dans l'église d'Andouillé l'écusson de Noël du Fail : *écartelé d'argent et de sable*, mêlé aux armes des Bouquet : *trois têtes de bouc*, et des Perrault : *de gueules à trois têtes de bétier d'or*.

devenu bien plus important que celui d'Andouillé lui-même : c'était la Magnanne, dont les seigneurs prétendaient aussi aux prééminences dans l'église. Le 16 avril 1622, Ollive Juette, veuve de Jacob de Montbourcher, seigneur de la Magnanne, demeurant au château de ce nom, fit la transaction suivante, relativement aux prééminences paroissiales, avec Christophe Perrault, seigneur d'Andouillé, demeurant lui-même au manoir d'Andouillé : « La dame de la Magnanne, — fut-il convenu, — apposera désormais ses armoiries à la principale vitre de l'église d'Andouillé, au haut d'icelle, du costé de l'évangile, et le seigneur d'Andouillé pourra mettre les siennes au-dessous ; ledit seigneur aura dans le chœur un banc prohibitif armorié de ses armes placé au costé de l'évangile, et ladite dame en aura un semblable au costé de l'épître ; toutes les autres prééminences de l'église appartiendront au seul seigneur d'Andouillé¹. »

L'église d'Andouillé est bâtie dans un site très-pittoresque, au bord d'un bel étang et près des fermes de l'ancien manoir seigneurial. Il n'y a pas de bourg proprement dit, les terres de cet antique château, aujourd'hui complètement rasé, environnant l'église. C'est ce qui faisait dire aux gens de Neuville que cette église n'était primitivement que la chapelle du manoir ; tradition fautive, puisque dès 1268 Andouillé était paroisse. Dédicée à saint Melaine, cette église est avoisinée d'une fontaine qui porte le nom de ce saint.

L'édifice se compose d'une simple nef de la fin du xvi^e siècle, terminée par un chevet droit orné d'une fenêtre flamboyante présentement bouchée. Au bas de la nef est une tour construite en 1824 et renfermant une porte et une inscription qui proviennent de l'église de Neuville. Deux chapelles ont été ajoutées à la nef : celle du Midi, dédiée à saint Lunaire et jadis fréquentée par les pèlerins, date de 1744, et celle du Nord semble du même xviii^e siècle.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 2.

2° *Saint-Martin de Neuville*. — Construite au village de Neuville et qualifiée toujours simplement tréviale, cette église a été complètement démolie en 1824; son cimetière apparaît seul maintenant autour de son emplacement. A l'époque de sa destruction, on transféra à Andouillé sa porte principale et une pierre de granit portant une inscription gothique commençant par ces mots : *En lan mil CCCC VII*; nous venons de dire que ces débris de l'église de Neuville occupent présentement la base de la tour de l'église d'Andouillé. D'après cela, l'église de Neuville était, en partie du moins, une construction du commencement du xv^e siècle. En 1694, Henri Barrin, seigneur du Bois-Geffroy, déclara qu'à cause de sa seigneurie de Chambellé, en Feins, il avait tous les droits de supériorité, prééminence et fondation dans l'église de Neuville¹.

CHAPELLES. — 1° *Chapelle du château de la Magnanne*, mentionnée en 1682, *nunc* démolie. C'était une fondation des seigneurs de la Magnanne, qui étaient Jean de la Magnanne en 1481, Arthur de la Magnanne en 1513, et Olivier de Montboucher en 1636.

2° *Chapelle des Louvières*, également détruite aujourd'hui. Elle dépendait d'un manoir appartenant en 1513 à Guillaume de Champagné, et en 1678 à Jacquemine Le Begassoux, veuve de François Le Feuvre, seigneur de Laubrière.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS D'ANDOUILLE².

André (1268).

Jean de la Roche eut pour successeur le suivant.

1. *Arch. Nat.*, P. 4721.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. Nat.*, etc.

François de Saint-Aubin rendit aveu au roi le 4 février 1502 en qualité de « recteur d'Andouillé et de Neufville. »

Pierre du Moulin fit son testament le 5 février 1623, choisit sa sépulture en l'église d'Andouillé, en laquelle il fonda quelques messes, et mourut le 22 du même mois au village de la Basse-Boulangerie.

Gilles Lezot, † 13 mai 1659.

François Bréhault (1663).

Jean Rativel, † le 20 décembre 1673 et inhumé dans l'église d'Andouillé, où l'on voit encore sa tombe, portant ces mots : *Cy gist le corps de M^{re} Jan Rativel, recteur de céans, âgé de 71 ans, décédé le ... 1673.*

Jacques de Grimouville, prêtre du diocèse d'Avranches, fit, le 28 juillet 1678, la déclaration de son presbytère, situé au village de Princé. En 1698, il fit enregistrer ses armoiries : *d'or à trois lions de gueules, posés 2, 1.*

Michel Grimbot, prêtre également d'Avranches, † le 16 octobre 1719.

Joseph Aubry, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 30 avril 1720; † âgé de cinquante-quatre ans, le 25 janvier 1738.

Jean Mazure, prêtre du diocèse, fut nommé le 12 juin 1738; † le 28 octobre 1742.

François Régnier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 20 mars 1743 et devint en 1750 recteur de Sainte-Colombe.

Grégoire Charpentier, prêtre de Vannes et recteur de Sainte-Colombe, permuta avec le précédent et fut nommé le 24 février 1750; † le 3 juillet 1754.

Jean Duval, prêtre du diocèse, fut installé en 1754 et donna sa démission en 1783 pour devenir recteur de Betton.

Charles-François Boulanger, précédemment recteur de Gahard, fut pourvu le 17 septembre 1783 et conserva sa cure jusqu'à la Révolution; † le 31 décembre 1801.

François Artur (1803-1804).

Pierre Gaultier (1804, † 1806).

N... Guet (1806).

François Simonneaux (1806-1814).

Guillaume-Joseph Gillouaye (1814-1832).

Guillaume-François Gillouaye (1832, † 1873).

Jean Castel (1876-).

ANTRAIN

Intrammum (XI^e siècle), — *Entreiacum* et *Entrenium* (XII^e siècle), — *Intremium* (XIII^e siècle), — *Intraineyum* (XIV^e siècle), — *Entrain* (XVI^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné d'Antrain.

ORIGINES — Dans la seconde moitié du XI^e siècle, dit M. Maupillé¹, l'église d'Antrain appartenait à trois seigneurs nommés Turulle, fils de Réginald-le-Gros, — Yves, fils d'Urvodius ou Urvoy, — et Hervé, fils de Burchard. Il est difficile de déterminer d'une façon précise quelle était la part afférente à chacun de ces seigneurs dans la propriété de cette église. Nous savons seulement que celle de Turulle se composait du quart du produit des oblations et des sépultures, et du quart également des dîmes de toute la paroisse. La part d'Yves semble avoir été égale à celle de Turulle; enfin, tout porte à croire que celle d'Hervé égalait celle des deux autres, c'est-à-dire représentait la moitié des revenus de l'église et de la paroisse².

Turulle paraît avoir disposé le premier, vers 1057, de sa portion en faveur de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur; il y ajouta le don de la terre et de l'étang de Montbulain, en Romazy, mais il exigea 8 liv. pour lui et une vache avec son veau pour sa femme; les religieux annexèrent cette donation à leur prieuré de Tremblay³.

L'exemple de Turulle ne tarda pas à être suivi par Yves, fils d'Urvoy, mais celui-ci céda ses droits à l'abbaye de Mar-

1. Voy. *Notice hist. sur les paroisses du canton d'Antrain*, 49.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 389. — *Cartul. Maj. Mon.*

3. *Arch. d'Anjou*, I, 266.

moutiers. L'histoire ne nous dit pas l'époque précise à laquelle eut lieu cette cession, elle nous apprend seulement qu'Yves étant lui-même entré comme religieux à l'abbaye de Marmoutiers, en 1095, profita de la circonstance pour lui confirmer la donation de l'église d'Antrain, qu'il lui avait faite sans doute quelques années auparavant.

« Au commencement du XII^e siècle, l'église d'Antrain se trouvait donc partagée, d'un côté, entre les deux abbayes de Saint-Florent de Saumur et de Marmoutiers, qui en possédaient chacune un quart; et, de l'autre côté, Hervé, fils de Burchard, qui persistait à détenir l'autre moitié. Mais le moment n'était pas éloigné où ce seigneur lui-même allait cesser de fermer l'oreille aux pressantes sollicitations de l'Église et se dessaisir de sa portion. Ce fut en 1105 que, comme Yves, il en disposa en faveur de Marmoutiers¹. Cette disposition, toutefois, ne fut pas à titre purement gratuit; l'acte qui nous en a conservé le souvenir constate qu'il reçut une somme de 10 liv. des mains de Fulbert, un des religieux chargé de la paroisse de Saint-Ouen, et qu'il exigea que, dans le cas où ses fils ou bien quelques-uns de ses gens viendraient par la suite à créer dans l'église d'Antrain des ressources suffisantes pour l'entretien de deux religieux, l'abbaye serait tenue de les y envoyer et de les y maintenir.

« Par suite de cette donation, l'abbaye de Marmoutiers se trouvait réunir en sa possession environ les trois quarts de l'église d'Antrain. Cependant, de cette quotité, il y avait encore à défalquer la part qui appartenait à un prêtre nommé Godefroy, que les seigneurs avaient sans doute chargé du gouvernement de la paroisse, lorsqu'ils en étaient encore en possession.

« Cet ecclésiastique lui-même céda à l'entraînement de l'exemple qui lui était donné, et remit sa personne et ses

1. « *Hervous, Burchardi filius, quidquid habebat in ecclesia S. Andree de Entreiacio S^{to} Martino dedit et duas partes decime parochie.* »

biens à la disposition de Marmoutiers, *se et sua omnia dedit*; non pas qu'il se soit fait religieux, mais sans doute qu'il consentit à recevoir de cette abbaye une nouvelle investiture. Il stipula, en effet, que les revenus de l'autel seraient partagés par portions égales entre lui et les religieux, mais qu'il profiterait seul des messes privées, des confessions, des baptêmes et des purifications. » Cet accord est d'environ 1124 à 1137¹.

Les religieux de Marmoutiers semblent avoir dès lors annexé l'église d'Antrain à leur prieuré de la Trinité de Fougères. Marbode, évêque de Rennes, approuva les dispositions d'Hervé en leur faveur, et leur concéda le droit de patronage de cette église d'Antrain vers 1100-1120.

Mais dès la fin du XII^e siècle les droits de Marmoutiers à Antrain étaient sensiblement amoindris; ils se réduisaient alors au patronage, à la moitié des oblations et des autres revenus de l'église, et à une égale portion dans les dimes de la paroisse; encore ces droits lui étaient-ils contestés par Herbert, évêque de Rennes. Mais ce saint prélat voulut régler définitivement ses rapports avec les moines de Marmoutiers, et en 1197 fut passée la transaction suivante :

« D'un côté, les religieux renoncèrent entièrement au patronage et aux autres droits qu'ils avaient exercés jusqu'alors dans la perception des oblations et des autres revenus d'Antrain, et en firent à tout jamais l'abandon en faveur de l'évêque et de ses successeurs².

« De l'autre côté, l'évêque, pour tenir compte aux religieux et les indemniser de ce sacrifice, éleva leur portion dans le partage des dimes qui leur étaient communes avec le recteur, en leur accordant les trois quarts là où ils n'avaient auparavant que la moitié, l'autre quart restant affecté au recteur.

1. M. Maupillé, *loco citato*.

2. Ce fut alors que le patronage de l'église d'Antrain fut donné par l'évêque de Rennes à un de ses chanoines; ce qui forma l'un des bénéfices monocolaires dont nous avons parlé précédemment. (Voy. tome I^{er}, 499.)

Une réserve fut faite néanmoins pour le millet et le panais, dont le partage dut se faire moitié par moitié. »

Il fut aussi réglé que le prieur de la Trinité et le recteur d'Antrain auraient « leurs collecteurs dans la campagne aussi bien que leurs batteurs dans l'aire, chacun en raison de la portion qui lui était afférente dans le partage; que toutes les dimes seraient apportées à la grange du prieur, dont le recteur aurait une clef; que celui-ci pourrait y établir un gardien et l'y maintenir aussi longtemps que les dimes y seraient en dépôt.

« Enfin, le recteur nommé à Antrain devait, avant d'entrer en fonctions, prêter serment entre les mains du prieur de la Trinité de Fougères d'exécuter fidèlement toutes les conditions qui lui étaient imposées par la transaction ¹. »

Cependant il ne faut pas oublier que les moines de Saint-Florent possédaient toujours le quart de l'église d'Antrain; ils en avaient donné la jouissance à leur prieur de Tremblay; mais Pierre de Dinan, successeur d'Herbert sur le siège épiscopal de Rennes, résolut de régler également leur situation à Antrain en conséquence de la précédente transaction.

En 1203, cet évêque fit passer un accord entre Guy Marse, recteur d'Antrain, et Guérin, prieur de Tremblay; le prieur renonça à tous ses droits sur le quart des oblations et des prémices de l'église d'Antrain, et, de son côté, le recteur s'engagea à lui payer, chaque année, 25 sols, monnaie d'Angers, également partagés en deux termes, à la Saint-Luc et à Pâques ².

Par suite de ces transactions, aucun moine n'eut plus droit dans l'église d'Antrain ³.

1. M. Maupillé, *loco citato*.

2. Arch. dép. de Maine-et-Loire. — D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, 174.

3. C'est évidemment à la présence des moines à Antrain qu'est due la formation de la terre de l'Abbaye, aliénée par les religieux avant 1540; à cette dernière époque, en effet, la seigneurie de l'Abbaye, « contenant 40 journaux, touchant à la ville d'Antrain, à la seigneurie de Bonnefontaine, à la rivière de Couasson et à la chapelle

Pendant longtemps le prieur de la Trinité de Fougères demeura gros décimateur à Antrain ; mais à la suite d'arrangements conclus entre les deux abbayes de Marmoutiers et de Saint-Florent, le prieur de Tremblay finit par absorber la totalité des dîmes de cette paroisse.

C'est du moins ce qui semble résulter d'un aveu du prieuré de la Trinité de Fougères en 1542, dans lequel il n'est fait nulle mention des dîmes d'Antrain, et d'une transaction dont voici le résumé, passée le 15 juin 1687 entre le prieur de Tremblay et les trésoriers d'Antrain.

Par cet accord, le prieur de Tremblay eut la libre disposition de toutes les dîmes, tant grosses que menues, même des noales, de la ville et de la paroisse d'Antrain, à la charge de payer chaque année : 1° au recteur d'Antrain, la somme de 450 liv. pour sa portion congrue et celle de son vicaire ; 2° au trésor de l'église d'Antrain, 68 boisseaux de froment rouge, mesure d'Antrain ; 3° aux prêtres de la ville, 60 liv. pour trois messes par semaine, dues par le prieur de la Trinité de Fougères sur les dîmes de la paroisse ; 4° au Chapitre de la cathédrale, 15 liv. 4 s. 6 d. ; et enfin d'acquitter tous les droits de visite et autres dont la charge pouvait incomber à la paroisse. — De leur côté, les trésoriers durent payer au prieur de Tremblay une rente annuelle de 120 liv., destinée sans doute à lui tenir lieu de la part à laquelle il avait droit dans la perception des revenus casuels de l'église¹.

Notons, en passant, que les trésoriers d'Antrain ont laissé des registres de comptes fort curieux, de 1542 à 1577 et de 1643 à 1773 ; ils sont déposés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et renferment bien des détails sur les coutumes religieuses du xvi^e siècle.

Saint-Laurent, appartenait à François de Channé, seigneur du Söllier. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 3.

ÉGLISE. — L'église d'Antrain, dédiée à saint André dès le XII^e siècle, semble avoir été reconstruite ou du moins grandement restaurée à la suite de la transaction passée en 1197 entre l'évêque de Rennes et les moines bénédictins qui l'abandonnèrent à ce prélat. L'emploi simultané qu'on y remarque du plein cintre et de l'ogive annonce bien la transition qui se fit vers ce temps du style roman au style gothique.

« Elle est formée d'une seule nef, accompagnée de deux transepts et terminée à l'Est par un chevet circulaire. La porte occidentale, ainsi qu'une autre porte ouverte dans le mur méridional, sont en plein cintre et ont leurs archivolttes subdivisées; deux petites colonnes, placées de chaque côté, supportent leurs voussures, qui sont ornées d'un rang de dents de scie. Au-dessus de la première de ces portes s'ouvre une fenêtre en lancette, encadrée dans un plein cintre. Cette fenêtre semble placée là, au frontispice de l'église, comme pour en marquer la date par son double caractère¹. »

« Deux autres fenêtres en meurtrières, percées dans le mur septentrional de la nef, mais aujourd'hui bouchées; huit contreforts romans et une petite abside accolée au mur transversal du transept Nord, sembleraient devoir lui faire assigner une origine plus ancienne; mais il est possible que bien des années se soient écoulées entre l'époque où elle fut commencée et celle où elle fut achevée. Cette abside (qui sert aujourd'hui de sacristie) est assez curieuse: elle est flanquée de quatre contreforts romans, et dans les vides qu'ils laissent entre eux se dessinent trois baies, avec amortissement en plein cintre, destinées à laisser pénétrer la lumière à l'intérieur. Ses parois étaient intérieurement décorées de peintures à fresque dont on voit encore quelques restes à la voûte, mais tellement détériorés par l'humidité qu'il est difficile de recon-

1. M. Maupillé, *Notice sur les paroisses du canton d'Antrain*, 25. — La charpente de la nef a été refaite au XVI^e siècle, comme le prouve cette inscription gravée sur la sablière septentrionale: *Lan M. Vc quarante deux Jehan Bigner an ce lieu ma mis.*

naître les sujets. Il semble pourtant, dit M. l'abbé Brune, qu'on y a représenté les trois personnes de la Sainte Trinité, environnées d'anges. Quelques bordures en couleur rouge, noire et jaune, sont mieux conservées. Il paraît, du reste, que deux enduits ont été peints successivement, et le premier n'est guère plus endommagé que le second¹. »

« On aperçoit, au-dessus de la boiserie des petits autels qui sont appliqués au mur transversal des transepts, une forte moulure torique qui dessine la forme de l'arcade cintrée au moyen de laquelle ils étaient mis en communication avec leurs absides. Celle du transept Sud a probablement été détruite à l'époque où l'on a reconstruit le chevet.

« L'inter-transept ou carré central, sur lequel repose la tour, est la partie la plus remarquable de l'édifice. Les colonnes qui soutiennent les arcades sont disposées en faisceau et surmontées de chapiteaux moitié romans, moitié gothiques. Les arcades elles-mêmes sont formées par des ogives, ou plutôt par des cintres à peine brisés, qui accusent l'ogive aux premiers moments de son apparition, et leurs archivoltes, ornées de moulures croisées sur leur face extérieure, viennent appuyer ce premier témoignage, que confirment encore les nervures toriques qui décorent la voûte.

« Dans l'angle formé par la rencontre du mur transversal du transept et du chevet, au Nord, on remarque une tourelle extérieure qui devait contenir autrefois un escalier pour monter à la tour carrée qui s'élève au-dessus de l'inter-transept. La partie inférieure de cette tour seulement est ancienne et appartient à la construction primitive; la partie supérieure date de 1675; elle a la forme d'un dôme et a remplacé une autre construction qui avait été élevée en 1546 et dans laquelle on avait admis des fillettes² comme ornement, ce qui donne à supposer qu'elle affectait la forme pyramidale.

1. *Archéol. relig.*, 240.

2. Petits clochetons accompagnant un clocher ou une fleche.

« Le chevet a dû être refait à une époque assez rapprochée de nous, peut-être à l'époque de la reconstruction de la tour ; il est dans le style ogival, mais du plus mauvais goût. M. Brune y mentionne une verrière d'un assez bon dessin, mais pâle de couleur. On y voit le Christ en croix avec la Madeleine et quelques autres personnages de la Passion. Les autres fenêtres ont reçu depuis (en 1867) des verrières qui les mettent en harmonie avec celle-ci. On remarque encore dans le chœur des stalles sculptées qui, quoique mutilées, présentent des détails assez bien traités ; elles semblent appartenir au xvi^e siècle.

« Vers le milieu de ce siècle, on comptait dans l'église d'Antrain quatre chapelles, consacrées à Notre-Dame, à saint Éloy, à saint Denis et à saint Laurent. L'église possédait aussi à cette époque un orgue, qui était touché par M^e Nicolle, lequel recevait la somme de 15 liv. par an pour ses honoraires. Enfin, dans ce même xvi^e siècle le Carême était prêché chaque année, dans l'église d'Antrain, par des religieux qui, pendant la station, donnaient également des instructions à La Fontenelle¹. »

On y comptait aussi un grand nombre de confréries : celles de la Sainte-Vierge, des Cinq Plaies de Notre-Seigneur, des Défunts, de Saint-Fiacre, de Saint-Roch, Saint-Sébastien et Saint-Fabien.

Dans les derniers siècles, le baron de Bonnefontaine² avait les droits de prééminence et de seigneur fondateur dans l'église et le cimetière d'Antrain ; il était, en outre, autorisé à tenir deux foires aux fêtes de saint André et de saint Luc ; mais le baron de Fougères avait toujours les droits de supériorité dans la paroisse d'Antrain et même dans l'église.

1. M. Maupillé, *loco citato*.

2. La chàtellenie de Bonnefontaine, successivement possédée par les de Percon, de la Marzelière, de Coëtquen, de Durfort-Duras et de la Motte, fut érigée en baronnie, en 1565, en faveur de René de la Marzelière. (M. de Courey, *Nobil. de Bret.*, III, 448.)

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de Bonnefontaine*. — Cette chapelle, dépendant du manoir de Bonnefontaine, avait été fondée par les seigneurs du lieu. En 1762, Jean de la Motte, seigneur de Lesnage et de Bonnefontaine, présenta Pierre Lodin, prêtre, pour la desservir. Elle avait dû remplacer une très-ancienne chapelle dépendant du prieuré de Tremblay, dont nous avons parlé précédemment. (Voy. tome II, 514.)

2° *Saint-Denis* se trouvait à l'entrée de la ville, sur la route de Fougères; elle n'existe plus, mais la foire qui se tenait jadis à l'ombre de ce petit sanctuaire subsiste encore.

3° *Saint-Laurent*, signalée dès 1540, mais également détruite.

4° *Saint-Jean et Saint-Denis*, bâtie en 1875, pour desservir un hôpital projeté, par M. Jean Anger, prêtre d'Antrain et curé de Villettes.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 255.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 376.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 393, 634 et 677.

SOEURS DE LA CHARITÉ D'ÉVRON. — Voy. tome III, 634.

RECTEURS D'ANTRAIN¹.

Jean, « *Johannes presbiter ecclesie de Intramno* » (1197).

Guy Marse, « *Guido Marse persona ecclesie de Intranno* » (1203).

Nicolas Hallard, chapelain de Saint-Léonard de Fougères (1508).

Marc Gérard, également chapelain de Saint-Léonard (1550).

Jean Champion (1624).

Pierre Deschamps, licencié en droit canon (1639); † 1690.

Jean-Baptiste de Brégel, pourvu en 1690, intenta en 1694 au prieur de Tremblay un procès que continua son successeur.

Jacques de Brégel, docteur en Sorbonne, pourvu vers 1700, résigna dès 1705.

Joseph Daniel, prêtre d'Antrain, fut pourvu le 25 novembre 1705. Il y avait cinq autres prêtres résidant à Antrain de son temps. † 1752.

1. M. Maupillé, *Canton d'Antrain*. — M. l'abbé Paris-Jallobert, *Notes ms.*, etc.

Gilles-Pierre Bertin, prêtre du diocèse, nommé le 11 janvier 1753, résigna en 1760.

Bonaventure Cadeu, prêtre du diocèse, pourvu le 9 septembre 1760, gouverna jusqu'à l'époque de la Révolution.

Julien La Coquerie (1803, † 1824).

Michel Lambert (1824-1830).

Gilles Nouel, chanoine honoraire (1830-1858).

François Deminiac (1858-1864).

Simon Jégu (1864-1877).

Jean-Marie Fresnel (1877-).

ARBRISSEL

Arborisellum, *Arborella*, *Arbrexel*, *Arbrissellum* (XI^e et XII^e siècles), — *Arbressel* (1402), — *Erbresel* (1499), — *ecclesia de Arbore sicca* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Rhetiers.

ORIGINES. — Au milieu du XI^e siècle naquit à Arbrissel, « *ex pago Redonensi oriundus, villa quæ vulgo Arbrissellum nuncupatur*¹, » de Damalioc et d'Orguendis, un homme destiné à illustrer par ses vertus le lieu de sa naissance, le bienheureux Robert d'Arbrissel. La tradition locale prétend qu'il naquit au village de la Boussardière, situé à un kilomètre du bourg. On y montre encore la maison qui a remplacé celle où il fut élevé, et un peu plus loin une fontaine qu'il creusa, dit-on, lui-même. A la prière de Sylvestre de la Guerche, évêque de Rennes, Robert remplit la charge de trésorier du Chapitre, qui était la première dignité du diocèse après celle du prélat. Mais Sylvestre étant mort, Robert quitta Rennes, et, fuyant les honneurs, se cacha dans la solitude de la forêt

1. *Acta Sanctorum*, ap. *Dollandum*, feb. III, 609.

de Craon, où il fonda l'abbaye de Notre-Dame de la Roë. Toutefois, sur l'ordre du pape Urbain II, qui le vit à Angers, il dut quitter son monastère pour se livrer à l'exercice de la prédication; il put enfin, après de longues missions, se retirer définitivement dans les bois solitaires de l'Anjou, et il y fonda l'abbaye de Fontevrault. Il mourut le 25 février 1116, à Orson, en Berry.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer cette admirable vie de Robert d'Arbrissel, mais nous devons rechercher surtout les rapports de ce saint homme avec sa paroisse natale. Or, l'on admet que Damalioc, son père, se fit prêtre; d'après D. Lobineau, c'était même « un de ces prêtres mariés qui regardaient le sanctuaire comme leur héritage. » Il semble que ce Damalioc jouissait de l'église même d'Arbrissel, qu'il laissa à son fils Robert; en effet, Robert signe vers 1095 : *Robertus presbyter Arbrexel*, ce qui indique qu'il était alors le pasteur de la paroisse; de plus, nous allons à l'instant le voir donner lui-même cette église d'Arbrissel; il la possédait donc, et, comme il était prêtre, il l'administra très-probablement après s'être démis de la trésorerie de Rennes. On peut aussi remarquer que le *Nécrologe* de Fontevrault, mentionnant le décès de la mère de Robert, Orguendis, et du frère de ce saint, Fulcodius, se tait au sujet de son père; Damalioc avait donc dû mourir pendant la jeunesse de Robert, ce qui avait donné de bonne heure à celui-ci la jouissance de l'église d'Arbrissel.

Quoi qu'il en fût, pendant que Robert se trouvait à l'abbaye de la Roë, nouvellement fondée par lui, il donna à ce monastère l'église d'Arbrissel, « *Robertus de Arbrisel, vir magnæ authoritatis, dedit ecclesiam de Arbrisel ecclesiæ B. M. de Rota*¹. » Un peu plus tard, un autre Robert, fils de Guy, dont on ne sait pas autre chose, donna à la même abbaye la moitié du cimetière d'Arbrissel et toute la dîme qu'il possé-

1. *Cartularium Rotæ.*

· dait dans cette paroisse¹. Comme l'on voit, l'église d'Arbrissel avait certainement subi le sort des autres temples tombés en mains séculières, puisque son cimetière appartenait encore en partie à un laïque, ce qui confirme l'appréciation de D. Lobineau au sujet de la famille de Robert d'Arbrissel.

A la suite de cette donation fut fondé le prieuré-cure d'Arbrissel, dont il a été fait mention précédemment. (Voy. tome II, 715.) En conséquence, des chanoines réguliers dépendant de l'abbaye de la Roë, et présentés à l'évêque de Rennes par l'abbé de ce monastère, administrèrent la paroisse d'Arbrissel jusqu'à l'époque de la Révolution.

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge et ayant pour patrons secondaires saint Jean-Baptiste et saint Augustin, l'église actuelle d'Arbrissel pourrait bien remonter au temps du bienheureux Robert; peut-être la fit-il reconstruire lui-même lorsqu'il la donna à ses religieux de la Roë : c'est le type de l'église rurale du xi^e siècle, composée d'une seule nef terminée par une abside, sans transepts. Le portail occidental, quoique déformé par de hideux contreforts plus modernes, est remarquable à cause de son archivolt en plein cintre décorée d'une série d'étoiles ou de pointes de diamant. La nef est insignifiante aujourd'hui, parce qu'on a modifié toutes ses ouvertures à différentes époques; elle a même dû être reconstruite en partie depuis le xii^e siècle, mais elle se termine par une arcade triomphale très-surbaissée, aussi simple que possible quoique très-antique, accompagnée de petits autels plus modernes.

L'abside n'est pas moins digne d'attention : c'est un hémicycle flanqué extérieurement de contreforts romans; à l'inté-

1. *Cartularium Rotæ*. — Nous avons dit précédemment (tome II, 715) que Hervé de l'Épine donna l'église d'Arbrissel à Robert pour son abbaye de la Roë; cet Hervé était alors seigneur d'Arbrissel, et sa donation n'était en réalité que la confirmation du don fait par Robert lui-même au monastère de la Roë.

rieur, elle est occupée tout entière par un grand retable d'autel qui lui enlève son caractère primitif. Toutefois, ce maître-autel n'est pas sans valeur, et voici la description détaillée qu'en a faite M. l'abbé Brune :

« C'est un autel de la renaissance, plus élégant, plus léger et dans de meilleures proportions qu'aucun de ceux que nous connaissons. Il est nécessairement petit, parce que l'emplacement ne comportait pas de grandes dimensions, mais il pourrait, malgré cela, servir de modèle dans de plus somptueuses églises. Il est en pierre, ainsi que le panneau intérieur où l'on place ordinairement un tableau, et qui est ici un bas-relief très-remarquable par son originalité et la facilité d'exécution qu'on y trouve. Le tabernacle lui-même en faisait partie et n'était autre chose que le tombeau de la Vierge en saillie sur le fond et environné des apôtres et des saintes femmes, au milieu desquels un petit ange soulève d'une main le bord du linceul, et de l'autre indique l'Assomption de la mère de Dieu, que l'on voit enlevée par les anges et entrant triomphante dans le royaume de son fils. Cette composition, qui n'est certainement pas l'œuvre d'un artiste bien exercé, présente beaucoup de fautes et d'incorrections sous le rapport du dessin; mais la première pensée en est heureuse, et on remarque dans les têtes et les poses une expression si naturelle et un sentiment d'étonnement et d'admiration si énergiquement rendu, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'avec plus de connaissance de l'art, le sculpteur qui a créé cette scène eût fait un chef-d'œuvre. Malheureusement, on a brisé le tombeau pour mettre en place un petit tabernacle en bois et l'on a barbouillé de couleur tout le bas-relief¹. »

Arbrissel relevait féodalement de la baronnie de Châteaubriant, et en 1664 les officiers du prince de Condé, alors baron de Châteaubriant, dressèrent un procès-verbal de l'état où ils

1. *Archéol. relig.*, 232.

trouvèrent l'église de cette paroisse; nous en extrayons les détails suivants :

En dehors de l'église d'Arbrissel, au-dessus du portail occidental, était un écusson portant *une roue à six pointes*. Les mêmes armoiries, qui étaient celles de l'abbaye de la Roë, se retrouvaient « sur le lambris qui est au-dessus du maître-autel et sur le milieu de la poutre qui traverse le chœur¹. »

Dans la vitre du côté de l'épître étaient « trois cartouches portant *d'argent à trois roues d'azur, dont l'anneau est de gueules*. » Un certain « sieur de la Jaroussaye-Godart, » qui possédait en Arbrissel le manoir de la Jaroussaye², avait une pierre tombale armoriée « sous l'estrade de l'autel et sortant jusqu'auprès du balustre; » il prétendait, en outre, avoir droit à un banc placé dans la nef, devant l'autel de la Sainte-Vierge, mais les officiers inquisiteurs n'admirent point ses prétentions et apprirent que ce banc était autrefois « vulgairement appelé le banc des commères ou des mariées. »

Les officiers de Châteaubriant demandèrent ensuite pour qui se faisaient, le dimanche, les prières nominales; on leur répondit « qu'elles se faisaient pour Hervé de l'Espine, comme seigneur fondateur d'Arbrissel, et pour Son Altesse le prince de Condé, baron de Châteaubriant, comme seigneur supérieur. » Cette famille de l'Espine était bien ancienne à Arbrissel, puisque le *Cartulaire de la Roë* rapporte que le bienheureux Robert convertit vers l'an 1096 un Hervé de l'Espine, seigneur d'Arbrissel³. Au xvii^e siècle, la famille de l'Espine continuait de posséder depuis 1427 pour le moins le manoir du Boistaillé, en Arbrissel, et conservait, paraît-il, ses droits de seigneur fondateur de l'église paroissiale.

1. *Les églises sous la baronnie de Châteaubriant*, p. 40.

2. La Jaroussaye appartenait en 1440 à Jeanne de Benazé, et en 1513 à René du Maz.

3. D. Plaine, *Notice hist. sur le B. Robert d'Arbrissel*.

CHAPELLE. — Il n'y a en Arbrissel qu'un seul oratoire, dédié à la Sainte Vierge, et sans aucun style; on dit qu'il est très-ancien, mais il a été restauré et béni le 3 mai 1855 sous le titre de *Notre-Dame de l'Immaculée-Conception*. Cet oratoire appartient à la fabrique; on y dit de temps en temps la messe et l'on y va processionnellement dans certaines circonstances.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS D'ARBRISSEL ¹.

Le B. Robert, « *Robertus presbyter Arbrexel* » (vers 1095).

Frère Jean de la Barre, dit *Malascot*, chanoine régulier, comme les recteurs suivants, rendit aveu au duc de Bretagne pour son prieuré-cure en 1402.

Frère Jehan Le Maire fit la même chose le 13 septembre 1474.

Frère Jehan Cheminart fut remplacé par le suivant.

Frère Louis de Villeblanche, pourvu le 18 septembre 1488, rendit aveu au roi en 1499, et au sire de la Guerche en 1504; il permuta avec le suivant.

Frère Jehan Le Rouyer, précédemment prieur de Brion, fut pourvu d'Arbrissel en 1505.

Frère Thébaud Mellet, prieur-recteur dès 1537, afferma son bénéfice en 1551 au prêtre Jehan Faverye.

Jacques Ballin fit marché pour la récolte de ses dîmes en 1576 et fit une coupe de bois en 1578.

Julien Gyre (1601). Ces derniers prieurs étaient des séculiers, aussi le frère Daniel Théart plaida-t-il pour être mis en possession du prieuré; quoiqu'il eût obtenu une sentence favorable en 1614, il paraît cependant que Julien Gyre conserva le bénéfice jusqu'à sa mort, arrivée en 1619.

François du Chef fut pourvu le 27 janvier 1619.

Gabriel Blanchouin, chanoine de la Guerche, était prieur-recteur en 1623; † 27 septembre 1627.

Callixte Forest (1634-1678).

Jean Denyau, prêtre d'Angers, fut pourvu en 1679 et assista au synode de 1704; † 1714.

1. Arch. dép. de la Mayenne et de la Loire-Inférieure. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Frère François Chaillou, précédemment prieur-recteur de Notre-Dame de la Roë, fut pourvu le 25 juin 1711.

Frère Guillaume Rallier, prieur-recteur en 1721, résigna en 1727.

Frère Julien Bidé, présenté le 18 août 1727 par l'abbé de la Roë, fut pourvu par l'évêque le 9 septembre suivant et résigna en 1732; † 2 janvier 1753, âgé de soixante-quinze ans.

Frère Pierre Gaignard, né à Moussé et vicaire à Arbrissel, fut pourvu le 4 janvier 1753; il resta à Arbrissel jusqu'en 1792, puis, pendant la Révolution, se cacha dans cette paroisse et dans celle de Brain; † 20 août 1803.

Noël Petit (1803-1807).

N... Coterel (1807-1812).

N... Leroux (1813-1816).

Pierre-Michel Brault (1816, † 1834).

Benjamin Cruzel (1834, † 1853).

Jean-François Raison (1853, † 1865).

Jean-Louis Cotrel (1865-).

ARGENTRÉ

Argentreium (xii^e siècle), — *ecclesia de Argentreyo* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — Les commencements d'Argentré sont complètement inconnus; on ne trouve les plus anciennes preuves de son existence que dans l'histoire des seigneurs qui ont pris pour surnom le nom de cette paroisse. Or, les premiers seigneurs d'Argentré connus d'une manière certaine sont Poisson d'Argentré, « *Piscis de Argentreyo*, » vivant vers 1100-1116, et Raoul d'Argentré, témoin en 1160 d'une donation faite à l'abbaye de Savigné¹.

Le jeudi après Noël de l'an 1402 fut établi à Argentré une

1. M. de la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 496.

confrérie ou association de plusieurs seigneurs du pays; c'étaient Guillaume de Sévigné et Robert d'Espinay, chevaliers, Jehan de la Frète, seigneur dudit lieu, Guillaume Artur, seigneur de l'Arturaye, Louis de Sévigné, Jehan de Dommaigné et Jehan Brunel. Ils convinrent ensemble de former « une confrairie en l'honneur de la bénoïste Vierge Marie, en l'église d'Argentré, en laquelle église se rendront et seront tenus se rendre chacun des frères de ladite confrairie au jour de l'Assomption de Nostre-Dame, pour s'entrecompagner à disner ensemble au lieu qui sera désigné par les prévôts qui ordonnés y seront, aux mises et despentz des frères, et pour savoir les affaires que les uns des frères auront à besoingner des autres..... et seront dites en icelle église d'Argentré messes pour les frères d'icelle confrairie par l'ordonnance des prévôts, aux mises et depentz des frères. Laquelle confrairie sera de telle ordonnance que chacun des frères promettront les uns aux autres, un chacun à autres, les autres à chacun, garder et soutenir l'estat, bien et honneur l'un de l'autre, et être alliés ensemble contre tous autres, sauf contre leur prince, etc. ¹ »

La présentation de la cure d'Argentré semble avoir toujours appartenu à l'alternative. En 1790, ce bénéfice valait environ 3,000 liv. de rente; la municipalité d'Argentré déclara, en effet, que le recteur jouissait d'un pourpris estimé 150 liv. de revenu, consistant en presbytère, jardin, six champs et trois prés; — de la moitié des dîmes anciennes, estimées 2,350 liv., — et des dîmes novales, estimées 500 liv. Total : 3,000 liv.

Le recteur, Julien Bouessée, prisant même un peu plus haut ses dîmes, déclara son revenu valoir 3,150 liv.; sur cette somme il devait donner la pension à deux vicaires, payer 203 liv. 16 s. de décimes, 80 liv. pour l'entretien du chancel et du presbytère, etc., etc. ²

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 726.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

ÉGLISE. — Dédiée à Notre-Dame, l'église d'Argentré fut incendiée par le feu du ciel le 25 octobre 1772, pendant la célébration de la grand'messe. L'année suivante, l'on fit de cet édifice ruiné un procès-verbal assez intéressant dont nous extrayons ce qui suit¹ :

L'église d'Argentré se composait d'une seule nef accostée au Nord d'une chapelle dédiée à sainte Anne et terminée par un chanceau communiquant avec une autre chapelle placée au Midi et consacrée au Saint-Rosaire. Le chœur avait un chevet droit, et dans la principale verrière, placée au-dessus du maître-autel, l'on voyait plusieurs écussons : d'abord, en supériorité, le blason des barons de Vitré : *de gueules au lion d'argent, armé, couronné et lampassé d'or*; puis, au-dessous, les armoiries des seigneurs de Marcille : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois channes d'or*. Cette famille posséda longtemps la seigneurie d'Argentré par suite du mariage de Guillaume de Marcille, vers 1390, avec Orphaise d'Argentré, dame dudit lieu.

Dans une autre verrière du chanceau, vers le Nord, se trouvaient les écussons de la famille de Montbourcher : *d'or à trois channes de gueules*; elle possédait, en effet, la seigneurie du Pinel, en Argentré.

La table du maître-autel était supportée par un « pilastre » central, orné d'un écusson fruste; au-dessus de cet autel apparaissait la statue de la Sainte Vierge, armoriée du blason des seigneurs de Marcille.

Dans la chapelle du Rosaire, deux fenêtres étaient ornées de l'écusson suivant, assez compliqué : *écartelé : au 1^{er} d'argent à la bande de gueules chargée de trois channes d'or, qui est de Marcille; au 2^e d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur, qui est de Montmorency-Laval; au 3^e de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, qui est de Vitré; au*

1. Arch. du château du Plessix.

4° d'azur à trois chevrons, qui est; sur le tout : d'argent à la croix pattée d'azur, qui est d'Argentré. Au pied de l'autel du Rosaire se trouvaient deux pierres tombales prétendues par le propriétaire de la terre de la Porte¹.

Dans la chapelle Sainte-Anne se trouvaient un écusson : d'azur à trois chevrons d'or renversés, et le blason des Marcille, écartelé de Romilley, semble-t-il; ces dernières armoiries, entourées du cordon de l'Épi, étaient celles de Jean de Marcille, seigneur d'Argentré, chevalier de l'Ordre de l'Épi, en 1441, époux de Marie de Romilley.

Dans « deux petits vitraux placés entre les arcades soutenant le clocher, » en haut de la nef, on voyait des écussons portant : de gueules à dix billettes d'or, posées 4, 3, 2 et 1. Ces armoiries appartenaient à la famille du Plessix, qui avait succédé aux sires d'Argentré et de Marcille dans la possession de la seigneurie d'Argentré. Aussi retrouvait-on les mêmes armes, jointes à celles des familles alliées, peintes sur « une ceinture noire » entourant intérieurement l'église, et sculptées sur plusieurs bancs seigneuriaux appartenant à Alexis du Plessix, « seigneur d'Argentré et fondateur de cette église. »

Mentionnons enfin « au côté vers l'évangile et immédiatement au pied de la table de communion, » deux tombes armoriées, présentant chacune d'elles « une croix dans toute la longueur, et au-dessous des bras de la croix quatre écussons paraissant porter une croix pleine. » Ces tombeaux étaient probablement les anciennes sépultures des premiers sires d'Argentré, dont le blason était d'argent à la croix pattée d'azur². »

Après avoir dressé ce procès-verbal de l'état ancien de l'église incendiée, on s'occupa de reconstruire cet édifice. La

1. Guillaume de la Marraye possédait la Porte en 1513.

2. Extérieurement apparaissait un seul écusson, « sculpté en relief au haut du premier contrefort vers Midi; ledit écusson écartelé aux 1^{er} et 4^o de à une croix crénelée; au 2^o de vair; au 3^o de à trois billettes; sur le tout un écu illisible. »

première pierre du nouveau temple fut posée, le 20 juin 1775, par le même Alexis du Plessix d'Argentré, seigneur du Plessix, Launay et autres lieux, seigneur fondateur de la paroisse; elle fut bénite par Nicolas de Gennes, ancien vicaire alternatif de Notre-Dame et de Saint-Martin de Vitré. D'après la tradition, la famille du Plessix contribua généreusement à l'édification de cette église, dont deux frères, Louis et Jean-Baptiste du Plessix d'Argentré, évêques de Limoges et de Sées, voulurent être les bienfaiteurs. L'édifice étant achevé, fut solennellement béni le 12 février 1779 par le recteur d'Étrelles.

La nouvelle église d'Argentré, existant encore, est en forme de croix, vaste et d'aspect assez grandiose, mais dans le style si froid de tous les monuments religieux du dernier siècle. On y voit extérieurement plusieurs écussons destinés sans doute à porter les armes du Plessix : *de gueules à dix billettes d'or*, 4, 3, 2, 1, mais qui ne semblent pas avoir jamais été gravés.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale du Breil-Benoît.*

2^o *Saint-Pierre.* — Cette chapelle passe pour avoir été, dans l'origine, l'église paroissiale d'Argentré; nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette assertion. Elle est, du reste, fort ancienne, et se compose d'une nef terminée par une arcade triomphale et une abside romanes du xi^e ou du xii^e siècle; mais la majeure partie de la nef date d'une époque beaucoup plus récente. On a trouvé à diverses époques, près de cette chapelle, plusieurs cercueils en calcaire coquillier; non loin de là passe une vieille route, appelée *chemin des Saulniers*, que l'on a quelque raison de regarder comme une voie gallo-romaine. Cette chapelle se trouvait jadis dans le fief Saint-Pierre, dépendant de la seigneurie du Plessix, et il s'y tenait une foire importante le jour Saint-Pierre.

Dans cet édifice religieux, sécularisé depuis la Révolution, était desservie en 1790 une fondation, dite de Saint-Pierre,

valant 30 liv. de rente, et consistant en une messe le vendredi, fondée le 19 septembre 1649 par René Farouge et Françoise Bouetel, sa femme ¹.

3° *Chapelles du château du Plessix.* — L'ancienne chapelle du Plessix d'Argentré était dédiée à la Sainte Famille; elle se trouvait isolée du château, mais elle n'existe plus. Alexis du Plessix, seigneur du Plessix d'Argentré, y avait fondé une messe tous les dimanches par acte du 8 avril 1674². — Dans le château même, construction assez remarquable du xvi^e siècle, en forme d'équerre, avec une belle tour crénelée à l'angle extérieur, est une chapelle dédiée à *saint Louis*. — Enfin, M. le marquis d'Argentré³ vient de faire construire une chapelle monumentale dédiée au *Sacré-Cœur de Jésus*. Ce bel édifice, de style ogival, occupe l'un des pavillons du château : richement sculptée, éclairée par une très-jolie rose et par de splendides verrières, ornée d'un tableau de grand maître, accostée d'une délicieuse tourelle d'angle servant de sacristie et précédée d'une vaste et belle galerie, cette chapelle reproduit, sur la pierre et dans les vitraux, les armoiries du Plessix et de Robien, qui sont celles des pieux propriétaires qui l'ont fait élever ⁴. Elle a été bénite en 1879 par M^{gr} Place, archevêque de Rennes.

4° *Saint-Gilles.* — Cette chapelle, aujourd'hui détruite, était située près du bourg d'Argentré, dans une prairie qui porte encore son nom. Elle était, dans le siècle dernier, à la présentation du seigneur du Plessix.

5° *La chapelle de Launay*, également détruite, dépendait du manoir de Launay, appartenant dès le xiv^e siècle aux seigneurs du Plessix.

6° *Chapelle de Brémansfany.* — Elle dépendait du manoir

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 77.

2. *Ibidem.*

3. La terre du Plessix d'Argentré a été constituée en majorat, au titre de marquis, par lettres de 1819. (De Courcy, *Nobil. de Bret.*)

4. Du Plessix d'Argentré : de gueules à dix billettes d'or, 4, 3, 2, 1; et de Robien : d'azur à dix billettes d'argent, 4, 3, 2, 1.

de ce nom, appartenant aux siècles derniers aux familles de Coaisnon et de Vauborel. — *Nunc* détruite.

7° *La chapelle de la Rouvraye*, également ruinée, avait été construite par les seigneurs de la Rouvraye, dont on voit encore en ce lieu la motte féodale avec une triple enceinte. Jean du Gué, seigneur dudit lieu, possédait la Rouvraye en 1513.

8° *Sainte-Eudoxie du Pinel*. — Cette chapelle, aujourd'hui abandonnée, avoisinait le manoir du Pinel; c'est un édifice de style flamboyant, offrant encore à son chevet une très-belle fenêtre à meneaux et une porte de même style. En 1580, M. de Montbourcher, seigneur du Pinel, y fonda des messes et y affecta une rente de 36 liv. d'argent et de 18 boisseaux de blé¹. En 1790, cette chapelle, desservie par M. Droyaux, vicaire à Argentré, lui rapportait 62 liv. de rente.

9° *Saint-Louis et Saint-Julien de la Fauconnerie*, située dans le pâtis de la Fauconnerie, fut fondée de trois messes par semaine, le 4 octobre 1627, par Julien Toullier, religieux augustin, et par autre Julien Toullier, sieur de la Fauconnerie, habitant ce manoir avec sa femme, Jeanne Primault. En 1678, Jean Grimaudet, seigneur de Gazon, demeurant aussi à la Fauconnerie, y fonda également une messe chaque dimanche².

Les premiers chapelains de la Fauconnerie semblent avoir été Gorges Tricot, † 1631, et Nicolas Belon, † 1636, inhumés l'un et l'autre dans cette chapelle. Leur dernier successeur, M. Legge, prêtre, déclara en 1790 jouir de la chapelle, d'une maison, de deux jardins et de cinq champs, le tout estimé environ 100 liv. de rente³.

Saint-Louis de la Fauconnerie fut, à l'origine, présentée par la famille des fondateurs; mais en 1774 ce fut le général de la paroisse qui la présenta à Joseph Morlier.

1. *Arch. du château du Plessix.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 77.

3. *Ibidem*, 4 V, 28.

Conservée en 1803, à la demande des habitants, la chapelle de la Fauconnerie avoisine maintenant le manoir du même nom, et l'on y dessert une nouvelle fondation de messes faite par M. Foucault des Bigotières.

PRIEURÉ. — Le *Breil-Benoît*, membre de l'abbaye de Clermont. (Voy. tome II, 784.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 613 et 650.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. — Voy. tome III, 613.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 650.

RECTEURS D'ARGENTRÉ¹.

Pierre Thierry, issu des seigneurs de Bois-Orcan, et lui-même seigneur de Bergnal, en Saint-Thurial, mourut en septembre 1530.

Pierre d'Argentré, fils de Pierre, seigneur d'Argentré, et de Jeanne Hagogmaz, chanoine et official de Rennes, était en 1580 recteur d'Argentré et de Sens.

Pierre Ogier, chanoine de Rennes et recteur d'Argentré en 1589, devint archidiaque du Désert; † 4 novembre 1617 et inhumé dans la cathédrale.

Georges Perronnerye était recteur dès 1611, probablement sur la résignation du précédent; il conserva sa cure jusqu'en 1627.

Vincent Bernier, en même temps vicaire perpétuel de Notre-Dame de Vitré (1627).

Étienne Monnerye, chapelain de Saint-Étienne de Vitré en 1606, devint recteur en avril 1628 et demeura jusqu'en 1633; il devint ensuite chapelain du Plessix et chanoine de Vitré; † 26 février 1654 et inhumé à Saint-Martin de Vitré.

André Goupil, né à Vitré, succéda au précédent (1633.)

J... Mergey, recteur en 1652; † 17 décembre 1677.

Roch Fournier de Trélo, d'une famille noble de Carentoir, fut pourvu en 1678; † 4 avril 1684.

François Duboys fut nommé en 1684; † 9 mai 1690.

René Kermasson (1690).

Paul-Charles de la Saugère (1694).

Honoré Tendon, prêtre du diocèse, fit en 1698 enregistrer ses

1. Ms. de la Muce. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

armoiries : *d'argent à trois bandes d'or*; † 24 septembre 1716, âgé de cinquante-sept ans.

Jean-Baptiste Pouynet prit possession le 29 septembre 1716; † 6 mars 1736, âgé de soixante-quatre ans.

Joseph Nouail, sieur de la Contrie, fils de Jacques Nouail et de N... Le Febvre, bachelier en théologie, fut nommé le 23 mars 1736; † 4 février 1774, âgé de soixante-sept ans, et inhumé le 7 dans le cimetière.

Julien-Olivier Bouessée, prêtre du diocèse, fils de Julien Bouessée, sieur de la Martinière, et de M... Guyard, fut pourvu le 8 février 1774; il demeura à Argentré jusqu'en mars 1792; † 1802, âgé de soixante-dix-huit ans.

Gilbert-Michel Gontier (1803-1820).

François-Pierre Thébault (1820, † 1822).

Jean-Marie Villais, chanoine honoraire (1822, † 1867).

Fortuné Hanry (1867, † 1868).

Jean-Marie Crépin (1868-).

AUBIGNÉ

Albinicum (1086 et 1158), — *Albigniacum* (1296), — *Albigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — La paroisse d'Aubigné, certainement fort ancienne, existait vraisemblablement dès le XI^e siècle, époque à laquelle est mentionnée la seigneurie du même nom¹. Lorsqu'eut été fondé le prieuré d'Aubigné en faveur des Bénédictins de Saint-Melaine, ces religieux prirent en main le

1. Les ruines du château d'Aubigné, construit, dit-on, sur l'emplacement d'un *castellum* gallo-romain, sont près du bourg et méritent d'être visitées; ce fut le chef-lieu d'une antique baronnie possédée successivement par les sires d'Aubigné, les ducs de Bretagne, les barons de Vitré, les marquis de Coëtquen, les ducs de Duras et les marquis de Montbourcher.

gouvernement de la paroisse, qu'ils administrèrent d'abord eux-mêmes, puis qu'ils confièrent à un prêtre séculier présenté par eux jusqu'en 1770.

Nous avons vu, en effet, que l'abbaye de Saint-Melaine fut confirmée en 1152 et 1170 par Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III dans la possession des églises d'Aubigné, c'est-à-dire de l'église priorale et de l'église paroissiale du lieu, « *ecclesias de Albiniaco* ¹. »

ÉGLISE. — D'après la tradition locale, l'église paroissiale primitive se trouvait tout près du château et du presbytère d'Aubigné; on en montre encore l'emplacement. Mais depuis plusieurs siècles cet édifice ayant été ruiné, — en même temps peut-être que la forteresse seigneuriale, — le service paroissial a été transféré dans l'église priorale, qui seule subsiste aujourd'hui.

Cette dernière église, dédiée à la Sainte Vierge sous le titre de la Présentation, est fort ancienne. En 1682, Malo de Coëtquen, marquis de la Marzelière et baron d'Aubigné, déclara être seigneur supérieur et fondateur de ce sanctuaire. L'édifice se compose d'une seule nef offrant encore quelques parties romanes, notamment un arc triomphal à l'intérieur et des contreforts à l'extérieur; le bas de cette nef ainsi que la façade occidentale ont été reconstruits en 1770, comme le témoigne une pierre gravée; le chœur, terminé par un chevet droit, est l'œuvre du recteur Julien Piette, qui le bâtit vers 1780, à ses frais, parce qu'il était en même temps prier du lieu et par suite grand décimateur dans la paroisse. On remarque dans cette église un ancien tronc en pierre de forme octogone et de style gothique fleuri dont on a fait une base

1. Voy. tome II, 76. — Ces actes multiples de confirmation réfutent suffisamment l'assertion erronée d'Ogée, disant en 1778 (*Dict. de Brét.*, I, 52) que la cure d'Aubigné, depuis deux cents ans seulement en la présentation de l'abbé de Saint-Melaine, appartenait auparavant aux moines de Saint-Florent de Saumur.

de fonts baptismaux, — et un bénitier assez curieux, vaste cuve ronde sur les flancs de laquelle se tordent des animaux symboliques, parmi lesquels deux lions; un écusson s'y trouve portant : *parti au 1^{er} de à un lézard; au 2^o de au rencontre de bélier.*

CHAPELLE. — Nous n'avons point trouvé trace de chapelle en la paroisse d'Aubigné; il est bien fait mention au xviii^e siècle de la chapellenie des Chesnes des Nos, en Aubigné, présentée par les parents du fondateur, mais nous pensons qu'il s'agissait d'une simple fondation desservie dans l'église paroissiale.

PRIEURÉ. — *Noire-Dame d'Aubigné*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 76.)

RECTEURS D'AUBIGNÉ¹.

Julien Bohuon, † 16 juillet 1617, fut inhumé le lendemain à Andouillé, qui était probablement sa paroisse natale.

N... Garnier (1642).

Noël Jan, † vers 1660.

François Duplessix, prêtre du diocèse de Saint-Malo, prit possession en 1660.

Charles Chapon (1682).

Mathurin Simon (1687).

Jean Vallée, recteur en 1698, † vers 1709.

Jean-Marie de la Haye, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 mars 1709; il devint en 1713 prieur de Landal et recteur de La Baus-saine.

Claude-François de Nantrieul alias *Nantriaux*, prêtre du diocèse, fut nommé vers 1713; † 1723.

Jacques Le Floch, prêtre du diocèse de Quimper, fut pourvu le 21 août 1723; † 1752.

Julien Piette, prêtre du diocèse, nommé recteur le 19 août 1752, devint aussi prieur d'Aubigné en 1779; † 29 novembre 1789.

Olivier-Jean Biat fut pourvu le 27 décembre 1789; chassé par la Révolution, il émigra à Jersey en 1793.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. Nat.*, etc.

- N... Demorand* (1803-1808).
- N... Benist* (1808-1810).
- Joseph Garnier* (1810-1820).
- Vincent Vallée* (1820-1826).
- Charles Rageot-la-Touche* (1826-1844).
- N... Rocher* (1844-1848).
- Jean Mahé* (1848, † 1879).
- Charles Lefranc* (1879-1880).
- Augustin Legoff* (1880-).

AVAILLES

Ecclesia de Avaleia (1174), — *Availia*, *Availleia* (xv^e siècle),
— *ecclesia de Availis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — Nous ne savons rien des commencements de cette paroisse, mentionnée dès 1174, et dont les registres baptismaux remontent à 1494.

L'année suivante, François de Broons, seigneur du Blancmouton, pannetier de la reine-duchesse Anne de Bretagne, acheta le 14 février 1495, d'avec Pierre de Villeblanche, seigneur de Martigné-Ferchaud, le manoir et la seigneurie de Fourneaux, « avec les prééminences, droit d'enfeu et de sépulture en l'église paroissiale d'Availles, sous la seigneurie de la Guerche, de laquelle lesdites choses sont tenues¹. »

Ainsi, au xv^e siècle, le seigneur de la Guerche était seigneur supérieur, et celui de Fourneaux seigneur fondateur de l'église d'Availles, et il en fut ainsi jusqu'à l'époque de la Révolution.

La cure d'Availles était alternativement présentée par le

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 409. — Notons que le *Reg. des réformations*, en 1513, est que François de Broons acheta Fourneaux d'Olivier Thomelin.

Pape et par l'évêque. En 1790, ses revenus consistaient en un presbytère, jardin et pourpris estimés 145 liv. de rente, — en dîmes affermées 2,300 liv., — et en une petite retenue de paille évaluée 16 liv.; total : 2,461 liv. Mais il y avait des charges : la pension du vicaire, 350 liv.; les décimes, 244 liv.; les réparations et entretien du chancel et du presbytère, 150 liv., etc. Bref, le recteur d'alors, Jean-Baptiste Buretz, déclara ne jouir que de 1,944 liv., et encore devait-il sur cette somme payer 800 liv. de pension à son prédécesseur, qui n'avait résigné qu'à cette condition¹.

ÉGLISE. — Elle est dédiée à saint Pierre et se compose d'une nef terminée par un chevet droit. Cette construction semble appartenir aux derniers siècles; mais les quatre chapelles qui se trouvent, deux de chaque côté, au haut de la nef, sont d'architecture ogivale flamboyante et leurs pignons aigus rappellent le xvi^e siècle. Le clocher fut reconstruit en 1779. Le recteur d'Availles était alors le seul grand décimateur de la paroisse².

Dans le chœur se trouve l'enfeu des seigneurs de Fourneaux, et sur le maître-autel, — grand retable sculpté, — sont deux écussons portant, l'un : *d'azur au griffon d'or*, qui est Croc, et l'autre : *parti au 1^{er} de gueules, à la croix d'or frettée*, qui doit être de Broons défigurée par la peinture³; *au 2^e d'azur, au griffon d'or*. A la base de cet autel on lit l'inscription suivante : *Anno Domini 1642 die decima novembris posuit me Petrus Jouyn rector, nomine suo et Francisci-Renati de Broon domini de Fourneau*. Sur l'un des piliers du haut de la nef est une autre inscription gravée sur cuivre, relatant la fondation, en 1635, de la confrérie du Saint-Sacrement, faite par le même recteur Pierre Jouyn, qui fonda à cette intention une

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., A V, 29.

2. *Ibidem*, C. 4196.

3. Les sires de Broons, seigneurs de Fourneaux, portaient : *d'azur à la croix d'argent frettée de gueules*.

messe solennelle tous les jeudis, pour laquelle il assura 52 liv. de rente.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Pierre*. — A côté de l'église paroissiale se trouvait naguère une chapelle dédiée également à saint Pierre, mais qui n'existe plus. Elle était très-antique et avoisinait une motte féodale aujourd'hui rasée, au pied de laquelle on jouait jadis à la soule le jour Saint-Pierre; il y avait alors une grande assemblée dans le bourg autour de la chapelle, et les derniers mariés de la paroisse devaient fournir la soule.

2^o *Saint-Fiacre de Fourneaux*. — Une cloche de cette chapelle, fondue en 1538, existe au musée de Vitry; elle porte cette inscription, relevée par M. l'abbé Paris-Jallobert : *Je fu faicte l'an M V^{cc} XXXVIII por Olivier de Brons sr de Fourneaulx. Prenez en gré le don de nostre sœur Jehanne de Brons.* Il est vraisemblable que la chapelle de Fourneaux fut construite une quarantaine d'années plus tôt, à la fin du xv^e siècle, par François de Broons, acquéreur de Fourneaux en 1495; on voit encore le portrait de ce seigneur, dit-on, dans la verrière du sanctuaire. Jean de Broons, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, et Olivier de Broons, abbé de Saint-Melaine, étaient d'ailleurs parents du seigneur de Fourneaux; le premier d'entre eux fit même, le 26 mars 1500, son testament à Fourneaux, où il mourut; peut-être fut-ce pour lui que l'on construisit cette chapelle. Mathurine Geffrard, veuve de Bernard Grout de la Corderie, seigneur de Fourneaux, fonda cinq messes et deux catéchismes en Avent et Carême, chaque semaine, dans la chapelle de son manoir de Fourneaux, et la dota d'une rente de 300 liv. assise sur la métairie de la Tizière, en Availles. Cette fondation est du 31 mai 1714.

La chapelle de Fourneaux est une jolie construction gothique, ancienne, mais bien restaurée; elle continue d'être desservie.

3^o *Saint-Joseph*. — Cette chapelle a été construite en 1867 par M. l'abbé Beudais, vicaire à Availles, près d'un carrefour

de chemins appelé la Croix-Couverte, où l'on disait qu'était jadis un petit oratoire. Bâtie dans le style du XIII^e siècle, au bord de la route de Cuillé, entourée extérieurement de fleurs et décorée intérieurement avec beaucoup de goût, cette chapelle est fort fréquentée et l'on y dit la messe de temps en temps.

HOPITAL. — Voy. tome III, 256 et 651.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 393, 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS D'AVAILLES¹.

Geffroy, « *Gaufridus presbyter de Avaleia*, » prit part à une réunion d'ecclésiastiques présidée à Rannée vers 1174 par l'évêque de Rennes.

Étienne Guesdon était recteur en 1494; † 3 juillet 1503.

Robert Cholet, fils d'André Cholet, sieur de la Mériaïs, docteur en droit, protonotaire apostolique, doyen de Vitré, chanoine de Nantes et de Vitré, prieur d'Oudon, recteur de Saint-Cyr-en-Retz, Saint-Marcel près Vannes, Treffieuc et Gennes, fut encore recteur d'Availles; † à Nantes le 25 décembre 1513 et inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame, où il avait fondé une chapellenie.

Olivier de la Jonière, chanoine de la collégiale de Craon (1604).

Jean Lucas, recteur en 1622; † 15 février 1630.

Pierre Jouyn, sieur du Rocher, succéda, semble-t-il, au précédent; il restaura son église et fonda une école de garçons dans le bourg d'Availles; il mourut ou résigna vers 1674.

André Babin, natif de Bais, fut nommé vers 1674; † le 11 septembre 1692, âgé de soixante ans, et inhumé dans l'église.

Hippolyte de la Perche (1693).

Eugène-Joseph Cheverier, pourvu en 1694, fit enregistrer en 1697 ses armoiries : d'azur à une tête de chevreuil d'or; † 18 juillet 1705 et inhumé le lendemain dans l'église.

Gilles des Hayers, prêtre du diocèse, fut pourvu sur la résignation du précédent le 17 juillet 1705.

René de Saint-Pern résigna vers 1718.

¹ Cartul. Sancti Melanii. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Gilles du Boisbéranger, prêtre du diocèse, prit possession le 30 août 1718 et résigna en 1760.

François-Guy Sonnet de Chef-du-Bois, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 décembre 1760 et résigna en 1774.

Jean-Baptiste Buretz, prêtre de Coutances, nommé le 19 novembre 1774, gouverna jusqu'en 1792; caché dans la paroisse pendant la Révolution, il y mourut à la métairie du bourg d'Availles.

Julien-Olivier Guihot (1803-1814).

François Mollié (1814-1822).

Pierre-Hyacinthe Hautbois (1822-1825).

Joseph-Jean Maudet (1825, † 1848).

Jean Orhant (1849, † 1875).

Jean Lemarié (1876-).

BAGUER-MORVAN

Parrochia de Bagar Morvan (1190 et 1278), — *ecclesia de Baguer-Morvan* (1219), — *Bagar-Morvan* (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Le nom évidemment breton de cette localité, signifiant troupe des hommes de mer (*bagad mor van*), rappelle les émigrations bretonnes qui peuplèrent au vi^e siècle tout notre littoral; il prouve par là même l'antiquité de la paroisse, dont l'origine doit se rattacher à la formation même du diocèse de Dol.

Vers l'an 1190, Jean, évêque élu de Dol, confirma l'abbaye de la Vieuville dans la possession de quatre arpents de terre que Geffroy Faitou avait donnés à ses moines dans la paroisse de Baguer-Morvan, près de la Ville-Guérin : « *IV jugera in parrochia de Bagar-Morvan in villa Garini*¹. » Mais quoique les Cisterciens de la Vieuville aient toujours conservé quel-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 773.

ques droits en Baguer-Morvan, ils n'y ont jamais eu beaucoup d'influence.

En 1219, l'évêque de Dol donna à son Chapitre l'église et une partie des dimes de Baguer-Morvan, pour fonder une nouvelle prébende et augmenter les distributions faites le jour à ses chanoines : « *Erectio prebendæ (Dolensis) propter unionem ecclesiæ de Baguer-Morvan et decimarum ipsius ad usum diurnorum stipendiorum.* » Le revenu des grosses dimes de cette paroisse était alors de 13 liv. (environ 1,300 fr.), et l'évêque se réserva les droits de l'autel, « *altaragium,* » et les menues dimes¹.

En 1278, le Chapitre de Dol prêta 30 liv. à Guillaume Louce, fils d'un chevalier de même nom; Guillaume promit de rendre cette somme dans trois ans et donna pour gage aux chanoines le droit de percevoir chaque année 5 mines de froment qui lui étaient dues dans la paroisse de Baguer-Morvan : « *Tradidit Capitulo quinque minas frumenti quolibet anno percipiendas in parochia de Bagar-Morvan.* » Il fut convenu que si, les trois ans révolus, le créancier n'avait pas remboursé le Chapitre, celui-ci demeurerait à jamais propriétaire de cette rente de grain².

Peu de temps après, en 1290, le Chapitre de Dol acheta, moyennant 134 liv., pour augmenter la distribution du pain capitulaire, la seizième partie des dimes de Baguer-Morvan que possédait alors Thébault, évêque de Dol : « *Emptio XVI^e partis decimarum de Baguer-Morvan solutis CXXXIV libris a Capitulo Dolensi.* »

A cette époque, la bulle du pape Boniface VIII nous apprend que le Chapitre de Dol jouissait d'un tiers des dimes de toute la paroisse de Baguer-Morvan. Or, les nouveaux défrichements de terre, communs alors, nécessitèrent un arrangement entre le Chapitre et le recteur de Baguer relativement aux

1. Hévin, *Analyse ms. du Livre Alanus* (communication de M. de la Borderie).

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4043.

dimes noales levées dans les fiefs des chanoines. Il fut convenu en 1305 que toutes ces dimes noales appartiendraient au Chapitre, parce que celui-ci s'engageait à fournir au recteur de Baguer-Morvan chaque année, au mois d'août, 10 mines de froment et 5 mines d'orge, prises sur le trait de la Touche; le recteur jouirait, en outre, des menues dimes de pommes, poires, chanvres, lins, agneaux, veaux, porcs, etc.¹

Près de cinq siècles après cet accord, le traitement du recteur de Baguer-Morvan avait peu changé. Nous voyons, en effet, M. Tourain déclarer, le 5 avril 1790, que les revenus de sa cure consistaient en ce qui suit : le presbytère, sa cour et son jardin, estimés de revenu 48 liv.; — un petit pré, 9 liv.; — 180 boisseaux de froment dus par le Chapitre de Dol, valant 780 liv.; — dimes noales, 160 liv.; — dimes d'agneaux, 12 liv.; — total, 1,009 liv. Mais à cette somme il fallait ajouter le produit des dimes vertes, que le recteur estimait correspondre au chiffre de la pension qu'il devait à son vicaire².

ÉGLISE. — Dédicée aux saints apôtres Pierre et Paul, l'ancienne église de Baguer-Morvan fut interdite en juin 1615, à la suite du meurtre d'un sergent de Châteauneuf nommé Lescluse. Le service religieux fut alors provisoirement transféré à l'Abbaye-sous-Dol. Mais, le 30 août de la même année, M^{gr} de Revol, évêque de Dol, vint lui-même réconcilier cette église, et il y déposa au grand autel des reliques de saint Pierre, saint Jean-Baptiste, saint Malo et saint Benoit³.

En 1696, le comte de Combour fut maintenu dans ses droits de seigneur supérieur de l'église de Baguer-Morvan.

Il y avait dans cette église un assez grand nombre de fondations, car le recteur évaluait en 1790 leurs revenus à 284 liv. La confrérie du Rosaire y fut érigée le 8 septembre

1. Hévin, *Analyse ms. du Livre d'ans.*

2. *Arch. du district de Dol.*

3. *Reg. de l'état civil de Baguer-Morvan.*

1692 par le P. Guillard, Dominicain du couvent de Dinan.

Il ne reste plus de traces de cette ancienne église de Baguer-Morvan ; récemment M. Hooek, architecte, a bâti un nouvel édifice ogival, et composé de trois nefs avec chevet droit, formant un assez bel ensemble, mais trop bas de voûte.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Barbe de Beaugard*. — François Le Lièvre, seigneur de Beaugard, et Catherine Crosnier, sa femme, fondèrent cette chapelle le 10 octobre 1699 et s'en réservèrent la présentation. Le premier chapelain en fut probablement Jean-Baptiste Le Lièvre, † vers 1709, et remplacé le 16 janvier 1710 par Jean Le Mardelé ; le dernier fut Julien Jouye, en 1789.

La chapelle de Beaugard, encore debout, est abandonnée.

2^o *Saint-Nicolas de Château-d'Assy*. — Château-d'Assy était un vieux manoir appartenant en 1428 à Jean Bouttier, seigneur dudit lieu, et en 1513 à Pierre de Lestang. François Loüis, comte de Montéclet, qui le possédait en 1716, nomma pour desservir la chapelle en dépendant Louis Le Prince, prêtre de Dol. Michel Locquet de la Chardonnière, devenu ensuite seigneur de Château-d'Assy, présenta en 1735, pour succéder à ce chapelain, Joseph Le Cointre, prêtre de Baguer-Morvan.

Durant tout le xviii^e siècle, le seigneur de Château-d'Assy fut en même temps possesseur des manoirs et des chapelles de la Hirlaye et de Launay-Blot ; aussi, à partir de 1761, ne nommait-il qu'un chapelain pour desservir les trois chapelles de Château-d'Assy, de la Hirlaye et de Launay-Blot. Le dernier titulaire, Pierre Mancel, déclara, le 21 février 1790, que ces trois bénéfices réunis valaient 771 liv. de rente (280 liv. en froment et 491 liv. en argent), et que ses charges consistaient en 208 messes, 48 liv. 16 s. de décimes et 45 liv. de frais d'entretien. Il paraît qu'à cette époque il disait toutes

sés messes dans la chapelle de Launay-Blot, celle de Château-d'Assy n'étant plus entretenue¹.

3° *Saint-Jacques de la Hirlaye*. — Raoul Bouttier en 1428, et Raoul de Québriac en 1513, étaient seigneurs de la Hirlaye; mais ce manoir était en 1731 réuni à ceux de Château-d'Assy et de Launay-Blot et appartenait alors à Michel Locquet de la Chardonnière. Il y avait eu, dans l'origine, une chapelle à la Hirlaye, mais elle était tombée en ruine, et le seigneur de Château-d'Assy faisait alors desservir la fondation qui y était attachée dans l'église paroissiale de Baguer-Morvan. Ce fut pour acquitter ces messes qu'il nomma, le 15 novembre 1731, François Gringoire, prêtre de Dol, à la place de Jean Pauthonnier, qui venait de mourir. Plus tard, Jean-Agathange Locquet, seigneur de Château-d'Assy, réunit, comme nous l'avons dit, la chapellenie de la Hirlaye à celle de Château-d'Assy et de Launay, et nomma en 1761 Jean Rogon pour les desservir. A cette date, les messes de la Hirlaye se disaient encore à l'église de Baguer, mais en 1778 le chapelain les acquittait dans la chapelle de Launay-Blot².

4° *Notre-Dame et Saint-Lunaire de Launay-Blot*. — Launay-Blot appartenait en 1513 à Guillaume Bouttier, et la chapelle de ce manoir était desservie en 1667 par Jean Gaultier. Mais en 1731 Michel Locquet de la Chardonnière, seigneur de Château-d'Assy, la Hirlaye et Launay-Blot, habitant ce dernier manoir, nomma François Gringoire pour desservir les messes fondées dans sa chapelle de Launay-Blot. — *Nunc* abandonnée.

5° *Saint-Pierre de Touraude*. — Le vieux manoir de Touraude, en 1513 à Amaury de la Moussaye, devint ensuite la propriété de la famille de Gouyon; Charles Gouyon, en 1652, et Nicolas Gouyon, en 1682, furent successivement seigneurs de Touraude. A une époque reculée, une chapelle fut bâtie

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. du district de Dol.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.

au coin du jardin de ce manoir, mais en 1723 il n'en restait plus que les ruines du pignon avec la porte et une fenêtre au-dessus, et en 1741 il s'y trouvait un chêne déjà avancé en âge. Aussi le seigneur de Touraude, qui avait acheté en 1675 la terre de Beaufort, en Plerguer, faisait-il, en 1723, desservir dans la chapelle de ce dernier manoir toutes les messes fondées dans celle de Touraude.

6° *Chapelle moderne* du couvent des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 619, 640.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS. — Voy. tome III, 640.

RECTEURS DE BAGUER-MORVAN¹.

Guillaume Bertry, † 1474.

Raoul Seven, † vers 1592.

Étienne Barbineau le remplaça en 1592.

Jean Le Gallais fut pourvu en 1593; † 3 juillet 1607.

Martin Crampon, chanoine de Dol, prit possession le 6 janvier 1608.

Joachim Pelé (1624).

Jacques Le Scieu, chanoine de Dol (1627), résigna de bonne heure; † 40 novembre 1635 et inhumé le 12 dans la cathédrale de Dol.

Gilles de la Fosse, recteur dès 1634, résigna le 16 février 1640 en faveur de Julien Bonnier, se réservant une rente viagère de 150 liv.; † le 2 avril suivant.

Jean Pigeon, prêtre du diocèse d'Avranches, fut pourvu le 2 avril 1640, malgré la résignation susdite, et prit possession le 15 du même mois; † 15 avril 1647.

Nicolas Harangot (1654) résigna en 1660.

Pierre Harangot lui succéda en 1664.

Pierre Even (1664), † 1673, fut inhumé dans l'église, où l'on voit encore son tombeau portant ces mots : *Cy gist le corps de*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

M^{rs} Pierre Even, recteur de céans, qui décéda en odeur de sainteté le 2 X^{bre} 1675.

Pierre Boullé fit, le 3 novembre 1684, une transaction avec le Chapitre de Dol.

Jacques Boullé, † vers 1716.

Louis Audren, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu, en 1716, en Cour de Rome, se vit d'abord refusé par l'évêque; il prit toutefois possession le 13 juillet 1717, obtint enfin son *visa* le 3 novembre suivant et reprit possession le lendemain; il résigna en 1725 en faveur du suivant.

Jean-Julien Bouvier, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu le 26 janvier 1726, prit possession le 5 février suivant; il résigna le 27 septembre 1742 en faveur du suivant, avec réserve de 75 liv. de pension.

Pierre de Launay, prêtre de Baguer-Morvan, pourvu en 1743, prit possession le 14 mars; † 1767.

François Houard, prêtre du diocèse, pourvu à Rome en 1767, prit possession le 21 septembre. L'évêque de Dol lui donna en 1774 une prébende dans son église de Saint-Samson-sur-Rille, en Normandie, mais il n'y fut pas reçu n'étant pas gradué; peu après, M. Houard quitta Baguer-Morvan et devint recteur de Saint-Marcen.

Joseph Touraine, prêtre du diocèse et vicaire à La Boussac, fut nommé le 13 août 1774 et prit possession le lendemain. Il conserva sa cure jusqu'au moment de la Révolution, et fut réinstallé en 1803; il quitta ou mourut en 1811.

Jacques Revault (1811, † 1826).

Victor Courteille (1826-1868).

Julien Launay (1868-).

BAGUER-PICAN

Ecclesia de Bagar (1209), — *Bagar-Picquan* (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Pennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Comme la précédente, cette paroisse peut bien remonter à l'époque où le breton était encore parlé sur notre littoral; nous admettons même volontiers l'étymologie donnée

par l'annotateur du *Dictionnaire de Bretagne* (v^o Bagner-Pican), *Bagad Bic'han* vel *Bihan*; mais nous traduisons ces mots par la *petite troupe*, la *petite émigration*, et non pas par le petit Bagner, car nous ne croyons pas que Bagner-Pican, qui n'est pas même limitrophe de Bagner-Morvan, ait été détaché de cette dernière paroisse, comme le dit cet annotateur.

Quoi qu'il en soit, la paroisse de Bagner-Pican est certainement très-ancienne; nous n'avons pas cependant de documents antérieurs au xiii^e siècle la concernant, mais elle devait exister bien auparavant. En 1209, l'évêque et le Chapitre de Dol firent une convention avec les chanoines réguliers du prieuré de Saint-Macaire, dépendant de l'abbaye de Beauport et situé en Bagner-Pican; il y est fait mention des habitants de cette paroisse, appelée simplement Bagner, « *parrochianos ecclesie de Bagar*¹. »

Vers le même temps, Jean de Lanvallay donna aux moines de l'abbaye de la Vieuville sa terre de la Harelrière, en Bagner-Pican.

Un peu plus tard, en 1270, Julienne, dame de Trémehin, leur abandonna une dime se levant dans le fief de Trémehin, dans la même paroisse; elle avait acheté cette dime de Geoffroy Dinel et Jean de la Haye, et elle en fit l'aumône aux Cisterciens, afin qu'ils priassent pour le repos de l'âme de son premier mari, Bertrand de Saint-Gilles, et pour l'heureux retour de son second, Robert de Melesse, alors en Terre-Sainte². L'abbé de la Vieuville devint ensuite possesseur du manoir même de Trémehin, mais il aliéna ce dernier, qui appartenait en 1513 à Jeanne du Chastel.

Les religieux de la Vieuville acquirent ainsi une certaine importance à Bagner-Pican; toutefois, le Chapitre de Dol y conserva toujours la prépondérance. Aussi lorsque le roi Éri-gea, en 1661, les terres de la Mancellière, le Breil-l'Épine et

1. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 67.

2. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, XLI, 533.

Lannay-Baudouin en châtellenie, les chanoines s'opposèrent aux prétentions du nouveau châtelain, qui disait que le patronage de l'église de Baguer-Pican lui appartenait à cause de sa terre du Breil-l'Épine; le Chapitre répondit à ce seigneur que de temps immémorial lui seul était en possession de présenter la cure de cette paroisse et d'y lever la plus grande partie des dimes. Il paraît que les évêques de Dol avaient donné à leurs chanoines une notable portion de leurs droits sur Baguer-Pican à une époque fort reculée¹.

À l'approche de la Révolution, M. Forget, recteur de Baguer-Pican, déclara qu'il avait 885 liv. 4 s. 10 d. de revenu, mais que ses charges montaient à 367 liv. Voici en quoi consistait ce revenu : le presbytère, avec sa cour, deux jardins, un verger et 4 journaux de terre, 150 liv., — le clos de Trémehin, 36 liv., — une prairie en Montdol, 24 liv., — dimes novales, 18 liv., — dime des lins, 70 liv., — dime des agneaux, 24 liv.; — pensions payées : par le Chapitre de Dol, 185 liv., — par le diacre de ce Chapitre, 30 liv., — par l'abbé de la Vieuville, 156 liv. 6 s. 8 d., — par l'abbé du Tronchet (qui avait quelques dimes dans la paroisse), 37 liv. 10 s., — part du recteur dans les fondations, 154 liv. 5 s. 2 d.².

ÉGLISE. — Il ne reste plus rien de l'ancienne église de Baguer-Pican, sauf la tour, bâtie en 1789. Le comte de Combour prétendait en 1682 y avoir les droits de seigneur fondateur et supérieur. Dès 1636, le recteur fit des démarches à Bonne-Nouvelle pour obtenir à Baguer l'érection de la confrérie du Rosaire.

La première pierre de la nouvelle église, dédiée comme l'ancienne à saint Martin, évêque de Tours, fut posée le 4 juillet 1832; M^{sr} de Lesquen vint faire la bénédiction de l'édifice le 29 avril 1833. Cette église est une simple croix avec ouvertures en plein cintre.

1. *Reg. capitulaires de Dol.*

2. *Arch. du district de Dol.*

CHAPELLES. — 1° *Saint-Macaire*, dépendant du prieuré de ce nom.

2° *Saint-Gilles de la Mancellière*. — Cette chapelle existait en 1634, car Raoul Richard y épousa alors Renée de Saint-Gilles; elle était fondée de messes, et Jacqueline de Rabier, dame de la Mancellière, nomma le 8 juin 1713 Jean Hervé pour les desservir. Mais Sylvestre Mainguy, nommé chapelain en 1721, trouva la chapelle Saint-Gilles « grandement indigente de réparations et menaçant tellement ruine qu'on n'y peut dire la messe. » A la prière de Louis-René de Rannet, comte de Noyan et seigneur de la Mancellière, l'évêque de Dol unit, le 14 juillet 1788, le prieuré de Saint-Macaire, dont le seigneur de la Mancellière se prétendait fondateur, à la chapellenie de Saint-Gilles. Dès lors les deux fondations furent desservies par un même chapelain, Louis Longrais, dans la chapelle de la Mancellière, qui avait été restaurée ou rebâtie. Cette chapelle existe encore; on y dit la messe et on y évangélise à la fête de saint Gilles, et ce jour-là se tient une foire à la Mancellière.

PRIEURÉ. — *Saint-Macaire*, membre de l'abbaye de Beaulieu. — Voy. tome II, 750.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE BAGUER-PICAN¹.

Pierre du Grasmesnil, chanoine et scholastique de Dol, † vers 1550.

Raoul Sanour (1585).

Adrien Rivière, recteur dès 1602; † 1623.

Jean Thomas, chanoine de Dol, fut présenté par le Chapitre de cette ville le 14 janvier 1623; il prit possession de l'évêché de Dol, le 25 août 1630, au nom de M^{gr} d'Ouvrier, devint prieur de Saint-Guinaël, au diocèse de Vannes, et dut résigner sa cure vers 1640.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol, etc.

Julien Gaultier fit un accord avec le Chapitre de Dol en 1646; † la même année.

Jean Thomas, chanoine de Dol (peut-être le même que ci-dessus), fut nommé le 14 septembre 1646; † quelques jours après.

Claude Denyau, chanoine théologal de Dol et docteur en Sorbonne, fut pourvu le 21 décembre 1646.

André Le Breton, chanoine de Dol, résigna en 1648.

François Chéreau, chanoine et trésorier de Dol, fut nommé le 3 août 1648 et résigna vers 1651.

Gilles Perroguy, † 1656.

Joseph de la Vallée résigna le 23 octobre 1733 en faveur du suivant.

Pierre Morand, prêtre de Saint-Ydeuc, prit possession le 4 janvier 1734.

Julien Ganche mourut peu après; il paraît que ces deux recteurs ne firent que passer; peut-être se disputaient-ils le bénéfice.

Joseph Le Ban, recteur de Cendres, fut nommé par le Chapitre après la mort de M. Ganche, le 14 mai 1734, et prit possession le 17; † 1756.

Louis Le Rouillé, vicaire à Baguer-Pican, présenté par le Chapitre le 14 mai 1756, fut pourvu le 18 et prit possession le lendemain; † 1763.

Julien Picard, prêtre du diocèse d'Avranches et sous-chantre de la cathédrale de Dol, fut présenté par le Chapitre le 23 novembre 1763 et pourvu le 1^{er} décembre; il prit possession le 6 de ce mois et résigna en faveur du suivant le 13 avril 1788.

Thomas-Gilles Forget, prêtre du diocèse d'Avranches et vicaire à Languenan, fut pourvu à Rome et prit possession le 22 juillet 1788; il conserva la cure jusqu'à la Révolution.

Hippolyte de Margaro (1803-1805).

Guillaume Launay (1805-1808).

Joseph Le Maître (1808, † 1829).

Pierre Lemot (1830-1846).

N... Delalande (1846).

Casimir Troprée (1847-1862).

François-Élysée Foucher (1862, † 1878).

Malo Sorre (1878-).

BAILLÉ

Ecclesia de Bailleio (xiv^e siècle), — *de Ballayo* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Tout ce que l'on peut dire sur l'antiquité de Baillé, c'est que cette paroisse existait dès le xi^e siècle, si l'on s'en rapporte aux vestiges de son ancienne église, qui date de l'époque romane. Par ailleurs, nous ne savons rien à son sujet.

La cure était à l'ordinaire, c'est-à-dire présentée alternativement par l'évêque et par le Pape. En 1790, Alexis Boëda, recteur et maire de Baillé, déclara que les biens de sa cure consistaient en ce qui suit : le presbytère, sa cour et son jardin ; — deux pièces de terre estimées 18 liv. de rente — et la totalité des dîmes de la paroisse évaluée à 1,500 liv. de rente. Total : 1,518 liv. Sur cette somme, il devait 130 liv. de décimes, 48 liv. pour entretien du chanceau et du presbytère, 60 liv. aux pauvres de la paroisse. Total : 238 liv. Il lui restait donc pour vivre, 1,280 liv., charges déduites¹.

En 1803, la paroisse de Baillé fut supprimée et son territoire uni à celle de Saint-Mard-le-Blanc. Elle ne fut rétablie officiellement que le 11 février 1820, et son nouveau recteur, M. Delouche, ne fut nommé que le 1^{er} janvier 1822.

ÉGLISE. — En 1781, l'église paroissiale de Baillé était dédiée à saint Martin. Quoiqu'en grande partie reconstruit au xvii^e siècle, cet édifice, formé d'une seule nef, présente encore, comme nous venons de le dire, d'incontestables vestiges d'architecture romane : ce sont, au Sud, plusieurs con-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

treforts et une baie qui ont survécu à la démolition du monument primitif. Le chœur se termine par un chevet droit du xvi^e siècle, et on lit la date 1573 sur une fenêtre voisine. On y voyait en 1781 les autels de la Sainte-Vierge et du Sacré-Cœur de Jésus¹. La tour a été construite en 1827. Le seigneur des Flégés avait droit d'avoir en cette église un banc seigneurial et deux pierres tombales; mais les prééminences et le titre de seigneur fondateur de la paroisse de Baillé appartenaient au baron du Tiercent.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Thomas*. — Le *Pouillé ms. de Rennes* dressé par ordre de M^{er} de Crissé (1711-1723) mentionne cet édifice dans les termes suivants : « La chapelle de Saint-Thomas, dans le cimetière de Baillé; elle est plus ancienne que l'église. » Or, l'on peut remarquer que les rédacteurs des Réformations de la Noblesse aux xv^e et xvi^e siècles, aussi bien qu'Ogée au siècle dernier, désignent Baillé sous le nom de Saint-Thomas de Baillé; l'on voit même un recteur, Yves Delasne, prendre le titre de recteur de Saint-Martin de Baillé en 1574, et de recteur de Saint-Thomas de Baillé en 1585. Cette chapelle Saint-Thomas, — qui n'existe plus, du reste, — aurait-elle été l'église paroissiale primitive de Baillé? Nous soulevons la question sans oser y répondre.

2^o *Chapelle des Flégés*. — Le manoir des Flégés est très-ancien : Hamon des Flégés fit, dès le xi^e siècle, une donation à l'abbaye de Saint-Georges, et un de ses successeurs, portant le même nom que lui, se fit moine à Rillé en 1161. Il s'y trouvait une vieille chapelle abandonnée au xvii^e siècle, et convertie aujourd'hui en étable; on en construisit une autre en 1704, et cette date paraît encore sur l'édifice.

L'évêque de Rennes donna commission en 1705, à Julien Patier, recteur de Saint-Mard-le-Blanc, pour bénir cette « nouvelle chapelle de la maison des Flégés, en Baillé. » On

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 G, 3.

y retrouve aujourd'hui les statues de saint Jean et de saint Guillaume, et, chose assez singulière, un crâne humain et un cœur en plomb encastés dans la muraille intérieure.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Dès 1385, un bureau de charité fut établi à Baillé pour le soulagement des pauvres de cette paroisse, qui recevaient, en 1790, 60 liv. de rente du recteur.

RECTEURS DE BAILLÉ¹.

Jean de la Piquelaye, chanoine de Rennes et doyen de Fougères, † 1534.

Yves Delausne (1574 et 1585).

Pierre Degasnes, recteur en 1600; † 1614.

Antoine Garnier fut pourvu en 1614; † 1634.

Gilles Delaunay, nommé en 1634, résigna en 1638; † 1639.

Gilles Pirotais, pourvu le 15 novembre 1638, eut des difficultés avec l'archidiaque Jean Monneraye en 1668, et résigna en 1677; † 10 février 1678 et inhumé le 12 dans l'église.

Julien Michel, nommé en 1677, déclara en 1694 qu'il n'y avait point alors de chapelle fondée dans sa paroisse, mais que la bourse des défunts y avait 71 liv. de rente; il résigna en 1715; † 13 janvier 1722, âgé de soixante-quatorze ans.

Mathurin Michel, prêtre du diocèse, pourvu en juin 1715, résigna en 1738; † 2 octobre 1746, âgé de quatre-vingt-un ans.

Yves Michel, prêtre de Vannes, fut pourvu en décembre 1738; † 23 avril 1750.

Louis-François Loichon fut nommé le 4 mai 1750; † 27 avril 1767.

Mathurin-Alexis Boëda, prêtre du diocèse, pourvu le 28 avril 1767, gouverna jusqu'à la Révolution.

François Delouche (1822-1823).

Pierre-François Béranger (1823-1835).

Joseph Buan (1835-1838).

Toussaint Beauvais (1838-1851).

René Lecomte (1851-1870).

Thomas Chaillot (1870-1874).

François Janvier (1874-1879).

Émile Prenveille (1879-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Arch. paroiss. de Baillé, etc.

BAIN

Baiocum (1040), — *Baionum* (1050), — *Baym* (1231), — *Beign* (xiv^e siècle), — *ecclesia de Baino* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Bain.

ORIGINES. — Il est fait mention pour la première fois de Bain vers l'an 1040. A cette époque, Innoguent, dame de Châteaubriant, donna à Catwallon, abbé de Redon, le village de la Picornais, situé entre Bain et Pléchâtel, « *villam quam nuncupatur Picornensiam sitam inter Baiocum et Ploucastellum*¹. » Vers la même époque, Brient, seigneur de Châteaubriant, fils d'Innoguent, fit don aux moines de Marmoutiers, établis par lui à Béré et à la Franceule, d'une habitation à Bain, « *unam mansuram apud Baionum*². » En 1231, les religieux de Saint-Melaine possédaient à Bain une chapelle et un prieuré, « *prioratus de Baym*, » dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, 54.) Enfin, en 1237, Jehan de Germigné, « *Joannes de Germineio*³, » et Raoul, son fils aîné, donnèrent aux religieuses de Saint-Sulpice, établies au prieuré de Teillay, toutes les dimes qu'ils possédaient en la paroisse de Bain⁴.

Aucune des donations religieuses faites en Bain ne fut toutefois assez considérable pour procurer un établissement monastique de quelque importance à cette paroisse; le prieuré de Bain disparut lui-même de bonne heure; mais en 1778 les grands décimateurs à Bain étaient encore l'évêque de Rennes

1. *Cartul. Roton.*, 253. — C'est, semble-t-il, l'Abbaye-aux-Landes, aujourd'hui en Pléchâtel.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 404.

3. Germigné est maintenant un village d'Ercé-en-la-Mée.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 95.

à cause de son abbaye de Saint-Melaine, — l'abbesse de Saint-Sulpice à raison de son prieuré de Teillay, — l'abbaye de Marmoutiers à cause du prieuré de Béré et la Franceule, — et, enfin, le doyen de Bain.

Ce dernier jouissait en 1790 d'un revenu brut de 4,569 liv. 16 s. 2 d., d'après sa propre déclaration¹. Le doyenné de Bain était à la présentation de l'ordinaire et depuis longtemps uni à la cure de Bain. (Voy. tome I, 347.)

De temps immémorial, la paroisse de Bain est divisée en quatre quartiers : la Ville, — les Alleux (*Vallodium* ou territoire privilégié du moyen-âge), — le Véral (qui tire son nom d'un vieux château-fort dont l'assiette existe encore) — et le Paullé.

ÉGLISE. — La paroisse de Bain a pour patron saint Martin, évêque de Tours.

L'ancienne église, détruite vers 1850, se trouvait au milieu de la ville, sur la place actuelle de Saint-Martin; c'était un édifice en partie roman, composé d'une nef avec arcade triomphale, d'un chœur et de quatre chapelles assez irrégulièrement disposées. Le maître-autel, élevé en 1698, était l'œuvre d'un sculpteur de la paroisse établi à Rennes et nommé Gilles Luczot; les chapelles portaient les noms du Saint-Sacrement, de Sainte-Madeleine, de Saint-Julien et de Saint-Jean. Cette dernière était, dans l'origine, la chapelle prohibitive des seigneurs de la Marzelière, qui la cédèrent en 1677 aux seigneurs de la Praye. La confrérie du Saint-Sacrement se réunissait dans la chapelle du même nom. Il y avait, en outre, deux autels placés au haut de la nef et dédiés à la sainte Vierge et à sainte Anne. En 1542 on y voyait aussi l'autel Saint-Pierre et Saint-Paul, et Jean Cordier, prêtre de Bain, y fonda une chapellenie.

Les seigneurs de la Marzelière avaient leur enfeu dans le

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 Q, 3.

chœur, du côté de l'évangile, et ceux de la Robinaye au pied du maître-autel, du côté de l'épître : c'était une concession faite à un seigneur de la Robinaye par Guy de Scépeaux, seigneur de Bain au ^{xvi}^e siècle. Enfin, les seigneurs de la Praye et de Pontméniac avaient aussi des enfeux prohibitifs dans cette église, dont le seigneur de Bain était seigneur supérieur et fondateur¹.

Cette église fut polluée pendant les guerres de la Ligue et réconciliée solennellement le 7 septembre 1599 par Rolland de Neufville, évêque de Léon, à la prière du vicaire général du cardinal d'Ossat, alors évêque de Rennes.

Dans le cimetière de Bain, — abandonné jadis, puis repris et béni solennellement le 3 mai 1789, — est une croix en granit, représentant en demi-relief le Christ, la Vierge et saint Jean groupés dans un quatre-feuilles; elle doit remonter au ^{xiii}^e siècle.

L'église actuelle de Bain a été bénite le 23 juin 1852 par M^{sr} Saint-Marc. C'est un édifice assez vaste, précédé de deux tours et composé de trois nefs, avec transepts et chœur à pans coupés. On y remarque quelques œuvres modernes qui ne sont point sans mérite, telles que les trois autels, une chaire en pierre blanche et des vitraux peints.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de l'Étang*, dépendant du prieuré de Bain. (Voy. tome II, 57.)

2^o *Saint-Nicolas*, située dans la ville même, au haut du champ-de-foire, était en ruines dès 1780. A cette époque, les messes fondées qui devaient s'y dire étaient desservies dans l'église paroissiale. En 1785, Achille du Pontavice fut pourvu de la chapellenie de Saint-Nicolas en place de Louis Chierdel, démissionnaire.

1. La seigneurie de Bain, châtellenie d'ancienneté, fut possédée du ^{xi}^e au ^{xiii}^e siècle par les sires de Bain, qui portaient : *losangé d'argent et de gueules*; puis successivement par les barons de Châteaubriant, les seigneurs de Montespédon et de Scépeaux, le duc de Retz, les marquis de la Marzelière et de Coëtquen, le duc de Duras, et, enfin, les seigneurs de la Bourdonnaye-Montluc.

3° *Notre-Dame du Coudray*. — Cette chapelle, construite dans le bois du Coudray et près des ruines d'un vieux château du moyen-âge portant le même nom, avait été construite par les sieurs du Coudray, qui habitaient à côté le petit manoir de la Cour du Coudray.

En 1669, Françoise Le Meignan, femme de Jean Chéreil, sieur de la Tousche, en Pléchâtel, donna une maison et des champs au village de la Ferté, en Bain, pour l'entretien d'un chapelain au Coudray; mais cette fondation n'eut pas de suites, car la fille de la donatrice, Jeanne Chéreil, femme de Gilles Choquet, sieur de la Noë, présentant la chapelle du Coudray à son propre frère, Pierre Chéreil, sieur du Coudray, en 1697, déclara que cette chapelle, desservie naguère par Julien Le Marié, « n'avait aucun fonds et subsistait d'elle-même par la grande dévotion et charité des peuples qui y venaient ¹. » Ce Pierre Chéreil, chapelain du Coudray, voulant assurer le service de cette chapelle, « bastie par ses auteurs, » y fit en 1705 une fondation de messes, dimanches et fêtes, et donna pour cela sa propre maison et son jardin, situés au village du Coudray, et de plus une prairie de 5 journaux de terre. Cette fondation fut approuvée par M^{er} de Crissé, évêque de Rennes, le 9 décembre 1713 ². Pierre Chéreil desservit le Coudray jusqu'en 1720, époque à laquelle il résigna en faveur de Sébastien de Sourdy, qui prit possession le 12 août. Plus tard, Guillaume Servière (1735), Pierre Hervaux (1745) et P. Gendrot (1761) continuèrent le service de la chapellenie.

Notre-Dame du Coudray est un édifice du commencement du xvii^e siècle, en forme de croix; elle dépend encore de la Cour du Coudray, est entretenue et fréquentée par les paroissiens de Bain, qui y viennent en processions solennelles; il s'y tient aussi une assemblée à la Nativité de la Sainte Vierge.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 37.

2. *Ibidem*.

4° *Chapelle du Chesnot*, située près du village de la Boulais, mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)*, et complètement détruite maintenant. On s'y rendait en pèlerinage pour être guéri de la fièvre.

5° *Saint-Fiacre et Saint-Lien* (alias *Saint-Lin*) de la *Marzelière*. — Cette chapelle fut bâtie, près de leur manoir, par les seigneurs de la Marzelière, vicomtes du Fretay. En 1381, Jehan de la Marzelière fonda trois messes par semaine, dont deux se devaient dire à la chapelle de la Marzelière lorsque le seigneur du lieu résiderait en ce manoir, et l'autre à la chapelle du Fretay; et réciproquement, quand le seigneur habitait le Fretay, en Pancé, le chapelain y dirait deux messes et seulement une à la Marzelière¹. En 1556, Henri II, roi de France, accorda à Pierre de la Marzelière le droit de tenir une foire aux fêtes de la Pentecôte « près la chapelle Saint-Lian de la Marzelière. » Cette foire, transférée à Bain même, existe encore. Des contestations s'élevèrent en 1602 entre le doyen de Bain, André Belviet, et Thomas Menoust, chapelain de la Marzelière, au sujet des oblations de cette chapelle; celles-ci furent en partie adjugées au doyen. Le 17 novembre 1674, Françoise de la Marzelière, marquise de Coëtquen, fonda une messe tous les dimanches et fêtes de l'année dans « la chapelle Saint-Fiacre et Saint-Lin » de son manoir de la Marzelière; elle donna la métairie de Tréhidel pour l'entretien du chapelain, nommé Julien Briant. Cette fondation fut approuvée le 22 novembre 1674 par M^{gr} de la Vieuville, évêque de Rennes². Joseph Gouezel, Jean Le Marié, Vincent Coger, etc., desservirent ensuite successivement la chapelle de la Marzelière, qui n'existe plus maintenant.

6° *Notre-Dame de la Robinaye*. — L'ancienne chapelle de ce nom se trouvait à quelque distance du manoir, près de la ferme dite de la Chapelle, « en dehors du bois de haulte fus-

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 37.

taye; » elle n'existe plus. Il est fait mention de cette chapelle dans l'aveu rendu en 1565 par Zacharie Croc, seigneur de la Robinaye, au seigneur de Bain, pour ses terre et seigneurie de la Robinaye. Le 14 juillet 1645, Olivier Croc, seigneur de la Robinaye, et Gabrielle du Hallay, sa femme, confirmèrent la fondation faite par leurs prédécesseurs de trois messes par semaine, mardi, mercredi et vendredi, desservies dans leur chapelle de la Robinaye par Pierre Aulnette, et y ajoutèrent la fondation d'une autre messe le samedi. Ils affectèrent au service de ces quatre messes une rente de 55 liv. tournois. Cette fondation fut en 1682 ratifiée par Guillaume Le Gonidec et Anne Turmier, seigneur et dame de la Robinaye, mais les messes furent alors réduites aux jours de dimanches et fêtes. Dans ce même xvii^e siècle, deux autres fondations de messes, l'une le lundi et l'autre le jeudi, furent faites par la famille Jouët dans cette chapelle de la Robinaye, en 1625 et 1634. Les familles de Fabroni et de Coniac, qui possédèrent la Robinaye au xviii^e siècle, respectèrent ces diverses fondations et continuèrent jusqu'à la Révolution de nommer un chapelain pour les desservir.

Aujourd'hui, la vieille fuie seigneuriale de la Robinaye est transformée en chapelle, et ce nouveau sanctuaire, dédié à la Sainte Vierge comme l'ancien, est très-convenablement entretenu et desservi.

7^o *Saint-Sébastien de la Praye.* — Cette construction du xvi^e siècle se trouvait dans un bois voisin du manoir de la Praye : on n'en retrouve plus que les ruines. En 1600 on y baptisa le fils de Rolland de Neufville et de Marguerite de la Chevière, seigneur et dame de la Praye. Le 10 mars 1682, Pierre Huart, seigneur de la Praye et chanoine trésorier de l'Église de Rennes, fonda une messe tous les dimanches et fêtes dans sa chapelle de la Praye, plus une messe le vendredi, devant être dite en cette chapelle quand le seigneur de la Praye se trouverait en son manoir, et en son absence à la chapelle Saint-Jean de l'église de Bain, dépendant alors de la

seigneurie de la Praye. Pierre Huart donna pour entretien du chapelain, Jean Basche, la métairie de la Lande, en Bain. Desservie plus tard par Jacques Ribault (1737) et Michel Millet (1752), la chapelle de la Praye était encore très-bien tenue en 1776¹.

8° *Chapelle de la Grasnelaye.* — Ce n'est plus qu'une ruine sans intérêt; elle se trouvait dans la cour du manoir de ce nom. En 1645, Guy Aulnette, sieur de la Bornière, greffier au Parlement de Bretagne, affecta une somme de 1,000 liv. à la fondation de trois messes par semaine dans sa chapelle de la Grasnelaye; nous ne savons si cette fondation fut régulièrement et définitivement établie.

9° *Notre-Dame et Saint-Louis de Pontméniac vel Pomméniac.* — Au milieu du xvii^e siècle, Roch Lezot et Noëlle de la Corbinière, seigneur et dame de la Ville-Geffroy et de Pontméniac, firent construire près de leur manoir de Pontméniac une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Liesse et de saint Louis; ils la firent desservir, mais ne la dotèrent point, de sorte que M^{sr} de la Vieuville la fit interdire. Ce que voyant, leur fille Claude Lezot y fonda une messe tous les dimanches et fêtes de l'année, et avec l'assentiment d'Eusèbe Lezot, seigneur de Vaurozé, son neveu, elle affecta au traitement du chapelain la métairie de la Follaye, en Bain. Cette fondation fut faite le 21 janvier 1678. Charles de Martel, seigneur de Pontméniac, présenta en 1766 Marc-François Michau d'Arbouville, clerc de Chartres, pour desservir la chapelle de Pontméniac, dont le titulaire, René Pelletier, venait de mourir. — *Nunc* ruinée.

10° *Notre-Dame et Saint-Yves de la Noë.* — Cette chapelle a été bâtie en 1861 par Joseph Guillotin de Corson et Jeanne Lafond, sa femme, près de leur manoir de la Noë-Saint-Yves. Elle fut bénite le 17 mars 1863 par Joseph Le Breton, doyen de Bain, assisté d'un nombreux clergé. Construite dans le

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 37.

style du XIII^e siècle et ornée de belles verrières; cette chapelle est desservie par le fils des fondateurs, auteur du présent *Pouillé*.

11^e *Oratoire* des religieuses Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve.

12^e *Oratoire* de l'Œuvre de la Jeunesse, dirigée par un vicaire de la paroisse.

PRIEURÉ. — *Notre-Dame de Bain*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. — Voy. tome II, 54.

HOPITAL. — Voy. tome III, 257 et 641.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 394, 621 et 641.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS. — Voy. tome III, 641.

RECTEURS DE BAIN¹.

Thomas Le Roy, chefcier de Notre-Dame de Nantes, fut archidiacre de Plougastel, chanoine de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Quimper, etc., etc.; † à Rome, évêque élu de Dol, le 21 octobre 1524; il est certain qu'il était doyen de Bain, mais on ne peut assurer qu'il fût en même temps recteur de cette paroisse.

André Belviet vel *Le Brelmet* était recteur et doyen en 1602; † en juin 1606.

André Le Pelletier, pourvu à la fin de 1606, † 4 septembre 1647, fut inhumé le lendemain dans une chapelle qu'il avait fait construire dans son église et où il avait fondé une messe tous les mercredis.

Pierre Blouet, † 1^{er} octobre 1664, fut inhumé dans l'église de Bonne-Nouvelle, à Rennes.

François Pistart ne fut que peu de temps recteur et doyen de Bain; il était mort dès 1663, et à cette époque Jacques Marcadé, prêtre de Paris, prit possession du doyenné le 20 mars, mais nous croyons que ce dernier dut céder la place au suivant.

Guillaume Galais, bachelier en théologie, † 19 avril 1668, fut inhumé dans son église, où il avait fondé une messe.

1. *Reg. paroiss. de Bain. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

Pierre Poussin, † 23 avril 1686, fut inhumé dans l'église.

René Bizeul, nommé doyen en 1686, devint recteur de Visseiche en 1693.

Jacques-René Geffrard appartenait à la famille des seigneurs de la Motte et du Boiscornillet, dont il portait les armoiries : *losange d'argent et de gueules*; † âgé de quarante-et-un ans, le 14 avril 1706, et inhumé le 16 dans son église.

Jacques-Joseph-Louis Le Clerc fut pourvu le 16 avril 1706 et résigna en décembre 1708.

Michel-Vincent Le Barbier, prêtre de Rennes, fut pourvu le 8 février 1709. Le *Livre des Paroisses* dit qu'il était « vertueux et capable; » mais il mourut dès l'âge de trente-deux ans et fut inhumé dans l'église le 23 mai 1710.

François Pennec, prêtre du diocèse de Léon, nommé le 24 octobre 1710, quitta Bain, probablement par suite d'une résignation, en mars 1713.

L... Gault commença à signer sur les registres en avril 1713 et cessa en octobre 1714.

Nicolas Jouannin, prêtre du diocèse et vicaire à Bain, devint recteur-doyen en 1715. Pour des raisons que nous n'avons pu découvrir, ce doyen fut poursuivi « et renfermé par ordre de l'autorité supérieure » en 1722. L'évêque nomma, le 15 octobre 1723, Julien Laumaille doyen de Bain à sa place; mais Nicolas Jouannin refusa de donner sa démission, de sorte que la paroisse fut administrée par un curé d'office jusqu'en 1728, époque à laquelle on fit consentir le doyen à se démettre¹.

Yves-Guy Ponthays, prêtre du diocèse, fut pourvu le 28 mai 1728; † âgé de soixante-trois ans, le 18 mai 1762, et inhumé dans le cimetière.

Louis Harel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 30 août 1762; † âgé de quarante-six ans, le 29 août 1769, et inhumé le 31 dans le cimetière.

Pierre-Gilles-René Poisson, licencié en droit, grand pénitencier de l'Église de Rennes, fut nommé doyen le 2 septembre 1769 et prit possession le 25 du même mois. L'année suivante, il résigna la pénitencerie; † le 17 avril 1788.

Yves-Jean Le Bon, pourvu le 18 avril 1788, fut enfermé à Saint-Melaine en août 1792, puis exilé à Jersey, et ne rentra à Bain qu'en 1801. Il y mourut, âgé de soixante-quinze ans, le 8 avril 1820.

Félix Davoine (1820, † 1835).

Pierre Bazouge (1835, † 1837).

1. Il est à remarquer que les lettres de collation données à Julien Laumaille disent que le doyen Jouannin est injustement détenu, « *ob indebitam detentionem.* » (*Insin. ecclés. de Rennes.*)

Joseph Le Breton, chanoine honoraire (1837, † 1874).
Pierre Bucherie (1871-).

BAINS

Ecclesia Bain (834), — *ecclesia de Balneo* (1238), — *Aquæ Rothonæ*.

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — L'antiquité de Bains ne peut être contestée, et les ruines gallo-romaines découvertes dans cette paroisse attestent son origine. Une population civilisée s'aggloméra de bonne heure sur cette langue de terrain qu'enserrent la Vilaine et l'Oult. Sans doute, saint Melaine, séjournant à son monastère de Plaz, en Brain, évangélisa cette contrée, qui gardait encore de son temps le culte païen des druides. Peut-être même faut-il admettre un établissement chrétien plus ancien à Bains qu'aux environs, puisqu'en 834 l'église de cette paroisse est déjà appelée « *antiqua ecclesia Bain*¹. » Ainsi, dès le commencement du 1x^e siècle, Bains était considérée comme une vieille paroisse, « *plebs que vocatur Bain*; » c'était même ce qu'on appelait alors une *condita*, « *condita plebs Bain*², » c'est-à-dire une localité où les Romains s'étaient établis pendant la conquête des Gaules, ce qui lui avait donné une certaine importance dont on conservait encore le souvenir en 834.

Cette paroisse de Bains renfermait alors très-certainement le territoire des paroisses actuelles de Redon, Bains et Sainte-Marie, et très-probablement même celui de la paroisse de

1. *Cartul. Rotonense*, 4.

2. *Ibidem*, 91, 153, 180.

Cournon¹. Mais lorsque Ratuili et Nominoë eurent fondé l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, le territoire de Bains fut démembré par suite de la création d'une nouvelle paroisse appelée Notre-Dame de Redon, formée de la ville naissante de ce nom et de sa banlieue. Le territoire de Cournon, où se trouvait un monastère du même nom, fut aussi distrait de bonne heure de la paroisse de Bains, sans que nous sachions comment. Enfin, de nos jours, l'érection de Sainte-Marie en paroisse est encore venue restreindre les limites de Bains.

Nous avons vu précédemment (Voy. tome II, 167) que Ratuili et Nominoë avaient donné à saint Convoyon, premier abbé de Saint-Sauveur, les portions de Bains nommées Roton et Roz, formant le territoire abbatial de Redon ; c'était vers 834. Plus tard, les Bénédictins reçurent de l'empereur Louis-le-Débonnaire lui-même le reste de la paroisse de Bains, qui se trouva de la sorte tout entière sous la domination de l'abbaye de Redon.

Précédemment, Bains était gouverné, comme tous les *plou* bretons, par un chef de paroisse appelé *mactiern* ; à l'arrivée de saint Convoyon, ce chef était Ratuili, qui habitait en Sixt, tout en étant seigneur de Bains. Mais par suite des donations faites par Ratuili lui-même et par Louis-le-Débonnaire, confirmées par Charles-le-Chauve et par les rois bretons Nominoë et Érispoë, les moines de Redon devinrent à leur tour seigneurs de Bains ; aussi furent-ils maintenus, vers 848, dans la possession du droit de tonlieu qui appartenait, sur la rivière d'Oult, aux *mactierns* de Bains.

Ces religieux ne s'établirent pas toutefois sans difficultés. Le *mactiern* Ratfred, successeur de Ratuili à Sixt, pour se venger de n'avoir pas Bains en sa possession, menaça d'incendier l'abbaye de Redon ; Érispoë était alors mort, et les moines, effrayés, consentirent à lui donner huit parcelles de

1. M. l'abbé Luco croit même que la paroisse de Glénac a dû, comme celle de Cournon, faire partie primitivement du territoire de Bains. (Voy. *Bull. de la Société polym. du Morbihan*, 1876.)

terre en Bains et à lui livrer quatre otages. Mais lorsque Salomon fut solidement établi sur le trône de Bretagne, il fit comparaître Ratfred devant lui et l'obligea à rendre à l'abbé de Redon ce qu'il lui avait extorqué par violence. Plus tard, un autre mactiern, nommé Gredworet, chercha aussi querelle aux Bénédictins au sujet de leurs colons de Bains; quoiqu'il se fût rétracté à son lit de mort, ses héritiers renouvelèrent les mêmes prétentions, mais le comte Paseweten donna encore raison aux religieux. Enfin, il est fait mention de trois autres seigneurs, Illoc, Hingant et Risweten, et d'un bandit appelé Cunatan, qui réclamèrent en Bains une partie des biens que possédait l'abbaye de Redon et firent beaucoup de mal à ce monastère; mais rien ne prouve qu'ils fussent des personnages aussi importants que les mactierns qui précèdent. D'ailleurs, au bout de quelques années de lutte, les moines demeurèrent paisibles possesseurs de la seigneurie de Bains¹.

Au-dessous des mactierns ou chefs de paroisse se trouvaient les anciens, les prêtres et les nobles, « *seniores, presbyteri et optimates*, » qui réunis composaient l'assemblée du *plou*. Ces réunions portaient le nom de *placita*, et se tenaient soit devant l'église de Bains, soit dans le temple même.

Voici quels étaient les prêtres de Bains vivant au ix^e siècle : en 826-834, Drewallon, Sulwal, Ninan, Matin; — en 867, Leuhemel, Omni, Ninan, les deux premiers très-probablement moines de Redon; — en 857-868, Worgewan; — en 867-871, Calfat et Wurmonoc; — en 892, Hailcobrant, Castat, Jarnhatoui et Romie. Il est encore fait mention à Bains des diaeres Sulmael en 870, Hocunnan, Loieswotal et Mahenhoiar en 892².

Les anciens de Bains étaient convoqués dans les circonstances importantes pour donner leur avis sur des points controversés et pour maintenir les traditions locales. Ils se réu-

1. *Cartul. Roton.*, 2, 79, 80, 210, 333. — D. Jausions, *Vie de saint Convoyon*, 37, 42, 64.

2. *Ibidem*, 25, 80, 91, 144, 160, 180, 210, 219.

nirent en 840 sur les bords de la Vilaine, à propos d'une écluse contestée, et en 848, au sujet du droit de tonlieu sur la rivière d'Oult. A cette dernière époque ils se nommaient Jarnhatoë, Vurhoiarn, Roenwallon, Sulwal, prêtre, Wetencar, Arthwin, Jarnhebet, Haeldedwin et Maenwocon. Ils s'assemblèrent encore, vers 875, pour terminer le différend survenu entre les moines de Redon et les héritiers du mactiern Gredworet, et en 892 à propos des hommes de Botcudon¹.

Parmi les nobles de Bains contemporains de saint Convoyon, l'un des premiers semble être cet ancien du *plou*, nommé Arthwin; il habitait le village de Prin (aujourd'hui en Sainte-Marie); « *in domo Arthwin in Prin*; » il avait épousé Magensin, et l'un et l'autre furent de généreux bienfaiteurs de l'abbaye de Redon. Il est traité dans les actes du temps de « *magnificus vir*. » Le *Cartulaire de Redon* nous donne sa généalogie et nous fait connaître les biens que possédait sa famille. — Maenhoiarn, marié à Satmoët, est également appelé « *magnificus vir*. »

Voici, en outre, les noms des habitants de Bains rangés parmi les nobles dans les chartes du ix^e siècle : en 833, Catweten, Winon, Wordetwid, Catwobri, etc.; — en 867, Worwoion, Jarnworet, Warner, Corweten et Hitin; — en 868, les prêtres Worcowon et Ninan, Hinwalart, Conan, Ratfred, etc.²

Il nous reste à signaler les colons de Bains pour avoir la physionomie complète de cette paroisse essentiellement bretonne. En 852, Worhowen donne aux moines de Redon, en leur offrant son fils Lergen, les biens et les manants qu'il possédait en Bains, « *tota terra hereditatis sue in Bain cum massis et manentibus*. » — Vers 857-868, un bandit nommé Cunatan, voulant expier ses torts envers Saint-Sauveur, cède à ce monastère un homme appelé Martin et sa postérité, « *tra-*

1. *Cartul. Rolon.*, 80, 151, 210, 219.

2. *Ibidem*, 25, 91, 141, 143, 144.

didit supradictum hominem (Martin) ut habeant eum monachi Rotonenses et ipsum et semen ejus post eum in simpiternum. »

— Enfin nous apprenons, par la querelle suscitée aux moines de Redon par le mactiern Gredworet, que les colons de Bains ne pouvaient pas passer librement d'un domaine dans un autre pour y fixer leur résidence. Toutefois ce servage n'effrayait pas alors beaucoup les gens, comme le prouve le fait suivant : Vers 1050-1060, un certain chevalier demanda à Pérennès, abbé de Redon, la tenue qu'occupaient, au village de Prin, Tetguithel et ses fils, « *tentionem Tetguithel in Prin*; » mais ces derniers supplièrent l'abbé de ne pas écouter cette proposition; ils lui offrirent même une somme de 50 sols, afin qu'il leur permit de continuer à vivre en servant librement, « *libere servire*, » comme avaient fait leurs ancêtres, sous le régime du villainage, « *servitus villanica*, » en payant la redevance exigée d'ordinaire des villains, « *villani*; » ce que les moines leur accordèrent ¹.

Les chartes du ix^e siècle nomment en Bains plusieurs localités qu'on retrouve encore après mille ans écoulés : c'est le village de Germigniac (aujourd'hui en Sainte-Marie), « *in villa Jarmanac*; » — celui de Prin, dont nous avons déjà parlé; — le territoire de Spiluc, « *pars que dicitur Spiluc*, » que l'on croit être Saint-Jean-d'Espileuc, sur les bords de la Vilaine; — et le petit village de Mussain, sur les rives de l'Oult, « *villula que dicitur Mutsin*. »

N'oublions pas non plus que les lieux de Ros, Roton et Bocudon, donnés à saint Convoyon et faisant maintenant partie de la paroisse de Redon, étaient primitivement en Bains, et qu'à la même époque l'on voyait dans cette dernière paroisse les abbayes de Redon, de Ballon et de Busal, et le petit monastère de Cournon, dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, 164 et 146; tome III, 488.)

Tel était donc l'aspect que présentait, au ix^e siècle, le *plou*

1. *Cartul. Roton.*, 25, 210, 231, 367, 399.

ou paroisse de Bains, dont il faut chercher l'étymologie dans la langue bretonne, plutôt que d'admettre, avec les moines des XII^e et XIII^e siècles, les noms d'*Aquæ Rothonæ* ou de *Bal-livia de Balneo*, qu'ils donnaient à cette paroisse et à son bailliage.

Pour payer les décimes réclamés par le roi, et en vertu de l'édit de 1563, les moines de Redon vendirent à Jean de Fescan leur châellenie de Bains, par contrat du 12 octobre 1563, pour la somme de 8,432 liv. 13 s. 9 d. ; heureusement pour l'abbaye qu'elle put racheter cette antique seigneurie, par retrait féodal, dès le 31 juillet 1565¹.

Vers cette même époque, la déclaration faite au roi par Hector Scotti, abbé commendataire de Redon en 1580, nous fait connaître la paroisse de Bains au XVI^e siècle. Bains était alors divisée en dix frairies nommées : les Bignons, — Cou-loumel, — la Rivière-d'Oult, — Couardière, — Binon, — Bléheuc, — Saint-Marcellin, — Pont-de-Renac, — Prin — et Germigniac. Ces frairies renfermaient soixante-neuf villages, le bourg de Bains situé dans celle des Bignons, la bourgade de Saint-Marcellin, quatorze manoirs et une dizaine de cha-pelles.

L'abbé de Redon y possédait près du bourg « le manoir, maison, métairie, bois et parc du Plessix avec ses appartenances, iceluy bois cerné de murs, le tout en un tenant, contenant environ 220 journaux de terre ; — le bois taillif de la Tousche-Gallier (15 journaux de terre) ; — le bois taillif de Tresselan (85 journaux) ; — les moulins à vent de Bréhon, de Guerchemin et de l'Aumônerie ; — les moulins à eau de Germigniac et de la Bataille, avec leurs étangs et chaussées, auxquels moulins sont tenus les sujets demeurant en ladite paroisse de Bains faire moudre leurs grains ; — les prés Morin et du Plat — et l'écluse de Courouët². »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Déclaration de l'abbé Scotti.

En leur qualité de seigneurs de Bains, les religieux de Redon recueillaient les dîmes de la paroisse et fournissaient une pension au vicaire perpétuel qui la desservait en leur nom; ils avaient aussi le droit de faire amener par les habitants tout le bois de chauffage nécessaire à leur monastère et les matériaux employés aux réparations des édifices publics de Redon. En revanche, les paroissiens de Bains étaient exempts de payer les droits de coutumes sur toutes les marchandises qu'ils portaient aux foires et marchés de Redon. Comme curés primitifs de Bains et en souvenir de ce que Saint-Sauveur de Redon avait, dans l'origine, fait partie de cette antique paroisse, les moines de l'abbaye venaient, le jour de Pâques, célébrer eux-mêmes la grand'messe au maître-autel de l'église de Bains; le vicaire perpétuel devait leur remettre pour ce service la somme de 12 liv.¹

Enfin, la juridiction seigneuriale de l'abbaye de Saint-Sauveur exercée à Redon comprenait dans son ressort la paroisse de Bains tout entière. Cet état des choses subsista jusqu'à l'époque de la Révolution.

De nos jours, la paroisse de Bains a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale du 4 avril 1826. Mais cette paroisse a été notablement amoindrie en 1845 par l'érection de la nouvelle paroisse de Sainte-Marie, distraite de son territoire.

ÉGLISE. — De l'ancienne église paroissiale de « Saint-Jean de Bains, cernée de son cimetière et relevant de l'abbaye de Redon, » il ne reste plus rien. Les dernières ruines de cet édifice, situé au milieu du bourg, offraient au reste peu d'intérêt, quoiqu'elles eussent, selon M. l'abbé Brune, quelques caractères architecturaux de l'époque romane et du xv^e siècle². On y voyait la chapelle seigneuriale de la Rouaudaye, celles

1. M. l'abbé Luco, *Les Paroisses de l'ancien diocèse de Vannes*.

2. *Répert. archéol. d'Ille-et-Vil.*

du Rosaire, de Sainte-Marguerite et de Saint-Gobrien. La famille de L'Hospital, qui posséda pendant plus de trois siècles la seigneurie de la Rouaudaye, y avait, en outre, un enfeu et ses armoiries peintes dans la maîtresse vitre du chœur.

C'était dans cette église de Bains qu'à la suite des offices divins se traitaient, au ix^e siècle, les affaires importantes de la paroisse. Arthwin y donna à sa femme Magensin ses terres de Germigniac, « *factum est in ecclesia Bain,* » et cette dernière, à son tour, en fit don aux moines de Redon en 867. Ce fut aussi dans cette église que Arthwin prêta serment sur les Évangiles et les saintes reliques en faveur de Roenwallon, et qu'un peu plus tard Ritcand, abbé de Redon, accompagné des moines Leuhemel et Adgan, investit Junetwand de la terre de Ran-Etecar, située en Carentoir. Enfin, les assemblés des anciens de la paroisse se tenaient ordinairement dans cet édifice sacré. En 1634, le P. Launay, Dominicain du couvent de Guérande, vint établir en l'église de Bains la confrérie du Rosaire.

La nouvelle église, bénite en 1872, a trois vastes nefs, une jolie façade ornée d'une tour octogone et de deux clochetons, des transepts et une abside; c'est l'œuvre de M. l'architecte Mellet.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Méen*. — Cette chapelle, située au bord de l'Oult, passe pour être le dernier vestige du vieux monastère de Busal. C'est un édifice complètement en ruine.

2^o *Saint-Marcellin*. — Vers 848, le Souverain-Pontife Léon IV envoya le corps de saint Marcellin, pape et martyr, à Nominoë, qui le donna à saint Convoyon et le fit déposer dans l'église abbatiale de Redon. La tradition raconte, à ce sujet, que les moines de Saint-Sauveur, accompagnés de Nominoë et des principaux seigneurs bretons, vinrent processionnellement au-devant de ces saintes reliques, et qu'ils les rencontrèrent sur la voie romaine, là même où s'élève la

chapelle de Saint-Marcellin, construite en mémoire de cet évènement et enrichie d'une portion de ce corps saint.

Il est sûr que cette chapelle est très-ancienne : elle se compose d'une nef terminée par un arc triomphal et par une abside, le tout d'un style roman qui rappelle les églises de Redon et de Langon; les trois autels sont insignifiants, et une partie de l'abside a été convertie en sacristie; mais des sculptures antiques, représentant des animaux et des feuillages, ornent l'arc triomphal, des mascarons décorent la porte principale, et des contreforts plats soutiennent l'édifice de toutes parts.

Avant la Révolution, Saint-Marcellin était une chapelle tréviale de Bains, desservie par un vicaire ou curé, ayant sa fabrique et son administration particulières, ses fonts baptismaux et son cimetière. Ses registres d'état civil ne remontent toutefois qu'à 1622; en janvier 1793 on y baptisait encore. A côté se trouve la maison de la chapellenie, habitée jadis par le curé. Aujourd'hui cette chapelle est entretenue par les gens du village, mais elle n'est plus desservie, quoiqu'on y aille toujours en pèlerinage pour être guéri de la fièvre.

3° *Saint-Laurent*. — Rien de plus gracieux que le site occupé par cette chapelle; les villageois y viennent également en voyage, surtout pour la guérison des brûlures. L'édifice ne semble pas pouvoir remonter au-delà du xv^e siècle et n'est plus desservi; il a dû remplacer une chapelle plus ancienne. Le 20 juin 834, Ratuili donna aux moines de Redon tout le territoire de Binon avec ses maisons et ses habitants : « *Binon totum cum massis et manentibus*; » or, le village de Binon existe encore à côté de la chapelle de Saint-Laurent, et ce sanctuaire peut fort bien devoir son érection aux religieux devenus possesseurs du lieu.

4° *La chapelle de la Roche-du-Theil* avait été fondée par les seigneurs de ce manoir; au siècle dernier, les frairiens de Couloumel y faisaient dire la messe. — *Nunc* détruite.

5° *Chapelles du Scolasticat de Saint-Gabriel*. — En 1842,

les RR. PP. Eudistes achetèrent le manoir de la Roche-du-Theil et y fondèrent un bel établissement dont nous avons précédemment parlé; ils y ont construit trois chapelles, savoir :

A. — *L'Immaculée-Conception*, réservée aux Pères et aux séminaristes, joli édifice de style ogival.

B. — *Sainte-Anne*, ouverte au public; on y vient beaucoup en pèlerinage vénérer les reliques de saint Modeste.

C. — *Saint-Joseph*, élégante rotonde construite dans le bois.

6° *La chapelle du village de Guillien*, fondée de messes, mais disparue maintenant, est mentionnée par M. l'abbé Luco¹.

7° *Saint-Michel des Giraudayes*. — Construite à l'extrémité des jardins du manoir des Giraudayes, mais abandonnée présentement, cette chapelle, simple rectangle à chevet droit, a été reconstruite en grande partie au xvii^e siècle. On y voit quelques écussons mutilés appartenant à la famille du Fresche, qui possédait jadis les seigneuries de la Ville-Orion et des Giraudayes.

8° *La chapelle de la Ferrière* est moderne; elle est entretenue et avoisine le manoir du même nom, mais elle n'est pas desservie.

9° *La chapelle du manoir de la Rouaudaye*, qui n'existe plus maintenant, est aussi mentionnée par M. l'abbé Luco².

10° *Sainte-Magdeleine*;

11° *Saint-André*;

12° *Saint-Jean-d'Espileuc*;

} ces trois chapelles sont maintenant en Sainte-Marie.

PRIEURÉ. — *Busal*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 146.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 488.

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 258.

1. *Les Paroisses de l'ancien diocèse de Vannes.*

2. *Ibidem.*

ÉCOLES. — Voy. tome III, 395, 620 et 651.

MINIHY. — Voy. tome III, 503.

SCOLASTICAT DE LA ROCHE-DU-THEIL. — Voy. tome III, 605.

EUDISTES. — Voy. tome III, 605.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE BAINS¹.

Olivier de Keroullas résigna en 1488, pour permuter avec le suivant contre la chapellenie de Saint-Fiacre, en la cathédrale de Tréguier.

Guillaume de Keroullas (1488-1494).

Guillaume de Sulsève fut aussi recteur des paroisses unies de Bohal et Saint-Marcel; † 1530.

Pierre Coué, promoteur de l'officialité épiscopale de Vannes, succéda, semble-t-il, au précédent.

Pierre de Noual (1578-1579).

Jean Quimerher, † décembre 1604.

Julien Pavin, clerc minoré de Brain, présenté le 7 décembre 1604 par le vicaire général de l'abbé de Redon, refusé par l'évêque de Vannes, pourvu par le métropolitain le 25 janvier 1605, prit possession le 6 février suivant. Déjà maître-ès-arts, il fut, au mois d'août de cette année, dispensé de la résidence par l'évêque, afin qu'il pût continuer ses études. Une nouvelle dispense du 18 septembre 1606 lui permit, quoique prêtre, de rester encore deux ans à Rome pour la même raison, mais dès l'année il résigna en faveur de son frère, qui suit.

Jean Pavin, clerc aussi, pourvu en Cour de Rome le 12 janvier 1607, prit possession le 4^{er} juin.

Guillaume Lucas, recteur en 1614, soutint en 1625 un procès contre le cardinal de Richelieu, abbé de Redon; † octobre 1634.

Julien Marchand, natif de Carentoir, pourvu par l'évêque le 4 novembre 1634, prit possession le 10 et cessa d'être titulaire avant la fin du mois, sans qu'on sache pourquoi.

Jean Perroteaux, prêtre du diocèse, présenté, comme le précédent, par l'abbé de Redon, fut pourvu par l'évêque le 30 novembre 1634 et prit possession le 6 décembre.

Jean Coué, prêtre et bachelier en théologie, fut pourvu le 25 fé-

1. Cette liste est presque entièrement l'œuvre de M. l'abbé Luco. (Voy. *Les Paroisses de l'ancien diocèse de Vannes*).

vrier 1644. Il résigna entre les mains du Pape le 10 octobre 1643, et devint chanoine de Vannes et plus tard recteur de Noyal-Muzillac.

Jean Leret, clerc du diocèse, pourvu en Cour de Rome le 10 octobre 1643, prit possession le 17 janvier 1644; il était encore recteur en 1658.

François Savidon, recteur en 1662, obtint du Grand Conseil, le 9 mars 1664, un arrêt en sa faveur contre l'abbé de Redon, au sujet des dîmes noales de la paroisse de Bains, que ce dernier lui refusait.

Jean du Bouexic, fils du seigneur de la Pommeraye, en Messac, chanoine de Rennes et prieur de la Magdeleine en cette ville, renonça, en 1665, aux dîmes noales de Bains, moyennant la jouissance de la dime de tous grains en la frairie des Bignons, — la jouissance des prés de Pensé et de la Mottée, situés à Mussain, — et deux tonneaux de seigle fournis et conduits à son presbytère par l'abbé de Redon¹; il résigna, en 1667, entre les mains du Pape, en faveur du suivant et avec réserve d'une pension de 300 liv.

Gilles de Marbré, issu d'une famille noble, portait : *d'argent à l'aigle de sable*. Il fut pourvu par le Pape en 1667 et s'empressa d'accepter le concordat passé entre son prédécesseur et l'abbé de Redon. Malade, il donna, le 29 janvier 1710, procuration pour résigner à Rome en faveur du suivant.

Guillaume Métayer, prêtre de Bains, pourvu par le Pape le 20 février 1710, prit possession le 12 juin. Il donna procuration, le 23 octobre 1739, pour résigner entre les mains du Souverain-Pontife en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 400 liv.

Gilles Debray, vicaire du précédent, pourvu en Cour de Rome le 16 novembre 1739, prit possession le 1^{er} février 1740; † en 1773.

Guillaume-Pierre-Amand Poisson, prêtre et semi-prébendé de Rennes, présenté par l'abbé de Redon, pourvu par l'évêque le 28 février 1773, prit possession le 2 mars; il était encore à Bains en septembre 1792, mais arrêté peu de temps après, il fut enfermé à Rennes, puis au Mont Saint-Michel, où il resta jusqu'en 1795; il revint alors à Bains exercer secrètement son saint ministère, et fut réinstallé officiellement recteur en 1803; mais dès l'année suivante il devint curé de Toussaints à Rennes.

N... Nicollet (1804-1814).

André Glo (1814, † 1840).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 2 H, 80.

François Troprée (1840-1846).

Pierre Veillard (1846-1853).

Jean-Olivier Salmon (1853, † 1874).

Louis-Marie Onffroy (1874-).

BAIS

Ecclesia Beisci (1157), — *Bacs* (1164), — *Bais* (1212), — *Bedeseum* (1213), — *Baiscum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — Les Bénédictins de Saint-Melaine et les religieuses de Saint-Sulpice fondèrent à Bais deux établissements existant au XII^e siècle. Mais les premiers se retirèrent de bonne heure devant l'abbesse de Saint-Sulpice, et leur prieuré de Saint-Pierre de Bais fut réuni à la mense abbatiale de Saint-Melaine en 1411. Ils conservèrent toutefois en Bais la métairie d'Elberte, appelée en 1157 « *concessio Girberti presbyteri de ecclesia Beisci*¹, » dont la jouissance fut donnée à cette époque au prieuré de Notre-Dame de Vitré, membre de Saint-Melaine, et une rente de 48 boisseaux de froment à prendre sur les dimes de la paroisse de Bais, laissée également aux religieux de Vitré.

Quant aux Bénédictines de Saint-Sulpice-des-Bois, auxquelles Guillaume, fils de Hamon, donna en 1164 une partie des dimes de Bais, elles n'établirent point en ce lieu un monastère proprement dit, mais elles confièrent l'administration de cette paroisse à leurs frères Condonats; comme ceux-ci portaient dans les derniers temps le titre de prieurs, on appela

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 630.

naturellement prieurés ou prieurés-cures les bénéfices qu'ils possédaient; c'est dans ce sens qu'il faut entendre le nom de prieuré de Bais donné à la cure de cette paroisse. Dans l'origine, les recteurs de Bais n'étaient donc que les vicaires perpétuels de l'abbesse, considérée comme jouissant elle-même de la dignité pastorale. Lorsque la société des frères Condonats de Saint-Sulpice disparut, l'abbesse choisit autant que possible des Bénédictins, pris dans les abbayes voisines de la sienne, pour administrer la paroisse; elle ne fut obligée, faute de sujets, de prendre des prêtres séculiers qu'à la fin du xvii^e siècle.

En 1790, le recteur de Bais avait un revenu net de 2,547 liv., et la fabrique de cette paroisse jouissait de 247 liv. 2 s. de rente, toutes charges déduites¹.

De nos jours, la rectorerie de Bais a été érigée en cure de 2^e classe par ordonnance royale de Charles X, en date du 24 mars 1826.

ÉGLISE. — Le patron de Bais est saint Marse, très-vraisemblablement évêque de Nantes, mort solitaire dans cette paroisse, dont il était natif. Il fut l'ami de saint Melaine, aux funérailles duquel il assista en 530. Son corps fut honoré dans l'église de Bais jusqu'en 1427; à cette époque, les habitants, effrayés de l'invasion de la Bretagne par l'armée anglaise du duc de Bedford, portèrent ces saintes reliques au château de Vitré, fortifié contre l'ennemi. Le corps de saint Marse fut honorablement traité à Vitré. Dès 1430, l'évêque de Rennes Guillaume Brillet « ordonna l'office de saint Marse dans l'église collégiale de la Magdeleine de cette ville et une procession générale pour être faite tous les ans autour de la ville avec les reliques du saint au jour de sa fête (21 juin). » En 1521, l'évêque Yves Mahyeuc autorisa le transport du saint corps de l'ancien reliquaire dans un autre plus précieux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

donné par Guy XVI, comte de Laval et baron de Vitré, et Anne de Montmorency, sa femme. Cette nouvelle châsse était ornée de quatre bas-reliefs d'argent massif. (Voy. la description de cette châsse, tome III, 35.) Cependant les habitants de Bais réclamaient en vain aux chanoines de Vitré les saintes reliques qu'ils avaient confiées à la garde du baron du lieu ; on n'écoutait point leurs prières. Voyant cela, ils entreprirent d'enlever de vive force le corps de leur saint patron pendant la procession qu'on faisait au dehors de la ville ; ce fut vers le milieu du xv^e siècle qu'ils tentèrent l'aventure, mais ils ne réussirent point, et depuis lors on ne fit plus cette procession qu'à l'intérieur de Vitré. Enfin, le Chapitre de la Magdeleine consentit en 1749 à accorder aux paroissiens de Bais une portion notable des reliques de saint Marse : il leur donna le fémur droit et deux côtes, qui furent très-solennellement transférés de Vitré à Bais le 14 janvier 1750. Plus tard, en 1843, le curé de Notre-Dame de Vitré, dans l'église duquel se trouvait le corps de saint Marse depuis la Révolution, donna à la paroisse de Bais le chef et le fémur gauche du saint, de sorte que l'église de Bais est aujourd'hui rentrée en possession de la presque totalité du corps de son patron. Ces précieux restes sont déposés dans un grand reliquaire à droite du maître-autel ¹.

L'église paroissiale de Bais avait autrefois pour seigneur supérieur et fondateur le baron de Vitré, qui prenait le titre de vicomte de Bais. On y voyait l'autel du Rosaire, érigé en 1604 par permission de l'évêque Aymar Hennequin, et celui de la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en 1720 par Marc de Colledo, recteur de Bais². Il s'y trouvait aussi plusieurs

(1) Il y avait en 1423 des reliques de saint Marse dans la cathédrale de Rennes, comme le prouve l'extrait suivant d'un martyrologe de ce temps, au 21 juin : « *Sancti Marsi confessoris* : d'iceluz saint Mars il y a reliques à l'glise de Rennes et en doit len feire, et y a légende, et fut diacre (de) saint Melaine. » (*Livre ms. des Usages de l'Église de Rennes.*) — Il existe au presbytère de Bais une *Notice ms.* très-intéressante sur l'histoire des reliques de saint Marse; rédigée vers 1750, elle a été complétée de nos jours avec intelligence.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 79.

enfèux seigneuriaux, entre autres celui du Fougeray, où furent inhumés au xvi^e siècle plusieurs membres de la famille de Cornillé, et celui de Montigné placé devant l'autel de Notre-Dame.

Cette église presque tout entière appartient au xvi^e et au xvii^e siècle. Une grande partie des constructions furent faites du temps du recteur Guilbaud, de 1545 à 1560. On y remarque « le plus beau frontispice de la renaissance que nous puissions citer dans le diocèse. Aux deux extrémités de la façade, deux belles colonnes supportent un entablement surmonté d'un large fronton triangulaire, au centre duquel on voit un buste imité de l'antique, et qui, sans contrarier les idées du temps, pourrait bien être celui de Sénèque. Dans la frise se trouvent pêle-mêle des triglyphes, des fleurons, des masques humains. Le milieu du frontispice est percé de deux ouvertures cintrées que couronne un double entablement avec frontons, et porté encore par d'élégantes colonnes. Les chambranles des portes sont ornés de niches et de dais qui rappellent encore un peu les formes du style gothique. Dans le tympan des deux petits frontons et sur la frise inférieure existent des bas-reliefs un peu frustes, mais où l'on reconnaît encore des scènes mythologiques ou pastorales. Tous les chapiteaux se composent de feuillages délicatement sculptés, au milieu desquels de charmantes figures, de petits génies se détachent ou se glissent avec grâce. Il faut dire pourtant que toute cette délicieuse ornementation n'a nullement le caractère religieux qui convient à un temple chrétien, et l'on est tout surpris de lire sur les battants des portes des passages de l'Écriture qui rappellent, par un contraste frappant, la sévérité de l'Évangile et le respect avec lequel il faut aborder le lieu saint¹. »

En effet, sur la porte du côté droit on lit : « *Custodi præcepta mea et vives, in custodiendis illis retributio multa. — Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cæli.* » Au haut de cette

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 398.

porte se trouve la date 1566. Sur la seconde est gravé : « *Lex Domini immaculata convertens animas testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis. Aperite portas ut ingrediatur gens justa, custodiens veritatem, vetus error abiit*¹. »

Un porche monumental très-spacieux abrite ce joli portail du xvi^e siècle. Au Nord de la nef se trouve une porte dite de saint Marse, parce qu'on ne l'ouvre qu'aux fêtes de ce bienheureux; elle est accompagnée du millésime 1545.

« Le côté Sud de l'église offre une suite de pignons percés de fenêtres flamboyantes et de contreforts élancés et couronnés par des aiguilles, des clochetons ornés de moulures en spirales, ou par des figures debout sur la pointe d'une pyramide. Toute cette façade rappelle Notre-Dame de Vitré par le style de son architecture et l'appareil de la pierre.

« A l'intérieur, l'église est partagée en trois nefs assez régulières. On y trouve encore quelques lambeaux précieux de vitraux peints de la fin du xvi^e siècle et du commencement du xvii^e, mais aucun sujet entier, si ce n'est dans de petits médaillons peints avec une extrême finesse et en très-petites dimensions. Sur une des fenêtres du haut de l'église nous avons lu ces mots : *Nob. Fr. Charol. Girault Prior. 1632*². »

Quant au chœur, il ne date que de 1675, mais on vient de faire dans tout l'édifice un important travail de restauration qui le régularise et achève de le rendre très-intéressant.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Pierre*, chapelle priorale dépendant à l'origine de l'abbaye de Saint-Melaine, dans laquelle on faisait encore des mariages au xvii^e siècle³; aujourd'hui détruite.

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*,

2. *Ibidem.*

3. L'annotateur du *Dictionnaire d'Ogée* prétend que Saint-Pierre était, dans l'origine, l'église paroissiale de Bais; c'est évidemment — à moins qu'il ne s'agisse de

2° *Notre-Dame d'Alliance*, mentionnée en 1662 et dans le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)*, est une chapelle située sur les limites méridionales de la paroisse et entretenue par les habitants; elle était desservie en 1738 par André Le Lièvre. Ruinée par la Révolution, cette chapelle a été reconstruite et bénite solennellement, le 18 mai 1828, par M^{er} de Lesquen, évêque de Rennes. On s'y rend processionnellement aux Rogations et il s'y fait beaucoup de pèlerinages.

3° *Saint-Marse*. — Cette chapelle a été construite en 1842 par M. Chumier, recteur de Bais, au village de Marsé, et bénite par le chanoine Dubourdieu le 18 avril 1843; elle est entretenue et desservie souvent. D'après la tradition, saint Marse naquit en ce lieu, ou tout au moins vint s'y retirer lorsqu'il eut abdiqué la dignité épiscopale; on y montre encore son puits, et c'est sur l'emplacement de la maison habitée par lui qu'a été construite la chapelle dont nous parlons.

4° *Chapelle du Bois-Mellet*. — Par testament du 29 avril 1590, Pierre de la Valette, seigneur de la Rivière, en Piré, ordonna la fondation d'une chapelle au manoir du Bois-Mellet, en Bais. René de la Valette, son neveu et son héritier, seigneur du Bois-Mellet, accomplit ses dernières volontés et fit bâtir, dès avant 1633, la chapelle du Bois-Mellet dans le jardin de ce manoir; il y fonda plus tard, en 1667, une messe tous les dimanches et fêtes de l'année, et dota le chapelain de 62 liv. de rente¹.

L'époque antérieure au x^e siècle sur laquelle on n'a pas de documents — une erreur, car Saint-Pierre a toujours appartenu aux moines de Saint-Melaine depuis la restauration de la Bretagne au xi^e siècle, et ils ne paraissent pas avoir jamais eu l'église paroissiale de Bais. Si ces moines eussent possédé cette église, ils auraient eu la présentation de la cure, qui, au contraire, était dès le xiii^e siècle aux mains de l'abbesse de Saint-Sulpice.

On ne peut, non plus, attacher d'importance à l'opinion qui prétend que saint Patern, appelé vulgairement saint Pair, évêque d'Avranches, évangélisa Bais. L'existence de la chapelle Saint-Pierre, appelée Saint-Père par les habitants de Bais, a donné naissance à cette légende; mais nous avons vu (tome II, 57) que dès 1132 cette chapelle s'appelait « *capella Sancti Petri*. » Saint Patern est donc étranger complètement à Bais.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 79.

5° *Notre-Dame*. — Dépendant du couvent des Filles de la Sagesse, cette chapelle a été bénite de nos jours par M^{gr} Charbonneau, évêque missionnaire. Elle est desservie de temps à autre et on s'y rend en procession.

PRIEURÉS. — *Saint-Pierre*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 57.) — *Saint-Marse*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 357.)

MALADRERIE. — Cet établissement charitable se trouvait non loin du Bourg-Saint-Père, au bord du grand chemin de Louvigné; une ferme porte encore là le nom de la Maladrerie.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 622 et 660. — Il y avait aussi, dit M. de la Borderie (*Bretagne Contemporaine*, 107), une école de garçons jadis à Bais; elle était tenue par un régent que nommait le seigneur de Leberte (vieux fief existant dès le XII^e siècle), et se tenait au siècle dernier dans la chapelle Saint-Pierre.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 660.

RECTEURS DE BAIS ¹.

Girbert, « *presbyter de ecclesia Beisci*, » vivait avant 1137.

Osmond, « *Osmondus sacerdos de Bais*, » fit en 1213 un accord avec l'abbesse de Saint-Sulpice.

Frère Pierre Le Mouton vel *de Mouton*, « *Petrus de Mouton vicarius perpetuus de Bais*, » fut condamné par le pape Jean XXII, vers 1330, à rendre à l'abbesse de Saint-Sulpice les devoirs qu'il lui devait.

Frère Jehan Levesque, recteur dès 1507 et frère Condonat, comme le précédent, fonda, vers 1542, deux messes dans la chapelle de Saint-Armel, en la cathédrale de Rennes, et les dota de 42 liv. de rente; il résigna en 1545 en faveur du suivant; † 1^{er} juillet 1554.

Guillaume Caud, fils d'André Caud et d'Olive Moutart, fut

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 75, 79; 27 H, 4. — *Livre des Usages de l'Église de Rennes*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Notes ms. de MM. l'abbé Paris-Jallobert et l'abbé Guet*, etc.

pourvu de la cure à l'âge de dix-sept ans, en 1543; † le 1^{er} février 1578.

Jehan Huet fut nommé en 1578 et résigna en 1594; † 1^{er} octobre 1617.

Jacques Babin, fils de Jean Babin et de Guillemette Caud, fut pourvu en 1594.

François de Vallère, bachelier en théologie (1625).

Dom Charles Girault, Bénédictin de Saint-Melaine, fut nommé en 1628; † 1640.

Denis Fabron fut pourvu en 1640; il résigna en 1665.

Dom François-Joseph de la Marqueraye, Bénédictin de Saint-Melaine, pourvu en 1666, se retira à Saint-Melaine en 1668.

Pierre Le Héricy, sieur de Plancaue, nommé en 1668; † 21 novembre 1687, âgé de soixante-dix ans, inhumé dans l'église, sous la lampe.

Antoine Duclos, neveu du précédent, lui succéda en 1687; il portait pour armoiries : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois aigles de même*. † âgé de soixante-et-un ans, le 27 juin 1719, inhumé à côté de son oncle, sous la lampe, dans l'église.

Marc Le Colledo, prêtre de Quimper, fut pourvu le 18 juillet 1719; † 25 novembre 1724.

Louis-François Poulain, sieur de la Bouyère, prêtre de Saint-Brieuc et docteur en Sorbonne, succéda au précédent le 26 janvier 1725; † 22 novembre 1738, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé le 24 dans l'église.

Michel Conry vel *O'connery*, du diocèse d'Elphin, en Irlande, fut pourvu en 1739; il résigna une première fois en faveur de son neveu, qui suit, en 1772.

Thomas Charlton, prêtre d'Elphin, en Irlande, fut pourvu le 7 février 1772 et résigna en 1775.

Michel O'connery reprit son bénéfice, dont il fut pourvu de nouveau le 5 juin 1775, et qu'il résigna définitivement en 1780; † 18 mars 1785, âgé de quatre-vingt-cinq ans, et inhumé le 19 dans le chœur.

Julien Bertin, fils de René Bertin et de Jeanne Douard, natif de Rennes, fut nommé le 1^{er} janvier 1784; † 14 avril 1788, âgé de quarante-sept ans, et inhumé le 16 dans le chœur.

Claude-Richard Bailleul, natif de Mellé, fut pourvu, sur la résignation du précédent, le 30 avril 1788, et gouverna jusqu'à la Révolution; il devint en 1805 recteur de Bazouges-sous-Hédé; † 1810.

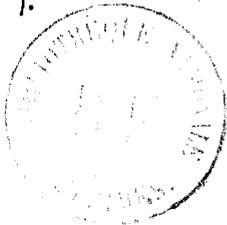
Gilles-François Chevalier (1803).

Jean Hattais (1804-1807).

Mathurin Haloche (1808, † 1826).

Jean Chumier, chanoine honoraire (1826, † 1874).

Paul Percel (1874-).



BALAZÉ

Ecclesia de Balazé (1116), — *Balazeum* (1500).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — L'église de Balazé appartenait au commencement du XII^e siècle aux chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Vitré. Mais lorsqu'en 1116 Marbode, évêque de Rennes, crut devoir supprimer cette collégiale et donna Notre-Dame de Vitré à l'abbaye de Saint-Melaine, Balazé suivit le sort de Notre-Dame et devint ainsi la propriété des Bénédictins de Saint-Melaine. Le seigneur de Vitré approuva ce changement et assura solennellement aux moines la possession de l'église de Balazé et de la partie du bourg qui en dépendait, « *ecclesia de Balaze cum sua parte burgi*¹. » En 1170 Étienne, évêque de Rennes, en 1185 le pape Luce III, et en 1213 Pierre, autre évêque de Rennes, confirmèrent successivement l'abbé de Saint-Melaine dans la jouissance de l'église de Balazé².

Par suite de cette donation, les religieux de Notre-Dame de Vitré levèrent les deux tiers des dîmes de la paroisse de Balazé, recueillirent les prémices et les oblations faites à l'église, et construisirent au bourg une grange pour ramasser leurs dîmes. Mais ils perdirent peu à peu leur influence dans cette paroisse, où ils ne possédaient presque plus rien au siècle dernier. Ils eurent même à lutter parfois avec l'évêque de Rennes pour conserver leur droit de présentation au bénéfice de la cure de Balazé, droit provenant de la donation qu'on leur avait faite de l'église paroissiale³.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 531, 630.

2. *Cartul. Sancti Melanii*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 48 II, 15.

Dans les siècles derniers, un grand nombre de recteurs de Balazé furent en même temps doyens de Vitré. Cependant rien ne prouve que cette dignité décanale fût unie à la rectorerie de Balazé; deux choses semblent même contraires à ce sentiment : la présentation ordinaire du bénéfice de Balazé par l'abbé de Saint-Melaine, — et la certitude que plusieurs doyens de Vitré ne furent point recteurs de Balazé.

En 1790, le recteur de Balazé jouissait des deux tiers des grosses et menues dîmes, — des dîmes novalles, — du presbytère, avec un jardin et un petit pré; le tout estimé par René Le Marié, recteur d'alors, valoir 4,500 liv. de rente.

A la même époque, la fabrique jouissait de 182 liv. 16 s. de rente¹.

ÉGLISE. — Dédié à saint Martin, évêque de Tours, cet édifice appartient en général au xvi^e siècle; on y voit quelques débris de verrières du xvii^e, représentant saint Jean, saint Barthélemy, etc. — La chapelle de la Sainte-Vierge, ouvrant dans le chanceau, du côté de l'évangile, était celle des seigneurs de la Bouëxière². On y voit encore les vestiges d'un tombeau-arcade et trois pierres tombales où sont sculptées des épées et des écussons *frettés*. — La chapelle Saint-Jean, située au Sud, était vraisemblablement celle des seigneurs du Chastelet, car on y trouve un curieux autel portant leurs armoiries; cet autel repose sur un massif triangulaire et sur deux colonnettes isolées ornées chacune d'un écusson; à droite : *parti au 1^{er} de sable, au lion morné d'argent, qui est Hay; au 2^e de à une croix ancrée; à gauche : parti au 1^{er} de Hay, au 2^e de gueules à trois écussons d'or chargés chacun d'une bande d'azur, qui est de Bourgon*. Ces armes

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. 4 V, 28.

2. La seigneurie de la paroisse était primitivement attachée à la terre de la Bouëxière, que posséda longtemps la famille de ce nom; mais la Bouëxière devint au xvii^e siècle la propriété des seigneurs du Chastelet, qui devinrent par suite seigneurs fondateurs de Balazé.

nous donnent la date de cet autel, construit par Jean Hay et Gillette de Bourgon, sa femme, vivant dans la seconde moitié du xvi^e siècle, seigneur et dame du Chastelet¹. — Enfin, la chapelle Sainte-Anne fut construite au xvii^e siècle par Jean Belin, recteur de Balazé, comme le témoigne l'inscription suivante, que l'on y voit encore :

Par la pieuse libéralité de Messire Jean Belin, recteur de Balazé, ceste chapelle a esté faicte en septembre, l'an 1634.

*Seigneur, il a basti ce membre à vostre église,
Si vous rendez aux cieux ce qu'on fait en ces lieux,
Grand Dieu, vous le ferez, pour sa sainte entreprise,
Membre de celle-là qui vous possède aux cieux².*

Il y avait jadis dans cette église la confrérie du Saint-Sacrement, mentionnée en 1650 et ayant 68 liv. de rente en 1790, et la confrérie de Sainte-Barbe, ayant à la même époque 49 liv. de rente.

Les fonts baptismaux, cuve en marbre des siècles derniers, sont ornés des écussons des marquis Hay du Chastelet³.

Mais la partie la plus intéressante et la seule monumentale de l'église est la tour qui vient d'être construite au bas de la nef. C'est un édifice fort élégant, dans le style ogival fleuri. La base, ornée d'un portail à voussures et d'une jolie rose, est flanquée de deux tourelles à flèches aiguës; la tour elle-même, de forme carrée, est ajourée de grandes baies flamboyantes et se termine par une flèche de pierre richement découpée à jour; à la base de cette flèche principale s'élancent

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. *Ibidem*.

3. Les seigneuries du Chastelet, du Vaulleury et de la Bouëxière, en Balazé, furent érigées en marquisat, sous le nom du Chastelet, en 1683, en faveur de Paul Hay, seigneur du Chastelet, auteur de l'*Histoire de Du Guesclin*. — Les marquis du Chastelet avaient aux derniers siècles leurs enfeu, bancs et écussons dans le sanctuaire de Balazé, devant le maître-autel.

de petits clochetons posés en encorbellement et d'une rare élégance. Le tout est d'un charmant aspect et fait honneur à l'architecte, M. Gelly, et au recteur, M. Brohan, qui ont construit ce monument.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Laurent des Rougerayes*. — Cette chapelle, déjà ancienne, fut bénite de nouveau le 26 mars 1676, parce qu'on reconstruisit son autel à cette époque; la cérémonie fut faite solennellement par le recteur de Balazé, en présence de ses paroissiens, venus en procession à cet effet.

2^o *Saint-Michel alias Saint-Eutrope du Vaufleury*. — Cette chapelle fut fondée par les seigneurs du Vaufleury, près du manoir de ce nom, appartenant en 1427 à Jean Cochon, et plus tard aux Hay du Chastelet. Il en est fait mention dès 1534, et une cloche y fut bénite le 7 mars 1675. Elle était fondée de deux messes par semaine et valait 120 liv. de rente en 1711-1723. Le marquis du Chastelet, qui présentait le chapelain aux deux derniers siècles, y nomma en 1712 Georges Ollivier en place de Jean Ménage, décédé.

3^o *Chapelle du Chastelet*. — Le 28 octobre 1668, Paul Hay, seigneur du Chastelet et du Vaufleury, et Geneviève Bonneau, sa femme, demeurant à leur manoir du Chastelet, fondèrent deux messes en la chapelle de ce manoir; ils assurèrent 160 liv. de rente au chapelain, qui desservirait en même temps leurs deux chapelles du Chastelet et du Vaufleury. En 1773, François de Larlan, veuve de Paul Hay des Nétumières, marquis du Chastelet, présenta à l'évêque Joseph de la Noë, prêtre, pour desservir ces deux chapellenies en place de Georges Ollivier, qui venait de mourir¹.

La chapelle du Chastelet fut reconstruite vers la même époque telle qu'elle est présentement, et elle fut bénite solennellement le 23 juillet 1781.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

4° *Notre-Dame et Saint-Joseph de la Contrie*. — Joseph Nouail, sieur de la Contrie, recteur d'Argentré, bâtit cette chapelle, qui fut bénite le 1^{er} décembre 1763. Le recteur de Balazé y bénit lui-même une cloche que nommèrent le recteur d'Argentré et Marie-Barbe Nouail, sa sœur¹.

5° *Chapelle de la Bouëxière*. — Les seigneurs de la Bouëxière fondèrent une messe par semaine dans la chapelle qui occupait un des pavillons de leur manoir. Vers 1715 cette chapellenie était à la présentation du sieur de la Martinière.

La chapelle existe encore, mais elle est abandonnée aussi bien que le manoir qui lui a donné naissance.

6° La *chapelle de la Corbinaye* est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)*.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 395, 566 et 623.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 199.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE BALAZÉ².

Guillaume Hardy vivait au XIII^e siècle.

Raoul Darrement (commencement du XIV^e siècle).

André Hellis (1319).

Pierre d'Espinay (1349). Ces deux recteurs contestèrent certaines dîmes en Balazé à l'abbesse de Saint-Sulpice, qui obtint contre le dernier, en 1349, un arrêt du Parlement de Paris.

Pierre Allain, chanoine de Rennes et de Dol, archidiacre du Désert et scholastique de Rennes, était recteur de Balazé en 1567. † 24 mars 1581 et inhumé dans la cathédrale de Rennes.

Julien Moreau (1591).

Georges Le Faucheur fut en même temps chapelain de Saint-Étienne et Saint-Lazare de Vitré (1592).

Jean Belin, recteur en 1626, fit bâtir la chapelle Sainte-Anne

1. *Reg. de l'état civil de Balazé.*

2. *Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallohert.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 49, etc.

dans son église paroissiale; † 4 avril 1644, après avoir résigné en faveur d'Isaac Bellière, prêtre du Mans.

Mathias Allou, clerc de Beauvais, se fit présenter à l'évêque par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 20 avril 1644 et prit possession le 24 du même mois. Mais dans la crainte qu'Isaac Bellière ne vint à vouloir user de la résignation faite par le précédent en sa faveur, il se fit en même temps pourvoir en Cour de Rome et prit une seconde fois possession le 25 août 1644. Il était doyen de Vitré en 1658; † 26 octobre 1663.

Jean Gandon succéda au précédent en qualité de recteur et de doyen en 1664; † 10 mai 1691.

N... Le Perdriel (1691-1692).

Jean Bourgonnière fut pourvu en 1692; † 4 janvier 1693.

Guillaume du Bouëxic, recteur en 1695, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'argent à l'aigle de sable*. † 8 février 1713 et inhumé en la chapelle Sainte-Barbe.

Charles-René de Tanouarn du Plessis-Bardoul, fils de René seigneur du Plessis-Bardoul, en Pléchâtel, fut nommé en 1713 recteur de Balazé et doyen de Vitré; il prit possession le 11 mars et permuta avec le suivant en 1727 contre la chefferie de la collégiale de la Guerche.

Maxime-Gaëtan Floccard, fils de Claude Floccard, gentilhomme de la maison du prince de Bavière, né en Savoie, et cheffer de la Guerche, devint par permutation recteur de Balazé et prit possession le 28 août 1727; il résigna en 1742; † 1759.

Julien-Augustin Fournier, né à Vitré d'André Fournier et d'Anne-Marie Hamel, fut pourvu le 13 décembre 1742 et devint doyen de Vitré vers 1768; † 21 septembre 1786, âgé de soixante-seize ans.

René Le Marié fut pourvu le 15 octobre 1786, administra la paroisse jusqu'à l'époque de la Révolution et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Joseph Jounot, chanoine honoraire (1803, † 1842).

N... Tostivint (1842-1844).

Hyacinthe Delhomme (1844, † 1847).

Pierre Druel (1847, † 1857).

Fortuné Hanry (1857-1867).

Jean-Marie Brohan (1867-1880).

Jean-Marie Lemonnier (1880-).

BAULON

Beingloen (843), — *Beaulon* (XII^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Il est pour la première fois question de la paroisse de Baulon en l'an 843. Une charte du *Cartulaire* de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire nous dit qu'à cette époque elle se nommait « *Beingloen vicaria*, » et qu'elle était limitrophe de celle d'Anast, aujourd'hui Maure, qui renfermait alors Bovel¹.

En 1152, saint Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, dotant le Chapitre de sa nouvelle cathédrale, lui donna l'église de Baulon². Plus tard, mais nous ne savons en quelle circonstance, les chanoines de Saint-Malo se dessaisirent de cette église et la cédèrent aux chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort, qui fondèrent à Baulon un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (Voy. tome II, 654). Les religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, établis à Montfort, desservirent la paroisse de Baulon jusqu'en 1789.

ÉGLISE. — Saint Blaise semble avoir toujours été le patron de l'église de Baulon.

La première église paroissiale dont on ait gardé le souvenir se trouvait, dit-on, à l'entrée du bourg, près du champ de foire actuel.

Une deuxième église fut ensuite construite plus au centre; démolie en 1835, elle présentait, d'après les notes du *Registre paroissial*, des caractères d'architecture romane dans

1. Arch. d'Anjou.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

sa partie supérieure, où l'on voyait un arc triomphal et une abside en cul-de-four; mais ses nefs avaient été faites vers 1550. Les seigneurs de Bréal et ceux de la Muce prétendaient aux honneurs et à la supériorité dans cette église; toutefois, les derniers en jouissaient seuls au xviii^e siècle. La confrérie du Rosaire y était érigée, « sans aucun revenu fixe mais avec assez de casuel; » il y avait quelques fondations, entre autres une « pour le pain de communion¹. » De la nouvelle église de Baulon, construite en 1835, nous n'avons rien à dire; c'est un édifice propre, mais sans style. On y conserve une relique de la vraie croix très-vénérée depuis des siècles et « attirant beaucoup d'aumônes, » dit le *Pouillé ms. de Saint-Malo*. Il est permis de croire qu'elle fut apportée à Baulon par les chevaliers qui y possédaient le Temple. (Voy. tome III, 96 et 100.)

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jacques de la Muce*. — Cette chapelle priorale, dans laquelle, en 1607, Jean du Bec, évêque de Saint-Malo, tint sur les fonts baptismaux un enfant du seigneur de la Muce, n'est plus qu'une ruine.

2^o *Sainte-Barbe de la Chèze*. — Les seigneurs de la Chèze, en Baulon, fondèrent cette chapelle près de leur manoir. En 1766, l'évêque ordonna le service à l'église paroissiale des messes dues dans la chapelle de la Chèze, parce que cette dernière n'avait pas de chapelain; mais en 1772, Jean du Tay, acolyte, fut pourvu de ce petit bénéfice. Cette chapelle, existant encore, n'est plus desservie.

PRIEURÉS. — *Baulon et la Muce*, membres de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 654 et 670.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 396 et 631.

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)*.

ERMITAGE, — Voy. tome III, 504.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE BAULON ¹.

Frère Raoul Quernou devint abbé de Montfort en 1360.

Frère Pierre Hubert rendit aveu au seigneur de la Muce en 1454.

Pierre Pigeon rendit aveu au roi en 1497.

Frère Jehan Hubert rendit aveu au seigneur de la Muce en 1525 ;
† 1558.

Frère Charles Landeau fut pourvu par l'évêque le 10 avril 1558 et résigna en faveur du suivant, en 1563.

Claude Dodieu, pourvu en Cour de Rome en 1563, résigna en 1583.

Rolland Lemarrer, pourvu en 1583, prit possession le 15 mai.

Pierre Hirel, † vers 1612.

Frère Olivier Nogues succéda au précédent et prit possession le 24 avril 1612. Guillaume Le Roy, prêtre séculier, voulut en vain lui disputer le bénéfice, dont il prit possession le 26 juillet suivant; il lui fallut y renoncer. Frère Olivier Nogues fonda une messe par semaine en son église paroissiale le 22 juillet 1634.

Frère Pierre Maudet, † 1656.

Frère Jean Richier fut pourvu le 8 octobre 1656.

Ferdinand Jehanne, † 1659.

Frère François Millier fut pourvu le 19 juin 1659.

Frère Joseph Pichouart, † 1664.

Frère David Baude fut pourvu le 4 juillet 1664.

Pierre Croc rendit aveu au seigneur de la Muce en 1671 et au roi en 1678 et 1683.

Pierre Saulay résigna en 1694.

Gaspard Fargnier fut pourvu le 2 novembre 1694 ; † vers 1720.

Frère François Hurlin, présenté par l'abbé de Montfort et pourvu par l'évêque le 31 janvier 1720, fut révoqué par ses supérieurs en 1728.

Frère Antoine-Joseph Valentin, pourvu en juin 1728, résigna en 1741.

Frère Claude Garnier, présenté par l'abbé de Montfort le 16 octobre, fut pourvu par l'évêque le 28 novembre 1741 ; † 1746.

Frère Joseph-Raoul Buché, pourvu le 17 novembre 1746, résigna en 1753.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Infér. — Ms. de la Muce, etc.

Frère Jean-Sébastien Teffaine, présenté par l'abbé de Montfort, refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours le 17 mars 1753 et résigna en 1755.

Frère Jean-Baptiste Magneval fut pourvu le 10 juin 1755; † 1788.

Frère Jean-François Le Roy, pourvu le 20 août 1788, résigna l'année suivante. Un conflit s'éleva alors entre l'évêque de Saint-Malo, qui nomma recteur Pierre-Paul Guillotin, et l'abbé de Montfort, qui présenta en vain d'abord frère Frédéric Renaud, puis frère Louis Le Blanc, refusés l'un et l'autre par le prélat. L'évêque finit par avoir gain de cause en nommant le suivant.

François-Toussaint Leau de la Touche, pourvu le 15 juillet 1790, prit possession sans opposition le 20 du même mois.

René Martin (1803, † 1809).

Jean-Baptiste Gruel (1809-1826).

Mathurin Chesnay (1826, † 1864).

Julien Gaignard (1864-1878).

François Griel (1878-).

BAUSSAINE (LA)

Baucena (1197), — *La Baucène* (1220), — *La Bauscenne* (1442), — *La Baussane* (1513).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — La première mention faite de La Baussaine remonte au XII^e siècle; en 1197 apparaît, en effet, Guillaume, prêtre de La Baussaine, « *Guillelmus de Baucena sacerdos*, » qui fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Georges par les seigneur et dame de Tinténiac¹.

Il se peut bien qu'à cette époque La Baussaine fût déjà paroisse, mais il semble alors que son territoire venait d'être

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 194.

distrain de la paroisse de Tinténiac; c'est ce qui ressort de la convention suivante, passée en 1220 entre l'abbesse de Saint-Georges et Raoul, évêque de Saint-Malo, relativement aux paroisses des environs de Tinténiac. Nous en extrayons ce qui se rapporte à La Baussaine.

Il est dit dans cette chartre que désormais l'abbesse de Saint-Georges présentera le chapelain de l'église de La Baussaine; que ce chapelain jouira de tous les droits paroissiaux appartenant à son église, « *omnia jura parrochialia ad ecclesiam suam pertinentia habebit capellanus de la Baucene,* » excepté toutefois des dîmes de blé et de vin appartenant aux religieuses de Saint-Georges; qu'il soldera chaque année, le lendemain de Pâques, 2 sols (environ 10 fr.) à cette même abbaye; qu'il ne paiera que la moitié de la procuration due à l'évêque, parce que la prieure et le recteur de Tinténiac devront payer l'autre moitié, mais qu'il paiera les procurations entières dues à l'archidiacre et au doyen. Il est enfin dit que le recteur de Tinténiac recevra certaines rentes de la prieure du lieu, en compensation des revenus qu'il touchait jadis dans l'église ou chapelle de La Baussaine, ce qui indique bien la distraction de cette dernière du territoire de Tinténiac. Le pape Eugène IV confirma dans les mêmes termes cette convention deux cents ans plus tard, en 1442¹.

En 1633, l'abbesse de Saint-Georges déclara devoir au recteur de La Baussaine une rente de 60 liv., plus l'acquit de ses décimes; elle mentionna aussi son droit à la présentation de ce recteur, droit qu'elle conserva jusqu'en 1790.

Le *Pouillé ms. de l'évêché de Saint-Malo*, dressé par ordre de M^{gr} de la Bastie (1739-1767), nous donne les renseignements suivants sur l'état de la paroisse de La Baussaine à cette époque :

Revenu de la cure : 500 liv.; — *titulaire de l'église* : saint Léon; — *nombre des communicants* : 800; — *présentateur du*

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 233, 236, 278.

benéficé : l'abbesse de Saint-Georges ; — *décimateur* : la même abbesse ; — *seigneur de la paroisse* : M^{me} de Mornay comme dame de Montmuran ; — *église* : en bon état, ainsi que les ornements ; — *fabrique* : environ 10 liv. de revenu fixe dans une pièce de terre, plus les noix du cimetière, estimées 6 liv. ; — *presbytère* : petit, un peu loin de l'église, le jardin est bien ; — *fondations* : il y en a quelques-unes, une de trente messes valant 16 liv., une autre de 6 liv.¹

ÉGLISE. — Dédiée à saint Léon-le-Grand, pape, l'église de La Baussaine est un édifice du xvi^e siècle ; sur l'une des sablières de la nef on lit, en effet, la date 1527, et l'on voyait jadis une inscription de 1575 indiquant qu'à cette époque furent construits par les paroissiens le clocher et la tour le supportant. Elle se compose d'une seule nef, accostée au Nord de quatre chapelles et au Sud d'une tour dont la base formait en 1746 la chapelle de la Vierge, vis-à-vis le chœur. La nef se termine par un chevet droit, ouvert d'une fort belle fenêtre flamboyante. Extérieurement, ce chevet forme un joli pignon orné de gargouilles, choux et pinacles ; les chapelles septentrionales se présentent également très-bien en dehors avec leurs grandes baies de style flamboyant et la riche ornementation de leurs gables.

A l'intérieur il faut surtout remarquer les verrières, qui, quoique mutilées, sont encore de précieux spécimens de l'art au xvi^e siècle. La grande fenêtre du chevet est consacrée à la Passion de Notre-Seigneur. Voici l'énumération et l'ordre des scènes, en commençant par le bas : Jésus chasse les vendeurs du temple ; — la dernière cène ; — Jésus au jardin des Oliviers. = Saint Pierre coupe l'oreille à Malchus ; — Jésus devant Caïphe ; — Jésus devant Pilate. = Jésus amené à Hérode ; — Jésus reconduit à Pilate ; — scène de la flagellation. = Couronnement d'épines ; — Pilate se lave les mains ;

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

— portement de croix et rencontre de la Véronique. = Crucifiement; — élévation de la croix; — descente de croix. = Dans les dessins flamboyants terminant l'ogive : descente de Jésus aux limbes; — résurrection de Notre-Seigneur; — le Père-Éternel sur son trône.

La première chapelle septentrionale près du chanceau, dédiée à saint Pierre en 1746, a perdu ses vieux vitraux. La chapelle suivante n'a plus elle-même que des fragments se rapportant à la vie du Sauveur; on y distingue : l'adoration des bergers; — l'adoration des rois mages; — la circoncision, — et au sommet de la fenêtre la Pentecôte.

Enfin, la troisième chapelle présente dans son vitrail : le Père-Éternel assis sur un arc-en-ciel, les pieds reposant sur le globe terrestre et entouré d'un double cercle d'anges; — Adam et Ève mangeant le fruit défendu; — Adam et Ève chassés du Paradis terrestre; — puis quelques scènes de la vie de Notre-Seigneur enlevées peut-être à la chapelle précédente et représentant le massacre des Innocents et le baptême de Jésus.

Voilà ce qui reste des anciennes verrières de La Baussaine, dont M. l'abbé Brune a dit : « On admire (en cette église) des fragments de vitres très-remarquables; on y reconnaît encore quelques sujets de l'Ancien-Testament traités d'une manière originale et curieuse, mais la plupart incomplets¹. »

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame et Saint-Charles de la Boujardière.* — Le 19 mai 1648, Charles Guynemer, prêtre originaire de Longaulnay, mais demeurant au village de la Boujardière, en La Baussaine, se proposant de bâtir en ce lieu une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Charles, fit une fondation de deux messes devant être dites en ce sanctuaire. L'évêque de Saint-Malo donna son approbation à ce pieux projet le 29 octobre de la même année.

1. *Archéol. relig.*, 420.

La chapelle de la Boujardière fut bâtie sur le fonds de Guillaume Guynemer, neveu de Charles, fondée de 50 liv. de rente et considérée comme chapelle frairienne. Le fondateur, Charles Guynemer, la desservit lui-même jusqu'à sa mort, arrivée en 1679; il eut pour successeurs Mathurin Le Franc, pourvu le 8 août 1679, et Laurent Chevalier, présenté en 1743 par François Guynemer, sieur de la Magdeleine. — *Nunc* détruite.

2° *Oratoire de la Béréchère*, construit dans la maison même de ce manoir, appartenant en 1513 aux du Bouays de Couesbouc.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 396.

RECTEURS DE LA BAUSSAINE ¹.

Michel Le Duc (1522).

Guillaume Le Duc résigna en 1538.

Mathieu Guérin remplaça le précédent en 1539; nommé en cour de Rome, il eut à combattre François Bretagne, qui se fit pourvoir à Saint-Malo en 1560; † 1567.

Guillaume Nouvel, pourvu par l'évêque le 6 janvier 1568, repoussa les prétentions de Jean Herrault, qui prit en vain possession du bénéfice; † 1569.

Olivier Paireon succéda au précédent et prit possession le 4^{er} janvier 1570.

Jean Herrault revint, paraît-il, à la charge, finit par demeurer recteur et résigna en 1574.

Jean Baillët prit possession le 23 mai 1574 et résigna en 1585.

Julien Trémaudan prit possession le 20 octobre 1585 et résigna en 1588.

Guillaume Rogier prit possession le 3 avril 1588; † 1591.

Pierre Léonnel, nommé le 21 octobre 1591, résigna vers 1595; † 5 juin 1599 et inhumé dans l'église.

Jean Durand prit successivement possession le 12 juillet 1596, le 16 septembre 1597 et le 12 juin 1599; ce qui prouve que le bénéfice lui fut contesté, peut-être par un certain François Le Mei-

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

gnan qui se dit recteur à la fin de 1595, peut-être aussi par Pierre Léonnel, qui semble avoir voulu retirer sa résignation. Jean Durand résigna lui-même en 1632.

Georges Saiget alias *Sachet*, pourvu le 17 novembre 1632, résigna en 1668.

Jean Doucet, présenté par l'abbesse de Saint-Georges, fut pourvu le 8 juin 1668, malgré les prétentions de Guillaume Cochery, en faveur duquel le précédent avait résigné; † 1705.

Nicolas Robin, présenté par l'abbesse de Saint-Georges, fut pourvu le 1^{er} juillet 1705; † 1743.

Jean-Marie de la Haye, précédemment recteur d'Aubigné, fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges; l'évêque de Saint-Malo refusa de le pourvoir et nomma recteur Paul Touchet; mais Jean-Marie de la Haye se fit pourvoir par l'archevêque de Tours le 14 juin 1743 et resta maître de la cure; † avril 1729.

Laurent Brullay, pourvu le 14 mai 1729, résigna en 1744.

Jean-Baptiste Aougstin fut nommé le 8 juillet 1744; † septembre 1767.

Julien Le Tournoux, pourvu le 14 septembre 1767, était encore recteur en 1790.

Mathurin Rouazin (1803).

Jean Glemée (1803, † 1816).

Jean-Joseph Denoual (1816, † 1818).

Mathurin Éon (1818-1837).

N... Denoual (1837-1844).

Mathurin Collet (1844-1845).

Michel Poisson (1846, † 1848).

Simon Jégu (1848-1864).

Joseph Lemarchand (1864, † 1875).

Pierre Louvrier (1876-).

BAZOUGE-DU-DÉSERT (LA)

Vicus qui Basilica dicitur (1040), — *ecclesia de la Bazogia* (1090), — *Bazocha, Bazogia* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — D'après M. Maupillé¹, Main, premier ancêtre connu des seigneurs de Fougères et neveu de Main, archevêque de Dol, vivant en 990, s'établit, au commencement du xi^e siècle sur le territoire de La Bazouge et y fonda un château appelé de son nom, le Pont-Main². Mais ce château fut, semble-t-il, un établissement purement militaire, destiné à garder le passage de la rivière d'Airon et les frontières du domaine seigneurial. M. Maupillé pense que Main établit sa famille, avec le personnel civil qui l'accompagnait, plus en arrière, dans l'intérieur des terres, près du bourg de La Bazouge. Le Pont-Main, dit-il, ne paraît pas avoir possédé d'église avant la chapelle qu'y fit construire, au xiii^e siècle, un seigneur de Mayenne; l'église de La Bazouge fut donc la chapelle ou église seigneuriale du domaine de Main, et c'est ce que semble confirmer le nom sous lequel nous la trouvons tout d'abord désignée, *Basilica*, la Basilique, l'Église, sans aucune détermination particulière.

« Cette supposition semble, du reste, emprunter un certain caractère d'autorité de la possession par l'église de La Bazouge d'une insigne relique qui lui appartenait autrefois, d'un bras de saint Judicaël, roi de Bretagne. Il serait, en effet, bien difficile d'expliquer comment cette petite église de campagne se serait procuré une pareille relique si, à son origine, elle ne s'était pas trouvée dans des conditions d'existence entièrement différentes de celles dans lesquelles nous la voyons aujourd'hui. Mais cette possession n'a plus rien qui doive nous surprendre lorsque nous reconnaissons que l'église ainsi favorisée a été, à son origine, la chapelle du seigneur de la

1. Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné-du-Désert.

2. Le Pont-Main, aujourd'hui dans la Mayenne, est devenu célèbre de nos jours par l'apparition de la Sainte Vierge qui s'y effectua le 17 janvier 1871. C'était, au moyen-âge, une forteresse construite dans les solitudes de la forêt de Glaine et réunie à la paroisse de Saint-Ellier, diocèse du Mans, quand on eut défriché une partie de cette forêt. C'est aussi la forêt de Glaine qui a donné le surnom du Désert aux paroisses de Louvigné et de La Bazouge, sur le territoire desquelles elle s'étendait jadis. Elle occupait tout le territoire entre Le Coglais et Saint-Mars de la Fustaye, et joignait par suite la forêt de Fougères.

contrée, ou, si l'on veut, l'église de la paroisse à laquelle il appartenait, et que ce seigneur était le neveu du métropolitain de Bretagne, c'est-à-dire du prélat qui, plus que tout autre, pouvait disposer d'une faveur de la nature de celle dont notre église avait à se glorifier¹. »

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce n'est que vers l'an 1040, et à l'occasion de la fondation du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, que nous trouvons dans nos documents historiques la première mention de l'église de La Bazouge. Par l'acte même de fondation de ce prieuré, Main II, seigneur de Fougères, donna à l'abbaye de Marmoutiers une maison dans le bourg de La Bazouge, « *in vico qui Basilica dicitur domum unam*, » en même temps qu'il lui en donnait une autre dans la ville de Fougères et une autre encore dans le bourg de Louvigné-du-Désert².

« Ces deux dernières, dit M. Maupillé, servirent vraisemblablement à l'établissement des religieux de cette abbaye dans les prieurés de la Trinité et de Louvigné. Quant à celle de La Bazouge, fut-elle jamais occupée par des moines? Nous n'en savons rien.

« Cependant une tradition locale, dont on retrouve les traces dans des manuscrits du xvii^e siècle, fait mention d'une communauté d'hommes qui aurait existé dans cette paroisse à une époque fort éloignée, et dont elle place le siège au Plessix-Chasné, village distant du bourg d'environ 1,500 mètr. Cette tradition, rapprochée de la donation de la maison faite à Marmoutiers, tendrait, jusqu'à un certain point, à faire supposer que le bourg de La Bazouge occupait primitivement la place de ce village, et que l'église primitive, déplacée vers la fin du xi^e siècle, fut alors transférée à l'endroit où se trouve l'église actuelle.

« Ce déplacement, du reste, s'il eut lieu, semble avoir en-

1. M. Maupillé, *Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, p. 88.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 394.

traîné une modification dans le nom de la paroisse, qui à partir de cette époque cesse d'être *Basilica*, et en devenant *Bazogium* ou *Bazogia*, laisse pressentir la forme qu'il prendra définitivement plus tard¹. »

Ce qui est positif, c'est qu'en 1092 Raoul, seigneur de Fougères, donna aux religieux de Marmoutiers, en même temps que l'église de Notre-Dame de Fougères, le quart de celle de La Bazouge, « *quartam partem ecclesie de La Basogia*². » Il est aussi certain qu'avant la Révolution le recteur de La Bazouge était vulgairement appelé le prieur, quoiqu'il n'y eût point de prieuré dans la paroisse. Peut-être était-ce un lointain souvenir de la primitive organisation de cette paroisse?

Lorsqu'au XII^e siècle l'église de Notre-Dame de Fougères, enlevée aux moines de Marmoutiers, devint une collégiale, le quart de l'église de La Bazouge demeura en sa dépendance, et les chanoines, en devenant réguliers, vers 1143, transférèrent leurs droits sur notre église à l'abbaye de Rillé, dont ils furent les premiers membres. Mais ces religieux ne conservèrent pas longtemps l'église de La Bazouge, car elle fut vers cette époque unie par l'ordinaire à l'archidiaconat de Rennes.

« C'est par suite de ces dispositions que, dans les temps antérieurs à la Révolution, l'abbaye de Rillé percevait dans toute l'étendue de la paroisse de La Bazouge, à l'exception du Petit-Maine, le sixième des grosses dimes, qui se percevaient elles-mêmes à la sixième gerbe. Les cinq autres sixièmes appartenaient au recteur et faisaient de la cure, qui était à la présentation de l'archidiaque de Rennes, une des plus riches du diocèse de Rennes³. »

En 1790, en effet, le recteur Victor de Lesquen déclara jouir du presbytère et d'un pourpris de 12 journaux de terre

1. *Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louigné*, p. 89.

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 491.

3. M. Maupillé, *loco citato*.

estimés 200 liv. de revenu, et des dîmes estimées 8,000 liv. ; mais les charges étaient considérables et s'élevaient à 3,200 livres¹.

La paroisse de La Bazouge perdit une partie de son territoire au xiii^e siècle, lorsque le Pont-Main fut réuni à la paroisse de Saint-Ellier ; on lui enleva encore quelques villages au profit de cette même paroisse quand, en 1640, l'autorité ecclésiastique détermina juridiquement les limites des deux diocèses de Rennes et du Mans dans le territoire du Petit-Maine, faisant partie des paroisses de La Bazouge, Louvigné et Saint-Ellier².

Par ordonnance royale en date du 24 janvier 1827, le rectorat de La Bazouge a été érigé en cure de deuxième classe.

ÉGLISE. — Placée sous l'invocation de saint Martin, évêque de Tours, l'église de La Bazouge n'offre rien de remarquable. Le vaisseau est formé d'une nef accompagnée de deux transepts et terminée par un chevet droit ouvert jadis d'une grande fenêtre ogivale. Aucune de ses parties ne paraît remonter à une époque antérieure au xvi^e siècle. Le transept septentrional, ou chapelle du Rosaire, fut bâti en 1619 ; celui du Sud, ou chapelle Sainte-Anne, a été construit en 1630 par M. Souef, alors recteur, et à ses frais. La façade occidentale fut refaite en 1729, comme l'indique ce millésime gravé au-dessus de la porte, et une chantrerie fut établie au-dessus de la sacristie en 1739. Les autres parties ne datent que de 1838, époque à laquelle on finit de démolir l'ancienne église, qui tombait en ruines.

Jadis, le seigneur d'Ardennes, en Saint-Georges-de-Rein-

1. D'après cette déclaration, le recteur jouissait alors de la totalité des dîmes, mais il devait 120 boisseaux de froment à l'abbaye de Rillé et 44 boisseaux d'avoine au roi, seigneur de Fougères. — Il devait, en outre, payer la pension de deux vicaires, 572 liv. 12 s. de décimes, 53 liv. à l'archidiacre de Rennes, etc. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 27.)

2. Le Petit-Maine était un pays de franchise cédé au xiii^e siècle par le seigneur de Fougères au seigneur de Mayenne.

tembault, avait les droits de prééminence seigneuriale dans l'église de La Bazouge¹. Il y avait aussi en cette église d'assez nombreuses fondations, dont le revenu total était en 1790 de 883 liv. 9 s. de rente; l'une d'elles, celle de Sainte-Anne, devait la messe tous les mercredi et samedi de chaque semaine. — La confrérie du Rosaire y était ancienne.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Clair de l'Hermitage*. (Voy. tome III, 505.)

2° *Saint-Joseph du Pont-Dom-Guérin*. — Cette chapelle fut construite en 1787, dans un site très-pittoresque et à peu de distance de la précédente, par Joseph-François Chardon de la Renoulais, avocat au Parlement de Bretagne, habitant la maison du Pont-Dom-Guérin; il la dota de 60 liv. de rente, en y fondant des messes, et présenta le 10 juin 1787, pour la desservir, Jean-Baptiste Miquelard, sieur de la Guilnière, prêtre d'Avranches². — *Nunc* abandonnée.

3° *Sainte-Anne de la Raslais* fut bâtie en 1630. Neuf ans plus tard, l'église de La Bazouge ayant été polluée le 31 juillet 1639, le culte paroissial fut transféré à la Raslais et on l'y fit jusqu'au 23 octobre suivant, jour de la réconciliation de l'église par l'évêque de Dol, le siège de Rennes étant alors vacant³. La chapelle de la Raslais fut fondée de deux messes par semaine, en 1638, par Jean Le Besch, sieur de la Raslais, avocat à la Cour, demeurant à la maison de la Raslais; il légua pour cela une maison, un jardin et 35 liv. de rente au chapelain. En 1728, Marguerite Ménard, femme de Jacques Léziard, sieur de la Morinière, fit pourvoir de cette chapellenie Pierre Bouquet, qui prit possession le 3 mai de la chapelle et de la maison de la Basse-Raslais. En 1790, Victor

1. Ardennes fut érigé en marquisat, sous le nom de Romilly, en 1642. La seigneurie de la paroisse de La Bazouge appartenait à cette terre, à cause du Grand fief de La Bazouge, ou du Pont-Péan, auquel elle était attachée.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14.

3. *Notes ms.* de M. l'abbé Chartrain.

Delaunay en était chapelain et jouissait en cette qualité de 60 liv. de rente, plus 12 liv. pour loyer d'une maison et de son jardin; il ne possédait plus la maison de la chapellenie, mais la rente avait été augmentée¹.

Quoique délaissée, la chapelle de la Raslais subsiste encore; on y voit gravés sur la porte du Midi la date 1630, les monogrammes de Jésus et Marie, et ces mots : *Sit nomen Dni Benedict.*; au-dessus de la porte du Nord on lit les noms des fondateurs : *Jean Le Beschu et Anne Brindel.*

4° *La chapelle de la Bastardière* fut construite en 1587, au moins dans sa partie supérieure; mais la porte principale, ornée d'une moulure en accolade, a été remaniée en 1687, comme l'indique ce millésime gravé au-dessus. Ce fut vraisemblablement l'œuvre de la famille Lasne, dont les armoiries s'y trouvent encore : *d'azur à l'aigle éployée d'argent, soutenue de trois troncs d'arbre d'or.* En 1682 on y baptisa un enfant de Charles Lasne et de Marguerite Boismartel, sieur et dame de la Bastardière. En 1710, Luc-François du Bouëxic, seigneur de la Bastardière, présenta pour desservir cette chapelle Gilles Anger, clerc du diocèse, pourvu par l'évêque le 1^{er} juillet, en place de Julien Destais, démissionnaire. Gilles Anger étant mort en 1734, François du Bouëxic, seigneur de Guichen, présenta, du chef de Julienne de La Jaille, sa femme, la chapellenie de la Bastardière à Félix Bouillot. En 1790, ce petit bénéfice valait 33 liv. de rente².

5° *Chapelle du Plessix-Chasné.* — D'après M. Maupillé, le Plessix-Chasné pourrait bien tirer son nom, *Plessiacum Chasna*, d'une dame Chasné, de Saumur, qui épousa un seigneur de Fougères; mais il nous semble plutôt que ce manoir dut sa dénomination à la famille de Chenné, ou Channé, à laquelle appartient Guillaume de Chenné, sieur du Haut-Plessix, en La Bazouge, en 1513. Quoi qu'il en soit, la tradition locale

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44; 4 V, 27.

2. *Ibidem.*

prétend que des religieux, Bénédictins ou chanoines réguliers, desservirent la chapelle de cette maison à une époque très-reculée. Aujourd'hui il n'en reste plus rien.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 258.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 396, 619 et 634.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 505.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SOEURS DE LA CHARITÉ D'ÉVRON. — Voy. tome III, 634.

RECTEURS DE LA BAZOUGE-DU-DÉSERT².

Pierre Toullic (1490).

Guy Girard (1600-1624).

Bertrand Souef fut pourvu en 1622; † 29 novembre 1653 et inhumé dans l'église, proche la balustrade.

Michel Nicolon (1653-1655).

André de Cornilleau (1657).

Étienne de Lacoste, licencié en droit, protonotaire apostolique et archidiaacre de Léon (1662-1668).

François Elluard prit possession le 15 avril 1668; † 25 février 1674, âgé de trente-huit ans, et inhumé dans l'église, près la balustrade.

Pierre de la Monneraye, bachelier de Sorbonne (1674).

Pierre de Lorgeril rendit aveu au roi pour son presbytère et 44 journaux-de pourpris le 31 octobre 1678.

Charles-Marie du Plessix d'Argentré (1680).

Paul-Charles de la Saugère, nommé en 1682, résigna en 1685.

Claude Caternault fut pourvu en 1685; † 8 avril 1698 et inhumé dans le chœur de l'église.

Mathurin de Kerboudel de la Courpéan, docteur en Sorbonne, prit possession le 19 juin 1698; il résigna en 1704 en faveur de René Ménard, recteur de Saint-Léonard de Fougères; mais cette renonciation fut sans effet, et M. de la Courpéan reprit son titre; † 1706.

Claude-Luc du Bouëxic de Guichen de la Feronais, prêtre de Saint-Malo, bachelier en Sorbonne, prit possession le 1^{er} août 1706,

1. Notes ms. de M. l'abbé Chartrain. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes, etc.

résigna en 1735 et devint chanoine de Rennes; † 1739 et inhumé dans la cathédrale.

François Cormier, prêtre de Vannes, fut pourvu le 1^{er} juin 1735 et prit possession le 9 juillet; † 31 janvier 1750.

Pierre-Joseph Pioger de Chantradeuc, prêtre du diocèse, seigneur de Chantradeuc, la Haye-Sautoger, les Vergers, Boro et Saint-Perreux, précédemment recteur de Javené, prit possession le 2 mars 1750. Il construisit le presbytère actuel en 1753 et y plaça ses armoiries à côté de celles du marquis de Romille, seigneur de la paroisse; † 12 mai 1764, âgé de cinquante-quatre ans, et inhumé dans le cimetière, où l'on voit encore son tombeau au chevet de l'église.

Joseph-Éléonore de Forsanz du Houx, prêtre de Saint-Malo, licencié en droit, fut pourvu le 25 mai 1764; il permuta avec le suivant en 1767 et devint recteur de Saint-Étienne de Rennes.

Charles-Hilaire de Châteaubriant, précédemment recteur de Saint-Étienne de Rennes, pourvu de La Bazouge le 2 juin 1767, retourna à Rennes en qualité de recteur de Toussaints en 1770.

Alexandre Le Normant, bachelier de Sorbonne, recteur de Toussaints de Rennes, pourvu par permutation de La Bazouge le 22 janvier 1770, permuta une seconde fois en 1784 et devint grand-chantre et chanoine de Dol.

Victor-Marie de Lesquen de la Ménardais, vicaire général, grand-chantre et chanoine de Dol, devint par permutation recteur de La Bazouge le 20 janvier 1784; mais il demeura vicaire général de Dol et de Quimper et gouverna jusqu'à la Révolution; † 1799.

Nicolas Crespin (1803, † 1806).

R... Chauvière (1806-1816).

Joseph Denoual (1816-1821).

Guillaume-René Gillouayc (1821, † 1839).

Julien Boutin (1839, † 1864).

Pascal-Jean-François Beaufrils (1864-).

BAZOUGES-LA-PÉROUSE

Ecclesia de Basocis (x¹^e siècle), — *Bazocha*, *Bazogia Petrosæ* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

ORIGINES. — Le nom de cette paroisse n'est, comme nous l'avons dit, que la forme altérée du mot *basilica*, *basilca*, *basolgia*, employé au moyen-âge pour désigner, particulièrement en France, une église desservie par des moines. Quant au nom de Pérouse, c'est une corruption du mot *pierreuse* donné comme surnom à cette paroisse et tiré de la nature rocheuse de son sol, à moins qu'on ne veuille y voir une allusion au culte de saint Pierre, patron de la paroisse.

« Nous n'avons aucune donnée, dit M. Maupillé, sur l'origine et les commencements de cette petite ville. Tout porte à croire qu'elle est très-ancienne et qu'elle remonte à une époque antérieure à l'établissement de la plus grande partie de nos paroisses rurales. Elle est désignée dans les anciens documents sous le nom de *villa*, et dès le XI^e siècle elle nous apparaît avec un cortège d'institutions qui annoncent une organisation administrative que l'on ne rencontre pas ordinairement au berceau des agglomérations qui ont donné naissance à nos bourgs. Ainsi, dès cette époque, Bazouges avait son moulin seigneurial, son four, son marché et même sa coutume.

« Peut-on induire de là qu'elle remonte jusqu'aux Romains et qu'elle doit l'existence à une de ces *villa* qui étaient chez eux le dernier terme de l'agglomération civile, et qu'ils auraient élevées aux jours de leur occupation? En l'absence de toute autre indication et surtout de tout vestige d'antiquités romaines dans la ville de Bazouges et dans les lieux circonvoisins, nous n'oserions pas hasarder une telle conclusion; nous nous permettrons seulement de dire que les faits connus autorisent cette conjecture : que les intérêts civils aussi bien que les intérêts religieux ont concouru à sa formation¹. »

Les origines paroissiales de Bazouges se rattachent à celles

1. *Notice hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*, 33.

de l'église Notre-Dame de Fougères. Lorsqu'Auffroy, seigneur de Fougères, fonda cette dernière au commencement du XI^e siècle, il lui forma une dotation fort importante dans laquelle furent compris, entre autres biens, la moitié de l'église de Bazouges, la moitié des droits du marché, du four et du cens de cette ville, en un mot la moitié de tous les revenus qu'il en retirait : « *Dimidia ecclesia de Basocis, dimidium forum, dimidium furnum, dimidietas census et omnium reddituum suorum de predicta villa*¹. »

Main, seigneur de Fougères, fils et successeur d'Auffroy, changea les dispositions de son père relativement à Notre-Dame, desservie jusqu'alors par des chanoines; il substitua à ces derniers des Bénédictins de Marmoutiers, mais il laissa à ceux-ci tous les biens dont avaient joui leurs prédécesseurs, de sorte que ces Bénédictins prirent possession de l'église de Bazouges.

Après Main, Raoul, seigneur de Fougères, son fils, renchérit encore sur les libéralités de ses ancêtres, et aux dons d'Auffroy il ajouta, en faveur des religieux de Notre-Dame, une certaine quantité de terre appelée *olque*, située près l'église de Bazouges, tout le moulin d'Arczon, toute la mouture des habitants de la ville et une mansure ou habitation dans cette même ville².

Un peu plus tard, les Bénédictins de Marmoutiers perdirent l'église de Notre-Dame, donnée par le seigneur de Fougères à l'abbaye de Rillé, qu'il venait de fonder. Suivant toujours le sort de Notre-Dame, l'église de Bazouges fut dès lors unie à la nouvelle abbaye. Les chanoines réguliers de Rillé entrèrent donc en jouissance de tous les dons faits dans la paroisse de Bazouges par les seigneurs de Fougères; il ne tardèrent pas vraisemblablement à fonder, vers le milieu du

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 491.

2. « *Dedit unam olcam terræ sitam juxta ecclesiam ejusdem villa, molendinum de Archun cum omni moutura burgensium, et unam mansuram terræ in eadem villa.* » (*Bull. de l'Assoc. Bret.*, III, 491.)

xii^e siècle, le prieuré-cure de Bazouges dont nous avons précédemment parlé (Voy. tome II, 615), et ils administrèrent la paroisse jusqu'à l'époque de la Révolution. Aux religieux, prieurs-recteurs d'avant 1789, succédèrent de simples recteurs depuis 1803; mais une ordonnance royale en date du 21 juin 1826 érigea le rectorat de Bazouges en cure de deuxième classe.

ÉGLISE. — Il est à remarquer que la paroisse de Bazouges est toujours désignée dans les chartes du moyen-âge par une appellation plurielle, *Bazogiae Petrosæ*; or, il existait naguère encore à Bazouges deux églises accolées l'une à l'autre, appelées vulgairement la haute et la basse église. Voici comme elles sont décrites par un archéologue contemporain :

« Avant les travaux qui ont commencé à la transformer, l'église de Bazouges était, pour la forme extérieure et pour la distribution, la plus étonnante et la plus incompréhensible église, non pas du diocèse de Rennes, ou même du royaume de France, mais de tout l'univers catholique. Elle se composait de six nefs parallèlement juxta-posées, mais qui toutes différaient plus ou moins de largeur, de longueur et de hauteur de voûte. Il existait d'ailleurs entre les trois nefs du Nord et celles du Midi une différence de niveau d'environ 60 centimètres, qui était rachetée par quatre marches en granit; et pour que rien ne manquât à cette prodigieuse irrégularité, de tous les angles de ce vaste bâtiment il n'en était pas un seul qui ne fût de fausse équerre¹. » Enfin, outre cette différence de niveau entre la haute et la basse église, on remarquait des gonds en fer scellés dans les piliers qui séparaient ces deux églises et qui avaient dû supporter jadis des portes ou des balustrades séparant les deux édifices². Voilà

1. M. l'abbé Brune, *Cours d'archéol. relig.*, 336.

2. La haute église était la plus ancienne; ce devait être, dans l'origine, un édifice roman; de la basse église, une nef fut construite en 1313 et les deux autres furent réédifiées de 1368 à 1374.

bien l'explication de la dénomination *Bazogiæ Petrosæ*; mais ce qu'on n'a pu découvrir jusqu'ici, c'est la raison d'être de ces deux églises. On ne connaît point de société religieuse autre que celle de Rillé qui ait pu s'intéresser à Bazouges; peut-être faut-il croire que les chanoines de cette dernière abbaye — comme leurs prédécesseurs les chanoines de Notre-Dame — ne reçurent, au milieu du XII^e siècle, que la moitié de l'église de Bazouges, « *dimidia ecclesia de Basocis*, » et qu'ils n'obtinrent l'église tout entière qu'à une époque très-postérieure. Dans ce cas, il est probable que l'autre moitié appartenait aux paroissiens; mais alors les chanoines de Rillé n'auraient donc pas, dès leur arrivée à Bazouges, administré cette paroisse; ils auraient donc été pendant quelques siècles simplement prieurs, ayant leur église à côté de celle des recteurs.

L'église de Bazouges est sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul. Elle a été presque entièrement reconstruite à neuf il y a une vingtaine d'années, et un vaisseau à trois nefs, terminé à l'Ouest par une vaste abside servant de sanctuaire, a remplacé les vieilles et bizarres églises dont nous venons de parler.

« Dans la reconstruction, on a conservé seulement la partie orientale de la première nef, du côté Sud, et la façade, dans laquelle se trouve la grande porte, sur la principale rue de la ville¹. La partie la plus remarquable est sans contredit la travée au-dessous de la tour, dans laquelle sont placés aujourd'hui les fonts baptismaux. Elle est surmontée d'une voûte à nervures dont les retombées viennent s'appuyer sur quatre énormes piliers que leur structure et l'ornementation de leurs chapiteaux semblent rattacher à l'architecture de la fin du XII^e siècle. Les restes de trois contreforts romans, qui soutiennent le mur oriental, viennent encore appuyer cette conjecture.

1. Cette porte a quelque mérite architectural; son ornementation fleurie rappelle le dernier âge du style gothique.

« La construction de cette travée doit avoir précédé de près d'un siècle la construction de la travée adjacente dans le même collatéral. Celle-ci, dans laquelle s'ouvre la porte méridionale, est également surmontée d'une voûte à nervures. Des trois arcades qui soutiennent cette voûte, deux affectent la forme ogivale surbaissée; la troisième, celle par laquelle le collatéral est mis en communication avec la grande nef, la forme du cintre brisé¹. »

La fenêtre du pignon qui termine à l'Est le collatéral Nord, est ornée d'une fort belle verrière sur laquelle on lit en deux endroits le millésime de 1574. Cette verrière, comme nous l'apprennent les *Comptes des trésoriers* de Bazouges², coûta la somme de 552 liv. Elle avait été endommagée par le temps et brisée en quelques endroits, mais elle vient d'être restaurée à neuf, et elle représente aujourd'hui dans son ensemble un monument remarquable de l'art auquel elle appartient. Voici la description qu'en donne M. l'abbé Brune :

« La belle verrière qui est encadrée dans la double fenêtre ogivale du pignon oriental se compose d'une douzaine de tableaux représentant, d'une part, les Mystères de la Sainte

1. M. Maupillé, *Notice hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*, p. 45.

2. Ces registres de *Comptes* offrent un grand intérêt et sont au presbytère de Bazouges. On y voit se succéder tous les travaux faits à l'église depuis 1561 jusqu'au milieu du XVII^e siècle, et l'on y retrouve les coutumes de l'époque. Ainsi, en 1568, on réédifia la chapelle Saint-Georges tombée en ruines; — en 1571 et 1572, on releva plusieurs autres chapelles telles que celle de la Vierge et celle dite la Petite-Chapelle; — en 1599, on reconstruisit le pignon de la chapelle des seigneurs de la Ballue; — en 1605, on refit le pavé devant l'autel Saint-Jean et devant celui des Agonisants; — en 1662, on fit encore des travaux à la chapelle de la Sainte-Vierge et à celle de Sainte-Magdeleine; — en 1639, on restaura l'autel Saint-Roch et Saint-Sébastien; — en 1632, on refit le maître-autel afin d'y placer un tabernacle, le sacraire ayant seul servi jusqu'alors.

A côté de ces travaux on trouve signalées les nombreuses et longues processions usitées aux XVI^e et XVII^e siècles. On se rendait au Mont Saint-Michel, à Bonne-Nouvelle de Rennes, à Broualan, à Lantiman, aux Iffs, à Noyal, à Marcellé, à Saint-Rémy, à Mézières, à Trans, aux chapelles de la Ballue, de l'Hermitage, de Saint-Fiacre, etc., et jusqu'en Normandie, à Macey et à Chenillé.

En 1562, on distribuait une pipe de vin à la communion pascale, mais une barrique suffisait en 1636. — On acheta des orgues en 1634, et Jean Hamon fut le premier organiste, aux appointements de 400 liv., etc., etc.

Vierge, et de l'autre les souffrances et la mort de son divin Fils. Le premier tableau à gauche et en bas représente l'Annonciation, puis, en s'élevant vers l'ogive, la naissance de Jésus-Christ, l'adoration des Mages, et enfin un tableau plus grand que les autres, qui semble retracer les derniers moments de la Sainte Vierge. Dans l'autre partie de la fenêtre se voient plusieurs scènes de la Passion, la descente de Jésus-Christ aux enfers et la Résurrection.

« Dans le tympan, Dieu le Père, revêtu des insignes des plus hautes dignités de la terre, la papauté et l'empire, reçoit dans la gloire Marie, le type de l'innocence, et en regard Ève, la femme coupable, mais régénérée par le sang de son descendant. L'ange l'accompagne avec le même glaive dont il la menaça autrefois en la chassant du paradis terrestre, mais qu'il vient déposer devant le trône de la miséricorde ¹. »

On remarque à droite et à gauche, à l'entrée de l'église de Bazouges, deux bénitiers qui méritent d'être signalés : « Le premier est une ancienne cuve baptismale de forme rectangulaire, longue d'environ 1 mètre et large de 50 à 60 centimètres; elle est évasée à sa partie supérieure et ornée dans chacun de ses angles d'une moulure qui figure une sorte de colonnette. Chacune de ses faces présente un des attributs des quatre Évangélistes : l'homme, le bœuf, le lion et l'aigle, assez grossièrement sculptés, et portant des phylactères sur lesquels on ne remarque pas la moindre trace d'écriture.

« Le second est un ancien chapiteau de colonne que l'on a découvert lors de la démolition de la vieille église, et que l'on a creusé pour le faire servir à sa nouvelle destination. Ce bénitier, qui est rond à sa base, affecte la forme carrée à sa partie supérieure. Sur la face principale on voit *trois coquilles, deux en chef et une en pointe*, et au-dessous l'inscription suivante, qui se poursuit sur toute la plate-bande représentant le tailloir du chapiteau : « J. PELERIN ET SA FAME

1. *Arch. relig.*, 339. — *Bullet. archéol. de l'Assoc. bret.*, II, 29.

FIRENT FAIRE CETTE CHAPELLE EN NON DE DIEU DE LA VIERGE PUCELLE ET FUT COMMENCÉE EN LAN MIL III^e ET XIII^e 1. » L'écusson est accompagné à droite et à gauche de divers dessins représentant une tête humaine et les branches d'un arbre avec des fleurs et des feuillages.

« Il résulte de cette inscription que la chapelle ou la nef bâtie par J. Pelerin², et que l'on nommait encore, il y a trente ou quarante ans, la chapelle des Pèlerins, fut ajoutée, au commencement du XIV^e siècle, aux trois nefs supérieures sur le milieu desquelles était placé le vieux clocher. Cette partie de l'ancienne église avait été elle-même élevée sur les ruines d'un édifice roman dont nous avons trouvé des restes authentiques dans les fouilles de nos dernières constructions³. »

Terminons en disant que la tour de l'église de Bazouges, détruite par la tempête de 1705, puis reconstruite en 1720, fut frappée de la foudre en 1859; elle est restée depuis lors dans l'état où nous la voyons aujourd'hui.

En 1596, François Chaussière, natif de Bazouges, chanoine, scholastique et vicaire général de Rennes, recteur de Betton, fit une fondation de messes dans l'église de sa paroisse natale.

Le seigneur de la Ballue prétendait avoir les droits honorifiques de prééminence dans l'église de Bazouges, où il avait une chapelle prohibitive, mais ces droits lui étaient contestés par le seigneur de la châtellenie de Bazouges⁴.

La confrérie de l'Assomption fut enrichie d'indulgences par le pape Innocent X, en 1654.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Georges*. — Elle se trouvait dans

1. M. Maupillé, *Notice hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*, p. 47.

2. Une famille Pelerin, de Penhoat, en Fégréac, portait les armoiries retrouvées Bazouges : *d'argent à trois coquilles de sable*. (*Nobil. de Bret.*) — Jusqu'en 1637, on dit à Bazouges un annuel de messes pour la famille Pelerin, et cela « de temps immémorial. »

3. Note de M. de la Fosse citée par M. Maupillé.

4. La châtellenie de Bazouges fut presque toujours unie à la baronnie de Fougères, possédée dans les derniers siècles par le roi.

le cimetière de Bazouges. Au xvii^e siècle, Georges Robineau y fonda une messe hebdomadaire et la dota de 25 liv. de rente. Cet édifice est tombé en ruine, mais on vient de construire une nouvelle chapelle de style ogival dans le cimetière, et à côté s'élève un beau calvaire breton sculpté par Hernot.

2° *Saint-Nicolas de Villecartier*. (Voy. tome III, 506.)

3° *Sainte-Anne et Saint-Jean du Houx*. — En 1662, Jean Le Lièvre, prieur de Bazouges, propriétaire de la maison du Houx, en cette paroisse, bâtit, avec la permission de l'évêque, une chapelle dans un terrain qu'il afféagea « dans la forêt de Villecartier, là même où s'était manifestée la gloire de sainte Anne par plusieurs miracles et où l'on honorait l'image de cette sainte placée au pied d'un arbre. » Il dédia naturellement sa chapelle à sainte Anne et à son propre patron saint Jean l'Évangéliste, et il y fit célébrer la messe tous les dimanches et fêtes. Malheureusement pour Jean Le Lièvre, les commissaires du roi, députés pour la réformation des forêts en 1665, le dépossédèrent de son afféagement et firent démolir sa chapelle¹. Voyant cela, le bon prêtre ne se découragea pas; il fit reconstruire la chapelle sur son propre domaine du Houx, lui conserva le même vocable et y transféra la fondation de messes qu'il avait déjà faite, dont les revenus consistaient en maison et terres. L'évêque de Rennes approuva volontiers ces fondations le 30 mai 1662 et le 22 août 1670².

4° *Saint-Sauveur de la Boudonnière vel du Grandbois*. — Le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723) mentionne cette chapelle « fondée d'une messe tous les quinze jours. » En 1786, sur la démission de Jean Anger, chapelain de ce sanctuaire, Mathurin Le Camus, « prêtre présenté par Louis Ruellan du Tiercent, seigneur de la Ballue, » fut pourvu par l'évêque de

1. Cette chapelle devait se trouver dans la partie de la forêt de Villecartier appelée encore aujourd'hui le Breil Sainte-Anne, là même probablement où s'élève une croix nommée aussi croix de Sainte-Anne.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44.

la « chapelle de la Boudonnière, située près le village du Grand-Bois. » Il en prit possession le 12 septembre¹. On dit que cette chapelle fut rebâtie par les paroissiens en 1754 et rachetée par eux au sortir de la Révolution. Elle continue d'être desservie par le clergé de la paroisse.

5° et 6° *Chapelles de la Ballue*. — Il y avait deux chapelles au manoir de la Ballue² : l'une appelée la grande chapelle, dédiée à saint Martin, l'autre nommée la petite chapelle.

Le 1^{er} août 1699, Marie Ruellan, femme d'Hyacinthe de Quatrebarbes, marquis de la Rongère, fonda cinq messes basses, avec un catéchisme le dimanche, pour être dites « partie dans la grande chapelle de Saint-Martin, située proche son château de la Ballue, partie dans la petite chapelle de ce même château. » Cette dame donna à cet effet au chapelain la métairie du Rocher, située près la Ballue. Mais en 1754 Joseph Ruellan, baron du Tiercent et seigneur de la Ballue, retira cette métairie et donna en place au chapelain une rente de 150 liv., hypothéquée sur sa métairie de la Porte. En 1724, René Ruellan, seigneur de la Ballue, présenta à l'évêque Claude Lodin, prêtre du diocèse, qui fut pourvu le 3 décembre en place de Jean-Baptiste Gaultier, démissionnaire. En 1788, Julien Brard, prêtre, fut nommé chapelain de la Ballue après la mort de Guillaume Manchon³.

De même que la chapelle de Grandbois, celle de la Ballue fut conservée en 1803 comme oratoire public desservi par un vicaire, mais cet état de choses ne dura point, et il ne reste plus de trace des sanctuaires de la Ballue.

7° *Sainte-Magdeleine*. (Voy. tome III, 258.)

8° *Chapelle de Martigné*. — Le manoir de Martigné appartenait en 1513 à R. Le Lièvre, en 1680 à Amaury Dupont,

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. La Ballue était à l'origine un château-fort appartenant en 1513 aux Chesnel, puis aux de Québriac et aux Ruellan; en 1592, les prêtres de Bazouges y mirent en sûreté leurs ornements et le trésor de leur église à cause de la guerre civile.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44.

sieur de la Haye, et en 1751 à M. Huchet de Quénétaïn. Ce dernier possédait une chapelle « bâtie dans la cour » de son manoir; elle fut visitée en 1751 par le prieur de Bazouges, délégué à cet effet par l'évêque, et fut trouvée « convenablement tenue¹. » Quoique abandonnée, elle existe encore; c'est un rectangle avec fenêtres ogivales et de vieilles statues en bois du xv^e ou xvi^e siècle.

9^o *La Sainte-Trinité du Pont*. — Cette chapelle, située au village du Pont, est fréquentée par les pèlerins, mais non desservie; la paroisse y allait en procession en 1652.

10^o *Chapelle de la Poitevinière*, en ruines.

11^o *Notre-Dame de l'Hôpital*. — C'est l'oratoire d'un petit hospice qui vient d'être fondé à Bazouges.

PRIEURÉ. — *Bazouges*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 615.)

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 258.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 397, 619, 651.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 506.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE BAZOUGES-LA-PÉROUSE².

Bertrand de Beaulieu (xvi^e siècle).

Jean Le Clerc, évêque de Macerata, auditeur de rote et archidiacre de Dinan, fut nommé en 1544 prieur commendataire de Bazouges; il rendit aveu au roi en 1543 pour son prieuré.

Robert de la Châsse, chanoine de Rennes, fit un accord avec ses paroissiens en 1567 au sujet des 10 mines de seigle que recevait le sacriste pour traitement.

Jacques Bynel (1577).

Guillaume Bouillie, prieur commendataire en 1604, rendit aveu au roi en 1606; † 1627.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Frère Jean Le Lièvre, chanoine régulier comme les suivants (1627-1663).

Frère René Le Lièvre (1663, † 1672).

Frère Guy Le Maistre, pourvu en 1672, rendit aveu au roi en 1678.

Frère Jean-Baptiste Poussin rendit également aveu le 13 mai 1683 et fit une fondation dans son église; † 1704.

Frère Jean Gaultier, pourvu par l'évêque le 11 décembre 1704, rendit aveu en 1711; † 1722.

Frère Pierre des Hayes fut pourvu en 1722; † 1744. De son temps il y avait neuf prêtres résidant à Bazouges.

Frère Zacharie Berthelot, prieur de Paimpont, pourvu en 1744, donna sa démission au bout de quelques mois.

Frère Joseph Nivet, prieur de Saint-Moran de Rennes, fut pourvu le 12 avril 1742; † 1748.

Frère Joseph de Beauvais succéda au précédent; † 1784.

Frère Pierre Delaire fut pourvu le 30 mai 1784 et ne quitta Bazouges qu'en 1791.

Paul-Charles-Nicolas Meignan (1803-1804).

François-Jean Veillard (1804, † 1824).

François-Vincent Barbot (1824-1856).

Jacques Rimasson (1857-).

BAZOUGES-SOUS-HEDÉ

Ecclesia de Basogetis (1158 et 1185), — *de Basoguis* (1168),
— *Basogetarum* (1170).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — « Cette paroisse, dit Ogée¹, est un ancien prieuré de l'abbaye de Saint-Melaine, qui présente la cure. » Relevons tout d'abord cette erreur. Bazouges-sous-Hédé n'a jamais été un prieuré; mais le prieuré de Hédé, membre effec-

1. *Dict. de Bret.*, v° Bazouges-sous-Hédé.

tivement de Saint-Melaine, se trouvait dans la paroisse de Bazouges, et c'est pour cela que la cure de Bazouges était à la présentation de l'abbé de Saint-Melaine.

Dès le XII^e siècle, en effet, nous trouvons les religieux de Saint-Melaine confirmés dans la possession de l'église de Bazouges-sous-Hédé : en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Lucie III¹. Aussi voyons-nous dans les siècles suivants le prieur de Hédé prendre le titre de curé primitif de Bazouges et jouir des deux tiers des dîmes de cette paroisse. Il est certain que, dans les deux derniers siècles au moins, il n'y avait pas de paroisse à Hédé même, cette ville dépendait pour le spirituel de Bazouges ; aussi les recteurs de cette paroisse se qualifiaient-ils recteurs de Bazouges et de Hédé. Dans sa visite pastorale de 1667, M^{er} de la Vieuville ordonna au recteur de Bazouges de célébrer la messe dominicale tant pour les paroissiens de Bazouges que pour ceux de Hédé, « *pro suis omnibus parœcianis cum de Bazougiis tum de Hedeo* ². » Au XVII^e siècle, il paraît même que le recteur de Bazouges habitait de préférence la petite ville de Hédé, car en 1768 les paroissiens de Bazouges voulurent le forcer à revenir dans leur bourg.

En 1790, le recteur de Bazouges, Joseph Oliviero, déclara que le bénéfice de sa cure ne consistait qu'en un presbytère avec jardin, et en une pension congrue que lui faisaient les moines de Saint-Melaine, possesseurs du prieuré de Hédé, uni alors à leur mense conventuelle³.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église paroissiale de Bazouges se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit et accostée d'une simple chapelle au Sud. « Toute pauvre et chétive qu'elle est, dit M. l'abbé Brune, cette église

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. *Reg. de l'état civil de Bazouges-sous-Hédé.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 25.*

ne manque pas d'intérêt sous le rapport archéologique. Le mur Nord de la nef est fort ancien et construit en moellons disposés, comme on a fait souvent aux XI^e et XII^e siècles, en arête de poisson. » On y remarque aussi deux baies romanes aujourd'hui bouchées. Le reste de la nef est du XV^e siècle et offre deux jolies portes ogivales de style fleuri assez richement ornementées et surmontées des écussons des de Bintin ou des Le Mintier, seigneurs de Bazouges. Le chevet a été remanié à une époque plus récente et sa fenêtre est moderne. Il ne reste plus que des débris insignifiants des anciennes verrières peintes, dans lesquelles M. l'abbé Brune avait encore pu distinguer, voilà trente ans, des armoiries : *de gueules à la croix engreslée d'argent*, un Christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean, et une Madeleine portant un vase de parfums¹.

Ces armoiries, qui se trouvent en plusieurs endroits, tant en dehors qu'en dedans, sont celles de la famille Le Mintier, qui possédait au XVII^e siècle la seigneurie de Bazouges et le manoir de Bon-Espoir. En 1681, Thibaud Le Mintier de Carméné déclara posséder « le manoir de Bazouges, consistant en un vieil corps de logis... en vieilles murailles, dans la cornière desquelles y a un cul-de-lampe..., une vieille tour presque ruinée, appelée la Tour-aux-Moines..., douves et pont allant à l'église dudit Bazouges, etc.² » Il ajouta qu'à cause de cette seigneurie de Bazouges il jouissait des droits de « fondation de l'église et du presbytère, de banc, lisière et enfeu au chancel de ladite église, etc.³ »

Cet enfeu des seigneurs de Bazouges n'est pas ce qu'il y a de moins intéressant dans l'église. C'est un beau et grand tombeau placé dans le chœur, au côté de l'évangile, sous une arcade en ogive ouverte dans l'épaisseur du mur. « A la

1. *Archéol. relig.*, 403.

2. Ce château de Bazouges se trouvait au-dessous du presbytère, au bord de l'étang. Il n'en reste plus rien.

3. *Arch. Nat.*, P. 4613.

jonction des arcs sont sculptées des armoiries timbrées d'un heaume soutenu par deux lions. Sur l'écu, placé en biais, est une *croix engreslée*. Sur le tombeau même, une statue couchée représente un chevalier revêtu de son armure et ceint de son épée : sa tête nue repose sur un coussin que deux petits anges soutiennent de chaque côté, ses mains sont jointes, son bras gauche porte son écu et ses pieds reposent sur un lion. Le tout est sculpté en grand relief sur la pierre de granit qui recouvre le tombeau. Il existe sous le monument une crypte dont on ne connaît pas les dimensions et qui, sans doute, servait de caveau à la famille seigneuriale¹. »

Il est assez difficile de savoir au juste le nom du seigneur inhumé sous ce monument, parce qu'on n'y voit point les émaux de son écusson et qu'il n'y a nulle inscription. La tradition locale dit que c'est un sire Le Mintier de Carmené; mais, d'après M. Baron du Taya, Jacques Le Mintier n'épousa l'héritière de Carmené que vers la fin du xvi^e siècle ou le commencement du xvii^e; or, l'ornementation du tombeau paraît plus ancienne que cette date. Aussi M. de la Bigne Villeneuve croit-il que c'est plutôt un sire de Bintin, dont la famille possédait la seigneurie de Bazouges au xv^e siècle². Les de Bintin, comme les Le Mintier, avaient pour blason une *croix engreslée*; seulement les de Bintin portaient : *d'or à la croix engreslée de sable*, et les Le Mintier : *de gueules à la croix engreslée d'argent*.

La même tradition assure qu'il y avait aussi une fondation de messes assez importante faite en l'église de Bazouges par la famille Le Mintier de Carmené. On trouvait enfin dans cette

1. M. l'abbé Brune, *Arch. relig.*, 402.

2. En 1437 et en 1445 Pierre de Bintin avait le manoir de la Cour de Bazouges et celui de l'Hostel de Bazouges; en 1513, Jean de Bintin possédait ces mêmes seigneuries. Par testament daté de 1549, René de Bintin, seigneur de Bazouges, voulut que son fils bâtard Jean, seigneur de Briguenaull, portât le nom de Bazouges. Ce Jean de Bazouges épousa Guyonne de Parthenay, † en 1598 et inhumée dans l'église de Bazouges; Julien de Bazouges, seigneur des Chapelles, probablement son frère, et bâtard comme lui, fut tué en duel le 20 mai 1597 et inhumé le lendemain dans la même église. (*Arrêts de Fraim*, 185. — *Reg. de l'état civil de Bazouges*.)

église une confrérie du Saint-Esprit, enrichie d'indulgences par le pape Innocent XI en 1679, et tombée depuis en désuétude.

CHAPELLES. — 1° *Sainte-Magdeleine*. (Voy. tome III, 258.)

2° *Chapelle de Bon-Espoir*. — Construite près du manoir de Bon-Espoir par les seigneurs du lieu, elle fut fondée d'une messe quotidienne et de 150 liv. de rente, le 2 juin 1665, par Françoise Le Mintier de Carmené, veuve de Jacques Le Gonidec, seigneur des Aulnays, Beaumont et Bon-Espoir. Cette chapelle, qui avait 22 pieds de long, d'après un aveu de 1680, n'existe plus.

RECTEURS DE BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ¹.

Jean Poussart (1615).

Jacques Blandin se qualifiait recteur de Bazouges et de Hédé en 1620; † 4 septembre 1653.

J... Hus (1653).

Jean Gauvain (1666).

Jean Ollivier (1678).

Jean Tranchant, en 1698, fit enregistrer ses armoiries : *d'argent à une croix de gueules cantonnée de quatre losanges de même*; il signe en 1710 recteur de Bazouges et de Hédé.

Jean Rufflé, prêtre du diocèse, recteur de Bazouges et de Hédé en 1714; † 1719.

Julien Rageul, prêtre du diocèse, prit possession le 27 mars 1719 et résigna en 1748.

Jean-François de la Mare de la Ville-Allée, prêtre du diocèse, fut pourvu le 30 janvier 1749; † 1777.

Nicolas Hervoche fut nommé le 3 mars 1777 et devint recteur de Cornuz en 1779.

François-Nicolas Goyar, pourvu le 11 novembre 1779, se démit en 1786.

Jean-François des Bouillons, nommé le 13 septembre 1786, donna sa démission à la fin de la même année.

Joseph Olliviero, pourvu le 3 janvier 1787, gouverna jusqu'à la Révolution; il devint en 1803 curé de Saint-Sauveur de Rennes.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Reg. de l'état civil de Bazouges-sous-Hédé, etc.

Mathieu Lego (1803).
Pierre-Julien Fissot (1803-1804).
Claude Bailleul (1805, † 1810).
Félix-Méen Bigarré (1810, † 1827).
Louis Mahé (1827, † 1828).
Paul-Louis Deniard (1828-1838).
N... Téhard (1838-1846).
Paul Pinoul (1846-1847).
Nicolas Brasseur (1847-1857).
Michel Hany (1837-1870).
Julien Sablé (1870-).

BEAUCÉ

Belceacum (XI^e siècle), — *Belceium* (XII^e siècle), — *Beaucyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Tout ce que nous connaissons des commencements de Beaucé, c'est que cette paroisse existait dès le XI^e siècle, et qu'à cette époque elle avait pour recteur Raginald, « *Raginaldus sacerdos de Belceaco*, » qui fut victime d'un misérable voleur nommé Albéric¹. Nous savons, de plus, que dans les premières années du siècle suivant le prieuré d'Igné, près Fougères, était en possession de la moitié ou du moins d'une partie considérable des dîmes de la paroisse de Beaucé. « A la suite des difficultés survenues entre les religieux de Pontlevoy, titulaires de ce prieuré, et Raoul, seigneur de Fougères, Josse, archevêque de Tours (1158-1173), à l'arbitrage duquel les parties avaient remis la conclusion de leur différend, attribua le droit de dîmer au seigneur de Fougères,

1. *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, III, 248.

mais avec la réserve qu'il ne pourrait en disposer à titre d'aumône, ni à aucun autre titre, si ce n'est en faveur des religieux de Pontlevoÿ¹. »

Lorsque le prieuré d'Igné tomba en décadence, les prétentions de l'abbaye de Pontlevoÿ sur les dimes de la paroisse de Beaucé tombèrent nécessairement aussi.

En 1790, le recteur de Beaucé, présenté par l'ordinaire, était seul décimateur dans sa paroisse. Ce recteur était alors Pierre Picard, qui déclara jouir d'un presbytère avec jardin, parterre et pré, estimés 18 liv. de revenu; — des dimes de toutes espèces en sa paroisse, affermées par bail 2,400 liv.; — de quelques fondations annexées à sa cure, évaluées 130 liv. de rente, — et enfin de 146 liv. de rentes constituées, sur lesquelles il devait 68 liv. aux pauvres de la paroisse.

Il avait, en outre, plusieurs charges : « 48 demeaux de seigle dus à l'abbaye de Rillé; — 48 demeaux de seigle et 72 demeaux d'avoine dus à l'abbaye de Pontlevoÿ; — la pension d'un vicaire; — l'entretien du chancel de son église, — et 230 liv. de décimes². » Tout cela diminuait bien ses revenus; mais l'on voit par là que les Bénédictins de Pontlevoÿ conservaient encore quelques droits sur la paroisse de Beaucé; ils avaient dû seulement consentir à ce que la générosité des seigneurs de Fougères s'exerçât envers le recteur du lieu et les chanoines réguliers de Rillé.

« A l'époque où la ville de Fougères fut ravagée par la peste (1626-1632), les habitants de Beaucé, se voyant menacés par le fléau qui avait déjà envahi quelques-uns de leurs villages, eurent l'inspiration de faire une procession solennelle jusqu'au village de la Placecardière, où il s'était déclaré. Arrivés à ce village, ils placèrent le drapeau mortuaire sur la dernière maison qu'il avait atteinte et y laissèrent leur grande croix de procession. Dieu permit que le fléau s'arrêtât devant

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

cette pieuse manifestation ; et en témoignage de leur reconnaissance, les paroissiens voulurent que leur croix restât à tout jamais déposée dans la maison où sa présence semblait avoir conjuré le fléau. Elle y a été toujours conservée depuis, et ses habitants la montrent encore aujourd'hui avec un véritable sentiment de respect, en mémoire de l'évènement auquel ils doivent d'en être les possesseurs ¹. »

Terminons en disant qu'il y avait autrefois (en 1660) à Beaucé une assemblée qui se tenait le jour de la fête de saint Armel. Le seigneur du Bois-Février, en Fleurigné, avait le droit d'y lever le havage ou droit seigneurial sur toutes les boissons et les marchandises.

ÉGLISE. — L'église de Beaucé est sous l'invocation de saint Martin, évêque de Tours. Cet édifice, où se trouvaient, en 1781, les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Abraham, doit remonter en partie au xi^e ou au xii^e siècle; c'est ce que prouvent un pan de muraille et des traces de haies romanes qui apparaissent encore. Toutefois l'ensemble de l'église, en forme de croix, n'offre rien de remarquable. Sur la façade occidentale on lit la date 1627, et sur la chapelle méridionale celle de 1621. Une partie du vaisseau a été aussi rebâtie en 1783; un mémoire de l'époque nous apprend que la dépense s'éleva à 4,600 liv. On y remarque, à l'intérieur, auprès de la grande porte, une ancienne cuve baptismale en granit, de forme octogone, et ornée sur chacune de ses faces d'une arcature trilobée. Au haut de la nef est aussi une pierre tombale dont l'écusson est effacé, mais qui porte encore cette inscription : *Cy gist le corps de Messire Jehan de Couason, vivant seigneur de la Motte et fondateur de ceste église, décédé le 8 octobre 1650.* Les seigneurs de la Motte-Beaucé prétendaient, en effet, avoir les prééminences et les droits de fondateur dans l'église de Beaucé.

Il n'y a point de chapelles dans cette paroisse.

¹. M. Maupillé, *loco citato*.

RECTEURS DE BEAUCÉ¹.

Raginald (XI^e siècle).

Guy de Moucé, recteur dès 1558, eut une contestation avec les moines de Pontlevoy, en 1565, relativement aux dîmes.

René Delaunay (1566).

Jean de Brye, vicaire général de Rennes (1578).

Vincent Le Marchand (1616).

Jean Le Marchand (1638).

Jean-Baptiste de Rocolez, chanoine de Saint-Benoît-le-Bien-tourné, de Paris, protonotaire apostolique, résigna la cure de Beaucé en 1660.

Guy Grandsillon fut pourvu le 13 décembre 1660 et permuta avec le suivant.

Michel Le Pannetier prit possession le 1^{er} janvier 1679 et fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois fascés ondées d'argent*; il résigna en 1703.

Joseph Le Maczon, prêtre du Mans et licencié ès lettres, fut pourvu le 15 juin 1703; † 13 mai 1718.

Jean Le Pannetier, diacre du Mans, pourvu par l'évêque le 20 février 1719, prit possession quelques jours après, mais il fut bientôt forcé de donner sa démission.

Jacques Guyodo, prêtre de Vannes, se trouvant à Rome, obtint du Pape, en 1719, la cure de Beaucé; mais l'évêque de Rennes refusa de le recevoir, ayant disposé de ce bénéfice. Jacques Guyodo maintint ses prétentions et finit par prendre possession de Beaucé, qu'il conserva peu de temps; † 1720.

Sébastien Malherbe, prêtre du diocèse, fut nommé le 10 mars 1720 et résigna avant de mourir; † 15 mars 1729.

Eusèbe Guérandel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 15 juillet 1729; † 9 février 1732 et inhumé dans l'église.

Mathurin Urvoy, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 9 août 1732, résigna en 1736.

Jean Blanchard, prêtre du diocèse, fut nommé le 19 octobre 1736; † 1747.

Jean-Charles Gibet, prêtre du diocèse, pourvu le 7 août 1747, résigna en 1784.

Pierre-Clément Picard, nommé le 22 juillet 1784, administra la paroisse jusqu'à l'époque de la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 16 avril 1823, âgé de quatre-vingts ans.

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Christophe Rissel (1823-1832).

Julien Beauce (1832, † 1870).

Julien Gourdin (1870-).

BÉCHEREL

Becherellum, oratorium de Becherel (xii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — Alain de Dinan, mort avant 1148, fils de Geoffroy I^{er}, seigneur de Dinan, peut être considéré comme le fondateur du château de Bécherel, bâti dans la paroisse de Plouasne, et autour duquel se groupa bientôt une petite ville.

En construisant sa forteresse, le seigneur de Bécherel éleva dans son enceinte une chapelle ou oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge, « *capellam sanctæ Dei Genitricis Mariæ in Becherello castro sitam*¹, » et il désira confier aux Bénédictins de Marmoutiers le soin de desservir ce sanctuaire. Ces religieux possédaient, en effet, la paroisse de Plouasne, dont Bécherel faisait partie.

A la prière d'Alain de Dinan, Donoald, évêque d'Aleth (1120-1143), donna donc cette chapelle à l'abbaye de Marmoutiers, et il permit aux moines de choisir un chapelain pour la desservir, à la condition de le préscauter à l'évêque pour que celui-ci lui donnât des pouvoirs; il les autorisa même à révoquer au besoin ce chapelain pour de justes causes².

Le successeur de Donoald sur le siège épiscopal fut saint

1. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 403.

2. *Ibidem*.

Jean-de-là-Grille, qui éprouva, comme l'on sait, de grandes difficultés avec les religieux de Marmoutiers. Il eut notamment à se plaindre d'eux au sujet de leur chapelle de Notre-Dame de Bécherel, « *in oratorio de Becherel quod in parochia de Ploasno constructum est.* » Que reprochait-il aux moines? Nous n'en savons rien, mais c'était assez grave, car le saint prélat les menaça d'excommunication et interdit l'oratoire de Bécherel. Heureusement pour l'abbaye de Marmoutiers, le cardinal Odon, légat du Saint-Siège en France, vint au secours de ces religieux; grâce à lui, l'interdit fut levé et les Bénédictins purent y reprendre leurs divins offices. De plus, le légat manda à l'évêque de Saint-Malo qu'il eût à fournir de l'eau bénite aux moines pour asperger leur oratoire, « *vobis quoque mandamus ut aquam benedictam ad aspergendum in eodem oratorio donetis,* » et il ajouta que si ce prélat la leur refusait, ils pourraient en recevoir de n'importe quel évêque¹. Comme il s'agissait probablement ici de la bénédiction de l'église, ce détail nous prouve qu'au XII^e siècle les évêques se réservaient le droit de faire l'eau bénite nécessaire à cette cérémonie, et qu'ils en envoyaient dans les églises de leurs diocèses quand il fallait les bénir.

Dans le même temps, les Bénédictins eurent encore à souffrir du seigneur de Bécherel lui-même. Leur bienfaiteur Alain de Dinan était mort, et son fils et successeur, Rolland, ne parut pas d'abord animé envers les moines des mêmes sentiments que son père. Il s'empara même violemment de l'église Notre-Dame de Bécherel. Toutefois, sur les représentations d'Etienne, grand-prieur de Marmoutiers, il consentit à rendre ce bénéfice à l'abbaye de Saint-Martin². Bien plus, pour mieux prouver son repentir, Rolland fonda près de Bécherel le prieuré de Saint-Jacques, dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, 366.)

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 609.

2. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, XXXIX, 259.

On était alors en 1164; saint Jean-de-la-Grille était mort, et son successeur, l'évêque Albert, paraissait favorable aux religieux de Marmoutiers; ceux-ci profitèrent de cette bonne volonté de l'évêque de Saint-Malo et du seigneur de Bécherel pour solliciter et obtenir d'eux l'érection de Bécherel en paroisse. Albert leur donna solennellement cette année-là, 1164, l'église de Notre-Dame de Bécherel libre de tous liens avec Plouasne, dont il la sépara pour toujours, « *ecclesiam sanctæ Mariæ de Becherello abbati et monachis Majoris monasterii concessimus*; » l'évêque se réserva seulement ses droits épiscopaux de synode, de visite et de repas, « *salva reddituum episcopatum integritate, sinodi scilicet et circuitationis et prandii*. » Puis il régla les rapports entre les religieux qui devaient cesser de desservir l'église et le recteur ou chapelain qui la desservirait à leur place; il voulut que les moines gardassent la moitié des revenus du bénéfice et qu'ils abandonnassent l'autre moitié au recteur; il donna aux moines le droit de nommer le recteur ou chapelain, à la condition de le présenter à l'évêque, qui seul lui accorderait charge d'âmes; enfin, il statua que les recteurs prêteraient aux religieux serment de fidélité au sujet du temporel qui leur était confié par l'abbaye¹. Ainsi fut fondée la paroisse de Bécherel; les Bénédictins allèrent habiter leur prieuré de Saint-Jacques et un prêtre séculier administra en leur nom la paroisse; ils le présentèrent à l'évêque tant qu'exista le titre abbatial de Marmoutiers, c'est-à-dire jusqu'en 1739.

Les revenus de la cure de Bécherel étaient peu considérables, car le recteur ne recevait qu'une portion congrue du prieur de Saint-Jacques. Cependant, en 1790, le recteur déclara avoir un revenu net de 700 liv.; dans ce chiffre devaient être contenues les 60 liv. qu'on lui payait pour son loyer² et sa portion des fondations de l'église, car sa pension

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 635.

2. En 1790, Bécherel n'avait pas de presbytère; la fabrique possédait seulement « un emplacement de maison appelé le Vieux-Presbytère; » dès 1680 il en était ainsi

congrue n'était que de 500 liv. Il est vrai qu'il jouissait aussi de la chapelle Saint-Thomas du Plessix, située en Longaulnay; ce petit bénéfice était, en effet, au siècle dernier, annexé à la cure de Bécherel, et à leur installation les recteurs de cette ville avaient coutume de prendre possession de « la chapelle Saint-Thomas, de son cimetière et de son jardin. »

ÉGLISE. — L'ancienne église de Notre-Dame de Bécherel fut construite dans le XII^e siècle, comme nous venons de le voir. C'était une simple nef terminée vraisemblablement par une abside. Cet édifice fut en grande partie reconstruit en 1624, et il ne restait naguère plus de l'antique sanctuaire que trois parties un peu remarquables : une belle fenêtre, — deux groupes de colonnes engagées, qui devaient supporter la voûte de l'inter-transept, — et une cuve baptismale. Voici la description qu'en a faite M. de la Monneraye : « La fenêtre donnant sur le chœur est longue et étroite et s'amortit en plein cintre à archivolté double. Elle n'a point de colonnettes. La partie extérieure de l'archivolté est ornée d'une double chaîne de demi-cercles qui se croisent symétriquement; sur l'angle intérieur et épannelé de la même archivolté court une moulure en dents de scie qui accompagne les pieds-droits jusqu'au bas de la fenêtre. » — « Les deux massifs, appliqués sur le mur enveloppant la nef, se composent d'un pied-droit garni sur ses angles d'une colonnette, et sur le milieu duquel s'engage une colonne de plus forte proportion. Un seul et même tailloir, un seul et même cordon couronnent chaque massif. Le tailloir proprement dit est couvert d'une moulure en zigzag; son chanfrein est uni et très-épais; » la corbeille des chapiteaux est ornée de têtes humaines, de feuillages et de fruits. Enfin, « la cuve baptismale est ronde. Son angle exté-

déjà, car le recteur, à cette époque, payait une rente au seigneur de Bécherel pour le même « emplacement de maison et jardin. » (*Déclarat. de la seigneurie de Bécherel.*)

rieur est épannelé et orné d'une moulure en dents de scie. Quatre têtes humaines aux pommettes saillantes, à l'ovale très-allongé, et dont l'une porte la barbe au menton et de longues moustaches, sont opposées deux à deux sur le pourtour extérieur de la cuve, qui n'offre pas d'autres détails d'ornementation¹. »

En 1680, Gabrielle Glé, marquise de la Vallière, — belle-sœur de la célèbre duchesse de ce nom, — déclara au roi qu'en qualité de dame de Bécherel elle était « fondatrice de l'église, cimetièrre et presbytère dudit Bécherel, et dame supérieure en icelle église, en laquelle elle avait un banc à queue et accoudoir au-dessous du marche-pied du grand autel; charnier et cercueils de pierre levés de terre pour servir à la sépulture des seigneurs de Bécherel, le tout du côté de l'évangile; escussons armoriés de ses armes tant en relief qu'en peintures, et toutes autres marques de prééminence et prérogatives appartenant aux seigneurs supérieurs fondateurs. »

La famille Glé, qui possédait la baronnie de Bécherel au xvii^e siècle², fit plusieurs fondations dans cette église. La plus importante fut celle de François Glé, seigneur du Pan et baron de Bécherel, et Marguerite de Quistinic, sa femme, en 1629 : elle consistait en une grand'messe quotidienne, à diacre et sous-diacre, suivie de divers autres chants, tels que *Libera*, *Stabat*, etc. Les fondateurs nommèrent six chapelains pour desservir *ad turnum* cette fondation; ils voulurent que ces six prêtres fussent toujours, autant que possible, choisis par leurs successeurs, les seigneurs de Bécherel, parmi des prêtres natifs de la paroisse, et ils les placèrent sous la présidence du recteur. Cette fondation fut très-utile au recteur de Bécherel, qui ne pouvait obtenir un vicaire du prieur de Saint-Jacques. Réduite en 1790 à quatre services par semaine,

1. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, I, 182.

2. Bécherel, baronnie d'ancienneté, appartient successivement aux de Dian, d'Avau-gour, de Tinténac, de Laval, de Montfort, de Coligny, Glé, de la Vallière, de Lopriac et de Kerhoënt. (*Nobil. de Bret.*, III, 447.)

elle rapportait alors 300 liv. à chacun des chapelains. Il y avait en outre, dans cette église, des fondations pour la messe du matin, pour la prière du soir tous les jours, pour les prières du matin dimanches et fêtes, etc. La fabrique avait elle-même, en 1790, 212 liv. de revenu. Enfin, trois confréries étaient alors établies à Notre-Dame : celles du Saint-Sacrement, de Sainte-Anne et de Saint-Jean-Baptiste¹.

Comme cette vieille église tombait en ruine, un nouveau temple fut commencé le 19 mars 1868; achevé dès 1870, il fut béni par l'archevêque de Rennes le 26 juillet 1871. C'est un édifice roman de fort bon goût, composé de trois nefs terminées par un chevet droit; on l'a placé sous la protection du Sacré-Cœur de Jésus, de la Sainte Vierge, de saint Joseph et de sainte Anne. Cette dernière sainte a toujours été très-honorée à Bécherel, et l'on prétend que la tour, bâtie en 1624 et demeurée seule debout de toute l'ancienne église, fut construite avec les aumônes des pèlerins de sainte Anne.

Cette tour, qui n'offre rien de remarquable sous le rapport architectural, rappelle un souvenir religieux fort intéressant. Le 6 décembre 1784, le tonnerre tomba sur la tour de Notre-Dame et y mit le feu; les flammes gagnèrent rapidement la nef et menacèrent bientôt la petite ville tout entière, étroitement resserrée par ses vieilles murailles autour de son temple. Dans cette extrémité, un homme de foi saisit un scapulaire de la Sainte Vierge, l'attacha à une longue perche et le présenta au milieu des flammes; aussitôt la vivacité du feu diminua, peu à peu l'incendie s'éteignit de lui-même. L'église et Bécherel furent sauvées. On retira intact le scapulaire, vénéré depuis lors et conservé précieusement dans le socle d'une statue de Notre-Dame que l'on porte aux processions solennelles².

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jacques*, dépendant du prieuré.

1. Pouillé ms. de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. Notes ms. de M. l'abbé Orain, curé-doyen de Bécherel.

2° *La chapelle de la Retraite*, dépendant du couvent des Dames de Saint-Thomas.

3° *Chapelle du Cimetière*. — Cet édifice, aujourd'hui détruit, se trouvait tout près de l'église, à laquelle il fut annexé au commencement du siècle dernier.

PRIEURÉ. — *Saint-Jacques de Bécherel*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 366.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 397 et 641.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 524 et 641.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS. — Voy. tome III, 214 et 641.

RECTEURS DE BÉCHEREL ¹.

Gautier, « *Gauterius presbyter de Becherel* » (1203).

Jean Le Monnier, † vers 1565.

François Caillart lui succéda, en se faisant pourvoir en cour de Rome; il eut à combattre Martin du Puy et Jean Regnault, et résigna en 1574.

Guy Faczon fut pourvu le 1^{er} juillet 1574.

Guy Hervy, † 1575.

Jean Regnault succéda au précédent le 31 décembre 1575; † 1586.

Guillaume Hallenatz prit possession le 19 avril 1586.

Bertrand Gourdel résigna en 1620.

Jacques Denoual fut pourvu le 19 février 1620.

Gilles Gallier, † 2 décembre 1657.

Christophe de la Fosse, prêtre du Mans, fut pourvu le 7 décembre 1657.

François Odye fut pourvu le 27 octobre 1678.

Bonabes Le Bel résigna en 1705.

Jean Rolland fut pourvu le 4 septembre 1705; † 5 avril 1732.

Jean-Joseph Fouéré succéda au précédent; † 1745.

Noël Simon, pourvu le 6 août 1745, prit possession le 15 août de l'église Notre-Dame, puis de la chapelle Saint-Thomas; il résigna en 1749.

François de Châteaubriand fut pourvu le 12 décembre 1749 et prit possession le 14 de l'église Notre-Dame et de la chapelle Saint-Thomas; il résigna en 1750.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Jean-François Nouel, pourvu le 2 octobre 1750; † 1755.

Pierre Josse, pourvu le 6 février 1755; † 2 mai 1784.

Jean Dingé, pourvu le 6 mai 1784, résigna en 1790.

Charles-Julien Berthault fut pourvu le 21 juillet 1790.

Guillaume-Jean Peigné (1803, † 1824).

Joseph Denoual (1821-1837).

Jean Biffart, chanoine honoraire (1837, † 1863).

Isidore Orain, chanoine honoraire (1863-).

BÉDÉE

Ecclesia de Bidisco (1122), — *ecclesia Bedensis* (1152), — *Bedescum* (1158), — *Bedescq* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — Le nom de la paroisse de Bédée apparaît pour la première fois en 1122. A cette époque, Donoald, évêque d'Aléth, confirma les Bénédictins de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Bédée, « *ecclesiam de Bidisco*. » Un peu plus tard, en 1152, Guillaume, abbé de Saint-Melaine, permit à Guillaume, seigneur de Montfort, de construire l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort sur le territoire de sa paroisse de Bédée, « *in Bedensi parrochia*¹. » Enfin, Josse, archevêque de Tours, en 1158, le pape Luce III en 1185, et Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1187, confirmèrent l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Bédée, « *ecclesiam de Bedesc in episcopatu Macloviensi*². »

Ainsi, il est évident que Bédée existait comme paroisse au xii^e siècle et dépendait déjà de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 344 et 613.

2. *Cartul. Sancti Melanii*.

Le recteur de Bédée fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine jusqu'à l'extinction de ce titre abbatial, en 1770; il devint alors à la présentation de l'évêque. Il jouissait d'une partie des dîmes de la paroisse, les autres dîmes étant partagées entre les prieurs de Bédée et de Saint-Nicolas de Montfort, dépendant l'un et l'autre de Saint-Melaine.

En 1730, le recteur de Bédée déclara n'avoir que 600 liv. de revenu net; mais plus tard, vers 1760, il touchait 2,400 liv. de rentes, en chiffre brut. En 1790, le recteur Marc Jollive déclara que, toutes charges déduites, il lui restait 1,385 liv. 10 s. de revenu net¹.

ÉGLISE. — Le premier patron de cette église est saint Pierre, son second est saint Louis.

D'après la tradition locale, l'église actuelle était jadis l'église du prieuré; l'ancienne église paroissiale se trouvait, dit-on, à quelque distance de là, dans ce qu'on appelle le *champ Saint-Pierre*. Dans ce champ on voit encore une motte entourée de douves, regardée comme ayant été l'antique résidence de Salomon, roi de Bretagne, et désignée par lui en 860 comme il suit : « *Villa publica sedis nostræ Bedul-campo* ². » A côté de ce château eût donc été construite la première église de Bédée; le nom de Saint-Pierre donné à cet endroit est peut-être la plus forte, pour ne pas dire l'unique présomption en faveur de cette tradition.

Quoi qu'il en soit, l'église actuelle de Bédée, — soit qu'elle ait été d'abord église priorale ou non, — a conservé une preuve de son antiquité : c'est, à l'angle Nord-Est du transept septentrional, « un reste de construction qui rappelle le xi^e siècle ³. »

Le reste de l'église ne semble pas remonter au-delà des premières années du xvi^e siècle, et même il existe des por-

1. Pouillé ms. de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 314.

3. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 404.

tions plus récentes. L'édifice se compose d'une nef accostée d'un seul collatéral au Midi; le chœur se termine par un chevet droit tourné vers l'Orient.

Extérieurement, cette église offre quelques détails d'architecture qui ne sont point à dédaigner : fenêtres flamboyantes, corniches en arcatures d'acolade, pignons et gables avec gargouilles, pinacles et choux, nombreux écussons de toutes formes, mais devenus illisibles; c'est, en un mot, une décoration assez riche, mais irrégulière, provenant de la construction de plusieurs chapelles seigneuriales ajoutées sans grand ordre le long de la nef.

A l'intérieur, des colonnes en palmiers, surmontées d'arcs en plein cintre d'une belle élévation, séparent la nef de son collatéral; les tirants et les filières de cette nef sont couverts de sculptures assez curieuses; sur l'une de ces poutres est gravée la date 1552.

« Plusieurs fenêtres, dont l'arcade est ornée de cœurs, sont d'un beau travail, dit M. l'abbé Brune. On y retrouve deux verrières très-précieuses, quoique déjà fort mutilées. Celle du chevet représente le mystère de la Pentecôte. La Vierge, assise au milieu des saintes femmes et des apôtres, est une des figures les mieux conservées et d'un beau dessin; cette verrière porte la date de 1550. La fenêtre éclairant le chœur au côté Sud contient une fort belle assomption de la Vierge. On voit aussi dans le chœur un joli tableau représentant la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Nous ne pensons pas qu'il soit original, mais du moins c'est une bonne copie de l'école française et qui n'est pas sans valeur¹. »

A l'origine, les barons de Montfort et les moines de Saint-Melaine étaient évidemment les seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de l'église de Bédée; mais en 1715 Charles Botherel, seigneur de la Pinelaye, acheta du duc de la Trémoille, baron de Montfort, tous les droits seigneuriaux

1. *Archéol. relig.*, 405.

de ce dernier dans la paroisse de Bédéc; aussi en 1744 prenait-il le titre de « seigneur de Bédéc, supérieur et fondateur de ladite église¹. »

Plusieurs chapelles seigneuriales avaient été ajoutées, avon-nous dit, à l'église primitive de Bédéc.

La plus ancienne devait être celle de Notre-Dame, dépendant du manoir de Launay-Hay. Jean Hay, seigneur de Launay, et Marguerite Neptumou des Neptumières, sa femme, y furent inhumés, vers la fin du XIV^e siècle, devant l'autel Notre-Dame, où ils avaient les prééminences. Sur leur tombeau furent gravées leurs armoiries : *de sable au lion d'argent morné, qui est Hay, et d'or à une fleur de lys d'azur, qui est Neptumou*². Cette chapelle passa plus tard aux mains des seigneurs du Coudray, dont elle prit le nom. René Maudet, qui la desservait (car elle était fondée de messes), étant mort en 1630, ce fut Jean Botherel, seigneur du Coudray et de Montellon, qui présenta Guillaume Marquer pour le remplacer.

La chapelle Sainte-Anne dépendait du manoir du Plessix-Cojallu. En 1613, Guillaume Le Bouteiller, seigneur de la Gaultraye et du Plessix-Cojallu, présenta cette chapellenie à Guillaume Aube. Les seigneurs du Plessix-Cojallu, est-il dit en 1776, « ont une chapelle prohibitive en l'église de Bédéc, avec écussons de leurs armes dans la vitre de ladite chapelle, qui est close par un balustre et qui a porte pour sortir dans le cimetière, dont lesdits seigneurs ont la clef; ils y ont aussi banc à queue, pierre tombale, enfeu où ils se font inhumér, et une fondation de deux messes par semaine³. »

Une troisième chapelle prohibitive était celle des seigneurs du Plessix-Joubin, fondée par la famille Joubin et mentionnée en 1633.

1. En 1733, ce seigneur fit des démarches pour obtenir du roi l'érection de la terre de Bédéc en vicomté, par union du fief de la Prévôté de Bédéc, des terres de Launay-Hay, le Coudray, la Prioulaye, la Pinelaye et la Marche, et de cinq bailliages démembrés de Mauron.

2. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 796.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Il y avait, en outre, dans l'église de Bédée : la chapellenie et l'enfeu des seigneurs de la Prioulaye; Guy Gaultier fut pourvu de ce bénéfice en 1613, et Jean Botherel jouissait de l'enfeu seigneurial en 1682; — la chapellenie des seigneurs de Blavon, en présentation de la famille de la Motte-Vauvert; — la chapellenie de la Touche, présentée en 1773 par le sieur de la Haye du Plessix-Joubin à M. Paves; ce dernier estimait ce bénéfice 150 liv. de rente en 1790; — enfin, la chapellenie du Coudray-Vilbour, dont M. Bédel était titulaire en 1790, et qu'il estimait valoir 66 liv. de rente¹.

Saint Antoine est particulièrement honoré à Bédée. Adossée à un pilier au Nord dans l'église, est la statue de ce saint; au-dessus, deux anges tiennent l'écusson des de Boistravers, seigneurs de la Pinclaye, en Bédée : *d'argent chevronné de gueules*; à ses pieds, les mêmes armoiries avec des alliances se retrouvent sculptées. La fête de saint Antoine est encore célébrée solennellement à Bédée le 17 janvier, et les fidèles y apportent beaucoup d'offrandes, spécialement des pieds de cochon.

Une autre statue très-antique, en granit grossièrement sculpté, est celle de saint Jacques, sorte de géant assis sur un trône, les épaules couvertes d'un manteau parsemé de coquilles; elle a été transférée hors de l'église et une légende s'y rattache.

Deux anciennes confréries existaient jadis à Bédée : celle de l'Ange-Gardien, fondée en 1639 par le recteur François Botherel et enrichie de nombreuses indulgences par Benoît XIV en 1755; elle existe encore et ne comptait pas moins de 6,000 confrères en 1860; — et celle du Saint-Sacrement, fondée par le recteur Louis du Boishamon au milieu du siècle dernier.

Terminons en signalant les fonts baptismaux, qui se composent de deux cuves hexagonales en granit, chargées de

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

sculptures assez grossières représentant des pampres et divers fruits, rappelant la fin du xv^e siècle.

CHAPELLES. — 1^o *L'église abbatiale de Saint-Jacques de Montfort* se trouvait dans la paroisse de Bédée; elle n'en a été distraite et réunie à Montfort qu'en 1829.

2^o *Saint-Urbain*. — Cette chapelle frairienne existait au village du même nom; dom Plaine croit qu'elle était dédiée au pape saint Urbain V, mort en 1370¹, car on y honorait un confesseur pontife, et saint Urbain I mourut martyr. Le 1^{er} août 1576, le prieur de Bédée afferma à dom Jean Dubois « ses droits, part et portion aux revenus de cette chapelle. » Vendue nationalement en 1793, elle a été donnée de nos jours à la fabrique de Bédée par M. l'abbé Perschays, avec le placis qu'elle occupe et trois champs voisins; mais l'édifice est complètement en ruines, ce qui n'empêche pas les gens de s'y rendre en pèlerinage.

3^o *Notre-Dame des Sept-Angoisses*, également chapelle frairienne, complètement disparue. Le 22 février 1576, le prieur de Bédée afferma à dom Jean Herveray sa moitié du revenu « de la chapelle des Saintes Angouesses, » moitié estimée 12 liv.² Dès le temps de M^{gr} de la Bastie (1739-1767), cette chapelle était ruinée et interdite.

4^o *Saint-Thomas de la Téhellière*. — Le 15 juillet 1592, Françoise Joubin, fille de Thomas Joubin, sieur de Caulou, et de Raoulette de la Lande, et femme de Jacques Tirassier, seigneur de la Gablière et de la Téhellière, fonda trois messes par semaine dans la chapelle du manoir de la Téhellière, où elle se trouvait alors. Le 28 août 1638, Guillaume Rocher fut pourvu de cette chapellenie.

5^o *Chapelle du Plessix-Joubin*. — En 1633, Gilles Joubin, seigneur du Plessix, bâtit une chapelle près de son manoir

1. Rapprochement assez singulier : ce Pape, appartenant à la noble famille des Gri-moard, naquit au diocèse de Mende, à Bedouès, en latin « *ecclesia de Bedesco.* »

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 23.

du Plessix-Joubin; ses ancêtres avaient déjà fondé des messes dans leur chapelle seigneuriale de l'église de Bédée, mais il augmenta leur fondation et voulut que le chapelain, présenté par lui à l'évêque, desservit en même temps ces deux chapellenies. Olivier de Caulou fut pourvu de ces bénéfices le 4 mai 1635¹.

6° *Chapelle de Blavon*. — En juillet 1640, Julien Freslon, seigneur de Blavon, habitant le manoir de ce nom, fonda deux messes par semaine dans la chapelle qu'il avait fait construire près de sa demeure. On négligea plus tard d'entretenir la chapelle de Blavon, mais elle fut rendue au culte par Anne-Rose de Forzans, dame du Bois-Gerbault de Kerjégu, qui la fit bénir de nouveau le 9 juin 1732 par René de Saint-Pern, recteur de Bédée. — *Nunc* abandonnée.

7° *Chapelle de Launay-Sinant*. — Le 28 août 1780, l'évêque de Saint-Malo unit, sous le titre de chapellenie de Launay-Sinant, les deux chapellenies de Sainte-Anne de Montjardin et de Launay-Sinant, dépendant des seigneuries du Plessix-Cojallu et de Launay-Sinant; il accorda en même temps à René Fournier, seigneur d'Allérac et de Launay-Sinant, que cette fondation fût desservie dans sa chapelle du manoir de Launay-Sinant. Jean Éveillard, prêtre, fut pourvu de ce bénéfice le 25 février 1781 en place de Pierre Daugant, démissionnaire². — *Nunc* abandonnée.

8° *Chapelle du château de Bédée*. — Le château de Bédée était aussi moderne que la seigneurie de ce nom; il fut bâti vers le milieu du siècle dernier par la famille Visdelou de la Goublaye, qui avait remplacé à Bédée les de Botherel. La chapelle devait être du même temps et était fondée, mais il n'en reste plus aucune trace; le château ayant été incendié vers 1793, elle dut subir le même sort.

9° *Chapelle du Coudray-Botherel*. — En 1682, Jean Bo-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.*

therel, seigneur de la Pinelaye et du Coudray, possédait une chapelle près son manoir du Coudray, qu'avoisinaït la maison de la chapellenie. Cette chapelle fut abandonnée quand on construisit le château de Bédée, et sa chapellenie fut unie à celle de ce dernier manoir.

10° *Chapelle de la Rabine-Boutin*. — Dépendant du manoir de même nom, cette chapelle était déjà abandonnée et interdite vers le milieu du siècle dernier. En 1766, les Minimes de Rennes en desservaient les messes dans leur église conventuelle. — *Nunc* sécularisée.

ABBAYE. — *Saint-Jacques de Montfort*, Ordre des chanoines réguliers. (Voy. tome II, 636.)

PRIEURÉ. — *Saint-Pierre de Bédée*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 80.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 259.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 398, 618 et 666.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE BORDEAUX. — Voy. tome III, 666.

RECTEURS DE BÉDÉE¹.

Jehan Rochier (1555).

Jehan Aubretière résigna vers 1560.

Jean Guérin, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, mais refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours en 1560; l'évêque nomma de son côté Michel de la Marche, et Jean Turpin se fit pourvoir en cour de Rome; Jean Guérin tint bon pendant deux ans, mais il finit par résigner en 1562.

Jean Bouscher se fit pourvoir en cour de Rome en 1562.

Olivier Le Fauchoux prit possession le 18 novembre 1584.

Guillaume Catherine résigna en 1594.

Jean Courtoys, pourvu le 18 juin 1594, résigna en 1634;
† 22 août 1632.

François Botherel, nommé en 1634, afferma en 1636 le logis

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

prioral de Bédée, trouvant son presbytère trop éloigné du-bourg¹ ; † à Rennes le 24 mars 1654 et inhumé dans l'église de Bédée.

Jean Loyson fut pourvu le 2 septembre 1654.

François Le Maire fut nommé en 1659 ; † 24 novembre 1687 et inhumé dans l'église.

Jean Guesdon, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours le 13 mars 1688 ; mais Mathurin Ernault, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome, prit possession le 19 du même mois ; enfin, Golven Mouillart se fit encore pourvoir à la même époque, probablement par l'évêque de Saint-Malo. Tous les trois furent obligés de résigner leurs prétendus droits au bénéfice.

Pierre-Louis Ermard de Beaurepaire se fit pourvoir à Rome et à Saint-Malo, le 27 septembre 1688 et le 5 janvier 1689 ; † 13 avril 1713 et inhumé dans l'église.

François Nicollas fut pourvu le 17 mai 1713.

Nicolas Tirant, † 1715.

René de Saint-Pern, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 23 janvier 1716 ; † 1759.

Louis-Jean du Boishamon fut pourvu en décembre 1759 ; † 29 mai 1775.

Olivier Bourdet, pourvu le 16 juin 1775, résigna en décembre de la même année.

Marc-Jean Jollive, pourvu le 4 janvier 1776, gouverna la paroisse jusqu'en 1791, émigra à cette époque, puis rentra et fut réinstallé à Bédée en 1803 ; mais il se retira dans le courant de cette année-là à Ifendic et y mourut en 1805.

Charles Faisant (1803-1814).

Pierre Coëdro (1814-1818).

Pierre-Olivier Gaudin (1818-1823).

Joseph-Pierre Berthelot (1823-1829).

Joseph Berthelot (1829-1836).

Jean Legevre (1836, † 1862).

Julien Labé (1862, † 1874).

Eugène Ollivier (1874).

Julien Sicot (1874, † 1872).

Joseph Saubost (1872, † 1882).

Eugène André (1882-

1. Le vieux presbytère de Bédée existe encore à l'état de ruine, sur la route de Rennes à Brest, à un kilomètre du bourg.

BETTON

Ecclesia de monasterio Bettonis (1152), — *Beton* (1236), — *Bettonnum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

ORIGINES. — Le nom ancien de cette paroisse semble indiquer l'existence d'un très-vieux monastère en ce lieu (Voy. tome III, p. 490). Dans le courant du XII^e siècle, à partir de 1152, les Papes, l'archevêque de Tours, les évêques de Rennes et le Chapitre de cette ville, confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église du monastère de Betton, « *ecclesiam de monasterio Bettonis* ¹. »

Quand eurent lieu aux environs de Rennes les grands défrichements de terrains opérés au XIII^e siècle, les Bénédictins de Saint-Melaine réclamèrent l'arbitrage de Juhel, archevêque de Tours, pour le partage entre eux et le recteur de Betton des dimes de ces nouvelles cultures, « *super decimis novalium in parochia de Beton.* » En 1236, ce prélat régla que l'abbé et les moines de Saint-Melaine lèveraient les trois quarts de ces dimes novalles et abandonneraient l'autre quart au recteur de Betton, nommé alors Yves, et à ses successeurs ².

L'abbaye de Saint-Melaine, recueillant aussi les grosses et menues dimes dans un grand nombre de traits en Betton, jouissait dans cette paroisse d'assez beaux revenus. En 1773, on estimait ses seules dimes à 2,600 liv. de rente. Quant au recteur, un *Rôle diocésain ms.* dit, en 1646, qu'il avait 450 liv. de rente, c'est-à-dire une portion congrue.

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. *Ibidem*, 128.

ÉGLISE. — Tout près de l'ancienne église, au Sud et là même où s'élève la nouvelle église, on a trouvé récemment les fondations, en petit appareil, nous a-t-on dit, d'un édifice religieux très-antique; d'après la tradition, c'était l'église primitive, brûlée pendant les guerres de la Ligue. Quant à la vieille église que nous avons vue debout, c'était une simple nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'une seule chapelle méridionale; cette chapelle, séparée du chœur par deux arcades que soutenait un pilier central, devait être la chapelle seigneuriale des sires de Betton. Vis-à-vis se trouvait, dans le chœur, la porte du manoir prioral attenant à l'église vers le Nord.

L'édifice presque entier appartenait aux xv^e et xvi^e siècles; on dit que c'était originairement l'église priorale de Betton et qu'elle ne devint paroissiale qu'après la ruine de la précédente, vers 1590. On lisait toutefois la date 1712 sur le mur soutenant le clocher. On y voyait en 1774 les autels de Sainte-Anne, Saint-Eutrope, du Crucifix et du Rosaire. Le maître-autel était daté de 1689.

Le plus bel ornement de cette église était la maîtresse vitre garnissant la fenêtre ogivale du chevet. Cette verrière, dont la destruction est fort regrettable, représentait la légende de saint Martin de Tours, patron de la paroisse, avec les portraits des donateurs, appartenant à la famille de Saint-Gilles, qui possédait la seigneurie de Betton dès le xiii^e siècle¹. On y voyait aussi leur blason : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*. Relégués hors de l'église, se trouvaient encore des fonts

1. La chatellenie de Betton, après avoir longtemps appartenu aux de Saint-Gilles, passa aux d'Argentré et aux de Montbourcher; ceux-ci la possédaient au siècle dernier. En 1680, on voyait encore « le chasteau de Betton sis près la rivière d'Ille et le chemin de Betton à Rennes, ruisné et démoli depuis les quatre-vingts ans, rebasté en partie depuis quelque temps par Hippolyte d'Argentré, seigneur de Betton. » (*Arch. Nat.*, P. 4709.) — Aujourd'hui, il n'y a plus que l'emplacement de ce château près de la ferme appelée la Métairie de Betton; là se dresse encore une motte féodale qu'on nomme la Motte de la Quintaine. Les sires de Betton avaient, en effet, le droit de faire courir quintaine, de tenir un marché au bourg le lundi et trois foires aux fêtes de saint Mathieu, saint Yves et le lundi de la Pentecôte.

baptismaux anciens, sur les diverses faces du piédestal desquels étaient imitées des fenêtres ornées de meneaux, comme au xv^e siècle.

Un certain nombre de fondations avaient été faites dans cette église. Le seigneur de Betton y faisait dire la messe matinale chaque dimanche; il abandonnait pour cela à la fabrique un trait de dime appelé trait du Luminaire, parce qu'à la Chandeleur on devait offrir au seigneur et à la dame de Betton, et au clergé de la paroisse, des cierges payés avec une partie du produit de cette dime¹.

En 1687, Nicolas Longuet et Jacquemine Paillard, sieur et dame de la Brasdaye, demeurant à la Louveraye, firent aussi une fondation pour l'entretien de la confrérie du Rosaire que venait de faire ériger à Betton le recteur Jean Gaultrays.

L'église nouvelle de Betton est dédiée à saint Martin, comme la précédente; on en posa la première pierre le 21 juin 1869, et l'édifice a été béni, le 14 octobre 1874, par M^{sr} Saint-Marc. C'est une construction pseudo-romane, produisant, extérieurement surtout, un assez bon effet; elle est composée de trois nefs avec des transepts, un chœur à pans coupés et deux absidioles.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Anne-sur-l'Eau*. — Cette chapelle se trouvait entre les deux ponts de Betton, au Nord de la levée et au bord même de l'Ille; elle fut démolie en 1804, et une croix de granit vint d'être élevée sur son emplacement.

2^o *La chapelle de la Mesveraye* dépendait du manoir de ce nom et était fondée de messes. En 1723, Gilles Serpin, sieur de la Mesveraye, présenta pour la desservir Alexis Haligon, clerc tonsuré, en place de Benoit Yvon, sieur de la Bertrie, prêtre, démissionnaire. Après la Terreur les prêtres de Betton recommencèrent le culte divin dans cette chapelle, mais elle est maintenant sécularisée.

1. *Arch. Not.*, P. 1709.

3^o *Chapelle de Rigné*. — Isabelle Buzot, veuve de Nicolas de Rollée, seigneur de Rigné, ayant fait bâtir une chapelle à son manoir de Rigné, y fonda, le 10 avril 1672, une messe tous les dimanches et fêtes, et y affecta une rente de 120 liv. En 1744, Charles de Morant, comte de Penzès et seigneur de Rigné, nomma chapelain Charles Bouverie-Paigné, en place de Gilles Cogranne, prêtre, décédé. En 1825, M. le chanoine des Rieux fit raser la chapelle de Rigné, qui lui appartenait, et transféra à la cathédrale de Rennes la fondation de messes qui s'y trouvait attachée¹.

4^o *Sainte-Anne de la Hardrouyère*. — Raoul Philouze, sieur de la Guimondière, et Jeanne des Vignes, sa femme, firent bâtir une chapelle en l'honneur de sainte Anne près de leur maison noble de la Basse-Hardrouyère. Le 3 mars 1663 ils y fondèrent une messe tous les dimanches et fêtes, et présentèrent pour chapelain Gilles Philouze, sieur de la Hardrouyère, leur fils aîné, alors clerc tonsuré². — *Nunc* détruite.

5^o *Chapelle du Guérichet*. — Près du manoir du Guérichet, appartenant en 1513 à Guillaume Louail, se trouvait une chapelle tombée en ruine au xviii^e siècle; en 1770, Claude-Antoine Rabier et Yvonne Buisnard, sa femme, qui possédaient cette maison noble, demandèrent à M^{er} de Girac la permission de reconstruire ce sanctuaire. — *Nunc* détruite.

6^o *Chapelle d'Évran*. — Isaac-Gabriel Thomas demanda également à l'évêque de Rennes, en 1757, l'autorisation de bâtir une chapelle à sa terre noble d'Évran³. — *Nunc* détruite.

7^o *Chapelle de la Boullaye*. — Cette chapelle, située proche du manoir de la Boullaye-Baud, et fondée de messes pour tous les dimanches et fêtes, était régulièrement desservie en 1774. — *Nunc* abandonnée.

8^o *Chapelle de la Busnelaye*. — Le manoir de la Busnelaye

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Annales ms. de l'Église de Rennes*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 40.

3. *Ibidem*, 9 G, 40, 41.

appartenait en 1513 à Guy sire d'Espinay; la chapelle y était fondée de messes; mais elle n'est plus debout.

9° *La chapelle du Landrin*, fondée également jadis de messes, est abandonnée maintenant.

10° *La chapelle de la Villegeffroy*, aujourd'hui ruinée, dépendait du manoir de la Villegeffroy, appartenant en 1513 à Charles Louvel, et en 1582 à Gilles Lezot.

11° *Chapelle du Vaurozé*. — Près du vieux manoir du Vaurozé, propriété en 1513 de Rolland du Vaurozé, et en 1623 de Roch. Lezot, se trouvait une chapelle qui n'existe plus.

12° *Notre-Dame et Saint-Ambroise de la Vallée*. — Cette chapelle moderne vient d'être bâtie par M. Torquat près du château de la Vallée, qu'il a fait construire dans l'ancienne terre de la Mesveraye.

PRIEURÉ. — *Saint-Martin de Betton*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 83¹.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 490.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 573 et 619.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE BETTON².

Yves (1236).

Jean de Parthenay, fils de Jean seigneur de Parthenay, † 1434, et de Guillemette Le Bart, fut doyen de Saint-Brieuc, chanoine de Rennes, recteur de Montauban et conseiller du duc de Bretagne.

Alain Freslon, fils de Jean Freslon, seigneur de la Freslonnière, et de Catherine Éder (1454).

Jean Guerrand, recteur dès 1600, notaire apostolique, fonda le 12 août 1614, dans son église paroissiale, deux services chaque année et une messe tous les premiers jeudis du mois; † peu après.

1. Addition à la liste des prieurs de Betton : *Dom Olivier Glé* (1403); — *dom Henry de Lannay* (1442); — *Nicolas Jouault*, commendataire (1587).

2. Du Paz, *Hist. général. de Bret.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*, etc.

Jean Jamoys, prêtre d'Acigné, succéda au précédent en 1612; † en mars 1623.

Pierre Jacopin (1628).

Jean Le Chapellier résigna d'abord le 17 avril 1640 en faveur de Jean de Taillefer, archidiacre de Dinan, puis le 18 août en faveur du suivant.

André Compadre, prêtre de Saint-Brieuc et aumônier de l'évêque de Saint-Malo, pourvu en 1640, permuta l'année d'après avec le suivant, se réservant 60 liv. de pension sur la cure de Betton.

Olivier Branchu, prêtre du diocèse de Saint-Malo, chapelain de Saint-Luc et Saint-Symphorien de Gaël, permuta cette chapellenie contre la cure de Betton, dont il prit possession le 24 avril 1644.

André Morel (1643-1654).

Charles Dujardin (1654), † janvier 1657.

François Tranchevent (1657), † le 22 mai 1669 et inhumé le lendemain dans l'église.

Georges Rondel, nommé en 1669, † 14 mars 1685, et inhumé le 16 en l'église Saint-Aubin de Rennes.

François Cochard (1685).

Jean Gaultrays, prêtre du diocèse, pourvu en janvier 1686; † 7 mars 1713 et inhumé le 8 en l'église.

Jacques Gessfos, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, prit possession en mars 1713 et résigna en 1729; † 19 avril 1729, inhumé dans l'église.

Pierre Guesdon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 avril 1729; † 10 mai 1735 et inhumé dans l'église.

Pierre Bonnier, prêtre du diocèse de Saint-Malo, nommé le 14 mai 1735, prit possession en juillet; † âgé de cinquante-huit ans, le 13 juillet 1758, et inhumé le 15 dans l'église.

Charles-Nicolas Tanguy, pourvu le 19 juillet 1758, résigna en 1775 et devint recteur de Brie.

Pierre Maucors, prêtre du diocèse, précédemment recteur de Moussé, fut nommé le 24 janvier 1775; † 24 juillet 1783.

Jean Duval, pourvu le 3 septembre 1783, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et demeura ensuite caché dans la paroisse avec M. Bodin, son vicaire.

Guy-Jean-Baptiste Brette (1803-1820).

Pierre Guillet (1820, † 1859).

Augustin Gavard (1860-1866).

Paul Hubert (1866-).

BILLÉ

Ecclesia de Billeio (1157), — *Bileium* (1185), — *Billeyum* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — C'est au commencement du xii^e siècle que nous trouvons la première mention faite de l'église de Billé.

« Elle était dès lors unie à l'église de Notre-Dame de Vitré, dont elle formait une dépendance. André, seigneur de Vitré (1109 à 1116), ayant disposé de celle-ci en faveur de l'abbaye de Saint-Melaine, l'église de Billé passa avec elle aux mains des religieux, qui furent également mis en possession du cimetière et de toutes les dîmes de la paroisse. Il ne semble pas néanmoins qu'elle soit restée bien longtemps dans cette condition. Une charte de 1157, par laquelle Robert de Vitré, petit-fils d'André et le second de ses successeurs, confirma à l'abbaye de Saint-Melaine la donation de son aïeul, nous apprend en effet que, dès lors, l'église de Billé avait cessé d'être unie à celle de Notre-Dame. Elle en avait été détachée à la suite d'actes de violence qui avaient amené une effusion de sang et avaient eu pour conséquence la profanation du vaisseau et du cimetière. La charte ne nous fait connaître ni la nature ni les auteurs de ces actes; elle se borne à nous faire entendre que le seigneur de Vitré ne put ni les empêcher ni les prévenir, et que, pour donner une certaine satisfaction aux religieux, il s'engagea envers eux à leur remettre l'église ainsi que le cimetière lorsqu'il en aurait obtenu la réconciliation¹. »

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 8. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 630.

Cet engagement fut-il tenu, et les Bénédictins rentrèrent-ils dans la possession de l'église de Billé? Il est permis de croire qu'ils en recouvrèrent la jouissance, au moins pour quelque temps, car en 1185 le pape Luce III confirma Gervais, abbé de Saint-Melaine, dans la possession de cette église, « *ecclesiam de Bileio* ¹. » Mais il est certain que bientôt après les religieux perdirent tous leurs droits à Billé, car l'église de cette paroisse rentra entre les mains de l'ordinaire. M. Maupillé présume même « que le conflit élevé entre les ravisseurs de cette église d'un côté, le seigneur de Vitré et les religieux de l'autre, se termina par un arrangement qui remit l'église en litige en la possession de l'évêque de Rennes.

« Du reste, il faut descendre jusqu'aux premières années du xvi^e siècle pour retrouver la trace de l'église de Billé; elle était dès lors le siège du doyenné de Fougères; mais tout en étant le siège de cette juridiction, elle n'en était pas le titre. Le recteur de Billé prenait bien, en cette qualité, le titre de recteur-doyen de Billé; mais lorsqu'il s'agissait de sa dignité, abstraction faite de sa cure, il prenait exclusivement le titre de doyen de Fougères. Quelquefois, il est vrai, les recteurs de Billé ajoutèrent à leur titre de recteur-doyen l'énumération des pays soumis à leur juridiction, et se qualifièrent de doyens de Fougères, d'Antrain, de Bazouges et du pays vendelais; mais cette usurpation vaniteuse n'eut jamais le caractère d'un titre officiel ². »

Le doyenné de Fougères, comme nous l'avons dit précédemment (Voy. tome I^{er}, 341), se composait dans les derniers siècles des trois anciens doyennés de Fougères, de Vendel et de Louvigné-du-Désert. M. Maupillé croit que Billé était le chef-lieu du doyenné de Vendel avant d'être mis à la tête des trois doyennés réunis sous le nom de Fougères. Quoiqu'il ne faille pas attacher une trop grande importance à cette ques-

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. M. Maupillé, *Notices précitées.*

tion du chef-lieu de doyenné, — car au moyen-âge le décanat n'était point attaché à un bénéfice paroissial déterminé, — M. Maupillé se demande toutefois la raison qui fit choisir Billé pour chef-lieu de doyenné, au moins dans les derniers siècles; il croit que ce fut l'ancienneté de cette paroisse, et voici comment il raisonne :

« On ne doit pas, en effet, perdre de vue que Billé était placé sur les bords de la voie romaine désignée dans le pays sous le nom de *chemin Charles*; que les premières églises fondées dans nos contrées ont dû être construites près de ces voies, qui, en même temps qu'elles procuraient aux missionnaires les moyens de pénétrer dans l'intérieur du pays, facilitaient aux populations dispersées ceux de se réunir autour de leur chaire et au pied de l'autel qu'ils élevaient plus tard. La dignité conférée à l'église de Billé ne serait donc autre chose qu'un hommage rendu à une des premières églises de la contrée et la consécration d'un respectable souvenir. »

La cure de Billé avait d'assez beaux revenus, parce que le recteur était seul décimateur dans la paroisse; « il levait la dime à la onzième sur les gros grains, les lins et les chanvres, et à la septième sur les cochons de lait. » Lorsque Julien Hunault entra en possession de la cure en 1786, il trouva les dîmes affermées par son prédécesseur 5,250 liv., plus 112 demeaux de seigle dus par le recteur au général de la paroisse. Ce même Julien Hunault déclara, en 1790, que sa cure de Billé pouvait valoir, toutes charges déduites, y compris la pension de deux vicaires, environ 3,000 liv. net¹.

ÉGLISE. — L'église de Billé est dédiée à saint Médard. Les droits de prééminence, de litue, d'enfeu, etc., y appartenaient au seigneur de la Roncée².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

2. La Roncée, terre seigneuriale de Billé, était une moyenne justice appartenant au commencement du xv^e siècle à Jeanne Croc, qui la fit passer dans la famille de Malnoë par son mariage avec Michel de Malnoë; elle devint ensuite la propriété de la

Cette église est formée d'une nef avec chevet droit et de deux transepts qui communiquent avec elle au moyen d'arcades géminées; elle semble avoir été presque entièrement reconstruite dans la première moitié du xvi^e siècle. Mais le bas de la nef ne date que de 1758, et la grande arcade qui sépare le chœur de la nef paraît remonter à une époque antérieure au xvi^e siècle. « Les arceaux, de forme ogivale en tiers-point, reposent sur deux pilastres engagés dans la muraille, dont les bases, enfouies dans le sol, accusent un exhaussement du pavé assez considérable.

« Les tirants, à l'endroit où ils se détachent de la muraille, sont ornés de têtes de crocodiles sculptées, et leurs mâchoires, armées de dents, semblent servir de soutien au madrier dont ils sont formés. »

Le maître-autel est surmonté d'un retable en pierre qui appartient au xvii^e siècle; les autres autels datent, celui du Rosaire de 1764, et ceux de Saint-Louis et de Notre-Dame des Agonisants de 1766.

« Enfin, la porte qui s'ouvre dans le porche est ornée de chambranles de granit en application, avec des ornements de la renaissance¹. »

La sacristie, placée au Sud du sanctuaire, semble avoir été jadis une chapelle seigneuriale; on y a trouvé beaucoup d'ossements; ce qui prouve qu'il y existait un enfeu.

La confrérie du Rosaire fut érigée en cette église en 1633 par le P. Jouault, Dominicain de Bonne-Nouvelle.

CHAPELLES. — Il y avait autrefois en Billé deux chapelles domestiques, l'une et l'autre fondées de messes :

1^o *La chapelle de Maintiboëuf*, dépendant de la terre noble de ce nom. En 1786, Angélique de Boislebon, fille de Joseph

famille de Farcy, aussi en 1707 Jacques de Farcy de Malnoë se disait-il seigneur de Billé.

1. M. Maupillé, *Notices précitées*, p. 22.

de Boislebon, seigneur de Maintiboëuf, y épousa Pierre-Louis du Pont-des-Loges. — *Nunc* abandonnée.

2° *La chapelle de Mésaubouin*, dépendant de la seigneurie du même nom. Georges de Gaullay, seigneur du Boisguy, y épousa en 1660 Guyonne Becdelièvre du Bouëxic. — *Nunc* sécularisée.

ÉCOLE. — Voy. tomé III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE BILLÉ¹.

Jehan de La Choltais (1529).

Pierre de Bauldrier fut chanoine de Rennes, doyen de Fougères et recteur de Billé, comme le prouve son épitaphe gravée en bordure sur une pierre tombale placée dans l'ancienne cathédrale de Rennes, au pied de l'autel, dans la chapelle de Vilboux : *Cy gist Missire Pierre de Bauldrier, doyen de Billé et Fougères, chanoine de Rennes, décédé le 14 juin 1582.*

Jehan Cherbonnel fut poursuivi comme ligueur en 1590.

André Cherbonnel, chanoine de Vitré, doyen de Fougères, aumônier de la reine-mère (1597); † 7 novembre 1606, inhumé le 9 dans l'église collégiale de la Magdeleine de Vitré.

Jean Le Lymonnier, sieur d'Ardilloux, fils de Jean Le Lymonnier, seigneur des Haries, et de Renée Le Moync; † 14 août 1618.

Paul Le Duc, doyen de Fougères (1627).

René Le Marchand, doyen de Fougères (1630 et 1645).

Pierre de Testard de la Guesse résigna sa cure et son doyenné à la fin de 1659 en faveur d'Étienne Pelé, et mourut peu après. En vertu de cette résignation, Étienne Pelé prit possession des deux bénéfices le 30 janvier 1660, mais il dut céder la place au suivant.

Jean Le Lardeux fut pourvu par l'évêque le 26 mai 1660 et prit possession de la cure et du doyenné malgré l'opposition d'Étienne Pelé. Deux ans après, il résigna en permutant avec Jean Le Couriault, recteur de Carnac, au diocèse de Vannes.

Jean Le Couriault prit possession de la cure de Billé et du doyenné de Fougères le 8 décembre 1662.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — *Notes* ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — *Invent. de la cathéd. en 1755, etc.*

Pierre Labbé fut pourvu vers 1666; † octobre 1690 et inhumé dans l'église.

François Gaultier, prêtre du diocèse, ne fut pourvu qu'en 1694, après une vacance de quatre ans; il fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'argent à une fasce de gueules chargée de trois croissants d'or*; il fit bâtir en 1697 le presbytère actuel et résigna en 1723 en faveur d'Edmond Jeudys, prêtre de Langres; † 7 juillet de la même année, âgé de soixante-trois ans, et inhumé dans le chœur.

Jean-Baptiste-Gabriel Le Tondu, prêtre du diocèse, docteur en théologie, fut pourvu par l'évêque de la cure et du doyenné le 10 décembre 1723. Edmond Jeudys s'opposa à sa prise de possession en vertu de la résignation du précédent, mais il finit par se désister de ses prétentions et devint chanoine de Bar-sur-Aube. Gabriel Le Tondu mourut en 1737, le 8 mars, âgé de soixante-trois ans, et fut inhumé dans le chœur.

François-Eusèbe Bougret fut pourvu de la cure et du doyenné le 10 mars 1737; † 31 décembre 1769, âgé de soixante-neuf ans, et inhumé le 2 janvier au pied du maître-autel.

Georges-Alexis Bougret, précédemment recteur de Saint-Léonard de Fougères, fut nommé à la place de son frère le 11 janvier 1770; il donna sa démission au bout d'un an pour retourner à Fougères.

Pierre Thé du Chastellier, docteur en théologie, chanoine honoraire de Saint-Malo, fut pourvu de la cure et du doyenné le 7 mai 1774; † à Rennes 28 août 1786, et inhumé à Saint-Jean de cette ville.

Julien-Mathurin Hunault fut nommé recteur de Billé et doyen de Fougères le 5 septembre 1786; il fut un des députés de la Communauté de Rennes aux États-Généraux de 1789 et à l'Assemblée constituante. Exilé pendant la Révolution, il rentra à Billé en 1800 et fut réinstallé recteur en 1803; mais l'année suivante il devint recteur de Saint-Étienne de Rennes, où il mourut.

René Gavard (1804, † 1825).

Pierre-Hyacinthe Hautbois (1825, † 1844).

François Ruault (1844-1846).

Julien-René-Marie Douard (1846-1882).

Louis Vallée (1882-).

BLÉRUAIS

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Bléruais n'était avant la Révolution qu'une trêve de la paroisse d'Iffendic.

Le manoir de Bléruais, en Iffendic, appartenait au xv^e siècle à la famille Guischart de Bléruais. En 1654, Claude de France, seigneur dudit lieu et des Vergers, acheta la seigneurie de Bléruais et vint y habiter. Une quinzaine d'années plus tard, voyant que la chapelle de son manoir était pleine de peuple les dimanches et fêtes, à cause de l'éloignement de l'église paroissiale d'Iffendic, il se fit l'interprète des habitants de ce quartier près de M^{gr} du Guémadeuc, alors évêque de Saint-Malo et prieur commendataire d'Iffendic, et offrit même de construire à ses frais une église et de fournir un presbytère si ce prélat voulait bien ériger Bléruais en église tréviale ou succursale. Sébastien du Guémadeuc écouta favorablement cette demande et envoya son official, Jean Gaultier, diriger à Iffendic une enquête à ce sujet; celui-ci s'en acquitta au mois d'août 1672 et fit à l'évêque un rapport favorable. Seuls, Julien Bilbouc, recteur d'Iffendic, et François d'Andigné, seigneur de la Châsse, firent opposition au projet; mais M^{gr} du Guémadeuc n'en tint point compte. Le 11 octobre 1673, ce prélat, considérant les besoins des habitants de Bléruais, éloignés de deux lieues de l'église d'Iffendic, et ayant égard à la bonne volonté du seigneur de Bléruais, érigea « l'église et chapelle de Bléruais, dépendant de la terre et seigneurie de Bléruais, en trêve et église subcursale, » voulant et ordonnant « que les habitans des villages circonvoisins de ladite chapelle de Bléruais qui avoient accoustumé de recevoir le Saint-Sacrement et entendre le service divin dans l'église paroissiale d'Iffendicq,

aillent désormais en ladite église subcursale de Bléruais, indépendamment de la direction et subjection du recteur ou curé d'Iffendicq; qu'ils aient en leur chapelle des fonts baptismaux tout ainsi qu'une paroisse, et que tous les sacrements de l'Église y soient administrés par des prêtres approuvés de l'ordinaire, et principalement par leur propre subcuré ou vicaire; que la procession y soit faite à la grand'messe; que les vespres y soient célébrées aux jours de dimanches et festes; qu'ils puissent inhumer dans le cimetièrre ou dans les enfeux de ladite chapelle les corps des défunts habitans; enfin, qu'on puisse généralement y faire toutes les fonctions curiales ainsi que dans les autres paroisses, sans toutefois nuire ni préjudicier aux droits du recteur d'Iffendicq ni de l'église parochiale et maitresse. »

Bien plus, pour reconnaître cette supériorité de l'église Saint-Pierre d'Iffendic, l'évêque ordonna que « les prêtres et ecclésiastiques desservant ladite chapelle succursale de Bléruais seroient tenus et obligés d'aller tous les ans deux fois à Iffendicq, avec leur procession et avec les habitans dudit canton de Bléruais, le Jeudi Absolu (c'est-à-dire le Jeudi-Saint), pour y entendre le service, et le jour de la feste Saint-Pierre, patron de ladite église d'Iffendicq¹. »

Cette ordonnance épiscopale fut promulguée quelques jours après par l'official de Saint-Malo-de-Beignon.

Quant à l'église succursale, Claude de France promit d'en bâtir une incessamment, et mit en attendant la chapelle domestique de son manoir à la disposition du public. Le seigneur de Bléruais s'occupait, du reste, sans retard de cette œuvre, et au bout de deux ans la nouvelle église de Saint-Armel de Bléruais fut achevée. Il la garnit d'ornemens et de toutes choses nécessaires au culte divin, et s'engagea à l'entretenir toujours en bon état; de plus, il affranchit et mit en fief amorti l'emplacement de cette église et de son presbytère.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

Le 13 janvier 1676, M^{re} du Guémadeuc autorisa Nicolas Aubert, curé de Bléruais, à bénir l'église et le cimetière dudit lieu, en attendant qu'il pût aller lui-même consacrer ce nouveau temple.

Claude de France termina son œuvre en faisant construire le presbytère de Bléruais; il le bâtit en 1677, il y joignit un jardin et assura 75 liv. de rente au curé.

En conséquence de tous ces bienfaits, le seigneur de Bléruais fut déclaré officiellement « seigneur patron et fondateur de l'église et du presbytère de Bléruais, et présentateur du curé desservant la trêve. » Ce dernier reçut de l'évêque son institution canonique en qualité de « subcuré perpétuel, en titre de bénéfice, indépendant du recteur d'Ifpendic. »

Toutefois, « par arrêt du 8 août 1736, il fut jugé que cette indépendance du subcuré de Bléruais ne lui attribuait pas le droit de prendre la qualité de recteur, ni de percevoir dans l'étendue de sa succursale les dimes noales, qui appartiennent toujours au recteur de la paroisse¹. »

Au milieu du xviii^e siècle, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* nous apprend que le « curé inamovible de Bléruais a 200 liv. de revenu, que sa fabrique n'a que 20 liv. de rente, mais que le seigneur de Bléruais, alors le comte de Landal, continue d'entretenir l'église. »

Cet état de choses dura jusqu'à l'époque de la Révolution, qui détruisit toute la fondation des seigneurs de Bléruais. En 1826 seulement une ordonnance royale, en date du 16 avril, érigea de nouveau Bléruais en succursale. Le premier recteur, nommé en 1828, fut Auguste Martin, qui est mort missionnaire et évêque de Natchitoches.

ÉGLISE. — La première pierre de l'église de Bléruais, dédiée à saint Armel, fut posée le 9 mai 1675, et la bénédiction de l'édifice fut faite le 20 juillet 1676².

1. Potier de la Germondaye, *Du gouvernement des paroisses*, 33.

2. *Réponses au questionnaire de 1860.*

Après la mort de Claude de France, sa veuve, Marie Laval, dame des Vergers et de Bléruais, fonda, le 4 septembre 1686, deux messes par semaine dans cette église : l'une, le dimanche, pour le repos de l'âme d'Olivier de France, chanoine et scholastique de Vannes; l'autre, le mercredi, pour son mari défunt, Claude de France, et pour Jeanne Le Vayer, sa première femme¹.

L'église de Bléruais n'offre rien d'intéressant au point de vue architectural; on voit qu'elle est du xvii^e siècle. On s'y rend beaucoup en pèlerinage en l'honneur de saint Armel, dont la fontaine se trouve sur la route du presbytère; de toutes les paroisses voisines on vient s'y faire évangéliser aux fêtes de l'Assomption et de saint Armel. On honore aussi spécialement à Bléruais saint Amateur.

CHAPELLE. — Il n'y avait en Bléruais que la *chapelle du château*, qui n'existe plus depuis la Révolution. Lorsque Claude de France acheta en 1654 le manoir de Bléruais, il trouva la chapelle de cette maison desservie par un prêtre, nommé Pierre de Lourme, qui y disait la messe tous les dimanches et fêtes. Nous avons vu précédemment que cette chapelle servit d'église tréviale pendant qu'on construisait l'église actuelle.

RECTEURS DE BLÉRUAIS².

Auguste-Marie Martin (1828-1832).

Joseph Pellan (1832-1834).

Joseph Le Breton (1834-1858).

François Duscorps (1858-1862).

Jean-Marie Gourheu (1862, † 1867).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

2. Les curés de Bléruais avant la Révolution furent : *Nicolas Aubert* (1673), — *Jean Josse* (1700, † 1720), — *Joseph Garé* (1720, † 1730), — *Jacques Millet* (1730), — *Julien Pembouc* († 1733), — *Mathurin Quémin* († 1754), — *Olivier Simon* (1754-1765), — *Mathurin Boucher* (1765, † 1780), — *René-Jean Nogues* (1780-1792).

François Gauthier (1867-1874).

Joseph-Marie Thezé (1874-1879).

Pierre-Marie Petitpas (1879-1880).

Joseph Phily (1880-).

BOIS-GERVILY (LE)

Parochia de Bois-Gervily (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — Nous n'avons rien pu trouver sur l'origine du Bois-Gervily; cependant, en 1427, la Réformation de la Noblesse, faite en cette paroisse, enregistra les noms de treize nobles, y demeurant presque tous, et de douze manoirs¹. Parmi ceux-ci étaient le Bouays (appelé plus tard le Bois-Picard) et la Morandaye, ainsi que « l'hostel du Bois-Gervily, » ces deux derniers appartenant à Guillaume de Quédillac.

L'évêque de Saint-Malo levait les deux tiers des dimes du Bois-Gervily; l'autre tiers appartenait à l'abbesse de Saint-Sulpice et à quelques gentilshommes.

Le recteur du Bois-Gervily, présenté par l'ordinaire, avait au siècle dernier 450 liv. de rente, y compris un petit trait de dime autour du bourg que lui abandonnait l'évêque.

La fabrique jouissait seulement alors de 15 liv. de revenu fixe, « non compris les fruits du cimetière, qui sont assez considérables. » Il y avait aussi quelques fondations dans l'église, mais de peu d'importance².

ÉGLISE. — L'église du Bois-Gervily est sous l'invocation de la Sainte Trinité.

1. *Réformat. de la Noblesse dans l'évêché de Saint-Malo*, 2, 110.

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

L'ancienne église était mentionnée dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* dans ces termes : « Église bien, la sacristie encore mieux. » Les seigneurs de la Morandaye avaient une chapelle prohibitive dans cette église avec leurs armoiries, leurs banc et enfeu. La famille Le Vayer, qui possédait la Morandaye au siècle dernier, prétendait même avoir droit à toutes les prééminences de l'église du Bois-Gervily et au titre de seigneur fondateur de la paroisse, à cause de cette seigneurie de la Morandaye; mais ces privilèges lui étaient contestés par le prince de Rohan-Guémené, en sa qualité de baron de Montauban. Le seigneur de la Morandaye disait aussi que le recteur du Bois-Gervily devait chaque lundi de Pâques, après vêpres, « lui offrir deux oublies dans un vase, au pied de l'autel, étant revêtu de la chape, et après l'avoir appelé et évoqué par trois fois à haute voix pour venir recevoir lesdits oublies. » Le recteur Pierre Dudouët ayant refusé de rendre ce devoir féodal, y fut condamné par sentence du Présidial en 1722, à la requête de René Le Vayer, seigneur de la Morandaye¹.

L'église du Bois-Gervily a été complètement rebâtie de nos jours par M. l'architecte Leray. On y voit un assez joli petit autel en bois sculpté, de style gothique : c'est celui de la confrérie des Cinq-Plaies et de la Sacrée-Couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette confrérie fut érigée le 10 avril 1644 dans l'église du Bois-Gervily, par le recteur Julien Prime. L'évêque de Saint-Malo, Achille de Harlay, l'approuva dès le lendemain 11 avril, et le Souverain-Pontife Urbain VIII l'enrichit d'indulgences le 4 juin de la même année. Au siècle dernier, cette confrérie n'avait pas de revenu fixe, mais on faisait beaucoup d'aumônes en sa faveur. Elle existe encore, toujours florissante.

On honore aussi dans cette église saint Eutrope, but d'un

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

ancien pèlerinage, et l'on retrouve la fontaine de ce saint à quelque distance du bourg.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Antoine-des-Bois*. — Cette chapelle était frairienne et il y venait beaucoup d'oblations au XVIII^e siècle; on y disait même alors des messes en acquit d'une fondation de 70 liv. de rente faite très-probablement par les seigneurs du Bois-Picard, dont le manoir était voisin, et qui prétendaient que la chapelle Saint-Antoine était originairement domestique et dépendante du Bois-Picard.

Vers 1752, n'étant pas restaurée par suite des contestations soulevées entre les paroissiens et les seigneurs du Bois-Picard, elle fut interdite par l'évêque de Saint-Malo. Aujourd'hui, quoique abandonnée, elle est encore l'objet de nombreux pèlerinages.

2° *Chapelle de la Morandaye*. — Les seigneurs de la Morandaye avaient bâti cette chapelle près de leur manoir et ils avaient fondé des messes. — *Nunc* abandonnée.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 574 et 621.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DU BOIS-GERVILY¹.

Louis Chéron résigna en 1553.

Simon Roullier fut pourvu par l'évêque le 8 janvier 1554; Guillaume Gauffrier se fit en vain pourvoir en cour de Rome le 18 novembre suivant; il lui fallut se désister de ses prétentions. Simon Roullier résigna en 1557.

Laurent Morin, nommé par l'évêque en 1557, résigna deux ans plus tard en faveur de Jean Roull, qui fut pourvu le 17 août 1559; mais ce dernier résigna à son tour, au bout de deux mois, en fa-

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 G, 48, etc.

veur du même Laurent Morin, accepté de nouveau par l'évêque le 24 octobre 1559.

Julien Poullain succéda à Laurent Morin le 26 janvier 1563 et résigna au bout de quatre mois.

Jacques de la Motte, pourvu le 3 juin 1563, résigna en 1587.

Pierre Bouvaisart, pourvu le 2 mars 1587, résigna en 1598.

Étienne Decouelle fut pourvu le 6 août 1598.

Noël de la Lande fut forcé par l'évêque de donner sa démission en 1626.

Pierre La Perche prit possession le 20 juin 1626.

Robert Rouessart résigna en 1644.

Julien Prime prit possession le 13 octobre 1644.

Guillaume Guillart résigna en 1656.

Eustache Yaer, pourvu le 10 juin 1656, résigna en 1664.

Jean Troussier, pourvu le 16 décembre 1664, résigna l'année suivante.

Thomas Dudoüet fut pourvu le 17 octobre 1662; † 1705.

Pierre Bellot, pourvu en 1705, résigna en 1708.

Jean Cornu fut pourvu le 16 avril 1708.

Pierre Dudoüet était recteur en 1718; il devint député du clergé de Saint-Malo en 1730 et administra la paroisse du Bois-Gervily jusqu'en 1755.

Joseph Pièdevache fut pourvu le 6 mars 1755 et conserva sa cure jusqu'à la Révolution.

François Éon (1803, † 1849).

Henri-Félix Forest (1819-1826).

Olivier Trincart (1826, † 1843).

Mathurin Robert (1843, † 1855).

N... Mauny (1855-1862).

Joseph Delaunay (1862-1868).

N... Tostivint (1868-1870).

Jean-Marie Dupuis (1870-1874).

François Méal (1874-).

(BOISTRUDAN VEL BOIS-TRUDAN (LE))

Capella de Bosco Truant (1197), — *Le Boays-Trudant* (xvi^e siècle), — *Le Bois-Trudain* (1685).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Janzé.

ORIGINES. — Dans la seconde moitié du x^e siècle, Gaultier de Méral donna au prieur de Béré, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, la chapelle de Boistrudan, située en la paroisse de Piré. Les évêques de Rennes approuvèrent cette donation, et l'un d'entre eux, Herbert, confirma en 1197 les Bénédictins de Marmoutiers dans la possession de la chapelle en question et de toutes ses dépendances, « *capellam de Bosco Truant cum pertinenciis suis* ¹. » Les religieux, devenus maîtres de la chapelle de Boistrudan, l'unirent au prieuré de la Franceule, en Janzé, annexe de leur prieuré de Béré (Voy. tome II, 391); ils conservèrent des droits sur ce sanctuaire et sur son territoire jusqu'à l'époque de la Révolution.

Toutefois, lorsque le prieuré de la Franceule eut perdu de son importance, Boistrudan fut considéré comme une simple succursale de Piré et desservi par un prêtre qui prenait seulement le titre de curé, c'est-à-dire alors de vicaire; ainsi nous apparaît en 1747 « Pierre-Jacques Bouju de la Fresnais, fils de feus Joseph et Anne Baraux, prestre et curé de la chapelle du Boistrudan, succursale de Piré ². »

En 1778, les habitants de Boistrudan sollicitèrent de l'évêque de Rennes l'érection de leur chapelle en église paroissiale; M^{sr} de Girac les écouta favorablement et fit faire des enquêtes à ce sujet successivement par deux de ses vicaires généraux, Augustin Le Mintier et Jean-Michel de Saint-Cristan.

Ces enquêtes furent favorables aux habitants de Boistrudan, car M^{sr} de Girac rendit, le 6 août 1784, une ordonnance épiscopale érigeant la chapelle de Boistrudan « en église paroissiale, sous l'invocation de saint Jacques-le-Majeur, à charge toutefois de reconnaître la supériorité de la mère-église de

1. *Bull. de l'Assoc. bref.*, III, 241.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 3 II, 3.

Saint-Pierre de Piré. » Par ce même acte, l'évêque de Rennes assigna à la nouvelle paroisse les mêmes limites qu'avait la succursale de Boistrudan, excepté le village de l'Épinay et la Métairie-Neuve, qui furent annexés à Piré; il nomma premier recteur François-Marie Le Roux, et en reconnaissance des droits séculaires qu'avait Marmoutiers sur la chapelle de Boistrudan, il voulut bien accorder que « vacation advenant cy-après de ladite cure, la présentation en appartiendrait aux religieux de Marmoutiers, et la collation seule à l'évêque de Rennes; » il déclara aussi que les Bénédictins continueraient de jouir dans l'église de Boistrudan des mêmes droits qu'en celle de Piré.

M^{gr} de Girac ordonna, de plus, « que le dimanche après la feste Saint-Pierre (fête patronale de Piré), le recteur de Saint-Jacques de Boistrudan ou son vicaire sera tenu d'aller avec un trésorier à l'offrande de l'église de Saint-Pierre de Piré et d'y présenter un cierge de cire blanche du poids d'un quarteron, avec 30 sols monnoye payés par la fabrique du Boistrudan, pour marque et reconnaissance de la supériorité ancienne de la cure de Saint-Pierre de Piré sur ladite église du Boistrudan ¹. »

Quelques mois plus tard, des lettres patentes de Louis XVI, datées d'octobre 1784, confirmèrent le décret épiscopal érigeant Boistrudan en paroisse et obligèrent les habitants à bâtir un presbytère et les décimateurs à payer une pension au recteur ².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Jacques-le-Majeur (25 juillet), cette église offre une partie très-ancienne qui peut bien remonter au xi^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où les Bénédictins en prirent possession : c'est le mur septentrional de la nef; on y trouve une porte à voussures romanes accostée de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41.

2. Arch. du Parlement de Bret.

deux fenêtres en meurtrières et de deux contreforts plats fort antiques.

Le reste de l'édifice ne présente rien d'intéressant. C'était originairement une simple nef, à laquelle on ajouta au Nord, durant le xvi^e siècle, une chapelle, probablement seigneuriale¹; plus tard, au xviii^e siècle, semble-t-il, on construisit le chevet droit avec sa sacristie derrière et la chapelle méridionale faisant le pendant de celle du Nord. On refit aussi vers le même temps le mur méridional de la nef, assez singulièrement orné à l'intérieur de grandes arcatures renfermant des fenêtres en plein cintre.

Dans la sacristie est déposée une pierre blanche provenant de quelque ancienne partie de l'église; cette pierre porte un écusson avec la date 1687 et les mots suivants : *M^{re} Christophe de Rosnyvinen s^r de Piré*. Boistrudan dépendait, en effet, de la seigneurie de Piré (anciennement Châteaubriant en Piré). Nous voyons en 1713 dom Didier, prieur de Béré et la Franceule, rendre aveu à ce Christophe de Rosnyvinen, seigneur de Piré et « seigneur fondateur de l'église de Piré et de la chapelle du Boistrudan, » au nom des « vassaux du Boistrudan relevant dudit prieuré de la Franceule². »

Parmi les fondations existant jadis dans l'église de Boistrudan, notons celle d'une messe par semaine faite vers 1640 par Julien Ronsard, recteur de Piré, et l'érection de la confrérie du Saint-Sacrement, signalée dès 1637³.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 668.

FILLES DE SAINTE-MARIE. — Voy. tome III, 668.

1. M. Marteville dit dans le *Dictionnaire de Bretagne*, I, 93, qu'une « inscription gravée sur la sablière de la chapelle de la Sainte-Vierge (c'est la chapelle en question) porte le millésime de 4350. » Mais lorsqu'il ajoute que cette chapelle « paraît la partie la plus ancienne de l'église, » il se trompe évidemment. C'est également par erreur qu'il indique 1785 comme date de l'érection de Boistrudan en paroisse.

2. *Arch. dép. d'Indre-et-Loire*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41.

RECTEURS DE BOISTRUDAN.

François-Marie Le Roux, nommé en 1784; † pendant la Révolution.

Joseph Chesnais (1803).

Charles Lanoë (1804-1806).

Mathurin-Mathieu Galbois (1806, † 1843).

René-Pierre Bruneau (1814, † 1825).

François Juhel (1825-1864).

Honoré Berthelot (1864-).

BONNEMAIN

Ecclesia de Bonamanu (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Il est peu de paroisses aussi pauvres en documents historiques; une vague tradition locale dit bien que saint Méen évangélisa le pays et que la paroisse de Bonnemain, reconnaissante, prit depuis le nom de son apôtre, le bon Méen, *Bonus Mevennus*, mais nous ne pouvons attacher d'importance à cette légende, parce que l'église de Bonnemain est dédiée depuis des siècles, non pas à saint Méen, mais à saint Martin, évêque de Tours, et parce qu'on n'y rencontre aucune trace ancienne du culte de saint Méen.

Féodalement, la paroisse de Bonnemain relevait en partie de l'évêque de Dol et en partie du seigneur de Combour; ainsi, parmi ses terres nobles, nous voyons la Ville-Amaury, dépendant du régaire épiscopal, et la Chèze et la Guihomme-*raye*, relevant de la baronnie de Combour. Il paraît même que le sire de Combour l'emportait à Bonnemain sur l'évêque de Dol, car nous le voyons en 1696 se faire maintenir par le roi dans la jouissance des droits de supériorité en cette pa-

roisse¹. Aussi en 1753, lorsqu'il fut question de bénir une nouvelle cloche de Bonnemain, pria-t-on de la nommer Emmanuel de Durfort, duc de Duras et marquis de la Marzelière, alors comte de Combour; ce seigneur accepta et fut parrain de la cloche avec M^{me} Marie-Anne de Boiséon, douairière du Bourgblanc.

La fabrique de Bonnemain possédait trois fiefs nommés Maltouche, Villeperdue et la Maire; en 1767, le recteur Michel Caille et les trésoriers de Bonnemain rendirent aveu pour ces fiefs à N... Marie de la Higourlaye, dame de la Higourlaye, la Bouyère, les Diablères, etc.² Quant aux dimes de la paroisse, elles appartenaient pour une moitié au moins aux religieux de l'abbaye de la Vieuville, auxquels la tradition attribue la construction de l'église.

ÉGLISE. — Nous avons dit que saint Martin est le premier patron de l'église de Bonnemain; le second est saint Samson. C'est un édifice dont la partie supérieure, fort intéressante, mériterait bien d'être conservée. Le plan général est une simple croix, et la nef et les chapelles n'ont, il est vrai, aucune valeur architecturale. Mais il n'en est pas de même du chœur et de l'inter-transept, qui sont de fort beaux spécimens du style ogival primitif : ce chœur se compose de deux travées et se termine par un chevet droit, chose fort rare au xiii^e siècle; le chevet est ouvert de deux élégantes fenêtres ogivales à lancettes inscrites dans un même arc cintré, ce qui indique l'époque de transition du xii^e au xiii^e siècle; deux autres fenêtres géminées semblables éclairent la première travée du sanctuaire; une riche baie de style rayonnant a été ajoutée plus tard, au xiv^e siècle, dans l'autre travée. Ce chœur est voûté en pierre, et une voûte d'arête garnit égale-

1. *Arch. Nat.*, P. 1715.

2. La famille Marie de la Higourlaye s'appelait primitivement Le Diable et avait bâti, alors qu'elle portait ce nom, le manoir de la Diablerie ou des Diablères, en Bonnemain. (Voy. La Chesnaye-Dubois, *Nobil.*, G, 610.)

ment l'inter-transept; ces voûtes retombent sur des colonnes disposées par groupes d'un excellent effet. Toute cette partie de l'église de Bonnemain est d'une architecture beaucoup plus ornée que celle de la plupart des églises rurales du diocèse.

La fenêtre placée au Midi du chœur renfermait jadis des vitraux peints remarquables, dont M. André a signalé les débris dans les termes suivants : « Cette fenêtre est à quatre baies, avec compartiments rayonnant dans son tympan. Seule cette fermeture conserve quelques vitraux anciens, où l'on remarque quelques médaillons charmants qui garnissent les ouvertures circulaires et polylobées du tympan. Il est à croire que ces vitraux sont du ^{xiv}^e siècle, comme la fenêtre elle-même, et il y a d'autant plus lieu d'en faire état que les vitraux de cette époque sont plus rares, les guerres civiles qui ont alors ravagé le pays en ayant empêché l'établissement ou les ayant presque tous détruits¹. »

Il y avait autrefois plusieurs enfeus dans l'église de Bonnemain : en 1583, Briand de Trémigon, seigneur de la Chèze et de la Ville-Amaury, y fut inhumé; Georges de Vaucouleurs, seigneur de la Motte-Montferrant, reçut le même honneur en 1610; ce dernier avait fondé d'ailleurs deux obits à Bonnemain pour le repos de son âme. Signalons aussi devant cette église, et à l'entrée de son cimetière, un fort joli portail gothique d'une rare élégance, rappelant les beaux portiques des cimetières de Basse-Bretagne.

CHAPELLES. — On ne nous a signalé que la *chapelle de la Guihommeraye*, convertie aujourd'hui en cellier. Ce devait être une fondation des anciens seigneurs de la Guihommeraye; peut-être cette chapelle devait-elle son existence à un chanoine de Saint-Malo, Morice de Champeigné, sieur de la Guihommeraye, qui vivait en 1513.

1. Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil., XII, 181.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 259.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 595 et 624.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE BONNEMAIN ¹.

Jacques Le Scilleux, chanoine de Dol, recteur en 1607, résigna en 1610 en faveur de son frère, qui suit.

Siméon Le Scilleux, également chanoine de Dol (1615).

Julien Béhourt, recteur en 1649, † à Bonnemain le 6 octobre 1627 et inhumé le lendemain dans l'église.

Julien Herbert ne prit possession que le 5 février 1629; il se dit alors bachelier en droit canon, chanoine et prieur de Saint-Yves; en 1638 il était docteur en théologie.

Claude de Nantes, chanoine de Dol, recteur en 1644, résigna en faveur du suivant.

Balthazar Veyron fut pourvu le 25 février 1650.

Pierre Coapel, bachelier en théologie, fut pourvu en 1652; † 28 novembre 1657 et inhumé dans le chœur.

Pierre Éon, recteur dès 1658, † le 24 août 1693 et inhumé le lendemain dans l'église.

Raymond Germain était recteur en 1697; ce dut être lui qui fit, l'année suivante, enregistrer les armoiries suivantes : *d'argent à une aigle de gueules*.

Claude Pouillet, recteur en 1701, résigna en 1717 en faveur du suivant.

Guillaume-Julien Pouillet, pourvu à Rome, prit possession le 16 novembre 1717; il résigna lui-même le 26 juillet 1762 en faveur du suivant, tout en se réservant une pension de 600 liv. sur les revenus de la cure, ce qui prouve en faveur des revenus de ce bénéfice.

Michel Caille, prêtre de Bonnemain et vicaire en cette paroisse, pourvu à Rome, prit possession le 8 octobre 1762; il conserva sa cure jusqu'en 1792.

Charles-Julien Gaudeul (1803, † 1824).

Georges Gringoire (1821, † 1850.)

Christophe Rapinel (1850-1878).

Joseph Le Saulnier (1878-).

1. Reg. de l'état civil. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Dol, etc.

BOSSE (LA)

La Boce (xiii^e et xvi^e siècles), — *La Beausse* (1715).

Olīm du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

ORIGINES. — Il est fait mention de La Bosse en 1218. A cette époque, Alain Giffart, vraisemblablement seigneur de Verrion, — manoir situé en Tresbœuf, mais voisin de La Bosse, — confirma le prieur de Tresbœuf dans la possession de ses droits seigneuriaux, de ses moulins et de ses domaines situés dans le territoire de La Bosse et aux environs, « *dominica et molendina et prædia in campo de la Boce et in campo Bodeir et Lencheloere*¹. » Ce prieuré de Tresbœuf dépendait, comme nous l'avons dit (tome II. p. 118), de l'abbaye de Saint-Melaine, mais il paraît que les moines de ce monastère perdirent de bonne heure leurs droits à La Bosse, car il n'en est plus question après. Quant à la chapelle de La Bosse, nous ne trouvons mention d'elle qu'au xv^e siècle.

Ce territoire de La Bosse était très-singulièrement partagé entre les deux paroisses de Saulnières et de Lalleu-Saint-Jouin ; l'église de La Bosse était elle-même divisée par un ruisseau qui coulait, au milieu de la nef, dans un canal dont nous avons vu les derniers vestiges. Comme le chancel, c'est-à-dire le chœur, appartenait à Saulnières, l'église tout entière était regardée comme dépendant de cette paroisse, et le territoire de La Bosse était considéré comme une trêve de Saulnières². Cela n'empêchait point une bonne partie des habitants du territoire d'être en réalité paroissiens de Lalleu,

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 115.

2. *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723).

et de se trouver dans cette paroisse quand ils assistaient aux offices divins en la nef de leur église.

Les habitants de La Bosse, ainsi divisés en paroissiens de Saulnières et paroissiens de Lalleu, étaient spirituellement administrés alternativement par les recteurs de ces deux paroisses, au moins quant à la sainte messe. Nous avons, en effet, une sentence du Présidial de Rennes datée du 21 janvier 1677, qui règle le service divin que devaient faire ces deux recteurs dans la chapelle de La Bosse. Il y est dit que le recteur de Saulnières doit « célébrer, de trois dimanches l'un, et le lendemain des festes de Pasques, la Pentecoste et Noël, la messe dans ladite chapelle de La Bosse et y dire les vespres à la manière accoustumée. » Quant au recteur de Lalleu-Saint-Jouin, « il y fera pareillement le service divin de quatre dimanches l'un, le jour et feste de la Trinité et les troisièmes feries de Pasques, Pentecoste et Noël. » Les autres dimanches et fêtes où les recteurs de Saulnières et de Lalleu n'étaient point tenus de venir dire la messe à La Bosse, les offices sacrés y étaient célébrés par un chapelain que nommait le recteur de Saulnières¹.

Il est à remarquer, toutefois, que le recteur de Lalleu conservait le droit de célébrer la messe dans la chapelle de La Bosse « tous les jours et dimanches » que celui de Saulnières n'y devait pas venir, et cela « pour la commodité des paroissiens habitant proche ladite chapelle. » Un arrêt du Parlement de Bretagne, du 21 juin 1677; régla même que le chapelain, nommé par le recteur de Saulnières, ne pourrait point « troubler ledit recteur de Lalleu dans ses fonctions pour ses paroissiens, » et que ce dernier aurait droit « d'avoir pour cet effet une clef de la chapelle de La Boce et mesme des ornements et une clef du tabernacle, pour administrer les sacrements lorsque besoin sera². »

1. Arch. paroiss. de Lalleu.

2. *Ibidem*.

Comme l'on voit, cet arrangement de choses, tout extraordinaire qu'il nous paraisse aujourd'hui, n'empêchait point les habitants de La Bosse de jouir facilement de tous les avantages du culte divin. Chacun d'entre eux s'y plaçait sous la direction de son recteur : catéchisé par lui, administré également par lui, il pouvait se marier dans sa chapelle et y reposer au milieu de sa famille dans le cimetière tréviai. Au xvii^e siècle, les mariages et les sépultures se faisaient fréquemment à La Bosse ; le baptême seul ne pouvait être reçu qu'en l'église paroissiale.

La chapelle de La Bosse avait sa fabrique particulière, et il nous est resté un beau registre bien complet des *Comptes des trésoriers de La Boce* de 1543 à 1631 ; il est actuellement déposé aux archives paroissiales de Saulnières. Ce registre, qui offre malheureusement peu de détails, nous apprend toutefois que les trésoriers de La Bosse rendaient, au xvi^e siècle, leurs comptes au recteur de Saulnières ou à son curé, ou tout au moins en présence de l'un ou l'autre. On y trouve aussi mentionné l'usage, constant à cette époque, de distribuer du vin de communion à Pâques ; ce qui prouve que le recteur de Saulnières tolérait alors la communion pascale dans la chapelle de La Bosse.

D'après la tradition, les deux recteurs de Saulnières et de Lalleu se partageaient à peu près les dimes du territoire de La Bosse ; mais le premier dimait à la treizième gerbe, tandis que le second ne levait que la trente-et-unième gerbe¹.

Considérée jusqu'à la Révolution comme trève de Saulnières, La Bosse fut érigée en succursale par ordonnance du 16 juillet 1803, et M^{sr} de Maillé y nomma Julien-François-Louis Posson pour la desservir. Mais le gouvernement supprima peu de temps après cette nouvelle paroisse, et réunit pour le spirituel le territoire de La Bosse à celui du Sel par décret du 30 septembre 1807.

1. *Reg. paroiss. de La Bosse.*

A la Restauration, les habitants de La Bosse, espérant une nouvelle érection de paroisse, achetèrent dans le bourg un terrain et y construisirent le presbytère qui existe encore. Leur espoir ne fut pas trompé, car le roi rendit une ordonnance, le 16 juin 1826, qui érigeait de nouveau La Bosse en succursale. Trois ans après, M^{gr} de Lesquen vint visiter l'église et le presbytère de La Bosse, le 4 juin 1829, et promit aux habitants de leur envoyer un recteur; ce qu'il fit, en effet, le 10 juillet suivant.

ÉGLISE. — L'ancienne église de La Bosse, aujourd'hui détruite, dédiée à la Sainte Trinité, se composait d'une nef accostée d'une seule chapelle. Elle devait être fort ancienne, et ce qu'on rapporte de son chœur en hémicycle, de l'arc triomphal qui le séparait de la nef et des meurtrières qui éclairaient cette nef, nous fait croire qu'elle était en grande partie romane. Le singulier ruisseau dont nous avons parlé coulait au haut de la nef.

En 1679, Henri de Cossé, duc de Brissac et baron de Poligné, prétendit qu'en cette dernière qualité il avait le droit de supériorité dans l'église de La Bosse; mais le seigneur de la Filochaye, qui possédait le fief de La Bosse¹, y réclamait aussi certains droits honorifiques après le baron de Poligné. Au siècle dernier, le seigneur des Monts jouissait de ces dernières prérogatives, étant devenu propriétaire de la Filochaye².

L'église paroissiale de La Bosse a été reconstruite de nos jours sous la direction architecturale de M. Brossais Saint-Marc.

1. Outre le fief de La Bosse dépendant de la Filochaye, il y avait le fief de la Haute-Bosse, appartenant encore en 1679 au seigneur de la Marzelière, héritier direct des Giffart. Le premier fief ne représentait-il pas les possessions du prieur de Tresbœuf à La Bosse en 1218, à côté de celles d'Alain Giffart qui traita avec lui à cette époque?

2. *Arch. Nat.*, P. 4710. — *Arch. du château des Monts*.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE LA BOSSE.

Julien Racapé (1829-1834).

N... Morel (1832-1840).

Toussaint Guihery (1840-1857).

Julien Dartois (1857-1866).

François Leclère (1866-).

BOUEXIÈRE (LA)

Ecclesia de Buxeria (1165), — *Busseria* (1173), — *Buxeria* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — La paroisse de La Bouëxière est certainement très-ancienne, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans les chartes avant le XII^e siècle. Il faut noter, en effet, qu'en général toutes les localités portant les noms de La Bouëxière, La Boissière, Le Bouëxic, etc., remontent à l'époque gallo-romaine. On en acquiert journellement la certitude dès qu'on entreprend des fouilles dans leur territoire; nous en avons une foule de preuves dans notre diocèse¹.

Étienne de La Rochefoucaud, évêque de Rennes de 1157 à

1. Les Romains cultivaient beaucoup le buis, qu'ils laissaient grandir et taillaient très-capricieusement, comme font encore les Italiens. A l'invasion des Barbares, les villas gallo-romaines furent abandonnées, et sur leurs ruines poussèrent de véritables bois de buis, qu'on nomma des Bouëxières (*Buxeria*, de *buxum*, buis). Comme ces localités étaient ordinairement bien placées et en terrain fertile, ceux qui remplacèrent les Gallo-Romains reconstruisirent volontiers ces anciennes villas et leur laissèrent les noms de La Bouëxière ou du Bouëxic.

1166, donna l'église de La Bouëxière aux religieuses bénédictines de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois, et en 1173 son successeur, Étienne de Fougères, et Pierre, son archidiacre, confirmèrent cette donation.

A partir de cette époque, la paroisse de La Bouëxière fut gouvernée par un religieux bénédictin de l'Ordre des frères Condonats de Saint-Sulpice-des-Bois; ce religieux prenait le titre de prieur de La Bouëxière, et il ne fut remplacé par un prêtre séculier que vers la fin du xvi^e siècle. L'abbesse de Saint-Sulpice, de qui dépendait complètement ce moine, conserva jusqu'à la Révolution le droit de présenter le prieur-recteur de La Bouëxière, séculier comme régulier. (Voy. tome II, 357.)

Le 29 décembre 1790, Joachim Nivet, prieur-recteur, déclara que le bénéfice de La Bouëxière valait 1,500 liv. de rente; la municipalité ne l'estimait toutefois que 1,340 liv., savoir : presbytère et pourpris, 80 liv.; — grosses et menues dimes, 1,100 liv., — et dimes noales, 160 liv.¹ Encore fallait-il en déduire les charges, consistant en la pension d'un vicaire, 140 liv. de décimes et 72 liv. pour entretien des bâtiments.

A la même époque, la fabrique de La Bouëxière avait 81 liv. 15 s. de rente, et la bourse des défunts 108 liv. 8 s.²

ÉGLISE. — L'église paroissiale de La Bouëxière est dédiée à saint Martin, évêque de Tours. On y voyait autrefois les chapelles du Rosaire, de la Sainte-Famille et de Saint-Pierre, cette dernière construite en 1563. Il s'y trouvait aussi des autels dédiés à Notre-Dame, sainte Anne et saint Gilles. L'édifice se terminait par un chevet droit élevé vers 1590 et ouvert d'une grande baie où resplendissaient les armoiries

1. Les religieux de Notre-Dame de Vitré avaient bien quelques dimes à La Bouëxière, mais c'était peu de chose : leur dime de Chevré était au siècle dernier affermée 42 liv., et celle des Sévailles 12 liv.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

des sires de Laval, barons de Vitré et seigneurs de Chevré, seigneurs supérieurs de La Bouëxière.

Deux seigneurs se disputaient les prééminences dans l'église de La Bouëxière après le baron de Vitré : c'étaient le seigneur du Bertry, à cause de sa terre de la Dobiais, autrement appelée la Bouëxière, et le seigneur de la Teillaye, qui possédait le Fief du bourg. Leurs prétentions nécessitèrent en 1596 un procès-verbal de l'état de cette église et de ses intersignes honorifiques qui ne manque pas d'intérêt.

D'un côté, Eustache du Han, seigneur de Launay-du-Han, le Bertry, la Bouëxière, etc., conseiller au Parlement de Bretagne, montra dans le sanctuaire, et « joignant le maistre-autel, » un banc seigneurial dépendant des maisons du Bertry et de la Dobiais, et portant un écusson *écartelé au 1^{er} d'azur à trois têtes de lévrier d'argent, coupées et accolées de gueules, bouclées et clouées d'or, qui est Thierry de la Prévalaye¹; au 2^e d'hermines à la fasce alaisée de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or, qui est d'Acigné; au 3^e de à cinq annelets en sautoir, qui est du Bertry; au 4^e de à trois feuilles de vigne.* Près de ce banc apparaissait la pierre tombale d'une dame de Tallie, fille de Guy de Tallie, seigneur de la Dobiais, et de Catherine de Montbourcher.

Dans le vitrail méridional du sanctuaire se trouvait, au-dessous des armes du baron de Vitré, l'écusson de Guy de Tallie, seigneur de la Dobiais, mari de Catherine de Montbourcher : *parti au 1^{er} de à un lion et à une bordure endentée, qui est de Tallie; au 2^e d'or à trois channes de gueules, qui est de Montbourcher.*

Enfin, le seigneur du Bertry montra un second banc lui appartenant et placé près de l'autel de Notre-Dame, et déclara qu'étant seigneur fondateur de l'église de La Bouëxière, il lui était dû dans ce banc, par les trésoriers de cette paroisse, la

1. En 1513, le Bertry appartenait à Michel Thierry, seigneur de la Prévalaye, qui avait aussi la Dobiais; mais ce dernier manoir était en 1427 à Guy de Tallie.

nuit de Noël, à la messe de minuit, « deux fais de paille liés par deux bouts, » qu'il pût donner à l'offrande. Il termina en faisant remarquer la lisière armoriée de ses blasons qui entourait une partie de l'église.

De son côté, Gilles Satin, écuyer et seigneur de la Teillaye, montra le bane seigneurial qu'il avait dans la nef, près de l'autel Saint-Gilles, blasonné d'un lion rampant, couronné et lampassé, qui est Satin¹; et à côté la pierre tombale de Guyonne de la Charonnière, dame de la Teillaye, décédée le 21 septembre 1582, armoriée d'un écusson portant le lion des seigneurs de la Teillaye, et de gueules fretté d'argent, qui est de la Charonnière².

D'après ce qui précède, il semble bien que la victoire dut appartenir au seigneur du Bertry et de la Dobiais. Au siècle dernier, du reste, les deux seigneuries rivales de la Bouëxière (la Dobiais) et de la Teillaye se trouvèrent réunies dans une même main, et le 24 octobre 1775 on inhuma dans l'enfeu seigneurial qu'il avait en l'église de La Bouëxière Paul-Tobie-François de la Belinaye, seigneur de la Teillaye, la Bouëxière, le Bertry, etc., seigneur fondateur de la paroisse, décédé le 22 à son château de la Teillaye.

L'église de La Bouëxière avait un certain nombre de chapellenies, parmi lesquelles il faut distinguer celle de *Saint-Étienne* ou *des Montbourcher*. Fondée en 1225 par François de Montbourcher, seigneur du Plessix-Pillet, et desservie partie en l'église de La Bouëxière, partie en celle de Dourdain, elle était fondée à La Bouëxière de deux messes par semaine et avait en 1790 un revenu de 300 liv. consistant en dîmes.

Notons, enfin, que dès 1664 il est fait mention de la confrérie du Rosaire, érigée dans l'église de La Bouëxière.

1. En 1513, les manoirs de la Haute et Basse-Teillaye appartenaient aux enfants de feu Jean Satin et de Perrine de Montbourcher, fille de Jean de Montbourcher, seigneur du Plessix-Pillet.

2. *Arch. paroiss.* — En 1610, N... Satin, seigneur de la Teillaye, fut aussi inhumé dans cet enfeu de la Teillaye.

L'église actuelle de La Bouëxière a été reconstruite presque tout entière de 1844 à 1846 : elle se compose de trois nefs et se termine par un chevet droit, seule partie restée ancienne et datant de la fin du xvi^e siècle.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Pierre d'Allion*, dépendant du prieuré de ce nom.

2^o *Saint-André de Chevré*. — Rien n'est plus intéressant à visiter que le village de Chevré : une église du xi^e siècle, un donjon non moins antique, chef-lieu jadis d'une importante châtellenie; une voie romaine bordée de constructions de la renaissance, un superbe pont gothique à sept arches ogivales, unique dans le diocèse, et remontant vraisemblablement au xiii^e siècle, tout cela réuni au bord d'un vaste étang, au fond de la pittoresque forêt de Rennes, sous des ombrages séculaires. Peu de localités offrent un tel ensemble de monuments, de souvenirs et de paysages.

Pendant, quelle que fût jadis l'importance de Chevré, dont les traditions font l'ancienne ville de Gannes, et dont le marché est mentionné en 1237 comme existant déjà le mardi de toute antiquité, « *ab antiquo*¹; » malgré les ruines de son château, les dimensions de son église, les hôtels et l'auditoire qui se dressent dans ses rues, il faut bien avouer que rien ne prouve l'existence d'une ancienne paroisse en ce lieu².

L'église de Chevré est tout simplement la chapelle d'une antique et importante frairie; elle doit évidemment son origine au château qui l'avoisine. C'est un édifice roman composé d'une simple nef à chevet droit, ajouré de meurtrières, dont deux accolées sur la façade occidentale, une dans la côte Nord et une au chevet oriental. Quelques portions de

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 390, 392.

2. M. de la Borderie a cependant placé Chevré parmi les paroisses du doyenné-archidiaconé de Rennes (*Annuaire de Bret.*, 1861), et sur son autorité nous avons fait la même chose (tome I, 338); mais présentement nous croyons devoir nous séparer sur ce point de notre savant historien breton : c'est Sérigné, et non pas Chevré, qui fut jadis paroisse dans cette partie du diocèse.

ce curieux édifice ont toutefois été remaniées à une époque plus rapprochée de nous; ainsi, sur une partie du mur septentrional on lit la date 1550; la charpente est également du xvi^e siècle; le lambris de la voûte, au-dessus du maître-autel, a été décoré en 1643 de peintures, parmi lesquelles figurent les quatre Évangélistes. Dans le chevet apparaissent les armoiries des Montmorency-Laval, barons de Vitré et seigneurs de Chevré. Parmi les vieilles statues en bois qui se trouvent encore dans cette église, malheureusement abandonnée, est celle de saint André, patron de l'édifice, et dont la fête est encore rappelée de nos jours par la foire et l'assemblée du 30 novembre.

C'est dans l'église de Chevré que se desservait jadis la chapellenie des Loges, fondée le 11 mai 1491 par Perrot Vannel, consistant en 1715 en deux messes par semaine, dont une le dimanche, présentée en 1790 par le général de la paroisse, et rapportant à cette époque 123 liv. de revenu à son titulaire, M. Mesnager¹.

3^o et 4^o *Chapelles de Sévailles*. — Il faut distinguer deux chapelles à Sévailles : l'une, ancien ermitage, donnée au xii^e siècle par l'évêque de Rennes aux moines de Savigné (Voy. tome III, 507), et l'autre bâtie par les possesseurs du manoir de Sévailles. Vers 1660, François Blondeau, sieur de Beauregard, avait cette maison, que son fils, Pierre Blondeau, sieur de Sévailles, vendit à François Pâris, sieur des Rangers; c'est ce dernier qui déclara en 1680 posséder « une chapelle sise au coin de la cour de son manoir du Haut-Sévailles². » — *Nunc* sécularisée.

5^o *Saint-Pair*. (Voy. tome III, 508.)

6^o *Beauchesne*. — Y avait-il une chapelle à Beauchêne? Probablement, mais nous ne pouvons en donner l'assurance. (Voy. tome III, 507.)

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 28.

2. Il y avait, en effet, le Haut et le Bas-Sévailles, pour lesquelles Georgine Bernard, veuve de François Blondeau, rendit aveu en 1679; le manoir était au Haut-

7° *Chapelle du Bertry*. — En 1680, Marguerite Le Métayer, veuve de Bertrand de Poix, seigneur dudit lieu et de Neuville, déclara, au nom de ses enfants mineurs, posséder au manoir du Bertry « une chapelle sise derrière ledit manoir, au Midi et à costé de la grande préée. » — *Nunc* détruite.

8° *La chapelle de la Teillaye*, construite au commencement du xvii^e siècle, fut vraisemblablement une fondation de la famille Satin; l'évêque de Rennes permit d'y dire la messe le 15 mars 1611. François de la Belinaye, qui possédait en 1680 le manoir de la Teillaye par succession de Catherine Satin, dame de la Belinaye, † 1645, déclara aussi cette chapelle, fondée d'une messe par semaine et présentée par lui¹. On en voit encore les ruines au haut du jardin du vieux manoir.

9° *Chapelle du Domaine*. — Henri de Launay, sieur du Domaine, ayant fait bâtir près de ce manoir une chapelle, la fonda de messes par acte du 6 août 1668. Une de ses descendantes, Jeanne de Launay, fille de Joseph de Launay, sieur des Rues, du Domaine, de la Pélardaye, etc., et femme de René Davy, sieur de la Pommeraye, présenta en 1716 Julien Blouin, prêtre, pour desservir « sa chapelle du Domaine de la Pélardaye². » — *Nunc* abandonnée.

PRIEURÉS. — 1° *La Bouëxière*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice. (Voy. tome II, 357.) — 2° *Allion*, membre de l'abbaye de Gastines. (Voy. tome II, 728.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 260.

ERMITAGES. — Voy. tome III, 507 et 508.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 398, 622 et 663.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

FILLES DU SAINT-ESPRIT. — Voy. tome III, 663.

Sévaillles, mais la motte seigneuriale, appelée alors « l'Estourneau, » se trouvait dans le jardin de la maison du Bas-Sévaillles. (*Arch. Nat.*, P. 4732.)

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 40. — *Arch. Nat.*, P. 4709.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 40.

RECTEURS DE LA BOUEXIÈRE¹.

Robert eut quelques difficultés en 1165 avec les religieuses de Saint-Sulpice, qui voulaient alors faire ériger Sérigné en paroisse.

Pierre, frère Condonat de Saint-Sulpice, refusa en 1330 de rendre à l'abbesse de ce monastère les comptes de son prieuré de La Bouëxière.

Frère Guillaume de la Piquelaye, noble (1484).

Robert Levesque fut présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice le 30 mai 1522.

Bertrand Touchais fut également présenté par cette dame vers 1590.

Pierre Gicquel fut nommé en 1596, † 15 avril 1645 et inhumé le 17 dans le chœur; on voit encore sa pierre tombale, portant cette inscription : *Cy gist noble et discret Messire P. Gicquel, vivant p. recteur de la Bouexiere, décédé l'an Priez Dieu pour luy.*

Guillaume Malescot, sieur de Montoupin, nommé vers 1647, résigna en 1661; † le 21 décembre 1662, inhumé dans l'église, où est encore son tombeau, portant ces mots : *Cy gist le corps de vénérable et discret Mr^e Guil. Malescot, sr de Montoupin, rect. de la Bouexiere, qui décéda le 21 X^{bre} 1662. Pries pour son âme.*

Julien de Servaude, écuyer, sieur de la Drouge, fils de Gilles de Servaude, seigneur de la Rouaudière, prit possession le 11 septembre 1661; il résigna en 1667.

Julien Primaignier fut nommé en 1668, † 31 octobre 1672.

Jacques de Mieux, sieur de Prémaraais, premier chapelain de l'abbaye de Saint-Sulpice, chapelain de la Bouédrottière, à Sainte-Radegonde, au Loroux-Bottereau, fut pourvu à la fin de 1672. Il fit une transaction en 1678 avec dom Georges Louvel, prieur de Notre-Dame de Vitré, relativement aux dîmes de La Bouëxière. En 1696, il fonda la messe du jeudi en son église, et en 1698 il fit enregistrer ses armoiries : *d'argent à trois merlettes de gueules, 2, 1.* Il résigna en 1706; † âgé de quatre-vingts ans, le 21 juillet 1711, et inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa tombe, portant cette épitaphe : *Hic jacet ven. pb^{ter} Jacobus de Mieux, rector de Buxeria, obiit 21^a die julii, anno Dni 1711. Requiescat in pace!*

Jean de la Haye, prêtre du diocèse, nommé le 1^{er} juin 1706, résigna en 1732; † âgé de cinquante-neuf ans, le 26 janvier 1733, et inhumé dans son église.

¹ *Gallia Christiana*, XIV, 730. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1335. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 40. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Jean-Mathurin Beaudouin, prêtre du diocèse, pourvu le 9 janvier 1733, résigna en 1782.

Joachim Nivet fut nommé le 6 janvier 1783 et conserva la cure jusqu'à la Révolution.

François-Yves Le Breton (1803-1806).

Jean-Baptiste Cramoul (1806-1812).

N... Pourial (1812-1818).

Jacques-Marie Buron (1818-1823).

Jean-Baptiste Posson (1823, † 1849).

Jean Beaulieu (1849-1851).

Clément Marchand (1851, † 1876).

Pierre Tostivint (1876-).

BOURGBARRÉ

Burgus Barre (1240), — *ecclesia de Burgo Barrato* (1516),
— *de Burgo Baratro* (1606).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — On attribue le nom assez singulier que porte cette paroisse à ses anciennes fortifications. L'on y retrouve encore, en effet, « des vestiges très-apparens d'un ancien château à motte, commandant vers l'Ouest l'entrée du bourg. A une demi-lieue plus loin, sur les landes qui bordent la route de Bourgbarré à Chanteloup, les antiquaires ont également signalé les traces d'un camp romain¹. » Par malheur, l'histoire reste muette sur tous ces vieux débris. Nous savons toutefois que Bourgbarré est une paroisse très-ancienne, puisqu'il est fait mention de son recteur au XII^e siècle. (Voy. tome I, 59.)

En 1790, Julien de Morand, recteur de Bourgbarré, déclara

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Bretagne contemporaine*, 19.

qu'il était seul décimateur dans la paroisse, sauf dans le trait du Vivier, où l'abbé de Melleray (de l'Ordre de Cîteaux), au diocèse de Nantes, percevait les deux tiers de la dîme. Le recteur estimait donc ses dîmes 3,400 liv. de revenu; à cela il fallait ajouter le presbytère et son pourpris, valant 60 liv. de rente, et une fondation d'environ 150 liv. faite en faveur des recteurs de Bourgarré par Jean-Baptiste Bertaud et Françoise Thibault, sa femme, seigneur et dame de la Guittonnière et de Bourgarré¹. Ses principales charges étaient l'entretien d'un vicaire et 350 liv. de décimes. La cure de Bourgarré, assez beau bénéfice comme l'on voit, était à la présentation alternative du Pape et de l'évêque.

Il existe encore un registre des *Comptes des trésoriers* en 1527, mentionnant, entre autres usages, celui du vin à la communion pascale.

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Trinité², l'église de Bourgarré se compose d'une seule nef à chevet droit et ouvertures ogivales, avec une chapelle au Nord. Tout l'édifice est du xvii^e siècle³, et la chapelle de la Sainte-Vierge, ouvrant dans le chœur et devant être, à l'origine, prohibitive à quelque seigneur, porte la date 1656; les écussons de cette chapelle sont malheureusement frustes. Derrière le chevet se trouve la tour, dont la base est englobée par la sacristie, et que surmonte un clocher moderne en bois ajouré, qui produit de loin un assez bon effet.

Dans cette église se desservaient jadis plusieurs fondations de messes, telle que celle de Françoise Bertaud, dame de

1. Au commencement du xvii^e siècle, Philippe Bertaud, seigneur de la Guittonnière, possédait aussi la seigneurie de Beauvais, en Bourgarré.

2. On dit que l'ancienne église était dédiée à Notre-Dame et qu'elle se trouvait au Nord de l'église actuelle, là où s'élève la chapelle de la Sainte-Vierge. On dit aussi que Judith de Beaucé, dame de la Guittonnière et de Bourgarré, s'opposa de tout son pouvoir à la reconstruction de cette église en 1610.

3. Elle fut construite, en effet, en 1610, et Mgr Larchiver, évêque de Rennes, en fit la dédicace le 30 novembre 1616.

l'Optière, sœur de Jean-Baptiste Bertaud, sieur de la Guittonnière, de deux messes par semaine, valant 35 liv. 4 s.

CHAPELLE. — *Chapelle de Mesneuf*. — Le vieux manoir de Mesneuf, appartenant en 1427 à Guyon du Pan, et en 1513 à Olivier du Bouays, possède une chapelle qui n'est plus desservie.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

RECTEURS DE BOURBARRÉ¹.

Jean Hamon, maître de la psalette de Rennes, fit en 1596, le 12 juillet, la fondation dans la cathédrale de Rennes de la fête de la Dédicace et d'un obit pour le repos de son âme; il laissa 20 liv. de rente pour chacune de ces fondations, plus une autre rente de 50 liv., le tout à la fabrique de la cathédrale; il laissa aussi 40 liv. de rente à l'hôpital Saint-Yves. Il était, en même temps que recteur de Bourbarré, semi-prébendé de la cathédrale et chapelain de Saint-Eustache en cette église. † 8 mars 1607 et inhumé dans la nef de la cathédrale, devant l'autel Saint-Eustache, où l'on voyait encore son tombeau en 1755.

Guillaume Galleran, natif de la paroisse, fit reconstruire l'église en 1610; † 10 décembre 1616.

N... Courtillon, recteur en 1617, † 1651.

Pierre Perrin succéda au précédent; il brigua un canonicat à Saint-Pierre de Rennes en 1657 et s'y présenta le 7 novembre pour succéder à Lazare Cochon; mais François Cochon l'emporta sur lui et fut reçu par le Chapitre. Il devint ensuite promoteur de l'officialité diocésaine et fonda une messe dans son église paroissiale. † 2 mai 1687, âgé de soixante-quatorze ans.

N... Langouët, vicaire à Bourbarré, fut nommé recteur en 1687; † 1688.

Armel Doysseau, d'une famille noble des environs de Ploërmel, et pourvu en 1689, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or au lion de gueules*. En 1708 il permuta avec le suivant.

René-Georges de la Grésillonaye, sieur de la Houssaye, prêtre du diocèse et recteur de Pannecé au diocèse de Nantes, vint par

¹ Invent. de la cathédrale de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponses au quest. de 1860, etc.

permutation à Bourgbarré le 1^{er} décembre 1708; il se démit en 1709.

Guillaume Robin, prêtre du diocèse, fut nommé le 14 mars 1709; † quelques mois après.

Pierre Le Rety, prêtre de Vannes, fut pourvu le 7 août 1709; † l'année suivante.

François Nimport, prêtre du diocèse de Léon, fut nommé le 6 septembre 1710; † 30 octobre 1713.

Simon Le Capitaine, précédemment recteur de Bruz, fut nommé en 1713 et permuta avec le suivant en 1716.

Claude Turpin, prêtre d'Avranches, précédemment recteur de Gennes, fut pourvu en 1716; † juillet 1724.

Jean Rappe, prêtre de Vannes, prit possession le 18 novembre 1724 et résigna en 1726.

Pierre Pinfart, prêtre de Vannes, fut pourvu le 22 juin 1727; mais Jean Rappe reprit sa cure et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en septembre 1735.

Louis-Jean Doublard, prêtre du diocèse et ancien secrétaire de M^{sr} de Vauréal, fut pourvu en 1735; † 1763.

Joseph Gobé, prêtre du diocèse, fut nommé le 24 mai 1763; † 1769, âgé de trente-six ans.

Henri Piron fut pourvu le 11 mai 1769; † 1775.

Julien-François de Morand, pourvu le 1^{er} juillet 1775, émigra à Jersey en 1793.

François Desnos (1803, † 1808).

Jean-Joseph Sébillot (1808, † 1835).

Joseph Feudé (1835-1839).

Henri Fouquet (1839-1877).

Eugène Haudouin (1877-1880).

Henri Chaussavoine (1880-).

BOURG-DES-COMPTES

Plebs Coms (866), — *Plebs Cons* (871), — *ecclesia de Coons* (1224), — *Burgus Comitum* (1449), — *Bourg-de-Combs* (1570), — *Bourg-de-Coms* (1671).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Le 12 août 866, Salomon, roi de Bretagne, donna à saint Convoyon et aux autres religieux de Redon réfugiés à Maxent, pour le repos éternel de l'âme de la reine Wembrit, sa femme, une terre appelée Macoer, ou le Val-Medon, située dans la paroisse de Coms, au confluent des rivières la Vilaine et le Samnon¹. Cette donation fut faite au château d'Hégodebert, en présence d'un grand nombre de nobles.

Peu de temps après, le 2 mai 871, une femme noble nommée Godilde, du consentement de son mari, appelé Permig, et Guntaire, son fils, vendirent à Liosic, abbé de Redon, réfugié à Maxent, tout leur héritage, situé au lieu nommé Maf, dans la paroisse de Cons : « *In loco qui vocatur Maf... et est situm in pago redonico, in plebe que vocatur Cons.* » Cette vente fut faite à Maf même, pour la somme de 200 sols².

Il ressort de ces actes qu'au ix^e siècle la paroisse actuelle de Bourg-des-Comptes existait déjà; qu'elle portait alors le nom de Bourg-Con³, conservé de nos jours encore par les paysans du lieu, et qu'elle faisait partie du comté de Rennes. Elle renfermait à cette époque, entre autres villages, celui de Macoer ou du Val-Medon, qui a disparu depuis, et celui de Maf, dont les landes du Maffay rappellent encore le nom⁴. Enfin, elle était habitée par une population plutôt franque que bretonne, comme l'indiquent les noms cités dans ces actes : Godilde, femme de Permig, sœur d'Eurac, mère de Guntaire et de Permineg, et les témoins Sigebert, Gosbert, Gonhart, Tédébert, Haldebrand, etc.

1. « *Donavi eis Macoer que alio nomine vocatur Valium Medon, silam in pago redonico, in plebe que vocatur Cons, habens ex uno latere fluvium qui vocatur Visnonius et ex alio latere alium fluvium qui vocatur Samanon.* (Cartul. Roton., 41.)

2. Cartul. Roton., 193.

3. Ce nom vient probablement du breton *kon*, *angle*, parce que la paroisse de Bourg-des-Comptes occupe l'angle fait par la Vilaine et le Samnon, rivières formant jadis les limites du comté de Rennes. D'autres le font venir de *komb*, mot également breton qui signifie *vallon*.

4. On a fouillé il y a quelques années sur ces landes trois *tumuli* renfermant des sépultures antiques.

Par suite de la donation du roi Salomon et de l'acquisition de l'abbé Liosic, les moines bénédictins de Redon fondèrent un établissement dans la paroisse de Bourg-des-Comptes et bâtirent une chapelle sur leur nouvelle terre. On perdit peu à peu, semble-t-il, le souvenir des noms de Macoer et Val-Medon, et le domaine monacal, compris entre la Vilaine et le Samnon, devint la dépendance d'un hôtel ou maison noble nommée La Chapelle, membre du prieuré de Pléchâtel, dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, p. 211.)

Les religieux devinrent ainsi les seigneurs d'une grande portion de la paroisse de Bourg-des-Comptes, où ils dimaient à la dixième gerbe. Mais ils furent forcés au xvi^e siècle d'aliéner, pour payer les taxes, la plus grande partie des fiefs qu'ils possédaient en cette paroisse. Ils vendirent en 1563 le fief de la Rue, une partie du bois de l'Aubriaye¹ et l'emplacement du moulin actuel du Boschet; en 1569, le fief de la Roche, contenant le bois du Boschet; en 1570, le fief du Bourg; vers le même temps, le fief l'Abbé. Tous ces fiefs furent achetés par Jean Chalot, seigneur de la Chalousaye, fondateur vraisemblablement de la seigneurie du Boschet, relevant encore en 1626 de l'abbaye de Redon, « à devoir de foy, hommage et rachapt, ledit rachapt fixé à un florin d'or valant 27 s. 6 d., » et formée des terres, fiefs et rentes aliénés par les Bénédictins².

Quoique au xiii^e siècle l'abbé de Redon fût encore tout-puissant à Bourg-des-Comptes, cela n'empêcha pas d'autres religieux de venir s'établir dans la même paroisse à cette époque. L'église de Notre-Dame de Bourg-des-Comptes n'appartenait pas, en effet, aux moines de Redon, elle dépendait de l'ordinaire. Or, en 1224, Josselin de Montauban, évêque

1. Il existe dans ce bois une enceinte fortifiée, de forme circulaire, et entourée d'une double douve assez profonde.

2. *Arch. du château du Boschet.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — Il est inutile de relever ici l'assertion d'Ogée, qui dit qu'en 1300 Bertrand de Lescouët était seigneur du Boschet; c'est une erreur manifeste : le Boschet n'est pas même signalé dans la Réformation de 1513.

de Rennes, voulant augmenter le nombre des clercs qui desservaient sa cathédrale, donna à l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort l'église de Bourg-des-Comptes avec ses appartenances, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Coons cum pertinenciis suis,* » sauf le droit de l'évêque et ceux de l'archidiacre et du doyen.

Cette donation fut faite « à condition que le chanoine ou prêtre séculier, présenté par l'abbaye pour desservir la cure, tiendrait compte du temporel à deux chanoines réguliers de Montfort, l'un prêtre, l'autre dans les Ordres sacrés, obligés d'assister à l'office canonial dans la cathédrale de Rennes¹. »

Ces deux derniers chanoines réguliers formèrent ainsi ce qu'on appela à Rennes le prieuré de Saint-Moran (Voy. tome I, p. 241), et le prêtre chargé du service de la paroisse de Bourg-des-Comptes fut, de son côté, pourvu du prieuré de ce nom. (Voy. tome II, p. 656.)

En 1247, Jean Gicquel, évêque de Rennes, approuva la double fondation faite par son prédécesseur et confirma les chanoines réguliers de Montfort dans la possession du patronage de l'église de Bourg-des-Comptes.

Depuis cette époque, les religieux de Montfort desservirent jusqu'en 1790 la paroisse de Bourg-des-Comptes. D'après un *Rolle diocésain ms. de 1646*, le prieuré-cure de ce nom valait 800 liv. de rente, c'est-à-dire près de 2,000 fr. de nos jours.

ÉGLISE. — Un procès-verbal de 1767 nous donne d'assez curieux détails sur l'ancienne église paroissiale de Bourg-des-Comptes, dédiée à la Très-Sainte Vierge. On y voit qu'à cette époque les vicomtes du Boschet², devenus seigneurs de Bourg-des-Comptes, avaient leurs armoiries peintes et sculptées dans

1. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, II, 303.

2. Auffray de Lescouët, seigneur de la Guerrande, obtint du roi, vers 1608, l'érection en vicomté des seigneuries du Boschet et de la Chalousaye, sous le nom de vicomté du Boschet. Ce seigneur avait épousé Suzanne Chalot, fille d'Étienne Chalot, seigneur du Boschet et de la Chalousaye.

plusieurs endroits de cette église; ils y avaient construit une chapelle prohibitive dédiée à sainte Anne, fondée d'une messe tous les jeudis, et voisine du maître-autel, du côté de l'évangile; partout, sur les tombes de leur enfeu seigneurial, sur les accoudoirs de leurs bancs, dans les verrières et sur les murailles étaient reproduits les écussons suivants : *d'argent à la croix pattée de gueules, accompagnée de quatre lions rampants de sable*, qui est Chalot; — et : *de sable à l'épervier d'argent, accompagné de trois coquilles de même*, 2, 1, qui est de Lescouët.

La confrérie du Rosaire fut érigée dans cette église, vers 1635, par les soins du recteur Jean Corbes.

Cette vieille église de Bourg-des-Comptes n'existe plus. Elle a été remplacée de nos jours par un bel édifice gothique, remarquable par l'élégance et la hardiesse de son architecture, et dû en grande partie à la générosité du cardinal Saint-Marc et de sa famille, propriétaires du Boschet¹. C'est dans ce nouveau temple que reposent M^{me} Saint-Marc, née Aimée Couarde, et M. Édouard Saint-Marc, son fils aîné, dont les vertus et la bienfaisance ont laissé un long souvenir dans la paroisse de Bourg-des-Comptes. On vient aussi d'y élever un cénotaphe au cardinal Saint-Marc; ce monument, inauguré solennellement le 19 septembre 1880, se compose d'une belle statue du prélat, œuvre du sculpteur Valentin, artiste de mérite originaire de Bourg-des-Comptes.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame-de-la-Croix*. — Cette chapelle, située dans le fief de la Chalousaye, dépendait autrefois de la vicomté du Boschet. Vers 1660, Judith Chabu, veuve d'Isaac de Lescouët, vicomte du Boschet, fonda plusieurs messes dans la « chapelle de Nostre-Dame de la Croix. »

1. Le Boschet, après avoir appartenu successivement aux familles Chalot, de Lescouët, Magon de la Gervaisais et Le Fer de la Gervinai, fut acheté en 1802 par M. et M^{me} Brossais Saint-Marc, père et mère de M. Édouard Saint-Marc et du cardinal-archevêque de Rennes.

Cette fondation fut approuvée en 1674 par Pierre de Lescouët, vicomte du Boschet, fils de la fondatrice. En 1767, Nicolas Magon, marquis de la Gervaisais, ayant acquis la vicomté du Boschet, prit solennellement possession de la chapelle de la Croix, « privative de la seigneurie du Boschet. » Plus tard, en 1777, ce même seigneur y nomma chapelain Julien Lorand, clerc tonsuré. Tellement vénérée autrefois qu'on y venait en procession jusque de Chanteloup, la chapelle de la Croix existe encore et est entretenue.

2° *La Sainte-Trinité du Boschet.* — Cette chapelle, voisine du premier manoir du Boschet, dont elle dépendait, avait pour chapelain en 1633 Henry Fresnel. Elle a disparu avec cet ancien château.

3° *Le Saint-Esprit du Boschet.* — Lorsque Pierre de Lescouët et Anne de Lys, seigneur et dame du Boschet, reconstruisirent au xvii^e siècle ce manoir tel qu'il est aujourd'hui, au milieu de magnifiques jardins dessinés par Le Nôtre, ils bâtirent à côté une nouvelle chapelle qui existe encore, soigneusement entretenue, et qui est dédiée au Saint-Esprit. En 1734, Joseph-Luc de Kernezne, marquis de la Roche et vicomte du Boschet, présenta pour desservir cette chapelle, fondée d'une messe par semaine, Jacques Le Breton, acolyte du Rheu, à la place de Jean-Baptiste Guymont, recteur de Laignelet. La veuve de ce seigneur, Thérèse de Lescouët, nomma plus tard, en 1743, Jean-Marcel Chauvière, prêtre, pour faire le service des trois chapellenies dépendant du Boschet, Sainte-Anne, la Croix et le Boschet, qui étaient devenues vacantes par le décès des prêtres Jean Michel et Jean Duclos¹.

4° *Saint-Mathurin de la Rivière.* — Mathurin Chéreil et Jacqueline Lévesque, sieur et dame des Vergers², firent bâtir

1. Arch. du château du Boschet. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

2. Entre autres enfants, ils eurent Mathurin Chéreil, seigneur de la Rivière, mari de Jeanne Drouet, et Hyacinthe Chéreil, religieux dominicain mort en odeur de sain-

cette chapelle « près de leur maison de la Rivière-Chéreil, qu'ils habitaient, en la paroisse de Bourg-de-Coms, » en 1671. L'année suivante, ils y firent une fondation de messes qu'approuva M^{sr} de la Vieuville le 18 septembre 1672. Cette fondation consistait en deux messes par semaine, le dimanche et le vendredi, suivies chacune d'un catéchisme pour les enfants. Le chapelain eut la jouissance de quatre pièces de terre et d'une rente de 15 liv.¹ — *Nunc* abandonnée.

5° *Saint-Mathurin de la Réauté*. — Cette chapelle, fondée par les seigneurs de la Réauté, encore debout, mais abandonnée, pourrait bien avoir été bâtie par René Bardoul, seigneur de la Réauté, pour son frère Jean-Baptiste Bardoul, sieur de la Boulaye, prêtre en 1672.

6° *La Chapelle*. — Les moines de Redon, n'ayant pas l'église de Bourg-des-Comptes, bâtirent une chapelle dans cette paroisse. Ce sanctuaire, qui n'existe plus depuis plusieurs siècles, donna vraisemblablement son nom au manoir de La Chapelle, longtemps propriété des religieux, devenu de nos jours une jolie maison de campagne.

PRIEURÉ. — *Bourg-des-Comptes*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 656.)

MALADRÉRIE. — Voy. tome III, 260.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 623 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE BOURG-DES-COMPTES².

Frère Thomas, nommé en 1247 par l'abbaye de Montfort, fut pourvu par Jean Gicquel, évêque de Rennes.

teté au couvent de Bonne-Nouvelle, le 31 janvier 1714. (Voy. *Tresvaux, Vies des Saints de Bret.*, V, 283.)

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 37.

2. *Reg. de l'état civil*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*, etc.

Pierre Trocheu paraît en 1586 et 1591.

Jehan Le Normant (1595).

François Cossé (1630).

Jean Corbes fut nommé en 1634, malgré les prétentions de Jean Chardonney, « contendant et plaidant pour obtenir le bénéfice. »

Pierre Blouet succéda au précédent en 1637, résigna en 1651, mais demeura dans la paroisse.

Frère François Pislart, pourvu en 1651, et chanoine régulier, devint vicaire général des évêques de Rennes M^{es} de la Mothe-Houdancourt et de la Vieuville, fut aussi conseiller du roi et grand-aumônier de la reine d'Angleterre, et résigna Bourg-des-Comptes en 1662.

Georges Jahier fut nommé le 23 janvier 1663.

François Frédel figure en 1672 et 1673.

Frère Jean Gay, chanoine régulier comme les suivants, arriva au mois d'août 1674; † 19 août 1710, âgé de soixante-quinze ans, et inhumé dans le chœur de son église.

Frère Jacques de Bray, prêtre, originaire de Noyon, nommé le 23 septembre 1710, prit possession le lendemain; † 4 octobre 1717, âgé de cinquante-six ans, et inhumé dans le chœur de son église.

Frère Nicolas de Neville, nommé en 1717, résigna dix ans après.

Frère Joachim-Louis-Sébastien Ermard fut pourvu le 1^{er} décembre 1727; † le 29 mai 1732.

Sur les entrefaites, le prieuré de Saint-Moran ayant été supprimé par l'évêque de Rennes (Voy. tome I, p. 247), ce prélat prétendit avoir le droit de nommer le prieur-recteur de Bourg-des-Comptes, et à la mort du frère Ermard il nomma pour le remplacer, le 25 novembre 1732, Julien Quatreuille, prêtre de Saint-Malo. Mais l'abbé de Montfort présenta de son côté un de ses religieux, *frère Jean-René du Liepvre*, que M^{sr} de Vauréal refusa d'admettre; ce chanoine régulier finit toutefois par demeurer maître du bénéfice, qu'il ne résigna qu'en 1753.

Frère Louis de Lattre, pourvu le 13 décembre 1753, résigna en 1756.

Frère Hyacinthe Buchet, nommé le 27 décembre 1756, résigna en 1762.

Frère Claude-Jacques Le Mercier, né en Picardie, fut pourvu le 27 décembre 1762; † 22 octobre 1792, âgé de soixante-huit ans.

Félix Davoine (1803-1820).

Pierre Regnault (1820, † 1844).

Pierre Messu (1845, † 1867).

Jean-Marie Corbière (1867-1873).

Pierre-Marie Josselin (1873-).

BOUSSAC (LA)

La Bocac (1123), — *Labozac* (1137), — *ecclesia de Laboceio* (1142), — *ecclesia de Boceyo* (1186), — *La Bochac* (1212 et 1260), — *La Boczac* (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — Dès le commencement du xii^e siècle, les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur possédaient l'église de La Boussac; c'est ce que nous apprend l'acte de confirmation que leur en donna Baudry, archevêque de Dol, en 1123. De son côté, le pape Innocent II confirma en 1142 l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de La Boussac et de ses dépendances, « *ecclesiam de Laboceio cum pertinenciis suis*; » et l'un de ses successeurs, Urbain III, fit la même chose en 1186. Dans le siècle suivant, Jean, doyen de Dol, témoigna en 1260 que Jean Chomer, Pierre et Guillaume, ses fils, donnaient en pure aumône aux moines de Saint-Florent tous leurs droits sur les dîmes de La Boussac : « *Deo et Sancto Florentio Salmurensi omne jus et quidquid juris, proprietatis et possessionis habebant et habere poterant in decimis parochie de la Bochac*¹. »

Les moines de Saint-Florent fondèrent en La Boussac le prieuré du Brégain, et en 1679 ils levaient dans cette paroisse les deux tiers des grosses dîmes et la moitié des menues dîmes.

Mais non loin de La Boussac fut aussi fondée en 1137 l'abbaye cistercienne de la Vieuville, en Épiniac; le jour même de la bénédiction de ce nouveau monastère, Hervé Taun se donna en personne aux religieux, en même temps

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

qu'il leur abandonnait sa terre en La Boussac : « *Seipsum cum terra sua quam habebat in parrochia de Labozac Deo obtulit in elemosina.* » Un peu plus tard, vers 1160, Jean, évêque de Dol, confirma aux moines de la Vieuville la donation que leur avait faite la sœur de Geffroy Cortepie, femme de Geffroy l'Épine, de la petite dime de Launay, en La Boussac, « *parvam decimam in Alneto in parochia de la Bochac* ¹. » Enfin, dans le siècle suivant, un seigneur du pays, Gervais de Balderon, donna aux mêmes religieux ce qu'il possédait de dime en La Boussac, et en 1358 Guillaume d'Aubigné leur abandonna son manoir de la Ville-Alent. Aussi en 1692 les Cisterciens de la Vieuville possédaient-ils en la paroisse de La Boussac la métairie et le fief de la Ville-Alent, et les dimes des traits du Chesnay, de la Motte, de la Villeaume, de Conulay, de la Corheraye et de Pré-Chastel.

Une troisième congrégation religieuse, celle des chanoines réguliers, avait encore des droits sur les dimes de La Boussac. Lorsque le seigneur de Landal fonda, en effet, le prieuré de ce nom, qu'il donna à l'abbaye de Rillé, il le dota du tiers de la grande dime de La Boussac, « *terciam partem magnæ decimæ in parochia de Labochac,* » sauf la septième partie de ce tiers de dime due aux moines du Brégain ².

Enfin, le prieur bénédictin de l'Abbaye-sous-Dol, dépendant comme celui du Brégain de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, prétendait avoir originairement le droit de présenter le recteur de La Boussac; mais en réalité ce fut jusqu'en 1789 l'abbé de Saint-Florent qui nomma lui-même ce recteur.

La paroisse de La Boussac a perdu de son importance de nos jours, par suite de l'érection de Broualan en paroisse en 1853.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre dès 1186, « *ecclesia Sancti*

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 576, 785.

2. *Ibidem*, I, 1140.

Petri de Boceyo, » l'église de La Boussac n'offre plus rien rappelant l'antique architecture du XII^e siècle. C'est une simple croix qui date des deux derniers siècles, — sauf le chevet droit, qui pourrait bien remonter à la fin du XVI^e et qui fut garni en 1720 d'un retable coûtant 630 liv.; — le vieux clocher établi au milieu de l'église, probablement sur une base romane, fut démoli en 1650; la chapelle méridionale porte la date de 1652; la nef fut agrandie et restaurée de 1731 à 1766, aux frais des paroissiens; le chœur et le chancel furent reconstruits en 1773, en exécution d'une sentence du Présidial de Rennes du 16 juin 1772, aux frais des gros décimateurs¹; la dépense monta à 6,166 liv., non compris les peintures du lambris; la bénédiction en fut faite le 22 mars 1774 par l'archidiacre de Dol; enfin, la tour fut élevée en 1788 au bas de l'église, et la chapelle Nord semble également moderne².

L'église de La Boussac fut polluée pendant les guerres de la Ligue par Jean Bouttier, seigneur de la Herbedaye; Charles d'Espinay, évêque de Dol, vint lui-même la réconcilier le 1^{er} décembre 1584.

En 1696, le sire de Combar se fit maintenir dans ses droits de seigneur supérieur de l'église de La Boussac; mais le seigneur de Landal s'en disait le seigneur fondateur. On voit encore extérieurement autour du chœur une litre seigneuriale, et au-dessus de la fenêtre cintrée du chevet, aujourd'hui bouchée, apparaît un écusson fruste. Notons aussi que le seigneur de la Villarmois, en Trans, avait droit de banc et pierres tombales en cette église.

Il paraît que l'église de La Boussac avait autrefois certains revenus, car la vente des immeubles de sa fabrique et de son obiterie atteignit au moment de la Révolution un total de 23,423 liv.

1. Ils étaient alors au nombre de cinq : l'abbé de la Vieuville, le prieur du Brégain, le général de la paroisse, le recteur et le prieur de Landal.

2. *Notice ms.*, par M. Ad. Charil des Mesures.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame du Brégain*, dépendant du prieuré de ce nom.

2° *Saint-Jacques de Landal*, dépendant du prieuré de ce nom. — *Nunc* en Broualan.

3° *Notre-Dame de Broualan*. — *Nunc* église paroissiale.

4° *Saint-Denis du Domaine*. — Le manoir seigneurial du Domaine appartenait, au xvii^e siècle, à la famille de Lopriac de Coëtmadeuc. Ces seigneurs, ayant dès 1675 une chapelle auprès de leur maison, la fondèrent de 43 liv. de rente pour y avoir la messe tous les dimanches et fêtes. Mais en 1702 Henri de Lopriac, marquis de Coëtmadeuc et conseiller au Parlement de Bretagne, vendit le Domaine à Louis Uguet, seigneur de la Guerche. Le fils de ce dernier, François Uguet, seigneur du Domaine et de la Guerche, voulut augmenter la fondation faite en la chapelle du Domaine; il la dota, le 9 août 1732, de 37 liv., ce qui fit, avec la dotation précédente, 80 liv. de rente assurées par l'hypothèque de la métairie de la Porte du Domaine. L'évêque de Dol approuva cette fondation et l'érigea en chapellenie le 20 octobre 1744. Le seigneur du Domaine se réserva naturellement la présentation de ce bénéfice, et en 1753 nomma chapelain Louis Houdin, acolyte d'Avranches¹.

5° *Saint-Nicolas de la Guerche*. — La Guerche n'était en 1513 qu'une métairie noble appartenant à Jehan de Buat. Une chapelle fut construite en ce lieu, et voici le droit qu'y avait en 1609 le prieur du Brégain : « Jouist ledit sieur prieur à chacune feste de Monsieur saint Nicolas, sur le tout des oblations qui sont trouvées en la chapelle ou oratoire située au village de la Guierche en ladite paroisse de La Boussac, là où on a coustume de prier Monsieur saint Nicolas, jusques à la somme de 13 deniers par chacune desdites festes². » Vendu nationalement en 1798, ce sanctuaire a été détruit.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Déclaration du prieuré du Brégain.*

PRIEURÉS. — 1^o *Le Brégain*, membre de l'abbaye de Saint-Florent. (Voy. tome II, 467).

2^o *Landal*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 632.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 619 et 649.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

FILLES DE LA PROVIDENCE DE CRÉHEN. — Voy. tome III, 649.

RECTEURS DE LA BOUSSAC ¹.

Geffroy Guial, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu en 1236 par Clément, évêque de Dol.

Philippe Lager, † vers 1426.

Guillaume Boutavant (1439).

Bertrand Moutart, présenté par l'abbé de Saint-Florent en 1485, fut agréé par l'évêque.

Jean de Listré, † vers 1527.

Guillaume de Listré, neveu du précédent, lui succéda en 1527; † 1547. Ces deux recteurs devaient appartenir à la famille des seigneurs de Listré, en Combour.

Amaury de la Forest (1560-1582).

N... Halvane (1582-1609).

Charles Hubert semble avoir été le premier recteur résidant (1609); il résigna en 1613.

Vincent Charnacé, pourvu en 1613, résigna en 1627.

Louis Charnacé, neveu du précédent, fut nommé en 1627; † 1667 et inhumé dans son église le 16 janvier; il légua à la fabrique 600 liv. pour fonder le catéchisme.

Joseph Sault fut pourvu en 1667; † 1668 et inhumé dans son église le 23 septembre.

Thomas Ganguelin, nommé en 1668, eut à repousser les prétentions à la cure de Jean Denoual; il mourut ou partit en 1674.

Jean-Baptiste Arnoux, docteur ès-lois, originaire d'Aix en Provence, prit possession en septembre 1674; † subitement et inhumé dans l'église le 30 septembre 1675.

Louis d'Aubeterre (1675-1683) ne résidait point à La Boussac.

Pierre Ollivier prit possession le 12 février 1683; il fit en 1698

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., Maine-et-Loire et Loire-Infér. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Notice ms. de M. Ad. Charil des Masures, etc.

enregistrer ses armoiries : *d'azur à la croix dentelée d'argent.*
 † 1706 et inhumé le 25 mars dans son église.

Jean Ruault, nommé en 1706, résigna en 1727 en faveur du suivant; † âgé de soixante-huit ans et inhumé le 26 avril 1728 dans l'église. Il légua, par testament du 21 janvier 1727, 500 liv. et un pré nommé le Pré-Pigeard, pour fonder une distribution de toile à douze pauvres honteux chaque année.

Charles Ruault, prêtre de Miniac et neveu du précédent, eut beaucoup de peine à se faire pourvoir; il fallut un arrêt du Parlement de Bretagne en sa faveur pour le faire accepter; à Rome comme à Dol, on refusait de l'instituer; ce fut l'archevêque de Tours qui le pourvut, et il put prendre possession le 12 octobre 1727 et se maintenir. Il fit faire en 1734 une mission par treize Capucins, et permuta en 1741 avec le suivant, recteur de Saint-Léger.

Guillaume-François Boullault, cousin du précédent, lui succéda le 4 janvier 1741 et prit possession le 18 de ce mois; † âgé de cinquante-sept ans et inhumé dans le cimetière le 20 janvier 1763.

Maurice Hérisson, prêtre de Saint-Pierre de Plesguen et vicaire à Saint-Marcen, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 27 janvier 1763, fut pourvu le 2 mars et prit possession le 17 de ce mois; † âgé de soixante-huit ans et inhumé dans l'église le 3 avril 1782.

François-Étienne Simon, né à Vildé-la-Marine en 1742, vicaire à Saint-Coulomb, fut nommé par l'abbé de Saint-Florent le 13 avril 1782, pourvu le 25 de ce mois et installé le 14 mai suivant. Élu député aux États-Généraux de Versailles, il siégea à l'Assemblée Nationale en 1790 et 1791. Ayant refusé le serment à la Constitution, il s'exila et ne rentra en France qu'en 1801; † en 1806, à Dol, après avoir fondé à l'hôpital de cette ville un lit pour les paroisses de La Boussac et de Hirel.

Thomas-Gilles-René Forget (1803, † 1844).

N... Corvaisier (1844-1849).

François-Julien Poupart (1849, † 1826).

François Gourdon (1826-1857).

Pierre Fougeray (1857-).

BOVEL

Olîm du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Notre-Dame de Bovel, antique chapelle frairienne de Maure, a donné naissance à la paroisse de Bovel, dont le territoire fut légalement distrait de Maure en 1836, mais reçut un recteur dès 1831.

Les vieux paysans racontent à leur façon les commencements de cette chapelle, de manière à donner une certaine explication du nom qu'elle porte depuis des siècles.

On aperçut un jour, disent-ils, sur les vastes landes d'Anast une statue de la Très-Sainte Vierge posée sur la bruyère. Quelqu'un s'avança étonné et plaça la sainte image sur une charrette trainée par des bœufs, se promettant de la conduire à l'église de sa paroisse. Mais à peine le rustique attelage eut-il descendu la lande et fut-il engagé dans la vallée marécageuse dominée par le manoir du Bois-Denast que les bœufs s'arrêtèrent subitement, et ni les menaces ni les coups ne purent les faire avancer. On comprit alors que Notre-Dame voulait que sa statue fût honorée en ce lieu; et, en effet, comme pour affermir les gens dans cette pieuse idée, Dieu permit qu'une fontaine jaillit à côté de l'endroit choisi par la Sainte Vierge; on éleva donc un sanctuaire en l'honneur de Marie et l'on y posa dévotement la statue que l'on y vénère encore maintenant.

Il est question de la chapelle de Bovel, en 1695, dans un aveu que rendit au roi Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart et comtesse de Maure. Il y est dit : « Ladite dame a droit de prendre, faire prendre et lever aux jours de fêtes et assemblées qui sont, par chacun an, en la chapelle de Bovel, de tous vendants vin par menu et détail deux pots par chacune pipe de vin. Elle a également droit de coutume et étalage de tous vendants marchandises près et environ ladite chapelle dont elle est fondatrice. »

Dès cette époque il se tenait, en effet, à Bovel une foire considérable, « le lendemain de la Notre-Dame de septembre, » et l'on voyait accourir de très-loin non-seulement des marchands de toutes sortes, mais encore des troupes entières de

pieux pèlerins qui venaient honorer Marie dans son sanctuaire le jour même de la fête. « Auquel jour de la Nativité de la Sainte Vierge, dit un autre vieux titre de 1690, il y a assemblée en la chapelle fort ancienne de Bovel, et le recteur de Maure y reçoit le tiers des oblations; le chapelain en reçoit l'autre tiers, et la troisième partie de ces dons demeure pour l'entretien de ladite chapelle¹. »

Dès 1648, demoiselle Armelle Filly fonda, le 14 mars, deux messes par semaine, qu'elle dota de 50 liv. de rente sur la métairie de la Mantionnaye; or, en 1690 cette fondation était desservie dans la chapelle de Bovel par Geoffroy Hédreul, qui venait y dire la messe tous les dimanches et fêtes.

Ce même Geoffroy Hédreul desservait aussi au même lieu une autre fondation faite à une époque reculée par un prêtre nommé Raoul Bouessel, et assise sur une maison du village des Gareaux. Vers 1690, Sébastien du Boishamon présenta cette chapellenie à M. Hédreul, en qualité de seigneur du Bois-Denast². Il est à remarquer que le presbytère de Bovel se trouve actuellement situé au village même des Gareaux.

ÉGLISE. — L'église de Bovel est presque entièrement neuve et a été bénite le 1^{er} mai 1869. On y a transféré avec raison un joli portail de la renaissance appartenant à l'ancienne chapelle³; il se compose de cinq voussures en plein cintre retombant sur des colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages; un trumeau y forme deux portes jumelles et une niche occupe le tympan. Dans ce modeste sanctuaire, reconstruit simplement mais avec goût, on honore la statue miraculeuse de Notre-Dame.

1. *Arch. paroiss. de Maure. — Arch. dép. de la Loire-Infér.*

2. *Ibidem.*

3. On voyait autrefois dans cette chapelle les armoiries des comtes de Maure et des seigneurs du Bois-Denast; la tour avait été bâtie en 1720 par Pierre de la Noë de Coëtpeur, seigneur du Bois-Denast.

Non loin de l'église se trouve également, à l'entrée des bois du Bois-Denast, la fontaine dont nous avons parlé. A la fête de la Nativité, le concours des pèlerins est toujours nombreux à Bovel, et l'on voit tous ces bons villageois aller respectueusement à la fontaine de la Vierge, y puiser et y boire de l'eau, jeter ensuite une petite pièce de monnaie dans la source, puis se rendre à l'église et y terminer leur pèlerinage aux pieds de la statue vénérée. Le lendemain de la fête on épuise la fontaine pour en retirer les offrandes.

Enfin, auprès de l'église s'élève une croix et se trouvait jadis une épine blanche; au xvii^e siècle, le propriétaire de la Grand'Maison, petit manoir voisin de l'ancienne chapelle de Bovel, devait déposer chaque année, au pied de cette croix ombragée par l'épine, une paire de gants blancs, en rendant hommage au seigneur du Bois-Denast.

CHAPELLE. — Il n'y a pas de chapelle maintenant dans la paroisse de Bovel, mais sur son territoire on voyait jadis celle de la *Roche-Cotterel*, dépendant du manoir de ce nom, aujourd'hui détruite.

En 1626, François Fournier, seigneur de Launay-Saint-Pern, fonda de 30 liv. la chapelle de son manoir de la Roche-Cotterel pour une messe par semaine. Plus tard, Gilles des Haies, sieur de la Ménuraye, acquéreur judiciaire de cette maison noble, déclara en 1790 qu'il faisait desservir cette chapelle tous les dimanches et fêtes par Guillaume Jagu, auquel il payait une rente de 50 liv.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 596.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE BOVEL.

Pierre Thomas (1834, † 1853).

Mathurin Lorent (1853-1864).

Louis-Marie Onffroy (1864-1874).

Marie Guillois (1874-1884).

Émile Besnou (1884-).

BRAIN

Placio (530), — *Plaz* (836), — *Placitum* (838), — *Brain* (1238).

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — Il est certain que la paroisse de Brain portait au v^e et au ix^e siècle le nom de Plaz ou Place. L'*Ancienne vie de saint Melaine*, écrite par un contemporain, semble-t-il, dit que ce grand évêque naquit, vers le milieu du v^e siècle, dans le diocèse de Vannes, et fut élevé à Place : « *Fuit Melanius de parochia Venetensi ex nobilissimis parentibus oriundus; qui in fundo qui Placio vocatur nutritus*¹. » Elle ajoute qu'il y fonda un oratoire sur son domaine paternel : « *Oratorium suum, quod sibi construxerat in fundo qui vocatur Placio, quem ex parentum proprietate retinebat,* » et que ce domaine se trouvait au bord de la Vilaine : « *Erat autem hoc in Placio juxta fluvium Viconiæ*². »

Nous avons précédemment parlé du monastère bâti à Plaz par saint Melaine, qui y mourut vers l'an 530 (Voy. tome III, 494), et nous n'y reviendrons pas.

Si du vi^e siècle nous descendons au ix^e, nous trouvons dans le *Cartulaire de Redon* la localité de Plaz mentionnée plusieurs fois : en 836, « *locellum qui nominatur Plaz;* » — vers 838, « *condita plebs Placitum super flumen Viconie;* » — en 854,

1. Ap. Bollandum, *Acta Sanctorum*, I, 6 januarii.

2. *Ibidem*.

« *insula Plaz*; » — en 857, « *plebicula que vocatur Plaz*. » Enfin, en 860, 861 et 869, le *Cartulaire* parle encore de cette île de Plaz, « *insula Plaz*, » et devant ce nom du ix^e siècle les moines de Redon ajoutèrent en marge, au xvi^e, « *Brain*, » pour faire connaître que cette localité avait ainsi changé de nom.

Au reste, l'une des frairies de la paroisse de Brain a toujours conservé le nom de Plaz ou Placet; on retrouve le même nom dans une partie du village de la Blandinaye, limitrophe de cette frairie; et dans le long procès poursuivi pendant près de trois siècles par les habitants de Brain et de Massérac, au sujet des marais de la Vilaine, il est fait mention, en 1623, de l'*île Placai*, contestée par les parties.

Il ne paraît pas que les moines de Saint-Melaine aient longtemps conservé Plaz après la mort de leur saint fondateur, car en 836 saint Convoyon obtint de l'empereur Louis-le-Débonnaire la paroisse de ce nom. Cette donation fut confirmée à l'abbaye de Redon en 850 par Charles-le-Chauve, roi de France, et en 857 par Érispoë, roi de Bretagne.

A cette époque, Plaz était une *condita*; mais ce n'était qu'une petite paroisse, « *locellum, plebicula*, » composée en partie d'îles situées dans la Vilaine; c'est ce qu'exprime clairement la donation d'Érispoë : « *Donavi plebiculam que vocatur Plaz et omnes insulas eidem plebicule adjacentes, sicut vetus Visnonicum cingit* ¹. »

Ainsi, dès 857, époque de cette donation, on distinguait à Brain l'ancien cours de la Vilaine, appelé au xvi^e siècle *Vieille-Mer* ou *Vieille-Rivière*, du cours actuel de ce fleuve; mais plusieurs îles formées par cet ancien cours ne faisaient pas partie de la paroisse de Plaz, quoiqu'elles appartenissent à l'abbaye de Redon. Toutes ces îles se trouvaient, en général, le long du fleuve, depuis un lieu nommé *Cornou*, inconnu maintenant, jusqu'au *Port-Rolland*, à l'embouchure de l'Ou-

1. *Cartul. Roton.*, 371.

don. Elles furent envahies par un ennemi des moines de Saint-Sauveur, Prigent, fils de Maeloc, qui fut obligé par le roi Salomon de les restituer à ces religieux en 869¹.

Il est encore à remarquer qu'à cette même date de 869, l'île de Plaz était nommée par ses habitants la Vénétie : « *Insula que vocatur Plaz quam undique commanentes alio nomine Venezia appellant*². » Ce nom ne rappelle-t-il pas les Vénètes, que saint Melaine trouva presque tous payens, et qu'il convertit à Jésus-Christ en ressuscitant un mort parmi eux³ ?

La paroisse de Plaz renfermait aussi le territoire d'Ambon : « *Terram nuncupantem tigrann Ambonn sitam in pago nuncupante Broweroc, in condita plebe Placito, super flumen Visnoniam.* » Ce territoire était une île, « *insula Ambon,* » dont il est encore fait mention en 1625.

L'on est porté à croire que les deux terres de Vilar-Éblen et de Bot-Éblen faisaient également partie de la paroisse de Plaz. En 861, Ratuili vint trouver saint Convoyon dans l'île de Plaz et lui donna cette première terre : « *Venit Ratuili ad Conwoionum abbatem in insula Plaz et dedit illi Vilar Eblen, ubi hortus monachorum est, cum silva et concisa.* » En ce moment, les moines de Redon possédaient déjà la terre de Bot-Éblen, sur laquelle Ratuili avait quelques prétentions; une certaine femme, appelée Berte, satisfit Ratuili en lui donnant sa métairie de Puzac, qui existe encore en Guémené.

La population de Plaz était bretonne comme celle des paroisses voisines : on y trouve mentionnés les prêtres Eudon, Arthwolon, Junwal, Alworet, Hinconan et Anauhoiarn. Ces deux-ci étaient, paraît-il, des personnages distingués : ils figurent parmi les nobles en 860, et il est parlé de la maison du dernier en 854. On voit encore présents à Plaz le prêtre Drewallon, appelé « *magnificus vir,* » deux abbés, nommés

1. *Cartul. Roton.*, 492.

2. *Ibidem.*

3. *Apud Bolland.*

Haeldetwid et Rismonoc, dont les monastères sont inconnus; le diacre Otto et le clerc Beatus.

En 860, voici quels étaient les nobles de Plaz : Anauhoiarn et Hinconan, prêtres; Wallonic, Ratfred, Catlowen, Worwoion, Renowart, etc. ¹

A la même époque, il est fait mention des colons de l'abbaye de Redon à Plaz; l'un d'eux, nommé Wobriant, fut tué par un certain Howen, qui en réparation de ce crime donna à saint Convoyon une terre et le manant Woretmebin avec toute sa postérité ².

Il nous est impossible de savoir pourquoi et en quel temps la paroisse de Plaz prit le nom de Brain; cette dernière dénomination ne se trouve nulle part dans les chartes si nombreuses du ix^e siècle recueillies dans le *Cartulaire de Redon*, et il nous faut arriver à l'année 1238 pour trouver une mention du bailliage de Brain, « *ballivia de Brain*, » appartenant à l'abbaye de Redon.

Toutefois, depuis l'arrivée de saint Convoyon à Plaz jusqu'à la Révolution française, il ne paraît pas que ce territoire de Plaz ou de Brain ait cessé d'être entre les mains des moines de Redon. L'abbé de ce monastère était curé primitif de la paroisse, et le vicaire perpétuel, qui l'administrait en son nom, devait chaque année conduire processionnellement les habitants de Brain à l'église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon le jour de l'Ascension, pour prendre part à la grande procession de cette fête ³.

En 1580, la paroisse de Brain était divisée en huit frairies nommées : le Bourg, — la Poulneraye, — Plaz, — Rangoulas, — Ganedel, — Lezin, — Trul — et Serf.

Les Bénédictins de Redon, devenus dès 836 seigneurs de la paroisse de Plaz, n'y fondèrent pas, semble-t-il, un prieuré proprement dit; ils réservèrent à leur abbaye même la jouis-

1. *Cart.*, p. 126.

2. *Ibidem*.

3. *Hist. de Redon*, par D. Jausions.

sance de ce territoire; mais ils l'unirent à celui de Langon, leur appartenant également, pour former une seule et même juridiction, qui prit le nom de *Brain et Langon*. Ils construisirent toutefois à Brain un manoir d'une certaine importance, qu'on appela vulgairement l'abbaye de Brain, dont ils firent une sorte de maison des champs, et autour de laquelle s'établirent les différents officiers de la juridiction.

L'aveu rendu au roi par l'abbé Scotti, en 1580, va nous faire connaître en quoi consistait à cette époque la seigneurie de Brain et Langon :

« Esdites paroisses a ledit sieur abbé droit de juridiction haute, basse et moyenne.

« Aussy a ledit sieur abbé droit de lever esdites deux paroisses de Brain et Langon la dixiesme partie de toutes espèces de grains et vins y croissants. Et sont les hommes et subjects desdites paroisses tenus à conduire et mener à leurs dépens, avec leurs charrettes, chevaux et bœufs, les vins desdites dixmes à la maison abbatiale dudît Brain¹. »

L'abbé de Redon avait également un droit sur le chanvre et la filasse, appelé « fuzée, » et consistant en ce que chaque ménage lui devait une fusée de fil; il jouissait également des droits « d'épaves, gallois et forestage. »

« A pareillement ledit sieur abbé droit de chasse à toutes sortes de bestes auxdites paroisses, prohibitive à toute autre personne, de quelque qualité qu'elle soit. Et lorsqu'il plaist audit sieur abbé d'aller chasser sont tenus lesdits hommes et subjects faire conduire et mener, avec leurs bœufs, chevaux et harnois, les toiles, retz et filets, sans aucun paiement². »

L'abbé de Redon avait aussi le droit prohibitif de pêcher dans la Vilaine, dont il se disait seigneur et propriétaire de-

1. En 1677, les moines de Redon affermaient 180 liv. leur dime des vins de Langon.

2. En 1439, le duc de Bretagne donna à Guillaume Chesnel, abbé de Redon, et à ses successeurs, l'autorisation « d'avoir et tenir es paroisses de Brain et Langon garennes défensables de cerfs, biches, chevreuils, lièvres, corneilles, rognards, faisants, perdrix et tous autres gibiers. » (*Cartul. de Redon, Append., 407.*)

puis l'île de Painfault, en Guémené, jusqu'à Saint-Marc, en Guipry.

Les habitants devaient « faner et abbiener » les foins de l'abbaye récoltés en Brain et en Langon, et les amener sans rétribution au logis abbatial de Brain; ils devaient aussi faire les charrois des bois nécessaires aux constructions ou réparations des moulins et chaussées appartenant à l'abbé.

Enfin, celui-ci avait pendant quinze jours, chaque année, le droit « d'estanche ès dites paroisses de Brain et Langon, » c'est-à-dire qu'il était, durant ce temps, défendu à toutes personnes, sauf aux fermiers de l'abbé, de vendre du vin en détail tant à Brain qu'à Langon.

Au bord de la Vilaine et près de l'église paroissiale se trouve « le manoir de l'abbaye de Brain; » il était en 1580 précédé d'une cour et entouré d'un jardin, d'une vigne et d'un colombier. Non loin se trouvaient l'auditoire « pour l'exercice de la juridiction de Brain et Langon, » une petite maison appelée le Fau, et une autre habitation nommée la Maison-Blanche, le tout appartenant à l'abbé de Redon.

Comme la Vilaine baignait ce manoir, l'abbé avait droit « de prendre de chaque bateau chargé de sel passant devant ladite maison abbatiale une mine dudit sel, donnant seulement à boire au bateleur. »

De même, tous les bateliers conduisant des marchandises, « passant et montant par ladite rivière, au-devant de ladite maison abbatiale de Brain, » devaient s'arrêter et demander par trois fois au seigneur abbé la permission de passer; s'ils manquaient à ce devoir, ils étaient passibles d'une amende.

Le domaine proche de l'abbaye de Brain consistait en un ancien bois de haute futaie, appelé le bois de Mouillart, probablement parce qu'il était « cerné d'eau, joignant d'un costé à la rivière de Vilaine, et d'autre costé à autre rivière appelée la Vieille-Mer; » — une garenne de 4 journaux, « en laquelle il y a faux et mottes à conils; » — les deux prairies de la Haute-Rivière et du Pont-Jégo, un bois de haute futaie et

« deux réservoirs pour garder poissons, également au Pont-Jégo; » — les vastes prés de la Grande et Petite-Rivière; — le moulin à vent de Ganelde; — les deux moulins à eau « avec leurs étangs et chaussées, » appelés les Moulins-Neufs, et l'emplacement d'un vieux moulin « à fouler drap; » — enfin, « une écluse appelée la Poterne, size sur ladite rivière de Vilaine, entre la maison abbatiale de Brain et le bois de Mouillart. »

Le même domaine proche de l'abbaye de Brain s'étendait en Langon et comprenait en cette dernière paroisse ce qui suit :

Un ancien four banal, ruiné dès cette époque (1580) et situé au bourg de Langon; — les prairies de Beslé, de Sainte-Catherine et de Sainte-Croix; — les moulins à vent de Langon et des Tréaux; — le moulin à eau de Montenac¹.

L'abbé de Redon avait droit à la moitié des deniers recueillis au passage de Port-de-Roche, sur la Vilaine; or, il était dû « par chacune personne étrangère passant audit passage un denier, par chacun homme de cheval six deniers, et par chacune charrette chargée douze deniers. » Toutefois, les habitants de la paroisse de Langon étaient exempts de payer ce devoir, parce qu'ils devaient fournir à l'abbé de Redon, chaque année, « une petite quantité de chanvre pour entretenir le cordage requis pour ledit passage, ou bien du bled à l'équipolent. »

Disons maintenant quelques mots du logis abbatial de Brain. Ce manoir fut détruit vers la fin du xvi^e siècle par les calvinistes, alors puissants à Fougeray et aux environs. Toutefois, on distinguait encore au xviii^e siècle l'ancien réfectoire des moines, servant alors de grange.

1. En 1574, les moines de Redon arrentèrent plusieurs bois qu'ils possédaient à Langon à Jean Collobel, seigneur du Bot, à Jean de Roche, seigneur du Val-Hamon, etc.; ils arrentèrent à la même époque la pièce de la *Garenne de Langon*, contenant 6 journaux, à Pierre Porcher, s'y réservant toutefois le droit de chasse. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

Nous extrayons ce qui suit d'un curieux procès-verbal dressé le 30 mai 1586 :

« La maison abbatiale de Brain est fort ancienne, et pour entrée en icelle y a grande et petite portes avec un grand portail sur lequel y a écusson *armoyé d'hermines*, couronné de hauts fleurons¹. Entrés dans ladite maison, avons vu que autour d'une grande cour y a plusieurs logix anciens en la muraille de l'un desquels y a un écusson ancien, sur pierre, armoyé de pareilles armes ducales, et au logix principal y a tours et tourelles, grandes salles, prisons sous iceluy; et au devant dudit portail et entrée de ladite maison, à costé d'icelle, y a auditoire, et, à vis d'icelle, un post où y a ancien collier de fer, que le sieur abbé de Redon nous a dit luy appartenir, et que anciennement y avait justice élevée de quatre posts en ladite paroisse de Brain, et qui est à présent tombée et qu'il a droit de les y avoir². »

Vers 1742, Oswald de la Tour-d'Auvergne, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon, étant venu visiter son abbaye, résolut de reconstruire le manoir de Brain, qui faisait partie de sa mense abbatiale. Il fit donc faire par l'architecte Abeille, de Rennes, un devis et un plan qui vraisemblablement furent exécutés.

Les anciennes armoiries de l'abbaye de Redon se voient encore, quoique mutilées, sur les deux façades du manoir de Brain; dans la cour se trouve la maison du Fau, antique construction ornée à la façon du xv^e siècle et ayant une curieuse cheminée composée de quatre tuyaux octogones accolés. De cette cour on entrait directement dans l'église autrefois. Dans le bourg est aussi la Maison-Blanche; la porte supportait naguère l'écusson abbatial. Les autres anciens bâtiments ont disparu, car l'architecte Abeille les avait tous condamnés à tomber, sauf la salorge et le colombier. Mais on

1. C'était l'écusson des ducs de Bretagne, fondateurs de Redon.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

voit encore dans le bourg un bon nombre de maisons anciennes, d'une certaine apparence; c'étaient les demeures des officiers de la juridiction de l'abbé de Redon, avant que la Révolution fût venue détruire ce puissant monastère et séculariser ces biens que la charité des fidèles avait donnés à l'Église.

Outre la pension de 120 liv. que lui payaient en 1619 les moines de Redon, le recteur de Brain avait la jouissance du presbytère et d'une pièce de terre adjacente. « Par concordat avec les abbés de Redon, une partie des dimes lui était parfois abandonnée pour remplacer cette pension. Telle était sa condition en 1768, lorsque la portion congrue fut élevée à 500 liv. Aussi le titulaire de cette époque se hâta-t-il de déclarer, le 9 décembre de cette année, qu'il abandonnait toutes les dimes à l'abbaye et optait pour la susdite pension¹. »

Brain a perdu beaucoup de son importance primitive depuis l'érection récente de la paroisse de La Chapelle-Saint-Melaine, dont le territoire a été distrait du sien. Dès 1855 le recteur de Brain alla habiter La Chapelle et y transféra le culte public; en 1875 on créa deux communes, Brain et La Chapelle, et en 1877 le bourg de Brain, qui n'avait plus de prêtre depuis 1855, devint le chef-lieu d'une paroisse distincte de La Chapelle.

ÉGLISE. — L'église paroissiale de Brain n'offre guère de style; cependant M. l'abbé Brune la croit romane en partie; elle se compose d'une nef avec un seul collatéral au Sud et une chapelle au Nord; les voussures et les colonnettes prismatiques du portail principal, à l'Occident, indiquent le xv^e siècle. A cette époque, en effet, elle fut au moins dans cette partie reconstruite et consacrée, comme l'indique la note suivante que nous avons retrouvée dans le *Registre des épousailles* de 1576 :

1. M. l'abbé Luce, *Les anciennes Paroisses de l'évêché de Vannes*.

« Le 28^e jour de mars l'an 1459, fut l'église de Brain et les autels d'icelle consacrés, sauf celui de la chapelle de Notre-Dame, parce qu'il était rompu; et fut faite ladite consécration par Monseigneur Yves de Pontsal, évêque de Vannes, et furent présents Yves Le Sénéchal, abbé de Redon, Révérend Père en Dieu Messire Blanchet, abbé de Prières, dom Pierre Pichorél, recteur de Pluherlin, Georges Le Bougon, vicaire de la paroisse de Brain, Robert Roul, Roul Hynoet, Georges Languez, Guillaume Fortin et Macé Robin, et maistre Guillaume de Brohays, vicaire de Langon et chaste-lain dudit lieu et de Brain, et plusieurs autres. Et y donna mondit seigneur de Vannes, en perpétuel, au dimanche après le Sacre, à tous ceux et celles qui visiteront ladite église et donneront de leurs biens en bonne dévotion, quarante jours de pardon. »

Cette église est sous le vocable de saint Melaine; on y voyait au xvii^e siècle les autels du Rosaire, de Saint-Germain, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Étienne et Saint-Armel; elle avait alors un jubé et un sacraire près duquel fut inhumé, vers 1642, le recteur Jean Billart.

Dans le cimetière est un groupe de terre cuite, daté de 1781, et représentant l'ensevelissement de Notre-Seigneur; on y retrouve les personnages traditionnels autour du Sauveur, c'est-à-dire Marie, Magdeleine, Joseph d'Arimathie et Nicodème; ce petit monument n'est pas sans mérite.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de Ganedel* existait au xvi^e siècle, car nous y voyons célébrer plusieurs mariages en 1595; on y inhumait aussi assez fréquemment au xvii^e siècle. L'un de ses derniers chapelains fut Jérôme Le Breton, † en 1784.

Pendant la Révolution, cette chapelle fut dévastée et ruinée; vers 1823, M. Piel, recteur de Brain, en utilisa les débris dans la construction de la chapelle suivante.

2^o *La chapelle de Saint-Melaine*, construite vers 1823, est devenue église paroissiale.

3^o Autre chapelle de *Saint-Melaine*, bâtie ou plutôt relevée par la famille Vimont, à peu de distance du bourg de Brain. Cette reconstruction date du commencement de ce siècle, et une fondation de messes a été faite dans cette chapelle par M. et M^{me} Vimont, qui s'y sont fait inhumér.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 494.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 399.

RECTEURS DE BRAIN¹.

Georges Le Bougon (1459).

Alban Le Brun résigna en 1480.

Julien Nepveu, recteur dès 1575, † octobre 1591.

Maurice Martel, prêtre de Vannes, présenté par l'abbé de Redon le 22 octobre 1591, prit possession le 30 novembre. Il débouta Jean Nepveu, qui s'était fait pourvoir par le nonce apostolique.

Maurv Merlet (1608-1611).

Jean Pavin (1619).

Jean Billard, † vers 1642.

Pierre Robert, prêtre de Vannes, présenté par l'abbé de Redon, fut pourvu le 23 juin 1642 et prit possession le lendemain.

Jean Mahieux (1653-1676).

Gervais de Cordé (1684) ; il résigna en faveur du suivant, le 19 octobre 1692, avec réserve d'une pension de 200 liv., et devint recteur de Renac.

Damien Cléreau, prêtre de Renac, pourvu en cour de Rome le 19 octobre 1692, prit possession le 24 juin 1693 ; il débouta Jean Le Doyen, qui prétendait à son bénéfice. † le 5 septembre 1725 et inhumé le 6 dans le cimetière.

Sébastien Guihoux, prêtre de Nantes, pourvu le 24 février 1726, prit possession le 22 mars suivant ; † novembre 1737.

Julien-Hyacinthe Potiron, diacre de Nantes, pourvu le 9 janvier 1738, prit possession le 24 de ce mois ; † âgé de soixante-huit ans, le 28 avril 1782, et inhumé le 30 dans le cimetière.

Jean Marot, prêtre de Vannes, pourvu le 20 mai 1782, prit possession le 24 ; † au bout de deux ans.

Jean-Baptiste Guémené, prêtre de Vannes et vicaire à Brain, fut pourvu le 3 juin 1784 et prit possession le 8 ; † âgé de cinquante-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — M. l'abbé Luco, *Les anciennes Paroisses du diocèse de Vannes*, etc.

deux ans, le 12 juin 1788, et inhumé le 13 dans le cimetière, près du calvaire.

Philippe Guémené, prêtre de Brain, présenté, comme tous ses prédécesseurs, par l'abbé de Redon, fut pourvu le 23 juillet 1788 et prit possession le 30 de ce mois; il ne quitta sa paroisse qu'à la fin de 1792. Il eut pour vicaire Julien Racapé, originaire de Saint-Just, et martyrisé à Redon le 1^{er} novembre 1793.

Philippe Guémené reprit ses fonctions pastorales en 1803; † 1815.

Pierre Piel (1815, † 1867).

Pierre Bucherie (1867-1871).

François Gentilhomme (1871-1876).

François Sacquet (1876-1877).

Nicolas Piquet (1877-).

BRAN (LE)

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Le Bran était avant la Révolution une trêve de Gaël, dont voici l'histoire en quelques mots.

Vers 1620, les habitants de la frairie de Gougestin, se trouvant très-éloignés de l'église paroissiale de Gaël, songèrent à bâtir une chapelle dans le village du Bran. Pour favoriser cet établissement et permettre d'avoir un prêtre qui pût desservir ce sanctuaire, une pieuse femme, Olive Foloreille, veuve de Georges Thébault, fonda une messe par semaine et dota cette petite chapellenie d'une maison avec son jardin, d'un pré et de trois champs, le tout situé au village du Bran.

On se mit aussitôt à construire la chapelle; les frairiens obtinrent une sentence du Présidial de Rennes, en date du 18 mars 1623, qui régla la part des oblations que Laurent Turmeau, alors recteur de Gaël, réclamait dans ce sanctuaire,

et le 8 septembre de la même année le nouvel édifice fut béni et placé sous le patronage de saint Nicodème ¹.

La chapelle du Bran se trouvait dans un fief de Comper. Mathurin de Rosmadec ayant acheté en 1626, du duc de la Trémoille, les seigneuries de Gaël et de Comper, réclama dans ce sanctuaire tous les droits honorifiques de seigneur supérieur et fondateur et y fit mettre ses armoiries en lisière tout autour ².

En 1640, les frairiens de Gougestin firent un accord, le 27 juillet, avec Vincent Primaigné, recteur de Gaël, au sujet du Bran, puis, le 30 du même mois, ils adressèrent ensemble une requête à M^{er} de Harlay, évêque de Saint-Malo, pour obtenir l'érection de la chapelle Saint-Nicodème en église succursale à l'instar de celle de Muel. L'évêque chargea Pierre Berthault, prêtre de l'Oratoire, recteur de Guer et official de Saint-Malo de Beignon, de faire une enquête à ce sujet; cette enquête fut favorable aux pétitionnaires, et le 22 août 1640 M^{er} de Harlay rendit un décret érigeant « la chapelle Saint-Nicodème du Bran en église subcursale de Gaël, » permettant d'y mettre des fonts baptismaux, d'y chanter grand'messes et vêpres et d'y avoir croix et bannière de procession; obligeant d'ailleurs les habitants de la frairie à se rendre en l'église de Gaël aux quatre principales fêtes de l'année et aux processions générales de la paroisse, à bâtir un presbytère, à laisser au curé du Bran les pièces de terre avoisinant la chapelle de Saint-Nicodème et en portant le nom, et à entretenir enfin ladite chapelle ³.

Un siècle plus tard, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) parle comme il suit du Bran : « C'est une trêve de Gaël gouvernée par un curé amovible et ayant les mêmes décimateurs et seigneur que Gaël; on y fait toutes les fonctions curiales, à l'exception des mariages et publications de bans qui

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Déclaration de la baronnie de Gaël et de Comper en 1679.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

se font seulement dans l'église paroissiale, ainsi que la communion pascale. Il y a environ cent trente communicants et l'église est toute neuve. »

Les chapelains ou curés subcursalistes du Bran furent avant la Révolution : Julien Duclos, sieur de la Haye-Macé, Jean Duclos, Jean Thomas, Raoul Simon (1747), Olivier Coudé, Jean-Bernard Gault, sieur du Tertre, Gilles Chevillon, Mathurin Piron, Pierre Uguet, Julien Desbois, Julien Clouet, † 1794, et Cosme Péruchot, † 1801. Ces deux derniers rendirent d'éminents services pendant la Révolution en restant cachés dans le pays; la mémoire de M. Péruchot est particulièrement demeurée en vénération, et l'on vient en pèlerinage sur sa tombe qui se trouve à l'entrée de l'église du Bran¹.

Quoique l'ordonnance de M^{gr} de Maillé, reconstituant le diocèse de Rennes en 1803, eût placé Le Bran parmi les paroisses succursales et lui eût donné un recteur, cette chapelle ne fut vraiment érigée en église paroissiale que par ordonnance royale du 11 février 1820. Cependant Pierre Peltier, nommé recteur en 1803, desservit Le Bran jusqu'en 1810; la bourgade demeura ensuite sans prêtre jusqu'à l'arrivée de M. Tirel, nommé recteur le 10 juin 1820.

ÉGLISE. — Il paraît que la chapelle bâtie au Bran en 1620 parut insuffisante un siècle plus tard, car elle fut alors rebâtie; c'est ce que nous prouvent l'assertion du *Pouillé ms. de Saint-Malo*, qui dit, au milieu du siècle dernier, qu'elle était alors toute neuve, et la date 1712 que l'on voit encore sur le transept méridional. Cette église est une simple croix, avec un clocher central; à l'extérieur du chevet, qui est à pans coupés, est un écusson martelé; dans la fenêtre du Midi, dans le chœur, est également un écusson écartelé dont on ne reconnaît que deux quartiers : 1^o d'argent losangé d'azur, et 2^o fascé d'argent et de gueules.

1. Reg. ms. de Concoret. — Reg. paroiss. du Bran.

A la fête patronale de saint Nicodème, qu'on célèbre au Bran le premier dimanche d'août, il y a un pèlerinage très-fréquenté, et l'on y amène beaucoup de bestiaux, comme en Basse-Bretagne.

Il n'y a point de chapelle dans la paroisse.

RECTEURS DU BRAN.

Olivier Tirel (1820-1845).

Jean-Marie Pinard (1845-1859).

Julien Loret (1859-1880).

Louis Croc (1880-).

BRÉAL-SOUS-MONTFORT

Parochia de Breal (1157), — *ecclesia de Breial* (1202).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — Lorsque saint Jean-de-la-Grille forma le Chapitre régulier de la cathédrale de Saint-Malo, en 1152, il lui donna, entre autres églises, celle de Bréal; ce que confirma le pape Adrien IV en 1157¹.

Toutefois, les religieuses de Saint-Georges de Rennes avaient des prétentions sur cette église; elles jouissaient, en effet, d'un droit de dime dans la paroisse de Bréal, « *decimam in parochia de Breal*, » droit qui leur fut confirmé par les papes Alexandre III en 1164, et Eugène IV en 1442². Mais leurs droits sur l'église même semblaient peu certains. Aussi en 1202 l'abbesse Étienne, ayant demandé à Pierre

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Cartul. Sancti Georgii, 174, 280.

Giraud, évêque de Saint-Malo, la confirmation de tous les biens de son abbaye dans ce diocèse, le prélat n'y consentit que moyennant le renoncement de cette dame et de ses religieuses à leurs prétentions sur l'église de Bréal; elles abandonnèrent donc à cet évêque tout ce qu'elles disaient avoir de droits dans cette église, tant sur les dîmes que sur les oblations : « *Quidquid habebat (Stephana) in ecclesia Sancti Maclovii de Breial tam in decimis quam in oblationibus* ¹. »

Lorsque le Chapitre de Saint-Malo fut sécularisé en 1319 par l'évêque Alain Gonthier, on fit le relevé des rentes produites par les églises que possédaient les chanoines. On trouva alors que l'église de Bréal avait un revenu de 66 liv. : « *Super ecclesiam de Breal cujus emolumenta valere reperimus communibus annis sexaginta sex libras.* » Il fut réglé que le nouveau Chapitre prélèverait sur ce revenu 25 quartiers de seigle, et que le recteur ou vicaire perpétuel (le Chapitre restant curé primitif) jouirait du reste des 66 liv. de rente, mais supporterait toutes les charges de la paroisse et paierait les redevances accoutumées ².

Combien de temps le Chapitre de Saint-Malo conserva-t-il la jouissance de la cure de Bréal, nommant un prêtre pour la desservir, mais partageant avec lui les revenus de l'église? Nous n'en savons rien; mais dès le xvi^e siècle les chanoines n'avaient plus de droits à Bréal, l'évêque y nommait le recteur, et, partageant les dîmes avec ce dernier, il lui en laissait un tiers et recueillait les deux autres tiers.

Quand vint la Révolution, le recteur de Bréal, M. Duguest, déclara en 1790 qu'il jouissait de son presbytère, avec un jardin et un verger, et de son tiers de dime évalué 2,000 liv. Il faisait toutefois monter ses charges : pension de deux vicaires, décimes et entretien du presbytère et du chancel, à

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 200.

2. *Capitulum percipiet viginti quinque quarteria siliginis, vicarius habebit totum residuum, super quo residuo tenebitur omnia onera parochia supportare et magistralia consueta solvere.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*)

977 liv., de sorte qu'il ne déclara qu'un revenu net de 1,023 liv. ¹

Bréal a été érigé en cure de deuxième classe le 24 janvier 1827.

ÉGLISE. — Nous venons de voir que dès l'an 1202 l'église de Bréal était dédiée à saint Malo; elle a conservé ce patronage, et c'est par erreur que l'annotateur du *Dictionnaire d'Ogée* la dit dédiée à saint Martin.

C'est un édifice sans style et relativement moderne; la seule partie un peu ancienne et assez intéressante est la chapelle du Molant, qui peut remonter à la fin du xiv^e siècle; par ailleurs, la tour est de 1647, la nef date de 1829 et le chœur est absolument insignifiant.

Les seigneurs de Bréal ² jouissaient des droits de supériorité et de fondation dans cette église, où apparaissaient en 1695 « ceinture et lizière, au-dedans et dehors, chargées d'écussons aux armes de la seigneurie, lesquelles sont en plusieurs autres endroits tant en bosse qu'autrement, avec banc clos à queue et à accoudoir. »

Mais en Bréal était une autre seigneurie moins importante quoique fort ancienne, nommée le Molant, dont les possesseurs avaient construit dans cette église, au Nord, une chapelle qui leur devint prohibitive. Ce dut être l'œuvre de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.

2. La chatellenie de Bréal semble avoir été un démembrement de l'importante baronnie de Lohéac et appartient successivement aux familles de Lohéac, de Montfort, de Laval, de Rochechouart et de la Bourdonnaye. Ses seigneurs avaient entre autres droits les suivants : « Doivent les deux derniers mariés demeurant en la ville de Bréal, savoir : le mari et la femme, planter le premier jour de mai, sous la halle, un mai d'épines blanches fleuries; après quoy, et la messe dictée et célébrée, lesdits mariés comparaisent en l'auditoire où l'épouse présente au seigneur de Bréal un bouquet de fleurs et un baiser, dont il est dressé procès-verbal; ensuite duquel le mari présente du pain et du vin, et la mariée dit la première chanson en dansant autour du mai. — Plus le dernier marié demeurant en ladite ville de Bréal, doit à l'issue de la grande messe, le deuxième dimanche de janvier, présenter proche le cimetière, audit seigneur de Bréal, une grosse soule de bois pour être soulée ensuite dans ladite ville. » (*Déclaration* de 1695.)

Guillaume Levesque, seigneur d'Ossac et du Molant, époux de Jeanne de Montfort, et décédé en 1388, car on voit encore ses armoiries de chaque côté de l'arcade faisant communiquer cette chapelle avec l'église. Cette arcade ogivale est ornée d'une bordure en dents de scie et accompagnée d'un double écusson portant : *mi-parti au 1^{er} de sable au chef d'argent chargé de trois fleurs de lys de gueules, qui est Levesque, et d'argent à la croix de gueules gringolée d'or, qui est de Montfort.*

La fenêtre orientale de cette chapelle renferme quelques débris de vitraux peints et les écussons des familles d'Ust et du Boberil, qui, après les Levesque, possédèrent le Molant¹. Enfin, dans cette chapelle dédiée à saint Jacques en 1678, furent inhumés vers 1424 Hervé Levesque et Mathée du Molant, sa femme; en 1749 Julienne Hévin, fille du célèbre jurisconsulte et veuve de René du Boberil, seigneur du Molant; en 1750 René-Henry du Boberil, etc.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale de Sainte-Magdeleine.*

2^o *Saint-Louis du Molant.* — Dépendant du manoir du Molant, cette chapelle, fondée de messes, était fort ancienne et menaçait ruine au siècle dernier. Ayant été interdite en 1766, elle fut reconstruite par le seigneur du Molant et bénite le 19 mai 1779 par M. Collin de la Biochaye, vicaire général de Saint-Malo.

3^o *Notre-Dame des Basses-Barres.* — Philippe du Boullay et Hélène Gaussart, sa femme, bâtirent cette chapelle en 1585 et la fondèrent de messes le 7 juin 1599, pour honorer la Visitation de la Sainte Vierge. — *Nunc* ruinée.

4^o *Chapelle des Hautes-Barres.* — *Nunc* détruite.

5^o *La chapelle d'Ossac* fut bâtie par les seigneurs d'Ossac, près de leur manoir, en 1540, et subsiste encore.

1. En 1678, Louis du Boberil, seigneur du Molant, déclara avoir en l'église de Bréal « prééminences et chapelle prohibitive, au haut du chanceau au costé de l'évangile, avec écussons aux vitres de ladite chapelle, lisière et tombe devant l'autel. » (*Arch. Nat.*, P. 1712.)

6° *Chapelle des Nouettes.* — On fit un mariage en 1649 dans cette chapelle, maintenant abandonnée.

7° *Chapelle de la Prevostaye.* — Située près de l'ancien manoir de ce nom, appartenant en 1427 à Jean Le Prevost. — *Nunc* détruite.

8° *Chapelle de Treffieuc.* — En 1649, Urbain de Cervon, seigneur des Arcis, et Charlotte Harel, sa femme, vendirent aux Dominicains de Rennes leur maison noble de Treffieuc, avec les ruines d'une vieille chapelle. Restaurée par ces religieux, la chapelle de Treffieuc a été détruite en 1834.

PRIEURÉ. — *La Magdeleiné*, membre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 712.)

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 259.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 377.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 399, 623 et 643.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SOEURS DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 643.

RECTEURS DE BRÉAL-SOUS-MONTFORT¹.

Pierre Feydeau, chanoine de Saint-Malo, résigna vers 1558.

Gabriel Feydeau, chanoine de Saint-Malo, pourvu le 6 décembre 1558, résigna en 1565.

François Chauveau, chanoine de Saint-Malo, se fit pourvoir le 12 décembre 1565 et permuta presque aussitôt après avec le suivant.

René Bonnerier, archidiacre de Porhoët et recteur d'Augan, abandonna ces deux bénéfices pour devenir recteur de Bréal; il résigna en 1567.

Jacques de la Chèze, pourvu en cour de Rome en 1567, débouta Simon Carnay, en faveur de qui René Bonnerier avait résigné; † 1579.

Guillaume Nouvel, pourvu le 10 septembre 1579, repoussa les prétentions de Pierre Persehaye et résigna en 1581 en faveur d'Hervé Tréven, qui cependant ne le remplaça point.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo; etc.

Julien Poulain prit possession le 3 septembre 1581 ; † l'année suivante.

Julien Guillou, pourvu le 5 juin 1582, résigna en 1586.

Pierre Bouexic fut nommé le 12 août 1586.

Julien Foucault résigna en 1594.

Michel Marin prit possession le 3 juillet 1594.

Jean Allowys, † vers 1638.

Guillaume Le Marchand fut pourvu le 28 février 1638.

François Marcadé fut nommé le 5 novembre 1643.

Georges Caro, † vers 1687.

Guillaume Pinsart, nommé le 22 décembre 1687, fut poursuivi en 1697 pour homicide.

Henri Hindré remplaça le précédent en 1698 ; † 15 avril 1742, âgé de quatre-vingts ans.

François Texier fut pourvu le 24 avril 1742 ; † 3 mars 1753.

François Deschamps, précédemment recteur de Mernel, fut nommé le 3 mars 1753 ; † en mai 1782.

Jean-Baptiste Tribodet, précédemment recteur de Goven, fut pourvu le 12 octobre 1782 ; † 1788.

François Duguest devint recteur le 15 février 1788, traversa la Révolution et reprit sa cure en 1803 ; † février 1807.

Jean Hattais (1807-1812).

Olivier Guillaume (1812, † 1830).

François Delourme (1830, † 1867).

Jean-Marie Coignard (1867-).

BRÉAL-SOUS-VITRÉ

Capella de Braello (1090), — *ecclesia de Brallo* (1108), — *Breallum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Nous avons raconté longuement (tome II, p. 546 et suiv.) que Notre-Dame de Bréal existait comme chapelle dès environ l'an 1020, qu'elle fut donnée aux religieux de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, et que Marbode,

évêque de Rennes, leur en confirma la possession en 1108.

La fondation du prieuré de Bréal, au XI^e siècle, dut amener vers le même temps l'érection de la paroisse de ce nom. Dans l'origine, en effet, Notre-Dame de Bréal, simple chapelle, « *capella de Braello*, » se trouvant dans la forêt du Pertre, ne devait, par suite, faire partie d'aucune paroisse. Mais lorsqu'elle eut été érigée en église priorale, elle ne dut pas tarder à devenir paroissiale, parce que les défrichements d'une partie de la forêt furent faits autour d'elle.

Comme il a été dit, la cure fut unie au prieuré, et jusqu'en 1790 l'abbé de Saint-Serge présenta à l'évêque de Rennes le prieur-recteur de Bréal, jouissant à cette dernière époque de 1,119 liv. de revenu net¹.

ÉGLISE. — Cet édifice a dû remplacer la chapelle primitive de Notre-Dame; il fut vraisemblablement la première église paroissiale du lieu. C'est un des sanctuaires les plus intéressants du diocèse, car il se présente encore presque tel qu'il fut construit au XI^e siècle.

Vrai type de l'église romane primitive des campagnes, Saint-Martin de Bréal se compose simplement d'une nef et d'une abside. Quoique le mur méridional de la nef et une petite partie de l'abside aient été remaniés postérieurement, le plan antique demeure complet. La porte occidentale, avec son archivolt en plein cintre, est de la plus grande simplicité, comme du reste tout l'édifice; trois meurtrières s'ouvrent dans le mur septentrional de la nef, demeuré intact; un arc triomphal termine cette nef et donne entrée dans l'abside, qu'éclairent trois autres meurtrières; un clocher en bois, insignifiant quoiqu'ancien, s'élève au-dessus de l'arc triomphal. Aujourd'hui qu'il ne nous reste plus d'édifices du XI^e siècle, il est bon de signaler ce curieux sanctuaire, qui peut-être, hélas! sera lui-même rasé lorsque paraîtront ces lignes.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

Le 26 mai 1777, on déposa solennellement dans cette église des reliques des martyrs SS. Valens, Justin, Purpurat, Vénérand, Victorin et Théophile, apportées de Rome; l'on en donna quelques fragments au recteur d'Erbrée et au curé de Mondevert pour leurs églises, et au seigneur de Guerry pour sa chapelle du Boisblin.

Il y avait à Bréal quelques fondations faites en l'église, telles que celles de Bellevue, valant en 1790 64 liv. de rente, du Mottay, de 65 liv., et des Prises, de 58 liv. 10 s.; ces dernières appartenaient à la fabrique, qui devait, entre autres choses, faire célébrer matines la veille des cinq fêtes de la Sainte Vierge, à cause de la chapellenie des Prises¹.

CHAPELLE. — *Saint-Jérôme du Boisblin* fut construite, près du manoir de ce nom, par Claude-Jérôme de Guerry, seigneur du Boisblin, et Catherine du Guiny, sa femme; elle fut bénite le 12 janvier 1771².

PRIEURÉ. — *Notre-Dame de Bréal*, membre de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. (Voy. tome II, 546.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE BRÉAL-SOUS-VITRÉ³.

Mathurin Patry, licencié ès lois, recteur de Saint-Jean-sur-Couason en même temps que prieur-recteur de Bréal, fonda le 26 avril 1538 une messe chaque dimanche et un obit dans l'église collégiale de Vitré.

Georges Simon, chanoine de Vitré (1604), † le 7 février 1628 et inhumé dans l'église collégiale de Vitré.

Pierre Le Coq (1630).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 28.

2. Le Boisblin était à l'origine dans la paroisse d'Erbrée. En 1686, Julien de la Corbinaye, seigneur du Boisblin, obtint de l'ordinaire son annexion à la paroisse de Bréal. De nos jours, le Boisblin a été rendu à Erbrée.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Guillaume Pilvèche (1634).

Jean Sauvé (1634), † 19 octobre 1655.

Antoine Havard (1656).

François Pelé, licencié en droit (1660).

J. Loysel (1670), résigna en 1679; † âgé de soixante-seize ans, le 14 juin 1685.

Michel Le Bigot, prêtre d'Avranches (1679), fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au croissant de gueules, accompagné de trois étoiles de même, 2, 1*; † 20 septembre 1719.

Julien Ory, sieur de la Pointe, prêtre du Mans, fut pourvu le 24 octobre 1719; † 23 juin 1720 et inhumé dans l'église sous le banc des prieurs.

Denis Robin, prêtre de Coutances, fut nommé le 3 juillet 1720 et résigna en 1754; † âgé de soixante-quinze ans, le 26 janvier 1757.

Georges Roger, prêtre de Coutances, pourvu le 28 août 1733, avait encore le bénéfice en 1791.

Guillaume-Pierre Méhaignerie (1803, † 1815).

Jean Blanchet (1815-1819).

Jean Catherine (1819-1825).

Joseph-Marie Legourd (1825-1829).

Joseph Texier (1829-1856).

Jean-Marie Mouézy (1856-1881).

Joseph Hattais (1881-).

BRÉCÉ

Ecclesia de Brece (1158), — *Breccium* (1170), — *parochia de Brece* (1231), — *Breceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — Josse, archevêque de Tours, en 1158, Étienne, évêque de Rennes, en 1170, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent successivement les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Brécé¹.

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

Dans le même temps, sous le pontificat de cet évêque Étienne de Fougères (1168-1178), Éven, doyen de Château-giron, prétendit que les églises de Noyal et de Brécé faisaient partie de son doyenné; les moines de Saint-Melaine lui répondirent que ces églises ne faisaient partie d'aucun doyenné, voulant faire entendre par là qu'elles étaient exemptes de la juridiction épiscopale, et ils affirmèrent par serment leur assertion ¹.

Un peu plus tard, une dissension s'éleva entre les religieux de Saint-Melaine et Menfend, prêtre de Brécé, au sujet de la sépulture des habitants de cette localité, « *super sepulturam defunctorum de Brece.* » L'abbé de Saint-Aubin d'Angers et l'archidiacre d'Angers, choisis pour juges dans cette affaire, rendirent à Angers, le 11 septembre 1216, la sentence suivante : Le prêtre de Brécé pourra avoir un cimetière dans ce lieu où seront inhumés les pauvres, les voyageurs et les enfants âgés seulement de sept ans, mais tous les autres défunts de Brécé sont portés et inhumés à Noyal ².

Cet acte fort curieux nous montre qu'à cette époque Brécé n'était pas encore érigée en paroisse et dépendait alors de Noyal-sur-Vilaine; mais il existe une autre charte de 1231, dans laquelle les moines assignent au prêtre de Brécé sa portion de dimes dans la paroisse de ce nom, « *decima totius parochie de Brece.* » C'est donc entre ces deux dates, 1216 et 1231, qu'il faut placer l'époque de l'érection de Brécé en paroisse distincte de Noyal, son église-mère.

Voici l'accord passé à Rennes, le premier vendredi de carême l'an 1231, entre les moines de Saint-Melaine et le nouveau recteur, appelé encore chapelain de Brécé, « *capellanium de Brece,* » accord réglé par Josselin, évêque de Rennes, et par Adam, son archidiacre :

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 115.

2. « *Apud Brece fore cymeterium et ibi posse pauperes, peregrinos et parvulos usque ad septennium sepeliri.... Alii vero omnes apud Brece constituti, cum mortui fuerant, ad ecclesiam de Noyal deferantur et ibi sepeliantur.* » (*Cartul. Sancti Melanii*, 493.)

Désormais les moines de Saint-Melaine lèveront la moitié de la dime, tant de blé que de vin, de toute la paroisse de Brécé, et le chapelain aura l'autre moitié. Toute cette dime sera portée à Brécé même, dans la grange dudit chapelain, mais les moines auront une clef de cette grange. Les traits de dimes appartiendront alternativement une année aux moines et l'autre année au chapelain. Les moines auront leur batteur et le chapelain aura le sien, mais l'un et l'autre prêteront serment devant les deux parties; et ceux qui recueilleront la dime feront aussi de même. La paille de toute la dime demeurera au chapelain, mais celui-ci donnera chaque année au sacriste de l'abbaye de Saint-Melaine un quartier de seigle, pris sur sa moitié, et d'après la mesure de Châteaugiron.

Le recteur de Brécé affirma par serment qu'il acceptait cette convention, et que sous aucun prétexte il ne réclamerait davantage des religieux de Saint-Melaine¹.

De bonne heure les Bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges eurent aussi un bailliage et une terre en Brécé, dont la possession leur fut confirmée par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442, « *terram de Braxeio* (alias *Breceio*), — *terram de Bracceio*, — *terram de Braccio*². » Mais ce fief, qu'elles avaient encore en 1680, n'avait pas une grande importance.

Le prieur de Noyal-sur-Vilaine, dépendant de Saint-Melaine, avait aussi en Brécé un fief et un trait de dime.

Enfin, le presbytère de Brécé dépendait en 1681 du commandeur du Temple de la Guerche à cause de son membre de Venelles.

Le recteur de Brécé était nommé originairement par l'abbé de Saint-Melaine, et après 1770 par l'évêque de Rennes.

Le 5 mars 1790, M. Lodin, recteur de Brécé, fit la déclaration suivante : il estimait son presbytère et son pourpris

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 174.

2. *Cartul. Sancti Georgii*, 170, 174, 279.

36 liv. seulement de rente, mais les cinq traits de dîmes dont il jouissait lui rapportaient 2,400 liv., ce qui lui faisait 2,436 liv. de revenu.

Ses charges étaient toutefois assez grandes : il devait aux moines de Saint-Melaine 162 liv., payait 80 liv. de décimes, et estimait la réparation du chanceau de l'église 36 liv. et l'entretien du presbytère 80 liv. ; la pension de son vicaire était de 350 liv., et il soldait 80 liv. pour une certaine rente inféodée ; allant jusqu'à compter ses dépenses de nourriture et de vêtement 450 liv., il trouvait ainsi avoir 1,238 liv. de charges, et n'avouait en conséquence que 1,198 liv. de revenu net¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Exupère, cette église conserve encore quelques portions romanes du xi^e ou xii^e siècle ; elle se compose d'une simple nef terminée par une abside, auxquelles on a ajouté postérieurement une chapelle méridionale. L'abside est romane et en cul-de-four ; la chapelle communique avec la nef par une double arcade que soutient une colonne centrale. La nef, reconstruite au xvii^e siècle, a été allongée de nos jours et précédée d'une tour moderne, avec flèche en ardoises. Après ces dernières constructions, l'église tout entière reçut de M. Frain, vicaire général de Rennes, une nouvelle bénédiction le 12 septembre 1841.

Cette chapelle du Midi dépendait de la seigneurie de Gosne, en Noyal-sur-Vilaine, et était prohibitive à ses possesseurs ; aussi en 1678 Hippolyte d'Argentré, seigneur de Gosne, spécifia-t-il dans son aveu au roi ses droits de chapelle seigneuriale dans l'église de Brécé².

La confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants fut érigée à Brécé le 30 avril 1714 et enrichie d'indulgences par le pape Clément XI.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 23.

2. Arch. Nat., P. 4712.

CHAPELLE. — *La chapelle des Noës* existait dès 1628, car à cette époque on y célébrait parfois des mariages ; mais elle a été détruite.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE BRÉCÉ¹.

Dom Michel du Fail, Bénédictin, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Melaine et vicaire général de l'abbé (1557).

Jean Millet (1620-1642).

Olivier Vallée (1647) ; † 6 février 1662.

Yves Le Hellys, sous-diacre de Quimper, prit possession le 21 mars 1662.

Jean Langle (1670-1678).

Jean Mesry reconnu en 1684 être vassal du commandeur de la Guerche à cause de son presbytère.

Pierre Cheux, prêtre du diocèse, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *de sable à une croix anillée d'argent* ; il résigna avant de mourir ; † 27 février 1723.

Gilles-Gabriel Busnel, prêtre de la paroisse, né au petit manoir de la Retardais, fut pourvu le 23 février 1723 ; † 1^{er} mars 1738.

André-Alexis Amette fut nommé le 1^{er} mars 1738 ; † 14 septembre 1739.

François-Sulpice de Lourmel, prêtre de Nantes, fut pourvu le 17 septembre 1739 ; † 22 avril 1742.

Pierre-François Gaultier, précédemment recteur de Saint-Sulpice-des-Bois, fut pourvu le 5 mai 1742, puis permuta avec le suivant.

Pierre Bertin, prêtre du diocèse, précédemment recteur de Mouazé, fut pourvu le 3 janvier 1743 ; † 1754.

Pierre-Nicolas Collet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 novembre 1754, bâtit le presbytère actuel et résigna le 16 février 1786 ; † âgé de soixante-trois ans, le 2 janvier 1787, et inhumé dans le chœur de l'église.

Cyriaque-Nicolas Lodin, pourvu le 15 février 1786, gouverna jusqu'à la Révolution.

Michel Heuzé (1803, † 1842).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Louis Saubost (1812-1832).
Jacques Gilbert (1832-1833).
Joseph Orain (1833-1838).
Jean-Baptiste Sotin (1838, † 1864).
Hippolyte Poussin (1861-1872).
Prosper Cuisnier (1872-1873).
Jean-Marie Cosnier (1873-).

BRETEIL

Ecclesia de Britolio (1122), — *Bretulium* (1152), — *Breteil* (1158); — *Breteill* (1185).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — Le premier acte que nous connaissons concernant Breteil est de 1122, car nous n'avons pas besoin de réfuter la singulière méprise de M. Marteville, qui confond à la date de 1120 cette paroisse bretonne avec celle de Bréteuil en Normandie. (Voy. *Dict. de Bret.*, I, 123.) En 1122, donc, Donoald, évêque d'Aleth, confirma les Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes dans la possession de l'église de Breteil. Josse, archevêque de Tours, en 1158, le pape Luce III en 1185, et Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1187, firent la même chose¹.

Ainsi, la paroisse de Breteil existait au XII^e siècle, et l'abbé de Saint-Melaine en nomma le recteur jusqu'en 1770; l'évêque en devint alors le présentateur. Il est aussi fait mention de Breteil dans la charte de fondation de l'abbaye de Montfort, en 1152; le sire de Montfort donna, en effet, à ce monastère qu'il créait deux métairies en Breteil, « *in Bretulio duas meis-*

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 183, 188, etc.

terias. » Ce seigneur les avait achetées de Conan, fils de Rouaud de Guigen, qui approuva cette donation afin d'avoir participation aux bonnes œuvres des moines. Dans le bourg même de Breteil, « *in burgo de Breuil,* » un prêtre nommé Guillaume donna également à l'abbaye de Montfort une maison qu'il avait reçue du sire de Montfort¹. Aussi les chanoines régaliens de Montfort possédaient-ils encore en 1683 le Grand bailliage de Breteil, s'étendant dans cette paroisse, et valant alors 68 liv., 2 chapons et 27 mines de froment rouge.

Les prieurs de Saint-Nicolas de Montfort et de Bédée, moines de Saint-Melaine, ainsi que la prieure de Thélouët, avaient aussi en 1682 des bailliages en Breteil; de plus, le premier de ces prieurs partageait avec le recteur de Breteil les dîmes de la paroisse².

D'après le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)*, le recteur de Breteil avait alors 1,500 liv. de rente; mais ce devait être le chiffre du revenu brut, car le recteur Charles Raffray ne déclara en 1790 qu'un revenu net de 1,169 liv. 15 s.³

ÉGLISE. — L'église de Saint-Malo de Breteil se compose d'une nef accompagnée d'un collatéral au Midi (auquel on vient d'ajouter en 1878 un collatéral septentrional), et d'une chapelle au Nord; l'ensemble de l'édifice est du commencement du xvi^e siècle, comme le témoignent les arcades ogivales de ses cinq travées et ses fenêtres flamboyantes; sur une poutre de la voûte on lit même cette inscription : *En l'an mil V^{cc} III Allain Bigot charpentier me fist, Allain Pichon trésorier audit mesme an.*

Au chevet du collatéral se trouve une fenêtre renfermant quelques débris d'une ancienne verrière. On y distingue encore la Sainte Trinité sous la figure d'un vieillard tenant le Christ sur ses genoux et accompagné de l'Esprit-Saint; puis

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 613.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

apparaissent au-dessous le buste d'une grande dame et un ange tenant un écusson surmonté d'un torquil de baron et entouré d'une cordelière, portant : *d'argent à la croix de gueules gringolée d'or*. C'est donc le portrait d'une dame de Montfort. Les sires de Montfort étaient, en effet, seigneurs de Breteil; mais l'un d'eux, Henry, duc de la Trémoille, vendit en 1642 à Olivier de Taillefer, sieur de la Brunais, le fief de la Touche-Parthenay et les droits de supériorité et de fondation en l'église de Breteil; aussi M. de Taillefer, seigneur de la Riolaye, déclara-t-il en 1682 posséder ces prééminences¹.

Au Nord de la grande nef était la chapelle anciennement seigneuriale et prohibitive de la Touche-Louvel. Elle avait grand besoin de restauration en 1749, aussi bien que la chapelle du Rosaire; mais les seigneurs de la Touche-Louvel, sommés de la faire réparer, préférèrent l'abandonner à la fabrique de Breteil. On y voit encore une vieille statue de saint Mathurin, très-vénérée depuis longtemps, car il est fait mention à Breteil en 1766 de la confrérie de Saint-Mathurin et de celles du Saint-Sacrement et du Rosaire.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle frairienne*, mentionnée vers 1750 comme étant déjà en ruines et dont nous ignorons le nom.

2^o *Chapelle de la Haye-Gilles*, dépendant du manoir de ce nom. Renée Certain, dame de la Pardouyère, y fonda une messe tous les dimanches, le 26 juillet 1665, et la dota de 30 liv. En 1730, Jean Éveillard fut pourvu de ce bénéfice, mais reçut ordre d'acquitter provisoirement les messes à l'église paroissiale, « la chapelle de la Haye-Gilles ayant été polluée². »

3^o *Chapelle du manoir de la Touche-Louvel*, aujourd'hui rasée.

1. L'abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, 206. — En 1715, le duc de la Trémoille vendit ce qui lui restait de droits utiles et honorifiques en Breteil à Joseph Huchet, seigneur de la Bédoyère. (*Ibidem*, 240.)

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*.

4° *Chapelle du manoir de la Touche-Parthenay*, également détruite.

5° *Chapelle de la Riolaye*, dépendant de l'ancien manoir de ce nom. — *Nunc* abandonnée.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 378.

MINIHY. — Voy. tome III, 503.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 399, 621 et 644.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE BRETEIL¹.

Josselin Ruffier rendit aveu en 1459, le 27 mai, à Perrine Freslon, dame de Cohau, pour quelques terres avoisinant son presbytère. Il était aussi recteur de Landujan.

Guillaume Chartier permuta avec le suivant en 1496 et devint chanoine de Dol.

Hervé de Kerardelec abandonna un canonicat de Dol pour devenir recteur de Breteil (1496).

Guillaume Le Goff résigna vers 1557.

Jean Desclaux, pourvu le 18 septembre 1557, se démit au bout de deux mois.

Eudes Le Febure fut nommé le 29 novembre 1557.

Jean de Breilbrond résigna en 1561 en faveur du suivant.

René Benoist prit possession en 1561 et résigna lui-même vers 1590.

Mathurin Benoist prit possession le 8 avril 1590; † 1595.

Jean Corbes se fit pourvoir à Tours le 20 novembre 1595 et eut à combattre Olivier Havouys, qui, pourvu par l'évêque de Saint-Malo, prit possession le 25 mai 1599; Jean Corbes conserva toutefois Breteil jusqu'à sa mort, arrivée en 1604.

Alain Lachoue fut nommé par l'évêque le 23 décembre 1604; alors l'abbé de Saint-Melaine présenta François Messager et le fit pourvoir par l'archevêque de Tours. Mais Alain Lachoue demeura recteur et devint chanoine de Saint-Malo; † vers 1616.

Antoine Houppin, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu par l'archevêque de Tours sur le refus de l'évêque de Saint-Malo, qui nomma recteur Jacques Doremé, déjà chanoine et

1. *Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. paroiss., etc.*

vicaire général (1616); Antoine Houppin l'emporta sur ce dernier, mais résigna dès 1618.

Gilles Catherine prit possession le 13 mai 1618; il gouvernait encore en 1633.

Marc Ruellan fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur à l'aigle d'or*, et résigna en 1703.

François Ruellan fut pourvu le 6 septembre 1703; † 1722.

Yves de Keroulas, prêtre de Léon, pourvu le 30 avril 1722, prit possession par procuration, mais ne parut point à Breteil; l'évêque envoya le 30 septembre suivant un prêtre pour administrer la paroisse en son absence, et M. de Keroulas ne tarda pas à résigner.

Joseph Bigot, natif de Maure, fut pourvu le 29 décembre 1722; il construisit à ses frais, en 1728, le presbytère actuel, à un kilomètre du bourg, et résigna en faveur du suivant en 1766.

Atain-Marie Le Mée, vicaire à Breteil, fut nommé le 2 octobre 1766; † 10 juillet 1782.

Charles-Louis Raffray, précédemment recteur de Mauron, fut pourvu le 20 juillet 1782; † 1790.

Jean-Pierre Dingé fut nommé le 29 mai 1790 et réinstallé en 1803; † 1811.

Augustin Georges (1811-1816).

Guillaume Catherine (1816, † 1828).

Jean-Marie Massart (1829-1849).

Vincent Rayot (1849, † 1855).

Pierre Veillard (1855, † 1871).

Gustave Meteyé (1871-).

BRIE

Plebs Beria (1096), — *Berie* (1240), — *Beria* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Janzé.

ORIGINES. — Dans le courant du xi^e siècle, un chevalier nommé Jungonée, s'étant fait moine à Redon, donna aux religieux de cette abbaye la moitié d'un village situé dans la paroisse de Brie, au bord de la rivière d'Ise, dans le pays de

Rennes, et appelée la terre de Bernard-le-Chien¹. Après sa mort, Rainier, son fils, demanda à son tour l'habit monastique et confirma l'abbaye de Redon, en 1096, dans la possession de cette terre. Les seigneurs du lieu, Riwallon Le Bigot et Hamon, son fils, approuvèrent cette nouvelle donation, faite solennellement dans le cimetière de Notre-Dame de Brie, « *in cimiterio Sancte Marie in Beria,* » en présence de nombreux témoins, tels que Robert de Brie et Gaultier, son fils², le doyen Robert, les prêtres Adelard et Gaultier, le maître d'école Garnier, etc.³

Les Bénédictins de Redon ne semblent pas avoir conservé longtemps des terres en Brie, car il n'est plus fait mention d'eux dans cette paroisse, où vinrent s'établir, au contraire, des moines de Saint-Melaine de Rennes, qui y fondèrent le prieuré de Beauchesne.

Le recteur de Brie était nommé par l'ordinaire et devait être grand décimateur dans sa paroisse, car son revenu net atteignait, d'après sa propre déclaration faite en 1790, la somme de 2,292 liv.⁴

ÉGLISE. — Nous venons de voir que le cimetière, et par suite l'église de Notre-Dame de Brie, existaient dès l'an 1096, or, une partie de ce vieil édifice reste encore debout; mais au xvi^e siècle on remania le bas de la nef et on construisit un porche, aujourd'hui disparu; puis au xvii^e on augmenta l'édifice de deux chapelles, dont l'une porte la date 1645, de façon

1. « *Tradidit medietatem ville site in plebe que vocatur Beria, super Isam fluvium, in pago Redonensi, terram videlicet Bernardi cognomento Canis.* » (*Cartul. Roton.*, 290.)

2. Ces derniers semblent être la tige des sires de Brie, dont la forteresse avoisinait l'église. Cette famille disparut de notre pays au xv^e siècle et fut remplacée dans la seigneurie dont elle tirait son nom d'abord par les Tournemine, puis par l'évêque et le Chapitre de Saint-Brieuc, et enfin par les Lozisel, qui jouèrent un grand rôle aux xvi^e et xvii^e siècles. — Ogée se trompe complètement quand il prétend que la femme d'Olivier de Clisson, possédant plusieurs fiefs en Brie, les légua au Chapitre de Saint-Brieuc; il suffit de lire le testament de cette dame pour se convaincre de l'erreur. (*Voy. D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 775.)

3. *Cartul. Roton.*, 291.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 29.

à former une croix ; enfin, de nos jours, on éleva à l'Ouest une tour, construite en 1865, et on reconstruisit toute la nef en 1881. La partie ancienne consiste donc dans le chœur ; elle est intéressante, car c'est un chevet droit de pur style roman ; or, les chevets droits du xi^e siècle sont très-rares, comme chacun sait. Ce chevet est appuyé extérieurement par trois contreforts plats, deux près des angles et un central ; entre ces contreforts s'ouvrent deux étroites fenêtres romanes. Naguère la partie supérieure de la nef était encore, dit-on, dans le même style. On se figure donc bien ce qu'était l'église de Brie au xi^e siècle : simple rectangle parfait, sans abside et sans chapelles, solidement soutenue par ses contreforts et parcimonieusement éclairée par ses meurtrières ; au haut de la nef, et la séparant du chœur, devait être un arc triomphal supportant en partie le clocher, mais démoli quand on construisit les chapelles.

Trois retables en marbre et tuffeau garnissent les autels et ne seraient point sans mérite s'ils n'avaient été ridiculement peints en 1824. Celui du maître-autel date de 1638, les deux autres sont de 1653. Sur la pierre fondamentale de l'autel Saint-Jean est gravé : *Le 2 janvier 1653 a été posée cette première pierre par Jean du Quélenec escuyer, sieur de la Brousse. Un écusson d'hermines au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or, armoiries de la famille du Quélenec, accompagne cette inscription. Sur la pierre semblable de l'autel Saint-Fiacre, on lit : Le 2 janvier 1653 a été posée cette première pierre par noble et discret M^{re} Pierre du Quélenec sieur des Longsprès, recteur de cette paroisse de Brie. Au-dessous est le même écusson que ci-dessus*¹.

Ne quittons pas cet autel sans mentionner la confrérie de Saint-Fiacre, érigée à Brie en 1639 par le pape Urbain VIII et fort sagement rétablie en 1880.

1. Ces inscriptions, extraites d'un vieux registre paroissial, nous ont été communiquées par M. Racine, instituteur à Brie en 1870.

Toutes les prééminences d'église, les droits de fondation, supériorité, enfeu, lisière et banc seigneurial appartenaient en 1680 à Jean-François de Cabideuc, marquis de Brie, héritier de François Loaisel¹.

CHAPELLES. — 1° *La Sainte-Trinité*, dépendant du prieuré de Beauchesne.

2° *Saint-Jacques de la Pommeraye-Bintin*, bâtie au bord de l'avenue du manoir de ce nom, existait dès 1615. Le 20 septembre 1657, à la prière de Charles Le Goulz, seigneur de la Roualle et de la Pommeraye-Bintin, le recteur de Brie « fit la réconciliation et bénédiction nouvelle de la chapelle Saint-Jacques, dépendant de la maison de la Pommeraye, laquelle avait été abandonnée depuis quelques années. » Ce sanctuaire, qui était fondé de messes, n'existe plus.

3° *Chapelle de Gresbusson*. — D'après la tradition, il y avait au village de Gresbusson une chapelle dont il ne reste plus de traces.

PRIEURÉ. — *Beauchesne*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 78².)

ERMITAGE. — Voy. tome III, 508.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 378.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 399 et 575.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE BRIE³.

Jean de Kergu, † vers 1490, fut inhumé dans l'église Saint-Yves de Rennes; son tombeau consistait en une dalle de granit sur la-

1. C'est ce dernier qui obtint du roi, en 1660, l'union des terres de Brie et de Chambière et leur érection en marquisat. La première de ces terres avait, entre autres droits, celui de tenir trois foires à Brie et de faire courir quintaine sur des chevaux fournis par le seigneur; tous les nouveaux mariés étaient tenus d'exécuter cette course sur le pâis de la Quintaine. (*Arch. Nat.*, P. 4742.)

2. Prieur de Beauchesne omis : *Dom Raoul de Coëtlogon* (1502).

3. *Reg. des instr. ecclésiast. de l'évêché de Rennes*. — Notes ms. de M. Racine. — *Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, etc.

quelle était « gravée au trait et en creux une figure de prêtre couché, les mains jointes sur la poitrine, revêtu d'une chape dont le bord est orné de pierreries; la tête nue s'appuie sur un coussin de forme carrée, garni de glands, le tout couronné d'un dais à contrecourbures et dessins flamboyants, dont le panache est accosté de deux écussons semblables, portant *un gerfaut avec ses longues*. » Ces armoiries, qui sont celles de Kergu, étaient aussi en supériorité dans la fenêtre au-dessus de cet enfeu, au Midi de la nef. On lisait sur cette tombe l'inscription suivante : *Ci gist vénérable personne M. Jehan (?) de Quergu quel décéda le XVI^e jor de novembre, l'an mil IIII^o IIII^{xx} (vel et X) en son temps recteur de Brie.*

Pierre Harel vivait au xv^e siècle; il fut inhumé dans la cathédrale de Rennes, devant l'autel Saint-Sébastien, où il avait fondé « une chapellenie de trois messes, avec résidence au chœur et 40 liv. 12 s. 6 d. de dotation, outre une petite maison pour le chapelain. » On y célébrait son obit le 5 septembre.

Julien Perroys était recteur dès 1593; † âgé de soixante ans, le 30 décembre 1619, et inhumé dans son église.

Nicolas Vainchet, docteur en théologie et membre de l'officialité diocésaine, succéda au précédent.

François Nepveu, natif de Brie, † 4 octobre 1624.

Julien Ramage (1624-1626).

Jean Ermyne succéda au précédent; † 10 juillet 1649 et inhumé dans le cimetière.

Vincent Gleyo (1649-1652).

Pierre du Quélenec, fils de Jean, sieur de la Brousse, et de Vincente Le Chat, appartenait, paraît-il, à une branche cadette de la maison du Quélenec, de Basse-Bretagne. Précédemment recteur de Domloup, il prit possession de la cure de Brie le 14 avril 1652; il fit beaucoup de bien dans sa nouvelle paroisse et y mourut, âgé de soixante-sept ans, le 18 juin 1688; son corps, inhumé par ses ordres dans le cimetière, a été transféré dans l'église le 14 septembre 1867.

Jean-Baptiste des Nos, nommé en 1688, fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *d'argent au lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules*, ce qui indique qu'il appartenait à une noble famille du Maine qui donna en 1761 un évêque à Rennes. Il résigna en 1705.

Jean-Michel Mottais, prêtre du diocèse, pourvu le 20 octobre 1705, résigna en 1709.

Charles-Claude Apuril, prêtre de Saint-Malo, nommé le 20 avril 1709, permuta avec le suivant dès 1710 et devint recteur de Saint-Sauveur de Dinan.

André Apuril, prêtre de Saint-Malo, vint en 1710 et résigna en 1720.

Jean Portier, prêtre de Saint-Malo, nommé le 5 mars 1720, prit possession le 21 du même mois; † 15 avril 1722, âgé de soixante ans, et inhumé dans le cimetière.

Vincent Trocheu, vicaire à Brie, pourvu le 29 octobre 1722, résigna en 1744; † 13 janvier 1751, âgé de soixante-dix-neuf ans, et inhumé dans le sanctuaire.

Luc Landais, natif d'Amanlis, nommé le 17 juillet 1744; † 5 janvier 1775, âgé de soixante-cinq ans.

Charles-Nicolas Tanguy, né à Rennes, fils de Charles, avocat au Parlement, et de Jeanne Bougie, précédemment recteur de Betton, fut nommé à Brie le 19 janvier 1775; † 1783, âgé de soixante-trois ans, et inhumé dans le chœur.

Michel-Sébastien Éon, ancien recteur de Montreuil-sur-Ille, fut pourvu le 3 septembre 1783 et résigna en faveur du suivant, son neveu, en 1786; † à Brie le 17 mars 1789.

Pierre Éon, né à Saint-Bricuc-des-Iffs, prit possession le 30 mai 1786, émigra à Jersey en 1793 et revint en 1800 à Brie, où il mourut en 1803, âgé de cinquante-sept ans.

Julien Chevy (1804, † 1806).

Charles Lanoë (1806, † 1817).

Jean Collet (1817, † 1829).

Joseph Legourd (1829, † 1856).

François Morel (1856-1862).

Prosper Cuisnier (1862-1872).

Julien Louédin (1872-1874).

François Plihon (1874-).

BRIELLES

Brielles (1087), — *ecclesia de Briellis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — En racontant (t. II, p. 552) les commencements du prieuré de Brielles, nous avons fait suffisamment connaître les origines de la paroisse de ce nom. Rappelons donc seulement que dès 1087 Brielles existait comme pa-

roisse¹, et qu'à cette époque l'évêque de Rennes Sylvestre confirma le don de son église, « *ecclesiam parochiae que vocatur Brielles,* » aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers.

La cure de Brielles fut pendant un certain temps unie au prieuré de ce nom, mais elle en était distraite aux siècles derniers, quoique l'abbé de Saint-Serge conservât toujours le droit de présenter le recteur. Ce dernier jouissait en 1646 de 500 liv. de rente, d'après un *Rolle ms. de l'évêché de Rennes*.

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Trinité, l'église de Brielles a été reconstruite complètement de nos jours par M. Mellet, architecte. La première pierre en fut bénite le 22 novembre 1859. C'est une simple croix, de style ogival flamboyant, décorée d'autels, stalles et chaires en bois sculpté, œuvre de M. Hérault. On y conserve une relique insigne de sainte Anastasie, dont une partie a été déposée dans un corps de circ. On prétend qu'elle fut donnée par le cardinal Robert Guibé; ce qui paraît certain, c'est qu'en 1508 elle était déjà vénérée à Brielles.

En 1661 fut érigée dans cette paroisse la confrérie de la Sainte-Trinité et de Sainte-Anastasie, à laquelle le pape Alexandre VII accorda de nombreuses indulgences; la confrérie du Rosaire y fut aussi établie le 27 août 1605; celle du Saint-Sacrement n'y date que de 1728 et fut enrichie d'indulgences par le pape Benoît XIII. Toutes ces confréries subsistent encore.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale.* — Le prieuré de Brielles étant jadis dédié à Notre-Dame, il est probable qu'il existait près du logis prioral une chapelle dédiée à la Sainte

1. M. de la Borderie a fait bonne justice des erreurs d'Ogée et de son annotateur au sujet de Brielles, entre autres de celle qui prétend que Saint-Laurent de Goulas (chapelle située en Gennes) était autrefois l'église-mère de Brielles. (Voy. *Revue de Bret. et Vendée*, XX, 451.)

Vierge; mais depuis bien des siècles ce sanctuaire a disparu.

2° *Chapelle du bon Dieu de Pitié.* — On appelait ainsi un petit sanctuaire tout voisin de l'église, avec laquelle cependant il ne communiquait pas, qui a été rasé en même temps que la vieille église. Il est fait mention en 1632 de cette chapelle, « sise dans le cimetière. »

PRIEURÉ. — *Notre-Dame de Brielles*, membre de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. (Voy. tome II, 552.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 568 et 677.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE BRIELLES¹.

Michel Cordon prêta serment à l'abbé de Saint-Serge le 7 octobre 1305.

Jean Placier (1604 et 1605).

Vincent Le Maczon, vicaire dès 1594, était recteur en 1609. Il eut, paraît-il, à repousser plusieurs prétendants au bénéfice, car nous voyons prendre le titre de recteurs de Brielles Pierre Placier, chanoine de Dol, en 1615, et Pierre Régnault en 1618. Peut-être aussi Vincent Le Maczon se démit-il de sa cure et la reprit-il ensuite. Quoi qu'il en fût, par testament du 8 janvier 1621 il fonda trois messes par semaine en son église et légua 800 écus à la fabrique et aux pauvres. † « grandement regretté, » le 10 janvier 1626, et inhumé le 12 au pied du maître-autel.

Jean Catin, nommé en 1626, † 24 décembre 1638.

Jean Gilbert, pourvu en 1638, † 17 décembre 1651.

Jean Le Maistre, « homme docte et de grant mérite, » nommé en 1652, † en avril 1659.

Gilles Hévin, pourvu en 1659, † 2 avril 1675, âgé de soixante ans.

Julien Poirier, recteur en 1675, résigna en 1682; † 28 mars 1683, âgé de quarante-cinq ans.

Vincent Poirier, natif de Brielles, nommé en 1683, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *de sinople à trois bandes d'or*; † 4 avril 1717, âgé de soixante-dix ans.

Guillaume Le Chartier, prêtre de Coutances, vicaire à Brielles,

1. *Cartul. Sancti Sergii.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 79, etc.

pourvu en 1717, résigna en 1742, se réservant 200 liv. de pension ;
 † 9 avril 1743, âgé de soixante-quatre ans.

Jean Bouscher, prêtre du diocèse, pourvu le 7 juillet 1742 ;
 † 14 août 1755, âgé de quarante-neuf ans.

Thomas Collez, prêtre de Saint-Omer, fut pourvu le 30 mars
 1756 et résigna dès l'année suivante.

Jean-François Corbin, natif de Rennes, devint recteur le 25 juin
 1757 ; † 15 décembre 1765.

Pierre-Claude Raymondet, prêtre de Lons-le-Saulnier, présenté,
 comme les précédents, par l'abbé de Saint-Serge, fut pourvu le
 17 mars 1766 et prit possession le 20 ; il résigna le 30 juillet 1767.

Germain Cordé, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 septembre
 1767, conserva sa cure jusqu'à la Révolution et mourut caché à
 Gennes, sa paroisse natale.

François-Mathurin Georjin (1803, † 1837).

Jean-Baptiste Guet (1837-1871).

Joseph Lorent (1871-).

BROONS

Broon (xi^e siècle), — *ecclesia de Broono* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné
 de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du
 doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — Vers la fin du xi^e siècle (1080-1120), Tison
 de Saint-Gilles donna aux Bénédictines de Saint-Georges de
 Rennes les deux tiers de la dime de Broons, « *duas partes
 decime de Broon.* » Aussi le recteur de Broons fournissait-il
 encore en 1665 à l'abbesse de Saint-Georges « quatre quar-
 tiers de froment, mesure de Chasteaugiron, » dus chaque
 année sur le revenu de son bénéfice ¹.

Au reste, eu égard à la petitesse de la paroisse, le recteur
 de Broons, nommé par l'ordinaire, jouissait d'une cure assez

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 164, 367.

fructueuse : en 1790 il déclara avoir un revenu brut de 2,164 liv. 13 s. 4 d.; mais il estimait 514 liv. 12 s. ses frais de récolte de dîmes, et il devait entretenir un vicaire et payer les décimes, aussi disait-il n'avoir que 1,650 liv. 1 s. 4 d. de revenu net¹.

Broons fut rétablie comme paroisse en 1803, mais cette paroisse fut supprimée en 1815 et son territoire réuni à celui de Châteaubourg; toutefois, dès 1820 on rendit à Broons son titre de paroisse.

ÉGLISE. — L'ancienne église de Broons, dédiée à saint Martin, n'existe plus. En 1679, Claude de Marbœuf, seigneur du Gué de Servon, y nomma, en qualité de « seigneur fondateur de la paroisse, » une grosse cloche en compagnie de Louise Besnard, dame de la Balluère.

Au siècle dernier existait en cette église la confrérie de Saint-Eutrope. A la même époque, la première messe dominicale y était fondée; cette fondation était l'œuvre de Guyon Forgerais et de Jean Fresleu, qui avaient donné à cet effet, à une époque inconnue de nous, la prairie de Villepaux.

Sur l'emplacement de ce vieux sanctuaire, rasé en 1843, on a construit une nouvelle église en plein cintre formant une simple croix, et bénite le 7 juillet 1846 par M. le chanoine Salmon².

CHAPELLES. — 1^o Notre-Dame des Brûlais. — Cette cha-

1. A la même époque, la municipalité de Broons estimait seulement 1,801 liv. les revenus (probablement nets) de la cure, savoir : 401 liv. le presbytère et son pourpris, contenant 4 journaux 60 cordes de terre, et 1,700 liv. les dîmes. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.)

2. A côté de l'église est une prairie appelée la Motte, où se trouvait, dit-on, un ancien château dont il ne reste plus de vestiges. M. Ducrest de Villeneuve publia en 1850, dans le *Bulletin de la Société académique de Nantes*, un mémoire pour prouver que Du Guesclin naquit en ce lieu; nous ne croyons pas, malheureusement, qu'il ait convaincu grand monde. La tradition qui fait naître l'illustre connétable à Broons, près Rennes, n'est guère plus soutenable que celle qui prétend que les religieuses de Saint-Georges ont eu un couvent dans ce bourg; tout cela n'est, nous semble-t-il, que pures rêveries.

pelle fut bâtie par Raoul Martin, sieur de la Jartais et des Brûlais, près de ce dernier manoir. Elle fut bénite par l'évêque de Rennes lui-même, alors en tournée de confirmation, le 17 août 1603. Au siècle dernier, elle était fondée d'une messe tous les mardis. — *Nunc* détruite.

2° *Chapelle de la Balluère*. — Les seigneurs de la Balluère construisirent vers 1775 une chapelle attenant à leur manoir. En 1777, Jean-Thomas de Lorgeril, seigneur de la Motte-Beaumanoir, y épousa Louise de Kermarec, fille du seigneur du lieu.

Cette chapelle, fondée d'une messe par semaine et dotée de 54 liv. en 1790, existe encore et est entretenue.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE BROONS¹.

François Colombel était recteur en 1593; † 17 mai 1599 et inhumé dans l'église de Châteaubourg.

Pierre Chevalier (1604).

Guillaume de la Haye (1623-1626).

Julien Fourré (1627).

Julien Joliff prit possession le 20 février 1628; il permuta le 28 décembre 1640 avec le suivant et devint recteur du Tiercent.

René Prud'homme, pourvu à Rome, prit possession le 1^{er} mai 1641.

Mathurin Roufflet (1648), † 8 septembre 1658.

Joseph Jamoys, pourvu en 1658, † mars 1677.

René Gaultier, natif d'Acigné, nommé en 1677, résigna en 1699; † 24 janvier 1716 et inhumé le 26 dans l'église d'Acigné.

Jacques Ménard, pourvu en 1699; † 6 mai 1707, âgé de quarante-six ans.

Yves Le Calvez, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 7 mai 1708; † 18 décembre 1719, âgé de cinquante ans, et inhumé dans le chœur de son église.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Alain Bricet, prêtre du diocèse, fut nommé le 20 décembre 1719; † âgé de quarante-deux ans, le 20 février 1724.

Pierre Morice, pourvu le 4 octobre 1724, prit possession le surlendemain; † âgé de quarante-sept ans, le 28 mars 1746, et inhumé le 30 dans le cimetière.

Julien Colliot, prêtre du diocèse, précédemment vicaire, fut pourvu le 4 avril 1746; † âgé de soixante-cinq ans, le 11 mai 1772, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

Jean Hacquart, vicaire en 1768, fut pourvu de la cure dès le 19 mars 1772, sur la résignation de son prédécesseur. Il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé ensuite à Jersey. Revenu en France, il fut réinstallé recteur de Broons le 16 juillet 1803. † 1824, âgé de soixante-dix-huit ans.

Marc Loisl (1824-1822).

Julien-François Posson (1822).

Jean-François Beillet (1822, † 1823).

Julien-Marie Daniel (1823, † 1868).

Joseph Morin (1868-).

BROULAN

Brualen (1609).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — Broualan est une paroisse d'origine récente; ce n'était naguère qu'une chapelle frairienne sise dans la paroisse de La Boussac.

La tradition attribue la construction de cette jolie chapelle à une dame de Landal de la famille de Maure¹; mais elle fait

1. On dit que cette dame de Landal fit bâtir la chapelle de Broualan pour acquitter un vœu formé pour le retour de son mari, absent depuis longtemps. Elle la consacra à Notre-Dame-de-Toutes-Joies dans un lieu où s'élevait autrefois un monument du culte druidique. On tient pour constant dans le pays que la pierre destinée à la construction de la chapelle fut amenée par deux bœufs qui allaient à la carrière sans guide et en revenaient de même, et qu'une seule vache nourrissait les ouvriers de son lait et de son beurre.

quelque confusion, car les sires de Maure ne possédèrent Landal qu'au xvi^e siècle, et une inscription que nous rapporterons bientôt prouve que l'édifice fut commencé dès 1483. Il nous paraît d'ailleurs peu probable que Broualan ait été construit par les seigneurs de Landal, car « elle appartenait avant la Révolution aux paroissiens de La Boussac, qui, ainsi que le constatent les anciens *déaux* ou registres du général de cette paroisse, affermaient par adjudication le tiers de son revenu, à charge de l'entretenir et d'y faire célébrer le service divin par un chapelain agréé par l'ordinaire¹. » Mais si les sires de Landal n'ont pas fondé Broualan, — dont ils ne nommaient pas même le chapelain, — il se peut très-bien qu'ils en aient été les bienfaiteurs, et rien n'empêche d'admettre que Hélène de Rohan, dame de Landal, qui épousa en 1513 François sire de Maure, se soit distinguée par sa générosité envers Notre-Dame de Broualan.

La chapelle de Broualan existait, en effet, en 1490, car à cette époque le prieur du Brégain avait déjà coutume d'y prendre le tiers des offrandes. (Voy. tome II, p. 468.) Dans son aveu de 1609, ce religieux maintint ce droit sur « la tierce partie des oblacions faictes en la chapelle de Brualen, fondée en l'honneur de Nostre-Dame appelée de Toutes Joyes, lesquelles oblacions se peuvent affermer commun an 20 liv. » Dès cette époque, en effet, Broualan était le but de fréquents pèlerinages, et nous voyons beaucoup de paroisses des environs y venir processionnellement durant le xvii^e siècle.

En 1681, le seigneur de la Basse-Villarmois, — manoir voisin situé en Trans, — déclara qu'il avait ses pierres tombales et qu'il jouissait de toutes les prééminences d'église dans la chapelle de Broualan². Cependant le fief de Broualan, dans lequel se trouvait la chapelle, dépendait au siècle dernier de la seigneurie de la Guerche, dont les possesseurs

1. M. A. Charil des Masures, *Notice hist. ms. sur La Boussac*.

2. *Arch. du château de Trans*.

firent faire un enfeu dans le sanctuaire. Louis Uguet, fils de François, seigneur de la Guerche, et de Thérèse de Brunes de Montlouet, y fut inhumé en 1730. Le recteur de La Bous-sac protesta toutefois contre cette sépulture, probablement pour maintenir ses droits sur la possession de la chapelle.

En 1732, Prudence Uguet, dame de la Guerche, fit construire une maison pour servir de demeure au chapelain; cet édifice, qui existe encore, porte sur sa façade l'inscription suivante : *Fondation à perpétuité pour la chapelle de Broualan faite par dame Prudence Uguet en l'an 1732.*

Cette famille Uguet s'étant éteinte vers 1780, la seigneurie de la Guerche ainsi que le fief de Broualan furent réunis au comté de Landal par sentence de retrait féodal du 31 mars 1784¹. Dans l'origine, en effet, toute la paroisse de La Bous-sac dépendait féodalement de Landal.

Voici les noms de quelques chapelains de Broualan; d'après la tradition, ils devaient tous être natifs de la paroisse de La Bous-sac : Noël Ollivier (1617), Vincent Charnacé (1618), Sébastien Rouxel (1622), Julien Le Rennetel (1631), Louis Charnacé (1643), Sébastien Le Tourneux (1650), Julien Pelé (1662). Le dernier chapelain fut Jean Gueslé. De son temps, la Révolution fit fermer la chapelle, mais ne l'aliéna pas; elle vendit seulement en 1793 un petit champ en dépendant².

Après diverses tentatives faites en vain, vers 1806 et 1823, pour le rétablissement du culte à Broualan, un décret impérial du 4 juin 1853 érigea définitivement cette chapelle en église paroissiale, avec une circonscription comprenant près du tiers de la paroisse de La Bous-sac. L'exercice du culte public y fut solennellement repris le 15 août 1853, jour de la fête patronale de la nouvelle paroisse.

ÉGLISE. — Notre-Dame de Broualan est l'édifice de notre

1. M. A. Charil des Masures, *loco citato*.

2. *Ibidem*.

diocèse qui rappelle mieux les charmantes chapelles gothiques de Basse-Bretagne. Elle semble avoir été construite à deux reprises ; sa nef est, en effet, séparée du chœur par une grande arcade surmontée d'un fronton élevé et supportant le clocher en forme de campanile. Ce dernier, de forme très-élégante, est orné de colonnettes et d'aiguilles fleuronées, et présente trois baies où les cloches étaient primitivement suspendues. On y arrive par un escalier pratiqué à l'extérieur dans une tourelle octogone construite avec beaucoup de soin et d'habileté.

La partie orientale de l'édifice, c'est-à-dire le chœur, est d'un fort bon style flamboyant : on y remarque des colonnettes très-déliçates dont les chapiteaux supportent les nervures d'une voûte récemment achevée. Les fenêtres sont dans de belles proportions et ornées de riches meneaux du xv^e siècle. Tous les murs sont en grand appareil et en beau granit du pays.

La partie occidentale, c'est-à-dire la nef, semble appartenir au xvi^e siècle et peut donc être en partie l'œuvre d'Hélène de Rohan, dame de Maure ; « elle est d'un caractère moins sévère ; la porte principale, la corniche et plusieurs crédençes qu'on voit à l'intérieur sont sculptées avec plus de coquetterie et de légèreté, les moulures sont plus multipliées et plus maigres. »

A l'intérieur de l'édifice, signalons d'abord l'inscription suivante, gravée en caractères gothiques sur le pilier à droite du maître-autel : *Lan mil IIII^{cc} IIII^{xxx} et III le VIII jour de mars fut comencée ceste chapelle*¹.

Notons aussi sur la sacristie, — qui, voûtée en pierre, pourrait bien avoir été à l'origine une chapelle ou tribune seigneuriale prohibitive aux sires de Landal, — un écusson qui porte : *mi-parti : des fusées et des mâcles*. Or, les premiers seigneurs de Landal portaient des *fusées* pour armoiries, et

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Bretagne contemporaine*, Ille-et-Vilaine, p. 62.

tout le monde sait que les Montauban comme les Rohan, qui possédèrent ensuite Landal, portaient des *mâcles*; nous avons donc là un écusson aux armes des sires de Landal au xv^e siècle. Ceci ne prouve pas toutefois que la chapelle de Broualan ait été bâtie par ces seigneurs, mais seulement qu'elle le fut avec leur permission et dans l'étendue de leurs fiefs.

Enfin, « ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans cette chapelle, c'est que les autels sont tous du même temps que le reste et parfaitement conservés. Le tombeau est un simple massif de maçonnerie, mais les contre-retables des deux petits autels, aussi en granit et assez élevés, sont ornés de légers pilastres et de niches garnies de feuillages très-délicatement ciselés. Les statues qui les remplissent pourraient bien être du même temps. Sous l'autel principal se trouve une crypte assez profonde où l'on suppose qu'étaient les reliques de martyrs que l'on place ordinairement dans les autels lors de la consécration¹. »

CHAPELLE. — *Saint-Jacques, nunc Notre-Dame de Landal*, dépendant du château de ce nom et jadis chapelle priorale. (Voy. tome II, 632.)

RECTEURS DE BROUALAN.

Michel Vallée (1853-1860).

Jean-Baptiste Saget (1860-).

BRUC

Plebs Bruc (1000).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 347.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Bruc existait comme paroisse dès le commencement du xi^e siècle; nous en avons pour preuve la signature d'un de ses habitants mise vers l'an 1000 au bas d'une charte du *Cartulaire de Redon* : « *Ratfredus de plebe Bruc*¹. »

De bonne heure, la paroisse de Bruc vint en la possession des religieux de l'abbaye de Paimpont; ils y fondèrent le prieuré-cure de Bruc et le prieuré simple de la Lande, dont nous avons précédemment parlé; aussi y levaient-ils toutes les dîmes et y nommaient-ils le recteur.

La paroisse était divisée au xvii^e siècle en cinq frairies, savoir : le Bourg, Pranolého, la Landronnaye, la Rouxellaye et la Boulaye.

Il n'y avait point de château à Bruc, quoi qu'en ait dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, I, 127), et les sires du Bois-Orhan n'étaient point seigneurs du lieu. La seigneurie de cette paroisse, réclamée en 1629 par les sires de Renac, semble bien avoir appartenu plutôt aux seigneurs de Bossac, — très-ancien manoir en Pipriac, — ce que prouvent la *Déclaration de 1675* et le *Pouillé de Saint-Malo* au siècle dernier. Le vicomte de Bossac jouissait même en 1677 d'un assez singulier droit à Bruc. Les premiers mariés de l'année devaient se présenter à ses officiers, chanter une chanson devant eux et leur offrir une fouace et un pot de vin breton. Cette petite cérémonie, qui était une occasion de réjouissance pour la paroisse, avait lieu au bourg de Bruc le lundi de Pâques chaque année².

Sur les landes de cette paroisse on trouve un long talus appelé fossé de saint Aaron. Quel était ce saint dont la légende raconte les premières années? Petit enfant, dit-elle, il faisait paître ses brebis en ce lieu, et c'était pour les protéger contre

1. *Cartul. Redon.*, 281.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

le loup qu'il avait tracé merveilleusement avec son bâton cette sorte d'enceinte au milieu des bruyères. Nous ne connaissons en Bretagne qu'un saint Aaron, c'est le pieux solitaire que saint Malo rencontra sur les bords de la mer en débarquant dans notre pays. Or, il est à remarquer que, selon Bollandus, ce saint Aaron était Armoricain, c'est-à-dire né dans nos contrées et non point en Grande-Bretagne, comme la plupart de nos saints de cette époque. Pourquoi Bruc ne serait-il pas dès lors le lieu de naissance, inconnu des savants, de ce bienheureux? La tradition ajoute que saint Gurval, évêque d'Aleth, — et Ogée dit qu'en cela il ne fit qu'imiter Malo, son prédécesseur, — se retira dans la paroisse de Guer, où il mourut. Ne serait-ce point saint Aaron qui aurait enseigné à ces dévots personnages, qu'il connut à Aleth, les solitudes voisines de Bruc, si favorables au recueillement¹? Quoi qu'il en soit, saint Aaron est toujours vénéré dans ce pays, et naguère on allait fréquemment en pèlerinage au pied de sa statue, placée dans la chapelle du très-vieux manoir de Noyal, en Sixt.

ÉGLISE. — Saint-Michel de Bruc n'est point un monument, mais on y remarque dans le chœur les derniers vestiges d'une abside romane, et dans la nef une porte du xvi^e siècle, à vous-sures et à colonnettes. A ce plan primitif du xi^e siècle ont été ajoutées de nos jours deux chapelles, donnant à l'édifice la forme d'une croix.

On y voyait autrefois l'enfeu des prieurs-recteurs dans le sanctuaire, et proche l'autel de Notre-Dame ceux des seigneurs de la Boulaye et du Bois-Orhan. L'enfeu de la Boulaye était sous l'arc triomphal roman qui séparait le chœur de la nef. Quant à celui du Bois-Orhan, Robert du Bois-Orhan avait été maintenu dans sa possession dès 1478. En 1743, Jean-Joseph

1. Avouons toutefois qu'on regarde à Bruc ce saint Aaron comme différent du solitaire qui reçut saint Malo.

de Talhouët, seigneur du Bois-Orhan, présentait trois chapel-
lenies dans cette église¹.

On attribue à ces derniers seigneurs le don d'une croix
processionnelle conservée avec soin dans la sacristie. Elle est
en argent repoussé et mesure 90 centimètres de hauteur; cou-
verte d'arabesques, elle est ornée à ses extrémités de quatre-
feuilles où sont représentés d'un côté les animaux symboles
des Évangélistes, et de l'autre les docteurs de l'Église latine;
derrière le Christ est figuré saint Michel, patron de la paroisse,
terrassant le dragon.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean de la Lande*, dépendant du
prieuré de ce nom. — *Nunc* détruite.

2^o *Saint-Méen*. — Cette chapelle, aujourd'hui rasée, était
très-ancienne, et l'on dit même qu'elle fut jadis l'église pa-
roissiale de Bruc; mais rien ne confirme cette tradition. On
peut cependant remarquer qu'en l'an 1000 Bruc existait déjà
comme paroisse, tandis que Paimpont n'était encore qu'un
simple prieuré de l'abbaye de Saint-Méen. Si donc Bruc appar-
tenait dès cette époque à des moines, ce pouvait être aux reli-
gieux de Saint-Méen. Dans ce cas, la vieille chapelle dont nous
parlons rappellerait le séjour des moines de Gaël à Bruc avant
la séparation de Saint-Méen et de Paimpont. Quoi qu'il en soit,
cette chapelle de Bruc était jadis très-vénérée; elle avait sa
fontaine réputée miraculeuse et une assemblée très-fréquentée
par les gens du pays; mais menaçant ruine dès 1727, elle fut
interdite vers cette époque, puis imparfaitement restaurée et
vendue nationalement en 1793.

3^o *La chapelle de la Boulaye*, dépendant du manoir de ce
nom, était fondée de messes au siècle dernier; en 1663,
François Gouro, seigneur de Pommery, y épousa Françoise

1. Les fondations faites en l'église de Bruc dépassaient 400 liv. de rente au siècle
dernier; entre autres était celle d'une lampe ardente devant le Saint-Sacrement, faite
en 1746 par M. de Tanouarn, seigneur du Tertre, et dotée de 30 liv. de
revenu.

Gouro, dame de la Boulaye. René Couëtu en était chapelain en 1669. Cette chapelle existe encore dans la cour du manoir.

4° *Notre-Dame du Pontsec*, située près du village de la Jubinière, a été détruite de nos jours.

PRIEURÉS. — 1° *Saint-Michel de Bruc*, 2° *Saint-Jean de la Lande*, l'un et l'autre membres de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 696 et 705.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 378.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 509.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 596 et 622.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE BRUC¹.

Arthur Déan vivait en 1536.

Pierre Thomas prit possession le 31 mars 1589 et résigna en 1596.

Barthélemy Perroteaux prit possession le 19 janvier 1597.

Pierre Davy, † 12 juin 1620.

N... de Dray fut présenté par l'abbé de Paimpont le 15 septembre 1620.

Jean Druet, pourvu le 24 octobre 1630, † 18 octobre 1652, fut inhumé dans le chancel.

Pierre Branchust fut nommé en 1653; † âgé de cinquante-deux ans, le 14 juin 1670, et inhumé dans le même chancel.

Guillaume Regnault succéda au précédent; † 9 novembre 1685, âgé de soixante-sept ans.

Michel Rocher, pourvu en 1686, devint recteur de Mauron en 1691.

Marin de Marnières, seigneur de Beauchesne, nommé en 1694, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'argent au pal abaissé de sable*; † 29 août 1717 et inhumé dans son église.

François Gouro de la Boulaye, présenté par l'abbé de Paimpont, fut pourvu le 28 septembre 1717, résigna en 1724, se retira probablement au manoir de la Boulaye, appartenant à sa famille, et y mourut; on voit encore sa tombe dans le cimetière.

Julien-Jean Ruellan. Le 2 octobre 1724, l'abbé de Paimpont pré-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil, etc.*

senta Pierre Boulais, qui ne fut pas accepté; M. Ruellan fut pourvu peu après; † 10 septembre 1732, âgé de quarante-trois ans, et inhumé dans le cimetière.

Mathurin Rissel, pourvu le 13 septembre 1732, résigna peu après.

Godefroy Denoual fut pourvu le 3 décembre 1732; † 11 juillet 1763, âgé de soixante-douze ans, et inhumé dans le cimetière.

Joseph-Olivier Le Roux, pourvu le 31 août 1763, résigna l'année suivante.

Pierre Boulais, pourvu le 27 septembre 1764, † 10 mai 1767, âgé de trente-sept ans, fut inhumé dans le cimetière.

Raoul Rinevel, natif de Loutehel, pourvu le 7 juin 1767, † 19 décembre 1787, âgé de soixante-quatre ans, fut inhumé dans le cimetière.

Olivier-François Guillory, pourvu le 9 février 1788, résigna peu après.

Olivier Rouxel, pourvu le 6 juin 1788, conserva sa cure jusqu'à la Révolution, fut réinstallé en 1803 et † 7 septembre 1809.

Charles Daudin (1810; † 1818).

Pierre Denis (1819-1862).

Pierre Bellamy (1862, † 1880).

Mathurin Pihuit (1880-).

BRULAIS (LES)

Capella de Brueleto (1158), — *capella de Brulato* (1185).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — L'ancienne chapelle priorale de Notre-Dame des Brûlais a donné naissance à la trêve de ce nom, devenue paroisse de nos jours. Nous avons raconté les commencements de ce prieuré. (Voy. tome II, p. 86¹.)

La trêve des Brûlais, fort ancienne, était desservie au siècle

1. Prieurs des Brûlais omis : Pierre Pellard (1544), — Étienne Pellard (1631), — dom Jean Bourneuc (1638), — N. Pellard (1642).

dernier par un curé amovible, mais on ignorait déjà alors à quelle époque remontait sa séparation de Comblessac, son église-mère. Elle renfermait, au reste, autant de communicants que celle-ci, et on y faisait toutes les fonctions curiales « par sentence du Présidial, confirmée par arrêt du Parlement de Bretagne. » Comme plusieurs curés des Brûlais prétendaient que leur église était paroissiale, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit : « Cette trêve est une source de contestations perpétuelles. »

La Révolution termina ces querelles entre les recteurs de Comblessac et les curés des Brûlais. Une ordonnance royale du 11 février 1820 érigea Les Brûlais en paroisse, et le 10 septembre suivant Guillaume Maignant, vicaire à Paimpont, fut nommé premier recteur.

ÉGLISE. — La vieille église des Brûlais avait au siècle dernier saint Étienne pour titulaire et saint Melaine pour patron¹; cependant on l'appelait aussi Notre-Dame, et l'on y vénérât beaucoup une statue de la Sainte Vierge que fréquentaient les pèlerins; au reste, une fontaine consacrée à la Mère de Dieu existe encore près du bourg².

En 1695, Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, était, en sa qualité de châtelaine de Comblessac, « dame supérieure et fondatrice de l'église des Bruslays, » et avait, en outre, « droit de soule aux Bruslays le lendemain de Noël, jour et feste de saint Étienne, due par le dernier marié de cette trêve. »

L'église actuelle des Brûlais, dédiée à saint Étienne et construite en 1835, fut bénite à cette époque par M^{sr} de Lesquen. Elle n'offre rien d'intéressant. A sa porte se trouve une pierre

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

2. Ce double vocable de saint Étienne et de Notre-Dame, donné indifféremment, dans les deux derniers siècles, à l'église des Brûlais, ne semble-t-il pas indiquer qu'à l'origine il se trouvait deux petits sanctuaires en ce lieu : la chapelle priorale de Notre-Dame et la chapelle tréviale de Saint-Étienne?

tombale du XIV^e siècle, provenant de l'ancienne église; cette dalle représente deux personnages couchés, les mains jointes, les têtes reposant sous deux dais trilobés et panachés : c'est un seigneur en jacquette courte et une dame en cote longue, qu'on prétend avoir habité l'ancien manoir de Lava; malheureusement, l'inscription de cette tombe a disparu et les écussons sont effacés.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DES BRULAIS.

Guillaume Maignant (1820, † 1848).

Julien Guillou (1848, † 1864).

Joseph Delamaire (1864-1866).

Joseph Richer (1866-).

BRUZ

Parochia de Brud (1070), — *Bruza* (1164), — *Breuz* (1247).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — Hodierna, abbesse de Saint-Georges (1067-1077), acheta de Quimarhoc et d'Orvène la Reine, sa femme, une terre située au village de Pan, dans la paroisse de Bruz¹. En 1209, une autre abbesse, Tiephaine, accorda la jouissance

1. « *Quomodo empta est terra de Pan in parrochia de Brud. Ego Hodierna abbatissa et Pavea consoror nostra et sanctimonialis, emimus quandam terram in villa que dicitur Pan a Quimarhoco, etc. (Cartul. Sancti Georgii, 136.)* — Pan, appelé aussi le Pan, devint un manoir qui donna son nom à la noble famille de Pan.

de cette métairie de Pan à Jeanne de Pan à sa vie durant et l'admit dans son monastère¹.

Voilà bien, selon nous, la terre de Bruz, « *terram in parochia de Bruza*², » dans la possession de laquelle les papes Alexandre III en 1164, et Innocent III en 1208, confirmèrent les Bénédictines de Saint-Georges.

Dans le courant du XIII^e siècle, un seigneur nommé Pierre de Bruz donna à sa sœur Agnès de Bruz, religieuse à Saint-Georges, certaine dime en la paroisse de Bruz, laquelle dime passa ensuite entre les mains d'une autre religieuse du même monastère, appelée Orfraise de Moucon, ce qu'approuva en 1247 le chevalier Pierre de Bruz le jeune³.

Il est encore fait mention en 1281 de la dime du champ du Moulin, près Pan, en Bruz, possédée alors par l'abbesse de Saint-Georges, qui avait à ce sujet un procès avec l'évêque de Rennes⁴.

Vers l'an 1076, en effet, Geoffroy, comte de Rennes, avait donné à l'évêque Sylvestre de la Guerche, et à ses successeurs sur le siège épiscopal de Rennes, toute la paroisse de Bruz⁵, qui depuis cette époque dépendit jusqu'en 1789 du regaire épiscopal. De là ces différends entre l'évêque de Rennes et les religieuses de Saint-Georges, décimatrices en Bruz. Du reste, ces dernières ne possédaient plus dans la paroisse, en 1663, que le « *traict de dixme appelé Pan.* »

L'évêque de Rennes était, au contraire, complètement seigneur de Bruz, où il avait une résidence et d'où il retirait plus de 9,000 liv. de rente en 1790. (Voy. tome I, p. 118, 119, 120, 121, 129.)

1. *Cartul. Sancti Georgii*, p. 207.

2. *Cartul. Sancti Georgii*, 470, 474. — Malgré la grande autorité de M. de la Bigne Villeneuve, nous ne croyons pas pouvoir appliquer ce texte à Bruz, où l'abbaye de Saint-Georges ne semble point avoir eu de possessions.

3. Cette famille de Bruz paraît avoir eu une certaine importance au moyen-âge : l'un de ses membres, Payen de Bruz, « *Paganus de Breuz,* » fonda avant 1323 un anniversaire à la cathédrale de Rennes.

4. *Cartul. Sancti Georgii*, 223, 239, 243, 246.

5. Albert Le Grand, *Chronol. des évêques de Rennes.*

Quant au recteur de Bruz, nommé par l'ordinaire, il n'avait qu'une pension congrue que lui payait l'évêque.

ÉGLISE. — L'ancienne église de Bruz, dédiée à saint Martin, n'offre aucun intérêt architectural; c'est une simple nef terminée par un chevet droit et accompagnée de deux chapelles assez vastes dédiées en 1774 à la Sainte Vierge et à saint Nicolas. Les portions les plus anciennes ne semblent pas remonter au-delà du xvi^e siècle, et la majeure partie de l'édifice est même postérieure.

En 1683, Gilles de Gain, chanoine et chantre de Rennes, seigneur de Carcé, fonda la confrérie du Rosaire dans l'église de Bruz et donna 600 liv. à cet effet; il voulut qu'on y dit « une messe du Rosaire à diacre et sous-diacre » tous les premiers dimanches du mois, et qu'on récitât après vêpres les litanies de la Sainte Vierge devant le tableau donné par lui à la confrérie. Ce chanoine, qu'on doit regarder comme l'un des bienfaiteurs de Bruz, avait déjà donné en 1680 à la fabrique de cette paroisse deux pièces de terre en vigne nommées les Vieilles-Vignes, « pour fournir le vin nécessaire aux messes dites en l'église de Bruz, » obligeant d'ailleurs la fabrique à fournir chaque année une pipe de vin aux Capucins de Rennes et à donner aux pauvres de Bruz le reste du revenu des Vieilles-Vignes¹.

On construit présentement à Bruz une vaste et belle église romane à trois nefs, avec transept et abside.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Armel*. — Cette chapelle, fort ancienne, était l'oratoire privé des évêques de Rennes, dont le manoir en Bruz s'appelait au xiv^e siècle l'hôtel Saint-Armel. En 1329, un paroissien de Bruz, nommé Jehan de la Lande, donna à l'Église de Rennes et à la chapelle du manoir épis-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41.

copal de Saint-Armel de Bruz¹ les fiefs qu'il tenait en Bruz sous la mouvance de l'évêque et le droit de pêche lui appartenant dans la Seiche entre les moulins de Carcé et de Saint-Armel. Le manoir des évêques de Rennes existe encore en Bruz², mais on ne voit plus dans la cour d'entrée que l'emplacement de son ancienne chapelle³.

2° *Notre-Dame du Bout-du-Pont*. — Le manoir épiscopal de Bruz est situé sur le bord de la Seiche, et tout à côté se trouve un pont construit sur cette rivière. Au commencement du xv^e siècle, M^{er} de Chantemerle fit bâtir au bout de ce pont, du côté de son manoir, une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, qui prit de sa position le nom de Notre-Dame du Bout-du-Pont². Cette chapelle fut fondée de plusieurs messes par semaine tant par les évêques de Rennes que par les seigneurs de Carcé, et l'on y distinguait deux chapellenies, celle dite *Major portio*, présentée par l'évêque, et celle appelée *Minor portio*, à la présentation du seigneur de Carcé. Mais dès 1721 Notre-Dame du Bout-du-Pont devint « hors d'état de pouvoir estre desservie, » étant découverte et déparée, et n'ayant plus « ni ferrures de porte ni vitrage. » Aussi durant tout le xviii^e siècle les deux chapelains de ce sanctuaire disaient-ils leurs messes en l'église paroissiale. Il ne reste plus

1. « Dedit ecclesie Redonensi ac capelle manerii episcopalis Sancti Armagilli de Bruz. » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.) — Dans les Réformations de 1427 et 1448, ce manoir porte encore ce nom d'« hostel Saint-Armel. »

2. Voy. sur l'état actuel de ce manoir la *Semaine Religieuse de Rennes*, XVI, 385.

3. Ogée et son annotateur ont écrit (*Dict. de Bret.*, I, 128, 129) qu'en 1529 les Anglais « brûlèrent le bourg de Bruz, » situé alors là où se trouve le village de Saint-Armel, contigu à l'ancien manoir épiscopal. Par malheur, ces deux auteurs ont mal copié le *Journal de Pichart*, qui, racontant le fait, s'exprime ainsi à la date de la fin d'août 1592 : « Pendant que les Anglois furent à Bruz, ils brûlèrent deux ou trois villages, tuèrent et pendirent deux ou trois hommes, à cause que les paysans avoient tué deux de leurs capitaines qui s'estoient allé promener à l'escart. » (*Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 1729.) Comme l'on voit, il n'est nullement question là-dedans du bourg de Bruz, et si les Anglais brûlèrent Saint-Armel en 1592, comme le prétend la tradition, ils ne brûlèrent qu'un village. Quant à la différence de date, 1529 est évidemment une faute d'impression pour 1592.

4. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, II, 232.

de trace de la chapelle de Notre-Dame, « totalement ruinée » dès 1756.

3° *Saint-Charles de Cicé*. — Dédiée à saint Charles Borromée et située dans la cour d'honneur du manoir de Cicé, cette chapelle fut une première fois fondée de quatre messes par semaine (dimanche, mardi, mercredi et samedi), le 8 septembre 1655, par Charles Champion et Judith Thévin, seigneur et dame de Cicé; il est probable qu'elle venait d'être bâtie par eux. Plus tard, cette fondation fut augmentée de trois autres messes par semaine et de 150 liv. de rente, en 1689, par Renée Foucault, veuve de François Rogier, seigneur de Crévy et de Cicé, « laquelle dame fit ce don en reconnaissance d'avoir échappé à un loup qui l'avoit attaquée dans les promenoirs de Cicé et l'avoit gravement offensée, ainsi que ses domestiques, accourus à son secours¹. »

4° *Saint-Jacques et Saint-Jean de l'Étriette*. — Le 7 janvier 1664, Jean Gardin, sieur de la Gerbric, bourgeois et échevin de Rennes, et Jacquemine Avril, sa femme, ayant bâti en l'honneur des saints Jacques et Jean l'Évangéliste une chapelle à leur manoir de l'Étriette (vel l'Étrillet), la fondèrent de deux messes par semaine, aux jours de dimanche et vendredi, et nommèrent Pierre Gérard pour la desservir². Cette chapelle avait pour chapelain Charles Roy en 1752.

5° *Notre-Dame de la Houssaye*. — Jacques de la Grezillonaye, sieur de la Houssaye, sénéchal de Fontenay, et demeurant à la Houssaye, fit bâtir près de cette dernière maison une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge et la dota de 100 liv. de rente le 15 octobre 1721; il la fonda de messes pour tous les dimanches et fêtes et tous les vendredis. Son fils, Jean de la Grezillonaye, sieur de la Guyommeraye, augmenta cette fondation, le 20 juillet 1725, d'une messe tous les samedis. Le dernier chapelain de la Houssaye fut Jean Larcher, qui

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41.

remplça en 1789 Michel Courtillé¹. — *Nunc* abandonnée.

6° *Notre-Dame de la Biardaye*. — Le 26 mai 1674, Jean Le Duc, seigneur de la Biardaye, conseiller au Parlement, et Marie de Lescoët, sa femme, fondèrent une messe, tous les dimanches et fêtes, dans la chapelle bâtie sur leur terre de la Biardaye, et dédiée à la Sainte Vierge. Cette fondation, qui était de 30 liv. de rente, fut approuvée par M^{er} de la Vieuville le 30 du même mois. La chapelle de la Biardaye a disparu avec l'ancien manoir de ce nom pour faire place au joli château moderne des Ormeaux.

7° *Chapelle des Loges*. — Jacques Michau, sieur de Montaran, et Marie Le Gouverneur, sa femme, ayant bâti une chapelle à leur maison des Loges, la dotèrent de 100 liv. de rente le 22 février 1680 et la fondèrent de messe tous les dimanches et fêtes. Plus tard, Marie Le Joyeux de Quercillon augmenta cette fondation de 60 liv. de rente et d'une messe tous les samedis². Cette chapelle, desservie en 1758 par Jean Marchand, subsiste encore.

8° *Chapelle de Carcé*. — Le 24 août 1668, François de Gain, seigneur de Carcé, secrétaire du roi, dota la chapelle de son manoir de Carcé de 75 liv. de rente et y fonda une messe tous les dimanches et fêtes. Son frère Gilles de Gain, chanoine et chantre de Rennes, ajouta 25 liv. de rente à cette dotation et fonda ainsi dans la même chapelle une messe tous les vendredis et deux messes aux fêtes de saint Gilles et de sainte Anne, ce qu'approuva M^{er} de Beaumanoir le 1^{er} octobre 1682³. — *Nunc* abandonnée.

9° *Chapelle de la Haye de Pan*. — L'ancien manoir de ce nom, appartenant en 1513 à Tréfine de Beaucé, et devenu plus tard la propriété du Petit-Séminaire de Rennes, avait aussi une chapelle qui sert actuellement d'atelier.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41.

3. *Ibidem.*

10° *Saint-Joseph*, chapelle moderne dépendant de l'asile
Le Graverend.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 378.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 400 et 651.

ASILE LE GRAVEREND. — Voy. tome III, 570.

FILLES DE LA CHARITÉ. — Voy. tome III, 199.

FILLES DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE. — Voy. tome III, 570.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE BRUZ¹.

Guillaume de Villeboul (1528).

Pierre Le Bauldrier (1554).

Pierre Collin de la Biochaye résigna vers 1659.

Guillaume Pavoisne prit possession le 5 octobre 1659.

Louis Jubin (1699).

Guillaume Collin résigna en 1702.

Guillaume Robin fut pourvu le 30 octobre 1702; † 1709.

Charles-Simon Le Capitaine, prêtre de Quimper, fut nommé le
9 septembre 1709 et devint en 1713 recteur de Bourgbarré.

Yves Ruffault, natif de Bruz, pourvu en 1714, se démit en 1757.

Joseph-Jean Massoux, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 no-
vembre 1757; † 1768.

Jacques Le Pez, nommé le 10 octobre 1768, fut enfermé à Saint-
Melaine en 1792; il rentra à Bruz, où il mourut le 12 septembre
1803.

René Gavard (1803-1804).

Jean Massiot (1804-1822).

Jean-Hippolyte de la Barre (1822-1826).

Pierre Rasnel (1827, † 1840).

Joseph Glo (1840, † 1879).

François Perrault (1879-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

CAMPEL

Campel (868 et 1144), — *Quenpel* (1250).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Le 29 août 868, Salomon, roi de Bretagne, data une charte de son palais de Campel¹.

Une intéressante série de fortifications antiques existe sur le territoire de Campel; la lande d'Anast en est littéralement couverte du côté de Bovel. Peut-être ces anciens forts ont-ils défendu la demeure royale de Salomon, que semblent rappeler les grands talus portant encore le nom de la Cour du Châtel.

En 1144, nous voyons aussi figurer dans une charte du *Cartulaire de Redon*, relative à Plélan, un personnage appelé Boscher de Campel, « *Boscherius de Campel*². »

Enfin, en 1250 un habitant de Mernel, nommé Pierre Meleine, donna à l'évêque de Saint-Malo le tiers des dimes qu'il possédait dans les paroisses de Maure, Loutehel, Mernel et Campel. Au siècle dernier, cet évêque était encore décimateur à Campel.

Quoique cet acte de donation de 1250 désigne Campel sous le titre de « *parochia de Quenper*³, » il ne semble pas cependant que Campel ait été réellement paroisse avant la Révolution. Ce devait être originairement l'une des sept chapelles qui sont signalées en 843 dans la grande paroisse de Maure, et ce n'était dans les derniers siècles qu'une simple trêve de

1. « *Factum est in pago nuncupante Trans Silvam, in aula que vocatur Campel.* » (*Cart. Roton.*, 189.)

2. *Ibidem*, 348.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* (fonds de Saint-Malo). — Il y a dans cette charte une faute évidente de copiste; c'est *Quenpel* et non *Quenper* qu'il faut lire.

cette paroisse. Campel était toutefois une trève fort ancienne, et on ignore la date de son érection. En 1727 elle renfermait sept cents communicants, et on y administrait tous les sacrements. Comme les autres trèves, Campel avait ses registres paroissiaux particuliers, qui remontent à 1613.

On avait coutume à Campel de faire jadis une procession « autour de la paroisse le mardy de la Pentecoste, pour la conservation des biens et fruits de la terre. » Cette procession était suivie d'une collation servie aux prêtres et aux clercs qui y avaient pris part; en 1699, les trésoriers payèrent 4 liv. 10 s. à cet effet.

Lors de la restauration du culte, en 1803, Campel fut érigée en paroisse distincte de Maure par M^{gr} de Maillé.

ÉGLISE. — On vient de construire à Campel une église gothique, œuvre de M. Éd. Saint-Marc. Elle est dédiée à sainte Marie-Magdeleine et a été achevée vers 1870.

L'ancienne église, que nous avons vue debout, était sous le même patronage et appartenait presque tout entière aux xv^e et xvi^e siècles. C'était une simple nef terminée par un chevet droit, où apparaissaient encore les écussons des sires de Belouan, seigneurs du Val de Campel : *de sable à l'aigle éployée d'argent*. Deux belles fenêtres flamboyantes (l'une au chevet, l'autre au Sud du sanctuaire), un sacraire et des crédences en pierre sculptée, quelques débris de verrières, des enfeux et des tombes armoriées rendaient fort intéressant ce vieil édifice. Au Nord du chœur se trouvait une chapelle seigneuriale ouvrant sur le sanctuaire et appelée la chapelle des Cadets, dépendant de la seigneurie du Val de Campel. Au haut de la nef était l'enfeu des seigneurs de la Soraye.

Dans les derniers siècles, en effet, les seigneurs du Val jouissaient à Campel de tous les droits honorifiques de fondation et de patronage, ayant leur litre autour de l'église, leurs armoiries dans la maitresse vitre et leur enfeu dans le sanctuaire. Mais il semble bien qu'à l'origine toutes ces pré-

éminences appartenaient aux sires de Maure. C'est, au reste, ce que prouve la déclaration de Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart et comtesse de Maure, qui, en 1693, maintenait ses droits seigneuriaux dans l'église de Campel quoique Alexandre du Bouëxic, seigneur du Val de Campel dès 1678, prétendit aux mêmes privilèges, ne voulant relever que du roi¹.

On conserve à Campel une croix processionnelle du xvii^e siècle, présentant d'un côté le Christ et les symboles des quatre Évangélistes, et de l'autre l'Agneau pascal.

CHAPELLE. — *La chapelle du Val de Campel*, située près du manoir de ce nom, est convertie aujourd'hui en bâtiment de ferme; sa forme rectangulaire avec chevet pentagonal indique qu'elle fut construite au xvii^e siècle.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE CAMPÉL².

Barthélemy Chevrel (1803, † 1842).

Michel Olivier (1842-1823).

Joseph Massiot (1823, † 1859).

François Justel (1859-).

1. *Arch. dép. de la Loire-Infér.* — Ce seigneur avait à Campel « droit de béhourd (sorte de quintaine) sur tous les derniers épousés en ladite église de Campel, au jour de Noël, à l'issue de la grand'messe; » et droit de tenir trois foires par an au bourg de Campel. (*Ibidem.*)

2. Voici les noms de quelques curés de la trêve de Campel : *Gilles Mauvoisin* (1626), — *Juhel* (1639), — *Henaud* (1662), — *Guillot* (1673), — *Troufflard* (1683), — *Julien Poulain* (1697), — *Cotheau* (1704), — *Julien Éven* (1709), — *Julien Perruchot* (1728), — *Guillaume Oresve* (1754), — *François Resnais*, † 5 septembre 1758, inhumé dans l'église, — *Rodolphe Renimet* (1767), — *Bourrée*, † 17 juin 1788, inhumé dans l'église, — *Roux* (1790).

CANCALE

Cancavena (1032), — *Cancavria* (1184), — *Cancavna* (1210);
— *Quanquale* (1296).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Cancale.

ORIGINES. — Si l'on en croit M. l'abbé Manet, qui a beaucoup étudié l'état ancien des environs du Mont Saint-Michel, la baie de Cancale fut produite par plusieurs envahissements successifs de la mer. Auparavant, de grands bois appelés forêt de Scisey s'étendaient depuis les rochers de Chausey inclusivement jusqu'au-delà du Mont Saint-Michel, et dans ce territoire se trouvaient plusieurs paroisses englouties depuis par les flots. Parmi ces dernières, l'abbé Manet compte Port-Pican, situé à l'entrée de l'anse actuelle de Port-Piquain, et Thoumen, dont le nom est encore porté par un écueil que la mer en se retirant montre chaque jour en face de Cancale¹.

1. *Notice sur l'ancienne paroisse de Thoumen.* — Il est certain que Thoumen était une paroisse au moyen-âge. En 1137, Gilduin, fondant l'abbaye de la Vieuville, la dota de deux portions de dîmes en Thoumen, « *duas partes decimarum dimidia parrochia de Toumen.* » (*Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 575.) En 1213, Hamon Le Truan et Jean Le Truan, prêtres de l'église de Thoumen, « *sacerdotes ecclesie de Toumain,* » attestèrent que les moines de la Vieuville avaient reçu diverses dîmes dans leur paroisse, « *decimas in parrochia nostra,* » notamment de la part de Gilduin, de Helye, fils de Geoffroy, de Robert de Tomain, des fils de Guillaume Lestore et de Guy du Tertre. Dans cet acte sont aussi nommées diverses localités dépendant de la paroisse de Thoumen ou l'avoisinant : Villeperdue, la Cotentinaye, Pomelin, la Névorie, le Rocher, la Houdestandaye, la Flaudière et le Plessix-Guesclin. Ce dernier nom rappelle évidemment le Plessix-Bertrand, alors à la famille Du Guesclin, et prouve que la paroisse de Thoumen s'étendait entre Cancale, Saint-Coulomb et la mer. Enfin, l'acte se termine par la réserve du tiers des dîmes susdites, qui appartenait aux prêtres de l'église de Thoumen; c'était probablement ce que l'abbé de la Vieuville leur délaissait pour portion congrue. (*Bibl. Nat.*, ms. lat., 5476.) L'année suivante, 1214, Jean, évêque de Dol, confirma l'abbaye de la Vieuville dans la possession de ces dîmes, « *quidquid habebat in decimis in parrochia de Thoomen.* » (*Ibidem.*) Enfin, en 1252, d'autres religieux, ceux de l'abbaye du Tronchet, reçurent de Rolland et Guillaume Guihomar, et de leurs femmes Eustachie et Jeanne, toutes les dîmes que possédaient ceux-ci dans

« Cette petite ville ou gros bourg de Port-Pican, dit-il, paraît avoir subsisté misérablement jusque dans le xi^e siècle, malgré les ravages affreux occasionnés par l'Océan dans ses environs. Elle a laissé son nom, quoique un peu altéré, aux champs et à l'anse de Port-Piquain, et l'on appelle encore de nos jours Vieille-Rivière l'espace que la mer occupait entre le Grouin et l'île des Landes, espace où le courant est fort rapide. Il y a quelques années qu'on découvrit entre le village du Haut-Bout et l'anse de Port-Mer, qui confine à celle de Port-Piquain, deux chambres souterraines et quelques voûtes en pierre de taille qui peuvent avoir appartenu à cette malheureuse ville; mais les frais que cette fouille aurait nécessités empêchèrent de porter plus loin ces recherches¹. »

Ce port de Port-Pican est mentionné dans une charte de 1032, « *portum qui nominatur Porpican*, » mais nous croyons que l'abbé Manet s'est trop avancé en affirmant que c'était alors une ville et une paroisse; rien ne prouve cette double assertion.

Il est certain qu'à cette époque Alain III, duc de Bretagne, rendit aux moines du Mont Saint-Michel deux églises avec leur revenu, que son père, le duc Geoffroy I^{er}, avait données à cette abbaye avant l'an 1008, mais qui avaient été enlevées depuis aux religieux. Ces églises, situées dans le Pou-Aleth, ou territoire d'Aleth, appelé Poulet dans les derniers siècles, étaient celles de Saint-Meloir et de Saint-Méen. Une terre nommée Cancavene, située au bord de la mer, ornée d'un village et d'un port, dépendait de ces églises, nous dit la première charte de Geoffroy I^{er} : « *Una villa que vocatur Can-*

la paroisse de Thoumen au diocèse de Dol, « *in parrochia de Tosmen diocesis Dolensis*. » (*Bibl. Nat.*, ms. lat., 22325). Il est fait mention pour la dernière fois de Thoumen dans le *Pouillé ms. de Dol* (du xiv^e siècle), qui nous apprend que l'évêque conférait cette cure, « *Thoumen, episcopus confert, visitat et procurat*, » et qui ajoute que ce bénéfice valait alors 20 liv. de rente. Quant à la date de l'immersion de Thoumen et aux circonstances qui l'accompagnèrent, on les ignore complètement.

1. *Grandes recherches ms.*

*cavena cum uno portu qui illi adjacet*¹. » Quant à savoir quel était ce port avoisinant le village de Cancavené ou de Cancale, comme l'on dit maintenant, il nous semble que la charte de 1032, confirmant cette donation de Geoffroy I^{er}, est explicite sous ce rapport, en nous disant que le duc Alain ratifia la donation faite par son père de la terre située au bord de la mer, appelée Cancavene, et du port nommé Porpican, « *terram quoque prope littus maris sitam que dicitur Chancavena et portum qui nominatur Porpican*². »

Il résulte donc de ces chartes qu'au commencement du xi^e siècle il y avait non loin de la mer : 1^o une église de Saint-Meloir qui n'était autre que celle de la paroisse actuelle de Saint-Meloir-des-Ondes ; — 2^o une autre église dédiée à saint Méen et à saint Judicael, « *ecclesia sancti Mewen Judichel* ; » — 3^o un village appelé Cancavene ; — 4^o enfin, le port de Porpican, voisin de ce village.

Cette église de Saint-Méen et Saint-Judicael est évidemment celle de Cancale ; de tout temps saint Méen a été considéré comme le patron de cette paroisse ; une petite source d'eau douce s'échappant du rocher occupé par ce sanctuaire porte toujours le nom de fontaine de Saint-Méen, et témoigne de l'antiquité du culte de ce bienheureux abbé à Cancale³. Comme à la fontaine du grand Saint-Méen, si célèbre jadis par les guérisons qu'elle opérait, on amène à Cancale les petits enfants malades, atteints de cette espèce de dartre appelée mal de saint Méen, et on les lave dans ce mince filet d'eau qui coule au pied de la falaise, sur le bord de la grève.

La charte de 1032, — dit avec raison M. de la Borderie dans un intéressant article sur les origines paroissiales de Cancale, — distingue nettement l'église ou paroisse de Saint-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 380.

2. *Ibidem*, 372.

3. Toutefois, rien ne prouve l'assertion d'Ogée, qui dit que saint Méen lui-même fonda la paroisse de Cancale.

Méen et le lieu de Cancavene : « Cancavene était une terre au bord de la mer, avec un village et un port; quant à l'église, tout porte à croire qu'elle occupait, ou à peu près, la même place qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle était plantée sur la falaise qui domine la baie. D'abord, sans doute, elle était isolée; mais peu à peu, autour d'elle, des maisons se bâtirent, et cette agglomération, au lieu de prendre le nom du patron de l'église (saint Méen), emprunta celui du village voisin dont cette église était la paroisse : cela devint le bourg de Cancale¹. » A l'appui de cette assertion, M. de la Borderie prouvé fort bien que le nom de Cancale découle certainement du nom ancien de Cancavene, en passant par ces trois formes intermédiaires attestées toutes par des actes authentiques : *Cancavne*, *Cancavre* et *Cancare*².

Mais où se trouvait ce village de Cancavene destiné à donner son nom à la paroisse actuelle de Cancale? Nous croyons que, d'après le texte des chartes que nous avons précédemment citées, il faut nécessairement le chercher aux environs de Port-Piquain. Or, non loin de l'anse de ce dernier nom et de l'anse voisine de Port-Mer, à côté de ce village du Haut-Bout où l'abbé Manet a signalé d'antiques ruines, et à peu de distance de cet autre village appelé la Baye, — que la tradition prétend avoir appartenu à des moines et qui pourrait bien être ce qu'au moyen-âge on appelait l'abbaye de Cancale, *abbatia de Cancavria* en 1184, *de Cancavna* en 1210, *de Quanquale* en 1296³, — apparaît au bord de la mer le village de la Basse-Cancale; ne serait-ce point là l'ancien Cancavene? Nous admettrions volontiers cette hypothèse, de préférence à celle qui place cet antique village à Port-Piquain,

1. *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 388.

2. *Ibidem*.

3. Ce qu'on appelait l'abbaye de Cancale dès le XII^e siècle était le domaine temporel appartenant aux moines du Mont Saint-Michel en la paroisse de Cancale; il n'y eut jamais à Cancale ni abbaye véritable, ni même simple prieuré, le fief de l'abbaye du Mont en Cancale était une dépendance du prieuré de Saint-Meloir, membre lui-même du Mont Saint-Michel.

— port distinct au xi^e siècle du lieu de Cancavene, — de préférence même à celle qui regarde la Houle, — port trop éloigné de Port-Pican, — comme ayant été le berceau de Cancale. Nous ne voyons pas d'ailleurs comment expliquer le changement du nom de Cancavene en celui de la Houle, tandis que cette vieille dénomination se retrouve à la Basse-Cancale.

Quoi qu'il en soit, la paroisse de Saint-Méen de Cancale était parfaitement constituée au xi^e siècle sous la dépendance de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Les Bénédictins de ce monastère conservèrent même très-longtemps la présentation du recteur de Cancale; ce droit, qui leur avait été confirmé en 1236 par l'évêque de Saint-Malo, leur fut ensuite contesté par le Chapitre de cette ville, qui finit par s'en emparer en 1737. Mais les moines restèrent jusqu'en 1789 décimateurs de la paroisse. Ils payaient au siècle dernier 500 liv. de portion congrue au recteur de Cancale, qui, avec un casuel de 100 liv. et un petit jardin valant 13 liv., se faisait 613 liv. de rente. Mais en 1790 ce recteur avait 108 liv. de charges, de sorte qu'il ne lui restait que 505 liv. de revenu net¹.

ÉGLISE. — Saint-Méen de Cancale fut entièrement reconstruite de 1715 à 1727; elle a été agrandie de 1836 à 1838. Quoique le *Pouillé ms. de Saint-Malo* nous dise qu'elle passait au siècle dernier pour « très-belle, » il nous faut avouer qu'elle est complètement dépourvue de style. Sa fabrique avait alors (1739-1767) un revenu fixe de 200 liv., plus un petit fief valant 20 liv. de rente. On y voyait établies les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire, et un grand nombre de fondations « formant une obiterie considérable. »

Dans ce même xviii^e siècle, M. Magon de la Lande était

1. Toutefois, le dernier recteur de Cancale avant la Révolution, Jean Le Moine, jouissait personnellement de 2,309 liv. 40 s. de rente, parce qu'il avait une pension de 1,050 liv. sur l'abbaye de Sorreze, et la chapellenie de Saint-Thomas, en Saint-Coulomb, valant 753 liv. de revenu.

seigneur supérieur et fondateur de la paroisse de Cancale, en sa qualité de seigneur du Plessix-Bertrand; toutefois, le seigneur des Grandsprés, alors M. Porée de la Vallée, avait en 1760 ses armoiries sur un pilier de l'église et dans les vitres de la chapelle du Rosaire¹.

Le 17 août 1875 a été bénite la première pierre d'une nouvelle église, dans une position très-pittoresque, au sommet de la falaise, entre le bourg et la Houle. Cet édifice, élevé dans de vastes proportions, promet d'être un des plus beaux monuments religieux modernes de notre diocèse.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame du Verger*. — Il est fait mention du Verger à la fin du XI^e siècle. A cette époque, un chevalier, Clamarhoc, fils de Richer, offrit à l'abbaye du Mont Saint-Michel sa dime du Verger, en Cancale, « *decimam de quodam loco qui Vergied vocatur.* » Ce village du Verger a donné son nom à une fort belle anse de mer qui borde au Nord le territoire de Cancale, et près de laquelle se trouve pittoresquement posée dans le pli d'un vallon, en face de l'Océan, et abritée par un rideau de verdure, la jolie chapelle de Notre-Dame. Vénéral de toute antiquité, ce sanctuaire vient d'être reconstruit pour la quatrième fois au moins, — car sa première fondation remonte si loin dans la suite des siècles, qu'on en a perdu le souvenir, — et avec un véritable bon goût; c'est un édifice ogival à chevet droit, précédé d'un porche qui porte la date de 1869.

La paroisse de Cancale se rend processionnellement au Verger pour les Rogations, à la Mi-Août et à la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre). Ce dernier jour-là, la procession est exceptionnellement solennelle; d'après un usage immémorial, elle fait le tour entier de la vaste paroisse de Cancale et dure environ sept heures; après la messe on déjeune au Verger.

1. Pouillé ms. de Saint-Malo. — Terrier ms. de Châteauneuf.

2° *Saint-Antoine de la Houle*. (Voy. tome III, 260.)

3° *Saint-Jean*. — Cette chapelle, considérée en 1727 comme frairienné, — aussi bien que la précédente et la suivante, — se trouvait au milieu du village actuel de Saint-Jouan; elle était fondée de messes et a été détruite par la Révolution.

4° *Saint-Martin de Terlabouet*. — On ne voit plus que les ruines de ce sanctuaire, entre les villages de Terlabouet et de La Chapelle. Bâtie par Jean-Martin Le Sur et Jeanne Bataille, sa femme, « au lieu dit les Hauts-Prés, juxte le village de Trélabouet, » elle fut fondée de messes par eux le 15 juillet 1542¹.

5° *Saint-Pierre* est une chapelle moderne dépendant de la maison de la Providence ou communauté des Sœurs de Ruillé, dans le bourg.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 378.

HÔPITAL. — Voy. tome III, 260 et 651.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 509.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 400, 620 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE CANCALE².

Èven figure comme témoin dans une charte d'environ 1180.

N..., de naissance illégitime, n'ayant point obtenu de dispense pour couvrir cette irrégularité, fut destitué en 1236 par l'évêque de Saint-Malo, qui écrivit à l'abbé du Mont Saint-Michel pour le prier de donner la cure de Cancale à Al. Seher, prêtre, qu'il lui recommande très-instamment.

N... de la Croix, † 1584.

N... Dupuis (1585), † 1596.

N... Bruslé (1597), † 1624.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. M. de la Borderie, loco citato. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

N... Gillouaye (1624), † en octobre 1647.

N... Broussart (1647), † en décembre 1654¹.

Jean de la Haye, pourvu en 1652; † 1678.

Guillaume de Meaux, pourvu le 14 mars 1678, résigna en 1704.

Guillaume Le Gallais, pourvu le 13 janvier 1702; † 18 novembre 1723.

Jean Le Breton fut pourvu par le Chapitre le 20 décembre 1723; mais l'abbé du Mont Saint-Michel présenta Olivier Cohu, qui, refusé par l'évêque de Saint-Malo, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours le 23 février 1724. Toutefois, M. Le Breton resta recteur de Cancale et M. Cohu alla à Saint-Broladre. Jean Le Breton † 17 juillet 1738.

Étienne-Jérôme Croupier de Keraudan, pourvu le 8 août 1738; résigna en 1742 et devint chanoine de Saint-Malo.

Michel-François Sauvage fut pourvu le 10 février 1742; † 1757, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Jean Le Moine, pourvu le 11 juin 1757, demeura jusqu'à la Révolution²; † juin 1804, âgé de soixante-quatorze ans.

Alexis-Pierre Met (1803, † 1834).

Pierre Duval (1834-1852).

Joseph Mortier (1852-1860).

Joseph Camû (1860, † 1866).

Joseph Grégoire, chanoine honoraire (1867-).

CARDROC

Capella de Cardroc (1220), — *Cardreuc* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — Cardroc était au commencement du xiii^e siècle une trêve de Tinténiaç et l'abbesse de Saint-Georges nommait

1. Ces cinq recteurs ne nous sont connus que par la *Réponse au quest. de 1860*.

2. En 1779, les Anglais bombardèrent Cancale, et un boulet atteignit le presbytère, où on le voit encore avec cette inscription, que fit mettre M. Le Moine : *Cur feris hanc, insane, domum? Hic pax sacra moratur. — Hic globus emissus fuit ab anglica nave die 43^a maii 1779, Joanne Le Moine, rectore necnon ex abbacia de Sorreze regio convictore.*

le chapelain chargé de la desservir. Mais sur l'ordre de Raoul, évêque de Saint-Malo de 1218 à 1230, les religieuses de Saint-Georges firent un accord avec le recteur de Tinténiac au sujet des nombreuses chapelles tréviales relevant de lui. Par cet acte, le chapelain de Cardroc reçut la jouissance de tous les droits paroissiaux appartenant à son église¹; les religieuses se réservèrent seulement toutes les dimes de blé et de vin; mais le chapelain s'obligea à payer chaque année, la veille de Pâques, 2 sols à l'abbesse de Saint-Georges. Il fut aussi réglé que ce même chapelain paierait la moitié de la procuration due à l'évêque de Saint-Malo, l'autre moitié restant à la charge du prieuré et de la cure de Tinténiac, et qu'il acquitterait seul les procurations dues à l'archidiacre et au doyen. Cette convention, à la suite de laquelle Cardroc devint paroisse distincte de Tinténiac, fut confirmée en 1233 par Geoffroy, évêque de Saint-Malo, et en 1442 par le pape Eugène IV².

C'est donc de la première moitié du xiii^e siècle que date la paroisse de Cardroc. L'abbesse de Saint-Georges conserva toujours le droit d'en nommer le recteur. Au xvii^e siècle elle y avait encore un fief appelé « le Bailliage de Cardroc, s'étendant en ladite paroisse et montant par deniers à 113 sols monnoie, » plus un trait de dime se levant à la douzième gerbe³.

En 1790, M. Éveillard, recteur de Cardroc, déclara que la portion congrue que lui payait l'abbesse de Saint-Georges consistait en ce qui suit : 80 boisseaux de seigle, 120 boisseaux d'avoine (le tout mesure de Tinténiac), 60 liv. en argent, toutes les dimes vertes et noales, la jouissance du presbytère avec son jardin et un jour et demi de terre. Le recteur estimait le tout 800 liv. de rente; mais comme il

1. « *Capellanus de Cardroc omnia jura parrochialia ad ecclesiam suam pertinentia habebit.* » (*Cart. Sancti Georgii*, 236.)

2. *Cart. Sancti Georgii*, 235, 280.

3. *Ibidem*, 366, 374.

donnait la pension à un vicaire que les religieuses, quoique décimatrices, refusaient de payer, et qu'il acquittait ses décimes, 3 liv. 4 s. dus à l'abbesse de Saint-Georges, etc., il ne lui restait qu'à peine 600 liv. de revenu net¹.

ÉGLISE. — Dédiée aux trois Maries, l'église de Cardroc offre peu d'intérêt; c'est une construction des xv^e et xvi^e siècles. Toutefois l'on y voit sur la porte principale, à l'Ouest, un écusson portant *une aigle* et soutenu de deux palmes, qui semble bien être le blason d'une abbesse de Saint-Georges; or, il faut remonter à Julienne Du Guesclin, † 1405, pour trouver ces armoiries chez les abbesses de ce monastère. Ce pourrait donc bien être sous l'abbatit de la sœur du grand connétable qu'eût été commencée la reconstruction de l'église actuelle de Cardroc. L'abbesse de Saint-Georges était, en effet, non-seulement présentatrice et décimatrice, mais encore dame supérieure et fondatrice de la paroisse.

Il y avait jadis dans cette église une confrérie des Agonizants et quelques fondations produisant environ 200 liv. de rente². On y voit encore un double tombeau seigneurial présentant les effigies en relief d'un chevalier et d'une dame, le tout usé et sans inscription.

CHAPELLE. — *Saint-Joseph de Villeneuve*, considérée comme frairienne, fut bâtie au commencement du xvii^e siècle par Jean Guillot, demeurant au village de la Vallée-Cohan, qui y choisit sa sépulture. Peu après, Pierre Robert, prêtre, demeurant au village de Villeneuve, s'entendit en 1625 avec le fondateur, et tous deux dotèrent cette chapelle d'une rente qui était de 120 liv. au siècle dernier. Ils y fondèrent ainsi des messes, et Pierre Robert fut pourvu lui-même de la chapellenie nouvelle dont il prit possession le 4 juin 1628. Il eut

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).

pour successeurs comme chapelains Mathurin Guillot (1656), Mathurin Gondré, † 1753, et Jean de Léon¹.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 401 et 624.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

RECTEURS DE CARDROC².

Olivier Geffroy résigna vers 1585.

Jean Lemestaier prit possession le 11 août 1585.

Pierre Bédouin, † vers 1600.

Louis Séguin fut pourvu le 15 mars 1600, mais trouva un compétiteur dans Henri Jouin; tous les deux résignèrent l'année suivante.

Jean Pelé fut pourvu le 23 juillet 1601 et fut destitué en 1603.

Pierre Dagueneil prit possession le 2 février 1603 et résigna en 1606.

Olivier Duhail prit possession le 22 janvier 1606.

Guillaume Bridel (1614) résigna en 1623.

Jean Lucas fut pourvu le 8 août 1623.

Jean Gervais résigna vers 1632.

Charles d'Olivet prit possession le 4 avril 1632 et fit une fondation de messes dans son église.

N... Laitre, † vers 1702.

Augustin Hervé fut nommé par l'abbesse de Saint-Georges le 22 mai 1702.

Alexandre Baudet résigna en 1707.

François Métayer, nommé le 22 août 1707, † 1709.

Gilles de Bellouan fut pourvu le 17 juin 1709 et résigna en 1732 en faveur du suivant.

Charles Ferron, sieur de la Forest, fut pourvu le 10 septembre 1732; † 1753.

Yves Paillevé de Pontdenieu, pourvu le 22 avril 1753, résigna en 1767 en faveur du suivant.

Pierre Éveillard, pourvu le 25 septembre 1767, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jullien Bellier du Verger (1803, † 1824).

Joseph Jollivet (1824, † 1851).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

2. Ibidem. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Julien Philouze (1851, † 1874).

Joseph Morin (1874-1873).

Victor Derennes (1873-1880).

Joseph Pépin (1880-).

CARFANTAIN

Parochia de Carfonton (1076 et 1082), — *Carfentein* (XIV^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Nous avons mentionné précédemment (t. III, p. 491) la tradition qui donne pour origine à Carfantain un monastère fondé au VI^e siècle par saint Samson, premier évêque de Dol. Quoi qu'il en fût de cet antique établissement, Carfantain devint paroisse de bonne heure. Nous voyons, en effet, qu'en 1076 elle comprenait le village de Mezwoit (aujourd'hui Mabouet); et lorsqu'à cette époque ce territoire en fut distrait pour former une partie de la nouvelle paroisse de l'Abbaye-sous-Dol, cette dernière dut s'engager à reconnaître toujours Carfantain comme son église-mère et à lui payer tribut chaque année à la fête de l'Assomption¹.

L'abbé Manet dit que cette paroisse portait jadis le nom de Carfantain-le-Noble et que son bourg avait un petit port, parce que la mer couvrait alors tous les marais de Dol². Mais il faudrait, dans ce cas, accorder une antiquité bien grande à cette localité, puisque, de l'aveu même de M. Manet, la mer, bien loin de se retirer, n'a guère, au contraire, cessé d'envahir le territoire dolois depuis le VIII^e siècle.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 389, 434.

2. *Dict. de Bret. ms.* (Arch. municip. de Saint-Malo.)

Le *Pouillé ms. de Dol* (fin du XIV^e siècle) nous dit que Carfantain n'était qu'un bénéfice assez pauvre, valant 21 liv. de rente, et conféré par le Chapitre de Dol; aussi ne fut-il taxé qu'à 60 sols de décimes en 1516.

Mais en 1790 M. Véron, recteur de Carfantain, déclara avoir 957 liv. de revenu brut, savoir : 48 boisseaux de seigle, 48 boisseaux d'avoine et autant de paumelle, le tout valant 650 liv. et formant la portion congrue que lui devait le Chapitre de Dol, gros décimateur dans la paroisse; — les dîmes vertes, valant 140 liv.; — la dime d'agneaux, 8 liv.; — un pourpris rapportant 66 liv., — et 83 liv. provenant de fondations d'obits. M. Véron jouissait, en outre, du presbytère et d'un jardin. Mais il avait 196 liv. de charges, de sorte qu'il ne lui restait net que 761 liv. de rente ¹.

ÉGLISE. — Notre-Dame de Carfantain, — dont la fête patronale était l'Assomption dès en 1076, — a été complètement rebâtie de nos jours, dans le style gothique. C'est l'œuvre de M. Hook, architecte. Elle se fait surtout remarquer par une jolie tour avec flèche fort élégante en pierre sculptée et ajourée. Sur la façade sont deux bonnes statues de saint Samson et saint Magloire, dues à l'habile ciseau de M. Hernot. Intérieurement, l'édifice est bien décoré d'autels et chaire en bois sculpté.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean-Baptiste de Bellenœ*, dépendant du manoir de ce nom, avait en 1790 400 liv. de rente; M. Mouézan en était alors le chapelain.

2^o *La chapelle de Chatteville* se trouvait près de l'ancien manoir de ce nom. — *Nunc* ruinée.

3^o *La chapelle Cobat*. — Le manoir ainsi appelé, existant dès 1137, tirait son nom d'une chapelle qui n'existe plus.

1. Communication de M. Charil des Masures.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 491.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 596.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE CARFANTAIN¹.

Raoul Goupil (1434).

Adrien Uguet résigna vers 1584.

Jacques Le Silleux fut présenté en 1584 par le Chapitre à l'évêque de Dol.

Georges Fauvel (1617), † 1639.

Louis de Revol, chanoine de Dol, présenté par le Chapitre, fut pourvu le 12 novembre 1639 et prit possession le lendemain.

Noël Robidou, † vers 1668.

Antoine de Corbeau, chanoine de Dol, présenté par le Chapitre le 24 février 1668, résigna en faveur du suivant, moyennant une pension.

Julien Pâris soutint un procès contre le Chapitre de Dol en 1679, relativement au droit d'annate que réclamait ce dernier.

Julien Duval (1681).

Louis-Séraphique Rogier, † 1721.

Louis Le Poitevin, prêtre de Dol, présenté par le Chapitre le 11 décembre 1721, fut pourvu le 20 et prit possession le même jour; † 1763.

Guillaume-Jacques Véron, prêtre du diocèse et vicaire à Rozlandriec, fut présenté par le Chapitre le 11 mai 1763, pourvu le 16 et installé le 17. Il traversa la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1807.

Vincent de Querhoent (1807, † 1820).

Jean-Marie Causson (1820, † 1851).

François Causson (1851, † 1864).

Gilbert Vromet (1864-).

CELLE-EN-COGLAIS (LA)

Ecclesia Sancti Petri de Cella (1186), — *Cella in Coglesio* (1516).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Le nom de La Celle, avons-nous dit (tome III, p. 491), indique une origine monastique, mais nous ignorons comment les Bénédictins de Saint-Florent de Saumur devinrent maîtres de cette église. Ils furent toutefois confirmés en sa possession en 1186 par le pape Urbain III¹. Il est très-probable que dès cette époque La Celle dépendait du prieuré de Saint-Brice-en-Coglais. Au siècle dernier, le titulaire de ce dernier bénéfice, représentant les moines de Saint-Florent, levait encore la moitié des dîmes de La Celle, qu'il affermaient en 1790 1,131 liv., et devait, en conséquence, faire dire une messe chaque semaine dans l'église de cette paroisse.

Toutefois, la présentation de la cure de La Celle n'appartenait pas aux Bénédictins, du moins dans les derniers siècles, mais bien alternativement au pape et à l'évêque.

En 1790, M. Laigner, recteur de La Celle, déclara que son bénéfice valait environ 1,660 liv. de rente ; il estimait 160 liv. le presbytère et son pourpris, contenant deux jardins, un verger, un petit pré et quatre pièces de terre, le tout d'environ 5 journaux ; il cueillait, en plus, la moitié des grosses dîmes, quelques dîmes novales et toutes les dîmes vertes, lesquelles ensemble valaient 1,500 liv. Mais il devait, en revanche, donner la pension à son vicaire, payer 35 liv. de décimes, etc.²

ÉGLISE. — Dédiée de toute antiquité au prince des apôtres, l'église de La Celle fut en grande partie reconstruite à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e. Elle remplaça alors un édifice d'une époque antérieure dont l'existence nous est attestée par un contrefort et une baie romane aujourd'hui bouchée qui apparaissent encore dans le mur méridional. On

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

y remarque aussi un arc triomphal en ogive aigu séparant la nef du chœur, quelques fenêtres trilobées et un porche ogival au Sud. Une tour moderne a été construite au bas de la nef en 1842; on y voit une cloche qui porte, dit-on, une inscription de 1439.

Quoique la paroisse de La Celle dépendit féodalement de la baronnie de Fougères, le seigneur du Rocher-Portal, — dont le manoir en Saint-Brice avoisine La Celle, — prétendait être seigneur fondateur de cette église, à cause de son fief du Bourg de La Celle. Dans ce fief, en effet, se trouvaient l'église et son cimetière, le presbytère et son pourpris. Aussi le seigneur du Rocher-Portal avait-il son enfeu dans le chancel de l'église de La Celle; on y déposa en 1627 les entrailles de Gilles Ruellan, baron du Tiercent, décédé à Paris et inhumé aux Carmes de Rennes. Plus tard, ce même enfeu reçut les corps d'autres seigneurs et dames du Rocher-Portal : Jacques de Farcy, † 1690, Noëlle Conen, sa veuve, † 1714, et Suzanne de Farcy, † 1776¹.

Quatre confréries étaient jadis érigées dans l'église de La Celle : le Saint-Sacrement, le Rosaire, le Scapulaire et le Saint-Esprit; cette dernière avait son autel particulier vis-à-vis celui de la Sainte-Vierge.

CHAPELLE. — Ogée mentionne dans son *Dictionnaire de Bretagne* « une chapelle auprès du bourg; » mais il n'en reste pas même le souvenir.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 491.

RECTEURS DE LA CELLE-EN-COGLAIS².

Jean Nouail (1632), † vers 1662.

Jean Péan prit possession le 24 août 1662 et gouverna jusqu'en 1676.

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Rennes. — Notices hist. sur les Paroisses du canton de Saint-Brice, par M. Maupillé. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Jean Allix (1677-1690).

Jean Berthelot, né à Cogles et fils de Jean, sieur de la Pivrais, avocat à la Cour, et de Suzanne Batais, fut pourvu en 1690; † 14 juin 1692 en sa maison de la Rive, en Cogles, et inhumé le 16 dans l'église de Cogles.

Robert de l'Épinay (1692-1697).

Jean Perrier, pourvu en 1697, fit enregistrer en 1700 ses armoiries : *de sable au chevron d'or, accompagné de trois fouets d'argent*; † 16 janvier 1713.

Jean Labbé, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1713 et résigna en 1726; † la même année, le 12 décembre, et inhumé dans l'église.

Bertrand Jamelot, prêtre du diocèse, pourvu en 1726, résigna en 1734; † la même année.

Augustin Berthelot, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 décembre 1734; † 16 mai 1787, âgé de soixante-dix-sept ans, et inhumé dans l'église.

Pierre Laigner, pourvu le 23 octobre 1787, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803 et ne quitta La Celle qu'en 1809, pour devenir recteur de Saint-Étienne-en-Coglais.

Michel de Villegérard (1809, † 1830).

Joseph Gouillaud (1830-1849).

Guillaume Mangnan (1849, † 1866).

Pierre Delarue (1866, † 1869).

Pierre Druais (1869-).

CELLE-EN-LUITRÉ (LA)

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Érigée en paroisse seulement en 1803, La Celle n'était avant la Révolution qu'une trêve de Luitré; nous voyons en 1740 et 1761 les nouveaux recteurs de Luitré, René et Joseph Le Bannier, prendre possession de l'église de La Celle en même temps que de celle de Luitré.

Comme nous l'avons dit (tome III, p. 491), La Celle doit vraisemblablement son origine à quelque moine retiré dans cette solitude, mais nous n'avons rien de précis à cet égard.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Jean-Baptiste, l'église de La Celle appartient en grande partie au xvi^e siècle. Elle se compose d'une nef terminée par un chevet droit dont l'ouverture a été bouchée; au Nord sont accolées deux chapelles ajourées de fenêtres flamboyantes; du même côté est la sacristie, surmontée d'une tribune ouvrant sur le sanctuaire et présentant encore l'écusson de la famille du Bois-le-Houx : *fretté d'argent et de sable de six pièces*. Les droits de prééminences appartenaient jadis, en effet, dans l'église de La Celle, aux seigneurs du Bois-le-Houx, en Luitré. Ils y avaient un enfeu seigneurial et une litre ou ceinture dont on voit les restes à l'extérieur de l'édifice. Le bas de la nef, ainsi que le clocher, sont plus modernes que le chevet.

Les autels sont garnis de retables; le maître-autel porte la date 1681; sur l'autel Saint-Pierre on lit : *Divo Petro 1686*, et sur celui de la Sainte-Vierge : *Langlois fecit 1687*.

Extérieurement, on remarque une porte dont l'arc est en accolade et une énorme gargouille figurant un monstre hideux placée entre les deux pignons aigus des chapelles septentrionales. Au Midi on retrouve les armoiries des du Bois-le-Houx et la date 1665, époque à laquelle une grande partie de l'église dut être remaniée.

On conserve à La Celle une jolie croix processionnelle du xvii^e siècle, présentant le Christ, et à ses extrémités les quatre Évangélistes avec leurs animaux symboliques.

CHAPELLE. — *Les Sacrés-Cœurs de la Chérine.* — Cette petite chapelle, bâtie à côté du manoir moderne de la Chérine, a été bénite le 31 juillet 1849 par M. Gautier, curé de Saint-Léonard de Fougères.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 491.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE LA CELLE-EN-LUITRÉ¹.

Julien Louyer (1803, † 1810).

N... Bruneau (1810-1813).

Michel-François Pommereuil (1813-1820).

Louis Anger (1820-1822).

Louis-Vincent Tirel (1822, † 1853).

N... Gaultier (1853-1858).

N... Sourdin (1858-1863).

Isidore Le François (1863-1868).

Pierre Chartrain (1868-).

CELLE-GUERCHOISE (LA)

Ecclesia quæ vocatur Cellula (1100), — *Cella Guirchiæ* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — En racontant la fondation du prieuré de La Celle-Guerchoise, donné vers l'an 1100 à l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, nous avons constaté à cette époque l'existence de la paroisse du même nom. (Voy. tome II, p. 576.) Depuis lors, l'abbé de Saint-Aubin conserva jusqu'à la Révolution le droit de nommer le recteur de La Celle. Dans les derniers siècles, le prieuré fut même uni à la cure, de sorte que le recteur-prieur se trouva pourvu d'un bénéfice rapportant en 1790 1,400 liv. de revenu net.

A la restauration du culte en 1803, le territoire de La Celle-Guerchoise fut annexé à la paroisse d'Availles. Mais un peu plus tard une ordonnance royale, en date du 16 avril 1826,

1. Voici les noms de quelques-uns des curés de La Celle avant 1790 : *Deroyer*, † 1616 et inhumé dans l'église, — *Léonard Cogan* (1639), — *Michel Caillère* (1648), — *Michel Leroy* (1663), — *Léonard Marrele* (1697), — *Pierre de la Touche* (1738), — *B. Thomas* (1781).

érigée La Celle en succursale, et M^{gr} de Lesquen y nomma recteur Yves-Augustin Poirier le 1^{er} juillet 1827.

ÉGLISE. — Dédiée de toute antiquité à saint Martin, évêque de Tours, l'église de La Celle-Guerchoise offre peu d'intérêt : c'est un édifice relativement moderne, avec un chevet droit, et dont la nef a été agrandie de deux chapelles en 1860.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du Poncel*. — Le 2 novembre 1671 mourut à La Celle-Guerchoise François Blouin, curé de cette paroisse et fondateur de la chapelle du Poncel¹. C'est tout ce que nous savons de cette chapelle, qui n'existe plus.

2^o *Sainte-Anne du Pâtis*. — Une vieille statue en bois de sainte Anne, représentant l'aïeule de Jésus-Christ debout avec la Sainte Vierge sur son bras, cette dernière tenant elle-même le divin Enfant, se trouvait sur la façade d'une maison au village du Pâtis et passait pour miraculeuse; elle devait provenir d'une ancienne chapelle, probablement de celle qui précède. En 1875, M. Lizé, recteur de La Celle et ancien missionnaire dans les Indes, construisit au Pâtis une chapelle en forme de pagode chinoise, octogone et d'un aspect fort original. Il y déposa la statue vénérée, et le nouveau sanctuaire fut solennellement béni le 26 juillet 1876 par M. Fouré, doyen de la Guerche. Cette chapelle est très-fréquentée et l'on y dit souvent la messe.

PRIEURÉ. — *La Celle-Guerchoise*, membre de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. (Voy. tome II, 576.)

RECTEURS DE LA CELLE-GUERCHOISE².

Aventin vivait vers l'an 1100.

Bertrand Delistre (1555).

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. de Maine-et-Loire*. — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

René Guyot prit possession en mars 1600.

Denis Le Blanc, licencié en droit, prit possession le 19 septembre 1604.

Jean Demarie fut condamné en 1606 à acquitter une rente de 20 liv. que devait le prieuré-cure de La Celle à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Jacques Lesné (1611).

Jean Pellerin prit possession le 29 juin 1611, résigna le 3 février 1655 en faveur du suivant, et fit son testament le 7 octobre de la même année, léguant une pièce de terre au prieuré; † 23 janvier 1663.

Louis Courtin, neveu du précédent, ne prit possession que le 15 avril 1657 et débouta dom Jean Boislève, Bénédictin, que présentait l'abbé de Saint-Aubin. Il rendit aveu au roi le 23 juillet 1679; † 25 décembre 1688, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé dans le chœur de son église.

Dom Jacques Vérot, prêtre de Lyon et Bénédictin, fut pourvu en 1689; il fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *de gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois roses de même, deux en chef, une en pointe*; † 21 février 1726, âgé de soixante-trois ans.

Louis Gondée du Plessix, prêtre du diocèse, fut pourvu sur la résignation du précédent le 6 mai 1726. Joseph de Bonnefouez, recteur d'Oudon, lui disputant le bénéfice, Louis Gondée obtint de nouvelles provisions et prit une seconde fois possession le 29 juillet suivant; il résigna en 1765.

Dom François-Joseph Raymondet, prêtre de Saint-Claude, ne fut pourvu en cour de Rome, en 1765, qu'à la condition de prendre l'habit monastique, à cause de l'union du prieuré de La Celle à la cure. Il se fit en conséquence Bénédictin et reçut l'habit à Saint-Aubin d'Angers en 1766, puis vint résider à La Celle; il devint aussi chevalier du Saint-Sépulcre; † 17 juin 1784 et inhumé dans l'église.

François Pelletier fut présenté par l'abbé de Saint-Aubin le 31 août 1784 et pourvu le 11 septembre par l'évêque de Rennes; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792; † 22 octobre 1802¹.

Yves-Augustin Poirier (1827, † 1835).

Jean-Marie de Sanguinet (1835, † 1842).

Jean Éven (1842, † 1853).

Jean Salmon (1853, † 1875).

François Lizé (1875-1878).

Esther Vaugeois (1878-).

1. MM. Brault (1803-1816) et Dubuisson (1816, † 1819) desservirent, sans être reconnus recteurs, l'église de La Celle, que M^r de Maillé avait conservée en 1803 comme oratoire d'Availles.

CESSON

Ecclesia de Cesson (1152), — *Sesson* (1185 et 1283), — *Cessonium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Toussaints de Rennes.

ORIGINES. — Nous avons dit (t. II, p. 64) que les Bénédictins de Saint-Melaine possédaient l'église de Cesson au XII^e siècle et avaient en cette paroisse le prieuré des Forges. A cette même époque florissait la famille seigneuriale de Cesson, dont plusieurs membres fondèrent des anniversaires en la cathédrale de Rennes. Notons, parmi eux, Geoffroy et Hervé de Cesson, qui vivaient encore en 1265; un autre Hervé de Cesson, qui fut chanoine de Rennes; Alain de Cesson, qui se fit prêtre, etc. Ces divers seigneurs donnèrent au Chapitre de Rennes plusieurs dîmes en Cesson, notamment celle de Cucé, « *decimam de Cuceio in parochia de Sesson*¹. » Mais les chanoines de Rennes ne conservèrent qu'une partie de ces dîmes, qu'ils affectèrent à la dotation de la chantrerie de leur église. (Voy. t. I, 159.) Nous voyons, en effet, que les religieux de Saint-Melaine étaient en 1790 les principaux décimateurs de Cesson. Les moines de Savigné avaient aussi quelques dîmes en cette paroisse à cause de leur prieuré de Vaux. (Voy. t. II, p. 782.)

En 1724, la paroisse de Cesson était divisée en treize traits, savoir : le Bourg, Couësmes, Moucon, Vaux, Calendrou, la Valette, Sévigné, Jussé, la Salmondière, Forges, Hentiveul, la Ménouriais et Bray.

ÉGLISE. — Cet édifice, dédié à saint Martin, appartient en

1. *Necrol. Sancti Petri Redon.*

grande partie aux xv^e et xvi^e siècles¹; c'est une nef terminée par un chevet droit, renfermant une fenêtre flamboyante. Les portes, à l'Ouest et au Sud, ornées de voussures retombant sur des colonnettes, sont du même style, caractérisé encore par les contreforts extérieurs.

A cette nef on ajouta, en 1779, la chapelle méridionale, dédiée à la Sainte Vierge, et en 1823 celle du Nord, consacrée à sainte Anne².

Pour construire la première de ces chapelles on demanda la permission de M^{gr} du Boisgeslin, archevêque d'Aix et marquis de Cucé³, qui était alors considéré comme seigneur supérieur et fondateur de la paroisse malgré les prétentions de l'abbé de Saint-Melaine aux mêmes prééminences. M^{gr} du Boisgeslin autorisa les paroissiens à construire cette chapelle, à condition qu'ils y placeraient ses armoiries et y transfèreraient celles des seigneurs de Cucé, ses ancêtres, « lesquelles se trouvaient dans une fenêtre détruite pour ouvrir ladite chapelle. » Le même prélat permit aussi à M. Viart, seigneur de Jussé et de Bray, de placer ses propres armoiries au bas de la fenêtre du nouvel édifice et d'avoir un banc armorié dans cette même chapelle⁴.

Dans sa déclaration de 1682, Gabriel du Boisgeslin, marquis de Cucé, mentionnait en effet les droits suivants lui appartenant dans l'église de Cesson : supériorité et fondation; enfeu dans le chanceau, au pied du maître-autel; armoiries dans la vitre du chanceau; banc dans la nef, devant l'autel

1. L'église de Cesson « est sans doute de 1521, » — dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, I, 159), — « car les registres ne remontent pas au-delà de cette époque. » Les registres d'une paroisse ne prouvent rien par rapport à la construction de l'église. Cesson était paroisse dès 1152, et son église actuelle a été en partie rebâtie vraisemblablement avant 1521.

2. Il y avait bien jadis au Nord la chapelle seigneuriale de Cucé, mais elle était fort petite, et dès 1774 M^{gr} de Girac avait ordonné qu'elle fût agrandie pour les besoins de la paroisse.

3. La seigneurie de Cucé, successivement possédée par les familles de Cucé, de Montbourcher, de Bourgneuf, du Boisgeslin et de Cahideuc, fut érigée en marquisat pour Henry de Bourgneuf en 1644.

4. *Arch. paroiss.*

de Notre-Dame, et second enfeu au même endroit; enfin chapelle prohibitive du côté de l'évangile, avec un troisième enfeu au pied de son autel¹. Ces divers droits d'enfeu provenaient vraisemblablement de la réunion de plusieurs seigneuries entre les mains du marquis de Cucé.

La confrérie du Rosaire était établie dans cette église dès 1685, et celle du Saint-Sacrement y fut érigée en 1704 et enrichie alors d'indulgences par le pape Clément XI.

En 1741, les Capucins de Rennes procurèrent à l'église de Cesson des reliques de plusieurs martyrs extraites des Catacombes : c'étaient celles des saints Placide, Félicissime et Didier, et des saintes Amphiale, Amande et Abondance. Elles furent transférées solennellement à Cesson le 10 décembre, et maintenant encore on fait en cette église la procession de ces reliques le deuxième dimanche de l'Avent.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale de Vaux.*

2^o *Saint-Germain de Calendrou*². — Dès 1213, Pierre, évêque de Rennes, confirma l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de la chapelle de Calendrou, « *capellaniam de Calendor*, » située en la paroisse de Cesson, mais sur la lisière de la forêt de Rennes. En 1227, Pierre de Moucon, chevalier, donna aux moines de Saint-Melaine le tiers de la tenue Nogues, situé près cette chapelle; et en 1248 Guillaume Giffart, du consentement de Robert, son fils aîné, leur concéda les dimes qu'il possédait dans les fiefs de Ventivole et de la Chapelle de Calendrou, afin qu'ils célébrassent en leur église abbatiale son anniversaire et celui de Geffroy Buffelin, son père. Plus tard, les seigneurs de Tizé achetèrent le fief de la Chapelle de Calendrou et placèrent, par suite, dans ce sanctuaire leurs armoiries, leur banc seigneurial et une litre.

1. *Arch. Nat.*, P. 4718.

2. Au tome II, p. 64, 65 et 783, nous avons appelé par erreur cette chapelle Calendron.

D'après une tradition, relatée en 1658 par le chapelain Pierre Nouail, Calendrou fut rebâtie par un duc de Bretagne du nom de Jean, qui avait à côté un rendez-vous de chasse. Un procès-verbal de 1674 nous apprend aussi qu'on voyait dans cette chapelle « une grande vitre dans laquelle sont peintes l'image de Dieu le Père et un crucifix, l'image de la Vierge et les images de saint Jean l'Évangéliste, l'archange saint Michel, saint Jacques et saint Germain, et au-dessus les armes des ducs de Bretagne, qui sont : *deux fleurs de lys d'un côté et cinq hermines de l'autre*, et au bas d'icelle vitre sont d'autres armes. » Ces dernières armoiries étaient celles des seigneurs de Tizé. On voyait encore dans cette chapelle « un grand crucifix posé sur une poutre, ayant un ciel au-dessus, » trois autels dédiés à saint Germain, la Sainte Vierge et sainte Anne, une cloche *armoriée de Bretagne*, enfin une croix et une bannière qui, avec le cimetière, prouvaient que la chapelle était considérée comme succursale de Cesson et que ses chapelains pouvaient prendre le titre de subcurés. Quoi qu'il en fût, l'abbé de Saint-Melaine conserva toujours la présentation de Calendrou, et on y desservait encore au siècle dernier la chapellenie des Rastel et quelques autres fondations. Mais sécularisée par la Révolution, cette chapelle n'offre plus d'intérêt¹.

3° *Saint-Roch*. — Cette chapelle moderne, bâtie dans le cimetière, au Sud de l'église, remplaçait l'ancien ossuaire de la paroisse ; elle fut bénite le 5 décembre 1824 par le R. P. Coëdro, missionnaire de Rennes. Elle avait pour but de servir de lieu de réunion à la congrégation des jeunes filles et aux enfants des catéchismes, mais elle a été détruite.

4° *Sainte-Marguerite de Cucé*. — En 1637, Guillaume Trasart était chapelain de cette chapelle, dépendant de l'antique manoir de Cucé. Primitivement elle était située en dehors du parc, au milieu d'un petit bois futaie ; il en était encore ainsi

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 428, 493. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41.

en 1682. Mais quand le château de Cucé fut reconstruit au siècle dernier, on bâtit dans la cour même une nouvelle chapelle qui existe encore.

En 1790, le chapelain de Cucé jouissait d'une maison et de 10 journaux de terre, affermés 212 liv.; il devait en tout temps deux messes par semaine, et trois messes quand le seigneur résidait à Cucé¹.

5° *Sainte-Catherine de Tizé*. — Le manoir de Tizé est présentement en Thorigné, sur le bord même de la Vilaine, toutefois sa chapelle se trouvait en Cesson. Jean Bouan, fils de Geffroy Bouan, seigneur de Tizé, en était chapelain en 1566, mais il renonça à ce bénéfice pour se marier. En 1785, le chapelain Maurice de Keroignant étant mort, Joseph de Keroignant, seigneur de Tizé, le remplaça par Guillaume de Keroignant de Kerotair. Ce dernier déclara en 1790 que sa chapellenie consistait en une dime divisée en quatre petits traits en Cesson, et affermée 606 liv.² — *Nunc* détruite.

6° *Saint-Sébastien du Pontbriant*. — Par testament du 15 décembre 1588, le seigneur et la dame du Pontbriant ordonnèrent à Jean Le Maréchal, leur fils, de bâtir une chapelle au Pontbriant en l'honneur de saint Sébastien et de sainte Suzanne, et d'y fonder deux messes le dimanche et le vendredi; ils lui laissèrent en même temps de quoi accomplir leurs dernières volontés. Cette chapelle, mentionnée en 1713, n'existe plus³.

7° *Saint-Roch de Moucon*. — Comme Vaux, Moucon appartint aux Cisterciens de Savigné, et il est probable que cette chapelle leur devait sa fondation. On n'en voit plus que l'emplacement.

8° *Chapelle de la Gravelle*. — En 1646, Marie Fournier, veuve de Mathurin Jacobin, sieur des Places, construisit une

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

2. *Ibidem*, 1 V, 25.

3. *Ibidem*, 9 G, 44.

chapelle près de sa maison de la Gravelle et y fonda une messe hebdomadaire, du consentement de M. Perrin, recteur de Cesson.

9° *La chapelle de la Vallée*, appartenant à M. et M^{me} de la Motte-Bertin, fut bénite le 13 août 1776 par Jean Fontaine, recteur de Cesson.

10° *La chapelle de la Petite-Boulaye* était située à l'entrée de l'avenue de la maison de ce nom.

11° *Les chapelles de la Hatterie, la Moinerie, Grippé, Sévigné¹, les Grands-Coësmes* dépendaient, dit-on, jadis des manoirs de même nom; mais elles ont disparu et nous n'avons point retrouvé leur souvenir dans nos archives.

PRIEURÉS. — 1° *Les Forges*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 64.)

2° *Vaux*, membre de l'abbaye de Savigné. (Voy. tome II, 782.)

HOPITAL. — Voy. tome III, 261.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 401, 620 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE CESSON².

Étienne Harel vivait en 1240.

Guillaume Ivete vendit la prairie du Bois de la Vallée à Agnès Langevine, qui la donna vers 1277 à l'abbaye de Saint-Melaine.

Barnabé Le Jollif (1580-1597).

Guillaume Chassé (1603-1606).

Michel Perrin, pourvu en 1607, bâtit le presbytère et y grava ces deux inscriptions encore lisibles : *Spes mea Deus. F. D. M. Perrin, recteur de Cesson, an. Dni 1643, hodie mihi cras tibi.* — *Michel Perrin, recteur de Cesson, 1644.* — Il résigna en 1665.

Julien Baudouin arriva le 12 juillet 1665; † 9 novembre 1670.

Nicolas Bollain (1671-1672).

1. C'est de ce manoir que les marquis de Sévigné tiraient leur nom; c'était à l'origine un château-fort, rasé vers 1485 par ordre de Landais.

2. *Cartul. Sancti Melanii.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms. de M. l'abbé Bossart, etc.*

Philippe Amyot, prêtre du diocèse, pourvu le 9 avril 1673, devint trésorier de la Magdeleine de Vitré; † 24 juin 1726.

René Foureau, prêtre de Nantes, pourvu le 17 juin 1726, † 21 août 1754, à Rennes, fut inhumé à Cesson.

René-Léonard Dubuisson, prêtre de Nantes, fut pourvu le 26 août 1754; † 22 novembre 1768.

Jean-Baptiste Fontaine, pourvu le 13 novembre 1768, résigna en 1784.

Louis-Pierre Fontaine, pourvu le 10 mai 1784, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 6 avril 1811.

Louis-François Tiennet (1811, † 1841).

Joseph Thébault (1841-1848).

Jean-Marie Hurel (1848, † 1877).

François Ronsin (1877-).

CHAMPEAUX

Ecclesia de Campellis (1100), — *Campellæ* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — Vers l'an 1100, Guillaume de Champeaux donna aux Bénédictines de Saint-Georges de Rennes les deux tiers de la dime de Champeaux, « *duas partes decime de Campellis*¹. » C'est le document le plus ancien que nous ayons sur cette paroisse, qui n'acquiesce d'importance qu'au xv^e siècle, lorsque les seigneurs d'Espinay y fondèrent la collégiale de la Magdeleine, dont nous avons longuement parlé. (Voy. t. III, p. 39-61.) Nous avons vu que les Papes unirent la cure de Champeaux au doyenné de la collégiale² et que cet état de choses persista jusqu'à la Révolution.

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 164.

2. Champeaux n'a jamais été chef-lieu de doyenné dans le sens ordinaire de ce mot,

ÉGLISE. — Primitivement, la paroisse de Champeaux et son église avaient saint Pierre pour patron; nous avons dit que cette église, tombant en ruine au commencement du xv^e siècle, fut remplacée par la chapelle Sainte-Magdeleine; cette dernière étant devenue en 1437 tout à la fois église collégiale et paroissiale, Champeaux a continué depuis lors d'être sous la protection de sainte Marie-Magdeleine.

Nous avons décrit cette belle et intéressante église. Ajoutons seulement ici qu'en 1719 Magdeleine Faslo, femme de Pierre Busnel, sieur de la Fosse, fonda dans cette église la confrérie du Rosaire et seize messes chaque année avec procession dans le cloître; elle la dota de 88 liv. de rente, ce qu'approuva M^{gr} de Crissé et ce qui fut suivi de l'établissement solennel de la confrérie par un Dominicain, le 4 février 1720¹.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Magdeleine*. — Cette chapelle, appartenant aux sires d'Espinay, se trouvait dans le cimetière de Champeaux; nous venons de rappeler qu'elle devint l'église paroissiale en 1437.

2^o *Chapelle de la Rivière-d'Espinay*. — Au manoir de la Rivière, — plus connu depuis plusieurs siècles sous le nom d'Espinay, — se trouve une chapelle en ruines qu'entretenaient jadis les seigneurs du lieu et qui était encore desservie et vraisemblablement fondée de messes en 1713. La peste ayant dévasté le bourg de Champeaux en 1632, le Chapitre de la Magdeleine transféra à cette époque l'office canonial pe dant quelque temps dans cette chapelle.

3^o et 4^o *Saint-Job et Saint-Abraham*. — Ces deux chapelles, pittoresquement posées des deux côtés d'un vallon assez pro-

quoi qu'en ait dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, I, 463); seulement son recteur, comme chef de la collégiale, portait le nom de doyen, mais ce titre ne lui donnait aucune prérogative sur d'autres paroisses que la sienne.

¹ *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 37.

fond, furent bâties, selon Du Paz, par Guy II, sire d'Espinau, † vers 1522; ce seigneur y fonda une messe hebdomadaire et trois processions solennelles du Chapitre de Champeaux chaque année.

« L'histoire ne dit point quels furent l'occasion et le motif qui firent construire et dédier aux deux patriarches ces petits oratoires, mais la chronique populaire y a suppléé en racontant qu'un chevalier, poursuivi apparemment par l'ennemi, fit franchir à son cheval tout l'espace compris entre les deux collines, qui forment une assez large vallée, et qu'il voulut y construire ces deux chapelles pour rappeler la place et remercier Dieu du succès qu'il avait accordé à sa témérité. Une circonstance qui ne manque pas d'ajouter au merveilleux de la légende, c'est que les ouvriers employés à la construction de ce double monument n'avaient qu'un seul marteau et une seule truelle qu'ils se lançaient d'un côté à l'autre du vallon à mesure qu'ils avaient à placer ou à tailler une pierre, ce qui ne retarda nullement le travail ¹. »

En 1532, les chanoines de Champeaux se firent maintenir par le roi François I^{er} dans leur droit de recueillir les oblations faites dans les chapelles Saint-Job et Saint-Abraham.

En 1618, le Chapitre arrêta que le diacre de la collégiale desservirait le dernier de ces sanctuaires et en percevrait les revenus. Présentement, cette chapelle est en ruines, mais celle de Saint-Job est encore entretenue et très-fréquentée par les pèlerins des environs.

COLLÉGIALE. — Voy. tome III, 39.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 401.

RECTEURS DE CHAMPEAUX².

Alexis-Augustin Dubuisson (1803-1807).

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 394.

2. En donnant (tome III, p. 39) la liste des doyens de Champeaux, nous avons par là même fait connaître les recteurs de cette paroisse avant la Révolution.

Pierre Duclos (1808, † 1835).

Toussaint Guyard (1835, † 1839).

François Barbot (1839-1859).

Pierre Duclos (1859, † 1884).

Joseph Delot (1884-).

CHANCÉ

Ecclesia quæ vocatur Chanceinus (1107), — *ecclesia de Chanceio* (1130), — *Chanceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — L'histoire du prieuré de Chancé, membre de l'abbaye de la Roë et fondé au commencement du xii^e siècle, nous prouve que dès cette époque existait la paroisse de ce nom. Nous n'avons point à y revenir; la cure de Chancé étant unie au prieuré, nous avons suffisamment fait connaître l'une et l'autre. (Voy. tome II, p. 719, 720.)

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre dès l'an 1136, cette église se compose d'une nef avec chevet droit, accompagnée de deux chapelles d'inégale grandeur; ce chevet et la chapelle du Sud sont ajourés de fenêtres flamboyantes du commencement du xvi^e siècle; la chapelle du Nord n'a qu'une ouverture trilobée. La nef est moderne, mais sur la façade occidentale on a eu le bon esprit de replacer un ancien écusson représentant un lion; ce doit être le blason de la famille Hay de Bonteville, qui porte : *de sable au lion morné d'argent*, et qui possédait au siècle dernier, en Chancé, l'ancien manoir de Changé et le fief de la Pilate, le tout faisant partie de sa seigneurie de la Montagne, en Visseiche.

Dans la fenêtre, assez belle, du chevet sont les débris en-

core intéressants d'une ancienne verrière : au centre apparaît Jésus crucifié ; des anges recueillent son sang précieux dans des coupes ; Magdeleine embrasse l'arbre de la croix ; la Sainte Vierge et saint Jean contemplant debout cette émouvante scène. Au bas de la vitre est agenouillée une châtelaine, la donatrice vraisemblablement, dont on ne voit plus les armoiries ; au sommet apparaît le Père-Éternel tenant son divin Fils entre ses bras et accompagné de l'Esprit-Saint. Le reste de la fenêtre est rempli par des restes informes de personnages divers et par trois petites scènes modernes représentant le martyre de saint Étienne, la Résurrection et l'Ascension.

Remarquons encore dans cette église les pittoresques « engoulements » des tirants et sur les sablières quelques sculptures, entre autres la représentation des quatre Évangélistes. Au haut de la nef, au-dessus du premier tirant, apparaît aussi ce vieux Christ que l'on voyait jadis dans un si grand nombre d'églises, mais qu'on enlève maintenant partout de cet endroit. Le maître-autel, daté de 1717, n'offre rien d'intéressant.

En 1654, le pape Innocent X accorda des indulgences à tous ceux qui visiteraient l'église de Chancé le jour Saint-Médard. En 1663, Jean Noury, prieur-recteur de Chancé, obtint dans son église l'érection de la confrérie du Saint-Sacrement¹.

CHAPELLE. — *Saint-Marc*. — Par acte du 10 février 1653, Jean Bigot, sieur de la Corbinaye, donna un terrain proche la Croix-Bouëxée à Jean Marcigay, prieur-recteur de Chancé, pour y bâtir une chapelle. Cette construction ayant été faite, Jean Marcigay y fonda, le 27 février 1654, une messe tous les jeudis, puis il donna cette chapelle et ses revenus à la fabrique de Chancé, qui s'obligea à la faire desservir et à l'entretenir. L'évêque de Rennes approuva tous ces actes le 17 septembre 1654².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41.

2. *Ibidem*.

Cette chapelle fut dédiée dès l'origine à saint Marc et à saint Marcoul ; située à l'entrée du bourg, elle vient d'être entièrement reconstruite.

PRIEURÉ. — *Chancé*, membre de l'abbaye de la Roë. (Voy. tome II, 719).

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE CHANCÉ¹.

Frère Jean Le Millericx, † vers 1477.

Frère Maurice de Ponce, chanoine régulier comme le précédent et comme plusieurs de ses successeurs, fut pourvu en cour de Rome en 1477.

Louis de la Barre rendit aveu au roi le 2 juillet 1500 ; il était prêtre et résidait à Chancé, mais il n'est pas sûr qu'il fût moine.

Julien Frenchart permuta avec le suivant en 1507.

Michel Choppin, précédemment recteur de Sournillier, fut pourvu le 28 juillet 1507.

André Hubert ayant été nommé recteur de Chancé, demanda aux religieux de la Roë à faire son noviciat de chanoine régulier dans leur abbaye, ce qui lui fut refusé en 1616 ; il résigna en faveur du suivant en 1638 ; † 12 février 1643 et inhumé dans l'église de Louvigné-de-Bais.

Jean Marcigay, pourvu en cour de Rome, reçut de l'évêque de Rennes le visa nécessaire le 3 février 1638, et prit possession le 13 août ; il résigna vers 1656 en faveur du suivant.

Jean Noury, diacre, prit possession le 25 mars 1656 ; frère Jean de Criqueboeuf, nommé par l'abbé de la Roë, lui disputa quelque temps le bénéfice, puis se désista de ses prétentions. Jean Noury demanda dès le 5 mai 1656 l'habit monastique aux moines de la Roë, qui le lui refusèrent ; † vers 1679.

Frère Jean Marcigay prit possession le 22 janvier 1679 et reçut l'habit religieux le 16 septembre suivant ; il rendit aveu au roi en 1680 et 1682.

Frère Julien-Jean Mouézan, prêtre du diocèse, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois croisettes d'argent, 2, 1, et une étoile d'or en abîme*. Il vivait encore en 1720.

¹ Arch. dép. de la Mayenne et d'Ille-et-Vil. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes, etc.

Frère Julien-Marie Le Gault se démit en 1742.

Frère Paul-François André, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 avril 1742; † 1773.

Frère Jean-Auguste Vissaiche fut pourvu le 4^{er} juin 1773 et devint recteur de Saint-Germain-du-Pinel en 1783.

François-Félix Gaultier, pourvu le 9 août 1783, gouverna jusqu'à la Révolution et émigra à Jersey en 1793.

Joseph Bitault (1803-1808).

N... Guémin (1808-1845).

Pierre-René Jamier (1846, † 1854).

Jean Daniel (1854, † 1874).

Jean-Marie Gérard (1874-).

CHANTELOUP

Ecclesia de Cantu luppi (1347), — *ecclesia de Cantu lupi* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

ORIGINES. — On ignore les commencements de cette paroisse, qui doit cependant être fort ancienne; elle existait certainement en 1347, puisqu'une charte de Saint-Melaine mentionne à cette date l'un de ses recteurs : « *Johannes de Tuscha rector ecclesie de Cantu luppi*¹. » Les évêques de Rennes avaient en Chanteloup un fief dépendant de leurs regaires, mais qu'ils aliénèrent au xvi^e siècle. Ils nommaient alternativement avec le Pape le recteur de cette paroisse.

La paroisse de Chanteloup comprenait autrefois cinq traits : le Bourg, le Pouez, la Ragère, le Riffray et le Fougeray. La dime s'y levait à la onzième gerbe et appartenait en grande partie au recteur; cependant le prieur de Beauchesne avait

1. Communication de M. de la Bigne Villeneuve.

aussi en Chanteloup quelque droit de dime. Le *Rolle du diocèse en 1646* estime 800 liv. le revenu du recteur de Chanteloup, taxé en 1516 à 8 liv. de décimes.

Deux épidémies ravagèrent cruellement cette paroisse dans les derniers siècles. En 1640, il mourut tant de gens à Chanteloup qu'il fallut bénir un nouveau cimetière, « le cimetière ordinaire ne suffisant plus, à cause de la peste qui ravageoit la paroisse depuis plus d'un an. » Ce nouveau champ de repos fut choisi près des landes de Morihan et mis sous l'invocation de saint Sébastien, patron des pestiférés.

1719 ne fut pas moins terrible; aussi vit-on les habitants de Chanteloup faire de longues processions au Petit-Fougeray, à Bourgbarré, à Cornuz et ailleurs, pour implorer la miséricorde divine; leur foi fut récompensée et le fléau cessa¹.

La paroisse de Chanteloup a été diminuée de nos jours par suite de l'érection en église paroissiale de la chapelle du Petit-Fougeray (1838).

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église primitive de Chanteloup se composait d'une seule nef terminée par un chevet droit, et accompagnée au Sud d'une chapelle seigneuriale dédiée à saint Étienne. Une grande arcade, accostée des autels de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne, séparait le chœur de la nef. Il est vraisemblable qu'une bonne partie de cette église était romane. La chapelle méridionale avait été ajoutée en 1629, date qui apparaît encore sur sa porte. En 1678, François Denyau, seigneur de Chanteloup², déclara que les armoiries des seigneurs d'Auvergne : *de sable à une croix d'argent cantonnée de quatre têtes de loup arrachées de gueules*, étaient peintes « sur la vitre de la chapelle de Saint-Étienne et sur celle proche l'autel Sainte-Anne; »

1. *Reg. de l'état civil de Chanteloup.*

2. François Denyau avait acheté en 1663 le fief de Chanteloup, aliéné par les évêques de Rennes dès 1588, et l'hôtel de Chanteloup, possédé depuis plus de deux cents ans par la famille d'Auvergne.

que ces mêmes seigneurs avaient leur banc dans le chanceau du côté de l'évangile, et sept pierres tombales joignant la balustrade du même autel; il ajouta qu'en 1526 le bienheureux Yves Mahyeuc avait approuvé ces privilèges des possesseurs de l'hôtel de Chanteloup¹.

Ces derniers termes sont dignes d'attention; ils semblent prouver que les évêques de Rennes avaient à l'origine, à cause de leur fief de Chanteloup, les droits de seigneurs supérieurs en cette église. Il est vrai que le seigneur de Châteloger prétendait bien en 1679 avoir à Chanteloup les prééminences d'église, droit de litre, de supériorité et de fondation; mais comme les évêques de Rennes avaient alors vendu depuis longtemps leur fief de Chanteloup, ces prétentions avaient pu devenir faciles au seigneur de Châteloger.

Au milieu du siècle dernier on projeta de reconstruire en grande partie l'église de Chanteloup; on détruisit le chœur et l'arc triomphal qui le précédait, et le 29 juin 1749 on plaça la première pierre du nouvel édifice; on refit le chanceau avec son chevet droit, mais plus grand que l'ancien, et l'on bâtit au Nord une chapelle, de façon à donner la forme d'une croix à l'édifice entier. Le 11 mai 1752, M. Le Monnier, recteur, bénit cette nouvelle construction².

Dès 1645 M. Bonnet, recteur, fit ériger, le 7 mai, la confrérie du Rosaire dans son église par le P. René Robert, dominicain de Bonne-Nouvelle. En 1748, M^{lle} de la Justière dota celle du Saint-Sacrement, que le pape Benoit XIV enrichit d'indulgences à cette époque.

Il faut remarquer en cette église d'anciens fonts baptismaux du xv^e siècle, avec arcatures trilobées, guirlandes de fleurs et cepts de vigne d'un fort joli travail, le tout en granit.

Au pied d'une croix, à l'entrée du bourg, sont aussi sculptées, dans un écusson de style rocaille, les armoiries, *d'azur*

1. Arch. Nat., P. 4709.

2. Arch. paroiss.

à trois molettes d'argent, appartenant à la famille de Plouays, qui possédait au siècle dernier le manoir seigneurial de Chanteloup.

A la porte de l'église on lançait, au xvi^e siècle, une soule, comme le raconte Noël du Fail; et en 1682 le seigneur de Chanteloup devait payer 5 sols au seigneur de Châteloger, « le Jedy absolu, à l'issue des Tenèbres, dans le cimetièrre de Chanteloup. »

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Martin du Fougeray*. — Cette chapelle est devenue en 1838 église paroissiale sous le nom de Petit-Fougeray.

2^o *Notre-Dame du Coudray de Pouez* fut fondée, en 1636, par Olive Bouvet, veuve de Jean Varoine, sieur des Garennes; habitant la maison de la Grée de Pouez. Cette chapelle fut abandonnée vers 1680, et son chapelain desservait en 1703 dans l'église les messes de sa fondation, qui étaient au nombre de trois par semaine.

3^o *Saint-Sébastien*. — Il paraît qu'on construisit vers 1640 cette chapelle dans le cimetièrre de Morihan, dont nous avons parlé en commençant, et nous voyons qu'en 1650 Pierre Varenne était en même temps chapelain de Notre-Dame de Pouez et de Saint-Sébastien.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

HOSPICE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE CHANTELOUP¹.

Jean de la Touche vivait en 1347.

Jean Marion, † vers 1438, fut inhumé dans la cathédrale de Rennes, en la chapelle Saint-Maudet. Le Chapitre ayant reçu de ce

1. *Necrol. Sancti Petri Redon*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponses au quest. de 1860*, etc.

recteur un legs de onze volumes traitant du droit canon et d'autres matières, choses rares à cette époque, fondé en reconnaissance son anniversaire, avec procession faite à son tombeau, le vendredi avant la Saint-Jean.

François de la Rue, recteur de Pancé, jouissait aussi en 1549 de la cure de Chanteloup; † 1569 et inhumé en l'église de Pancé.

Olivier Pairon (1600), † 1643.

N... Croc (1613-1635).

Pierre Bouvet (1635), † vers 1662.

Bertrand Martin, docteur en théologie, prêtre de Saint-Malo et recteur de Saint-Yves-des-Bretons, à Rome, prit possession le 13 mars 1662.

Jean-Baptiste des Marchix (1663-1685).

N... Pinczon (1685-1693).

Pierre Guillard fut pourvu en 1694 et devint dès l'année suivante recteur de Guignen.

Jacques Monnier, prêtre du diocèse, fit enregistrer en 1698 et en 1704 ses armoiries : *d'or au griffon d'azur*.

Jean Nerrière, prêtre de Nantes, succéda vers 1718 au précédent et permuta en 1731 avec le suivant.

Antoine-Toussaint Laceron, prêtre du diocèse, précédemment recteur de la Bernardière, fut pourvu le 16 juin 1731; † 1744.

Pierre Le Monnier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 juillet 1744; † 1759.

François Le Ray, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 décembre 1759 et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792; il revint à Chanteloup en 1801 et mourut peu après.

Julien Le Maître (1803-1807).

Pierre Thomas (1807, † 1814).

François Delourme (1815-1830).

Félix Collet (1830-1835).

Louis Duhil (1835-1843).

Victor Guillou (1843-1858).

Jean-Baptiste Besnard (1858, † 1862).

François Denouard (1862-1869).

Édouard Ollivier (1869-).

CHANTEPIE

Parrochia de Chantepie (1231), — *ecclesia de Cantu pica* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Toussaints de Rennes.

ORIGINES. — Il est pour la première fois fait mention de la paroisse de Chantepie au XIII^e siècle, dans le *Cartulaire de Saint-Georges*. En 1231, un ecclésiastique nommé Ruellon, fils d'un chevalier appelé Josce de la Guerche, donna à Adam, archidiacre du Désert, une dime en Chantepie, qu'il avait reçue de son père¹, donation que confirma ce dernier en 1232. Ainsi à cette époque Chantepie était bien paroisse, quoique M. Marteville ait cru un peu naïvement qu'elle avait été érigée en 1457, date du plus ancien registre de son état civil. (*Dict. de Bret.*, I, 164.)

L'archidiacre du Désert ne conserva pas la dime de Chantepie, dont les religieuses de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes devinrent propriétaires. En 1665, ces dames levaient à Chantepie des dimes de grains à la onzième gerbe et des dimes de vin breton, de lin et de chanvre.

Toutefois, elles n'avaient pas toutes les dimes de Chantepie, quoiqu'elles en eussent la plus grande partie (les cinq sixièmes, d'après la déclaration de 1790) : le collège de Rennes, à cause de l'ancien prieuré de Saint-Thomas, jouissait, en effet, d'une portion de dime en cette paroisse. En 1679, les Jésuites qui tenaient ce collège déclarèrent posséder en Chantepie « certaines rentes et dixmes dues jadis au prieur de Saint-Thomas de Rennes sur les villages de Champ-Catherine, la Planche-aux-Frères et la Sensure. » Le collège possédait encore ces rentes et dimes en 1790².

Quant au recteur de Chantepie, nommé par l'ordinaire, il était à la portion congrue, mais il jouissait, en outre, des

1. « *Decimam quam Ruellonus, ecclesiasticus de Guirchia, possidebat in parrochia de Chantepie de concessione Joscii de Guirchia patris ejus.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 22.)

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 23.

dîmes noales, du presbytère et de son pourpris, composé d'un jardin, de deux pièces de terre et d'une prairie¹.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Chantepie se compose d'une simple nef à chevet droit, sans chapelles; à l'Orient, une grande fenêtre aujourd'hui bouchée, et au Sud deux autres fenêtres avec une porte sont de style ogival flamboyant et prouvent que l'édifice a été reconstruit vers la fin du xv^e siècle; mais le bas de la nef n'est que du xviii^e, et le clocher, relevé en 1766, fut l'objet d'un long procès entre le général et les décimateurs. On disputait, en effet, sur sa position entre la nef, appartenant aux paroissiens, et le chanceau, entretenu par les décimateurs. Extérieurement, on distingue encore les vestiges d'une ceinture seigneuriale peinte sur tout l'édifice.

Jadis on voyait dans l'église de Chantepie les écussons de la maison des Loges : *d'azur au lion d'or*; les seigneurs des Loges se disaient, en effet, seigneurs supérieurs et fondateurs de cette église; ils y avaient leurs armoiries dans la maîtresse vitre, un enfeu, une litre et un banc seigneurial dans le chœur. C'est ce que déclara en 1679 Guillaume Marot, comte de la Garaye, devenu seigneur des Loges par sa mère, Catherine Godart².

En 1704, René Couasnon, recteur de Chantepie, donna à son église deux « chasses de reliques, » qui furent solennellement déposées dans le sanctuaire le 25 mai. En 1774, on remarquait dans cette même église l'autel de saint Gobrien et celui de la confrérie des Agonisants.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Louis*, dépendant de l'hôpital.

2^o *Notre-Dame des Loges*. — En 1639, Luc Godart, seigneur

1. Une déclaration de 1673 dit même que le recteur de Chantepie jouissait alors d'un trait de dime appelé le *Propre* et de trois autres petits traits; mais la déclaration de 1790 n'en parle point et dit formellement que Saint-Georges et le collège levaient toutes les grosses dîmes de la paroisse.

2. *Arch. Nat.*, P. 4709.

des Loges, président au Parlement, voulant exécuter les dernières volontés de Julienne Girault, sa femme, et de Julien Godart, sieur des Fresnays, son fils, fonda une messe tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de son manoir des Loges. Il stipula que le chapelain assisterait régulièrement aux offices de la paroisse et ferait le catéchisme aux enfants se préparant à la communion; il lui donna une maison avec un jardin et deux pièces de terre, et 125 liv. de rente¹. Le dernier chapelain, Jean Fontaine, déclara en 1790 qu'il était alors tenu à deux messes par semaine et que ses revenus montaient à 454 liv. Il affermait, en effet, 80 liv. la maison de la chapellenie, 200 liv. la métairie des Rivières, 150 liv. celle de la Maintais, et 24 liv. la petite ferme de Nantiveul, en Cesson. A cette époque, la chapelle des Loges tombait en ruines, et M. Fontaine, secrétaire de M^{gr} du Boisgeslin, archevêque d'Aix et seigneur de Cucé et des Loges, acquittait les messes de fondation à Aix même².

3^o *Chapelle de Vieille-Oreille ou Mivoie*. — Cette chapelle, ruinée dès en 1790, dépendait du vieux manoir de Vieille-Oreille, appelé aussi Mivoie, parce qu'il se trouvait à moitié route de Rennes à Châteaugiron. Jean-Louis Mellet, sieur de Mivoie, chanoine de Saint-Malo et archidiaque de Porhoët, fit construire en 1733 ce petit sanctuaire et obtint permission d'y dire la messe; en 1735, il y fonda une messe par semaine, la dota de 60 liv. de rente et permit au chapelain de dire cette messe à l'église de Chantepie quand le propriétaire de Mivoie serait absent³.

4^o *Chapelle d'Hallowrye*. — Le petit manoir d'Hallowrye appartenait en 1762 à Godefroy Berthelot du Plessix, notaire des États, et en 1782 à la famille Morice du Lérain. La chapelle en dépendant fut solennellement bénite le 28 septembre 1776 par M. de Saint-Cristan, vicaire général de Rennes, en

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41.

2. *Ibidem*, 4 V, 25.

3. *Ibidem*, 9 G, 41.

présence des recteurs de Chantepie, de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur de Rennes. Cette chapelle existe encore, entretenue par le Grand-Séminaire de Rennes, qui possède maintenant Hallouvyre.

5° *Chapelle de la Boullaye*. — Le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)* mentionne la chapelle de la Boullaye, qui ne subsiste plus; il est aussi fait mention en 1673 de François de Launay, « chapelain de la Boullaye-aux-Aubry. »

HOPITAL. — Voy. tome III, 262.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 401 et 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE CHANTEPIE¹.

Olivier Le Liepvre paraît en 1560 et semble être demeuré jusqu'en 1582.

Jehan Cléray, installé le 23 janvier 1583, devint principal du collège de Rennes; † 1609 et inhumé dans l'église.

N... Fourneau (1609-1612).

Gilles Raimbault signa pour la première fois sur les registres paroissiaux le 2 mai 1612 et résigna en 1621.

Jean Heulot, diacre de Châtillon-en-Vendelais, pourvu le 2 décembre 1621, prit possession le 9 janvier 1622 et se fit aussitôt ordonner prêtre. Il résigna en 1639 en faveur de *Jacques Cadoual*, qui prit possession le 17 novembre 1639, puis rendit lui-même la rectorerie à Jean Heulot. Ce dernier se fit pourvoir une seconde fois le 10 février 1640 et reprit possession le surlendemain; † août 1644.

Gilles Doublé fut nommé par l'évêque le 20 août 1644, mais Jean Le Clerc se fit pourvoir à Rome et plaida contre lui. M. Doublé obtint du Présidial, en 1645, une sentence en sa faveur, ce que confirma le Parlement par arrêt du 24 avril 1649; il était docteur en théologie et notaire apostolique en 1635; † 1676.

Christophe Faquerye prit possession le 3 mai 1676; † 11 décembre 1682 et inhumé le 13 en l'église.

René-Georges Pélerin, sieur du Bignon, pourvu en 1682, devint en 1685 recteur de Vergeal.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Notes ms. de M. l'abbé Piron*. — *Réponses au quest. de 1860*, etc.

Louis-Marcel Bourdais, pourvu en 1685, résigna vers 1698 et devint recteur de Saint-Étienne de Rennes.

René-Julien Couasnon, sieur du Chesne-Roux, prêtre de la paroisse, pourvu en 1698, fonda l'hôpital de Chantepie; † 1727, âgé de cinquante-six ans, et inhumé le 2 mars dans le cimetière, proche la croix.

Olivier Allioux, prêtre de Vannes, pourvu le 30 novembre 1727; † 28 mai 1760, âgé de soixante-neuf ans, et inhumé près de son prédécesseur.

Mathieu Géflaut, prêtre du diocèse, fut nommé le 5 septembre 1760; † 18 octobre 1772, âgé de quarante-deux ans, et inhumé le 19 à côté des précédents.

Pierre Le Pé, précédemment vicaire à Saint-Étienne de Rennes, fut pourvu le 27 octobre 1772 et prit possession le 5 novembre; il résigna le 9 septembre 1784 en faveur du suivant.

Olivier-Gilles Artur, ci-devant économiste de l'hôpital Saint-Méen de Rennes, fut pourvu le 30 octobre 1784 et prit possession le 5 novembre. Il gouverna jusqu'à la fin de 1791. Réinstallé en 1803, il ne conserva la direction de Chantepie que pendant quelques mois.

N... de Mésange (1804).

Jean Petit (1804, † 1820).

Joseph-Pierre Berthelot (1820-1823).

Pierre-Joseph Colliot (1823, † 1864).

Jean-Marie Hoguet (1864, † 1882).

Charles Pairier (1883-).

CHAPELLE-AUX-FILS-MÉEN (LA)

Capella filii Meni (xiv^e siècle), — *Capella de Filmen* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Le prieuré de La Chapelle-aux-Fils-Méen, membre de l'abbaye de Montfort, semble avoir donné naissance à cette petite localité, longtemps simple trêve de Meillac. Son nom fait supposer que les moines de Saint-Méen fondèrent les premiers cet établissement religieux, passé ensuite entre les mains des chanoines réguliers de Montfort,

puis uni à la cure de La Chapelle. (Voy. tome II, p. 669.)

C'est en 1630¹ seulement que la trêve de La Chapelle-aux-Fils-Méen fut distraite de Meillac et érigée en paroisse par M^{sr} Hector d'Ouvrier, évêque de Dol. Jean de Francheville, alors seigneur de La Chapelle-aux-Fils-Méen, obtint, comme nous venons de le dire, l'union du prieuré de ce nom à la nouvelle cure, ce qui donna moyen au recteur de subsister. Ce seigneur se réserva naturellement, avec l'approbation de l'évêque de Dol, pour lui et ses successeurs, le privilège de présenter le recteur de La Chapelle.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Joseph, l'église de La Chapelle-aux-Fils-Méen a dû être construite au xvii^e siècle, lorsque fut érigée la paroisse. C'est une simple nef à chevet droit avec ouvertures cintrées; on y voit multipliées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les armoiries des de Francheville, seigneurs fondateurs : *d'argent au chevron d'azur chargé de six billettes d'or*; quelques-uns de ces écussons portent, en outre, les alliances de cette noble famille. On vénère beaucoup en cette église une statue de sainte Anne, et l'on y voyait autrefois une confrérie de la Bonne-Mort, érigée en 1781 par M^{sr} de Hercé.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du Prieuré*. — Elle est détruite depuis plusieurs siècles.

2^o *Notre-Dame du Château*. — Construite par les seigneurs de La Chapelle-aux-Fils-Méen dans les jardins de leur manoir, cette chapelle nous apparaît seulement en 1702. A cette date, Louis-Hercule de Francheville, seigneur de Québriac, fonda par testament une chapellenie de sept messes par semaine, qu'un chapelain devait dire soit à l'église paroissiale, soit à la chapelle du château de La Chapelle-aux-Fils-Méen, à la volonté des seigneurs de La Chapelle, présentateurs du bénéfice. Cette fondation fut réduite à cinq messes par se-

1. Ou 1632; nous n'avons pu retrouver l'acte d'érection.

maine, en 1762, par M^{er} Dondel, à la prière de Jean-Jacques de Talhouët, alors seigneur de La Chapelle. Parmi les chapelains, signalons Bertrand Le Boucher, † 1740, — Julien Régnier, qui prit en 1737 possession de la métairie du Tertrais, en Meillac, fonds principal de la chapellenie, — et frère Alexandre de Freslon, chevalier, bailli et grand'croix de l'Ordre de Malte, qui, pourvu en 1786, acquitta probablement le dernier la fondation.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-AUX-FILS-MÉEN¹.

N... Houitte apparaît en 1632; † 28 mai 1636, âgé de soixante-trois ans.

Guillaume Leray est signalé en 1636; † 24 janvier 1638, âgé de cinquante-huit ans².

Pierre de Francheville, prêtre et abbé commendataire de Saint-Jacut, s'étant fait pourvoir à une époque inconnue de la cure de La Chapelle, la résigna en 1640; † 1669 au château de La Chapelle-aux-Fils-Méen et inhumé au couvent des Minimes de Rennes.

Christophe Le Marquis, prêtre de Coutances, pourvu le 26 mai 1640, prit possession le lendemain.

Pierre Poissonnet résigna en 1660.

Simon de l'Espinau, présenté par Louis de Francheville, seigneur de La Chapelle, fut pourvu le 15 juin 1660; † 30 juin 1694, âgé de soixante ans.

N... Freté (1694-1692).

N... Valeille (1692-1699).

Julien Mouette (1699, † 1713).

Pierre Pommeret, natif de Pleudihen, présenté par Jeanne Bidé, marquise d'Acigné et dame de La Chapelle, fut pourvu le 13 mai 1713 et prit possession le 15; † 7 juin 1737, âgé de cinquante-huit

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., A G, 48, etc.

2. Ces deux recteurs nous sont indiqués par le *Registre paroissial* de La Chapelle, mais nous n'avons pu contrôler les documents qui ont servi à confectionner ce registre. Nous faisons cette remarque, parce qu'il ne nous semble point impossible que Pierre de Francheville ait été réellement le premier recteur de La Chapelle, et que MM. Houitte et Leray n'aient été que ses remplaçants, c'est-à-dire ses vicaires.

ans. Sa mémoire est restée en vénération et l'on va prier sur son tombeau pour obtenir la guérison de la fièvre.

Godefroy Horvais, présenté par Alexis de Freslon, marquis d'Acigné et seigneur de La Chapelle, pourvu le 24 septembre 1737, prit possession le 1^{er} octobre; † octobre 1765, âgé de soixante-huit ans.

Pierre Fretté, natif de Québriac, présenté par Jean-Jacques de Talhouët, comte de Bonamour et seigneur de La Chapelle, pourvu le 17 octobre 1765, prit possession le 21 et résigna en 1787, avec réserve de 300 liv. de pension.

Julien Gué, prêtre de Vannes et vicaire à Redon, pourvu en cour de Rome sur la résignation du précédent, prit possession le 14 février 1787; il s'exila en 1792.

Louis-Jean Lesguer (1803, † 1828).

Mathurin Frangeul (1829-1844).

François Mordrelle (1844, † 1869).

Pierre Louvrier (1869-1876).

Joseph Guichard (1876-1879).

Julien Fontaine (1879-).

CHAPELLE-BOUEXIC (LA)

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Le territoire de La Chapelle-Bouëxic faisait autrefois partie de la paroisse de Guignen. Il s'y trouvait une chapelle qui devait être ancienne, puisqu'elle donna son nom à un manoir signalé dès 1427; cette chapelle était dédiée à sainte Brigitte, et on appelait le manoir La Chapelle de Guignen ou La Chapelle du Tiercent, du nom des seigneurs qui le possédaient au xv^e siècle. La maison du Tiercent s'étant éteinte à la fin du siècle suivant, La Chapelle passa entre les mains de la famille du Bouëxic et en prit le nom, qu'elle conserve encore.

Le 10 mai 1601, M^{gr} du Bec, évêque de Saint-Malo, permit à Louis du Bouëxic, seigneur de La Chapelle, de faire

construire des fonts baptismaux dans « l'ancienne chapelle » de son manoir, « afin que le sacrement de baptême y puisse être administré par les prestres de Guignen, sans aucunement préjudicier aux droits de ladite paroisse ¹. »

Plus tard, Louis du Bouëxic, seigneur de La Chapelle, et Marie Cybouault, sa femme, d'accord avec les habitants de cette portion de Guignen, firent des instances près de M^{gr} du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, pour obtenir de lui l'érection de La Chapelle en église tréviale. Sur les entrefaites, M^{lle} Marie du Bouëxic, sœur du seigneur de La Chapelle, fit une convention avec Pierre Gory, recteur de Guignen : elle promit par cet acte 150 liv. de rente au vicaire chargé de desservir la trêve projetée, plus, pour presbytère, une maison qu'elle possédait dans le bois des Sangles. De son côté, le recteur de Guignen consentit à ce que les seigneur et dame du Bouëxic construisissent une église, demandassent à l'ordinaire l'érection d'une trêve et se servissent de la chapelle du manoir en attendant l'achèvement de l'église.

Apprenant ces bonnes dispositions du recteur de Guignen, M^{gr} du Guémadeuc érigea, par ordonnance épiscopale du 15 février 1676, « l'ancienne chapelle de la maison du seigneur du Bouëxic, où il y a des fonts baptismaux, en trêve ou église succursale, en attendant que ledit seigneur de La Chapelle-Bouëxic et les habitants des villages voisins de sa maison aient basti une église neuve ; permettant d'y dire grandes messes et vespres, d'y baptiser, inhumer et faire toutes les fonctions curiales ; ordonnant toutefois que les prestres et habitants de La Chapelle-Bouëxic devront deux fois tous les ans aller en procession, avec croix et bannière, le dimanche de la Quasimodo et le jour Saint-Martin, à l'église de Guignen, pour y entendre le divin service ; les autorisant enfin à faire les Pasques à La Chapelle-Bouëxic et permettant au seigneur dudit lieu de présenter à l'avenir le

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

curé chargé de desservir la trêve. » L'évêque termina son ordonnance en chargeant l'official de Saint-Malo-de-Beignon de la promulguer et de s'entendre avec M. de la Chapelle-Bouëxic pour l'emplacement de la nouvelle église¹.

Malheureusement Pierre Gory résigna la cure de Guignen peu de temps après, et ses successeurs ne furent pas, paraît-il, favorables au projet du seigneur de La Chapelle-Bouëxic ; aussi l'évêque de Saint-Malo refusa-t-il de pourvoir les prêtres que présenta ce seigneur pour faire le service divin à La Chapelle.

Voyant ce mauvais vouloir des recteurs de Guignen envers eux, Suzanne Grout, dame de La Chapelle, veuve de Louis du Bouëxic, Yves du Bouëxic, seigneur de Pinieuc, son fils, et d'autres habitants de La Chapelle-Bouëxic supplièrent l'évêque de Saint-Malo de les séparer complètement de Guignen, et d'ériger non plus seulement en trêve mais en paroisse la section de La Chapelle-Bouëxic.

M^{gr} des Maretz y consentit, et par ordonnance épiscopale du 21 juin 1711 il érigea « l'église succursale de La Chapelle-Bouëxic en église curiale et indépendante de celle de Guignen, » et régla que la nouvelle paroisse renfermerait quarante-quatre villages².

La dame de La Chapelle-Bouëxic et son fils s'engagèrent pour eux et leurs successeurs, en reconnaissance de cette érection, à faire une pension de 300 liv. au recteur de La Chapelle, et ils lui donnèrent pour presbytère le petit manoir de la Pilouère, voisin de leur château. L'évêque de Saint-Malo leur confirma, de son côté, le privilège de nommer le titulaire du bénéfice, et pourvut le 9 juillet 1711 le recteur Guy de Rouillac, qu'ils lui présentèrent³.

L'érection de La Chapelle-Bouëxic en paroisse fut confirmée, le 27 mai 1743, par M^{gr} de la Bastie, successeur de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

M^{sr} des Maretz. Enfin, M^{sr} de Pressigny, considérant que la pension faite au recteur par le seigneur de La Chapelle était insuffisante, unit, le 20 octobre 1786, à la cure de La Chapelle-Bouëxic les deux chapellenies de Saint-Michel et de Sainte-Catherine, desservies jusqu'alors en l'église de Guignen et présentées par le même seigneur de La Chapelle. Ces chapellenies étaient d'une messe quotidienne, mais l'évêque les réduisit à trois messes par semaine; elles valaient 600 liv. de rente en prairies et dîmes dans les paroisses de Guignen et de Saint-Senoux. De cette façon, le recteur de La Chapelle-Bouëxic se trouvait, au moment de la Révolution, à posséder 900 liv. de revenu ¹.

ÉGLISE. — Nous avons dit que l'ancien sanctuaire de La Chapelle-Bouëxic était dédié à sainte Brigitte; mais lorsque fut érigée une église paroissiale, celle-ci fut consacrée à saint Joseph, qui en est encore le patron. Cette église, construite avec goût à la fin du xvii^e siècle, forme une croix latine dont on a récemment allongé le pied; au centre s'élève le clocher; le chœur et les bras de la croix sont à pans coupés, et tout autour de l'édifice règne une jolie corniche extérieure. Le seigneur fondateur, M. de la Chapelle-Bouëxic, y avait jadis tous les honneurs, et la confrérie du Rosaire y était érigée. Aujourd'hui on y remarque encore une vieille statue de sainte Brigitte et un bon tableau représentant une *pieta*.

CHAPELLES. — 1^o La chapelle de la Primelaye est mentionnée en 1663, époque à laquelle on y faisait des mariages; en 1673 Jean Clotteau en était chapelain. Le 15 juin 1695, Julien Perin et Louise de Lezenet, sieur et dame de la Primelaye et y demeurant, fondèrent une messe tous les dimanches dans cette chapelle. En 1716, Julien Perin de Saint-Luc et Jeanne Hubert, sieur et dame de la Primelaye, renouvelèrent cette

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

fondation qui n'avait point été mise à exécution, et présentèrent Thomas Roulleaux pour la desservir¹.

2° *La chapelle de la Mouraudaye* dépendait du manoir de même nom et était encore debout en 1684. — *Nunc* détruite.

3° *Chapelle de Trébeheuc*. — Le manoir de ce nom existait dès 1427 et sa chapelle est signalée en 1665. — *Nunc* détruite.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-BOUËXIC².

Guy de Rouillac fut pourvu le 9 juillet 1744. A sa mort il y eut une vacance par suite de difficultés pour le paiement de la pension³.

Pierre-François Paris, présenté par Bernard du Bouëxic, seigneur de Pinieuc et de La Chapelle, fut pourvu en 1743.

Michel Bigot remplaça le précédent le 24 octobre 1763, ayant été présenté par Claude du Bouëxic, seigneur de Pinieuc et de La Chapelle; † 1786.

Michel Olivier, présenté par Joseph du Bouëxic, seigneur de Pinieuc et de La Chapelle, fut pourvu le 7 juin 1786; chassé par la Révolution, il fut réinstallé en 1803 et gouverna jusqu'en 1806.

N... Pelletier (1806-1843).

N... Justel (1843-1822).

Pierre Motel (1822, † 1868).

Jean-Marie Guérin (1868-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

3. En 1744, le seigneur de La Chapelle avait placé le capital de cette pension, qui lui fut remboursé à la mort de M. de Rouillac. L'évêque de Saint-Malo voulut attendre alors que M. de la Chapelle-Bouëxic eût assuré ce capital « en fonds d'héritages, » pour pourvoir un nouveau recteur.

CHAPELLE-CHAUSSÉE (LA)

Capella de Calceia (1202), — *Capella calciata* (1220 et 1442).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — Cette paroisse doit son nom à une chapelle construite de toute antiquité sur le bord de la voie romaine de Rennes à Corseul. Ce fut longtemps une trêve de Tinténiac, dont le chapelain était à la présentation des Bénédictines de Saint-Georges de Rennes. En 1202, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirma ces religieuses dans la possession de La Chapelle-Chaussée, de ses dîmes et de ses oblations : « *Capellam de Calceia com decimis et oblacionibus suis* ¹. » Mais son successeur Raoul, évêque de 1218 à 1230, ordonna à l'abbesse de Saint-Georges de faire un concordat avec le recteur de Tinténiac afin qu'il pût ériger La Chapelle-Chaussée en paroisse. Par suite, le chapelain de La Chapelle-Chaussée reçut la jouissance de tous les droits paroissiaux appartenant à son église, mais les religieuses se réservèrent toutes les dîmes de blé et de vin ². Le chapelain s'obligea, en outre, à payer chaque année, la veille de Pâques, 3 sols à l'abbaye de Saint-Georges, et promit d'acquitter la moitié de la procuration due à l'évêque de Saint-Malo, l'autre moitié restant à la charge du prieuré et de la cure de Tinténiac. Quant aux procurations dues à l'archidiacre et au doyen, elles demeurèrent entièrement à la charge du chapelain. Cette convention fut confirmée en 1243 par Geoffroy, évêque de Saint-Malo, et en 1442 par le pape Eugène IV ³.

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 200.

2. « *Omnia jura parrochialia ad ecclesiam suam pertinentia habebit, preter decimas bladi et vini que ad abbaciam ex integro devenient sicut antiquitus devenerunt.* » (*Cart. Sancti Georgii*, 236.)

3. *Cartul. Sancti Georgii*, 235, 280.

Jusqu'au moment de la Révolution, l'abbaye de Saint-Georges conserva le droit de présenter le recteur de La Chapelle-Chaussée et de lever en cette paroisse les grosses dîmes, notamment dans les traits du Goullou, de Lesnouan et du Milieu, à la douzième gerbe¹.

En 1633, l'abbesse de Saint-Georges donnait au recteur de La Chapelle-Chaussée, pour sa portion congrue, 10 mines de seigle et 30 liv. en argent; mais plus tard elle lui céda le trait de dîmes du Milieu, affermé en 1790 1,400 liv., plus une charretée de paille d'avoine; elle lui payait en outre, à la même époque, 120 liv. en argent. Enfin, le recteur jouissait du presbytère, du jardin et du verger, le tout contenant 3 journaux de terre², de sorte que ce recteur était beaucoup mieux rétribué que la plupart des bénéficiers à portion congrue.

ÉGLISE. — A l'origine, l'église Saint-Pierre de La Chapelle-Chaussée se composait d'une seule nef, vraisemblablement construite en partie au xv^e siècle, comme l'indiquent encore une fenêtre flamboyante et la porte principale, dont les vousures ogivales reposent sur des colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages. A cette nef étaient accolées en 1769 deux chapelles d'inégale grandeur, sur l'une desquelles se trouvait le clocher, dédiées à la Sainte Vierge et à saint Étienne; on y voyait aussi l'autel Saint-Nicolas, et dans le chanceau les armoiries de l'abbaye de Saint-Georges. En 1773 on songea à construire une sacristie, et peu après on refit le chœur tel qu'il est à présent, portant extérieurement les millésimes de 1785 et 1786³. Enfin de nos jours, vers 1830, on a remplacé la vieille et unique nef par trois nefs bâties sans style.

Les confréries du Saint-Sacrement et du Scapulaire étaient, vers 1730, érigées dans cette église. A la même époque, la

1. *Déclaration de 1665.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

3. *Ibidem*, 9 G, 33.

seigneurie de la paroisse et les prééminences d'église étaient contestées par le seigneur de Montmuran au seigneur du Châtelier; ce dernier, M. de la Bourdonnaye de Blossac, en avait toutefois possession, dit le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767). Dès 1680 nous voyons, en effet, un prédécesseur de M. de Blossac, Thibaut Le Mintier de Carmené, déclarer qu'à sa qualité de seigneur du Chastellier et de Lalleu il avait dans l'église de La Chapelle-Chaussée « une pierre tombale élevée de terre, avec la figure d'un gendarme élevé en bosse et un écusson armorié de *trois posteaux* pareil à ceux qui se trouvent sur la maison de Lalleu¹. » Il ajoutait que le chanceau de cette église aussi bien que le presbytère dépendaient de sa seigneurie, étant construits dans ses fiefs².

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du Clos-Fétu*. — Près du village de ce nom, dans un champ appelé le champ d'Embas, un prêtre nommé dom Guy Collet fonda, à une époque restée inconnue, une chapelle rurale connue sous le nom de Chapelle de dom Guy; il la fonda de messes, car en 1740 nous voyons Jean Marchand pourvu de cette chapellenie sur la présentation que firent de lui à l'évêque « les sieurs Bellier, Noual, Dingé et Rébillart, parents du fondateur³. » Ce sanctuaire n'existe plus, mais son souvenir est resté populaire, et l'on prétend qu'il se fait de lugubres apparitions sur son emplacement.

2^o *La chapelle de Lalleu*, avoisinant le vieux manoir de ce nom, est mentionnée en 1680.

3^o *Chapelle de la Bonne-Denrée*. — Près du manoir de ce nom, appartenant en 1445 à la famille de Saint-Pern, et en 1790 à M. de Cornulier, se trouvait une chapelle domestique qui était fondée de messes.

1. En 1445, Geffroy Le Roux possédait l'hôtel de Lalleu.

2. *Arch. Nat.*, P. 4643.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*.

4^e *Notre-Dame*, chapelle moderne dépendant du couvent des Filles de la Sagesse.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 401, 620 et 660.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 660.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-CHAUSSÉE¹.

Jean Briand résigna vers 1555.

Jean Ruellan, prêtre de Rennes, présenté par l'abbesse de Saint-Georges, fut pourvu le 17 novembre 1555 et prit possession le 24.

Robert Joubault, clerc de Rennes, en faveur duquel avait résigné Jean Briand, combattit le précédent, s'étant fait pourvoir à Rome; il prit possession le 7 septembre 1561 et demeura maître du bénéfice. Il fit un échange de terre en 1581 avec Guillaume Ginguéné, sieur de La Chapelle²; † 1598.

Michel Gardel, prêtre de Clermont, présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 16 décembre 1598, fut pourvu le 19 et prit possession le 12 janvier 1599; il résigna en 1612.

Eudes Cocault, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbesse le 11 mars 1612, fut pourvu le lendemain par l'évêque; † septembre 1616.

Jean Simon, prêtre de Saint-Malo, fut nommé en 1616; † 1621.

Mathurin Danet fut pourvu le 14 avril 1621; † 1637.

Jean Le Queu, semi-prébendé de Rennes, présenté le 10 mai 1637, fut pourvu le 14 et conserva peu de temps le bénéfice, qu'il dut résigner; † 1653.

Gilles Éberard, chanoine et trésorier de Dol, succéda au précédent, mais résigna lui-même dès 1641 en faveur du suivant.

François Le Grand, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1641; † 1667.

Jean Hamart, présenté par l'abbesse le 18 avril 1667, fut pourvu le 20 et prit possession le 23.

Gilles Camieu mourut vers 1678.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 33, 48, etc.

2. Le manoir de La Chapelle-Chaussée appartenait en 1445 à J. Garel et passa ensuite aux Ginguéné; on y voit de beaux morceaux d'architecture de la renaissance, notamment une superbe cheminée.

Antoine Baude, prêtre de Clermont, bachelier en théologie, nommé le 11 avril 1678, prit possession le 5 mai et résigna le 1^{er} septembre de la même année.

Georges Moraisin, pourvu le 12 septembre 1678, résigna en 1693.

Guillaume Lyon fut pourvu le 11 mai 1693.

Julien Guillore mourut en 1719.

Gilles Le Sage, pourvu le 12 septembre 1719, résigna en 1757.

François Le Pelletier, pourvu le 12 mai 1757, émigra à Jersey en 1793 et fut réinstallé en 1803; † 1818.

Jean-Joseph Corvaisier (1818-1826).

Thomas Le Brun (1826, † 1868).

François Rébillard (1868-).

CHAPELLE-DES-FOUGERETZ (LA)

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

ORIGINES. — D'après une sentence arbitrale rendue en 1438 par Guillaume Brillet, évêque de Rennes, entre les trésoriers de Saint-Grégoire et ceux de La Chapelle-des-Fougeretz, l'on voit que cette dernière localité était alors une trêve de Saint-Grégoire et que les habitants de La Chapelle-des-Fougeretz devaient contribuer pour un cinquième aux réparations extraordinaires faites en l'église-mère. Il résulte aussi de l'examen de cet acte que les gens de La Chapelle devaient porter leurs enfants à baptiser à Saint-Grégoire et y aller tous entendre la messe aux principales fêtes. Mais, en revanche, l'église de La Chapelle-des-Fougeretz, régulièrement desservie par un prêtre, curé ou vicaire du recteur de Saint-Grégoire, avait sa fabrique et ses trésoriers aussi bien que son cimetière¹.

Vers 1520, les habitants de La Chapelle obtinrent de l'évêque de Rennes l'autorisation d'avoir en leur église des

1. Arch. paroiss.

fonts baptismaux; les registres de baptême commencèrent à y être rédigés dès 1521.

En 1670, Jean Day, ancien curé de La Chapelle-des-Fougeretz, voulant favoriser le projet que nourrissaient alors les habitants de solliciter de l'ordinaire l'érection de leur trêve en paroisse, donna à la fabrique de La Chapelle-des-Fougeretz sa maison de la Hubaudière et lui transféra une fondation de messes attachée à cette maison pour que celle-ci pût servir de presbytère.

Un siècle se passa toutefois sans que la situation de La Chapelle-des-Fougeretz changeât. En 1766, le général chargea les trésoriers de s'informer des formalités à remplir pour obtenir l'érection d'une paroisse; une consultation d'avocats eut lieu; mais l'évêque de Rennes étant venu sur les lieux en 1771, ordonna de commencer par faire à l'église des réparations indispensables et relever la maison de la Hubaudière, tombant en ruines¹.

Le 27 mars 1775, Yves Leker, alors curé de La Chapelle-des-Fougeretz, posa la première pierre de la nouvelle maison de la Hubaudière; c'est le presbytère actuel, qui fut béni le 3 mai 1777. Vers le même temps, M^{gr} de Girac érigea en chapellenie, sous le titre de la Hubaudière, le 22 février 1775, les deux prestimoniaires de la Hubaudière et du Courtil-Bouillonnière, et en affecta les revenus au traitement du prêtre desservant. Cette conduite de l'évêque de Rennes prouve qu'il avait alors l'intention d'ériger La Chapelle-des-Fougeretz en paroisse; mais la Révolution survint avant qu'il pût exécuter son projet. Ce fut seulement le 16 juillet 1803 que M^{gr} de Maillé érigea La Chapelle-des-Fougeretz en paroisse distincte de Saint-Grégoire, lui donnant pour premier recteur Yves Leker, qui l'administrait déjà comme curé avant 1790.

Comme à Saint-Grégoire, le Chapitre de Rennes était grand décimateur à La Chapelle-des-Fougeretz; en 1790, il affirmait

1. Arch. paroiss. — Notes ms. de M. l'abbé Jamault.

1,703 liv. les dîmes de cette trêve; il y possédait aussi deux fiefs, entre autres le bailliage des Pilletières. De son côté, l'évêque de Rennes avait en La Chapelle un fief dépendant de ses regaires¹.

Le prêtre desservant La Chapelle-des-Fougeretz recevait du Chapitre de Rennes, en 1785, 250 liv. de portion congrue; il jouissait de plus, avons-nous dit, de la chapellenie de la Hubaudière.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Joseph, l'église de La Chapelle-des-Fougeretz se compose d'une nef à laquelle furent ajoutées deux chapelles seigneuriales, au Sud celle des seigneurs du Plessix-Beaucé, et au Nord celle des seigneurs de Launay-Romelin. L'ensemble de l'édifice appartient aux xv^e et xvi^e siècles, mais le clocher ne date que de 1655.

En 1772 fut dressé procès-verbal des intersignes honorifiques existant dans cette église. On y voyait alors les armoiries des sires de Beaucé, seigneurs du Plessix : *d'argent à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules, au bâton d'or brochant*, placées des deux côtés du maître-autel, à l'intérieur de la chapelle de la Sainte-Vierge construite au Midi en 1536, sur une litre visible au Nord de la nef, sur le banc à queue joignant le balustre du côté de l'évangile, sur une pierre tombale placée seule dans le sanctuaire, au pied du maître-autel, et fermant l'enfeu prohibitif du Plessix², et, enfin, sur la croix du cimetière.

Mais, d'autre part, apparaissaient aussi les armoiries des sires de Romelin, seigneurs de Launay : *d'argent à la bande d'azur chargée de quatre besants d'or*. On les trouvait au haut de la façade principale et trois fois répétées à l'intérieur de ce même pignon; elles étaient, de plus, sculptées dans le jubé et au-dessus de la porte méridionale, et, enfin, tant en dedans qu'en dehors de la chapelle de Launay-Romelin.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 23.

2. En 1632 on y déposa les entrailles de Suzanne de Beaucé, dame du Plessix.

Dès 1559 les contestations existaient au sujet des prééminences d'église à La Chapelle-des-Fougeretz, car à cette époque Jean de Beaucé, seigneur du Plessix, poursuivit Charlotte Romelin, dame de Launay, qui les lui disputait déjà. Enfin, le seigneur de la Martinière en 1678, et celui de Sévegrand en 1753, réclamaient aussi des enfeux et des prérogatives dans l'église de La Chapelle-des-Fougeretz; François du Baudiez, seigneur de Sévegrand, y fut même inhumé en 1765¹.

Quant aux prêtres desservant la trêve, on avait coutume de les inhumér près de l'autel Saint-Michel. C'est là que reposèrent Pierre Mallain, † 1632, — Jean Testart, † 1647, — Pierre Janvier, † 1651, — et François Nicolas, sieur de la Brosse, † 1706.

M. l'abbé Brune a signalé dans son *Cours d'Archéologie religieuse*, p. 416, les sculptures d'un petit autel de cette église, les fonts baptismaux et quelques restes d'anciennes verrières. « Sur le tabernacle de cet autel est un groupe sculpté en pierre tendre, représentant la Mère de douleur tenant le corps de son Fils qu'on vient de descendre de la croix; saint Jean et un autre disciple l'assistent, des anges soutiennent les pieds et une main du Sauveur, elle-même tient l'autre main élevée et semble prête à la baiser. Cette composition, qui peut dater du commencement du xvi^e siècle, est empreinte d'une dévotion pure et d'un vif sentiment de douleur. Dans l'intérieur du tombeau de ce même autel on voit une autre sculpture aussi de pierre et probablement du même artiste, quoiqu'elle semble annoncer une date un peu plus récente : c'est l'ensevelissement du Sauveur. Plusieurs disciples procèdent à l'embaumement; la Vierge, saint Jean et trois femmes pieuses portent des vases de parfums; l'un des personnages porte un sabre au côté, un autre une escarcelle. »

Quant aux fonts baptismaux, ils se composent d'un grand bassin octogone porté sur un pédicule de même forme; la

1. Arch. paroiss.

piscine qui y est jointe est moins élevée et soutenue par une colonnette assez élégante.

Dans les quelques restes de vitraux peints, M. l'abbé Brune signalait un Christ en croix et un saint Pierre de grande dimension ; mais nous ignorons si ces objets ont été conservés comme ils méritaient de l'être.

Pour terminer, notons encore la confrérie du Rosaire, érigée en cette église par les soins du curé Jean Guillaud le 7 mai 1651, et l'orgue qu'y installa son successeur, Jean Day, sieur de la Planche, † 1674.

CHAPELLES. — *1^o Chapelle de Sévegrand.* — Le 24 août 1668, René Gouault, seigneur de Sévegrand, chanoine et archidiacre de Vannes, fonda par testament une messe tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de son manoir de Sévegrand, et affecta à sa dotation la métairie du Domaine, affermée alors 80 liv. Jean Louail, sieur de la Saudraye, héritier du fondateur, nomma pour premier chapelain Jean Plassoux, curé de La Chapelle-des-Fougeretz, que remplaça Pierre Bodier en 1684. Cette chapelle, située au bout du bois futaie du manoir du Haut-Sévegrand, était complètement en ruines en 1784, et M^{me} du Baudiez en faisait alors dire les messes à l'église de La Chapelle-des-Fougeretz. Le dernier chapelain, Jean Bouessel, déclara en 1790 n'avoir que 81 liv. de rente¹.

2^o Notre-Dame du Chesnay. — Près du manoir du Chesnay, appartenant vers 1580 à Guillaume Freslon, recteur de Cintré, se trouvait une chapelle rebâtie au siècle dernier; elle fut bénite le 3 septembre 1773 par M. Bertin, recteur de Saint-Jean de Rennes, et dédiée à l'Annonciation de Notre-Dame.

3^o Chapelle du Cimetière. — En 1536 on rasa, pour construire la chapelle méridionale de l'église, « une vieille petite chapelle bâtie à côté de cette église par Coline de Melesse². »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 25.

2. Notes ms. de M. l'abbé Jamault.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.
ÉCOLES. — Voy. tome III, 402.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ.

Yves Leker (1803-1806).
N... Bouessel (1806-1816).
Jean de la Barre (1816-1821).
François-René Lamy (1821, † 1852).
François Guilleray (1852-1863).
Jean-Marie Taillandier (1863-1868).
N... Rimasson (1868-1870).
Alexandre Martin (1870-1872).
Charles Châtel (1872-1879).
Pierre-Marie Maignant (1879-).

CHAPELLE-DU-LOU (LA)

La Chapelle dou Lou (1314).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Plumaudan.

* *Nunc* de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — Rien ne prouve l'assertion d'Ogée, prétendant que « cette paroisse fut fondée vers l'an 1300 par Olivier, chevalier, seigneur de Montauban, et Jeanne de Tournemine, son épouse. » (*Dict. de Bret.*, I, 403.) Il est bien fait mention en 1314, dans l'acte de donation fait par Olivier de Montauban à sa femme, Julienne (et non pas Jeanne) Tournemine, de la localité qui nous occupe. Le seigneur de Montauban assure à cette dame certaines rentes sur les biens qu'il possède « en Landujan, Irodoer, La Chapelle dou Lou, Le Lou Lieuc et S. Meamon¹; » mais conclure de ce texte que le

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4250.

seigneur et la dame de Montauban ont fondé la paroisse de La Chapelle en 1300 n'est pas chose sérieuse.

Disons donc simplement qu'on ignore l'origine de La Chapelle-du-Lou; toutefois, il est probable qu'elle était paroisse dès cette époque, et comme elle dépendait féodalement de la baronnie de Montauban, les seigneurs de ce nom pouvaient y prétendre au titre de seigneur supérieur et fondateur. Ses décimateurs étaient au siècle dernier le recteur pour un tiers et les seigneurs du Lou et du Plessix-Botherel pour le reste; le recteur, nommé par l'ordinaire, ne se faisait d'ailleurs que 545 liv. de rente en 1790, d'après la propre déclaration de M. Pichou.

Quoique rétablie comme paroisse par l'ordonnance épiscopale du 16 juillet 1803, La Chapelle-du-Lou fut réunie au Lou vers 1814, après la mort de son ancien recteur, Eustache Pichou, qui avait été réinstallé en 1803. Elle a été de nouveau érigée en succursale par ordonnance royale du 16 avril 1826.

ÉGLISE. — Dédiée à sainte Catherine, l'église de La Chapelle-du-Lou est un édifice gothique des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles qui n'offre rien de bien intéressant. En 1384, le baron de Montauban était regardé comme seigneur supérieur de cette église; mais les seigneurs du Plessix-Hyette (*nunc* Plessix-Botherel) et de Trégomain¹ firent un accord le 11 octobre relativement aux prééminences et au droit de fondation qu'ils s'y disputaient.

En 1586 on constata dans l'église de La Chapelle-du-Lou la disparition d'une ancienne litre détruite « environ cent ou six-vingt ans auparavant, alors que ladite église fut rebastie et allongée. » Mais dans le chanceau on voyait encore le banc du Plessix et quatre pierres tombales portant les écus-

1. Le Plessix appartenait alors à François de la Douesnellerie, et Trégomain à Geneviève de la Chapelle, femme de Jacques de la Lande, seigneur du Lou. Plus tard, Gillette de la Douesnellerie épousa vers 1600 François de Botherel.

sions de la Douesnelière : *un sautoir endentelé, accompagné de quatre billetes*, et ceux des sires de la Houssaye, seigneurs du Plessix-Hyette en 1444 et 1513, *échiqueté d'argent et d'azur de six traits*. A côté se trouvaient le banc et l'enfeu de Trégomain, avec les armoiries de la famille de la Chapelle, *d'azur à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois coquilles de même*. Enfin, il y avait encore à cette époque deux autres enfews seigneuriaux dans cette église, celui des seigneurs de Moron, placé près l'autel de Notre-Dame, et celui des seigneurs du Domaine¹.

Plus tard, au xvii^e siècle, les seigneurs du Plessix-Botherel voulurent jouir seuls à La Chapelle-du-Lou des honneurs et prééminences, et contestèrent même le droit de supériorité au prince de Rohan-Guéméné, seigneur de Montauban. En 1435, Aliette de Saint-Étienne, femme de Robert Rouxel, seigneur de Moron, fonda une messe tous les vendredis en cette église; au siècle dernier s'y trouvait aussi fondée une messe du matin chaque dimanche, et à la même époque on y voyait érigée la confrérie du Saint-Sacrement. Présentement, on honore tout particulièrement saint Antoine dans l'église de La Chapelle-du-Lou.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Julien de Bouvet*. — Cette chapelle dépendait en 1566 du manoir de Bouvet, appartenant à Christophe de Sesmaisons; elle était fondée de messes, et ce seigneur présenta le 24 décembre Raoul d'Yroudouer pour la desservir. Charles Treton du Ruau, vicaire général de Saint-Malo, en 1640, et Olivier Gille en 1656, furent également pourvus de ce bénéfice. Mais à la mort du chapelain, M. Le Chapelier, abbé de Boquen, M^{gr} des Marez, apprenant que cette chapelle était complètement ruinée, ne pourvut François Ginguéné qu'à la condition qu'il desservirait les trois messes

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

dues par la fondation dans l'église paroissiale du Lou¹. A cette époque la chapelle de Bouvet, appelée « chapelle de la Lande-Bouvet, » était considérée comme frairienne; il est probable qu'elle se trouvait entre les deux villages de la Lande et de Bouvet.

2° *La chapelle du Plessix-Botherel*, dépendant du manoir de ce nom, est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* comme chapelle domestique; elle était fondée de deux messes par semaine en 1784, et René de Botherel, seigneur du Plessix, en nomma alors chapelain Sébastien Le Nouvel en place de Jean Briand, décédé. A cette époque la chapellenie de Bouvet y était desservie et unie à la fondation primitive². Cette chapelle existe encore dans le bel enclos du Plessix-Botherel.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-DU-LOU³.

N... Pelouaye, en même temps chapelain de la fondation Du Guesclin à Saint-Sauveur de Dinan (1464).

Guillaume Chalopin résigna vers 1558.

Barnabé Plessix, pourvu en 1558, résigna en 1561.

Gilles Le Feuvre, pourvu le 18 septembre 1561, permuta avec le suivant en 1566.

Guillaume Éon, précédemment recteur de Saint-Thurial, pourvu en 1566, résigna vers 1578.

James Èven prit possession le 4 mai 1578 et résigna dès 1582.

Guy de la Noë prit possession le 17 janvier 1582 et résigna en 1601.

Guillaume Bloutin prit possession le 8 avril 1601 et résigna en 1603.

Julien Louvel prit possession le 7 décembre 1603; † 1610.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Jean Chesnefrouc prit possession le 16 janvier 1611.

Claude Gérard résigna en 1629.

Julien Éon fut pourvu le 27 septembre 1629; † 1657.

Olivier Gillart fut pourvu le 13 octobre 1657.

Pierre Le Métayer mourut en 1698.

Gilles Feudé de la Boixière fut pourvu le 24 décembre 1698 et gouvernait encore en 1703.

Joseph Tostivaint résigna en 1724.

René Tempier fut pourvu le 28 octobre 1724; † juin 1730.

Mathurin Nouel fut pourvu le 16 juin 1730, puis transféré à Saint-Pern.

Pierre Roulé fut pourvu le 23 avril 1731; † 6 mars 1734.

Jean-Baptiste Grée (1734).

Yves Desbois, prêtre venu de Rome, fut pourvu le 17 janvier 1735; † 1758.

Pierre-François Brillet fut pourvu le 19 février 1758; † 1770.

Eustache Pichou, pourvu le 17 avril 1770, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1813.

Pierre-Jean-Joseph Robert (1827, † 1866).

André Gautier (1866, † 1879).

Eugène André (1879-1882).

Pierre Aubry (1882-).

CHAPELLE-ERBRÉE (LA)

Capella Erbreæ (1516), — *La Chapelle d'Erbrée* (xvi^e et xvii^e siècles).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — On ignore les commencements de cette paroisse, dont le nom semble indiquer qu'elle fut à l'origine une dépendance de la paroisse d'Erbrée. Elle est toutefois mentionnée comme paroisse distincte dès 1440 et 1453, à propos de la réformation de la noblesse. Son recteur était présenté alternativement par l'évêque et l'archidiacre de Rennes.

Les religieux cisterciens de l'abbaye de Clermont, près Laval, possédaient en La Chapelle-Erbrée divers fiefs et dimes, notamment les fiefs du Bois-Hersant et de la Vallandière. Ils vendirent ces droits de dîme en 1588 au seigneur des Nétumières, qui en fit don en 1601 aux religieux augustins de Vitré¹.

On conserve encore à La Chapelle-Erbrée les registres des *Comptes des trésoriers* de 1532 à 1612. Il y est fait mention du vin de communion, pour lequel il fallait « neuf pots à la feste de Pasques; » — de la grande dévotion envers saint Blaise, dont les reliques étaient enchâssées en 1612 dans une croix d'argent; envers Notre-Dame, dont la statue avait à la même époque « deux robes, l'une de velours à carreaux et l'autre de satin blanc, » et envers saint Avertin; — enfin, des oblations faites par les fidèles, et consistant surtout en beurre, ce qui obligeait la fabrique à acheter de nombreux petits pots de terre propres à recevoir ce beurre. A cette même fabrique les seigneurs de Brémantany et des Nétumières devaient quelques boisseaux de grains sur leurs moulins.

Le 18 décembre 1790, M. Caillière, recteur de La Chapelle-Erbrée, déclara que son bénéfice valait 2,460 liv. de rente, savoir : 2,400 liv. de dimes, tant grosses et menues que noales, et 60 liv. que lui rapportait le pourpris de son presbytère. A la même époque, la fabrique de La Chapelle-Erbrée avait en fondations diverses 335 liv. de rente².

ÉGLISE. — Il ne reste plus rien de l'ancienne église de La Chapelle-Erbrée, dédiée à saint Ouen. Quelques-unes de ses parties, notamment la côtale septentrionale, étaient, paraît-il, romanes et fort antiques. Le clocher, tombant en ruine, fut relevé en 1872, mais moins d'un siècle après le

1. *Arch. paroiss.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

tonnerre le frappa et l'endommagea gravement, sans toutefois blesser les personnes présentes alors à l'église. En mémoire de ce fait, le général de la paroisse fonda une messe hebdomadaire en l'honneur de sainte Barbe.

Les prééminences appartenaient en cette église à deux seigneurs étrangers à la paroisse, mais possédant des fiefs importants dans La Chapelle-Erbrée. Le seigneur des Nétumières, en Erbrée, était au siècle dernier considéré comme « seigneur fondateur et haut-justicier de l'église de La Chapelle-Erbrée et de ladite paroisse; » aussi avait-il en cette église « litre et ceinture armoiyées de ses armes en dehors et dedans, droit aux prières nominales, banc et enfeu dans le chanceau au joignant de la balustrade du maistre-autel et du costé de l'évangile. » Les armoiries de la famille Hay, qui avait succédé aux Le Neptum dans la seigneurie des Nétumières, apparaissaient dans plusieurs parties de l'église : *de sable au lion d'argent morné*, surmontées d'un casque de chevalier.

L'autre seigneur ayant des droits dans l'église de La Chapelle-Erbrée était le seigneur de Brémanfany, en Argentré; il avait son banc armorié dans le chœur, du côté de l'épître, et par suite vis-à-vis celui des Nétumières; il avait, de plus, un autre banc devant l'autel de Notre-Dame. Mais au siècle dernier la famille Hay devint propriétaire de Brémanfany, et en 1758 Paul-Charles Hay, baron des Nétumières et seigneur de Brémanfany, jouissait seul de tous les droits honorifiques dans l'église de La Chapelle-Erbrée.

En 1554, Macé Blanchet, subcuré de La Chapelle, fonda deux messes hebdomadaires, dont une matinale le dimanche, dans cette église; il donna à cet effet une maison sise dans le bourg et appelée depuis la Chapellenie.

En 1668 il est fait mention de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église de La Chapelle et des rentes qui lui appartenaient. Un peu plus tard, Jean Blanchet, sieur de la Rossignolaye, voulant favoriser l'établissement de la confrérie du Rosaire, en 1686, fonda de 30 liv. de rente une

messe tous les samedis en l'honneur de Notre-Dame. En 1693, l'évêque de Rennes autorisa le recteur, M. Bigorgne, à faire ériger cette confrérie du Rosaire et approuva son plan d'élever en l'église de La Chapelle l'autel du Rosaire en place de celui de Saint-Barthélemy, interdit naguère « pour l'indélicence de ses statues ¹. »

Quant à l'église actuelle de La Chapelle, commencée en 1841, elle a été terminée en 1843 par l'érection d'une tour placée au bas de la nef; M^{gr} Saint-Marc bénit lui-même tout l'édifice le 15 mai 1844. Plus récemment encore le chœur a été refait, en 1872, en forme d'abside polygonale. En résumé, cette église forme une simple croix sans aucun style.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame des Besneries*. — Cette chapelle se trouvait sur la route des Nétumières à La Chapelle-Erbrée, « sur le commun des Besneries et au-dessus du village de la Mottière. » Par testament du 6 juillet 1681, Michelle Menay, dame de la Prouslère et y demeurant, fonda quinze messes par an dans cette chapelle.

Plus tard, en 1706, Paul Hay, baron de Tizé et des Nétumières, demeurant à ce dernier château, « pour remercier Dieu des grâces reçues de lui par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, et à cause des soulagements reçus d'elle dans ses maladies après l'avoir invoquée dans la chapelle des Besneries, » fit complètement « rebastir à neuf » cette chapelle, y fonda une messe tous les samedis et la dota de 40 liv. de rente. L'évêque de Rennes approuva cette fondation et donna commission, le 12 novembre 1706, à Jean Briand, recteur de La Chapelle, pour faire la bénédiction du nouveau sanctuaire ². — Il ne reste plus de vestiges de cette chapelle, sur l'emplacement de laquelle s'élève une simple croix entre quatre arbres.

1. Arch. paroiss.

2. *Ibidem*.

2° *Saint-Aignan*. — Cette chapelle, située sur la route de Bourgon, existait également au xvii^e siècle. Vers 1680, Gillette Bonnans y fonda, par acte testamentaire, huit messes par an; son héritier, Jean Bonnans, sieur de la Rivière, s'empressa d'exécuter en 1681 les dernières volontés de cette dame, et donna à cet effet un champ situé près la Maison-Neuve-aux-Bonnans. En 1747, comme il n'y avait pas d'ornements sacerdotaux dans la chapelle de Saint-Aignan, le recteur de La Chapelle-Erbrée obtint de l'ordinaire la permission de desservir en son église paroissiale la fondation ci-dessus¹. — *Nunc* détruite.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-ERBRÉE².

Pierre Hubert, chanoine de Vitré, fonda en 1488 une messe quotidienne dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, en l'église de Notre-Dame de Vitré. Il y fit faire son tombeau, qui est encore une des curiosités de cette église, et mourut vers 1498; sa statue tumulaire le représente revêtu de ses vêtements sacerdotaux et les mains jointes.

Jean Boulay, également chanoine de Vitré en 1547, devint l'année suivante trésorier de cette collégiale.

Gilles Hoguerel, recteur dès 1564, gouverna jusque vers 1572.

Guy Paris (1572 et 1574).

Guy Heuslot, curé d'office pendant quelque temps, devint recteur en 1591; † 1617.

Mathieu Le Mestif succéda au précédent, et par testament daté de 1627 fonda deux messes par semaine en son église.

J. Tuffé (1629).

Pierre du Saussay, pourvu le 6 octobre 1639, résigna peu après.

Louis Chesnon, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 février 1640; † 1660.

Pierre Fleur, docteur en théologie et supérieur de l'Oratoire de

1. Arch. paroiss.

2. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 G, 48; 9 G, 79. — Arch. paroiss., etc.

Caen, prit possession le 12 février 1660 et résigna l'année suivante.

Jean Loyson, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 15 mars 1664. Étienne Buisson, prêtre d'Avranches, lui disputa le bénéfice, mais Jean Loyson se maintint et gouverna jusqu'en 1664.

André Claude (1664-1676).

Gilles Venisse (1676-1693).

Guillaume Bigorgne, prêtre de Saint-Malo, fut nommé en 1693; † 1704.

Jean Briand, prêtre de Dol, pourvu le 2 mai 1704, fit le voyage de Rome et rapporta de cette ville des reliques de saint Honorat; il résigna en 1739 en faveur du suivant.

Georges Briand, prêtre de Dol, pourvu le 13 mars 1739, rendit aveu en 1758 au seigneur des Nétumières pour quelques pièces de terre; † 1763.

François Pasquier, natif de Laval, fut nommé le 9 mai 1763 et cessa ses fonctions en 1781.

Jean-Baptiste Caillière, pourvu en 1781, conserva son bénéfice jusqu'à la Révolution; il passa la tourmente caché dans sa paroisse et fut réinstallé en 1803; † 16 mars 1820.

Pierre Morel (1820, † 1845).

René Girard (1846, † 1874).

Jean Martin (1874-1873).

François-Michel Poulain (1873-).

CHAPELLE-JANSON (LA)

Capella Gençon (xi^e siècle), — *Capella Janson* (xiii^e siècle),
— *Capella Janczon* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — L'église et vraisemblablement la paroisse de La Chapelle-Janson existaient dès le commencement du xi^e siècle, puisque la première abbesse de Saint-Georges en reçut le don vers 1032. Ce fut la vicomtesse Roianteline qui assura aux Bénédictines la possession de La Chapelle-Janson

et de toutes ses dépendances. Mais l'on se demande comment cette dame se trouvait maîtresse de cette église. Les uns croient qu'elle lui venait de la succession de son mari, le vicomte Eudon ; d'autres pensent qu'elle appartenait en réalité à une dame de la maison de Fougères, religieuse au couvent de Chavagne, fondé par la vicomtesse, puis entrée avec celle-ci à l'abbaye de Saint-Georges. D'après cette dernière opinion, Roianteline n'eût fait que confirmer à Saint-Georges le don de cette dame de Fougères. Quoi qu'il en soit, les religieuses de Saint-Georges fondèrent à la suite de cette donation l'important prieuré de La Chapelle-Janson, dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, p. 278 et suiv.)

Nous avons aussi fait connaître la situation du recteur de La Chapelle-Janson, appelé longtemps simplement chapelain par l'abbesse de Saint-Georges, qui avait droit de le présenter à l'évêque, et nous n'y reviendrons pas. En 1790, le recteur, M. Malle, déclara que les revenus de sa cure montaient à 2,822 liv., savoir : pourpris, 20 liv ; le tiers des dîmes grosses et novales, 2,650 liv. ; le tiers des dimereaux de la Templerie et de la Lande, 152 liv. Mais il avait, par contre, bien des charges, entre autres la pension de deux vicaires, les décimes, etc.¹

ÉGLISE. — Dédiée à saint Lezin, évêque d'Angers, l'église de La Chapelle-Janson a la forme d'une croix et est en partie l'œuvre du xvi^e siècle. Le chevet droit, avec sa belle fenêtre flamboyante, est antérieur à 1552, puisque son vitrail porte cette date ; le transept du Nord, orné aussi d'une grande baie de style ogival fleuri, a été terminé en 1552 ; celui du Sud ne l'a été qu'en 1641 ; mais, de ce côté, deux jolies portes, richement décorées de sculptures, rappellent aussi le style flamboyant : l'une d'elles, en arc Tudor, a son tympan rempli par les instruments de la Passion, la couronne d'épines,

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

le marteau, les clous et la lance, le tout surmonté d'un cœur placé au sommet de l'accolade. La sacristie, sur laquelle on lit la date 1629, est une ancienne chantrerie ou peut-être une vieille chapelle seigneuriale, communiquant avec le chœur au moyen d'une arcade aujourd'hui murée. Enfin, la façade et la porte occidentales portent le millésime 1777.

Il y avait jadis en cette église de nombreuses fondations dont les revenus atteignaient en 1790 plus de 500 liv. ; de plus, la fabrique avait, à la même époque, 471 liv. de rente ; enfin, la confrérie du Rosaire y était érigée.

Mais la gloire de La Chapelle-Janson, c'étaient ses splendides verrières ; il en reste encore de beaux débris dont il nous faut parler.

Nous ne décrivons point toutefois ces vitraux dans tous leurs détails, M. Maupillé l'ayant déjà fait avec beaucoup d'exactitude¹ ; signalons seulement les principales scènes qu'ils représentent.

La maîtresse vitre, dans la grande fenêtre du chevet, malheureusement fort endommagée, renferme : l'Annonciation ; — la Sainte Vierge et l'enfant Jésus avec un ange qui offre la croix au divin Enfant et un glaive transperçant le cœur de sa sainte Mère ; — le prophète Élie recevant d'un ange le pain mystique, symbole de l'eucharistie ; — saint Lezin, patron de la paroisse, bénissant une jeune dame richement parée, vraisemblablement la donatrice du vitrail ; — Job sur son fumier, — et le sacrifice d'Abraham. On y voit aussi les débris d'une inscription commémorative où se trouve le nom de *Robert Claude de Plédren* et la date 1552. Enfin, trois écussons sont au haut de la vitre ; ceux des deux côtés sont semblables : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or*, qui est d'Espinay² ; celui du milieu est *écartelé*

1. Voy. *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 52.

2. On se demande pourquoi ces écussons d'Espinay ; trois hypothèses sont permises : la famille d'Espinay était alliée aux seigneurs de Montframmery ; — Philippe d'Espinay, abbesse de Saint-Georges en 1572, avait peut-être été prieure de La Chapelle-

mi-parti de gueules à la fasce d'hermines, qui est de la Chapelle, et d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois molettes de gueules, qui est Ferré. Ce dernier blason est celui de Robert Claude de la Chapelle, seigneur de Plédren, mari de Charlotte Ferré, et jouissant à La Chapelle-Janson de prééminences authentiquement reconnues par acte de 1533.

La verrière du transept septentrional semble avoir été consacrée à la Sainte Vierge : on y distingue Marie tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, puis le Trépasement, et enfin l'Assomption de Notre-Dame. Plusieurs autres personnages sont aussi représentés dans cette vitre, notamment une abbesse et un chanoine, et un seigneur de Beaucé avec sa femme, l'un et l'autre présentés par leurs saints patrons; leurs armes, *d'argent à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules, au bâton brochant, qui est de Beaucé, apparaissent près d'eux. L'écusson des sires d'Espinay se retrouve également au sommet de cette vitre.*

La seigneurie de Montframmary avait à La Chapelle-Janson des droits honorifiques; elle appartenait au xvi^e siècle à la famille de Beaucé. Aussi voit-on encore dans d'autres parties de cette église, notamment à la voûte du transept du Sud, les armoiries d'Eustache de Lys, mari de Françoise de Beaucé, dame de Montframmary : *de gueules à la fasce d'argent chargée de quatre hermines de sable et surmontée de deux fleurs de lys d'argent, qui est de Lys.*

Quant à la litre, dont on retrouve des vestiges à l'extérieur de l'église, les armoiries en sont complètement effacées.

Terminons en signalant une cuve baptismale de la fin du xiv^e siècle, en granit, et divisée en deux compartiments octogones dont les faces sont décorées d'arcatures trilobées; — et un bénitier qui, provenant de l'ancienne chapelle de la Templerie, semble appartenir à la période romane : c'est une

Janson; — enfin, le peintre verrier a pu confondre les armes d'Espinay avec celles des sires de Montframmary, qui portaient anciennement *d'argent au léopard de sinople.*

colonne monocylindrique de granit creusée en cuvette à sa partie supérieure.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle de la Templerie*, dépendant du Temple de la Guerche. (Voy. tome III, 71.)

2^o *La chapelle de Montframmary*, avoisinant le manoir de même nom, avait été fondée par les seigneurs du lieu de deux messes par semaine, dont une le dimanche. En 1720 on y desservait aussi une fondation primitivement faite en la chapelle de la Templerie, et Renée Morazin, dame de Montframmary, présenta, le 13 avril, Michel Vigeon pour être pourvu de cette double chapellenie¹.

3^o *La chapelle de la Lande* est mentionnée avec les deux précédentes dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1713-1723).

PRIEURÉ. — *La Chapelle-Janson*, membre de l'abbaye de Saint-Georges. (Voy. tome II, 278.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 402 et 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-JANSON².

Geffroy et Robert paraissent comme témoins dans une charte du XII^e siècle : « *Gaufridus et Robertus sacerdotes de Capella.* »

Pierre de Grigane résigna en 1436 pour obtenir la chapellenie de Montmuran.

Pierre Henry fut pourvu le 20 mars 1436.

Guillaume Picot, † 1464.

Jean Jan fut pourvu le 13 novembre 1464, mais Jean Papin lui disputa le bénéfice.

Jean de la Piquelaye, chanoine de Rennes et doyen de Fougères, † 1531.

Jean du Chastellier (1532).

Guillaume Le Breton fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges pour remplacer le précédent en juillet 1532.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. *Ibidem.* — *Cart. Sancti Georgii.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14, etc.

Jean Pépîn résigna en 1604.

René Vénier, prêtre de Rennes, fut pourvu le 29 novembre 1604.

René Brillet résigna le 2 juillet 1612.

Étienne Pavé fit quelques acquisitions pour sa fabrique en 1624; † 1637.

Jean Robert fit en 1640 une déclaration des biens de son église et permuta l'année d'après avec le suivant.

Julien Bércl, précédemment recteur de Martigné, prit possession le 15 décembre 1644, puis résigna vers 1667 en faveur de son frère, qui suit.

Bertrand Bércl fit au roi la déclaration de son presbytère le 21 mars 1680; † 24 octobre 1685.

Michel Ductos fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 25 octobre 1685; † 23 mai 1688.

René Crespel, présenté par l'abbesse le 29 mai 1688, fut pourvu le 31 et prit possession le 6 juin; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : de gueules à trois tours d'argent, 2, 1, et résigna en 1709.

Charles de la Jaille, prêtre du Mans, fut pourvu le 8 février 1709 et prit possession le 10; † 1722.

Julien-François Le Grand, prêtre du diocèse, fut pourvu le 23 novembre 1722 et résigna dès l'année suivante.

Louis Brisson, prêtre de Nantes, pourvu le 6 décembre 1723, résigna en 1726 en faveur du suivant.

Joseph Maillard, frère du poète Des Forges-Maillard, prêtre de Nantes, pourvu en 1726, résigna en 1770, moyennant 400 liv. de pension.

René-Mathurin Malle fut pourvu le 24 septembre 1770 et gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803 et mourut ou se démit en 1806.

Pierre Jambin (1806, † 1826).

Jean Jégu (1827-1834).

Joseph Fourmond (1834, † 1864).

François Boutevilain (1864-1876).

Jean-Marie David (1876-1882).

Célestin Samson (1882-).

CHAPELLE-SAINT-AUBERT (LA)

Capella Sancti Oiberti (1095), — *Capella Sancti Auberti* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Du temps de Sylvestre de la Guérche, évêque de Rennes de 1076 à 1093, Robert de Vendel donna à l'abbaye de Marmoutiers la moitié des droits presbytéraux qui lui appartenait dans une chapelle construite sur son domaine; il confirma en même temps les Bénédictins dans la jouissance de tous les biens situés dans les fiefs qu'ils tenaient de son père¹.

Cette chapelle était vraisemblablement La Chapelle-Saint-Aubert, dont l'autre moitié appartenait à la même époque à un autre seigneur nommé Yves, fils d'Urvode. Ce dernier ayant été admis par les moines de Marmoutiers à la participation de leurs prières, leur donna en 1095, par reconnaissance, tous les droits qu'il avait dans cette chapelle, et il y joignit le don de la dime d'un moulin et de la pêche d'un étang ou d'un cours d'eau². En revanche, l'abbé Bernard et le Chapitre de Marmoutiers promirent à Yves de le recevoir ou de recevoir un de ses fils dans leur monastère, s'ils voulaient l'un ou l'autre prendre l'habit religieux.

C'est ainsi que l'abbaye de Marmoutiers devint maîtresse de l'église entière de La Chapelle-Saint-Aubert; elle fut confirmée dans sa possession, une trentaine d'années plus tard, par Hamelin, évêque de Rennes.

L'un des successeurs de ce dernier, Étienne de la Rochefoucaud (1158-1166), reconnut également les droits de Marmoutiers sur La Chapelle, et voici à quelle occasion. Ce prélat étant venu, dans le cours d'une visite pastorale, à La Chapelle-Saint-Aubert, y bénit un cimetière sans avoir demandé l'agrément des religieux. « Ceux-ci s'en émurent et adressèrent

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Marmoutiers.

2. « *Yvo, filius Urvodii, dedit B. Martino Maj. Mon. medietatem capelle Sancti Otberti et decimam molendini et piscium.* » (*Bibl. Nat.*, ms. latin, 3441.)

leurs plaintes à l'évêque, qui ne crut pouvoir faire moins, pour les calmer, que de déclarer solennellement qu'il n'avait eu aucune intention de porter atteinte à leurs droits, et que le cimetière qu'il avait béni ne devait pas être considéré comme un lieu de sépulture, mais comme un lieu d'asile pour ceux qui viendraient y chercher un refuge¹. Et afin qu'on ne pût se méprendre sur sa véritable intention, il défendit, sous peine d'excommunication, d'y faire aucune sépulture sans l'autorisation des religieux, et prononça la même peine contre tout vassal de l'abbaye qui oserait prétendre à l'immunité qui y était attachée². »

Enfin, en 1197, Herbert, également évêque de Rennes, confirma les moines de Marmoutiers dans la possession de La Chapelle-Saint-Aubert et de ses dépendances, « *Capellam Sancti Auberti cum pertinenciis suis* ³. »

L'abbé de Marmoutiers unit La Chapelle-Saint-Aubert à son prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes; le prieur de ce dernier monastère en retirait en 1268 environ 12 mines de blé chaque année et il y possédait un fief.

Les chartes que nous venons de résumer ne prouvent pas qu'au XI^e siècle La Chapelle-Saint-Aubert fût déjà paroisse; la susceptibilité même des moines de Marmoutiers, relativement au cimetière de cette église, semble plutôt démontrer le contraire. Il est impossible de préciser l'époque de l'érection de cette paroisse, mais elle devait exister dès le XV^e siècle, et il est fait mention de son recteur en 1516.

Ce dernier était encore à la présentation de Marmoutiers en 1646, mais dans le dernier siècle il était nommé par l'ordinaire. En 1790, le recteur, M. Bodin, déclara que le pourpris de son presbytère valait 100 liv. de revenu, et qu'il avait, en outre, 446 liv. en fondations diverses⁴; il devait, de plus,

1. « *Ad refugium tantum vivorum non ad sepulturam mortuorum.* »

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Saint-Brice*, Appendice.

3. *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, III, 241.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

recevoir de l'abbaye de Marmoutiers soit une partie des dîmes, soit la portion congrué, légalement fixée alors à 500 liv.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Aubert, évêque d'Avranches¹, l'église de La Chapelle se compose de deux parties bien distinctes : le chœur, à chevet droit, avec une grande fenêtre flamboyante aujourd'hui bouchée, doit appartenir à la fin du xv^e siècle; le portail principal de l'édifice, avec son fronton aigu et ses élégants pinacles, est de même style, aussi bien que le campanile à deux baies qui termine le gable occidental; mais la nef et ses chapelles, plus basses que le chanceau, sont complètement dépourvues de style et bien plus modernes; la chapelle du Saint-Nom-de-Jésus n'a d'ailleurs été bâtie qu'en 1780.

Plusieurs écussons sont sculptés à l'extérieur de l'église, mais on n'y voit plus d'armoiries. En 1679 apparaissaient au-dessus de l'arc triomphal, entre la nef et le chanceau, le blason des seigneurs de Vendel : *de gueules à trois gantelets d'argent en pal*; il est probable que ces descendants des premiers seigneurs du lieu y conservaient les droits de prééminence. A la même époque, le seigneur des Lignières, en Saint-Hilaire-des-Landes, y avait deux bancs armoriés d'un *fretté*, l'un devant le maître-autel et l'autre devant l'autel de Notre-Dame; le seigneur de Boissouault avait aussi le sien proche l'autel Saint-Nicolas. Le seigneur des Lignières prétendait même que l'église et le cimetière se trouvaient dans le fief du Bourg, dépendant de sa seigneurie².

CHAPELLE. — *Notre-Dame-du-Pont.* — Bâtie dès avant 1603, sur le bord du Couason, cette chapelle offrait aussi sur ses

1. La tradition locale veut que saint Aubert, moine à l'abbaye de Saint-Sulpice (Voy. tome II, 306), ait sanctifié La Chapelle et en ait été le premier patron; mais cette opinion n'est pas soutenable, puisque la localité s'appelait déjà *Capella Sancti Olberti* dès 1093, du vivant même, semble-t-il, de ce saint religieux.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

murailles les armoiries des seigneurs des Lignièrès et du Moulin-Blot. Vers 1640, le recteur de La Chapelle-Saint-Aubert pria les Dominicains de Bonne-Nouvelle de venir ériger la confrérie du Rosaire dans ce sanctuaire. En 1669, Paul Boisguérin et Julienne Dubois, sieur et dame de la Guillerie, y fondèrent une messe tous les samedis. Mais en 1673 cette chapelle se trouvait interdite, sans que nous sachions au juste pourquoi; M^{re} de la Vieuville leva alors cet interdit et approuva la fondation précédente. Outre cette messe, que desservaient les chapelains René Rocherullé en 1710 et Jean Boscherel en 1736, il y avait à la chapelle du Pont-Notre-Dame une autre fondation faite par Jeanne Jugault, dame de la Cheze, et dont fut pourvu Raoul Bodin, recteur de La Chapelle, le 21 août 1789.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT ¹.

Robert Lothon (1604).

Henri Regnauldon (1609).

Jean Breton (1625).

Guillaume Le Bigot (1670).

Julien Blouet déclara en 1678 que son pourpris contenait 3 journaux de terre.

Jean Dardenne (1682).

René Rocherullé, prêtre du diocèse (1697); † 1715.

Claude-Joseph Le Boulanger, prêtre du diocèse, fut pourvu vers 1715; † 1756.

Jean Bocherel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 juin 1756 et mourut la même année.

François Lottin, prêtre du diocèse, pourvu le 29 novembre 1756, résigna en 1770.

Raoul Bodin, pourvu le 1^{er} décembre 1770, fut saisi par les révolutionnaires et exécuté à Rennes le 8 octobre 1794.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 18.
— *Notes ms. de M. Maupillé*, etc.

Jean-Joseph Boyère (1803, † 1847).

Charles Rageot (1817-1827).

Jacques Jouanne (1827-1864).

Pierre Feudé (1864-1882).

Jean Gobac (1882-).

CHAPELLE-SAINT-MELAINE (LA)

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — Nous avons vu qu'en Brain se trouvait une vieille chapelle située au village de Ganedel (Voy. p. 224); M. Pierre Piel, nommé recteur de Brain en 1815, trouvant le bourg de ce nom trop éloigné du centre de la paroisse, et sachant le désir qu'avaient les frairiens de Ganedel de relever leur chapelle tombée en ruines, entreprit de le faire pour la plus grande utilité de tout ce quartier de Brain.

Toutefois, M. Piel, profitant des souvenirs vivaces qu'a laissés à Brain le séjour du glorieux évêque de Rennes Melaine, résolut de lui dédier le nouveau sanctuaire, qui porte, en effet, — aussi bien que le village formé autour de lui, — le nom de Chapelle-Saint-Melaine.

Le 5 mai 1822, une requête au sujet de cette reconstruction fut adressée à M^{gr} Mannay, évêque de Rennes, qui, le 28 octobre 1823, permit « l'établissement d'une chapelle centrale en remplacement de la vieille chapelle de Ganedel, tombée en ruines. » Ce prélat autorisa même le recteur et vicaire de Brain à dire la sainte messe et les vêpres les dimanches et fêtes dans cette chapelle, et à y exercer toutes les fonctions ecclésiastiques¹.

Le 5 mai 1829, M^{gr} de Lesquen visita la nouvelle chapelle

¹. *Arch. paroiss.*

dédiée à saint Melaine, bénit un calvaire et se rendit à une maison d'école récemment fondée et tenue par les Sœurs de l'Instruction Chrétienne. Un nouveau bourg se formait déjà, comme l'on voit, dans cette partie de la paroisse de Brain.

M^{gr} de Lesquen revint à Brain en 1839; mais il se rendit cette fois du vieux bourg à la chapelle Saint-Melaine pour y administrer le sacrement de Confirmation. Il reconnaissait par là cette chapelle comme étant devenue l'église paroissiale de Brain. Aussi autorisa-t-il le recteur à demeurer au nouveau bourg, ce que celui-ci ne fit toutefois qu'en 1855.

Enfin, M^{gr} Saint-Marc visita également la chapelle Saint-Melaine le 5 mai 1846, et y renouvela les ordonnances de ses prédécesseurs en faveur de ce sanctuaire.

Comme l'on vient de le voir, l'église de La Chapelle-Saint-Melaine était devenue peu à peu la seule église paroissiale de Brain. Mais les habitants du bourg de Brain, — qu'on appelait déjà le vieux bourg, — mécontents de cette translation du culte, voyant en outre que la municipalité avait elle-même suivi le clergé au bourg de La Chapelle, obtinrent en 1875 la division de leur paroisse en deux communes distinctes : Brain et La Chapelle-Saint-Melaine. Deux ans plus tard, le cardinal Saint-Marc, se laissant aller aux supplications réitérées des habitants du vieux bourg, fit également deux paroisses correspondant aux deux communes. C'est ainsi que depuis 1877 La Chapelle-Saint-Melaine est devenue paroisse distincte de Brain, et M. François Sacquet, précédemment recteur de tout le territoire de Brain, est demeuré à la tête de la paroisse de La Chapelle.

ÉGLISE. — La chapelle, construite en 1823, étant devenue insuffisante pour la population, fut agrandie sous la direction de M. Saint-Marc. C'est maintenant une véritable église ayant trois nefs, un transept et une abside, le tout ogival. M. l'architecte Régnault y ajoute présentement une belle tour dans

le style du XIII^e siècle, dont la première pierre a été posée le 22 septembre 1874.

Il n'y a point de chapelle dans la paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 643.

SOEURS DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 643.

RECTEUR DE LA CHAPELLE-SAINT-MELAINE.

François Sacquet (1877-).

CHAPELLE-THOUARULT (LA)

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — Il existait autrefois en Mordelles une chapelle appelée Notre-Dame de Montual; ce sanctuaire était bien ancien, puisqu'au XVI^e siècle il était déjà tombé en ruines; nous n'en savons pas d'ailleurs l'histoire, et il ne faut point, comme l'a fait M. l'abbé Oresve (*Dict. de Bret.*, I, 406), le confondre avec la chapelle priorale de Notre-Dame de Mordelles, dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 106.)

En 1555, Pierre Thouarault (*vel* Thoirault), prêtre de Mordelles, s'engagea, avec l'approbation de M^{gr} Dodicu, évêque de Rennes, et de Clément de Bardy, recteur de Mordelles, à relever de ses ruines Notre-Dame de Montual. En même temps, par acte du 6 février 1555, il y fonda une messe « pour chacun jour de lundy chaque semaine, dite à l'intention du fondateur; » et il donna « pour dotation de ladite messe une pièce de terre en pré, vulgairement appelée le Temple, résér-

vant la présentation dudit bénéfice à la famille Thoirault¹. »

Cinq ans plus tard, la nouvelle chapelle étant terminée, un évêque étranger, nommé Gilles de Gauz (le siège épiscopal de Rennes étant alors vacant), vint la bénir; la cérémonie se fit très-solennellement, en présence du recteur et du clergé de Mordelles, et de Vincent du Boberil, seigneur dudit lieu; le sanctuaire fut placé sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâce ou de Miséricorde.

Mais Pierre Thouarault ne se borna pas à cela; il agit si bien près de l'autorité ecclésiastique qu'il obtint l'érection de sa chapelle en église tréviale. Le 15 mai 1564, Jacques Cadier, vicaire général de M^{gr} Bochetel, évêque de Rennes, érigea, avec le consentement du recteur de Mordelles, la chapelle de Notre-Dame de Montual, ainsi que le territoire environnant, en trêve ayant ses fonts baptismaux, son cimetière, ses croix et bannières processionnelles, et l'exercice des fonctions curiales.

La fondation de Pierre Thouarault et le zèle qu'il avait mis à créer la nouvelle trêve de Notre-Dame fit que son nom resta à la chapelle bâtie par lui. Comme il l'avait construite dans le fief du Boberil du consentement du seigneur de ce nom, ce dernier y eut toutes les prééminences; c'est ce que déclara en 1678 Louis du Boberil, seigneur du Molant, disant que « à cause de sa seigneurie du Boberil, en L'Hermitage, il a les droits de supériorité en l'église de Montual, appelée autrement la chapelle Thouarault, laquelle est située en son fief². »

Au siècle dernier, la famille Thouarault présentait encore le curé chargé de desservir la fondation de 1553; c'est ainsi que Lucrette Thouarault présenta en 1710 Joseph Mainguet, prêtre du diocèse.

Vers la fin du xvi^e siècle, un autre prêtre, vraisemblablement originaire de Mordelles, Guillaume Collin³, recteur de

1. *Arch. paroiss.*

2. *Arch. Nat.*, P. 4714.

3. Peut-être descendait-il de Thomas Collin, qui possédait en 1427 l'hôtel de la Vallée, non loin de La Chapelle-Thouarault.

Moutiers en 1583, fonda une seconde messe dans l'église de La Chapelle-Thouarault; pour l'entretien de cette messe hebdomadaire, il laissa une pièce de terre nommée Ruel, « sise au terroir de la Sauldraye, et relevant de la seigneurie de Cacé, en Saint-Gilles. » Cette nouvelle fondation fut unie à la première, et toutes deux formèrent la dotation du prêtre desservant la trêve; aussi voyons-nous en 1784 Julien Macé pourvu de « la chapellenie Thouarault et de la chapellenie de Ruel, son annexe. » Ce curé succédait à M. Renaud, décédé depuis peu ¹.

Telle était avant la Révolution la situation de La Chapelle-Thouarault, trêve de Mordelles, et ayant environ trois cents communiants du temps de M^{gr} de Crissé (1711-1723).

Une ordonnance royale, en date du 11 février 1820, érigea La Chapelle-Thouarault en paroisse ², et M^{gr} Mannay y nomma recteur Melaine Derennes le 10 juin de la même année.

ÉGLISE. — L'ancienne église de La Chapelle-Thouarault menaçant ruine et se trouvant d'ailleurs trop petite, le recteur, M. Corvaisier, entreprit de la rebâtir. Les fondations du nouvel édifice furent jetées dans un lieu moins humide, et la première pierre fut posée en 1834 par M. Gaudin, curé de Montfort. M^{gr} de Lesquen vint lui-même bénir l'église achevée le 29 juillet 1837, et la plaça comme la précédente sous le vocable de la Sainte Vierge, fixant sa fête patronale à l'Assomption.

Il n'y a pas de chapelle dans cette paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 594.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss.*

2. Dès 1803, M^{gr} de Maillé avait en principe érigé La Chapelle-Thouarault en paroisse distincte de Mordelles et nommé pour la desservir Julien Macé, l'ancien curé d'avant la Révolution; mais le gouvernement refusa le titre et le traitement de recteur à ce dernier. M. Macé n'en continua pas moins de desservir La Chapelle jusqu'à sa mort, arrivée en 1814.

RECTEURS DE LA CHAPELLE-THOUARAUULT.

Melaine Derennes (1820-1826).

Jean-Joseph Corvaisier (1827, † 1840).

Mathurin Josse (1840, † 1856).

Laurent Roullé (1856).

Jean-Marie Beziel (1856-1877).

Auguste Froger (1877-).

CHARTRES

Ecclesia de Chartres (1170), — *ecclesia de Cartres* (1185),
— *ecclesia de Carceribus* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — Aux XII^e et XIII^e siècles, Chartres n'était qu'une belle métairie possédée par l'abbaye de Saint-Melaine. Les Bénédictins y avaient toutefois une église ou chapelle, dont la possession leur fut confirmée en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III¹.

Cette métairie de Chartres se trouvait dans la paroisse de Fontenay, « *in parochia de Fonteneio* ². »

En 1239, les religieux de Saint-Melaine affermèrent à Jean Gicquel, évêque de Rennes, tout ce qu'ils possédaient dans la paroisse de Fontenay, tant en dimes qu'en terres labourables et prairies, ainsi que leur métairie de Chartres avec toutes ses dépendances³; ils l'affermèrent donc à l'évêque de Rennes,

1. *Cartul. Sancti Melanii*.

2. *Ibidem*, 62, 401, 429.

3. « *Quidquid habent in parrochia de Fonteneio tam in decimis quam terris et pratis, et in medietaria sua de Chartres cum suis pertinenciis.* » (*Cart. Sancti Melanii*, 401.)

pour qu'il pût en jouir, et ses successeurs après lui, moyennant la somme de 60 sols (environ 300 fr. de notre monnaie). Le Chapitre de Rennes donna son approbation à cet affermage au mois de février 1240 (c'est-à-dire 1239, style moderne); et comme les moines devaient 100 sols à l'évêque de Rennes pour ses droits de visite et de procuration, il fut convenu qu'ils ne lui paieraient plus que 40 sols, puisqu'il leur devrait lui-même 60 sols pour sa ferme. Cette convention fut renouvelée en 1247 entre l'évêque Jean Gicquel et l'abbé de Saint-Melaine.

Dix ans plus tard, le même prélat tint les religieux quittes des 40 sols qu'ils lui devaient encore, parce qu'ils donneraient chaque année 20 sols à l'abbesse de Saint-Georges et garderaient eux-mêmes 20 sols, pour honoraires de deux services anniversaires à l'intention de l'évêque défunt Josselin de Montauban, lesquels services seraient célébrés l'un dans l'église abbatiale de Saint-Georges, l'autre en celle de Saint-Melaine¹.

Mais revenons à Fontenay. En 1273, Raoul Le Sauvage était recteur de cette paroisse. Les moines de Saint-Melaine ayant affermé leur métairie de Chartres (probablement après la mort de l'évêque Jean Gicquel, † 1258) à R....., archidiacre de Rennes, et ayant également vu mourir ce dernier, se décidèrent à la confier au recteur même de Fontenay; ils la lui cédèrent, à sa vie durant, pour la somme de 50 sols, payable chaque année à la fête de saint Melaine. Dans cette ferme était compris tout ce que l'abbaye possédait à Chartres et en Fontenay, tant en dîmes qu'autrement, et tout ce que Raoul Le Sauvage pourrait acquérir au nom des moines². Ceux-ci lui firent remarquer à ce sujet que leurs possessions en Fontenay étaient une aumône faite à leur monastère, qui

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 404.

2. « *Ad firmam quinquaginta solidorum usualis monete tradiderunt Radulpho Le Sauvage persone ecclesie de Fonteneio quidquid juris ipsi habent apud Chartres et etiam in parrochia de Fonteneio, etc.* » (*Cart. Sancti Melanii*, 62.)

en jouissait depuis fort longtemps, « *eleemosina est et possessio antiqua.* »

En 1280 il est encore fait mention de la paroisse de Fontenay, « *parrochia de Fonteniaco,* » et de quelques dîmes de son territoire, objet d'une contestation entre l'évêque de Rennes et l'abbesse de Saint-Georges¹; puis l'histoire se tait sur cette paroisse, et la chapelle de Chartres nous apparaît rangée parmi les églises paroissiales du diocèse. C'est donc à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e qu'il nous faut placer cette translation de l'église de Fontenay à Chartres et le changement de nom qui en résulta pour la paroisse.

Comment et pourquoi se fit ce changement? Il est permis de conjecturer que la présence des autorités ecclésiastiques à Chartres, de l'évêque d'abord, puis de son archidiacre, n'y fut pas étrangère; peut-être Raoul Le Sauvage, en devenant fermier de l'abbaye, opéra-t-il lui-même cette translation et fut-il successivement le dernier recteur de Fontenay et le premier recteur de Chartres. Il est certain du moins que l'abbaye de Saint-Melaine avait des obligations envers ce personnage, puisqu'elle lui afferma moins cher qu'à l'évêque sa métairie de Chartres.

Les moines de Saint-Melaine conservèrent jusqu'à la Révolution un fief à Chartres, mais ils aliénèrent de bonne heure leur métairie de ce nom, qui devint un petit manoir appartenant au XVI^e siècle à la famille Champion.

Quant aux religieuses de Saint-Georges, elles conservèrent aussi quelques droits en Chartres; elles y avaient notamment, en 1665, le fief de la Pavaye, dont les vassaux, — potiers dès lors comme aujourd'hui, — devaient à leur abbaye, « pour le service d'icelle, une somme de pots de terre de diverses sortes, » rendue à Saint-Georges chaque année².

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 245.

2. *Ibidem*, 362.

Un *Rolle diocésain ms.* de 1646 dit que le recteur de Chartres avait alors 450 liv. de rente.

ÉGLISE. — Nous parlerons plus bas de l'église paroissiale de Fontenay; un mot maintenant sur l'ancienne église de Chartres, détruite depuis une vingtaine d'années.

Dédiée en tout temps à saint Martin, fêté le 4 juillet, cette église se trouvait placée au milieu des champs, n'ayant à côté d'elle que le presbytère et l'ancienne métairie des moines, appelée encore la Retenue et parfois qualifiée de manoir de Chartres au siècle dernier. Il est assez probable que cet isolement de l'église de Chartres provenait de ce que les seigneurs de Fontenay tinrent à conserver autour de leur château le centre de la population, même après la translation de l'église paroissiale. L'édifice n'offrait par lui-même aucun intérêt et était relativement moderne : c'était une simple nef, à laquelle on ajouta deux chapelles en 1820.

Dans la partie ancienne, on remarquait les armoiries des sires d'Acigné, seigneurs de Fontenay : *d'hermines à la fasce alaisée de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or*; elles étaient aussi gravées sur une boîte à bannière, avec la date 1512. C'était, en effet, au seigneur de Fontenay qu'appartenaient les droits de fondation et de supériorité, comme le déclara en 1682 Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac et seigneur de Fontenay¹. On voyait aussi dans cette église les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas, et devant le premier l'enfeu et le banc du sieur de Chartres, qui relevait du seigneur de Fontenay². Enfin, on y remarquait la confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants, fondée en 1722, et une Vraie Croix apportée de Rome en 1751 par le recteur, M. Jeusset.

1. *Arch. Nat.*, P. 1718.

2. Aveu de Gilles Champion, sieur de Chartres, au seigneur de Fontenay, en 1623.

Quant à l'église nouvelle de Chartres, dédiée à Notre-Dame et construite au village de la Poterie, non loin de Fontenay, elle a été bénite par M^{gr} Saint-Marc le 2 octobre 1873. C'est un bel édifice de style ogival primitif, œuvre de M. l'architecte Régnault et de M. le chanoine Brune; il se compose d'une simple croix avec voûtes d'arête et chevet droit ouvert de trois baies. L'autel en pierre blanche, les stalles en chêne sculpté, des verrières représentant la vie de la Sainte Vierge, la Passion du Sauveur et saint Martin, ancien patron de la paroisse, complètent cette église d'aspect fort pieux; une belle tour achèvera d'en faire un type d'église rurale.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Bon-Secours*. — Dans le courant du xvi^e siècle, Robin Éon, recteur de Chartres, fonda une chapellenie en l'honneur de la Sainte Vierge, présentée par sa famille. En 1575, Julien Le Febvre fut pourvu, en place de Michel Lohéac, du bénéfice de « Nostre-Dame de Chartres, » desservi dans l'église paroissiale de Chartres. En 1708, François Lambot, sieur de Quineleu, parent du fondateur, présenta à Pierre Paysan cette chapellenie, vacante par le décès de Georges Ronsard, chanoine de Vitré. A cette époque, la fondation de Notre-Dame, consistant en une messe par semaine, était encore desservie dans l'église de Chartres, et il est assez probable qu'elle l'y fut jusqu'à la Révolution.

Cependant de pieux habitants avaient construit non loin de l'église, près de la maison de la chapellenie de Notre-Dame, un petit oratoire dédié à la Sainte Vierge, ce qui a fait croire à tort que la fondation précédente y était attachée. Cet oratoire, détruit en 1817, a été rebâti depuis et demeure très-vénéré dans la contrée.

2^o *Saint-Aubin de Fontenay*. — La seigneurie de Fontenay, fort ancienne, et au moyen-âge l'une des plus importantes des environs de Rennes, donna probablement naissance à la paroisse de même nom signalée plus haut. Sa chapelle a dû remplacer l'ancienne église paroissiale de Fontenay; on y

remarque encore, en effet, sous la fenêtre rayonnante du chevet et dans la partie basse du mur méridional, un appareil très-régulier de maçonnerie en petites pierres cubiques, semblable à celui des constructions romanes antérieures au ^{xii}^e siècle. Le reste de l'édifice semble avoir été construit au ^{xiv}^e siècle, vers le temps de la translation de la paroisse à Chartres.

La chapelle de Fontenay avait plusieurs fondations : d'abord celle de Saint-Aubin, desservie en 1557 par Guy Pigorel et Raoul de la Motte, prêtres de la cathédrale de Rennes; — puis celle des Pollieux, fondée vers 1573 par Jean VIII, sire d'Acigné et seigneur de Fontenay, et consistant en sept messes par semaine¹. Toutes les deux étaient présentées par le seigneur de Fontenay².

3° *Saint-Méen de Champcor*. — Les religieuses de Saint-Georges possédant au moyen-âge le moulin de Champcor, sur la Vilaine, « *molendinum de Campo Corvi*³, » construisirent à côté une chapelle dédiée à saint Méen. Quoique les moulins de Champcor fussent en Chavagne, la chapelle était en Chartres, comme nous l'assure le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723). Ce sanctuaire, appartenant en 1743 au seigneur de Cicé, était alors en ruines; mais comme il était fondé de messes, ce seigneur les faisait dire en la chapelle de son manoir de Cicé.

4° *Saint-Méen du Chesneday*. — Cette chapelle, qui pourrait peut-être bien être la même que la précédente, ne nous est connue que par la présentation d'un chapelain. En 1697, Louis de la Bourdonnaye, seigneur du Chesneday et vicomte de Couetton, présenta Godefroy Le Trouït pour desservir la

1. Cette fondation avait été faite en faveur de l'Hôtel-Dieu de Rennes; mais Judith d'Acigné, fille du fondateur, femme de Charles de Cossé, comte de Brissac, la faisait desservir en 1582 dans sa chapelle de Fontenay.

2. Le château de Fontenay conserva son importance sous les ducs de Brissac, héritiers des sires de Fontenay et d'Acigné. Henri IV en 1598, et Louis XIII en 1626, y séjournèrent comme avait fait, en 1532, le dauphin François III, duc de Bretagne.

3. *Cartul. Sancti Georgii*, 170, 174, 280.

chapelle « sise dans un domaine de la maison noble du Chesneday, proche le manoir de Cicé, dédiée à saint Méen et fondée de messes tous les samedis. » Ses revenus consistaient en dîmes aux environs et dans le tiers des oblations. L'évêque en pourvut M. Le Trouït le 11 février 1697².

MALADRERIE. — Voy. tomé III, 263.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 403.

RECTEURS DE CHARTRES¹.

Robert Éon, vers 1540.

Guillaume Bigot (1575).

Jean Jolliff (1595).

Guillaume Binois (1699).

Nicolas Binois (1701).

François Josset, prêtre de Saint-Brieuc (vers 1715).

Julien Loysel, prêtre du diocèse, † 1723.

Julien Hurel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 juin 1725; † 1742.

Julien-René Jeusset, prêtre du diocèse, fut pourvu le 28 avril 1742 et devint protonotaire apostolique; † 1769.

Joseph-Mathurin Guillou, pourvu le 49 juillet 1769, résigna en 1789.

Joseph-Marie Lévesque, pourvu le 30 octobre 1789, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1808.

Joseph Marchand (1808, † 1815).

François-Marie Duclos (1815, † 1846).

René Gastel (1846).

Julien Trilivy (1846-1859).

N... Prod'homme (1859-1864).

François Dufeu (1864-1869).

François Mallet (1869, † 1879).

Constant Aubry (1878-).

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

CHASNÉ

Ecclesia de Catheneia (xi^e siècle), — *Chahaneium* (1138), — *Chaeneium* (1186).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — Dans la première moitié du xi^e siècle, la paroisse de Chasné appartenait à une nombreuse famille seigneuriale, une sorte de clan breton, divisée en six principales branches. Voulant reconstruire l'église, probablement ruinée par les invasions normandes, tous ces petits seigneurs unirent leurs efforts dans ce but; mais ils n'aboutirent point, peut-être par faute d'entente, et les travaux de reconstruction étaient interrompus depuis deux ans quand ils prirent tous ensemble une grande résolution¹. Au nombre de dix, ils formèrent un vrai conseil paroissial, composé d'Arnaud, Gautier, Landri, Isembard, Renaud, Guineman, Goranton, Giraud, Roger et Anastase; puis ils appelèrent près d'eux un certain moine de Saint-Florent de Saumur, nommé Tébaud, qui était leur parent, et ils le chargèrent de proposer à son abbé l'arrangement suivant : Les moines de Saint-Florent seront mis en possession de l'église de Chasné et de toutes ses dépendances, dîmes, offrandes, cimetièrre, droit de sépulture; en un mot, on leur donnera la cure de Chasné, avec tous ses droits spirituels et temporels; en revanche, ils s'engageront à achever

1. « *Omnis parentela de parochia quæ vocatur Catheneia in sex dividitur ramisculis; hii omnes ecclesiam Sancti Martini quæ est in eadem parochia edificare cœperunt, sed opus totum per biennium dereliquerunt.* » (*Livre Noir* de Saint-Florent. — *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*) — La tradition locale conserve un vague souvenir des dissensions intestines des premiers seigneurs de Chasné; elle dit que les quatre fils d'un sire de Chasné, ne pouvant s'entendre pour bâtir une église paroissiale, construisirent quatre chapelles dans les divers quartiers de la paroisse; mais ce dernier fait n'est point prouvé.

le plus tôt possible la construction de l'église et à y entretenir convenablement le culte paroissial.

Frédéric, abbé de Saint-Florent de 1022 à 1055, accepta volontiers cette proposition et vint lui-même à Chasné pour recevoir cette donation, qui lui fut faite solennellement par le don symbolique d'un rameau vert et touffu que remirent entre ses mains tous les membres du conseil paroissial. En retour, l'abbé admit tous les donateurs au bénéfice de la communauté de prières et de bonnes œuvres avec les religieux de son monastère; puis il fit reprendre et achever les travaux de l'église de Chasné, où le service paroissial fut régulièrement organisé sous la direction des moines¹.

C'est donc aux environs de 1040 qu'il faut placer la fondation de la paroisse de Chasné, dédiée dès cette époque au grand saint Martin. Quelques chicanes y furent bien suscitées aux Bénédictins de Saint-Florent, après cinq ans de possession paisible, par certains héritiers des donateurs primitifs, mais les moines les firent se taire en leur donnant : à celui-ci une jument, à celui-là un couteau bien travaillé, aux autres quelques sommes d'argent. Au siècle suivant, l'abbaye de Saint-Florent fut confirmée dans la possession de la paroisse de Chasné, en 1138 par Hamelin, évêque de Rennes, et en 1142 et 1186 par les papes Innocent II et Urbain III².

Au xiii^e siècle, l'abbaye de Saint-Florent ne possédait plus l'église de Chasné, qui appartenait alors aux religieuses de Saint-Sulpice-des-Bois; nous ignorons comment eut lieu cette translation, mais il est certain que dès 1190 ces dames avaient d'importants droits à Chasné, et qu'en 1330 cette paroisse formait un prieuré-cure dépendant de leur abbaye. A partir de ce moment, et jusqu'à la Révolution, l'abbesse de Saint-Sulpice présenta le recteur de Chasné. (Voy. tome II, 358.) Toutefois, les moines de Saint-Florent conservèrent une par-

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, IV, 74. — D. Huynes, *Hist. mon. Sancti Florentii*, ms., p. 67.

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire*.

tie des dîmes de Chasné, dépendant en 1490 de leur prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon.

Un registre de *Comptes des trésoriers* de Chasné, de 1599 à 1653, nous apprend que cette paroisse avait coutume de se rendre processionnellement à l'abbaye de Saint-Sulpice tous les lundis de Pâques, et de faire tous les mardis de la Pentecôte une autre procession « autour des bleds » du territoire de Chasné. On donnait aussi chaque année un diner aux serviteurs de l'abbesse de Saint-Sulpice venant à Chasné percevoir ses droits; un autre diner était dû aux trésoriers eux-mêmes les jours de Pâques, Noël et la Toussaint. Notons encore dans ces *Comptes* les processions faites à Rennes, l'achat du vin pour laver les autels le Jeudi-Saint, et des chandelles pour éclairer l'église la nuit des Morts, et, enfin, l'acquisition de petits pots que les habitants charitables remplissaient de beurre et de miel, et que vendait ensuite la fabrique au profit de l'église¹.

Le prieur-recteur de Chasné recevait une portion congrue, payée partie par l'abbesse de Saint-Sulpice et partie par le prieur de Saint-Jean-sur-Couasnon².

Mais sur la cure de Chasné était due au prieur de Notre-Dame de Vitré une rente de 31 boisseaux de froment rouge, mesure de Fougères, payable le jour de la Nativité de Notre-Dame. Peut-être cette rente rappelait-elle une donation faite dès 1187 à l'abbaye de Saint-Melaine (dont dépendait Notre-Dame de Vitré) par Pierre de Chasné, en expiation du meurtre d'Hamon le Vicaire, tombé sous ses coups³.

ÉGLISE. — Le seigneur de Chasné, en 1680 René de Montboucher, marquis du Bordage, avait en cette église tous les droits honorifiques; ses écussons étaient sur les murailles, sa litre autour de l'édifice, son enfeu et son banc seigneurial dans

1. *Arch. paroiss.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 42.

3. *Ibidem*, 48 H, 45. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 713.

le chanceau. Avant la construction de la nouvelle tour, on voyait encore ces armoiries, *d'or à trois channes ou marmites de gueules*, au-dessus de la grande porte¹.

Dédiée dès le xi^e siècle à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Chasné se compose d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée de deux chapelles. Le mur septentrional de la nef est ancien et offre encore une petite fenêtre romane; le chevet, reconstruit probablement au xv^e siècle, se terminait par une fenêtre dont la verrière fut restaurée en 1604; mais en 1620 on fit boucher cette fenêtre et « le grant autel fut mis au proche de la muraille. » L'année suivante, l'abbesse de Saint-Sulpice donna une custode pour le tabernacle, et Julien Riaudet, du Placis-Moulin, en offrit une autre pour porter « le Saint-Sacrement le jour de la feste du Sacre. » L'on plaça en même temps au-dessus du maître-autel un poêle ou ciel d'étoffe, don du recteur Jean Bidault, et sur le tabernacle un pavillon de damas qu'envoya Julienne de la Charonnière, prieure claustrale de Saint-Sulpice². Un siècle plus tard, vers 1743, tout le chanceau fut reconstruit tel qu'il est aujourd'hui.

En 1624 « fut bastie la chapelle de Messieurs saint Fabien et saint Sébastien par les paroissiens dudit Channé; » c'est aujourd'hui la chapelle Sainte-Marguerite, sise au Sud de la nef et séparée d'elle par une arcade refaite en 1744. Vis-à-vis fut construite, au Nord, la chapelle de Notre-Dame, dans la-

1. M. de la Borderie a spirituellement réfuté (*Semaine Religieuse*, IV, 76) la singulière étymologie de Chasné, nom venant, selon M. Marteville (*Dict. de Bret.*, I, 165), des *channes* héraldiques de la famille de Montbourcher. La seigneurie de Chasné a successivement appartenu aux familles de Chasné, de Bonteville et de Québrion avant d'échoir en 1435 aux de Montbourcher, et nous venons de voir la paroisse de Chasné existant dès le xi^e siècle. Quant au château de Chasné, dont on ne voit plus que l'emplacement, il existait encore au xvii^e siècle, car en voici la description en 1680 : « Les manoir, maison, cour, jardin, mottes, douves, fossés, bois, estang, colombier et garenne de Channé, près lesquels sont l'église et cimetière dudit Channé, dont le seigneur (du lieu) est fondateur. » (*Arch. Nat.*, P. 1709.) — Naguère se dressaient au Sud de l'église trois mottes féodales entourées de douves, derniers débris de cet antique château.

2. *Reg. des Comptes des trésoriers de Chasné.*

quelle fut érigée la confrérie du Rosaire, le 14 mai 1741, par Gilles Logodeux, dominicain de Bonne-Nouvelle¹.

L'édifice se termine, enfin, par une tour moderne ogivale, qui, placée au bas de la nef, vient à peine d'être terminée.

Notons encore dans cette église les reliques de sainte Innocente, martyre, dont la fête solennelle, avec procession, fut autorisée par l'ordinaire en 1743, pour le premier dimanche de septembre; — un cercueil en pierre coquillière, trouvé récemment près du sanctuaire, et contenant alors les ossements de deux corps², — et un calice du xvii^e siècle portant cette inscription : *Donné par Urbain Bedaud de Janeczon à la p. de Chasné.*

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Anne* ou *Saint-Nicolas du Haut-Bourg*. — Jean Bidault, recteur de Chasné, et Julien Delaunay, prêtre de cette paroisse, ayant fait bâtir une chapelle au haut du bourg de Chasné, la dédièrent à Jésus, Marie et sainte Anne³; puis le 7 septembre 1629 le premier y fonda une messe hebdomadaire le mardi en l'honneur de sainte Anne; vers 1640, ayant obtenu l'érection de cette fondation en chapellenie, il présenta son cousin Guillaume Briantais, prêtre, pour la desservir⁴. De son côté, Julien Delaunay fonda aussi une messe chaque semaine dans cette chapelle, et l'on y desservait encore en 1683 une troisième messe hebdomadaire fondée par Pierre Huchet et sa femme. — *Nunc* sécularisée⁵.

1. A cette même époque fut rétablie la confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, existant deux cents ans auparavant, prétend-on, et approuvée de nouveau par l'ordinaire le 12 juillet 1876.

2. On a également trouvé un cercueil semblable dans un champ appelé vulgairement le Cimetière des Huguenots.

3. « L'an 1626, 18^e jour du mois de may, a esté commencé à bastir la chapelle du Haut Bourg, par M^{re} Jan Bidault, recteur, et M^{re} Julien Delaunay; ledit Delaunay pour sa part a fourny la somme de 88 liv. et ledit recteur le reste. » (*Arch. paroiss.*)

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41.

5. La chapelle du Haut-Bourg était située près de l'ancien presbytère, qu'échangea en 1631 le recteur Julien Picot contre le presbytère actuel. — En 1686, les trésoriers de Chasné déclarèrent que cette chapelle, ainsi que son cimetière, appartenaient aux paroissiens, et qu'elle était alors dédiée à saint Nicolas; ils ajoutèrent qu'on avait coutume d'y conduire la procession le jour du Sacre.

2° *Notre-Dame, Saint-Roch et Saint-Sébastien de la Mettrie.* — Le 12 février 1625, le même recteur Jean Bidault fonda une messe le vendredi de chaque semaine dans la chapelle Saint-Roch et Saint-Sébastien, située au village de la Mettrie. Jean Colleaux, qui desservait cette fondation, étant venu à mourir, la famille du fondateur présenta, le 18 avril 1740, Jean-Baptiste Despagne, clerc du diocèse, pour desservir cette chapellenie en même temps que celle du Haut-Bourg. La fondation de la Mettrie avait à cette époque 80 liv. de rente. D'après la déclaration des trésoriers en 1686, cette chapelle appartenait aux paroissiens et elle avait été fondée par eux « en l'honneur de N.-D. de Bon-Secours et de M^r saint Roch, pour y dire la messe et y faire procession à la Mi-Aoust et aux Rogations, ce qui s'observait annuellement. » Déjà « indigente de réparations » à la fin du xvii^e siècle, la chapelle de la Mettrie est complètement tombée en ruine.

3° *Chapelle de la Guinardaye.* — Pour accomplir les dernières volontés de sa mère, Olive Rothodé, dame de la Guinardaye, Marie de Carion, douairière du Bois-Castelan et de la Fouaye, bâtit une chapelle près du manoir de la Guinardaye, sa demeure ordinaire; par acte du 28 avril 1649, elle y fonda deux messes par semaine, l'une le mardi en l'honneur de saint Joseph, et l'autre le samedi en l'honneur de la Sainte Vierge; elle dota de 40 liv. de rente cette chapellenie, dont elle se réserva la présentation, et nomma Guillaume Briantais pour la desservir¹. — *Nunc* détruite.

4° *Chapelle de la Roualle.* — La seigneurie de la Roualle appartenait en 1427 à Amaury du Gué, en 1513 à Jean du Gué, et en 1673 à Pierre de Montalembert, seigneur de Saint-Gravé. A cette dernière époque, Julien Picot, recteur de Chasné, fit la visite de la chapelle de la Roualle. Le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723) nous apprend que ce petit sanctuaire était fondé de deux messes par semaine, tous les dimanches et fêtes;

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41, 83.

que sa dotation de 20 écus était établie sur la seigneurie du lieu, et que le seigneur présentait le chapelain. On dit que ce dernier demeurait au village voisin de Launay-Blanchet. — *Nunc* sécularisée.

PRIEURÉ. — *Chasné*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 358.)

RECTEURS DE CHASNÉ¹.

Simon vivait du temps d'Herbert, évêque de Rennes (1184-1198); il fit vers cette époque un accord avec Ameline d'Écosse, abbesse de Saint-Sulpice; il est alors appelé « *Simon rector Chanei.* »

Frère Thomas Gallet, religieux Condonat comme le précédent, semble-t-il, eut une contestation en 1330 avec l'abbesse Perrine des Granges.

Jean Chantebel rendit aveu en 1366 à François de Montbourcher, seigneur du Bordage, Chasné et Champagné, pour le presbytère de Chasné, situé dans le grand fief de Chasné, à côté du Haut-Cimetière. (C'est vraisemblablement dans ce cimetière que fut construite plus tard la chapelle du Haut-Bourg.)

Mathurin de Launay commença en 1373 la rédaction des registres baptistaires de Chasné; il gouvernait encore en 1386.

Pierre Bédault ou *Bidault* (1399 et 1616).

Jean Bidault prit possession le 14 mai 1618; nous venons de voir les bonnes œuvres de ce recteur, qui gouvernait encore en 1648.

Julien Picot succéda au précédent en 1649 et adressa en 1663 une requête au Parlement pour obtenir de ses trésoriers une reddition de comptes; il résigna vers 1682, mais demeura dans la paroisse, où il figure encore en 1688.

Julien Tyzon devint recteur en 1683. Voici l'inscription qu'on lit sur un meuble de la sacristie de Chasné : *M^{re} Jul. Tizon recteur de Chasné 1687.*

Jean Colleau, prêtre du diocèse, présenté par l'abbesse Marguerite de Morais, devint recteur en 1693; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *pallé d'or et de sinople de six pièces*; † 1740.

Gilles Lorin, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 24 mars 1740; † 1746.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Gallia Christ.*, XIV, 788. — *Arch. paroiss.*, etc.

Joseph Poinçon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 26 mai 1746; † 1764.

Guillaume-Julien Le Pord, prêtre du diocèse, fut pourvu le 29 décembre 1761; † 1779.

Eusèbe Le Prince fut pourvu le 25 octobre 1779 et gouverna jusqu'en 1790.

Julien-François Chevy (1803-1804).

Pierre Lévêque (1804, † 1810).

N... Chassé (1810-1816).

Isaac Olivier (1816-1823).

Pierre-François Guillard (1823, † 1844).

Julien-René Douard (1844-1846).

Pierre Martin (1846-1867).

François Janvier (1867-1874).

Thomas Chaillot (1874-).

CHATEAUBOURG

Castelburg (1084), — *ecclesia de Castroburgii* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — Nous avons fait connaître les commencements de cette paroisse, mentionnée dès le xi^e siècle, en racontant l'origine du prieuré de Châteaubourg, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 193, 194.)

Jusqu'au moment de la Révolution, l'abbé de Redon conserva la présentation du recteur de Châteaubourg, auquel il faisait une pension congrue.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, prince des apôtres, cette église se compose d'une seule nef, accompagnée de deux chapelles irrégulières; le tout semble appartenir aux xv^e et xvi^e siècles. Il devait y avoir jadis un jubé ou un arc triomphal

séparant la nef du chœur, et cette nef avait plusieurs autels, comme le prouvent trois crédences gothiques qu'on y voit encore. Mais la seule portion vraiment intéressante de l'édifice est le portail occidental : c'est une œuvre de la renaissance datée de 1546 et ne manquant pas d'originalité ; il est fâcheux qu'on ait détruit le porche qui le précédait. La porte en plein cintre y est accompagnée de pilastres grecs supportant un entablement surmonté d'un fronton ; sur l'entablement sont sculptés deux rangs de figures : d'abord deux personnages inconnus, peut-être des bienfaiteurs de l'église, et deux anges qui embouchent la trompette ; puis les bustes des saints Pierre, André et Paul, séparés par des salamandres et des dragons.

Le seigneur de Châteaubourg était fondateur de cette église, dans laquelle il avait les prééminences, un enfeu et un banc, tant au chancel que devant l'autel de Notre-Dame. Sur les autels on voyait, en 1678, les armoiries des familles Denyau et Bouan, parce qu'alors la seigneurie de Châteaubourg appartenait à Charles Denyau, qui avait épousé Catherine Bouan, fille de Paul Bouan, seigneur de Châteaubourg et du Plessix-Pillet. A la même époque, une vitre placée au bas de l'église présentait les blasons des grandes familles alliées aux seigneurs de Châteaubourg : « de Saint-Amadour, de Malestroit, de Dreux, d'Estampes, de Navarre, de Rohan, de Milan, de Montboucher, de Beaucé et Bouan ¹. »

CHAPELLES. — 1° *Chapelle du prieuré.*

2° *Notre-Dame et Saint-Nicolas de Montmorel.* — En 1739, Nicolas Roger, sieur de Vavin-court, et Anne-Marie Le Sarrasin, sa femme, firent restaurer la chapelle de leur manoir de Montmorel, fondée, le 8 octobre 1720, de deux messes par semaine par M. Le Sarrasin, frère de ladite dame. M. et

1. *Arch. Nat.*, P. 4709. — Châteaubourg fut érigé en comté en 1680 en faveur de Charles Denyau.

M^{me} Roger demandèrent, à la même époque, à l'évêque de Rennes l'union à cette chapellenie d'une autre fondation de trois messes par semaine faite en l'église de Châteaubourg, le 16 octobre 1667, par Jacques Turmier, alors propriétaire de Montmorel. M^r de Vauréal accorda l'union sollicitée le 27 janvier 1739¹.

La chapelle de Montmorel restaurée fut bénite, le 10 février 1739, par M. Le Moyne de la Borderie, vicaire général de Rennes, en présence du recteur de Châteaubourg. Jean Coutance en 1743, et N... Vannier en 1748, en étaient chapelains.

3^o *Chapelle des Chesnelières.* — Jacques Turmier, sieur de la Grassière, et Perrine Bouin, sa femme, fondèrent, le 22 octobre 1674, une messe tous les dimanches et fêtes dans la chapelle des Chesnelières, bâtie près de leur manoir de ce nom; ils dotèrent cette chapellenie de 64 liv. de rente².

4^o *Oratoire de Losseyère.* — Ce fut encore M. Le Moyne de la Borderie, vicaire général de Rennes, qui vint, le 7 septembre 1757, bénir un oratoire établi au deuxième étage du manoir de Losseyère par les soins de Joseph Razeau de Beauvais, seigneur de Losseyère, et avec l'autorisation de l'évêque de Rennes.

PRIEURÉ. — *Châteaubourg*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 193³.)

HOSPICE. — Voy. tome III, 570.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 403, 620 et 664.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

NOVICIAT. — Voy. tome III, 664.

SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY. — Voy. tome III, 664.

FILLES DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE. — Voy. tome III, 570:

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 79.

2. *Ibidem.*

3. Prieurs de Châteaubourg omis : Dom Guillaume Goduz (1398), — dom Jehan du Breil (1495), — dom Jehan Le Valle (1503), — Hervé Colson (1516).

RECTEURS DE CHATEAUBOURG ¹.

Michel Mothercul (1604).

Pierre de la Haye fut pourvu en 1604; † 22 février 1624.

Jean du Celier (1624).

Julien Mainfray (1628 et 1648).

Pierre Le Meneust (1675) fit une fondation de messes dans son église.

Jacques Le Gault permuta avec le suivant en 1704.

Pierre Cheux, prêtre du diocèse, précédemment chapelain de Saint-Yves au Kreisker, en Saint-Pol-de-Léon, fut pourvu en 1704 et résigna dès l'année suivante.

Pierre-Christophe Destays, prêtre du diocèse, pourvu le 14 janvier 1702, résigna en 1734.

Joseph-Marie Nicolas, prêtre du diocèse, fut pourvu le 8 janvier 1735; † 1744.

Pierre-Nicolas Berneur fut pourvu le 21 janvier 1744; † âgé de soixante-neuf ans, le 16 octobre 1773.

Michel Le Moine, présenté, comme ses prédécesseurs, par l'abbé de Redon, fut pourvu le 3 novembre 1773 et prit possession le lendemain; il gouverna jusqu'à la Révolution, fut réinstallé en 1803 et quitta ou mourut en 1806.

N... Le Breton (1806-1840).

François-Pierre Vallée (1810, † 1834).

Jean Chaussée (1835, † 1864).

Joseph Denis (1864, † 1872).

Louis Hirel (1872-).

CHATEAUGIRON

Ecclesia de Castro Gironis (1152), — *ecclesia Castri Gironis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Châteaugiron.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

ORIGINES. — Châteaugiron a une origine féodale; cette ville doit son nom à son fondateur Giron, fils d'Ansquetil, vivant au commencement du xi^e siècle. Il est vraisemblable que ce seigneur construisit son château sur le territoire de Noyal-sur-Vilaine, paroisse appartenant à l'abbaye de Saint-Melaine. Nous voyons, en effet, les moines de ce monastère mis de bonne heure en possession des églises de Châteaugiron, « *ecclesias de Castro Gironis*, » et confirmés dans cette possession en 1152 et 1170 par Alain et Étienne, évêques de Rennes, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III¹.

Quelles étaient ces églises de Châteaugiron? L'une était certainement celle de Sainte-Croix, dont l'abbaye de Saint-Melaine fit un prieuré précédemment étudié (Voy. tome II, p. 88); l'autre devait être celle de Sainte-Marie-Magdeleine, mentionnée en 1184 comme étant dans le château même de Châteaugiron, et ayant alors pour chapelain Guillaume d'Ossé².

De ces deux églises les Bénédictins choisirent naturellement celle du prieuré de Sainte-Croix pour en faire l'église paroissiale de Châteaugiron, car il est bon de remarquer qu'il n'y a jamais eu deux paroisses à Châteaugiron. L'abbé de Saint-Melaine fit desservir la paroisse d'abord par ses religieux, puis par des prêtres séculiers présentés par lui à l'évêque. Quant à l'église de la Magdeleine, elle demeura affectée au service du seigneur de Châteaugiron et des habitants du château.

Mais au commencement du xvi^e siècle l'église Sainte-Croix, devenue insuffisante pour la population, menaçait ruine, par suite de la négligence des prieurs commendataires. A la même époque, le château de Châteaugiron appartenait à Jean de

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. « *Ego Jacobus dominus Castri Gironis... actum est hoc in curia mea, ante ecclesiam Beate Marie Magdalene... testis Willelmus de Occeto capellanus meus.* » (*Cart. Sancti Melanii.*)

Laval, sire de Châteaubriant, riche et puissant seigneur qui n'habitait point Châteaugiron ; il paraît que l'abbaye de Saint-Melaine proposa alors de transférer le culte paroissial de Sainte-Croix à la Magdeleine, rappelant probablement les antiques droits qu'elle avait sur cette dernière église ; il paraît aussi que Jean de Laval y consentit ; ce qui est certain, c'est que la translation eut lieu avant 1513, car la Réformation de la Noblesse faite cette année-là, et le tableau des taxes imposées en 1516, mentionnent formellement la « paroisse de la Magdelaine de Chasteaugiron » et le recteur de Sainte-Magdelcine, « *rector Beatae Magdalenæ Castri Gironis.* » Dix ans plus tard nous voyons, le 21 mars 1526, Pierre Le Cornilleux fonder une messe hebdomadaire « dans l'église paroissiale de la Magdelaine de Chasteaugiron ; » et enfin, en 1541, Jean de Laval, rendant aveu pour sa baronnie de Châteaugiron, déclare : « Le chasteau et pourpris d'iceluy Chasteaugiron et chapelle audit pourpris sise entre l'église et la cour dudit chasteau... sans en ce comprendre le fonds de ladite église parrochiale de Chasteaugiron estant en dedans desdictes douves et fossés^{1.} »

Ainsi, à cette dernière époque, le seigneur de Châteaugiron avait non seulement cédé la Magdeleine pour servir d'église paroissiale, mais encore fait construire à côté une chapelle distincte pour les besoins spirituels du château².

A la suite de cette translation, les recteurs de Châteaugiron s'accoutumèrent à prendre possession des deux églises Sainte-Magdeleine et Sainte-Croix à leur entrée dans la cure ; c'est ce que firent Jean Halbert en 1701, Michel Ribot en 1720,

1. *Arch. dép. de la Loire-Infér.* — On voit qu'il ne s'agit point ici du duc de Brissac et du jeu de paume, qu'il céda, dit la tradition, pour servir d'église paroissiale ; les de Brissac n'eurent Châteaugiron qu'à la fin du XVI^e siècle, par suite du mariage de Judith d'Acigné, en 1573, avec Charles de Cossé, comte de Brissac ; et la Magdeleine existait dès le XII^e siècle.

2. Le château de Châteaugiron se fait surtout remarquer maintenant par quelques belles tours crénelées et une jolie galerie extérieure, mais l'édifice a beaucoup perdu de son importance.

Joseph Odyé en 1727, etc.; ils ne prenaient toutefois possession à Sainte-Croix que de la nef et du cimetière, qui était demeuré à l'usage de la paroisse, car le prieur de Sainte-Croix se réservait le chanceau¹.

En 1696, sur le refus de l'évêque de Rennes et de l'abbé de Saint-Melaine de l'entendre, Bertrand Morice, recteur de Châteaugiron, adressa une requête à l'archevêque de Tours contre le prieur de Sainte-Croix, qui refusait de payer la pension d'un vicaire à Châteaugiron. Dans sa supplique, le recteur établit qu'il a 1,664 paroissiens, dont 900 communicants, et qu'il est seul chargé du triple service de la paroisse, de l'hôpital et de la prison².

Les désirs du recteur de Châteaugiron furent exaucés, car en 1790 M. Tual déclara qu'il recevait de l'abbaye de Saint-Melaine une portion congrue de 700 liv. et que son vicaire en avait une de 350. Le recteur jouissait, en outre, du presbytère et de son jardin; quant à la fabrique de son église, elle avait alors 208 liv. de rente³.

ÉGLISE. — Nous n'avons rien à dire de l'église Sainte-Croix, qui n'existe plus, et dont d'ailleurs nous avons déjà parlé. (Voy. tome II, 90.)

L'ancienne église de la Magdeleine subsiste et sert actuellement à une œuvre de jeunesse dirigée par le clergé; elle se trouve dans la cour même du château et est encore extérieurement en grande partie telle qu'en 1184. C'est une simple nef terminée par une abside romane; le mur méridional de la nef tout entier, et une partie du mur septentrional, ont conservé les contreforts plats du XII^e siècle qui les soutiennent, mais leurs ouvertures ont été malheureusement remaniées; l'abside est presque intacte et entourée aussi de contreforts antiques; l'intérieur est moderne.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41.

3. *Ibidem*, 1 V, 25.

Dans cette intéressante église existait, en 1595, une Bourse des défunts assez importante pour recevoir divers aveux ; en 1617, le pape Paul V accorda des indulgences aux confrères de la Trinité qui s'y réunissaient ; en 1636, pendant une peste terrible, on y fonda une procession de Saint-Roch que le clergé fait encore ; la confrérie des Agonisants y fut érigée en 1689 et celle du saint Rosaire vers le même temps ; enfin, en 1786, Julienne du Gueret de la Demerie y dota les exercices des Quarante-Heures ¹.

Les seigneurs de Châteaugiron avaient naturellement tous les droits de prééminence et d'honneur dans cette église. Lorsque la famille Le Prestre² reconstruisit le château tel qu'il existe encore, elle fit faire une tribune communiquant de l'église dans ses appartements.

Cette église du château étant devenue trop étroite de nos jours, les habitants de Châteaugiron viennent de bâtir une nouvelle église, dédiée également à sainte Marie-Magdeleine et bénite par M^{gr} Saint-Marc le 30 avril 1865. C'est une simple croix de style ogival, avec abside polygonale ; mais elle renferme trois beaux autels en pierre blanche. Le maître-autel, orné de bons bas-reliefs, est surmonté du groupe de l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie. Les autels latéraux, dédiés à la Sainte Vierge et à sainte Anne, sont aussi fort bien ; dans ce dernier surtout, il faut remarquer le bas-relief figurant le pèlerinage breton de Sainte-Anne d'Auray.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 41. — Il y avait un certain nombre de fondations de messes faites en cette église, entre autres une messe tous les jeudis pour les marchands de Châteaugiron, fondée par la famille Ollivier.

2. Châteaugiron, baronnie d'ancienneté, a été successivement possédée par les familles de Châteaugiron, de Malestroit, de Rieux, de Laval, de Montejean, d'Acigné, de Cossé-Brissac et Le Prestre de Lezonnet ; de toutes ces familles il n'y eut guère que la première et la dernière à résider ordinairement à Châteaugiron ; les autres n'y séjournaient qu'en passant. Parmi les droits féodaux qu'avaient ces seigneurs, signalons : l'obligation du tenancier des Ormeaux de fournir chaque année, le premier jour de mai, « une ceinture de bergère avec une chanson, au bout de la halle, » aux termes d'un aveu de 1474 ; et le « droit de faire sauter les poissonniers vendant en carême, dans

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle des Ursulines*. (Voy. tome III, p. 670.)

2^o *Saint-Nicolas*. (Voy. tome III, p. 265.)

3^o *Sainte-Magdeleine*. (Voy. ci-dessus.)

4^o *Chapelle du château*. — Cette chapelle, toujours distinguée de l'église Sainte-Magdeleine dans les aveux des seigneurs de Châteaugiron, aussi bien en 1541 qu'en 1679, n'existe plus; elle a dû disparaître quand a été construit le château neuf au siècle dernier.

5^o *La Sainte-Trinité*. — Située dans la rue du Porche, en la ville même, cette chapelle était fort ancienne, et nous avons vu (tome I, p. 346) qu'on prétendait au siècle dernier qu'elle était le siège du doyenné de Châteaugiron¹. Elle tombait en ruines et avait été interdite par suite, lorsqu'en 1738 la famille Déclin, qui possédait à côté l'hôtel noble des Pinguerières, dont, disait-elle, dépendait cette chapelle, entreprit de la relever et de la fonder; par acte du 29 décembre 1738, Jean Déclin, sieur des Pinguerières, et ses sœurs Mauricette, Marguerite, Anne, Julienne et Bonne Déclin y fondèrent une messe tous les dimanches et fêtes et la dotèrent de 50 liv. de rente. M^{sr} de Vauréal approuva cette fondation le 26 janvier 1739². Vendue nationalement en 1793, puis rachetée par les Ursulines, cette chapelle n'existe plus depuis l'établissement de ces religieuses à Sainte-Croix.

PRIEURÉ. — *Sainte-Croix*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 88³.)

HOPITAL. — Voy. tome III, 263.

l'estang de Chasteaugiron, près le moulin du Chasteau, le lundy de Pasques. » (Aveu de 1679.)

1. Remarquons ici que cette tradition ne signifie rien quant à la paroisse primitive de Châteaugiron, les doyennés étant, à l'origine, complètement indépendants des paroisses.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41.

3. Prieurs de Châteaugiron omis : *Dom Pierre Pasquier* (1332), — *dom Pierre de Lespinay* (1400), — *dom Gilles Boutler* (1430), — *dom Guy du Bauschet* (1493), — *Jehan Jamoays*, chanoine de Rennes (1530).

ÉCOLES. — Voy. tome III, 403 et 670.

URSULINES. — Voy. tome III, 670.

RECTEURS DE CHATEAUGIRON¹.

Pierre Cormier vivait vers 1174, « *Petrus Cormarius capellanus de Castro Gironis.* »

Nicolas Bitault rendit aveu au duc de Bretagne le 1^{er} juillet 1457.

Guy de Bourgon fit de même en 1464.

Bertrand Morice (1696), † 1701.

Jean Halbert, prêtre du diocèse, fut pourvu le 9 mai 1704; † 1720.

Michel Ribot, prêtre du diocèse, fut pourvu le 13 octobre 1720; † 1727.

Joseph Odyé, prêtre de Vannes, fut pourvu le 8 décembre 1727 et eut à combattre François Aubin, natif de Châteaubriant, que présentait l'abbaye de Saint-Melaine; † 1782.

Yves Colson, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 29 janvier 1782.

Jean-Baptiste-Renacle-Didier Tual prit possession le 11 mars 1788, fut chassé en 1794 et émigra à Jersey; il fut réinstallé en 1803, puis nommé chanoine honoraire de Rennes; † âgé de soixante-treize ans, le 3 février 1834.

Pierre-Joseph Houssay (1834, † 1838)².

Jean-Baptiste Beaumont, chanoine honoraire (1838, † 1874).

Pierre Evin, chanoine honoraire (1874-).

CHATEAU-MALO

Chastel Malo (xii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Servan.

1. *Cartul. Sancti Melanii.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure,* etc.

2. MM. Tual et Houssay, exilés ensemble en Angleterre, furent inhumés dans le même tombeau avec cette épitaphe : *Ambobus fuit idem exilium, eadem fortuna, idem sepulchrum.*

ORIGINES. — Château-Malo, ancien manoir des évêques de Saint-Malo, nous est déjà connu. (Voy. tome I, p. 613.) Le document le plus antique concernant cette maison est le *Roman d'Aquin*, composé à la fin du XII^e siècle. Il y est dit que Charlemagne, voulant assiéger Quidalet (c'est-à-dire Saint-Servan), campa à une lieue environ de la Cité; tout autour de sa tente furent creusés une grande douve et un profond fossé; en l'honneur de saint Malo, ce lieu fortifié fut appelé Château-Malo :

Chastel Malo ont cel lieu appelé ¹.

Historiquement parlant, Charlemagne n'est jamais venu là; mais le trouvère du XII^e siècle, qui fait ainsi de Château-Malo la résidence du grand empereur, nous prouve du moins que ce château existait dès cette époque reculée, ayant déjà une certaine importance; c'est tout ce qu'il faut conclure de cette citation.

Château-Malo se trouvait dans la paroisse de Saint-Servan; outre le manoir épiscopal et sa chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, il s'y trouvait une chapelle frairienne sous le vocable de Saint-Barthélemy. Cette dernière fut restaurée en 1652, et deux siècles plus tard érigée en église paroissiale, lorsque le territoire de Château-Malo fut distrait de la paroisse de Saint-Servan.

Dès 1839, en effet, M^{sr} de Lesquen donna pouvoir à M. Jean-Marie Fournier de Bellevue d'exercer à Château-Malo presque toutes les fonctions pastorales; le premier baptême y fut fait le 22 février de cette année-là.

Un an plus tard, une ordonnance royale en date du 27 février 1840, et une ordonnance épiscopale datée du 20 mars suivant, érigèrent Château-Malo en paroisse; M. Fournier de Bellevue fut alors officiellement reconnu en qualité de recteur.

1. Le *Roman d'Aquin ou la Conquête de la Bretagne*, p. 45.

Ce respectable ecclésiastique, véritable fondateur de la nouvelle paroisse, l'administra jusqu'en 1853, époque à laquelle il fut transféré à Saint-Coulomb.

ÉGLISE. — La première église paroissiale de Château-Malo fut, ainsi qu'il vient d'être dit, l'ancienne chapelle de Saint-Barthélemy; mais comme elle était insuffisante pour les besoins de la population, on résolut d'en construire une plus convenable. Le 20 avril 1842, M^{gr} Saint-Marc vint donc bénir la première pierre d'un nouvel édifice qui, achevé quatre ans après, fut solennellement béni le 29 septembre 1846 par M^{gr} de Lesquen, alors évêque démissionnaire de Rennes retiré à Dinan.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Barthélemy*, convertie aujourd'hui en maison d'école.

2^o *Notre-Dame*, dépendant du manoir épiscopal et complètement rasée maintenant.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE CHATEAU-MALO.

Jean-Marie Fournier de Bellevue (1840-1853).

Joseph Lechat (1853, † 1857).

Jean-Pierre Turmel (1857-1876).

Jean-Louis Porteu (1876-1877).

Augustin Dupuy (1877-).

CHATEAUNEUF

Ecclesia Castri Novi (xvi^e siècle), — *Chasteauneuf-de-la-Noë* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Il est difficile de savoir ce qu'était primitivement Châteauneuf. Le château qui lui a donné vraisemblablement naissance a-t-il remplacé une prétendue ville gallo-romaine nommée Noiodum, ou la ville légendaire de Gardoine, dont le *Roman d'Aquin* raconte longuement la submersion? Cette question reste presque insoluble et n'intéresse pas directement, d'ailleurs, l'histoire de nos paroisses. Toujours est-il qu'au *x^e* siècle Châteauneuf devint la résidence d'un seigneur appelé vicair du Pou-Aleth ou de Poulet, « *vicarius de Polet* ¹, » lieutenant, semble-t-il, du comte de Rennes et chargé spécialement par lui de veiller à la défense de la côte.

C'est vers cette époque aussi qu'il faut faire remonter l'origine de la paroisse de Châteauneuf, paroisse qui fut confiée par les évêques de Saint-Malo aux soins des chanoines de cette ville, comme nous l'apprend une bulle du pape Luce III confirmant au Chapitre de Saint-Malo, en 1181, la possession de l'église de Châteauneuf.

Au siècle dernier, le recteur de Châteauneuf, nommé par l'ordinaire et seul décimateur dans sa paroisse, avait environ 800 liv. de revenu, en y comprenant les oblations de la chapelle de Dolet, dont nous parlerons ailleurs.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Nicolas, cette église se compose d'une nef avec chevet droit; à ce plan primitif on ajouta au *xvi^e* siècle la chapelle du Saint-Esprit, prohibitive au seigneur de Châteauneuf et placée au Sud du chanceau, avec lequel elle communique par une grande arcade; — puis, vers 1670, la chapelle Saint-Mathurin, située au Nord et au haut de la nef, bâtie par André Belhoste, sieur de l'Hôpital, trésorier de

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 433.

la fabrique, qui y fut inhumé en 1675; — en 1755, la chapelle du Rosaire, reconstruite vis-à-vis la précédente, au Sud de la nef, par Laurent Le Breton; — enfin, la tour, dont nous ignorons la date précise, posée au Nord du chancel.

Dans cette église étaient érigées les confréries du Saint-Sacrement, fondée vers 1680 par le recteur Julien Rosselin; de Saint-Yves, mentionnée en 1733, et du Saint-Rosaire.

Le seigneur de Châteauneuf était fondateur et seul prééminent dans cette église, y ayant ses armoiries en litre et dans les verrières, et y possédant une chapelle prohibitive et un tombeau dans le chancel avec enfeu¹.

Il existe au château de Châteauneuf² un *Terrier ms.* du xviii^e siècle qui offre un grand intérêt; nous y voyons représentés les principales vitres de l'église Saint-Nicolas et le tombeau que les seigneurs du lieu y avaient élevé.

Au chevet de l'église s'ouvre une grande fenêtre flamboyante qui a été récemment reculée parce qu'on a allongé le chœur; malheureusement elle a perdu sa verrière, qui devait être magnifique, d'après la représentation qu'en donne le *Terrier*. On y voyait sur trois rangs la Passion de Notre-Seigneur figurée en douze tableaux accompagnés de légendes explicatives que nous transcrivons. Premier rang : *il se donne à nous* (ce devait être la Cène), — *ensuite lave leurs pieds*, — *s'ache-*

1. La seigneurie de Châteauneuf, possédée successivement par les familles de Rochefort, de Ricux, de Béringhen et Baude de la Vieuville, fut érigée en marquisat en 1702 par Louis XIV en faveur de Jacques de Béringhen. Au siècle dernier, ce marquisat s'étendait en cinquante paroisses et comptait parmi ses vassaux les seigneurs de Coëtquen, du Gage, de la Motte-Beaumanoir, etc. Au seigneur de Châteauneuf étaient dus : par le seigneur du Vivier, « une épée avec ses gardes dorées et le fourreau couvert de velours; » par le seigneur de Bonaban, « un espervier dressé avec ses longues et ses sonnettes d'argent; » par le seigneur de Broons, « un tournet d'argent. » Outre ses droits de bouteillage, foires de Saint-Denis et Saint-Barnabé, marchés, etc., le seigneur de Châteauneuf avait « le droit de faire courir quintaine le mardi de Pâques à ceux qui ont épousé ou banny en l'église de Châteauneuf, » plus « le droit de faire sauter et plonger les poissonniers qui vendent le poisson en détail pendant le carême dans les étangs de Châteauneuf, » et autres droits de même genre à Saint-Méloir-et ailleurs. (*Terrier ms.* — *Arch. du château.*)

2. Ce château n'offre aujourd'hui de remarquable que ses pittoresques ruines et le magnifique parc qui les renferme.

mine au jardin, — se prosterne en terre; = deuxième rang : il fut outragé des soldats, — qui le flagellèrent cruellement, — le chargèrent d'une pesante croix, — où ils l'ont enfin attaché; = troisième rang : il en fut détaché par ses amis — et mis dans un sépulcre, — il ressuscite le troisième jour, — à une vierge il apparaît. Des dais flamboyants surmontaient ces diverses scènes et offraient l'écusson suivant : *mi-parti : au 1^{er} d'azur à cinq besans d'or, qui est de Rieux; coupé de vair d'or et d'azur, qui est de Rochefort; au 2^o d'argent au lion de sinople coupé de gueules, qui est d'Espinay.* Au sommet des quatre arcatures ogivales de la fenêtre étaient quatre écussons : *1^o d'azur à dix besans d'or, 4, 3, 2, 1, qui est de Rieux; — 2^o vairé d'or et d'azur, qui est de Rochefort; — 3^o écartelé au 1^{er} d'hermines plein, qui est de Bretagne; aux 2^o et 3^o d'azur à cinq besans d'or, qui est de Rieux; au 4^o vairé d'or et d'azur, qui est de Rochefort; — 4^o écartelé de Rieux et de Rochefort.* Dans les cœurs flamboyants du haut de la fenêtre apparaissaient la Résurrection des morts et le Jugement général; au sommet de l'ogive avait été postérieurement ajouté l'écusson des de Béringhen : *d'argent à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé de deux quinte-feuilles d'argent.*

De l'examen de ces blasons il résulte que cette belle verrière, à jamais regrettable, et probablement la fenêtre elle-même et le chevet de l'église de Châteauneuf, étaient contemporains de Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf, qui épousa vers 1570 Magdeleine d'Espinay et mourut le 12 février 1591.

Dans ce même chancel se trouvait un autre monument dont on ne saurait trop aussi déplorer la perte : c'était le tombeau des seigneurs de Rieux, placé sous une grande arcade ogivale, du côté de l'évangile. Ce tombeau, de style renaissance, se composait d'abord d'un sarcophage portant l'effigie de deux cadavres avec l'écusson suivant : *écartelé : aux 1^{er} et 4^o d'azur à cinq besans d'or, qui est de Rieux; aux 2^o et 3^o vairé d'or et d'azur, qui est de Rochefort; sur le tout :*

de gueules à deux fasces d'or, qui est d'Harcourt. Au-dessus apparaissait l'épithaphe qui suit :

*Vous qui pleurez la mort des hommes vertueux,
Voici la sépulture du sire Jehan de Rieux;
Les larmes et regrets de sa chière épouse
Vous donnent à cognoistre qu'elle a beaucoup
Ce bon prince breton, enobli de vertuz,
Desquelles nous humains devons estre vestuz,
Qui lui donnent un loz de mémoire éternelle
Quant au corps périssant, mais à l'âme immortelle
Le repos des élus; par quoi, o cher amy,
Qui estes (selon la chair) en péché endormy,
Pleurez la grosse perte que Mort a fait aux siens
Et louez Dieu qui le fait jouissant de ses biens.*

Obiit 24 décemb. 1563.

Deux statues agenouillées couronnaient ce beau monument; elles représentaient le seigneur et la dame de Rieux avec un génie portant ces armoiries : *mi-parti* : au 1^{er} écartelé de Rieux et de Rochefort, avec d'Harcourt sur le tout; au 2^o d'azur semé de fleurs de lys d'or, à une fasce alaisée de sable.

Ce tombeau était donc celui de Jean de Rieux, destiné dans son enfance à l'état ecclésiastique et pourvu d'abord de l'abbaye de Prières, puis de l'évêché de Saint-Brieuc; mais il n'entra jamais dans les Ordres, résigna son évêché et épousa Béatrice de Jonchères, dont il eut entre autres enfants Guy, seigneur de Châteauneuf, dont nous venons de parler à propos de la verrière, et Renée, si connue sous le nom de la belle Châteauneuf. Il est vraisemblable que ce tombeau fut élevé par Guy de Rieux à la mémoire de ses père et mère, par conséquent vers 1570 ou 1580.

Enfin, nous avons dit que la chapelle du Saint-Esprit appartenait au seigneur de Châteauneuf. Édifice ogival voûté en

arête, elle présentait sur sa clef de voûte cet écusson : *écartelé* : aux 1^{er} et 4^e de Rieux, aux 2^e et 3^e parti de Rochefort et d'Harcourt. Elle était aussi décorée d'une belle verrière représentant la Résurrection et le Jugement dernier, et surmontée de trois écussons rappelant la prétention qu'avaient les sires de Rieux de descendre du comte de Bretagne Alain-le-Grand; voici quels étaient ces blasons : au milieu : de Rieux *plein*, écusson posé sur un champ d'*hermines plein*; de chaque côté : *écartelé* de Rochefort et de Rieux; *sur le tout*, de Bretagne.

Ce vitrail a disparu comme le précédent, mais la chapelle du Saint-Esprit conserve encore une tribune réservée aux propriétaires du château de Châteauneuf et présente même quelques débris de la litre armoriée qui l'entourait.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle du château*, signalée en 1584 par l'acte d'un mariage qui y fut alors fait, et dans un aveu de 1687, n'existe plus.

2^o *Saint-Denis*. — Connue vulgairement sous le nom de *Saint-Dennery*, cette chapelle était fort ancienne; on y mariait en 1572 et 1579, et elle avait un cimetière où l'on enterrait en 1628; elle se trouvait dans le faubourg de la Carrée, là où l'on voit encore aujourd'hui un petit oratoire. La dévotion envers cette chapelle avait dû donner naissance à la foire de Saint-Denis, très-ancienne et subsistant encore.

3^o *Saint-Charles*, sise près « le pavé et le jardin Saint-Charles, » à peu de distance du château, est signalée dans une déclaration de 1694; elle n'existe plus.

4^o *Saint-Gilles de Dolet*. — Cette chapelle se trouve dans la paroisse de Saint-Suliac, mais au siècle dernier elle dépendait de la cure de Châteauneuf; nous en parlerons v^o *Saint-Suliac*.

HÔPITAL. — Voy. tome III, 677.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 404, 594 et 622.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE CHATEAUNEUF¹.

J... Lecomte, vers 1540.

Guillaume Le Saulnier, † 7 novembre 1554.

Jean Savary, † vers 1574.

Guillaume Kerynard, pourvu en cour de Rome, prit possession le 17 avril 1574 et résigna l'année suivante.

Michel Le Hayer, pourvu en 1572, résigna en 1576.

Jean Rotier, pourvu le 23 juin 1576, résigna en 1584.

Jean Lecomte fut pourvu le 22 mai 1584; † 16 août 1587.

Jacques Lecomte fut pourvu en août 1587; † 23 novembre 1589.

Jean de la Motte fut pourvu le 26 novembre 1589; † 10 juillet 1595.

Raoul Odyé prit possession le 20 mars 1596 et résigna l'année suivante.

Étienne Lequeu prit possession le 24 août 1597 et fut prieur de Buhen; † 2 novembre 1618 et inhumé dans l'église.

Pierre Gingatz fut pourvu sur la résignation du précédent le 21 octobre 1618; † 16 février 1649.

François Le Prévost, pourvu le 3 mars 1649, résigna en 1654.

Julien Rossetin, pourvu le 11 octobre 1654, résigna en 1693; † 26 juillet 1698 et inhumé dans l'église, près du pupitre.

Guillaume Desbois, pourvu en 1693, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : d'azur à trois croix pattées d'or, 2, 1, et résigna en faveur du suivant, son neveu, en 1743; † 1^{er} décembre 1744.

Guillaume-Anne Desbois fut pourvu le 13 août 1743; † 24 mai 1746.

Jacques-Vincent Menez, pourvu le 24 octobre 1746, résigna en 1782; † 27 septembre 1782.

Joseph-Xavier Fougeray, pourvu le 14 février 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

André Bodinier, chanoine honoraire (1803-1813).

Joseph-Jean Roussel (1813, † 1824).

Joseph Aumont (1825, † 1843).

Mathurin Frangeul (1844, † 1855).

Jean-Marie Daguénet (1855, † 1866).

Joseph Delamaire (1866, † 1876).

François Boutevilain (1876-).

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Reg. de l'état civil, etc.

CHATELLIER (LE)

Parochia Castellarii (1222), — *ecclesia de Castellario* (1319).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Deux chartes des XIII^e et XIV^e siècles nous montrent à cette époque la paroisse du Châtelier parfaitement constituée et les religieux de Saint-Melaine grands décimateurs dans son territoire.

En 1222, Élye, recteur du Châtelier, « *Elyas rector seu vicarius ecclesie Castellarii*, » et les moines de Saint-Melaine prirent Pierre, évêque de Rennes, pour arbitre dans un différend survenu entre eux relativement au charroi, aux pailles et aux chaumes des dimes de cette paroisse, « *super tractu, paleis et straminibus decimarum in parochia Castellarii*. » Il fut convenu que désormais le recteur du Châtelier conduirait à ses frais les dimes de l'abbaye de Saint-Melaine dans les greniers compétents; en revanche, les moines lui paieraient 10 sols chaque année, à la Saint-Luc, et jouiraient des pailles et des chaumes¹.

En 1319, Alain, évêque de Rennes, mit aussi d'accord Guillaume Beaufrère, recteur du Châtelier², et l'abbaye de Saint-Melaine, au sujet des dimes de cette paroisse; les religieux voulaient cueillir les deux tiers des dimes et ne laisser qu'un tiers au recteur; celui-ci prétendait, au contraire, avoir droit à la plus forte portion. L'évêque régla qu'à l'avenir le recteur jouirait de toutes les dimes, mais fournirait chaque année à l'abbaye de Saint-Melaine 14 mines de grain, savoir : 8 mines

1. *Cart. Sancti Melanii*, 495.

2. « *Guillelmum Pulcri fratris rectorem ecclesie Beate Marie de Castellario*. » (*Cart. Sancti Melanii*, 85.)

de seigle, 2 mines d'avoine grosse et 4 mines d'avoine menue, à la mesure de Fougères. Le recteur devrait fournir ces grains dans les octaves de Noël et les amener au presbytère du Châtellier, ou, en cas de retard, à Fougères¹.

Comment l'abbaye de Saint-Melaine perdit-elle ses droits sur Le Châtellier? Nous n'en savons rien; mais, en 1790, M. Bertin, recteur de cette petite paroisse, jouissait d'un fort beau bénéfice, ne payait plus rien à Saint-Melaine et était nommé par l'ordinaire. Il déclara alors qu'il levait seul les dimes « de tous grains, chanvres, lins et cochons, à la onzième gerbe, » et qu'il les estimait 4,000 liv. de revenu; il avait, en outre, un presbytère, situé à un tiers de lieue de l'église, il est vrai, mais vrai petit manoir ayant sa chapelle, ses jardins, ses bois futaie et taillis, et 24 journaux en terre. Le recteur estimait ce pourpris 400 liv., c'était donc un revenu brut de 4,400 liv.; mais les charges, une mine d'avoine due à l'abbaye de Rillé, la pension d'un vicaire, 340 liv. de décimes, etc., diminuaient notablement ce chiffre de rente, et M. Bertin prétendait n'avoir que 2,343 liv. de revenu net².

Ce vieux presbytère, situé auprès du village de Montgreffier, sur un mamelon couvert de bois, avait été bâti en 1650; c'est maintenant une ferme. Les recteurs actuels du Châtellier habitent une maison appelée jadis la Prestimonie — nom qui indique son origine ecclésiastique — et située auprès de l'église.

ÉGLISE. — Notre-Dame du Châtellier, — c'est le nom que portait cette église dès 1319, — occupe l'extrémité des bois de Saint-Germain et le sommet d'une pittoresque colline; à côté se trouvent les vestiges d'une fortification antique qui a donné son nom à la paroisse³.

1. *Cart. Sancti Melanii*, 85.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

3. Remarquons que toutes les localités nommées Châtellier, Châtillon, Châtel, etc., tirent leur origine d'anciennes fortifications, *castella* gallo-romains ou châteaux du moyen-âge.

L'ancienne église n'existe plus; elle était d'ailleurs de construction assez moderne, ayant remplacé un vieil édifice brûlé vers la fin du xvi^e siècle par des huguenots venus de Normandie¹. On y voyait l'autel du Saint-Nom-de-Jésus et le retable en granit d'un autel représentant, sous trois arcatures, le Christ en croix, la Sainte Vierge et saint Jean. Le seigneur du Bas-Châtellier, en 1679, était seigneur supérieur et fondateur de cette église et y avait ses armoiries dans la verrière du maître-autel, son enfeu et sa ceinture autour de l'édifice. Les seigneurs du Haut-Châtellier et de la Vieuxville y jouissaient aussi de bancs et de pierres tombales. On a transféré dans la nouvelle église plusieurs dalles armoriées du blason des Patard de la Vieuxville et provenant de l'ancienne.

Cette nouvelle église, de style ogival, bâtie en 1849, forme une simple croix; elle est ornée de trois autels et d'une chaire, le tout en bois sculpté par M. Hérault. Du sommet de la tour, élevée, faute de meilleure place, au Nord du sanctuaire, on jouit d'un beau panorama, et l'on aperçoit plusieurs châteaux modernes que possède la paroisse.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du vieux presbytère ou de Montgreflier*. — C'est une construction en plein cintre du xvii^e siècle, avec un petit campanile à l'Ouest; elle était fondée d'une messe par semaine et avait des fonts baptismaux et un cimetière. Les recteurs y faisaient jadis la plupart des mariages; l'évêque de Rennes, M^{gr} de la Vieuxville, y administra même la confirmation en 1665. — *Nunc* abandonnée.

2^o *Saint-Denis de la Violette* dépendait de la commanderie de la Guerche. (Voy. tome III, 71.)

3^o *Saint-Maurice du Haut-Villiers*, située au village de ce

1. Il y eut, au reste, une église protestante dans la paroisse même du Châtellier, au manoir de la Vieuxville; fondée vers 1603 par César de la Vieuxville, seigneur dudit lieu, cette église fut desservie par les ministres de Vitré jusqu'en 1641, puis eut ensuite un ministre particulier jusqu'en 1660.

nom, était fondée de messes et très-fréquentée par les pèlerins. — *Nunc* en ruines.

4° *Notre-Dame de Fretay*. — Située dans le beau parc et près du manoir de Fretay, cette chapelle a été bâtie en 1854 par M. de Saint-Gilles, propriétaire de Fretay; c'est une construction ogivale en briques et tuffeau, surmontée d'un élégant petit clocher.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 404, 624 et 643.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SOEURS DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 643.

RECTEURS DU CHATELLIER ¹.

Élye (1222).

Guillaume Beaufrère (1319).

Pierre Mousset, promoteur de l'officialité de Rennes, fit par testament, le 10 juin 1547, une fondation en l'église de Bonne-Nouvelle à Rennes, et y choisit sa sépulture.

Jean Bodin résigna en 1639; † peu après.

Briand de Gaulay, seigneur du Boisguy, sous-diacre et conseiller au Parlement, se fit pourvoir par l'évêque le 5 janvier 1640 et prit possession le lendemain. Mais en même temps Guillaume Rodays, prêtre d'Angers, se fit pourvoir en cour de Rome; l'un et l'autre résignèrent au bout de peu de temps.

Cosme Chasble, diacre du Mans, pourvu le 3 juin 1642, prit possession le 2 juillet.

Étienne Meignan, † 9 avril 1662.

Pierre Gory succéda au précédent et devint en 1672 recteur de Guignen.

Jean Bodin, pourvu en 1674, rendit aveu au roi pour son presbytère en 1679; † 29 mai 1701 et inhumé dans l'église.

François Le Govello, prêtre de Nantes, pourvu le 27 décembre 1701, permuta avec le suivant en 1702.

François Duhil, prêtre du diocèse, précédemment recteur de Cordemais, fut pourvu le 25 octobre 1702; † 4 juin 1717.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14. — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

Nicolas-Rolland Gendron, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1717; † 11 juin 1737 en odeur de sainteté.

Gabriel-Julien Garnier, prêtre du diocèse, licencié en droit et promoteur de l'officialité, fut pourvu le 11 juillet 1737, mais résigna quelques semaines après.

Pierre Fournier, prêtre du diocèse et docteur en Sorbonne, pourvu le 21 septembre 1737, résigna le 15 décembre 1778.

Georges Bertin, précédemment recteur de Coësmes, pourvu le 15 décembre 1778, émigra en 1793 en Angleterre et y mourut.

N... Mouazé (1803-1806).

Georges Delaunay (1806, † 1809).

Charles Rageot La Touche (1809-1817).

Joseph Ohier (1817-1825).

Guillaume Daugan (1825, † 1830).

N... Levêque (1830-1831).

Pierre Ollivier (1832, † 1876).

Joseph Gillot (1876-).

CHATILLON-EN-VENDELAIS

Plebs Catellon (XI^e siècle), — *ecclesia de Castellione* (1142),
— *Chasteion* (1165).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — En racontant les commencements du prieuré de Châtillon-en-Vendelais, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (Voy. tome II, 471, etc.), nous avons par là même fait connaître les origines de la paroisse de ce nom, remontant ainsi au XI^e siècle. Nous avons également dit que les papes Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent les Bénédictins de Saint-Florent dans la possession de l'église Saint-Georges de Châtillon; « *ecclesiam Sancti Georgii de Castellione*¹. »

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

Mais quand vint la Révolution, les moines n'avaient plus guère de puissance à Châtillon et se contentaient de présenter le recteur de cette paroisse. Ce recteur, M. Douillet, était alors grand décimateur de la paroisse, et il déclara, le 15 décembre 1790, que son bénéfice avait un revenu brut d'environ 4,000 liv.; estimant ses charges 1,020 liv., il avoua qu'il lui restait net 2,980 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — Une partie de l'église de Saint-Georges de Châtillon semble remonter au XIII^e siècle : c'est le chœur, terminé par un chevet droit ouvert d'une simple lancette ogivale, et soutenu extérieurement par des contreforts plats. Primitivement l'édifice se composait d'une seule nef, à laquelle furent ajoutées au Nord une chapelle seigneuriale vers le XV^e siècle, et au Midi une chapelle moderne aux environs de 1840. Récemment l'on a reconstruit la nef et bâti au bas de cette nef une petite tour, le tout dans le style ogival. Dans la chapelle septentrionale sont une fenêtre flamboyante et plusieurs écussons frustes. Le seigneur de la paroisse était évidemment le sire de Vitré, qui possédait depuis bien des siècles la châtellenie de Châtillon et le château de ce nom, dont on voit encore les imposants débris à côté du bourg, sur un rocher qui domine un magnifique étang.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du château.* — On prétend avoir découvert, il y a quelques années, les fondations d'une chapelle attenante au château de Châtillon, et y avoir trouvé un tombeau renfermant, parmi des ossements, une fort grande épée.

2^o *Chapelle des Mazures.* — Le 4 novembre 1660, André Charil, sieur des Mazures, et Renée Nouail, sa femme, fondèrent deux messes par semaine, le dimanche et le mardi, dans leur chapelle des Mazures « bastie depuis plus de deux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., I V, 28.

cents ans; » et ils y attachèrent une rente de 50 liv. Cette chapelle ayant été, un siècle plus tard, reconstruite à neuf, fut bénite le 16 août 1752 par M. Danjou de la Noë, recteur de Châtillon, en présence de MM. Frain des Mazures et Charil des Mazures¹.

3° *Chapelle des Rouxières*. — Le manoir des Rouxières appartenait en 1449 et 1513 à André Hardy; la chapelle, interdite nous ne savons pourquoi, en fut réconciliée le 5 juillet 1714. Elle est encore entretenue, mais non desservie.

4° *La chapelle des Hurlières*, dépendant du manoir de ce nom, était fondée de messes, et en 1735 François de Gouyon, seigneur des Hurlières, présenta à l'évêque Joseph Le Clerc pour la desservir².

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 404.

RECTEURS DE CHATILLON-EN-VEDELAIS³.

Jehan Poytevin, vers 1387.

André Engerran, dit *Finor* (1409).

Benoît du Pont (1544).

N... Cherbonnel (1589).

Michel Plessix, chanoine de Rennes, fit une fondation à la cathédrale en 1618; † 25 janvier 1620.

Jean Fournier (1654).

René Jollivet, licencié en droit et aumônier du roi, recteur en 1654, résigna le 22 mai 1691; † 7 décembre 1692.

Noël-Maurice Boulain, prêtre de Saint-Brieuc, prit possession le 17 janvier 1692 et résigna peu de mois après.

Louis Le Chapellier, pourvu en cour de Rome, prit possession le 27 mai 1692; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois tours de même*; il résigna en 1706 en faveur de son neveu qui suit; † 1710.

Jean-François Danjou de la Noë, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 79.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

3. *Ibidem*. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

le 13 avril 1706, prit possession le surlendemain; il devint en 1710 prieur de Saint-Christophe-des-Bois, comme l'avait été son prédécesseur et comme le furent ses deux successeurs immédiats; † 1754.

Jean Hamon, prêtre du diocèse, pourvu le 26 avril 1754, résigna en 1779 en faveur de son neveu qui suit.

Pierre Douillet, d'abord vicaire à Châtillon, fut pourvu de la cure le 14 janvier 1780, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1814.

Amand Murie (1814, † 1818).

Jean Theudes (1818, † 1856).

Julien Piron (1856, † 1878.)

François Coinault (1878).

Eugène Brault (1878-).

CHATILLON-SUR-SEICHE

Ecclesia de Castellione (1158), — *ecclesia Castellionis* (1170),
— *Chasteillon-sur-Saiche* (1332).

Olîm du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — L'église de Châtillon fut donnée de bonne heure à l'abbaye de Saint-Melaine. Dès 1158, Josse, archevêque de Tours, confirmant à ce monastère les donations que lui avaient précédemment faites les évêques de Rennes Marbode et Hamelin, mentionne parmi celles-ci l'église de Châtillon; en 1170, Étienne de Fougères, évêque de Rennes, renouvela cette donation de ses prédécesseurs en plaçant Châtillon parmi les églises dont les moines de Saint-Melaine étaient curés primitifs; enfin, en 1185, le pape Luce III confirma l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Châtillon, « *ecclesiam de Castellione*¹. »

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

C'est donc au commencement du XII^e siècle que l'évêque de Rennes donna Châtillon aux Bénédictins de Saint-Melaine. Ceux-ci gouvernèrent eux-mêmes la paroisse pendant un certain temps, et il faut probablement voir dans un certain moine de Châtillon, « *monachus de Chastelon*, » mentionné dans une charte du XII^e siècle, l'un des pasteurs de cette paroisse¹. Mais plus tard l'abbé de Saint-Melaine se contenta de présenter à l'évêque un prêtre séculier pour administrer Châtillon.

En 1208, les religieux de Saint-Melaine tinrent quittes les héritiers d'un petit seigneur du pays, Hervé de Lancé, d'une somme de 32 liv. que ceux-ci leur devaient. Cette famille se composait alors d'Olive, fille d'Hervé de Lancé, et des trois fils de cette dame, Jean, Raoul et Geffroy ; tous abandonnèrent aux moines leurs droits sur le fief de l'abbaye en Châtillon². De leur côté, les Bénédictins promirent de recevoir Geffroy comme religieux dans leur monastère, de payer une rente de deux quartiers de seigle à Olive, d'un quartier à Jean et d'autant à Raoul, tant qu'ils vivraient ; ils permirent aussi à Olive d'habiter jusqu'à sa mort son herbrégement, qui deviendrait ensuite leur propriété, et ils exemptèrent cette dame de leur payer les droits de mouture pour son blé³.

Dans un autre acte du même *Cartulaire de Saint-Melaine* figure une dame Olive, alors veuve d'Hervé Blanchoiel, qui semble bien la même que la précédente, et qui possédait un fief à Châtillon. Dans un accord qu'elle fit avec les moines du temps de Gervais, abbé de Saint-Melaine, il est fait mention d'un prêtre appelé Hamelin de Mathérie et des bourgeois de Châtillon, « *de Chastelon burgenses*, » nommés Adam Aplésent, Guillaume Thébald, Ernulf le Pipier et Hubaud⁴.

Châtillon avait donc à cette époque une certaine importance,

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 52.

2. « *Omne jus et calumpniam quam habuerunt in Chastelun in feodo monachorum, Deo et Sancto Melanio, in perpetuam elemosinam, donaverunt.* » (*Ibidem*, 178.)

3. *Ibidem*, 178.

4. *Ibidem*, 52.

qu'il devait probablement à l'antique forteresse dont il tirait son nom; les moines de Saint-Melaine ne firent que favoriser le développement de cette prospérité. Ainsi, en 1332, ils obtinrent de Jean III, duc de Bretagne, une foire « pour chacun an, à chacune feste de la Exaltacion Sainte-Croix, en leur ville de Chasteillon-sur-Saiche, ô tous les dreiz, coutumes, redevances et péages, et aultres choses quellesconques à foire appartenant¹. » Un peu plus tard, le duc Jean IV accorda à l'abbaye de Saint-Melaine, le 30 septembre 1380, « un marché par chacune sepmaine, au jour de mardy, en leur bourg de Chasteillon-sur-Seiche². »

Les religieux conservèrent, sinon ce marché, du moins cette foire jusqu'à la Révolution, comme nous l'avons vu précédemment. (Voy. tome II, 27, 28.)

Disons, enfin, que pendant un certain temps ce fut au chantre de l'abbaye de Saint-Melaine que furent affectés les revenus de Châtillon; c'est ce que nous apprennent plusieurs actes d'arrentements sur des « vignes, jardins et herbrégements sis au bourg de Chastillon, » faits en 1535 par dom Jehan de Monterfil, et en 1543 par dom Bertrand Josses, l'un et l'autre chantres de Saint-Melaine.

Avant la Révolution, M^{sr} de Girac, jouissant de la mense abbatiale de Saint-Melaine, afferma en 1784 les biens de l'abbaye en Châtillon 2,060 liv.; cette somme était le produit des moulins de Châtillon, des dimes levées dans les traits du Bourg, de Lancé et de la Rivière, et des droits de pêche, bateau, coutume et péage³.

Vers la même époque, le recteur de Châtillon, M. Vannier, jouissait, d'après la déclaration du 14 avril 1790, de 1,540 liv. de rente, savoir : portion de dimes anciennes et dimes novalés, 1,400 liv.; pourpris du presbytère, 150 liv.⁴

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 47.

2. Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

4. *Ibidem*, t. V, 29.

La paroisse de Châtillon fut supprimée en 1803 et son territoire fut uni à celle de Noyal-sur-Seiche. Mais en 1814 l'évêque de Rennes plaça à Châtillon un prêtre auquel il donna les pouvoirs de recteur, quoiqu'il n'en eût pas le titre légal; ce fut d'abord M. Derennes, que remplaça en 1815 M. Hardy. En 1820, une ordonnance royale érigea Châtillon en succursale et reconnut M. Hardy comme recteur.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Melaine, vraisemblablement par les religieux qui la construisirent au XII^e siècle, cette église offre encore une intéressante portion de l'édifice primitif : c'est une crypte qui devait, à l'origine, se trouver au-dessous de l'abside. Quoiqu'elle ait été défigurée par plusieurs remaniements, on distingue encore bien cette abside, que précède un arc triomphal roman. La crypte est en forme d'hémicycle et l'on y pénètre par deux portes : l'une extérieure, ouvrant sur le cimetière, l'autre donnant accès à un escalier droit qui conduit à une trappe pratiquée dans le pavé du chœur. Ce petit sanctuaire souterrain est ajouré de trois fenêtres, dont celle du centre est relativement moderne, tandis que celles des côtés sont des meurtrières romanes bien conservées. Enfin, des traces d'appareil fort ancien¹ et des pots acoustiques placés dans la muraille achèvent de donner à cette crypte un cachet de haute antiquité. L'autel est une table supportée par une seule colonne, à la façon du moyen-âge, mais la statue de saint Léonard qui le surmonte n'offre d'intéressant que la grande dévotion qui s'y rattache. Tous les ans, en effet, plus de dix mille pèlerins viennent honorer ce saint; ils descendent dans la crypte, prennent des chaînes déposées au pied de la statue, les baisent et s'en entourent dévotement, puis, entrés par la porte extérieure, ils sortent par l'escalier qui conduit au chœur².

1. M. Ramé nous a dit avoir vu dans cette crypte un appareil qu'il jugeait gallo-romain, mais que recouvre aujourd'hui un revêtement moderne.

2. La tradition locale prétend qu'un seigneur de Chambières, en Saint-Armel, ayant

Quant au reste de l'église, disons brièvement que la nef n'offre rien d'intéressant, mais qu'on vient d'y ajouter une jolie petite tour de style roman qui complète avantageusement l'édifice.

Signalons aussi la pittoresque position de cette église : elle est assise sur une grosse motte de terre dont la base est baignée par la Seiche ; cette motte est évidemment l'assiette de l'ancien *castellum* qui a donné son nom à la paroisse.

On voyait aux siècles derniers dans l'église de Châtillon les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Jacques ; la confrérie du Rosaire y était érigée, et dom Louis Jubin y avait fondé la messe du matin chaque dimanche.

CHAPELLES. — 1° *Chapelle de Lancé.* — Lancé est un manoir très-ancien. Nous avons déjà parlé d'Olive de Lancé, vivant au XII^e siècle ; vers le même temps, Théhel de Lancé donna une dime en Noyal à l'abbaye de Saint-Georges, et Olivier de Lancé fit don au même monastère de plusieurs rentes sur sa propre terre seigneuriale de Lancé. Le 30 janvier 1662, Jean Gouycquet, sieur de Kerdaniel, demeurant à son manoir de Lancé, y fit bâtir une chapelle et y fonda une messe hebdomadaire pour laquelle il fit une rente de 60 liv. ¹

2° *Chapelle de la Fleuriaye.* — En 1764, Françoise du Pré, veuve de Joachim Ferré, seigneur de la Fleuriaye, présenta Toussaint Le Plu pour desservir la chapelle de son manoir ; plus tard, la même dame présenta, en 1775, Mathurin Chevet ².

3° *Chapelle de la Malecotaye.* — Roch Louvel, sieur de la Fleuriaye, avocat à la Cour, et Anne Caris, sa femme, ayant

été fait prisonnier, fit un vœu à saint Léonard, regardé comme patron des captifs, recouvra la liberté, et, de retour dans ses domaines, éleva dans la crypte de Châtillon l'autel et la statue de son saint protecteur. Comme la fête de saint Léonard se célèbre le 6 novembre et que le pèlerinage de Châtillon a lieu dans le mois de septembre, aux environs de la fête de l'Exaltation de la Croix, nous croyons qu'il a remplacé un pèlerinage beaucoup plus ancien ayant pour but une relique de la Vraie Croix et ayant donné naissance à la foire autorisée en 1332, qui existe encore.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 42.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

fait bâtir une chapelle à leur maison de la Malecotaye, y fondèrent, le 24 novembre 1653, une messe tous les dimanches et fêtes, et la dotèrent de 48 liv. de rente; l'évêque de Rennes approuva cette fondation le 26 novembre 1653¹.

4° *Chapelle de la Noë*. — Cette chapelle avait 60 liv. de rente et était fondée de messe tous les dimanches et fêtes; en 1708, Michel Laquitou, seigneur de la Noë, présenta pour la desservir autre Michel Laquitou².

5° *Notre-Dame de la Veslaye*. — Le 7 novembre 1673, Antoine de la Fresnaye, vicomte dudit lieu, demeurant à son manoir de la Veslaye, y fit construire une chapelle qu'il dédia à Notre-Dame-des-Anges et à saint Antoine; il y fonda une messe par semaine et lui assura un revenu de 60 liv.³

RECTEURS DE CHATILLON-SUR-SEICHE⁴.

Éven fut témoin en 1205 d'un jugement rendu par la Cour de Rennes en faveur de l'abbaye de Saint-Melaine, à laquelle Gaultier Hay avait donné certaine rente sur le lieu de Brayes.

Jean de Beaumont, chanoine de Rennes et secrétaire de l'évêque (1428). (Voy. tome I^{er}, 225.)

Marc Ollivault (1608).

Jean Poullard, prêtre du diocèse et semi-prébendé de Rennes (1623), résigna en 1642 en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 300 liv.

Guillaume Le Moyne, natif de La Bouëxière, fut pourvu en 1642; † 24 décembre 1647.

N... Baudaire (1683).

Julien Chotier (1684); † 28 février 1700.

Joseph Boüin de Rothillec, recteur en 1701, résigna l'année suivante.

Pierre Orain, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1702; † âgé de cinquante-huit ans, le 24 février 1728.

Siméon Feillot, prêtre du Mans, pourvu le 2 mars 1728, résigna en 1753, avec réserve d'une pension; † 18 mai 1755.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 42.

2. Pouillé ms. de Rennes.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 42.

4. Cart. Sancti Melanii. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.

Jean Le Monnier, prêtre du Mans, pourvu le 14 août 1753, permuta avec le suivant en 1762.

Clément Challou, précédemment recteur de Louisfer, au diocèse de Nantes, fut pourvu le 13 février 1762 et résigna en 1767.

François-Louis Le Breton, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 janvier 1767; † 8 octobre 1772.

Jean-Julien Vannier fut pourvu le 24 octobre 1772; † 1783.

Jean-François Vannier, pourvu le 29 avril 1783, gouverna jusqu'à la Révolution et fut exilé à Jersey en 1793.

Jean-René Hardy (1820-1828).

N... Fourmond (1828-1833).

François Garnier (1833, † 1834).

Joseph Pellan (1834-1844).

Pierre Rouxel (1844-1856).

N... Pichou (1856-1859).

Charles Macé (1859-1867).

Louis Hubert (1867-).

CHAUMERÉ

Ecclesia de Chaumereyo (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — M. Marteville dit que cette petite paroisse fut « séparée de celle de Piré en faveur du seigneur de la Cour de Chaumeré. » (*Dict. de Bret.*, I, 178.) Nous ignorons sur quelles preuves s'appuie cette assertion, et nous ferons remarquer qu'en 1427 Chaumeré était déjà paroisse, ayant alors deux manoirs : la Cour de Chaumeré, appartenant au vicomte de la Bellière, et la Motte de Chaumeré, possédée par la fille de Jean de Denée. Plus tard, les familles de Maubiez, de la Fontaine, d'Erbrée et de Birague possédèrent successivement la seigneurie de Chaumeré aux xvi^e et xvii^e siècles¹.

1. Anciennes Réform. de la noblesse. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

Le recteur de Chaumeré, nommé par l'ordinaire, fut taxé en 1516 à 60 sols de décimes et jouissait en 1646 d'un revenu de 450 liv. seulement, d'après le *Rolle diocésain ms.* de cette époque.

Chaumeré fut supprimé comme paroisse en 1803 et son territoire fut uni à la paroisse d'Ossé; mais une ordonnance royale du 16 avril 1826 érigea de nouveau Chaumeré en succursale.

On conserve au presbytère de Chaumeré deux curieux manuscrits, l'un renfermant la collection des actes du concile d'Angers tenu en 1448 et des statuts synodaux de Rennes édictés au xv^e siècle par nos évêques Jacques d'Espinay et Michel Guibé, et se terminant par les actes d'épousailles faites en l'église de Chaumeré à partir de 1573; — l'autre contenant les comptes des trésoriers de la fabrique de Chaumeré à partir de 1525.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Médard, cette église se compose d'une simple nef, terminée par un chevet droit élevé vers 1603. Une fenêtre flamboyante, aujourd'hui bouchée, apparaît encore derrière le maître-autel. A cette nef primitive on ajouta plus tard deux chapelles, dont l'une, au Midi, fut bâtie en 1634 avec la permission de René de Birague, baron d'Entrames et seigneur de Chaumeré, qui exigea la pose de ses armoiries sur une pierre au-dessus de la fenêtre et dans le vitrail de cette fenêtre; l'autre, construite précédemment, fut restaurée, paraît-il, vers le même temps, car elle porte la date 1637. C'est dans cette dernière qu'en 1638 fut érigée la confrérie du Rosaire. René Godelou, sieur de la Saudraye, donna à cette occasion un autel, et le recteur René Morin, assisté de ses prêtres, Jean Savouré et Jean Carré, pria les Dominicains de Bonne-Nouvelle de venir eux-mêmes établir l'association¹. Un

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 5.

siècle plus tard, en 1763, on voyait aussi érigée à Chaumeré la confrérie des Cinq-Plaies.

Derrière le retable du maître-autel, placé en 1638, on voit quelques vestiges de sculptures en pierre devant appartenir à un autel primitif enfoui peut-être sous ces lourdes boiseries. Dans le mur septentrional est aussi placée une brique funéraire qui rappelle le souvenir de Gilonne Colombel, dame des Mazures, † 1686, et bienfaitrice de la paroisse.

En 1584, la Cour de Rennes fit faire une enquête relativement aux pierres tombales de l'église de Chaumeré. Au siècle dernier, le seigneur de Piré était seigneur fondateur de la paroisse; c'est le titre que prit en 1778 Guillaume de Rosnyvinen, marquis de Piré, qui vint alors nommer la grosse cloche de Chaumeré avec Émilie Hay, dame de Bonteville.

Il n'y a point de chapelle dans cette paroisse.

RECTEURS DE CHAUMERÉ¹.

Guillaume Le Marchant (1525).

Georges Bourdon (1573 et 1589).

F... Fontaine (1594).

René Courgeon, semi-prébendé de Rennes, fit en 1598 une fondation à la cathédrale, où il fut inhumé.

Guillaume Henry, neveu du précédent, recteur dès 1619, fut sous-chantre à la cathédrale de Rennes et fit des fondations en cette église et en celles de Chaumeré et de Domalain; † en 1640 et inhumé dans la cathédrale, en la chapelle des Guibé, « à costé de la tombe de René Courgeon, son prédécesseur. » La fondation qu'il fit à Chaumeré consistait en une messe chantée tous les mercredis et valait 62 liv. 10 s. de rente.

René Morin (1634 et 1642).

François Lancelot (1660).

Michel Blanchard (1693).

Jacques-Pierre Aubert (1698) résigna en 1703.

Hippolyte Cochet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 octobre 1703.

1. *Reg. ms. de Chaumeré. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 80. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

François Cherdo résigna en 1735.

Joseph Mainguet, prêtre du diocèse, pourvu le 20 décembre 1735, résigna l'année suivante.

François Desnos, prêtre du diocèse, fut pourvu le 31 octobre 1736; † 1737.

Jean Chevalier, natif de Janzé, fut pourvu le 29 mars 1737; † âgé de quarante-huit ans, le 27 mai 1755, et inhumé le 28 dans le chœur de l'église, du côté de l'épître.

Jean Georgin de la Hunaudais, natif de La Chapelle-Erbrée, pourvu le 9 octobre 1755, prit possession le 15; † âgé de cinquante-quatre ans, le 19 mars 1770, et inhumé le 21 dans le cimetière.

Jean Poisson, pourvu le 4 avril 1770, prit possession le surlendemain et résigna en 1783; † âgé de soixante-six ans, le 25 décembre 1783, et inhumé dans l'église le 26, près la chaire.

Julien-Jean Vaucelle, pourvu le 24 décembre 1783, prit possession le 28, gouverna jusqu'à la Révolution et émigra à Jersey en 1793.

Guillaume Gallais (1826, † 1862).

Guillaume Lemenant (1863, † 1874).

Louis Veillard (1874-1879).

Ange-Marie Rougé (1879-).

CHAUVIGNÉ

Ecclesia Calvinici (XI^e siècle), — *Calvineium* et *Chauvineium* (XIII^e siècle), — *Chauvineyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

ORIGINES. — Durant le XI^e siècle, un seigneur du nom de Gradelon, et surnommé Ivelin, donna en mourant à sa femme, appelée Guidonie, le moulin de Boismine, situé sur la rivière de Minette, avec toute la mouture de la paroisse de Chauvigné, dont les habitants étaient dans l'usage de y apporter leurs grains. Plus tard, Guidonie elle-même, se sentant près de

mourir, disposa de ce moulin en faveur des religieux de Marmoutiers et du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, qu'ils avaient fondé quelques années auparavant.

L'exemple de cette dame trouva, semble-t-il, des imitateurs dans les autres seigneurs de la paroisse, car vers le milieu du XII^e siècle les Bénédictins de Saint-Sauveur paraissent avoir été en possession de la plus grande partie des dîmes. Néanmoins leur jouissance ne fut pas toujours exempte de difficultés et de contestations, et il est resté souvenir de l'opposition qu'ils rencontrèrent de la part de Guillaume d'Aubigné, alors seigneur de Chauvigné.

Leur différend, du reste, s'arrangea à l'amiable. Par suite d'un premier accord, le sire d'Aubigné accorda au prieur de Saint-Sauveur les deux tiers de toute la dîme de sa terre de Chauvigné, « *duas partes decime terre sue de Chauvineo*, » et une place dans le cimetière de Saint-Georges pour y bâtir une maison. Puis de nouvelles difficultés étant survenues, et l'évêque de Rennes, Pierre de Dinan, s'étant présenté comme médiateur, il fut entraîné à des concessions beaucoup plus larges en faveur des religieux. « Par cette seconde transaction, en effet, qui est de l'an 1200, il leur abandonna toutes les dîmes de Chauvigné, tant celles des terres pour lors cultivées que celles des terres qui le seraient plus tard, à l'exception des pailles et des détraits qu'il se réserva pour lui-même, réserve, du reste, qu'il étendit à toutes les dîmes, à celles même sur lesquelles il ne pouvait prétendre aucun droit¹. » Il leur concéda, en outre, dans le bourg de Chauvigné une place qu'il affranchit de tous droits et de toute servitude, pour y établir une grange, « *ad grangiam faciendam unam plateam in burgo de Calvigneio liberam omnimodo et immunitem*. » Enfin, il leur fit la remise d'une provision d'avoine que lui et ses ancêtres avaient coutume de prélever sur les dîmes qui leur étaient propres.

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*.

De leur côté, Thomas, prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, et les religieux de Marmoutiers, abandonnèrent à tout jamais au seigneur d'Aubigné et à ses successeurs le moulin de Boismine, « *molendinum de Birmina,* » à la condition qu'ils y percevaient chaque année, à la fête de Noël, 4 mines de froment, mesure de Fougères. Il fut, en outre, stipulé que dans le cas où le moulin viendrait à être ruiné, ou bien que son produit ne suffirait plus à fournir aux religieux la quantité de froment convenue, le seigneur d'Aubigné ou ses successeurs seraient tenus de leur constituer cette même rente sur une autre de leurs terres¹.

Aux siècles derniers, la paroisse de Chauvigné était divisée en quatre traits : Brimblin, la Moisonçais, la Rouairie et Coury.

Le seigneur de Bonnefontaine, en Antrain, jouissait alors à Chauvigné de plusieurs privilèges prouvant qu'il avait hérité en cette paroisse des anciens droits des sires d'Aubigné; voici les principaux : droit de prééminence et de seigneur fondateur dans l'église de Chauvigné; — droit de foire dans cette paroisse aux jours de la mi-carême, de Saint-Georges et de la Transfiguration; — droit de grangeage, pailles, balles, vannures et écossons de dîmes cueillies dans la même paroisse et appartenant soit au recteur de Chauvigné, soit au prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, lesquelles pailles, balles, etc., les hommes et teneurs étaient tenus de charroyer aux fanneries du seigneur; — droit d'exiger du propriétaire d'une maison sise au bourg de Chauvigné une mesure d'avoine pour son cheval et celui de sa dame lorsqu'ils allaient à la messe en cette paroisse.

Enfin, le presbytère de Chauvigné relevait lui-même du seigneur de Bonnefontaine, et le recteur devait offrir chaque

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain.* — *Bibl. Nat.*, ms. lat., n° 22355.

année à ce dernier, le jour du Sacre, « un chapeau de roses, » sous peine de 60 sols d'amende¹.

A cette même époque, le recteur de Chauvigné, présenté par l'ordinaire, pouvait avoir environ 800 liv. de rente.

ÉGLISE. — Dédiée à Notre-Dame (l'Assomption, 15 août), l'église de Chauvigné se composait primitivement d'une seule nef romane terminée par un arc triomphal et une abside de même style; il reste encore debout assez de la côtale septentrionale, de l'arcade et de l'abside pour être certain du fait. Mais au xvi^e siècle on reconstruisit une partie de la nef et du chœur; au xvii^e on bâtit une chapelle au Nord du sanctuaire; au xviii^e on éleva les deux autres chapelles formant bras de croix, et enfin de nos jours on a, en 1851, agrandi un peu l'édifice en prolongeant la nef vers l'Ouest.

Ce que nous appelons la chapelle au Nord du sanctuaire sert maintenant de sacristie; peut-être était-ce à l'origine une chapelle seigneuriale, peut-être simplement une chantrerie; ce qui est positif, c'est que sa voûte lambrissée et peinte en bleu, avec étoiles d'or, n'indique pas une sacristie ordinaire de campagne. Sur cette voûte on lit ce qui suit : *Pries p. Mre Jacq^s Baudoin Rr, les prestres dom Renè Caty curé, Blaise Baudry, Thomas Tropicé, Pierre Cogranne, François Landormy, Pierre Tatin. 1654.*²

Le seigneur de Bonnefontaine avait jadis, avons-nous dit, le droit de prééminence en l'église de Chauvigné; après lui, deux autres seigneurs y jouissaient de certains privilèges : le seigneur de Brimblin y avait droit d'enfeu, et en 1521 Jean de Porcon, seigneur de la Maison-Neuve, avait obtenu l'autorisation d'y avoir une pierre tombale. Ce dernier, pour témoi-

1. M. Maupillé, *Notices précitées*, p. 34 et 57.

2. Ces prêtres étaient vraisemblablement des bienfaiteurs de l'église; l'un d'eux, Blaise Baudry, avait fondé chaque vendredi une messe solennelle à diacre et sous-diacre et l'avait dotée de 25 liv. de rente.

gnier sa reconnaissance à la fabrique, fit don d'une robe de velours de soie pour la statue de Notre-Dame honorée dans l'église.

Ce tombeau du seigneur de Porcon apparaît encore dans l'église de Chauvigné; c'est une dalle de granit portant simplement l'écu des de Porcon : *d'or à la fasce d'hermines, accompagnée de trois fleurs de lys d'azur.*

Deux autres pierres, appartenant peut-être au seigneur de Brimblin, dont nous ignorons les armes, portent *cinq fusées posées en bande.* Enfin, une quatrième tombe présente gravés sur la pierre le millésime de MCCCCXLV et une croix orlée dont le pied se termine par une fleur de lys.

D'autres pierres blasonnées apparaissent encore dans le pavé de l'église de Chauvigné, mais ce ne sont pas des tombeaux, elles proviennent de Saint-Georges, et nous en parlerons à l'instant.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Georges.* — Située au village de même nom, à un kilomètre de Chauvigné, la chapelle ou plutôt l'église Saint-Georges avait, d'après la tradition locale, une importance égale à celle de Chauvigné. S'il faut s'en rapporter au témoignage des habitants, on aurait jadis célébré alternativement l'office divin dans les deux églises, sauf aux fêtes principales, pour lesquelles l'église de Chauvigné aurait eu le privilège de la célébration, comme aussi des baptêmes et des mariages. Néanmoins l'église Saint-Georges avait son cimetière, dans lequel se faisaient les inhumations concurremment avec celui de l'église de Chauvigné.

Il paraît certain que l'église Saint-Georges existait dès le XII^e siècle, puisqu'il est fait mention de son cimetière avant l'an 1200; il est positif aussi qu'en 1731 on inhumait encore dans ce sanctuaire ainsi que dans ce même cimetière. Mais vingt ans plus tard, M^{er} de Vauréal, évêque de Rennes, — sur les plaintes formulées par M. Anger, recteur de Chauvigné, contre ses fabriciens qui, malgré la modicité des revenus pa-

roissiaux, s'obstinaient sans raison à entretenir Saint-Georges, — défendit d'employer désormais à cet usage les deniers de la fabrique. Les motifs sur lesquels le prélat se fondait pour édicter cette défense étaient que l'église Saint-Georges était « très-inutile pour le service du public, sans fondations, sans ornements, sans titres ni enseignements de son existence ni de son origine, et très-onéreuse au général de la paroisse, qui ne pouvait qu'à peine fournir à l'entretien de l'église paroissiale les choses les plus nécessaires ¹. »

Quelque positive qu'ait été cette défense, elle ne put abolir tout d'un coup d'anciens usages, et les saints mystères continuèrent d'être célébrés à peu près comme auparavant dans l'église Saint-Georges. M^{sr} Des Nos en 1767, et M^{sr} de Girac en 1771, se crurent obligés de renouveler les ordonnances de leur prédécesseur. Or, voici ce qui arriva : Joseph du Bois Le Bon, seigneur de la Chottais, se disant seigneur prééminentier de l'église Saint-Georges du chef de sa femme Renée de Porcon, lassé de réclamer inutilement près de l'évêque, se détermina à porter l'affaire devant les tribunaux ; il fit assigner le recteur et le général de Chauvigné, prétendant contraindre l'un comme décimateur à l'entretien du chœur, et l'autre aux réparations de la nef. Mais la Révolution vint, semble-t-il, avant que cette affaire eût été jugée.

Au commencement de ce siècle, l'église Saint-Georges fut démolie et une partie de ses pierres fut employée à repaver l'église de Chauvigné ; c'est ainsi que l'on trouve en cette dernière neuf grandes dalles de granit, portant toutes le même écusson en bannière, dont voici la teneur : *écartelé aux 1^{er} et 4^e de sable à trois fleurs de lys d'argent, qui est de la Marzelière ; aux 2^e et 3^e contre-écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'or à une fasce d'hermines accompagnée de trois fleurs de lys d'azur, qui est de Porcon ; aux 2^e et 3^e pallé d'or et de gueules de six pièces, qui est de Saint-Brice ; sur le tout.....* Ce sont les

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil. ; 9 G, 44.

armoiries de Renaud de la Marzelière, seigneur de Bonnefontaine, fils de Pierre et de Françoise de Porcon, arrière-petite-fille de Jeanne de Saint-Brice. Ce seigneur épousa en 1567 Marie du Gué, dont l'écusson est peut-être le « *sur le tout* » effacé du blason précédent, et mourut en 1588. Il est probable que ces neuf pierres formaient une litre seigneuriale autour de l'église Saint-Georges, ce qui semble indiquer que cette église fut reconstruite au xvi^e siècle, du temps de ce Renaud de la Marzelière ¹.

Aujourd'hui l'on ne voit plus au village de Saint-Georges que l'emplacement de son église et la croix de son cimetière. A côté se trouve l'ancien manoir de la Harcherie, que M. Maupillé regarde comme le berceau de la famille de Porcon.

2^o *Chapelle de la Rouairie*. — M. Maupillé croit qu'il s'agit de l'ancien manoir de la Rouairie dans une charte du xiii^e siècle, où l'on voit les moines de Saint-Melaine donner à ceux de Savigné une certaine pièce de terre située près de la Rouairie, habitée par eux, « *peciam terre sitam juxta Roharderiam quam habitant* ². » Quoi qu'il en soit, la Rouairie fut de bonne heure sécularisée et devint un simple manoir possédé en 1427 par Pierre Poupart. La chapelle se trouvant près de cette maison n'existe plus.

3^o *Chapelle de Fretay*. — Les religieux de Savigné possédaient près de la Rouairie un grand fief appelé Fretay. Dans le village de même nom s'élevait une chapelle détruite par un incendie vers 1750.

4^o *Chapelle de Brimblin*. — Ce manoir, appartenant en 1427 à Bertrand de Brimblin, avait sa chapelle construite au milieu d'un bois; il n'en reste que des ruines, où l'on se rend encore en pèlerinage pour honorer sainte Apolline.

1. Le fils de ce seigneur, autre Renaud de la Marzelière, baron de Bonnefontaine, rendit aveu au roi en 1604 pour la seigneurie de Chauvigné.

2. *Cart. Sancti Melanii*.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE CHAUVIGNÉ¹.

Gaultier, « *Galterius capellanus de Calvigneio*, » fut témoin en 1200 de l'accord passé entre le sire d'Aubigné et le prieur de Saint-Sauveur-des-Landes.

Guillaume Richeust, official de Rennes (1549).

Rolland Le Bas, licencié en droit canon (1524).

Jehan Poullart résigna vers 1598.

Georges Le Bel, chanoine de Rennes, succéda au précédent (1598).

N... Gobay résigna vers 1602.

Michel Fougère fut pourvu en cour de Rome en 1602.

René Cocquelin (1606 et 1620).

Gilles Raimbault (1622).

Jacques Baudoin (1625-1668).

Claude Le Vayer, sieur de la Hérissaye, nommé en 1669, rendit aveu en 1676 pour son manoir de la Hérissaye, en Pleumeleuc; il se retira en 1689.

Michel Duboys, nommé en 1689, résigna en 1707; † 1708.

Hilaire Jamelot, prêtre du diocèse, fut pourvu le 14 décembre 1707; il résigna et fit, par testament daté du 14 mai 1729, une fondation de 62 liv. dans son église; † 17 mai 1729, âgé de soixante-trois ans, et inhumé le 18 mai dans l'église.

Joseph Anger, prêtre du diocèse, fut pourvu sur la résignation du précédent le 13 mai 1729; † le 4 juin 1766, âgé de soixante-trois ans, et inhumé le 6 juin dans son église.

Jean-Baptiste Galon, prêtre du diocèse, fut nommé le 10 novembre 1766; † 14 avril 1791, âgé de soixante-sept ans, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

François-Pierre Vallée (1803-1806).

Julien Huhay (1807, † 1834).

Julien Chenay (1831-1837).

Joseph Buan (1837, † 1858).

Joseph Lesacher (1858, † 1868).

François Gougeon (1868-1879).

François Janvier (1879-).

¹ Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

CHAVAGNE

Cavana (1030), — *Chavenne* (1158), — *Chaveigne* (1170), — *Chavaiges* (1235), — *Chaveigneum* (xv^e siècle), — *parochia de Campo Vineio* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — Dès la fin du x^e siècle, le bourg de Chavagne, « *vicus qui vocatur Cavana*, » appartenait à un seigneur nommé le vicomte Eudon; ce dernier, n'ayant pas d'enfants, légua tous ses biens à son suzerain, Geoffroy I^{er}, duc de Bretagne, et quand Geoffroy épousa Havoise de Normandie, il fit entrer dans le douaire de cette princesse le bourg de Chavagne, vers l'an 996.

Lorsqu'Adèle, fille de Geoffroy I^{er}, fonda vers 1032 l'abbaye de Saint-Georges, sa mère, la duchesse Havoise, voulut contribuer à cette pieuse fondation et donna au nouveau monastère une partie de son douaire, c'est-à-dire le bourg de Chavagne et le lieu de Champeor, situé sur son territoire, et propre à la construction d'un moulin à eau, « *locum aptum ad construendum molendinum in locum qui dicitur ad Campum Corvi*¹. »

En offrant aux Bénédictines de Saint-Georges le bourg de Chavagne avec toutes ses dépendances, « *com omnibus apenticiiis suis*, » la duchesse Havoise leur avait donné la moitié de l'église paroissiale, car Chavagne était déjà paroisse depuis un certain temps, « *Cavana plebs*. » A qui appartenait l'autre moitié de cette église? Nous ne pouvons pas l'assurer. Toujours est-il que très-peu de temps après la

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 106, 107. — Nous avons vu précédemment, p. 366, que l'abbesse de Saint-Georges fit bâtir à Champeor une chapelle qui se trouvait en Chartres aux siècles derniers.

donation de cette princesse, son fils, le duc de Bretagne, retira à l'abbaye de Saint-Georges cette moitié de l'église de Chavagne et donna en échange aux religieuses l'étang très-poissonneux de Guipel, vers l'an 1040¹.

Il est probable que le duc fit don de cette moitié d'église à l'abbaye de Saint-Melaine, qui possédait peut-être déjà l'autre moitié; nous voyons, en effet, au siècle suivant, Josse, archevêque de Tours, et Étienne, évêque de Rennes, confirmer l'un en 1158, l'autre en 1170, les moines de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Chavagne, « *ecclesiam de Chaveigne*². »

Toutefois, ni l'abbaye de Saint-Georges, ni celle de Saint-Melaine ne conservèrent la présentation du recteur de Chavagne, qui nous apparaît de bonne heure nommé par l'ordinaire. Mais ce recteur devait une rente de grain à l'abbesse de Saint-Georges; il la payait encore en 1633, et voici l'origine de ce devoir :

En 1225, un chevalier nommé Geffroy Le Moine percevait une rente de trois quartiers de seigle sur la dime de l'église de Chavagne, « *tria quartera siliginis annui redditus in decima ecclesie de Chavaiges*; » le recteur était tenu de les lui fournir chaque année, à la Nativité de Notre-Dame. Ce chevalier, qui avait hérité de ce droit, en éprouva certain remords, et pour mettre sa conscience à l'aise il en fit l'abandon à l'évêque de Rennes; celui-ci, alors Josselin de Montauban, transféra cette rente à l'abbaye de Saint-Georges, et il le fit du consentement de P. Testu, sous-chantre de Rennes et recteur de Chavagne, et de Jean Auvernon, vicaire dans la même église³.

Outre cette rente de grain, les religieuses de Saint-Georges possédaient encore en Chavagne, au xvii^e siècle, un fief dit

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 403.

2. *Cart. Sancti Melanii*.

3. « *Concessimus cum assensu et voluntate P. Testu, succentoris ecclesie Redon. qui persona erat ecclesie de Chavaiges et voluntate Johannis Auvernon vicarii ejusdem ecclesie de Chavaiges.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 248.)

« fief de Chavaigne, » s'étendant en Chavagne et Mordelles, et un trait de dime.

Un *Rolle diocésain ms.* attribue en 1646 environ 800 liv. de rente au recteur de Chavagne.

ÉGLISE. — De l'ancienne église de Chavagne, dédiée à saint Martin de Tours, il ne reste plus que la chapelle Saint-Nicolas, dont nous parlerons à l'instant. On voyait dans cette église deux pierres tombales portant, dit-on, des effigies de chevaliers. Plusieurs seigneurs s'y disputaient les prééminences. Il semble qu'à l'origine le seigneur de la paroisse dut être celui de la Motte-au-Vicomte; c'est ce que déclara en 1681 René de Coëtlogon, seigneur de la Motte-au-Vicomte¹. Le nom de ce manoir rappelle, en effet, ce vicomte Eudon qui possédait Chavagne au x^e siècle et cette vicomtesse Roianteline qui fonda à Chavagne aussi une communauté de femmes dont nous avons précédemment parlé. Cependant, en 1530, François Thierry, seigneur du Bois-Orcan, et en 1650 Charles Champion, seigneur de Cicé, se disaient seigneurs de Chavagne; le seigneur de Méjusseaume prétendait aussi au même privilège; mais au xviii^e siècle les officiers du roi réclamèrent cet honneur pour Sa Majesté et firent notamment poursuivre François Champion, baron de Cicé, « pour avoir usurpé la seigneurie de la paroisse de Chavagne². » Quant aux seigneurs de Ménard, la Sillandaye et la Chapelaye, ils avaient seulement des enfeux et des bancs armoriés dans l'église.

Le 8 mars 1729, Lucrette de Santo-Domingue, dame de la Bonnerais, et Julienne Jan firent une fondation de messes de la Sainte Vierge pour faciliter l'érection de la confrérie du Rosaire; celle-ci fut érigée par suite en 1731 dans l'église de Chavagne, où se trouvaient les autels de Notre-Dame et de Saint-Nicolas³.

1. *Arch. Nat.*, P. 4711.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C, 1904

3. *Ibidem*, 9 G, 42.

Quant à la nouvelle église de Chavagne, commencée sous la direction de M. Éd. Saint-Marc, c'est un édifice ogival terminé avec avantage par M. l'architecte Regnault, qui a élevé son joli clocher à jour. On y remarque de belles verrières modernes. Cette église a été bénite par M^{gr} Saint-Marc en octobre 1869.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Nicolas*. — Dernier débris de l'ancienne église, ce petit sanctuaire a été transformé en chapelle de cimetière et il sert aussi de but de procession.

2^o *Chapelle de la Chapelaye*. — Le 21 janvier 1665, Charles Champion et Judith Thévin, seigneur et dame de Cicé, voulant augmenter la fondation faite précédemment dans « la chapelle de leur manoir de la Chapelaye, » la dotèrent de 50 liv. de rente et fondèrent en ce sanctuaire trois messes par semaine aux jours de dimanche, mardi et vendredi, ce qu'approuva l'ordinaire le 20 février suivant¹. Cette chapelle, dont Pierre Allaire fut titulaire en 1722, était dès cette époque en ruine.

3^o *Saint-Guillaume de Ménard*. — Le 9 novembre 1659, Pierre Cormier, sieur de la Vieuville, demeurant à Rennes, fonda deux messes hebdomadaires pour les dimanche et mardi dans « la chapelle de sa maison de Ménard; » il dota cette fondation de 60 liv. de rente et obtint le 12 novembre l'approbation de l'ordinaire². Cette chapellenie, présentée par le propriétaire de Ménard, était desservie en 1705 par le recteur de Chavagne, M. Ribouchon; en 1785, Louis Corvoisier, simple clerc, en fut pourvu sur la présentation de Félicité de la Monneraye, femme de Louis Auffray de Quélambert. — Encore debout, mais abandonnée.

4^o *Chapelle de la Robinaye*. — Le 20 mai 1686, Gilles Privat, sieur du Haut-Chemin, demeurant à Rennes, présenta Antoine

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 42.

2. *Ibidem*.

Macart, prêtre, pour desservir « la chapelle de son manoir de la Robinaye, » dotée de 64 liv. de rente et fondée de deux messes par semaine, le dimanche et le vendredi¹. Aux approches de la Révolution, M. de la Bourdonnaye de Blossac présentait cette chapellenie, dont le dernier titulaire fut Yves Cloirec, clerc de Vannes.

5° *Chapelle de la Sillandaye*. — Elle existe encore, mais aucun souvenir ne paraît s'y rattacher.

6° *Chapelle de la Touche*.

7° *Chapelle de Buris*.

Ces deux dernières chapelles ne nous sont connues que par le *Pouillé ms. de Rennes*, qui les signale au commencement du siècle dernier.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 491.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 663.

FILLES DU SAINT-ESPRIT. — Voy. tome III, 663.

RECTEURS DE CHAVAGNE².

P. Testu, sous-chantre de la cathédrale de Rennes (1225).

Denis Le Louzce, vicaire général de Rennes (1635) ; † vers 1660.

Jean-Baptiste Aubrée succéda au précédent et prit une première fois possession le 26 mai 1664 ; Jacques Potier lui disputa d'abord le bénéfice, puis résigna en sa faveur, de sorte qu'il crut bon de reprendre possession le 29 juin 1662.

Pierre Roullée (1694).

François Ribouchon, recteur dès 1704, fit enregistrer en 1707 ses armoiries : *d'or à une fasce d'azur, écartelé d'azur à une fasce d'or* ; † 1722.

Mathurin Chevy, prêtre du diocèse et précédemment recteur de Pacé, fut pourvu le 23 décembre 1722 ; † 1769.

Jean Gautier, nommé le 40 janvier 1770, dut conserver la cure jusqu'à la Révolution.

Louis-Jean Nouail (1803, † 1820).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 42.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Jacques-Philippe Rastel (1820-1840).

Jean-Marie Mouézy (1840-1854).

Eugène-Pierre Barbe (1854-1866).

François Bonno (1866-).

CHELUN

Ecclesia de Calumpniaco (XI^e siècle), — *Chalunum* (1506),
— *Chalun* (XVI^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — M. de la Borderie a fort bien expliqué l'étymologie du nom de Chelun. Située sur la frontière de la Bretagne, cette paroisse a dû être jadis un objet de litige; car dans la latinité du moyen-âge *calumnia* c'est une querelle, *calumniūm* c'est l'objet d'un litige, et *locus calumniacus* c'est précisément un lieu litigieux¹. Mais nous n'avons pas de détails sur les contestations qui firent donner à la paroisse de Chelun le nom qu'elle porte encore.

Il est pour la première fois question de cette paroisse vers la fin du XI^e siècle. A cette époque, un certain chevalier nommé Auvé, « *miles nomine Alveus*, » donna à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers l'église de Chelun, un emplacement voisin de cette église pour y bâtir une maison, un champ que quatre bœufs pouvaient labourer en un jour et une prairie². Ce don fut fait entre les mains de Girard, abbé de Saint-Aubin, et confirmé, en présence du B. Robert d'Arbrissel, par Sylvestre de la Guerche, évêque de Rennes, à la condition

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, III, 759.

2. « *Ecclesiam que vocatur Calumpniacus et juxta ecclesiam terram ad damum faciendum et terram ad quatuor boves et quoddam pratūm.* (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

que ce prélat serait après sa mort inscrit au *Nécrologe* des religieux de Saint-Aubin d'Angers¹.

Cette chartre n'est pas datée; mais comme l'abbé Girard gouverna de 1082 à 1106, et l'évêque Sylvestre de 1076 à 1093, c'est évidemment entre 1082 et 1093 que Chelun fut donné à Saint-Aubin.

Cette donation fut encore confirmée par Marbode, successeur de Sylvestre sur le siège de Rennes, et par les deux archidiaques de cet évêque.

Il ne semble pas que les Bénédictins de Saint-Aubin aient profité de la générosité d'Auvé pour fonder un prieuré à Chelun; nous ne les voyons point s'établir dans cette paroisse, leur nom y fut bientôt oublié, et jusqu'à la Révolution l'ordinaire en nomma le recteur.

En 1790, ce recteur, alors M. Bodin, déclara que sa cure lui rapportait 668 liv. de revenu net².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre (29 juin), l'église de Chelun remonte au temps de la donation faite aux moines de Saint-Aubin d'Angers, et peut-être fut-elle reconstruite par eux à la fin du XI^e siècle. C'est simplement une nef terminée par une abside. La façade occidentale, acostée à chaque angle de deux contreforts larges et de faible saillie, présente une porte en plein cintre, à double archivoltte en retrait reçue par de simples tailloirs, dont le caractère roman est incontestable. Le mur septentrional de la nef a encore ses longues, hautes et étroites fenêtres en meurtrières. Enfin, l'abside, de forme semi-circulaire, est intérieurement précédée d'un arc triomphal et ajourée d'une petite fenêtre romane; extérieurement, elle est soutenue de contreforts plats semblables à ceux de la façade.

A cet intéressant édifice de style roman on a ajouté deux

1. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, XLV, 468.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1. V, 29.

chapelles ou bras de croix à une époque relativement moderne. Celle du Nord, de style ogival, date de la fin du xvi^e siècle et pourrait bien avoir été primitivement la chapelle seigneuriale des seigneurs du Boisdulier; celle du Midi semble encore moins ancienne.

Mais dans cette chapelle méridionale se trouvent deux petits panneaux de verre peint, composés chacun d'un médaillon circulaire encadré dans d'élégantes arabesques d'un jaune vif avec une tête humaine à chaque angle.

« L'un des médaillons représente la figure en pied de saint André, peinte à plusieurs couleurs, d'un bon style, mais d'un dessin un peu lâche. Dans l'autre, c'est Daniel jugeant les affreux vieillards qui avaient fait condamner la chaste Suzanne. L'enfant prophète siège sur le tribunal. Lié de cordes, poussé, traîné par deux gardes, se présente devant lui l'un des fourbes, qu'une foule émue et curieuse perce de ses regards. Tous les costumes sont du plus pur xvi^e siècle, toutes les figures sont dessinées avec soin et très-bien traitées; le sujet entier est peint en grisaille, sauf le coussin du siège de Daniel et les toques de quelques assistants, qui sont d'un beau jaune. Dans la bordure du médaillon est écrit en capitales romaines ce distique :

A DANIEL DIST VNG TESMOIGN
SOVBZ LAVBESPIN LA PRINS AV POIGN.

« Ces deux vers expliquent la scène et rappellent l'ingénieux expédient au moyen duquel Daniel sut découvrir l'atroce perfidie des deux brigands. Ce second médaillon semblerait un peu plus ancien que l'autre, qui doit pourtant remonter lui-même à la fin du xvi^e siècle, ou tout au moins au commencement du suivant¹. »

Signalons aussi, sous le chapiteau de l'Ouest, un élégant

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, III, 762.

bénitier de pierre formant une coupe à douze lobes soutenue par une colonnette.

Tout autour de l'église de Chelun règnent encore les vestiges de l'ancienne litre seigneuriale. La seigneurie de Chelun, attachée à l'origine vraisemblablement au manoir de la Motte, fut, après la ruine de celui-ci, unie à celle du Boisdulier; on sait que ce dernier manoir passa successivement entre les mains des maisons d'Espinay, du Boisadam, Le Roux et Gardin.

Il est fait mention en 1686 d'une confrérie érigée en l'église de Chelun pour le repos des trépassés, et un peu plus tard de la confrérie du Rosaire, ayant environ 80 liv. de rente.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale de la Forestrie.*

2^o *Notre-Dame-de-Douleur du Boisdulier.* — Par acte du 24 mars 1512, Guy, seigneur d'Espinay et du Boisdulier, fonda au manoir de ce dernier nom une chapelle qui fut dédiée à la Sainte Vierge. L'on y voyait au siècle dernier un groupe de statues de grandeur naturelle, dit-on, représentant la descente de croix de Notre-Seigneur. Le 12 novembre 1680, Jean du Boisadam et Bonaventure de Coëtlogon, seigneur et dame du Boisdulier, fondèrent en cette chapelle une messe pour tous les jours de fêtes chômées¹. Enfin, en 1729, Pierre Michault, vicaire à Chelun, était en même temps chapelain du Boisdulier. — *Nunc* démolie.

3^o *Chapelle des Pazeins.* — Ce sanctuaire, situé sur la limite de l'Anjou, était, dit-on, une fondation des seigneurs du Boisdulier antérieure à la précédente². — Détruite depuis longtemps.

4^o *Saint-Roch de la Besnière.* — Cette chapelle frairienne existe au village de la Besnière, dont les habitants l'entretiennent. Dès 1624, Jean Jamin, prêtre demeurant en ce vil-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82.

2. Réponses au quest. de 1860.

lage, y fonda une messe pour tous les jeudis; plus tard, cette fondation fut augmentée d'une autre messe dite tous les samedis. En 1708, elle avait 36 liv. de rente et le chapelain en était présenté par le recteur de Chelun¹. — Cette chapelle existe toujours et l'on y dit encore la messe aux Rogations.

5° *Saint-Julien*, signalée seulement dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1713-1723).

6° *Chapelle de la Motte*, construite, d'après la tradition, au manoir de la Motte de Chelun, et détruite depuis fort longtemps.

PRIEURÉ. — *Saint-Martin de la Forestrie*, membre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 704).

RECTEURS DE CHELUN².

Marin Levesque, natif de Chelun (1648).

Guillaume Audouard (1658).

G. Jaril (1663).

Jean Douard (1669).

Jacques Pillegrain fut nommé vers 1672; † 1678 et inhumé dans l'église le 12 février, au pied du maître-autel, du côté de l'évangile.

René Lambierge fut pourvu en 1678; † 1686 et inhumé le 5 novembre en l'église.

Pierre Rouzel, prêtre du diocèse, vint en 1687; † 5 décembre 1713 et inhumé dans l'église.

Rolland Masson, prêtre du diocèse, fut nommé en 1714; † 21 juillet 1717, âgé de quarante ans, et inhumé dans le chœur de son église.

Guillaume-Marie Le Coq, prêtre de Quimper, succéda au précédent; † 7 avril 1733, âgé de cinquante-six ans, et inhumé le 8 dans le cimetière.

Yves Cabon, prêtre de Quimper, fut pourvu le 13 novembre 1733 et résigna peu de temps avant sa mort; † 12 septembre 1743, âgé

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 79.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Les six premiers recteurs ne nous sont indiqués que par la Réponse au questionnaire.

de quarante-et-un ans, et inhumé dans le chœur, du côté de l'évangile.

Julien Levesque, nommé dès le mois d'août 1743, résigna en 1760; † recteur de Cintré.

Jean-Baptiste Minois de Vallière, fils de Louis et de Sébastienne Trémar, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 16 décembre 1760 et se démit en 1770; † recteur de Liffré.

Vincent-François Bodin, nommé le 3 septembre 1771, enfermé à Saint-Melaine en 1792, rentra à Chelun en 1796; † à Rennes en 1797.

René-Golven Duclos (1803, † 1821).

Jean Gernigon (1821-1834).

Jean Jégu (1834-1850).

Jean-Baptiste Guillard (1850-1859).

Basile Deshayes (1859, † 1879).

Jean-Baptiste Ménard (1879-).

CHERRUEIX

Charruiers (1181), — *Cherrucys* (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Rien de plus incertain que l'origine de la paroisse de Cherrueix. Nous lisons seulement ce qui suit dans l'*Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau, p. 90 : « En l'an 1029, Robert, duc de Normandie, déclara la guerre au duc de Bretagne Alain, et vint bastir le fort de Charruées près de l'embouchure de la rivière de Coaisnon, pour tenir en respect tout le pays de Dol qu'il venoit de ravager, après quoi il s'en retourna en Normandie, fort content de cette insulte. Alain entra l'année suivante en armes dans le comté d'Avranches, dans le dessein de se venger; mais au lieu de s'attacher d'abord à détruire le nouveau fort, il se contenta de brusler et de ravager les campagnes sans garder aucunes mesures. Nigelle et Alvred le géant, qui estoient dans la place avec de bonnes

troupes, ne perdirent pas l'occasion d'attaquer les Bretons pendant qu'ils estoient debandez et chargez de butin, et en firent un très-grand carnage. »

Peut-être ce château, — dont Ogée signale encore les ruines en 1778, — donna-t-il naissance à la paroisse de Cherrueix et à la famille du même nom. Toujours est-il qu'en 1181 l'enquête pour le recouvrement des biens de l'archevêque de Dol nous apprend ce qui suit : Éven, prêtre de Cherrueix, et six anciens de la paroisse « *de Charruiers : Evenus presbyter et sex legales antiqui homines jurati,* » affirmèrent que les prairies et pâtures, depuis la Calandière jusqu'à Maupol, « *a Calendaria usque Maupol,* » appartenaient à l'archevêque. Ils ajoutèrent que Lesblac, les verdières depuis le Couasnon jusqu'à la mer, le champ de Troussebœuf, la pêcherie de Cherrueix et la terre de Moarec étaient également à ce prélat. Il est aussi fait mention dans cet acte de Guillaume, fils de Urfoen de Cherrueix, « *Will. filius Urfoeni de Charruiers,* » qui devait être le principal vassal du prélat, dont il avait reçu les verdières signalées à l'instant¹. C'est le premier membre que nous connaissions de la famille de Cherrueix, représentée au XIV^e siècle par Olivier de Cherrueix, et en 1513 par Roland et Gilles de Cherrueix, possédant alors en Cherrueix l'un le manoir de l'Aumône, l'autre celui de la Jugandière.

Ce nom de l'Aumône donné à la terre seigneuriale de Cherrueix mérite d'être signalé : les terres appelées *aumônes*, au moyen-âge, étaient toujours des propriétés d'Église, offertes à Dieu par piété. Il est vraisemblable que le manoir de l'Aumône, en Cherrueix, dut avoir, lui aussi, une origine religieuse, puis fut sécularisé comme tant d'autres terres. Mais qui le posséda tout d'abord ? Était-ce l'évêque de Dol ou le recteur de Cherrueix, l'abbé de la Vieuville, qui avait encore un fief dans la paroisse en 1682, ou le commandeur de la Guerche, possédant à la même époque quelques droits féo-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 684.

daux à Cherrueix? Personne ne le saura probablement, car pendant bien des siècles les sires de Cherrueix d'abord, puis la famille Uguet, possédèrent ce manoir.

En 1790, M. Langevin, recteur de Cherrueix, déclara que son bénéfice, à la présentation de l'ordinaire, valait 1,790 liv., mais avait 539 liv. de charges. Voici l'état de ses revenus : le presbytère, un jardin, un verger et deux journaux de terre, 150 liv.; — la moitié d'un trait de dime, dont le seigneur de l'Aumône possède l'autre moitié, 800 liv.; — dîmes vertes, 500 liv.; — dîmes des agneaux, 60 liv.; — tiers du revenu de l'obiterie, 280 liv.¹

ÉGLISE. — Notre-Dame de Cherrueix conserve encore quelques traces de sa première construction au xi^e siècle; elle se compose d'une simple croix, et le mur septentrional de la nef est de style roman : on y remarque deux fenêtres en meurtrières et extérieurement des contreforts plats et peu saillants. Le reste de l'édifice semble avoir été refait à diverses époques depuis le xiv^e siècle. Ainsi, l'ancienne sacristie se trouvant au haut de la nef et au Nord, et nous paraissant être une vieille chapelle seigneuriale, présente une jolie fenêtre de style ogival rayonnant; les transepts, avec leurs grandes ogives aujourd'hui bouchées, ne doivent dater, comme le chœur à chevet droit, que du xvi^e ou xvii^e siècle; toute cette partie de l'église n'a d'ailleurs aucun style; il faut en dire autant de la côtale méridionale de la nef et de la tour formant façade, elles sont en plein cintre et dépourvues de tout intérêt.

Au siècle dernier, le seigneur de l'Aumône était considéré comme seigneur fondateur de la paroisse, mais le marquis de Châteauneuf était seigneur supérieur et avait dans l'église de Cherrueix droit de prééminences, d'écussons et de ceinture².

1. *Arch. du district de Dol.*

2. *Arch. du château de Châteauneuf.*

CHAPELLES. — 1° *Saint-Julien de la Mettrie.* — En 1513, Jean de Taillefer possédait le manoir de la Mettrie, appelé parfois la Mettrie-Taillefer; la famille Le Saige en devint ensuite propriétaire et présenta par suite le chapelain chargé du service d'une chapelle fondée près de ce manoir. En 1727, Jacques Le Saige, seigneur de la Villesbrunes, tuteur de Pierre Le Saige, sieur de la Mettrie, encore mineur, présenta pour chapelain Michel Jouquan, prêtre de Montdol, en place de Vincent Hébert, décédé. Vinrent ensuite les chapelains Joseph Paumier (1736), Charles Laborde (1746), François Juhel (1749) et Joseph Gervy (1765), présentés successivement par Pierre Le Saige, seigneur de la Mettrie, Agnès Gouyon, sa femme, et leurs enfants ¹. — *Nunc* démolie.

2° *Saint-Julien-des-Ardents.* — Cette chapelle, différente, semble-t-il, de la précédente, est mentionnée en 1722 et se trouvait au bord même de la mer. Elle n'existe plus.

3° *Chapelle de la Rigaudais.* — On montre encore l'emplacement de ce petit sanctuaire au village de la Rigaudais.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE CHERRUEIX ².

Éven (1181).

Julien Taillebois, † vers 1612.

Guillaume Rogier remplaça le précédent en 1612.

Louis de Callac résigna vers 1644.

Michel Le Gouverneur, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 19 novembre 1644.

N... fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur à un calice d'or.*

François Lefevre, † vers 1724.

Louis de Blondel, prêtre de Dol, bachelier en Sorbonne, fut pourvu par l'évêque le 29 mars 1721 et prit possession le 21 avril;

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Ibidem* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

il eut à combattre Joseph-Hyacinthe Pinvisie, prêtre de Cornouailles, qui se fit pourvoir à Rome, obtint un visa de l'archevêque de Tours et prit lui-même possession en 1721. Louis de Blondel se maintint toutefois à Cherrueix, devint promoteur de l'officialité diocésaine et résigna le 6 avril 1728 en faveur du suivant.

François-Louis Chatton, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu en cour de Rome, prit possession le 4 juillet 1728 et permuta dix ans plus tard avec le suivant.

Joseph de la Vallée, précédemment recteur de Pleudihen, fut nommé le 19 juin 1738 et prit possession le lendemain ; il résigna le 4 janvier 1752 en faveur du suivant, se réservant 500 liv. de pension.

François Bouassier reçut son visa le 6 mars 1752 et prit possession le 10 du même mois ; † 1766.

Julien Racine, prêtre de Dol, fut pourvu à Rome et prit possession le 12 mars 1766 ; il permuta dès le 15 décembre avec le suivant.

Louis-Thomas Le Boujère, prêtre d'Avranches, précédemment recteur de Trémeheuc, prit possession le 11 mars 1767 ; † 1774.

Antoine Coulombel, prêtre de Dol et vicaire à Saint-Broladre, fut pourvu le 20 août 1771 et permuta en 1780 avec le suivant.

Raoul-Pierre Huet, précédemment recteur de Saint-Léonard, prit possession le 26 octobre 1780 ; † 1784.

François-Olivier Langevin, prêtre de Dol et vicaire à Miniac-Morvan, fut pourvu le 19 avril 1784 et prit possession le 7 mai ; il gouverna jusqu'au moment de la Révolution.

Michel-Antoine de Vienne (1803).

N... Égault (1803-1804).

Gilles Marie (1804-1814).

Servan Lévêque (1814-1824).

Mathurin Daumer (1824-1832).

Guillaume Lainé (1832-).

CHEVAIGNÉ

Ecclesia de Chevenneio (1185), — *parochia de Chavegneyo* (1258), *Chevegnyum* (1411).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Ce que nous avons dit du prieuré de Chevaigné (Voy. tome II, 61) prouve que la paroisse de ce nom existait au XII^e siècle et relevait de l'abbaye de Saint-Melaine. Ce monastère présentait encore en 1679 le recteur de Chevaigné et y possédait un fief et des dîmes; toutefois, à la même époque, le fief du Prieuré était sécularisé et possédé par le seigneur de la Rivaudière.

Chevaigné donna son nom à une noble famille à laquelle Du Paz a consacré quelques pages (*Histoire généalogique des principales maisons de Bretagne*, 790), et dont il est fait plusieurs fois mention dans les chartes du XIII^e siècle. Les sires de Chevaigné habitaient vraisemblablement la Motte de Chevaigné, vieux manoir bâti au bord de l'Ille, appartenant après eux, aux XV^e et XVI^e siècles, aux Busson de Gazon, et en 1682 à Joseph d'Angennes. La Motte relevait de la baronnie d'Aubigné, et ses seigneurs devaient au baron d'Aubigné une paire de gants blancs le premier jeudi de carême¹.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Pierre, apôtre (29 juin), l'église de Chevaigné se compose d'une nef à chevet droit, élevée vers la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e; mais une partie de cette nef a été reconstruite plus récemment et deux chapelles y ont été ajoutées formant bras de croix. Ce qu'il faut remarquer dans cette église, c'est, outre deux portes de style ogival fleuri, la fenêtre du chevet à meneaux dans le style de la renaissance, renfermant les débris d'une belle verrière. La porte du Midi est surtout richement sculptée et blasonnée; celle de l'Ouest n'offre qu'un écusson martelé dans une niche ou cartouche gothique. Des gargouilles grotesques apparaissent au pignon du chevet.

Quant à la verrière, elle est datée de 1550 et présente l'en-

1. *Arch. Nat.*, P. 4715.

sevelissement de Notre-Seigneur. « Les personnages les mieux conservés sont le Sauveur, la Sainte Vierge, saint Pierre et Joseph d'Arimathie. Aux pieds du Christ on voit le donateur vêtu en chevalier et présenté par un religieux. Toutes ces figures sont de grande dimension, d'un bon dessin et d'un riche coloris¹. » Le tympan de la fenêtre est occupé par des écussons; d'abord : *d'azur à trois têtes de lévrier d'argent coupées et accolées de gueules, bouclées et clouées d'or*, qui est Thierry; puis *mi-parti* du précédent et *d'azur à la croix nillée d'argent, gringolée d'or*, qui est du Pontrouault; enfin les mêmes écussons écartelés des armes de quelques alliances. Ces blasons nous rappellent que Pierre Thierry, seigneur de la Rivaudière en 1513, épousa Jacqueline du Pontrouault.

Dès 1464, en effet, le seigneur de la Rivaudière avait « ses blasons, tombeaux et autres prééminences » dans l'église de Chevaigné, car à cette date le duc de Bretagne fit faire une information contre des ennemis de ce seigneur qui avaient brisé ces intersignes. En 1679, Joseph d'Angennes, seigneur de la Rivaudière, déclara aussi qu'il avait droit dans l'église de Chevaigné aux « prééminences, bancs, enfeu et lizière armoyés². » Il est probable cependant qu'à l'origine le baron d'Aubigné et le seigneur de la Motte de Chevaigné étaient les vrais seigneurs de cette église; mais au xvii^e siècle le seigneur de la Rivaudière avait acquis la Motte de Chevaigné, et les sires d'Aubigné n'existaient plus depuis longtemps.

En 1646, le recteur P. Harel sollicita des religieux de Bonne-Nouvelle l'établissement du Rosaire dans son église, et le 2 février 1647 un de ces bons Pères vint ériger cette confrérie à Chevaigné³.

CHAPELLE. — *Chapelle de la Rivaudière.* — Dès 1522 il est fait mention de cette chapelle dans l'aveu que rendit Pierre

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 427.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 42. — *Arch. Nat.*, P. 4709.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 5.

Thierry, seigneur du Boisorcan, pour sa terre de la Rivaudière. Au dernier siècle elle était fondée de deux messes par semaine, les dimanche et samedi. En 1659, Sébastien Gouzian, recteur de Saint-Laurent de Rennes, en était chapelain, et en 1746 Gilles Aubrée, acolyte, en fut pourvu.

Cette chapelle est tombée en ruines, et l'on dit que les boiseries de la chapelle Sainte-Anne, dans l'église de Chevaigné, en proviennent; ces boiseries sont décorées dans le style de la renaissance et ornées des armoiries de la famille Thierry.

PRIEURÉ. — *Chevaigné*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 61.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE CHEVAIGNÉ¹.

Georges Le Duc, seigneur de la Massaye (1555).

François Villeneuve, recteur dès 1582, résigna vers 1630; † 31 mai 1638 et inhumé dans l'église.

François Chevalier (1631).

Jean Le Texier (1634).

Pierre Harel fut nommé vers 1635; † 26 mai 1661 et inhumé dans l'église.

Jacques Baraguère, prieur de Moissy, conseiller et aumônier de la reine, demeurant à Paris, prit possession le 27 juin 1661 et résigna deux ans après.

Michel Beaulieu prit possession le 11 février 1663.

Jean Chaussonnière, recteur en 1678, permuta avec le suivant en 1708.

Jacques de Follenay, précédemment recteur de Rannée, fut pourvu le 7 février 1708 et se démit dès la fin de l'année.

Georges Le Faguais, prêtre d'Avranches, fut nommé le 25 octobre 1708; † 1730.

Pierre Lefas, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 novembre 1730; † 1734.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.

Jean-Baptiste-René Le Ray, prêtre du diocèse, fut nommé le 29 juin 1734; † 1776.

François Chausseblanche, pourvu le 13 mars 1776, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Joseph Chesnais (1803, † 1826).

Joseph-François Cougnault (1826, † 1848).

Joseph Chevalier (1848, † 1864).

Julien Lebrét (1864-1877).

Julien Hilliard (1877-).

CINTRÉ

Ecclesia de Cintreio (1158), — *parochia de Sintreio* (1245),
— *Cintreyum* (1437).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — Les commencements de cette paroisse se rattachent au prieuré de Cintré, dont nous avons parlé. (Voy. tome II, 62.) Dès le XII^e siècle, l'église de Cintré était paroissiale; elle fut d'abord entre les mains des moines de Saint-Melaine, puis entre celles du trésorier de la cathédrale de Rennes; ce dernier conserva jusqu'à la Révolution la présentation du recteur.

Au XIII^e siècle, J..., évêque de Rennes, jugea un différend survenu entre Alain Eschabellan, recteur de Cintré, et Thébaud du Plessix, Guihenoc et sa femme, représentant vraisemblablement les seigneurs du Plessix-Cintré à cette époque¹. Il s'agissait d'une rente de deux quartiers de blé que les moines

1. Le manoir du Plessix-Cintré, situé au bord de la rivière le Flumel, possède encore sa motte féodale entourée d'eau; mais ce n'est plus qu'une ferme. Les vassaux du fief du Bourg devaient au seigneur du Plessix 6 deniers payés à son banc, en l'église, à l'évangile de la messe du jour de Noël, et une bécasse portée au manoir du Plessix.

de Saint-Melaine prélevaient sur la dime de Cintré et donnaient au recteur de la paroisse; les seigneurs du Plessix prétendaient avoir droit à ce grain; mais l'évêque, assisté de ses archidiacres, leur donna tort et commanda aux religieux de continuer à payer cette rente au recteur¹.

La tradition locale prétend que l'église actuelle de Cintré était à l'origine l'église priorale et que l'église paroissiale se trouvait au village de la Bonnemais; elle ajoute que cette dernière église était dédiée à Notre-Dame, qu'elle s'élevait là où se trouve une croix près du village, et que le presbytère était à côté. Nous ne croyons pas devoir attacher d'importance à cette tradition, qui semble avoir pour fondement la chapellenie des Vignes, fondée par la famille Rebillard, habitant le village de la Bonnemais. Cette chapellenie, de deux messes par semaine, se desservait en l'église, et ce qu'on appelle le presbytère de la Bonnemais pouvait bien être la demeure du chapelain.

Quoi qu'il en soit, la paroisse de Cintré était jadis divisée en trois traits : le Bourg, Bintin et la Bréhandaye. En 1790, le recteur, M. Bameulle, déclara que la cure valait 1,500 liv. de rente, mais il fit remarquer qu'il fallait de cette somme déduire les charges du bénéfice, savoir : « la pension d'un vicaire, les décimes, les gages de quatre domestiques, etc.² »

ÉGLISE. — Dédicée à saint Melaine, cette église offre encore une abside romane qui rappelle le xi^e siècle, et par suite les origines mêmes de la paroisse; le reste de l'édifice est plus moderne et date des xvi^e et xvii^e siècles : sur le transept du Nord on lit la date 1574, et sur un pilier des nefs celle de 1641. L'église se compose de trois nefs, de deux transepts et d'une chapelle accolée au Sud du chœur; le clocher s'élève au haut de la nef, sur l'arcade triomphale du chœur.

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 103.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25.

La chapelle au Sud du sanctuaire fut bâtie vers 1630 sur l'emplacement d'une autre chapelle, très-vraisemblablement chapelle seigneuriale, appelée la Vieille-Chapelle; le but de cette réédification, faite par le recteur, M. Hubert, fut d'avoir une chapelle du Rosaire; il demanda, en effet, et obtint des religieux de Bonne-Nouvelle l'érection de la confrérie dans cette chapelle, érection qui eut lieu le 1^{er} octobre 1634. Dans le retable en tuffeau de l'autel du Rosaire est un tableau de saint Dominique, avec cette inscription : *Do. par ma. Ber. Guillart et ho. fe. Hel. Bigot sa compagne 1656*. Il paraît que ces deux personnages avaient contribué aussi à la construction de la chapelle elle-même, car sur l'un des supports de l'arcade faisant communiquer cette chapelle avec le chœur on lit encore : *D. p. me. B. Guillart H. Bigot sa fem. 1641*.

Signalons encore cette courte mais humoristique inscription gravée sur le montant de la porte principale à l'Ouest : *Face mieux qui pourra*.

Au manoir du Plessix-Cintré étaient attachés les droits de prééminence d'église. Possédée successivement par les familles du Plessix, de Verrières, Le Métayer et Rabinard, cette seigneurie vint à la famille Huchet par suite du mariage, en 1623, de Briand Huchet, fils cadet du seigneur de la Bédoyère, avec Louise Rabinard. Aussi en 1682 Isaac Huchet, seigneur du Plessix-Cintré, déclara-t-il jouir dans l'église de Cintré « des prééminences, enfeux, bancs armoriés tant au chanceau qu'à la nef, lisière dedans et dehors, etc.¹ »

On retrouve encore dans plusieurs parties de l'église de Cintré, peintes dans les vitraux et sculptées sur la pierre, les armoiries des Huchet de la Bédoyère : *d'azur à six billettes percées d'argent*, tantôt seules, tantôt écartelées de diverses alliances. A la porte de l'édifice est aussi une pierre tombale portant une inscription gothique effacée et un écu traversé par une épée et se blasonnant : *de sable à neuf billettes d'ar-*

1. Arch. Nat., P. 4709.

gent, qui est Rabinart. C'est donc le tombeau d'un ancien seigneur de Cintré appartenant à cette famille.

Il y avait jadis en l'église de Cintré plusieurs fondations, entre autres celles d'une messe matinale les dimanches et fêtes, et d'une autre messe le dimanche à l'issue de la grand-messe.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle du Plessix-Cintré*, bâtie près du manoir de ce nom, était ruinée dès le XVIII^e siècle, d'après un aveu de cette époque.

2° *Chapelle de Bintin*. — Berceau de la famille de Bintin, et possédé ensuite par les Hingant du Hac, le manoir de Bintin avait une chapelle dont on ne montre plus que l'emplacement; elle était au siècle dernier fondée de messes.

3° *Saint-Roch*. — Cette chapelle, entourée d'un cimetière, devait tirer son origine des pestes qui désolèrent aux XVI^e et XVII^e siècles le pays de Rennes. Située près du bourg, elle n'existe plus.

PRIEURÉ. — *Cintré*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 62.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 621 et 678.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS DE CINTRÉ¹.

Alain Eschabellan (XIII^e siècle).

Guillaume Houllier (1437).

Jacques Cérurier, official de Rennes vers 1500.

Guillaume Freston, fils de Jean, seigneur de la Freslonnière, et de Jeanne de Montgermont, fut lui-même seigneur du Chesnay, en Saint-Grégoire, et de la Baudière, en Pacé; après la mort de son

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Rép. au quest. de 1860, etc.

neveu, Bonabes Freslon, il devint seigneur de la Freslonnière, au Rheu, et y mourut vers 1524.

François Suzanne, official de Saint-Malo-de-Beignon, vivait en 1611; il devint chapelain de Saint-Michel en la cathédrale de Rennes, fonda en cette église les octaves du Sacré et y fut inhumé au milieu de la nef.

N... Hubert (1634).

Jean Gayet fut nommé vers 1649 et résigna en faveur du suivant en 1674; † âgé de soixante-neuf ans, le 15 octobre 1679.

Jean Gayet, dit *le Jeune*, fut pourvu en 1674; † 18 janvier 1684, âgé de trente-cinq ans.

René Corvaisier, nommé en 1684; † 19 avril 1682, âgé de trente-huit ans.

N... de Gourden fut pourvu en 1683; † à Rennes le 4 octobre 1686 et inhumé le lendemain en l'église Saint-Germain de cette ville.

Jean-Baptiste de Lespinay, nommé en 1686; † 21 décembre 1700 et inhumé, selon sa volonté et par humilité, dans le cimetière.

Hervé Énouf, prêtre de Coutances, fut pourvu le 5 janvier 1701 et se démit en 1707.

Jean de la Chévière, prêtre de Nantes, fils de François, seigneur du Pontlouët, en Fougeray, et de Louise Martel, fut pourvu le 6 mars 1708 et résigna en 1733 en faveur du suivant.

Julien-Marie de la Chévière de la Gaudinai, diacre de Vannes, et fils du seigneur de la Gaudinai, en Langon, fut pourvu en cour de Rome le 2 janvier 1736; il résigna ou mourut en 1760.

Julien Levesque, prêtre du diocèse, fut nommé le 5 octobre 1760; † 2 novembre 1762, âgé de cinquante-deux ans.

Julien-François Coullon fut pourvu le 5 novembre 1762 et se démit l'année suivante.

Jean-René Le Boux de Villeneuve, prêtre du diocèse, fut nommé le 14 juillet 1763.

Mathurin-René Bameulle, nommé le 10 septembre 1775, prit possession le lendemain; † 20 septembre 1791, âgé de cinquante-huit ans.

Alexandre Petit (1803, † 1840).

Jean Lesné (1811, † 1830).

Jean Plessix (1834-1840).

Pierre Denieul (1840-1853).

François Bertré (1853-1857).

Jean-Marie Pithois (1857-1872).

François Lefevre (1872-).

CLAYES

Ecclesia de Cleiis (1122), — *de Clees* (1158), — *de Cleis* (1187), — *Clayes* (1266).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — En 1122 Donoald, évêque d'Aleth, et en 1187 l'un de ses successeurs, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirmèrent l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Clayes. Josse, archevêque de Tours, fit la même chose en 1158.

Il ne paraît pas cependant — quoi qu'en ait dit M. l'abbé Oresve (*Dictionnaire de Bretagne*, I, 182, notes) — qu'il y ait jamais eu un prieuré à Clayes; les religieux de Saint-Melaine se contentèrent, semble-t-il, d'unir leurs terres et droits en Clayes à leur prieuré de Saint-Gilles.

En 1231, ces moines affermèrent à Guillaume, recteur de Clayes, « *Guillelmo persone de Clayes*, » un jardin et une vigne qu'ils possédaient près de l'église paroissiale. Plus tard, en 1266, ils obtinrent de Bertrand, seigneur de Saint-Gilles, que les hommes de leur fief de Clayes ne lui devraient point d'aide; par ce dernier acte on voit que la terre de Clayes, « *tota terra de Clayes*, » loin d'appartenir tout entière à l'abbaye de Saint-Melaine, était au contraire possédée par plusieurs chevaliers, tels qu'Alain de Parthenay, Mathieu Hay et les héritiers de Raoul de Clayes¹.

Aux siècles derniers, l'abbaye de Saint-Melaine ne possédait plus qu'un bailliage en Clayes, et toutes les dîmes appartenaient au recteur de cette paroisse; les moines avaient

1. *Cartul. Sancti Molanii*, 172, 217.

même cessé à cette époque de présenter ce recteur à l'évêque. Aussi en 1790 M. Lesné, recteur de Clayes, déclara-t-il que sa cure valait 900 liv. de rente en dîmes tant grosses et menues que noales; il avait, de plus, son presbytère avec un jardin, un verger et un pré; mais il estimait 153 liv. ses charges, de sorte qu'il ne lui restait net que 747 liv.¹

Clayes fut érigée en succursale en 1803, et M. Leduc en fut nommé recteur; il eut pour successeur M. Chevillard en 1808; mais la paroisse fut supprimée administrativement en 1814 et son territoire fut uni à celui de Parthenay. Toutefois M. Chevillard conserva vraisemblablement ses pouvoirs jusqu'à sa mort, arrivée en 1825, et fut même remplacé cette année-là par M. Mollié. Par ordonnance datée du 16 avril 1826, le roi érigea de nouveau Clayes en succursale.

ÉGLISE. — L'église de Clayes, dédiée à saint Pierre, apôtre (29 juin), est une simple nef à chevet droit; le peu de caractère architectural qu'elle conserve consiste en quelques vestiges d'appareil roman en feuilles de fougère dans la muraille méridionale du chœur, et en une porte ogivale ornée de quelques sculptures flamboyantes; cela suffit, au reste, pour reconnaître dans ce modeste sanctuaire l'existence primitive d'une église romane du xi^e siècle, remplacée au xv^e ou xvi^e par l'édifice actuel, remanié lui-même plusieurs fois depuis; le clocher fut, en effet, transféré en 1740 de l'arcade triomphale qu'il occupait à l'entrée du chœur sur le pignon occidental de la nef. Un an après on refit les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Yves, et en 1752 on substitua l'écusson des La Bourdonnaye et Nicolas à celui des Nicolas et Pépin qui se trouvaient au chevet de l'église, au-dessus du maître-autel reconstruit dès 1725.

A droite de cet autel, du côté de l'évangile, se trouve l'en-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

feu des seigneurs de Clayes. La pierre tombale qui en fermait l'entrée porte simplement deux écussons : l'un, *losangé d'or et de gueules*, qui est Le Vayer ; l'autre, *de gueules à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable, accompagnée de trois têtes de loup d'or*, qui est Nicolas. Cette dalle a été maladroitement rejetée au bas de la nef. Mais à côté du maître-autel on lit encore l'inscription suivante, peinte à fresque et recouverte par une fausse porte : *Dans ce lieu reposent les corps de M^{re} Jean Le Vayer sr de Clais, M^{re} Jean Nicolas sr des Champs-Gérault, et M^{re} Jean Nicolas sr de Clais et des Champs-Gérault, beau-père, gendre et fils, présidents et conseillers au Parlement de Bretagne, décédés les 1^{er} décembre 1650, 21 août 1640 et 21 mai 1677, et dame Louise Le Vayer héritière de Clais.....* (Le reste de l'inscription manque.) Des écussons semblables à ceux de la pierre tombale apparaissent au-dessus de ces lignes, entourés du collier de Saint-Michel, supportés par des lions et sommés d'une couronne comtale.

La seigneurie de Clayes, relevant de celle de Saint-Gilles, appartient successivement, en effet, aux familles de Clayes, Le Vayer, Nicolas et de la Bourdonnaye. A l'origine, le seigneur de Montfort avait les droits de supériorité dans l'église de Clayes, mais il les vendit en 1642 au seigneur de Saint-Gilles ; c'est ce qui explique la déclaration suivante, faite en 1787 par Alexandre de la Bourdonnaye de Liré, seigneur de Clayes. On y voit que « ledit seigneur de la Bourdonnaye est patron et fondateur de l'église de Clayes, où il a son écusson au chanceau et sur la sacristie : *de gueules à trois boardons d'argent*, accompagné de celui de Magdeleine Nicolas, marquise de Liré, sa mère ; il a aussi une pierre tombale et un enfeu prohibitif dans le chanceau ; — deux bancs à queue avec les mêmes écussons, l'un dans le chanceau, l'autre dans la nef, proche l'autel de Notre-Dame ; — le droit de jeter la soule à lui due et présentée tous les ans au jour Saint-Étienne par les derniers mariés de la paroisse ; — les prières nomi-

nales et la présentation du pain béni; — deux foires, l'une au jour Saint-Étienne, 26 décembre, et l'autre au jour Saint-Yves, 19 mai, accordées en 1604 par le roi, etc. »

Mais en même temps le seigneur de Clayes reconnaissait que le seigneur de Saint-Gilles, seigneur supérieur en l'église de Clayes, avait droit en cette qualité de s'y placer « deux fois l'an dans le banc de la seigneurie de Clayes estant au chanceau; » de plus, le même seigneur de Clayes devait à celui de Saint-Gilles, à cause du bailliage de Saint-Gilles en Clayes, 5 deniers payables à Noël, en l'église de Clayes, à l'issue de la messe de minuit¹.

CHAPELLE. — *Saint-Yves*. — On dit qu'il y avait jadis dans ce qu'on appelle le Vieux-Cimetière un oratoire dédié à saint Yves; on y voit encore une fontaine de même nom à laquelle on se rendait processionnellement dans les temps de sécheresse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 405.

RECTEURS DE CLAYES².

Guillaume (1231).

Grégoire, dit *Tocon*, « *Gregorius dictus Tocon presbyter de Clays*, » vendit quelques terres en 1275.

Louis Cheroy résigna vers 1557.

Jean Girard fut pourvu en 1557 et résigna lui-même en 1560.

Georges Godeau, nommé le 14 juin 1560, résigna deux ans plus tard.

Jean Godeau, pourvu le 28 juin 1562, dut se démettre en 1567 pour cause d'incompatibilité de bénéfices.

Guillaume Danour, nommé le 5 novembre 1567, résigna en 1574.

Guillaume Dalibot, pourvu dès le 24 avril 1574, ne prit possession que le 14 octobre 1573; il résigna en 1587.

Thomas Fahier fut pourvu le 26 janvier 1588; † 1640.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Cart. Sancti Melanii. — Réponses au questionn. de 1860. — Notes ms. de M. de Palys, etc.

Alain Roger prit possession le 4 juillet 1610 et résigna vers 1627.

Jean Esnault fut nommé le 24 février 1627, mais fut obligé de se retirer aussitôt.

Pierre Verdis, pourvu en cour de Rome, prit possession le 25 juillet 1627.

Jean Le Vayer donna sa démission le 18 décembre 1639.

Jean Le Clerc, nommé le 20 décembre 1639, prit possession le lendemain.

Julien Hautierre, pourvu en 1649, fonda en 1685 la chapellenie de la Fontaine, consistant en soixante-trois messes par an; il donna à cet effet la maison de la Fontaine et plusieurs pièces de terre; cette maison fut plus tard érigée en presbytère, en 1746, et c'est encore le presbytère actuel; † 1688.

Claude Le Vayer, fils de Jean seigneur de la Hérisseye, prit possession le 10 novembre 1688; † en avril 1717, âgé de soixante-huit ans.

François Coquaud, né à Saint-Péran, fut pourvu par l'évêque le 3 avril 1717; l'abbé de Saint-Melaine avait voulu reprendre ses anciens droits et avait présenté Jean-Baptiste Le Moenne, mais l'ordinaire le refusa; † 13 novembre 1745.

Jean-Baptiste Coquaud, pourvu le 21 juin 1746, prit possession le 27 du même mois; † 2 juin 1780, âgé de soixante-trois ans.

Guillaume Coquaud, cousin du précédent, fut nommé le 8 juin 1780; † 28 octobre 1787, âgé de soixante-neuf ans.

Jean Lesné, sieur de la Hunaudière, natif de Talensac, pourvu le 15 février 1788, gouverna jusqu'à la Révolution; † exilé à Jersey.

Guillaume Leduc (1803-1808).

Pierre Chevillard (1808, † 1825).

François Mollie (1825-1833).

Julien Robinault (1833, † 1855).

Jean-Marie-François Pestel (1855, † 1882).

Ange Gougeon (1882-).

COESMES

Ecclesia de Coemis (1516), — *Couaismes* (XVII^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Rhetiers.

ORIGINES. — On ignore les commencements de cette paroisse, mais elle a donné son nom à une famille déjà puissante au XII^e siècle, ce qui fait présumer qu'elle existait dès cette époque. Du temps d'Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1198, Brient de Coësmes, « *Briencius de Coesmis*, » donna pour le salut de son âme, aux moines de l'abbaye de Savigné, la moitié de sa dime de Rhetiers. Cette donation fut confirmée par les fils du donateur, nommés Hervé et Mathieu, et par ses frères, Nicolas et Guillaume. Vers la même époque et au siècle suivant l'on voit les sires de Coësmes figurer habituellement à la cour des barons de Vitré¹. Plusieurs d'entre eux prirent aussi part aux Croisades. Mais la branche aînée, qui possédait la seigneurie de Coësmes, se fondit vers le XIV^e siècle dans la famille Le Vayer; cette dernière s'allia en 1377 aux de Maillé et leur transféra Coësmes; puis vinrent au XV^e siècle les de Chevaigné, et au XVI^e les de la Roë. Claude de la Roë, en épousant en 1555 Jean du Refuge, lui apporta la seigneurie de Coësmes. On voit ainsi la grossière erreur d'Ogée, qui fait dès 1186 Briand du Refuge seigneur de Coësmes, et qui se complait à donner sa descendance, entièrement étrangère à cette paroisse. (*Dict. de Bret.*, I, 190.) En 1672, Gédéon du Refuge, seigneur de Coësmes, habitait encore le château du Plessix de Coësmes, ruiné depuis cette époque, mais dix ans plus tard une sentence du Châtelet de Paris ordonna la vente de la seigneurie de Coësmes, dont les de Goyon furent les derniers propriétaires.

Le *Rolle diocésain ms.* de 1646 dit que le revenu du recteur de Coësmes, présenté par l'ordinaire, était alors de 450 liv.

ÉGLISE. — Saint Pierre, apôtre, est le patron de l'église de Coësmes, édifice sans intérêt composé de deux parties d'époque

1. D. Morice *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 602, 722, 772, 777, 778, 834, etc.

différente. Elle a la forme d'une croix : le chevet droit, les chapelles et le haut de la nef sont anciens, mais sans aucun style; le bas de la nef et la façade occidentale, surmontée d'une tour, sont de style ogival et datent de 1859. On dit que les autels, refaits en 1652, furent restaurés aux frais des dames du Refuge, protestantes converties à la religion catholique.

Nous avons retrouvé dans les archives du couvent de Bonne-Nouvelle une requête non datée du recteur de Coësmes et de ses paroissiens pour obtenir l'érection du Rosaire; il est probable que, par suite, cette confrérie y fut érigée dans le courant du xvii^e siècle.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Marguerite*. — Située dans le bourg même de Coësmes, cette chapelle appartenait aux paroissiens en 1785. — *Nunc* sécularisée.

2^o *Notre-Dame-des-Bois*. — Par acte du 10 janvier 1674, Jeanne Le Breton, femme de René Guérault, sieur du Malousset, fonda une messe tous les dimanches « en la chapelle de Nostre Dame des Boys, » que ses ancêtres avaient toujours fort affectionnée. On voit par là que ce sanctuaire est ancien.

Le *Pouillé ms. de Rennes* y mentionne aussi la fondation d'une messe aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité de Notre-Dame. En 1738, Bernard Le Breton, sieur de la Garenne, présenta pour desservir cette chapelle Jean des Grées, qui fut remplacé en 1757 par Jean Ledo, et en 1777 par Joachim Rivet¹. Actuellement, Notre-Dame-des-Bois n'est qu'un petit oratoire non desservi, mais très-fréquenté par les pèlerins.

3^o *Sainte-Christine*. — Cette chapelle, bâtie dans un bois voisin de l'ancien manoir de la Georgerie, était peut-être une fondation des sires de Chevaigné, seigneurs de la Georgerie en 1477 et en 1513. — *Nunc* détruite.

4^o *Chapelle de la Chevronnière*. — Le 9 novembre 1726,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 79. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

Julien Roger, recteur de Thourie, bénit la chapelle de la maison noble de la Chevronnière, appartenant au comte du Breil de Rays. — *Nunc* détruite.

5° *Chapelle du Plessix*. — Il existait au xvi^e siècle une chapelle au manoir du Plessix de Coësmes; nous en avons la preuve dans l'acte suivant : Le 25 octobre 1540, Nicolas de Chevaigné, seigneur de Coësmes, habitant alors le manoir de Houzillé, en Vergeal, présenta à l'évêque Jehan Papin, clerc, pour une chapellenie de trois messes par semaine, vacante par la mort de François Dolleaux, « lesdites messes devant être dites en la chapelle de son manoir du Plessix de Coaysmes ¹. »

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE COESMES ².

Michel Foulgeré (1587).

Bertrand Dolleaux, chantre de Toussaints, à Rennes (1612).

Guillaume Dolleaux résigna le 27 mars 1642.

Jean-Baptiste de la Roche fut pourvu le 4^{er} avril 1642 et prit possession le même jour; il devint recteur de Rhetiers vers 1649.

André Lhoir (1662 et 1674).

N... Dubois (1674-1684).

René du Londel, prêtre du diocèse, vint vers 1684; † 22 octobre 1726, âgé de soixante-quatorze ans, et inhumé le 23 dans l'église.

René Dubois, prêtre de Rennes, fut pourvu le 27 juin 1727 et se démit peu après.

Yves Le Tort, prêtre du diocèse, pourvu le 6 octobre 1727, prit possession le même jour; † 19 décembre 1743, âgé de soixante-sept ans, et inhumé le lendemain dans l'église.

Joseph-Pierre Mancel, prêtre du diocèse, fut nommé le 27 décembre 1743; † 29 décembre 1751, âgé de soixante-et-un ans, et inhumé le lendemain dans l'église.

Georges-Jean Trochu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 janvier 1752 et se démit en 1766.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 84.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert. — *Rép. au quest. de 1860*, etc.

Jean Gendrot, prêtre du diocèse, fut nommé le 10 juin 1766; † 16 janvier 1767, âgé de quarante-cinq ans, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

Georges Bertin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 juin 1767 et se démit en 1778.

Guillaume Dussault de la Loussais, précédemment recteur de Saint-Germain-en-Coglais, nommé le 15 décembre 1778, prit possession le 18 et résigna en 1780; † 1^{er} décembre 1780, âgé de cinquante-deux ans, et inhumé le 2 dans le chœur de l'église.

Michel-Guillaume Betton, pourvu le 4 janvier 1781, gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume-André Le Roux (1803-1813).

Jean-Joseph Richard (1813, † 1827).

Antoine-François Legendre (1827, † 1842).

Michel Goudel (1842-1855).

Jean Busnel (1855-1859).

N... Périgault (1859-1868).

N... Poignant (1868-1872).

Jean-Baptiste Fortin (1872-1877).

Eugène Haudouin (1877).

Amédée Ollivier (1877-1879).

Michel-Marie Georgeault (1879-).

COGLES

Ecclesia de Cogles (1158), — *ecclesia Coglarum* (1170), — *Cogles* (1283).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Bricc.

ORIGINES. — En parlant du prieuré de Cogles (tome II, 63), nous avons dit que les évêques de Rennes donnèrent l'église de cette paroisse à l'abbaye de Saint-Melaine, donation que confirmèrent le pape Luce III en 1185 et l'archevêque de Tours dès 1158.

Il résulta de cet état de choses diverses conventions passées

entre le recteur de Cogles et les moines de Saint-Melaine. Au temps d'Étienne, évêque de Rennes de 1157 à 1166, il fut réglé entre eux ce qui suit : Le recteur jouira seul des oblations faites en ses propres mains à l'occasion des baptêmes, des relevailles et des mariages, mais il n'aura que la moitié des autres oblations, qu'il partagera avec les moines ; il aura seul, le dimanche, le denier et le cierge du pain béni, « *denarium et candelam de pane benedicto in diebus dominicis.* » Il jouira aussi du premier denier présenté à l'offrande des messes privées ; mais si cette offrande est de plusieurs deniers, le reste sera partagé entre les moines et lui. Ils se partageront également par moitié toutes les oblations générales, telles que prémices, dons pour les confessions de carême, pour les sépultures hors de la paroisse, les septains et les trentains, les bénéfices d'union de prières, etc.

Une autre convention du même temps mentionne le partage des dîmes de la façon suivante : les moines lèveront les trois quarts des dîmes de grain et laisseront le reste au recteur, mais celui-ci partagera également avec eux les dîmes de lin, chanvre, millet, panais et agneaux¹.

En 1679, l'abbé de Saint-Melaine présentait encore le recteur de Cogles et possédait en cette paroisse un fief dont relevait la cure.

En 1790, le recteur, M. Hamard, déclara jouir du tiers des dîmes, estimé 1,500 liv., et du presbytère avec son jardin, valant 40 liv. de rente ; mais il prétendait que ses charges montaient à 1,470 liv., savoir : pension de son vicaire, 400 liv., — aumônes, 300 liv., — entretien d'édifices, 150 liv., — messes, 70 liv., — décimes, 50 liv., etc. A cette même époque, la fabrique de Cogles avait 134 liv. 10 s. de rente².

L'on s'est quelquefois demandé si la paroisse de Cogles, —

1. *Cart. Sancti Melanii*, 94 et 123.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, A V, 27.

appelée souvent jadis Saint-Jean-de-Cogles, mais jamais Saint-Jean-en-Coglais, — était le chef-lieu de cette antique circonscription nommée le Coglais. Cela n'est point invraisemblable, car il a existé au moyen-âge une famille de Cogles, à laquelle appartenaient Hervé de Cogles, vivant au x^e siècle, Guillaume de Cogles, témoin vers 1160, Jean de Cogles en 1306, etc. D. Morice nous a même conservé le sceau de ce dernier. Or, ces seigneurs tiraient évidemment leur nom de la paroisse de Cogles, et ils y avaient probablement leur château dans les bois de Gastines, où l'on voit encore le village du Châtel et une motte féodale dite la Motte-au-Seigneur. Mais dès la fin du x^e siècle, suivant M. Maupillé, le Coglais fut divisé en plusieurs fiefs, et ses premiers seigneurs perdirent par suite beaucoup de leur importance.

ÉGLISE. — Saint Jean-Baptiste est le patron de cette église, et il y avait jadis à Cogles une assemblée très-nombreuse le 24 juin. L'édifice est une simple croix bâtie à diverses époques : le mur septentrional de la nef, d'architecture romane, avec une meurtrière bouchée, donne pour première date les environs du xi^e siècle ; le reste de la nef est du xvi^e siècle ; la chapelle du Nord, dédiée à la Sainte Vierge, porte le millésime 1652 ; celle du Sud fut bâtie en 1734, en l'honneur de saint Roch et saint Sébastien, par le recteur, M. Gaudin, qui la bénit le 13 décembre 1735 ; le chœur, à chevet droit, semble avoir été relevé vers le même temps ; enfin, la façade occidentale et la tour qui la surmonte portent cette inscription : *Bâtie sous M. Lebreton Rr en 1768.*

Dans les derniers siècles, la seigneurie de la paroisse appartenait au seigneur de Marbré, manoir situé en Cogles ; il avait toutes les prééminences d'église, son enfeu dans le chœur avec un tombeau élevé de terre aux armes de Marbré, deux bancs à queue et une litre en dedans et en dehors de l'édifice¹. Mais

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure. — Toutefois, en 1679, l'abbé de Saint-Melaine prétendait encore aux prééminences de l'église de Cogles.

le seigneur de la Bretonnière y jouissait aussi de certains privilèges à cause d'une partie de la nef bâtie sur un de ses fiefs; il avait donc droit de banc et accoudoir en cette église, et aussi celui de lever, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, les trois premières offrandes mises et présentées sur le maître-autel pendant la grand'messe¹.

Plusieurs confréries existaient à Cogles. En 1668, celle du Rosaire fut dotée d'une fondation faite par le recteur, M. Le Volland, et consistant en une pièce de terre nommée le Petit-Saint-Melaine ou le champ de la Chapelle, joignant le cimetière paroissial. — En 1746, Benoît XIV enrichit d'indulgences la confrérie du Saint-Sacrement, établie également dans l'église paroissiale de Cogles, et Pierre Le Tendre, sieur de la Championnière, † 1751, fit une fondation en sa faveur². — Enfin, on voyait en 1781 en cette église l'autel des Agonisants, qui semble indiquer l'existence d'une confrérie de même nom.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du prieuré*. — Le nom de champ de la Chapelle donné, comme nous venons de le dire, à une pièce de terre provenant certainement de l'ancien prieuré des moines de Saint-Melaine, nous autorise à croire que ces religieux avaient, à l'origine, une chapelle distincte de l'église paroissiale.

2^o *Saint-Denis*. — Située dans le cimetière même de Cogles, cette chapelle existait encore en 1679, et le seigneur de Marbré s'en disait seigneur fondateur.

3^o *Chapelle de la Bretonnière*. — En 1659, Françoise Pinczon, dame de la Bretonnière, femme de Claude de Marboëuf, seigneur du Verger, présenta pour desservir la chapelle de son manoir de la Bretonnière François Macé en place de Julien Mouësan, décédé. Cette chapelle avait été fondée par

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Saint-Brice*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44.

le père de cette dame de trois messes par semaine et doté de 75 liv. de rente; mais elle était déjà ancienne, car en 1684 M^{me} de Marbœuf dut promettre à l'évêque de la faire réparer. En 1790, M. Tréhu, dernier titulaire de la chapellenie de la Bretonnière, déclara qu'elle valait bien 200 liv. de rente¹. — Détruite en 1841.

4^o *Chapelle de Marbré*. — Le manoir de Marbré, appartenant dès 1427 à la famille de ce nom, avait une chapelle qui n'existe plus².

PRIEURÉ. — *Cogles*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 63.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 405 et 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE COGLES³.

Gaultier, « *Gualterius presbyter de Cogles*, » eut avec les moines de Saint-Melaine quelques difficultés, qu'apaisa Étienne, évêque de Rennes de 1157 à 1166.

Robert, neveu du précédent, lui succéda.

Guerrecher, « *persona ecclesie de Cogles*, » remplaça le précédent et assura l'exécution d'un accord passé entre celui-ci et Geoffroy, abbé de Saint-Melaine.

Guy afferma le prieuré de Cogles en 1242.

Eudon, « *Eudo persona de Cogles*, » fit la même chose vers 1260.

Jean Juguet (1604).

Étienne Le Vollant (1630-1672).

Julien Gaudin, nommé en 1672, résigna en 1679.

Pierre Aussant, sieur de la Fontaine, fut pourvu en 1679 et résigna vers 1720; † 12 avril 1720 et inhumé dans la chapelle de la Vierge, en l'église; sa pierre tombale porte ces mots : *M. Pierre Aussant, recteur, ecclesie suæ et pauperum benefactor, décéda l'an 1720; priez pour luy*.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 14; 1 V, 27.

2. Signalons en Cogles une jolie imitation du rocher de Lourdes, avec statue de Notre-Dame. Ce petit monument, érigé dans le bois de la Potelais, a été béni le 11 avril 1880 et est fréquenté par de nombreux pèlerins.

3. Cartul. Sancti Melanii. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Julien Gaudin, prêtre du diocèse, pourvu en 1720, montra beaucoup de zèle en faisant faire des retraites dans sa paroisse; † en odeur de sainteté, 4 février 1737, âgé de cinquante-huit ans, et inhumé dans l'église, en la chapelle Saint-Roch, qu'il avait fait bâtir.

Pierre-Rolland Choquené, prêtre du diocèse, fut nommé le 5 février 1737 et disparut quelque temps, vers 1755, sous le coup d'une grave accusation; † 1767.

Jean Le Breton, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 novembre 1767; † 1785 et inhumé au pied de son confessionnal.

Julien Hamard, nommé le 2 juin 1785, fut exilé à Jersey en 1793; rentré en France, il fut réinstallé à Cogles en 1803; † 1805.

N... Huchay (1805-1806).

N... Jouanne (1806-1809).

Julien Moreau (1810-1814).

René Le Breton (1814-1822).

Olivier Trincart (1823-1826).

André-Joseph Le Breton (1826, † 1838).

Pierre Thezé (1838-1844).

Pierre Béchet (1844-1859).

N... Roger (1859-1864).

Joseph Duval (1864-).

COMBLESSAC

Cambliciacus (v^e siècle), — *plebs Cambliciaca* (ix^e siècle), — *ecclesia de Cambliaco* (1122), — *ecclesia de Combliciaco* (1185).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Dès le v^e siècle Comblessac était paroisse. Un roi gallo-romain, nommé Eusèbe, y vint de Vannes avec son armée, vers l'an 490, et traita cruellement les habitants, probablement parce qu'ils refusaient de reconnaître sa domination. Il est à remarquer que ce roi campait à Marsac, village limitrophe de Comblessac, près duquel on voit encore les in-

téressants vestiges d'un camp romain¹. Mais dès la nuit suivante Eusèbe fut en proie à d'horribles souffrances que ne purent calmer les médecins, et, trois jours après, la princesse Aspasic, fille du roi, fut elle-même tourmentée par le démon. Ainsi frappé par la main de Dieu, Eusèbe, entendant parler de la sainteté de Melaine, évêque de Rennes, qui se trouvait alors à Brain, le fit demander près de lui et lui fit préparer un logement en un lieu nommé Primeville. Saint Melaine accourut avec quelques moines de son monastère, guérit le roi repentant de ses crimes, et délivra Aspasic du démon qui la tourmentait².

Pénétrée de reconnaissance, cette princesse demanda à son père qu'il donnât au saint évêque tout au moins Comblessac, « *si non amplius saltem ipsam Cambliciacum B. Melanio condonaret.* » Ce qu'Eusèbe accorda volontiers, donnant à saint Melaine cette paroisse tout entière, et l'en investissant au moyen de son anneau. Le bienheureux évêque l'accepta pour ses religieux, et après avoir béni ses bienfaiteurs il se rendit à Rennes³.

Plus tard, au ix^e siècle, il est question de Comblessac dans les *Cartulaires de Saint-Maur et de Redon*; le premier mentionne la vicairie ou paroisse de ce nom, « *Camblicaica vicaria,* » et le second nous apprend qu'un nommé Anauhaëllon y vendit un champ qu'il possédait au village de Botconac. Cette vente se fit à la porte de l'église de Comblessac, le jour

1. « *Veniens predictus rex (Eusebius) de Venetensi civitate cum suo exercitu, pervenit ad parochiam que vocatur Cambliciacus, ubi castrum situm est qui vocatur Marcicacus, ibique, nobis incertum cur, forte iratus, multorum hominum oculos erui jussit et manus evelli.* » (*Vita Sancti Melanii, apud Bolland.*) — Cette ancienne Vie de saint Melaine est attribuée à un auteur contemporain du bienheureux.

2. *Eum summo honore ad se adduci fecit et in eadem parochia in qua ipse jacebat in loco qui vocatur Prima Villa hospicium ei preparari jussit. Veniens autem B. Melanius de monasterio suo... cum paucis monachis ad lectulum jam dicti venit infirmi, etc.* » (*Ibidem.*)

3. « *Dedit (Eusebius) illi totam parochiam superius nominalam, per annulum suum ad suos monachos alendos. Accepta ergo jam dicta terra Beatus benedicens eis perrexit inde ad civitatem Redonensem.* » (*Ibidem.*)

de Pâques 819, en présence du doyen Riwocon et des prêtres Wetemnonoc et Conhoiarn.

Il est à remarquer qu'à cette époque Comblessac était une paroisse complètement bretonne, ayant un maire ou mactiern nommé Eppo. L'acte de vente susdit fut écrit par un clerc nommé Conwoion, qui était vraisemblablement le futur abbé de Redon, né à Comblessac au commencement du ix^e siècle, et fils de Conon, l'un des nobles de cette paroisse¹.

Depuis le v^e siècle, l'abbaye de Saint-Melaine conserva jusqu'à la Révolution des droits sur la paroisse de Comblessac; la possession de cette église lui fut confirmée successivement en 1122 par Donoald, évêque d'Aleth, et en 1187 par Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III lui-même². Mais lorsque les Bénédictins eurent fondé en Comblessac le prieuré des Brûlais, dont nous avons parlé (Voy. tome II, 86), une seigneurie séculière importante s'établit en dehors des moines dans la paroisse de Comblessac, que ces derniers possédaient tout entière à l'origine.

Les religieux de Saint-Melaine restèrent toujours cependant les grands décimateurs à Comblessac, dont ils présentèrent très-longtemps le recteur; ils donnaient pour portion congrue à ce dernier 46 mines de seigle, mesure de Guer, et lui abandonnaient le tiers de toutes les oblations de l'église priorale des Brûlais. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit que le recteur de Comblessac se faisait ainsi un revenu de 800 liv.

De nos jours, Comblessac a perdu la section des Brûlais, érigée en paroisse en 1820.

ÉGLISE. — Il est à remarquer que l'église de Comblessac

1. On montre encore dans le bourg de Comblessac la maison qui a remplacé celle où naquit saint Convoion; à côté est une fontaine portant son nom, et l'on vient d'y élever un petit monument en l'honneur du saint fondateur de Redon.

2. *Cart. Sancti Melanii*, 185, 188, etc.

fut d'abord dédiée à saint Melaine; les chartes de confirmation, datées de 1158 et 1185, disent formellement « *ecclesia Sancti Melanii de Cambliciaco.* » Mais à une époque inconnue, saint Éloy fut mis à la place du saint évêque de Rennes, et il est demeuré patron.

Le seigneur de Comblessac était « supérieur et fondateur de ladite église, » et il avait droit de faire jeter une soule dans le cimetière de Comblessac le premier jour de l'an, par les derniers mariés de l'année¹.

Dans cette ancienne église — aujourd'hui disparue — se trouvait la chapelle seigneuriale du Courrouët; l'on y voyait aussi aux siècles derniers, dans le chancel, les enfeux et les bancs seigneuriaux des seigneurs de Craon et du Bois-Jean, ceux de Craon « proche le grand autel du costé de l'évangile. » A la même époque, la confrérie du Rosaire y était érigée. Il est vraisemblable que cet ancien édifice était en partie roman, car le chœur était précédé d'une arcade fort antique qui, d'après ce qu'on nous a dit, devait être un arc triomphal du xi^e siècle.

La nouvelle église, bâtie en 1850, est une simple croix avec ouvertures ogivales; elle fut bénite par M^{gr} Saint-Marc le 10 mai 1852.

A côté est une vieille croix de cimetière présentant grossièrement sculptées en granit les figures de Notre-Seigneur, la Sainte Vierge et saint Pierre, avec la date 1668.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame des Brûlais*, devenue église paroissiale.

2^o *Notre-Dame de Lorette*. — La tradition attribue la construction de cette chapelle à un seigneur de Villéan, expiant ainsi le meurtre d'un prêtre qu'il avait commis dans l'église

1. *Arch. de la Loire-Inférieure*. — La seigneurie de Comblessac, possédée successivement par les comtes de Laval, les comtes de Maure et les seigneurs de Guer, avait probablement son chef-lieu au château des Salles, voisin de l'ancien camp de Marsac appelé aujourd'hui camp du Mur.

de Comblessac. Mais depuis fort longtemps ce sanctuaire, mentionné dès 1697 et fondé jadis de messes, est considéré comme appartenant aux paroissiens; on y dit la grand'messe et on y évangélise le lundi de la Pentecôte; la procession de la Saint-Marc s'y rend aussi et les pèlerinages y sont assez nombreux.

3° *Saint-Melaine* ou le *Pont-Saint-Melaine*. — Cette chapelle, regardée aussi comme frairienne et également fondée de messes, s'élevait au bord de l'Aff, là même, dit-on, où se trouvait la maison de Primeville qu'habita saint Melaine. — *Nunc* détruite.

4° *Chapelle du Bois-Jean*. — Dépendant du manoir de ce nom et jadis fondée de messes, cette chapelle continue d'être entretenue.

5° *La chapelle de Craon*, également autrefois fondée de messes par les seigneurs du lieu, est maintenant abandonnée.

6° *Chapelle de la Villéan*. — On faisait des mariages en cette chapelle en 1662, mais elle fut interdite vers 1727 comme menaçant déjà ruine.

PRIEURÉ. — *Les Brûlais*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 86.)

RECTEURS DE COMBLESSAC ¹.

Brisoul, « *Brisoul presbyter de Camblecac*, » figure comme témoin en 1247.

Guillaume Becdelièvre, fils de Thomas Becdelièvre, seigneur du Bouëxic, en Guipry, et de Perrine Gillot, fit son testament le 17 septembre 1522.

Guillaume Louvel, pourvu en cour de Rome, prit possession en 1538.

Pierre Feydeau résigna en 1561.

François de la Salle, pourvu le 1^{er} décembre 1561, résigna en 1566.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Antoine Dumas, nommé le 30 septembre 1566, résigna en 1568.

François de la Salle se fit pourvoir en cour de Rome d'abord en 1568, puis en 1572, ce qui indique quelque obstacle à son installation; † 1597.

François Darfueille se fit pourvoir sur une résignation faite en sa faveur par le précédent avant de mourir; mais il eut à combattre Guillaume Le Fer, chanoine de Saint-Malo, nommé par l'évêque, et Julien Fortin et Jean Gobry, qui se firent pourvoir, l'un en cour de Rome, l'autre à Tours. Resté maître de la cure, M. Darfueille résigna en 1604.

Claude de la Salle fut pourvu le 23 octobre 1604.

Rolland Lochet succéda au précédent et résigna en 1606.

Jean Éon fut nommé le 4 février 1607.

Benôit Morin fut obligé de se retirer vers 1630.

Pierre Joubin prit possession le 12 janvier 1634.

Raoul Martin, † vers 1652.

Robert Boulain fut pourvu le 19 août 1652.

Jean Bébin, † 1663.

Julien Masson fut nommé le 2 novembre 1663.

Gilles Trotereau, † vers 1692.

Guillaume Regnaud fut pourvu le 7 avril 1692; † 1728.

Jean-Marie Frédéel fut nommé le 9 décembre 1728; † 1759.

Jérôme Jan fut pourvu le 10 août 1759 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Joseph Berthauld (1803, † 1826).

Nicolas Coupard (1827).

Jean Chauvin (1827, † 1874).

Gilles Lemétayer (1874-1879).

Jean-Marie Lancelot (1879-).

COMBOUR

Comburnium (XI^e siècle), — *Combor* (1251).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Nous avons dit en parlant du prieuré de la Trinité de Combour (Voy. tome II, 375) que Riwallon, sei-

gneur de Combour, commença par donner à Albert, abbé de Marmoutiers (1034-1064), la moitié des revenus de l'église de Notre-Dame de Combour.

L'autre moitié de cette église appartenait alors à Guitmond, fils de Gausbert; « mais parce que lui et ses pères l'avoient eue par voies simoniaques, il avoit là-dessus de terribles remords de conscience. Les plus gens de bien qu'il consulta lui conseillèrent de s'en défaire en faveur des serviteurs de Dieu, et il n'en trouva point qui lui parussent plus saints ni plus dignes de l'avoir que les religieux de Marmoutiers. Il leur en fit donc un don du consentement de Guillaume et de Buterus, ses fils, et de Roseinde, son épouse. Guitmond et Guillaume, son fils, qui étoit déjà prêtre, poussèrent les choses plus loin; car, dégoûtés du monde, ils vinrent à Marmoutiers et supplièrent avec instance l'abbé et les religieux de leur accorder le saint habit de la religion. Mais parce que Guitmond avoit encore sa femme, elle consentit à la séparation et promit de son côté de garder toute sa vie la continence. Les religieux de Marmoutiers, voyant la générosité et la piété de cette dame, lui promirent de la regarder aussi à l'avenir comme leur sœur et de lui faire tout le bien qu'ils pourroient. Ils promirent même à Buterus, son second fils, de le recevoir aussi parmi eux s'il vouloit imiter la piété de son père et de son frère¹. »

L'abbaye de Marmoutiers fût ainsi devenue maîtresse de toute l'église de Notre-Dame de Combour si les bonnes intentions de Riwallon, le premier donateur, avoient été exécutées; mais il n'en étoit rien : cette première moitié de l'église étoit injustement détenue par les enfants de ce Riwallon et par leur oncle Raoul, fils d'Hervé. Toutefois, « l'exemple de Guitmond toucha Raoul, et voyant qu'il possédoit une partie de cette église injustement, il la donna aussi à Marmoutiers et fit

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 403. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 493.

consentir à cette donation Orguen, son épouse, et Poherius, son fils. Guitmond, surnommé le Chat, fils aîné de Riwallon, donna aussi la portion qu'il avoit de cette église et promit de faire ce qu'il pourroit pour engager ses frères à donner aussi la leur. » Benoît, évêque d'Aleth, confirma ces donations à Dinan, en présence de ses archidiaques, le jeudi de la première semaine de carême, l'an 1099¹.

Guitmond le Chat exécuta sa promesse et les moines de Marmoutiers jouirent paisiblement de l'église de Notre-Dame pendant plusieurs années. Mais après la mort de ce seigneur, Haimon, son fils, « eut la témérité d'enlever de dessus l'autel une oblation qui y avoit été faite, disant qu'il n'avoit point confirmé la donation de son père. Cette action sacrilège parut si impie à l'évêque qu'il l'excommunia, et cette excommunication fut aussitôt suivie d'une maladie mortelle. Alors Haimon, sentant la main de Dieu qui l'avoit frappé, lui demanda pardon avec de très-grands sentiments de componction et fit reporter par son médecin le don sur le même autel d'où il l'avoit ravi. Haimon le Chat, son oncle, qui l'avoit porté à cette violation, éprouva une punition de Dieu encore plus sensible. Se voyant dans un péril de mort évident, il se fit porter au monastère, demanda pardon aux moines, confirma la donation qu'il avoit faite autrefois avec son frère Guitmond le Chat, et y ajouta ce qu'il n'avoit pas encore accordé. » Il supplia même les moines de lui donner l'habit religieux, ce à quoi ceux-ci consentirent, et il fit approuver sa conduite par sa femme Aremburge et par son fils Éven (1132)².

Les Bénédictins n'étaient pas toutefois encore à la fin de leur lutte contre les simoniaques. Nous les avons vus offrir l'entrée de leur monastère à Buterus, ou Bouttier, fils de Guitmond; ils avaient fait davantage : ils avaient laissé la jouissance de l'église de Notre-Dame au prêtre Guillaume,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 493.

2. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 407.

frère de Bouttier, à sa vie durant. Mais à la mort de ce dernier, loin d'imiter la conduite de son père et de son frère, Bouttier rentra violemment en possession de la portion de l'église donnée par Guitmond. Frappé d'excommunication, il résista longtemps aux instances de son évêque, de l'archevêque de Dol et du seigneur de Combour, qui le suppliaient tous de faire restitution. Cédant enfin à leurs prières, il profita, en 1133, de la présence à Combour d'Odon, abbé de Marmoutiers, et de Donoald, évêque d'Aleth, et remit enfin aux moines ce qu'il leur avait pris; il fit approuver cet acte par Thomas, son fils aîné, et par ses autres enfants, Simon et Gilduin, clercs. En reconnaissance, les moines accordèrent au clerc Simon la jouissance durant sa vie du tiers de l'autel de l'église; de son côté, l'évêque Donoald donna le droit à l'abbé de Marmoutiers de lui présenter le chapelain chargé de desservir cette église, puis il conduisit cet abbé à Notre-Dame et le mit en possession de l'édifice en lui faisant sonner les cloches ¹.

A partir de cette époque, l'abbaye de Marmoutiers demeura paisiblement maîtresse de l'église de Combour. Elle faisait au recteur une pension congrue estimée 1,500 liv. au siècle dernier.

ÉGLISE. — Une charte du XI^e siècle appelle Notre-Dame l'église-mère de Combour, « *ecclesia Beate Marie que est mater ecclesiarum totius Cornubii*. » Quelles étaient donc à cette époque reculée les autres églises de Combour? C'étaient très-probablement celles de la Trinité et de Saint-Martin, signalées comme dépendant l'une et l'autre du prieuré.

Voici ce que D. Martène dit de deux de ces églises : « Aibert, évêque de Saint-Malo, étant venu à Marmoutiers en 1172, confirma le 26 mai à l'abbé Robert et à ses religieux les églises de la Trinité et de Notre-Dame de Combour,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 567, 568.

avec le droit d'en présenter les chapelains à l'évêque. Il régla ce qui devoit revenir aux chapelains et ce que les moines devoient recevoir des émoluments de ces églises. Il permit aussi aux paroissiens de la Trinité de s'adresser au chapelain de Notre-Dame et de lui répondre et obéir comme au leur propre¹. »

Beaucoup plus tard, on gardait encore souvenir de cette paroisse de la Trinité, disparue depuis longtemps alors. En 1680, le prieur de la Trinité de Combour déclarait, en effet, qu'il devait dire la grand'messe en l'église paroissiale de Combour à Noël, à Pâques et à la Nativité de Notre-Dame, « en reconnaissance que l'église paroissiale était autrefois annexée à la grande église de son prieuré². » Or, cette grande église était certainement celle de la Trinité, qui eut trois nefs jusqu'en 1727; nous croyons que la petite église de ce même prieuré était Saint-Martin, dont nous reparlerons bientôt.

Quoi qu'il en fût, dès le XII^e ou XIII^e siècle au plus tard, la Trinité cessa d'être église paroissiale; disons donc quelques mots seulement de l'ancienne église de Notre-Dame.

La nef paraissait fort ancienne et pouvait être en partie romane. Quelques fenêtres rappelaient aussi l'architecture des XIII^e et XIV^e siècles. Une petite porte au Midi, ornée dans le style de la renaissance, portait cette inscription : *L'an 1617 fut rebast. la prés. église.* Sur la façade occidentale, une autre inscription en caractères gothiques indiquait la reconstruction de cette partie de l'édifice dans le siècle précédent. Le chœur, à chevet droit, était accompagné au Sud d'un seul collatéral. Enfin, la partie la plus monumentale de l'église était l'inter-transept : les piliers y soutenant la tour centrale étaient en forme de massifs anguleux, ornés de colonnes dont les chapiteaux portaient les nervures des arcades et de la voûte en ogive. Ces restes d'architecture, ainsi qu'une arcade du col-

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, II, 438.

2. *Arch. Nat.*, P. 4707.

latéral, étaient évidemment de style ogival primitif. A ces quatre piliers on voyait autrefois adossés quatre autels dédiés à Notre-Dame-Auxiliatrice, saint Pierre, saint Louis et saint Lunaire. Ce dernier saint est resté très-populaire à Combour, il a sa fontaine dans la ville, et beaucoup de pèlerins viennent l'y prier.

Signalons aussi en cette église l'autel du Rosaire, dont la confrérie était érigée dès avant 1679.

Tous les droits de supériorité et fondation d'église appartenaient évidemment au seigneur de Combour¹; dans le chœur étaient son banc et son enfeu; devant le banc s'élevait « le sépulchre de Renée de Rohan, attenant à l'autel, » et dans l'enfeu situé du côté de l'évangile fut inhumé en 1786 René de Châteaubriand, seigneur de Combour, père de l'immortel auteur des *Martyrs*.

On essaya d'abord en 1822 de régulariser cette église en construisant un collatéral au Nord, mais l'on s'est depuis décidé à la rebâtir complètement; les travaux, commencés depuis une vingtaine d'années, ne sont pas encore achevés. M^{er} Guynemer de la Hailandière en bénit la première pierre le 10 juillet 1859. C'est un vaste bâtiment de style ogival, à trois nefs, avec tour sur la façade occidentale.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Martin du château*. — L'acte de présentation de Julien Bourgerel à la chapellenie du château de Combour en 1638 dit formellement que cette chapelle était sous le vocable de saint Martin. Or, si d'un côté nous nous rappelons que le prieuré de Combour avait à l'origine une église dédiée à saint Martin, si de l'autre nous remarquons que l'emplacement du château primitif peut bien avoir été au lieu dit encore maintenant le Vieux-Châtel, nous sommes amené à conclure que la chapelle du château de Combour,

1. Le comté de Combour appartient successivement aux familles de Dol, de Soligné, de Tinténiac, de Malestroit, Ragueneil, du Chastel, de Montejean, d'Acigné, de Durfort et de Châteaubriand.

et peut-être le château actuel lui-même, ont remplacé l'antique église de Saint-Martin. Quoi qu'il en soit, la chapelle actuelle du château est depuis longtemps dans une des tours; les sœurs de Châteaubriand s'y marièrent, M^{mes} Geffelot de Marigny et de Québriac en 1780, et M^{mo} de Farcy en 1782; lui-même nous a décrit cet oratoire tel qu'il était alors, « sombre, dit-il, mais embelli de bons tableaux des plus grands maîtres, qu'on ne s'attendait guère à trouver dans un château féodal au fond de la Bretagne ¹. »

2° *La Sainte-Trinité*, dépendant du prieuré.

3° *Saint-Pierre et Saint-Paul*. — En 1652, les sieur et dame de Saint-Mahé bâtirent cette chapelle au bout septentrional des halles, dans la ville même de Combour. Elle fut bénite au mois d'avril de cette année-là et fondée de trois messes, les lundi, mardi et jeudi de chaque semaine. Bertrand Collet, Mathurin Daumer et Joseph Garnier la desservirent successivement de 1743 à 1775.

4° *Saint-Sébastien* dépendait de l'ancien hôpital.

5° *Sainte-Magdeleine* dépendait de l'ancienne maladrerie.

6° *Saint-Julien de Château*. — Le manoir de Château appartenait longtemps à la famille de Gravé; dès 1634 nous voyons Jean de Gravé présenter Robert Pinsard pour desservir la chapelle de son manoir. — *Nunc* démolie.

7° *Saint-Antoine du Grandval*. — En 1714, Antoine Morin, sieur du Planty, habitant son manoir du Grandval, y fit bâtir une chapelle dédiée à son patron et la fonda de 30 liv. de rente. — Elle existe encore et est entretenue.

8° *Sainte-Anne de Lépatz*. — Elle avait en 1641 pour chapelain François Droulet, ce qui prouve qu'elle était déjà fondée; Gabriel et Jean Droulet la desservirent ensuite. — *Nunc* démolie.

9° *Saint-Pierre de Trémigon*. — Il est fait mention dès le XI^e siècle des sires de Trémigon et d'une chapelle qu'ils pos-

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 129.

sédaient dans la paroisse de Combour; nous regrettons de ne pouvoir analyser ici les chartes qui les concernent. (Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 642.) Beaucoup plus tard, nous retrouvons la chapelle du manoir de Trémigon; elle était alors fondée de messes et avait pour chapelains en 1677 Mathurin Le Clerc, et en 1715 Henri de Courtalvert de Pezé. De nos jours, cette chapelle a été reconstruite et bénite en 1827 par Jean-Marie Robert de la Mennais.

10° *La Sainte-Trinité de la Reinaye*. — En 1706, René de Vaucouleurs, seigneur de la Boulaye, présenta Jean Éven pour desservir la chapelle de son manoir de la Reinaye, qui était alors fondée de messes; elle fut interdite en 1727. — *Nunc* démolie.

11° *Chapelle de Trémaudan*. — En 1718, on fit un mariage dans la chapelle du manoir de Trémaudan. — *Nunc* sécularisée.

12° *Chapelle de la Châsse*. — En 1731, on fit des fiançailles dans cette chapelle, encore debout maintenant, mais abandonnée.

13° *Saint-Mahé*. — Le vieux manoir de ce nom semble tirer son origine d'une chapelle bâtie au moyen-âge par les religieux de la Vieuville dans leur terre de Combour, « *mazura in Combour*, » voisine de leur grange de Pirieuc, en Meillac.

14° *Notre-Dame-Auxiliatrice*. — Cette chapelle moderne, destinée aux congrégations et bâtie en 1865, a été bénite le 26 juin 1866 par M. le chanoine Le Villain.

15° *Saint-Joseph*, chapelle du nouvel hôpital.

16° *Oratoire de Triandin*, établi dans son manoir de ce nom par M^{gr} Guynemer de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes, † 1882.

17° *Oratoire des Sœurs* tenant l'école des filles¹.

1. Dans le *Registre de paroisse* fait de nos jours avec beaucoup de soin par M. le doyen Beaulieu, il est aussi question de la *chapelle de la Bouteillerie* et des oratoires de *Saint-Maurice*, au village de Bénouin, et de *Saint-Michel*, au village de Trumel.

PRIEURÉ. — *La Trinité de Combour*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 375.)

HOPITAL. — Voy. tome III, 266 et 653.

MALADRIERIE. — Voy. tome III, 266.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 618 et 653.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

FILLES DE LA PROVIDENCE DE SAINT-BRIEUC. — Voy. tome III, 653.

RECTEURS DE COMBOUR¹.

Guillaume (XI^e siècle).

Hingand et *Hamon*, prêtres vivant au XII^e siècle, prétendaient avoir des droits sur l'église de Combour; il peut se faire qu'ils l'aient administrée quelque temps.

Regnault, neveu de Donoald, évêque d'Aleth (1120-1143).

Robert renonça en 1251 à la jouissance d'une partie des dîmes que l'abbaye de la Vieuville levait dans sa paroisse.

Jean Déguilles était en même temps recteur de Landéan et de Louvigné-du-Désert (1517).

Gilles Bioquet, pourvu en 1558, résigna vers 1583.

Julien Trémaudan, nommé le 18 février 1583, résigna l'année suivante en faveur de Julien Pistoul, qui prit possession le 12 août 1584; mais Julien Trémaudan demeura recteur et résigna une seconde fois en 1585.

Jean Baillet prit possession le 10 mars 1585 et résigna vers 1606.

Guillaume Lizion prit possession le 16 avril 1606 et résigna en faveur du suivant.

Noël Lizion fut pourvu le 12 février 1620 et résigna vers 1638.

Jean Roger fut nommé le 19 mai 1638; † 1664.

Laurent Lefebure, pourvu le 20 mai 1664, † 8 août 1679, fut inhumé dans l'église, devant l'autel du Rosaire.

François Boterel résigna en 1681.

Jacques Le Taixier, nommé le 1^{er} avril 1681; † 1700.

Augustin de la Pommeraye, pourvu le 12 avril 1700 par l'évêque, eut à combattre Roch Bert, présenté par l'abbé de Marmoutiers et pourvu à Tours; il obtint son désistement et se fit pourvoir une seconde fois le 21 avril 1702; il résigna vers 1720.

Jean-Gratien Larcher du Boisduloup fut pourvu le 15 avril 1720; † 6 octobre 1726, âgé de cinquante-deux ans.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 463, 542, etc.

René Péronne fut nommé le 3 février 1727; † 8 mars 1753, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Mathurin Daumer fut pourvu le 29 mars 1753; † septembre 1774.

Marc-Jean Jollive, nommé le 4^{er} octobre 1774, résigna vers 1776.

René-Malo Sévin, pourvu le 9 février 1776, gouverna jusqu'à la Révolution, montra un grand courage à cette triste époque et fut réinstallé en 1803; † 1817.

N... Pourial (1818).

Pierre Perrigault (1818, † 1822).

Pierre Penhouet (1822, † 1838),

Julien Geffroy (1838-1856).

Jean Beaulieu (1856-1874).

Alexandre Delafosse (1874-1882).

COMBOURTILLÉ

Combortilleium, *Comburthelleium* (xii^e siècle), — *Combourtillye* (xv^e siècle), — *ecclesia de Comburno Tilleyo* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — Combourtillé ne nous est anciennement connu que par les seigneurs portant son nom au moyen-âge; les chartes du *Cartulaire de Savigné* mentionnent plusieurs fois au xii^e siècle les sires de Combourtillé et prouvent même que l'un d'eux, Jean de Combourtillé, se fit à cette époque moine dans ce monastère¹. Beaucoup plus tard, en 1513, il y avait deux manoirs portant le nom de Combourtillé : l'un appartenant à Michel de Malnoë, et l'autre à Guillaume de Chauné, à cause de sa femme, Bertranne du Meix. Ces deux manoirs — formant aux siècles derniers une seule juridiction nommée les Combourtillés — ont donné naissance aux villages du

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 535, 623, 644, 646 et 776.

Haut et du Bas-Combourtillé, entre lesquels s'élèvent, presque isolés, l'église et le presbytère de Combourtillé.

En 1790, le recteur, présenté par l'ordinaire et seul décimateur dans la paroisse, jouissait du presbytère, de deux jardins et de quatre pièces de terre appelées les Aumônes, le tout valant 90 liv. de rente; les dîmes en grains, lins et chanvres, étaient estimées par M. Deshayes, recteur alors, valoir 1,850 liv. de rente, mais la municipalité de Combourtillé prétendait qu'elles valaient bien 1,900 liv. En résumé, le bénéfice atteignait un revenu d'environ 2,000 liv., mais sur cette somme le recteur devait fournir 16 boisseaux de froment au prieuré de Livré, payer la pension d'un vicaire, 150 liv. de décimes, 100 liv. d'entretien d'édifices, etc.

A la même époque, la fabrique de Combourtillé déclara avoir 470 liv. de rente, et la bourse des défunts 60 liv.¹

En 1814, le gouvernement supprima le traitement du recteur de Combourtillé et réunit cette paroisse à celle de Billé; cet état de choses dura jusqu'en 1820.

ÉGLISE. — Dédiée jadis à saint Cyr et à sainte Julitte, et actuellement à la Sainte Vierge fêtée le jour de son Assomption, l'église de Combourtillé a été retouchée à tant de reprises différentes qu'il est impossible de déterminer le caractère architectural qui y domine. « Dans le principe, son vaisseau se composait d'une seule nef dont la construction devait remonter à l'époque romane. Dans un pan de mur qui a été démoli en 1848, on voyait les traces d'une baie dont la pierre d'amortissement, taillée en plein cintre, » rappelait le style des xi^e et xii^e siècles.

L'église actuelle se compose de trois nefs, qui communiquent entre elles au moyen de trois arcades. Le collatéral Nord a été construit vers la fin du xv^e siècle; celui du Midi n'est que de 1848. Il n'y a point de transepts, et le chœur, à chevet

¹ A. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

droit, est aveuglé par une sacristie. Il y avait autrefois un clocher en bâtière, mais l'on a récemment construit au pied de la nef une petite tour de style ogival.

Il paraît qu'au xv^e siècle on avait placé une verrière en cette église¹, mais il n'en reste plus de trace.

CHAPELLE. — *Saint-Denis*. — Par acte du 5 mars 1657, Charlotte Harel, veuve d'Urbain de Cervon, baron des Arcis et propriétaire de Malnoë, voyant que la chapelle de Saint-Denis, « située au bourg de Combourtillé, » et dépendant de sa terre de Malnoë, n'était point fondée, promit à Nicolas Le Febure, recteur de Combourtillé, de lui payer 50 liv. chaque année pour qu'il se chargeât de dire deux messes par semaine en cette chapelle². Cette dotation de 50 liv. de rente en faveur de la chapelle Saint-Denis était assise au siècle dernier sur les métairies de Combourtillé appartenant au seigneur de Malnoë. — *Nunc* détruite.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE COMBOURTILLÉ³.

Raoul, « *Radulfus presbyter de Conburtille*, » fut, en 1199, témoin d'une donation faite par le seigneur de Vitré aux moines de Saint-Melaine.

Guillaume Henry (1461).

André Lavau, prêtre de Rennes, résigna en 1639.

Pierre Turmeau, prêtre du Mans, pourvu en cour de Rome, prit possession le 10 octobre 1639; il résigna en faveur du suivant moyennant une pension de 200 liv., en 1641.

Nicolas Le Febure, après beaucoup de difficultés avec son prédécesseur, prit possession d'abord le 17 mars 1641, puis le 29 juin 1642; il gouvernait encore en 1662.

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

René de Marguerit, sieur de Bernière, prêtre du Maas, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois fasces d'or* ; † vers 1721.

Pierre Yver, prêtre de Séez, pourvu le 22 mars 1721, résigna en faveur du suivant.

Charles de Lange, acolyte de Séez, fut pourvu en cour de Rome en 1733, à condition de se faire recevoir prêtre dans le délai d'un an ; † 1762.

Hilaire Pichot fut pourvu le 20 mai 1762 ; † 1786.

Étienne-Mathurin Deshayes, nommé le 3 janvier 1787, se réfugia à Jersey en 1793 et fut réinstallé en 1803 à Combourtilié, qu'il gouverna jusqu'en 1809.

N... Courtoux (1809-1813).

N... Delaunay (1813-1814).

N... Lebreton (1820-1826).

Christophe-Pierre Bourdelais (1826-1828).

Marie-Joachim Hay de Bonteville (1828-1831).

Jean Hunot (1831, † 1842).

N... Houtigard (1843-1847).

Julien Joanne (1847-1867).

N... Muret (1867-1875).

Désiré Aysant (1875-).

CORNILLÉ

Corneliacum (1158), — *Cornille* (1160), — *Cornelleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Dès au temps de Main, évêque de Rennes de 1049 à 1076, l'église de Cornillé appartenait à l'abbaye de Saint-Melaine. Nous voyons, en effet, un siècle plus tard, Guillaume Chalopin, abbé de Saint-Melaine, protester, vers 1160, contre Étienne, évêque de Rennes, qui voulait contraindre l'église de Cornillé à payer les droits de synode et

de décanat, comme faisant partie du doyenné de Châteaugiron. On instruisit cette affaire, et il fut prouvé que depuis l'évêque Main, Cornillé ne faisait partie d'aucun doyenné et était exempt de ces redevances¹. Peut-être fut-ce Main qui donna lui-même cette paroisse à Saint-Melaine dès le xi^e siècle? Quoi qu'il en fût, Cornillé perdit plus tard ses privilèges et rentra dans le droit commun.

En 1158 Josse, archevêque de Tours, en 1170 Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 le pape Luce III, confirmèrent les moines de Saint-Melaine dans leur possession de l'église de Cornillé, « *ecclesiam de Corneliaco* ². »

Dans les siècles derniers, les Bénédictins de Saint-Melaine et ceux de Notre-Dame de Vitré, prieuré membre de Saint-Melaine, se partageaient également toutes les dîmes de Cornillé, tant grosses que menues, consistant en quatre traits nommés la Besnardais, la Haye, la Croix et le Moulin-Neuf. Ces dîmes étaient affermées en 1709 920 liv., et en 1790 2,016 liv. Mais les moines devaient entretenir le chancel de l'église, donner une pension congrue au recteur et à son vicaire, et payer 10 liv. à la fabrique « pour le vin de la communion pascale. » Pendant très-longtemps ils présentèrent la cure.

En 1790, le recteur de Cornillé, M. Vallet, déclara jouir du presbytère, valant 50 liv. de revenu, et de 1,050 liv. de portion congrue, savoir : 700 liv. pour lui et 350 liv. pour son vicaire. A la même époque, la fabrique de Cornillé avait 200 liv. de rente, et les fondations étaient assez nombreuses dans l'église paroissiale³.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Melaine, l'église de Cornillé est une simple croix terminée par un chevet droit; le chœur — aussi bien que la chapelle de la Clarté qui se trouvait au Sud

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 49.

2. *Ibidem*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 18 H, 45; 4 V, 28.

du sanctuaire et dont on a fait depuis une sacristie — semble de la fin du xv^e siècle¹; mais la maîtresse vitre du chevet a été remplacée par un grand retable daté de 1760. Quant à la chapelle de la Clarté, elle était prohibitive au seigneur de ce nom et appartenait en 1621 à Jean Busnel, qui permit d'y inhumer Georges de la Chesnaye, père du recteur de Cornillé.

Le reste de l'église, c'est-à-dire la nef et les bras de croix, doit appartenir au xvii^e siècle. Dans la chapelle du Rosaire, au Nord, on lit cette inscription : *H. h. Roul Ringues sr de la Fleuriais a par testament du 17^e may 1646 donné la somme de trois centz livres pour survenir au bastiment de la présente chappelle; le poiement d'icelle somme fait par Maître René Mahé sr de la Houzelaye mary de Charlotté Ringues fille dudit feu sr de la Fleuriais. — La présente chappelle bastie en 1662.*

Au maître-autel on voit encore deux reliquaires placés en 1760 et renfermant entre autres reliques celles de quelques saints extraits des Catacombes de Rome, approuvées dès 1611 par M^{sr} Larchiver.

Sur le porche on lit la date 1627 et ces quelques mots : *Faict par les poiens* (paroissiens). Un joli bénitier, composé d'une coupe octogone supportée par un élégant piédestal, porte le millésime 1554.

Plusieurs confréries existaient en cette église : celle du Rosaire avait, en 1790, 55 liv. de rente; — celle du Saint-Sacrement, à la même époque, 155 liv., — et celle de Sainte-Barbe, 10 liv. seulement; cette dernière confrérie fut érigée en 1747 pour préserver l'église du tonnerre, qui était tombé sur le clocher le 21 août de cette année-là.

Enfin, en 1790 encore, la bourse des défunts avait 91 liv. de rente.

1. Une pierre du chœur porte extérieurement cette inscription : *M^{re} G. D. la C. P. rec.* — M. l'abbé Paris-Jallobert pense qu'il s'agit ici de G. de la Charonnière, recteur du xv^e siècle; mais peut-être s'agit-il simplement d'une restauration faite par G. de la Chesnaye, recteur en 1598.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Anne*. — Michel Gendron, recteur de Cornillé au siècle dernier, bâtit à ses frais dans le grand cimetière, à quelque distance de l'église, mais dans le bourg même, une chapelle en plein cintre qui existe encore. Elle fut bénite après la mort du fondateur, le 11 septembre 1747, par Julien Janvier, recteur de Torcé, « sous le titre du Très-Saint-Sacrement et sous l'invocation des glorieux saint Michel et saint Pierre. » Cette chapelle est actuellement dédiée à sainte Anne, et l'on y stationne à la procession du Sacre.

2^o *La chapelle de la Besnardais*, bâtie au commencement du xvii^e siècle par Jean Guy, sieur de la Besnardais, et Jeanne Picquelier, fut fondée en 1624 par leur fils Étienne Guy, sieur de la Besnardais, de trois messes par semaine, les jours de lundi, mardi et vendredi. Jean Barbeau, † 1649, en fut probablement le premier chapelain, et le recteur M. Vallet en fut le dernier; celui-ci déclara en 1790 que ce bénéfice valait 152 liv. 10 sols de rente, mais la fondation était alors réduite à une messe hebdomadaire dans l'église de Cornillé et une messe tous les mois dans la chapelle de la Besnardais¹. — *Nunc* abandonnée.

3^o *Chapelle de la Bichetière*. — Le manoir de la Bichetière appartenait en 1427 à Jehan de Cornillé et en 1513 à Pierre de Cornillé. Cette famille, qui tirait son nom de la paroisse de Cornillé, dont elle avait vraisemblablement possédé la seigneurie à l'origine, passe pour être la tige de la noble maison de Cornulier.

En 1649, Nicolas Guillaudeu, seigneur de la Bichetière, était prêtre, et c'est probablement à son instigation que son beau-frère et sa sœur, Guillaume Artur et Jeanne Guillaudeu, seigneur et dame de la Motte, bâtirent une chapelle à leur manoir de la Bichetière. Par acte du 4 janvier 1659, ils y fondèrent une messe pour tous les dimanches et fêtes, et dotèrent cette chapellenie de 60 liv. de rente².

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 80; 1 V, 28.

2. *Ibidem*.

Louis Lasnon mourut chapelain de la Bichetière en 1674, et Jacques Bouvel y remplaça M. Bouessée en 1775.

Cette chapelle de forme octogonale, surmontée d'une lanterne, existe encore, mais elle paraît abandonnée.

4° *La chapelle de la Guichardière* dépendait jadis d'un manoir appartenant en 1513 à Amaury de la Guichardière. — *Nunc* détruite¹.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 379.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 406, 593 et 623.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE CORNILLÉ².

Pierre Chapon, « *Petrus dictus Chapon rector ecclesie de Cornilleio*, » avait un neveu nommé Nicolas Chapon, qui fit en 1280 une donation à Saint-Melaine.

Luc Henry (1447).

G. de la Charonnière (xv^e siècle).

N... Hervé, chanoine de Rennes et recteur de Marcillé-Robert, † 1539, fut inhumé dans la nef méridionale de la cathédrale, où en 1755 sa pierre tombale portait ces mots : *Cy gist vénérable M^r Hervé chanoyne de Rennes, recteur de Cornillé et de Marcillé, qui décéda le 10^{me} jour de febvrier l'an 1539.*

Geffroy de la Bigne (1560).

Michel Tyrel, chanoine, puis trésorier de Vitré (1565), fut aussi, d'après M. l'abbé Paris-Jallobert, administrateur de Saint-Yves à Vitré, chanoine de Dol et recteur de Langan; † 5 septembre 1578. Il avait dû résigner Cornillé vers 1575.

François Barbeau (1575-1589).

Georges Bouhourd, maître ès-arts et bachelier en droit, fut pourvu le 5 septembre 1589.

Guillaume de la Chesnaye, fils de Georges, conduisit processionnellement sa paroisse à Notre-Dame d'Avesnières, près Laval, le

1. Il est fait mention plusieurs fois, et dès 1646, du chapelain du *Chastenay*, présenté par le seigneur de Fousnel; mais nous ne savons pas au juste si ce bénéfice était attaché à une chapelle de ce nom ou simplement desservi dans l'église.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

7 septembre 1598, et la ramena le lendemain ; il résigna vers 1653 ; † 12 juillet 1654.

Guillaume Pettier, natif de la paroisse, d'abord vicaire à Cornillé, puis recteur de la Valette, fut pourvu en 1653 ; † 9 janvier 1677.

J. Martinais (1692).

Julien Jacques succéda au précédent vers 1694 et devint en 1707 recteur de Saint-M'hervé.

Michel Gendron, natif de Cornillé et vicaire à Toussaints de Rennes, fut nommé le 11 juillet 1707 ; † 21 juillet 1746, âgé de soixante-six ans, et inhumé dans le chœur de l'église où l'on voit encore son épitaphe : *Ci git M. Gendron Rr de C. décédé le 21 juillet 1746.*

Eustache Soulastre, prêtre de Coutances et vicaire à Bais, nommé le 21 octobre 1746, prit possession le 26 ; † 24 novembre 1759, âgé de cinquante-neuf ans, et inhumé dans le cimetière.

Henri-Jean Andrieu, natif de Rennes et vicaire à Amanlis, fut pourvu le 18 novembre 1759 et prit possession le 4 décembre suivant ; † 13 juin 1764 et inhumé sous le chapiteau, où se trouve encore sa tombe portant ces mots : *Cy gist le corps de Vén. P^{re} Mr Jean-Henri Andrieu, recteur de cette paroisse, décédé le 13 juin 1764, âgé de 34 ans. Priez pour luy.*

Julien-Olivier Bouessée, vicaire à Argentré, pourvu le 2 juillet 1764, résigna en 1774.

Jean-Baptiste Caillière, vicaire à Ercé-sous-Liffré, nommé le 17 février 1774, prit possession le 19 et devint recteur de la Chapelle-Erbrée en 1781.

Guillaume Vallet, sieur de la Touche, natif de Vitré, pourvu le 3 janvier 1782, prit possession le 10, passa en Angleterre en 1791, rentra à Cornillé en 1796 et fut réinstallé en 1803 ; † 8 septembre 1811 et inhumé sous le chapiteau de l'église.

Joseph Levieux (1811, † 1832).

Pierre Thébault (1832, † 1873).

Emmanuel André (1873-).

CORNUZ

Vicus Cornuti (579), — *Cornutium* (xiii^e siècle), — *Cornut* (1240), — *Corps-Nuds-les-Trois-Maries* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Janzé.

ORIGINES. — Suivant le témoignage de Grégoire de Tours, Warroch, comte de Vannes, ravagea en 579 le pays de Rennes, appartenant alors aux Francs, et s'avança jusqu'à Cornuz en chassant devant lui les troupes du roi Chilpéric.

La paroisse de Cornuz est donc très-ancienne; aussi trouve-t-on dans son bourg d'antiques tombeaux en pierre coquillière.

Quant à l'orthographe actuelle de ce nom, l'explication du Corps-Nuds moderne, fournie par une vague tradition qui relate le dépouillement des morts après une bataille livrée dans les environs, n'offre rien de sérieux; ce n'est en définitive qu'un de ces calembours par à-peu-près avec lesquels certains scribes plus ou moins plaisants du moyen-âge ont transformé, par exemple, Redon en *Regis donum* et Paimpont en *Panis pons*.

Il règne, au reste, beaucoup d'obscurité sur les origines de Cornuz. Ainsi, nous ignorons pourquoi la chapelle des Trois-Maries, sise dans le bourg, donna longtemps son nom à la paroisse; nous ne savons pas non plus au juste de quel monastère dépendait à l'origine un gros village de Cornuz appelé l'Abbaye; nous supposons seulement que ce fut une dépendance de l'abbaye de Melleray, qui jouissait encore avant la Révolution d'un trait de dime en Cornuz.

Cornuz était un bénéfice monocolaire attaché à la septième prébende de la cathédrale de Rennes et toujours présenté par le chanoine titulaire de cette prébende. La paroisse devait même au Chapitre certaines rentes en grain et en argent; au siècle dernier, celles-ci consistaient en 56 mines de seigle et 18 liv. 3 d. d'argent.

De nos jours, Cornuz a été érigé en cure de seconde classe par ordonnance royale du 28 septembre 1825.

ÉGLISE. — Il est fait mention en 1550 d'une fondation de messes faite par Jeanne Le Clerc, dame de Grasbusson et veuve de Thomas Touchais, « en l'une des trois églises de la paroisse de Cornuz. » De ces trois églises l'on connaît Saint-Pierre et les Trois-Maries; quant à la troisième, c'était peut-être Saint-Julien, dont nous parlerons à l'instant, à moins que ce ne fût un sanctuaire existant, d'après la tradition, près du village de l'Abbaye, et regardé par certains comme ayant été la première église paroissiale de Cornuz. Nous ne pouvons toutefois déc.rire ici que l'église Saint-Pierre, récemment démolie. C'était une simple croix portant sur sa porte principale à l'Ouest la date 1571, et sur celle du Nord le millésime 1649. La nef et la chapelle du Sud avaient des ouvertures ogivales, mais le chœur et la chapelle du Nord étaient en plein cintre; sur la sacristie on lisait la date de 1622. Les autels avaient été donnés en 1659 par le seigneur de la paroisse, et il y avait une grande assemblée le jour de la fête patronale, le 29 juin. Enfin, la confrérie du Saint-Sacrement existait en cette église, aussi bien que celle de Notre-Dame-des-Agonisants, que Clément XII avait enrichie d'indulgences en 1733¹.

La seigneurie de la paroisse et de l'église était le Châtellier, chef-lieu ancien de la châtellenie de Châteaubriant-à-Cornuz. Possédé à l'origine par les barons de Châteaubriant, le Châtellier passa ensuite à la famille du Châtellier; Pierre du Châtellier le possédait en 1427, et en 1680 Claude du Châtellier déclara être seul seigneur supérieur et fondateur de l'église de Cornuz et de la chapelle des Trois-Maries, et y avoir son banc et son enfeu dans le chanceau, ses armoiries et sa litre².

Sur l'emplacement de cette ancienne église, M. l'architecte Régnault bâtit présentement un nouvel édifice de style byzantin qui produira, croyons-nous, un excellent effet.

1. Réponse au quest. de 1860.

2. Arch. Nat., P. 4714.

CHAPELLES. — 1° *Les Trois-Maries*. (Voy. tome III, 267.)
 2° *Saint-Julien*. — En 1588, Olivier d'Auvergne, seigneur de Chanteloup et du Coudray, prétendit avoir droit, à cause de son fief en Cornuz, aux prééminences dans « la chapelle Saint-Julien, sise joignant l'église des Trois-Maries, en la paroisse de Corps-Nuds¹. » Il fut débouté de ses prétentions en 1607, et il ne reste plus de traces de cette chapelle.

3° *Chapelle du Chastenay*. — On voit encore les fondations de cette chapelle au haut de la lande du Chastenay; on dit qu'elle relevait du seigneur de Chambière, en Saint-Armel, et qu'il s'y tenait une assemblée le jour Saint-Marc; elle était considérée comme chapelle frairienne, et il s'y faisait beaucoup de mariages aux siècles derniers.

4° *Chapelle du Châtellier*. — Le 30 octobre 1634, Charles du Châtellier, seigneur dudit lieu, fonda des messes tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de son manoir du Châtellier². Claude du Châtellier déclara en 1680 que l'une des quatre tours flanquant la terrasse de son manoir était occupée par ce sanctuaire. C'est encore la chapelle actuelle du Châtellier, entretenue avec soin, et à laquelle on se rend processionnellement aux Rogations.

5° *Sainte-Marguerite de la Houssaye*. — Le 8 juin 1677, Siméon Chauvel, sieur de Lillion, demeurant à la Houssaye, y fonda des messes tous les dimanches et fêtes dans « une très-belle chapelle » bâtie à côté de ce manoir; l'ordinaire approuva cette fondation le 19 juin 1677, Jean Péan en fut nommé chapelain, et en 1719 Joseph Cheminant prit possession de la maison de la chapellenie. — *Nunc* détruite.

6° *Saint-François de Launay*. — Le 4 octobre 1642, Françoise Jacopin, veuve de Georges Chauvel, sieur de Launay, fonda une messe tous les dimanches et fêtes en la chapelle de son manoir de Launay et la dota de 40 liv. de rente. Mais

1. Arch. Nat., P. 4741.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 42.

plus tard l'évêque de Rennes, trouvant cette dotation insuffisante, interdit la chapelle. Alors, le 14 octobre 1684, Jean Chauvel, sieur de Launay, fils de la fondatrice, augmenta la fondation et l'éleva à 70 liv. de rente; M^{gr} de Beaumanoir approuva ce nouvel acte le 11 avril 1686 et permit de faire desservir la chapelle. Pierre Briand en 1760, et Jean Hindré en 1773, en devinrent les chapelains. — *Nunc* détruite.

7° *La chapelle de la Fontaine*, aujourd'hui disparue, dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1427 à Jehan de la Fontaine, et en 1513 à Louis des Déserts.

8° *Chapelle de Vêlobert*. — C'était encore une dépendance du manoir de ce nom, appartenant vers 1427 à Jeanne Brochart, femme de Thomas du Bé, et en 1513 à Jean du Reffous. — *Nunc* démolie.

9° *La chapelle de Villethébert*, dont on montre l'emplacement, avait dû être une fondation des moines de Melleray, qui jouissaient du trait de dime de Villethébert.

10° *La chapelle d'Étrelles* se trouvait, d'après la tradition, au village de ce nom, au bord d'un ancien chemin pavé¹.

HÔPITAL. — Voy. tome III, 267. — Naguère, en 1878, M. Duboys des Sauzais a, par testament, fondé un nouvel hôpital à Cornuz.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 678.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS DE CORNUZ².

Macé Hérisson, fils de Jacques, seigneur de la Ville-Hellouin, et de Jeanne de Parthenay; sa mère mourut à Saint-Jacques de Compostelle en 1493.

1. Le *Pouillé ms. de Rennes* (1713-1723) mentionne la *chapelle de la Rocheraye*, fondée d'une messe tous les samedis, et *celle des Orgères*, fondée également d'une messe tous les vendredis; mais on n'a pas gardé souvenir à Cornuz de ces fondations, qui étaient peut-être de simples chapellenies.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — Réponse au quest. de 1860, etc.

N... d'Argentré, chanoine de Rennes (1589).

Jehan Chauvel, chanoine de Rennes (1596), fit une fondation en la cathédrale en 1607; † 17 mars 1620. (Voy. tome I, 210.)

N... Mouazan, † 1624.

N... Guillou (1624, † 1650).

N... Pioger (1650, † 1660).

N... Gosnel (1660, † 1682).

N... Bodier (1683-1690).

N... Lory (1692-1695).

Joseph Bré (1696-1714).

Sébastien-François Le Roux fut pourvu en 1714; † 1733.

Pierre Le Prévost, prêtre du diocèse, nommé le 5 août 1733, eut à combattre Pierre Dulièvre et résigna en 1735.

Guillaume Malescot, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 septembre 1735; † 1746.

Pierre-Joseph de la Monneraye, prêtre du diocèse, demeurant à son manoir de la Tullaye, en Janzé, fut nommé le 8 mars 1746 et devint en 1755 doyen de Châteaugiron.

Georges Druet, secrétaire de M^{sr} de Vauréal, fut pourvu le 30 juillet 1755; † 1779.

Nicolas-Marie Hervoche, précédemment recteur de Bazouges-sous-Hédé, nommé le 4 novembre 1779, prit possession le lendemain; enfermé à Saint-Melaine en 1792, il fut exilé à Jersey, revint vers 1799 et fut réinstallé en 1803; † 2 septembre 1812, âgé de soixante-quatre ans.

Jean-Baptiste Collet (1812-1817).

François Jan (1817, † 1858).

Victor Guillou (1858, † 1869).

François Denouard (1869-).

COUYÈRE (LA)

Coheria (1240).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

ORIGINES. — La Couyère est mentionnée comme paroisse

dans une charte de 1240, sous le nom de *Coheria*¹. Elle était jadis divisée en quatre traits : le Bourg, la Tétardière, la Rimbergère et le Chahin. Le recteur, à la présentation de l'ordinaire, était grand décimateur dans sa paroisse, comme le prouve un long règlement arrêté en 1752 par le Parlement de Bretagne en faveur de la fabrique de La Couyère².

Le *Rolle diocésain ms. de 1646* dit qu'à cette époque le recteur de La Couyère avait au moins 800 liv. de rente.

ÉGLISE. — L'ancienne église de La Couyère, dédiée à Notre-Dame, fêtée le jour de l'Assomption, se composait d'une simple nef, d'un chœur plus étroit et plus bas que cette nef, et d'une seule chapelle, dédiée à sainte Anne. Dans le chœur se trouvaient l'enfeu et le banc des seigneurs du Plessix³. Dans cet enfeu furent successivement inhumés René Bonnier en 1649, Pierre Bonnier en 1673, Pierre de la Chévière en 1682, etc., tous seigneurs du Boishamon, résidant au manoir du Plessix; ils se disaient seigneurs fondateurs et prééminenciers de l'église de La Couyère, mais la supériorité appartenait au seigneur de Poligné, de qui relevaient le Boishamon et le Plessix, et qui prétendait même en 1679 à tous les droits de prééminence et de fondation à La Couyère⁴. Au-dessus de l'autel était un grand écusson : *d'azur à trois gerbes de blé d'or*, qui est Gardin, et sur le banc du Plessix était cet autre écu : *d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre billettes de même*, qui est de Langle; au milieu du siècle dernier, en effet, Claude de Langle, seigneur de Coëtuhan, avait épousé Thérèse Gardin.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 917.

2. Voy. *Recueil d'arrêts concernant les paroisses de Bret.*, II, 531.

3. Le Plessix, qui doit son importance première aux seigneurs du Boishamon, a successivement appartenu aux familles Bonnier, de la Chévière, Gardin et de Langle. En 1697, les fiefs du Plessix, du Boishamon, des Verdrières et de la Ville-Oger furent unis sous le titre de seigneurie du Plessix de la Couyère pour Catherine Le Ray, femme de François Gardin. En 1827, le Plessix fut érigé en majorat en faveur de Marie-Fidèle de Langle, créé en même temps marquis.

4. *Arch. Nat.*, P. 4710.

D'autres petits seigneurs avaient aussi au xvii^e siècle leurs tombes ou enfeus dans cette église, principalement dans la chapelle Sainte-Anne : c'étaient les Le Lardeux, seigneurs de la Norrière; les de Guénour, seigneurs de la Ville-Oger, et les de Châteaugiron, seigneurs du Jaulnay.

De cette vieille église il ne reste plus que la nef, qui était la partie la moins ancienne, datant des derniers siècles; en 1835 on a refait le chœur, et, moyennant deux chapelles, on a donné la forme d'une croix à tout l'édifice.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Denis du Boishamon*. — Les seigneurs du Boishamon fondèrent de deux messes par semaine la chapelle de leur manoir. Le chapelain, Thomas Pâris, étant mort, Pierre Bonnier, seigneur de la Coquerie et du Boishamon, présenta pour le remplacer Louis Dugueret, qu'accepta l'évêque en 1617¹. Les messes fondées se disaient alors partie en cette chapelle, partie à Janzé; mais quand les seigneurs du Boishamon vinrent habiter le Plessix, ils transfèrent leur fondation dans la chapelle qui suit. — *Nunc* abandonnée.

2^o *Chapelle du Plessix*. — Olivier Gardin, archidiacre du Désert, habitant le Plessix en 1690, pourrait bien être le fondateur de cette chapelle, dont il desservit les messes jusqu'à sa mort, arrivée vers 1719. A cette dernière époque, Gilles Gardin, seigneur du Plessix, présenta pour le remplacer Jean Demé, qui eut pour successeur Jean Noroy en 1746. Cette chapelle renferme les tombeaux modernes du marquis de Langle et de la marquise, née de Ghaisne de Bourmont; elle continue d'être desservie toutes les semaines.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 14.

RECTEURS DE LA COUYÈRE¹.

N... Hurel. Nous ne savons quand vivait ce recteur, mais il fonda une messe chaque samedi dans son église paroissiale; cette chapellenie, dite des Hureaux, est mentionnée en 1646.

N... Phelippé paraît en 1617; † 1631 et inhumé dans l'église.

René Ermyne, originaire de Brie, pourvu en 1632, résigna en faveur du suivant.

Pierre Chappel fut nommé vers 1664; † 1688.

N... Picoul (1688-1689).

Julien Jarry, prêtre de la paroisse, fut pourvu vers 1689 et fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois canards d'argent, posés 2, 1.* Il se démit en 1725.

Julien Prevel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 avril 1725; † 1751.

Joseph Desgrées, prêtre du diocèse, fut nommé le 28 juillet 1751; † 1754.

Pierre Fontaine, prêtre de Rennes, pourvu le 26 août 1754, † le 22 juillet 1788 au presbytère de Thourie, fut inhumé le lendemain dans le cimetière de La Couyère.

René Chaussonnière fut nommé le 17 décembre 1788; † 23 mai 1789.

Thomas Aulnette, vicaire à Bais, pourvu le 2 septembre 1789, prit possession le lendemain, émigra, dit-on, à la Révolution, puis rentra à La Couyère et se retira en 1803 à Saint-Briac, où il mourut.

Joseph-Marie Bercegeay (1803, † 1813).

N... Cotterel (1813-1819).

Antoine-François Legendre (1820-1827).

Julien-Jean Poulier (1827-1858).

Julien Escolan (1858, † 1860).

Georges Bagourd (1860-).

CREVAIN

Creven (1518).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Réponse au quest. de 1860, etc.

ORIGINES. — Crevain est une nouvelle paroisse distraite du territoire de Poligné et érigée le 29 septembre 1838. Dès le mois de décembre 1835 le premier recteur, Jacques Daniel, était venu s'y établir.

Déjà, au commencement du xvi^e siècle, Crevain formait un village avec chapelle qu'on nommait « la bourgade de Creven. » Cette chapelle, très-antique et remontant au xi^e ou xii^e siècle, avait été, d'après la tradition, construite par les paroissiens de Poligné qui habitaient aux alentours. C'était « une chapelle frairienne et auxiliaire de l'église paroissiale, bastie à cause de la distance des lieux et de l'incommodité des chemins. »

Non loin de Crevain se trouvait le manoir de la Halle-grouyère (*nunc* la Cochetière), qu'habitaient alors Henry et Geoffroy de Trélan : ces deux seigneurs résolurent de fonder une chapellenie à « Nostre Dame de Creven. » Par acte du 24 mars 1518, ils abandonnèrent les dîmes qu'ils levaient sur le fief de Mendon, en Laillé, et ajoutèrent à ce don 24 liv. de rente sur d'autres terres pour l'entretien d'un chapelain à Crevain. Il fut stipulé que ce chapelain célébrerait la sainte messe tous les dimanches et fêtes, à l'intention des fondateurs; que ceux-ci et leurs successeurs auraient droit dans la chapelle à un enfeu et aux prières nominales, et que le recteur de Poligné ne s'opposerait pas à l'assistance du peuple à ces messes¹.

Cette fondation fut religieusement observée pendant des siècles. Les seigneurs de la Cochetière, qui remplacèrent ceux de la Halle-grouyère, se firent inhumer dans la chapelle qu'avaient dotée leurs ancêtres; ils y firent peindre une litre seigneuriale en dedans et en dehors, et y placèrent un banc avec leurs armoiries. Les paroissiens de Poligné, reconnaissants des messes fondées, laissèrent volontiers agir ainsi les successeurs d'Henry de Trélan. Mais l'un de ces derniers, Jacques Denyau,

¹ Arch. paroiss. de Poligné.

seigneur de la Cochetière, outrepassant ses droits, voulut obliger le clergé de Poligné, vers 1648, à venir six fois par an processionnellement à Crevain. M. Bienassis, recteur de Poligné, refusa de se prêter à cette exigence; il prouva à Jacques Denyau que la chapelle de Crevain n'appartenait point au seigneur de la Cochetière, mais aux paroissiens de Poligné qui l'entretenaient, et que ce seigneur n'y avait droit que sur son chapelain, et nullement sur les recteur et prêtres de Poligné¹. Jacques Denyau, voyant cette opposition motivée, renonça dès lors à ses prétentions.

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge, l'ancienne chapelle de Crevain formait un simple rectangle dans lequel on retrouvait les meurtrières romanes de l'édifice primitif; elle avait été, en effet, remaniée postérieurement, et sa porte était en ogive. Elle était entourée d'un cimetière et renfermait quelques tombes dans son sanctuaire; on y retrouva, entre autres, une dalle armoriée : *d'azur à trois épis d'or, un en pal et deux en sautoir*, qui devait recouvrir le corps d'un membre de la famille de Fromont, qui hérita de la Cochetière après les de Trélan. L'écusson des Denyau, comtes de Châteaubourg et seigneurs de la Cochetière en 1679, apparaissait aussi au-dessus de l'autel. Nous avons dit, en effet, que ces seigneurs prétendaient aux prééminences en cette chapelle, quoique le seigneur de Poligné semblât y avoir plus qu'eux droit à tous les honneurs de seigneur supérieur et fondateur.

De cet antique édifice il ne reste plus rien; une nouvelle église, dédiée aussi à la Sainte Vierge, a été bâtie de 1850 à 1860².

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 594.

1. Arch. paroiss. de Poligné.

2. Réponse au quest. de 1860.

RECTEURS DE CREVAIN ¹.

Jacques Daniel (1838, † 1863).

Joseph Baudais (1863, † 1866).

Louis Louazel (1866-).

CROUAIS (LE)

Croes (1024), — *parochia de Croix* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Nous avons vu que Le Crouais fut donné à Saint-Méen dès l'an 1024, que les moines de cette abbaye y fondèrent un prieuré, et que la possession de l'église du Crouais leur fut confirmée en 1192. (Voy. tome II, 147.)

La paroisse du Crouais doit donc remonter tout au moins à cette époque déjà reculée, mais nous n'avons pas d'autres détails à son sujet. Le recteur du Crouais recevait du prieur du lieu une pension congrue valant, en 1730, 292 liv. 14 s. 9 d. de revenu net, et en 1790, 700 liv. de revenu brut ².

ÉGLISE. — Il est à remarquer que l'église paroissiale du Crouais semble avoir été toujours dédiée à Notre-Dame, tandis que le prieuré était sous le vocable de saint Laurent. Il se peut donc qu'à l'origine il y ait eu deux églises au Crouais : l'église paroissiale, faisant sa fête patronale le jour de l'Assomption, et l'église priorale, fêtant saint Laurent. Il

1. Voici les noms de quelques chapelains de Crevain avant la Révolution : *Georges Garçon* (1691), — *N... Agu* (1779), — *N... Heuzé*, enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

ne reste plus souvenir de cette dernière, mais dans la première était encore au xvii^e siècle un autel dédié à saint Laurent, dont la fête provoquait une grande assemblée le 10 août.

Nous ne savons ce qu'était cette ancienne église de Notre-Dame, aujourd'hui rasée. On y voyait les armoiries des prieurs du Crouais, qui étaient en même temps seigneurs de la paroisse. L'Ouvrier de l'abbaye de Saint-Méen, possédant un bailliage au Crouais, avait aussi le droit de recevoir chaque année dans cette église « des deniers de cens, » que ses vassaux lui présentaient la nuit de Noël à l'issue de la messe de minuit¹.

La confrérie du Rosaire était érigée dans l'église du Crouais dès avant 1766. Dans le cimetière, enfin, se trouvaient des croix à double croisillon qui existent encore, et qu'on prétend avoir été élevées par le prieur Jean-Baptiste de Lescu, chanoine de Dol vers 1679.

La première pierre de la nouvelle église du Crouais, — bâtie à quelque distance de l'ancienne, — a été posée en 1856. M^{sr} Saint-Marc bénit l'édifice terminé le 26 juin 1860. C'est une simple croix avec chevet polygonal et ouvertures ogivales.

PRIEURÉ. — *Saint-Laurent du Crouais*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 147.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DU CROUAIS².

Robert Desprez résigna en 1575.

Guillaume Danet prit possession le 5 juin 1575 ; † 1580.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. *Ibidem.* — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Mathurin Béguy, pourvu en 1580, prit possession le 29 janvier 1584 et résigna en 1584.

Mathurin Dupré fut pourvu le 24 mai 1584 et résigna en 1593 en faveur du suivant.

Jean Dupré fut nommé le 11 août 1593; † 1608.

Philippe de la Cuisse, pourvu le 2 août 1608, résigna presque aussitôt.

Jean Durot fut nommé le 29 octobre 1608; † 1609.

Olivier Havouys, pourvu le 31 août 1609, résigna en 1613.

Olivier Cocheu prit possession le 1^{er} décembre 1613 et résigna en 1616.

Guillaume Bossart prit possession le 25 décembre 1616; † 1626.

Noël Bonfils, natif de Saint-Méen, fut pourvu le 10 décembre 1626 et gouverna longtemps la paroisse.

Pierre Couvé, natif du Crouais, était recteur en 1690; † 1704.

Jean-Gratien Larcher du Boisduloup, issu des seigneurs du Boisduloup, fut pourvu le 17 octobre 1704, devint en 1709 recteur de Moncontour, puis de Combour.

Guillaume Peigné fut pourvu le 6 novembre 1709.

Tanguy Regnault obtint en 1726 une résignation en sa faveur du prieur du Crouais; † 1730.

Guillaume-Mathieu Regnault fut nommé le 10 mars 1730; † 1740.

Alexandre Le Tessier, pourvu le 2 avril 1740, permuta avec le suivant en 1747.

Étienne-Vincent du Fresne de Virel fut nommé le 10 octobre 1747; † 11 mai 1763.

Joseph Janvier fut pourvu le 24 octobre 1763; † 15 mai 1791, âgé de soixante-huit ans.

Jean Le Breton (1803-1824).

Jean Catherine (1824-1846).

François Fresnel (1846-1876).

François Jehannin (1876-1879).

Pierre Guérin (1879-1880).

Louis Morel (1880-).

CUGUEN

Ecclesia de Cuguen (XI^e siècle), — *parochia de Cuguien* (XII^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du
 doyenné de Combour.

ORIGINES. — Au XI^e siècle, l'église Saint-Martin de Cuguen appartenait, pour la plus grande partie du moins, à un seigneur nommé Main, fils de Théoginète. A cette époque, le bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutiers de 1064 à 1084, vint en Bretagne faire la visite des prieurés dépendant de son abbaye. Un jour qu'il se trouvait au monastère de Combour, Main le vint « supplier de lui faire la grâce de descendre jusqu'à Cuguen pour y visiter Haimon et Gautier, ses deux fils, qui étoient dangereusement malades. Barthélemy y alla et se contenta de faire le signe de la croix sur leur front, et à l'instant ils s'endormirent, et à leur réveil se trouvèrent en parfaite santé. Main, voyant un miracle si évident, n'eut pas de peine d'en croire deux autres qu'on lui avoit racontés de ce saint homme, le premier d'avoir guéri un lépreux en le baisant, et l'autre d'avoir changé l'eau en vin¹. »

Pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, Main, d'accord avec son père, déjà vieillard, et du consentement de ses fils, Haimon et Gautier, donna aux moines de Combour l'église de Cuguen et celle de Noyal. Comme, paraît-il, un nommé Alain, fils de Flaud, avait certain droit sur l'église de Cuguen, ce dernier seigneur voulut contribuer à la bonne œuvre et renonça de lui-même à tous ses droits en faveur des Bénédictins.

Cette donation fut faite vers l'an 1066. Un peu plus tard, les religieux présentèrent pour desservir la paroisse de Cuguen le prêtre Gautier à Baudry, archevêque de Dol de 1107 à 1130. A cette même époque ce Gautier — qui était probablement le malade guéri en 1066 — donna aux moines de Combour le tiers de la dime de Cuguen, et Baudry approuva cette donation nouvelle.

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 408.

Du temps d'Hugues Le Roux, archevêque de Dol de 1154 à 1160, Haimon, prêtre (c'est-à-dire recteur) de Cuguen, se démit de sa cure en présence de ce prélat et reconnut devant lui que son église dépendait du prieuré de Combour et qu'il l'avait reçue des mains du prieur Guillaume. Cette conduite d'Haimon semble indiquer qu'il avait essayé de se soustraire à la juridiction des moines. Toujours est-il que le prieur Guillaume, considérant les bonnes résolutions d'Haimon, le présenta à l'archevêque Hugues pour que ce prélat lui donnât de nouveaux pouvoirs pour administrer Cuguen, ce que fit Hugues très-volontiers. Bien plus, l'archevêque confirma par un acte solennel la donation faite précédemment de l'église de Cuguen aux religieux de Marmoutiers résidant à Combour.

Enfin, quelques autres seigneurs du pays, Alain, fils de Jordan, et Eudon l'Épine, profitèrent de la présence de l'archevêque de Dol pour confirmer à leur tour toutes les donations relatives à l'église de Cuguen faites par leurs ancêtres, « *donationes antecessorum suorum concesserunt de ecclesia de Cuguen.* » Ils le firent donc en présence d'Hugues, du prieur Guillaume, des moines Turpin et Durand, d'Évar Le Chat, Normand de Listré et Geffroy, son fils, Philippe de Botniguel, Gautier Brasart et beaucoup d'autres¹.

Les Bénédictins de Marmoutiers ne semblent pas toutefois avoir conservé bien longtemps l'église de Cuguen, car en 1319 il n'en est plus question dans l'énumération de leurs églises situées dans le pays de Combour, quoique à cette époque ils continuassent de lever une partie des dimes de Cuguen.

Les Cisterciens de l'abbaye de la Vieuville avaient aussi reçu quelques dons en Cuguen ; ainsi, Guillaume Thomé de Pontgérard leur avait donné dès le XII^e siècle quelques rentes dans cette paroisse², et en 1682 ils y avaient encore un bailiage et quatre traits de dimes.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 492 et 665.

2. *Ibidem*, I, 783.

Enfin, les religieux de l'abbaye du Tronchet avaient fondé en Cuguen le prieuré de la Roche-Montbourcher, dont nous avons déjà parlé. (Voy. tome II, 244.)

La paroisse de Cuguen était divisée en six traits : le Bourg, le Regaire, le Guyoul, les Petits-Traits, le Tanou et Thonel.

ÉGLISE. — L'église de Cuguen, dédiée de toute antiquité à saint Martin, fut, dit-on, ravagée vers 1235 par Robert Rondel, serviteur de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. Mais il faut bien remarquer que la charte qui raconte les méfaits de ce prince ne parle nullement de l'église même de Cuguen, elle se contente de dire « que Robert Rondel avoit fait de grans dégâts en la paroisse de Cuguen¹. »

Cette ancienne église fut en grande partie rebâtie au xvi^e siècle, mais il n'en reste plus rien maintenant. En 1530, François Thierry, seigneur de la Roche-Montbourcher, y fut maintenu dans la possession de toutes les prééminences. Cela nous rappelle que la Roche-Montbourcher, appelée longtemps la Roche-Épine, dut son origine, aussi bien qu'un autre manoir en Cuguen nommé le Plessix-l'Épine, à cette famille l'Épine dont faisait partie Eudon l'Épine que nous venons de voir renoncer à toutes prétentions sur l'église de Cuguen dès le xii^e siècle.

L'église actuelle, ayant pour premier patron saint Martin, et pour second saint Samson, a été bâtie de 1842 à 1858; c'est un édifice en forme de croix, construit dans le style ogival. On y vénère une vieille statue de saint Fiacre, que les pèlerins entourent de la plus singulière façon de fil donné par eux.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Denis de la Roche-Montbourcher*, dépendant du prieuré de ce nom.

2^o *Notre-Dame de Toutes-Aides de Lantiman.* — On ignore

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 889.

la fondation de cette chapelle, déjà en vénération au commencement du xvii^e siècle; on y venait alors en procession presque tous les ans de Bazouges-la-Pérouse. La construction de la nef rappelle le style ogival tertiaire, mais le chœur à pans coupés est plus moderne; le bénitier porte la date de 1600 ou 1621.

Cette chapelle fut, en 1619, fondée de 60 liv. de rente, et en 1714 Guillemette de Payel, femme de Jacques Le Rouxel, se disait fondatrice de la susdite chapellenie et présentatrice du chapelain; elle céda ses droits en 1715 à Alexis Chauvin, sieur des Noës, dont les descendants présentèrent ensuite le bénéfice. Mais les droits de supériorité et de prééminence dans la chapelle même étaient revendiqués par le seigneur de Lanrigan.

Voici les noms des derniers chapelains de Lantiman : Julien Meurice (1714), — Jean Guy (1715), — Jacques Duisne (1717), — Pierre Blanchet (1754), — Joseph Fretté (1759); — Richard Robert (1763), — Claude Rouyer (1765) — et Simon Pelé (1769).

Cette chapelle a été restaurée de nos jours et bénite de nouveau en 1857, mais elle n'est point desservie; on y vient beaucoup en pèlerinage et il s'y tient une grande assemblée le premier dimanche de mai.

3^o *Saint-Jean* ou *Saint-Jouan*. — Cette chapelle, qui était fondée et desservie en 1704, n'existe plus; il s'y tenait aussi une assemblée jadis, et l'on y allait beaucoup en pèlerinage pour obtenir la guérison de la fièvre. Une simple croix rappelle son emplacement près d'un menhir resté debout.

4^o *La chapelle de la Massue*, située près de l'ancien manoir de ce nom, est aujourd'hui détruite.

PRIEURÉ. — *La Roche-Montbourcher*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 244.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 268.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE CUGUEN¹.

Gautier (vers 1120).

Haimon (vers 1157).

Robert Tavanet, chanoine de Dol (vers 1514).

Jean Le Roqueldren, chanoine de Dol et de Quimper, fit un accord avec l'abbé de la Vieuville au sujet des dîmes de Cuguen en 1522.

Guillaume Mahé, † vers 1565.

Julien Louvigné résigna vers 1593.

Jean Garrel, chanoine de Dol, fut pourvu en 1593.

Jean Girard résigna vers 1601.

François Le Prévost, trésorier de Rennes et abbé du Tronchet, fut pourvu en 1601 ; † 1603.

Jean Le Prévost, frère du précédent, et comme lui chanoine et trésorier de Rennes et abbé du Tronchet, fut nommé vers 1603 ; † 1608.

François Dernecourt, pourvu en 1609, gouvernait encore en 1630.

Noël Renaud prit possession le 26 juin 1639.

Jean Thomas, chanoine et officier de Dol, résigna en 1646.

Yves Touzé fut pourvu le 24 décembre 1646 et paya au Chapitre de Dol 320 liv. pour droit d'annates en 1648.

Jacques de Trégouzec permuta avec le suivant vers 1660.

N... *Lhostellier* (1660).

Léonard Le Clerc, † 1664.

Claude de Nantes, précédemment chanoine de Dol, fut pourvu le 8 avril 1664.

Julien Salmon refusa en 1679 de payer les droits d'annates.

Guy Goron (1699). C'est peut-être lui qui, en 1698, fit enregistrer les armoiries suivantes : *fascé d'or et de gueules de six pièces*.

Jean-Gabriel Le Coz, recteur vers 1702 ; † 1717.

Louis Blondel, prêtre de Dol, pourvu le 8 mars 1718, prit possession le 17 mars, mais dut se retirer en 1720 devant le suivant.

Michel Le Texier, prêtre de Saint-Brieuc, se fit pourvoir à Rome dès 1718 et prit possession malgré M. Blondel ; il attaqua la nomination de ce dernier, obtint en sa faveur un arrêt le 18 juillet

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 183, 186, etc.

1720, et reprit possession, sans empêchement cette fois, le 20 août 1720. Il résigna en 1745 en faveur du suivant, se réservant 300 liv. de pension.

Julien Le Texier, prêtre de Quimper, prit possession le 26 juillet 1745; † 1768.

Marc-Antoine Perras, prêtre de Dol et vicaire à Cuguen, fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 31 mai 1768. Il gouverna jusqu'à la Révolution, s'exila alors, puis revint à Cuguen; † 1800.

Augustin Lécarlatte (1803-1804).

Louis Duval (1804-1810).

Mathurin Lambert (1810, † 1814).

François Tual (1814, † 1832).

N... Morel (1832-1837).

Urbain Chauvin (1837, † 1868).

Jacques Baslé (1868-).

DINART EN SAINT-ÉNOGAT

Dinart (xii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — Dinart en Saint-Énogat est l'ancienne paroisse de Saint-Énogat, dont le chef-lieu a été transféré en 1858 de Saint-Énogat à Dinart, et de laquelle a été distrait en 1867 le territoire d'une nouvelle paroisse appelée simplement Saint-Énogat.

Dinart, naguère petit village de la vieille paroisse de Saint-Énogat, est lui-même fort ancien. Le *Roman d'Aquin*, écrit au xii^e siècle, parle du château de Dinart placé à l'extrémité d'un promontoire et presque entouré par la mer :

En Dinart est ô riche garnison,

Fors d'une part assauldre n'y pot l'on (ne peut-on),

Quar mer y enclot par tretout environ.

Ce texte prouve seulement que dès cette époque reculée Dinart avait une importance relative, car l'existence d'une forteresse proprement dite en ce lieu n'est pas absolument certaine; cependant, il ne faut pas oublier qu'en 1678 la châellenie de Saint-Énogat renfermait encore « un emplacement de château, chef-lieu de ladite seigneurie, joignant par endroit la rivière de Rance. » Cette position ne semble-t-elle pas rappeler le château-fort de Dinart du romancier du XII^e siècle?

Mais à la même époque le nom de Dinart nous apparaît dans deux chartes. Dans l'une le Chapitre de Saint-Malo, dans l'autre Pierre Giraud, évêque de cette ville (1184-1218), nous font connaître la donation suivante, qu'ils approuvent l'un et l'autre : Raoul de Moscon, chevalier d'Olivier de Tinténiac, ayant reçu de ce seigneur sa dime de Dinart, « *suam decimam de Dinart,* » rapportant une mine de froment, la donna en aumône perpétuelle aux moines de l'abbaye de la Vieuville, vers l'an 1180, du consentement d'Olivier de Tinténiac et de Stéphanie, sa sœur¹. En 1682, l'abbé de la Vieuville levait encore un trait de dime à Dinart.

Nous avons précédemment parlé du passage de la Rance à Dinart, du port d'aumône qui s'y trouvait établi et de l'Hôpital-Béchet, remplacé en 1324 par le prieuré de Dinart. Mentionnons encore que le seigneur de Saint-Énogat avait à Dinart un droit de trépas ou de transit, et que tous les bateliers qui faisaient le service entre Saint-Malo et Dinart lui devaient chacun 60 sols par an.

Quant à l'ancienne paroisse de Saint-Énogat, nous n'avons pas de documents sur son origine, mais elle devait remonter à une époque reculée. Dans les derniers siècles, le doyenné de Poudouvre était annexé à la cure de Saint-Énogat. Voici quel était l'état de cette paroisse au XVIII^e siècle, d'après le

1. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 817.

Pouillé ms. de Saint-Malo : Revenu de la cure : 1,000 liv. ; — *présentateur* : l'ordinaire ; — *seigneur* : M. Ladvoat de la Crochais, à cause de sa châtellenie de Saint-Énogat ; — *décimateurs* : le recteur pour un tiers dans la moitié de la paroisse ; le reste des dîmes est partagé entre neuf ou dix personnes ; — *église* : belle et en bon état ; — *fabrique* : environ 40 liv. de revenu fixe, toutes charges déduites ; — *presbytère* : pas mal, mais éloigné de l'église, étant situé au village de Saint-Alexandre ; — *confréries* du Saint-Sacrement et du Rosaire, sans aucun revenu fixe ; — *fondations* : un assez bon nombre ; elles sont en règle.

De nos jours, Saint-Énogat fut érigé en cure de deuxième classe, le 14 avril 1853 ; peu de temps après, le curé, M. Le Graverend, voyant une jolie ville naître à Dinart au bord de ses admirables plages, y transféra le chef-lieu de sa paroisse et abandonna en 1858 le bourg de Saint-Énogat. Mais neuf ans après les habitants de ce bourg obtinrent le rétablissement du culte dans leur église délaissée et l'érection de la nouvelle paroisse de Saint-Énogat, dont nous reparlerons.

ÉGLISE. — De l'ancienne église de Saint-Énogat, dont en 1678 Jean Ladvoat, seigneur de la Crochais, se disait seigneur supérieur et fondateur à cause de sa châtellenie de Saint-Énogat, — nous n'avons rien à dire ; elle a d'ailleurs été reconstruite au bourg même de Saint-Énogat, et nous y reviendrons v^o *Saint-Énogat*.

Quant à la nouvelle église de cette paroisse, bâtie à Dinart vers 1858 dans une magnifique position, elle n'offre rien de monumental ; c'est un édifice dans le style de la renaissance, où l'on remarque seulement le maître-autel, la chaire et quelques statues, le tout en pierre, dû à l'habile ciseau de M. Valentin.

Devant l'église et dominant la grève est aussi un joli calvaire en granit sculpté par M. Hernot.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Jacques*, dépendant du prieuré de Dinart.

2° *Saint-Alexandre*, située au village de ce nom et considérée comme frairienne, dépendait du presbytère construit au même village. En 1681, les trésoriers de Saint-Énogat rendirent aveu pour cette chapelle, alors « couverte de paille et sise au bout du jardin du presbytère. » Rebâtie en grande partie, elle fut bénite le 14 janvier 1738 par M. Hardy, recteur de Saint-Briac, en présence de M. Duchesne, recteur de Saint-Énogat. De nos jours, elle a servi de maison d'école en 1833.

3° *Notre-Dame de la Ville-ès-Mesnier*. — En 1698, Marie Loret, femme de François Gaultier, sieur de la Palissade, demeurant à Saint-Malo, ayant fait construire dans la cour de son manoir de la Ville-ès-Mesnier une chapelle en l'honneur de Notre-Dame, de saint Malo et de saint Guillaume, y fonda par acte du 17 juin quatre messes par semaine et un catéchisme pour les enfants tous les dimanches. L'évêque de Saint-Malo approuva cette fondation le 19 juin 1698¹. Jean Gardin en fut l'un des premiers chapelains et fut remplacé en 1707 par Pierre Le Breton, doyen de Dol. — *Nunc* abandonnée.

4° *Chapelle de la Vicomté*. — Cette chapelle, dépendant de l'ancien manoir de ce nom, n'était pas fondée de messes, mais au siècle dernier l'évêque de Saint-Malo permettait qu'on la desservît. La Vicomté, appelée en 1513 la Vicomté de la Motte, appartenait en 1541 à Pierre Chauchart, et en 1678 à Jean Chauchart, sieurs de la Vicomté. Le nom de cette terre rappelle les vicomtes de Poudouvre et était peut-être à l'origine leur demeure féodale.

5° *Chapelle des religieuses Trinitaires*.

6° et 7° *Chapelles domestiques* récemment construites dans

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

l'enclos de leurs villas, à Dinart, par MM. de Mortemart et Rochaid-Dahdah.

PRIEURÉ. — *Saint-Jacques*, appartenant aux Trinitaires. (Voy. tome III, 169.)

TRINITAIRES. — Voy. tome III, 169.

HOSPICE. — Voy. tome III, 268.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 620 et 669.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

TRINITAIRES DE VALENCE. — Voy. tome III, 669.

RECTEURS DE SAINT-ÉNOGAT ET DE DINART¹.

Jean Le Bourcier, doyen de Poudouvre (1555).

Jean Le Laboureur résigna vers 1584 en faveur du suivant.

Bertrand Èven fut pourvu le 27 mars 1584 de la cure et du doyenné; il résigna lui-même l'année suivante.

Richard de la Motte fut pourvu de la cure et du doyenné le 6 juillet 1585.

André Barre résigna en 1586.

Louis Béart, nommé recteur et doyen le 16 juin 1586, gouverna jusqu'en 1625.

Laurent Latruite (?), pourvu en cour de Rome, prit possession le 3 août 1625.

Jacques Nouvel résigna en 1675.

Yves Nouvel fut pourvu de la cure et du doyenné le 30 octobre 1675; † 1725.

Jean-Gratien Larcher du Boisduloup, recteur de Combour, pourvu le 26 juin 1725, résigna presque aussitôt après et resta à Combour.

Gilles du Chesne fut pourvu de la cure et du doyenné le 3 juillet 1725; † 22 mai 1771.

Guillaume-Joseph Le Moyne fut pourvu au concours de la cure et du doyenné le 5 novembre 1771 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles Meequet, chanoine honoraire (1803, † 1838).

Paul Le Graverend, chanoine honoraire (1838, † 1860).

François Péan, chanoine honoraire (1860-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

DINGÉ

Ecclesia de Dingiaco (1080 et 1122), — *Dingium* (1146),
— *Dingé* (1180).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — Du temps que Guillaume de Dol gouvernait l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (1070-1118), son frère Jean de Dol, seigneur de Combour, donna à ce monastère deux tiers des dimes de la paroisse de Dingé. A la même époque, un scribe nommé Main, se voyant sur le point de mourir, compléta la donation précédente par celle de l'autre tiers des dimes de Dingé; il y ajouta le don de l'église du lieu tout entière et d'une maison avec jardin sise dans le cimetière ¹. Mais après le décès de Main, son frère Hamon s'opposa à l'exécution de ses dernières volontés; ce que voyant, les religieux de Saint-Florent lui offrirent la jouissance, durant sa vie, de la moitié des biens laissés par le défunt à leur abbaye, et ils obtinrent ainsi son amitié. L'accord fut fait entre les parties en présence de Morel, fils d'Albéric, de Bernard de Saint-Domineuc, du prévôt Glai, de Gaultier, fils de ce dernier, et de Hervé Le Bouteiller. Jean de Dol, seigneur de Combour, et par suite suzerain de Dingé, approuva peu après, vers 1080, cette donation de son vassal Main le scribe en présence de Raoul, baron de Fougères ².

Les Bénédictins de Saint-Florent, devenus ainsi maîtres de l'église de Dingé, l'unirent à leur prieuré de l'Abbaye-sous-Dol. Sur la demande du prieur de ce monastère, Albert,

1. « *Maino scriba, cum moreretur dedit S. Florentio totam ecclesiam de Dingiaco et terciam partem decime et unam domum in cymeterio et ortum.* » (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

2. *Ibidem.* — Livre blanc de Saint-Florent.

évêque de Saint-Malo de 1163 à 1184, confirma l'abbé de Saint-Florent dans son droit de présenter le recteur de Dingé; et de peur qu'il n'y eût des contestations entre ce dernier et les moines, il régla ce qui suit : le recteur et les religieux se partageront également tout ce qui appartient à l'autel, c'est-à-dire les oblations, les dîmes et les prémices ; le recteur jouira seul des droits sacerdotaux au sujet des confessions, des trentains, des septains, des baptêmes et des unions de prières¹.

Les papes Callixte II en 1122, Innocent II en 1142 et Urbain III en 1186, confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de Dingé.

Trois autres congrégations religieuses eurent aussi jadis des intérêts à Dingé.

En 1146, Jean, fils de Gilduin de Dol, seigneur de Combour, donna à l'abbaye de Saint-Sulpice sa métairie de Dingé, « *metariam de Dingo*, » pour le repos de l'âme de son père et pour l'entretien d'une pauvre femme qui s'était faite religieuse dans ce monastère². — En 1156 fut fondé, en faveur des chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort, le prieuré des Vaux, dont nous avons parlé. (Voy. tome II, 674.) — Enfin, vers l'an 1190, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, approuva le don d'une petite dîme en Dingé, « *parvam decimam in parochia de Dinge*, » qu'avait fait Jean Le Chat aux religieux cisterciens de l'abbaye de la Vieuville, afin de recevoir la sépulture dans l'église de ce monastère³. Nous avons également vu qu'en 1141 Jean de Dol, seigneur de Combour, avait donné le Bourgouët à ces mêmes religieux, qui en firent une grange ou un prieuré. (Voy. tome II, 776.)

Dès le xv^e siècle, tous ces moines et moniales avaient

1. « *Ut ne inter monachos et sacerdotem aliqua fieret altercatio, omnia quæcumque ad altare pertinent scilicet oblationes, decimas, primicias per medium dividant, exceptis illis que proprie spectant ad jura sacerdotalia, scilicet confessiones, trigesimalia septimalia, baptisteria et fraternitatum orationes.* » (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

2. *Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux*, n° 216, p. 4.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 772.

perdu leur influence à Dingé. Le recteur, longtemps présenté par l'abbé de Saint-Florent, devint doyen de Bécherel, à la présentation de l'ordinaire. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo*, rédigé au siècle dernier, dit que ce recteur était alors grand décimateur de toute la paroisse, sauf de quelques dimeraux, et qu'il se faisait un revenu de 1,200 liv.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Symphorien, l'ancienne église de Dingé se composait, nous a-t-on dit, d'une nef romane à laquelle on avait ajouté, au xvi^e siècle, un seul collatéral au Sud ; le chœur, à chevet droit, devait être aussi de la même époque. On voyait sur l'une des colonnes la date 1555, et deux belles fenêtres flamboyantes ornaient la petite nef. La tour, au centre, reposait sur un intertransept qui semblait roman comme la grande nef. En 1682, les droits de fondation et de supériorité appartenaient en cette église au seigneur de Combour, mais au siècle dernier les seigneurs de la Ville-André et du Plessix-au-Chat s'y disputaient les prééminences.

Dès le 1^{er} août 1655, Jean Gaudion, dominicain du couvent de Dinan, érigea à Dingé la confrérie du Rosaire.

Cette ancienne église a disparu pour faire place à un édifice construit par M. l'architecte Mellet ; c'est une croix pseudo-romane commencée en 1869 et dont la tour n'est pas encore achevée. M^{sr} Saint-Marc a béni cette église le 5 août 1873.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Louis des Vaux* appartenait au prieuré de ce nom.

2^o *La chapelle du Bourgouët*, dont on garde encore souvenir, dépendait à l'origine de l'abbaye de la Vieuville, mais les moines l'aliénèrent avec le manoir du Bourgouët. Rebâtie par le sieur Cruet, elle fut bénite le 14 mars 1704 par le recteur de Dingé, mais elle tomba en ruine de fort bonne heure.

3^o *Saint-Maurice de Bougettin.* — Cette chapelle avait, en 1663, Jean Lanos pour chapelain, et il s'y faisait souvent des

mariages. En 1748, l'évêque de Saint-Malo ordonna de la faire restaurer, mais il paraît que ses ordres ne furent pas exécutés, car en 1764 le chapelain reçut ordre d'en dire les messes de fondation à l'église paroissiale.

Il se tenait une assemblée très-nombreuse le 22 septembre autour de cette chapelle, et la statue de saint Maurice, transportée à l'église depuis sa ruine, continue à être l'objet de fréquents pèlerinages.

4° *Chapelle du Plessix-au-Chat*. — Le manoir du Plessix-au-Chat tirait vraisemblablement son nom de la famille Le Chat, assez puissante au XII^e siècle tant à Dingé qu'à Combour. Les seigneurs du Plessix-au-Chat, — qui devaient au seigneur de Combour une paire de gants blancs à chaque Angevine, — fondèrent la chapelle voisine de leur demeure et desservie en 1663 par Julien Mary. — *Nunc* détruite.

5° *Chapelle de la Ville-André*. — Le 12 février 1647, la cloche de cette chapelle fut bénite. Charles de Vaucouleurs, seigneur de la Ville-André, assista à cette cérémonie. Fondée de messes par les seigneurs du lieu, cette chapelle n'existe plus¹.

PRIEURÉS. — 1° *Les Vaux*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 674).

2° *Bourgouët*, membre de l'abbaye de la Vieuville. (Voy. tome II, 776.)

ERMITAGE. — Voy. tome III, 509.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

RECTEURS DE DINGÉ².

Robert de la Cadoyère était dès 1424 doyen de Bécherel et recteur de Dingé.

N... de Bintin, issu des seigneurs de même nom, † vers 1550,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Rép. au quest. de 1860, etc.

fut inhumé au pied du maître-autel de son église; ses armoiries, *d'or à la croix engrestée de sable, accompagnée d'une merlette* comme brisure, se voyaient sur l'ancien presbytère de Dingé.

Jacques Hoves résigna en 1558.

Olivier Le Breton fut pourvu le 18 mars 1559 et résigna vers 1570.

Jean du Breil, † vers 1571.

Mathurin Bardoul succéda au précédent en 1571 et résigna en 1574.

Thomas Blondel fut pourvu le 12 juin 1574 et résigna en 1582.

Pierre Roulefort prit possession en 1582, le 18 mars, de l'église paroissiale de Dingé, et le lendemain de l'église décanale de Béchereil; † 1608.

Georges Jeussé remplaça le précédent et résigna dès 1609.

Gilles Busnel, pourvu le 24 avril 1609, résigna l'année d'après en faveur du suivant.

Guy Robin, nommé en 1610, fonda en 1623 deux messes hebdomadaires chez les grands Carmes de Rennes et y choisit sa sépulture en la chapelle de Notre-Dame; † 1624.

Barnabé Le Tort, natif de Brie, dit sa première messe le 16 mars 1625 et fut aussitôt après nommé recteur de Dingé, qu'il gouverna deux ans.

Jean de Montalembert fut nommé en 1628; † 1631.

Louis du Boys prit possession le 25 mai 1631.

André du Gazil, prêtre de Poitiers, fut nommé vers 1636; † 1636.

André Claude succéda au précédent et résigna en 1664.

Jean Loyson, prêtre de Rennes, pourvu le 2 avril 1664, prit possession le 6; † âgé de quarante ans, dès le mois de décembre suivant, et inhumé le 5 décembre 1664 en l'église Saint-Germain de Rennes.

François Jouselin, sieur de Beauregard, fut nommé en 1665; † 1670, âgé de quarante ans, et inhumé le jour de l'Ascension dans l'église Saint-Germain de Rennes.

N... Chapelier (1670-1671).

N... Macé ne fut recteur que six mois, en 1671.

Achille Macé, licencié en Sorbonne, pourvu en 1671, rendit aveu en 1682 au seigneur de Combour pour son église et son cimetière, son presbytère et sa grange dimeresse; il résigna en faveur de son neveu qui suit; † 7 octobre 1719.

François-Anne de Lartan fut pourvu le 14 avril 1718 et résigna en 1745 en faveur de son neveu qui suit.

Pierre-Marie-Jean Le Douarin de Trévelec, natif de Sérent,

nommé le 24 décembre 1746, gouverna jusqu'à la Révolution;
 † 24 février 1791 et inhumé le 26 dans le cimetière.

Jean Lesné (1803-1810).

Charles Régnaud (1810, † 1830).

Jean-Augustin Colombel (1830-1844).

Toussaint Roquet (1844-1847).

Jean Rouxel (1847-1852).

Pierre-Jean-Marie Fourmond, chanoine honoraire (1852, † 1884).

Victor-Paul Cazin (1884-).

DOL

Ecclesia Dolensis, — Doul (XIII^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Dol.

ORIGINES. — La ville de Dol naquit au VI^e siècle à l'ombre du monastère de saint Samson et de sa cathédrale. Elle renfermait avant la Révolution trois paroisses, dont nous allons successivement parler.

1^o *Paroisse du Crucifix*. — La paroisse du Crucifix, se desservant en la cathédrale même de Dol, dans la chapelle de Notre-Dame, située au haut du collatéral septentrional du chœur, devait être fort ancienne; nous pensons même qu'elle pût être la paroisse primitive de Dol. Elle dépendait du Chapitre et était desservie par un chapelain ou recteur présenté par les chanoines¹. En 1297, le pape Boniface VIII confirma le Chapitre de Dol dans la possession de la chapelle de Notre-Dame, située à côté de la cathédrale, « *capellam Sancte Marie*

1. « *Item in eadem ecclesia Dolensi et extra chorum fundata vicaria curata, Crucifixi vulgariter nuncupata, que spectat ad presentationem Capituli quoties casus vacationis occurrit et ad collationem episcopi.* » (Livre Rouge du Chapitre de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 G, 108.)

que est juxta ipsam ecclesiam Dolensem, » et de la moitié de celle du Bourg-Notre-Dame, « et medietatem ecclesie de burgo Sancte Marie¹. » Cette charte très-importante nous fait voir clairement que la chapelle de Notre-Dame, appartenant en entier au Chapitre, différait d'une autre église bâtie sous le même vocable à Dol, dans le Bourg-Notre-Dame, dont les chanoines n'avaient que la moitié, et dont nous parlerons plus bas.

Au XIII^e siècle, l'office paroissial se faisait donc déjà dans la chapelle récemment bâtie en dehors du chœur, sous le même toit que la cathédrale elle-même, mais dans des proportions beaucoup plus grandes que les autres chapelles. Aussi en 1269 voyons-nous Nicolas, recteur de cette paroisse, prendre le titre de « *rector capellanus B. Marie in ecclesia B. Samsonis*, » recteur-chapelain de Notre-Dame dans l'église de Saint-Samson. Ce recteur fit un accord à cette époque avec Guillaume, seigneur de Coëtquen, relativement aux dimes de Mordreuc, que feu Olivier de Coëtquen avait laissées au Chapitre de Dol pour l'entretien de cette chapellenie de Notre-Dame².

La paroisse dont nous nous occupons portait-elle dès cette époque le nom du Crucifix? Nous n'en savons rien, mais elle le portait certainement au siècle suivant. Nous voyons, en effet, apparaître en 1340 Rolland de Hirel, chapelain du Crucifix et curé de Dol, « *Rollandus de Hirel capellanus desserviens capellæ Crucifixi, curatus in ecclesia Dolensi*³. »

Remarquons ici que la cathédrale de Dol, dédiée depuis longtemps à saint Samson, avait cependant à l'origine été construite en l'honneur de la Sainte Vierge, disent les titres du Chapitre. La première paroisse a donc fort bien pu porter d'abord le vocable de Notre-Dame et ne l'avoir abandonné qu'au XIV^e siècle pour des raisons que nous ignorons.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 5 G, 108.

2. Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, LXV, 85.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1406.

Quoi qu'il en soit, la paroisse du Crucifix n'était point importante aux derniers siècles : elle ne comprenait guère alors que la rue Ceinte, habitée par les chanoines, la rue de la Licorne et quelques maisons disséminées dans les autres quartiers de la ville. En 1688, le Chapitre de Dol atteste que « la cure du Crucifix ne vaut que 230 liv. de revenu, et que ladite paroisse ne renferme, en outre des maisons prébendales et vicariales et des chapellenies, que douze à quinze ménages pauvres formant quarante à cinquante communians¹. »

Aussi au siècle dernier M^{or} de Hercé supprima-t-il la paroisse du Crucifix ; son décret, daté du 27 juillet 1772, est appuyé sur les considérants suivants, qui montrent ce qu'était alors cette petite paroisse : « C'est une chose notoire, dit le prélat, que le recteur du Crucifix, étant en même temps sacriste de la cathédrale², ne peut remplir ses obligations pastorales : il ne célèbre dimanches et fêtes qu'une messe basse pour ses paroissiens, sans leur dire de vêpres ; les enfants de sa paroisse ne sont instruits que par les prêtres de Notre-Dame, et ce n'est qu'à Notre-Dame qu'ils font leur première communion ; le revenu fixe du recteur n'est pas suffisant pour l'entretenir ; la paroisse n'a point de fabrique, etc. » En conséquence, l'évêque de Dol, « désunissant la place de sacriste de la cathédrale d'avec la cure du Crucifix, unit ladite cure à celle de Notre-Dame ; supprime le titre de ladite cure du Crucifix ; unit les fonds de cette cure, soit en dîmes, soit en autres choses, à la fabrique de la cathédrale, à charge à celle-ci de payer 120 liv. à la fabrique de Notre-Dame, et

1. Une partie de la paroisse du Crucifix relevait féodalement du seigneur de Landal ; aussi les hommes de la Croix-Péguille, en cette paroisse, lui devaient-ils chaque année « une renarde à queue blanche et, la nuit de Noël, à l'issue de la messe de minuit, deux canards sauvages vifs et non viciés, avec deux torches de cire pesant chacune une livre, ardentes et flambantes, pour reconduire ledit seigneur de Landal ou son commis jusqu'à la maison où il sera logé en la ville de Dol, lorsqu'il aura reçu lesdits canards. » (*Aveu de 1571.*)

2. La modicité des revenus de la cure du Crucifix obligeait le recteur d'accepter du Chapitre l'office de sacriste ; il paraît même qu'en dernier lieu la sacristie avait été régulièrement unie à la cure du Crucifix.

l'excédant du total des revenus au sacriste de ladite cathédrale; » et termine enfin par ordonner « que les fondations faites au Crucifix continuent d'être desservies à la cathédrale¹. »

2° *Paroisse de Notre-Dame.* — L'église de Notre-Dame, située en dehors de Dol, a dû être construite lorsque cette ville fut fortifiée et pour procurer les secours spirituels aux habitants des faubourgs, privés de pasteur pendant les sièges si fréquents dans les guerres du moyen-âge. Il nous semble donc que la paroisse de Notre-Dame dut être érigée d'assez bonne heure et immédiatement après celle de la cathédrale ou du Crucifix.

Fondée vraisemblablement par le Chapitre de Dol, la paroisse de Notre-Dame ne demeura pas complètement entre ses mains. Lorsque les moines de Saint-Florent de Saumur eurent fondé à Dol leur prieuré de l'Abbaye, ils obtinrent, nous ne savons comment ni pourquoi, une partie de l'église de Notre-Dame. Aussi voyons-nous en 1123 l'archevêque Baudry déclarer que les Bénédictins de Saint-Florent possèdent la moitié de l'église Notre-Dame de Dol, « *medietatem ecclesie parrochianæ Dei genitricis Marie Dolensis*, » dont l'autre moitié appartient au Chapitre de Dol².

Les papes Callixte II en 1122, Urbain III en 1186 et Boniface VIII en 1297 confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de cette moitié de Notre-Dame de Dol.

C'est cette église dédiée à la Sainte Vierge qui donna son nom au Bourg-Notre-Dame, ou Bourg-Sainte-Marie, « *burgum Sancte Marie*, » dont il est fait mention dans l'enquête établie en 1181 pour le recouvrement des biens de l'Église de Dol. C'est à tort que D. Morice a dit qu'il s'agissait là d'une paroisse engloutie depuis par la mer; c'est évidemment d'un

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

faubourg de Dol — comme nous dirions maintenant — qu'il est question dans cette chartre. Or, l'on y voit que Ginguené, archevêque de Dol d'environ 1010 à 1030, donna à son frère Riwallon, seigneur de Combour, quelques mesures qu'il possédait dans le bourg Sainte-Marie, « *masuras in burgo Sancte Marie*¹. » Ceci nous prouve que dès les premières années du XI^e siècle l'église Notre-Dame existait aussi bien que le faubourg qui portait son nom, et l'on peut en même temps conjecturer avec beaucoup de certitude que la paroisse de Notre-Dame était elle-même érigée à cette époque reculée.

De ce qui précède ne pourrait-on pas conclure encore que ce furent les sires de Combour, grands bienfaiteurs de Saint-Florent, qui donnèrent à cette abbaye la moitié de l'église Notre-Dame? Nous le croyons volontiers, et la tradition confirme notre sentiment en attribuant la fondation de cette église à ce même Riwallon, premier seigneur de Combour. Toujours est-il qu'au XIII^e siècle il y avait deux recteurs pour gouverner cette paroisse, l'un nommé par le Chapitre de Dol et l'autre présenté par l'abbaye de Saint-Florent². En 1239, Jean Quarré, official de Rennes, était recteur de la portion de Notre-Dame dépendant du Chapitre; mais à la même date l'autre portion n'était point administrée, parce que le titulaire, nommé Harsculfe, voyageait depuis plus de trois ans en pays d'outre-mer. Jean Gicquel, évêque de Rennes, apprenant cela, écrivit à Gellroy, abbé de Saint-Florent, lui représentant que l'évêque de Dol était en droit de se plaindre d'un tel état de choses et lui proposant son official, Jean Quarré, déjà recteur d'une portion de Notre-Dame, pour remplacer cet autre recteur vagabond. L'abbé de Saint-Florent approuva l'évêque de Rennes et présenta Jean Quarré à Clément, évêque de Dol; ce prélat

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 683.

2. Dans son *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*, D. Huynes dit qu'en 1194 Jean de la Mouche, évêque élu de Dol, céda entièrement l'église de Notre-Dame aux moines de Saint-Florent, avec permission d'y nommer un seul recteur, mais que cet état de choses ne dura pas, le Chapitre de Dol ayant réclamé contre cette donation.

pourvut l'official de Rennes de la moitié de la cure de Notre-Dame, tout en stipulant que les deux portions ne seraient point réunies pour cela, mais que Jean Quarré serait recteur en même temps des deux bénéfices distincts l'un de l'autre¹.

En 1400, il y avait encore deux recteurs à Notre-Dame, et l'abbé de Saint-Florent en présenta un à cette date; aussi voit-on en 1402 ces deux recteurs s'unir pour s'opposer à l'établissement des Carmes à Dol. Toutefois, cette double institution dut prendre fin dans le courant du xv^e siècle ou au commencement du xvi^e. Déjà en 1239 l'évêque de Rennes avait constaté que les revenus des deux portions étaient insuffisants pour entretenir deux recteurs. Cette pénurie ne dut que s'aggraver. D'autre part, les moines de Saint-Florent et le Chapitre de Dol lui-même perdaient chaque jour de leur autorité; aussi fut-il plus facile à l'évêque de Dol d'unir les deux portions de Notre-Dame en une seule cure, dont la présentation fut attribuée à l'ordinaire. Ce dernier état de choses dura jusqu'à la Révolution; seulement, nous venons de voir qu'en 1772 la paroisse de Notre-Dame fut agrandie du territoire de la paroisse du Crucifix.

En 1790, les revenus de Notre-Dame de Dol consistaient en ce qui suit : fabrique : 1,121 liv. de rente et 1,020 liv. de charges; — obiterie : 3,481 liv. de rente et 433 liv. de charges. Le recteur recevait une pension congrue du Chapitre, gros décimateur dans la paroisse, et jouissait du cinquième du revenu de l'obiterie².

3^o *Paroisse de l'Abbaye.* — Si l'origine des deux paroisses précédentes se perd dans la nuit des temps, la date de l'érection de celle de l'Abbaye nous est, en revanche, connue, quoique fort ancienne elle aussi. C'est vers l'an 1079 qu'Éven, archevêque de Dol, érigea en paroisse le territoire de Mezwoit, situé près de sa ville épiscopale, et où les Bénédictins de Saint-

1. D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent.*

2. Communication de M. A. Charil des Mazures.

Florent venaient de fonder leur prieuré de l'Abbaye-sous-Dol: (Voy. tome II, 459.) Comme ce territoire dépendait originai-
 rement de la paroisse de Carfantain, il fut stipulé que les habi-
 tants de la nouvelle paroisse de l'Abbaye paieraient chaque
 année 18 deniers au recteur de Carfantain, le jour de l'As-
 somption, pour reconnaître la prééminence de Carfantain en
 sa qualité d'église-mère ¹.

Les moines de Saint-Florent présentèrent naturellement le
 recteur de l'Abbaye jusqu'à l'extinction de leur prieuré, en
 1697. A cette époque, M^{gr} de Chamillart fit de ce vieux mo-
 nastère son Grand-Séminaire, qu'il confia aux Eudistes; en
 même temps, il chargea ceux-ci de la direction de la paroisse
 de l'Abbaye et il unit la cure de ce nom à la charge de supé-
 rieur du Séminaire; cette union dura jusqu'en 1790.

Cette paroisse était, comme la précédente, sous le vocable
 de Notre-Dame; il se peut qu'il y ait eu à l'origine deux églises
 à l'Abbaye, l'une priorale, dédiée à la Sainte-Trinité, et l'autre
 paroissiale, consacrée à Notre-Dame; mais depuis bien des
 siècles il n'y subsistait qu'une seule église, tout à la fois
 paroissiale et conventuelle.

La Révolution, détruisant l'évêché de Dol, fit aussi dispa-
 raître les anciennes paroisses de cette ville. En 1803, une
 nouvelle paroisse fut établie, comprenant tout le territoire
 dolois; d'abord érigée en cure de première classe, elle est
 devenue de nos jours chef-lieu du doyenné de Dol, et son
 titulaire a le titre d'archiprêtre.

ÉGLISES. — Nous n'avons point à parler ici de l'église pa-
 roissiale du Crucifix, car rien ne prouve qu'il en ait existé
 une; tout semble faire croire, au contraire, que cette pre-
 mière paroisse de Dol, fondée par le Chapitre, a toujours été

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 434.

desservie dans la cathédrale; c'était, comme nous dirions aujourd'hui, la paroisse de la cathédrale.

De ce dernier édifice, — le plus beau monument religieux de notre archidiocèse, — devenu de nos jours simple église paroissiale sous le titre de Saint-Samson, nous avons suffisamment parlé déjà et nous ne nous répèterons point. (Voy. tome I, 510.)

Nous avons également fait connaître l'église paroissiale de l'Abbaye-sous-Dol, unie d'abord au prieuré, puis au Séminaire de ce nom. (Voy. tome II, 464.)

Il ne nous reste donc à entretenir nos lecteurs que de l'église paroissiale de Notre-Dame. De cet édifice, ruiné par les révolutionnaires, converti en halles en 1818 et entièrement rasé en 1880, nous allons donner l'exacte description d'après M. de la Bigne Villeneuve.

« Notre-Dame, dit-il, est une église à trois nefs, terminée à l'Est par un chevet rectangulaire; son style se rattache en grande partie à l'époque romane. Ainsi, le carré central ou intertransept présente ses quatre arcades cintrées en fer-à-cheval dont l'archivolte, doublée par une retraite à l'intrados, retombe sur des pilastres munis d'un simple chanfrein. Ce carré a beaucoup de rapports avec celui de Saint-Melaine de Rennes; à l'intérieur de ses quatre angles ont été appliquées après coup des colonnes rondes à bases simplement garnies d'un tore et couronnées de chapiteaux romans, lesquels reçoivent les nervures toriques de la voûte.

« Les quatre premières travées de la nef affectent la même disposition que le carré central et appartiennent à la même époque, c'est-à-dire au xi^e siècle. Au-dessus de chaque arcade le mur est percé d'une fenêtre cintrée. Les deux dernières travées du bas de l'église paraissent postérieures; l'une d'elles a des piliers cylindriques à chapiteaux historiés. On remarque particulièrement près la porte occidentale, du côté du collatéral Nord, un massif carré, épannelé sur ses angles, cantonné de quatre colonnettes engagées, le tout surmonté d'un chapi-

teau historié dont voici le détail : 1^{re} face, une femme endormie; 2^e face, tête d'âne montrant la langue; 3^e, personnage assis appuyé sur un bâton; 4^e, feuillages et rinceaux d'une exécution grossière. La nef n'a point de voûte, mais un simple lambris en ogive avec tirants en bois sculpté.

« Les deux transepts, voûtés en pierre, appartiennent encore au style roman, quoiqu'on y ait percé des fenêtres ogivales; il en est de même des arceaux qui ouvrent les bas-côtés sur les transepts.

« Le chevet est une reconstruction du xiv^e siècle peut-être, comme semblent l'indiquer deux fenêtres dont les meneaux se subdivisent en deux ogivettes supportant un trèfle, et des contreforts extérieurs à retraites peu saillantes. Je rapporterais à la même époque la tour qui surmonte le carré central et le mur du collatéral Nord, où l'on voit de petites fenêtres étroites, trilobées à leur sommet, tandis que la façade occidentale présente tous les caractères des xv^e et xvi^e siècles ¹. »

Telle était encore en 1855 cette intéressante église doloise, dont le caractère architectural fait vivement regretter la destruction récente.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Magdeleine du château*. — Cette chapelle, sise dans le château de Dol occupé par les évêques de cette ville, était leur oratoire privé; elle était fondée de messes, et il paraît que le Chapitre en avait la présentation, car en 1661 il y nomma chapelain Louis Charnacé, recteur de La Boussac, en place de Pierre Charnacé, décédé.

2^o *Notre-Dame des Tanguères*. — Cette petite chapelle, située près du pont de ce nom, appartenait à la paroisse du Crucifix et servait de lieu de sépulture aux paroissiens les plus notables.

3^o *Saint-Marc* dépendait de l'Hôpital.

4^o *Saint-Lazare* dépendait de la Léproserie.

1. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, I, 483.

5° *Saint-James* dépendait du Sanitat.

6° *Notre-Dame des Carmes* appartenait aux Carmes.

7° *Chapelle du Collège*.

8° *Chapelle des Bénédictines*.

9° *Saint-François d'Assise*, appartenant aux Franciscaines.

PRIEURÉ. — *L'Abbaye-sous-Dol*, membre de l'abbaye de Saint-Florent. (Voy. tome II, 457.)

HOPITAUX. — *L'Hôpital de Dol*, — *Hôtel-Dieu*, — *Hôpital-Général*, — *Léproserie*, — *Maladrerie*, — *Sanitat*, — *Assistance publique*. (Voy. tome III, 71, — 269 et 660, — 271, — 272, — 272, — 273, — 380.)

ÉCOLES. — *Grand-Séminaire*, — *Collège*, — *Écoles*. (Voy. tome III, 406, — 408, — 410, 622 et 639.)

MONASTÈRES. — *Ancien monastère*, — *Maison de retraite*, — *Carmes*, — *Eudistes*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Bénédictines*, — *Hospitalières de Saint-Thomas*, — *Filles de la Sagesse*, — *Visitandines*, — *Franciscaines de Calais*. (Voy. tome III, 492, — 525, — 120, — 157, — 622, — 179, — 180 et 213, — 224 et 660, — 243, — 639.)

RECTEURS DE DOL¹.

1° Recteurs du Crucifix.

Nicolas (1269).

Rolland de Hirel (1340).

Olivier Hingant, notaire apostolique (1452).

Noël Le Corvaisier, chanoine de Dol, † vers 1569.

Jean Gobart fut présenté en 1569 par le Chapitre pour remplacer le précédent; il fut pourvu et résigna en 1587.

Servan Douet fut présenté par le Chapitre le 22 mai 1587, à condition qu'il fit les fonctions de diacre au chœur.

Charles Hubert (1602).

Pierre Le Breton, recteur en 1624, † 1639.

Guillaume-Julien de Trémaudan, chanoine de Dol, présenté le

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 185, 186, 189, etc.; 5 G, 108, etc. — *Notes ms. de M. Gautier-Bidan*, etc., etc.

12 novembre 1639, prit possession le 15 ; † 1642 à sa maison de Dingé et inhumé en la cathédrale.

Louis Aubery, prêtre de Paris et chanoine de Dol, pourvu par l'évêque le 15 avril 1642, prit possession le lendemain ; il était prieur de Ticheville en 1647.

Pierre Charnacé fut nommé vers 1653 ; † 30 septembre 1664 et inhumé en la cathédrale, devant l'autel du Crucifix.

Louis Aubery, chanoine de Dol, fut pourvu de nouveau le 4^{er} octobre 1664 et reprit possession le 3.

N... Pigeart (1663-1668).

N... Tirremeuf (1668-1678).

N... Deaucey (1680-1688).

Jean Le Corvaisier, chanoine de Dol, résigna en 1690.

Gabriel Bréal, chanoine et officiel de Dol, fut pourvu en août 1690.

Bertrand Nogues succéda au précédent en 1698 et résigna dès 1700.

Guillaume Audren, † 1711.

Jean de Lourmel, prêtre de Rennes, fut pourvu le 8 août 1711, résigna et devint chanoine de Dol en 1712 ; † 3 janvier 1732 et inhumé au pied de l'autel du Crucifix.

André-Thomas Danlos, prêtre de Dol, nommé le 26 septembre 1712, prit possession le 29 ; † 14 avril 1720, âgé de trente-deux ans, et inhumé devant l'autel du Crucifix.

Michel-Joseph Desrieux, prêtre de Dol, fut pourvu le 26 avril 1720 et prit possession le 28 ; † 4 septembre 1734, âgé de cinquante ans, et inhumé devant l'autel du Crucifix.

Michel Fristel, prêtre de Dol, fut nommé le 11 décembre 1734 et prit possession le lendemain ; † 16 décembre 1751, âgé de cinquante ans, et inhumé en la cathédrale.

Jean-Baptiste Jambon, prêtre de Dol, fut pourvu le 7 janvier 1752 et prit possession le 11 ; il fut le dernier recteur du Crucifix, l'évêque de Dol ayant supprimé cette cure en 1772, mais il conserva la jouissance des revenus de son bénéfice jusqu'à sa mort, arrivée le 2 juin 1775 ; il fut inhumé le 4 dans la chapelle du Crucifix.

2^o Recteurs de Notre-Dame.

Harsculfe (1236).

Jehan Quarré, officiel de Rennes (1239).

Pierre Le Pennetier, chanoine de Dol et recteur de Pleine-Fou-gères (1509).

Jean Grainel (1585).

Michel Perrigault (1594-1608).

Julien Baron (1609-1642).

Raoul Gavard (1642, † 1639).

Pierre Verdys, archidiacre et chanoine de Dol, fut pourvu le 12 novembre 1639 et prit possession le lendemain.

N... Couaspel succéda au précédent en 1642 et gouverna jusqu'en 1654.

Balthasar Veyron fut nommé en 1652; † 12 février 1680 et inhumé dans son église, en la chapelle Saint-François.

Jacques Le Bret, pourvu le 18 février 1680, devint vicaire général de Dol et gouverna jusqu'en 1684.

Jean Avril fut nommé en 1685; il fut interdit, dit-on, et sa paroisse fut gouvernée de 1700 à 1744 par des curés d'office; † 1744.

Jacques Nicolas, prêtre de Dol, pourvu le 2 août 1744, prit possession le lendemain; † 1721.

Martial Mallier, prêtre de Bourges et docteur en Sorbonne, nommé le 4^{er} avril 1721, prit possession le 12 et résigna en faveur du suivant.

Jean-François Rolland, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu en cour de Rome, prit possession le 5 juin 1722; † 7 mai 1734 et inhumé dans le chœur de son église.

Pierre Morand, prêtre de Dol et confesseur des Bénédictines, fut pourvu le 12 mai 1734 et prit possession le 15; il se retira devant le suivant au mois de juin de la même année.

Jean Le Gendre, précédemment recteur de Saints, pourvu le 18 mai 1734, prit possession le 20 malgré l'opposition du précédent, qui finit par se désister le 2 juin; † 6 octobre 1757, âgé de soixante-dix ans, et inhumé dans le cimetière.

François Pioche, précédemment recteur de Saint-Ydeuc, nommé le 22 décembre 1757, prit possession le 4^{er} janvier 1758; il permuta en 1767 avec le suivant.

Jean-Baptiste Le Serf, précédemment recteur de la Fresnaie, prit possession le 14 juillet 1767; † 2 février 1784, âgé de cinquante-six ans, et inhumé dans le cimetière.

Jean Garnier, prêtre de Saint-Malo, vicaire et secrétaire du Chapitre de Dol, fut présenté par le Chapitre le 5 février 1784 et pourvu le 7¹. Il prit possession le 13 février, fut député à l'Assemblée Nationale et se démit de sa cure en 1790.

Pierre-François Guyot de Folleville, prêtre de Saint-Malo et docteur en théologie, fut pourvu le 4^{er} avril 1790 et prit posses-

1. C'est le seul recteur de Notre-Dame que nous trouvons présenté par le Chapitre depuis le XVI^e siècle. Peut-être en supprimant la paroisse du Crucifix, qui était à la présentation des chanoines, l'évêque de Dol leur avait-il rendu, en compensation, la présentation de celle de Notre-Dame.

sion le surlendemain. On sait qu'il prêta serment à la Constitution, puis se rétracta solennellement, et joua dans l'armée vendéenne le rôle d'évêque d'Agra; † exécuté à Angers, le 5 janvier 1794.

3^o Recteurs de l'Abbaye.

Pierre Roussel, « *Petrus Rousseli rector de Abbatia Dolis*, » (1446).

Noël Le Corvaisier (1555).

Julien Le Scieu, † vers 1612.

François Dauquet succéda au précédent en 1612.

Olivier Pinczon fut nommé en 1627.

Nicolas Chasnel (1637).

Guillaume Briand, † 25 décembre 1646.

Jean Brajeul fut nommé à la fin de 1646; † 9 mai 1688 et inhumé dans son église, sous une tombe armoriée de *trois poissons posés de fasce*.

Pierre-Joseph Chauvel succéda au précédent et fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *de sable à trois chevrons d'or*. Il devint chanoine de Dol en 1697.

Adrien de Saint-Aubin, supérieur du Grand-Séminaire, fut pourvu de la cure le 3 janvier 1698 et la conserva jusqu'en 1704. A partir de cette époque, tous les recteurs de l'Abbaye ne furent autres que les supérieurs du Séminaire.

N... Creully (1705-1707).

N... Allix (1707-1709).

René Vanier (1712-1715).

Charles Penec (1716-1719).

J. Guymont (1719-1723).

N... Racine (1723-1726).

Jacques Arthur (1727-1730).

René Pezor (1730-1733).

N... Davy (1733).

N... de Saint-Germain (1740-1743).

N... Le Chevalier (1743-1747).

N... Dauquet (1747-1751).

N... Couarde (1751-1755).

N... Davy (1755-1758).

N... de la Fontaine (1758-1768).

N... Maubert (1769-1771).

N... Le Moigne (1771-1772).

Sébastien de Launay (1772-1782).

Jean Le Roy (1782, † 28 novembre 1788).

Pierre de Launay, eudiste comme tous les précédents, fut

pourvu le 5 juin 1790 et prit possession le 8 de « l'église paroissiale de Notre-Dame de l'Abbaye-sous-Dol. » Il fut le dernier recteur de cette paroisse et le dernier supérieur du Grand-Séminaire de Dol.

4^o Curés de Saint-Samson.

François-Julien Portier, chanoine honoraire (1803, † 1818).

Louis Bigot, chanoine honoraire (1818, † 1844).

Pierre Chevrier, chanoine honoraire (1844, † 1866).

Louis Brignon, chanoine honoraire (1866-).

DOMAGNÉ

Domagneium (1207), — *Domagniacum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — La paroisse de Domagné existait vraisemblablement au XII^e siècle, et il est fait mention de son recteur et de quelques seigneurs portant son nom dès les premières années du siècle suivant. En l'an 1207, en effet, Robert de Domagné, chevalier, confirma les moines de Sainte-Croix de Vitré dans la possession du bois de Pierre-Blanche et des prairies de la Russerie; il reconnut en présence d'André, baron de Vitré, que les religieux avaient reçu ces biens de Robert, fils de Hay, son aïeul, lorsqu'Hamelin, frère de ce dernier, se fit moine dans le monastère de Vitré. L'acte de confirmation de Robert de Domagné fut approuvé par sa femme A., par ses fils P. et J., et par son frère Geffroy, en présence de Geffroy de Lamballe, prieur de Sainte-Croix¹.

Un peu plus tard, en 1244, les religieux du même monas-

¹ A. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 808.

tère eurent une contestation avec Raoul de Domagné et Robin Buisson, qui prétendaient lever un droit de bouteillage sur les hommes du prieuré de Sainte-Croix. Mais ces seigneurs renoncèrent à leurs prétentions moyennant la somme de 5 liv. que leur payèrent le prieur et les bourgeois de Sainte-Croix ¹.

Il paraît aussi que l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois avait certains droits de dîmes à Domagné, car nous voyons en 1256 Jacques, recteur de cette paroisse, obligé de traiter à ce sujet avec les religieuses de ce monastère.

Mais au siècle dernier le recteur de Domagné était devenu seul gros décimateur dans sa paroisse, où deux petits traits seulement ne lui appartenaient pas. Il jouissait, en outre, d'un presbytère avec jardin et pièces de terre appelées jadis la Vigne. Le total de son revenu, de l'aveu même du titulaire en 1790, M. Lajat, était de 4,758 liv.; mais les charges montaient à 1,800 liv., ce qui réduisait le bénéfice à 2,958 liv. de rente. Les principales de ces charges étaient 144 boisseaux de seigle dus à l'abbaye de Saint-Sulpice, — 64 boisseaux de seigle et autant d'avoine dus à l'Hôtel-Dieu de Vitré, — 8 boisseaux de froment dus à l'abbaye de la Meilleraye, — 311 liv. de décimes, etc. ²

Depuis 1803, Domagné renferme le territoire de l'ancienne paroisse de La Valette, dont nous allons dire ici quelques mots.

La Valette existait comme paroisse dès 1440 et elle pouvait être de fondation bien antérieure; elle renfermait le manoir de la Valette, appartenant aux xv^e et xvi^e siècles à la famille Le Sénéchal, et plus tard aux seigneurs de Fouesnel. En 1790, son dernier recteur, M. Bouthemy, déclara que son bénéfice valait 1,055 liv. de rente; son presbytère avait, en effet, un pourpris de 12 journaux de terre et était alors estimé 225 liv. de revenu; de plus, les dîmes qu'il levait à la onzième gerbe

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 13 H, 4.

2. *Ibidem*, 1 V, 28.

lui rapportaient 830 liv.; enfin, il jouissait en outre de quatre fondations valant 108 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — L'église de Domagné, dédiée à saint Pierre, avait jadis sa fête patronale le 29 juin; mais en 1743 cette fête fut transférée, avec la permission de l'ordinaire, au 1^{er} août, et cet état de choses s'est maintenu depuis. L'édifice appartient en grande partie aux xv^e et xvi^e siècles : c'est une simple nef à chevet droit, accostée d'une double chapelle au Nord et d'une simple chapelle au Midi; quelques fenêtres flamboyantes ornant ces chapelles étaient jadis garnies de verrières peintes malheureusement détruites. L'une de ces chapelles dépendait de la seigneurie de Neuville. Le chœur et la sacristie furent bâtis en 1718 et 1722, et le bas de la nef en 1766.

Les droits de fondation et de supériorité appartenaient en cette église aux seigneurs du Plessix-Raffray². On y voyait en 1678 deux bancs armoriés leur appartenant, l'un dans le chancel, du côté de l'évangile, et l'autre plus bas; la lisière de leurs armes entourait aussi l'édifice, et à l'origine une des chapelles avait dû leur être prohibitive.

CHAPELLES. — *1^o Chapelle de La Valette.* — C'est l'ancienne église de la paroisse de ce nom. Édifice des siècles derniers, elle n'offre pas d'intérêt; le seigneur de la Valette y avait les droits de supérieur et fondateur, ses armoiries, son banc et son enfeu. Elle est encore entretenue par les habitants de l'ancien bourg, et l'on y sonne même les glas de ceux d'entre eux qui viennent à mourir; la procession des Rogations s'y rend aussi de Domagné chaque année, mais, sauf ce jour-là, l'on n'y dit pas la messe.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 28.

2. Le Plessix-Raffray, qui nous semble avoir dû être à l'origine la demeure des sires de Domagné, appartient ensuite successivement aux familles Le Vayer, de Maillé, Vay, de Laval, Landais, Lespervier, Le Roy, Gaultier, de Poix et de Rosnyvinen. Le château, qui était fortifié, fut ruiné à la suite des guerres de la Ligue.

2° *Saint-André*. — Cette chapelle se trouvait dans le bourg de Domagné, au milieu d'un ancien cimetière, là où s'élève maintenant une maison d'école. Mentionné en 1604, ce petit sanctuaire était extrêmement ancien; on assure qu'il était bâti en petit appareil romain comme Sainte-Agathe de Langon. A l'intérieur et autour de cette chapelle on a trouvé plusieurs tombeaux en calcaire également semblables à ceux de Langon. Il est donc positif que si Saint-André n'était pas un édifice véritablement gallo-romain comme celui de Langon, c'était au moins un sanctuaire d'architecture romane primitive. Combien est-il regrettable qu'on ait rasé un monument si rare dans nos contrées!

3° *Chapelle de Lourme*. — Elle est signalée dans l'acte de vente de la terre de Lourme, faite vers 1669 par Jacques Morel à Michel du Verger; il y est dit que dans cette chapelle se desservait la fondation du Fresne, consistant en deux messes par semaine et valant alors 30 liv. de rente; cette fondation avait été faite anciennement par les seigneurs du Plessix-Raffray¹. — *Nunc* détruite.

4° *Chapelle du Plessix-Raffray*. — Elle existait encore en 1678 dans l'enclos du château du Plessix, comme le témoigne la déclaration que fit alors Jean-Baptiste de Poix, seigneur du Plessix-Raffray; elle avait été fondée par les seigneurs du lieu de deux messes par semaine. — *Nunc* détruite.

5° *Chapelle de la Pouardière*. — Mathurin de Mannoury, sieur de Saint-Germain, ayant bâti une chapelle à son manoir de la Pouardière, y fonda, par acte du 13 août 1657, une messe tous les dimanches et lui assura 40 liv. de rente. André Le Coq, recteur de Domagné, avait béni la première pierre de l'édifice. Plus tard, par acte du 13 janvier 1713, demoiselle Marguerite Foucault, dame de Vaucouleurs, y fonda une autre messe hebdomadaire. Le dernier chapelain de la Pouardière, M. Bouquerel, déclara en 1790 que ce bénéfice lui rap-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 80.

portait 125 liv. de rente, à charge d'une messe tous les dimanches et fêtes¹. — *Nunc* détruite.

6° *Saint-Sauveur de la Rabaudière*. — François Rabaud possédait en 1513 le manoir de la Rabaudière, près duquel se trouvait en 1614 une chapelle, desservie en 1621 par Jean Le Vacher. Ce sanctuaire fut reconstruit ou complètement restauré au siècle dernier, car le 11 mai 1733 on fit la bénédiction de l'édifice existant encore. Le dernier chapelain fut Pierre de Miniac, présenté en 1776 par Claude de Miniac, alors seigneur de la Rabaudière. Cette chapelle était fondée de messes et avait pour dotation, en 1790, une métairie en Ossé, affermée 100 liv.² — Encore debout, mais non desservie.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 410 et 632.

FILLES DE LA CHARITÉ. — Voy. tome III, 632.

RECTEURS DE DOMAGNÉ³.

P..., « *persona de Domagneio* » (1240).

Jacques (1256).

Antoine Ronceray (1503).

Gilles Le Berruer, † vers 1533.

Pierre Gaultier fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1533 pour remplacer le précédent; c'est le seul cas où nous voyons cet abbé prétendre à la présentation de Domagné.

François Morel (1595).

Jean Paistel (1598-1619).

Pierre Le Coq, recteur dès 1619, résigna vers 1634; † 28 mai 1659.

André Le Coq, sieur de Montorin, fils de Pierre, sieur du Pin, et de Marie Burel, nommé vers 1634, devint chanoine de Vitré vers 1652.

Gérard Billotte résigna en faveur du suivant en 1660.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 80; 1 V, 28.

2. *Ibidem.*

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 80. — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

Alexandre de Rosnyvinen, issu des seigneurs de Piré, prit possession le 23 décembre 1660; † 17 janvier 1772.

Hippolyte-Louis de Rosnyvinen, seigneur de la Gromillaye, frère du précédent, fut pourvu en 1772 sur la résignation qu'Alexandre de Rosnyvinen avait faite en sa faveur avant de mourir; il rendit aveu au roi pour son presbytère en 1679 et gouvernait encore en 1704.

Pierre-Jacques Le Termelier, prêtre de Léon, était recteur en 1712.

Jean-Gabriel Le Termelier, frère du précédent, le remplaça vers 1716; † 6 mars 1718.

Jean-Baptiste de Launay, prêtre d'Avranches, fut nommé en 1718; † 27 septembre 1724, âgé de cinquante ans.

Jean-Joseph Rouenson, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1724; † 15 janvier 1743, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé dans le cimetière, « proche la chapelle Saint-André. »

Joseph Legendre, prêtre du diocèse, nommé le 24 mai 1743, se démit en 1778; † 24 août 1785, âgé de soixante-dix-neuf ans, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

Pierre-Michel Lajat prit possession le 13 juin 1778 et gouverna jusqu'à la Révolution.

François Marchand (1803, † 1826).

Jean-Baptiste Gageot (1827-1847).

Pierre Cochet (1847, † 1877).

Pierre Maréchal (1878-).

RECTEURS DE LA VALETTE¹.

Jean Grison fonda avant 1584 la chapellenie des Cours-Séquant dans son église, où il fut inhumé.

Laurent Mallart (1572).

Jean Fordoulx fut nommé vers 1588; † 29 janvier 1626, âgé de soixante-six ans.

Pierre Gicquel était recteur en 1630; † 30 janvier 1643 et inhumé dans l'église.

Guillaume Petier, pourvu en 1643, devint recteur de Cornillé en 1653.

Pierre Le Febvre paraît en 1657; † 14 février 1666.

Pierre de la Planche, pourvu en 1666, rendit aveu au roi pour son presbytère en 1679; † 29 janvier 1681.

Luc Savouré, nommé en 1681, fit enregistrer en 1698 ces armoiries : *d'or à une hure de sanglier de sable défendue d'argent*,

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 80.
— *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

qui sont de Rosnyvinen ¹; † 24 février 1707, âgé de soixante ans.

Pierre Jameu, prêtre du diocèse, fut nommé le 25 février 1707; † âgé de cinquante-sept ans, le 27 mars 1727.

Pierre Colliot, sieur de la Galaiserie, né à Piré, fut pourvu le 21 avril 1727; † 10 janvier 1747.

Jean Lesné, prêtre du diocèse, fut nommé le 2 juin 1747; † 19 juin 1764, âgé de quarante-neuf ans, et inhumé le 20 dans le cimetière.

Jacques Coudray, prêtre du diocèse, pourvu le 16 juillet 1764, prit possession le 24; † 16 février 1783, âgé de soixante-dix ans.

Pierre Bouthemy, nommé le 29 avril 1783, fut le dernier recteur de La Valette; enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey l'année suivante, il revint dans son pays et vivait encore vers 1820.

DOMALAIN

Parochia de Donno Alano (1240), — *Domalanum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — Il est fait mention pour la première fois, en termes clairs et précis, de la paroisse et du bourg de Domalain en 1240. A cette époque, Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, mariant sa fille Thomasse à André, baron de Vitré, donna à celle-ci en dot divers petits fiefs éparpillés dans de nombreuses paroisses, entre autres en Domalain, « *in burgo et parochia de Donno Alano*; » il en excepta toutefois l'étang, le bourg et les moulins de Carcraon, « *exceptis burgo de Carqueron, molendinis et situ stangni*, » qui avaient déjà d'ailleurs donné lieu à plus d'une contestation entre les seigneurs de la Guerche et de Vitré ².

1. Il est probable que le rédacteur de l'*Armorial général ms.* a donné par erreur au recteur de La Valette les armoiries du recteur de Domagné, son contemporain.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 730, 917.

Il ne faut pas toutefois conclure de cette charte que la paroisse de Domalain n'existait pas avant le XIII^e siècle; M. de la Borderie croit avec juste raison qu'elle remontait au moins au XI^e siècle.

Nous avons vu, en effet (tome II, 576), que l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers avait fondé le prieuré de La Celle-Guerchoise, dont les possessions s'étendaient en Domalain; or, en 1264¹, avons-nous dit, le seigneur de la Guerche accorda divers droits au prieur de La Celle dans la paroisse de Domalain, « *in parochia de Dono Alano.* » Or, à côté de ce dernier acte parfaitement clair, est une autre charte datée de 1142, par laquelle Alain, évêque de Rennes, confirme à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers la possession de divers revenus ecclésiastiques qui lui ont été donnés précédemment, et dès le temps de l'évêque Hamelin (1127-1141), par certains chevaliers dans une des églises du diocèse de Rennes. Malheureusement la seule copie que nous possédions de cette charte est défectueuse et ne nomme point cette église; il y est seulement dit que les biens ainsi confirmés consistaient en dîmes ainsi qu'en la moitié des offrandes faites dans l'église en question aux cinq fêtes de Noël, Pâques, la Toussaint, la Purification et la Saint-Melaine, en l'honneur duquel était fondée ladite église². Or, l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, — cela est certain, — n'a jamais eu de biens ou de droits que dans trois paroisses du diocèse de Rennes, savoir : La Celle-Guerchoise, dédiée à saint Martin, Chelun, à saint Pierre, et Domalain, à saint Melaine. L'indication de ce patronage désigne donc incontestablement cette dernière paroisse; voilà la preuve directe qu'elle existait dès la première moitié du XII^e siècle.

1. On a imprimé par erreur, tome II, p. 378, 1204 au lieu de 1264.

2. « *Medietatem oblationum quinque festivitatum in eadem ecclesia, scilicet Nativitatis Domini..... et Beati Melanii in cujus honore predicta ecclesia fundatur.* » (*Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, XLV, 468.)

Nous croyons volontiers aussi, avec M. de la Borderie¹, que le nom de Domalain, mal latinisé au XIII^e siècle en *domnus Alanus*, devait être originairement dom Melain, dont on a fait, par altération, dom Malain. Dans la formation des noms de lieux empruntés aux noms de saints, l'usage a parfois, en effet, remplacé jadis le titre ordinaire de sainteté, *sanctus*, par *dominus*, en français *dom*.

Les recteurs de Domalain étaient à la présentation de l'ordinaire. Le dernier d'entre eux, M. Jolivel, déclara en 1790 que le revenu brut de sa cure était de 3,635 liv.; il jouissait, en effet, d'un presbytère avec son pourpris, estimé 36 liv. de rente, et des deux tiers des grosses dîmes ainsi que de toutes les noales, valant 3,599 liv. Mais sans compter les 1,000 liv. de pension qu'il faisait à son prédécesseur, il avait à payer : la pension de deux vicaires, 700 liv.; une rente de 350 liv. due chaque année au bureau des pauvres de sa paroisse; 280 liv. de décimes; l'entretien des bâtiments, 100 liv., etc.; c'était en tout au moins 1,430 liv. de charges, réduisant son revenu à 2,205 liv., et une fois la pension du prédécesseur payée, à 1,205 liv.²

ÉGLISE. — Dédiée à saint Melaine, l'église de Domalain est un des plus intéressants édifices de style flamboyant que possèdent nos campagnes; elle se compose de trois nefs terminées par des chevets droits. La nef principale doit être du commencement du XVI^e siècle; le collatéral du Nord est de 1549, et celui du Sud a été bâti à trois fois différentes, en 1632, 1705 et 1846. La façade principale, à l'Ouest, porte la date 1844, époque où elle fut relevée; la tour, posée au bas du collatéral du Nord, a perdu sa flèche, renversée par l'ouragan de 1705, et n'a gardé que ses « fillettes. » Extérieurement, la façade méridionale de cette église est surtout remar-

1. *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 203.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

quable; elle offre de belles fenêtres à meneaux, des pignons aigus tout dentelés, d'élégants pinacles et de curieuses gargouilles; c'est toute la richesse du style ogival fleuri de la dernière époque. Il faut aussi louer dans cette église qu'en la terminant de nos jours, on se soit conformé assez rigoureusement au caractère dominant de l'édifice. A l'intérieur, on regrette naturellement de voir bouchée la belle fenêtre flamboyante du chevet, mais le maître-autel, dont le retable la cache, est un de nos plus beaux dans le style de la renaissance. Les nefs sont séparées par des colonnes gothiques en forme de palmier; des verrières modernes ont remplacé les anciennes, disparues, hélas! depuis longtemps, et l'ensemble de l'édifice est vraiment agréable.

Le 26 août 1606, M^{sr} Larchiver, évêque de Rennes, vint à Domalain consacrer dans cette église quatre autels en l'honneur du Saint-Nom-de-Jésus, de la Sainte Vierge, de saint Michel et de saint Gorgon. En 1682 on y voyait, en outre, l'autel de Saint-Sauveur et de Saint-Fiacre et celui du Saint-Rosaire; la dédicace de ce dernier eut même lieu cette année-là, ce qui nous donne la date approximative de l'érection de la confrérie du Rosaire à Domalain. Enfin, dès 1603, Julien Marais, recteur, avait fondé une messe du Saint-Nom-de-Jésus tous les vendredis à l'autel du Crucifix, et l'avait dotée de 26 liv. de rente sur le lieu de la Placière; une plaque de cuivre rappelait naguère dans l'église cette fondation.

Le seigneur du Désert¹ était seigneur fondateur et supérieur de l'église de Domalain, y ayant « toutes les prééminences comme enfeu prohibitif et banc au chancel, écussons

1. L'antique châtellenie du Désert, très-importante au moyen-âge, paraît avoir eu son chef-lieu à la Rivière-du-Désert, en Vissiche; elle renfermait tout le bourg de Domalain, l'église et le presbytère. Longtemps possédée par les barons de Château-briant, elle passa au XVI^e siècle à ceux de Vitré. Dans la déclaration qu'en fit en 1682 le duc de la Trémelle, baron de Vitré, on remarque le droit de quintaine sur « tous les nouveaux mariés qui couchent la première nuit de leurs noces en la paroisse de Domalain. » Ce droit s'exerçait au bourg même de Domalain, le dimanche de la Trinité, à l'issue de la grand-messe, en présence du seigneur, qui devait fournir « l'écu, les gaules, le roquet et le cheval. »

tant en bosse qu'en peinture aux lieux les plus honorifiques, etc. » Mais le seigneur du Pin (en 1688 Charles de Sévigné) prétendait aussi avoir droit d'enfeu et de bancs tant au chancel que devant l'autel de Notre-Dame dans la nef. Le seigneur de Lescardière avait également le droit de faire jouer à la soule dans le cimetière le jour de Noël, à l'issue de la messe paroissiale. Enfin, les recteurs de Domalain avaient leurs tombes près de la balustrade du grand-autel, du côté de l'épître.

CHAPELLES. — 1° *Sainte-Anne de la Hainrière*. — En 1663, Julien Marye, sieur de la Hainrière, prêtre employé à Saint-Aubin de Rennes, ayant fait bâtir au village de la Hainrière une chapelle en l'honneur de sainte Anne et de saint Julien, la fonda, par acte du 28 juin, d'une messe tous les dimanches et fêtes et la dota de terres situées aux alentours. Le 23 juillet 1663, l'ordinaire approuva cette fondation, et trois jours après, à la fête Sainte-Anne, Jean Bonnier, recteur de Saint-Aubin de Rennes, vint faire la bénédiction du nouvel édifice¹.

Cette chapelle, présentée par le recteur de Domalain, eut successivement pour chapelains : Guillaume Ricard, † 1710, — Nicolas Chapel (1710), — François Lecomte (1732), — François Georgin (1743), — Hector Boislève (1757), — André Marcille (1760), — Julien Posson (1773). Le dernier chapelain fut M. Berthois, qui, en 1790, jouissait d'une petite métairie affermée 144 liv. ; il devait, outre la messe, faire le catéchisme les dimanches et fêtes.

La chapelle de la Hainrière continue d'être régulièrement desservie tous les dimanches par un vicaire de la paroisse.

2° *Chapelle de Carcraon*. — Il est fait mention du pittoresque étang et du gros village appelé bourg de Carcraon dès 1198. En 1210, Guillaume, seigneur de la Guerche, donna à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes 20 sols de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 80.

rente (environ 100 fr. de nos jours) sur ses moulins de Carcraon, rente payable la veille de la Saint-Georges, afin que le monastère eût un repas plus abondant le jour de cette fête¹. Nous avons vu qu'il est encore fait mention de Carcraon en 1240, mais nous ignorons la fondation de la chapelle bâtie dans ce village; quoique nous ne la voyons signalée qu'en 1659, nous pensons qu'elle devait être beaucoup plus ancienne; elle était fondée de messes, mais en 1790 son revenu n'était que de 24 liv.

Le 28 juillet 1763 mourut René Rupin, âgé de quatre-vingt-cinq ans, chapelain de Carcraon, « dont la mémoire doit être à jamais respectable, » disent les registres contemporains. — La chapelle de Carcraon n'existe plus.

3° *Chapelle du cimetière.* — Elle se trouvait en 1688 dans ce qu'on appelait alors le grand Cimetière, non loin du presbytère, mais isolé de l'église. — *Nunc* détruite.

4° *Saint-François*, dépendant de l'hôpital.

HÔPITAL. — Ce petit établissement, récemment fondé dans le bourg, est tenu par les Sœurs de la Providence de Ruillé.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 623 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE DOMALAIN².

Pierre Bretin, licencié en droit, chanoine de Rennes, scholastique de Dol et doyen de la Guerche en 1445; † 12 février.

Jehan Bouteiller vers 1568.

Julien Marais, natif de Servon et recteur en 1598, fit en 1603 la fondation de la Placière en son église.

Jean Belordeau prit possession en janvier 1618; par son testa-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 208.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Réponse au quest. de 1860, etc.

ment, daté du 9 septembre 1654, il fit plusieurs fondations dans son église; † le surlendemain.

Julien Riou, fils de Paul, sieur de la Planche, et de Jeanne de Lespine, docteur en Sorbonne, était en 1657 vicaire général de Rennes et de Tours, et en 1662 seigneur de Verrière-le-Bart, au Rheu; † 20 septembre 1670 et inhumé au couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes.

Nicolas de Gohier succéda au précédent en 1671.

Jacques de Gohier, recteur en 1680, fit enregistrer en 1697 ses armoiries : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois piques de même, deux en chef, une en pointe*; † 18 décembre 1709, âgé de cinquante-six ans.

François Pen, prêtre de Léon, fut pourvu le 3 mars 1710; † âgé de soixante-quinze ans, le 20 mai 1712.

Mathurin Bernard, prêtre de Vannes, succéda au précédent et résigna en 1720 en faveur du suivant.

Pierre Quesneau, prêtre de Vannes, fut pourvu le 9 août 1720 et résigna en 1745.

Jean-Baptiste Bermeur, prêtre du diocèse, fut nommé le 17 août 1745; † 1746.

Pierre de Saint-Jean, sieur de la Ville-Héliier, prêtre du diocèse, pourvu le 20 juillet 1746, résigna en 1788 en faveur du suivant; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792; † âgé de quatre-vingts ans, dans les prisons de Rennes, pendant la Terreur.

Jean-Michel Jollivel, vicaire à Domalain, prit possession le 28 juillet 1788; enfermé aussi lui à Saint-Melaine en 1792, il fut exilé à Jersey en 1793, puis rentra et fut réinstallé en 1803; † 5 novembre 1805.

Pierre Biatte (1805, † 1836).

N... Morel (1836-1854).

Prosper Théard (1854, † 1884).

Lunaire Maignant (1884-).

DOMINELAIS (LA)

Olim du diocèse de Nantes, de l'archidiaconé de La Mée et du doyenné de Châteaubriant.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Grand-Fougeray.

ORIGINES. — Au xvii^e siècle se trouvaient, à l'une des

extrémités de la paroisse du Grand-Fougeray, deux petits manoirs possédés et habités par divers membres d'une même famille, celle des Arondel; ils se nommaient l'un la Dominelais, l'autre la Bourdonnais, et leurs possesseurs étaient depuis longtemps dans le pays, car on y trouve des Arondel dès 1541. Julien Arondel, sieur de la Bourdonnais, vécut en 1629, et Michel Arondel, sieur de l'Aubriais, habitait en 1689 son logis de la Dominelais.

Cette famille donna le jour à quatre prêtres, qui exercèrent le saint ministère dans la paroisse de Fougeray. L'un, Jean Arondel, chanta sa première messe le dimanche 25 mai 1664; l'autre, Pierre Arondel, sieur de la Dominelais, fut longtemps régent du collège de Fougeray et mourut âgé, en 1711; le troisième fut Georges Arondel, qui vivait en 1703, et le quatrième, Michel Arondel, qui exerçait son ministère à Fougeray une dizaine d'années plus tard.

La tradition a conservé souvenir de ces divers membres de la famille Arondel, et elle prétend que ce fut l'un des prêtres que nous venons de nommer — très-probablement Pierre Arondel, sieur de la Dominelais — qui fit construire près du petit manoir dont il portait le nom une chapelle en l'honneur de saint Nicolas.

Cette chapelle était desservie en 1731 par René Marmion, chapelain de la Dominelais, dont la famille habitait la Bourdonnais depuis le mariage de Julien Marmion avec Françoise Arondel.

Diverses fondations avaient été faites en faveur de ce petit sanctuaire, auquel on avait annexé, dit-on, le bénéfice de la Cadinais, dont la présentation était prétendue par la famille Arondel.

Devenue plus tard chapelle frairienne, Saint-Nicolas de la Dominelais fut jusqu'à la Révolution desservie par un chapelain, et depuis cette époque par les vicaires de Fougeray. Ces derniers y disaient la messe les dimanches et fêtes et y faisaient le catéchisme deux fois par semaine.

Vers 1827, la vieille chapelle fondée par les Arondel paraissant insuffisante, fut reconstruite et agrandie. Mais en 1840 M^{sr} de Lesquen jugea à propos de distraire La Dominelais du territoire de Fougeray; il l'érigea en paroisse le 1^{er} juillet, à la suite d'une ordonnance royale du 31 mai précédent. Le premier recteur fut M. Robert, qui, plein de zèle et de dévouement, se consacra avec ardeur à la tâche qui lui était confiée; il bâtit une église, puis un presbytère, et bientôt un petit bourg s'éleva autour du nouveau clocher.

ÉGLISE. — Saint Nicolas est le patron de l'église paroissiale de La Dominelais, comme il l'était de l'ancienne chapelle de ce nom. Cette dernière étant insuffisante pour les besoins d'une paroisse, l'église actuelle fut construite sur l'emplacement du vieux sanctuaire : c'est une simple croix de style ogival, que M^{sr} Saint-Marc vint bénir le 20 avril 1866.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE LA DOMINELAIS.

Joseph Robert (1840, † 1871).

Jean-Marie Briand (1874, † 1883).

Jean-Baptiste Hervé (1883-).

DOMLOUP

Ecclesia de Dono Lupo (1180), — *parochia de Domno Lupo* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — On ne connaît rien des commencements de cette paroisse, qui porte le nom de son saint patron, Loup, évêque de Troyes, *domnus Lupus*, expression équivalant au moyen-âge à celle de *sanctus Lupus*.

Nous avons bien une charte de 1220, dans laquelle nous voyons Raoul du Fail donner à l'abbaye de Saint-Georges une mine de seigle par an sur son manoir du Fail, en Domloup¹; mais cet acte ne nomme pas notre paroisse.

Deux choses cependant prouvent l'antiquité de Domloup comme paroisse : l'une est l'existence d'un de ses recteurs vers l'an 1180; à cette époque, Gaultier, « *Galterius de Dono Lupo presbyter*, » figura comme témoin dans un acte passé à Châteaugiron en faveur des moines de Saint-Melaine²; — l'autre consiste dans des vestiges d'architecture romane du xi^e siècle que nous signalerons à l'instant dans son église. En retrouvant dans les sanctuaires rebâtiés aux xv^e et xvi^e siècles presque toujours un petit pan de mur de la construction primitive, il nous est souvent venu cette idée que nos pères agissaient ainsi sagement à dessein, afin que ces quelques petites ouvertures, ces quelques grossiers contreforts fussent des témoins de l'antiquité de l'édifice; et intérieurement nous les en avons remerciés, car fréquemment ces vieilles murailles sont — comme à Domloup, par exemple, — presque les seules preuves qui nous restent des origines reculées de nos paroisses.

Le chœur de l'Église de Rennes était grand décimateur de Domloup avec le recteur, qu'il présentait à l'évêque. Mais ce recteur ne jouissait que d'un tiers des dimes, estimé 1,500 liv. en 1790. A ces dimes il fallait ajouter pour le recteur un pourpris affermé 92 liv., le presbytère, son jardin et quelques prés, valant 42 liv. de rente. Aussi M. Rihet, recteur en 1790, déclara-t-il que son revenu brut était de 1,632 liv.,

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 213.

2. *Cartul. Sancti Melanii*, 132.

mais qu'ayant à payer la pension de son vicaire, ses dîmes, etc., il ne lui restait pas un gros traitement¹.

ÉGLISE. — Saint Loup, patron de cette église, a sa fontaine à quelque distance. L'édifice forme une simple croix; le bas de la nef présente au Nord et au Sud des baies étroites et évasées intérieurement qui témoignent que l'église primitive était de style roman et remontait par suite aux environs du xi^e siècle. Le chœur est à chevet droit, et l'on vient d'avoir la bonne idée d'y rouvrir une belle fenêtre ogivale bouchée jadis par le retable du maître-autel; il est probable que cette partie de l'église date du xvi^e siècle. Quant aux chapelles, dédiées en 1774 à Notre-Dame et à sainte Anne, elles sont encore plus récentes et sans aucun style. La tour est moderne et fut construite en 1836.

Le manoir de Domloup, appartenant, ainsi que celui du Boishamon, à Pierre Yvette en 1427 et 1440, était la maison seigneuriale du lieu; aussi voyons-nous en 1694 Claude de Guerry, seigneur du Boishamon et de Domloup, se dire seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Domloup; toutefois, le baron de Châteaugiron en était le seigneur supérieur.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean.* — Cette chapelle, sise au bourg, dans le cimetière paroissial, n'existe plus.

2^o *Notre-Dame de Brouaise.* — Pierre Martin, avocat au Présidial, et Perronnelle Piédevache, sieur et dame de Brouaise, ayant fait bâtir une chapelle à leur manoir de Brouaise, y fondèrent, par acte du 9 novembre 1612, deux messes par semaine; l'ordinaire s'empressa d'approuver cette fondation le 1^{er} décembre suivant². En 1721, le chapelain Jean Ramage étant mort, le seigneur de Brouaise présenta pour le rempla-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

2. *Ibidem*, 9 G, 42.

cer Jacques Terrien ; mais celui-ci, en prenant possession au mois d'août, fit remarquer que la chapelle de Brouaise était « presque totalement ruinée, aussi bien que la maison de Roche-Blanche, affectée au logement de son chapelain. » — *Nunc* détruite.

3° *Chapelle du Boishamon*. — Elle dépendait du manoir de ce nom, qui appartint pendant plusieurs siècles à la famille Yvette ; le *Pouillé ms. de Rennes* la mentionne au commencement du siècle dernier, mais elle n'existe plus maintenant.

4° *Les Saints-Anges de la Chauvelière*. — Jean-Baptiste Louvel, connétable de Rennes, et Étienne Provost, sa femme, ayant construit une chapelle en l'honneur de leurs anges gardiens à leur manoir de la Chauvelière, y fondèrent, par acte du 26 septembre 1682, des messes tous les dimanches et fêtes, et en plus à la fête des Saints-Anges. Ils dotèrent cette chapellenie de 70 liv. de rente. Le 23 novembre 1682, M^{sr} de Beaumanoir approuva cette fondation et chargea Jérôme de Racinoux, chanoine et scholastique de Rennes, d'aller bénir le nouveau sanctuaire¹. — *Nunc* abandonnée.

5° *Chapelle de Maubusson*. — Bâtie vers le milieu du xvii^e siècle par Luc Lodin, sieur de Maubusson, cette chapelle fut fondée de messes pour tous les dimanches et fêtes, le 29 juin 1662, par Guillemette Lodin, veuve de Jean Martin, sieur de Gohorel, conseiller au Parlement, et Judith Martin, femme séparée d'Élie de Boisguéneuc, seigneur des Métairies. M^{sr} de la Vieuville donna son approbation le 4 novembre suivant. Plus tard, Jacqueline Bernard, dame du Louaisil et de Launay, fonda en cette même chapelle une autre messe hebdomadaire². En 1703, Luc Lodin, sieur de la Massonnais, présenta pour desservir ces fondations Noël Briogne, qui eut pour successeur Jean Tastard en 1734. A cette der-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 42.

2. *Ibidem*.

nière date le bénéfice valait 90 liv. de revenu net. — *Nunc* détruite.

6° *Notre-Dame de la Rivière*. — Cette chapelle, dont le chevet droit ajouré d'une grande ogive rappelle le xv^e siècle, était présentée par les seigneurs de Châteaugiron, qui l'avaient probablement fait construire non loin de leur château. Elle paraît, au reste, avoir été très-vénérée dans le pays, et l'on y venait en procession de fort loin. Les chapelains, chargés d'y dire la messe tous les samedis et aux quatre principales fêtes de Notre-Dame, furent Olivier Geffroy (1577), — Geslin, † 1627, — Paul Le Duc, archidiacre de Dinan, — Nicolas Castelier (1718), — Étienne Guihery (1757) — et François Chédor (1777). Le dernier jouissait en 1790 de 120 liv. de rente. — *Nunc* abandonnée.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 644.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE DOMLOUP¹.

Gaultier (vers 1180).

Pierre du Quellenec devint recteur de Brie en 1652.

François Bouestel (1684).

Jean-Baptiste Poyvet, prêtre du diocèse, gouvernait en 1704 et 1705.

André Drouet résigna en 1716.

Pierre-Jean Saiget, prêtre du diocèse, fut pourvu le 7 octobre 1716.

Joseph-François Chéreil, prêtre du diocèse, † 1724.

Tanguy-Hippolyte Le Pontois, prêtre du diocèse, fut nommé le 19 mai 1724; † 1729.

Michel-François Le Compte, prêtre du diocèse et curé de La Chapelle-des-Fougeretz, fut pourvu le 14 septembre 1729; † 1754.

Pierre Barthomeuf, prêtre du diocèse, fut nommé le 14 janvier 1755; † 1775.

Joseph-Joachim Doucet, pourvu le 6 février 1775, résigna le 22 décembre 1777.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

N... Rihet succéda vraisemblablement au précédent et fut en-fermé à Saint-Melaine en 1792.

Louis Chevalier (1803).

Jean-Baptiste Primault (1803, † 1811).

N... Renard (1811-1815).

Julien Moreau (1815, † 1835).

Julien Verger (1835, † 1879).

Ambroise Grégoire (1879-).

DOMPIERRE-DU-CHEMIN

Ecclesia de Donno Petro (1166), — *de Domno Petro de Limite* (1516), — *de Dono Petri* (1625).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — D'après une ancienne légende de saint Julien, cet évêque du Mans aurait créé quatre paroisses sur les confins de la Bretagne et du Maine, toutes également dédiées à saint Pierre, prince des apôtres : Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Pierre-de-Bourgon, Saint-Pierre-des-Landes et Dompierre-du-Chemin. Nous savons, en effet, que Dompierre est synonyme de Saint-Pierre. Ce qui est certain, c'est qu'en 1166 il est fait mention de la paroisse de Dompierre et de Laurent, son recteur. Il est probable que cette paroisse tire son nom distinctif d'une ancienne voie romaine traversant son territoire, et insuffisamment étudiée jusqu'à présent. Elle passait au village de la Jalesne, près duquel on a trouvé, en 1850, des cercueils en calcaire coquillier semblables à ceux de Vendel et du Châtellier.

Les recteurs de Dompierre étaient présentés par l'archidiaconé de Rennes, qui jouissait de quelques rentes dans la paroisse. Pendant tout le xvii^e siècle et dans le suivant jus-

qu'en 1741, ils prenaient tous le titre de doyen de Dompierre, peut-être en souvenir de l'ancien doyenné de Vendel, absorbé par celui de Fougères. (Voy. tome I, 340.)

Le dernier recteur de Dompierre avant la Révolution, M. Royer, déclara en 1790 que son bénéfice se composait : du presbytère et de son jardin, valant 35 liv. de rente; des deux tiers des grosses dimes, estimés 1,282 liv., et de la totalité des dimes vertes et noales, montant à 250 liv.; le tout faisait un revenu brut de 1,567 liv., duquel il fallait déduire 324 liv. de charges, savoir : entretien du chanceau et du presbytère, 284 liv., et décimes 60 liv.; de sorte que le revenu net de la cure n'était que de 1,243 liv.

A la même époque, la fabrique de Dompierre avait environ 800 liv. de rente, consistant dans le tiers des dimes de paroisse, estimées 739 liv., un afféagement de 40 liv. et la jouissance de deux pièces de terre dont le revenu n'est pas indiqué¹.

ÉGLISE. — Saint Pierre est le patron de cette église, composée d'une simple nef, sans transepts, terminée par un chevet droit; une haute arcade en plein cintre précède le chœur. Cet édifice a évidemment été construit à diverses époques; d'après M. Maupillé, « les contreforts qui soutiennent le chevet sont de la plus ancienne; ils appartiennent vraisemblablement à la période de transition². » D'autre part, les fenêtres à arcade trilobée encadrée dans une ogive, rappellent le xiv^e siècle; la porte principale à l'Ouest, en arc Tudor inscrit dans une arcature ogivale, doit être de la fin du xvi^e siècle. La tour en bâtière qui surmontait cette façade se termine depuis 1846 par une flèche octogone flanquée de quatre clochetons.

A l'intérieur on remarque une déviation très-prononcée de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

2. *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Fougères*, 25.

l'axe dans le plan de l'édifice; l'arc triomphal est surmonté des armoiries des seigneurs du Bois-le-Houx : *fretté d'argent et de sable de six pièces*. La sacristie, qui pourrait bien avoir été jadis une chapelle seigneuriale et que surmonte une ancienne galerie ayant peut-être aussi servi de chantrerie, porte les armes des seigneurs de Launay-Vendel : *de gueules à trois gantelets d'argent en pal*, qui est de Vendel.

Les petits autels placés de chaque côté de l'arc triomphal présentent la date 1699. Le maître-autel semble aussi du xvii^e siècle et est orné d'un assez beau retable, portant à son sommet les armoiries du Chapitre de Rennes : *d'azur à deux clefs d'argent placées en sautoir*.

Le seigneur du Bois-le-Houx, en Luitré, était en 1581, à cause de sa terre de Launay-Vendel¹, seigneur fondateur et prééminencier dans l'église de Dompierre, où il avait ses armoiries, son enfeu et une litre à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice. Aussi en 1665 Marie de Goué, dame du Bois-le-Houx, nomma-t-elle avec M^{er} de la Vieuville, évêque de Rennes, la nouvelle grosse cloche de l'église de Dompierre. Le seigneur des Haries avait aussi en cette église un droit d'enfeu et d'armoiries devant l'autel Saint-Jean, que lui céda en 1615 René du Bois-le-Houx, seigneur de Launay-Vendel.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Blaise de Pont-Rémy*, dépendant du prieuré de ce nom.

1. Launay-Vendel appartenait encore à la famille de Vendel en 1513; Jean de Vendel en était alors seigneur. — Le seigneur de Launay-Vendel avait droit de faire courir quintaine à tous les nouveaux mariés de Dompierre « l'an de leurs espousailles, au jour Saint-Pierre, premier jour d'aoust, au pattiz de Verdun, après les vespres dites en l'église de Dompierre, chacun d'eux garniz d'une lance de boys; auxquels çoueurs le seigneur de Launay-Vendel doit fournir de cheval, esperons et fer de lance appelé roquet. » — A la même époque, la dernière mariée de Dompierre avant l'Ascension devait, « à l'issue de la grande messe dite en l'église dudict Dompierre, le jour que la procession se fait par les parouaissions à l'entour des blés de ladicte parouaisse, présenter au seigneur de Launay-Vendel un chapeau de fleurs, lequel ledict seigneur donne à la fille que bon lui semble en la dance publicque qui se fait ledict

2^o *Saint-Cloud*, détruite depuis longtemps; la fabrique en possède encore l'emplacement, appelé champ de la Chapelle.

PRIEURÉ. — *Pont-Rémy*, membre d'abord de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne, puis de celle de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 568.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN¹.

Laurent (1166).

Guy Ollivier, † vers 1617.

Antoine Dorcisse, docteur en théologie (1620).

Jean Lullon (1628).

Guillaume Cassin (1629-1638).

Jean Jehanne, nommé en 1638, permuta le 10 mars 1640 avec le suivant.

François Ciron, précédemment recteur de Saint-Laurent de Rennes, ne prit possession que le 17 février 1641 et résigna quelques mois après.

Jean Caillart, prêtre du Mans, pourvu en cour de Rome, prit possession le 30 septembre 1644; † 1680 et inhumé le 22 septembre.

François Mazette succéda au précédent en 1681 et fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *de gueules à une fasce d'or*; † 4 avril 1709.

Guillaume Gérard, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 avril 1709, mais se démit peu après.

Julien Rialan, prêtre du diocèse, fut nommé le 25 juin 1709; † 2 mai 1716.

Jean Jammes, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1716; † 30 mars 1730 et inhumé le lendemain dans l'église.

jour, en l'assemblée d'icelle procession, en laquelle se trouve grand nombre de jeunes fils et filles honnestement et paisiblement, laquelle fille à laquelle est donné ledit chapeau doit le devoir de baiser audiet seigneur ou à son procureur. » (*Déclaration de 1581.*)

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Jean Burel, prêtre du diocèse, fut nommé le 10 avril 1730 et résigna en 1738.

Charles-Jean Gibon, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 3 mars 1738; † 15 mai 1744, âgé de quarante-six ans.

René Troteminard, prêtre du diocèse, fut nommé le 19 mai 1744; † 29 juin 1757 et inhumé le lendemain dans le cimetière.

René Baudy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 juillet 1757; † 6 février 1767, âgé de cinquante-huit ans.

Michel Martin, natif de Luitré, fils de Jean et de Françoise Louion, fut nommé le 9 avril 1767 et résigna en faveur du suivant, son neveu, en 1777; † 7 avril 1783.

René Martin-Boisguy, prêtre et chanoine de Vitré, fut pourvu le 17 janvier 1778; † avril 1789.

Jacques-Joseph Royer, fils de Joseph et de Marie Cotelle, né à Rennes en 1746, fut pourvu le 6 avril 1789 et gouverna jusqu'à la Révolution; † massacré en haine de la religion à la Graffardièrre, en Luitré, en mai 1794; ses restes, exhumés en 1820, ont été déposés le 1^{er} mai dans le chœur de l'église de Dompierre.

Joseph-Antoine Dufeu (1803, † 1808).

Pierre Gervais (1808, † 1817).

Jean Taillandier (1817-1819).

François-Jean Georgeault (1819-1839).

Jean-Marie Nicot (1839, † 1876).

Guillaume Maignant (1876-).

DOURDAIN

Dordein (xii^e siècle), — *Dordain* (1264), — *Dordanum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — Il est certain que la paroisse de Dourdain existait au xii^e siècle, car vers 1180 les abbés de Saint-Aubin et de Saint-Serge d'Angers mirent d'accord Théobald, recteur de Dourdain, et les religieux du prieuré d'Izé, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent, au sujet de quelques dimes en

Dourdain¹. Il est aussi question de Dourdain en 1264. A cette date, Guy de Laval, seigneur de Vitré, était à Dourdain quand il fit une transaction avec le prieur de Livré au sujet de la juridiction de son prieuré².

On possède encore les *Comptes des trésoriers* de Dourdain de 1482 à 1594, et une partie de ceux du xvii^e siècle. On y voit qu'en 1563 il fallait pour 2 s. 6 d. de chandelles pour éclairer l'église durant les nuits de Noël et de la Toussaint; — 29 pots de vin pour la communion pascale, — et 6 sols pour récompenser le sonneur d'échelettes aux processions.

Ces processions étaient longues et fréquentes au xvii^e siècle. On allait le 2 juillet à Notre-Dame de Bon-Secours, en Izé; le 1^{er} août à Saint-Pierre de Marpiré, le 15 août à Notre-Dame de Livré; on se rendait aussi parfois à Vitré, à Saint-Aubin-du-Cormier, à La Bouëxière, au Bourgneuf en Izé, à la Teillaye, voire même à Rennes, comme on le fit le jour Saint-Jacques 1634; il en coûta ce jour-là 10 sols pour faire porter les ornements jusqu'à cette ville³.

Le recteur de Dourdain était présenté par l'ordinaire. En 1790, M. Guibourg déclara qu'il jouissait du presbytère et d'un pourpris d'environ 5 journaux de terre, valant 100 liv. de rente; il levait, en outre, les deux tiers de toutes les dîmes grosses et menues, ce qui lui rapportait, avec les dîmes vertes et novalles, 1,200 liv. Le total du revenu de sa cure était donc de 1,300 liv.

L'autre tiers des dîmes appartenait au chapelain, improprement nommé prieur, de Saint-Étienne et de Saint-Maudet; c'était en 1790 M. Lemée, qui affermaît son bénéfice au recteur, à la charge pour celui-ci de lui verser 300 liv. en argent, d'acquitter deux messes basses par semaine à Dourdain, et de payer 38 liv. de décimes⁴. Nous avons dit ailleurs

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

2. *Ibidem*.

3. Arch. paroiss.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

(Voy. p. 190) qu'à l'origine cette chapellenie ne formait qu'un seul bénéfice avec celle de Saint-Étienne de La Bouëxière, desservie partie à La Bouëxière, partie à Dourdain; c'était une fondation faite en 1225 par François de Montbourcher, seigneur du Plessix-Pillet, et que desservirent plusieurs prêtres descendant de ce seigneur, tels que François Bouan (1614), Mathurin Bouan (1628), Jacques Denyau (1681) et Charles de la Celle (1787).

Anciennement, le prieur d'Allion, en La Bouëxière, avait aussi le droit de lever un trait de dime en Dourdain, et c'est probablement à cause de cela que le *Pouillé ms. de Rennes* (1713-1723) dit que ce prieur devait faire dire deux messes par semaine dans l'église de Dourdain.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, l'église de Dourdain se composait au siècle dernier d'une seule nef avec chevet droit, accostée de trois chapelles : au Nord, la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, dite du Plessix-Pillet; vis-à-vis, au Sud, celle de Saint-Paul, dite de la Normandais; enfin, au bas de la nef et également au Sud, la chapelle de Saint-Nicolas, ou des Paroissiens, ainsi nommée parce que le général s'y réunissait.

L'ensemble de tout l'édifice était des xv^e et xvi^e siècles; mais on releva le chœur dès 1710 et l'on transféra au bas de la nef le clocher, posé primitivement au centre de l'église; enfin, de nos jours, l'on a rasé les chapelles et bâti en place, en 1836, deux sortes de collatéraux à la nef, soutenus par des colonnes grecques.

La porte principale, à l'Ouest, est un beau spécimen de style gothique fleuri; celle du Nord est dans le même genre : l'une et l'autre conservent encore leurs anciens vantaux en bois sculptés dans le style de la renaissance et ornés des armoiries de Montbourcher : *d'or à trois channes de gueules*. Ces mêmes armes apparaissent aussi à l'intérieur sur les tirants de la charpente.

Sur l'ancien autel de la chapelle du Plessix-Pillet sont les écussons des seigneurs de ce nom vers 1750, Charles de la Celle et Marie Le Clerc de Kergolhair : *de sable au croissant d'or accompagné de trois quinte-feuilles de même, qui est de la Celle, et d'argent fretté d'azur, qui est Le Clerc.*

C'était au seigneur de Sérigné, en Liffré, qu'appartenait à Dourdain le droit de supériorité d'église; il y avait en 1680 son banc et ses écussons peints et sculptés au chevet de l'édifice. Après lui venaient les seigneurs du Plessix-Dourdain, du Plessix-Pillet et de la Normandais.

Le Plessix-Dourdain devait être originairement la terre seigneuriale de la paroisse; aussi son possesseur en était-il regardé comme seigneur fondateur, ayant en l'église son banc, ses pierres tombales, ses armoiries et les prééminences¹.

Le Plessix-Pillet était également une seigneurie fort ancienne, possédée dès le xiii^e siècle par les sires de Montbourcher; un de leurs héritiers, François Bouan, acheta vers la fin du xvi^e siècle le Plessix-Dourdain et unit ainsi les droits seigneuriaux des deux terres. Aussi en 1639 Paul Bouan, seigneur de Châteaubourg et du Plessix-Pillet², déclara-t-il être « seigneur patron et fondateur de l'église et presbytère de Dourdain, ayant droit aux prières nominales aussitôt après le seigneur de Sérigné; ayant un enfeu au chanceau de l'église, proche le maître-autel, et quatre tombes armoriées des armes de Montbourcher et de Coësmes³; ayant aussi ses mêmes armes gravées dans la chapelle des Paroissiens, sa ceinture en dedans de l'église, ses écussons aux vitres, et son banc

1. Arch. Nat., P. 4709.

2. La seigneurie du Plessix-Pillet a successivement appartenu aux familles de Montbourcher, Bouan, Denyau et de la Celle.

3. Au-dessus de ces tombes était « une plaque de pierre » placée depuis dans le pavé, près le maître-autel, du côté de l'évangile. Sur cette pierre est gravé ceci : « *Cy gisent nobles et puissants Messires les Jehan, Guillaume, Abel Montbourcher, chevaliers, maris de Dames Seraine de Coysmes, Ysabeau Busson et Catherine de Coysesquin, de Champaigné, du Han, Jeanne Raguenet, Françoise de Beaucé, et Messire Jean Bouan et Dame Gabrielle de Montbourcher, Mathurin Bouan, chevalier, leur fils aîné, décédé le Xme 8bre 1613, au 48me de son aage, mari de Dame Perronelle Dertré, les tous sei-*

devant l'autel de Notre-Dame. » Il déclara, en outre, posséder dans cette même église « une chapelle prohibitive, sise du costé de l'évangile, appelée chapelle du Plessix-Pillet, et dédiée à Notre-Dame de Recouvrance et à Monsieur saint Maudet. »

Enfin, le seigneur de la Normandais avait, avons-nous dit, au haut de la nef, une « chapelle prohibitive du costé de l'épistre. » En 1680, Joseph de la Porte, seigneur du Bois-Cornillet et de la Normandais, déclara qu'il lui était dû chaque année, « à son banc seigneurial sis en ladite chapelle, à l'issue de la messe de minuit, » par les détenteurs du lieu des Perriers, « un devoir consistant en un pot de vin d'Anjou, un chapon lardé et cuit, et un pain blanc d'un sol¹. » En 1771, M. de la Belinaye, seigneur de la Normandais, fit placer un nouvel autel dédié à saint Paul dans sa chapelle de la Normandais. Il paraît que cette chapelle était alors fondée de deux messes par semaine.

Entre autres fondations, il y avait dans l'église celle d'une seconde messe de matin chaque dimanche, faite le 17 avril 1521 par Guillaume Guyart, prêtre, valant 70 liv. vers 1720 et existant encore.

CHAPELLE. — *Notre-Dame de la Giolais*. — Le 12 mai 1743, le général de Dourdain approuva la construction que projetait le recteur, M. Fontaine, d'une chapelle au pâtis de la Giolais, pour servir de station aux processions; le recteur renonça aux oblations de cette chapelle, parce que le général s'engagea à l'entretenir aux frais de la fabrique. L'ordinaire approuva de son côté ce projet d'édifice le 18 mai. Au mois d'octobre suivant, la chapelle était bâtie, et M. Fontaine vint la bénir le

gneurs du Plessis-Pilet, Châteaubourg, Monmorel, le Plessis-Bouscher, les Bariltz-Lau-nay et autres. Priez Dieu pour eux. Escuyer François Bouan, fils, frère, héritier des-dictz Bouan et de Montbourcher, seigneur desdictz lieux, m'a fait graver le 26 9bre 1615. »

1. *Arch. Nat.*, P. 4709.

29 de ce mois; il la plaça sous le vocable de Notre-Dame de Toutes-Aides¹. Cette chapelle frairienne existe encore, mais elle est présentement dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs et très-vénérée par les paroissiens, qui continuent de l'entretenir.

ÉCOLE. — En 1639 appartenait au seigneur du Plessix-Pillet le droit de « instituer un maistre d'escole de bonne vie et mœurs capable d'instruire la jeunesse de Dourdain. » (*Arch. paroiss.*)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 274.

RECTEURS DE DOURDAIN².

Théobald, « *Theobaldus sacerdos de Dordein* (vers 1180).

Guillaume Le Febvre, « *Guillelmus Fabri de Dordano rector* » (1438).

Jean Daville, recteur dès 1569, fut poursuivi comme ligueur par le sénéchal de Rennes en 1590 et ne résigna qu'en 1624.

Mathurin Savatte, natif de Dourdain (1624-1659).

Jacques Négrier, sieur du Lys, pourvu en 1659, permuta dès la même année avec le suivant.

Claude Le Drogo, précédemment recteur de Saint-Pierre de Janzé et doyen de Châteaugiron, nommé en 1659, permuta de nouveau en 1664 avec le suivant.

Olivier du Verger, sieur de la Richardais, précédemment doyen de Champeaux, pourvu en 1664, prit possession le 1^{er} janvier 1662.

Eusèbe Le Mercier fut pourvu vers 1665; † 13 mai 1683.

Julien Ruellan (1683-1688).

Nicolas Chantrel, prêtre du diocèse, nommé en 1689, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois perdrix d'or, 2, 1*; † 5 octobre 1729, âgé de quatre-vingt-cinq ans, et inhumé à l'église, dans le chœur, du côté de l'évangile.

Louis Fontaine, natif de Bazouges-la-Pérouse, fut pourvu le 17 avril 1730; † 17 décembre 1758, âgé de cinquante-neuf ans.

Claude-Auguste Ermenier, né à Vendel, fut nommé le 14 janvier 1759; † 15 avril 1783, âgé de cinquante-quatre ans.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 42, 80.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

René-Dominique Guibourg, chanoine honoraire de Champeaux, précédemment aumônier de l'ambassade de France en Suède, fut pourvu le 27 novembre 1783 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François Cochard (1803, † 1819).

Marin Jeusset (1820, † 1864).

Jean-Marie Langlais (1864-1876).

René Delaire (1876, † 1880).

Jean Beaudais (1880-).

DROUGES

Ecclesia de Drogiis (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — La paroisse de Drouges ne nous apparaît qu'au xv^e siècle, avec ses deux manoirs de Drouges et de la Motte de Drouges, mais elle devait être beaucoup plus ancienne. Elle donna son nom à une noble famille, dont le dernier descendant mâle de la branche aînée semble avoir été un prêtre, dom James de Drouges, seigneur en 1425 du manoir de Drouges. Cette famille se fonda vers cette époque dans la maison du Boays, et dès 1440 Jean du Boays se disait seigneur de Drouges. Quant au manoir de la Motte, il appartenait aussi originairement à la famille de Drouges, mais en 1513 il était entre les mains de Guillaume Laisné¹.

Le recteur de Drouges était présenté par l'ordinaire. En 1790, il avait 1,800 liv. de revenu, savoir : une portion de dîmes valant 1,650 liv., — un pourpris estimé 120 liv., — et le presbytère et son jardin, valant bien 30 liv.²

1. *Ancienne réformation de la noblesse en Bretagne.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Pierre, apôtre, l'église de Drouges se compose de trois nefs, séparées entre elles par des colonnes octogones et surmontées d'une charpente à tirants sculptés : le tout semble dater de la fin du xvi^e siècle. Au-dessus d'une des poutres, devant le chœur, est conservé un vieux Christ accompagné du Père-Éternel et du Saint-Esprit, représentation ancienne de la Sainte-Trinité qui disparaît de presque tous nos sanctuaires. Les trois autels sont ornés de grands retables vraisemblablement du xvii^e siècle.

Le seigneur de la Guerche était seigneur supérieur et fondateur de l'église de Drouges, où il avait toutes les prééminences; aussi en 1685 le duc de Villeroy, étant devenu seigneur de la Guerche, prit-il possession de cette église. A cette époque, on y remarquait dans le chœur, au-dessus du maître-autel, les écussons des ducs de Brissac, précédemment seigneurs de la Guerche. Une double lisière entourait alors l'église tant en dehors qu'en dedans : au premier rang étaient les mêmes armes de Brissac, et au-dessous celles de Jean-Jacques de Rihouart, seigneur des Villayes¹. Il est probable que ce dernier possédait soit le manoir de Drouges, soit celui de la Motte.

CHAPELLE. — *Notre-Dame de la Fontaine-Harouys*, dépendant du prieuré de ce nom.

PRIEURÉ. — *La Fontaine-Harouys*, membre de l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard. (Voy. tome II, 744.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 566 et 623.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 64.

RECTEURS DE DROUGES ¹.

René Lambierge fit une fondation de messes dans son église en 1633.

Jean Tannet, † vers 1662.

Gilles Guyon succéda au précédent et prit possession le 23 avril 1662.

René Janvier, † 2 octobre 1670, fut inhumé le lendemain dans son église.

Bertrand Langouët, † au Plessix-Godart, en Pancé, en 1687, fut inhumé dans l'église de Pancé.

Guillaume Lyon, prêtre du diocèse, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or au lion d'azur*; † vers 1732.

Charles Duval, prêtre du diocèse, fut pourvu le 8 avril 1732; † 27 avril 1733 et inhumé le lendemain dans le chœur de l'église.

René Duval, prêtre du diocèse et précédemment vicaire à Drouges, fut nommé le 4 septembre 1733 et résigna en 1784 en faveur du suivant; † 7 avril 1785, âgé de soixante-dix-neuf ans, et inhumé le lendemain dans l'église.

Julien Sorette, prêtre du diocèse et vicaire à Drouges, fut pourvu le 27 juillet 1784 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François Coirre (1803-1806).

Gilles Collin (1806, † 1842).

Jean-Baptiste Derouin (1842, † 1843).

François Monnier (1844-1882).

Eugène Marchand (1882-).

ÉANCÉ

Ecclesia de Aienciaco (1108), — *Eenceium* (1197), — *Eanceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

ORIGINES. — Au commencement du XII^e siècle, l'église d'Éancé, « *ecclesia de Aienciaco*, » appartenait à un prêtre nommé Gingon, fils lui-même du prêtre Oric, qui la tenait de ses ancêtres malgré les saints canons. Se voyant sur le point de mourir, Gingon, plein de repentir, donna cette église aux moines de Marmoutiers afin qu'ils la fissent dignement desservir. Marbode, évêque de Rennes, approuva aussitôt cette donation et en investit Guillaume, abbé de Marmoutiers, en 1108; le prélat autorisa en même temps les moines à lui présenter un prêtre pour faire le divin service, réservant toutefois à Éancé tous les droits cathédraux de Rennes. Il ajouta qu'il était heureux d'être ainsi agréable aux religieux de Marmoutiers, les regardant comme les amis de son Église et ayant grande confiance en leurs prières.

Pour témoigner sa reconnaissance à Marbode, l'abbé Guillaume donna l'église d'Éancé à Roger, l'un de ses archidiaques, à sa vie durant ¹.

Vers 1153, le pape Anastase IV confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de l'église d'Éancé et de toutes ses dépendances; Herbert, évêque de Rennes, fit la même chose en 1197 ².

Ainsi, la paroisse d'Éancé existait dès le commencement du XII^e siècle, ou plutôt dès le XI^e siècle; comment l'annotateur d'Ogée a-t-il pu écrire que cette vieille paroisse ne datait que de 1644? (Voy. *Dictionnaire de Bretagne*, I, 261.)

Avant la Révolution, la dime d'Éancé était un peu morcelée : le recteur, le prieur de la Magdeleine de Pouancé, les chanoines de Champeaux, etc., en levaient chacun une portion. Le trésorier de Rennes avait aussi certains droits dans cette paroisse, dont il nommait le recteur alternativement avec l'évêque.

En 1790, le recteur, M. Trouvé de la Barre, déclara que

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 2. — D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, II, 44, 106.

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 241.

la dime de sa paroisse ne lui rapportait que 506 liv.; mais il avait, de plus, le presbytère et son jardin, estimés 48 liv., et un pourpris comprenant sept jours de terre en culture et quatre journées de fauche, valant 120 liv.; son revenu n'était que de 674 liv., il est vrai, mais il paraît que c'était un revenu net de toutes charges¹.

ÉGLISE. — Saint Martin de Tours est le patron de l'église d'Éancé. L'ancien édifice, composé d'une simple croix, était absolument sans style. Il semble cependant que le chevet droit et la base du portail occidental de la nef appartenaient au xvi^e siècle; mais tout le reste de l'église avait été reconstruit en 1652, époque à laquelle appartenaient aussi les trois retables des autels.

Dans cette église fut fondée en 1701 la confrérie des Agonisants.

Les droits seigneuriaux dans l'église d'Éancé appartenaient au seigneur de même nom; mais la seigneurie d'Éancé, qui avait dû à l'origine avoir son siège au manoir de la Cour d'Éancé, fut divisée d'assez bonne heure. La juridiction principale, sorte de fief en l'air, sans manoir, passa successivement aux familles de Saint-Amadour, Bouan et Hay. En 1678, Françoise Hay, fille de Jean Hay, seigneur des Nétumières, déclara jouir à Éancé des droits de fondation et patronage, ayant en cette église son enfeu au chancel, son banc et ses armoiries².

Quant au manoir de la Cour d'Éancé, il appartenait vers 1460 à Gilles de la Rivière, archidiacre de Rennes, et en 1513 aux enfants de François du Pan. En 1750, Christian

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. *Arch. Nat.*, P. 1714. — Cette dame mentionna aussi dans son aveu son droit de bouteillage, le jour de l'assemblée de Saint-Jean-Baptiste, — et son droit de quintaine : « Doivent tous les nouveaux mariés qui couchent la première nuit de leurs noces en la paroisse d'Éancé, courir quintaine et fournir quatre courses, et s'ils ne réussissent à rompre leur lanço doivent chacun 8 boisseaux d'avoine. »

Saget, seigneur de la Jonchère, était considéré comme seigneur de la paroisse d'Éancé.

Cette ancienne église vient de disparaître pour faire place à un bel édifice bâti par M. l'architecte Regnault.

CHAPELLE. — *Saint-Jean-Baptiste.* — Située dans le cimetière d'Éancé, cette chapelle était, paraît-il, fort ancienne. Il se tenait une assemblée à l'occasion de sa fête patronale, et le seigneur d'Éancé avait droit de bouteillage, ce jour-là, sur tous les vendants cidres ou vins dans le bourg d'Éancé. Il est fait mention de cette chapelle en 1669 et en 1720. — *Nunc* détruite.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

RECTEURS D'ÉANCÉ¹.

Laurent Villorcel, † 1618, inhumé le 13 octobre.

C.... Négrier (1679).

Jean de Launay, fils de Gabriel, et originaire de Chelun, fut nommé vers 1696; il fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'argent à six tourteaux de sable, 3, 2, 1*; † âgé de soixante-neuf ans, le 14 mai 1737, et inhumé le 16 dans son église, près du maître-autel, du côté de l'évangile.

François Hunault, vicaire à Éancé en 1721, fut pourvu en 1736 et résigna peu de temps avant de mourir; † âgé de cinquante-huit ans, le 8 septembre 1753.

Jean-Jacques Gaschot, prêtre du diocèse, fut nommé le 6 août 1753; † âgé de cinquante-sept ans, le 16 avril 1775, et inhumé le 18 dans son église.

Toussaint Le Phu, vicaire à Martigné, fut pourvu le 10 mai 1775 et quitta en 1781.

Julien Trouvé de la Barre, nommé le 18 mai 1781, gouverna jusqu'en 1791.

Jean-Marie-René Moranne (1803-1812).

Jean-Pierre Tessier (1813-1827).

Julien-Pierre Bigot (1827, † 1872).

Pierre Guilloux (1872-).

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

ÉPINIAC

Spiniac (1137), — *parochia de Espiniac* (1200), — *Espiniacum* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Il est fait mention pour la première fois d'Épiniac dans la charte de fondation de la Vieuville; on sait, en effet, que cette abbaye fut fondée en 1137 sur le territoire d'Épiniac, « *in territorio de Spiniac.* » Mais il n'est point parlé dans cet acte de l'église, ni même de la paroisse de ce nom. Cependant cette paroisse existait déjà vraisemblablement, car les moines de la Vieuville ayant reçu des dîmes en Épiniac, Luc, leur abbé, transigea à ce sujet en 1174 avec W., recteur d'Épiniac, et avec le doyen de l'Église de Dol¹.

Une autre charte du xii^e siècle mentionne la paroisse d'Épiniac : c'est une donation faite vers 1195 en faveur de l'abbaye de Marmoutiers. A cette époque, Robert de la Chapelle, du consentement de ses fils Alain et Guy et de ses frères Alain et Gautier, donna aux religieux de Marmoutiers une terre qu'il avait dans la paroisse d'Épiniac, « *terram quam habet in parrochia de Espiniac.* » Jean de la Mouche, évêque élu de Dol (1190-1199), approuva ce don, tout en réservant ses droits épiscopaux. Harculte de Saligné, G. l'Épine, J. Corbon, Hamon et Alain, chevaliers, furent témoins de cette confirmation donnée par le prélat à l'abbaye de Marmoutiers².

En 1208, Jean de Lizannet, occupant le siège épiscopal de Dol, fit don de l'église d'Épiniac à son Chapitre : « *Donatio ecclesie de Espiniaco in perpetuam eleemosinam integre a Capi-*

1. *Gallia Christ.*, XIV, 1080.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 376, 770.

tulo Dolensi possidende. » Cette donation complète fut confirmée en 1229 par l'archevêque de Tours ¹.

Pendant nous venons de voir l'abbaye de la Vieuville recevoir quelques dîmes en cette paroisse; de son côté, l'abbaye du Tronchet fut gratifiée en 1228, par Mathilde dame de Landal, de toutes les dîmes que cette dame avait en Épiniac. Le Chapitre de Dol, devenu maître de l'église d'Épiniac, chercha naturellement à réunir entre ses mains la plus grande partie des dîmes de la paroisse; il traita donc en 1244 avec l'abbé du Tronchet, et en 1307 avec celui de la Vieuville, et moyennant des échanges il devint maître des dîmes que possédaient ces deux monastères; il acheta même en 1297 certaines rentes que possédait en Épiniac Guillaume Amaury de Pont-Géroard, et compléta ainsi ses possessions dans la paroisse ².

Quand vint la Révolution, le Chapitre de Dol possédait encore la plus grande partie des dîmes d'Épiniac et présentait le recteur de cette paroisse; en 1790, celui-ci, alors M. Guillier, déclara que son bénéfice valait 890 liv. de rente, savoir : la jouissance d'un trait de dime valant 350 liv.; — une portion congrue de 230 liv.; — 48 boisseaux de seigle que lui devaient le Chapitre et l'évêque de Dol, estimés 200 liv.; — les dîmes novales et d'agneaux, rapportant 50 liv.; — enfin, la jouissance du presbytère et de ses dépendances, estimés 60 liv. Ses charges, y compris 350 liv. pour la pension de son vicaire, étaient de 432 liv., de sorte qu'il lui restait un revenu net de 456 liv. ³

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, l'église d'Épiniac a conservé sa nef et son portail de style roman; elle peut donc fort bien remonter en partie au xi^e siècle; mais sa tour en

1. Hévin, *Analyse du Livre Alanus*.

2. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 433. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1126.

3. *Arch. du district de Dol*.

bâtière n'est que du xv^e. On y remarque un bas-relief en bois peint et doré représentant la mort de la Sainte Vierge : « Les apôtres environnent son lit et lui administrent les derniers sacrements ; l'un d'eux porte une énorme paire de lunettes ; un ange descend du ciel pour inviter la Vierge à y monter ; des personnages en grands costumes de seigneurs et de grandes dames, représentant apparemment la famille des donateurs, entrent avec respect dans son appartement et viennent lui offrir leurs hommages ¹. » Au fond de la scène apparaît un moine agenouillé sur un prie-Dieu, tête nue et les mains jointes ; sur le prie-Dieu est un écusson portant trois objets qui pourraient bien être les *trois bourses d'or sur champ d'azur* qui composaient le blason de René de Boursault, abbé de la Vieuville à la fin du xvi^e siècle ; dans ce cas, ce serait à la piété de cet abbé que serait dû le bas-relief.

Au bas de l'église on remarque aussi une ancienne boiserie environnant les fonts baptismaux et formant un baldaquin au-dessus d'eux, qui présente d'élégantes sculptures. Comme le bas-relief précédent, cette boiserie ne paraît pas devoir remonter au-delà du xvi^e siècle.

CHAPELLE. — *Saint-Jean de Cesson*. — Elle dépendait de l'ancien manoir de la Motte-Cesson, appartenant en 1513 à Charles de Beaumanoir ; mais au commencement du siècle dernier, Georges de la Haye, seigneur d'Andouillé et de Cesson, habitant en Épiniac le manoir de Belle-Noë, se trouvait propriétaire de cette chapelle et présentateur de son chapelain. Celui-ci, Charles de Francheville, en prenant possession, le 14 février 1714, de Saint-Jean de Cesson, fit observer que cette chapelle était « pauvre et indigente de réparations, sans cloche et avec peu ou point d'ornements. » Les successeurs de ce chapelain furent Joseph de la Haye, † 1729, — Jacques

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 417.

Le Loup (1740), — Michel Brient (1745), — François Juin (1747), — et Jean Moisan (1755).

ABBAYE. — *Notre-Dame de la Viewille*, Ordre de Cîteaux. (Voy. tome II, 755.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS D'ÉPINIAC¹.

W... (1174).

Guillaume de Pleudel fut témoin dans l'enquête faite dans le pays de Dol vers 1230.

Robert Le Vaer résigna vers 1434.

Guillaume Guillot fut présenté par le Chapitre de Dol pour remplacer le précédent.

Mathurin Maris, † vers 1537.

Guillaume Le Corvaisier (l'aîné), chanoine de Dol (1550 et 1558).

François Myniac résigna en 1563.

N... *Chalop* fut présenté pour remplacer le précédent en septembre 1563.

Guillaume Le Corvaisier (le jeune?), chanoine et official de Dol, était pourvu en 1574; † vers 1585.

Guy Barbes, chanoine de Dol, remplaça le précédent.

Gilles Fesnoux, † vers 1597.

Guillaume Peschoux fut présenté pour remplacer le précédent.

Noël Boullye était recteur en 1618; † 1622.

Claude de Nantes, chanoine et scholastique de Dol, pourvu le 7 septembre 1622, prit possession le lendemain, puis résigna aussitôt après.

Thomas Rabardel fut pourvu en décembre 1622; † 1639.

Claude de Nantes se fit de nouveau pourvoir le 19 novembre 1639 et prit possession le lendemain; il résigna encore en 1642.

Jean Rabardel, prêtre de Dol, fut nommé le 5 juin 1642 et prit possession le 6 juillet; † 1653.

François Prévost, chanoine-théologal de Dol, fut pourvu le 20 juin 1653.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Cartul. Dolense. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 185, etc.

Michel Amoureux, jadis recteur de Trémeheuc (1674).

Jacques Glénot était recteur en 1712; † 1734.

Guillaume Thas, prêtre de Tréguier, fut nommé le 1^{er} février 1734 et permuta au mois de mai avec le suivant.

Jean Le Guen, prêtre de Dol, précédemment recteur de Lanvollon, fut pourvu le 20 mai 1734 et prit possession le 23; † 1764.

Louis-Michel Mondin, prêtre d'Avranches et vicaire à Saint-Coulomb, fut nommé le 2 juin et prit possession le 14; il résigna en 1779 en faveur du suivant.

François-Gilles Quinard, prêtre de Dol, fut pourvu le 12 février 1780 et résigna au mois de mars en faveur du suivant.

Louis Guillier, prêtre de Dol, pourvu le 8 juillet 1780, prit possession le 11 et gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803; † 1809.

François Duhil (1809, † 1823).

Jean-François Gaultier (1823-1854).

N... Dupont (1854-1860).

Joseph Bucheron (1860-1878).

Ambroise Briant (1878-).

ERBRÉE

Ecclesia Erbreacensis (1104), — *Arbreia* (1197), — *Erbreia* (1210), — *Herbreia* (1590).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Vers la fin du xi^e siècle, l'église d'Erbrée, c'est-à-dire la cure de ce nom, avec ses droits spirituels et temporels, devenue propriété privée, était divisée en plusieurs mains. Un prêtre nommé Hervé y faisait les fonctions de recteur, tout en s'en disant propriétaire par droit d'héritage¹; en même temps, la famille seigneuriale d'Erbrée, représentée

1. « *Herveus ecclesie Erbreacensis aliquando presbyter fuerat, de predecessorum suorum jure habens ipsam et presbiteragium ejus.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

par trois frères, Normand, Frogier et Adam d'Erbrée, avait elle-même dans l'église d'Erbrée des droits assez importants. Au reste, Du Paz prétend que ce prêtre Hervé était fils de Thébaud d'Erbrée et appartenait par suite à cette famille.

Quoi qu'il en fût, au commencement du XII^e siècle, Hervé, devenu chanoine de Saint-Martin de Tours, et se sentant grièvement malade, se fit transporter à Marmoutiers; là, faisant de sérieuses réflexions sur sa conduite, il demanda et obtint l'habit monastique, et donna à Dieu et à saint Martin son église et sa cure d'Erbrée, « *dedit Deo et B. Martino ecclesiam Erbreacensem et presbiteragium cum omnibus ad illud pertinentibus.* »

Ce fut alors que les trois frères, Normand, Frogier et Adam d'Erbrée, s'opposèrent, ainsi que leurs enfants, à cette donation. « Quoique l'évêque de Rennes, qui était alors Marbode, eût mis cette opposition à néant, ils empêchèrent pendant longtemps les moines d'entrer en possession. Enfin, l'aîné des trois frères, Normand, tomba malade, et se voyant prêt de mourir, il voulut se faire donner l'habit monacal de saint Benoît pour avoir part aux prières et aux bonnes œuvres de ses disciples. Il le fit demander à Riwallon, prieur de Sainte-Croix de Vitré, qui l'en revêtit. Au même instant, Normand se désista de toute opposition aux droits revendiqués par les moines en vertu de la donation d'Hervé et leur donna de plus tous ceux qu'il pouvait lui-même prétendre dans l'église d'Erbrée. Le bon exemple est quelquefois contagieux. Aussitôt après la mort de Normand, ses fils, frères et neveux renoncèrent à leur tour à contester le droit des moines et s'engagèrent formellement à ne jamais les inquiéter sur ce chapitre. » Ce double engagement fut pris avec grande solennité dans la collégiale de Notre-Dame de Vitré, en présence d'André, seigneur de cette ville¹.

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 88.

« Après cela il sembloit, — dit D. Martène, — que les religieux de Marmoutier devoient jouir paisiblement de l'église d'Erbrée; mais les contestations ne finirent pas là. Le démon suscita une dame nommée Claricie et ses enfants, qui se mirent en état de faire valoir quelques nouvelles prétentions sur cette église. Et cette méchante femme poussa la malice si loin qu'un jour que le prieur Rivallon et le moine Hervé, qui avoit fait cette donation, alloient célébrer les divins mystères (à Erbrée), elle eut l'impudence d'entrer dans le presbytère (c'est-à-dire le chœur) de l'église, et, déchargeant de toutes ses forces un coup de bâton sur la tête d'Hervé, le jeta par terre blessé au pied de l'autel. Tout le monde eut horreur d'un si effroyable sacrilège. Les officiers d'André de Vitré, qui se trouvoient là présents, se saisirent d'elle et la resserèrent étroitement dans les prisons du château. Mais comme elle étoit de naissance, ses fils et tout ce qu'elle avoit de parents s'intéressèrent pour obtenir sa grâce; on promit de tout abandonner et de laisser les religieux possesseurs de l'église d'Erbrée. On gagna l'évêque Marbode et Poisson, son archidiacre; André de Vitré, sa femme et ses enfants y donnèrent aussi les mains, et les religieux de Marmoutier ayant de leur côté pardonné de grand cœur l'injure qui leur avoit été faite, Claricie fut mise en liberté; mais parce qu'il falloit satisfaire à Dieu pour le sacrilège qui avoit été commis dans l'église, elle fut fouettée devant l'autel où elle avoit eu l'insolence de frapper le religieux¹, et elle et tous ses parents jurèrent par leur foi, entre les mains d'André de Vitré, que jamais ils n'inquièteroient et ne feroient tort aux religieux de Marmoutier pour l'église d'Erbrée. On vit en cette occasion éclater la modération et la vertu de ces saints religieux; car ils ne se contentèrent pas de pardonner à cette méchante femme le mal qu'elle leur avoit fait, Rivallon ajouta

1. « *Et sic demum, pro commisso piaculo supra scripto, coram ipso sancto allari verberata est in satisfactione ergo Deum eadem Claritia.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

à ce pardon une charité en ce temps-là considérable, en lui donnant vingt sols monnaie d'Anjou et trois quartiers de seigle ¹. »

Cette curieuse histoire de Claricie se passa en 1104. A partir de cette époque, l'abbaye de Marmoutiers resta en paisible possession de l'église d'Erbrée, qu'elle unit à son prieuré de Sainte-Croix de Vitré, ce que confirmèrent Herbert, évêque de Rennes, en 1197, et Jean, archevêque de Tours, en 1276.

Dans les derniers siècles, les grosses dîmes d'Erbrée étaient également partagées entre le recteur, longtemps présenté par Marmoutiers, et le prieur de Sainte-Croix ².

En 1790, le recteur d'Erbrée, d'après la municipalité, jouissait du presbytère et de son pourpris ³, valant 51 liv., — de la moitié des grosses dîmes, estimées 3,090 liv., — et de la totalité des noales, montant à 650 liv. C'était donc un revenu brut de 3,791 liv.; mais le recteur, M. Gontier, l'estimait 4,089 liv. Or, il y avait 1,280 liv. de charges, de sorte que le revenu net était de 2,809 liv. ⁴

Erbrée renfermait autrefois la trêve de Mondevert, érigée en paroisse de nos jours.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'ancienne église d'Erbrée appartenait, paraît-il, en grande partie au xv^e siècle; on y joignit en 1810, au bas de la nef, la tour qui existe encore. Mais tout l'édifice, sauf cette tour, a été reconstruit en 1857. C'est une croix latine, avec une abside polygonale, qui rappelle vaguement le style ogival des xiii^e et xiv^e siècles;

1. *Hist. de Marmoutiers*, I, 567, 568.

2. Un *Compte des trésoriers* d'Erbrée en 1504 nous apprend qu'à cette époque tout paroissien d'Erbrée devait chaque année une gerbe à la fabrique.

3. Le presbytère d'Erbrée, avec ses pavillons, sa fuie, sa grange, etc., relevait des Nétumières à cause du fief de la Haye d'Erbrée; en reconnaissance, le recteur devait au seigneur des Nétumières chaque année, dans l'église d'Erbrée, le jour de Noël, entre la messe de minuit et celle du point du jour, « un sol, quatre deniers et sept huitièmes de denier monnaie, et de rente taille et amendable quatre deniers et un demi denier monnaie. » (*Arch. paroiss.*)

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

elle est bien ornée d'autels, chaire et stalles sculptés en bois par M. Hérault.

La Haye d'Erbrée¹ semble avoir été originairement la terre seigneuriale d'Erbrée et le berceau de la noble famille de ce nom. Mais Paul Hay, seigneur des Nétumières, étant devenu propriétaire de la Haye, obtint en 1633 l'union de cette seigneurie à celle des Nétumières et l'érection de celle-ci en baronnie. Aussi voyons-nous en 1650 le baron des Nétumières se déclarer seigneur fondateur et prééminencier de l'église d'Erbrée.

Longtemps avant la Révolution existait en cette église la confrérie du Rosaire, fondée de 36 liv. de rente.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jérôme du Boisblin*. — En 1686, le manoir et la chapelle du Boisblin, appartenant à Julien de la Corbinaye, furent distraits d'Erbrée et annexés à Bréal (Voy. p. 236); mais il fut convenu que le recteur d'Erbrée continuerait de dire ou faire dire la grand'messe dans cette chapelle le jour de la fête patronale et pourrait ce jour-là y recueillir les oblations; de plus, le seigneur du Boisblin dut promettre de payer chaque année, le jour de Pâques, à la fabrique d'Erbrée, une rente de 3 liv., et de lui fournir deux cierges de cire blanche². La chapelle du Boisblin, reconstruite en 1771 et attenant au manoir même, est aujourd'hui en la paroisse d'Erbrée, mais abandonnée.

2^o *Saint-André des Bretonnières*. — En 1601, André Morel, sieur des Bretonnières, ayant fait reconstruire sa maison de ce nom, ruinée par les guerres de la Ligue, bâtit à côté une chapelle dédiée à saint André; il ne la fit point ériger en bénéfice, tout en la faisant desservir cependant. En 1618,

1. Il ne reste plus que l'emplacement du manoir de la Haye d'Erbrée, — appartenant en 1428 à Jean de Denée, — et les moulins de ce nom, très-pittoresquement situés et signalés dès le XIII^e siècle dans une donation faite au prieuré de Vitré par Jean d'Erbrée, dont le père s'était fait moine.

2. *Arch. paroiss.*

M. Bonnet, recteur d'Erbrée, réclama les offrandes faites en ce sanctuaire, spécialement le jour de la fête patronale; mais un arrêt du Parlement le débouta de ces prétentions, parce que cette chapelle, sise dans la cour du manoir, devait être regardée comme complètement privée¹. — Restaurée de nos jours et entretenue.

3° *Sainte-Magdeleine de Mondevert*. — Nunc église paroissiale.

4° *Notre-Dame des Nétumières*. — Le manoir des Nétumières tire son nom de la famille Le Neptum, dont Marguerite Le Neptum épousa vers 1350 Jean Hay, seigneur du Breil. La chapelle actuelle a remplacé aux siècles derniers un édifice plus ancien dont il reste encore une crédence de style ogival fleuri; elle est située au bout du manoir, — remarquable construction du xv^e siècle, — avec lequel elle communique. Elle renferme une vieille pierre tombale portant un écusson écartelé : aux 1^{er} et 4^e trois quinte-feuilles, qui est...; aux 2^e et 3^e trois molettes, qui est d'Erbrée, avec cette simple inscription : *Sinite parvulos venire ad me*. On y voit aussi une autre dalle tumulaire provenant de l'église des Jacobins de Vitré, où les seigneurs des Nétumières avaient un enfeu. En 1670, Paul Hay, seigneur des Nétumières, présenta Olivier du Verger pour desservir cette chapelle, qui était alors fondée de trois messes par semaine. — Elle continue d'être entretenue et desservie le dimanche.

5° *Chapelle de la Picotière*.

6° *Chapelle de la Haute-Maison*. — Ces deux chapelles, mentionnées dans les registres paroissiaux, sont abandonnées.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 274.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 567 et 623.

1. Arrêts du Parlement de Bretagne annotés par Frain, 823.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS D'ERBRÉE¹.

Hervé (vers 1100).

Guillaume Drouault (1563).

Jean Guermont résigna en 1589 en faveur du suivant, alors diacre.

Isaac Hay, fils de Jean Hay, seigneur des Nétumières, devenu prêtre et pourvu le 22 février 1590, prit possession le 25 juin; il résigna en 1599 en faveur du suivant. Il habitait les Nétumières en 1593 et la Goderie, autre manoir d'Erbrée, en 1596.

Jean Bouvet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 juin 1599 et prit possession le 12 août; † 1618.

Pierre Censier, nommé en 1618, résigna le 30 avril 1624 en faveur du suivant.

Isaac Hay, qui était devenu recteur d'Étrelles, renonça à cette cure et reprit possession d'Erbrée le 28 juillet 1624. Il fut aussi prieur de Notre-Dame et de Sainte-Croix de Vitré, et doyen de Saint-Tugdual de Laval; † 6 mars 1631 et inhumé le 13 dans l'église d'Erbrée, où l'on voit encore son épitaphe, rapportée précédemment par nous. (Voy. tome II, 53.)

Dom René Hodemont, Bénédictin et précédemment vicaire perpétuel de Notre-Dame de Vitré, pourvu le 11 avril 1631, prit possession le 19 mai; il résigna le 20 juillet 1632 en faveur du suivant, se réservant une pension de 300 liv.

Pierre Le Moyné, pourvu en 1632, fonda en 1657 dans son église une messe du Saint-Sacrement tous les jeudis, etc., et la dota de 60 liv. de rente; il résigna le 17 novembre 1667 en faveur de Pierre Geffrard et mourut peu après; mais cette résignation ne fut pas admise en cour de Rome.

Jean Phelippot, présenté par l'abbé de Marmoutiers, eut à combattre Pierre Geffrard, qui se faisait fort de la résignation du précédent, et André Lignel, que pourvut l'évêque de Rennes; il se fit lui-même pourvoir à Tours, prit possession le 20 janvier 1668 et finit par rester paisible maître du bénéfice; † 1689.

Claude de Benazet, docteur en théologie, fut pourvu en 1689 et permuta avec le suivant en 1698.

Julien-Joseph de la Corbinaye, fils du seigneur de Bourgon, et

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Rép. au quest. de 1860. — Arch. paroiss. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

précédemment chapelain de Sainte-Anne au château de Bourgon, pourvu le 20 janvier 1698, fit la même année enregistrer ses armoiries : *d'or au lion de gueules accompagné de huit coquilles d'azur posées en orle*; † 1708.

Jacques Thomas, prêtre d'Avranches, docteur en théologie, pourvu le 24 août 1708, résigna en 1743 en faveur du suivant.

Scipion-Philippe Thomas, prêtre d'Avranches, pourvu le 5 juin 1743, résigna en 1757.

Jacques Thomas, prêtre d'Avranches, nommé le 4 mars 1757, donna un capital de 2,000 liv. à la cure d'Erbrée, afin que ses successeurs distribuassent chaque année 100 liv. aux pauvres de la paroisse; † 1774.

Jean-Baptiste Thomas, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 18 juillet 1774; † 1785.

Gilbert-Michel Gontier, prêtre de Clermont, ancien secrétaire de M^{re} de Girac, fut nommé le 7 mars 1785 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-André Damont (1803, † 1844).

Jean-René Meslet (1844, † 1846).

René Porée (1846, † 1854).

Bon-Marie Gortais (1854, † 1873).

Jean Martin (1873-1876).

Pierre-Constant Lorandel (1876-).

ERCÉ-EN-LA MÉE

Ecclesia de Erceio (1145), — *Erceyum* (1161), — *Erceium de Deserto* (1257), — *Erceium in Media* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — La Mée, « *Media*, » était au moyen-âge tout le territoire borné par la Loire, la Vilaine et le Samnon; cette contrée devint une circonscription ecclésiastique de l'évêché de Nantes sous le nom d'archidiaconé de La Mée. Les deux diocèses de Nantes et de Rennes semblent avoir eu primiti-

vement pour limite le cours du Samnon, qui séparait déjà les Rhédons des Namnètes au temps des Romains. Nos paroisses d'Ercé, de Bain, de Pléchâtel et de Messac étaient donc, à l'origine, du diocèse de Nantes; nous en avons la preuve pour Messac dans un texte formel que nous citerons un jour, et pour Ercé dans son appellation d'Ercé-en-La Mée. Toutefois, comme dès 875 Pléchâtel était uni au diocèse de Rennes, c'est du milieu du ix^e siècle qu'il faut dater le déplacement de nos paroisses de l'archidiaconé de La Mée dans celui du Désert. Mais quoique Ercé ait été ensuite appelé quelquefois Ercé-du-Désert, son nom primitif a prévalu, et l'on dit encore Ercé-en-La Mée.

D'après ce qui précède, la paroisse d'Ercé remonterait donc au ix^e siècle, mais la donation de cette église à l'abbaye de Saint-Florent au xi^e, relatée par Ogée (*Dict. de Bret.*, I, 265), est erronée; cette donation se rapporte à Ercé-près-Liffré. Par contre, on trouve que dans le courant de ce xi^e siècle Main, frère d'Hervé, seigneur de Rougé, donna aux moines de Marmoutiers, qui l'unirent à leur prieuré de Saint-Sauveur de Béré, près Châteaubriant, une métairie qu'il avait en Ercé, au village de la Chapelle, voisin de Rougé, « *unam medieturam terræ apud Erciacum in loco qui vocatur Capella.* » Vindenoc, neveu du donateur, réclama d'abord contre cette bonne œuvre, mais Brient, son fils, et Guaitnoc, sa mère, confirmèrent ce don en présence de Merhen, frère de Main, et d'Alain, son fils¹.

Nous avons vu précédemment (tome II, 359) qu'en 1145 Alain, évêque de Rennes, donna l'église d'Ercé aux religieuses de Saint-Malo de Teillay, et que celles-ci fondèrent à Ercé un prieuré-cure desservi longtemps par les frères Condonats de Saint-Sulpice, puis par de simples Bénédictins, et enfin par des prêtres séculiers, tous présentés par l'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 695.

De nos jours, Ercé a été érigé en cure de seconde classe par ordonnance royale en date du 24 février 1828 ; mais le territoire de Teillay en a été distrait en 1848 et érigé en paroisse.

ÉGLISE. — Saint Jean-Baptiste est le premier patron de l'église d'Ercé, et saint Jean l'Évangéliste en est le second. L'ancienne église, aujourd'hui détruite, avait, dit-on, quelques parties romanes ; elle a été remplacée par un nouvel édifice commencé vers 1856 et béni le 15 juin 1865 par M^{gr} Saint-Marc.

Autrefois, le baron de Châteaubriant, en qualité de seigneur de Teillay, était considéré comme seigneur supérieur de l'église d'Ercé ; mais le seigneur de la Roche-Giffart s'y disait seigneur fondateur et prééminencier ; aussi en 1663 voyait-on les armoiries d'Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart, dans la vitre méridionale du chœur ; à la place d'honneur, et du côté de l'évangile, était même le banc de ce seigneur. De l'autre côté, au Midi, se trouvait le banc du seigneur de la Motte d'Ercé. Jean de Cornulier, seigneur de la Motte¹, avait obtenu cette faveur du duc de Montmorency, baron de Châteaubriant. Le sieur du Breil des Monts ayant fait violemment enlever ce banc, Isabelle de Cornulier, veuve de René des Vaux, seigneur de la Motte, le fit rétablir avant 1663.

A droite du chœur était une chapelle dédiée à sainte Anne, où le sieur de Rigné avait également un banc en 1663. Cette chapelle avait dû être bâtie par les seigneurs de la Roche-Giffart, qui y faisaient desservir leurs fondations.

Enfin, un Dominicain nommé Salomon avait érigé dans cette église la confrérie du Rosaire le 7 février 1673, et dès 1620 une autre confrérie, dite de Saint-Jean-Baptiste, y avait été enrichie d'indulgences par le pape Paul V.

1. La Motte d'Ercé, seigneurie fort ancienne, avec motte féodale existant encore, appartient successivement aux familles d'Aiguillon, de Cornulier, des Vaux et Picaud.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de Teillay*, maintenant église paroissiale.

2° *Saint-Malo de Teillay*, dépendant du prieuré de ce nom.

3° *Saint-Eustache*. — Nunc en Teillay.

4° *Chapelle d'Hugères*. — Nunc en Teillay.

5° *Saint-Laurent*. — Elle se trouvait au village de ce nom, non loin du bourg d'Ercé; il est fait mention de cette chapelle et de son cimetière en 1615. Le seigneur de la Roche-Giffart présentait au siècle dernier le bénéfice de Saint-Laurent d'Ercé, mais nous ne savons pas si cette fondation, desservie dans l'église d'Ercé dès 1701, avait à l'origine dépendu de la chapelle Saint-Laurent. Un petit oratoire remplace maintenant cette chapelle.

6° *Chapelle de la Motte*. — Elle dépendait du manoir de ce nom, et en 1762 on y célébra le mariage de Pierre Picaud, seigneur de la Pommeraye, avec Françoise des Vaux, dame de la Motte.

7° *Saint-Raoul et Saint-Aubert de la Boulaye*. — Cette chapelle fut construite, vers 1603, dans la frairie de la Boulaye en l'honneur des saints fondateurs de l'abbaye de Saint-Sulpice. Deux prêtres nommés Malœuvre y fondèrent quelques messes vers la même époque. Placé plus tard sous le patronage de saint Fiacre, ce sanctuaire est tombé en ruines de nos jours.

8° *Saint-Fiacre de la Fleuriaye*. — Bâtie à quelque distance de la précédente, cette chapelle a été bénite le 14 juillet 1841; c'est une chapelle frairienne desservie tous les dimanches par un vicaire d'Ercé.

PRIEURÉS. — 1° *Saint-Jean d'Ercé*. (Voy. tome II, 359.)

2° *Saint-Malo de Teillay*, membre, comme le précédent, de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 340.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS D'ERCÉ-EN-LA MÉE¹.

Frère Raoul Mordefroit, condonat de Saint-Sulpice, fit de l'opposition à l'abbesse de ce monastère vers 1330.

Pierre de la Grée fut condamné en 1580 à payer les rentes qu'il devait à la prieure de Teillay.

Charles de la Chapelle, sieur du Buron, docteur en droit (1590), fit une transaction avec la même prieure en 1594.

Pierre-Michel Richomme fut condamné à son tour en 1599 à remplir ses obligations envers la prieure de Teillay.

Dom Julien Girault, bénédictin, gouverna de 1614 à 1624.

Jacques-Pierre de Brénugat succéda au précédent vers 1624, fit en 1634 une transaction avec la prieure de Teillay et quitta ou mourut en 1639.

Dom Joseph de la Marquerais, bénédictin du couvent de Saint-Melaine, précédemment recteur de Saint-Martin de Rennes, fut pourvu le 3 septembre 1639 et gouverna jusqu'en 1672.

Nicolas de la Marquerais, neveu du précédent, nommé en 1672, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à une fasce d'argent accompagnée en pointe d'un croissant de même*; † 12 avril 1712.

André des Vaux, fils de François, seigneur de la Motte d'Ercé, et de Marie de Guillé, fut pourvu en 1712 et résigna en faveur de son neveu qui suit en 1735; † 6 mai 1747.

Nicolas-Marie des Vaux, fils de Bernard, seigneur de la Motte d'Ercé, et de Marguerite du Cellier, fut pourvu le 28 janvier 1735; † 11 janvier 1738.

Joseph-Michel-Bernard des Vaux, diacre, et fils également d'un seigneur de la Motte, fut pourvu le 13 janvier 1738; † 10 mai 1767, âgé de cinquante-trois ans.

Jean-Baptiste Crespin fut nommé le 12 mai 1767; † en décembre 1788.

Jean-Anne-François Deshayes, sieur de la Philippotière, fut pourvu le 14 janvier 1789 et se démit dès l'année suivante.

Yves Leker fut nommé le 22 juin 1790, prit possession le lendemain et se démit également presque aussitôt.

Jean-Charles Moulmier, pourvu le 1^{er} septembre 1790, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey l'année suivante.

Julien Gautier (1803-1804).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss. — Reg. de l'état civil, etc.

Julien Saivin (1804, † 1823).

Joseph Justel (1823, † 1844).

Jean-Augustin Colombel (1844, † 1870).

Michel Hany (1870-).

ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ

Ecclesia de Herciaca (1030), — *ecclesia Hercei* (1055), — *Herceium* (1263), — *Erceyum prope Gahardum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — Du temps d'Éberard, abbé de Marmoutiers de 1015 à 1032, Alain, comte de Bretagne, voulant contribuer au rétablissement du monastère de Gahard, donna aux religieux de Marmoutiers le tiers de l'église d'Ercé-près-Liffré, avec autant de terre qu'en peut labourer une charrue en un jour, et tous les cens et les dimes des cens lui appartenant dans cette paroisse, ce qu'approuva Guérin, évêque de Rennes. (Voy. tome II, 398.)

Le prieur de Gahard recula-t-il devant la nécessité de reconstruire l'église d'Ercé, qui était alors indigente de restauration? Nous ne savons, mais il est certain que son monastère ne conserva en Ercé qu'un droit de dime, consistant en 1263 en deux portions. A cette dernière époque, du consentement de l'évêque Maurice, le recteur d'Ercé s'engagea à fournir chaque année au prieur de Gahard 11 mines de seigle, mesure de Gahard, pour lui tenir lieu de ses deux portions de dimes; Étienne, abbé de Marmoutiers, donna son assentiment à cette transaction. En 1638, le recteur d'Ercé devait encore

au prieur de Gahard « 22 charges de seigle et 20 sols de rente¹. »

Ce qui prouve que les moines de Marmoutiers ne prirent point possession de l'église d'Ercé, c'est que peu de temps après la fondation du prieuré de Gahard, cette église était divisée en deux : une moitié dépendait de l'évêque de Rennes, étant régulièrement constituée, « *in medietate, presbyterorum pars et omnes episcopales vel ecclesiasticæ redditiones ab initio constitutæ erant;* » et l'autre moitié était entre les mains de quatre frères, tous fils de Liswaret, et nommés Fulbert, Nor-mant, Hervé et Lisvret.

Ceux-ci, considérant un jour que les produits des dîmes et des sépultures n'étaient point convenablement employés à entretenir des chevaliers, lorsque tant de religieux, de clercs, de pauvres et de pèlerins étaient dans le besoin, résolurent de se défaire de leurs biens ecclésiastiques.

Du temps de Conan, duc de Bretagne, qui commença à régner en 1040, et de Frédéric, abbé de Saint-Florent, qui mourut en 1055, et sous le gouvernement de Main, évêque de Rennes, les quatre chevaliers ci-dessus désignés vendirent donc aux moines de l'abbaye de Saint-Florent leur moitié de l'église d'Ercé pour 6 liv. de deniers manceaux, « *medietatem ecclesiæ de Herciaca VI libras de denariis Cenomanentibus.* » Mais, outre cet argent, les vendeurs exigèrent des moines la promesse qu'ils feraient bâtir à pierre et à chaux le chancel de cette église, « *per talem conventionem ut monachi fecissent caput ejusdem ecclesiæ de calcia et petra;* » ce qui prouve que cet édifice était en bois et vraisemblablement en mauvais état. De plus, les religieux durent encore s'engager à inhumer les vendeurs, leurs sœurs, leurs fils et leurs filles sans exiger plus de 4 deniers pour leur sépulture. Enfin, comme l'église d'Ercé était dans le fief de Guithenoc, fils de Goranton, les

1. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 259. — *Hist. ms. Majoris Monast.* — *Déclaration du prieur de Gahard.*

moines de Saint-Florent donnèrent encore 10 sols à ce seigneur. L'évêque Main et Moyse, son archidiacre, approuvèrent ce contrat, et les religieux se mirent aussitôt à l'œuvre pour construire le chœur de leur nouvelle église¹.

Peu de temps après, en 1055, le même Fulbert vendit encore aux moines de Saint-Florent un moulin à eau situé sur le bord de l'Islet, aux confins d'Ercé et de Gabard; il le céda avec tous ses droits de pêche et de mouture pour 4 liv. à l'un des moines, nommé Gaultier, se réservant toutefois une rente de 6 deniers sur ce moulin².

En 1224, Geffroy, recteur d'Ercé, voulut, malgré l'abbé de Saint-Florent, s'emparer de toute la grande dîme de sa paroisse; le pape Honorius chargea l'abbé de Saint-Maur-sur-Loire et les prieurs de Saint-Maur et de Cunault d'examiner cette affaire; ceux-ci donnèrent tort au recteur et déclarèrent que les moines de Saint-Florent avaient droit à la moitié de la grande dîme d'Ercé³.

Peu à peu, toutefois, l'abbaye de Saint-Florent perdit son influence à Ercé; nous croyons qu'elle avait à l'origine uni cette église, ainsi que celle de Chasné, à son prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon, mais cet état de choses changea avec le temps. D'assez bonne heure, en effet, nous voyons l'évêque de Rennes et le trésorier de sa cathédrale se partager, à l'alternative, la présentation du recteur d'Ercé, ce qui se continua jusqu'en 1790.

Le recteur d'Ercé, en 1680, levait presque toutes les dîmes de sa paroisse à la onzième gerbe; il jouissait, en outre, du presbytère, d'un jardin et d'un verger, et tenait ce presbytère directement du roi⁴.

On conserve encore les *Comptes des trésoriers* d'Ercé à partir de 1465; on y voit qu'à cette date la communion pascale

1. Arch. d'Anjou, I, 264. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 407.

2. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

3. D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, 214.

4. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

exigeait 25 pots 3 chopines de vin blanc, « vallant chacun pot ouyt deniers, » et deux pots de vin claret, « vallant chacun dix deniers. »

ÉGLISE. — L'ancienne église de Saint-Jean-Baptiste d'Ercé n'existe plus; on dit qu'elle était petite et irrégulière. Les registres de *Comptes* précités nous apprennent qu'on y fit des travaux en 1465 et qu'elle avait en 1651 deux chapelles dites la Vicille-Chapelle et la Chapelle-Neuve; on y voyait en 1664 les autels de Notre-Dame, de Saint-Sébastien et de Saint-Fiacre.

La confrérie du Rosaire y fut établie probablement en 1669, car c'est à cette date qu'on posa le tableau du Rosaire sur l'autel de ce nom. Quant à la confrérie de Saint-Fiacre, elle est mentionnée en 1684, mais elle devait être plus ancienne.

La Chapelle-Neuve de cette église était dédiée à la Sainte Vierge, et on y posa en 1651 les armoiries du seigneur d'Ercé.

Il paraît que le manoir du Plessix d'Ercé, appartenant en 1427 à Thomas de Québriac, était primitivement la terre seigneuriale de la paroisse. Mais le seigneur du Bordage acquit avant 1513 le Plessix d'Ercé et l'unit au Bordage¹. Aussi en 1680 René de Montbourcher, marquis du Bordage, faisant sa déclaration de la seigneurie du Plessix d'Ercé, déclara qu'à cause de son Grand bailliage d'Ercé, il avait droit de supériorité, fondation et prééminence dans l'église d'Ercé, « dans laquelle il a seul banc à queue et pierre tombale au chanceau, du costé de l'évangile, avec litre et écussons en relief et peinture². »

1. Le Bordage, châtellenie d'ancienneté érigée en marquisat en 1636, appartient pendant des siècles à la famille de Montbourcher; le château en fut fortifié en 1597, mais il est surtout connu à cause de l'église prétendue réformée que le seigneur de Montbourcher y fonda en 1563; les protestants persistèrent en Ercé jusqu'en 1701.

2. A la seigneurie du Plessix d'Ercé étaient aussi attachés le droit de quintaine sur tous les nouveaux mariés d'Ercé, et celui de tenir à Ercé un marché tous les mardis

La nouvelle église d'Ercé, commencée en 1847, a été terminée en 1849; c'est un édifice en plein cintre, composé de trois petites nefs, d'un transept et d'une abside. On y conserve un joli calice en argent repoussé portant cette inscription : *Ce présent calice a été donné à la paroisse de s' jan d'Ercé par Michel Le Mounier et Julienne Gandon sa compagne 1653.*

Il n'y a en Ercé ni chapelle ni souvenir d'ancienne chapelle.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 411 et 575.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS D'ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ ¹.

Geffroy, « *Gaufridus rector ecclesie de Erceio* » (1224).

Jacques de Quincé, licencié ès-lois, semi-prébendé de la cathédrale de Rennes, y fonda son anniversaire; † 15 mai 1411.

Urbain Ignac (1605).

Julien Mauger résigna puis mourut vers 1639.

Pierre Bidault succéda au précédent et prit possession le 20 septembre 1639; il résigna le 29 janvier 1642 en faveur du suivant, avec réserve de 200 liv. de pension.

Étienne Horvais, prêtre de Saint-Malo, et précédemment recteur de Trégon, fut pourvu malgré les prétentions de Louis Blanchet.

Maurice Louvoyer (?) résigna en faveur du suivant.

Jacques Giron fit au roi, le 19 avril 1680, la déclaration de son presbytère.

Julien Jarret, natif de Brie et fils de Julien et de Jeanne Jan, dit sa première messe à Brie le 2 octobre 1667; pourvu de la cure d'Ercé, il la résigna au bout de peu de temps et vint mourir à Châteaugiron le 15 mai 1684.

Gervais Huchet, bachelier en théologie, succéda au précédent; pourvu en 1684, il fonda par testament un anniversaire en son église en 1687.

Denis Besnard, recteur en 1690, fit en 1698 enregistrer ses ar-

et quatre foires par an. Les manoirs du bourg d'Ercé et du Plessix faisaient partie de cette seigneurie.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss. — Réponse au quest. de 1860, etc.*

moiries : de gueules au château d'argent sommé de trois tours de même, maçonné de sable; † 1700.

François Chevillard, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 mai 1700; † 1734.

Jean Gaultray, prêtre du diocèse, fut nommé le 25 mars 1734; † 1782.

Jean-François Saudrais, natif de Gosné, fut pourvu le 12 novembre 1782 et jeté en prison en 1793; il devint en 1803 recteur de Mécé; † 1808.

Pierre Legorre (1803-1813).

Jean-Alain Bachelot (1813-1815).

N... Leroux (1816).

Jean-Alain Bachelot (1816-1817).

Joseph Tostivint (1817-1823).

Jean-Julien Legenvre (1823-1827).

Charles-Louis Morel (1827-1844).

Marie-François-Pascal Allys (1844-1854).

Noël Gaspais (1854-1855).

Guillaume Maillard (1855, † 1874).

François Allaire (1874-).

ESSÉ

Parochia de Esceio (xiv^e siècle), — *Esseyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Rhetiers.

ORIGINES. — Le titre le plus ancien en faveur d'Essé est ce qui reste debout de sa primitive église; cette portion de l'édifice annonce, en effet, le xi^e siècle, et prouve par suite l'existence de la paroisse à une époque reculée.

Au moyen-âge, les moines du prieuré de Béré, près Châteaubriant, et les chanoines de la cathédrale de Rennes, avaient quelques droits de dîmes en Essé.

Quand vint la Révolution, le recteur, M. Marchand, déclara jouir en 1790 de certaines grosses dîmes valant 1,500 liv., et

des dîmes vertes, alors très-nombreuses, parce qu'on faisait beaucoup de chanvre et de blé-noir à Essé. Le tout de son revenu brut valait, d'après lui, 4,000 liv.; mais, charges déduites, il n'était que de 3,424 liv.¹

ÉGLISE. — Notre-Dame est la patronne de l'église d'Essé, qui se trouvait encore, semble-t-il, un édifice roman complet au commencement du xvii^e siècle. C'était une simple nef terminée par un arc triomphal et un chœur à chevet droit semblable à celui de Brie. Mais vers 1640 François du Rouvray, seigneur dudit lieu, construisit une chapelle au haut et au Nord de la nef, avec la permission du seigneur de la Rigaudière et des paroissiens. Vers le même temps, les sieurs de l'Espinay et de la Bouestelière-Hardy bâtirent ensemble une autre chapelle semblable et formant une seconde aile à l'église; ils y placèrent un banc aux armes du sieur de l'Espinay et du sieur Jarret de la Trousselière, son beau-frère. A la même époque, on trouva que l'arc triomphal supportant le clocher ôtait la vue du chœur; les paroissiens le détruisirent donc et bâtirent un nouveau clocher au bas de la nef.

Ainsi fut formée l'église actuelle, où l'on retrouve encore les premières assises romanes de la nef et du chevet, de nombreux contreforts plats de même style et une dernière fenêtre en meurtrière sur la façade occidentale; les autres ouvertures ont été refaites à diverses époques.

Au xvi^e siècle, cette église offrait une singularité : la moitié de l'édifice et du cimetière dépendaient de la seigneurie de la Rigaudière, au Theil, et l'autre moitié du seigneur du Rouvray, en Essé, à cause de son Grand bailliage du Bourg d'Essé, dit aussi bailliage de la Marzelière. De ce dernier fief relevait également le presbytère d'Essé, avec ses deux jardins et son pré. C'est ce que nous apprend un aveu rendu en 1569, par Jehan Gauvain, recteur d'Essé, à François du Rouvray,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

seigneur dudit lieu ; on voit, en outre, dans cet acte que le recteur d'Essé payait au seigneur du Rouvray une rente de 12 deniers ; de plus, à chaque mutation du titulaire de ladite cure, le nouveau recteur devait au même seigneur « deux pots de vin d'Anjou et un couple de pains blancs sur l'autier de pierre dudit seigneur, à présent situé audit cimetièrre, au bout du pignon oriental de l'église parrochiale. » On appelait cet autel extérieur, placé au Midi du chevet, l'autel de la Marze-lière.

Peu d'églises offraient ainsi que celle d'Essé un aussi grand nombre de blasons, comme nous le montre l'inventaire qu'en firent en 1663 les officiers du prince de Condé, baron de Châteaubriant. Ce dernier se disait, en effet, seigneur supérieur et fondateur d'Essé à cause de sa seigneurie de Châteaubriant-au-Theil, ce que lui contestait le seigneur de la Rigaudière.

Extérieurement, on y voyait alors gravé, au-dessus de la vitre du chevet, un grand écusson portant : *écartelé aux 1^{er} et 4^e de gueules à la croix d'argent*, qui est du Loroux (terre annexée à celle de la Rigaudière), et *aux 2^e et 3^e de gueules au croissant d'argent vairé d'azur*, qui est de Maure. Les sires de Maure possédèrent longtemps, en effet, la seigneurie de la Rigaudière, située au Theil, mais s'étendant beaucoup en Essé.

Intérieurement, les armoiries de la famille de Lopriac : *de sable au chef d'argent chargé de trois coquilles*, paraissaient au haut de la maîtresse vitre, derrière le grand autel. Après la mort de Louise de Maure, la Rigaudière était devenue, en effet, la propriété du seigneur de Lopriac. Dans cette même vitre étaient aussi les armoiries des sires de Maure avec leurs alliances.

Sur la porte de la sacristie, des deux côtés du maître-autel et sur une lisière faisant le tour du chœur et se continuant dans le haut des chapelles, étaient les armes *écartelées de Maure et de la Rigaudière* ; elles paraissaient encore sur le banc seigneurial placé dans le chœur, du côté de l'évangile.

Du côté de l'épître était, dans le chœur, une autre verrière

ainsi décrite en 1623 et subsistant encore en 1663 : « En une vitre à costé du grand autel, devers l'espître, est un escusson *de gueules fretté d'hermines*, qu'on nous a dit estre des anciens seigneurs de la Rigaudière, *brisé du second quartier : de gueules à la croix d'argent*, qui est du Loroux ¹. »

Dans la chapelle du Nord, « prétendue prohibitive par le sieur du Rouvray-Leduc, » on voyait au haut de la vitre un écusson *écartelé de Maure et de Rochechouart*; c'était celui de Gaspard de Rochechouart, qui épousa vers 1600 Louise de Maure, dame de la Rigaudière. Trois lisières d'armoiries entouraient cette chapelle : la première portait *écartelé de Maure et de la Rigaudière*, la deuxième *du Rouvray écartelé de ses alliances*, la troisième simplement du Rouvray : *d'azur à trois merlettes d'or*. Dans cette chapelle étaient deux bancs aux armes de la Rigaudière.

La chapelle du Midi était « prétendue prohibitive par le sieur de l'Espinay et par celui de la Bouestelière-Hardy. » Dans la vitre étaient trois écussons : en haut, celui des sires de Maure; plus bas, en parallèle, l'un : *d'argent au croissant de gueules accompagné de six billettes de sable, 3, 3*, qui est de l'Espinay; l'autre : *d'argent à quatre aiglons d'azur membrés et becqués d'or*, qui est Hardy. Comme dans la chapelle précédente, il y avait une triple litre de blasons : la première portait *écartelé de Maure et de la Rigaudière*, la deuxième *écartelé de l'Espinay et de ses alliances avec les Jarret, du Rouvray et Loisel*; la troisième avait les armoiries du sieur *Hardy écartelées de ses alliances*. Lesdits sieurs de l'Espinay et Hardy avaient chacun dans cette chapelle leurs bancs clos et ornés de leurs armes ².

1. Il y avait aussi en 1623, « à la descente du grand aulter, du costé de l'évan-gile, un banc sur l'accoudouer duquel y a un grand escusson couronné, *écartelé aux 1^{er} et 4^o de Maure, aux 2^o et 3^o contre-écartelé de Navarre, d'Evreux et de Rohan; sur le tout, de Bretagne parti de Milan*; et au pied dudit banc y a un écusson *écartelé de Parthenay et de la Rigaudière*. » Ces armoiries des sites de Maure et de leurs alliés se retrouvaient sur une chasuble donnée par eux au recteur d'Essé. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. Les églises sous la baronnie de Châteauriant en 1663, p. 31-34.

De ce grand luxe de blasons il ne reste plus de traces ; mais si elle a perdu son cachet héraldique, l'église d'Essé a du moins été restaurée de nos jours avec goût.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de la Coudre*. — Julien de Montalembert et Jeanne du Rouvray, seigneur et dame de la Coudre et de la Rivière, demeurant à leur manoir de la Coudre et y ayant fait bâtir une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, y fondèrent deux messes les dimanches et vendredis par acte du 20 décembre 1633. Ils donnèrent au chapelain le lieu de la Motte-Colombel et obtinrent de l'ordinaire une approbation datée du 8 août 1634. En 1725, le recteur d'Essé fit interdire cette chapelle, mais Guy de Lopriac, alors seigneur de la Coudre, obtint de l'évêque sa réconciliation ; la cérémonie en fut faite le 19 mars 1733 par M. Laumaillé, recteur du Theil, et l'on y continua le service des deux messes fondées. Le premier chapelain de la Coudre fut en 1634 Mathurin Geffroy, et le dernier Julien Hairault, pourvu en 1768¹. — *Nunc* abandonnée.

2^o *Chapelle du Bois-Clérissay*. — Le manoir du Bois, appartenant en 1513 à Bertrand Perrin, et appelé en 1768 le Bois-Clérissay, du nom d'un de ses propriétaires, avait une chapelle fondée de messes, mais ruinée en 1768 ; la fondation en était, à cause de cela, desservie à la chapelle de la Coudre à cette dernière époque ; elle valait alors 45 liv. de rente.

3^o *Sainte-Barbe de Lasse-Jambe*. — Luc Godart, seigneur des Loges et de Lasse-Jambe, ayant perdu sa femme, Julienne Girault, construisit une chapelle près de son manoir de Lasse-Jambe et la dédia à sainte Barbe ; puis, par acte du 3 septembre 1631, il y fonda deux messes par semaine, le dimanche et le samedi². — *Nunc* abandonnée.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 80, 84.

2. *Ibidem*.

4° *Sainte-Anne du Rouvray*¹. — En 1649, René de la Noë fonda deux messes, l'une en l'église d'Essé, l'autre en la chapelle Sainte-Anne du Rouvray. En 1675, Anne du Rouvray, dame dudit lieu et veuve de Luc Le Duc, seigneur du Petit-bois, présenta Julien Prodault pour desservir la chapellenie du Rouvray; mais à cette époque les deux messes se disaient en l'église d'Essé, parce que la chapelle du manoir du Rouvray était ruinée.

5° *Sainte-Anne de la Tremblaye*. — Cette chapelle, bâtie auprès du manoir de la Tremblaye, avait été fondée par la famille Mellet; il en est fait mention en 1747, quand M. Mellet de la Tremblaye fonda une autre chapelle Sainte-Anne à Martigné, dont il était recteur. Le dernier chapelain de la chapelle d'Essé fut, en 1787, M. Le Veyer de la Touche.

6° *Chapelle de la Trousselière*. — Dès 1434, Jean Jarret possédait la Trousselière. Le 4 octobre 1666, Pierre Jarret, également seigneur de la Trousselière, ayant fait bâtir une chapelle près de ce manoir, la fonda de deux messes hebdomadaires².

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

RECTEURS D'ESSÉ³.

N... d'Argentré (1549).

Jehan Gauvain rendit aveu au seigneur du Rouvray pour son presbytère en 1569.

François Gauvain (1581).

Pierre Gauvain rendit aveu en 1585.

Louis Préobert (1640 et 1644).

Pierre du Boisadam était recteur en 1669; † 40 février 1677 et inhumé dans le chancel de son église.

1. Mauricette, veuve de Geffroy du Rouvray, rendant aveu pour cette seigneurie en 1539, y mentionne la chapelle du manoir, déjà fondée d'une messe par semaine.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 80.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

François Bazouin fut nommé en 1677 et fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur fretté d'or*; † vers 1702.

Jacques Guéhenneuc, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 8 mars 1702; † 17 novembre 1726.

Thomas-Jacques Lamballais succéda au précédent et se démit peu après.

Louis Méheust, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 4 avril 1727; † 20 janvier 1745.

François Cogranne, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 mai 1745; † 18 octobre 1754.

Julien-François Hairault, sieur de Teillée, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 février 1755; † 28 avril 1771, âgé de cinquante-et-un ans.

Joseph Marchand, nommé en 1771, gouverna jusqu'à la Révolution.

Michel Roullé (1803, † 1840).

Louis-Jean Legoux (1810-1828).

Isidore Morel (1828-1835).

Pierre Faisant (1835, † 1873).

Jean-Marie Fresnel (1873-1877).

Célestin Hubert (1877-).

ÉTRELLES

Straellæ (XI^e siècle), — *Estræilles* (XII^e siècle), — *parochia de Estrellis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — L'existence ancienne d'Étrelles nous est prouvée, — au moins indirectement, — par la présence dans les actes de la fondation du prieuré de Sainte-Croix de Vitré d'un témoin appelé Normand d'Étrelles, « *Normannus Straellarum*, » ailleurs « *de Straellis*. » Cette fondation eut lieu aux

environs de l'an 1070, ce qui fait remonter Étrelles, dont ce seigneur portait le nom, au milieu du XI^e siècle¹.

Vers la fin du siècle suivant, nous voyons André II, baron de Vitré (1173-1211), signer une charte à Étrelles même, « *apud Estracilles*². »

Pendant les guerres de la Ligue, les habitants d'Étrelles se montrèrent fort actifs; attaqués par les huguenots de Vitré et de Rennes, ils défendirent leur bourg tout un jour et ne cédèrent que devant le nombre des assaillants. Voici, au reste, le récit contemporain de ce qu'ils eurent à souffrir pour la cause catholique de la part du gouverneur de Vitré, nommé La Courtdavon, venu avec deux mille cinq cents hommes, le 21 novembre 1589, attaquer le bourg d'Étrelles : « Lesdicts huguenots mirent le feu partout ledict bourg, et fut brullé en une maison, où il y avoit un corps de garde, dix ou douze personnes de ladicte paroisse. Et environ les dix heures du soir ils prirent l'église et en fut tué en ladicte église dix-sept; et ceulx qui estoient au clocher se rendirent par composition, et furent prins à rançon quelque partie et les autres tuez et panduz. Et en a esté tant tuez que brullez et panduz desdicts Estrelles et leurs confédérés soixante onze. Et de sens rassis tuèrent dom Jullien Caillel, curé de ladicte parouesse, et pillèrent l'église et en emportèrent les richesses, croix, calices, chasubles, chappes et aultres ornements³. »

Étrelles était un beau bénéfice rapportant, en 1790, au recteur 4,835 liv. de rente. La municipalité déclara, en effet, à cette époque que le recteur levait les dimes grosses et noyales valant 4,635 liv., et qu'elle estimait 200 liv. son presbytère et son pourpris. Toutefois les charges montaient à 1,084 liv.,

1. M. de la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 494. — Il est vraisemblable que cette famille seigneuriale d'Étrelles habitait le château de la Motte, terre noble mentionnée en 1440 et 1513, et où l'on voit encore une motte féodale.

2. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, XLV, 721.

3. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 44.

savoir : pension de deux vicaires, 600 liv.; décimes, 220 liv.; rente due au prieur de Sainte-Croix de Vitré, 120 liv.; rente de 24 liv. due au trésorier de Rennes (qui jouissait de la présentation de la cure); entretien des bâtiments, 100 liv.; dû pour le luminaire de l'église, 20 liv. Il restait donc au recteur d'Étrelles un revenu net de 3,751 liv. d'après ce compte; mais M. Desbois, alors recteur, déclara lui-même un chiffre un peu plus élevé, c'est-à-dire un revenu brut de 5,070 liv., et par suite un revenu net de 3,986 liv.

Quant à la fabrique, elle avait à la même époque 1,320 liv. 1 s. 2 d. de rente, la bourse des défunts 412 liv. 19 s. 5 d., et la confrérie du Rosaire 87 liv. 12 s. 3 d.¹

ÉGLISE. — Dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, cette église est une construction des xvi^e et xvii^e siècles; l'extérieur méridional, portant la date 1546; est surtout remarquable : on y voit d'élégants pignons aigus, de jolis pinacles, de belles fenêtres flamboyantes et de grotesques gargouilles. La porte de ce côté présente un attique placé sous les débris d'un ancien portail gothique bien plus riche. La façade occidentale offre aussi un beau portail avec accolade, fronton fleuri et pinacles; il est précédé d'un grand porche plus récent et en plein ceintre qui ne manque pas d'originalité. Les trois grandes baies gothiques du chevet oriental sont malheureusement bouchées. Quant au côté septentrional, il est moins ancien et renferme la tour; à la base de celle-ci est gravée la date 1609, et sur un contrefort du collatéral on lit les noms de deux trésoriers, *Pihier* et *Renoult*, et le millésime 1639. Le clocher surmontant cette tour fut renversé le 30 décembre 1705 par un terrible ouragan : « C'estoit un des beaux de l'évesché, lequel a esté coupé du vent ras les cloches et jetté au travers de la petite rue conduisant du bourg au presby-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

tère¹. » Ce clocher fut relevé en 1711 tel qu'il est maintenant, avec ses deux campaniles superposés.

L'intérieur de l'église est moins intéressant : ce sont trois nefs qui seraient à peu près régulières sans la tour occupant une travée de celle du Nord. Trois autels à retables de tuffeau et de marbre occupent le triple chevet; le maître-autel et celui de Sainte-Anne furent sculptés vers 1700 par un architecte de Laval nommé Vigné; le premier coûta 2,400 liv. et fut béni le 2 février 1702. Quant au troisième, c'est celui du Rosaire, dont la confrérie est signalée à Étrelles comme existant dès 1648. On restaure présentement cette église, et M. Hérault, sculpteur, vient d'y placer des stalles dans le style de la renaissance.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Louis de Marpalu*. — Pierre de Montalembert, sieur de la Meusserye, bâtit à son manoir de Marpalu, de concert avec un prêtre nommé Julien Morel, une chapelle en l'honneur de saint Louis; lorsqu'elle fut achevée, ce prêtre la fonda, par acte du 21 septembre 1620, d'une messe hebdomadaire, et la dota de 30 liv. de rente, mais il en réserva la présentation audit Pierre de Montalembert et à ses héritiers. Aussi voyons-nous en 1667 Claude du Verger, fils de Mathurin et d'Olive de Montalembert, propriétaire de Marpalu, présenter cette chapellenie. La fondation de Julien Morel fut augmentée par la suite, car en 1767 le bénéfice de Marpalu était chargé de cent vingt-et-une messes que l'ordinaire réduisit à celles des dimanches et fêtes. En 1790, il rapportait 131 liv. de rente à son titulaire, tenu à faire le catéchisme à la suite de ses messes².

A cette époque, la chapelle de Marpalu menaçait ruine. Sous la Restauration, le propriétaire, M. du Plessix de Gré-

1. *Journal histor. de Vitré*, 239.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 80.

nedan, entreprit de la reconstruire, mais les événements de 1830 lui firent cesser ce travail, et c'est maintenant une grange.

2° *Saint-Christophe des Rochers*. — Le manoir des Rochers et sa chapelle, situés en Vitré, furent annexés à Étrelles en 1683 par sentence épiscopale; mais comme à la Révolution ils ont été rendus à Vitré et qu'ils y font encore partie de la paroisse de Saint-Martin, nous parlerons plus tard de cette chapelle.

3° *Chapelle des Hayries*. — Les Hayries sont une vieille terre appartenant en 1440 à Jean Houdry et en 1513 aux enfants de Simon Houdry. De nos jours, le propriétaire, M. de Girard de Châteauvieux, établit dans sa maison un petit sanctuaire qui continue d'être entretenu.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 411, 621 et 651.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS D'ÉTRELLES¹.

Amaury Cojallu, † vers 1529.

Pierre de Maubusson, clerc du diocèse, fut présenté en 1529 par le trésorier de Rennes.

Julien Chevalier (1577).

Olivier Gestin, trésorier de la Magdeleine de Vitré, embrassa avec ardeur le parti de la Ligue; il était recteur en 1599 et dut résigner sa cure; † 18 novembre 1630.

Isaac Hay, sieur de la Goderie et fils du seigneur des Nétumières, prieur de Notre-Dame et de Sainte-Croix de Vitré, etc., recteur en 1612, résigna en 1624 pour redevenir recteur d'Erbrée, où il mourut en 1634.

César de Valleaux, fils de Bertrand, seigneur du Boisrobin, et de Jeanne Hay du Chastelet, était recteur en 1650; † au manoir du Plessix d'Argentré le 5 octobre 1680 et inhumé dans l'église d'Argentré.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Charles-Marie du Plessix d'Argentré, fils de Jean, seigneur du Plessix, et de Jeanne de Biseul, recteur de Plumaugat en 1676, fut pourvu en 1681; † 20 mars 1702 et inhumé le lendemain dans l'église.

Claude Grignart de Champsavoy, prêtre du diocèse, fut nommé le 8 avril 1702; † 26 avril 1729.

Pierre-François Michel du Fresne, chanoine de Rennes, fut pourvu le 26 avril 1729 et résigna son canonicat l'année suivante; il se démit aussi de sa cure avant de mourir; † 11 mars 1748.

Mathurin Morel, prêtre du diocèse, né à Louvigné-de-Bais et vicaire à Étrelles, fut pourvu le 9 avril 1748 et résigna en 1766; † 31 mars 1767 et inhumé dans le cimetière.

André-Pierre-René Desbois, prêtre du diocèse et vicaire à Étrelles, fut nommé le 20 janvier 1767 et enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Julien-Pierre Gueussot (1803, † 1827).

Julien Le Meslif (1827, † 1854).

Marie-François-Pascal Allys (1854-1878).

René Percel (1878, † 1884).

Théodore Hévin (1882-).

FEINS

Ecclesia de Feins (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Beaucoup d'antiquaires prétendent que le bourg de Feins a une origine gallo-romaine et qu'il a remplacé une localité désignée dans l'*Itinéraire* d'Antonin sous le nom de *Ad Fines*; mais on a placé cet *Ad Fines* dans tant d'autres endroits qu'il est difficile d'être fixé à ce sujet.

Ce qui est encore plus malheureux, c'est l'absence complète de chartes anciennes relatives à cette paroisse de Feins, dont l'histoire demeure par suite inconnue. Nous savons seulement qu'au xvi^e siècle le doyenné d'Aubigné était uni à la cure de

Feins, état de choses qui persévéra jusqu'à la Révolution, et que vers 1590 les beaux revenus de ce bénéfice séduisirent les bourgeois de Rennes qui demandèrent son annexion au collège de leur ville, ce qu'ils ne purent d'ailleurs obtenir. (Voy. tome I^{er}, 344, et tome III, 436.)

Nous n'avons même pas la déclaration des biens de la cure de Feins; le *Rolle diocésain ms.* de 1646 dit seulement qu'à cette époque elle valait plus de 800 liv., et un titre de 1744 ajoute que le recteur de Feins était seul gros décimateur dans sa paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Feins a été complètement rebâtie au siècle dernier, sauf une petite partie du xvi^e siècle restée debout; à cette dernière date se rattachent une porte de style ogival fleuri, maintenant murée, un bénitier de forme octogone et des fonts baptismaux. On commença en 1773 la reconstruction de la nef, qui fut probablement accompagnée de celle du chœur.

En 1682, Malo de Coëtquen, seigneur d'Aubigné, déclara qu'à cause de sa seigneurie de Boulet¹ il était seigneur fondateur, patron et prééminencier de l'église de Feins; mais vers le même temps, en 1694, Henri Barrin, seigneur du Bois-Geffroy, réclamait les mêmes privilèges à cause de sa seigneurie de Chambellé, située également en Feins².

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle de Chambellé.* — Le manoir de ce nom appartenait en 1427 à Pierre de Champagné, en 1513 à Thomas de Champagné et en 1642 à Joachim de Beaucé; l'un de ses seigneurs bâtit à côté et fonda de messes une chapelle mentionnée vers 1720, mais n'existant plus.

2^o *Chapelle du Maffay.* — Pierre de Pocé en 1427, et Bo-

1. Le château de Boulet, dès 1427 et 1513 au seigneur de Combour, existait encore en 1682; il avoisinait le magnifique étang qui conserve son nom.

2. *Arch. Nat.*, P. 1715, 1725.

nabes de Pocé en 1513, possédaient le manoir du Maffay; Joachim du Chastellier, seigneur du Margaro, et Tristanne d'Auvergne, sa femme, y habitaient en 1680. Là aussi était une chapelle fondée de messes et mentionnée vers 1720. — *Nunc* ruinée.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 651.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE FEINS¹.

Jean de la Touche était recteur de Feins et doyen d'Aubigné en 1574, et tous ses successeurs jusqu'à la Révolution portèrent ce double titre; † 1582.

Jean Lhermite, pourvu le 23 juin 1582, prit possession le 26.

Jean Chérault fut aussi nommé en 1582 et résigna au bout de trois ans, mais il semble qu'il reprit son bénéfice vers 1590.

Robert Ango, prêtre de Lisieux, pourvu en février 1585, résigna en faveur du suivant.

Pierre Radenatz, nommé le 23 mai 1587, ne prit possession que le 26 mars 1588.

Jean Chasse afferma, en 1602, son bénéfice 120 écus à Éon de la Serpaudais; il résigna en 1604.

Julien Mouazan prit possession le 7 août 1604; il eut à combattre René Vannier, qui acceptait l'union projetée de la cure de Feins au collège de Rennes, se contentant d'une pension fixée par le Pape.

Christophe Le Saige (1607).

Gilles de Farcy (1675); † à Feins en 1676 et inhumé le 5 juillet à Toussaints de Rennes.

Jean Phelippot tenait en 1694 son presbytère sous la mouvance du seigneur de Chambellé; il prit part au synode de 1701.

Paul Berthelot, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 12 janvier 1704; † 1723.

Jean Boscher, prêtre de Saint-Brieuc, fut nommé le 20 juin 1723; † 1749.

Sébastien-André du Chastellier, précédemment recteur de Pleumeleuc, fut pourvu le 18 décembre 1749; il gouvernait encore en 1774 et dut rester jusqu'à la Révolution.

François-Nicolas Blin (1803-1813).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. municip. de Rennes, etc.

Jean Pestel (1815-1829).

N... Toupé (1829-1834).

N... Tizon (1834-1839).

N... Dauvergne (1839-1852).

François Louichon (1852-1863).

Jean-Baptiste Lecorvaisier (1863-).

FERRÉ (LE)

Parochia Ferrati (1174), — *ecclesia de Ferrato* (1237), — *Ferratum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné.

ORIGINES. — L'abbaye de Saint-Melaine paraît avoir été mise de bonne heure en possession des dîmes du Ferré. Nous la voyons, en effet, dès 1174 céder à l'abbaye de Savigné les deux tiers des dîmes du blé et conserver seulement la dime du lin et du chanvre dans cette paroisse¹.

« Les actes que nous possédons, dit M. Maupillé, nous laissent ignorer les motifs et les conditions de cette cession. Ils nous apprennent seulement qu'à l'époque où elle eut lieu, l'abbaye de Savigné était déjà depuis quatorze ans en possession de la terre de Montdaine, qui semble avoir été le noyau du domaine assez important qu'elle se forma par la suite sur le territoire du Ferré. Cette terre, que l'on désignait également sous le nom de la terre des Contestations, « *terra de Calumpniis*, » était située sur les frontières de la Bretagne et de la Normandie, sans qu'on sût précisément à laquelle de

1. « *Duas partes decime totius bladi de parochia Ferrati, exceptis canabo et lino, monachis Savigneit in perpetuum concesserunt.* (Cartul. Sancti Melanii.) — D'après une tradition locale, le nom du Ferré viendrait d'un vieux chemin, peut-être gallo-romain, passant en cette paroisse, notamment au village du Pas.

ces deux provinces l'attribuer; en sorte qu'elle était un sujet de litige continuel entre les limitrophes, qui ne se faisaient pas faute de la piller et de la saccager, au gré de leurs prétentions¹. »

Voyant cela, Payen de Saint-Brice et ses vassaux Hugues du Rocher, Ruellon de Fretay et Guillaume de Brézel prirent le parti, en 1160, de l'abandonner aux moines de Savigné.

« A cet effet, ils prièrent Raoul, seigneur de Fougères, de la prendre sous sa garde et protection; et ce seigneur, qui connaissait leurs intentions, la remit à Richard, prieur de Savigné, comme une aumône qu'il offrit à Dieu pour la rémission de ses péchés et le salut de son âme, afin que son abbaye la possédât exempte de tout service et de toute redevance.

« Plus tard, en 1219, un seigneur du nom d'Iger, « *Igerius*, » fils d'Hamon d'Odie, apporta un accroissement à ce premier domaine en donnant à l'abbaye les quatre terres de la Suaie, « *Seveiam*, » de la Janvraie, « *Janvreiam*, » du Champ-Rocheret et de la Ramée. Mais les religieux se contentèrent d'accepter les deux premières, pour lesquelles ils offrirent au donateur, en témoignage de reconnaissance, 26 sous, monnaie de Tours, qu'ils prirent sur les deniers de leur maison. Quant aux deux autres terres, ils lui en firent en quelque sorte une rétrocession, pour que lui et ses héritiers se chargeassent d'acquitter envers Hugues du Rocher et ses successeurs, dont relevaient toutes ces terres, les divers services et redevances dont elles étaient grevées.

« Iger mourut, laissant quatre fils, qui s'empressèrent de ratifier la donation de leur père, et qui, tenant à donner à cet acte de ratification un caractère plus solennel, voulurent qu'elle se fit dans une assemblée générale de la paroisse. En conséquence, le premier dimanche de carême 1237 ils se rendirent à l'église, et là, en présence des paroissiens réunis, « *in plena*

1. *Notices hist. sur les paroisses du canton de Louvigné*, 96.

parrochia, » ils prêtèrent le serment sur les saints mystères que ni eux, ni leurs héritiers, n'inquièteraient jamais les religieux dans la jouissance des terres qu'ils tenaient de leur père, et s'engagèrent à ne rien réclamer au-delà de ce qui avait été stipulé dans l'acte de sa donation, dont ils confirmèrent toutes les dispositions. Le procès-verbal de cette assemblée fut rédigé par Robert de la Guinchère, pour lors recteur du Ferré, et scellé du sceau de la paroisse, « *sigillo ecclesie de Ferrato*¹. »

Peu d'années après, en 1246, une dame nommée Aales, veuve de Pierre Rouaud, chevalier, donna de son côté à l'abbaye de Savigné, pour le salut de son âme, une rente de 4 sols que lui devait Nicolas Milon sur le champ des Pierres, voisin du Ferré, « *IV^{or} solidos turon, annui et perpetui redditus in campo de Petris juxta Le Ferre.* »

L'année suivante, Torgise du Ferré, « *Torgisius de Ferrato*, » permit aux mêmes religieux de Savigné d'avoir une grange au Ferré à côté des terres de la veuve d'Henri Bouchart, et il s'engagea pour lui et ses héritiers à défendre cette propriété envers et contre tous, la prenant solennellement sous sa protection à la cour même du baron de Fougères².

La paroisse du Ferré était divisée en trois sections : le trait du Haut, le trait du Bas et le trait du Milieu.

En 1790, les deux tiers des grosses dîmes étaient levés par les religieux de Savigné. Le recteur, présenté par l'ordinaire, jouissait de l'autre tiers et des dîmes vertes, le tout valant 1,500 liv.; il avait, en outre, le presbytère et son pourpris, estimés 100 liv. de rente. C'était donc un revenu de 1,600 liv., dont il fallait vraisemblablement déduire les charges³.

ÉGLISE. — Dédiée aux apôtres Pierre et Paul, cette église se composait primitivement d'une nef à chevet droit, accom-

1. *Notices hist.* précitées, 97, 98.

2. *Arch. Nat.*, L, 4446, n^{os} 673 et 703.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 27.

pagnée au Nord d'un seul collatéral; elle semble avoir été construite du ^{xiv}^e au ^{xv}^e siècle, mais M. Maupillé croit qu'on peut en faire remonter quelques portions à la fin du ^{xiii}^e.

Au siècle dernier, on y ajouta deux chapelles et une tour. La première pierre de la chapelle Saint-Jean, placée du côté de l'épître, fut bénite le 10 avril 1737; vers le même temps fut bâtie vis-à-vis, du côté de l'évangile, la chapelle de la Sainte-Vierge; enfin, le 30 juin 1744, on posa la première pierre de la tour au bas de la nef. Les autels des deux chapelles furent placés en 1754¹.

On voit encore dans le chœur deux pierres tombales chargées de grands écussons malheureusement effacés. En 1679, le roi était regardé comme seigneur supérieur de cette église à cause de sa baronnie de Fougères; mais les droits de fondation y appartenaient au seigneur de la Rouaudière², qui avait ses armoiries peintes au-dessous de celles du roi dans les verrières et reproduites dans une lisière autour de l'édifice; il est probable que les tombes que nous venons de signaler fermaient son enfeu seigneurial.

La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée le 20 juin 1731 dans l'église du Ferré par les soins du recteur, M. Caniou, et moyennant une fondation de 50 liv. de rente qu'avait faite en sa faveur Guillaume Lyon, recteur de Drouges. La confrérie du Rosaire était peut-être plus ancienne encore, mais en 1790 elle n'avait que 49 liv. de rente, tandis que la précédente avait 55 liv. 12 s.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle de la Micaudière.* — Elle fut

1. *Réponse au quest. de 1860.*

2. *Arch. Nat.*, P. 17:.. — La Rouaudière, dont le nom rappelle cette veuve du chevalier Pierre Rouaud, vivant en 1246, et qui appartenait en 1513 à Georges d'Orange, devint la propriété des seigneurs d'Ardenne, en Saint-Georges-de-Reintembault; elle fut unie à cette terre lorsque celle-ci fut érigée en marquisat, en 1642, sous le nom de Romilly. — On voit encore, dit-on, des restes d'anciennes fortifications à la Rouaudière.

bénite le 3 octobre 1778 par M. Hunault, recteur de Billé et doyen de Fougères.

2° *Saint-Gilles de la Philippotière*. — Elle fut fondée le 2 août 1662 par Julien Deshayes, sieur de la Philippotière, et par Jean Deshayes, son cousin, de deux messes par semaine; dotée alors de 70 liv. de rente, elle fut augmentée de 20 liv. en 1663 par Jean Moraisin, prêtre, et les fondateurs présentèrent ce dernier à l'évêque pour la desservir. En 1790, elle se trouvait donc fondée de trois messes par semaine, les dimanche, mardi et vendredi ¹. Cette chapelle existe toujours, et l'on y allait encore naguère processionnellement aux Rogations.

3° *Les Chapelles*. — La tradition veut qu'une chapelle ait existé au village des Chapelles, et l'on y montre un bénitier et l'emplacement de l'édifice. On dit aussi que l'ancien presbytère se trouvait non loin de là, et il se pourrait que ce fût la raison d'être de ce petit sanctuaire. Il est certain que le 7 décembre 1630 l'ordinaire approuva l'échange du presbytère du Ferré qu'avait fait le recteur Gilles Badiche avec Guillaume Antequil, sieur de la Moinerye, et c'est seulement depuis lors que le recteur du Ferré a habité le bourg ².

MALADRERIE. — Voy. tome III, 275.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DU FERRÉ ³.

Robert de la Guinchère (1237).

Léon de la Haye, issu des seigneurs de la Haye-Saint-Hilaire, était vers 1520 recteur de Montgermont et du Ferré.

Gilles Badiche, recteur en 1620, échangea le presbytère en 1630; † 1632.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 17; 1 V, 27.

2. Arch. paroiss.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Rép. au quest. de 1860, etc.

Michel Janvier, recteur en 1640; † 28 mars 1663.

Amaury du Guillet (1663-1689).

François Baudouard fut nommé en 1689; † 18 octobre 1707 et inhumé le 20 dans l'église.

François Caniou, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 31 octobre 1707; † 18 mars 1733, âgé de soixante-et-onze ans, et inhumé dans l'église.

Guillaume-Laurent de Kerguel, prêtre de Saint-Malo, fut nommé le 24 mars 1733; † 17 avril 1748, âgé de quarante-sept ans, et inhumé le 19 dans l'église.

François-Marie Moulin, prêtre du diocèse, né à Guipel, fut pourvu le 20 juillet 1743; † 9 février 1767, âgé de soixante-quatre ans, et inhumé dans le cimetière.

Jean-Marcel Loy, prêtre du diocèse et vicaire à Rennes, fut nommé le 11 février 1767; enfermé à Saint-Melaine en 1792, il fut ensuite incarcéré au Mont Saint-Michel; rentré au Ferré, il y fut réinstallé en 1803; † 18 avril 1807 et inhumé dans l'église.

Paul Le Tranchant (1807, † 1848).

Paul Roussel (1848-1882).

Julien Bréard (1882-).

FLEURIGNÉ

Florineum (1242), — *Floriné* (1361), — *Florigné* (1429), — *Florigneium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Nous avons fait connaître le peu que nous savons sur les commencements de Fleurigné, en parlant du prieuré de ce nom, membre de l'abbaye de Rillé (Voy. tome II, 617), et nous avons dit que cette paroisse était desservie par un chanoine régulier de saint Augustin nommé par l'abbé de Rillé.

ÉGLISE. — Saint Martin de Tours est le patron de cette

église, qui forme une simple croix dont les bras sont à pans coupés; elle est assez jolie à cause de sa régularité. C'est une œuvre des derniers siècles, mais on y a replacé une porte de style ogival fleuri, ornée de pinacles et de fleurons, qui rappelle une partie de l'édifice précédent, bâtie au xv^e siècle.

C'est en 1666 que furent commencés les travaux de reconstruction de cette église par la famille de Langan, qui possédait le Bois-Février¹, terre jouissant des droits de fondation et prééminence à Fleurigné, après le roi toutefois, seigneur supérieur à cause de sa baronnie de Fougères. On éleva alors le chœur et les deux transepts, et les travaux s'achevèrent en 1669, comme le prouve l'inscription suivante placée sur l'un des arbalétriers de l'intertransept : *Fut fait par la grâce de Dieu par M. Julien Boulay cherpantier. 1669.*

La nef fut construite plus tard, probablement vers 1729, car on voit ce millésime gravé sur la façade occidentale.

Le toit repose sur une corniche composée de petits modillons en pierre et d'un aspect assez agréable; au-dessous on remarque une série de pierres de tuffeau engagées dans la muraille et sans doute destinées à recevoir des écussons aujourd'hui disparus.

Cette église, dans laquelle on voyait en 1781 les autels de Notre-Dame et de Saint-Sébastien, ayant été souillée pendant la Révolution, fut rendue au culte vers 1800 et bénite alors par Hercule de Langan, dernier abbé de l'Épau, jadis vicaire général de Quimper et aumônier de la comtesse de Provence.

Dans le chœur et du côté de l'évangile, on remarque un enfeu d'aspect monumental, réservé aux seigneurs du Bois-Février : c'est une grande arcature surmontée d'un vaste entablement avec fronton; au centre est un écusson : *de sable au léopard d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules,*

1. D'abord propriété de la famille Février, qui lui donna son nom, le Bois-Février passa par alliance, vers le xv^e siècle, aux de Langan, dont les descendants le possèdent encore. Cette seigneurie fut érigée en baronnie en 1638 et en marquisat en 1674 en faveur de Gabriel de Langan.

qui est de Langan, accompagné de la devise : *Immune opprobrio genus*. Plus bas, une plaque commémorative (transportée actuellement au château du Bois-Février) présentait jadis la longue inscription suivante :

Haut et puissant seigneur M^{re} René de Langan, baron du Bois-Février, Cher de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de cette paroisse, fonda le 25 août 1602 six chapelains en cette église, moyennant 12 vingt livres de rente annuelle aux conditions portées par l'acte de fondation, et était fils de H^t et P^t S^r M^{re} Tristan de Langan, baron du Bois-Février, et de H^{te} et P^{te} d^e Jeanne de la Ferrière-Tessé, ledit René de Langan épousa le 15 mai 1570 H^{te} et P^{te} d^e Marie de la Voue, fille et unique héritière de H^t et P^t M^{re} Louis de la Voue et de H^{te} et P^{te} d^e Suzanne de Thouars, qui eurent pour fils aîné, héritier principal et noble H^t et P^t S^r M^{re} Pierre de Langan, baron du Bois-Février, Cher de l'Ordre du Roi, etc., etc., qui épousa le 25 septembre 1619 H^{te} et P^{te} d^e Sainte Le Febure, fille et unique héritière de H^t et P^t S^r M^{re} Jean-Jacques Le Febure, Cher, S^r des Rouzières et des Mottes, etc.; ils eurent pour fils aîné, héritier principal et noble H^t et P^t S^r M^{re} César de Langan, Cher, M^{quis} du Bois-Février, etc., qui avec H^{te} et P^{te} d^e Charlotte de Constantin, sa femme, fille et unique héritière de H^t et P^t M^{re} Gabriel de Constantin, doyen des conseillers du Parlement, augmentèrent ladite fondation jusqu'à la somme de 600 liv. de rente par acte du 13 janvier 1643; duquel César de Langan et de ladite Charlotte de Constantin est venu H^t et P^t S^r M^{re} Gabriel de Langan, Cher, M^{quis} du Bois-Février, qui épousa en 1^{eres} noces H^{te} et P^{te} d^e Claude-Hippolyte de Visdelou de Bienassis..... et en 2^{es} noces H^{te} et P^{te} d^e Jeanne-Andrée-Charlotte Bruslart de Sillery..... duquel premier mariage est venu H^t et P^t S^r M^{re} Pierre-François-Charles M^{quis} de Langan, sire et baron du Bois-Février, etc., qui avec H^{te} et P^{te} d^e Marie-Charlotte de Puyssaye de la Mesnière, son épouse, ont fait poser la présente

table pour mémoire à la postérité le 23 avril 1727; et desquels Pierre de Langan et Marie de Puyssaye est venu H^e et P^t S^r M^{re} Louis, M^{quis} de Langan, qui a épousé en 1^{eres} noces H^{te} et P^{te} de Louise de Montgommery, et en 2^{es} noces H^{te} et P^{te} de Bonne de Farcy de Pontfarcy.

D'après cette fondation, six chapelains devaient célébrer tous les jours de la semaine une grand'messe avec diacre et sous-diacre en l'église de Fleurigné pour les seigneurs de Langan défunts. Mais la rente de 600 liv. ayant été plus tard supprimée par un descendant des fondateurs, qui affecta en échange à cette chapellenie la terre du Hallay-Robert, en Laignelet, l'évêque de Rennes réduisit en 1747 à quatre le nombre des chapelains, parce que le Hallay ne rapportait alors que 400 liv. de rente.

L'on voit encore dans l'église de Fleurigné une autre inscription moderne rappelant que là reposent : Pierre, marquis de Langan, † 1730, — Louis, marquis de Langan, † 1751, — et Marie de Langan, dame de Baudot, † 1788.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du Bois-Février*. — Elle était ruinée dès 1688, dit M. Maupillé¹, et ne fut point reconstruite.

De nos jours, M. Le Bouteiller, propriétaire du Bois-Février, y a construit un oratoire, dédié au Sacré-Cœur, où l'on dit la messe aux processions de Saint-Marc et des Rogations.

2^o *Chapelle de Fourgon*. — Dès 1162 il est question des seigneurs de Fourgon, mais leur manoir et la chapelle qui l'avoisinait n'existent plus depuis longtemps.

3^o *Chapelle de Montbraud*. — Elle est signalée vers 1720, mais elle a disparu comme la précédente. Le manoir de Montbraud était fortifié et l'on voit encore sa motte féodale.

4^o *Chapelle de la Motte-d'Igné*. — Les seigneurs d'Igné, connus au XII^e siècle, fondèrent la Motte. La chapelle de ce

1. *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 33.

manoir est signalée dès 1579 comme ayant alors un chapelain, Étienne Panier, successeur de Nicolas Macé. Vers 1720, elle était fondée de deux messes par semaine. Mais le dernier titulaire, M. Caillière, recteur de La Chapelle-Erbrée, déclara en 1790 que la fondation de la Motte-d'Igné ne consistait plus qu'en trente messes par an, pour l'acquit desquelles il jouissait simplement d'un petit trait de dime en La Chapelle-Janson, affermé alors 90 liv. A cette époque, la chapelle de la Motte étant ruinée, ces messes étaient dites en celle de la Motte-Anger, au Loroux.

5° *Saint-Abraham de Patrion*. — Par acte du 7 janvier 1657, Jean de Quenouard, seigneur de Patrion, fonda une messe hebdomadaire le jeudi dans la chapelle de son manoir de Patrion, et la dota de 25 liv. de rente; puis il présenta Pierre Richard pour la desservir. Par son testament daté du 16 avril 1735, Robert Advenel, seigneur du Plessix, habitant son manoir de Patrion, confirma et augmenta la fondation précédente. Le dernier chapelain, M. Laigner, recteur de La Celle-en-Coglais, déclara que la fondation de Patrion valait alors 105 liv. de rente¹.

On voyait en 1781, en cette chapelle, un groupe représentant le sacrifice d'Abraham et une statue du saint homme Job. On s'y rendait alors beaucoup en pèlerinage le lundi de la Pentecôte, et il s'y tenait une assemblée nombreuse ce jour-là.

La chapelle de Patrion, restaurée de nos jours, n'est pas desservie et n'offre d'intéressant que sa position assez pittoresque dans un joli vallon.

PRIEURÉ. — *Fleurigné*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 617.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 275.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 567 et 624.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 17; 1 V, 27.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.
 ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE FLEURIGNÉ¹.

Nicolas Breillet (1606).

Jacques Gérard (1644 et 1660).

Alexandre Bourrée résigna en faveur du suivant en 1670.

Jean du Ponchel, pourvu vers 1670, rendit aveu au roi pour son église et son presbytère le 5 janvier 1679.

Frère Jean-Baptiste Nicolas, chanoine régulier comme tous ses successeurs (1687).

N... fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une croix fleuronnée d'or*.

Frère Pierre Pyart assista au synode de 1704 ; † 1728.

Frère Charles-Louis Denyau fut pourvu le 1^{er} juin 1728 ; † 1750.

Frère Claude de Gurye de la Beurais fut nommé le 28 juillet 1750 ; † 1754.

Frère Jean Perruchon fut pourvu le 17 septembre 1754 ; † 1784.

Frère Jean-François Le Marchand, pourvu le 5 février 1784, gouverna jusqu'à la Révolution.

René Tirel (1803, † 1828).

Jean Guichard (1828-1863).

Laurent Sourdin (1863, † 1868).

Pierre Blanchet (1868-1872).

Louis Tirel (1872-).

FONTENELLE (LA)

Fontenella (1154), — *Fontenilla* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de d'Antrain.

ORIGINES. — La Fontenelle est une des plus anciennes paroisses de notre contrée, puisque le roi Childebert la donna

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — M. Maupillé, *Notices hist. précitées*, etc.

vers l'an 553 à saint Samson, premier évêque de Dol. Depuis lors elle a, jusqu'à la Révolution, fait partie du diocèse de Dol, quoiqu'elle fût enclavée dans celui de Rennes.

En 1154, Hugues Le Roux, archevêque de Dol, ayant été se faire sacrer par l'archevêque de Tours, au grand mécontentement de son Chapitre, fut chassé de Dol à son retour, parce qu'il n'y apportait point le pallium; il se retira alors pour quelque temps à La Fontenelle, où il fit une ordination, « *abiit apud Fontenellam et celebravit ibi ordines* ¹. »

A une époque plus rapprochée de nous, le 20 septembre 1658, M^{re} Cupif, évêque de Dol, accompagné d'André Linche, évêque de Finibork, en Irlande, visita l'église de La Fontenelle, où il convoqua les paroisses de Saint-Remy et de Rimou, et le lendemain, qui était le samedi des Quatre-Temps, il y conféra solennellement les Ordres. L'évêque de Dol était alors en procès avec son Chapitre; peut-être était-ce pour cela qu'il ne voulut pas faire cette ordination dans sa cathédrale.

Les *Comptes des trésoriers* de La Fontenelle (1584-1651) nous apprennent qu'au xvi^e siècle la paroisse allait en procession au Mont Saint-Michel tous les lundis de la Pentecôte, et qu'elle se rendait aussi en d'autres jours à Broualan et à Sougeal; celui qui sonnait les échelettes à ces trois processions recevait, en 1585, 40 sols par an. Cette même année, on distribua 52 pots de vin à la communion pascale, et l'année suivante 60 pots. Le linge de l'église était alors entretenu avec le chanvre et le lin que filaient les femmes et les filles de la paroisse ².

En 1586, La Fontenelle fut visitée et rançonnée par les troupes huguenotes de Montgommery, qui occupaient Pontorson. En 1639, elle acheta des lettres d'anoblissement en vertu de l'édit de 1577 ³.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 739.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 15.

3. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain.*

La Fontenelle fut érigée en succursale en 1803 et Joseph Dory lui fut donné comme recteur ; mais quelque temps après la paroisse fut supprimée et son territoire fut réuni à Antrain. M. Dory la gouverna toutefois jusqu'à sa mort, arrivée en 1813 ; elle fut de nouveau érigée en succursale en 1820.

ÉGLISE. — Le patron de l'église de La Fontenelle est saint Samson, dont la fontaine avoisine le vieux presbytère. L'ancienne église paraissait avoir été bâtie au xvi^e siècle, en remplacement d'un édifice fort antique, comme l'attestait un fragment de muraille en blocage conservé dans la côtière méridionale et où l'on reconnaissait les traces d'une baie romane. Au bas de la nef on lisait cette inscription gravée sur une pierre : *MDLVI. F. Debort trésorier, Ja. Boullain miseur, F. Rouxigneul, G. Bigot masons.*

Les prééminences de l'église de La Fontenelle appartenait aux seigneurs de Vaublain, de La Bouëxière et des Portes. En 1782 on y voyait au-dessus du maître-autel un écusson *mi-parti : bandé d'argent et de gueules*, qui est de Coëtquen, *et de sable à trois fleurs de lys d'argent*, qui est de la Marzelière. C'étaient les armoiries de Malo de Coëtquen, seigneur de Vaublain, époux de Françoise de la Marzelière.

La chapelle Saint-Julien, située au Nord du chœur, semblait être prohibitive au seigneur de La Bouëxière, en Sougeal, à cause de son fief de la Rivière ; on y voyait, en effet, l'écusson des sires de Québriac, qui possédèrent longtemps ces seigneuries : *d'azur à trois fleurs de lys d'argent surmontées d'un lambel de gueules*, avec leurs alliances, reproduit dans la maîtresse vitre, dans une litre chargée de cinq écussons et sur un banc à accouder. Enfin, sur la voûte séparant le chœur de la chapelle Saint-Julien était un banc avec les armoiries des Tuffin de la Rouairie, seigneur des Portes, en Bazouges : *d'argent à la bande de sable, chargée de trois croissants d'argent.*

Les deux seigneurs de La Bouëxière et des Portes avaient

alternativement droit de faire courir quintaine aux nouveaux mariés de La Fontenelle le dimanche de la Trinité, et le poteau de quintaine devait être décoré de fleurs par le sergent bailliager du fief de la Rivière¹. L'assemblée de la Trinité a encore maintenant lieu à La Fontenelle, où l'on montre toujours le champ de la Quintaine.

La confrérie du Rosaire fut érigée en l'église de La Fontenelle le 28 novembre 1784 par le P. Mainguy, dominicain de Bonne-Nouvelle.

Aujourd'hui il ne reste plus rien de ces vieilles constructions. L'église de La Fontenelle se compose présentement du chœur et des chapelles bâties vers 1840, de la nef édifiée en 1870 et de la tour qui date de 1859. La partie du chevet est en plein cintre, la nef et la tour en ogive. Le pavé est formé en grande partie de pierres tombales, dont plusieurs assez curieuses remontent au xvi^e siècle. Dans le cimetière est une croix à double croisillon, comme il s'en trouve beaucoup dans les anciennes paroisses de Dol.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame*. — Le chevet et la fenêtre de cette chapelle furent refaits en 1585; d'après un acte de 1782, Notre-Dame était « située à l'Orient du chœur de l'église paroissiale, mais non attenante à cette église; » on n'y voyait alors aucune armoirie. — *Nunc* détruite.

2^o *Chapelle de Vaublain*. — Vaublain est un vieux manoir appartenant en 1513 à Catherine de Vaublain, et en 1690 au marquis de Coëtquen. Sa chapelle, encore debout, est abandonnée.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 31.

RECTEURS DE LA FONTENELLE¹.

Jehan Guesnot (1542).

André Hubault paraît en 1553; † 1562 et inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa tombe, portant gravés une croix, un livre et un écusson fruste.

Mathurin Grohant, recteur vers 1562; † 1584.

Jean Esnault, pourvu vers 1584, gouverna, dit-on, pendant cinquante ans, jusqu'en 1634.

Julien Debort prit possession le 3 septembre 1634; † 6 octobre 1653 et inhumé dans l'église.

Julien Faucheux (1653-1655).

Pierre de la Cornillière, seigneur de la Châteigneraye, natif de la Fontenelle, prit possession le 11 août 1655, fit construire le presbytère vers 1665 et devint chanoine de Dol.

Julien Lesné fut pourvu en 1665; † 1672.

Pierre Bonnier rendit aveu en 1679 pour son presbytère et son pourpris, composé d'un jardin, d'un verger, de deux pièces de terre et d'un pré, le tout relevant du fief de la Rivière.

Armel Pahier succéda au précédent; † décembre 1692.

Alain-Gabriel Le Gouz de Trovozec fut pourvu le 2 janvier 1693.

François Prot (1703).

Simon Potier paraît en 1708; † 1722.

Guillaume Bidan, prêtre de Saint-Brieuc, fut nommé le 12 juin 1723 et résigna le 4^{er} août 1757 en faveur du suivant, avec rétention de 200 liv. de pension.

Jean Goupil prit possession le 16 octobre 1757; † 1769.

Jean Le Ban, précédemment recteur de Saints, pourvu le 16 décembre 1769, prit possession le 3 janvier 1770 et gouverna jusqu'à la Révolution; † exilé en Angleterre.

Joseph Dory (1803, † 1813).

Jacques-Pierre Boison (1820, † 1835).

Pierre Béranger (1835-1839).

René Holbein (1839).

Jean-Baptiste Gilliers (1839, † 1880).

Joseph Bigot (1880-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

FORGES

Ecclesia de Forgiis (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Rhetiers.

ORIGINES. — Cette paroisse tire son nom des nombreuses forges à bras qui se trouvaient établies au moyen-âge dans la forêt de la Guerche. Elle paraît avoir eu dès le XII^e siècle des seigneurs portant son nom; ainsi, Robert des Forges était un des fidèles vassaux du sire de la Guerche à cette époque, et plus tard, en 1356, on rencontre Jean des Forges à la suite du comte de Laval¹.

En 1790, le recteur de Forges, M. Dufour, déclara que son bénéfice avait un revenu de 1,040 liv., net de toutes charges²; il était présenté par l'ordinaire.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, cette église se compose d'une simple nef terminée par un chevet droit et portant le millésime de 1558; les chapelles formant bras de croix y ont été ajoutées ensuite, et celle du Midi offre la date de 1604. Dans cette dernière chapelle est l'autel de Sainte-Avoye, très-honorée dans la paroisse : un bas-relief grossier représente un ange venant communier la sainte renfermée dans une forteresse.

Le baron de la Guerche était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Forges; aussi en 1685 le nouveau baron, François duc de Villeroy, prit-il possession de cette église en prenant possession de la baronnie. On remarqua, à cette occasion, que les armoiries des sires de Cossé, ducs de Brissac,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 530 et 1301.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

naguère seigneurs de la Guerche, *d'or à trois fasces de sable denchées par le bas*, se trouvaient peintes et sculptées sur une lisière entourant l'église tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur un banc seigneurial placé dans le chœur du côté de l'évangile, et sur un poteau placé dans le cimetière¹.

Il est fait mention en 1774 de la confrérie du Saint-Sacrement érigée dans cette église.

Il n'y a point de chapelle ni souvenir d'ancienne chapelle dans la paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE FORGES².

Robert de Mauguéon, frère de Jean, seigneur de Tailleprie, vivait à la fin du xv^e siècle.

Raoul Allart (1503).

Gilles Régnouard (1579).

Julien Jollis (1654).

Pierre Davy (1669).

Guillaume Lyon, recteur en 1685, résigna vers 1694 et devint recteur de la Chapelle-Chaussée en 1693.

Louis Lyon, prêtre du diocèse, pourvu vers 1694, gouverna pendant quarante ans et se démit avant de mourir; † 1734 et inhumé le 9 octobre dans le cimetière.

Toussaint Pouessel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 octobre 1734; † âgé de soixante-deux ans, le 11 juin 1755, et inhumé le lendemain dans le cimetière, « l'ayant expressément demandé de son vivant par humilité. »

Pierre Paris, prêtre du diocèse, fut nommé le 24 mai 1755; † âgé de soixante-deux ans, le 17 septembre 1773.

Pierre-Jean Dufour, pourvu le 28 décembre 1773, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey l'année suivante; revenu à Forges, il y fut réinstallé en 1803; † 1806.

Étienne Bodin (1806, † 1835).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 64.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

René Jéhannin (1836-1844).

Pierre Thezé (1844, † 1870).

Emmanuel Deshayes (1870-1881).

Adolphe Fouré (1884-).

FOUGERAY (LE GRAND-)

Plebs Fulkeriac (852), — *Fulkeriac Major* (903), — *Felgeriacum* (1123).

Olim du diocèse de Nantes, de l'archidiaconé de La Mée et du doyenné de Châteaubriant.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné du Grand-Fougeray.

ORIGINES. — Le *Cartulaire de Redon* renferme un grand nombre de chartes concernant la paroisse de Fougeray aux ix^e et x^e siècles. Dès 852 nous voyons Érispoë, roi de Bretagne, donner à l'abbaye de Redon deux terres appelées *Moi* et *Aguliac*, situées sur le bord de la Chère, dans la paroisse de Fougeray, « *duas randremes Moi et Aguliac in plebe quæ vocatur Fulkeriac, super flumen Kaer.* » Cette donation d'Aguliac fut confirmée en 859 par le roi Salomon¹.

Non-seulement Fougeray était paroisse à cette époque reculée, mais c'était déjà une paroisse assez considérable pour qu'on l'appelât dès 903 le Grand-Fougeray, « *Fulkeriac Major;* » elle renfermait alors, en effet, presque tout le territoire des quatre paroisses actuelles : Fougeray, Sainte-Anne, La Dominelais et Mouais. Située sur les limites franco-bretonnes, elle avait une population composée partie de Bretons, partie de Francs, et d'importantes familles appartenant aux deux nations y avaient des intérêts.

Du côté des Bretons, nous voyons les rois Érispoë et Salo-

1. *Cartul. Roton.*, 24, 25.

mon, les comtes Pascweten et Alain-le-Grand employer en bonnes œuvres une partie des terres qu'ils avaient à Fougeray; nous voyons même Pascweten, alors gendre du roi Salomon, y séjourner, et Colédoc, parent d'Alain-le-Grand, y posséder des terres et des serfs. Le clergé breton semble aussi affectionner Fougeray : l'évêque de Vannes Courantgen y réside parfois, et saint Convoyon y envoie, peu de temps après la fondation de son abbaye de Redon, les moines Haëlmmin et Konwoion; ces derniers fondent même en Fougeray le monastère de Mouais, où nous trouvons plus tard l'abbé Ritcand, successeur de saint Convoyon¹.

Du côté des Francs, quelques personnages importants méritent également d'être signalés à Fougeray. C'est d'abord Austroberte, noble et pieuse femme qui fut la bienfaitrice du prieuré de Mouais, devançant dans sa générosité les libéralités royales des princes bretons envers les moines de Redon établis en Fougeray. C'est encore Sigebert, qui tenait un rang assez important pour avoir l'honneur de recevoir dans sa maison le prince Pascweten et l'évêque Courantgen.

Mais l'élément breton dominait à Fougeray; nous en avons la preuve dans les noms des villages et des habitants, qui appartiennent presque tous à cette époque à la langue bretonne; tels étaient les villages de Mordan, de Hoethlor, de Broncongar; telles étaient les terres de Moi et d'Aguliac; tels étaient encore les colons Sulhoiarn et Hinconan, qui habitaient Broncongar, et le serf Tavalt, que donna à Redon le prince Coledoc.

Cette population se divisait en trois classes : les hommes libres, — les colons — et les serfs; ces derniers disparurent au siècle suivant, après les invasions normandes.

Les rentes des métairies de Mordan et de Hoethlor en 864, « *villa que dicitur Mordan et alia que appellatur Hoethlor et sunt site in plebe Felkeriac,* » nous montrent que l'on élevait

1. *Cartul. Rolon.*, 167, 168, 173, 174, 187, etc.

alors sérieusement des bestiaux dans les exploitations agricoles et que l'on y cultivait deux fois plus de froment que de seigle ¹.

Vers 880, les Normands amoncelèrent les ruines en Bretagne. Après avoir ravagé l'abbaye de Redon, ils s'engagèrent sur les bords de la petite rivière de Chère, qui se jette dans la Vilaine non loin de Fougeray; ils dévastèrent toute la contrée et détruisirent de fond en comble la paroisse de Cornou, située au bord de la Chère, entre Fougeray et Sion. Mais lorsque la paix revint en Bretagne avec le glorieux règne d'Alain-Barbe-Torte (939), nos paroisses se reconstituèrent en grande partie, et Fougeray fut de ce nombre. Toutefois, les moines de Redon obtinrent l'érection en paroisse de leur prieuré de Mouais et de son territoire, qui furent de la sorte distraits de Fougeray; plus tard, en 1062, Quiriac, évêque de Nantes, confirma les mêmes religieux dans la possession de cette nouvelle paroisse de Mouais.

Quoique l'abbaye de Redon eût à son origine des biens en Fougeray, rien n'indique cependant qu'elle ait jamais possédé complètement cette paroisse; tout, au contraire, porte à croire que de très-bonne heure Fougeray appartient aux évêques de Nantes. Aussi dès 1123 l'un de ces derniers, Brice, fut-il confirmé par Louis-le-Gros — qui prétendait commander en Bretagne — dans la possession de l'église de Fougeray. Il y a bien quelque probabilité qu'à la mort de l'évêque Gislard Fougeray fut envahi par les évêques de Vannes; mais cette usurpation, si elle eut lieu, fut de courte durée, et sous le règne d'Alain-le-Grand l'évêque de Nantes Fulcher se fit restituer les paroisses qu'on avait voulu soustraire à sa juridiction. A partir de cette époque et jusqu'en 1803, la paroisse de Fougeray fit partie sans conteste du diocèse de Nantes. Nous avons vu précédemment qu'en 1803 ce diocèse échan-

1. *Cartul. Roton.*, 212 et 213. — Il est probable que Hoethlor ou Coëthlor était la terre actuelle du Loray, appelée anciennement Coëthloray.

gea avec celui de Rennes la paroisse de Fougeray contre les trois paroisses de Fercé, Noyal-sur-Bruz et Villepot.

Nous n'avons point de preuves que l'abbé de Redon ait été jadis le curé primitif de Fougeray¹, mais la fondation du prieuré de Mouais avait fait naître de fréquentes relations entre cette paroisse et cette abbaye. C'est ce qui nous explique l'usage, pratiqué jusqu'à la fin du xvii^e siècle, de se rendre processionnellement de Fougeray à l'abbaye de Redon le lundi de la Pentecôte. En 1668, il en coûta 9 liv. aux trésoriers de Fougeray pour porter à Redon ce jour-là leurs ornements sacerdotaux et pour y faire sonner les cloches et toucher les orgues de l'église abbatiale. A la même époque, la paroisse se rendait aussi en procession à un lieu fort éloigné appelé Saint-Julien, qui nous semble avoir été Saint-Julien-de-Vouvantes, but de nombreux pèlerinages au moyen-âge. Enfin, aux Rogations, on faisait alors processionnellement le tour de l'immense paroisse de Fougeray, et l'on donnait 52 sols aux hommes qui portaient ces trois jours la croix et la bannière².

Aux xvi^e et xvii^e siècles, Fougeray eut beaucoup à souffrir de ses seigneurs, qui, à la tête du parti huguenot, fondèrent une église protestante à Sion, comprenant entre autres paroisses voisines celle de Fougeray. Mais Dieu frappa visiblement les marquis de Fougeray, qui périrent trois successivement de mort violente; les habitants qui, par crainte, avaient embrassé la Réforme ne tardèrent pas à reconnaître leur faute. En 1642, une mission faite à Fougeray par des Récollets ramena bien des âmes à la vérité; M^{gr} de Beauveau, évêque

1. Dans une récente publication intitulée : *État du diocèse de Nantes en 1790*, l'auteur, M. l'abbé Grégoire, avance au sujet du Grand-Fougeray plusieurs assertions que nous ne pouvons admettre, notamment : l'union du prieuré de Ballac à la cure de Fougeray, — le service de cette paroisse fait par un vicaire perpétuel, — l'existence d'un ancien ermitage (qui était en réalité en Messac) et d'un prieuré de la Trinité, membre de Marmoutiers, dont aucune trace ne se retrouve, etc. Nous nous croyons obligé de signaler ces divergences entre M. l'abbé Grégoire et nous, tout en rendant justice à la bonne foi de cet estimable confrère.

2. *Arch. paroiss.*

de Nantes, vint ensuite présider une autre grande mission en 1685 ; il demeura quelque temps à Fougeray et y reçut de nombreuses abjurations. Vers la même époque, le dernier seigneur huguenot de Fougeray mourait en exil, et toutes traces du protestantisme disparaissaient de chez nous.

Diminué vers le xi^e siècle par suite de l'érection de la paroisse de Mouais, le Grand-Fougeray a encore plus perdu de son importance de nos jours : deux nouvelles paroisses, en effet, ont été créées sur son territoire, Sainte-Anne vers 1822 et La Dominelais en 1840.

Le recteur de Fougeray était présenté par l'ordinaire et seul grand décimateur dans sa paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, cette église se compose d'une nef romane terminée par un chevet droit construit au xvi^e siècle ; à cette nef ont été ajoutées trois chapelles, deux au Nord et une au Midi ; les deux du Nord ont été reliées de nos jours de façon à former une sorte de bas-côté. La partie romane n'a d'intéressant que le portail occidental et l'arc triomphal ; la plupart des anciennes fenêtres de la nef ont été refaites. La première chapelle au Nord de la nef, appelée la Chapelle-Neuve, semble du xv^e siècle et présente deux colonnes assez curieusement sculptées ; elle renfermait jadis l'autel de Notre-Dame de Toutes-Aides. De chaque côté de l'arcade triomphale étaient, au haut de cette nef, les autels de Notre-Dame *de populo* et de Saint-Sébastien. Les deux autres chapelles formaient les bras de la croix relativement à la nef : celle du Nord, dédiée à la Sainte-Trinité, était prohibitive au seigneur de Fougeray, qui prétendait à toutes les prééminences dans l'église ; elle renfermait aussi son enfeu¹ ; celle du Midi, dédiée à saint Michel, servit de

1. Fougeray était une châtellenie successivement possédée par les familles Le Bœuf, de Nozay, de Rieux, d'Amboise, de la Trémoille, de Châteaugiron, Raguencel, de Laval-Châteaubriant, de Montejean, de la Chapelle, de Créquy, de Rougé, de Kerboent et Loquet de Granville. Cette terre fut érigée en marquisat en 1644 en faveur d'Henri

lieu de réunion, à partir de 1774, au général de la paroisse, qui jusq' alors s'était assemblé dans la Chapelle-Neuve.

Cette église possède une cloche de 1477 qui provient des anciens Cordeliers de Nantes. Au sortir du temple est une croix de cimetière qui peut remonter au XIII^e siècle; elle est en pierre; son pied, très-élançé, est octogone, et quatre pattes en feuilles d'acanthé le relient à sa base; la croisée se compose presque entière d'un quatre-feuilles contenant au centre le Christ sur une croix à double croisillon, la Vierge et saint Jean debout de chaque côté.

La confrérie du Saint-Sacrement, érigée dans l'église de Fougeray dès avant les guerres de la Ligue, fut reconstituée en 1605 et enrichie alors d'indulgences par le pape Paul V. Quant à la confrérie du Rosaire, il en est fait mention en 1699.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean*, chapelle très-vénérée et fort ancienne, était située dans le vieux cimetière, près de l'église paroissiale; elle fut démolie en 1730, lorsqu'on construisit la tour de cette église au bas de la nef.

2^o *Saint-Armel* dépendait de l'ancien hôpital.

3^o *Sainte-Magdeleine* dépendait de l'ancienne léproserie.

4^o *Saint-Roch*, construite dans le nouveau cimetière, fut démolie vers 1830.

5^o *Saint-Marc*, but des processions paroissiales, était située près du Fief-Rubé; les seigneurs de Port-de-Roche y avaient fondé un catéchisme. — *Nunc* ruinée.

6^o *Saint-Guillaume*, également chapelle frairienne, menaçait ruine dès 1741.

7^o *Notre-Dame de Brandeneuf* fut fondée d'une messe par semaine, en 1635, par les habitants de ce quartier; en 1710,

de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart. — Parmi les droits féodaux du seigneur de Fougeray, notons la quintaine, que couraient les poissonniers le lundi de Pâques, et pour laquelle devaient ledit seigneur des bois de lance, le capitaine du château des chevaux, le sieur de la Bornière des éperons et le sieur de la Sauldre des fers de lance.

les seigneurs de Port-de-Roche y fondèrent également un catéchisme qu'ils dotèrent de 25 liv. de rente. — Cette chapelle a été restaurée en 1852 et l'on s'y rend en procession aux Rogations.

8° *Sainte-Anne d'Auvers*, érigée en église paroissiale vers 1822.

9° *Saint-Nicolas de La Dominelais*, érigée en église paroissiale en 1840.

10° *Chapelle du château de Fougeray*¹. — Il n'en reste que le souvenir.

11° *Chapelle de la Dévorais*, fondée de messes par les seigneurs de la Dévorais et construite près de leur manoir. — *Nunc* abandonnée.

12° *Chapelle de Conzay*. — On en voyait naguère encore les débris dans la cour de cet ancien manoir.

13° *Chapelle du Plessix*, dépendant du manoir de ce nom.

14° *Chapelle de Cherhal*, également fondée par les seigneurs dudit lieu. — *Nunc* abandonnée.

15° *Chapelle du Port-de-Roche*. — *Nunc* en Sainte-Anne.

16° *Chapelle du Pont-Louet*. — *Nunc* en Sainte-Anne.

HÔPITAL. — Voy. tome III, 275.

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 276.

COLLÈGE. — Voy. tome III, 441.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 413, 614 et 651.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. — Voy. tome III, 614.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DU GRAND-FOUGERAY².

Thomas Le Roy, chefcier de Notre-Dame de Nantes, archidiaacre

1. Le château de Fougeray était au XIV^e siècle une place très-forte dont s'empara Du Guesclin; des neuf tours qui le composaient il ne demeure que le donjon depuis le démantèlement fait en 1398.

2. Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.

de Plougastel, trésorier de Rennes, etc., etc.; † 1524, évêque élu de Dol. (Voy. tome I, 421.)

Maurice Boutin, docteur en droit, scholastique de Nantes, chanoine de Notre-Dame en cette même ville, recteur d'Assérac, fonda en 1554 le collège de Fougeray.

Pierre du Fouay succéda au précédent.

Guillaume Gaultier gouvernait en 1606 et 1630¹.

René Mériaud, prieur commandataire de Ballac, résidait en 1634 dans ce prieuré, situé en Pierrie et membre de l'abbaye de Redon; il résigna ses deux bénéfices en faveur du suivant en 1644, se réservant une pension de 500 liv. sur le prieuré de Ballac.

Michel du Breil, chanoine et pénitencier de Nantes, pourvu le 23 juillet 1644 de la cure de Fougeray, en prit possession le 25; il fut pourvu du prieuré de Ballac au mois d'octobre suivant et résigna seulement la cure en 1696, ce qui montre bien que les deux bénéfices n'étaient pas unis.

Louis du Breil, nommé en 1696, fit enregistrer ses armoiries : *d'azur au lion d'argent lampassé et armé d'or, soutenu en pointe de trois coquilles d'or, 2, 1; † 1697.*

Guy Larcher, docteur en théologie, pourvu en 1697, fit aussitôt enregistrer à son tour ses armoiries : *de sable au mouton d'argent tenant une houlette d'or, au chef d'argent chargé d'une plante de fougère de sinopie; † 29 septembre 1727 et inhumé le lendemain dans le chœur de l'église.*

Pierre du Breil de Champcartier, seigneur du Buron, en Vigneux, chanoine de la cathédrale de Nantes et prieur de Ballac, succéda au précédent en 1728; il résigna en 1738.

Jean Double, pourvu vers 1739, ne fut que peu d'années recteur.

Pierre-François Davy de la Roche, protonotaire apostolique, comte palatin, chevalier des Ordres de Saint-Jean de Latran et de l'Éperon d'Or, prit possession au commencement de 1744; il résigna en 1787.

N... Blanchard de la Ville-Moisan gouverna de 1787 à 1789.

Pierre Aupiais, nommé en 1789, fut contraint de quitter sa paroisse en 1792.

Maurice Briand (1803, † 1804).

N... Gué (1804-1806).

Charles Genest (1807, † 1817).

Jean-Marie Huot (1817-1843).

Guillaume Raoul, chanoine honoraire (1843-1876).

François Brassier (1876-).

1. Quoiqu'on dise qu'il fut aussi prieur de Ballac, nous n'en sommes pas certain; d'ailleurs, en l'admettant, il y aurait eu quatre recteurs de Fougeray prieurs de Ballac; mais ce fait ne prouve nullement que ce prieuré ait été uni à la cure de Fougeray.

FOUGERAY (LE PETIT-)

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

ORIGINES. — Le Petit-Fougeray est une paroisse moderne créée, autour d'une vieille chapelle, dans une partie de la paroisse de Chanteloup.

On nous a dit que l'ancienne église du Petit-Fougeray était un édifice roman du XI^e ou XII^e siècle, composé d'une nef terminée par un arc triomphal et une petite abside, avec une seule chapelle plus moderne au Sud. Il est du moins certain qu'un acte de 1450 désigne cette église comme étant dès lors « fort antique. » Elle appartenait aux paroissiens et était regardée comme succursale en 1700. Elle était d'ailleurs très-vénérée et l'on s'y rendait en procession dans les temps de calamités, ce qui eut lieu, par exemple, en 1640 et en 1723. Le recteur de Chanteloup avait aussi coutume d'y aller dire la grand'messe le jour de Saint-Étienne et le mardi de Pâques; aux autres jours de dimanche et de fête, on n'y disait qu'une basse messe. Elle avait son cimetière, où l'on inhumait les habitants du voisinage qui le désiraient.

En 1604, Rolland Heurtin et Julienne Allory, sa femme, demeurant à la « bourgade du Foulgeray, » parurent devant les notaires de la seigneurie de Poligné, et là Julienne Allory, autorisée par son mari, fonda à perpétuité une messe *pro defunctis* « chaque vendredi de l'année, dans la chapelle du Foulgeray, à l'autel de Monsieur saint Gilles. » Elle présenta ensuite à l'évêque de Rennes, pour desservir cette fondation, Julien Badault, prêtre demeurant au village du Vil.

Plus d'un siècle après, le 22 janvier 1717, un prêtre nommé Messire Perrel fonda une autre chapellenie dans la même église du Petit-Fougeray; en 1720, Julien Le Champstel, prêtre

d'Avranches, fut présenté pour la desservir par les parents du fondateur¹.

Enfin, le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)* mentionne la fondation d'une messe tous les samedis faite par les seigneurs de Caran². Or, il paraît que la chapelle méridionale de l'église du Petit-Fougeray appartenait à ces seigneurs; nous pensons donc que c'est là que devaient être dites les messes fondées par eux; ils y avaient, en effet, leur enfeu, où furent inhumés en 1624 René Le Corsin, seigneur de Caran, et en 1627 Françoise Le Corsin, veuve de René de Montbourcher.

Quant aux droits seigneuriaux de supériorité, fondation et prééminences, ils appartenaient dans l'église du Petit-Fougeray, en 1679, à Henri de Cossé, duc de Brissac, à cause de sa seigneurie de Poligné³.

La paroisse du Petit-Fougeray prit naissance en réalité dès 1831, lorsque M^{sr} de Lesquen l'érigea le 1^{er} juin et y envoya un recteur, M. Vannier; mais elle ne fut reconnue par ordonnance royale que le 19 mars 1838.

ÉGLISE. — L'ancienne église du Petit-Fougeray n'existe plus; l'église actuelle a été bâtie par le premier recteur, M. Vannier, et spécialement placée par lui sous la protection du Sacré-Cœur de Jésus; elle vient d'être récemment restaurée et ornementée.

RECTEURS DU PETIT-FOUGERAY.

Honoré-Ange Vannier (1838, † 1870).

François Lefevre (1870-1872).

Pierre Dahiot (1872-).

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

2. Le manoir de Caran relevait de la seigneurie de Poligné et appartenait en 1476 à Pierre de Caran, en 1513 à Georges Allory, et en 1632 à Olivier de Montbourcher.

3. *Arch. Nat.*, P. 4710. — Le seigneur de Poligné avait les droits de coutumes et de bouteillage à la foire qui se tenait au Petit-Fougeray « le premier mardy après la feste de saint Gilles du mois de septembre. »

FOUGÈRES

Castellum Filgerense (1075), — *Filgeriacum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu des doyennés de Fougères.

ORIGINES. — La ville de Fougères renfermait avant la Révolution trois paroisses dont nous allons successivement parler ¹.

1^o Paroisse de Saint-Sulpice. — Auffroy, seigneur de Fougères et fondateur de la ville de ce nom, construisit son château et cette ville sur le territoire, semble-t-il, de la paroisse de Lecousse. Il y bâtit tout d'abord, vers l'an 1024, l'église de Notre-Dame, dont il fit une collégiale (Voy. t. III, p. 3); puis comme cette église se trouvait dans l'enceinte même du château, il offrit aux habitants de la ville un autre sanctuaire dédié à saint Sulpice. Cette dernière église fut d'abord desservie par des chapelains, prêtres séculiers; mais vers 1075, Adélaïde, veuve de Main II, seigneur de Fougères, et Raoul, son fils, ayant fondé le prieuré de la Trinité en faveur de Marmoutiers, donnèrent également à cette abbaye

4. Nous mentionnons seulement ici la paroisse d'Igné; les documents qui la concernent sont tellement obscurs que M. Maupillé, qui a étudié plus scrupuleusement que personne l'histoire de Fougères, a d'abord cru à l'existence de deux paroisses de ce nom : Saint-Jean d'Igné, berceau de la paroisse de Lecousse, et Saint-Pierre d'Igné, représentée dans la suite par la paroisse de Saint-Léonard de Fougères. (Voy. *Mélanges hist. sur la ville de Fougères*, 29, 31.) Plus tard, de nouvelles recherches ont fait le même historien placer non plus à Igné, mais à Saint-Martin-des-Champs, l'église primitive de Lecousse. (Voy. *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 411, 412.) Ne reconnaissant même plus alors qu'une paroisse à Igné, celle de Saint-Pierre, M. Maupillé montre qu'elle ne fut formée qu'au XIII^e siècle et qu'elle ne dura qu'autant de temps que les religieux de Pontlevoiy habitèrent leur prieuré d'Igné; or, dès 1350 ce prieuré était uni à la mense conventuelle de Pontlevoiy. Nous avons d'ailleurs parlé nous-même de Saint-Pierre d'Igné (Voy. tome II, 374 et 375), et nous avons dit alors le peu que nous sachions sur cette paroisse d'existence éphémère, réunie de bonne heure à celle de Saint-Léonard.

l'église de Saint-Sulpice avec la juridiction paroissiale sur la ville de Fougères telle qu'elle existait alors : « *Ecclesiam Sancti Sulpicii cum tota parrochia atque sepultura Castellii Filgerensis* ¹. »

Cette donation, approuvée par Main, évêque de Rennes, fut confirmée par ses successeurs, notamment en 1197 par Herbert. Pendant bien des siècles le recteur de Saint-Sulpice fut présenté par l'abbé de Marmoutiers, mais il n'était considéré que comme vicaire perpétuel, le prieur de la Trinité prenant le titre de curé primitif. Ce dernier, par transaction du 1^{er} février 1686, s'engagea à payer au recteur de Saint-Sulpice une pension de 350 liv. et une autre de 150 liv. pour son vicaire. Le recteur jouissait, en outre, du presbytère et de deux jardins ².

Les *Comptes des trésoriers* de Saint-Sulpice aux xv^e et xvi^e siècles sont remplis d'indications précieuses sur les usages du temps : on donnait le vin de communion, en 1410, aux fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Sacre (sept pots de vin à cette dernière fête); — pendant la longue reconstruction de l'église, on offrait un diner tous les ans, le jour de l'Ascension, « aux maczons de l'œupvre; » — la paroisse se rendait en procession chaque année au couvent de Saint-François, dans la forêt de Fougères; — à la Pentecôte, on faisait descendre de la voûte un pigeon sur l'autel, pour rappeler la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; — pendant l'octave du Sacre, l'on chantait l'office complet, matines, petites heures, grand'messe et vêpres, chaque jour; — à la Toussaint, l'église était jonchée de paille à cause des fidèles qui y passaient la nuit; — à Noël, on jouait dans la nuit, et en l'église même, une « moralité » représentant la Nativité, et l'on couvrait aussi le sol de paille blanche, etc. ³

2^o *Paroisse de Saint-Léonard*. — Saint-Sulpice était la

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 423.

2. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, 135. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

3. *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. Maupillé.

paroisse de la ville primitive de Fougères, c'est-à-dire du Bourg-Vieil; mais lorsque fut construit, à l'opposé du château, ce qu'on appela le Bourg-Neuf, le besoin d'une autre église paroissiale se fit sentir, car ce nouveau quartier était aussi lui dans la paroisse de Lecousse, dont l'église était éloignée. Les seigneurs de Fougères bâtirent donc en ce lieu l'église Saint-Nicolas, dont nous avons parlé. (Voy. tome III, 277.) Toutefois ce temple ne fut point érigé en église paroissiale. Saint-Nicolas fut d'ailleurs disputé avec acharnement par les chanoines de Notre-Dame et les Bénédictins de Marmoutiers et de Pontlevoy, ce qui ne devait pas lui être favorable. Aussi les religieux de Pontlevoy construisirent-ils tout à côté de Saint-Nicolas une autre église dédiée à saint Léonard et obtinrent-ils de l'ordinaire l'érection de cette dernière en église paroissiale.

On ignore l'époque précise de cette érection. « Il est à peu près certain toutefois, dit M. Maupillé, qu'elle eut lieu sous l'épiscopat d'Hamelin, évêque de Rennes, de 1127 à 1141; il est même positif qu'elle existait à cette dernière date. »

Un siècle plus tard, en 1243, l'abbé de Pontlevoy renonça à son droit de présenter le recteur de Saint-Léonard en faveur du seigneur de Fougères et de ses successeurs. Aussi, dans les derniers siècles, le roi présentait-il ce recteur en sa qualité de baron de Fougères.

Le recteur de Saint-Léonard eut d'abord pour revenu une portion des dimes de la paroisse, le tiers en 1243 et la moitié en 1578; mais les religieux de Pontlevoy, qui percevaient le reste des dimes, finirent par lui retirer cette pension et la remplacèrent par une portion congrue de 400 liv. en 1685, et 500 liv. en 1768. Quant à la fabrique de Saint-Léonard, elle déclara en 1790 avoir un revenu brut de 3,511 liv. 16 s. 6 d., et 1,645 liv. 7 s. 3 d. de charges¹.

3^o *Paroisse de Rillé.* — Un troisième bourg s'étant formé

1. *Notes ms.* de M. Maupillé.

au XII^e siècle autour de la nouvelle abbaye de Rillé, située au Nord du château de Fougères, les religieux de ce monastère sollicitèrent l'érection d'une paroisse en ce lieu. Au mois d'août 1143, les moines de Pontlevoy, possesseurs de l'église de Lecousse, dans le territoire de laquelle se trouvait encore Rillé, autorisèrent la construction d'une église paroissiale par les chanoines réguliers de Rillé, moyennant une redevance annuelle à l'abbaye de Pontlevoy; c'est ce que nous avons déjà raconté. (Voy. tome II, 599.) A partir de cette époque, l'abbé de Rillé présenta jusqu'à la Révolution le recteur de Rillé; c'était ordinairement un de ses religieux. Quant à l'étendue de la paroisse de Rillé, elle ne comprenait guère que le faubourg actuel de ce nom.

Pour compléter cette physionomie paroissiale de Fougères avant 1789, ajoutons que cette ville, — indépendamment de ses trois paroisses, — relevait, quant à ses faubourgs, de deux paroisses rurales, Lecousse et Laignelet : les faubourgs de l'Échange et de Savigné dépendaient de Lecousse, et une partie du faubourg Roger faisait partie de Laignelet.

En 1803 la paroisse de Rillé ne fut pas rétablie et son territoire fut uni à celui de Saint-Sulpice; plus tard, les portions de Lecousse et de Laignelet, sises à Fougères, furent également unies aux paroisses de cette ville. Celles-ci ne sont donc plus présentement qu'au nombre de deux : Saint-Sulpice et Saint-Léonard, l'une et l'autre chefs-lieux des doyennés portant leurs noms.

ÉGLISES. — 1^o *Saint-Sulpice*. — L'église primitive de ce nom, achetée au milieu du XI^e siècle par Adélaïde, dame de Fougères, et donnée par elle vers l'an 1075 aux religieux de Marmoutiers habitant le prieuré de la Trinité de Fougères, se trouvait à l'endroit même où s'élève le chœur de l'église actuelle. Cet antique édifice, dont on ignore l'origine, était, paraît-il, un simple oratoire qui ne tarda pas à devenir insuf-

fisant pour les besoins de la paroisse. Aussi les moines demandèrent-ils à l'évêque de Rennes de transférer le titre d'église paroissiale de l'oratoire de Saint-Sulpice dans leur église conventuelle de la Trinité, qui était beaucoup plus spacieuse. L'évêque Alain, en 1155, autorisa cette translation¹.

« Mais les habitants de Saint-Sulpice refusèrent opiniâtrément de se soumettre à la décision du prélat, et, malgré les efforts constants des religieux, ils persistèrent toujours à regarder l'église de Saint-Sulpice comme leur église paroissiale et à la fréquenter au préjudice de celle de la Trinité. Il s'ensuivit une longue contestation qui dura près de trois siècles, entre les paroissiens d'un côté et les religieux de l'autre.

« Enfin, reconnaissant la puissance des motifs que leur opposait l'autorité diocésaine, motifs auxquels la population, chaque jour croissante de la ville de Fougères, venait ajouter une nouvelle force, et afin d'ôter à leurs adversaires le seul prétexte qu'ils alléguassent pour les troubler dans la possession de leur église, les habitants de Saint-Sulpice résolurent de la reconstruire dans des proportions qui la mettraient en rapport avec le nombre des paroissiens². »

Cette grande entreprise fut commencée avec le xv^e siècle; mais on ne s'occupa que de la partie inférieure de l'édifice, et le défaut d'homogénéité dans les différentes travées prouve assez que le travail fut exécuté sans plan, par intervalles et à plusieurs reprises; il s'y trouve toutefois de fort jolies parties, telles que fenêtres flamboyantes, clochetons, pinacles et autres élégants spécimens de l'art gothique fleuri.

La première travée de la nef septentrionale fut terminée au commencement de l'année 1410, et la chapelle qu'elle renferme fut consacrée, sous l'invocation de Notre-Dame, par l'évêque de Rennes le 8 mars de la même année. En 1450 fut placée la grande vitre du pignon occidental formant la

1. *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, III, 499.

2. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, 452.

façade de l'église; et en 1469 Guillaume de Touffou, abbé de Rillé, posa la première pierre d'une chapelle au Sud, à côté de la tour; enfin la nef, telle qu'elle est aujourd'hui, fut terminée en 1490 par l'achèvement du clocher.

Mais l'édifice était loin d'être complet; aussi le cardinal-légit, résidant à Avignon, et l'évêque de Rennes accordèrent-ils en 1495, l'un cent jours, l'autre quarante jours d'indulgences à tous ceux qui contribueraient à la construction de cette église. Deux ans plus tard fut bâtie la Chapelle-Neuve de Notre-Dame, qui fut garnie de verrières en 1501, et dont l'autel fut consacré le 8 mars 1503. Il est aussi fait mention à cette époque des chapelles et des verrières de Saint-Domin et de Saint-Maudet; quant à la chapelle de Saint-Sébastien, elle fut élevée en 1516 et garnie en 1524 d'une verrière qui coûta 150 liv. Il est encore question, au xvi^e siècle, d'autres vitres peintes représentant l'arbre de Jessé, les trois vifs et les trois morts, sainte Hélène, etc.¹

Vers 1560 on commença les fondations du chœur, mais les guerres civiles interrompirent presque aussitôt les travaux, qui ne furent repris que deux siècles plus tard. Ce fut en 1734 seulement que M. Vallée, recteur de Saint-Sulpice, se mit en devoir de conduire à terme l'œuvre de ses prédécesseurs. La construction fut reprise sur un plan différant beaucoup du premier et dans lequel on supprima toutes les ornements coûteuses.

« Cette partie de l'église, presque aussi vaste que la première, est, ainsi qu'elle, à trois nefs, et se termine par une abside assez gracieuse à l'extérieur; mais l'œil voudrait abattre ces lourds et énormes murs de refend qui partagent chaque travée des nefs latérales, lesquelles ne communiquent entre elles que par des portes carrées. Cet édifice ne fut achevé qu'en 1763². »

1. *Comptes des trésoriers.*

2. M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, 434.

Outre le clergé ordinaire, il y avait dans l'église Saint-Sulpice un collège de sept chapelains, institués ou plutôt rétablis en 1511 et supprimés par M^{er} de Breteuil en 1731 ; ils étaient spécialement affectés au service de la confrérie de Notre-Dame de la Mi-Août, et reçurent en 1600 permission de porter le camail et le chaperon avec bourrelet violet. A Saint-Sulpice étaient aussi érigées plusieurs autres confréries, telles que celle de Saint-Sulpice mentionnée en 1495, du Rosaire établie en 1664, et du Scapulaire, qu'érigea en 1699 le P. Léon, carme de Rennes.

Mais l'objet de la grande dévotion du lieu était et est encore la Très-Sainte Vierge. Dès 1496, les *Comptes des trésoriers* parlent des miracles opérés devant l'image de Notre-Dame. Vers 1696, cette statue dite de Notre-Dame-des-Marais était devenue l'objet d'un culte empressé ; on éleva alors au Nord de l'église une construction massive, remplacée de nos jours par une chapelle gothique, et l'on y exposa aux hommages des nombreux pèlerins l'image miraculeuse. La tradition veut que cette statue, trouvée dans les fossés du château de Fougères, provienne de l'antique église collégiale de Notre-Dame, détruite par les Anglais en 1166.

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur cette église de Saint-Sulpice, mais il faut nous borner. Signalons seulement, en finissant, les deux autels de la première travée au haut de la nef, surmontés l'un et l'autre d'un retable en granit élégamment découpé ; celui de droite, érigé par la confrérie des tanneurs, porte en relief les instruments de la Passion et un charmant encadrement formé d'une très-belle vigne ; celui de gauche se compose de trois niches admirablement fouillées, renfermant jadis trois statues, dont celle de Notre-Dame, au milieu, subsiste seule.

2° *Saint-Léonard*. — Vers la fin du xi^e siècle, les Bénédictins de Pontlevoy construisirent l'église de Saint-Léonard ; c'était, semble-t-il, une simple nef à laquelle on ajouta un peu plus tard une chapelle existant encore et formant la base

de la tour. « Cette chapelle offre, en effet, tous les caractères de l'architecture de la fin du XII^e siècle, dit M. Maupillé, et tout porte à croire qu'elle appartenait à l'église primitive. »

L'édifice actuel fut commencé vers 1380, et en 1404 on édifia les premières chapelles des collatéraux de la grande nef. En 1407, M^{sr} de Chantemerle vint consacrer, au mois de mai, la chapelle Saint-Jacques ou des Agonisants; en 1429 fut bénite la chapelle de la Sainte-Vierge. Mais les travaux allaient lentement, et les trois nefs n'étaient pas encore achevées en 1491; il est probable qu'elles ne le furent qu'après 1540, et encore la façade ne semble-t-elle pas avoir jamais été finie; quant à la tour, elle ne fut terminée qu'en 1637¹.

Comme à Saint-Sulpice, on plaça de belles verrières dans les fenêtres flamboyantes de Saint-Léonard; on y remarquait, entre autres, celle représentant l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem, datée de 1540.

Beaucoup de familles distinguées avaient leurs tombeaux à Saint-Léonard, et les dalles tumulaires y sont encore nombreuses. Dans le chœur étaient deux enfeus : du côté de l'évangile celui des Frain de la Villegontier, concédé par la fabrique en 1674, et du côté de l'épître celui des Harpin de Marigny, accordé par le roi dès 1578.

Robert Lasne, sieur de la Bastardière, ayant fondé au XV^e siècle la chapelle de la Sainte-Vierge, ses descendants y avaient un enfeu; Georges de Gaulay, seigneur du Boisguy, fut maintenu en 1683 en possession de cet enfeu comme héritier du fondateur. — La chapelle de Notre-Dame des Agonisants, appelée primitivement Saint-Jacques, puis la Trinité, fut fondée en 1407 par Colin Paël, et ses héritiers, les Pelet et les Baston de la Boisardière, y mirent leurs tombeaux. — La famille Le Limonnier fonda la chapelle Saint-Michel et y obtint un banc et un enfeu en 1540. — La chapelle des Saints-Anges, terminée par la famille Le Corvaisier,

1. M. Maupillé, *Hist. de Fougères et Notes ms.*

renfermait les tombes de plusieurs de ses membres. — Enfin, dans la nef même étaient trois pierres tombales des *xvi^e* et *xvii^e* siècles, appartenant aux Guérin de la Grasserie ¹.

C'est par erreur qu'on a indiqué l'existence d'une collégiale à Saint-Léonard; il y avait dans cette église, comme à Saint-Sulpice, une simple réunion de sept chapelains, qui se disaient « chapelains royaux, » parce que le roi présentait le recteur de la paroisse, et qui desservaient la confrérie du Saint-Esprit et du Saint-Sacrement. Cette confrérie, mentionnée dès 1393, avait en 1458 191 liv. de rente, représentant plus de 6,000 fr. de notre monnaie. En 1599, l'évêque permit à ces chapelains de porter un chaperon l'hiver et un simple bourrelet par dessus leur surplis l'été; ils chantaient la messe et les vêpres chaque jour et avaient leurs officiers particuliers; mais leurs prétentions devinrent exorbitantes, et en 1733 M^{gr} de Vauréal leur enleva toute distinction et les déclara simples obitiers ².

Les autres confréries établies à Saint-Léonard étaient celles de Saint-Jean-Baptiste, instituée dès 1413; — de Saint-Roch, érigée en 1633, — du port du Saint-Sacrement, fondée en 1645, — de Notre-Dame-de-Pitié ou des Agonisants, instituée par Alexandre VII en 1667, — de Saint-Sébastien, mentionnée en 1622, — et de Sainte-Anne, érigée en 1721 par Innocent XIII.

L'évêque supprima en outre, en 1731, les confréries suivantes : Saint-Barthélemy (confrérie des bouchers), existant dès le *xv^e* siècle, — Saint-Crépin et Saint-Crépinien (des cordonniers), érigée en 1575, — la Sainte-Trinité (des tailleurs), existant dès 1580, — la Transfiguration de Notre-Seigneur (des tisserands), fondée en 1607, — Sainte-Anne (des menuisiers), établie en 1645, — Saint-Yves (des juges et avocats), dont les statuts étaient de 1657, — Saint-Côme et Saint-Damien (des médecins), dont l'origine restait inconnue ³.

1. M. Maupillé, *Reg. paroissial ms. de Saint-Léonard*.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

De nos jours, l'église Saint-Léonard a été complètement remaniée et agrandie; mais on l'a malheureusement désorientée. Le chevet droit du chœur, avec son immense fenêtre flamboyante et sa splendide verrière, se trouve présentement à l'Ouest; à l'opposé s'élève, au bas des nefs, un fort beau portail moderne dans le style du xv^e siècle, que nous regrettons vivement de ne pouvoir décrire ici. L'édifice forme à l'intérieur un vaste rectangle divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes; on y admire le maître-autel, somptueux assemblage de marbres précieux, de cuivres dorés et de superbes émaux, construit dans le style ogival et récemment placé. D'ailleurs, on ne peut que louer d'une façon générale la restauration de ce monument, faite avec beaucoup de goût et d'entente.

3^o *Saint-Éloi* ou *Notre-Dame de Rillé*. — La paroisse de Rillé, érigée à la prière de l'abbé de Saint-Pierre de Rillé, fut mise d'abord sous le patronage de saint Éloi; mais au commencement du xvii^e siècle elle reçut la Sainte Vierge pour patronne et l'on y célébra la Purification comme fête patronale. Rien ne prouve qu'il y ait eu à Rillé deux églises, l'une abbatiale et l'autre paroissiale : aux siècles derniers, du moins, l'office paroissial se faisait simplement à un autel de l'église abbatiale. Nous avons dit que cette dernière fut rebâtie de 1724 à 1734 (Voy. tome II, 614), mais il n'en reste aucun vestige maintenant.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame du château*. — D'abord collégiale, puis priorale dépendant de Rillé. (Voy. tome II, 630; tome III, 3.)

2^o *La Sainte-Trinité*, dépendant du prieuré de la Trinité de Fougères, puis appartenant aux Filles de la Sagesse. (Voy. tome II, 386, et tome III, 225 et 660.)

3^o *Saint-Pierre d'igné*, dépendant du prieuré de ce nom.

4^o *Saint-Jean d'igné*. — Cette chapelle se trouvait dans le fief de l'abbaye de Savigné; on sait que ce monastère avait des possessions assez importantes à Fougères, entre autres

tout un faubourg qui portait son nom. — *Nunc* détruite. (Voy. tome III, 287.)

5° *Saint-Nicolas*, dépendant de l'ancien Hôtel-Dieu.

6° *Saint-Louis*, dépendant de l'Hôpital-Général.

7° *Sainte-Magdeleine*, dépendant de la Maladrerie.

8° *Saint-Yves*. — Au xv^e siècle, les paroissiens de Saint-Sulpice, considérant que leur église se trouvait en dehors des murs de la ville, et qu'ils n'avaient point d'oratoire dans la partie du Bourg-Vieil enclose dans les murailles, demandèrent la permission de bâtir une chapelle dans la rue actuelle de la Pinterie, alors appelée la Grand'Rue du Bourg-Vieil. Jehanne Garnier, fille d'Hamelin et femme de Robin Martin, donna l'emplacement, qu'amortit le 3 février 1429 le duc Jean V, à condition qu'on ferait pour lui et ses successeurs les prières nominales chaque dimanche dans la future chapelle. L'évêque de Rennes accorda facilement la permission de construire ce petit sanctuaire, mais Jean Doysil, prieur de la Trinité, dans le fief duquel on projetait de le bâtir, s'y opposa d'abord; il finit par donner cependant son consentement, moyennant bien des conditions. Le 7 septembre 1431, Salmon Chevalier, prieur claustral de Marmoutiers, Payen de Dinan, prieur de Gahard, et Jehan de Romillé, prieur de Saint-Sauveur-des-Landes, députés par l'abbé de Marmoutiers, vinrent examiner la construction de la chapelle et traitèrent avec les paroissiens des conditions exigées d'eux ¹.

Cette chapelle, fort simple, n'a pour ornement qu'une fenêtre flamboyante ouverte primitivement au chevet. Elle fut en partie rebâtie vers 1595 et affectée au service du collège de Fougères; il s'y forma plus tard une confrérie dite de l'Immaculée-Conception, érigée canoniquement en 1681. Le collège étant tombé en 1774, la chapelle Saint-Yves fut vendue et sécularisée, mais elle a été restaurée et rendue au culte en 1854².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Notes ms. de M. Maupillé.

9° *Notre-Dame-de-Miséricorde*, dépendant de la Maison de Retraite.

10° *Chapelle des Récollets*.

11° *Chapelle des Urbanistes*.

12° *Saint-Joseph*, appartenant d'abord aux Ursulines, puis aux Sœurs de la Charité d'Évron.

13° *Les Sacrés-Cœurs*, dépendant du nouvel Hôtel-Dieu.

14° *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, appartenant aux Adoratrices de la Justice de Dieu.

15° *Chapelle des Filles de la Charité*.

16° *Chapelle de la prison*. — L'ancienne chapelle de la prison de Fougères, sise en Saint-Sulpice, était en 1720 fondée d'une messe tous les vendredis et dotée de 20 liv. de rente; la chapelle actuelle, en Saint-Léonard, a été bénite en 1834.

17° *Saint-Gorgon*. — Cette chapelle, bâtie au faubourg Roger, mais sur le territoire de Laignelet, fut fondée au commencement du xv^e siècle de deux messes hebdomadaires par Henry Fauvel, seigneur de la Fontaine. Elle était tellement fréquentée par les pèlerins, surtout au lendemain de la Nativité de Notre-Dame, qu'à la demande de Guillaume de la Fontaine, petit-fils du fondateur, le roi Henri III créa à l'entour la foire de l'Angevine par lettres patentes de février 1578. Le seigneur de la Fontaine présenta en 1581 Valentin Couason pour la desservir en place de Nicolas Prenveille, décédé; elle avait alors des fonts baptismaux. Les successeurs de ce seigneur donnèrent la chapelle Saint-Gorgon, ainsi qu'une maison voisine, aux Cordeliers de la forêt de Fougères, qui en rendirent aveu en 1683. Ces religieux y formèrent un petit hospice où ils se retiraient quand leurs affaires les appelaient de Saint-François à Fougères¹.

18° *Saint-Thébault*, appelé parfois le *Petit-Saint-Nicolas*, se trouvait dans l'ancien cimetière de Saint-Nicolas. Les uns ont attribué sa fondation aux chevaliers du Temple, d'autres aux

1. M. Maupillé, *Reg. paroissial ms. de Saint-Léonard*.

chevaliers de Saint-Lazare, mais rien ne prouve ces assertions. Dès le xv^e siècle elle dépendait de la terre de la Chaudronnaye; en 1500, Geoffroy Pioger, seigneur de la Chaudronnaye, présenta Jehan Guyard pour jouir de ce bénéfice. Plus tard, cette chapelle ayant été interdite pour insuffisance de dotation, André Morel, devenu propriétaire de la Chaudronnaye, laissa en 1672, en mourant, 500 liv. pour y fonder une messe par semaine, ce que s'empressa de faire son fils, Nicolas Morel, sieur de la Poupardais, qui assura 25 liv. de rente au chapelain. — Saint-Thébault a été détruite par un incendie en 1710¹.

19° *Saint-Roch*. — Construite dans le cimetière du même nom, cette chapelle fut fondée vers 1582 par Guillaume Échard, sieur de la Salle, à l'occasion, semble-t-il, d'une épidémie qui désola Fougères à cette époque. Le chapelain de Saint-Roch, présenté au siècle dernier par le général de Saint-Léonard, devait dire la messe tous les dimanches en sa chapelle; celle-ci, tombant en ruines dès 1776, fut démolie vers 1810².

20° *La chapelle de la Chesnardière* est mentionnée plusieurs fois au xvii^e siècle, notamment en 1663.

ABBAYE. — *Saint-Pierre de Rillé*. (Voy. tome II, 595.)

PRIEURÉS. — *La Sainte-Trinité*, membre de Marmoutiers; — *Igné*, membre de Pontlevoy; — *Notre-Dame du château*, membre de Rillé. (Voy. tome II, 386, 573 et 630.)

COLLÉGIALE. — *Notre-Dame*. (Voy. tome III, 3.)

HÔPITAUX. — *Hôtel-Dieu*, — *Hôpital-Général*, — *Maladrerie*, — *Lazaret*, — *Orphelinat*, — *Assistance publique*, — *Hospice d'incurables*. (Voy. tome III, 277 et 640, 283 et 660, 285, 287, 563, 380, 562.)

ÉCOLES. — *École du XI^e siècle*, — *collège de Rillé*, — *col-*

1. M. Maupillé, *Reg. paroissial ms. de Saint-Léonard*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 47.

2. M. Maupillé, *Reg. paroissial ms. de Saint-Léonard*.

ège *Saint-Yves*, — école de sourds et muets, — autres écoles. (Voy. tome III, 413, 414, 415, 563, 618, 634 et 660.)

MONASTÈRES. — *Maison de retraite*, — *Récollets*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Filles de la Sagesse*, — *Filles de l'Instruction Chrétienne*, — *Urbanistes*, — *Ursulines*, — *Hospitalières de la Miséricorde*, — *Adoratrices de la Justice de Dieu*, — *Filles de la Charité*, — *Sœurs de la Charité d'Évron*. (Voy. tome III, 525 et 635, 463, 618, 225 et 660, 227, 228, 230, 210 et 640, 559, 632, 634.)

RECTEURS DE FOUGÈRES¹.

1^o Recteurs de Saint-Sulpice.

Albéric desservait au XI^e siècle l'église de Saint-Sulpice lorsque la dame de Fougères la donna aux Bénédictins; ces derniers, dans une curieuse notice², ont raconté tout ce qu'ils eurent à souffrir de ce mauvais prêtre³.

André (1330).

Guillaume du Tiercent (1348 et 1369).

Macé de la Baluaye (1383 et 1390).

Guillaume de la Couarde (1396 et 1405).

Guillaume Lagu (1440 et 1426).

Jehan de Boutouère (1431 et 1440).

Jehan Morel (1473).

Guillaume Brochart (1483).

Jehan de la Boutinière (1484).

Arthur du Gavre (1495 et 1502).

Guy Bernier (1540), † 10 décembre 1552.

Jehan Garnier (1563 et 1575).

Jean Guihot (1581 et 1593).

François Gratien (1596 et 1599).

Jean Moubesche (1604 et 1614).

Eustache Bricotte (1619 et 1642).

Mathurin Le Lièvre, sieur de la Pouardière (1653 et 1672).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. Maupillé, etc.

2. Voy. Bull. de l'Assoc. bret., III, 188.

3. *Guillaume du Mont*. En 1278, Riou du Mont, gardien des Frères Mineurs de Vannes, était exécuteur testamentaire de ce recteur de Fougères, mais nous ignorons la paroisse que gouverna ce dernier.

Léonard Reste (1677).

René Pannier, prêtre du diocèse, succéda, semble-t-il, au précédent; † vers 1715.

Jacques Hérambourg, prêtre d'Avranches, fut pourvu en 1715; † 1728.

Jean Ferron, prêtre du diocèse, pourvu le 24 mai 1728, résigna l'année suivante.

Jean Vallée, prêtre du diocèse, fut nommé le 15 juin 1729; † 12 juin 1773 et inhumé dans l'église, qu'il avait achevée; on grava sur son tombeau cette épitaphe : *Hic jacet Joannes Vallée hujus parochiæ rector, pastorum exemplar ultra fidem, sacras quas miraris ædes et æras extruxit et ornavit, egenosque sustentavit et dotavit, doctrina magnus, vigilantia pastorali major, religione maximus, terris desideratus, cælo maturus, obdormivit in Domino die junii XII, anno salutis MDCCLXXIII, ætatis LXXIX. Perenne hoc venerationis et amoris monumentum Sulpitiani paræci posuere*¹.

François Le Sainthomme fut pourvu le 30 septembre 1773; † 1790.

Pierre-Julien Beaulieu, vicaire à Saint-Léonard, fut pourvu le 7 juin 1790 et émigra à Jersey en 1793; réinstallé en 1803 et fait chanoine honoraire, il se démit en 1847; † 1828, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Michel Beaulieu (1817-1825).

Antoine Cotrel, chanoine honoraire (1825; † 1848).

Mathurin Gouyon, chanoine honoraire (1849-1872).

Isidore Douard, chanoine honoraire (1872-).

2° Recteurs de Saint-Léonard.

Jehan Marie (1407).

Thomas Bouessy (1433).

Jehan Lovesin (1447).

Jehan de la Chapelle (1457).

Olivier de Cérend (1461 et 1473).

Patry Le Bascle (1491).

Jehan Le Limousin (1502 et 1562).

Jehan Garnier (1563).

René Fétuet (1566), † 1568.

Pierre Sauldrays (1569) résigna en 1586.

Jean Bellon fut pourvu le 28 mai 1586.

Isaac Hamard (1590).

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

Vincent Eschard, sieur de la Motte (1597) ; † 22 janvier 1611.

Auguste Chevalier, sieur de la Pilais (1611) ; † 1618.

Jean Lescuyer (1618).

Robert Durand (1625), † 1641.

Jubien de Launay, sieur de la Bellandière, prêtre de Rennes, pourvu le 10 mai 1641, prit possession le surlendemain ; † 1665.

Valentin Chauvin fut nommé en 1665 ; † 1696.

René Menard, sieur de Peslaine, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1696 ; † 1731.

Georges-Alexis Bougret, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1731 ; † 6 novembre 1783.

Louis-François Piset, chanoine de Dol, fut pourvu le 27 janvier 1784 et se démit au mois de juillet suivant.

Joseph-Georges Meneust des Aulnays, pourvu le 22 janvier 1785, émigra à Jersey en 1793, fut réinstallé en 1803 et fait chanoine honoraire ; † 1813.

Noël Le Daen du Cosquer, chanoine honoraire (1813-1815).

Julien Gaultier, chanoine honoraire (1815-1850).

Joachim-Marie Hay de Bonteville, chanoine honoraire (1850-1854).

Julien Chesnay, chanoine honoraire (1854, † 1860).

Joseph Morlier, chanoine honoraire (1860, † 1873).

Antoine Joly, chanoine honoraire (1874-).

3° Recteurs de Rillé.

Frère Léonard Béglet, recteur de Saint-Éloi de Rillé (1516).

Pierre Sarcel, chanoine de Rennes (1552).

Frère Nicolas Masse, recteur de Saint-Éloi de Rillé (1569).

Nicolas Breillet, recteur de Saint-Éloi de Rillé (1604).

Frère Gilles Jouault, recteur de Notre-Dame de Rillé (1619 et 1632).

Frère Jean Salesse, recteur de Notre-Dame de Rillé (1650), résigna vers 1660.

Frère Henri Grisolet, prieur claustral de Rillé, prit possession en 1660 de la « cure de Notre-Dame de Rillé. »

Frère Jean Richer résigna en 1663.

Frère Guy Regnard, prieur claustral de Rillé, prit possession le 27 février 1663 du « vicariat perpétuel de Saint-Éloy de Rillé, desservi dans l'église abbatiale de Rillé. »

Frère N... Chaubert, recteur de Notre-Dame de Rillé (1669).

Frère N... Chambon (1676).

Frère L... Gaudouët (1677 et 1683).

Frère N... Pyart, sous-prieur claustral (1689) ; † 1697.

Frère N... Guérin, sous-prieur claustral (1697).

Frère N... de Lespine, sous-prieur claustral (1699).

Frère Guillaume Le Large (1701-1709).

Frère François Le Liepvre de la Villeguérin fut pourvu le 4 janvier 1710; † 1723.

Frère Henri Vignon, nommé le 31 juillet 1723, prit possession le 11 septembre et se démit en 1725.

Frère Antoine-Amable Borne, pourvu le 27 octobre 1725, se démit en 1730.

Frère Henri Vignon fut de nouveau pourvu le 23 novembre 1730 et se démit encore en 1745.

Frère Jean Perruchon, pourvu le 2 décembre 1745, se démit en 1751.

Frère Gabriel-Maurice Bordier, pourvu le 18 novembre 1751, se démit en 1753.

Frère Guillaume Morice, pourvu le 27 mars 1753, se démit en 1757.

Frère Pierre-Julien Bruyère de Kerbino, pourvu le 10 décembre 1757, gouverna jusqu'en 1762.

Frère André Pital, pourvu le 7 juin 1762, résigna en 1764.

Frère Guillaume-Alexandre Le Febvre, pourvu le 6 septembre 1764, se démit en 1767.

Frère Pierre-René-Félix Geslin, pourvu le 16 février 1767, résigna en 1772.

Frère Jean-Claude Chevron, pourvu le 10 septembre 1772, se démit en 1774.

Frère Louis-Alexandre de Saint-Leu, prieur claustral de Rillé, fut pourvu le 7 mars 1774; † 1782.

Frère Jean-Charles Miette de la Planche, prieur claustral de Rillé, pourvu le 16 avril 1782, se démit en 1784.

Frère Yves de Launay, prieur claustral de Rillé, fut pourvu le 13 mai 1784; il gouverna jusqu'à la Révolution, puis fut saisi et exécuté à Rennes le 4 juillet 1794.

FRESNAYE (LA)

Fraxinetum (1080), — *Fraxinaria* (1130), — *Fresneia* (1238), — *Freneya* (1319).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Cancale.

ORIGINES. — D'anciennes chartes nous apprennent que les abbayes de Saint-Florent, de Marmoutiers et du Tronchet, ainsi que l'évêque et le Chapitre de Dol, avaient au moyen-âge des intérêts dans la paroisse de La Fresnaye.

Vers l'an 1080, Hamon, fils de Main, pour l'amour de Dieu et le repos des âmes de ses parents et de Robert, son oncle, donna aux moines de Saint-Florent la part qu'il avait dans la dime de La Fresnaye, c'est-à-dire le quart¹. Les Bénédictins unirent cette dime à leur prieuré de l'Abbaye-sous-Dol. En 1238, l'official de Dol, choisi comme arbitre entre le prieur de l'Abbaye et l'évêque de Dol, au sujet des dîmes de La Fresnaye, décida que le prieur aurait la moitié de la dime de La Fresnaye partout où l'évêque dimerait en cette paroisse, excepté dans le fief Garegon et à Guenchars, mais que le prieur baillerait à l'évêque une mine de froment chaque année². Environ un siècle plus tard, Philippe, prieur de l'Abbaye, fit un nouvel accord en 1327 avec Guillaume, évêque de Dol; il fut alors convenu que l'évêque aurait désormais les deux tiers des dîmes de la paroisse, tant anciennes que novalles, et que l'autre tiers appartiendrait complètement au prieur; toutefois ce dernier renonça en faveur du prélat à 4 mines de froment qui lui étaient dues sur les dîmes de Carfantain³.

Mais si les moines possédaient dès le xi^e siècle les dîmes de La Fresnaye, ils n'avaient pas l'église de cette paroisse, qui était alors injustement détenue par des laïques. En 1130, Geoffroy, archevêque de Dol, grand ami des religieux de Marmoutiers, alla trouver un seigneur nommé Jourdain, fils

1. « *Hamo filius Maini dedit monachis Sancti Florentii partem suam decime de Frazineto, id est quartam partem, etc.* » (Arch. dép. de Maine-et-Loire, Livre blanc de Saint-Florent, 78.)

2. *Ibidem.* — D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent.*

3. D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, 298.

d'Alain, homme illustre et courageux, qui jouissait du cimetière de l'église de Sainte-Croix et Saint-Méen de La Fresnaye¹; il lui représenta « qu'il ne pouvoit pas, en conscience, le posséder et qu'il feroit beaucoup mieux de le donner à de si saints religieux. Il lui parla si efficacement que non-seulement ce seigneur céda le cimetière, mais donna encore à Marmoutiers 7 acres ou arpents et demi de terre qui le joignoient, une métairie et un droit de pêche sur le bord de la mer; ce qu'il fit du consentement de Marie son épouse, et de Jourdain et Alain ses deux fils. Le bon archevêque n'en demeura pas là; mais voyant que ce seroit peu à des religieux de posséder ce cimetière s'ils ne jouissoient aussi de l'église, il engagea le prêtre qui y desservoit, nommé Éven, homme très-saint, et le seigneur Eudes, fils de Geoffroy, qui y possédoient quelque chose, de tout abandonner aux religieux; ce qu'ils firent à sa persuasion, et même le seigneur Eudes ajouta à ce don 5 arpents de terre. Guillaume, échanson de l'archevêque, désirant aussi avoir part à cette bonne œuvre, joignit à cela 10 arpents de terre, et l'archevêque investit de tous ces dons Turgise, prieur de Saint-Malo-de-l'Île, en présence de plusieurs personnes de considération, tels que Guillaume de Combour, chanoine, et Gilduin, seigneur suzerain de Jourdain². »

Le prieuré de Saint-Malo-de-l'Île ayant disparu, comme l'on sait, par suite de la translation de la cathédrale d'Aleth à Saint-Malo, les moines de Marmoutiers unirent alors à leur prieuré de Combour leurs possessions de La Fresnaye; aussi, en 1319, l'abbé de Marmoutiers jouissait-il du patronage de l'église de La Fresnaye, dépendant alors du prieur de Com-

1. « Ego Gaufridus, etc... Jordanum filium Alani strenuum virum et illustrem conveni, quatenus cimilerium ecclesie S. Crucis et S. Mevanni de Fraxinaria quod quasi proprio et hereditario jure possederat, ecclesia Majoris Monasterii annueret; quod max. ut animadversit se injuste tenuisse concessit. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 364.)

2. D. Martène, *Hist. de Marmoutiers*, I, 76. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 364.

bour. En 1680, ce prieur déclara posséder à La Fresnaye le Grand Bailliage du Bourg et le Fief-au-Prieur; il se disait alors seigneur fondateur de l'église paroissiale et jouissait des dîmes du Grand-Trait de la Fresnaye, dont il laissait la moitié au recteur pour honoraires du service divin ¹.

L'abbaye du Tronchet avait aussi quelques droits, avon-nous dit, dans la paroisse de La Fresnaye; il est à remarquer, en effet, que cette abbaye fut vraisemblablement fondée par le fils du bienfaiteur de Marmoutiers à La Fresnaye, Alain, fils de Jourdain. En outre, en 1251, Geoffroy Labbé et Agathe, sa femme, donnèrent aux moines du Tronchet toutes les dîmes qu'ils possédaient à La Fresnaye dans le fief de l'Évêque, au Pré-Henry et dans le fief du Bouteiller de Dol ².

Quant à l'évêque de Dol, nous venons de voir qu'il avait des fiefs et des dîmes à La Fresnaye; mais, outre cela, la grande enquête faite en 1181 nous apprend que le domaine de l'Archevêque comprenait alors treize métairies sises en cette même paroisse ³; de ces terres, la Guibertière et la Renaudière existent encore voisines du bourg. Il semble aussi résulter de ce texte que La Fresnaye s'étendait alors du côté de l'Est jusqu'au Guioul, car parmi ces treize métairies l'enquête nomme « la métairie des Chanoines sur le Guioul » et « la métairie d'Étienne du Guioul. »

Enfin, d'après une bulle du pape Boniface VIII (1294-1303), le Chapitre de Dol possédait en La Fresnaye des prairies étendues dites prés aux Chanoines, et un autre domaine appelé la métairie de la vicomtesse Roianteline ⁴.

1. Arch. dép. d'Indre-et-Loire. — Arch. Nat., P. 1707

2. « Gaufridus Abe et Agatha uxor sua dederunt B. M. de Truncheto omnes decimas quas habebant sitas in feodo ven. patris Episc. Dol. et in prato Henrici et in feodo Buticellarii in parrochia de Fresnaya. » (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, XLI, 623.)

3. « XIII meterie in Fresnoia scilicet meteria Glaian, met. Berenger, met. Roberti Longi et Romber, met. Guibert, Ernauderia, met. Bornic, les Bursart, met. Canonico-rum super Guiol, met. Stephani de Guiol et L acre terre feudi Hardol, quod heredes Odonis de Muserian tenent. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 686.)

4. M. de la Borderie, *Revue de Bretagne et Vendée*, XXIX, 407-409.)

Quand vint la Révolution, le recteur de La Fresnaye déclara, le 21 février 1790, que son bénéfice avait un revenu brut de 1,930 liv. de rente, savoir : presbytère et jardin, estimés 90 liv. ; — le tiers des grosses dîmes, 1,200 liv. ; — les dîmes vertes, 500 liv. ; — les portions d'obiterie, 140 liv. Mais ses charges étaient élevées : 350 liv. pour la pension de son vicaire ; — 277 liv. pour les décimes ; — 70 liv. pour l'entretien des bâtiments ; — 400 liv. pour frais de la récolte des dîmes, etc. ¹

ÉGLISE. — De l'ancien édifice, dédié dès 1130 à saint Méen et à la Sainte-Croix, il reste encore quelques vestiges dans l'église actuelle : c'est une absidiole, en grande partie romane, qui se trouve aujourd'hui au Sud de la nef. Par ailleurs, l'église, en forme de simple croix, n'offre rien d'intéressant ; on y voit cependant quelques vieilles pierres tombales. En 1680, le prieur de Combour, se disant seigneur fondateur de cette église, y avait son « banc dans le chancel du côté de l'évangile et ses armoiries aux principales vitres ; » mais, au siècle dernier, le seigneur de Châteauneuf prétendait y jouir des prééminences, avec « droit d'écuson et de ceinture, » disant en outre que les droits de fondation appartenaient au seigneur du Pré-Henry. Nous voyons en effet, en 1734 et 1743, M. de la Chalotais, seigneur du Pré-Henry, prendre le titre de seigneur de La Fresnaye à cause de sa femme, Anne de Rahier, dame du Pré-Henry et de La Fresnaye ².

CHAPELLES. — *1° Saint-Maurice.* — Cette chapelle, située au village d'Autrouët, était fort ancienne et fondée de messes ;

1. Arch. du district de Dol.

2. Arch. Nat., P. 4707. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., B, 916, etc. — Nous ne savons où M. Marteville (*Dict. de Bret.*, I, 448) a pris que les droits de fondation de la paroisse appartenaient au possesseur de la Grand'Cour ; cette terre ne figure même pas parmi les maisons nobles en 1543.

elle était présentée par l'évêque de Dol, qui y nomma chapelain en 1713 Michel Vigour en place de Vincent Le Boulicaut, décédé. Le successeur de M. Vigour, Charles Gautier, prenant en 1741 possession de cette chapelle, fit observer qu'elle était alors « en très-mauvais état, la porte étant simplement barrée d'un morceau de coiron. » Louis Le Plat (1751) et Guillaume Josseaume (1788) en furent les derniers chapelains¹.

Il se tenait jadis à Saint-Maurice, le 22 septembre, une grande assemblée qui a été transférée de nos jours au bourg de La Fresnaye. — *Nunc* détruite.

2° *La Sainte-Trinité du Pré-Henry* dépendait du manoir du Pré-Henry (appelé parfois château de La Fresnaye), mentionné dès 1251 et appartenant en 1513 à Mahé Rahier. Guillaume Poulet, présenté en 1713 par Françoise de Rahier, dame du Pré-Henry, fut pourvu de cette chapelle et remplacé en 1718 par Gilles Maillard. M. de la Chalotais y nomma Jean Turmel (1734), Joseph Gallon (1755) et Anne Defolligné (1770). Le dernier chapelain, M. Le François, pourvu en 1776, déclara en 1790 que son bénéfice lui rapportait 24 boisseaux de froment et 6 chapons, mais qu'il devait dire 110 messes, payer 10 liv. de décimes et fournir 2 godets et un quart de froment au grand-chantre de Dol². — *Nunc* ruinée.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE LA FRESNAYE³.

Robert, « *Robertus presbyter de Fresneia* » (1181).

Julien Poulet paya en 1582, au Chapitre de Dol, 15 écus pour devoir d'annate.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Ibidem.* — *Arch. du district de Dol.*

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 486, 489, etc.

Ambroise Rivet (1608).

Julien Baron (1629).

Claude Texier, † vers 1640.

Jacques Percheron, prêtre de Chartres, bachelier en théologie, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu le 26 octobre 1640 et prit possession le 28; il résigna l'année d'après en faveur du suivant, avec rétention de 120 liv. de pension.

Pierre Roullé, prêtre de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome, prit possession le 26 janvier 1642.

Jean Allain, prêtre de Saint-Malo, remplaça le précédent et prit possession dès le 18 mai 1642.

François du Pesnay, docteur en Sorbonne (1680).

N... fit en 1698 enregistrer les armoiries suivantes : *d'azur à un calice d'or.*

François de Rémion, † 1710.

François Quérou, prêtre de Tréguier et docteur en théologie, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu le 16 août 1710; † 1735.

Jean-Baptiste Porin, prêtre de Bayeux, pourvu le 7 novembre 1735, résigna en 1738 en faveur du suivant.

Jean Le Tellier, prêtre de Saint-Malo, prit possession le 29 juillet 1738; † 1760.

François Pioche, prêtre de Dol, fut pourvu le 15 avril 1760 et se démit l'année suivante.

Jean-Baptiste Le Serf, prêtre de Dinan, pourvu le 4 mai 1761, permuta avec le suivant en 1767.

François Pioche, précédemment recteur de Notre-Dame de Dol, prit possession le 15 juillet 1767; † 1781.

Julien Duval, prêtre de Dol, pourvu le 3 août 1781, prit possession le 13; † 1790.

Joseph-Marie Roquet, prêtre de Dol, pourvu le 28 juillet 1790, prit possession le 1^{er} septembre.

Joseph-Marie Hamon (1803).

François-Pierre Goret (1803, † 1833).

Jean-Marie Lécarlatte (1833-1839).

Léonard Richard (1839-1861).

Étienne Jamet (1861, † 1883).

Henri Leguével (1883-).

GAEL

Guadel (799 et 1024), — *Wadel* (814), — *Gael* (1152).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Gaël était jadis une des localités les plus importantes du royaume domnonéen. Les légendes y placent dès le VI^e siècle Hoël, qu'elles appellent le roi des Bois, « *Rex Arboretanus*, » et Alain Bouchart fait de Gaël la capitale de la Domnonée. Ce qui est incontestable, c'est que Gaël, situé au milieu des vastes forêts du Poutrecouët, était une résidence royale qu'habitèrent successivement Juthaël, père de saint Judicaël, Judicaël lui-même, et plus tard Érispoë. L'emplacement de leur château apparaît encore sur le bord du Meu et tout près du bourg de Gaël¹.

Comme paroisse, Gaël est également d'une grande antiquité. Il est vraisemblable, en effet, que saint Méen, venant vers l'an 550 fonder un monastère appelé d'abord Saint-Jean de Gaël et, seulement après la mort du bienheureux fondateur, Saint-Méen, le construisit sur le territoire même de Gaël. Dès lors, on peut sûrement conclure que dès cette époque Gaël ne tarda pas à être érigé en paroisse, si il ne l'était pas auparavant déjà. Aussi, quand à la fin du VIII^e siècle l'abbaye de Saint-Méen, ruinée par les troupes de Charlemagne, se releva de ses ruines, le grand empereur, voulant réparer ce désastre, confirma-t-il tout d'abord les moines dans la possession de l'église et de la paroisse de Gaël². Son successeur, Louis-le-

1. A la restauration de la Bretagne au XI^e siècle, ce château vit naître la famille des sires de Montfort, dont le plus illustre, Raoul, contribua puissamment à la conquête de l'Angleterre. Il fut pris et démantelé par Du Guesclin en 1372.

2. « *Carolus Magnus concessit Deo et S. Judicælo ecclesiam de Guadel cum tota plebe.* » (O. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 3.)

Débonnaire, témoigna à son tour en 814 que l'abbaye de Saint-Méen se trouvait sur le territoire de Gaël, qu'il lui concéda à son tour¹.

La paroisse de Gaël devait donc avoir une très-vaste étendue au moyen-âge : elle renfermait le territoire des paroisses actuelles de Gaël, Saint-Méen, Muel et Le Bran, peut-être même celui des paroisses du Crouais, du Loscouët et de Saint-Onen. Cette immensité de territoire se comprend quand on se rappelle que d'épaisses forêts couvraient alors une grande partie de ce pays.

Quoi qu'il en fût, l'abbaye de Saint-Méen fut confirmée dans la possession de Gaël par le duc de Bretagne Alain, qui lui donna en 1024 l'église et le cimetière de Gaël, « *totam ecclesiam de Guadel cum toto cimiterio,* » et en 1292 par le pape Célestin III².

Nous avons parlé précédemment (Voy. tome II, 150) du prieuré de Gaël, que fondèrent en ce lieu les moines de Saint-Méen.

Deux trèves, Muel et Le Bran, dépendaient de Gaël avant la Révolution; elles ont été de nos jours érigées en paroisses.

Aux siècles derniers, les dîmes de la paroisse étaient également partagées entre l'abbé de Saint-Méen, le prieur de Gaël et le recteur du lieu. Ce dernier, M. Clouet, déclara en 1790 que la cure de Gaël valait 2,260 liv. à cause de son tiers des dîmes; mais sur cette somme il devait 1,452 liv., savoir : pension de trois vicaires, 1,050 liv.; — à l'abbé de Saint-Méen, 70 liv.; — aux religieux de Montfort³, 72 liv.; — au général de la paroisse, pour le presbytère et le jardin,

1. « *Domus ecclesiæ Sancti Mevanni et Sancti Judicaelis quæ est in loco nuncupato Wadel.* » (*Ibidem*, I, 223.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 359, 723.

3. Dès son origine, l'abbaye de Montfort avait reçu de ses fondateurs beaucoup de terres, fiefs et droits en Gaël, notamment un droit sur la vente de la viande aux halles de Gaël. (Voy. tome II, 637, 630.) En souvenir de ce dernier droit, l'abbé de Montfort pouvait encore en 1682 exiger, « au jour de l'Ascension, le premier quartier de mouton exposé en vente en la colne de Gaël. » (*Déclaration de Montfort.*)

80 liv.; — enfin, pour décimes, droits synodaux et entretien des bâtiments, 180 liv. Par suite, il ne lui restait qu'un revenu net de 808 liv. ¹

ÉGLISE. — On dit que l'église actuelle de Gaël, dédiée à saint Pierre, était à l'origine l'église priorale du lieu. L'on ajoute que les moines s'y réservèrent, en la cédant au recteur, une chapelle dont on a fait une sacristie². Toujours est-il que cet édifice est intéressant à cause de son architecture romane rappelant le xi^e siècle. Ce fut d'abord une simple nef, existant encore avec ses longues meurtrières et ses contreforts plats au Nord, terminée par un arc triomphal ouvrant sur le chœur; celui-ci a un chevet droit avec deux fenêtres aujourd'hui bouchées, et extérieurement trois contreforts plats. De cet antique vaisseau on a relevé au xv^e siècle la cõtale méridionale de la nef, ajourée maintenant de fenêtres flamboyantes; puis ont été ajoutées deux chapelles, l'une au Sud, rappelant le xv^e siècle, et l'autre au Nord, qui ne semble que du xvii^e. Cette chapelle méridionale était prohibitive, dit-on, au seigneur de la Chesnaye; elle montre encore, sculptées sur sa muraille, les armoiries des sires de Laval, qui possédèrent longtemps la terre de Gaël³, placées en supériorité au-dessus d'autres écussons devenus illisibles.

Les droits de seigneur fondateur, supérieur et prééminent de l'église, appartenaient, en effet, aux seigneurs de Gaël, qui avaient en ce temple un banc et un enfeu dans le chancel, une litre et leurs armoiries tant en bosse qu'en peinture.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. « La sacristie, très-belle, était autrefois la chapelle du prieuré. » (*Pouillé ms. de Saint-Malo en 1739-1767.*)

3. La seigneurie de Gaël appartient successivement aux familles de Montfort, de Laval, de la Trémoille, de Rosmadec et de Montigny. — Entre autres droits féodaux, le seigneur de Gaël avait ceux de soule le premier dimanche de carême, et de quintaine (dû par les vassaux de proche fief) et de bouhours (dû par ceux d'arrière-fief) le jour Saint-Jean-Baptiste. (*Déclaration de 1679.*)

Il est fait mention en 1641 de la chapelle du Fau, où les seigneurs de ce nom avaient leur enfeu, et en 1748 de celle du Rosaire. Outre la confrérie de ce nom, il y avait aussi celle du Saint-Sacrement; chacune d'elles jouissait vers 1750 de 25 liv. de rente. Enfin, la première pierre du maître-autel fut bénite le 20 novembre 1650.

La *Déclaration* du seigneur de Gaël en 1679 mentionne aussi l'usage suivant : « Les prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Méen sont particulièrement obligés, estant de coutume, d'apporter tous les ans, le lundy de la Pentecoste, les reliques de Monsieur saint Méen en l'église de Monsieur saint Pierre de Gaël avec la procession. »

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de Muel*, érigée en église paroissiale en 1803.

2° *Saint-Nicodème du Bran*, érigée en église paroissiale en 1820.

3° *Saint-Symphorien*. — Une tradition, qui ne nous paraît guère fondée, veut que cette chapelle ait été à l'origine l'église paroissiale de Gaël. Elle était certainement fort ancienne; le sire de Gaël s'en disait seigneur supérieur et fondateur et y avait ses intersignes. Le fameux d'Andelot (François de Coligny), seigneur de Montfort et de Gaël, présenta pour la desservir, vers 1560, François Morfouace, qui eut pour successeurs Yves Godet (1570) et Julien Berthelot (1583). Vers cette dernière époque les bénéfices des deux chapelles Saint-Symphorien et Saint-Luc furent réunis de façon à ne former qu'une seule chapellenie, possédée en 1640 par André Compadre, en 1642 par Claude de Grisonis, en 1679 par Charles Le Ny de Coatelez, etc. Ce chapelain était obligé la veille de la Saint-Symphorien, après avoir dit les vêpres de la fête en sa chapelle, de comparaitre devant les officiers du seigneur de Gaël pour y reconnaître ses droits et recevoir d'eux « une gaule blanche pour mettre la paix le lendemain à la foire et apaiser

les troubles qui s'y pourraient rencontrer¹. » Cette foire se tient encore à Gaël le 22 août, fête de saint Symphorien, mais il ne reste plus que l'emplacement de la chapelle dont nous parlons et du cimetière qui l'entourait.

4° *Saint-Luc*. — Cette chapelle, frairienne comme la précédente, était également présentée par le seigneur de Gaël; il se tenait à l'entour, à sa fête patronale, le 18 octobre, une foire qui existe encore. Nous venons de dire que dans les derniers siècles le même chapelain desservait cette chapelle et la précédente. Indigente de réparations en 1744, la chapelle Saint-Luc a été détruite.

5° *Saint-Jacques de Louya* dépendait, dit-on, d'un ancien hôpital (Voy. tome III, 287); le seigneur de Gaël y avait les droits de fondation, supériorité et prééminences.

6° *Saint-Hubert de la Gallonais* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1513 à Jean des Salles. En 1661, Jeanne Guyomar, veuve de Gilles des Salles, sieur de la Gallonais, promit de faire bâtir une chapelle près de sa demeure et y fonda une messe tous les dimanches; l'évêque de Saint-Malo approuva cette fondation le 20 septembre 1661, et la chapelle était achevée en 1669, époque où l'on y fit un mariage. Le 12 juin 1683, la fille de la fondatrice, Magdeleine des Salles, augmenta la fondation de sa chapelle de la Gallonais, dont furent pourvus Julien Perruchet, René Clouet (1720) et François Forestier (1774)². D'après quelques-uns, c'est au culte de saint Hubert, honoré à la Gallonais, que l'on doit rattacher l'eau dite de Gaël, guérissant de la rage. Il paraît du moins que cette eau, distribuée par le recteur de Gaël, n'est point extraite d'une fontaine particulière, comme on est porté à le croire.

7° *Sainte-Suzannè du Plessis-au-Prévôt*. — Ce manoir du Plessix était le gage féodé du prévôt de Gaël; l'officier de ce

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Déclaration de Gaël en 1679.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

nom en 1679, Jean Hervy, sieur du Gravot, fonda en décembre 1682 des messes dans la chapelle de son manoir du Plessix-au-Prévôt, se proposant de rebâtir ce sanctuaire, qui menaçait ruine; l'évêque approuva cette fondation le 13 avril 1683. Cette chapellenie fut augmentée en 1694 par Julienne Pambouc, veuve de Pierre Davy. Guillaume Simon, chapelain du Plessix, ayant résigné ce bénéfice, y fut remplacé en 1697 par Mathurin Dorbot¹.

8° *La Sainte-Famille de la Ville-Roux*. — En 1700, Mathurine de la Corbinière et Guillaume Charpentier, sieur de la Ville-Roux, son fils, bâtirent une chapelle à la Ville-Roux en l'honneur de la Sainte-Famille et y firent une fondation de messes qu'approuva l'évêque de Saint-Malo le 12 juillet 1701². — Encore debout.

9° *Chapelle des Rosais*. — Philippot des Salles en 1440, et Gilles des Salles en 1513, possédaient la maison noble des Rosais. La chapelle bâtie près de ce manoir était fondée de messes en 1764; on y venait en procession pour avoir de la pluie, et les dévots pèlerins y buvaient l'eau d'une fontaine voisine. — *Nunc* ruinée.

10° *La chapelle du Fau* dépendait du manoir de ce nom, appartenant aux xv^e et xvi^e siècles à la famille du Fau. — *Nunc* détruite.

11° *La chapelle de Cojalle* dépendait du manoir de ce nom, appartenant dès 1440 à J. Rouxel. — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Gaël*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 150³.)

HÔPITAL ET LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 287.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 619 et 660.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.*

3. Prieurs de Gaël omis : *François de Complude* (1542), — *Hervé Bahuan* (1555), *N... Rodigues* (1642).

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.
 FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 660.

RECTEURS DE GAEL¹.

Jehan du Breil, † vers 1570.

Jehan Bourget fut pourvu le 16 février 1574 et résigna en 1573.

Pierre Allain prit possession le 23 septembre 1573; † 1584.

Jean Lecomte, pourvu le 24 mars 1584, résigna l'année suivante.

Jean de la Motte fut pourvu par l'archevêque de Tours en 1582, malgré les prétentions de François Rogier et de François Le Moyne; il résigna en 1588.

Jean Gain prit possession le 10 juin 1588 et résigna en 1594.

François Turmeau, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 29 septembre 1594; il devint chanoine et chantre de Saint-Malo en 1612 et résigna en 1614 en faveur du suivant.

Laurent Turmeau prit possession le 4 mai 1614; † 1629.

René Le Sage fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 24 mai 1629, mais l'évêque de Saint-Malo nomma Antoine Houppin le 16 septembre suivant.

Julien Cochet résigna en 1632.

Vincent Primaigner, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 13 janvier 1633; de son temps, « noble enfant Messire Mathurin des Salles » posa en 1639 la première pierre du presbytère; † 1634.

Pierre Aubry, pourvu en cour de Rome, prit possession le 31 décembre 1634.

N... Truillot du Pelineuc possédait en 1679 une portion de la maison noble de la Haye-Goulu.

Jacques-Abraham de la Framboisière fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or au lion de sable*; il résigna en 1735.

François-Charles Guyot du Chesne fut pourvu le 10 novembre 1735; il devint aussi prieur de Gaël en 1733; † 1786.

Mathurin-Jean Clouet, pourvu le 24 novembre 1786, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; il se retira ou mourut vers 1805.

Mathurin Éon (1805-1848).

Jean-Joseph Lorre (1848-1864).

Frédéric Briand (1864-1870).

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.*

Jean-Marie Marsolliau (1870-1877).

Joseph Ruault (1877-)..

GAHARD

Ecclesia de Guahardo (1093), — *Guaart* (1197), — *Gahardeium* (1248), — *Gahart* (1273), — *Guahardum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Rien ne prouve, comme le dit Ogée (*Dict. de Bret.*, I, 301), que la paroisse de Gahard ait été fondée par le duc Alain Fergent vers l'an 1093; en racontant les origines du prieuré de Gahard (Voy. tome II, 397), nous avons démontré que ce monastère était beaucoup plus ancien; or, la paroisse avait dû naître de bonne heure à l'ombre du couvent, et nous croyons que Gahard est une des plus vieilles paroisses du diocèse de Rennes.

Nous ne reviendrons pas sur cette histoire des commencements du prieuré de Gahard, qui est en même temps celle de la paroisse de ce nom; nous dirons seulement que l'annotateur d'Ogée a commis à son tour une grosse erreur en admettant que les ducs de Bretagne chassèrent les religieux de Gahard et confisquèrent leur monastère au profit des évêques de Dol, et que ces derniers reconstruisirent la maison priorale actuelle. (*Dict. de Bret.*, I, 302.) Jamais les évêques de Dol n'ont possédé Gahard; l'un d'eux, Charles d'Espinay, fut bien prieur commendataire de Gahard au xvi^e siècle, mais ce n'était pas comme évêque de Dol qu'il jouissait de ce prieuré, dont il était pourvu d'ailleurs avant d'être prélat.

Dès vers l'an 1030, Guérin, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de Gahard; Her-

bert, l'un de ses successeurs, fit la même chose en 1197, reconnaissant aux religieux de ce monastère tous leurs droits sur l'église Saint-Exupère de Gahard, ses dîmes et ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Exuperii de Guaart cum decimis et pertinenciis suis* ¹. » Jusqu'au moment de la Révolution, l'abbaye de Marmoutiers conserva ses droits sur Gahard.

Aussi le recteur de Gahard fut-il nommé par l'abbé de Marmoutiers jusqu'à l'époque de l'extinction de ce titre abbatial; en 1646, il n'avait qu'une portion congrue de 450 liv., le prieur jouissant de toutes les dîmes de la paroisse. Celle-ci était à la même époque divisée en six traits : la Ville, — Moré, — Riquelon, — Burette, — le Champ-aux-Moines — et le Val-Joie.

ÉGLISE. — De toute antiquité, et dès les x^e et xi^e siècles, l'église de Gahard a été dédiée à saint Exupère, évêque de Toulouse. Mais c'est encore par erreur que l'annotateur d'Ogée a dit que l'église actuelle de Gahard était jadis « l'ancienne église du prieuré » (*Dict. de Bret.*, I, 302); nous donnerons à l'instant la preuve du contraire.

Cette église, qui semble avoir toujours été paroissiale, se compose d'une nef romane dont les arcades en plein cintre et très-grossières sont surmontées de petites fenêtres du xii^e siècle, en partie bouchées à leur base. Deux collatéraux ont été ajoutés, en effet, à cette vieille nef. Celui du Nord a dû être commencé en 1405, comme le prouve l'inscription gothique suivante qu'on lit sur la porte septentrionale² : *Lan mil quatre cens et cinq*. Cette inscription, disposée en arc de cercle, est accompagnée d'un buste d'évêque, que quelques-uns ont cru être celui d'un évêque de Dol, mais qui est tout

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 360. — *Bull. de l'Association bretonne*, III, 244.

2. Et non pas occidentale, comme le dit le *Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vil.*, IX, p. XLVI.

simplement, croyons-nous, celui du patron, saint Exupère. Le mur de la façade occidentale est bien plus moderne; on a conservé devant, toutefois, un porche gothique qui semble bien du commencement du xv^e siècle. L'intertransept supportant le clocher affecte encore la forme romane, mais il a été au xv^e ou xvi^e siècle remanié et orné extérieurement d'une tourelle à escalier offrant un aspect assez pittoresque. Le chœur, à chevet droit, n'a pas de fenêtre au fond, parce qu'il est accolé à l'ancien logis prioral, mais il est accompagné au Nord d'une vieille chapelle probablement prohibitive et convertie aujourd'hui en sacristie. Au Sud de la nef est l'ancienne sacristie, appelée la Trésorerie, et renfermant un joli coffre antique de style flamboyant, très-artistement sculpté. Des anciennes verrières décorant autrefois l'église il ne reste plus qu'une représentation du Père-Éternel, vêtu en pape, entouré d'anges et bénissant de la main droite.

Tous les droits honorifiques de fondation, supériorité et prééminences, appartenaient jadis en cette église au prieur de Gahard, seigneur de la paroisse.

En 1685, il est fait mention dans l'église de Gahard de la chapelle Sainte-Barbe; la confrérie du Rosaire y fut établie dès le 8 septembre 1632. Signalons enfin dans le cimetière un vieux calvaire en granit dont le fût très-élançé supporte, sous un même dais ou toit, d'un côté le Christ, Notre-Dame et saint Jean, et de l'autre un évêque, probablement saint Exupère ou saint Martin, accompagné de deux religieux.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale de Gahard.* — La preuve certaine que l'église actuelle de Gahard n'était pas l'ancienne église priorale du lieu se trouve dans ce qui suit : Au mois de mai 1784, le roi donna des lettres patentes autorisant le prieur de Gahard, alors Jean-Baptiste du Voisin, à démolir « le bâtiment qui servait autrefois de logement aux religieux, ainsi que la chapelle dudit prieuré. » Les mêmes lettres fai-

saient remarquer que « ladite chapelle servant autrefois aux religieux, et dans laquelle on n'a fait aucun service depuis la suppression de la conventualité, est presque entièrement en ruines¹. » Voilà bien la véritable église priorale de Gahard, ruinée dès avant 1784, et abandonnée à cette époque depuis longtemps déjà. Quant à sa position, il est évident qu'elle était dans le cimetière actuel, qu'avoisinent le prieuré et un chemin portant le nom de chemin de la Chapelle; au reste, les vieillards disent encore que leurs pères ont vu debout les ruines d'une église en ce lieu.

2° *Saint-Fiacre*. — Cette chapelle se trouvait dans le bois du même nom; en 1677, les paroissiens de Gosné y vinrent en procession. — *Nunc* détruite.

3° *Saint-Léonard de Borne*. — Il est fait mention dès le XII^e siècle du bois de Borne, « *silva Bornus*, » que Raoul Le Large donna à cette époque aux moines de Gahard. En 1580, la chapelle de Saint-Léonard se trouvait en ce bois, qui appartenait alors au seigneur d'Andouillé.

Déjà fréquentée par les pèlerins, cette chapelle avait son assemblée aux fêtes de la Pentecôte, et ces jours-là le seigneur d'Andouillé y jouissait d'un droit de bouteillage sur tous les « vendants vins, cidres et autres breuvages. » De plus, le chapelain de Saint-Léonard devait le mardi de la Pentecôte, à ce même seigneur, « un mouton avec sa laine et une somme de 5 soulds monnoie². »

Cette chapelle n'existe plus, mais l'on raconte dans le pays une légende assez singulière sur un prétendu saint Lénard dont on montre le tombeau à l'entrée du bois de Borne. (Voy. *Contes de Haute-Bretagne*, par M. Sébillot, 343.) Quoique cette tombe soit en Andouillé, nous ne doutons pas que sa légende ne se rattache au vieux sanctuaire voisin de Saint-Léonard.

1. Arch. du Parlement de Bret.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

PRIEURÉ. — *Gahard*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 397¹.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 492.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — En 1685, il est fait mention d'un Bureau de bienfaisance établi à Gahard en faveur des pauvres de cette paroisse.

RECTEURS DE GAHARD².

François Béon (1604).

Jean Le Coq (1610).

Jean Le Moynes, recteur en 1623, résigna et demeura à Gahard, où il baptisait encore en 1632.

René Le Coq, recteur et official en 1634; † 1644.

Michel Guillouays, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu par l'évêque le 30 août 1644; mais le prieur de Gahard nomma lui-même Pierre Rocher, prêtre de Gahard, qui prit possession le 8 septembre 1644, se prétendant pourvu *pleno jure* par ladite nomination, Gahard étant *nullius diocesis*³. Michel Guillouays prit toutefois lui-même possession et se maintint seul recteur.

Jean Crespel, recteur en 1650, résigna au bout de quelques années; † 1692 et inhumé dans l'église.

Guillaume Piette, recteur en 1657, résigna à son tour; † 1711 et inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa tombe, portant cette inscription : *Cy gist le corps de M^{re} Guill. Piette rect. et official de Gahard... 1711. Memento mei.*

Julien Ruffault fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois quinte-feuilles de même*; † 1704.

Jean-Étienne de Vaux, diacre de Paris et bachelier en Sorbonne, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers et pourvu le 28 janvier 1702; il résigna l'année suivante.

François Loynet fut nommé en 1703.

Joseph Godefroy, se prétendant pourvu, céda ses droits en faveur du suivant en 1705.

Pierre Petrel, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 28 février 1705.

1. Prieur omis : *Payen de Dinan* (1431).

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

3. Sur ce privilège de la paroisse de Gahard, voy. tome II, 399.

François Turmel, prêtre du diocèse, était recteur vers 1720; † 1743.

Vincent Gardais, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 décembre 1743; † 1756.

Pierre Godefroy, pourvu le 28 décembre 1756, reconstruisit le presbytère en 1759.

Michel de la Marche, † 1764.

Gilles Freslon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 31 juillet 1764; † 1784.

Charles-François Boulanger, pourvu le 18 janvier 1784, se démit en 1783.

François-Michel Petitpain, pourvu le 6 décembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Mathurin Tricault (1803-1820).

François-Henri Martin (1820-1822).

Jean-Mathurin Leduc (1822-1828).

Yves Tupin (1828-1829).

N... Robinault (1829-1844).

Clément Marchand (1844-1854).

Toussaint Bourdois (1854-1862).

Jean-Marie Chauvin (1862-).

GENNES

Gena (1065), — *ecclesia de Genis* (1299 et 1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — En racontant les origines du prieuré de Gennes, nous avons dit que la paroisse de ce nom existait dès le XI^e siècle et que son église, tombée en main laïque, fut donnée vers 1065 à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. (Voy. tome II, 556.) Marbode, évêque de Rennes, confirma en 1108 les religieux de ce monastère dans la possession de l'église de Gennes, dont le recteur fut présenté jusqu'à la Révolution par l'abbé de Saint-Serge.

En 1790, M. Gouin, recteur de Gennes, déclara que son bénéfice consistait en un presbytère et son pourpris, composé d'un jardin et de 2-journaux de terre; — en une autre petite terre de 7 journaux, affermée 150 liv., — et dans le tiers des dîmes de la paroisse, le prieuré de Goulias jouissant des deux autres tiers. Le total du revenu brut de la cure de Gennes était de 1,800 liv., mais les charges le réduisaient à 1,300; ces charges étaient la pension de l'un des vicaires, — 16 boisseaux de seigle dus à l'abbaye de la Roë, — 8 boisseaux de froment dus au prieur de La Celle-Guerchoise, — 6 boisseaux de seigle dus au prieur de Saint-Germain-du-Pinel, — 60 liv. de décimes, — 70 liv. pour entretien des bâtiments, etc.¹

ÉGLISE. — Dès le XI^e siècle, l'église de Gennes nous apparaît dédiée à Saint-Sulpice, « *ecclesia Sancti Sulpitii de Gena*². » L'édifice actuel est de la dernière période ogivale, c'est-à-dire du XVI^e siècle; il se compose de trois nefs séparées par des colonnes de forme octogone, supportant des arcades en plein cintre; il est assez régulier, parce que la tour occupe le bas du collatéral du Nord; les pignons aigus et les clochets ornements du Sud ont été restaurés naguère et offrent quelques jolis détails de sculpture. Sur la façade occidentale est un porche de la renaissance composé d'arcades en plein cintre assez élevées et surmontées de frontons triangulaires d'original aspect. A l'intérieur, on voit cinq autels avec retables du XVII^e siècle, ornés de colonnes en marbre, de grosses guirlandes et de frontons. Près du porche est une jolie croix de cimetière, ancienne et en granit; elle présente à son centre un quatre-feuilles où sont figurés d'un côté le Christ, de l'autre un personnage qui doit être la Sainte Vierge ou saint Sulpice.

Dans cette église furent érigées les confréries du Saint-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 496.

Sacrement en 1655, du Rosaire en 1709 et du Scapulaire en 1787.

Les droits de fondation et de prééminence appartenaient jadis en cette église au seigneur de la Motte de Gennes ; la famille de Denée, remontant au xi^e siècle, posséda longtemps cette terre, et Olive d'Erbrée, femme de Jean de Denée, seigneur en 1492 de la Motte de Gennes, fit par testament plusieurs fondations dans l'église de Gennes¹. Au siècle dernier, François-Annibal Morel jouissait de ces droits seigneuriaux en qualité de seigneur de la Motte de Gennes (1739).

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Laurent*, dépendant du prieuré de Goulias.

2^o *Saint-Jovin*. — Bâtie dans le xviii^e siècle au milieu du grand cimetière isolé de l'église, cette chapelle est due à la piété de Julien Rubin, sieur de la Grimaudière ; elle est entretenue, mais non desservie ; on y vient en pèlerinage surtout le 1^{er} juin.

3^o *Saint-Méen*. — C'est plutôt un simple oratoire qu'une chapelle ; il est situé dans le bas du bourg, près de la fontaine de Saint-Méen, et l'on y vient en procession au Sacre et aux Rogations.

4^o *La chapelle de la Motte de Gennes* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1513 à Jean de Denée ; elle se trouvait dans le château même. Peut-être fut-elle construite pour Gabriel Morel de la Motte, fils du seigneur de la Motte de Gennes et chanoine de Rennes, mort en odeur de sainteté en 1772.

PRIEURÉS. — 1^o *Gennes*, 2^o *Goulias*, membres l'un et l'autre de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. (Voy. t. II, 556 et 559.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

1. Du Paz, *Hist. général. de Brét.*, 567.

HÔPITAL — fondé de nos jours et tenu par les Sœurs de la Providence de Ruillé.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 415, 619 et 651.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 677.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE GENNES¹.

Hodeman vivait vers 1065. (Voy. tome II, 557.)

Foulques, neveu de Jean Rebours, abbé de Saint-Serge, prêta serment de fidélité entre ses mains le 1^{er} mai 1301.

André de Brumecé fit le même serment le 7 octobre 1302.

Raoul Le Fèvre s'engagea de la même façon le 7 octobre 1305.

François de Gennes, recteur dès 1500, devint en 1503 chapelain de Saint-Étienne de Vitré, puis chanoine de cette ville; † à Vitré le 6 août 1509 et inhumé le 10 en l'église de la Magdeleine.

Robert Cholet, fils d'André Cholet, sieur de la Mériaux, docteur en droit, protonotaire apostolique, chanoine de Nantes et de Vitré, prieur d'Oudon, recteur de Saint-Cyr-en-Retz, Availles, etc., fut encore recteur de Gennes; † à Nantes le 25 décembre 1513 et inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame, où il avait fondé une chapellenie.

Jean Gentil résigna vers 1533.

Bertrand Lambert fut présenté par l'abbé de Saint-Serge en 1533.

Jean Ronceray (1604).

P. Mouézy (1610).

Jacques Guy, † à Gahard en 1631.

René Thébault succéda au précédent de son vivant, car il paraît recteur dès 1629; † septembre 1646.

Guillaume Robineau (1650); † âgé de soixante-trois ans, le 5 mai 1681.

Gilles des Hayes fut pourvu en 1681; † 1706.

Pierre Le Retz, prêtre de Vannes, fut pourvu en cour de Rome en 1706, sur la résignation du précédent, mais il dut céder de bonne heure la place au suivant.

Claude Turpin, prêtre d'Avranches, présenté par l'abbé de

¹ Cart. Sancti Sergii Andeg. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Rép. au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Saint-Serge, fut pourvu vers 1707 ; il permuta avec le suivant en 1716.

Charles-Simon. Le Capitaine, prêtre de Léon, précédemment recteur de Bourgbarré, fut pourvu en 1716 ; † 1719.

Jean Cherruel, prêtre du diocèse, pourvu le 27 octobre 1719, se démit en 1735 ; † âgé de cinquante-huit ans, le 16 mars 1744, et inhumé le 17 dans le sanctuaire.

Pierre Geslin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 8 octobre 1735 ; † âgé de soixante-et-un ans, le 13 novembre 1757, et inhumé le 14 dans la chapelle du grand cimetière.

Pierre Carré de Launay, prêtre de Paris, fut pourvu le 8 novembre 1758 ; † à Angers, âgé de cinquante ans, le 28 novembre 1763, et inhumé au cimetière Saint-Julien de cette ville.

Joseph-Dominique Dupont fut pourvu, sur la résignation du précédent, le 21 décembre 1763, et prit possession le lendemain ; il résigna lui-même en 1777 ; † à Martigné-Ferchaud, âgé de cinquante-six ans, le 12 août 1781.

François-René Peltier des Tertres, pourvu le 11 août 1777, prit possession le 13 et résigna en 1782.

Jean-François Leziart de la Villorée, fils de Georges Leziart, seigneur de la Villorée, et de Suzanne de Bailleul, épousa en 1765 Louise Gourdel de Keriolet ; devenu veuf, il se fit prêtre en 1775 et fut pourvu de la cure de Gennes le 27 février 1782 ; il résigna en 1786 ; † à Beauregard, dans le bourg de Gennes, le 11 juillet 1787, âgé de cinquante-deux ans, et inhumé dans la chapelle du grand cimetière.

Pierre-François Jouin, pourvu le 28 décembre 1786, gouverna jusqu'à la Révolution ; obligé de se cacher pendant la tourmente, il ne quitta pas sa paroisse et y fut réinstallé en 1803 ; † 6 janvier 1814, en odeur de sainteté.

Pierre Malœuvre (1814, † 1843).

Thomas Certenais (1843-).

GÉVEZÉ

Gerveize (1180), — *Gervezeyum* (1282), — *Gevezeyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

ORIGINES. — La paroisse de Gévezé existait au XII^e siècle, car à cette époque Hamelin Bérenger en fut recteur. Ce personnage devint chanoine et trésorier de Rennes vers 1180 et légua en mourant au Chapitre de Rennes, pour son obit, deux quartiers et une mine de seigle de rente à prendre dans les dîmes de Gévezé¹.

Il est vraisemblable que cette paroisse est fort ancienne et qu'elle fut donnée de bonne heure par l'évêque de Rennes à son Chapitre; elle devint ainsi un bénéfice monocolaire présenté par le chanoine jouissant de la douzième prébende de Rennes.

D'après le *Rolle diocésain ms.* de 1646, le recteur de Gévezé avait 1,200 liv. de revenu, mais il était tenu de payer certaine rente au Chapitre de Rennes; la déclaration de 1790 montre, en effet, qu'il jouissait du tiers de toutes les dîmes; le reste de ces dîmes appartenait, à cette dernière époque, au Chapitre, à l'évêque de Rennes et à l'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois; le Chapitre en retirait 944 liv. et l'évêque 250^s seulement; nous ignorons les revenus de l'abbesse².

La fabrique de Gévezé possède trois beaux volumes de *Livres de comptes* rendus par les trésoriers aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

ÉGLISE. — C'est un édifice du XVI^e siècle, formant une simple croix, mais les fenêtres en ont été remaniées depuis. Les portes sont ornées de colonnettes et de choux; les sa blières présentent plusieurs figures grotesques tant d'hommes grimaçant que d'animaux satyriques. Un porche de la renaissance, au Sud, est malheureusement incomplet, et la grande fenêtre du chevet a été bouchée. Quant à la tour, bâtie en

1. *Diurnal des obits de la cathédrale de Rennes.* — *Necrol. Sancti Petri Redon.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 23.

briques, elle ne date que d'une trentaine d'années; elle a remplacé une autre tour construite en 1616. On voit enfin quelques dalles armoriées, mais illisibles, dans cette église dédiée à sainte Justine; la fontaine de cette sainte se trouve au bas du bourg.

Au XVII^e siècle, le seigneur de la Thébaudaye prétendait jouir des prééminences en l'église de Gévezé, et il y avait son banc et son enfeu armoriés joignant le chanceau du côté de l'évangile; le seigneur des Mesnils avait les siens vis-à-vis, du côté de l'épître; le seigneur de la Bourdonnaye jouissait d'une tombe devant l'autel de Notre-Dame; enfin, le seigneur de la Rivière-Tixue et celui du Breil possédaient également des enfeux, et dans le chanceau se trouvait, en 1623, le tombeau des recteurs de Gévezé.

La confrérie du Saint-Sacrement était seule érigée en 1691 dans l'église de Gévezé, mais en 1703 Gilles de Lescu, comte de Beauvais, et Marguerite du Bouilly, sa femme, firent une donation pour y procurer l'érection de la confrérie du Rosaire.

Plusieurs fondations existaient d'ailleurs dans cette église : en 1501, Guillaume de Sévegrand, prêtre, y fonda la chapellenie du Puits; en 1619, Alain de Taillefer y fit la fondation du pain bénit, etc., etc.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de Beauvais*, bâtie près du manoir de ce nom¹, fut fondée, par acte testamentaire du 14 novembre 1647, de deux messes hebdomadaires, le mercredi et le vendredi, par Gilles de Lescu, seigneur du Colombier et conseiller au Parlement².

2^o *La chapelle de la Croix*, fondée d'une messe par semaine et présentée par les paroissiens, est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)*.

3^o *La chapelle du Domaine* appartenait en 1691 à M. du

1. Beauvais, châtellenie d'ancienneté, successivement aux d'Acigné, aux Bourgneuf et aux de Lescu, fut érigée en comté en 1680 pour Gilles de Lescu.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 43.

Chesnay-Thébault, mais le général déclara à cette époque qu'elle n'était pas desservie.

4° *Saint-Charles des Mesnils*. — Cette chapelle dépendait du manoir des Mesnils, appartenant en 1448 à Bertrand Piédevache. Le 18 novembre 1498, Thomas de la Motte, seigneur de Rembaud, y fonda une messe par semaine et donna la présentation de cette chapellenie au seigneur des Mesnils, alors Briand Piédevache. Jean-Baptiste de Lescu fut pourvu en 1692 de ce bénéfice, vacant par la mort de Julien Carré¹.

En 1728, la chapelle des Mesnils menaçait ruine, et François de Lescu, seigneur de Beauvais et des Mesnils, fit desservir les messes de fondation par Gilles Le Sage dans la chapelle de Beauvais. A cette époque la fondation consistait en une messe le jeudi et valait 90 liv. de rente. En 1771, la chapelle des Mesnils n'existait plus.

5° *La chapelle de la Haute-Provostaye* est mentionnée en 1630. Macée Marot, dame des Provostayes, y fonda, le 10 février 1635, trois messes par semaine, lundi, mercredi et vendredi, pour le repos de l'âme de son premier mari, le feu seigneur des Provostayes. Le lendemain, le fils de cette dame, Sébastien Durand, sieur des Provostayes, approuva la susdite fondation et présenta Georges Hélaudais, prêtre, pour la desservir². On montre encore l'emplacement et le cimetière de cette chapelle, sécularisée dès 1691.

6° *La chapelle de la Molletaye* figure dans la déclaration des chapelles domestiques faite en 1691; elle appartenait alors au sieur des Touches-Boucquay, mais n'était pas desservie.

7° *La chapelle de la Rivière-Tixue* dépendait du manoir de la Rivière, appartenant en 1448 à Bertrand de Tixue; elle était fondée de deux messes par semaine et dotée de quelques dimes. En 1636, Françoise de Châteaubriand, dame de la Rivière-Tixue, et femme de Gilles de Quénouard, y nomma

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 43.

2. *Ibidem*.

chapelain André Simon, chanoine de Rennes. En 1649, Gilles de Taillefer, seigneur de la Rivière-Tixue, présenta Charles du Jardin pour desservir à son tour cette chapelle, qui cessa de l'être vers 1691¹. — *Nunc* démolie.

8° *La chapelle de Sévigné* était située à l'Est de ce manoir, appartenant en 1427 à Bertrand de Saint-Jean. Françoise Le Gouvello, veuve de Gabriel Pépin, seigneur de Sévigné, y fonda le 3 mai 1689 deux messes par semaine, le lundi et le vendredi, et dota cette chapellenie de 95 liv. de rente. Hyacinthe Pépin, seigneur de Sévigné, présenta Jean Guesdon en 1718 et Pierre Guihard en 1720 pour desservir les messes de sa chapelle, mais elles se disaient alors aux jours de dimanches et fêtes². — *Nunc* démolie.

9° *Saint-Pierre de la Thébaudaye*. — Cette chapelle, bâtie au Midi de la cour de ce manoir et signalée en 1680, n'était plus desservie en 1691. Pierre Hévin, seigneur de la Thébaudaye, et Jeanne Le Moyne, sa femme, la dotèrent de 60 liv. de rente, le 12 juillet 1718, et y fondèrent une messe pour tous les dimanches et fêtes.

Dédiée à saint Pierre et à sainte Anne, elle fut réconciliée le 1^{er} août 1718 par le recteur de Gévezé³. M. Léon en fut le premier chapelain en 1718 et eut pour successeurs Jean Gibet en 1737 et Jean Bigarré en 1748. — *Nunc* ruinée.

10° *Notre-Dame*, oratoire moderne des Sœurs de l'Immaculée-Conception.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 416 et 574.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 43.

2. *Arch. paroiss.* — *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)*.

3. Communication de M. Saulnier, conseiller à la Cour.

RECTEURS DE GÉVEZÉ¹.

Hamelin Bérenger (XII^e siècle).

Jean de Launay, chanoine de Rennes (1584 et 1595).

Thomas Paris résigna le 23 octobre 1639 en faveur du suivant.

Louis Paris, prêtre de Rennes, pourvu le 29 mars 1640, prit possession le 1^{er} avril, mais fut obligé de se retirer devant le suivant.

Pierre Laurent, pourvu également vers 1640, devint chapelain des SS. Côme et Damien à la cathédrale de Rennes, et mourut en cette ville; inhumé le 22 avril 1650 dans le cimetière de Gévezé.

Gilles Le Bauldrier (1650 et 1674).

Jean Hallou (1683) fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'or à un cœur de gueules ailé d'azur, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Pierre de Lourmel, † 1702.

Pierre-Joseph de Lourmel, prêtre de Rennes, fut pourvu le 13 juillet 1702; † vers 1730.

Joseph Morlais, prêtre du diocèse, succéda au précédent le 19 janvier 1730 et gouverna jusqu'en 1749.

Étienne Berland, licencié en droit, fut pourvu le 9 janvier 1750; † 1753.

Nicolas-Jacques du Liepvre, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 juillet 1753; † 24 avril 1786.

Pierre-Louis Feudé, pourvu le 25 avril 1786, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-Louis Beuchère (1803, † 1835).

Michel Pichot (1835-1846).

Joseph Morlier (1847-1852).

Jean Dauvergne (1852, † 1864).

Henri Charil des Mazures (1864-1874).

Joseph-Marie Mauduit (1874-1878).

Julien Maréchal (1878-).

GOSNÉ

Gosneyum (1516), — *Gousné* (1608).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Nous ignorons les commencements de cette paroisse, mais les vestiges d'architecture romane que l'on rencontre encore dans son église semblent prouver qu'elle existait dès les XI^e et XII^e siècles. La cure était présentée par l'ordinaire.

Le recteur Jean Froc déclara en 1790 que son presbytère avait deux jardins et qu'il jouissait en outre d'une partie des dîmes de la paroisse; il estimait 1,407 liv. le revenu de sa cure, mais comme il avait 520 liv. de charges, il ne lui restait que 887 liv. de revenu net. A la même époque, la fabrique de Gosné avait 953 liv. de rente, savoir : 900 liv. en dîmes et 53 liv. en rentes et terres. Enfin, il y avait 129 liv. de rentes attachées à diverses fondations faites en l'église ¹.

La fabrique possède quelques registres de *Comptes des trésoriers* au XVII^e siècle; parmi les usages qui y sont signalés, notons les suivants : En 1639, on dépensait 8 liv. 10 s. en vin de communion à Pâques; — on donnait alors le dimanche de Pâques, à tous les prêtres de la paroisse, un repas qui coûtait 3 liv. 4 s.; — on allait en procession à Ercé, à Mézières, à Saint-Pierre de Sévailles, à Saint-Fiacre en Gabard, à l'abbaye de Saint-Sulpice et autour de la paroisse; pour aller à Mézières et à Ercé en 1639, on payait 9 sols aux porteurs d'ornements. — Le jour de l'Ascension, on célébrait un service pour tous les recteurs défunts et l'on distribuait trois mille petits pains aux pauvres de la paroisse en 1652. — Dans un inventaire de 1639, notons encore : « La grande croix d'argent dorée ornée de deux angelots et son écharpe de taffetas, une custode d'argent dorée ornée de deux angelots, quatre calices d'argent dorés, deux bannières, un vieux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

livre de chant sur parchemin figuré, le reliquaire où sont les reliques de saint Zenon et d'autres saints, des courtines de damas changeant avec leur parement de taffetas figuré pour mettre au-devant des autels de Saint-Nicolas et Saint-Gilles, etc.¹ »

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge, fêtée le jour de la Visitation, cette église forme une simple croix. On y remarque quelques restes fort apparents de la construction primitive, qui devait remonter à la période romane, comme le témoignent l'abside et le transept méridional. Cette abside était jadis ajourée d'une fenêtre en ogive lancéolée, gémisée et surmontée d'un trèfle dont les contours fortement arrondis dénotaient l'antiquité. Le transept du Sud présente au milieu de sa muraille latérale une large ouverture maintenant murée, qui annonce l'existence d'une absidiole dont il était accosté à l'origine. Enfin, le clocher, placé au milieu de l'église, repose sur une base évidemment romane, quoique défigurée de nos jours. Quant à la nef, elle fut relevée en partie au xv^e siècle et ornée de fenêtres flamboyantes existant encore, puis prolongée en 1788, date qui apparaît sur le pignon de la grande porte. Les deux chapelles du Nord et du Sud furent presque entièrement rebâties (la première du moins) vers 1750. La sacristie présente le millésime 1761. On avait projeté en 1781 de construire une tour au bas de la nef, et l'évêque permit d'y employer les matériaux de la chapelle Saint-Avertin, dont nous parlerons à l'instant, et de la grange du trésor, adossée à l'église et appartenant à la fabrique, mais ce projet ne fut pas exécuté.

Avant la Révolution, il y avait quatre autels dans cette église outre l'autel majeur : ils étaient à l'origine dédiés à Notre-Dame, saint Nicolas, saint Gilles et saint Armel, mais en 1790 ils avaient pour patrons Notre-Dame du Rosaire, saint

1. Arch. paroiss.

Michel, saint Jean et sainte Anne. Cet autel du Rosaire prouve que la confrérie de ce nom était érigée à Gosné dès cette époque¹.

Au seigneur de Sérigné, en Liffré, appartenaient les droits de supériorité et fondation dans l'église de Gosné; c'est ce que déclara en 1680 René de Montbourcher, marquis du Bordage et seigneur de Sérigné, disant qu'il avait en cette église toutes les prééminences, ses pierres tombales dans le chancel, du côté de l'évangile, ses écussons dans la vitre du maître-autel, sa lisière dedans et dehors, et ses cep et collier armoriés dans le cimetière². On aperçoit encore à l'extérieur de l'église de Gosné les derniers vestiges de cette litre qui portait les armes de Montbourcher, *d'or à trois channes de gueules*, et entourait tout l'édifice, sauf la chapelle méridionale appartenant au seigneur de l'Aubouclère. — Le seigneur du Dezerseul avait également son enfeu dans le chœur de cette église, probablement du côté de l'épître, vis-à-vis celui de Sérigné.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Avertin* se trouvait au presbytère, à l'Orient de la cour; cette chapelle, mentionnée en 1680, avait été bâtie, dit-on, par un recteur infirme, Nicolas de Launay, † 1675. M^{sr} de Girac ordonna en 1771 d'en restaurer l'autel, mais dix ans plus tard il l'interdit et autorisa sa démolition. Elle n'existe plus maintenant, et la statue de saint Avertin qu'on y vénérât a été placée sous le porche de l'église; on y amène les petits enfants qui tardent à marcher.

2^o *Saint-Denis de Grasbusson*. — En 1650, on fit dans cette chapelle le mariage de François Lezot, seigneur de la Villegeffroy, et de Renée Martin, dame de Grasbusson. — *Nunc* démolie.

1. Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 3.

2. Arch. dép. de la Loire-inférieure.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 380.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 509.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 564 et 622.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE GOSNÉ¹.

Michel Bravet (1558) était protonotaire apostolique en 1560.

Étienne Levesque (1563 et 1572).

Jean Bodin (1600 et 1616).

René Guillou (1618).

Jean Hériz (1622); † 1637 et inhumé le 27 août.

Nicolas de Launay, sieur des Cours (1637), se disait en 1650 conseiller et aumônier du roi; † 1675 et inhumé le 30 avril dans l'église.

Jean-Baptiste Pinczon, pourvu en 1675, appartenait à la famille des seigneurs du Houx, en Talensac; il rendit aveu au roi en 1680 pour son presbytère et sa chapelle de Saint-Avertin, relevant de la châtellenie de Saint-Aubin-du-Cormier.

Michel Le Méc, prêtre du diocèse, succéda au précédent en 1685; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à deux fasces de gueules accompagnées de six roses de même, posées 3, 2, 1*. Il résigna en 1724.

Julien Sirel, prêtre du diocèse, pourvu le 5 septembre 1724, se démit avant de mourir; † 30 mai 1745, âgé de cinquante-et-un ans, et inhumé dans l'église.

René-Jacques-Hyacinthe Bertin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 26 mai 1745; † 7 avril 1770, âgé de soixante-dix ans, et inhumé dans le chœur de l'église.

Jean-Exupère Froc, pourvu en 1770, gouverna jusqu'à la Révolution; il demeura caché dans la paroisse pendant la tourmente, et sa mémoire y est restée en vénération; il fut réinstallé en 1803; † 11 décembre 1806, âgé de soixante-neuf ans.

Étienne Michel (1807-1824).

François Beaulieu (1824, † 1869).

Thomas Ronsard (1869-).

¹ Arch. paroiss. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

GOUESNIÈRE (LA)

La Goynière (1310), — *La Goësnier* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Servan.

ORIGINES. — On dit que cette paroisse tire son nom de ses premiers seigneurs, appartenant à l'antique famille Goyon. En 1305, en effet, Jean Goyon était seigneur de La Gouesnière, et il maria son fils, nommé également Jean, avec Jeanne de Maure, fille du seigneur de Bonaban. Mais la paroisse de La Gouesnière remonte à une époque beaucoup plus reculée, car dès 1181 le pape Luce III confirma le Chapitre de Saint-Malo dans la possession de son église¹, et en 1221 Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, fit la même chose, autorisant son Chapitre à lui présenter le recteur de La Gouesnière. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, les chanoines de Saint-Malo exercèrent ce droit de patronage.

Voici quel était l'état de La Gouesnière au siècle dernier, d'après le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* : « *Revenu de la cure*, 600 liv.; — *communians*, 250; — *présentateur*, le Chapitre de Saint-Malo; — *décimateur*, le même Chapitre pour un tiers des dimes et le seigneur pour les deux autres; — *seigneur*, M. de la Sauldre Le Fer; — *église*, très-bien et très-propre; — *fabrique*, 150 liv. de revenu en rentes; — *presbytère*, peu de chose, mais proche l'église; — *fondations*, il y en a quelques-unes. »

La Gouesnière renferme depuis 1803 le territoire de l'ancienne paroisse de Bonaban, dépendant du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Le château de Bonaban, très-antique forteresse possédée

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

au XIII^e siècle par la famille de ce nom, puis par les sires de Maure, donna probablement naissance à la petite paroisse dont nous parlons. Quoique peu importante, la cure de Bonaban, présentée par l'ordinaire, jouissait d'un assez beau revenu : en 1790, le dernier recteur, Jean Giffard, déclara qu'il avait 2,000 liv. de rente avec 620 liv. de charges, ce qui lui laissait un revenu net de 1,380 liv.¹

L'église de Bonaban, dédiée à saint Léon et complètement rasée en 1804, n'offrait, dit-on, rien d'intéressant; elle avait, en grande partie, été refaite vers 1706. Le marquis de Château neuf y jouissait des droits de supériorité² et le seigneur de Bonaban s'en disait fondateur.

ÉGLISE. — De l'église primitive de La Gouesnière nous savons peu de chose. Par un premier testament daté de 1310, Jean Goyon, seigneur de La Gouesnière, légua « cinq sols à l'œuvre de l'église de La Goynière. » Le même seigneur, par un second testament fait en 1325, « choisit sa sépulture en l'église de La Goynière au chanceau, au côté senestre, et ordonne qu'on y édifie une chapelle et que dès le temps de son décès on chante trois messes de *Requiem* par chacune semaine pour lui et pour ses devanciers et successeurs³. »

Vers 1660, Thomas Porée, chanoine de Saint-Malo, se trouvait seigneur de La Gouesnière⁴. Il représenta à l'évêque de Saint-Malo que l'église de La Gouesnière était « caduque,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. La seigneurie de Bonaban, dont les fortifications existaient encore au commencement du siècle dernier, relevait en effet de Château neuf, et le seigneur de Bonaban devait à celui de Château neuf une rente féodale « de 6 liv. 19 s. 9 d., et un épervier dressé avec ses longes et ses sonnettes d'argent, rendu au chasteau de Chasteau neuf. » (Arch. Nat., P. 1721.)

3. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 634.

4. La seigneurie de La Gouesnière, — dont le chef-lieu était probablement le manoir de la Cour, — appartint successivement aux familles Goyon, de Beaumanoir, de Coëtquen, Frotet, Chéville, Porée, Pépin, de Marbœuf, de Courtavel, de Vassé et Le Fer. La seigneurie de Bonaban, possédée par les de Bonaban, de Maure et du Guiny, fut unie à celle de La Gouesnière au XVII^e siècle par François Pépin, et resta telle jusqu'à la Révolution.

ruineuse et trop petite pour contenir le nombre des paroissiens. » Il obtint donc de lui la permission de la « réédifier tout entière et de l'agrandir à ses propres frais. » Le travail du maître-autel, vaste retable en marbre et tuffeau, fut confié à l'architecte Dufresne et au sculpteur Delabarre; on y plaça un tableau représentant l'Assomption, et agenouillé aux pieds de la Sainte Vierge M^{gr} de Villemontée, évêque de Saint-Malo. Ce fut, en effet, ce prélat qui vint lui-même consacrer, le 31 août 1664, la nouvelle église, qu'il dédia à Notre-Dame¹.

Cet édifice forme une croix régulière. La chapelle du Sud fut d'abord dédiée à saint Fiacre, puis au Rosaire; celle du Nord, primitivement à saint Jean-Baptiste et plus tard à saint François d'Assise. On remarque dans ces chapelles deux belles statues en marbre blanc représentant la Très-Sainte Vierge et saint François d'Assise; l'une et l'autre portent les armoiries de la famille Le Fer, *échiqueté de gueules et d'or*, qui les offrit à l'église probablement vers l'époque où elle fit construire en marbre de Gênes le château actuel de Bonaban.

Le marquis de Châteauneuf était seigneur supérieur de La Gouesnière, mais les droits de fondation et de prééminence d'église y appartenaient au seigneur de La Gouesnière; celui-ci avait son enfeu dans le chœur, où l'on aperçoit encore une pierre tombale avec personnage, recouvrant peut-être les restes de François Pépin, inhumé en ce lieu le 25 juillet 1679.

Terminons en disant qu'en 1664 le pape Alexandre VII érigea en l'église de La Gouesnière la confrérie de Notre-Dame.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Michel*. — Cette chapelle frairienne, située entre les villages de la Villeglé et du Gros-Chêne, fut fondée de messes tous les vendredis par Olivier Gouin, prêtre, par acte testamentaire du 21 mars 1591; cette fondation fut

1. Arch. paroiss.

augmentée par le même prêtre le 25 juillet 1594, et la présentation en fut réservée à sa famille. Cet Olivier Gouin avait lui-même fait construire cette chapelle « en l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame et de Messieurs saint Michel, saint Roch et saint Mathurin. »

En 1714, la chapelle Saint-Michel était si indigente de restauration que l'évêque de Saint-Malo en transféra le service dans l'église paroissiale; ainsi abandonnée, elle ne tarda pas à tomber en ruines¹.

Les chapelains de Saint-Michel furent Henri Le Marchand (1646), Guillaume Gouin (1680), Jean Moulin (1683), Julien Murie (1735) et N... Renoul (1790).

2° *Saint-Joseph de la Motte-Girault*, dépendant du manoir de ce nom, avait été fondée de messes le 3 mai 1686 par les seigneurs du lieu. En 1732, Jacques Le Saige, seigneur de la Ville-ès-Brune, habitant son manoir de la Motte-Girault, présenta Louis Louvel pour la desservir. Étienne Renoul succéda à ce dernier en 1742. L'évêque de Saint-Malo ordonna en 1752 de restaurer cette chapelle, qui avait alors 100 liv. de rente².

3° *Saint-Romain de Vaution* est mentionnée dans le registre paroissial de La Gouesnière sans autre détail.

4° *Chapelle mortuaire* moderne, bâtie par la famille Level.

5° *Saint-Nicodème de la Saudrais*, dépendant du manoir de ce nom, était jadis en Bonaban. Le 20 avril 1644, Bertranne Renoul, dame des Saudrais, fonda deux messes hebdomadaires, le lundi et le vendredi, dans l'église de Bonaban et dans une chapelle qu'Alain du Fresne, sieur de la Saudrais, s'engagea à bâtir à la Saudrais même dans l'année du décès de la fondatrice. Cette dame mourut probablement peu de temps après, car le 1^{er} juillet 1646 Alain du Fresne présenta son fils Bertrand pour desservir la chapelle de la Saudrais.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 40 G, 4. — Communication de M. l'abbé Fr. Juhel.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

Plus tard, François du Fresne, chanoine de Saint-Malo, présenta pour chapelains Jean Jambon en 1717, et François Le Sieur en 1728¹.

6^o *Chapelle de la Garoulais*. — Le *Pouillé de Tours* en 1648 mentionne en Bonaban ce bénéfice, valant alors 60 liv. de rente. — *Nunc* inconnue.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 416 et 663.

FILLES DU SAINT-ESPRIT. — Voy. tome III, 663.

RECTEURS DE LA GOUESNIÈRE².

Hervé Foucquet, † vers 1559.

Jean La Choue, chanoine de Saint-Malo, fut présenté par le Chapitre de cette ville le 9 juin 1559 et se maintint malgré Étienne Fourguery, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; il résigna en 1594.

Jean Phelippot fut pourvu le 13 juin 1594; † 5 juin 1614.

Julien Crosnier, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu le 24 juillet 1614.

Thomas Gosselin, recteur en 1621, résigna en 1623.

Julien Phelippot fut pourvu le 17 novembre 1623; † 14 janvier 1669 et inhumé dans l'église.

Henri Le Marchand fut nommé en 1669; † le 3 décembre 1672 et inhumé en l'église, dans la chapelle de Notre-Dame.

Pierre Davy (1673).

François Le Breton (1675); † 13 octobre 1692 et inhumé dans l'église.

Jean Douceré fut pourvu le 10 novembre 1692; † 26 avril 1712 et inhumé dans l'église.

François Épiard fut pourvu le 18 mai 1712; † 1757.

Pierre Renoul fut pourvu le 20 avril 1757; † 8 août 1769 et inhumé dans l'église.

Jean Le Bowvier, pourvu le 26 août 1769, résigna presque aussitôt.

Louis-Jacques-François Le Gentilhomme fut pourvu le 30 septembre 1769 et émigra en 1792.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. Morel.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

Louis Michel (1803, † 1844).
Joseph-Jean Roussel (1844-1843).
Pierre-Nicolas Ladoyé (1843, † 1820).
François-Guillaume Hué (1820-1845).
Adolphe-François Beaudouin (1845-1862).
Julien Vromet (1862, † 1866).
Auguste Feuillet (1866-).

RECTEURS DE BONABAN¹.

Nicolas du Vivier fut en 1347 l'exécuteur testamentaire de Jean de Maure, seigneur de Bonaban.

Alain Ruallan (1504).

Jean de la Mazuraye, † vers 1553.

Bertrand Rouault (1594 et 1614).

Yves Bouesnel, neveu du précédent (1617-1630).

Nicolas Le Febvre (1630).

Gilles Le Febvre, official de Dol (1635).

Julien Herbert, docteur en Sorbonne et chapelain de Saint-Yves à Dol (1642); † 31 octobre 1648 à Dol, et inhumé le 1^{er} novembre en l'église des Carmes de cette ville.

François Denis, sieur de la Vallée (1649).

Jean Touzé résigna en faveur du suivant.

Pierre Le Grand (1657).

Gabriel Brustlé, natif de Saint-Suliac, fut nommé en 1662; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois agneaux d'argent, deux en chef et un en pointe*; † 19 janvier 1705, inhumé le 20 dans le sanctuaire.

Jacques Even, natif de Saint-Pierre-de-Plesguen, directeur des retraites de Dol, fut pourvu le 1^{er} août 1705; il résigna en 1712, se réservant une pension de 400 liv. sur la cure.

Jean-Baptiste Jambon, pourvu le 2 août 1712, prit possession le lendemain; † 1728.

Jean-Georges Ferrière de la Motte-Rogon, prêtre de Léon et chapelain de Saint-Louis à Rome, fut pourvu en cour de Rome en 1728; l'évêque de Dol refusa d'abord de le recevoir, puis le pourvut le 12 avril 1729; † 4 janvier 1763.

François-Gilles Porcher fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 19 mai 1763; il résigna en 1772 en faveur du suivant, avec réserve de 430 liv. de pension.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Jean-Mathurin Giffart, vicaire à Pleudihen, fut pourvu en cour de Rome, prit possession le 26 janvier 1773 et gouverna jusqu'à la Révolution.

GOVEN

Goven (1202), — *Govain* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Tous ceux qui ont parlé de Goven ont répété, avec Du Paz et Ogée, que cette paroisse devait sa fondation aux seigneurs de Lohéac, ce qui est une erreur. La terre de Goven, « *terra quæ nuncupatur Goven*, » donnée aux moines de Redon par Judicaël, seigneur de Lohéac (1060-1080), et voisine du château de ce baron, n'est point la paroisse de Goven, qui n'a jamais dépendu de Lohéac et où les moines de Redon ne possédèrent rien ; c'est très-certainement le village de Goven, en la paroisse de Guipry, village situé non loin du château de Lohéac et dont les fief et dimes appartenaient encore au xvii^e siècle au prieuré de Saint-Sauveur de Lohéac, membre de Redon. (Voy. tome II, 197 et 199.)

Cette erreur est excusable, toutefois, à cause du voisinage du bourg de Goven et du village du même nom ; mais rien ne peut expliquer cette autre assertion d'Ogée, prétendant qu'en 1031 Simon de la Roche-Bernard donna aux moines de Redon une terre qu'il possédait en Goven. (*Dict. de Bret.*, I, 311.) Or, le texte de cette donation est ainsi conçu : « *Simon filius Bernardi dedit monachis in Rotono monasterio Deo famulantibus villam vocabulo Camarel... et hæc villula sita est in plebe Gavele super Visnoniæ flumen*¹. » Le contexte nous

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 373. — *Cartul. Roton.*, 259.

apprend, en outre, que cette terre était voisine d'une église dédiée à saint Gaudence et qu'elle dépendait du diocèse de Vannes. Il est peut-être difficile de retrouver maintenant cette paroisse de *Gavele*, mais on ne peut raisonnablement y voir Goven, qui n'a jamais dépendu de Vannes, où les seigneurs de la Roche-Bernard et les moines de Redon ne possédèrent rien, et dans le voisinage de laquelle on ne retrouve ni le village de Camarel, ni une église dédiée à saint Gaudence.

Goven n'est pas moins une très-ancienne paroisse, et en voici la preuve. Vers l'an 1085, Orhant la Prévôte et Gautier, son fils, donnèrent à l'abbaye de Saint-Georges le tiers de la dime de Paimpont. En 1202, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirmant les religieuses de Saint-Georges dans la possession de cette dime, dit expressément qu'elle se levait en Goven, dans le fief de Blossac¹; il existe d'ailleurs en Goven un village de Paimpont, non loin de Blossac.

En 1152, saint Jean-de-la-Grille, dotant son nouveau Chapitre de Saint-Malo, lui donna entre autres églises celle de Goven.

Enfin, en 1255, Hamon, seigneur de Blossac, concéda 20 liv. de rente aux religieuses de Saint-Sulpice habitant le prieuré de Saint-Germain-des-Prés. (Voy. tome II, 334.)

La cure de Goven, présentée par l'ordinaire, fut déclarée en 1730 valoir 268 liv. de revenu net; mais, plus tard, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit qu'elle rapportait bien 1,000 liv. à son titulaire, probablement en revenu brut. A cette époque, les décimateurs de la paroisse étaient l'évêque de Saint-Malo, le recteur de Goven et le seigneur de Blossac.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours et à saint Roch, l'ancienne église de Goven appartenait en partie au xiv^e siècle. Le clocher en fut détruit, le 2 février 1701, par une violente

1. « Orhant preposita et Gauterius filius ejus dederunt ecclesie Sancti Georgii tertiam partem decime de Paneponti. — Decimam de Pempo que est in Goven in feodo Roberti de Belocac. » (*Cartul. Sancti Georgii*, 137, 204 et 498.)

tempête ; on prétend qu'il avait 75 pieds au-dessus des cloches. On voyait en cette église les autels de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, et une fenêtre rayonnante contenant quelques fragments d'un vitrail en grisaille ; cette peinture représentait le Christ entouré des attributs des quatre évangélistes ; sur une banderolle on lisait encore le nom de *Matheus*. La rareté des verrières du xiv^e siècle rendait celle-ci doublement précieuse¹.

En 1695, Marie Colbert, duchesse de Mortemart, prétendait, à cause de sa châtellenie de Bréal, aux droits de supériorité et de fondation dans l'église de Goven, ayant dans ce temple, outre son enfeu seigneurial, « ceinture et lizière au dedans et dehors, chargées d'écussons aux armes de ladite seigneurie de Bréal, lesquelles sont en plusieurs autres endroits tant en bosse qu'autrement². » Toutefois, au siècle dernier, le seigneur de Blossac réclamait pour lui-même les prééminences de l'église de Goven et en était de fait considéré comme le vrai seigneur. Il avait, aussi bien que les seigneurs de la Tourneraye et de la Cucuère, son enfeu et son banc armorié dans cette église.

La confrérie du Saint-Sacrement était érigée dans l'église de Goven au xviii^e siècle ; plusieurs fondations s'y trouvaient alors aussi, entre autres celle de la messe de matin chaque dimanche et fête.

La nouvelle église, dédiée à saint Martin et à saint Golven, évêque de Léon, fut commencée en 1849 et la première pierre en fut bénite le 4 juin ; elle fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, par M. l'architecte Mellet, dans le style ogival. Le plan est une simple croix avec un chœur à pans coupés.

Auprès de cette église s'élève encore une ancienne croix de cimetière, sculptée en granit ; elle porte d'un côté les armes des sires de Blossac : *de vair à une fasce de gueules*, et de l'autre, l'écusson suivant : *écartelé au 1^{er} d'azur à trois fleurs de lys d'argent, qui est de Québriac ; au 2^e de gueules à six*

1. Bull. archéol. de l'Assoc. brét., II, 200.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

macles d'or posées 2, 2, 2, qui est de Montauban; au 3° de vair à la fasce de gueules, qui est de Blossac, et au 4° d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, qui est d'Espinay. Ce blason nous apprend que la croix en question fut élevée par Renée d'Espinay, dame de Blossac, vivant en 1513, fille de Richard d'Espinay et de Béatrice de Montauban, et veuve à cette époque de Thomas de Québriac.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame et Sainte-Anne de l'Hermitage.* (Voy. tome III, 510.)

2° *Saint-Vincent* était une chapelle frairienne aujourd'hui détruite; le seigneur de Bréal y prétendait au droit de supériorité aussi bien qu'en la suivante.

3° *Saint-Samson*, dont les ruines sont admirablement situées au-dessus du cours de la Vilaine, a dû à l'origine dépendre du manoir de Saint-Samson, appartenant en 1427 à Guillaume Lévesque; elle était considérée toutefois comme chapelle frairienne au siècle dernier, et en 1766 les paroissiens demandèrent qu'on y célébrât régulièrement la messe.

4° *Saint-Julien-des-Bois* fut desservie en 1556 par Guillaume de la Tourneraye, en 1557 par François Costard, fils du seigneur de la Cucuère, puis par Raoul Graffart (1582), Pierre Halloche (1583) et Jean Chouan (1635). Ce dernier fut présenté par Pierre Costard, seigneur de la Cucuère, ce qui prouve que cette chapelle dépendait du manoir de la Cucuère; aussi en 1722 M. Hubert, étant en même temps seigneur de la Cucuère et de la Hayrie, obtint-il de l'évêque la réunion de la chapellenie de Saint-Julien à celle de la Hayrie, à condition de faire célébrer les messes de fondation et enseigner le catéchisme dans la chapelle de la Hayrie; il est probable que Saint-Julien-des-Bois était alors en ruine¹.

5° *Saint-Jean de Baulac* dépendait du manoir de ce nom; fondée de messes, elle eut pour chapelain en 1580 Michel

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

Marin, successeur de Pierre de la Tourneraye, et Henry Jouin en 1603. Mais dès cette époque la chapelle de Baulac était ruinée et les messes s'en disaient à l'église paroissiale. M. de la Bourdonnaye étant devenu seigneur de Baulac, fit au siècle dernier desservir cette fondation dans sa chapelle de Blossac¹.

6° *Chapelles de Blossac.* — Il y eut successivement trois chapelles dans l'antique et important manoir de Blossac² :

A. *Sainte-Catherine.* — En 1617, le seigneur de Blossac présenta pour desservir cette chapelle Laurent Hareux en place de Pierre Thébault, décédé; elle était en 1678 située en dehors des douves du manoir.

B. *Saint-Sauveur* était à l'origine « dans des bois et bouëières sur la rivière de Vilaine; » mais le seigneur de Blossac ayant au xvii^e siècle fait déraciner ces bois pour construire un nouveau château, cette chapelle se trouva dans la seconde cour du manoir. Ce qui prouve l'antiquité de Saint-Sauveur, c'est qu'il se tenait autour une assemblée très-fréquentée à la fête de la Trinité, et que le seigneur de Blossac avait les droits de police et de bouteillage sur ceux qui s'y trouvaient. En 1702, les trois chapellenies de Baulac, de la Rivière et de Sainte-Catherine étaient desservies dans la chapelle de Saint-Sauveur et ne formaient qu'un seul bénéfice, dont fut pourvu Olivier de la Bourdonnaye sur la résignation de Jean-Louis de la Bourdonnaye, nommé évêque de Saint-Pol-de-Léon³.

C. *La chapelle actuelle* fait partie intégrante du château de Blossac; elle fut bénite le 15 juillet 1769; elle renferme la statue vénérée de Notre-Dame-des-Vertus et les tombeaux de

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. La seigneurie de Blossac appartient successivement aux familles de Belozac, de Montbourcher, de Québriac, du Guémadeuc et de la Bourdonnaye. Le seigneur de Blossac n'était point, quoi qu'en ait dit Ogée, grand écuyer héréditaire de Bretagne; cet honneur appartenait au seigneur de Brécé, mais la terre de Blossac jouissait de plusieurs beaux droits féodaux, tels que ceux de tenir à Blossac même un marché tous les lundis et trois foires à Pâques, à la Trinité et à la Saint-Louis.

3. *Déclaration de la seigneurie de Blossac.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

plusieurs membres de la famille de la Bourdonnaye; elle est régulièrement desservie le dimanche.

7° *La chapelle de Buris*, mentionnée dans l'*État du diocèse* en 1727 comme chapelle domestique, dépendait du manoir de Buris; il est question en 1766 des messes qu'on y avait fondées. — *Nunc* détruite.

8° *La chapelle de la Hayrie* fut fondée de messes en 1478, dit Ogée, par Philippe Hubert, seigneur de la Hayrie; nous avons dit qu'à cette chapellenie fut plus tard unie celle de Saint-Julien-des-Bois. — *Nunc* abandonnée.

9° *La chapelle de la Feuillée*, dépendant du manoir de ce nom, était aussi fondée de messes; on y fit un mariage en 1696; en 1766, l'évêque de Saint-Malo demanda qu'on lui présentât l'acte de sa fondation, qui nous est malheureusement inconnu. — *Nunc* abandonnée.

10° *La chapelle de Lampastre* dépendait du vieux manoir de ce nom, remplacé de nos jours par le beau château des Étangs; nous ignorons également sa fondation, dont l'évêque réclama l'acte en 1766; elle figure aussi dès 1727 parmi les chapelles domestiques de Goven dans l'*État du diocèse*. — *Nunc* détruite.

11° *Chapelle de Noyal*. — La *Réponse au questionnaire* de 1860 mentionne la chapelle du Bas-Noyal comme n'existant plus; nous n'avons rien trouvé à son sujet, mais Noyal était un manoir très-ancien.

12° *La chapelle de la Rivière* dépendait du manoir de ce nom et devait être une fondation des sires du Tiercent, longtemps seigneurs de la Rivière. M. de la Bourdonnaye, devenu seigneur de la Rivière, faisait en 1702 desservir les messes fondées à la Rivière dans sa chapelle de Blossac. — *Nunc* détruite.

13° *Notre-Dame et Sainte-Barbe de la Tourneraye* fut fondée près du manoir de ce nom par les seigneurs de la Tourneraye, qui avaient aussi la présentation de la chapellenie des Trois-Maries de la Vairie. En 1718, François Guillou fut

pourvu de ces deux bénéfices en place de René Michel, décédé; il promit de desservir la fondation de Sainte-Barbe dans la chapelle du manoir, et celle des Trois-Maries dans l'église paroissiale. En 1774, une troisième chapellenie, dite de Sainte-Anne, était unie aux précédentes, et Julien Ramaré en fut pourvu à charge de les desservir toutes trois dans la chapelle de la Tourneraye.

14° *Les Trois-Maries de la Vairie*. — En 1579, Michel Marin fut pourvu à la place de Jean Durand, décédé, de cette chapellenie, desservie alors en l'église de Goven; mais il est à remarquer que le *Pouillé ms. de Saint-Malo* dit que la plupart des chapellenies de cette église provenaient d'anciennes chapelles domestiques ruinées. Comme la Vairie n'avait déjà plus d'importance au xvi^e siècle, il se peut que les Trois-Maries rappelassent la chapelle de cet ancien manoir. Nous venons de dire que le seigneur de la Tourneraye réunit cette fondation à celle de sa chapelle.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 510.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 568 et 621.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE GOVEN¹.

Pierre Chevalier, † vers 1518.

René Roulleaux fut pourvu le 27 juin 1518, mais Christophe Jubault lui disputa le bénéfice.

Pierre Galtier ou *Gaultier* résigna vers 1558.

Philippe Marin fut pourvu en 1558; † 1587.

Georges Patron, pourvu en 1587, prit possession le 2 août et eut à repousser les prétentions de Jean Bosse; il se maintint et résigna en 1589.

Pierre Gaultier, pourvu le 6 février 1589, résigna en 1597.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil*. — Réponse au questionnaire de 1860, etc.

Guillaume Martin, pourvu le 3 janvier 1598, fut destitué en 1603.

Jean Aubin prit possession le 16 février 1603; † 1605.

Julien de Quergu, pourvu le 16 juin 1605, résigna en 1614.

Guillaume Guillemet prit possession le 28 septembre 1614 et résigna en 1634.

Pierre Guillou, natif de Baulon, fut pourvu le 14 juin 1634 et résigna en 1658; † 18 novembre 1669, âgé de quatre-vingts ans.

Thomas Jan fut pourvu le 15 août 1658; † 24 juin 1687, âgé de soixante-sept ans.

Thomas Jan succéda au précédent; † 4^{er} avril 1697 et inhumé le 3.

Pierre Chevalier fut pourvu le 2 avril 1697; † 1718.

René Roulleaux fut pourvu le 27 juin 1718 et résigna en faveur du suivant; † 12 avril 1732.

René Roulleaux, probablement neveu du précédent, fut pourvu le 19 décembre 1731; † 1737.

Nicolas Baudaire fut pourvu le 28 août 1737; † 1751.

Jean Barre, fils de Pierre Barre et de Perrine Daret, natif de Comblessac, fut pourvu le 5 mai 1751; † 4 août 1773, âgé de cinquante-huit ans, et inhumé le 6.

Julien Ramaré fut pourvu le 3 août 1773 et prit possession le 9.

Jean-Baptiste TribouDET succéda au précédent le 6 février 1779 et résigna en 1782.

Marc-Olivier Huet des Landes, pourvu le 14 octobre 1782, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; il mourut ou se retira en 1813.

Pierre Vaillant (1813-1820).

François-Vincent Barbot (1820-1824).

Pierre Vaillant (1824, † 1831).

Jean-Marie Guérin (1831, † 1864).

Georges Rouessard (1864-).

GUERCHE (LA)

Capella Guirchia (1152), — *ecclesia Guerchia* (1206).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de la Guerche.

. ORIGINES. — Quoique la Guerche soit une ancienne ville groupée dès le XII^e siècle autour d'un château-fort chef-lieu d'une importante seigneurie, il faut bien avouer que sa paroisse est toute moderne. Jusqu'à la Révolution, la Guerche fit, en effet, partie de la paroisse de Rannée. Mais nous avons vu que cette petite ville n'en renfermait pas moins un assez grand nombre d'églises, dont la principale, érigée en collégiale en 1206, était desservie par des chanoines faisant toutes les fonctions du culte divin. (Voy. tome III, 5 et 13.)

Après la suppression de la collégiale de Notre-Dame de la Guerche, un décret civil, daté du 1^{er} avril 1791, érigea la Guerche en paroisse distincte de Rannée, et Paul-René Gallet, ancien chanoine du lieu, consentit à prêter le serment à la Constitution, le 17 juillet 1791, en qualité de recteur de la nouvelle paroisse. Mais en 1803, M^{er} de Maillé érigea canoniquement cette paroisse de la Guerche et en nomma, le 1^{er} août, pasteur légitime Nicolas Christophet, ancien provincial des Jacobins et ancien prêtre constitutionnel, ayant fait la rétractation de ses erreurs et sa soumission à l'évêque de Rennes ¹.

ÉGLISE. — Nous avons longuement décrit l'église de Notre-Dame de la Guerche, jadis collégiale, aujourd'hui paroissiale (Voy. tome III, 15); mais depuis la Révolution elle a été complétée avec intelligence. On l'a d'abord régularisée en construisant au Nord un collatéral semblable à celui qui accompagnait seul au Sud la grande nef; on a aussi transféré dans ce collatéral méridional les débris des verrières antiques du chœur que nous avons décrits, et l'on a placé de nouveaux vitraux peints dans le sanctuaire. Ces verrières modernes représentent trois scènes de la vie de la Sainte Vierge : sa présentation au temple, sa purification et son assomption. Enfin, une fort belle tour de style ogival a été construite au bas des

1. Reg. paroiss. de la Guerche.

nefs ; la première pierre de ce monument fut posée le 3 septembre 1869, et la première pierre de la flèche qui le surmonte fut placée le 19 octobre 1872. Cette tour carrée avec flèche fort élégante, accostée de quatre clochetons, rappelle beaucoup le superbe et célèbre clocher du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon ; elle fait honneur à son architecte, M. Regnault, et aux paroissiens de la Guerche, qui, sous la direction de M. le curé Fouré, l'ont élevée avec autant de zèle que de bon goût.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Nicolas*, dépendant du prieuré de ce nom.

2° *La Sainte-Trinité*, dépendant du prieuré de ce nom.

3° *Sainte-Anne du Temple*, dépendant de la commanderie du Temple. (Voy. tome III, 67 et 81¹.)

4° *Saint-Lazare*, dépendant de la léproserie.

5° *Saint-Jean*, dépendant de l'hôpital.

6° *Saint-Mainbœuf*. — Cette chapelle, « *capella Sancti Magnobodi*, » est signalée en 1185 dans la bulle du pape Luce III comme appartenant alors à l'abbaye de Saint-Melaine ; elle se trouvait dans la ville de la Guerche, non loin de l'église de Notre-Dame, et elle fut donnée aux chanoines de la collégiale que fonda en cette église Guillaume, seigneur de la Guerche, en 1206. Il ne semble pas que ce sanctuaire ait subsisté longtemps après son annexion à la collégiale, mais ses revenus demeurèrent unis à la mense du Chapitre de la Guerche, dont l'un des membres prenait encore au xvii^e siècle le titre de Monsieur de Saint-Mainbœuf, parce qu'il jouissait des biens de ce nom.

7° *Chapelle des prisons*. — Les anciennes prisons de la Guerche se trouvaient primitivement dans la rue de la Charre, auprès du château ; plus tard elles furent transférées près

1. Nous avons omis de dire que le 24 février 1643 fut inhumé dans cette chapelle frère Claude de Montagu, commandeur du Temple de la Guerche.

de la porte de Rannée, et l'on y voit encore leur chapelle aujourd'hui sécularisée; c'est un petit édifice insignifiant bâti sur les murs de ville. Au XVIII^e siècle, le sous-diacre de la collégiale de la Guerche était chargé du service de cette chapelle.

8^o *Notre-Dame de la Salette* dépend de l'établissement des Sœurs de la Providence de Ruillé et est desservie le dimanche.

COLLÉGIALE. — *Notre-Dame*. (Voy. tome III, 4.)

PRIEURÉS. — 1^o *Saint-Nicolas*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 92.)

2^o *La Sainte-Trinité*, membre de l'abbaye de la Roë. (Voy. tome II, 722.)

COMMANDERIE. — *Le Temple*. (Voy. tome III, 67.)

HÔPITAUX. — *Hôpital Saint-Jean*, — *Léproserie*, — *Assistance publique*. (Voy. tome III, 288, 290, 381 et 632.)

COLLÈGE ET ÉCOLES. — Voy. tome III, 416, 418, 623 et 651.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. — *Frères de l'Instruction chrétienne*, — *Filles de la Sagesse*, — *Filles de la Charité*, — *Sœurs de la Providence de Ruillé*. (Voy. tome III, 623, 221, 632 et 651.)

CURÉS DE LA GUERCHE.

Nicolas Christophet (1803, † 1844).

René-Louis Tison, chanoine honoraire (1844, † 1857).

Pierre-Joseph Fouré, chanoine honoraire (1857, † 1878).

René Lebreton (1879-).

GUICHEN

Guischen (1101), — *Guichenium* (1122), — *Guichein* (1185),
— *Guichen* (1271).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Quoique le nom de Guichen, dérivant du breton et signifiant *vieux bourg* (*Gwik hen*), semble donner à cette localité une assez haute antiquité, il faut bien avouer qu'aucune mention de cette paroisse n'est faite dans nos chartes avant le XII^e siècle. Elle apparaît pour la première fois en 1101, à propos de la fondation du prieuré de Saint-Sauveur de Lohéac. Gaultier, seigneur de Lohéac, donna en effet aux Bénédictins de Redon, qu'il venait d'appeler dans ses terres, ses revenus du port de Glanret, sa part du moulin du même nom et une partie des dimes de Guichen : « *Duas partes decime de plebe que dicitur Guischen, et quicquid redditus habebat de portu qui vocitatur Glanret, et partem suam de molendino quod illic est* ¹. »

Toutefois l'action des moines de Redon ne fut pas, semble-t-il, de longue durée à Guichen, leurs frères de Saint-Melaine ayant eux-mêmes un prieuré dans cette paroisse. Nous voyons, en effet, dès 1122 Donoald, évêque d'Aleth, confirmer l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Guichen, « *ecclesiam de Guichenio*; » les évêques de Saint-Malo successeurs de ce prélat, l'archevêque de Tours et les Papes firent la même chose. Aussi en 1679 l'abbé de Saint-Melaine présentait-il encore le recteur de Guichen et recueillait-il les dimes de cette paroisse « pour la plus grande partie, l'évêque n'en ayant qu'une petite portion ². »

En 1730, le recteur de Guichen déclara n'avoir que 520 liv. de rente, mais le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) lui en attribue 1,200. En 1790, le recteur, M. Jehannin, fit la déclaration suivante : Presbytère et pourpris, 40 liv. de rente;

1. *Cart. Roton*, 319.

2. *Cart. Sancti Melanii*. — *Pouillé ms. de Saint-Malo*

— portion congrue payée par l'abbaye de Saint-Melaine, 500 liv.; — dîmes noyales, 478 liv. — Total du revenu brut, 1,018 liv.¹

De nos jours, Guichen a perdu de son importance par suite de l'érection de la paroisse de Pontréan, distraite de son territoire en 1858.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Guichen offre peu d'intérêt; c'est une construction du xvii^e siècle composée de trois nefs avec un chœur en hémicycle; toutes les ouvertures en sont cintrées. Sur le tirant placé à l'entrée du sanctuaire on lisait naguère : *1609, 1610, 1611 l'église de Guichen a esté fait réédifier et rebastir par maistre Jacques Blouet, sieur du Portal, conducteur et miseur de l'œuvre*². Sous le maître-autel, une pierre de tuffeau portait cette autre inscription : *Ceste pierre a esté posée par Jean Blouet, sieur des Rochettes, le 24^e mars 1646*³. La tour était jadis au milieu du bas-côté septentrional; en 1838 on la démolit pour la reconstruire au bas de la grande nef, on refit en même temps ce bas-côté du Nord et on allongea tout l'édifice. Le chœur fut également rebâti et agrandi en 1843. On remarque en cette église un assez joli confessionnal du xvii^e siècle.

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire existaient en l'église de Guichen au xviii^e siècle. On y desservait aussi plusieurs fondations telles que celle de la lampe et du luminaire de Notre-Dame, et surtout une chapellenie fort antique appelée vulgairement le prieuré de Saint-Louis. Cette dernière était une fondation faite par les seigneurs de la Lande, jadis très-puissants à Guichen, où ils possédaient les manoirs de la Lande et de la Grézillonaye; aussi dans les derniers siècles les seigneurs de la Grézillonaye présentaient-ils à ce béné-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 Q, 3.

2. Réponse au quest. de 1860.

3. *Ibidem*.

fice. Au xvi^e siècle, cette chapellenie était desservie en l'église dans la chapelle Saint-Louis, mais au xviii^e elle avait été transférée à la chapelle du manoir de la Grézillonaye. Outre l'autel Saint-Louis, l'église de Guichen avait aussi en 1780 les autels de Saint-Nicolas et de Saint-Luc.

En 1695, la duchesse de Mortemart prétendait au droit de supériorité en cette église à cause de sa châteltenie de Bréal ; mais vers le même temps, en 1679, Luc du Bouëxic, seigneur de la Grézillonaye, déclarait de son côté qu'à cause de son fief des Huguetières il avait droit à tous les honneurs en l'église de Guichen « comme seigneur supérieur et fondateur d'icelle, y ayant ceinture hors et dedans, banc et enfeu prohibitif avec armoiries en relief, prières nominales et autres prééminences d'église¹. »

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Martin*. — En 1185, le pape Luce III confirma l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Guichen et de la chapelle Saint-Martin, « *ecclesiam de Guichein cum capella Sancti Martini*². » Au xvii^e siècle, les moines de Saint-Melaine rappelaient encore dans leurs *Pouillés* leurs droits « sur l'église de Guichen et la chapelle de Saint-Martin. » Comme l'église actuelle de Guichen est depuis plusieurs siècles sous le patronage de saint Martin, on en conclut qu'à l'origine elle devait être la chapelle priorale desservie par les moines, alors qu'une autre église paroissiale existait sous un autre vocable.

2^o *Saint-Marc*. — Cette église primitive de Guichen se trouvait, d'après la tradition locale, au village de Saint-Marc, voisin du bourg. Nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet, car il ne reste plus trace de sanctuaire à Saint-Marc.

3^o *Saint-Gilles de Pontréan*, chapelle frairienne érigée en église paroissiale en 1858.

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Cart. Sancti Melanii.

4° *La chapelle de Glanret* est mentionnée comme chapelle frairienne dans l'*État du diocèse de Saint-Malo* dressé en 1727. Elle rappelait le souvenir des moines de Redon qui avaient reçu Glanret en 1101, et elle pouvait bien devoir son origine à ces bons religieux. — *Nunc* abandonnée.

5° *La chapelle de la Haute-Ville* était aussi une chapelle frairienne mentionnée en 1727. Elle avait été fondée de messes par plusieurs paroissiens, notamment par Gilles Fournier, seigneur de la Galmelière, qui obtint en 1766 permission d'employer une partie des revenus de cette fondation à relever la maison de la Chapellenie qui tombait en ruine. Nous pensons que cette chapelle est la même que celle de Sainte-Reine que l'on voit encore sur la route de Bourg-des-Comptes.

6° *Notre-Dame de la Moutonnais*. — Moyennant des legs faits par Jean Gérard et Guillaume Greffier, Guillaume Blaye, prêtre de Guichen, bâtit au commencement du siècle dernier une chapelle frairienne au village de la Moutonnais, en l'honneur de la Sainte Vierge. Peu d'années après, le même prêtre, d'accord avec Pierre Blaye, son frère, et Jacqueline Becdelièvre, femme de ce dernier, tous habitants de la Moutonnais, fondèrent, par acte du 20 novembre 1717, une messe pour tous les dimanches et un catéchisme dans cette chapelle¹. — *Nunc* abandonnée.

7° *Chapelle de Bagatz*. — Le manoir de Bagatz, longtemps aux seigneurs de ce nom, est fort ancien. Il y avait une chapellenie de Bagatz, présentée en 1679 et 1682 par la marquise de la Vallière, dame de Bagatz, et qui était alors unie à celle de Pontréan; mais elle en était distincte à l'origine, et nous croyons qu'elle avait dû être jadis desservie dans une chapelle construite près du manoir de Bagatz et où l'on faisait des mariages en 1653. Ce sanctuaire, probablement rebâti, fut

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

bénit le 5 octobre 1750 en présence de Louis de la Bouëxière et de N... de Guéheneuc, seigneur et dame de Bagatz.

8° *Saint-Claude du Gay-Lieu*. — Le manoir du Gay-Lieu ne date que de la fin du XVII^e siècle et fut vraisemblablement bâti par Claude de Marbœuf, abbé commendataire de Langonnet, pourvu en 1674. Il est fait mention en 1695 de ce manoir, relevant alors du comté de Maure, et Claude de Marbœuf en était déjà le possesseur. Cet abbé étant venu habiter le Gay-Lieu, y construisit une chapelle en l'honneur de son saint patron, dans la cour même du manoir, et, par acte du 13 mai 1719, il y fonda deux messes hebdomadaires pour les dimanches et mercredis¹. Il mourut probablement au Gay-Lieu, car il fut inhumé le 3 avril 1724 dans l'église de Guichen.

Raoul Trochu, Jean Durand, Henri Bidot et Pierre Trochu desservirent successivement la chapelle du Gay-Lieu jusqu'en 1790.

9° *Chapelle de la Grézillonaye*. — Le manoir de la Grézillonaye, fort antique, a donné son nom à un ramage des sires de Lohéac; il passa ensuite aux familles de la Lande, d'Acigné, de Cossé et du Bouëxic. Il est fait mention en 1662 de sa chapelle, que desservit plus tard Claude du Bouëxic, chanoine de Rennes, † 1749.

Mathurin Le Gras de Charot d'abord, puis Joseph Marteau en 1783, succédèrent à ce chapelain.

Au siècle dernier, la chapellenie de Saint-Louis, fondée primitivement dans l'église de Guichen par les sires de la Lande, se desservait à la Grézillonaye. — Cette chapelle continue d'être entretenue et desservie.

10° *La chapelle des Mesnils*, mentionnée comme chapelle domestique en 1727, était fondée de messes; comme elle se trouvait en mauvais état en 1766, l'évêque ordonna que ces

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

messes fussent provisoirement dites dans l'église paroissiale.

11° *La chapelle de la Massais* se trouve aujourd'hui dans la paroisse de Pontréan.

PRIEURÉ. — *Saint-Martin de Guichen*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 65.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 418, 622 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE GUICHEN¹.

Mathurin de Trélan résigna en faveur du suivant.

Guillaume Le Marchand, pourvu en cour de Rome vers 1560, résigna peu après.

Guillaume Roger, pourvu en 1560, résigna en 1574.

Guillaume Garnier, pourvu en 1574, résigna en 1574.

Étienne Bourcier prit possession le 28 mai 1574 et résigna en 1580.

Jean Le Sourt fut pourvu le 14 mai 1580.

Jean Huet, † 1593.

Philippe Boisnel prit possession le 17 novembre 1593.

Jean Cherel permuta avec le suivant.

Jean-Guillaume Jumel, précédemment recteur de Pléchatel, prit possession le 26 juin 1606 et résigna en faveur du suivant.

Robert Le Viel prit possession le 4 juillet 1610.

Guillaume Martin était, dit-on, recteur dès 1616; † 1653.

Mathieu Crespel, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et refusé par l'évêque, qui nomma recteur François Le Maire, se fit pourvoir en cour de Rome et prit possession le 14 juin 1653; † 1678.

Louis Chesnel, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 4 décembre 1678; il résigna en faveur du suivant.

Joseph Chesnel fut pourvu le 12 mars 1696; † 1707.

René Crespel, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 10 janvier 1708, mais ne resta pas.

Pierre Cornu, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et refusé par l'évêque, se fit pourvoir ailleurs en 1709, mais résigna peu après.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Rép. au quest. de 1860, etc.*

- Pierre-Paul Malherbe* fut pourvu le 25 juin 1709; † 1719.
Pierre Panaiget fut pourvu le 11 octobre 1719; † 1741.
Jacques Rosselin fut pourvu le 22 octobre 1741; † 1764.
Olivier Simon fut pourvu le 6 décembre 1764; † 1782.
Pierre-François Jehannin, pourvu le 6 mai 1782, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1816.
Pierre Éon, chanoine honoraire (1816, † 1859).
Jean Bernard (1859-1882).
Jean-Marie David (1882-).

GUIGNEN

Vicaria Winnona (843), — *Guinnon* (1108).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — La paroisse de Guignen est mentionnée en 843, dans un acte du *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire*, sous le nom de *vicaria Winnona*. Elle portait encore au XII^e siècle le même nom de *Winnon* ou *Guinnon*¹, dont le radical semble être *Gwin*, qui en breton signifie *vin*. On cultivait, en effet, jadis la vigne à Guignen, et il est fait mention dans cette paroisse, en 1695, de plusieurs « fiefs et tenues sur lesquels est deub la dixme des vins, dont la plupart des vignes ont été arrachées². »

En 1152, saint Jean-de-la-Grille, évêque de Saint-Malo, dotant le nouveau Chapitre de sa cathédrale, lui donna l'église de Guignen. Mais, plus tard, les chanoines perdirent leurs droits sur cette paroisse et la présentation de la cure revint à l'ordinaire.

1. *Cartul. Roton.*, 288.

2. *Déclaration* de la baronnie de Lohéac.

Le recteur de Guignen déclara, en 1728, avoir un revenu brut de 1,402 liv., avec 388 liv. de charges, ce qui lui faisait net 1,014 liv. de rente. Mais le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) estimait 2,800 liv. le revenu de la cure de Guignen. Le recteur était, en effet, décimateur de presque toute la paroisse, fort grande à l'origine surtout, puisqu'elle comprenait alors le territoire de La Chapelle-Bouëxic.

A la prise de possession de chaque recteur de Guignen, il était dû par lui au seigneur de Guignen une paire d'éperons dorés; c'est du moins ce qui résulte des actes de prise de possession des recteurs en 1749, 1751 et 1763.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Guignen était naguère encore un des édifices religieux les plus intéressants du diocèse, et l'on ne saurait trop regretter sa disparition. Elle se composait de trois nefs, de deux transepts et d'une abside. Cette dernière partie de l'église était surtout très-remarquable et appartenait au style roman du XI^e siècle. Séparée du chœur par une grande arcade, cette abside se trouvait moins large et moins élevée que lui; sobre d'ornementation, elle était cependant parfaitement caractérisée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par des colonnettes engagées couronnées de chapiteaux romans, dont quelques-uns, bien conservés, supportaient une série d'arcatures en moellons piqués à vive arête et sans moulures. A l'intérieur, un banc de pierre appuyé au mur garnissait tout l'hémicycle. Dans les entre-colonnements étaient des ouvertures pratiquées, semble-t-il, à une date postérieure à celle de l'édifice. Toute cette abside était voûtée en pierres.

Le chœur précédant l'abside, et plus vaste qu'elle, était flanqué au Sud et au Nord de puissants contreforts romans offrant une résistance sérieuse à la poussée de la voûte, qui était également en pierres.

Sous ce chœur et dans toute son étendue existait une crypte absolument close et voûtée en pierres comme tout le

reste; on y communiquait, de nos jours, par une sorte de trappe ouverte au milieu du chœur, au-dessus d'un escalier de pierres; mais nous sommes persuadé que l'ouverture primitive de cette crypte se trouvait au Sud du chœur, sous l'escalier du clocher; là, en effet, nous avons découvert une ancienne porte murée depuis des siècles, qui ne pouvait avoir d'autre destination¹. Cette crypte renfermait une source d'eau très-abondante, qui fut peut-être, à l'origine, l'objet d'un culte de la part du peuple.

Ce chœur formait en partie la base d'un clocher central. A côté, la chapelle du transept septentrional offrait deux fenêtres en ogive assez élégantes. Mais la grande nef était de style roman et probablement aussi antique que le chœur; elle n'avait que trois travées, dont deux étaient formées d'arcs en plein cintre reposant sur des pieds-droits couronnés par un chanfrein; elle se terminait par une façade occidentale extrêmement simple, quoiqu'elle-même de style roman, et soutenue par quatre contreforts plats.

Toutefois, deux colonnes surmontées de chapiteaux très-curieux et habilement fouillés existaient à l'extrémité du bas-côté du Nord; sur l'un de ces chapiteaux était une inscription portant le millésime 1373, ce qui prouvait qu'à cette époque avaient été construites les petites nefs. La porte ouverte au Midi rappelait également le style ogival du xiv^e siècle.

A l'intérieur du chancel, un tombeau attirait l'attention : c'était celui de Jean de Saint-Amadour, vicomte de Guignen², fait chevalier par Charles VIII à la bataille de Fornoue, grand-veneur, chambellan et grand-maître des eaux et

1. On peut remarquer que ces deux ouvertures correspondent parfaitement à celles de la crypte de Châtillon-sur-Seiche, de la même époque, et existant encore.

2. Guignen, châtellenie d'ancienneté, fut successivement possédée par les familles de Guignen, de la Lande, d'Elbiest, de Saint-Amadour, de Rieux, de Bretagne, d'Escoubleau, de Simiane, de Bouillon, de Rohan et de Bourbon-Condé; elle fut érigée en vicomté en 1519 pour Jean de Saint-Amadour. Guignen relevait toutefois de la baronnie de Lohéac, dont les possesseurs étaient, à l'origine, seigneurs supérieurs et fondateurs de la paroisse. Avant les guerres de la Ligue, qui les détruisirent, on voyait les armoiries des sires de Lohéac dans les vitres de l'église de Guignen.

forêts de Bretagne, mort, âgé de soixante-quinze ans, le 6 juillet 1538. Ce tombeau était placé sous une arcade pratiquée dans le mur septentrional du chœur. La face antérieure, ornée de niches remplies de statuettes et séparées par de petits pilastres, présentait à peu près la forme des coffres de la renaissance, aujourd'hui si recherchés. Une statue de grandeur naturelle représentait le noble seigneur agenouillé devant un prie-Dieu couvert d'un tapis, sur lequel était un livre ouvert. Revêtu de son armure et d'une espèce de dalmatique rouge parsemée de têtes de loup d'argent, les mains jointes et les yeux baissés, il semblait prier avec toute la ferveur de la foi bretonne. Tout ce travail était en pierre et passablement exécuté. Peut-être la statue n'était-elle pas peinte primitivement, mais on eut du moins le bon esprit d'y reproduire les couleurs du blason de Saint-Amadour : *de gueules à trois têtes de loup coupées d'argent*¹.

De cette église si curieuse et de ses monuments si rares dans notre contrée, il ne reste plus rien, malgré les efforts entrepris par tous les amis de l'art religieux pour empêcher le vandalisme de la renverser. Une nouvelle église vient d'être construite sur ses ruines.

Dans l'ancienne église de Guignen, les droits de prééminence, fondation et supériorité appartenaient, dans les derniers siècles, au vicomte de Guignen, qui avait, comme nous venons de le voir, son enfeu dans le chanceau, du côté de l'évangile. De ce seigneur dépendait aussi la chapelle du Nord, dédiée à saint Michel ; il présentait, en effet, la chapellenie de Sainte-Catherine et de Saint-Michel, desservie en cette chapelle en 1560 par Jean de la Touche, et en 1595 par Jean Jousses. Il paraît même qu'à l'origine le même seigneur présentait aussi la chapellenie de Saint-Jean, fondée dans la

1. Une plaque de bronze offrait la longue épitaphe de Jean de Saint-Amadour ; comme elle ne comprend pas moins de trente-quatre vers français et qu'on la trouve facilement dans le *Dictionnaire de Bretagne*, par Ogé, v^o *Guignen*, nous nous abstenons de la reproduire ici.

chapelle du Midi, dédiée à saint Jean et à saint Julien; Anne Le Breton en fut pourvu sur sa présentation en 1595. Mais le vicomte de Guignen céda ses droits dans cette chapelle au seigneur des Métairies, car au XVIII^e siècle ce dernier avait son enfeu prohibitif et son banc armorié dans la « chapelle Saint-Jean et Saint-Julien, au costé de l'épître. » Enfin, le vicomte de Guignen présentait encore en 1640 la chapellenie de la Conception, et Raoul Fouglet avait fondé dans cette même église, dès 1546, la chapellenie de Sainte-Marguerite. Aussi le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit-il qu'il y avait en l'église de Guignen « neuf ou dix chapellenies assez considérables, dont une de 400 liv. de rente pour une messe tous les jours. » A la même époque s'y trouvait également érigée la confrérie du Rosaire.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Brigitte*, érigée en 1676 en église tréviale, et en 1711 en église paroissiale sous le nom de La Chapelle-Bouëxic. (Voy. p. 323.)

2^o *Saint-Étienne-de-l'Ormeau*. — On faisait en 1663 des mariages dans cette chapelle frairienne; elle a été reconstruite de nos jours et elle est régulièrement desservie par un vicaire de Guignen.

3^o *Saint-Meleuc*, également chapelle frairienne, existait en 1641, et Jean Le Liepvre en était alors chapelain. — *Nunc* ruinée.

4^o *La chapelle de la Mollière* fut bâtie par les paroissiens, qui la dotèrent d'environ 37 liv. de rente en terres; le seigneur de la Muce y joignit un petit dimereau valant 12 liv., mais cette fondation ne fut point érigée en bénéfice¹. En 1803, on demanda en vain sa conservation; elle est maintenant en ruine.

5^o *La chapelle du Vaurouault* avait peut-être dépendu à l'origine du manoir de ce nom, mais elle était aux siècles

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

derniers considérée comme frairienne. Elle fut « bastie de neuf, » en 1622, par Jean Bougot, subcuré à Guignen, demeurant au Vaurouault; ce prêtre y fonda même, le 6 mai 1626, deux messes basses hebdomadaires, le lundi et le jeudi. En 1673 on y célébrait des mariages, et en 1693 Jean Pavoisne y fit une fondation de cent messes par an. — *Nunc* ruinée.

6° *La chapelle des Métairies* dépendait du manoir de ce nom, possédé successivement par les familles du Chastellier, de Boisguéheneuc et Le Bastard. Elle est mentionnée en 1682. — *Nunc* abandonnée.

7° *La chapelle de Villeneuve* figure aussi en 1682. — *Nunc* détruite.

8° *La chapelle de France*, signalée en 1663, dépendait du manoir de ce nom, longtemps possédé par la famille de France. — *Nunc* détruite.

9° *La chapelle du Cimetière*, bâtie au Nord de l'église de Guignen, passait pour être l'œuvre du P. Morin, célèbre prédicateur du xv^e siècle, né à Guignen, et considéré de son temps comme prophète. Mais ce n'était de nos jours qu'un oratoire insignifiant qui vient de disparaître.

10° *La chapelle de la Retraite* dépendait de cet établissement.

11° <i>La chapelle de la Primelaye,</i>	} se trouvaient sur le territoire de La Chapelle-Bouëxic, dis- trait de Guignen en 1711.
12° <i>La chapelle de la Mouraudaye,</i>	
13° <i>La chapelle de Trébêheuc,</i>	

MALADRERIE. — Voy. tome III, 291.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 418, 624 et 651.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 526.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS. — Voy. tome III, 214.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE GUIGNEN¹.

Yves de la Lande, vivant en 1513, appartenait à la famille des seigneurs de Guignen.

Jean de la Tousche résigna en faveur du suivant.

Pierre Gaultier fut pourvu en cour de Rome en 1560; † 1564.

Claude Bohier, pourvu le 23 août 1564, résigna en 1567.

Guillaume Fouglet, pourvu le 17 novembre 1567, résigna en faveur du suivant.

Bertrand Bourcze, pourvu le 27 mai 1579, résigna en faveur du suivant.

Raoul de France, sous-diacre du diocèse, fut pourvu le 4 février 1584, mais il eut à combattre Pierre Fresnays et Alain Tardivel, qui prétendaient au bénéfice.

Jean Belesme, † vers 1596.

François Hélyas fut pourvu le 30 juillet 1596.

Beaucoup d'obscurité règne alors sur les possesseurs de la cure de Guignen; on voit successivement paraître Michel Mellin, qui résigne en 1596 en faveur de Julien Foucault, puis André Belinet (1596) et Jean Cherel (1597). Cependant Hélyas semble conserver ses droits, qu'il résigne d'abord en 1607 en faveur de Jean Aubusson, puis en 1613 en faveur du suivant.

Jacques Martinet, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 3 mars 1613; † 1636.

Jean Le Prince fut pourvu le 29 avril 1656; † l'année suivante.

Julien Joubrenel, pourvu le 16 juin 1657, était en 1660 proto-notaire apostolique.

Pierre Gory, recteur du Châtellier, fut nommé en 1672 et résigna dix ans plus tard.

René Gory, pourvu le 16 mai 1682, résigna en faveur du suivant; † 28 janvier 1695.

Pierre Gory fut pourvu en cour de Rome en 1694; l'évêque refusa de le reconnaître et nomma Amaury du Chesne. Pierre Gory se maintint, mais résigna l'année d'après en faveur du suivant.

Pierre-Julien Guillard fut pourvu par l'archevêque de Tours le 24 janvier 1696, sur le refus de l'évêque de Saint-Malo, qui nomma de nouveau Amaury du Chesne. Pierre Guillard n'en demeura pas moins recteur. † 1704.

Guillaume de la Fresnaye, chanoine de Saint-Malo, pourvu le

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.

20 juillet 1704, résigna dès 1702 en faveur de Claude Bossart, puis en faveur du suivant.

Jean-François Foullain fut pourvu le 10 octobre 1703; † 1705.

Pierre Roger fut pourvu le 17 février 1705.

Jean Barbon était recteur en 1718; † 1724.

Simon Triel ou *Viel* fut pourvu le 2 janvier 1722; † 1749.

Hervé-Louis du Fresne des Saudrais, pourvu le 22 mai 1749, résigna en faveur du suivant.

François-Thomas du Fresne des Saudrais, pourvu le 31 août 1754, devint en 1753 recteur de Saint-Malo.

Jean-Baptiste Collet fut pourvu le 15 octobre 1753; † 1763.

Pierre-François Paris, pourvu le 30 avril 1763, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François Filly (1803, † 1812).

Pierre Huet (1812-1817).

Pierre Deniau (1818, † 1854).

Pierre-Michel Tison (1854-1875).

Jean-Marie Trochu (1875-).

GUIPEL

Guippetel (1040), — *Guypeel* (xv^e siècle), — *Guipellum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — Comme les précédentes, cette paroisse, fort ancienne, porte un nom breton dont le radical *Guik*, signifie *bourg*. Dom Lobineau croit que Guipel veut dire le *bourg de Péel*, et il fait remarquer que les Bretons avaient, en effet, un saint Péel qui a bien pu être, à l'origine, le patron de cette paroisse¹.

Quelque temps avant 1040, Alain III, duc de Bretagne,

1. *Vies des Saints de Bretagne*, Appendice, 43.

ayant retiré à l'abbaye de Saint-Georges la moitié de l'église de Chavagne que lui avait donnée sa mère, la duchesse Havoise, voulut dédommager les religieuses de ce monastère; c'est pourquoi il leur donna un étang très-poissonneux situé au bourg de Guipel, « *quemdam lacum usibus piscium valde aptum, in vico qui dicitur Guippetel constitutum*¹. » Ces religieuses ne possédaient plus cet étang en 1790, mais elles avaient encore à Guipel à cette époque une dime affermée 245 liv.

En 1448, le pape Nicolas V unit la cure de Guipel à l'un des canonicats de la collégiale de Champeaux; à partir de cette époque, tous les recteurs de Guipel, présentés par le seigneur d'Espinay, fondateur de Champeaux, furent en même temps chanoines de cette collégiale. Mais en 1777 l'évêque de Rennes désunit ces bénéfices, et les deux derniers titulaires de Guipel avant la Révolution, quoique présentés également par le seigneur d'Espinay, ne furent plus que de simples recteurs. (Voy. tome III, 42 et 47.)

En 1790, le recteur de Guipel jouissait du presbytère, d'un jardin et de deux champs; il avait, en outre, cinq traits de dime, estimés 1,600 liv. de rente : c'étaient la Franchise, Montaille, la Croixerie, Ville-Morin et Launay-Jan.

A la même époque, le Chapitre de Rennes jouissait à Guipel des traits de dime appelés Villeguen et Montmur, affermés 300 liv.²

ÉGLISE. — L'ancienne église de Guipel vient d'être détruite pour faire place à un nouveau temple. On dit qu'elle offrait quelques sablières et tirants sculptés rappelant le xvi^e siècle. En 1680, le seigneur du Chesnay-Piguelaye jouissait en cette église des droits de fondation, supériorité et

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 105. — Cette charte porte en marge, en écriture du xv^e siècle : « *Etang de Guypeel.* »

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

prééminences; il y avait son enfeu, son banc armorié et sa litre en pierres de taille sculptées en dehors de l'édifice. On a remplacé dans la nouvelle église deux de ces écussons : l'un porte les armes des seigneurs de la Piguelaye, *d'argent à l'épervier au naturel, armé et becqué d'or, longé, grilleté et perché de gueules*; l'autre est celui de Jeanne de la Piguelaye, veuve en 1668 de Toussaint des Nos et dame du Chesnay-Piguelaye : *parti, au 1^{er} de la Piguelaye, au 2^e d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est des Nos.*

Le recteur de Guipel fit en 1660 ériger par un dominicain de Bonne-Nouvelle la confrérie du Rosaire dans son église, et il construisit même à cet effet une chapelle au Sud du chœur¹.

La nouvelle église de Guipel, dédiée, comme l'ancienne, à saint Martin de Tours, est une simple croix de style roman moderne; le chœur, en hémicycle, est polychromé; les autels, les stalles et la chaire sont en bois sculpté.

Guipel possède une belle croix processionnelle du xvii^e siècle en argent plaqué sur bois; elle offre d'un côté le Christ et à ses extrémités les quatre grands docteurs de l'Église latine, et de l'autre saint Martin et les quatre animaux symboliques des Évangélistes; au-dessous de sa boule on lit : « *Pour la paroisse de Gvipes (sic), 1641.* »

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Vincent* était une chapelle frairienne dans laquelle le seigneur du Chesnay-Piguelaye prétendait avoir droit de fondation et de prééminence. D'après une tradition relatée en 1790, lorsque le recteur de Guipel, chanoine de Champeaux, résidait à sa collégiale (ce qui eut lieu jusqu'au commencement du xviii^e siècle), la paroisse de Guipel était administrée par deux curés ou vicaires, dont l'un résidait au presbytère et l'autre près la chapelle Saint-Vin-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 3.

cent, regardée alors comme succursale. Cette chapelle et la maison de son curé furent brûlées vers la fin du xvii^e siècle, et le service des messes qui s'y trouvaient fondées pour tous les dimanches et fêtes fut alors transféré dans la chapelle du Chesnay. Cette fondation de Saint-Vincent consistait en deux traits de dîmes qui furent également unis à la fondation du Chesnay¹.

2^o *La chapelle du Chesnay-Piguelaye* était bâtie depuis plusieurs années déjà, lorsque le 24 août 1677 François Brecheu, conseiller au Parlement, et Jeanne de la Piguelaye, seigneur et dame du Chesnay, y fondèrent une messe hebdomadaire. L'ordinaire approuva cette fondation le 28 du même mois. Cette chapelle était construite en dehors de la cour du manoir, entourée de douves et fermée par un pont-levis en 1680; mais elle fut complètement rebâtie en 1758 dans l'avant-cour du Chesnay, et M. Bouât, recteur, en fit la visite le 17 novembre; elle était alors de forme octogone, surmontée d'un clocher et garnie de toutes les choses nécessaires au culte. Les paroissiens demandèrent sa conservation en 1803².

3^o *La chapelle de Maillechapt* avait été construite près de ce manoir par les seigneurs du lieu; mais les seigneurs du Chesnay, étant devenus propriétaires de Maillechapt, laissèrent cette chapelle tomber en ruine, et l'on en voyait les derniers vestiges en 1680 près des « mottes et anciennes douves du manoir³. »

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381..

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 25.

2. *Ibidem*, 9 G, 44.

3. *Arch. Nat.*, P. 1614.

RECTEURS DE GUIPEL ¹.

Thomas Bigot, chanoine de Champeaux comme tous les suivants (1477).

Barnabé Mellet (1546 et 1554).

Jehan Méry (?) (1559).

Jean Rubin (1604 et 1606).

François Julian ou *Jullien* fonda en 1608 un obit à Champeaux pour Jacquemine Mordret, sa mère; † à Champeaux, âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 22 décembre 1639.

Gabriel Boylesve fut forcé de se démettre vers 1644.

André Morel, cleric de Saint-Malo, prit possession de son canonicat le 14 avril 1642 et de sa cure le lendemain.

René Aveline résigna en faveur du suivant.

Pierre Cillart fut reçu au Chapitre de Champeaux le 8 mai 1645 et permuta l'année d'après avec le suivant.

Fleury Bonnemer, précédemment recteur de Kervignac, au diocèse de Vannes, fut reçu au Chapitre le 27 mai 1646; † 1647.

Pierre Fougles, reçu le 19 juillet 1647, se démit l'année suivante.

François Poisson fut reçu le 23 janvier 1648; † à Rennes en 1662 et inhumé le 20 mai dans l'église de Toussaints.

Nicolas Manessier résigna dès 1663.

Michel Le Noir, prêtre de Séez, reçu le 18 mai 1663, résigna peu après.

Léon Pager, prêtre de La Rochelle, fut reçu le 26 avril 1664 et devint en 1697 doyen de Champeaux.

Jean de la Grée fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une fasce d'hermines accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe*; † 1700.

Léon Rageul fut pourvu le 19 avril 1700; † 1704.

Pierre Guillard, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 9 décembre 1704; † à Rennes le 30 décembre 1728, âgé de soixante-deux ans.

Charles Foucher du Brandeau, prêtre de Luçon, pourvu le 16 février 1729, permuta avec le suivant.

François Boüat, précédemment recteur de Saint-Vincent de Cordulay, au diocèse de Luçon, fut pourvu le 10 septembre 1733 et reçu au Chapitre le 12; † 25 avril 1763, âgé de soixante-quinze ans.

1. *Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Louis-Félix Pépin, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 28 avril 1763; † 25 avril 1767, âgé de cinquante-six ans.

Mathurin Percevault fut pourvu le 30 mai 1767; † 1775.

Joseph Rocher, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 26 février 1775, vit s'accomplir en 1777 la désunion de sa cure et du canonicat de Champeaux; devenu simple recteur, il fut fait chanoine honoraire de Champeaux; † 14 novembre 1786, âgé de soixante-cinq ans.

René Reuzé, pourvu le 18 novembre 1786, fut aussi chanoine honoraire de Champeaux; † 30 mai 1790, âgé de quarante-deux ans.

Jean-Baptiste Bouessel, pourvu le 5 juin 1790 et exilé à Jersey en 1793, fut réinstallé en 1803; il quitta ou mourut en 1805.

N... Poupert (1805-1817).

Jean-Marie Roger (1817-1828).

Jean-Mathurin Le Duc (1828, † 1852).

Guillaume Lainé (1852).

N... Cossu (1852-1857).

N... Poussin (1857-1861).

Louis Reynault (1861-1876).

Isaac Dutertre (1876-).

GUIPRY

Wipperica vicaria (843), — *Guicbri* (913), — *Guipri* (1089), — *Guipreium* (1163).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Il est fait mention de la paroisse de Guipry, « *Wipperica vicaria*, » dès l'an 843, et il est dit qu'alors elle était limitrophe de celle de Maure, ce qui prouve sa grande étendue primitive¹.

Alain-le-Grand, roi de Bretagne, mort en 907, donna, de concert avec son petit-fils Éven, à Notre-Dame et à Bili,

¹ *Cartul. sancti Mauri*. — *Arch. d'Anjou*, I, 328.

évêque de Vannes, la moitié de la paroisse de Guipry. Mais dès 913 cet évêque, avec le consentement de Matuedoi, comte de Poher et gendre d'Alain-le-Grand, céda cette moitié de Guipry à l'abbaye de Redon, gouvernée alors par l'abbé Catluiant¹. D'un commun accord, le comte, l'évêque et l'abbé envoyèrent le moine Gurgnou vers Gurmhailon, qui gouvernait alors la Bretagne, pour le prier d'approuver cette donation, ce que le prince fit volontiers. L'évêque Bili vint alors lui-même à Redon en compagnie de Dalitoc, envoyé par le comte de Poher, et tous les deux présentèrent aux religieux de Saint-Sauveur l'acte de la donation qu'ils leur faisaient².

Il est à remarquer que ces dernières chartes portent en marge dans l'original du *Cartulaire*, devant le mot *Guicbri*, cette note en écriture du xvi^e siècle : *Guipry, Saint-Marc*; nous voyons par là que cette moitié de Guipry était la portion occidentale de la paroisse, portion limitrophe de Langon, où se trouve encore le village de Saint-Marc.

Plus tard, vers l'an 1089, Riou, seigneur de Lohéac, donna à l'abbaye de Redon tout ce qu'il possédait dans l'église de Notre-Dame de Guipry, et de plus le jardin de Gleuden, une autre terre en Guipry et la dime des trois moulins du port de Messac, de Baron et de Gravot, dime non-seulement de la mouture, mais encore de la pêche³. Ces trois moulins se trouvaient dans le même quartier de Guipry, entre le port de Guipry et Langon.

Il est vraisemblable que les Bénédictins de Redon unirent toutes leurs possessions en Guipry à leur seigneurie de Lan-

1. « *Episcopus Bili et Matuedoi comes, dimidiam plebis que vocatur Guicbri, quod rex Alanus antea atque Even nepos ejus Sancte Marie Bilique episcopo in monachio sempiterno dederat... monachis Deo servientibus in Rothonensi monasterio... graffiaverunt.* (Cartul. Roton., 223.)

2. *Cartul. Roton., 224.*

3. « *Riocus dedit quiddid habebat in ecclesia Sancte Marie de Guipri et hortum quem Gleudennus habuit, et quamdam terram que in Guipri est, sicuti incole sciunt, et decimam de tribus molendinis, de annona et de piscibus, id est de molendino quod est in portu Mezac et de molendino de Baharon et de molendino de Gravot.* (Cartul. Roton., 319.)

gon. Nous voyons, en effet, qu'au xvi^e siècle ils possédaient encore la métairie de Saint-Marc, qu'ils vendirent en 1570, pour payer les décimes, à Jean Le Febvre, seigneur de Saint-Ganton, mais ils la rachetèrent en 1633, et l'abbé César de Choiseul rendit aveu au roi en 1677 pour cette terre dans les termes suivants : « Le lieu et mestairie de Saint-Marc, situé dans la paroisse de Langon, consistant en la chapelle, maison, grange, logements à bestiaux, jardins, etc., avec un petit bois de chasteigniers au proche de ladite chapelle, etc., le tout en un tenant, contenant 20 journaux de terre, et joignant vers midi à la rivière de Vilaine, et vers minuit aux communs de Montenac¹. »

Il nous faut observer ici qu'en 913 c'est un évêque de Vannes qui reçoit cette portion de Guipry et qui la donne à Redon, et qu'en 1677 Saint-Marc est encore signalé comme étant en Langon, c'est-à-dire dans le diocèse de Vannes. Mais au commencement du x^e siècle les limites des diocèses de Vannes et de Saint-Malo, et par suite de la paroisse de Langon et de ses voisines, étaient indécisées; nous en avons la preuve certaine dans une charte du *Cartulaire de Redon*, contemporaine précisément d'Alain-le-Grand². Ceci explique pourquoi ce prince donna à Bili une portion de Guipry, et pourquoi les moines, ayant uni Saint-Marc à leur seigneurie de Langon, continuaient au xvii^e siècle de considérer cette terre comme faisant partie de Langon, quoiqu'elle fût alors réellement en Guipry.

Faut-il conclure de là et de cette mention de Notre-Dame de Guipry faite dès avant 907 que cette église de Notre-Dame, dont nous reparlerons plus loin, fut primitivement l'église paroissiale de Guipry? Nous n'oserions l'affirmer, quoique le *Pouillé ms. de Saint-Malo* dise formellement que c'était la tradition au xviii^e siècle : « La chapelle de Notre-Dame de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Voy. *Cartul. Boton.*, 38.

Guipry, dit-il, dont les masures existent encore dans le cimetière, paraît avoir été l'ancienne église. » Mais nous verrons bientôt que l'église paroissiale actuelle, dédiée à saint Pierre, est également très-ancienne, du xi^e siècle probablement. Y aurait-il donc eu à Guipry deux paroisses à l'origine : Notre-Dame, dépendant de Vannes, et Saint-Pierre, dépendant de Saint-Malo? Il est difficile de répondre avec assurance; mais en 1666 la paroisse de Guipry se rendait encore processionnellement à Redon à la fête de la Trinité, suivant un usage immémorial qui prouve la sujétion primitive de cette paroisse à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon; cependant, nous allons voir qu'alors, et depuis bien des siècles, l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo étaient tout-puissants à Guipry. Nous verrons également ailleurs que les paroisses de Lohéac, Lieuron et Saint-Malo-de-Phily semblent avoir été distraites du territoire de Guipry. Voilà donc bien des changements survenus en cette dernière paroisse, dont l'antiquité est du moins indiscutable.

En 1163, Pierre, seigneur de Lohéac, et Havoise, sa femme, donnèrent à Bernard, premier abbé de Montfort, une partie de leurs dimes de vin dans la vallée Gléen et des terres, halles et autres héritages qu'ils possédaient en Guipry, « *in Guipreio*. » Cette donation fut très-solennellement faite en présence d'Albert, évêque de Saint-Malo, des abbés de Redon et de Saint-Melaine, de Geffroy, doyen de Lohéac, etc.¹ En 1679, les chanoines réguliers de Montfort n'avaient plus de terres en Guipry, mais ils y possédaient encore le bailliage de la Briantais.

Saint Jean-de-la-Grille céda en 1152 l'église de Guipry à son Chapitre de Saint-Malo, ce qu'approuva le pape Adrien IV en 1157. Mais lorsque ce Chapitre fut sécularisé en 1319, les chanoines de Saint-Malo cessant alors d'administrer eux-

¹ A. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 648. — Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 625.

mêmes leurs paroisses rurales, on fit le partage des revenus de toutes les cures dépendant du Chapitre. Il fut alors constaté que la paroisse de Guipry avait 63 liv. de rente (valant plus de 3,000 fr. de nos jours); de ce revenu furent distraites toutes les dîmes anciennes et novales, que se réserva le Chapitre; le reste des biens possédés par l'église de Guipry fut abandonné au vicaire chargé désormais de desservir la paroisse, à condition qu'il paierait tous les décimes et supporterait toutes les charges¹.

Vers le même temps, l'évêque de Saint-Malo se trouva lui-même possesseur à Guipry de plusieurs droits faisant partie de ses regaires de Saint-Malo-de-Beignon; aussi au xvii^e siècle partageait-il avec son Chapitre les dîmes de Guipry et payait-il avec lui la portion congrue du recteur. (Voy. tome I^{er}, 617, 621 et 684.)

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* estimait la cure de Guipry valoir 800 liv. de rente. A cette cure, présentée par l'ordinaire, était alors annexé depuis plusieurs siècles le décanat de Lohéac.

De nos jours, Guipry a été érigé en cure de deuxième classe par ordonnance royale en date du 24 février 1828.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Pierre, l'église actuelle de Guipry est un édifice à trois nefs dont une grande partie est d'architecture romane. Dans ces nefs, les arcades en plein cintre sont de la plus grande simplicité, et au Nord apparaissent des baies en meurtrières; au Sud est, au contraire, une assez belle porte romane avec trois voussures cintrées; enfin, l'édifice se termine par un chevet droit soutenu de trois contreforts plats et jadis ajouré de deux fenêtres de même tyle

1. « *Super ecclesiam de Guipri cujus emolumenta reperimus communiter valere sexaginta tres libras, de quibus Capitulum habebit decimas veteres atque novas, et vicarius habebit totum residuum, super quo residuo idem vicarius habebit omnia decimalia et magistralia consueta et onera ecclesie et parrochie sustinere.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

roman. On y voyait en 1623, dans une grande vitre placée après coup au-dessus du maître-autel, un écusson en bannière portant les armes de Claude de Maure, seigneur dudit lieu et du Plessix-Anger, et de Françoise de Pompadour, sa femme; et dans une autre vitre proche le grand autel, un autre écusson également en bannière portant : *écartelé aux 1^{er} et 4^e de gueules au croissant vairé d'argent et d'azur, qui est de Maure; aux 2^e et 3^e vairé d'azur et d'argent, qui est du Plessix-Anger.*

C'est qu'en effet la seigneurie de la paroisse, appartenant à l'origine aux barons de Lohéac, était alors attachée à la terre du Plessix-Anger¹, dont le possesseur était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Guipry. Ce seigneur jouissait de deux bancs dans le chancel et avait droit de jeter la soule dans le cimetière de Guipry le jour de Noël; il avait autorisé le seigneur du Bouëxic à avoir une chapelle prohibitive près du chancel, du côté de l'épître², et le seigneur de la Provostière — dont le fief à l'origine devait être le gage féodé du prévôt de Lohéac — à en avoir également une du côté de l'évangile, vis-à-vis la précédente. Enfin, les seigneurs de la Chevalerye avaient leur enfeu dans la nef.

Il y avait en l'église de Guipry un certain nombre de fondations, entre autres les chapellenies de Saint-Michel et de la Provostière.

1. La seigneurie du Plessix-Anger, en Lieuron, démembrement de l'antique baronnie de Lohéac, appartint successivement aux familles Anger, de Maure, de Rochechouart et de Rosnyvinen. La première de ces familles habita d'abord, selon Du Paz, une forteresse appelée le Château-Blanc, dont on voit encore en Guipry quelques vestiges au bord de la Vilaine; ce château ayant été ruiné par les guerres, les Anger construisirent le Plessix-Anger. Comme la Vilaine baignait la base même du Château-Blanc, ses seigneurs exigeaient certains droits des bateliers suivant la rivière, et ceux-ci ne pouvaient traverser le port de Guipry sans demander par trois fois « congé » ou permission au seigneur du lieu.

2. Le Bouëxic fut érigé en vicomté en 1637 pour Jean Becdelièvre. Ce seigneur avait la chapelle en question à cause de son fief de Bossac-en-Guipry; il avait aussi droit de quintaine sur tous les nouveaux mariés de Guipry, qui devaient faire ferrer leurs lances chez le seigneur du Boishulin, et courir sur des chevaux fournis par le seigneur de Bossac.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Guipry*. — Nous avons donné les preuves de la haute antiquité de cette chapelle, mentionnée dès le commencement du x^e siècle. C'était un édifice roman construit à côté de l'église Saint-Pierre et dans son cimetière; en 1760 elle menaçait ruine, et le recteur, M. Gougeon, voyant que le chapelain refusait de la relever, laissa tomber la nef et utilisa l'abside comme chapelle de cimetière; malheureusement, ce dernier débris de l'antique église a lui-même disparu depuis.

Le 4 juin 1436, Jean Anger, seigneur du Plessix-Anger, en Lieuron, et du Château-Blanc, en Guipry, devenu veuf de Marie Couppu, fille du seigneur de la Ville-Queno, ordonna par testament « son corps estre inhumé avec sa femme et ses prédécesseurs en sa chapelle, en l'église de Notre-Dame de Guipry, où il fonde une chapellenie de deux messes par semaine et la dote de 10 liv. de rente sur les dismes qu'il a en la paroisse de Guipry¹. »

En 1623, on voyait autour de l'église de Notre-Dame une litre armoriée de *Maure et du Plessix-Anger écartelé de leurs alliances*, et dans la vitre du chœur, du côté de l'épître, une bannière aux *armes pleines de Maure*, entourée du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Le chapelain de Notre-Dame de Guipry levait encore en 1682 le quatorzième des dimes de Lohéac, Guipry et Saint-Malo-de-Phily, et continuait d'être présenté par le seigneur du Plessix-Anger. Parmi ces chapelains, notons en 1524 François de Maure, protonotaire apostolique, puis François Garreau, à qui succéda en 1558 Jacques du Fresne; en 1571, Raoul Bouëxic, fils du seigneur des Champs, remplaça Guillaume Poullain et eut pour successeur en 1597 Julien Foucault; enfin, Antoine de Neufville fut pourvu en 1632 de ce bénéfice en place d'Éloi de Neufville, décédé.

Lorsqu'en 1703 Charles Mannoury prit possession de Notre-

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 659.

Dame, il trouva cette chapelle « toute ruinée, ayant cependant encore aux costés comme des chapelles, et au bout comme un chœur, avec un autel et des statues de saint Nicolas et de saint Blaise¹. » A cette époque, le service de la chapellenie se faisait en l'église paroissiale. Vers le même temps, le seigneur de Lohéac et de Maure fit desservir par le même chapelain (Jean Ramasseul en 1716 et Tobie Doyle en 1729) les deux fondations de Notre-Dame de Guipry et des Cadets de Maure, mais chacune dans son église paroissiale respective. En 1733, l'évêque autorisa toutefois le service de la chapellenie de Notre-Dame de Guipry et celui du prieuré de Chantereine dans la chapelle du manoir des Champs, appartenant au seigneur de Lohéac. En 1790, ces deux derniers bénéfices réunis valaient 1,159 liv. de rente.

2° *Saint-Marc* doit évidemment sa fondation aux moines de Redon. Jadis, à la fête de son saint patron, les paroisses de Guipry et de Langon et la trêve de Saint-Ganton s'y rendaient processionnellement. Cette chapelle existe encore, quoique abandonnée; elle date du xv^e siècle et présente à son chevet une très-jolie fenêtre de style flamboyant.

3° *Saint-Barthélemy*. — En 1623, Louise de Maure, dame de Mortemart et du Plessix-Anger, avait les prééminences dans une « chapelle fondée de saint Berthelemy et saint Laurent, située à demy lieue (du bourg de Guipry), sur le bord de la rivière de Vilaine. » Il s'y tenait des assemblées « aux festes desdicts saints, » et la dame du Plessix-Anger avait ces jours-là droit de bouteillage sur les taverniers.

4° *Sainte-Magdeleine de Chaumeray*. — Ainsi que les précédentes, cette chapelle était considérée en 1727 comme frairienne. Elle se trouvait dans le fief de Chaumeray, dont les seigneurs, Jean de Mallecavelle et Jeanne de Trécesson, sa femme, déclarèrent en 1475 avoir « tous les droits honorifiques en icelle chapelle. » Jean d'Acigné ayant vendu Chau-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

meray en 1569 à Raoul Pigeault, nous voyons en 1678 Jean Pigeault, seigneur de la Melatière, revendiquer ses droits de prééminence « en la chapelle sise au village de Chaumeray, qui consiste en un chanceau couvert et une nef découverte et ruinée¹. » Cette chapelle est maintenant entretenue et desservie régulièrement par un vicaire de Guipry.

5° *Notre-Dame de Bon-Port*. — En 1644, Jean Lemarchand et Gillette Chereil, sieur et dame de Tréguily, firent bâtir une chapelle dans l'enclos de leur maison, située au port de Messac, en Guipry²; ils y placèrent leurs armoiries, qu'on y voit encore : *d'or au sautoir de gueules accompagné de quatre étoiles de sable*. Ils dotèrent cette chapelle en 1661 de 150 liv. de rente et y fondèrent quatre messes par semaine. Notre-Dame de Bon-Port vient d'être restaurée en 1880, et l'on y a trouvé l'acte de sa fondation écrit sur parchemin, renfermé dans un tirant de la voûte, sous une plaque de cuivre portant cette inscription : *Si tempus dotemque petas et dona sacelli, scripta sub ære latent, cerne, repone, vale, M DC LXIII*³.

6° *La chapelle du Bouëxic* était une fondation faite par les seigneurs du Bouëxic près de leur manoir; elle figure en 1680 dans la déclaration de la terre du Bouëxic, et elle est signalée en 1727 comme étant, ainsi que la précédente et la suivante, une chapelle domestique. — *Nunc* ruinée.

7° *La chapelle de Quémillac* dépendait du manoir de ce nom; elle est encore debout, mais sécularisée.

8° *La chapelle des Champs* fut construite très-probablement par les derniers seigneurs de Lohéac, peut-être bien par Judith Picquet, femme de Jean-Baptiste de Rosnyvinen de Piré, baronne de Lohéac et comtesse de Maure. Cette dame, surnommée la mère des pauvres, habita pendant une grande partie du siècle dernier le château des Champs et laissa après elle

1. *Arch. Nat.*, P. 4714.

2. Les deux petits ports actuels de Messac et de Guipry portaient jadis le seul nom de port de Messac.

3. Voy. sur cette chapelle la *Semaine Religieuse de Rennes*, XVII, 493.

une mémoire vénérée de tous. Cette chapelle existe encore et renferme plusieurs tombeaux modernes.

9° *La chapelle de la Provostière*, dépendant du manoir de ce nom, existait en 1698, car on y fit alors un mariage.

10° *La chapelle de la Chevaleraye*, bâtie par les seigneurs du lieu près de leur manoir, est maintenant ruinée.

11° *Notre-Dame du Guest* est un simple oratoire construit au bord de la Vilaine, non loin du manoir du Guest ou du Gué, et à côté d'une fontaine; on s'y rend en procession parfois et elle est entretenue.

12° *La chapelle de Malon* est signalée dans la *Réponse au questionnaire de 1860* comme étant ruinée. Nous ne connaissons rien de ce sanctuaire.

PRIEURÉ. — *Chanteraine*, membre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 700.)

MALADRERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 291 et 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 595, 621 et 678.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS DE GUIPRY¹.

Pierre Becdelièvre, fils de Guillaume Becdelièvre, seigneur du Bouëxic, et de Jeanne Sorel, fut doyen de Lohéac et maître des requêtes en 1488.

Pierre Becdelièvre, fils de Thomas Becdelièvre, seigneur du Bouëxic, et de Perrine Gillot, succéda à son oncle qui précède et fit son testament en 1510.

Jean de Clairefontaine résigna en 1561 la cure de Guipry et le doyenné de Lohéac en faveur de Jacques de la Motte.

Julien Poullain résigna en faveur du suivant.

Julien Guillou, pourvu le 4 mars 1580, résigna en 1582.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — Nobil. de la Chesnaye du Bois, etc.*

Jean Hamon, nommé recteur et doyen le 7 septembre 1582, résigna en 1588.

Thomas Gory fut pourvu le 19 mai 1588.

Guillaume Destin résigna en 1607.

Jean Jehanne fut pourvu de la cure et du doyenné le 29 juin 1607; † vers 1642.

Gilles Bellanger, pourvu le 15 février 1642, prit possession le 23 de la cure et du doyenné, comme le firent tous ses successeurs jusqu'à la Révolution; † en août 1667.

Toussaint Thébault fut nommé le 24 août 1667; † à Rennes le 24 août 1687 et inhumé dans l'église Saint-Aubin de cette ville le lendemain.

Georges-Alexis Becdelièvre du Bouëxic, fils du seigneur du Bouëxic, pourvu en 1688, se retira en 1692.

Joseph Héraux résigna en 1694.

Mathurin de Langourla de Kerboudel, pourvu le 9 mars 1694, fit en 1700 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois hameçons d'argent, 2, 1*; † âgé de soixante-dix ans, en 1738, et inhumé le 8 octobre dans la nef de l'église.

Pierre Janvier, pourvu par l'évêque le 24 octobre 1738, dut se retirer devant le suivant.

Louis-François de Couesplan, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 novembre 1738; il bâtit le presbytère actuel de Guipry; † 1756.

Gilles-Hyacinthe Gougeon, prêtre de Maure, fut pourvu le 20 février 1756; il composa une *Table des familles* de sa paroisse, formant deux volumes ms. in-folio très-intéressants; † 25 novembre 1767.

Claude-Marie Bouillaud, pourvu le 19 avril 1768, gouverna jusqu'en 1792.

Pierre Moison (1803-1809).

N... Lorant (1809-1817).

François Allaire (1817, † 1857).

Jean-Marie Lelièvre (1857-1860).

Michel Vallée (1860-1884).

Jean-Marie Vallée (1884-).

HÉDÉ

Castellum Hadoicum (XI^e siècle), — *Hedeium* (1185), — *Hedeyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — La petite ville de Hédé doit sa naissance au château dont les ruines pittoresques apparaissent encore sur le flanc de la montagne qu'elle occupe. La fondation du château de Hédé remonte certainement à une époque reculée; il y a lieu de penser qu'il a dû succéder à un *castellum* romain. Dès le *xi*^e siècle des chartes de Marmoutiers le mentionnent sous le nom de *Hadoicum castellum*. Il faisait partie du domaine ducal de Bretagne, et sa position le signalait comme un point stratégique dont la possession dut être souvent disputée : aussi soutint-il plusieurs sièges. Il ne fut démoli qu'en 1598, à la suite des guerres de la Ligue.

De bonne heure les ducs de Bretagne donnèrent à l'abbaye de Saint-Melaine l'église de Hédé, dont les Bénédictins firent un prieuré. Au *xii*^e siècle, ces religieux furent confirmés dans la possession de cette église, « *ecclesiam de Hedeio*, » par Étienne, évêque de Rennes, par Josse, archevêque de Tours, et par le pape Luce III¹.

Il est vraisemblable que le château de Hédé fut bâti dans la paroisse de Bazouges-sous-Hédé, ou que cette paroisse fut créée à l'occasion de sa construction. Mais Hédé fut-il lui-même érigé dès lors en paroisse? Il est difficile de se prononcer à ce sujet. La tradition semble dire toutefois : 1^o qu'il y eut réellement à l'origine deux paroisses, l'une à Bazouges, l'autre à Hédé, la première administrée par le recteur et la seconde par le prieur; 2^o qu'à la sécularisation du prieuré de Hédé le prieur commendataire, voyant le peu d'étendue de ces deux paroisses, dépendant l'une et l'autre de lui, refusa de payer une pension à deux recteurs et subventionna seulement celui de Bazouges, à condition qu'il desservirait les deux églises.

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

Ce qui est certain, c'est qu'aucun recteur de Hédé n'apparaît avant 1789; c'est que dans les deux derniers siècles le recteur de Bazouges se qualifiait en même temps recteur de Hédé; c'est qu'à la même époque le prieur de Hédé payait 200 liv. au recteur de Bazouges pour desservir en son nom l'église de Hédé.

Voici, du reste, comme s'exprime en 1678 le recteur de Bazouges au sujet de Hédé : « L'église de Hédé, succursale de Bazouges, est sous l'invocation de la Sainte Vierge; elle a des fonts et un cimetière ¹. » A la même époque, Hédé avait ses registres particuliers de baptêmes, mariages et sépultures. Ainsi, de l'aveu même du recteur de Bazouges, Hédé, sans être paroisse, était alors considérée du moins comme une trêve ou succursale de Bazouges.

En 1768, la communauté de ville de Hédé délibéra au sujet de la prétention qu'avaient les habitants de Bazouges d'empêcher leur recteur d'habiter Hédé; les bourgeois de Hédé donnèrent en faveur du recteur les raisons suivantes, qui font assez bien connaître l'état de la question : Depuis le départ des religieux du prieuré de Hédé, dirent-ils, les vicaires perpétuels du prieur (c'est-à-dire les recteurs de Bazouges) ont demeuré plus souvent à Hédé qu'à Bazouges; — l'église de Hédé a toujours eu sa fabrique, ses fonts baptismaux, son cimetière, ses confréries et ses fêtes; — les gens de Bazouges y assistent à la Fête-Dieu avec croix et bannière, et ils y font même leurs pâques; — le recteur administre bien mieux à Hédé qu'à Bazouges, dont le presbytère, éloigné de l'église, est très-malsain; — la ville de Hédé a un gouverneur, une juridiction royale, une subdélégation, une communauté de ville, une milice bourgeoise, un couvent d'Ursulines, une maison de retraite dont le recteur est supérieur, etc., toutes choses qui nécessitent la présence de ce recteur à Hédé même.

1. Réponse ms. à M^{gr} l'évêque de Rennes par Messire Ollivier, recteur de Bazouges-sous-Hédé. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

Cette délibération des bourgeois se termina par une supplique adressée à l'évêque de Rennes, pour qu'il voulût bien ériger en paroisse la ville de Hédé, puisque les habitants de Bazouges persistaient à réclamer la présence du recteur parmi eux ¹.

Les choses en restèrent là pour le moment; mais le 14 novembre 1777 M^{gr} de Girac écrivit à la communauté de ville de Hédé qu'il était tout disposé à ériger Notre-Dame de Hédé en église paroissiale si on lui en faisait officiellement la requête². Malgré cette bonne volonté du prélat, l'érection n'eut pas lieu aussitôt et elle ne se fit que le 5 mai 1792. Malheureusement, à cette époque, l'évêque légitime de Rennes était en exil, et l'érection de Hédé en paroisse se fit constitutionnellement. Joseph Olliviéro, recteur de Bazouges-sous-Hédé, accepta d'en être le pasteur et prêta serment en conséquence; il se rétracta heureusement plus tard.

Ce fut par son ordonnance du 16 juillet 1803 que M^{gr} de Maillé érigea en paroisse orthodoxe la ville de Hédé en y nommant curé M. Julien Moison.

ÉGLISE. — Notre-Dame de Hédé, jadis église priorale, aujourd'hui paroissiale, est un fort intéressant édifice que nous avons déjà décrit. (Voy. tome II, 99.) Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire y étaient érigées dès 1678. Plusieurs fondations y existaient : trois messes par semaine pour les ducs de Bretagne défunts; une messe matinale tous les dimanches et fêtes, fondée en 1634 par François André, prêtre; autres messes fondées en 1656 par Jean des Fougerays, sieur dudit lieu, etc., etc.³

Les droits de supériorité appartenaient naturellement en cette église aux ducs de Bretagne, puis aux rois de France,

1. *Arch. municip. de Hédé.*

2. *Ibidem.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 30; 9 G, 44.

leurs successeurs. Quant aux autres prééminences, elles étaient réclamées par le prieur de Hédé; mais plusieurs seigneurs du voisinage avaient obtenu permission d'y avoir leurs bancs et leurs enfeux : tels étaient le seigneur de Bonespoir, dont le banc était proche le grand-autel, du côté de l'évangile, « avec deux grands tombeaux armoriés; » le seigneur de la Guichardièrre, ayant également « deux pierres tombales armoriées chacune de *trois pals*; » — le seigneur de la Chattièrre et celui de la Ville-Aley, qui avaient chacun leur banc seigneurial, etc. ¹

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle des Ursulines*. (Voy. tome III, 239.)

2^o *Chapelle de la Retraite*. (Voy. tome III, 527.)

PRIEURÉ. — *Notre-Dame de Hédé*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 96².)

TEMPLE DE HÉDÉ. — Voy. tome III, 77.

HOPITAL, LÉPROSERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 292, 293 et 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 449 et 573.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 527.

URSULINES. — Voy. tome III, 239.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

CURÉS DE HÉDÉ.

Julien Moison (1803).

Julien-Joseph-Emmanuel Doublet (1803, † 1844).

François-Julien Garnier de l'Hermitage, chanoine honoraire (1815, † 1844).

1. Arch. Nat., P. 4613.

2. Prieurs omis : Dom Olivier de Lespinay (1403), — dom Bertrand Lhostellier (1460), — dom Michel Le Séneschal (1471), — dom Bertrand Le Séneschal (1521); — Jehan Le Séneschal, commendataire (1539), — Charles Tournemine, commendataire, protonotaire apostolique (1567), — Jehan de Brénouguen, commendataire (1574).

Jules Luzières (1844-1846).

Louis Lechat (1846, † 1864).

Pierre Gendron (1864-).

HERMITAGE (L')

Parochia de Eremo (1502), — *Heremum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — Cette paroisse doit son nom et son origine à un antique ermitage. Nous ignorons sur quoi s'appuyait M. l'abbé Oresve, recteur de L'Hermitage, lorsqu'il avançait que « les moines de Saint-Melaine fondèrent auprès d'une source abondante d'eau vive un oratoire sous l'invocation de saint Avit, abbé de Miscy (Orléanais), mort vers 530. » (*Dict. de Bret.*, I, 507.) Nous n'avons trouvé nulle part trace du séjour des Bénédictins de Saint-Melaine à L'Hermitage. Mais la dévotion envers saint Avit est en cette paroisse de tradition immémoriale. C'est surtout le lundi de la Pentecôte que les pèlerins abondent à l'église de L'Hermitage, où se trouve la statue du saint; on y apporte ce jour-là un grand nombre d'enfants à évangéliser, car saint Avit est regardé comme le protecteur de l'enfance, ayant, dit sa légende, rendu la parole, pendant qu'il vivait, à un pauvre petit muet.

La paroisse de L'Hermitage doit remonter à l'époque de la constitution du Chapitre de Rennes, au XI^e siècle; la cure de L'Hermitage était, en effet, de toute antiquité, un bénéfice monoculaire présenté par le chanoine de Rennes jouissant de la deuxième prébende.

Le *Rolle ms. diocésain* de 1646 dit que la cure de L'Hermitage valait environ 600 liv. de rente. En 1790, le recteur,

René Godard, déclara qu'il jouissait des dîmes de sa paroisse à la treizième gerbe, à l'exception du trait du Luminaire, appartenant au général¹. Son presbytère relevait de la seigneurie de Méjusseume, mais seulement sous devoir d'obéissance.

ÉGLISE. — La Sainte Vierge, honorée à la fête de la Purification, est la patronne de cette église. C'est un édifice en forme de croix, qui offre encore quelques parties très-anciennes : telle est l'abside romane avec fenêtre en meurtrière dont on a fait la sacristie. En 1827, on détruisit l'arc triomphal qui séparait le chœur de la nef et n'avait que huit pieds de largeur. A la même époque, on rasa la chapelle du Nord dépendant autrefois de la seigneurie du Margat, et l'on bâtit à sa place la chapelle actuelle de Notre-Dame du Rosaire, bénite en 1828. La chapelle du Sud, dédiée jadis à saint Roch et maintenant à saint Louis, appartenait au seigneur de Méjusseume; on y voit une crédence de style flamboyant. Quant à la nef, elle date du xvii^e siècle, comme le témoigne le millésime 1627 gravé sur sa porte méridionale. Toute cette partie de l'église est en plein cintre et sans style. Au bas de cette nef est une tour ogivale bâtie en 1865.

Le seigneur du Boberil se disait aux deux derniers siècles seigneur fondateur, supérieur et prééminencier de cette église; en 1678 il y avait son enfeu dans le chanceau, son banc et ses armoiries. Il lui appartenait aussi à la Purification, jour d'assemblée très-fréquentée alors, de jeter la soule que lui devait le dernier marié de l'année précédente².

Le seigneur de Méjusseume, au Rheu, ne nous semble pas, — quoi qu'en ait écrit M. l'abbé Oresve (*Dict. de Bret.*, I, 508), — avoir été le seigneur de l'église de L'Hermitage. Au moment même, en effet, où le seigneur du Boberil déclara

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

2. *Arch. Nat.*, P. 4744. — *Notes ms.* de l'abbé Oresve.

rait y avoir les droits de fondation et de supériorité, celui de Méjusseaume avouait en 1680 avoir seulement en cette église « une chapelle du costé de l'épître dans la nef, avec un banc à queue et un enfeu prohibitif¹. Mais à cause de ses fiefs nombreux et importants, le seigneur de Méjusseaume avait plusieurs droits féodaux qu'il exerçait dans cette même église; ainsi, à Noël, le propriétaire de Launay lui devait une paire de gants blancs « incontinent après la messe de minuit, sous les cloches. » Les tenanciers du courtil Touzé et du courtil du Mur lui devaient également chacun une paire de gants blancs entre la messe de minuit et celle de l'aurore; enfin, le tenancier du clos de la Perrière lui devait un sol, présenté à son banc le jour de la Trinité².

Nous avons dit que le seigneur du Margat possédait une chapelle prohibitive au Nord de l'église; il y avait son banc, son enfeu et ses armoiries.

On découvre encore quelques traces des anciens blasons qui décoraient cette église; ainsi les armes du Boberil : *d'argent à trois ancolies d'azur, la tige en haut*, apparaissent çà et là; celles des Hattes, longtemps seigneurs de Méjusseaume : *d'azur au lion d'argent chappé de gueules*, sont visibles dans la chapelle du Sud. Sur une vieille pierre tombale est l'écuson d'un du Margat : *d'argent au lion rampant de sable*. Enfin d'autres pierres tumulaires portent des armoiries devenues illisibles.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Étienne*, dépendant du prieuré de la Bretonnière, en Pacé, était encore entretenue et desservie en 1673. (Voy. tome II, 668.)

2^o *Saint-Marc* ou *Saint-Mars du Boberil*. — Cette chapelle s'élevait dans la raine du manoir du Boberil. En 1592, Jacques du Boberil, seigneur dudit lieu, céda des terres à

1. Arch. Nat., P. 1710.

2. Notes de M. l'abbé Oresve. (Dict. de Bret., I, 508.)

son chapelain, Jean Morel, pour le service des trois messes qu'il disait dans sa chapelle; et en 1674 cette fondation rapportait 51 liv. de rente au chapelain¹. Celui-ci, au siècle dernier, jouissait d'un dimereau levé sur les fiefs du Boberil et devait la messe tous les dimanches, mardis et mercredis. Furent pourvus de ce bénéfice Julien Levesque en 1727 et Olivier Semelle en 1740, présentés l'un et l'autre par René du Boberil, seigneur dudit lieu et du Molant.

Il se tenait jadis une assemblée le jour Saint-Marc autour de cette chapelle, très-fréquentée par les fiévreux. — *Nunc* détruite; une croix s'élève sur son emplacement.

3° *La Sainte-Trinité des Plesses* était la chapelle du manoir de Méjusseume, situé dans la paroisse du Rheu, mais sur la frontière de L'Hermitage. Une preuve de son ancienneté, c'est qu'en 1577 Henri III accorda une foire à François du Gué, seigneur de Méjusseume, « pour laquelle foire estre tenue au pastis des Plesses le lendemain de la Trinité. » Interdite vers 1660 faute de dotation, cette chapelle fut fondée de 60 liv. de rente, le 25 novembre 1667, par René de Coëtlogon, seigneur de Méjusseume, pour une messe tous les dimanches et fêtes, ce qui ne fut approuvé par l'évêque qu'en 1683 seulement, à la prière de Guy de Coëtlogon, seigneur de Méjusseume². En 1730, Julien Le Faguais fut pourvu de ce bénéfice, desservi dans « ladite chapelle sise hors l'enclos du château de Méjusseume et dans un coin du bois voisin. »

Lorsqu'en 1753 le seigneur de La Freslonnière acheta Méjusseume, la chapellenie des Plesses fut transférée dans la chapelle du manoir de la Freslonnière, au Rheu.

Il ne reste plus rien de la Trinité des Plesses, qu'entourait jadis un petit cimetière.

4° *La chapelle de Marigné* dépendait du manoir de ce nom,

¹ A. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 10 G, 2, 4.

² Ibidem, 9 G, 44.

appartenant en 1513 à Guillaume de Cacé. — *Nunc* abandonnée.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 510.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE L'HERMITAGE¹.

Guillaume Aiguillon, recteur et secrétaire du Chapitre de Rennes en 1502, devint chanoine et fut inhumé près de la Cherche dans la cathédrale de Rennes. On y voyait son tombeau armorié d'un double écusson portant ses armes : *de sable à trois quinte-feuilles d'argent*.

Alain Gougeon ou *Gouion*, recteur en 1598, † 1620, fut inhumé dans l'église.

Pierre Éven, pourvu le 3 mai 1620, construisit le presbytère actuel où l'on voit encore son écusson, portant *une fasce, une tête d'animal en chef et un oiseau en pointe*, avec cette inscription : *Fecit D. P. Even R. 1638*. Il résigna en faveur de son neveu qui suit et se retira à la Tourterais, en L'Hermitage, où il fit son testament le 20 août 1634 ; † le 1^{er} novembre suivant.

Jacques Éven, pourvu en 1650, fut inhumé le 22 février 1664 à Toussaints de Rennes.

Pierre Bergeault, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 21 février 1661 et résigna en 1670.

Michel Guesdon, pourvu en 1670, † 23 octobre 1675, fut inhumé dans le chœur de son église.

André Bilcoq fut nommé en 1675 ; † 17 juin 1698 et inhumé dans le chancel.

Honoré Corvaisier fut pourvu en 1696 ; † 18 juillet 1737 et inhumé au pied du maître-autel.

Noël-Mathurin Loisel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 9 juillet 1737 ; † 5 décembre 1769 et inhumé le 7.

Guillaume Dibou fut pourvu le 20 décembre 1769 ; † 11 mai 1789, âgé de soixante-trois ans, et inhumé le 13.

René-Cyprien Godard, sacriste de la cathédrale de Rennes, fut pourvu le 23 mai 1789 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Joseph Billon (1803, † 1822).

Félix-Louis Oresve (1822, † 1860).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Pierre Rocher (1860-1874).

Alfred de Farcy (1874-).

HIREL

Hirel (1181), — *Hirellum* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Cancale.

ORIGINES. — Il y a lieu de croire, dit M. de la Borderie¹, que la paroisse de Hirel remonte au moins à la seconde moitié du XI^e siècle. Toutefois, jusqu'ici, la plus ancienne mention que nous en ayons pu trouver ne date que de la fin du XII^e siècle et se rencontre dans l'enquête de 1181 pour le recouvrement des biens de l'archevêché de Dol.

Cette enquête nous apprend que l'évêque de Dol — qui portait encore alors le titre d'archevêque — possédait les deux tiers de la dime de la paroisse de Hirel, « *due partes decime de Hirel*, » et que ces deux tiers étaient déposés dans la maison d'un particulier appelé Chaussegrise, « *ferabantur ad domum Grise Calige*, » mais restaient à la disposition du prélat².

On y trouve aussi le nom des deux prêtres qui desservaient en ce temps-là l'église de Hirel : ils s'appelaient Gautier Bodin et Ruellon. Et l'on y voit figurer un chevalier dit Geffroy de Hirel, qui devait être dans cette paroisse le principal vassal de l'évêque de Dol ; car de tout temps et jusqu'en 1789 le territoire de Hirel releva du regaire de Dol.

La famille de Hirel ne semble pas avoir eu d'ailleurs ni longue durée ni grand éclat ; on voit cependant figurer en 1496

1. *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 409.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 686.

un Jean de Hirel, chevalier, et vers la fin du XII^e ou le commencement du XIII^e siècle, deux bienfaiteurs de l'abbaye de la Vieuville, appelés l'un Judicaël ou Gicquel de Hirel et l'autre Guillaume de Hirel. Le *Cartulaire de la Vieuville* nous apprend aussi que Pierre Querloel, partant pour la Terre-Sainte, donna à cette abbaye les deux tiers de la dîme de sa terre des Marais, « *terra de Mareis*, » qu'il tenait de Gilduin, fils de Geffroy de Hirel¹. C'est probablement à cause de ces diverses donations faites à la Vieuville que les moines de ce monastère possédaient encore en 1682 le fief de la Moinerie, en Hirel.

Ajoutons aussi que d'après l'enquête de 1181, tous les lais de mer, et en général toutes les grèves de la paroisse de Hirel, « *quocumque mare ascendit vel descendit*, » étaient du domaine de l'évêque de Dol, et que suivant la bulle du pape Boniface VIII (1294-1303), le Chapitre de Dol possédait une terre de 80 acres, avec bâtiments d'exploitation, en Hirel et le Vivier, et une pêcherie en mer sur le rivage de ces deux paroisses².

En fondant dans leur cathédrale la dignité de grand-chantre, les évêques de Dol abandonnèrent à ce dignitaire une partie de leurs droits en Hirel. Dans les siècles derniers, le chantre de Dol levait le tiers des grosses dîmes de cette paroisse et présentait en tout temps à la cure, qui était par suite un bénéfice monoculaire. L'évêque de Dol jouissait de la plus grande partie du reste des dîmes. Quant au recteur de Hirel, il avait en 1790 la jouissance du presbytère avec ses jardins, estimés 160 liv., — de 48 boisseaux de froment fournis par les décimateurs et valant 300 liv., — et des dîmes vertes et d'agneaux, lui rapportant 350 liv. C'était donc un total de 810 liv. de rente. Mais il avait en outre sa part dans l'obiterie de son église : elle valait alors 315 liv. 3 s. 4 d. pour les prêtres et

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 726, 773 et 784. — *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, XLI, 319.

2. *Bull. archéol. d'Ille-et-Vil.*, II, 245.

165 liv. 5 s. 4 d. pour la fabrique. Enfin, le même recteur déclara avoir 243 liv. 2 s. de charges¹.

ÉGLISE. — Il ne reste plus rien de l'ancienne église de Hirel, dans laquelle au siècle dernier le marquis de Châteauneuf prétendait avoir la supériorité et les prééminences, y ayant ses écussons et sa litre; quant au privilège de seigneur fondateur, il était à cette époque disputé par les seigneurs de Landal et de la Villemarie².

L'église actuelle, dédiée comme l'ancienne à la Sainte Vierge, fêtée le jour de la Visitation, est moderne; la première pierre en fut bénite le 18 mai 1855; son plan est une croix latine et ses ouvertures sont en plein cintre. M. l'architecte Frangeul y a joint une tour avec flèche en pierre ajourée, flanquée de clochetons.

CHAPELLE. — *Saint-Lunaire* se trouvait près de la grève; son chapelain jouissait d'un dimereau valant 30 liv. de rente en 1790. Cette chapelle n'existe plus, mais la statue de son saint patron a été transférée à l'église, et l'on continue de venir en pèlerinage à ses pieds pour obtenir la guérison des maux d'yeux.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE HIREL³.

Gautier Bodin et Ruellon, « *Gauterus Bodin et Ruello presbyteri de Hirel* » (1181).

Michel Le Noir (1504).

1. Arch. du district de Dol.

2. *Terrier ms. de Châteauneuf*. — La Villemarie était un manoir situé en Hirel et appartenant en 1513 à Eustache de Vaublère.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Laurent Gorteau (1546).

Julien Denys, prêtre de Saint-Malo, résigna en faveur du suivant.

François de Revol, prêtre de Vienne et neveu de l'évêque de Dol, pourvu le 6 septembre 1640, prit possession le 29.

N... Le Corvaisier (1656).

N... Chauvel (1674).

N... Boivy (1684)¹.

Grégoire Pommeret résigna le 29 août 1713 en faveur du suivant.

Guy Brébel, prêtre de Dol, chapelain de la Bellière, en Pleudihen, pourvu en cour de Rome, prit possession le 26 décembre 1713; il permuta avec le suivant.

Thomas Le Moyne, précédemment recteur de Tressé, fut pourvu le 21 janvier 1718 et prit possession le 5 février; † 1721.

Jean Dubois, prêtre de Quimper, présenté par le chantre de Dol, refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours le 13 août 1721 et prit possession le 20. L'évêque nomma vainement recteur Guillaume Thas, prêtre de Tréguier, qui prit possession le 13 octobre 1721, malgré Jean Dubois; ce dernier demeura maître du bénéfice; † 1731.

Louis-François Reingnet, prêtre de Dol, présenté par le grand-chantre, fut pourvu par l'évêque le 20 juin 1731 et prit possession le lendemain; † 1761.

Michel-Jean Richard, prêtre de Dol, fut pourvu le 8 octobre 1761; † 1782.

Joseph-Marie-Gilles Desmot, présenté comme le précédent par le grand-chantre, fut pourvu le 24 mai 1782 et prit possession le 14 juin; il gouverna jusqu'à la Révolution, fut exilé, puis revint à Hirel et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-seize ans, le 19 février 1826.

Jean Delorme (1826, † 1863).

Victor Horvais (1864, † 1876).

Olivier Hervot (1876-).

IFFENDIC

Hilphintic (1122), — *Infintic* (1187), — *Iffindicq* (xvi^e siècle).

1. Ces trois recteurs nous sont signalés par l'auteur de la *Réponse au quest. de 1860*.

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — Nous avons fait connaître dans tous ses curieux détails les origines du prieuré d'Iffendic, qui nous montrent cette paroisse existant au commencement du XII^e siècle. (Voy. tome II, 406.) Quant à la tradition d'une translation du bourg d'Iffendic à l'époque des invasions normandes, au X^e siècle, nous la signalons sans pouvoir la contrôler. Il paraît certain qu'on trouve beaucoup de briques gallo-romaines et de substructions cimentées au Nord-Est du bourg actuel, dans les champs du Moulinet; on dit que ce sont les derniers vestiges de l'Iffendic primitif.

Quoi qu'il en soit, l'évêque de Saint-Malo conserva à Iffendic, après l'établissement des Bénédictins, des droits assez considérables. Des transactions, passées en 1225 et 1272 entre ce prélat et le prieur d'Iffendic, prouvent qu'ils se partageaient par moitié à peu près toutes les dîmes de la paroisse, sauf quelques dimereaux, et cet état de choses dura jusqu'à la Révolution. Aussi payaient-ils l'un et l'autre au recteur présenté par l'abbé de Marmoutiers une pension congrue, montant à 700 liv. en 1790. A cette époque, le recteur, M. Baslé, déclara qu'il n'avait, outre cette pension, que la jouissance du presbytère et de son jardin; il ajouta que ses charges montaient à 82 liv. 5 s. en décimes, devoirs synodaux et entretien du presbytère¹.

Iffendic, quoiqu'ayant encore une grande étendue de territoire, a cependant perdu, par suite de l'érection de la paroisse de Bléruais en 1826.

ÉGLISE. — Dédiée en 1122 à saint Pierre, *ecclesia Sancti Petri quæ dicitur de Hilphintic*, » l'église d'Iffendic est depuis longtemps déjà sous le patronage de saint Éloi. Elle se com-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 43 H, 22; 4 V, 29.

pose d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'un seul collatéral au Nord; ce dernier fut probablement construit en 1412. A cette époque, en effet, Robert, évêque de Saint-Malo, ordonna que vu l'exiguïté de l'église d'Iffendic, la chapelle prohibitive du prieuré serait démolie et reconstruite plus loin, de façon à permettre l'agrandissement de l'édifice demandé par les paroissiens. Cette construction fut faite aux frais de la fabrique et avec le consentement de l'abbé de Marmoutiers¹. Il est vraisemblable qu'une fois la vieille chapelle priorale abattue, l'on reconstruisit l'église tout entière, car elle semble dater entièrement des xv^e et xvi^e siècles.

Les nefs sont séparées par des colonnes en palmiers supportant des arcades ogivales; un arc triomphal de même style précède le chœur. Sur ces colonnes sont sculptés des écussons : *de gueules à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules*, qui sont les armes des seigneurs de Cahideuc. En effet, la supériorité d'église appartenait à Iffendic au seigneur de Montfort, mais les seigneurs de Cahideuc y prétendaient aux droits de fondation et de prééminence. Aussi les mêmes armoiries se retrouvaient-elles dans le chanceau, où furent inhumés plusieurs seigneurs de Cahideuc, entre autres François de Cahideuc, † 1580, et Françoise de Coëtlogon, sa femme, † 1570; Jeanne de Cahideuc, leur fille, † 1622; Arthur de Cahideuc, † 1630, et Louise de Tyvarlen, sa femme, † 1615². On conserve encore la pierre tombale de ces deux derniers, portant leurs effigies sculptées en relief.

Les seigneurs de la Châsse devinrent toutefois seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers dans l'église d'Iffendic, en achetant en 1642 les fiefs que possédaient en cette paroisse les comtes de Montfort et en devenant par suite d'alliance seigneurs de Cahideuc. C'est pourquoi Pélage d'An-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 43 H, 22.

2. La Chesnaye-Dubois, *Nobiliaire*.

digné, seigneur de la Châsse, déclara en 1682 jouir « des droits de supériorité et de fondation dans l'église d'Iffendic, et de tous autres droits honorifiques, bancs, enfeus, armoiries et autres, qui dépendaient cy-devant de la seigneurie de Montfort. »

Le chevet de l'église est occupé par une belle fenêtre flamboyante que remplit « une magnifique verrière du xvi^e siècle, bien endommagée, il est vrai, mais quoique cela très-précieuse¹. » Décoré dans le style de la renaissance, ce vitrail représente les neuf scènes suivantes, celles du centre étant beaucoup plus grandes que les autres : au premier rang, en bas, au centre la transfiguration, à droite la dation des clefs, à gauche la pêche miraculeuse : on a voulu évidemment là honorer saint Pierre, ancien patron d'Iffendic ; — au second rang, au centre la cène, à droite le lavement des pieds, à gauche l'agonie au Jardin des Oliviers ; — au troisième rang, le Sauveur en croix, accompagné des larrons et des saintes femmes, à droite le baiser de Judas, à gauche l'ensevelissement. Dans le tympan de l'ogive se trouve la résurrection de Notre-Seigneur, et des anges portant les instruments de la Passion ; enfin, au sommet de l'arc apparaît le Père-Éternel, tenant Jésus entre ses bras et accompagné du Saint-Esprit, type ancien de la Sainte-Trinité.

Plusieurs chapelles seigneuriales décoraient l'église d'Iffendic : le prieur du lieu avait la sienne au haut du collatéral septentrional ; les seigneurs de Cahideuc et du Breil avaient les leurs au Sud de la nef. Cette chapelle de Cahideuc prouve bien qu'à l'origine les seigneurs de ce nom n'avaient point leur enfeu dans le chanceau réservé au seigneur de Montfort². En 1682, il est dit que cette chapelle était dédiée à

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 427. — Il est à noter qu'il existait jadis à Saint-Maugan, tout près d'Iffendic, une verrerie tenue par un Italien, Damiano Rachefo, qui se fit naturaliser Français en 1634. Il se peut que cet établissement remontât au xvi^e siècle.

2. Il ne faut pas oublier que les sires de Montfort possédaient en Iffendic le château de Boutavan, dont on voit encore les ruines si pittoresques, et qu'ils en firent

saint Éloi¹; cela n'indique-t-il pas que l'église elle-même était encore alors dédiée à saint Pierre?

Il y eut un procès de 1450 à 1460, au sujet des droits honorifiques en l'église d'Iffendic, entre Charles de Cahideuc et Rolland du Breil, seigneurs desdits lieux. C'est peut-être vers cette époque que furent bâties ces deux chapelles dépendant de leurs seigneuries et dans lesquelles se trouvaient des enfeus. Notons enfin que les seigneurs de la Morinaye, de Bouquidy et de la Cordonnaye avaient eux-mêmes des enfeus dans l'église d'Iffendic : les deux premiers auprès de l'autel Saint-Jacques et le dernier au pied de l'autel Saint-Hubert.

« Il existait à Iffendic, il y a quelques années, dit M. l'abbé Brune, deux grands reliquaires, l'un en pierre, l'autre en bois, sculptés dans le style du commencement de la renaissance, de forme pyramidale et fort élégante. » Il ne reste plus qu'un débris du premier, qui était plutôt, croyons-nous, un sacraire qu'un reliquaire; ils se trouvaient jadis à l'entrée du chœur, et il est regrettable qu'on les ait fait disparaître.

Il est fait mention en 1766 de la confrérie du Rosaire, érigée alors en cette église; il s'y trouvait aussi plusieurs fondations, entre autres une pour la messe du matin le dimanche.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Armel de Bléruais*, érigée en église tréviale en 1673 et paroissiale en 1826.

2° *Saint-Barthélemy*. — En 1152, Guillaume, seigneur de Montfort, fondant l'abbaye de Montfort, lui donna une terre voisine de la forêt de Trémelin, « *terram juxta forestam de Tremelin*. » Or, en 1682, les chanoines réguliers de Montfort possédaient encore « la chapelle et le bailliage de Saint-Barthélemy du Pré-à-l'Aoust, » situés au bord de la forêt de Brécilien, « dans le quanton des Trémelins². » Aussi la tra-

longtemps leur résidence. C'est de là, « *in aula de Boutavant*, » qu'ils confirmèrent la fondation du prieuré d'Iffendic par de nouvelles donations au XIII^e siècle.

1. *Déclaration* du comté de Montfort.

2. *Déclarations* du comté et de l'abbaye de Montfort.

dition rapporte-t-elle que Saint-Barthélemy fut fondée par un sire de Montfort habitant le château voisin de Boutavan. Mais au siècle dernier, les religieux de Montfort délaissant leur chapelle, celle-ci fut entretenue par les habitants et considérée dès lors comme frairienne. L'antique édifice a malheureusement disparu et a été remplacé en 1833 par une construction insignifiante.

Il y avait autrefois une nombreuse assemblée à Saint-Barthélemy le jour de la fête patronale; présentement l'on s'y rend encore en pèlerinage pour invoquer le saint apôtre et aussi saint Martin, évêque de Tours, dont la légende est très-populaire à Iffendic, probablement en souvenir des moines de Marmoutiers. On montre le « pas de saint Martin » sur deux rochers voisins de cette chapelle, qui est régulièrement desservie le dimanche par un vicaire d'Iffendic.

3° *Saint-Nicodème de la Courbe.* — En 1682, le comte de Montfort se disait seigneur supérieur de la chapelle de la Courbe; en 1705 elle dépendait de la seigneurie de Tréguil, et Joseph Huchet, seigneur de Cintré et de Tréguil, présenta Pierre Régnier pour la desservir, car elle était fondée de messes. Ce chapelain en prit possession le 29 janvier et y dit la messe « à l'autel Saint-Nicodème. » En 1727, cette chapelle figure au nombre des quatre chapelles frairiennes d'Iffendic dans l'*État du diocèse*.

4° *Notre-Dame de la Fléchaye* était également frairienne en 1727; l'évêque la visita le 25 août 1780 et ordonna qu'elle serait fermée désormais le jour de la mi-août et le lendemain, fête de saint Armel, et il défendit d'y célébrer la messe ces jours-là. Le but que se proposait en cela M^{gr} de Saint-Malo était d'abolir l'assemblée de la mi-août, qu'il jugeait scandaleuse. Cette chapelle, située au haut de l'avenue du manoir de la Fléchaye, était, en effet, un but de pèlerinage très-fréquenté; elle était fondée de messes et quelques terres en dépendaient. Peut-être était-ce une fondation des anciens seigneurs de la Fléchaye, dont nous connaissons

Yvon de la Fléchaye, vivant en 1513. — *Nunc* détruite.

5° *Saint-Ahan* ou *Saint-Jehan*. — En 1124, Raoul, seigneur de Montfort, donna aux religieuses et aux frères du prieuré de Thélouët la terre et l'église de Saint-Ahan. Nous ne doutons pas qu'il ne s'agisse ici de la chapelle d'Iffendic, située au village de Saint-Ahan ou Saint-Ehan, autour duquel la prieure de Thélouët avait encore en 1585 un bailliage et un trait de dîmes.

Le 6 juillet 1718, Guillemette Pellerin, demeurant « au village de Saint-Ehan, » fonda par testament une messe et un catéchisme pour toutes les fêtes chômées, « dans la chapelle de Saint-Jehan. » On voit par là le patronage de saint Jean introduit dans la chapelle en place de ce saint Ahan dont on ignorait la légende.

En 1766, l'évêque de Saint-Malo ordonna une enquête au sujet des fondations de cette chapelle, soupçonnant, dit-il, qu'elle devait être *ab antiquo* desservie tous les dimanches et fêtes, sans préjudice des fondations modernes. Elle était alors regardée comme frairienne, et les Bénédictines de Thélouët ne s'en occupaient plus depuis longtemps. On y allait en pèlerinage pour être guéri de ces douleurs rhumatismales appelées *ahans* par les villageois. — *Nunc* en ruine.

6° *La chapelle de la Boulaye* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1427 à Aubin Josses, et en 1513 à Olivier Josses. Elle était fondée de messes, et en 1766 l'évêque ordonna qu'on fit le service de cette fondation dans l'église d'Iffendic, en attendant qu'on pût le reprendre à La Boulaye. Il est probable que la chapelle était alors en ruine ou en réparation. Elle existe encore et était naguère entretenue.

7° *La chapelle du Breil* était une fondation des seigneurs du lieu; elle est mentionnée dans la déclaration de cette terre faite en 1682 par Jean-Baptiste Becdelièvre, seigneur de Tréguil et du Breil; mais en 1727 l'*État du diocèse* la signale comme étant « abandonnée. »

8° *La chapelle de Cahideuc* ne nous est connue que par ce

même *État du diocèse*, qui dit en 1727 qu'elle était abandonnée comme la précédente.

9° *Sainte-Magdeleine de la Châsse* avait été bâtie à quelque distance de leur manoir par les seigneurs de la Châsse; elle se trouvait au bout des avenues, non loin des anciennes halles où les seigneurs de la Châsse avaient droit de tenir un marché hebdomadaire. En 1714, Charles-René d'Andigné, seigneur de la Châsse¹, fonda, par acte du 22 mai, deux messes par semaine, l'une « dans la maison de la Châsse » pour le dimanche, et l'autre pour chaque lundi « dans la chapelle de la Châsse². » Ceci nous prouve qu'il y avait alors à la Châsse, outre la chapelle de Sainte-Magdeleine, un oratoire dans le manoir même.

En 1752, la chapellenie de l'Espinay, en Saint-Malon, présentée par le seigneur de la Châsse et de Saint-Malon, était desservie dans la chapelle de la Châsse par Joseph Rouxel.

Cette chapelle, jadis lieu de station pour les processions d'Iffendic et de Saint-Gonlay, a été détruite en 1846. On construit présentement une nouvelle chapelle au château même de la Châsse.

10° *L'Immaculée-Conception de la Morinaye*. — François de la Monneraye, seigneur de la Morinaye, ayant rebâti l'ancien manoir de ce nom, y construisit une chapelle et la fonda de messes par acte du 22 juin 1749. L'évêque approuva cette fondation. Mais comme en 1766 le seigneur de la Morinaye ne lui présentait point de prêtre pour la desservir, il ordonna que le service en serait provisoirement fait à l'église paroissiale.

En 1803, les habitants de ce quartier d'Iffendic demandèrent la conservation de la chapelle de la Morinaye, et elle est actuellement encore desservie tous les dimanches par un vicaire.

1. Ce seigneur obtint en 1707 l'union des trois seigneuries de la Châsse, de Saint-Malon et de Cabideuc, et leur érection en châtellenie.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

11° *La chapelle de la Roche-Trébulan* se trouvait en 1682 près du manoir de ce nom, appartenant alors à Isaac Huchet, seigneur du Plessix-Cintré. Abandonnée dès 1727, cette chapelle n'existe plus.

12° *La chapelle de la Roche*, distincte de la précédente, est mentionnée dans la *Réponse au questionnaire de 1860*. On y dit qu'elle se trouvait près du manoir de ce nom, possédé en 1513 par G. ChefdeMAIL, mais qu'elle a été détruite depuis longtemps aussi bien que ce manoir.

13° *L'Immaculée-Conception de Tréguil*. — Cette chapelle est signalée en 1682 comme dépendant du manoir de Tréguil, appartenant alors à Jean-Baptiste Becdelièvre, seigneur de la Busnelaye. Peu de temps après, la famille Huchet de Cintré en devint propriétaire; elle le possède encore, et plusieurs de ses membres sont inhumés dans la chapelle de Tréguil, qui est entretenue avec soin.

14° *N.-D. de la Salette du Pin*. — Quoique le Pin soit une vieille terre noble appartenant en 1427 à J. du Pin et en 1513 à François du Pin, la chapelle dépendant de ce manoir est moderne et doit avoir été construite par la famille de la Monneraye, propriétaire actuellement du Pin.

15° *N.-D. de Lourdes*, dépendant du couvent des Sœurs de la Providence de Ruillé, vient d'être bâtie dans le bourg d'Iffendic par le recteur.

PRIEURÉ. — *Saint-Pierre d'Iffendic*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 406.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 419, 619 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS D'IFFENDIC¹.

Jacob, « *Jacob sacerdos de Hilphintic* » (1122).

G... était recteur en 1184; peut-être était-ce le même que Guillaume, « *Guillemus rector de Iffendicq*, » qui fonda son obit à l'abbaye de Saint-Méen à une époque inconnue de nous.

Nicolas de Morzelles, demeurant près du Rheu, avait soixante-quinze ans lorsqu'il fut appelé comme témoin en 1475.

Jehan Gaultier, † vers 1560.

Guillaume de Couatridouc, pourvu en cour de Rome en 1560, résigna en faveur du suivant.

Pierre Cochery fut pourvu le 29 novembre 1567.

Pierre Guillorier prit possession le 25 octobre 1587; † 1597.

Sébastien Cohignac prit possession le 10 septembre 1597.

Olivier Havouys résigna en 1598.

Nicolas Vigollaud fut pourvu le 19 juin 1598.

Raoul Nogues, † 1662.

Julien Bilbouc, pourvu le 13 décembre 1662, gouvernait encore en 1673.

Golven Mouillard résigna en faveur du suivant.

Julien Thébault fut pourvu le 10 juin 1683; † 1707.

Jean Aubrée, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut refusé par l'évêque de Saint-Malo et se fit pourvoir par l'archevêque de Tours le 14 avril 1707. L'évêque avait nommé, le 19 février précédent, Jacques Le Dueil, qui, se voyant repoussé à Iffendic, résigna en faveur de Jean-Gratien Larcher, pourvu par l'évêque le 20 mai 1707. Ce dernier, après deux ans de plaidoiries, résigna à son tour en faveur de Mathieu Le Maignan, que l'évêque pourvut le 22 avril 1709. Malgré toutes ces nominations, Jean Aubrée gagna, paraît-il, sa cause et conserva la cure jusqu'à sa mort, arrivée le 19 février 1732.

Jean-Baptiste Aubrée fut pourvu le 6 mars 1732; † 1734.

Guillaume-Julien Samson, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu par l'archevêque de Tours le 10 septembre 1734, sur le refus de l'évêque de Saint-Malo; † 1752.

Jean-Anne Soufflet fut pourvu le 9 janvier 1753; † 1758.

Léon Joubaud fut pourvu le 24 juillet 1758.

Louis-Joseph Chevalier, pourvu le 16 août 1759, se démit en 1777.

Jean Posnic, pourvu le 27 février 1777, ne prit pas possession.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Pierre-Marie Baslé, pourvu le 8 avril 1777, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 9 mai 1842.

Jean-Baptiste Cramoul (1812, † 1827).

Jean-Joseph-Julien Berthault, chanoine honoraire (1827-1874).

Joseph Collet (1874, † 1875).

François Gentilhomme (1876-).

IFFS (LES)

Parochia de Iis (1184), — *ecclesia de Hyis* (1262), — *Les Iffs* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — Du temps de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo (1184-1218), Olivier, seigneur de Tinténiac, et Théophanie, sa sœur, sur le conseil d'Aremburge, leur mère, donnèrent à l'abbaye de Saint-Melaine, pour le repos des âmes de Guillaume de Tinténiac, leur père, et de Geffroy de Tinténiac, leur frère, tout ce qu'ils possédaient de dîmes aux Iffs, c'est-à-dire le tiers de la dime de cette paroisse, « *totam decimam nostram de parrochia de Iis, terciam scilicet partem decime ejusdem parrochie.* » Ils firent cette donation par l'entremise de l'évêque de Saint-Malo, et les religieux de Saint-Melaine leur accordèrent en échange la participation à leurs prières et à leurs bonnes œuvres. Ces derniers s'obligèrent, en outre, à faire célébrer à perpétuité une messe chaque jour dans leur église abbatiale pour les donateurs, et ils promirent que l'un d'entre eux serait chargé spécialement de ce service et remplacé à sa mort par un autre religieux nommé par l'abbé, et cela à perpétuité. L'acte de cette donation fut scellé par le seigneur de Tinténiac et par l'évêque de Saint-Malo, en présence de tout le Chapitre abbatial de Saint-Melaine, de Pierre,

archidiacre de Saint-Malo, des seigneurs de Bécherel et d'Aubigné, et d'autres grands personnages du temps ¹.

Les Bénédictins de Saint-Melaine, qui possédaient depuis longtemps déjà l'église et une partie des dîmes de Saint-Brieuc-des-Iffs, unirent toutes ces dîmes à leur prieuré de Hédé, et se trouvèrent par suite en possession des droits de patronage et présentation de la cure des Iffs; il est, en effet, à noter que le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit que l'abbé de Saint-Melaine n'avait ces droits « qu'en raison de Saint-Brieuc. »

Cette église de Saint-Brieuc-des-Iffs, que nous verrons en possession des moines de Saint-Melaine dès l'an 1122, était tellement antique que ce même *Pouillé ms. de Saint-Malo* ajoute : « On ne sait pas trop si cette trêve (de Saint-Brieuc) n'est pas l'église principale; on croit que l'église est plus ancienne que celle des Iffs. » Toutefois, il est certain que dès le ^{xiii}^e siècle, et peu de temps après avoir reçu la dime des Iffs, les moines de Saint-Melaine obtinrent de l'évêque de Saint-Malo l'union de ces deux églises des Iffs et de Saint-Brieuc; dès lors, il n'y eut plus qu'un seul recteur demeurant aux Iffs, ayant un curé ou vicaire pour desservir Saint-Brieuc, considéré comme trêve des Iffs. C'est ce qui ressort clairement d'un acte daté de 1262, par lequel l'évêque de Saint-Malo fait connaître que sur la présentation faite par l'abbé de Saint-Melaine de Jean de Longaulnay, il a pourvu ce prêtre des églises unies de Saint-Brieuc et des Iffs². Le même évêque adressa une autre lettre à son archidiacre pour qu'il installât ledit Jean de Longaulnay, nommé recteur des paroisses unies des Iffs et de Saint-Brieuc; et ces deux lettres furent com-

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 448. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 678. — Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 673.

2. *Noverint universi quod nos contulimus ecclesiam Sancti Brioci de Vallibus et ecclesiam de Hys nostræ diæcesis simul unitas, magistro Johanni de Longo Alneto ad presentacionem abbatis Sancti Melonii Redon. patroni earundem.* » (*Cartul. Sancti Melanii*, 474.)

muniquées par les moines de Saint-Melaine à l'official de Rennes. Cette union des deux églises persista jusqu'à la Révolution, et Saint-Brieuc n'a été séparé des Iffs qu'en 1820.

Au siècle dernier, le recteur des Iffs était seul décimateur aux Iffs mêmes, mais il n'avait qu'un tiers des dimes de Saint-Brieuc, l'abbaye de Saint-Melaine s'y réservant les deux autres tiers; en 1730, il déclara avoir un revenu brut de 976 liv., avec 419 liv. de charges, ce qui lui laissait net 557 liv.; plus tard, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* estimait son bénéfice valoir 1,500 liv. de rente.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Ouen, l'église des Iffs ne remonte point à la fondation de la paroisse, elle appartient tout entière aux xv^e et xvi^e siècles. Les seigneurs de Montmuran¹ durent sans aucun doute contribuer à son érection; aussi y retrouve-t-on près du chœur leur ancienne chapelle prohibitive et voit-on briller dans les verrières les écussons de Tinténiaec et de Laval, Isabeau de Tinténiaec ayant épousé Jean de Laval, dont naquit Jeanne de Laval, dame de Montmuran, seconde femme de Bertrand Du Guesclin.

Cette église, l'une des plus intéressantes de notre diocèse, se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit et accompagnée de quatre chapelles régulièrement posées, ce qui lui donne la forme d'une croix archiépiscopale.

L'entrée est précédée d'un porche assez vaste, composé de grandes arcades ogivales, « dont une sur le front avec pignon

1. Montmuran était le château des sires de Tinténiaec. Adèle, abbesse de Saint-Georges, ayant reçu en don la paroisse de Tinténiaec, permit vers 1036 à Donoald d'y bâtir un château; cette forteresse fut détruite en 1468, et le seigneur de Tinténiaec construisit le château de Montmuran actuel. Si l'on était certain que le château de Donoald eût été bâti là même où se trouve Montmuran, on pourrait en conclure qu'en 1036 Les Iffs faisaient alors partie de Tinténiaec, car la charte de Saint-Georges dit que ce château fut bâti « *in Tinteniaco*, » et elle ne fait nulle mention des Iffs. (Voy. *Cartul. Sancti Georgii*, 101.) La seigneurie de Montmuran appartient successivement aux familles de Tinténiaec, de Laval, de Coligny, Huchet, de Coëtquen et de la Motte de Lesnage. Le château en est très-intéressant sous le rapport architectural et très-pittoresquement situé.

orné de crochets et d'une croix fleuronée et flanquée de contreforts avec clochetons, et deux autres d'égales dimensions sur les flancs. Au fond de ce porche s'ouvre la grande porte, de forme ogivale et surmontée d'une archivolte très-simple, mais bien conduite. Sur les pieds-droits, des colonnettes arrondies portent une double frise composée de deux guirlandes de feuilles de chêne et de lierre terminées par des têtes humaines¹. »

Une large tour carrée s'élève derrière le porche et forme le bas de la nef; cette tour vient d'être terminée par M. l'architecte Regnault avec beaucoup de goût; il l'a couronnée d'une galerie au-dessus de laquelle se dresse un vaste et élégant campanile de style ogival fleuri, terminé par une flèche en pierre.

Comme nous ne prétendons point refaire ici la description archéologique de l'église des Iffs après M. l'abbé Brune, qui l'a si fidèlement écrite dans son *Cours d'archéologie religieuse*, nous entrons de suite dans cette église, dont l'intérieur est encore plus remarquable que l'extérieur.

Ce qui fait, en effet, la beauté et le mérite de Saint-Ouen des Iffs, ce n'est pas seulement la belle ordonnance architecturale de l'édifice, les charmants détails de sculpture qui couvrent ses murs, l'élégance de ses fenêtres flamboyantes, la hardiesse de ses frontons couronnés de fleurs, de ses aiguilles élancées et de ses gargouilles fantastiques, c'est encore et surtout les merveilleuses peintures sur verre qui rendent cette humble église de campagne le plus pieux et le plus artistique de nos sanctuaires.

Au fond du chevet droit et au-dessus du maître-autel resplendit une verrière du xvi^e siècle, « magnifique tableau ou plutôt réunion de tableaux » d'un brillant coloris et d'un riche effet d'ensemble. « Dans vingt panneaux enchâssés entre les meneaux de la fenêtre se développe toute l'histoire

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 369, 370.

de la Passion. Depuis l'agonie du Jardin des Oliviers jusqu'à la sépulture, tout est là fidèlement et simplement représenté comme dans l'évangile. Parcourez en détail tous ces sujets traités avec tant de soin, de piété et de savoir, vous trouverez dans chaque tête le caractère qui lui est propre, dans chaque pose le sentiment qu'elle doit rendre, dans toutes les draperies une simplicité, un naturel, une décence qu'on devrait toujours observer dans les compositions religieuses. Élevez vos regards jusqu'au tympan de cette riche fenêtre, dans les cœurs et les flammes formés par les nervures, vous allez voir le Christ ressuscité, juge souverain des vivants et des morts, assis sur un arc-en-ciel, la croix à la main, ayant au-dessus de lui le Saint-Esprit et le Père-Éternel, témoins de la justice de ses sentences ; à ses pieds, des anges embouchant la trompette dernière ; à sa droite, l'archange saint Michel combattant le démon, qui, non content des âmes qui lui sont dévouées, veut encore s'emparer de celles qui sont destinées au ciel ; et, à gauche, une énorme gueule vomissant la flamme et engouffrant les damnés qu'un démon y précipite à grands coups de trident¹. »

Quatre chapelles, avons-nous dit, accompagnent la nef ; les deux plus voisines du chœur renferment également des vitraux précieux. Celle du Midi, de forme hexagonale, est « comme la perle et le morceau délicieux de tout l'édifice. » Elle contient trois verrières. Au fond est l'histoire de la chaste Suzanne, représentée « en douzè médaillons d'un fini, d'une délicatesse et d'une couleur admirables, » qu'expliquent des légendes gothiques placées au-dessous de chaque tableau. A droite apparaît saint Yves, dans son riche costume d'official, repoussant l'or du riche pour rendre justice à l'indigent. A gauche est une intéressante scène historique que l'on dit être la prise de Mantes par Du Guesclin. Ce vitrail représente, en effet, un combat sous les murs d'une ville assiégée. Au milieu

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 372.

des guerriers flotte un drapeau jaune et rouge chargé d'une aigle éployée de sable qui rappelle l'écusson de l'illustre comte : *d'argent à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules, à la cotice de même brochant*. On sait que Du Guesclin, ayant épousé l'héritière de Montmuran, a laissé dans la paroisse des Iffs un long souvenir de ses exploits militaires¹.

Vis-à-vis cette chapelle et au Nord du chœur est la chapelle des seigneurs de Montmuran, qui jouissaient dans l'église des Iffs des droits de fondation et de prééminence². Cette chapelle n'a que deux vitraux, mais ce sont deux chefs-d'œuvre. « Qui ne reconnaîtrait dans ces charmantes verrières, dit encore M. l'abbé Brune, le crayon sûr, la palette riche et variée, l'étude approfondie de la nature, l'emploi heureux des lumières et des ombres de nos plus habiles peintres de la renaissance? »³ Dans la fenêtre du Nord on voit la Naissance de Jésus, adoré par la Vierge, saint Joseph et des anges, — la Circoncision, — la Présentation au temple, — et, dans le tympan, l'Assomption de la Sainte Vierge. La fenêtre de l'Est contient dans le haut l'Annonciation, et au bas l'Adoration des mages.

On voit par ce qui précède quel grand intérêt offre l'église des Iffs; cependant, il faut encore y remarquer les verrières, malheureusement mutilées, de la nef; — la chapelle Saint-Fiacre, visitée depuis bien des siècles par de nombreux pèle-

1. Dans cette chapelle du Midi, Gaspard de Coligny, seigneur de Montmuran, accorda en 1636 à Louis Le Lièvre, sieur du Meslay, le droit d'avoir un banc et un enfeu dépendant de sa seigneurie de la Beaucheraye. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 21.)

2. L'abbesse de Saint-Georges avait dans l'église des Iffs le droit de supériorité, et elle prétendait même avoir celui de présenter le recteur du lieu; cette prétention, qui semble justifiée par le *Pouillé ms. de Saint-Malo*, disant que l'abbé de Saint-Melaine ne présente « qu'en raison de Saint-Brieuc, » prouve encore que Les Iffs ont été extraits du territoire primitif de Tinténiac. Mais le seigneur de Montmuran réclama au XVIII^e siècle les mêmes droits de supériorité et de patronage; de là un long procès entre lui et l'abbesse de Saint-Georges, procès terminé en 1754 par un accord réglant que la supériorité et le patronage demeureraient à l'abbesse, mais que le seigneur serait reconnu par elle fondateur et prééminencier. (*Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine*, 26 H, 349.)

3. *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, II, 27.

rins; — les bas-reliefs des stalles, représentant les douze apôtres; — les fonts baptismaux, également anciens et curieux; — et, enfin, un magnifique calice de la renaissance, en vermeil et garni d'émaux, portant sur le pied l'inscription suivante : *Calice pour les Iffs, 1557.*

Deux confréries fort anciennes existent encore en cette église, celle du Rosaire et celle de Saint-Fiacre; cette dernière, rétablie en 1859, est surtout très-florissante; la fontaine Saint-Fiacre est non loin de l'église et de charmantes légendes locales s'y rattachent.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Briec-des-Iffs*, église tréviale érigée en paroisse en 1820.

2^o et 3^o *Chapelles de Montmuran*. — A. L'ancienne chapelle de ce château est appelée Sainte-Magdeleine en 1665 et Sainte-Catherine en 1713; elle se trouve dans le beau château-fort élevé au moyen-âge par les sires de Tinténac, et la tradition veut que Bertrand Du Guesclin y fut armé chevalier. « Cette chapelle est demeurée à l'intérieur ce qu'elle était probablement au xiv^e siècle. Des colonnettes engagées dans les angles reçoivent sur leurs chapiteaux les nervures d'une voûte en pierre. Un autel, qui n'est qu'une belle pierre de granit supportée en avant par deux colonnes courtes et peu ornementées, se lie au mur de la façade orientale. Tout ici rappelle le xiii^e ou le commencement du xiv^e siècle; mais la fenêtre, dont le large tympan est décoré de trois belles rosaces composées de nervures flamboyantes, semblerait avoir été refaite au xv^e. C'est la plus riche ornementation de cette époque que nous connaissions dans le diocèse¹. » — *Nunc* abandonnée.

B. La nouvelle chapelle, dédiée à la Sainte Vierge et bâtie par Joseph de la Motte de Lesnage, seigneur de Montmuran; fut bénite le 28 novembre 1770; elle continue d'être entretenue, mais n'est pas desservie.

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 380.

La chapellenie de Montmuran, présentée par le seigneur du lieu, valait environ 500 liv. de rente; voici les noms de quelques-uns de ses chapelains : Jean de Saleure (1558), — François de Sallenœ (1563), — Maurice Robiou (1579), — Briand du Rocher (1662), — Jean du Bouëxic (1665), — N... du Matz du Brossay (1713), — Gabriel de la Motte-Rouge (1774) — et Emmanuel de Siéyès (1784).

4^o *Chapelle de Lessichère.* — *Nunc* en Saint-Brieuc-des-Iffs.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 419 et 660.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 225 et 660.

RECTEURS DES IFFS¹.

Guillaume Julienne, chanoine de Rennes en 1566; † vers 1584.

Thomas Rouxin succéda au précédent le 2 mars 1584.

Jean Le Saige résigna en faveur du suivant.

Mathieu Thébault fut pourvu le 2 novembre 1584.

François Le Clerc, recteur en 1601, résigna en 1626.

Julien Girard prit possession le 13 septembre 1626 « de la cure des Iffs et de l'église de Saint-Brieuc-sous-les-Iffs y annexée. »

Jacques Cochery, secrétaire de M^{sr} de Harlay, pourvu le 2 septembre 1639, prit possession le 4 des deux églises; † 1677.

François Pasdeloup fut pourvu le 21 août 1677.

Fiacre Collet, † 23 décembre 1697.

Mathurin-Gilles Paillevé, sieur de Pontdenieul, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours le 1^{er} avril 1698; l'évêque nomma François du Bot, qui ne put se maintenir. M. Paillevé † 18 mai 1724.

Guy Clément, présenté par Saint-Melaine, fut pourvu le 6 juin 1724 par l'archevêque de Tours sur le refus de le recevoir formulé par l'évêque, qui nomma Simon Viel. Guy Clément se maintint et résigna en 1736 en faveur du suivant.

Pierre Questavoine, neveu du précédent, fut pourvu le 20 novembre 1736; il résigna en faveur de son neveu, qui suit; † âgé de soixante-et-onze ans, le 25 septembre 1774.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — Réponse au quest. de 1860, etc.

Charles Questavoine, pourvu le 4^{or} octobre 1774, gouverna jusqu'à la Révolution, émigra en Angleterre et fut réinstallé en 1803; † âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 22 avril 1823.

Julien-Gilles Dingé (1823, † 1877).

Joseph Fixot (1877-).

IRODOUER

Isrodor (1123), — *Irrodor* (1185), — *Irrodoir* (1187), — *Errodoer* (1250), — *Yrodouez* (1513).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — L'an 1123, Donoald, évêque d'Aleth, se trouvant à Rennes, au couvent de Saint-Melaine, donna aux moines de cette abbaye l'église de Saint-Pierre d'Irodouer, « *ecclesiam Sancti Petri de Isrodor*, » sauf tous les droits épiscopaux. Il accorda en même temps à l'abbé de Saint-Melaine le privilège de lui présenter le recteur d'Irodouer, et il investit cet abbé par le livre des Évangiles, sur lequel le prélat et son archidiacre jurèrent de maintenir cette donation¹.

Plus tard, le pape Luce III confirma, en 1185, Gervais, abbé de Saint-Melaine, dans la possession des églises d'Irodouer, « *ecclesias de Irrodor*². »

Vers le même temps, une contestation s'éleva entre Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, et les Bénédictins de Saint-Melaine, au sujet du recteur ou chapelain d'Irodouer et des revenus de son église; les parties se soumirent au jugement

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 469.

2. *Ibidem*. — Nous n'avons pu trouver au juste ce qu'il faut entendre par ces églises d'Irodouer; peut-être était-ce, avec l'église paroissiale, l'antique sanctuaire donnant son nom à la terre de la Chapelle mentionnée en 1132?

d'Anger, abbé de Saint-Serge, d'Herbert, archidiacre d'Angers, et de Gilbert, chantre de la même église, qui réglèrent ce qui suit en 1187, à Angers même : L'abbé et les moines de Saint-Melaine, renonçant à la présentation du recteur d'Irodouer, la nomination de celui-ci appartiendra désormais à l'évêque de Saint-Malo et à ses successeurs; les religieux de Saint-Melaine continueront toutefois de recevoir à Irodouer la part qui leur appartient dans les dîmes et dans les oblations de cette église; le chapelain ou recteur nouvellement institué prêtera serment devant l'évêque de Saint-Malo et en présence de l'abbé de Saint-Melaine de fournir aux moines ce qui leur est dû à Irodouer¹.

La portion de dîmes et d'oblations à laquelle avaient droit les religieux de Saint-Melaine n'étant point déterminée dans cet acte, de nouvelles difficultés s'élevèrent à ce sujet; cette fois, Pierre Giraud et l'abbé de Saint-Melaine prirent pour arbitre Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1198, qui rendit la sentence suivante : Désormais tout chapelain ou recteur pourvu de la cure d'Irodouer devra, avant d'en prendre possession, prêter serment, devant l'évêque de Saint-Malo et l'abbé de Saint-Melaine réunis, de fournir exactement aux moines de Saint-Melaine 3 quartiers de froment à la mesure d'Irodouer, quelle qu'elle soit, livrables à la Nativité de la Vierge, et de leur abandonner la moitié des offrandes faites à Noël et à Pâques dans l'église d'Irodouer².

Les Bénédictins de Saint-Melaine unirent ce qu'ils avaient à Irodouer à leur prieuré de Miniac, et ce dernier établissement ayant été supprimé en 1411, ils abandonnèrent leurs droits au recteur de Miniac, qui recevait encore chaque année, avant la Révolution, 48 boisseaux de froment, dus le 2 novembre par le recteur d'Irodouer.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous apprend

1. *Cart. Sancti Melanii*, 485.

2. *Ibidem*.

qu'à cette époque le recteur d'Irodouer levait un tiers des dîmes de sa paroisse et que les deux autres étaient partagés entre divers gentilshommes. Le recteur Jean Rastel déclara en 1790 cependant qu'il dimait alors « à la trente-sixième gerbe dans toute sa paroisse, divisée en cinq traits nommés le Val, la Haye, la Chapelle, les Bois-Millon et la Garenne. » Il affermait les trois premiers traits 1,311 liv., et il estimait 900 liv. les deux autres traits où il recueillait lui-même; c'était donc un total de 2,211 liv. de revenu brut. Mais il avait 834 liv. de charges, savoir : 48 boisseaux de froment dus au recteur de Miniac-sous-Bécherel, estimés 226 liv.; décimes et droits synodaux, 133 liv.; pension d'un vicaire, 350 liv., et entretien du chanceau et du presbytère, 125 liv.; de sorte qu'il ne lui restait que 1,377 liv. de revenu net¹.

ÉGLISE. — On ne voit plus rien de l'ancienne église Saint-Pierre d'Irodouer, mentionnée, comme nous l'avons vu, dès l'an 1123. Elle a été remplacée en 1827 par un vaste édifice à trois nefs, avec ouvertures en plein cintre.

Les seigneurs de Montfort, de qui relevaient les plus importants manoirs d'Irodouer, étaient originairement regardés comme seigneurs supérieurs dans l'église d'Irodouer, et en 1682 M. Ferron de Villandon, seigneur du Quengo, prétendait avoir acquis leurs droits de « supériorité, fondation et prééminence » en cette église. Mais, au siècle dernier, M. du Bouëxic de Pinieuc était réellement le seigneur de la paroisse, à cause de son antique seigneurie du Plessix-Giffart, à laquelle, dit Du Paz, étaient attachés « les prééminences en l'église d'Irodouer, les intersignes et écussons en la grande vitre et autres, lisière et ceinture à l'entour de ladite église, dedans et dehors, armoïée de leurs armes, avec enfeu prohibitif au chanceau, tombeaux armoiez de leurs armes, épitaphes et superscriptions et toutes marques de supériorité². »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. Hist. général. de Bret., 680.

La confrérie du Rosaire était érigée au XVIII^e siècle dans l'église d'Irodouer, et l'on y desservait un certain nombre de fondations, entre autres celle d'une messe matinale chaque dimanche.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de l'Aubaudière* était fondée d'une messe pour tous les dimanches. En 1790, elle avait 60 liv. de rente, consistant en terres sises autour du village de l'Aubaudière; ces terres relevaient des seigneuries du Plessix-Giffart et du Lou à devoir de 30 sols de rente féodale¹.

2^o *La chapelle de l'Aubriotière*, située au village de ce nom, dépendait à l'origine du prieur de Saint-Lazare de Montfort, mais au siècle dernier elle était considérée comme frairienne aussi bien que la précédente. Elle était desservie en 1790 par Jean Maudet, qui jouissait d'un revenu de 30 liv. pour deux messes hebdomadaires dues le dimanche et le vendredi. Les terres formant le fonds de cette chapellenie relevaient toutefois encore de Saint-Lazare à devoir de 2 liv. 12 s. de rente².

3^o *La chapelle du Quengo* dépend du manoir de ce nom, possédé depuis longtemps par la famille de Ferron; elle continue d'être entretenue.

4^o *La chapelle de la Garenne* était bâtie auprès du manoir de ce nom. Par acte du 20 mars 1643, Guy Martin et Julienne de Launay, seigneur et dame de la Ville-au-Sénéchal et de la Boultrie, y fondèrent une messe pour tous les dimanches; cette fondation fut approuvée par l'évêque le 30 mai 1653. Louis de la Forest, seigneur des Chapelles et de la Ville-au-Sénéchal, présenta en 1706 Joseph Broc pour la desservir; mais en 1790 le service de cette chapellenie, ayant alors 54 liv. de rente, se faisait à l'église. — *Nunc* détruite.

5^o *La chapelle de la Ville-au-Sénéchal* dépendait de ce ma-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. *Ibidem*.

noir, appartenant en 1513 à Pierre d'Irodouer. En 1774, Louis de la Forest, seigneur de la Ville-au-Sénéchal, présenta François Demay pour desservir cette chapellenie, unie alors à celle de la Ville-Lieu, en place de Julien Poulnay, décédé.

6° *Chapelle de la Ville-Lieu.* — En 1513, Joachim Le Gac, fils de Jehan Le Gac, sieur de Pontelain, possédait la maison noble de la Ville-Lieu. C'est probablement à l'un ou l'autre de ces seigneurs qu'est due la fondation de la chapellenie de la Ville-Lieu, « fondée, est-il dit en 1699, de trois messes par semaine, par les seigneurs de Pontelain. » Dès 1563, en effet, Amaury Blanchet fut pourvu de ce bénéfice en place de Jean de Burond, décédé; Pierre Callouet en 1698, et Jean de l'Espinay en 1699, lui succédèrent, ce dernier présenté par Jeanne de la Provoté, femme de Jacques de l'Espinay, habitant le manoir de Pontelain, en Landujan. En 1719, Louis de la Forest, seigneur de la Ville-Lieu, présenta à François de la Fosse cette chapellenie. En 1790, les deux fondations unies de la Ville-au-Sénéchal et de la Ville-Lieu valaient 252 liv. de rente¹.

7° *Les Chapelles.* — Lorsque vers 1152 fut fondée l'abbaye de Montfort, Geoffroy, fils d'Ulric, donna à ce nouveau monastère la terre de la Chapelle, en Irodouer, « *in Irrodoir terram Capellæ* ². » Les chanoines réguliers de Montfort avaient encore en 1679 un bailliage dans la paroisse d'Irodouer. C'est peut-être là l'origine des maisons nobles des Chapelles-Va-loyses et des Chapelles-Mauvoisin, signalées en Irodouer en 1513. Ces terres tiraient vraisemblablement leur nom d'anciens sanctuaires disparus depuis bien des siècles.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 621.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. D. Morice, *Prouves de l'Hist. de Bret.*, I, 614.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE¹.

RECTEURS D'IRODOUER².

Geffroy Michel, « *Gaufridus Michaelis persona de Errodoer* » (1230).

Thomas Faverel résigna en faveur du suivant.

René Le Vayer prit possession le 22 novembre 1609 ; il fut aussi prieur de la Lande, en Bruc ; † vers 1626.

Claude Gérard résigna vers 1627.

Jean Breillet prit possession le 27 juin 1627.

René Le Songeur résigna vers 1634.

Jean Le Chapelier fut pourvu le 21 février 1634.

Robert Rousson, prêtre du Mans, résigna en faveur du suivant.

Jacques Le Maire, prêtre de Séez, fut pourvu en Cour de Rome et prit possession le 11 novembre 1644.

N... de la Fosse, † vers 1687.

Sébastien-Joseph de Faramus de Trahideuc, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu le 26 avril 1687.

Georges-Alexis Becdelièvre du Bouëxic, † 1699.

Philippe Thoby fut pourvu le 9 septembre 1699 ; † 1713.

Claude Le Quémener fut pourvu le 17 juin 1713 ; † 1719.

Augustin de la Pommeraye de Kerambar, pourvu le 23 août 1719, était en 1730 syndic du clergé du diocèse ; † 1750.

François de la Fosse fut pourvu le 4 octobre 1750 ; † 1757.

Jean Éveillard fut pourvu le 26 octobre 1757 ; † 1778.

Simon Rolland fut pourvu le 2 mai 1778 ; † 4 mai 1784.

Pierre-Marie Launay, pourvu le 23 juin 1784, ne prit point possession.

Julien Rastel, pourvu le 8 juillet 1784, gouverna jusqu'à la Révolution, émigra et fut réinstallé en 1803 ; † 1818.

Louis Genestay (1818-1860).

François Gougeon (1860, † 1870).

Frédéric Lefevre (1870-1880).

Victor Derennes (1880-).

1. Cet établissement nous est signalé par la Réponse au questionnaire de 1860.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

IZÉ

Parochia de Isei (1086), — *Yseium* (1122), — *Yseyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — En racontant les commencements du prieuré d'Izé, nous avons prouvé que cette paroisse existait dès le XI^e siècle et que les Papes confirmèrent en 1122, 1142 et 1186 les Bénédictins de Saint-Florent dans la possession de son église. Toutefois, Ogée se trompe lorsqu'il dit que ces religieux administrèrent la paroisse jusqu'en 1630; il y avait alors de longues années, pour ne pas dire des siècles, qu'ils avaient cessé de résider à Izé; d'ailleurs, au temps même de la résidence des moines, l'administration de la paroisse était confiée à un chapelain séculier ou recteur, distinct du prieur dans les actes du XII^e siècle. (Voy. tome II, 476.)

On a conservé trois registres de *Comptes des trésoriers* d'Izé aux XV^e et XVI^e siècles, et M. l'abbé Pâris-Jallobert les a fait connaître dans une intéressante brochure. L'on y voit qu'à cette époque les paroissiens faisaient de longues et fréquentes processions dans les paroisses voisines : ils allaient même en pèlerinage jusqu'à Notre-Dame d'Avesnières, près Laval. Chaque année, ils faisaient aussi une procession autour de la paroisse, et François Chevalier légua en 1646 « cinq pots de cidre aux prestres et porteurs d'ornements qui font la procession le mardy de la Pentecoste autour de la paroisse d'Izé, et ce à la croix de la Hervoisière. » Il est également fait mention du droit de quintaine qu'avait la fabrique d'Izé sur les nouveaux mariés, de l'usage du vin comme ablution aux fêtes de Pâques, des oblations faites au même jour de Pâques par

ceux qui avaient communiqué, des charités de pain distribué aux pauvres à la Pentecôte, etc.¹

Le recteur d'Izé levait un tiers des dîmes de la paroisse et le prieur les deux autres. Le recteur, présenté jusqu'à la Révolution par l'abbé de Saint-Florent, déclara en 1790 qu'il avait un revenu brut de 3,994 liv., savoir : le presbytère et un pourpris contenant 7 journaux de terre, estimés 260 liv.; — les grosses dîmes, valant 3,698 liv., — et les dîmes noyales, 36 liv. Mais comme il y avait 1,580 liv. de charges, le recteur ne retirait net de son bénéfice que 2,414 liv.²

Izé renfermait avant la Révolution la trêve de Landavran, érigée en paroisse en 1826.

ÉGLISE. — Saint-Étienne d'Izé, appelée parfois jadis Saint-Étienne-des-Eaux, à cause du marais où elle se trouve, se compose d'une simple nef à laquelle ont été ajoutées deux chapelles, l'une au Nord, sous la tour, en 1534, et l'autre vis-à-vis, au Midi, en 1824. Cette nef est éclairée par de petites fenêtres trilobées qui paraissent fort anciennes; elle était naguère séparée du chœur par un arc triomphal très-bas qui devait être également antique. Cette partie de l'édifice peut bien remonter au XIII^e siècle. Vers 1475, cette nef et le chœur ayant besoin de réparations, furent recouverts; on y ajouta un chapiteau et l'on dut faire la porte méridionale, ornée de sculptures dans le style ogival fleuri. Les paroissiens profitèrent de ces grands travaux pour demander à l'évêque diocésain de vouloir bien faire donner à leur église les honneurs de la consécration. Le prélat leur envoya Raoul, évêque de Lydde, qui consacra l'église d'Izé le jour Sainte-Anne, l'an 1478.

Plus tard, en 1534, on résolut de reconstruire entièrement le chanceau et d'accoler une tour au Nord de la nef. Ce chœur,

1. Voy. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Registres de comptes de la paroisse d'Izé*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 28.

bénit solennellement en 1540 par un évêque étranger, que M. l'abbé Paris-Jallobert présume être celui d'Hippone, existe encore : c'est un chevet droit occupé par une belle fenêtre flamboyante dans laquelle apparaissent encore les débris d'une verrière de la renaissance, représentant la légende de saint Étienne. Quant à la tour, commencée en 1534, elle fut surmontée d'un clocher en 1543; au-dessous on ouvrit une chapelle où se tint longtemps l'assemblée du général de la paroisse¹.

Enfin, de nos jours fut construite la chapelle méridionale, portant cette inscription gravée sur une pierre ornée de fleurs de lys : *Chapelle de sainte Barbe et saint Michel, élevée par les paroissiens d'Izé avec F. Pourial, recteur; F. Barbot, 1824.*

Les prééminences de l'église d'Izé furent l'objet de bien des contestations. Dès 1485, en effet, François II, duc de Bretagne, confirma Jeanne de Moussy, veuve de Pierre Landais et dame du Bois-Cornillet, dans la possession d'un enfeu au chanceau de l'église d'Izé et d'une litre armoriée autour de l'édifice, tant en dehors qu'en dedans; ces privilèges lui étaient alors disputés par Jean de Lescoët, seigneur de Villepie. Les mêmes droits furent maintenus à Louis de la Porte, seigneur du Bois-Cornillet en 1648, contre MM. de la Belinaye, seigneur de la Normandaye, et des Arcis, seigneur de Malnoë. Aussi voyait-on en 1668 autour de l'église d'Izé une ceinture d'écussons portant : *de gueules au croissant d'hermines bordé d'or*, qui est de la Porte, et *de gueules à trois poignards d'argent posés en bande*, qui est Landais². On reconnaît encore présentement quelques débris de cette litre seigneuriale et plusieurs pierres tombales armoriées recouvrant les restes de quelques seigneurs du Bois-Cornillet.

Pendant que le seigneur du Bois-Cornillet maintenait ainsi ses droits contre les seigneurs voisins, il était également en

1. *Registres de comptes de la paroisse d'Izé.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 7 G, 6.

procès avec le prieur d'Izé, qui réclamait les mêmes privilèges et défendait au recteur de faire les prières nominales pour ce seigneur. Cette dernière querelle se termina, il est vrai, par la cession que le prieur Gabriel d'Aymar fit en 1756 des fiefs de son prieuré à Jean Geffrard, seigneur du Bois-Cornillet.

Plusieurs confréries étaient érigées jadis dans l'église d'Izé : celle de Saint-Sébastien et Saint-Fabien est mentionnée en 1551 ; — celle du Saint-Sacrement existait en 1662 ; — Jean Malvat, sieur de la Chaisne, prêtre, fonda deux messes chantées à diacre et sous-diacre en 1667 pour procurer l'érection de la confrérie du Rosaire ; — enfin, il est question en 1678 de la confrérie de Sainte-Barbe¹.

Il y avait aussi un grand nombre de fondations desservies dans l'église d'Izé, entre autres celle d'une messe chantée quotidienne fondée en 1628 par le prêtre Michel Pigeon.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Landavran*. — Nunc église paroissiale.

2^o *Notre-Dame de Bon-Secours*. — Cette chapelle dépendait à l'origine du prieuré d'Izé, et l'*Ancien Pouillé de Saint-Florent* la désigne sous le nom de *Sancta Maria de Messione fructus*, Notre-Dame de la Moisson, parce qu'on y faisait de grands pèlerinages pour obtenir un temps favorable aux moissons. Elle fut reconstruite en 1559, date qui est encore gravée au-dessus de la porte, mais elle a été agrandie en 1836 et de nouveau bénite en 1837 par M^{gr} de Lesquen. En 1690, cette chapelle n'avait « ni fonds ni rente, » mais l'évêque permettait d'y dire la messe à cause de la dévotion du peuple pour ce lieu. Le 22 décembre 1707, Anastasie Brigaud, veuve de Bonaventure Poulard, y fonda quelques messes. En 1734, on y venait en procession à la fête de la Visitation, non-seulement d'Izé, mais encore de Livré et de Dourdain, et il s'y

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 81, 83.

disait ce jour-là jusqu'à dix messes¹. Cette solennité de la fête patronale de Notre-Dame de Bon-Secours existe encore; beaucoup de prêtres des environs et des milliers de pèlerins s'y rendent toujours le 2 juillet.

3° *Saint-Martin* est également mentionnée dans l'*Ancien Pouillé de Saint-Florent*, antérieur au xvi^e siècle, comme dépendance du prieuré d'Izé. Cette chapelle devint par la suite frairienne, comme la précédente; située au village de Saint-Martin, elle était en 1690 « depuis longtemps interdite et sans aucun fonds. » C'est maintenant une maison d'habitation, dans laquelle on conserve encore l'ancienne statue de saint Martin.

4° *Saint-Gervais de la Motte* était encore une chapelle frairienne mentionnée en 1629 et située à une lieue du bourg d'Izé, à côté d'une fontaine très-vénérée. Par acte du 22 septembre 1669, une vingtaine de paroissiens, Julien Gouverneur, Pierre Pigeon, Jean Nicolle, Pierre Orry, Raoul du Feu, etc., fondèrent dans cette chapelle deux messes hebdomadaires pour les dimanches et mercredis². Le 10 mars 1705, le recteur, M. Trotereau, bénit pour Saint-Gervais une cloche que nommèrent François Levesque, sieur de la Mettrie, et Françoise Trotereau, demoiselle du Bois-Robert. — *Nunc* détruite.

5° *Saint-Thomas* ou *Saint-Laurent du Bourgneuf*. — Dès la fin du xi^e siècle il est fait mention de cette chapelle, également frairienne. Herbert, évêque de Rennes (1184-1198), y concéda, en effet, une messe hebdomadaire à la prière des moines du prieuré, du recteur et de Robert de Landavran, dans le fief duquel se trouvait ce sanctuaire³. En 1626, cette chapelle du Bourgneuf, portant alors le nom de Saint-Laurent, était encore entretenue, mais en 1690 elle se trouvait « toute ruinée et interdite depuis longtemps. » — *Nunc* détruite.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 84.

2. *Ibidem*. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. « Ad petitionem monachorum Beati Florentii et capellani Sancti Stephani de Yscio et etiam Roberti de Landavreno, domini illius fundi, capelle Beati Thomæ de Burgo Novo Nos semel in ebdomada missam concessisse. » (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

6° *Sainte-Anne* appartenait en 1790 aux Dominicains du couvent de Vitré, qui possédaient à côté la métairie de Sainte-Anne. Ce n'était jusqu'ici qu'un petit oratoire bâti auprès d'une fontaine fréquentée par les malades depuis longtemps. On vient de le remplacer par une véritable chapelle, solennellement bénite le 26 novembre 1882 par M. Moricel, archidiacre de Rennes.

7° *La chapelle du Bois-Cornillet*, dépendant du manoir de ce nom¹, était ancienne dès 1659, mais abandonnée alors faute de dotation. C'est pourquoi Perronnelle Rabinart, veuve de Louis de la Porte, seigneur du Bois-Cornillet, y fonda, par acte du 2 mai 1659, trois messes par semaine pour les dimanches, mercredis et vendredis; elle la dota d'héritages valant plus de 60 liv. de rente et présenta Guillaume Busson, prêtre, pour la desservir². Cette chapelle fut plus tard reconstruite telle qu'elle est maintenant, et la bénédiction en fut faite le 29 avril 1721 par Charles Billon, trésorier de la collégiale de Vitré. C'est là que furent déposés sous des pierres armoriées les cœurs de Joseph Geffrard, † 1644, et Renée Billon, sa femme, — et de Mathurin Geffrard, † 1742, et de Françoise Fleuriot, sa femme, tous seigneurs et dames du Bois-Cornillet. On y célébra aussi les mariages, en 1659, de Jean de la Filochaye avec Marguerite de la Porte; en 1692, de Jean Geffrard avec Jeanne de la Porte, et en 1770, de Charlemagne de Cornulier avec Rose de Gouyon.

8° *Notre-Dame de la Boulardrie*. — Par acte du 13 avril 1652, Guy Chevalier, sieur de la Trotinée, demeurant à la Boulardrie, fonda une messe hebdomadaire en l'honneur de la Sainte Vierge dans la chapelle dudit lieu; il la dota de 30 liv. de rente et obtint le surlendemain l'approbation de l'ordinaire. Cette chapelle étant tombée en ruine, la messe qui s'y disait tous les dimanches fut d'abord desservie dans

1. Le Bois-Cornillet s'appelait en 1229 le Bois-d'Izé, « *Nemus Ysei*; » il appartenait alors à Geoffroy de Cornillé, dont le nom lui est resté légèrement altéré.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 84.

l'église d'Izé, mais en 1747 elle fut unie à la fondation du Bois-Cornillet, et Jean Geffrard de la Motte, seigneur du Bois-Cornillet, consentit à cette occasion à la réduction par l'ordinaire du nombre des messes dites dans la chapelle de son manoir¹.

9° *Saint-Sébastien* ou *Saint-Étienne de Villepie*. — Le 13 novembre 1661, Jean Chevalier et Guillemette Nepveu, sieur et dame de la Grimaye, demeurant à Villedenaux, en Izé, fondèrent pour chaque dimanche une messe de la Sainte Vierge dans la chapelle « estant en l'enclos de leur manoir seigneurial de Vilpye, en Izé; » ils dotèrent le chapelain de 30 liv. de rente et obtinrent le consentement du recteur, Guillaume Poulard, à cette fondation². Cette chapelle était interdite en 1690, nous ne savons pourquoi, mais au xviii^e siècle sa fondation fut de nouveau régulièrement desservie, sinon toujours dans la chapelle même, du moins dans l'église d'Izé.

10° *L'Immaculée-Conception* est une chapelle moderne de style ogival bâtie dans le bourg vers 1872 et dépendant de la maison des Sœurs de la Providence de Ruillé.

PRIEURÉ. — *Saint-Étienne d'Izé*, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. (Voy. tome II, 474.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 420, 624 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS D'IZÉ³.

Hervé, « *Herveus capellanus de Yseio* » (1182).

Raoul, « *Radulphus rector ecclesie de Yseio* » (1265).

Jehan du Rochier, † 1492.

Geffroy Moreau (1534).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 84.

2. *Ibidem*.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Julien Nepveu (1569) résigna le 15 juin 1576.

Guillaume Gérard (1582-1614).

Pierre Souvestre, fils du sieur des Guesmières et de Mathurine Marion, fut pourvu vers 1614 ; il résigna après avoir été quarante ans recteur, et fit son testament le 12 novembre 1654 ; † 31 décembre 1654 et inhumé dans le chancel, « emportant avec lui l'affection de tout le monde et laissant un regret extrême à tous ses amis. »

Guillaume Poulard, pourvu en 1655, fit son testament le 20 décembre 1662, léguant le tiers de sa fortune à la confrérie du Saint-Sacrement d'Izé ; † 30 décembre 1662 et inhumé devant l'autel.

Jean-Baptiste Paul, prêtre d'Aix, en Provence, docteur en théologie, prit possession le 29 février 1663 et résigna peu après en faveur du suivant.

André Liguet prit possession le 10 septembre 1663 ; il habitait dès 1669 la Haye d'Izé, où il mourut le 11 août 1687, âgé de cinquante ans ; inhumé le 13 dans l'église.

Georges Trotereau, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu le 18 août 1687 ; † 20 avril 1724, âgé de soixante-cinq ans, et inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa tombe, portant ces mots : *Icy gît le corps de noble et discret Messire Georges Trotereau, recteur d'Izé, décédé le 20 avril 1724.*

Charles-Élie Souchu, prêtre de Paris, pourvu le 8 juin 1724, permuta en 1726 avec le suivant.

Jean-François-Benist Yvon, sieur des Berteries, fils de François, avocat au Parlement, et de Marguerite Herpin, né à Rennes et précédemment recteur de Chevancé, au diocèse d'Avranches, fut pourvu le 24 décembre 1726 ; † 18 août 1774, âgé de quatre-vingt-deux ans. De son temps fut construit le presbytère actuel d'Izé, à la Coutançais ; cette terre fut donnée au recteur en 1731 par Mathurin Gelfard, seigneur du Bois-Cornillet, à charge de célébrer chaque année, dans la chapelle du Bois-Cornillet, deux messes, le 4 mai et le 4 octobre, à l'intention du donateur et de Françoise Fleuriot, sa femme. Le nouveau presbytère fut béni le 18 mai 1735.

Ange-Bonaventure Carron, licencié en droit, fut pourvu le 8 septembre 1774 ; ayant été presqu'en même temps pourvu de la cure de Saint-Sauveur de Dinan, il résigna Izé en faveur du suivant.

Siméon Thomas, fils de Siméon Thomas, sieur de la Chauvelais, né à Vitré et précédemment recteur de Saint-Ouen-de-la-Rouairie fut pourvu en 1772 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Jacques-Jean-Clément Beaugendre (1803, † 1817).

Abel Georgeault (1818).

François-Marie Pourial (1818, † 1836).

Léonard Richard (1837-1839).

René Tizon (1839, † 1855).

François Maretheu (1855, † 1875).
Jacques Desbois (1875-).

JANZÉ

Janziacum (XI^e siècle), — *Janzeium* (1197), — *Janze* (1216).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Janzé.

ORIGINES. — Il y avait avant 1790 à Janzé, et cela de toute antiquité, deux paroisses, dédiées l'une à saint Martin, l'autre à saint Pierre.

1^o *Saint-Martin*. — Le nom de cette paroisse apparaît dans nos plus anciennes chartes. Dès la fin du XI^e siècle, Raoul, fils d'Abelin de Janzé, donna aux religieux de Marmoutiers l'église de Saint-Martin de Janzé, « *ecclesiam Sancti Martini de Janziaco*. » Cette donation fut confirmée par la femme de ce seigneur et par leurs fils, nommés Geffroy et Sévestre; les témoins en furent Téhel, fils de Brient, seigneur de Châteaubriant, Barbote, sa femme, et Brient, son frère¹.

Mais il paraît que les religieux de Saint-Florent de Saumur avaient certains droits sur cette église de Janzé, car vers l'an 1090 nous les voyons renoncer à toutes prétentions sur Saint-Martin en faveur de l'abbaye de Marmoutiers, à la réserve des droits de sépulture dont ils avaient toujours été en possession dans cette église².

Marbode, évêque de Rennes de 1096 à 1123, approuva la donation de l'église de Janzé faite aux Bénédictins de Marmoutiers, et accorda à ces religieux, en la personne du prieur

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 695.

2. M. Maupillé, *Hist. ms. de N.-D. de Fougères*.

de Béré, le droit de lui présenter le prêtre chargé de la desservir, c'est-à-dire le recteur. Un peu plus tard, en 1133, Hamelin, évêque de Rennes, approuva ce qu'avait fait Marbode, son prédécesseur ¹.

En 1197, l'évêque Herbert confirma de nouveau l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de l'église Saint-Martin de Janzé et de toutes ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Martini de Janzeio cum pertinenciis suis* ². »

Les Bénédictins firent de leurs possessions en Janzé le prieuré de la Franceule, annexe de celui de Béré, près Châteaubriant, et dont nous avons précédemment parlé (tome II, p. 391).

En 1681, le recteur de Saint-Martin, présenté par Marmoutiers, partageait avec le prieur de la Franceule les dîmes des traits de Castron, la Franceule, Taussé, le Fresne, Tailleven, la Moufelle et Touyon ³. Le *Rolle ms. diocésain de 1646* attribue à ce recteur 700 liv. de rente.

² *Saint-Pierre*. — Il est probable que les origines de cette paroisse se rattachent à la fondation du prieuré de Néron, en Amanlis, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. Malheureusement nous ne savons presque rien sur cet antique établissement. Mais, en 1216, Saint-Pierre de Janzé était gouverné par un recteur nommé Georges, « *Georgius persona Sancti Petri de Janze*, » qui eut une contestation avec les religieux de Saint-Melaine au sujet des dîmes de sa paroisse. Les parties prirent pour arbitre Pierre de Fougères, évêque de Rennes, assisté de son archidiacre et de son scholastique. Ceux-ci décidèrent que l'abbaye de Saint-Melaine ne jouirait que du quart des dîmes de blé, vin, chanvre et lin, levées dans la paroisse, à la réserve des dîmes du fief de l'Aubinière et du fief de Brient de Rougé, sur lesquels les

1. D. Le Michel, *Hist. ms. Maj. Mon.*

2. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 241.

3. *Arch. Nat.*, P. 4708.

moines n'avaient aucun droit¹. Tout le reste des dimes appartiendrait à l'église de Saint-Pierre, du consentement même de l'abbé de Saint-Melaine et de ses religieux : « *Omnia vero alia ecclesie Sancti Petri de Janzeio remanserunt de consensu dictorum abbatis et conventus.* » Toutefois les métiviers et les batteurs employés par le recteur à la récolte des dimes prèteraient serment d'observer fidèlement cette convention sans faire tort à l'une ou l'autre partie².

Dans les derniers siècles, les Bénédictins de Saint-Melaine levaient encore une partie de ces dimes de Janzé. Quant au recteur de Saint-Pierre, le *Rolle diocésain ms. de 1646* ne lui donne que 600 liv. de rente, mais il jouissait alors des prérogatives de doyen. En 1659 il est dit, en effet, que le doyenné de Châteaugiron « est annexé de tous temps à la cure de Saint-Pierre de Janzé³. » Nous avons parlé précédemment de cette annexion et des prétentions qu'émettaient à ce sujet les recteurs de Saint-Pierre sur la chapelle de la Trinité à Châteaugiron (tome I^{er}, 345).

En 1803, la paroisse de Saint-Pierre de Janzé a été supprimée et son territoire réuni à celle de Saint-Martin. L'église Saint-Pierre, convertie actuellement en halle, semble n'offrir aucun intérêt. La confrérie du Saint-Sacrement y avait été érigée en 1707.

ÉGLISE. — L'église Saint-Martin de Janzé offre encore quelques parties, notamment la base de la tour, qui semblent romanes et peuvent remonter à son origine, au xi^e siècle; mais l'ensemble de l'édifice est insignifiant. Les trois nefs portent la date 1625, et le chœur à pans coupés est absolument sans style. Une chapelle, probablement seigneuriale, a

1. « *Abbas et conventus habebunt tantum quartam partem decimarum tam bladi quam vini, quam canabis, quam lini, exceptis decimis de feodo de Albenerieia et de Brientii de Roge in quibus nihil habebunt.* » (*Cart. Sancti Melanii*, 417.)

2. *Cart. Sancti Melanii.* — Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Ville-neuve.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

été ajoutée au Nord vers la fin du xv^e siècle et le porche occidental appartient à la renaissance.

Les seigneurs de la Lanceule avaient des droits honorifiques en cette église; nous voyons, en effet, Barnabé Giffart, seigneur du Plessix-Giffart, et Marie Couppu, sa femme, dame de la Lanceule, faire informer en 1471 « de l'abbatis de leurs armes estant en l'église de Saint-Martin de Janzé fait par Thomas de Teillay, » et obtenir du duc de Bretagne de les y faire rétablir. Au xvii^e siècle, l'enfeu et le banc des seigneurs de la Lanceule se trouvaient dans la chapelle Saint-Nicolas. — Les seigneurs de Villerault (dont la terre appartenait à l'origine au prieur de la Franceule) avaient également droit de « prééminences, chapelle et chapellenie » en l'église Saint-Martin de Janzé. — Enfin, les seigneurs des Garmeaux jouissaient dans la même église d'un enfeu et d'un banc. Mais au xvii^e siècle Janzé tout entier dépendait du marquisat de Brie, et en 1660 François Loaisel, marquis de Brie, était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier dans les deux églises paroissiales de Janzé, y ayant ses enfeus, ses bancs et des lisières armoriées de son blason.

Il y avait à Saint-Martin quelques fondations, entre autres celle de la messe du matin fondée par Jean Durand, et celle de la confrérie du saint Rosaire.

Le 18 octobre 1874, M^{sr} Saint-Marc bénit la première pierre d'une nouvelle église à Janzé. Cet édifice, bientôt terminé, sera un des plus beaux monuments religieux bâtis de nos jours dans le diocèse; il est de style roman moderne et se compose de trois nefs terminées par trois absides et ornées d'un triforium et d'un clérestory. C'est l'œuvre de M. l'architecte Mellet. Cette nouvelle église doit être dédiée au Sacré-Cœur de Jésus et à saint Martin et saint Pierre, patrons secondaires.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Julien*, dépendant du prieuré de la Franceule.

2° *Notre-Dame*. — Cette chapelle, située dans l'ancien cimetière de Saint-Martin, avait jadis une certaine importance. Nous voyons, en effet, Laurent Gilbert choisir, par acte testamentaire du 16 novembre 1535, sa sépulture « en l'église Nostre-Dame de Janzé, devant l'autel Saint-Julien et Saint-Antoine; » il fait, de plus, des legs « à la fabrique de ladite église » et à « la frairie blanche » qui s'y trouvait érigée; enfin, il y fonde une messe annuelle pour lui et pour sa femme, Marie Lambot¹. En 1662, cette chapelle portait le nom de Notre-Dame de l'Assomption, probablement parce qu'on en faisait la fête patronale à la mi-août; elle avait alors un sief et une dime en Janzé, relevant du marquisat de Brie. — *Nunc* détruite.

3° *Notre-Dame des Sept-Douleurs* est une chapelle moderne bâtie dans le cimetière neuf par M. l'architecte Mellet, et n'ayant aucun rapport avec la précédente.

4° *Notre-Dame des Garmeaux* dépendait du manoir de ce nom. Le 7 juillet 1662, Michel Beschays, sieur des Garmeaux, et Marguerite de Fily, sa femme, « considérant que leurs ancestres aimoient à faire desservir leur chapelle des Garmeaux quoiqu'elle ne fût pas fondée, » et voulant faire continuer ce divin service, y fondèrent une messe pour tous les dimanches et fêtes. Cette fondation fut approuvée par M^{er} de la Vieuville le 17 juillet 1662, et le 24 octobre suivant les fondateurs présentèrent pour la desservir Michel Beschays, recteur de Saint-Armel. Le 10 janvier 1674, Claude Bérenger, recteur de Saint-Martin de Janzé, vint visiter la chapelle des Garmeaux, « construite au bout du jardin de ce manoir, avec un autel surmonté de l'image de Notre-Dame et d'un tableau de saint Michel. » Il la trouva convenable et apprit qu'elle était alors desservie par Thomas du Tertre².

5° *La chapelle de la Jaroussaye* dépendait du manoir de ce

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44.

2. *Ibidem*.

nom, appartenant en 1427 à Robert de Préauvé et en 1513 à Jean de Préauvé. En 1654 on y baptisa Pierre de la Tullaye, fils de René et de Perrine Bonnier, seigneur et dame de la Jaroussaye. Cette chapelle existe encore et est entretenue.

6° *La chapelle de la Tullaye*, bâtie à côté de ce manoir, fut visitée et trouvée convenable en 1735 par Luc Bigot, recteur de Saint-Martin. — *Nunc* abandonnée.

7° et 8° *Les chapelles de la Paccaudaye et de la Tremblaye* sont mentionnées dans le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)* comme faisant partie de la paroisse Saint-Martin de Janzé; la première était fondée d'une messe pour tous les mercredis. Mais la seconde était peut-être bien la même que Sainte-Anne de la Tremblaye, bâtie en Essé, sur les confins de Janzé.

9° *Saint-Joseph de la Lande* semble avoir dépendu de l'ancien manoir de ce nom, appartenant en 1513 à Jacques de Teillay.

10° *Oratoire de l'hôpital.*

11° *Oratoire de la maison des Filles de la Sagesse.*

12° *Oratoire de la maison des Frères.*

PRIEURÉ. — *La Franceule*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 391.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

HÔPITAL. — Voy. tome III, 660.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 621 et 660.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 660.

RECTEURS DE JANZÉ¹.

1° Recteurs de Saint-Martin.

Olivier Chocquené (1580-1585).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Julien Rouxel (1598); † 5 juin 1604 et inhumé dans l'église au pied du maître-autel.

Jean Aubry (1604).

Pierre Gesslot (1638).

Jean Nouail, sieur de la Ruaudaye (1649-1668).

Claude Bérenger, pourvu en 1668, fut aussi prieur de la Magdeleine; † 22 janvier 1677.

Pierre Colliot succéda au précédent; † 8 juillet 1708, âgé de soixante-trois ans, après s'être démis.

Jean-Baptiste Paris, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 juillet 1708 et quitta en 1744.

Paul-François Guillou, prêtre du diocèse (1744-1744).

Luc-Mathurin Bigot, sieur du Plessix, pourvu en 1744, résigna en 1738; † 18 septembre 1744, âgé de quatre-vingt-deux ans, et inhumé dans l'église.

Julien Pirot, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 juin 1738; † 30 juin 1758.

Georges Druet, prêtre du diocèse, fut pourvu par l'évêque le 18 août 1758; il débouta René Malle, présenté par Marmoutiers, qui avait obtenu un visa de l'archevêque de Tours et qui prit possession le 22 août 1758.

Pierre Judée, prêtre du diocèse, fut pourvu le 29 novembre 1759; † 1765.

Georges-Jean Trochu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 juin 1765.

Pierre-François Coullon, † 1774.

René-Ange Gérard, pourvu le 9 décembre 1774, gouverna jusqu'à la Révolution; il devint en 1803 recteur de Saint-Armel et y mourut le 27 janvier 1808.

René-Jean Paris (1803, † 1836).

Joseph-Charles Lefevre (1837, † 1842).

François Barbot (1842, † 1865).

Jean Delourme (1865-1874).

Victor Rossignol (1874-).

2° Recteurs de Saint-Pierre.

Georges (1216).

Jacques Ponard (1548).

Barnabé Rouézaré (1569).

Louis Gault (1576) prenait en 1604 le titre de doyen de Châteauviron; il résigna en 1647; † 14 novembre 1625.

Thomas Paris, pourvu en 1647, résigna en 1648; † 18 septembre 1654.

Jacques Duclos, pourvu en 1648, † 28 juillet 1654.

Claude Le Drogo permuta avec le suivant en 1659.

Jacques Négrier, sieur du Lys, prêtre d'Angers, précédemment recteur de Dourdain, prit possession le 3 juillet 1659 de la cure de Saint-Pierre de Janzé et du doyenné de Châteaugiron. Il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de sable à deux léopards d'or.*
† 2 mars 1703.

Raoul Nogues, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 14 août 1703.

Thomas Houvet de la Huberdière, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 20 juillet 1723 et résigna dix ans plus tard en faveur du suivant.

Mathieu Pringault, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 4 février 1735; † 1736.

Étienne Moulin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 juin 1736;
† 1755.

Pierre-Joseph de la Monneraye, précédemment recteur de Cornuz, fut pourvu le 21 juillet 1755; † 1763.

François-Martin Neveu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 novembre 1763; † 1782.

Anne-Joseph Sourdain, précédemment recteur de Montreuil-des-Landes, fut pourvu le 12 novembre 1782 et prit possession le 14 de la cure et du doyenné. Il gouverna jusqu'à la Révolution.

JAVENÉ

Ecclesia de Javenio (xii^e siècle), — *Javenyum* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — Dans les premières années du xii^e siècle, Étienne de Javené, qui était sans doute le seigneur de cette paroisse, puisqu'il en portait le nom, donna le huitième de ses dîmes aux religieux de Pontlevoy pour l'entretien de leur prieuré d'Igné, donation qui fut plus tard ratifiée par Geoffroy, son fils, et ses autres enfants.

« Son exemple trouva des imitateurs dans les autres sei-

gneurs possesseurs de biens en cette paroisse, si bien que nous voyons un demi-siècle plus tard les religieux de Pontlevoy prétendre à la jouissance de la presque totalité de ses dîmes. Ces prétentions étaient-elles fondées? Ce qui se passa peu de temps après entre eux et Robert II, seigneur de Vitré (1152-1178), tendrait à faire supposer le contraire. Ce seigneur, en effet, de la terre duquel relevait la paroisse de Javené, ne voulant pas admettre leurs prétentions, consentit, d'accord avec eux, à soumettre les questions qui les divisaient à l'arbitrage de Josse, archevêque de Tours, devant lequel il se fit représenter par Réginald, son chapelain, et Robert, prieur de Notre-Dame. Les représentants des religieux furent les prieurs de Pontlevoy, d'Amboise et d'igné.

« Le prélat n'eut pas de peine à les mettre d'accord, et il fut convenu que le seigneur de Vitré abandonnerait aux religieux la moitié des dîmes de la paroisse, dont l'autre moitié lui appartiendrait, et qu'ils feraient bâtir à frais communs une grange qui serait également commune entre eux, les religieux devant rendre au seigneur un bon et fidèle compte de tous les produits qu'ils y auraient rassemblés.

« Plus tard, en 1207, les dîmes de Javené donnèrent lieu à une autre contestation entre les religieux de Pontlevoy et les chanoines du prieuré d'Allion, de l'Ordre de Gastines. Mais l'affaire, presque immédiatement assoupie et réglée par les bons offices de Robert de Vitré, frère du seigneur et chantre de Paris, n'eut aucune suite¹. »

De bonne heure la cure de Javené fut donnée au Chapitre de Rennes et devint un bénéfice monoculaire présenté par le titulaire de la neuvième prébende.

En 1790, Julien Maigné, recteur de Javené, fit la déclaration suivante des revenus de sa cure : Le presbytère, avec deux jardins et un champ, estimés valoir 90 liv.; — une

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 41. — *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, XLV, 677 et 678.

maison au bourg, 24 liv.; — la maison et le jardin de la Tremblaye, 90 liv.; — la moitié des grosses dîmes (l'autre moitié appartenant encore aux religieux de Pontlevoiy), affermée avec la grange, en 1783, 3,200 liv. C'était donc un revenu brut de 3,404 liv.; mais les charges étaient : la pension d'un vicaire, 350 liv.; — les décimes, 250 liv.; — une rente de 17 liv. 8 s. due au Chapitre de Rennes; — l'entretien, pour moitié, du chanceau, etc.

A la même époque, la fabrique de Javené avait 222 liv. 13 s. de rente, et les fondations faites à l'église montaient à 240 liv.¹

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, restaurée et polychromée de nos jours, l'église actuelle de Javené a été construite à la fin du xv^e siècle et dans le courant du xvi^e; on y travaillait en 1498. Elle se compose d'une nef accompagnée au Nord d'un seul collatéral; quatre arcades ogivales, supportées par des colonnes de forme octogone, séparent ces nefs; sur une sablière de la grande nef, on lit : *Lan mil cinq^e ouict... Le Tort... Guill. Le Tort son frere*. Sur une autre sablière est gravé : *C. Tullaye me fist faire 1544*. Enfin, M. Maupillé a lu sur un des piliers : *J. de la Rue et Marie de la Tousse sa feme ma fisdrent*. La tour carrée qui s'élève au bas des nefs offre aussi cette inscription au-dessus d'un arc Tudor couronnant la porte : *1554, je fus y pozée*. Dans la fenêtre ouverte plus haut est gravé le millésime 1559, et à l'intérieur de cette tour et au sommet la date 1561.

Cette église n'a qu'une chapelle au Sud, mais vis-à-vis est une sacristie voûtée, avec des arêtes et des arcs-doubieaux à nervures prismatiques, qui pourrait bien avoir été à l'origine quelque chapelle seigneuriale.

L'église de Javené paraît avoir eu autrefois toutes ses fenêtres garnies de verrières, et les débris qui en ont été con-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

servés sont encore fort intéressants. On remarque dans une fenêtre l'Annonciation de la Sainte Vierge, l'Adoration des bergers et l'Adoration des mages; l'image du Père-Éternel remplit le sommet de l'ogive dans le tympan. Dans une seconde fenêtre, l'on voit Notre-Seigneur au jardin des Oliviers priant dans la grotte de Gethsémani et saint Pierre endormi. Dans une troisième, au Sud, étaient aussi naguère les têtes des quatre évangélistes, que nous n'y avons pas retrouvées.

« Ces sujets, dit M. Maupillé, sont assez bien traités et d'un bon coloris; ils sont sans doute l'œuvre d'un artiste du milieu du xvi^e siècle, de Pierre Simon peut-être, qui à cette époque fit un grand nombre de vitres pour les églises de Fougères, et sans doute aussi pour celles des environs¹. »

La grande baie du chevet, divisée par trois meneaux et ornée d'un riche tympan, est malheureusement bouchée; mais l'ornementation du tympan de la fenêtre de la chapelle méridionale est remarquable par la grâce de ses contours : elle reproduit exactement une fleur de pensée, moins le pétale inférieur, qui est remplacé par l'amortissement trilobé de l'ogive secondaire.

Extérieurement, l'on remarque des portes richement décorées dans le style ogival fleuri, des fenêtres flamboyantes ouvertes dans les pignons aigus, des contreforts élancés et terminés en pinacles, et des gargouilles bizarres et fantastiques. La tour, surmontée d'un clocher en charpente refait de nos jours, atteint la hauteur de 43 mètres. Au pied de cette tour est un porche qui semble avoir été primitivement destiné à servir d'ossuaire; il est orné à l'Occident de trois panneaux à ogive en accolade; l'arcade de son entrée a son archivolt relevée par des choux frisés et d'autres ornements du xv^e siècle.

Les murs de cette église conservent extérieurement les traces d'une litre, mais nous ne savons quel seigneur la fit

1. *Notices hist. précitées*, 43.

placer; peut-être fut-ce celui de la Bécannière, terre noble appartenant en 1513 à René de la Vieuville.

Une plaque de cuivre attachée à une colonne de la nef indique qu'en 1732 le pape Clément XII accorda des indulgences plénières aux membres de la confrérie du Saint-Sacrement de Javené. Quant à celle du Rosaire, elle fut érigée en cette église le 15 août 1674 par le P. Crônier, dominicain de Bonne-Nouvelle.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Julien de la Rivière* se trouvait au bord du Couasnon, au village de la Rivière; elle est mentionnée comme chapelle frairienne en 1665, et l'on y faisait alors de nombreux mariages. Elle fut réconciliée par ordre de l'évêque, le 1^{er} mai 1742, par le recteur, M. Pioger¹. Fondée de 20 liv. de rente et encore desservie en 1781, elle a été démolie pendant la Révolution.

2^o *Saint-Roch*. — Le 3 août 1625, on bénit un cimetière pour les pestiférés près de la lande d'Igné, car la contagion désolait alors la paroisse. Ce cimetière est appelé en 1640 le cimetière Saint-Roch, et nous croyons qu'un petit oratoire y fut élevé en l'honneur du saint protecteur des malades; toutefois, depuis longtemps il n'en reste plus de trace.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 624.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

RECTEURS DE JAVENÉ².

Guillaume Bernard (1480).

*Jean Chaussièr*e fut poursuivi en 1590 comme ligueur par le sénéchal de Rennes, en compagnie des prêtres de sa paroisse également accusés, et nommés Jacques et Guillaume Bigot, Jean Jehannin, Jean Brunel, Jean Gillois et Jean Lespagnol.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 17.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes de M. Maupillé. — Réponse au quest. de 1860, etc.

François Le Porcher (1613); † 1634.

Vincent de Brégel, sieur de la Gambretière, docteur en Sorbonne et chapelain de Saint-Léonard de Fougères, gouverna de 1634 à 1667.

François Prières (1667-1691).

Jean Lambert, pourvu en 1691, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : d'azur au lion d'or; † 1706.

Sébastien Andreu, prêtre de Léon, bachelier en théologie, pourvu le 29 avril 1706, se démit peu après.

François-René Pitteu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 13 août 1706; † 1736.

Pierre-Joseph Pioger de Chantradeuc, seigneur de Boro, Saint-Perreux, etc., fut pourvu le 25 novembre 1736 et devint en 1750 recteur de La Bazouge-du-Désert.

Yves-François Baudouin, sieur du Houx et prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 février 1754; † 1772.

Guillaume Renard, pourvu le 17 juillet 1772, résigna en 1786.

Julien-Pierre Maigné, pourvu le 14 janvier 1787, gouverna jusqu'à la Révolution, demeura caché dans le pays pendant la tourmente et fut réinstallé en 1803; † 24 novembre 1834, âgé de quatre-vingt-deux ans.

François Bordais (1834-1867).

Jean-Marie Gratien (1867-1875).

Joseph Bizeul (1875-).

ADDITIONS

Pages Lignes

Ajoutez :

- 17, 25. AMANLIS. — Le culte rendu à la Sainte Vierge à Néron nous avait d'abord fait croire que Notre-Dame était la patronne de la chapelle priorale de ce nom. Mais un acte de 1700, que nous venons de retrouver, nous apprend qu'il y avait alors « une assemblée en la bourgade de Nairon le jour et feste de saint Laurent, martyr, patron de la chapelle dudit Nairon, trêve de ladite paroisse d'Amanlix. » Cette chapelle se trouvait dans le fief de Néron, s'étendant en Amanlis et Janzé, et aliéné en 1577 par l'abbé de Saint-Melaine pour payer des taxes.
- 33, 10. ANTRAIN. — Il est fait mention dès 1542 des oblations faites dans la chapelle de Saint-Denis; cette chapelle fut restaurée en 1784.
- 15. 5^e Saint-Sulpice. — Cette chapelle non dotée était interdite en 1690 aussi bien que celle de Bonnefontaine.
- 25. (Pierre Deschamps) Il était né à Rennes et mourut en cette ville en 1686 (et non en 1690), après avoir fondé trois messes hebdomadaires dans l'église d'Antrain.
François de Brégel prit possession en février 1686 de la cure d'Antrain.
- 60, 33. BAGUER-MORVAN. — *Pierre Éven*, natif, croit-on, de Saint-Pierre-de-Plesguen, prit possession de la cure en décembre 1664; il mourut à Dinan le 2 décembre 1675; son corps, apporté à Baguer, y fut inhumé le 4, près la grande porte de l'église, sous la tour. Sa mémoire était déjà tellement en vénération qu'on voulut porter son corps à bras depuis Dinan jusqu'à Baguer, et que sur le parcours l'on s'empressait d'offrir des linges pour soutenir le cercueil. Maintenant encore quelques vieilles familles de Baguer conservent de ces linges légués par leurs ancêtres et considérés comme sorte de reliques. Au XVIII^e siècle on appelait la tombe de ce bon recteur, sur laquelle s'opéraient, dit-on, des mi-

Pages Lignes

Ajoutez :

- racles, « le tombeau du bienheureux Pierre Éven. » Les pèlerins y venaient alors en grand nombre et buvaient de l'eau d'une fontaine voisine appelée « fontaine du Saint. » (*Communication de M. Gautier-Bidan.*)
105. 4. **BAULON.** — En 1603, des témoins déclarèrent qu'avant les guerres de la Ligue on voyait cependant encore dans les vitres de l'église de Baulon les armoiries des barons de Lohéac; on croit, en effet, que ces derniers furent les auteurs des sires de Bréal.
109. 8. **BAUSSAINE (LA).** — En 1790, l'abbesse de Saint-Georges possédait en La Baussaine les dîmes des traits de la Garde, affermées 1,300 liv., — de la Vieuxville, 900 liv., — de la Tremblaye, 860 liv., — et du Lubin, 1,510 liv. Elle donnait alors au recteur et à son vicaire 1,050 liv. de pension. (*Cartul. de Saint-Georges, 466.*)
119. 22. **BAZOUGE-DU-DÉSERT (LA).** — *Pierre de Lorgeril*, † 6 octobre 1679, à Rennes, âgé de soixante-dix ans, fut inhumé le lendemain à Saint-Étienne de cette ville.
160. 30. **BETTON.** — *Georges Escouffart*, fils de Jean Escouffart et de Jacqueline Aulnette, baptisé à Rennes le 16 décembre 1558, † recteur de Betton, fut inhumé le 8 août 1597 à Saint-Sauveur de Rennes. (*Notes ms. de M. Saulnier.*)
178. 17. **BOISTRUDAN.** — Nous voyons, en effet, qu'au commencement du XIII^e siècle les moines de Béré, voulant reconstruire leur chapelle de Boistrudan, trouvèrent à ce sujet une grande opposition de la part de Geoffroy, baron de Châteaubriant et seigneur de Piré. Ces religieux s'en plaignirent directement au Pape, qui nomma un juge pour examiner le différend; mais le baron de Châteaubriant ne daigna pas comparaître devant lui. Frappé par suite d'anathème, Geoffroy revint alors à de meilleurs sentiments, et au mois de janvier 1220 il accorda au prieur de Béré la permission de relever dans son fief l'église de Boistrudan, à condition d'y avoir un banc, un enfeu et une lisière armoriée, et d'en être toujours regardé comme le seigneur fondateur et prééminencier en sa qualité de seigneur de Piré. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.*)
179. 23. **BONNEMAIN.** — Voici toutefois une charte qui semble bien se rapporter à la paroisse de Bonnemain : Au XI^e siècle, Gautier, prévôt du château de Combour, acheta de Mainfinit, sénéchal de Rennes, et de sa femme, nommée Commère, la terre de Buard : « *Gauterius præpositus Comburnensis Castellî terram de*

Pages Lignes

Ajoutez :

Buardis emit a sinicaldo Redonensi nomine Mainfnito et ab uxore sua nomine Commatre. » Il paya cette terre 7 liv. et offrit, de plus, 10 sols à la femme du sénéchal. Devenu maître de Buard, Gautier donna cette terre aux religieux de Marmoutiers habitant le prieuré de Combour, « *dedit hanc terram monachis Sancti Martini Comburn.* » Il stipula toutefois qu'il participerait aux bonnes œuvres du monastère et qu'il y serait reçu sans conditions s'il voulait embrasser la vie religieuse. Mainfnit consentit lui-même à cette donation et reçut en récompense 9 sols, tandis que son fils Guillaume recevait 12 deniers. Comme le monastère de Combour ne fut fondé qu'en 1066, et comme ces actes se passèrent en présence de Geoffroy le Bâtard, comte de Rennes, mort en 1084, c'est nécessairement entre ces deux dates qu'il faut placer la donation de Buard à Marmoutiers. (Dom Lobineau, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 120, 121.) Les Bénédictins ne semblent pas toutefois avoir conservé très-longtemps la terre de Buard, qui donna son nom à une famille noble signalée en 1428 et représentée encore à Bonnemain en 1513 par Jean du Buard, sieur dudit lieu. Aujourd'hui Buard n'est plus qu'un village de Bonnemain.

- 202, 10. **BOURG-DES-COMPTES.** — A l'origine, toutefois, Bourg-des-Comptes relevait féodalement de la seigneurie de Lohéac, et l'on voyait au moyen-âge, dans la maîtresse vitre de son église, les armoiries des sires de Maure, seigneurs de Lohéac. Ces blasons furent brisés pendant les guerres de la Ligue, comme le prouva une enquête faite en 1623. A cette dernière époque, Auffray de Lescouët, vicomte du Boschet, déclara lui-même que Louise de Maure, baronne de Lohéac, était dame supérieure de Bourg-des-Comptes et qu'il « tenait d'elle la chapelle et les prééminences dont il jouissait dans ladite église paroissiale. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.)
- 204, 20. **7^e Saint-Thomas.** — Cette chapelle, « sise entre le bourg et la chapelle de la Croix, » appartenait en 1610 à Guy Bardoul, seigneur de la Réauté; cependant, en 1622, on y voyait les armoiries des seigneurs de la Chalousaye. Elle fut démolie en 1626 et l'on employa ses matériaux à construire dans l'église de Bourg-des-Comptes la chapelle du Rosaire. Le dernier souvenir de ce sanctuaire est le nom de Saint-Thomas que portent encore les terrains vagues environnant un calvaire élevé de nos jours sur le bord de la route de Belair.

Pages Lignes

Ajoutez :

- 208, 20. BOUSSAC (LA). — En 1623 on voyait dans cette église les armes et alliances des seigneurs de Landal. Cette châtellenie d'ancienneté, érigée en comté en 1716, s'étendant dans une dizaine de paroisses, appartient successivement aux familles de Montsorel, d'Aubigné, de Montauban, de Rohan, de Maure, de Rochecouart, de France et du Breil; elle jouissait à La Boussac du droit de quintaine, exercé le mardi de Pâques de chaque année. Aussi dans la grande vitre, derrière le maître-autel, étaient les écussons des sires de Maure, seigneurs de Landal : *de gueules au croissant montant vairé d'argent et d'azur*; dans une autre vitre du chancel, du côté de l'épître, apparaissait un blason *de gueules à neuf macles d'or, au lambel d'argent à quatre pendants*, qui est de Montauban, *parti de gueules à quatre fusées d'argent posées en fasce*, qui est de Landal; un grand banc, réservé au seigneur de Landal, joignait les marches du grand autel. À côté étaient les tombeaux de deux sires de Landal, « l'un enlevé dans la muraille et l'autre au rez du pavé. » Dans le lambris de ce même chancel et des deux côtés de l'autel étaient peintes quatre bannières, « les deux premières portant les armes plaines de Rohan, et les deux autres celles de Montauban. » Enfin, dans une vitre placée au Sud de la nef brillaient « les armes plaines de Landal en haut et celles de Montauban par en bas. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.*)
- 210, 4. Prieur de Landal omis : *Frère Pierre Courtois*, religieux de Rillé (1521).
- 5. Dès le XVI^e siècle existait à La Boussac une école de garçons que tenait en 1577 un prêtre nommé Jehan Faysant.
- 213, 34. BOVEL. — En 1623, Louise, comtesse de Maure et dame de Mortemart, était dame supérieure, fondatrice et prééminencièrre de la chapelle de Bovel. On voyait alors « en la vitre principale de ladite chapelle, sise dans le proche fief du comté de Maure, au-dessus du grand autel, au plus haut, un écusson *party de France et de Bretagne*, et au dessous quatre grandes bannières de front, couronnées et environnées du collier de l'Ordre de Saint-Michel : la première, des armes plaines de Maure, *de gueules au croissant montant de vair*; la deuxième, *my-party de Claude de Maure et de Françoise de Pompadour, sa femme*; la troisième, *de Maure escartelé d'argent à trois tourteaux de sable*, qui est des Brioux (seigneurie annexée au

Pages Lignes

Ajoutez :

comté de Maure), et la quatrième, de *Maure escartelé d'azur à la croix d'argent ancrée de gueules.* » — En une autre vitre proche ledit grand autel, du côté de l'épître, étaient « trois autres bannières de front : la première, *escartelé de Maure et des Brieux*; la deuxième, *my-party de Maure et de Pompadour*; la troisième, *escartelé de Maure et vairé d'argent et d'azur*, qui est du Plessix-Anger. » — Enfin, dans une troisième vitre placée plus bas et du même côté étaient « deux escussions, l'un des *armes plaines de Maure* et l'autre *desdites armes escartelées des Brieux.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.)

- 232, 29. BRÉAL-SOUS-MONTFORT. — Il reste encore à Ossac les traces de deux chapelles sécularisées depuis longtemps. M. Vatar a retrouvé dans la plus ancienne les vestiges d'une fresque représentant l'Ascension de N.-S.
- 233, 19. Jean Carbucl, recteur de Bréal, fonda par testament du 31 octobre 1461 trois messes hebdomadaires : l'une en la cathédrale de Rennes, où il choisit sa sépulture; l'autre à Bréal, dont il réserva la présentation aux recteurs de cette paroisse, et la troisième à Clayes, vraisemblablement sa paroisse natale.
- 234, 9. Cyprien Caro, recteur de Bréal en 1658, résigna en faveur de son parent Georges Caro, qui suit; † 29 août 1680 et inhumé le lendemain.
- 250, 37. BRIE. — Jean-Baptiste des Nos † à Rennes le 6 avril 1706 et fut inhumé au Grand-Séminaire.
- 261, 6. BROUALAN. — L'an 1483, en effet, Louis de Rohan, seigneur de Landal, fit informer au sujet de certaines violences commises « au village de Broualan, où l'on bastissoit pour lors une chapelle en l'honneur de Nostre-Dame, ledit village estant au fief de sadite seigneurie de Landal. » Aussi en 1623 les sires de Landal jouissaient-ils des prééminences dans la chapelle de Broualan; ils y avaient près du maître-autel un banc orné des armes plaines de Landal, « qui sont quatre fusées de front, » et ce blason apparaissait, en outre, « relevé en bosse au haut du pignon de la sacristie. » A cette époque, une belle verrière — malheureusement brisée depuis — garnissait la maîtresse vitre derrière le grand autel; on y voyait en haut une bannière *écartelée et contre-écartelée* des armes des comtes de Maure, seigneurs de Landal, et de leurs alliances; au-dessous, un autre grand écusson, couronné et entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel, portait

Pages Lignes

Ajoutez :

- écartelé de Montauban et de Landal; et au bas, des deux côtés d'une image de la Sainte Vierge, étaient les figures d'un seigneur et d'une dame, le premier revêtu d'une cotte d'armes et la seconde d'une robe semée des armes de Maure, Navarre, Évreux et Rohan. Ces deux personnages devaient être François, comte de Maure, et Hélène de Rohan, dame de Landal, qu'il épousa en 1513. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.)
- 273, 31. BRUZ. — La chapelle de la Haye de Pan, dédiée aux Saints-Anges et à saint Joseph, fut bénite le 22 septembre 1756.
- 274, 11. N... Bouschet, recteur de Bruz, baptisa le 13 février 1601 Claude Champion, fils du seigneur de Cicé.
Michel Rouessart, recteur de Bruz, fut inhumé le 11 avril 1625.
Toussaint Clavier, recteur de Bruz, assista en 1652 à un mariage fait dans la chapelle du manoir de Cicé.
- 14. Louis Jubin, recteur de Bruz, bénit une cloche le 5 juin 1682. (Reg. de l'état civil, communication de M. Saulnier.)
277. 7. CAMPÉL. — Dans une enquête faite en 1623, François de Quéhéon, sieur de la Soraye et y demeurant, déclara « avoir toujours ouy dire que la comtesse de Maure (alors Louise de Maure, dame de Mortemart) est supérieure de l'église et de la paroisse de Campel, qui n'est, à ce que l'on tient, qu'une fillette de Maure, parce que le curé qui la sert n'est que commis du recteur dudit Maure. » D'autres témoins, et parmi eux Olivier Guihart, « prestre habitué en l'église de Campel, demeurant au village de la Bigotaye, » ajoutèrent que « en l'église de Campel, fillette de Maure, les armes de la maison de Maure sont engravées en pierre sur la porte principale d'icelle. » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.)
- 286, 24. CARDROC. — En 1790, l'abbesse de Saint-Georges affermait ses dîmes de Cardroc : le trait du bourg, 410 liv., — le trait de la Ville-Esnaut, 515 liv., — et le trait de Saint-Lian, 400 liv. (Cart. de Saint-Georges, 464.)
- 317, 2. CHANTEPIE. — La portion congrue du recteur était de 1,050 liv., dont cinq sixièmes, c'est-à-dire 875 liv., étaient payés par l'abbesse de Saint-Georges (qui affermait ses dîmes de Chantepie 2,470 liv.), et le dernier sixième par le collège de Rennes.
- 367, 12. CHARTRES. — Guillaume Binois, recteur de Chartres, † le 14 mai 1711, âgé de soixante-huit ans, fut inhumé le lendemain; peut-être est-ce le même personnage que Nicolas Binois.

Pages Lignes

Ajoutez :

- François Daniel*, recteur de Chartres, † le 11 décembre 1714, âgé de cinquante-et-un ans.
- 14. *Julien Loysel*, recteur de Chartres depuis environ dix ans, † le 17 juin 1725, âgé de cinquante-trois ans, « après avoir été le père des pauvres, estant l'un des meilleurs et des plus touchants prédicateurs de son siècle. » (*Reg. de l'état civil*, communication de M. Saulnier.)
- 374, 7. CHASNÉ. — ÉCOLE. — Le marquis du Bordage avait, en qualité de seigneur de Chasné, le droit, en 1788, de nommer « le maistre d'école résidant au bourg de Chasné. » — A cette même époque, le château de Chasné portait le nom de la Salle et son seigneur jouissait du droit de quintaine.
- 395, 13. CHATELLIER (LE). — En 1732, l'évêque de Rennes autorisa le recteur du Châtellier à faire ériger la confrérie du Rosaire dans son église paroissiale et à augmenter pour cette raison celle-ci d'une chapelle formant le bras de croix, qui manquait alors à la régularité de l'édifice. Ceci nous prouve que l'église se composait alors d'une nef n'ayant qu'une seule chapelle, prohibitive peut-être à quelque seigneur. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 3.)
- 421, 10. CHAVAGNE. — Cette chapelle de Buris est vraisemblablement la même que la chapelle de Buris, en Goven.
- 13. 8° La chapelle des Fontenelles, dépendant du manoir de ce nom, propriété de Claude du Pont, seigneur d'Oville, fut bénite le 29 octobre 1726 par le recteur, Mathurin Chevy.
- 21. Il y eut deux recteurs de Chavagne du nom de *Denis Le Loucze* : le premier, vicaire général de Rennes, † à Rennes le 6 novembre 1647 et inhumé le 7 à Saint-Étienne en cette ville ; le second † le 25 février 1661 et inhumé le 27 à Chavagne.
- 26. *Pierre Roullée*, recteur de Chavagne, † âgé de plus de soixante ans et inhumé le 6 février 1692 à Saint-Sauveur de Rennes. (*Reg. de l'état civil*, communication de M. Saulnier.)
- 433, 13. CHEVAIGNÉ. — Ces blasons prouvent aussi que le chevalier représenté dans cette verrière de 1550, accompagné d'un religieux, son saint patron, est François Thierry, seigneur du Boisorcant, du Pontrouault et de la Rivaudière, qui reçut à ce dernier titre des aveux en 1547, et rendit lui-même aveu au roi en 1557 pour la seigneurie de la Rivaudière. A côté de ce seigneur figurent aussi dans la verrière sa femme, Françoise du Puy du Fou, et leur fille unique, Marguerite Thierry, alors enfant, mais qui épousa plus tard Jean d'Angennes, seigneur de Poigny. — M. l'abbé Brune

Pages Lignes

Ajoutez :

- s'occupe présentement de la restauration de cet intéressant vitrail.
- 445, 30. **COËSMES.** — Des travaux faits au chancel de l'église de Coësmes, vers 1775, prouvent que le recteur de cette paroisse était alors grand décimateur; toutefois quelques dîmes y appartenaient aussi au seigneur du Plessix, qui prenait le titre de comte de Coësmes et seigneur fondateur et prééminencier de la paroisse.
- 446, 6. Ces autels, ornés de grands retables sculptés en pierre et marbre, ne sont point à dédaigner; le maître-autel porte la date 1652, et les armoiries de la maison du Refuge, *d'argent à deux fasces de gueules, deux bisses affrontées d'azur en pal, languées de gueules, brochant sur le tout*; mais les émaux de ce blason ont été dénaturés. L'autel du Rosaire, de même style que le précédent, porte le millésime 1647 et cette inscription : *Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis*. Enfin, l'autel du transept méridional, dédié jadis à saint Jean-Baptiste, et aujourd'hui au Sacré-Cœur, est de 1658; son ornementation, différant des deux autres, est peut-être plus complète. Louise et Magdeleine du Refuge ou de Refuge, qui passent pour avoir donné ces autels, vivaient à Coësmes vers 1700. Magdeleine y mourut, en 1726, au château du Plessix, et fut inhumée en l'église. On voit encore, près de la balustrade du chœur, une pierre tombale portant l'effigie d'une femme et semblant remonter au xv^e siècle, qui devait recouvrir l'enfeu des seigneurs de Coësmes.
- 11. Nous voyons, en effet, en 1679, Julien Le Chameleux, recteur de Fercé, mais originaire de Coësmes, faire divers legs pieux en faveur des deux confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire, érigées dès lors en l'église de Coësmes. La première de ces confréries fut enrichie d'indulgences en 1656 par le pape Alexandre VII; quant à la seconde, elle était antérieure à 1647. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 17.)
- 31. *La chapelle de Sainte-Christine* est mentionnée dès 1676; elle était fondée de messes et appartenait alors aux paroissiens, qui nommaient un prévôt pour administrer ses revenus.
- 447, 12. **MALADRERIE.** — A une petite distance du bourg et au bord d'un ruisseau se trouve encore la maison de la Maladrerie, qui rappelle une fondation ancienne en faveur des pauvres malades.
- — **ÉCOLE.** — Au commencement du xviii^e siècle, Julienne Housais et Marie Jollivet, sa fille, firent une fondation dite « de la petite école et de la prière du soir. » En 1772, un prêtre, M. Lo-

Pages Lignes

Ajoutez :

rée, était chargé de la tenue de cette école, qui était par suite une école de garçons, et du service de la prière du soir.

- 447, 16. *François Agaisse* était recteur de Coësmes en 1592 et gouverna jusqu'en 1610.

Bertrand Dolleaux remplaça le précédent en 1610.

Guillaume Dolleaux était recteur dès 1624.

André Lhoir fut pourvu en 1648 ; † 25 avril 1681 et inhumé le lendemain dans son église.

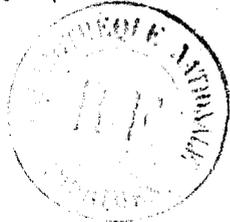
François Dubois, pourvu en 1681 (et non en 1674 comme le dit la *Réponse au Questionnaire de 1860*), devint en 1684 recteur d'Argentré.

- 472, 7. CORNILLÉ. — En 1536, *Geffeline de Champagné*, veuve d'Antoine de Cornillé, seigneur de la Bichetière, fut maintenue, comme tutrice de ses enfants, dans la possession des prééminences de l'église de Cornillé, appartenant au seigneur de la Bichetière.

- 578, 19. ESSÉ. — 7^e *Chapelle de Maupérier*. — Elle dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1513 à Jean Mellet, et l'on y inhuma en 1669 Jean de la Tullaye. (*Note ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.)

- 643, 27. GAEL. — *Alain-Gilles Truillot du Pelineuc*, recteur de Gael, était fils de Jean Truillot, seigneur du Chesne, et de Charlotte Bagot ; pourvu d'abord en 1627 de la chapellenie du château de Montauban, il posséda plus tard le manoir du Pelineuc, en Montauban, et y fit, le 22 août 1662, une fondation de messes pour une chapelle qu'il se proposait d'y bâtir ; mais il mourut après 1681, sans avoir réalisé ce projet.

- 654, 8. GÉVEZÉ. — Cette paroisse donna son nom à une famille noble qui se distingua par sa piété : *Main de Gévezé*, « *Maino de Gevrezio*, » était chanoine de Rennes en 1096 ; au XIII^e siècle, Lucie, sœur de Guillaume de Gévezé, et Étienne, fille de Galeran de Gévezé, petite-nièce de Lucie, étaient religieuses à l'abbaye de Saint-Georges. Vers l'an 1189, Guillaume de Gévezé donna, à l'occasion de l'entrée en religion d'Étienne, qui était sa petite-fille, sa dime dite des Champs de Vitré, levée sur les hommes de Chodré et de la Gaubertière aux environs d'Évigné, village alors en Mordelles et maintenant en Chavagne. (*Cart. Sancti Georgii*, 140 et 196.)



CORRECTIONS

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>Lisez :</i>
156,	23,	aussi,	ainsi.
192,	34,	lesquelles,	lesquels.
271,	13,	(2)	(4)
330,	6 et 7,	qu'à sa qualité,	qu'en sa qualité.
392,	{ 34,	† 1824,	† 1835.
	{ 35,	1825,	1835.
441,	29,	qui se trouvaient,	qui se trouvait.
484,	18,	sur le fief,	dans le fief.
535,	19,	<i>Pierre du Quellenec,</i>	<i>Pierre du Quélenec.</i>



TABLE DES MATIÈRES

— 646 —

	Pages
LETTRE DE SON EXC. M ^{re} BOCCALI, SECRÉTAIRE DE S. S. LÉON XIII.	v
INTRODUCTION A LA TROISIÈME PARTIE.	vii

TROISIÈME PARTIE : LES PAROISSES

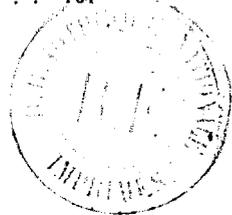
	Pages.		Pages.
Acigné.	3	Betton.	156 et 768
Amanlis.	13 et 767	Billé.	162
Andouillé.	19	Bléruais.	168
Antrain.	25 et 767	Bois-Gervily (Le).	171
Arbrissel.	34	Boistrudan.	175 et 768
Argentré.	40	Bonaban.	663 et 668
Aubigné.	48	Bonnemain.	179 et 768
Availles.	51	Bosse (La).	183
Baguer-Morvan.	55 et 767	Bouëxière (La).	187
Baguer-Pican.	61	Bourgbarré.	195
Baillé.	66	Bourg-des-Comptes.	198 et 769
Bain.	69	Boussac (La).	206 et 770
Bains.	78	Bovel.	211 et 770
Bais.	90	Brain.	215
Balazé.	98	Bran (Le).	226
Baulon.	104 et 768	Bréal-sous-Montfort.	229 et 771
Baussaine (La).	107 et 768	Bréal-sous-Vitré.	234
Bazouge-du-Désert (La).	112 et 768	Brécé.	237
Bazouges-la-Pérouse.	120	Breteil.	242
Bazouges-sous-Hédé.	131	Brie.	246 et 771
Beaucé.	136	Brielles.	251
Bécherel.	140	Broons.	254
Bédée.	147	Broualan.	257 et 771

	Pages.		Pages.
Bruc.	261	Cintré.	435
Brûlais (Les).	266	Clayes.	440
Bruz.	268 et 772	Coësmes.	444 et 774
Campel.	275 et 772	Cogles.	448
Cancale.	278	Comblessac.	453
Cardroc.	285 et 772	Combour.	458
Carfantain.	289	Combourtillé.	467
Celle-en-Coglais (La).	291	Cornillé.	470 et 775
Celle-en-Luitré (La).	294	Cornuz.	475
Celle-Guerchoise (La).	296	Couyère (La).	480
Cesson.	299	Crevain.	483
Champeaux.	305	Crouais (Le).	486
Chancé.	308	Cuguen.	488
Chanteloup.	311	Dinart-en-Saint-Ènogat.	494
Chantepie.	315 et 772	Dingé.	499
Chap.-aux-Fils-Méen (La)	320	Dol.	504
Chapelle-Bouëxic (La).	323	Domagné.	517
Chapelle-Chaussée (La).	328	Domalain.	523
Chap.-des-Fougeretz (La)	332	Dominelais (La).	529
Chapelle-du-Lou (La).	337	Domloup.	531
Chapelle-Erbrée (La).	341	Dompierre-du-Chemin.	536
Chapelle-Janson (La).	346	Dourdain.	540
Chap.-St-Aubert (La).	351	Drouges.	546
Chap.-St-Melaine (La).	356	Èancé.	548
Chap.-Thouarault (La).	358	Èpiniac.	552
Chartres.	361 et 772	Erbrée.	556
Chasné.	368 et 773	Ercé-en-la-Mée.	563
Châteaubourg.	375	Ercé-près-Liffré.	568
Châteaugiron.	378	Essé.	573 et 775
Château-Malo.	384	Ètrelles.	579
Châteauneuf.	386	Feins.	584
Châtellier (Le).	393 et 773	Ferré (Le).	587
Châtillon-en-Vendelais.	397	Fleurigné.	592
Châtillon-sur-Seiche.	400	Fontenelle (La).	597
Chaumeré.	406	Forges.	602
Chauvigné.	409	Fougeray (Le Grand-).	604
Chavagne.	417 et 773	Fougeray (Le Petit-).	612
Chelun.	422	Fougères.	614
Cherrueix.	427	Fresnaye (La).	630
Chevaigné.	431 et 773	Gaël.	637 et 775

TABLE DES MATIÈRES.

781

	Pages.		Pages.
Gahard.	644	Hermitage (L').	713
Gennes.	649	Hirel.	718
Gévezé.	653 et 775	Iffendic.	721
Gosné.	658	Iffs (Les).	731
Gouësnière (La).	663	Irodouer.	739
Goven.	669	Izé.	745
Guerche (La).	676	Janzé.	753
Guichen.	679	Javené.	760
Guignen.	686	Thoumen.	278
Guipel.	693	Valette (La).	518 et 522
Guipry.	698	ADDITIONS.	767
Hédé.	708		



RENNES. — IMPRIMERIE DE CH. CATEL

POUILLÉ HISTORIQUE

DE

L'ARCHIEVÊCHÉ DE RENNES

PAR

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON

Chanoine Honoraire.

TOME V

RENNES

FOUGERAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue aux Foulons, 49.

PARIS

RENÉ HAYON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Soufflot, 23.

1882

TROISIÈME PARTIE

LES PAROISSES

(SUITE)

LES PAROISSES

LAIGNELET

Ecclesia de Agnello (XI^e siècle), — *de Agniculo* (1516), — *de Laigneio* (1578).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — L'histoire du prieuré de Laignelet nous a fait connaître les commencements de la paroisse de ce nom, dont l'existence nous est attestée dès le XI^e siècle. (Voy. tome II, p. 570.)

La cure de Laignelet, présentée jusqu'en 1790 par l'abbé d'Évron, avait en 1694 800 liv. de rente; mais le recteur, M. Duval, fit en 1790 la déclaration suivante de son bénéfice : Le presbytère et son jardin; — les deux tiers des grosses dimes et la totalité des dimes vertes et des novales, le tout alors affermé 3,000 liv., plus 1,000 liv. de pot-de-vin pour un bail de neuf ans; — une fondation de cinquante-quatre messes, valant 57 liv.; total : environ 3,057 liv. de revenu brut. Sur cette somme, le recteur devait payer la pension d'un vicaire, 36 liv. aux Pères Récollets de Fougères pour le soin des malades du faubourg Roger¹, 105 liv. de décimes, etc.²

1. Une partie de ce faubourg, sis dans la ville de Fougères, faisait partie de la paroisse de Laignelet avant 1824. Jadis s'y trouvaient le couvent des Urbanistes et la chapelle Saint-Gorgon.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

ÉGLISE. — L'église de Saint-Martin de Laignelet se compose d'une seule nef, terminée par une abside de construction moderne. Les murs latéraux de cette nef accusent les nombreuses restaurations dont elle a été l'objet. Quelques parties appartiennent encore à la construction romane primitive; il est facile de les reconnaître à l'appareil et surtout à la présence des baies aujourd'hui murées, mais dont on distingue facilement encore les contours.

« La retouche la plus ancienne semble remonter au xiv^e siècle; elle est particulièrement accusée par une fenêtre ouverte dans le mur méridional et dont la forme est celle d'une ogive géminée, surmontée d'un trèfle aux contours fortement arrondis.

« La restauration la plus importante date du commencement du xvi^e siècle; elle embrasse toute la partie antérieure de l'église, qui paraît avoir été agrandie du côté de l'Ouest à cette époque.

« La grande porte présente tous les caractères du style de la renaissance. Ses pieds-droits sont accompagnés de deux chambranles en granit, divisés en panneaux, sur lesquels on a répandu à profusion les ornements du règne végétal. L'archivolte est formée d'une banderolle qui se déroule en décrivant un arc à contre-courbure et sur laquelle est gravée, en caractères gothiques, l'inscription suivante : *MV^{cc}XI fut fait — porte mortuaire de L'Aignelet*. Le sommet de l'arc est orné d'un écusson sur lequel on a représenté l'Agneau avec sa croix¹. »

Extérieurement on voit encore les traces d'une ancienne litre seigneuriale. Le seigneur supérieur de Laignelet était le roi, comme baron de Fougères; mais le seigneur de Malhaire ayant acheté en 1569 la plus grande portion des fiefs du prieuré de Laignelet, se trouva, par suite, en possession d'une partie des droits de seigneur fondateur dans cette

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 68.

église, et il y eut son banc, son enfeu et ses armoiries. Toutefois, le seigneur du Bois-Février prétendit aux mêmes droits dans le siècle suivant, à cause de sa seigneurie du Hallay-Robert, et il fut maintenu dans ces droits par la sentence de réformation du Domaine en 1683. Cette sentence, il est vrai, fut attaquée par le seigneur de Malhaire, et nous ignorons quelle fut la décision définitive.

En 1781, trois confréries étaient érigées dans l'église de Laignelet : celle du Rosaire, établie vers 1661 par les Dominicains de Bonne-Nouvelle; — celle de la Rédemption des captifs, — et enfin celle pour le repos des âmes des défunts.

On voit encore dans le cimetière la tombe de la Sœur de la Nativité, dont nous avons déjà parlé (tome III, 229); c'est une simple pierre dont M. Maupillé a relevé l'inscription, ainsi conçue : *Cy git le corps de la vénérable Sr Jeanne Le Royer¹, de la Nativité, religieuse-converse des S^{tes} Claires Urbanistes de Fougères, morte en odeur de sainteté, le 15 août à midi 1798, âgée de 67 ans².*

CHAPELLES. — 1^o Église conventuelle des Urbanistes, au faubourg Roger, à Fougères. (Voy. tome III, 229.)

2^o *Saint-Gorgon*, située également dans le même faubourg. (Voy. tome IV, 625.)

3^o *Saint-Jean-Baptiste de la Cour-Gelée*. — Cette chapelle était déjà « très-ancienne » et considérée comme frairienne au commencement du xvii^e siècle. Marie Le Corvaisier, dame des Jugenais, veuve de Pierre Couyer, et demeurant à Louvigné-de-Bais, la fit réparer. Par acte du 19 mai 1724, elle y fonda une messe pour tous les mardis et en donna la présentation au recteur de Laignelet, à condition qu'il en pourvoi-

1. Dans les registres des Urbanistes conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, elle est toujours appelée Jeanne Royer.

2. M. l'abbé Brune a signalé aussi, en 1862, sous le porche de la porte principale de l'église de Laignelet, « un bas-relief en pierre, du xvi^e siècle, représentant saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. » (*Répertoire archéol. d'Ille-et-Vil.*)

rait quelque membre de la famille de la fondatrice, et, en cas de défaut, la desservirait lui-même. M^{er} de Crissé approuva cette fondation le 30 mai 1724.

Les recteurs de Laignelet Jacques Catillon, Pierre Rossignol et Georges de Mésenge desservirent successivement cette chapellenie. Le dernier titulaire, M. Le Bescheu, déclara en 1790 que son bénéfice valait 197 liv. de rente, savoir : Une terre en La Chapelle-Janson, affermée 156 liv. ; — deux maisons au bourg de Laignelet et une portion de pré, affermés 41 liv.¹

4^o *Saint-André de la Fontaine* dépendait du manoir de ce nom. En 1522, Jean de la Fontaine, seigneur de la Hurelière, père et tuteur de Guillaume de la Fontaine, seigneur dudit lieu, présenta le recteur de Laignelet, Pierre de Lannay, pour desservir en cette chapelle deux messes hebdomadaires qu'y avaient fondées Jeanne de la Fontaine, femme de Jean Hoguerel, sieur du Boisgarel, et une autre dame de la Fontaine. En 1528, le chapelain François Le Bascle y desservait une autre fondation d'une messe par semaine, faite par feu Jeanne Dalidou, femme de Simon Raoullin, et dotée de 5 liv. de rente sur le lieu de la Goupillière, en la paroisse du Châtellier². Cette chapelle existait encore en 1720.

PRIEURÉ. — *Laignelet*, membre de l'abbaye d'Évron. (Voy. tome II, 570.)

COUVENT DES URBANISTES. — Voy. tome III, 228.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 563 et 623.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 563.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

RECTEURS DE LAIGNELET¹.

Pierre de Launay (1522).

Denis Montechesne, † 1578.

François Gaultier (1635).

Jean Morazin (1652); † vers 1667.

Michel Trouillard fut présenté le 4 juillet 1667 par l'abbé d'Évron, pour succéder au précédent.

Jean Lory, recteur en 1672, fit au roi, en 1676, la déclaration de son presbytère, relevant de la baronnie de Fougères; en 1698 il fit enregistrer ses armoiries : *d'argent à deux serpents de sinople, tortillés en pal et affrontés*. † 1701.

Sébastien Malherbe, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 mai 1701; † 1721.

Jean-Baptiste Guimont, prêtre du diocèse, fut pourvu le 8 juillet 1721; † 1745.

Jacques Catillon, prêtre de Bayeux, pourvu le 23 octobre 1745, résigna en 1761.

Pierre Rossignol, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 février 1761; † 1780.

Georges-François de Mésenge fut pourvu le 24 octobre 1780.

Guillaume Duval, prêtre natif de Montours, et vicaire à Notre-Dame de Vitré, fut pourvu en 1787; il gouverna jusqu'à la Révolution et demeura caché pendant la Terreur, mais il fut assassiné dans la forêt de Fougères le 9 février 1798.

Charles Martin (1803, † 1819).

Jean Taillandier (1819-1834).

François Sourdin (1834-1850).

René Rehault (1850-1860).

Louis Jehannin (1860, † 1864).

Joseph Girault (1864-1868).

Charles Gougeon (1868-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. Maupillé, etc.*

LAILLÉ

Vegaria Laliacensis (850), — *Centena Laliacensis* (852), — *L'Alleium* (XIII^e siècle), — *Lalleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Au mois d'août 850, une femme nommée Bernegarde vendit pour 100 sols à saint Convoyon et aux moines de Redon, par l'entremise d'Haelmin, envoyé de ces religieux, une portion de terre provenant de son héritage paternel et située dans la vicairie de Laillé, au village de Saviniac : « *Sitam in pago redonico, in vegaria Laliacense vico, in villa que vocatur Saviniaco* ¹. »

Le 12 septembre 852, le clerc Théodoric donna aux moines David et Morund, « gardiens des reliques du Saint Sauveur et de la Sainte Vierge sa divine mère, » et à leurs successeurs, ce qu'il possédait dans la centaine de Laillé, au lieu appelé les Minières, « *ad illa Minaria*, » là où habitaient jadis son grand-père Richard et sa mère Alesinthe. Cette donation fut faite avec la permission du roi breton Érispoë, seigneur de cette terre².

Enfin, le 22 août 854, les moines David et Morund, dont nous venons de parler, par des motifs de piété longuement énumérés, donnèrent à saint Convoyon et aux religieux de Redon leur alleu et ce que le clerc Théodoric leur avait concédé à eux-mêmes dans la centaine de Laillé : « *Donavimus nostrum alodum necnon quod Theodoricus clericus nobis dedit in pago redonico, in centena Laliacensi* ³. »

1. *Cartul. Boton.*, 95.

2. *Ibidem*, 367.

3. *Ibidem*, 368.

De ces différentes chartes ressortent les conséquences suivantes sur l'état de Laillé au milieu du ix^e siècle :

1^o Laillé était alors une centaine ou une vicairie ou viguerie, « *centena, vegaria Laliacensis.* » Or, les centaines et les vigueries étaient des désignations données par les règlements de Charlemagne à certains territoires. Selon M. de Courson, « dans les deux pays de Rennes et de Vannes (administrés au ix^e siècle d'après les règlements carlovingiens) la centaine et la paroisse représentaient la même circonscription, et la vicairie n'avait pas de limites plus étendues¹. » Laillé était donc dès lors une simple paroisse, mais l'on voit qu'elle est bien ancienne.

2^o Il est à remarquer que dans tous ces actes, comme dans ceux concernant Bourg-des-Comptes (Voy. tome IV, 199), tous les noms des personnages sont francs : Théodoric, Bernegarde, Flothaire, Alesinthe, Frodebert, Gosbert, Adalrad, etc. C'est qu'en effet, remarque judicieusement D. Lobineau, les Bretons n'étaient alors que depuis peu de temps possesseurs de Rennes, et tout le pays environnant cette ville avait été longtemps occupé par les Francs. La population de Laillé, comme celle de Bourg-des-Comptes, appartenait donc à la race franque et non à la race bretonne, que nous trouvons au-delà de la Vilaine vers la même époque.

3^o Parmi les personnages en question nous voyons apparaître, en dehors des religieux de Redon, quelques ecclésiastiques qui semblent se rattacher, au moins par leur présence, à la paroisse de Laillé; ce sont les moines David et Morund en 852, les prêtres Adalric et Érinfred, les clercs Théodoric et Béringer, tous donateurs ou témoins des donations faites à la même époque à Laillé. Malheureusement il est difficile de savoir ce qu'étaient ces deux moines David et Morund, gardiens des reliques du Sauveur et de la Vierge². Où habi-

1. Prolegomènes du Cartul. de Redon.

2. « Ego Theodoricus clericus donatum esse volo ad reliquias S. Salvatoris et Geni-

taient-ils? Il ne semble pas que ce fût à Redon, puisqu'ils reçurent d'abord pour eux-mêmes les terres qu'ils donnèrent plus tard à cette abbaye. Mais alors, quel sanctuaire renfermait ces précieuses reliques?

4° Notons aussi le lieu où se trouvaient les biens donnés par Théodoric : « *In loco nuncupante ad illa minaria.* » Les mines de Pont-Péan étaient-elles donc connues dès le ix^e siècle? Disons enfin que le village de Saviniac, où Bernegarde avait ses terres, semble avoir disparu de Laillé.

Quoiqu'il reste beaucoup d'obscurité sur les suites de ces diverses donations faites dans la paroisse de Laillé en faveur de l'abbaye de Redon, l'on peut du moins assurer qu'elles n'eurent pas de grands résultats, car l'action des Bénédictins de Saint-Sauveur disparut de cette paroisse au moyen-âge sans y laisser de trace.

Voici maintenant une autre donation faite en Laillé aux Bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Au xiii^e siècle, Pierre I^{er}, seigneur de Bruz, donna à sa sœur Agnès de Bruz, religieuse à Saint-Georges, le tiers des dîmes de lin et de chanvre qui lui appartenaient dans les paroisses de Bruz et de Laillé, « *in parrochiis de Breuz et de l'Alleio.* » Mais il paraît que cette donation n'était faite que pour durant la vie de cette Agnès de Bruz; aussi Pierre II, seigneur de Bruz, neveu de cette religieuse et gendre de Guillaume de Montbourcher, donna-t-il par testament à Orfraise, fille de Geffroy de Moucon, religieuse également à Saint-Georges, « lesdites dixmes pour en faire à sa volonté après la mort de ladite Agnès de Bruz. »

Devenue ainsi maîtresse de ces dîmes, Orfraise de Moucon les céda à son abbaye de Saint-Georges; mais Geffroy, seigneur de Châteaugiron, les « prit, cueillit, leva et usurpa, » ce dont les religieuses firent plainte à l'official de Rennes. Ce

tricus ejusdem Marie Virginis et custodibus eorum David monacho seu Morundo monacho et successoribus eorum. » (Cartul. Roton., 367.)

dernier commanda au recteur de Châteaugiron « d'admonester ledit Geffroy de restituer ce qu'il avait pris, et au cas de refus, de le déclarer excommunié avec tous ses adhérents¹. » L'usurpateur eut probablement peur des foudres de l'Église et remit les religieuses en paisible possession de leurs biens, car en 1680 l'abbesse de Saint-Georges, Magdeleine de la Fayette, déclara posséder encore « diverses dixmes en Laillé et Bruz². »

Quant au recteur de Laillé, dont il n'est point parlé dans toutes ces chartes, quoiqu'il existât certainement déjà, il était présenté alternativement par l'évêque et l'archidiacre de Rennes. En 1790, le recteur, M. Lécivain, déclara que sa cure avait un revenu brut de 1,106 liv. 8 s.³

ÉGLISE. — Une tradition locale — confirmée par un procès-verbal rapporté en 1580 — dit que la première église paroissiale de Laillé se trouvait jadis assez loin du bourg actuel, au lieu nommé aujourd'hui les Champs-Robert. On ajoute qu'il existait là où se trouve maintenant l'église de Laillé, au milieu d'un pâtis, une petite chapelle que l'on agrandit vers 1635 pour en faire l'église de la paroisse.

Les barons de Lohéac et les seigneurs de la Ville-Thébaud et de la Guinemernière prétendaient contradictoirement aux honneurs et aux prééminences dans cette église; mais la baronnie de Lohéac fut déboutée en 1698 des droits « de supériorité et de fondation dans l'église de Laillé; » les seigneurs de la Ville-Thébaud le furent à leur tour, quoiqu'ils prétendissent que cette église eût été construite par un prêtre de leur famille qui habitait, dans le bourg de Laillé, la Grand'maison, remarquable édifice de la renaissance, et qu'ils y eussent dans le chanceau un enfeu où fut inhumée en 1647 Jeanne Loysel, dame de la Ville-Thébaud; les seigneurs

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 225 et 239. — Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 250.

2. L'abbesse de Saint-Georges affermaient 120 liv. sa dime de Laillé en 1790.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.

de la Guinemernière restèrent seuls en possession des droits honorifiques à cause du fief du Désert, acquis par eux, « ayant droit de ceinture ou lisière autour de l'église de Laillé, au dedans et dehors d'icelle, avec banc et enfeu. » Ces derniers prirent alors le titre de seigneurs de Laillé et posèrent au-dessus du maître-autel de cette église leur écusson, portant : *parti : au 1^{er} d'azur, à deux épées d'argent garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas, qui est de Marbœuf; au 2^e échiqueté d'argent et de gueules, à la bande fuselée de sable, chargée de trois quinte-feuilles d'argent, qui est Cadio.* Ce sont, en effet, les armoiries de Claude de Marbœuf, seigneur de Laillé, vivant en 1658 et marié à Jeanne Cadio.

L'église actuelle de Laillé, dédiée à saint Pierre-ès-liens, a été en grande partie reconstruite de nos jours; la nef seule, avec ses fenêtres en plein cintre, est de 1635; les transepts et le chœur, de style ogival, sont de 1851, et la tour placée au bas de la nef et élevée de 40 mètres, dit-on, est de 1852. Tout l'édifice vient d'être restauré dans le genre de la renaissance. On y remarque les tombes modernes de la famille de la Bourdonnaye, propriétaire du château de Laillé.

Autrefois, il y avait entre autres fondations dans cette église : la chapellenie dite du Bourg, fondée en 1471 par Guillaume Gandon, prêtre; — celle de la Touche, fondée par Jean Bousget vers le xvii^e siècle, — et celles de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée en 1703, et de la confrérie du Rosaire.

CHAPELLES. — *1^o Saint-Sébastien.* — Cette chapelle frairienne, située non loin du bourg, est aujourd'hui sécularisée. Elle était très-vénérée, et l'on prétend que des Angevins y vinrent jadis en pèlerinage pour être délivrés d'une peste qui ravageait leur pays; on ajoute qu'ils y laissèrent une cloche en témoignage de leur dévotion; toujours est-il qu'une cloche y fut bénite le 16 janvier 1606.

2^o La chapelle de Mendon était également frairienne. Les

seigneurs de la Cochetière, en Poligné, prétendaient y avoir droit de prééminence, et leur déclaration faite au roi en 1679 ajoute ce qui suit : « A Mendon, droit d'assemblée le mardi des fêtes de Pâques, Noël et la Pentecôte, et le jour de l'Assomption, où se vendent plusieurs denrées sur lesquelles le seigneur de la Cochetière a droit de police et de bouteillage en l'étendue du fief de Mendon. » — *Nunc* abandonnée.

3° *Notre-Dame du Désert*. — C'est encore une chapelle frairienne qui devait tirer son nom du fief du Désert, démembrement probable de la grande châtellenie du Désert. Elle a été rebâtie au commencement de ce siècle, mais elle n'offre d'intéressant que son pittoresque aspect dans un vallon solitaire, au milieu d'une grande lande et au bord d'une fontaine. Elle est entretenue et assez souvent desservie.

4° *Saint-Michel de la Guinemernière* fut construite par les seigneurs de ce nom près de leur manoir. Dès 1636 le roi Louis XIII, considérant l'antiquité de ce sanctuaire et de l'assemblée qui s'y tenait le jour de sa fête patronale, autorisa Jacques Busnel, seigneur de la Guinemernière, à y tenir une foire le jour saint Michel de septembre. Claude de Marbœuf et Jeanne Cadio, sa femme, la rebâtirent presque entièrement vers 1650 et y posèrent leurs armoiries, qu'on y découvre encore. Le 4 août 1681, Guillaume de Marbœuf, seigneur de Laillé, fit dans cette chapelle une fondation de deux messes hebdomadaires pour les dimanches et mercredis, qu'approuva l'évêque en 1689¹. La métairie du Boulais faisait partie de cette chapellenie, dont Joseph Chéminault fut pourvu en 1725 en place de Guillaume Gérard, décédé.

5° *Saint-Michel du château de Laillé*. — Lorsque les seigneurs de Laillé quittèrent la Guinemernière et construisirent à côté le château actuel de Laillé, leur vieille chapelle tomba elle-même dans l'abandon, et un sanctuaire fut béni dans une salle même du nouveau château. C'est cette chapelle qui

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 37.

continue d'être desservie tous les dimanches, dédiée comme l'ancienne à l'archange saint Michel.

6° *La chapelle du Breil-Durand* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1580 à Jehan Le Bouteiller. Elle existe encore et présente une fenêtre trilobée qui annonce une certaine antiquité, mais elle est sécularisée.

7° *La chapelle de la Caliorne* avoisinait le manoir du même nom. Le 4 octobre 1633, Georges Henry, sieur de la Motte, fit une fondation de deux messes par semaine, pour le lundi et le vendredi, dans la chapelle de sa maison de la Caliorne, pour le repos de l'âme de Marguerite Guillou, sa première femme, et pour lui-même; il dota cette chapellenie de la maison des Cormiers, en Saint-Erblon¹. Il est encore fait mention de ce sanctuaire en 1768. — *Nunc* abandonnée.

8° *Chapelle de la Douettée*. — Le 3 septembre 1662, François Mauny, seigneur de Carcé et de la Douettée, fit par testament une fondation de messes dans la chapelle de son manoir de la Douettée et la dota de 100 liv. de rente. Dès 1638, Louis Morin, sieur de la Villesion, avait épousé en ce sanctuaire Jeanne Romelin, dame de Millé. — *Nunc* abandonnée.

9° *Chapelle de la Ville-Thébaud*. — Gilles de la Ville-Thébaud, seigneur dudit lieu, et Marie de la Poëze, sa femme, construisirent, vers la fin du xvi^e siècle, « une belle chapelle près et au-devant de leur maison de la Ville-Thébaud. » En 1610, Jean de la Ville-Thébaud, leur fils, et Bertranne du Boays, sa femme, obtinrent de l'évêque l'approbation d'une fondation de messes que leur parent, M^{sr} Rolland de Neufville, évêque de Léon, fit à cette époque dans leur chapelle de la Ville-Thébaud. — *Nunc* détruite.

10° *La chapelle du Rachapt*, dépendant du manoir de ce nom, — propriété fort ancienne des seigneurs de Laillé et conservant encore sa motte féodale, — est mentionnée en 1731, mais elle n'existe plus.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 37.

11° *La chapelle du Patys* est enfin signalée dans la *Réponse au questionnaire de 1860*; nous pensons qu'il s'agit ici de la vieille chapelle qui précéda, dit-on, l'église actuelle de Laillé.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 420 et 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE LAILLÉ¹.

Pierre du Plessix, chanoine de Rennes en 1494, fut inhumé dans la cathédrale, au bas de la nef, et l'on y faisait son obit le 5 décembre.

Jean Agaice, recteur de Saint-Sauveur-des-Landes et de Laillé en 1526, devint recteur de Piré, secrétaire du Chapitre et notaire apostolique; il fut reçu chanoine de Rennes en 1539. Inhumé dans la cathédrale, à côté de la grande porte.

Pierre Desvieux fut à la fois recteur de Laillé et de Piré de 1539 à 1544.

Gilles Desourmes (1598).

Jean du Seillay fut inhumé, le 9 novembre 1628, en l'église conventuelle des Grands-Carmes de Rennes, dans la chapelle de la Vierge.

Jacques Gauvain, notaire apostolique (1634); † 12 mai 1644 et inhumé le 13 dans le chœur de l'église de Toussaints, à Rennes.

Robert du Hail gouverna quelque temps en 1644.

Jean Cormier, prêtre de Saint-Malo, pourvu en juillet 1644, prit possession le 9 novembre et permuta avec le suivant.

Julien de Porcaro, prêtre de Saint-Malo, précédemment recteur de Reminiac, fut pourvu en avril 1642; † 15 octobre 1644.

Pierre Perrin (1645).

René Pyrot, † 14 avril 1654 et inhumé dans l'église, à l'entrée du chœur.

Jean de Lesné (1654); † 1694 et inhumé dans l'église le 16 janvier.

François Puissant, pourvu en 1695, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une licorne d'or*; il permuta avec le suivant.

Charles-Claude Puichaut de Champfleury, prêtre de Saint-Malo,

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860*, etc.

précédemment recteur de Tréal, fut pourvu le 17 février 1710; † 22 mai 1717 et inhumé dans l'église.

Nicolas Porlodec, prêtre de Quimper, succéda au précédent et se démit en 1735.

Pierre-Gilles David, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 février 1735; † 26 février 1743 et inhumé le 28 dans le chœur, près du maître-autel.

Nicolas-René Foullain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 21 mai 1743; † âgé de cinquante-trois ans, le 6 novembre 1765, et inhumé le 8 dans le cimetière.

Georges Bertin, prêtre du diocèse et vicaire à Drouges, fut pourvu le 1^{er} avril 1766 et se démit l'année suivante.

Jean-Baptiste Ruaux fut pourvu le 27 mars 1767.

Jean-Baptiste Lécivain, succéda au précédent le 21 mai 1790, émigra à Jersey en 1793 et fut réinstallé en 1803; † 26 juillet 1827, âgé de soixante-treize ans.

Pierre Bazouge (1827-1835).

Joseph Rozé (1835-1844).

Julien Drapier (1844-1843).

Julien Chollet (1843, † 1844).

François Colliot (1844, † 1845).

Jean-Marie Priour (1845, † 1863).

Jean-Marie Coignard (1863-1867).

Louis Hîrel (1867-1872).

Pierre Laurent (1872-).

LALLEU ou L'ALLEU-SAINT-JOUIN

Ecclesia Sancti Jovini de Allodio (xv^e siècle), — *Allodium* (1516).

Olîm du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

ORIGINES. — La paroisse de Lalleu, placée jadis sous le patronage de saint Jouin, frère de saint Maxent et fondateur de l'abbaye de Marne, en Poitou, est certainement ancienne, mais nous ignorons malheureusement ses origines. Son nom

annonce lui seul une certaine antiquité : l'alleu ou l'*alodium* était au moyen-âge une terre franche d'impôts, soumise seulement à la juridiction seigneuriale. Est-ce en souvenir de ces privilèges anciens que la fabrique de Lalleu possède une notable partie des grandes landes composant naguère la paroisse? Nous ne savons; mais en 1690 le général des paroissiens de Lalleu rendait aveu au prince de Condé, seigneur de la contrée, pour « tout ce qu'il y avait de landes et de communs en ladicté paroisse de Lalleu, lui appartenant toutes d'ancienne et immémoriale possession; » et de nos jours la même fabrique de Lalleu vient d'être confirmée dans la possession de ces vastes terrains.

Jadis les paroissiens de Lalleu devaient payer à leur seigneur, le prince de Condé, baron de Châteaubriant, à cause de leurs communs, une rente annuelle de 5 sols monnaie, le premier dimanche de janvier, à l'issue de la grand'messe, et entre les mains des officiers de la châtellenie de Châteaubriant-à-Teillay¹.

Lalleu était divisé en quatre traits : le Bourg, — les Landes, — la Bosse — et Tortu.

En 1790, le recteur, M. Jollivet, déclara que sa cure avait un revenu brut de 1,632 liv.²

ÉGLISE. — Dédiée maintenant à saint Jean-Baptiste, l'église de Lalleu a été reconstruite de nos jours; bâtie en plein cintre, elle forme une simple croix et n'offre pas d'intérêt. En 1680, Henri de Bourbon, prince de Condé et baron de Châteaubriant, déclara qu'à cause de sa châtellenie de Teillay il était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Lalleu, y ayant « droit de banc, ceinture funèbre armoyée de ses armes, prières nominatives et tous autres droits

1. Arch. paroiss. — Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 Q, 3.

honorifiques; » ce que reconnurent de leur côté les paroissiens de Lalleu dans leur aveu de 1745¹.

On desservait en cette église plusieurs fondations : les Champs-Robert, faite en 1469 par Perrine Le Roy; la Prouverie, faite en 1488 par dom François Rondel, etc.

CHAPELLE. — Nulle chapelle n'existe maintenant en Lalleu; mais une tradition assez vague dit qu'il s'en trouvait une jadis au village de Mauny.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE LALLEU².

Jehan Rouzel, « rectour de Lalou, » fit une fondation au xv^e siècle dans la cathédrale de Rennes; on y célébrait son obit le 28 avril, et cet obit était fondé de 4 liv. de rente.

Anselme Lodé fonda dans son église, par acte du 20 juillet 1594, la chapellenie de la Poüardière, consistant en une messe chaque samedi; il y choisit sa sépulture devant l'autel de Notre-Dame.

Julien Daussy (1634 et 1645).

Pierre Le Ray (1649 et 1654).

Pierre Nerhot (1668, † 1708).

Gilles Mesnager, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 novembre 1708.

Louis-Pierre Picquet (1718) se démit en 1722

René Picquet, prêtre d'Avranches, pourvu le 30 janvier 1722, se démit en 1748.

Louis Denys, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 mai 1748; † à Chelun, en prêchant, le 15 février 1756, âgé de quarante-neuf ans, et inhumé dans l'église de Chelun, près la chaire.

Toussaint Rebillard fut pourvu le 29 juillet 1756; † 1789.

Julien Jollivet, pourvu le 12 juin 1789, gouverna jusqu'à la Révolution, fut réinstallé en 1803 et se démit en 1824; † le 24 octobre 1828, âgé de quatre-vingt-deux ans.

1. Arch. Nat., P. 1718. — Arch. paroiss.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38. — Arch. paroiss., etc.

Nicolas Loisil (1824-1825).

Louis Hyard (1825, † 1864).

Jean-Baptiste Leseure (1864-).

LANDAVRAN

Landavrena (1060), — *Landavren* (1158), — *Landevran* (xv^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — Landavran était, avant la Révolution, une « chapelle-curée » d'Izé, c'est-à-dire une église secondaire, sorte de trêve desservie par un curé ou vicaire d'Izé.

Il est vraisemblable que cette chapelle fut à l'origine une fondation des sires de Landavran que nous voyons figurer aux xi^e et xii^e siècles à la cour des barons de Vitré : Rivalon de Landavran vers 1060, Gaultier de Landavran en 1070, Jean de Landavran en 1137 et 1158, et plusieurs autres seigneurs du même nom, prouvent l'antiquité de cette famille¹. Leur manoir, appelé Landavran, devint plus tard la propriété des barons de Vitré. L'on voit encore les derniers vestiges de l'enceinte fortifiée et d'une tour de cette demeure féodale.

Nous avons dit, en parlant du prieuré d'Izé, que les moines de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur possédèrent Landavran et en firent une annexe de ce prieuré. (Voy. tome II, 474.) Il y eut même pendant un certain temps un religieux bénédictin résidant à Landavran ; mais ce moine rentra à son abbaye avant le xvi^e siècle, aussi bien que ceux d'Izé, car

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 413, 475, 574, 631, 641, etc.

nous voyons que dès 1514 Pierre Georgeault était fermier du prieuré d'Izé et curé de Landavran. Ainsi tombe l'assertion erronée d'Ogée disant qu'en 1600 un moine de Saint-Florent desservait encore la chapelle de Landavran. (*Dict. de Bret.*, I, 394.)

Landavran avait sa fabrique particulière, et les *Registres de comptes* de ses trésoriers remontent à 1523. M. l'abbé Paris-Jallobert, qui les a dépouillés en même temps que ceux d'Izé, y a relevé plusieurs détails intéressants. Ainsi on venait fréquemment en procession à Landavran, durant le xvi^e siècle, de toutes les paroisses voisines, soit pour honorer Notre-Dame, patronne du lieu, soit pour invoquer saint Mathurin, également vénéré dans la chapelle. Les trésoriers, en inscrivant les offrandes déposées par les pèlerins, nous les montrent venant d'Izé, Vitré, Champeaux, Marpiré, Cornillé, Montreuil-sur-Pérouse, Taillis, Saint-Jean-sur-Vilaine, Pocé, Dourdain, Châtillon, Combourtillé, Livré, Acigné, Ételles, Balazé et Saint-M'hervé. Ces deux dernières paroisses étaient dans l'usage de faire, tous les deux ans, présent d'un gros cierge à la chapelle, qu'ils plaçaient « en oblation devant la représentation de Monsieur saint Mathurin¹. »

Vers la même époque, en 1524, les trésoriers demandent décharge « de pain et vin fourniz pour communion du peuple le jour de Pasques et la vigile d'iceluy jour. » Ce qui nous prouve que les habitants de Landavran faisaient alors leurs pâques chez eux; aussi en 1678 le recteur d'Izé ne craint pas d'avouer que « lesdits habitants de Landavran font la communion paschale en leur église; le chapelain y fait le catéchisme et tient même les petites écoles². »

Mais au siècle dernier, plusieurs contestations s'élevèrent entre le recteur d'Izé, M. Yvon, et les habitants de Landavran, au sujet de leurs droits réciproques. L'affaire fut portée

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Les Registres de comptes de la paroisse d'Izé*, 49.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 84.

devant le présidial de Rennes, qui rendit, en 1758, la sentence suivante :

Le recteur d'Izé devra fournir un prêtre résidant à Landavran, en qualité de curé ou chapelain, pour desservir la chapelle; — ce recteur et les trésoriers de Landavran devront présenter à ce chapelain les fondations faites dans ladite chapelle pour qu'il les desserve. — Le curé de Landavran visitera et administrera les malades de la région, dira la messe tous les dimanches et fêtes pour les paroissiens, fera l'aspersion, bénira le pain, prêchera et catéchisera; mais il lui est défendu de baptiser, de bannir les mariages et de dire la messe à Landavran le jour Saint-Étienne, fête patronale d'Izé. — Il est ordonné aux habitants d'aller faire leurs pâques à Izé, mais il leur est permis de se faire inhumer à Landavran, pourvu que le recteur d'Izé en soit prévenu et reçoive son droit d'étole. — Enfin, le curé de Landavran aura son droit d'assistance à tous les enterrements des paroissiens, soit qu'ils se fassent à Izé ou à Landavran ¹.

Les habitants de Landavran ne se trouvèrent pas contents de cette décision, et ils réclamèrent l'érection de leur chapelle en église paroissiale, d'abord près de M^{sr} de Vauréal, puis en 1772 près de M^{sr} de Girac; mais la Révolution éclata avant que satisfaction eût été donnée à leur supplique ².

A la restauration du culte en 1803, le territoire de Landavran, distrait d'Izé par la Révolution, fut uni à la paroisse de Champeaux. Toutefois, une ordonnance royale en date du 16 avril 1826 érigea Landavran en succursale, et Jean-Marie Marais en fut nommé premier recteur le 1^{er} juillet 1827.

ÉGLISE. — L'église de Notre-Dame de Landavran faisait autrefois sa fête patronale le jour de la Visitation, mais de-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 7 G, 6.

2. Il existe un *Mémoire pour les habitants et anciens trésoriers de la chapelle-curée de Landavran*, imprimé au siècle dernier; il est dirigé contre le recteur d'Izé et contient plusieurs inexactitudes.

puis 1831 elle la fait à l'Assomption. C'est un édifice fort intéressant à cause de son chœur, qui date du XIII^e siècle; le chevet est droit et tout le chancel est voûté en pierre avec arête; les murs latéraux sont ornés intérieurement de trois arcatures ogivales de chaque côté, produisant un excellent effet. L'arc triomphal, également en ogive, se compose de trois voussures retombant sur de belles colonnes. Quant au reste de l'église, il était naguère insignifiant, la nef était nulle et la façade datait de 1826. Mais M. l'architecte Régnault vient de relever toute cette pauvre partie de l'édifice; il a construit une nouvelle nef en rapport avec le chœur, dont il apprécie la valeur, et il a commencé la construction d'une tour au bas de la nef.

Anciennement le prieur d'Izé prétendait avoir droit aux prééminences dans la chapelle de Landavran dépendant de son prieuré¹; mais en 1738, Jacques Le Prestre, baron de Châteaugiron et marquis d'Espinay, se disait « seigneur et fondateur » de cette église.

Entre autres fondations faites à Landavran, notons celle de dom Robert Fauchoux; il y choisit sa sépulture en 1490, y fonda des messes et légua au chapelain son « missal moulé². »

ÉCOLES. — Voy. tome III, 420.

RECTEURS DE LANDAVRAN³.

Jean-Marie Marais (1827, † 1868).

François-Michel Jamier (1869, † 1880).

Jean Martin (1884-).

1. Nous avons vu (tome II, 476) que ce prieur avait même une maison à Landavran et qu'il levait une partie des dîmes et des oblations de cette chapelle.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

3. Voici les noms de quelques curés de Landavran; ils étaient au siècle dernier présentés à l'évêque par le recteur et les trésoriers d'Izé : *Pierre Georgeault* (1514); — *Jean Gallais*, † 1725; — *Louis Blanchard* (1725-1730); — *N... Coquelin* (1730); — *N... Thorigné* (1734); — *Gilles Pierre* (1754); — *N... Durocher* (1758); — *Gabriel Le Monnier*, prieur d'Allion, † 1777, inhumé dans l'église de Landavran; — *Auguste Delaunay* (1777), dernier chapelain avant la Révolution.

LANDÉAN

Landeanium (1150), — *Landeen* (1158), — *Landeham* (1210),
Landeanum (1410), — *Landanium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Le nom de cette paroisse, comme ceux de la précédente et des suivantes, appartient à la langue bretonne. *Lan* répond à l'idée d'église, ou plutôt de lieu consacré au culte; quant à *déan*, il signifie doyen : de sorte que Landéan peut se traduire par *l'église du doyen*. On peut donc regarder, en général, les paroisses qui présentent ce radical *lan* comme existant dès le ix^e siècle, car à partir du x^e et surtout du xi^e siècle la langue bretonne n'a plus été en usage en Haute-Bretagne. Quant à la présence de ces noms dans le pays de Fougères, elle est, aux yeux de M. Maupillé, « une donnée à peu près certaine de l'établissement d'une colonie bretonne dans ces parages à l'époque où ce peuple ajouta à ses possessions les terres les plus rapprochées de la Normandie et du Maine, c'est-à-dire vers le milieu du ix^e siècle. »

Landéan serait, par conséquent, « une des plus anciennes paroisses de la contrée; et si nous nous en rapportons à son nom et à l'idée qu'il exprime, son église aurait même eu sur les autres églises de même origine, dans sa circonscription, une prééminence que nous ne voyons pas confirmée par l'histoire. Du reste, la perte de cette prééminence s'explique aisément par les événements qui s'accomplirent un demi-siècle plus tard, lorsque les Bretons, refoulés dans leurs anciennes possessions, furent obligés de renoncer à l'occupation d'un pays dans lequel le fléau de la guerre avait tout dévasté. Tout porte à croire que la primitive église de Landéan disparut dans ce grand désastre; et lorsqu'un siècle plus tard le calme ré-

tabli permit de procéder à la reconstitution des paroisses, elle recouvrera son nom avec l'existence, mais non son ancienne dignité¹. »

Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers le milieu du XII^e siècle que Landéan fait son apparition dans notre histoire. Cette paroisse nous est alors révélée par la donation d'une partie de ses dîmes, faite vers 1150 par Garnier Bool, bourgeois de Fougères, au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes.

En 1161, l'église de Landéan était encore entre les mains de prêtres séculiers, comme le prouve l'assistance de ces prêtres, nommés Geoffroy et Gédouyn, à un acte par lequel l'évêque de Rennes mit d'accord le prieur de Saint-Sauveur-des-Landes et les enfants de Garnier Bool. Mais elle n'y resta pas longtemps et elle ne tarda pas à passer à l'abbaye de Rillé. Dès 1163, en effet, ce monastère possédait en Landéan une prairie, « *unum jornale prati in Landeanio*, » don de Raoul de Teillay²; mais, selon M. Maupillé, ce ne fut que de 1197 à 1200 que les chanoines réguliers de Rillé apparaissent d'une manière certaine en possession de l'église de Landéan. Ils fondèrent en ce lieu un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (Voy. tome II, 618) et ils administrèrent eux-mêmes la paroisse jusqu'à la Révolution.

Landéan a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale en date du 24 février 1827.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, l'église de Landéan n'offre rien de remarquable. « On y trouve des vestiges de l'architecture de toutes les époques, depuis le style roman jusqu'à l'ogival flamboyant, mais rien de saillant³. » L'édifice primitif se compose d'une seule nef à chevet droit; au Sud de cette nef est une fenêtre flamboyante, et au Nord une fenêtre ogivale trilobée; au bas, le portail en ogive, avec colonnettes et tym-

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 77 et 78.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 633.

3. M. Maupillé, *Notices hist. précitées*.

pan gothique, était surmonté jadis d'un campanile, remplacé en 1826 par un affreux clocher. En 1833, on releva le chevet et l'on ajouta deux chapelles, de façon à donner la forme d'une croix à tout l'édifice.

On voyait en 1781 dans cette église les autels du Rosaire et de Saint-Sébastien; la confrérie du Rosaire y fut établie, en effet, dès le 2 mai 1653. L'ancien autel majeur était de 1669, mais le prieur M. Bordier en fit construire un nouveau en 1771. Les fondations desservies en ce temple valaient 70 liv. en 1790.

Le roi, en qualité de baron de Fougères, avait les droits de supériorité dans l'église de Landéan, mais le seigneur du Hallay y jouissait des droits de seigneur fondateur et prééminentier, ayant son banc, son enfeu et ses armoiries dans le chœur. Le seigneur d'Ardennes, en Saint-Georges-de-Reintembault, possédait aussi quelques prééminences, ainsi que le seigneur de l'Artoire. Ce dernier avait son banc et son enfeu prohibitif, avec ses armoiries, devant l'autel de Notre-Dame et Saint-Gorgon.

CHAPELLES. — 1° *Saint-François*. — C'était, avant 1790, l'église conventuelle des Cordeliers établis dans la forêt. De nos jours, les propriétaires de l'ancien monastère créèrent dans cette église une chapelle particulière desservie encore en 1860, mais abandonnée maintenant.

2° *Chapelle de l'Hermitage*. — Voy. tome III, 511.

3° *Saint-Roch des Renardières*. — Cette chapelle, dépendant du manoir de même nom, existait dès 1650. Par acte du 22 septembre 1665, Pierre Vivien et Marie Courtays, sieur et dame des Renardières et y demeurant, fondèrent en cette chapelle deux messes hebdomadaires pour les dimanches et samedis, et y affectèrent une rente de 50 liv. M^{sr} de la Vieuville approuva cette fondation le 16 juillet 1666. L'un des premiers chapelains fut Julien Jehannin, que remplaça le fils même des fondateurs, François Vivien, sieur de la Dauphi-

naye; le dernier fut Jean Duchemin, présenté en 1780 par Jean du Pontavice, seigneur des Renardières; il déclara en 1790 que sa chapellenie valait alors 60 liv. de rente et ne consistait qu'en une messe basse par semaine ¹.

La chapelle des Renardières, reconstruite de nos jours et entretenue, renferme les tombeaux de plusieurs membres de la famille du Pontavice.

^{4°} *La chapelle de la Métairie* est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)* comme étant fondée d'une messe par semaine et présentée par le prieur de Châteaugiron.

PRIEURÉ-CURE, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 618.)

CORDELIERS. — Voy. tome III, 138.

ERMITAGES. — Voy. tome III, 511.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE LANDÉAN ².

Geffroy et Gédouyn (1161).

Frère Thomas Galiot, chanoine régulier (1419).

Jehan Déguilles, recteur en même temps de Combour et de Louvigné-du-Désert (1517).

Jean Le Clerc, évêque de Macérata, auditeur de rote, trésorier de Rennes et archidiacre de Dinan, prieur-recteur commendataire (1540).

Nicolas Freslon (1596).

Frère Nicolas Pinot (1610); il devint prieur claustral de Rillé en 1615, aumônier et conseiller du roi en 1641; † 13 novembre 1650 et inhumé le 15.

Frère Jean Gillart, présenté par l'abbé de Rillé le 21 novembre 1650, établit le Rosaire à Landéan en 1653, rendit aveu au roi en 1663 et résigna en faveur du suivant, son neveu; † 7 mars 1670.

Guillaume Hameau, pourvu vers 1670, rendit aveu au roi en

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 18; 1 V, 27.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Réponse au quest. de 1860. — Notes de MM. Maupillé et l'abbé Paris-Jallobert, etc.

1676 et fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'or à trois arbres arrachés de sinople, 2, 1*; † 1^{er} octobre 1717 et inhumé le 3 dans l'église.

Frère Vincent Hameau fut pourvu en 1717; † âgé de cinquante-trois ans, le 23 avril 1723, et inhumé le lendemain dans l'église.

Frère Charles-Louis Denyau, pourvu le 24 mai 1723, prit possession le 24 et devint recteur de Fleurigné en 1728.

Frère Simon-Joseph Coquebert, pourvu le 14 juin 1728, se démit au bout d'un an.

Frère Jean-Paul de Ravenel fut pourvu le 28 juin 1729; † âgé de soixante ans, 7 février 1753, à Fougères, et inhumé à l'abbaye de Rillé.

Frère Gabriel-Maurice Bordier fut pourvu le 10 février 1753; † 19 novembre 1778.

Frère Joseph-Claude Proust, précédemment prieur des Loges-Marchix, pourvu le 17 décembre 1778, gouverna jusqu'à la Révolution; † en Angleterre.

Julien-Pierre Tréhoret (1803-1842).

Pierre Pacorin (1812-1818).

Jean-Joseph Durocher (1818-1852).

Julien Bertin (1853-1882).

Olivier Verdier (1882-).

LANDUJAN

Landugen (1427), — *Landugean* (1513), — *Landujan* (1516).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Plumaudan.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — Le nom de cette paroisse semble dire qu'elle fut à l'origine placée sous le patronage de saint Tujean, abbé breton dont on fait la fête en Cornouaille le 1^{er} février; elle honore cependant comme patron, depuis fort longtemps, saint Tudin, autre solitaire breton, compagnon de saint Corentin, et dont la fête tombe le 9 mai.

C'est, au reste, une paroisse fort ancienne et dans la pos-

session de laquelle fut confirmé le Chapitre de Saint-Malo, en 1181, par le pape Luce III.

Landujan possédait un manoir de même nom qui donna naissance à une noble famille, très-considérée au moyen-âge, et dont on retrouve fréquemment les membres à la cour des ducs de Bretagne ¹.

Au commencement du siècle dernier, le recteur de Landujan, nommé à l'alternative, jouissait d'un tiers des dimes de sa paroisse; le reste était possédé par des seigneurs laïques; il déclara en 1730 n'avoir qu'un revenu net de 600 liv. Mais en 1790 le recteur, M. Fleury, fit la déclaration suivante de son bénéfice : le presbytère avec son jardin, — et la dime à la trente-sixième gerbe sur presque toute la paroisse, divisée alors en quatre traits : le Bourg, le Boullay, la Chesnaye et Lespel, rapportant 1,700 liv. Toutefois les charges étaient : la pension d'un vicaire, 350 liv., — les décimes, 114 liv., — l'entretien du presbytère, 60 liv. Le bon recteur y ajoutait 200 liv. pour l'entretien du chanceau et 200 liv. pour son cheval et son domestique. En réduisant ces deux derniers chiffres, qui semblent exagérés ou mal placés, on arrive à un revenu net d'environ 1,000 liv., et c'est ce que d'ailleurs déclara lui-même M. Fleury dans une autre circonstance ².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Tudin, dont la fontaine est voisine, cette église conserve précieusement dans un reliquaire une portion du crâne de son saint patron. Au point de vue architectural, elle offre peu d'intérêt. Les sires de Montfort prétendaient y avoir originairement tous les privilèges de seigneur supérieur. Mais aux xvi^e et xvii^e siècles les droits de fondation et prééminence appartenaient, semble-t-il, au seigneur du Bois-Hermé-Tirecoq, dont on voit encore les armoiries : *d'argent à trois coqs de sable, becqués et barbelés de*

1. Voy. les *Preuves de l'Hist. de Bret.*, *passim*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

gueules, dans le sanctuaire, de chaque côté de la fenêtre du chevet, accompagnées de celles-ci : *d'azur au lion léopardé d'argent, accompagné de trois étoiles*, qui doit être de Guéhenec (mal gravé), famille alliée aux Tirecoq. En 1682, René Ferron, seigneur de la Villaudon, de Léauville, etc., déclara jouir en l'église de Landujan des prééminences; mais il vendit les seigneuries du Bois-Hermé-Tirecoq et de Landujan à François Botherel, seigneur du Plessix-Botherel. Aussi en 1774 René-Jean de Botherel, seigneur du Plessix, était-il regardé sans conteste comme seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Landujan. On voit encore dans cette église un tombeau-arcade qui passe pour être l'ancien enfeu des seigneurs du Plessix-Botherel¹.

Les seigneurs du Bois-Hermé-Tirecoq possédaient aussi dans cette église une chapelle prohibitive avec un enfeu. En 1710, Jean du Breil, seigneur du Chalonge, y fut inhumé sous le crucifix, « proche le banc de la seigneurie du Bois-Hermé. » — D'autre part, en 1682, le seigneur du Moulin-Tizon, M. Brunet, déclarait également avoir en l'église de Landujan une chapelle prohibitive avec son banc, son enfeu et ses armoiries.

En 1749, il est fait mention des confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement, érigées dès lors à Landujan.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Yves de Léauville*. — Cette chapelle, dépendant du manoir de Léauville, est ornée d'une jolie porte gothique et doit remonter, en partie du moins, au commencement du xvi^e siècle. Elle était fondée de messes, et en 1741 Marie-Thérèse Ferron, dame de Léauville, pré-

1. En 1731, M^{me} du Plessix-Botherel se plaignit de ce que le recteur avait fait enlever de son banc seigneurial, au chanceau de l'église de Landujan, « une bille de bois servant de queue audit banc pour le service des domestiques de la maison du Plessix. » — Dans le cimetière est une tombe du siècle dernier, portant les armoiries de Botherel : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croix pattées de même*; on n'y voit ni nom, ni date, mais seulement les mots suivants : *Arrête, passant, prie pour un pauvre pécheur qui étoit hier ce que tu seras demain. Sic laborum meorum meta.*

senta pour les desservir, en place de Guy Clément, décédé, Julien Pouluais. Celui-ci fut remplacé en 1774 par Joseph Davy, présenté par Toussaint de Guéheneuc, seigneur du Boishue, et habitant son manoir de Léauville¹.

2° *La chapelle du Moulin-Tizon* n'existait pas encore en 1683, mais Guy Brunet, seigneur du Moulin-Tizon, se proposant de la faire bâtir près de son manoir, fit une fondation de messes pour tous les dimanches et fêtes, par acte du 1^{er} août 1683, et dut la construire peu de temps après. En 1790, Alexis de Bédée et Fraçoise Brunet, seigneur et dame du Moulin-Tizon, propriétaires de cette chapelle, déclarèrent que sa fondation, consistant en dimes levées à Landujan et à Médréac, valait 86 liv. de rente².

3° *Notre-Dame de Pontelain*, bâtie au-devant du manoir de ce nom, était en 1747 « indigente de réparations et depuis longtemps vacante. » Elle était cependant fondée de messes, et comme les seigneurs de Pontelain ne présentaient point de chapelain pour les desservir, l'ordinaire y nomma Jean Pestel le 9 janvier 1747. Le successeur de ce dernier fut Pierre Gernigon, qui, présenté en 1785 par Michel de la Provôté, seigneur de Pontelain, déclara en 1790 avoir un revenu de 50 liv. en terres; mais il devait dire une messe tous les vendredis dans la chapelle, payer 10 sols de rente féodale au seigneur du Plessix-Coudray et faire à son tour « la servitude du rolle de la seigneurie du Plessix-Coudray³. »

4° *Chapelle des Rues-Tual*. — Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) mentionne en Landujan trois chapelles domestiques et une chapelle frairienne. Nous venons de parler des premières; il est donc probable que la dernière était celle des Rues-Tual; nous en savons peu de chose, d'ailleurs. En 1790, elle était bâtie au Midi du clos des Bréjons, faisant partie de sa dotation, et elle se trouvait « fort indigente de répara-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, A V, 29.

3. *Ibidem.*

tions. » Deux autres pièces de terre en dépendaient, ce qui lui donnait un revenu total de 53 liv. Elle était fondée d'une messe pour tous les dimanches et fêtes, et son chapelain était à la présentation de la famille Trouessart-Gillouaye¹.

5° *La chapelle du Plessix-Coudray* est un édifice moderne fort joli, bâti par la famille de Guéheneuc, propriétaire de ce manoir, et desservie naguère par M. l'abbé Théodore de Guéheneuc, † 1878.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 420 et 621.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

RECTEURS DE LANDUJAN².

Josselin Ruffier, fut aussi recteur de Breteil (1459).

Julien Clément résigna en faveur du suivant.

Rolland Guillard fut pourvu le 21 septembre 1565.

Julien Guillaume résigna vers 1582.

Bertrand Regnard prit possession le 12 août 1582.

Henri Gaultier résigna en faveur du suivant.

Pierre Gaultier, pourvu le 25 mars 1600, fut contraint de se démettre peu après.

Jean Grignart prit possession le 9 décembre 1601.

Pierre Louvel prit possession le 16 octobre 1605 et débouta Malthurin Collet, prétendant au bénéfice; † 1608.

Jean Caloet, pourvu en cour de Rome, prit possession le 26 décembre 1608 et débouta Guillaume Blanchart et Julien Roger, ses compétiteurs; † 1615.

Julien Regnault fut pourvu le 12 octobre 1615; † 1635.

Jacques Le Maire fut pourvu le 24 décembre 1635.

Robert Rousson, prêtre du Mans, résigna le 8 octobre 1641 en faveur du suivant, avec rétention de 350 liv. de pension.

Eustache Bezier, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1641; † 1658.

Judès Bouttier fut pourvu le 1^{er} juin 1658.

Yves Le Berre, refusé par l'évêque, fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 2 novembre 1698; l'évêque le pourvut lui-même ensuite le 8 janvier 1699. Comme il habitait la Ville-Hel-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

louin, en Médréac, ses paroissiens le forcèrent, vers 1700, à venir demeurer au presbytère de Landujan. Il résigna en faveur du suivant.

Henri Guichard, refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours le 10 janvier 1722; il permuta avec le suivant en 1726.

Raoul Rouault, précédemment recteur de Redon, pourvu en 1726, résigna dès l'année suivante pour devenir recteur de Réguiny; † 27 août 1743.

Auguste-Briand Robinault fut pourvu le 4 juillet 1727; † 1732.

Jean-Baptiste Collet fut pourvu le 7 mars 1732.

Jean-Baptiste Aouguin remplaça le précédent le 25 mai 1754.

Étienne Halna de la Haute-Rivière était recteur en 1765; † 4 octobre 1774.

Pierre-Joseph Bretagne fut pourvu le 7 octobre 1774; † 2 février 1784.

Charles-Marie Fleury, pourvu le 13 février 1784, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; il mourut ou quitta en 1809.

Félix Tostivint (1809, † 1850).

Pierre Legendre (1850, † 1854).

François-Xavier Monnerais (1854, † 1864).

François Leclère (1864-1866).

Julien Dartois (1866, † 1874).

Henri Communier (1874-).

LANGAN

Ecclesia de Langan (XI^e siècle), — *Langan* (XIV^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Boubital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — Le *Cartulaire de Marmoutiers* mentionne le don de l'église Saint-Martin de Langan, « *ecclesiam Sancti Martini de Langan*, » fait à l'abbaye de Marmoutiers par Hervé, fils de Trihen; ce seigneur ajouta à cette donation celle d'une certaine quantité de terre et des coutumes qui y

étaient attachées. Plus tard, son fils Gaultier donna à son tour aux moines les deux tiers de la dime de Langan, « *duas partes decime ecclesie de Langan;* » il fit cette aumône pour le salut des âmes de son père, de son frère Sylvestre qui avait été tué, de sa mère et de ses propres enfants inhumés dans le cimetière de Saint-Martin de Combour¹. Ces actes ne sont pas datés, mais le dernier eut pour témoin Daniel, évêque de Saint-Malo; or, deux prélats de ce nom gouvernèrent le diocèse : Daniel I^{er}, † 1085, et Daniel II, † 1120; c'est donc vers la fin du xi^e siècle ou au commencement du xii^e qu'il faut rapporter cette donation de Langan à Marmoutiers.

Les Bénédictins ne conservèrent point cette église, et les chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort en étaient les maîtres en 1227. Nous avons vu qu'à cette époque ils levaient toutes les dîmes de Langan et qu'ils avaient fondé en cette paroisse un prieuré-cure (tome II, 657). Jusqu'à la Révolution, ces derniers religieux desservirent eux-mêmes Langan.

En 1790, le prieur-recteur n'avait de revenu net que 241 liv. (et non pas 205 liv., comme nous l'avons dit par erreur). La fabrique de Langan avait à la même époque 205 liv. de rente, toutes charges déduites².

ÉGLISE. — Nous venons de voir que l'église de Langan avait à l'origine saint Martin pour patron³; mais depuis longtemps elle s'est mise sous le patronage de saint Pierre. C'est un édifice en forme de croix; quelques portions de la nef sont au Nord de style roman, et deux fenêtres en meurtrières prouvent leur antiquité; mais l'ensemble de l'église date des xv^e et xvi^e siècles. C'était à l'origine une simple nef terminée

1. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

3. Ce patronage de saint Martin nous a fait d'abord hésiter sur l'attribution à Langan des chartes précédemment citées; mais nous ne voyons point de quelle autre église il pourrait s'agir dans notre contrée, et d'ailleurs le nom de Langan est répété dans ces actes et toujours exactement écrit.

par un chevet droit; on y ajouta au Nord une chapelle seigneuriale séparée de la nef par deux arcades reposant en partie sur une colonne centrale et accostée d'écussons frustes; plus tard on construisit une autre chapelle au Midi et l'on éleva près du chœur une tour horriblement massive. Extérieurement, on remarque une jolie corniche avec de petites arcatures trilobées et deux portes dont les archivoltas sont ornées de fleurs, de fruits et d'animaux, et flanquées de pinacles dans le style ogival fleuri.

La seigneurie de la paroisse devait appartenir aux sires de Langan, qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire de Bretagne; aussi en 1681 Marie-Anne de Monthullé, veuve de Gilles du Boisbaudry, seigneur de Langan, déclara-t-elle avoir les droits de supériorité, fondation et prééminence dans l'église de Langan; elle y avait son banc, sa litre et son enfeu, dans lequel avait été inhumé en 1650 Gabriel du Boisbaudry, seigneur de Langan, et ses armoiries y étaient gravées sur la muraille et peintes dans les verrières¹.

CHAPELLE. — *Saint-Julien de Saubois* dépendait du manoir de ce nom; cette chapelle était fondée de deux messes par semaine et avait en 1745 environ 80 liv. de rente en dimes. Pierre de Lescu, seigneur de Langan, présenta pour la desservir François Buchet en 1745, et Barthélemy Busnel en 1751. Mais en 1779 René Le Prestre, seigneur de Château-geron et de Langan, en présentant Joseph Hacquard à l'évêque de Dol, demanda la réduction de la fondation aux messes des dimanches et fêtes, avec catéchisme pendant l'Avent et le Carême. Saint-Julien était en 1786 « en grande indigence de réparation, » et n'avait point alors de chapelain, ce qui fit M^{sr} de Hercé en pourvoir René Talbot. Rétablie momentanément

1. La seigneurie de Langan, possédée par les familles de Langan, de Saint-Gilles, du Boisbaudry, de Lescu et Le Prestre, fut érigée en châtellenie, en 1674, pour Gilles du Boisbaudry, par suite de l'union des terres de Langan, le Saubois, le Breil, la Chaussée et la Trunnière.

ment en 1807, la chapelle de Saubois est depuis tombée en ruine, mais l'on voit encore la fontaine Saint-Julien qui l'avoisinait.

PRIEURÉ-CURE. — *Langan*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 657.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE LANGAN¹.

Michel Tirel, chanoine de Dol et prieur de Saint-Yves de Vitré (vers 1575).

Julien Catherine fut pourvu en 1608 et résigna en 1639 en faveur du suivant, avec rétention de 100 liv. de pension.

Gilles Heurtevent, pourvu le 24 octobre 1639, prit possession le 27 décembre.

Jean Lefras fit, le 9 avril 1680, la déclaration au roi de son bénéfice relevant de la châtellenie de Hédé.

Yves Roussel fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois poissons, appelés roussés, d'argent, posés en pal.*

Frère Joseph Nivet, chanoine régulier de Montfort, devint en 1708 prieur de Saint-Moran de Rennes.

Frère Alexis Blot de Marthou résigna en 1710.

Frère Jean Dubois, précédemment prieur des Loges-Marchix, prit possession le 7 octobre 1710 et se démit peu après.

Frère François Hulin, pourvu le 2 décembre 1710, prit possession le 5 et se démit en 1720.

Frère Michel Frémin, présenté par l'abbé de Montfort le 6 mai, fut pourvu le 8 et prit possession le 11; † 1723.

Frère Claude-Étienne Barnet fut présenté le 11 avril 1723 et pourvu le 17; † 1731.

Frère Denis Feilleul, présenté le 8 décembre 1731 et pourvu le 12, se démit en 1741.

Frère Luc Surget, pourvu le 2 octobre 1741, prit possession le lendemain et se démit en 1743.

Frère Jean-Nicolas Amé, présenté le 1^{er} octobre 1743, fut pourvu le 25 janvier 1744 et se démit presque aussitôt.

¹. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860*, etc.

Frère Jean Deminiae, présenté le 21 mai 1744, fut pourvu le 30 et se démit en 1756.

Frère Yves-Jean-Baptiste de Launay, présenté le 22 juin 1756, fut pourvu le 12 juillet et se démit en 1766.

François Briand, prêtre de Saint-Malo, présenté, comme les précédents, par l'abbé de Montfort, obtint du Pape dispense d'être religieux pour occuper la cure de Langan; il prit possession le 22 avril 1766, gouverna jusqu'à la Révolution, et fut réinstallé en 1803; † 1811, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Jean Josseaume (1811, † 1825).

Pierre-Marie Paves (1825, † 1840).

Jean Mauny (1840-1872).

Louis Collet (1872-).

LANGON

Landegon (797), — *Lant-Degon* (834), — *Langon* (1238).

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — Le bourg de Langon existait dès 797 et appartenait à un mactiern breton nommé Anau. Un comte franc, appelé Frodalt, envoya à cette époque deux délégués, Gautro et Hermandro, faire une enquête à Langon sur les titres de propriété d'Anau et de ses colons. A leurs questions le mactiern répondit qu'il occupait le *plou* par droit héréditaire, comme l'avaient occupé ses ancêtres de temps immémorial, « *ab avis et pro avis.* » Les scabins ou juges du comte décidèrent alors qu'Anau jurerait en invoquant les saints, et en même temps que douze témoins idoines, que le bourg de Langon, avec sa terre et ses colons, lui appartenait en toute propriété : « *Landegon vicus cum suis colonis et sua terra.* » Anau prêta le serment exigé, ainsi que ses douze témoins, nommés Wetencar, Travert, Riun, Risbert, Sulon, Alnou, Catlowen, Hinweten, Niniau, Catweten, Judwallon et Daniel. Tout

cela se passa au bourg même de Langon, en présence des prêtres Judoleno, Winbicham et Sulconnau ¹.

Ce mactiern Anau laissa trois enfants : Aelifrid, Godun et Agon qui se fit prêtre. Les deux premiers accusèrent celui-ci de s'être emparé injustement de l'héritage paternel à Langon : « *De hereditate que fuerat genitoris ipsorum nomine Anau, in loco nuncupante Landegon.* » Le prêtre Agon vint se défendre devant l'assemblée du *plou* réunie à Brusfa, « *in loco nuncupante Brusfa.* » Il prouva qu'il avait beaucoup dépensé pour conserver cet héritage, et il pria ses frères de lui rembourser ses avances s'ils voulaient le partager; mais Aelifrid et Godun furent couverts de confusion devant les scabins et se hâtèrent de se réconcilier avec leur frère, lui abandonnant leurs prétentions sur Langon : « *Dimittentes supradictam hereditatem Landegon.* » De son côté, le prêtre Agon offrit à ses frères une charretée de vin, qu'ils acceptèrent pour donner à Nominoë, dont l'envoyé Haldric se trouvait présent ².

Quelque temps après, en 838, ce prêtre Agon résolut de se retirer au monastère de Redon, que saint Convoyon venait de fonder. Dans cette intention, il donna aux moines de Saint-Sauveur sa propriété de Langon, c'est-à-dire sa maison, sa vigne et quatre manants, « *massam in Landegon et vineam et quatuor manentes.* » Il fit cette donation pour son propre salut et pour celui de son père Anau, et l'acte en fut passé à Langon même, dans l'église de Saint-Vénier : « *Factum est in loco nuncupante Landegon, in ecclesia Sancti Veneris* ³. »

Les moines de Redon n'avaient pas attendu cette circonstance pour devenir maîtres de Langon; avant d'y être propriétaires fonciers, ils en étaient déjà les seigneurs féodaux. Dès 834, en effet, quatre ans avant la donation d'Agon, sur la recommandation de Nominoë, l'empereur Louis-le-Débonnaire donna à saint Convoyon, en même temps que la paroisse

1. *Cart. Roton*, 147.

2. *Ibidem*, 148.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 272.

de Bains, le territoire de Langon : « *In pago Broweroch plebem que Bain nominatur, necnon et in eodem pago locellum qui nominatur Lant-Degon*¹. »

Plus tard, en 830, Charles-le-Chauve confirma toutes les donations que son père avait faites au monastère de Redon, notamment celle de la paroisse de Langon.

En 852, en effet, Langon est désigné comme étant une paroisse, *plebs*, dans l'acte de donation d'un alleu nommé Campnelpot, situé au village de Camia, en Langon, et donné à l'abbaye de Redon par le prêtre Driwallon : « *Alodum Campnelpot in villa Camia, in plebe que vocatur Landegon*². »

A cette même époque, deux églises existaient à Langon : l'église de Saint-Pierre, dans laquelle Anau donna, en 862, sa vigne de Tréal, « *vineam suam in Treal*, » aux moines de Redon, « *factum est hoc in ecclesia Landegun*, » et sur l'autel de laquelle douze témoins francs prêtèrent serment en faveur de saint Convoyon, « *juraverunt in altare Sancti Petri*³; » — et l'église de Saint-Vénier, « *ecclesia Sancti Veneris*, » dans laquelle nous venons de voir le prêtre Agon donner ses biens aux moines de Redon.

Les localités signalées à Langon au ix^e siècle sont : le bourg, « *vicus Landegon*; » — Brufia, « *in loco nuncupante Brufia*, » où se tient une assemblée du *plou*; — la terre d'Acum, probablement d'Agon, « *tigran Acum in Lancon*, » dont dépend le champ de Camdonpont, « *campus nomine Camdonpont*, » injustement contesté à saint Convoyon par un nommé Felmer; — Camproth, donné en aumône à saint Convoyon lui-même, présent à Langon, par le scabin franc Burg, « *dedit Burg Camproth in elemosina*; » — l'alleu de Campnelpot, situé au village de Camia, don fait à Redon par le prêtre Driwallon; — et la vigne de Tréal, offerte par Anau⁴.

1. *Cartul. Noton*, 363.

2. *Ibidem*, 368.

3. *Ibidem*, 458, 94.

4. *Ibidem*, 94, 488, 368, etc.

On retrouve à Langon, à cette époque, tous les éléments d'une paroisse bretonne, d'un *plou* : un chef ou mactiern ; — des assemblées du peuple, se réunissant pour les affaires importantes ; — des nobles bretons tels que Anau, Datlin, Worhocar, Godofred, Sultiern, Momlin et Acunir ; — des prêtres également bretons : Winbicham, Judoleno et Sulconnan en 797 ; Agon, fils du mactiern, Ridwant et Antracar, ses contemporains ; Driwallon en 852, et Atoere, Drewoion et Anauhoiarn vers 882 ; — des colons qui cultivent les terres d'Anau, — et des manants qu'Agon, fils de ce dernier, donne à Redon ¹.

Mais à côté de cette organisation locale, remarquons l'autorité carlovingienne se manifestant et les Francs se mêlant aux Bretons : en 797, le comte Frodalt envoie Gautro et Hermandro examiner les titres de propriété du mactiern Anau ; Nominoë, alors lieutenant de l'empereur, a également son représentant dans l'assemblée du peuple ; c'est Haldric à Bruffia et Drewallon à Langon même. Puis apparaissent les scabins, juges pris dans la population, mais d'institution française. Les scabins de Langon sont : en 797, Sulon, Altroen, Catlowen, Worethael, Judwallon et Sici ; vers 826, Maenwallon, Wurhoiarn et Branoc ; vers 840, Branoc, Thiarnan, Arthwin, Catlowen, Worocar, Bénédic et Wathin². Enfin, il est fait mention plusieurs fois dans les actes de Francs mêlés aux Bretons : c'est ainsi que dans l'assemblée du peuple, vers 840, douze Francs, « *Franci*, » sont appelés comme témoins et prêtent serment sur l'autel de Saint-Pierre de Langon³.

Telle était donc la physionomie, en partie bretonne et en partie française, que présentait la paroisse de Langon au ix^e siècle. Ses limites étaient encore indécises, paraît-il, car Alain-le-Grand vint lui-même les fixer du côté de Pipriac,

1. *Cartul. Roton.*, 158 et *passim*.

2. *Ibidem*, 147, 148, 94.

3. *Ibidem*, 94.

vers 882; il mit ainsi fin au différend soulevé à ce sujet entre les moines de Redon, seigneurs de Langon, et les nommés Cadwobri, Bréselwobri et Wetenic, vraisemblablement habitants de Pipriac¹.

Nous avons précédemment (tome IV, 219) fait connaître la seigneurie de Langon unie à celle de Brain et possédée jusqu'en 1789 par les Bénédictins de Redon; nous n'y reviendrons pas. L'abbé de Saint-Sauveur était naturellement curé primitif de Langon, et un vicaire perpétuel desservait la paroisse. Celle-ci était divisée en sept frairies, savoir : Saint-Pierre ou le Bourg, — la Couailleraye, — Bernuy, — Ballac, — le Bot, — Lachenal — et Cahan.

Le vicaire perpétuel, ou recteur de Langon, devait chaque année se rendre à Redon le jour de l'Ascension, pour prendre part avec ses paroissiens, qui avaient coutume de l'accompagner en grand nombre, à la procession solennelle que faisaient les moines de Saint-Sauveur dans la ville.

L'abbaye de Redon levait toutes les grosses dimes de Langon et fournissait au recteur une portion congrue, qui n'était que de 120 liv. au commencement du xvii^e siècle, d'après M. l'abbé Luco².

ÉGLISE. — L'église paroissiale de Langon, dédiée à saint Pierre, est fort intéressante; ses nefs sont ogivales, mais toute sa partie supérieure est romane. L'abside principale est ornée extérieurement d'arcatures saillantes reposant sur des pieds-droits formant contreforts; deux absidioles latérales existaient encore naguère et étaient du même style roman, mais celle du Midi a été détruite pour faire place à une sacristie en 1840.

Cette église possédait jadis cinq autels; ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Marguerite ont été supprimés en 1829. Vers le même temps, on découvrit dans le chœur « une an-

1. *Cartul. Roton.*, 38.

2. *Les anciennes paroisses du diocèse de Yannes.*

cienne décoration consistant en barres rouges tirées sur un blanc sale, et en la représentation de quelques mystères de notre sainte religion ¹. » La nef était également ornée de peintures dans le même genre, car nous y avons nous-même découvert un saint personnage, évêque ou abbé, représenté sur un des piliers carrés qui supportent les arcs ogivaux séparant les nefs. M. Marteville signale aussi ² sur ces vieilles murailles « des dessins au trait rouge représentant des sujets empruntés aux Écritures, ou des personnages isolés, entre autres un roi tenant d'une main un globe et ayant des chaussures attachées avec des cothurnes. » Enfin, M. Langlois dit avoir observé dans un endroit découvert, « au pourtour d'une arcade, des rinceaux vert pâle dans des compartiments formés par des lignes rouges ³. » Nous signalons ces peintures, parce que les fresques de ce genre sont rares en Bretagne et parce qu'on les a toutes, à Langon, recouvertes de badigeon.

En 1587, Paul-Hector Scotti, abbé de Redon, permit à Jean Collobel, seigneur du Bot, de jouir à perpétuité des tombes et enfeus qu'il avait en la chapelle Saint-Jean, « et même de placer aux parois et murailles d'icelle, en peinture, ses armoiries et alliances de sa maison, et d'y ériger un banc et accoudoir de bois, simple, sans queue, ni armoiries, pour se servir oyant la sainte messe ⁴. » Mais l'abbé stipula que les seigneurs du Bot ne pourraient se prévaloir de cette permission pour prétendre avoir droit de propriété dans cette chapelle de l'église de Langon, appartenant aux moines de Redon.

Ces derniers eurent lieu de se repentir de la condescendance de leur abbé. En 1650, Françoise de Bégasson, veuve de Jean Collobel, seigneur du Bot, prétendit avoir droit à deux chapelles seigneuriales et prohibitives dans l'église de Langon : l'une, celle de Saint-Jean, située au haut de la

1. *Reg. paroiss.*

2. *Dictionn. de Bret.*, I, 440.

3. *Ibidem.*

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 2.

petite nef méridionale, à cause de sa terre du Bot, et l'autre, celle que forme l'absidiole septentrionale, à cause de sa terre de Roche. De là naquit un grand procès, pendant lequel un état de l'église de Langon fut fait le 27 août 1653 ; les commissaires y découvrirent deux pierres tombales armoriées, placées dans le chanceau de l'église, d'autres tombes dans les chapelles prétendues et plusieurs blasons dans les vitres et sur les murailles. Mais ces écussons étaient bien récents, car ils portaient tous semblablement les armes de la dame du Bot accolées à celles de son défunt mari, c'est-à-dire : *d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'or*, qui est Collobel, et *d'argent à la bégasse de gueules*, qui est de Bégasson. Aussi Françoise de Bégasson fut-elle, en 1684, déboutée de sa prétention aux droits honorifiques dans l'église de Langon, et condamnée « à démolir les écussons et les trois bancs à queue qu'elle avait placés au haut de l'église, notamment sous une voûte du côté de l'évangile, à l'entrée de la chapelle de Roche¹. »

Les seigneurs du Bot conservèrent toutefois un simple banc dans l'église, suivant la permission qui leur en avait été donnée en 1587, et leur enfeu dans le chœur.

Le 20 octobre 1715, la confrérie du Rosaire fut établie dans l'église de Langon, à la prière du recteur Julien de la Sauldraye, par le P. Fournier, dominicain du couvent de Bonne-Nouvelle².

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Agathe*. — La chapelle dédiée jadis à saint Vénier, maintenant à sainte Agathe, et située dans le bourg même de Langon, est, de l'aveu de tous les archéologues, un édifice gallo-romain. Ce monument se compose d'une absidiole voûtée, s'ouvrant par une arcade en briques, retombant sur des pieds-droits à assises formées alternative-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 2.

2. *Ibidem*, 4 H, 5.

ment de pierres et de briques; cette petite abside, isolée dans l'origine, fait face à un rectangle de même largeur qu'elle, long de 5 mètres, et s'ouvrant de son côté. Cette disposition explique l'absence de toute fenêtre antique dans cet édifice, ajouré naturellement par l'interstice de 3 mètres qui sépare la nef rectangulaire de l'abside. Le rectangle n'offre de remarquable que sa construction en petit appareil romain, dont les assises sont séparées, à intervalles irréguliers, par des cordons de briques au nombre de cinq. Mais l'absidiole, profonde de 2 mètres, construite dans le même appareil et décorée des mêmes rangs de briques, présente sur sa voûte intérieure une très-curieuse fresque figurant Vénus sortant des eaux, accompagnée de l'Amour monté sur un dauphin, et environnée de poissons de toutes sortes. C'est la plus ancienne peinture païenne, demeurée à sa place primitive, que possède la France¹.

Lorsque le christianisme s'établit dans nos pays au VI^e siècle, on résolut d'utiliser cet édifice en en faisant une chapelle : pour cela, on réunit par des murailles l'abside et le rectangle se correspondant, on y ouvrit une porte et des fenêtres, et la voûte reçut une décoration appropriée à la destination nou-

1. Qu'était cet édifice romain? Là est la difficulté. Généralement on le regardait, jusqu'à présent, comme un ancien temple de Vénus; mais M. Alfred Ramé, dans une étude très-intéressante sur ce monument (publiée dans la *Revue archéologique* en 1866), a fait observer fort judicieusement : 1^o que l'édicule de Langon n'a point la forme ordinaire d'un temple païen; 2^o qu'il est inconcevable que saint Melaine, convertissant tout ce pays qu'il habitait, ait laissé subsister ce temple dédié à une infâme divinité. Rapprochant, au contraire, le monument de Langon d'un tombeau païen décrit dans le testament d'un Gallo-Romain, découvert à Bâle, M. Ramé explique parfaitement sa destination. La construction rectangulaire représente, dit-il, la « *cella memoriae*, » destinée à renfermer le corps du défunt; l'abside est l'« *caedra*, » érigé en l'honneur des faux dieux; entre les deux, dans l'espace demeuré libre, pouvait se dresser l'autel du sacrifice, « *ara que ponatur ante id edificium*. » Enfin, les dimensions de l'enclos funèbre, « *area, promarium*, » nous sont données par celles du cimetière même de Langon, dans l'enceinte duquel subsistait naguère l'édifice. « Cette destination sépulcrale, conclut M. Ramé, n'a pas seulement l'avantage d'expliquer le plan du monument, qui ne peut convenir à un temple, elle explique encore sa conservation; car au VI^e siècle (époque où vivait saint Melaine) la protection de la loi civile demeurait attachée aux tombeaux, alors qu'elle était enlevée aux édifices consacrés au culte du paganisme. »

velle de l'abside. Puis, par un compromis dont on a d'autres exemples, le culte de saint Vénier¹ parut propre à faire oublier Vénus, dont la représentation demeurait dans le souvenir des habitants de Langon. Aussi, en 838, cette chapelle s'appelait-elle, comme nous l'avons vu, *ecclesia Sancti Veneris*². Au xvi^e siècle, elle portait encore cette dénomination, et non loin d'elle se trouvait la fontaine de Saint-Vénier. M. de Kerdrel a même retrouvé, sur les registres baptismaux de Langon, mention, en 1674, de la chapelle Saint-Vénier³. C'est donc à une époque récente que cet édifice fut placé sous le patronage de sainte Agathe, qu'il conserve aujourd'hui. Ogée prétend que les protestants s'emparèrent de cette chapelle en 1594 et qu'ils en firent un temple, et il ajoute que, rendue au culte catholique peu d'années après, elle fut bénite de nouveau en 1602.

M. Langlois, en 1839, découvrit sur la voûte de l'abside de Sainte-Agathe une fresque ancienne, superposée à la peinture païenne de Vénus sortant des eaux; cette fresque représentait, semble-t-il, le Père Éternel bénissant quelques personnages, difficiles à reconnaître, placés à ses pieds; elle remontait très-probablement à l'époque où l'édifice fut consacré au vrai Dieu. Sur cette ancienne peinture se trouvait alors une troisième fresque très-grossière, contemporaine peut-être de la restauration de la chapelle, en 1602. Elle représentait « au centre un personnage à genoux, les mains levées sur une espèce de calice. Une autre main, qui appartenait peut-être à un corps placé au-dessus, ou qui seule était l'emblème de Dieu, était étendue sur sa tête et semblait le bénir⁴. » Cette peinture n'était-elle pas l'image de saint Vénier? Nous le supposons sans oser l'affirmer. Toujours est-il que ces

1. Saint Vénier était un Irlandais qui vint se sanctifier dans nos contrées, à Pluvigner, dans le Browerech.

2. D. Morice, *Prouves de l'Hist. de Bret.*, I, 272.

3. *Bull. de la Société Arch. d'Ille-et-Vil.*, VII, 29.

4. Voy. la *Notice sur une ancienne chapelle de Langon*, par M. Langlois.

deux fresques chrétiennes ont disparu maintenant de la voûte de l'abside dont nous parlons, pour faire place aux derniers débris de la peinture païenne de Vénus. Le culte divin ne se fait plus, en effet, dans ce sanctuaire vénérable à tant de titres; mais nous espérons voir prochainement restaurée la plus antique chapelle de Bretagne.

2° *Saint-Michel*. — La chapelle de ce nom, aujourd'hui détruite, se trouvait au milieu des monuments mégalithiques qui couvrent la lande de Langon. Une croix s'élevait maintenant dans ses ruines, et le 16 mai, fête de Saint-Michel d'été, une foire séculaire se tient à l'entour. Il est très-probable que cette chapelle fut élevée par les moines en mémoire du triomphe du christianisme sur le paganisme. Il s'y fonda une chapellenie régulière sous le vocable de l'archange saint Michel, desservie à l'origine dans cette chapelle, et plus tard dans l'église abbatiale de Redon. Le titulaire, pourvu par l'abbé de Saint-Sauveur, était toujours un moine profès de ce monastère; il avait droit au douzième de toutes les dimes de la paroisse de Langon, et ce douzième était affermé 240 liv. par an, en 1660; il avait aussi l'usufruit de quelques dimes et prairies situées aux environs de Redon, parce que son bénéfice était uni à celui d'une autre chapelle de Saint-Michel sise dans la ville de Redon.

3° *Saint-Joseph du Chêne-Mort*. — Il est fait mention en 1697 de cette chapelle, qui a été reconstruite de nos jours et qui continue d'être desservie parfois. Elle n'offre d'autre intérêt que sa position, semblable à la précédente, au milieu de monuments dits druidiques, et son nom qui rappelle l'arbre vénéré des Celtes.

4° *Saint-Christophe* ou *Saint-Étienne de Roche*. — Cette chapelle, construite près du manoir de Roche, n'existe plus maintenant. Un aveu de 1535 la désigne comme étant « une petite chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Christophle et de Madame sainte Barbe. » Les seigneurs de Roche présentaient à cette chapellenie, à laquelle était uni

un autre petit bénéfice, celui de la Maisonnaye, fondé antérieurement au xvii^e siècle par le prêtre Jean de Roche et un de ses parents, seigneur de Roche. D'après M. l'abbé Luco, le chapelain de Roche devait, aux derniers siècles, dire deux messes : l'une à l'autel Saint-Christophe, dans l'église de Langon, l'autre dans la chapelle du manoir de Roche, dédiée alors à Saint-Étienne.

5° *La chapelle du Bot* avoisinait le manoir de ce nom. Le couvent des Sœurs de la Providence, à Langon, possède une cloche qu'on dit provenir de cette chapelle et porter la date de 1441. C'est dans ce sanctuaire qu'en 1775 Hyacinthe de Talhouët, seigneur dudit lieu, épousa Françoise Collobel, fille du seigneur du Bot. — *Nunc* détruite.

6° *La chapelle de Bréhail* a complètement disparu ; la tradition locale en conserve seule souvenir, et l'on nous a montré dans le village de Bréhail un vieux bénitier lui ayant appartenu.

7° *La chapelle de Corbinière* est une construction récente de M. le général Ridouël, élevée dans les jardins du nouveau manoir de même nom.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 421 et 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE LANGON¹.

Thibaut Aubin, archidiaque de Penthievre, résigna en 1570.

Julien Chaloppin, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 14 novembre 1570, prit possession le 19.

Jean de Boys ou *de Brie* était un ancien recteur de Carnac ; † janvier 1595.

Jean Guérin, prêtre de Nantes, pourvu en cour de Rome le 10 mars 1595, prit possession le 28 décembre.

Pierre Thomas, originaire de Sixt, résigna le 2 mai 1602 en faveur du suivant.

1. *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Luco. — Réponse au quest. de 1860. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Jean de Layre, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 21 juillet 1602, prit possession le 13 octobre.

Thomas Allouays, prêtre de Saint-Malo, † 1618, fut inhumé le 20 mai à Miniac-sous-Bécherel, d'où il était probablement originaire.

Michel Davy (1628).

Jean Martel (1631).

Clément Perroteau (1674-1680).

Jean de la Chévière, issu des seigneurs du Pontlouët, en Fougeray, fut pourvu vers 1681; † 20 avril 1698.

Julien de la Sauldraye, pourvu le 19 avril 1699, prit possession le 28 mai; † 22 janvier 1729.

André Balen, prêtre de Paris, présenté par l'abbé de Redon et pourvu le 17 mai 1729, résigna en faveur du suivant.

Jean-Baptiste-Joseph Guillotel, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 5 février 1743, prit possession le 13 avril; il construisit en 1747 le presbytère et résigna en 1769; † 10 janvier 1770, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé le 11 dans le cimetière.

Guy Barré, prêtre de Saint-Malo, pourvu en janvier 1769, résigna lui-même en 1783 en faveur du suivant, avec réserve de 450 liv. de pension.

Joséph-François Provost, curé de Beslé au diocèse de Nantes, pourvu en cour de Rome le 24 janvier 1784, prit possession le 3 avril et gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Collet (1803-1842).

N... Denancé (1812-1818).

Nicolas Coupard (1818-1827).

François-Alexis Lesné (1827, † 1842).

Joseph-Édouard Lesné (1842-1874).

Armand Bellamy (1874-).

LANGOUET

Langoët (xv^e siècle), — *Langouët* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — Le nom breton de Langouët (*Lan-coët*, sanc-

taire du bois) indique que cette localité est fort ancienne; nous ne pouvons dire à quelle époque elle devint paroisse, mais elle l'était antérieurement à 1427. Le *Cartulaire de Saint-Georges* renferme plusieurs chartes mentionnant le village de Pennabat, appelé jadis Prégnabat ou Prénabat (*pratum Nabath*), et situé en Langouët, mais il ne nomme point cette paroisse. Pennabat était au XI^e siècle un arrière-fief de la seigneurie de Tinténac; ses habitants devaient à l'abbesse de Saint-Georges, vers 1060, le tiers de la dime et les devoirs de brenage, pain, chandelle et confession; ils devaient aussi faire baptiser leurs enfants et inhumer leurs défunts à l'église appartenant à Saint-Georges¹. A la même époque, le seigneur de Tinténac et l'abbesse de Saint-Georges se partageaient à Pennabat les amendes du ban seigneurial et le droit de gallois; mais l'abbesse y avait une rente de 7 sols et 30 d. et y jouissait seule des droits de sépulture². Un peu plus tard, on voit que les gens de Pennabat payaient aux religieuses de Saint-Georges, par l'entremise du seigneur de Tinténac, pour leur devoir de « mangier, » 8 sols et 4 d. : « *Pratum Nabath : VIII solidos, IV denarios.* » Enfin, en 1202, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirma l'abbaye de Saint-Georges dans la possession de la dime de Pennabat, « *decimam de Prenabat,* » dont elle jouissait encore en 1665³.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous dit que le recteur de Langouët, présenté par l'ordinaire⁴, avait alors 900 liv. de revenu; il ajoute que ce recteur jouissait du tiers des dimes, dont le reste était partagé entre plusieurs.

1. « *Pregnabat reddit terciam partem decime et brenagium et panem et candellam et confessionem et corpus ad humandum et baptisterium.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 94.)

2. « *De Pregnabat medietas banni Sancti Georgii et alia Aesmaelorum. Triginta vero denarii et VII solidi sunt Sancti Georgii; medietatem gualoir habet Sanctus Georgius et illi alteram, totaque sepultura est Sancti Georgii.* » (*Ibid.*, 97.)

3. *Cartul. Sancti Georgii*, 153, 201 et 364. — En 1790, l'abbesse de Saint-Georges affermait 200 liv. ses dîmes en Langouët.

4. A l'origine, l'abbesse de Saint-Georges présentait le recteur; un *Pouillé de Saint-Malo* au XVI^e siècle le dit formellement : « *Cura de Langouet, abbatissa Sancti Georgii presentat.* »

ÉGLISE. — Dédiée à saint Armel, dont la fontaine voisine est encore très-vénérée, l'église de Langouët se compose d'une simple nef à chevet droit accostée d'une seule chapelle au Nord. C'est un édifice du xvi^e siècle, comme le prouvent la date 1568 inscrite sur les sablières et la fenêtre flamboyante du chevet. La tour, dont la base forme la chapelle septentrionale, semble du xvii^e siècle.

Un procès-verbal de l'état de cette église en 1644 ne manque pas d'intérêt. On y voyait alors, dans la maîtresse vitre, deux écussons; le premier : *d'argent à trois pieds de vache de gueules onglés d'or*, qui est Piédevache; le second : *mi-parti du premier et de sable à la fasce d'argent*, qui est du Bouays. La seigneurie de la paroisse et les prééminences d'église étaient attachées, en effet, à la terre de là Piédevachaye, possédée longtemps par la famille Piédevache, puis passée par alliance aux du Bouays; Pierre du Bouays, seigneur de Coaisbouc, en était alors possesseur. Les mêmes armoiries des Piédevache se retrouvaient sur le sacraire, les fonts baptismaux et au pied du crucifix; sur deux bancs seigneuriaux placés l'un dans le chanceau, l'autre proche l'autel de Notre-Dame; sur deux tombeaux élevés au pied du maître-autel; et extérieurement, le long de la nef, au chevet du sanctuaire et au-dessus de la grande porte; ce dernier écusson, couché à la façon du xv^e siècle, avait pour cimier une tête de vache; enfin, une litre chargée des mêmes armes apparaissait encore au Nord de l'édifice¹.

A la même époque, Gilles Beschard, seigneur de la Chapponnière, avait à cause de cette terre, dans l'église de Langouët, devant l'autel Saint-Étienne, un banc à queue armorié de son blason : *d'azur à trois bêches d'argent*. A côté se trou-

1. Tous ces inter signes sont encore signalés dans la déclaration de la seigneurie de la Piédevachaye, faite en 1681 par Gilles de Lescu, comte de Beauvais. Entre autres droits, ce seigneur avait celui de « tenir une foire le jour Saint-Armel au bourg de Langouët, d'avoir sa haute justice au placis du Fresne et ses cep et collier près du cimetière. » (*Arch. Nat.*, P. 4614.)

vait une pierre tombale portant deux écussons; le premier : *mi-parti d'azur à trois bèches d'argent, qui est Beschard, et d'argent à la haie de sable, qui est Guézille* (Eustache Beschard avait épousé vers 1427 Raoulette Guézille); le second : *écartelé au 1^{er} de Beschard, au 2^e de Piédevache, au 3^e de Guézille et au 4^e trois croisilles* ¹.

La confrérie du Rosaire était érigée dans l'église de Langouët au siècle dernier.

CHAPELLE. — Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) mentionne une « chapelle domestique interdite depuis longtemps, » mais il ne la nomme pas; ce devait être une dépendance du manoir de la Piédevachaye ou de celui de la Chapponnière.

RECTEURS DE LANGOUET².

Mathurin Le Petit résigna en faveur du suivant.

Pierre Frotin ou *Perrottin*, pourvu en 1557, résigna en 1562.

Guillaume Le Guénego, pourvu le 22 septembre 1562, résigna dès l'année suivante.

André Robert, pourvu en 1563, résigna en 1565.

François Chillou, pourvu le 28 mars 1565, résigna vers 1608; † 28 octobre 1614.

Philippe de la Cuisse fut pourvu le 3 février 1608.

Michel Geffroy, † 1626.

Gilles Lenouriel fut pourvu le 15 octobre 1626.

Julien Audepin, † 11 février 1654.

Louis Tribout résigna en faveur du suivant.

René Baudry, pourvu en cour de Rome, prit possession le 24 juillet 1655 et résigna en 1685.

Guillaume Texier, pourvu le 14 mars 1685, résigna l'année suivante.

Jean Delacroix, pourvu le 21 février 1686, résigna en 1698.

Charles des Landes, pourvu le 5 mai 1698, résigna l'année suivante.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 2. — En 1680, Pierre Beschard, seigneur du Coudray et de la Chapponnière, jouissait encore des mêmes droits de banc et enfeu seigneuriaux devant l'autel Saint-Étienne. (*Arch. Nat.*, P. 1614.)

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860*, etc.

Jean-Baptiste Symon du Val, pourvu le 4 mars 1699, résigna en 1704.

Jean-Louis Éslie ou *Hély* fut pourvu le 4 août 1704; † 1719.

Noël Chesnel, pourvu le 14 mars 1719, résigna en 1726.

René Ramel fut pourvu le 26 novembre 1726; † 1756.

Pierre-François Nogues fut pourvu le 7 septembre 1756; † 1786.

Julien Morin, pourvu le 23 avril 1786, fut enfermé au Mont Saint-Michel en 1792 et réinstallé en 1803; † 1806.

Jean Tricault (1806-1822).

Jean Biffart (1822-1837).

Mathurin Robert (1837, † 1872).

Mathurin Robiou (1872-1881).

François Orève (1881-).

LANHÉLIN

Lanhelon (xii^e siècle), — *Lanhelen* (xiv^e siècle), — *Lanhellan* (xvi^e siècle).

Olivi du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Saint Hélen a donné son nom à cette paroisse, qui doit remonter à l'occupation du pays par les Bretons. Nous avons vu qu'au xii^e siècle elle appartenait en partie aux chevaliers de l'Ordre du Temple (tome III, 72), et leurs successeurs, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en présentaient le recteur au xiv^e siècle. En 1708, le commandeur du Temple de la Guerche levait encore la moitié des dîmes de Lanhélin et payait une portion congrue au recteur de cette paroisse¹.

ÉGLISE. — Saint André est le patron de cette église, et l'on n'y rend aucun culte à saint Hélen. C'est un édifice insigni-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 H, 1.

fiant en forme de croix. A la suite d'une importante restauration et de la pose d'autels nouveaux, l'église de Lanhélin fut bénite solennellement en 1771, et on y ajouta une tour au bas de la nef en 1778; de nos jours elle a été presque entièrement reconstruite, sauf la tour, vers 1840.

Quoique le commandeur du Temple de la Guerche prétendit à la seigneurie de Lanhélin, le baron de Combour fut maintenu en 1696 dans ses droits de supériorité et de prééminence en cette église; toutefois, le seigneur du Boishue y avait son banc et son enfeu au haut de la nef, du côté de l'épître, et Henry-François de Guéheneuc, seigneur du Boishue, y fut inhumé en 1761.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle de Cobatz.* — Au XII^e siècle, Guigon de Cobatz ou de Chobar ayant reçu la croix des mains de l'abbé de la Vieuville, donna à ce dernier, avant de partir pour Jérusalem, le tiers de son Plessix, « *apud Lanhelon... terciam partem Plaisicii;* » il fit ce don du consentement des enfants de ses sœurs, Geffroy de Meillac, Rolland de Trémigon et Robert Gruel, n'ayant point d'autres héritiers¹.

Du château de Cobatz, ruiné pendant les guerres du XVI^e siècle, il ne reste plus aujourd'hui qu'une motte; mais en 1621 on y voyait encore deux tours, l'une carrée et l'autre ronde, et « la mazure où estoit la chapelle dudit chasteau de Cobatz. »

2^o *La chapelle du Boishue*, bâtie près du manoir de ce nom, fut bénite en septembre 1742, en présence de Henry de Guéheneuc et de Thérèse du Breil, seigneur et dame du Boishue et de Cobatz².

3^o *Les Chapelles.* — La tradition veut que les Templiers aient eu jadis un sanctuaire en ce lieu.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 632.

FILLES DE LA CHARITÉ. — Voy. tome III, 632.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 723.

2. Communication de M. le comte de Palys.

RECTEURS DE LANHÉLIN¹.

François Gaultier (1595).

Julien Clampel résigna en faveur du suivant.

Adam Roulland, pourvu en 1599, donna au Chapitre de Dol six écus pour droit d'annates.

Jean Chrestien (1622) résigna en 1639 en faveur du suivant.

Guillaume Deminiac, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 décembre 1639.

Charles Lamandé (1664).

Antoine Thébault (1674).

Joseph Bazin (1682).

Bertrand Collet (1694).

N... *Le Goerech* (1695)².

Jean Lejeune fut pourvu vers 1700; † 1720.

Pierre Blouin, prêtre de Dol, pourvu par l'évêque le 29 mars 1721, prit possession le 28 septembre et débouta Jean-Baptiste Mahé, pourvu en cour de Rome; † 1734.

Laurent Connan, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome; prit possession le 15 octobre et le 19 novembre 1734; † âgé de quarante-quatre ans, en 1733.

Jean Guynemer, pourvu en cour de Rome, prit possession le 6 décembre 1733; † 1760 et inhumé dans le cimetière.

Henri Le Corvaisier, prêtre de Lanhélin, fut pourvu le 4^{or} juillet 1760; † 1773.

Baptiste-Mathurin Martel, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 mars 1773 et gouverna jusqu'à la Révolution; il devint en 1803 recteur de Saint-Broladre.

Joseph-Marie Hamon (1803, † 1823).

Vincent-Guillaume Hervot (1823, † 1848).

N... *Bucheron* (1848-1856).

Isidore Nantel (1856-1868).

Isidore Le François (1868-1874).

Joseph-Marie Fédéry (1874-1880).

Auguste Rolland (1880-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

2. La Réponse au questionnaire de 1860 nous fait seule connaître ces cinq recteurs.

LANRIGAN

Ecclesia de Lanrigan (XI^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — Lorsque Guillaume, fils de Riwallon, seigneur de Combour, prit l'habit religieux à Saint-Florent, ses frères Jean de Dol et saint Gilduin donnèrent à cette abbaye, entre autres choses, la moitié de l'église de Lanrigan et la moitié de sa dime, « *medietatem ecclesie de Lanrigan et medietatem decimæ.* » Plus tard, Guillaume, étant devenu en 1070 abbé de Saint-Florent, acheta l'autre moitié de cette église et de sa dime de Riwallon, fils du prêtre Constance; il la paya 4 liv., et obtint de Riwallon la promesse qu'il le défendrait au besoin contre tous. Ses frères Jean et Gilduin donnèrent aussi leur approbation à cet acte, étant seigneurs suzerains de Lanrigan¹; enfin, Guillaume admit Riwallon à la participation des prières de ses religieux.

Du temps de ce même abbé, un seigneur nommé Geffroy de Langan, renonçant au monde pour se faire moine à Saint-Florent, pria son frère Gaultier de l'autoriser à donner à ce monastère une métairie qu'il possédait en Lanrigan, « *medietariam unam in Lanrigan.* » Gaultier y consentit volontiers, mais sa femme s'opposa à cette donation, disant que cette terre faisait partie de sa dot. Les Bénédictins de Saint-Florent voyant cela, ne s'occupèrent plus de cette affaire; mais plus tard cette dame revint à de meilleurs sentiments, et pour obtenir les prières des moines pour le salut de son âme, elle

1. « *Alteram medietatem comparavit abbas Guillelmus IV libras denariorum a Rivaltone filio Constantii presb., annuentibus Johanno et Gilduino, ipsoque Rivaltone promittente se defensurum contra omnes homines.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 433.)

consentit à ce que désirait son beau-frère. Alors Geffroy abandonna à son frère Gaultier tout ce qu'il possédait, parce que celui-ci assura aux religieux de Saint-Florent la possession de la métairie de Lanrigan ; puis il s'empessa de recevoir l'habit monastique¹.

Vers cette même époque apparaît aussi une famille portant le nom de Lanrigan ; elle se composait de Genzon, qui épousa Adèle, sœur de Guillaume, abbé de Marmoutiers (1104-1124), et de leurs enfants Tugdual, Garin et Judette. Garin de Lanrigan devint prieur de Combour. Quant à sa mère Adèle, elle donna sa terre de la Bigotière aux religieux de Marmoutiers, qui en reconnaissance l'admirent dans un couvent de femmes existant alors près de leur abbaye ; renonçant au monde, cette dame y prit l'habit monastique. Plus tard apparaissent à Combour Hamon de Lanrigan et Guitmond Le Chat, son frère².

Albert, évêque de Saint-Malo (1163-1184), confirma les Bénédictins de Saint-Florent dans leur droit de présenter le recteur de Lanrigan ; de son côté, le pape Urbain III les confirma en 1186 dans la possession de cette église, « *ecclesiam de Lanrigan*³. » Ces religieux unirent ce qu'ils avaient en Lanrigan à leur prieuré de l'Abbaye-sous-Dol.

Mais au siècle dernier l'abbaye de Saint-Florent avait perdu tous ses droits à Lanrigan ; l'ordinaire en nommait le recteur et ce dernier recueillait toutes les dîmes.

La paroisse de Lanrigan, rétablie en 1803, fut supprimée vers 1814, et son territoire fut alors uni à Combour ; elle fut de nouveau érigée en succursale par ordonnance royale en date du 11 février 1820.

ÉGLISE. — L'église, dédiée à saint Martin, évêque de Tours,

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire, Livre blanc de Saint-Florent. — D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, 91.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 435, 515, 522, 545, etc.

3. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

le château¹ et le presbytère forment à peu près le bourg de Lanrigan. L'église est une simple nef à chevet droit, sans aucun style; le chevet paraît seul très-ancien. En 1696, le sire de Combour se fit maintenir dans la jouissance des droits de supériorité et de fondation en cette église; mais le seigneur de Lanrigan y avait certaines prééminences telles que banc, armoiries et enfeu dans le chancel, au pied du sacraire; il prétendait même être le véritable seigneur fondateur de la paroisse. C'est dans cet enfeu que furent inhumés Françoise de la Jaille, dame du Bois-le-Houx, en 1627, Françoise du Bois-le-Houx en 1631, Gabriel du Bois-le-Houx en 1641, etc.

CHAPELLE. — *Notre-Dame de Landuhan* est un ancien sanctuaire appartenant à la fabrique; le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) le mentionne en disant qu'il n'était pas fondé. Il s'y tient une assemblée à la mi-août et l'on y va ce jour-là en procession dire les vêpres.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 596.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE LANRIGAN².

Guillaume Marchant (1502).

Pierre Journeaulx permuta en 1572 avec le suivant.

Jean Gaultier, précédemment recteur de Trévérien, prit possession le 14 décembre 1572; † 1582.

Guillaume Michel prit possession le 8 mai 1582 et résigna l'année suivante.

1. Le château de Lanrigan, l'une des plus jolies constructions gothiques du xve siècle dans notre contrée, a été bâti, dit-on, par un membre de la famille du Bois-le-Houx; il passa ensuite par alliance, au siècle dernier, à la famille de Fontlebon, dont René de Fontlebon, seigneur de Lanrigan, se disant fondateur de la paroisse en 1755.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Julien Gaultier prit possession le 9 juin 1583 et résigna en faveur du suivant.

Guillaume Giboire prit possession le 4^{er} juillet 1588 et résigna en 1595; † âgé de soixante ans, en 1598.

Alain Coularay prit possession le 12 février 1595.

Guillaume Giboire, † 6 juin 1618, âgé de soixante-trois ans, fut inhumé le lendemain dans l'église.

Julien Coudray, pourvu sur la résignation du précédent, ne prit possession que le 21 juin 1619; † âgé de trente-huit ans, en 1628, après avoir résigné.

Julien Mougnon fut pourvu le 22 avril 1627 et devint notaire apostolique; † 15 août 1638, âgé de trente-huit ans, et inhumé dans le cimetière.

Julien Bourgerel, chapelain du château de Combour, fut pourvu le 16 août 1638 et gouverna jusque vers 1668.

Georges Hamelin (1678).

François Amyot parait en 1689; † 1708.

Jean Éven fut pourvu le 11 août 1708.

Jean Giboire fut pourvu vers 1722; † 1754.

Pierre-Julien Coqué fut pourvu le 26 août 1754; † 1766.

Jacques-Philippe Huet de Brangalo, sieur de la Mardoillère, fut pourvu le 24 janvier 1766 et résigna en faveur du suivant.

Jean Gaudin, pourvu le 16 mai 1786, gouverna jusqu'à la Révolution; † martyr le 6 avril 1796.

Julien Gueslé (1803-1804).

N... Blanchard (1804-1814).

Jean-Marie Blanchet (1820-1841).

Louis Chevreul (1844-1872).

Jean Lemaitre (1872-1874).

Jean Chassé (1874).

Jean-Marie Bellay (1874-1884).

Jean-Marie Mérel (1884-).

LASSY

Ecclesia de Lassic (1219), — *Lassy* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Lorsque Raoul, évêque de Saint-Malo, fit en 1219 un concordat avec son Chapitre, relativement à leurs possessions respectives dans le diocèse, il fut stipulé que l'église de Lassy demeurerait entre les mains de l'évêque, « *conventum est etiam quod ecclesia de Lassic remanet Episcopo*¹. »

Nous ne savons à quelle époque précise l'évêque de Saint-Malo abandonna Lassy aux chanoines réguliers de Paimpont; mais ces religieux, en devenant maîtres de cette paroisse, y fondèrent un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (tome II, 696), et nommèrent jusqu'au milieu du siècle dernier l'un d'entre eux pour gouverner la paroisse.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous donne sur Lassy les détails suivants : *Revenu de la cure*, 1,400 liv.; — *présentateur*, l'abbé de Paimpont; — *décimateurs*, le recteur, le chapelain de Sainte-Catherine du Pontrouaud² et le seigneur de Lassy; — *seigneur*, M. de Blossac; — *église*, n'est pas mal absolument; — *fabrique*, aucun revenu fixe; — *presbytère*, peu de chose, mais très-grand pourpris; — *fondations*, deux ou trois, l'une appelée des Prez, l'autre de M. Fily, etc.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Lassy a été reconstruite, sans aucun style, en 1848. Elle a remplacé un vieil édifice dans lequel les seigneurs de Lassy³ avaient jadis « bancs à queue et accoudoirs au chancel, au costé de l'évangile, et les armes de leur maison ès vitres dudit chancel. » Aussi en 1695 Marie Colbert, duchesse de Mortemart et châtelaine de Lassy, prenait-elle le titre de dame supérieure et fondatrice de la paroisse, y jouis-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

2. Les seigneurs du Pontrouaud, en Mernel, possédaient au *xv^e* siècle le manoir du Ronceray, en Lassy.

3. Lassy a donné son nom à une noble famille qui figure plusieurs fois dans l'histoire de Bretagne; elle eut pour berceau le château de la Cour de Lassy, dont on voit encore l'assiette dans le bois du Plessix. — La châtellenie de Lassy appartenait au *xvii^e* siècle aux ducs de Mortemart, et au *xviii^e* à la famille de la Bourdonnaye de Blossac.

sant de toutes les prééminences. Elle avait, entre autres droits, celui d'exiger des prévôts de Lassy « une rente de 12 deniers la nuit de Noël, entre la messe de minuit et celle du point du jour, à peine de 60 sols monnaie d'amende¹. »

La chaire de cette église porte encore l'inscription suivante ; « *Primus in hac cathedra prædicavit P. Eustachius Loyer prior rector, Anno 1699.* » Le bénitier est également ancien et sa coupe à huit lobes est ornée de mascarons.

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire étaient érigées au siècle dernier dans l'église de Lassy.

CHAPELLE. — *Saint-Brice*. — Il ne reste plus qu'un vague souvenir de cette chapelle construite dans le pâtis qui en conserve le nom, mais démolie depuis longtemps.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE LASSY².

Frère François des Grées rendit aveu au roi pour son prieuré-cure le 17 juin 1540.

Frère Grégoire des Grées fit la même chose le 15 octobre 1556.

Jean d'Argentré, prieur-recteur commendataire, résigna en faveur du suivant.

Thomas Lorieul, pourvu en cour de Rome en 1560, résigna en 1577.

Pierre Eschart, pourvu en 1577, prit possession le 14 juillet et résigna peu après.

Guillaume Ruffault prit possession le 2 février 1578 et résigna lui-même en faveur du suivant.

Jacques Poullain, nommé le 9 mai 1584, résigna en faveur de Jean Geslin, qui, pourvu le 20 septembre 1588, céda lui-même ses prétendus droits en 1595 à Julien Guillou.

Frère Vincent de Loras fut présenté en 1587 par l'abbé de Paim-

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Réponse au quest. de 1860, etc.

pont, lassé des prieurs-recteurs commendataires qui précèdent; il prit possession le 15 août 1587 et eut à combattre Jean Geslin et Julien Guillou, mais il les débouta et resta maître du bénéfice; † 1596.

Frère Guillaume Chesnel, religieux de Paimpont comme le précédent, prit possession le 11 octobre 1596; mais devenu prieur claustral de son abbaye, il résigna Lassy en 1610.

Frère Jacques de Saint-Jean prit possession le 16 mai 1610; il devint vers 1617 sacriste de Paimpont, et vers 1644 vicaire général de l'abbé de ce monastère, tout en conservant Lassy.

Jean Robert, † 1654, fut inhumé dans le chancel de l'église.

Jean Porcher succéda au précédent; † 1668.

Frère Guillaume Le Large, présenté par l'abbé de Paimpont, fut pourvu le 7 mars 1668.

Jean-Marie du Boberil, fils du seigneur du Molant, en Bréal, et lui-même seigneur de Lisle, rendit aveu au roi pour son prieuré-cure en 1679 et 1682; † âgé de soixante-et-onze ans, au château du Molant, le 30 mai 1689, et inhumé dans l'église de Bréal.

Frère Eustache Loyer rendit également aveu au roi le 15 janvier 1692; † 1^{er} décembre 1699.

Frère Philippe Verrier, présenté par l'abbé de Paimpont, fut pourvu le 2 janvier 1700.

Jacques Peloin fut pourvu vers 1701; † 1721.

Frère Philippe Dargent, pourvu le 14 octobre 1721, se démit en 1725.

Frère Gabriel-Ignace Le Quay, pourvu le 21 novembre 1725, se démit en 1730.

Frère Pierre Tixerant de Montchervaux, pourvu le 8 mai 1730, se démit en 1738.

Frère Joseph Le Gouverneur, pourvu le 28 février 1738, reçut défense du Parlement de Bretagne d'exiger de ses paroissiens des deniers paschaux; il se démit en 1744.

Frère Pierre-Eustache Taillet, pourvu le 19 octobre 1744, résigna en 1748.

Jacques Millet fut pourvu le 1^{er} août 1748; † 1766.

Frère Louis-Désiré Ambroise, pourvu le 16 septembre 1766, se démit en 1783 et devint prieur-recteur de Tressaint.

Jean-Marie-François Forestier, présenté par l'abbé de Paimpont sur le refus de frère Charles Boquillon, fut pourvu le 28 mai 1783; il résigna en 1786 pour devenir recteur de Miniac.

Pierre Bécél, natif de Paimpont, pourvu le 26 janvier 1787, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 10 mars 1805.

N... Gérard (1805, † 1808).

Joseph-Marie Persais (1808, † 1843).

Pierre Éon (1813-1846).

Joseph-Louis Langlois (1816-1844).

N... Salmon (1844-1848).

Joseph Lefevre (1848-1853).

Joachim Martin (1853, † 1882).

Thomas Lelièvre (1882-).

LECOUSSE

Ecclesia de Excussa (xi^e siècle), — *Excussa* (xii^e siècle), —
L'Escousse (xv^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — A la fin du xi^e siècle, à une date que l'on peut fixer avec toute certitude entre les années 1080 et 1090, l'église de Lecousse appartenait à un clerc nommé Morand, auquel la chronique donne le titre de doyen.

Celui-ci ayant résolu de quitter le monde et d'embrasser la vie religieuse, disposa de cette église en faveur de l'abbaye de Pontlevoy, qu'il choisit pour sa retraite, et ajouta à ce don celui des dîmes et de tout ce qu'il possédait dans la paroisse. « Bien que ces dispositions eussent été faites avec l'assentiment de Balducie, mère du donateur, et de Gaultier, son frère, celui-ci ne se regarda pas comme lié à l'égard des religieux, et prenant pour prétexte qu'ils ne lui avaient pas acquitté les droits de cens qu'il prétendait lui être dus, il leur enleva de vive force les biens qu'ils tenaient de la libéralité de son frère et les transmit en mourant à un autre frère qu'il laissait après lui et qui portait le nom de Godfroi¹. »

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 101.

Sur ces entrefaites, Hildebert, abbé de Pontlevoÿ, vint à Fougères et profita de sa présence sur les lieux pour adresser des plaintes à Raoul, seigneur de Fougères, et pour appeler Godfroi à rendre compte devant lui des actes de violence et de spoliation dont son frère s'était rendu coupable. Godfroi comparut en personne et présenta lui-même sa défense; mais il ne put réussir à justifier la conduite de son frère ni la sienne, et il se vit condamner à restituer aux religieux l'église de Lecousse et les autres biens qu'ils s'étaient violemment appropriés.

« La sentence du seigneur de Fougères fut presque aussitôt ratifiée par Sylvestre, évêque de Rennes, qui, non content de confirmer l'abbaye de Pontlevoÿ dans tous les droits qu'elle lui donnait sur l'église de Lecousse, fit encourir la peine d'excommunication à tous ceux qui s'aviseraient de les lui contester.

« Les religieux, en rentrant en possession de leur église, offrirent quelques présents aux membres de la famille de leur adversaire, moins peut-être à titre d'indemnité de la perte qu'ils leur faisaient éprouver qu'à titre de gage d'oubli pour le passé et de paix pour l'avenir.

« Voici les présents que reçurent chacun d'eux : le jeune Gaultier Le Fromentier 4 sous pour la délivrance du gage de l'église; Godfroi, un cheval du prix de 40 sous; Orfile, sa mère, quatre vaches; et enfin Geoffroy, frère de Godfroi, qui était clerc, eut la promesse d'être admis dans l'abbaye dans le cas où il embrasserait la vie religieuse¹. »

Les Bénédictins de Pontlevoÿ fondèrent en Lecousse le prieuré d'Igné, dont nous avons parlé (tome II, 573), et pendant longtemps ils présentèrent le recteur de Lecousse, qui n'a jamais été à la nomination de l'abbé de Saint-Florent, comme Ogée le dit par erreur. (*Dict. de Bret.*, I, 472.)

Quoique ces actes de l'abbaye de Pontlevoÿ fassent remon-

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 401.

ter Lecousse à une époque fort reculée, M. Maupillé croit que cette paroisse est encore beaucoup plus ancienne. Il fait remarquer que son nom de L'Escousse, *Excussa*, indique un changement introduit dans sa constitution primitive par rapport à son territoire, un amoindrissement dans les conditions de son être. Il fait voir que le premier seigneur de Fougères fonda cette ville sur le territoire de Lecousse dès la fin du x^e siècle ou le commencement du xi^e, et que les trois paroisses de Fougères furent successivement créées au préjudice de l'église de Lecousse.

Mais si cette dernière église ne doit son nom actuel qu'au démembrement qu'elle eut à subir au xi^e siècle, quel nom portait-elle à l'origine? M. Maupillé, qui a étudié les origines de Lecousse avec une rare sagacité, croit qu'elle devait s'appeler Saint-Martin, peut-être Saint-Martin-des-Champs, pour la distinguer de l'église voisine de Saint-Martin-des-Bois, dont nous avons précédemment parlé à propos de Laignelet. (Tome II, 370.)

En 1790, M. Bouchet, recteur de Lecousse, déclara jouir du tiers des grosses dîmes de la paroisse (les deux autres tiers appartenant au prieur d'Igné) et des dîmes vertes et noales, le tout affermé 2,300 liv.; il avait, en outre, un pourpris de 7 journaux de terre attaché à son presbytère, valant 100 liv., et une rente de seigle lui rapportant 12 liv. C'était donc un revenu total de 2,412 liv. Mais ses charges, consistant en pension et logement d'un vicaire, décimes, etc., montaient à 893 liv., de sorte qu'il ne lui restait que 1,519 liv. de revenu net¹.

ÉGLISE. — Saint Martin, évêque de Tours, est le patron de cette église. « L'ancien vaisseau consistait dans deux constructions d'inégale hauteur se faisant suite, et formant l'une la nef, l'autre le chœur. La première n'était autre que l'église primi-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

tive, dont l'enveloppe murale existe encore en grande partie au Nord, et qui avait été restaurée au xvi^e siècle. La seconde devait remonter au xiv^e, à l'exception du mur du chevet, dont la grande fenêtre a été replacée dans le pignon actuel, et qui devait être de la même époque que la restauration de la nef; il est à croire qu'elle avait remplacé une abside accolée à l'église primitive. Elle était accompagnée au Nord d'une sacristie qui n'était pas la partie la moins curieuse de l'édifice.

« Cet édicule était tout entier construit en pierres de grand appareil et surmonté intérieurement d'une voûte d'arêtes avec des nervures prismatiques. Il n'avait de communication avec l'intérieur de l'église qu'au moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur, dont l'épaisseur n'était guère moindre d'un mètre. La porte qui en fermait l'entrée était formée de gros madriers et munie d'une forte serrure qui devait remonter au xv^e siècle¹. »

A l'intérieur de la sacristie on voyait un vieux chappier construit en bois de chêne, portant l'inscription suivante : *L'an mil V^{cc} XXXII furent faictes à Fougères au temps : R. N. Gi. Hoquerel; D. R. Anger curé; trésoriers G. Dupont, Y. Mebenard, P. R.*²

Cette sacristie n'existe plus; en 1869 on l'a détruite pour reconstruire le chœur en style ogival et bâtir deux chapelles donnant à tout l'édifice la forme d'une croix. Mais le mur roman de la nef montre encore sa fenêtre en meurtrière, aujourd'hui bouchée, et au Sud de cette nef est un porche de style flamboyant surmonté d'une très-jolie niche; c'est sous ce porche que se trouve un vieux tronc en pierre, servant actuellement de bénitier, dont M. Maupillé a donné la curieuse description dans les *Mélanges d'archéologie bretonne*, I, 171.

Dans le cimetière sont rejetés d'anciens fonts baptismaux décorés d'intéressantes sculptures du xvi^e siècle; à côté s'élève

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 114.

2. *Ibidem*.

une croix en granit de la même époque, dont voici la description : sur le devant est représenté l'archange saint Michel terrassant le dragon, d'une main il tient une lance et de l'autre un bouclier ; au milieu du croisillon sont des médaillons renfermant d'un côté le Christ en croix et de l'autre la Sainte Vierge accostée d'une fleur de lys et d'une hermine ; le chanfrein formé par l'aplatissement des angles est relevé sur la face antérieure par deux branches de fleurs épanouies : une rose d'un côté, un lys de l'autre, et sur la face opposée par une fleur de lys et une hermine. Ces deux signes héraldiques donnent à penser que cette croix fut élevée vers l'époque de la réunion de la Bretagne à la France (1532).

A la fin du xi^e siècle, la paroisse de Lecousse dépendait de la seigneurie du Châtellier, mais les barons de Fougères en devinrent ensuite les seigneurs. Toutefois, aux derniers siècles, le seigneur de la Forest y jouissait de tous les droits de fondation et de prééminence, et il y avait son enfeu, son banc et ses armoiries ; les marguilliers déclarèrent même en 1679 qu'ils avaient toujours ouï dire les prières nominales pour lui¹.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-René de Bliche*, dépendant du manoir de ce nom, fut fondée de messes le 22 mars 1700, et l'ordinaire approuva cette fondation le 26 juillet 1701. En 1725, Joseph-Augustin Boursoul, présenté par Joseph Avenel, seigneur de la Marche et de Bliche, fut pourvu de ce bénéfice ; Étienne Favrais l'y remplaça en 1746 ; à la mort de ce dernier, Louis Le Beau reçut en 1780 comme titre clérical cette chapellenie, valant alors 55 liv. de rente. — *Nunc* détruite.

2^o *La chapelle de la Forest* s'élevait dans la cour de ce manoir ; elle fut fondée par acte de 1627, renouvelé en 1672, d'une messe tous les lundis et dotée de 22 liv. 4 s. 3 d. de rente. A la requête du propriétaire de la Forest, Auguste

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

Baston, sieur de Morière, cette chapelle fut visitée en 1689 par René Pannier, recteur de Saint-Sulpice de Fougères, qui la trouva en parfait état¹.

Dans la déclaration que fit en 1680 Joachim de Beaucé, seigneur de Chambellé et de la Forest, aumônier du roi et chanoine de Rennes, on lit les détails suivants sur un curieux usage des paroissiens de Lecousse se rapportant en partie à cette chapelle :

« Le lundy de la Pentecoste est baillé par ledit seigneur de la Forest un chapeau de muguet à la croix processionnelle lorsque se fait la procession autour de la paroisse. » A l'origine, « quand ladite procession estoit arrivée à ladite chapelle du manoir de la Forest, ledit seigneur mettoit ledit chapeau de muguet à ladite croix, et il y demouroit le reste de la procession ; et au retour de ladite procession au bourg de Lecousse le recteur faisoit baiser la croix audit seigneur après les vespres, et prenoit ledit seigneur ledit chapeau de muguet et le donnoit à une des filles de la paroisse telle qu'il lui plaisoit, au pastis dudit bourg où se fait ledit jour assemblée de personnes pour danser autour avec la fille qui a ledit chapeau ; mais attendu que ladite procession ne se fait plus autour de la paroisse, ledit chapeau de muguet est porté à l'église par ledit seigneur ou son représentant et mis à un des bras de la croix paroissiale, et après les vespres dudit lundy de la Pentecoste est faite la cérémonie cy-devant dicte². »

La chapelle de la Forest a été de nos jours rendue au culte.

3^o *Saint-Jacques de la Garenne* se trouvait également dans la cour du manoir de ce nom. Cette chapelle avait été construite par Germain Goret, sieur de la Courtaille, fondée par lui, le 8 mai 1651, d'une messe tous les mercredis et dotée de 40 liv. de rente. Pierre Goret, sieur de la Garenne, prêtre,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 10 G, 4.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

fil du fondateur, reçut cette chapellenie en 1667 par suite de la démission de Jacques Goret, sieur du Clos¹. Ce prêtre la desservit jusqu'à sa mort, arrivée en 1710. Le dernier chapelain de la Garenne fut, sur le refus de Joseph Goret de la Martinais, prêtre, Jean-Baptiste Simon; celui-ci déclara en 1790 que son bénéfice consistait en une maison, un jardin et 4 journaux de terre, le tout affermé alors 100 liv.; il ajouta qu'il ne devait que la messe de fondation tous les mercredis².

— *Nunc* sécularisée.

4° *Saint-Joseph de Montaubert*. — Cette chapelle fut fondée en 1630, dit M. Maupillé. L'abbaye de Rillé possédait le fief de Montaubert et d'autres biens considérables en Lecousse, tels que l'étang et les moulins du Gué-Landry, la terre de Folleville, une grande partie du faubourg de l'Échange, etc.

— *Nunc* détruite.

5° *Saint-Mathurin*, située dans le faubourg de Savigné³, n'existe plus. Au commencement du XII^e siècle, une dame nommée la Pélérine, fille de Geoffroy et petite-fille de Regnaud de la Forest, et son cousin Robert Le Voyer, firent aux religieux de Savigné une donation de terre qui fut l'origine d'un faubourg de Fougères appelé Savigné, du nom de l'abbaye qui le posséda jusqu'à la Révolution.

6° *La chapelle du Bourg* est mentionnée sous ce simple titre dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1713-1723). Nous ne savons s'il s'agit de la chapelle précédente ou d'un autre sanctuaire construit dans le bourg même de Lecousse et disparu maintenant.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 4.

2. *Ibidem*, 1 V, 27.

3. Les faubourgs de l'Échange et de Savigné, jadis en Lecousse, font maintenant partie de la ville de Fougères.

RECTEURS DE LECOUSSE¹.

Gilles Hoguerel (1532).

Pierre Pauton, † 1574.

Jean Jamet, † 1579.

Jean Jammet (1593).

Auguste Chevalier, † 1644.

Michel Guéman succéda au précédent; † 1620.

Jean Guéman (1620, † 1663).

Julien Guéman, pourvu vers 1663, rendit aveu au roi le 15 octobre 1676.

Jean Philippe, prêtre de Quimper, prit part au synode de 1704 et rendit aveu au roi en 1712; † 1727.

Pierre Guérin, prêtre du diocèse et précédemment recteur de Saint-Mard-sur-Couason, fut pourvu le 13 septembre 1727; il résigna l'année suivante.

Louis Le Francier, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1728; † 1768.

Philibert Beaufrils, prêtre de Mende, fut pourvu le 8 décembre 1768; † 1784.

Pierre-Vincent Bouchet, pourvu le 22 avril 1784, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey l'année suivante; il fut réinstallé en 1803; † 24 février 1824.

René-Joseph Robinault (1824-1829).

Julien Tigier (1829-1834).

François Dauvergne (1834, † 1864).

Auguste Feuillet (1864-1866).

François Lepannetier (1866, † 1878).

René-Marie Launay (1878-1880).

Joseph Caillel du Tertre (1880-).

LIEURON

Ecclesia de Lieuron (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes de M. Maupillé, etc.*

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Nous avons trouvé pour la première fois mention de cette paroisse en 1338; à cette époque, Jean, seigneur de Maure, laissa par testament à sa femme, Marguerite du Fresnay, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Lieuron¹.

Si l'on en croit la tradition, le Plessix-Anger, maison seigneuriale de Lieuron, faisait jadis partie de la paroisse de Guipry. Cette tradition n'a rien d'invraisemblable, et il se peut même que la paroisse entière de Lieuron ait été distraite de Guipry à une époque inconnue de nous, mais postérieure au ix^e siècle².

Toutefois, si l'église de Lieuron dépendait directement du seigneur du Plessix-Anger, le presbytère de cette paroisse relevait de la Boteleraye, en Guichen; c'est ce que prouve l'aveu rendu au siècle dernier par le recteur Gilles Gouärazy à Jean-Joseph Tournemine, baron de Campsillon et seigneur du Bois-au-Voyer et de la Boteleraye.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit que le recteur de Lieuron jouissait d'un tiers des dîmes de sa paroisse et avait ainsi 600 liv. de rente; les deux autres tiers des dîmes appartenaient à l'évêque de Saint-Malo. Ce recteur était nommé alternativement par le Pape et l'évêque.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Melaine et reconstruite en grande partie de nos jours, cette église n'offre rien d'intéressant. En 1623, Louise de Maure, femme du seigneur de Mortemart, était dame supérieure et fondatrice de l'église de Lieuron, à cause de sa seigneurie du Plessix-Anger³; elle y avait deux

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*

2. Une chartre du *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire* détermine nettement en 843 toutes les paroisses limitrophes de celles de Maure; or, elle ne nomme au Sud-Est que Baulon, Guignen, Guipry et Pipriac; les paroisses de Lieuron et de Lobéac n'existaient donc pas au ix^e siècle, car elles eussent nécessairement touché à Maure, qui renfermait alors le territoire de Mernel.

3. Le Plessix-Anger — dont on ne voit plus que l'emplacement dans le bois de ce

bancs seigneuriaux et on voyait ses armes, *de gueules au croissant vairé d'argent et d'azur*, qui est de Maure, posées en bannière dans le vitrail du grand autel; ce même écusson se retrouvait sur le sacraire placé à côté de cet autel et sur « une belle grande croix d'argent. »

En 1748, Judith Picquet, veuve de Jean-Baptiste de Rosnyvinen, marquis de Piré, obtint un arrêt du Parlement de Bretagne la maintenant, en sa qualité de comtesse de Maure, dans ses droits de supériorité et de fondation en l'église de Lieuron et l'autorisant à y faire rétablir son banc, sa lisière et ses armoiries, à y exiger les prières nominales et à y faire disparaître les armoiries de quelques seigneurs¹. Il est probable que ces derniers étaient les propriétaires de la Garenne, du Plessix-Mahé et de l'Espinay, qui avaient, en effet, à cette époque, leurs enfeux et leurs bancs armoriés en cette église.

Notons enfin qu'au siècle dernier les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire étaient érigées en l'église de Lieuron.

Dans le cimetière se trouve une croix du *xv^e* siècle; elle représente d'un côté N.-S. crucifié et la Sainte Vierge avec saint Jean debout au pied du calvaire; de l'autre côté est un personnage qu'on croit être saint Melaine; une inscription gothique, en grande partie détruite, couvre une banderolle qui court le long du fût.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de la Besneraye*, située dans le village de ce nom, est maintenant ruinée.

2^o *La chapelle de la Croix-Bouexic*, frairienne, semble-t-il, comme la précédente, n'existe plus.

3^o *La chapelle de l'Espinay* dépendait du manoir de ce

nom — était un château-fort, siège d'une importante châtellenie; il fut bâti, selon Du Paz, par les Anger, juveigneurs de Lohéac. Passé par alliance entre les mains des sires de Maure, le Plessix-Anger fut annexé au comté de Maure en 1533. (Voy. tome IV, 703.)

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

nom; François Pirot, sieur du Jaunay, y épousa Anne Razé en 1719.

4° *La chapelle de la Garenne* appartient à ce manoir. Thomas Jolliff, fils de Gilles Jolliff et de Perronnelle Chalot, sieur et dame de la Garenne, y fut baptisé en 1634. Interdite en 1727, faute de dotation, cette chapelle a été restaurée de nos jours et continue d'être entretenue.

5° *La chapelle du Plessix-Anger* était fondée de messes, mais déjà en ruine aux siècles derniers.

6° *Oratoire de N.-D. des Sept-Douleurs*, construction moderne ornée d'une *pieta* et d'un calvaire.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 644.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE LIEURON¹.

Jean Le Marchand, pourvu en cour de Rome (1558).

Claude de L'Hospital résigna en faveur du suivant.

Jean Guymar prit possession le 16 janvier 1583 et résigna en 1588.

Gilles Maignan fut pourvu le 1^{er} juin 1588.

François du Boisguéhenneuc permuta avec le suivant en 1596.

André Belinet, précédemment recteur de Caro, fut pourvu le 14 février 1596.

Alexandre Robert, † vers 1610.

Olivier Le Saicherre succéda au précédent et prit possession le 14 novembre 1610; il gouvernait encore en 1623.

Julien Michelot résigna en 1623.

Thomas Hervé, pourvu le 12 décembre 1623, demeura jusqu'en 1643.

Alain Daulnis fut pourvu vers 1644; † subitement le 19 janvier 1684.

François Cottais ne prit possession que le 9 juillet 1682; il résigna en 1697.

Gilles Gouarazy fut pourvu le 22 décembre 1697; † 5 octobre 1724, âgé de soixante-quatre ans, et inhumé en l'église « dans l'enfeu de messieurs les prestres. »

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil, etc.

Julien Couesry fut pourvu le 27 décembre 1724; en même temps, le Chapitre de Saint-Malo présenta Gilles Peintel pour occuper le bénéfice; cette présentation n'eut pas de suite, mais elle prouve que les chanoines revendiquaient d'anciens droits sur l'église de Lieuron. M. Couesry, † 13 octobre 1735, âgé de cinquante-et-un ans, fut inhumé dans l'église.

Pierre Lesné fut pourvu le 28 novembre 1735; † 9 novembre 1744, âgé de cinquante-quatre ans, et inhumé dans l'église.

Jean Gabillard fut pourvu le 14 février 1742; † 16 septembre 1776, âgé de soixante-trois ans, et inhumé dans le cimetière.

Pierre-Bonaventure Regeart, pourvu le 4 février 1777, gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume Masson (1803, † 1834).

Jean Boulais (1834, † 1864).

Jean Morin (1864-1874).

Jean Chauvin (1874-).

LIFFRÉ

Ecclesia de Liffreyo (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — Il est à remarquer que les chartes assez nombreuses concernant les prieurés du Feu, de Champfleury et de Sérigné, tous situés sur le territoire actuel de Liffré, ne mentionnent même pas cette paroisse. On peut en conclure qu'au XII^e siècle, époque de la fondation de ces prieurés, la paroisse de Liffré n'existait vraisemblablement pas. Quand on considère, au reste, cette paroisse, encore aujourd'hui environnée des forêts de Rennes, de Chevré et de Sévailles, — forêts qui à l'origine ne devaient faire qu'un seul tout, — on comprend aisément qu'au moyen-âge le territoire de Liffré dut être tardivement érigé en paroisse; on sait, en effet, qu'anciennement les forêts ne faisaient point partie des paroisses, étant considérées comme terres inhabitées.

Jamais les moines de Saint-Florent ne semblent avoir possédé Liffré, quoi qu'en dise Ogée; cet auteur aussi bien que son annotateur ont attribué à Liffré (*Dict. de Bret.*, I, 509) toutes les chartes se rapportant à Livré.

Nous avons vu précédemment qu'il existait au moyen-âge une paroisse à Sérigné. Nous savons positivement que cette paroisse fut érigée au commencement du XIII^e siècle. (Voy. tome II, 361.) Il se pourrait bien que l'érection de la paroisse de Liffré fût à peu près contemporaine de celle de Sérigné. Au XIII^e siècle, en effet, eurent lieu de grands défrichements sur la lisière des forêts environnant Rennes; c'est alors que disparut la forêt de Mont-Mohon (Voy. tome I^{er}, 198) et qu'il fallut régler si souvent les devoirs respectifs des moines et des recteurs au sujet des dimes noales recueillies sur les territoires conquis par l'agriculture. Quant à Sérigné, nous avons dit que sa paroisse disparut vers la fin du XVI^e siècle et que son territoire fut alors réuni à celui de Liffré.

En 1691 le recteur de Liffré, Thomas Constance, rendit aveu au roi pour neuf traits de dime dont il jouissait en sa paroisse, savoir : le Bourg, le Breil, Launay, la Martouais, Colleray, Mordrée, la Plardaye, Fouillard et Champgiron. Son successeur, M. Bazin, déclara en 1790 que ses dimes valaient 4,590 liv. de rente et qu'il jouissait en plus de la chapellenie de la Benazerie, valant 80 liv.¹

ÉGLISE. — Dédiée à saint Michel archange, l'église de Liffré est une construction insignifiante dont les plus anciennes parties ne semblent pas remonter au-delà du XVI^e siècle. C'était à l'origine une simple nef, à laquelle ont été ajoutées deux chapelles en 1837. L'ancienne sacristie date de 1623; les sablières, les portes et les fenêtres rappellent le style ogival dans sa décadence. On y voit encore quelques pierres tom-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.

bales armoriées, entre autres celle de Jean Boullé, sieur de la Gaillardière (xvii^e siècle), portant *trois boules*.

Vers le milieu du xvii^e siècle, Thomas de Rollée, recteur de Liffré, pria les Dominicains de Bonne-Nouvelle de vouloir bien établir la confrérie du Rosaire dans son église, et il y fit construire à cet effet une chapelle qui a dû faire place à l'une des chapelles actuelles¹.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame ou Saint-Marc du Feu*, dépendant du prieuré de ce nom.

2^o *Chapelle priorale de Sérigné*.

3^o *Chapelle priorale de Champfleury*.

4^o *Saint-Pierre de l'Hermitage*. — Voy. tome III, 512.

5^o *Saint-Denis de la Forêt*. — Voy. tome III, 513.

6^o *Notre-Dame de la Motte-Gaillardière*. — Dès le 15 avril 1635, M^{er} de Cornulier permit au propriétaire du manoir de la Motte-Gaillardière d'y bâtir une chapelle. Toutefois, ce petit sanctuaire ne fut terminé qu'en 1665; le recteur Claude Picaud en fit alors la visite et la trouva « bastie en l'honneur de Dieu et de Nostre Dame. » Le 24 septembre de la même année, Julien Boullé, sieur de la Motte-Gaillardière, y fonda deux messes par semaine et la dota de 65 liv. de rente. Mais de ces deux messes, l'une seulement devait être dite en la chapelle, l'autre devait être acquittée dans l'église paroissiale. Ces messes étaient à l'intention des ancêtres du fondateur : Guillaume Boullé et Jeanne Le Chapt, sieur et dame de la Mazure, ses bisaïeux; Jean Boullé et Thomase Gicquel, sieur et dame de la Gaillardière, ses aïeux, et Julien Boullé et Perline Le Gal, sieur et dame de la Huberdière, ses père et mère².

En 1737, François Fournier fut pourvu de cette chapelle-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 5.

2. Ibidem, 9 G, 44.

nie; mais quand il en prit possession, il ne trouva que des ruines à la Motte-Gaillardière, et il s'engagea par suite à dire les deux messes de la fondation à l'autel Saint-Gilles, dans l'église paroissiale. Cette fondation prit alors le nom de chapellenie de la Benazerie; nous avons dit qu'elle valait 80 liv. en 1790.

7° *Notre-Dame de la Gaillardière*. — Le 14 juillet 1721, Renée Le Pigeon, veuve de Charles Leziart, seigneur du Dezerseul, sénéchal de Saint-Aubin-du-Cormier, et habitant son manoir de la Gaillardière, fonda des messes pour tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de ce manoir, dédiée à la Sainte Vierge. En 1772, le chapelain Antoine de Mareil étant mort, Michel Leziart, seigneur du Dezerseul, présenta Jean Minois de Valière, recteur de Liffré, pour le remplacer. En 1781, M^{sr} de Girac ordonna de faire des réparations urgentes à la chapelle de la Gaillardière.

Le dernier chapelain, M. Riaux, vicaire à Liffré, déclara en 1790 que ses charges consistaient alors en deux messes par semaine et deux services par an, et qu'il jouissait de la métairie de la Guérinais, affermée 160 liv.

Rétablie en 1809 par M^{lle} Leziart du Dezerseul, cette fondation se dessert maintenant dans l'église paroissiale.

PRIEURÉS. — 1° *Le Feu*, membre de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. (Voy. tome II, 282.)

2° *Sérigné*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice. (Voy. tome II, 362.)

3° *Champfleury*, membre de l'abbaye de Saigné. (Voy. tome II, 776.)

ERMITAGES. — Voy. tome III, 511 et 513.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 567 et 624.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE LIFFRÉ¹.

Martin Ollivault (1592).

Jean Perrin (1603).

Thomas de Rollée (1622) résigna en faveur du suivant, avec rétention de 300 liv. de pension.

Claude Picaud, sieur du Guiny, clerc de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome, prit possession le 20 juillet 1642 et gouvernait encore en 1674.

Thomas Constance rendit aveu au roi pour son presbytère le 9 avril 1694; il résigna en faveur du suivant.

Guillaume Pezor, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 27 février 1704.

Jacques Chesnais, prêtre de Vannes, fut pourvu le 17 décembre 1727; † 1735.

Jean-Alexis Guignerot, prêtre de Vannes, bachelier en théologie et chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, fut pourvu le 29 avril 1735; † 1759.

Julien-François Coullon, précédemment recteur de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, fut pourvu le 1^{er} janvier 1760 et se démit en 1770.

Jean-Baptiste Minois de Valière, précédemment recteur de Che-lun, fut pourvu en 1770; † 1775.

François-Joseph Bourdet fut pourvu le 10 octobre 1776; † 17 octobre 1787.

François Bazin, pourvu le 6 décembre 1787, fut exilé à Jersey en 1793 et réinstallé en 1803; † 16 avril 1807, âgé de soixante-sept ans.

François Éon (1807, † 1822).

François Vaugeois, chanoine honoraire (1823, † 1878).

François Gougeon (1879-).

LILLEMER

Lillemuer (1184), — *Insula Muer* (xiii^e siècle), — *Insula Meur* (xiv^e siècle), — *Insula Maris* (xv^e siècle), — *Lislemer* (1516).

1. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du
 doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Lillemer, *insula Meur*, c'est-à-dire l'île Grande, tire son nom de sa situation sur une hauteur escarpée au milieu des marais de Dol. M. de la Borderie en a raconté les origines d'une façon fort intéressante.

« Comme plusieurs autres îles, comme certaines forêts, comme bon nombre de lieux écartés, déserts et infréquentés, — dit cet auteur, — l'île Meur fut pendant longtemps sans faire partie d'aucune paroisse, et dans la seconde moitié du XII^e siècle elle dépendait encore immédiatement, au spirituel comme au temporel, de l'évêque et du Chapitre de Dol. C'était là, d'ailleurs, un domaine peu productif. Aussi en 1184, Robert de Thorigné, abbé du Mont Saint-Michel, ayant témoigné le désir de l'avoir pour en faire une dépendance du prieuré de Montdol, le prélat et les chanoines dolois s'empressèrent de le lui céder, à la condition que le moine qui en jouirait et y ferait résidence s'il le voulait, paierait à l'Église de Dol une redevance annuelle de trois livres d'encens à la fête de saint Samson, et de trois gros cierges d'un fort poids à celle de la Purification. A ce prix, qui ne semble guère onéreux, l'évêque et le Chapitre donnèrent au Mont Saint-Michel en toute propriété, sans aucune réserve, « l'île qui est appelée Lillemuer (*insula que dicitur Lillemuer*) avec toutes ses dépendances en terres, eaux, bois, pescheries et toutes autres appartenances¹. »

Cette île était-elle alors habitée et cultivée? M. de la Borderie ne le pense pas. Dans la charte de donation, rien ne l'indique. Au contraire, s'il y avait eu dans le domaine cédé soit des habitants, soit des cultures, l'acte aurait nécessairement réglé la question des dîmes, soit pour les donner aux moines avec le reste, soit pour les réserver à l'Église de Dol,

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 825. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 774. — *Blancs-Manteaux*, XLV, 98, et LXXXVI, 772.

soit pour les partager de façon ou d'autre entre les cessionnaires et les cédants. Or, le mot de dîmes n'est même pas écrit dans l'acte ; preuve concluante que l'île Meur était encore en 1184 déserte et inculte.

« Sans doute l'abbé Robert, l'un des hommes les plus distingués de son époque, avait dessein de la faire défricher pour en faire une dépendance du prieuré du Montdol, dont les revenus étaient assez maigres. Mais Robert étant mort deux ans après, en 1186, ses successeurs, jugeant cette œuvre trop difficile ou trop onéreuse, la négligèrent, puis, par une conséquence naturelle, cessèrent peu à peu de payer à l'Église de Dol la redevance convenue.

« Cette convention inexécutée, l'Église de Dol rentrait de plein droit en possession du domaine cédé, qu'elle ne tarda point de donner à l'abbaye de Notre-Dame du Tronchet. De là entre le Tronchet et le Mont Saint-Michel un petit procès qui prit fin, au commencement du xiii^e siècle, par un accord portant que le Mont Saint-Michel renonçait à tout droit sur Lillemer, à condition que le Tronchet paierait à l'Église de Dol les trois cierges et les trois livres d'encens, et au Mont Saint-Michel une redevance annuelle fixée à 2 mines de froment et 8 deniers d'argent. Si Lillemer avait été cultivé, c'est sur son territoire évidemment que la redevance en question eût été assise. Il n'en fut rien : pour en assurer le paiement, le Tronchet y affecta deux rentes d'égale valeur qu'il avait dans les paroisses du Vivier et de Montdol¹. »

Quoique les Bénédictins du Tronchet semblent avoir fondé un petit prieuré à Lillemer (Voy. tome II, 242), ils ne tardèrent pas cependant à abandonner ce petit coin de terre, et l'île revint encore une fois aux mains des évêques de Dol. Ceux-ci parvinrent enfin à en faire entamer le défrichement, et vers le milieu du xiii^e siècle, Étienne, qui occupa le siège épiscopal de Dol de 1243 à 1265, donna à son Chapitre les

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 826.

dimes des terres novalés, c'est-à-dire nouvellement cultivées, de l'île Meur.

« En se développant, la culture amena sur ce sol des habitants, et bientôt la population fut assez forte pour que l'évêque de Dol songeât à ériger ce territoire en paroisse, ce qui eut lieu effectivement sous l'épiscopat de Thibaud de Pouencé, de 1280 à 1301. Le recteur de cette nouvelle paroisse et le Chapitre de Dol furent bientôt en discussion au sujet de la donation de la dime des novalés, faite aux chanoines par l'évêque Étienne. Dans une paroisse tout nouvellement défrichée, toute terre à peu près était novale, toute dime, dime de novale; par là, le Chapitre prenait tout, le recteur rien. C'était trop peu. Le recteur réclama énergiquement, et enfin, en 1307, une transaction intervint entre les parties, suivant laquelle les dimes des novalés restèrent au Chapitre; mais celui-ci s'engagea à payer au recteur une rente annuelle de cinq mines d'orge et de cinq mines de seigle, outre quelques autres concessions qui mirent fin au procès ¹. »

Cette transaction fut l'œuvre de Thibaud de Moréac, évêque de Dol, et l'on voit dans l'acte que le recteur de Lillemer s'appelait alors Nicolas Heichenoul; il y a tout lieu de voir en lui le premier pasteur de cette paroisse ².

En 1790, le recteur, M. Pigeon, déclara qu'il jouissait du presbytère avec son jardin et son colombier, le tout estimé 30 liv. de revenu, et d'une pension congrue de 500 liv.; il desservait, en outre, quelques fondations ³.

Comment l'abbé de Saint-Florent de Saumur obtint-il le droit de présenter le recteur de Lillemer? Nous n'en savons malheureusement rien; mais nous allons voir à l'instant que

1. M. de la Borderie, *loco citato*.

2. « Theobaldus de Moreac dirimit controversiam inter Capitulum Dolense vendicans sibi decimam novalium de Insula Mauri, ex donatione Stephani quondam episc. Dol., antequam ecclesia parochialis ibi esset extracta a Theobaldo de Poencyo, et rectorem dictæ parochiæ, etc. » (Hévin, *Analyse du Livre Alanus*.)

3. Arch. du district de Dol.

cet abbé exerça plusieurs fois sans conteste ce droit durant le siècle dernier¹.

ÉGLISE. — Saint Éloy est le patron de l'église de Lillemer, très-fréquentée par les pèlerins à l'occasion de sa fête; on y amène même des chevaux, comme en Basse-Bretagne. Jadis le marquis de Châteauneuf jouissait des droits de seigneur supérieur, fondateur et prééminencier à Lillemer, et il y avait dans l'église ses armoiries et sa litre.

L'édifice actuel, construit en style néo-grec en 1837, a été béni l'année suivante; il présente un attique sur sa façade principale.

Il n'y a point de chapelle dans cette paroisse.

PRIEURÉ. — *Lillemer*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 242.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 293.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE LILLEMER².

Nicolas Heichenoul (1307).

Guillaume Aubin (1575).

Pierre Le Prince vers 1604.

Pierre Baron (1624, † 1648).

Louis Portalier fut présenté par le Chapitre de Dol le 20 mars 1648.

Étienne Cosnard résigna en 1713.

Joseph Alain, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 29 mars 1713, fut pourvu par l'évêque et prit possession le 20; † 1747.

Jean Faixant de Beaumont, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 6 avril 1747, fut pourvu le 29 et prit possession le 30; il permuta avec le suivant.

1. Nous ignorions cela quand nous avons dit, tome I, p. 548, qu'en 1789 le Pape et l'évêque nommaient alternativement le recteur de Lillemer.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860*, etc.

Louis Jouano, précédemment recteur de Calorguen, pourvu en cour de Rome, reçut son *visa* le 3 décembre 1748 de l'archevêque de Tours, sur le refus de l'évêque de Dol, et prit possession le 17 janvier 1749; il permuta avec le suivant.

Nicolas Le Beurier, prêtre de Dol, précédemment chapelain de la Ville-au-Bel, en Saint-Guinou, fut pourvu le 31 août 1750; † 1763.

Jean-Joseph-Julien Pelé, vicaire à Rimou, pourvu le 25 juillet 1763, prit possession le lendemain; † 1787.

Joseph-Anne Pigeon, prêtre de Dol et vicaire à Lanvallay, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 3 janvier 1788, fut pourvu le 22 et prit possession le 24; il fut réinstallé en 1803; † 1808.

Jean-François Artur (1808, † 1818).

François-Jean Durocher (1818, † 1832).

Félix Marqué (1832-1864).

N... Monnier (1864-1865).

Julien Lebret (1865-1867).

Emmanuel Dupont (1867-1872).

Jean Chauchix (1872-).

LIVRÉ

Livriacum (XI^e siècle), — *ecclesia de Livreio* (1142), — *Livreyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — En racontant longuement la fondation du prieuré de Livré par l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, nous avons par là même fait connaître les origines de la paroisse du même nom. (Voy. tome II, 480 et suiv.) Nous avons également vu comment les papes Callixte II en 1122, Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent les Bénédictins de Saint-Florent dans la possession de l'église de Notre-Dame de Livré, « *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Livreio.* » Ajoutons seulement qu'en 1138 Hamelin, évêque de Rennes,

reconnut à l'abbé de Saint-Florent le droit de lui présenter le recteur de Livré, droit qu'exerça cet abbé jusqu'en 1790¹.

Le *Rôle ms. diocésain de 1646* dit que le recteur de Livré recevait alors une portion congrue de 450 liv.

ÉGLISE. — Notre-Dame de Livré est un des édifices religieux les plus intéressants de notre diocèse; elle se composait à l'origine d'une seule nef, d'une croisée, — dont le point central est surmonté d'une tour carrée de peu d'élévation, avec toit pyramidal surbaissé, — d'un chœur en hémicycle et de deux absidioles placées dans les murs orientaux des transepts. Tout cela, à peu près, existe encore, mais on y a ajouté au xvi^e siècle un collatéral au Sud de la nef. C'est donc une des rares églises romanes qui ait conservé chez nous sa forme primitive, et elle doit remonter aux origines du prieuré.

A Livré, dit M. l'abbé Brune, « les arcades de l'inter-transept sont en fer-à-cheval; mais une particularité que nous n'avons remarquée nulle part ailleurs, c'est qu'au-dessus de deux de ces arcades s'ouvre une seconde baie en demi-cercle, destinée probablement à diminuer la pesanteur du mur qu'elle supporte. Les colonnes engagées sur les faces des pieds-droits n'ont, pour ainsi dire, ni chapiteaux ni bases, mais seulement un chanfrein assez grossièrement taillé et si fruste que dans plusieurs endroits on a peine à le reconnaître. Ces colonnes sont placées deux à deux, ainsi que dans le chœur, où elles devaient soutenir les retombées d'une voûte en pierre qui n'existe plus.

« La tour n'est pas moins remarquable que le reste par son caractère roman et son air d'antiquité. Chaque face est percée de fenêtres géminées dont les cintres sont supportés par de petites colonnes cylindriques courtes et massives.

« Le mur Nord de la nef est du même temps, comme l'attestent deux petites fenêtres en meurtrières que l'on y voit

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

encore. Mais le côté Sud a été refait au xvi^e siècle, à l'époque où l'on construisit le bas-côté et le portail principal. La date 1551 qu'on lit sur le linteau d'une porte en fait foi, ainsi que le chambranle de cette porte, et deux ou trois crédençes placées près des autels, et dont l'ornementation est toute dans le style de la renaissance¹. »

M. l'abbé Brune signale aussi un débris de verrière représentant la Sainte Trinité : le Père tient son Fils en croix et porte le Saint-Esprit sur sa poitrine; deux petits anges placés à ses côtés présentent divers instruments de la Passion.

Le 15 décembre 1702, le tonnerre tomba sur le clocher de Livré, « lequel, un des plus beaux de la province, fut réduit en cendres avec ses quatre cloches, ainsi que tout le haut de l'église². »

Un procès-verbal de l'état de l'église de Livré en 1667 nous apprend qu'à cette époque on n'y voyait aucun écusson dans les vitraux, mais seulement les noms de JÉSUS et MARIA placés par les Jésuites. Ces derniers jouissaient alors, comme nous l'avons dit, du prieuré de Livré, uni au collège de Rennes en 1606; or, le prieur de Livré était à la fois seigneur spirituel et temporel de la paroisse. L'on voyait toutefois dans cette église : une chapelle prohibitive accolée au Nord du chœur et appartenant au seigneur de Villepie, en Izé; elle renfermait son banc et son enfeu, où fut inhumée en 1624 Françoise de la Belinaye, dame de Villepie, et était entourée d'une lisière armoriée³; — dans le sanctuaire, deux pierres tombales appartenant à la famille Leziart et portant ses armoiries : *d'argent à trois lézards de sable*; — et enfin, dans la nef, le banc

1. *Archéol. relig.*, 222.

2. *Registre paroissial*.

3. Le seigneur de Villepie avait un droit féodal sur une partie des terres du prieuré de Livré; aussi au xvii^e siècle le prieur de Livré devait-il chaque année, à certain jour fixé, « comparoître en personne, ou gentilhomme ou homme d'église de sa part, monté à cheval et dûment équipé avec un laquais, ayant une lance gaie à la main, pour faire l'obeissance et le paiement d'un denier parisis deus audit seigneur de Villepie. » (*Note ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.*)

et l'enfeu du seigneur de la Maréchalaye¹. De tout cela il ne reste plus que trois pierres tombales représentant en relief un chevalier, une dame et un autre personnage, membres de la famille Leziart du Dézerveul, qui possédait la Maréchalaye au XVII^e siècle. La chapelle de Villepie a disparu.

A la demande du recteur, M. Le Métayer, un dominicain de Bonne-Nouvelle vint en 1633 ériger la confrérie du Rosaire dans l'église de Livré; on y voyait aussi celle du Saint-Sacrement, fondée en 1746 et ayant 83 liv. de rente en 1790. A cette dernière époque, la bourse des défunts y jouissait d'un revenu de 239 liv.²

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Mauron*. — Nous avons déjà parlé de cette chapelle, appartenant dès le XII^e siècle aux moines de Saint-Florent. (Voy. tome II, 485 et 487.) Dans les derniers siècles, on l'appelait à tort Saint-Moran ou Saint-Modéran. La déclaration de 1790 la désigne ainsi : « La métairie de Saint-Modéran, avec une grande chapelle qui annonce un ancien prieuré, est estimée 735 liv. de revenu³. » — *Nunc* grange.

2^o *Saint-Mathurin* est une chapelle où l'on se rendait naguère aux Rogations et que fréquentaient beaucoup de pèlerins, mais elle tombe actuellement en ruine. M. Marteville dit (*Dict. de Bret.*, I, 511) qu'elle appartint jadis aux Templiers, puis aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

3^o *Sainte-Anne de la Chevalerie*. — Jeanne du Feu, fille de Jean du Feu, sieur de la Chevalerie, et femme de Pierre Morel, bourgeois de Vitré, ayant fait bâtir une chapelle en l'honneur de sainte Anne à son manoir de la Chevalerie, y fit une fondation le 19 juin 1638. Cette fondation consista en trois messes par semaine, dites le mardi en l'honneur de sainte Anne, le vendredi pour les défunts, et le samedi en l'honneur

1. M. Frain, *Mœurs et coutumes bret.*, II, 84.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

3. *Ibidem*.

de la Sainte Vierge; la fondatrice assura au chapelain 60 liv. de rente pour le service et 5 liv. pour l'entretien des ornements¹.

Au siècle dernier, cette chapelle était regardée comme frairienne, et en 1753 on y déposa solennellement une relique de sainte Anne². Le dernier chapelain en fut M. Martin, vicaire à Livré, qui déclara en 1790 jouir des 65 liv. de la fondation.

La chapelle de la Chevalerie, construite dans le village actuel de ce nom, vient d'être restaurée, et elle est devenue un lieu de pèlerinage fort suivi.

PRIEURÉ. — *Livré*, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. (Voy. tome II, 480.)

ÉCOLES ET JUVÉNAT. — Voy. tome III, 567 et 623.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE LIVRÉ³.

Nicolas de Métibouf, le samedi avant les Rameaux 1293, se donna lui et ses biens à l'abbaye de Saint-Florent⁴.

Nicolas Bailleul prit possession le 16 janvier 1597.

Guillaume Bouvet prit possession le 3 décembre 1607.

Nicolas Chévrel (1613-1621).

Pierre Le Métayer (1621-1634).

Julien Souvestre fut pourvu en 1635; † 3 mars 1663 et inhumé dans l'église, devant l'autel du Rosaire.

Julien Labbé, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu en 1663; † 20 juillet 1693.

Louis Ernauld (1693-1698).

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44.

2. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

4. « *Nich. de Metibouf, rector ecclesie de Livreio confessus fuit se dedisse et etiam dedit se et omnia bona sua Deo et Sancto Florentio, etc.* » (*Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

Jean Guichard, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1698; † 14 avril 1733, âgé de soixante-quinze ans, et inhumé dans l'église.

Gilles Bicheux, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 mai 1733 et prit possession le 12; † 19 novembre 1766, âgé de soixante-douze ans.

Mathieu-Joseph Téhel, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu le 24 novembre 1766 et prit possession le 24 décembre; † 1786.

Jean-Marie Georgeonnet, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu le 24 mars 1786; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1813.

N... Renard (1813-1815).

Jean Delorme (1815-1826).

Léandre Touchard (1826, † 1846).

N... Amand (1846-1858).

N... Jehannin (1858-1860).

Amand Duroy (1860, † 1864).

Pierre Maréchal (1864-1867).

Charles Châtel (1867-1872).

Alexandre Martin (1872-).

LOHÉAC

Lochiacum (xi^e siècle), — *Lohoiac* (1101), — *Lohéac* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Lohéac doit son existence à une forteresse, chef-lieu d'une importante seigneurie au moyen-âge¹. Ce château, dont les seigneurs apparaissent dès le x^e siècle, semble

1. Lohéac, baronnie d'ancienneté, s'étendait dans les paroisses de Lohéac, Guipry, Guignen, Guichen, Saint-Senoux, Saint-Malo-de-Phily, Bourg-des-Comptes, Goven, Baulon, Bréal, Maure et Laillé; elle appartient successivement aux familles de Lohéac, de la Roche-Bernard, de Montfort, de Laval, de Maure, de Rochehouart, de la Motte-Picquet et de Rosnyvinen.

avoir remplacé un *oppidum* gallo-romain; il occupait la plus vaste des quatre buttes artificielles qui avoisinent la petite ville de Lohéac et qu'entourait jadis un étang creusé de main d'homme¹.

Rien n'indique toutefois que la paroisse de Lohéac existât à cette époque reculée; tout porte à croire, au contraire, que le territoire actuel de Lohéac dépendait alors de la paroisse de Guipry. Ainsi, les nombreuses donations faites aux moines par les seigneurs de Lohéac ne mentionnent que la paroisse de Guipry; le doyenné de Lohéac, — peut-être aussi ancien que l'archidiaconé de Porhoët, signalé au XI^e siècle, et appelé parfois même archidiaconé de Lohéac, — eut de bonne heure son siège à Guipry; la paroisse de Lohéac a toujours été enclavée dans celle de Guipry, etc. Il paraît donc probable que les sires de Lohéac avaient leur château dans la paroisse de Guipry et qu'ils n'obtinrent l'érection de Lohéac en paroisse qu'à la suite de la fondation du prieuré de Saint-Sauveur, dont nous avons raconté les origines (tome II, 197)².

A cause de ce prieuré, l'abbé de Redon dut à l'origine présenter les premiers recteurs de Lohéac, mais il perdit ce droit dont jouissait l'ordinaire au siècle dernier.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous apprend que la cure de Lohéac jouissait alors de 800 liv. de revenu, que les dîmes de la paroisse étaient cueillies par l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo, et que la fabrique avait 80 liv. de rente à cause d'une foire se tenant le jeudi de la Pentecôte, appelée foire du Pain d'avoine, et lui appartenant.

1. Voici les termes mêmes de la *Déclaration* de la baronnie de Lohéac en 1695 : « L'ancien emplacement du chasteau de Lohéac situé proche la ville dudit lieu, où il y a encore de vieilles mottes et terrasses eslevées où estoit ledit chasteau et forteresse, avec les fossés autour, sur une desquelles il y a une chapelle fondée de S. Sauveur en la basse-cour du chasteau où autrefois il y avoit un monastère de religieux; et les autres situées dans le lac de Lohéac, le grand chemin de Lohéac à Redon passant entre deux par tolérance des seigneurs dudit lieu, lequel passoit anciennement par le Portail et au-dessous de la motte de terre où est ladite chapelle. » (*Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*)

2. Voy. la note précédente au bas de la page 69.

Nous avons dit (tome II, 200) que le prieuré de Lohéac fut uni à la cure de ce nom en 1782, « attendu l'insuffisance des fonds de cette cure. »

Lohéac renferme aujourd'hui l'église de l'ancienne paroisse de Saint-Germain-des-Prés, dont il nous faut dire ici quelques mots.

On croit que Saint-Germain-des-Prés fut érigée en paroisse durant le xvi^e siècle, à la requête de la prieure dudit lieu, dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois (Voy. tome II, p. 334). Ogée dit que cette érection eut lieu vers 1578; mais l'on trouve mention des recteurs de Saint-Germain-des-Prés dès 1558; toutefois nous allons voir que la situation de cette église n'était pas claire.

En 1623, en effet, Louise de Maure, dame de Mortemart et baronne de Lohéac, fit faire une enquête au sujet de ses droits dans l'église de Saint-Germain; or, écoutons les témoins entendus à cette occasion : Jacques Becan dit que « à un quart de lieue de la ville de Lohéac y a une église fondée de S. Germain qui est une fillette de l'église parochiale de Lohéac, en laquelle fillette les habitans d'un petit bourg qui y est, entendent le service qui est fait par un curé commis par le recteur de Lohéac, de laquelle église de S. Germain ladite dame (de Lohéac) est supérieure et fondatrice ainsi que de ladite église parrochiale de Lohéac. » — Jean Peschart, sieur de Cantezac, demeurant à sa maison du Bois-au-Voyer, dit « que luy déposant a banc et accoudouer, droit de sépulture en l'église de S. Germain qu'il dit estre parrochiale par concession des anciens sieurs de Lohéac qui estoient alors seigneurs de Laval¹. » — Olivier Trampé, demeurant à Lohéac, sans se prononcer sur la question de paroisse, déclare « que l'église de S. Germain, qu'aucuns disent estre paroisse et aultres que ce n'est qu'une fillette de Lohéac parce qu'il n'y

1. Guyonne XVIII, comtesse de Laval, vendit la baronnie de Lohéac à Claude, sire de Maure, vers 1530.

a point de fonts à baptiser, est assise sous le fief proche de Lohéac¹. »

Ainsi, au commencement du xvii^e siècle, l'église de Saint-Germain n'ayant pas de fonts baptismaux et étant desservie par un simple vicaire de Lohéac, ne pouvait être regardée comme véritablement paroissiale. Toutefois il est vraisemblable que l'érection de la paroisse de Saint-Germain avait été légitimement faite, mais qu'elle n'avait pas eu de longues suites, peut-être par suite du départ des religieuses du prieuré de qui dépendait cette église. Cette petite paroisse de Saint-Germain, reconnue toutefois sans conteste au xviii^e siècle, ne renfermait alors que soixante communicants d'après le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767). Son recteur, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice, décimatrice de la paroisse, recevait alors de cette dame une portion congrue d'environ 350 liv.

La paroisse de Saint-Germain-des-Prés fut supprimée en 1803; son territoire, réuni alors à celui de Mernel, en a été distrait depuis et annexé en 1846 à la paroisse de Lohéac.

ÉGLISE. — Dédiée à l'apôtre saint André, l'église actuelle de Lohéac ne semble pas remonter bien loin, mais elle en a remplacé une beaucoup plus ancienne, détruite vers 1780.

On vient de découvrir un document très-curieux, relatif à cette vieille église; c'est « une commande de vitraux peints faite en 1494 pour l'église de Lohéac, en Bretagne, par Thomas de Riou, argentier d'Anne de Bretagne, à un peintre verrier de Paris nommé Amé Pierre. Ces vitraux, au nombre de treize à deux meneaux, devaient représenter « soixante-dix-huit histoires de la généalogie de Madame Sainte Anne; » le prix convenu pour l'exécution et la pose était de 300 liv. tournois². »

L'on se demande pourquoi ce don vraiment royal fait à une

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

2. Revue archéol., numéro de juillet 1882.

simple église de campagne? Était-ce un vœu de la bonne duchesse quand, luttant contre la guerre civile, elle vint en 1489 coucher à Lohéac, se rendant de Redon à Rennes? Nous n'en savons rien et nous ignorons même si ces belles verrières furent posées selon le désir de la reine Anne.

Quant à l'église de Lohéac, elle fut interdite en 1779 comme menaçant ruine. Le culte divin fut alors transféré d'abord dans la chapelle du manoir des Champs, en Guipry, puis dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Pendant ce temps-là, on reconstruisit en grande partie l'église de Lohéac — dont la nef fut bénite le 4 novembre 1782 — telle à peu près qu'elle est maintenant encore.

En 1623 on voyait dans l'église de Lohéac, « au mitan du grant autel d'icelle, un croissant montant vairé d'argent et d'azur, qui sont les armes des sires de Maure, eslevé et peint sur la pierre; en la vitre la plus proche dudict grant autel, du costé de l'espitre, la bannière des armes de Claude de Maure et de François de Pompadour, sa femme, et à costé une autre bannière *escartelée de Maure et du Plessix-Anger*; et deux bancs joignant ledict autel, armoyés de même¹. » C'est qu'en effet la comtesse de Maure, baronne de Lohéac, était alors dame supérieure et fondatrice de l'église de Lohéac. Toutefois, le seigneur du Bouexic, en Guipry, avait obtenu permission d'avoir une chapelle prohibitive en cette église, à cause de ses terres de Baron et de la Fauvelaye; c'est ce que déclara en 1756 Bernard du Bouexic, seigneur de Pinieuc et du Bouexic. Cette chapelle n'existe plus².

1. C'est sous son banc placé au côté de l'évangile, dans le chœur, que fut inhumée en 1778 Gabrielle-Judith Picquet, baronne de Lohéac et comtesse de Maure, veuve de Jean de Rosnyvinen, marquis de Piré, et surnommée à cause de ses charités la *mère des pauvres*.

2. Parmi les anciens usages particuliers à l'église de Lohéac, notons ceux-ci : les bouchers de Lohéac élaient chaque année un prévôt qui devait offrir à la fabrique, le jour Saint-André, fête patronale de l'église, un cierge de cire du poids de 6 livres « pour estre allumé au devant du grand autel pendant les grandes messes qui se disent en ladite église les jours de festes et de dimanches. » — Le mardi de Pâques, la dernière mariée de la paroisse de Lohéac devait « comparoistre à la passée du cimetière

La confrérie du Rosaire était érigée en l'église de Lohéac au siècle dernier. Il s'y trouvait aussi un certain nombre de fondations, parmi lesquelles nous signalerons celle de la messe du matin.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Sauveur*, dépendant du prieuré de ce nom. — On y voyait en 1623, dans la principale vitre au-dessus de l'autel, deux écussons en bannière, l'un portant les armes de Claude de Maure et de Françoise de Pompadour, sa femme, — et l'autre *écartelé de Maure et du Plessix-Anger*.

2° *Saint-Nicolas*, dépendant du prieuré de Saint-Germain-des-Prés.

3° *Chapelle de l'hôpital*.

4° *Saint-Germain-des-Prés*. — Cette ancienne église paroissiale date des derniers siècles et n'offre pas d'intérêt. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous dit qu'elle reconnaissait alors pour supérieur le baron de Lohéac, et pour fondateur le seigneur du Bois-au-Voyer, mais qu'elle était « très-pauvre, en très-mauvais estat, même pour les ornements, n'ayant point de calice, etc. » Elle avait cependant quelques fondations.

En 1748, Judith Picquet, marquise de Piré et baronne de Lohéac, obtint un arrêt du Parlement l'autorisant à rétablir dans l'église de Saint-Germain son banc, ses écussons et sa litre seigneuriale, et à en faire disparaître les armoiries de quelques seigneurs usurpateurs.

Considérée maintenant comme chapelle frairienne, Saint-Germain est encore parfois desservie; on y évangélise le 22 septembre, jour de l'antique foire dont il a été précédemment question. (Voy. tome II, 335.)

5° *Notre-Dame de Lourdes*, chapelle de congrégation élevée récemment dans la cour du presbytère.

de l'église Saint-André, et la déclarer qu'elle doit un baiser à la seigneurie et après quoy chanter une chanson à danser hors dudit cimetière; ce qui se fait à l'issue des vespres. » (*Déclaration de 1698.*)

PRIEURÉS. — 1° *Saint-Sauveur*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 197¹.)

2° *Saint-Germain-des-Prés*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 334.)

HÔPITAL. — Voy. tome III, 293.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 623 et 644.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE LOHÉAC².

Jean Orain (1610 et 1630).

Jean Jan (1640, † 1647).

Guillaume Truillot (1647-1662).

Mathurin Chauvin (1663-1670).

Henri Deno (1672), † 1684, et inhumé dans l'église.

François Mauzion (1682-1703).

Mathurin Chévré, sieur des Mennères, pourvu le 17 mars 1704, résigna en 1707.

Guy de Rouillac, pourvu le 19 novembre 1707, gouverna jusqu'en 1712.

Germain-Thaddée Fouace, pourvu vers 1712, résigna en 1714.

Jean Bouquay, natif de Saint-Senoux, fut pourvu le 24 juillet 1714; † 21 avril 1758, âgé de soixante-seize ans, et inhumé dans le chœur de son église.

Jean Bouquay, neveu du précédent, lui succéda en 1758; † 4 mai 1766 et inhumé dans le cimetière, au pied de la croix.

Jean Ruaud, pourvu le 7 octobre 1766, perdit la raison en 1774 et fut emmené à Rennes.

Jean Lamballe fut pourvu le 2 octobre 1774; † 30 juin 1784, âgé de cinquante-huit ans, et inhumé dans le cimetière.

Jean Rivière, pourvu le 6 juillet 1784, gouverna jusqu'à la Révolution; caché dans les environs pendant la Terreur, il fut réinstallé en 1803; † 18 octobre 1813, âgé de soixante-dix ans, et inhumé dans le cimetière, près la croix.

N... Collin (1813-1816).

François-Vincent Barbot (1817-1820).

1. Prieur de Lohéac omis : *Arthur du Hardaz*, scholastique de Nantes et recteur de Saint-Julien de Concelles (1520).

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.*, etc.

Pierre Jollive (1820-1828).
Jean-Joseph Orain (1828-1831).
François-Marie Levêque (1831, † 1834).
Jean Coutance (1851, † 1862).
Jean-Marie Coignard (1862-1864).
Urbain Herveleu (1864, † 1865).
Victorien Théard (1866-1875).
François Datin (1875-1876).
Adolphe Vaugeois (1876-).

RECTEURS DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Guillaume Conayseau, † vers 1558.
Guillaume Hus fut pourvu en 1558, à la place du précédent.
Pierre Caris paraît en 1684 ; † 1703.
Jean Le Texier, natif de Maure, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice le 5 janvier 1704, fut pourvu le 28 juin ; † 1740.
Michel-Jean Le Texier, prêtre de Rennes, fut pourvu en 1740 ; † septembre 1765.
Julien Le Lièvre, pourvu le 48 novembre 1765, prit possession le 3 décembre ; † 1788.
Pierre Moison, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice et pourvu le 3 décembre 1788, fut le dernier recteur de Saint-Germain-des-Prés.

LONGAULNAY.

Capella de Longo Alneto (xii^e siècle), — *Longaulnay* (1513).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Il est certain qu'au xii^e siècle l'église de Longaulnay, « *capella Sancti Leobini de Longo Alneto*, » faisait partie de la paroisse de Plouasne. Donoald, évêque d'Aleth de 1120 à 1143, confirma, en effet, les religieux de Marmoutiers dans la possession de Plouasne et de ses chapelles, qui

étaient alors Saint-Lubin de Longaulnay, Saint-Pern, Notre-Dame du Quiou et Notre-Dame de Bécherel; il les autorisa en même temps à lui présenter des chapelains pour faire le service de ces églises, leur permettant même de les révoquer à leur volonté pour de justes causes ¹.

Plus tard, en 1187, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, donna de nouvelles lettres de confirmation à l'abbé de Marmoutiers pour Plouasne et Longaulnay. On y voit que l'église de Plouasne dépendait à ce moment de l'obédience, c'est-à-dire du prieuré de Bécherel, et que Bécherel lui-même était devenu paroisse. De plus, l'évêque, tout en confirmant les Bénédictins dans la possession de leurs droits à Longaulnay et au Quiou, se réserve de régler la question de la nomination des chapelains de ces églises, « *salva questione electionis sacerdotum in eisdem capellis* ². »

Ainsi, à cette époque, fin du XII^e siècle, Longaulnay n'était pas encore érigée en paroisse. Il est probable, toutefois, qu'elle le fut peu de temps après, et peut-être l'évêque de Saint-Malo avait-il déjà l'intention de séparer son territoire de celui de Plouasne lorsqu'il se réservait ainsi le droit de présenter le prêtre chargé d'y faire le service religieux.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit que le recteur de Longaulnay, présenté par l'ordinaire, avait 2,000 liv. de rente (ce qui nous paraît exagéré, car en 1730 ce recteur ne déclara que 446 liv.); — que les dimes de la paroisse étaient en partie cueillies par le prieur de Bécherel et le chapelain de la Magdeleine; — que la fabrique avait 20 liv. de rente, — et enfin qu'il y avait une fondation faite pour les pauvres, et consistant en 20 liv. de revenu par argent, plus 16 boisseaux de seigle à prendre sur la grande dîme de Longaulnay.

1. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 403.

2. *Ibidem*, IV, 362.

En 1790, le recteur, M. Sévin, déclara que son bénéfice valait 1,330 liv., mais qu'ayant 66 liv. de charges, il ne lui restait que 1,264 liv. de revenu net¹.

Longaulnay fut érigée en succursale en 1803, mais vers 1815 le traitement de son recteur fut supprimé, et une nouvelle érection de la paroisse eut lieu par ordonnance royale du 10 juin 1820.

ÉGLISE. — Dédiée dès le XII^e siècle à saint Lubin, évêque de Chartres, — dont la fontaine avoisine le bourg, — l'église de Longaulnay a été reconstruite aux XVI^e et XVII^e siècles; c'est une simple nef à chevet droit orné d'une fenêtre flamboyante, offrant sur la sablière du chœur la date 1580, et au bas de la nef cette inscription : *Lan de grace 1620 ceste église fust rebastie aux depans des paroassiens, Gef. Guerro recteur.*

La seigneurie de la paroisse était attachée, paraît-il, à la terre de Beaumont, dont le manoir avoisine l'église; c'est ce que déclara en 1531 François de Beaumont, seigneur dudit lieu et de Longaulnay. Beaumont ayant été unie en 1776 à Caradeuc, lorsque cette dernière terre fut érigée en marquisat, Louis-René de Caradeuc de la Chalotais se disait avant la Révolution seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Longaulnay.

Dans cette église fut érigée en 1626 la confrérie du Saint-Nom de Jésus.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Magdeleine.* (Voy. tome III, 294.)

2^o *Saint-Thomas du Plessix.* — Cette chapelle, située près du vieux manoir du Plessix, était dans le siècle dernier annexée à la cure de Bécherel; nous voyons plusieurs recteurs de Bécherel, tels que M. Simon en 1745, et M. de Château-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

briand en 1749, prendre possession de cette chapelle, de son cimetière et de son jardin. — *Nunc* ruinée.

3^e La chapelle de *Launay-Biheul*, élevée près du manoir de ce nom, était fondée de messes. — *Nunc* détruite.

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 294.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 421.

RECTEURS DE LONGAULNAY¹.

François Herpin résigna en faveur du suivant.

Jean Aubry fut pourvu en 1556; † 1575.

Jean Agan, pourvu le 5 novembre 1575, résigna l'année suivante.

Jean Baril, pourvu le 15 février 1576, débouta Julien Blandin et Alain du Bouays, qui prétendaient à la cure; il résigna en faveur du suivant.

Bertrand Hallouays prit possession le 22 novembre 1579; † 1594.

Michel Dupré prit possession le 15 octobre 1594.

Geffroy Guerro fit reconstruire l'église de Longaulnay en 1620; † 1626.

Julien Guerro fut pourvu le 30 octobre 1626.

André Régnard résigna en faveur du suivant.

Jean Horlay fut pourvu le 12 mars 1635; † 1679.

Pierre Le Franc résigna en 1715.

Jean Hervé fut pourvu le 28 décembre 1715.

Pierre Bellamy était recteur en 1727; † 1756.

Julien-Michel Jamet fut pourvu le 24 octobre 1756; il fit bâtir le presbytère; † 1776.

Olivier Monnier fut pourvu le 28 octobre 1776; † l'année suivante.

Joseph-Marie Sévin, pourvu le 24 octobre 1777, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803 et mourut ou se retira en 1808.

Julien-François Maudet (1809, † 1820).

François-Jean Marie (1820, † 1840).

Jean Lemonnier (1840, † 1869).

Adolphe Dupuis (1870-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

LOROUX (LE)

Ecclesia de Loratorio (1125), — *Loratorium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Les actes de l'abbaye de Savigné nous apprennent que vers 1125 un seigneur nommé Raoul, fils de Payen, d'accord avec ses frères Hugues, Geffroy et Robert, Lovel, son oncle, et Jean, fils de Mischine, son cousin, donna à cette abbaye l'église du Loroux avec toutes ses dépendances, « *ecclesiam villæ de Loratorio.* »

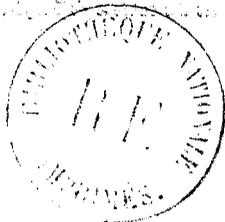
Cette donation fut tout d'abord approuvée par Raoul, seigneur de Fougères, et par Rouaud, évêque de Rennes, † en 1126¹. Hamelin, qui succéda à ce dernier (1127-1141), la ratifia également, et de son côté Henry, seigneur de Fougères, y donna son approbation par la grande charte qu'il concéda aux religieux de Savigné lorsqu'en 1150 il se démit de ses droits en faveur de son fils et prit l'habit monastique dans cette abbaye².

En 1157, Étienne de la Rochefoucaud, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Savigné dans tous les droits que lui avaient octroyés ses prédécesseurs, c'est-à-dire dans la possession de l'église du Loroux, de son cimetière et de ses dîmes, « *ecclesiam Sancti Martini de Loratorio et totum cymeterium et omnes decimas totius parochiæ,* » et dans le droit de lui présenter le prêtre ou recteur chargé de la desservir, ne faisant d'autre réserve que pour les droits cathédraux et épiscopaux³.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 605.

2. *Ibidem*.

3. « *Electionem et presentationem et liberam dispositionem presbyteri et omnes res ad ipsam ecclesiam pertinentes, salvo reddito B. Petri et Nostro.* » (*Archives Nation.*, L. 4146.)



Depuis lors et jusqu'à la Révolution, l'abbé de Savigné présentait le recteur du Loroux. Ce dernier déclara en 1679 que son presbytère, avec ses cour et jardin, dépendaient en fief amorti de l'abbaye de Savigné.

En 1790, le recteur, M. Bernard, fit la déclaration suivante : son presbytère et son pourpris (environ 3 journaux de terre) lui rapportaient 74 liv.; — le tiers des grosses dîmes (les moines de Savigné cueillant les deux autres tiers), 900 liv.; — les menues dîmes, 250 liv.; — les dîmes novales, 20 liv.; — total de son revenu : 1,244 liv. Mais il devait payer la pension de son vicaire, 350 liv.; — les décimes, 60 liv.; — pour l'entretien du chanceau et du presbytère, 60 liv., etc., ce qui réduisait considérablement ses rentes. A la même époque, la fabrique du Loroux avait 10 liv. de revenu, la bourse des pauvres 51 liv., et celle des défunts 30 liv.¹

ÉGLISE. — Dédiée de tout temps à saint Martin, évêque de Tours, l'église du Loroux appartient en majeure partie au xvi^e siècle; on lit encore sur les sablières les dates 1524 et 1542; sur la porte principale, à l'Ouest, est une inscription gothique. L'édifice se compose de trois nefs qui ont été régularisées de nos jours et dont les ouvertures sont toutes ogivales; mais la grande fenêtre du chevet est depuis longtemps bouchée. Au Sud du chœur était une chapelle seigneuriale, et dans le chœur même se trouvait un enfeu. On voyait dans cette église, en 1781, les autels du Rosaire et de Saint-Roch, ce qui y prouve l'existence ancienne de la confrérie du saint Rosaire.

La seigneurie de la paroisse du Loroux appartenait, dit M. Maupillé², à l'abbé de Savigné, qui y exerçait les droits de haute justice et ceux de prééminence dans l'église.

CHAPELLES. — *Chapelles de la Motte-Anger.* — Des deux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

2. *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 122.

chapelles construites au manoir de la Motte-Anger, il ne reste plus qu'un oratoire insignifiant; les débris de la principale d'entre elles annoncent une construction soignée de la renaissance.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DU LOROUX¹.

François de la Haye, issu des seigneurs de la Haye Saint-Hilaire, résigna en faveur du suivant.

Hilaire de la Haye prit possession le 18 avril 1526.

Jean Pellet (1596).

Jacques Perrin (1642).

César Égasse du Boullay, prêtre du Mans, fut pourvu le 30 juillet 1659.

Julien Piton prit possession le 11 janvier 1660.

Julien Catin, prêtre du Mans, prit possession le 24 avril 1661.

André Le Vannier rendit aveu au roi le 31 juillet 1679; † 1703.

Étienne Trouillet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 avril 1703; † 1723.

Gilles Busnel, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 13 juin 1723; † 1729.

Jacques Le Menuet, diacre de Coutances, fut pourvu en 1729; † 1778.

Étienne-Augustin Bossard fut pourvu le 6 décembre 1778; † 1783.

Jean-Michel Bernard, pourvu le 12 octobre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-Joseph Dautry (1803, † 1828).

N... Téhard (1829-1838).

N... Porée (1838-1844).

Casimir Troprée (1844-1847).

Joseph Boesnel (1847-1862).

François Poulain (1862-1871).

Joseph Régnier (1871-1879).

Pierre Leteuré (1879-).

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

LOU-DU-LAC (LE)

Le Lou-Lieuc (1314), — *Lohoc* (xiv^e siècle), — *Le Lou* (1316),
— *Le Loup* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — Les Bretons appelaient *louc'h* un étang creusé de main d'homme; il est donc vraisemblable que la paroisse du Lou doit son nom aux étangs qui entourent son château. On ignore l'origine de cette paroisse; mais si l'on considère qu'elle était une enclave de Dol sise au milieu du diocèse de Saint-Malo, on doit lui attribuer une grande antiquité. D'après ce que nous avons dit précédemment (tome I^{er}, 383), les enclaves du diocèse de Dol semblent avoir été créées antérieurement à l'érection de la métropole de Dol, en 848. Or, l'existence de ces localités à cette époque reculée implique nécessairement la coexistence de paroisses de mêmes noms : ainsi, Le Lou, se trouvant au ix^e siècle isolé au milieu des paroisses d'un diocèse étranger, était indubitablement érigé lui-même en paroisse dès cette époque. Ce que nous disons ici du Lou doit être exact pour toutes les enclaves du diocèse de Dol dont nous aurons à parler dans la suite.

L'antiquité du Lou est donc prouvée par sa situation même; par ailleurs, il n'y a que des traditions très-vagues sur les origines de cette paroisse. Les légendes parlent de vieilles églises ensevelies dans le lac du Lou, du creusement de l'étang de la Rive à une époque très-reculée, des donations faites en ce lieu par les seigneurs de Montauban, etc.; mais rien de précis dans tout cela. Nos chartes mentionnent seulement en 1314 le « Lou Lieuc, » faisant partie, ainsi que la « Chapelle dou Lou, » de la donation faite à cette époque par Olivier,

sire de Montauban, à Julienne Tournemine, sa femme¹.

Le recteur du Lou était seul décimateur dans sa paroisse; il levait les grosses dîmes à la douzième et les dîmes vertes seulement à la treizième. En 1790, M. Gaultier déclara que son bénéfice lui rapportait 900 liv. de revenu brut. Toutefois, ses charges montaient à 104 liv., de sorte qu'il ne lui restait que 796 liv.; mais il jouissait, en outre, des fondations de dom Guil. Coussar, faites en 1597, de dom Olivier Aubry (de 1691) et de Guillemette Collet (de 1591), lui rapportant ensemble 203 liv. de rente².

A la restauration du culte, vers 1802, une école ecclésiastique assez nombreuse fut établie au presbytère du Lou par les soins du recteur, M. Bédel; nous avons dit qu'en 1810 elle se fondit dans la maison de Saint-Méen. (Voy. tome III, 552.)

ÉGLISE. — Saint Loup, évêque de Troyes, est le patron de l'église du Lou, édifice en partie roman qui n'est point dépourvu d'intérêt. Elle se compose d'une nef remontant aux environs du xi^e siècle, remarquable par son appareil en feuilles de fougère, son arc triomphal et ses étroites baies aujourd'hui bouchées. Le chevet de l'édifice, ainsi que la façade occidentale, ont été reconstruits au xvi^e siècle.

Cette église est presque accolée au vieux château du Lou³. Les seigneurs du Lou y jouissaient des droits honorifiques et

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1250.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

3. Le Lou, ancienne seigneurie possédée par les familles de Méel, de la Lande et Aubert, fut érigée en châtellenie vers 1680 en faveur de Rolland de la Lande; elle relevait de la baronnie de Montauban, et le seigneur du Lou devait à son suzerain, chaque année, « une paire de gants valant 4 deniers. » — Ce qui reste du château du Lou mérite une visite. Au milieu d'une enceinte fortifiée, flanquée de trois tours en ruine, se dresse un manoir portant la date de 1574 et les écussons de la famille de la Lande : *de gueules à la fasce contre-brelessée d'argent, écartelés de la Chapelle : d'azur à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois coquilles de même*, ce qui prouve que cet édifice fut l'œuvre de Jacques de la Lande et de Geneviève de la Chapelle, seigneur et dame du Lou en 1584. Le reste du château n'a été bâti qu'en 1656.

des prééminences, mais les sires de Montauban prétendaient y avoir droit à la supériorité¹.

Il y avait entre autres fondations, dans ce sanctuaire, celle d'une messe matinale tous les dimanches et fêtes faite en 1727 par M^{me} de Pontcallec, née Geneviève de la Lande.

CHAPELLE. — *Oratoire de la Normandie.* — Le 4 juillet 1691, Olivier Aubry, recteur du Lou, fonda une chapellenie de cent trente-deux messes basses dans son église paroissiale, à la charge pour son titulaire d'entretenir « un petit oratoire et une maison situés au terroir de la Normandie. » Cette fondation valait en 1790 104 liv. de rente².

ÉCOLES. — Voy. tome III, 552 et 622.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

RECTEURS DU LOU-DU-LAC³.

Pierre de la Grée résigna en faveur du suivant.

Guillaume du Chesne fut pourvu en 1568.

Olivier Arbry résigna en faveur du suivant.

Jean Ronsin fut pourvu en 1600.

Jean Préhon (1629).

Eustache Mèrault, † en décembre 1644.

Julien Genix, prêtre de Saint-Malo et licencié en droit canon, fut pourvu le 16 décembre 1644.

Olivier Aubry (1691).

Jean Coulombel, vicaire à Cuguen, pourvu le 15 mars 1730, prit possession le 24 avril; † 1753.

Jean-Baptiste Houée, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 2 mai 1753; † 1774.

Joseph Gaultier, prêtre de Dol et précédemment recteur d'Ille-faut, fut pourvu le 28 février 1774 et prit possession le 8 mars; il gouverna jusqu'à la Révolution.

1. En 1681, le seigneur de Montauban avait dans le bourg du Lou un poteau armorié de son blason et jouissait des droits de bouteillage « aux assemblées et foires du Loup es jours de S. Laurent et S. Barthélemy. »

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

3. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

N... Bedel (1803-1810).
N... Saulduny (1811-1816).
Jean-Marie Legendre (1816-1826).
Vincent Vallée (1826-1828).
Mathurin Robert (1828-1843).
François Laudren (1843, † 1844).
N... Rocher (1844-1860).
Jean-Marie Regnault (1860-1876).
Pierre Tostivint (1876).
Jean-Marie Piel (1876).
Mathurin Méance (1877-).

LOURMAIS

Ecclesia de Lormeio (1319).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Quoique nous ignorions les commencements de cette paroisse, il est toutefois certain que l'église de Lourmais fut donnée d'assez bonne heure aux Bénédictins de l'abbaye de Marmoutiers. Nous voyons, en effet, ces religieux posséder encore en 1319 le patronage de l'église de Lourmais, dont le recteur était alors présenté par le prieur de Combour : « *Ecclesia de Lormeio quam dat dominus prior Comburni*¹. »

Au dernier siècle, le prieur de Combour levait encore les dimes de la paroisse de Lourmais, mais il ne présentait plus le recteur, que l'ordinaire nommait alors.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous apprend que le recteur de Lourmais avait 800 liv. de revenu, et que M. de Trans était seigneur de la paroisse.

¹. Arch. dép. d'Indre-et-Loire.

ÉGLISE. — Dédiée à sainte Anne, cette église se compose d'une simple nef à chevet droit; le tout paraît de la fin du xvi^e ou plutôt du commencement du xvii^e siècle; la fenêtre en ogive du chevet est murée. On a ajouté en 1860 à la nef une petite tour également ogivale.

En 1696, le sire de Combour se fit maintenir dans son droit de supériorité à Lourmais; mais, comme nous venons de le dire, les droits de fondation et de prééminence appartenaient au siècle dernier au seigneur de Trans. Ce dernier avait même au milieu du chœur, du côté de l'évangile, un enfeu et un tombeau élevé de terre que l'évêque de Saint-Malo pria en 1752 M^{me} de Trans de faire reculer, car les prêtres avaient peine à entrer dans la sacristie.

Il y avait quelques fondations dans cette église, une entre autres pour l'entretien de la lampe.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de Landrouyère* se trouvait auprès du manoir de ce nom, et l'on en voit encore les vestiges; elle était fondée de messes, et le 27 février 1637 Claude Servayan fut pourvu de cette chapellenie¹.

2^o *La chapelle du Breil* vient d'être récemment construite près du nouveau manoir de même nom.

RECTEURS DE LOURMAIS².

Julien Baron résigna en faveur du suivant.

Alain Hougaz, pourvu en cour de Rome, prit possession en 1558; mais l'évêque de Saint-Malo lui opposa Servan May, qui prit également possession.

Servan May finit par débouter le précédent et demeura maître du bénéfice, qu'il ne résigna qu'en 1567.

Jean Le Prince fut pourvu le 6 mai 1567.

Gilles Arnould prit possession en 1585; † 1594.

Frère Gilles Bonenfant, religieux de l'abbaye de la Vieuville, fut pourvu le 8 juillet 1594.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Pierre Prioul résigna vers 1595.

Jean-François Daumer prit possession le 28 février 1595 et résigna deux ans après.

François Le Meignan prit possession le 8 juin 1597; † 1632.

Julien Gesnis fut pourvu le 1^{er} octobre 1632.

François Pasdeloup (1682, † 1686).

Gilles Rocher fut pourvu le 24 octobre 1686; † 1716.

Antoine Moulmier, pourvu le 21 décembre 1716, gouvernait encore en 1722.

Noël Flaux, † 1747.

Jean-Baptiste Boucher fut pourvu le 17 avril 1747; † 1758.

Olivier Homo, pourvu le 15 février 1758, demeura jusqu'à la Révolution.

Charles-Jean Regnault (1803-1810).

Julien Bellier (1810, † 1827).

Thomas Dupuis (1827-1851).

N... Charnal (1851-1869).

Joseph Lebossé (1869-1876).

Julien Louédin (1876-).

LOUTHEL

Parochia de Loutehel (1250), — *Louthehel* (1516).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Comme la paroisse du Lou, celle de Loutehel tire son nom des *louc'h* ou étangs voisins du bourg, environnant le vieux manoir de la Lohière. Reste à savoir quel était ce Têhel dont le nom est joint à celui des étangs qu'il fit peut-être creuser lui-même.

Quoi qu'il en soit, la paroisse de Loutehel nous apparaît pour la première fois au milieu du XIII^e siècle. En 1250, en effet, Pierre Meleine, paroissien de Mernel, donna à l'évêque de Saint-Malo, pour le salut de son âme et en pure et perpétuelle aumône, le tiers de la dime des grains et des vins

qu'il levait dans la paroisse de Loutehel, « *terciam partem tocius decime in parrochia de Loutehel, tam in blado quam in vino pertinentis* ¹. » Cette dime semble avoir fait partie des dimes d'Anast mentionnées en 1245, et l'on est porté à croire que Loutehel était à l'origine une des sept chapelles dépendant en 843 de l'église Saint-Pierre d'Anast, qui devint l'église paroissiale de Maure. D'après cela, la paroisse de Loutehel eût été un démembrement de celle de Maure antérieur à 1250.

Quoi qu'il en fût, au siècle dernier l'évêque de Saint-Malo était encore grand décimateur à Loutehel, dont le recteur était à la présentation de l'ordinaire. Ce recteur jouissait alors d'environ 600 liv. de rente².

ÉGLISE. — Saint Armel est le patron de cette église, et l'on voit sa fontaine au sortir du bourg³. En 1645, Pierre Hamon, recteur de Loutehel, obtint de M. Tyart, recteur de Ploërmel, des reliques insignes de saint Armel; ces précieux restes furent placés en 1685 dans un nouveau reliquaire en forme de chef par le recteur Pierre Barre.

De l'ancienne église il ne reste plus rien; l'édifice actuel, en forme de croix, a été construit de 1835 à 1839.

En 1620, Louise de Maure, dame de Mortemart, se fit

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).

3. C'est un petit monument restauré depuis peu avec goût et orné d'une belle statue de saint Armel; les habitants de Loutehel prétendent bien devoir cette source à la puissance et à la bonté de leur saint patron; ils assurent qu'il s'agit de leur paroisse dans le passage suivant de la vie de saint Armel, écrite, il y a deux cents ans, par le bon Père Albert Le Grand :

« Saint Armel, passant par un village où il ne se trouvait point de bonne eau, posa son bâton en terre, et, après avoir fait oraison, le retira, et incontinent il parut en ce lieu une source de bonne eau, laquelle n'a, depuis, cessé de couler, et s'appelle la fontaine de Saint-Armel. »

Il est, en effet, traditionnel à Loutehel que jamais cette fontaine n'a tari. Les nombreux pèlerins qui viennent en ce bourg à la mi-août, le jour de Saint-Armel (16 août) et le dimanche suivant, vont encore tous se laver à cette fontaine vénérée, puis ils font le tour de l'église paroissiale en récitant leur chapelet, et ils terminent par une prière aux pieds de la statue du bienheureux.

confirmer par le roi dans la possession des prééminences de l'église de Loutehel, relevant de son comté de Maure. Mais au siècle dernier le seigneur de Guer était regardé comme supérieur, fondateur et prééminencier à Loutehel, à cause de sa seigneurie de la Lohière. A cette époque, en effet, on voyait dans le chancel de l'église de Loutehel l'enfeu des seigneurs de la Lohière. Attenant à cette église se trouvait aussi, dès 1624, la chapelle du Plessix-Hudelor, dans laquelle Jean Hudelor, seigneur du Plessix, avait à cette époque un banc et quatre pierres tombales. Enfin, les seigneurs du Breil jouissaient de tombes armoriées placées dans la nef.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle du Plessix-Hudelor*, bâtie au xvii^e siècle près du manoir de ce nom, fut fondée, par acte du 17 décembre 1708, de deux messes hebdomadaires, par Anne Hudelor, dame du Plessix, qui présenta Achille Duplessix pour la desservir. Celui-ci fut remplacé en 1745 par Siméon de la Marre. Cette chapelle a été restaurée de nos jours et bénite de nouveau en 1829 par M^{sr} de Lesquen; elle a été vers cette époque donnée à la fabrique par la famille Le Mallier de Chassonville, propriétaire du Plessix-Hudelor.

2° *La chapelle de la Lohière*, bâtie par les seigneurs du lieu, près de leur manoir, fut interdite vers 1720 par défaut de fondation. — *Nunc* sécularisée.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS-CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE LOUTEHEL¹.

Jean Agaice, † vers 1565.

Pierre Amice, pourvu sur la résignation du précédent, en 1565,

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Réponse au quest. de 1860. — Reg. de l'état civil, etc.*

débouta Jean du Plessix, qui prétendait au bénéfice; Pierre Amice résigna en faveur du suivant.

François Becdelièvre fut pourvu le 23 août 1567.

François de la Villeloys résigna en 1575.

Pierre de Couëdor prit possession le 24 juin 1575; † vers 1585.

François Salmon succéda au précédent le 30 janvier 1585.

Jean Guillouet résigna en 1586.

Guillaume Macé fut pourvu le 13 juillet 1586; † 1593.

Jean Paris fut pourvu le 26 mars 1593.

Guillaume Renault, † 1631.

Raoul Oresve prit possession le 10 août 1631 et résigna au bout d'un an.

Pierre Hamon, pourvu le 18 novembre 1632, fut promoteur de l'officialité de Saint-Malo de Beignon; † en octobre 1654.

Mathurin Morin (1660); † 1675 à Rennes et inhumé à Tous-saints.

Pierre Barre (1685).

Guillaume Lanse (1693); † 1700.

Olivier Josse fut pourvu le 11 juin 1700; † 1731.

Julien-Joseph Hellaudays, natif de Bazouges-la-Pérouse, pourvu le 27 août 1731, prit possession le 1^{er} septembre; † 3 juillet 1753.

Jean-Baptiste Ménard, pourvu le 5 octobre 1753, résigna en 1755.

Joseph Robin fut pourvu le 5 mai 1755; † 10 juillet 1783.

Ignace Renais, pourvu le 22 décembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution, se cacha dans le pays pendant la Terreur et fut réinstallé en 1803; † en janvier 1805.

Jean-Louis Poirier (1805, † 1828).

Jean-Mathurin Jollive (1828-).

LOUVIGNÉ-DE-BAIS

Ecclesia de Loveniaco (1158), — *Lovigneium* (1170), — *Lupiniacum prope Baiscum* (1516), — *Loupvigné* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — Alain, évêque de Rennes de 1144 à 1157,

donna l'église de Louvigné-de-Bais aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine; cette donation fut confirmée en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 et 1181 par Étienne et Philippe, évêques de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III¹. Dans ses lettres confirmatives, l'évêque Philippe reconnaît à l'abbé de Saint-Melaine le droit de posséder l'église de Louvigné avec toutes ses dépendances et de présenter le recteur chargé de la desservir; ce prélat réserve seulement les droits cathédraux et ceux de l'archidiaque et du doyen².

Nous ne savons combien de temps les religieux de Saint-Melaine présentèrent à la cure de Louvigné-de-Bais, mais il y a bien plus de deux cents ans, quoi qu'en ait dit M. Marteville, qu'ils cessèrent de desservir eux-mêmes cette paroisse; nous n'avons pas même la preuve qu'ils l'aient réellement desservie, et rien ne confirme l'existence à Louvigné de ce prieuré bénédictin que signale le même annotateur. (*Dict. de Bret.*, I, 532.) Quant à la prétendue donation de Louvigné-de-Bais à l'abbaye de Marmoutiers qu'a relatée Ogée (*ibidem*, 531), c'est une erreur; l'auteur a confondu Louvigné-de-Bais avec Louvigné-du-Désert.

En 1790, le recteur, M. Gobil de Villeray, déclara jouir du presbytère et de son pourpris, estimés 150 liv.; — du tiers des grosses dîmes, 1,600 liv., — et des deux tiers des dîmes vertes et noales, 500 liv. Il avait donc un revenu brut de 2,250 liv.

A la même époque, la fabrique de Louvigné avait 1,897 liv. 17 s. de rente, en y comprenant le tiers des grosses dîmes dont elle jouissait; la bourse des défunts déclara 425 liv. 9 s., et la confrérie de Notre-Dame-de-Pitié 107 liv. 16 s. 8 d.³

1. *Cart. Sancti Melanii.*

2. « *Ecclesiam Lovignei habendam, tenendam, possidendam quiete, libere et in pace, cum electione et presentatione presbiteri, suisque aliis omnibus pertinentiis; salvo tamen jure episcopi, archidiaconi, decani et ecclesie Redon.* » (*Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.*)

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

Le dernier tiers des grosses dîmes était levé par les Bénédictins du prieuré de Vitré, membre de l'abbaye de Saint-Melaine.

Les anciens *Comptes des Trésoriers* de Louvigné remontent à 1490 et ne manquent pas d'intérêt. En 1606, on paya « à ceulx qui ont porté la croix et la bannière aux processions qui sont allées à Bays, Torcé, Cornillé et Chancé, 16 sols tournois par chacun voiage, qui est 2 sols par chacune personne. » — En 1618, la procession alla à Notre-Dame d'Avesnière, près Laval, et furent payés « 16 sols à un organiste de Laval qui fit jouer les orgues de l'église d'Avesnière durant la grant messe de la paroisse de Loupigné. » — A la même date, la distribution du vin de communion à la fête de Pâques coûtait 16 liv. 14 s. à la fabrique.

ÉGLISE. — « Louvigné-de-Bais, dit M. l'abbé Brune, possède une jolie église du xvi^e siècle en grande partie; elle a beaucoup de rapport avec celles de Bais et de Domalain; mais ce qu'elle a de mieux, ce sont des lambris en bois qui servent de voûtes et qui sont beaucoup mieux exécutés que dans nos autres églises¹. »

Dédiée jadis à saint Jean-Baptiste, dit-on, et depuis longtemps déjà à saint Paterne, évêque d'Avranches², l'église de Louvigné se compose de trois nefs et d'un chevet droit.

« Le 14^e jour de febvrier 1548 fut dédîée l'église dudit Loupigné par révérend Père en Dieu Gilles de Gaud, évesque de Rouanne, suffragant de Nantes, et furent benoaestis deux aultiers en ladite église, scavoir le grant aultier et l'aultier S. Nicolas en la chapelle de Saudecourt et un petit aultier portatif³. »

Cette chapelle de Saudecourt se trouve au Nord du sanc-

1. *Archéol. relig.*, 424.

2. Près du bourg de Louvigné est la fontaine de Saint-Paterne.

3. *Comptes des trésoriers*.

taire, avec lequel elle communique par une arcade; on y voit une cheminée, et elle appartenait aux seigneurs de Saudecourt, maison seigneuriale de Louvigné. En 1542, les trésoriers demandèrent au sire d'Espinay, seigneur de Saudecourt, quelle « peinture et hystoire il vouloit fere meptre en la vitre de sa chapelle en l'église de Louvigné; » ce seigneur leur répondit qu'il n'y voulait « aultre hystoire nullement que la resurrection de Nostre Seigneur ¹. »

Au siècle dernier, on bâtit en grande partie le collatéral du Sud et on éleva une tour sur la façade; on détruisit pour cela la grande chapelle dite de Saint-Nicolas et un chapiteau sis au Midi. La première pierre de cette construction fut posée le 1^{er} mai 1759 par Guillaume Busnel, seigneur de la Touche; quand les travaux furent terminés, M. Le Gendre, recteur de Domagné, fit une nouvelle bénédiction de tout l'édifice le 14 décembre 1760 et transféra au haut du nouveau bas-côté l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, qui s'y trouve encore.

Le seigneur de Fouesnel avait aussi sa chapelle prohibitive dans l'église de Louvigné; au xvii^e siècle, on y voyait l'autel du Rosaire et un enfeu où furent inhumés en 1669 Regnault de Poix, seigneur de Fouesnel, et en 1693 Marie d'Espinose, sa femme. Enfin, les seigneurs de la Touche avaient également un enfeu, et l'on y déposa les corps de René Busnel en 1726 et d'Anne de Lespinay en 1749, l'un et l'autre seigneur et dame de la Touche.

Les confréries de Notre-Dame-de-Pitié et du Saint-Rosaire étaient érigées au siècle dernier dans cette église; la première date de 1665.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans l'église de Louvigné, c'est un certain nombre de verrières très-précieuses encore quoique bien mutilées.

Dans la fenêtre du chevet on voit la Transfiguration peinte en assez grande dimension. « La tête du Christ est un peu

¹. *Comptes des trésoriers.*

trop celle d'un enfant, mais la draperie blanche qui l'enveloppe est d'une teinte et d'un dessin admirables. Les apôtres qu'on voit à ses pieds sont moins bien dessinés; Moïse et Élie sont beaucoup mieux. Le haut du tableau représente un frontispice dans le style de la renaissance, avec des anges tenant des écussons dont les armoiries sont effacées¹. » Dans le bas du vitrail est un guerrier dont la cuirasse est couverte d'hermines.

La première fenêtre du Nord contient l'histoire de la Sainte Vierge en neuf panneaux : « Son Mariage, l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents, la Fuite en Égypte, la Mort de la Vierge, son Assomption et son Couronnement. Le tout est surmonté d'une ornementation composée de pinacles, de clochetons et de frontons à la manière du gothique de la dernière phase. Dans le tympan, des anges jouent de divers instruments. On retrouve dans cette vitre deux écussons *échiquetés d'or et de gueules*, et un autre en losange : *d'argent à la croix pattée de sable*.

« Au bas de la seconde fenêtre, des anges tiennent des écussons effacés et un autre un cartouche sur lequel on lit ce texte de Zacharie : *Emisit vincetos de lacu in quo non erat aqua*. Le sujet de cette verrière est très-remarquable et ne se trouve nulle part ailleurs dans nos églises, si ce n'est peut-être dans une vitre extrêmement délabrée de l'église de La Baussaine. (Voy. tome IV, 110.) C'est la grande histoire de la Rédemption. Un premier groupe se compose d'Adam et d'Ève, tenant dans leurs mains le fruit fatal, et suivis de leur postérité compromise par leur faute et déchue comme eux de leurs droits. Tout auprès, le Rédempteur tient d'une main sa croix, d'où pend un oriflamme rouge à la croix blanche, et dont il enfonce le pied dans la gueule d'un monstre de couleur violacée et de forme épouvantable; il présente l'autre main aux âmes détenues dans une prison en forme d'une

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 424.

large tour circulaire et crénelée, d'où elles s'échappent avec un indicible empressement, en disant ces mots écrits sur une banderolle : *Advenisti desiderabilis*. Au-dessus d'elles se dresse menaçante une horrible tête de dragon ailé et armé de griffes de lion ; il est rouge comme le feu de l'enfer. Des flammes s'élèvent au-dessus des murailles de la tour, et plus haut, dans le cintre de l'arcade peinte qui encadre le tableau, on voit une foule de petits démons de diverses couleurs mêlés à des fruits. De charmantes arabesques, des colonnes torsées et de petits génies décorent le contour. Un cartouche, passé en sautoir sur le fût d'une colonne, porte la date de 1567, et un autre, au côté opposé, les noms *Richard Allaires*, probablement ceux du fabricant. Le nimbe qui entoure la tête du Christ est crucifère, et ce sont des fleurs de lys allongées qui forment la croix. Le dessin de cette verrière n'est pas généralement très-pur, les figures sont d'assez grandes dimensions et le coloris peu harmonieux.

« La troisième fenêtre présente en six tableaux l'histoire de saint Jean-Baptiste : 1° Zacharie, agenouillé devant l'autel, en habits sacerdotaux, écoute les paroles de l'ange qui lui annonce de la part de Dieu la naissance de son fils. — 2° La naissance de saint Jean. On voit au fond d'un appartement la mère du Précurseur couchée sur un lit entouré de riches draperies et une femme âgée qui lui donne ses soins ; puis, sur le devant, deux autres matrones tiennent l'enfant, qu'elles lavent dans un large bassin. — 3° Zacharie, environné de ses parents, écrit avec un stylet le nom que doit porter son fils. Ce sujet est surtout parfaitement traité. — 4° La prédication de saint Jean-Baptiste, entouré d'un groupe de personnages assis autour de lui ; un autre groupe semble se composer des envoyés des Juifs venant lui demander s'il est le Messie. — 5° Le baptême de Notre-Seigneur, avec l'apparition du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. — 6° Saint Jean décapité par les ordres d'Hérode : un bourreau présente la tête à Hérodiade

et le corps tout sanglant git à ses pieds. Le haut de la vitre est décoré de génies tenant en mains le globe du monde. Le tout est d'une grande richesse de couleur; les ombres sont d'un rouge carminé et transparent; tous les tons jaunes sont brillants d'or¹. »

Aux deux côtés de la grande porte, deux fenêtres sont encore enrichies de vitraux remarquables. L'une contient un arbre de Jessé et l'autre représente la Résurrection; mais ces deux verrières sont très-incomplètes et à moitié brisées; la dernière doit être celle que demanda le seigneur de Saudecourt pour sa chapelle en 1542, et qui aura été déplacée depuis.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Job*. — Cette chapelle fut construite dans le grand cimetière de Louvigné, vers 1620, par les paroissiens, qui s'engagèrent à l'entretenir, sans y faire cependant de fondation. Elle fut bénite en 1624, et l'on y plaça en 1671 l'autel et le retable actuels en pierre sculptée : au centre s'y trouve une statue de grandeur naturelle du saint homme Job, représenté couché nu sur un fumier et couronné par un ange. Cette chapelle, récemment restaurée, a été de nouveau bénite en juin 1874.

2^o *Notre-Dame et Saint-Jacques de Fouesnel*. — Cette chapelle, bâtie à côté du manoir de ce nom, est de style ogival, mais abandonnée. Les seigneurs de Fouesnel avaient fondé une chapellenie, consistant en une messe tous les mercredis, dans l'église de Louvigné, à l'autel du Rosaire, et une messe tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de leur manoir. Cette fondation, dotée d'une maison à Louvigné et de plusieurs pièces de terre, avait à l'origine un revenu de 114 liv., élevé à la fin du xviii^e siècle à 303 liv. En 1669, en effet, Regnaud de Poix, seigneur de Fouesnel, avait obtenu de l'or-

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 426 et 427.

dinaire la translation dans sa chapelle des deux chapellenies du Chastenay, en Cornillé, et de la Chouanière, en Louvigné, dépendant de sa seigneurie¹.

Le dernier chapelain de Fouesnel fut Pierre Bouthemy, présenté en 1781 par Pierre de Rosnyvinen, seigneur de Piré et de Fouesnel.

3° *Notre-Dame et Saint-Eutrope de la Touche.* — Cette chapelle, dépendant du manoir de la Touche, existait dès 1630. Le 4 juillet 1667, Georges Busnel et Françoise Lambaré, seigneur et dame de la Touche, y fondèrent une messe pour tous les dimanches de l'année. Leur fondation fut renouvelée le 12 décembre 1738 par Jacques Busnel, seigneur de la Touche, qui lui assura 40 liv. de rente et obtint l'approbation épiscopale le 29 décembre. Ce même seigneur fit restaurer sa chapelle, que bénit M. Le Roy, recteur de Louvigné, le 27 février 1739.

4° *La chapelle de Saudecourt* est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723).

5° *La chapelle de la Proulais* est signalée par M. Marteville. (*Dict. de Bret.*, I, 532.) En 1691, le fief de la Proulais, avec basse justice, appartenait au recteur de Louvigné-de-Bais, qui en rendit aveu au roi.

6° *La chapelle du couvent des Filles de la Sagesse* a été bénite le 29 juin 1870 par le recteur, M. Menu.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 222 et 660.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 381.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 222 et 660.

RECTEURS DE LOUVIGNÉ-DE-BAIS².

Guillaume Moille rendit aveu au roi pour son presbytère le 15 novembre 1492.

1. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, XV, 266. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 81.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Robert d'Espinay, protonotaire apostolique et chanoine de Rennes, fit de même en juillet 1544.

François Jullien (1605).

Jean Le Doby, sieur du Plessix (1610); † 20 septembre 1645 et inhumé dans l'église.

Eustache du Perrier, sieur de Quénuel (1645-1650).

Jean-Baptiste du Perrier, sieur de Brétignolles, succéda au précédent; † 29 août 1657.

Jean Basnetel (1658-1669).

Jean Montigné, natif de Louvigné, fut pourvu vers 1669; † âgé de trente-neuf ans, le 5 juillet 1677.

Pierre Voysin, pourvu vers 1678, — quoique l'abbé de Saint-Melaine eût présenté Jean Le Roy dès le 13 août 1677, — rendit aveu au roi pour son presbytère le 16 novembre 1694; † 30 août 1702.

Guillaume Leff, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 13 septembre 1702; † âgé de soixante-et-onze ans, le 19 juin 1720.

Jean-Baptiste-Claude de la Rue, prêtre du diocèse, prit possession le 2 juillet 1720; † 5 juillet 1726.

Raymond Le Roy, prêtre de Dol, fut pourvu le 26 mars 1727 et se démit en 1757; † âgé de soixante-trois ans, le 4 août 1759.

Charles-Anne Gobil de Villeray, précédemment recteur de Moussé, pourvu le 8 février 1758, gouverna jusqu'à la Révolution; † 1799.

Joseph Le Vieux (1803-1804).

Louis Dubourdiou (1804-1819).

Félix Collet (1819-1830).

Pierre Sauvage (1830-1837).

Jean-Marie Menu (1837-1884).

Joseph Delamaire (1884-).

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

Parochia Lupiniaci (XI^e siècle), — *Luviniacum* (XII^e siècle), — *Louvigneium* (XIII^e siècle), — *Lupiniacum in Fulgeriensi* (1516), — *Loupvigny* (XVII^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — « L'église de Louvigné, — dit M. Maupillé, — est une des rares églises du diocèse de Rennes dont les documents contemporains constatent l'existence à la fin du x^e siècle; elle est, dans l'arrondissement de Fougères, la première qui nous apparaisse au commencement de la réorganisation religieuse du pays, après les désastreuses invasions normandes.

« C'était un usage assez général, au commencement du xi^e siècle, que les possesseurs de fiefs un peu considérables disposassent d'une portion quelconque de leurs terres ou de leurs revenus pour les affecter à l'entretien des églises et au soulagement des pauvres de leurs domaines. On donnait le nom d'aumône, « *eleemosyna*, » à l'ensemble des biens affectés à cette pieuse destination¹. »

D'après une notice rédigée vers le milieu du xi^e siècle, Main, l'auteur de la maison de Fougères, ne fut pas plus tôt entré en possession de son fief qu'il disposa ainsi de l'église de Louvigné et toutes ses dépendances, ne réservant que la partie du bourg située en dehors du cimetière et trois pièces de terre pour son domaine². Ces dispositions furent, à sa mort, ratifiées par Aufroy, son fils et son successeur; puis, à la mort de celui-ci, par Main II, son petit-fils. Mais ce dernier seigneur porta plus loin son désintéressement.

« En faisant leurs dispositions, Main I^{er} et son fils ne s'étaient pas complètement dessaisis des biens qui en étaient l'objet; le prêtre chargé de desservir l'église de Louvigné en avait bien l'administration et la jouissance, mais ce prêtre était nommé par eux; et lorsque l'église devenait vacante, elle rentrait avec tous ses revenus en la possession des donateurs ou de leurs héritiers, qui en disposaient jusqu'à ce qu'elle eût été de nouveau pourvue par eux.

1. Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné, 153.

2. « *Pro suorum expiatione delictorum quamdam ecclesiam suam in loco qui vocatur Lupiniacus existentem destinavit perpetualiter in eleemosinam et terram in circuitu ad altare pertinentem.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 440.)

« L'Église, il est vrai, condamnait ces jouissances, mais ses anathèmes n'arrêtaient pas toujours les seigneurs dans les occasions où ils pouvaient se les permettre. Main II, pour prévenir cet abus, résolut de se dépouiller entièrement, lui et ses successeurs, des droits qu'ils avaient sur l'église de Louvigné et de les transférer à l'abbaye de Marmoutiers, qui serait chargée de pourvoir au service des autels et à tout ce qui serait nécessaire à son entretien.

« Ce dessein arrêté, il le soumit à Guérin, pour lors évêque de Rennes, ainsi qu'aux principaux membres de son clergé, qui l'approuvèrent. Puis, après s'être assuré du consentement d'Adélaïde sa femme, et d'Eudon son fils, ainsi que de la renonciation du prêtre, nommé Gualand, qui desservait alors l'église de Louvigné, il le mit généreusement à exécution. La donation qu'il fit à Marmoutiers comprit dès lors non-seulement le bourg et l'église, mais encore toutes les terres cultivées ou non cultivées qui en dépendaient, les prairies et les cours d'eau, enfin tous les privilèges et toutes les immunités dont ces terres étaient en possession ¹. »

Ainsi fut fondé, vers l'an 1040, le prieuré de Louvigné-du-Désert, membre de Marmoutiers, dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 442 et suiv.)

Lorsqu'assez peu de temps après, les Bénédictins quittèrent le bourg de Louvigné, l'administration de la paroisse fut confiée à un prêtre séculier présenté par l'abbé de Marmoutiers.

Une charte d'Étienne, évêque de Rennes de 1157 à 1166, régla comme il suit les intérêts des religieux de Marmoutiers et du recteur de Louvigné : les deux tiers des dîmes et des oblations, des droits de purification, de sépulture et de confrérie, des prémices et autres redevances, appartiendront aux religieux, et l'autre tiers sera au recteur; mais ce dernier

1. Notice précitée. — Cf. *Bulletin archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 483, et D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 410.

jouira seul des droits de baptême et de confession, ainsi que des trentains et des septains ¹.

L'abbaye de Marmoutiers fut confirmée dans la possession de l'église de Louvigné, en 1112, par le pape Paschal II, et en 1197 par Herbert, évêque de Rennes.

Dans les derniers siècles, le prieur de la Trinité de Fougères, dépendant de Marmoutiers, jouissait encore des deux tiers des grosses dimes de Louvigné, mais l'ordinaire avait recouvré le droit de nommer le recteur du lieu.

En 1790, M. Beauce, recteur de Louvigné, déclara qu'il jouissait du presbytère et de ses jardins, estimés 150 liv.; — de 5 journaux de terre, valant 100 liv.; — de la prairie de Bonnefontaine, affermée 200 liv.; — du tiers des grosses dimes, des dimes noales et d'un canton appelé le Petit-Maine, le tout valant 2,800 liv.; — son revenu total, mais brut, était donc de 3,250 liv. Ses charges consistaient en ceci : la pension de deux vicaires, 200 liv. de décimes, l'entretien du chancel pour un tiers, et 900 liv. de pension viagère retenue par le recteur précédent.

A la même époque, la fabrique de Louvigné avait 146 liv. de rente, et les fondations faites dans l'église rapportaient 880 liv. ²

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Louvigné se compose de trois nefs, formant cinq travées. La grande nef et son collatéral méridional semblent appartenir au xvi^e siècle; les fenêtres en sont flamboyantes, et les portes en arc d'accolade sont ornées de pinacles; chaque fronton est garni de crochets et accompagné de gargouilles. Au-dessus de la porte du Sud est une vieille statue de saint Benoît, placée dans une niche de style gothique fleuri. Le collatéral du Nord est moins ancien; sur sa porte on lit cette

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 638.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 18; 1 V, 27.

inscription : *Fait faire par les paroissiens, 1645*. Cette date est celle du commencement de la construction, qui ne fut achevée qu'en 1700. Deux ans après, en 1702, fut commencée la tour, achevée en 1714.

De nos jours a été construite une abside éclairée par trois grandes fenêtres ogivales, garnies de fort belles verrières représentant la vie de saint Martin. A l'extérieur de cette abside ont été gravés ces mots : *Ædificata est ecclesie pars 1850*.

A cause du fief du Prieuré, aliéné en 1523 par les Bénédictins, le seigneur de Monthorin jouissait des droits de prééminence dans l'église de Louvigné.

Au siècle dernier, les confréries du Rosaire et du Saint-Esprit étaient érigées en cette église ; mais cette dernière association avait remplacé une confrérie de même nom beaucoup plus ancienne, dont l'esprit avait complètement dégénéré. Cette association primitive s'étendait dans les paroisses de Louvigné, Poilley, Mellé et Saint-Georges-de-Reintembault, et sa principale assemblée se tenait aux fêtes de la Pentecôte. Au xvii^e siècle, les confrères montaient à cheval ces jours-là, tenant à la main des étendards, dits du Saint-Esprit, et ils allaient ainsi en cavalcade jusque dans les cimetières des paroisses et à la porte des églises, dans lesquelles ils troublaient le service divin. Pendant leur promenade, guidés par l'un d'entre eux, — faisant fonction de prêtre, et appelé à cause de cela vicaire de la Pentecôte, — ils s'arrêtaient devant toutes les croix qu'ils rencontraient et chantaient devant elles des prières à leur façon, auxquelles ils mêlaient mille extravagances. En 1703, M^{sr} de Lavardin, ne pouvant par lui-même faire cesser ces processions devenues de vraies saturnales, eut recours à la justice pour en venir à bout.

Il est à remarquer que la nef septentrionale de Louvigné porte encore vulgairement le nom de nef du Saint-Esprit. Nous croyons que les anneaux de fer scellés dans la muraille de la nef Sud, et qui ont fait naître la légende des Templiers de Louvigné, y avaient été placés par les confrères du Saint-

Esprit pour attacher leurs chevaux pendant leur station en cette église¹.

Signalons enfin dans cette église une croix processionnelle du xvii^e siècle, restaurée de nos jours avec goût.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean*. — Cette chapelle est située dans la cour du presbytère, à l'entrée du bourg; la tradition locale a voulu y rattacher un souvenir de l'ancienne église paroissiale à une époque où la cure et le prieuré auraient été séparés. Mais cette supposition ne peut être admise, car l'église primitive de Louvigné était contiguë au prieuré; elle ne pouvait donc occuper une autre place que celle de l'église actuelle, à l'entrée de cette partie du bourg qui porte encore le nom de Prieuré.

« La chapelle Saint-Jean, d'après un acte du xvi^e siècle conservé aux archives de la paroisse, était tout simplement, — dit M. Maupillé, — une ancienne fondation des seigneurs de Villavran, qui y avaient tous les droits de seigneurs fondateurs, tels que droit de patronage, de sépulture, de litre, d'armoiries, etc.² »

Vers la fin du xv^e siècle, le propriétaire en avait abandonné la jouissance au recteur, à la charge de l'entretenir. Mais comme le produit des oblations n'y était que de 10 liv. par an, la chapelle, faute d'entretien, ne tarda pas à menacer ruine. Voyant cela, en 1540 Michel Le Duc, official de Rennes, condamna, sous peine d'excommunication, le seigneur de Villavran à la reconstruire, et le recteur de Louvigné à l'entretenir lorsqu'elle aurait été rebâtie. Guillaume du Châtellier, seigneur de Villavran, obéit à cet ordre et éleva l'édifice dont nous voyons encore la façade de style ogival fleuri, avec trois écussons portant les armoiries du Châtellier : *palé d'or et de sinople de six pièces*.

1. Voy. sur les désordres causés à Louvigné par les prétendus confrères du Saint-Esprit, M. Maupillé : *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, 128, 129.

2. *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*.

En 1680, la majeure partie de cette chapelle fut relevée par Jacques Avenel, seigneur de Villavran, mais elle était interdite en 1752. C'est alors que le seigneur de Villavran autorisa le recteur de Louvigné à couper l'édifice par une cloison et à s'approprier la partie orientale, l'autre partie seule demeurant réservée pour le culte. Cet état de choses existe encore, mais la chapelle ne sert guère que de station aux processions du Sacre.

2° *Autre chapelle du bourg.* — A la sortie du bourg, dans le quartier appelé encore la Chapelle, se trouvait un petit sanctuaire dont nous ignorons l'histoire; il fut démoli à la fin du siècle dernier.

3° *La chapelle des Alleux*, bâtie près du manoir de ce nom, était fondée de deux messes par semaine. — *Nunc* sécularisée.

4° *Saint-Louis du Boisgarnier*, bâtie au bord d'un étang, fut restaurée en 1678 par Jacques des Vaux, seigneur de Monthorin et du Boisgarnier. Vers 1720, elle était fondée d'une messe hebdomadaire. — *Nunc* détruite.

5° *Notre-Dame de la Gilotière* est un oratoire construit en 1847, dans le manoir de ce nom, par Marie-Joachim Hay de Bonteville, ancien curé de Fougères, qui s'y retira en 1853, pour y mourir. On y dit encore la messe dans l'octave de l'Assomption.

6° *Sainte-Anne de la Grasserie* est mentionnée en 1656. Elle avoisine le manoir de la Grasserie et était fondée vers 1720 d'une messe par semaine. C'est un édifice en plein cintre, entretenu par les fermiers, qui y honorent une statue de Notre-Dame du lys.

7° *Saint-Julien de la Haussière* fut fondée de 1660 à 1670 par François de Cheverue, sieur de la Haussière, près d'un ancien manoir du Petit-Maine, dans une pittoresque position. — *Nunc* sécularisée.

8° *Chapelle de Monthorin.* — L'ancienne chapelle du manoir de Monthorin n'existe plus. Le sanctuaire actuel a été con-

struit en forme de temple grec dans la première moitié de ce siècle. On y voit les tombeaux modernes de la famille Baston de la Ribosière et la pierre tombale de la célèbre maîtresse de François I^{er}, Françoise de Foix, dame de Châteaubriant, inhumée à Châteaubriant en 1537. A quelque distance dans le parc est la statue tumulaire de Raoul II, baron de Fougères, apportée de l'abbaye de Savigné, où ce seigneur avait reçu la sépulture. La chapelle de Monthorin est desservie le dimanche.

9° *Notre-Dame du Plantis* a été bâtie au siècle dernier par Jean Riban, prêtre missionnaire, dont nous avons déjà parlé (tome III, 294). Ce serait un oratoire insignifiant si l'on n'y voyait gravées les inscriptions qui suivent : *M. Jean Riban prêtre m. a. pèlerin. 1749. — Passans, qui passez, j'ay passé par où vous passez. — Vous passerez par où j'ai passé, priez Dieu pour un trépassé, Dites un pater et un ave. — Passans ne passez pas sans dire un Ave Maria. — Saluez en ce lieu la Mère de Dieu.*

10° *La chapelle de la Rallaye* est mentionnée en 1660.

11° *Notre-Dame du Tertre-Alix.* — Cette chapelle, située à l'entrée des bois de Monthorin, doit remonter à une très-haute antiquité, si l'on en juge par le tronc du vieux chêne auquel elle est adossée. « S'il faut en croire la tradition, un seigneur du pays, nommé Alix, qui aimait passionnément la chasse, aurait eu un jour dans une de ses parties le malheur de tuer un de ses amis. Dans son désespoir, il se serait adressé à un saint ermite qui habitait la forêt de Fougères et qui lui aurait donné le conseil de se retirer du monde et de passer le reste de ses jours dans la retraite. D'après ce conseil, Alix aurait fait construire le petit oratoire dont nous parlons au pied du dernier chêne de la forêt et aurait vécu là, jusqu'à sa mort, dans les exercices de la prière et de la pénitence. L'écorce de ce chêne est réputée, dans les campagnes, comme étant douée d'une grande vertu fébrifuge, et c'est à cette croyance que cet arbre, plusieurs fois séculaire, est re-

devable des nombreuses mutilations dont il porte les traces ¹. »

12° *Saint-Étienne de Villavran* se trouvait près du château de ce nom. Mentionnée au xv^e siècle, elle fut reconstruite vers 1540 par Guillaume du Chastellier, seigneur de Villavran, mais il n'en reste plus de traces.

13° *Notre-Dame*, dépendant de l'hôpital.

14° *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, dépendant du couvent des Sœurs du Sacré-Cœur.

PRIEURÉ. — *Louvigné-du-Désert*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 412.)

HOSPICES. — Voy. tome III, 294 et 567.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 423 et 660.

FILLES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 227.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

SOEURS DU SACRÉ-CŒUR. — Voy. tome III, 660.

RECTEURS DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT ².

Gualand (vers 1040).

Jean Deguilles, recteur en même temps de Combour et de Landéan (1517).

Guy Deguilles (1542).

Jean Lothon, sieur de la Fumerais (1596).

Guy de Guiller (1624).

Pierre Jouey (1642) résigna le 2 février 1663 en faveur de Jean Langevin, diacre d'Avranches.

Jean Cousin succéda au précédent, décédé, malgré la résignation susdite; il rendit aveu au roi pour son presbytère le 31 décembre 1678.

Gilbert Hodebert (1683) fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois bandes d'or*, et prit part au synode de 1701.

René de Marguerit se démit en 1705.

Jean Ferron, prêtre du diocèse, pourvu le 26 mai 1705, rendit aveu en 1733 au seigneur de Monthorin pour son presbytère et son pourpris; † 1740.

1. M. Maupillé, *Notices précitées*.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes de M. Maupillé*, etc.

Jean-François Crosnier, pourvu le 29 juin 1740, résigna en faveur du suivant.

Jean Crosnier, pourvu le 22 février 1764, résigna en 1785.

Joseph Beauce, pourvu le 16 février 1785, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 12 février 1831, âgé de soixante-dix-sept ans.

Jean Goltais (1831, † 1833).

Joseph Provost (1836-1865).

Pierre Cardinal (1865, † 1877).

Jean-Marie Marsolliou (1877-).

—

LUITRÉ

Ecclesia de Lustreio (xii^e siècle), — *Lutreyum* (1516), — *L'Hustré* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Vers la fin du xii^e siècle, le prieuré de Sainte-Croix de Vitré et l'abbaye de Saint-Florent de Saumur réclamaient la possession d'une grande partie des dîmes de la paroisse de Luitré¹; mais elles leur étaient disputées par des seigneurs qui faisaient valoir des prétentions contraires. Le *Cartulaire de Marmoutiers* nous a conservé le souvenir d'une contestation de ce genre suscitée au prieuré de Sainte-Croix par plusieurs seigneurs de la paroisse qu'il désigne sous le nom des Hernier et des La Perche, et qu'il nous représente

1. Dès le xii^e siècle, en effet, deux frères, Jacques et André, premiers seigneurs connus du Bois-le-Hou, « de Nemore Leho, » donnèrent au prieuré de Sainte-Croix de Vitré la dîme de leurs terres du Bois-le-Hou, du Grand et du Petit-Bouessay et de la Silvelle, toutes situées en Luitré, réservant toutefois les droits des religieux de Saint-Florent de Saumur sur le huitième des dîmes de cette dernière terre. En reconnaissance de cette libéralité, les religieux de Sainte-Croix donnèrent aux deux frères 12 liv. monnaie d'Anjou. (M. Maupillé, *Notices histor. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 126.)

comme disputant au recteur et au prieur de Sainte-Croix non-seulement la jouissance des dîmes de Luitré, mais encore l'exercice de certains droits sur la trésorerie de l'église elle-même.

Après de longs débats, cette affaire se termina par un arrangement conclu sous les auspices d'André de Vitré (1173-1211), et d'après lequel les seigneurs durent renoncer à toutes leurs prétentions moyennant une somme de 25 sous, monnaie d'Anjou, qu'ils reçurent du prieur de Sainte-Croix et du recteur de Luitré, nommé Saulnier¹.

Au siècle dernier, le prieuré de Sainte-Croix de Vitré jouissait encore d'une partie des dîmes de Luitré.

La paroisse était alors divisée en quatre traits : le Bourg, le Bois, l'Alleu et Couasnon. Le recteur était, depuis bien des siècles, présenté par le chanoine occupant la huitième prébende de la cathédrale de Rennes.

En 1790, M. Le Bannier, recteur de Luitré, fit la déclaration suivante de son bénéfice, l'un des plus beaux du doyenné de Fougères : le presbytère, son jardin et son pourpris ; — les deux tiers des grosses dîmes ; — le tiers des dîmes de La Celle, succursale de Luitré, plus un préciput de 3 mines, 3 boisseaux de seigle et autant d'avoine. Le tout était estimé 6,000 liv. ; mais les charges étaient grandes : pension de trois vicaires, 400 liv. de décimes, 300 liv. pour entretien et réparation, etc. ; le recteur faisait monter ces charges à 2,800 liv., de sorte qu'il ne lui restait que 3,200 liv. de revenu net².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Luitré est une ancienne église romane reconstruite en grande partie aux xvi^e et xvii^e siècles. Elle se compose d'une nef sans intertransept, accostée de deux chapelles formant bras de croix et terminée par un chevet droit.

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*, 424.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

De la construction primitive il ne reste guère que la tour placée au bas de la nef; sa flèche, construite en pierre, rappelle la belle tour romane de Saint-Étienne-en-Coglais, mais l'ensemble de l'édifice est bien inférieur. Les restaurations que cette tour a subies à diverses époques, notamment lorsqu'elle fut frappée de la foudre le 2 février 1701¹ et le 6 février 1850, ont complètement altéré son caractère.

Les deux chambranles en application que l'on remarque à la porte latérale de la nef, au Sud, avec l'arc Tudor orné d'un panache qui la surmonte, reportent évidemment cette portion de l'église au xvi^e siècle. Elle semble se rattacher à un agrandissement de l'édifice qui eut lieu en 1526; on retrouve en effet, à cette date, l'acte d'une cession de terrain faite par le recteur de Luitré à ses paroissiens pour accroître et élargir l'église; la portion cédée était de huit pieds à prendre sur le presbytère et ses jardins. Sur l'une des filières de cette nef on lit l'inscription suivante : *Couverte de neuf et doublée, estant M. R. Gresset, R. Courtoux trésoriers, 1644.*

Les chapelles communiquent avec la nef par deux grandes arcades à plein cintre, et avec le chœur par deux autres petites arcades à cintre surbaissé, disposées en biais dans l'angle qu'elles forment avec lui. Les dates inscrites sur les murailles indiquent que celle du Nord est de 1652 et celle du Sud de 1668.

Cette dernière chapelle fut bénite et dédiée à sainte Anne et à saint Joseph le 28 novembre 1668; on y voit un écusson en pierre portant : *parti : au 1^{er} fretté d'argent et de sable de six pièces, qui est du Bois-le-Hou, et au 2^e d'or au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'azur, qui est Le Goué.* Ce sont les armoiries de Jean du Bois-le-Hou, seigneur dudit lieu, marié en 1655 avec Marie Le Goué.

La chapelle du Nord renferme un autel dont le retable en

1. « Jeanne Lefebvre fut tuée en l'église par la chute du clocher le jour de la Chandeleur 1701. » (*Reg. paroiss.*)

Pierre est d'un assez beau travail; on y remarque les armoiries suivantes : *écartelé : au 1^{er} d'azur (?) à une tête de lévrier de gueules colleté d'or; au 2^e fretté d'argent et de sable, qui est du Bois-le-Hou; au 3^e d'argent à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules, au bâton d'or brochant, qui est de Beaucé; au 4^e de gueules à trois gantelets d'argent en pal, qui est de Vendel. Cet écusson est probablement celui de Gabriel du Bois-le-Hou, seigneur dudit lieu et de Vendel, qui épousa Anne de Beaucé en 1630.*

Divers autres blasons de la famille du Bois-le-Hou et de ses alliés se retrouvent encore sur le maître-autel; le seigneur du Bois-le-Hou possédait, en effet, les prééminences de l'église de Luitré, où il avait droit de litre et d'enfeu dans le chancel. C'est là que furent inhumés en 1628 René du Bois-le-Hou, en 1693 Jean du Bois-le-Hou, et en 1733 Joseph du Bois-le-Hou, tous seigneurs dudit lieu, de Lanrigan, Vendel, le Châtaigner, etc., « seigneurs fondateurs et prééminenciers de Luitré. »

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Gilles*. — Au xvii^e siècle existait à une des extrémités de la paroisse, du côté de Fougères, une petite chapelle dédiée à saint Gilles, « fort fréquentée des dévotions du peuple et prestres circonvoisins, lesquels y célébroient souventes fois la sainte messe. » Mais comme il n'y avait aucune fondation pour le service de cette chapelle, M^{sr} de la Vieuville la frappa d'interdit. Pierre Nicolas, ancien recteur de Luitré, prit alors sa cause en main; il acheta en 1670 une maison, un jardin et deux petites pièces de terre qui avoisinaient le presbytère, et fonda en 1672 une messe hebdomadaire qui devait être célébrée dans la chapelle Saint-Gilles tous les mercredis, ou de préférence un jour de fête chômable¹. Cette chapellenie, estimée en 1719 valoir 80 liv. de rente, fut présentée à cette époque par le recteur de Luitré

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Semaine Religieuse de Rennes*, XV, 725.

à Pierre Triboude! , acolyte, qui en fut pourvu par l'évêque.

Aujourd'hui la chapelle Saint-Gilles n'existe plus, mais les biens de sa fondation sont annexés à la cure de Luitré, et chaque dimanche on fait mémoire du fondateur Pierre Nicolas au prône de la messe paroissiale.

2° *Notre-Dame du Bois-le-Hou*. — Anne de Beaucé, veuve de Gabriel du Bois-le-Hou, seigneur de Vendel, ayant fait construire une nouvelle chapelle à son manoir du Bois-le-Hou pour remplacer l'ancienne, tombée de vétusté, y fonda, par acte du 17 juin 1648, deux messes hebdomadaires pour les mardis et vendredis; elle promit d'entretenir ce sanctuaire, donna au chapelain sa métairie du Petit-Bouessay et présenta Jean Caillebel pour desservir sa fondation¹.

Le 10 août de la même année, Pierre Nicolas, recteur de Luitré, bénit cette chapelle et la dédia à la Sainte Vierge, et à saint Jean-Baptiste et sainte Anne; la cérémonie se fit solennellement en présence de la fondatrice, du seigneur du Bois-le-Hou, son fils, et des seigneurs de l'Espronnière, de la Beréchère et de la Villarmois. En 1672 on y bénit l'union de François de la Belinaye, seigneur dudit lieu, avec Marie du Bois-le-Hou.

Cette chapelle a été restaurée de nos jours et elle continue d'être parfois desservie.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE LUITRÉ².

Saulnier vers 1200.

Christophe de Cogles (1608); † 29 septembre 1629, au manoir de Mésaubouin, en Billé, et inhumé dans l'église de Luitré, « à vis le crucifix. »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 48.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

Marin Brandin, seigneur d'Allérac et chanoine de Rennes, fut pourvu en 1629 et résigna l'année suivante en faveur du suivant.

Pierre Nicolas, né à Rennes, de Séverin Nicolas et de Guyonne Dupont, prit possession le 17 novembre 1630; il résigna en 1668 en faveur de son neveu qui suit; † 12 janvier 1676, âgé de soixante-treize ans, et inhumé par humilité dans le cimetière, au pied du calvaire. La mémoire de ce saint prêtre est restée en vénération à Luitré et l'on vient en pèlerinage sur son tombeau ¹.

Pierre Morin, pourvu en 1668, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de sable à la croix alaisée d'argent, accompagnée de trois coquilles de même, deux en chef et une en pointe*. Il résigna peu de temps avant de mourir. † 22 septembre 1724.

Pierre Triboudel, prêtre du diocèse, pourvu le 25 septembre 1724, prit possession le lendemain; † 13 juin 1740, âgé de quarante-trois ans.

René Le Bannier, licencié en droit et prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juin 1740 et prit possession le 30; il se démit en 1764.

Joseph Le Bannier, prêtre du diocèse, pourvu le 24 juillet 1764, reconstruisit le presbytère en 1774 et gouverna jusqu'à la Révolution; exilé à Jersey en 1793, il mourut en cette île.

Jean-Louis Dehoux (1803-1847).

Pierre Motel (1817-1822).

Victor Courteille (1822-1826).

Vincent Fleury (1826-1829).

N... Communier (1829-1839).

Jean-Marie Lécarlatte (1839-1842).

Joseph Brindejone (1842, † 1845).

Pierre Saisdubreil (1845, † 1854).

Joseph Beaugeard (1854, † 1873).

Jean-Marie Ménager (1873-1877).

Ambroise Briand (1877-1879).

Pierre Huart (1879-).

1. Voy. sur M. Nicolas une intéressante notice de M. l'abbé Paris-Jallobert. (*Semaine Religieuse de Rennes*, XV, 724.)

MARCILLÉ-RAOUL

Ecclesia de Marcelliaco (1185), — *parochia de Marcilleyo* (1263), — *Marcilleyum Radulphi* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

ORIGINES. — Quoique les Bénédictins de Saint-Melaine semblent avoir fondé leur prieuré de Marcillé dès le XII^e siècle au moins, — puisqu'il est fait mention du prieur de Marcillé en 1160, et que leur abbaye fut confirmée dans la possession de l'église de Marcillé en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1170 par Étienne, évêque de Rennes¹, — il n'en est pas moins vrai que les chanoines réguliers de Rillé avaient eux-mêmes dès cette époque la jouissance d'une partie des dîmes de cette paroisse. Aussi voyons-nous en 1163 Raoul II, seigneur de Fougères, confirmer l'abbaye de Rillé dans la possession de cette dime de Marcillé, que ses religieux partageaient avec le recteur du lieu².

Le prieuré de Marcillé ayant pris de l'importance au XIII^e siècle, des difficultés s'élevèrent entre les moines de Saint-Melaine et les chanoines de Rillé au sujet des dîmes de cette paroisse, « *super tercia parte decimarum totius parochie de Marcilleyo*. » Les premiers soutenaient qu'ils possédaient ces dîmes de toute antiquité, et les seconds prétendaient en avoir reçu le don de Raoul, baron de Fougères. Les parties s'engagèrent toutefois à s'en remettre au juge-

1. *Cartul. Sancti Melanii*.

2. « *In Marcilleyo (canonicis) tres partes medietatis magna decima, presbytero reliquas duas.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 651.) — On croit que c'est un autre baron de Fougères, Raoul III, qui donna son nom à Marcillé. Raoul III, en effet, affectionnait particulièrement Marcillé et y possédait un château que le duc de Bretagne lui permit de fortifier en 1240. Il est probable que les buttes du Châtel, protégées jadis par un étang, sont les derniers vestiges de cette forteresse.

ment de Maurice, évêque de Rennes. Ce prélat, considérant l'intérêt qu'avaient les Bénédictins, maîtres du prieuré de Marcillé, à jouir des dimes de cette paroisse, mais respectant par ailleurs les droits séculaires des chanoines de Rillé, décida ce qui suit : l'abbé et le couvent de Rillé auront désormais droit à 10 mines de froment, mesure de Marcillé, que leur fournira le prieur de Marcillé à la fête de la Toussaint, chaque année; moyennant cette redevance, ils renonceront à tout jamais à leurs droits sur les dimes de la paroisse de Marcillé¹. Les religieux des deux monastères acceptèrent cette décision et prêtèrent serment entre les mains de l'évêque de s'y conformer, le vendredi après la Trinité 1263.

Les Bénédictins présentèrent jusqu'en 1770 le recteur de Marcillé, auquel ils faisaient une pension congrue consistant en le tiers des dimes de la paroisse, qu'on levait à la douzième gerbe.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre apôtre, l'église de Marcillé a été rebâtie vers 1867, sous la direction architecturale de M. Éd. Saint-Marc. C'est une simple croix avec abside à pans coupés; la tour, élevée au bas de la nef, est surmontée d'une flèche en pierre flanquée de clochetons.

L'ancienne église ne manquait pas d'intérêt et devait remonter en partie à une époque très-reculée. Elle se composait d'une nef à chevet droit et offrait plusieurs restes d'architecture romane, tels que la porte du Sud, un arc triomphal, quatre contreforts et une baie ouverte au Nord; cette porte est ornée d'une archivolte dont les voussures retombent sur quatre colonnes aux chapiteaux formés de feuillages grossièrement taillés. On a eu l'excellente idée de conserver cet intéressant portail du XI^e siècle dans le cimetière entourant jadis

1. « Abbas et conventus de Filgeriis habeant in perpetuum in prioratu religiosorum Sancti Melanii de Marcollejo decem minas frumenti ad mensuram de Marcollejo... et omne jus decimarum quas habebant in parochia dicta eisdem religiosis Sancti Melanii quittaverunt et penitus dimiserunt. » (*Cartul. Sancti Melanii*, 201.)

la vieille église; à côté, on voit aussi les débris du maître-autel, composé d'une table de granit reposant sur des colonnes dont les chapiteaux rappellent le XIII^e siècle.

La façade de cette église avait été relevée en 1660 et le chœur en partie refait en 1782, comme le témoignaient ces dates inscrites sur la muraille.

Mais quelque ancien que fût cet édifice, il en avait remplacé un beaucoup plus antique. Avant sa destruction, M. Maupillé signalait, en effet, « plusieurs pans de maçonnerie en blocage, dans lesquels la brique se trouve mêlée en grande quantité, et même des assises de briques entières qui paraissent avoir été cimentées et unies ensemble avant d'être entrées dans la formation des murs et doivent avoir appartenu à une construction antérieure.

« Du reste, ajoutait-il, un cordon de briques, dont on reconnaît les traces au niveau du sol, et qui est composé d'assises absolument semblables à celles dont je viens de parler, me paraît démontrer de la manière la plus incontestable que cette église occupait la place d'une construction plus ancienne et qu'elle était assise sur ses fondations¹. »

En 1679, l'église de Marcillé n'avait ni écussons ni litre peints ou sculptés sur ses murailles; mais à côté se trouvaient la fontaine Saint-Pierre et une pièce de terre appelée le Champ-aux-Moines, rappelant le souvenir de l'ancien prieuré du lieu. Cependant, M. Maupillé a remarqué dans cette église « une pierre tombale chargée d'un écusson surmonté d'une croix, et dont le champ est écartelé d'une aigle et d'un cœur; et, dans le cimetière, une autre pierre ornée d'une croix pattée et orlée, et accompagnée à son milieu de deux besants. »

Il signale aussi qu'en 1680 Mathurine Abraham, dame de la Rochejacquelein, avait, à cause de ses terres du Grand et Petit-Plessis, un droit prohibitif de banc, d'accouoir et de pierres tombales dans l'église de Marcillé-Raoul. Chaque an-

1. *Notices hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*, 168.

née, le jour de Pâques, la fabrique devait même, à l'issue des vêpres, au seigneur du Plessis, par l'entremise des trésoriers, une corbeille remplie d'oublies¹.

Le 25 mars 1695, le recteur Jacques Coupel signa avec les Dominicains de Bonne-Nouvelle le contrat d'établissement dans son église paroissiale de la confrérie du Rosaire².

Il n'y a point de chapelle dans cette paroisse.

PRIEURÉ. — *Marcillé-Raoul*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 66.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 295.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE MARCILLÉ-RAOUL³.

Gilles de Berruyer (1499).

Jean Gouro (1500).

Thomas Bridoul (1580); † 1582.

Pierre Huet fut pourvu en 1582.

Jacques de Bauldin (1590) résigna en 1594.

J. Douart (1605).

Jean Louyer (1630).

François Jamois (1648) devint vers 1654 recteur de Mécé.

Guillaume Amourault (1660) rendit aveu au roi en 1679 pour le presbytère, son jardin et deux cantons de terre; † 1683.

François Phelippot fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1683.

Bertrand Boullaud (1687), † 1692.

Jacques Coupel, prêtre d'Avranches, fut pourvu en 1692; † 1716.

Julien Coudray, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1716; † 1718.

Étienne Chambost, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1716; † 1768.

Julien Butet, pourvu le 19 janvier 1768, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

1. Notices précitées.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 H, 5.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 18, 49. — Notes de MM. Maupillé et abbé Paris-Jallobert, etc.

N... Duval (1803-1804).

François-Jean Artur (1804-1808).

Julien-René Frémy (1808-1840).

Pierre Saisdubreil (1840-1845).

Pierre Royer (1845-1865).

Julien Morice (1865-1873).

Jean-Marie Bodiguel (1873-).

MARCILLÉ-ROBERT

Ecclesia de Marcilliaco (1020), — *ecclesia Marcillei* (1170),
— *Marcilleyum Roberti* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Retiers.

ORIGINES. — Marcillé est une des localités les plus anciennes de notre contrée; elle eut même de bonne heure une certaine importance, puisqu'on y frappait monnaie sous les Mérovingiens, dès le commencement du VII^e siècle¹. Mais la paroisse de Marcillé ne nous apparaît constituée qu'au commencement du XI^e siècle, lorsque les moines de Marmoutiers y fondèrent le prieuré dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, 416.)

Vers le milieu du XII^e siècle, les Bénédictins du prieuré de Marcillé firent un accord avec Brulet, chapelain ou recteur de la paroisse; les témoins en furent les archidiaques Raoul et Eudon; Éven, doyen de Châteaugiron; Jean, doyen de Vitré; Guillaume, doyen de la Guerche; Gaultier, doyen de Janzé, et Odon, prieur de Béré. Un peu plus tard, Herbert, évêque de Rennes, confirma en 1197 l'abbaye de Marmoutiers dans la

1. Bigot, *Essai sur les monnaies de Bret.*, 44.

possession de l'église de Marcillé et de ses dépendances, « *ecclesiam de Marcilliaco cum pertinenciis suis* ¹. »

Le recteur de Marcillé, présenté longtemps par l'abbé de Marmoutiers, recevait de ce dernier une pension congrue, consistant en dernier lieu, croyons-nous, dans un tiers des dimes de la paroisse, les deux autres tiers appartenant au prieuré. En 1790, le recteur, M. Roisard, déclara que son bénéfice lui rapportait seulement 455 liv. de revenu net ².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Ouen, évêque de Rouen, l'église de Marcillé se trouve dans le bourg de ce nom, à quelque distance de la ville de Marcillé, assise au pied des ruines du château des sires de Vitré ³. Cette église se compose d'une croix latine construite à la fin du xvii^e siècle. Ce fut dans sa délibération du 21 décembre 1687 que le général de Marcillé vota la reconstruction de son église paroissiale, « prête à tomber en ruines et d'ailleurs trop angustiée pour que le peuple tout entier puisse y entendre la messe. » On détruisit donc le chœur, le clocher, qui se trouvait au milieu de l'église, et une chapelle seigneuriale appartenant à Renée de Quelen, dame de Chambellé ⁴, ce qui ne se fit qu'avec l'autorisation de cette dame et l'approbation du duc de la Trémoille, baron de Vitré et seigneur de Marcillé. La nouvelle église fut alors bâtie telle qu'elle est, et la tour, placée au bas de la nef, ne fut achevée qu'en 1713. Il est vraisemblable que cet édifice remplaça une antique église romane construite par les Bénédictins, dont le prieuré se trouvait voisin.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 43 H, 1. — Bull. de l'Assoc. Bret., III, 240.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

3. Nous avons vu (tome II, 417) que Marcillé-Robert doit son nom à Robert Ier, baron de Vitré.

4. Cette chapelle dépendait de la seigneurie du Bourg; on y inhuma dans leur enfeu : en 1649, René de Beaucé, et en 1653 Joachim de Beaucé, seigneurs de Chambellé et du Bourg de Marcillé. Françoise de Champaigne en 1631, et Marie Gédouin en 1652, également dames de Chambellé, y avaient aussi reçu la sépulture.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale*¹. (Voy. tome II, 421.)

2^o *Chapelle du château*. — En 1290, le prieur de Sainte-Croix de Vitré s'obligea envers le baron de Vitré à lui procurer un prêtre pour dire la messe dans la chapelle du château de Marcillé toutes les fois que ce seigneur et sa femme s'y trouveraient. Cette chapelle a probablement été ruinée en même temps que le château de Marcillé, démantelé en 1595.

3^o *Notre-Dame de la Bonne-Mort*. — Le 10 décembre 1611, les habitants de la ville de Marcillé assemblés, considérant l'éloignement de l'église paroissiale, sise dans le bourg, résolurent de bâtir en leur ville une chapelle de 45 pieds de long. L'un d'entre eux, Jean Gauchet, acheta à cette intention, pour la somme de 250 liv., un emplacement proche la Porte-Morel, et donna en outre une somme égale pour contribuer à l'édification; il y fonda aussi une messe pour tous les dimanches. Un autre bourgeois, François Vallée, fonda une seconde messe hebdomadaire pour tous les samedis, jour du marché de Marcillé. Pierre Le Roy fit de son côté la fondation des messes de toutes les fêtes de la Sainte Vierge. Enfin, on résolut de bâtir une maison pour le chapelain chargé du service de ces messes et on commença par lui faire don d'un jardin².

Le 7 avril 1612, Jean Mancel, recteur de Marcillé, vint bénir la première pierre de la future chapelle, pierre que posa Paul Hay, seigneur des Nétumières et de la Montagne³. Un peu plus d'un an après, le même recteur Jean Mancel dit la première messe, le 4^{er} décembre 1613, dans le nouvel édi-

1. En 1761, il est dit que le seigneur de Fretay faisait exercer depuis un temps immémorial le droit de quintaine dans les prairies voisines du prieuré, le dimanche de la Quasimodo, « à l'effet de quoi on y plante un poteau, et les gens y font des courses qui abiment les foins. » La tradition locale conserve encore le souvenir de ces courses.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82.

3. Une plaque de marbre posée à droite de l'autel porte encore cette inscription : *Heu! quis est iste qui dixit ut fieret domino non jubente. — Tout est à Dieu. — Et sine ipso factum est nihil. — Caro factum est et habitavit in nobis. — Monseigneur des Nutumières a mis la première pierre de ceste chapelle le 7^o jour d'avril 1612. — M. Jan Gauchet et Janne Brillais sa compaigne ont (donné) le fons pour bastir icelle.*

fiée, et nomma le 22 du même mois la cloche de la chapelle avec Jeanne Brillais, femme de Jean Gauchet. Enfin, le 23 avril 1614, François Larchiver, évêque de Rennes, voulut lui-même consacrer ce sanctuaire, qu'il dédia à la Sainte Vierge et à saint Jean l'Évangéliste ¹.

Parmi les chapelains de Notre-Dame, signalons François Garel, qui y fonda une messe pour tous les mercredis en 1653; — Pierre Poirier, sieur du Rocher, pourvu en 1743, † le 14 septembre 1762 : il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale, en l'enfeu des Tuffin de la Rouairie ²; — Pierre Quatrebœufs (1764, † 1783) — et N... Paves, qui déclara en 1790 que son bénéfice valait 344 liv. 4 s. 10 d. de rente. Les charges consistaient vers 1720 en une messe tous les jours, sauf le mardi, mais l'ordinaire les réduisit à trois messes par semaine.

La chapelle de Notre-Dame existe toujours dans la ville de Marcillé, mais elle est sécularisée; on y voit encore les vestiges d'une litre seigneuriale.

4° *Notre-Dame du Bois-Robin*. — Vers la fin du xv^e siècle, Pierre Uguet, seigneur du Bois-Robin, bâtit une chapelle près du manoir de ce nom. L'évêque de Rennes vint la bénir lui-même et la dédia à la Sainte Vierge, saint Pierre et saint Jacques; mais Pierre Uguet mourut avant d'avoir pu y faire une fondation qu'il se proposait. Ce fut, plus tard, sa fille, Henriette Uguet, dame du Bois-Robin, veuve de Charles de Valleaux, seigneur des Touches, qui fonda, le 1^{er} juillet 1520, deux messes hebdomadaires dans cette chapelle, qu'elle dota de 10 liv. de rente ³. Bertrand Gérard, François Taupinel (1647), Pierre Guillard (1732) et Michel Audiger (1766) desservirent successivement cette chapelle. On y maria en 1602

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82.

2. Les seigneurs de la Rouairie prétendaient au siècle dernier aux droits de fondation et de prééminence dans l'église de Marcillé à cause de la seigneurie du Bourg, qui leur appartenait alors.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82.

François Martin, sieur du Boistailé, avec Julienne de Val-leaux, et en 1623 on y baptisa Charles de Valleaux.

5^e *Notre-Dame* est une chapelle bâtie vers 1838 et dépendant du couvent des Hospitalières de Saint-Thomas.

PRIEURÉ. — *Marcillé-Robert*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 416.)

HÔPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 295 et 382.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 527.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 423, 623 et 641.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS. — Voy. tome III, 215 et 641.

RECTEURS DE MARCILLÉ-ROBERT ¹.

Brulet, vers 1150.

N... Hervé, chanoine de Rennes et recteur de Cornillé, † 1539, fut inhumé dans la cathédrale.

Armel Godet (1545).

Pierre Morel (1576), † vers 1584.

Guillaume de Marsoignier, clerc de Bourges, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 27 janvier 1584.

François Mancel (1585).

Jean Mancel (1601), † 9 septembre 1617.

Jean de la Lande (1620), † 17 septembre 1625.

Pierre Arribart, prêtre de Saint-Malo, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 24 septembre 1625; † 23 novembre 1653.

Thomas Desistes, prêtre de Rennes, fut présenté le 1^{er} décembre 1653; † 1672.

René Mancel, prêtre de Rennes, fut présenté le 11 février 1672; † 1686.

Paul Bourdiguel fut présenté le 2 décembre 1686; † 23 mars 1705.

Jean Le Febvre, prêtre de Tréguier, présenté, comme tous les précédents, par l'abbé de Marmoutiers le 7 avril, fut pourvu le 20 août 1705; il se démit en 1707; † âgé de soixante-quatorze ans, le 14 juillet 1736.

¹. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Sébastien Le Roux, prêtre de Tréguier, fut pourvu le 2 mai 1707.

Pierre Paris, prêtre du diocèse, fut pourvu le 14 août 1736 en place de Jean Le Febvre, qui semble avoir repris sa cure avant de mourir; il se démit en 1738.

Louis-Marie Montier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 9 mars 1738; † âgé de soixante-douze ans, le 14 avril 1780, et inhumé dans le chœur de son église.

François-Jérôme des Prez, sieur du Coudray, pourvu le 21 avril 1780, devint en 1783 recteur de Saint-Germain de Rennes.

Jean-Jacques-Claude Roisard, pourvu le 2 décembre 1783, prit possession le 5, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey; il fut réinstallé en 1803; † 4^{or} décembre 1844.

Jean-Joseph Turoche (1814, † 1834).

Jean Salmon (1834, † 1856).

Jean-Louis Petitpas (1856, † 1870).

Ambroïse Marchand (1874-).

MARPIRÉ

Marpireium (1157), — *capella Marpireii* (1213).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — Quoique Marpiré ne soit pas une paroisse fort ancienne, cette localité n'en remonte pas moins assez loin dans les siècles passés. Dès 1157 Étienne, évêque de Rennes, confirma Guillaume, abbé de Saint-Melaine, dans la possession de tout le territoire de Marpiré, « *Marpireium totum*, » que le baron de Vitré avait donné à son monastère. Un peu plus tard, en 1213, Pierre, également évêque de Rennes, confirma à son tour Geoffroy, abbé de Saint-Melaine, dans la possession de la chapelle de Marpiré, « *capellam Marpireii*¹. »

Marpiré existait donc au XII^e siècle, mais rien ne prouve

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 630. — *Cart. Sancti Melanii*.

que ce fût alors une paroisse ; il ne semble pas non plus qu'il ait jamais été un prieuré, quoiqu'on appelât souvent prieur son recteur dans le siècle dernier. Cette dénomination venait probablement de ce que Marpiré dépendit jusqu'à la Révolution des religieux de Saint-Melaine, qui l'annexèrent de bonne heure à leur prieuré de Notre-Dame de Vitré.

Les registres de baptême remontent à Marpiré à l'an 1601, mais le premier recteur semble Mathurin Nicolas, qui n'apparaît qu'en 1664. Il est vraisemblable que la paroisse fut érigée de son temps, car la déclaration faite en 1691 par les trésoriers de Marpiré s'exprime comme il suit au sujet du presbytère : « Une maison ancienne, destinée pour le logement du vicaire (car c'est depuis peu que Marpiré a été érigé en paroisse), fut échangée il y a environ quinze ans avec une maison un peu plus commode et deux cordes de jardin estimées 5 liv. de rente¹. »

Les Bénédictins de Vitré firent d'abord au recteur de Marpiré une pension de 200 liv., payée moitié par eux, moitié par leur prieur commendataire. Mais en 1689 ils lui abandonnèrent pour portion congrue toutes les dîmes de la paroisse. Aux approches de la Révolution, le recteur de Marpiré, Jean-Baptiste Gendrot, déclara, en 1790, que ces dîmes se levaient à la onzième gerbe, « dans toute l'étendue de la paroisse, sur les froment, seigle, avoine, orge, sarrasin, lins et chanvres, » et qu'elles étaient affermées 1,500 liv., savoir : 1,200 liv. les grosses dîmes et 300 liv. les dîmes vertes ; il ajouta qu'avec « le pot-de-vin de la ferme » et quelques réserves il se faisait un revenu de 1,912 liv.²

La paroisse de Marpiré fut rétablie en 1803 par M^{er} de Maillé, qui en nomma recteur d'abord M. Desouches, puis M. Jean Chevalier ; mais cet état de choses ne dura point, et dès 1806 nous voyons Marpiré cesser d'être paroisse et son

1. Arch. paroiss.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 48 H, 45 ; 4 V, 28.

territoire uni à Champeaux. M. Chevalier, † 8 août 1809, n'est qualifié que « vicaire desservant. » Toutefois, une ordonnance royale datée du 11 février 1820 érigea de nouveau, et définitivement cette fois, Marpiré en paroisse, et le 10 juin suivant M^{sr} Mannay y envoya M. Grandgirard en qualité de recteur.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre-ès-liens, l'église de Marpiré vient d'être reconstruite. L'ancien édifice, servant aujourd'hui d'habitation, se compose d'une simple nef terminée par une abside semi-circulaire que précède un arc triomphal : c'est bien le plan des églises romanes du XI^e siècle, mais celle-ci a été tellement remaniée dans les siècles derniers qu'on n'y reconnaît plus aucun style.

Le baron de Vitré devait être seigneur supérieur de Marpiré, mais les droits de fondation et les autres prééminences appartenaient en 1593 au seigneur de Maimberte¹.

Il y avait plusieurs fondations faites en cette église, telles que celles de la Tricotière, valant 108 liv. de rente, de la Plesse, de 75 liv., etc.; la bourse des défunts avait aussi en 1790 un revenu de 51 liv.

Quant à la nouvelle église, c'est un édifice de style ogival formant la croix, avec abside à pans coupés; la façade, surmontée d'un joli petit clocher, offre dans le tympan de la porte un bon bas-relief représentant saint Pierre délivré de prison par un ange.

Cette modeste mais fort convenable église a reçu les honneurs assez rares de la consécration : le 18 août 1881, M^{sr} Place, archevêque de Rennes, est venu lui-même la consacrer, accompagné de l'archidiacre de Dol et de plusieurs de ses chanoines.

1. Maimberte *vel* Mauberte, terre noble en Marpiré, était possédée en 1313 par Guyon Busson, seigneur de Gazon; en 1790 elle appartenait aux Bénédictines de Vitré.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 423.

RECTEURS DE MARPIRÉ¹.

Mathurin Nicolas, sieur de la Prée, bachelier en théologie et chanoine de Notre-Dame de Lamballe, recteur en 1664, fut alors pourvu de la chapellenie de la Plesse, fondée dans son église par la famille Le Marchand.

Mathurin Duclos, pourvu vers 1667, résigna en 1670.

Julien Beziel, sieur de la Rousselière (1670-1680).

Jean Le Coq, pourvu en 1680; † 18 septembre 1683, fut inhumé dans l'église.

René de Mardeaux, présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1683, se démit peu de temps après.

Julien Peschot, prêtre du diocèse, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 14 mars 1684; † 28 juillet 1716.

Étienne Bougon, prêtre du diocèse, fils de François et de Jeanne Le Marchand, pourvu en 1716, résigna avant de mourir; † 6 janvier 1752 et inhumé dans le cimetière, devant la grande porte de l'église.

Michel Hubert, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 janvier 1752; † 11 décembre 1753 et inhumé le 13 dans le sanctuaire, du côté de l'évangile.

Pierre-François Gicquel, natif de Piré, fut pourvu le 7 mars 1754; † 11 novembre 1786, âgé de soixante-treize ans, et inhumé dans le sanctuaire, du côté de l'épître.

Jean-Baptiste-François Gendrot, sieur de la Hauterue, pourvu le 10 décembre 1786, prit possession le 14 et gouverna jusqu'à la Révolution.

N... Desouches (1803).

Jean Chevalier (1803, † 1809).

François-Hyacinthe Grandgirard (1820-1836).

Jean Royer (1836, † 1882).

François Cochet (1882-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Forget, etc.*

MARTIGNÉ-FERCHAUD

Martiniacum (XI^e siècle), — *Martigneium* (1218), — *Martigneium Ferri Calidi* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Retiers.

ORIGINES. — Martigné était au moyen-âge le siège d'une antique et importante seigneurie, et nous avons vu que dès le XI^e siècle cette petite ville renfermait deux églises : Saint-Pierre et Saint-Symphorien, dont les Bénédictins de Marmoutiers furent de bonne heure gratifiés par le seigneur de Martigné. Mais ces religieux ne tardèrent pas à partager avec l'ordinaire les droits de l'église Saint-Pierre et conservèrent seulement en entier celle de Saint-Symphorien, dont ils firent un prieuré étudié précédemment par nous. (Voy. tome II, p. 425).

Par suite de ce qui précède, Martigné ne forma qu'une paroisse desservie dans l'église Saint-Pierre, mais elle eut deux cures et deux recteurs. Ces cures étaient connues sous le nom de Grande et Petite Portions ; la première était occupée par un recteur nommé par le Pape et l'évêque ; le recteur de la seconde était, au contraire, présenté par l'abbé de Marmoutiers. Le *Rôle diocésain ms. de 1646* attribue à l'un un revenu de 700 liv., et à l'autre 600 liv. seulement.

Ces deux recteurs desservaient alternativement, chacun sa semaine, la paroisse de Martigné, et l'un et l'autre avaient leurs presbytères distincts. Mais, au siècle dernier, M^{sr} Turpin de Crissé résolut de changer cet état de choses et de supprimer la Petite Portion ; connaissant le grand âge de Marin Le Roux, recteur de cette portion, et présageant une vacance prochaine du bénéfice, l'évêque traita à Paris en 1715 avec M. de Lyonne, abbé de Marmoutiers, et celui-ci fit en 1720

approuver sa conduite par les religieux de son abbaye, qui consentirent à l'extinction projetée. Sur les entrefaites, Marin Le Roux vint à mourir; aussitôt l'évêque de Rennes, ayant obtenu l'acquiescement du prince de Condé, seigneur de Martigné, publia, le 17 juillet 1721, une ordonnance où nous lisons ce qui suit : « Vu la requête à Nous présentée par M^{re} François Mellet de la Tremblaye, recteur de la Grande Portion de Martigné, pour que Nous unissions les deux cures dudit Martigné desservies dans une même église par deux recteurs alternativement et par semaine... Nous éteignons et supprimons la Mineure Portion de Martigné et unissons ses revenus à la Grande, sauf le trait de dime d'Yvrai, etc. » Le prélat terminait en ordonnant que l'usage du presbytère de la Petite Portion fût abandonné au maître d'école de Martigné¹.

A partir de cette époque, le recteur de Saint-Pierre demeura seul. En 1781, ce recteur jouissait de la plus grande partie des dimes de la paroisse; outre les dimes novalles, il recueillait 2,400 liv. des grosses dimes. Les autres décimateurs de Martigné à la même époque étaient le Chapitre de la Guerche pour 1,600 liv.; le prieur de Saint-Symphorien pour 800 liv.; l'abbesse de Nyoiseàu, à cause de son prieuré d'Anguillers, pour 100 liv.; le prieur de la Magdeleine de Pouancé pour 75 liv.; l'abbé de Melleray pour 45 liv., et le commandeur du Temple de la Guerche pour 33 liv. seulement².

De nos jours, Martigné a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale datée du 24 janvier 1827.

ÉGLISE. — Nous venons de voir qu'il n'y avait à Martigné qu'une seule église paroissiale, dédiée à saint Pierre³. C'était

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 66.

3. Nous avons cru longtemps que Saint-Pierre et Saint-Symphorien formaient deux paroisses; peut-être cela fut-il vrai au XI^e siècle, mais certainement au XVI^e siècle il n'en était plus ainsi; nous pensons même, aujourd'hui, qu'on a confondu la paroisse avec la cure, et qu'il n'y eut jamais à Martigné qu'une paroisse avec deux recteurs, comme à Notre-Dame de Dol et ailleurs.

naguère un édifice terminé par un chevet droit qu'éclairait une grande fenêtre ogivale à meneaux; un retable, placé en 1646, aveugla cette baie. A côté se trouvait une chapelle fort ancienne « nommée la Magdeleine, joignant le chœur de ladite église, et en 1634 incorporée et unie à ladite église; » cette chapelle, également à chevet droit avec grande fenêtre ogivale, était prohibitive au prince de Condé, seigneur de Martigné, qui jouissait de toutes les prééminences de supériorité et de fondation¹. En 1740 on construisit, en outre, la chapelle des fonts baptismaux avec les libéralités du recteur, M. Mellet de la Tremblaye.

Les seigneurs de la Jonchère et de la Chévière avaient leurs bancs et leurs enfes dans cette église.

La confrérie du Rosaire fut établie le 15 juin 1631 à Martigné, par les soins du recteur, M. Raccapé. Henri, duc de Montmorency et seigneur de Martigné, consentit à ce qu'on l'érigéât dans sa chapelle de la Magdeleine, qui prit alors le nom de chapelle du Rosaire. La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée dans cette église en 1702²; enfin celle de Notre-Dame-de-Pitié ou des Agonisants, établie en 1663 dans la chapelle Saint-Thomas du cimetière, fut transférée en 1754 au maître-autel de l'église paroissiale.

On vient de construire à Martigné une nouvelle église, vaste édifice à trois nefs, précédé de deux tours et terminé par une abside polygonale; le tout, de style ogival, est l'œuvre de M. l'architecte Mellet. Le 1^{er} septembre 1867, M^{sr} Saint-Marc, archevêque de Rennes, a consacré lui-même ce monument d'aspect grandiose et fort bien posé au sommet de la

1. Martigné, ancienne bannière, appartient successivement aux familles de Martigné, de la Guerche, de Beaumont, Gaudin, du Perrier, de Villeblanche, de Montmorency et de Bourbon-Condé. Le château de Martigné se trouvait au-dessous de l'église, là où est encore la rue de la Motte. Le baron de Martigné avait, entre autres droits, celui de quintaine sur tous « les mariés couchant la première nuit de leurs noces en la paroisse de Martigné; » ceux-ci devaient fournir quatre courses et payer 8 boisseaux d'avoine s'ils n'avaient pas l'adresse de rompre leur lance contre l'écusson seigneurial. (*Arch. Nat.*, P. 4717.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82; 4 H, 3.

petite ville s'étagant en amphithéâtre au-dessus d'une charmante vallée et d'un bel étang.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Symphorien*, dépendant du prieuré de Martigné.

2° *Sainte-Marguerite*, dépendant du prieuré d'Anguillers. Cette chapelle était encore desservie au xviii^e siècle par François Laceron, † 1752, et Pierre Chevalier, † 1762.

3° *Chapelle de l'hôpital*.

4° *Saint-Thomas*. — Cette chapelle, sise dans le cimetière, avait été bâtie par les seigneurs de Taillepie, qui l'avaient fondée de deux messes par semaine. En 1552, Pierre de Mauhugon, seigneur de Taillepie, s'en disait présentateur, et le chapelain en était alors Adrien Thorel. Très-vénéré, ce sanctuaire était, avons-nous dit, le siège primitif de la confrérie des Agonisants. Tombé en ruines, il a été remplacé par un simple oratoire.

5° *Sainte-Anne*. — En 1735, M. Mellet de la Tremblaye, recteur de Martigné, demanda à l'ordinaire la permission de bâtir cette chapelle dans le faubourg de la Motte, afin d'avoir en ce quartier un sanctuaire pour déposer le Saint-Sacrement à la procession du Sacre. Il la bâtit et la fonda à ses frais, sur son propre fonds, et en fit une dépendance de la maison de la Tremblaye, en Essé, lui appartenant; il réserva aux propriétaires de ce manoir le droit de présenter le chapelain de Sainte-Anne. Le 8 septembre 1747, M. de Talhouët de Bonamour, vicaire général et scholastique de Rennes, fit la bénédiction du nouvel édifice¹.

Cette chapelle, bâtie près de l'ancien presbytère, et considérée avant 1790 comme propriété particulière, appartient maintenant à la fabrique et continue d'être entretenue; on y dit la messe aux processions des Rogations.

6° *Chapelle du Bignon*. — Par acte du 14 juillet 1676,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82. — Reg. de l'état civil.

François de la Chévière, seigneur du Bignon, fonda une chapellenie à desservir dans une chapelle qu'il se proposait de construire au Bignon; mais il mourut avant d'avoir réalisé son projet, et ce fut son petit-fils Joseph de la Chévière, également seigneur du Bignon, qui établit un sanctuaire dans une salle de son manoir; il y fit desservir deux messes par semaine avec l'approbation de l'ordinaire, datée du 31 mars 1735¹. Pierre Béchérel, présenté en 1744 par Charlotte du Bûat, veuve de Joseph de la Chévière, desservait encore cette chapelle en 1788.

7° *Chapelle du Boisfeillet*. — Le 28 mai 1736, l'évêque de Rennes autorisa M. Saget, seigneur de la Jonchère, à faire dire la messe « en la chapelle établie par lui dans une aile de son manoir du Boisfeillet². » C'est dans cette chapelle que furent mariés en 1746 Louis Goyon de Vaudurand avec Renée Saget, et en 1748 Louis Collin de la Biochaye avec Louise Saget.

8° *Chapelle de la Boullière*. — Le 10 avril 1668, Pierre Merré, demeurant au village de la Boullière, fonda une messe chaque dimanche « en la chapelle existant depuis longtemps au pastis de la Boullière; » l'ordinaire approuva cette fondation le 2 mai suivant³.

Les chapelains de la Boullière furent Jean Perret, † 1721; Louis Le Chanteux, † 1753; Jean Dermaillé, † 1765, etc.

Vendue nationalement, cette chapelle sert maintenant de décharge.

9° *Chapelle de la Chévière*. — Pour satisfaire leur piété et exécuter les dernières volontés de leur père, Baptiste de la Chévière, seigneur dudit lieu, et Jeanne de la Chévière, sa sœur, fondèrent, par acte du 2 décembre 1666, quatre messes par semaine dans la chapelle de leur manoir de la Chévière. Cette chapelle avait précédemment été fondée de deux messes

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

par leur père, Pierre de la Chévière, et par leur sœur, Louise de la Chévière, mais il paraît que cette première fondation n'avait pas eu de suite¹. — *Nunc* ruinée.

10° *Chapelle de la Mintière*. — En 1575, Christophe Neiret, sieur de la Mintière, et Catherine de la Motte, sa femme, firent bâtir une chapelle près de leur manoir et y fondèrent une messe pour tous les dimanches et mercredis. Cette chapellenie, confirmée, paraît-il, par François Gendrot, fut présentée en 1663 à Vincent Desgrées par son petit-fils, Pierre Le Breton, sieur de la Garenne, fils de Pierre et de Perronnellé Gendrot². — Cette chapelle sert aujourd'hui d'écurie, mais on y voit encore des traces de peintures murales.

11° *Saint-Modéran* ou *Saint-Moran*. — Par acte du 4 juin 1670, Françoise du Baille, dame du Bignon, demeurant aux Gastelières, fonda deux messes hebdomadaires dans la chapelle de Saint-Moran, située au fief de Saint-Moran et lui appartenant; cette fondation fut approuvée par l'ordinaire le 10 février 1671³. En 1710, Joseph de la Chévière, seigneur du Bignon et de Saint-Moran, présenta ce bénéfice à Julien Chevalier, que pourvut l'évêque en place de N... Duclos, décédé.

La chapelle de Saint-Moran, sise au village de même nom, n'existe plus.

12° *Chapelle de la Séquintière*. — Jean-Auguste du Bois-péan, seigneur de la Pillardière, ayant établi une chapelle au deuxième étage de son manoir de la Séquintière, obtint en 1735 de l'ordinaire permission de la faire bénir. On y célébra en 1744 le mariage de Jean-Guy Gardin, seigneur du Boishamon, et de Sainte du Bois-péan, et en 1765 celui de Joseph de la Bourdonnaye de la Brétesche avec Bonne Tranchant du Tret⁴.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*. — *Reg. de l'état civil*.

Cette chapelle, fondée de messes, fut desservie par Gilles Anger, † 1751, et Philippe Boulay, † 1781.

13° *La chapelle de la Thiélaye*, élevée au village de ce nom et maintenant sécularisée, était considérée comme frairienne, car en 1769 le général de Martigné réclama un prêtre pour la desservir.

14° *La chapelle de Taillepied*, dépendant de ce manoir, est mentionnée en 1552.

PRIEURÉS. — 1° *Martigné*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 425.)

2° *Anquillers*, membre de l'abbaye de Nyoiseau. (Voy. tome II, 592.)

HÔPITAL. — Voy. tome III, 296. — Un nouvel hôpital vient d'être récemment fondé à Martigné.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 423, 613 et 651.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. — Voy. tome III, 613.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE MARTIGNÉ¹.

1° Recteurs de la Grande Portion.

René Legeard résigna en faveur du suivant.

Michel Foulgère fut pourvu en 1575.

Julien Bércl permuta en 1644 avec le suivant, recteur de la Chapelle-Janson.

Jean Robert fit le 12 novembre 1648 une fondation à Lalleu.

Julien Robin (1662 et 1670).

Julien Bouquet se démit le 1^{er} février 1679.

N... Boutemy (1690).

Michel Belliard permuta avec le suivant le 3 septembre 1696.

Julien Mainguy, précédemment recteur de Ploudour, en Cornouailles, fut pourvu en 1696; † 1709.

François-René Mellet de la Tremblaye fut pourvu le 8 mars 1709.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

2° Recteurs de la Petite Portion.

François Guillou résigna en 1574.

René Agaisse (1662 et 1684).

Charles-Barthélemy Regnault, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut d'abord refusé en 1688 par l'évêque à cause de son ignorance; il parvint cependant à se faire pourvoir.

N... Pelu (1692 et 1693).

Marin Le Roux, prêtre du Mans et bachelier en Sorbonne, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers en 1694¹; † âgé de quatre-vingts ans, le 8 mai 1721, et inhumé le lendemain dans l'église.

3° Recteurs des deux Portions unies.

François-René Mellet de la Tremblaye, « seigneur dudit lieu, en Essé, chef de nom et d'armes, » précédemment recteur de la Grande Portion et pourvu des deux Portions unies en 1721, fit beaucoup de bien à Martigné; il construisit la chapelle Sainte-Anne et le presbytère, qui porte encore cette inscription : *Monsieur de la Tremblais-Mellet, recteur de Martigné en 1709, a fait bastir cette maison en 1752*²; il donna aussi à ses frais, en 1744, une mission qui dura six semaines. Il résigna le 18 octobre 1759; † âgé de quatre-vingt-trois ans, le 10 septembre 1764, et inhumé le 12 dans le cimetière.

Marie-Joseph Guillou, natif de Châteaugiron, pourvu le 19 décembre 1759, prit possession le 2 janvier 1760 et résigna en 1774; † âgé de soixante-trois ans, le 13 novembre 1776, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

René-Marie Guillou, natif de Châteaugiron et neveu du précédent, fut pourvu le 4 mars 1774. Il fut en 1789 député du clergé aux États-Généraux, puis émigra en Angleterre, en Allemagne et en Pologne; rentré en France, il fut réinstallé en 1803 et se démit en 1820; † chanoine honoraire, le 13 février 1832, âgé de quatre-vingt-cinq ans³.

René-Julien Rochefort, chanoine honoraire (1820, † 1848).

Louis Moison, chanoine honoraire (1848, † 1873).

Jean-Marie Roullin (1873-).

1. En 1693, les deux recteurs de Martigné firent enregistrer leurs armoiries; mais le ms. d'Hozier ne mentionne ni leurs noms ni leurs Portions, de sorte que nous ne pouvons attribuer sûrement ces armes, qui sont pour l'un : *d'argent à trois lions de gueules*, et pour l'autre : *d'argent à trois an cres de sable*.

2. Cette maison n'est plus habitée par le clergé; un nouveau presbytère, fort bel édifice, vient d'être bâti près de l'église neuve.

3. Voy. sur ce saint prêtre : *Les vrais amis du peuple*, par M. Valleray, p. 15.

MAURE

Plebs Anast (832), — ecclesia de Maura (1152), — parochia de Maure (1250).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Les *Cartulaires* des abbayes de Redon et de Saint-Maur-sur-Loire renferment plusieurs actes intéressants relatifs à la paroisse de Maure, appelée au ix^e siècle Anast, « *plebs que dicitur Anast* ¹. » Dès l'an 832, nous voyons un nommé Jarncolin donner à son filleul Worcomin une partie du domaine de Péron, « *totam partem virgade que vocatur Peron sitam in plebe Anast.* » Ce jeune homme venait de recevoir la tonsure des mains d'un abbé appelé Hodoiarn, à Péron même, dans la maison d'Ethlon, « *in domo Ethlon in Peron,* » et son père, pour témoigner sa reconnaissance à Jarncolin, lui offrit deux mesures d'hydromel, trente-trois pains et trois moutons. Plus tard, Worcomin, devenu prêtre, donna en 834 cette terre de Péron aux religieux de Redon ². »

Une dizaine d'années plus tard, vers l'an 843, l'abbé Gausbert gouvernait sur les bords de la Loire le monastère de Glanfeuil, — appelé plus tard Saint-Maur-sur-Loire, du nom de son fondateur, — lorsqu'une troupe de pèlerins vint frapper à la porte de son couvent. C'était Anowareth, seigneur d'Anast, accompagné de Mahoc, Nehel, Hervé, Wiheloc, Hamme, Aléan et Alain, tous Bretons comme lui.

Ces pèlerins obtinrent la permission de passer la nuit en prière près du tombeau du glorieux saint Maur; là, Anowareth fut favorisé d'une vision merveilleuse qui excita au plus haut

1. *Cart. Roton.*, 77.

2. *Ibidem*, 98 et 99.

point sa dévotion envers le saint abbé; pour attirer sur lui la protection de ce dernier, le seigneur breton donna au monastère de Glanfeuil sa terre patrimoniale d'Anast, avec son église paroissiale dédiée à saint Pierre, et les sept chapelles qui en dépendaient¹; il n'excepta de cette importante donation que la chapelle de Mernel. Ces terre, église et chapelles furent données en toute propriété par Anowareth aux religieux de Glanfeuil, exemptes de tout devoir envers les seigneurs laïques, et soumises seulement à l'égard de l'évêque d'Aleth à 2 sols de prestation synodale. Anowareth, renonçant ensuite complètement au monde, revêtit l'habit monastique dans le monastère de Glanfeuil.

Pour comprendre l'importance de la donation qui précède, il faut noter qu'à cette époque reculée (843) la paroisse d'Anast, limitée par les paroisses de Guipry, Pipriac, Bruc, Carentoir, Combléssac, Guer, Plélan, Baulon et Guignen², était beaucoup plus étendue que n'est la paroisse de Maure, très-vaste encore naguère. Une population bretonne l'habitait, composée d'un chef, qui était Anowareth, de nobles, de prêtres et de colons.

Ce maectiern que nous venons de voir embrasser la vie religieuse³ avait un frère prêtre, nommé Budworeth, qui fit du bien à l'abbaye de Redon⁴.

Les autres hommes nobles d'Anast paraissent être, au ix^e siècle, Gédéon, Hidric, Gurloen, Gurdiern, Worien, Cunwal, Jonwoion, etc. A côté d'eux on voit des juges appelés *boni viri* s'assemblant dans le bourg d'Anast, « *ante vicum*

1. « *Ego Anowareth... trado ad Glandifolium partem mee hereditatis quam habeo in Britannia, hoc est terram que dicitur Anast cum ecclesia Sancti Petri nomine fundata et septem capellas ecclesie subjectas.* » (*Cart. Sancti Mauri.* — *Arch. d'Anjou*, I, 363.)

2. « *Terra que Inast est vocata cum novem vicariis conjungitur : Wipperica vicaria, Prisperica vicaria, Brucca vicaria, Guarantova vicaria, Comblizaica vicaria, Wer vicaria, Pluilan vicaria, Beingloen vicaria, Winnona vicaria.* » (*Cart. Sancti Mauri.* — *Arch. d'Anjou*, I, 328 et 362.)

3. Voy. la *Légende d'Anowareth* dans la *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 493.

4. *Cartul. Roton.*, 44, 69 et 83.

Anastum, » en 832, pour prononcer une sentence, et des prêtres nommés Worcomin, Wetenmonoc, Sulcunnan, Haëlobrit, Arbidoc, Boric, Gundric et Eudon; ce dernier se fit moine à Redon en 867.

En 871, des colons d'Anast appelés Vudricon et Worandor furent donnés à l'abbaye de Redon avec leur postérité, en même temps que le domaine de Ran-Roedlon qu'ils habitaient. Mouric, qui fit ce don, le confirma en l'église d'Anast, « *in ecclesia Anast.* ¹ »

Outre le bourg d'Anast et son église, où se tenaient les assemblées du peuple, les chartes du *Cartulaire* de Redon mentionnent encore — avec de grands détails que nous sommes forcés de supprimer — les villages de Mernel, de Péron et de Sédéca, et les terres de Ranmillier, Bronboiat et Ranloitan, que donna en partie Eudon aux moines de Saint-Sauveur en 867, dépendant toutes du territoire de Caton, en Anast, « *sitas in plebe que dicitur Anast in loco nuncupante Caton* ². »

Mais comment — nous dira-t-on — cette paroisse d'Anast a-t-elle changé son nom en celui de Maure? Voici notre réponse. La donation d'Anast à Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire se trouve de la même façon relatée : 1° dans un acte écrit sur le dernier feuillet d'un manuscrit du ix^e siècle conservé à la Bibliothèque Nationale sous le nom de Bible d'Anowareth; cet acte porte pour titre : *Carta de Anast in Britannia, anno 843*; 2° dans le *Cartulaire* de Saint-Maur-sur-Loire sous la rubrique : *Carta de ecclesia Sancti Petri que vocatur Maura*. Il n'est donc pas possible de douter de l'identité des deux paroisses d'Anast et de Maure. Quant à l'explication de ce changement de nom, la suivante nous semble assez naturelle : Les moines de Saint-Maur, devenus maîtres d'Anast, y fondèrent, croyons-nous, un mo-

1. *Cartul. Roton.*, 196.

2. *Ibidem*, 77 et 197.

nastère qui prit naturellement le nom de leur abbaye. Ce prieuré de Saint-Maur, — dont un manoir sis en Mernel, mais tout voisin de Maure, conserve encore le nom, — donna, paraît-il, ce nom à la paroisse même d'Anast; de toute antiquité, en effet, on a honoré saint Maur dans l'église de Maure, et de temps immémorial existe dans ce bourg une foire à la fête de saint Maur, le 15 janvier. Plus tard, là comme en quelques autres lieux¹, on abrégéa le nom de Saint-Maur, qui devint d'autant plus facilement Maure que le patron de l'église était toujours saint Pierre, et que l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, ravagée par les Normands et devenue un simple prieuré de Saint-Maur-des-Fossés de Paris au x^e siècle, avait perdu toutes ses possessions en Bretagne. Mais le nom primitif d'Anast subsiste encore dans la contrée; on y trouve les landes d'Anast, l'ancien fief de Nast, le manoir et les moulins du Bois-Denast ou d'Anast, etc.

En 1152, saint Jean-de-la-Grille, évêque de Saint-Malo, donna à son Chapitre l'église Saint-Pierre de Maure, « *ecclesia Sancti Petri de Maura*, » ce que confirma en 1157 le pape Adrien IV. Mais en 1211 les chanoines de Saint-Malo consentirent à rendre cette église à l'évêque, celui-ci « ayant des revenus trop faibles pour soutenir sa dignité. » Jean de Faye, archevêque de Tours, confirma solennellement cette rétrocession².

Quelque temps après, en 1245, Pierre Meleine, de la paroisse de Mernel, engagea entre les mains de l'évêque de Saint-Malo, pendant l'espace de cinq ans et pour la somme de 120 liv., toutes les dimes de blé et de vin qu'il possédait à Anast, « *omnes decimas suas de Anast tam bladi quam vini*. » Au bout de ces cinq années, Pierre Meleine abandonna complètement à l'évêque le tiers de toute la dime de blé et de vin lui appartenant en Maure, Mernel, Loutebel et Campel,

1. Par exemple, en Basse-Bretagne, Goulven et Goueznou, appelés jadis Saint-Golven et Saint-Goueznou, et chez nous Saint-Maxent, devenu Maxent.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 73. — Abbé Mauet, *Grandes recherches ms.*

« *terciam partem tocius decime ad eundem Petrum in parrochiis de Maure, de Merrenel, de Loutehel et de Quenper, tam in blado quam in vino pertinentis* ¹. » Il est vraisemblable que ces deux chartes se rapportent à la même dime, ce qui prouve qu'au milieu du XIII^e siècle on appelait encore Anast tout le territoire renfermant à l'origine Maure et ses alentours.

Nous avons vu précédemment (tome I^{er}, 617, 619) qu'en vertu de ces donations l'évêque de Saint-Malo jouissait en Maure d'un bailliage et de toutes les dîmes de la paroisse; aussi en 1790 payait-il 4,700 liv. de portions congrues au recteur de Maure et à ses cinq vicaires. Cette pension de l'évêque était le fonds principal de la cure de Maure. De nos jours, Maure a perdu de son importance par suite de l'érection en paroisses de Campel, sa trêve, en 1803, et de la chapellenie de Bovel en 1836.

ÉGLISE. — De toute antiquité, saint Pierre a été le premier patron de cette église. Dans son testament daté de 1338, Jean V, seigneur de Maure², légua « à l'œuvre de Maure dix livres monnoie une fois payées. » Il est à croire qu'on s'occupait alors de la reconstruction de l'église de Maure, dont une grande partie date des XIV^e et XV^e siècles. Deux écussons aux armes de Maure, *de gueules au croissant de vair*, rappellent encore dans cet édifice le souvenir des seigneurs du lieu.

Plusieurs sires et dames de Maure se firent, en effet, inhumer dans cette église et y firent des fondations. Marquize du Pont, dame de Maure, y choisit sa sépulture en 1334 et y

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 G, 73.

2. La seigneurie de Maure, ancienne bannière, fut érigée en comté en 1553 pour François de Maure; elle passa ensuite aux mains des familles de Rochechouart, Picquet de la Motte et de Rosnyviven. Elle s'étendait dans les paroisses de Maure, Loutehel, Guer, Mernel, Lieuron, Saint-Séglin, Guichen, Guignen, Plélan, Baulon et Maxent. Son chef-lieu était le château de Maure, dont on voit encore les derniers débris et la motte féodale à une petite distance du bourg.

fonda une chapellenie pour laquelle elle donna « 60 livres de bonne monnoye courante à estre converties en rente. » Jean III, Jean IV et Jean V y fondèrent successivement des messes, de telle façon que ce dernier seigneur dit en 1358 qu'on doit chanter « trois messes chaque jour dans sa chapelle de Maure. » Pierre I^{er} y fonda cependant encore « une chapellenie de trois messes par semaine et de 15 livres de rente, » et Jean VIII ordonna par testament « douze cents messes estre célébrées pour son âme¹. »

Le testament de Pierre I^{er}, en 1417, contient de curieux détails sur les obsèques que ce seigneur veut avoir à Maure : « Il ordonne treize torches estre portées à ses obsèques par treize pauvres revestus de noir ; cinq deniers estre donnés par charité à tous pauvres qui se trouveront à son dit enterrement ; et que tout autant de chapelains qu'on pourra trouver pour célébrer la sainte messe et assister à son dit enterrement aient chacun deux sols ; ordonne, outre les messes de ses obsèques, cinq cents messes estre dites pour son âme². »

Au seigneur de Maure appartenait naturellement en cette église tous les droits de supériorité, fondation et prééminence. Aussi en 1623 y voyait-on « en la vitre proche du grand autel, du costé de l'épître, une bannière, des armes et alliances de Claude, comte de Maure, et François de Pompadour, sa femme, et les armes *pleines de Maure* sur une petite porte par laquelle on entre du cimetiére dans le chancel et en un traict de charpente passant au travers dudit chancel. » On apercevait encore à la même époque plusieurs autres écussons des sires de Maure et de leurs alliances et les derniers vestiges d'une litre seigneuriale enveloppant tout l'édifice.

Malheureusement il n'est point fait alors mention des tom-

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 637, 638.

2. *Ibidem*, 642.

beaux des sires de Maure qui avaient reçu la sépulture dans cette église, tels que Jean V, Jean VII, Jean VIII, Pierre I^{er}, Pierre II et François; ils avaient dû être inhumés dans le chœur, car à côté du chanceau était une chapelle dite des Cadets de Maure, « destinée pour la sépulture des cadets de la maison de Maure, d'autant qu'on avoit accoustumé de n'enterrer que les aînés dans ledit chanceau ¹. »

En revanche, on voyait en 1623, « près du grand autel et du costé de l'évangile, un ancien tombeau hault et enlevé (de terre), sur lequel y a une effigie en cuivre doré d'un évêque qu'on dit avoir esté de Cornouailles, environné de plusieurs escussons d'esmail et entre iceux les armes pleines et escartelées de Maure ². » C'était la tombe de Thomas d'Anast, d'abord doyen du Chapitre d'Angers, puis évêque de Quimper. Né très-probablement en Maure, où sa famille semble avoir partagé au xiii^e siècle la seigneurie de la paroisse avec les sires de Maure ³, il y mourut, d'après la tradition, en 1322 ⁴.

Notons encore qu'en 1695 la comtesse de Maure déclara au roi qu'elle avait dans le chœur, qui lui était prohibitif, « bancs, accoudoirs et escabeaux, tombe enlevée, etc.; » elle ajouta qu'elle avait le droit de nommer le sacriste, « de faire de l'église de Maure une église collégiale et d'y mettre chanoines dont la nomination lui appartiendroit. »

Outre la chapelle des Cadets placée au Sud du chœur, il y avait dans l'église de Maure deux autres chapelles seigneuriales « joignant le chanceau du costé du Nord; » elles appartenaient, l'une au seigneur du Bois-Denast ⁵, l'autre à celui

1. La chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en cette chapelle et présentée par les sires de Maure, était importante; elle valait, en 1730, 108 liv. de revenu net. Nicolas de Touraille (1538), Pierre Le Coq (1575), Guillaume Le Goux (1639), Pierre de Cadenet (1660), etc., en furent pourvus.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4007.

4. Voy. sur ce personnage la *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 387.

5. Pierre du Boishamon, seigneur du Bois-Denast, et Renée d'Andigné, sa femme, endirent aveu pour cette chapelle au comté de Maure en 1622.

du Bois-Basset; ces seigneurs y avaient leurs enfeus et leurs bancs armoriés; mais en 1690 elles étaient « en ruine depuis trente ans. » Ces trois chapelles n'existent plus aujourd'hui.

Enfin, les comtes de Maure avaient permis aux seigneurs des Cambaras et de Saint-Maur d'avoir leurs bancs et leurs enfeus dans l'église dont nous nous occupons; c'est ce que reconnurent en 1620 Guillaume Fournier, seigneur des Cambaras, et en 1621 François Becdelièvre, seigneur de Saint-Maur et de Penhouët.

Présentement l'église de Maure offre peu d'intérêt; une porte romane, dernier vestige de l'édifice primitif, apparaît toutefois encore sous la tour, qui appartient, comme le chœur à chevet droit, au style ogival flamboyant. Les anciennes chapelles ayant disparu, on en a construit deux autres en 1823 et 1839¹.

La confrérie du Saint-Sacrement, concédée en 1606 par le pape Paul V, ne fut érigée dans l'église de Maure que le 16 mai 1624, par le P. Jouno, jésuite. Celle du Rosaire y fut établie en 1625 par le P. Béchu, prieur des Dominicains de Dinan.

Signalons enfin la croix du cimetière, qui date du commencement du xvi^e siècle; elle est en granit, et parmi les figurines qui la décorent se trouvent, outre le Christ, la Sainte Vierge et saint Jean, deux anges balançant l'encensoir, saint Pierre, patron de la paroisse, et saint Denis. Cette dernière statuette donne à penser que cette croix a pu être élevée par Denise de la Ville-Aubert, femme de Jean VIII, seigneur de Maure, mort en 1528.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Barthélemy*, dépendant du prieuré de Boussac.

1. Notons dans cette église une horloge à carillon faite par un paysan de Maure, Pierre Anquetil, en 1735, et une garniture d'autel, composée de six chandeliers et d'une croix, le tout en argent massif.

2° *Sainte-Magdeleine de Campel*, église tréviale très-ancienne, érigée en 1803 en église paroissiale.

3° *Notre-Dame de Bovel*, chapelle frairienne érigée en église paroissiale en 1836.

4° *Sainte-Anne de Roppenart*, bénite par l'évêque de Saint-Malo en 1626 et but de fréquents pèlerinages ; cette chapelle frairienne continue d'être desservie par un vicaire de la paroisse.

5° *Sainte-Reine des Domaines*, bâtie en 1754 par le recteur, M. Renais, et bénite en 1756 ; desservie comme la précédente.

6° *Saint-Mathurin* avait dû être fondée par les Bénédictins de Saint-Melaine, qui possédaient un fief à côté ; elle se trouve dans un village appelé encore Saint-Melaine et elle vient d'être restaurée. Les religieux l'ayant abandonnée depuis plusieurs siècles, les paroissiens la considèrent depuis lors comme leur appartenant.

7° *Saint-Aubin*. — On faisait en 1658 des mariages dans cette chapelle également frairienne, et en 1690 les habitants voisins la faisaient desservir par Jean Barre, quoiqu'elle ne fût pas fondée.

8° *La chapelle du Bois-Basset*, sise près du manoir de ce nom et desservie en 1690, fut interdite en 1708 faute de fondation. Elle a été reconstruite de nos jours.

9° *La chapelle du Bois-au-Voyer* a été bâtie dans le siècle dernier à côté de ce manoir ; elle subsiste encore.

10° *La chapelle de Brambéac* dépendait de ce manoir.

11° *La chapelle des Cambaras* est signalée en 1690 comme ayant été bâtie par feu Jean Fournier, seigneur du Val-Hamon ; elle était interdite en 1727 et avoisinait le manoir des Cambaras.

12° *La chapelle de la Couture*, sise au village de ce nom attestant son antiquité « *ad culturam*, » est depuis longtemps en ruine.

13° *La chapelle de la Guérivaye* était en 1690 desservie par Geoffroy Hédreul, qui recevait environ 18 liv. d'honoraires.

14° *La chapelle de la Lardaye* fut bâtie dans la cour de ce manoir par Clément de Bégasson, seigneur de la Lardaye; par son testament du 2 février 1658, il y fonda deux messes par semaine, desservies en 1690 par Jean Brunart. — Encore debout, mais non desservie.

15° *La chapelle du Meslouët* avoisinait le manoir de ce nom. Charles Le Chauff y épousa Renée Peschart en 1669. *L'État du diocèse de Saint-Malo en 1727* dit formellement que cette chapelle était alors en Maure.

16° *La chapelle de Penhouët* fut bâtie près de ce manoir, au xvii^e siècle, par René Becdelièvre, seigneur de Saint-Maur, qui la faisait desservir sans l'avoir fondée. Elle fut interdite probablement pour cette raison beaucoup plus tard, vers 1727.

17° *Chapelle de la Roche-Cotterel*. — *Nunc* en Bovel.

18° *La chapelle de Roz*, située dans un marécage au-dessous des ruines du château de Maure, dut être la chapelle privée des sires de Maure. Elle a été reconstruite au siècle dernier par le recteur, M. Renais; mais elle renferme au-dessus de sa porte les débris d'un calvaire gothique, et sur son autel une pierre tombale en partie brisée, présentant une épée et un écusson *aux armes pleines de Maure*. Cette pierre est évidemment tout ce qui reste du tombeau d'un sire de Maure inhumé dans cette chapelle; on en a fait une pierre d'autel. — *Nunc* abandonnée.

19° *Sainte-Hermine*. — Une vieille maison du bourg de Maure portait naguère ce nom; la tradition prétendait qu'une chapelle sous le même vocable s'élevait à côté.

PRIEURÉ. — *Boussac*, membre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 698.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 499.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 296.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 424, 619 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE MAURE¹.

François de Maure, fils de Jean VIII, sire de Maure, et de Denise de la Ville-Aubert, protonotaire apostolique et chapelain de Notre-Damé de Guipry, fut vers 1524 recteur de Maure et de Goven.

Jean Becdelièvre, fils de Pierre Becdelièvre, seigneur du Bois-Basset, et de Jeanne du Masle, d'abord bénédictin à Saint-Melaine, devint recteur de Maure vers 1550.

Jean Ferron résigna en faveur du suivant.

Jacques Chevalier, pourvu en 1556, résigna en faveur du suivant.

Claude-Charles Ferron, chanoine de Saint-Malo, pourvu le 9 décembre 1559, résigna en 1583.

Robert Ramard, pourvu le 3 décembre 1583; † l'année suivante.

Jean Noury fut pourvu le 4^{er} août 1584.

Jean Le Lymonier et *Jean Baudaire* se disputaient le bénéfice en 1603.

Gilles Gohier prit possession le 13 septembre 1603; † 1610.

Jacques Chrestien prit possession le 14 mai 1610 et résigna en 1612.

François-Raoul Oresve prit possession le 14 octobre 1612; † 1627.

Raoul Oresve fut pourvu par l'évêque le 21 novembre 1627, mais Jean Richard se fit pourvoir en cour de Rome, puis résigna en faveur du suivant.

Pierre Mauvoisin prit possession le 4 juin 1628; † en novembre 1653.

Raoul Esnault, pourvu le 22 janvier 1654, résigna en 1659.

Julien Davy fut pourvu le 30 novembre 1659.

Gilles Grée, natif de Mernel, fonda une messe hebdomadaire en l'église de Mernel et gouverna de 1663 à 1673.

René Pédron, pourvu en 1673, résigna deux ans après.

Jean Fouillet (1675-1687).

Pierre Thébault, natif de Mernel, pourvu en janvier 1687, fit en 1700 enregistrer ses armoiries : *de sable à trois boules d'or mal ordonnées*; il résigna en 1703.

Guillaume Meheust, pourvu le 19 avril 1703, prit possession de Maure et de Campel; † peu de temps après.

Raoul Bigarré, pourvu le 9 janvier 1704, résigna en faveur du suivant.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.

Guillaume Jagu, pourvu le 7 février 1707, résigna au bout de quelques mois.

Mathurin Chevré, sieur du Boiscouaslan, fut pourvu le 23 juin 1707.

Gabriel Sévin résigna en faveur du suivant.

Michel Sévin fut pourvu le 1^{er} juillet 1712.

Nicolas Cornu résigna en 1718.

Julien Couesry, pourvu le 16 mai 1718, résigna en 1725.

Gilles Rondel, pourvu le 12 février 1725, eut beaucoup de peine à prendre possession de Campel à cause de l'opposition des habitants de cette trêve; † 1730.

Jean Renais fut pourvu le 25 mars 1730; † 1743.

Jean-Vincent Le Coq fut pourvu le 7 janvier 1744; † 1758.

Guillaume-Jean Berthier fut pourvu le 4 mai 1758; † 18 mai 1778.

Pierre Berthier, frère du précédent, pourvu en 1778, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Trochet (1803, † 1809).

Louis-Mathurin Duval (1810-1815).

Pierre-Jean-François Peltier (1815).

François-Nicolas Blin (1815-1834).

Louis Dupré, chanoine honoraire (1834, † 1866).

Charles Thomas (1866-1869).

Jean-Marie Mury (1870-1876).

Jean-Germain Galiçon (1876-).

MAXENT

Sanctus Maxentius (866), — *Massant* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — L'histoire des commencements du prieuré de Maxent nous prouve que la paroisse de ce nom n'existait point au ix^e siècle; son territoire faisait alors partie de la paroisse de Plélan, « *in plebe Lan.* » Salomon, roi de Bretagne, ayant donné à saint Convoyon et aux moines de Redon — chassés

de leur abbaye par les Normands — la terre de Schriou, en Plélan, leur construisit en ce lieu même un nouveau monastère qui, d'une relique insigne, prit le nom de Saint-Maxent. (Voy. tome II, 201).

Plus tard, un bourg se forma autour de l'église et du prieuré, et les Bénédictins obtinrent de l'ordinaire l'érection en ce lieu d'une nouvelle paroisse distraite de celle de Plélan; mais on ne connaît point la date de cette érection. C'est peut-être à la suite de la restitution du corps de saint Maxent aux Poitevins que s'opéra peu à peu le changement de dénomination de la paroisse de Saint-Maxent en Maxent.

On a longtemps confondu Plélan avec Maxent. « D'Argentré, — dit M. Vatar dans une excellente note du *Dict. de Bret.*, II, 21, — transportant à Plélan ce qui appartient à Maxent, a dit que Salomon avait été inhumé à Plélan, et tous les écrivains bretons, Albert Le Grand, D. Lobineau, l'abbé Gallet, D. Morice, Déric, enfin Ogée, ont répété cette assertion. Un seul auteur a réclamé contre l'autorité de d'Argentré, c'est D. Porcher, prieur de Maxent¹. » De nombreux documents, extraits des *Cartulaires* de Redon et de Saint-Melaine, prouvent que ce dernier historien est seul dans le vrai et que le monastère bâti par Salomon pour abriter les moines de Redon était là où se trouve aujourd'hui Maxent et non point à Plélan même. Il est facile d'établir, en effet :

1° Que les mots *in plebe Lan*, écrits dans la charte de Salomon, ne signifient point le bourg de Plélan, mais bien le territoire ou la paroisse de ce nom;

2° Que le monastère fondé par Salomon dans la paroisse de Plélan fut d'abord nommé Saint-Sauveur, puis Saint-Maxent;

3° Que le prieuré de Maxent, conservant le nom de ce dernier saint, le bourg qui environne son église et la paroisse qui fut plus tard érigée à l'entour, appartenrent toujours à

1. Dans un opuscule très-rare, intitulé : *Fondation de l'église de Maxent*.

l'abbaye de Redon depuis le ix^e siècle jusqu'en 1790, et que l'église de Maxent a toujours été et est encore sous l'invocation de saint Sauveur ;

4^o Que les paroissiens de Maxent avaient encore coutume au xvii^e siècle « d'aller tous les ans solennellement à la feste de la Sainte-Trinité faire leur procession, dire et célébrer leur grande messe dominicale et paroissiale, faire le prosne ordinaire et les prières publiques et particulières à Saint-Sauveur en son église de Redon, distante dudit Maxent de sept grandes lieues, ce que n'ont jamais fait ceux de Plélan. A laquelle procession avoient accoustumé de porter pour enseigne chacun son rameau de feuillée de chasteigniers prise de toute coutume par les trésoriers dudit Maxent en un certain bois dépendant de ladite abbaye près Redon ¹. »

5^o Enfin, que la paroisse de Plélan, dont l'église a toujours été et est encore sous le patronage de saint Pierre, relevait de l'abbaye de Saint-Melaine vraisemblablement dès le ix^e siècle, puisqu'il est dit en 1122 que les moines de ce monastère avaient droit à cette église de toute antiquité, « *diu antiquitus* ; » l'abbé de Saint-Melaine conserva même jusqu'au siècle dernier la présentation de la cure de Plélan.

Le recteur de Maxent, présenté par l'abbé de Redon, recevait du prieur de Maxent une portion congrue assez convenable, car le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous dit que ce recteur avait alors 1,000 liv. de rente. A la même époque, la fabrique jouissait d'un revenu d'environ 350 liv., « presque tout en bois, qui vaudraient mieux sans les procès. » Quant aux dîmes, elles appartenaient toutes au prieur de Maxent.

ÉGLISE. — L'église paroissiale de Maxent est l'ancienne église conventuelle bâtie en 866 par le roi Salomon. Ce prince la dédia tout d'abord au Sauveur, en souvenir de l'abbaye de

1. D. Porcé er, *Fondation de l'église de Maxent.*

Redon¹; mais le corps de saint Maxent, abbé dans le Poitou, ayant été vers le même temps déposé dans cette église, ce bienheureux en devint le patron.

De ces constructions primitives il reste une partie du chœur, du déambulatoire qui l'entoure et de la chapelle absidale. L'édifice se compose par ailleurs d'une nef accompagnée d'un seul collatéral au Sud, de deux chapelles et d'une tour au Nord.

Le chœur, terminé par un chevet droit, est entouré de son déambulatoire, sorte de galerie à demi-enfouie dans le sol et dont la partie méridionale a disparu pour faire place à une sacristie. Cette galerie, très-basse, est voûtée en pierre et percée de quelques fenêtres très-étroites et cintrées qui ne laissent pénétrer qu'un faible jour. On y descend par une petite porte placée à côté de l'autel du transept septentrional, et l'on voit une autre porte près de la sacristie, percée obliquement dans le mur, par laquelle on pouvait rentrer dans le chœur après en avoir fait le tour. « Tout dans cette partie de l'église, dit M. Vatar, annonce l'antiquité la plus reculée. Tout est lourd, massif et sans ornement. On croit que c'est dans ces caveaux que reposaient les corps de Salomon, de la reine Guembret et de saint Convoyon. Les reliques de celui-ci furent portées à Redon lorsque les moines y rentrèrent². » On ne sait si le corps de Salomon, honoré comme saint par les Bretons, fut également transféré à Redon, mais son tombeau et celui de la reine sa femme ont disparu.

Il devait y avoir originairement trois autels dans cette galerie, mais celui du Nord subsiste seul, formé d'une simple pierre grossièrement taillée.

La chapelle absidale formant le centre de la galerie est carrée comme le chœur; elle est extérieurement soutenue, comme la galerie elle-même, par de petits contreforts plats, et elle est

1. « *Monasterium non ignobile in honore Sancti Salvatoris construere jussimus.* » (Cartul. Roton., 490.)

2. *Dict. de Bret.*, II, 22.

ajourée de deux meurtrières romanes. A l'intérieur, elle a été complètement restaurée vers la fin du xvi^e siècle par le recteur Pierre Porcher, qui la fit lambrisser en forme d'ogive; on l'appelait alors chapelle de la Miséricorde. A cette époque, on communiquait directement de cette chapelle avec le chœur par une porte existant encore derrière le maître-autel, mais qui fut murée par D. Porcher¹.

Présentement, cette intéressante galerie est abandonnée et sert de décharge, en attendant qu'on vienne renverser ce qui reste de l'édifice bâti par Salomon, sanctifié par saint Convoyon et enrichi d'une si prodigieuse quantité de reliques au ix^e siècle! (Voy. tome II, 203.) On se propose actuellement, en effet, de bâtir une église neuve sur les ruines de ce vénérable monument.

Le reste de l'église offre moins d'intérêt, quoique ayant encore quelques détails précieux. La nef a été remaniée à diverses époques, et son collatéral est du xvi^e siècle. La porte méridionale est ornée de bas-reliefs en bois sculpté dans le style de la renaissance, représentant la création d'Adam et d'Ève, leur faute et leur punition. Le transept du Sud conserve des poutres présentant des monstres hideux, et sur ses sablières apparaissent sept anges aux larges ailes étendues, tenant en main les instruments de la Passion; dans les compartiments flamboyants de la fenêtre on voit les débris d'une verrière représentant le crucifiement. Ainsi, toute cette partie méridionale de l'édifice rappelle la chute de l'homme et sa rédemption par le divin Sauveur.

Le chœur, précédé jadis d'un arc triomphal dont on retrouve encore la trace, est orné d'un antique *Ecce Homo* de grandeur naturelle et d'une statue de saint Salomon.

Le 10 septembre 1602, M^{sr} du Bec, évêque de Saint-Malo, consacra le maître-autel de cette église « en l'honneur de

1. Cette porte prouve qu'autrefois le chœur se trouvait à peu près au niveau de la galerie qui l'entoure; présentement, le sol du sanctuaire est beaucoup plus élevé, ce qui donne au déambulatoire un aspect de souterrain qu'il ne devait pas avoir à l'origine.

Monsieur saint Maxent, son patron, » ainsi que l'autel de Saint-Étienne et Saint-Jean et celui de Saint-Julien et Sainte-Barbe. Plus tard, un grand retable fut placé au fond du sanctuaire; il est orné de deux écussons entourés de palmes et portant : *de gueules à six billettes percées d'or*, qui doivent être les armes mal peintes des Huchet de la Bédoyère, et qui rappellent Julien Huchet, sieur de Rédillac, prieur et recteur de Maxent de 1641 à 1646.

Ce retable a malheureusement fait disparaître le beau sacraire dont Pierre Porcher disait : « En pierre de Taillebourg ou de tuffeau est fait et richement taillé, élaboré et historié de très-belles images le sacraire ou tabernacle ancien de ladite église de Maxent, qui est bien le plus beau ancien sacraire que j'ai pu voir en église des champs ny mesme de beaucoup de bonnes villes. » Les derniers débris de ce sacraire consistent, croyons-nous, en de charmantes figurines d'anges tenant des banderolles et en d'élégants pinacles tronqués, le tout en pierre blanche finement ciselé dans le style de la renaissance, et rejetés maintenant dans la chapelle absidale. A côté se trouve, aussi jetée au rebut, une très-curieuse statue en pierre de la Sainte-Trinité, représentant le Père Éternel tenant le Sauveur crucifié entre ses bras et accompagné de l'Esprit-Saint, planant sous la forme d'une colombe.

La tour et les deux chapelles du Nord semblent des xvi^e et xvii^e siècles, mais n'offrent rien d'intéressant. Au bas de la nef est, au contraire, une cuve baptismale antique en granit, de forme octogone, décorée sur chacune de ses faces de mascarons et de rinceaux, et reposant sur une base quadrilobée.

Extérieurement, l'église de Maxent offre une assez jolie façade méridionale à pignons de style ogival fleuri ouverts de fenêtres flamboyantes, et au Nord un reliquaire couvert de pieuses sentences gravées, telles que celle-ci : *Quicquid agas sapienter agas et respice finem*, et le nom de son constructeur, *D. P. Porcher, prieur, 1612.*

. L'abbé de Redon était seigneur supérieur, fondateur et

prééminencier de l'église de Maxent; aussi en 1735 y voyait-on les armoiries du cardinal de Richelieu, abbé de Redon, au haut de la principale vitre.

Il y avait au siècle dernier une relique de la vraie croix en cette église, et l'on y trouvait érigées trois confréries : celles du Saint-Sacrement, du Rosaire et de Saint-Maxent. Cette dernière était en grand honneur, et l'on venait processionnellement à Maxent de toutes les paroisses voisines dans les temps de calamités publiques.

Plusieurs fondations existaient aussi en l'église de Maxent, notamment celle d'une messe matinale le dimanche.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame-de-Toutes-Aides de Besnard.*
— En 1618, Pierre Porcher, prieur de Maxent, né au village de Besnard, bâtit près de la maison paternelle une chapelle que M^{gr} Le Gouverneur vint bénir lui-même et qu'il dédia à la Sainte Vierge. Une pierre gravée au-dessus de la porte contient cette inscription : *Chapelle de Toutes-Aides, à l'honneur de Dieu et de la Vierge mère Notre Dame de Toutes-Aides, bastie ici et dotée, l'an 1618, par Messire Pierre Porcher, prieur de Maxent, natif de ce village, pour le bien public et la commodité de ses voisins.* La dot était considérable : une maison neuve et toute une ferme de terres labourables. Pierre Porcher donna le tout à l'Église par acte notarié le 13 mai 1620, et cet acte de fondation fut imprimé par ses soins en 1622 à Rennes, in-8° de 76 pages, sous ce titre : *La fondation de la chapellenie de Toutes-Aides, en la paroisse de Maxent près Besnard, diocèse de Saint-Malo*¹.

Dom Porcher se retirait souvent à Besnard, et c'est là qu'à partir de 1624 on le voit le plus fréquemment bénir les mariages de ses paroissiens. Plus tard, Claude Gentil (1698), Jean Glay, Guillaume Guimont (1724), Jean Brèjère et Jean

1. M. Ropartz, *Études sur quelques ouvrages bretons*, 73, 74.

Bouëtel (1773) desservirent cette chapelle, vendue nationale-ment en 1792 et tombant aujourd'hui en ruines.

2° *Sainte-Magdeleine du Bois-Davy*. — Voy. tome III, 296 et 514.

3° *La chapelle de Prizac* était frairienne comme les précédentes; elle avait été fondée de messes par deux prêtres, Jean Baudaire et Jean Lefevre. La fondation de ce dernier était datée du 25 juin 1620. On y disait jadis la messe tous les vendredis, mais présentement la fondation ne consiste plus qu'en vingt-six messes par an.

Cette chapelle, restaurée depuis peu, est desservie le dimanche, tous les quinze jours¹.

4° *La chapelle de la Chevollevaye*, dépendant de la terre de ce nom, était interdite en 1727. — *Nunc* ruinée.

PRIEURÉ. — *Maxent*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 201.)

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 296.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 514.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 424 et 593.

SOEURS DES SAINTS-COEURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE MAXENT².

Julien Quatrebœuf résigna en faveur du suivant.

Guillaume Collin fut pourvu le 5 septembre 1561.

Pierre de Couëdor (1580).

Jean Reminel, † vers 1585.

Pierre Haultière, pourvu en cour de Rome le 31 janvier 1585, se maintint malgré Julien Lefevre, pourvu par l'évêque de Saint-Malo le 2 mars; il résigna en faveur du suivant.

Jean Salmon, pourvu le 19 septembre 1589, résigna en faveur de Jean Hamelin.

1. Réponse au quest. de 1860. -

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Pierre Porcher, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 août 1593 et fut maintenu par l'archevêque de Tours malgré les prétentions d'Hamelin. En 1603, devenu prieur de Maxent, il résigna sa cure en faveur du suivant et devint recteur de Saint-Thurial.

Pierre Porcher, le jeune, fils d'Olivier, neveu et filleul du précédent, fut pourvu le 28 février 1605. Il est dit dans le volume de la *fondation de Toutes-Aides* que ce recteur gouverna pendant dix-sept ans, mais M. Ropartz prétend que c'est une faute d'impression et qu'il faut lire dix-sept mois; toujours est-il que Pierre Porcher, l'ancien, ayant appris la mort de son neveu, quitta Saint-Thurial pour revenir à Maxent.

Pierre Porcher, pourvu de nouveau de la cure de Maxent à une date que nous n'osons plus déterminer, gouverna la paroisse jusqu'en 1631, époque à laquelle il résigna de nouveau la cure en faveur du suivant ¹.

Guillaume Porcher, fils d'Olivier et neveu du précédent, fut pourvu de la cure le 22 septembre 1634 et un peu plus tard du prieuré; il résigna ces deux bénéfices en 1640.

Julien Huchet, sieur de Rédillac, nommé prieur et recteur, prit possession le 15 février 1644, mais il céda le prieuré aux Bénédictins de Saint-Maur, en 1646, moyennant une pension de 4,600 liv.

Julien Doublet (1659).

Yves Daunet (1668).

Pierre Torseul fut pourvu le 11 octobre 1686 et résigna en faveur du suivant.

Jean Gesnais fut pourvu le 18 janvier 1693; † 1695.

Claude Gentil de Lesquinière fut pourvu le 25 avril 1695 et devint chapelain de Besnard en 1698; † 1710.

George de Servaude, issu des seigneurs de la Ville-ès-Cerfs, en Plélan, fut pourvu le 8 janvier 1711 et résigna en faveur du suivant.

Mathurin-Étienne Georges fut pourvu le 13 juillet 1724; † en septembre 1728.

Guillaume Régnault fut pourvu le 23 mars 1729.

Charles-Antoine Massé résigna en faveur du suivant.

Pierre Le Ray fut pourvu le 17 septembre 1735; † 7 avril 1737.

Julien Daniel fut pourvu en 1737; † 1750.

Joseph Chollet fut pourvu le 4 octobre 1750; † 1775.

Raoul Bellamy, pourvu le 2 novembre 1775, gouverna jusqu'à la Révolution.

1. Voy. sur ce recteur, figure locale fort intéressante, M. Ropartz, *Études sur quelques ouvrages bretons*, 57.

Guillaume Moison (1803, † 1829).

Yves Tupin (1829, † 1871).

Amand Tupin (1871-1872).

Emmanuel Tupin (1872-).

MECÉ

Meceium (1116), — *Meceum* (1157), — *Meceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — L'église de Mécé, « *ecclesia Meceii*, » dépendait à l'origine de la collégiale de Notre-Dame de Vitré. Lorsqu'en 1116 l'évêque Marbode retira Notre-Dame aux chanoines de Vitré et en fit don aux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine, Mécé suivit le sort de Notre-Dame et fut également donné à ces religieux. Aussi en 1157 Étienne de la Rochefoucaud, en 1170 Étienne de Fougères, et en 1213 Pierre de Fougères, tous évêques de Rennes, confirmèrent-ils l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Mécé et de ses dépendances, « *ecclesia de Meceo et tres partes cimiterii*, » est-il dit en 1157¹.

A partir de cette époque et jusqu'au siècle dernier, Mécé dépendit de Saint-Melaine, et son recteur fut nommé par l'abbé de ce monastère. Quand vint la Révolution, toutefois, et depuis longtemps déjà, le recteur de Mécé était grand décimateur dans sa paroisse, et voici la déclaration qu'il fit de ses biens le 17 novembre 1790 : Il estimait son presbytère et son pourpris 150 liv. de rente, et ses dîmes, tant anciennes que noales, lui rapportaient 2,400 liv. C'était donc un re-

1. *Cart. Sancti Melanii*. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 534 et 630.

venu total brut de 2,550 liv.; mais ses charges étaient nombreuses : pension due à l'ancien titulaire, 400 liv.; — pension du vicaire, 350 liv.; — rente à la fabrique, 40 liv.; — rente aux Bénédictins de Vitré, 30 liv.; — décimes, 120 liv.; — entretien du chanceau et du presbytère, et récolte des dimes, 200 liv.; — total des charges, 1,140 liv. Il ne restait donc au recteur que 1,410 liv. de revenu net. A la même époque, la fabrique de Mecé avait 93 liv. 5 s. de rente et les fondations de l'église valaient 160 liv.¹

ÉGLISE. — L'ancienne église de Mecé, dédiée à saint Pierre, n'existe plus; on y voyait en 1781 la chapelle Sainte-Anne et les autels de la Sainte-Vierge et du Rosaire; la confrérie du Rosaire s'y trouvait, en effet, érigée.

Cette église, dit M. l'abbé Brune, « très-peu intéressante par son architecture, » était ornée de tableaux qui, sans être des chefs-d'œuvre, pouvaient cependant être mis au-dessus de la plupart de nos peintures de campagne. « Un tableau d'une assez grande dimension représente la mort de saint Joseph, assisté de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge; au bas on voit un saint évêque tenant un cœur à la main, et de l'autre côté une sainte martyre. Un second représente l'adoration des bergers; un troisième, la fuite en Égypte; un quatrième, la Vierge avec l'Enfant Jésus, accompagnés de deux anges². »

Une partie de ces tableaux ont été sagement conservés dans l'église actuelle, bénite le 13 mai 1857 par M^{sr} Saint-Marc. Cette église est un simple mais joli édifice en forme de croix et de style gothique; elle a une petite tour au bas de la nef et des ouvertures ogivales sculptées.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame-de-Vertu* est une chapelle fort antique dont on ignore les commencements. Elle fut recon-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t. V, 28.

2. *Archéol. relig.*, 418.

struite en 1639, et Nicolle Leclerc, dame de la Loyrie, y fonda une messe par semaine. L'inscription suivante a été trouvée sous l'ancien autel : *I. H. S. — M. RA (Maria). — ANNA. — Ceste présente chappelle a esté faicte rebastir, soubz le nom de Nostre Dame de Vertu et de S^t Mathurin, par nobles personnes Jullien Panetier et Nicolle Leclerc sa femme, sieur et dam^{le} de la Loyrie et de la Rue, l'an 1639.*

Cette inscription a été placée dans un nouvel édifice gothique construit avec goût en 1875, et vis-à-vis on a posé une autre plaque commémorative contenant ces mots : *Cette chapelle a été rebâtie par les soins de Messire J.-B. Forveille, recteur de Mecé, dont les restes, sur sa demande, reposent sous la pierre du milieu de cette chapelle; commencée le 10 mai 1875, elle fut bénite par M. Aubrée, curé-doyen de N.-D. de Vitré, le 5 X^{bre} 1876.*

Au milieu de la chapelle, en effet, est une pierre tombale où on lit : *Ci gît vénérable et discret Messire J.-B. Forveille, recteur de Mecé pendant quinze ans, né à Vitré en 1812, décédé le 22 X^{bre} 1876. De profundis.*

2^o *Chapelle de la Lande de Mecé.* — Le village de la Lande de Mecé n'étant pas éloigné de Notre-Dame-de-Vertu, peut-être ne s'agit-il ici que de cette dernière chapelle. Toujours est-il que par acte du 23 janvier 1719, Charlotte de Servaude, demoiselle de la Doussie, exécutant les dernières volontés de sa sœur défunte, Françoise de Servaude, demoiselle de la Rouxellais, fonda deux messes hebdomadaires « dans la chapelle de la Lande de Mecé¹. » François Lonfier fut le premier chapelain de cette fondation, et il eut pour successeur Rolland Le Beau en 1732.

3^o *Notre-Dame de la Leziardière.* — Dès 1427, Robin Leziart possédait le manoir de la Leziardière, appartenant encore à sa famille. Par acte du 11 mai 1667, Jacques Leziart de la Morinière, recteur de Mecé, fonda en la chapelle dépendant de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82.

ce manoir deux messes par semaine, les dimanches et mercredis, et la dota du lieu noble de la Chédrie; l'ordinaire approuva cette fondation le 23 septembre suivant. A la mort du chapelain Jacques Leziart, en 1706, Pierre Leziart, seigneur de la Leziardière, présenta François Guillard pour desservir cette chapellenie. Le dernier titulaire fut M. Buron, recteur de Mecé, qui déclara en 1790 devoir deux messes par semaine « à dire dans la chapelle du château de la Leziardière, » ajoutant qu'il jouissait pour cela de la terre de la Chédrie, consistant en plusieurs maisons, avec jardin, vivier et 10 journaux de terre¹.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE MECÉ².

Guillaume-Anne Béraud fonda par testament, en 1427, une messe hebdomadaire en l'église de Mecé, devant l'image de Notre-Dame.

Pierre du Rocher fit une transaction en 1560 avec Louis d'Espinau, prieur de Notre-Dame de Vitré, au sujet de la rente que le recteur de Mecé devait au prieuré de Vitré.

Jean du Rocher, chanoine de Rennes, fonda deux messes par semaine dans la chapelle Saint-Sébastien de la cathédrale de Rennes; ce dut être au xvi^e siècle, mais nous ignorons la date précise.

André Piez gouverna également au xvi^e siècle; en 1580, il vivait démissionnaire à Montreuil-sur-Pérouse, où il fonda deux messes.

Michel du Rocher, † vers 1576.

André Leziart obtint le 16 août 1576 des lettres de maintenue dans la possession de la cure; il eut à combattre, en effet, Alain du Bois (octobre 1576), Georges Helleu (février 1577), présentés l'un et l'autre par l'abbé de Saint-Melaine, et Tugdual du Chesne, qui finit par résigner en sa faveur le 22 avril 1577. Poursuivi plus tard comme ligueur en 1589, André Leziart mourut à Mecé le 22 avril 1597.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 82; 1 V, 27.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

- René du Rocher* fut pourvu en 1597, † 15 avril 1619.
François Cosnard, pourvu en 1619, gouvernait encore en 1629.
Nicolas Huard, † 11 juillet 1649.
François Le Febvre fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 14 juillet 1649.
François Jamois gouverna en 1651 et 1652.
Jacques Leziart, sieur de la Morinière, fils de Julien Leziart et de Françoise Godet, fut pourvu vers 1653; † 9 janvier 1705.
Bonabes Le Bel, seigneur de Lesnen, précédemment recteur de Bécherel et encore prieur du même lieu, fut présenté le 17 janvier 1705 par l'abbé de Saint-Melaine et pourvu le 5 mars suivant; il résigna en faveur du suivant; † âgé de soixante-trois ans, 9 juillet 1720.
Sylvestre Burlot, prêtre de Quimper, fut pourvu le 12 septembre 1719; † âgé de soixante-et-un ans et inhumé le 28 mai 1733 dans son église.
Rolland Le Beau, prêtre du diocèse, fut pourvu le 15 juin 1733; † âgé de quarante-sept ans, le 15 février 1746, après s'être démis.
Marie-François Charlet du Pré, prêtre du diocèse, pourvu le 8 février 1746, résigna en 1775 et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.
Pierre Bouessel fut pourvu le 3 avril 1775; † 19 avril 1780, âgé de cinquante-et-un ans.
Jean-François Buron, pourvu le 19 mai 1780, gouverna jusqu'à la Révolution.
Jean-François Saudrais (1803, † 1807).
Jean-Julien Duhamel (1808, † 1830).
Jean-Marie Berthelot (1830, † 1850).
René Picaud (1850-1861).
Jean-Baptiste Forveille (1861, † 1876).
Ange-Marie Rouxel (1877-).

MÉDRÉAC

Modoriacum (835), — *Motoriac* (863), — *Médréac* (xv^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Plumaudan.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — Vers l'an 835, un prêtre nommé Joumonoc donna à son cousin et cher ami le prêtre Ritweten, « *dulcissimo nomine Ritwueleno presbytero,* » une partie de la terre d'alleu appelée Ran Bistlin, à condition que ce dernier dirait cent psautiers et trois cents messes pour le salut de son âme. Cette donation fut faite dans le bourg même de Médréac, « *ante vicum Modoriacum,* » devant de nombreux témoins appartenant tous à la race bretonne, tels que le prêtre Loieslowen, Vurdigrin, Vurnau, Junwallon, Mashowen, Anauhird, Éven, etc., etc.

Quelques années plus tard, le prêtre Ritweten fit don aux moines de l'abbaye de Redon (environ 838-848) de ce que lui avait laissé son père Hinweten et de ce qu'il avait reçu de son cousin Joumonoc. Il fit cette aumône à saint Convoyon lui-même, le premier jeudi de carême, étant encore dans la paroisse de Médréac, « *in plebe nuncupante Motoriac;* » mais il la renouvela plus solennellement dans le monastère de Redon en y recevant, sur sa demande, l'habit religieux de saint Benoît ¹.

Ritweten étant venu à mourir, une noble femme nommée Roiantdreh recueillit, paraît-il, une partie de son héritage. Saint Convoyon se rendit alors près de cette dame, demeurant en Plumaugat, et lui demanda en aumône ce dont elle avait hérité de Ritweten dans la paroisse de Médréac. Cette dame acquiesça volontiers aux désirs du saint abbé de Redon, et elle lui abandonna tous ses droits sur l'héritage de Ritweten par acte du 24 avril 863. Bien plus, elle envoya son prêtre ou chapelain, appelé Roentworet, en compagnie d'un clerc, à l'église de Médréac, pour y faire connaître ses volontés au peuple de cette paroisse. Ceux-ci déclarèrent, en effet, le dimanche 2 mai, que Roiantdreh donnait aux moines de Redon tout l'héritage qu'elle avait recueilli de Ritweten ; ce dont furent témoins le doyen Rihowen, les prêtres Tanet-

1. *Cartul. Roton.*, 145, 146.

marcœc et Odolcrip, le clerc Tethion et une foule d'habitants¹.

Après la mort de saint Convoyon, le mactiern Alfret s'empara violemment de cet héritage, c'est-à-dire de la terre de Ran Bistlin; mais Ritcand, abbé de Redon, s'en plaignit au roi Salomon, et ce prince força le coupable à rendre aux religieux ce qu'il leur avait enlevé. Cette restitution fut faite très-solennellement le 14 septembre 868 devant toute la cour de Bretagne, au palais de Retiers².

Les chartes que nous venons d'analyser prouvent l'antiquité de la paroisse de Médréac; nous y voyons qu'au ix^e siècle elle existait déjà, peuplée de Bretons et jouissant d'une certaine importance. Mais il ne paraît pas que les Bénédictins de Redon aient conservé longtemps leurs droits en Médréac, car il n'y est plus fait mention d'eux dans les siècles suivants.

En 1152, saint Jean-de-la-Grille donna à son Chapitre de Saint-Malo l'église de Médréac, don que confirma en 1157 le pape Adrien IV³.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous fait le tableau suivant de la paroisse de Médréac au siècle dernier : « *Revenu de la cure, 2,000 liv.; — communians, 1,800; — présentateur, l'ordinaire; — seigneur, le comte de Donges (comme seigneur de la Costardaye); — décimateurs, le recteur pour une partie; quantité d'autres personnes, tant ecclésiastiques que laïques, pour le reste; — fabrique, environ 200 liv. de rente, dont les charges emportent la moitié; — église et presbytère, assez bien. »*

Malgré l'assertion de ce *Pouillé*, le recteur, M. Delaunay, déclara en 1790 n'avoir que 1,272 liv. de revenu, consistant en presbytère, verger et dîmes; il ajouta qu'il devait, sur

1. « *Transmisit ipsa Roeciantdreh presbyterum suum nomine Roentuooret, cum clerico, ad ecclesiam Motoriac ut istam elemosinam manifestaret omnibus hominibus manentibus in plebe Motoriac; quod ita et fecit in die dominico VI nonas maii, etc.* » (*Cart. Roton., 147.*)

2. *Cartul. Roton., 48.*

3. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

cette somme, payer 350 liv. de pension à son vicaire, 58 liv. 10 s. de décimes et droits synodaux, etc.¹

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, l'église de Médréac offre peu d'intérêt. Rebâtie en grande partie aux xvi^e et xvii^e siècles, elle fut consacrée le 25 mars 1643; elle se compose d'une nef avec deux chapelles irrégulières et d'un chœur reconstruit en 1835; l'arc triomphal qui donnait entrée au chancel a été détruit en 1840; la grande porte à l'Ouest est ornée de pinacles dans le style ogival fleuri.

En 1742, on distinguait trois chapelles en cette église : celles de Sainte-Anne, du Rosaire et de Launay. La première était fréquentée des pèlerins et il y tombait d'abondantes aumônes; la dernière était prohibitive aux seigneurs de Launay-Champsavoie, puînés des Grignart de Champsavoie; on y voyait une litre aux armes de cette famille : *de sable à la croix d'argent cantonnée de quatre croissants de même*.

Présentement, on retrouve encore en plusieurs parties de l'église l'écusson des Glé de la Costardaye : *d'or à six glés ou souris de gueules, 3, 2, 1*. La seigneurie de Médréac, dont jouissait en 1513 Jean de Rohan, sire de Landal, était attachée, en effet, à un fief dit Bailliage des Nobles, qu'acheta en 1626 Jean Glé, seigneur de la Costardaye. Aussi en 1680 Gabrielle Glé, veuve de Jean de la Baume Le Blanc, marquis de la Vallière, déclara-t-elle jouir des droits de supériorité, fondation et prééminence dans l'église de Médréac, où elle avait ses armoiries et un banc à queue dans le chancel, du côté de l'évangile².

Au xviii^e siècle, Jean Glé, seigneur de la Costardaye, fonda dans cette église une chapellenie considérable consistant en six chapelains devant assister à une messe quotidienne chantée par l'un d'eux. En 1792, il n'y avait plus pour faire ce

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. Arch. Nat., P. 1714.

service que cinq chapelains, qui se partageaient des dîmes valant 674 liv. de revenu ¹.

Les confréries du Rosaire et de Saint-Michel étaient érigées en l'église de Médréac. Cette dernière fut établie, dès 1385, « en l'honneur de Nostre-Dame et de Monsieur Sainct Michel. » Ses statuts furent approuvés en 1607 par M^{er} du Bec, se trouvant alors à la Costardaye; en 1662, le pape Alexandre VII enrichit d'indulgences cette vieille confrérie, qui subsiste encore.

Notons aussi la croix du cimetière, en granit, dont le fût très-élançé supporte plusieurs figurines : d'un côté Notre-Seigneur, la Sainte Vierge et saint Jean; de l'autre Notre-Dame, saint Pierre et saint Paul. — Un bénitier du xvi^e siècle, en pierre, et plusieurs vieilles dalles armoriées gisent encore çà et là autour de l'église.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de la Roche-Tambel* est une ancienne chapelle frairienne appartenant encore à la fabrique. Le 16 août 1652, Briand Raijard et Guillemette, sa femme, demeurant au Chesnot, fondèrent quelques messes dans cette chapelle, qui continue d'être entretenue ².

2^o *Sainte-Anne de Quéhugan*, également chapelle frairienne, est abandonnée.

3^o *Notre-Dame du Boisgérault* fut bâtie au commencement du xvii^e siècle par Julien Ogier, recteur de Médréac, « près de sa maison du Boisgérault, en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie. » Le 8 août 1617, ce recteur y fonda une messe pour chaque dimanche. Son successeur, Olivier Boisgirault, y fit à son tour une fondation de messes pour chaque jour de fête chômée. Cette dernière fondation, valant

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. La tradition veut que Notre-Dame de la Roche-Tambel ait été originairement l'église paroissiale de Médréac, ajoutant qu'alors l'église actuelle appartenait à des religieux; mais l'histoire ne confirme pas cette tradition, qui n'est peut-être qu'un écho lointain du séjour des moines de Redon à Médréac.

20 liv. en 1792, était alors desservie par M. Tiengou dans la chapelle du Boisgérault, considérée comme frairienne.

4° *La chapelle de la Costardaye*, bâtie près du manoir de ce nom¹, fut consacrée le 21 octobre 1607 par M^{gr} du Bec, évêque de Saint-Malo. Le seigneur de la Costardaye y fonda trois messes par semaine, et ce bénéfice, rapportant 74 liv. de rente en 1789, était alors desservi par Julien Gaudin. — *Nunc* entretenue.

5° *La chapelle du Plessix* dépendait du manoir de ce nom. Perrine Aulnette, dame de la Poissonnais, ayant fait l'acquisition du Plessix et y ayant fixé sa demeure, fonda dans cette chapelle, le 13 décembre 1694, trois messes hebdomadaires pour le repos des âmes de M. et M^{me} de la Bornière-Aulnette, ses aïeux paternels, de M. de la Granelais-Aulnette, son père, et de Jean-Baptiste Aulnette, archidiacre de Tréguier, son frère². Vers 1789 M. Ruault desservait cette chapelle, abandonnée maintenant.

6° *La chapelle de Launay-Champsavoie*, dépendant du manoir de ce nom, est signalée en 1727 comme chapelle domestique.

7° *La chapelle de la Ville-Hellouin* avoisinait aussi le manoir de ce nom; en 1749 Julien Bourdet en était chapelain, et l'évêque de Saint-Malo lui réclama une copie de l'acte de fondation, qui nous est inconnu.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* compte huit chapelles en Médréac, mais il ne les nomme pas; la *Réponse au Questionnaire de 1860* mentionne les anciens chapelains, avant 1789, de la *Gesmeraye* (M. Olivier Gaudin) et de la *Grandville* (M. Bourdet); c'est tout ce que nous savons de ces chapelles, qui n'existent plus.

LÉPROSERIE. — Sur le bord même de la Rance et non loin

1. Ce manoir, beau spécimen de l'architecture de la renaissance, fut construit en 1564.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

de l'ancienne chapelle de la Gesmeraye se trouve une maison appelée le Pont-aux-Ladres; ce nom indique suffisamment, d'accord avec la position du lieu, qu'une maladrerie a dû jadis exister là.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 425, 620 et 678.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS DE MÉDRÉAC¹.

Jehan Herpin, chanoine de Saint-Malo (1527).

Jean Chambrélay résigna vers 1559 en faveur d'Augustin Poulmic.

Jean Foulon, pourvu le 5 mars 1559, eut à combattre Augustin Poulmic, Julien Degand et Thomas Dagorel; il ne tarda pas à résigner.

Léonard Durand, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu le 15 décembre 1559; devenu archidiacre de Porhoët en 1566, il résigna en faveur du suivant.

Pierre de Lavetz fut pourvu le 19 novembre 1567; † 1573.

Antoine Batut prit possession le 6 mars 1573 et résigna en 1579.

Claude de la Salle, pourvu par l'évêque le 26 octobre 1579, débouta Pierre Huet, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; il résigna en faveur du suivant.

Julien Ogier, pourvu le 30 juin 1603, prit possession le 9 novembre et résigna en 1623.

Guillaume Crespel, pourvu le 6 mai 1623, résigna au bout de quelques mois.

Julien Ogier (peut-être le même que précédemment), pourvu le 24 octobre 1623, résigna en faveur du suivant.

Olivier Boisgirault, fils de Pierre et d'Olive Crespel, prit possession le 6 janvier 1634; † 1663.

Nicolas Aubry, pourvu le 6 avril 1663, résigna en 1676.

Julien Rolland de Rengervé fut pourvu le 13 mars 1676.

Rolland Le Bourdonnec prit possession le 19 février 1696 et fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois quintes-feuilles de même*; il résigna en 1709.

Guillaume Forest fut pourvu le 19 décembre 1709; † 1716.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

René Le Floch, pourvu le 18 avril 1716, résigna en 1722.

Mathurin Douceré, natif de Médréac, pourvu le 11 mars 1722, prit possession le 2 avril.

François-Michel Hélye de la Blave, pourvu en 1738, résigna en 1754 pour devenir recteur de Miniac.

Louis-André de Launay, prêtre de Bécherel, pourvu le 20 août 1754, prit possession le 27 et gouverna jusqu'à la Révolution; exilé en 1793, il revint mourir à Rennes.

Joachim Guillard (1803, † 1826).

Jean-Baptiste Morin (1826, † 1839).

Henri Communier (1839-1852).

Joseph Pellan (1852-1862).

Joseph Gapais (1862, † 1883).

Frédéric Lefevre (1883-).

—

MEILLAC

Parochia de Milliac (1137), — *Millac* (1192), — *Meillac* (1329).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Le *Cartulaire de la Vieuville* renferme quelques actes concernant Meillac au XII^e siècle. On y voit que cette paroisse existait dès l'an 1137; à cette date, Gilduin, fondant le monastère de la Vieuville, lui donna deux portions de la dime de Meillac, « *duas partes decimæ in parochia de Milliac* ¹. »

Dix ans plus tard, toute une famille de Meillac fit une autre donation à la même abbaye : cette famille se composait de Manasser et Guillaume, fils de Gaultier Troussier, de Damette, leur sœur, des enfants de celle-ci, Hingand et Geoffroy, et de son gendre Guillaume Le Sauvage; tous donc

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 575.

donnèrent aux moines de la Vieuville la chapelle de Nazarie, avec la terre d'aumône qui en dépendait, et quatre-vingts arpents de terre; ils autorisèrent, en outre, les religieux à prendre dans leur forêt le bois nécessaire à leur chauffage et à la construction des maisons dont ils pourraient avoir besoin dans ce lieu, et leur permirent même de faire paître leurs troupeaux dans leurs bois¹.

En témoignage de reconnaissance, les moines offrirent 4 liv. à leurs bienfaiteurs. Quant aux Troussier, ils déclarèrent que la terre qu'ils donnaient était entièrement exempte de tout impôt, et ils firent confirmer leur donation par Jean de Dol et par Noga, sa mère. Cette confirmation fut faite très-solennellement en 1147 en présence du doyen Hugues, de Geffroy et Raoul Graëlent, chanoines de Dol, et de plusieurs autres personnages distingués².

Toutefois, les religieux de la Vieuville ne conservèrent pas sans difficulté la terre de la Chapelle-Nazarie; les héritiers des Troussier, dont un certain nombre prenait le nom de Meillac, cherchèrent chicane à ces moines; heureusement pour ces derniers qu'Arseulf de Soligné, seigneur de Combour, prit leur défense. Non-seulement ce seigneur approuva la vente que Robert, fils de Lambert Le Poigneor (*alias* Le Fotoor), fit à la Vieuville d'une terre en Meillac, « *terram in gastis de Millac,* » située dans le fief des Troussier, mais encore il fit en 1192 les deux parties se réconcilier, sans que les moines eussent trop à en souffrir³.

La Chapelle-Nazarie, appelée maintenant la Chapelle-Lazary, est encore un village de Meillac avoisinant celui de la Motte, siège peut-être du fief des Troussier de Meillac. Non

1. *Filii Guatterii Trusser de Millac Manasser et Guill. etc., donaverunt ecclesie de Velleri Villa et monachis capellam Nazarie cum terra elemosynæ eidem capella perti-nente et octoginta jugera terræ. Donaverunt etiam in bosco suo ligna necessaria ad domos edificandas et manutenendas, ad ignem, nec non ad pastum pecorum.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 601.)

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 602.

3. *Ibidem*, I, 720, 721, 722 et 779.

loin de là se trouve aussi le village de Pirieuc, ancien manoir donné également aux moines de la Vieuville, vers 1165, par Zacharie de Montsorel, seigneur de Landal.

Aussi aux siècles derniers les Cisterciens de la Vieuville jouissaient-ils encore de quelques dîmes en Meillac, et le seigneur de Bourgneuf, en cette paroisse, leur devait-il une rente de 20 mines de seigle.

A la fin du XIII^e siècle, Thébaud de Pouancé, évêque de Dol, voulant augmenter les distributions manuelles de son Chapitre, y affecta une rente de 40 liv. à prendre sur la paroisse de Meillac, ce à quoi consentit en 1293 le recteur de Meillac, Jean de Lanvallay.

Le successeur de ce recteur fut, paraît-il, de moins bonne composition, car en 1329 l'official de Dol fut forcé de le condamner à payer les 40 liv. susdites aux chanoines de Dol. Dans sa sentence, l'official déclare que, de l'aveu même du recteur, une fois cette pension du Chapitre payée et les autres charges de la cure acquittées, il reste encore au recteur de Meillac un revenu de 70 liv., somme bien suffisante pour son entretien et pour l'exercice de l'hospitalité¹. Cette sentence fut confirmée en 1330 par le pape Jean XXII.

Quand vint la Révolution, M. Portier, recteur de Meillac, déclara en 1790 que le revenu brut de sa cure atteignait 2,400 liv. et ses charges 681 liv., de sorte qu'il avait un revenu net de 1,719 liv.²

Meillac renfermait autrefois le territoire de la Chapelle-aux-Fils-Méen, érigée en paroisse en 1630.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Meillac se composait naguère d'une simple nef avec une

1. « *Ex confessione dicti rectoris, soluta dicta pensione et cæteris oneribus deductis, superesse adhuc rectori LXX libras annui redditus, quod abundè sufficit ad sustentationem rectoris et ad hospitalitatem tenendam.* » (Hévin, *Analyse du livre Alanus*, — communication de M. de la Borderie.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

grande arcade ogivale à l'entrée du chœur; on y découvrit en 1845 des peintures murales que l'architecte, M. Langlois, attribuait au XIII^e siècle. Les fenêtres du Midi de la nef et celle du chevet étaient de style flamboyant et assez remarquables. De cette construction il ne reste plus que le chœur avec sa belle fenêtre gothique; on a construit en 1840 deux chapelles de même style, et l'on a ajouté deux collatéraux à la nef en 1864; enfin, une tour s'élève au bas de l'édifice. Cette église, ornée de nouvelles peintures murales et décorée avec goût, présente maintenant un assez bel ensemble.

Au siècle dernier, l'évêque de Dol se disait seigneur supérieur de la paroisse de Meillac; le seigneur de Bourgneuf en était le fondateur et le marquis de Châteauneuf y jouissait de certaines prééminences. M. l'abbé Brune a signalé, dans son *Répertoire archéologique d'Ille-et-Vilaine*, les fonts baptismaux de Meillac, appartenant à l'époque romane.

CHAPELLES. — 1^o *La Chapelle-aux-Fils-Méen*, érigée en église paroissiale en 1630.

2^o *La chapelle de Pirieuc*, dépendant du prieuré de ce nom, est signalée en 1692. — *Nunc* sécularisée.

3^o *Les Cinq-Plaies*. — Cette chapelle, bénite le 21 novembre 1867, dépend de l'hospice fondé par M^{lle} Aulnette du Vautenet; c'est une salle voûtée en ogive avec vitraux peints et boiseries sculptées. En dehors de l'établissement est une imitation de la grotte de Lourdes, avec autel où l'on peut dire la messe quand des pèlerinages se font en ce lieu.

4^o *Saint-Nicolas du Bourgneuf* était fondée de messes et dépendait du manoir de ce nom; le chapelain, Ange de Gravé, étant décédé; Jacques de Billard, ancien chanoine de Rostrenen, fut présenté pour le remplacer en 1735 par Jean-Baptiste de Gravé, seigneur du Bourgneuf; en 1752 Olivier Homo lui succéda. — *Nunc* détruite.

5^o *La chapelle du Breil* avoisinait le manoir de même nom, appartenant en 1513 à Guillaume du Breil. — *Nunc* détruite.

6° *Notre-Dame des Champs-Bulant* fut construite par Georges de Scelles, seigneur des Champs-Bulant et recteur de Vieux-viel. Il en fit la bénédiction le 13 mars 1693 et y fit desservir une fondation de messes faite par lui dès 1676. En 1745, Jean de France, seigneur des Champs-Bulant, présenta Adrien Plihon pour remplacer le chapelain François Blanchard. — *Nunc* abandonnée.

7° *La chapelle de la Haultière*, située au village de ce nom, a été récemment démolie.

8° *La chapelle de la Saudrais* dépendait de la maison de ce nom, propriété, en 1513, de François Raston; la tradition veut qu'elle ait été fondée par des moines rouges, c'est-à-dire des Templiers. — *Nunc* détruite.

9° *La chapelle du Tertrais*, sise au village de ce nom, devait dépendre à l'origine du château du Tertrais, dont on voyait encore les ruines en 1678; elle était fondée de messes, et en 1723 Toussaint Lizion fut nommé pour la desservir par Alexis Freslon, seigneur de la Chapelle-aux-Fils-Méen. — *Nunc* détruite.

PRIEURÉS. — 1° *La Chapelle-aux-Fils-Méen*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 669.)

2° *Pirieux*, membre de l'abbaye de la Vicuville. (Voy. tome II, 776.)

HOSPICE. — Voy. tome III, 567.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE MEILLAC¹.

Jean de Lanvallay, recteur dès 1293, fut accusé en 1296 d'avoir soutenu son frère, Rolland de Lanvallay, écuyer, dans les querelles injustes qu'il suscita aux moines du Mont Saint-Michel, à Cancale.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

Guillaume Jollif, † vers 1536.

François Couaismes, † en janvier 1614.

Baptiste Trémaudan, chanoine de Saint-Malo, fit, dit-on, construire une partie du presbytère, dont une cheminée porte encore l'inscription suivante : *M. B. T. ch. de S. M. et re. de céans*, 1619.

François de Gasne permuta en 1639 avec le suivant, contre une chapellenie de Dol.

Louis de Callac prit possession le 28 août 1639; il résigna en faveur de Gilles de Trémaudan, sieur de la Teillère, clerc de Saint-Malo, en 1642, se réservant 300 liv. de pension.

N... Trichaud, chanoine de Dol (1661-1663).

Jean de Launay (1663-1675).

Jean Despinay, sieur de Beauchesne, † 1680 et inhumé au milieu du chœur.

N... Filly (1680-1684).

N... Jan (1684, † 1704¹).

Adrien de Saint-Aubin, prêtre de Paris et docteur en théologie, précédemment supérieur du séminaire de Dol et recteur de l'Abbaye-sous-Dol, fut pourvu en 1704; † 1712.

Vincent Renouard, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 8 juin 1712, prit possession le 12; il résigna et devint recteur du Rheu.

Jean-François Yvon, sieur de la Pouesnais, prêtre de Rennes, prit possession le 26 avril 1722; † âgé de quatre-vingts ans le 10 août 1744.

Jean Blanchet, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 15 juin 1744; † 1747.

Julien Éven, pourvu le 14 novembre 1747, prit possession le 21; † 1762.

Louis-François Hardouin, précédemment recteur de Rimou, pourvu le 13 août 1762, prit possession le 15; † 1786.

François-Julien Portier, pourvu le 3 novembre 1786, prit possession le 21 et gouverna jusqu'à la Révolution; † curé de Dol.

N... Gué (1803-1804).

Guillaume Josseaume (1804, † 1834).

Mathurin Jagu (1835, † 1861).

Mathurin Legrand (1861, † 1879).

Pierre Lebreton (1879-).

1. Ces deux recteurs ne nous sont connus que par la *Réponse au quest. de 1860*. — *N...*, recteur de Meillac en 1698, fit enregistrer les armoiries suivantes : *d'azur à trois chevrons d'or*.

MELESSE

Mellece (1185), — *Melecia* (1238), — *Melescia* (1280).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Les moines de Saint-Melaine furent confirmés dès 1185 par le pape Luce III dans la possession de l'église de Melesse, « *ecclesiam de Mellece*, » mais ils ne jouissaient pas complètement de cette église, dont une partie appartenait au trésorier de Rennes¹.

C'est en 1238 seulement que le trésorier Jean Gicquel consentit à céder à l'abbaye de Saint-Melaine tous ses droits sur Melesse en échange de la cure de Cintré et du prieuré de Notre-Dame de Mordelles, que lui abandonnèrent les religieux. A partir de cette époque, le recteur de Melesse, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, put jouir complètement des droits de l'autel, c'est-à-dire de toutes les oblations, des prémices d'agneaux et de toisons, etc.; il eut aussi les dîmes des moulins de Geffroy de Melesse et de Fresnay, et quelques autres dîmes. Mais les Bénédictins se réservèrent tout le reste des dîmes².

Nous avons dit précédemment (tome II, 101) que les religieux de Saint-Melaine fondèrent en Melesse le prieuré du Mesnil, dont le manoir et les dîmes appartenaient en 1790 à l'évêque de Rennes à cause de l'annexion à son évêché de la mense abbatiale de Saint-Melaine.

A cette dernière époque, M. Monnier, recteur de Melesse, déclara que son bénéfice consistait en un presbytère et son pourpris, valant 300 liv. de rente; — un trait de dime à la

1. *Cartul. Sancti Melanii*.

2. *Ibidem*, 60.

quinzième gerbe, estimé 1,200 liv., — et une rente de 40 liv. due par les moines de Saint-Melaine. C'était donc un revenu brut de 1,540 liv., sur lequel il devait la pension de deux vicaires, l'entretien des bâtiments, les décimes, etc.¹

A cette même date de 1790, plusieurs communautés de Rennes avaient quelques biens à Melesse : les Carmes-Déchaussés y possédaient la métairie de la Séplais, affermée 500 liv.; — les Dominicains, plusieurs champs, affermés 112 liv.; — les Hospitalières de la Miséricorde, la métairie du Pré-Garnier, affermée 649 liv., — et les Visitandines du Colombier la métairie et les moulins de la Touche-Alart, affermés 1,200 liv.²

ÉGLISE. — Dédicée à saint Pierre, apôtre, l'église de Melesse appartient presque totalement aux xv^e et xvi^e siècles; c'est une simple nef à chevet droit, à laquelle ont été successivement ajoutées trois chapelles irrégulières; la tour octogone placée à l'angle Sud-Ouest de la nef ne date que de 1764.

La porte occidentale est un assez joli spécimen d'architecture ogivale fleurie; plusieurs fenêtres sont flamboyantes, et un bénitier en granit porte une inscription gothique du même temps.

Un porche en bois du xvi^e siècle, à présent ruiné, se trouvait naguère devant la porte méridionale; c'était le chapitre où l'abbé de Saint-Melaine tenait, dit-on, originellement ses assises. On y voyait de fort belles sculptures en bois qui faisaient vivement regretter l'abandon dans lequel se trouvait depuis longtemps cet édicule.

En 1531, le seigneur du Plessix-Melesse se fit maintenir dans la possession des prééminences de l'église de Melesse; mais en 1678 le seigneur de Launay-du-Han, en Montreuil-le-Gast, déclarait jouir des mêmes privilèges à cause de ses

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25.

2. *Ibidem.*

fiefs en Melesse, et avoir ses armoiries dans la maîtresse vitre de cette église et son banc et son enfeu dans le chanceau, du côté de l'évangile¹. Quelques autres seigneurs, tels que ceux de la Grimaudaye et de Beaucé, avaient aussi des bancs et des enfeus, et les seigneurs des Loges, en La Mézière, y avaient enfin une pierre tombale au haut de la nef.

En 1619, le recteur François Joullan sollicita des Dominicains de Bonne-Nouvelle l'érection de la confrérie du Rosaire, ce qui lui fut accordé. Quant à la confrérie du Scapulaire, elle ne fut établie qu'en 1776, pendant une grande mission.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle du Mesnil* dépendait du prieuré de ce nom.

2^o *La chapelle de Beaucé*, bâtie dans la cour du manoir de ce nom, est signalée en 1680 dans la déclaration de Renée Bonnier, veuve d'Eustache de Lys, seigneur de Beaucé. Elle était fondée de messes, et en 1787 on y baptisa un enfant de M. de Rosnyviven, alors seigneur de Beaucé. — *Nunc* abandonnée.

3^o *Saint-Nicolas des Fontenelles*. — En 1679, Renée Drouet, veuve de Louis Bréal, sieur du Plessix, déclara posséder la chapelle de Saint-Nicolas, dépendant de son manoir des Fontenelles². Cette chapelle n'existe plus, mais on conserve dans une niche une statue de saint Nicolas sur son emplacement.

4^o *Saint-Louis de la Grimaudaye*. — Louis de Coëtlogon, seigneur du Vauluissant, habitant son manoir de la Grimaudaye, y construisit une chapelle « en l'honneur de Dieu et de saint Louis, saint Charles et sainte Anne ; » puis, par acte du 18 août 1643, il y fonda une messe pour tous les dimanches et fêtes³. A la fin du siècle dernier cette chapelle était abandonnée, et le propriétaire, M. Visdelou, seigneur de Bédée, en faisait dire les messes en la chapelle de Tixue, en Pacé.

1. *Arch. Nat.*, P. 1614, 1711.

2. *Ibidem*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44.

5° *La chapelle des Milleries* fut bâtie en 1743 par Alexis Anneix, sieur de Souvenel, avocat au Parlement de Bretagne, propriétaire du manoir des Milleries. Par acte du 16 août 1746, Alexis Anneix y fonda trente messes et dota ce petit bénéfice de 28 liv. de rente.

6° *La chapelle du Plessix-Mellesse* dépendait du manoir de ce nom et était fondée de messes.

PRIEURÉ. — *Le Mesnil*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 101.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 565 et 619.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE MELESSE¹.

Jacques Lecenelie donna 400 sols de rente aux chanoines de Rennes pour qu'ils fissent son anniversaire et une procession à sa tombe; il fut inhumé dans la cathédrale durant le xiv^e siècle, semble-t-il.

Joseph Gémien fut aussi inhumé dans la cathédrale de Rennes, où l'on voyait encore en 1765 son tombeau dans le transept droit, avec cette inscription : *Messire Joseph Gémien en son tems recteur de Melesse qui décéda le 25^e jour de mars 1443.*

Olivier Serdebreil, † vers 1526.

Julien Maignon fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 14 mars 1526.

Pierre Romelin, † vers 1576.

Antoine Collins fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1576.

François Joulan fonda, le 11 juin 1636, la chapellenie de la Tour dans son église et donna au chapelain le logis de la Tour, situé proche le cimetière.

Michel Nepveu, † vers 1638.

Christophe Daguenet fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1638 et devint notaire apostolique; † 1653.

1. *Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

François Le Sacher fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 24 avril 1653.

Mathurin Priour (1662); † 1673.

Jean Louvel fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1673.

Jean Tatin ou *Patin*, prêtre du diocèse, gouvernait dès 1698; † en mars 1713.

Julien Pesnard, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1713; † 1726.

René Jousselin, prêtre du diocèse, pourvu le 28 novembre 1726, ne fit que passer.

Joseph Goven, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1727; il résigna en 1756 en faveur de Gilles Dargennez, prêtre d'Avranches, mais cette résignation n'eut pas de suite; † 1759.

Michel Gouyon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 août 1759; † 1768.

Louis-François Macé fut pourvu le 13 juin 1768; † en décembre 1778, âgé de cinquante-neuf ans.

Thomas-Julien Monnier, natif d'Amanlis, pourvu le 4 décembre 1778, gouverna jusqu'à la Révolution et fut en 1793 exilé à Jersey, où il mourut, dit-on.

Mathurin Lambert (1803-1804).

Joseph-Marie Seillier (1804, † 1810).

Dominique Bertin (1810, † 1818).

Antoine-Pierre Cotrel (1819-1825).

Charles-Guillaume Taillé (1825, † 1840).

Julien Denieul (1840-1852).

Jean-Marie Maillé (1852-1859).

Joseph Renaudet (1859, † 1867).

Thomas Vincent (1867-).

MELLÉ

Parochia de Meleio (1241), — *Meleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — En 1241, Geffroy, seigneur de Landévy, donna aux religieux de l'abbaye de Savigné le fief du Boulay, en

Mellé, avec une rente de 12 sols, monnaie de Tours, sur la mesure de la Martais¹, à la charge d'entretenir jour et nuit deux lampes devant les autels de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas, dans l'église abbatiale. Les Gisterciens de Savigné jouissaient encore du fief du Boulay en 1679.

D'autres religieux avaient des intérêts à Mellé; c'étaient les Bénédictins de Pontlevoy, à cause de leur prieuré d'Igné, en Fougères, et le prieur de Saint-Pavace, du Mans, à cause du prieuré de Laignelet. Ces monastères de Pontlevoy et Saint-Pavace se partageaient les deux tiers des dîmes de Mellé et devaient, par contre, chacun une messe hebdomadaire dans l'église de Mellé pour les paroissiens.

Le dernier tiers des dîmes appartenait au recteur de Mellé, présenté par l'ordinaire; il levait cette dîme à la onzième gerbe sur toute espèce de grains, et avait, en outre, la totalité des dîmes de lins et chanvres, plus une pension en grain que lui faisaient ses codécimateurs. Aussi en 1790 M. Gardais déclara-t-il que la cure de Mellé valait 2,070 liv. de rente, sans compter le presbytère et ses jardins. Ce recteur prétendait toutefois avoir 1,400 liv. de charges, mais il y faisait figurer, outre la pension de son vicaire 350 liv. et ses décimes 160 liv., les gages de ses domestiques, 300 liv., et l'entretien de son cheval, 150 liv.²

ÉGLISE. — Saint Martin de Tours est le patron de l'église de Mellé, qui ne semble pas remonter au-delà du xvi^e siècle. Elle se compose d'une nef portant sur une de ses sablières la date suivante : *l'an M^V^{cc} XXIX*; la fenêtre flamboyante de son chevet, aujourd'hui bouchée, est d'environ le même temps.

A cette nef gothique ont été ajoutées deux chapelles au

1. « *Totam masuram de Booleio cum omnibus pertinenciis suis in parrochia de Meleio sitam, et duodecim solidos turon. perpetui redditus in Matrateria percipiendos annuatim.* » (Arch. Nat., L, 1646.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

siècle dernier; celle de la Sainte-Vierge présentant, ainsi que la sacristie, ces inscriptions : *Messire P. Clouard, recteur, — Fait par Messire Pierre Clouard, recteur de Mellé, 1711*¹, — et celle du Saint-Esprit. Cette dernière nous rappelle que la confrérie du Saint-Esprit, dont nous avons précédemment parlé à propos de Louvigné (Voy. p. 120), comptait de nombreux adeptes en Mellé. La fête de la confrérie aux fêtes de la Pentecôte étant dégénérée en vraie saturnale, le recteur, M. Clouard, obtint en 1703 un arrêt du Parlement défendant à ses paroissiens de se réunir pour la procession burlesque qu'ils avaient coutume de faire à cheval. Malgré la défense, la cérémonie se fit encore, accompagnée même de violences, à Louvigné; Louichon, de Mellé, portait l'un des étendards rouge et blanc. Mais on poursuivit les coupables, et en 1705 le principal meneur de Mellé en cette affaire, Nicolas Lecomte, fut condamné à faire amende honorable, un cierge allumé à la main et à genoux, pendant la grand'messe du lundi de la Pentecôte chantée en l'église de Mellé².

La confrérie du Rosaire fut érigée à Mellé le 4 juillet 1632, par les Dominicains de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur Martin Potier³.

Le baron de Fougères était seigneur supérieur de Mellé, et quoiqu'en 1679 le seigneur de Poilley se prétendit fondateur de l'église de Mellé, disant qu'elle se trouvait dans son fief de la Guennerais, c'était, dit M. Maupillé, au seigneur des Domaines qu'appartenait en cette église les droits de prééminence, d'enfeu et de banc dans le chancel et dans la nef.

On voit dans le cimetière de Mellé « une ancienne croix en granit non moins remarquable par son élévation que par l'élégance et l'harmonie de ses proportions⁴. »

1. Il est probable que cette date 1711 est celle de la construction de la sacristie, car le *Registre paroissial* dit que M. Clouard bénit la chapelle de la Vierge le 23 octobre 1715.

2. *Arch. du Parlement de Bret.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 II, 5.

4. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Louvigné*, 100.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame du Lac* était près du village du Lac, sur la route de Saint-Georges. Elle fut construite par le recteur Gilles Lespingueux et bénite le 14 novembre 1694. En 1703, le propriétaire du Lac s'engagea à l'entretenir¹. — *Nunc* détruite.

2° *Notre-Dame de la Vairie*. — Guillaume Ferron et Jeanne Glesdel, sieur et dame de la Harlaye, demeurant au manoir de la Vairie, construisirent à côté une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge et de sainte Anne; puis, par acte du 20 septembre 1663, ils y fondèrent deux messes par semaine et affectèrent leur métairie de Villeneuve à l'entretien du chapelain. Nicolas du Hamel en 1682, et Joseph de Mésenge en 1781, desservirent cette chapelle, qui n'avait pas moins de 246 liv. de rente en 1790.

Notre-Dame de la Vairie a été restaurée de nos jours, et on s'y rendait naguère aux processions des Rogations; elle renferme un groupe représentant le sacrifice d'Abraham, objet d'une grande dévotion locale, mais elle n'offre en somme rien d'intéressant. Dans les greniers de l'ancien manoir même de la Vairie est, au contraire, reléguée une curieuse statue en pierre représentant la Sainte Vierge assise et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, position qui indique ordinairement une haute antiquité.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE MELLÉ².

Jean de la Piguelaye, chanoine de Rennes, doyen de Fougères, recteur de Mellé, Baillé, la Chapelle-Janson et Saint-Germain-en-Coglais, † 1534.

1. *Notes. ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Nicolas Loychon (1542); il résigna en faveur du suivant, son neveu.

Julien Loychon (1563).

Bertrand Loychon, neveu du précédent (1576).

Pierre Boufort résigna le 9 juin 1593.

Julien Potier (1608).

Martin Potier, neveu du précédent (1617), † 14 octobre 1643.

Côme Chable succéda au précédent.

Jean Le Capitaine (1672); il rendit aveu au roi en 1679 pour son presbytère et son église relevant de la baronnie de Fougères; † 20 juin 1682.

Gilles Lespingueux, pourvu en 1682, permuta en 1695 avec le suivant.

Pierre Clouard, prêtre d'Avranches et précédemment recteur de Pancé, pourvu en 1695, résigna en 1715; † 24 août 1716.

André Leroy, prêtre d'Avranches, fut pourvu en novembre 1715; † 1748.

Richard Leroy, neveu du précédent, et né comme lui à Sourdeval, en Normandie, fut pourvu le 27 juin 1748; † 1750.

Henri-Pierre Grippon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 juin 1750; † 1754.

Gilles-Alexis Vallin, natif du Teil, fut pourvu le 24 octobre 1754; † 1771.

Martin Jouault, natif de Saint-Étienne-en-Coglais, fut pourvu le 19 août 1774; † 2 février 1781.

Jean-Mathurin Thomas, natif de Landéan, fut pourvu le 5 février 1781; † 1788.

Vincent Gardais, natif de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, pourvu le 22 avril 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jacques Gilbert (1803-1844).

Jean-Baptiste Goltais (1814-1834).

Marie-Joachim Hay de Bonteville (1834-1844),

Jacques-Thomas Chesnais (1844-1870).

François-Marie Billon (1870-).

MERNEL

Mirhenella (843), — *Merrenel* (1250), — *Mesrenel* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Lorsqu'en 843 Anowareth donna à l'abbaye de Glanfeuil ou de Saint-Maur-sur-Loire la paroisse d'Anast, aujourd'hui Maure, avec son église et ses sept chapelles (Voy. p. 153), il excepta de ce don l'église de Mernel, « *excepta ecclesia que est sita in villa que dicitur Mirhenella, sacrata in honore Sancti Martini*¹. » Ainsi, dès le ix^e siècle, Mernel était une bourgade ayant son église dédiée à saint Martin et relevant alors de l'église-mère d'Anast.

Pourquoi Anowareth se réservait-il ce sanctuaire? Nul ne le saura au juste; mais les mottes antiques avoisinant le bourg de Mernel, et semblables à celles du château de Lohéac, autorisent à supposer que Mernel pouvait bien être l'habitation d'Anowareth et de sa famille. Quoi qu'il en fût, par suite de cette séparation de l'église de Mernel d'avec celle d'Anast, la paroisse de Mernel dut se former de bonne heure distincte de celle de Maure, et la seigneurie du lieu devint indépendante elle-même du comté de Maure.

En 1181, dit l'abbé Manet, le pape Luce III donna l'église de Mernel au Chapitre de Saint-Malo. Mais les chanoines ne semblent pas avoir conservé longtemps cette église, que nous voyons durant tout le moyen-âge entre les mains de l'évêque même de Saint-Malo.

Nous avons déjà vu, en effet, qu'en 1250 un paroissien de Mernel nommé Pierre Meleine, « *Petrus Meleine laicus parochianus de Merrenel*, » abandonna à l'évêque de Saint-Malo le tiers de toutes ses dîmes dans les paroisses de Maure, Mernel, Loutehel et Campel, tant en blés qu'en vins². Aussi la cure de Mernel devint-elle à la présentation de l'ordinaire, et l'évêque de Saint-Malo fut-il tout à la fois grand décimateur et seigneur de la paroisse.

1. *Cartul. Sancti Mauri*. — *Arch. d'Anjou*, I, 363.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Dans sa déclaration de 1682, M^{gr} du Guémadeuc avoua posséder le fief de Mernel, « à raison duquel il est seigneur et fondateur de l'église d'icelle paroisse. » Il ajouta que le seigneur de la Châteigneraie « est tenu de recueillir les rentes dudit fief de Mernel en qualité de provost féodé dudit évêque, pour les luy payer en déduisant la septiesme partye qu'il a droit de retenir pour droit de recette desdites rentes. » Enfin, la déclaration porte qu'il « est deub audit évêque obéissance, foy et hommages par les seigneurs du Corrouët, du Pontrouault, de la Vieuville, de la Guisnebergère, de la Pacaudaye, de la Chasteigneraye, etc., à cause des fiefs qu'ils tiennent dudit évêque. »

En 1682, l'évêque de Saint-Malo ne payait au recteur de Mernel qu'une portion congrue de 200 liv.; mais cette pension fut successivement augmentée, et en 1790 le recteur et le vicaire de Mernel recevaient ensemble 1,900 liv.¹

ÉGLISE. — L'ancienne église de Mernel était dédiée en 843 à saint Martin, et au siècle dernier à saint Malo. Elle était, dit-on, d'une haute antiquité et renfermait deux chapelles seigneuriales dépendant l'une, dédiée à sainte Catherine, du manoir du Pontrouault, l'autre de celui de la Vieuville. Cette chapelle du Pontrouault avait été construite en 1454 par les seigneurs de ce nom, près du chanceau et du côté de l'épître, avec toute la richesse du style ogival fleuri; on y voyait une belle fenêtre flamboyante, un autel et une crédence en pierre sculptés; tout cela a disparu lorsqu'on a reconstruit l'église, mais on a eu le bon goût de conserver les colonnes et l'arcade qui séparaient cette chapelle du sanctuaire et l'on en a fait un fort joli portail dans le nouvel édifice.

La chapelle du Pontrouault était fondée de deux messes par semaine. Charles de Sévigné, fils de Renaud, seigneur de Montmoron et du Pontrouault, en fut pourvu en 1639. Mais

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

au siècle dernier, cette chapelle menaçant ruine, les messes en étaient dites au maître-autel.

Quant à la chapelle de la Vieuville, elle se trouvait au Nord du chœur, et elle a été en partie conservée dans la nouvelle construction ; ses murailles portent plusieurs écussons devenus illisibles, mais elle n'offrit jamais l'intérêt de la précédente. Les seigneurs du Pontrouault et de la Vieuville avaient leurs enfes dans ces chapelles.

En dépit des droits de l'évêque de Saint-Malo, dont ils n'étaient à l'origine que les officiers, les seigneurs de la Châteigneraye se disaient aux siècles derniers seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de Mernel ; ils avaient dans le chancel de l'église un enfeu où furent inhumés, en 1645, Suzanne et Renée de Rollon, et en 1651 leur mère, Julienne de Cérizay, femme de Guy de Rollon, seigneur de la Châteigneraye. Claude de Rollon y fut aussi enterré vers 1620, et l'on voit encore sa tombe renversée et déplacée.

La nouvelle église de Mernel, construite en 1847, est dédiée à saint Étienne, martyr ; elle forme une simple croix et n'a de remarquable que le portail dont nous venons de parler.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame-de-Joie* est un ancien sanctuaire très-vénéral, construit dans une lande, à côté d'une fontaine. On ignore son origine, mais elle fut rebâtie en 1647 par les seigneur et dame du Bois-au-Voyer, manoir voisin situé en Maure, comme le prouve l'inscription suivante, que l'on y voit encore :

Ave Maria. — Nul n'entre ici qui ne salue Marie. — Ferdinand de Neuville, évêque de Saint-Malo, a permis à H^t et P^t M^{re} René de Tournemyne et à D^e Renée Peschart sa femme, de faire bénir la chapelle de Joye qu'ils ont bastie et réédifiée et mesme la cloche qu'ils ont donnée et qui a esté nommée Anne-Marie par M^{re} Jean-Joseph Tournemyne, leur fils unique, et D^e Françoise Tournemyne, marraine. — Priés pour les sei-

gneur et dame de Campzillon et du Bois-au-Vée fondateurs de céans. — Fait le 2^e jour de septembre 1647.

Cette chapelle fut aussi fondée de messes par les seigneurs du Bois-au-Voyer, qui en 1680 déclarèrent y avoir droit de « prééminence, banc prohibitif, armes et écussons, » parce qu'elle se trouvait dans leur fief d'Oultre-l'eau.

Notre-Dame-de-Joie était, en effet, une chapelle frairienne, quoique son chapelain fût présenté par le seigneur du Bois-au-Voyer. Louis de Coëtlogon en fut pourvu en 1668 en place de Raoul Esnault, décédé. Elle est encore maintenant propriété paroissiale et toujours fréquentée par les pèlerins, qui y font dire des messes.

2^o *Saint-Solain* était une antique chapelle dont l'histoire demeure inconnue. Son chapelain, qu'on appelait souvent le prieur de Saint-Solain, cueillait en 1680 la dixième partie de toutes les dimes que l'évêque de Saint-Malo possédait en Maure ; ses revenus étaient, en 1730, de 345 liv. La liste de ses chapelains démontre l'importance relative de ce petit bénéfice : Louis du Bouexic (1560), — Jean du Bouexic (1582), — Pierre Bossart (1662), — Emmanuel de Montalembert (1698), — Antoine d'Aulnay (1738), — René de Rouillac (1769), — Julien Meslé de Grandelos (1785) — et Servan Puelle de Saint-Simon (1790).

Dès 1738, la chapelle de Saint-Solain était « toute ruinée, n'ayant plus que les murailles, » et la maison « servant anciennement de prieuré entièrement ruinée¹. » Aussi à cette époque les messes fondées à Saint-Solain se desservaient-elles en l'église de Mernel.

3^o et 4^o *Les chapelles du Pontrouault et de la Guisnebergère* dépendaient au xvii^e siècle des manoirs de mêmes noms et étaient fondées de messes.

1. Cette persistance à appeler prieur et prieuré le chapelain et la chapelle de Saint-Solain, donne à penser que peut-être ce sanctuaire rappelait un ancien monastère ; cependant nous n'en avons trouvé absolument aucune preuve.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 499.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE MERNEL¹.

François de Goguessac, recteur commendataire, résigna en faveur du suivant.

Jean de Lassy, issu des seigneurs de la Guisnebergère, fut pourvu en 1561; † 1579.

Guillaume Riellan fut pourvu le 13 décembre 1579 et résigna en faveur du suivant.

René Bonnays prit possession le 3 février 1584 et résigna quatre ans après.

Christophe Hus, pourvu le 27 décembre 1588, fut forcé de se démettre en 1594.

Jean Le Jonc prit possession le 12 juin 1594 et résigna en 1608.

Olivier Reboulx, natif de Mernel, fut pourvu le 20 mars 1608; † août 1639.

Vincent Ponthonnier (1640-1652).

François Lorier (1653-1668) fonda le 21 décembre 1654 deux messes hebdomadaires dans l'église des grands Carmes de Rennes.

Guillaume des Loges (1669-1678).

Guillaume Joublot (1680-1690).

Guillaume Renault, pourvu en 1690, résigna au bout de quatre ans.

Jean Bouessel fut pourvu le 25 février 1694.

François Picard, pourvu en 1696, résigna en 1704.

Ambroise Guihou, prêtre de Nantes, pourvu le 17 juillet 1704, devint en 1709 recteur de Redon.

Jacques Feuvrier, natif de Lieuron, fut pourvu le 7 juin 1710; † 18 août 1724.

Guillaume Richard, natif de Mernel, fut pourvu le 22 septembre 1724; † âgé de soixante-neuf ans, le 15 août 1754.

François Deschamps, natif de Pleurtuit, fut pourvu le 22 octobre 1754.

Geoffroy Barre succéda au précédent en 1753; † 19 décembre 1754.

Guillaume Oresve, natif de Maure, fut pourvu le 8 février 1755; † 20 novembre 1779.

¹ Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Pierre Coudé, pourvu au concours le 24 février 1780, se démit peu après.

Ignace Macé, pourvu le 12 mai 1780, devint recteur de la Trinité.

Julien Nerhot, natif de Beignon, fut pourvu le 19 juin 1781; † âgé de cinquante-trois ans, le 8 juin 1787.

Jean-Baptiste Bertin, natif de la Chapelle-Bouëxic, fut pourvu le 23 août 1787; il demeura caché dans sa paroisse pendant la Révolution et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-cinq ans, le 3 août 1819.

Pierre-Étienne Bellamy (1819, † 1857).

Joseph Lemonnier (1857-).

MESSAC

Metiacus (843), — *Mezac* (1089), — *Méchac* (1279), — *Messacum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — Messac est un lieu fort ancien près duquel les Bretons remportèrent une grande victoire sur les Francs en 843. A cette époque, Messac faisait partie du territoire nantais, « *locus qui dicitur Metiacus Nanmetici territorii*¹, » comme toutes les paroisses voisines d'outre Samnon. (Voy. tome IV, 564.) Mais il est probable que peu de temps après cette bataille Messac fut incorporé au diocèse de Rennes, car nous verrons plus tard qu'en 875 Pléchâtel, situé dans la même position que Messac, faisait déjà partie du territoire rennais.

De bonne heure les religieux de Paimpont possédèrent un fief assez important en Messac, et il est probable que le vil-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 279

lage de l'Abbaye rappelle le souvenir de leurs anciennes possessions en cette paroisse. Mais, ils aliénèrent ce fief et ne conservèrent que les dîmes de Messac. Ce fut au moyen de ces dîmes qu'ils dotèrent en 1231 le prieur de Saint-Martin, chargé d'aider les chanoines de Rennes dans le service du chœur. (Voy. tome I, 239.)

Mais un peu plus tard, en 1278, Maurice de Trésiguidy, évêque de Rennes, fit don à ses chanoines de toutes les grosses dîmes qu'il levait lui-même en Messac, pour leur procurer ce qu'on appelait alors « le pain du Chapitre¹. » En même temps, le prélat institua un vicaire perpétuel nommé par lui pour gouverner la paroisse de Messac, « *qui vicarius curam animarum parochianorum ecclesie de Mechac tanquam vicarius perpetuus geret,* » et il lui abandonna pour sa pension toutes les dîmes de vin, chanvre, lin, toisons d'agneaux, etc., ainsi que les prémices et oblations².

Par suite de ces différents actes, les grosses dîmes de Messac se trouvèrent partagées à peu près également entre trois bénéficiaires : l'abbé de Paimpont, le Chapitre de Rennes et le prieur de Saint-Martin. Vers 1695, le général de la paroisse, se faisant fermier de toutes ces dîmes, s'engagea à fournir à chacun d'eux 400 boisseaux de grain. Mais lorsque le prieuré de Saint-Martin eut été supprimé en 1728 en faveur des chanoines de Rennes, ceux-ci se trouvèrent à recueillir les deux tiers des dîmes de Messac.

Quelques autres établissements religieux, tels que les prieurés de la Franceule et de Châteaugiron, et le Temple de la Coëffrie, levaient aussi quelques dîmes en Messac, mais elles n'étaient pas importantes.

Dans les siècles derniers, le recteur de Messac recevait une pension du Chapitre de Rennes; ce fut longtemps une rente de 160 boisseaux de grain, plus la jouissance des petites

1. « *Omnes decimas bladorum parochie de Mechac Capitulo Redon. damus et assignamus convertendas in pane cotidiano distribuendo.* »

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 5 G, ...

dimes, estimées 300 liv. au XVIII^e siècle. En 1790, le recteur, M. Guérin, déclara que le revenu brut de sa cure était de 1,230 liv. 6 s.¹ A cette époque, le Chapitre payait 940 liv. de portion congrue aux recteur et vicaire de Messac.

Le presbytère de Messac, quoique situé dans le bourg, se trouvait dans le fief du Peul, et il existait un singulier privilège en faveur de tous les habitants de ce fief, qui comprenait « les villages du Peul, la Romenais, la Gaucherais, Tréel et autres. » On voit, en effet, dans une déclaration datée de 1645, que « lesdits hommes de ladite seigneurie du Peul sont exempts des devoirs de fiançailles, espousailles, sépultures et autres devoirs qui se poient d'ordinaire aux curés de Messac, fors qu'ils sont tenus fournir chacun an à chacune veille de Noël un tisonnier audit curé ou recteur à sondit presbytère, et que chacun desdits hommes que ledit curé ou recteur épouse sont tenus de lui fournir une paire de gants². »

Inutile de dire que l'assertion de l'annotateur d'Ogée, faisant de Messac « un doyenné à l'alternative » (*Dict. de Bret.*, II, 32), est complètement erronée; ce ne fut jamais qu'une simple cure.

Messac renfermait naguère le territoire de La Noë-Blanche, érigé en paroisse en 1847.

ÉGLISE. — Saint Abdon et saint Sennen, martyrs, sont les patrons de l'église de Messac. C'est un édifice en partie roman, remanié à diverses époques. A l'origine, il devait n'y avoir qu'une nef terminée par une abside; on retrouve encore cette abside presque intacte extérieurement, soutenue par des contreforts plats et jadis ajourée de meurtrières; la nef conserve aussi une fenêtre romane, et la façade occidentale, cachée aujourd'hui par une tour, est également de style roman.

A cette construction primitive ont été ajoutés deux collaté-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.

2. Archives du château de la Robinaye, en Bain.

raux de la nef aux xv^e et xvi^e siècles, et vers la même époque fut construite une chapelle seigneuriale au Nord du chœur, que nous supposons avoir été celle du Hardaz; elle fut remplacée plus tard par la chapelle du Rosaire. Vis-à-vis fut élevée la chapelle également prohibitive des seigneurs de Bœuvres. Enfin, de nos jours a été bâtie une tour gothique d'assez belle apparence, placée au bas des nefs, et dont la première pierre fut bénite par M^{gr} Saint-Marc le 13 mai 1866.

Le maître-autel, avec son retable de pierre, fut construit en 1684 par le sculpteur Mathurin Té et coûta 356 liv. Jadis, deux autels, dédiés à saint Pierre et à saint Éloi, accompagnaient l'arc triomphal précédant le chœur.

Dans la nef, on voyait encore naguère d'intéressants débris de peintures murales, et, entre autres sujets, un saint personnage debout qu'on a malheureusement fait disparaître.

Les barons de Bain étaient seigneurs supérieurs de l'église de Messac, où ils avaient leurs armoiries peintes sur les murailles en 1747.

Les seigneurs de Bœuvres avaient leur banc et leur enfeu dans leur chapelle; ceux du Hardaz et de la Pommeraye avaient les leurs près de l'autel de la Sainte-Vierge, et ceux de la Beucheraye proche la porte de la sacristie. Il semble que les seigneurs du Vautenet jouissaient également d'un enfeu; ces derniers avaient en outre, en 1734, le droit de jeter une soule à la porte de l'église le jour de l'Épiphanie.

D'assez nombreuses fondations existaient en cette église; la plus anciennement connue était celle d'Arthur du Hardaz, protonotaire apostolique, archidiaque d'Outre-Loire, chanoine d'Angers et de la Sainte-Chapelle de Paris, aumônier du duc de Bretagne; son cœur reposait auprès de l'autel de la Sainte-Vierge, et une plaque de cuivre rappelait encore en 1760 la chapellenie qu'il avait fondée. Celle-ci consistait en une messe chantée chaque mercredi à cet autel, avec diacre et sous-diacre, et l'office des morts complet, et en une messe basse au même autel chaque dimanche. Arthur du Hardaz fit cette fondation

en 1544 et laissa au Chapitre de Rennes 35 liv. 17 s. 6 d. pour l'acquitter. A la suite de la messe du mercredi, le chapelain devait faire une distribution d'aumônes aux pauvres de la paroisse. Enfin, le seigneur de Couascon était chargé par le fondateur de l'exécution de ses volontés.

Les fondations de Saint-Antoine et Saint-Sébastien étaient le résultat de vœux faits par le général à la suite de disette et d'épidémie ayant désolé Messac; le chapelain chargé de ces messes devait faire une procession dans l'église à la fin de chacune d'elles, en souvenir des processions faites à l'origine autour de la paroisse pour obtenir la cessation des fléaux.

La confrérie de l'Assomption de Notre-Dame fut érigée en l'église de Messac en 1643 et enrichie alors d'indulgences par le pape Urbain VIII.

En 1701, Gilles Divet et Antoine de Couascon donnèrent quelques terres à la fabrique pour favoriser l'établissement du Rosaire, dont les bulles étaient arrivées. Ce ne fut toutefois que le 13 mai 1703 que le P. Jean Trouillot, Dominicain de Bonne-Nouvelle, érigea cette confrérie¹.

CHAPELLES. — 1° *Sainte-Anne de la Noë-Blanche*, érigée en 1847 en église paroissiale.

2° *Saint-Jean du Temple de la Coëffrie*. — Voy. tome III, 93 et 98.

3° *Saint-Jacques*. — C'était une chapelle appartenant aux paroissiens, sise au haut du bourg de Messac, et dédiée à l'apôtre saint Jacques et à saint Julien. Elle avait un chevet droit ouvert d'une fenêtre ogivale et fut restaurée en 1773; elle était fondée de messes et régulièrement desservie. Le seigneur du Hardaz s'en disait le seigneur parce qu'elle se trouvait dans son fief de Couascon. — *Nunc* détruite.

4° *Saint-Armel*. — C'était la chapelle frairienne du port de Messac. Ce port, signalé dès 1089, avait une assez grande

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38; 4 H, 5.

importance au moyen-âge à cause du commerce qui se faisait par la Vilaine. Le baron de Lohéac avait des droits sur le passage de la rivière à Messac, et un pilori existait au port pour punir les bateliers voleurs. Toutefois, Saint-Armel se trouvait dans le fief de Bœuvres; aussi le 5 novembre 1680 Pierre Mérault, sieur de la Villorée, ayant fondé deux messes hebdomadaires dans cette chapelle, en laissa la présentation future au seigneur de Bœuvres, se contentant de nommer le premier chapelain, Jacques Lezot de Richebourg. Celui-ci eut pour successeurs Julien Giffart (1700) et Jean Merré (1745)¹.

Pendant longtemps Saint-Armel fut très-vénérée, et l'on s'y rendait du bourg en procession solennelle; mais les habitants du port ayant laissé tomber en ruine ce sanctuaire, le seigneur de Bœuvres en faisait desservir les messes dans la chapelle de son manoir de Bœuvres en 1772 et 1784. — *Nunc* détruite.

5° *La chapelle de Bœuvres* dépend du manoir de ce nom. Cette seigneurie fort ancienne, appartenant au xiii^e siècle aux sires de Bœuvres, était au xvii^e entre les mains de la famille Huart, qui donna successivement trois trésoriers à l'Église de Rennes. On voit encore dans une salle du manoir les armoiries de François Huart, seigneur de Bœuvres et protonotaire apostolique : *d'argent au corbeau de sable*, surmontées d'un chapeau de prélat. Il est probable que ce trésorier construisit la chapelle actuelle de Bœuvres durant la première moitié du xvii^e siècle. Jean de Carné y épousa en 1670 Jeanne Huart. Cette chapelle, fondée de messes, eut pour chapelains René Collin (1677), Julien Gaschel (1765), René Savary (1772), Joseph Bellamy (1783) et Guillaume Deniard (1784). Ces derniers y desservaient les trois chapellenies de Bœuvres, du Port de Messac et du Vautenet². — Debout, mais abandonnée.

1. *Arch. paroiss.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

6° *La chapelle de la Beucheraye*, bâtie près du manoir de ce nom, n'était point desservie, faute de dotation, lorsque Gilles de Racinoux, seigneur de la Giraudais et de la Beucheraye, y fonda, le 1^{er} août 1690, une messe pour tous les dimanches et fêtes; il la dota de 75 liv. de rente et présenta pour chapelain son frère, François de Racinoux, recteur de Parigné. Le 5 mars 1692, l'ordinaire érigea cette fondation en chapellenie. Le 28 juin 1709, Pierre de Racinoux, alors seigneur de la Beucheraye, fonda à son tour, par testament, une autre messe dans cette chapelle pour tous les dimanches et fêtes; il légua à cet effet au chapelain la prairie des Lanouées, estimée 70 liv. de rente¹. Georges Marie, pourvu de ce bénéfice en 1710, eut pour successeur Jean Clouet en 1774. A cette dernière date, la chapelle de la Beucheraye avait « besoin d'urgentes réparations. » — *Nunc* abandonnée.

7° *La chapelle du Hardaz* dépendait du manoir de ce nom, possédé en 1447 par Antoine du Hardaz; il est fait mention au xvii^e siècle de cette chapelle, dont on voyait naguère les derniers vestiges dans la cour du manoir.

8° *Saint-Côme et Saint-Damien de la Pommeraye*. — Cette chapelle se trouve dans les jardins du manoir. Le 8 juillet 1676, Jean du Bouexic, seigneur de la Pommeraye et chanoine de Rennes, « considérant qu'encore bien que sa chapelle de la Pommeraye soit consacrée et qu'on y dise la messe de temps immémorial, il ne croit pas qu'elle ait esté dotée, » y fonda une messe pour tous les dimanches et assigna 30 liv. de rente au chapelain. L'ordinaire approuva cette fondation le 13 juillet 1676². Le chapelain Pierre Langlais y fut remplacé en 1743 par Pierre Boulay. — *Nunc* entretenue.

9° *La chapelle du Vautenet* fut bâtie à côté du manoir de ce nom en 1666 (date inscrite sur sa muraille) par Gillette Chereil, veuve de Guy Aulnette, seigneur du Vautenet. Cette

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38.

2. *Ibidem*.

dame et sa mère, Françoise Lezot, veuve de Gilles Mérault du Val, y fondèrent ensuite, par acte du 30 mars 1675, chacune une messe par semaine pour tous les dimanches et fêtes. Leur fondation, dotée de 55 liv. de rente, fut approuvée par l'ordinaire le 16 avril suivant, et François Rouxel, pourvu de cette chapellenie, en prit aussitôt possession¹. Ce chapelain eut pour successeur Gilles Jan (1687) et Pierre Bonnier, démissionnaire en 1734. Le seigneur de Bœuvres étant devenu par la suite propriétaire du Vautenet, fit desservir cette chapellenie dans la chapelle du manoir de Bœuvres. — *Nunc* abandonnée.

10° *Saint-Cyr de la Haute-Ville*. — *Nunc* en La Noë-Blanche.

11° *Saint-Jean de Branfev*. — *Nunc* en La Noë-Blanche.

TEMPLE DE LA COEFFRIE. — Voy. tome III, 91.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 425, 620 et 651.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 515.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE MESSAC².

Thomas Le Roy, chefcier de Notre-Dame de Nantes et trésorier de Rennes, archidiaque de Plougastel, chanoine de Rennes, Nantes, Saint-Malo et Quimper, etc., etc., né à Tréhel, en Messac, de Raoul Le Roy et de Marie de Cazillon; † à Rome, évêque élu de Dol, le 24 octobre 1524.

Jehan Demouraud (1572 et 1584).

Jacques Justel succéda au précédent.

Pierre Collin (1616-1647).

Jean Thébault (1647-1654).

Mathurin Martel (1654-1659).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss. — Reg. de l'état civil, etc.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, pourvu en 1659, résigna une première fois en faveur du suivant.

Jean Le Breton, pourvu le 29 avril 1664, résigna à son tour en 1664.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, reprit en 1664 la cure de Messac, qu'il résigna définitivement en 1672 pour devenir recteur de Guémené-Penfao; il se réserva une pension de 300 liv. sur Messac.

Robert Trochet succéda, semble-t-il, au précédent; il fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *d'argent à trois plantes (?) de sinople fraisées d'or*, et résigna le 29 mars 1702.

Jacques de Champrepus, prêtre d'Avranches, pourvu le 30 mai 1702, résigna en faveur du suivant.

Julien de Champrepus, frère du précédent, pourvu le 17 septembre 1720, résigna en faveur de son neveu, qui suit.

Julien de Champrepus, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 1^{er} mars 1737; † âgé de cinquante-deux ans, le 11 septembre 1742, et inhumé dans l'église.

Julien-Jacques-François Jollivel fut pourvu le 13 décembre 1742; † 25 mars 1774.

Michel-Vincent Cawiezel, prêtre d'Irlande, pourvu le 6 juillet 1774, devint en 1785 recteur de Tourie; † à Messac le 16 janvier 1786¹.

Anne-Joseph Guérin, pourvu le 11 janvier 1786, gouverna jusqu'à la Révolution; exilé en Espagne, il revint à Messac et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-quatorze ans, le 17 mars 1834.

Jean-Baptiste Lorand (1834, † 1860).

Jean-Marie Houssin (1860, † 1884).

Émile Perroteaux (1884-).

MÉZIÈRE (LA)

Ecclesia de Maceria (1235), — *Maceria* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

1. C'est à M. Cawiezel qu'on doit, de l'aveu même de Parmentier, l'introduction de la pomme de terre en France.

ORIGINES. — Nous ignorons les commencements de cette paroisse, dont le *Cartulaire de Saint-Melaine* nous fait connaître le recteur en 1235; il se nommait Hervé, « *Herceus presbyter ecclesiæ de Maceria,* » et il fit quelque bien aux religieux de cette abbaye.

Vers cette même époque, Pierre de Boveroul, trésorier de Rennes, † 1260, laissa au Chapitre de cette ville une rente de grain sur les dimes de La Mézière, « *apud Maceriam.* » Un peu plus tard, Pierre de Trélières, archidiaque de Rennes, fit une fondation analogue de deux quartiers de seigle à prélever sur la dime de cette paroisse, « *duo quarteria sigali in decima de Maceria* ¹. »

Quand vint la Révolution, les Bénédictins de Saint-Melaine déclarèrent n'avoir en La Mézière qu'une dime valant 198 liv., et les chanoines de Rennes ne dimaient eux-mêmes que pour 415 liv. Mais le recteur présenté par l'ordinaire jouissait du tiers des dimes dans tous les traits, et de la moitié dans le trait de Trébestière; le général de la paroisse levait pour les pauvres une dime valant 240 liv.; et enfin le seigneur de La Mézière avait lui-même une dime de 700 liv. Aussi le recteur, M. Meignan, déclara-t-il que son bénéfice consistait en son presbytère avec un pourpris de trois journaux et demi de terre, et en 1,112 liv. de dimes. Comme il devait là-dessus payer la pension d'un vicaire et les décimes, et entretenir pour un tiers le chanceau de l'église, il ne lui restait qu'un fort modeste revenu ².

Le presbytère de La Mézière, avec son jardin et son pourpris, relevait de la seigneurie du lieu, et les recteurs rendirent aveu à son sujet, en 1659 et 1667, au seigneur qui la possédait.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de La

1. *Necrol. Sancti Petri Redon.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25. — *Arch. paroiss.*

Mézière a été détruite le 28 mai 1866 par un incendie qu'aluma le feu du ciel.

C'était un édifice en grande partie du xv^e siècle, conservant dans le mur septentrional de la nef quelques traces d'architecture beaucoup plus ancienne. Il se composait de cette seule nef que terminait un chevet droit, et à laquelle on avait accollé une tour et deux chapelles de 1825 à 1830. Un porche en bois portant la date 1593 et le nom du trésorier d'alors, *G. Lefebvre*, précédait la porte méridionale et offrait quelques jolies sculptures.

Le chevet de cette église avait une belle et grande fenêtre flamboyante que garnissait à l'origine une superbe verrière. En 1678 on voyait encore ce vitrail dans toute sa splendeur : consacré à représenter le drame sacré de la Passion et les pieux donateurs qui l'avaient offert, il se composait de seize panneaux dont huit renfermaient autant de scènes de la passion et de la mort du Sauveur ; les huit autres représentaient quatre seigneurs et quatre dames de la famille de Beaumanoir, tous revêtus de leurs armures de chevaliers ou de leurs robes armoriées. Au sommet se trouvaient l'écusson des Beaumanoir, *d'azur semé de billettes d'argent*, et huit alliances de cette illustre famille¹.

Cette fenêtre du chevet ayant été en partie murée pour placer un nouvel autel, ces beaux vitraux furent sacrifiés, et il n'en restait naguère que « six panneaux, contenant l'Arrestation du Sauveur au Jardin des Olives ; sa Présentation devant Pilate, qu'on voit se lavant les mains ; le Portement de Croix ; le Crucifiement ; l'Érection de la Croix et la Descente de Croix². » Ces tableaux, bien conservés, rappelaient les belles verrières des Ifs et de Saint-Gondran.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44. — En 1679, la seigneurie de La Mézière se composait de l'ancien manoir de Montgerval et des fiefs de Bray, le Bourg, Montgerval, etc. Au xv^e siècle, Amette du Boishamon apporta cette seigneurie à Jean de Beaumanoir, vicomte du Besso, son mari.

2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 420.

Les vicomtes du Besso étant devenus étrangers à la paroisse, les seigneurs de Tixue, en Pacé, et de la Thébaudaye, en Gévezé, entreprirent de se disputer les honneurs dans l'église de La Mézière. A l'origine, le seigneur de Tixue avait fait placer vers 1520 un banc dans la nef, du côté de l'épître; le seigneur de la Thébaudaye, qui possédait la Chasteigneraye, en La Mézière, réclama d'abord, puis consentit en 1529 à la transaction suivante : le seigneur de Tixue et lui conserveraient chacun leur banc et leur enfeu dans la nef et auraient en dedans et en dehors une lisière commune où seraient peints alternativement leurs armoiries; l'enfeu et le banc de Tixue furent placés près l'autel Saint-Jean, et ceux de la Thébaudaye devant l'autel de Notre-Dame.

Mais en 1679 Eustache du Han, seigneur de Tixue, prétendit avoir, en outre, un banc et un enfeu dans le chancel même et ses armes dans la maîtresse vitre¹. Alors Charles Gouyon, seigneur de la Thébaudaye, fit une déclaration semblable en 1680². A la fin, la famille du Han demeura seule en possession de toutes les prééminences et des droits de fondation, étant entrée en jouissance de la seigneurie de La Mézière, que Louise du Han porta à la fin du siècle dernier à son mari, Charles Visdelou, seigneur de Bédée.

Parmi les anciennes fondations desservies en l'église de La Mézière, notons celle de Bonne-Voisine, faite en 1472 par le prêtre Guillaume Foucquine, et valant 200 liv. en 1790, — et celle de la confrérie du Rosaire, mentionnée en 1771.

On vient de construire à La Mézière une nouvelle église bénite par M^{sr} Saint-Marc le 4 août 1873. C'est un édifice gothique en forme de croix, œuvre de M. l'architecte Mellet.

CHAPELLE. — *Notre-Dame des Loges*. — Par testament du

1. Il déclara aussi jouir du droit de tenir une foire le jour Saint-Martin et de faire courir quintaine le lundi de Pâques à tous les nouveaux mariés de La Mézière, obligés sous peine d'amende d'y rompre leurs lances.

2. *Arch. Nat.*, P. 4614, 4744.

21 février 1609, Charlotte Allaveau, femme de Gilles de Romelin, seigneur de Millé, fonda une messe dans la chapelle de son manoir des Loges-Millé. Il paraît que ce pieux désir n'eut pas de suites immédiates, car le 2 juillet 1677 une descendante de cette dame résolut d'exécuter ce testament en augmentant la fondation : Marie de Romelin, dame des Loges et femme de Maurille de Forzans, seigneur dudit lieu, fonda donc ce jour-là deux messes par semaine, dimanche et vendredi, dans la chapelle des Loges, « dédiée à la Sainte Vierge, saint Maurille et saint Hubert. » L'ordinaire approuva, le 18 janvier 1678, cette fondation, consistant en 65 liv. de rente¹.

En 1742, Louis-René du Pont, alors seigneur des Loges, présenta ce bénéfice à Guillaume Le Pord, qui eut en 1777 Jean Gohel pour successeur. — Cette chapelle continue d'être entretenue.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 425.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — École et soin des malades.

RECTEURS DE LA MÉZIÈRE².

Hervé (1235).

Gilles Brochereul, issu d'une famille noble, était fils d'Olivier Brochereul et de Geffeline Hollier, seigneur et dame de la Jouinière (1513).

Jean Agaice, chanoine de Rennes, recteur de Piré et de Laillé, doyen de la Guerche, etc. (1548).

Thomas Mocqué, sieur de la Vergne (1570 et 1584).

Alain Laurent, notaire apostolique (1638 et 1643).

Pierre Laurent, † vers 1663.

Étienne Le Gallais prit possession le 15 juillet 1663.

François Sébillot, docteur en théologie (1665 et 1675).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44. — Arch. paroiss.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Julien Hiard (1693 et 1695).

Jean Jamoays fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or au cerf passant de gueules sur une terrasse de sinople*; il résigna en faveur du suivant.

Sébastien Daumer, diacre de Dol, fut pourvu le 8 juin 1710 par l'archevêque de Tours; † 1747.

Jean-François du Pontavice, prêtre du diocèse, pourvu le 3 août 1747, résigna en faveur du suivant.

Bernard Pillon, prêtre du Mans, fut pourvu en février 1750; † peu après.

Jean Daumer fut pourvu le 20 mars 1750; † 1778.

Paul-Charles-Nicolas Meignan, pourvu le 30 juin 1778, fut exilé à Jersey en 1793; rentré en France et nommé en 1803 recteur de Bazouges-la-Pérouse, il obtint en 1804 de redevenir recteur de La Mézière, où il mourut en 1820.

Yves Gigon (1803-1804).

Paul-Charles-Nicolas Meignan (1804, † 1820).

François-Charles Vannier (1820-1823).

Jean-Marie Porcher (1823, † 1833).

Pierre Josselin (1833, † 1874).

Jean-Marie Pelé (1874-1882).

François Chevrel (1882-).

MÉZIÈRES

Ecclesia de Maceritis (XI^e siècle), — *Macheria* (1197), — *Maceria* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Dès les premières années du XI^e siècle il est fait mention, au sujet du rétablissement du monastère de Gahard, du bourg de Mézières et de son église, dédiée déjà à saint Martin, « *ecclesia Sancti Martini vici qui Macerias dicitur*¹. »

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 360..

Vers la même époque, Guiddenoch, à la recommandation de Rodald, Gérard, Geffroy et autres fils d'un nommé Adam, vendit aux religieux de Marmoutiers un terrain sur le bord de la rivière de Couasnon pour y établir un moulin, et les autorisa à prendre dans son bois les matériaux nécessaires à sa construction¹. Il reçut en échange des religieux deux belles coupes en corne et un cheval, et sa femme, appelée Roiantrich, une pièce d'étoffe d'excellente qualité.

Sept ans plus tard, un autre habitant du pays, nommé Hervé, leur vendit un champ, avec le consentement de son frère Riculf, pour le prix de 10 sols, et Robert, surnommé Trossulard, leur céda également pour 20 sols un autre terrain au bord de la rivière, avec l'autorisation de Maurice, son fils, et de Main, du fief duquel il dépendait². Ces ventes eurent pour témoins le comte Conan et le comte Eudon, ce qui prouve qu'elles eurent lieu de 1040 à 1066.

Les Bénédictins de Marmoutiers unirent ce moulin et ces terres à leur prieuré de Gahard, et ainsi fut créé le Moulin-aux-Moines, existant encore en Mézières, et propriété des religieux jusqu'au siècle dernier.

Mais les moines de Marmoutiers ne se bornèrent pas à cela; ils obtinrent la jouissance de l'église de Mézières, « *ecclesiam de Macheriis*, » et en 1197 ils se firent confirmer dans sa possession et dans celle de ses dépendances, « *cum pertinenciis suis*, » par Herbert, évêque de Rennes³. Toutefois, ils unirent cette église et ses dîmes à leur prieuré de Sainte-Croix de Vitré, et au commencement du XIII^e siècle, du temps de l'évêque Pierre et du trésorier Guillaume, le prieur de Sainte-Croix de Vitré fit un accord au sujet des dîmes avec Richard, chapelain ou recteur de Mézières.

Mais avant cette époque quelques difficultés s'étaient éle-

1. « *Vendidit Sancto Martino ripaticum quoddam super fluvium Coisnonem ad faciendum molendinum et de suo bosco*, » etc.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 390.

3. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 240.

vées entre les religieux de Marmoutiers et les seigneurs de Mézières, vers le XII^e siècle. Ceux-ci, nommés Robert et Jean, chevaliers, réclamèrent des moines, dit M. Maupillé, entre autres redevances, « les tétines des vaches, les côtelettes des porcs, le bouteillage, 10 sols de rente ou une fourrure, et deux hébergements par an pour eux et quatre chevaliers. »

Le seigneur de Vitré, choisi pour arbitre, mit les parties d'accord, et il fut même convenu « que les seigneurs de Mézières pourraient mettre à perpétuité dans l'abbaye de Marmoutiers un moine de leur maison, qui ne serait obligé d'y donner autre chose que son équipage et 50 sols pour son habit; — que si les sujets du prieuré de Gahard refusaient pour quelques raisons de se soumettre à la juridiction des moines, ils pourraient aller plaider à celle de Mézières; — que si un homme de Gahard en maltraitait un de Mézières, ceux qui devaient rendre la justice de part et d'autre s'assembleraient sur les confins des deux juridictions pour juger l'affaire ensemble; — enfin, qu'en temps de guerre les moines de Gahard et les seigneurs de Mézières se prêteraient mutuellement secours¹. »

L'abbé de Marmoutiers conserva jusqu'au siècle dernier ses droits à Mézières; il en présentait le recteur², et son prieur de Sainte-Croix de Vitré en levait les dimes. Toutefois, ce prieur cédait une partie de ces dimes au recteur pour sa portion congrue et à la fabrique.

En 1771, toute la dime de Mézières se divisait en six portions : le prieur de Vitré en levait trois, une quatrième appartenait à la fabrique, qui jouissait en plus de toutes les oblations, et les deux dernières portions, ainsi que quelques noyales, restaient au recteur, qui devait entretenir un vicaire.

1. M. Maupillé, *Notices hist. ms. sur les Paroisses du canton de Saint-Aubin-du-Cornier*.

2. M. Marteville (*Dict. de Brét.*, II, 33), voulant corriger Ogée, qui dit que la cure de Mézières était à l'alternative, a commis une autre erreur en disant qu'elle était à la présentation de l'abbé de Saint-Florent.

Peu de temps après, en 1790, M. Crespel, recteur, déclara que son bénéfice se composait comme il suit : le presbytère et son jardin, estimés 72 liv.; — le tiers des grosses et menues dîmes, 800 liv.; — les dîmes noyales, 100 liv.; — total de son revenu, 972 liv.

Quant à la fabrique de Mézières, elle avait à la même époque en dîmes et terres 420 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, dès le XI^e siècle, l'église de Mézières est actuellement en grande partie du XVI^e. Elle se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit et accompagnée de deux chapelles dédiées à la Sainte Vierge et à sainte Anne. La grande arcade qui sépare la nef du chœur pourrait bien être du XV^e siècle; elle est soignée et repose sur un tailloir soutenu par deux personnages grotesques qu'il est facile de reconnaître, l'un pour le Fou avec sa marotte, et l'autre pour le Sauvage avec son bâton. Les fenêtres de l'édifice sont de style ogival, et la porte de l'Ouest, ornée de trois vousoirs toriques, est d'un effet assez agréable.

En 1788, le recteur, M. Crespel, déclara qu'il avait coutume de donner la prière au marquis du Bordage comme seigneur supérieur de la paroisse de Mézières, et au seigneur de la Hervoye comme seigneur fondateur². A cette époque, en effet, le marquis du Bordage avait un banc à queue dans le chancel de l'église de Mézières, du côté de l'évangile, à cause de sa châellenie de Mézières.

En 1636, les Dominicains de Bonne-Nouvelle érigèrent, le 5 novembre, la confrérie du Rosaire en cette église; il est aussi fait mention en 1781 des prévôts de Saint-Fiacre et de Saint-Roch, ce qui indique que des confréries de mêmes noms y existaient également alors.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 43 H, 4; 4 V, 27.

2. La Hervoye, sise non loin de la Giraudaye et de la Motte, appartenait en 1513, aussi bien que la Ville-Ollivier, à Jean de Crochenne.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Recouvrance* se trouvait dans le haut du bourg, au milieu d'un cimetière dit « le Haut-Cimetière. » En 1673, le général déclara que cette chapelle était fort ancienne et qu'elle dépendait, quoique publique, des seigneurs de la Giraudaye, qui l'avaient bâtie; les armoiries de ces derniers se trouvaient alors sur les murs du sanctuaire et sur une maison voisine affectée au logement du chapelain. En 1641, Robert Pinel, présenté par M. de la Belinaye, seigneur de la Giraudaye, disait les messes fondées dans cette chapelle, que Julien Binois desservait avant lui¹. — *Nunc* détruite.

2^o *Saint-Modéran* ou *Saint-Moran*. — Cette chapelle, fondée de deux messes par semaine par le seigneur de la Gahonière (?) avait pour chapelain en 1642 Jean Hux, successeur de Pierre Tual, qui en disait les messes en l'église paroissiale; mais en 1762 Pierre Crespel, succédant à Julien Masson, prit possession de la chapelle même, que l'évêque ordonna de faire repaver et décorer en 1781. Le dernier chapelain, M. Pollet, déclara en 1790 que ce petit bénéfice valait 72 liv. de rente. Saint-Modéran, regardé en 1781 comme chapelle frairienne, n'existe plus.

3^o *Saint-Sébastien de la Giraudaye*. — Pierre Bonnier, conseiller au Parlement, et Françoise Audren, sa femme, seigneur et dame des Grées, demeurant à leur manoir de la Giraudaye, firent « bastir à neuf » une chapelle près de cette maison avec la permission de l'ordinaire; puis, par acte du 2 octobre 1653, ils y fondèrent une messe pour tous les dimanches. Cette chapelle fut reconstruite plus tard, car le recteur de Mézières, M. Crespel, en fit la bénédiction le 18 octobre 1785, à la requête de Charles Tuffin, seigneur du Breil, la Hervoye, la Giraudaye, etc.² — Nouvellement restaurée.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 G, 38; 9 G, 44.

2. *Ibidem*, 9 G, 43, 44.

4° *Saint-Pierre de la Secardaye.* — Cette chapelle fut bâtie près du manoir de la Secardaye en 1608, comme l'indique cette date gravée sur la porte principale. Fondée de deux messes pour tous les mercredis et vendredis de l'année, elle était desservie en 1734 par Louis Fouré, successeur de François Rimasson. Au point de vue architectural, elle est dépourvue d'intérêt, mais elle renferme trois objets qui méritent d'être mentionnés.

C'est d'abord une pierre ardoisine, descellée maintenant, mais placée jadis à droite de l'autel; elle porte cette inscription :

*Tombeau de Escuyer Pierre de la Celle Sr de la Secardais,
conseiller du Roy et son procureur aux Eaux et forests de
Rennes, Saint-Aubin et Liffré.*

*Lecteur, tu apprendras en regardant ces vers
Que celui qui fonda jadis ceste chapelle
Portoit le très-beau nom de Pierre de la Celle,
Sieur de la Secardais, aymé de l'univers;
Dans Mézières son corps est gisant à l'envers
Avec tous ses ayeux, desquels la race belle
Se rend de père en fils ici-bas immortelle,
D'autant que leur vertu s'épend en lieux divers,
Et furent valeureux et vaillants à la guerre.
Tout jeune il fist vœu en l'honneur de saint Pierre
Faire bastir ce lieu qui est devocioux;
Il se montra toujours aux pauvres charitable
Ayant tous ses voisins dont il est regrettable.
Passant, tu prieras Dieu mettre son âme aux cieux.
Décédé le*

Dans la pierre massive de l'autel est encastrée une plaque de marbre présentant ces mots :

Le 16 may 1609 R. F. Larchiver, évesque de Rennes, a

consacré ceste chapelle en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Pierre, et reposent cy-dessoubs des reliques divines des Onze mille Vierges, et a concédé à jamais à ceux qui ce lieu visiteront le 16 may, jour de la dédicace, XL jours d'indulgence.

Faict et fondé par Nobles gens P. de la Celle et F. de Porcon s^r et d^e de la Secardais.

Au-dessous est un écusson portant : *mi-parti au 1^{er} de sable au croissant d'or accompagné de trois quintes-feuilles de même, qui est de la Celle; au 2^e d'or à la fasce d'hermines accompagnée de trois fleurs de lys d'azur, qui est de Porcon.*

Enfin, sur l'autel est un vieux tableau peint sur bois et représentant l'adoration de Jésus par les rois mages. A droite figure Pierre de la Celle, présenté par son saint patron, et à gauche est agenouillée comme lui sa femme, Françoise-Anne de Porcon, présentée par sainte Anne; la robe de cette dame est blasonnée des armes de sa maison ¹.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 297.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 426 et 563.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 563.

RECTEURS DE MÉZIÈRES².

Richard « capellanus de Maceriis » (XIII^e siècle).

Georges Josse, prêtre d'Angers (150.).

Pierre Jouaud résigna en 1577.

Thomas Mocqué résigna en 1593.

Jean Gautrays, † 1599.

N... Rocher, † 1636.

Marin Vallée (1636, † 1654).

Julien Jolliff (1654-1665).

1. Châteaubriand a quelquefois résidé à la Secardaye, chez sa sœur, M^{me} de la Celle de Châteaubourg, et il parle de ce manoir dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

Julien Daniel (1665, † 1692).

François Porleu, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu en avril 1692 et gouvernait encore en 1697.

Michel Blanchard prit part au synode de 1704 ; † 1711.

Julien Gautrays, sieur de la Cour-Guérim, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 mars 1711 ; † 16 mars 1731.

Pierre Serel fut pourvu le 25 avril 1731 et résigna en 1744.

Pierre Crespel, prêtre du diocèse, pourvu en février 1744, résigna en faveur du suivant avec rétention de 300 liv. de pension.

Joseph-Mathurin Crespel, pourvu le 30 mars 1787, gouverna jusqu'à la Révolution.

Alain Colombel (1803-1811).

Michel-Pierre Cogranne (1811, † 1816).

Julien Théaudin (1817, † 1818).

Pierre-Jean Ramel (1818-1827).

Jean-Marie Rouault (1827, † 1835).

Jean-Baptiste Beaumont (1835-1838).

Jean-Baptiste Josse (1838, † 1848).

François Duval (1848, † 1870).

François Philouze (1870, † 1880).

François Aubert (1880-).

MINIAC

Ecclesia de Miniaco (1122), — *Miniac* (1187), — *Miniacum* (1230).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — Ce que nous avons dit du prieuré de Miniac, membre de l'abbaye de Saint-Melaine (tome II, 67), prouve l'existence de la paroisse de Miniac dès les premières années du XII^e siècle. Mais quelques auteurs ont confondu Miniac avec d'autres paroisses de même nom ; c'est ainsi qu'Ogée dit (*Dict. de Bret.*, II, 34) qu'une partie de l'église de Miniac

fut donnée à l'abbaye de Saint-Florent, tandis que D. Martène écrit dans son *Hist. de Marmoutiers* (II, 40 et 77) que cette même église fut offerte aux moines de Marmoutiers. Tous les deux se trompent : dans le premier cas il s'agit de Miniac-Morvan, et dans le second de Ménéac, appelé au moyen-âge « *Miniacum de Porhoit*, » et dont l'abbé de Marmoutiers eut toujours la présentation. Quant à l'étymologie que l'annotateur d'Ogée donne de Miniac, — nom venant peut-être, dit-il, « d'une redevance appelée mine d'acquit, » consistant en « 24 boisseaux de froment dus par la paroisse d'Iroudouer au clergé de Miniac, à charge pour celui-ci de chanter une messe tous les mardis, » — elle n'est pas sérieuse, car cette fondation, consistant réellement en 48 boisseaux de froment, ne remontait qu'au xv^e siècle (Voy. tome IV, 740); or, l'église de Miniac s'appelait ainsi avant 1122.

Nous avons dit que les Bénédictins de Saint-Melaine aliénèrent d'assez bonne heure leur prieuré de Miniac, mais ils conservèrent jusqu'au siècle dernier la présentation du recteur et les dîmes de la paroisse de Miniac. Ils levaient eux-mêmes les deux tiers de ces dîmes et abandonnaient au recteur l'autre tiers pour sa portion congrue.

En 1790, le recteur de Miniac déclara que le revenu brut de sa cure était de 1,650 liv., mais que, toutes charges déduites, il ne lui restait que 1,134 liv.¹

ÉGLISE. — Saint Pierre, apôtre, est le premier patron de Miniac, mais saint Lunaire est considéré comme le second. Cette église est un édifice de peu de valeur; la nef a été reconstruite en partie au xvi^e siècle, comme le prouve la date 1544 inscrite sur une de ses fenêtres au Sud; mais la côtele de cette nef au Nord, ne présentant pas d'ouvertures, semble beaucoup plus ancienne et pourrait bien être romane. A cette nef ont été ajoutées deux chapelles un peu irrégulières : l'une

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

au Sud, avec arcade ogivale retombant sur des chapiteaux sculptés, paraît du xv^e siècle et sert de base à la tour; elle est dédiée à saint Lunaire, dont la fontaine est voisine du bourg. Jadis de nombreux pèlerins visitaient Miniac le premier dimanche de juillet, en l'honneur de ce saint qu'on invoque surtout pour les maux d'yeux. — L'autre chapelle fut construite dans le « courtil au Prieur, » au Nord de l'église; elle fut bénite le 3 juillet 1676 et dédiée à Notre-Dame du Rosaire; mais il paraît que la confrérie de ce nom était antérieurement établie à Miniac, car dès 1651 il y est fait mention de l'autel du Rosaire dans l'église.

Vers la même époque fut reconstruit le chœur; la première pierre en fut posée le 26 août 1670 par René de Lanjamet, Hélène Urvoy, sa femme, et Guillaume de Lanjamet, seigneurs de Beaumont et de Longaulnay et fondateurs de la paroisse de Miniac. Ce chœur fut assez vite terminé, car le 6 janvier 1672 on y fit la bénédiction du maître-autel¹.

Il est vraisemblable que le titre de fondateur ainsi que les prééminences d'église étaient attachés au fief du Prieuré de Miniac, qui des Bénédictins passa à des séculiers tels que les Urvoy et les de Lanjamet; aussi ces derniers avaient-ils leur enfeu dans l'église de Miniac, et ils y étaient considérés au xvii^e siècle comme seigneurs prééminenciers.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle des Mézerettes* était, dit-on, frairienne, mais elle n'existe plus depuis longtemps.

2^o *La chapelle de Montifaut* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1448 à J. Piédevache. Plus tard, Françoise et Guillemette Urvoy, filles de Guillaume Urvoy, seigneur de Montifaut, se marièrent dans cette chapelle, l'une en 1637 avec Joachim Cojaleu, seigneur de Beauchesne, et l'autre en 1639 avec Louis Le Blanc. — Ruinée dès 1750.

3^o *La chapelle de la Bertauvière* est signalée à propos de la

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

confirmation qu'Hardouine Josses y reçut, le 2 juillet 1619, des mains de l'évêque de Saint-Malo¹. — *Nunc* détruite.

Il est aussi à noter que les anciens manoirs de *Saint-Malo* et de *Saint-Baud*, signalés dès 1448, semblent avoir pour origine quelques chapelles ou autres établissements religieux, mais nous n'avons rien de positif à leur égard.

PRIEURÉ. — *Miniac*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 67.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 426.

RECTEURS DE MINIAC².

Pierre, « *Petrus presbyter de Miniaco*, » témoin en 1478.

Pierre de Massy (1389).

Geffroy Michel résigna en faveur du suivant.

Pierre Le Feuvre, pourvu le 23 avril 1559, résigna en 1564.

Jehan Le Saige fut pourvu le 14 janvier 1562; † 1582.

Jean Danet prit possession le 25 mars 1582; † 1586.

François d'Olivet, pourvu en mars 1586, ne demeura pas.

Jean Baril, pourvu en août 1586, résigna.

Guillaume Triboulet remplaça le précédent le 27 octobre 1590.

Bertrand Hallouays, † vers 1596.

Jean Labbé prit possession le 24 juillet 1596.

Étienne Bachelier résigna en faveur du suivant.

Louis Mouton, docteur en théologie, prit possession le 20 août 1600; il se fit dominicain et résigna en faveur de Jean Boynier, qui prit possession le 10 mai 1602; mais il retira, paraît-il, sa résignation et resta, quoique religieux, à Miniac. En 1603, il contribua à reconstruire en partie le presbytère; † 1607.

Jacques Doremot, secrétaire de M^{sr} du Bec, fut pourvu le 21 octobre 1607; devenu chanoine et vicaire général de Saint-Malo, il résigna en 1622.

Julien Ogier, pourvu le 13 novembre 1622, résigna l'année suivante.

Guillaume Crespel fut pourvu le 24 octobre 1623; † 8 juillet 1654; ses entrailles furent déposées en la muraille Nord de l'autel

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

du Rosaire, dans l'église, et son corps transféré à Médréac et inhumé dans le chœur.

Laurent de Kermalo résigna en 1652.

Pierre Desprez prit possession le 23 octobre 1652; † 1654.

Louis Le Blanc, pourvu le 8 juin 1654, résigna en faveur du suivant.

René Le Moenne, pourvu le 24 mars 1659, résigna en faveur du suivant.

Charles Le Moenne, pourvu en 1689, résigna en 1692.

Mathurin Esnault fut pourvu le 15 juillet 1692; † 1698.

François-René du Pré, présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 9 décembre 1698, refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours et prit possession le 4^{er} janvier 1699; † 5 avril 1732.

Antoine Elliot fut pourvu par l'évêque le 10 avril 1732.

François-René de Léon, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, se fit pourvoir le 17 avril 1732, à Tours, sur le refus de l'évêque de le recevoir, et débouta le précédent; † 14 décembre 1742.

Gilles-Godefroy Berthelot, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours le 3 janvier 1743 et prit possession le 13 de ce mois; † 1752.

Yves-Pierre Du Breil Le Breton, pourvu le 6 décembre 1752, prit possession le 17 janvier suivant; † âgé de trente ans, le 21 mai 1754.

François-Michel Hélie de la Blave, précédemment recteur de Médréac, fut pourvu le 4 juin 1754; † âgé de soixante-dix-huit ans, le 24 juin 1786.

Jean-Marie-François Forestier, précédemment recteur de Lassay, fut pourvu le 5 juillet 1786 et gouverna jusqu'à la Révolution; émigré en Angleterre, il rentra en 1796 et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-deux ans, le 27 septembre 1813.

Simon-Pierre Gérard (1813-1828).

Jean-Baptiste Méance (1829-1866).

Louis Tirel (1866-1872).

Eugène-Marie Tostivint (1872-).

MINIAC-MORVAN

Ecclesia de Miniac (XI^e siècle), — *Miniacum* (1142).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Du temps de Guillaume de Dol, abbé de Saint-Florent de Saumur (1070-1118), Hingant, fils de Gosbert, donna aux moines de cette abbaye, du consentement de son frère Gaultier, du fils de ce dernier et de Jordan, fils d'Alain, le quart de l'église de Miniac, le quart de son cimetière et le quart de sa dime : « *Dedit Deo et Sancto Florentio IV partem ecclesie de Miniac et IV partem cymiterii et IV partem decimæ.* » Geffroy, fils d'Olivier de Dinan, approuva cette donation en présence des moines Ulric et Jean et du vicomte Hamon ¹.

Les Bénédictins de Saint-Florent devinrent plus tard les maîtres de l'église entière de Miniac, en la possession de laquelle ils furent confirmés par Baudry, archevêque de Dol, en 1123.

Ils reçurent même ou construisirent des chapelles dans la paroisse de Miniac, notamment celle de Saint-Columban de la Mare, et ils furent maintenus dans leur possession par les papes Innocent II en 1142 et Urbain III en 1186, qui leur confirmèrent la propriété de l'église et des chapelles de Miniac, « *ecclesiam de Miniaco cum capellis suis* ². »

En 1263, une contestation s'éleva entre les moines de Saint-Florent et Jean de Québriac, fils de Raoul, au sujet de la présentation de la cure de Miniac. Le recteur, Raoul Bormant, venait de mourir, et le sire de Québriac prétendait avoir le droit de présenter son remplaçant, ce que les religieux lui refusaient. Étienne, évêque de Dol, pris pour arbitre, donna raison aux moines et obtint la renonciation de Jean de Québriac et de tous les siens à leurs prétentions ³.

L'abbé de Saint-Florent conserva jusqu'en 1790 le droit de présenter le recteur de Miniac; quant aux dîmes de la paroisse, les deux tiers seulement appartenaient à cet abbé, qui les unit à son prieuré de la Magdeleine du Pont-de-Dinan.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 495.

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

3. *Ibidem.*

En 1752, dom Jean-Baptiste de Lehen, prieur du Pont, jouissait de cette dime, valant environ 3,600 liv.

Mais d'autres religieux eurent de bonne heure des intérêts à Miniac-Morvan : c'étaient les Bénédictins du Tronchet. Dès 1245 Étienne, évêque de Dol, donna à ces moines la chapelle de Saint-Columban de la Mare, qu'avaient abandonnée les religieux de Saint-Florent; l'abbé du Tronchet y créa un petit prieuré. (Voy. tome II, 242.) Peu de temps après, en 1252, Jourdan Rousel et Hervé Auberi, clerc marié, « *Jordanus Rousel et Herveus Auberi clericus uxoratus*, » donnèrent à l'abbaye de Notre-Dame du Tronchet toutes les dimes qu'ils possédaient dans la paroisse de Miniac sous les fiefs du vicomte de Poudouvre et de l'écuyer Jean Rufier¹.

Deux ans plus tard, Jean de Hirel, chevalier, du consentement de Mabile, sa femme, et de Hamon, son fils aîné, donna à la même abbaye du Tronchet toutes les dimes qu'il avait en Miniac, « *omnes decimas quas habebat in parrochia de Miniac*². » Enfin, en 1295, fut apaisée une contestation survenue entre l'abbé du Tronchet et Amice, veuve de Jourdan de Gouillon, au sujet d'une certaine pièce de terre sise en la paroisse de Miniac³.

L'on voit encore en 1235 Hervé de Villebrète, partant pour la croisade, vendre au Chapitre de Dol une terre située en Miniac, au bord du chemin de Dinan. L'on trouve aussi que l'abbé de Saint-Jacut avait en 1678 un fief dans le bourg de Miniac-Morvan, et que l'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois levait en 1730 les deux tiers de deux dimereaux en cette paroisse, à cause de son prieuré de Saint-Grégoire. Comme le recteur de Miniac avait également droit à quelques dimes, on voit que le dernier tiers des dimes de Miniac-Morvan était

1. « *Decimas quas habebant in parrochia de Miniac in toto feodo quod tenent a vicecomite de Poudouria milite et a Joanne Rufier armigero.* » (Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux.)

2. *Ibid.*, Blancs-Manteaux.

3. *Ibidem.*

divisé en bien des mains ; les moines du Tronchet et le recteur de Miniac en avaient toutefois la plus forte partie, ce qui n'était pas encore grand'chose, car ce tiers de dime n'était affermé que 1,800 liv. en 1752.

Toutefois, en 1790, le recteur, M. Avril, déclara que son bénéfice valait 1,510 liv. de rente, mais que ses charges montent à 500 liv., il ne lui restait que 1,010 liv. de revenu net¹.

ÉGLISE. — D'après la tradition, l'église primitive de Miniac se trouvait au village du Vieux-Bourg ; M. l'abbé Pâris-Jallobert croit que sa translation au bourg actuel eut lieu dans le courant du xiv^e siècle.

Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église construite à cette époque vient elle-même de disparaître pour faire place à un édifice moderne ; disons toutefois quelques mots de ce vieux sanctuaire.

On y voyait une très-belle fenêtre ogivale de style rayonnant, contenant une précieuse verrière : au premier rang, en bas, étaient représentés trois personnages agenouillés, dont les vêtements étaient blasonnés de fleurs de lys ; cette partie de la vitre était d'ailleurs ornée d'une bordure composée de *fleurs de lys d'or et de gueules placées alternativement sur un champ de gueules et d'or*. Ces armes semblent indiquer que ces personnages appartenaient à la famille de Châteaubriant, qui porte de *gueules semé de fleurs de lys d'or sans nombre*. Au deuxième rang on voyait les apôtres saint Pierre et saint Jean, la scène du Crucifiement et l'Adoration des Mages.

Au-dessus se trouvait un écusson bien plus moderne que le reste de la vitre et portant : *écartelé aux 1^{er} et 4^e d'azur à une fleur de lys d'argent, aux 2^e et 3^e d'argent à un croissant de gueules ; sur le tout, de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir*, qui est Le Clavier. La bordure de la vitre se

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

composait en cette partie de *fleurs de lys d'or et d'azur alternées sur champs d'azur et d'or*. Ces dernières armes devaient être celles des sires de Québriac, qui portaient *d'azur à trois fleurs de lys* (alias *à une fleur de lys*) *d'argent*. Nous avons vu, en effet, que les seigneurs de Québriac réclamaient dès le XIII^e siècle des droits seigneuriaux à Miniac; mais l'écusson *sur le tout* de Le Clavier prouve que ces blasons furent remaniés au XVII^e siècle. Enfin, dans les cinq roses qui surmontaient les trois arcatures trilobées de la fenêtre, on voyait représentés la Résurrection du Sauveur et le Jugement dernier; au sommet était l'écusson des sires de Rieux : *d'azur à dix besans d'or, posés 4, 3, 2, 1*¹.

Le marquis de Châteauneuf était, en effet, seigneur supérieur dans l'église de Miniac, et l'on sait combien de temps les sires de Rieux possédèrent Châteauneuf; aussi une cloche de 1574 porte-t-elle encore leurs armoiries, ayant été nommée par Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf, et par Marie de Rieux, dame de Miniac, sa fille. Quant aux droits de seigneur fondateur, ils appartenaient au seigneur de Miniac, et l'on voit vers 1650 Jean Gouyon, seigneur de Miniac, revendiquer en cette paroisse les droits de « fondation et patronage de l'église, cimetière et presbytère, de prières nominales, d'enceinte funèbre au dedans et au dehors de ladite église chargée des escussons de sa maison et de celle de sa femme Magdeleine de la Rouvraye. » En 1709, Jacques Le Clavier, seigneur de Miniac, jouissait des mêmes prééminences².

Dans cette ancienne église de Miniac étaient les chapelles et les enfeus suivants : près du chanceau, la chapelle prohibitive et l'enfeu des seigneurs de Miniac; — la chapelle

1. *Terrier ms. de Châteauneuf.*

2. *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.* — La seigneurie de Miniac, vicomté d'ancienneté, appartient successivement aux de Miniac, du Chastellier, du Chastel, de Rieux, de Scepeaux, Gouyon et Le Clavier. Parmi les premiers seigneurs de Miniac figure, en 1181, Morvan de Miniac; c'est probablement à ce personnage que la paroisse doit son surnom.

Saint-Laurent et l'enfeu des seigneurs de Launay-Quénouart; — celle de Saint-Michel et l'enfeu des seigneurs de Gouillon; — celle de Sainte-Catherine et l'enfeu des seigneurs de la Touche-Québriac, etc.¹

Il y avait encore la chapelle Sainte-Anne et celle de la Sainte-Vierge, qu'en 1658 Jean Gaultier, seigneur de Gouillon, offrit de faire restaurer pour favoriser l'établissement du Rosaire; cette confrérie fut, en effet, érigée vers cette époque.

On vient, avons-nous dit, de construire une nouvelle église à Miniac; c'est un vaste édifice à trois nefs bâti dans le style ogival.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Columban de la Mare-Ferron*, dépendant du prieuré de ce nom.

2° *Saint-Grégoire*, dépendant du prieuré de même nom.

3° *Chapelle du Bourgneuf*. — Jean, évêque élu de Dol (1190-1199), approuva la donation faite au monastère de Marmoutiers par Zacharie, chevalier, et par W., son fils aîné, de sa chapelle du Bourgneuf et de ses dépendances, situées en la paroisse de Miniac, « *capellam suam de Burgo-Novo cum pertinenciis suis*². » Il ne semble pas que cette donation ait eu de longues suites à Miniac, où nous ne voyons point figurer ensuite l'abbaye de Marmoutiers.

4° *Notre-Dame-de-Grâce* fut construite au Vieux-Bourg et, suivant la tradition, avec les pierres de l'église primitive de Miniac. En 1695, Étienne Gaultier et Josseline Thomas donnèrent une cloche pour cette chapelle. Le 21 septembre 1773, Henri Boulleuc, sieur de la Bouglaye, y épousa Thérèse Boulleuc. — *Nunc* détruite.

5° *Saint-Julien de l'Angle* était frairienne comme la précédente, car son chapelain avant la Révolution, Charles Saint-Pez, prenait le titre de subcuré de la chapelle de l'Angle.

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux.

En 1606 fut bénite une cloche pour cette chapelle. — *Nunc* abandonnée.

6° *Notre-Dame-de-Toute-Puissance*. — La chapelle du château de Miniac, démolie pendant les guerres de la Ligue, fut reconstruite en 1656 et consacrée par M^{er} André Linche, évêque de Fimbork, en Irlande. Guillaume Le Clavier, seigneur de Miniac, son fondateur, légua par testament du 1^{er} septembre 1667, 100 liv. de rente pour y fonder des messes tous les dimanches et fêtes. Mais ses dernières volontés ne furent accomplies qu'en 1711 par ses enfants, Jacques Le Clavier, seigneur de Miniac, M^{me} Chéville du Vaule-rault, etc. Un décret épiscopal daté du 1^{er} janvier 1711 érigea cette chapellenie sous le patronage de Notre-Dame-de-Toute-Puissance, de saint Joseph, saint Jean-Baptiste et des deux saints Antoine. Luc Chevalier en fut nommé chapelain le 20 juillet suivant; il eut pour successeurs Louis du Fresne des Saudrais (1738), Guillaume Durand (1743), Gilles Grison (1756), François du Fresne des Saudrais (1767) et Bernard Sioc'han de Saint-Jouan (1789). Ce dernier déclara en 1790 que son bénéfice, consistant en une métairie, valait 316 liv. de rente ¹.

La chapelle du château de Miniac est encore entretenue et desservie; elle renferme un enfeu des seigneurs de Miniac et est ornée extérieurement d'une litre aux armes des Le Clavier, Trublet et Gravé.

7° *La chapelle de Gouillon*, dépendant du manoir de ce nom, se trouvait jadis au village du Bas-Gouillon, au bout de l'étang. Elle était en ruine en 1740, quand Joseph Porée du Parc, grand-chantre de Saint-Malo, en fut nommé chapelain; aussi les messes fondées en cette chapelle se desservaient-elles provisoirement en l'église de Miniac. Il en était encore ainsi lorsque Luc Jazier de la Garde en prit possession en 1745. Mais c'est vers cette époque que fut construite la

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

chapelle actuelle, plus près du manoir et faisant pendant à la fuie seigneuriale, dont elle affecte la forme. — *Nunc* entretenue.

8° *La chapelle de la Barre-Guéhenneuc*, bâtie près du manoir de ce nom, n'existe plus.

9° et 10° *Les chapelles de la Bouglaye et du Fresche* ont également disparu.

11° *L'Immaculée-Conception* est une chapelle moderne dépendant de la maison des Filles de la Sagesse; elle a été bénite le 3 mai 1842 par M^{gr} Saint-Marc.

PRIEURÉS. — 1° *Saint-Columban de la Mare*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 242.)

2° *Saint-Grégoire*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 338.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 297.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLES. — 1° *L'école des garçons* y était tenue au siècle dernier par le chapelain du château de Miniac, obligé à cela par la fondation même de sa chapellenie¹. (Voyez aussi tome III, 620.)

2° *École de filles*. — Voyez tome III, 426 et 661.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 223 et 661.

RECTEURS DE MINIAC-MORVAN².

Raoul Bormant, † vers 1263.

Jean Michel, présenté par l'abbé de Saint-Florent, succéda au précédent.

Michel Grosleau, maître ès-arts et licencié ès-lois, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu le 18 novembre 1449.

Pierre Bagot, † vers 1486.

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Martin du Bellay, clerc d'Angers, fut pourvu en 1486.

Guillaume du Fresne, † vers 1505.

Guillaume Charretier, chanoine de Dol, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu en 1505.

Jean Perier, † vers 1564.

G. Quenouart (1574).

Julien du Fail résigna en 1621.

Isaac de Forges, sieur de la Villeaugenillé, fils de Guy, sieur de la Rousselais, et de Françoise Levesque, né à Miniac en 1597, gouverna de 1621 à 1664; † 1669.

Yves Le Gac, natif de Miniac, succéda au précédent en 1664; † 1697.

Guillaume Durand, pourvu en 1697, fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croix pattées de même*; il résigna en faveur du suivant, se réservant 300 liv. de pension; † 1740.

Gilles Brebel, natif de Miniac, prit possession le 22 juillet 1737; † 1754.

Claude-Marie de Lorme, présenté par l'abbé de Saint-Florent, refusé par l'évêque, se fit pourvoir à Tours le 19 novembre 1754; il débouta Mathurin Bastard, que lui opposait l'évêque de Dol; † 1770.

Julien-Joseph Avril, prêtre de Dol et vicaire à Meillac, fut pourvu le 26 mars 1770 et prit possession le 3 avril; il gouverna jusqu'à la Révolution; † exilé, croit-on, à Jersey.

Pierre Dorin (1803, † 1808).

Guillaume Launay (1808, † 1818).

Pierre Oresve (1818, † 1844).

Joseph Delamaire (1844-1857).

Joseph Lemarchand (1857-1864).

Joseph Grégoire (1864-1867).

Julien Lebret (1867, † 1884).

Pierre-François Petit (1884-).

MINIHY VEL MINIHIC (LE)

Le Ménéhil (1679).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — La paroisse du Minihiy, d'origine récente, est un démembrement de celle de Pleurtuit.

Nous avons plusieurs fois parlé des lieux d'asile, appelés au moyen-âge minihys (Voy. tome III, 502), mais nous ignorons malheureusement l'origine du minihiy de Pleurtuit. C'était au xvii^e siècle un simple bailliage, appelé en 1679 Le Ménéhil, et formant cinq fiefs : la Franchise, les Vignes, la Vieuville, Cordouin et Ville-aux-Rats. Il ne s'y trouvait même pas de chapelle frairienne, mais trois chapelles domestiques s'élevaient dans les environs, et l'une surtout, celle de Notre-Dame du Houx, était au siècle dernier régulièrement desservie, étant fondée pour les besoins spirituels des habitants de ce quartier de Pleurtuit.

En 1803, M. Gallet, curé de Pleurtuit, demanda lui-même à l'ordinaire « l'érection d'un oratoire dans le quartier du Ménéhil, au moins provisoirement, en attendant que la chapelle frairienne de Saint-Antoine fût rebâtie, ce qu'offraient de faire les habitants à leurs frais ¹. » Mais ceux-ci ne se contentèrent pas de la chapelle Saint-Antoine; ils construisirent à quelque distance une véritable église et sollicitèrent l'érection d'une paroisse au Minihiy; Louis-Philippe leur accorda cette faveur par ordonnance royale en date du 3 juillet 1843.

Le 17 août suivant, M^{gr} Saint-Marc érigea lui-même canoniquement la nouvelle paroisse, composée des villages dont voici les noms : le Minihiy, le Houx, Montrivage, Trégonde, le Bignon, la Gauchais, la Landriais, la Gaudrais, Beauchesne, la Huliais, l'Auffenair, la Rabinais, Saint-Bucq et la Gauthière ².

L'évêque nomma premier recteur M. Guillaume Ollivier, vicaire à Pleurtuit, qui depuis plusieurs années déjà s'occupait du Minihiy.

1. Arch. de l'évêché de Rennes.

2. Arch. paroiss.

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge, l'église du Minihy fait sa fête patronale à l'Assomption. C'est un édifice en plein cintre, construit vers 1840, et formant une croix; une petite tour de style roman moderne a été ajoutée depuis et placée au bas de la nef. A l'intérieur se trouve un joli groupe de l'assomption de la Vierge, œuvre de M. Valentin.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame du Houx*. — Guillemette Desages, dame du Houx, demeurant à Saint-Malo, fit bâtir au commencement du siècle dernier une chapelle dans l'enclos de sa maison du Houx, en Pleurtuit, et la dédia à Notre-Dame-de-la-Délivrance. Puis, par acte du 21 août 1717, elle y fonda une messe pour tous les dimanches, avec un catéchisme et la prière du soir; elle voulut même que ce catéchisme se fit pendant le carême plusieurs fois par semaine. L'évêque de Saint-Malo approuva cette fondation le 7 septembre 1719¹.

La chapelle du Houx existe encore; c'est un rectangle terminé à l'Est par un chevet à pans coupés; la date 1716 apparaît au-dessus de la porte. Cette chapelle servit aux habitants pendant qu'on construisait leur église; elle continue d'être entretenue, et l'on y vient en procession aux Rogations; elle renferme le tombeau de la famille Desages.

2° *Saint-Vincent de Montrivage*. — Vincent Gravé, sieur du Houx, ayant fait bâtir une chapelle en l'honneur de son saint patron près de son manoir de Montrivage, en Pleurtuit, y fonda une messe pour tous les dimanches, le 2 novembre 1652; il fit cette fondation à sa propre intention et pour le repos de l'âme de Perrine Picot, sa défunte femme². — *Nunc* détruite.

3° *Sainte-Anne de Saint-Bucq*. — Cette chapelle dépend du manoir de Saint-Bucq; en 1676, Michel Lucas y fonda par

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.*

testament une messe toutes les semaines. Restaurée depuis peu, cette chapelle est parfois desservie, notamment le jour Sainte-Anne.

MINIHY. — Voy. tome III, 503.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 565 et 621.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

RECTEURS DU MINIHIC.

Guillaume Ollivier (1843-1865).

Alcide Chevalier (1865, † 1875).

Marin-François Bourdonnais (1875-1877).

Jean-Marie Verger (1877-).

—

MOIGNÉ

Moigneium (1240), — *Mouegneyum* (1476), — *Moigné* (1506), — *Mouaigné* (1554), — *Moygné* (1574).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — La tradition locale prétend que le territoire de Moigné fut donné dès une époque très-reculée à l'abbaye de Saint-Melaine par une pieuse mère de famille reconnaissante d'un grand bienfait dû à l'intercession de ce bienheureux évêque de Rennes.

Malheureusement, aucun fait historique ne vient confirmer cette tradition. Il est bien parlé dans l'ancienne Vie de saint Melaine d'une femme aveugle qui, après sa guérison, donna aux religieux formés par le saint évêque sa terre patrimoniale, sise au-delà de la Vilaine et habitée jusqu'alors par elle; mais

comme Moigné se trouve en deçà du fleuve par rapport à Rennes, ce miracle et cette donation ne semblent pas se rapporter à la paroisse qui nous occupe. Il faut en dire autant de cette autre femme noble nommée Ève, guérie aussi miraculeusement par saint Melaine : elle habitait loin de Moigné, sur les frontières du Maine¹.

Les Vies de saint Melaine ne renferment pas, il est vrai, le récit de tous les miracles opérés par ce grand thaumaturge. D'ailleurs, les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine ont pu recevoir au vi^e ou vii^e siècle le territoire de Moigné et le perdre au x^e, à l'époque des invasions normandes, comme ils perdirent Brain, où saint Melaine avait son monastère privilégié.

Il n'en est pas moins vrai que l'église de Moigné ne figure dans aucune ancienne liste des possessions des moines de Saint-Melaine; cette église semble bien, toutefois, avoir toujours été dédiée à saint Melaine; mais ce patronage, quoique confirmant la tradition, n'est pas une preuve suffisante de l'authenticité de cette tradition.

Quant au monastère qu'on prétend avoir été construit à Moigné par les moines de Saint-Melaine, rien ne prouve son existence. On dit bien qu'on en voyait encore les ruines avant 1790 dans le champ de la Motte, contigu au cimetière; mais le nom de ce champ et le monticule qu'on y retrouvait alors indiquent plutôt, selon nous, l'emplacement du chef-lieu de la seigneurie de Moigné que celui d'un monastère quelconque.

Quoi qu'il en soit des traditions précédentes, le premier acte connu mentionnant l'existence de Moigné est une charte de 1240. C'est une constitution de dot faite par Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, en mariant sa fille Thomasie à André, baron de Vitré; il lui donne, entre autres choses,

1. *Vita Sancti Melanii, apud Bolland., I, 332.*

tout ce qu'il possède dans le bourg et la paroisse de Moigné, « *in burgo et parochia de Moigneio* ¹. »

L'érection de Moigné en paroisse doit donc dater au moins du XII^e siècle, si elle ne lui est pas antérieure.

Le recteur de Moigné, nommé par l'ordinaire, était grand décimateur dans presque toute l'étendue de sa paroisse. En 1790, M. Le Saint estimait cette dîme 1,500 liv. de rente; il avait, en outre, un pourpris de 5 journaux de terre, valant 120 liv. Son revenu était donc de 1,620 liv., sans comprendre son presbytère et les jardins en dépendant. Il jouissait, de plus, de deux chapellenies desservies dans l'église paroissiale, et dont l'une, celle de Saint-Gilles, ne valait pas moins de 344 liv. de rente. Il se faisait de la sorte un revenu d'environ 2,000 liv. Mais sur cette somme il devait donner la pension à un vicaire, payer 50 liv. de décimes, entretenir le presbytère et le chanceau, etc. ²

ÉGLISE. — Saint-Melaine de Moigné est une église en partie romane, composée d'une nef avec abside en cul-de-four; de cette ancienne nef il reste encore une partie du mur septentrional, construit en feuilles de fougère, ajouré de deux meurtrières et soutenu par des contreforts plats ³; l'abside, également conservée, est toutefois déformée par une fenêtre flamboyante ouverte au XV^e siècle du côté de l'épître; l'arc triomphal, en plein cintre et d'une grande simplicité, supportant jadis le clocher, a disparu quand on a construit des transepts; il était accompagné de deux autels, l'un au Nord, dédié à la Sainte Vierge, et l'autre au Sud, dédié à saint Nicolas et à saint Antoine. A cet antique édifice ont été ajoutés, en effet, d'abord une chapelle au Nord du chanceau,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 917.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 23.

3. Lorsqu'on releva partiellement ce mur en 1845, on y retrouva de nombreuses briques à rebord provenant vraisemblablement d'un antique édifice gallo-romain.

bâtie au xv^e siècle, puis une façade à l'Occident, de style gothique fleuri, avec fenêtre flamboyante. De nos jours, on a également construit, en 1840, deux chapelles formant transepts, et un peu plus tard un clocher placé au bas de la nef.

La famille de Brays possédait aux xv^e et xvi^e siècles le fief de Moigné, relevant de la châtellenie de Betton. En 1434, Jehan de Brays, seigneur de Moigné, fonda une chapelle « au joignant de ladite église paroissiale de Moigné près le chancel en l'honneur de Monsieur saint Gilles; » il la dota de certains revenus pour le service de quelques messes, et cette fondation fut augmentée par son fils, dom Macé de Brays, prêtre, en 1468 et 1474¹. Cette chapellenie, ayant une certaine importance, fut plus tard connue sous le nom de « prieuré de Saint-Gilles en Moigné; » son chapelain fit même enregistrer sous ce titre, en 1698, les armoiries suivantes : *de gueules à un baston prioral d'or, accosté des lettres S. G. de même*². Elle consistait au siècle dernier en deux messes par semaine.

Cette chapelle, placée au Nord du chœur et communiquant avec lui jadis par une large arcade cintrée, sert actuellement de sacristie. On y remarque deux fenêtres en ogive trilobée et quelques débris de verrière représentant un Christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean, et placé sous un portique gothique dans le style du xv^e siècle. On y voit aussi l'écusson des de Brays : *d'argent à trois chevrons dencchés de sable, brisés par le haut et reliés par des liens d'or*. Ces mêmes armoiries apparaissent aussi dans la grande fenêtre du chancel.

Le seigneur supérieur de Moigné était le sire de Betton. Mais aux termes d'une enquête juridique en date de 1467 et d'un aveu de 1682, le seigneur de Cherville était en possession depuis le xiv^e siècle des droits de fondation et des autres prééminences dans l'église de Moigné; il y avait ses armoiries

1. Notes ms. de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

2. Armorial général ms. — La tradition prétend que c'était un vrai prieuré desservi par les religieux de Saint-Melaine, mais on voit que c'est une erreur.

en lisière au dedans et au dehors, droit de recevoir le premier « le pain choisy et la paix, » un enfeu et un banc à queue dans le chœur, du côté de l'évangile; ses armes dans la principale vitre, au-dessus de la grande porte et sur la croix du cimetière; un autre banc à queue dans la nef, devant l'autel Saint-Antoine, et à l'origine le droit de soule au jour de l'Épiphanie. Mais au xvii^e siècle on ne jouait plus à la soule à Moigné, et les derniers mariés de l'année présentaient le jour des Rois au seigneur de Cherville, en son banc vis-à-vis l'autel Saint-Antoine, à l'issue de la grand'messe, un cierge de cire blanche pesant trois quarterons et remplaçant la soule. Le 6 janvier 1765, ce devoir fut rempli par Julien Raguel et Renée Menfray, les derniers mariés de 1764¹.

L'enfeu des seigneurs de Cherville se trouvait dans le sanctuaire; sa pierre d'entrée, cachée aujourd'hui sous le parquet, portait le blason des Lotodé, possesseurs de cette terre au xiv^e siècle : *coupé au 1^{er} d'argent au lion de sable, et au 2^e d'or au limier aussi de sable*. Ces mêmes armoiries se retrouvaient dans la fenêtre ogivale ouverte au Sud de la nef durant le xv^e siècle. La famille Lotodé se fondit en 1629 dans celle du Boberil; aussi en 1682 Pierre du Boberil était-il seigneur de Cherville, et ses descendants possédèrent cette seigneurie jusqu'à la Révolution.

Le seigneur de Coutance avait aussi dans l'église de Moigné un enfeu et un banc dans la nef, à côté de l'autel de la Sainte-Vierge.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Fiacre de Cherville*. — Cette chapelle fut bâtie et dotée par un membre de la famille Lotodé près du manoir de Cherville, vers le xvi^e siècle. On y voit encore une cloche de cette époque, sur laquelle sont gravés ces noms : *Jehan Lothodé et Mathurine Pièdevache sa fame*. Elle était fondée à l'origine de trois messes par semaine, di-

1. *Arch. Nat.*, P. 4748. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 43.

manche, mercredi et vendredi ; mais en dernier lieu on n'y disait plus la messe que les dimanches et fêtes. En 1770, Jacques Royer, acolyte, en fut pourvu, présenté par M. du Boberil, seigneur de Cherville. Il se tenait tous les ans, le jour Saint-Fiacre, une nombreuse assemblée à côté de cette chapelle. Celle-ci est encore entretenue et servait naguère de station aux processions de la paroisse. C'est un édifice insignifiant par ailleurs.

2° *La chapelle de Coutance* fut bâtie près de ce manoir par Guillemette de Grénedan, veuve de Jean Le Breton, seigneur de Coutance, et remariée alors à Jean Lotodé, seigneur de Cherville. Par acte du 12 novembre 1647, cette dame fonda une messe pour tous les dimanches et fêtes dans ce sanctuaire, et donna au chapelain la ferme de la Corbette, estimée 78 liv. de rente ; cette fondation fut approuvée par M^{er} de la Mothe-Houdancourt. Le premier chapelain de Coutance fut François Séradin, prêtre de Saint-Brieuc. Chaque année le clergé de Moigné se rendait jadis processionnellement à cette chapelle le lundi de la Pentecôte, et ce jour-là le seigneur de Coutance devait, d'après l'acte même de fondation, « faire à tous les pauvres qui se peuvent trouver sur le lieu une donnée de tourteaux de pain, afin de les obliger à prier pour la dame fondatrice. » — Démolie vers 1850¹.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE MOIGNÉ².

Ancelin de la Haye, « *Discretus vir magister Ancelinus de la Haye rector ecclesiæ parochialis de Mouegneyo* » (1474).

Jacques Viel vers 1480.

1. Notes ms. de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. Paul de la Bigne Villeneuve, etc.

Pierre Harel était aussi recteur de Brie; en 1506, il fit son testament, légua 10 liv. aux églises de Brie et de Moigné, et fonda la chapellenie de Saint-Sébastien en la cathédrale de Rennes, où il choisit sa sépulture; † 23 octobre 1506.

Alain Biette (1537 et 1563).

Guillaume Pichon, chapelain de Saint-Éloi en la cathédrale de Rennes en 1609, avait commencé par être chapelain de Saint-Gilles de Moigné en 1572.

François Gruel (1612).

François Dobé (1616).

François Jullien (1630).

Guillaume Morihan (1635-1639).

René Louvel, chanoine de Rennes (1639).

Jean Guiheu (1645).

Alain Barbedor (1653 et 1658).

François Jamoays, † 18 août 1676 à Rennes, au couvent de Bonne-Nouvelle, fut inhumé le lendemain à Saint-Aubin.

Raoul Nivet (1680).

Jacques Le Gault se démit le 16 novembre 1696 et devint recteur de Châteaubourg.

Pierre Cochart, prêtre de Saint-Malo, pourvu en 1696, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à trois fasces d'or*; il résigna le 2 octobre 1734 en faveur de son neveu, qui suit; † âgé de soixante-neuf ans, le 16 décembre 1734, et inhumé au chancel de son église.

Joseph-Louis Cochart, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 22 décembre 1734, prit possession le 30; sa mauvaise santé l'obligea à se démettre en 1738.

Urbain Bouvier, prêtre du diocèse, pourvu le 31 janvier 1738, prit possession le 5 février; † âgé de soixante ans, le 5 mai 1764, et inhumé dans le chœur de son église.

Guillaume-Michel Mezière, pourvu le 10 septembre 1764, prit possession le 12; † âgé de cinquante-cinq ans, le 19 mai 1779, et inhumé dans le sanctuaire.

Guillaume Le Saint, pourvu le 29 août 1779, prit possession le 2 septembre; il quitta Moigné en 1792, s'exila à Jersey et, rentré en France, devint en 1803 recteur du Rheu.

Jean-Michel Falaise (1803, † 1837).

Jean-Marie Trémion (1837, † 1868).

Charles Perrigault (1868, † 1870).

Joseph Tostivint (1870-1880).

Pierre-Marie Petitpas (1880-).

MONDEVERT

Munduluet (XI^e siècle), — *Monduluel*, *Monthuel*, *Mons Lovelli* (1197), — *Montdevoir* (1430).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Au XI^e siècle, le territoire de Mondevert faisait partie de la forêt du Pertre, plus étendue alors qu'aujourd'hui, et possédée en partie par le sire de Laval, en partie par le baron de Vitré.

Les moines de Marmoutiers s'étant établis à Vitré dans le prieuré de Sainte-Croix, fondé vers 1070, le prieur Rivallon acheta une vingtaine d'années plus tard de Guy III, seigneur de Laval, de 1080 à 1095, un quartier de bois appelé *Munduluet*, et le terrain environnant depuis *Munduluet* jusqu'au *Cerisai* et au *Breil-Josseume*, ayant pour limite, d'une part la route de *Cossé*, et de l'autre un ruisseau¹.

« Comme leur intention était de défricher ce désert et d'y mettre des habitants, ils stipulèrent, pour les hommes qu'ils y recevraient, la faculté de faire paître leurs bêtes dans la forêt du Pertre et d'y prendre pour leur usage tout le bois de chauffage et de construction qui leur serait nécessaire. Enfin, en raison de l'église dont ils devaient doter ce territoire, Guy III le leur céda franc et quitte de tout service, comme il le possédait, sans y garder lui-même aucun droit.

« L'antique notice qui relate cette acquisition nous en fait aussi connaître le prix. Rivallon donna 40 liv. à Guy de Laval, 20 sols à Hugues, son frère, 30 à sa femme Denise

1. « *Boscum unum qui dicitur Munduluet et terram sicuti via de Cociaco dividit usque ad Ceresert et de Munduluet usque ad Brutot Cosmelmi et sicut rivulus currit.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.) — Il y a encore en Mondevert un village du *Cerisai*, et le nom du *Breil-Josseume* existe dans le Pertre.

de Mortain. Il lui fallut, de plus, racheter les droits et redevances que certains seigneurs avaient sur cette partie de la forêt; à cette cause, Jean de Méral reçut 4 liv., Richard le forestier 2 liv., Augier du Genest 10 sols et son fils Païen 5. Somme toute, 19 liv. 5 s., qui représentent au moins 4,000 fr. de nos jours¹. »

Le territoire ainsi acquis fut défriché par les soins des moines, peuplé de colons ou tenanciers héréditaires qui devinrent leurs vassaux, enfin doté d'une église dont ils firent, non une paroisse complètement indépendante, mais une trêve ou succursale de celle d'Erbrée, leur appartenant déjà.

En 1197, Herbert, évêque de Rennes, confirma l'abbaye de Marmoutiers dans la possession de cette église de Mondevert, de ses dîmes et de ses autres dépendances, « *ecclesiam de Monte Lovelli cum decimis et pertinenciis suis*². »

Telle fut l'origine de Mondevert, annexe du prieuré de Sainte-Croix de Vitré. Au XIII^e siècle, le sire de Laval et de Vitré voulut lever certains droits onéreux sur les hommes de Mondevert. Mais nous avons vu précédemment (tome II, 450) que les moines s'y opposèrent énergiquement et gagnèrent leur cause en 1254. Dans la charte donnée à ce sujet, les habitants de Mondevert sont appelés « *homines de Monte Lovelli*. »

Le 28 juillet 1430, dans l'aveu rendu par lui à Jeanne de Laval, dame de Vitré, frère Salmon Chevalier, prieur de Sainte-Croix de Vitré, décrivait comme suit les droits afférents à son prieuré au territoire de Mondevert :

« Confesse ledit prieur tenir de ladite dame tous et chacun les hommes estagiers et non estagiers, cens, rentes, courvées, coutumes, espaves et juridicions en basse et méanne vaerie, etc., ventes, seaulx et aultres proufitez de segnorie à lui appartenans et fiez et parouesse de Montdevoir avecques

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 419, 420. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Bull. de l'Assoc. Bret., III, 240.

pasnaige et pasture à ses bestes et usage à chauffer et mésonner à Montdevoir et à Vitré, ès terres et forests de ladite dame dempuix le Breil-Jousseau jusques au chemin par lequel l'on va de Vitré à Quocé. Et ne doivent les hommes dudit lieu de Montdevoir taille d'achat, de redempcion ne de mariage, sur lequel fié de Montdevoir, tenu prochement dudit prieur, iceli prieur confesse que est deu, chascun an, à l'Angevaine, à ladite dame 21 liv. 4 s. de rente de taille, pour garde, sur sesdiz hommes. — Item ledit prieur confesse tenir de ladite dame en ladite parouesse de Montdevoir un lieu, demaine et metaerie comme il se poursuit avecques ses appartenances, et généralement toutes et chacunes les choses qu'il tient en ladite parouesse de Montdevoir¹. »

Malgré le titre de paroisse qui lui est donné dans cette pièce, Mondevert ne fut en réalité qu'une trêve d'Erbrée jusqu'à la Révolution. Mais Mondevert avait son général distinct de celui d'Erbrée, et les habitants furent condamnés, en 1682, à donner à sa fabrique une gerbe de seigle par ménage chaque année, ou à son défaut la somme de 15 sols. Les trésoriers de Mondevert devaient rendre leurs comptes au recteur d'Erbrée.

Pour éviter les contestations entre Erbrée et Mondevert, M^{sr} de Cornulier fit, le 22 mars 1639, le règlement suivant : le recteur d'Erbrée devra célébrer ou faire célébrer la grand'messe et les vêpres dans l'église de Mondevert tous les dimanches et fêtes, sauf aux fêtes de Pâques, la Pentecôte, le Sacre, Noël et la Toussaint ; ces jours-là, les gens de Mondevert assisteront à la grand'messe et aux vêpres d'Erbrée, et il n'y aura qu'une messe basse très-matin à Mondevert ; — il y aura à Mondevert procession, catéchisme et prône tous les dimanches et fêtes ; — on y administrera les sacrements de pénitence, d'eucharistie et de mariage, mais les baptêmes ne

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 120.

se feront qu'à Erbrée; — enfin, on fera les inhumations des habitants dans le cimetière et l'église de Mondevert¹.

En 1790, le curé de Montdevert, M. Gallon du Tertre, déclara que les fondations acquittées par lui valaient seulement 54 liv., et que sa fabrique n'avait que 30 liv. de rente²; mais ce curé devait certainement recevoir, en outre, une pension congrue des décimateurs d'Erbrée.

En 1803, le territoire de Mondevert fut complètement uni à celui d'Erbrée; l'église de Mondevert, interdite même par M^{gr} Énoch, fut fermée en 1807 par arrêté du préfet. Mais plus tard ce sanctuaire fut ouvert de nouveau et érigé en 1832 en chapelle vicariale dépendant d'Erbrée. Enfin, le 30 janvier 1839, une ordonnance royale érigea Mondevert en paroisse, et M^{gr} de Lesquen en nomma premier recteur M. Chévrier le 1^{er} février suivant³.

ÉGLISE. — Dédiée à sainte Marie-Magdeleine, l'église de Mondevert a été presque entièrement rebâtie en 1843; le chœur seul est relativement ancien, mais sans aucun style. L'édifice, formant une croix, vient d'être restauré depuis peu; le clocher, placé au bas de la nef, est une imitation de celui d'Étrelles.

En 1777, Georges Roger, prieur-recteur de Bréal-sous-Vitré, accorda à l'église de Mondevert une partie des reliques des SS. Valens, Justin, Vénérand et Victorin, que venait de recevoir sa propre église; elles furent solennellement transférées en l'église de Mondevert, le 22 juin 1777, par M. de Gennes, ancien recteur de Vitré⁴.

CHAPELLE. — *La chapelle du Pâtis*, dédiée à la Sainte-Fa-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 80.

2. *Ibidem*, 1 V, 28.

3. *Registre paroissial*.

4. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

mille et aux Sacrés-Cœurs, vient d'être bâtie au village de ce nom par M. Jean-Marie Mury, ancien doyen de Maure, † 1883.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE MONDEVERT¹.

Jean Chévrier (1839, † 1867).

Jean-Marie Bédier (1867-).

—

MONTAUBAN

Ecclesia de Santeleic (1152), — *de Sancto Eligio* (1230), — *de Sancto Eleio* (1312), — *Montauban* (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — La tradition raconte que saint Éloi, étant venu visiter le roi breton saint Judicaël, laissa dans la contrée qu'habitait ce prince un souvenir si vif de ses vertus, que plus tard les habitants élevèrent en son honneur un sanctuaire qui fut la première église de Montauban.

Il est du moins certain que pendant plusieurs siècles la paroisse de Montauban ne porta que le nom de Saint-Éloi; elle ne semble avoir pris celui du château qui l'avoisinait que dans le courant du xiv^e siècle.

1. Voici une liste des curés de Mondevert que nous a communiquée M. l'abbé Paris-Jallobert : *Louvel* (1639), *Le Mercier* (1642), *Sohier* (1643), *Féron* (1649), *Le Brun* (1663), *Le Grand* (1664), *Hamel* (1678), *Liard* (1680), *Bertier* (1691), *Bouille* (1693), *Deboaisne* (1701), *Desgenestes* (1705), *Pouchard* (1710), *Gamas* (1723), *Mottais* (1729), *Davy* (1738), *Perrin* (1741), *Souvigné* (1751), *Jouet* (1773), *Bauducel* (1775), *Gallon du Tertre* (1788).

On dit aussi que l'église de Saint-Éloi fut donnée à l'abbaye de Saint-Méen lorsqu'Hélocar releva son monastère, au commencement du IX^e siècle. Nous voyons, en effet, le pape Célestin III confirmer en 1192 les Bénédictins de Saint-Méen dans la possession de cette église¹, et jusqu'à la Révolution l'abbé de Saint-Méen présenta à l'évêque le recteur de Montauban. Aussi ces religieux fondèrent-ils dans cette paroisse le prieuré de Montreuil, dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 155.)

Lorsque Guillaume de Montfort fonda en 1152 l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, il donna au nouveau monastère une terre en Saint-Éloi, « *in Santeleio terram Orene de Curia*, » et il autorisa d'autres donations faites dans le même lieu en faveur des mêmes religieux par Hervé, prêtre de la Chapelle, et par Pierre, fils de Tréhored². Les chanoines réguliers de Montfort ne prirent pas toutefois d'importance à Montauban, quoique en 1682 il leur fut encore dû cinq mines de froment chaque année par le seigneur du lieu.

Olivier, seigneur de Montauban, avait aussi donné à l'abbaye de Saint-Melaine une rente de six quartiers de froment que ses moines pouvaient prendre à Noël dans les greniers de Montauban. Mais en 1246 un petit-fils du donateur, nommé également Olivier et comme lui seigneur de Montauban, fit un accord avec l'abbé de Saint-Melaine; il fut convenu que désormais celui-ci ne recevrait plus à Montauban que deux quartiers et une mine de froment, et tiendrait quitte le seigneur du lieu des trois quartiers et une mine restant, parce que ce seigneur lui accordait les privilèges de liberté et d'immunité pour tous ses vassaux de Comblessac et des Brûlais³.

Peu de temps auparavant, en 1230, Philippe, seigneur de Montauban, du consentement de ses fils Olivier et Regnault, avait fait un échange avec les Bénédictins de Saint-Méen; il

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 723.

2. *Ibidem*, 614.

3. *Cartul. Sancti Melanii*, 10.

leur promit une rente de 37 sols sur sa coutume de Saint-Éloi, « *in costuma de Sancto Eligio*, » payable à Noël aux mains de l'ouvrier de l'abbaye, pour que les religieux renoncassent en sa faveur à leurs droits sur la terre et les hommes de Lebecon, « *in terra et hominibus de Lebecon*¹. »

Enfin, en 1312, Olivier, seigneur de Montauban, d'une part, Raoul, évêque de Saint-Malo, Olivier, abbé de Saint-Méen, et le recteur de Saint-Éloi d'autre part, passèrent une transaction au sujet des dîmes de la paroisse de Saint-Éloi, « *decimas de Sancto Eleio*². »

Dans les derniers siècles, les dîmes de Montauban étaient également réparties entre l'évêque de Saint-Malo, le recteur de Montauban et le prieur de Montreuil, dépendant de Saint-Méen.

En 1790, le recteur, M. Fornier, fit la déclaration suivante des revenus de son bénéfice : Le presbytère, avec son jardin et son pourpris, estimés 120 liv. ; — sa part de dîme, affermée 2,775 liv., plus 64 boisseaux d'avoine dus par le fermier au seigneur de Montauban. Total du revenu brut : 2,895 liv. Mais les charges, consistant en la pension de deux vicaires 700 liv., en décimes 140 liv., droits synodaux, entretien des bâtiments, etc., montaient à 1,263 liv., de sorte que le revenu net n'était que de 1,632 liv.³

ÉGLISE. — Dédiée de toute antiquité, comme nous venons de le dire, à saint Éloi, dont la fontaine voisine existe encore, l'église primitive de Montauban fut, dit-on, brûlée vers l'an 1500. L'édifice qui la remplaça, disparu lui-même aujourd'hui, n'offrait rien de bien intéressant.

Quelque temps après la reconstruction de cette église, le sire de Montauban⁴ déclara, en 1575, qu'il en était le sei-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 866.

2. *Ibidem*, 1242. — *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, A V, 29.

4. Montauban, baronnie d'ancienneté, appartient d'abord à la famille de ce nom, puis passa par alliance aux princes de Rohan-Guémené, qui la possédèrent jusqu'à la Révolution.

gneur supérieur, fondateur et prééminencier, et que personne autre que lui n'avait droit d'y avoir chapelle, armes et enfeu, sauf le seigneur de Launay-Thébault, auquel il avait concédé un droit d'enfeu et d'armoiries dans la chapelle située du côté de l'évangile¹.

Il y avait plusieurs fondations faites en l'église de Montauban; d'abord, celles des confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire et de Notre-Dame-des-Agonisants, ayant en 1790 de revenus : la première 167 liv., la deuxième 72 liv., et la troisième 158 liv.

La chapelle du Rosaire était en 1677 prétendue dépendre du seigneur de la Ribaudière, qui y avait ses armoiries. On y trouvait aussi la fondation de la lampe, faite vers 1660 par Grégoire Le Gentilhomme, et consistant, outre l'entretien d'une lampe, en une messe matinale quotidienne; elle valait 120 liv. en 1790². Marie Jan avait encore fondé la prière du soir pour tous les jours de l'année, etc., etc.

En dehors de ces fondations, la fabrique n'avait en 1790 que 56 liv. 10 s. de revenu³.

Cette église de Montauban était située au centre même de la petite ville; elle a été démolie de nos jours, et l'on a construit à quelque distance de là un nouvel édifice dont la première pierre fut posée en octobre 1849. M^{gr} Saint-Marc vint bénir ce nouveau sanctuaire le 18 novembre 1851. C'est une construction de style ogival, composée de trois nefs avec transepts et chœur en hémicycle; elle est ornée d'autels, chaire et stalles en bois sculpté, œuvre de M. Hérault.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Montreuil*, dépendant du prieuré de ce nom.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

2. La maison de cette chapellenie existe encore dans la ville de Montauban; on voit gravés au-dessus de sa porte un calice, la date 1668 et le nom du fondateur, Dom Grégoire Le Gentilhomme.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2° *Chapelle du château.* — La première chapelle du château de Montauban était dédiée à saint Jean, « *capella Sancti Joannis de castro de Montauban;* » elle était au xvi^e siècle fondée de messes et présentée par le seigneur du lieu. En 1600, elle est appelée Saint-Sauveur, lorsqu'Olivier Havouys en fut pourvu en remplacement de François Daudu, décédé; les successeurs de ce chapelain furent Alain Truillot (1627), Louis Le Guesdois (1642), Pierre de Chavannes (174.), Simon Houdouin (1746), Charles Massion (1768), Pierre Laval (1776), et N... Chantrel (1790).

Cette chapelle se trouvait « à l'issue de la basse-court du chasteau; » elle était en 1681 « ruinée depuis long temps. » Sa fondation, consistant alors en trois messes par semaine, se desservait en l'église paroissiale. Mais en 1790 M. Chantrel n'était plus tenu qu'à une messe tous les dimanches et fêtes, et son revenu était de 137 liv.¹

De nos jours, une jolie chapelle gothique a été bâtie au château de Montauban² par les propriétaires et bénite le 25 septembre 1860.

3° *Notre-Dame de Lannelou* est une ancienne chapelle frairienne, édifice du xv^e ou xvi^e siècle présentant un véritable intérêt. Extérieurement, elle est ornée d'une curieuse corniche à figures grotesques, de plusieurs belles portes finement sculptées en pierre et de nombreux écussons, malheureusement indéchiffrables aujourd'hui. L'intérieur est encore mieux. Un grand arc ogival, veuf aujourd'hui de son jubé, sépare l'édifice en deux parties; dans le sanctuaire est un autel antique soutenu par trois colonnes et surmonté d'un bas-relief en pierre; des deux côtés de l'arc triomphal sont deux autres autels semblables, que dominant d'anciennes fresques; enfin, de charmantes crédences et d'élégants bénitiers achèvent l'or-

1. *Déclaration de la baronnie de Montauban.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. Il reste du château de Montauban une belle porte fortifiée flanquée de deux grosses tours et les débris de trois autres tours d'enceinte.

nementation de cette chapelle, qui a fâcheusement perdu sa grande fenêtre du chevet.

On ignore l'origine de ce joli sanctuaire, auquel se rattache seulement une fraîche légende publiée jadis par nous¹. On sait aussi que les barons de Montauban se disaient seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de Lannelou. Cette chapelle était fondée de messes, mais en 1790 sa fondation ne rapportait que 75 liv. 15 s., de sorte que les habitants du voisinage se cotisaient pour ajouter à cette somme de façon à offrir 150 liv. au chapelain qui desservait Lannelou². Ce dernier devait, à l'origine, habiter une maison voisine appelée encore le presbytère, et portant sur sa porte le millésime 1582.

Une assemblée nombreuse se tenait jadis à l'ombre de cette chapelle le lundi de la Pentecôte, et l'on y venait vénérer une statue de Notre-Dame réputée comme miraculeuse et conservée de nos jours. — *Nunc* entretenue, mais non desservie, n'appartenant plus à la fabrique.

4° *Saint-Maurice* est encore une vieille chapelle frairienne bâtie par les habitants de Tréguenot, et dans laquelle Anne de Rohan, princesse de Guémené et baronne de Montauban, réclamait en 1681 les droits de supériorité, enfeu et armoiries. Rebâtie peu de temps après, elle fut bénite le 24 août 1700 par le recteur Julien Bigot. En 1790, elle se trouvait fondée d'une messe tous les dimanches et fêtes; cette fondation, faite par Marie Jan, valait alors 245 liv. de rente; elle était desservie par Louis Daniel³. — Cette chapelle continue d'être entretenue et desservie.

5° *La chapelle de la Lande-Josse* dépend du manoir de ce nom, appartenant en 1681 à Jeanne de Lescouet, dame du Parc. En 1803, les paroissiens demandèrent sa conservation et elle a été rebâtie en 1837. — Elle est régulièrement desservie comme la précédente.

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, X, 762.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

3. *Ibidem*.

6° *La chapelle de Caslou* fut bâtie près de son manoir par Jean Riou, seigneur de Caslou, qui la fonda de messes. Cette fondation fut approuvée par l'ordinaire le 28 avril 1661.

7° *La chapelle de la Chéverie* dépendait du manoir de ce nom, possédé en 1681 par Christophe de Saint-Méen à cause de Julienne de Clairefontaine, sa femme. — *Nunc* sécularisée.

8° *La chapelle de la Ribaudière* fut bâtie dans le parc de ce manoir, vers 1660, par François Thomas, seigneur de la Ribaudière, fils de Julien Thomas et de Geneviève Le Bouteiller. Elle était fondée de messes, et l'évêque ordonna de la faire restaurer en 1752. — *Nunc* détruite.

9° *Chapelle de la Morinière*. — En 1766, l'évêque de Saint-Malo ordonna au recteur de Montauban de s'informer de l'état de cette chapelle, de la raison pour laquelle elle n'était plus desservie et de ce que devenait son revenu.

10° *Saint-Antoine* se trouvait jadis dans le cimetière de Montauban.

11° *Le Sacré-Cœur*. — C'est une chapelle dépendant de la maison des Sœurs de la Providence de Ruillé et bénite le 23 octobre 1832 par M^{sr} de Lesquen. — Elle continue d'être entretenue et parfois desservie.

PRIEURÉ. — *Notre-Dame de Montreuil*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 155¹.)

MALADRERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 297 et 382.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 618 et 651.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

1. Prieurs de Montreuil omis : *André Hamon*, évêque élu de Vannes (1520); — *Jean Le Clerc*, évêque de Macerata (1543), commendataires l'un et l'autre.

RECTEURS DE MONTAUBAN¹.

Jean de Parthenay, fils de Jean, seigneur de Parthenay, et de Guillemette Le Bart, fut doyen de Saint-Brieuc, chanoine de Rennes, recteur de Betton et conseiller du duc de Bretagne (1480).

Laurent Harel (1533).

Antoine Josses, issu des seigneurs de la Morinière, fut chanoine et chantre de Rennes et protonotaire apostolique (1566); il résigna en 1573 la cure de Montauban et fonda un obit en la cathédrale de Rennes, où il fut inhumé. (Voy. tome I^{er}, 161.)

Jean Demenel prit possession le 24 novembre 1573, mais résigna l'année suivante.

Jacques Boule prit possession le 22 avril et le 3 août 1574, et résigna peu après.

Jacques Le Petit prit possession le 1^{er} mai 1575 et fut en même temps recteur de Redon jusqu'en 1583, qu'il résigna ces deux bénéfices.

Guillaume Hervouët, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 juillet 1583; l'abbé de Saint-Méen lui opposa Jean Fauville, qui prit possession le 31 juillet; mais M. Hervouët se maintint et ne résigna qu'en 1586.

Noël Chauchart, pourvu en 1586, eut à combattre Michel Barbedor et Jacques Agaisse; il résigna le 4 octobre 1588 en faveur du suivant.

François Chauchart prit possession le 19 mars 1589 et résigna en 1613.

Olivier Havouys prit possession le 17 novembre 1613; † vers 1627.

Gilles Hérambourg, présenté par l'abbé de Saint-Méen et refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours et prit possession le 20 mai 1627; il eut à combattre Guillaume Bocou, qui céda ses droits prétendus à Julien Éon (1628), et Michel Quénoual, qui fit la même chose en faveur de Noël Horvais, devenu moine à Redon en 1629. Il paraît que M. Hérambourg se maintint malgré tant de difficultés jusque vers 1640.

Jean Le Chapelier succéda au précédent; † 1637.

Pierre Javoguer fut pourvu le 4 juillet 1637; † 1683.

Julien Bigot, présenté par l'abbé de Saint-Méen et refusé par l'évêque, qui nomma recteur Golven Mouillard, se fit pourvoir à Tours le 14 juillet 1683; il demeura maître de la cure et fit en

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss. — Réponse au quest. de 1860, etc.

1697 enregistrer ses armoiries : *d'argent au chevron de sable accompagné de trois roses de gueules*; † 1726.

Gilles-Anne Hubert de la Hayrie, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 4 octobre 1726; † 1734.

Louis-Pierre Julliot du Plessix, sieur de la Biliais, fut pourvu le 12 avril 1734; † 16 juin 1776.

Jean-André Martineau fut pourvu le 17 juillet 1776; † 12 septembre 1779.

Charles-Anne-Félix de la Goublaye, précédemment recteur de St-Jean de Montfort, fut pourvu le 13 octob. 1779; † décemb. 1782.

Jean-Guillaume du Bourne de Chef-du-Bois, chanoine de Dol, pourvu le 9 janvier 1783, résigna dans l'année et devint prieur du Crouais.

Pierre du Feu, pourvu le 23 décembre 1783, résigna en 1785.

Anselme Fornier, pourvu le 29 janvier 1786, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Philippe Busnel (1803, † 1818).

Pierre-Louis Coëdro (1818-1823).

Julien-Mathurin Robert (1824, † 1848).

Julien Bessel, chanoine honoraire (1848, † 1877).

Pierre Chauvin (1877-).

MONTAULT

Ecclesia de Monte Alto (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — On ne sait rien des commencements de cette paroisse, qui est cependant ancienne; on trouve bien vers 1150 un chanoine de Rillé appelé Jean de Montault¹, et ailleurs un Guillaume de Montault, mais on ne peut assurer qu'ils appartenissent à une famille seigneuriale de ce nom².

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 607.

2. Il est à noter cependant qu'on voyait naguère encore en Montault deux mottes féodales appelées les Châteaux, et offrant la même disposition que celles du Châtel, en Marcillé-Raoul.

Nous ignorons également sur quoi repose la tradition disant que la paroisse de Montault a d'abord porté le nom de Saint-Pierre-des-Bois.

« Tout ce que nous savons sur cette paroisse, — dit M. Maupillé, — c'est qu'au commencement du ^{xiii}^e siècle elle était le siège d'un doyenné relevant de l'archidiaconé de Rennes et dont la juridiction devait embrasser toutes les paroisses de la vairie de Louvigné et une partie de celles du Coglais ¹. » Quoique ce doyenné ait été de bonne heure réuni à celui de Fougères, le recteur de Montault n'en continua pas moins, jusqu'en 1698, à prendre le titre de doyen.

La cure de Montault était à la présentation de l'archidiacre de Rennes, qui levait quelques petites rentes dans la paroisse : 12 deniers monnaie sur le presbytère, 6 liv. 2 s. sur les revenus de la cure et 2 sols 6 d. sur les hommes d'un fief dit de l'Archidiacre.

Le recteur de Montault, M. Picou, était en 1790 mieux partagé que l'archidiacre : il levait toutes les dimes de sa paroisse, grains, chanvres et lins, à la onzième gerbe, et estimait le tout 2,400 liv. de rente; il jouissait, en outre, d'un presbytère avec cour et jardin et d'une pièce de terre nommée la Petite-Aumône, ce qui lui rapportait 54 liv.; c'était donc un revenu total de 2,454 liv. Sur cette somme il lui fallait payer, il est vrai, la pension de son vicaire 350 liv., les décimes 180 liv., la rente due à l'archidiacre 6 liv. 2 s., et l'entretien du presbytère et du chanceau 130 liv.; il prétendait, de plus, dépenser chaque année 300 liv. pour frais de récolte, de sorte qu'il déclara n'avoir de revenu net que 1,468 liv. A la même époque, la fabrique de Montault avait environ 100 liv. de rente².

ÉGLISE. — Saint-Pierre de Montault forme une simple

1. *Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, 403.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

croix ; le chœur avec sa fenêtre flamboyante et le porche méridional sont seuls un peu anciens et appartiennent au xv^e ou xvi^e siècle. Au-dessus de l'arcade du porche est une niche gothique contenant jadis une inscription effacée maintenant.

Le 21 mai 1609, M^{sr} Larchiver consacra les deux autels de Saint-Pierre et de Notre-Dame ; en 1632 on construisit au Nord du chœur une sacristie surmontée d'une chanterrie dont l'arcade ouvrant sur le chœur est aujourd'hui murée ; on y lit encore ces mots, gravés sur une filière : *L'en 1632 l'allonge sacristie et chanterrie fut bastie.*

Le recteur, M. Desgranges, fit en 1714 édifier le clocher, et de 1724 à 1728 bâtit deux chapelles formant transepts ; puis en 1734 il releva tout le bas de la nef et plaça sur la façade l'inscription suivante : *Donné par M^{re} F. Desgranges recteur de céans 1734, parce qu'il fit tous ces travaux à ses frais. Il fit encore paver l'église en 1748 et la dota d'une horloge achetée 200 liv.*¹

Le baron de Fougères était seigneur supérieur dans l'église de Montault, mais le comte de Poilley y jouissait du droit de fondation et des autres prééminences, y ayant un banc dans le chœur et le droit d'y ouvrir un enfeu. Aussi plaça-t-il ses armoiries dans les chapelles que l'on construisit au siècle dernier.

CHAPELLE. — *Notre-Dame du Rocher.* — De 1696 à 1698, deux habitants de Montault, Jean Royer et sa femme, au moyen des aumônes qu'ils reçurent des paroissiens, firent construire au sommet d'un rocher nommé le rocher de Montault une petite chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Par acte du 23 février 1698, ils y fondèrent une messe hebdomadaire le samedi². Nous avons dit ailleurs qu'un ermite s'établit à côté de ce petit sanctuaire, devenu le but de fréquents pèle-

1. Réponse au quest. de 1860.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 49.

rinages, surtout à la fête de l'Assomption ; on y vénérât une statue de Notre-Dame-de-Délivrance et une autre de saint Gorgon, mais l'évêque fit disparaître celle-ci en 1781. 54 liv. de rente étaient attachées à cette chapelle.

Ruinée par la Révolution, cette chapelle fut rebâtie une première fois vers 1825 et continua d'être en grande vénération dans la contrée. Placée dans un admirable site, au milieu de monuments mégalithiques et au sommet d'un rocher d'où l'on découvre un magnifique horizon, Notre-Dame-de-Délivrance vient d'être reconstruite de nouveau avec goût ; c'est un petit édifice de style ogival surmonté d'une statue de la Sainte Vierge. A l'intérieur on y lit l'inscription suivante : 1877. *Cette chapelle a été bâtie par le zèle de M. Le Mesle, vicaire, la générosité de plusieurs notables et le dévouement de toute la paroisse. — M. Suppligeau, curé, H^e Le Saint, maire.* La bénédiction de ce sanctuaire fut faite le 29 juin 1879.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 516.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 426 et 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE MONTAULT¹.

Jean Eschart résigna en 1499.

Raoul de la Sauldraye fut pourvu en 1500.

Guy Pigorel fit par testament du 9 octobre 1564 une fondation à la cathédrale de Rennes, où il choisit sa sépulture.

N... Delaunay, † vers 1590.

Thomas Boullé succéda au précédent en 1591 et résigna le 7 février 1592.

Michel Chauvel (1609).

Jean Morel (1628).

Julien Rozé, † 1639.

Thomas Loychon, pourvu le 4 octobre 1639, prit possession le

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Réponse au quest. de 1860. — Arch. paroiss. — Notes de M. Maupillé et de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

20; il résigna en 1665; † 29 janvier 1670, âgé de soixante-cinq ans, et inhumé dans le chanceau de l'église par permission du comte de Poilley.

François Le Franc, originaire de Saint-Brice-de-la-Landelle, en Normandie, prit possession le 23 décembre 1665; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules*; † 16 octobre 1740 et inhumé dans le chœur, du côté de l'épître.

François Desgranges, natif d'Argouges et vicaire à Montaut, fut pourvu le 1^{er} décembre 1740, sur la résignation faite par son prédécesseur avant de mourir; il prit possession le 9; † 23 décembre 1759 et inhumé dans le cimetière.

Gabriel-Alexis Le Tort, prêtre du diocèse, pourvu le 27 décembre 1759, prit possession le 29; † 19 avril 1764 et inhumé dans le cimetière, à l'entrée du chapitreau.

Julien Collin, prêtre du diocèse et sous-chantre de Rennes, pourvu le 26 avril 1764, prit possession le 1^{er} mai; † 9 juin 1784 et inhumé le 10 dans l'église.

Jean Pilou, prêtre du diocèse, pourvu le 18 juin 1784, prit possession le 20; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé en 1792 à Saint-Melaine, puis au Mont Saint-Michel.

Alexandre Barbedette (1803, † 1808).

Joseph David (1808, † 1834).

François-Julien Troprée (1834-1840).

Joseph Deniaux (1840-1849).

René-Pierre Suppligeau (1849, † 1877).

Jules Morand (1877-1882).

Aristide Leray (1882-).

MONTAUTOUR

Ecclesia de Montaltor (1040).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Nous avons fait connaître (tome II, 208) la très-intéressante histoire des origines du prieuré de Montautour; nous y avons vu que dès le xi^e siècle une paroisse exis-

tait en ce lieu, formée autour du sanctuaire déjà vénéré de Notre-Dame-du-Roc, « *ecclesia Sanctæ Mariæ de Montaltor cum omni parrochia sua*¹. »

Montautour ayant été donné aux Bénédictins de Redon, l'abbé de ce monastère unit plus tard le prieuré de Montautour à celui de Châteaubourg et laissa au prieur de ces deux bénéfices réunis le droit de présenter à l'évêque le recteur de Montautour.

Ce recteur, M. Huteau, déclara en 1790 que le prieur de Châteaubourg, grand décimateur de Montautour, lui faisait une portion congrue de 700 liv., et qu'il jouissait en outre du presbytère et de son pourpris, valant 50 liv.; il n'avait donc qu'un revenu de 750 liv., mais il desservait plusieurs fondations faites dans son église et valant alors, toutes ensemble, 560 liv. de rente².

En 1803, la paroisse de Montautour fut supprimée et son territoire fut uni à celui de Princé; mais une ordonnance royale, en date du 16 avril 1826, érigea de nouveau Montautour en paroisse.

ÉGLISE. — Célèbre par son pèlerinage et par les faveurs spirituelles extraordinaires dont elle jouissait au moyen-âge, l'église de Montautour est dédiée à la Sainte Vierge fêtée à la Visitation. Elle occupe une position très-pittoresque au sommet d'un rocher dans lequel elle est littéralement enclavée, ce qui lui a valu le nom de Notre-Dame-du-Roc. L'ancien édifice se composait d'une nef séparée du chœur par un arc triomphal et accostée d'une seule chapelle au Sud. Cette chapelle, qui était prohibitive, dépendait probablement de la Rivière-Rabaut, seul manoir mentionné en 1513 et appartenant alors à Louis de Monthubert. En 1836 on reconstruisit le chanceau et l'on ajouta une chapelle au Nord. M^{gr} de Les-

1. *Cart. Roton.*, 243. — *Semaine Religieuse de Rennes*, I, 316 et 325.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 28.

quen vint en 1837 bénir l'église ainsi restaurée et agrandie. En 1838 on ajouta au bas de la nef la tour qui existe encore; carrée à sa base, elle devient ensuite octogone et se termine par une galerie et un dôme que surmonte la statue de la Sainte Vierge.

Mais, en 1867, une partie de la nef s'étant écroulée, on résolut de reconstruire l'église tout entière; on adopta pour cela un plan de style roman moderne, conforme à celui de la tour, et en 1872 l'édifice se trouva achevé. C'est une simple croix avec chevet droit ajouré de trois baies; les transepts ont des fenêtres géminées et la nef a trois travées; le tout est voûté en arête.

L'autel de Notre-Dame, enrichi de nombreux ex-voto, témoigne de la dévotion des pèlerins et des grâces qu'ils y obtiennent. Une inscription moderne rappelle qu'en ce lieu Geffroy, sire de Mayenne, épousa vers 1137 Constance de Bretagne, fille du duc Conan III, dit le Gros¹.

CHAPELLE. — *Chapelle du prieuré.* — La tradition conserve souvenir d'un oratoire que les Bénédictins possédèrent auprès de leur manoir prioral. « A peu de distance, au haut et à l'Est de l'église, on voit encore quelques vestiges d'un vieil oratoire, entouré d'arbres, où les moines se réunissaient pour prier. C'est cet endroit que la tradition populaire appelle le Jardin de la bonne Vierge. En 1879 on y a planté un calvaire². »

PRIEURÉ. — *Montautour*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 208.)

1. Voici comment Le Baud raconte ce fait : « Le duc Conan de Bretagne, Juhael de Mayenne et Geffroy, son fils, assemblèrent à parlementer à Montautour, et en fin et conclusion d'iceluy parlement Conan donna Constance, sa seconde fille, en mariage à Geffroy de Mayenne, fils Juhael... et fut celuy mariage à Montautour et les espousailles célébrées. » (*Chronique de Vitré*, 21.)

2. *Semaine Religieuse de Rennes*, XVI, 597.

RECTEURS DE MONTAOUR¹.

Jean de Boessel, † en février 1634.

Etienne du Pin, prêtre de Rennes, présenté par le prier de Châteaubourg, fut pourvu le 5 mars 1654; † âgé de quarante-sept ans, le 28 avril 1670.

François Le Breton fut pourvu en 1670; † en mai 1685.

Claude Bûet, prêtre de Cornouailles, présenté par le prier, fut pourvu le 14 mai 1683; il se démit au bout de peu d'années.

Yves Goulet, vicaire à Montautour et présenté par le prier, fut pourvu le 4 janvier 1687; † âgé de quarante-sept ans, le 20 juin 1699.

François Bercet, originaire de Fougères, présenté le 23 juin 1699 par le prier, fut pourvu le 27 septembre; † âgé de quatre-vingt-treize ans, le 24 novembre 1766.

Jean-Étienne Genouel, pourvu le 27 novembre 1766, quitta l'année suivante.

François Le Breton, né à Vitre de Jean-Baptiste et de Marguerite Hunais, fut pourvu le 2 juin 1767; † le 6 avril 1774, au Haut-Val, en Châtillon, où il résidait alors à cause de la restauration de son presbytère.

Guillaume Le Prestre de la Goronnière fut pourvu en 1774; † 7 mars 1784.

Guy Huteau, prêtre de Nantes, présenté par le prier, fut pourvu le 24 avril 1784 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Gilles Rollandin (1826, † 1835).

Jean Bouyer (1835-1866).

Paul Charpentier (1866-).

MONTDOL

Mons Doli (1158), — *ecclesia de Monte Dolis* (xv^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc*

ORIGINES. — La position de Montdol, à peu de distance de la ville de Dol, permet de supposer que cette paroisse était une des plus anciennes du diocèse de Dol. On voit encore au sommet du rocher granitique formant le Montdol, trois croix grecques gravées en creux dans la pierre. D'après certains archéologues, ces signes remonteraient à la plus haute antiquité; ils seraient l'œuvre de saint Samson lui-même, qui avait coutume, dit sa légende, de prendre ainsi possession des pays qu'il évangélisait au vi^e siècle.

L'église paroissiale de Montdol fut-elle donnée au xii^e siècle à l'abbaye du Mont Saint-Michel en même temps que la chapelle dont ce monastère fit un prieuré? Nous l'avions d'abord cru, guidé en cela par M. Ropartz¹; mais nous en doutons maintenant, car en définitive la charte de 1158 ne parle que de la chapelle Saint-Michel du Montdol, « *capellam Sancti Michaelis supra montem Doli.* » Or, l'église paroissiale semble avoir toujours eu saint Pierre pour patron. Ce qui paraît certain, c'est qu'en 1238 Clément de Vitré, évêque de Dol, annexa l'église de Montdol à sa mense épiscopale². Toutefois le Chapitre de Dol avait lui-même des droits et quelques dimes dans cette paroisse, et il les conserva jusqu'à la Révolution.

A cette dernière époque, le recteur, M. Le Sénéchal, déclara en 1790 qu'il recevait une portion congrue de 500 liv., payée partie par l'évêque de Dol et partie par son Chapitre; il jouissait, en outre, du presbytère et de deux jardins, du tiers des oblations, de la prestimonie de Saint-Étienne, consistant en deux prés, et d'une portion d'obiterie³.

ÉGLISE. — Saint-Pierre de Montdol se compose de trois nefs, formant six travées, d'un chœur à chevet droit rebâti en 1823, et d'une tour ogivale récemment élevée au bas des nefs. Ces nefs semblent appartenir au style de transition du

1. *Bull. de la Société Arch. d'Ille-et-Vil.*, IX, 315.

2. Albert Le Grand, *Catalogue des évêques de Dol.*

3. *Arch. du district de Dol.*

xii^e siècle ; leurs arcades sont ogivales, mais au-dessus s'ouvrent de petites baies cintrées formant clérestory ; ailleurs, des fenêtres flamboyantes témoignent de quelques travaux faits au xv^e siècle.

En 1864, MM. Frangeul, architectes, chargés de restaurer cette église, « dont la presque totalité remonte à l'époque romane, furent amenés dès le début de leur travail à reconnaître que ses vieilles murailles avaient été successivement décorées de deux sortes de peintures avant de recevoir les couches multipliées de badigeon qui dans ces derniers temps étaient seules apparentes. Les plus anciennes consistent en un appareil de pierres couleur jaune saumon, avec doubles filets rouges ; elles étaient ornées de frises avec de légers feuillages. Nous pensons qu'elles pouvaient dater du xii^e siècle ¹. »

Quant aux autres fresques superposées à celles-ci, elles semblaient du xiv^e ou xv^e siècle ; elles formaient le long des nefs deux séries de tableaux placés entre chaque fenêtre du clérestory.

« Le côté Nord de la nef, entièrement dégradé, ne permit de relever que deux scènes : la première figure, avec une clarté entière, l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem. C'est la préface de la Passion, que déroulaient incontestablement les tableaux subséquents. La seconde scène, juxta-posée à la première et en partie détruite, est moins claire. » C'est, croit-on cependant, la trahison de Judas.

« Le côté du Midi conservait, au contraire, cinq sujets évangéliques non discutables, faisant une suite évidente des scènes de la Passion détruites sur la cote Nord. C'est d'abord la mise au tombeau, puis la descente de Jésus-Christ aux limbes, la Résurrection et l'apparition du Christ à la Magdeleine.

« Enfin, l'ornementation de la dernière travée du Midi, correspondant, au bas de l'église, aux seules peintures con-

1. *Collectionneur breton*, IV, 489, 491.

servées de la travée du Nord, représentait l'enfer. Callot avait vu très-évidemment les types divers et homogènes de ces images toutes fantastiques : le diable qui transporte des enfants dans sa hotte ; l'autre qui brouette une charretée de damnés aux enfers ; le troisième qui chevauche sur un pauvre homme réduit à prendre les allures de la bestialité ; puis la roue qui tourne éternellement pour éterniser le supplice ; les pendus à l'arbre fatal de la science du bien et du mal ; les enfants de malédiction que Satan dévore pendant que la mère flambe ; enfin la masse de ceux qui sont précipités dans le trou de l'abîme, sur lequel s'ouvre, comme dans les gravures de Durer et de Callot, la gueule gigantesque d'un monstre¹. »

Telles étaient les peintures murales de Montdol, dont on ne voit plus de traces aujourd'hui.

Jadis l'évêque de Dol était seigneur supérieur et fondateur de l'église de Montdol, mais le seigneur de Châteauneuf prétendait y avoir droit de prééminence et d'y mettre notamment ses armoiries et sa lisière.

En 1606, Charles Le Saige, seigneur de Lourmellet, disait aussi avoir en l'église de Montdol une chapelle prohibitive dédiée aux Trois-Maries et dépendant de sa maison de Lourmellet, « avec son enfeu, ses pierres tombales et ses armes aux vitres de ladite chapelle : *d'argent à trois roquets de sable.* »

La confrérie du Saint-Sacrement fut instituée dans cette église le 7 juin 1640².

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame-de-l'Espérance.* — Le 13 octobre 1857 fut bénite une statue de la Sainte Vierge, élevée sur une colonne monumentale au sommet du Montdol ; le même jour une petite chapelle, appartenant à la fabrique, fut également bénite au pied de la colonne. Ce dévot sanctuaire,

1. M. Ropartz, *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, IX, 317, 318.

2. *Reg. paroiss.*

souvent desservi et très-fréquenté par les pèlerins, a remplacé l'antique chapelle priorale de Saint-Michel du Montdol, dont nous avons précédemment parlé (tome II, 523). Du haut de cette colonne, auquel conduit un escalier intérieur, l'on jouit du plus admirable panorama sur les marais de Dol et sur toute la côte de Granville à Saint-Malo.

2° *Saint-Jean du Vaudemaire* dépendait du manoir de ce nom, appartenant à Anne Audren, dame de la Ville-Guériff. Cette dame présenta le 15 octobre 1723 Jean Turmel, curé de Montdol, pour la desservir. Celui-ci eut pour successeurs Louis Rogine (1737) et Jean Fautrel en 1786. Ce dernier trouva la chapelle en ruine et fondée de 60 liv. seulement de rente pour deux messes par semaine; il s'en plaignit à M^{er} de Hercé, qui l'autorisa, en 1788, à ne dire qu'une messe hebdomadaire dans l'église de sa résidence jusqu'à ce que la chapelle du Vaudemaire eût été rebâtie et sa dotation augmentée¹.

PRIEURÉ. — *Saint-Michel de Montdol*, membre de l'abbaye du Mont Saint-Michel. (Voy. tome II, 520.)

ERMITAGE. — Voy. tome III, 516.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE MONTDOL².

Guillaume de Saint-Martin, † vers 1445.

Jean Simon, † vers 1547.

F. Bouayssièrre fut pourvu en 1547; † 11 juin 1577.

Math. Nycolle, recteur en 1593, † 24 octobre 1622, fut inhumé dans l'église.

Guillaume Couvert succéda au précédent; † 5 juillet 1635 et inhumé dans l'église.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.

Gilles Bouayssière, natif de Montdol, fut pourvu en 1633; † 1^{er} avril 1667 et inhumé dans l'église, près du grand autel, du côté de l'évangile.

Jean Ploumier (1669-1673).

Jean Le Lavendier, pourvu en 1673, devint protonotaire apostolique et promoteur de l'officialité de Dol.

Robert Le Gendre succéda au précédent en 1679; † 15 décembre 1701 et inhumé dans la nef de son église.

Jean Nourry fut pourvu en 1702; † 1722.

Louis de Blondel, bachelier en Sorbonne, promoteur de Dol et recteur de Cherrucix, fut pourvu le 19 octobre 1722 et résigna le 5 juillet 1727 en faveur du suivant.

Jôseph Lavallée, pourvu en cour de Rome, prit possession le 12 novembre 1727; il devint en 1734 recteur de Pleudihen.

Pierre Morand (1734-1736).

Thomas Gautier, natif de Lanhélin et curé de Pleine-Fougères, pourvu le 18 décembre 1736, prit possession le 1^{er} janvier 1737; † 3 janvier 1742, âgé de quarante-et-un ans.

Jacques Briand, né à Pleudihen et curé de Cuguen, pourvu le 1^{er} janvier 1742, prit possession le 24; † âgé de quarante-sept ans, le 14 septembre 1753, et inhumé dans le chœur de son église.

Charles Hyart, natif de Pleudihen et recteur de Cendres, pourvu le 16 septembre 1753, prit possession le 20; il résigna l'année d'après en faveur du suivant.

François Hyart, curé de Montdol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 23 avril 1754; † 20 juillet 1756 et inhumé dans le chœur.

Pierre Boisadam, prêtre de Dol, pourvu le 25 juillet 1756, prit possession le 2 août; † âgé de soixante-huit ans, le 5 mai 1772.

Pierre Boissier, natif de Cherrucix, pourvu le 7 mai 1772, prit possession le 1^{er} juin; † âgé de quarante-huit ans, le 17 décembre 1783.

Louis-Charles Le Sénéchal, curé de La Boussac, pourvu le 26 décembre 1783, prit possession le 13 janvier 1784 et gouverna jusqu'à la Révolution.

François Blanchard (1803, † 1821).

Jean-François Soleil (1821-1841).

Joseph Rozé (1841, † 1843).

François Deminiac (1843-1858).

Joseph Daumer (1858-).

MONTERFIL

Monterfi (1152), — *Monterfil* (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — Quoi qu'en dise M. l'abbé Oresve (*Dict. de Bret.*, II, 47), nous n'avons point de preuves que saint Maclmon ait fondé au vii^e siècle un hôpital à Monterfil et que la chapelle de cet hôpital, dédiée à saint Étienne, ait donné naissance à la paroisse. Nous croyons que l'hôpital de Monterfil, mentionné en 1152, était simplement une dépendance du Temple de Montfort, appartenant à l'origine aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. (Voy. tome III, 79.)

Il est vraisemblable que la paroisse de Monterfil existait avant la fondation du prieuré de ce nom que firent au xii^e siècle les chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort, mais nous manquons de documents anciens sur cette paroisse. Signalons toutefois l'existence de la famille seigneuriale qui porta son nom : les sires de Monterfil jouèrent un certain rôle en Bretagne aux xiv^e et xv^e siècles¹.

La cure de Monterfil étant un prieuré-cure à la présentation de l'abbé de Montfort, nous avons fait connaître précédemment ses revenus. (Voy. tome II, 658.) Des chanoines réguliers desservirent ce bénéfice jusqu'au siècle dernier.

ÉGLISE. — La tradition locale prétend que l'église primitive de Monterfil, dédiée à saint Étienne, fut brûlée par les huguenots pendant les guerres du xvi^e siècle. Elle ajoute qu'un seigneur de Monterfil guerroyant à Cahors, où l'on vénère par-

1. Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 4402; II, 486, 963, 1008, 2006, etc., etc.

ticulièrement saint Genou, se recommanda à ce bienheureux et fit vœu de lui bâtir une église s'il rentrait sain et sauf à Monterfil. De retour chez lui, il reconstruisit l'église paroissiale et la dédia à son protecteur, saint Genou ; il fit en même temps creuser un large fossé autour de son fief seigneurial, et ce fossé porte encore le nom de fossé de Saint-Genou ¹.

Quoi qu'il en soit de cette légende, l'église de Monterfil fut rebâtie au xvi^e siècle, et nous y avons vu la date 1576 gravée sur une colonne. Sur un chapiteau étaient aussi sculptés trois écussons, séparés par deux têtes plates ou mascarons, et portant les armes des seigneurs de Monterfil avec leurs alliances ². Ce même blason se retrouve aussi sur une ancienne croix de cimetière.

Dans cette vieille église de Monterfil le sire de Montfort était à l'origine seigneur supérieur, fondateur et prééminentier ; mais en 1642 le duc de la Trémoille, seigneur de Montfort, vendit à Jacques Busnel, seigneur de Monterfil, « tous ses droits de supériorité, fondation et prééminences en l'église de Monterfil ³. » Aussi en 1682 Marguerite Bernard, veuve de Jacques Busnel, déclara-t-elle jouir de tous les droits honorifiques en cette église en sa qualité de dame de Monterfil ⁴.

La confrérie du Rosaire était érigée dans l'église de Monterfil ; il est fait mention de son prévôt en 1742 et de sa chapelle en 1766. A cette même époque existait une fondation faite pour une messe matinale le dimanche.

A côté de cette église, aujourd'hui démolie, se trouve la

1. *Reg. paroiss.*

2. Ces armes étaient : *de sable à l'épée d'argent, la pointe en bas. M. l'abbé Oresve, confondant ces écussons avec les mascarons voisins, a lu comme suit ce blason : « de gueules à trois têtes de Maures, 2, 1, accompagnées d'un cinctère la pointe en bas. » (Dict. de Bret., II, 47.)* — Nous relevons cette lecture parce que le véritable écusson confirme en partie la tradition attribuant la construction de l'église au sire de Monterfil.

3. Abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, 207. — Il est certain, toutefois, que les seigneurs de Monterfil avaient déjà des droits honorifiques en cette église, puisque leurs armoiries y figuraient au xvi^e siècle.

4. La seigneurie de Monterfil appartient successivement aux familles de Monterfil, Busnel, de Raynel et Huchet de Cintré.

fontaine de Saint-Genou, fréquentée par les pèlerins, qui viennent par milliers à la fête patronale de Monterfil, célébrée le 20 juin ¹.

L'ancienne église de Monterfil se trouvait dans un vallon, entre deux collines occupées l'une par le bourg, l'autre par le château. Vers 1860 on commença la construction d'une nouvelle église dans le bourg même; c'est un édifice de style roman moderne, œuvre de M. l'architecte Mellet; on y voit trois jolis autels en pierre sculptée, dont l'un est consacré à saint Genou.

CHAPELLES. — Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) mentionne en Monterfil « trois chapelles frairiennes, dont une est fondée de 25 liv. de rente. » Nous n'avons réussi à retrouver le nom que d'un seul de ces sanctuaires, c'est « la chapelle de la Croix des Mares, » dont en 1766 l'évêque de Saint-Malo ordonna la restauration « sans délai ². »

PRIEURÉ. — *Monterfil*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 657.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 643.

SOEURS DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 643.

RECTEURS DE MONTERFIL ³.

Pierre Tison (xv^e siècle).

Jean du Breil, prieur-recteur commendataire, résigna en faveur du suivant.

Alain Ballart, prieur-recteur commendataire, pourvu en cour de Rome en 1558, résigna en 1564.

Frère Guillaume Chalopin, chanoine régulier de Montfort, pourvu en 1564, résigna en faveur du suivant avec rétention de pension.

Frère Charles Landeau fut pourvu en 1565; † vers 1588.

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, XIX, 535.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

Frère Benoît Daunay, religieux de Montfort, fut pourvu le 25 juin 1588.

Frère Pierre Le Petitgars, recteur en 1644, rendit aveu au roi le 13 septembre 1652; † 1666.

Frère Julien Desnos, présenté par l'abbé de Montfort, fut pourvu le 2 juin 1666.

Frère Jean Michault, recteur dès 1667, rendit aveu au roi le 4 juillet 1668 et le 8 juillet 1678.

Frère Claude Bault, recteur en 1690, résigna en 1698.

Frère Hyacinthe Audoux, pourvu le 29 octobre 1698, résigna en 1708.

Frère Georges Gérard, pourvu le 10 septembre 1708, se démit en 1712.

Frère Nicolas de Néville, pourvu le 14 janvier 1712, résigna en 1717.

Frère Claude Garreau fut pourvu le 10 novembre 1717.

Frère Jacques Witte de Beaulieu succéda au précédent le 6 novembre 1732 et résigna en 1737.

Frère Pierre Guérin, pourvu le 23 octobre 1737, résigna en 1748. Il fut le dernier chanoine régulier desservant Monterfil; ses successeurs, nommés comme lui par l'abbé de Montfort, furent des prêtres séculiers, considérés comme recteurs-prieurs commendataires.

Joseph Bougeart fut pourvu le 18 juillet 1748; † 1755.

Noël Hubert fut pourvu le 1^{er} avril 1755; † 1782.

Pierre Méhault, pourvu le 8 mai 1782, résigna en 1785 en faveur du suivant.

Joseph Delourme, pourvu le 5 août 1785, ne prit possession que le 2 janvier 1787 et gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803; † 12 septembre 1826.

Jean-Gabriel Blanchet (1827, † 1849).

Jean Ronselin (1850-1884).

Bernard Frotin (1884-).

MONTFORT

Monsfortis (xii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — La ville de Montfort naquit au moyen-âge à l'ombre du château de ce nom, bâti sur une motte artificielle, là même où se trouve aujourd'hui l'église paroissiale. Ce château fut l'œuvre, croit-on, de Raoul, sire de Gaël, qui l'éleva vers 1091¹.

Trois paroisses existaient à Montfort avant la Révolution; nous allons parler successivement de chacune d'elles.

1^o *Saint-Jean*. — On ignore les origines de cette paroisse, qui devaient être les mêmes que celles du prieuré de Saint-Jean, membre de l'abbaye de Saint-Méen. On comprend aisément que le sire de Gaël, fondant un château, ait appelé à côté de lui ses voisins les Bénédictins de Saint-Méen; tout naturellement aussi une paroisse devint nécessaire par suite de l'agglomération des habitants du château, et le seigneur pria l'évêque de la confier au prieur de Saint-Jean, remplacé plus tard par un prêtre séculier. Malheureusement, la perte des archives de Saint-Méen nous laisse dans la plus fâcheuse ignorance sur tous les établissements dépendant de ce monastère. C'est ainsi que nous trouvons pour la première fois mention en 1209 du prieuré de Saint-Jean, et en 1296 de la paroisse de ce nom, « *parrochia Sancti Johannis Montisfortis*². »

A la cure de Saint-Jean était attaché le décanat de Montfort, mais cet honneur n'enrichissait guère le recteur; aussi en 1707 l'évêque de Saint-Malo unit-il le prieuré de Saint-Jean, tombé en commende depuis longtemps, à la cure de ce nom. A la suite de cette union, le doyen de Montfort, recteur et prieur de Saint-Jean, se trouva possesseur de 600 liv. de rente. Présenté par l'abbé de Saint-Méen, il était pourtant grand décimateur dans sa paroisse, mais celle-ci ne contenait

1. Ce château ayant été détruit en 1198, les seigneurs de Montfort allèrent habiter celui de Boutavan, en Iffendic. Ils ne reconstruisirent qu'en 1389 leur château de Montfort et entourèrent alors cette ville de murailles, dont quelques débris subsistent encore.

2. Chartes inédites de l'abbaye de Saint-Melaine, communiquées par M. de la Bigne Villeneuve.

au siècle dernier que trois cents communiants. A la même époque, la fabrique de Saint-Jean avait 30 liv. de revenu¹. En 1790, le doyen, M. Guillouet, déclara toutefois jouir d'un revenu net de 918 liv. 14 s.

2° *Saint-Nicolas*. — La ville de Montfort s'était élevée au confluent du Meu et du Garun, et avait dû avoir Saint-Jean pour première paroisse; or, au-delà de ces rivières s'étendait la paroisse de Bédée. Les habitants de Montfort construisirent donc naturellement des maisons sur le territoire de cette dernière. Voyant cela, les Bénédictins de Saint-Melaine, qui possédaient Bédée, fondèrent en ce lieu, avec l'agrément du seigneur de Montfort, un prieuré situé à la porte du château. Ce monastère est signalé en 1158, mais il est vraisemblable qu'alors la paroisse de Saint-Nicolas n'existait pas encore. Nous voyons, en effet, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirmer en 1187 l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de la paroisse de Bédée et de ses dépendances, dont la chapelle Saint-Nicolas de Montfort semble faire partie². Mais en 1252 la paroisse de Saint-Nicolas nous apparaît, « *parrochia Sancti Nicholai*, » et en 1256 il est fait mention du cimetière de Saint-Nicolas³. C'est donc vers le commencement du XIII^e siècle que cette paroisse a dû être fondée. Elle fut naturellement confiée à l'origine aux religieux de Saint-Melaine, et leur chapelle priorale devint l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Plus tard, des prêtres séculiers, présentés par l'abbé de Saint-Melaine, en furent recteurs; mais le prieur conserva toujours le titre de curé primitif, et pendant longtemps il ne paya que 300 liv. de portion congrue au recteur et 150 liv. à son curé. Il est vrai qu'au siècle dernier la paroisse n'avait que cent cinquante communiants. Toutefois, en 1790, M. Bus-

1. Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).

2. « *Ecclesiam de Bedesc cum redditibus et appendiciis suis et capellam Sancti Nicholai de Montefortii.* » (*Cartul. Sancti Melanii*, 435.)

3. Charte inédite de Saint-Melaine, communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.
— *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 II, 28.

nel, recteur de Saint-Nicolas, déclara jouir de 713 liv. de revenu net.

3^o *Coulon*. — Il est question pour la première fois de la paroisse de Coulon, « *parrochia Collum*, » en 1152, à propos de la fondation de l'abbaye de Saint-Jacques. Cette paroisse, qui s'étendait dans la campagne au Sud-Est de Montfort, avait cela de particulier qu'elle n'appartint jamais aux moines et fut toujours administrée par des prêtres séculiers.

Coulon est un nom topographique qui semble bien venir de la position de l'église sur le penchant d'une colline. Cependant, au xvii^e siècle, on imagina d'appeler cette paroisse Saint-Coulon; elle figure sous ce nom dans beaucoup d'actes publics¹. On voit même en 1671 Geneviève Joubin, veuve de Pierre de Vaucouleurs, seigneur de la Ville-André, reconnaissante envers saint Coulomb d'une guérison obtenue par sa fille, s'étonner de ne pas trouver la statue de ce saint en l'église de Coulon et en donner une qu'on plaça au maître-autel.

Le prieur de Saint-Lazare de Montfort était décimateur en la paroisse de Coulon; le recteur, nommé par l'ordinaire, avait en 1739-1767 un revenu de 600 liv., et ses communicants étaient au nombre de trois cents. Toutefois, en 1790, M. Dousseau, recteur de Coulon, ne déclara qu'un revenu net de 105 liv. 10 s.

En 1803, M^{gr} de Maillé ne rétablit que la paroisse de Saint-Jean, mais il lui adjoignit le territoire de Saint-Nicolas et de Coulon. Saint-Jean s'est encore agrandie depuis, en 1829, de la section de Bédée renfermant l'ancienne abbaye de Saint-Jacques de Montfort, et elle est devenue en 1859 le chef-lieu du nouveau doyenné de Montfort.

ÉGLISES. — 1^o *Saint-Jean*. — Cette ancienne église, dédiée

1. Les trésoriers de Coulon eux-mêmes appellent leur paroisse Saint-Coulon dans leurs livres de comptes de 1695 à 1750.

à saint Jean-Baptiste, se trouvait là où s'élève la chapelle moderne de Saint-Joseph; la place voisine était son cimetière, et le presbytère actuel se trouvait être le logis prioral de Saint-Jean, cédé en 1707 au recteur. Nous ignorons ce qu'était cette église au point de vue archéologique. Le sire de Montfort en était le seigneur supérieur, fondateur et prééminentier¹, et le recteur de Saint-Jean devait célébrer à ses intentions un service solennel à chacune des quatre grandes fêtes de l'année. Mais après le démembrement de la baronnie en 1715, les droits de fondation et les prééminences échurent à Joseph Huchet, seigneur de Cintré. Le seigneur de Lourme, terre fondée au xv^e siècle par la famille Joubin, avait aussi dans l'église Saint-Jean une chapelle prohibitive qui menaçait ruine en 1749. Enfin, la confrérie du Saint-Sacrement et plusieurs autres fondations existaient dans cette église.

A ce vieux Saint-Jean se rattachaient deux souvenirs historiques : la prédication de saint Vincent Ferrier en 1417 et le baptême du vénérable Louis Grignon, si connu sous le nom de P. Montfort; né de Jean-Baptiste Grignon, sieur de la Bacheleraie, et de Jeanne Robert, ce dernier saint prêtre fut tenu sur les fonts baptismaux de Saint-Jean par Louis Hubert, sieur de Beauregard, et Marie Lemoine, dame de Tressouet, le 31 janvier 1673².

1. Montfort, baronnie d'ancienneté, appartint successivement aux familles de Gaël, de Montfort, de Laval, de Coligny et de la Trémoille; elle fut démembrée et vendue en 1715 à MM. de Farcy, Huchet de Cintré, Huchet de la Bédoyère et de Botherel, mais le duc de la Trémoille se réserva le titre de comte de Montfort, qu'il conserva jusqu'à la Révolution, aussi bien que la motte féodale et les derniers débris du château de Montfort.

2. M. l'abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, 167. — La fête de Saint-Jean donnait lieu jadis à Montfort à une réjouissance populaire, décrite comme il suit dans la *Déclaration* de la baronnie de Montfort en 1682 : Le seigneur de Tréguil, y est-il dit, à cause de ses fiefs d'Allansac et de la Bouyère, doit « à l'issuc des vespres de la feste de saint Jan-Baptiste, par chacun an, à la passée et entrée du cimetière de Saint-Jan de Montfort, un chapeau de fleurs de cherfeil sauvage, sous paine de saisie, dont les officiers du seigneur de Montfort luy doibvent décharge; et de la est par lesdits officiers porté (ledit chapeau) sur la Motte-aux-Mariées, près la contrescarpe des fossez du Pas-d'Asne de ladite ville de Montfort, pour en manière accoustumée y estre donné par le procureur fiscal dudit seigneur aux mains de chaque mariée des trois paroisses de

L'on a reconstruit de nos jours Saint-Jean, devenue l'unique église paroissiale de Montfort; c'est un édifice de style renaissance, orné intérieurement de fresques et d'autels en pierre sculptée.

2^o *Saint-Nicolas*. — D'après un plan conservé aux Archives départementales (1 H, 28), cette église se composait d'une seule nef ouverte au Midi de deux fenêtres, et d'un chœur beaucoup plus étroit, terminé par un chevet droit et séparé de la nef par un arc triomphal. Ce plan semble indiquer une haute antiquité, et il se pourrait bien que cet édifice remontât aux origines de Montfort. Au Sud du chœur et y attendant se trouvait le logis prioral de Saint-Nicolas. Cette église fut rasée en 1798, mais on montre son emplacement dans un jardin à côté de l'ancien étang aujourd'hui desséché, et une petite place voisine porte encore le nom de Cimetière Saint-Nicolas.

Les supériorité, fondation et prééminences appartenaient en cette église au seigneur de Montfort, et le recteur de Saint-Nicolas devait célébrer pour lui deux services solennels aux fêtes de Saint-Nicolas d'été et d'hiver; mais en 1715 les droits honorifiques furent partagés entre deux des acquéreurs de la baronnie démembrée : Joseph Huchet, vicomte de la Bédoyère, eut droit à un banc dans le chancel, du côté de l'évangile, et à une litre aux dedans et dehors du même côté; et Charles de Botherel, seigneur de Bédée, put placer son banc vers l'épître, avec une lisière aux dedans et dehors de ce côté.

La confrérie du Rosaire fut fondée à Saint-Nicolas le 14 mai 1627; il y avait aussi d'autres fondations en cette

la ville et forsbourgs de Montfort d'an en an; et doivent (lesdites mariées), à l'endroit de l'évocation d'icelles, après s'être saisies dudit chapeau de fleurs, danser et chanter leur chanson, et doivent baiser ledit seigneur ou son procureur, à peine de 60 sols d'amende qui est sur le champ ordonnée par ses juges et officiers. Et ledit seigneur est obligé de leur fournir un feu d'un cent de fagots ou bourrées qui se consomment pendant que lesdites mariées chantent et dansent; et est à la fin relaissé ledit chapeau à la dernière mariée ou à celle que juge à propos ledit seigneur ou son procureur. »

église, telles que celle de la messe matinale le dimanche et celle des prières pour les trépassés¹.

Mais ce qui rendait Saint-Nicolas célèbre au moyen-âge, c'était la cane merveilleuse y venant chaque année. Qu'on explique comme l'on voudra² cette apparition d'une cane sortant de l'étang de Montfort et entrant dans l'église de Saint-Nicolas le jour de la fête patronale, puis disparaissant pour ne revenir que l'année suivante, le fait en lui-même paraît certain; il est attesté par les protestants Louveau et d'Andelot, par le grave jurisconsulte d'Argentré et par une foule d'autres personnages importants; il est relaté non-seulement à Montfort dans de nombreux procès-verbaux des xv^e et xvi^e siècles et dans les comptes des trésoriers de cette époque, mais encore dans les ouvrages de savants étrangers, tels que le doge Fulgose en 1480, et le président Chassenée en 1524; il est enfin devenu si populaire que la ville où il se passait en a gardé pendant des siècles le nom de Montfort-la-Cane.

Toutefois, ces apparitions devinrent plus rares au xvii^e siècle; l'historien Hay du Châtelet en fut encore témoin en 1666, et le P. Vincent Barlaëuf composa à leur sujet un intéressant ouvrage³; mais après 1739 elles cessèrent complètement.

Revenons à l'église Saint-Nicolas; on y voyait une belle verrière dont nous avons retrouvé⁴ un dessin que nous allons

1. Le 7 octobre 1431, un habitant de Montfort, Collinet Marivinet, « esmeu de pitié et devocion vers les trespassez, » donna une pièce de terre à la fabrique de Saint-Nicolas pour qu'un homme allât « chacun lundy de la sepmaine, au point du jour, par la ville et forsborgs de Montfort avec une clochette sonnante en main, disant certaines paroles pour exciter les chrestiens sommeillants à prier Dieu pour les trespassez. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 34.)

2. La légende populaire raconte que cette cane accomplissait un vœu fait à saint Nicolas par une jeune fille menacée à Montfort d'un grave danger.

3. Cette *Histoire de la cane de Montfort*, par le P. Barlaëuf, a été résumée par le carme Candide de Saint-Pierre, et rééditée de nos jours par M. de Kerdanet dans sa nouvelle édition des *Vies des saints de Bretagne*, d'Albert Le Grand.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

décrire. Placée dans une fenêtre flamboyante divisée par trois meneaux, la vitre présentait neuf sections surmontées de trois écussons; au centre, à la place d'honneur, étaient les armoiries du comte de Laval, seigneur de Montfort et de Vitré au xvi^e siècle : *écartelé au 1^{er} d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui est de France; aux 2^e et 3^e d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur, qui est de Montmorency-Laval; au 4^e d'azur à trois fleurs de lys d'or et au bâton composé d'argent et de gueules, qui est d'Évreux; sur le tout, en bannière : de gueules au lion contourné et couronné d'argent, qui est de Vitré.* — A droite et un peu au-dessous était un autre écusson semblable; à gauche un troisième blason portait : *parti : au 1^{er} les armes qui précèdent; au 2^e de gueules à trois pals d'or, qui est de Foix.* — Puis apparaissaient au-dessous, sur deux rangs, six figures de saints occupant le même nombre des sections de la verrière; le dessin n'a de légende que sous l'un de ces bienheureux; on y lit : *Saint Nicolas, évêque de Myre; revêtu de son costume épiscopal, ce dernier bénit les petits enfants qui ressuscitent par l'effet de ses prières; mais, chose à noter, aux pieds du saint barbotent dans un marais quatre canes, rappelant ainsi la légende de Montfort.* Le bas du vitrail est occupé par trois groupes : au centre une *pièta*; à droite le comte de Laval, une couronne en tête et le collier de Saint-Michel au cou, agenouillé sur un prie-Dieu aux armes de Montmorency-Laval, et accompagné d'un petit prince revêtu comme lui d'un manteau d'hermines; à gauche, la comtesse de Laval, placée sous un dais comme son mari, et également couronnée et agenouillée; son prie-Dieu porte les armes de Foix.

Ces blasons datent cette verrière, contemporaine évidemment de Guy XVII, comte de Laval, qui épousa en 1535 Claude de Foix et mourut en 1547. C'est donc entre ces deux dates que fut placé ce beau vitrail qui, indépendamment de

son mérite artistique, confirme à sa manière la tradition de la cane de Montfort¹.

3° *Coulon*. — L'église de Coulon se trouvait en pleine campagne, à environ un quart de lieue de Montfort; il n'y avait à côté qu'une seule maison, manoir du xvi^e siècle, qui ne manque pas d'intérêt². Cette église était dédiée à la Sainte-Trinité. Elle se composait d'une nef terminée par un chevet droit; en 1640, le recteur, Jean Lethelier, obtint de l'évêque permission de reculer le maître-autel jusqu'au mur de ce chevet et construisit une sacristie; il se proposait en même temps de bâtir une chapelle en dehors de la nef et vis-à-vis la tour, de façon à donner la forme d'une croix à l'édifice; de diminuer l'autel de Notre-Dame placé dans la nef et de transporter dans la chapelle neuve celui de Saint-Sauveur, « très-fréquenté des pèlerins. » En 1763 il est aussi fait mention en cette église de la chapelle Saint-Joseph, où délibérait alors le général de la paroisse³.

Le pape Alexandre VII accorda vers 1660 des indulgences à la confrérie de Saint-Joseph établie à Coulon; plus tard, on y érigea successivement d'autres confréries : en 1771 celle du Scapulaire, en 1778 celle du Saint-Sacrement, et en 1784 celle de la Bonne-Mort.

Le seigneur de Montfort, supérieur, fondateur et prééminent à Coulon, accorda en 1632 à Eustache Le Moine, sieur du Grandlieuc, la permission d'avoir en cette église, « à cause de sa maison du Manoir, un banc à queue et deux pierres tombales armoriées proche l'autel Saint-Sauveur, et son escusson dans la vitre voisine, au-dessous de celui du

1. On voyait également à Saint-Nicolas la cane légendaire sculptée sur le maître-autel et brodée sur les vêtements sacerdotaux. — Dans la nouvelle église de Montfort on a eu l'heureuse idée de reproduire cette cane dans les sculptures de l'autel Saint-Nicolas.

2. C'est de ce manoir que la *Réformation de 1543* dit : « La maison nommée Coulon, magnifiquement édifiée de nouveau, appartient à Amaury de Boistravers, sieur de la Pinelaye. »

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 25.

seigneur de Montfort. » Peu après, en 1651, Jacques Le Moine, sieur des Grippeaux, obtint une semblable concession « de prééminence, banc et pierre tombale devant l'autel de la Charité, le tout prohibitif à la maison des Grippeaux ¹. »

Après la vente de la baronnie de Montfort, Charles Huchet, seigneur de la Bédoyère, eut en partage, en 1715, « les droits de fondation et seigneurie » dans l'église de Coulon.

De cet antique sanctuaire, démoli vers 1807, il ne reste pas une pierre; son emplacement seul apparaît encore.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame du château*. — Les premiers seigneurs de Montfort construisirent dans leur château même une chapelle qu'ils dédièrent à la Sainte Vierge; c'est dans cette église que Raoul de Montfort confirma en 1122 la fondation du prieuré d'Iffendic, « *in ecclesia B. M. que ejus Radulf. capella erat.* » Cette chapelle fut naturellement détruite avec le château lui-même en 1198; mais lorsque celui-ci fut relevé, le sire de Montfort s'engagea en 1409 à « rebastir une chapelle size dans sa ville de Montfort proche du chasteau, détruite par le malheur des guerres qui durèrent longues années, et ce du consentement de Robert, évêque de Saint-Malo ². »

Enfin, la *Déclaration de 1682* s'exprime ainsi : « Dans l'estendue du chasteau de Montfort il y avoit deux belles grandes chapelles dont les ruines paroissent encore présentement et desquelles les comtes de Montfort estoient patrons, fondateurs et dottateurs, mais par la rigueur des guerres et caducité des temps lesdites chapelles ont été démolies et les tiltres de fondacion et dotacion perdus et dissipés. »

2^o *Saint-Jacques*, chapelle des Ursulines (ancienne église abbatiale de Montfort).

3^o *Saint-Roch*, dépendant jadis de la léproserie de S^t-Lazare.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 24 et 27.

2. Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux.

4° *Chapelle de l'hôpital.*

5° *Chapelle des anciennes Ursulines.*

6° *Saint-Joseph.* — Cette chapelle moderne, servant aux catéchismes, a été bâtie dans le style gothique il y a une vingtaine d'années. Elle renferme un joli groupe par Valentin, et quelques tombeaux modernes, notamment celui de la fondatrice, M^{lle} Barbotin.

PRIEURÉS. — 1° *Saint-Jean*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 153¹.)

2° *Saint-Nicolas*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 102².)

TEMPLE DE MONTFORT. — Voy. tome III, 77.

HOPITAUX. — *Hôtel-Dieu*, — *Léproserie*, — *Assistance publique*. (Voy. tome III, 298 et 661, 299 et 382.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 427, 619, 661 et 671.

MONASTÈRES. — *Maison de retraite*, — *Saint-Lazare*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Filles de la Providence*, — *Filles de la Sagesse*, — *Ursulines*. (Voy. tome III, 527 et 661, — 557, — 619, — 215, — 224 et 661, — 235 et 671.)

RECTEURS DE MONTFORT³.

1° Recteurs de Saint-Jean.

Guillaume Éberard, chanoine de Saint-Malo, recteur en 1548, résigna en faveur du suivant.

Pierre Menet, pourvu le 10 janvier 1562, résigna en 1566.

Jean Morel fut pourvu le 19 septembre 1566; † 1573.

Jean Vigoland prit possession le 4^{er} août 1573.

Alain de la Fléchaye, † vers 1623.

Pierre Régnier, prieur de Saint-Jean, fut pourvu de la cure le 19 juin 1623, du consentement de l'abbé de Saint-Méen.

1. Prieur omis : *René Avelino* (1642).

2. Prieurs omis : *Dom Geoffroy Bertrand* (1431), *dom Pasquier de la Lande* (1471), *Bertrand Bouan*, commendataire (1529).

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Olivier Sébille, † vers 1649.

Pierre Hindré fut pourvu le 13 mars 1649 de la cure et du doyenné; il gouvernait encore en 1684.

Henri Hindré dut succéder au précédent; il était recteur et doyen en 1697; il résigna en faveur du suivant.

Paul Éven, sieur des Placis, fut pourvu, après de longues difficultés, le 16 novembre 1704; † 1705.

Jean Brégère, pourvu le 2 janvier 1706, devint en 1707 prieur de Saint-Jean; † 1719.

Jean-Bertrand Le Breton, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 21 juillet 1719 du doyenné, de la cure et du prieuré, et tous ses successeurs réunirent les mêmes bénéfices jusqu'à la Révolution; il résigna en 1720 et devint doyen de Pontbelz et recteur de Mendon, au diocèse de Vannes; † vicaire général de Vannes, le 26 août 1737, âgé de quarante-sept ans, et inhumé à Mendon.

Auguste-Briand Robinault, chanoine de Vitré, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 22 octobre 1720 et résigna en 1727.

Michel Daon fut pourvu le 17 juillet 1727; † 1740.

Mathurin-Antoine Gouin de Roumilly fut pourvu le 7 mai 1740; † 1757.

Jean-Baptiste Baudet fut pourvu le 26 juin 1757; † 1768.

Jean-André Martineau, pourvu le 4 mai 1768, se démit en 1777.

Charles-Anne-Félix de la Goublaye, pourvu le 18 juillet 1777, résigna en 1779 et devint recteur de Montauban.

Pierre du Feu, pourvu le 5 avril 1780, fut aussi prieur du Crouais; il devint en 1783 recteur de Montauban.

Jean Guillouet, pourvu le 5 mars 1784, gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles-Julien Berthault (1803-1811).

N... Le Breton (1811-1812).

Jean Mattais (1812-1816).

Mathurin Bédel (1816, † 1831).

Pierre Gaudin (1832, † 1851).

Joseph Gauthier, chanoine honoraire (1851, † 1870).

Jean Delourme, chanoine honoraire (1871-).

2^o Recteurs de Saint-Nicolas.

Jean Le Lyonnais prêta serment en 1468, selon la coutume d'alors, entre les mains de l'abbé de Saint-Melaine, qui venait de le présenter à l'évêque.

Jean Belonneau reçut une fondation en 1502.

- Guillaume Danet* donna procuration en 1543.
François Prieur résigna en faveur du suivant.
Jacques Gougeon, pourvu en 1554, fut forcé de se démettre en 1559.
Jean Dupré, pourvu le 30 décembre 1559, résigna en 1562.
Jacques du Pont, pourvu le 14 mars 1562, résigna en 1568.
Jean Le Borgne, pourvu en 1568, résigna l'année suivante.
Jacques du Pont fut pourvu le 23 octobre 1569; † 1571.
Guillaume Henry, pourvu en cour de Rome en 1571, débouta Jean Hervy, nommé par le Chapitre *sede vacante*, et résigna en 1573.
Pierre Rihouey prit possession le 28 février 1573; † 1598.
Guillaume Boullier prit possession le 7 juin 1598 et résigna en 1618.
Pierre Eustasse prit possession le 29 avril 1618; † 1657.
Jean Bougret, pourvu par l'archevêque de Tours, prit possession le 4 septembre 1637.
Pierre Betuel succéda au précédent.
Pierre Odyé, pourvu le 8 janvier 1693 par l'évêque, débouta Gaspard Fornier, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et pourvu par l'archevêque de Tours. Pierre Odyé résigna en 1713.
Jean Régnier fut pourvu le 7 juin 1713; † 1732.
Joseph Allain fut pourvu le 17 septembre 1732; † 1743.
Louis-François Davy fut pourvu le 29 avril 1743; † 20 février 1783.
Pierre-Philippe Busnel, pourvu le 21 février 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

3^o Recteurs de Coulon.

- Julien Jamelot* fut pourvu en cour de Rome en 1558.
Michel de Romillé résigna en faveur du suivant.
Jean Le Borgne fut pourvu en 1564; † 1571.
François Cochery, pourvu en cour de Rome en novembre 1571, résigna en 1575.
Olivier Duval prit possession le 27 février 1575 et résigna deux ans après.
Guillaume Le Nouvel fut pourvu le 17 décembre 1577.
Jean Gournouvel fut pourvu le 19 juillet 1583.
Thomas Pichot résigna en 1600.
Jean Lestelier, pourvu le 11 janvier 1601, rendit aveu en 1632 à l'abbé de Montfort pour son « presbytère situé entre l'église et le faubourg de Coulon de Montfort, » relevant de l'abbaye à devoir

d'obéissance, trois deniers monnaie et un demi-boisseau de froment.

Raoul Corbes devint en 1668 recteur de Saint-Malon; par testament du 6 mai 1670, il fit à Coulon une fondation qui fut unie à la cure.

Jean Hervéas dut succéder au précédent.

Mathurin Menant fut pourvu vers 1678; † 1703.

Guillaume Godet fut pourvu le 10 avril 1703; † 1731.

Mathurin Lemoine fut pourvu le 23 avril 1731; † 1763.

Mathurin-Toussaint Dousseau, pourvu le 19 avril 1763, fut le restaurateur de l'hôpital de Montfort et le fondateur de la Maison de Retraite en cette ville; il gouverna jusqu'à la Révolution.

MONTGERMONT

Capella de Montgermont (1158), — *parochia de Montegermondi* (1294).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

ORIGINES. — Montgermont était à l'origine une trêve de la paroisse de Pacé, dépendant comme cette paroisse de l'abbaye de Saint-Melaine. Aussi Josse, archevêque de Tours, en 1158, Étienne, évêque de Rennes, en 1170, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent-ils successivement dans les mêmes termes les Bénédictins de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Pacé et de sa chapelle de Montgermont, « *ecclesiam de Pace cum capella de Montgermont*¹. »

Il est assez probable que Montgermont fut érigée en paroisse au commencement du xiii^e siècle; c'est du moins ce que semblent indiquer les chartes dont nous allons donner l'analyse.

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

Au XIII^e siècle, en effet, l'abbaye de Saint-Melaine possédait en Montgermont une métairie, « *medietariam de Montgermont*, » dont les revenus étaient unis à l'aumônerie du monastère¹. Or, en 1218, Geffroy, abbé de Saint-Melaine, du consentement de l'aumônier, afferma cette métairie à Raoul, prêtre de Montgermont, et au clerc Bernard, son neveu, « *Rad. de Montgermont presbytero et Bernardo nepoti suo clerico*. » Les conditions furent que ces derniers fourniraient chaque année à l'aumônier dix quartiers de blé, tant froment que seigle, et quatre quartiers de grosse avoine; ils entretiendraient la métairie en bon état, quitte de toute redevance féodale, et planteraient un demi-journal de terre en vigne; ils ne pourraient céder ni vendre leurs droits et auraient la métairie durant toute leur vie, le survivant d'entre eux devant jouir de ce bail; après leur mort, la métairie retournerait à l'abbaye, ainsi que toutes ses dépendances. Raoul et Bernard jurèrent sur les saints Évangiles d'observer fidèlement cette convention².

Les Bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges avaient elles-mêmes en 1294 une métairie en Montgermont, qualifiée cette fois de paroisse, « *medietariam sitam in parrochia de Montgermondi*. » Cette année-là, le lundi après le dimanche *Oculi*, les religieuses afféagèrent cette métairie à Raoul Bretel et à Florence, sa femme, ainsi qu'à leurs héritiers³. Il fut convenu que les dimes de cette métairie resteraient à l'abbaye, qui jouirait en outre des droits féodaux de haute et basse justice sur les afféagistes; ceux-ci devraient aussi conduire leurs blés aux moulins de l'abbesse et payer chaque année au monastère 10 liv. 10 s. de rente, savoir 10^s sols le jour de la foire de Saint-Grégoire et 10^s à la fête de Noël⁴.

1. La Mettrie est encore un petit manoir près de Montgermont.

2. *Cart. Sancti Melanii*, 20.

3. « *Radulfus Bretel et Florencia ejus uxor confessi fuerunt quod religiose domine abbatissa et conventus Sancti Georgii Redon. eisdem conjugibus et eorum heredibus tradiderunt, etc.* »

4. *Cartul. Sancti Georgii*, 251.

Au XVII^e siècle, nos deux abbayes rennaises avaient encore des droits à Montgermont; en 1665, l'abbesse de Saint-Georges déclara y jouir d'un fief et d'un trait de dime, et en 1679 l'abbé de Saint-Melaine avoua de son côté y posséder un bailliage dépendant de l'aumônerie.

Mais en 1790 l'abbesse de Saint-Georges déclara seule posséder en Montgermont une pièce de terre affermée 30 liv. et les deux tiers de toutes les dimes, estimés 1,400 liv. D'un autre côté, les Hospitalières de Saint-Yves déclarèrent avoir deux métairies dans la paroisse : le Domaine, affermée 970 liv., et la Talmouzière, affermée 788 liv.

A la même époque, le recteur, M. Le Breton, jouissait d'une portion congrue de 700 liv. que lui payait l'abbesse de Saint-Georges, du presbytère avec deux petits jardins, et d'une pièce de terre donnée pour cinquante-deux messes par an¹.

La fabrique possède encore d'intéressants registres de *Comptes des trésoriers* de Montgermont de 1561 à 1658.

La paroisse de Montgermont, rétablie en 1803, fut supprimée administrativement en 1814, et son territoire fut alors uni à celui de Saint-Grégoire; mais elle conserva son recteur et fut de nouveau, en 1820, érigée en succursale indépendante.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Montgermont se compose d'une simple nef, à laquelle ont été ajoutées successivement deux chapelles : celle du Midi, appartenant au seigneur de Galisson, est signalée dès 1621²; celle du Nord ne date que de 1848. A cette dernière époque on désorienta l'église, et transférant le maître-autel à l'Ouest,

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25. — *Cartul. Sancti Georgii*, 468. — Cette fondation de cinquante-deux messes avait été faite en 1667 par Rolland de la Roche et Françoise Texier, seigneur et dame de Montgermont, demeurant à leur manoir de Montgermont.

2. Au chevet extérieur de cette chapelle sont gravées les armoiries de la famille de Galisson : *d'argent à trois canes au naturel, membrées de gueules.* — Galisson n'est plus qu'un village maintenant.

on construisit à l'Est un petit clocher sous lequel s'ouvre la grande porte aujourd'hui.

Le seigneur de Montgermont¹ jouissait des droits de fondation et de prééminences en cette église; il y avait en 1678 sa litre armoriée, des bancs et un enfeu, « tant au chanceau qu'en la nef, devant l'autel Notre-Dame, et, de plus, une tombe élevée de terre dans le chœur. » Il fit remarquer qu'on voyait alors dans les vitres de l'église les armes des sires de Montgermont, de la Freslonnière et de la Roche.

Nous venons de dire que le seigneur de Galisson jouissait en cette église d'une chapelle prohibitive; Pierre Riaud, seigneur de Galisson, y fut inhumé le 16 mars 1621. En outre, Pierre Corbineau avait en 1682, devant l'autel Saint-Nicolas, un banc à accouder dépendant de sa terre de la Talmouzière.

Présentement, il reste dans l'église de Montgermont quelques débris de verrières héraldiques; ce sont, dans l'ancienne fenêtre ogivale du chevet, trois écussons semblables, entourés du collier de l'Ordre de Saint-Michel, et appartenant aux premiers sires de Montgermont, qui portaient : *losangé d'or et de gueules à la fasce d'azur frettée d'argent*. Les mêmes armoiries sont sculptées en pierre à l'extérieur de l'édifice. Extérieurement aussi est adossée à la muraille une dalle funéraire placée à l'origine dans l'église même. Cette pierre tombale présente l'effigie, sculptée en petit relief, d'un prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux, ayant la tête abritée sous une arcade à contre-courbure de style flamboyant. Les lettres de l'inscription gravée autour de la table étaient in-

1. Il est fait mention dès 1080 d'Éven de Montgermont. La seigneurie de Montgermont appartient successivement aux familles de Montgermont, Freslon, de la Roche, Thébault et Drouet. André Drouet l'acheta en 1676 et déclara en 1678 posséder à Montgermont même « un manoir avec deux tours en terre, dans l'enclos duquel sont l'église et cimetière, et y joignant une motte haute et eslevée plantée de vieux chesnes; » il ajouta que le recteur lui devait, le jour de la Pentecôte, 3 deniers des oblations faites au grand autel, et que les mariées devaient « dire leur chanson sur ladite motte. » (*Arch. Nat.*, P. 1712.) — Cette motte existe encore près de l'église, mais le manoir est remplacé par une grande ferme.

crustées de plomb fondu; ce qu'on en peut lire se réduit à ceci : *James de la Vizeulle*¹ qui décepa le XXVIII^e jor de may mil III^e LXI et fonda trois messes en perpétuel à cest aultier... priez pour lui².

Il n'y a point de chapelle en Montgermont.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — En 1788, le recteur, M. Le Breton, fit une fondation de 40 liv. de rente pour les pauvres de sa paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE MONTGERMONT³.

Raoul, « *Rad. de Montgermont presbyter* » (1218).

Jean Freslon, seigneur de Montgermont et prieur de Saint-Gilles, au commencement du xvr^e siècle.

Léon ou *Léonard de la Haye*, fils de Guyon et d'Alix Le Sénéchal, seigneur et dame de la Haye-Saint-Hilaire, docteur en droit et maître ès-arts, recteur du Ferré et de Montgermont dès 1519, fit en 1535 une fondation pour le repos de son âme en l'église Saint-Sulpice de Fougères, où il fut vraisemblablement inhumé.

Gilles Pelisson, recteur en 1569, construisit, dit-on, l'ancien presbytère à ses frais; il résigna le 4 janvier 1575.

Michel Ateignant, vers 1580.

Gilles Jullien résigna vers 1594.

Georges Mesnaige prit possession le 31 juillet 1594.

Guillaume Huet succéda au précédent vers 1610 et devint recteur de Mordelles en 1615.

René Doré, pourvu en 1615, † 6 février 1633, fut inhumé en la cathédrale de Rennes, vis-à-vis la chapelle Saint-Michel, dont il était chapelain.

Julien Robert (1633-1634).

Jean André (1634-1643).

Mathurin Douasbin (1644).

1. La Viseule est encore un village en Montgermont et Saint-Grégoire; c'était jadis un manoir appartenant en 1427 et 1513 aux Lotodé, seigneurs de Cherville.

2. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, 1830.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

Mathurin Davy (1646).

Sébastien Dubois, recteur en 1652, † en novembre 1685. De son temps, sa belle-sœur, Sébastienne Cormier, femme de Pierre Dubois, fonda en 1655 une messe tous les mercredis en l'église.

André Drouet, fils d'André, seigneur de Montgermont, fut pourvu en 1685; il augmenta en 1687 d'une messe hebdomadaire la fondation de Sébastienne Cormier, en réserva la présentation au seigneur de Montgermont et obligea le chapelain à faire le catéchisme tous les dimanches. Cet acte est scellé du cachet de ce recteur, portant les armes de sa famille : *de gueules à trois cœurs d'or, une rose de même en abîme*. André Drouet résigna en 1704, devint recteur de Saint-Aubin de Rennes, puis grand-chantre et chanoine. (Voy. tome 1^{er}, 164.)

Julien-François Pellé, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 juillet 1704; † 1723, après avoir par testament choisi sa sépulture à Tous-saints de Rennes.

Antoine Beschet, prêtre de Périgueux, pourvu le 12 février 1723, résigna en 1769; † la même année.

Mathurin Marot fut pourvu le 4 août 1769; † 1774.

Léonard Le Breton, curé de Montgermont et pourvu le 7 juin 1774, fut installé le 18 et gouverna jusqu'à la Révolution; il demeura caché dans le pays pendant la Tourmente et fut réinstallé en 1803; † âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 15 août 1805.

Joseph Biard (1805, † 1817).

Joseph Mahé (1817-1824).

Jean-Gabriel Blanchet (1824-1827).

Henri Fouquet (1827-1836).

Jean Perret (1836, † 1840).

Pierre Verdier (1840).

Julien Morel (1840-1842).

Olivier Voiton (1842-1854).

Pierre-Félix Huet (1854, † 1873).

François Assicot (1873-).

MONTOURS

Montours (1163), — *Mons ursi* (1662), — *Mons turris* (1674).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Foujères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Il est fait mention de Montours en 1163¹ dans la grande charte de confirmation des biens de l'abbaye de Rillé accordée aux chanoines réguliers par Raoul, seigneur de Fougères. Vers la même époque fut fondé le prieuré de Montours, donné à ces religieux par le baron de Fougères, et dont nous avons précédemment parlé. (Voy. tome II, 620.)

Les moines de Rillé desservirent la paroisse de Montours, avec le titre de prieurs-recteurs, jusqu'en 1790, et nous avons fait connaître leurs revenus à cette époque. Ajoutons seulement qu'en cette même année 1790 la fabrique de Montours avait 80 liv. de rente, la bourse des défunts 41 liv. et le bureau des pauvres 65 liv.²

ÉGLISE. — L'église de Montours est dédiée à saint Melaine; c'était naguère, dit-on, un très-vieil édifice composé d'une seule nef, à laquelle on avait ajouté, vers 1733, deux chapelles formant la croix. On y voyait un retable d'autel en granit de style flamboyant, offrant sous ses arcatures les figures en relief du Christ, de la Sainte Vierge et de saint Jean. Cette pierre a été transférée au presbytère, qui était autrefois le logis prioral de Montours. Dans cette église existait la confrérie du Rosaire, ayant 37 liv. de rente en 1790.

Le baron de Fougères était seigneur supérieur de l'église de Montours, mais le seigneur de Bonteville y avait droit d'enfeu, banc, litre et prééminence comme seigneur fondateur; en 1678 il avait dans le chancel une tombe armoriée, une lisière et deux bancs; un troisième banc lui appartenait dans la nef, devant l'autel de Notre-Dame.

Il ne reste plus rien de cette ancienne église; on commença en 1852 par y adjoindre une tour, puis on reconstrui-

1. Au tome II, page 624, ligne 2; on a imprimé 1153, c'est 1163 qu'il faut lire.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

sit complètement le temple; c'est aujourd'hui un édifice de style ogival formant une croix et orné d'autel, stalles et chaire en bois sculpté.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Bonteville*. — Cette chapelle, bâtie à côté du manoir de Bonteville, fut fondée le 22 octobre 1665, en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint François, par Jean Hay, seigneur de la Montagne, et Françoise du Hallay, dame de Bonteville, sa femme, demeurant ensemble à Bonteville; ils y fondèrent une messe pour tous les dimanches et la dotèrent de 24 liv. de rente. Cette chapelle est abandonnée, mais il y avait encore naguère à Bonteville une assemblée le dimanche le plus voisin de la Visitation.

2^o *Saint-Gorgon de Mont-le-Houx*. — Cette chapelle, qui n'était pas fondée en 1713, n'existe plus. On a construit en 1876, à côté, un petit oratoire insignifiant; quoiqu'il ne soit pas desservi, il est entretenu cependant et l'on y vient même en pèlerinage.

3^o *Notre-Dame de Valaines* dépendait à l'origine du château-fort de Valaines, dont l'assiette voisine est encore apparente. Il ne reste plus d'ancien que le portail de cette chapelle, qu'on a sagement utilisé quand on a rebâti l'édifice en 1858. Cette porte, de bon style roman du xi^e siècle, est remarquable et témoigne que la vieille chapelle devait avoir de l'importance; elle se compose de trois archivolttes cintrées dont les deux premières reposent sur quatre colonnes à chapiteaux ornés de rinceaux, tandis que la troisième retombe sur de simples pieds-droits. Il y avait jadis une assemblée nombreuse à Valaines le jour de la mi-août, et l'on y vénère encore une antique statue de sainte Anne. Avant la Révolution, cette chapelle était régulièrement desservie et considérée comme frairienne¹.

1. Des deux autres chapelles signalées par M. Maupillé (*Notices hist. sur les pa-*

PRIEURÉ. — *Montours*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 620.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE MONTOURS¹.

Guillaume de Linières rendit aveu au roi en 1540 pour son prieuré-cure; † 1587.

N... Cherel, † 30 mai 1635.

Frère Henri-Christophe Grisolet, chanoine régulier comme ses successeurs, rendit aveu en 1657 et résigna vers 1662.

Frère Jean Richier prit possession le 19 mars 1662 de l'église Saint-Melaine de Montours, « *ecclesiam Sancti Melanii de Monte ursi*; » il rendit aveu au roi le 8 août 1663 et résigna en 1665 en faveur du suivant; † octobre 1668.

Frère Jacques Brèche succéda au précédent; † 1674.

Frère André Coquebert, pourvu en 1674, rendit aveu le 4 novembre 1678 pour son presbytère, son église et les deux cimetières qui avoisinaient celle-ci; † 27 juillet 1715, inhumé le 28 dans l'église.

Frère Jean-François Dubois, sieur de l'Establère, succéda au précédent; † 11 octobre 1743, inhumé le 12 dans l'église.

Frère Philippe Huart fut pourvu le 18 octobre 1743; † âgé de soixante-huit ans, le 5 juin 1774, et inhumé le 6 dans l'église.

Frère Pierre-René-Félix Geslin fut pourvu en 1774; † 1782.

Frère Joseph-Claude Proust fut pourvu le 16 avril 1782; comme il était déjà prieur de Landéan, il fut obligé de résigner Montours.

Frère François Turge, pourvu le 3 juillet 1783, gouverna jusqu'à la Révolution. Il fut exilé, puis revint à Montours et fut réinstallé en 1803; il mourut ou se retira en 1809.

N... Lemaitre (1809, † 1814).

Joseph Berthelot (1814, † 1844).

Laurent Corvaisier (1845).

Emmanuel Simon (1845-1856).

roisses du canton de Saint-Brice, 155), nous croyons que celle de la *Violette* était dans Le Châtelier, et que celle des *Chalonges* est la même que Saint-Gorgon de Mont-le-Houx.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. — Notes de M. Maupillé, etc.

Auguste Brisebarre (1856-1876).

Jean-Baptiste Bougeard (1876-1882).

Ernest Bagot (1882-).

MONTREUIL-DES-LANDES

Monasteriolum de Landis (1506).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Nous ne savons absolument rien des origines de Montreuil-des-Landes, car ce que lui attribue Ogée (*Dict. de Bret.*, II, 56), d'avoir été donné au XI^e siècle à l'abbaye de Saint-Serge, se rapporte à Montreuil-sur-Pérouse.

Notre paroisse ne garde point souvenir des moines qui ont pu lui donner naissance. Le recteur, nommé par l'ordinaire, jouissait autrefois de toutes les dimes de grains et de lins, et en 1790 M. Boucherie fit la déclaration suivante de son bénéfice : Le presbytère avec sa cour et deux jardins, contenant un journal de terre ; — les champs de l'Aumône, renfermant deux journaux ; — toutes les dimes, pouvant valoir 1,400 liv. Les charges consistaient en 80 liv. de décimes, — 300 liv. pour messes, récolte et entretien des bâtiments, — et 160 liv. pour gages de trois domestiques ; c'étaient donc 540 liv. à enlever des rentes, ce qui réduisait celles-ci à environ 800 liv. de revenu net ¹.

La paroisse de Montreuil-des-Landes fut supprimée en 1803 et son territoire fut annexé à Saint-Christophe-des-Bois ; mais Montreuil fut érigée de nouveau en paroisse par ordonnance royale en date du 16 avril 1826.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 27.

ÉGLISE. — La Visitation de la Sainte Vierge est la fête patronale de l'église de Montreuil-des-Landes. Nous ne savons ce qu'était l'ancien édifice démoli en 1861. On y voyait au siècle dernier les autels de Saint-Antoine et des Défunts, et à cette époque on y desservait une chapellenie fort antique fondée par un seigneur de Laval, baron de Vitré, et annexée par lui à la trésorerie de Vitré. Cette fondation, consistant en une messe par semaine, avait pour dot la métairie de la Morlière, dont elle portait le nom.

La nouvelle église, construite sous la direction de M. le chanoine Brune, fut bénite le 2 mai 1863 par M^{er} Saint-Marc : c'est un charmant petit édifice de style ogival, avec chevet droit, fenêtres à meneaux et verrières, entièrement garni de boiseries sculptées par M. Hérault.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 494.

RECTEURS DE MONTREUIL-DES-LANDES¹.

Thomas Baron (1583).

Guillaume Briand, d'abord subcuré de Montreuil, devint recteur vers 1609; † 25 mars 1624 et inhumé dans l'église.

Jean Jollivet fut pourvu en 1625; † 7 décembre 1650 et inhumé le 8 dans le chœur de son église.

N... Bénéhardière prit possession en février 1652.

François Guyard (1664).

René Leziart, issu, semble-t-il, des seigneurs de Vauhoudin, en Parcé, gouverna de 1666 à 1697.

Jean Le Poder fut pourvu en 1697²; † 12 avril 1703 et inhumé dans le cimetière, près la croix.

Michel Cheulin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 12 avril 1703; † 1707.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

2. Voy. plus loin, v^o *Montreuil-sur-Pérouse*, les armoiries présumées de ce recteur de Montreuil-des-Landes.

Jean Samson, prêtre de Vannes, fut pourvu le 4^{er} avril 1707; † 1720.

René Le Fort, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 février 1720; † 23 juillet 1723.

Augustin Granger, prêtre du diocèse, fut pourvu le 29 mai 1724; † âgé de quarante-cinq ans, le 22 avril 1738, et inhumé le 23 au cimetière.

François Le Gouverneur, prêtre du diocèse, pourvu le 27 février 1739, prit possession au mois de mars; il se démit en 1757; † 7 décembre 1758.

Anne-Joseph Sourdain, natif de Saint-Aubin-du-Cormier, pourvu le 9 octobre 1757, devint en 1782 recteur de Saint-Pierre de Janzé.

Joseph Boucherie, pourvu le 29 avril 1783, gouverna jusqu'à la Révolution; † 1802.

Julien-François Bourget (1826¹, † 1834).

Jean Le Moine (1834-1840).

Jean-Marie Fouvil (1840, † 1853).

Louis Eudes (1854, † 1857).

Gilles Langouet (1858-1864).

Denis-François Landais (1864-1884).

Jean-Marie Delaune (1884-).



MONTREUIL-LE-GAST

Mosterol (1158), — *ecclesia Mosterolli* (1170), — *Monstreul le Gast* (1470), — *Monasteriolum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

ORIGINES. — Il est assez vraisemblable que la paroisse de Montreuil-le-Gast doit son origine à un petit monastère dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine et ruiné depuis des siècles. En 1158, en effet, Josse, archevêque de Tours, en

1. En 1803, N... Bourget regut les pouvoirs de recteur, sans en avoir le titre; † 1816. — Julien-François Bourget le remplaça dans les mêmes conditions jusqu'en 1826.

1170 Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 le pape Luce III confirmèrent successivement les Bénédictins de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Montreuil, « *ecclesiam de Mosterol*¹. »

Mais c'est par erreur qu'Ogée a dit en 1778, avec une légèreté qui frise l'ineptie : « La cure de Montreuil-le-Gast, qui est un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Méen, est présentée par l'abbé de Saint-Melaine. » (*Dict. de Bret.*, I, 56.) Montreuil n'était point un prieuré (dans les derniers siècles au moins), et rien ne prouve que l'abbaye de Saint-Méen en ait possédé l'église. Mais il est vrai que l'abbé de Saint-Melaine a présenté la cure de Montreuil jusqu'en 1770.

Quand vint la Révolution, le Chapitre de Rennes jouissait à Montreuil des grosses dîmes et des dîmes noales, qu'il affermaît 1,380 liv. en 1790; il y avait, en outre, quelques pièces de terre. Il payait alors des portions congrues de 433 liv. 6 s. 8 d. au recteur, et de 216 liv. 13 s. 4 d. au curé. Mais ce n'était pas la pension complète du recteur et de son vicaire; ils touchaient par ailleurs quelque chose.

A cette époque, les Carmes-Déchaussés de Rennes possédaient en Montreuil la métairie de Launay-du-Han, affermée 900 liv., et celle du Lieu-Forêt, affermée 300 liv. Enfin, les Visitandines du Colombier avaient les métairies de Launay, affermée 700 liv.; de la Touche-Saint-Amand, 900 liv.; de Gorzé, 800 liv.; des Champs-Choirans, 450 liv., et de la Jan-dièrre avec son moulin, 1,100 liv.²

ÉGLISE. — Dédiée à saint Sulpice, évêque de Bourges, l'église actuelle de Montreuil est une simple croix, avec ouvertures en plein cintre, sur le portail de laquelle on lit ces mots : *L'an 1845 les fidèles de Montreuil-le-Gast ont élevé ce temple au Seigneur.*

1. *Cart. Sancti Melanii.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

De l'ancienne église il ne reste que quelques débris de colonnettes gothiques, deux petits autels et des écussons sculptés qu'on a replacés dans les murailles de la nouvelle construction. L'un de ces derniers porte les armoiries de la famille du Han : *d'argent à la bande fuselée de sable, soutenant un lion morné de gueules*; elle possédait, en effet, la terre seigneuriale de Launay-du-Han¹. Le sire de Launay-du-Han était même seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Montreuil, où il avait en 1678 un banc à queue et une pierre tombale dans le chancel et ses armoiries es principales vitres. Le 15 octobre 1733, Guy Picquet, seigneur de la Motte et de Launay-du-Han, âgé de soixante-quinze ans, fut inhumé dans cet enfeu, situé vis-à-vis le maître-autel.

Les deux petits autels ne datent que du XVIII^e siècle et sont en pierre blanche et marbre; on y voit, à droite, les armoiries du Chapitre de Rennes : *d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir*, et celles des Picquet, seigneurs de Launay-du-Han : *d'azur à trois chevrons d'or, accompagnés de trois fers de lance d'argent, deux en chef et un en pointe*.

L'un de ces autels présente les statues des trois anges Gabriel, Michel et Raphaël, et une nombreuse confrérie se réunit à leurs pieds. En 1701, le général de Montreuil, considérant que la paroisse avait été protégée pendant une épidémie par l'intercession des neuf Chœurs des Anges, en l'honneur desquels elle avait fait plusieurs processions, fit vœu le 23 octobre, par reconnaissance, de chômer désormais tous les ans la fête des SS. Anges (2 octobre). Le recteur, Joseph

1. Launay-du-Han, possédée pendant plusieurs siècles par la famille du Han, fut érigée en châtellenie en 1650, à la suite de son union aux terres de la Jandière et de Clairefontaine. Le seigneur de Launay était prééminencier non-seulement à Montreuil, mais encore à Vignoc et Melesse et au couvent de Bonne-Nouvelle, à Rennes; il tenait à Montreuil un marché tous les lundis et deux foires par an. Ses vassaux du Lorier lui devaient chaque année « une paire de gants blancs en cuir de chevreton à l'issue de la messe de minuit, » et ceux de la Piguclaye « trois flambeaux de cire jaune rendus, la nuit de Noël, à son manoir, » pour l'éclairer s'il venait à l'office, etc. (*Arch. Nat.*, P. 4614.)

Fugères, fonda alors en l'honneur de ces esprits bienheureux une confrérie que Clément XI enrichit d'indulgences et qui fut érigée le 19 mars 1702. Rétablie par M^{gr} Saint-Marc en 1841 et dotée de nouvelles indulgences par Grégoire XVI, la confrérie des neuf Chœurs des Anges de Montreuil continue d'être florissante et compte des membres dans toutes les paroisses voisines ¹.

Le maître-autel, tout moderne et de style renaissance, est orné d'un groupe du Calvaire, œuvre de M. Valentin.

Les fonts baptismaux, conservés avec intelligence, datent du xv^e siècle et sont très-curieux. De forme quadrangulaire, ils se composent de deux bassins; « les angles de la corniche sont supportés par des cariatides en buste, représentant des hommes qui, appuyant fortement les mains sur le corps du massif, soutiennent le couronnement avec les coudes et la tête. Une de ces figures se compose de trois faces réunies sur le même corps, et disposées de manière que celle du milieu forme la moitié de chacune des deux autres, et que pour les trois visages il n'y a que quatre yeux. C'est apparemment une représentation de la Trinité. Aux angles de la base il y a de même quatre figures d'animaux : un lion, un dragon, un loup muselé et un chien. Ils semblent tous écrasés par le poids du dé qui repose sur eux. Peut-être a-t-on voulu figurer les vices et les passions dont le baptême nous donne la force de dompter la violence ². »

Montreuil possède aussi une croix processionnelle d'une grande valeur et en très-bon état de conservation. Elle est en argent plaqué sur bois et recouvert d'arabesques de la renaissance. D'un côté se trouve, en grand relief, Notre-Seigneur en croix, de l'autre, également en relief, saint Sulpice, patron de la paroisse. Les branches se terminent par des quatre-feuilles à pointe mousse, qui renferment des médaillons

1. *Arch. paroiss.*

2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 468.

émaillés avec les évangélistes d'un côté et de l'autre les quatre grands docteurs de l'Église latine. La croix repose sur une boule ornée d'arabesques et autour de laquelle se détachent huit médaillons circulaires et émaillés portant le nom de la paroisse en lettres enlacées l'une dans l'autre et émaillées alternativement en vert et en bleu; la date se trouve dans le huitième médaillon, sous la dernière lettre, et voici du reste l'inscription : † DE MONTREVIL LE GAS 1586.

Enfin, dans le cimetière, se trouve une croix de granit du xvi^e siècle, à base octogone, et décorée d'ornements flamboyants et de fleurs de lys.

CHAPELLE. — *Chapelle de Launay-du-Han.* — En 1678 Jean du Han, seigneur de Launay, déclara posséder près de son manoir « une chapelle nouvellement bastie dans le Jardin neuf. » Ce sanctuaire fut doté de 100 liv. de rente et fondé de messes par Anne Bourgonnière, dame de Meaux; elle eut pour chapelains Jean Verdier (1698), — N... du Portal (1701) — et Pierre Morinai (1730). C'est dans cette chapelle que Jean Picquet, seigneur de la Motte, maria en 1701 ses deux filles, destinées l'une et l'autre à se faire un nom par leurs bonnes œuvres : Marguerite, qui épousa Claude Marot, comte de la Garaye, et Judith, femme de Jean de Rosnyvinen, marquis de Piré.

En 1705, Jean Picquet, seigneur de la Motte, greffier en chef du Parlement, fit construire une nouvelle chapelle à « son manoir du Han » (on appelait ainsi Launay depuis son érection en châtellenie). L'ordinaire fixa la bénédiction de ce sanctuaire au 10 août 1705.

Guy Picquet, seigneur de la Motte, petit-fils d'Anne Bourgonnière, ayant vendu sa terre de Launay-du-Han aux Carmes-Déchaussés de Rennes, ces derniers laissèrent cette chapelle tomber en ruine, de sorte qu'il fallut desservir sa fondation à l'église de Montreuil. Mais, en 1732, Guy Picquet obtint de M^{sr} de Vauréal la translation de la chapellenie de

Launay-du-Han dans la chapelle de son manoir de la Vignouyère, en Vignoc¹.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 493.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE MONTREUIL-LE-GAST².

Pierre Allain rendit aveu au duc de Bretagne le 2 février 1470 pour son presbytère de « Monstereul-le-Gast. »

Michel Allain rendit aveu au roi le 22 août 1595 pour quelques pièces de terre.

Guillaume Chaussonnière fit la même chose le 9 février 1642; il fonda trois messes par semaine en son église par acte du 5 janvier 1657; c'est ce qu'on appelait la chapellenie de la Rue-Gérard.

Julien Rolland succéda au précédent et bénit les nouvelles cloches de Montreuil le 20 avril 1658; † 1664.

Briand du Rocher, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 15 avril 1664.

Julien Thébault était recteur en 1669; † âgé de quarante-sept ans, en mai 1677.

Julien Bohuon (1689).

René Le Mélorel succéda au précédent et permuta avec le suivant le 8 janvier 1693.

Pierre-Joseph Fugères, prêtre du diocèse et précédemment recteur de Saint-Potan, en l'évêché de Saint-Brieuc, devint recteur de Montreuil en 1693; † 1722.

Yves de Keroulatz, prêtre de Léon, pourvu le 2 mars 1722, se démit peu après.

Pierre Cottin, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 22 juillet 1722; † 25 septembre 1727 et inhumé dans l'église.

Gilles-Mathurin Le François, sieur de la Bonnelais, présenté par Saint-Melaine, fut pourvu le 23 octobre 1727; † âgé de qua-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 45 et 47. — A la Touche-Saint-Amand, ancienne propriété de la Visitation, se trouvent une croix et une fontaine dites de Saint-Amand; on y allait naguère en procession pour la pluie, mais nous n'avons pas trouvé de preuve de l'existence d'une chapelle en ce lieu.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Arch. paroiss., etc.

rante-six ans, le 18 août 1734, et inhumé vis-à-vis la grande porte de l'église.

Joseph-François Besnier, prêtre d'Avranches, pourvu le 24 août 1734, résigna avant de mourir; † 22 octobre 1769, âgé de trente-cinq ans, et inhumé dans le cimetière.

Jean de La Haye fut pourvu le 24 octobre 1769; † âgé de quarante-quatre ans, le 15 avril 1773, et inhumé dans le cimetière.

Louis Guérin, prêtre d'Avranches, pourvu le 3 mai 1773, dut gouverner jusqu'à la Révolution.

Pierre-René Rigourd (1803, † 1839).

Pierre Ridard (1839-1854).

Marie-Joseph Voiton (1854-1868).

Pierre Busnel (1868-).

MONTREUIL-SUR-ILLE

Monasteriolum super Insulam, — *Monsteriolum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — L'on croit que l'église de Montreuil-sur-Ille fut à l'origine donnée à l'abbaye de Saint-Melaine; il est du moins certain que le prieur d'Aubigné, dépendant de ce monastère, avait des droits importants dans la paroisse de Montreuil; en 1705, le recteur soutenait même que ce prieur, grand décimateur de Montreuil, devait faire dire trois messes par semaine en son église et y célébrer lui-même l'office divin aux principales fêtes de l'année¹.

Le recteur de Montreuil, présenté à l'origine par l'abbé de Saint-Melaine², recevait du prieur d'Aubigné une pension congrue de 450 liv., d'après le *Rôle diocésain de 1646*.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 43.

2. Nous ignorions ce détail quand nous avons dressé notre liste des présentateurs. (Tome Ier, 338.)

ÉGLISE. — Saint-Pierre-ès-liens est la fête patronale de Montreuil-sur-Ille. Son église se compose d'une nef qui paraît ancienne, mais sans aucun style; il se pourrait qu'elle fût en partie romane, mais on y a ajouté deux collatéraux plus modernes. La porte principale, à l'Occident, est de style gothique fleuri de la fin du xv^e siècle; enfin, la porte du Sud porte le chiffre 1781, qui peut être la date de tout ce côté de l'édifice.

En 1682, Malo, marquis de Coëtquen, se disait, en sa qualité de seigneur d'Aubigné, seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Montreuil-sur-Ille¹.

CHAPELLE. — *La Sainte-Trinité des Fougeretz.* — Pierre Rondel, sieur de la Bellangeraye, et Elisabeth Guillard, sa femme, demeurant en 1667 aux Fougeretz, déclarèrent alors qu'ayant acheté ce manoir, ils y avaient trouvé une chapelle jadis desservie, mais interdite depuis quelque temps faute de fondation. Pour faire cesser cet état de choses, ils fondèrent le 15 janvier 1667 une chapellenie en l'honneur de la Sainte-Trinité, consistant en une messe tous les dimanches et fêtes gardées, et ils la dotèrent de 60 liv. de rente. Le 21 octobre 1669 fut célébré en cette chapelle le mariage de Jacques Jolys, sieur de la Houssaye, avec Marie Rondel. Parmi les chapelains des Fougeretz figurent François Moulin (1740), — Julien Coustel (1744) — et François Éon. Ce dernier déclara en 1790 que la chapelle était alors complètement ruinée, aussi bien que la maison du chapelain, et qu'il jouissait seulement de quelques pièces de terre en verger, pré et labour².

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 494.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

1. Arch. Nat., P. 4715.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 43; 4 V, 23.

RECTEURS DE MONTREUIL-SUR-ILLE¹.

Jean Jamin fut inhumé le 24 décembre 1624 à Andouillé, dont il était peut-être originaire.

Pierre Verdier, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 15 janvier 1625.

François Rondel (1636 et 1669).

Jacques Hamart (1684). C'est ce recteur ou son successeur, portant le même nom que lui, qui fit en 1691 graver sur une cheminée de son presbytère, bâti ou restauré probablement par lui et existant encore, l'écusson fantaisiste qui suit : *d'azur à un fleuve coulant en fasce, accompagné en chef d'un dextrochère montrant du doigt un œil, et en pointe d'une amarre*. L'écu est entouré des chaînes de saint Pierre, formant un collier terminé par une médaille représentant le prince des apôtres; derrière l'écu est posée en pal la houlette pastorale, et le tout est sommé d'une étoile déployée².

Jean Hamart (1698, † 1700).

René Poullet, prêtre de Vannes, fut pourvu le 4 mai 1701; c'est lui qui, en 1705, intenta un procès au prieur d'Aubigné pour lui rappeler ses devoirs envers Montreuil-sur-Ille; il résigna l'année suivante.

François Angot, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 12 août 1706.

Léonard Fouquet, prêtre de Bayeux, succéda au précédent; † 1745.

Pierre Aubert, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 17 août 1745; † 1748.

Jean Landormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 9 avril 1748; † 1766.

Michel-Sébastien Éon, prêtre du diocèse, pourvu le 2 juin 1766, devint recteur de Brie en 1783.

Pierre Herbert, pourvu le 30 septembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution et fut nommé recteur de Saint-Germain-sur-Ille en 1803.

Gabriel-Joseph Benis (1803-1810).

N... Grangé (1810-1820).

Jean-Marie Porcher (1820-1822).

Jean-Marie Gaultier (1823-1827).

Jean-Marie Guyot (1827, † 1845).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

2. Cette originalité héraldique peut se traduire ainsi : *Hamart, recteur de Saint-Pierre-ès-liens de Montreuil-sur-Ille*. C'est un vrai rébus.

Jean Coxu (1845-1853).

N... Langouet (1853-1858).

Pierre Morvan (1858, † 1864).

Joseph Roger (1862-1866).

Arsène Crosson du Cormier (1866-).

MONTREUIL-SUR-PÉROUSE

Monasteriolum super Petrosam (1072 et 1294).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — Nous avons raconté comment l'église de Montreuil-sur-Pérouse fut donnée, au xi^e siècle, aux Bénédictins de Saint-Serge d'Angers, qui y fondèrent un prieuré. (Voy. tome II, 560.) Nous avons ajouté qu'au xv^e siècle ces religieux, ayant cessé de desservir eux-mêmes la paroisse de Montreuil, perdirent l'église de ce nom, tout en conservant leur prieuré; cette église fut alors unie à l'une des prébendes de la collégiale de Champeaux. Depuis lors et jusqu'à la Révolution, le seigneur d'Espinay, fondateur et patron de cette collégiale, présenta toujours le recteur de Montreuil, nommé à l'origine par l'abbé de Saint-Serge; ce recteur fut en même temps chanoine de Champeaux jusqu'en 1777.

L'abbaye de Saint-Serge levait encore en 1790 les deux tiers des grosses dîmes de Montreuil-sur-Pérouse. Le recteur, M. Gorre, déclara à cette époque jouir de l'autre tiers des dîmes valant 1,180 liv. de rente, des dîmes noales valant 20 liv., du presbytère et de son pourpris estimés 30 liv., et enfin d'une somme de 100 liv. que les moines de Saint-Serge lui payaient pour les messes qu'ils devaient à la paroisse;

c'était donc un revenu total de 1,380 liv., dont il fallait déduire les charges¹.

ÉGLISE. — Dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, l'église de Montreuil-sur-Pérouse se composait jadis d'une seule nef avec chevet droit. La nef devait être du xvii^e siècle, car on y lisait sur une porte la date 1620, et sur le lambris : *L'an 1635 la présente église a été lambrissée et réédifiée sous vénérable M^{re} Gilles Gasche recteur*. En 1835, on reconstruisit cette nef et l'on y ajouta deux chapelles formant bras de croix; vers la même époque fut bâtie une nouvelle tour, au bas de la nef.

Mais la seule partie intéressante de l'église de Montreuil est le chœur; il date du commencement du xvi^e siècle, et M. l'abbé Paris-Jallobert croit que ce fut en grande partie l'œuvre de Jean de Vendel, seigneur du Plessix, et de son frère Tristan de Vendel, abbé du Tronchet, vivant l'un et l'autre en 1513, et fils de Jean de Vendel et d'Étasse de Langan. On voit encore les armoiries de ces deux seigneurs, *de gueules à trois gantelets d'argent posés en pal*, sculptées et peintes en plusieurs endroits de l'édifice. Extérieurement, on remarque dans ce chœur la grande fenêtre flamboyante du chevet, actuellement bouchée, et une jolie fenêtre de même style ouverte au Midi; on voit aussi d'assez belles gargouilles en granit et les débris d'une litre portant les *armes de Vendel* avec des alliances, notamment *un écartelé*.

A l'intérieur, à droite et à gauche du maître-autel, sont des tombeaux-arcades surmontés d'écussons; à côté est une jolie crédence présentant *l'écartelé* susdit. Ces tombeaux devaient appartenir aux seigneurs du Plessix-Vendel, qui jouissaient à Montreuil des droits de fondation et de prééminence. Toutefois, le seigneur supérieur de l'église était le baron de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

Vitré; aussi en 1724 le duc de la Trémoille avait-il son banc dans le chancel, du côté de l'évangile.

La tradition locale prétend, sans fondement sérieux, que le corps de Pierre Landais fut apporté de Nantes, en 1485, à Montreuil¹, et inhumé dans cette église, sous la chaire. Le fameux trésorier fut inhumé, au contraire, après son supplice, d'abord sans honneurs au bas de la nef de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, puis après sa réhabilitation dans l'enfeu d'une chapelle construite et dotée par lui de son vivant dans cette même église².

Il y avait en l'église de Montreuil deux fondations de messes assez importantes présentées par les trésoriers : l'une dite de Villory, consistant en trois messes par semaine, valait en 1790 406 liv. de rente; l'autre dite du Bourg, fondée de deux messes hebdomadaires en 1516, par dom André, sieur de Mellé, valait en 1790 également 250 liv. De plus, dom Michel Ripvière avait fondé au xvi^e siècle la messe matinale du dimanche³.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Armel de la Chevalerie*. — Par acte du 4 avril 1630, Perronnelle Levesque, veuve de Mathieu Geslin, sieur de la Chapelière, de concert avec Jean Geslin, son fils, sieur de Louvel, fondèrent une messe pour chaque mardi de la semaine « dans l'ancienne chapelle de la Chevalerie, sise proche dudit lieu. » Cette chapelle, tombée depuis en ruine, vient d'être reconstruite par ses propriétaires et bénie le 8 septembre 1878.

2^o *Notre-Dame de Pérouse*. — Cette chapelle fut fondée au commencement du xvii^e siècle par les seigneurs du Plessix⁴;

1. Pierre Landais avait acheté en Montreuil les terres du Feu, de la Louvelaye et de la Richardaye; sa fille unique, Françoise Landais, en hérita et les porta à son mari, Arthur Lespervier.

2. M. de la Nicollière-Teijero, *Hist. de la collégiale de N.-D. de Nantes*.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82; 1 V, 28.

4. Le Plessix, terre seigneuriale de Montreuil-sur-Pérouse, appelé au moyen-âge le

elle s'élève solitaire sur une colline au-dessus du cours de la rivière de Pérouse, qui lui donne son nom. On y voit l'inscription suivante : *Pierre Guillaudeu et Marguerite Lefort sa femme, sieur et dame de la Viewville et du Plessix, ont fait ceste chapelle en l'an 1610.* On y retrouve aussi les armoiries des Guillaudeu, *d'azur à trois gantelets d'argent en pal.* Le 29 août 1678, René Le Moyne, sieur de la Taschelais, faisant pour son frère Pierre Le Moyne, sieur de la Stardièrre, se trouvant alors en Espagne, fonda une messe pour tous les vendredis en la chapelle de Pérouse. Plus tard, le 26 septembre 1684, le même, exécutant le testament de ce frère décédé en Espagne, augmenta la fondation précédente de deux autres messes. En 1773, M. Le Moyne de la Borderie présenta M. Guibourg, curé de Montreuil, pour desservir la chapellenie de Pérouse, consistant alors en messes tous les lundis, mercredis et vendredis, et ayant 120 liv. de rente¹. Profanée pendant la Révolution, cette chapelle, propriété, comme la précédente, de la famille Le Moyne de la Borderie, a été rétablie et bénite solennellement le 25 mars 1826.

PRIEURÉ. — *Montreuil-sur-Pérouse*, membre de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. (Voy. tome II, 560.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 427 et 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE MONTREUIL-SUR-PÉROUSE².

Guy, « Wido presbyter de Monasteriolo » (1072).

Pierre de Vendel prêta serment entre les mains de l'abbé de Saint-Serge le 25 juillet 1292.

Pierre Bienassis fit la même chose le 7 octobre 1302.

Plessix-Vendel, appartient successivement aux familles de Vendel, de Bois-le-Hou, Guillaudeu, Guyot, Malherbe et Girard de Châteauvieux.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

2. *Cartul. Sancti Sergii Andeg.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Philippe du Piëssix agit de même le 25 juin 1349.

Pierre de la Roche (xiv^e siècle).

Pierre Texier, « *Petrus Textoris*, » prit possession en 1440.

Olivier Gourdel, chanoine de Champeaux comme ses successeurs (1577), résigna vingt ans plus tard.

Jean Morel fut pourvu en 1497.

Jean Gendron.

Jean Guérin remplaça le précédent en 1533.

Jean Sergeais (1537).

Julien Faucillon (1568-1580).

Jean Paysan, prieur des Augustins de Vitré en 1599 et docteur en théologie, était recteur en 1603.

Jean Busson fut pourvu vers 1605; † à Champeaux le 2 mars 1629.

Gilles Gasche succéda au précédent; † 23 septembre 1664, à Champeaux, et inhumé dans l'église collégiale, devant l'autel Sainte-Barbe, où il avait fondé une messe hebdomadaire.

Guillaume Le Clerc résigna en 1662.

Bertrand Vigier, prêtre de Clermont, fut pourvu le 23 mars 1662; il débouta Jean Triboudeau, subcuré de N.-D. de Vitré, qui prit possession le 25 mars 1662; † 1^{er} février 1685 et inhumé le 2 dans la chapelle Sainte-Barbe de Champeaux.

Mathieu Garault, prêtre de Rennes, présenté le 16 août 1686 par le seigneur d'Espinay, fut pourvu le 23; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries¹; † 7 octobre 1706 et inhumé à Champeaux.

Jacques Coutances, prêtre du diocèse et chanoine de Vitré, présenté le 7 décembre 1706 par le seigneur d'Espinay, fut pourvu le 15 « sans approbation de l'union de la cure et du canonicat, et avec obligation de renoncer à l'un ou à l'autre de ces bénéfices dans le cours de l'année; » il fut reçu chanoine de Champeaux le 24, ne résigna aucun bénéfice, mais vint, semble-t-il, résider à Montreuil; † âgé de cinquante-deux ans, le 5 août 1724, et inhumé dans l'église de Montreuil, au chancel et du côté de l'évangile, près du banc du duc de la Trémoille.

Jacques de Bonnemex, prêtre de Léon, pourvu le 29 septembre 1724, devint en 1728 doyen de la collégiale de Champeaux; il ne résigna Montreuil que le 30 août 1729.

1. L'*Armorial général* ms. porte les armoiries de deux recteurs de Montreuil-sur-Pérouse dont il ne donne pas les noms; comme elles sont à la même date 1698, il y a évidemment erreur, et nous croyons qu'il s'agit dans un cas du recteur de Montreuil-des-Landes. Malheureusement nous ne savons auquel de ces deux recteurs appliquer respectivement ces armes : *d'azur au pal d'or accompagné de deux montagnes de même* (nous pencherions ici pour le recteur de Montreuil-sur-Pérouse, dont le bourg est entre deux collines). — et : *d'argent au sautoir de gueules chargé de cinq étoiles d'argent* (qui serait alors le blason du recteur de Montreuil-des-Landes).

Pierre de Gennes, prêtre de Léon, pourvu le 13 novembre 1729, sans approbation de l'union des bénéfices, fut reçu à Champeaux le 22 décembre et devint lui-même doyen de cette collégiale en 1734.

Laurent Frogin, curé de Châteaugiron, pourvu le 23 février 1731, fut reçu à Champeaux le lendemain ; il résigna en 1748.

Louis-François Le Pennetier, prêtre d'Entrammes, pourvu le 2 janvier 1749, fut reçu le 5 à Champeaux ; † 26 août 1774 et inhumé sous le balustre du chœur de Montreuil ; sa tombe porte encore cette épitaphe : *Cy gist noble et discret François-Louis Le Pennetier, prêtre chapelain de N.-D. de la Consolation, chanoine de l'église collégiale de S^{te} Marie-Magdeleine de Champeaux et recteur de cette paroisse, décédé le 26 août 1774, âgé de 63 ans. Priez Dieu pour lui. — Requiescat in pace.*

Jean-François Fouassier, prêtre de Rennes, pourvu le 5 septembre 1774, fut le dernier chanoine titulaire de Champeaux recteur de Montreuil, et résigna en 1780.

Louis-Bertrand Gorre, ci-devant chanoine titulaire de Champeaux, fut pourvu de la cure de Montreuil le 30 octobre 1780 et nommé chanoine honoraire de Champeaux ; il gouverna jusqu'à la Révolution, fut exilé, puis réinstallé à Montreuil en 1803 ; † âgé de quatre-vingt-trois ans, le 18 mai 1811.

N... Lecacheur (1811-1814).

François-Pierre Thébault (1814-1820).

Pierre-Mathurin Thiennot (1820, † 1873).

Isidore Bourguillot (1873-).

MORDELLES

Parochia Mauricellæ (1032), — *Morzella* (1080), — *Morzellæ* (1158), — *Mordela* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — Vers l'an 1032, Alain III, duc de Bretagne et fondateur de l'abbaye de Saint-Georges, confirma à ce nouveau monastère la donation que lui faisait Oideline, mère de Guérin, évêque de Rennes, prenant le voile dans cette mai-

son. Ce don consistait en la majeure partie de deux villages situés alors en Mordelles, appelés Évigné et la Forêt, et achetés par Oideline d'avec Lisoius, fils de Subhard, seigneur de Craon¹. La charte donnée par Alain III nous apprend en outre que ce prince, ayant chassé d'auprès de lui ce Lisoius de Craon, avait donné toute la paroisse de Mordelles à Alfred, fils d'Aan, « *totam Mauricellie parrochiam Alfredo Aaann (sic) filio dedi,* » exceptant toutefois de cette donation les deux villages concédés à l'abbaye de Saint-Georges.

Cet Alfred fut la tige d'une famille qui prit le nom de Mordelles, ou plutôt, comme on disait alors, de Morzelles. A la fin du xi^e siècle, la fille d'Heslourin de Morzelles se fit religieuse à Saint-Georges; son père, à cette occasion, donna au monastère la moitié de toute la dime de Mordelles, telle qu'elle se levait dans cette paroisse, dédiée à saint Pierre², excepté les villages de Vincé, Guéré, Margrin et Tamer, dans lesquels les religieuses n'eurent que la moitié de la tiercerie, « *tercerie medietatem.* » Cette donation, faite vers l'an 1070, fut confirmée par les fils d'Heslourin, nommés Mainfenich, Orscaut et Cuviner.

Vers la même époque, Odon, seigneur d'Apigné, donna à Saint-Georges le tiers de la dime de Cermont, village qui se trouve encore en Mordelles, « *terciam partem decime de Cermont.* » Il fit ce don en reconnaissance de ce que les religieuses de Saint-Georges avaient inhumé dans leur cimetière sa femme, appelée Yvoire, et il les en investit au moyen d'un couteau qu'il déposa sur l'autel de la Vierge, dans l'église abbatiale, en présence et avec l'assentiment de ses frères Junguenée et Guillaume³.

1. « *Duarum villarum duas partes in Mauricellie parrochia sitas, quarum una Esvignei, altera Silva nuncupantur.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 93.) — Aujourd'hui, Évigné est en Chavagne et la Forêt en Bréal.

2. « *Dimidiam decimam de tota Morzella, quantum continetur in parrochia Sancti Petri, excepta decima trium villarum scilicet Vincem, Guérin, Margrinem et Tamer...* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 135.)

3. *Cartul. Sancti Georgii*, 136.

A la suite de ces diverses donations, l'abbesse de Saint-Georges se fit confirmer par les papes Alexandre III en 1164, et Innocent III en 1208, dans la jouissance d'une partie des dimes de Mordelles et des oblations faites en cette église à Noël, le Vendredi-Saint, le jour de Pâques et à la Toussaint¹. Aussi quand vint la Révolution cette abbesse levait-elle encore des dimes considérables en Mordelles. C'était la moitié de toutes les dimes de Cramou, affermée 600 liv.; — la moitié du trait du Bourg, 588 liv.; — la moitié du trait Guéré, 580 liv.; — la moitié du trait de Classé, 1,000 liv.; — la moitié du trait de Nouillé, 883 liv., — et une partie des dimes de la Violais et de Beaumont, 1,200 liv. Le tout valait 4,851 liv.²

Toutefois, les religieuses de Saint-Georges n'étaient pas seules à jouir des dimes de Mordelles. Dès 1158 Josse, archevêque de Tours, confirma l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession d'une chapelle en Mordelles, « *capellam de Morzellis*, » ce qu'approuvèrent les papes et les évêques de Rennes. Les Bénédictins fondèrent donc en ce lieu le prieuré de Notre-Dame de Mordelles, dont nous avons précédemment parlé (Voy. tome II, 106), et qu'ils cédèrent en 1238 au trésorier de Rennes.

Enfin, le Chapitre de Rennes levait des dimes importantes en Mordelles, partageant avec l'abbaye de Saint-Georges la plupart de ses traits; ainsi, il jouissait de la moitié des traits du Bourg et de Guéré, affermée 920 liv.; — la moitié du trait de Nouillé, 1,000 liv., — et la moitié du trait de Cramou, 850 liv. Total : 2,770 liv.³

Quant au recteur de Mordelles, présenté par l'ordinaire⁴,

1. « *Octo partes decimarum seu decimationum in ecclesia de Morzellis, et duas partes oblationum in Nativitate Domini, etc.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 169 et 173.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25.

3. *Ibidem*.

4. Dans les notes du *Dict. de Bret.*, I, 38, il y a bien des assertions contestables. Ainsi, nous n'avons pas de preuves que l'abbé de Saint-Melaine ait possédé la paroisse de Mordelles au x^e siècle et qu'il en ait été le curé primitif; il n'est pas exact

il avait une partie des grosses dimes du trait de la Violaïs et les dimes novales dans tous les autres traits; il recevait de plus de l'abbesse de Saint-Georges trois mines de blé, de sorte qu'il se faisait un revenu d'environ 2,500 liv.

La paroisse de Mordelles a perdu de son importance primitive; nous venons de voir que des villages actuellement de Chavagne et de Bréal faisaient partie de Mordelles au XI^e siècle; de plus, en 1803, on a distrait de son territoire la trêve de la Chapelle-Thouarault, érigée alors en paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre-ès-liens, l'ancienne église de Mordelles, aujourd'hui détruite, conservait une abside romane et quelques fenêtres du XV^e siècle¹.

En 1681, le seigneur de la Motte-au-Vicomte, au Rheu, prétendait avoir droit aux prééminences de cette église; mais à la même époque le vicomte d'Artois et les seigneurs de la Haichois et de la Grignonnaye y avaient également des droits seigneuriaux; le seigneur de la Haichois y jouissait même en 1678 d'une chapelle prohibitive située du côté de l'évangile, et ses armoiries s'y trouvaient à la clef de voûte, au-dessus de la porte et sur une litre. Les vassaux du bailliage de Mordelles devaient au vicomte d'Artois², possédant un enfeu et un banc en cette église, une paire de gants blancs à Noël, à la messe de minuit, et une bécasse à la fête de saint René. Quant au seigneur de la Grignonnaye, il avait devant l'autel de la Vierge un banc dépendant de sa terre des Bouschaux³.

Il se trouvait en cette église un grand nombre de fonda-

non plus que Montual fut un prieuré dépendant de Saint-Melaine; enfin, lorsque l'abbaye de Saint-Melaine échangea le prieuré de Mordelles avec non pas un chanoine, mais le trésorier de Rennes, en 1238, elle ne céda point la présentation de la cure de Mordelles au Chapitre. (Voy. sur tous ces faits les actes du *Cartulaire de Saint-Melaine*.)

1. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, I, 53.

2. Artois, châtellenie d'ancienneté, érigée en vicomté en 1679, fut possédée par les familles d'Artois, Le Vayer, Gougeon, de la Porte, Rousselet de Châteaurenault, d'Estaing et Visdelou de la Villethéart.

3. *Arch. Nat.*, P. 4744 et 4742.

tions, parmi lesquelles nous signalons celle de la confrérie du Rosaire, faite vers 1634; celle d'une messe basse à la suite de la grand'messe chaque dimanche, faite par le seigneur d'Artois, et celle d'une confrérie pour le repos des âmes trépassées.

La nouvelle église de Mordelles a été récemment construite dans le style ogival flamboyant; elle se compose de trois nefs terminées par une abside; au bas de ces nefs s'élève une tour que couronne une flèche en pierre sculptée et ajourée, fort riche et assez élégante. Malheureusement, le portail et l'intérieur de l'église ne sont pas encore achevés.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame et Saint-Gobrien*, dépendant à l'origine du prieuré de Mordelles, se trouvait à l'entrée du bourg, à côté du manoir moderne du Pressoir. — *Nunc* détruite.

2° *Notre-Dame de Montual* fut érigée en église tréviale en 1564 et paroissiale en 1803, sous le nom de La Chapelle-Thouarault.

3° *Sainte-Christine d'Artois*. — En 1680, René de la Porte, vicomte d'Artois, déclara posséder près de son manoir, nouvellement rebâti, « une chapelle sise dans le jardin. » Dans ce sanctuaire fut célébré en 1710 un mariage, en présence de François de Rousselet, comte de Châteaurenault et maréchal de France, seigneur d'Artois par sa femme, Anne-Marie de la Porte. Les chapelains d'Artois furent Louis Hervelin, Guillaume Gestin, qui le remplaça en 1745, Jean Merré (1763) et Nicolas Drouart, dernier titulaire, qui déclara en 1790 que son bénéfice valait 214 liv. 11 s. de revenu brut. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

4° *Saint-André de Beaumont*. — Cette chapelle, dépendant du manoir de Beaumont, était en 1660 fondée de trois messes par semaine, dimanche, mercredi et vendredi. Parmi les chapelains de Beaumont figurent Pierre des Claux, chanoine de Rennes, François Greffier, † 1708, Jean Guibert, † 1763, et

François Le Tanneur, qui, pourvu en 1763, déclara en 1790 qu'il jouissait de trois dimereaux situés en Mordelles, Chavagne et Bréal, affermés ensemble 230 liv., et qu'il ne devait alors qu'une messe tous les dimanches et fêtes. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

5° *La chapelle de la Grignonaye* dépendait de ce manoir, possédé successivement par les familles de la Bintinaye, de Plouays et de Farcy. Le 21 février 1651, on y célébra le mariage de Louis du Vauferrier avec Renée de la Bintinaye, et en 1788 celui de Jean de Farcy, seigneur de la Ville-Josse, avec Armande de la Celle de Châteaubourg. — *Nunc* abandonnée.

6° *Chapelle de la Haichois*. — En 1678, Jacques Bossart, sieur de Verrières, déclara posséder le manoir de la Haichois et sa chapelle, « nouvellement construite à l'entrée de la Rabine. » Elle était fondée de messes et valait 60 liv. de rente en 1721; ses chapelains furent Jacques Bossart (1721), Sébastien Delourme, † 1746, Pierre Ribault, † 1775, et Jean Radiguel, présenté par Charles Le Mélorel, seigneur de Tremeleuc et de la Haichois. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

7° *Saint-Jean de l'Isle ou des Bois*. — Située près de la métairie noble de l'Isle-aux-Brodeaux, et dépendant comme elle de la terre du Boberil, cette chapelle est signalée en 1678; il se tenait alors autour une assemblée nombreuse à la fête de saint Jean-Baptiste, et le seigneur du Boberil y avait droit de bouteillage. Au siècle dernier, M. du Boberil, seigneur du Molant, prit la coutume de conférer au même chapelain les deux bénéfices de Saint-Jean de Mordelles et de Saint-Marc du Boberil, en L'Hermitage; c'est ainsi qu'en furent pourvus Julien Levesque en 1727 et Guillaume Levesque en 1737. Le chapelain de Saint-Jean jouissait de quelques dîmes dans les fiefs de la Roussellaye et devait deux messes par semaine, les dimanche et lundi. — *Nunc* détruite.

8° *La chapelle de la Ville-Dubois* est mentionnée dans la

déclaration que fit en 1678 Michel de Farcy du manoir seigneurial de la Ville-Dubois. — Cette chapelle, reconstruite au XVIII^e siècle, fut consacrée, dit-on, par M^{sr} Auguste de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper (1739-1771); elle est encore parfois desservie.

9^o *La chapelle de la Roussellaye* est signalée dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723) comme étant fondée de deux messes par semaine, les dimanche et lundi. En 1790 elle avait 72 liv. de rente. Elle dépendait du manoir de la Roussellaye, appartenant en 1513 à Jeanne Josses.

PRIEURÉ. — *Notre-Dame et Saint-Gobrien*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 106.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 624 et 666.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE BORDEAUX. — Voy. tome III, 666.

RECTEURS DE MORDELLES¹.

Jean Le Clerc, chanoine de Dol, vers 1550.

Clément de Bardy, chanoine de Rennes et prieur de Marsac (1555 et 1574).

Salomon de Herbamez ou de *Kerbonnez*, chanoine de Rennes (1586), soutint vivement le parti de la Ligue; aussi le temporel de sa cure fut-il saisi au profit du roi en 1594. (Voy. tome I^{er}, 225).

Guillaume Huet, précédemment recteur de Montgermont, fut pourvu en 1615; † 11 juillet 1616.

Yves Godard, † 1618, fut inhumé le 2 février à Saint-Germain de Rennes.

Jean Garnier, sieur des Basses-Noës, eut en 1626 un procès avec Jean Huby, curé de La Chapelle-Thouarault; il fonda un catéchisme tous les dimanches en son église paroissiale et le dota de 25 liv. tournois de rente; † 14 mars 1662.

N... Olivier succéda au précédent.

Pierre des Claux, chanoine de Rennes, permuta en 1678 avec le suivant.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. Saulnier*, etc.

François Greffier, précédemment chapelain de Beaumont, céda ce bénéfice à Pierre des Claux, mais le reprit plus tard, tout en restant recteur; † âgé de soixante-trois ans, le 22 mars 1708.

Yves Le Clech, prêtre de Quimper, pourvu le 12 avril 1709, se démit le 20 janvier 1732.

Alain Gestin, prêtre de Quimper, fut pourvu le 20 janvier 1732; † âgé de cinquante-six ans, le 2 mars 1740.

Jean-François Guibert, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 mars 1740; † 1763.

Pierre-Julien Thomas, prêtre du diocèse, pourvu le 20 juin 1763, se démit en 1772.

Pierre Doucet fut pourvu le 13 février 1772; † 1785.

François-Raoul Vaugeois, fils de Pierre et de Jeanne Mottay, pourvu le 22 juillet 1783, prit possession le 25; enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey, il fut réinstallé en 1803; † 20 janvier 1820.

Joseph-Marie Lesné (1820, † 1833).

Joseph Hérisson, chanoine honoraire (1834, † 1870).

Frédéric Briand (1870-1875).

Jean-Marie Gratiou (1875-).

MOUAZÉ

Moyseiensis ecclesia (1086), — *ecclesia de Moiseio* (1158), — *Moayseium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Le XI^e siècle vit bien des guerres désoler notre contrée; les sires d'Aubigné, dont on sait malheureusement si peu de chose, y prirent, paraît-il, une part très-active. C'est au plus fort de ces luttes intestines que l'église de Mouazé fut si complètement brûlée qu'il fallut cesser d'y célébrer aucun office divin¹. Assez longtemps après, les

1. « *Moyseiensem ecclesiam, grassante in eam proximi sibi Albiniacensis belli fer-*

principaux de la paroisse, « *parrochiæ primores*, » qui avaient hérité de cette église ruinée, léguée par leurs ancêtres, « *ecclesiam hereditario jure tenentes*, » résolurent de mettre fin à un si triste état de choses; ils se nommaient Gaultier, fils d'Abelin, et Gaultier fils d'Hervé, et partageaient leurs droits avec le fils d'un nommé Bernard, probablement décédé, et avec sa mère. Tous s'adressèrent aux religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, les suppliant de vouloir bien relever leur église et rétablir le culte dans leur paroisse. Les moines firent beaucoup de difficultés et s'excusèrent d'abord de ne pouvoir entreprendre cette œuvre sans l'assentiment de l'évêque, assentiment qu'ils ne semblaient pas vouloir solliciter.

Mais les seigneurs de Mouazé ne se tinrent pas pour battus, ils allèrent eux-mêmes trouver l'évêque Sylvestre de la Guerche et le supplièrent de confier la restauration de leur église aux religieux de Saint-Melaine; le prélat y consentit volontiers; les Gaultier retournèrent aussitôt à l'abbaye de Saint-Melaine et obtinrent que Constantin, prieur du monastère, les accompagnât à l'évêché, où ils se rendirent de nouveau. Ce fut alors que solennellement, et en présence de beaucoup de témoins clercs ou laïques, tels que l'archidiaque Arnoulf, l'évêque Sylvestre confia aux Bénédictins de Saint-Melaine le soin de relever l'église de Mouazé, leur donnant d'ailleurs cette église avec tous ses droits et rentes, sauf les droits épiscopaux, qu'il se réserva naturellement. Cette donation eut lieu en l'an 1086¹.

L'année suivante, les Gaultier de Mouazé revinrent au couvent de Saint-Melaine, et l'abbé Gervais les y reçut dans la salle capitulaire; ils y confirmèrent leur donation précédente, abandonnant aux moines tous leurs droits héréditaires sur l'église de Mouazé, aussi l'abbé les admit-il, eux et la femme

vore, penitus concrema tam miserabiliter desolari contigit, desolationique diutius subjecta, totius christianitatis officio caruit. »

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 460.

et le fils de Gaultier fils d'Abelin, au bénéfice du monastère, c'est-à-dire à la participation des prières et bonnes œuvres; bien plus, les moines donnèrent deux sols à la femme et quelques deniers à l'enfant, puis leur offrirent à tous un repas, qu'ils acceptèrent avec le plus vif empressement, de sorte qu'ils retournèrent à Mouazé tout réjouis de ce bon accueil, « *ad sua gaudentes repedarunt.* » Les témoins de cette confirmation furent, outre tous les moines de l'abbaye, le prêtre Henmaroc, Geffroy de Thorigné et quelques habitants de Mouazé, nommés Étienne, fils de Fromond, Bude, fils d'Ernuce, et Geffroy de Canou¹.

Il est assez vraisemblable que l'église de Mouazé fut reconstruite par les moines de Saint-Melaine dans l'année qui sépara les deux actes qui précèdent. Aussi voyons-nous ces religieux confirmés dans la possession de cette église, « *ecclesiam de Moiseio,* » en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III².

Quand furent toutefois données ces dernières confirmations, l'abbaye de Saint-Melaine venait de céder ses droits sur l'église de Mouazé à Marie de Blois, abbesse de Saint-Sulpice, et à Herbert, prieur des clercs de cette même abbaye. Elle leur abandonna, en effet, tout ce qu'elle possédait en Mouazé, c'est-à-dire l'église, la dime, une terre et sa portion d'un moulin, « *ecclesiam, decimam et omnem terram nostram et quæcumque in molendino Radulphi,* » à condition toutefois que les religieuses et les frères de Saint-Sulpice fourniraient chaque année aux moines de Saint-Melaine, le jour de la Nativité de Notre-Dame, douze quartiers de froment, mesure de Rennes, sans pouvoir s'excuser de rendre ce devoir en temps de guerre ou d'autre calamité. Alain, évêque de Rennes, approuva en 1157 cette convention, qui fut signée par Guillaume, abbé de

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 460.

2. *Cartul. Sancti Melanii.*

Saint-Melaine, Marie, abbesse de Saint-Sulpice, et Herbert, prieur des frères Condonats ¹.

L'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois fonda par suite à Mouzé un prieuré-cure et présenta jusqu'à la Révolution le recteur de la paroisse. Elle lui faisait, pour lui et son curé, une portion congrue qui n'était vers 1650 que de 450 liv., mais qui devait être au moins de 800 liv. en 1790. Elle lui avait acheté aussi en 1628 un presbytère qui relevait de l'abbaye.

ÉGLISE. — Les Bénédictins dédièrent à saint Melaine l'église qu'ils bâtirent à Mouzé en 1087; elle conserve encore ce patronage, et à côté d'elle est la fontaine de Saint-Melaine. Mais l'édifice actuel ne semble dater que d'une époque bien plus récente; c'est une simple nef à chevet droit, bâtie vraisemblablement au xvi^e siècle, et à laquelle ont été ajoutées deux chapelles au xvii^e.

Les seigneurs de Betton et de la Pigulaye prétendaient avoir droit aux prééminences de l'église de Mouzé; mais l'abbesse de Saint-Sulpice s'opposa à ces prétentions et obtint gain de cause en 1659; elle fut reconnue seule dame fondatrice et patronne, ayant droit à ses armoiries dans la maîtresse vitre ² et à un banc à queue dans le chanceau, du côté de l'évangile; elle permit toutefois au seigneur de la Pigulaye de placer un banc vis-à-vis le sien, du côté de l'épître. Quant au seigneur de Betton, il prétendait encore à quelques prééminences en 1680, et notamment au droit de prendre le jour de la foire Saint-Éloy, dans l'église et sur l'autel de Saint-Éloy, cinq sols des oblations faites, pour payer une paire de gants qu'il portait à ladite foire ³.

La confrérie du Saint-Esprit fut érigée à Mouzé par M^{gr} de la Motte-Houdancourt et enrichie d'indulgences par le pape

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 6.

2. Cette vitre, qui s'ouvrait au chevet de l'église, dut disparaître quand on construisit une sacristie derrière ce chevet.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 II, 12. — *Arch. Nat.*, P. 4709.

Innocent X en 1652. Rétablie en 1840 par M^{gr} de Lesquen, cette confrérie continue d'être très-florissante.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Joseph du Bois-Corbin*. — Par acte du 10 juillet 1681, Françoise du Verger, dame du Bois-Corbin, et Julienne, sa sœur, exécutant les dernières volontés de leur frère, Olivier du Verger, seigneur du Bois-Corbin, assurèrent une rente de 100 liv. pour trois messes par semaine fondées par lui le 16 janvier 1678, dans la chapelle qu'il se proposait et qu'elles se proposaient elles-mêmes de bâtir au Bois-Corbin¹. Un tableau, conservé actuellement à l'église de Mouazé, nous apprend que cette chapelle fut construite et qu'on obtint en même temps l'érection canonique de la chapellenie. Ce tableau représente le Christ en croix entre la Sainte Vierge et saint Jean; à droite du calvaire est un gentilhomme debout, accompagné de ce double écusson : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*, qui est du Verger; — *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sinople*, qui est Le Bariller². Au-dessous on lit ces mots : *Ce tableau est pour servir à la présente chapelle fondée à perpétuité, en l'honneur de S. Olivier patron et S. Joseph titulaire, par ecuyer Olivier du Verger s^{sr} du Bois-Corbin, ce 26 juin 1683.*

M. Le Maignan, Gabriel Plédran (1761), Mathurin Gaultier, Jean Touin (1773) et N... Jousset desservirent cette chapelle; ce dernier déclara en 1790 qu'il jouissait bien des 100 liv. de revenu, mais qu'il n'était tenu qu'à deux messes par semaine et à l'entretien de l'édifice. — *Nunc* détruite.

2^o *La chapelle du Gahil-Martin* existait en 1671, lorsque Julien de Lourmel hérita du manoir du Gahil-Martin. Le 12 décembre 1676, ce Julien de Lourmel, sieur du Gahil, exécuta le testament de son père, François de Lourmel, sieur

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 43.

2. Les Le Bariller possédaient au XVI^e siècle le Bois-Corbin par suite du mariage d'Alain Le Bariller avec Gillette Allez, dame du Bois-Corbin en 1513.

de la Guihaudière, lequel avait légué 25 liv. de rente pour la fondation d'une messe par semaine en sa chapelle du Cahil; mais il fit plus, car, augmentant cette fondation, il voulut qu'on célébrât dans cette chapelle deux messes hebdomadaires, les dimanches et mercredis, et il obtint pour cela l'approbation de l'ordinaire, en date du 25 juin 1677¹. — *Nunc* détruite; il n'en reste que la pierre d'autel.

3° *La chapelle de la Piguelaye* dépendait du manoir de ce nom²; elle se trouvait en 1679 dans un angle de la cour, alors entourée d'eau et fermée par un pont-levis. Dès avant 1661 Jean Pbelippot, seigneur de la Carpraye et de la Piguelaye, l'avait fait « rebastir à neuf deux fois plus grande que l'ancienne » et l'avait fait bénir par le recteur de Mouazé, avec la permission de M^{sr} de la Motte-Houdancourt. Plus tard, M^{sr} de la Vieuville ayant défendu de dire la messe dans les chapelles non dotées, Jean Phelippot supplia cet évêque de lui accorder le privilège d'avoir la messe, promettant de doter sa chapelle de 60 liv. de rente. Mais ce fut Bonaventure Phelippot, seigneur de la Piguelaye, qui fit cette fondation, le 6 mai 1679; elle consistait en trois messes par semaine, et elle fut approuvée par l'ordinaire le 26 octobre 1679. — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Mouazé*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 360.)

RECTEURS DE MOUZÉ³.

Pierre Perrin, frère Condonat (1330).

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.

2. La Piguelaye, qui a donné son nom à une vieille famille noble, n'est plus qu'une ferme au bord de l'Islet; mais il reste encore des débris du château, notamment une salle peinte à fresque et une motte féodale. Le seigneur de la Piguelaye devait à celui de la Rivaudière, en Chevaigné, 4 sols « aux jours Saint-Léonard et Saint-Melaine, à l'issue de la grande messe de Mouazé et au pied de la croix dudit lieu. » (*Arch. Nat.*, P. 4709.)

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — Réponse au quest. de 1860, etc.

Frère Olivier de Mucé (vers 1500).

Michel Herveleu, † 1625.

Yves Raoul fut pourvu en 1625; † 1628.

Thomas Le Viguier, pourvu en 1628, fonda par testament du 16 mars 1642 une messe hebdomadaire dans son église; † peu après.

Paul Dumoulin, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice, fut pourvu le 22 mars 1642 et prit possession le 26; † 1656. On voit encore au haut de la nef de l'église sa tombe, portant ces mots : *Dumoulin P. R. a faict bastir ces deux chapelles et la sacristie; obiit 16...*

René Guibert fut pourvu en août 1656; l'abbesse de Saint-Sulpice lui présenta non-seulement la cure de Mouazé, mais aussi la chapellenie de Saint-Gabriel, dite du Bourg de Mouazé, et desservie en l'église abbatiale de Saint-Sulpice, chapellenie dont jouissait aussi M. Dumoulin.

Claude Charles (1662).

Jean Babin résigna en 1670.

Jacques Adam succéda au précédent; † 1697.

René de la Porte fut pourvu en 1697; † 1707.

Guillaume Forest, prêtre d'Avranches, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice en 1707, se démit en 1709.

Gilles Herveleu, prêtre de Mouazé, fut pourvu le 5 juillet 1709; † 5 décembre 1719 et inhumé dans le cimetière, où est encore sa tombe.

Guy Dupont, prêtre du diocèse, pourvu le 10 décembre 1719, se démit l'année suivante.

Alain Coplot, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 9 février 1720; † en février 1723.

Étienne Le Magnan, prêtre d'Avranches, pourvu en 1723 par l'archevêque de Tours sur le refus de l'évêque, prit possession le 14 mai; † 1735.

Anne-Pierre Bertin, prêtre du diocèse, pourvu le 11 décembre 1735, permuta avec le suivant.

Pierre-François Gaultier, précédemment recteur de Brécé, fut pourvu le 4 février 1743; † 3 novembre 1777 et inhumé dans l'église, où est encore sa tombe.

Jean Benis, pourvu le 5 novembre 1777, gouverna jusqu'à la Révolution et fut exilé à Jersey.

Joseph-Michel Biard (1803-1806).

N... Périgault (1806-1808).

N... Jouan (1808-1818).

Pierre Foucault (1818-1843).

Félix Collet (1843, † 1852).

Pierre Tison (1852-1854).
François Delahaye (1854, † 1863).
François Prodhomme (1863-1876).
Ange-Marie Rouxel (1876-1877).
Louis Bourdinière (1877-).

MOULINS

Ecclesia de Molins (1158), — *de Moulins* (1185), — *de Molendinis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — La paroisse de Moulins existait au XII^e siècle, et son église appartenait alors aux Bénédictins de Saint-Melaine. Ces derniers furent confirmés en sa possession en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III. De plus, vers 1182, Jacques, évêque de Rennes, témoigna à Mathelin Privé, abbé de Saint-Melaine, que son prédécesseur, l'évêque Alain (1141-1157), avait déjà concédé à cette abbaye le droit de posséder l'église de Moulins ainsi que toutes ses dépendances et d'en présenter le recteur, « *ecclesiam de Molins cum electione et presentatione presbyteri, suisque aliis omnibus pertinentiis.* » Jacques renouvela cette concession en présence de Guihenoc, son archidiacre, et de Jolic, doyen de Châteaugiron¹.

Le successeur de ce prélat, le saint évêque Herbert, s'occupait aussi de Moulins au sujet d'un différend survenu entre les moines de Saint-Melaine et le recteur de la paroisse; il

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 46.

s'agissait de savoir quelle portion des prémices et oblations devait revenir aux religieux. Herbert prit conseil de l'archidiaque Raginald et de Jean, doyen de Châteaugiron, et décida que l'abbaye de Saint-Melaine n'aurait droit qu'au tiers des oblations faites en l'église de Moulins aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Toussaint et de saint Martin, patron de la paroisse ¹.

Lorsqu'en 1209 fut fondée la collégiale de Vitré, Geoffroy de Nioisel, abbé de Saint-Melaine, voulant contribuer à cette bonne œuvre, donna au nouveau Chapitre une partie des rentes de l'église de Moulins, ce que confirmèrent en 1210 l'évêque de Rennes et l'archevêque de Tours.

Plus tard des difficultés surgirent par rapport à cette donation. Les chanoines de Vitré prétendirent qu'on leur avait donné toute l'église de Moulins, c'est-à-dire la cure de ce nom, pour l'entretien de deux prébendes, ce que n'iaient les moines de Saint-Melaine. L'évêque de Rennes, choisi pour arbitre par les deux parties, prononça sa sentence le 8 février 1449, adjugeant le droit de présenter la cure de Moulins à l'abbé de Saint-Melaine, mais obligeant celui-ci à faire aux chanoines de Vitré 18 liv. de rente sur les revenus de cette cure pour contribuer au gros de deux prébendes ².

Enfin, un troisième établissement religieux avait des intérêts à Moulins : c'était l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. Dès 1216 Mahile, abbesse de ce monastère, obtint une sentence qui lui adjugeait une portion des dimes de cette paroisse, après toutefois le décès de Barthélemy, recteur de Moulins ³.

Quand vint la Révolution, l'abbaye de Saint-Melaine n'avait plus aucun droit à Moulins; toutes les dimes appartenaient

1. *Cart. Sancti Melanii*, 428.

2. D. Morice, *Prouves de l'Hist. de Bret.*, I, 316. — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 22.

3. D. Morice, *Catalogue des abbesses de Saint-Sulpice*.

au recteur et à l'abbesse de Saint-Sulpice, encore celle-ci n'avait-elle en 1790 qu'un cinquième des grosses dîmes, estimé 500 liv. de rente.

Le recteur, M. Biart, déclara en effet, en 1790, qu'il jouissait des quatre cinquièmes des grosses dîmes et de toutes les dîmes menues, valant ensemble 2,500 liv.; — d'un presbytère avec jardin, estimé 60 liv., — et d'un pourpris de 122 liv.; c'était donc un revenu total de 2,682 liv. Mais il devait, par contre, payer la pension d'un vicaire, — une rente de 21 liv. 12 s. à la collégiale de Vitré, — 185 liv. de décimes, — et entretenir le chancel et le presbytère, etc., ce qui réduisait considérablement son bénéfice.

A la même époque, la fabrique de Moulins avait 324 liv. 2 s. 11 d. de rente, et la bourse des défunts 494 liv. 5 s.¹

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours dès le XII^e siècle, l'église de Moulins se compose d'une nef à laquelle ont été ajoutées trois chapelles d'inégale grandeur, une au Nord et deux au Sud. Ces chapelles, aussi bien que le portail occidental au bas de la nef, semblent des XV^e et XVI^e siècles, mais la nef elle-même a été reconstruite au XVIII^e. Le chœur, avec chevet droit, a été refait et augmenté en 1836.

Il y avait jadis trois précieuses verrières du XVI^e siècle dans les fenêtres flamboyantes de cette église : au chevet se trouvait représentée la Passion de Notre-Seigneur; il n'en reste que quelques débris insignifiants replacés au bas de la nef; — dans la première chapelle méridionale était naguère une vitre délabrée figurant « divers traits de la vie de la Sainte Vierge, et dans le tympan de l'ogive l'Assomption de la Reine des cieux, que les anges introduisent dans leur glorieux séjour. » Cette verrière a fait place à une vitre moderne représentant aussi l'Assomption. — Enfin, dans la chapelle du Nord est conservé « un arbre de Jessé dont l'ingénieuse image

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

se retrouve assez rarement dans notre pays. Le patriarche est couché au bas du tableau; de son sein partent les rameaux sur lesquels on voit apparaître les divers ancêtres du Christ, selon l'ordre généalogique, et dans le haut une dernière tige laisse éclore une fleur gracieuse du calice de laquelle semble sortir la rose mystique, Marie, tenant dans ses bras le rejeton béni des saints patriarches¹. » L'on dit que ces trois verrières portaient les dates 1560, 1561 et 1575.

La deuxième chapelle du Sud, transformée actuellement en sacristie, est ajourée d'une fenêtre de style flamboyant et renferme un bas-relief en pierre où l'on voit une *pièta*, et à côté du groupe sacré un prêtre en surplis, agenouillé, et présenté par un ange qui porte une anille; près de lui est un cadavre. Nous ne serions pas surpris que cette sculpture se rapportât à la fondation de Nicolas Trocheu, recteur de Moisdon et chanoine de Notre-Dame de Nantes : ce prêtre avait fait élever dans l'église de Moulins, où était inhumé son père, Georges Trocheu, un autel dit « l'autel de la Passion; » or, en 1599, il fonda à cet autel, tous les vendredis, une messe chantée avec procession et *Libera* sur le tombeau de son père².

Le baron de Vitré était, semble-t-il, seigneur supérieur et peut-être même fondateur de l'église de Moulins, et l'on voyait jadis les armoiries de François de Laval, évêque de Dol et fils du sire de Vitré, dans le chanceau de cet édifice, notamment sur les piédestaux des statues. Mais en 1534 Jean du Préauvé, seigneur du Hautbois, et Olivier Le Vayer, seigneur de Montbouan, furent autorisés à conserver leurs prééminences dans l'église de Moulins et à y replacer leurs armoiries. Lorsqu'en 1636 l'on édifia le maître-autel qui existe encore et les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien, François du Chastellier, seigneur du Hautbois, s'opposa à ce que René de Langan, seigneur de Montbouan, plaçât ses

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 420.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

écussons sur ces derniers autels; il finit par y consentir en 1658, et au siècle dernier le seigneur de Montbouan était considéré seul comme seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Moulins¹. On voit encore au haut de la nef la pierre tombale d'un Le Vayer, seigneur de Montbouan, portant une épée et ses armoiries : *losangé d'or et de gueules*².

En 1638, Olivier Merré, recteur de Moulins, fit une requête à Bonne-Nouvelle pour obtenir l'érection dans son église de la confrérie du Rosaire; il promit, à ce sujet, d'ornementer en conséquence la chapelle Saint-Nicolas. Toutefois cette confrérie n'y fut établie que le 7 octobre 1703; elle avait 30 liv. 12 s. de rente en 1790. A cette dernière époque, la confrérie de Saint-Louis et Saint-Martin, mentionnée à Moulins dès 1679, avait un revenu de 31 liv. 10 s.³

CHAPELLES. — 1° *Sainte-Barbe de Montbouan* dépendait du manoir de ce nom; elle était à l'origine fondée de plusieurs messes, et cette fondation fut même augmentée vers 1720 par Françoise Huart, veuve de Paul Hay, seigneur de Bonteville, et alors dame de Montbouan. Mais en 1790 on n'y disait plus qu'une messe tous les dimanches et fêtes; elle avait alors un revenu de 94 liv. 10 s. Elle eut pour chapelains François Guillou, † 1723, — Nicolas Gefflin (1725), — Michel Audiger (1766) — et Olivier Roullé, † 1791.

Le trésorier de Rennes, Maurice Hay de Bonteville, bénit en 1779, à Montbouan, le mariage de Paul Hay, marquis des Nétumières, et d'Émilie Hay de Bonteville.

La chapelle actuelle de Montbouan, dédiée à la Sainte Vierge, se trouve dans une aile même du château, rebâti en

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.

2. Montbouan, successivement possédé par les Le Vayer, de Langan et Hay de Bonteville, avait un droit de quintaine sur tous les nouveaux mariés de la paroisse de Moulins.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 5; 4 V, 29.

1771; elle est décorée dans le style rocaille et desservie parfois.

2° *La chapelle du Hautbois* dépendait de ce manoir; on y fit un mariage en 1668. — *Nunc* abandonnée.

3° *La chapelle de la Hussonnière* avoisinait aussi le petit manoir de ce nom, appartenant en 1513 à la famille Le Vayer. — *Nunc* détruite.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE MOULINS¹.

Barthélemy, « *Bartholomeus persona de Moulins* » (1216).

Jean Aveline résigna vers 1578.

Antoine Huart, prêtre du Mans, fut pourvu le 5 février 1578.

Gilles de Gain permuta avec le suivant.

Louis Odesping, sieur de la Meschinière, précédemment chanoine de Rennes, pourvu vers 1636, résigna peu après; † à Paris en 1655.

Olivier Merré (1638 et 1642).

Guillaume Merré fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes de même.*

Philippe Amyot résigna vers 1704.

Hyacinthe Porteu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 23 août 1704; † 1709.

Étienne-Claude Frotin, prêtre du diocèse, présenté le 13 mars 1709 par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 25.

Eustache Gicquel, prêtre du diocèse, † 1730.

Nicolas Gefflin, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 8 août 1730; † 1741.

François-René Marion, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 décembre 1744; c'était un « profond théologien, éloquent prédicateur, pasteur zélé et charitable; » † âgé de soixante-cinq ans, le 9 septembre 1774.

Nicolas Biart, prêtre du diocèse, pourvu le 20 septembre 1774, prit possession le 26; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Réponse au quest. de 1860. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

François Simonneau (1803-1807).

Marie-Gilles Fauvel (1807, † 1811).

Julien Le Mestif (1812-1827).

Julien Henry (1827, † 1873).

Pierre Janot (1873-).

MOUSSÉ

Mocé (1425), — *Moucè* (1490), — *Mouceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — On ne sait absolument rien de l'histoire de Moussé; cependant, cette paroisse est ancienne et antérieure au xv^e siècle. En 1490, la duchesse Anne de Bretagne défendit à ses gens de guerre, étant à Marcillé-Robert, de faire tort aux « parrouessiens de Moucé » et de leur « prandre aucuns vivres sans les poier raisonnablement. » En 1513, cette paroisse avait un manoir qui portait son nom, « l'hostel de Mocé, » et qui appartenait alors à Richard Paynel, seigneur du Vaufleury, en Balazé.

Le recteur de Moussé, présenté par l'ordinaire, avait au xvii^e siècle environ 450 liv. de rente, d'après le *Rôle diocésain ms. de 1646*.

En 1803, la paroisse de Moussé fut supprimée et son territoire fut uni à Drouges; mais elle fut rétablie par ordonnance royale en date du 16 avril 1826, et l'évêque y nomma même un recteur dès 1817.

ÉGLISE. — L'église de Moussé est sous le patronage de la Sainte-Trinité; elle se compose d'une seule nef ajourée de fenêtres ogivales, terminée par un chevet droit et accompa-

gnée de deux chapelles plus récentes; tout cela est ancien, mais sans style, quoique quelques portions de la nef sembleraient remonter à l'époque romane. Il se pourrait que l'édifice eût été en grande partie reconstruit au xvii^e siècle, après un incendie allumé par le feu du ciel, qui détruisit, dit-on, le clocher en 1617.

En 1685, François de Neufville, duc de Villeroy, étant devenu seigneur de la Guerche, prit en cette dernière qualité possession de l'église de Moussé. Le sire de la Guerche jouissait, en effet, des droits de supériorité, fondation et prééminence en cette église, et l'on y voyait alors les armoiries des ducs de Brissac, précédemment seigneurs de la Guerche, peintes dans la maîtresse vitre placée dans le chanceau, du côté de l'évangile, et sur une litre qui faisait le tour de l'édifice à l'intérieur et à l'extérieur¹. On découvre encore maintenant cette vieille lisière seigneuriale.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 382.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE MOUSSÉ².

Pierre Le Febvre, chanoine de la Guerche, fonda, le 8 juin 1582, un obit en la collégiale de la Guerche.

David Le Febvre (1592); † 12 janvier 1630.

Pierre Le Febvre fut pourvu en 1630. Le 13 mars 1640, il résigna sa cure « de Saint-Sauveur de Moucé » en faveur de René Hennequin, mais le surlendemain il révoqua sa résignation; † 12 avril 1654.

Louis de Ruel résigna en faveur du suivant.

Germain Besnard prit possession le 25 septembre 1664.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 64.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

François Bourdiguel succéda au précédent en 1664; † 15 octobre 1684.

René de Marguerit (1686 et 1689).

René Gascher, natif de Thourie, fut pourvu en 1689; † 26 novembre 1722, après avoir résigné.

Joseph Moriceau, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 janvier 1723; † 1745.

Charles-Anne Gobil de Villeray, prêtre du diocèse, pourvu le 6 août 1745, devint en 1758 recteur de Louvigné-de-Bais.

René-Anne Blin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 août 1758; † 21 juin 1763.

Pierre Maucors, curé d'Amanlis, pourvu le 30 juin 1763, devint en 1775 recteur de Betton.

Jean-Guillaume Thouin, pourvu le 24 janvier 1776, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé ensuite. Rentré en France, il reprit le gouvernement de son ancienne paroisse, mais sans le titre de recteur; † âgé de quatre-vingts ans, en 1809.

Jean-Baptiste Renard (1817-1822).

François Mollé (1822-1825).

Louis-Jean Legoux (1828, † 1833).

Jacques Gilbert (1833, † 1841).

Jean-Marie Hallopeau (1842-1854).

Gilles Roussel (1854, † 1855).

Pierre Leroux (1855-).

MOUTIERS

Ecclesia de Monasteriis (1120), — *Moustiers* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — La paroisse de Moutiers est très-ancienne. « Le long du coteau qui avoisine l'église, on a découvert à diverses époques un grand nombre de cercueils en calcaire marin et en forme d'auges assez petites. Il est indubitable qu'il a existé dans ce lieu un vaste cimetière près d'un mo-

nastère dont la paroisse a pris le nom¹. » Malheureusement, nous ne savons rien de cet antique établissement primitif.

Vers l'an 1120, Gautier des Pallières² donna à Dieu et à Saint-Martin de Marmoutiers, pour l'usage des religieux de Sainte-Croix de Vitré, le droit de presbytérage qu'il avait dans l'église de Moutiers et sa propre dime des Pallières³. Il demanda en même temps à ces derniers religieux s'ils voulaient le recevoir lui et son fils parmi eux aux conditions suivantes : ils enseigneraient son fils jusqu'à l'âge de dix ans et le nourriraient, sans se charger de le vêtir ; si alors le jeune garçon voulait demeurer au couvent, il serait entretenu de tout par les moines jusqu'à l'âge de quinze ans. Au bout de ce temps, si le père et le fils prenaient l'habit monastique, ils ajouteraient au don précédent la somme de 100 sols. On voit par là que le seigneur des Pallières cédait aux moines de Vitré ses droits sur l'église de Moutiers pour procurer à son fils l'éducation dont il avait besoin et lui fournir ainsi les moyens d'étudier sa vocation. L'abbé de Marmoutiers accepta cette proposition et unit à son prieuré de Sainte-Croix de Vitré les dons qu'on lui faisait à Moutiers⁴.

En 1751, le prieur de Sainte-Croix de Vitré jouissait encore à Moutiers d'un trait de dime dit de la Boussardièrre et l'affermait 50 liv.

Quant à la cure même de Moutiers, elle demeura jusqu'au siècle dernier à la présentation de l'abbé de Marmoutiers. Dès 1197, en effet, Herbert, évêque de Rennes, avait confirmé cet abbé dans la possession de l'église de Moutiers et

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 401.

2. Les Pallières, très-ancienne terre noble en Moutiers, appartenait en 1513 à Bertrand du Guesclin, seigneur de la Roberie; ce n'est plus qu'une ferme, mais l'on voyait encore naguère à côté une motte féodale.

3. « *Gauterius de Pateriis dedit Deo et B. Martino Maj. Mon. ad usum fratrum de Vitriaco presbyteragium quod habebat in ecclesia de Monasteriis et suam propriam decimam quam tenebat in Pateriis.* »

4. Charte inédite communiquée par M. de la Borderie.

de ses dépendances, « *ecclesiam de Monasteriis cum pertinentiis suis* ¹. »

Toutefois, durant ce même XII^e siècle, les Bénédictins de Saint-Melaine avaient eux-mêmes des droits à Moutiers. Nous voyons l'évêque de Rennes, Étienne de Fougères (1168-1178), prendre leur parti contre plusieurs hommes de Moutiers : c'étaient les fils de Geffroy Tehel, nommés Geffroy Le Clerc, Pierre de Moutiers, et leurs parents Yves, Guérin et Barthélemy, qui tous réclamaient le tiers de la dime de Moutiers, « *terciam partem decime de Monasteriis*, » dont jouissait l'abbaye de Saint-Melaine. Le prélat les fit abandonner leurs injustes prétentions, et se trouvant à Rannée il reçut d'eux solennellement leur renonciation à cette dime en faveur des religieux ; ceux-ci les admirèrent en échange à la participation de leurs prières. Cet acte se fit en présence de Geffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, de l'archidiacre Eudon, des doyens de Rannée, de Châteaugiron, du Désert et de Janzé, et, enfin, de Raynaud, recteur de Moutiers ².

Quand vint la Révolution, le recteur de Moutiers jouissait d'une grande partie des dimes de sa paroisse. M. Verron déclara en 1790 que sa cure avait un revenu net de 1,869 liv. ³

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Moutiers est un curieux édifice de la fin du XV^e siècle et du commencement du XVI^e ; elle se compose de trois nefs terminées par autant de chevets droits. Extérieurement, les quatre pignons du côté méridional, assez richement décorés dans le style gothique fleuri, présentent diverses gargouilles de forme grotesque ; le côté du Nord, moins ornementé, offre un bas-relief figurant l'apôtre saint Pierre. La façade occidentale, beaucoup plus récente, est construite en appareil de blocage et porte la date 1773. A l'intérieur sont trois

1. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 240.

2. *Cartul. Sancti Melanii*, 84.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

autels avec grands retables; celui du Rosaire présente le chiffre 1620, date probable de l'érection de la confrérie de ce nom. Le maître-autel est orné d'un bon tableau représentant l'Adoration des Mages; « il paraît original et d'une touche vigoureuse et assurée qui, jointe à une certaine richesse de tons, en fait une page digne d'attention et de soin¹. » Dans ce tableau figure agenouillé un prêtre en surplis, portant la moustache et la barbiche du temps de Louis XIII; ce doit être le donateur, recteur de Moutiers peut-être.

Les seigneurs de Moutiers figurèrent avec avantage à la cour des barons de Vitré dès les XI^e et XII^e siècles. Nous avons déjà parlé de l'un d'eux. (Voy. tome II, 557.) Ils habitaient la Motte de Moutiers, manoir situé à la queue de l'étang de Carcraon. Ils se disaient seigneurs fondateurs et prééminenciers de l'église. Aussi aux siècles derniers voyait-on de chaque côté du grand autel deux écussons portant : *écartelé aux 1^{er} et 4^e de sable à trois têtes de léopard d'or, et aux 2^e et 3^e d'argent à trois fusées rangées et accolées de gueules*, qui est Grout, la seigneurie de Moutiers appartenant alors aux Grout, seigneurs de Fourneaux, en Avoilles².

Le seigneur de la Roberie, en Saint-Germain-du-Pinel, avait aussi un enfeu et des prééminences à Moutiers; en cette église furent, en effet, inhumés Guillaume du Guesclin, seigneur de la Roberie, † vers 1504, et sa femme, Jeanne de Denée, fille du seigneur de la Motte de Gennes, et plus tard, vers 1677, Bertrand du Guesclin, seigneur de la Roberie, dont le corps, inhumé d'abord à Bodélio, près Rochefort, fut transféré par ordre de sa veuve, Renée Pépin, dans l'église de Moutiers³.

L'église de Moutiers possède un trésor bien rare dans nos

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 404.

2. Avant les Grout, la Motte de Moutiers avait appartenu en 1427 à Bernard de la Cigogne, et en 1513 à Jacques de Teillay. Les écussons susdits sont actuellement au presbytère de Moutiers.

3. La Chesnaye du Bois, *Dict. de la noblesse*.

campagnes : c'est le don d'un de ses recteurs, M. Verron, et il se composait à l'origine d'un calice, d'un ciboire, d'un ostensor, d'une croix processionnelle et d'une lampe, le tout en argent massif, mais les deux premiers objets ont été volés. De ce qui reste, la pièce principale est la croix : elle présente d'un côté le Christ et de l'autre l'image de la Sainte Vierge; chaque branche se termine par une belle fleur-de-lys; la boule ovoïde sur laquelle repose le crucifix est ornée de deux têtes d'anges qui ressortent de chaque côté en plein relief; le bâton lui-même est en argent, et sur le pied de la croix on lit l'inscription suivante : *Donnée à l'église de Moutiers par Messire Julien Verron Rr de Moutiers, 1788*¹.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Julien des Chesnières* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1427 à Jean Bonamy. En 1643, Julien Avril, sieur du Colombier, et Marguerite Geffrard, sa femme, fondèrent deux messes par semaine « en la chapelle de leur manoir des Chesnières. » Plus tard, René Avril, sieur du Bois-Thomas, ayant fondé par testament une messe hebdomadaire en l'église de Moutiers, sa sœur, Yvonne Avril, et François de la Vallée, seigneur de la Coninaye, mari de celle-ci, obtinrent de l'ordinaire la translation de cette fondation dans leur chapelle des Chesnières; puis, par acte du 10 février 1655, ils assurèrent le service de trois messes par semaine dans cette chapelle². En 1744, Joseph Rubin de la Grimaudière se maria dans ce sanctuaire, qui eut pour chapelains au siècle dernier Guy Cheminais, † 1710, François Yvon et Mathurin Courteille.

La chapelle des Chesnières fut rebâtie ou grandement restaurée, car le recteur de Moutiers en fit la bénédiction le 30 novembre 1778. — *Nunc* sécularisée.

2^o *Saint-Marc du Fougeray*. — Henry Liaix, sieur du Cer-

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Anciennes croix processionnelles*, 44.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

nix, ayant fait bâtir une chapelle près de son manoir du Fougeray, y fonda le 1^{er} juillet 1691, de concert avec Marie Prioul, sa femme, des messes qu'il dota de 60 liv. de rente. Jean Gasnier, puis en 1747 Jacques Le Vavasseur, furent nommés chapelains du Fougeray. Comme la précédente, cette chapelle reçut une nouvelle bénédiction le 29 octobre 1777. — *Nunc* abandonnée.

3^o *La chapelle de la Métairie-au-Blanc* existait dès 1658, car à cette époque Jacques de Gasnais y épousa Charlotte de Fontenailles. Le commandeur du Temple de la Guerche, qui avait plusieurs rentes en Moutiers (Voy. tome III, 68), jouissait entre autres du droit d'exiger chaque année quatre septiers d'avoine du propriétaire de la Métairie-au-Blanc. — *Nunc* détruite.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 494.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE MOUTIERS ¹.

Raynaud, « *Raynaldus presbyter de Monasteriis* » (vers 1174).

Jean de la Réaulté, docteur, fut pourvu en 1178.

Jean Le Prince, † vers 1195.

Jacques Clatte, docteur en droit, fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 29 septembre 1195; il devint chefcier de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, chanoine de Guérande, vice-chancelier de l'Université de Nantes et professeur en droit, recteur de Saffré et du Pont-Saint-Martin, official, conseiller de la reine, etc.

Jean Ragueneau, chefcier de Notre-Dame de Nantes, fut pourvu sur la résignation du précédent vers 1196; il résigna lui-même l'année d'après.

André de Saint-Just, chanoine de Bayeux, fut présenté le 9 juin 1197 par l'abbé de Marmoutiers.

Jean Beault, † vers 1202.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Guillaume Trochenne fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 29 mars 1502.

Guillaume du Bertry, chapelain des Trois-Maries en la chapelle Saint-James de Rennes (1504 et 1521).

Guy de Moucé (1568).

Guillaume Collin (1583).

Jean Le Prestre (1618); † 4 juin 1624.

René Le Marchand succéda au précédent.

Renaud de la Hellandière, bachelier en théologie, conseiller du roi et aumônier ordinaire de l'Artillerie de France (1629); † 15 juin 1646.

M... Andrieu (1646-1655).

Pierre Hoyau, pourvu en 1655, résigna avant de mourir; † 17 octobre 1661.

Étienne Renouard prit possession le 16 octobre 1661; il prenait, comme ses deux prédécesseurs et son successeur immédiat, le titre de prieur-recteur, quoique Moutiers ne fût point un prieuré.

Guillaume Soucaret fut pourvu vers 1680; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois losanges d'or*; † 17 mars 1699.

Guy-Michel Trouillard, prêtre du diocèse, docteur en Sorbonne, présenté par l'abbé de Marmoutiers le 23 mars 1699, prit part au synode de 1701; † 4 février 1725.

Jacques Nouail, sieur de la Contrie, fut pourvu en 1725; † 5 novembre 1734.

Louis de Forsanz ou *Forsan*, prêtre du diocèse, pourvu le 8 février 1735, résigna en 1764.

Julien Verron, prêtre du diocèse, pourvu le 15 juin 1764, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Bougeard (1803, † 1817).

Jean-Pascal Hautbois (1818, † 1863).

François Trébault (1863-).

MUEL

Muel (1455).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Notre-Dame de Muel était, au moyen-âge, une

chapelle frairienne de la paroisse de Gaël; elle était fort antique et il en est fait mention dans l'*Ancienne Réformation du Domaine*, en 1455.

Un siècle plus tard, les habitants voisins de cette chapelle adressèrent, le 24 novembre 1562, une requête à M^{sr} Bohier, évêque de Saint-Malo, le suppliant d'ériger en église tréviale le sanctuaire de Notre-Dame de Muel. Le prélat demanda d'abord l'avis de Jehan du Breil, recteur de Gaël, qui donna, le 12 décembre 1562, son consentement à l'érection sollicitée. Puis Jean Trotreau, chanoine et vicaire général de Saint-Malo, fut chargé de faire une enquête à ce même sujet et dressa un procès-verbal favorable le 22 mai 1564. Aussitôt M^{sr} Bohier donna une ordonnance épiscopale, datée du 24 juillet 1564, « érigeant la chapelle de Nostre-Dame de Muel en fillette et subcursale de l'église de Gaël¹. »

Au siècle dernier, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* s'exprime en ces termes au sujet de Muel : « C'est une trêve de Gaël gouvernée par un curé amovible; elle a mêmes décimateurs et seigneurs que Gaël. On y fait toutes les fonctions curiales, à l'exception des mariages et publications de bans qui se font seulement dans l'église paroissiale, ainsi que la communion pascale. Il y a dans cette trêve environ huit cents communicants et l'église est assez bien. »

En 1803, Muel a été érigée par M^{sr} de Maillé en paroisse distincte de Gaël.

ÉGLISE. — De cette église de Notre-Dame, qui était « assez bien » vers 1750, il ne reste plus rien. Le baron de Gaël en était le seigneur supérieur et fondateur; il y avait toutes les prééminences : « prières nominales, droits d'enfeu, de banc, de lisière et d'armes sculptées en bosse et peintes sur les maîtresses vitres, ainsi que tous autres privilèges². »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. Déclaration de la baronnie de Gaël en 1679, etc.

La nouvelle église de Muel, bâtie vers le milieu de notre siècle un peu plus haut dans le bourg que n'était l'ancienne, est, comme celle-ci, dédiée à la Sainte Vierge fêtée à l'Assomption. C'est un édifice en plein cintre, dont la façade présente une statue polychromée de Notre-Dame et dont l'intérieur est bien orné d'un maître-autel de style renaissance, sculpté en pierre par M. Valentin, et de petits autels et chaire en bois sculptés également avec goût.

Il n'y a pas de chapelle dans la paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 575.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE MUEL.

Joseph Jollive (1803-1817).

Pierre Penhouet (1817-1822).

Jean Mauny (1822-1840).

Jean Plessix (1840-1847).

Julien Bidet (1847-1857).

Pierre Cocar (1857-1864).

Julien Collet (1864, † 1882).

Henri-Marc-Marie Dupuis (1882-).

NOE-BLANCHE (LA)

Nos Blanche (1675), — *La Noë Blanche* (1756).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — Au XVII^e siècle existait en la paroisse de Mes-sac, « proche du village de Couasgrommé, » dans la seigneurie de Couascon-Hardaz, un petit sanctuaire appelé « chapelle de Nos Blanche, » dont on ignore l'origine.

En 1675, quoique cette chapelle fût « en bon état et garnie d'ornements convenables » pour la célébration de la sainte messe, elle n'était néanmoins pas desservie, faute de dotation.

A cette même époque vivait à Couasgrommé un prêtre nommé René Guibert, qui, désirant faire une pieuse fondation, ne crut pas pouvoir l'établir plus efficacement, pour la commodité des paroissiens de Messac écartés de leur église, que dans la chapelle de Noë-Blanche, sise en même temps près de sa propre demeure et de celle de ses parents.

Guidé par ces motifs, René Guibert fonda donc, par acte du 9 août 1675, une messe basse tous les dimanches, et une autre messe chaque année à la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, stipulant qu'à ces messes le célébrant ferait les prières nominales pour le fondateur, ses parents et amis défunts. Pour rétribution, M. Guibert assura au chapelain de Noë-Blanche 27 liv. de rente, hypothéquées sur deux pièces de terre appelées les « Nos Blanches et les Cassouères. » Il se réserva la présentation du bénéfice durant sa vie et la laissa ensuite à ses parents, qui seraient tenus de présenter une « personne de leur ligne, s'il s'en trouve, capable et idoine ; » mais si dans la famille des Guibert il n'y avait pas de clerc, la présentation appartiendrait alors au seigneur du fief, qui devrait présenter au moins un sous-diacre à défaut de prêtre.

Cette fondation fut approuvée par les seigneurs du lieu, c'est-à-dire par Marie de Mésenge, veuve de Charles du Hardaz, seigneur de Couascon, et sa fille Marie-Claire du Hardaz, femme de Julien Mouraud, seigneur du Jaroussay. Pierre Gaultier, vicaire général de M^{sr} de la Vieuville, donna de son côté son approbation, à condition toutefois que le chapelain de Noë-Blanche prendrait possession des pièces de terre hypothéquées et que cette prise de possession serait publiée trois fois à Messac. Ce qui fut exécuté.

Enfin, le 4 septembre 1675 l'ordinaire érigea canoniquement « ladite chapelle de Nos Blanche en titre de bénéfice

perpétuel et irrévocable, » et permit au fondateur René Guibert de la desservir lui-même¹.

Nous ignorons la date du décès de M. Guibert, mais l'un de ses successeurs, Julien Merhan, fut inhumé le 20 août 1756 dans l'église de Messac, au haut de la nef. Ce dernier fut remplacé à Noë-Blanche par Pierre Ballard, présenté par Mathieu Grandhomme, parent du fondateur, et pourvu le 1^{er} septembre 1756; il prit possession le 7 septembre de la chapelle, de la maison du chapelain, « située au village de Couasgrommé², » et des pièces de terre des Noës-Blanches et des Cassouères. Pierre Ballard étant mort vers 1782, Thomas Aulnette, diacre de Bain, présenté par la famille Guibert, fut pourvu de la chapellenie le 28 novembre 1782. Mais ce dernier ne resta pas longtemps à Noë-Blanche, car les Divet, Grandhomme, Volant et Lodeau, constituant alors la famille du fondateur, présentèrent d'abord, le 6 juin 1784, Joseph Bergier, prêtre du Comtat-Venaissin, qui n'obtint pas, semble-t-il, de provisions, puis, le 17 juillet 1785, René Le Marchand, prêtre de Messac; celui-ci fut pourvu le 22 juillet³.

La tradition prétend que le dernier chapelain de Noë-Blanche fut Charles Cottrel, mais il n'est pas certain pour nous qu'il ait été réellement pourvu de ce bénéfice. Nous pensons que M. Le Marchand conserva la chapellenie jusqu'à la Révolution, car nous avons vu la *Déclaration* de sa chapellenie faite par lui en 1790. Mais M. Cottrel, vicaire à Messac dès 1786, demeura caché dans les environs de Noë-Blanche pendant la tourmente révolutionnaire; aussi a-t-il laissé une mémoire justement vénérée dans tout le pays. A la restauration du culte, la chapelle de Noë-Blanche ayant été rendue à

1. Arch. paroiss.

2. Cette maison, vraisemblablement la demeure du fondateur, prit plus tard le nom de la Providence et le donna à cette partie du village de Couasgrommé, qui le conserve encore.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 33. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

sa pieuse destination, M. Cottrel la desservit, en qualité de vicaire à Messac, jusqu'à sa mort arrivée en 1820.

Depuis lors, les vicaires de Messac firent alternativement le service de Noë-Blanche jusqu'à l'érection de cette chapelle en église paroissiale.

Cette érection fut faite par ordonnance royale en date du 19 octobre 1847, et le 1^{er} novembre suivant l'évêque de Rennes érigea lui-même la nouvelle paroisse distraite de Messac.

Le premier recteur, M. Brisebarre, entra en possession de la fondation entière de René Guibert, religieusement conservée, et la vit bientôt augmentée par la pieuse générosité de ses paroissiens; il vendit toutefois la maison de la Providence pour bâtir un presbytère plus près de son église.

ÉGLISE. — La tradition veut que l'ancienne chapelle de Noë-Blanche ait été dédiée à sainte Anne¹; cependant la clause de la fondation de M. Guibert, ordonnant une seule messe en dehors des dimanches, le jour de la Visitation, nous porterait à croire que la Sainte Vierge devait être, à l'origine du moins, la patronne de ce petit sanctuaire. Quoiqu'il en soit, l'ordinaire, en érigeant la vieille chapelle en église paroissiale, mit la nouvelle paroisse sous le patronage de sainte Anne. Cette ancienne chapelle n'existe plus; elle a fait place à un édifice ogival en forme de croix qui porte cette inscription : *Fait par Brisebarre, recteur, 1850*. La nouvelle église fut bénite par M^{gr} Saint-Marc le 16 juin 1852. Elle vient d'être décorée avec goût d'élégants autels et de boiseries sculptées.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean de Branfeu* devait dépendre

1. En 1787, le seigneur de Bouvres, en Messac, prétendait avoir droit de faire jouer à la soule, le mardi gras, autour de la chapelle de Noë-Blanche.

à l'origine d'un ancien manoir dont on aperçoit les derniers vestiges dans le bois de Branfeu. Cette maison fut unie longtemps au Vautenet, en Messac, et en 1683 Louise Aulnette, dame de Branfeu et fille du seigneur du Vautenet, épousa Pierre de Racinox. L'oratoire actuel de Branfeu est très-insignifiant.

2° *Sainte-Julitte et Saint-Cyr de la Haute-Ville.* — Cette chapelle, située près du village de ce nom, n'existe plus; à côté de ses ruines est une fontaine vénérée, et l'on y vient encore en pèlerinage apporter de petits enfants que l'on recommande à saint Cyr, vulgairement appelé saint Cri.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 566 et 624.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE LA NOE-BLANCHE.

Auguste Brisebarre (1847-1856).

Emmanuel Simon (1856-1864).

Joseph Legendre (1864, † 1865).

François Racapé (1865-).

NOUAYE (LA)

Ecclesia Lamnoas (1189), — *Lanoas* (xiv^e siècle), — *Lamnoae* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — La Nouaye étant jadis une paroisse de Dol enclavée dans le diocèse de Saint-Malo, doit par là même remonter à une haute antiquité; d'après ce que nous avons

dit plus haut (Voy. p. 100), il semble bien que cette paroisse existait antérieurement au ix^e siècle.

Il n'est toutefois question de La Nouaye dans nos chartes qu'à la fin du xii^e siècle. A cette époque, Jean de Vaunoise, archevêque de Dol, donna cette paroisse aux chanoines réguliers de l'abbaye de Montfort, et à la suite de cette donation fut fondé le prieuré-cure de La Nouaye, dont nous avons déjà parlé. (Tome II, 659.)

A partir de cette époque, la cure de La Nouaye demeura jusqu'à la Révolution entre les mains de l'abbé de Montfort, qui la fit même desservir jusqu'au xvii^e siècle par un religieux de son monastère et présenta toujours le recteur¹.

La fabrique de La Nouaye possédait naguère un registre de *Comptes des trésoriers* de 1590 à 1647. On y voyait qu'on paya en 1592 dix-sept sols le vin nécessaire à la communion pascale; — qu'on vendit en 1593 cinq cent cinquante, et en 1623 huit cent soixante morceaux de viande offerts par les fidèles le jour de Saint-Étienne, fête patronale de la paroisse; — qu'au xvii^e siècle on sonnait le couvre-feu chaque soir, etc.

La paroisse de La Nouaye fut supprimée en 1803 et son territoire fut uni à Bédée; mais une ordonnance royale datée du 16 avril 1826 rétablit La Nouaye en l'érigeant en succursale; toutefois, l'évêque n'y nomma un recteur que le 1^{er} juillet 1828.

ÉGLISE. — Saint Étienne, premier martyr, est le patron de La Nouaye; son culte y était en grande vénération jadis et l'on venait en foule de tous les environs célébrer sa fête, ce que prouvent les abondantes offrandes faites en cette église le jour Saint-Étienne (et non pas, comme dit l'annotateur d'Ogée, le jour Saint-Hubert).

1. Le *registre paroissial* de La Nouaye dit que dans les derniers siècles l'ordinaire présentait à cette paroisse, ce qu'affirme aussi Ogée; quoique nous ayons répété cette assertion (tome I^{er}, 349, et tome II, 660), nous n'hésitons pas aujourd'hui à dire que c'est une erreur, comme le prouve la liste des recteurs de La Nouaye qui suit.

C'est également par erreur que ce même annotateur prétend faire remonter l'église de La Nouaye à l'époque de la fondation de cette paroisse; rien dans l'édifice n'annonce une antiquité aussi reculée. En 1691, le recteur Julien Marquer déclara qu'il ne s'y trouvait « aucune chapellenie, fondation, obit et prestimonie, » sauf l'entretien de deux cierges de cire blanche devant l'autel de Notre-Dame, fondés en 1656 par Henrie Gaux, dame des Faux, et une confrérie du Scapulaire, érigée en 1654¹.

Le plan de l'église de La Nouaye est une simple nef terminée par un chevet droit, précédée d'un porche et accostée d'une seule chapelle au Nord; le tout annonce les xv^e et xvi^e siècles, qui ont dû voir élever ce sanctuaire.

Dans cette église, trois parties sont vraiment dignes d'attention : le porche, la chapelle et le chevet.

Le portique de La Nouaye rappelle les beaux porches de Basse-Bretagne : carré, il présente en façade deux arcades ogivales correspondant aux deux jolies portes du bas de la nef; deux autres arcades plus évasées relient cette façade au mur occidental de la nef; au-dessus de l'entrée est une belle fenêtre de style flamboyant. Tout ce porche est en granit et travaillé avec soin; les portes sont élégamment décorées, les contreforts ouvragés sont surmontés de jolis pinacles, et le tout est une véritable œuvre d'art dans le style ogival fleuri.

A peine entrés dans la nef, on remarquait naguère « un entourage de fonts baptismaux dont plusieurs panneaux contiennent d'assez belles sculptures à jour². » C'était un charmant et délicat travail de la renaissance, un peu païen, il est vrai : les médaillons centraux étaient imités de l'antique, les hercules et les amours s'y mêlaient aux chimères et aux génies; tout un petit peuple fantastique se mouvait, en un

1. *Arch. paroiss.*

2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 419.

mot, parmi les arabesques dans une dentelle de bois sculpté. Cette intéressante clôture des fonts a malheureusement disparu.

Mais le principal ornement de la nef subsiste : c'est la chapelle septentrionale, dédiée à saint Hubert; elle est de même style que le porche et communique avec la nef par deux élégantes arcades que sépare une colonne monocylindrique. Voûtée en pierre et d'une architecture très-soignée, ayant jadis une porte extérieure bien sculptée, et étant couverte d'écussons tant en dedans qu'en dehors, cette chapelle fut évidemment construite par quelque seigneur des environs. La tradition veut que ce soit l'œuvre de Jean de Penhoët, seigneur de la Marche, en Bédée, au xv^e siècle, ou de sa petite-fille, Françoise de Penhoët, également dame de la Marche, qui épousa en 1475 Pierre de Rohan, si connu sous le nom de maréchal de Gié. Cependant, le seul blason lisible sur les murailles de cette chapelle est celui des sires de Boistravers : *d'argent chevronné de gueules*. Il se peut, au reste, que ces derniers aient possédé la Marche au xvi^e siècle et achevé l'œuvre commencée par les de Penhoët.

Saint Hubert est très-honoré à La Nouaye, et l'on a récemment placé dans la chapelle que nous venons de décrire deux bonnes statues de ce saint et de saint Antoine, œuvres de notre sculpteur M. Barré.

Le chevet droit de l'église est orné d'une intéressante verrière représentant l'histoire de saint Étienne. « Le dessin peu régulier et assez simple de cette vitre, dit M. l'abbé Brune, nous fait penser qu'elle pourrait être du xv^e siècle¹. » Nous avouons cependant que les arcades cintrées sous lesquelles apparaissent les personnages nous rappellent plutôt la renaissance, c'est-à-dire le xvi^e siècle. Outre la légende de saint Étienne, on voit dans cette verrière le Christ dominant toute

1. *Archéol. relig.*, 427.

la scène, et au bas le donateur agenouillé; à côté de ce dernier est encore l'écusson des seigneurs de Boistravers : *d'argent chevronné de gueules*.

Il est à remarquer que si le comte de Montfort se disait seigneur supérieur et fondateur de l'église de La Nouaye, les prééminences semblent toutefois avoir en partie appartenu dans ce sanctuaire aux seigneurs de la Marche, manoir situé en Bédée, mais voisin de La Nouaye. C'est donc à un sire de Boistravers, seigneur de la Marche, qu'est vraisemblablement due cette verrière.

Mais nous n'avons pas terminé la description des objets remarquables que possède La Nouaye. « La plus belle croix de cimetière que nous connaissons dans le diocèse, dit M. l'abbé Brune, est celle de La Nouaye. Outre le Christ attaché à la croix, on le voit au-dessous sur les genoux de sa mère et plusieurs personnages de la Passion groupés autour d'eux. Les quatre évangélistes, représentés par les emblèmes désignés dans l'Apocalypse, entourent le piédestal. Malheureusement, tout ce beau travail est maintenant en morceaux et personne ne s'occupe de sa restauration. Le tout est en beau granit et généralement bien conservé. Ce monument date probablement du commencement du xvi^e siècle¹. » A cette description sommaire ajoutons quelques détails et reconstituons à l'aide des morceaux gisant çà et là sur le sol cette belle croix, digne de figurer parmi les célèbres calvaires bretons. Un premier soubassement se compose d'une table soutenue au centre par un massif triangulaire accosté de deux monstres assis; au-dessus, le piédestal proprement dit offre en relief une *pietà*, la Véronique et les animaux symboles des évangélistes. Alors s'élève la croix, ayant un triple croisillon et accompagnée à sa base des statuette des quatre évangélistes; le Christ occupe cette croix, ayant la tête et les bras sur le croisillon supérieur et reposant les pieds sur le croi-

1. Archéol. relig., 475.

sillon inférieur. Sur le grand croisillon central sont figurés : à droite le bon larron accompagné d'un ange emportant son âme au ciel, à gauche le mauvais larron abandonné par son ange gardien. De l'autre côté, et sur ce même croisillon, on voit un jeune homme qui semble être saint Étienne, et vis-à-vis est certainement saint Hubert, arrêtant son cheval et saluant la croix qui apparaît au-dessus du cerf traditionnel, placé entre les deux saints.

Tel est l'ensemble des monuments de La Nouaye, dignes dans leur splendeur primitive d'orner une grande paroisse. Quel beau et complet sanctuaire devait être au xvi^e siècle cette modeste église de campagne ! et combien il est regrettable qu'on ait laissé de nos jours toutes ces œuvres d'art religieux tomber complètement en ruine !

Il n'y a point de chapelle dans la paroisse de La Nouaye.

RECTEURS DE LA NOUAYE¹.

Pierre Pigeon rendit aveu en 1496, pour son presbytère, à Pierre de Rohan, seigneur de la Marche.

Frère N... Regnard, chanoine régulier (1605).

Benoît Daunay (1629).

Guillaume Catherine résigna, le 4 janvier 1640, en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 30 liv.

Guillaume Fouville, pourvu en cour de Rome, prit possession le 14 octobre 1640.

Julien Marquer fit au roi, en 1694, la déclaration de son bénéfice.

N... fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à trois pals de gueules*.

Jean Moisan, † 1714.

Jean de Léon, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Montfort le 29 novembre 1714, fut pourvu le 5 décembre et prit possession le 11 du même mois ; † 1724.

Guy-Bonaventure du Liepvre, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé de Montfort le 24 mai 1724 et pourvu le 7 juin, prit posses-

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

sion le 10 juin; il résigna d'abord en 1727 en faveur de Jean Aubrée, vicaire à Iffendic, puis en 1739 en faveur du suivant.

Jean Guellier, pourvu en cour de Rome, prit possession le 20 avril 1739; † 1754.

Jean-Baptiste Beaugé, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Montfort le 15 mai 1754, fut pourvu le 28 et prit possession le 7 juin; † 1767.

Pierre Daugan, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Montfort le 17 octobre 1767, fut pourvu le 11 janvier 1768 et prit possession le 19; † 1782.

Mathurin Eveillard fut pourvu en cour de Rome, probablement sur une résignation du précédent; il reçut son *visé* le 9 juin 1782 et prit possession le 25; il gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre Perschais (1828).

N... Forest (1829).

N... Chilou (1830-1844).

N... Renault (1844-1866).

François Lemoine (1866-1874).

Célestin Chevalier (1874-1875).

François-Jean Collin (1875-).

NOUVOITOU

Parochia de Novetoul (1240), — *ecclesia de Novo Statu* (1257), — *Nouvoistou* (1565).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — Lorque Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, donna sa fille Thomase en mariage à André, baron de Vitré, il lui constitua une dot importante; or, dans cette dot figure, entre autres choses, tout ce que le sire de la Guerche possédait dans la paroisse et le bourg de Nouvoitou, « *in parrochia et burgo de Novetoul*¹. » Cet acte étant de l'an

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 947.

1240, il en résulte que la paroisse qui nous occupe existait au XIII^e siècle, mais il est probable qu'elle était ancienne déjà.

Vers le même temps, en effet, en 1257, Gaultier, seigneur de Châteaugiron, attesta qu'une partie des dimes de Nouvoitou avait été donnée par ses prédécesseurs à l'abbesse et au couvent de Saint-Sulpice-des-Bois¹.

C'est durant ce même XIII^e siècle que fut vraisemblablement créé l'archidiaconé du Désert. Le nouvel archidiacre reçut comme fonds principal de son bénéfice la majeure partie des dimes de Nouvoitou, avec une maison et une terre dans cette paroisse. L'évêque lui accorda aussi le droit de présenter le recteur de Nouvoitou, et l'archidiacre du Désert usa de ce privilège jusqu'à la Révolution.

A cette dernière époque, le recteur, M. Godard, déclara qu'il jouissait du presbytère et de ses deux jardins estimés 100 liv., des dimes noales lui rapportant 300 liv., et d'une portion congrue qui devait être de 500 liv.; c'était donc un revenu total d'environ 900 liv.²

Cette portion congrue était payée par l'archidiacre du Désert, grand décimateur; mais quelques petites dimes appartenaient aussi à l'ancien hôpital de Saint-Thomas de Rennes et étaient alors levées par le collège de cette ville. Enfin, les Cordeliers de Rennes possédaient la ferme des Tremblais, qu'ils affermaient alors 180 liv., et dont la maison est devenue de nos jours le presbytère actuel de Nouvoitou.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 145. — En 1778, cette dime était peu importante, car l'abbesse de Saint-Sulpice ne contribuait alors à la portion congrue du recteur de Nouvoitou que pour 24 liv.

2. Et non pas de 590 liv., comme le dit l'annotateur d'Ogée (*Dict. de Bret.*, II, 346). Tout le compte donné par ce dernier ne nous paraît d'ailleurs pas exact; il prétend que l'archidiacre du Désert affermait avant 1789 ses dimes de Nouvoitou 2,400 liv.; or, cet archidiacre n'avait pour tout revenu à Rennes et à Nouvoitou que 1,500 liv. en 1790; il dit aussi que la chapellenie de *Chambréa* (lisez de Chambrière) valait 214 liv., tandis qu'elle ne rapportait que 124 liv. 5 s. 9 d., etc. (*Voy. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25.)

Nouvoitou se compose d'une nef à chevet droit avec fenêtres flamboyantes; un seul collatéral existe au Nord, séparé d'elle par des arcades en plein cintre. Une inscription gothique, gravée sur une pierre d'ardoise encastrée dans le mur septentrional du sanctuaire, fait connaître la date de la construction de cet édifice :

*Mil quatre cens quatre-vingt-six,
Pour le proufilt des mors et vis,
Fut refaict tout de nouveau
L'édifice de cest chanceau;
Lors thésauriers estoit pour voir
Gillet Maulgendre et Jehan Maulnoir.*

Quant au collatéral, il ressemble beaucoup à ceux de Saint-Armel et doit être contemporain de cette dernière église, bâtie au xvii^e siècle par les Loaisel, seigneurs de Chambière et de Nouvoitou. On attribue aussi à leurs successeurs la construction de la tour ajoutée au siècle dernier au bas de la nef.

La maison seigneuriale de la paroisse était, en effet, la Motte de Nouvoitou; son possesseur — dans les derniers siècles le seigneur de Chambière, en Saint-Armel, marquis de Brie — jouissait en l'église de Nouvoitou des droits de supériorité et de fondation; il y avait un enfeu, un banc et une lisière ornée de ses armoiries¹. Le seigneur de la Motte de Nouvoitou avait fondé antérieurement au xvii^e siècle une chapellenie de trois messes par semaine dans la cathédrale de Rennes; c'est ce qu'on appelait la chapellenie de Saint-Nicolas; elle était fondée de quelques dîmes en Nouvoitou. En 1634, Isaac Loaisel, seigneur de Brie, la Motte et Chambière, avait également fait une fondation en faveur des enfants pauvres

1. Déclaration de 1680. (Arch. Nat., P. 4742.)

de Nouvoitou, appelée chapellenie de Chambière ou des choristes.

On voyait jadis dans l'église de Nouvoitou les autels du Rosaire et de Saint-Roch. Vers 1691, Julien Micault et Jean Sottin, sieur de Mousigné, firent une fondation en faveur du Rosaire, dont la confrérie fut érigée au premier de ces autels, le 15 août 1693, par le P. Chéreil, dominicain de Bonne-Nouvelle¹. Quant à l'autel Saint-Roch, appelé autel du Milieu, il se trouvait adossé à l'une des colonnes séparant les nefs.

L'autel actuel de Notre-Dame, placé au haut du collatéral, possède plusieurs bas-reliefs fort curieux qui sont les débris d'un retable de la fin du xv^e siècle dont on ne saurait trop déplorer la perte. « Ces bas-reliefs sont en albâtre peint et doré dans différentes parties. Le sujet qui décore la porte du tabernacle représente Dieu le Père portant la tiare et le nimbe, et vêtu d'une tunique et d'une large draperie qui pend sur les genoux; d'une main il tient le globe surmonté de la croix, de l'autre il bénit à la manière grecque; entre ses genoux il tient son Fils en croix, et sur sa poitrine est fixée une colombe figurant le Saint-Esprit, troisième personne de la Sainte-Trinité, ainsi représentée. Six anges les environnent : deux agitent des encensoirs près de la tête du Père; deux, sur la tête desquels il appuie ses pieds, reçoivent dans un calice d'or le sang qui coule des pieds du crucifix, et les deux autres celui qui s'échappe des mains.

« Le bas-relief qui fait le côté droit du tabernacle représente le mystère de l'Annonciation, le Père soufflant son Verbe dans l'oreille de la Vierge; du côté de l'épître, l'Adoration des Mages; plus loin, sur le retour, est sainte Barbe près de la tour et un autre petit saint. Au côté gauche du tabernacle on voit encore la Trinité sous la forme de trois personnes assises l'une auprès de l'autre; aux pieds du Père-

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 45; 4 H, 5.

Éternel est la Vierge, également assise devant lui et recevant de ses mains une triple couronne; deux petits anges sont en adoration plus bas, et au sommet est un dais composé de pinacles et d'aiguilles comme au-dessus de tous les autres bas-reliefs.

« Le suivant, qui répond à l'Adoration des Mages, figure encore la glorification de la Vierge : elle est debout, environnée de l'auréole en amande, et porte une couronne d'or; au-dessus d'elle apparaît Dieu le Père, comme sur le premier sujet, et six anges, dont deux jouent de la harpe et de la cithare, tandis que les quatre autres soutiennent l'auréole lumineuse qui environne la Vierge; à ses pieds, un saint personnage agenouillé lui fait hommage d'une espèce de ceinture, symbole de sa chasteté. Sur le retour du retable, un peu à gauche, sont le Bon-Pasteur et saint Laurent¹. »

En sortant de l'église de Nouvoitou, remarquons une pierre tumulaire adossée à la muraille du chevet; elle offre l'effigie d'une dame reposant sous une arcade trilobée, la tête appuyée sur un coussin que tiennent deux petits anges; on appelle cette pierre la tombe de la baronne et on prétend qu'elle recouvrait les restes d'une dame de Vauxelle².

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Corcé*. — Catherine de Corcé, femme d'Arthur de la Magnanne, possédait en 1513 le manoir de Corcé, décoré d'une chapelle. Mais plus tard les seigneurs de Corcé, devenus protestants, laissèrent tomber ce sanctuaire en ruine. C'est pourquoi, vers 1654, Jean Pellicot, sieur du Chesne et de Corcé, avocat au Parlement, et Perrine Bréal, sa femme, construisirent une nouvelle chapelle à Corcé et la dotèrent de 75 liv. de rente par acte du 22 février 1655, y fondant une messe pour tous les dimanches et fêtes chô-

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 414, 415.

2. Vauxelle était un manoir seigneurial appartenant au XVI^e siècle au baron de Châteaugiron et situé d'une façon assez pittoresque au bord de la rivière de Seiche.

mées. N... des Loges en fut chapelain et eut en 1739 pour successeur Pierre Bigot ; mais en 1765 la chapelle n'était plus desservie, ce dont se plaignit à l'évêque le recteur de Nouvoitou. Restaurée de nos jours par la famille Ramé, propriétaire de Corcé, cette chapelle est entretenue et sert de station aux processions de la paroisse.

2° *La chapelle de Vennecelles* est un petit sanctuaire insignifiant situé au village de ce nom, près la ferme du Pavillon.

3° *La chapelle de Malemousse* est signalée dans le *Rôle diocésain ms. de 1646*, ce qui prouve qu'elle était alors fondée de messes. — *Nunc* détruite.

4° *Oratoire des Sœurs de Saint-Martin*, situé dans le bourg.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 428 et 665.

SŒURS DE SAINT-MARTIN. — Voy. tome III, 665.

RECTEURS DE NOUVOITOU¹.

Pierre Hervault, † 1602.

Pierre Bourdon, présenté par l'archidiacre du Désert et refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours au mois d'octobre 1602. L'évêque nomma de son côté Noël Geffray, et nous ignorons comment se termina le conflit.

François Le Barbier, natif de Noyal-sur-Vilaine, paraît en 1621 ; † 1624.

Pierre Bellouin fut présenté en 1624 par l'archidiacre du Désert.

Julien Grivel gouvernait en 1660 ; † 1690.

Jean Rallier, prêtre du diocèse, fut présenté par l'archidiacre en 1690 ; † 1723.

René Cocqueu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 décembre 1723 ; † 1748.

Guillaume Orain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 août 1748 ; † 1772.

François Turmel fut pourvu le 6 avril 1772 ; † 1775.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.*

Michel-François Godard, pourvu le 24 octobre 1775, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 puis exilé à Jersey.

François-Marie Barbedette (1803-1805).

François-Julien Bébin (1805-1815).

Thomas Mahé, chanoine honoraire (1815, † 1874).

Thomas Mahé (1871-).

NOYAL-SOUS-BAZOUGES

Ecclesia de Noel (1066), — *Nogialium* (1095), — *Noyalium subtus Bazogiis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

ORIGINES. — Lorsque le bienheureux Barthélemy, abbé de Marmoutiers, visita le monastère de Combour en 1066, nous savons qu'il guérit miraculeusement Haimon et Gautier, fils de Main, seigneur de Cuguen. (Voy. tome IV, 489.) Pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, Main lui donna l'église de Cuguen et celle de Saint-Martin de Noyal, « *ecclesiam Sancti Martini de Noel*, » avec toutes leurs dépendances; ces églises furent alors mises par Barthélemy entre les mains de ses religieux du prieuré de Combour¹.

Soit que cette donation n'ait pas eu immédiatement toutes ses suites, soit qu'Haimon, l'un des malades guéris, ait voulu confirmer lui-même pour sa part l'œuvre de son père, toujours est-il qu'en 1095 cet Haimon, fils de Main, donna aux Bénédictins de Marmoutiers le quart de l'église de Noyal, « *quartam partem ecclesiæ Nogialii*. » Il fit ce don très-solennellement sous l'abbatiat de Bernard, abbé de Marmoutiers, et du consentement de sa femme Basilie et de ses frères Guil-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Brét.*, I, 492.

laume et Gautier; il eut même soin de faire approuver cet acte par son suzerain Riwallon, seigneur de Dol.

Environ cinquante ans plus tard, vers l'an 1145, les fils d'Haimon, Raoul et Gautier, ainsi que la femme de Raoul, disposèrent en faveur du prieuré de Combour, déjà maître de l'église de Noyal, de tous les droits qu'ils avaient sur les dîmes de Bazouges-la-Pérouse et de Noyal-sous-Bazouges¹.

Les moines de Combour ne semblent pas, toutefois, avoir joui fort longtemps de l'église de Noyal, car au XIII^e siècle le prieuré de Saint-Denis ayant été fondé dans la cathédrale de Rennes, cette église de Noyal fut unie au nouveau bénéfice. Comment s'opéra ce changement? Il fut peut-être une conséquence de la cession féodale du territoire de Bazouges et de ses environs par l'archevêque de Dol au baron de Fougères². Le prieuré de Saint-Denis était une fondation faite en faveur des chanoines réguliers de l'abbaye de Rillé, tout particulièrement chers au seigneur de Fougères, et celui-ci y put fort bien coopérer. On ne possède plus malheureusement, en effet, l'acte de fondation du prieuré de Saint-Denis.

Ce qui paraît certain, c'est que dès son origine le prieur de Saint-Denis de Rennes reçut de l'ordinaire le droit de présenter le recteur de Noyal et d'exiger de lui une modique pension; il usa de ces privilèges jusqu'à l'extinction de son prieuré en 1728.

Le *Rôle diocésain ms. de 1646* dit que le recteur de Noyal jouissait alors d'un revenu de 1,200 liv. En 1679, M. Pigeault, recteur, déclara de son côté posséder, sous la mouvance de la châtellenie de Bazouges, son presbytère avec sa cour, deux jardins et un verger situé au bas du bourg.

A cette dernière époque, la fabrique de Noyal jouissait d'un trait de dime appelé le Dîmereau de l'église³.

1. *Cartul. Majoris mon.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 486.

2. Voy. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton d'Antrain*, 36.

3. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure*.

ÉGLISE. — De l'ancienne église de Noyal, dédiée à saint Martin de Tours dès l'an 1066, il ne reste plus rien. Cet édifice de style roman, restauré au xvi^e siècle, tombait naguère en ruine. On l'a remplacé par un nouveau sanctuaire dans lequel on a replacé deux portes de style ogival fleuri provenant de la partie relevée au xvi^e siècle.

Dans cette ancienne église, le seigneur de Combour, issu de la maison de Dol, était à l'origine considéré comme seigneur supérieur, et l'on voyait encore ses armoiries dans la vitre derrière le maître-autel en 1679. A cette même époque, le seigneur de Beauvais-Moulines jouissait des droits de fondation et de prééminence; il avait son enfeu et ses pierres tombales dans le chœur, ses armoiries, portant *une croix guivrée*¹, dans la maîtresse vitre au-dessous de celles du sire de Combour, et sa lisière, semblablement armoriée, tout autour de l'édifice².

La confrérie du Rosaire fut érigée dans l'église de Noyal par les soins du recteur, M. Adam, et approuvée par l'ordinaire le 11 mai 1736³.

La première pierre de la nouvelle église de Noyal fut bénite le 30 septembre 1855, et dès le 29 avril 1856 le recteur, M. Lesguer, put bénir l'édifice⁴. Cette église, construite en plein cintre, vient d'être décorée avec goût dans le style de la renaissance. M. Hérault y a placé des autels à baldaquin en bois sculpté, et l'intérieur de l'édifice a été polychromé d'une façon fort satisfaisante.

1. Cet écusson, que nous ne savons trop à quelle famille attribuer, se retrouve, ainsi que les blasons du Boishalbran et de Moulines, dans la décoration assez curieuse de l'ancien manoir de Beauvais-Moulines.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.* — Le seigneur de Beauvais-Moulines avait aussi au bourg de Noyal le droit d'un marché le mercredi de chaque semaine et de deux foires aux fêtes de saint Méen et de sainte Gertrude. Une vieille fontaine, dite de Saint-Méen, située près du bourg, témoigne, ainsi que cette foire, de l'importance qu'avait jadis à Noyal le culte de ce saint abbé.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14.

4. *Registre paroissial.*

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de la Corbinière ou du Rocher-Blot*. — En 1670, François Boscher, notaire royal, et Jeanne Menard, sieur et dame du Désert, ayant fait bâtir une chapelle « en l'honneur de Nostre-Dame de Bon-Secours, » près de leur maison de la Corbinière, y fondèrent deux messes hebdomadaires tous les jeudis et samedis. Cette pieuse fondation fut approuvée le 14 février 1670 par M^{sr} de la Vieuville¹. Julien Garnier, prêtre de Bazouges, fut présenté en 1719 pour desservir cette chapelle, qui existe encore aujourd'hui ; naguère on s'y rendait même en procession aux Rogations.

2^o *Sainte-Suzanne*. — Cette chapelle, mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes* au commencement du siècle dernier, devait être celle du manoir du Quartier, dont on conserve la porte transférée aujourd'hui à Beauvais-Moulines. Cette porte, de style ogival fleuri, annonce que le sanctuaire du Quartier était une jolie construction du xv^e siècle.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS-COEURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE NOYAL-SOUS-BAZOUGES².

Jean de Saint-Main, vers 1550.

Jacques Morin (1600-1611).

J. Gaucher (1612).

Guillaume Ybert, chanoine et chantre de Dol (1619-1628).

Étienne Le Camus (1628).

Jean Fournier, chapelain de Saint-Léonard de Fougères (1647 et 1650).

François Pigeault, natif de Guipry, fils de Christophe Pigeault, seigneur de la Mélatière, recteur en 1669, assista au synode de 1701.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 14.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. paroiss. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Julien-Sébastien Malherbe, prêtre du diocèse (1712).

Philippe Adam, prêtre de Coutances, fut pourvu en 1713;
† 1745.

Jacques-Félix Pinot, sieur de Launay, pourvu le 8 mars 1745,
résigna en 1770 et devint chanoine de Rennes.

Julien Thomas, pourvu le 6 mars 1774, gouverna jusqu'à la
Révolution et se réfugia à Jersey, où il mourut, dit-on.

Pierre-Julien Brodin (1803-1815).

François-Joseph Juin (1815, † 1824).

Julien Lesguer (1824, † 1864).

François Gauthier (1864-1868).

Georges Bouleuc (1868-).

NOYAL-SUR-SEICHE

Nulliacus (1050), — *Noial* (1174), — *Noyallum super Siccam* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — L'existence de Noyal-sur-Seiche nous semble démontrée au XI^e siècle par le fait suivant : vers l'an 1050, un seigneur nommé Geoffroy, fils de Salomon, construisit un château-fort sur le territoire de Noyal, « *castellum quod Gaudridus Salomonis filius edificat in Nulliaco.* » Ce château ne fut bâti qu'avec l'autorisation du comte Eudon et d'Adèle, sa sœur, première abbesse de Saint-Georges. Il fut convenu que Geoffroy et ses successeurs ne devraient jamais tenir leur forteresse contre les princes de Bretagne et l'abbesse de Saint-Georges; Geoffroy s'engagea, de plus, à abandonner au monastère de Saint-Georges le droit de tonlieu qu'il levait à Noyal. Cette convention fut passée en présence du comte Eudon, de Geoffroy son neveu, du vicomte Robert et d'Eudon son frère, de Guyomarch fils du vicomte Alain, et d'autres personnages

distingués. On nota aussi la présence du prêtre Raibert, qui apporta les reliques sur lesquelles Geoffroy prêta son serment¹.

Le droit de tonlieu étant un impôt levé sur les marchandises transportées par bateau, il ne peut s'agir dans cette charte que de Noyal-sur-Seiche ou de Noyal-sur-Vilaine; or, cette dernière paroisse était, comme nous le verrons bientôt, presque tout entière, au XI^e siècle, entre les mains de l'abbaye de Saint-Melaine. Nous savons, au contraire, que de bonne heure les religieuses de Saint-Georges eurent des biens en Noyal. Sans parler de la chapelle Saint-Donatien-de-la-Forêt, — sise en Toussaints de Rennes, mais sur les limites de Noyal-sur-Seiche, et dont les dépendances pouvaient bien s'étendre en cette dernière paroisse, — elles avaient en Noyal, au XII^e siècle, plusieurs dimes, dont une partie leur avait été donnée par les seigneurs de Lancé, en Châtillon. C'est ainsi que vers l'an 1100 Théhel de Lancé avait offert à leur monastère une dime en Noyal, pour entretenir une lampe de nuit devant l'autel de Notre-Dame en l'église abbatiale de Saint-Georges².

Mais comment s'appelait ce château bâti en Noyal au XI^e siècle? C'était Brécé, croyons-nous. Brécé, construit sur les bords de la Seiche, avait jadis une importance réelle; nous en avons la preuve — et ceci confirme notre assertion — dans le privilège qu'avait son possesseur d'exercer l'office de grand écuyer de Bretagne³. Ce château fut si complète-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 110.

2. *Ibidem*, 162, 169 et 173.

3. « Au seigneur de Brécé appartient l'office de grand écuyer d'écurie des ducs de Bretagne, et doit à l'entrée du duc à Rennes porter les épée et chapeau devant ledit prince, prendre et avoir les haquenées et coursiers que montent ce jour-là les duc et duchesse. » (*Arch. Nat.*, P. 1712.) — La terre de Brécé ayant, pendant plusieurs siècles, appartenu aux sires de Blossac, en Goven, beaucoup ont cru que la charge de grand écuyer de Bretagne appartenait à ces derniers seigneurs. Mais les procès-verbaux des États de Bretagne disent formellement en 1451, 1455 et 1462, que le sire de Blossac « portait l'épée et chapeau d'armes du duc, à cause de sa terre de Brécé. » L'office de grand écuyer fut exercé dans les mêmes conditions au couronnement du

ment ruiné par les guerres, qu'au xvii^e siècle il n'en restait pas même de ruines, mais seulement l'emplacement voisin des moulins de Brécé et du manoir des Carreaux, devenu la résidence des seigneurs de Brécé quand ils venaient dans le pays.

Les Bénédictins de Saint-Melaine avaient aussi un trait de dime en Noyal-sur-Seiche et le fief de la Boisardière, dont ils firent la déclaration en 1679.

Les registres de baptêmes de Noyal remontent à 1494, mais nous n'avons pu retrouver l'état des revenus de la cure. Le *Rôle diocésain ms. de 1646* n'attribue que 300 liv. de rente au recteur de Noyal-sur-Seiche; cependant nous savons qu'à la même époque ce recteur, nommé par l'ordinaire, partageait avec l'abbesse de Saint-Georges le trait de dime d'Estol.

ÉGLISE. — Saint Martin, évêque de Tours, est le patron de l'église de Noyal; c'est un édifice composé naguère d'une seule nef, à laquelle on vient d'ajouter deux chapelles, pour donner au tout la forme d'une croix, et une tour au bas de la nef. Cette nef, éclairée jadis seulement au Midi, semble du xvi^e siècle; le chevet droit, plus moderne, fut relevé vers 1683. A cette époque, M. de Gohier, y fit placer un grand autel avec retable, tableau et statues. Dans la sacristie est une assez jolie crédence de style ogival fleuri, qui doit provenir de l'ancien chancel. Tout l'intérieur de cette église a été restauré depuis peu et des ouvertures en plein cintre y ont été pratiquées régulièrement.

Quoique le seigneur de Fontenay, en Chartres, prétendit au xvii^e siècle avoir les droits de supériorité et de fondation en l'église de Noyal, il semble bien toutefois que ces privilèges appartenaient en réalité au seigneur de Brécé; c'est, du reste, ce que revendiqua en 1678 Charles Le Meneust, sei-

dauphin duc de Bretagne, en 1532. (Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 1674 et 1001; — D. Lobineau, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, 1138, 1162, 1290.)

gneur de Bréquigny et de Brécé¹, disant qu'il était à Noyal seigneur supérieur, fondateur et prééminencier, et que le chanceau de l'église lui appartenait². Aussi lorsqu'en 1664 mourut au manoir des Carreaux Denise Marcel, veuve du président René Le Meneust de Bréquigny, son corps fut bien inhumé à Saint-Germain de Rennes, près de son mari, mais son cœur et ses entrailles furent déposés dans l'église de Noyal « sous sa pierre tombale, dans le chanceau, du côté de l'évangile et près le banc seigneurial de Bréquigny. »

Le seigneur de Lancé, en Châtillon, avait aussi dans l'église de Noyal un droit de prééminence et d'enfeu. Vers 1474, Pierre Le Breton, seigneur de Lancé, ayant été inhumé dans le chanceau de Noyal, son corps en fut exhumé par ordre de Thomas de Québriac, seigneur de Brécé; mais Robert Le Breton, fils ou parent du défunt, obtint du duc de Bretagne d'être maintenu dans son droit de sépulture et de prééminence en 1475. Toutefois l'enfeu des seigneurs de Lancé fut transféré devant l'autel de Notre-Dame, et ils y placèrent aussi leur banc et leurs écussons. C'est dans ce dernier caveau que fut inhumée, en 1667, Marguerite Gouicquet, fille de Jean Gouicquet, seigneur de Lancé. En 1678, le sire de Lancé déclara, outre ces prééminences, jouir du privilège d'avoir tous les ans, à la Quasimodo, les prières nominales « au pied de la croix de Lancé, qui est pour les deux bourgs de Noyal et de Châtillon; » et il ajouta que toutes ces prérogatives lui venaient de ce qu'il était « issu en juveignerie des seigneurs de Brécé³. »

Cette croix est vraisemblablement la croix actuelle du cime-

1. La seigneurie de Brécé appartient successivement aux familles de Belozac, de Québriac, du Guémadeuc et Le Meneust de Bréquigny. C'est ce Charles Le Meneust qui légua par testament, en 1717, 100 liv. de rente aux pauvres des paroisses de Noyal-sur-Seiche et de Chartres, pour leur être distribuées par les recteurs de ces paroisses. Nous avons dit (tome III, 383) que l'héritier de ce seigneur acquittait fidèlement cette rente à Noyal en 1774.

2. *Arch. Nat.*, P. 1712.

3. *Ibidem*.

tière de Noyal; elle est en granit et fort ancienne; d'un côté est le Christ et de l'autre là Sainte Vierge; au pied, sept animaux fantastiques représentent les sept péchés capitaux terrassés par le divin Crucifié. Quatre écussons décorent ce calvaire; ils sont devenus illisibles; cependant on devine sur l'un d'eux les armoiries de la famille Gouicquet : *une croix cantonnée de quatre mâcles ou roses.*

La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée en l'église de Noyal en 1703; le pape Clément XI lui accorda des indulgences, et Ignace Ollivault, de concert avec Denise Rouault, lui assura quelques rentes. Il est aussi fait mention en 1774 de la confrérie de Saint-Mathurin et de son prévôt.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de la Meslée* se trouvait, en 1729, près du manoir de ce nom, appartenant alors à Angélique de la Monneraye, veuve de Guillaume du Breil, seigneur de Rays et de la Meslée. Cette dame présenta René Poussin, acolyte, pour desservir sa chapelle, qui était encore entretenue en 1774.

2° *Saint-Michel de la Noë-d'Estol.* — En 1731, René Poussin des Préaux fut pourvu de la chapellenie de la Noë-d'Estol et prit possession de la chapelle Saint-Michel, sise au Pâtis-Beaulieu, près la Noë-d'Estol. Il eut pour successeur, en 1761, René Bidard, prêtre et docteur en Sorbonne, que présenta Michel Bidard, sieur de la Noë¹. Cette chapelle subsiste encore.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 428.

RECTEURS DE NOYAL-SUR-SEICHE².

Pierre Raguenel, fils de Robert Raguenel, seigneur de Châtel-

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Oger, en Saint-Erblon, et d'Eustaise, fut chanoine de Rennes et afferma en 1308 le prieuré de Vern; ce qui ne l'empêchait pas de « tenir en même temps l'église et cure de Noyal-sur-Saiche. »
 † 1316.

Jean Guillot (1616).

Michel Richard (1621).

Jacques Goyet, docteur en médecine (1638).

Julien Riou bénit en 1649 une cloche dont furent parrain et marraine le seigneur de Bréquigny et sa mère, Denise Marcel, dame de Noyal.

François de Gohier (1683).

Jean Bourgonnière se démit en 1686.

Jacques Le Vavasseur résigna le 28 juillet 1694.

Pierre de Lourmel se démit en 1699.

Joseph Boüyn résigna le 3 mai 1700.

Louis Hardouin fut pourvu le 10 janvier 1704; † 1708.

Olivier Le Grall, prêtre de Quimper, fut pourvu le 31 octobre 1708; † 1727.

Julien Laumailier, prêtre du diocèse, pourvu le 4 juillet 1727, se démit en 1729.

Gabriel-Julien Garnier, prêtre du diocèse, pourvu le 21 juin 1729, résigna l'année suivante.

François Besnard, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 3 juillet 1730; † 1754.

Julien-Pierre Poligné, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 septembre 1754; † 1763.

Jean-Marie Mancel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 30 janvier 1763; † 1767.

Jean La Porte, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 septembre 1767; † 1772.

Gilles Barbier fut pourvu le 15 juin 1772; † à la fin de l'année.

Jean-Baptiste Todon, pourvu le 7 décembre 1772, dut gouverner jusqu'à la Révolution.

N... Rihet (1803).

N... Beaumont (1803-1808).

Pierre Perrigault (1808-1818).

François-Marie Gesgon (1818-1836).

Jean Courtel (1836, † 1859).

N... Sevin (1859-1863).

Bertrand-Pierre Juhel (1863, † 1875).

Mathurin Renault (1875-1879).

François Lainé (1879-1882).

Jean-Louis Porthou (1882-).

NOYAL-SUR-VILAINE

Noal (1158), — *Noial* (1185), — *Noyal super Vicenoniam* (1294).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — Les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine possédèrent de bonne heure la paroisse de Noyal et y fondèrent un prieuré déjà florissant au XII^e siècle. (Voy. tome II, p. 107.)

A cette époque, quelques difficultés s'élevèrent entre ces moines et une famille du pays. Cette famille se composait de la mère, dont l'initiale du nom A... nous est seule connue, veuve d'un villageois appelé Rolaud ou Rouaud, et de ses trois fils, Hervé, prêtre, Hylaïre, diacre, chargé du service paroissial de Noyal, et Robic. Cette femme prétendait avoir été détenue sur l'ordre des religieux de Saint-Melaine et avoir beaucoup perdu par suite; Hylaïre soutenait de son côté que la chapellenie, c'est-à-dire la cure de Noyal, lui appartenait, et Robic, enfin, prétextant avoir droit sur la dîme de Croyal, précédemment donnée à l'abbé de Saint-Melaine, causait à ce dernier les plus sérieux dommages. Les moines, pour mettre un terme à toutes ces vexations, s'adressèrent au saint évêque Herbert, qui gouverna l'Église de Rennes de 1184 à 1198. Ce dernier fit entendre raison à toute la famille en question. La mère déclara pardonner toutes les injures qu'elle disait avoir subies, les enfants renoncèrent ensemble à leurs prétentions sur les dîmes de Croyal, et l'un d'eux, Hylaïre, remit entre les mains de l'évêque la cure de Noyal, qu'il prétendait avoir reçue de l'abbé de Saint-Melaine. Ce dernier, satisfait toutefois de cette soumission, fit espérer à Hylaïre qu'il le présen-

terait plus tard au prélat pour un autre bénéfice, exceptant seulement les cures de Noyal et de Châteaugiron. Enfin, les moines, quoiqu'ils estimassent à plus de 100 marcs le dommage que leur avait causé cette famille, consentirent à se contenter d'une indemnité de 30 liv., monnaie d'Angers, que s'engagèrent à leur payer la mère et ses trois fils. Ceux-ci donnèrent pour cautions Mathieu d'Orgères, Jacques de Cesson, Bufelin, etc., et tout se termina à l'amiable, dans la maison même de l'évêque, par les bons soins du bienheureux Herbert¹. De bons rapports unirent ensuite cette famille et les moines de Saint-Melaine, car en 1235 nous voyons le prêtre Hervé, devenu recteur de La Mézière, Hylaire, son frère, devenu lui-même recteur de Noyal, et Galebrun, leur neveu, donner à ces religieux une rente de 4 sols dans le fief Caligan, sur la tenue de Jean Bigne².

Vers la fin du xiii^e siècle³, les Bénédictins ayant obtenu de l'évêque de Rennes l'union de la cure de Noyal à la chambrerie de leur monastère, on régla la situation nouvelle du recteur de cette paroisse. En 1294, l'évêque Guillaume, et en 1298 son successeur, Jean de Samois, convinrent avec l'abbé de Saint-Melaine ce qui suit par rapport à la cure de Noyal : Le vicaire perpétuel, nommé par l'abbé de Saint-Melaine pour gouverner la paroisse, habitera le manoir presbytéral où logeait jadis le recteur ; les moines lui paieront une pension de 10 liv., en deux termes, pour l'entretien de sa robe, de sa chaussure, de son lit, de son cheval et de ses autres nécessités ; le vicaire jouira, en outre, de tous les droits d'autel, c'est-à-dire des oblations en général, des offrandes faites aux épousailles et dans les confréries, des deniers de confession, de bannies et d'anniversaires pour les morts, des petites dimes d'agneaux,

1. *Cartul. Sancti Melani*, 112.

2. *Ibidem*.

3. Nous avons dit, tome II, 408, sur la foi d'une table des matières placée en tête du *Cartulaire de Saint-Melaine*, que l'union de la cure de Noyal à la chambrerie de l'abbaye eut lieu dès 1277 ; mais c'est une erreur, le texte même du *Cartulaire* prouve qu'elle n'eut lieu qu'en 1294.

pores, poulets, oies, chanvre, lin, navets, millet, panais, et, en un mot, de tout ce qui est dû à l'autel. Par contre, le même vicaire perpétuel renonce à toutes les grosses dîmes, tant anciennes que novalles ¹.

Ces droits du recteur de Noyal changèrent avec le temps, quoiqu'il demeurât toujours à la présentation de l'abbé de Saint-Melaine. En 1790, le recteur, M. Michelais, déclara qu'il jouissait d'un presbytère, d'un très-petit jardin et d'un cinquième des grosses et menues dîmes, estimé environ 1,600 liv. de rente. Ses charges étaient la pension de deux vicaires, 320 liv. dues au prieur pour droit de saut-de-gerbe, 120 liv. de décimes et 300 liv. pour l'entretien d'un cheval. D'après cette déclaration, il ne devait pas rester grand'chose au recteur de Noyal.

A cette même époque, le prieuré de Noyal, alors uni au collège de Rennes, avait 4,148 liv. de revenu, et les Bénédictins de Saint-Melaine (et non pas des Bénédictines, comme dit M. Marteville, *Dict. de Bret.*, II, 249) affermaient leurs propres dîmes 2,200 liv. ² Enfin, la fabrique de Noyal possédait plusieurs « héritages » dont elle avait fait la déclaration dès 1678.

La paroisse de Noyal-sur-Vilaine, une des plus anciennes de l'évêché de Rennes, a dû être très-considérable à son origine; nous avons vu (tome IV, 238) qu'au XII^e siècle elle renfermait le territoire de la paroisse actuelle de Brécé; nous croyons même que le château de Châteaugiron, qui donna naissance à la ville de ce nom, fut construit primitivement en Noyal. Naguère encore cette paroisse s'étendait inclusive-ment d'un faubourg de Châteaugiron jusqu'au-delà de Servon. Mais en 1855 ce faubourg, dit la Rue-aux-Provôts, et les villages du Bas-Noyal et de Plaisance ont été annexés pour le spirituel à Châteaugiron; de plus, en 1856, les trois traits

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 120 et 133.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

du Gué-de-Servon, du Vionais et de Tatoux ont été eux-mêmes annexés à Servon pour le spirituel comme pour le temporel.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Noyal a conservé quelques vestiges de sa construction primitive; c'est ainsi que le collatéral septentrional de la nef est d'architecture romane et offre cinq arcades de ce style; il paraît aussi que le chœur était naguère une abside en cul-de-four devant remonter à une haute antiquité.

L'édifice se compose présentement d'une nef du xvi^e siècle avec fenêtres flamboyantes, d'un unique collatéral roman, d'une vieille tour sans style au bas de la nef et d'un chœur ogival construit en 1861 en forme d'abside pentagonale. Au Sud de la nef est un chapiteau soutenu par quatre colonnes du xvi^e siècle à chapiteaux historiés.

Le baron de Châteaugiron était à l'origine-seigneur fondateur et supérieur de cette église, mais il abandonna ses droits au seigneur de la Motte de Noyal et permit à celui du Bois-hamon d'avoir une chapelle du côté de l'évangile, dédiée à saint Michel, et à celui de Launay-Déelin d'en avoir également une du côté de l'épître, dédiée à saint Jean.

La Motte de Noyal, située près du bourg de ce nom, dans une jolie position dominant le cours de la Vilaine, était la maison seigneuriale de la paroisse, sous la mouvance probable de la baronnie de Châteaugiron. Successivement possédée par les familles de Chevaigné, de Châteaugiron, de Saint-Amador, Bouan de Tizé et Hay des Nétumières, la Motte fut unie de bonne heure à la seigneurie de Tizé, en Thorigné, et en 1679 son possesseur déclara qu'il avait à Noyal les prééminences d'église, banc, enfeu et armoiries dans le chanceau, parce que les barons de Châteaugiron lui avaient depuis longtemps cédé leurs droits en cette église¹. Aussi fut-ce dans le

1. *Arch. Nat.*, 4709. — Le seigneur de la Motte de Noyal avait un droit de coutume sur tous ceux qui vendaient à l'assemblée de Saint-Jean-Baptiste, assemblée

chœur de Noyal que furent inhumés, notamment aux xv^e et xvi^e siècles, Anne de Saint-Amadour, dame de Tizé, Briand Bouan, seigneur de Noyal, et Renée de Montecler, sa femme; et en 1641 Paul Hay des Nétumières, seigneur de Noyal et de Tizé, petit-fils de Briand Bouan, nomma-t-il avec sa sœur Françoise Hay la grosse cloche de Noyal. Ces seigneurs avaient fait en l'église de Noyal une fondation de messes qu'on nommait la chapellenie de Tizé.

La chapelle du côté de l'évangile appartenait, avons-nous dit, aux seigneurs du Boishamon, en Domloup; les Yvette du Boishamon possédaient en effet, en Noyal, les manoirs de Gosne et de Benazé.

La famille Déelin jouissait de son côté de la chapelle Saint-Jean, sise vis-à-vis la précédente; dès le xv^e siècle la seigneurie de Launay-Déelin lui appartenait. L'enfeu des Déelin se trouvait dans cette chapelle, et on y inhuma encore en 1626 Jeanne Déelin, dame de Launay.

Enfin, les seigneurs de Croyal et des Tesnières avaient aussi leurs enfus dans cette église¹.

Le 30 octobre 1622, Pierre Jouaud, prieur de Bonne-Nouvelle, érigea en l'église de Noyal la confrérie du Rosaire, à la prière du recteur Jean Gaudin et des prêtres de la paroisse, alors au nombre de dix, et nommés Pierre Chesnel, Guill. Lefebvre, Julien Gallais, Julien Forestier, François Croyal, Pierre Ganche, Julien Drouasne, Julien Beaudoin, Guy et Michel Halloche².

CHAPELLES. — 1^o Saint-Julien du Boisorcant. — Cette chapelle, située dans la cour de l'antique et intéressant manoir

existant encore; il avait aussi le droit de faire courir quintaine, le même jour Saint-Jean, à tous les nouveaux mariés de la paroisse; cette course se faisait au bas du cimetière, au lieu du Chaussix; ceux qui n'y rompaient pas leur bois devaient au seigneur un provendier d'avoine, mesure de Châteaugiron, cinq sols et deux oies. (*Ibidem.*)

1. *Reg. de l'état civil.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 3.

du Boisorcant¹, est un édifice de style ogival fleuri, avec chevet droit rappelant le xv^e siècle. Elle fut restaurée au xviii^e et bénite en 1779 par le chapelain Jean Guihery.

Deux fondations furent faites dans ce petit sanctuaire : en 1502, Julien Thierry, seigneur du Boisorcant, y fonda une messe tous les dimanches; le 19 février 1611, Marguerite Thierry, veuve de Jean d'Angennes, y fonda à son tour une messe quotidienne et voulut que deux chapelains desservissent la chapelle. Mais en 1747 ces fondations furent réduites à trois messes par semaine. Jean Richard (1665), Julien Le Musnier (1673), François Gillet (1682), Jacques Simon (1728), Michel Audiger (1748), Pierre du Poyrier (1781), René Le Grand (1783) et François Mahé (1787) desservirent le Boisorcant. Ce dernier chapelain déclara en 1790 que son bénéfice, consistant en trois messes hebdomadaires, lui rapportait 322 liv., savoir : 90 liv. de rente due par le seigneur du Boisorcant, la métairie de la Bidoizière, en Noyal, affermée 150 liv., et divers prés, loués 82 liv.²

2^o *Saint-Roch de Croyal* dépend du manoir de ce nom, dont l'antiquité semble constatée par les démêlés qu'eurent dès le xii^e siècle les moines de Saint-Melaine au sujet des dîmes de Croyal. La chapelle actuelle, reconstruite en partie aux siècles derniers, conserve toutefois une jolie porte sculptée avec choux et pinacles, un bénitier, une crédence et une fenêtre de style ogival fleuri, derniers vestiges d'un sanctuaire du xvi^e siècle.

La famille Gillot, qui posséda pendant plus de trois siècles la seigneurie de Croyal, avait fondé dans sa chapelle quatre messes par semaine; elle y avait un enfeu où furent inhumés plusieurs de ses membres, notamment Joachim Gillot, seigneur de Croyal, † 1597, et Gilles Gillot, † 1616; la tombe du premier est conservée au pied de l'autel; on y voit aussi les tom-

1. Le Boisorcant, érigé en châtellenie vers 1623 en faveur de Jean d'Angennes, appartient successivement aux familles du Pé, Thierry, d'Angennes, de Morais, de Marquerye et Le Prestre.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 43 et 67; 4 V, 23, etc.

beaux modernes de la famille de Lantivy de Kerveno-Gillot¹.

Guillaume Gendron (1625) et Paul Martin (1677) furent jadis chapelains de cette chapelle, que desservent maintenant les prêtres de la paroisse tous les dimanches, de la Toussaint à la Passion; ils y font aussi le catéchisme aux enfants de la campagne environnante.

3° *La chapelle de Gosne* se trouvait dans le jardin du manoir de ce nom; c'est du moins ce que déclara en 1678 Hippolyte d'Argentré, alors seigneur de Gosne.

4° *La chapelle du Gué-de-Servon* se trouve dans la cour de ce château; elle est de forme octogone et reliée au manoir par une sorte de galerie. Par acte du 25 juin 1721, Françoise de Marbœuf, dame du Gué, la dota de 300 liv. de rente et y fonda une messe quotidienne; mais cette fondation, approuvée par l'ordinaire, fut ensuite réduite à cinq messes par semaine. François de Goyon, prieur de la Trinité de Fougères et abbé de Saint-Prix, en fut nommé chapelain en 1777. — *Nunc* en Servon.

5° *Saint-Eutrope de Launay-Déclin*. — Dès l'an 1438 il est fait mention de cette chapelle, dont le titulaire avait droit à une portion des dimes de Villiers, en Noyal. En 1563, le chapelain de Launay, Pierre Perrin, étant mort, fut remplacé par Jacques Galant; vinrent ensuite François Doublard en 1650 et Julien Guyot en 1698. Cette vieille chapelle subsiste toujours et est encore fréquentée par les pèlerins, principalement par les fiévreux.

6° *Saint-Thomas des Roncerais*. — Cette chapelle, aujourd'hui complètement rasée, se trouvait à la porte de Château-giron, près la route de Rennes, dans le champ dit encore de Saint-Thomas. Elle avait un cimetière et devait avoir une certaine importance à l'origine; mais en 1701 elle était ruinée. Comme elle était fondée, ses messes se disaient alors au château de Château-giron, parce que le baron du lieu en était

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 45. — Reg. de l'état civil.

le présentateur et probablement le fondateur; toutefois, en 1781, son service se faisait en l'église de Noyal. En 1574, Louis du Boys devint chapelain de Saint-Thomas en place de René Vissault, décédé; parmi ses successeurs, notons Jacques Geffros, qui remplaça Bertrand Morice en 1701, Nicolas Castelier (1718) et Michel Audiger (1754). A partir de cette date, le chapelain du Boisorcant fut en même temps chargé de Saint-Thomas. En 1790, François Mahé déclara que ce dernier bénéfice lui rapportait 260 liv. de rente, savoir une dime estimée 30 liv., et les champ et pré de Saint-Thomas, affermés 230 liv. Il n'était alors tenu qu'à une messe le dimanche¹.

7° *Saint-Blaise de Tastoux*, chapelle priorale devenue frairienne. (Voy. tome II, 115.) — *Nunc* en Servon.

PRIEURÉ. — *Noyal*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 107².)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 651.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 651.

RECTEURS DE NOYAL-SUR-VILAINE³.

Regnaud, « *Reginaldus capellanus de Noyal*, » vivait en 1174.

Hylaire, « *Hylarius presbyter de Noyal*, » dont nous avons raconté l'histoire, diacre et recteur usurpateur vers 1190, paraît en 1235 occuper légitimement la cure.

Geffroy Hochart consentit en 1294 à l'union de la cure de Noyal à la chambrerie de Saint-Melaine et se démit de son bénéfice.

Jean Tual, successeur du précédent, traita en 1298 avec les moines de Saint-Melaine pour le règlement de sa pension.

Jean Noblet obtint en 1311 des moines une augmentation de traitement.

Georges Le Prévot accepta en 1318 le concordat passé entre son prédécesseur et l'abbaye de Saint-Melaine.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 25.

2. Prieurs de Noyal omis : *Dom Pierre de Saint-Gilles* (1436), — *dom Eustache du Cellier* (1502), — *Bertrand Le Clerc*, commendataire (1517).

3. *Cartul. Sancti Melanii.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

Jacques Drouasné résigna vers 1573 et fit une fondation de messes dans son église paroissiale.

René Le Camus (1575).

François Le Serré (1588).

Guillaume Guillard (1601 et 1612).

François Girard (1615) devint en 1622 recteur de Brécé, dans le Maine.

Jean Gaudin (1622 et 1668).

Jean-Baptiste Le Maignant (1670).

Joseph Prévot, prêtre de Saint-Malo, assista au synode de 1704 ; † âgé de soixante ans, le 24 mars 1730, et inhumé dans l'église le 26.

Pierre-Louis Allot, natif de Pipriac, fut pourvu le 3 mai 1730 ; † âgé de quatre-vingt-un an, le 19 septembre 1779, et inhumé le 20 sous la tour de l'église.

René-Alphonse Michelais, pourvu le 10 octobre 1779, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792, puis exilé à Jersey ; il devint recteur de Princé en 1803 et y mourut le 27 juin 1811.

Pierre-Marie Lannay (1803).

François Le Monnier (1803, † 1805).

Jacques-Mathurin Bouvet (1805, † 1809).

Jean Hirel (1809, † 1822).

Pierre Denicul (1822-1840).

François Le Breton (1840-1842).

Joseph Delacoudre (1842-1848).

Joseph Gauthier (1848-1851).

Charles-François Macé (1851-1859).

Joseph Chantrel (1859, † 1866).

Jean-Marie Mury (1866-1870).

Jean-Marie Rimasson (1870, † 1878).

Jean-Marie Leray (1878-).

ORGÈRES

Orgiaricæ (1148), — *Orgeria* (1181), — *ecclesia de Orgeriis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — Les commencements d'Orgères ne nous sont guère connus que par les seigneurs de ce nom. Dès 1148 nous voyons apparaître à la cour du baron de Châteaugiron Payen d'Orgères; en 1181, Hervé d'Orgères et Évelin, son frère, sont signalés par Philippe, évêque de Rennes, comme étant les bienfaiteurs de l'abbaye de Savigné; enfin, en 1193, Guillaume d'Orgères figure parmi les conseillers de la duchesse Constance de Bretagne¹. Le *Nécrologe ms.* de Saint-Pierre de Rennes nous apprend également qu'à une époque reculée, vraisemblablement au XIII^e siècle, Mainfinid d'Orgères donna aux chanoines de Rennes les dîmes de sa terre d'Orgères. Aussi au siècle suivant ces chanoines faisaient-ils dans la cathédrale les services anniversaires de ce seigneur et d'un de ses descendants, Jean d'Orgères, seigneur d'Orgères et du Plessix-Bardoul.

Si nous rapprochons de ces faits cette circonstance que le prieuré de Saint-Denis de Rennes ayant été fondé au XIII^e siècle, le titulaire de ce bénéfice reçut entre autres choses de l'évêque le droit de présenter la cure d'Orgères et d'exiger une pension du recteur du lieu, nous sommes amené à conclure que la paroisse d'Orgères, existant certainement au XIII^e siècle, peut fort bien remonter au XII^e et peut-être même au XI^e siècle.

En l'an 1240, il est aussi fait mention du bourg et de la paroisse d'Orgères, « *burgum et parrochia de Orgeriis*; » Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, y avait alors quelques biens qu'il donna en dot à sa fille Thomase, lorsqu'elle épousa André de Vitré².

Quant à l'opinion émise par l'annotateur du *Dictionnaire de Bretagne* (II, 251), « qu'il paraît que la paroisse d'Orgères était desservie par une communauté de religieux établis dans le bourg, » il faut bien avouer que rien ne justifie cette asser-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 602, 603, 682 et 724.

2. *Ibidem*, I, 917.

tion. Elle n'a pas plus de valeur que le rapprochement fait plus bas par le même auteur entre la date 1498 inscrite sur les premiers registres de paroisse et « l'érection de l'église actuelle. »

En 1790, M. Vanneau, recteur d'Orgères, déclara qu'étant seul décimateur dans sa paroisse, il levait la dime à la onzième gerbe sur les grains, lins et chanvres, ce qui lui rapportait 4,500 liv. de rente. Mais sur cette somme il devait payer les décimes, fournir une pension de 350 liv. à son vicaire, et remettre au Chapitre de Rennes, chaque année, deux mines de seigle estimées 72 liv.¹ Cette dernière charge remplaçait la pension due primitivement au prieur de Saint-Denis, dont le titre avait été aboli en 1728. Depuis cette dernière époque aussi le recteur d'Orgères, présenté jusqu'alors par le prieur, était devenu à la nomination de l'ordinaire.

ÉGLISE. — Saint Martin de Tours est le patron de l'église d'Orgères, édifice restauré depuis peu. C'était jadis une simple nef accostée de deux chapelles seigneuriales, celle du Noyer au Nord et celle du Châtenay au Midi; mais on releva le chœur et on construisit deux transepts ou bras de croix dès le xvii^e siècle; la nef, un peu plus ancienne, est sans style, et la tour ne date que de 1844.

Les barons d'Orgères² étaient seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de cette église. Dès 1484, Jean Moraud, seigneur d'Orgères, fut maintenu dans la possession d'un banc à accouoir placé dans le chœur, près du maitre-autel, du côté de l'évangile. En 1674, Calliope d'Argentré, veuve d'Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé et baron d'Or-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25.

2. La terre d'Orgères relevait à l'origine de la seigneurie de Bourgbarré, mais elle fut érigée en baronnie, d'abord en 1644 en faveur de Gabriel de Bourgneuf, puis en 1774 en faveur de M. de Bonescuelle. Elle appartient successivement aux familles d'Orgères, Moraud, Borédrier, de Bourgneuf, d'Argentré, Déniau, de Cornulier et de Bonescuelle. (*Arch. du chât. d'Orgères.*)

gères, déclara qu'elle avait dans l'église d'Orgères, outre ce banc seigneurial, deux pierres tombales près le grand autel, ses écussons dans les vitres principales et sa lisière. Elle avait, de plus, les cep et collier, insignes de haute justice, à l'entrée du cimetière. On voit encore maintenant sur la muraille méridionale de l'église les armoiries des Bourgneuf : *d'argent au sautoir de sable, au franc quartier de gueules chargé de deux poissons rangés en fasce d'argent.*

Après les sires d'Orgères, les seigneurs de Châtenay avaient des droits dans cette même église; mais ces derniers n'ont jamais été barons, quoi qu'en ait dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 251), et rien ne prouve que l'église d'Orgères ait été bâtie par l'un d'eux¹. Le sire de Châtenay avait donc deux pierres tombales dans le chanceau, du côté de l'épître, et du même côté et communiquant avec le chœur, une chapelle prohibitive dans laquelle se trouvait son banc à queue et deux fenêtres armoriées de ses blasons. Cette chapelle fut transformée en sacristie lorsque furent bâtis les transepts. Elle devait être dédiée à saint Laurent, et à la fête de ce saint le seigneur de Châtenay avait le droit de tenir une foire à Orgères. Après l'abandon de cette chapelle, l'autel de Saint-Laurent fut transféré dans le transept voisin.

Mais la chapelle du Noyer, située au haut et au Nord de la nef, était et est encore la partie la plus intéressante de l'église d'Orgères. Construite probablement au xv^e siècle, elle offrait jadis une belle fenêtre de style flamboyant aujourd'hui ruinée, et son autel se trouvait à l'Est; une claire-voie la séparait du chanceau en 1605 et elle avait son banc à queue et sa porte extérieure particulière. Au-dessous de la fenêtre se trouvait le « sépulcre sous arcade et tombeau enlevé » des

1. La seigneurie de Châtenay avait néanmoins une certaine importance; elle fut successivement possédée par les de Montgermont, de Chaumont, d'Auvergne, de Cahideuc, de Gouyon et de Bourgneuf; ces derniers l'unirent à leur baronnie d'Orgères. — Les hommes du fief de Foulgerasse devaient chaque année au seigneur de Châtenay une paire de gants blancs, un chausson, un balai, un faix de joncs, un chapeau de feuilles de pervenche et un chapeau de fleurs de pentecôte. (*Arch. du châ. d'Orgères.*)

seigneurs du Noyer. Ce tombeau, assez remarquable, existe encore : c'est une arcature ogivale surbaissée, ornée d'une guirlande de feuillages taillée dans le granit, surmontée d'un riche panache avec écusson fruste et accostée de deux pinacles appliqués à la muraille ; mais l'arcade est vide et il ne s'y trouve ni statue, ni inscription. Il y avait dans cette chapelle une fondation de messes faite par les seigneurs du Noyer et desservie encore en 1705¹.

Le 15 août 1671, le P. Le Gomériel, dominicain de Bonne-Nouvelle, érigea la confrérie du Rosaire dans l'église d'Orgères. L'autel en fut placé dans la chapelle récemment construite du côté de l'évangile, c'est-à-dire dans le transept du Nord, qui communique aujourd'hui avec la chapelle du Noyer depuis l'enlèvement de l'autel de cette dernière.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle du Bas du bourg* fut bâtie, d'après la tradition, par un prêtre nommé Olivier Vannier ; c'est une sorte de petit pavillon sans aucun style, construit près du bourg, à l'entrée de l'avenue du château d'Orgères. — *Nunc* sécularisée.

2^o *La chapelle de Bout-de-Lande*. — En 1655, Henry de Bourgneuf, seigneur d'Orgères, fonda une messe tous les dimanches, en l'honneur de la Sainte-Vierge, dans la chapelle de Bout-de-Lande. Ce sanctuaire n'existe plus depuis longtemps, car dès 1770 on signalait près de Bout-de-Lande « l'emplast ou mazière d'une ancienne chapelle » sise au bord de la route de Rennes à Nantes, dans le fief de Lardrais, relevant de la baronnie d'Orgères².

3^o *Chapelles du château d'Orgères*. — L'ancienne chapelle de ce château se trouve à l'un des coins formés par le carré qu'entourent les douves. En 1655, Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé et baron d'Orgères, y fonda une messe tous

1. La seigneurie du Noyer a successivement appartenu aux familles Le Bigot, Champion de Ciccé, Boutin et Porée du Parc.

2. *Arch. du châ. d'Orgères*.

les vendredis et présenta Jean Fauconnier, prêtre d'Orgères, pour la desservir¹. Pierre Poirier (1738), Jean Gérard (1739) et Jacques Bigot (1757) furent ensuite chapelains du château; mais en 1755 la fondation de cette chapelle se trouvait augmentée, Élisabeth de Cornulier, dame d'Orgères et femme de Paul Hay, marquis des Nétumières, y ayant fondé quatre messes hebdomadaires dotées de 200 liv. de rente. — Cette chapelle a été abandonnée depuis, et l'on a établi un nouveau sanctuaire, qui continue d'être entretenu, dans l'intérieur même du château.

4° *La chapelle de Châtenay* se trouvait bâtie dès 1551 sur une motte entourée de douves, au milieu d'un bois futaie voisin de ce manoir. En 1655, Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé et seigneur de Châtenay, y fonda une messe tous les samedis en l'honneur de la Sainte Vierge. Ce sanctuaire, qui n'existe plus, est encore mentionné comme fondé et desservi au siècle dernier.

5° *La chapelle de l'Hermitière* était, paraît-il, frairienne; elle était également fondée et desservie au xviii^e siècle. Elle a été rasée, mais les habitants du village de l'Hermitière en conservent encore la cloche et la sonnent quand l'un d'entre eux vient à trépasser. Le nom de ce village et une vague tradition locale semblent indiquer l'ancienne présence d'un ermite en ce lieu; un enfant du pays, M. Louail, a utilisé cette tradition en écrivant un petit roman local intitulé : *Fleur des landes*.

6° *Notre-Dame du Noyer*. — Marguerite Boutin, dame du Noyer et douairière de Campzillon, ayant bâti une chapelle au Midi de son manoir du Noyer, la dota de 100 liv. de rente, par acte du 13 novembre 1673, en y fondant une messe pour tous les dimanches et fêtes. Cette fondation, appelée chapel-

1. Le marquis de Cucé fonda trois messes par le même acte du 3 janvier 1655 : une au château d'Orgères, une au Châtenay, et la troisième à Bout-de-Lande; il les dota de 72 liv. de rente et présenta le même prêtre pour les desservir; l'ordinaire approuva cette triple fondation le 2 mars 1655. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 45.)

lenie du Tertre, — parce qu'elle consistait en des biens sis au fief du Tertre dépendant du Noyer, — ne fut approuvée par l'ordinaire que le 3 juillet 1676. Le premier chapelain présenté par Marguerite Boutin, alors femme de Jacques de Saint-Simon, fut François Hubert¹; il eut pour successeurs Claude de la Rue, † vers 1720, puis René Gicquel. Cette chapelle était en ruine lorsqu'en 1781 Louis du Parc-Porée, seigneur de Chaudebœuf et du Noyer, rendit aveu pour cette dernière terre au seigneur d'Orgères.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS D'ORGÈRES².

Bertrand de Montgermont, seigneur dudit lieu et de Châtenay, archidiaque et chanoine de Rennes, fonda son anniversaire dans la cathédrale; † 12 mars 1397.

Jehan Rualon (1447).

Vincent Le Tort donna en 1469, à un hospice de Rennes, une rente de 9 liv.

Guillaume Rualon, † vers 1498, fonda en son église la chapel-
lenie dite du Bourg, consistant en trois messes par semaine, lundi, mercredi et vendredi. On voit que ce Rualon ou Ruallan ne fut point le premier recteur d'Orgères, comme le dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 254); il n'était pas davantage seigneur de Châtenay, car ce manoir appartenait alors à la famille d'Auvergne.

N... Le Bigot, † 1530.

Jean Moulmier (1534).

Martin Jubin (1554).

Pierre de Champalaune, † vers 1576.

Martin Jubin, † 1580.

Jean Le Ray fut pourvu le 17 octobre 1580.

Julien Texier, † 1595.

Frère Richard Didier, carme de Rennes, docteur en théologie et

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 45.

2. Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Notes ms. de M. Saulnier, etc.

chanoine théologal de Rennes, administra quelque temps la paroisse d'Orgères, mais nous n'assurons pas qu'il en fût recteur en titre; peut-être était-il seulement curé d'office; † au couvent des Carmes de Rennes en 1607.

Jean Peschant, chanoine théologal de Rennes, docteur en théologie (1605 et 1649).

Gabriel Peschant, neveu du précédent, lui succéda au Chapitre de Rennes et à la cure d'Orgères; † 1630.

Jean Sorin, présenté le 22 mars 1630 par le prieur de Saint-Denis, gouvernait encore en 1638.

Pierre Fougler, précédemment recteur de Thorigné, prit possession le 20 mars 1649 et gouverna jusqu'en 1665.

René Coué du Mortier, docteur en Sorbonne, fut pourvu en 1665; † 15 novembre 1690 et inhumé au pied de la croix du cimetière.

Pierre Brossier, prêtre d'Angers, pourvu en 1690, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : de gueules à trois gerbes d'or, 2, 1; † avril 1705.

Philippe Le Roy, prêtre du diocèse, présenté par le prieur de Saint-Denis le 2 mai 1705, fut pourvu le 16.

Jacques Gesnouin, prêtre du diocèse, succéda au précédent en 1712; † 2 février 1734.

Jean-Baptiste-François Samson du Gage, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 24 février 1734; † le 17 août suivant.

Jacques-François Hervoët, prêtre du diocèse, pourvu le 15 septembre 1734, prit possession le lendemain; † âgé de trente-deux ans, le 1^{er} juin 1741.

Joseph-Charles-Sébastien Geffelot de Marigny, fils du seigneur de Marigny, en Saint-Germain-en-Coglais, précédemment recteur de Romagné, pourvu le 6 juin 1744, prit possession le 8; il devint prieur de la Dauphinaye; † âgé de quarante-cinq ans, le 8 mai 1757, et inhumé le 9 à Orgères.

Jean-Baptiste Guesdon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 mai 1757; il débouta Jacques Chaubigot, qu'un prétendu prieur de Saint-Denis (le prieuré était alors supprimé) fit pourvoir à Tours; † âgé de soixante-trois ans, en 1778.

Suzanne-Gilles Vanneau, natif de Rennes, secrétaire de M^{sr} de Girac, fut pourvu en avril 1778 et prit possession le 8 mai. Il fut député en 1789 aux États-Généraux, où il se conduisit dignement. Exilé pendant la Terreur, il devint à la restauration du culte recteur de Saint-Aubin de Rennes; † peu après, le 3 mai 1803.

Pierre-Marie-François Monnier (1803, † 1843).

Joseph Jollivet (1843-1824).

Jean Beaugendre (1824, † 1874).

François Geffrouays (1874-).

OSSÉ

Ecclesia de Ouceyo (1347), — *Ousseyum* (1316).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — Tous renseignements nous manquent sur les origines d'Ossé; nous savons seulement que cette paroisse existait au XIV^e siècle, puisqu'une charte de Saint-Melaine renferme en 1347 le nom de son recteur à cette époque, Jacques de Charot, « *Jacobus de Charot, rector ecclesie de Ouceyo* ¹. » Ce recteur devait appartenir à la famille noble qui possédait alors le manoir de Charot, en Ossé.

Le recteur d'Ossé, nommé par l'ordinaire, avait, d'après le *Rôle diocésain ms. de 1646*, environ 700 liv. de revenu.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Sulpice, évêque de Bourges, l'église d'Ossé se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit, et à laquelle ont été ajoutées deux chapelles formant bras de croix. Elle n'a point de style et peut remonter en partie au XVI^e siècle, comme l'indique la fenêtre ogivale de son chevet, aujourd'hui murée. La chapelle du Nord, dédiée à la Sainte Vierge, et prohibitive à l'origine au seigneur de Charot, fut construite en 1611; l'autre chapelle, dédiée à saint Nicolas, semble aussi du XVII^e siècle.

Le Plessix d'Ossé était la maison seigneuriale de la paroisse². En 1440, le duc Jean V régla un différend survenu au sujet du droit de sépulture en l'église d'Ossé entre le sieur

1. Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.

2. Le Plessix d'Ossé, relevant de la baronnie de Châteaugiron, appartient successivement aux familles du Pan, Glé de la Costardaye, de la Baume-Le Blanc de la Valière et Le Prestre de Châteaugiron.

du Pan, seigneur du Plessix, et le sieur de Montbeille, seigneur des Grées.

La supériorité d'église appartenait à Ossé au baron de Châteaugiron, mais le seigneur du Plessix jouissait des droits de fondateur et prééminencier; c'est ce que déclara en 1694 Gabrielle Glé, marquise de la Vallière et dame du Plessix¹. Jacques Le Prestre, baron de Châteaugiron, ayant acquis le Plessix en 1744, prit possession de tous ces droits honorifiques et fit placer ses armoiries dans le chœur et sur le maître-autel de l'église d'Ossé.

Quant au seigneur de Charot, il avait son enfeu, son banc et son blason dans sa chapelle prohibitive.

CHAPELLE. — *La chapelle de Charot*, bâtie près du manoir de ce nom, est la seule que nous connaissions en Ossé; elle avait été, dit-on, fondée de messes par la famille Le Gras, qui possédait au siècle dernier la seigneurie de Charot. — *Nunc* abandonnée.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 428 et 574.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS D'OSSÉ².

Jacques de Charot (1347).

Jean du Pan (1566).

Julien Ogier résigna le 8 novembre 1580.

Jean Pigcart résigna le 29 juillet 1583.

N... Le Breton (1608).

Pierre Chassé (1611).

Jean Salmon érigea en 1619 dans son église une confrérie de la Doctrine Chrétienne, sous l'invocation de Notre-Dame; † 1625.

N... Le Songeux, † 1631.

1. Arch. Nat., P. 4721.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Pierre Bidault résigna en 1641 en faveur de Louis Blanchet.

Georges Galleran légua par testament, en 1643 et 1659, une rente de 87 liv. aux pauvres de sa paroisse et fit une fondation dans son église; † 24 mars 1664 et inhumé près du reliquaire.

Jacques Ernault, docteur en Sorbonne (1664-1668).

René Simon, prêtre du Mans, pourvu en mars 1669, laissa tout son bien à l'église d'Ossé; † âgé de soixante-treize ans, le 22 septembre 1716, et inhumé dans son église.

Julien Merré fut pourvu en 1716; † 25 septembre 1729 et inhumé le 27 dans l'église.

François Vivier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 26 septembre 1729; † âgé de cinquante ans, le 26 février 1740, et inhumé le 27 dans l'église.

Pierre-Louis Forestier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 mai 1740; † âgé de cinquante-et-un ans, le 30 avril 1754, et inhumé dans l'église.

Pierre Morio, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 août 1754; † 29 août 1769 et inhumé le 30 dans le cimetière.

François Crespel, sous-chantre de la cathédrale de Rennes, fils de Jacques, tailleur d'habits, et de Jeanne Avenel, fut pourvu en septembre 1769; † subitement, âgé de cinquante-quatre ans, le 9 janvier 1784, et inhumé le 10 dans l'église.

Joseph Le Vieux, vicaire à La Mézière, pourvu le 25 juin 1784, prit possession le lendemain; exilé à Jersey, il revint à Ossé en 1802 et fut nommé l'année suivante recteur de Louvigné-de-Bais.

Gilles-Ange Couella (1803-1804).

Jean-André Loüis (1804, † 1806).

N... Le Cacheur (1806-1810).

François-André Montorin (1810, † 1848).

Louis-Pierre Monnier (1848-1884).

Louis Juhel (1884-).

PACÉ

Ecclesia de Pache (1158), — *Pace* (1170), — *Paceium* (1185), — *Paceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Étienne de Rennes.

ORIGINES. — L'église de Pacé appartenait au XII^e siècle aux religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, et ils y avaient déjà fondé un prieuré dont nous avons parlé (tome II, 69). A cette époque, la paroisse de Pacé renfermait le territoire de Montgermont et était bornée au Sud par la forêt de Noumoot ou de Mont-Mohon. (Voy. tome I^{er}, 198.) Lorsque cette forêt disparut pour faire place à la culture des céréales, l'abbaye de Saint-Melaine contesta au Chapitre de Rennes ses droits sur quelques dîmes novales.

Le prieur de Pacé jouissant, à l'origine, des grosses dîmes anciennes et novales de toute la paroisse, le recteur, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et considéré comme vicaire perpétuel, ne recevait qu'une portion congrue.

En 1233, Adam, archidiacre de Rennes, termina un différend survenu entre les moines de Saint-Melaine et Raoul des Iffs, recteur de Pacé, « *Radulphus des Iffs persona de Pace;* » ce dernier était en même temps fermier du prieuré de Pacé, et il demandait une augmentation de sa portion congrue, conformément, disait-il, aux décisions du Concile général de Latran, tenu en 1215. Les moines ne repoussèrent point sa demande; et comme il affermais 7 liv. le prieuré et que, n'ayant point payé sa ferme depuis deux ans, il devait à l'abbaye 15 liv., les religieux le tinrent quitte pour 10 liv., à condition toutefois que pour les trois années suivantes il paierait 21 liv. L'archidiacre donna, de plus, l'espérance au recteur qu'au bout de ces trois ans il pourrait voir sa pension augmentée plus régulièrement¹.

Ce fut un autre recteur de Pacé nommé Rivallan, « *Rivallanus presbyter de Pace,* » qui obtint cette augmentation. Au mois de février 1240, devant le même archidiacre Adam, il céda à l'abbaye de Saint-Melaine un dimage au trentième qu'il percevait, et certains droits qu'il réclamait sur d'autres portions de dîmes et sur une rente censuelle due par la terre

1. *Cart. Sancti Melanii*, 131.

de la Martinière. Il reçut en échange, des moines de Saint-Melaine et du prieur de Pacé, les revenus de la tiercerie, c'est-à-dire les dîmes anciennes et nouvelles du Champ-Marbot, et neuf quartiers de seigle que le prieur de Pacé s'engagea à lui fournir annuellement sur la grande dîme de la paroisse, à la Nativité de Notre-Dame¹.

Le *Rôle diocésain de 1646* estime 600 liv. la pension que recevait alors le recteur de Pacé; en 1679, ce recteur déclara qu'il jouissait, en outre, du presbytère avec jardin, verger et bois futaie, le tout contenant deux journaux, relevant du roi et joignant les terres de la maison noble de Pacé².

En 1790, les Bénédictins de Saint-Melaine, — jouissant du prieuré uni dès 1441 à la mense abbatiale, — avaient à Pacé les cinq traits de dîme du Bourg, de Tixue, de Gon, de Place et de la Bretonnière, plus le petit trait du Breil et la métairie des Landelles. A la même époque, les grands Carmes de Rennes possédaient les Pâtis, affermés 72 liv.; — les Dominicains de Bonne-Nouvelle la métairie de Launay-Thébert, affermée 300 liv.; — le Grand-Séminaire, une maison de campagne avec retenue, et les métairies du Bourg, affermées 1,800 liv., de Champagne, 1,300 liv., et de l'Étang, 825 liv.³

ÉGLISE. — Dédiée à l'évêque saint Melaine, l'église de Pacé se compose d'une seule nef, accostée de doubles chapelles d'inégale grandeur, placées de chaque côté.

La partie la plus antique est un débris de muraille romane en appareil de feuilles de fougère, apparaissant encore au Sud de la nef et pouvant remonter au xi^e siècle; mais l'ensemble de cette nef vient d'être relevé. La porte occidentale est du xv^e siècle; « l'archivolte, dessinée en ogive par des moulures toriques retombant sur des colonnettes à chapiteaux grossiè-

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. Le presbytère actuel dépendait, parait-il, d'une ancienne chapellenie desservie dans l'église.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, t V, 25.

rement ébauchés, encadre un cintre plein. Au-dessus du portail existe une pierre sculptée où l'on distingue encore un écusson couché, dont le blason est fruste et timbré d'un heaume ou cimier. » La première chapelle du Sud, dite de la Touche-Milon ou de la Rossignolière, est aussi du xv^e siècle ; c'est la partie la plus intéressante de tout l'édifice.

Cette chapelle est voûtée en pierres et à arêtes ; ses arcs doubleaux, très-saillants, affectent la forme ogivale ; au point d'intersection, la clef de voûte est décorée d'un écusson entouré d'une grosse cordelière et portant les armes des Milon, seigneurs de la Touche : *d'argent au senestrochère vêtu et ganté de gueules, soutenant un épervier de sable membré d'or*. Ces armoiries, qui sont celles du fondateur de la chapelle, se trouvent reproduites sur une dalle tumulaire incrustée dans le pavé joignant l'autel dédié à sainte Anne. L'effigie d'un chevalier y est gravée au simple trait avec son écusson, placé à gauche de la tête, et cette inscription placée en bordure : *Cy gist noble home Yvon Millon, sr de la Tousse-Millon et de Bergeat, en son temps trésorier des guerres du feu Duc notre souverin seigneur et de la Duchesse, qui décéda le XXVIII jour d'octobre l'an mil IIIIC IIII^{XX} et neuf. Dieu lui face pardon. Amen.*

La fenêtre ouverte dans le mur Sud de cette chapelle a conservé ses meneaux flamboyants, et l'on y voyait naguère encore les débris d'une verrière du xvi^e siècle, où l'on reconnaissait des anges tenant les instruments de la Passion. Dans le mur occidental s'ouvre une très-jolie porte surmontée de l'écusson des Milon ; son archivolt se relève en accolade, et ses moulures prismatiques sont ornées d'expansions végétales, de choux frisés, et accompagnées d'aiguilles latérales¹.

En 1858 on a abaissé cette chapelle, — dont le pavé s'élevait au-dessus du niveau de la nef et qui ne communiquait avec elle que par une étroite arcade ogivale, — et on l'a

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Mélanges hist. et archéol. de Bret.*, II, 59 et 60.

agrandie de façon à former une double chapelle pour régulariser l'église.

Vis-à-vis, en effet, c'est-à-dire au Nord de la nef, s'ouvrent ce qu'on appelait en 1601 les Chapelles Neuves. Leurs deux arcades à ogives évasées reposent sur une colonne monocylindrique, courte et grosse, et sur deux piliers engagés de forme analogue; chacun de ces supports est couronné d'une espèce de chapiteau orné, l'un d'une guirlande de feuilles de vigne, l'autre d'une rangée de feuilles grasses, le troisième d'une suite d'enroulements répétés. L'autel adossé au mur oriental de cette double chapelle est dédié à la Sainte Vierge. On y remarque un retable en pierre blanche assez grossièrement sculpté et daté de 1624; ce retable présente deux bas-reliefs : l'Annonciation et la Naissance du Sauveur. Deux fenêtres ogivales éclairent cette partie de l'église, qui semble être de la fin du xvi^e siècle. Le reste de l'édifice, c'est-à-dire le chœur et ce qu'on appelle le dôme, ne date que de 1656 et n'offre pas d'intérêt.

Le sire de Champaigné¹ était jadis considéré comme seigneur fondateur de l'église de Pacé. Il avait en 1601 « dans le chœur, proche le grand autel, deux pierres tombales armoriées des armes du Bordage et de Champaigné, et au costé de l'évangile deux chaires prohibitives; de plus, vis-à-vis l'autel de Nostre-Dame et l'image saint Laurent dans la nef, un banc à queue aussi prohibitif. » Les mêmes blasons des Montbourcher, seigneurs du Bordage et de Champaigné, se trouvaient dans les vitres de la chapelle de la Touche-Milon « et aux Chapelles Neuves et au circuit de l'église; et en toutes les vitres, en chacune d'icelle trois ou quatre escussons des mesmes armes; et au-dessus de l'entrée principale de l'église un escusson d'un *lion léopardé* des armes pleines de Cham-

1. La seigneurie de Champaigné appartient successivement aux familles de Champaigné, de Montbourcher, Bonnier, de Rosmader, Beschart et Visdelou de la Villehéart. Le manoir de Champaigné (ou Champagné), aujourd'hui détruit, se trouvait en Gévezé, croit-on, mais la seigneurie s'étendait beaucoup en Pacé.

paigné, et au dehors sur les murs des deux chapelles, escusson *parti du Bordage et de Champaigné.* » Une autre déclaration de 1618 décrit les armoiries de Champaigné sculptées sur les Chapelles Neuves : *d'hermines au chef de gueules* ¹.

Dans le même chanceau, mais du côté de l'épître, se trouvaient deux autres pierres tombales appartenant au seigneur de Texue ²; dans cet enfeu fut inhumé en 1730 frère François de la Bourdonnaye, chevalier et commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, décédé à Texue. A côté de ces tombes était le banc seigneurial de Texue.

Dans la chapelle Sainte-Anne était l'enfeu des seigneurs de la Touche-Milon, dont nous avons parlé. Aux siècles derniers les seigneurs de la Rossignolière s'y faisaient également inhumer.

Les paroissiens de Pacé ayant construit les Chapelles Neuves sur un terrain donné par le seigneur du Bois de Pacé, celui-ci s'était réservé devant l'autel de la Sainte-Vierge un enfeu prohibitif.

Enfin les seigneurs de Champalaune et de la Mandardière avaient aussi leurs tombes dans cette église; l'enfeu des premiers se trouvait primitivement devant l'ancien autel de Notre-Dame, mais il était en 1678 « au bas du chœur, du côté de l'évangile, près la porte des degrés ³. »

Il y avait, paraît-il, à Pacé une confrérie de la Sainte-Vierge au ^{xvi}^e siècle, car, dans les *Contes d'Eutrapel*, Noël du Fail mentionne « la frairie blanche de Pacé. » Quant à la confrérie du Rosaire, elle fut érigée en cette église le 16 mai 1646 par le dominicain Guillaume Bretreu ⁴.

CHAPELLES. — 1^o Chapelle de Fristillé. — Une charte de 1138

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 6 G, 6.

2. Texue ou Tixue (*nunc* Tissue) fut érigée en châtellenie par Henri III en 1370, en faveur de Pierre Brullon, seigneur de Beaumont, mari de Bonne de Texue.

3. Arch. Nat., P. 1712.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 H, 3.

mentionne la chapelle de Fristillé, « *capella de Fristilliaco*, » située au bord de la forêt de Noumoot, dans le territoire que les moines de Saint-Melaine revendiquaient comme faisant partie de la paroisse de Pacé. Les chanoines de Rennes s'étaient emparés de cette chapelle malgré les religieux, qui soutenaient qu'eux seuls en avaient reçu l'investiture. Ce sanctuaire n'existe plus depuis longtemps, mais on trouve encore le village de Frétille non loin de l'ancien prieuré de la Bretonnière.

2° *Saint-Étienne de la Bretonnière*, dépendant du prieuré de ce nom.

3° *Chapelle du Pont de Pacé*. — Le Pont de Pacé est un gros village situé à quelque distance du bourg et tirant son nom d'un pont construit sur la Flume; ce lieu étant, à cause du grand chemin, très-fréquenté par les voyageurs, Bertrand de Champaigné y construisit, à la fin du xiv^e siècle, une chapelle qu'il dota de 60 liv. de rente sur certaines dîmes en Cesson et Gévezé. L'acte d'amortissement pour ces dîmes, sollicité et obtenu par le seigneur de Champaigné du duc de Bretagne Jean IV, est daté du 3 mai 1399¹. Au siècle dernier, cette chapelle était encore desservie par Guy Ponthays, qui, présenté en 1722 par Louis Visdelou, seigneur de la Villethéart et de Champaigné, ne la délaissa qu'en 1756. Il est probable que cette chapelle était dédiée à saint Jean-Baptiste, car le seigneur de Champaigné avait, en 1700, droit de tenir une foire à la fête de la Décollation de saint Jean sur le placis du Pont de Pacé. — *Nunc* abandonnée.

4° *Chapelle du Bois de Pacé* ou du *Haut-Bois de Pacé*. — Par acte du 14 juillet 1673, Bertrand Le Page, sieur des Fontaines, et Julienne Chéreau, sa femme, fondèrent une messe chaque dimanche dans la « chapelle du Haut-Bois en Pacé, » et la dotèrent de 50 liv. de rente. Dans la déclaration, en 1678, du manoir du « Bois de Pacé, » habité par lesdits fon-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 46.

dateurs, il est fait mention de cette chapelle, construite, est-il dit, en forme de pavillon. En 1690 Guillaume du Liepvre, ayant acquis le Haut-Bois de Pacé, rétablit la fondation précédente et présenta pour la desservir Gildas Le Beux, prêtre et précepteur de son fils, Gilles du Liepvre¹. Plus tard Georges Grisel prit possession de cette chapellenie, en 1760.

5° *Sainte-Anne du Casse*. — Cette chapelle, bâtie par M^{me} Malenfant, fut bénite le 6 mai 1788. — *Nunc* sécularisée.

6° *La chapelle de Champagne* se trouvait, à l'origine, dans le jardin de ce manoir, mais on n'en voyait plus que les ruines dès 1679. Elle avait été fondée de messes et dotée de certaines dîmes par les seigneurs du lieu. Il paraît que le Grand-Séminaire de Rennes, devenu propriétaire de Champagne vers 1684, releva cette chapelle qui existe encore.

7° *La chapelle de Champalaune* figure en 1678 dans la déclaration que fit de ce manoir Joseph de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer et de Champalaune.

8° *Notre-Dame de la Glestière*. — Le 15 novembre 1626, Briand Challot, sieur de la Glestière, considérant que ses père et mère avaient bâti vers l'an 1586 une chapelle en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge, de saint Roch et saint Sébastien, sise au coin du bois futaie du manoir de la Glestière, et désirant la faire desservir, y fonda trois messes par semaine. En 1676 cette fondation fut renouvelée et approuvée par l'ordinaire grâce aux soins de Julien Gardin, sieur de la Bourdonnaye et de la Glestière².

9° *La chapelle de la Mandardière* dépendait du manoir de ce nom, intéressant spécimen des maisons nobles du xv^e siècle, bâti en 1414 par Raoul Mandard. Elle est mentionnée dans la déclaration de la Mandardière faite en 1678 par Jean Éven, sieur du Puits-Mauger.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 46.

2. *Ibidem*.

10° *Sainte-Anne de la Rossignolière*. — La chapelle primitive du vieux manoir de la Rossignolière, possédée par les sires de Montbourcher dès le xiv^e siècle, étant tombée en ruine, le nouveau propriétaire, Jean Bossart, sieur du Clos, la reconstruisit « en un lieu plus convenable » selon lui, et la fit bénir, le 27 octobre 1650, par M. Dreux, vicaire général de Rennes. Un peu plus tard, par acte du 15 février 1667, les sieur et dame du Clos-Bossart dotèrent cette chapelle de 50 liv. de rente, en y fondant une messe pour tous les dimanches¹. Nicolas Lallemand (1704), Nicolas Dreux, Olivier Doucet (1768) et François Le Lu (1785) desservirent la Rossignolière. Ce dernier avait été présenté par Jeanne de Saint-Gilles, veuve de Joseph de Montbourcher, seigneur de la Rossignolière.

11° *La chapelle de Texue*, bâtie par les seigneurs de ce nom près de leur manoir, était très-ancienne; en 1614 on y baptisa Gabriel de Châteaubriant. Mais cet édifice fut reconstruit plus tard, car en 1682 la chapelle de Texue est dite « édiflée de neuf. » Elle était fondée de trois messes par semaine et avait pour chapelain Olivier Le Fort en 1712.

12° *La chapelle de la Touche*, construite près de ce manoir, était également fondée de messes; mais en 1774 ce sanctuaire étant ruiné, l'évêque ordonna qu'on en desservît la fondation dans l'église.

PRIEURÉS. — 1° *Pacé*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 69.)

2° *La Bretonnière*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 665.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

1: Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 46.

RECTEURS DE PACÉ¹.

Raoul, « *Radulphus sacerdos de Pace*, » donna en 1152 une vigne à l'abbaye naissante de Montfort.

Raoul des Iffs (1233).

Rivallan (1240).

Jehan du Breil rendit aveu au roi pour son presbytère le 28 mai 1540. Seigneur du Breil, en Iffendic, il devint chanoine de Rennes et prieur d'Iffendic; † 1570 et inhumé dans l'église d'Iffendic.

Jacques Le Gouz, † vers 1591.

Jacques Renauldin fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 3 avril 1591.

Raoul Regnault, pourvu vers 1616, fonda une messe dans son église par acte du 19 août 1637; † 1639.

Jacques Gauvain, pourvu le 25 mai 1639, prit possession le 29. Étant déjà recteur de Laillé, il fut obligé de résigner Pacé; il le fit en faveur du suivant avec rétentio de 200 liv. de pension; † 1644 et inhumé à Rennes.

Yves Mouazan, clerc de Nantes et bachelier en Sorbonne, prit possession le 11 mars 1640; † 1669.

François-Pierre Mahé, docteur en médecine, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 13 juillet 1669; † 13 novembre 1670 et inhumé à Saint-Sauveur de Rennes.

Jean Falaise, à peine nommé en décembre 1670, permuta avec le suivant et devint recteur de Derval, au diocèse de Nantes.

Thomas Perret fut pourvu à la suite de cette permutation, en 1671; † 28 août 1674.

Jean du Chastellier, prêtre de Bayeux, pourvu en 1674, rendit aveu au roi pour son presbytère en 1679, et fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à l'aigle de sable*; † 7 septembre 1713 et inhumé dans le chœur de son église, du côté de l'évangile.

Julien d'Oultremer, prêtre de Nantes, succéda au précédent; † âgé de trente-trois ans, le 23 août 1719.

Pierre-Mathurin Chevy, prêtre du diocèse, pourvu le 26 août 1719, devint recteur de Chavagne en 1723.

Mathurin-Jean Loret, prêtre de Vannes, pourvu le 21 décembre 1723, prit possession le 1^{er} janvier 1724; † 23 avril 1744 et inhumé dans l'église.

François-Jacques Dumaine de la Jossierie, prêtre du diocèse,

1. *Cartul. Sancti Melanii*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

pourvu le 21 juillet 1744, prit possession le lendemain et gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume Chantrel (1803, † 1836).

Mathurin Gouyon (1836-1849).

Gilles Aubrée (1849-1850).

André Lemoine (1850-1856).

Jacques Hurel (1856-).

PAIMPONT

Penpont (1192), — *Painpont* (1211), — *Panispons* (1303).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — L'histoire de la paroisse de Paimpont se confond tellement avec celle de l'abbaye de ce nom qu'on peut dire que cette paroisse n'a d'autres annales que celles de ses anciens moines. Comme nous avons fait connaître l'établissement de ceux-ci, appartenant en dernier lieu à la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que la cure de Paimpont était unie au monastère, de façon à ce que l'un des religieux desservait ordinairement la paroisse; au XVIII^e siècle, ce prieur-recteur était presque toujours le prieur claustral de l'abbaye. Nous avons déjà dit que le prieur-recteur de Paimpont avait en 1730 un revenu brut de 1,300 liv., avec 330 liv. de charges, ce qui réduisait son bénéfice à 970 liv. de revenu.

Voici, du reste, quel était vers 1750 l'état de cette paroisse, d'après le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) :

« *Revenu de la cure*, 1,200 liv.; — *titulaire de la paroisse*, Notre-Dame; — *décimateur*, l'abbaye; — *présentateur*, le Chapitre abbatial; — *seigneurie*, contestée entre les propriétaires des forges et l'abbaye; — *fabrique*, aucune, les chanoines

réguliers entretiennent l'église et en perçoivent tous les droits; — *presbytère*, il n'y en a point. — *Nota*, la paroisse est située dans la forêt de Brécilien, et les villages qui la composent sont au milieu des bois; on la divise en sept frairies, auxquelles se rapportent les différents villages, au nombre de vingt ou environ, et qui ont chacune leur chapelle, excepté les trois qui sont plus proches de l'église. La paroisse a cinq lieues de longueur sur quatre de largeur et douze de tour¹. C'est une cure régulière, qui est ordinairement présentée au prieur de l'abbaye et desservie par les chanoines; il y a pourtant eu des prieurs séculiers qui ont été approuvés. L'office paroissial n'est pas distinct du canonical. »

ÉGLISE. — Le même *Pouillé* ajoute encore : « Il n'y a point d'église paroissiale autre que l'abbatiale, qui est belle, propre et bien pourvue. » Comme nous avons décrit en détail cette intéressante église de l'abbaye de Paimpont (tome II, 693), nous n'en reparlerons pas ici.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Mathurin de Beauvais*, chapelle frairienne mentionnée aux siècles derniers, est encore desservie de nos jours par les prêtres de la paroisse.

2° *Saint-Jacques de Coganne* est également une chapelle frairienne toujours desservie.

3° *Saint-Éloi des Forges*, considérée jadis comme chapelle domestique, est entretenue et continue d'avoir un chapelain particulier.

4° *Saint-Samson de Thélouet* dépendait à l'origine du prieuré de ce nom; après le départ des Bénédictines de ce couvent, leur chapelle fut considérée comme frairienne. — *Nunc* en ruine.

5° *Saint-Péran*, chapelle priorale puis tréviale en 1606.

6° *Saint-Barthélemy-des-Bois*, ancienne chapelle priorale,

1. Paimpont a perdu un peu de son ancienne étendue depuis lors, par suite de l'érection en paroisse de sa trêve de Saint-Péran.

devint aussi aux siècles derniers une chapelle frairienne. — *Nunc* démolie.

7° *Sainte-Anne* se trouvait dans le cimetière de Paimpont; elle avait été fondée de messes par un prêtre nommé Jean Morfouace, et en 1641 l'abbé de Paimpont, qui en avait la présentation, nomma pour la desservir Étienne Regnard, prêtre de la paroisse, en place de François Masson, devenu infirme. Pourvu le 7 septembre 1641, ce chapelain prit possession le surlendemain ¹. *Sainte-Anne* est encore signalée en 1790.

8° *La chapelle de Gaillarde*, bâtie près du manoir de ce nom, fut fondée, le 7 avril 1599, de quatre messes par semaine par François de la Corbinière, sieur des Forges et propriétaire de Gaillarde. En 1660, Jean du Chesne, sieur de la Noë, et Perronnelle de la Corbinière, sa femme, présentèrent Jean Coquelin pour la desservir. Encore debout, mais sans intérêt.

9° *La chapelle de Hucheloup* est mentionnée au commencement du xviii^e siècle.

10° *Chapelle de Barenton*. — Voy. tome III, 489.

PRIEURÉS. — 1° *Paimpont*, 2° *Saint-Barthélemy-des-Bois*, membres l'un et l'autre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 697 et 708.)

3° *Saint-Péran*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 672.)

4° *Thélouet*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 347.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 489.

ERMITAGES. — Voy. tome III, 517.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 596, 620 et 638.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 596.

SOEURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-LOUIS. — Voy. tome III, 638.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 48.

RECTEURS DE PAIMPONT¹.

Frère Judes Cheveau, chanoine régulier comme ses successeurs, résigna vers 1639.

Frère Guillaume Provost, moine de Paimpont, fut pourvu le 24 mai 1639.

Frère Christophe Guignace, prieur claustral de Paimpont, † 1719.

Frère Alexandre-Philippe Devinx, prieur claustral, fut pourvu le 16 décembre 1719; il résigna en 1727.

Frère Pierre Murault, prieur claustral, pourvu le 6 décembre 1727, résigna en 1733.

Frère Zacharie-Anne Berthelot fut pourvu le 16 décembre 1733.

Frère Anselme Boustille remplaça le précédent le 4 août 1742, et résigna en 1746.

Frère Paul Pierre, pourvu le 17 février 1746, résigna en 1751.

Frère Jacques-Victor Le Breton, prieur claustral, pourvu le 26 mai 1751, résigna en 1771.

Frère Edmond-Gabriel Mercier, pourvu le 28 février 1771, résigna peu après.

Frère Nicolas-Augustin Groulard fut pourvu le 23 septembre 1771; † 1773.

Frère Jean-François Le Roy, pourvu le 19 janvier 1773, se démit en 1776.

Frère Joseph Cazalis, prieur claustral, pourvu le 4 février 1776, prit possession de la cure de Paimpont et de la trêve de Saint-Péran; il se démit en 1780.

Frère Denis-Alexandre Giraudot, prieur claustral, pourvu le 28 avril 1780, mourut ou se démit en 1783.

Frère Guy-Adélaïde du Boys, prieur claustral, pourvu le 17 octobre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Louis Bigot (1803-1818).

Pierre-Mathurin Genetay (1818-1824).

Pierre Thomas (1824, † 1843).

Pierre-Jean-Marie Fourmond (1843-1852).

Jean Rouxel (1852, † 1868).

Antoine Joly (1868-1874).

Pierre Taillard (1874-1876).

Eugène Brindejone (1876-1883).

François Sauvé (1883-).

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.*

PANCÉ

Panzeyum (860), — *Panceium* (858), — *Panceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — L'existence de la paroisse de Pancé au ix^e siècle est constatée par une charte du *Cartulaire de Redon*. On y voit, en effet, que le 10 juin 860 Salomon, roi de Bretagne, se trouvait à Pancé lorsqu'il donna à l'abbaye de Redon une terre nommée le Mont-Alahart, avec tous ses habitants, « *Montem Alahart cum omnibus manentibus.* » Cette donation, faite dans la vicairie de Pancé, « *in vegaria (de) Panzeyo,* » au bord du Samnon, « *super Samanum,* » eut pour témoins le saint abbé de Redon Convoyon et tous les nobles accompagnant le roi de Bretagne, Bran, Herdmonoc, Worcondelu, Winhomarc, etc., ainsi que le diacre Félix¹.

La présence du roi Salomon et de saint Convoyon à Pancé ne doit pas nous surprendre, car il semble bien que le Chastellier, village voisin de Pancé, quoique en Pléchâtel, était alors une des résidences des rois bretons.

Toutefois, ce ne furent pas les moines de Redon, mais ceux de Saint-Melaine, qui devinrent un peu plus tard maîtres de la paroisse de Pancé. Ces derniers, confirmés plusieurs fois au xi^e siècle par le Pape, l'archevêque de Tours et les évêques de Rennes, dans la possession de l'église de Pancé, fondèrent en ce lieu un prieuré dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 70.)

Le recteur de Pancé, présenté par l'abbé de Saint-Melaine jusqu'en 1770, recevait de lui une portion congrue en dîmes

1. *Cartul. Roton.*, 373.

que le *Rôle diocésain ms. de 1646* estimait 500 liv. Mais en 1790 le recteur, M. Dufeu, déclara que son bénéfice avait alors un revenu brut de 1,547 liv., dont il fallait déduire les charges, telles que la pension d'un vicaire, les décimes, etc. ¹

ÉGLISE. — Saint Martin de Tours est le patron de Pancé. On vient d'y bâtir une église neuve; parlons d'abord de celle qui a disparu.

Cette ancienne église présentait quelques vestiges d'architecture romane, notamment dans la tour, percée d'étroites meurtrières, et dans le mur septentrional de la nef, où l'on voyait murée une baie cintrée avec archivolt en briques rappelant le xi^e siècle.

Quant au chevet droit du chœur, sa fenêtre ogivale à meneaux, également bouchée, indiquait une construction du xvi^e siècle. Les autres parties de l'église étaient encore plus modernes : les bras de croix ou chapelles de Saint-Sébastien et de Saint-Yves ne dataient que du xvii^e siècle. On y voyait aussi les autels de Notre-Dame, de la Trinité et de Saint-Michel.

A l'autel de Saint-Sébastien était desservie la chapellenie de Saint-Étienne, fondée, le 6 octobre 1648, d'une messe tous les lundis par Jeanne Godard, dame du Plessix, de Bonabry et de la Marpaudaye, veuve de Gilles Martin. En 1740, Julien Martin, seigneur du Plessix-Godard, présenta son fils, Jacques Martin, sieur de Bonabry, pour desservir cette fondation. A ce même autel était aussi érigée la confrérie de Saint-Sébastien, fondée le 2 juin 1670 et enrichie d'indulgences par le pape Innocent X.

La chapelle de Saint-Yves devint en 1694 la chapelle du Rosaire, lorsqu'on y établit la confrérie de ce nom. Mais cette pieuse association était alors déjà ancienne à Pancé,

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 Q, 3.

puisque'il est fait mention dès 1635 de l'autel et du trésorier du Rosaire. Cet autel fut refait en 1738 et la première pierre en fut posée par le seigneur du Plessix-Godard.

Le vicomte du Fretay¹ était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier dans l'église de Pancé. Le seigneur du Plessix-Godard lui devait chaque année, à la Chandeleur, rendus à son banc seigneurial au chanceau de cette église, « deux cierges de cire blanche et deux cierges de cire jaune, » sous peine d'amende².

Le seigneur du Plessix-Godard et celui du Bois-Glaume, en Poligné, avaient aussi des bancs dans l'église de Pancé, et le premier y possédait un enfeu. Les prêtres de la paroisse avaient coutume de se faire inhumer devant l'autel de la Sainte-Trinité.

La nouvelle église de Pancé a été bâtie sous la direction architecturale de M. Éd. Saint-Marc. C'est une simple croix de style ogival. Elle a été bénite en juin 1865 par M^{er} Saint-Marc.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame*. — Cette chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, est souvent appelée Saint-Melaine, parce qu'elle appartenait à l'origine aux moines de ce nom : c'était la chapelle priorale de Pancé. Rebâtie en 1760, elle ne fut bénite qu'en 1769 en l'honneur de la Sainte Vierge, saint Joseph et saint Fiacre; depuis lors, elle fut considérée comme frairienne, et l'on y allait encore naguère aux processions des Rogations.

2^o *Sainte-Catherine du Fretay*. — Les seigneurs du Fretay ayant bâti cette chapelle près de leur manoir, l'un d'eux, Jehan de la Marzelière, fonda en 1381 trois messes par se-

1. Le Fretay fut érigé en vicomté en 1578 pour Renaud de la Marzelière; le château, reconstruit et fortifié en 1442, offre encore un imposant aspect avec ses six tours en ruine. Cette seigneurie appartient successivement aux familles de la Marzelière, de Coëtquen, de Durfort et de la Bourdonnaye; elle fut unie à la Marzelière et à la baronnie de Bain, en 1618, pour former le marquisat de la Marzelière.

2. *Déclaration du Fretay en 1682.*

maine, dont deux devaient se dire à la chapelle du Fretay lorsque le seigneur résidait en cette maison, et l'autre à la chapelle de la Marzelière; réciproquement, quand le seigneur habitait la Marzelière, en Bain, le chapelain y disait deux messes et seulement une au Fretay¹.

En 1556, le roi Henri II accorda à Pierre de la Marzelière, seigneur du Fretay, le droit de tenir une foire au Fretay le 25 novembre, fête de sainte Catherine, martyre, patronne de cette chapelle. Il est probable que ce sanctuaire fut détruit pendant les sièges que soutint le Fretay à l'époque de la Ligue; ce château ayant été démantelé en 1598, ne devint lui-même qu'une ruine peu après.

PRIEURÉ. — *Pancé*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 70.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE PANCÉ².

Julien Guillard, † vers 1532.

Julien de la Rue, présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1532, fut aussi recteur de Chanteloup; † assassiné au Loroux, en Anjou, revenant de Saumur, et inhumé le 20 juin 1569 dans l'église de Pancé, au chœur, du côté de l'évangile.

Jean Filloche, issu des seigneurs de la Fillochaye, au Sel, succéda au précédent et résigna en 1596 en faveur du suivant.

François Patheu fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 31 mai 1596 et pourvu aussitôt; mais sa nomination fut contestée par le suivant, auquel il dut céder la place.

Thomas Langouet, pourvu en 1597, résigna en 1627 en faveur du suivant.

Pierre Jameaulx fut pourvu en 1627; † novembre 1649.

Laurent Rondel fut présenté en 1649 par l'abbé de Saint-Melaine, Thomas Isnard; mais les moines de cette abbaye, prétextant le sé-

1. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

jour de leur abbé à l'étranger, nommèrent de leur côté Thomas Perret, recteur de Derval. De là un procès, terminé par la résignation de M. Perret moyennant une pension de 200 liv. Ce dernier devint plus tard recteur de Pacé. Laurent Rondel, † le 6 juillet 1687, fut inhumé le lendemain dans l'église.

Pierre Clouard. A la mort de M. Rondel, l'abbé de Saint-Melaine Jean d'Estrades n'ayant point encore reçu ses bulles, les moines présentèrent Pierre Clouard, prêtre d'Avranches; mais l'abbé n'en nomma pas moins François Chevrel. L'évêque refusa l'un et l'autre en juillet 1687, et, sous prétexte que le siège abbatial se trouvait vacant, il nomma lui-même Julien Thomas. Ce fut un nouveau procès, terminé cette fois en faveur des moines et de leur protégé, M. Clouard. Ce dernier reconstruisit le presbytère et permuta avec le suivant.

Gilles Lespingueux, précédemment recteur de Mellé, fut pourvu en 1695; † à Rennes le 8 février 1744.

Mathurin Chéreil, pourvu le 2 février 1744, prit possession le 11 mars; † 6 avril 1744 et inhumé dans son église, au pied de la statue de saint Marc.

Jean-Marie Gerbier fut pourvu le 7 avril 1744; † 16 mai 1773, âgé de soixante-huit ans, et inhumé dans le cimetière.

Gilles Ory, prêtre du diocèse, prit possession le 13 juillet 1773 et se démit l'année suivante.

Henri-Marie-François Dufeu, pourvu le 2 mai 1774, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé en Angleterre en 1793; réinstallé en 1803, † en décembre 1809.

Léonard Neveu (1810, † 1843).

Pierre Depoix (1843, † 1850).

Jean Mahé (1850-1859).

Pierre Richard (1859-).

PARAMÉ

Ecclesia de Passu ramato (1319), — *Pasramé* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Malo.

ORIGINES. — Le Chapitre de Saint-Malo, possédant au

commencement du xiv^e siècle la cure de Paramé, l'abbé Manet croit avec raison que cette paroisse avait été vraisemblablement donnée à ses chanoines réguliers par saint Jean-de-la-Grille lui-même au xii^e siècle.

Lorsque le Chapitre de Saint-Malo fut sécularisé en 1319, la cure de Paramé fut estimée valoir 63 liv. de rente, c'est-à-dire environ 3,000 fr., monnaie actuelle. Les chanoines réguliers cessant à cette époque de desservir eux-mêmes cette paroisse, le Chapitre nomma un vicaire perpétuel pour faire les fonctions curiales et il fut convenu ce qui suit : le Chapitre de Saint-Malo lèvera toutes les dîmes de Paramé, tant anciennes que novales; le vicaire perpétuel aura le reste des revenus de l'église et supportera toutes les charges, telles que décimes, procurations, etc. ¹

Nous avons dit ailleurs (tome III, 497) que vers la même époque, en 1313, le prieuré de Saint-Domin avait été uni à la cure de Paramé. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit que ces deux bénéfices rapportaient ensemble 800 liv. de rente; à la même époque, la fabrique avait environ 240 liv. de rente. Mais en 1790 le recteur, M. Georges, ne déclara qu'un revenu brut de 700 liv.; il est vrai qu'il ne comptait que 23 liv. de charges, de sorte qu'il avouait un revenu net de 677 liv. ²

De nos jours, Paramé a perdu de son étendue par suite de l'érection de la frairie de Rothéneuf en paroisse, mais il a considérablement augmenté d'importance par ailleurs.

ÉGLISE. — L'église de Paramé, qui vient d'être abandonnée

1. « *Super ecclesia de Passu ramato, cujus emolumenta annis communibus valere reperimus sexaginta tres libras, Capitulum recipiet omnes decimas veleres atque novas; vicarius habebit residuum, super quo residuo tenebitur idem vicarius omnia onera ecclesia supportare et decimalia ac magistralia consueta solvere annualim.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29. — Une autre déclaration ne donne alors que 499 liv. de rente au recteur de Paramé, probablement parce que des charges omises par M. Georges s'y trouvaient énumérées.

comme ne pouvant plus suffire aux besoins de la population, avait été presque totalement reconstruite au commencement du siècle dernier. « La nef de l'église de Paramé, dit une ancienne note, ayant été bastie par les charités et les soins de M. P. Chanteaux et D^{uo} Anne Bourdas, son épouse, comme aussi par les charités de quelques autres pieuses personnes et par les soins de M. le recteur, fut bénite, le 4 juillet 1712, par M^{ro} Jean Magon, chanoine et vicaire général de M^{sr} de Saint-Malo¹. »

Rien d'intéressant ne se trouvait, du reste, dans cet édifice, que pillèrent les Anglais en 1758.

L'évêque de Saint-Malo se disait, en 1682, seigneur supérieur de l'église de Paramé, mais cet honneur lui était disputé en 1687 par le seigneur de Châteauneuf. Quant aux droits de seigneur fondateur, ils semblaient appartenir au dernier siècle au comte de Plouer, à cause de son fief du Vau-Salmon, en Paramé; cependant le recteur lui contestait lui-même ce privilège, en qualité de prieur de Saint-Domin².

En 1705 comme en 1770 et autres années, M. de la Haye, comte de Plouer, déclara qu'il était « seigneur de Paramé et seul fondateur et prééminencier de l'église, cimetièrre et presbytère situés dans son fief; » qu'il avait dans cette église « droit de prières nominales, banc à queue, enfeu sous l'arcade au joignant le maître-autel, du côté de l'évangile, etc.³ »

1. *Reg. de l'état civil.*

2. *Terrier ms. de Châteauneuf. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (fonds de Saint-Malo).*

3. Ce même seigneur déclara avoir à Paramé un droit de rose, confirmé à ses ancêtres en 1454 par le duc Pierre II, et un droit de quintaine. Le premier droit consistait en ce que « les jeunes hommes non mariés de la paroisse de Paramé doivent apporter audit seigneur, le jour de l'Ascension, chaque année, une rose, soit à Saint-Malo, soit à Paramé, là où il est demeurant, pour voir si ladite rose est armoyée des armes de la seigneurie; puis ledit seigneur nomme parmi eux un roi qui a faculté de choisir une fille pour reine; et de là va ce roi sur le lieu appelé la Couarde, proche le bourg de Paramé, accompagné des autres jeunes garçons pour promener ladite rose. » — Quant à la quintaine, tous les hommes mariés dans l'année à Paramé étaient tenus de la courir le mardi de la Pentecôte, après les vêpres, devant l'auditoire du Vau-Salmon, au bourg de Paramé; « et les trésoriers de la paroisse sont obligés de présenter au seigneur (ou à son représentant) une grappe de fer, et des

Bec, évêque de Saint-Malo, autorisa Gilles Toustin et Olive Gaultier, sa femme, à construire une chapelle près de Clairmont, là où était une vieille croix de pierre; le prélat vint lui-même bénir le nouvel édifice le 20 avril 1604. Lorsque les Bénédictins anglais songèrent à s'établir aux environs de Saint-Malo, Gilles Toustin leur offrit cette chapelle avec une maison voisine; puis Hamon Bodin et Jeanne Costard, sieur et dame de Clairmont, s'étant joints à lui et à sa femme Olive Gaultier, tous ensemble fondèrent en cette chapelle une messe tous les lundis, plus une autre messe à toutes les fêtes de Notre-Dame, et donnèrent la chapelle avec une maison, un jardin et une rente de 8 boisseaux de froment aux Bénédictins, par acte du 20 octobre 1611. Lorsque les Bénédictins anglais cédèrent leur établissement à la congrégation de Saint-Maur, Pierre Ménage et Françoise Bodin, sa femme, héritiers des fondateurs, prétendirent avoir droit de présenter la chapelle de Clairmont et l'offrirent à leur fils Guillaume Ménage, prêtre; qui en prit possession; mais par arrêt du 8 juillet 1669 le Parlement maintint les Bénédictins de Saint-Maur dans la possession de ce bénéfice, et Notre-Dame-de-Liesse fut dès lors desservie par un prêtre nommé par eux; ce qui persista jusqu'à la Révolution. — Sécularisée en 1791¹.

5° *Notre-Dame-de-l'Assomption de la Chipaudière*. — François-Auguste Magon, seigneur de la Lande, et Marie-Gertrude Magon, sa femme, ayant bâti une chapelle en leur terre de la Chipaudière, y fondèrent, le 10 juin 1732, une messe pour tous les dimanches et fêtes gardées, et la dotèrent de 100 liv. de rente. Ce sanctuaire fut béni le 7 août 1732 par Julien Magon de Tréguery, archidiacre de Dinan. Jean du Parc en fut le premier chapelain. En 1790, cette fondation, unie à celle du Vau-Salmon, rapportait à son titulaire 202 liv. 11 s. de revenu net. — *Nunc* entretenue.

6° *Notre-Dame du Grand-Frotu*. — Julien Pépin, sieur de

1. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

la Chipaudière, bâtit avant 1617 une chapelle près de ce manoir, en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et de saint Julien. Plus tard, son fils, Jean Pépin, sieur de la Villeneuve, et Guyonne Le Fer, sa femme, pour accomplir les dernières volontés paternelles, y fondèrent deux messes par semaine, par acte du 1^{er} octobre 1642. — *Nunc* sécularisée.

7° *La chapelle de la Godelle ou du Tertre* fut construite par Sylvestre Gervais, sieur du Tertre, près de sa maison du Tertre, à la suite d'un vœu fait par lui sur mer. Le 26 juin 1692, il la dota de 100 liv. de rente, et cette dotation fut confirmée le 15 octobre 1701 par sa sœur Gillette Gervais, dame de la Godelle, dont le nom est resté à la chapelle. Celle-ci, fondée de deux messes par semaine, renfermait les statues de saint Sylvestre et de sainte Marguerite, peut-être ses patrons. — *Nunc* sécularisée¹.

8° *Sainte-Barbe de la Grand'Rivière*. — Le 16 février 1709, M^{sr} des Marets autorisa Jean Goret, sieur de la Coudre, à « rebâtir à neuf » la chapelle de son manoir de la Grand'Rivière; ce dernier la dota de 100 liv. de rente. En 1746, cette chapelle appartenait au doyen du Chapitre, Joseph Goret de Villepépin. Elle continue d'être entretenue et desservie tous les dimanches.

9° *La chapelle de la Huprée* fut bâtie dans l'enclos de ce nom par Thomas Truchot, sieur de la Bellegrange, qui par acte du 13 octobre 1687 la dota de 66 liv. de rente; tombant en ruine, elle fut remplacée plus tard par la suivante.

10° *Notre-Dame du Colombier* fut construite par Julien-Pierre Éon, sieur de Carman, et Jeanne Le Breton, sa femme, petits-enfants du fondateur de la Huprée; le 26 août 1755, ils obtinrent la translation dans ce nouveau sanctuaire de la fondation précédente, et ajoutèrent à celle-ci de façon à assurer le service de trois messes hebdomadaires. La chapelle du Colombier fut bénite, le 7 novembre 1755, par Guillaume

1. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — Arch. Dép. d'Ille-et-Vil.

de la Haye, chanoine de Saint-Malo; le premier chapelain, Jean de la Haye, chanoine de Coutances, pourvu en 1756, déclara en 1790 que son bénéfice valait 120 liv. de revenu net. — *Nunc* abandonnée.

11° *Le Sacré-Cœur de Jésus du Pont-Pinel ou du Plessix.* — François Guillaudeu, sieur du Plessix, et Marie-Thérèse Éon, sa femme, ayant bâti une chapelle dans leur terre du Plessix, autrement dite du Pont-Pinel, y fondèrent, le 24 mai 1732, une messe tous les dimanches et vendredis, et la dotèrent de 127 liv. de rente. Cette chapelle fut bénite, le 13 juillet 1732, par le vicaire général Clinet de la Châteigneraye, et le 16 juin 1734 on y érigea « une devote société de l'un et l'autre sexe sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus. » Pierre Juhel en fut le premier chapelain. — *Nunc* sécularisée.

12° *L'Immaculée-Conception du Petit-Paramé* est un oratoire bâti dans l'enclos de M^{lle} Gaultier, au Petit-Paramé, et béni en 1863 par M. Huchet, curé de Saint-Malo.

13° *Saint-Joseph.* — Le 29 juillet 1636, Pierre Grohand, sieur de la Pierre, et Alain Biochet, sieur du Demaine, s'engagèrent, l'un à bâtir une chapelle au village de Saint-Esnoul, en l'honneur de saint Joseph, et l'autre à y faire la fondation d'une messe tous les dimanches. Cette chapelle fut bénite le 13 avril 1637 par le chanoine Jean Gaigner. A la première fondation de messes vint s'ajouter celle que fit le 7 janvier 1648 Yves Moisan, sieur de la Cour, qui légua de quoi y dire la messe tous les jours de fêtes. On faisait beaucoup de mariages au xvii^e siècle dans cette chapelle, que desservirent Guillaume Le François (1637), Étienne Havré (1642), Laurent Mariot (1698), Thomas Roussel (1711), Nicolas Trublet (1729), Gilles Richer (1736), Thomas Cros-lard (1747), Charles Bréjet (1752), Jean Goné (1783) et Puel de Saint-Simon. Ce dernier déclara en 1790 que ce bénéfice valait 194 liv. de revenu brut et 96 liv. 19 s. de revenu net. — La chapelle de Saint-Joseph a été détruite en 1793, mais une statue de ce saint désigne encore son empla-

cement sur la montagne Saint-Joseph, l'un des points de vue les plus intéressants à visiter dans les environs de Saint-Malo.

14° *Saint-Roch et Saint-Hubert du Vau-Salmon.* — Cette chapelle, dépendant de la terre de ce nom, existait en 1621 ; mais elle ne fut fondée d'une messe tous les dimanches et fêtes que le 16 novembre 1672, par Alain Martin et Olive Salmon, sieur et dame des Parisières et du Vau-Salmon. Cette chapelle ayant été détruite plus tard, sa fondation, de 120 liv. en 1746, fut transférée dans la chapelle de la Chi-paudière.

15° *La chapelle de la Vigne* appartenait au Chapitre de Saint-Malo, qui l'avait fait construire dans l'enclos de sa métairie de même nom ; elle est mentionnée en 1619 et 1679. — *Nunc* détruite.

16° *Notre-Dame de la Ville-Malet.* — Pour remplir les intentions de Guillaume Le Boucel, sieur de la Ville-Malet, sa sœur, Jeanne Le Boucel, D^{lle} des Prés-Laumondière, construisit près du village du Gué une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-du-Refuge, saint Jean-Baptiste et saint François de Sales, et la dota de 230 liv. de rente par acte du 13 juin 1698. Ce sanctuaire fut béni en avril 1701. Le chapelain devait y dire deux messes par semaine, y faire le catéchisme et visiter les pauvres malades des alentours. La Ville-Malet fut desservie par Mathurin Lullier (1703), Nicolas Burget (1718), Jean Ramuré (1747), François Julien (1748), François Orioux (1762) et Jacques Harel, qui déclara en 1790 qu'il avait alors un revenu net de 235 liv. 18 s. 5 d.¹ — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Saint-Domin.* (Voy. tome III, 497.)

ASSISTANCE PUBLIQUE ET ASILE. — Voy. tome III, 383 et 588.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., A V, 29.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 429, 618 et 661.

BÉNÉDICTINS. — Voy. tome III, 114.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 588.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DE PARAMÉ¹.

Charles de Champgirault résigna vers 1567.

Servan May, doyen et chanoine de Saint-Malo, pourvu le 8 juillet 1567, prit possession le 10; il résigna en 1592.

Jean de la Brousse, pourvu le 17 novembre 1592, résigna en 1598.

Guillaume Le Gouverneur, doyen et chanoine de Saint-Malo, pourvu le 28 octobre 1598, résigna en 1604 et devint évêque de Saint-Malo en 1610.

François Gaultier, pourvu le 10 mars 1604, fut aussi chanoine de Saint-Malo; † 6 février 1610 et inhumé dans l'église de Paramé.

Joseph Blanchart prit possession le 21 mars 1610.

Charles Annette résigna en 1611.

Olivier de Quily, pourvu le 1^{er} octobre 1611, résigna en faveur du suivant.

Robert Lohier, pourvu le 24 février 1634, résigna en 1638. De son temps, Louis de Callac, doyen de Poulet, essaya de se faire pourvoir par le Pape du prieuré de Saint-Domin, en dépit de l'acte d'union de ce prieuré à la cure de Paramé; mais cette tentative ne réussit pas, et tous les recteurs de Paramé eurent soin, par la suite, de prendre possession de Saint-Domin en même temps que de leur cure.

Julien Aubry fut pourvu le 23 mars 1638 de la cure et du prieuré de Saint-Domin.

Servan Quinart devint recteur et prieur de Saint-Domin vers 1650; il résigna en faveur du suivant.

Servan Quinart fut pourvu le 18 novembre 1696 de la cure et du prieuré. Devenu chanoine de Dol, il résigna en 1708.

Olivier Busnel fut pourvu le 23 décembre 1708; † 1739.

Denis Riou, pourvu le 12 octobre 1739, prit possession le lendemain des « masures et débris de l'ancien presbytère et de la chapelle Saint-Domin; » il se démit le 7 septembre 1745.

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Julien-Anne Béchu, pourvu le 25 octobre 1745, se démit le 4^{er} mars 1746.

Yves Taupinel résigna en 1755.

Julien-André Legué, pourvu en 1755, permuta avec le suivant.

André Le Bourgeois, précédemment recteur de Saint-Jouan-de-l'Isle, prit possession le 27 février 1756 de la cure et du prieuré; il résigna en 1779.

Pierre-Joseph Picot de Closrivière, pourvu le 16 novembre 1779, prit possession de la cure et du prieuré; il résigna en faveur de son vicaire, qui suit. Il avait d'abord songé à être Jésuite, et il a laissé plusieurs ouvrages de spiritualité (Voy. *Biographie Bret.*, I, 376); † à Paris, 9 janvier 1820.

Gilles-Jean Georges, pourvu le 30 janvier 1787, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803 et devint chanoine honoraire; † âgé de quatre-vingt-seize ans, le 6 mai 1848.

Jean-Toussaint Hesnon (1848, † 1857).

Joseph Camé (1857-1860).

Yves Leclère (1860, † 1879).

François-Joseph Turmel, chanoine honoraire (1879-1883).

François Gentilhomme (1883-).

PARCÉ

Parochia de Parraceio (1254), — *Parciacum*, *Parceeyum* (1516), — *Paracé* (1579).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — En 1254, Guillaume Soubrie, seigneur de Larchapt, acheta de Geoffroy de Malenoë, dans le fief du sire de Châtillon, certaines portions des dîmes de la paroisse de Parcé, « *quasdam porciones in decima parrochie de Parraceio*, » ce qu'il fit avec l'assentiment de Jean, doyen de Vendel, et du recteur de Parcé, dont le nom n'est point inscrit dans la charte, « *cum assensu persone de Parraceio*. » Mais Jean Gicquel, évêque de Rennes, exigea que le seigneur de

Larchapt employât cette dîme à la fondation du prieuré de la Dauphinaye, en Romagné, ce qui fut exécuté¹; aussi voyons-nous plus tard le prieur de la Dauphinaye percevoir 19 mines de grain sur les dîmes de Parcé. Ainsi, dès le xiii^e siècle Parcé existait comme paroisse, et il est bien probable qu'elle remontait déjà à une époque assez reculée.

D'après M. Maupillé, la cure de Parcé était encore à la fin du xvi^e siècle à la présentation alternative du chantre et du scholastique de Rennes, mais elle était revenue à l'ordinaire dans les premières années du siècle suivant. En 1790, le recteur de Parcé, M. Le Saulnier, déclara jouir du presbytère et de son pourpris, estimés 74 liv. de rente, et d'une portion de dîmes valant 2,100 liv.; c'était donc un revenu brut de 2,174 liv., dont il fallait déduire les charges, telles qu'entretien d'un vicaire, décimes, etc.²

Il existe en Parcé un village appelé l'Abbaye, formant au xvi^e siècle une terre noble; ce devait être à l'origine le bien de quelque monastère dont le nom demeure oublié.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Parcé se composait naguère d'une seule nef construite vers le xv^e siècle et terminée par un chevet droit ouvert d'une petite fenêtre flamboyante; la porte méridionale, de même style ogival fleuri, est assez jolie. Un arc triomphal en ogive séparait jadis la nef du chœur. Mais en 1849 on donna la forme d'une croix à l'édifice en construisant deux chapelles, ce qui fit disparaître cette arcade centrale; l'on releva même ensuite presque entièrement la nef, qui vient d'être terminée par une tour en 1879. Ces nouvelles constructions sont de style ogival correspondant à celui du chevet.

Le maître-autel, surmonté d'un beau retable en pierre et marbre de style renaissance, fut construit en 1668, et la

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 19.

2. *Ibidem*, 1 V, 27.

première pierre en fut placée par Jacques de Farcy, seigneur de Mué et de la Ville-Dubois, qui y fit graver ses armoiries. Plus tard, on releva en 1736 les deux autels de Notre-Dame et de Saint-Étienne, qui accompagnaient l'arc triomphal, étant placés au haut de la nef; leurs premières pierres furent également posées par Jacques-René de Farcy, seigneur de Mué et de la Ville-Dubois, et Charlotte de Farcy, sa sœur.

C'était, en effet, au seigneur de Malenoë et de Mué¹ qu'appartenaient les prééminences de l'église de Parcé. Ce seigneur avait dans le chœur, du côté de l'évangile, son banc et son enfeu; c'est là que fut inhumé en 1743 Jacques-René de Farcy, près du cœur de sa femme, Marie de Farcy, décédée en 1731, et dont le corps avait été transféré à Laval. Aussi voyait-on dans cette église, sculptées dès 1603, les armoiries des sires de Malenoë : *d'argent à trois aiglons d'azur becqués et membrés d'or*, et plus tard celles des de Farcy : *d'or fretté d'azur de six pièces, au chef de gueules*.

Mais si le seigneur de Malenoë pouvait être considéré comme fondateur et prééminencier de l'église de Parcé, la supériorité n'en appartenait pas moins au sire de Châtillon-en-Vendelais; c'est pourquoi en 1603 s'y trouvait, au-dessus des armoiries du sire de Malenoë, le blason du baron de Vitré, seigneur de Châtillon : *de gueules au lion contourné et couronné d'argent*. D'ailleurs, tout l'édifice était ceint d'une litre, et l'on remarquait naguère encore plusieurs pierres ayant autrefois porté des écussons.

Vis-à-vis l'enfeu des seigneurs de Mué se trouvaient dans le chœur, du côté de l'épître, le banc et l'enfeu des seigneurs de Vauhoudin. Enfin, dans la même église, était l'enfeu des seigneurs de la Villorée. La famille Leziart posséda pendant les trois derniers siècles le Vauhoudin, et au xviii^e la Villorée; précédemment à la famille de Servaude.

1. La terre seigneuriale de Mué relevait de celle de Malenoë, en Saint-Christophe-des-Bois; cette dernière appartient du xi^e au xvii^e siècle à la famille de Malenoë, puis à la famille de Farcy, qui la possède encore.

Avant la reconstruction de la tour, un banc de pierre faisant corps avec la muraille se déployait extérieurement à la façade occidentale, des deux côtés de la porte, et se prolongeait le long de la côtière méridionale jusqu'à la rencontre de la petite porte dont nous avons parlé¹.

En 1737 fut érigée en l'église de Parcé la confrérie du Saint-Nom de Jésus, pour laquelle le pape Clément XII accorda des indulgences.

CHAPELLE. — *Sainte-Anne de Mué*. — Cette chapelle dépendait du manoir de Mué. En 1795, François Gavard, ancien vicaire à Parcé, caché dans la paroisse, essaya de rétablir le culte dans ce sanctuaire, n'osant le faire dans l'église paroissiale. Plus tard, ce confesseur de la foi fut arrêté et fusillé le 25 mai 1799. — Une nouvelle chapelle fut bénite à Mué le 6 août 1834 par M. Gaultier, recteur de Saint-Léonard de Fougères.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE PARCÉ².

Jacques Boursault résigna en 1570.

Pierre Bazin résigna en 1571.

Julien Le Long résigna en 1588.

Pierre Alléaume résigna en 1595 et devint recteur de Saint-Étienne de Rennes.

Jean Martin fut pourvu le 9 février 1596.

Michel Blanchard (1598-1610).

Jean Avignon (1614 et 1636).

Noël du Houx, † 20 mars 1653, fut inhumé dans l'église.

François Le Marchand, sieur des Tullayes, recteur en 1654, † à Alençon le 4 septembre 1664, fut inhumé dans l'église Notre-Dame de cette ville.

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères*.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil*. — *Notes ms. de M. l'abbé Pirotais*, etc.

Pierre Nepveu prit possession le 6 janvier 1662.

Pierre Poissonnet succéda au précédent dès la même année 1662; † âgé de soixante-huit ans, le 17 mars 1680.

Amaury Amice (1684-1685).

Pierre Tartroux ne gouverna que quelques mois en 1685.

Michel Piau, pourvu en 1685, † 29 août 1697, fut inhumé dans l'église.

Ambroise Piau, prêtre du Mans, chapelain de Saint-Tugdual de Laval, fut pourvu en 1697; † 1721.

Jean Geslin, prêtre de Parcé, pourvu le 20 juillet 1721, prit possession le 10 janvier 1722; † 13 novembre 1723 et inhumé dans le cimetière.

Jean Auger, prêtre du Mans, fut pourvu le 19 juin 1724; † âgé de cinquante-huit ans, le 14 mai 1751, et inhumé dans le cimetière.

Fiacre Lendormy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 25 juillet 1751; † 1783 et inhumé dans l'église.

Julien Le Saulnier, pourvu le 13 novembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-François-Anne Deshays (1803-1805).

Julien Berthelot (1805, † 1841).

Joseph Turmel (1841, † 1865).

Victor Berthelot (1865-).

PARIGNÉ

Parochia de Parrigneio (1213), — *Parigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Sulpice de Fougères.

ORIGINES. — Au commencement du XIII^e siècle, il est fait mention de la paroisse de Parigné, « *parrochia de Parrigneio*, » dans laquelle se trouvaient des terres appelées le Champ et le Pré du Renard, « *Campus et Pratum Renardi*. » Ces terres appartenaient à un chevalier nommé Guy de Bazouge, qui les avait reçues d'Étienne de Parigné et qui les tenait alors en fief de son fils, Roger de Parigné. En 1213, Guy de Bazouge

donna pour le salut de son âme toutes ces terres aux religieux de l'abbaye de Savigné, et Roger de Parigné s'empessa d'approuver cette donation, renonçant même à tous ses droits sur les terres en question en faveur de Savigné¹.

Le recteur de Parigné était présenté par l'ordinaire. En 1790, M. Grignette déclara que son bénéfice valait bien 5,000 liv., parce qu'il était seul décimateur dans la paroisse. Mais la déclaration faite à la même époque par la municipalité de Parigné est plus explicite; elle estime le presbytère et son pourpris 104 liv., et la totalité des dîmes 7,100 liv., ce qui donne un revenu total de 7,204 liv. Quant aux charges, voici en quoi elles consistaient : pension de deux vicaires, — seize boisseaux de froment dus à l'abbaye de Rillé, — 400 liv. de décimes — et 120 liv. pour entretien du chanceau et du presbytère.

A la même date, la fabrique de Parigné jouissait de la closerie de la Gravelais, affermée 110 liv.²

ÉGLISE. — La Sainte Vierge est la patronne de Parigné. L'église se composait jadis d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée d'une petite chapelle au Nord. Cette nef existe seule aujourd'hui; ses fenêtres longues et trilobées semblent être du xiv^e siècle; cependant sa porte ogivale, ouverte au Midi, ornée de colonnettes et surmontée d'écussons frustes, rappelle plutôt le xv^e. Un clocher ancien, mais fort laid et en charpente, existe encore au haut de la nef.

Le chœur, refait en 1856, est maintenant une abside polygonale de style ogival; quand on en creusa les fondations, on trouva en terre une statue de Notre-Dame en granit fort antique : la Vierge y était représentée assise. Présentement, une statue moderne de la Sainte Vierge, œuvre de Barré, occupe

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., L, 4446. — Nous n'avons pas retrouvé en Parigné le Champ et le Pré du Renard, mais il se pourrait que ces terres possédées par les moines eussent donné naissance au village actuel de la Bayette, « *Abbatiola* » au moyen-âge.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

au fond du chœur une niche éclairée par un jour céleste. La vieille chapelle du Nord a disparu et l'on a construit deux transepts ou chapelles formant bras de croix ; l'une d'elles est en partie réservée à la sépulture de la famille Frain de la Villegontier, bienfaitrice de la paroisse, et l'autre renferme sous son autel le corps de saint Adéodat, extrait des Catacombes de Rome. Dans le chœur a été replacée une petite porte de l'ancienne sacristie, de style ogival fleuri, portant l'écusson des sires de Parigné : *d'argent à la croix pattée de sable* ; vis-à-vis on a sculpté une porte moderne semblable aux armes des Frain de la Villegontier.

Les sires de Parigné¹ étaient jadis seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de l'église de ce nom. En 1531, François de Maure et Hélène de Rohan, seigneur et dame de Parigné, firent faire une enquête au sujet de leurs prééminences dans l'église de Parigné. On reconnut alors dans cet édifice le blason de Parigné : *d'argent à la croix pattée de sable*, peint dans les vitres et sur une ancienne litre entourant l'église, et sculpté sur le chapiteau ; le seigneur de Parigné y avait aussi un enfeu prohibitif et deux bancs armoriés, l'un dans le chancel, du côté de l'évangile, et l'autre dans la nef.

Mais au commencement du xvii^e siècle Louise de Maure, dame de Parigné et femme de Gaspard de Rochechouart, seigneur de Mortemart, vit contester ses droits dans l'église de Parigné par Jacquemine Pinel, veuve de Gilles de Gaulay, seigneur du Boisguy². Cette dernière dame, prétendant que le seigneur du Boisguy avait droit d'enfeu dans le chœur,

1. Parigné est une ancienne seigneurie ayant successivement appartenu aux familles de Parigné, de Parthenay, de Lorgénil, de Rohan, de Maure, de Rochechouart et Guérin de la Grasserie. Dans les derniers siècles, le château des Acres était la résidence des seigneurs de Parigné. Construit en 1360 par Claude de Maure, ce château, formant un rectangle flanqué aux angles de quatre tourelles, était fort remarquable ; il n'a été démoli qu'en 1854.

2. La seigneurie du Boisguy appartient pendant plusieurs siècles à la famille de Gaulay, puis au xviii^e aux Picquet du Boisguy ; le château est une construction d'un imposant aspect.

voulut en 1620 y faire inhumer son défunt mari; elle disait qu'on y voyait déjà les tombes de René de Gaulay, seigneur du Boisguy, † 1561, et de Briande du Tiercent, sa femme, † 1555¹; mais on lui répondit que ces sépultures avaient été faites pendant la minorité et à l'insu de ladite dame de Parigné; qu'en 1531 Julien de Gaulay, seigneur du Boisguy, ayant fait inhumer son fils à l'entrée du chœur de Parigné, François de Maure et Hélène de Rohan l'avaient fait exhumer et enterrer dans une autre partie de l'église. Aussi le Parlement de Paris débouta-t-il en 1623 la dame du Boisguy de ses prétentions et maintint-il la dame de Parigné dans ses droits de patronage et prééminences. Par suite de cet arrêt, la tombe et le banc du Boisguy furent enlevés du chanceau et transférés dans la nef².

En cette même année 1623 on constata l'existence « en la vitre estant sur le grand autel, en deux autres dans le chanceau et une dans la nef, le tout du costé de l'épistre, et encore en une chapelle au costé dudit chanceau, vers l'évangille³, des armes de Maure escartelées de plusieurs alliances, et des armes de Parthenay et Parigné plaines, my-parties et escartelées. » On vit aussi que le banc seigneurial placé près du grand autel portait sur son accoudoir la *croix pattée* des sires de Parigné, et que les mêmes armes se trouvaient sur la porte de l'église, au Midi, et sur celle de la sacristie. Nous avons dit que ces deux portes armoriées existent encore. Quelques autres écussons sculptés sur pierre et portant aussi la *croix pattée* de

1. Dans le presbytère nouvellement rebâti ont été encastrés deux écussons provenant de l'ancienne église et portant les armes de Gaulay : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois quinte-feuilles de sable*, et du Tiercent : *d'or à quatre fasces accolées et rangées de sable*. — La tombe du seigneur du Boisguy est encore dans l'église et porte une épée, une croix, et en bordure cette inscription : *Cy gist noble et puissant seigneur René de Gaulay sieur du Boisguy, 1561*.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Brice.

3. Cette chapelle dépendait à l'origine de la terre du Sollier, possédée d'abord par les familles du Sollier et de Channé, puis achetée en 1607 par Louise de Maure, qui l'unit à sa seigneurie de Parigné.

Parigné ont été transférés de l'ancienne église dans les murs du nouveau presbytère.

Quoique ce procès-verbal de 1623 ne parle point de l'enfeu des seigneurs de Parigné, nous avons vu qu'il existait dans le chœur dès 1531. C'est de cet enfeu que provenaient sans doute deux pierres tombales signalées par M. Maupillé¹ : l'une de granit, aux armes de la famille de Parigné; l'autre, placée naguère à l'entrée du chœur, représentant une femme les bras croisés sur la poitrine et la tête appuyée sur un coussin; on croit que c'était l'effigie de Marie Guibé, nièce de Landais, veuve de Jean de Parthenay, seigneur de Parigné, et inhumée dans le chanceau au commencement du xvi^e siècle.

Le seigneur de la Villegontier² avait un droit de banc et d'enfeu en l'église de Parigné, dans la nef, devant l'autel Saint-Antoine, du côté de l'évangile, à charge de rendre aveu au seigneur de Parigné.

Le seigneur de la Tendrais avait aussi son banc dans la nef; c'était là que les hommes de son fief du Pont devaient lui présenter tous les ans, le jour de Saint-Jean-Baptiste, entre les deux élévations de la grand'messe, un chapeau de boutons de roses rouges cousu de fil noir.

Enfin, nous avons dit que le seigneur du Sollier avait sa chapelle prohibitive au Nord du chanceau, et que le seigneur du Boisguy jouissait sans conteste d'un enfeu et d'un banc dans la nef, à charge de rendre aveu au seigneur de Parigné.

La confrérie du Rosaire existait anciennement à Parigné, car il est fait mention de son autel en 1781.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Roch.* — Cette chapelle, située près du village de Seye, a été bâtie par les paroissiens en 1623, à la suite d'un vœu qu'ils avaient fait à l'occasion d'une épidé-

1. *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères.*

2. La terre de la Villegontier était le gage féodé de la sergentise du Coglais; elle appartenait aux familles Morel, Le Corvaisier et Frain, qui toutes trois en purent successivement le nom.

mie, mais elle fut réédifiée en 1774. C'est ce que nous apprend l'inscription suivante, placée au-dessus de l'autel : *Hæc sacra ædes voti pro pestilentia monumentum extracta a paræcis, anno 1625. Sumptibus eorum prope recædificata fuit anno 1774.* On remarque dans cette chapelle la vieille statue de Notre-Dame trouvée, avons-nous dit, dans les fondations de l'église de Parigné; elle est honorée sous le nom de Notre-Dame-de-Bonne-Garde et représente la Sainte Vierge assise tenant l'Enfant-Jésus sur ses bras.

On dit encore la messe paroissiale à Saint-Roch le dimanche dans l'octave de l'Assomption, et l'on y prêche ce jour-là sur un petit balcon placé dans la façade et ouvrant sur une tribune, car l'édifice est trop petit pour contenir tous les assistants. On y vient aussi aux processions des Rogations et les fidèles y font parfois célébrer la sainte messe.

2° *Saint-Fiacre des Acres*, bâtie près du château de ce nom, fut fondée en 1659 de deux messes par semaine, le dimanche et le jeudi. En 1735, Marie-Gillette Guérin, dame de Saint-Brice, se trouvant à son château des Acres, présenta Gilles Touchard pour desservir cette chapellenie, valant alors 60 liv. de rente. — La chapelle des Acres, interdite vers 1770, n'existe plus.

3° *Saint-Martin du Boisguy* est une construction du xv^e siècle, accolée à l'extrémité orientale du château de ce nom. Son chevet droit offre une fenêtre flamboyante bouchée par un retable du xviii^e siècle, et sa porte est également de style ogival fleuri. Valentin Gravereau en 1722, et Nicolas Huart en 1789, furent chapelains du Boisguy, présentés l'un et l'autre par le seigneur du lieu. En 1790, M. Huart déclara que la fondation du Boisguy était de 62 liv. 10 s. de rente, hypothéquée sur des héritages sis à la Brosse, en Parigné¹.

On allait naguère en procession des Rogations à cette chapelle, abandonnée maintenant.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

4° *La chapelle du Sollier* est mentionnée dans l'aveu que rendirent au dauphin duc de Bretagne, en 1540, François de Channé et Bertranne de Porcon, sa femme, pour leur seigneurie du Sollier. Depuis longtemps le manoir et la chapelle du Sollier sont tombés en ruine.

5° *La chapelle de la Tendrais*, maintenant *de la Villegontier*, se trouve près de cet ancien manoir de la Tendrais, reconstruit sous le nom de la Villegontier; elle est isolée dans le fort joli parc qui entoure le château et se compose d'un simple rectangle ajouré d'ouvertures ogivales, et presque entièrement recouvert de lierre. Cette chapelle était fondée au siècle dernier d'une messe par semaine et dotée d'une pièce de terre sise à Bonabry, près Fougères. En 1790, M. Vincent la desservait aussi bien que la suivante. Cette chapelle, bien entretenue, avait encore un chapelain naguère.

6° *La chapelle de la Villegontier*, bâtie près du vieux manoir de ce nom, était à l'origine fondée de deux messes par semaine. Michel Rougeul en 1652, et N... Vincent en 1790, en étaient chapelains. Ce dernier déclara jouir d'une maison et d'une terre estimées 75 liv. de rente. Cette chapelle n'existe plus, mais dans la cour du village est une croix en pierre, de forme octogone, portant cette inscription : *Je esté levée près cette voie par sire Jean Drouet, sr de la Dorisaye, en octobre, et c'estoit en l'an 1581.* Sur quatre des faces du socle, également de forme octogonale, sont représentées des têtes de mort; la croix porte quatre écussons, dont l'un reproduit le monogramme et l'autre le nom de Drouet avec la date 1581.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383. (Cette rente de 30 liv. avait été fondée par Louise de Maure, dame de Parigné, au XVII^e siècle.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 429 et 569.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 569.

RECTEURS DE PARIGNÉ¹.

Jean Barbe, chanoine de Notre-Dame de Nantes, était aussi en 1504 et 1509 recteur d'Abbaretz, au diocèse de Nantes.

Yves Belec, présent à l'enquête de 1534.

François Garnier résigna en 1586.

Pierre Cousturier résigna en 1589.

Denis Brégel vers 1596.

Michel Gauvain, † 1644.

André Simon, sieur de Launay, chanoine de Rennes, fut pourvu le 3 décembre 1644; † 19 janvier 1643 et inhumé en la cathédrale de Rennes.

Gabriel Chapelain résigna en 1659.

Nicolas de Launay, sieur des Cours, prit possession le 18 janvier 1660, en vertu de la résignation précédente; il était déjà recteur de Gosné, et trouvant de l'opposition à Parigné, il resta à Gosné.

Pierre Marchix (1667).

Pierre Menard (1674).

François de Racinoux, frère de Gilles, seigneur de la Beucheraie, en Messac, était recteur en 1694; † 1693 et inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa tombe portant ces mots : *Cy gist noble et discret Messire François de Racinoux, recteur de ce lieu, décédé le 24 août 1693.*

Jean-Baptiste Pinczon, prêtre du diocèse, fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *de sable à trois fasces d'argent accompagnées de trois coquilles de même, deux en chef et une en pointe.* Il gouvernait encore en 1704.

Jean-Baptiste-Marie-Louis de Racinoux, prêtre du diocèse, était recteur en 1724; † 1765.

Pierre Duclos, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 mars 1765; † 1781.

Patrice Guignette, pourvu le 5 février 1784, s'exila à Jersey en 1793 et fut réinstallé en 1803; mais il devint en 1804 recteur de Saint-Germain de Rennes, où il mourut le 28 mai 1817.

N... Larcher (1804, † 1807).

Michel Bricet (1808, † 1812).

Joseph Denoual (1813-1816).

Julien-Marie Barbedette (1816, † 1827).

Joseph Guérault (1827, † 1857).

1. *Reg. des instr. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

Pierre Anger (1837, † 1864).

Michel Sourdin (1864-).

PARTHENAY

Ecclesia de Parteneyo (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Étienne de Rennes.

ORIGINES. — D'après Ogée, l'église de Parthenay fut fondée en 1365 par Guillaume de Saint-Éhen, et Raoul Georgier en fut le premier recteur. Cette fondation fut approuvée en 1375 par Raoul de Tréal, évêque de Rennes, et par Alain de Saint-Éhen, fils du fondateur. Jean de la Guerre en était, dans ce temps, second recteur¹.

Cette famille de Saint-Éhen, qu'Ogée appelle à tort Saint-Léan, tirait son nom du petit manoir de Saint-Éhen ou Saint-Ahan, devenu un village de Parthenay. Elle s'éteignit en la personne de Jeanne de Saint-Éhen, épouse en 1513 de Bertrand de la Douesnelière.

Mais Parthenay avait donné son propre nom à une autre famille plus illustre, à laquelle appartenait en 1400 Jean de Parthenay, seigneur dudit lieu. Le château de cette maison devait être le Plessix de Parthenay ou peut-être le Châtel, situé aujourd'hui en Pleumeleuc, mais sur la limite de Parthenay et non loin de ce dernier bourg.

Le recteur de Parthenay, présenté par l'archidiacre du Désert, jouissait de la totalité des dimes de sa paroisse. En 1790, M. Paytra les estimait de 1,000 à 1,200 liv. de rente ;

¹. *Dict. de Bret.*, II, 262.

il avait, en outre, un presbytère avec jardin, deux vergers et un pré¹.

ÉGLISE. — Nous ignorons où Ogée a puisé le récit qu'il nous fait de la fondation de la paroisse de Parthenay; faute de documents nous ne pouvons pas le contredire, quoiqu'il nous semble singulier de ne voir Parthenay fondé qu'au xiv^e siècle. Mais ce qui est positif, c'est que l'église de Parthenay est bien antérieure à cette époque : elle se compose d'une seule nef à chevet droit, dont le mur septentrional est en partie d'architecture romane; la meurtrière antique qu'on distingue encore à l'extérieur n'est point une fenêtre du xiv^e siècle, elle rappelle plutôt le xi^e. Il faut donc nécessairement admettre que ce temple existait longtemps avant son érection en église paroissiale².

Le reste de l'édifice appartient au xvi^e siècle; la porte méridionale, en ogive, est surmontée de cet écusson : *d'azur au chevron componné de sept pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent*. Ce sont les armoiries de la famille Pépin. Nous voyons, en effet, au xvii^e siècle les Pépin de Sévigné jouissant des droits de supériorité, fondation et prééminences d'église à Parthenay; ils possédaient, en effet, à cette époque la seigneurie de Parthenay et les manoirs du Plessix et de Saint-Éhen. C'était probablement le même blason que l'on voyait naguère dans la vitre d'une fenêtre au Sud du chœur; cette verrière n'existe plus.

Il y avait jadis en cette église deux fondations assez considérables : l'une dite des Paignes (et souvent mal à propos

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 25. — En 1690, les trésoriers de Parthenay firent la déclaration du presbytère, « portant ces mots : *L'an mil onze (sic) me charpenta Roulet Clément,* » et de deux journaux de terre, le tout relevant de la seigneurie de Parthenay, à charge de rachat et deux deniers de ronte. — En 1784, M. Paytra afferma sa dîme 4,450 liv.

2. Comme on n'est jamais sûr d'Ogée, on ne sait que penser de cette érection de Parthenay en 1365; peut-être était-ce simplement une fondation de messes faite alors en cette église par le seigneur de Saint-Éhen.

d'Espagne), fondée le 24 avril 1504 par Étienne de Bouillant, prêtre, en l'honneur de Notre-Dame et de saint Étienne; elle consistait en deux messes par semaine et était dotée du clos de Maupertuis et d'une maison au village des Paignes; en 1690, son titulaire jouissait de 25 journaux de terre, lui rapportant 120 liv. de rente; — l'autre dite de la Croix-Cornillet, estimée en 1790 par son titulaire, M. Baron, valoir 200 liv. de rente ¹.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Éhen* ou *Saint-Jean*. — La tradition conserve le souvenir de la chapelle de ce nom, qui dut donner naissance au manoir de Saint-Éhen. Elle devait avoir le même patron que celle de Saint-Ahan, en Iffendic; comme pour cette dernière aussi, saint Jean remplaça plus tard le patron breton dont on ignorait la légende. — *Nunc* détruite.

2^o *La chapelle de la Costardière* dépendait du manoir de ce nom, possédé en 1427 par Alain Louvel et en 1513 par Charles Louvel. — *Nunc* détruite.

3^o *Chapelle de la Ramardière* ou *Harmadière*. — Une dame Nouail des Ferrières ayant fait construire une chapelle en sa terre de la Ramardière, y fonda, le 19 juillet 1642, deux messes hebdomadaires, les dimanches et vendredis; elle donna au chapelain deux champs et un pré et se réserva sa présentation. Cette chapelle, bénite le 21 juillet 1642 par M. Dreux, vicaire général, était abandonnée dès 1690 et en ruine au siècle suivant ².

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

1. *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.

2. *Arch. paroiss.*

RECTEURS DE PARTHENAY¹.

Raoul Georgier (1365).

Jean de la Guerre (1375).

Jehan Bruslon, semi-prébendé de Rennes, recteur dès 1499, approuva en 1504 la fondation des Paignes.

Pierre Vallée, chapelain du Poirier, en Saint-Jean-sur-Vilaine, † vers 1625.

Pierre Roulée, † à Gévezé le 29 mai 1647, fut inhumé dans l'église de Parthenay.

Charles du Jardin (1649).

André Morel, † vers 1663.

Jean Chalain, prêtre de Saint-Malo, prit possession le 15 avril 1663; il gouvernait encore en 1690.

Charles-Bernard du Cambon (1698).

René Roulé, recteur en 1701, se démit en 1705.

Jacques Le Teixier, prêtre du diocèse, pourvu le 20 avril 1705, résigna en 1707.

Fiacre Lorán, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 juillet 1707; † 1728.

Tobie Doyle, prêtre d'Irlande, fut pourvu le 13 août 1728 et devint en 1732 prieur de Chantereine; † 1746.

Guillaume Agaesse, prêtre du diocèse, fut pourvu le 20 septembre 1746; † 1782.

Gilles-Louis-François Paytra, prêtre de Saint-Brieuc et précédemment recteur de Saint-Sulpice-des-Bois, fut pourvu le 6 février 1782; il s'exila à Jersey en 1793, fut réinstallé en 1803 et se démit le 15 mars 1816.

Yves Cloteaux (1816, † 1849).

N... Philouze (1849-1851).

N... Legendre (1851-1869).

N... Cochet (1869-1874).

Julien Louédin (1874-1876).

Jean-Marie-François Sourdin (1876-1881).

François Fauchoux (1881-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., etc.

PERTRE (LE)

Pertum (XI^e siècle), — *Pertrum* (XII^e siècle), — *ecclesia de Pertro* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — En racontant les commencements du prieuré du Pertre (II, 564), nous avons constaté la haute antiquité de cette paroisse, qu'on peut faire remonter sans crainte au x^e siècle¹. Les moines de Saint-Jouin ne prétendaient-ils pas que leur monastère du Pertre avait été fondé par Clovis II au VII^e siècle?

Quoi qu'il en fût, le recteur du Pertre demeura jusqu'à la Révolution à la présentation de l'abbé de Saint-Jouin de Marne; il recevait du prieur du Pertre une pension congrue consistant en dîmes, car ce prieur levait en principe toutes les dîmes grosses et menues de la paroisse. En 1790, le recteur, M. Després, jouissait du presbytère et de son pourpris, contenant 5 journaux de terre, et estimé 150 liv.; d'une portion des grosses dîmes anciennes valant 1,000 liv., et des dîmes noales montant à 300 liv. C'était donc un revenu annuel de 1,450 liv. dont il fallait déduire les charges, consistant surtout en l'entretien de deux vicaires².

ÉGLISE. — Saint Martin, abbé de Vertou, a été de tout temps le patron du Pertre. L'ancienne église se composait jadis d'une nef accompagnée d'un seul collatéral au Sud; derrière le chœur était une vieille chapelle appelée le Chœur des Moines, et prohibitive vraisemblablement au prieuré du

1. Voy. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, VII, 404.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

Pertre; on y voyait de grosses colonnes historiées et l'on disait qu'elle datait du x^e siècle.

Toute cette antique portion de l'édifice fut détruite en 1829, parce qu'à cette époque on allongea les nefs, on fit un second collatéral au Nord et on éleva une tour. L'église, agrandie de la sorte, fut solennellement bénite, le 24 mai 1835, par M^{gr} de Lesquen, en présence de M^{rs} Bouvier, évêque du Mans, et de Hercé, évêque élu de Nantes ¹.

Plusieurs fondations existaient en cette église, notamment celles de Saint-Michel, — de la Fouscherie, fondée en 1484 par James Jouselin et valant 100 liv. de rente en 1790, — et celle de la confrérie du Rosaire, dont les messes furent fondées en 1664 ².

Cette église vient elle-même de disparaître; elle a été remplacée par un remarquable édifice de style ogival primitif, composé de trois nefs et d'une abside polygonale; trois beaux autels en pierre blanche sculptés par M. Granot, de belles verrières sorties du Carmel du Mans et une tour monumentale complètent ce nouveau sanctuaire. La tour est particulièrement distinguée par son élégance; sa flèche de pierre ajourée, flanquée de huit clochetons, produit un excellent effet et fait honneur à son architecte, M. Gelly.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Joseph des Drubles*. — Macé Rubin, prieur de Pont-Remy et subcuré du Pertre, fit bâtir au xvi^e siècle « une belle chapelle près la lande des Drubles, en l'honneur de Dieu, la très-sainte Vierge et M^{rs} saints Sébastien, Roch, Marc, Gorgon, Mathurin et Claude, » dont il fit faire « les portraictures » pour orner le sanctuaire; il établit aussi un cimetière autour de l'édifice. Puis, par acte du 29 octobre 1538, il fonda en cette chapelle trois messes par semaine, le dimanche de l'office du jour, le mercredi de

1. Réponse au quest. de 1860.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

l'office de saint Roch et le vendredi de saint Sébastien. Il fit aussi bâtir auprès du sanctuaire une maison pour servir d'habitation au chapelain, et il y joignit quatre pièces de terre labourable et trois prairies. Outre cela, il assura encore 10 liv. de rente au chapelain, dont il offrit la présentation au sire d'Espinay, seigneur de la Marche, dans le fief duquel se trouvaient probablement les Drubles. Mais ce seigneur ayant refusé ce privilège, Macé Rubin donna la présentation des Drubles aux trésoriers de la paroisse. Enfin, l'année suivante, ce bon prêtre augmenta encore sa fondation d'une quatrième messe hebdomadaire, le lundi, en l'honneur de sainte Barbe. Tout cela reçut l'approbation épiscopale le 1^{er} mai 1539¹.

En 1790, la chapellenie des Drubles valait 225 liv. de rente pour quatre messes par semaine; mais le titulaire disait ces messes à l'église parce que la chapelle menaçait ruine depuis plusieurs années; ses débris furent, en effet, vendus nationalement en 1791. On appelait alors la fondation de Macé Rubin Saint-Michel des Drubles, probablement parce que son chapelain desservait en même temps la chapellenie de Saint-Michel fondée dans l'église. Parmi ces chapelains des Drubles notons Jean Rubin (1584); Mathurin Rubin, † 28 février 1599 et inhumé dans la chapelle; Mathieu Rubin, tué en 1630 par les archers de la gabelle et inhumé à Montjean; Jean Viheron (1630), Cl. Charil (1699) et Guillaume Picquenard (1743).

La chapelle des Drubles vient d'être reconstruite, en l'honneur de saint Joseph, par les paroissiens, à la suite d'un vœu fait pendant la guerre de 1870. C'est une jolie construction de style roman, en forme de croix, avec abside et bel intertransept. Extérieurement, sa façade offre un portail fort original formé d'un grand arc richement décoré et présentant les quatre animaux symboles des évangélistes.

2^o *Notre-Dame*. — C'est une chapelle de congrégation bâtie

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

récemment et dépendant de la maison des Sœurs de la Charité d'Évron.

3° *Saint-Léonard* est situé près du manoir de la Marche, possédé pendant plusieurs siècles par les sires d'Espinay. Cette chapelle, signalée au commencement du siècle dernier, était alors fondée de messes. On continue de l'entretenir.

4° *Notre-Dame de la Présentation de la Ranconnerie* est une chapelle moderne construite près du manoir de ce nom.

PRIEURÉ. — *Le Pertre*, membre de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne. (Voy. tome II, 564.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 430 et 634.

SŒURS DE LA CHARITÉ D'ÉVRON. — Voy. tome III, 634.

RECTEURS DU PERTRE ¹.

Nicolas Malescot (1594-1610).

Jean Rubin, chanoine de Vitré, permuta sa prébende avec le précédent, en 1610, contre la cure du Pertre; † 19 octobre 1622.

René Le Potier (1622-1627) devint recteur de Vergeal.

Jean Janneaux (1627).

Pierre de Chantepie (1627-1628).

Pierre de la Croix, prêtre du Mans, pourvu en 1628, résigna en 1640 en faveur du suivant; † 1648.

Pierre Mousteau, prêtre du Mans, pourvu le 16 mai 1640, prit possession le 27; † 27 octobre 1647.

Jean Guesdon, sieur de Touchebel, fut pourvu en 1648; † 11 juillet 1669.

J... de la Servelle (1670).

Louis Guinoiseau fut présenté par l'abbé de Saint-Jouin de Marne le 28 décembre 167..

Fiacre Pierrard du Ronceray fut pourvu en 1672; † 28 mars 1692.

Gabriel-Mathieu Perrinelle, prêtre du diocèse, pourvu en 1692, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à un arbre de sinople accosté de deux croisettes de gueules*. † 2 août 1723.

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Germain Busnel, prêtre de Coutances, fut pourvu le 3 septembre 1723; † 1739.

Jean-Baptiste Anger, vicaire à Bréal, pourvu le 9 juin 1739, gouverna jusqu'en 1772.

René Souwigné fut pourvu en 1772; † 1784.

Denis Després, natif du Pertre, pourvu le 13 mai 1784, passa la Révolution caché dans sa paroisse et fut réinstallé en 1803; il mourut ou se retira en 1806.

Jean Baslé (1807, † 1819).

Julien Gourdiér (1819, † 1873).

Joseph Moricel (1873-1878).

Isidore Rossignol (1878-).

PIPRIAC

Plebs Prispiriac (834), — *Vicaria Prisperiaca* (843), — *Pipriac* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Le 1^{er} mai 834, le prêtre Worcomin, fils de Riwor, mû par un motif de piété commun à cette époque, donna aux moines de l'abbaye de Redon une partie de sa terre de Teillac, « *partem de tegrans Taellac*, » située au Nord et au-delà de la rivière, traversée par un chemin public et bornée par les terres d'Urgint et de Worgint. Le donateur y ajouta une mesure sise dans le village même de Teillac et fit également don aux moines de ses habitants, Weiden et ses fils. Cette donation fut faite sur la terre même en question, près de Teillac, et en présence de plusieurs personnages distingués.

Le même jour, Worcomin ajouta au don précédent la huitième partie de la ferme de Péron, « *VIII partem virgade Peron*, » située dans la paroisse d'Anast (*nunc* Maure), et que

son parrain Jarncolin lui avait donnée lorsqu'il reçut la tonsure cléricale. Worcomin donna donc cette terre en toute propriété aux religieux de Redon le 1^{er} mai 834; l'acte en fut passé à Teillac, en Pipriac, « *factum est hoc in plebe Prispriac in loco nuncupante Taellac* ¹. »

De ces actes il faut conclure qu'au ix^e siècle Pipriac était déjà une paroisse importante habitée par une population bretonne composée de nobles, de prêtres, de colons et de serfs. Les nobles étaient, en 834, Riwor, Riwohen, Hiawid, Haëlocan, Winoc, Worbri, Winnau, Wétenoc, etc. — Les prêtres se nommaient, à la même date, Worcomin, Riscun et Paschaël, et en 882 Atoère, Drewoion et Anauhoiarn. — Enfin, Weiden et ses enfants, donnés en même temps que leur demeure de Teillac, nous représentent les colons ou plutôt les serfs qui se trouvaient en 834 à Pipriac.

Spirituellement, Pipriac dépendait déjà de l'évêché d'Aleth ou de Saint-Malo, puisque ses habitants reconnaissaient l'autorité d'Ermor, évêque d'Aleth; temporellement, elle était en la même année 834 gouvernée par un mactiern ou chef de paroisse appelé Riwalt.

Vers la fin de ce ix^e siècle, une contestation s'éleva entre les moines de Redon, possesseurs de la paroisse de Langon, et quelques habitants de Pipriac, au sujet des limites de ces deux paroisses. L'affaire fut portée devant Alain-le-Grand, comte de Vannes, dont l'autorité remplaçait alors celle des anciens mactierns. Ce prince vint lui-même sur les lieux, écouta les raisons données par Cadwobri, Breselvobri et Wetenic, représentant les intérêts des habitants de Pipriac, et termina le différend ².

A cette époque Pipriac était une très-grande paroisse, puisque, outre le territoire actuel de Saint-Ganton, sa trève au moyen-âge, elle renfermait encore Teillac, village se trou-

1. *Cartul. Roton.*, 97, 99 et 168.

2. *Ibidem*, 38.

vant aujourd'hui en Saint-Just. Le *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire* nous dit aussi qu'en 843 la paroisse de Pipriac, « *vicaria Prisperiaca*, » était limitrophe de celle de Maure. Pipriac s'étendait donc alors de Langon jusqu'à Maure.

En 1152, saint Jean-de-la-Grille donna au Chapitre de Saint-Malo, qu'il venait d'établir, l'église de Pipriac et les chapelles en dépendant; ce don fut confirmé en 1157 par le pape Adrien IV.

Mais les chanoines de Saint-Malo perdirent d'assez bonne heure Pipriac, qu'ils ne possédaient plus en 1319, lors de leur sécularisation. Dès lors, la présentation du recteur de Pipriac appartenait à l'ordinaire, ce qui dura jusqu'à la Révolution.

Au xviii^e siècle, le vicomte de Bossac, seigneur de la paroisse, levait les deux tiers des dîmes, et le dernier tiers appartenait au recteur; à cette époque, on estimait le revenu de ce dernier 3,300 liv., mais la fabrique de Pipriac n'avait alors que 30 liv. de rente, dont 20 liv. pour l'entretien de la lampe¹.

Mentionnons ici un singulier devoir auquel était tenu le recteur de Pipriac; il est ainsi formulé dans un aveu de 1629 : « Quand la cure de Pipriac est vacante a droit le seigneur de Bossac² d'avoir les clefs de tous les trésors de l'église paroissiale jusqu'à ce qu'il y ait un autre recteur pourvu, et ce dernier doit prendre lesdites clefs des mains dudit seigneur; lequel recteur doit, en reconnaissance de ce, 25 sols monnoie, dont il doit y avoir 5 sols en double pour estre jetés au peuple, en reconnaissance de supériorité et patronage. Doivent outre aucuns des sujets dudit seigneur avoir les

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)*.

2. Bossac, en Pipriac, châtellenie d'ancienneté, fut érigée en vicomté en 1637 pour Jean Peschart; elle appartient successivement aux familles de Boczac, de la Motte, du Perrier, de Rohan, de Laval, de Coligny, Peschart et Huchet de la Bédoyère. Dès 1446 le seigneur de Bossac possédait le manoir de la Thébaudaye, qui devint la résidence de ses successeurs jusqu'en 1790. Bossac, ainsi abandonné, tomba en ruine, et il n'en reste plus que des moulins portant son nom. Au sacre des ducs de Bretagne, le seigneur de Bossac avait le privilège de porter l'un des bâtons du dais ducal.

·habits et dépouilles que ledit recteur a sur lui lors de la prise de possession de ladite cure. »

Ce dernier droit était exercé par les habitants de la Touraudais, à Saint-Ganton, alors trêve de Pipriac. Voici comment le recteur Louis David s'en acquitta le 20 août 1787, après avoir pris possession des églises de Pipriac et de Saint-Ganton : « A l'endroit ont comparu Jean Paumier, demeurant à la Touraudais, Guill. Lurio, Jean Patys, etc., possesseurs du fief Renault-Jouran, sis en Saint-Ganton, et ont requis que ledit sieur David eût à satisfaire au droit de dépouille leur dû par les nouveaux recteurs de Pipriac, suivant les aveux. Le sieur David, pour satisfaire à ce droit, s'est sur le champ et aussitôt dépouillé suivant l'usage et a remis auxdits réclamants les accoustrements et nippes d'usage dus, c'est-à-dire son chapeau, sa soutane, même sa ceinture, de tout quoi les réclamants se sont saisis¹. »

ÉGLISE. — La tradition locale prétend que la chapelle Saint-Amand, dont nous parlerons plus bas, fut à l'origine l'église paroissiale de Pipriac, mais nous n'avons point de preuves de ce changement. Quoi qu'il en soit, l'église abandonnée vers 1862 était dédiée à saint Nicolas et à saint Luczot²; c'était un édifice insignifiant, que composait une seule nef terminée par un chevet droit et accompagnée de nombreuses mais irrégulières chapelles seigneuriales. Cette église datait en grande partie du xvi^e siècle; l'on y voyait, en effet, les deux inscriptions suivantes : *Au temps de M^{re} Guill. du Boisorhant Rr de Pipriac, MDXXXVI. — Ce clocher fut fait p. T. Bourdel et Q. Benoist, 1537.* Ce clocher, se trouvant au milieu de l'église, fut transféré au bas de la nef en 1752.

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

2. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* ne mentionne point ce dernier titulaire, mais un acte de 1676 nomme « saint Lusure et saint Nicolas patrons de Pipriac; » peut-être était-ce saint Luxoire, martyr, ou saint Luser, honoré à Bourges.

En 1629 s'éleva une contestation au sujet des droits de prééminences à Pipriac entre Françoise de Coligny, dame de Bossac, veuve de René de Talensac, Françoise Miollays, veuve de Gilles Ruellan, baron du Tiercent et seigneur du Châtel, et François de Cossé, duc de Brissac et baron de Renac. A cette occasion on fit un procès-verbal de l'état dans lequel se trouvait l'église, et voici quelques extraits de ce document :

A la maîtresse vitre du chanceau se trouvait peint « un écusson en bannière portant *de gueules à neuf macles d'or*, ledit écusson entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel ; » c'était le blason de Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau et seigneur de Bossac, qui habitait la Thébaudaye en 1513. A la vitre du côté de l'évangile, dans le même chanceau, était un écusson : *d'hermines au lion de sable rampant, couronné et onglé de gueules*¹, lequel se retrouvait sculpté sur la muraille du même côté de l'évangile, « lesdits escussons dépendant de la seigneurie du Chastel². » Au-dessus du sacraire placé du côté de l'épître on voyait deux écussons en relief, l'un portant : « *mi-parti des besants et de vair*, » c'est-à-dire probablement : *de gueules à neuf besants d'or*, qui est Malestroît, et *de vair au lambel de gueules*, qui est de la Motte; Hervé de Malestroît, possédant le Châtel en 1513, avait épousé Étienne de la Motte; — l'autre : « *semé d'hermines au lion de sable*, » comme ci-dessus.

Ainsi, en 1629 les seigneurs de Bossac et du Châtel avaient leurs armoiries dans le chanceau de Pipriac, mais on n'y trouva pas trace de celles des barons de Renac.

Nous ne savons pas au juste comment se termina la dispute de ces différents seigneurs, mais il est certain qu'au siècle der-

1. Ce blason n'était-il pas celui des Ruellan, que M. de Courcy décrit : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or*?

2. D'après d'Argentré, Pipriac formait au x^e siècle une châtellenie faisant partie du comté de Rennes; il est vraisemblable que le chef-lieu de cette seigneurie était le Châtel, manoir voisin du bourg et conservant encore sa vieille motte féodale. Le Châtel appartint successivement aux familles de Malestroît, Ruellan, de Coëtlogon et de Tanouarn.

nier M. Huchet de la Bédoyère, vicomte de Bossac et seigneur de la Thébaudaye, était reconnu comme supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Pipriac; il avait, en conséquence, son enfeu et son banc dans le chanceau de cette église, du côté de l'évangile; vis-à-vis, du côté de l'épître, étaient les banc et enfeu des seigneurs du Châtel.

On voyait au xvii^e siècle quatre chapelles prohibitives dans l'église de Pipriac; elles appartenaient aux seigneurs du Masle¹, de Senac, du Boishulin et de Lourme. Plus tard, cette dernière devint la chapelle de la Botheleraye; on ajouta aussi deux autres chapelles, appartenant aux seigneurs du Fresche et de la Pipelaye. Enfin, le sieur de la Perdrilaye avait un banc auprès de l'autel de Notre-Dame². Plusieurs de ces chapelles étaient fondées de messes, telle que celle de Saint-Yves, dépendant de la Pipelaye. Les seigneurs du Châtel présentaient aussi la chapellenie du Caillet, desservie en 1573 à l'autel de la Vierge.

Les confréries du Saint-Sacrement, de la Sainte-Croix et du Rosaire étaient érigées dans cette église au siècle dernier, mais celle de la Croix était seule fondée de 50 liv. de rente.

En 1860 on a construit une nouvelle église à Pipriac; elle est de style ogival et renferme trois nefs.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Ganton*, église tréviale devenue paroissiale en 1803.

2^o *Saint-Amand de Bréhily*. — Cette chapelle, fort ancienne et sise dans le vieux cimetière, passait, avons-nous dit, pour la première église paroissiale de Pipriac; il se tenait jadis à l'entour une foire considérable le jour de sa fête patronale; elle appartenait aux paroissiens; était fondée de messes et eut pour chapelains : Thébaud Légier, † vers 1566, Nicolas Hauffray, † 1584, Pierre Guillemoys (1584), Louis

1. Le seigneur du Masle avait, en 1629, le droit de faire jouer à la soule dans le bourg de Pipriac.

2. Arch. paroiss.

Janvier (1617), Olivier de France (1633), René Drouet (1633), Claude Pantin (1661), Joseph Huchet de la Bédoyère, † 1786, François de Loynes (1786) et Joseph Coignard (1787). — *Nunc* détruite.

3° *La chapelle du Châtel*, très-ancienne et fondée de messes, était ruinée au xvi^e siècle, et l'on transféra à cause de cela sa fondation dite du Caillet en l'église paroissiale. C'est ce que déclara en 1745 Hilaire de Tanouarn, recteur de Saint-Denis à Nantes, et pourvu de ce bénéfice sur la présentation de son frère, Vincent de Tanouarn, seigneur du Châtel, en place de René de Tanouarn, † chefcier de la Guerche. L'année suivante fut construite au Châtel une nouvelle chapelle faisant le pendant à la fuie seigneuriale, et dont la cloche fut bénite le 4 septembre 1746. Louis Gâtinai et Jean Bénigne (1785) desservirent ensuite cette chapelle, où fut rapportée la fondation du Caillet.

4° *La chapelle du Boishulin* dépendait du manoir de ce nom, possédé aux xvi^e et xvii^e siècles par les Le Sage, et au xviii^e par les de la Bourdonnaye; elle dut être bâtie en 1604, car on voyait naguère cette date sculptée au chevet, au-dessus de l'autel.

5° *La chapelle de la Botheleraye*, bâtie non loin de ce manoir, appartenant successivement aux Peschart, de Tourne mine et du Bouexic de Guichen, est mentionnée en 1646 et 1695. — *Nunc* détruite.

6° *La chapelle de Fontenio*, élevée à côté de ce manoir, est mentionnée en 1695 à propos d'une sépulture clandestine qu'on y fit.

7° *La chapelle du Fresche* dépendait de ce manoir; en 1672, Guillaume Thorel, sieur du Boisbriant, y épousa Perrine de Trélan, et en 1750 on y fit aussi le mariage de François Rolland, seigneur de Rangervé, avec Jeanne Rolland, dame du Fresche.

8° *Saint-Jean du Masle* était située en 1665 à l'entrée de ce vieux manoir; la paroisse y venait jadis en procession à la

fête de saint Jean-Baptiste. Dans cette chapelle — fondée de messes et desservie en 1708 par Guillaume Durand — se marièrent en 1697 Jean Peschart, seigneur de la Ville-Rolland, et Françoise du Masle, et en 1712 Louis de Talhouët, marquis du Boisorhant, et Renée Peschart. — *Nunc* détruite.

9° *La chapelle de la Perdrilaye* avoisinait ce manoir; en 1665, Noël Rozy y épousa Anne Baron, fille du sieur de la Perdrilaye.

10° *Saint-Thébaud de la Pipelaye* dépendait de ce manoir, appartenant au xv^e siècle aux Guibo. Cette chapelle était fondée de messes et avait en 1770 Thomas Cottier pour chapelain; elle n'existe plus, mais on continue de venir en pèlerinage à une croix élevée sur son emplacement.

11° *La chapelle du Plessix-Fabron* existait au xvii^e siècle, dépendant du manoir de ce nom, possédé alors par les Fabroni ou Fabron. Ce vieux sanctuaire a été remplacé de nos jours par une chapelle bénite vers 1853 et encore entretenue.

12° *La chapelle de Senac*, voisine de ce manoir et mentionnée en 1633, était considérée en 1727 comme chapelle frairienne. Françoise Couriolle, dame de Senac, y épousa en 1695 Laurent Guériff, seigneur de Launay, et en 1699 Sébastien Fournier, seigneur de Pellan. Cette chapelle, fondée de messes, avait Pierre Bonnier pour chapelain en 1695; elle était encore desservie le dimanche il y a quelques années.

13° *Sainte-Anne du Tertre*, dépendant du manoir de ce nom et mentionnée en 1663, était très-vénérée jadis; la paroisse de Guipry y venait processionnellement à la fête de sainte Anne. En 1733, Jean Lambert, seigneur du Boisjan, y épousa Anne de Tanouarn, fille du seigneur du Tertre. Cette chapelle était naguère desservie tous les dimanches par les prêtres de la paroisse.

14° *Saint-Michel,*

15° *Saint-Mathurin,*

16° *Saint-Roch,*

17° *Chapelle de la Rochelle,*

} *Nunc* en Saint-Ganton.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 306.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 430 et 644.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE PIPRIAC¹.

Guillaume du Boisorhant (1537); † 1557, après avoir résigné en faveur du suivant.

Jacques du Boisorhant, fils de Jacques et issu des seigneurs du Boisorhant, en Sixt, fut pourvu en cour de Rome et prit possession en 1558, malgré l'opposition de François Moreau, pourvu le 29 octobre 1557 par l'évêque de Saint-Malo. Ce dernier fut débouté, et Jacques du Boisorhant ne résigna qu'en 1574 en faveur du suivant.

François Druet prit possession le 6 février 1574 et résigna en 1585.

Pierre Guillemoys, natif de Fougères, fils de Pierre, seigneur de la Bonnaye, et de Gillette Favedel, déjà chapelain de Bréhily, fut pourvu de la cure le 9 février 1585. Il devint chanoine de Dol, mais non pas grand-chantre de cette église, comme le dit Ogée, qui le fait mourir dès 1607 (*Dict. de Bret.*, I, 250). Député, en effet, aux États de Bretagne en 1614, il fut très-consideré de ses contemporains; † 1618.

Guillaume Ounes résigna dès 1619.

Julien Le Goux, licencié en droit civil et canonique, fut pourvu le 28 mai 1619; † à Rennes et inhumé le 16 mars 1644 dans l'église Saint-Sauveur de cette ville.

Charles Treton du Ruau, ancien prêtre de l'Oratoire et vicaire général de M^{sr} de Harlay, fut pourvu le 27 mars 1644, mais ne conserva pas longtemps sa cure.

Pierre Bedel fut pourvu vers 1645; † 28 avril 1670, âgé de cinquante-six ans, et inhumé dans l'église.

François Allot succéda au précédent; † 23 novembre 1697 et inhumé dans le chancel de l'église.

Jean Gendrot fut pourvu le 24 mars 1698; † âgé de cinquante ans, le 11 juin 1712, et inhumé dans l'église.

Gabriel Sévin, pourvu le 15 juin 1712, résigna en faveur du suivant.

Gilles-Guillaume Léau fut pourvu le 15 novembre 1734; † âgé de trente-six ans, le 24 décembre 1742, et inhumé dans l'église.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

Damas-René Dousseau, pourvu le 22 décembre 1742, construisit le presbytère actuel à Bréhangon; † âgé de quarante-cinq ans, le 21 septembre 1753, et inhumé dans le cimetière.

Pierre Lottin fut pourvu le 31 janvier 1754; † âgé de quarante-cinq ans, le 30 mai 1768, et inhumé dans l'église.

François-Charles Robert fut pourvu le 11 juin 1768; † en 1787 hors de sa paroisse.

Louis David, natif de Bruc, et pourvu le 10 août 1787, prit possession le 20 des églises de Pipriac et de Saint-Ganton. Défendu par ses paroissiens, il demeura à Pipriac pendant la Révolution, montrant lui-même le plus grand courage, et fut réinstallé en 1803; † 4 septembre 1822, âgé de soixante-neuf ans.

Pierre Marheu (1822, † 1831).

Pierre Roux (1831-1856).

André Lemoine (1856-).

PIRÉ

Piriacum (XI^e siècle), — *Pireium* (XII^e siècle), — *Piré* (1516).

Olīm du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Janzé.

ORIGINES. — Vers le milieu du XI^e siècle, Brient, sire de Châteaubriant, ayant fondé près de son château le prieuré de Béré, lui donna, entre autres biens, deux métairies en Piré et la dime de l'église de Saint-Aubin-du-Pavail située dans le fief de Piré¹. Ce même seigneur et Innoguent, sa mère, concédèrent bientôt après aux religieux de Marmoutiers habitant le monastère de Béré, l'église Saint-Pierre de Piré avec tous ses droits ecclésiastiques, tels qu'oblations de l'autel, prémices et sépultures, et ils y joignirent encore le tiers des dimes de la paroisse².

1. « *Duas mediatérias apud villam quæ nuncupatur Piriacus; decimam quoque ecclesiæ Sancti Albani quæ est in ipsa villa.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 401.)

2. « *Brientius et Innoguentis mater ejus dederunt monasterio Sancti Salvatoris de*

Ces dons furent vraisemblablement confirmés par Conan II, duc de Bretagne, qui abandonna vers la même époque (1040-1066) aux moines de Marmoutiers toutes les coutumes qu'il avait droit de lever à Piré sur certaine terre dépendant de leur abbaye ; il reçut de ces religieux, en témoignage de leur reconnaissance, la somme de 64 sols, et Cario, fils de Caradoc, reçut également d'eux 55 sols, parce qu'il renonça à un droit de tonlieu qu'il levait sur cette même terre¹.

Après la mort de Brient I^{er}, seigneur de Châteaubriant, Geoffroy I^{er}, son successeur, donna ou plutôt restitua, « *donavit vel reddidit*, » aux religieux de Béré une terre sise en Piré, appelée autrefois le Mont-Aledran et alors la métairie d'Odilard².

Enfin, dans cette seconde moitié du XI^e siècle, Gaultier de Méral donna au prieuré de Béré la chapelle du Boistrudan, située en Piré, et Hervé de Rougé lui abandonna un bordage également en Piré, « *bordagium terre apud Piriacum*³. »

En 1197, Herbert, évêque de Rennes, confirma les religieux de Marmoutiers et de Béré dans la possession de l'église de Piré, de ses dîmes et de ses dépendances, « *ecclesiam de Pireio cum decimis et pertinenciis suis*⁴. » De son côté, en 1217, Geoffroy III, seigneur de Châteaubriant, confirma les mêmes religieux dans la possession de leurs terres en Piré ; ces moines les avaient alors unies à celles qu'ils possédaient à Janzé pour former ainsi le prieuré de la Franceule, annexe du monastère de Béré. (Voy. tome II, 391.)

Le recteur de Piré, — présenté par l'abbé de Marmoutiers ou plus souvent par le prieur de Béré, — jusqu'au XVIII^e siècle, recevait de ce prieur une portion congrue estimée 450 liv. par

Beriaco ecclesiam Sancti Petri de Piriaco cum tota oblatione altaris, primitiis, sepultura, tertiam partem decimarum, etc. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 695.)

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, fonds de Béré.

2. « *Unam terre mansuram apud Piriacum sitam, que prius vocata Mons Aledra anni nunc appetatur mediatura Odilardi.* » (*Ibidem.*)

3. Arch. de la Loire-Inférieure, fonds de Béré.

4. Bull. archéol. de l'Assoc. bret., III, 240.

le *Rôle diocésain de 1646*, et 786 liv. de revenu net en 1790 par le titulaire lui-même¹.

La paroisse de Piré était considérable à son origine; outre le territoire de sa trêve le Boistrudan, érigée en paroisse en 1784, elle renfermait, d'après la tradition, celui de Chauveré. Les *Comptes des trésoriers* de Piré, fort complets et très-curieux, sont conservés depuis 1519².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, dès le xi^e siècle, l'église de Piré fut construite; d'après une vieille tradition conservée à Marmoutiers, par Conan, duc de Bretagne, qui possédait alors la châteltenie de Piré. Il s'agit probablement de Conan II, qui régna de 1040 à 1066, et que nous avons vu faire acte d'autorité à Piré. De cette église primitive, bâtie en style roman, il ne reste plus rien, l'édifice ayant été relevé tout entier à diverses époques, comme nous allons voir.

On commença en 1540 par adjoindre à la nef un bas-côté au Nord, et ce travail fut terminé en 1549. L'évêque de Rennes vint alors réconcilier l'église, qui avait été polluée, et consacrer les nouvelles chapelles. Un demi-siècle plus tard on releva la façade occidentale, en 1602, comme l'attestait l'inscription de cette date placée au-dessus de la grande porte. Quatre chapelles furent ensuite accolées à la nef, formant un second bas-côté vers le Sud, et édifiées de 1603 à 1609. Au-dessus de la porte méridionale on lit, en effet, ce

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. M. Quesnet en a publié d'intéressants extraits dans la *Revue des Sociétés savantes*, VIII, 138. On y trouve, entre autres choses, des marchés faits en 1323 « pour la peinture des Moys, la peinture du cueur, celle d'Adam, Ève et les quatre prophettes aux coustez du clochiez... pour paindre les blaphemes, les trois Morts et Viffs; » en 1531 pour « reparer l'imaige de S. Jacques et paindre le Caquet des femmes. » On y signale aussi en 1535 l'achat d'une croix processionnelle d'argent doré, « garnye d'une imaigne de crucifix, deux imaignes aux coustez dudit crucifix, à chaëun cousté ung imaigne assis sur des trucs et pillers; de l'aulture cousté de ladite croceix ung imaigne de M^r S. Pierre, le tout de bonne estoffe d'argent doré, avecq une pierre précieuse que M. de Piré M^{re} Guill. Agaice y a donné et le nom de la parroisse de Piré y escrit en belles et grandes lettres d'azur, et la dabte de l'an qu'elle a esté faicte y escript en chiffres. » Cette croix coûta 365 liv.

qui suit, gravé sur la pierre : *Estant noble et discret prestre René de l'Espinay, recteur de Piré, sieur de la Guiaie, fut cet édifice commencé. — Sancte Deus, sancte fortis, sancte immortalis, miserere nobis. — Tout est à Dieu. 1603. — Sancte Petre, ora pro nobis.*

Il ne restait plus guère d'ancien que le chanceau ; on le rasa comme le reste, et le 11 mai 1627 on posa la première pierre d'un nouveau chœur avec chevet droit. En même temps on éleva au-dessus du maître-autel une sorte de dôme qui fut détruit par la foudre en 1741.

Ce maître-autel, œuvre remarquable de l'architecte Corbineau et du sculpteur Biardeau (tous les deux de Laval), commencé en 1632, fut consacré le 18 mai 1636 par M^{gr} de Cornulier. En 1638, le même Corbineau construisit les deux autels latéraux de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Cet ensemble de trois retables sculptés avec goût, en pierre et marbre, n'est point à dédaigner. Enfin, le clocher fut reconstruit au milieu de l'église en 1669 et les transepts furent relevés, celui formant la chapelle de Saint-Jean en 1752, et celui appelé chapelle de la Vierge en 1775¹.

Dès l'an 1220, le baron de Châteaubriant réclamait ses droits de prééminences dans l'église de Piré en qualité de seigneur de cette paroisse². Aussi en 1533 François de Rosnyvinen, seigneur de Piré, fut-il confirmé par François I^{er} dans la possession des prééminences de l'église de Piré, « consistant en banc à queue, armoiries, lisière et enfeu dans le chanceau. » En 1596, on constata la présence dans plusieurs par-

1. *Arch. paroiss.*

2. La châtellenie de Piré, cédée, semble-t-il, par le duc Conan II au premier seigneur de Châteaubriant, forma dans la suite ce qu'on appelait la seigneurie de Châteaubriant-en-Piré. Elle fut achetée au XVI^e siècle par François de Rosnyvinen, seigneur du Plessis-Bonenfant. Louise de Scepeaux l'ayant féodalement retirée d'entre ses mains, elle passa ensuite aux Anger et aux du Chastellier ; mais par son mariage avec Louise du Chastellier, Bertrand de Rosnyvinen en devint maître. Un de ses descendants, Christophe de Rosnyvinen, ayant rebâti son manoir du Plessis-Guériff, lui donna le nom de château de Piré et unit ainsi les deux seigneuries de Piré et du Plessis, qui appartinrent à sa postérité jusqu'à la Révolution.

ties de l'édifice, sur les murailles du chœur et des chapelles, sur la litre et sur un banc et des tombes, des armes : *d'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules et défendue d'argent*, qui est de Rosnyvinen, *écartelées d'argent à la croix pattée de sable*, qui est Bonenfant. C'est, en effet, par suite du mariage de Guillaume de Rosnyvinen, vers 1472, avec Hélène Bonenfant, dame du Plessix-Bonenfant et du Plessix-Guériff, que la famille de Rosnyvinen s'établit à Piré, dont elle prit plus tard le nom.

Dès le xvi^e siècle, le seigneur du Petit-Bois, en Piré, réclamait aussi quelques prééminences en cette église; vers 1585 il y possédait, en effet, « trois pierres tombales entre l'autel de Notre-Dame et le pilier de sainte Marguerite. » Après de longs démêlés entre lui et le seigneur de Piré, il fut convenu ce qui suit en 1768 : Guillaume de Rosnyvinen reconnut que la chapelle de Notre-Dame était prohibitive au seigneur du Petit-Bois et que celui-ci continuerait d'y avoir son banc et son enfeu; de son côté, Étienne Duval, seigneur du Petit-Bois, avoua que le marquis de Piré était seigneur fondateur, supérieur et prééminencier de l'église de Piré, et que le presbytère de Piré relevait même de lui à cause de son fief de Sauldecourt¹.

En 1636, Bertrand de Rosnyvinen fonda en cette église une messe de la Sainte-Vierge tous les samedis, et en 1659 Georges Chefdemail, subcuré, fonda celle du Saint-Sacrement tous les jeudis. On y voyait aussi établie en 1645 la confrérie de Saint-Pierre, patron de la paroisse. Quant au Rosaire, cette confrérie y fut érigée, le 4 mars 1685, par le P. Guyomar, dominicain de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur, René Marquer, et de Christophe de Rosnyvinen et Prudence Descartes, seigneur et dame de Piré².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41; 1 H, 5. — Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, XVIII, 793.

L'église de Piré vient d'être restaurée avec beaucoup d'entente et de goût ; ses grands retables d'autel ont été nettoyés, des verrières peintes ont été posées, et l'édifice tout entier a été heureusement transformé. Pour compléter cette intelligente restauration, on a ajouté une travée aux trois nefs, on a élevé une belle façade et construit une tour d'une rare élégance, œuvre de M. l'architecte Tourneux ; sa flèche à jour, accompagnée de gracieux clochetons de style ogival fleuri, — style dominant dans toute l'église, — fait de cette tour un de nos plus jolis clochers modernes.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de la Croix-Bouessée*. — Cette chapelle fut élevée par les paroissiens, en 1528, à peu de distance du bourg de Piré, au milieu d'un petit enclos nommé la Croix-Bouessée, qui commença dès lors à porter le nom de cimetière, bien qu'il ne soit devenu le grand cimetière paroissial qu'en 1775. Dès qu'elle fut construite, on y éleva trois autels à Notre-Dame-de-Pitié, à saint Denis et à saint Étienne ; ces deux derniers ont disparu et il n'est resté que celui de Notre-Dame, surmonté à l'origine d'une niche renfermant une *piéta*.

Cette chapelle a toujours été en grande vénération ; les paroisses voisines y venaient jadis processionnellement, et les habitants de Piré attribuèrent à la protection de la Vierge, honorée par eux en ce sanctuaire, d'avoir été préservés de la peste qui ravagea les alentours de 1624 à 1632. Elle continue d'être très-visitée par de dévots pèlerins et elle a été naguère restaurée, de 1856 à 1865¹.

2^o *La chapelle de la Bonnais* dépendait du manoir de ce nom. Le 11 juin 1658, François Foucquet, seigneur de la Bouchefollière, et Thérèse Brandin, sa femme, ayant hérité de Louis Brandin, fondèrent trois messes par semaine dans

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, IX, 667.

leur chapelle de la Bonnais ; ils dotèrent de 80 liv. de rente cette fondation, desservie alors par Christophe de Caradeuc ¹.

3° *La chapelle du Petit-Bois.* — Au commencement du xvii^e siècle, Pierre Le Duc et Julienne Lodin, seigneur et dame du Petit-Bois, commencèrent l'édification d'une chapelle à côté de leur manoir ; mais Pierre Le Duc étant mort, son fils Luc Le Duc, sieur de la Haye, reçut en partage le Petit-Bois en 1630, à la condition d'achever ce petit sanctuaire, ce qu'il exécuta. Cette chapelle, fondée de messes, est aujourd'hui en ruine.

4° *Chapelle du Plessix-Guériff.* — La première chapelle de ce manoir était en ruine en 1664, car à cette époque Marguerite d'Espinose, veuve de Jean de Rosnyvinen, seigneur de Piré, obtint la permission de faire dire à l'église de Piré les messes fondées au Plessix, « en attendant que la chapelle puisse être rebastie. » A cette date, le chapelain du Plessix, Julien Jamiot, recevait un traitement annuel de 120 liv.

Un^e seconde chapelle, « construite à neuf » par Christophe de Rosnyvinen, seigneur de Piré, fut fondée de messes par lui vers 1715 ; Jean-Baptiste Cleux fut chargé de la desservir, et on y disait alors trois messes par semaine.

Ce dernier sanctuaire a lui-même disparu par suite de la reconstruction du château du Plessix sous le nom de château de Piré ; mais une nouvelle chapelle a été établie dans l'intérieur même de la maison ; elle n'est plus toutefois desservie.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 431, 622 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

FILLES DE LA CHARITÉ. — Voy. tome III, 200.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 41.

RECTEURS DE PIRÉ¹.

Guillaume Agaice, chanoine de Rennes, fut aussi recteur d'Amnli (1517); † vers 1539 et inhumé à la cathédrale.

Pierre Desvauz (1539-1544); il fut aussi recteur de Laillé.

Jean Agaice, pourvu vers 1544, fut recteur de Laillé, Saint-Sauveur-des-Landes et La Mézière et doyen de la Guerche; chanoine de Rennes et de Saint-Brieuc, il fut inhumé dans la cathédrale de Rennes.

Pierre Gomerel, chanoine de Rennes (1550-1573).

Guillaume Lavergne (1573).

Bertrand Boudet, † vers 1586.

Bertrand Boudet fut présenté en 1586 pour succéder au précédent, son parent, par Jean de Gasnes, prieur de Béré.

Gilles Rigault, † 1590.

Thomas de Lorys, pourvu en 1590, résigna dès l'année suivante.

Jean de Lorys fut présenté le 30 avril 1594.

René de l'Espinay, sieur de la Guiaye, succéda au précédent vers 1600 et gouverna jusqu'en 1617.

Julien Ronsard, sieur de la Chouanière (1617-1646).

Sébastien Gouzian (1646).

Eustache du Perrier, sieur du Kernel, fut pourvu vers 1647; † 1679.

Jean Le Roy fut présenté le 17 juin 1679 par Pierre Le Camus, prieur de Béré, et ne gouverna que peu de temps.

René Marquer, prêtre de Saint-Malo, pourvu en 1681, permuta en 1700 avec Luc Laitre, recteur de Cardroc; mais cette permutation n'eut pas de suite, et M. Marquer assista au synode de 1701 en qualité de recteur de Piré; † 1721.

Julien Pellieu, prêtre du diocèse, fut pourvu le 6 novembre 1724; † peu après.

Louis Jouanno, prêtre de Vannes, présenté par dom René Lambert, prieur de Béré, et pourvu le 28 janvier 1722, se démit en 1728.

Jean-Nicolas Vallée, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu le 24 juillet 1728; † 1748.

Pierre-François Gicquel, prêtre du diocèse, fut nommé par l'évêque le 17 avril 1748, en dépit de l'opposition des moines de Marmoutiers; il gouverna jusqu'en 1754.

Jacques-Sébastien Le Piceau, prêtre du Mans, présenté par les

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Moison, etc.

religieux de Marmoutiers malgré l'extinction du titre abbatial de ce monastère, voulut prendre possession dès le 4 mai 1748, mais trouva l'église et le presbytère de Piré fermés. Il fut pourvu néanmoins plus tard en 1754; † 1787.

Pierre-Jean Bouthemy, recteur de la Valette, pourvu le 27 février 1787, retourna l'année suivante à la Valette.

René-Marie Rozé, pourvu le 5 janvier 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

François-René Couasnon (1803, † 1825).

François Gougeon (1825-1834).

Jean-Marie Marsollier (1834, † 1834).

Isidore Morel (1834, † 1846).

Jacques Rimasson (1846-1857).

François Leray (1857-1858).

Julien Samson (1858, † 1874).

Pierre Moison (1874-).

PLÉCHATTEL

Plebs Castel (875), — *Ploucastellum* (1050), — *Ploicastel* (1086).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — La paroisse de Pléchâtel, l'une des plus anciennes du diocèse de Rennes, est d'origine bretonne. Il faut remarquer, en effet, que toutes les localités dont le nom a pour radical *Plé*, *Pleu*, *Plo* ou *Plou* ont dû commencer par appartenir aux Bretons; ces mots *Plé*, *Pleu*, etc., signifient la *paroisse* (en latin *plebs*), par opposition au *Gwik* (en latin *vicus*), qui signifiait le *bourg*.

La paroisse de Pléchâtel tirait son nom d'un château, ou plutôt d'un *castellum* vraisemblablement construit au village actuel du Châtelier, sur les hauteurs dominant le cours du Samnon, ancienne frontière des Redons et des Nannètes.

Cette paroisse faisait partie au IX^e siècle du domaine royal de Bretagne, peut-être à cause de cette forteresse. Lorsque le roi Salomon donna en juin 875 à l'abbaye de Redon, pour l'expiation de ses crimes, une moitié de Pléchâtel, il dut donner la portion de la paroisse avoisinant la Vilaine, et où les moines construisirent leur prieuré. Quand deux mois plus tard, le 1^{er} août 875, l'assassin de Salomon, le comte Gurwant, devenu maître d'une partie du domaine royal, donna à Redon — par politique, pour être toléré des moines de cette abbaye, grands amis de sa victime, — l'autre moitié de Pléchâtel, il céda la partie opposée de la paroisse et renonça par là même à son *castellum*, qui était d'ailleurs peut-être ruiné déjà.

Nous avons raconté précédemment (II, 211) la fondation du prieuré de Pléchâtel par les religieux de Redon au IX^e siècle.

L'abbé de Redon conserva toujours une grande autorité à Pléchâtel. Il y avait même une juridiction spéciale sur quelques fiefs relevant directement de lui; le sceau de cette juridiction au XVI^e siècle existe encore; il représente, « gravée dans un quinte-feuille, la crosse abbatiale traversant au sommet un lanternon et ayant au pied la lettre P. Autour du sceau se lisent ces mots en gothique : S. DE REDON POUR PLECHASTEL ¹. » Il avait personnellement en cette paroisse, chaque année, dans le fief du Val, un « droit de manger » décrit de la manière suivante dans une lettre de l'abbé Yves Le Sénéchal, annonçant à ses vassaux son arrivée à Pléchâtel pour le 26 juin 1453 et leur rappelant qu'ils lui doivent ce jour-là « tous deffrays pour disner, déjeuner, boire sur jour, souper et banquetter à la manière accoustumée, » tant pour lui, sa suite « et autres gens d'honneur » qui l'accompagnent que pour « aucuns chiens et oiseaux » lui appartenant ². Ce dernier trait prouve que l'abbé profitait de sa visite à Pléchâtel pour se livrer au plaisir de la chasse.

1. *Bull. de l'Assoc. Bretonne*, année 1884, p. 268.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

Présenté par l'abbé de Redon, le recteur de Pléchâtel ne recevait en 1686 qu'une portion congrue de 300 liv., plus 150 liv. pour l'entretien d'un vicaire; les moines de Redon, ou plutôt le prieur de Pléchâtel, jouissaient alors de toutes les dîmes de la paroisse.

De nos jours, Pléchâtel a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale datée du 29 janvier 1826, mais une partie de son territoire a été annexée à la paroisse de Bain en 1883.

ÉGLISE. — Saint Pierre, apôtre, est de temps immémorial patron de l'église de Pléchâtel; il se tenait jadis dans le bourg, à la fête Saint-Pierre (29 juin), une foire considérable appartenant au prieur; elle a été remplacée par une assemblée. Cette église est un édifice très-ancien composé de trois nefs, d'un chœur à chevet droit et de deux chapelles. La nef principale, évidemment romane, offre sur chaque côté quatre arcades cintrées, grossièrement construites et d'inégales dimensions; elle se termine par un arc triomphal qu'accompagnent encore deux petits autels, comme au moyen-âge. Toute cette partie de l'église peut bien remonter au xi^e siècle. Mais les collatéraux, le chœur et les chapelles sont beaucoup plus modernes et semblent être des xvi^e et xvii^e siècles.

Les prééminences de cette église appartenaient au prieur de Pléchâtel; il y avait ses armoiries, son banc à queue et son enfeu dans le chanceau. Le seigneur du Plessix-Bardoul prétendit aux mêmes honneurs au xvi^e siècle et éleva dans le chœur, en l'absence des prieurs, un tombeau avec ses armes; mais en 1580 le prieur François Challot l'obligea à le démolir. Au siècle dernier, le seigneur du Plessix-Bardoul réclamait le droit d'avoir à sa disposition une des chapelles voisines du chanceau pour y placer un banc, un enfeu et ses armoiries.

Le 24 août 1633, le recteur, M. Legault, et le prieur Isaac de Marbœuf sollicitèrent des Dominicains de Bonne-Nouvelle

l'établissement du Rosaire à Pléchâtel. Ils furent exaucés peu de temps après, car le registre de cette confrérie à Pléchâtel commence à 1642.

Parmi les autres fondations existant jadis en cette église, notons celle d'une messe de *Requiem*, dite avec diacre et sous-diacre à l'autel Sainte-Catherine tous les dimanches, faite en 1602 par François Hurel, sieur de la Boulais; — celle d'une messe du Saint-Sacrement, tous les jeudis, également chantée avec diacre et sous-diacre, au maître-autel, faite par le prieur Noël de la Régneraye; — et, enfin, celle d'une messe de la Sainte-Vierge, fondée en 1696 à l'autel de Notre-Dame par Thébaut Chérel, sieur de la Motte ¹.

Devant cette église, dans l'ancien cimetière, se trouve une croix antique fort remarquable : « Au sommet on voit représentée sur une espèce de petit clocheton carré et au-dessus du Christ, une Trinité, le Père-Éternel portant le Saint-Esprit sur la poitrine et son Fils en croix entre ses genoux. Sur les autres faces du clocheton, c'est une image de la Vierge et deux anges. Chaque face est surmontée d'un petit fronton et d'un toit brisé. Cette même forme de croix se répète plus grande au-dessus du Christ et de la croix proprement dite. Les Saintes Femmes et saint Jean environnent le Sauveur, dont la tête porte le nimbe divin. Ces personnages sont en ronde-bosse et reposent sur une espèce de corniche qui sert de couronnement à une colonne carrée ou pilastre qui forme le pied de la croix, et dont les quatre faces sont ornées de petites niches en ogives peu profondes et contenant chacune la figure en bas-relief d'un apôtre. Dans plusieurs des compartiments on aperçoit des inscriptions en caractères gothiques, indiquant les noms des petites figures qui y sont représentées. Le tout repose sur un socle évidé deux fois en doucine et porté sur un large piédestal en moellon ². »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38.

2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 175, 176.

Nous n'oserions pas faire remonter ce petit monument au-delà du xv^e siècle, quoique plusieurs personnes l'aient cru plus ancien.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Martin* dépendait du prieuré.

2^o *Saint-Éloi de Bagaron.* — Cette chapelle frairienne est située au village de Bagaron, au milieu de vastes landes occupées au moyen-âge par des bois et des forges ambulantes dont les traces existent encore. C'est une construction romane du xi^e ou xii^e siècle; elle se compose d'un simple rectangle flanqué de contreforts plats et ajouré de trois portes et de quatre fenêtres en meurtrières. La porte occidentale s'ouvre entre quatre contreforts ornant la façade; la porte du Sud est garnie d'une archivolte grossière; celle du Nord conduisait au cimetière, dont on montre encore l'enclos. Le chevet droit, sans ouverture, semble seul plus moderne; il a dû remplacer une abside primitive. — *Nunc* sécularisée.

3^o *Saint-Saturnin*, appelée vulgairement *Saint-Saulmy*, est une vieille chapelle frairienne qu'avoisine une fontaine d'eau minérale vénérée par les pèlerins. Ce sanctuaire fut relevé par Guillaume Orain, prêtre, qui y fonda une messe en 1715 pour tous les dimanches et fêtes. — *Nunc* sécularisée.

4^o *Saint-Melaine* était une chapelle, aujourd'hui ruinée, qui se trouvait dans une vallée des immenses landes de Bagaron. Elle n'est remarquable qu'à cause de sa fontaine, qui coule dans la muraille du chevet, au-dessous même de l'ancien autel. Ces ruines n'offrent d'ailleurs aucun intérêt architectural, mais l'on continue d'y venir en pèlerinage.

5^o *Saint-Méen* était encore une chapelle frairienne bâtie près du village de la Pèchetais et très-fréquentée par les gens atteints de maladies de peau. — *Nunc* détruite.

6^o *Saint-Sauveur de Mainténiac* dépendait du manoir de ce nom; elle fut bâtie en 1670 par François Chéreil, sieur de Mainténiac, et Thomase Bussonnais, sa femme. Michel Morel, sieur de la Boustière, y obtint la translation de deux messes

hebdomadaires qu'il avait fondées précédemment en Cornouailles. Le 21 août 1671, M. Guillou, recteur de Pléchâtel, bénit la cloche du nouveau sanctuaire, et le 12 juillet 1683 François Chérel y fonda une troisième messe tous les jeudis en l'honneur du Saint-Sacrement¹. C'est dans cette chapelle que Jacques des Clos de la Mollière épousa en 1754 Jeanne Robinault, fille du seigneur de Mainténiac. — *Nunc* abandonnée.

7° *La chapelle du Plessix-Bardoul* avoisinait le manoir de ce nom, possédé successivement par les familles Bardoul, de Neufville et de Tanouarn. Rolland de Neufville, abbé de Montfort et évêque de Léon en 1562, aimait à séjourner en cette maison; Jean de Tanouarn, abbé de Montfort, y mourut en 1663. Macé Migault en 1672 et Hilaire de Tanouarn en 1710 desservirent cette chapelle, fondée de messes pour tous les dimanches et fêtes. En 1748, René d'Andigné, seigneur de la Châsse, y épousa Marie de Tanouarn, fille du seigneur du Plessix-Bardoul.

Ce sanctuaire ayant été détruit, l'on a construit au Plessix-Bardoul vers 1850 une nouvelle chapelle qui est entretenue.

8° *Chapelle du Port-Neuf*. — En 1709, Luc Gesnys, ancien doyen de la Guerche, apprit que François Blérye et Françoise Deshayes, sa femme, demeurant à la Gaudinelaye, en Saint-Malo-de-Phily, se proposaient de bâtir prochainement une chapelle « proche les Ports-Neufs, en la paroisse de Pléchâtel. » Trouvant ce projet très-utile à cause de l'éloignement du bourg et voulant le favoriser, Luc Gesnys y fonda une messe avec instruction tous les dimanches, plus deux instructions par semaine durant le carême, et dota cette fondation de 70 liv. de rente; il se réserva la présentation du chapelain pendant sa vie et la laissa après lui à la famille Blérye². — Cette chapelle, bâtie peu après, ne subsiste plus.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38.

2. *Ibidem*.

9° *La chapelle de la Touche*, située près de ce manoir, était fondée de messes au siècle dernier; elle existe encore.

10° *La chapelle dite du Marin* se trouvait à la sortie du bourg de Pléchâtel, sur la route de Bain; c'était un oratoire construit par un marin, dit-on, à la suite d'un vœu. — *Nunc* détruite.

11° *L'Immaculée-Conception* dépend de la Maison de Retraite.

12° *La chapelle du Châtellier*, en construction maintenant au village de ce nom, sera un joli petit sanctuaire de style roman; elle appartient aux paroissiens.

PRIEURÉ. — *Pléchâtel*, membre de l'abbaye de Redon. (Voy. tome II, 211¹.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 431, 593, 621 et 637.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 637.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-LOUIS. — Voy. tome III, 637.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE PLÉCHATÉL².

Guillaume du Guiny, fils de Guillaume du Guiny, seigneur de la Garoulaye en 1437.

J... Chalmel (1542-1554).

Pierre Chardonney (1554-1564).

Jacques Guilon (1567).

Jean Jumel permuta avec le suivant en 1606.

Jean Chérel, sieur de la Touche, en Pléchâtel, précédemment recteur de Guichen, pourvu en 1606, résigna en 1624; † le 10 novembre 1626 et inhumé dans l'église, sous la voûte, entre le maître-autel et l'autel de Notre-Dame.

1. Prieurs de Pléchâtel omis : *Dom Yves du Guiny* (1423); — *dom Henry de Pontbriant* (1463); — *dom Jehan Drouin* (1473); — *Jean Tempérani*, commendataire (1527); — *Isaac de Marbœuf*, commendataire (1633).

2. *Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Philippe Pinart (1624-1630).

Pierre Legault (1634-1666).

Philippe Guillou fut pourvu en 1666; † âgé de soixante-douze ans, le 24 avril 1694, et inhumé dans l'église, proche le marché-pied du grand autel.

Jean Bousget, pourvu en 1694, devint deux ans après recteur de Servon.

Guillaume Gandon, pourvu en 1696, résigna en faveur du suivant.

Julien Gandon, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 15 juin 1722; † en 1753 hors de la paroisse.

François Orain, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 décembre 1753; † âgé de cinquante-et-un ans, le 27 mars 1766, et inhumé dans le cimetière.

Pierre-Joseph Poinctel, vicaire à Pléchéat, fut pourvu le 9 avril 1766; † âgé de quarante ans, le 23 juin 1775.

François-Joseph Decombes, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Redon, fut pourvu le 26 août 1775 et prit possession le 29; enfermé à Saint-Melaine en 1792, il fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-huit ans, le 24 mars 1806.

Julien Lohier, chanoine honoraire (1806, † 1843).

Armand-Marie Gavouyère (1843-1851).

Jean-Baptiste-Guillaume Bellamy (1851, † 1879).

Mathurin Renault (1879-1883).

Amand Jollivet (1883-).

PLEINE-FOUGÈRES

Plana Filix (1032), — *Plena Fulgeria* (1086), — *Plana Fulgeria* (1186), — *Plène Fogère* (1245).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — Il est pour la première fois fait mention de Pleine-Fougères en 1032, à l'occasion de l'entrée de la vicomtesse Roianteline au monastère de Saint-Georges à Rennes. Cette dame donna alors, en effet, à cette abbaye deux métairies sises en Pleine-Fougères et appelées le Léez et le Pin,

« *duas in Plana Filice medietarias quarum una vocatur Leze, altera vero Pinus.* » Le Léez et le Pin sont encore deux grands villages de Pleine-Fougères. En 1323 l'abbesse de Saint-Georges fit une transaction au sujet des bailliages du Pin avec les seigneurs de la Châteigneraye et de la Roche¹, et jusqu'à la Révolution elle posséda les fiefs du Pin et de la Higourdière, village voisin du Léez.

Mais l'abbaye de Saint-Florent de Saumur devait acquérir à Pleine-Fougères bien plus d'importance que celle de Saint-Georges.

Lorsque Guillaume de Dol, fils de Riwallon seigneur de Combour, prit l'habit religieux au monastère de Saint-Florent (dont il devint abbé en 1070), il donna à cette maison, du consentement de ses frères, Jean, seigneur de Combour, et saint Gilduin, l'église de Pleine-Fougères avec toutes ses dépendances, c'est-à-dire ses dimes, ses sépultures, les cens du bourg et deux métairies appelées les métairies de Tescelin et de Rainier². Dom Huynes, racontant cette donation à l'aide d'autres chartes contemporaines, ajoute que Guillaume de Dol exempta de toute redevance seigneuriale les métayers de Saint-Florent et ceux qui recueilleraient les dimes de cette abbaye en Pleine-Fougères. Mais il fait remarquer que ce même donateur excepta de sa donation les redimes de Pleine-Fougères, parce qu'elles appartenaient alors aux moines de Marmoutiers³.

Il paraît toutefois que Guillaume de Dol n'était pas seul à prétendre des droits sur l'église de Pleine-Fougères. En 1086, Hervé de Maingi et Harduise, sa femme, donnèrent à Saint-Florent le tiers de la dime et de l'église de Pleine-Fougères, aussi bien que tout ce qui pouvait leur appartenir dans cette

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 409 et 239.

2. « *Ecclesiam de Plana Filgeria cum his que ad ipsam ecclesiam pertinent, decimas, sepulturas, census burgi et duas medietarias, scilicet unam Tescelini et alteram Rainerii.* » (*Livre Blanc de Saint-Florent*, 83. — Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

3. *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Florent*, 88.

église; ils en investirent les religieux au moyen du couteau du moine Jean, fils de Riwallon, qu'ils remirent à Sylvestre, évêque de Rennes, pour le plus grand bien de Saint-Florent. En reconnaissance de ce bienfait, les religieux offrirent une somme de 10 liv. à Hervé et promirent de lui donner l'habit monastique s'il le désirait quelque jour, et de le faire participer à tout le bénéfice de leurs prières s'il mourait laïque, le traitant comme un frère ¹.

La même année 1086, Giron, fils d'Anquétel, premier seigneur de Châteaugiron, et Contessie, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Saint-Florent ce qu'ils avaient droit de prétendre dans la dime et l'église de Pleine-Fougères; ils s'engagèrent même à protéger les moines dans la possession de ces biens contre un certain vicomte appelé Arschod. Ce don fut fait dans le château d'Anquétel, en l'appartement de Giron, en présence de Sylvestre, évêque de Rennes, et de Gervais, abbé de Saint-Melaine ².

Ces diverses donations et ce morcellement de l'église de Pleine-Fougères prouvent qu'au xi^e siècle cette église était entre les mains de plusieurs laïques. A côté de ceux qui, comprenant cette inconvenance, s'empressaient d'obéir aux ordres du Saint-Siège et restituaient ces biens ecclésiastiques, il y avait malheureusement d'autres seigneurs moins scrupuleux. De ce nombre fut un certain Merbled, qui contesta à l'abbaye de Saint-Florent la jouissance d'un tiers de la dime de Pleine-Fougères, « *terciam partem decime de Plana Fulgeria.* » Mais Ulric, prieur de l'Abbaye-sous-Dol, au monastère duquel était alors unie l'église de Pleine-Fougères, fit taire les réclamations de Merbled en lui donnant une somme de 6 liv. deniers, « *VI libras denariorum,* » et en l'admettant au bénéfice des prières de sa communauté ³.

Ceci se passait vers 1085; l'année suivante, deux habitants

1. *Livre Blanc de Saint-Florent*, 86.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 463.

3. *Livre Blanc de Saint-Florent*, 80.

du pays de Rennes, Geffroy et Guy, fils de Guillaume fils de Gaultier, attaquèrent les moines de Saint-Florent au sujet de l'église, du cimetière et de la dime de Pleine-Fougères. Mais l'abbé Guillaume de Dol parvint à faire entendre raison à ces récalcitrants et les reçut à la participation des bonnes œuvres de son monastère, en les prenant sous sa protection au moyen de sa crosse, dans la paroisse d'Izé, où ils se trouvaient alors. Bien plus, les moines admirèrent en leur clôture un jeune clerc nommé Hubert, que lui recommandaient Geffroy et Guy, et ils donnèrent à ces derniers une somme de 11 liv. monnaie de Rennes. Alors Geffroy et Guy, renonçant à toutes leurs prétentions, investirent l'abbé Guillaume au moyen d'un couteau au manche noir que leur prêta le cellérier Maurice¹.

Toutes ces difficultés terminées, l'abbaye de Saint-Florent demeura paisiblement maîtresse de Pleine-Fougères. Les papes Callixte II en 1122, Innocent II en 1142 et Urbain III en 1186, ainsi que Baudry, archevêque de Dol, en 1123, confirmèrent successivement les religieux de ce monastère dans la possession de l'église Notre-Dame de Pleine-Fougères et de sa chapelle de Saint-Martin, « *ecclesiam Sancte Marie de Plana Fulgeria cum capella Sancti Martini* »².

Au mois de mai 1245, Raoul III, seigneur de Fougères, se trouvant à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, confirma aux moines de cette maison la donation que leur avait faite un de ses prédécesseurs, Raoul, baron de Fougères, des dîmes de Ville-Collière, Ville-Crimou, et la métairie du Rozel, sises en Pleine-Fougères, dans le fief de Fougères³. Vers la même

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 462.

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire*. — Ogée semble croire (*Dict. de Bret.*, II, 283) que les moines de Saint-Florent ne reçurent Pleine-Fougères qu'en 1184, comme si l'abbaye de Dol, qu'il fait maîtresse de Pleine-Fougères avant cette époque, n'était pas un membre de Saint-Florent! D'ailleurs, Gédouin de Dol n'a jamais été abbé d'un monastère qui n'était pas une abbaye, mais un simple prieuré, et Guillaume de Dinan n'a pu donner en 1184 aux moines de Saint-Florent une église qui leur appartenait depuis plus d'un siècle.

3. « *Decimas de Villa Colere, de Villa Crimou et de medietate de Rossel, sitas in parrochia de Plene Fogere.* » (*Arch. dép. de Maine-et-Loire*.)

époque, Auffroy de Soligné donna à Saint-Florent la dime de la Ville-Chérel, « *decimam de Villa Chérel*, » également levée en Pleine-Fougères.

L'abbé de Saint-Florent, devenu ainsi grand décimateur à Pleine-Fougères, dut fournir une portion congrue au recteur de cette paroisse. Dès le XII^e siècle, Richard, évêque d'Avranches, fut délégué par le Saint-Siège pour mettre d'accord à ce sujet E..., prêtre de Pleine-Fougères, et les religieux de Saint-Florent. Richard décida que E... jouirait de la cure « *personatum ecclesie* » et de la neuvième partie des dimes de grains, « *et nonam partem decimationis segetum*; » mais il voulut en même temps que les moines eussent la jouissance des deux tiers des oblations faites aux cinq grandes fêtes annuelles, des deux tiers des prémices et de tout le cimetière¹.

L'abbé de Saint-Florent unit ce qu'il possédait à Pleine-Fougères à son prieuré de l'Abbaye-sous-Dol. Aussi en 1679 Jacques Cousinot, prieur de ce dernier monastère, déclara-t-il jouir de « la dime des gros bleds de la paroisse de Pleine-Fougères, consistant en onze traits; » d'une vieille grange avec jardin sise dans la même paroisse, et du droit de présenter le recteur de Pleine-Fougères².

Les Bénédictins du Mont Saint-Michel avaient aussi reçu des ducs de Bretagne des terres en Pleine-Fougères, constituant ce qu'on appelait le prieuré de Montrouaud, dont nous avons déjà parlé. (Tome II, 524³.)

Notons enfin que le fief de Chartrain appartenait aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et dépendait en 1680 de l'hôpital de Quessoy, faisant probablement partie du membre de Roz-sur-Couasnon. (Voy. tome III, 104.)

1. « *Duas portiones oblationum in quinque festis annualibus et duas in primiciis cum toto cimiterio.* » (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

2. Arch. Nat., P. 1767.

3. A propos de ce prieuré et de la dévotion envers saint Michel, signalons un usage encore en honneur à Pleine-Fougères. Lorsqu'on apporte un mort à l'église en suivant la route de Montrouaud, le cortège s'arrête au haut d'une côte d'où l'on aperçoit le Mont Saint-Michel; tout le monde se tourne alors vers le Mont et fait une prière, saluant ainsi le saint archange.

La paroisse actuelle de Pleine-Fougères renferme en grande partie le territoire de deux anciennes paroisses dont il nous faut dire quelques mots.

1° *Saint-Samson-de-l'Isle*. — Sur les limites de Pleine-Fougères, non loin du cours du Couasnón, se trouve une ferme appelée l'Isle-Saint-Samson, bâtie au centre d'une éminence granitique de forme circulaire qu'entourent de toutes parts de vastes marais recouverts d'eau en hiver. Là s'élevait jadis une antique église dont on montre encore l'emplacement; la tradition prétend qu'elle fut détruite par les Normands il y a bien des siècles.

Un seul débris de cet édifice religieux existe encore : c'est une énorme cuve baptismale en granit, de forme circulaire, ayant 1^m 50 de diamètre sur une profondeur de plus d'un mètre. Sa face extérieure, sensiblement diminuée à sa base, est décorée de huit croix grecques sculptées en relief, encadrées chacune dans une moulure circulaire et séparées l'une de l'autre par une cannelure gravée en creux. Cette ornementation si simple a un caractère particulièrement antique; elle rappelle notamment l'église de Saint-Samson-sur-Rille, attribuée au viii^e siècle, et est certainement antérieure au x^e siècle.

La présence d'un baptistère en ce lieu est un fait très-important. Un savant archéologue, M. Ramé, auquel revient l'honneur d'avoir découvert cette cuve, après avoir rappelé la discipline ecclésiastique au viii^e siècle, conclut qu'à cette époque l'Isle-Saint-Samson devait avoir la qualité de paroisse, et même de paroisse privilégiée, puisqu'elle possédait une église baptismale. Se demandant ensuite à qui elle devait cet avantage, il ne craint pas d'admettre la tradition locale, qui attribue la construction de cette église à saint Samson lui-même, premier évêque de Dol¹.

Quand M. Ramé écrivit son intéressante notice sur la cuve de l'Isle-Saint-Samson, il n'arrivait que par induction à con-

1. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, II, 54.

clure à l'existence d'une paroisse en ce lieu. Plus heureux que lui, nous pouvons aujourd'hui donner une preuve historique en faveur de son sentiment. Il existe, en effet, une lettre du pape Alexandre IV (1254-1261) adressée à l'abbé de Marmoutiers, dans laquelle il est fait mention des paroissiens de Saint-Samson-de-l'Isle, au diocèse de Dol, « *parrochianos ecclesie Sancti Samsonis de Insula Dolensis diocesis.* » Il y est dit, en outre, que l'abbé de Marmoutiers avait droit au patronage de cette église et qu'il s'était plaint au Pape de ce que l'évêque de Dol lui disputait ce privilège¹.

Ainsi, au milieu du XIII^e siècle, la paroisse de Saint-Samson-de-l'Isle existait encore. Maintenant, rappelons-nous que deux cents ans avant cette époque, vers l'an 1050, les religieux de Marmoutiers possédaient les redîmes de la paroisse de Pleine-Fougères. Ces moines n'étaient-ils pas ceux qui desservaient alors l'église de Saint-Samson? Il est au moins permis de le supposer. Quoi qu'il en soit, il est probable que la paroisse de Saint-Samson n'a pas survécu longtemps au conflit soulevé entre l'abbé de Marmoutiers et l'évêque de Dol, car le *Pouillé ms. de Dol* rédigé au XIV^e siècle ne la signale point. Il n'en reste plus que le souvenir et cette précieuse cuve baptismale, sanctifiée peut-être par saint Samson lui-même et indignement abandonnée aujourd'hui au service des animaux.

2^o *Cendres.* — Cette paroisse serait également très-ancienne si elle tirait son origine de l'église de Sande, « *ecclesia de monasterio Sande,* » donnée à l'abbaye de Marmoutiers vers l'an 1060 par Haimon, fondateur du prieuré de Sougeal. (Voy. tome II, 441.) Quoique cette origine semble assez probable, nous ne pouvons rien affirmer. Nous ne voyons ailleurs mention faite de cette paroisse que dans le *Pouillé ms. de Dol* de 1516; là, son recteur, « *rector de Cineribus,* » est dit imposé d'une taxe de 16 sols 8 deniers.

1. *Bibl. Nat.*, ms. lat., 5,441, 3.

Il ne serait point impossible que l'église de Cendres, longtemps simple chapelle dépendant des moines, eût été érigée en église paroissiale pour remplacer celle de Saint-Samson-de-l'Isle ; l'une et l'autre occupaient la même position sur la rive gauche du Couasnon ; et le singulier nom que portait en dernier lieu la première ne semble-t-il pas indiquer qu'elle devint paroissiale à la suite d'un grand incendie allumé peut-être par des soldats en temps de guerre ?

Toujours est-il que dans le siècle dernier le bourg de Cendres formait comme un faubourg de Pontorson de ce côté-ci du Couasnon ; mais son église, dédiée à saint Étienne, avait pour seigneur supérieur et fondateur le sire de Combour ; son recteur était nommé alternativement par le Pape et l'évêque de Dol, de l'évêché duquel elle dépendait. En 1644, les bourgeois de Pontorson fondèrent non loin de cette église un hôpital tenu par les Frères de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu ; cette maison, dédiée à saint Antoine et gouvernée par un prieur que présentait le général de Pontorson, avait des terres en Cendres, Pleine-Fougères et Saint-Georges-de-Gréhaigne ¹.

La Révolution détruisit la petite paroisse de Cendres ; ses habitants demandèrent en vain, en 1803, la conservation de leur église comme oratoire, avec un chapelain demeurant au milieu d'eux. Quoique le curé de Pleine-Fougères eût signé cette pétition faite à l'évêque, elle ne fut pas bien accueillie. Le territoire de Cendres fut réuni partie à Pleine-Fougères et partie à Pontorson ; l'église de Cendres fut donnée, ainsi que le presbytère, à la fabrique de Pontorson, qui les vendit à l'hôpital, seul survivant du vieux Cendres, et l'église fut alors rasée.

ÉGLISE. — L'ancienne église de Pleine-Fougères, dédiée à saint Martin de Tours, se composait d'une seule nef à che-

¹. *Arch. Nat.*, P. 1708.

vet droit, accompagnée au Nord d'une chapelle dédiée à sainte Catherine, rebâtie en 1706, et dont la première pierre fut alors posée par Françoise Simon, dame de Brunès de Montlouet. Était-ce bien l'église primitive? Nous n'en savons rien. Mais nous avons vu qu'en 1186 les moines de Saint-Florent furent confirmés dans la possession de l'église Notre-Dame de Pleine-Fougères et de la chapelle Saint-Martin. Peut-être cette église Notre-Dame, tombée en ruine, fut-elle remplacée par la chapelle voisine, dédiée à saint Martin.

Les prééminences de cette église appartenaient au seigneur du Plessix-Chesnel. C'est ce que déclara en 1678 et 1682 Jean du Breil, possesseur de ce manoir, disant être « seigneur supérieur et fondateur de l'église de Pleine-Fougères, où il a banc à queue proche le maistre autel du costé de l'évangile¹. » Le baron du Tiercent, devenu seigneur du Plessix-Chesnel, revendiquait les mêmes privilèges au siècle dernier.

Quant à la chapelle Sainte-Catherine, elle dépendait de la terre du Rozel; longtemps l'abbé de Saint-Florent, qui avait des droits sur cette terre, prétendit présenter le chapelain chargé de desservir les messes qui s'y trouvaient fondées². Mais le Rozel étant devenu un manoir séculier, son possesseur voulut nommer ce chapelain; aussi voyons-nous en 1711 Gilles Ruellan, baron du Tiercent et seigneur du Rozel, et en 1770 René Ruellan, en 1788 Louis Ruellan, également seigneurs du Rozel, présenter pour desservir Sainte-Catherine l'un Léonard Richard, l'autre Matnurin Guillotin, et le troisième Achille du Pontavice.

Enfin, le seigneur de Montlouet avait un enfeu dans cette église; là furent inhumés Joseph de Brunès, seigneur de Montlouet, † 1621; Marguerite de la Noë du Boschet, sa

1. Il avait aussi haute justice, cep et collier au bout de la halle, marché tous les vendredis et foires aux fêtes de l'Ascension et de saint Jean-Baptiste. (*Arch. Nation.*, P. 4740 et 4745.)

2. Cette chapelle Sainte-Catherine n'avait-elle point remplacé celle de Saint-Martin pendant que celle-ci remplaçait elle-même l'église Notre-Dame?

veuve, † 1637; François de Brunès, seigneur de Montlouet, leur fils, † 1649, et Marie de Taillefer, femme de ce dernier, † 1678.

La confrérie de la Nativité de la Sainte-Vierge fut érigée à Pleine-Fougères en 1617.

Une nouvelle église a été construite sur l'emplacement de l'ancienne de 1826 à 1849; c'est une croix latine avec ouvertures en plein cintre. On y voit sous la tour le tombeau du recteur Jean-Alain Bachelot, mort en odeur de sainteté, âgé de soixante-et-onze ans, le 25 juillet 1852. M. d'Avenel et M. l'abbé Dinart ont écrit la Vie de ce saint prêtre, dont la tombe est devenue un but fréquent de pèlerinages.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Laurent de Montrouaud* dépendait du prieuré de ce nom.

2° *Saint-Jacques de la Bosse ou du Bois*. — On ne sait où se trouvait cette chapelle, mais l'ancien *Pouillé ms. de Saint-Florent*, antérieur au xvi^e siècle, dit que l'abbaye de Saint-Florent possédait la cure de Pleine-Fougères et la chapelle ou église de Saint-Jacques de la Bosse, « *capella seu ecclesia Sancti Jacobi de Bossa.* » En 1789, Olivier Plaine fut présenté par l'abbé de Saint-Florent pour occuper la cure de Pleine-Fougères et « la chapellenie de Saint-Jacques du Bois annexée à ladite cure¹. »

3° *Saint-Martin*. — C'était encore une chapelle appartenant en 1186 aux moines de Saint-Florent, et nous venons d'en parler.

4° *Saint-Samson-de-l'Isle*, ancienne église paroissiale.

5° *La chapelle du Chastel*, dépendant de ce manoir, existait en 1654, époque à laquelle on demanda permission d'y avoir la messe.

6° *Saint-Joseph de la Costardière* dépendait du manoir de ce nom. Jean Busnel en était chapelain en 1667. Cette année-

1. *Pouillé de Tours*, 1648. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

là, le 18 mars, François du Rocher, seigneur du Quengo et de Bruzvily, y abjura le protestantisme entre les mains de Pierre Éven, recteur de Bagger-Morvan, prédicateur d'une station à Pleine-Fougères.

7° *Saint-Denis de Montlouet*. — Bâtie à l'entrée des rabines du manoir de Montlouet, cette chapelle était en 1678 ornée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des armoiries des seigneurs du lieu. Le 29 septembre 1710, Julien-Jude de Brunes et Françoise Simon, seigneur et dame de Montlouet, fondèrent en ce sanctuaire deux messes par semaine, les dimanches et mercredis, et dotèrent de 60 liv. de rente cette chapellenie, qu'approuva l'ordinaire le 27 novembre 1710¹. Le fils du fondateur, François de Brunes de Montlouet, fut pourvu de ce bénéfice en 1735; il devint abbé de Beaulieu, chanoine et vicaire général de Dol. Le dernier chapelain fut René La Lande, pourvu en 1787.

Cette chapelle n'existe plus, mais on conserve dans le vieux manoir abandonné de Montlouet une belle statue en marbre de Notre-Dame de Bethléem, œuvre du xvii^e siècle, et les statues en bois de saint Denis et de sainte Émerance.

8° *La chapelle du Plessix-Chesnel* dépendait de ce manoir. Le 20 juin 1722, Claude Ruellan, baron du Tiercent et seigneur du Plessix-Chesnel, y fonda une messe tous les dimanches et fêtes et la dota de 60 liv. de rente. Cette fondation fut confirmée en 1745 par Augustin Ruellan, fils de Claude. Le chapelain du Plessix, présenté par le seigneur du lieu, était tenu de faire l'école aux enfants de la paroisse. Louis Cuguen (1745), Julien Briand (1748), Nicolas Martel (1777) et Gabriel Leroy (1789) desservirent cette chapelle, aujourd'hui détruite².

9° *Sainte-Marguerite du Val-aux-Bretons*, sise au bout du jardin de cet ancien manoir, fut fondée de messes à la fin du

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Ibidem.*

xvii^e siècle par François Le Lou et Marguerite Roberd, sieur et dame de la Villesnou. Leur fille Thérèse Le Lou, femme de Jean de Saint-Gilles, présenta pour la desservir en 1723 Pierre Le Gros, qui eut pour successeurs Louis Le Buffé (1726), Gilles Rouxel (1739) et François Jarnouen (1774). — *Nunc* abandonnée.

10^e *La chapelle de la Ville-Clère* dépendait de cette maison noble appartenant en 1513 à Jean du Buat. — *Nunc* abandonnée.

11^e *Saint-Nicolas de Ville-Cunan* fut fondée près du manoir de ce nom par Jear Ollivier, comme l'indique l'inscription suivante gravée sur la porte : *Par M^r Jean Ollivier, sieur de la Lande, et honorable Julienne Guerche, sa compagne, 1672.* Claude de Launay, qui la desservait, étant mort, Jacques Ollivier, seigneur de Ville-Cunan et neveu du fondateur, présenta en 1722 ce bénéfice à son frère Jean Ollivier, recteur de Saint-Thual ; ce dernier fut remplacé en 1761 par René Boudet. Cette chapelle est encore entretenue et l'on y dit la messe le lundi des Rogations¹.

PRIEURÉ. — *Montrouaud*, membre de l'abbaye du Mont Saint-Michel. (Voy. tome II, 524.)

MALADRERIE. — Voy. tome III, 306.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 431 et 574.

MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 528.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE PLEINE-FOUGÈRES².

E... (xii^e siècle).

Jean Marion, † vers 1452.

Pierre Bagot se prétendit en 1452 pourvu en cour de Rome.

1. Nous ne mentionnons point ici les églises paroissiale et hospitalière de Cendres, parce qu'elles n'ont jamais fait partie de la paroisse de Pleine-Fougères.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Pierre Le Penmetier, chanoine de Dol et recteur de Notre-Dame en cette ville (1509).

Alain Pinier, † vers 1542.

Mathurin Bocel, prieur commendataire de Saint-Denis de Rennes, fut pourvu en 1542 sur la présentation de l'abbé de Saint-Florent; † vers 1552.

Julien Couayres (1608).

Gabriel Bienvenu (1613).

Guillaume Bienvenu (1624).

Robert Belliard (1629).

Jean Busnel, recteur en 1634, fit en 1644 une fondation dans l'église de Saints; † 19 avril 1654 et inhumé dans le chœur de l'église de Pleine-Fougères.

Jean Georget prit possession le 6 avril 1653.

N... Lefort (1664-1664).

Pâques de Launay, pourvu en juillet 1664, résigna en faveur de son cousin qui suit; † âgé de soixante-deux ans, le 11 janvier 1689, et inhumé le 13 dans le chœur.

Jacques de Launay fut pourvu en 1688.

François Le Liffer, pourvu en 1700, résigna en 1735 en faveur du suivant, avec rétion d'une pension de 150 liv.; † âgé de soixante-et-onze ans, le 4 juin 1736, et inhumé le 6 sous la lampe.

François de la Fresnaye, prêtre de Languenan, pourvu en cour de Rome, prit possession le 3 février 1736; † âgé de cinquante-quatre ans, le 25 novembre 1758, et inhumé le 27 dans le chœur.

Mathurin Guillotin, prêtre de Saint-Malo, licencié en droit, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 4^{er} décembre 1758, fut pourvu le 9 et prit possession le 11; † âgé de soixante-et-onze ans, le 22 octobre 1788.

Pierre Dorin, recteur de Tressé, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 4 novembre 1788, fut pourvu le 5 décembre et prit possession le 10; mais dès le 20 février 1789 il se démit de Pleine-Fougères et demeura recteur de Tressé.

Olivier-Thomas Plaine, fils de Jean et de Marguerite Menez, vicaire à Dol, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 28 février 1789, fut pourvu le 9 mars et prit possession le 26; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792; † 1802.

Julien-Jean Bérel (1803-1827).

Jean-Alain Bachelot, chanoine honoraire (1827, † 1852).

Julien Delalande (1852, † 1859).

René Réhault, chanoine honoraire (1860, † 1883).

Mathurin Renault (1883-).

RECTEURS DE CENDRES ¹.

Robert Béliard fit une fondation en l'église de Pleine-Fougères, où il fut inhumé le 6 juin 1633.

D. Douet (1633); † à Pleine-Fougères le 6 avril 1643.

J. Bigeart (1645-1646).

Sébastien Michel (1647); † 4 octobre 1662.

J. Guillouays (1662-1682).

C. Laisné (1683-1688).

Pierre Regnault (1690).

Guillaume Boisgérain (1695).

Bertrand Leroy, nommé en 1709; † âgé de trente-six ans, le 2 août 1712.

Pierre Basset, prêtre de Dol, pourvu le 6 août 1712, prit possession le 24; † 1725.

Jean-Malo Ollivier, précédemment recteur de Saint-Thual, fut pourvu le 26 octobre 1725.

Joseph Le Ban, vicaire à Saint-Marcen, pourvu le 5 mars 1727, prit possession le 18 et résigna en faveur du suivant.

Pierre Coulombier, vicaire à Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 février 1735; † âgé de quarante-six ans, le 2 mai 1744, et inhumé le 4 dans le chœur de son église.

André Goron, vicaire à Cuguen, pourvu le 12 mai 1744, prit possession le 15; † 16 mai 1750 et inhumé le 17 dans le chœur.

Charles Hyart, vicaire à Montdol, pourvu le 20 mai 1750, prit possession le 9 juin; † âgé de cinquante-cinq ans, le 9 septembre 1755.

Gabriel Lambert, prêtre de Dol, pourvu le 12 septembre 1755, prit possession le 26 et résigna le 18 octobre 1785 en faveur du suivant, se réservant 300 liv. de pension; † à Villevrard, en Pleine-Fougères, le 18 novembre 1786.

Pierre-Joseph Piroys, natif de la Chapelle-Chaussée, pourvu en cour de Rome, prit possession le 17 janvier 1786 et gouverna jusqu'à la Révolution; † à Pontorson le 11 novembre 1803.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

PLÉLAN

Vicaria Phuilan (843), — *Plebs Lan* (863), — *Ploilan* (1122), — *Plelan* (1187).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — La paroisse de Plélan est très-ancienne; au ix^e siècle elle portait déjà le nom de *Plebs Lan* (*paroisse du monastère*) et renfermait alors le territoire des paroisses actuelles de Plélan, Maxent, Treffendel et Le Thélin. Le *Cartulaire de Redon* renferme un grand nombre d'actes se rapportant à Plélan, mais comme toutes ces chartes ont pour objet le monastère de Maxent, nous les avons analysées ailleurs (tomes II, 201, et V, 163¹). Plélan perdit Maxent dès le ix^e siècle, semble-t-il, mais Treffendel ne fut érigé en trêve qu'en 1574, et Le Thélin en paroisse qu'en 1849.

De bonne heure la paroisse de Plélan fut donnée aux Bénédictins de Saint-Melaine, qui y fondèrent un prieuré dont nous avons parlé (tome II, 72). Abandonnée par ces moines pendant les invasions normandes, l'église de Plélan fut remise au Chapitre d'Aleth, mais en 1122 l'évêque Donoald la restitua à l'abbaye de Saint-Melaine. Saint Jean-de-la-Grille voulut en vain unir cette église, en 1152, au Chapitre régulier de Saint-Malo; sa tentative n'aboutit point et son successeur, Pierre Giraud, confirma de nouveau en 1187 les religieux de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Plélan².

A l'origine, l'abbaye de Saint-Melaine présentait le recteur

1. Tout ce qu'Ogée attribue, en effet, à Plélan (*Dict. de Bret.*, II, 283) se rapporte à Maxent. Quant aux notes de l'abbé Oresve, elles sont loin d'être certaines; rien ne prouve, en effet, l'existence de l'oratoire de Salomon donnant naissance au prieuré de Plélan, ni la fondation par ce roi de la chapelle de Trécouët.

2. *Cart. Sancti Melanii*, 185 et 188.

de Plélan et jouissait de la plus grande partie des dîmes de la paroisse; mais le prieuré de Plélan ayant été supprimé, ses biens furent en grande partie aliénés, et le *Pouillé ms. de Saint-Malo* nous apprend qu'au siècle dernier les dîmes de Plélan se trouvaient partagées entre le recteur pour un tiers et le seigneur du lieu pour les deux autres¹. A cette même époque la fabrique de Plélan jouissait d'un petit champ et d'une portion de dîme dite de la Rivière, valant environ 100 liv. de rente.

En 1790, le recteur, M. Vétier, déclara jouir du presbytère et de son jardin, et de diverses dîmes valant 2,500 liv. de rente. Mais ayant à fournir la pension à deux vicaires, devant avoir deux chevaux à cause des distances, et payant 64 liv. de décimes, 16 liv. de droits synodaux, 50 liv. pour réparation d'édifices, etc., il n'estimait son revenu net que 1,325 liv. 14 s. 2 d.²

ÉGLISE. — Dédiée dès le XII^e siècle à saint Pierre, prince des apôtres, l'église de Plélan conserve ce patronage.

L'ancienne église se trouvait dans le fief du Bourg, dépendant à l'origine du prieuré et vendu en 1590 par l'abbé de Saint-Melaine à Jean d'Erbrée, seigneur de la Chèze. Par suite, les seigneurs de la Chèze prétendirent au XVII^e siècle être seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de

1. La châtellenie de Plélan — ancien démembrement du domaine royal du Poutrecouet, habité par les rois bretons au IX^e siècle — devint au XI^e une partie de la baronnie de Lohéac. Celle-ci ayant été divisée à son tour, Plélan forma au XV^e siècle une seigneurie particulière possédée successivement par les familles de Laval, de Rochechouart et de Montigny. — On voit encore au village du Gué l'assiette du château de Plélan, dont la construction est attribuée au roi Salomon (IX^e siècle); là se tenaient un marché le samedi et deux foires, le jour Saint-Yves et à la Commémoration des Morts. Au seigneur de Plélan étaient dus « des vernelles d'argent et des campanes à faucons » par les sieurs de Franquemont et de Beaulieu, des gants blancs par les possesseurs de la tenue Brillo, des gants de fauconnier par le même sieur de Beaulieu, etc. Enfin, les vassaux de la Rivière avaient droit d'usage en la forêt de Brocéliande, à condition de faire la hue pendant les chasses du seigneur et de porter ses lettres de Plélan à Lohéac. (*Aveu de 1695*.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

l'église de Plélan, dans laquelle en 1679 Anne Guérin, seigneur de Saint-Brice et de la Chèze, disait avoir son enfeu et son banc dans le chanceau, ses armoiries dans la maîtresse vitre et sa lisière dedans et dehors¹. Mais naturellement le seigneur de Plélan lui contestait ces privilèges. En 1623, Louise de Maure, femme de Gaspard de Rochechouart, fit constater qu'on voyait « au hault de la grande vitre estant au dessus du maistre autel un escusson « *vairé d'argent et d'azur,* » constituant les armoiries des barons de Lohéac, seigneurs de Plélan, prédécesseurs de cette dame; et en 1695 Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, déclara de son côté qu'à cause de sa châtellenie de Plélan elle était dame fondatrice de l'église de cette paroisse. Au siècle dernier, M. de Montigny ayant réuni les deux seigneuries de Plélan et de la Chèze, fut reconnu sans conteste par tous comme seigneur de la paroisse et de son église.

Dans cette vieille église — dont il ne reste que la tour, bâtie vers 1620, et la chapelle Sainte-Anne, convertie en sacristie — se trouvaient plusieurs fondations, notamment « une pour la messe de matin, une pour celle de huit heures et une troisième pour celle de onze heures². » La confrérie de Saint-Fiacre s'y trouvait également érigée, et sa fontaine, à la sortie du bourg, était en grande vénération³. Cette confrérie a été rétablie en 1849.

Quant à l'église actuelle, composée de trois nefs ogivales

1. *Arch. Nat.*, P. 4742.

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

3. C'est près de cette fontaine que se trouve une curieuse croix du XVI^e siècle, portant cette inscription :

*L'an mil Vcc LX et six
Uny vendredy au matin
Thoumas Dannel fist
Meptre ceste † au Pont-Garin
Le VIII^e jor de juin
Pour dire le vray
Fut amenée du Coldin
Par les Théladays.*

avec abside, sa première pierre fut posée le 23 juin 1850; elle a été bénite par M^{gr} Saint-Marc le 21 avril 1853. On y voit trois autels en pierre blanche sculptée, œuvre de M. Valentin.

CHAPELLES. — 1° *Sainte-Magdeleine de Treffendel*, église tréviale, puis paroissiale.

2° *Saint-Étienne du Thélin*, aujourd'hui église paroissiale.

3° *Saint-Julien du Gué*. — Cette chapelle, située au village du Gué-de-Plélan, près de l'emplacement du vieux château de Salomon, est très-ancienne; un aveu de 1682 la mentionne ainsi que sa fontaine : « La forest de Brécilien, dit-il, commence au Gué-de-Plélan, à une fontaine nommée de Saint-Julian, proche une chapelle fondée de Saint-Julian estant audit Gué. » Ce sanctuaire est parfois appelé Saint-Marc, probablement parce qu'on y venait jadis en procession le 25 avril. — *Nunc* sécularisée.

4° *Sainte-Anne des Rosais* ou *du Rozay* est mentionnée dans les *Pouillés ms. de Saint-Malo* aux siècles derniers. Le 14 avril 1705, Pierre Tonnelier, veuf de Françoise Houssaye, demeurant à la Brèche-du-Val, fonda par testament une messe hebdomadaire « en la chapelle du Rozay, en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Sainte Vierge et de sainte Anne. » Cette chapelle fut vendue nationalement, mais les derniers propriétaires l'ont fait restaurer et elle continue d'être desservie tous les dimanches. C'est un édifice en plein cintre sans aucun style.

5° *La chapelle de la Malouais* figure avec les trois précédentes, dans l'*État du diocèse de Saint-Malo en 1727*, au nombre des chapelles frairiennes de Plélan.

6° et 7° *Les chapelles du Coudray* et *de la Chevolerais* sont aussi mentionnées en 1727 comme chapelles frairiennes sises en la trève de Treffendel.

8° *La chapelle de Trescoët* ou *Trécouët* fut fondée vers le commencement du xiii^e siècle par un sire de Lohéac, seigneur de

Plélan, sur les limites des paroisses de Paimpont et de Plélan, non loin vraisemblablement du village actuel de Trécouët. Le seigneur de Lohéac ayant chargé un chanoine de Paimpont de desservir ce sanctuaire, Guillaume de Vezin, abbé de Paimpont, fut obligé de s'entendre à ce sujet avec les moines de Saint-Melaine, possédant alors Plélan. Entre eux fut convenu ce qui suit en mars 1230 : Le chanoine chargé du service de la chapelle de Trescoët, « *capella de Trescoit sita in parrochia de Plelan,* » devra, le premier dimanche de l'Avent, faire serment sur l'autel de Plélan, en présence du prieur et du recteur du lieu, d'observer les conventions suivantes : ce chanoine n'aura droit, à raison de sa chapelle, à aucune dime et aucune prémice; il n'aura ni cimetière, ni cloche, ni saint-chrême, ni huile bénite, sans la permission expresse du recteur de Plélan; il ne célébrera point d'épousailles, sauf celles du seigneur et de la dame de Lohéac, et de leurs fils ou filles; il n'admettra aux relevailles que cette dame, ses filles et ses brus; il aura droit à toutes les oblations faites dans la chapelle; mais aux fêtes de Toussaint, Noël, Pâques, la Pentecôte et la Saint-Pierre (fête patronale de Plélan), il ne recevra aucuns paroissiens de Plélan, à moins qu'ils n'aient l'autorisation du prieur et du recteur, ou qu'ils ne soient le seigneur et la dame de Lohéac, et leurs fils, filles, gendres ou brus. Chaque année il devra payer au prieur et au recteur de Plélan une somme de 12 sols, savoir 4 dans l'octave de la Toussaint, 4 dans celle de Noël et 4 dans celle de Pâques. Il fera dans sa chapelle les mêmes publications que le recteur de Plélan en son église, si celui-ci l'exige; il pourra recevoir tout ce que lui offriront les habitants des autres paroisses; enfin, si le seigneur de Lohéac se décide à fixer sa résidence à Plélan, il pourra transférer dans sa demeure la chapellenie de Trescoët¹.

— *Nunc* détruite.

9° *La chapelle de la Chèze d'Erbrée* se trouve dans la cour

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 177, 178.

de ce manoir. Le 27 avril 1623, Jean d'Erbrée, seigneur de la Chèze, y fonda deux messes par semaine « en l'honneur de Dieu, la Sainte Vierge, saint Jean-Baptiste et saint Jean-l'Évangéliste, » et spécialement pour le salut de son âme et le repos de sa défunte femme, Gillette de la Fontaine. En 1738, le chapelain Jacques Berhault étant mort, René Angrin fut présenté pour le remplacer par Yves de Montigny, baron de Gaël, seigneur de Plélan et de la Chèze¹. Les débris de cette chapelle sont intéressants; elle semble avoir été reconstruite avec beaucoup de soin à la fin du xvii^e siècle par Olivier de France, seigneur de la Chèze, qui releva en 1695 son manoir de la Chèze. Les fenêtres cintrées sont ornées de meneaux, et au-dessus de la porte sont deux écussons mutilés qui présentaient vraisemblablement les armes de la famille de France : *d'argent à trois fleurs de lys de gueules*; on y voit aussi gravée sur la muraille l'inscription suivante : *Omnia prospera eveniunt colentibus Deum, adversa spernentibus*².

10° *Saint-Louis de Franquemont*. — Le 29 juillet 1721, Joseph Nouvel, sieur de la Perrière, et Renée de Launay, sa femme, habitant leur manoir de Franquemont, fondèrent en la chapelle de ce lieu une messe avec catéchisme pour tous les dimanches et fêtes et pour le jour Saint-Louis.

11° *La chapelle de Villeneuve* se trouvait près de ce manoir, mais comme elle n'était point fondée, l'évêque défendit au siècle dernier d'y dire la messe. C'est pourquoi, le 31 octobre 1712, René de Servaude et Anne-Marie Huchet, seigneur et dame de la Ville-ès-Cerfs, demeurant à leur manoir de Villeneuve, fondèrent en cette chapelle une messe pour tous les dimanches, ce qu'approuva l'ordinaire. Ils présentèrent ensuite pour la desservir Charles Bébin, prêtre, pourvu le 26 mars 1713³. — *Nunc* abandonnée.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. Les pittoresques ruines du manoir de la Chèze portent elles-mêmes cette inscription : *Hæc domus constructa fuit Josepho Olivario de France domino de la Chaise anno Domini 1695.*

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

12° *La chapelle du Breil-Houssoux.* — *Nunc* en Tref-fendel.

PRIEURÉ. — *Plélan*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 72.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 432, 573 et 621.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE PLÉLAN¹.

Pierre d'Erbrée, † vers 1560.

Jean Trotereau, pourvu le 2 mars 1560, eut à combattre Claude de la Saussaye, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; il résigna d'abord en 1564 en faveur de Guillaume Danour, puis en 1566 en faveur du suivant.

Pierre Gayet ou *Guyot* fut pourvu le 30 décembre 1566; † vers 1578.

Étienne de Marchesse, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, prit possession le 28 avril 1579; il débouta Pierre Le Roy, que l'évêque avait pourvu le 20 décembre 1578, aussitôt après la mort du précédent; † 1585.

Gilles Arrondeau, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 19 janvier 1586 et résigna au bout de deux ans.

Jean Brière ou *Briec*, pourvu le 7 avril 1588, résigna avant de mourir; † 15 août 1612.

Jean Chouan prit possession le 22 juin 1612 et dut combattre Guillaume Régnault, qui prétendait à la cure; il résigna en faveur du suivant.

Laurent Marchant, pourvu le 30 septembre 1635, résigna au suivant; † 1660.

Guillaume Chouan, pourvu le 13 octobre 1660, débouta Gilles Turpin, qui, après la mort de M. Marchant, se fit présenter par l'abbé de Saint-Melaine.

N... Guillouet (1668-1673).

Mathurin Le Febvre (1673-1678).

N... Poyrier (1678-1688).

N... Moynard (1688-1689)².

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860.* — *Reg. de l'état civil, etc.*

2. Ces quatre recteurs ne nous sont signalés que par la *Réponse au questionnaire.*

Pierre Restou fut pourvu en 1689; † 1706.

Raoul Bigarré, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 1^{er} décembre 1706; † 29 juin 1748.

Pierre-René du Boishamon de la Lande, précédemment recteur de Pleumeleuc, pourvu le 5 juillet 1748, prit possession de l'église de Plélan et de la trêve de Treffendel; † 1764.

Alexandre-Basile Rozy, pourvu le 14 juillet 1764, résigna en 1776 et devint plus tard chanoine pénitencier et vicaire général de Saint-Malo.

Toussaint Vétier, pourvu le 15 mai 1777, gouverna jusqu'à la Révolution.

Thomas-Jean Le Forestier (1803, † 1820).

Julien-Jean Coppalle (1820, † 1847).

Magloire Collin (1847-1876).

Julien Bourdon (1876-1884).

Julien Leray (1884-).

PLERGUER

Ploargar (xiv^e siècle), — *Plerguer* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Les commencements de cette paroisse, d'origine évidemment bretonne, nous sont inconnus, mais il est vraisemblable qu'elle existait antérieurement à la fondation du Tronchet, c'est-à-dire avant le xii^e siècle. Si les Bénédictins de cette abbaye avaient, en effet, fondé une paroisse, ils en eussent établi le siège près de leur monastère et non pas à Plerguer.

L'abbé du Tronchet, toutefois, ayant acquis une certaine importance par suite des nombreuses donations faites à son monastère, ne tarda pas à devenir présentateur de la cure de Plerguer et grand décimateur de cette paroisse, dont son abbaye faisait partie.

Aussi les religieux du Tronchet devaient-ils une portion congrue au recteur de Plerguer, qui jouissait, en outre, d'un presbytère relevant de la seigneurie de Beaufort. En 1790, ce recteur, M. Yvert, déclara que le revenu brut de sa cure montait à 1,065 liv., mais qu'ayant 595 liv. de charges, il ne lui restait net que 470 liv.¹

La paroisse de Plerguer a perdu de son étendue de nos jours, par suite de l'érection de la paroisse du Tronchet en 1826.

ÉGLISE. — Saint Sauveur était l'ancien titulaire de l'église de Plerguer, qui célébrait sa fête à la Trinité; il y existait même une fondation de cierge qu'on allumait tous les dimanches devant l'image de la Sainte-Trinité.

Cette église se composait d'une nef terminée par un chevet droit et accompagnée de deux chapelles; l'une de ces chapelles, grande et ancienne, dépendait de la seigneurie de Beaufort et communiquait avec le chanceau par une arcade; l'autre fut construite vers 1635 par le recteur d'alors, pour y établir la confrérie du Rosaire; ce recteur y choisit sa sépulture et le seigneur de Beaufort y apposa ses armoiries.

Le sire de Combour était reconnu comme seigneur supérieur de Plerguer, mais l'abbé du Tronchet et le seigneur de Beaufort se disputèrent longtemps les droits de fondation et de prééminence en cette église. Dès 1542, François de Châteaubriant, seigneur de Beaufort², obtint de l'ordinaire la reconnaissance de ses privilèges. En 1666, voici en quoi consistaient les prééminences de Beaufort en l'église de Plerguer : Dans une grande vitre posée derrière le maître-autel étaient les armoiries des sires de Beaufort et de Châteaubriant

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.

2. Beaufort, chàtellenie d'ancienneté, possédée successivement par les familles de Beaufort, de Châteaubriant, de Forsanz et de Gouyon, relevait de Combour. C'était toutefois une haute justice ayant ses cep et collier près du cimetière de Plerguer et le droit de tenir une foire en ce bourg.

avec leurs alliances, ce qui remplissait toute la verrière. Au bas du marche-pied de cet autel se trouvait une tombe sur laquelle on voyait en relief un écusson écartelé de *Châteaubriant et du Guesclin, sur le tout de Beaufort*. Dans le chancel, du côté de l'évangile et joignant la balustrade, étaient deux bancs à queue blasonnés des mêmes armes et remplissant une arcature pratiquée dans la côtale du chœur ; près de ces bancs était une autre pierre tombale également armoriée, et au-dessus des bancs, dans le fond de l'arcature, étaient les armes de Beaufort : *de gueules à trois écussons d'hermines*. Enfin, tout le chancel était prohibitif au seigneur de Beaufort.

Mais, outre cela, il y avait une « grande chapelle séparée du chancel, » dans laquelle se trouvaient les armoiries des sires de Beaufort et un tombeau élevé de deux pieds de terre, enfoncé sous une arcature dans la muraille et chargé d'écussons *aux armes de Beaufort*. Enfin, au dedans et au dehors de l'église était peinte une litre présentant les blasons de *Beaufort et de Châteaubriant*.

Quelques particuliers, tels que les seigneurs de Séven et de la Chapelle-Vauclair, avaient aussi dans la nef des bancs et tombeaux armoriés, mais ils en rendaient aveu au seigneur de Beaufort.

Malgré tous ces intersignes plaidant en faveur des sires de Beaufort, l'abbé du Tronchet n'en maintenait pas moins ses prétentions au droit de fondateur de l'église de Plerguer ; après d'interminables procédures, un arrêt du Parlement de Bretagne lui donna tort en 1732 et maintint définitivement le seigneur de Beaufort dans la paisible possession de ses droits ¹.

Cette ancienne église de Plerguer a disparu pour faire place à une construction de style ogival flamboyant, œuvre de M. l'architecte Beziars-Lafosse ; elle se compose de trois nefs

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

que précède une façade monumentale surmontée d'une tour. Cette église fut commencée en 1856 et finie en 1861, et l'on y lit cette inscription : *M^{re} Pierre Moulin, recteur; M. Gustave de Gouyon de Beaufort, maire. 1856.*

Depuis 1839 l'église de Plerguer a saint Augustin pour patron et la Trinité pour titulaire.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame du Tronchet*, église jadis abbatiale, aujourd'hui paroissiale.

2^o *Saint-Lunaire*, dépendant du prieuré de la Barre.

3^o *Saint-Pétreuc*, dépendant du prieuré de ce nom.

4^o *Sainte-Catherine de Beaufort*. — Voisine du vieux château de Beaufort et probablement fort ancienne elle-même, cette chapelle était en 1716 fondée de cent quatre messes par an, c'est-à-dire probablement de deux messes par semaine. On y desservait aussi en 1723 la fondation de la chapelle de Touraude, en Baguer-Morvan. En 1719, Alexis Freslon, marquis d'Acigné, y épousa Françoise Gouyon, fille du seigneur de Beaufort. Celui-ci présentait naturellement les chapelains de Beaufort, dont les derniers furent : François de la Barre (1716), Marc Labouret, † 1728; Joseph Le Blond (1723), Jean Joucquan (1742), Joseph de Gouyon (1751), Guy Durantière (1752), François Le Marchand (1764) et Malo Ruffet (1770).

Cette vieille chapelle ainsi que l'antique château de Beaufort n'existent plus, mais dans le moderne manoir — occupant une délicieuse position au centre d'un parc très-pittoresque — a été établi un nouveau sanctuaire qui continue d'être habituellement desservi.

5^o *La chapelle de Vauclair* dépendait de ce manoir; en 1578 Jean Guéhéneuc, seigneur de la Barre, y épousa Jeanne du Breil.

ABBAYE. — *Notre-Dame du Tronchet*, de l'Ordre de Saint-Benoît. (Voy. tome II, 219.)

PRIEURÉS. — 1° *La Barre*, 2° *Saint-Pétreuc*¹, l'un et l'autre membres de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 239 et 248.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 383.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 432, 619 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 619.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE PLERGUER².

Étienne Grognez rendit aveu en 1509 à Guillaume de Châteaubriant, seigneur de Beaufort, pour le presbytère de Plerguer qu'il tenait de lui « à devoir de foy, hommages, prières et oraisons. »

G. Guéhéneuc résigna vers 1559.

André Brouessin fut pourvu en 1559.

N... Le Roy (1588).

Guillaume Robidou, recteur en 1590; † 1605.

Pierre Boutevilain, pourvu en 1605, rendit aveu au sire de Beaufort en 1634.

Charles Boutevilain fit la même chose en 1645.

Bertrand Le Roy rendit aveu en 1654 et assista en 1659 à la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église du Tronchet.

Melchior de Pugnair (1679), † 1686.

Pierre Fantou succéda au précédent.

N... fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à deux pals de sable*.

Jean Orgery rendit aveu au seigneur de Beaufort en 1699.

Marc Labouret, prêtre de Vannes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 janvier et le 24 mai 1710; † 1729.

Dominique Havard, prêtre de Nantes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 12 septembre 1729; † 1735.

Jean Douineau, prêtre de Nantes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 27 novembre 1735; † 1762.

François-Jean de Beauvais, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 11 décembre 1762, prit possession le 14; † 1767.

Alexis Yvert, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 15 décembre 1767; il gouverna jusqu'à la Révolution.

1. Prieurs de Saint-Pétreuc omis : *Dom Morice de Channe* (1555), — *dom Jacques Sergent* (1653), — *dom Claude Turmerie* (1687), — *dom Joseph Blanchet*, † 1725.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

Pierre-Julien Levré (1803, † 1806).

Augustin Delalande (1806, † 1834).

François Bertré (1834-1853).

Pierre Moulin (1853, † 1868).

Pierre Brault (1868-1875).

Henri Durant (1875-1878).

Charles Havouis (1878-).

PLESDER

Parochia de Pléeder (1251), — *Pléder* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Les documents nous manquent pour cette paroisse, qui est pourtant fort ancienne. En 1251 il en est fait mention à propos d'une donation faite au Tronchet : Jeanne, veuve de Robert Barbe et remariée à Hamon Le Roux, donna, en effet, à cette époque aux Bénédictins du Tronchet sa dime des Touches, sise en la paroisse de Plesder, « *decimam de Toschis in parrochia de Pléeder.* » Le village de la Touche se retrouve encore en Plesder.

Le recteur de Plesder, nommé par l'ordinaire, payait en 1516 un décime de 4 liv. 10 sols.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Plesder a la forme d'une simple croix; la nef seule est un peu ancienne et rappelle les xvi^e et xvii^e siècles dans ses portes ogivale et à plein cintre, ornées de colonnettes. Le reste de l'édifice, reconstruit vers 1840, en plein cintre, est dépourvu de style.

La confrérie du Rosaire est signalée au xvii^e siècle en cette église.

Autrefois le marquis de Châteauneuf était seigneur supérieur et prééminencier dans l'église de Plesder, mais les droits de fondation y appartenaient au seigneur de la Buharaye¹.

CHAPELLE. — Quoiqu'il y ait en cette paroisse de très-anciens manoirs, tels que la Buharaye et le Pré-Morel, il paraît qu'il ne s'y trouvait point de chapelle. Le seul sanctuaire que nous y connaissions est la *chapelle de la Chênaie*, bâtie par l'abbé Jean-Marie Robert de la Mennais, et illustrée par les souvenirs des habitants de ce manoir vers 1830, alors que Félicité Robert de la Mennais réunissait autour de lui les Gerbet, Lacordaire, de Montalembert, etc. — *Nunc* abandonnée.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE PLESDER².

Julien Bigot (1584-1597).

Guillaume Cornaille (1597-1629).

Guillaume Robert (1629 et 1664).

Marin Loppé (1679); † âgé de soixante-treize ans, le 26 mars 1725, et inhumé dans l'église.

Georges Coupeaux fut pourvu en 1725; † âgé de soixante ans, le 12 septembre 1739, et inhumé le 13 dans le cimetière.

Mathias Ridé fut pourvu en 1739; † âgé de quarante-cinq ans, le 13 janvier 1744, et inhumé le 14 dans le chœur.

Louis-Jean-Baptiste Le Forestier du Joncheray, natif de Landéhen, fut pourvu en 1744; † âgé de cinquante-six ans, le 7 mars 1772, et inhumé le 8 dans le cimetière.

Jean-Baptiste-Jacques Guérin, prêtre de Dol et vicaire à Plesder, fut pourvu le 5 juillet 1772 et prit possession le 13; il gouverna jusqu'à la Révolution.

1. *Terrier ms. de Châteauneuf*. — Il paraît toutefois que le seigneur de la Motte-Beaumanoir, en Pleugueneuc, prétendait aussi aux prééminences de Plesder.

2. *Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Dol*. — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*. — *Reg. de l'état civil*, etc.

Guillaume-Jean Marie (1803, † 1819).

Mathurin-Guillaume Dufeil (1819, † 1825).

Pierre-Noël Bourdelais (1825-1826).

François-Julien Bertré (1826-1834).

Yves Laudrain (1834, † 1843).

François de Ferron du Chesne, chanoine honoraire (1843, † 1872).

Ange-Marie Rougé (1872-1879).

Louis Veillard (1879-).

PLEUGUENEUC

Plogoneuc (xiv^e siècle), — *Plougueneuc* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Voici encore une paroisse fondée par les Bretons à une époque fort reculée, mais inconnue de nous; son nom indique qu'un Guéhénoec ou Guéhéneuc la forma vraisemblablement. Ce Guéhéneuc fut-il la tige de la famille noble de ce nom? Nous n'oserions pas l'affirmer, mais la chose est possible.

Le recteur de Pleugueneuc, présenté par l'ordinaire, fut soumis en 1516 à une taxe de 12 liv. 14 s., somme assez considérable alors, prouvant l'importance relative de cette paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Étienne, martyr, l'église de Pleugueneuc se composait naguère d'une simple nef du xvii^e siècle, terminée par une abside romane et accompagnée au Nord du chanceau d'une seule chapelle prohibitive aux seigneurs de la Bourbansais. Présentement cette nef existe encore, mais tout le haut de l'édifice fut refait en 1841 et 1842; il se compose d'un chœur et de deux transepts, et

à la suite de cette restauration l'église fut bénite de nouveau, le 24 septembre 1844, par M^{gr} de Lesquen, évêque démissionnaire de Rennes.

Il y eut de longs procès jadis au sujet des prééminences de cette église; la supériorité en appartenait, à peu près sans conteste, au seigneur de Châteauneuf, mais les droits de fondation y étaient vivement disputés. Le 1^{er} mai 1480, Michel Guibé, évêque de Dol, fit défense à toute personne, « sous peine d'excommunication, prison et 500 liv. d'amende applicable en aumosnes, de rompre ou oster les escussons, armes et intersignes de prééminence que Jean de Lorgeril avoit faict mettre en l'église parrochiale de Pleugueneuc, laquelle ensemble son cimetièrre estoit du fief et seigneurie du Bodou¹. »

Guyonne de Lorgeril ayant apporté la seigneurie du Bodou en Trévérien aux Rohan sires de Landal, ceux-ci laissèrent usurper leurs droits à Pleugueneuc; mais leur héritière, Louise de Maure, dame de Mortemart, étant venue en Bretagne, fit remplacer son banc seigneurial à Pleugueneuc² et obtint du roi en 1620 d'être rétablie dans tous ses droits comme patronne et fondatrice de cette église. En 1634, cette dame vendit le Grand fief du Bourg de Pleugueneuc, jadis annexé au Bodou, à René de Saint-Gilles, seigneur du Gage, lui cédant en même temps tous ses droits honorifiques en Pleugueneuc. Mais ces prérogatives d'honneur furent réclamées, d'autre part, par le seigneur de la Colombière : Pierre de la Barre dès 1530, François du Breil vers 1560, et Jean du Breil vers 1580, successivement seigneurs de la Colombière, prétendirent au même droit de seigneur fondateur. En 1583 on constata que le seigneur de la Colombière avait ses pierres tombales armoriées de *quatre fusées* dans le chanceau de Pleugueneuc.

Plus tard, au xvii^e siècle, Jean du Breil, seigneur de la

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Ce banc à queue et accodoir, joignant le maître-autel du côté de l'évangile, portait en 1623 un écusson en bannière présentant les armoiries *écartelées de Maure et de Lorgeril*.

Colombière et de la Bourbansais¹, obtint le rétablissement « dans la chapelle des Agonisants » — dépendant de la Bourbansais en l'église de Pleugueneuc — de son banc et de ses armoiries, qu'avait fait enlever le seigneur de Châteauneuf. Puis les Huart, étant devenus seigneurs de la Colombière et de la Bourbansais, continuèrent le procès contre la dame de Mortemart d'abord, puis contre le seigneur du Gage. Vers 1760 la question ne semblait pas encore complètement résolue, mais on voyait alors dans l'église de Pleugueneuc une grande verrière de forme ogivale présentant les armoiries suivantes : en supériorité celles des Rieux, seigneurs de Châteauneuf : *d'azur à dix besants d'or, posés 4, 3, 2, 1*; — au-dessous, deux écussons, l'un portant les armes pleines du Breil : *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules*; l'autre : *écartelé au 1^{er} d'azur au lion d'argent, etc.*, qui est du Breil; *au 2^e d'argent à quatre fusées de gueules*, qui est de Landal; *au 3^e de gueules au croissant de vair*, qui est de Maure, et *au 4^e d'argent à trois fleurs de lys de gueules*, qui est de France².

Il est fait mention dans cette église de la confrérie du Rosaire au xvii^e siècle; quant à celle de Notre-Dame-des-Agonisants, elle y fut érigée le 31 août 1681. Cette dernière confrérie était desservie dans la chapelle des seigneurs de la Bourbansais, dédiée à la Nativité de la Vierge; elle a été rétablie en 1822³.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de la Bourbansais* avoisine ce manoir; elle y fait pendant à l'ancienne fuie seigneuriale.

1. En 1514, François de la Barre, seigneur de la Colombière, avait acheté le manoir de la Bourbansais avec sa chapelle et ses droits d'enfeu, lisière et prééminence en l'église de Pleugueneuc. Les familles du Breil, Huart et de Lorgeril possédèrent ensuite ce manoir. Jacques-Gervais Huart, seigneur de la Bourbansais, fit en 1717 reconstruire sa chapelle dans l'église de Pleugueneuc et la dota en 1736.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Terrier ms. de Châteauneuf.

3. Notes. ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Un arrêt du Parlement de Bretagne défendit en 1724 aux habitants de Pleugueneuc et des paroisses voisines d'enlever l'écorce des châtaigniers pour y ensevelir les enfants et défendit de recevoir dans les cimetières ceux qui seraient présentés dans des bières faites de cette façon.

Cette chapelle, fondée de messes, fut desservie par François Lardeux (1688), N... du Hamel, † 17 septembre 1691, Jean Tostivint, † 1742, et Julien Lesguer, † 2 août 1753¹. — *Nunc* abandonnée.

2° *Saint-Michel du Gage* se trouve près de ce manoir. Par testament du 12 septembre 1704, Louis de Saint-Gilles, seigneur du Gage, affecta une rente de 80 liv. à la fondation d'une messe tous les dimanches et fêtes en sa chapelle du Gage. En 1716, la fille de ce seigneur, Jeanne-Marie de Saint-Gilles, qui avait épousé dans cette chapelle, le 17 novembre 1690, Marc-Antoine du Boisbaudry, marquis de Trans, demanda à l'évêque l'approbation de cette fondation. L'ordinaire y consentit volontiers et érigea la chapellenie du Gage le 4 août 1716. Pierre Visdelou de la Villethéart épousa dans ce sanctuaire, le 8 novembre 1730, Marie-Artuse du Boisbaudry. Le dernier chapelain du Gage déclara en 1790 que son bénéfice valait alors 102 liv. de rente². — Cette chapelle est encore parfois desservie.

3° *La chapelle du Leix* dépendait de ce manoir appartenant en 1513 à Jean Ruffier; elle avoisinait une motte féodale que l'on voit encore. — *Nunc* détruite.

4° *La chapelle de la Motte-Beumanoir* dépendait également du manoir de ce nom. Pierre de Catelan y épousa, le 16 décembre 1783, Louise de Kermarec, veuve de N... de Lorgeril. — *Nunc* abandonnée.

5° *L'Immaculée-Conception de la Champagne* ou de *l'Esclys* est une chapelle moderne voisine du manoir de l'Esclys, dédiée à Notre-Dame de Lourdes et parfois desservie; élevée par la famille Le Mintier, elle a été bénite le 8 décembre 1874.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 622 et 652.

1. Notes ms. de M. le comte de Palys.

2. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.
 SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE PLEUGUENEUC¹.

Olivier Ruau (1573).

Jean Le Bigot, † décembre 1577.

Noël Félin (1590) précéda le suivant.

Jean Hérisart ou *Érussart*, fils de Gilles et de Mathurine Roger, originaire et subcuré de Pleugueneuc, pourvu le 12 août 1592, prit possession en présence de Jean du Breil, se disant seigneur de la paroisse; il résigna en 1630; † 6 juin 1632, âgé de soixante-seize ans, et inhumé le 7 dans l'église.

François Lecomte (1630-1643).

Robert Pinsart prit possession en 1643 mais ne demeura pas.

Jean du Fail (1644-1666).

Jean Denoual (1666).

G... Nouail (1667).

F... Fauvel (1670).

Guillaume Houdeman (1673-1693).

Charles Haraud, pourvu en 1693, gouverna jusqu'en 1708; † 25 février 1709, âgé de 76 ans, et inhumé le 26 au chœur.

François Taffart, recteur en 1708; † 22 novembre 1726.

Pierre Goueffier, prêtre de Quimper, pourvu en cour de Rome, prit possession le 2 juillet 1727; † 27 septembre 1744, âgé de cinquante-cinq ans.

Julien Boutté, curé à Saint-Broladre, pourvu le 5 janvier 1742, prit possession le 11; † 1760.

Gilles-Charles du Chastel de la Rouvraye, chanoine de Dol, se démit de son canonicat le 12 août 1760, fut pourvu de la cure le 13 et prit possession le 25; † 20 janvier 1764.

Gilles Le Gendre, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 mai 1764; † 4 avril 1794, âgé de soixante-sept ans, et inhumé le 5 dans l'église.

François Mainguy (1803-1820).

Vincent Ragot (1820-1849).

Joseph Brillu (1849-1874).

Julien Delanoë (1874-1879).

Jean-Marie Geffroy (1879-).

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

PLEUMELEUC

Plomeloc (1122), — *Plumeloc* (1158), — *Plomelouc* (1185),
— *Plémelleuc* (1376), — *Plumeluc* (1516).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyennc de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyennc de Montfort.

ORIGINES. — La paroisse de Pleumeleuc, qui tire son nom d'un Meleuc ou Melcîr, fut de bonne heure confiée aux Bénédictins de Saint-Melaine. Donoald, évêque d'Aleth, dès 1122, Josse, archevêque de Tours, en 1158, le pape Luce III en 1185 et Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1187, confirmèrent successivement l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Pleumeleuc, « *ecclesiam de Plomeloc*¹. »

Quoiqu'en 1376 Raoul VIII, seigneur de Montfort, mentionne les « prieurs de Plémelleuc et de Clèves » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 175) parmi les prieurs du pays de Montfort dépendant de Saint-Melaine, nous avons peine à croire qu'il y ait eu des prieurés proprement dits à Pleumeleuc et à Clayes. Aucun acte de Saint-Melaine ne parle de ces établissements, qui ne figurent point non plus dans les *Pouillés ms.* de cette abbaye.

Nous voyons, au contraire, d'assez bonne heure la cure de Pleumeleuc présentée par l'abbé de Saint-Melaine; en 1218, Raoul, évêque de Saint-Malo, fit connaître que l'abbé de Saint-Melaine lui avait présenté le clerc Pierre de Tinténiac pour desservir l'église de Pleumeleuc, cet abbé se réservant tous ses droits sur les dîmes de la paroisse; l'évêque ajouta qu'il avait confié la charge des âmes à ce clerc et l'avait pourvu de l'église en question².

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 183, 188, etc

2. *Ibidem*, 169.

Plus tard, au xvii^e siècle, les deux prieurés de Bédée et de Hédé se partageaient les dîmes de Pleumeleuc : le premier en levait les deux tiers, le second l'autre tiers, avec un droit de neume, noçailles et portion d'oblations. Mais comme il fallait faire une pension au recteur, les moines finirent au dernier siècle par ne plus réclamer que deux tiers de la dîme de Pleumeleuc, et ils abandonnèrent le reste de cette dîme au recteur pour sa portion congrue. A cette même époque la fabrique de Pleumeleuc jouissait d'un petit bailliage dans la paroisse.

En 1790, le recteur, M. Guillory, déclara que le revenu net de la cure de Pleumeleuc n'atteignait que 812 liv.¹

ÉGLISE. — Dédicée à saint Pierre, apôtre, l'église de Pleumeleuc a été modifiée plusieurs fois dans sa construction; mais on remarque dans le mur septentrional de la nef un appareil en arête de poisson qui doit remonter au xi^e siècle, c'est-à-dire à sa construction primitive et peut-être à l'arrivée des moines de Saint-Melaine dans la paroisse. Le reste de l'édifice, terminé en chevet droit, date du xv^e siècle; la grande porte et une autre porte, de style ogival fleuri, ne manquent même pas d'une certaine élégance; mais des chapelles plus modernes ont été ajoutées à cette nef, aussi bien que la tour qui surmonte la façade.

A l'origine, le sire de Montfort était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Pleugueneuc; mais en 1632 le duc de la Trémoille vendit à François Glé, seigneur de la Besneraye, la provôté de Pleumeleuc et les droits de supériorité et de fondation qui s'y trouvaient attachés. Aussi voyons-nous encore dans la grande vitre du maître-autel les écussons des Glé et des Huchet, successivement seigneurs de la Besneraye. Au milieu sont les armes pleines des Glé : *d'or à trois glés ou souris de gueules*; puis d'autres écus-

1. Pouillé ms. de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

sons des alliances de la même famille : écartelé : au 1^{er} d'argent à trois quinte-feuilles de gueules; au 2^e d'or à la fasce de gueules accompagnée de quatre croissants de même; au 3^e d'argent à la fasce de sable accompagnée de trois molettes; au 4^e d'argent à deux oiseaux affrontés et liés; sur le tout : d'or à trois glés de gueules; — écartelé : au 1^{er} de sable au lion d'argent; au 2^e d'argent au chevron de gueules cantonné à dextre d'un oiseau; au 3^e d'argent à trois huchets de sable, qui est Huchet; au 4^e d'hermines au chef de gueules; sur le tout : mi-parti, d'or à trois glés de gueules et d'azur à la bande componnée d'argent et de gueules cantonnée de deux pommes de pin.

Notons aussi en cette église les fonts baptismaux, composés de deux vasques sculptées en granit, et un ancien tronc en pierre servant de support à un bénitier; de même que les croix de cimetière, également en granit sculpté, tout cela semble dater du xvi^e siècle.

Il est question en 1742 de la confrérie et la chapelle du Rosaire en l'église de Pleumeleuc. On y voyait alors aussi plusieurs fondations, estimées : celle de Vaujoyeux 20 liv., celle de la Hamonière 20 liv., celle de la Touche 30 liv. et celle de l'Épine 50 liv. ¹

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Léonard* était une chapelle frairienne mentionnée en 1663, mais déjà en mauvais état au siècle dernier.

2^o *La chapelle de la Besneraye*, dépendant du manoir de ce nom, existait en 1682 et était fondée de messes; on y bénit en 1745 une cloche que nomma Louis Huchet, seigneur de Tréguil.

3^o *La chapelle de la Bétulaye*, voisine en 1661 du manoir de ce nom, était interdite en 1727.

4^o *La chapelle de la Hérissaye* fut fondée de messes et bénite en 1650; elle fut probablement construite pour Claude Le

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

Vayer, sieur de la Hérissaye et recteur de Chauvigné en 1669; mais elle était également interdite en 1727.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 432 et 575.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE PLEUMELEUC¹.

Pierre de Tinténiac (1218).

Pierre Chefdemail, prêtre, se dit en 1478 « serviteur de la cure dudit lieu, » mais nous n'affirmons pas qu'il fût recteur.

Pierre Gommerel, † vers 1557.

Jean Jehannin fut pourvu en 1558 en cour de Rome, sur la résignation du précédent; il permuta avec le suivant.

Guillaume Crespel, précédemment recteur de Saint-Didier, pourvu en 1558, résigna dès l'année suivante.

Alain Brugnerot, pourvu en 1559, résigna en 1561.

Gilles Bouffort, pourvu le 10 septembre 1561, résigna en 1566.

Guillaume Catherine, pourvu le 24 février 1566, résigna en faveur du suivant.

Pierre Raymont, pourvu en cour de Rome, prit possession le 18 novembre 1584; il résigna d'abord en faveur de Jean Feudé, qui fut pourvu le 21 octobre 1586, puis, sur la résignation de ce dernier, il reprit possession le 5 avril 1587; enfin, il résigna définitivement en faveur du suivant.

Guy Demay, pourvu en cour de Rome, prit possession le 25 octobre 1587 et résigna l'année suivante.

Jean Boucher prit possession le 2 octobre 1588 et résigna en 1597 en faveur d'André Belinet, qui ne put se maintenir.

François Boymer prit possession le 23 mars 1597.

François Crosnier remplaça le précédent le 18 décembre 1598 et résigna en 1601.

Laurent Villorcel prit possession le 17 octobre 1601 et résigna en faveur du suivant.

Pierre La Perche prit possession le 24 janvier 1618; il était aussi en 1621 chapelain de Saint-Michel et Saint-Jean, en Guignen, et des Champs, en Pleumeleuc².

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

2. La chapellenie des Champs du Fail, en Pleumeleuc, valait 400 liv. de rente en 1790 et était chargée de deux messes par semaine.

Jean des Placis était recteur en 1647; † 1678.

Jean Monnier, pourvu en 1678, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à deux pals d'azur chargés chacun de trois poissons d'argent appelés meuniers, posés en pal l'un sur l'autre*; il résigna avant de mourir en faveur de Raoul Collin, qui, pourvu le 7 mai 1719, ne put se maintenir; † 1719.

François Saladin, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 18 juillet 1719; † 1744.

Pierre-René du Boishamon, pourvu le 28 septembre 1744, résigna en faveur du suivant et devint recteur de Plélan.

Sébastien-André du Chastellier, prêtre de Rennes, pourvu le 30 juillet 1748, résigna en 1751.

Jean-Félix-René Gault du Bay fut pourvu le 30 avril 1754; † 1759.

Jean-Baptiste Lanjuinais fut pourvu le 4 octobre 1759; † en décembre 1787.

Olivier Rouxel, pourvu le 10 février 1788, permuta avec le suivant.

Olivier-François-Toussaint Guillory, précédemment recteur de Bruc, pourvu le 6 juin 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

Joseph Bérée (1803-1806).

Louis Mahé (1806, † 1826).

Pierre Gaudin (1826-1832).

Christophe Rissel (1832-1836).

Jacques Jehannin (1836, † 1839).

N... Bertin (1840-1853).

Guillaume Robin (1853, † 1870).

Julien Sicot (1870-1874).

Pierre Taillard (1872-1874).

François Lemoine (1874-).

PLEURUIT

Plerestuit (1181), — *Phurestuit* (1231), — *Pleurtuit* (1319),
— *Pleortuit* (1382).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — Nous trouvons la première mention faite de Pleurtuit dans une charte de 1181 donnée en faveur des religieux de Léhon ; ceux-ci possédaient alors une métairie située en Pleurtuit, ainsi que des dîmes, « *una mesteria in parochia de Plerestuit cum decimis ad eam pertinentibus*¹. »

Un peu plus tard il s'éleva une contestation entre Hamon, fils de Barthélemy de Pleurtuit, d'une part, et l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo de l'autre. Il s'agissait de la possession des dîmes novales, c'est-à-dire des dîmes des terres rendues à la culture depuis la mort de ce Barthélemy de Pleurtuit. Il fut convenu que les grosses dîmes possédées par ce seigneur demeureraient à ses héritiers, mais que toutes les dîmes novales appartiendraient à l'évêque et au Chapitre². Ogée dit aussi qu'en 1287 Raoul de Dinan, vicomte de la Bellière, vendit au Chapitre de Saint-Malo, pour la somme de 100 liv., toutes les dîmes qu'il possédait en Pleurtuit.

Lorsque les chanoines de Saint-Malo furent sécularisés en 1319, il fut constaté que la paroisse de Pleurtuit leur rapportait alors environ 80 liv. de rente. Il fut convenu que désormais 35 liv. reviendraient au Chapitre et que le reste demeurerait au recteur ou vicaire perpétuel pour sa subsistance; moyennant cela, ce recteur supporterait toutes les charges de sa paroisse, paierait les droits cathédraux et les décimes, et verserait lui-même entre les mains du Chapitre les 35 liv. revenant à celui-ci, moitié à la Pentecôte et moitié à la Toussaint³.

Au siècle dernier, les dîmes de Pleurtuit étaient partagées entre l'évêque, le Chapitre « et quantité de seigneurs laïques. » On estimait alors 800 liv. le revenu de la cure; mais le rec-

1. Anciens évêchés de Bret., VI, 125.

2. Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux, XXXIX, 533.

3. « *Super ecclesiam de Pleurtuit ejus emolumenta communibus annis valere reperimus quatuor viginti libras, de quibus Capitulum habebit triginta quinque libras, vicarius totum residuum; super quo residuo idem vicarius habebit omnia onera parochiæ sustinere et decimalia et magistralia consueta solvere, etc.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

teur, M. Gallet, ne déclara que 700 liv. de rente en 1790. Vers le même temps, la fabrique de Pleurtuit avait environ 200 liv. de rente¹.

La paroisse de Pleurtuit, très-étendue naguère, a vu se former sur son territoire deux nouvelles paroisses, Le Minihic en 1843 et La Richardais en 1848.

ÉGLISE. — Saint Pierre, apôtre, est le patron de Pleurtuit; parlons d'abord de son ancienne église, qui vient de disparaître, et dont la construction était, sans fondement, attribuée aux Templiers.

L'intertransept de cette église offrait un curieux spécimen de l'architecture romane du XII^e siècle; ses arceaux reposaient sur de belles colonnes groupées dont les chapiteaux étaient historiés et dont les bases s'appuyaient sur des animaux fantastiques. Le chœur, construit au XIV^e siècle, présentait aussi de jolies colonnes accolées à la muraille et une superbe fenêtre rayonnante occupant le chevet. De chaque côté du chœur, des arcades richement sculptées donnaient accès à des chapelles seigneuriales : du côté de l'évangile celle de Pontbriant, et vis-à-vis celles de Saint-Guillaume et du Fondateur. Il y avait jadis, en outre, deux autres chapelles ouvrant sur la nef, celle de Pontouraude et celle de la Bellière, l'une et l'autre disparues depuis longtemps. Vers 1830 on avait même refait les bas-côtés et bâti une chapelle dite du Sacré-Cœur.

En 1682, le comte de Pontbriant² était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de cette église. Dans la maitresse

1. Pouillé ms. de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

2. L'ancien château de Pontbriant, construit sur le bord du Frémur, se trouvait, croit-on, en Ploubalay; il fut rebâti à quelque distance, en Pleurtuit. La seigneurie de Pontbriant, s'étendant en Pleurtuit, Saint-Briac, Saint-Lunaire, etc., possédée pendant des siècles par les familles de Pontbriant et du Breil, fut érigée en comté en 1632. Le seigneur de Pontbriant avait droit de quintaine sur les nouveaux mariés de Pleurtuit, sauf sur les hommes du quartier de Lermoul. La quintaine se courait le lundi de Pâques au bourg de Pleurtuit, et les hommes de ce bourg devaient fournir le poteau, l'écu, les lances, etc. Le même seigneur tenait un marché à Pleurtuit chaque mardi. (Déclaration de 1682.)

vitre, derrière le grand autel, était en supériorité un écusson portant : *d'azur au pont d'argent maçonné de sable*, qui est de Pontbriant; au-dessous on voyait deux autres écussons, l'un portant *les armes de Pontbriant écartelées d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules*, qui est du Breil, et de *sable au léopard d'argent accompagné de six coquilles de même, trois en chef, trois en pointe*, qui est du Guémadeuc; l'autre, *les armes du Breil, écartelées d'argent au griffon de sable*, qui est Bruslon.

Dans la principale vitre de la chapelle de Pontbriant joignant le chœur au Nord, se trouvaient *les armes pleines* de Pontbriant et plusieurs alliances de cette maison; dans une vitre de la cõtale de la même chapelle étaient les mêmes blasons; au-dessous de cette verrière apparaissait un tombeau élevé de terre. Cette chapelle était dédiée à la Sainte Vierge, et vers 1533 Guyonne de Pontbriant, dame dudit lieu, mère de Laurent du Breil, seigneur de Rays, y fonda une messe hebdomadaire et y choisit sa sépulture auprès de ses ancêtres.

Dans l'autre chapelle, sise du côté de l'épître et par suite au Midi, était l'autel de saint Guillaume Pinchon¹; l'on y voyait seulement en 1682 les armoiries du seigneur de Richebois : *d'azur à dix billettes d'or*². Le seigneur de Pontbriant s'en disait alors le maître, ainsi que d'une autre chapelle voisine « dite du Fondateur. » Dans cette dernière il avait seul « ses armes, bancs, escabeaux et tombeaux élevés. »

Le comte de Pontbriant avait aussi seul droit d'avoir sa litre autour de l'église entière, dedans et dehors; on y voyait les armoiries des Pontbriant, Richebois, Guémadeuc, Beaumanoir, Nevet, Bruslon, Ferré et autres alliances. Les mêmes

1. La tradition locale veut que ce bienheureux évêque de Saint-Brieuc soit né à Pleurtuit, mais cela n'est point certain; il paraît plus probable qu'il fut seulement élevé dans cette paroisse dont sa mère, Jeanne Fortin, était native.

2. En 1682, Guy de la Bouxière, seigneur de la Motte-Labbé, tenait sous la mouvance de Pontbriant « l'emplacement de l'ancien château de Richebois, présentement ruiné, » et dont la métairie appartenait au seigneur de Pontbriant.

écussons se retrouvaient en partie sur le portail principal du cimetière.

Enfin, le comte de Pontbriant avait autorisé le seigneur de Pontouraude à avoir une chapelle prohibitive dans l'église de Pleurtuit ¹.

Telle était l'église de Pleurtuit en 1682, d'après la déclaration du seigneur de Pontbriant ². Mais il n'est point fait mention dans cet acte d'un enfeu avec deux pierres tombales qu'en 1681 Anne de Kerboudel, seigneur de la Courpéan, déclara avoir dans le chanceau au pied du maître-autel, à cause de sa seigneurie du Clos-Quélen, autrement dite Clos-Labbé ³. Il n'y est point question non plus du droit d'enfeu que Guy du Breil réclamait en 1683 dans la chapelle de Saint-Guillaume à cause de sa seigneurie de la Ville-Botherel, et de la chapelle Sainte-Catherine, tombée en ruine vers cette époque.

Ce fut le 9 août 1362 que Philippe de Dinan, vicomtesse de la Bellière, fonda dans l'église de Pleurtuit la chapelle de Sainte-Catherine et y assura le service de quatre messes par semaine. En 1592 cette chapelle menaçait déjà ruine; M^{sr} de Bourgneuf en transféra la fondation à l'autel Saint-Guillaume jusqu'à son rétablissement; mais elle ne fut point relevée, et en 1722 M^{sr} des Maretz autorisa la translation de cette chapellenie de Sainte-Catherine dans la chapelle de la Crochais, en Ploubalay ⁴.

La confrérie du Rosaire était anciennement érigée en cette église; celle du Saint-Sacrement, fondée de 50 liv. de rente, fut enrichie d'indulgences par Benoît XIV en 1740.

Enfin, il y avait dans ce vieil édifice, fort intéressant comme

1. L'évêque ordonna en 1742 la fermeture de la chapelle de Pontouraude si elle n'était pas immédiatement réparée.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

3. *Ibidem.* — Le Clos-Labbé appartenait en 1446 à G. Labbé et en 1513 à Jehan de Quélen.

4. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

l'on voit, des fonts baptismaux en granit sculpté, ornés d'une inscription en caractères gothiques.

La nouvelle église de Pleurtuit, œuvre de M. l'architecte Regnault, est un édifice grandiose qui n'est pas encore terminé. C'est un vaste rectangle formant trois nefs de sept travées et terminé par un immense chevet droit ouvert de lancettes et de roses. Construite dans le style ogival primitif, cette belle église, déjà ornée de splendides verrières et attendant une fresque derrière son maître-autel, a été commencée en 1873, comme le témoigne cette inscription gravée au chevet : *Je suis née le 8 septembre 1873.*

CHAPELLES. — 1° *Saint-Clément de la Richardais*, devenue en 1848 église paroissiale.

2° *Saint-Antoine* est une chapelle frairienne mentionnée en 1727; elle continue d'être desservie tous les dimanches.

3° *Notre-Dame de la Bonnais* n'a été bâtie qu'en 1841 par M^{me} de la Bouexière, née de Bizien; elle est desservie tous les dimanches comme la précédente; elle avoisine la Bonnais, vieux manoir appartenant en 1446 à Olivier Ferric.

4° *La chapelle de la Motte-aux-Montfortins* figure en 1727 comme chapelle frairienne. — *Nunc* en La Richardais.

5° *Notre-Dame-des-Bois* devait dépendre du Bois-Chauchart; en 1720 cette chapelle, appartenant au sieur de la Vicomté-Chauchart, était complètement ruinée, et sa cloche fut donnée à la chapelle Saint-Clément.

6° *Saint-Nicodème de la Boussarde*. — Par testament du 9 août 1653, Françoise d'Yvignac, demeurant à la Boussarde, fonda quatre messes par semaine dans la chapelle de ce manoir et y choisit sa sépulture, n'y voulant qu'une pierre tombale proche l'autel, avec ses armoiries et ces mots : *Cy gist le corps de deffuncte damoiselle Françoise d'Yvignac, dame de Sécadeu, fondatrice de ceste chapelle, attendant la miséricorde divine et la résurrection.* Claude d'Yvignac, sœur de cette dame, épousa N... Robert, et ses petits-enfants, Louis Ro-

bert, sieur de la Ville-Danne, et Françoise Robert, confirmèrent en 1693 cette fondation des quatre messes de la Boussardé. Servan Quinart en fut alors pourvu sur la résignation de Charles de Launay¹. — *Nunc* détruite.

7° *Saint-Joseph de Créhen*. — Jean Le Marié, chanoine de Saint-Malo, ayant bâti une chapelle au village de Créhen, y fonda par testament, le 5 mai 1637, une messe tous les dimanches, une autre messe basse aux sept principales fêtes de Notre-Dame, et une messe chantée, avec diacre et sous-diacre, le jour Saint-Joseph. Cette chapelle fut desservie plus tard par Augustin Guillaume (1710), René Pelard (1755) et Pierre Éon (1778)².

8° *La chapelle du Dicq* dépendait de ce manoir; elle est mentionnée en 1727.

9° *La chapelle de Montmarin* date, dit-on, du siècle dernier; elle est entretenue et parfois desservie.

10° *La chapelle de Pontbriant* existait en 1682 près de ce château, « bastie sur les bastions³. » Elle est encore mentionnée en 1727. — *Nunc* détruite.

11° *La chapelle de Pontouraude* ou du *Ponthourault* dépendait de ce manoir. Le 4 mars 1632, Christophe des Noës, seigneur de la Motte et du Ponthourault, demeurant en cette dernière maison, fonda trois messes par semaine pour être dites soit à la chapelle de ce manoir du Ponthourault, soit en sa chapelle prohibitive en l'église de Pleurtuit, à la volonté du fondateur et de ses successeurs. Jacques Fourré fut pourvu de ce bénéfice en 1634. Cette chapelle, encore debout en 1727, n'existe plus⁴.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

3. A cette époque le château de Pontbriant consistait en « un corps de logis avec deux tours, et un autre corps de logis appelé le vieux château, au côté Ouest de la cour, avec trois tours, une devant et deux autres derrière. » Il y avait, en outre, « deux tours à l'entrée de la cour, avec pont-levis, chapelle sur les bastions et colombier, le tout entouré de fossés et de contrescarpes. » (*Déclaration de 1682.*)

4. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

12° *La chapelle de Pontphily* fut restaurée par Louis Péan et Louise Botherel, sieur et dame de Pontphily, qui y fondèrent le 25 juin 1684 une messe pour tous les dimanches. En 1727 cette chapelle était encore signalée. — *Nunc* détruite.

13° *Sainte-Cécile* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1446 au seigneur de Plouer. En 1682 on voyait encore « joignant la mer, au port de Bellegrève, la maison de Saint-Cécile et une pièce de terre dans laquelle il y a des mesures d'une vieille chapelle et d'un colombier. »

14° *La chapelle de la Ville-Botherel*, en 1683, se trouvait « vis-à-vis la porte de la cour de ce manoir, » appartenant alors à Guy du Breil. — *Nunc* abandonnée.

15° *Notre-Dame du Houx*,

16° *Sainte-Anne de Saint-Bucq*,

17° *Saint-Vincent de Montrivage*,

} *Nunc* en Le Minihiy.

18° *Oratoire* moderne des Filles de la Sagesse, dans le bourg.

HOSPICE ET MALADRERIE. — Voy. tome III, 306 et 307.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 620 et 661.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DE PLEURTUIT¹.

Geffroy de Bonvallet accompagnait en 1382 l'évêque de Saint-Malo lorsque celui-ci excommunia le duc Jean IV.

Jacques Labbé résigna vers 1574.

Claude d'Engoulvent fut pourvu le 3 juin 1574 et résigna quelque temps avant de mourir; † 3 juin 1625.

Julien Michelot résigna lui-même en faveur du suivant.

¹. *Reg. des instr. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — Réponse au quest. de 1860. — *Arch. paroiss., etc.*

Michel Lucas, pourvu le 24 décembre 1624, prit possession le 8 juin 1625; † 19 novembre 1654.

Jean Gouézel prit possession le 14 février 1655; † 1675.

Nicolas Canée ou *Carré* fut pourvu le 23 décembre 1675; † 1701.

Joseph-Louis de la Villéon, pourvu en 1701, tomba en démence en 1710 et laissa le feu prendre à son presbytère; il conserva toutefois sa cure jusqu'à sa mort; † 1726.

Julien Le Bourgeois, docteur en théologie, pourvu le 10 août 1726, gouverna trois ans.

Julien Sauvage fut pourvu en 1729; † 1744.

André Lossieux, pourvu le 20 juillet 1744, prit possession le lendemain; † 14 novembre 1776.

François-Toussaint Huet, pourvu le 9 mai 1777, permuta avec le suivant.

Gilles-Servan-Julien Gallet, précédemment recteur d'Éréac, pourvu le 11 septembre 1778, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut exilé, puis réinstallé en 1803, et se démit en 1812; † 1815.

Louis Duval, chanoine honoraire (1813, † 1845).

Mathurin-Joseph Collet (1845-1862).

Jean-Marie Juhel (1862-).

POCÉ

Ecclesia de Poceio (1158), — *Poceyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — La paroisse de Pocé existait certainement au XII^e siècle et remonte vraisemblablement au XI^e; nous avons vu que dès 1152 les Bénédictins de Saint-Melaine en étaient les maîtres et qu'ils y avaient fondé un prieuré réuni en 1411 à leur mense abbatiale. (Voy. tome II, 72.)

Le recteur de Pocé, présenté jusqu'en 1770 par l'abbé de Saint-Melaine, jouissait de la moitié de toutes les dîmes de sa paroisse; il avait, en outre, le presbytère et son pourpris,

composé d'un jardin, d'un champ et de deux prés. M. Rouxel déclara en 1790 que sa cure valait 1,800 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — La Nativité de Notre-Dame est la fête patronale de Pocé. L'église, en partie fort ancienne, se compose d'une nef et d'un chœur à chevet droit, séparés l'un de l'autre par un arc triomphal en ogive. La nef n'a point de style et semble des xvi^e et xvii^e siècles, mais le chœur est roman et mérite d'être signalé : il était éclairé à l'origine par d'étroites meurtrières, dont une subsiste encore au Nord ; son chevet, soutenu extérieurement par trois contreforts plats, devait aussi avoir deux meurtrières qui ne paraissent plus. Ce chœur peut remonter au xi^e siècle, et par suite aux origines mêmes de la paroisse. Au haut de la nef, et de chaque côté de l'arc triomphal, sont deux petits autels dédiés à la Sainte Vierge et à saint Étienne. On voit que c'est encore le plan complet d'une église du moyen-âge.

A l'extérieur apparaissent les vestiges d'une litre, probablement celle des seigneurs de Gazon. Ces derniers, en effet, se disaient fondateurs de l'église de Pocé et y prétendaient « aux droits d'enfeu prohibitif, bancs à accouder, ceintures et écussons tant par dehors que par dedans, et armoiries en toutes les vitres². »

La confrérie du Rosaire, fondée de quelques rentes, fut érigée en cette église en 1702 par Julien Huet, prieur des Dominicains de Vitré. On y voyait aussi la fondation de la Cour-Béniste, consistant en une messe matinale tous les dimanches, fondée en 1629 par André Mazure et valant en 1790 environ 100 liv. ; — et la fondation du pain bénit, faite en 1596 par Julienne Le Coeq, dame de la Gaulairie.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du prieuré.*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. E. Frain, *Une Terre*, 415.

2° *Les Saints-Anges-Gardiens*. — Cette chapelle, sise à l'entrée du bourg, sur une éminence, a remplacé la précédente; elle a été bâtie en 1843 par la famille du Bourg et continue d'être entretenue.

3° *Saint-Jean de la Rouxière*, appelé vulgairement *Saint-Jean des Mauviettes* et parfois aussi *Saint-Michel*, est un ancien sanctuaire. En 1534, le roi François I^{er} fit appeler devant son conseil l'alloué et les officiers de la cour de Vitré, qui avaient arrêté dans cette chapelle Guillaume Samson, dom Julien Villange, dom Geoffroy Ernaud et dom Louis Bourges, ces trois derniers prêtres, et les en avaient « arrachés de force, traînés et conduits en prison, sans égard aux immunités, franchise, sauvegarde et asile des lieux saints¹. » — Cette chapelle a été restaurée vers 1840 et l'on s'y rend en pèlerinage.

4° *Saint-Gorgon* est, comme les précédentes, une chapelle frairienne; elle est mentionnée en 1702, à propos de huit messes qui y furent alors fondées.

5° *Notre-Dame du Bois-Bide* dépend du manoir de ce nom et fut construite au xvii^e siècle; la cloche en fut bénite le 6 septembre 1684. Par testament du 7 janvier 1739, Charles Picquet, seigneur de Montreuil et greffier en chef au Parlement de Bretagne, fonda une messe en cette chapelle, lui appartenant, pour tous les dimanches et fêtes chômées, et aux fêtes de sainte Anne, sainte Barbe, sainte Appolline, saint Lunaire, saint François d'Assise et saint Charles. Après la mort de ce seigneur, Françoise Onfroy, sa veuve, régularisa cette fondation et la dota de 100 liv. de rente le 28 octobre 1742. L'année suivante, René Jarnouen, sieur de Villartay, fut pourvu de cette chapellenie². — La chapelle du Bois-Bide continue d'être entretenue et l'on s'y rend processionnellement aux Rogations.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 G, 2.

2. *Ibidem*, 9 G, 43.

6° *Notre-Dame de Gazon*, voisine de ce manoir, possédée pendant des siècles par la famille Busson, existait au xvii^e; mais elle fut restaurée et bénite de nouveau le 10 octobre 1753. Reconstituée entièrement plus tard, elle reçut une nouvelle bénédiction le 26 avril 1786 et fut alors dédiée à la Sainte Vierge. — *Nunc* détruite.

7° *La chapelle de la Gaulairie*, également ancienne et dépendant du manoir de ce nom, vient d'être restaurée en 1880.

PRIEURÉ. — *Pocé*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 72.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

RECTEURS DE POCÉ¹.

Sylvestre Chohan, recteur vers 1530, devint chanoine de Vannes et recteur de Plescop en ce diocèse.

Jean de la Motte fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine en 1538.

Jacques Mazure résigna le 3 juin 1588.

Guillaume Moreau, prêtre de Rouen, résigna le 20 mai 1592.

Joachim Perrot (1595).

Julien Jeulland était recteur en 1609; † 30 mai 1638.

Jean Couaiscault, diacre de Rennes, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 21 juin 1638.

François Morel, pourvu vers 1644, a laissé à la fabrique de Pocé son calice en argent, assez joli, et portant cette inscription : *M. F. Morel, P. R. de Pocé*; † 27 mars 1672.

Jean-Baptiste Méhaignerye, sieur de la Fosse, prêtre de Rennes et bachelier en théologie, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu le 28 mars 1672.

Julien Fournier succéda au précédent en 1679; † 3 septembre 1697.

Jean-François Fournier, sous-diacre de Rennes, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 18 septembre 1697.

Alexandre Le Goffry, prêtre de Saint-Briec, docteur en théologie, fut pourvu en 1697 et fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'or au sautoir de gueules*; † 17 mars 1725.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Jacques Le Coq, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 mars 1725; † 13 avril 1739.

François Morin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 20 avril 1739; † 11 novembre 1748.

Pierre-Marie Chauvière, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 décembre 1748; † 27 février 1762.

Georges Saudrais, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 mars 1762; † 7 octobre 1783.

Julien Rouxel, prêtre du diocèse, pourvu le 20 octobre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803; † 29 janvier 1820, âgé de quatre-vingts ans.

Pierre-Maurice du Rocher (1820, † 1824).

Toussaint-Pierre Guyard (1824-1835).

Charles Hardy (1835, † 1863).

Pierre Julliot (1863-).

POILLEY

Pollei (x^e siècle), — *Poleium* (xi^e siècle), — *Poilleium* (xii^e siècle), — *Poilleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — Poilley est une de nos paroisses dont on retrouve le plus anciennement trace dans les actes historiques.

« Comme tant d'autres, son église, à la fin du x^e siècle, se trouvait tombée en main laïque. Le seigneur qui la détenait s'appelait Gradeloc, nom où perce évidemment une origine bretonne. Se voyant à court d'argent, ce Gradeloc en alla demander aux moines de la puissante abbaye du Mont Saint-Michel, dont il reçut 4 liv., somme qui valait bien au moins 2,000 fr. de nos jours, et il leur remit en gage l'église de Poilley¹ avec tous ses droits spirituels et temporels. A quelque

1. « *Ecclesiam de villa quæ dicitur Pollei.* »

temps de là, il leur rendit la somme; mais ne voulant pas s'exposer de nouveau aux anathèmes portés par tous les conciles contre les possesseurs laïques de biens et de choses ecclésiastiques, il laissa l'église aux moines en toute propriété.

« Cette donation ne fut point toutefois entièrement gratuite. D'abord, la femme de Gradeloc eut des moines, à cette occasion, une fort belle robe de cette étoffe que nos vieilles chansons de gestes appellent drap de paille, que l'on croit avoir été du satin, qui était à tout le moins d'excellente soie. Puis, pour lui-même, le donateur stipula que toutes les fois qu'il irait en guerre, lui ou ses fils, les moines du Mont Saint-Michel seraient tenus de leur fournir deux chevaux, qui devaient, après la campagne, revenir à l'abbaye sains et saufs. Enfin, en cas de péril ou de nécessité quelconque, Gradeloc et ses fils avaient le droit de se réfugier — sans doute aussi de se faire héberger — dans l'abbaye du Mont Saint-Michel et dans tous les prieurés qui en dépendaient.

« Cela se passait du temps que Mainard était abbé du Mont Saint-Michel, c'est-à-dire de 991 à l'an 1009. Tant que dura la vie de Gradeloc, et même quelque temps après sa mort, la convention qu'il avait conclue resta en vigueur; mais à la fin les moines s'en lassèrent. Ce qui les gênait et grevait surtout, c'était cette fourniture de chevaux. Les seigneurs du moyen-âge, on le sait, ne cessaient guère de batailler; c'était donc à chaque instant des chevaux à fournir, et, malgré la stipulation contraire, il est probable que ces pauvres quadrupèdes revenaient bien souvent à l'abbaye écloppés ou fourbus. Si bien que les moines, trouvant la charge trop lourde, se décidèrent un beau jour à garder leurs chevaux, en rendant, bien entendu, l'église de Poilley aux fils de Gradeloc.

« Ceux-ci étaient trois : Anger, Hervé et Guillaume. Guillaume prétendait garder l'église; les deux autres, plus soucieux de leur salut et de celui de leur père, la voulaient remettre en main ecclésiastique. Pour cela donc ils désinté-

ressèrent le récalcitrant sur une autre portion de leur patrimoine et rendirent encore une fois la cure de Poilley au Mont Saint-Michel, en se réservant le droit de refuge dans cette abbaye, mais en dispensant désormais les moines de toute fourniture de chevaux; il est vrai qu'ils en furent indemnisés, au moins dans une certaine mesure, par une somme de 8 liv. Ce prix une fois payé, les moines restèrent possesseurs définitifs de l'église de Poilley, dont ils firent une dépendance de leur prieuré de Villamée. (Voy. tome II, 542.)

« Cette dernière convention fut conclue au temps où l'abbé Thiéri gouvernait le monastère du Mont Saint-Michel, c'est-à-dire de 1031 à 1033, et elle se fit en présence de plusieurs grands personnages qui ont souscrit la charte où elle est rapportée, entre autres Alain, comte de Rennes, duc de Bretagne, Eudon, son frère, Guérin, évêque de Rennes, Ginguéné, archevêque de Dol, etc.¹ »

Vers la même époque, un autre chevalier nommé Renouf donna également à l'abbaye du Mont Saint-Michel trois acres de terre situées près de la fontaine d'Orguen, en cette même paroisse de Poilley, « *tres acras terre in parochia que dicitur Pollei, ad fontem Orguentali.* » Il fit ce don à condition que lui, ses fils, ses petits-fils et ses neveux, qui acquiescèrent à sa donation, ainsi que leurs successeurs, seraient admis à la participation des prières et des bonnes œuvres du monastère, et que de plus, lorsqu'il leur plairait, aux uns et aux autres, de venir en pèlerinage au Mont, les religieux seraient tenus de les y recevoir une fois chaque année et de les traiter comme des frères, leur fournissant gratuitement la nourriture commune².

Un peu plus tard, en 1050, Main, évêque de Rennes, confirma les Bénédictins du Mont Saint-Michel dans la possession de l'église de Poilley. Mais ce ne fut pas sans quelques diffi-

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, V, 844. — D. Morice, *Prouves de l'Hist. de Bret.*, I, 367.

2. *Cartul. Montis Sancti Michaelis*, 75.

cultés. La charte elle-même du prélat en fait foi, en disant que les religieux rachetèrent, « *redemerunt*, » leur église par l'entremise d'un de leurs frères, nommé Hernaud, qui agissait au nom de sa communauté, pour le prix de 20 sous, monnaie du Mans, et la remise d'un cheval bai, bon marcheur, « *equi badii bene ambulantis*. »

Main fit en même temps, avec l'assentiment de son clergé, à l'abbaye du Mont Saint-Michel la cession de tous ses droits sur l'église de Poilley et l'autorisa à la posséder à tout jamais comme l'avait possédée originairement l'église cathédrale de Rennes.

Cet acte fut signé vraisemblablement au château de Fougères; au moment de la signature, Adélaïde, dame de Fougères, ayant apporté dans ses bras son fils Juthal, l'enfant, effrayé sans doute de l'assistance, qui était fort nombreuse, se mit à crier, et le moine Hernaud l'apaisa en lui donnant 12 deniers¹.

La donation de Poilley au Mont Saint-Michel fut confirmée par le pape Alexandre III en 1179 et par les évêques de Rennes Étienne en 1164 et Philippe en 1184.

Le 1^{er} janvier 1168, Robert de Thorigny, abbé du Mont Saint-Michel, ayant appris que Philippe de Poilley, chanoine du Mont, renonçait à la jouissance de l'église de Poilley², confia cette église à titre d'aumône à un clerc nommé Aubert, « *Auberto clerico in elemosinam donavimus*. » Il fut toutefois convenu qu'Aubert paierait chaque année, à la Saint-Michel, soit à l'abbé du Mont, soit au prieur de Villamée, la somme de 50 sols, monnaie d'Angers; il devrait, de plus, satisfaire aux exigences de l'évêque et de l'archidiacre. Aubert jura sur les Saints Évangiles, dans la salle du Chapitre du Mont Saint-Michel, d'accomplir fidèlement ces engagements³.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 398.

2. « *Noverint universi quod Philippus de Polleio (canonicus de Monte) ecclesiam de Polleio dimisit.* »

3. *Chronique de Robert de Thorigny*, II, 288 et 317.

Malgré tous ces faits, constatant la légitime possession de l'église de Poilley par les religieux du Mont Saint-Michel, un seigneur nommé Guillaume L'Épine voulut, à la fin du XII^e siècle, leur disputer la présentation du recteur; mais cette tentative n'aboutit point, et Guillaume L'Épine fut de lui-même obligé de renoncer en 1199 à ses prétentions sur la nomination des prêtres de Saint-Martin de Poilley¹.

Le recteur de Poilley, présenté jusqu'à la Révolution par les moines du Mont Saint-Michel, déclara en 1790 qu'il jouissait du presbytère avec son jardin, de quatre pièces de terre contenant 5 journaux, du tiers des grosses dîmes, de la totalité des dîmes vertes et de quelques dîmes noales; il estimait le tout 1,800 liv. de rente. Mais la municipalité de Poilley prétendait que la cure ne valait que 1,567 liv.

A cette même époque, le prieur de Villamée cueillait le reste des dîmes de Poilley, et la fabrique de cette dernière paroisse jouissait de terres appelées les Aumônes, affermées 253 liv., de 96 liv. pour les trépassés, 36 liv. pour les pauvres, etc.²

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours dès le XII^e siècle, l'église de Poilley présentait naguère encore les trois absides romanes de sa construction primitive; l'abside principale, voûtée en pierre, conservait ses fenêtres étroites et allongées rappelant le XI^e siècle et ne manquait surtout point d'intérêt. Une grande arcade séparant le chœur des nefs supportait une bâtière dans laquelle étaient placées les cloches. Quant aux nefs, que séparent des colonnes octogones, elles sont construites en pierres de grand appareil et remontent au XVI^e siècle, comme le prouvent les dates 1562, 1573 et 1577 gravées sur les sablières et sur un pilier.

1. « Ego Willelmus Espine dedi S. Michaeli quicquid juris clamabam in presentatione et advocacione clericorum in ecclesia S. Martini de Poilleio. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 773.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

Depuis 1860 tout le haut de cette église a été reconstruit; on a bâti un nouveau chœur de style roman, et à la place de l'abside septentrionale on a élevé une assez jolie tour de même style, avec flèche en pierre et clochetons.

À l'intérieur de cette église existe un banc de pierre continu tout autour des nefs : M. Maupillé se demandait¹ si c'était jadis le banc des pauvres; nous croyons plutôt que c'était le banc des infirmes, alors que l'habitude de s'asseoir dans l'église n'existait pas encore.

Le baron de Fougères était seigneur supérieur, mais le comte de Poilley² était seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Poilley; on y voyait ses armes sur les écussons aujourd'hui effacés qui surmontent les portes et sur une lisière dont quelques vestiges apparaissent encore. Dans le chœur étaient aussi son banc et son enfeu, et l'on y inhuma en 1647 Magdeleine de Péricard, dont la fille Louise avait épousé le comte de Poilley.

En 1659, le recteur et le seigneur de Poilley sollicitèrent les Dominicains de Bonne-Nouvelle de venir ériger en leur église la confrérie du Rosaire; elle dut l'être peu de temps après, et elle avait en 1790 seulement 22 liv. de rente. Quant à la confrérie du Saint-Sacrement, érigée en 1731, elle jouissait en 1790 d'un revenu de 32 liv.³

CHAPELLE. — *Sainte-Marguerite du château.* — La première chapelle du château de Poilley, dédiée à sainte Marguerite et à saint Jean, remontait à Jean, sire de Poilley, et à Jeanne de Tilly, sa femme, vivant en 1450. La chapelle actuelle, construite dans une des tours du château et ornée

1. *Notice hist. sur les Paroisses du canton de Louvigné*, 110.

2. La seigneurie de Poilley, remontant au XI^e siècle, fut érigée en comté en 1636 pour Julien de Poilley; elle fut jusqu'au XVIII^e siècle possédée par la famille de Poilley, puis passa alors par alliance aux du Bourblanc. — Plusieurs sires de Poilley ayant porté aux XII^e et XIII^e siècles le nom de Léonèse, la paroisse fut vulgairement appelée Poilley-le-Léonnais, et cette dénomination est encore populaire.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 5, et 4 V, 27.

d'une fenêtre ogivale, présente une porte en arc d'accolade surmontée de la date 1607. Elle avait été fondée par les sires de Poilley de trois messes par semaine, les dimanches, mercredis et vendredis; et le chapelain Pierre Garnier en étant décédé, Louis-Henry comte de Poilley présenta en 1711 Guillaume Caniou pour le remplacer¹. — *Nunc* abandonnée.

MALADRERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 307 et 384.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 433 et 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE POILLEY².

Philippe de Poilley précéda le suivant.

Aubert (1168).

Regnault Morel, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel et pourvu par l'évêque Pierre de Fougères, † 1222, pria le successeur de ce dernier, en 1223, de régler avec l'abbé du Mont la portion congrue que lui devait celui-ci.

N... Laurent, recteur en 1518; † 1534.

Jean de Taillie fut présenté en 1531 par l'abbé du Mont Saint-Michel.

Jean Boyvent, natif de Poilley, pourvu vers 1580, résigna en faveur du suivant en 1641; † âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 29 avril 1646.

Pierre Janvier, clerc de Rennes, fut pourvu en cour de Rome en 1642; † 5 août 1649.

Pierre Cillart fut présenté en 1649 par l'abbé du Mont Saint-Michel, mais nous ignorons s'il fut accepté.

Robert Poterel, pourvu vers 1649, gouvernait encore en 1659 et fonda une messe en son église.

Jean Le Grand, sieur de la Besnardaye, succéda, semble-t-il, au précédent en 1665; il fit au roi en 1679 la déclaration de son église et de son presbytère; † 12 juillet 1687 et inhumé dans cette église.

François Aougstin, pourvu en 1687, fit en 1700 enregistrer ses

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 10 G, 5.

2. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de MM. l'abbé Paris-Jallobert et Maupillé. — Réponse au quest. de 1860, etc.

armoiries : *de gueules à un bonnet carré d'argent accompagné de trois besants de même, deux en chef, un en pointe*; † 29 août 1700.

Claude Grignart de Champsavoy, prêtre de Rennes, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel, fut pourvu le 13 septembre 1700 et résigna en 1702 en faveur du suivant.

Claude Bossart, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 août 1702 et gouverna jusqu'en 1710.

Pierre Moulin, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 7 mai 1710; † 10 octobre 1725 et inhumé dans l'église.

François Jacque, prêtre d'Avranches, pourvu le 7 septembre 1725, se démit en 1753.

Jean-Baptiste Guittier, natif des Loges-Marchix, fut pourvu le 22 décembre 1754; † 13 avril 1782.

Alexis-Augustin Dubuisson, présenté par les moines du Mont Saint-Michel le 10 avril 1782, fut pourvu le 18 mai suivant; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793.

Julien Mitrecey (1803-1809).

Joseph Legrand (1809-1823).

René Lemonnier (1823-1832).

Louis Lechat (1832-1846).

Charles-François Macé (1846-1854).

Nicolas-Jules Brégeon (1854, † 1854).

René Tessier (1854, † 1879).

François Fauchoux (1879-1884).

Jean-Marie-François Sourdin (1884-).

POLIGNÉ

Ecclesia de Poligneio (xv^e siècle), — *Poligneium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — Quoique Poligné soit certainement une fort ancienne paroisse, il faut bien avouer cependant que son nom ne se retrouve point dans nos vieilles chartes. Nous en trouvons la première mention faite en 1304 lorsque Robert Ragueneel, seigneur de Châtel-Oger, en Saint-Erblon, fonda la

chapellenie de Notre-Dame-du-Pilier dans la cathédrale de Rennes; il assura en effet, dit Du Paz, aux chapelains chargés de desservir cette fondation « les dixmes qui luy pouvoient appartenir ès paroisses de Saint-Erblon, de Poligné et de Pancé¹. » Ces dimes étaient affermées 300 liv. en 1631.

L'un des successeurs de Robert Ragueneil, Jean de Males-troit, seigneur de Châtel-Oger, donna, au commencement du xv^e siècle, à l'évêque de Rennes son fief de Poligné, qui devint ainsi partie du regaire de Rennes.

Nous avons vu précédemment (tome I, 117 et 122) que les vassaux du fief épiscopal de Poligné étaient obligés de fournir à l'évêque de Rennes un repas appelé « mangier » toutes les fois que lui ou ses officiers se rendaient en leur paroisse. Ce droit fut l'objet de bien des contestations entre les paroissiens de Poligné et les officiers de l'évêque. En 1435, le procureur de la fabrique de Poligné, nommé Blandin, consentit à payer 7 liv. à ces officiers en place du diner auquel ils avaient droit, et l'évêque Guillaume Brillet voulut bien donner son approbation à cette transaction².

Le recteur de Poligné, présenté par l'ordinaire, déclara en 1790 avoir un revenu brut de 2,551 liv. 19 s. 6 d.³

Poligné a perdu de nos jours le territoire de Crevain, érigé en paroisse en 1838.

ÉGLISE. — L'église de Poligné est dédiée aux saints enfants nantais Donatien et Rogatien, et l'on y apporta quelques-unes de leurs reliques en 1655. L'édifice, construit en forme de croix, est insignifiant, mais l'on y remarquait naguère dans la muraille septentrionale de la nef des fenêtres étroites et longues qui semblaient fort antiques et de style roman; elles ont disparu, et la majeure partie du temple actuel ne date que du xvii^e siècle, comme l'indique d'ailleurs le millésime

1. *Hist. général. de Bret.*, 145.

2. *Arch. paroiss.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 Q, 3.

de 1666 qu'on y voit gravé. Le mur méridional de la nef, avec sa porte en ogive et ses débris d'un tombeau-arcade, peut toutefois remonter au xvi^e siècle.

Le seigneur de Bain prétendait avoir le droit de supériorité, et celui de Châtel-Oger les droits de fondation et prééminence en cette église. Au siècle dernier, Renée de Boiséon, dame de Châtel-Oger, ayant épousé Louis de la Bourdonnaye, seigneur de Montluc et baron de Bain en 1769, leur fils se trouva en possession de tous les droits seigneuriaux dans l'église de Poligné.

Il y avait en cette église deux anciennes confréries mentionnées en 1691 : celle du Rosaire et celle de Saint-Nicolas; elles subsistent encore, et la statue de saint Nicolas continue d'être honorée à Poligné par de nombreux pèlerins. On y desservait aussi jadis quelques fondations, telles que celles de dom Guillaume Mussoux, faite en 1483, de Guillaume Guilou, de 1502, et de Julienne Hurel, de 1638¹.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Crevain*, devenue église paroissiale en 1838.

2^o *Notre-Dame du Bois-Glaume*. — Ce sanctuaire, dépendant du manoir de ce nom, fut fondée d'une messe tous les dimanches et fêtes par Mathurin Drouet, seigneur du Bois-Glaume, dans les derniers siècles. L'ancienne chapelle, aujourd'hui sécularisée, se trouvait à l'entrée des jardins et avait dû être construite au commencement du xvii^e siècle. La chapelle actuelle, bâtie dans la cour du manoir, porte le millésime de 1747; elle est encore en assez bon état, mais n'est plus desservie.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

1. *Arch. paroiss.*

RECTEURS DE POLIGNÉ¹.

Jean Blanchard, natif de Bréal-sous-Montfort, fonda son annuaire dans la cathédrale de Rennes et y fut inhumé à l'entrée de la chapelle de Tréal, vraisemblablement au xv^e siècle².

Olivier Fouace résigna en 1574.

Julien Hessant, prêtre originaire de Saint-Aubin-des-Châteaux, permuta en 1607 avec le suivant; † janvier 1630.

Jean Morel, précédemment recteur de Ruffiac, au diocèse de Vannes, fut pourvu en 1607.

Pierre Blouet (1630-1637).

Jean Corbes, curé à Poligné, fut pourvu en 1637 et résigna en 1660 en faveur du suivant; † 1662.

Pierre Benassis, également curé à Poligné, pourvu en cour de Rome, prit possession le 21 novembre 1660 et le 6 décembre 1664; il résigna le 2 mars 1686; † 27 mars 1693.

François Greffier, prêtre de la paroisse, pourvu en 1686, assista au synode de 1704 et gouverna jusque vers 1745.

Pierre Michel, prêtre du diocèse, succéda au précédent; † en décembre 1749.

Pierre-François Ancelin, prêtre de Rennes, fut pourvu le 13 février 1750; † âgé de cinquante-six ans, le 16 novembre 1775, et inhumé le 17 dans l'église.

Philippe-Laurent Berthelot, pourvu le 5 mars 1776, prit possession le 8; il fut en 1792 enfermé à Saint-Melaine et en 1793 exilé à Jersey.

Julien Giffart (1803, † 1806).

André Glo (1806-1811).

Henri-François Lemaitre (1811, † 1831).

Ange Colliot (1832-1844).

Vincent Fleury (1844-1848).

Joseph Rocher (1848, † 1854).

Georges Rouessard (1854-1864).

Pierre Housson (1864-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., etc.*

2. « AUGUSTUS, II Non. Obitus bonæ memoriæ Johannis Blanchart oriundi de burgo Breali Maclouïensi diaeces. rectoris ecclesiæ parrochialis de Poligneio Redon. diaeces., etc. » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

PONT-RÉAN

Pont-Réant (1455), — *Le Pont-Réant* (1645).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — Pont-Réan n'était autrefois qu'un simple village de la paroisse de Guichen ; il possédait une chapelle frairienne mentionnée en 1455 et tirait son nom et son importance relative d'un antique pont construit sur la Vilaine par les Romains, croit-on.

Le pont de Pont-Réan dépendait de la châtellenie de Bréal, et en 1695 la duchesse de Mortemart, dame de Bréal, rendit aveu au roi pour le péage qui s'y levait. Il fut reconstruit en 1767, lorsque le duc d'Aiguillon fit refaire la grande route de Redon à Rennes.

La chapelle de Pont-Réan était desservie par un chapelain que présentait le seigneur de Bagatz. Cette seigneurie appartenait dans les deux derniers siècles successivement aux familles Glé de la Costardaye, de la Baume-Le Blanc de la Vallière et de la Bouexière. Voici les noms des chapelains nommés alors par ces seigneurs : Charles Hammeau, † vers 1645 ; Guy de Ranléon, † vers 1679 ; Jacques Le Mire (1679-1682) ; François Payen, pourvu en 1682 ; Guillaume Chinault, † vers 1716 ; Jean-Marie Frédel (1716-1729) ; Yves Pinart (1729, † 1738) ; Joseph Mussoux (1738) ; René Garnier (1739, † 1749) ; Henry d'Aulnay, archidiacre de Porhoët et chanoine de Saint-Malo (1749, † 1769) ; Guillaume Buisson du Bois, chanoine de Saint-Malo (1769, † 1775) ; Pierre-Camille Goret de Villepepin, chanoine de Saint-Malo (1775-1778) ; Pierre Ferron (1778-1779) et Luc-Marie Guyet, pourvu le 21 août 1779.

Après la Révolution, la chapelle de Pont-Réan fut rendue

au culte et desservie le dimanche par un des vicaires de Guichen.

Le territoire de Pont-Réan, distrait de Guichen, fut érigé en paroisse par décret impérial en date du 20 mars 1858, et par ordonnance épiscopale datée du 27 juillet suivant. Mais quelque formalité civile ayant été omise, ce décret de l'empereur Napoléon III fut révoqué en septembre 1859. Après de longues et nombreuses difficultés, on obtint un nouveau décret impérial rendu le 11 août 1869.

ÉGLISE. — De l'ancienne chapelle de Pont-Réan, dédiée à saint Gilles, nous savons peu de chose ; elle se trouvait au bord même du grand chemin et dépendait, comme nous venons de le dire, de la seigneurie de Bagatz, à cause, paraît-il, des messes que les seigneurs de ce nom y avaient fondées. Elle fut l'objet d'une importante restauration au siècle dernier et fut, par suite, bénite de nouveau, et de nouveau aussi dédiée à saint Gilles, le 15 décembre 1777.

Cette chapelle n'existe plus ; elle a été remplacée de nos jours par une église de style ogival, bâtie sous la direction architecturale de M. Saint-Marc, et bénite par l'archevêque de Rennes vers 1865. Cette église paroissiale est dédiée à l'Immaculée-Conception.

CHAPELLE. — *Saint-Charles de la Massais*. — Cette chapelle dépend du manoir de la Massais, « très-forte maison près de Pont-Réant, » dit Jean Pichart, « occupée en 1592 par les Liguez, » et possédée successivement par les familles Le Doulx, Le Duc, Fouquet de Chalain, de Poix et d'Arembert. Dans ce sanctuaire se marièrent en 1647 Christophe Fouquet, comte de Chalain, et Marie Cupif, nièce de l'évêque de Dol ; en 1663 Charles de Boisguéhéneuc et Jeanne de Boisguéhéneuc, et en 1704 René Videlou, seigneur de Bienassis, et Marguerite-Iris de Poix.

La chapelle de la Massais, fondée de messes, avait pour

chapelain Pierre Chérel en 1663; elle continue d'être entretenue.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 596 et 623.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SOEURS DES SAINTS-CŒURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE PONT-RÉAN.

Pierre Lemaitre (1858-1870).

Magloire Leray (1870-1872).

François Chollet (1872-1875).

Augustin Noury (1875-1878).

Julien Perdriel (1878-1879).

Amateur Jamet (1879-).

PRINCÉ

Ecclesia de Prisciaco (1197), — *Princeyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Les Bénédictins de Marmoutiers jouissaient au XII^e siècle de l'église de Princé; c'est ce que nous apprend une charte de l'évêque Herbert, datée de 1197, et confirmant ces religieux dans la paisible possession de l'église de Princé et de ses dépendances, « *ecclesiam de Prisciaco cum pertinentiis suis* ¹. »

L'abbaye de Marmoutiers unit ses biens en Princé à son prieuré de Sainte-Croix de Vitré; aussi voyons-nous en 1751 le prieur de Sainte-Croix lever la plus grande partie des dîmes

1. *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, III, 244.

de Princé et payer au recteur une portion congrue de 450 liv. Quand vint la Révolution, M. Betton, recteur de Princé, avait en outre de sa pension la jouissance du presbytère et d'un pourpris valant 60 liv. de rente. A la même époque, les dimes cueillies à Princé par le prieur de Sainte-Croix de Vitré étaient estimées valoir 1,800 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Princé se compose d'une simple nef terminée par un chevet droit et accostée de deux chapelles; tout cet édifice, sans aucun style, ne semble pas remonter au-delà des xvi^e et xvii^e siècles. Les chapelles ouvrent sur la nef par deux arcades en plein cintre que sépare une colonne octogone. L'une au Nord, dite du Rosaire, fut en partie bâtie en 1669 par Jean de Lespronnière, seigneur dudit lieu, des deniers qu'il devait au recteur de Princé et sur le terrain du presbytère; elle fut achevée par les charités des paroissiens. Elle fut bénite le 4 mai 1679 par Jean Phelippot, recteur d'Erbrée, et dédiée par M^{sr} de la Vieuille à la Sainte Vierge et aux deux saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste.

Anastasia Girard, dame de Lespronnière, ayant fondé par testament une messe hebdomadaire dotée de 50 liv., pour favoriser l'établissement à Princé de la confrérie du Rosaire, fut inhumée la première dans cette chapelle dès le 4 mai 1678. Son mari, Jean de Lespronnière, y fit ensuite construire un autel et sollicita en 1680 l'érection de la confrérie du Rosaire, qui y fut établie par ses soins et ceux du recteur Jean Cochet².

L'autre chapelle, bâtie au Sud et dédiée à sainte Anne, présente sur une plaque de marbre noir encadrée de tuffeau l'inscription suivante : *A la plus grande gloire de Dieu cet autel a esté donné par M^{rs} F^{cois} Louvel, recteur de Princé, et dessous repose en paix le corps de deffuncte Hon^{ble} Perrine Garrault,*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 28.

2. Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

dame de la Boisardière, qui a fondé deux messes par semaine en cette église à perpétuité, devant Legendre, notaire, le 17 juillet 1695. Priez Dieu pour son âme.

En 1790, cette fondation de la Boisardière valait 221 liv. de rente et celle du Rosaire 85 liv. Il y avait, en outre, quelques autres fondations moins importantes, notamment celle de la confrérie du Saint-Sacrement¹.

Les droits de fondation et prééminence appartenaient en l'église de Prinécé au seigneur de Lespronnière; c'est ce que déclarèrent en 1680 Jean de Lespronnière et en 1781 Charlotte Le Maire, dame Le Gonidec, qui possédaient alors la seigneurie de Lespronnière.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Catherine de l'Hostellerie*, dépendant à l'origine du prieuré de l'Hostellerie², était considérée comme chapelle frairienne au siècle dernier. Elle avait pour chapelain Louis Bouillaud, sieur de la Cochardière, en 1714, et fut ensuite desservie par les Récollets de Vitré. A cette époque, on y lançait une soule à certaine fête; mais ce jeu fut aboli en 1746, à la suite de la mort occasionnée à l'un des combattants. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une grange en forme de rectangle et sans intérêt.

2^o *La chapelle de Lespronnière*, voisine du manoir de ce nom, fut construite vers le milieu du xvii^e siècle par Jean de Lespronnière, seigneur dudit lieu. Ayant abjuré le protestantisme, qu'avaient adopté quelques-uns de ses ancêtres, ce seigneur voulut, après sa conversion, faire acte de réparation « au lieu même où l'hérésie avait voulu s'établir » en bâtis-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 28.

2. Nous avons appelé ce prieuré Sainte-Catherine des Quatre-Hostelleries (tome II, p. 331) parce que ce nom lui est donné dans la suscription de l'unique charte ancienne le concernant que nous connaissions. Mais depuis lors nous avons appris que son vrai nom était simplement Sainte-Catherine de l'Hostellerie. Quant à cette dénomination assez bizarre des Quatre-Hostelleries, nous croyons qu'elle provient d'une mauvaise lecture du latin *prioratus S. Cather. Hospital.*, qu'un clerc étourdi aura lu *prioratus Quatuor Hospital.*

sant ce sanctuaire près de sa demeure; puis, en décembre 1665, il y fonda trois messes par semaine pour ses parents défunts, et spécialement pour son aïeule Marie de Mégaudaice, douairière de Lespronnière et dame du Fail, et pour son oncle Guy de Lespronnière, sieur de la Michellière. Cette fondation fut approuvée le 12 juin 1666 par M^{sr} de la Vieuville.

Le premier chapelain de Lespronnière fut Jean Le Meusnier, qui, pourvu en 1666, ne mourut que le 10 décembre 1703; il eut pour successeurs Pierre Toureille (1709) et Mathurin Longuesve, † 1734. — La chapelle de Lespronnière est aujourd'hui en ruine.

PRIEURÉ. — *Sainte-Catherine de l'Hostellerie*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 331.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 433 et 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE PRINCÉ¹.

Pierre Chaussière résigna le 20 septembre 1578.

Eloi Boisguérin était recteur en 1617; † 1626.

Gilles Le Liepvre, sous-diacre du Mans, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu en janvier 1627; il gouvernait encore en 1640.

Gilles Bazile était recteur en 1651; † 1661.

Jean Cochet fut présenté par l'abbé de Marmoutiers le 2 décembre 1661; † 5 mars 1682 et inhumé dans l'église Sainte-Croix de Vitré.

Paul Le Gendre succéda au précédent et gouvernait encore en 1686.

Gilles Le Sourt se démit et mourut en 1692.

François Louvel, prêtre du Mans, fut pourvu le 24 janvier 1692; il fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois couronnes de même*, et prit part au synode de 1701; il résigna en faveur du suivant; † âgé de quatre-vingts ans, le 29 juin 1736, et inhumé le 30 dans le chœur de l'église.

1. *Reg. des instr. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Nicolas-Louis Thébault, prêtre du Mans, pourvu le 25 septembre 1733, résigna dès 1738.

Pierre Betton, natif de Saint-Fraimbault, au diocèse du Mans, fils de Pierre Betton et de Marguerite Fouilleul, fut pourvu le 14 octobre 1738; † âgé de soixante-dix-neuf ans, le 12 janvier 1794.

René-Alphonse Michelais (1803, † 1844).

René Bourcier (1811, † 1846).

Joseph-Augustin Deromagné (1816-1837).

Julien Maréchal (1857, † 1865).

René Lebreton (1865-1879).

Charles Chdtel (1879-1882).

Jean Marquis (1882-).

QUÉBRIAC

Quibriacum (1133), — *Chibriac* (1147), — *Québriach* (1183),
— *Québriac* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — La paroisse de Québriac existait certainement au xii^e siècle; Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirma en effet vers l'an 1190 les moines de la Vieuville dans la possession d'une petite dime que leur avaient donnée Geffroy L'Épine et sa mère dans la paroisse de Québriac¹. L'abbaye de la Vieuville jouissait encore de cette dime aux siècles derniers.

Au reste, dès ce xii^e siècle les seigneurs de Québriac apparaissent dans le pays : Payen de Québriac en 1133, Guillaume de Québriac en 1147 et Thomas de Québriac en 1183. Leurs successeurs jouèrent même un rôle considérable à la cour de

1. « *Ex dono Gaufrédi Spine junioris et matris sue in parochia de Québriac parvulam decimam ad hanc terre.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 772.)

Bretagne; toutefois, ils ne furent point, comme le dit Ogée (*Dict. de Bret.*, II, 384), premiers écuyers héréditaires de Bretagne en qualité de seigneurs de Québriac; quand ils exercèrent cette haute charge, ce fut toujours à cause de leur terre de Brécé, en Noyal-sur-Seiche, à laquelle cet honneur était attaché (*Voy.* p. 362), et qu'ils possédèrent assez longtemps en même temps que celle de Blossac.

Ce fut aussi probablement vers le XII^e ou XIII^e siècle que les chanoines réguliers de l'abbaye de Rillé fondèrent à Québriac un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (tome II, 622) et qui subsista jusqu'à la Révolution.

Le prieur-recteur de Québriac, présenté par l'abbé de Rillé, partageait avec cinq ou six autres ecclésiastiques, tels que l'abbé de la Vieuville, le prieur de Combour, etc., les dîmes de la paroisse. Au siècle dernier, la fabrique de Québriac n'avait guère que 35 liv. de rente et quelques petites fondations, comme celle faite pour l'entretien de la lampe, etc.¹

ÉGLISE. — Saint Pierre et saint Paul, apôtres, sont les patrons de l'église de Québriac. Cet édifice se compose d'une seule nef à chevet droit construite au XV^e siècle; on y remarque la fenêtre flamboyante du chevet et deux jolies portes, à l'Ouest et au Sud, dont les voussures ogivales reposent sur des colonnettes prismatiques et sont ornées d'animaux et de feuillages; au-dessus apparaissent des écussons en bannière maintenant illisibles. A cette nef gothique ont été ajoutées vers le XVII^e siècle, au Nord une tour dont la base forme chapelle, et au Sud une autre chapelle, de sorte que l'église présente aujourd'hui la forme d'une croix. Ces dernières constructions sont également décorées d'écussons frustes.

C'était au sire de Combour qu'appartenait le droit de supériorité dans l'église de Québriac; il s'y fit même maintenir en possession en 1696. Aussi les trésoriers de Québriac devaient-

1. *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).*

ils chaque année, le jour de la Pentecôte, présenter à ce seigneur, en son château de Combour, 5 sols de rente et une miche de pain¹.

Mais le seigneur de Québriac² jouissait dans cette église des droits de fondation et de prééminence, et il y avait son enfeu, son banc et ses armoiries peintes dans les verrières et sculptées sur les murailles.

En 1702, le frère Candide de Saint-Pierre, carme du couvent de Rennes, érigea la confrérie du scapulaire dans cette église, en la chapelle et à l'autel Saint-Roch, qui prirent alors le nom de chapelle et autel de Notre-Dame-du-Carmel. Louis-Hercule de Francheville et Françoise de Marbœuf, seigneur et dame de Québriac, assistèrent à cette cérémonie³.

CHAPELLES. — *1° Saint-Malo de Travoux.* — Les Bénédictins du monastère de Combour levaient une petite dime en Québriac et prétendaient avoir des droits sur la chapelle frairienne de Saint-Malo de Travoux. En 1598, Gilles Paré, chapelain de ce lieu, étant décédé, Henri de Montredon, prieur commendataire de Combour, nomma Julien Lefoul pour l'y remplacer. Nous voyons aussi en 1679 Malo de Coëtquen, comte de Combour, se dire seigneur fondateur et patron de cette chapelle, et présenter pour la desservir dom Charles de Sixt, prieur claustral de Combour, lequel fut pourvu le 27 mars 1679. Saint-Malo de Travoux était, en effet, fondée de messes, et parmi ses chapelains nous trouvons, outre les précédents, ceux dont les noms suivent : François Halou, qui résigna en 1663 ; Pierre Lizion, † 1679 ; Sébastien de Faramus de Trahideuc (1705), Mathurin Le Ray (1706), Pierre Fretté,

1. *Arch. Nat.*, P. 1715.

2. La seigneurie de Québriac appartint successivement aux familles de Québriac, du Guémadeuc, de Francheville, de Freslon et Talhouët de Bonamour; elle fut érigée en bannière par le duc Pierre II en 1451. Le château de Québriac était une forteresse qui soutint plusieurs sièges pendant les guerres de la Ligue et qui fut démoli à la pacification, en 1599.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 4.

qui résigna en 1766, et François Blanchart, qui lui succéda.

2° *Saint-Jean de la Vectais* était une autre chapelle frairienne, entourée d'un cimetière et située au village de ce nom. — *Nunc* détruite.

3° *Saint-Suliac* semble avoir été aussi jadis une chapelle frairienne qui a laissé son nom un peu déformé au village de Saint-Séliac. — *Nunc* détruite.

4° *Notre-Dame*. — Cette chapelle, fondée de messes et présentée par le sire de Québriac, figure dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo* au xvi^e siècle; nous croyons qu'il s'agissait d'une chapelle dépendant de l'ancien château de Québriac et qu'elle fut détruite avec lui plus tard.

5° *La chapelle de la Gromillais* dépendait de ce manoir. Le 9 juin 1714, Claude-Françoise Le Daen, dame de Vaucouleurs, habitant la Gromillais, dota sa chapelle de 30 liv. de rente. — Ce sanctuaire est encore entretenu.

6° *La chapelle de la Motte-aux-Rochers* avoisine ce manoir. Vers le milieu du xvii^e siècle, Renée de Marcille, femme de François Urvoy, seigneur de la Villegourio, fonda des messes dans cette chapelle et dans l'église de Combour. En 1668, Gilles Urvoy, seigneur de la Touche-Bréhant, présenta Jean Lizion pour desservir cette double fondation. En 1749, l'évêque autorisa la cessation du service divin dans la chapelle de la Motte pendant six ans, « attendu la ruine de la maison de la Croix-Verte, en Combour, dépendant de ladite chapelle, que la dame de la Motte s'engage à faire relever¹. » — *Nunc* debout, mais abandonnée.

PRIEURÉ-CURE. — *Québriac*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 622.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 433 et 666.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE BORDEAUX. — Voy. tome III, 666.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

RECTEURS DE QUÉBRIAC¹.

Sébastien Thomas, † vers 1569.

Antoine Dupuy, pourvu en cour de Rome en 1569, se maintint malgré Jacques Aubry, que pourvut l'évêque le 3 février de la même année; il résigna en faveur du suivant.

Michel Le Fer prit possession le 6 mars 1575 et résigna également en faveur du suivant.

Laurent Harens prit possession le 14 mai 1617 et résigna en faveur de son parent, qui suit.

Guillaume Harens prit possession le 25 août 1630; † 1653.

Thomas Lizion fut pourvu le 27 septembre 1653 et débouta Arnaud Bernard, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; il résigna en faveur du suivant.

Jean-Baptiste de Languedoc, pourvu en cour de Rome au commencement de 1695, ne sut pas se maintenir contre le suivant.

François Le Lardeux fut pourvu le 27 août 1695; éprouvant plus tard des remords de posséder, lui prêtre séculier, un prieuré-cure appartenant à des religieux, il résigna le 10 mai 1734 en faveur du suivant.

Frère Vincent Clavier, chanoine régulier de Rillé, pourvu en cour de Rome, reçut son *visa* le 29 avril 1735.

Frère Jacques-Ange Guais, pourvu le 1^{er} juin 1761, se démit en 1764.

Frère Yves-Jean-Baptiste de Launay, pourvu le 17 décembre 1764, se démit en 1785.

Frère Jean-Louis Deluarde, pourvu le 6 avril 1785, gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles Thé (1803, † 1835).

Jean Penhouet (1835, † 1854).

Jean-Marie Guihard (1854-1872).

Joseph Tostivint (1872-).

QUÉDILLAC

Kidillac (1024), — *Chednac* (1260), — *Quédillac* (xvi^e siècle).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — Vers l'an 1024, les princes bretons Alain et Eudon et la duchesse Havoise, leur mère, donnèrent aux moines de Saint-Méen tout le minihy de Quédillac, « *totum minihy de Kidillac.* » A ce premier don furent ajoutées d'autres libéralités en faveur des mêmes religieux. Nous voyons, en effet, qu'en 1683 non-seulement l'ouvrier de Saint-Méen jouissait de deux portions de dîmes en Quédillac, appelées la Minihil et la Houssaye, mais encore l'aumônier de cette abbaye y possédait un autre trait de dime dit de la Leurraye et une rente de 10 boisseaux de froment rouge sur la maison noble de la Rivière-de-Quédillac. Aussi en 1192 le pape Célestin III confirma-t-il les Bénédictins de Saint-Méen dans la possession de l'église de Quédillac¹.

Malgré ces faits, rien ne prouve que l'abbaye de Saint-Méen ait fondé un prieuré à Quédillac, comme quelques-uns l'ont cru; la jouissance même des dîmes de cette paroisse par les officiers claustraux, l'ouvrier et l'aumônier de l'abbaye, empêche de croire à la fondation d'un prieuré de Saint-Méen à Quédillac.

En 1260 Étienne, doyen de Montfort, fit savoir qu'Amicie, veuve de Geoffroy de Tréguené, chevalier, du consentement de Guillaume, son fils aîné, et d'Agathe, sa bru, donnait à l'abbaye de Boquen, sise au diocèse de Saint-Brieuc, tout ce qu'elle avait de droits sur le moulin de Guillaume de l'Isle. Ce moulin portait alors le nom d'une dame Aeme et était situé sur le bord de la Rance, dans la paroisse de Quédillac².

De ces différents actes il résulte que dès les xi^e et xii^e siè-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 359 et 723. — *Déclaration de l'abbaye de Saint-Méen.*

2. « *Molendinum domine Aeme in alveo Rencie in parochia de Chedilac.* » (*Anciens Évêchés bret.*, III, 251.)

cles la paroisse de Quédillac existait. Au XIII^e elle donnait son nom à une noble famille dont plusieurs membres prirent l'habit religieux : Amice de Quédillac, † abbesse de Saint-Georges en 1274; Pierre de Quédillac, sacriste de Saint-Méen en 1320; Jeanne de Quédillac, abbesse de Saint-Sulpice en 1450, et Jean de Quédillac, abbé de Saint-Julien de Tours en 1482.

Le recteur de Quédillac, présenté longtemps par l'abbé de Saint-Méen, était en 1790 à la nomination de l'ordinaire. Il jouissait à cette époque du presbytère et d'un jardin, — du tiers des grosses dîmes de la paroisse et de quelques dîmes novales, — et de 48 boisseaux de seigle que lui devaient les prêtres du Séminaire de Saint-Méen, possesseurs de l'ancienne ouvrierie de cette abbaye. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* estimait le tout d'un revenu de 900 liv., mais il devait être plus considérable en 1790. Le reste des dîmes appartenait à l'abbaye de Saint-Méen et à quelques particuliers. La fabrique de Quédillac n'avait en 1790 que 67 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Pierre, prince des apôtres, l'église de Quédillac se compose d'une nef à chevet droit accostée de deux chapelles formant bras de croix. Quelques portions semblent romanes, mais l'ensemble est du XV^e siècle, comme le témoignent les dessins flamboyants des fenêtres.

On y voit de vieilles pierres tombales, notamment celles d'anciens sires de Québriac ensevelis jadis dans le chœur; sur l'une de ces dalles est représentée une dame couchée, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin; sur d'autres sont des écussons maintenant effacés.

Le baron de Montauban était en 1681 seigneur supérieur dans l'église de Quédillac, mais les droits de fondation et de prééminence appartenaient, semble-t-il, à l'origine du moins,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., A V, 29.

au sire de Quédillac. On voit encore dans l'église un ancien banc seigneurial, dit banc de la Rivière, appartenant en 1708, d'après une inscription qui s'y trouve gravée, au seigneur de la Rivière-Quédillac, la Bodinais, le Buisson et la Morandaye; or, la famille de Quédillac s'était fondue dans les Le Vayer, seigneurs de la Morandaye au Bois-Gervilly. Aussi le seigneur de la Morandaye et de la Rivière se disait-il fondateur et prééminencier de Quédillac au lieu et place des sires de ce nom, ce que lui contestait toutefois au siècle dernier le prince de Rohan-Guémené, baron de Montauban.

Ce dernier possédait les droits seigneuriaux sur l'assemblée de Quédillac, qui avait lieu le jour de la Magdeleine en 1681, « laquelle assemblée se tenait autrefois au jour de Saint-Sauveur¹. » Ceci nous explique le culte rendu de tout temps en l'église de Quédillac à une vieille statue du Sauveur réputée miraculeuse et encore habillée maintenant comme au moyen-âge. On honore aussi tout spécialement saint Antoine dans ce temple.

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire existaient au siècle dernier à Quédillac, mais elles n'avaient pas de revenu fixe. Il s'y trouvait, en outre, quelques fondations, telles que celle de deux messes par semaine que rétribuait l'abbaye de Saint-Méen, etc.

Enfin, on voit dans cette église des fonts en granit, composés de deux cuves grossièrement sculptées et portant cette date : *Mil cinq cens XX*.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de la Villée*. — Le 15 août 1638, Jean Tribalet et Jeanne Giron, sa femme, demeurant au village de la Ville-Rivé, fondèrent une messe hebdomadaire « pour estre dicte en la chapelle que l'on veut bastir en l'honneur de Dieu et de la très-sainte Vierge, au village de la Villée, » et en attendant sa construction, dans l'église paroiss-

1. Déclaration de la baronnie de Montauban.

siale de Quédillac. L'ordinaire approuva cette fondation le 27 octobre 1638¹.

Ainsi, à cette époque, la chapelle frairienne de la Villée était encore à l'état de projet, mais elle ne dut pas tarder à s'élever. En 1750, le chapelain en était présenté par le seigneur de la Heuzelaye, et Jean Marivint en fut alors pourvu.

En 1790, la fondation de la Villée, consistant en vingt messes par an seulement, valait 40 liv. de rente assises sur quelques pièces de terre.

Les paroissiens demandèrent en 1803 la conservation de la chapelle de la Villée, mais ce sanctuaire ne fut restauré que plus tard. M. Esnaud, curé de Saint-Méen, en fit la réconciliation le 8 septembre 1861. Depuis cette époque, Notre-Dame de la Villée continue d'être l'objet de fréquents pèlerinages.

L'édifice n'offre d'intéressant qu'une petite fontaine qui coule extérieurement de la muraille, et, au-dessus de la porte, un écusson portant les armes des Henry, seigneurs de la Heuzelaye : *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules, une fasce d'or brochant.*

2° *La chapelle de la Heuzelaye* dépendait de ce manoir. Elle fut bâtie durant le xv^e siècle, comme le prouve la jolie porte en arc d'accolade avec guirlande sculptée qui en provient et qu'on a transférée dans l'église de Quédillac. Ce sanctuaire n'était point fondé de messes au xvii^e siècle; mais M. Truilot, recteur de Gaël, ayant fait une fondation de messes, le 22 août 1662, pour une chapelle qu'il se proposait de bâtir à son manoir de Pélineuc, en Montauban, et étant mort avant d'avoir pu construire celle-ci, ses héritiers employèrent cette fondation à desservir leur chapelle de la Heuzelaye. Pour régulariser cette situation, Guy Henry, seigneur de la Heuzelaye et de Pélineuc, sollicita en 1719, de l'évêque de Saint-Malo, la translation officielle de la fondation de Pélineuc à

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

la Heuzelaye, ce qu'approuva le recteur de Montauban¹.

En 1750, François Henry, seigneur de la Heuzelaye, présenta Jean Marivint pour desservir à la fois les deux chapelles de la Villée et de la Heuzelaye; l'ordinaire en pourvut ce prêtre le 16 mai 1750.

L'ancienne chapelle de la Heuzelaye n'existe plus; on a créé un nouveau sanctuaire dans l'intérieur même du manoir.

MALADRERIE ET MINIHY. — Voy. tome III, 307 et 503.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 573 et 622.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE QUÉDILLAC².

Jean Foulon résigna vers 1559.

Antoine Josses, pourvu en 1559, résigna en faveur du suivant.

Julien du Mesnil, pourvu le 30 mars 1568, résigna en 1574.

Robert Le Charpentier, pourvu le 25 octobre 1574, résigna en faveur du suivant.

Guillaume Fleury, pourvu le 28 mars 1577, résigna en 1579.

Guillaume Frète, pourvu le 6 janvier 1580, résigna en faveur du suivant.

Tristan Bergeot, pourvu le 11 avril 1582, résigna en faveur du suivant.

Charles Le Fer fut pourvu le 4 avril 1584; † vers 1590.

Alain Nogues prit possession le 11 janvier 1598.

Mathurin Giron succéda au précédent.

Robert Daniel, † en 1653.

Pierre du Couldray, pourvu le 8 octobre 1653, résigna en faveur du suivant.

Julien Coueffé fut pourvu le 11 février 1658.

Jérôme Le Febvre résigna en faveur du suivant.

Jean de Lescrinais fut pourvu le 17 mai 1662 et gouverna jusque vers 1677.

N... fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une croix dentelée d'or.*

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — *Reg. de l'état civil*, etc.

N... Simon, † vers 1716.

Gilles Paumart, pourvu le 15 mai 1716 par l'évêque, vit l'abbé de Saint-Méen faire pourvoir par l'archevêque de Tours, le 12 juin, Jean-Bertrand Le Breton; ne voulant pas soutenir la lutte, il résigna le bénéfice.

Jean Lemée, pourvu par l'évêque le 23 juillet 1716, se maintint dans sa cure malgré l'abbé de Saint-Méen; † 1751.

Noël Simon, pourvu le 11 septembre 1751, eut à combattre Pierre-Nicolas Collet, qui, présenté par l'abbé de Saint-Méen, s'était fait, sur le refus de l'évêque de Saint-Malo, pourvoir à Tours le 30 juin 1751; il le débouta et ne résigna qu'en 1777.

Louis-Thomas Ricordel, pourvu le 15 décembre 1777, s'exila en Angleterre en 1793 et devint en 1803 curé de Saint-Méen.

Jean-Joseph Levré (1803, † 1818).

Joseph Rolland (1818-1853).

François Gougeon (1853-1860).

Isidore Orain (1860-1863).

Charles Rastel (1863-1868).

Théodore Jehannin (1868, † 1882).

Louis Guillois (1882-).

RANNÉE

Radenix (1150), — *Raenia* (1180), — *Rasné* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — La paroisse de Rannée renfermant autrefois dans son territoire le château et la ville de la Guerche, doit être plus ancienne qu'eux et remonter par suite pour le moins au x^e siècle.

Du temps d'Alain, évêque de Rennes de 1141 à 1157, quelques difficultés s'élevèrent entre ce prélat et les moines de Saint-Melaine, qui jouissaient alors de la chapelle du château de la Guerche. Des arbitres les mirent d'accord, et il fut convenu que l'abbaye de Saint-Melaine recueillerait toutes les

oblations faites à la Guerche, « *omnes oblationes castelli Guirchiae*, » mais solderait à l'évêque de Rennes 20 sols chaque année, savoir 5 sols à chacune des fêtes de la Toussaint, Noël, Pâques et l'Assomption. Il fut aussi réglé que la paroisse de Rannée conserverait tous ses droits sur la chapelle de la Guerche, « *salvo omni parrochiali jure ecclesie de Radenice*; » on fit seulement exception pour le droit de confession en faveur du seigneur de la Guerche et de sa famille, toutes les autres confessions devant se faire à l'église de Rannée, mère de la chapelle de la Guerche¹.

Cette suprématie paroissiale de Rannée sur la Guerche subsista jusqu'à la Révolution.

Dans les derniers siècles, la cure de Rannée était annexée, comme nous l'avons dit (tome I^{er}, 350), au doyenné de la Guerche. D'après le *Rôle diocésain ms. de 1646*, le recteur de Rannée avait alors environ 700 liv. de rente.

Enfin, l'évêque de Rennes possédait dans le bourg de Rannée le manoir des Salles, dont nous avons également parlé. (Tome I^{er}, 117 et 120.)

Rétablie en 1803 sans le territoire de la Guerche, la paroisse de Rannée ne subsista alors que peu d'années; elle fut bientôt supprimée, et ses habitants devinrent paroissiens de la Guerche; son église continua néanmoins d'être desservie par un vicaire. Mais Rannée fut de nouveau érigée en paroisse par ordonnance royale datée du 11 février 1820.

ÉGLISE. — Dédiée dès le XII^e siècle à saint Crépin et saint Crépinien, — dont la fontaine avoisine le bourg, — l'église de Rannée offre encore de beaux vestiges de sa construction primitive aux XI^e et XII^e siècles. De cette époque datent le portail occidental, en cintre brisé ou ogive de transition, entouré d'une archivoltte en plein cintre garnie de billettes; —

1. « *Confessiones ad matrem ecclesiam de Radenice referentur præter eas domini Guirchiae, etc.* » (Guérin, *Hist. ms. de la Guerche*, Appendice.)

l'arc triomphal, soutenu par des colonnes engagées dont les chapiteaux sont ornés d'entrelacs, — et l'abside, assez bien conservée. Il semble même que la tour, assise entre le chœur et la petite nef du Sud, offre à sa base intérieure des traces d'architecture romane.

Le reste de l'édifice, composé de trois nefs, appartient aux xvi^e et xvii^e siècles. La grande nef est séparée de ses collatéraux par des arcades ogivales que soutiennent des colonnes en palmiers, et au-dessus de la sacristie est une tribune servant à l'origine probablement de chanterrie.

Le retable du xvii^e siècle surmontant le maître-autel renferme un tableau représentant une *piéta*. Aux pieds du Christ est agenouillé le donateur, portant le costume des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; ce devait être quelque commandeur du Temple de la Guerche; malheureusement on ne découvre point ses armoiries, qui feraient connaître son nom.

Extérieurement, cette église n'offre d'intéressant que son portail et les frontons aigus accompagnés de clochetons de ses bas-côtés ¹.

Le baron de la Guerche était seigneur supérieur de l'église de Rannée, mais l'évêque de Rennes, qui tenait de lui le regaire de Rannée et le manoir des Salles, était considéré comme seigneur fondateur de cette même église. En 1685, on constata la présence des armoiries des ducs de Brissac, barons de la Guerche, dans la maîtresse vitre de l'église de Rannée, sur un banc seigneurial placé dans le chanceau et sur deux lisières faisant le tour de l'édifice, tant en dedans

1. En 1563, « les huguenots vinrent en l'église de Rasné et n'y demeura image qui ne fut prosternée contre terre et rompue; et tout ce qu'ils trouvèrent dans ladite église fut ravi et emporté. Et de Rasné descendirent à la Guerche, où il ne demeura autel, ni livre, ni image, qui ne fussent bruslés; et les pauvres prestres en grande peine se cachoient par haies et bois, voyant qu'on les cherchoit à mettre à mort; et de cette paroisse (de Rasné) nous nous trouvasmes neuf en la forest de la Guerche sans nous entrechercher et en grande peur et crainte, scavoir : Gilles Chancé, Robert Dudouet, Jean Franchère, Jean Dominel, Jacques Leprince, Pierre Franchère, Michel Audouard, Pierre Sarrazin et autres jusqu'au nombre. » (Guérin, *Histoire ms. de la Guerche.*)

qu'en dehors; elles étaient également gravées sur un poteau placé à l'entrée du cimetière.

Il y avait en cette église plusieurs fondations, telles que celle de Saint-Michel ou de la Sonnerie, faite en 1488 par Gilles Botel et présentée par les paroissiens, et celles du Noyer, de la Desertrie, de la Massonnais, de la Sarrasinerie, etc.¹

CHAPELLES². — 1^o *Saint-Louis*. — Cette chapelle fut bâtie en 1668, dans le grand cimetière de Rannée, par Louis Hamelin, prêtre de cette paroisse; il y fonda une messe tous les mardis, ce qu'approuva l'ordinaire le 13 mars 1669. A cette date la chapelle était achevée et convenablement ornée. Olive de la Chévière, veuve de Guy de Trémigon, seigneur de la Vannerie, et Adrienne Touchais firent également, vers la même époque, chacune une fondation de messes dans ce sanctuaire³.

2^o *Sainte-Anne de Fallesche*. — Dépendant du manoir de Fallesche, cette chapelle fut fondée de messes, le 7 décembre 1667, par René Rondel, sieur des Longrais, sénéchal de la Guerche, et Renée Binesse, sa femme; ils donnèrent au chapelain — dont ils se réservèrent la présentation — la closerie de la Marebril, voisine de la chapelle, et voulurent que la messe fût dite en celle-ci tous les dimanches et toutes les fêtes de la Sainte Vierge et de sainte Anne. L'ordinaire approuva cette fondation le 13 janvier 1668⁴.

Cette chapelle fut successivement desservie par René Le Sage, que remplaça en 1738 René Oliverie; Dominique Le

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 8 G, 64 et 83.

2. Pour ne pas nous répéter, nous ne mentionnons pas ici toutes les anciennes chapelles de la Guerche, citées au tome IV, 677 et 678, et faisant avant la Révolution partie de la paroisse de Rannée; nous faisons la même observation pour les autres anciens établissements religieux de la Guerche, tels que *commanderie, prieurés, hôpitaux, collège*, etc. (Voy. tome IV, 679.)

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

4. *Ibidem*.

Mesnaiger, † 1781; René Gérard, † 1784, et Dominique Marion, pourvu le 22 octobre 1784. — *Nunc* détruite.

3^e *Chapelle de la Perrière*. — Par testament du 3 décembre 1633, René Pontivi fonda une messe tous les samedis « dans la chapelle de la Perrière, en Rannée, » et la dota de 20 liv. de rente¹.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 623 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLÉ. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE RANNÉE².

Regnauld était doyen de Rannée vers 1140, « *Raginaldus decanus de Rahenée*. »

Guillaume, également doyen de Rannée vers 1180, « *Guillelmus decanus de Raenia*. »

Ces deux doyens, aussi bien que les doyens de la Guerche que nous avons fait connaître (tome I^{er}, 348 et 349³), étaient-ils en même temps recteurs de Rannée? Nous ne pouvons pas l'affirmer.

Jean Le Gentil, chanoine de la Guerche et de Saint-Brieuc, doyen de la Guerche en 1536, était recteur de Rannée en 1549; il fut inhumé dans la cathédrale de Rennes.

François Guynier, chanoine de la Guerche, prit le 22 décembre 1625 possession du doyenné de la Guerche et de la rectorerie de Rannée; il résigna en faveur d'Alain Le Métayer, sieur de la Grange, mais révoqua sa résignation et s'opposa en 1662 à la prise de possession de Pierre de Bordeaux, pourvu de la cure à la place d'Alain Le Métayer, décédé; † 25 juillet 1666.

Jean Guerry, doyen de la Guerche (1667).

Luc Gesnys, doyen de la Guerche, rendit aveu le 14 janvier 1674 à l'évêque de Rennes pour le presbytère de Rannée, qu'il tenait de lui, sous son regaire de Rannée, à devoir d'obéissance seulement; il résigna, après 1685, en faveur de son neveu qui suit.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

3. Il faut y ajouter *Jean Agaice*, chanoine et official de Rennes, doyen de la Guerche en 1550.

Claude Gesnys, doyen de la Guerche, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : de gueules à trois coquilles d'argent, 2, 1. Il prit part au synode de 1701 et permuta le 15 mai 1706 avec le suivant.

Jacques de Follenay, sieur de Crémeur, prêtre de Saint-Briec, précédemment recteur de Saint-Aubin de Pouancé, fut pourvu, le 16 mai 1706, du doyenné de la Guerche et de la rectorerie de Rannée; il permuta de nouveau, dès l'année d'après, avec le suivant.

Jean Chaussonnière, prêtre du diocèse, précédemment recteur de Chevaigné, devint le 7 février 1708 doyen de la Guerche et recteur de Rannée; † 1710.

François-Joseph Simon, prêtre de Quimper, fut pourvu de la cure et du doyenné le 4 juin 1710; il se démit quelques années après et devint plus tard recteur de Saint-Germain de Rennes.

François Gondouin, prêtre d'Angers, doyen et recteur en 1718, résigna en faveur du suivant; † 27 avril 1722.

René Le Tessier, prêtre d'Angers, fut pourvu de la cure et du doyenné le 9 juin 1722; † 9 octobre 1741.

Jean-Baptiste-François Piard de la Rivière, prêtre du diocèse, nommé doyen et recteur le 29 décembre 1741, résigna en faveur du suivant.

Mathurin-René Bameulle, pourvu de la cure et du doyenné le 1^{er} décembre 1769, prit possession le 14 et se démit en 1776.

Pierre-Jean-François Le Clerc, nommé doyen de la Guerche et recteur de Rannée le 29 février 1776, prit possession le 7 mars et gouverna jusqu'à la Révolution. Réinstallé en 1803, il mourut ou se démit peu de temps après.

Jean-Michel Legourd (1820, † 1840).

Mathurin Lemarchand (1840, † 1844).

Charles-Louis Morel (1844-1864).

Jean-Marie Rimasson (1864-1868).

Joseph Girault (1868-).

REDON

Roton (832), — *Rothon* (1089), — *Rothonum* (1100), — *Rothenum* (1449), — *Regidonum* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Redon.

ORIGINES. — En parlant précédemment de l'abbaye de Redon (tome II, 165), nous avons dit que saint Convoyon construisit au ix^e siècle son monastère dans la paroisse de Bains, en un lieu nommé Roton, dont on a fait Redon. Nous avons ajouté que le territoire environnant la nouvelle abbaye s'appelait Ros et s'étendait entre les deux rivières de Vilaine et d'Oult et une ligne allant de Saint-Jean-des-Pileurs vers le village de Mussain.

A quelle époque ce territoire fut-il distrait de Bains pour former la nouvelle paroisse de Redon? Nous n'en savons rien; mais comme l'église paroissiale de cette ville datait vraisemblablement du xi^e siècle, il faut bien conclure que l'érection de la paroisse de Redon est au moins aussi ancienne; d'ailleurs, dès l'an 1027 l'on voit Riwallon assistant en qualité de vicaire de Redon à la restitution du prieuré d'Arzon aux moines de cette abbaye¹.

Tant que les habitants de Redon furent, en effet, peu nombreux, on comprend qu'ils n'eurent d'autre église que celle du monastère de Saint-Sauveur; mais lorsqu'une ville surgit autour de l'abbaye, il fallut bien subvenir aux besoins spirituels de ses habitants, et comme la paroisse de Bains appartenait tout entière aux moines de Redon, il ne fut pas difficile à ceux-ci d'obtenir la scission de son territoire et l'érection de Redon en paroisse.

Les Bénédictins durent tout d'abord desservir eux-mêmes cette paroisse, mais ils ne tardèrent pas à en confier l'administration à un prêtre séculier ou vicaire perpétuel, conservant pour eux-mêmes le titre de recteur primitif. Ce vicaire perpétuel de Redon n'avait en 1619 que 120 liv. de portion congrue payée par l'abbé de Redon, qui le présentait à l'évêque.

En souvenir de son origine monastique, la paroisse de Redon conserva dans l'exercice du culte, jusqu'à la Révolu-

1. *Cartul. Roton.*, 248.

tion, des usages particuliers que nous allons faire connaître, parce qu'ils ne manquent pas d'intérêt :

« Pour entretenir la vénération du peuple envers la mère-église de Saint-Sauveur et rappeler la réunion primitive des moines et du peuple en ce même temple, le vicaire perpétuel était obligé de venir « les dimanches de Quasimodo et aultres « suivants, de deux l'un, jusques à la feste de la Pentecoste, « célébrer la messe en basse voix dans la nef de l'église de « S. Sauveur; et là, par après, ainsi que le dimanche de l'oc- « tave du Saint-Sacrement, les jours et festes de la Magde- « laine, des SS. Simon et Jude, dédicace de ladite église, y « faire le prosne et aultres fonctions de son vicariat. »

« De même, pour donner plus de pompe aux grandes solennités religieuses, c'était également à l'église matrice que se réunissaient les processions des Rogations et des Quatre-Temps, ainsi que celles de la Fête-Dieu et de l'Assomption. La vaste enceinte de la basilique se prêtait mieux, d'ailleurs, que celle de l'église paroissiale à contenir la foule accourue de toutes parts; les riches ornements de l'abbaye augmentaient la splendeur de la fête; et les prêtres de la paroisse, précédant le chœur nombreux des moines, parcouraient les rues de la cité. L'abbé présidait lui-même avec les insignes pontificaux; et lorsque dans les derniers siècles le monastère fut tombé en commende, c'était au prieur, pour l'ordinaire, que cet honneur revenait de droit.

« Enfin, pour se réserver encore un lien de plus avec ce peuple dont ils avaient été originairement les pasteurs uniques, les religieux allaient aux fêtes de la Purification et des Rameaux, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, bénir et distribuer à tous les cierges et les palmes¹. »

Notons encore que les grandes prédications de l'Avent et du Carême se faisaient quotidiennement dans l'église abba-

1. D. Jausions, *Hist. de Redon*, 89 et 90.

tiale et que c'étaient ordinairement les religieux qui s'acquittaient de cette importante fonction.

ÉGLISE. — Jusqu'à la Révolution, Notre-Dame fut l'église paroissiale de Redon, mais en 1803 le culte fut transféré dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Sauveur et Notre-Dame fut complètement abandonnée. Toutefois, aujourd'hui, la fête patronale de la paroisse se célèbre encore le jour de l'Assomption.

Comme nous avons suffisamment décrit l'église Saint-Sauveur (tome II, 188¹), nous ne nous occuperons ici que de celle de Notre-Dame.

Connue vulgairement sous le nom de Notre-Dame du Pesle, cette église n'était point dépourvue d'intérêt. « Les étages inférieurs de sa vieille tour, avec ses arcatures romanes, ses archivolttes à moulures minces et redoublées retombant sur des colonnettes engagées dans l'angle des baies cintrées, l'arcade et la voussure de forme si grossière et si primitive de la grande porte occidentale, composaient un ensemble digne d'être examiné². » Toute cette partie de l'édifice, occupant le bas de la grande nef, datait vraisemblablement des xi^e et xii^e siècles.

Le reste de l'église, beaucoup plus moderne, avait été reconstruit aux xv^e et xvi^e siècles; on y remarquait surtout des fenêtres de style flamboyant qui avaient contenu jadis de précieuses verrières peintes.

A Notre-Dame étaient jadis érigées les confréries de Saint-Joseph et de Sainte-Anne, ainsi que celle du Rosaire; en 1621, le recteur, M. Le Noir, fit une requête, pour l'établis-

1. Nous avons dit, p. 490, d'après la tradition, que le tombeau-arcade d'une chapelle au Sud du chœur était celui de François II, duc de Bretagne; il paraît que cette tradition est erronée et que ce prince fut inhumé devant le maître-autel. (Voy. la *Chronique de Jean de Saint-Paul*, 133, et l'*Hist. de Bret.*, par D. Morice, II, 37.)

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, VI, 172.

sement de cette dernière association, au couvent de Bonne-Nouvelle, à Rennes.

Il y avait à Redon une si grande quantité de fondations, desservies partie à Saint-Sauveur et partie à Notre-Dame, qu'il nous est impossible d'en faire même l'énumération ici ¹.

Sécularisée depuis la Révolution, l'église Notre-Dame a été entièrement détruite par un incendie en 1870.

CHAPELLES. — *1° Saint-Pierre.* — Sur l'emplacement de ce sanctuaire, fort ancien et tombant en ruine, fut édifié au siècle dernier l'hôpital actuel de Redon. Une vieille tradition fait de Saint-Pierre une église paroissiale pour le quartier du port seulement. « Il est cependant positif que dès le xv^e siècle Notre-Dame était l'unique paroisse de Redon. Pour justifier la tradition, on pourrait supposer que les fonctions curiales, en tout ou en partie, s'accomplissaient à Saint-Pierre, comme dans une sorte de trêve, en faveur des fidèles qui habitaient le quartier du port ². » Lorsque l'hôpital fut transféré là, en 1722, on reconstruisit cette chapelle Saint-Pierre, qui fut dès lors affectée au service du nouvel établissement, ce qui existe encore.

2° Notre-Dame et Saint-Julien. — C'était la chapelle du premier hôpital de Redon.

3° Notre-Dame-de-Pitié ou de la Butte était une chapelle frairienne bâtie sur l'ancienne motte féodale de l'abbaye; une des processions des Quatre-Temps s'y rendait jadis. Ce sanctuaire fut rasé en 1786, lorsqu'on aplanit la motte pour en faire la promenade actuelle de Redon.

4° Saint-Michel s'élève dans un faubourg qui porte son nom. Il y avait union de ce sanctuaire avec une chapelle de même nom située en Langon; le titulaire de cette chapellenie jouissait au siècle dernier de dîmes en Redon valant 150 liv., d'un

1. Voy. l'abbé Luco, *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes.*

2. *Ibidem.*

pré à Aucfer estimé 53 liv., et de quelques menues rentes de 4 liv. 4 s.; c'était donc un revenu total de 207 liv. 4 s. A l'origine, le chapelain de Saint-Michel, choisi toujours parmi les religieux de Redon, devait entretenir les deux chapelles; mais longtemps avant la Révolution celle de Langon tomba en ruine et celle de Redon fut affectée au service et aux assemblées des congrégations de la ville. Elle fut reconstruite au xvii^e siècle, et elle n'est connue maintenant que sous le nom de chapelle de la Congrégation de la Sainte-Vierge, parce que cette pieuse association s'y rassemble.

5^o *Anciennes chapelles de l'abbaye.* — Outre leur église abbatiale de Saint-Sauveur, les moines de Redon possédaient dans l'enclos de leur monastère deux chapelles mentionnées en 1586; elles se trouvaient sur le bord des remparts de l'abbaye, entre de grosses tours fortifiées, et étaient ornées des écussons des ducs de Bretagne.

6^o *Saint-Barthélemy* dépendait du prieuré de ce nom.

7^o *Saint-Michel* dépend du monastère de la Retraite.

8^o *Notre-Dame* dépend du monastère des Ursulines.

9^o *Chapelles du collège de Redon.*

10^o *Le Sacré-Cœur du Cleu* dépend de la Mission des RR. PP. Eudistes.

11^o *Chapelle des Filles de la Charité.*

12^o *Chapelle de la prison.*

13^o *La chapelle de la Houssaye*, voisine du manoir de ce nom, était en 1671 fondée de messes et desservie par François Lambert; il y avait aussi une chapellenie dite de la Houssaye, desservie dans l'église paroissiale.

14^o *La chapelle de Beaumont* dépendait de ce manoir. En 1786 on y transféra le service de la chapellenie de Sainte-Barbe, fondée en 1492 par Daniel Bourdonnays en l'église paroissiale, mais présentée par les seigneurs de Beaumont; cette fondation, faite pour trois messes hebdomadaires, fut alors réduite à une messe tous les dimanches et fêtes.

ABBAYE. — *Saint-Sauveur de Redon*. (Voy. tome II, 164.)
 PRIEURÉ. — *Saint-Barthélemy*, membre de l'abbaye de Redon. (Voyez tome II, 217.)

HÔPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 308, 384 et 641.

COLLÈGE ET ÉCOLES. — Voy. tome III, 236, 434, 603, 620, 654 et 672.

MONASTÈRES. — *Ancien monastère*, — *Maison de retraite*, — *Maison du Sacré-Cœur*, — *Eudistes*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Bénédictines*, — *Calvairiennes*, — *Ursulines*, — *Sœurs des Saints-Cœurs*, — *Filles de la Charité*, — *Hospitalières de Saint-Thomas*, — *Dames de la Retraite*. (Voy. tome III, 496, 654, 605, 603, 620, 177, 187, 236 et 672, 596, 632, 641 et 654.)

RECTEURS DE REDON¹.

Rivallon figure avec le titre de vicaire dès l'an 1027.

N... *Coëtdor*, † 1494.

Rolland Plezran (1493, † 1497).

Jean Thébaud (1513-1527); il devint ensuite recteur de Crédin.

Jacques de Pleuquen, précédemment recteur de Molac (1546, † 1549).

Pierre Jouan ou *Jehan* (1549-1558).

Jacques Le Petit, docteur en théologie, fut en même temps recteur de Montauban (1576-1583).

Bertrand Daniel, subcuré à Redon, fut pourvu en 1583 sur la résignation du précédent; en 1589 il était officiel de l'évêque de Vannes à Redon, et en 1601 il disputa à Jean Ménager la possession de la chapellenie de Sainte-Barbe.

Michel Le Noir succéda au précédent en 1612, devint aussi officiel de Redon et gouverna jusqu'en 1644.

Pierre Macé, curé de Redon, pourvu en 1645, fut également officiel de Redon et gouverna jusqu'en 1666.

Gilles Mancel, originaire de Sarzeau, prit possession le 11 juillet 1666 et fut nommé en 1692 par l'évêque vice-gérant de l'offi-

1. Cette liste est presque entièrement extraite du savant travail de M. l'abbé Luco : *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes*, fait à l'aide du *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Vannes*.

cialité de Redon; † 30 avril 1703 et inhumé le 2 mai dans l'église paroissiale.

Jean Bousget, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Redon et pourvu le 19 mai 1703, prit possession le 21; † 1709.

Ambroise Guihou, prêtre de Nantes et précédemment recteur de Mernel, pourvu le 15 décembre 1709, prit possession le lendemain. Déjà recteur de Charenton-Saint-Maurice, dans le diocèse de Paris, il permuta Redon, en septembre 1717, avec le suivant, contre le rectorat de Fontenay-aux-Roses.

Raoul Rouault, prêtre de Saint-Brieuc et prieur de Notre-Dame-de-l'Ermitage de Hardauge, en la paroisse de Ribay, au diocèse du Mans, pourvu le 15 septembre 1717, prit possession le 11 janvier 1718; il permuta de nouveau en 1726 avec le suivant.

Henri Guichard, prêtre de Vannes, précédemment recteur de Landujan, pourvu le 11 juillet 1726, prit possession le 19; il permuta en 1730 avec le suivant et devint plus tard recteur de Baden et de Plouay.

Pierre Barniquel, originaire de Béganne, précédemment recteur de Sainte-Croix de Nantes, pourvu le 30 mars 1730, prit possession le 22 avril; † âgé de soixante-six ans, le 27 juin 1742, et inhumé le lendemain dans le cimetière.

Jacques-Henri Poulce, prêtre de Saint-Brieuc, présenté par l'abbé de Redon, pourvu le 5 septembre 1742, prit possession le 7. Le 11 septembre 1750, l'évêque lui conféra Plumelin, dont il prit possession le 17, mais qu'il résigna dès le surlendemain pour rester à Redon. Déjà pourvu du doyenné de Poubelz et du rectorat de Mendon, il résigna Redon en 1760 en faveur du suivant.

Julien-Alexandre Loaisel, originaire de Sérent et curé de Redon, pourvu le 1^{er} décembre 1760, prit possession le 9; il résigna en 1776 en faveur de son neveu qui suit; † vers 1799.

Gobrien-Mathurin-Joseph Loaisel, originaire de Sérent et curé de Malestroit, pourvu le 28 janvier 1777, prit possession le 12 mars. Il fut député aux États généraux et plus tard exilé en Angleterre. Réinstallé en 1803, il se démit en 1806 et eut pour successeur N... Gué, qui mourut au bout de quelques mois. M. Loaisel consentit alors à reprendre sa charge, dont il fut de nouveau pourvu le 17 octobre 1807, mais il donna sa démission définitive en 1816; † à Redon le 8 mai 1825.

Jean Hattais, chanoine honoraire (1816, † 1834).

Jean Salmon, chanoine honoraire (1834, † 1846).

Jules Luzierre, chanoine honoraire (1846).

Michel Pichot, chanoine honoraire (1846, † 1869).

Charles Thomas, chanoine honoraire (1869-).

RENAC

Ranhac (832), — *Rannac* (850), — *Regnac* (1536).

Olim du diocèse de Vannes et du doyenné de Carentoir.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — La paroisse de Renac existait au ix^e siècle et était occupée par une population bretonne. Lorsque saint Convoyon vint fonder l'abbaye de Redon, il trouva Renac gouverné par un mactiern nommé Bran, qui résidait à Lis-Rannac (*en français* la Cour de Renac)¹. Il est plusieurs fois fait mention de ce manoir dans le *Cartulaire de Redon*; les grands seigneurs bretons s'y réunissaient parfois, car nous voyons le comte de Poher, les mactiers Jarnhitin, Ratfred et Hoiarscoët, les représentants du roi Nominoë et plusieurs autres personnages importants y figurer à côté de Bran, le seigneur du lieu, et du saint abbé Convoyon. Nominoë vint même avec sa femme, la reine Arganthaël, y tenir un grand plaid.

On ne peut pas cependant dire d'une façon positive où se trouvait la Cour de Renac, quoique son nom même, la rencontre qu'on y fait des habitants, et notamment des anciens de Renac, les intérêts locaux qu'on y traite, tout, en un mot, prouve que ce manoir devait être dans la paroisse même de Renac².

Cette paroisse, appelée au ix^e siècle Rannac ou Ranhac, était alors une « *plebs condita*, » c'est-à-dire qu'elle conservait souvenir de l'établissement des Romains sur son territoire. Toutefois elle n'était pas très-considérable, car elle est appelée parfois « *plebicula Rannac*. »

Il n'est point question, dans le *Cartulaire de Redon*, du

1. *Cartul. Roton.*, 23.

2. *Ibidem*, 84, 135, 358.

bourg et de l'église de Renac à cette époque; mais, en 833, nous trouvons un acte passé à Renac devant l'église de Cunfol, « *factum est in Rannac, ante ecclesiam que dicitur Cunfol*¹. » Il est bien difficile de savoir maintenant quelle était cette église de Cunfol.

Remarquons aussi les expressions suivantes du *Cartulaire*, qui indiquent l'existence d'un marché à Renac dès cette époque reculée : « *In loco marchato Rannaco, — in loco nuncupante marchat Rannac*². »

Les actes semblent dire, — mais on ne saurait l'affirmer, — que le territoire d'Allérac, qui ne devint paroisse qu'au xi^e siècle, faisait alors partie de Renac. Quant aux lieux nommés Villare et Campeaubalhint, ils étaient certainement en Renac, et le dernier se trouvait sur les bords du Canut. Il est aussi fait mention en 846 du champ de la Croix, du village de Renheulis et d'une écluse sur le Canut, qui paraissent avoir dépendu de Renac³.

Nous avons nommé le chef breton de la paroisse de Renac; à côté de ce mactiern Bran se trouvaient les scabins ou juges et les anciens. Les scabins de Renac étaient, en 833, Maenwallon, Branoc et Burg; les anciens de la paroisse s'appelaient, vers 848, Howen, Jacu, Wocon, Branoc et Catlowen.

Quant aux prêtres de Renac à la même époque, ils se nommaient Drévallon, — celui-ci appartenait à une noble famille, car il est traité de « *magnificus vir*, » — Loieswr, Rethwalmart et Beati⁴.

Au mois d'août 833, l'empereur Louis-le-Débonnaire, à la prière de saint Convoyon et sur la recommandation de Nominœ, donna à l'abbaye de Redon la paroisse de Renac tout entière, « *plebem que Rannac nominatur cum omni integritate sua*. » Le roi Charles-le-Chauve confirma cette donation de

1. *Cartul. Roton.*, 354.

2. *Ibidem*, 42, 363.

3. *Ibidem*, 23, 42, 60, etc.

4. *Ibidem*, 42, 80, 81, 100, 354, etc.

son père le 3 août 850. Enfin, quelques années plus tard, Érispoë, roi de Bretagne, renouvela le même don en qualité de prince indépendant du roi de France ¹.

Nous ne savons pas au juste à quelle époque les moines de Redon perdirent la paroisse de Renac, mais ce dut être à la suite des invasions normandes du x^e siècle; plusieurs seigneurs usurpèrent en ce temps-là une partie des biens de l'abbaye, et, après le rétablissement de l'ordre en Bretagne, quelques-uns d'entre eux conservèrent les terres qu'ils avaient enlevées ². Quoi qu'il en soit, Renac devint une seigneurie séculière, et l'abbé de Redon ne conserva plus d'intérêts dans cette paroisse.

A l'origine, toutes les dîmes ecclésiastiques de Renac étaient annexées à la sacristie de l'abbaye de Redon; mais les religieux perdirent ces biens, et au milieu du siècle dernier ils ne percevaient plus aucune redevance en cette paroisse. Le plus grand décimateur devint alors le seigneur de Renac, dimant au dixième sur tous les grains et vins partout où s'étendaient les fiefs de sa seigneurie, c'est-à-dire dans la paroisse presque entière. Le recteur de Renac, présenté par l'ordinaire, ne jouissait que d'une petite dime à la trentetroisième gerbe; aussi en 1611 affermait-il pour 300 liv. seulement tout le temporel de son bénéfice, consistant en un presbytère, une prairie et quelques dîmes en grains et en vins ³.

ÉGLISE. — Saint André, apôtre, est le patron de Renac. L'ancienne église, aujourd'hui détruite, se composait d'une nef éclairée seulement au Sud par trois petites fenêtres et terminée par un arc triomphal supportant le clocher et don-

1. *Cart. Roton.*, 357, 363, 366.

2. Dans l'énumération des biens de l'abbaye de Redon, en 1238, il n'est pas fait mention de la paroisse de Renac, qui avait dû, par suite, être aliénée longtemps auparavant; car si elle avait été enlevée aux moines de Redon par Pierre Mauclerc, ceux-ci eussent protesté dans cet acte contre une usurpation récente.

3. M. l'abbé Luco, *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes*.

nant entrée au chœur; celui-ci était relativement moderne, de même que les deux chapelles prohibitives construites de chaque côté : la première, dédiée à la Sainte Vierge, appartenait au seigneur du Brossay, et la seconde, dédiée à sainte Anne, au seigneur du Petit-Bois.

En 1640 on voyait en cette église un jubé et les autels de Saint-Sébastien et de Saint-Jean. Lorsqu'elle fut détruite naguère pour faire place à un nouvel édifice, on trouva dans ses murailles plusieurs vases en poterie placés, croit-on, pour y faciliter l'acoustique. Ce détail, joint à la description que nous venons de faire de la nef, prouve que l'église de Renac devait remonter à une haute antiquité; elle avait été réconciliée le 10 août 1678 après un suicide qui s'y était commis.

Dans le retable du maître-autel se trouvait un tableau signalé par M. l'abbé Brune comme étant « d'une couleur et d'une touche extrêmement vigoureuse ¹. »

Le baron de Renac² était seigneur supérieur et fondateur de cette vieille église, « avec droit de bancs et enfeux, lisière et ceinture funèbre par dedans et par dehors, et prières nominales aux prosnes des grandes messes. » L'on y voyait, en outre, les bancs et les enfeus des seigneurs de Launay, de Virel et du Pinel.

Il est fait mention en 1684 de la confrérie du Rosaire, érigée alors à Renac; plusieurs fondations étaient aussi desservies dans cette même église.

La nouvelle église de Renac est un édifice de style ogival; la première pierre en a été posée en 1869. Elle se compose

1. *Archéol. relig.*, 418.

2. Renac, châtellenie d'ancienneté, fut érigé en baronnie par le duc François II, en 1462, pour Tanguy du Chastel. Cette seigneurie, dont le siège fut d'abord la forteresse du Bois-Raoul, puis le manoir de la Touche, fut successivement possédée par les familles d'Apremont, de Vivonne, de Blois, de Bretagne, du Chastel, de Montejean, d'Acigné, de Cossé, de Martel, du Fresne de Virel et Fournier de Trélo. Entre autres droits seigneuriaux, le baron de Renac avait ceux de jeter le jour de Noël une soule fournie par le dernier marié de la paroisse, de tenir une foire « dans la ville de Renac le jour Saint-André, » et d'exiger à Noël des propriétaires d'écluses dans les marais une grande quantité d'anguilles.

de trois nefs avec abside polygonale. La tour s'élève, au bas de la grande nef, au-dessus d'un porche de granit formé de quatre arcades ouvertes, et se termine par une flèche en pierre blanche.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame ou Saint-Marc de Gavrain.* — Cette chapelle, dit-on, dépendait à l'origine d'un monastère, mais elle était considérée comme frairienne quand vint la Révolution. Voici les noms de quelques-uns de ces chapelains : Jean Hougonat (1649), Jean Moisson (1698), Jean Hervé (1699) et François Cottais (1707); ils habitaient une maison existant encore dans le village.

La chapelle de Gavrain est ancienne, mais sans style; elle forme un rectangle, a des ouvertures ogivales et renferme deux autels. La statue de Notre-Dame y repose sous un dais de la renaissance, et à côté se trouve celle de saint Marc. Dans les murailles apparaissent quelques vieilles briques empruntées évidemment aux débris gallo-romains, très-nombreux dans le village, mais qui ne donnent pas une aussi haute antiquité à l'édifice lui-même. Une fontaine, but de pèlerinages pour la guérison de la fièvre, un cimetière et une ancienne vigne, aujourd'hui abandonnée, avoisinent cette chapelle. Au commencement de ce siècle, on y venait encore processionnellement de Renac le jour Saint-Marc.

Le baron de Renac était considéré comme seigneur fondateur de Gavrain et il avait ses armoiries dans ce petit sanctuaire.

2° *Saint-Julien.* — Située dans le pittoresque vallon et au bord de l'étang du même nom, cette chapelle n'existe plus maintenant. D'après la tradition, elle était de style ogival et ajourée de trois belles fenêtres, dont celle du chevet avait de riches meneaux. Le 28 août, fête de saint Julien, une nombreuse assemblée et une foire se tenaient à l'entour; les laboureurs y apportaient du grain de semence à bénir, et leurs offrandes se partageaient entre le seigneur et le recteur

de Renac ; mais les droits de cette foire appartenaient au baron seul. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de chapelle, la foire continue d'exister, et les laboureurs apportent à l'église même de Renac leur grain à bénir le jour Saint-Julien.

3° *Notre-Dame du Bois-Raoul*, construite dans l'enceinte du vieux château de ce nom, n'offre de remarquable que ses fenêtres ogivales ou trilobées et ses ouvertures d'observation pratiquées de chaque côté de la porte principale. Au xvii^e siècle, la paroisse de Sixt revendiquait la possession du Bois-Raoul, mais en 1679 une ordonnance royale reconnut ce château et cette chapelle comme dépendant de Renac de toute antiquité. On allait autrefois en procession à Notre-Dame du Bois-Raoul pour obtenir de la pluie, et, si l'on en croit la tradition, tous les fidèles, les prêtres et le célébrant lui-même devaient faire cette procession pieds nus.

4° *Saint-Fiacre de Trobert*. — Cette chapelle, située au village de Trobert, est entretenue avec soin par les habitants, mais n'est plus desservie ; c'est un grand rectangle ajouré de fenêtres ogivales géminées avec trilobes, et orné d'écussons frustes. On y voit les statues de Notre-Dame et de saint Fiacre. Dans ce petit sanctuaire on faisait souvent des mariages dès 1636, et Pierre Bévin (1641) et Denis Roussel (1670) en étaient chapelains. A côté est une fontaine qui passe pour guérir de la dyssenterie, et une assemblée se tient encore là chaque année au mois de septembre.

5° *Notre-Dame de la Touche*. — Le 15 octobre 1689, G. Odyé, recteur de Renac, bénit la chapelle du manoir de la Touche à la prière de la marquise de Martel, baronne de Renac, née Judith Champion de Cicé, propriétaire de cette maison. Cette chapelle n'existe plus.

6° *Chapelle du Brossay*. — Les seigneurs du Brossay possédaient en 1661 une chapelle près de leur manoir ; cet édifice, tombant en ruine, fut reconstruit vers 1730 par le propriétaire, M. Champion de Cicé, qui le rapprocha de sa maison et y transféra une fondation de messes précédemment faite par

ses ancêtres. Jean-Baptiste Poret, recteur de Renac, fit la bénédiction de cette nouvelle chapelle le 1^{er} septembre 1731. Elle n'existe plus maintenant.

7^o *Chapelle de Virel*. — Cet édifice, aujourd'hui détruit, avoisinait le manoir de ce nom et était desservi en 1664 par Antoine du Fresne, issu des seigneurs de Virel.

8^o *Chapelle de Pinel*. — Il ne reste rien de ce sanctuaire, dépendant du manoir de même nom. La tradition locale prétend que le recteur de Renac devait à certain jour y venir dire la messe, et que les seigneurs de Pinel lui devaient une recharge d'habit dans cette circonstance lorsqu'il s'était mouillé en route.

9^o *Saint-Méen*. — Cette chapelle, située non loin du manoir de Coipel, n'existe plus; mais on voit encore la fontaine dédiée au même saint, qui l'avoisinait jadis.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 312.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 492.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 575.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE RENAC¹.

Jean Rolland, « *Johannes Rolandi*, » précédemment recteur de Bourg-Paul-Muzillac, était pourvu de la cure de Renac en 1484; † 1497, après avoir fondé par testament la chapellenie de Saint-Maur dans l'église abbatiale de Redon.

Yves Le Petit succéda au précédent en 1497 et fonda en 1515, dans la cathédrale de Vannes, la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié et de saint Vincent, martyr.

Guillaume Guillard fut chapelain de Notre-Dame des Lices, à Vannes; † 1529.

Pierre Coué, licencié en droit et official de Vannes, fut aussi recteur de Pluneret (1529-1536).

1. M. l'abbé Luco, *Les anciennes paroisses du diocèse de Vannes*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Vannes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil*, etc.

Yves Dréano fut en même temps recteur de Saint-Gonnery; † en décembre 1554, après avoir résigné.

Pierre Bégault, archiprêtre de Vannes, succéda au précédent; † janvier 1573.

Pierre du Fresne était issu des seigneurs de Virel, en Renac (1578, † 1597).

Julien Bernard, sieur de Maurepart, fut pourvu en 1597; † en février 1607.

Pierre Olivier, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome le 5 avril 1607, prit possession le 1^{er} juillet; il débouta Jean Hangollay et obtint en sa faveur, moyennant 100 liv. de pension, le désistement de Jean Gentil, qui lui disputaient le bénéfice; † en avril 1618.

Jean Mauvoisin, originaire de Renac, pourvu par l'ordinaire en 1618, eut à combattre le suivant et disparut après 1620.

Louis Janvier, clerc de Saint-Malo, pourvu par le Pape dès 1618, mais refusé par l'évêque de Vannes, obtint un *visa* de l'archevêque de Tours et prit possession le 13 octobre 1619.

Étienne Marchand, prêtre de Vannes (1625).

Julien Jouneaux, originaire de Vannes et précédemment recteur de Plouay, fut pourvu vers 1628; † à Vannes le 14 mars 1630 et inhumé dans l'église de Notre-Dame du Mené.

Louis Saget, natif de Sixt, fils de N... Saget et d'Anne André, fut pourvu en 1630. Trouvant le presbytère de Renac complètement en ruine, il demeura quelque temps à la Bionnais, puis bâtit en 1647 une maison dans le bourg; † 25 octobre 1668, en odeur de sainteté. Il fut inhumé le 27 dans l'enfeu de Launay, en son église, par permission de Joseph Moraud, seigneur de la Haye et de Launay.

Yves Le Helleys, docteur en droit, pourvu en 1669, permuta presque aussitôt avec le suivant.

André Barreau, précédemment recteur de Saint-Nolff, fut pourvu en cour de Rome en 1669; † 30 octobre 1684 et inhumé dans son église, proche l'autel du Rosaire.

Gilles Odyé (1687-1689).

Guillaume de Kergozou (1690-1694).

Gervais de Cordé, recteur de Brain, pourvu en 1694, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à la croix ancrée d'argent*; † mars 1708.

Honoré Lenfant de Louzil, prêtre de Nantes, pourvu par le Pape le 13 août 1708, ne put prendre possession canonique que le 30 juillet 1709; il permuta avec le suivant.

Jean Guillot, prêtre de Poitiers, prit possession le 9 août 1718.

Jean-Baptiste Poret succéda au précédent en 1727 et permuta dix ans après avec le suivant.

Louis Audren, originaire de Pontivy et fils d'Olivier Audren, sieur de la Grenouille, prit possession le 20 juillet 1737 et se démit en faveur du suivant.

Jean-Julien Bouvier, neveu du précédent et recteur au diocèse de Dol, pourvu le 5 décembre 1744, prit possession le 7; † âgé de soixante-trois ans et inhumé dans le cimetière le 9 septembre 1764.

Pierre-Noël Pavin, originaire de Redon, pourvu en cour de Rome le 18 novembre 1764, ne prit possession que le 19 janvier suivant; † âgé de cinquante-six ans, le 28 septembre 1786, en odeur de sainteté, et inhumé le 30 dans le sanctuaire de son église.

Pierre-Joachim Badin gagna comme le précédent sa cure au concours; pourvu en cour de Rome le 20 janvier 1787, il prit possession le 24 mars; en 1792 il s'exila en Espagne et y mourut.

Paul-Jean-Baptiste Sauvaget (1803-1805).

Julien Doucet (1805-1849).

Thomas Lebrun (1820-1826).

Pierre-François Levacher (1826, † 1859).

Jean-Baptiste-Joseph Gouzet (1859-).

RENNES

Civitas Redonum (iv^e siècle), — *ecclesia Redonensis* (v^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes et sous la surveillance immédiate de l'évêque et du Chapitre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu des quatre doyennés de Notre-Dame, Saint-Étienne, Saint-Sauveur et Tous-saints de Rennes.

ORIGINES. — Rennes, avant la Révolution, renfermait dix paroisses, dont voici les noms : Saint-Étienne, — Saint-Aubin, — Saint-Martin, — Saint-Jean, — Saint-Laurent, — Saint-Pierre en Saint-Georges, — Toussaints, — Saint-Hélier, — Saint-Germain — et Saint-Sauveur¹.

A la restauration du culte en 1803, huit paroisses seule-

1. Nous plaçons ici ces paroisses dans l'ordre de préséance que leur assigne le *Livre des Usages de l'Église de Rennes* en 1415. (Voy. tome I^{er}, 314 et 315).

ment furent reconstituées à Rennes : Saint-Pierre, renfermant le territoire des anciennes paroisses de Saint-Jean et de Saint-Pierre en Saint-Georges, et devenu Notre-Dame en 1844, — Saint-Étienne, — Saint-Sauveur, — Toussaints, — Saint-Aubin, formé des anciennes paroisses de Saint-Aubin et Saint-Martin, — Saint-Germain, — Saint-Hélier — et Saint-Laurent. De ces paroisses, les quatre premières, érigées en 1803 en cures cantonales, sont devenues en 1859 chefs-lieux des doyennés de mêmes noms ; — les trois suivantes ont été faites cures, l'une de première classe, les deux autres de deuxième classe, — et la dernière est restée succursale.

Nous allons étudier chacune de ces paroisses en les prenant telles qu'elles existent actuellement et dans l'ordre alphabétique, commençant toutefois par les chefs-lieux de doyenné ; nous rattacherons à chacune d'elles ce qui concerne les anciennes paroisses qu'elles ont remplacées.

1° Notre-Dame. — Cette paroisse ayant remplacé d'abord Saint-Jean, puis Saint-Pierre, et renfermant aussi l'ancien territoire de Saint-Pierre en Saint-Georges, nous commencerons par parler de chacune de ces trois paroisses, aujourd'hui disparues.

A. *Saint-Jean.* — Si l'on considère l'antiquité de l'abbaye de Saint-Melaine, dont la fondation est certainement antérieure à l'an 650, l'on est amené à croire que Saint-Jean, paroisse de ce monastère, devait également remonter à une époque très-reculée. Saint-Jean dépendit toujours, en effet, des Bénédictins de Saint-Melaine ; leur abbé en présentait le recteur, pris souvent jusqu'au xvii^e siècle parmi ces religieux eux-mêmes.

Nous croyons donc que l'établissement de Saint-Jean se rattache aux premières origines paroissiales de Rennes. Toutefois, son existence n'est constatée dans nos chartes que vers le xi^e siècle. Le *Livre blanc de Saint-Florent* mentionne, en effet, du temps de Gervais, nommé abbé de Saint-Melaine en 1081, l'église paroissiale de Saint-Jean, voisine dès lors de

l'église abbatiale de Saint-Melaine. Au siècle suivant, nous voyons en 1158 Josse, archevêque de Tours, en 1170 Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 le pape Luce III confirmer successivement les religieux de Saint-Melaine dans la possession de l'église Saint-Jean-Baptiste de Rennes, « *ecclesiam Sancti Joannis Baptistæ Redonensis* ¹. »

Le recteur de Saint-Jean habitait au haut de la rue Saint-Melaine la maison existant encore au n° 38; ce presbytère et son jardin dépendaient de l'abbaye à charge pour le recteur d'une rente de 20 deniers monnaie, du devoir de chevauchée le jour de la foire aux Oignons, et d'obéissance envers l'abbé de Saint-Melaine.

Lorsque M^{er} de Crissé visita la paroisse Saint-Jean le 30 mai 1713, il s'y trouvait neuf prêtres.

Le dernier recteur de Saint-Jean, M. Quéru de la Coste, déclara en 1790 qu'outre la jouissance du presbytère, son bénéfice valait 1,048 liv. de rente, savoir : une pension congrue que lui payait l'abbé de Saint-Melaine, 500 liv.; — sa part des fondations, 188 liv.; — sa part du casuel, 300 liv.; — enfin, la chapellenie de Plaisance, dont il était titulaire, située sur le terrain des Visitandines, qui lui payaient pour cela une rente de 60 liv. Mais sur ce revenu brut de 1,048 liv. le recteur de Saint-Jean devait acquitter cent une messes fondées, payer les décimes, entretenir son presbytère, etc. ²

En dehors de leur monastère, les moines de Saint-Melaine possédaient à la même époque dans la paroisse Saint-Jean : la chapelle de Saint-Just, déjà sécularisée et affermée 60 liv.; — la maison de l'Aumônerie et la terre des Mothais, 115 liv.; — le jardin de l'Aumônier, près la Barre-Saint-Just, 18 liv., — et le four à ban de la rue Saint-Melaine, 150 liv. ³

B. *Saint-Pierre en Saint-Georges*. — Il est fait mention pour

1. *Cartul. Sancti Melanii*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

3. *Ibidem*.

la première fois de l'église de Saint-Pierre du temps de Triscan, abbé de Saint-Melaine vers la fin du x^e siècle; dès cette époque reculée c'était une église paroissiale, « *signo apud parochialem Sancti Petri ecclesiam sonante*¹. » Il semble qu'à l'origine elle dépendait même d'un monastère. (Voy. tome III, p. 500.)

En 1032, Alain III, duc de Bretagne, et la duchesse Havoise, sa mère, du consentement du comte Eudon, donnèrent cette église, appelée alors Saint-Pierre-du-Marché, « *ecclesiam Sancti Petri de Marcheil*, » à l'abbesse et aux religieuses de Saint-Georges; ils stipulèrent toutefois que celles-ci ne jouiraient de cette église qu'après la mort d'un certain Ratfred, qui la possédait alors.

En faisant ce don à Saint-Georges, le duc Alain III et sa mère concédèrent en même temps à ce monastère un droit de bouteillage consistant en ceci : Tout habitant de Rennes qui vendait vin dans les limites du cimetière de Saint-Pierre-du-Marché devrait à Saint-Georges la redevance d'une bouteille sur chaque tonneau plein, et d'une demi-bouteille sur chaque demi-tonneau.

Le *Cartulaire de Saint-Georges* renferme le récit d'un procès qui eut lieu vers 1050 au sujet de cette redevance, contestée aux religieuses par deux bourgeois de Rennes, nommés Gros-sin et Thescelin, « en proie aux feux de l'envie et de l'avarice. » Le duc Conan, neveu de l'abbesse Adèle, fit justice de la mauvaise foi de ces bourgeois récalcitrants et maintint ferme les Bénédictines dans leur droit².

Les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442 confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Georges dans la possession de l'église Saint-Pierre-du-Marché et de toutes ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Petri de Foro cum omnibus pertinenciis suis*³. »

1. *Vita Sancti Melanii, apud Bolland.*, I, 334.

2. *Cartul. Sancti Georgii*, 102 et 103.

3. *Ibidem*, 169, 172 et 279.

Nous verrons plus loin que l'église de Saint-Pierre-du-Marché étant tombée en ruine au XIII^e siècle, les religieuses de Saint-Georges abandonnèrent aux paroissiens une portion de leur église abbatiale ; c'est à partir de cette époque que la paroisse prit le nom de Saint-Pierre en Saint-Georges.

Cette paroisse comprenait une partie des rues avoisinant l'abbaye de Saint-Georges ; en dehors de la ville elle se divisait en quatre traits, appelés la Sirene, les Grandes-Cours, Joué et la Lande-Morin. Lors de la visite épiscopale de M^{sr} de Crissé, le 31 mai 1713, elle renfermait onze prêtres.

L'abbesse de Saint-Georges levait à la douzième gerbe toutes les dîmes de la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges ; elle présentait aussi le recteur et lui fournissait une pension consistant, en 1633, en 43 boisseaux de froment et une pipe trois quarts de vin breton. En 1790, cette redevance en nature était remplacée par une somme de 1,050 liv. que l'abbesse payait au recteur de Saint-Pierre et à son curé pour leurs portions congrues¹.

C. *Saint-Pierre*. — La Révolution détruisit la paroisse Saint-Jean. En 1803, le territoire de celle-ci, augmenté de la plus grande partie de la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges, également supprimée, fut de nouveau reconstitué en paroisse ; mais comme l'église de cette nouvelle paroisse dut servir en même temps — provisoirement au moins — d'église cathédrale, on lui donna pour titulaire saint Pierre, patron du diocèse. Il en résulta que cette paroisse érigée en 1803 prit elle-même le nom de Saint-Pierre, qu'elle conserva jusqu'en 1844. C'est ainsi qu'il y eut à Rennes, durant ce laps de temps, un curé de la cathédrale, fait complètement anormal chez nous. En 1844, l'ancienne cathédrale ayant été reconstruite (Voy. tome I^{er}, 789), l'évêque et le Chapitre quittèrent l'église pa-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 63 ; 4 V, 26. — M. Marteville dit (*Dict. de Bret.*, II, 539) que le recteur de Saint-Pierre devait à l'abbesse de Saint-Georges une couronne de fleurs, le dimanche dans l'octave de l'Ascension ; il la lui offrait à la grille du chœur et recevait en échange 3 liv. de l'abbesse.

roissiale où ils officiaient depuis 1803, et reprirent possession de leur propre église.

L'évêque et les chanoines partis, la paroisse qu'ils abandonnaient se trouva sans titulaire, la cathédrale reprenant naturellement son titre de Saint-Pierre. Ce fut alors que le curé, M. Meslé, sollicita de l'ordinaire la permission de dédier son église paroissiale à la Sainte Vierge. M^{gr} Saint-Marc y consentit, et par ordonnance datée du 8 avril 1844 il lui donna le nom de Notre-Dame de Rennes¹. Mais comme cette église n'était, en réalité, que l'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine, elle est plus connue du peuple sous le nom de Notre-Dame en Saint-Melaine. C'est aussi de cette façon que l'on désigne ordinairement à Rennes la paroisse dont nous nous occupons.

Nous venons de dire qu'elle renferme en grande partie le territoire des anciennes paroisses de Saint-Jean et de Saint-Pierre en Saint-Georges et qu'elle est chef-lieu du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

2^o *Saint-Étienne*. — Cette paroisse était jadis considérée comme la première et la plus ancienne de Rennes. Lorsqu'un nouvel évêque prenait possession de son siège il devait, avant d'entrer dans sa cathédrale, se rendre à Saint-Étienne et y prêter entre les mains du recteur un serment de fidélité aux coutumes du diocèse. (Voy. tome I^{er}, 107.) Le recteur de Saint-Étienne avait toujours d'ailleurs la première place parmi les recteurs aux processions générales²; il était appelé le pre-

1. Ce titre fut approuvé par le Souverain-Pontife, et plus tard l'église de Notre-Dame de Rennes fut affiliée par Sa Sainteté, le 13 novembre 1859, à la basilique romaine de Sainte-Marie-Majeure, avec participation aux indulgences, privilèges et prérogatives de cette église insigne.

2. Après lui marchaient, dans le dernier siècle, le recteur de Toussaints, puis celui de Saint-Germain. Les sept autres recteurs se plaçaient par ordre d'ancienneté, suivant la date de leur prise de possession. On voit que cet ordre de préséance différait complètement de celui admis en 1415, sauf pour le recteur de Saint-Étienne occupant de tout temps le premier rang.

mier au synode, et c'était chez lui que se réunissaient les autres recteurs de Rennes quand des affaires communes d'administration exigeaient qu'ils s'assemblent.

Pendant le recteur de Saint-Étienne, présenté par l'un des membres du Chapitre de Rennes, n'était considéré à l'origine que comme un vicaire perpétuel, le Chapitre se réservant en cette paroisse les droits de recteur primitif. Dès le XII^e siècle, en effet, le pape Alexandre III (1159-1181) confirma les chanoines de Rennes dans la possession de l'église Saint-Étienne, de ses dimes et de ses autres dépendances, « *ecclesiam Sancti Stephani Redonensis cum decimationibus et aliis appendiciis suis* ¹. » La présentation de la cure de Saint-Étienne, bénéfice monacale, fut attribuée au chanoine de Rennes jouissant de la quatrième prébende.

Pour maintenir ses droits à Saint-Étienne, le Chapitre se rendait assez fréquemment en cette paroisse : il y allait en procession et y chantait la grand'messe le jour Saint-Étienne (26 décembre) ; il y recueillait même ce jour-là la moitié des oblations faites au maître-autel ; il y retournait processionnellement chanter la grand'messe à la fête de saint Grégoire (12 mars) et y faisait la procession des Rameaux le dimanche des « Pasques fleuries. » A la Quasimodo, nouvelle assemblée de l'évêque et de ses chanoines dans l'église et le cimetière de Saint-Étienne, pour le jeu des pelotes et pour recevoir deux florins et demi d'or que le recteur devait au Chapitre. Enfin le 3 août, fête de l'Invention du corps de saint Étienne, le Chapitre allait en procession dire la grand'messe à l'autel de la Vierge en l'église Saint-Étienne².

1. *Necrol. Sancti Petri Redon.*

2. Voy. tome I^{er}, p. 295, 300, 302, 310, 324. — Au siècle dernier, les recteurs de Saint-Étienne cherchèrent à se soustraire à cette autorité du Chapitre dans leur église ; le 26 décembre 1761, notamment, le recteur, M. de Châteaubriant, fit dire une grand'messe paroissiale avant l'arrivée des chanoines, n'alla point leur présenter l'eau bénite et refusa de quitter son étole pastorale pendant la grand'messe chantée par le Chapitre. Il fut poursuivi pour cet acte de rébellion et condamné à rendre aux chanoines les devoirs accoutumés. Un arrêt du Parlement, daté du 15 juin 1763, défendit

Les chanoines abandonnèrent au recteur de Saint-Étienne toutes les dîmes qu'ils levaient en cette paroisse pour lui tenir lieu de portion congrue. En 1790, le recteur, M. de Forsanz, déclara qu'il jouissait de ce qui suit : le presbytère et son jardin, situés près de l'église Saint-Étienne, joignant au Midi la rue d'Échange, à l'Ouest le cimetière Saint-Étienne et à l'Est le jardin de Bonne-Nouvelle ; — la totalité des dîmes de la paroisse, valant de 1,800 liv. à 2,000 liv. ; — une rente foncière de 19 liv. 12 s. 6 d. sur le terrain de Mauvinet, près de Saint-Cyr ; — et un casuel estimé 400 liv. C'était un total brut d'environ 2,400 liv. Mais les charges consistaient en la pension de deux vicaires, le paiement des décimes et l'entretien du chanceau et du presbytère¹.

La paroisse Saint-Étienne renfermait autrefois le territoire de Bréquigny, et la chapelle de ce manoir fut pendant quelque temps considérée comme vicariale; nous en reparlerons plus loin.

3° *Saint-Sauveur*. — Il est fait mention dans une charte de la fin du XII^e siècle de l'église de Saint-Sauveur, située dans l'enceinte de Rennes : « *Actum est hoc ante ecclesiam Sancti Salvatoris in urbe Redonensi.* » Au siècle suivant cet édifice appartenait au Chapitre de Rennes, qui en fit don en 1230 à l'abbaye de Saint-Georges, parce que l'abbesse de ce monastère s'engagea à reconstruire l'église paroissiale de Saint-Pierre-du-Marché; les chanoines délaissèrent en même temps à cette abbesse le droit de présenter le prêtre chargé du service de la chapelle². Mais le Chapitre de Rennes continua de s'intéresser à Saint-Sauveur. En 1323 il y faisait

dit même à tous les recteurs de Rennes de porter l'étole, malgré le Chapitre, aux processions générales et à la cathédrale.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 54; 4 V, 26. — La fabrique de Saint-Étienne avait aux siècles derniers le droit de faire la quête à la porte de la cathédrale pendant tout l'Avent, et le lundi des Rogations à Saint-Cyr, lorsque le Chapitre y venait en procession.

2. « *Dedimus capellam Sancti Salvatoris de civitate Redonensi, et tantum ejusdem capelle jus patronatus quod ad nos pertinebat.* » (*Cart. Sancti Georgii*, 219.)

trois processions solennelles aux trois jours de fête de la Sainte-Trinité, « *in tribus festivitibus Trinitatis vadat processio (Sancti Petri Redon.) ad Sanctum Salvatorem.* » Il s'y rendait également le jour de la Transfiguration et à la fête de saint Jean l'Évangéliste¹.

Dans son très-curieux *Inventaire ms. des archives de Saint-Sauveur*, Languedoc a prétendu que Saint-Sauveur fut de bonne heure, dès le xiii^e siècle au moins, érigée en paroisse. « C'estoit, dit-il, l'unique paroisse de la Cité, ayant son recteur particulier, sa fabrice, ses fonts baptismaux, l'administration des sacrements et généralement tous les autres attributs des paroisses les plus qualifiées et les plus estendues; aussy est-elle dénommée telle dans le plus grand nombre des actes anciens (tant au xiv^e qu'au xv^e siècle) où sont référés quantité de dons de rentes faits avec attribution d'une moitié d'icelles au recteur². »

Examinons un peu toute cette série d'assertions et voyons si elles sont fondées.

Il est certain qu'au xiii^e siècle la Cité de Rennes, c'est-à-dire la ville cernée de murailles, n'avait pas d'église paroissiale dans son enceinte si Saint-Sauveur n'était qu'une chapelle; outre celle-ci cette enceinte ne renfermait, en effet, que la cathédrale et plusieurs petits sanctuaires qui n'ont jamais prétendu aux honneurs paroissiaux³. Mais rien n'obligeait à

1. *Neerol. Sancti Petri Redon.* — *Livre des Usages.* (Voy. tome I, 296, 318 et 324.)

2. *Inventaire ms. des archives de Saint-Sauveur.* (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

3. Rennes eut successivement trois enceintes de murs : la première, entourant ce qu'on appelait la Cité, était fort exigüe; d'origine gallo-romaine, elle fut relevée d'abord au ix^e siècle, puis au xii^e; elle n'avait que quatre portes, nommées Jacquet, Baudraère, Aivière et Mordelaise; — la deuxième enceinte, comprenant les rues à l'Est de la Cité, eut quatre nouvelles portes (outre la porte Saint-Michel ouverte dans l'enceinte primitive lorsqu'on rasa le château de Rennes) : ce furent les portes aux Foulons, Saint-Georges, Saint-Germain et de Vilaine; elle fut bâtie de 1422 à 1448; — enfin la troisième enceinte réunit aux précédentes tout le quartier méridional au-delà de la Vilaine; élevée dans la seconde moitié du xv^e siècle et le commencement du xvi^e, elle eut trois nouvelles portes : de Villeblanche, de Toussaints et du Champ-Dolent.

Dans la première enceinte il n'y avait donc point à l'origine d'église paroissiale;

avoir une église paroissiale dans cette enceinte renfermant la cathédrale, église-mère du diocèse entier. Languedoc se trompe d'ailleurs quand il affirme que Saint-Sauveur avait son recteur particulier, car les noms qu'il cite de Bertrand de Moucon (1310), de Louis Cadier (1578), etc., appartiennent à des recteurs de Toussaints. Quant aux fonts baptismaux, Languedoc avoue lui-même quelque part qu'ils ne furent établis à Saint-Sauveur qu'en 1424, preuve que jusqu'alors cette église ne jouissait pas du droit essentiellement paroissial de conférer le sacrement de baptême. L'existence d'une fabrique et l'administration des autres sacrements ne prouvent rien non plus en faveur de la thèse de Languedoc; la plupart des chapelles frairiennes jouissaient de ces privilèges. Il en est de même des legs faits au recteur de Saint-Sauveur, qui n'était autre que celui de Toussaints considéré dans ses rapports avec Saint-Sauveur.

La preuve indiscutable que Saint-Sauveur n'était pas une paroisse, c'est que le *Livre des Usages de l'Église de Rennes*, que nous avons fait connaître (tome I^{er}, 288), ne met point le recteur de Saint-Sauveur au nombre des « neuf recteurs de Rennes, » dont il parle plusieurs fois, et ne mentionne jamais Saint-Sauveur que comme une simple chapelle. Bien plus, dans l'ordre observé en 1415 pour le portement des reliques de saint Golven, comme il y avait cinq processions et seulement neuf recteurs, il est dit que le cinquième jour le recteur de Saint-Germain se trouvant seul à porter le saint corps, le Chapitre devait nommer quelqu'un pour lui aider; s'il y eût eu alors un recteur de Saint-Sauveur, ce besoin de recourir à un étranger n'eût point eu lieu. (Voy. tome I^{er}, 315.)

Il en résulte donc que Saint-Sauveur n'était pas paroisse au xv^e siècle; il en était de même au xvi^e, puisque nous possédons les registres baptismaux de Saint-Sauveur depuis 1501

dans la seconde étaient Saint-Germain et Saint-Pierre en Saint-Georges; dans la troisième se trouvait Toussaints. Toutes les autres églises étaient hors les murs.

et qu'il ne s'y trouve aucun nom de recteur avant 1667¹.

Voici donc notre conclusion : les religieuses de Saint-Georges, possédant dès 1164 Toussaints, jouissaient de cette église depuis assez longtemps déjà, lorsqu'elles reçurent la chapelle Saint-Sauveur. Comme les origines paroissiales de Toussaints sont également fort obscures, on ne peut rien préciser ; il est toutefois vraisemblable que cette dernière paroisse existait en 1230. Aussi l'abbesse de Saint-Georges, qui présentait le recteur de Toussaints, le chargea-t-elle de desservir en même temps Saint-Sauveur dont le patronage venait de lui être donné. Le recteur de Toussaints dut accepter avec d'autant plus d'empressement que son église paroissiale se trouvait alors hors les murs de Rennes. Mais à cause de l'importance relative de l'église Saint-Sauveur, il prit le titre de recteur de Toussaints et de Saint-Sauveur, parfois même celui de recteur de Saint-Sauveur tout simplement, quand il s'agit surtout des intérêts de cette dernière église ; puis, par la force même des choses, à la suite de l'augmentation de la population rennaise et de l'agrandissement de l'enceinte murale, il permit peu à peu de faire à Saint-Sauveur la plupart des fonctions curiales et commit à cet effet un curé et quelques autres prêtres.

Les choses étaient en cet état lorsqu'en 1632 les habitants de Saint-Sauveur demandèrent leur séparation de Toussaints ; l'évêque se prononça en leur faveur ; mais le recteur de Toussaints, fort mécontent, en appela de cette sentence et fit continuer la procédure que termina un arrêt définitif du Parlement de Bretagne, daté du 7 octobre 1667 et consacrant la disjonction de Saint-Sauveur et de Toussaints. L'ordinaire n'attendit pas toutefois cet arrêt pour continuer d'agir en

1. On y voit, en revanche, l'installation, le 27 février 1535, du curé Jean Le Songeoulx, chargé de desservir l'église : « Nos Joannes Somniator presbyter Redon. diocesis. de parochia Tresboyensi, curam ac primiciam in sacra sede Sancti Salvatoris suscepimus. » (Note ms. de M. Saulnier.)

faveur de Saint-Sauveur : ayant obtenu dès le 5 avril 1667 le consentement de l'abbesse de Saint-Georges, — qui se réserva la présentation du recteur et stipula que ses paroissiens le logeraient et le nourriraient, — l'évêque érigea l'église de Saint-Sauveur, « cy-devant trêve et fillette de Toussaints, » en église paroissiale, et conféra la nouvelle cure, le 24 avril 1667, à Nicolas Le Febvre, que lui présenta l'abbesse de Saint-Georges¹.

Dès 1539 la fabrique de Saint-Sauveur possédait un presbytère situé dans la rue de la Miterie (*nunc* rue de Montfort), à l'Ouest et vers la rue du Four-du-Chapitre. François de Keraldanet, recteur de Toussaints, fut alors condamné à y faire pour 140 liv. de réparations. Mais la fabrique de Toussaints réclamait de son côté la propriété de cette maison ; elle en rendit même aveu au roi en 1554, disant toutefois que « en ceste maison presbytérale le subcuré dudit Toussaint servant à la chapelle de Saint-Sauveur est demeurant, » mais que « le recteur dudit Toussaint et son vicaire en disposent comme bon leur semble². »

Cependant le premier recteur de Saint-Sauveur, M. Le Febvre, prit possession le 24 avril 1667 de ce presbytère, et il paraît qu'il demeura définitivement à la fabrique de Saint-Sauveur ; celle-ci le fit reconstruire et l'échangea en 1693 avec l'archidiaconé du Désert contre la maison de son archidiaconé, dont l'emplacement était nécessaire à la reconstruction de l'église Saint-Sauveur.

La fabrique de Saint-Sauveur fit vers le même temps bâtir près de l'église une maison qu'elle céda comme logement à son recteur, s'y réservant seulement une salle basse pour tenir ses délibérations. Elle s'engagea aussi, le 8 août 1691, à payer une pension de 100 liv. à ce recteur et à acquitter

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 67.

2. *Ibidem.* — Ce presbytère est mentionné dès 1455 ; les recteurs de Toussaints rendirent encore aveu pour cette maison en 1516 et 1645.

ses décimes. Mais en 1790 cette pension était de 300 liv., et le recteur, M. Le Barbier, déclara qu'avec ses messes et sa part d'honoraires et de casuel il se faisait un revenu de 1,283 liv. 11 s., en y comprenant sa pension et la location d'une baraque proche l'église affermée 60 liv. Toutefois il était obligé de donner 200 liv. à son vicaire, et comme il affermait 250 liv. le presbytère proche l'église, il habitait rue Du Guesclin un appartement qu'il louait 400 liv.¹

On possédait aux siècles derniers les *Comptes des trésoriers* de Saint-Sauveur depuis 1388, et Languedoc nous en a laissé un intéressant résumé². Nous en extrayons quelques notes : En 1407, première mention de la distribution du pain bénit. — 1450, achat d'un grand crucifix et des statues de Notre-Dame et de saint Jean, le tout posé sur une poutre traversant le milieu de l'église. — 1484, dorure du sacraire, qui était une pyramide de quinze pieds de haut. — 1493, premières orgues. — 1512, mention de « six pardons célébrés en l'église et augmentation d'iceux par l'évesque. » — 1520, tenture de « grant nombre de tapisseries en ladite église ès jours de festes solemnelles ; » mention de « quatre charretées de paille pour servir à ladite église à mettre et esvailler en icelle, » de « jonc, feilles, pavaill et rameaux d'arbres pour mettre et parer en ladite église tant ès jours et festes de Sacre, jours de pardons qu'ès jours et festes solemnelles de l'an ; » enfin, « vin d'Anjou, blanc et claret, avec vin breton acheté pour distribuer aux paroissiens de ladite église après avoir esté communiés en icelle, tant ès jour et feste de Pasque que ès autres jours et festes solemnelles de l'an. » — 1592, poudre à canon « à faire des feux jettés à la descente d'un pigeon à la feste de la Pentecoste. » — 1593, « tuiles vertes pour mettre sur les tombes de ceux qui le souhaitent dans l'é-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 26.

2. *Ibidem.* — Languedoc a aussi dressé la liste des trésoriers de Saint-Sauveur depuis 1394 ; elle a été publiée par le P. Fautrel à la suite de son *Hist. de N.-D.-des-Miracles.*

glise. » — 1594, don de deux « robes de fourrure pour la statue de Nostre-Dame, » etc.¹

Terminons en disant qu'à la visite épiscopale faite à Saint-Sauveur le 26 mai 1713, il y avait vingt-deux prêtres en cette paroisse.

4° *Toussaints*. — Il est difficile de savoir ce qu'était Toussaints à l'origine. D'après une tradition locale que nous avons relatée déjà (tome III, 109 et 314), la première église de Toussaints appartient à des Augustins, qui furent transférés à Vitré vers la fin du x^e siècle. Ce qui est positif, c'est que ce sanctuaire dépendait au xii^e siècle de l'abbesse de Saint-Georges. Les papes Alexandre III en 1164, et Innocent III en 1208 confirmèrent, en effet, cette dame dans la possession de la chapelle de Toussaints et de toutes ses dépendances, « *capella Omnium Sanctorum cum omnibus pertinenciis suis* ². » Faut-il conclure de ce texte que Toussaints n'était point encore érigée en titre d'église paroissiale au xiii^e siècle? Nous ne le pensons pas, car si le Pape l'appelle simplement *chapelle* en 1208, il nomme dans la même charte *églises* Saint-Donatien, Saint-Exupère et Sainte-Foi, et cependant ces sanctuaires rennais n'étaient vraisemblablement point des églises paroissiales; il ne faut donc pas, semble-t-il, attacher un sens trop strict à cette expression *capella Omnium Sanctorum*.

Il en est de même de la qualification de moustier donnée jadis à l'église de Toussaints. En 1370, la dame de Laval, vicomtesse de Rennes, — dans le fief de laquelle se trouvait l'église de Toussaints, — donna mandement à ses officiers de payer une rente de 9 sols à Michel Angier, « prestre rectour et curé dou moustier de l'église de Toussaints et aux trésoriers de la fabrice d'icelle ³. » On ne peut pas admettre, en effet, qu'à cette époque Toussaints fût un monastère, puisque cette église dépendait alors depuis plus de deux cents ans de

1. Inventaire ms. des arch. de Saint-Sauveur. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 67.

2. Cartul. Sancti Georgii, 169 et 173.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 70.

l'abbaye de Saint-Georges ; il faut donc prendre ici le mot *moustier* dans le sens général d'édifice religieux.

Notre conclusion est en faveur de l'antiquité de la paroisse de Toussaints, quoique nous ne puissions pas déterminer l'époque de son érection.

Profitant du voile qui recouvre les origines paroissiales de Toussaints, on imagina au XVIII^e siècle de lui créer des titres constitutifs la plaçant à la tête de toutes les paroisses de Rennes. Comme ces prétendus titres sont conservés à Toussaints, nous ne pouvons point les passer sous silence.

C'est d'abord une bulle apocryphe du pape Sylvestre II, datée de l'an 1004 et adressée sous forme de lettre à Geoffroy, duc de Bretagne. Il y est dit qu'à la demande de ce prince le Pape érige l'église de Toussaints, fondée par les ducs de Bretagne et naguère abbatiale des ermites de Saint-Augustin, en église paroissiale et collégiale royale, permettant au recteur, à ses vicaires, diacre et sous-diacre d'office, grand-chantre et prêtres-chantres de porter l'aumusse et le chapeçon. Malheureusement, il suffit de lire cette prétendue bulle pour voir que c'est une pièce fautive : son style est tout moderne, ces titres d'église abbatiale d'ermites et de collégiale royale en l'an 1000, cette mention des diacre et sous-diacre d'office au XI^e siècle ne peuvent pas être pris au sérieux. La bulle est d'ailleurs, avons-nous dit, datée de 1004, c'est-à-dire d'un an après la mort de Sylvestre II, auquel elle est attribuée ; de plus, il y est fait mention de l'abbaye de Saint-Georges vingt-six ans avant la fondation de ce monastère.

Cette bulle est inscrite dans une charte extraite, dit-on, des archives de l'abbaye de Saint-Georges, et cette charte est elle-même plus singulière encore que la bulle. Il s'agit dans cet acte des devoirs du recteur de Toussaints envers l'abbesse de Saint-Georges, devoirs qu'Isabeau Turpin exigea, le 1^{er} avril 1424, de Jean-Louis de Lisle de Richebourg, recteur de Toussaints ; mais ici il nous faut citer textuellement :

« L'an 1008, est-il dit, Geoffroy, duc de Bretagne, I^{er} du

nom, donna la présentation de l'église paroissiale et collégiale de Toussaints à Adèle sa fille, abbesse de Saint-Georges, et lui accorda et à jamais aux abbesses de Saint-Georges le privilège d'obliger chaque nouveau recteur de Toussaints de se présenter à son abbaye en compagnie des six premiers officiers de son église, tous revestus d'un habit de chœur conforme, scavoir en hiver d'un grand camail avec le chaperon de drap noir ouvert par devant et garny de velours rouge, et en été d'un surplis et d'une aumusse blanche d'un costé mouchetée de noir et l'autre costé d'un gris tout uny. Et le nouveau recteur, estant arrivé à l'abbaye, doit rendre hommage à la dame abbesse et est obligé de lui présenter deux tourterelles et plein son bonnet quarré de seigle une fois pendant sa vie et à son entrée dans la paroisse; et la dame abbesse est obligée de lui présenter la moitié d'un pigeon grillé, quatre onces de pain et deux coupes de vin rouge dont est rapporté acte ¹. »

Que dire de ce duc Geoffroy I^{er} donnant en 1008 la présentation de l'église de Toussaints à sa fille Adèle, abbesse de Saint-Georges, lorsque l'histoire nous apprend que l'abbaye ne fut fondée qu'en 1030 par le duc Alain III? Et ce « bonnet quarré » en 1424 ne prête-t-il pas un peu à rire? Évidemment, cette chartre ne peut être considérée comme un document sérieux.

C'est cependant sur cette pièce que s'appuie une assignation envoyée en 1733 par l'abbesse Élisabeth d'Alègre à Jean-Louis du Chesne, recteur de Toussaints, pour le sommer de lui rendre l'hommage ci-dessus mentionné; comme ce dernier acte ne nous apprend rien de nouveau, n'en parlons pas davantage.

Mais voici une lettre-circulaire imprimée, sans nom d'imprimeur, signée de M^{sr} Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Rennes, et datée de 1732. L'on y lit ce qui suit :

1. Arch. paroiss. de Toussaints.

« Le clergé de l'église royale de Toussaint, comme la seule église collégiale de la ville de Rennes et la première du diocèse, marchera immédiatement devant la croix de la cathédrale aux processions générales; le recteur, comme premier chanoine de son église, portera la soutane violette aux jours des festes principales, fera porter le bâton de grand-chantre dans son église, permettra à ses curés, officiers et à douze prêtres originaires de sa paroisse de porter l'aumusse et le grand camail... le tout en conséquence des privilèges accordés à ladite église de Toussaint par les ducs de Bretagne et depuis confirmés par Louis XII le 15 mars 1500. »

L'évêque termine sa lettre en confirmant lui-même les susdits privilèges du recteur de Toussaints.

Il est à remarquer que cette lettre, adressée aux fidèles, est signée du 18 mars 1732, c'est-à-dire un mois avant la mort de M^{gr} de Breteuil. Elle est suivie d'une note de son successeur, M^{gr} de Vauréal, la confirmant et ordonnant à « M. du Chesne, recteur chanoine de l'église royale et collégiale de Toussaints, de la mettre à exécution. » Cette note est datée du 6 septembre 1732. L'imprimé qui renferme ces deux actes épiscopaux porte — chose singulière dans une lettre pastorale — les armoiries du roi de France, de la Bretagne et de la ville de Rennes, ainsi que celles de M^{gr} de Breteuil¹.

Eh bien! malgré cette série de documents, nous ne pouvons admettre l'existence de la collégiale de Toussaints et des privilèges prétendus au xviii^e siècle par son recteur et ses prêtres. Comment, en effet, une collégiale, c'est-à-dire une église importante, — la première du diocèse, dit l'auteur de la lettre épiscopale; sans songer que ce titre ne peut appartenir qu'à la cathédrale, — comment une collégiale aurait-elle pu exister à Rennes pendant sept siècles consécutifs sans

1. Arch. paroiss. de Toussaints.

laisser quelque trace de son existence dans les archives de l'évêché, du Chapitre et de la ville de Rennes? Cependant dans les importants fonds des archives de ces trois grandes institutions il n'en est fait nulle mention. Cette prétendue collégiale dépendait, dit-on, de l'abbaye de Saint-Georges; or, dans le *Cartulaire* de cette abbaye et dans le riche fonds de ses archives il n'est jamais question de cette église insigne, dont l'abbesse eût dû s'enorgueillir. Bien plus, nous avons les *Registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rennes*, contenant les nominations des chanoines aux derniers siècles, tant de la cathédrale que des collégiales de Champeaux, Vitré et la Guerche; or, aucun chanoine de Toussaints n'apparaît dans ce recueil. Enfin, il existe au dépôt des archives départementales d'assez nombreuses liasses concernant la paroisse de Toussaints, et dans aucune ne se trouve un seul acte faisant même allusion à la fameuse collégiale. Un tel silence dans tous les documents manuscrits et imprimés pendant huit cents ans serait inexplicable si réellement Toussaints avait joui des privilèges en question. Il faut donc avouer que les quelques pièces¹ les lui attribuant ne sont pas authentiques. Par qui et pourquoi ces chartes fausses ont-elles été faites? La réponse à cette question nous entraînerait trop loin. Terminons en rappelant qu'au siècle dernier Toussaints était considérée comme la deuxième paroisse de Rennes, ce qui était déjà fort honorable, mais renonçons à sa collégiale, qui n'exista jamais qu'en rêve.

En 1790, Toussaints était « la plus peuplée et la plus étendue des paroisses du diocèse de Rennes; elle avait trois curés, dont le dernier n'avait point de pension. » Le recteur et les deux premiers vicaires recevaient une portion congrue des décimateurs, qui étaient l'abbesse de Saint-Georges, le Cha-

1. Il y en a trois en tout : l'acte de 1424, relatant la bulle de 1004 (encore n'est-ce qu'une copie); — l'assignation de 1733 — et l'imprimé de 1732.

pitre de Rennes et le chapelain de la Magdeleine; celui-ci payait le douzième de la pension, le Chapitre le sixième, et l'abbesse le reste ¹.

A cette même époque, le recteur, M. de la Tribonnière, déclara qu'il jouissait, outre sa portion congrue, du presbytère ², d'une maison adjacente et d'un petit jardin.

Quant à la fabrique de Toussaints, elle possédait en 1790, outre le presbytère susdit, une maison sur la place de Toussaints et une prestimonie à Maurepas ³, le tout estimé valoir 1,360 liv. de rente; — 478 liv. 18 s. 3 d. de rentes hypothéquées et 958 liv. de rentes constituées ⁴, — et, enfin, sept maisons avec leurs dépendances, dont jouissaient les officiers de l'église, c'est-à-dire le sacriste, le diacre, le sous-diacre et les quatre chantres-prêtres ⁵.

Rétablie en 1803 comme cure de première classe, Toussaints se compose depuis lors de l'ancienne paroisse de ce nom et d'une partie des anciennes paroisses de Saint-Germain et de Saint-Étienne.

5° *Saint-Aubin*. — Cette paroisse, — appelée aujourd'hui *Saint-Aubin en Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, parce que son église renferme le tableau miraculeux de la Sainte Vierge qui se trouvait jadis au couvent de Bonne-Nouvelle, — se

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26. — Dès 1153 le Chapitre de Rennes et l'abbaye de Saint-Georges se partageaient les dîmes de Toussaints. En 1790, la part de l'abbesse dans la portion congrue du recteur et des curés de Toussaints montait à 1,050 liv. (*Cartul. Sancti Georgii*, 449 et 468.)

2. Ce presbytère, situé proche l'église de Toussaints, avait probablement remplacé la « maison enclose au cimetière de Toussaints, » où demeurait en 1534 « le subcuré dudit Toussaints, » lequel était tenu « à une messe chaque dimanche pour feu Jan Bougueret, en son temps diacre de Toussaints, fondateur de ladite chapellenie. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 77.)

3. Il est fait mention en 1279 et 1281 des vignes de Maurepas, « *vineæ apud Malum Repastum*. » La prestimonie de ce nom fut fondée vers 1568 par un prêtre nommé Jean Garnier; consistant en une messe hebdomadaire, elle était dotée d'une terre « sise sur le chemin pavé de Rennes, à la Croix-aux-Allemands, en Sainct-Laurent. » — Quant à la maison sur la place, c'était peut-être celle que la fabrique déclara dès 1554 comme ayant « l'enseigne de la Rose. »

4. Une partie de ces dernières rentes étaient « au profit des pauvres de la paroisse. »

5. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

compose du territoire des anciennes paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Martin; nous allons donc parler de l'une et de l'autre.

A. *Saint-Aubin*. — La paroisse de ce nom est évidemment fort ancienne, quoique nous ignorions la date de son érection. En 1158 Josse, archevêque de Tours, en 1170 Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 le pape Luce III confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de l'église Saint-Aubin, sise dans le faubourg de Rennes, « *ecclesiam Sancti Albini in ipso suburbio Redon. constitutam*¹. »

L'abbé de Saint-Melaine présenta jusqu'en 1770 le recteur de Saint-Aubin, et en 1790 les Bénédictins de Saint-Melaine jouissaient encore de la moitié des dîmes de la paroisse; ils y possédaient aussi la métairie du Bois-l'Abbé, de sorte que leurs revenus en Saint-Aubin atteignaient 2,000 liv.

A la même époque, le recteur, M. Bienvenue, déclara jouir de l'autre moitié des dîmes, estimée 600 liv., de deux petites rentes valant ensemble 60 liv., et du presbytère avec un petit jardin. Ce presbytère, situé rue Saint-Aubin (*nunc* rue Saint-Louis), relevait de l'abbaye de Saint-Melaine à charge d'une rente de 20 deniers. Malgré la modicité de ses revenus, le recteur de Saint-Aubin était tenu en 1790 de payer une pension de 350 liv. à son vicaire².

Il est fait mention au xiv^e siècle du sceau de la paroisse de Saint-Aubin; malheureusement nous n'en avons pas la description.

B. *Saint-Martin*. — Cette paroisse était appelée au moyen-âge Saint-Martin-des-Vignes, « *Sanctus Martinus de Vineis*, » parce qu'elle se trouvait en dehors de la ville et dans les vignes qui couvraient la campagne de Rennes à l'Orient. Les

1. *Cartul. Sancti Melanii*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26. — M. Marteville dit (*Dict. de Bret.*, II, 594) qu'en 1791 la cure de Saint-Aubin possédait 2,314 liv. de rentes foncières et 578 liv. de rentes constituées, en tout 2,892 liv.; mais il veut dire la *fabrique*. Le recteur de Saint-Aubin était loin d'être aussi riche.

moines de l'abbaye de Saint-Melaine furent confirmés dans la possession de l'église Saint-Martin, « *ecclesiam Sancti Martini quæ in suburbio Redon. constituta est,* » en 1158 par Josse, archevêque de Tours, en 1170 par Étienne, évêque de Rennes, et en 1185 par le pape Luce III¹.

En 1329, l'abbé de Saint-Melaine et le clerc Jean Le Barbier, recteur de Saint-Martin, firent un accord devant l'official de Rennes au sujet du droit d'autel. Les moines, qui avaient le patronage de l'église Saint-Martin, y jouissaient des deux tiers des oblations et prémices constituant ce droit²; le recteur, recueillant lui-même l'autre tiers, fut autorisé par eux à recevoir le tout, à condition de payer à l'abbaye une somme de 60 sols monnaie courante, chaque année, aux fêtes de la Pentecôte, ce que promit de faire Jean Le Barbier³.

En 1790, M. Saquet, recteur de Saint-Martin, déclara recevoir des Bénédictins de Saint-Melaine une portion congrue de 500 liv.; il jouissait, en outre, du presbytère et de son jardin. Ce presbytère était situé dans la rue Saint-Martin, près du cimetière, entre le chemin du moulin du Roi et la pièce des Périères. L'abbaye de Saint-Melaine levait les dîmes de la paroisse et possédait en outre, en Saint-Martin, le pré Trublet, la Buanderie et d'autres terres estimées valoir en 1790 environ 1,494 liv. de rente⁴.

Lorsque M^{sr} de Crissé visita l'église de Saint-Martin en 1713, il s'y trouvait cinq prêtres.

La nouvelle paroisse de Saint-Aubin formée en 1803 se composa, avons-nous dit, des anciennes paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Martin, et d'une partie de celle de Saint-Germain; elle forma d'abord une simple succursale, mais elle

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

2. « *Duas partes altalgii in oblationibus, primiciis vellerum, agnorum, lini, canabi atque aliorum ad altalgium spectantium.* »

3. *Cart. Sancti Melanii*, 244.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

fut érigée par ordonnances royales, le 24 avril 1824 en cure de deuxième classe, et le 22 juin 1825 en cure de première classe.

6° *Saint-Germain*. — Alexandre III, pape de 1159 à 1181, confirma les chanoines de Rennes dans la possession de l'église Saint-Germain, de ses dîmes et de toutes ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Germani Redon. cum decimationibus et aliis appendiciis suis.* » Aussi le Chapitre se considérait-il comme recteur primitif de cette paroisse; il en recueillait les dîmes et y allait solennellement célébrer la fête patronale le 31 juillet¹; de plus, la présentation du recteur de Saint-Germain appartenait au chanoine jouissant de la sixième prébende de Saint-Pierre².

On voit par là que Saint-Germain remonte tout au moins au XII^e siècle, et non pas au XIV^e seulement, comme l'a dit M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 594). C'était au moyen-âge une paroisse fort étendue, figurant dans les derniers siècles au troisième rang parmi les paroisses de Rennes. Elle comprenait alors, non-seulement les rues voisines de son église, mais, au-delà de la Vilaine, tous les environs du collège jusqu'à la Porte-Blanche et une partie des rues Vasselot, du Pré-Botté et des Carmes; elle renfermait, de plus, la rue Haute et une portion de la rue Basse et de la place Sainte-Anne; aussi la chapelle Sainte-Anne était-elle desservie par un prêtre de Saint-Germain, pour les besoins de ce quartier, comme nous le verrons plus loin.

Il est dit en 1434, dans les lettres ducales de Jean V, que Saint-Germain était « une des plus grandes et nobles paroisses

1. Ce jour-là, la fabrique de Saint-Germain offrait une collation au Chapitre. En 1655, on dépensa 4 pots de vin clair et 2 sols de pain « tant pour M^r de Saint-Pierre que pour les officiers de Saint-Germain. » — Le même *Compte des trésoriers* signale 40 pots de vin blanc et 3 pintes de vin clair pour la communion pascale, — 4 pots et une pinte de vin clair pour la fête de l'Ascension, — 6 pots de vin clair et 6 sols de pain pour la collation au retour de la procession. « d'autour les bleds, » — et « 4 pots de vin clair et 2 sols de pain pour la collation servie à la sacristie le jour la Feste Dieu. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 58.)

2. *Necrol. Sancti Petri Redon.* — *Livre des Usages de l'Église de Rennes.*

de Rennes, en laquelle y a plus grand nombre de peuple; » en 1466 on y comptait 10,000 âmes, en 1771 20,000 âmes, et en 1790 15,000 âmes¹.

Lorsque M^{gr} de Crissé visita l'église de Saint-Germain le 19 mai 1713, il y constata que trente prêtres y étaient attachés.

Cependant le recteur de Saint-Germain n'était pas plus riche que les autres recteurs de Rennes; en 1614, un arrêt du Parlement lui adjugea la dime des lins et chanvres que lui refusait le Chapitre, mais c'était peu de chose. En 1790, le recteur, M. Després, déclara qu'il n'avait alors ni dime, ni pension : il jouissait seulement de l'ancien presbytère, qu'il affermait 300 liv.; du nouveau presbytère, avec jardin, qu'il habitait, et de son casuel, lui rapportant environ 1,200 liv. Sur ce revenu total de 1,500 liv., il devait payer la pension de trois vicaires, 1,050 liv.; 24 liv. de décimes et 160 liv. pour l'entretien des presbytères²; il ne lui eût presque rien resté pour vivre s'il n'avait eu des fondations très-nombreuses dans son église.

En 1668, Marie Loz, veuve de Claude du Matz et douairière du Hallay, fonda 100 liv. de rente pour les pauvres honteux de la paroisse.

Rétablie en 1803, la paroisse de Saint-Germain n'a plus la même étendue que jadis; d'abord simple succursale, elle a été érigée en cure de deuxième classe par ordonnance royale datée du 8 juin 1825.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 58; 1 V, 26.

2. *Ibidem*, 1 V, 26. — Le presbytère de Saint-Germain se trouvait dans la rue de Corbin des 4445; c'était alors fort peu de chose, mais Jean Guériff et Guillemette Bourgneuf, sa femme, y adjoignirent un jardin et quelques logements, pour une messe par mois chantée à l'autel de Saint-Nicolas; ces logements devinrent l'habitation des officiers de l'église, les diacre et sous-diacre, les quatre chantres et le sacriste. En 1699, on construisit un nouveau presbytère dans le jardin de l'ancien, et celui-ci demeura entre les mains du recteur, qui put l'affermier à son profit. Ces presbytères furent vendus de nos jours et remplacés en 1834 par le presbytère actuel, rue Saint-Georges, ancien hôtel de la Bourzonnaye-Montluc. (*Notes ms.* de M. de la Bigue Villeneuve.)

7° *Saint-Hélier*. — Vers l'an 1080, Guillaume, fils de Gefroy, voulant éviter les anathèmes lancés contre les laïques qui retenaient par droit d'hérédité les biens ecclésiastiques, et voyant sa fille entrer dans le cloître de Saint-Georges, donna à cette occasion aux religieuses de ce monastère une portion de la dime de la paroisse de Saint-Hélier, « *partem decime de parrochia Sancti Helerii*. » Raoul et Jean, frères du donateur, approuvèrent cette bonne œuvre de Guillaume, dont se firent caution Guillaume et Éven de Montgermont¹.

Il est aussi fait mention de la paroisse de Saint-Hélier dans plusieurs chartes du XIII^e siècle : on y signale en 1261 le Bourg neuf de Saint-Hélier, « *Burgum novum de parrochia Sancti Hellerii*, » et en 1297 l'hébergement de la Bouquinaye et le fief de l'abbesse de Saint-Georges².

Les religieuses de ce monastère reçurent aussi de bonne heure la propriété des moulins à eau de Saint-Hélier, situés sur le bord de la Vilaine, dans la possession desquels elles furent confirmées successivement par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442. Enfin, en 1665 elles jouissaient, en outre, d'un fief appelé Bailliage de Saint-Hélier, et s'étendant en cette paroisse et en celles de Cesson et de Chantepie, et elles levaient un trait des dîmes de Saint-Hélier, dont elles abandonnaient la moitié au recuteur³.

En 1790, les dîmes de Saint-Hélier appartenaient à l'abbaye de Saint-Georges et au Chapitre de Rennes : l'abbaye en levait les deux tiers, affermés 1,495 liv., et l'autre tiers, affermé 745 liv., restait au Chapitre.

C'était le chanoine occupant la dixième prébende de la cathédrale qui présentait le recteur de Saint-Hélier. Celui-ci déclara en 1790 qu'il n'avait qu'une portion congrue de 700 liv. et la jouissance du presbytère et de son jardin,

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 158.

2. *Ibidem*, 241, 252, 257.

3. *Ibidem*, 170, 174, 279, 361 et 363.

estimés 60 liv. de revenu¹. Ce presbytère relevait en 1682 du vicomte de Rennes et était soumis au devoir de chevau-chée; rebâti au xviii^e siècle et racheté depuis la Révolution, il se trouve à côté de l'église.

La fabrique de Saint-Hélier possède un intéressant *Livre de paroisse* rédigé par les recteurs de 1609 à 1790; notons-y ce qui suit : En 1609 on célébrait très-solennellement le Pardon des fêtes de Pâques, pour lequel le recteur, M. Touart, avait obtenu en 1607 des indulgences du pape Paul V; les paroisses voisines se rendaient processionnellement en cette occasion à Saint-Hélier, surtout le lundi de Pâques². — En 1610 on jonchait l'église de paille aux fêtes de Noël et de la Toussaint, parce qu'elle restait ouverte toute la nuit. — A cette époque on faisait de longues processions, allant en 1620, le lundi de la Pentecôte, à Notre-Dame de la Rivière, en Domloup; en 1625 à Saint-Roch de Moucon, en Cesson, et à la Motte-Bruslon, en Saint-Laurent, etc. — Les enfants de la paroisse allaient à la fin de l'année chanter des noëls en quêtant pour l'église; ils recueillirent ainsi 24 liv. 10 s. en 1663. — Enfin, lorsque M^{sr} de Crissé visita l'église de Saint-Hélier, le 1^{er} juin 1713, il y trouva quatre prêtres attachés à son service.

Après la Révolution, Saint-Hélier ne fut rétabli en 1803 que comme annexe de Toussaints; elle fut érigée en succursale seulement en mars 1820; mais une nouvelle ordonnance royale, datée du 9 juillet 1829, l'érigea en cure de 2^e classe.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 26.

2. Le dimanche de la Quasimodo, octave de Pâques, se tenait l'assemblée de Saint-Hélier, qui subsiste encore; mais autrefois tous les nouveaux mariés dans l'an, hommes et femmes ayant épousé dans l'église de Saint-Hélier, devaient comparaitre ce jour-là devant les juges de la vicomté de Rennes, « et chacun desdits hommes doit leur présenter deux esteux blancs bien unis et sans couture qui sont moins gros que des balles de paume; l'un d'eux jeté par ordre desdits juges dans la place des cep et collier de la vicomté, à vis-à-vis dudit cimetière; après quoy lesdits hommes mariés sautent dudit cimetière dans le grand chemin, de la hauteur d'environ six pieds; et les femmes comparaissent dans ledit grand chemin et disent chaque leur chanson en dansant, le tout sous peine de 60 sols monnoie d'amende. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*) On voit par là que ce droit féodal n'appartenait point à l'abbesse de Saint-Georges, comme le dit par erreur M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 591), mais au vicomte de Rennes.

8° *Saint-Laurent*. — Quoique la paroisse de Saint-Laurent soit certainement ancienne, elle ne figure cependant qu'au XIII^e siècle dans nos chartes; il est fait mention en 1293 de ses vignes, « *vinee in parrochia Sancti Laurentii juxta Redones*¹, » et on l'appelait encore au XVI^e siècle Saint-Laurent-des-Vignes.

En 1713 il y avait trois prêtres attachés à cette paroisse. Le Chapitre de Rennes y levait la dîme, valant en 1790 environ 1,706 liv. de rente, et il y possédait en outre deux champs et une prairie.

Le recteur de Saint-Laurent était présenté par le chanoine occupant la treizième prébende de la cathédrale. Ce recteur déclara en 1790 qu'il ne recevait du Chapitre, grand décimateur, qu'une portion congrue de 300 liv., mais qu'il jouissait en outre des dîmes noales, rapportant 100 liv., et du presbytère et de son pourpris, composé de deux vergers et de deux jardins « pour parfaire les 500 liv., chiffre légal de toute pension congrue. » A la même époque, la fabrique de Saint-Laurent avait trois rentes constituées, dont la troisième, au principal de 1,200 liv. sur les États de Bretagne, était au profit des pauvres de la paroisse².

La paroisse de Saint-Laurent fut rétablie en 1803 comme succursale de Saint-Pierre (*nunc* Notre-Dame); toutefois elle demeura sans recteur de 1813 à 1820.

CATHÉDRALE. — *Saint-Pierre*, érigée en métropole en 1859. (Voy. tome I^{er}, 264 et 786.)

ÉGLISES³. — *Saint-Jean*. — Cette église a été démolie vers 1820. A cette époque, lorsqu'on rasa l'édifice sacré et qu'on en bouleversa le sol, on y trouva plusieurs cercueils

1. *Cart. Sancti Melanii*, 119.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 26. — Le presbytère de Saint-Laurent se trouvait dans le fief du Chapitre, et les recteurs en rendaient aveu aux chanoines.

3. Nous suivons pour les églises le même ordre que pour les origines des paroisses.

en calcaire coquillier. Elle se trouvait à l'Est de la grille actuelle du Thabor, sur la place Saint-Melaine. Elle se composait d'une simple nef sans transept et de petite dimension, s'étendant parallèlement à l'église abbatiale de Saint-Melaine, aujourd'hui Notre-Dame. Un passage étroit existait entre les deux édifices. Le portail occidental de Saint-Jean ne dépassait pas l'alignement de la tour d'entrée de Saint-Melaine. Devant se prolongeait l'enclos du cimetière paroissial; celui-ci, augmenté au Midi de l'église en 1688, avait été béni le 28 février de cette année-là.

Saint-Jean se terminait à l'Est par un chevet droit, mais l'édifice fut en grande partie rebâti au xvii^e siècle; aussi Urbain Bouessay, chanoine et vicaire général, lui donna-t-il une nouvelle bénédiction le 18 décembre 1689.

A l'occasion de cette restauration de l'église, Jean-François d'Estrades, abbé de Saint-Melaine, demanda au Parlement d'être maintenu dans ses droits de seigneur fondateur et prééminencier de Saint-Jean, réclamant, en outre, l'enlèvement des armoiries du recteur, M. Anger, qui s'était ingéré de placer son blason au bas du chœur, et le rétablissement des écussons des abbés de Saint-Melaine « remplissant la grande vitre derrière le maistre autel, » et descendue par le général sans l'autorisation abbatiale. Jean d'Estrades fit aussi défendre au général de Saint-Jean d'accorder en cette église des droits d'enfeu sans lui demander permission.

Cette autorisation d'avoir à Saint-Jean un enfeu et même une chapelle, Pierre Hévin, sieur du Tronchay, docteur en droit et père du célèbre jurisconsulte, l'avait obtenue le 26 août 1635. A cette date, en effet, il fut autorisé par l'abbé de Saint-Melaine et par les paroissiens de Saint-Jean à bâtir en leur église « une chapelle prohibitive au costé Nord, là où se trouve l'autel de Notre-Dame, lequel y sera transporté, à y faire construire un enfeu et y placer l'inscription suivante : *A l'honneur de la Vierge Mère de Dieu Villustrissime M^{or} Pierre Cornulier, évesque de Rennes, a consacré la présente chapelle,*

le révérendissime abbé de Saint-Melaine M^r Pierre du Lyon a octroyé l'emplacement, et par le consentement de vénérable Julien Riou, recteur, et approbation de tous les paroissiens, Pierre Hévin, docteur ès droits, a icelle basty de ses deniers et pour l'entretenir et y estre célébrée chaque lundy une messe basse a donné au trésor de la présente paroisse vingt-cinq livres de rente annuelle¹. »

Le 26 novembre 1704, Benjamin de Ravenel, seigneur du Boisteilleul, obtint aussi un enfeu dans le chœur de l'église Saint-Jean, là même où avait été inhumée sa femme, Catherine de Farcy, avec droit d'y placer une pierre tombale ornée de ses armoiries.

Enfin, la famille de Caradec avait également dans ce sanctuaire obtenu un enfeu où fut inhumé, le 4 juillet 1785, Louis-René de Caradec, seigneur de la Chalotais et procureur général au Parlement de Bretagne².

Outre le maître-autel et l'autel de la Sainte-Vierge, il y avait à Saint-Jean les autels de Saint-Michel, de Saint-Gilles et Saint-Nicolas et de Notre-Dame-des-Agonisants. A l'autel Saint-Gilles et Saint-Nicolas se réunissait en 1667 la confrérie des Vivants et Trépassés; à celui des Agonisants était établie la confrérie du même nom; enfin il y avait une troisième confrérie dite des Saints-Jean, érigée en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, et desservie, semble-t-il, à l'autel majeur.

Parmi les fondations de Saint-Jean, mentionnons la chapellenie des Grandes-Cours, présentée en 1733 par le marquis de Cucé. Notons aussi une relique de la Vraie-Croix enchâssée dans une croix d'argent et donnée à la paroisse, le 16 octobre 1552, par Robert Piédénaye et Jeanne Lucas, sieur et dame de la Plesse. En faisant don de cette relique, alors fort rare, ceux-ci stipulèrent que cette croix « leur sera à eux et

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 62. — Arch. du Chapitre de Rennes.

2. Ibidem. — Reg. de l'état civil.

à leurs héritiers monstree et portée chez eux par les seuls prestres de la paroisse lorsqu'ils le requèreront, sans qu'ils puissent toutefois la retenir plus de vingt-quatre heures en leur demeure¹. »

Nous venons de dire qu'il ne restait plus de vestiges de l'église Saint-Jean.

Saint-Pierre-du-Marché. — Cette église paroissiale était située, en 1030, « dans la partie orientale de la ville « *in suburbio*, » en face de la porte principale de la cité, « *ante portam civitatis magnam*, » ouvrant sur le « forsbourg de la Baudrairie, » et dite aux xiv^e et xv^e siècles « porte Baudraire². » Cet emplacement correspond à peu près au bas de la place actuelle de la Comédie. On appelait ce sanctuaire Saint-Pierre-du-Marché, parce qu'il était situé sur la grande place où se tenait le marché forain des bourgeois, à ciel ouvert. Il ne faut pas le confondre avec le marché couvert, la Cohue, qui était renfermé dans l'enceinte murée. Cette église Saint-Pierre était tombée en ruine, « *diruta*, » en 1230; elle ne fut pas relevée et il n'en demeure aucune trace.

Saint-Pierre en Saint-Georges. — Nous avons dit qu'en 1230 le Chapitre de Rennes donna à l'abbesse de Saint-Georges la chapelle Saint-Sauveur, à la condition qu'elle rebâtirait l'église Saint-Pierre-du-Marché. Mais au lieu de reconstruire cette église paroissiale dans son emplacement primitif, les religieuses de Saint-Georges préférèrent donner asile aux paroissiens de Saint-Pierre dans leur propre église. Le transept et le bas-côté du Nord de la basilique abbatiale de Saint-Georges furent donc affectés au service de la paroisse Saint-Pierre, qui prit le nom de Saint-Pierre en Saint-Georges, et qu'on appela même souvent paroisse de Saint-Georges.

En 1477, une transaction fut passée entre l'abbesse Olive de Quélen, au nom de son monastère, et le recteur Georges

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 62.

2. Cartul. Sancti Georgii, Prologomènes, 30.

Rouaud au nom des paroissiens ; « en vertu de cet accord, l'église paroissiale fut accrue d'une portion du cimetière comprise entre la muraille de clôture de la ville et le bas-côté de l'église abbatiale ; à l'intérieur, le vieux mur du collatéral fut remplacé par une série d'arcades appuyées sur des piliers, ce qui ouvrait une communication immédiate de la nouvelle nef privative aux paroissiens avec la grande église de l'abbaye¹. »

A la suite de cet accroissement de l'église Saint-Georges et de la construction d'une nouvelle enceinte murale de Rennes, un nouveau cimetière fut donné aux paroissiens par les bourgeois de Rennes, et en 1485 l'évêque de Lydda reçut de l'ordinaire commission de le bénir.

La confrérie du Saint-Sacrement fut fondée en cette église en 1694 par le recteur Julien Roussigneul, et celle de Notre-Dame-des-Agonisants y était également érigée au siècle dernier. Il s'y trouvait aussi quelques fondations, telles que la chapellenie des Le Coq, fondée en 1595, etc.

Naturellement l'abbesse de Saint-Georges était dame fondatrice et prééminencièrre de Saint-Pierre en Saint-Georges ; mais elle avait autorisé quelques familles à y avoir des enfes.

L'église abbatiale de Saint-Georges ayant été démolie au commencement de ce siècle, l'église Saint-Pierre, qui en faisait partie, a nécessairement subi le même sort.

Notre-Dame. — L'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine devint en 1803 la cathédrale provisoire de Rennes et prit alors le nom de Saint-Pierre ; mais après l'installation définitive de l'évêque et du Chapitre dans leur nouvelle cathédrale, la vieille église cessa d'être appelée Saint-Pierre et reçut en 1844 le nom de Notre-Dame, qu'elle porte encore.

Nous avons précédemment décrit (tome II, 36) cet édifice au point de vue archéologique, et nous avons rappelé les

¹. *Cart. Sancti Georgii*, 302. — M. de la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 426.

nombreux tombeaux qu'elle renfermait jadis. Tous ces monuments funéraires ont disparu, cachés en partie, prétend-on, sous le parquet du chœur; mais deux tombeaux modernes méritent d'être signalés : l'un, simple dalle de marbre posée dans le transept du Sud, recouvre les restes de M^{gr} Mannay, évêque de Rennes, † 1824, et dont nous avons relaté l'épitaphe (tome I^{er}, 743); — l'autre, tombeau-arcade placé sous la tour, à l'entrée de l'église, renferme le corps de Joseph Meslé, curé-doyen de Notre-Dame, † en grande vénération le 1^{er} mai 1873. Une bonne statue, due au ciseau de M. Valentin, représente fidèlement ce pieux vieillard dans l'attitude de la prière, agenouillé au-dessus de son sarcophage, devant la Sainte Vierge, et accompagné de son saint patron. Au fond de l'arcade on lit cette inscription : *Sous le trône élevé par sa piété à la Reine des Anges repose, selon son désir, un de ses plus dignes serviteurs, V. M. Joseph Meslé, curé de cette église de 1825 à 1873; la paroisse dont il fut durant soixante années l'apôtre infatigable lui a érigé ce monument.*

C'est, en effet, M. Meslé qui fit surmonter la tour de son église d'une statue de la Sainte Vierge dressée au sommet d'une coupole. Cette statue en plomb est supportée par une armature en fer; elle est accompagnée des statues de saint Pierre et saint Paul, de saint Melaine et saint Amand, et de huit statuettes d'anges. M^{gr} Saint-Marc voulut lui-même bénir très-solennellement, le 26 octobre 1856, la statue de Notre-Dame de Rennes.

Trois grands autels en bois sculpté, surmontés de riches baldaquins gothiques, œuvre de M. Hérault, décorent l'église de Notre-Dame. L'autel majeur, avec sa forêt de clochetons, est vraiment monumental; celui du transept du Nord renferme une relique de saint Camille, déposée sur le corps en cire de ce bienheureux, vêtu en religieux. Près de l'autel du transept méridional, une châsse élevée de terre contient le corps entier de sainte Septimie, martyre, extrait des Catacombes de Rome, recouvert de cire et richement vêtu.

Récemment l'on vient de construite deux chapelles gothiques à l'extrémité des collatéraux du chœur; l'on y voit dans de larges baies de style rayonnant d'excellentes verrières modernes, représentant l'une les mystères du Rosaire, l'autre la légende de saint Joseph. Quant aux autels, ce sont deux jolis morceaux de sculpture en marbre blanc, décorés d'émaux et de cuivres dorés.

Enfin, de belles orgues placées depuis peu au bas des nefs complètent l'ornementation de l'église Notre-Dame.

De nombreuses confréries existent en cette église, en voici la nomenclature : les Saints-Anges-Gardiens, érigée en 1825 par M^{gr} de Lesquen et agrégée à l'archiconfrérie de Rome en 1826; — le Bon-Pasteur et la Compassion de la Sainte Vierge, érigée par M^{gr} de Lesquen en 1830 et élevée à la dignité d'archiconfrérie en 1840 par S. S. Grégoire XVI; — le Rosaire vivant, archiconfrérie érigée le 24 janvier 1834 par M^{gr} de Lesquen, qui nomma le curé directeur de l'association pour la ville et tout le diocèse; — le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, érigée par M^{gr} Saint-Marc en 1842 et agrégée aussitôt à l'archiconfrérie de ce nom établie à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris; — la confrérie Réparatrice du blasphème et de la profanation du dimanche, érigée par M^{gr} Saint-Marc en 1847; — Notre-Dame réconciliatrice de la Salette, établie en 1854 et agrégée à l'archiconfrérie de la Salette; — enfin, Notre-Dame du suffrage pour les âmes du purgatoire, érigée le 12 décembre 1867 par M^{gr} Saint-Marc et affiliée à l'archiconfrérie de même nom existant à Rome.

Rappelons encore qu'en cette église se trouve en honneur la statue de Notre-Dame de Paimpont, dont nous avons déjà parlé. (Tome II, 695.)

Saint-Étienne. — L'ancienne église de ce nom, sécularisée depuis la Révolution, subsiste encore dans la rue d'Échange. C'est un édifice assez insignifiant, qui a remplacé l'église primitive; servant actuellement de magasin au génie, il est rela-

tivement moderne. Il se compose de trois nefs ayant trois travées et séparées par des colonnes de granit en forme de palmiers, de deux transepts assez vastes et d'un chœur à chevet droit accosté de deux petites chapelles faisant suite aux collatéraux de la grande nef; le tout est de style ogival bâtarde, lourd et pauvre d'ornementation. Dans les petites chapelles de chaque côté du chœur se trouvent des tombes-arcades qui ont dû originairement être des enfeus.

Au commencement du xv^e siècle il fut fait des dons à la fabrique de Saint-Étienne pour aider à la réédification de cette église; mais il semble que l'édifice ne fut construit qu'à la fin de ce siècle et au courant du xvi^e. Dom Jehan Gilles, subcuré de Saint-Étienne, choisit par testament du 15 mai 1505 sa sépulture « en la grande chapelle qui nouvellement a esté construite et édifiée au cimetière et au joignant de l'église dudit lieu de Saint-Étienne; » il doit s'agir ici du transept du Midi. Le transept du Nord fut bâti vers 1552, époque où l'on fit marché « pour la charpenterie d'une chapelle bastie de neuf au joignant et derrière l'église¹. »

Quant à la tour, placée au bout du transept méridional, sa première pierre fut posée le 1^{er} février 1742 par Antoinè de la Briffe d'Amilly, premier président au Parlement, et bénite par M. de Guersans, vicaire général. Cette tour fut à l'origine couronnée d'un dôme pyramidal surmonté d'une croix placée le 31 décembre 1744².

Outre l'autel majeur, on voyait en cette église en 1739 les autels de Notre-Dame-des-Agonisants, de Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, Sainte-Anne, Sainte-Marguerite, et le petit autel de la Vierge. Saint Hubert et sainte Barbe y avaient aussi précédemment leurs autels en 1564.

Cet autel de Notre-Dame-des-Agonisants, construit en 1637 par Jean Martinet, architecte de Laval, réunissait autour de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 51 et 54.

2. Reg. de l'état civil.

lui les membres de la confrérie du même nom; cette pieuse association fut érigée en 1669 par les soins du recteur Pierre de Lorgeril, qui avait obtenu pour elle dès 1667 des indulgences plénières du pape Clément IX et qui la fonda de 100 liv. de rente.

Les autres confréries établies à Saint-Étienne étaient : celle de Saint-Étienne, fondée au xiv^e siècle et mentionnée en 1438; Guillaume Dagan fit en 1568 une fondation en sa faveur, et le pape Urbain VIII lui accorda en 1642 des indulgences plénières; — celle de Saint-Claude, existant au xv^e siècle mais abandonnée à la fin du xvi^e; — celle de Saint-Roch et Saint-Sébastien, dont il est question en 1550; — et enfin celle de Saint-Fiacre, signalée au siècle dernier. — Quant à celle du Précieux-Sang, érigée le 22 mars 1681 par le pape Innocent XI dans l'église conventuelle des Augustins, elle n'a été confirmée qu'en 1802 par M^{gr} de Maillé dans la nouvelle église de Saint-Étienne. — De plus, une confrérie dite de la Sainte-Providence a été établie dans notre siècle en cette même église.

Il y avait plusieurs fondations faites en la vieille église, telles que la chapellenie de Sainte-Catherine, présentée en 1494 par le seigneur de Champeaux; celle d'une messe quotidienne fondée en 1640 par Tanguy de Rosmadec, baron de la Hunaudaye, etc., etc.

Un inventaire de 1670 nous signale à Saint-Étienne « une petite croix d'argent où il y a de la Vraie-Croix, portée par une petite figure de saint Étienne; — un reliquaire d'argent supporté par deux petites figures d'anges; » — deux calices « à l'antique, » l'un en argent, l'autre en vermeil, etc.

Enfin, des reliques des martyrs saint Théodore et sainte Claire, extraites des Catacombes de Rome, furent données à Saint-Étienne en 1741 par Charles de Gamache, l'un des trésoriers de la paroisse¹.

A l'époque du rétablissement des paroisses à Rennes, l'église

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 51, 52, 54, 55; 10 G, 2.

Saint-Étienne ne fut pas rendue au culte et le service paroissial fut transféré dans l'ancienne église conventuelle des Augustins. Nous avons dit (tome III, 112) quand et comment fut bâtie cette dernière église; nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est que cet édifice, d'origine relativement récente, est aussi bien tenu que le comporte son style. On y voit les statues modernes du Christ à la colonne et de sainte Madeleine, œuvres de Barré, ainsi que celles de sainte Anne et de saint Pierre. Dans les niches de la façade ont été également posées les statues de saint Étienne, patron de la paroisse, et de saint Augustin, rappelant la primitive destination de l'église.

Saint-Sauveur. — Cette église se trouvait à l'origine dans le même emplacement qu'aujourd'hui, mais elle était tournée en sens opposé, c'est-à-dire qu'elle avait son chevet à l'Est, au joignant du grand bout de Cohue¹, et son portail à l'Ouest regardant la cathédrale, dont elle n'était séparée que par les hôtels des archidiacres.

Saint-Sauveur fut en grande partie reconstruit durant le xv^e siècle; en 1463 l'évêque de Rennes vint faire la bénédiction de la partie neuve, dont les travaux avaient été commencés en 1445. On construisit aussi un collatéral au Nord en 1466, et en 1481 on releva complètement le haut de l'église; à cette occasion, le duc François II donna l'emplacement nécessaire pour agrandir le chevet. En 1484 fut achevée la grande verrière du maître-autel, commencée dès 1438², et en 1493 on plaça les premières orgues au bas de la nef.

Cet ancien grand autel de Saint-Sauveur mérite quelques détails. Placé au chevet de l'église, il était surmonté d'un retable à compartiments garnis de volets, « dans lequel y a plusieurs images en bosses couvertes et revestues d'or, représen-

1. La Cohue, ou grande halle couverte, occupait en partie la place actuelle de Saint-Sauveur.

2. Cette vitre coûta 280 liv., dont 40 liv. furent données par Julien Thierry, seigneur du Boisorcant.

tant le couronnement et descente de Notre-Seigneur de la croix et la résurrection d'iceluy, comprins en troys partyes contenant de travers environ neuf pieds et de hauteur environ six pieds. Au devant et aux deux costez duquel autel y a une carrée de chandelliers de cuivre portée par le devant sur deux colonnes de pareil cuivre avec un angelot sur chacune d'icelles, et deux autres aux deux costez dudict autel; y ayant ladite carrée le nombre de vingt-trois chandelliers, sans y comprendre les quatre petits qui sont aux mains desdits quatre angelots. Lequel autel est environné d'une autre carrée de boys en ballustres par le bas, et pour monter audit autel y a trois degrés de pierre de grain, et dans l'enclos desdits ballustres y a quatre pierres tombales de mesme pierre de grain, et sous lequel autel par le derrière d'iceluy y a un petit revestaire. »

Au-dessus de cet autel était le tabernacle ou sacraire, dont voici maintenant la description :

« Estant posé sur le hault dudit grand autel, au derrière d'iceluy, esloigné de deux pieds du pignon de ladite église, ledit tabernacle (est) faict en forme de piramide de hauteur de quinze pieds ou environ, dans lequel repose le Saint-Sacrement, pour le conserver et garder aux nécessités requises; aux deux costez duquel sont deux images de bois, l'une du pourtraict de Saint-Sauveur et l'autre de sainte Véronique; pour lequel tabernacle monter y a douze marches de degrés fort incommodes¹. »

A la même époque se trouvait « proche l'autel de Notre-Dame le tabernacle de la Vraie-Croix, » dans lequel fut déposé le Saint-Sacrement lorsqu'en 1629 l'évêque ordonna la transformation du sacraire ci-dessus décrit.

Il est vraisemblable que le bas de l'église Saint-Sauveur était demeuré tel qu'à l'origine, lorsqu'on augmenta l'édifice dans

¹ *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 67.

le style ogival flamboyant du xv^e siècle¹; aussi fut-ce cette partie qui s'écroula de vétusté :

« Le samedi 7 mars 1682, le bas de l'église Saint-Sauveur de cette ville est tombé et a causé bien du désordre par la chute de la maison voisine, dépendant de l'archidiaconé²; les orgues ont été brisées, les fonts baptismaux et le clocher ébranlés; l'on a résolu de le baisser de cinquante pieds et l'on est allé faire l'office à la chapelle Saint-James, sous l'Horloge, où les paroissiens ont fait leurs pasques³. »

Les habitants de Saint-Sauveur résolurent à la suite de cet accident de rebâtir complètement leur église. Pour pouvoir mieux l'agrandir, ils achetèrent l'emplacement de l'hôtel archidiaconal, tombé en ruine, et trois maisons à côté du grand bout de Cohue. Le 24 juillet 1703, M. de Nointel, intendant de Bretagne, posa la première pierre de l'édifice; lorsque la moitié de l'église, c'est-à-dire le chœur (que l'on construisit à l'Ouest) et les transepts, eurent été bâtis, l'on en fit la bénédiction le 7 août 1719, veille de la Transfiguration, et l'on y célébra la messe le jour même de cette fête en présence du Chapitre.

Le reste de l'église, c'est-à-dire la nef et ses collatéraux, fut achevé vers 1728. Le 12 juin 1730 on posa la première pierre d'un nouvel autel de la Vierge, et lorsqu'il fut achevé l'on y transféra solennellement, le 13 mai 1731, la statue de Notre-Dame-des-Miracles, qui avait été portée en l'église des Augustins pendant l'incendie de 1720, puis rendue à Saint-Sauveur. Le 4 juin 1731 fut placée la première pierre de l'autel majeur, mais celui-ci ne fut achevé et béni que le 24 décembre 1768. M. Le Moyne de la Borderie, vicaire géné-

1. On ajouta aussi en 1658 une chapelle au Nord, dédiée à saint Joseph, et l'on y déposa, après une très-solennelle procession, la statue de Notre-Dame-des-Miracles le dimanche 7 avril. Onze ans plus tard, une autre solennité de même genre eut lieu le 3 février 1669 à l'occasion de la reconstruction de l'autel de la Vierge miraculeuse.

2. Cette maison avait une fenêtre ouvrant dans l'église, et l'archidiaque pouvait de chez lui assister aux offices divins.

3. *Journal ms.* de Loret, 266.

ral, plaça et bénit la première pierre de la tour le 11 juillet 1741¹, et l'église se trouva quelque temps après telle qu'elle se présente encore maintenant, temple néo-grec de style dorique qui n'a de remarquable que sa régularité et son ornementation moderne².

Parmi les enfeux et les fondations existant jadis à Saint-Sauveur, notons ce qui suit :

Près du grand autel, au côté de l'évangile, se trouvait l'enfeu de la Prévalaye. Le 20 juin 1488, Jehanne Bourgneuf, veuve de Jean Thierry, assura une rente de 15 sols à la fabrique et de 5 sols au recteur pour avoir sur la tombe de son mari, inhumé près de l'autel majeur, une pierre « armoyée du blason de leurs armes. » Par testament du 8 novembre 1499, Julien Thierry, seigneur du Boisorcant, choisit également sa sépulture en ce lieu et fonda trois messes chantées par semaine, les lundi, mardi et vendredi, et une messe basse le jeudi pour lui, sa femme et son oncle, Michel Thierry, seigneur de la Prévalaye. Cette chapellenie, qu'on appelait du Moulin-Tizon ou de Sainte-Foy, valait en 1790 en dimes 852 liv. de rente et avait alors M. Moïsina pour titulaire. Thomas Thierry, seigneur de la Prévalaye, fonda également trois messes hebdomadaires, le 22 avril 1502, et les dota de 360 liv. de rente; mais il choisit sa sépulture devant l'autel Saint-Mémer.

Du côté de l'épître, et également près du grand autel, était l'enfeu de la Freslonnière. Le 27 août 1415, Michel Pinot, dont la fille Jeanne avait épousé Guillaume Freslon, seigneur de la Freslonnière, obtint deux tombes près de l'autel majeur

1. *Reg. de l'état civil.* — Notes ms. de M. Saulnier.

2. Dès 1708 les paroissiens de Saint-Sauveur, ayant été obligés de descendre leur clocher pour rebâtir l'église, avaient obtenu de la communauté de ville l'usage temporaire d'une petite cloche placée sur la porte Saint-Michel. Cette cloche présentait la date de 1352, les armoiries des Thierry : *d'azur à trois têtes de lévrier d'argent, coupées et accolées de gueules, bouclées et clouées d'or*; une médaille figurant saint Jean l'Évangéliste, et l'inscription suivante : *Gloria in excelsis Deo, pax hominibus bonæ voluntatis.* — Par le seigneur du Boisorcant, capitaine de Rennes. (*Arch. mun. de Rennes*, 279.)

et fonda une chapellenie de quatre messes hebdomadaires, les dimanche, lundi, vendredi et samedi; il en réserva la présentation au seigneur de la Freslonnière. Plus tard, Jean Freslon, seigneur de Saint-Aubin, fonda une autre messe basse dite vers midi tous les dimanches et fêtes. L'un des derniers chapelains de la Freslonnière fut Jean-Baptiste Freslon, chevalier de Malte (1770).

Il y avait aussi une chapelle de Baulac, située à l'origine du côté du grand bout de Cohue, proche les autels Saint-Yves et Saint-Sébastien; elle avait droit de prééminence, d'enfeu, banc, escabeau et armoiries; son banc était appuyé au premier pilier du haut de l'église. Jean du Bouays, seigneur de Baulac, vendit cette chapelle en 1573 à Françoise Le Prestre, dame de la Lohière, dont les héritiers la revendirent à M. Ferron de la Villandon; comme les paroissiens contestaient les droits de ce seigneur à Saint-Sauveur, celui-ci se fit maintenir en possession de ses prééminences et fit en 1659 rétablir dans la verrière de sa chapelle les armoiries de Baulac, qui en avaient été enlevées.

Quelques autres personnages avaient obtenu également des enfes à Saint-Sauveur. Dans la voûte, proche l'autel Saint-Julien, fut inhumé vers 1445 Pierre Bonabry, sieur des Mesnils; — devant l'autel Saint-Sébastien, Jeanne Bourgneuf, dame de la Fontaine et de Bréquigny (1489); — au bout du marchepied de l'autel de la Vierge, Pierre Champion, sieur des Croix (1519), et Jeanne Le Corsin, dame du Chesne-Blanc, veuve de Pierre Champion (1544); — et joignant le même autel, Jeanne Dupont, femme de Guillaume Bouestel, sieur de la Chauvelière (1553); — enfin, en 1704, le sieur de Belair-Morfouace réclamait un enfeu et une voûte près de l'autel Saint-Jean¹.

Il y avait encore à Saint-Sauveur la chapellenie de Saint-Armel, fondée et présentée par le marquis de Cucé; — celle

1. Languedoc, *Inventaire ms. des arch. de Saint-Sauveur.* (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

de Sainte-Magdeleine, fondée en 1469 par Olivier Le Marchand, recteur de Vern, etc., etc.

Signalons, enfin, la fondation des Quarante-Heures, faite le 23 décembre 1685 par Julienne Pinot et Jacquette Lajambe, dotée de 50 liv. de rente et fixée aux trois jours suivant la fête de Noël¹.

Plusieurs confréries ont été érigées à Saint-Sauveur. Celle des Agonisants fut établie en l'honneur de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et de saint Joseph, et approuvée en 1659 par le pape Alexandre VII; Jean Lainé, sieur du Paty, et Michelle Duchemin, sa femme, fondèrent une messe pour les confrères le 22 septembre 1659, et les paroissiens en fondèrent deux autres, le 11 février 1662, le mercredi à l'autel de Notre-Dame et le vendredi à l'autel Saint-Joseph; cette confrérie a été rétablie en 1805; — celle du Sacré-Cœur de la Vierge ou de Notre-Dame-des-Miracles, érigée en 1670, enrichie d'indulgences par le pape Clément X et rétablie en 1805; — celle de Saint-Maurice, établie le 22 novembre 1719, mais éteinte aujourd'hui; — celle du Sacré-Cœur de Jésus, érigée primitivement dans l'église du Calvaire de Cucé et enrichie d'indulgences par le pape Benoît XIV (1740-1758); elle a été transférée à Saint-Sauveur en 1805; — enfin, de nos jours a été établie l'association du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, affiliée à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Nous avons nommé plusieurs fois déjà Notre-Dame-des-Miracles : c'est une dévotion particulière à Saint-Sauveur qui demande quelque explication.

Une pieuse tradition raconte qu'en 1357 les Anglais assiégeant Rennes, creusèrent une mine sous les murailles de la ville, espérant y entrer par ce souterrain. Mais cette mine vint aboutir à l'église Saint-Sauveur. Or, tout à coup, le

1. Languedoc, *Inventaire ms. des arch. de Saint-Sauveur*. — *Arch. Nat.*, P. 4710. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 40 G, 2.

8 février, on entendit les cloches de ce temple sonner d'elles-mêmes; la foule aussitôt accourue aperçut dans l'église une statue de la Sainte Vierge qu'on y honorait désignant de son doigt l'ouverture encore cachée du souterrain fait par les Anglais. Immédiatement la garnison rennaise fit une contre-mine et y entra sous la conduite d'un vaillant chevalier, Bertrand de Saint-Pern; la ville fut ainsi sauvée.

En souvenir de ce merveilleux évènement, l'on honora tout particulièrement à Saint-Sauveur la miraculeuse statue de la Sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame-des-Miracles-et-Vertus, l'on conserva longtemps avec soin le puits, ouverture de la mine aboutissant à l'église, et l'on fonda deux cierges allumés, l'un devant l'autel de la Vierge, l'autre à l'entrée du temple. En outre, pendant plusieurs siècles furent entretenus des tableaux représentant « le miracle de la délivrance des Anglais, » et furent fondées plusieurs messes d'action de grâces.

On comprend que nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails que demanderait l'histoire fort intéressante de Notre-Dame-des-Miracles, mais nous renvoyons nos lecteurs curieux de s'instruire et de s'édifier au R. P. dom Plaine, qui a traité longuement ce sujet dans son *Histoire du culte de la Sainte Vierge dans la ville de Rennes*¹.

La Révolution détruisit la statue de Notre-Dame-des-Miracles, mais de nos jours une nouvelle statue, imitée de l'ancienne, a été faite et mise à Saint-Sauveur au côté Nord de la nef, là où devait se trouver à l'origine l'autel de la Sainte-Vierge. Ce fut le 13 février 1876 que M^{gr} Saint-Marc rétablit très-solennellement à Saint-Sauveur le culte de Notre-Dame-des-Miracles, en y remplaçant cette sainte effigie. Depuis lors l'on voit dans cette église la statue de Notre-Dame représentée assise, tenant son divin Enfant sur ses genoux, et abais-

1. Voy. aussi sur l'authenticité du prodige de Saint-Sauveur la *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXX, 3 et 94.

sant sa main droite vers le sol comme elle le fit le jour du miracle; elle est sur un autel, entourée d'ex-voto nombreux. Vis-à-vis est une belle verrière représentant le merveilleux événement et portant cette inscription : *La ville de Rennes sauvée de l'invasion anglaise par l'intercession de Notre-Dame-des-Miracles en l'année 1357. Donné par les paroissiens en 1874.*

Toussaints. — L'ancienne église de ce nom n'existe plus; elle se trouvait à l'origine en dehors de la Cité et au-delà de la Vilaine, là où s'élève actuellement la Halle-au-Blé.

C'était primitivement un édifice roman qui fut en très-grande partie reconstruit aux xv^e et xvi^e siècles, comme nous allons voir.

Les *Comptes des trésoriers* de Saint-Sauveur en 1412 et 1416 nous apprennent, en effet, que vers ce temps-là les paroissiens de Toussaints relevèrent le bas de leur église sur un plan plus vaste que l'ancien. Les habitants de Saint-Sauveur, faisant partie de la paroisse de Toussaints, donnèrent à cette occasion 15 liv. pour aider à la construction du clocher et 20 liv. pour subvenir aux frais de la bénédiction du nouveau temple. Jean V, duc de Bretagne, offrit de son côté 30 liv. en 1435, et 15 liv. en 1436, pour contribuer « à l'édification de la nef. » Un peu plus tard, en 1459, on posa les fondations du haut de l'église « le lundy d'avant la Feste-Dieu ¹. »

Mais de terribles accidents vinrent interrompre les travaux : le dimanche après la mi-août 1482, une tempête extraordinaire renversa le clocher de Toussaints, qui écrasa une maison voisine et tua dans son lit le propriétaire, Georges Thomas. Un peu plus tard, en 1513, la tour joignant la sacristie tomba elle-même, et cet événement fut relaté dans l'inscription suivante, gravée dans le mur voisin :

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 75.

*En 1513 la tour chut
De céans qui le peuple esmut,
Un soir, jour de la Trinité;
Par quoy fut de nécessité
A retablir tout de nouveau
Ce moustier grand et beau¹.*

On s'occupa donc de relever ces ruines, mais la construction de la tour dura plus d'un siècle, car en 1619 on y travaillait encore.

En 1506 fut construit le transept ou croisée de l'édifice; à cette occasion fut passée une convention entre les paroissiens et le vicomte de Rennes², qui leur céda sur son fief les terrains nécessaires pour accroître leur église; ils lui accordèrent en échange divers droits honorifiques, tels qu'écussons sculptés en bosse aux pignons du nouveau bâtiment, redevance annuelle d'un cierge du poids de deux livres le jour de la Purification, etc.

Restait à relever le chevet de l'église; il dut l'être vers 1526, car le 20 novembre de cette année-là les trésoriers firent marché avec Jehan Adrian, peintre-verrier, « pour la construction de la grande vitre derrière le maître-autel³. » L'édifice étant enfin terminé, on fit divers autels, notamment celui de Saint-Yves, en 1539 et 1540, et l'on plaça en 1592 des orgues qui coûtèrent 400 écus.

1. Marteville, *Hist. de Rennes*.

2. La vicomté de Rennes, très-ancienne seigneurie, appartient pendant bien des siècles aux barons de Vitré, puis passa par acquêt aux familles de Lannion et de Martinière. Le vicomte de Rennes avait droit de chevauchée à la foire de la Magdeleine (Voy. tome III, 319) et de saut des mariés à Saint-Hélier; il était regardé comme seigneur fondateur des églises de Toussaints et de Saint-Hélier et de la chapelle de la Magdeleine; il avait aussi droit de ceps et collier à la Magdeleine, à Saint-Hélier et dans la rue Haute « pour corrections des blasphémateurs du saint nom de Dieu et autres délinquants, » etc. (Voy. *Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, II, 184.)

3. Cette vitrière en remplaçait une autre détruite en 1513 par la chute de la tour; cette première vitre contenait l'écusson du duc de Bretagne, et au-dessous les armoiries des Guéhéneuc, seigneurs de Villeneuve, et des d'Espinau et Du Guesclin, leurs alliés; mais on y voyait aussi « quatre présentations, deux d'hommes et deux

Au siècle suivant, on fit marché en 1673 avec François Houdant, architecte de Laval, pour la construction d'un nouveau grand autel, moyennant 10,000 liv.; le sieur Chalet, en 1676, en peignit le tableau occupant le fond du retable pour 450 liv., et le tabernacle fut offert en 1684 par les confrères du Saint-Sacrement; il leur coûta 1,400 liv.¹

Le 26 mars 1715, à cinq heures et demie du soir, une portion de la tour s'écroula²; l'on s'occupa aussitôt de la restaurer, et il en coûta 27,775 liv. d'après un compte de 1718. Un peu plus tard, la construction d'une nouvelle tour fut décidée; la première pierre en fut posée par le maire de Rennes, M. Hévin, et bénite par le recteur, M. Le Normant, le 23 août 1764.

Telle était l'église de Toussaints, vaste édifice de style hybride, où les pleins cintres romans se mêlaient aux ogives, formant trois nefs qu'entouraient une douzaine de chapelles et terminé par un chevet droit. Sécularisée en 1793, elle fut peu de temps après victime d'un incendie, et les débris qui survécurent au sinistre furent complètement démolis vers 1807.

Après le duc de Bretagne, seigneur supérieur, le vicomte de Rennes était regardé comme seigneur fondateur et prééminencier de Toussaints. L'analyse de divers procès-verbaux relatifs à ces prééminences achèvera de nous faire connaître l'ancienne église dont nous nous occupons.

Le chevet droit de cet édifice était éclairé par trois vitres. La verrière principale présentait en 1630, en haut l'écusson *parti de France et de Bretagne*; au-dessous étaient deux écussons du sire de Laval et de Vitré, vicomte de Rennes, *écartelés d'Évreux*, à cause du mariage vers 1500 de Guy XVI avec Charlotte d'Aragon. Plus bas se trouvaient, « au dessus

de femmes, » dont les vêtements portaient les mêmes armes de Guéhéneuc avec leurs alliances.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 71.

2. Il s'agit très-probablement ici de la tour élevée au bas des nefs; dans les anciens plans, on voit qu'il y avait à Toussaints deux tours : une à l'Ouest, avec clocher, formant façade, et l'autre au Nord du chœur.

des passées, tant du costé de l'évangile que du costé de l'épître, » les armes des seigneurs de Villeneuve¹; plus bas encore celles des seigneurs de la Prévalaye, et enfin celles des marquis de Cucé². De chaque côté de cette grande vitre étaient des verrières moins considérables n'offrant que l'écu plein de *France*.

En descendant l'église, du côté de l'évangile, on remarquait : dans la chapelle Saint-Sébastien, au haut de la vitre du pignon, les armes pleines de *Bretagne*; — dans la chapelle Sainte-Suzanne, le même écusson; — dans le transept septentrional, où était la chapelle de Saint-Martin, on voyait au haut de la vitre, derrière l'autel, deux écussons : l'un de *Bretagne plein*, l'autre *parti de Bretagne et d'Amboise*; ces armes semblent prouver que la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, ne fut pas étrangère à la confection de ce vitrail; — dans le pignon du même transept étaient deux autres écussons, l'un de *France*, l'autre de *Bretagne*.

De l'autre côté de l'église, vers Midi, il y avait : dans la chapelle Saint-Yves, au haut de la vitre, l'écusson de François, dauphin de France et duc de Bretagne; — dans le transept méridional, où se trouvait la chapelle Saint-Nicolas, au haut de la vitre du pignon, deux écussons : l'un de *France*, l'autre de *Bretagne*; et dans un autre vitrail, trois écussons : de *France*, de *Bretagne* et de *Rennes*.

Dans la verrière occupant le bas de la nef, au-dessus des orgues, étaient aussi en 1702 trois blasons : de *Bourgneuf*, *Thierry* et de *sinople à trois fasces d'argent*. Enfin, aux quatre coins du cimetière, au haut de la croix de ce cimetière et sur

1. Villeneuve, seigneurie sise en Toussaints, mentionnée dès le XI^e siècle, appartenait successivement aux familles de Guéhéneuc, de Bourgneuf, Thierry, des Déserts, d'Espinay, de Téhillac, Lussembourg, Malescot, etc.

2. En 1526, lorsque fut passé le marché pour la confection de cette vitre, on vit comparaitre avec les trésoriers Louis des Déserts, seigneur de Villeneuve, François Thierry, seigneur de la Prévalaye, et Julien Bourgneuf, seigneur de Cucé.

les pignons des transepts se trouvaient gravées sur pierre les armoiries du vicomte de Rennes¹.

Plusieurs enfes apparaissent aussi dans cette église : celui des seigneurs de Villeneuve était dans le sanctuaire ; c'est là que fut inhumée en 1417 Lucasse Déelin, femme de Raoul Guéhéneuc, « au pied du maistre autel ; » à côté on voyait (en 1585) deux bancs à queue, « l'un à dextre, l'autre à senestre, armoyés chacun d'un écusson à trois croisilles, » et appartenant également au seigneur de Villeneuve² ; — l'enfeu du seigneur du Puits-Mauger³ se trouvait aussi originellement devant le maître-autel ; il fut acquis vers 1447 par Jean du Bouays ; — le seigneur du Bouédrier⁴ réclamait également en 1679 un banc à queue et une pierre tombale, etc.⁵

En 1514, Michel Bousseemel, sieur du Val, donna, le 1^{er} novembre, une relique de la Vraie-Croix à l'église de Toussaints ; elle fut déposée dans un reliquaire décrit comme suit en 1532 : « Une grande portion de la Vroye Croix Nostre Seigneur et Redempteur Jhesus Crist poisant le boays de ladiete croix nue trois gros vingt grains, quelle portion est en une châsse d'argent à clevoirs par dessus portée sur les bras de l'ymaige Sainete Helaine estant d'argent doré⁶. »

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 71.

2. Outre cet enfeu, le seigneur de Villeneuve en avait un autre, acquis en 1425 par Jamet Guéhéneuc et situé devant l'autel de la Vierge.

3. Le Puits-Mauger, manoir seigneurial sis dans le faubourg de la Magdeleine, était à l'origine, dit Languedoc, « une maison de plaisance et récréation » appartenant aux ducs de Bretagne ; il devint ensuite la propriété des Pasquier, puis des du Bouays de Couaslouc, qui le possédèrent fort longtemps.

4. Le Bouédrier, seigneurie en Toussaints, possédée d'abord par la famille de même nom, fut ensuite unie à Bréquigny.

5. *Arch. Nat.*, P. 4742. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 71, 77, etc.

6. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 70. — Un très-intéressant inventaire du trésor de Toussaints en 1532 mentionne encore : « Une grande croix d'argent doré à deux arcs boutans à ymaiges du Crucifix, Nostre Dame et Sainet Jean l'Evangeliste ; — un grant calice vermoil doré à deux lanternes où sont les apostres en boce et souldez sur la couppe et sur la pate ; — aultre calice en vermoil doré à deux lanternes dont la première est à jour ; — aultre calice en vermoil doré armoyé des armes du seigneur de la Prévallais, etc., etc. » (*Voy. Mélanges d'hist. et d'arch. bret.*, I, 67.)

Il est aussi fait mention en 1664 de deux chandeliers armoriés que l'on plaçait alors des deux côtés « de l'autel de Notre Dame de Paimpol. » Il devait s'agir probablement ici d'une statue de Notre-Dame de Paimpont, très-vénérée jadis dans notre contrée, comme nous l'avons déjà vu.

En 1771, Julien Bellanger, ancien procureur au Parlement, fonda une rente de 100 liv. au profit des pauvres honteux de la paroisse¹.

Il y avait en outre à Toussaints plusieurs autres fondations assez importantes; une entre autres, présentée par le seigneur de Villeneuve, rapportait en 1790 à son titulaire, M. Boux de Villeneuve, 304 liv.; elle était alors chargée de deux cent huit messes par an.

Il nous reste à parler des nombreuses confréries érigées en l'église de Toussaints. La plus ancienne était celle de Saint-Nicolas, mentionnée au XIII^e siècle; il est, en effet, question en 1266 et 1269 du fief des frères de Saint-Nicolas, « *in feodo fratrum confraternitatis Sancti Nicholai Redonensis* »²; cette pieuse association existait encore en 1790. — La confrérie de Tous les Saints était également fort ancienne; Jean Lemoul et Thomine Le Coq, sa femme, lui donnèrent 30 sols de rente en 1435; — celle des saints Fabien et Sébastien, saint Roch et saint Armel, figure en 1619; le pape Urbain VIII lui accorda des indulgences en 1641; — la confrérie du Saint-Sacrement, enrichie d'indulgences en 1610 par le pape Paul V, reçut quelques dons en 1668; — celle de Sainte-Anne obtint en 1714 des indulgences du pape Clément XI; elle avait des messes fondées en l'honneur de saint Joachim, saint Joseph et des Cinq-Plaies; — celle de Saint-Louis était érigée à l'autel de ce nom au siècle dernier³.

De nos jours ont été érigées à Toussaints, en 1822 la con-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 70, 71, 77.

2. *Cartul. Sancti Melanii*, 69.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 53, 73, 75, 77; 10 G, 2. — Quelques confréries d'ouvriers se réunissaient aussi à Toussaints; telle était celle des Boursiers et Gantiers,

frérie du Scapulaire, établie à l'origine en l'église conventuelle des grands Carmes, et en 1829 celle de la Bonne-Mort, existant jadis dans l'église des Jésuites. En outre, on a récemment formé à Toussaints la confrérie de la Sainte-Famille.

L'église de Toussaints ayant été détruite par la Révolution, comme nous venons de le dire, ce fut, en effet, dans l'église du collège de Rennes, bâtie par les Jésuites, que le culte fut transféré en 1803. Celle-ci, construite de 1624 à 1651, est encore aujourd'hui l'église paroissiale de Toussaints ; c'est un édifice fort régulier, construit dans le style du xvii^e siècle, et dont nous avons déjà parlé (tome III, 437) ; il se compose de trois nefs formant quatre travées, d'un assez vaste transept et d'un chœur à pans coupés ; on y remarque les grands retables des autels et une jolie chaire en bois sculptée. A côté vient d'être récemment élevée, dans le même style, une chapelle de catéchisme attenant à l'église mais ne communiquant pas avec elle.

Saint-Aubin. — Il ne reste rien de l'église primitive de ce nom. L'édifice actuel n'offre d'ancien que son petit portail occidental, encore ne semble-t-il que du commencement du xv^e siècle : la baie ogivale en tiers-point de cette porte est décorée d'une moulure arrondie reçue des deux côtés sur une colonnette couronnée d'un chapiteau de feuillages.

Par ailleurs, l'église Saint-Aubin date des xvii^e et xviii^e siècles ; à l'origine, il dut n'y avoir qu'une nef, mais la famille Huart y ajouta une chapelle au Nord dans les circonstances suivantes : François Huart, seigneur de Bœuvres, chanoine et trésorier de Rennes, voulant accomplir les dernières volontés de son père, François Huart, sieur de la Noë, conseiller et secrétaire du roi, et être agréable aux paroissiens de Saint-Aubin, dont l'église était déjà trop petite, bâtit une chapelle près du chanceau, au côté de l'évangile ; il s'y réserva pour

mise sous le patronage de saint Martin, et dont les comptes de 1546 existent encore. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 77 bis.) Nous avons déjà vu (tome III, 331) que dix confréries semblables existaient à Rennes en 1540.

lui, pour son frère Gervais Huart, sieur de la Grand'Rivière, et sa femme, Jeanne Louis, et pour sa sœur, Françoise Huart, veuve de Pierre du Boschet, sieur de la Garenne, président au Parlement, le droit d'avoir en cette chapelle ses armoiries, un enfeu¹ et un banc. Puis il fonda en 1634 trois messes hebdomadaires dans cette chapelle, qui prit le nom de Notre-Dame-de-Pitié, et dont le chapelain demeura à la présentation du seigneur de Bœuvres².

A la suite de la chapelle des Huart, mais séparé d'elle à l'origine par un mur, fut bâti le collatéral septentrional de la nef, dont la dernière colonne porte la date de 1666 gravée sur son chapiteau. Plus tard, un autre bas-côté fut construit au Sud, et en 1761 on releva le chœur, dont on augmenta les proportions. Comme les prééminences et droits de supériorité et de fondation appartenaient à Saint-Aubin au seigneur de la Martinière³, la première pierre du nouveau chœur fut posée au nom de Marie-Gaëtane de Mornay, dame de la Martinière, et veuve d'Anne Bretagne de Lannion, seigneur du Boisgeffroy, dont les armoiries furent sculptées ensuite sur la clef de voûte et extérieurement autour de l'abside. On les y voit encore très-mutilées, ainsi que celles des Huart sur la chapelle voisine.

Présentement l'église de Saint-Aubin se compose de trois nefs ayant trois travées, et d'un chœur en hémicycle; il n'y a ni transepts ni chapelles, car le mur qui séparait la chapelle

1. Le Vœu de Bonne-Nouvelle occupe actuellement la tombe-arcade de cet enfeu.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 49.

3. La Martinière, vieille seigneurie signalée en 1240 et unie de bonne heure à celle de Montbarot, appartient aux familles Le Marec, Barrin, de Mornay, de Lannion et Quilfistre de Bavalan. Dès 1480, le duc de Bretagne autorisa Robert de Domaigné, seigneur de Montbarot, héritier de feu Robert de Beaucé, à mettre ses armoiries en plusieurs vitres de l'église Saint-Aubin. En 1513, l'évêque permit à Alain Le Marec, seigneur de la Martinière et de Montbarot, d'avoir son banc dans le chœur de cette église du côté de l'épître, ce que confirma Yves Mahyeuc en 1540. Aussi en 1678 Jean Barrin, seigneur de la Martinière, déclara-t-il avoir à Saint-Aubin son banc seigneurial « proche le balustre du maistre-autel » et ses armoiries sculptées dans la nef et peintes dans les vitraux. (*Arch. Nat.*, P. 4740.)

de Bœuvres a été détruit en 1763 et cette chapelle fait maintenant partie du collatéral.

Parmi les fondations faites en cette église nous trouvons la chapellenie du Gué, mentionnée en 1596, celle du Petit-Saint-Michel en 1691, et celle de Carman en 1696.

La confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants, — dont l'autel se trouvait jadis dans le bas-côté du Nord, adossé au mur de la chapelle de Bœuvres, — fut enrichie d'indulgences en 1658 par le pape Alexandre VII, approuvée par M^{sr} de Beaumanoir le 28 mars 1681 et rétablie le 23 février 1805. Mais les deux grandes dévotions de la paroisse sont actuellement le culte rendu à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et à sainte Anne.

Nous avons déjà parlé (tome III, 149) du célèbre sanctuaire de Bonne-Nouvelle élevé dans le cloître du monastère des Dominicains voisin de Saint-Aubin; ce couvent ayant été sécularisé par la Révolution, le tableau miraculeux de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle a été transféré dans l'église de Saint-Aubin et placé sur l'autel du collatéral du Nord. Le 4 octobre 1817 on y érigea la confrérie du Rosaire, qui existait avant 89 dans l'église conventuelle des Dominicains. Le 8 septembre 1861 fut renouvelé le vœu offert par les habitants de Rennes en 1634 et représentant cette ville avec son enceinte murale et ses monuments, le tout en argent massif. Enfin, le 5 février 1871, M^{sr} Saint-Marc fit un nouveau vœu à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle pour préserver son diocèse de l'invasion des armées étrangères; il offrit en cette occasion un cierge à la Sainte Vierge, qu'il déposa lui-même très-solennellement, et s'engagea, pour lui et ses successeurs, à faire tous les ans une procession solennelle à l'autel de Bonne-Nouvelle le 8 septembre, et à y déposer un cierge semblable.

Ce sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, où abondent les ex-voto, continue d'être en grande vénération. La paroisse de Saint-Aubin en a pris récemment, avons-nous dit, le nom de Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle,

et l'on commence à côté la construction d'une belle église ogivale digne des bienfaits accordés par la Très-Sainte Vierge, de la piété du peuple de Rennes et de la nombreuse population de la paroisse.

La seconde dévotion particulière à Saint-Aubin est envers sainte Anne. Jadis se trouvait, en effet, à côté même de l'église Saint-Aubin la chapelle Sainte-Anne, dont nous avons précédemment parlé (tome III, 331), et que ruina la Révolution. Une confrérie dite de Sainte-Anne s'y trouvait érigée, enrichie d'indulgences en 1650 par le pape Innocent X, et approuvée le 13 mai 1662 par M^{er} de la Vieuville; le pape Grégoire XVI la transféra, le 27 mars 1841, dans l'église de Saint-Aubin. Elle s'y dessert, aussi bien que celle de Notre-Dame-des-Agonisants, à l'autel du collatéral du Midi.

Saint-Martin. — Nous n'avons que peu de renseignements sur ce qu'était cette église, totalement ruinée au commencement de ce siècle. Elle se trouvait au haut de la rue Saint-Martin et devait être bien ancienne, puisqu'on a trouvé sur son emplacement et dans son cimetière des cercueils en calcaire et en briques regardés comme gallo-romains par quelques archéologues. Les droits de supériorité, de fondation et de prééminence appartenaient à Saint-Martin au seigneur de la Lande-Coëtlogon¹, qui y avait ses bancs, enfeu et armoiries. En 1681 on y voyait les armes des sires de Romelin, seigneurs de la Lande, peintes sur une lisière et dans les vitraux et gravées sur un banc à queue. Il s'y trouvait, en outre, des « tombeaux élevés de terre à une hauteur considérable dans le chanceau et portant les effigies d'hommes armés et leurs écussons et sur l'un de ces tombeaux ces mots gravés : *Cy gist nobile homme Pierre de Roumelin, seigneur de la Lande, qui décéda l'an 1463*². »

Saint-Germain. — Tout ce qui reste de l'église primitive

1. La Lande, ancien manoir seigneurial, appelé aujourd'hui Coëtlogon, appartient successivement aux familles de Romelin, de Coëtlogon et Ruellan.

2. *Arch. Nat.*, P. 1744.

est une arcade bouchée, mais encore visible, dans l'ancienne chapelle du Saint-Esprit, convertie actuellement en sacristie. La double archivolté épannelée de cette arcade en ogive aiguë retombe sur deux grosses colonnes cylindriques engagées, à chapiteaux garnis de larges feuilles qui se recourbent en volute sous leur tailloir octogonal.

Le reste de l'édifice ne date que des xv^e et xvi^e siècles; quelques parties ne remontent même qu'au xvii^e.

C'est en 1434 qu'on songea à édifier une nouvelle église destinée à remplacer l'ancienne, devenue trop petite pour la population. Le duc de Bretagne Jean V, dans le fief duquel se trouvait le temple, donna le terrain nécessaire pour cet agrandissement par lettres datées du 15 juin 1434. Ses successeurs, Pierre II en 1455 et François II en 1466, montrèrent la même bonne volonté¹. Il faut donc attribuer à la seconde moitié du xv^e siècle la construction de la grande nef et du chœur. Le collatéral du Nord, commencé vers la fin de ce même siècle, ne fut terminé qu'au xvi^e, comme l'indique la date de 1551 inscrite sur la clef de voûte de la dernière travée près de la tour.

La façade occidentale fut achevée au milieu de ce xvi^e siècle, puisqu'on y posa le vitrail en 1545. On commença en 1519 la tour qui l'avoisine sur l'emplacement de deux maisons appartenant au seigneur de Matignon et cédées par lui²; le millésime de 1585, gravé au haut d'un de ses contreforts, fait connaître l'époque de son achèvement.

Le portail du Midi fut commencé vers 1606, date placée de chaque côté de la porte; il eut Gervais Gautier pour architecte et fut achevé en 1623. Le collatéral méridional fut alors bâti, mais on y travailla jusqu'en 1662³.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 58. — *Mélanges d'hist. et d'archéol. bret.*, II, 27.

2. François Thierry, seigneur de la Prévalaye et de Matignon-à-Rennes, obtint à cause de cette cession le droit d'apposer ses armoiries sur le portail et la tour ainsi que dans un vitrail à son choix.

3. *Notes ms.* de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

Connaissant ainsi ses dates de construction, examinons un peu l'édifice.

Le haut gable triangulaire de la façade occidentale encadre une vaste ogive à contre-courbure qui élance ses nombreux filets prismatiques depuis la base jusqu'à la pointe de l'accolade. Cette ogive hardie enveloppe la baie du portail et renferme une large fenêtre dont les montants n'offrent dans toute leur longueur d'autres traverses qu'une double ligne d'arcs cintrés dans le haut de l'ogive. Au-dessous ont été refaites de nos jours deux portes en arcs d'accolade garnis de feuillages, et au milieu desquelles se dresse sur le trumeau la statue du patron saint Germain, évêque d'Auxerre.

« La partie la plus curieuse à étudier dans l'extérieur de Saint-Germain, c'est son flanc septentrional : là se détachent en saillie six pignons couronnés jadis de bouquets de feuilles frisées ; chaque fronton a sa fenêtre, dont les compartiments se découpent en figures flamboyantes aux courbes élégamment variées. Le troisième gable, plus orné que les autres, présente ses rampants garnis de crosses végétales ; il est occupé par un portail latéral en arc Tudor que surmonte une charmante petite fenêtre à meneaux subtrilobés et à broderies cordiformes, le tout enveloppé d'une voussure ogivale dessinée par de nombreuses moulures prismatiques ; à la pointe supérieure, un bouquet de feuillages frisés la décore ; des pinacles simulés s'appliquent aux côtés de ce portail qui présente un harmonieux ensemble ¹. »

Au transept méridional est un troisième portail : « Il est en plein cintre et surmonté d'une haute fenêtre également cintrée, mais pourvue de meneaux perpendiculaires qui vont s'épanouir au sommet en compartiments flabelliformes imitant les pétales d'une fleur. Le fronton qui encadre ces ouvertures présente trois ordres grecs superposés par étage, accompagnés de niches cintrées et d'un œil-de-bœuf au-dessus de la longue

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, II, 138.

fenêtre principale, le tout couronné par un grand cintre surbaissé inscrit dans le galbe triangulaire, flanqué de deux contreforts assez lourds terminés en clochetons¹. »

Pénétrons maintenant dans l'église. Son plan est irrégulier : l'édifice se compose d'une nef terminée par un chevet droit, ayant un seul transept au Midi. Le chevet est accompagné de ce côté d'un collatéral avec deux chapelles, et il est flanqué au Nord de deux autres chapelles sans collatéral. Une troisième chapelle renferme le portail septentrional que nous avons décrit. Au-dessous commençait un bas-côté dont on a fait trois chapelles closes. La quatrième et dernière travée de ce collatéral donne entrée à la tour du clocher, ajoutée comme un hors-d'œuvre à l'angle Nord-Ouest de l'édifice et qui n'a jamais été terminée. De l'autre côté de l'église, à partir du transept Sud, est un collatéral de trois travées accosté de deux chapelles.

La grande fenêtre du chevet aux proportions si sveltes, si élancées, est divisée par sept montants verticaux supportant un immense réseau de broderies flamboyantes. « Ses compartiments sont remplis par une multitude de figurines représentant tous les divers états de la vie : rois, princes, chevaliers, bourgeois, hommes et femmes du peuple, papes, évêques, prêtres, religieux, tous dans l'attitude de la prière et de l'adoration, recevant sous la forme de langues de feu les grâces de l'Esprit-Saint, figuré par une colombe aux ailes éployées qui plane à la pointe supérieure de l'ogive. Au-dessous de ce tympan, les huit passées composant la partie inférieure du vitrail sont peuplées d'une mosaïque de couleurs chatoyantes, dans lesquelles on distingue çà et là des débris épars de personnages, de têtes de saints, de motifs d'ornementation ; on y reconnaît même plusieurs fragments des scènes de la Passion. Tout au bas, du côté de l'épître, on aperçoit l'écusson des Thierry, sieurs de la Prévalaye, *aux trois têtes de lévrier*

1. M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. archéol. de l'Assoc. bret.*, II, 138,

d'argent sur champ d'azur; du côté de l'évangile est un écusson *d'azur à la croix pleine d'or, cantonnée de quatre croisilles ou coquilles d'argent*; ce sont les armes de la confrérie des Merciers et Épiciers de la ville de Rennes¹. »

La grande fenêtre du transept méridional renferme aussi des vitraux du xvi^e siècle, restaurés en 1860; les sujets en sont empruntés à plusieurs anciennes verrières : on y reconnaît l'Annonciation, la Visitation, la Mort de la Sainte Vierge et son Assomption, saint Jean l'Évangéliste, diverses scènes de la Passion, un évêque tenant en main un modèle d'église, un chevalier, etc.

Le duc de Bretagne, et plus tard le roi de France, était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Saint-Germain.

La première chapelle ouverte à gauche du chœur appartenait au marquis de Cucé. Par son testament du 27 mai 1522, le recteur Pierre Bourgneuf, fils de Gilles et de Françoise Bouëdrier, seigneur et dame de Cucé, ordonna l'érection dans le cimetière de Saint-Germain, sur la tombe de ses père et mère, d'une « belle et honorable chapelle de pierre de taille voûtée de même, où se dirait une messe basse tous les jours par un chapelain nommé par le seigneur de Cucé². » Mais après la mort du recteur, les trésoriers s'opposèrent à la construction de cette chapelle dans leur cimetière et autorisèrent les héritiers à construire une semblable chapelle au joignant du chœur de leur église, du côté de l'évangile. Aussi voit-on encore sur la clef de voûte de cette chapelle l'écusson des Bourgneuf : *d'argent au sautoir de sable, au franc canton de gueules chargé de deux poissons d'argent posés en fasce*. Les

1. M. de la Bigne Villeneuve, *ibidem*. — Il est indubitable que tous ces fragments, confusément rapprochés pour remplir le grand vitrail, proviennent d'anciennes verrières aujourd'hui détruites. Un acte de 1543 prouve qu'à cette époque un vitrail nommé la vitre de l'Apocalypse fut placé au-dessus du grand portail occidental, et que deux de ses passées furent dues à la générosité des frères de la confrérie des Merciers et Épiciers de Rennes, qui stipulèrent le droit d'y placer leurs armes.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 58.

mêmes armes se retrouvent au couronnement de la niche creusée au-dessus de l'ancien autel dédié jadis à la Sainte Vierge, mais enlevé maintenant, ainsi qu'à l'archivolte du tombeau arqué contenant l'enfeu des seigneurs de Cucé et pratiqué dans le mur du Nord, sous la fenêtre; il est encore reproduit sur la vitre haute, à la première travée de la nef.

La chapelle suivante, au Nord, était celle des seigneurs de Bréquigny; son autel était jadis dédié à saint Jacques et saint Christophe, il l'est aujourd'hui à la Sainte Vierge. Les seigneurs de Bréquigny avaient fait plusieurs fondations à Saint-Germain, aussi avaient-ils vers 1679 en cette chapelle leurs armoiries, un banc à queue et un « enfeu sous voulte avec tombeau eslevé de terre. » Là reposait René Le Meneust, seigneur de Bréquigny, président au Parlement, † 1634, dont voici l'épithaphe : *P. P. D. D. Renati Le Meneust præsidis de Brequigny opt. conjugis Francisca Marcella hoc amoris speculum posuit in anno 1634.*

*Vive Deo, terra major, maturus Olympo,
Dum gemit ad cineres turtur amica tuos.
Dividimur spatiis, mors votis uniet ambos;
Quæ brevis hora tibi, sed mihi longa mors est¹!*

Cette chapelle de la Vierge a été décorée de nos jours aux frais du cardinal Saint-Marc, natif de Saint-Germain, et ses armoiries se voient maintenant sur l'autel et dans la verrière.

La chapelle suivante était dédiée à saint Nicolas. Là furent inhumés Jean Guériff et Guillemette Bourgneuf, sa femme, bienfaiteurs de la paroisse, au xv^e siècle. On y disait à leur intention une messe solennelle le premier dimanche de chaque mois. Cette chapelle est aujourd'hui dédiée à saint Joseph, et

1. *Notes ms.* de M. de la Bigne Villeneuve. — Charles Le Meneust, seigneur de Bréquigny, fonda en 1708 une messe quotidienne dans cette chapelle, où reposait aussi Guy Le Meneust, † 1677.

l'on y voit un petit monument élevé dans l'ancienne labe et portant cette inscription : *Ci-gît le cœur de Guy-Toussaint-Julien Carron, prêtre, né à Rennes le 23 février 1760, décédé à Paris le 15 mars 1821. Transiit benefaciendo, requiescat in pace.* Là repose, en effet, le cœur du charitable abbé Carron, vicaire-sacriste de Saint-Germain avant la Révolution, et dont les bonnes œuvres rendirent le nom célèbre pendant l'émigration.

Viennent ensuite les chapelles de Saint-Michel, dédiée aujourd'hui au Sacré-Cœur de Jésus, — et de Saint-Sébastien, qui sert actuellement pour le catéchisme. En 1606, Jacqueline Guyot fit une fondation sur la tombe de son mari, le seigneur de Kermassonnet, inhumé devant l'autel Saint-Sébastien. Là aussi reposèrent Pierre Bonnier et Anne Foucault, seigneur et dame de la Coquerie, fondateurs d'un service en 1666.

Au bas de l'église se trouvaient les autels de Saint-Pierre et de Saint-Antoine et Saint-Gilles.

Le premier fut édifié par Pierre Gautier, seigneur du Plessix-Raffray, en Domagné, qui choisit sa sépulture à côté, par testament du 4 août 1588, et y fonda une messe hebdomadaire. En 1678 cet autel, « sis au costé senestre de l'église, » était orné des armoiries : « une bande chargée de trois tourteaux, qui est Brignon, et un gantelet, qui est Gautier; » et entre ces deux écussons on lisait : *Fondation par Noble homme Maistre Pierre Gautier, vivant mari de d^{lle} Jacqueline Guyot, s^{re} et d^e du Plessix-Raffray, conseiller, notaire et secretaire du roi, greffier civil de la cour du Parlement et des États de ce pays, l'an 1588.* Un banc et une tombe armoriés se trouvaient alors à côté de l'autel¹.

L'autel Saint-Antoine et Saint-Gilles devait être vis-à-vis le précédent, de l'autre côté du grand portail; il fut élevé vers le milieu du xv^e siècle par Jean Guériff, qui y fonda « sept messes ô notes chacune sepmaine, chantées à l'issue de la

1. Arch. Nat., P. 1714.

messe du Saint-Esprit par sept chapelains qui seroient en mesme temps chantres de ladite église¹. »

Remontons l'église en suivant le collatéral méridional. Nous y trouvons d'abord une chapelle renfermant les fonts baptismaux, puis la chapelle Sainte-Anne. Dans cette dernière fut inhumée Renée Bonnier, femme de Jean de Lescu, seigneur de la Mancelière, qui y fit une fondation le 26 juillet 1680. De nos jours on y a transféré les restes du grand historien et jurisconsulte breton Bertrand d'Argentré, inhumé primitivement dans l'église des Cordeliers. (Voy. tome III, 135.) Une dalle de marbre noir porte cette inscription : *Hic jacet Bertrand. Argentreus senescallus Rhedonensis et celeberrimus jurisconsultus cujus anno 1590 vita defuncti reliquiæ prius in ecclesia Fratrum Minorum servatæ, sub hoc marmore depositæ fuerunt sumptibus Curie Rhedonensis anno 1821.*

Dans le transept du Sud était un mausolée élevé à la mémoire de Julienne du Louët par son mari, M. Le Jacobin de Keremprat, conseiller au Parlement, qui fit en 1690 une fondation pour le repos de son âme.

Nous voici revenus au chœur; notons qu'il s'y trouvait jadis, « à l'entrée et du costé de l'épître, » un autel dédié à saint Roch : là se trouvait l'enfeu de la famille du Liepvre².

Au Sud du chœur étaient deux chapelles, dont la première contenait jadis l'autel du Saint-Esprit. Elle avait été cédée par les paroissiens à la famille de Lopriac, qui y plaça son banc, ses armoiries et un tombeau-arcade; on voit encore au sommet de cette arcade et au-dessus de la fenêtre l'écusson de cette famille : *de sable au chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules.* Nous avons dit que cette chapelle sert actuellement de sacristie; il en est de même de la chapelle voisine, dont on ignore la destination première.

1. Arch. paroiss.

2. On y voit encore aujourd'hui une statue de saint Roch, œuvre de Molchneht. Celui-ci a également sculpté les cariatides qui supportent au bas des nefs les orgues, provenant de l'ancienne abbaye de Prières.

Dans le collatéral séparant ces chapelles du chœur a été placé de nos jours, au chevet même et au-dessous d'une verrière moderne, l'autel du Saint-Esprit, où repose le Saint-Sacrement. C'est dans cette partie de l'église qu'avaient été inhumés Jean Louvel, sieur de la Chauvelière, † 1628; Georges Rallier, sieur du Foulgeray, † 1655; René de Berthou, seigneur de Kerversio, † 1658; Jacques de Lorial, sieur de la Roussignolière, † 1689, etc., etc.

Enfin, dans la nef reposaient Perrin de Montgermont et sa femme, « devant le Crucifix, » † vers 1400; un seigneur de la Marqueraye, † au xvi^e siècle; Jean Picquet, sieur de la Motte, † 1653, et Guillemette Hux, sa femme; Jean Gardin, sieur de la Glestière, et Jacquemine Avril, sa femme, qui firent une fondation en 1658; François Nouvel, sieur de la Grenouillaye, qui fit de même en 1663 et fut inhumé sous le pupitre, etc.

Un grand nombre d'autres pierres tombales étaient encore à Saint-Germain, et nous ne pouvons en faire ici l'inventaire; c'est qu'en effet les trésoriers avaient ainsi cédé beaucoup d'enfeus aux xvi^e et xvii^e siècles pour se procurer les moyens de construire leur église¹.

Parmi les autres fondations établies à Saint-Germain, remarquons : celle du pardon des Quarante-Heures, faite en 1663 par Michelle Gosse, maîtresse tailleur, pour la fête de l'Ascension et jours suivants; — celle du port solennel du Saint-Sacrement aux malades, faite en 1667 par Jean Mesnager, prêtre; — celle de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, faite en 1672 par Julien Le Gouvello, seigneur de Trémeur; Catherine Godard, veuve de Guillaume Marot, seigneur des Alleux; Jacqueline Le Bégassoux, veuve de Fr. Le Febvre, seigneur de Laubrière, et Perrine Gaultier, dame du Prest; — et, enfin, celle de l'octave du Sacre et de l'adora-

1. Livre ms. des fondations de Saint-Germain. (Arch. paroiss.)

tion du Saint-Sacrement par cinq prêtres pendant cette octave, faite en 1699 par Laurent Masson ¹.

Les confréries étaient nombreuses à Saint-Germain. C'était d'abord celle de Saint-Germain, dont était prévôt Jehan Le Cloustier en 1449, et qui comptait parmi ses membres en 1455 le duc de Bretagne Pierre II et sa femme, la bienheureuse Françoise d'Amboise. — La confrérie de Saint-Laurent est mentionnée dès 1488; saint Laurent est considéré, en effet, comme le second patron de l'église Saint-Germain; le jour de sa fête, le Chapitre avait coutume d'y venir célébrer la grand'messe. En 1625, le pape Urbain VIII accorda des indulgences aux confrères de Saint-Laurent, dont il est encore fait mention en 1733. — La confrérie de Saint-Roch et Saint-Sébastien apparaît en 1425; en 1654 elle fut unie à celle du Saint-Sacrement, que l'on fondait alors; en 1674 les confrères faisaient chanter la messe, précédée d'une procession, tous les mardis, jeudis et vendredis. — La Sainte-Trinité, ou frairie Blanche, fut instituée en 1634 par le pape Urbain VIII, qui l'enrichit d'indulgences; elle était particulière aux prêtres, religieux et religieuses. — Notre-Dame-des-Agonisants fut érigée en 1658 et dotée d'indulgences par le pape Alexandre VII. — Enfin, la plus importante peut-être de toutes ces confréries était celle du Saint-Esprit, dont les prévôts apparaissent dès 1470 et qui reçut des indulgences plénières du pape Paul V en 1615; elle avait sa chapelle particulière, dont nous avons parlé, et chaque jour l'on y chantait une messe, précédée d'une procession ².

Présentement, il n'y a plus à Saint-Germain que la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, érigée en 1817 et agrégée à l'ar-

1. *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. de la Bigne Villeneuve.

2. Quelques confréries de métiers se réunissaient aussi à Saint-Germain, notamment en 1689 celle des Drappiers drappant et des Teinturiers. — L'église Saint-Germain, envahie à la Révolution par l'administration militaire, ne fut rendue au culte qu'en 1805; le service paroissial fut rétabli provisoirement en 1803 dans l'ancienne chapelle de la Visitation.

chiconfrérie de Rome, et celle de Notre-Dame-des-Malades, établie en 1865. De plus, l'indulgence de la Portioncule, attachée jadis à l'église conventuelle des Cordeliers, a été transférée de nos jours en celle de Saint-Germain par le pape Léon XII en 1826.

Saint-Hélier. — Il ne demeure rien de l'église primitive de ce nom; l'édifice actuel est une construction des xv^e et xvi^e siècles. Son plan consiste en une nef à chevet droit accompagnée de deux transepts et d'un seul collatéral au Nord.

« On peut voir, dit M. de la Bigne Villeneuve¹, dans le portail occidental, un élégant échantillon des formes architectoniques de la fin du xv^e siècle. Des boudins ou moulures toriques, appuyées sur de petites bases polygonales, tracent au contour de la porte deux arcs surbaissés en anse de panier, qu'enveloppe supérieurement un autre arc en doucine ou accolade, au sommet duquel s'épanouissait autrefois un bouquet de feuillages cruciforme, brisé aujourd'hui; on l'a remplacé par une petite croix simple mais convenable. L'extrados de l'archivolte est en outre décoré de crosses végétales. Une fenêtre ouvre au-dessus sa baie ogivale, divisée longitudinalement jusqu'aux deux tiers de sa hauteur par deux meneaux prismatiques, en trois panneaux qui vont s'amortir au-dessous du tympan en arcatures trilobées et lancéolées. Le réseau qui les surmonte est rempli par un gracieux assemblage de courbes concaves et convexes dont les lignes ondulées semblent s'entrelacer et se poursuivre dans leurs sinuosités.

« L'ensemble de ces deux ouvertures du pignon occidental s'encadre dans une espèce de voussure peu profonde dont l'ogive surhaussée se dessine au moyen de moulures en retraite reposant sur des bases de colonnettes. Des deux côtés de cette grande ogive enveloppante s'élancent deux pinacles en application, terminés par des aiguilles dont les flancs et la

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, II, 450.

pointe sont munis de crochets. Un gros bouquet de feuilles frisées et s'épanouissant en panache cruciforme somme également la principale ogive. L'effet général de cette décoration donne à ce pignon un aspect de gracieuse simplicité. »

A ce gable de la grande nef, flanqué de deux contreforts, vient s'accoler un second pignon formant l'extrémité du collatéral; ce pignon est également ouvert d'une fenêtre ogivale de style flamboyant.

Au Sud est aussi une jolie porte latérale, « délicieux morceau d'architecture » qu'on attribue à la première moitié du xv^e siècle. « L'arcade intérieure qui en délimite l'ouverture est en cintre presque plein; le tore qui en trace le contour s'appuie sur deux petites colonnettes cylindriques à socles prismatiques et à chapiteaux formés de feuillages contournés et de grappes de raisin. Cette arcade est inscrite sous une voussure ogivale dont les parois intérieures sont garnies d'un double bandeau de moulures toriques reposant sur les chapiteaux sculptés en feuillages de chêne et de vigne de quatre colonnettes semblables aux deux premières. Le tympan compris entre l'arc cintré et la voussure ogivale était, à l'origine, décoré d'une statuette dont la console subsiste encore. L'ogive supérieure qui encadre cette voussure est dessinée par une simple moulure concave retombant des deux côtés de la porte sur les chapiteaux de deux pilastres, celui de droite couvert de têtes humaines, celui de gauche historié de feuillages et d'animaux. Ces chapiteaux servent en outre de bases à deux pinacles simulés qui accompagnent l'arc du portail; enfin, une guirlande de larges feuilles laciniées s'applique en rampant à l'extrados de son archivolté ¹. »

Le gable du transept méridional présente aussi à sa base un portail en arc d'accolade actuellement fermé; il est imité de la grande porte de l'Ouest; au-dessus est une grande fenêtre ogivale. Ce pignon tout entier ne date que du xvi^e siècle.

1. M. de la Bigne Villeneuve, *loco citato*,

A l'intérieur de l'édifice nous devons d'abord remarquer la grande fenêtre du chevet; elle est divisée par trois meneaux et son tympan est rempli par de larges dessins flamboyants. Des fenêtres de même style éclairent les transepts et les nefs. Des verrières remplissaient jadis toutes ces ouvertures, et en 1614 et 1616 il est fait mention des vitres de la Sainte Vierge, de saint Jacques, de saint Erblon, de saint Thébaut et de saint Roch, qui devaient s'élever à côté des autels de mêmes noms.

En 1757 on fit un marché de 1,800 liv. pour la construction du maître-autel; mais celui-ci a été refait de nos jours.

L'abbé Déric dit, sans en apporter toutefois de preuves, que les reliques de saint Hélier, martyr, furent apportées vers le milieu du ix^e siècle en cette église de Rennes, d'où plus tard on les transféra en l'abbaye du Bec, en Normandie¹. Il est certain que la fête patronale de Saint-Hélier de Rennes s'y célébrait jadis avec grande pompe; en 1644, le Souverain-Pontife accorda même des indulgences à ceux qui venaient à Saint-Hélier prier ce jour-là. Il est aussi question au commencement du xvii^e siècle de la confrérie de Saint-Hélier aussi bien que de celle de Saint-Sébastien; mais en 1668 les deux associations semblent être unies à une troisième dite de la Sainte-Vierge, et ne former alors qu'une confrérie qu'enrichit d'indulgences le pape Clément IX².

Ce ne fut qu'en 1783 qu'une parcelle de la Vraie-Croix fut donnée à Saint-Hélier; à cette occasion le général s'engagea à fournir quatre cierges allumés quand on exposerait cette relique.

Le vicomte de Rennes était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Saint-Hélier³; mais le seigneur de Baud

1. *Hist. ecclés. de Bret.*, II, 364.

2. *Arch. parois.* — En 1790 figurent dans un inventaire « quatre torches de bois doré avec la figure de saint Hélier, servant pour la frairie. »

3. Nous avons déjà dit (p. 575) que le vicomte de Rennes exerçait certains droits

y avait un banc à queue vis-à-vis l'autel de l'Ange-Gardien et ses armoiries dans la vitre voisine.

L'église de Saint-Hélier a été restaurée avec goût de nos jours. Outre un élégant et svelte clocher ajouré en fonte, placé sur le point central de l'intertransept, on a mis dans la nef une chaire en bois sculpté, ayant deux rampes. Ce beau travail de menuiserie, dans le style ogival fleuri, est l'œuvre de M. Hérault, qui a également orné le chœur de fort jolies stalles à baldaquins.

Saint-Laurent. — Presqu'entièrement rebâtie vers le milieu du xvi^e siècle, cette église vient d'être de nouveau reconstruite en partie dans le même style ogival. Elle est surtout remarquable par la belle verrière qui orne son chevet.

Le plan est, en effet, une simple croix latine, avec chevet droit; cette dernière partie de l'ancien édifice a été conservée. La fenêtre, en ogive évasée, est divisée par deux meneaux soutenant trois arcs cintrés; des dessins orbiculaires occupent le tympan. Là se trouve la verrière datée de 1556, dont voici la description.

La légende du saint diacre Laurent s'y déroule dans six panneaux dont les couleurs ne sont pas très-vives ni les teintes d'une fraîcheur irréprochable, défaut ordinaire aux vitraux de cette époque; mais les figurines sont bien dessinées et l'expression n'y manque pas. On voit saint Laurent guérissant un aveugle, — baptisant des néophytes, — comparissant devant le magistrat romain assis sur son tribunal, — trainé en prison, — martyrisé sur le gril ardent. Des inscriptions en minuscules gothiques expliquent chaque sujet : *Comment S. Laurens illumina l'aveugle*, — *Comment S. Laurens baptisa le payan*, — *Comment l'on voulut contraindre S. Laurens à abjurer, lequel refusa d'obéir*, — *Comment S. Laurens*

féodeaux sur les mariés de Saint-Hélier. Ce seigneur, alors le duc de la Trémoille, étant venu à Saint-Hélier en 1631, les trésoriers lui présentèrent une collation et « six bouteilles de sept pots de vin; » le tout coûta 48 liv. 49 s.

fut mis en prison, — Comment S. Laurens fut mis sur le gril (cette dernière scène remplit deux panneaux).

Au-dessus de l'histoire du diacre martyr, dans le compartiment annulaire central, est figuré l'Éternel sous la forme d'un vieillard vénérable, coiffé de la tiare, levant la main droite pour bénir, appuyant la gauche sur le globe du monde, surmonté d'une croix. Les deux sections de cercle à droite et à gauche de la figure principale renferment des anges portés sur des nues et adorant le Tout-Puissant.

Au bas du vitrail est la représentation de la Sainte-Trinité, telle qu'elle était en usage au xvi^e siècle : Dieu le Père, la tiare en tête, revêtu du pluvial, ayant sur la poitrine la colombe, figure de l'Esprit-Saint, et soutenant de ses mains étendues la croix où est attaché N.-S. Jésus-Christ. De chaque côté de ce tableau, qui occupe le panneau du milieu, sont représentés le seigneur donateur et sa femme; à droite est un chevalier portant par dessus son armure sa cote armoriée de ce blason : *d'azur à la fasce de gueules accompagnée de trois coquilles d'or*, qui est Marquer; *écartelé de gueules à trois écussons d'or*, qui est du Rocher¹. Il est dans l'attitude de la prière, et debout derrière lui se tiennent son ange gardien et son patron saint Eustache, le présentant à la Sainte-Trinité. A gauche est la dame de la Gailleule, également « pourtraictée, » à genoux devant son prie-Dieu, un livre de prières ouvert devant elle. Son costume est celui d'une puissante dame du xvi^e siècle; son corsage est garni d'hermines; elle porte sur ses jupons un écusson *écartelé au 1^{er} de Marquer; au 2^e de gueules à deux jumelles d'or, au lion de même en chef*, qui est de Mathan; *au 3^e du Rocher; au 4^e d'argent au lion coupé de gueules et de sinople*, qui est d'Espinay². Saint

1. Ce chevalier est Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule, Moucon et Tréguil. La seigneurie de la Gailleule appartient successivement aux familles du Rocher, Marquer, de Bourgneuf et du Boisgeslin. Le dernier seigneur en fut Mgr Jean du Boisgeslin, archevêque d'Aix, † cardinal et archevêque de Tours.

2. Cette dame est Jacqueline de Mathan, qui épousa le 19 février 1541 Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule.

Jacques, son patron, se tient près d'elle pour l'assister, vêtu en pèlerin et appuyé sur le bourdon de voyage. Derrière elle sont agenouillées deux de ses femmes, avec leurs robes armoriées du blason des Mathan.

Les prééminences d'église et le droit de fondation appartenaient, en effet, à Saint-Laurent au seigneur de la Gailleule. Aussi voit-on encore les armoiries de ce seigneur : *écartelé au 1^{er} de Marquer, au 2^e de Mathan, au 3^e du Rocher et au 4^e d'Espinay*, peintes au haut de la précédente verrière¹ ; elles sont aussi sculptées sur le tympan d'un fronton de style renaissance qui encadrait à l'origine l'enfeu seigneurial dans le mur du chanceau du côté de l'évangile, et à l'extérieur de l'édifice plusieurs fois répétées au chevet et autour du chœur. Toutefois le seigneur de la Motte-Bruslon prétendait aussi à un enfeu et à quelques prééminences dans la même église.

La confrérie de Saint-Laurent fut érigée en cette église et enrichie d'indulgences, le 4 juillet 1654, par le pape Innocent X, mais elle est tombée en désuétude. En revanche, il s'y trouve plusieurs confréries modernes : le Rosaire, érigée par Grégoire XVI le 14 décembre 1841 ; — Sainte-Anne, établie par M^{gr} Saint-Marc le 26 juillet 1863 ; — le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, érigée le 29 novembre 1864, — et Saint-Joseph, établie par Pie IX le 21 mars 1865.

L'église de Saint-Laurent, ornée d'autels et de stalles en bois sculpté formant d'élégants baldaquins, est en outre richement polychromée ; sa voûte est décorée de fresques peintes vers 1850 par M. Chalot. Dans le chœur sont représentées six scènes de la Passion de Notre-Seigneur : la Cène, — la prière au Jardin des Oliviers, — l'*Ecce Homo*, — le Portement

1. Au haut de la vitre et sur l'arcade de l'enfeu, le quatrième quartier de l'*écartelé* porte simplement d'argent au lion de sable ; mais sur la robe de la dame il y a, comme nous venons de le dire, un lion de gueules coupé de sinople. Il se trouve également au haut du vitrail, vis-à-vis l'écusson précédent, un autre blason entouré du collier de Saint-Michel et portant : d'argent à un huchet de sable cantonné de quatre mouchetures d'hermines.

de croix, — le Crucifiement — et la Descente de croix. Les transepts renferment huit scènes de la vie de la Sainte Vierge : la Naissance, — la Présentation, — la Vie au temple, — le Mariage, — l'Annonciation, — la Nativité de Notre-Seigneur, — l'Assomption — et le Couronnement. Enfin, la voûte de la nef a été ornée de huit grands emblèmes : agneau pascal, pélican, arche d'alliance, etc., dus au pinceau d'un autre peintre moderne.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Melaine*, église abbatiale d'hommes.

2° *Saint-Georges*, église abbatiale de femmes.

3° *Saint-Cyr*,

4° *Saint-Denis*,

5° *Saint-Martin*,

6° *Saint-Michel*,

7° *Saint-Moran*,

} dépendant des prieurés de
mêmes noms¹.

8° *Chapelle de l'Adoration perpétuelle*, faubourg d'Antrain, en Saint-Aubin.

9° *Chapelle des Augustins*, devenue en 1803 église paroissiale de Saint-Étienne.

10° *La chapelle de Beaumont* se trouvait en 1455 dans la rue Saint-Yves, proche l'hôtel de la Prévalaye²; elle était bâtie sur les anciens murs de ville, et il y avait « une allée et venelle pour aller de ladite rue Saint-Yves sur lesdits murs et à ladite chapelle de Beaumont³. » M. de la Bigne Ville-neuve croit que cette chapelle avait été fondée par Jean de Beaumont, seigneur de Sainte-Foi, chanoine de Rennes en 1415⁴. (Voy. tome I^{er}, 225.)

1. Toutes ces chapelles sont aujourd'hui détruites, sauf celle de Saint-Denis, rue des Dames, en Saint-Sauveur; la congrégation de la Sainte-Vierge pour les Messieurs l'entretient et s'y réunit.

2. Cet hôtel était alors le second au haut de la rue, du côté des murs; le premier était celui du Boisrocant.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. (Ancienne réformation du Domaine.)*

4. Il existait au XVI^e siècle une chapellenie de Notre-Dame de Beaumont, desservie en l'église abbatiale de Saint-Georges et présentée par le seigneur d'Espinay-à-Rennes. Pierre de Caradeuc (1644), Victor Méliand, Michel Boyvinet (1671), N... Aulnette

Il existe encore près de l'ancien hôtel de Ligouyer (qu'avaient acheté en 1680 les Hospitalières de Saint-Yves, pour le réunir à ceux d'Anjou et de la Costardaye, dont elles avaient fait leur monastère) une vieille chapelle que nous croyons être celle de Beaumont. C'est un petit rectangle avec une jolie voûte d'arête retombant sur d'élégantes colonnettes engagées aux angles; le chevet est orné d'une fenêtre ogivale de style fleuri et tout l'édifice annonce bien le commencement du xv^e siècle. Ce petit sanctuaire est maintenant sécularisé.

11° *L'Immaculée-Conception de Bellevue*, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 546.)

12° *Saint-Servais du Bois-l'Abbé*. — Les religieux de Saint-Melaine possédaient à la porte de Rennes, dans la paroisse de Saint-Aubin, un manoir appelé le Bois-l'Abbé. En 1463, Mathelin, abbé de Saint-Melaine, et Jean Guillemaud, recteur de Saint-Aubin, eurent une contestation au sujet des oblations que l'on faisait à une image de saint Servais placée au pied d'un chêne dans le jardin de ce manoir¹. Le recteur finit toutefois par renoncer à ces oblations et permit même l'érection d'une chapelle en ce lieu, moyennant une rente de 40 sols que l'abbé s'engagea pour lui et ses successeurs à payer chaque année à la cure de Saint-Aubin. Jacques d'Espinay, alors évêque de Rennes, fit faire une enquête à ce sujet, et, satisfait du résultat, il approuva cette convention, avantageuse aux religieux de Saint-Melaine comme au recteur de Saint-Aubin².

Ainsi fut fondée la chapelle Saint-Servais du Bois-l'Abbé, dont la présentation appartient naturellement à l'abbé de Saint-Melaine. Dom Robert Le Mercerel, ancien bénédictin, qui pos-

(1682), Jean Bara, Robert Morin (1718) et N... Germé furent chapelains de Beaumont; ce dernier déclara en 1790 que son bénéfice consistait en une métairie sise près le champ de Montmorin (*nunc* Champ-de-Mars), affermée 600 liv., et en quelques autres petites rentes. Nous ignorons si originairement cette fondation se rapportait à la chapelle de Beaumont.

1. « *Occasione unius ymaginis Sancti Servacii in orto manerii vulgariter nuncupati le Boays à l'abbé a monasterio (Sancti Melanii) dependentis, ad pedem unius arboris existentis omni coopertura detecte, in parochia Sancti Albani prope Redones.* »

2. Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Villeneuve.

sédait ce bénéfice en 1634, le résigna en faveur des religieux de la Congrégation de Saint-Maur lorsque ceux-ci entrèrent à Saint-Melaine. Aujourd'hui, le Bois-l'Abbé n'est plus qu'une ferme dont la porte ogivale rappelle l'antiquité, et dans le jardin de laquelle on désigne encore l'emplacement de la chapelle, complètement rasée.

13° *La chapelle du Boisnouveau* est une construction moderne faite vers 1876 par M^{me} Trochu dans le jardin de ce manoir, situé en Saint-Étienne.

14° *Chapelle du Bon-Pasteur*, rue Hux, en Saint-Jean.

15° *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, en Saint-Germain, rue Haute. (Voy. tome III, 152.)

16° *La chapelle de Baud* ou de *Boon* dépend de ce manoir, situé en Saint-Hélier, et appartenant en 1208 aux moines de Saint-Melaine. Elle fut bâtie par le propriétaire, Nicolas Ragueneel de la Noë-Ferrière, officier de la monnaie et secrétaire en la chancellerie de Bretagne, et bénite le 2 septembre 1778 par le recteur de Saint-Hélier. — *Nunc* entretenue.

17° *Notre-Dame et Saint-Patrice du Breil* se trouve à côté de l'ancien manoir du Breil (*nunc* ferme) et du manoir actuel de la Lande-du-Breil. Il est fait mention en 1610 de cette chapelle, mais elle a été refaite en grande partie en 1709 et renferme un autel avec retable en bois orné de statues de cette dernière époque. Restaurée en 1850, elle est entretenue.

18° *La chapelle de Bréquigny* dépend du manoir de ce nom, situé jadis en Saint-Étienne, et appartenant en 1513 à Louis des Déserts.

Les habitants du quartier de Bréquigny, étant fort éloignés de leur église paroissiale, songèrent jadis à avoir un vicaire résidant au milieu d'eux. A cet effet, René Le Meneust, seigneur de Bréquigny et président au Parlement de Bretagne, fit une fondation dans sa chapelle. M^{sr} de Cornulier accepta cette fondation, et par ordonnance datée du 31 août 1630 il permit au seigneur de Bréquigny et à ses successeurs de pré-

senter à l'évêque un prêtre qui célébrerait dans la chapelle de Bréquigny les messes fondées et pourrait « administrer aux habitants du trait de Bréquigny les sacrements de baptême, pénitence, eucharistie et extrême-onction, sans que toutefois pour ce les habitants dudit trait soient dispensés de communier à Pasques à leur paroisse de Saint-Étienne. Et à cette fin ledit chapelain résidera au lieu qui lui sera baillé par le seigneur de Bréquigny et tiendra registre de ceux qu'il aura baptisés, lequel il délivrera de six mois en six mois au recteur de Saint-Étienne pour les insérer sur son papier de baptême. Et pour l'administration des sacrements de baptême et d'eucharistie permet (ledit évêque) qu'il soit érigé des fonts dans ladite chapelle de Bréquigny et un tabernacle pour conserver le précieux corps de Nostre Seigneur tant que l'on entretiendra jour et nuit une lampe ardante devant iceluy et non aultrement¹. »

A la suite de cette ordonnance l'on commença à baptiser à Bréquigny, et nous avons encore les registres des baptêmes faits en cette chapelle de 1632 à 1639; mais il semble qu'après la mort de M^{sr} de Cornulier ses successeurs sur le siège de Rennes refusèrent au chapelain de Bréquigny le pouvoir de baptiser. En 1680 le Chapitre pria l'un de ses membres, M. du Bouexic, de traiter avec le recteur de Saint-Étienne « au sujet d'un curé pour la chapelle de Bréquigny; » il réussit à faire pourvoir Pierre Hobel, auquel fut rendu le droit de baptiser à Bréquigny, ce qu'il fit de 1681 à 1685.

A cette époque, la vieille chapelle de Bréquigny, isolée du manoir, tombant en ruine, le seigneur du lieu obtint de l'évêque en 1686 d'en bâtir une nouvelle « au joignant même de sa demeure, » ce qui fut exécuté. Mais l'on cessa de nouveau peu de temps après d'administrer le baptême à Bréquigny. En 1732, en effet, M^{sr} de Breteuil vint visiter la chapelle le 16 avril; il remarqua qu'elle était « entièrement contiguë au mur de la maison de Bréquigny; » qu'il s'y trouvait « de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 51.

petits fonts baptismaux qui ne servent plus depuis plus de quarante ans, et une ampoule avec cette inscription : *Paroisse de Bréquigny*. » Apprenant aussi que la lampe n'était point tenue allumée devant le Saint-Sacrement, il défendit d'y conserver les Saintes-Espèces. Peu satisfait de cette décision, le seigneur de Bréquigny, alors Thomas de Morant, comte de Penzé, prétendit contraindre l'évêque de Rennes à pourvoir un curé de Bréquigny, disant que sa chapelle était une succursale. Mais il ne fut pas difficile à l'évêque de prouver que M^{er} de Cornulier n'avait point érigé de succursale à Bréquigny, mais autorisé seulement la résidence d'un vicaire de Saint-Étienne en ce lieu. Comme les moyens de communication entre Bréquigny et son église paroissiale étaient devenus depuis 1630 beaucoup plus faciles par suite de la construction de nouveaux ponts sur la Vilaine, M^{er} de Vauréal, en 1749, ne remplaça donc point un vicaire à Bréquigny; il permit toutefois au chapelain de ce manoir de conserver le Saint-Sacrement, en veillant plus exactement à l'entretien de la lampe¹.

Pierre Hobel (1681), Pierre Boussé (1722), Jean Méheust (1727), François Boussé des Forges (1732), François Bassac (1758), Christophe Collin, Pierre Louail (1772) et Michel du Rocher furent chapelains de Bréquigny; ce dernier déclara en 1790 qu'il devait quatre messes par semaine², qu'il avait un logement au-dessus des remises, le chauffage et les légumes, plus 236 liv. de revenu fixe; il ajouta que le seigneur de Bréquigny lui donnait cependant 300 liv., parce qu'il se chargeait d'entretenir la lampe, de fournir le pain, le vin et les cierges, et de blanchir son linge³.

Cette chapelle existe encore, mais elle est abandonnée et se trouve actuellement en Toussaints.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 40 G, 2.

2. En 1732, le chapelain, M. Boussé, déclara ne pas connaître les actes de fondation de Bréquigny, mais dit qu'il croyait que sa dotation se composait des trois anciennes chapellenies de Bréquigny, Lancé et Fontenay, dont les terres appartenaient au même seigneur.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

19° *Chapelle du Calvaire de Cucé*, place de la Pompe, en Saint-Sauveur. (Voy. tome III, 190.)

20° *Chapelle du Calvaire de Saint-Cyr*. (Voy. tome III, 185.)

21° *Chapelle des Capucins*. (Voy. tome III, 117.)

22° *Chapelle des grands Carmes*, en Saint-Germain. (Voy. tome III, 127.)

23° *Ancienne chapelle des Carmes déchaussés*, en Saint-Jean. (Voy. tome III, 129 et 545.)

24° *Nouvelle chapelle des Carmes déchaussés*, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 599.)

25° *Ancienne chapelle des Carmélites*. (Voy. tome III, 192.)

26° *Nouvelle chapelle des Carmélites*, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 628.)

27° *Chapelle de Catéchisme et de Congrégations*, bâtie près l'église paroissiale de Notre-Dame et bénite par M^{sr} Saint-Marc le 4 novembre 1866.

28° *La chapelle de la Chaussée* fut bâtie au haut du jardin de cette maison, sise en Saint-Martin, par M. l'abbé Le Mintier; elle fut bénite le 24 mars 1778 par M. Gérard, recteur de Saint-Martin.

29° *Chapelle du Cimetière*. — En 1782, les recteurs de Rennes s'assemblèrent pour nommer l'un d'entre eux membre d'une commission chargée de choisir l'emplacement d'un cimetière général¹; on jeta les yeux sur le champ de l'Étival, situé au bord du chemin de Saint-Grégoire, et en 1784 la communauté de ville demanda au Parlement l'autorisation d'y établir ce cimetière². Il paraît qu'on y construisit peu après une chapelle, car en 1803 on demanda la conservation de « la chapelle du cimetière général en Saint-Étienne. » Cette ancienne chapelle a été remplacée vers 1840 par une rotonde à demi-ouverte qui forme l'entrée actuelle du cimetière.

1. Jusqu'alors les églises paroissiales et les monastères avaient chacun leur cimetière particulier placé à l'ombre de leur clocher.

2. *Arch. municip.*, 540.

30° *Chapelle des Cordeliers*, en Saint-Germain, rue Saint-François. (Voy. tome III, 134.)

31° *Chapelle des Dominicains*, en Saint-Germain, rue Haute ou de Saint-Dominique. (Voy. tome III, 147.)

32° *Chapelle des Dominicaines*, rue Hux, en Saint-Jean.

33° *La chapelle de l'Ecce Homo* se trouvait dans le cimetière de l'hôpital Saint-Yves, en Saint-Étienne. Elle était fort ancienne et tombait en ruine quand en 1661 Jeanne Deshaies, veuve de Zacharie Hurel, conseiller-secrétaire du roi, présenta à la communauté de ville une requête pour avoir l'alignement nécessaire à sa reconstruction, Zacharie Hurel ayant, en effet, légué 3,000 liv. pour relever ce sanctuaire. Les bourgeois de Rennes donnèrent l'alignement demandé, approuvèrent le plan et reçurent les travaux du nouvel édifice, qui fut terminé en peu d'années. Ils enregistrèrent le 30 décembre 1666 une donation de 1,000 liv. faite par Anne de Sévigné, marquise de Cailly, à l'hospice Saint-Yves, pour la fondation d'une messe hebdomadaire en cette nouvelle chapelle de l'Ecce Homo¹. — Ce sanctuaire, situé au Nord du cimetière de l'ancien Hôtel-Dieu, est devenu un amphithéâtre de nos jours et n'existe plus aujourd'hui.

34° *Une autre chapelle de l'Ecce Homo* se trouvait en Saint-Hélier, à l'intersection des routes de Châteaubriant et de la Guerche. « C'était un oratoire cher à la dévotion populaire. On y transportait, suivant un usage qui durait encore en 1767, les cercueils des défunts de la campagne avoisinante, en attendant la cérémonie des obsèques à l'église de Saint-Hélier. » Sur son emplacement a été élevée en 1832 une croix qui est une sorte d'ex-voto en souvenir du choléra qui sévit cette année-là à Rennes².

35° *Chapelle de l'École Normale*, faubourg Saint-Malo, en Saint-Étienne.

1. Arch. municip., 335 et 307.

2. Journal de Rennes du 24 avril 1876.

36° *Chapelle de l'Enfant-Jésus*, faubourg Saint-Laurent (nunc faubourg d'Antrain), en Saint-Martin.

37° *Chapelle des Sœurs de l'Espérance*, rue Saint-Melaine, en Notre-Dame.

38° *La chapelle de l'ancien Évêché* se trouvait dans les jardins de cet hôtel, rue de la Cordonnerie, près la cathédrale; elle avait été bâtie au XII^e siècle par l'évêque Étienne de Fougères et dédiée à Notre-Dame et à saint Firmat. Elle a disparu comme l'évêché lui-même.

39° *La chapelle du nouvel Évêché* (aujourd'hui Archevêché) se trouve à l'extrémité orientale de cet hôtel, ancien manoir abbatial de Saint-Melaine.

40° *Anciennes chapelles des Filles de la Sainte-Vierge*, rue de Toussaints, au bout du Pré-Botté, puis rue Saint-Héliier. (Voy. tome III, 241.)

41° *Nouvelles chapelles des Filles de la Sainte-Vierge*, rue Saint-Héliier, en Saint-Héliier. (Voy. tome III, 588.)

42° *Chapelle des Filles de la Charité*, rue du Griffon, en Saint-Sauveur.

43° *Oratoire des Frères des Écoles Chrétiennes*.

44° *Notre-Dame de la Guérinais*. — Cette chapelle, dépendant de la maison de ce nom, se trouvait au village de Cleusné¹, près la lande de la Courouse, en la paroisse de Toussaints. Elle fut bâtie en 1675, « en l'honneur de Dieu et la Très-Sainte Vierge, » par Noël Feudry, sieur de la Guérinais, messenger royal de Rennes à Quimper, et Marie Morin, sa femme. Par acte du 30 mars 1676, ces deux époux fondèrent en cette chapelle une messe pour tous les dimanches et fêtes et assurèrent 80 liv. de rente au chapelain, dont ils

1. Cleusné est un des plus anciens lieux habités des environs de Rennes; il est question en 4453 de son fief, déjà fort antique, « *antiquum casamentum veteris villæ Cloonei*. » (*Cartul. Sancti Georgii*, 150 et 220.) Ce fief relevait alors de Saint-Georges, mais une partie de la terre de Cleusné, « *terra de Cloniaco*, » fut donnée au Chapitre de Rennes. Après l'édit de Nantes, on assigna en 1601 Cleusné pour lieu de réunion aux protestants de Rennes; ils y bâtirent un temple qui, incendié en 1664 et 1674, fut démoli en 1685.

se réservèrent la présentation. L'ordinaire approuva cette fondation le 15 mai suivant¹. François Houvel en 1718 et François Bellay en 1744 furent nommés chapelains de la Guérinais. En 1803, les paroissiens de Toussaints demandèrent en vain la conservation de cette chapelle, abandonnée maintenant.

45° *Chapelle de la Haute-Chaslais*. — Le 6 mai 1661, Jacques Horville, procureur au Parlement, et Gillette Anger, sieur et dame de Launay, fondèrent une messe tous les mardis dans leur chapelle du lieu noble de la Haute-Chaslais, sise en Saint-Étienne. Il paraît que ce sanctuaire venait d'être construit, car M. de Lorgeril, recteur de Saint-Étienne, en fit la bénédiction le 29 mai 1661. M^{gr} de la Vieuville approuva la fondation précédente le 7 juin 1662 et pourvut Raoul Butet de la chapellenie de la Haute-Chaslais².

46° *La chapelle des Hautes-Ormes*³ fut fondée près du manoir de ce nom, en Saint-Hélier, par un M. Le Breton, sieur de Bréquineu. Olivier Botherel, prêtre, en fut pourvu en 1639. Guy Macé, René Nivelot (1719), Hector Boislève et N... Ser-rant desservirent ensuite cette chapelle; ce dernier déclara en 1790 qu'il jouissait de 80 liv. de rente payées par le propriétaire, M. Des Rieux de la Villeaubert, conseiller au Présidial, et qu'il devait dire la messe en la chapelle tous les dimanches et fêtes⁴. En 1825, M. l'abbé Des Rieux transféra cette fondation de messes en la cathédrale de Rennes, mais la chapelle n'en continue pas moins d'être entretenue et parfois desservie.

47° *Ancienne chapelle de l'Hôpital-Général*. (Voy. tome III, 337 et 342.)

48° *Nouvelles chapelles de l'Hôpital-Général*, place Saint-Melaine et rue de Paris, en Notre-Dame.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 77.

2. *Ibidem*, 9 G, 55.

3. Jeanne, fille d'Aremberge des Ormes, « de Ulmis, » avait fondé avant 1400 son anniversaire à la cathédrale.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

49° *Chapelle de l'Hôpital-Militaire*, rue Saint-Louis, en Saint-Étienne.

50° *Chapelle des Hospitalières de Saint-Thomas*, rue Saint-Louis, en Saint-Étienne.

51° *Chapelle des Hospitalières de Saint-Thomas*, à Saint-Laurent.

52° *La chapelle de l'Hôtel-de-Ville* se trouve au centre de cet édifice, au-dessous de la tour de l'Horloge; elle est sécularisée.

53° *Chapelle de l'Hôtel-Dieu*, rue de l'Hôtel-Dieu, en Saint-Aubin.

54° *Chapelle de l'Immaculée-Conception*, rue de Fougères, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 545.)

55° *Saint-Joseph des Incurables*, rue de la Santé, en Saint-Sauveur. (Voy. tome III, 345.)

56° *Chapelle des Jésuites*, en Saint-Germain, devenue en 1803 église paroissiale de Toussaints. A côté se trouvait une chapelle dite de la Congrégation, *nunc* démolie.

57° *Sainte-Anne de la Lande-Coëtlogon*. — La chapelle du manoir de la Lande, en Saint-Martin, est mentionnée en 1681 dans la déclaration de René marquis de Coëtlogon et seigneur de la Lande; on y voyait alors peintes et sculptées les armoiries de la famille de Romelin, qui possédait ce manoir à l'origine. Rétablie à la fin du siècle dernier et dédiée alors à sainte Anne et à saint Louis, cette chapelle fut bénite, le 25 août 1784, par le recteur de Saint-Martin, en présence de Louis Charette de la Colinière, président au Parlement, et de Louise de Courtoux, sa femme¹. Il est probable que ce dernier sanctuaire se trouvait dans une salle du manoir, car on ne voit nul vestige de chapelle autour de cette maison, appelée maintenant Coëtlogon.

58° *Chapelle des Lazaristes*, faubourg de Fougères, en Notre-Dame.

1. *Reg. de l'état civil*. — *Notes ms.* de M. Saulnier.

59° *Chapelle des Lices*. — Le 15 août 1772, on transporta solennellement une statue de la Sainte Vierge « qui estoit dans une petite oratoire ou chapelle située au bas de la Lice sous le titre de Notre-Dame-de-Charité. Elle fut portée dans l'église de Saint-Étienne à la requeste de plusieurs habitants et par délibération du général de la paroisse, afin que cette image ne fût pas exposée aux abus et profanations qui se commetoient dans cette chapelle ¹. »

60° *La chapelle de Lillion* dépendait du manoir de ce nom, sis en Toussaints, et appartenant en 1513 aux enfants mineurs de feu Jean Pofrays. Elle existe encore quoique abandonnée. C'est une jolie construction du xv^e siècle, dont le chevet est orné d'une belle fenêtre flamboyante.

61° *Chapelle du Lycée*, avenue de la Gare, en Toussaints.

62° *La Sainte-Trinité de Malifeu*. — François de Guersans, seigneur dudit lieu, ayant bâti une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité près de son manoir de Malifeu, en Saint-Étienne, y fonda, le 14 mars 1682, soixante-quinze messes par an pour tous les dimanches et certains jours de fête; il dota de 45 liv. de rente cette chapellenie dont il se réserva la présentation, et que l'ordinaire approuva le 18 avril 1682². Vincent Picard fut nommé chapelain de Malifeu en 1728.

63° *La chapelle de la Martinière*, dépendant de ce vieux manoir sis en Saint-Aubin (*nunc* en Saint-Étienne), est signalée en 1678 dans la déclaration que fit alors Jean Barrin, seigneur du Bois-Geffroy et de la Martinière; mais elle était déjà fort ancienne, car le 28 octobre 1594 le corps du sieur de la Muce-Ponthus y fut déposé par le marquis de la Marze-lière en attendant qu'on le conduisit à Vitré³.

64° *Chapelle des Minimes*, rue Saint-Louis. (Voy. tome III, p. 161.)

65° *La chapelle de Montbarot* dépendait du manoir de ce

1. *Reg. de l'état civil*. — Notes ms. de M. Saulnier.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 55.

3. Vaurigaud, *Hist. de l'Église réformée de Bretagne*, II, 11.

nom, sis en Saint-Aubin (*nunc* en Saint-Étienne); elle se trouvait dans la cour et servait naguère de grange.

66° Une autre chapelle de Montbarot existait dans l'hôtel de ce nom, situé rue du Puits-du-Mesnil, et vendu en 1600 par le seigneur de Montbarot à la communauté de ville. Celle-ci ayant logé en cet hôtel le maréchal de Châteaurenault, décida, sur la demande de ce dernier, en 1709, qu'on réparerait cette ancienne chapelle, alors abandonnée¹.

67° La chapelle de la Motte-au-Chancelier se trouvait en 1678 près du manoir de ce nom, situé en Saint-Étienne. Pour accomplir les volontés de sa mère Anne de Caradeuc, Anne de Kerboudel, seigneur de la Courpéan, fonda le 13 juin 1682 dans cette chapelle, lui appartenant, une messe pour tous les dimanches et fêtes, et la dota de 60 liv. de rente².

68° Saint-Sébastien de la Motte-Bruslon. — Au mois de septembre 1472, Jean Bruslon fit édifier, du consentement du recteur de Saint-Laurent, près de son manoir de la Motte, une chapelle « en l'honneur de Dieu et de Messieurs S. Sébastien et S. Roch. » Deux ans plus tard il y fonda deux messes par semaine, qu'il dota de 10 liv. de rente. Mais Saldebreuil Bruslon, seigneur de la Muce, vendit à François de Coues-pelle, en 1626, la Motte-Bruslon, qui passa ensuite au siècle dernier aux mains de Claude Le Barbier, notaire à Rennes. Celui-ci avait un fils prêtre, Guillaume Le Barbier, qu'il fit pourvoir de la fondation de la Motte en 1744. Ce dernier exposa à l'ordinaire en 1764 que sa chapelle de la Motte-Bruslon tombait en ruine, et il fut autorisé à en dire les messes en l'église de Saint-Laurent jusqu'à ce qu'elle fût reconstruite. Guillaume Le Barbier fit alors raser le vieil édifice, mais il ne le releva point, ce qui fit son successeur dans le bénéfice le poursuivre en 1789.

Voici les noms de quelques chapelains de la Motte-Brus-

1. Arch. municip., 522.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 55.

lon : Jean Cado, remplacé en 1612 par Jean Millet ; Guillaume Cassin (1626), Nicolas Nicolle, Guillaume Le Barbier (1744) et Guy Génouel, recteur de Saint-Laurent. Ce dernier déclara en 1789 qu'il disait deux messes par semaine en son église paroissiale parce que la chapelle n'avait point été relevée, et que son revenu consistait en une maison avec jardin et pièce de terre, le tout affermé 180 liv.¹

La chapelle de la Motte-Bruslon était très-vénérée au xvii^e siècle. Pendant que la peste sévissait à Rennes en 1625, la procession générale de cette ville s'y rendit deux fois très-solennellement, aux mois d'avril et d'août, pour implorer le secours de saint Roch. « Tout le clergé et les religieux de tous les couvents de la ville et forsbourg dudict Rennes assistèrent (à ces processions), ayant chacun son cierge blanc allumé et accompagnés de quatre torches ardentes². »

En 1878, sur l'emplacement de ce dévot sanctuaire, a été construit un élégant oratoire de style ogival. On y a placé une antique statue de la Sainte Vierge provenant de la chapelle primitive : Marie est représentée debout, portant le divin Enfant qui tient un petit oiseau. On appelle communément cet oratoire, qui n'a pas d'autel, Notre-Dame de Bruslon.

69^e *Notre-Dame de Bon-Secours*, située à Saint-Laurent, fut bénite par M^{sr} Saint-Marc le 25 novembre 1866 ; c'est un joli petit sanctuaire gothique.

70^e *Notre-Dame de la Cité*. — Nous avons relaté les intéressantes traditions qui faisaient de cette chapelle le premier sanctuaire chrétien élevé dans l'enceinte de la cité gallo-romaine des Redons ; nous avons rappelé la grande dévotion que les ducs de Bretagne, les évêques et le Chapitre de Rennes témoignaient envers ce vénérable temple (Voy. tome I, p. 30, 31, 290, 296, 299, etc.) ; mais il nous reste encore quelque chose à en dire. Notre-Dame de la Cité devint, dès

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 2, 3, 5 ; 4 V, 26.

2. *Journal d'un bourgeois de Rennes. (Mélanges d'hist. et d'archéol. bret., I, 47, 48.)*

le XII^e siècle au moins, la propriété de l'abbaye de Saint-Georges. Les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442, confirmèrent successivement l'abbesse de ce monastère dans la possession de la chapelle de Notre-Dame et de ses dépendances : « *Capellam Sancte Marie in parrochia Sancti Stephani cum pertinenciis suis*¹. »

Située au joignant des murs gallo-romains de la première enceinte de Rennes et non loin de la porte Mordelaise, à l'entrée du placis Conan, Notre-Dame de la Cité n'étant point, au XVI^e siècle, entretenue de réparations, tombait en ruine en 1598. Elle fut alors reconstruite en entier par Claude du Bouexic, seigneur de la Chapelle-Bouexic, dont l'hôtel était voisin, et elle devint en 1631 l'objet d'une transaction passée entre ce seigneur et l'abbesse de Saint-Georges. Cette dame permit à M. du Bouexic de la rendre contiguë aux bâtiments neufs de son hôtel moyennant la réserve des droits de l'abbesse et de son monastère. Aussi en 1646 ce sanctuaire est-il ainsi décrit : « Ladite chapelle Nostre-Dame de la Cité fort ancienne, réédifiée de neuf par ledit sieur de la Chapelle du Bouexic, de laquelle il se sert, ayant porte et fenêtre dans icelle vers lesdits logis (du sieur du Bouexic), fait le carré et closture du derrière de ses deux corps de logis vers Occidant, laquelle chapelle a sa grande porte voustée et principale entrée vers Oriant, avisagée à l'Occidant, et contient icelle chapelle de Midy à Septentrion 44 pieds et demi de long et de laize d'Oriant à Occidant 25 pieds et demi, etc., mouvant prochement du roy, etc.² »

En 1722, Élisabeth d'Alègre, abbesse de Saint-Georges, concéda l'usage de cette chapelle à une congrégation d'hommes, érigée primitivement en l'honneur de la Sainte Vierge dans la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges.

En prenant possession de Notre-Dame de la Cité, les offi-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 169, 173 et 279.

2. *Reg. de la Réformation du Domaine. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)*

ciers de cette pieuse association constatèrent l'état de la chapelle dans les termes suivants : « Les murs en bonne réparation, l'autel fait de pierre de tuffe avec des colonnes de marbre fort propres, au milieu duquel sont deux petits gradins et un tableau de l'image de la Vierge où sont peintes les armes de la dame d'Alègre, abbesse de Saint-Georges ; au haut de l'autel, une image de la Sainte Vierge en bosse, placée dans une niche au-dessous de laquelle est cette inscription : *Nostre Dame de la Cité*..... Aux deux costés de l'autel, deux grandes images en bosse, l'une de saint Georges, l'autre de saint Maximin, premier évêque de Rennes ; pareillement aux deux costés de l'autel les armes des différentes dames abbesses de Saint-Georges, placées et gravées sur la muraille ; et sur la porte de ladite chapelle, celles de Madame de la Fayette, aussi abbesse de Saint-Georges. De plus, un crucifix en bosse, attaché à un tableau dont le fond est en velours noir, etc.¹ »

Ajoutons qu'en 1747 le pape Benoît XIV accorda des indulgences à « la devote congrégation de la Sainte-Vierge réunie en la chapelle de Notre-Dame de la Cité, » et citons parmi les chapelains de ce sanctuaire présentés au xvi^e siècle par l'abbesse de Saint-Georges : N... d'Acigné (1560), Guillaume Audepin et Robert Alain (1578).

71^o *Notre-Dame-de-Charité*, à Saint-Cyr, en Saint-Étienne. (Voy. tome III, 648.)

72^o *Notre-Dame-des-Neiges*. — Cette chapelle, sise dans le cimetière de Saint-Germain, au Nord et proche l'église, tomba de vétusté au xvii^e siècle. Les membres de la confrérie de la Sainte-Vierge, qui s'y réunissaient, la firent relever à leurs frais ; elle fut bénite, le 8 août 1681, par le vicaire général Urbain Bouessay et « dédiée à Dieu et à Nostre Dame des Neiges dans son immaculée conception ; » ce qu'approuva Jean Le Gal, recteur de Saint-Germain². Il paraît que ce

1. Procès-verbal cité par M. de la Bigne Villeneuve. (*Bull. de l'Association bret.*, II, 158.)

2. *Reg. de l'état civil*. — Notes ms. de M. Saulnier.

nouveau sanctuaire ne subsista pas très-longtemps, car nous venons de voir les confrères qui l'avaient bâti choisir en 1722 Notre-Dame de la Cité pour lieu de réunion.

73° *Notre-Dame-de-Toutes-Grâces*. — Située faubourg d'Antrain, en Saint-Aubin, cette chapelle dépend de l'Œuvre de la Jeunesse, dont nous sommes heureux de dire ici quelques mots.

Cette œuvre a été fondée à Rennes par la Société de Saint-Vincent-de-Paul vers 1840; son but est de procurer aux jeunes gens qui la fréquentent les moyens : 1° de sanctifier la journée du dimanche, 2° de se procurer des amis vertueux, 3° de se soutenir mutuellement dans le bien et la pratique de la religion, 4° de prendre quelques récréations honnêtes¹.

M. l'abbé Augustin Bourdon fut prié par son évêque, M^{gr} Saint-Marc, en janvier 1846, quelques jours après son ordination au sacerdoce, de se dévouer à cette œuvre; il en devint le directeur en 1860, lorsque la circulaire de M. de Persigny mit la perturbation dans les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul; il a eu pour collaborateurs, d'abord les Frères des Écoles Chrétiennes, puis les Missionnaires de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen, et enfin les RR. PP. Eudistes de la maison de Saint-Martin depuis le mois d'octobre 1868.

Jusqu'en 1858, l'œuvre, n'ayant pas de local convenable, ne donna pas les résultats qu'on pouvait désirer. Ses offices religieux eurent lieu successivement à Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à la cathédrale, et enfin dans la chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, rue Saint-Louis. Les associés prenaient leurs récréations, d'abord dans l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes, rue Saint-Melaine, puis dans une des allées de la promenade du Thabor, située près l'hôpital Saint-Melaine, et le soir dans une

1. Des Œuvres de Jeunesse semblables ont été créées sur un grand nombre de points du diocèse, notamment à Saint-Malo, Saint-Servan, Redon, Bain, Saint-Méen, la Guerche, Châteaugiron, Fougeray, Janzé, Caucale, Combour, Paramé, etc.

des salles de la mairie, mise à la disposition de l'œuvre par M. le maire.

Le 15 mars 1858, M. l'abbé Bourdon fit l'acquisition d'une maison avec jardin, située faubourg d'Antrain, 45, sur les bords de l'Ille; l'œuvre en prit possession le 9 mai suivant et fut appelée Œuvre de la Jeunesse de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces. Il y a près de Paris, dans le beau parc de la maison d'Issy, propriété de la Société de Saint-Sulpice, un petit oratoire dédié à la Très-Sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces; M. Émery, supérieur de la Société de Saint-Sulpice, le fit construire au commencement du siècle en souvenir d'une autre chapelle de même nom qui existait dans un enclos que la reine Anne, duchesse de Bretagne, avait donné aux Minimes, et que la Révolution avait détruit. Pendant son séjour au Séminaire de Saint-Sulpice, M. Bourdon avait une grande dévotion à cette chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces : c'est le nom qu'il choisit pour l'Œuvre de la Jeunesse. Le salon et la salle à manger de la maison acquise furent convertis en chapelle.

L'œuvre, une fois établie dans le nouveau local, n'a cessé de progresser et elle a donné des résultats de jour en jour plus satisfaisants. Elle compte, en janvier 1884, environ trois cents associés.

Le 24 juillet 1859 eut lieu la bénédiction solennelle d'une belle statue de la Sainte Vierge, œuvre de M. Valentin, placée sur un rocher factice d'où elle domine tout l'enclos.

L'année suivante, M. Bourdon, nommé chanoine honoraire de Rennes, acheta une vaste usine contiguë à sa maison, rendit ainsi son établissement un des plus beaux de France, et fit de la salle principale la chapelle de son œuvre.

Mais une autre chapelle, définitive cette fois, fut commencée le 26 juin 1865; elle fut bénite le 5 avril 1866 par M^{sr} Saint-Marc, accompagné de ses vicaires généraux, de plusieurs chanoines et de tous les curés de Rennes, qui voulaient ainsi témoigner leurs sympathies à l'Œuvre de la Jeu-

nesse. Le maire et ses adjoints assistaient également à cette intéressante cérémonie ¹.

La chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces a été bâtie en style roman, sous l'habile direction de M. le chanoine Brune, mais l'abside reste à construire. L'autel, sculpté par M. Héroult, est accompagné des statues de Notre-Seigneur adolescent, la Sainte Vierge et saint Joseph, œuvres de MM. Valentin.

74° *Chapelle de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri*, rue des Dames, en Saint-Sauveur.

75° *Chapelle de l'Orphelinat de Saint-Vincent*, faubourg de Fougères, en Notre-Dame.

76° *Saint-Pierre du Pâtis des Écotais*. — En 1709, Pierre-Claude Morfouace et Gabrielle Petit, sieur et dame de la Communais, bâtirent une chapelle en l'honneur de saint Pierre et de saint Joseph près de leur maison des Écotais, au lieu nommé le Pâtis, en Toussaints. L'année suivante, ils y fondèrent une messe pour tous les dimanches et la dotèrent de 80 liv. de rente. Pierre Dubois, présenté par les fondateurs et pourvu le 20 juin 1710, fut le premier chapelain des Écotais ².

77° *La chapelle du Parlement* existe encore, quoique sécularisée, dans le beau palais du Parlement de Bretagne (*nunc* Palais-de-Justice); elle se trouvait en Saint-Germain, et les Cordeliers avaient coutume de la desservir; on les voit recevoir pour honoraires 220 liv. en 1690 et 225 liv. en 1706 ³.

78° *L'Immaculée-Conception de la Piletière*, faubourg de Paris, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 583.)

79° *Saint-Sébastien de la Prévalaye*. — Il est fait mention pour la première fois au xvii^e siècle de cette chapelle, dépendant du manoir de la Prévalaye ⁴; en 1625, les paroissiens de

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, II, 126 et 319.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 67 et 77.

3. *Ibidem*, B, 2670 et 2686.

4. La Prévalaye, sise en Toussaints, appartenant en 1427 à Raoullet Boyvin, devint

Toussaints, décimés par la peste, s'y rendirent en procession pour implorer le secours de saint Sébastien. En 1642 on desservait en cette chapelle deux fondations, l'une de Saint-Sébastien, présentée par le seigneur de la Prévalaye, et l'autre de Saint-Exupère, présentée par le seigneur de Sainte-Foi¹; elles consistaient ensemble en quatre messes par semaine. Ces fondations furent augmentées en 1719 par François Thierry, seigneur de la Prévalaye, exécutant les dernières volontés de son oncle, Maurice Thierry, recteur de Grandchamp; ce dernier avait fondé à Grandchamp une messe du Saint-Sacrement tous les jeudis, mais la fabrique de cette paroisse refusa cette fondation, ce qui fit le seigneur de la Prévalaye la transférer dans la chapelle de son manoir; il la dota de 50 liv. de rente.

Parmi les chapelains de la Prévalaye, notons François Thierry, nommé en 1642 en place de Jean Aubry, décédé; Laurent Houitte (1671), Yves Beaudouin (1740) et N... Macé; celui-ci déclara en 1790 qu'il jouissait de 240 liv. de rente, que lui rapportaient la métairie de la Domjannière, près Cleuné, et une portion du pré du Comte².

La chapelle primitive de la Prévalaye n'existe plus; elle a été remplacée au xvii^e siècle par une construction octogone surmontée d'une lanterne et portant la date 1683; au-dessus de la porte sont gravées les armoiries des Thierry, seigneurs de la Prévalaye. Elle est présentement dédiée à sainte Anne et desservie tous les dimanches.

80° *Chapelles des Prisons.* — Les prisons de Rennes avaient été construites vers 1450, d'après Pierre Hévin, à côté du manoir de la Feillée — où siégeait la cour de justice du duc

ensuite la propriété de la famille Thierry, qui l'a possédée pendant plus de trois siècles. Le seigneur de la Prévalaye avait au moyen-âge la police des bouchers de Rennes, qui lui devaient chaque samedi « un gros os mollier de bœuf » quand il se trouvait à Rennes. La chasse qu'Henri IV fit à la Prévalaye, le 11 mai 1598, a rendu célèbre ce manoir, qu'entourent de vastes prairies.

1. Comme Sainte-Foi appartenait alors au seigneur de la Prévalaye, c'était en réalité ce dernier qui présentait les deux chapellenies.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, A G, 48.

de Bretagne — et de la porte Saint-Michel¹. La chapelle qu'on y établit était aux siècles derniers entretenue par les Filles de la Charité, qui recevaient pour cela 50 liv. par an de la communauté de ville. Ce fut longtemps aux recteurs de Saint-Aubin qu'incomba la charge de donner aux prisonniers les secours spirituels dont ils avaient besoin; ils recevaient pour cela du Domaine une rente de 50 liv., élevée plus tard à 75 liv.; tantôt ils desservaient eux-mêmes la prison, comme le faisait Jean Bonnier en 1682, tantôt ils en chargeaient quelques autres prêtres, tels que François Le Gallois (1680), Étienne Renouard (1692) et Rodolphe Bonnier (1700). Mais par acte du 30 mars 1719 René de la Bigotière, seigneur de Perchambault et doyen du Parlement, assura à un aumônier distinct du recteur de Saint-Aubin deux rentes, l'une de 111 liv. 2 s. 2 d. et l'autre de 50 liv., à charge pour cet aumônier de dire tous les jours la messe et la prière aux prisonniers, de chanter les vêpres et de faire un catéchisme tous les dimanches et fêtes, et, enfin, d'aider au recteur de Saint-Aubin à assister ces prisonniers dans leurs autres besoins spirituels. Cette pieuse fondation fut suivie de quelques autres semblables, car en 1790 l'aumônier, M. Martin, déclara jouir de 555 liv. de rente ainsi composées : logement fourni par le roi, estimé 120 liv.; — rente sur le Domaine pour assister les prisonniers (payée par les mains du recteur de Saint-Aubin), 75 liv.; — fondation de M. de la Bigotière, 160 liv.; — fondation de soixante-douze messes par an, 72 liv.; — fondation d'une messe le jour Saint-Michel, suivie d'un *Pater* et *Ave*, 80 liv. (*sic*); — autre rente sur le Domaine, 48 liv.²

1. *Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vil.*, VI, 406. — La porte Saint-Michel fut bâtie en 1403 avec les débris du château de Rennes, appelé au moyen-âge la Tour de Rennes ou le Chastel; cette forteresse était, d'après la tradition, un ensemble de courtines reliées par six grosses tours, avec un donjon élevé sur une motte qui subsista jusqu'au XVII^e siècle; cette motte occupait l'emplacement de l'hôtel actuel de la Rivière, rue Rallier.

2. *Arch. municip.*, 266. — Dans certains cas, les prisons des tours Saint-Michel ne suffisant pas pour renfermer les vagabonds, on utilisa les tours Le Bart et du Champ-Dolent; c'est ce qui eut lieu notamment en 1676. Les recteurs de Saint-Pierre

Aujourd'hui, la Maison d'arrêt et sa chapelle, dédiée à saint Joseph, se trouvent rue de Fougères, en Notre-Dame; les Sœurs de Marie-Joseph y remplacent les Filles de la Charité.

Il y a, en outre, la *chapelle de la Maison centrale*, dédiée aussi à saint Joseph et sise en Toussaints, — et la *chapelle de la Prison militaire*, sise naguère en Saint-Aubin, et dédiée à la Sainte Vierge et à saint Joseph, mais aujourd'hui située en Toussaints.

81° *Chapelle des Sœurs de la Providence de Ruillé*, rue Saint-Malo, en Saint-Aubin; elle est dédiée à la Sainte Famille et appartient à la fabrique.

82° *Chapelle des Sœurs de la Providence de Ruillé*, rue de Belair, en Notre-Dame.

83° *Chapelle des Filles de la Providence de Saint-Briec*, rue du Vieux-Cours, en Toussaints. (Voy. tome III, 653.)

84° *Saint-Joseph des Récollets*, faubourg de Redon, en Toussaints. (Voy. tome III, 608.)

85° *Sainte-Anne du Sacré-Cœur*, faubourg de Brest, en Saint-Étienne. (Voy. tome III, 659.)

86° *Ancienne chapelle de la Sagesse*, faubourg de la Perrière (nunc faubourg de Brest), en Saint-Étienne.

87° *Sainte-Philomène de la Sagesse*, rue du Manège, en Saint-Étienne.

88° *Saint-Donatien-sur-les-Murs*. — Cette antique chapelle se trouvait bâtie sur les murailles de la première enceinte de Rennes; elle dépendait au XII^e siècle de l'abbaye de Saint-Georges, et les religieuses de ce monastère furent confirmées en la possession de ce sanctuaire et de ses dépendances, « *ecclesia Sancti Donatiani super muros Civitatis cum pertinentiis suis*, » par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442. L'abbesse de Saint-Georges mentionnait encore dans ses aveux en 1633 et 1665

en Saint-Georges et de Toussaints furent alors chargés de dire la messe dans ces prisons, d'y catéchiser et d'y administrer les sacrements. (*Reg. de l'état civil.*)

ses droits à présenter le chapelain de Saint-Donatien-sur-les-Murs¹. Il ne reste plus trace de cette chapelle, mais il se pourrait bien que ce fût elle qu'on voyait encore naguère dans l'enclos de l'ancien hôtel de la Costardaye, devenu au xv^e siècle le couvent des Hospitalières de la Miséricorde. Ces religieuses trouvèrent dans cette chapelle une statue de la Vierge réputée miraculeuse et qu'elles ont emportée avec elles en 1858 dans le nouvel Hôtel-Dieu. Comme on se préparait alors à raser ce petit sanctuaire, voici la description qu'on eut soin d'en faire :

« Cette chapelle est construite sur le mur gallo-romain de l'enceinte primitive de la Cité, en appareil moyen régulier et soigné; le mur oriental, peut-être plus ancien, est d'une maçonnerie plus confuse et bien moins régulière. A ce mur est adossé l'autel, consistant en une table de granit marquée à ses quatre angles et à son centre d'une petite croix, témoignage de sa consécration. Cette table est supportée par un massif angulaire de maçonnerie et par trois colonnettes à bases et à chapiteaux prismatiques. Un retable en pierre sculptée est appliqué au mur au-dessus de la table de l'autel; sa forme, ses moulures et la guirlande de feuillages qui le decorent sont dans le style du xv^e siècle finissant; sous le badigeon qui l'empâte on reconnaît des traces de peintures. Une large baie à cintre surbaissé était ouverte dans le mur latéral au Nord; c'était la communication de la chapelle à une galerie qui la reliait au corps de logis principal de l'hôtel². »

C'est sur l'emplacement de cette chapelle qu'en partie s'élève aujourd'hui l'hôtel de Palys.

89^e *Saint-Donatien-de-la-Forêt*. — Cette chapelle tirait son nom de sa situation dans la forêt au Midi de Rennes, couvrant jadis tout le territoire entre la Vilaine et la Seiche. Elle était fort ancienne, puisqu'il en est fait mention dans des

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 169, 173, 279 et 356.

2. *Notes ms.* de M. de la Bigne Villeneuve.

chartes de 1096 et 1127 sous le nom de Saint-Donatien-du-Bois, « *ecclesia Sancti Donatiani de Bosco.* » Dès cette époque elle appartenait à l'abbaye de Saint-Georges, qui fut confirmée dans la possession de ce sanctuaire et de toutes ses dépendances, « *ecclesia Sancti Donatiani de Foresta cum pertinentiis suis,* » par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442¹.

Saint-Donatien devint au xv^e siècle une petite seigneurie relevant de la châtellenie du Désert et possédée successivement par les familles du Bouais, de Bourgneuf, Beaugret, etc. Néanmoins, l'abbesse de Saint-Georges maintenait encore en 1665 son droit à la présentation du chapelain de ce manoir. Vers cette époque, la chapelle fut relevée sur les fondations mêmes du premier édifice. C'est aujourd'hui une simple nef terminée par un chevet droit avec fenêtre ogivale; au-dessus de la porte est un écusson gravé en pierre qui semble porter *une fasce accompagnée de trois (cœurs?), deux en chef, un en pointe.* — Cette chapelle est abandonnée

90° *Sainte-Anne.* — Nous avons déjà parlé assez longuement de cette chapelle, dépendant à l'origine de l'hôpital de même nom. (Voy. tome III, 331.) C'est en 1548 qu'y fut érigée la confrérie de Saint-Roch et Saint-Eutrope, pour être préservé de la peste désolant alors nos contrées; elle fut approuvée cette année-là par l'ordinaire, mais elle ne reçut des indulgences de Rome qu'en 1621 du pape Grégoire XV².

Sainte-Anne était un objet de litige entre les recteurs de Saint-Aubin et de Saint-Germain : le premier prétendait qu'elle se trouvait sur le territoire de sa paroisse, mais le second obtint en 1712 et 1744 des arrêts du Parlement l'autorisant à faire les fonctions curiales en ce sanctuaire et l'y reconnaissant maître de l'autel majeur. En 1790, le recteur de Saint-Germain se servait encore de la chapelle Sainte-Anne

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 440, 457, 469, 473 et 279.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 16.

pour administrer les sacrements à ses paroissiens habitant les rues voisines. (Voy. p. 572.)

Parmi les chapelains ou gardiens de Sainte-Anne, notons : Jean Lezot, † 1661; Jean Bougret (1663); Charles Mazette, † 1712; Joseph Boulogne, † 1745; Nicolas du Liepvre (1780) et Nicolas Collet; celui-ci déclara qu'il jouissait de diverses maisons sises place Sainte-Anne, qu'il affermaient 336 liv.; il avait, en outre, sa demeure « jouxte ladite chapelle¹. »

91° *Sainte-Anne*, située dans les jardins du Grand-Séminaire, est un dernier débris de l'ancien couvent des Carmélites; elle est entretenue et desservie.

92° *Sainte-Foi-de-la-Forêt* était une chapelle sise dans les bois au Sud de Rennes et appartenant au XII^e siècle à l'abbaye de Saint-Georges. Les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442, confirmèrent l'abbesse de ce monastère dans la possession de Sainte-Foi et de ses dépendances, « *ecclesiam Sancte Fidis de Foresta cum pertinenciis suis*². » Cette chapelle n'existe plus depuis fort longtemps, mais elle donna naissance à un manoir situé en Toussaints, appartenant en 1428 au chanoine Jean de Beaumont, en 1513 à Jean de Beaucé, et plus tard au seigneur de la Prévalaye³.

93° *Sainte-Magdeleine*, faubourg de Nantes, en Toussaints. (Voy. tome III, 319.)

94° *Sainte-Marguerite*, rue Haute, en Saint-Germain. (Voy. tome III, 335.)

95° *Sainte-Marguerite*. — On appelait ainsi en 1780 la chapelle contiguë à celle de Sainte-Anne. (Voy. tome III, 333.)

96° *Sainte-Philomène*. — C'est une chapelle de catéchisme établie rue Saint-Yves, dans une ancienne salle du couvent des Hospitalières de la Miséricorde; elle dépend de Saint-Sauveur et a été bénite le 11 août 1865.

1. *Reg. de l'état civil*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 26.

2. *Cart. Sancti Georgii*, 169, 173 et 279.

3. On visite aujourd'hui près de la ferme de Sainte-Foi le chêne dit d'Henri IV.

97° *La Sainte-Trinité*, rue de la Cordonnerie (*nunc* rue de la Monnaie). (Voy. tome III, p. 220.)

98° *Saint-Erblon*, sise dans la rue Saint-Sauveur, dépendait de l'archidiaconé du Désert; le Chapitre s'y rendait processionnellement le mercredi après le troisième dimanche de carême. Cette chapelle fut détruite, aussi bien que l'archidiaconé, vers la fin du xvii^e siècle.

99° *Saint-Exupère-sur-les-Murs* était une chapelle appartenant à l'abbesse de Saint-Georges au xii^e siècle. Cette dame fut confirmée dans la possession de ce sanctuaire et de ses dépendances, « *ecclesia Sancti Exuperii super muros Civitatis cum pertinenciis suis*, » par les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442. L'abbesse de Saint-Georges maintenait encore en 1633 et 1665 son droit à la présentation du chapelain de Saint-Exupère-sur-les-Murs¹. Le Chapitre de Rennes se rendait aussi en 1415, le vendredi de la Passion, processionnellement à cette chapelle, et il est dit dans le *Livre des Usages* que cette procession avait été fondée par le chanoine Jean de Beaumont, seigneur de Sainte-Foi; or, nous avons vu qu'en 1642 on desservait à la chapelle de la Prévalaye une fondation de messes dite de Saint-Exupère, présentée par le seigneur de Sainte-Foi; peut-être cette fondation avait-elle été faite à l'origine dans la chapelle de Saint-Exupère-sur-les-Murs. On croit que cet antique sanctuaire, disparu depuis longtemps, se trouvait sur les murailles de la Cité, aux environs de la rue Saint-Yves, mais nous n'osons préciser son emplacement.

100° *Saint-Gilles*. — Il est fait mention dans le *Livre des Usages* d'une chapelle Saint-Gilles, à laquelle en 1415 le Chapitre se rendait processionnellement la veille de la fête de saint Gilles. Toutefois, nous n'affirmons pas qu'il y eût un sanctuaire de ce nom isolé de la cathédrale, car il n'en est point question ailleurs; peut-être cette procession se fai-

1. *Cart. Sancti Georgii*, 469, 473, 279 et 356.

sait-elle simplement à l'autel Saint-Gilles, en la cathédrale même. Là, en effet, Jehan Rabin avait fondé en 1277 une chapellenie qu'il avait dotée de dimes levées en La Chapelle-des-Fougeretz. Outre sa messe quotidienne, le chapelain de Saint-Gilles devait « service et résidence continue au chœur et fournir audit chœur un serviteur bachelier ¹. »

101° *Saint-Guillaume*. — Sise dans la rue qui conserve son nom, cette chapelle, dit l'auteur d'un Mémoire rédigé pour le Chapitre vers 1722², fut prise d'assez bonne heure par l'évêque pour augmenter l'enclos de son palais épiscopal. Les chanoines avaient coutume, en 1415, de s'y rendre en procession le vendredi après le quatrième dimanche de carême. — *Nunc détruite*.

102° *Saint-Herbcut* est mentionnée dans le même Mémoire; il y est dit qu'elle occupait l'emplacement d'une des maisons semi-prébendales.

103° *Saint-Jacques*. (Voy. tome III, 324.)

104° *Saint-James*. — L'origine de cette chapelle remontait, d'après la tradition, aux premiers siècles du christianisme; ce qui nous paraît certain, c'est qu'elle ne différait point de l'antique église de Saint-Symphorien, dont il nous faut d'abord parler.

Les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Melaine possédaient au XII^e siècle à Rennes une ou deux chapelles sous l'invocation de saint Sympherien.

Nous disons une ou deux, et voici sur quoi nous nous appuyons.

En 1116, Marbode, évêque de Rennes, enleva aux chanoines de Vitré et donna aux religieux de Saint-Melaine l'église de Saint-Symphorien située dans la ville de Rennes, « *ecclesiam Sancti Symphoriani in villa Redonensi*. » C'est ce

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil.

2. Dans ce Mémoire il est dit que le Chapitre possédait à l'origine huit chapelles bâties autour de la cathédrale pendant sa reconstruction, aux XIII^e et XIV^e siècles, pour le service des fondations faites précédemment en cette église.

sanctuaire que mentionne le *Livre des Usages de l'Église de Rennes* de 1415, disant que le 21 août, fête de saint Symphorien, le Chapitre de Rennes doit « aller en procession dire la messe à *Saint-Symphorien en la Cité.* »

Mais du temps de Philippe, évêque de Rennes de 1179 à 1181, nous voyons les moines de Saint-Melaine posséder une église de Saint-Symphorien située dans un faubourg de Rennes, « *ecclesia Sancti Symphoriani in ipso suburbio Redonis.* » Une bulle du pape Luce III, datée de 1185, ne s'exprime pas autrement au sujet de ce sanctuaire, car elle met en bloc les quatre églises de Saint-Jean, Saint-Aubin, Saint-Martin et Saint-Symphorien, sises toutes dans les faubourgs de Rennes, « *que in suburbio Redonensi constitute sunt.* »

Il semble donc que l'abbaye de Saint-Melaine possédait deux églises de Saint-Symphorien, l'une dans la Cité, l'autre dans les faubourgs, comme l'abbaye de Saint-Georges avait deux églises de Saint-Donatien, l'une sur les murs de la ville, l'autre dans les champs voisins de Rennes.

En 1174, les moines de Saint-Melaine renoncèrent à leurs droits sur l'église Saint-Symphorien en faveur du Chapitre de Rennes, et en 1181 Josse était chapelain de cette église. Il paraît bien que Saint-Symphorien avait alors une certaine importance, car les chanoines de Rennes, en recevant cette église, abandonnèrent en revanche aux Bénédictins celle de la paroisse d'Acigné. L'acte d'échange indique un procès soutenu précédemment par les deux parties au sujet de Saint-Symphorien, procès terminé par la transaction susdite¹.

Tels sont — avec un acte de Josse, archevêque de Tours, confirmant les religieux de Saint-Melaine, en 1158, dans la possession de Saint-Symphorien — les actes anciens se rapportant à ces vieux sanctuaires du XII^e siècle.

Depuis lors, nulle trace des églises de Saint-Symphorien

1. « *Ecclesia B. Symphoriani renunciaverunt (monachi) et suam super illa ecclesia calumpniam penitus dimittentes, eandem ecclesiam cum suis pertinenciis canonicis in pace habendam concesserunt.* » (*Cartul. Sancti Melanii*, 54.)

n'apparaît dans l'histoire, et nous en sommes encore à nous demander s'il y avait bien réellement deux chapelles de ce nom.

Un peu de jour semble se lever toutefois sur cette question maintenant, car nous venons de retrouver l'emplacement de l'une de ces chapelles, Saint-Symphorien de la Cité.

Le 18 juillet 1413, dom Guillaume Noblet, prêtre, « au nom et comme chapelain de la chapellenie de Saint-Symphorien et Saint-Jacques, fondée et située en la Cité de Rennes, près les murs d'icelle, » confessa être sujet du duc de Bretagne et tenir de lui « une meson et quantité de courtil estant au derrière d'icelle meson, avec le dedans d'une tour joignant ladite meson et près les murs de ceste ville de Rennes près ladite chapelle Saint-Symphorien et Saint-Jacques; et joint icelle meson et courtil d'un cousté aux murs de ladite ville et d'autre cousté à meson à héritier de deffunt Guillaume Le Ray et d'autre bout à meson à Estienne Legay et d'autre à ladite chapelle¹. »

Voilà bien la chapelle Saint-Symphorien de la Cité, où précisément vers cette même époque, en 1415, le Chapitre de Rennes avait coutume d'aller processionnellement chanter la messe le 21 août de chaque année.

Un siècle plus tard, dom Pasquier Morinays, le 15 octobre 1506, et Jehan Paysnel, le 11 octobre 1512, rendirent également aveu au duc de Bretagne en qualité de chapelains de « Saint-James et Saint-Symphorien. »

Ce dernier chapelain fit une nouvelle déclaration le 4 janvier 1515. Dans cet acte, Jehan Paysnel se dit simplement « chapelain de Saint-James près le Bout de Cohue; » mais il ajoute aussitôt : « laquelle chapelle est fondée en l'honneur de saint Jacques et saint Symphorien, joignant d'un costé à la tour de l'Horloge et ès vielles murailles de la ville. »

Laissons encore passer un siècle et demi, et le 5 mars 1679

¹ Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

nous trouvons Louis Le Tourneux, semi-prébendé de la cathédrale de Rennes et chapelain de la « chapelle Saint-Jacques et Saint-Philippe dite Saint-James, » déclarer au roi qu'il possède ce bénéfice et jouit par suite d'une « chapelle sise à l'Orient de la petite rue qui va du Champ-Jacquet au Petit Bout de Cohue, proche la Grande Horloge, dont la tour est au Nord d'icelle chapelle¹. »

Il est évident qu'il s'agit dans toutes ces déclarations du même sanctuaire, situé près du Champ-Jacquet, à côté de la tour de l'Horloge et des murs de la première enceinte de Rennes, primitivement en la paroisse de Toussaints, puis en celle de Saint-Sauveur². On voit que cette chapelle porta successivement les noms de Saint-Symphorien, puis Saint-Symphorien et Saint-Jacques, puis encore Saint-Jacques et Saint-Philippe, et enfin simplement Saint-Jacques, ou plutôt Saint-James.

Cependant cette antique chapelle fut victime de l'incendie de 1720, mais on la reconstruisit à peu de distance de son ancien emplacement. Nous lisons, en effet, dans l'acte de présentation du chapelain Pierre du Boishamon, en 1744, ce qui suit : « La chapelle Saint-James sise, avant l'incendie arrivé en cette ville en 1720, sous le Gros Horloge près le Champ-Jacquet, est à présent située au coin de la rue Dauphine et de celle de Châteaurenault, au-dessous de ladite place du Champ-Jacquet. » Elle subsista jusqu'à la Révolution. C'était un édifice en forme de rectangle surmonté d'un petit clocher, mais sans architecture; il paraît qu'il se trouvait alors en Saint-Germain.

On desservait en cette chapelle plusieurs fondations : la plus importante, celle de Saint-Jacques ou Saint-James, était présentée dans les trois derniers siècles par le seigneur de Cucé; une autre, dite des Trois-Maries, y est signalée en

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 70.

1504; enfin, une troisième, dite des Onze Mille Vierges, y était présentée au xvii^e siècle par les trésoriers de Saint-Sauveur.

Voici les noms des titulaires de la chapellenie de Saint-James : Geffroy Couguin (1383), Jehan Beaulabaille (1400), Guillaume Noblet (1413), Pasquier Morinays (1506), Jehan Paysnel (1512), Guy Pigorel, Yves Gautier (1576), Julien Baril (1591), Pierre Radenatz, Jean Radigois (1621), Pierre Radigois (1650), Pierre de Bordeaux, Louis Le Tourneux (1676), Yves Blesseau (1709), Julien Tondeux, Pierre du Boishamon (1744), Jacques Le Buf (1765), Yves Leker (1769). Ce dernier déclara en 1790 n'avoir pour revenu que 60 liv. de rente, que lui payait alors la communauté de ville¹.

105° *Saint-Julien*. — Cette chapelle se trouvait dans la rue Saint-Hélier; elle est signalée en 1646, « contenant 15 pieds sur le pavé et 20 pieds de profondeur. » Elle était contiguë à l'auberge de l'Aigle-d'Or, dont le propriétaire en 1666, le sieur Fontaine, s'avisa de faire une porte faisant communiquer sa maison avec la chapelle; le général de Saint-Hélier fit boucher cette porte et prouva ainsi que Saint-Julien appartenait aux paroissiens. Le vicomte de Rennes se disait en 1682 « patron, fondateur et seigneur supérieur » de cette chapelle, qui n'existe plus.

106° *Saint-Just*. — Sise à la Barre-Saint-Just, non loin de l'abbaye de Saint-Melaine, dans la rue de la Quintaine, cette chapelle passait pour avoir été bâtie sur le lieu même où saint Just, évêque, souffrit le martyre au ii^e siècle. (Voy. tome I^{er}, 35 et 36.) Toutefois ce sanctuaire, dont le titulaire était à la présentation de l'abbé de Saint-Melaine, fut sécularisé par les moines de ce monastère; ils en firent une grange qu'ils louèrent 60 liv. à la communauté de ville en 1762 et 1775, puis à l'intendant de Bretagne en 1780².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 40 G, 4; 4 H, 13; 4 V, 26, etc.

2. Arch. municip.

107° *Saint-Lazare*, rue Saint-Lazare (*nunc* faubourg de Nantes). (Voy. tome III, 313.)

108° *Saint-Martin*, rue d'Antrain, en Saint-Aubin. (Voy. tome III, 603.)

109° *Saint-Méen*, faubourg de Paris, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 343.)

110° *Saint-Melaine-le-Petit*. — La chapelle du Petit-Saint-Melaine, située à Rennes dans la rue du Four-du-Chapitre, au coin de la rue de la Mitterie¹ (*nunc* rue de Montfort), ne semble pas, quoi qu'en ait pensé Languedoc, avoir eu pour fondateurs les moines de Saint-Melaine. Ce fut une fondation du Chapitre de Rennes qui, en 1266, affecta à ce sanctuaire les dîmes de Montreuil-le-Gast données par Guy de Champagne, et y installa chapelain l'un de ses membres, Durand Salomon, chantre et chanoine de Rennes. Depuis lors, le Chapitre conserva toujours la présentation de ce bénéfice, et il avait coutume de se rendre processionnellement à cette chapelle le vendredi après *Reminiscere*, en carême.

Voici, du reste, comment le *Livre des Usages*, dans son supplément (d'environ l'an 1470), parle de ce sanctuaire : « La chapelle du Petit-Saint-Melaine en la ville de Rennes est sise en la rue du Four-du-Chapitre et est une des chapellenies de l'Église et en la présentation des chanoines chacun en son mois. Par cause de ce est deub à l'Église de Rennes par celui qui en est chapelain résidence continuelle et personnelle au service du chœur de l'Église à toutes heures. Et à cette chapelle doivent estre dites, suivant la fondation, trois messes par chacune sepmaine de l'an, outre aultres choses, et est fondée de plus de 30 liv. de rente en dixmes deues à Montreuil-le-Gast et de plusieurs aultres revenus en aultres lieux. »

Au xvii^e siècle la chapelle du Petit-Saint-Melaine menaçait

1. « *Prope domum in Mitteria ante capellam B. Melanii Parvi.* » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

ruine, et le chanoine Salomon de Herbamez, qui en était titulaire, vint à mourir vers 1612. Alors le Chapitre ne jugea pas à propos de conférer de nouveau ce bénéfice, et il annexa aux revenus de la psallete de la cathédrale les dîmes affectées au service du Petit-Saint-Melaine. Puis, lorsqu'un siècle plus tard cette chapelle ne fut plus qu'un amas de ruines, il en afféagea l'emplacement au sieur de Gennes¹.

Comme l'on voit, il n'est nullement question dans tout ce qui précède des religieux de Saint-Melaine. Mais voici comment ils vinrent s'établir à côté.

Pendant le siège de Rennes par les Anglais, en 1356, l'abbé de Saint-Melaine et ses moines furent obligés d'abandonner leur monastère, situé en dehors des murs et saccagé par l'ennemi; ils se réfugièrent dans l'enceinte fortifiée, qu'on appelait alors la Cité, et achetèrent de Guillaume Morin et Catherine, sa femme, une partie des logis du Petit-Saint-Melaine, savoir : « Un herbrégement et maison touchant au mur et herbrégement que tient dom Joachim de Moucon à cause de la chapelle de Saint-Melaine-le-Petit, » dont il était vraisemblablement chapelain. Ces deux maisons se trouvaient au Midi de la rue du Four-du-Chapitre, vis-à-vis la chapelle de Saint-Melaine. L'acte de vente fut signé le 4 mai 1356, et le même jour les religieux achetèrent de Michel Le Bourgeois et Macée, sa femme, une autre partie des maisons du Petit-Saint-Melaine. Ils obtinrent en même temps du Chapitre la permission de se servir de la chapelle de Saint-Melaine-le-Petit moyennant certaines conditions.

Plus tard, les Bénédictins reconstruisirent, en 1426, leur logis du Petit-Saint-Melaine, et ils y adjoignirent un porche qu'on voyait encore au commencement du siècle. Sur les piliers, dit-on, étaient sculptées des statuettes représentant des religieux de l'Ordre de saint Benoît. L'abbé de Saint-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 5 G, 1. — En 1638, on fit encore un mariage en la chapelle du Petit-Saint-Melaine, sise alors en Saint-Étienne.

Melaine conserva cet hôtel jusqu'à l'époque de la Ligue et ne l'afféagea qu'à la fin du xvi^e siècle¹.

111° *Saint-Nicolas*. — Il est fait mention de cette chapelle dans une charte de 1123 qui se termine ainsi : « *Actum in capella Sancti Nicholai que sita est juxta monasterium Sancti Melanii in clauastro infirmorum* ». C'était, d'après cela, la chapelle d'un cloître de Saint-Melaine réservé aux religieux infirmes.

112° *Saint-Sauveur*, fillette de Toussaints, érigée en 1667 en église paroissiale.

113° *Saint-Symphorien*. (Voy. *Saint-James*, p. 642.)

114° *Saint-Thomas*. (Voy. tome III, 322.)

115° *Saint-Vincent*. — Cette chapelle est mentionnée dans les traditions relatives à la fondation du couvent des Dominicains. Elle existait lorsque ceux-ci vinrent à Rennes, et l'on dit qu'ils y firent d'abord leur office, parce que le recteur de Saint-Aubin s'opposait à leur établissement. Il faut en conclure qu'elle se trouvait dans la rue Haute, appartenant à la paroisse de Saint-Germain. Elle fut englobée dans la construction du monastère de Bonne-Nouvelle.

116° *Saint-Vincent-de-Paul*, rue de Fougères, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 555.)

117° *Saint-Yves*, rue Saint-Yves, primitivement en Saint-Étienne, puis en Toussaints et enfin en Saint-Sauveur. (Voy. tome III, 328.) En 1788 la confrérie de Saint-Job et Saint-Gilles s'y réunissait.

118° *Saint-Joseph de la Solitude*, à Saint-Hélier. (Voy. tome III, 646.)

119° *Anciennes chapelles du Grand-Séminaire*, en Saint-Étienne. (Voy. tome III, 445.)

120° *Nouvelles chapelles du Grand-Séminaire*, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 549.)

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 H, 21.

2. Cartul. Sancti Melanii, 169.

121° *Chapelle du Petit-Séminaire*, rue Saint-Hélier. (Voy. tome III, 449.)

122° *La chapelle de Servigné*, située au village de ce nom, en Saint-Étienne, est sécularisée; elle dépendait de l'ancien manoir de Servigné, appartenant en 1427 à Jean Chouart.

123° *La chapelle de Tesgués* avoisinait l'ancien manoir de ce nom, en Saint-Étienne. — *Nunc* ruinée.

124° *La chapelle des grandes Ursulines*, rue du Pré-Botté, en Saint-Germain. (Voy. tome III, 232.)

125° *La chapelle des petites Ursulines*, rue Reverdiais, en Saint-Jean. (Voy. tome III, 233.)

126° *Ancienne chapelle de la Visitation*, en Saint-Jean. (Voy. tome III, 244.)

127° *Nouvelle chapelle de la Visitation*, en Notre-Dame. (Voy. tome III, 676.)

128° *Chapelle de la Visitation du Colombier*, en Toussaints. (Voy. tome III, 245.)

ABBAYES. — 1° *Saint-Melaine*, — 2° *Saint-Georges*, l'une et l'autre de l'Ordre de saint Benoît. (Voy. tome II, 3 et 253.)

PRIEURÉS. — 1° *Saint-Cyr*, membre de Saint-Julien de Tours; — 2° *Saint-Michel*, membre de la Roë¹; — 3° *Saint-Martin*, membre de Paimpont; — 4° *Saint-Moran*, membre de Montfort²; — 5° *Saint-Denis*, membre de Rillé. (Voy. tome II, 584; tome I^{er}, 237, 239, 241 et 244.)

ANCIENS MONASTÈRES. — *Le Temple*, — *Saint-Cyr*, — *Saint-Pierre-du-Marché*. (Voy. tome III, 74, 497, 500.)

COUVENTS D'HOMMES. — *Augustins*, — *Capucins*, — *Grands Carmes*, — *Carmes déchaussés*, — *Cordeliers*, — *Dominicains*, — *Erudistes*, — *Jésuites*, — *Minimes*, — *Lazaristes*, — *Récollets*, — *Oratoriens*, — *Prêtres de l'Immaculée-Conception*, — *Frères des Écoles Chrétiennes*, — *Frères de l'Instruction Chré-*

1. Prieur de Saint-Michel omis : *Frère Jehan Bouyer* (1475).

2. *Guillaume Piédevache*, prieur de Saint-Moran, rendit aveu au duc le 10 mai 1496.

tienne. (Voy. tome III, 109 et 110, 117, 123, 129 et 599, 131, 145, 157 et 601, 159, 160, 606, 607, 559, 536, 158 et 611, 621.)

ANCIENS COUVENTS DE FEMMES. — *Filles du Bon-Pasteur*, — *Calvairiennes*, — *Carmélites*, — *Filles de la Charité*, — *Filles du Cœur immaculé de Marie*, — *Dominicaines*, — *Hospitalières de la Miséricorde*, — *Hospitalières de Saint-Thomas*, — *Filles de Notre-Dame de Charité*, — *Filles de la Sagesse*, — *Ursulines*, — *Filles de la Sainte-Vierge*, — *Visitandines*, *Maisons de retraite.* (Voy. tome III, 183, 184 et 188, 191 et 628, 194, 632 et 633, 202 et 569, 204, 206 et 640, 212 et 641, 217 et 647, 221 et 661, 231 et 233, 241 et 586, 243, 245 et 674, 528 et 586.)

NOUVEAUX COUVENTS DE FEMMES. — *Sœurs de l'Immaculée-Conception*, — *Petites Sœurs des Pauvres*, — *Dames de l'Adoration perpétuelle*, — *Sœurs du Bon-Secours*, — *Sœurs de Marie-Joseph*, — *Sœurs de la Providence de Ruillé*, — *Sœurs de la Providence de Saint-Brieuc*, — *Dames du Sacré-Cœur*, — *Filles du Saint-Esprit*, — *Sœurs de l'Espérance*, — *Sœurs Marthes*, — *Filles de Sainte-Marie.* (Voy. tome III, 575, 582, 626, 628, 646, 652, 653, 657, 663, 665, 666, 668.)

HOPITAUX. — *Léproserie*, — *Saint-Thomas*, — *Saint-Jacques*, — *Hôtel-Dieu*, — *Sainte-Anne*, — *Sainte-Marguerite*, — *Sanitat*, — *Hôpital-Général*, — *Saint-Méen*, — *les Incuables*, — *Hôpital-Militaire*, — *la Piletière*, — *Assistance publique*, — *Orphelinats.* (Voy. tome III, 313, 321, 323, 325 et 640, 331, 335, 337, 339 et 641, 342 et 632, 344 et 569, 345 et 633, 345, 384, 632 et 633.)

ÉCOLES. — *Anciennes écoles*, — *Collège Saint-Thomas*, — *Hôtel des Gentilshommes*, — *Hôtel des Demoiselles*, — *Grand-Séminaire*, — *Petit-Séminaire*, — *Institution Saint-Vincent*, — *Institution Saint-Martin*, — *Écoles diverses.* (Voy. tome III, 434, 435, 439, 441, 443 et 546, 447, 554, 601, 450, 453, 454, 611, 612, 621, 641, 642, 652, 653, 657, 661.)

RECTEURS DE RENNES¹.1^o Recteurs de Saint-Jean.

Jehan Noblet, témoin âgé de quarante ans en 1323.

Jehan Raberge, témoin en 1345.

Jehan Biet rendit aveu aux moines de Saint-Melaine, le 6 juillet 1426, pour son presbytère, sis rue Saint-Melaine.

Georges Rouault (1570).

Julien Gobery, recteur en 1604, obtint l'année suivante de l'abbé de Saint-Melaine permission de bâtir une sacristie à Saint-Jean; † en 1624 et inhumé le 10 juin en son église par les moines de l'abbaye.

Dom Julien Riou, bénédictin de Saint-Melaine, succéda au précédent en juin 1624.

Dom Alain Madic était également moine de Saint-Melaine (1649); † en 1657 et inhumé le 29 août en l'église abbatiale.

Dom Jean Bertault, bénédictin de l'abbaye de Rouillac, au diocèse de Cahors, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 22 septembre 1657; mais *dom Noël de Montalembert*, ancien religieux de Saint-Melaine, se fit également pourvoir; ni l'un ni l'autre ne demeurèrent.

Julien Coueffé se fit, en effet, pourvoir en cour de Rome et prit possession le 4^{er} septembre 1658; il fut maintenu contre les précédents par un arrêt du grand conseil daté du 21 mai 1659, puis résigna en faveur du suivant, avec réserve d'une pension.

Christophe Anger, pourvu vers 1662, fit en 1665 une transaction au sujet de son presbytère et devint chanoine théologal de Dol en 1666; il demeura néanmoins à Rennes, perdit sa prébende et eut à combattre un certain Gervais, qui se disait publiquement en 1670 et 1671 « prestre compétiteur et ennemi du recteur; » il finit par résigner en faveur de son neveu, qui suit.

Julien-André Anger de la Haye prit possession le 27 mars 1687.

Julien Gédouin de la Dobiais, fils de René marquis de la Dobiais et d'Élisabeth de Montclair, prit part au synode de 1704; † vers 1707.

Yves-Georges Bouros, né à Rennes en 1672 de René Bouros, maître fourbisseur, et de Michelle Sureau, remplaça le précédent le 11 février 1707; il fonda des messes et des saluts dans son église en 1727; † âgé de quatre-vingt-huit ans, le 9 juillet 1760.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. municip.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms. de MM. de la Bigne Villeneuve et Saulnier, etc., etc.*

Gilles-Pierre Bertin fut pourvu le 13 juillet 1760; † 1776.
Pierre Quéru de la Coste, pourvu le 5 septembre 1776, gouverna jusqu'à la Révolution et fut député à l'Assemblée nationale.

2^o Recteurs de Saint-Pierre en Saint-Georges.

Guérin, « *Guarinus sacerdos Sancti Petri de Foro* » (1153).
Georges Fauvel fonda, le 15 mars 1448, la chapellenie de Saint-Yves dans l'église abbatiale de Saint-Georges.

Georges Rouaud figure en diverses chartes en 1477 et 1485.
 R... *Le Conte* donna en 1524 à son église un calice d'argent doré, conservé encore en 1675, et portant cette inscription gravée sur le pied : *M. R. Le Conte, rectour de S. Georges, m'a donné céans l'an M V^e XXI.*

Jean Bigot, chanoine de Rennes (1566).

Yves Mordret (1571).

Jean Mordret, prêtre du Mans, fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges, le 20 septembre 1575, pour remplacer le précédent.

Julien Gilles, recteur en 1598; † 19 février 1608.

Jean Thorry dut succéder au précédent; il se démit le 30 juillet 1624; † peu après.

Pierre de la Noë se démit le 29 juin 1632; † 15 septembre suivant.

Jean Théaud, prêtre de Saint-Malo, fut présenté le 29 juin 1632; † en août 1644.

Jean Quenouillère fut présenté le 12 août 1644; † 26 mars 1675 et inhumé le 27 à Gévezé, sa paroisse natale.

Julien Roussigneul, natif de Fougères, présenté le 27 mars 1675, prit possession le 6 avril; il fit diverses fondations en son église; † 14 septembre 1711.

François Doucet, prêtre du diocèse, succéda au précédent et résigna en faveur du suivant; † âgé de soixante-quatorze ans, le 9 février 1735, et inhumé le 10 en son église.

Joseph Doucet, prêtre de Vannes, fut pourvu le 27 avril 1734; † âgé de soixante-dix-neuf ans, le 27 septembre 1776.

Joseph-Joachim Doucet, précédemment recteur de Domloup, présenté le 31 décembre 1776, fut pourvu le 3 janvier 1777; † âgé de trente-six ans, le 21 avril 1778.

François-Antoine Bossard, né à Montours de Guillaume Bossard et de Renée Giboire, le 5 février 1747, fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 2 mai 1778; pourvu le 8 mai, il prit possession le 11 et gouverna jusqu'à la Révolution.

3° Curés de Saint-Pierre, cathédrale.

Jean-Louis-Augustin de Bourges de Bléry, chanoine honoraire (1803, † 1804).

N... Maugendre, chanoine honoraire (1804-1815).

Mathieu Lego, chanoine honoraire (1815, † 1825).

Joseph Mestlé, chanoine honoraire (1825-1844).

4° Curés de Notre-Dame.

Joseph Mestlé, chanoine honoraire (1844, † 1873).

Pierre-Désiré Lecerf, chanoine honoraire (1873-1878).

Jean-Baptiste Turmel, chanoine honoraire (1878-).

5° Recteurs de Saint-Étienne.

Guillaume, « *Guillermus capellanus Sancti Stephani*, » témoin en 1158.

Jean de Gahard consentit en 1237 à céder la chapelle Saint-Martin aux moines de Paimpont.

Jean Fordoux, chanoine de Rennes, † en 1317, le lundi avant la Saint-Benoit, fut inhumé le jour même de cette fête dans la cathédrale, où il avait fondé son anniversaire.

Robert de Lorrie ou *de Loine* consentit en 1358 à la fondation de l'hôpital Saint-Yves, établi dans sa paroisse.

Pierre Brezraud, recteur en 1413, « *persona ecclesie Sancti Stephani*, » fonda dans la cathédrale son obit, valant 100 sols de rente.

Nicolas Brochart (1435).

Pierre Buttault (1438).

Georges de Coëtlogon (1474 et 1482).

Jean de Trélan donna en 1525 un capital de 1,300 liv. aux hôpitaux Saint-Yves et Sainte-Anne. Chanoine de Rennes et recteur de Saint-Hélier en même temps que de Saint-Étienne, il fut inhumé dans la cathédrale. (Voy. tome I^{er}, 213.)

Jehan Le Bigot, chanoine de Rennes (1544 et 1558).

Jean Tual (1564).

Jean Le Tournoux (1578); † 6 février 1580 et inhumé le 7 dans son église.

Pierre Alleaume, chanoine de Rennes, était en 1597 gardien des hôpitaux réunis Saint-Yves et Sainte-Anne; il fit en 1612 la fondation d'une messe en son église et gouverna jusqu'en 1632.

Pierre de Lorgeril, fils de Charles de Lorgeril, seigneur de Fol-

hiderec, et de Louise de Rondier, fut pourvu en 1632 et résigna en 1675.

Pierre Monnerays ou de la *Monneraye* était fils de Pierre Monnerays, sieur de Mézières, conseiller au Présidial, et de Gabrielle Bourgonnière. Bachelier en Sorbonne et recteur de La Bazouge-du-Désert, il succéda au précédent en 1675; il fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *d'or à une bande de gueules chargée de trois têtes de lion arrachées d'argent, accompagnée de deux dragons d'azur*; † âgé de cinquante-deux ans, le 30 janvier 1698.

Louis-Marcel Bourdais, précédemment recteur de Chantepie, fut pourvu en 1698; † 1700.

Jacques Le Loué, prêtre de Tréguier, docteur en théologie, fut pourvu le 17 novembre 1700; il eut en 1707 un procès avec le Chapitre au sujet des inhumations; † en 1743 et inhumé le 26 octobre dans le chœur de son église.

Jean-Marie Boutin, prêtre de Saint-Malo, doyen de la collégiale de Saint-Annian, au diocèse de Bourges, fut pourvu le 19 décembre 1743; il se démit l'année suivante.

Grégoire de Marquez, prêtre de Nantes et docteur en théologie, fut pourvu le 24 décembre 1744; il devint chanoine de Vannes et résigna sa cure en 1748.

Charles-Hilaire de Châteaubriant, prêtre de Saint-Brieuc et recteur de Saint-Germain-de-la-Mer, en ce diocèse, fut pourvu le 23 décembre 1748; il permuta avec le suivant en 1767.

Joseph-Éléonore de Forsanz du Houx, seigneur de Lesnen, licencié en droit, prêtre de Saint-Malo, précédemment recteur de La Bazouge-du-Désert, fut pourvu le 2 juin 1767; il établit en 1776 un Bureau de charité dans sa paroisse et gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Benit Touchet (1803, † 1807).

Julien-Mathurin Hunault (1808, † 1816).

François Percevaux (1817, † 1824).

Louis-Jean Robiou de la Tréhonnais (1824-1836), devenu évêque de Coutances.

Pierre Panaget, chanoine honoraire (1836, † 1872).

Pierre Blanchet, chanoine honoraire (1872-).

6^o Recteurs de Saint-Sauveur.

Nicolas Le Febvre, présenté par l'abbesse de Saint-Georges et pourvu le 24 avril 1667, prit possession le même jour; † vers 1687 et inhumé dans son église, où il avait fait une fondation. Les trésoriers firent placer une pierre tombale sur sa fosse, devant le

balustre du maître-autel, et arrêtrèrent que tous les recteurs de Saint-Sauveur seraient inhumés en ce lieu.

Antoine Baudet, prêtre de Clermont et bachelier en théologie, précédemment recteur de Toussaints, prit possession le 24 mai 1687; il résigna en faveur du suivant, qui lui céda la chapellenie de Notre-Dame-de-l'Hostellerie, en La Bouillie, au diocèse de Saint-Brieuc.

Louis Méheust, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 24 décembre 1704, résigna en 1730.

René-François Halligon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 février 1730; † 1739.

Pierre-Félix d'Oultremer du Margat naquit à Rennes, en 1744, de Michel d'Oultremer, sieur du Margat, substitut du procureur général, et d'Étiennette Guérot. Présenté le 20 décembre 1739, il fut pourvu le même jour et prit possession le 30; † le 29 décembre 1767, à la Trésorerie, et inhumé le 31.

Joseph-Jean Le Barbier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 janvier 1768; il devint grand-pénitencier en 1784, gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Joseph Olliviéro (1803, † 1825).

Michel Beaulieu, chanoine honoraire (1825, † 1848).

Joseph Thébault, chanoine honoraire (1848, † 1860).

Jean-Marie Lelièvre, chanoine honoraire (1860-).

7° Recteurs de Toussaints.

Bertrand de Moucon fut pourvu en 1310 de la chapellenie de Tréal, en la cathédrale; il est alors appelé recteur de Saint-Sauveur, titre qu'il porte aussi en 1323 dans une déposition qu'il fit à l'âge d'environ cinquante ans. Il fonda son anniversaire en la cathédrale, où il fut vraisemblablement inhumé¹.

Olivier de la Motte, chanoine de Rennes, fut aussi recteur de Toussaints à une époque que nous ne pouvons déterminer; il fonda également son obit en la cathédrale, où il dut recevoir la sépulture².

1. « MAIUS, VIII Kal. Obiit dominus Bertrannus de Moucon, rector ecclesie Omnium Sanctorum, ad cujus anniversarium habemus decimam de Moucon valentem duo quarta sigali. » (Necrol. Sancti Petri Redon.)

2. « NOVEMBER, IX Kal. Obiit magister Oliverius de Mota, canonicus Redon. et rector Omnium Sanctorum, ad cujus anniversarium habemus XX sol. super vinea magistri Stephani de Fago in closa dou Perier apud Sanctum Laurencium. » (Necrol. Sancti Petri Redon.)

Michel Angier (1370).

Louis de Vitrovo, † 1394, fut inhumé dans la cathédrale, au bas et au milieu de la grande nef. En 1755 on y voyait encore sa tombe, portant ces mots : *Cy gist dom Louis Had. de Vitrovo, recteur de Toussaint de Rennes, qui décéda le premier jour de février, l'an 1394.*

Robert de la Vizeule, † 1402, fut inhumé comme ses prédécesseurs en la cathédrale, où il avait fondé son obit¹.

Alain de Bintin, clerc du diocèse, présenté par l'abbesse de Saint-Georges pour remplacer le précédent, fut pourvu le 28 septembre 1402.

Jean-Louis de Liste de Richebourg (1424).

Jehan du Houx, docteur en droit (1435 et 1464).

Yves Pinaye (1507).

Jean Belloneau, neveu du cardinal Guibé, d'abord scholastique, puis archidiacre et chanoine de Rennes, prieur de Gahard, etc., était recteur en 1514 ; il fit son testament le 9 mai 1522 et fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle des Guibé.

André Hamon, également neveu du cardinal Guibé, figure sur une ancienne liste des recteurs de Toussaints après le précédent ; il devint abbé de Saint-Gildas de Rhuys et évêque de Vannes.

François de Keraldanet soutint en 1539 un procès au sujet du presbytère de Saint-Sauveur ; il figure aussi en 1540.

Jacques Cadier, chanoine et officiel de Rennes, recteur en 1553, fonda en 1555 la chapellenie de Saint-Jérôme en la cathédrale de Rennes ; il fut inhumé en cette église, dans les recherches du chœur.

Louis Cadier, chanoine de Rennes, était recteur en 1570 ; il devint scholastique, puis archidiacre, vicaire général et officiel ; † vers 1590.

Gilles d'Argentré, seigneur de Listré, fils du sénéchal Bertrand d'Argentré, seigneur de Gosne, et de Jacqueline de Listré, fut, d'après Du Paz, quelque temps recteur de Toussaints vers cette époque ; il fut aussi archidiacre de Dinan, chanoine de Rennes et de Saint-Malo, officiel de Rennes, etc.

Jean Le Provost, recteur en 1595, fut chanoine et officiel de Rennes ; † 1^{er} juillet 1607 et inhumé dans le collatéral du Sud en la cathédrale, sous une tombe portant ces mots : *Cy gist Noble homme Missire Jan Le Provost, vivant chanoine, vicaire général et official de Rennes, recteur de Toussaints, qui décéda le premier*

1. « *Obitus Roberti de Vizola nuper rectoris ecclesie Omnium Sanctorum Redon. valet quinquaginta solidos. (Necrol. Sancti Petri Redon.)*

jour de juillet 1607, a fondé céans l'octave de la feste de saint Pierre.

Pierre Forest, prêtre de Chartres, fut présenté le 30 juin 1607, sur la démission du précédent; il fut aussi chanoine de Rennes.

Robert Landays succéda au précédent et prit possession le 15 août 1615; il résigna en 1661 en faveur du suivant; † 24 mai 1666.

Guillaume du Feu prit possession en 1661 de la cure de Tous-saints et de Saint-Sauveur, son annexe; † 9 avril 1676.

Claude de la Fayette, docteur en Sorbonne, pourvu en 1676, résigna en faveur du suivant, moyennant une pension de 300 liv.; il était alors abbé de Saint-Aubin-des-Bois.

Antoine Baudet, prêtre de Clermont et bachelier en théologie, pourvu le 7 novembre 1685, prit possession le 19; il résigna le 22 avril 1687 en faveur du suivant, à condition que celui-ci paierait les 300 liv. de pension dues à Claude de la Fayette; il devint alors recteur de Saint-Sauveur.

Pierre Perrin, prêtre de Saint-Brieuc, docteur en théologie, fut pourvu en 1687; il devint vicaire général et official de Rennes et se démit de sa cure en 1730; † âgé de soixante-dix-sept ans et inhumé le 1^{er} avril 1733 ¹.

Jean-Louis du Chesne, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 9 juin 1730, résigna en 1755.

Jean-François Frigart, prêtre d'Évreux, pourvu le 4 septembre 1755, permuta avec le suivant et échangea sa cure contre quelques chapellenies de Nantes.

Louis-Alexandre Le Normant, prêtre de Nantes, pourvu le 19 janvier 1757, permuta en 1770 avec le suivant.

Charles-Hilaire de Châteaubriant, prêtre de Saint-Brieuc et précédemment recteur de La Bazouge-du-Désert, fut pourvu le 22 janvier 1770; il résigna en 1776 en faveur du suivant; † âgé de soixante-quatorze ans, au Val-aux-Bretons, en Pleine-Fougères, le 12 août 1782, et inhumé le 13 sous le chapiteau de l'église de Pleine-Fougères.

Jacques-Marie Ruaux de la Tribonnière, né à Hédé en 1733 de Jean Ruaux, sieur de la Tribonnière, et d'Anne Piroys, fut pourvu le 11 juillet 1776; il fut exilé à Jersey en 1793, réinstallé en 1803 et fait chanoine honoraire; † 1804.

Pierre-Amable Poisson (1804, † 1818).

1. Voici les titres qu'on lui donne dans les actes de sa sépulture : « Cy devant provot et chanoine de la cathédrale de Chartres, grand-chantre et chanoine de Rennes, prieur des prieurés de Ringré et de Saint-Aubin, pensionnaire du roi sur l'évêché de Saint-Brieuc et l'abbaye de Jouy, ancien recteur de Toussaints pendant quarante-six ans, vicaire général et official de Rennes pendant plus de trente ans. »

Noël Petit (1819, † 1821).
Guy-Jean-Baptiste Brette, chanoine honoraire (1821, † 1836).
Joseph Berthelot, chanoine honoraire (1836, † 1856).
Charles Nouvel, chanoine honoraire (1857-1864), actuellement évêque de Quimper.
Jean-Marie Gandon, chanoine honoraire (1864-).

8° Recteurs de Saint-Aubin.

Thomas Guillemaud semble avoir précédé le suivant.
Jehan Guillemaud, frère, croit-on, du précédent, consentit en 1463 la fondation de la chapelle du Bois-l'Abbé; † vers 1468.

Raoul Cadore (1492 et 1493).

Pierre Huet (1503).

Pierre Lohéac, chanoine de Rennes (1526), † vers 1540 et inhumé « au grand de l'église, » dans la cathédrale, où il avait fondé la fête de saint Yves.

Jehan Bouys fut présenté le 21 mai 1540 par l'abbé de Saint-Melaine.

N... du Moulin, vers 1550.

Guillaume Le Liepvre (1561 et 1581).

Laurent Couppé, natif de La Bazouge-du-Désert (1593); † 22 octobre 1606.

Macé Atteignant succéda au précédent.

Pierre Le Gros (1634); † 1639.

André Compadre, présenté par l'abbé de Saint-Melaine et pourvu le 10 février 1640, prit possession le 11 et céda le 18 au suivant tous ses droits, moyennant une pension de 60 liv. tournois.

Jean Bazille avait été pourvu dès le 31 décembre 1639, mais il ne survécut pas à son arrangement avec le précédent; † 1640.

Olivier Nepveu, sous-diacre de Saint-Malo, pourvu le 8 avril 1640, prit possession le 19 et résigna presque aussitôt en faveur du suivant.

Mathurin Baudouin, prêtre de Dol, fut pourvu sur la double résignation du précédent et d'André Compadre; il prit possession le 22 novembre 1640; il débouta Julien Chrestien et Étienne Meignan, prêtre de Saint-Louis-des-Français à Rome, qui prétendaient à sa cure.

Julien Aubry, † 26 septembre 1659.

Jean Bonnier, fils de Raoul Bonnier, sieur des Bagottières et procureur au Présidial, et de Jeanne Deshayes, présenté le 27 septembre 1659, prit possession le lendemain. Il fonda en 1673, pour tous les jeudis, une messe du Saint-Sacrement, suivie de prières

sur la tombe de ses père et mère, inhumés dans l'église de Saint-Aubin; † âgé de soixante ans, le 21 janvier 1693.

Rodolphe Bonnier, recteur de Visseiche, succéda au précédent; il fit beaucoup de bien aux hospices de Rennes et fonda en son église une octave de saluts du Saint-Sacrement; † 27 avril 1700.

André Drouet, fils d'André seigneur de Montgermont, bachelier en Sorbonne et recteur de Montgermont, remplaça le précédent; il devint en 1708 grand-chantre et en 1709 chanoine de Rennes (Voy. tome I^{er}, 164); il résigna alors sa cure.

Jean Jamoays, né en Saint-Aubin de Julien Jamoays, sieur des Fontaines, avocat au Présidial, et de Jacqueline Jamoays, fut pourvu le 11 mai 1709; † âgé de soixante-cinq ans, le 9 janvier 1737.

Jacques Jamoays de la Muce, né en Saint-Aubin de Jacques Jamoays, sieur de la Muce, receveur des fouages, et de Charlotte de Lourmel, docteur en théologie, fut pourvu le 12 janvier 1737; † âgé de cinquante-cinq ans, le 27 août 1749¹.

André-Jacques Mongodin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 septembre 1749; il fonda en 1769 un Bureau de charité pour les pauvres de sa paroisse; † âgé de soixante-trois ans, le 25 février 1775².

Jean-Baptiste Bienvenue, né à Hédé, en 1732, de Jacques Bienvenue de Colombel et de Olive Gaisnel, recteur de Notre-Dame de Vitré, fut pourvu le 29 mars 1775; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et devint plus tard chanoine de Rennes; † 23 janvier 1810.

Suzanne-Gilles Vanneau (1803, † 1804).

Julien-Mathurin Hunault (1804-1808).

François Percevaux (1808-1817).

1. Son acte de sépulture lui donne ces titres : « Subdélégué de l'archevêque de Tours en Bretagne, syndic du clergé de l'évêché de Rennes, l'un des directeurs des hôpitaux, examinateur du concours pour le diocèse, supérieur de la communauté du Bon-Pasteur, etc. » (*Reg. de l'état civil.*)

2. Le général de la paroisse décida qu'on graverait sur sa tombe des épitaphes latine et française. Voici la dernière, qui traduit l'autre :

Cy git M. André-Jacques Mongodin, recteur de cette paroisse, syndic du clergé, administrateur des hospices de cette ville.

*Ses vertus jusqu'au tombeau
Firent du bon pasteur une image accomplie,
Il mourut, comme lui, en immolant sa vie
Au salut de son troupeau.*

Mort dans le confessionnal, le 25 février 1775, à huit heures du matin.

Ange-Félix de Léon des Ormeaux, chanoine honoraire (1817, † 1829).

Louis Jehannin, chanoine honoraire (1829, † 1871).

Henri Charil des Mazures, chanoine honoraire (1871, † 1878).

Henri Durant, chanoine honoraire (1878-).

9^o Recteurs de Saint-Martin.

Jean Le Barbier, « *Johannes Barbitonsor* » (1329).

Robert Blondel, témoin en 1486.

Pierre Botherel (1562).

Jean Botherel, † vers 1583.

Julien Moreau, prêtre d'Angers, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 10 septembre 1583.

Julien Robert résigna vers 1590.

Pierre Huet fut présenté le 10 octobre 1590; † peu de temps après.

Oliver Mérault, prêtre de Rennes, licencié es-droits, fut présenté le 13 septembre 1591; il fut aussi chanoine de Rennes et composa quelques poésies religieuses¹; † vers 1606.

André Lyot, recteur en 1615; † vers 1625.

Dom Joseph de la Marqueraye, licencié en droit, bénédictin de Saint-Melaine, pourvu vers 1626, devint en 1639 recteur d'Ercé-en-la-Mée; il résigna en 1640 sa cure de Saint-Martin en faveur du suivant, avec réserve de 100 liv. de pension.

Pierre Trochet, sieur de Lancé, fils de Jean Trochet, sieur de la Motte, avocat au Parlement², et de Bertranne Mérotte, sous-diacre et étudiant à Paris, pourvu en cour de Rome, prit possession le 4^{er} octobre 1644; † le 13 novembre 1656.

Pierre Herfroy résigna en faveur du suivant.

Marguërit Gauquelin, prêtre du Mans et docteur en théologie, prit possession le 9 février 1662; † 10 septembre 1662 et inhumé le 12 en la cathédrale, proche la chapelle du Vœu.

N... Fonsay s'occupait beaucoup en 1670 de l'instruction des jeunes clercs.

Joseph Touzée, recteur de Talensac, fut pourvu vers 1677 et gouvernait encore en 1698.

Julien Morel, prêtre du diocèse, fut pourvu vers 1712; † 25 juillet 1727, âgé de soixante ans, après avoir donné de grands biens à son église.

1. Voy. *Revue de Bret. et Vendée*, XLI, 417.

2. Jean Trochet, devenu veuf, entra dans les Ordres; † âgé de quatre-vingt-deux ans, « prestre et doyen des avocats, » et inhumé le 7 février 1656 à Saint-Martin.

Jean Saiget, prêtre du diocèse, fut pourvu le 28 juillet 1727.

Gabriel-Julien Garnier, prêtre du diocèse, remplaça le précédent le 14 janvier 1739; licencié en droit, il devint juge des délégués de Tours et promoteur de l'officialité diocésaine; † âgé de soixante-quinze ans, le 9 juin 1769.

Étienne Saiget, pourvu le 14 juin 1769, résigna peu après.

Hippolythe Courvoisier, fils de Mathurin Courvoisier et de Marie Dupré, fut pourvu en 1770; † 16 décembre 1773, âgé de trente-six ans.

Guillaume-Jacques Gérard, pourvu le 10 janvier 1774, se démit en 1781 et devint recteur du Rheu.

Julien-François Sacquet, natif de Rennes et aumônier du Calvaire de Saint-Cyr, fut pourvu en 1781; † martyr, exécuté à Rennes le 14 août 1794.

10° Recteurs de Saint-Germain.

Bertrand, « *Bertrannus capellanus Sancti Germani*, » fut témoin d'une transaction passée au sujet des moulins d'Estival, sur la rivière d'Ille, entre Philippe de Champaigné et Guillaume Privé, abbé de Saint-Melaine (1160-1180).

Alain de Bourgon (1343).

Éon Barat (1412).

Jehan Menfeny (1438 et 1443).

Thébaud de Bintin fit en 1451 opposition à l'établissement des grands Carmes à Rennes; il devint chanoine de Dol et gouvernait encore en 1469.

Jehan Bouédrier, pourvu vers 1470, devint chanoine de Rennes, doyen d'Aubigné et recteur de Saint-Hélier; il fonda en la cathédrale la chapelle de Saint-Claude, où il fut inhumé. (Voy. tome I^{er}, p. 227.)

Pierre Bourgneuf, fils de Gilles Bourgneuf, seigneur de Cucé, et de Françoise Bouédrier, succéda au précédent; il fut aussi trésorier et chanoine de Rennes, prieur de Tremblay, etc.; † le 3 juin 1523 et inhumé dans le cimetière de Saint-Germain, près la croix. Il avait fondé en cette église un obit et une grand'messe dite par le Chapitre le 31 juillet, et, de plus, l'érection d'une chapelle dans le cimetière.

Rolland Harel (1530-1550).

Guillaume Le Cog (1550-1567).

Jehan Duchesne (1567-1583).

Jean Anger (1583-1588).

Pierre Radenatz, sieur de la Ménardaye et du Mezeray, succéda au précédent; il fonda le 20 mars 1621 une messe hebdomadaire

en son église, où il choisit sa sépulture devant le maître-autel, avec une pierre tombale portant ses armoiries; † peu après.

René Rozé (1624-1634).

Jean Quesnel (1634-1633).

Antoine Quintin (1633-1637).

Jean Chassot, pourvu vers 1637, « non originaire du royaume, » rendit aveu au roi en 1643; il résigna en 1672 et fonda en 1674 une procession le jour de l'Annonciation et une messe solennelle à la fête de saint François de Sales.

Jean Le Gal, docteur en Sorbonne et sieur du Pesle, fils de François Le Gal, sieur de la Haye, avocat à la Cour, et de Geneviève Aougstin, fut pourvu vers 1672; il permuta avec le suivant en 1695; † à Rennes le 10 mai 1710 et inhumé le 12 à Saint-Étienne.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, précédemment recteur de Guémené-Penfao, gouverna peu de temps (1695-1696).

Marin Moraud du Déron (1696-1697).

Jacques-Emmanuel de Montalembert, docteur en Sorbonne, fut pourvu en 1697; il devint vicaire général en 1725 et official en 1728. En 1729 il permuta sa cure avec le suivant contre un canonicat de Rennes, et fut nommé en 1730 archidiacre du Désert; † 27 mai 1738.

François-Joseph Simon, prêtre de Quimper et licencié en l'Université de Paris, ancien recteur de Rannée, pourvu le 16 janvier 1730, prit possession le 30; † en 1744, laissant deux volumes de *Prônes* imprimés chez Vatar.

Mathurin Bouvier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 janvier 1745; † âgé de quatre-vingts ans, le 12 décembre 1782.

François-Alexis-Jérôme Després, pourvu le 19 décembre 1782, s'exila à Jersey en 1793; il fut réinstallé en 1803; † 31 août 1804.

Patrice-Guillaume Guignette (1804, † 1847).

Philippe-Marie-Guy Carron (1847-1823); † évêque du Mans.

Joseph-Marie Dartois, chanoine honoraire (1823, † 1859).

Charles-Ange-Marie Carron, chanoine honoraire (1859, † 1870).

Jean-Evangéliste Duver, chanoine honoraire (1870-).

11° Recteurs de Saint-Hélier.

Guérin, « *Guarinus sacerdos Sancti Elerii* » (vers 1140).

Jehan Bouëdrier, chanoine de Rennes, précédemment recteur de Saint-Germain (1498).

Jean de Trélan, chanoine de Rennes et recteur de Saint-Étienne (1524).

Pierre Martin était aussi en 1539 chapelain de Notre-Dame-du-

Pilier, en la cathédrale, et de la Freslonnière, en Saint-Sauveur.

Julien Chevreil (1579 et 1585).

Michel Bouasard, † 19 juillet 1607 et inhumé le lendemain en la cathédrale.

François Touart (1607).

Pierre Hattes (1609 et 1610).

Julien Bellay (1624); † vers 1626.

Nicolas Hussenet fut présenté par un chanoine de Rennes le 13 juin 1626; il fut lui-même chanoine et archidiaque de Rennes; † 28 avril 1647 et inhumé dans la cathédrale.

Julien Lambaré succéda au précédent et écrivit une *Légende de saint Hélier*, ajoutée à la *Vie des Saints de Bretagne* par Albert Le Grand (édition de 1659); † 1665.

Guillaume Mellet, sieur de Roulefort, pourvu vers 1666, s'occupa de l'instruction des jeunes clercs et fit imprimer pour eux en 1668 un *Manuel des Ordinants*.

Renaud Mellet de Plavistre (1670 et 1672).

Pierre de Bordeaux de Mesterville (1675).

Guy-Claude Macé, prêtre du diocèse (1679), résigna vers 1718.

François Blays, prêtre du diocèse (1718); † 1749.

François-Henri Hervagault, recteur de Saint-Symphorien, fut pourvu le 9 septembre 1749 et résigna dès l'année suivante.

André-René Cosson, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 octobre 1750; † 14 janvier 1784.

Pierre-Benit Touchet, pourvu le 26 janvier 1784, prit possession le 4^{er} février et gouverna jusqu'à la Révolution; il demeura pendant la Tourmente à Rennes, y rendant beaucoup de services, et devint en 1803 curé de Saint-Étienne en cette ville.

Toussaint Hillion (1803, † 1844).

René-François Jamois (1844, † 1820).

Louis Rouxel, chanoine honoraire (1820, † 1854).

Armand Gavouyère, chanoine honoraire (1854-1864).

Édouard Courteille, chanoine honoraire (1864-1876).

André Hilliard, chanoine honoraire (1876, † 1878).

Eugène Carfantan, chanoine honoraire (1878-).

12^o Recteurs de Saint-Laurent.

Bertrand Duprat consentit en 1472 à la construction de la chapelle de la Motte-Bruslon.

Jehan Cheminel résigna vers 1495.

Jehan Clérot, chanoine de Rennes, fut présenté en 1495 par un autre chanoine.

Guillaume Rouault (1565).

Jean Apuril (1612) rendit aveu au Chapitre, en 1616, pour son presbytère; † vers 1638.

Denis Le Loucze, diacre de Tréguier; fut présenté en 1638; † recteur de Chavagne.

François Ciron permuta avec le suivant le 10 mars 1640.

Jean Jehanne, précédemment recteur de Dompierre-du-Chemin, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 octobre 1640.

Pierre Gouzian, docteur en théologie (1659). Il fut vicaire général et officiel de l'archevêque de Tours en Bretagne, chapelain de la Magdeleine et de la Rivaudière; † 7 août 1667 et inhumé dans la cathédrale, en la chapelle du Vœu; on y voyait encore en 1755 sa tombe et une plaque de cuivre attachée à la muraille et portant ces mots :

*Ossa Sebastiani Gouzian presbyteri
Hic tumulus servat in diem judicii.*

Nicolas Glart (1677); † le 8 octobre 1704.

Pierre Feudé, prêtre du diocèse, pourvu le 18 décembre 1704, prit possession le 21; il se démit en 1735.

Joseph de la Boucherie, prêtre de Léon, fut pourvu le 14 août 1735; † âgé de soixante-dix ans, le 23 août 1744, et inhumé dans le sanctuaire de son église.

Louis Rageul, prêtre du diocèse, fut pourvu le 24 août 1744; † 1774.

Guy-Étienne Genouel, natif de Montautour, pourvu le 11 août 1774, gouverna jusqu'à la Révolution; † à Vitré en 1795 et inhumé dans un jardin de la rue Sainte-Croix, exhumé en 1840 et déposé en terre sainte.

Pierre-Louis Feudé (1803, † 1813).

Jean-Marie Moranne (1820-1837).

Adrien Jolivet, chanoine honoraire (1837, † 1862).

Jean-Marie Ménard (1862, † 1867).

Charles Macé (1867, † 1875).

Victorien Théard (1875-1883).

Célestin Moy (1883-).

RETIERS¹

Reester (868), — *Resters* (1201), — *Restiers* (1240), — *Resteria* (1516), — *Resteriæ* (1571).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné de Retiers.

ORIGINES. — Dès le IX^e siècle Retiers se présente à nous comme ayant un château royal d'une certaine importance. C'est là, en effet, « *in aula Reester, in pago redonico*, » que le roi Salomon rendit justice en 868 à Ritcand, abbé de Redon, lésé dans ses droits par le mactiern Alfred. Or, la sentence du roi breton fut rendue à Retiers devant une foule de personnages distingués entourant ce prince : les comtes Pascweten, Rivilin, Bran et Morweten; les abbés Ritcand, Finoes, Felens, Morweten, Cenmunoc; les prêtres Haerni et Riétoc, etc.²

Plus tard, en présence d'Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1198, André, seigneur de Vitré, confirma le don que Brient de Coësmes avait fait à l'abbaye de Savigné de la moitié de sa dime de Retiers, « *medietatem decimæ suæ de Restiers*. » Hervé et Mathieu, fils du donateur, ainsi que Nicolas et Guillaume, ses frères, avaient eux-mêmes déjà approuvé cette bonne œuvre³.

Peu de temps après, en 1201, B. de Coësmes, chevalier (le même probablement que Brient qui précède), donna aux religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice l'autre moitié de sa dime en Retiers; il concéda, en outre, un emplacement dans

1. On écrit administrativement Rhetiers, et nous l'avons fait nous-même quelquefois, mais il semble bien qu'en définitive l'*h* n'a point de raison d'être en Retiers, pas plus qu'en Le Teil et Tourie.

2. *Cartul. Boton.*, 48, 498.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 722.

le bourg même de Retiers pour y construire une grange dime-resse qui serait commune à ces religieuses et aux moines de Savigné, leurs codécimateurs dans la paroisse¹.

Quoiqu'il ne soit point, en effet, question dans ces actes de l'existence de la paroisse de Retiers, il n'en est pas moins certain qu'elle existait déjà. Nous en avons la preuve dans une charte du *Cartulaire de la Roë*. On y voit dans la première moitié du XII^e siècle, du temps de Rouaud, prieur d'Arbrissel, Simon de Coësmes faire une donation aux religieux de la Roë en présence de Péan, prêtre de Retiers, et d'Hervé de Coësmes, frère de ce dernier². Cette parenté semble même indiquer que, selon la déplorable coutume d'alors, la cure de Retiers appartenait au XII^e siècle à la famille des sires de Coësmes, qui jouissaient alors, paraît-il, de la seigneurie de Retiers.

Dans le siècle dernier, les dîmes de Retiers étaient partagées entre plusieurs : l'abbesse de Saint-Sulpice affermaient la sienne 160 liv. seulement en 1762, le prieur de Béré jouissait de celle du Fief-au-Duc³, et d'autres seigneurs laïques ou ecclésiastiques avaient de semblables droits. Quant au recteur, il levait environ le tiers de la totalité des dîmes de sa paroisse, et il déclara en 1790 que le revenu net de sa cure atteignait le chiffre de 3,236 liv.⁴

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, l'église de Retiers est en grande partie du XVII^e siècle. Ce devait être à l'origine une simple nef, à laquelle on ajouta deux chapelles formant bras de croix, l'une bâtie en 1611 et dédiée au Saint-Esprit et à

1. « *Dedit plateam in vico de Resters predictis sanctimonialibus et fratribus Savignei ad faciendam domum ad quam trahantur decimæ.* » (*Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux*, XLI, 183.)

2. « *Paganus sacerdos de Restois et Hervens de Coismis frater ejus.* » (*Cartul. Roë*, 93.)

3. Ce nom de Fief-au-Duc ne rappelle-t-il pas le séjour du roi Salomon à Retiers au IX^e siècle?

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 64; 1 V, 29.

saint Dominique, l'autre, à peu près contemporaine, dédiée à saint Étienne et saint Jean. En 1645 on construisit une tour, en 1660 on releva tout le chancel, et en 1664 on réédifia le chapiteau de la grande porte; vers la même époque fut rebâtie la nef, de sorte que toute trace de l'édifice primitif disparut ainsi.

De nos jours ont été ajoutés, en 1841, des bas-côtés à la nef et a été construite une nouvelle tour de style pseudo-roman, avec flèche et clochetons.

Les anciens tableaux peints à l'huile qui décorent les autels de cette église sont signalés comme dignes d'intérêt : celui du maître-autel représente la Pentecôte, et ceux des petits autels sont consacrés à la légende du Rosaire et aux saints Roch et Sébastien.

Il y avait, en effet, de longue date en l'église de Retiers la confrérie de Notre-Dame, mentionnée en 1589, et remplacée par celle du Rosaire. C'est en 1665 que René Lecompte fonda une messe hebdomadaire pour l'établissement du Rosaire, et en 1673 que Jean du Hallay, seigneur de Retiers, fit une fondation de 25 liv. de rente en faveur de cette dernière confrérie. L'autel du Rosaire ne fut toutefois construit qu'en 1698, dans la chapelle septentrionale.

Vis-à-vis, dans la chapelle du Sud, fut érigée la confrérie des saints Étienne, Roch, Fiacre, Fabien et Sébastien, mentionnée en 1730, et plus connue en 1789 sous le simple nom de confrérie de Saint-Fiacre ou de Saint-Sébastien.

Enfin, la confrérie du Saint-Sacrement avait été érigée au maître-autel par les soins du recteur Jacques Potier en 1695 et enrichie d'indulgences par le pape Innocent XII.

Le sire de Retiers¹ était seigneur fondateur de cette église; il y avait son banc, ses armoiries et son tombeau dans le

1. La seigneurie de Retiers avait pour chef-lieu à l'origine la Motte de Retiers, manoir existant encore en 1503, et plus tard le château de la Borderie, assiégé pendant la Ligue par le duc de Mercœur. Cette seigneurie appartient, semble-t-il, d'abord aux sires de Coësmes, puis à la famille du Hallay, qui la tint jusqu'en 1790.

choeur. Là furent inhumés Louis du Hallay en 1599, Gilonne de Coëtquen, dame du Hallay, en 1626, Emmanuel du Hallay en 1723, René du Hallay en 1730, etc., tous seigneurs de Retiers et de la Borderie. Le tombeau de Gilonne de Coëtquen, fille du sire de Combour et femme d'Étienne du Hallay, existe encore, caché sous le parquet du sanctuaire.

Le seigneur de la Bigotière avait aussi certaines prééminences en l'église de Retiers, et son enfeu s'y trouvait dans la chapelle Saint-Jean. Là furent inhumés en 1592 Claude Martin, et en 1622 François Martin, seigneurs de la Bigotière ¹.

Enfin, il y avait plusieurs fondations faites en cette église, telles que celle de la sacristie, présentée au xvii^e siècle par le seigneur de Retiers; celle de la Bigotière, par le seigneur du même nom; celle de la Cornouaille, par le général de la paroisse, et celle de la lampe, faite en 1625 par Guyon Jau-nay, etc., etc. ²

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Mathurin*. — Cette chapelle se trouvait dans le bourg, non loin du presbytère; elle avait été fondée au xv^e siècle par Michel Dolinel, recteur de Retiers. La présentation en appartenait au seigneur de la Chénaudière, et en 1498 Laurent de Coësmes présenta en cette qualité N... Hardy pour la desservir en place de Michel Hardy, son frère, décédé. Jean Gasrel fut plus tard nommé chapelain de Saint-Mathurin, en 1667, en place de Pierre Le Breton, sur la présentation de Jean Martin, seigneur de la Bigotière et de la Chénaudière ³. — *Nunc* détruite.

2^o *Sainte-Anne*, située près des villages de Launay et la Corbière, est souvent désignée par leur nom. Elle fut bâtie par un prêtre nommé Julien Jameu, sieur de Launay, qui, « considérant la grande étendue de la paroisse de Retiers, obtint de Jean du Hallay, seigneur de la Borderie et sire de

1. *Reg. de l'état civil.*

2. *Arch. paroiss.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 83.

Retiers, la permission de construire une chapelle proche le village de Launay, sous l'invocation de la Sainte Vierge et de Madame sainte Anne. » Dès le 5 novembre 1649, Julien Jameu, avant de bâtir cette chapelle, fonda deux messes hebdomadaires pour y être desservies les dimanches et fêtes, et les dota de 62 liv. 10 s. de rente; il réserva au seigneur de Retiers toutes les prééminences et le droit de présentation. Cette fondation, approuvée par l'évêque le 5 septembre 1649, fut renouvelée après la construction de la chapelle, le 22 mai 1651. Le fondateur, Julien Jameu, fut le premier chapelain de Sainte-Anne et eut pour successeur en 1661 Jean Meslin, en 1734 P. Courtiguer, et en 1760 François Harel, † le 2 mars 1787. Les processions générales de Retiers allaient au xvii^e siècle à Sainte-Anne, mais cette chapelle a été démolie vers 1830¹.

3^o *La chapelle de la Bigotière* dépendait du manoir de ce nom; le seigneur du lieu y nomma chapelain Jean de Launay en 1701. Alexis du Boishéranger, seigneur de Taden, épousa en cette chapelle Rose Busnel de la Touche en 1765. Pierre Turoche fut pourvu de ce bénéfice en 1787. — *Nunc* abandonnée.

4^o *La chapelle de la Borderie*, bâtie dans la première cour de ce manoir, était très-ancienne. Dès 1502, François du Hallay, seigneur dudit lieu et de la Borderie, y fonda des messes et assigna pour dot au chapelain le lieu du Petit-Olivet, ce qui fit appeler cette fondation la chapellenie d'Olivet. Le 10 mars 1607, Étienne du Hallay, seigneur de la Borderie et de Retiers, ratifia la fondation précédente et régla que le chapelain dirait la messe tous les mercredis et vendredis à son intention et à celle de Gilonne de Coëtquen, sa femme. Jean Davy (1607), Jean Jouin, Julien Le Clerc (1730), Louis Roullier (1773) et Pierre Turoche (1787), tous présentés par le seigneur de la Borderie, desservirent cette fondation;

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

mais le dernier chapelain disait les messes en l'église de Retiers, parce que de son temps la chapelle de la Borderie était en ruine¹.

5° *La chapelle de la Chénaudière* avoisinait ce manoir, possédé dès 1427 par Jean de Coësmes. François Gascher en était chapelain en 1663, et parmi ses successeurs nous trouvons N... Hamel, † vers 1745, et Jean Goulhot, qui lui succéda. Pierre Turoche en fut également pourvu en 1787. — *Nunc* sécularisée.

ASSISTANCE PUBLIQUE ET HOPITAL. — Voy. tome III, 384 et 652.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 455, 618 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE RETIERS².

Michel Dolinel (xv^e siècle).

Michel de la Grée, archidiaque de Rennes, fit vers 1550 une fondation à l'Hôtel-Dieu de Rennes et résigna sa cure en 1574.

Pierre Galinier résigna le 19 mars 1575.

Jean Blandin, chanoine de Rennes, résigna le 3 avril 1583; il fut enterré au milieu de la chapelle Saint-André, dans la cathédrale, où il avait fondé son obit.

René Marion, natif de Saint-Erblon, fils de Jacques et de Jeanne Jubin, résigna dès le 19 juillet 1584.

François Chaussière résigna le 28 décembre 1587.

Corentin Huault (1594); † 30 novembre 1597.

Jean Pastiz, docteur en théologie, grand pénitencier de Rennes, régent de théologie à l'Université de Paris, succéda au précédent en 1598; † 2 février 1610.

Jean Le Marchand, bachelier en théologie (1610-1616).

François de Beaucé, seigneur dudit lieu, succéda au précédent; † 24 décembre 1620.

Antoine Moreau résigna dès 1623 en faveur du suivant.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83. — Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Alain Laurent, diacre de Rennes, pourvu le 17 avril 1623, résigna deux ans après en faveur du suivant, avec réserve d'une pension.

Edme Coppé fut pourvu vers 1625; † 9 février 1648.

Louis Osdeping, sieur de la Meschinière, chanoine de Rennes et ancien recteur de Moulins, pourvu en 1648, résigna en faveur du suivant peu de temps après; il fut aussi vicaire général de Tours, official métropolitain en Bretagne, doyen de Chinon, etc.; † à Paris en 1653.

Jean-Baptiste de la Roche, sieur de Laurière, succéda au précédent et eut avec lui un procès terminé par une transaction en 1653; † 30 mars 1661.

Pierre du Hallay, issu des seigneurs de Retiers, est appelé « Monseigneur » dans les actes du temps (1654-1665).

Jacques Potier, pourvu en 1665, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à trois bandes ondes d'argent*; † en septembre 1707.

Hervé Esnouf, prêtre de Coutances, fut pourvu le 24 octobre 1707; † âgé de cinquante-huit ans, le 30 septembre 1721.

François Blays, prêtre du diocèse et recteur de Saint-Hélier de Rennes, prit possession le 1^{er} novembre 1721; il se démit au bout de quelques mois et resta à Saint-Hélier.

Louis-Pierre Picquet, prêtre de Coutances, fut pourvu le 30 janvier 1722; † âgé de quarante-neuf ans, le 30 novembre 1738, et inhumé le 1^{er} décembre dans son église.

Pierre-Jacques Bouyer, bachelier en théologie, natif de Saint-Servan, pourvu le 19 juillet 1739, résigna en mars 1776; † le 6 janvier 1786.

Joseph-Joachim-Emmanuel Lancelot, sieur du Bourg, curé de Retiers, fut pourvu le 6 août 1776, gouverna jusqu'à la Révolution et fut député à l'Assemblée nationale. Il fut réinstallé en 1803; † 4 novembre 1806.

Pierre-Louis Dein (1807, † 1821).

Jean de la Barre (1821-1822).

Jean-Baptiste-Olivier Richard (1822-1855).

Noël Gaspais (1855, † 1857).

François-Marie Vallée (1857-1859).

Jean Busnel, chanoine honoraire (1859-).

RHEU (LE)

Le Rou (xiv^e siècle), — *ecclesia de Rodo* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — On ignore les commencements de cette paroisse, mais elle est certainement fort ancienne; la preuve en est qu'à l'époque de la fondation du prieuré de Saint-Denis de Rennes, au xiii^e siècle, la présentation de la cure du Rheu fut délaissée au prieur de cette maison, et celui-ci la conserva jusqu'à l'extinction de son bénéfice.

Quoique le recteur du Rheu dût payer une rente au prieur de Saint-Denis, sa cure n'en avait pas moins de beaux revenus. En 1790, il déclara que son bénéfice consistait surtout en dîmes, mais qu'avec la chapellenie de Beuffru et les fondations du Chardonnay et des Curettes, dont il jouissait, il se faisait un revenu brut de 3,300 liv.; ses charges étant évaluées 1,800 liv. (pension d'un vicaire, décimes, gages de quatre domestiques, etc.), il lui restait net 1,500 liv.¹

ÉGLISE. — Dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, l'église du Rheu se composait à l'origine d'une simple nef éclairée par de petites fenêtres ressemblant à des lucarnes. M^{er} Poirier, évêque de Roseau, qui a beaucoup étudié l'histoire du Rheu à l'aide des archives du château de la Freslonnière, a trouvé mention de cette église en 1306, et elle était déjà fort ancienne. A cette époque, le seigneur de Méjusseume y fut maintenu dans sa possession des droits de fondateur.

La première chapelle jointe à cet édifice fut celle de la Sainte-Vierge, fondée du côté de l'évangile par le seigneur de

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

la Freslonnière. Vers 1386, Jean Freslon la fit lambrisser et peindre ; il fit mettre dans la verrière ses armoiries : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de six ancolies d'azur, tigées de gueules, 3, 3*, et celles de sa femme Catherine Éder : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois quintes-feuilles de même*. Les seigneurs de la Freslonnière fondèrent dans cette chapelle, qui leur était prohibitive, deux messes hebdomadaires, dont l'une était aux derniers siècles la messe matinale du dimanche. Ils y placèrent aussi leur banc armorié, dans lequel ils recevaient le jour de Noël, à la messe de minuit, un cierge dû par leurs vassaux. Enfin, ils y construisirent un enfeu où furent inhumés, entre autres personnages, Jean Freslon, † 1440, et Catherine Éder, sa femme ; Guillaume Freslon, † 1460, et Jeanne Pinot, sa femme ; Jean Freslon, † 1478 ; Guillaume Freslon, † vers 1576, etc., etc., tous seigneurs et dames de la Freslonnière.

La seconde chapelle fut bâtie du côté de l'épître par les seigneurs de Verrière dans le courant du xiv^e siècle, et dédiée d'abord à saint Jean et plus tard à sainte Anne. On y voyait le banc des seigneurs de Verrière et les armoiries des Le Bart, longtemps possesseurs de cette terre : *d'azur au léopard d'argent*, et celles des seigneurs de la Motte du Rheu : *de gueules à deux fasces de vair*. Ces derniers avaient, en effet, leur enfeu dans cette chapelle, où se trouvait une tombe portant ces mots : *Cy gist Guill. de la Motte dou Rou... decéda le derrain jour... mil V^o saize*¹.

L'église du Rheu prit par suite de ces constructions la forme d'une croix, mais vers 1424 le chanceau menaçant ruine, fut complètement réédifié. Le seigneur de la Freslonnière donna pour ce travail le bois et la pierre et paya une grande verrière — œuvre de Jamet Béart, vitrier de Rennes — occupant toute la fenêtre du chevet ; il y plaça même ses armoiries du consentement de Jean de Beaucé, seigneur de Méjus-

1. Arch. Nat., P. 4740. — Notes ms. de Mgr Poirier.

seaume. Jean Le Bart, seigneur de Verrière, donna le vitrail du côté de l'évangile, et Thomas Le Bart, son parent, celui du côté de l'épître.

A la même époque, les paroissiens firent lambrisser et peindre la voûte de la nef : « C'estoit des anges qui jouoient de toutes sortes d'instruments, des moines diversement costumés et des saints dans le paradis. » Une enquête faite en 1475 nous apprend que les murailles étaient elles-mêmes couvertes de peintures. On y voyait « pourtraicts les doze moys de l'année ô diverses différences. » Des deux côtés du chanceau — réservé au sire de Méjusseume, seigneur fondateur — étaient représentés à six pieds de terre, et à la file les uns des autres, les sires de Méjusseume¹ agenouillés, en costume d'hommes d'armes, et portant sur leur haubert un écu : *d'azur au lion d'argent chappé de gueules, qui est Hattes*. Autour de la chapelle de la Freslonnière se trouvaient aussi « les pourtraictures des seigneurs dudit lieu peintes sur des toiles armoiriées aux quatre coings. »

A des places soigneusement fixées étaient « les bancs et accoudoers où les dames et damoiselles se plaçoient pour oyr le divin service, » les hommes restant debout. Au haut du sanctuaire et touchant presque le maître-autel était le banc d'honneur du vicomte de Méjusseume, du côté de l'évangile; plus bas, devant l'autel de Notre-Dame, était celui du vicomte d'Apigné²; vis-à-vis, c'est-à-dire du côté de l'épître, se trouvaient d'abord le banc du seigneur de la Motte-au-Vicomte³,

1. Méjusseume, érigé en vicomté en 1375 pour François du Gué, époux de Marie de Coëtlogon, appartient successivement aux familles Hattes, Le Bart, de Coëtlogon, de Tournemine, de Carné de Trécesson et de Freslon. Il ne reste plus rien du château de Méjusseume, place forte occupée par Montbarot en 1593.

2. Apigné, châtellenie d'ancienneté, fut érigée en vicomté pour Julien Botherel en 1385. Cette seigneurie appartient successivement aux d'Apigné, Botherel, Le Sénéchal, et Magon de la Gervaisais. Le château d'Apigné, situé dans une île formée par la Vilaine, était une forteresse dont il ne demeure aucune trace.

3. La seigneurie de la Motte-au-Vicomte — dont la motte féodale subsiste seule — était importante; son possesseur prétendait aux prééminences dans les églises du Rheu, de Chavagne et de Mordelles, et, de fait, l'église et le presbytère du Rhou se trouvaient

puis celui du seigneur de la Motte du Rheu, à l'entrée de la chapelle Sainte-Anne.

Tous ces nombreux seigneurs n'étaient pas sans se disputer parfois les prééminences : c'est ainsi qu'on vit en 1458 Jeanne de Maure, dame de la Motte-au-Vicomte, faire rompre les écussons du seigneur de Méjusseaume, prétendant avoir au Rheu les droits de dame fondatrice; mais Olivier de Coëtlogon, seigneur de Méjusseaume, se fit maintenir en 1459 dans la possession de ses prérogatives.

Une discussion beaucoup plus intéressante eut lieu vers le même temps au sujet de ces prééminences. Il était d'usage alors, à la mort d'un seigneur, de peindre son portrait sur une toile armoriée et de la suspendre sur sa tombe. En 1472 mourut Jacques Freslon, frère du seigneur de la Freslonnière; sa famille fit placer « sa pourtraicture au hault du mur dedans l'église du Rou, du costé devers l'évangille, au-dessus de l'arc et voulte par où est l'entrée en la chapelle dicte de la Freslonnière. » Le sire de Méjusseaume s'en émut, prétendant que le seigneur de la Freslonnière devait se contenter de sa chapelle, sans placer ses armoiries dans la nef; aussi « le dimanche ensuivant, à la messe parrochiale que chantoit dom Pierre Porteau, rectour dou Rou, — et y estoient Thomas de Kernasret et sa femme Jeanne Le Bart, dame de Méjusseaume, et aussy Pierre et Jehan Freslon, fils du seigneur de la Freslonnière, — quand ce fut à l'endroit du prosne ledit Thomas, estant au chanceau, appela lesdits Pierre et Jehan Freslon et leur dit : Dites au sire de la Freslonnière que il face oster la pourtraicture de maistre Jacques Freslon, son frère, ou s'il ne le fait, je la ferai enlever, car y a soubz icelle les armes de Méjusseaume. Et respondit aussitôt ledit Jehan Freslon : Vous n'y toucherez ja si vous faites que sage, et n'y avez point d'écusson. »

dans ses fiefs. Elle appartient successivement aux familles de Fontenay, d'Acigné, de Maure, de Romelin, Le Rouge, de Coëtlogon et de Freslon.

Il paraît, en effet, que le blason des Méjusseume n'existait point en cet endroit. Mais le seigneur de la Freslonnière n'ayant pas obéi à l'injonction de Thomas de Kernasret, huit jours après le portrait de Jacques Freslon avait été enlevé, et un écusson tout fraîchement peint décorait la muraille. Ce fut au tour du seigneur de la Freslonnière de se mettre en colère; mais le sire de Méjusseume, qui était prévôt des maréchaux, arma des gens, tint garnison au bourg du Rheu et occupa militairement l'église pendant trois semaines. Le seigneur de la Freslonnière s'adressa alors au duc de Bretagne, et un arrêt de la chancellerie, tout en maintenant le sire de Méjusseume dans son droit de seigneur fondateur, lui enjoignit d'enlever l'écusson qu'il avait fait peindre sur la voûte de la chapelle de la Freslonnière ¹.

Les guerres de la Ligue ruinèrent l'église du Rheu, qui fut même interdite quelque temps, faute de décence. En 1627 on la restaura, et on remarqua alors que dans les verrières apparaissaient les armes de Bretagne : *d'hermines plein et parti de France et de Bretagne*. Le procureur du roi en tira la conclusion que la supériorité de cette église appartenait au roi et la fondation seulement au seigneur de Méjusseume; ce qui fut confirmé plus tard par un arrêt de 1679. Enfin, en 1753 presque toute la nef fut reconstruite.

Des confréries existaient jadis dans cette église : c'était d'abord la frairie Blanche, érigée en l'honneur de la Purification de la Sainte Vierge et fondée d'une messe par semaine. En 1475, Guillaume Mandard, seigneur de la Mandardière, âgé de soixante-quinze ans, déclara que « feus Raoul Mandard et Aliette Lotodé, ses père et mère, estoient de la frairie Blanche dou Rou, et que dès le temps de son enfance ils le menoient à ladite église dou Rou tant à l'enterrement de leurs frères de frairie que aultrement, et que lui-même depuis se mit en ladite frairie avec Françoise Freslon sa com-

1. Notes ms. de Mgr Poirier. — Archives du château de la Freslonnière.

pagne¹. » L'autre association était la « frairie de Monseigneur saint Jehan, martyr ; » elle avait pour objet la prière pour les trépassés et était fondée d'une messe et d'un service tous les lundis, outre les vêpres des morts chantés par les confrères tous les dimanches au soir.

Aujourd'hui, l'on honore en l'église du Rheu la statue de Notre-Dame de Paimpont, provenant de l'ancienne chapelle priorale d'Apigné; la Vierge est représentée debout et souriante, présentant le divin Enfant à un religieux de l'Ordre des Chanoines réguliers. Cette statue a été malheureusement polychromée de nos jours, et le pauvre moine, voué au blanc par sa règle, est devenu tout de vert habillé. Apportée au Rheu pendant la Révolution, Notre-Dame de Paimpont n'a été solennellement inaugurée qu'en 1849, et depuis lors Pie IX a accordé, en 1854, des indulgences plénières à ses dévots pèlerins.

L'église du Rheu ayant été complètement rebâtie, fut bénite en octobre 1845 par M. le chanoine Des Rieux; mais la tour ne date que de 1861. Vers cette dernière époque l'édifice fut de nouveau relevé ou du moins transformé. C'est aujourd'hui une église de style ogival rayonnant formant une simple croix. On y voit encore quelques pierres tombales provenant de l'ancien temple, et entre autres celle de l'enfeu de la Freslonnière.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Roch d'Apigné* dépendait du prieuré de ce nom.

2° *Saint-Laurent de la Freslonnière*. — Cette chapelle est fort ancienne. Jean Freslon, seigneur de la Freslonnière, † 1478, laissa par testament 10 sols de rente au chapelain desservant « la chapelle Saint Lorz, sise au manoir de la Freslonnière. » Elle fut rebâtie au siècle dernier par Claude Freslon, seigneur de la Freslonnière, et la première pierre en

1. Notes ms. de Mgr Poirier. — Archives du château de la Freslonnière.

fut bénite par le recteur du Rheu le 26 février 1725. Alain-César Freslon, seigneur de Québriac, fonda dans ce nouveau sanctuaire, le 14 avril 1748, une messe tous les dimanches, et la dota de 200 liv. de rente. Vers ce temps-là, Alexis de Talhouët de Bonamour, vicaire général de Rennes, était chapelain de la Freslonnière; il eut pour successeur Henry Piron, semi-prébendé de Rennes (1752), et N... Marchand, qui fit en 1790 la déclaration suivante : Il desservait alors, dit-il, dans cette chapelle la fondation de la Freslonnière, valant 214 liv. 15 s. 6 d.; celle de Méjusseume ou des Plesses, étant de 60 liv., assise sur la métairie de la Porte, et la prestation du Pré-Brunel, valant 80 liv.; son revenu atteignait donc 354 liv. 15 s. 6 d.; ses charges consistaient en trois messes par semaine¹.

Nous avons dit (tome I, 738) qu'à la restauration du culte, en 1803, M^{sr} de Maillé vint résider à la Freslonnière, heureux d'y trouver une généreuse hospitalité; ce fut dans la chapelle de ce manoir qu'il donna plusieurs fois la confirmation aux paroisses environnantes.

3^o *La chapelle de Verrière-Le Gouz* est mentionnée dans l'aveu que rendit en 1679 Claude Le Gonidec, dame de Verrière².

4^o *La chapelle de Verrière-Le Bart*³ est également mentionnée, dit M^{sr} Poirier, dans un aveu de cette terre rendu en 1740, mais elle était alors sécularisée.

PRIEURÉ. — *Apigné*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 627.)

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 346 et 384.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 455, 622 et 644.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 26.

2. Arch. Nat., P. 4710.

3. Il y avait au Rheu deux manoirs de Verrière, tirant l'un et l'autre leur surnom des familles Le Bart et Le Gouz, qui les possédaient au XV^e siècle.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DU RHEU¹.

Guillaume Mainfroy, fils de Georges, rendit aveu le 3 octobre 1459.

Pierre Porteau (1472).

Jehan Fontaine fut en 1499 exécuteur testamentaire de Jean Freslon, seigneur de la Freslonnière.

Olivier Mèrault, bachelier en théologie (1607 et 1619).

N... Blanchet (1627).

Noël Le Cerf résigna en faveur du suivant.

Julien Mellet prit possession le 4 mai 1660 et gouvernait encore en 1670.

Jean Jollet (1680 et 1690).

N... Bidet (1691, † 1694).

Julien Ruellan, pourvu en 1695, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au lion de sable couronné de gueules*, prouvant qu'il était issu des Ruellan, seigneurs du Tiercent; † février 1709.

Guillaume Renouard, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 20 mars 1709; † 30 décembre 1721 et inhumé dans le chœur de l'église.

Vincent Renouard, frère du précédent et recteur de Meillac, fut pourvu le 13 janvier 1722; † 24 mars 1729 et inhumé près de son frère.

Alexandre Guimont, prêtre du diocèse, pourvu le 24 mars 1729, résigna en faveur de son neveu qui suit; † 1750.

Antoine-Jean-Baptiste de Gennes, né à Domagné de Jean de Gennes et de Renée Lorandel, fut pourvu le 27 décembre 1748; † 25 février 1781, âgé de soixante-quatre ans.

Guillaume-Jacques Gérard, recteur de Saint-Martin de Rennes, fut pourvu le 4^{er} mars 1784 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume Le Saint (1803-1806).

Noël Petit (1806-1818).

Jean Nogues (1819, † 1856).

Amateur-Barnabé Jamet (1856-).

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de Mgr Poirier. — Arch. paroiss., etc.

RICHARDAIS (LA)

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — La Richardais est une paroisse dont le territoire a été récemment distrait de Pleurtuit.

Le 12 juin 1719, l'évêque de Saint-Malo, M^{gr} des Maretz, autorisa quelques paroissiens de Pleurtuit à bâtir une chapelle frairienne près des villages du Bas-Suet et de La Richardais. Elle fut aussitôt construite dans un champ nommé le Chesne-Jumel, et donné à cet effet par Georges Le Gobien, habitant du Bas-Suet.

Lorsque l'édifice fut terminé, Joseph Bigot, curé de Pleurtuit, en fit dresser un procès-verbal le 12 mars 1720. On y constata qu'elle n'avait aucunes armoiries et qu'elle ne portait que le nom de son patron saint Clément, « pour obvier à toutes prétentions particulières et parce qu'elle dépendait seulement de l'église de Pleurtuit. »

Georges Le Gobien donna alors au chapelain chargé du service de cette chapelle le reste du champ où elle se trouvait, aux conditions suivantes : dire à son intention trois messes par an, aux fêtes des SS. Joseph, Georges et Clément; — réciter chaque vendredi un *De profundis* et l'oraison *Fidelium*; — faire le catéchisme tous les dimanches à la messe et quatre fois par semaine en carême; — payer la rente féodale due pour ce champ à Arnault du Pin, seigneur du Dicq, consistant en 2 deniers, environ un godet de froment et un godet d'avoine.

Le général de Pleurtuit pria aussitôt le seigneur du Dicq d'accepter cette fondation et de demander à l'évêque permission de faire bénir la nouvelle chapelle¹.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

Peu de temps après, le 15 avril 1722, Georges Le Gobien augmenta la précédente fondation de 20 liv. de rente et voulut que le chapelain célébrât la messe à Saint-Clément aux vingt-trois fêtes chômées alors dans le diocèse de Saint-Malo.

Georges Le Gobien mourut vers ce temps-là, et Jean Ripnel, prêtre demeurant également au Bas-Suet et premier chapelain de Saint-Clément, réclama de ses héritiers, le 13 août 1722, l'exécution des fondations qui précèdent ¹.

Saint-Clément demeura ainsi chapelle frairienne jusqu'à la Révolution; elle fut alors vendue nationalement, mais on la rendit plus tard à la fabrique de Pleurtuit, et les vicaires de cette paroisse se chargèrent de la desservir. L'un d'eux, M. Chapdelaine, vint même s'établir auprès, au village de La Richardais, et prépara tout pour l'érection d'une nouvelle paroisse.

Cette érection fut faite, en effet, par décret du général Cavaignac, président de la République, daté du 15 décembre 1848, et par ordonnance épiscopale de M^{gr} Saint-Marc, en date du 31 du même mois. Cette ordonnance énumérait les villages suivants, devant former la nouvelle paroisse : La Richardais, la Holland, les Malabris, la Ville-Mahé, la Motte, la Ville-Rucette, la Ville-Biais, le Haut-Chemin, la Villais, la Gourgeonnais et la Pangais. Le 1^{er} janvier 1849, Jean Chapdelaine, nommé recteur, prit possession.

ÉGLISE. — Saint Clément est demeuré le patron de La Richardais. L'ancienne chapelle, simple rectangle avec un chœur à pans coupés, n'offrait aucun intérêt et devenait insuffisante. Aussi un nouveau sanctuaire, de style ogival, a-t-il été bâti sous la direction architecturale de M. Ed. Saint-Marc. La première pierre de cette église fut posée, le 9 avril 1866, par M. Jubel, doyen de Pleurtuit, et l'édifice terminé a été béni par M^{gr} Saint-Marc le 2 juillet 1873.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

CHAPELLE. — *Saint-Sauveur de la Motte-aux-Montfortins* avoisinait ce vieux manoir, possédé en 1446 par Pierre Yvette et en 1513 par François Yvette, seigneur du Boishamon¹. Au siècle dernier cette chapelle relevait du prieuré de Dinart, et nous voyons en 1714 Antoine Vaillant, prieur de Dinart, prendre possession « d'une chapelle de Saint-Sauveur et de la Trinité sise à la Motte-aux-Montfortins, en Pleurtuit, et dépendant de sondit prieuré². » Nous avons vu (tome III, p. 171) que le seigneur de la Motte devait une rente au prieur de Dinart, qui levait, en outre, une dîme sur sa terre. — *Nunc* sécularisée.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE LA RICHARDAIS.

Jean Chapdelaine (1849, † 1857).

Julien Vromet (1857-1862).

Joseph Leroy (1862-1865).

Pierre Dauquet (1865-1883).

Pierre Dupuy (1883-).

—

RIMOU

Rimau (550), — *Rimo* (1123), — *Rimol* (1163), — *Rimou* (1190), — *Rymou* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

1. A cette dernière date on voyait encore à la Motte « un emplacement de chasteau avec douves ; » nous sommes persuadé que c'était au XIII^e siècle la demeure des sires de Montfort, fondateurs du prieuré de Dinart.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

ORIGINES. — Peu de paroisses remontent, en Bretagne, à une aussi haute antiquité que celle de Rimou. Lorsque vers 550 saint Samson alla à Paris chercher le roi breton Judual, chassé par l'usurpateur Comorre, Childebart, roi de France, donna au bienheureux évêque de Dol la paroisse de Rimou, située dans le diocèse de Rennes, « *plebem quæ vocatur Rimau*¹. » Par suite de cette donation, Rimou devint une enclave du diocèse de Dol dans celui de Rennes et demeura tel jusqu'à la Révolution.

Comme toutes les enclaves, Rimou dut être à l'origine placée sous la juridiction immédiate des évêques de Dol; mais après les invasions normandes des ix^e et x^e siècles, cette paroisse échappa à leur autorité privée, soit que les prélats s'en fussent dessaisis eux-mêmes, soit que des particuliers l'eussent usurpée. Toujours est-il qu'au xii^e siècle nous trouvons Rimou possédé par deux abbayes, celle de Saint-Florent de Saumur et celle de Rillé.

Les Bénédictins de Saint-Florent s'établirent les premiers à Rimou, car dès 1123 Baudry, archevêque de Dol, les confirma dans la possession de cette église, « *ecclesia de Rimo*. » Les papes Innocent II en 1142 et Urbain III en 1186 firent la même chose; ce dernier pontife mentionna de plus, parmi les possessions des moines de Saint-Florent à Rimou, celle de la chapelle Saint-Génévée². Enfin, Jean de la Mouche, évêque élu de Dol (1190-1199), reconnut à son tour les droits de l'abbé de Saint-Florent sur l'église de Rimou, « *ecclesia de Rimou*. »

Les moines de Saint-Florent unirent ce qu'ils possédaient en Rimou à leur prieuré de Tremblay et conservèrent jusqu'à la Révolution une partie des dîmes de Rimou (Voy. tome II, p. 516) et le droit de présenter le recteur de cette paroisse.

Peu de temps après la fondation de leur abbaye, les cha-

1. *Vita ms. S. Samsonis*, l. II, c. 14. (*Biblioth. Nat., Blancs-Manteaux, XXXVIII.*)

2. « *Ecclesiam Sancti Martini de Rimo, cum capella Sancti Genovei*. » (*Arch. dép. de Maine-et-Loire.*)

noines réguliers de Rillé reçurent de leur côté quelque chose à Rimou. Nous voyons, en effet, dès 1163 Raoul II, baron de Fougères, confirmer ces religieux dans la possession de la dime des moulins, du passage et du cens de Rimou¹. Remarquons ici que Rimou semble avoir ainsi au XII^e siècle une certaine importance, due probablement à l'existence du pont qui établissait une communication entre les deux rives du Couasnon. Naguère on voyait encore dans le bourg, entre l'église et la rivière, des vestiges d'une ancienne fortification élevée, semble-t-il, pour défendre ce pont et empêcher au besoin le passage.

Revenons aux moines de Rillé. Ils avaient aussi une dime de grain en Rimou, dime dont ils jouirent jusqu'à la Révolution. Aussi en 1725 une transaction fut-elle signée entre le recteur de Rimou et les deux abbayes de Saint-Florent et de Rillé, décimatrices de la paroisse; il s'agissait de fixer la portion congrue de ce recteur, alors Vincent Hébert. Le prieur de Tremblay, représentant l'abbaye de Saint-Florent, et l'abbé de Rillé lui concédèrent volontiers le tiers de toutes les grosses dimes et la totalité des dimes vertes, pour sa pension et celle de son curé. Mais lorsque plus tard, en 1750, le recteur Louis Hardouin voulut, en outre, lever ce qu'il appelait « la gerbe au Clerc, » c'est-à-dire environ deux cents gerbes sur la totalité des grosses dimes, le prieur de Tremblay s'y opposa énergiquement².

ÉGLISE. — La Sainte Vierge est patronne de l'église de Rimou, édifice de construction récente. Celle qu'elle a remplacée, et dont le chevet droit a seul été conservé, devait remonter en partie au XV^e siècle, car la grande fenêtre, aujourd'hui murée, du chevet, est de style flamboyant. On

1. « *In Rimol decimam molendinorum et passagii et census.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 634.)

2. *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

remarque aussi dans le chœur une jolie crédence de même style et des sablières sculptées avec assez d'élégance.

Cette ancienne église consistait en une seule nef, avec une chapelle latérale au Nord. Sur la façade étaient plusieurs écussons en relief aux armes des sires du Boisbaudry; quant à la chapelle, elle était prohibitive au seigneur de Rimou, qui y avait son enfeu.

En 1540, Julien de la Magnanne, seigneur dudit lieu et de Rimou, rendant aveu pour « le manoir de Rimou, sis audit bourg, avec colombier, grange dimeresse, garenne et pescherie, » déclara, en effet, avoir en l'église de Rimou « enfeu, ceinture et lisière, banc en la nef, au costé de l'évangile, tombes tant en ladite église qu'en sa chapelle, et escussons des armes de la seigneurie de Rimou tant en pourtraicture que ès vitres¹. »

Le seigneur de Montmoron devint plus tard possesseur du manoir de Rimou, et en 1679 il fut reconnu que le roi était seigneur supérieur de Rimou en qualité de baron de Fougères, mais que les droits de fondation appartenaient au seigneur de Rimou, c'est-à-dire à M. de Sévigné-Montmoron, dont les armoiries apparaissaient alors dans la vitre placée derrière le maître-autel.

Mais ces prééminences d'église étaient disputées au seigneur de Rimou par celui du Boisbaudry. En 1684, Renée Le Pappé, veuve de François du Boisbaudry, seigneur dudit lieu et de Trans, déclara qu'il lui appartenait, « à cause de ladite seigneurie du Boisbaudry, les droits de haute justice avec gibet à la Guilambert, cep et pilori au bourg, banc, pierres tombales et enfes prohibitifs armoriés de ses armes, et droit de prééminence en l'église de Rimou. » En 1723, Marc-Antoine

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré. — Cette seigneurie de Rimou, qui semble avoir donné son nom à une famille noble de même nom, ne doit pas être confondue avec la châtellenie de Rimou, unie au moyen-âge aux châtellenies d'Antrain et de Bazouges, et longtemps possédée par les barons de Fougères.

du Boisbaudry obtint même un arrêt en faveur de ses prétentions contre Renée de Sévigné, dame de Rimou et de Montmoron, femme d'Emmanuel du Hallay¹.

Il y avait très-anciennement dans l'église de Rimou une confrérie de la Sainte-Vierge, dite de l'Assomption.

La fabrique possède un calice et une croix processionnelle du xvi^e siècle. Le calice est en argent, doré seulement à l'endroit de la coupe, des médaillons du nœud et des moulures du pied, qui sont fort simples et repoussées simplement au marteau.

La croix, en argent plaqué sur bois et recouverte d'arabesques, présente d'un côté en grand relief Notre-Seigneur en croix ; de l'autre côté est l'image de la Sainte Vierge, patronne de Rimou, surmontée d'un dais avec arcades en application. Les branches se terminent par des quatre-feuilles à pointes mousses renfermant des médaillons émaillés avec les attributs des évangélistes d'un côté et les quatre grands docteurs de l'Église latine de l'autre ; tous, évangélistes et docteurs, portent une banderolle sur laquelle est gravé en caractères gothiques le nom latin de chacun d'eux. Enfin, la croix repose sur une boule ornée d'arabesques et autour de laquelle se détachent huit médaillons circulaires et émaillés portant le nom de la paroisse :  DE RYMOU.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Génévée*. — Cette chapelle, mentionnée en 1186 comme appartenant aux moines de Saint-Florent, « *capella Sancti Genovei*, » n'existe plus depuis longtemps. C'est le seul sanctuaire que nous connaissions consacré à la mémoire de ce saint évêque de Dol. (Voy. tome I^{er}, 393.)

2^o *La chapelle de la Forêt* dépendait en 1678 du manoir de ce nom, appartenant dès 1513 à Arthur de Romillé. C'est probablement la même chapelle que *Saint-Antoine*, signalée dans les cartes administratives comme voisine de la Forêt.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE RIMOU¹.

Thomas Porelle, † vers 1472.

Raoul Aubrée vers 1612.

Guillaume Pierre, recteur vers 1627; † 1644.

Gilles Roussel, prêtre de Rennes, pourvu par l'évêque le 2 décembre 1644, prit possession le 8. Il eut à combattre Jean Gallais et Gilles Lecompte, présentés l'un en 1644, l'autre en 1642 par l'abbé de Saint-Florent et refusés par l'évêque. Jean Gallais se désista en sa faveur en février 1642. Quant à Gilles Lecompte, quoique pourvu par l'archevêque de Tours, il ne put se maintenir. Au reste, Gilles Roussel résigna lui-même en 1642 en faveur de dom Jean du Boisbaudry, sieur de Launay, religieux cistercien, mais nous ignorons si cette résignation eut des suites.

Étienne Ernoul (1649).

Laurent Le Bon (1655, † 1668).

Bernard Prévost (1670).

Jean Michel (1674).

Jacques Lhostelier (1672).

Pierre Travers (1675-1684).

Jean Devault, pourvu vers 1683, plaida en 1687 contre le prieur de Tremblay; † 1724.

Jean-François Le Prestre, prêtre de Dol, pourvu le 22 juin 1721, prit possession le 4^{er} juillet; † 1723. L'abbé de Saint-Florent présenta alors, le 17 juillet 1723, Raoul Paisnel, que l'évêque refusa de pourvoir.

Vincent Hébert, prêtre de Coutances, pourvu par l'évêque le 8 mars 1724, prit possession le 19 juin sans opposition; † 1727.

Louis Hardouin, curé de Pleine-Fougères, pourvu le 17 août 1727, prit possession le 23; † 1760.

Louis-François Hardouin, prêtre de Dol, pourvu le 13 juin 1760, prit possession le 4^{er} juillet; il devint recteur de Meillac en 1762.

François Rebours, pourvu le 13 juillet 1762, prit possession le 24; † 1772.

Noël-Pierre Le Roux, directeur des Bénédictines de Dol, pourvu le 6 mai 1772, prit possession le 9; † 1774.

François Macé, précédemment recteur de Josselin, pourvu le

¹ Reg. des instr. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de MM. Maupillé et l'abbé Paris-Jallobert, etc.

4 juillet 1774, prit possession le 25 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Guillaume Marie (1803-1805).

François Bébin (1805-1810).

Thomas Duparc (1810-1818).

François Lesné (1818-1827).

Pierre-Julien Depay (1828-1864).

Pierre Mariaux (1864, † 1869).

Joseph Briand (1869-1874).

Philibert Tranchemer (1874-1878).

Henri-Marc-Marie Dupuis (1878-1883).

Joseph Théaudin (1883-).

ROMAGNÉ

Romaniaca ecclesia (XI^e siècle), — *Romaniacum* (1197), — *Rommanium* (XII^e siècle), — *Romaigneium* (XIII^e siècle), — *Rummagneium* (XIV^e siècle), — *Romagneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — Au milieu du XI^e siècle, l'église de Romagné était entre les mains de plusieurs seigneurs laïques. Main II, baron de Fougères, qui jouissait à lui seul de la moitié de cette église, fut le premier à faire l'abandon de ses droits; il le fit à l'abbaye de Marmoutiers, en faveur du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, qu'il venait de fonder¹.

Cette disposition ne se fit pas sans exciter quelque mécontentement parmi les seigneurs ses copropriétaires, dont le principal était Pinel, fils d'Hermentot, prêtre de Saint-Sauveur-des-Landes (Voy. tome II, 434); et pour le faire sentir

1. « *Dedit Beato Martino medietatem ecclesie de Romaniaco, etc.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 394.)

aux religieux, ils commencèrent par revendiquer pour eux-mêmes le droit de présenter le prêtre qui serait chargé de desservir la paroisse. Mais le baron de Fougères prouva à ces mécontents que le droit qu'ils réclamaient avait toujours été exercé par lui et ses prédécesseurs, et il les amena ainsi à renoncer à leurs prétentions et à reconnaître le droit qu'avaient désormais les moines de présenter eux-mêmes le recteur de Romagné¹.

Le baron de Fougères eut bientôt des imitateurs dans sa bonne œuvre. Plusieurs autres seigneurs, Juhel, Guithenoc et Gauthier, ces deux derniers fils de Cantelin, qui étaient en possession de certains droits sur l'autel et l'église de Romagné, s'en dessaisirent également en faveur de Marmoutiers et du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes.

La notice concernant la donation de Juhel nous donne un curieux renseignement sur l'extrême division à laquelle pouvait être portée la propriété d'une église. Ce seigneur n'était fondé dans celle de l'église de Romagné que pour un neuvième, et ce neuvième se trouvait encore réduit par le prélèvement fait, avant le partage, d'une mesure de grain au profit d'un autre seigneur nommé Hervé, fils d'Hildegarde.

Pour témoigner leur reconnaissance à leurs bienfaiteurs, les Bénédictins promirent à Juhel de le recevoir à Marmoutiers s'il voulait embrasser l'état monastique, et, par l'entremise d'un moine nommé Albert, ils remirent une somme de cinq sols à Guithenoc et à Gauthier².

Ces diverses donations furent confirmées à l'abbaye de Marmoutiers par Hamelin, évêque de Rennes (1127-1141), qui lui accorda dans l'église de Romagné les mêmes droits que ceux qu'elle exerçait dans l'église de Saint-Sauveur-des-Landes.

« L'église de Romagné, dit M. Maupillé, prospéra entre les mains des religieux, et bientôt l'on fut forcé de reconnaître

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 394.

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 197.

l'insuffisance du cimetière pour recevoir les sépultures et les constructions des paroissiens qui venaient s'y établir¹. »

Alfred, prieur de Saint-Sauveur, et Robert, recteur de Romagné, s'employèrent activement pour faire cesser cette insuffisance. Robert obtint de Gaultier Loup et de ses frères, Mainard, Daniel et Guy, possesseurs des terres adjacentes, et d'Olivier, fils de Guinard, seigneur du fief dont elles relevaient, la cession du terrain jugé nécessaire pour l'agrandissement du cimetière, et cela à la seule condition qu'ils seraient eux et leurs prédécesseurs associés aux prières et aux bonnes œuvres de Marmoutiers.

« Cette cession se fit solennellement le jour de Pâques, en présence de toute la paroisse assemblée. Olivier et sa mère, Halvide, déposèrent sur l'autel un couteau à manche blanc comme symbole de la tradition qu'ils faisaient de leur propriété; et le prieur, de son côté, leur remit devant toute l'assistance une somme de dix sols à titre de présent, et les admit à la participation de tous les biens spirituels de l'abbaye.

« Peu de temps après, Alain, évêque de Rennes (1141 à 1157), étant venu à Romagné, sur l'invitation du prieur de Saint-Sauveur, les habitants de la paroisse se réunirent aux quatre frères dont la libéralité avait permis d'accroître le cimetière pour le prier de le bénir lui-même. Le prélat accéda à leur demande et ratifia tous les actes qui avaient été faits à cette occasion². »

Pendant que les Bénédictins s'établissaient ainsi à Romagné, d'autres religieux, les chanoines réguliers de Rillé, y recevaient à leur tour quelques donations; voici comment.

Le seigneur de Fougères, antérieurement à la disposition de l'église de Romagné faite par lui en faveur de Marmoutiers, en avait donné une portion en fief héréditaire à Guillaume du Feil, à charge de le servir à la guerre et de lui

1. « *Nondum sufficiens erat cimiterium tam ad humanda corpora quamque ad domos edificandas.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses des cantons de Fougères, 143 et 146.*

rendre en temps de paix les devoirs accoutumés. Le seigneur du Feil, à son tour, avait rétrocedé ses droits à Guillaume Le Doyen. Ce dernier, de concert avec son neveu Geoffroy, qui desservait alors l'église de Landéan, disposa, avec l'assentiment du seigneur de Fougères, en faveur de l'abbaye de Rillé de tous les droits qu'ils avaient sur la paroisse de Romagné; ils ajoutèrent même à ce don celui d'une terre contiguë au cimetière.

Par suite de cette donation, l'abbaye de Rillé se trouva à Romagné en concurrence d'intérêts avec l'abbaye de Marmoutiers, car elle lui donnait droit à 54 quartiers d'avoine, 4 de seigle et un de froment¹.

Mais il ne semble pas que ce rapprochement ait occasionné de discordes entre ces deux monastères; les difficultés pour Marmoutiers vinrent d'un autre côté.

Il paraît que Pinel et les autres fils du prêtre Hermeniot, hostiles dès le principe aux religieux, firent à l'évêque de Rennes l'abandon de leurs droits sur l'église de Romagné. Ce qui est certain, c'est que, nonobstant les dispositions de l'évêque Hamelin, la cure de Romagné étant venue à vaquer, Étienne, pour lors évêque de Rennes (seconde moitié du xii^e siècle), s'empessa d'y pourvoir et la donna à un prêtre nommé Hervé.

L'abbé de Marmoutiers ayant vigoureusement protesté, l'évêque reconnut son tort et demanda à Hervé sa démission; puis il donna immédiatement la cure à son notaire, Engelbert, qui était en même temps moine de Marmoutiers, mais en lui témoignant le désir qu'il la remit à Hervé, le prêtre dépossédé.

Engelbert, après avoir pris conseil de son abbé, disposa du bénéfice de Romagné conformément au désir de l'évêque; alors celui-ci confirma à l'abbaye de Marmoutiers tous les droits et privilèges que ses prédécesseurs lui avaient accordés dans

¹ A. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 634.

l'église de Romagné, constatant en particulier le droit qu'elle avait de présenter le recteur et de percevoir les deux tiers dans les dîmes et les oblations, ainsi que la moitié dans les sépultures, tout comme dans l'église de Saint-Sauveur, à laquelle il l'assimila complètement.

Ces dispositions, quelque formelles qu'elles fussent, ne semblent pas néanmoins avoir prévenu tout dissentiment entre les religieux et l'autorité épiscopale. La concorde et l'union ne furent définitivement établies qu'en 1197, sous l'épiscopat d'Herbert. De nouvelles difficultés s'étant élevées entre ce prélat et l'abbaye de Marmoutiers relativement aux églises de Romagné et d'Antrain, Herbert consentit — moyennant l'abandon que lui firent les religieux d'une portion de leurs droits sur l'église d'Antrain — à leur donner une charte par laquelle il leur confirmait la pleine propriété de l'église de Romagné; en même temps, avec l'approbation de son Chapitre, il reçut comme recteur de cette paroisse Pierre de Beaumont, que lui présenta l'abbé¹. Depuis lors, l'église de Romagné dépendit sans conteste du prieuré de Saint-Sauveur, membre de Marmoutiers, jusqu'à l'extinction de ce prieuré.

En 1790, le recteur de Romagné déclara jouir d'un presbytère avec jardin et de trois journaux de terre appelés l'Aumône, — et de la moitié des dîmes de sa paroisse, valant 4,000 liv. Mais il avait pour charges la pension de deux vicaires, 700 liv.; les décimes, 250 liv., etc. L'autre moitié des dîmes appartenait alors au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes².

ÉGLISE. — L'église de Romagné est sous l'invocation de saint Martin de Tours, fêté le 4 juillet. Elle se compose d'une nef terminée par un chevet droit, et ses parties les plus anciennes ne remontent pas au-delà du xv^e siècle; la tour, pla-

1. *Bull. de l'Assoc. Bret.*, III, 239 et 240. — M. Maupillé, *Notices précitées*.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

cée au Sud, porte même à sa base la date de 1624, et les transepts n'ont été construits qu'en 1838. Elle renferme, dit M. Maupillé, « derrière le grand autel, un petit bas-relief en marbre blanc, représentant quelques scènes de la Passion, et qui doit remonter au xvi^e siècle; il provient de l'abbaye de Rillé. » Nous y avons également vu une jolie statuette de la Sainte Vierge, en terre cuite, qui semble de la même époque¹.

Jadis, les droits de supériorité dans l'église de Romagné appartenaient au roi en sa qualité de baron de Fougères, mais ceux de fondation et prééminence étaient au seigneur de Larchapt², qui avait ses armoiries dans la grande vitre, son banc et son enfeu dans le chancel.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de la Dauphinaye*, dépendant du prieuré de ce nom.

2^o *Notre-Dame*. — Située dans le bourg et vis-à-vis l'église, du côté opposé de la route de Rennes, cette chapelle était une construction assez élégante, dit-on, de style ogival fleuri; on admirait surtout la fenêtre flamboyante du chevet. La tradition populaire en attribuait la fondation à la duchesse Anne de Bretagne, reconnaissante envers la Sainte Vierge d'avoir échappé en ce lieu à un grave péril; mais il faut bien avouer que rien ne prouve la réalité de ce fait, et ce n'était point le roi, mais bien le seigneur de Larchapt qui était regardé en 1680 comme patron et fondateur de cette chapelle.

En 1636, François Chevalier, sieur de la Loriais, fonda une

1. Au presbytère se trouve aussi un beau livre d'heures, ms. enluminé du xv^e siècle.

2. La seigneurie de Larchapt, signalée dès le xii^e siècle, appartint successivement aux familles de Larchapt, Soubrie, Le Pore, de la Ferrière et de Saint-Germain. — Les nouveaux mariés de la paroisse de Romagné devaient autrefois au seigneur de Larchapt « le devoir de saut, le lundi de la Pentecoste, à l'issue des vespres qui se disent au retour de la procession faite autour de ladite paroisse. Lesdits hommes doivent sauter par dessus ou dedans une cave pleine d'eau, estant dans le pastis de la Haridouinaye, par trois fois, et ledit seigneur de Larchapt doit auxdits sauteurs dix soulds monnaie pour estre convertis en vin. » Pour prévenir les accidents, le seigneur devait préalablement faire nettoyer cette cave et la faire « paver de mottes. » (M. Maupillé, *Notices précitées.*)

messe tous les dimanches en ce sanctuaire. Un peu plus tard, l'on voit la confrérie du Rosaire établie au maître-autel de Notre-Dame, et Julien Préhu, sieur de la Gendrière, y fonder, le 8 décembre 1650, une grand'messe avec diacre et sous-diacre, suivie d'une procession tous les premiers dimanches du mois¹. — *Nunc* détruite.

3° *Sainte-Anne de la Bosserie*. — En 1597, Pierre Le Meignan, sieur de la Jallonnaire, fit vœu de construire une chapelle en l'honneur de sainte Anne en sa terre de la Bosserie, à mi-chemin de Romagné à Fougères; mais il mourut avant d'avoir pu réaliser ce projet. Ce fut sa veuve, Marie Eschard, qui fit construire en 1602 le sanctuaire actuel de la Bosserie, qui forme une simple croix. Le 14 mai 1611, cette dame y fonda une messe tous les mardis. Après sa mort, les Augustins de Vitré vinrent desservir la chapelle, mais ils durent se retirer en 1636 et furent remplacés par un chapelain séculier, Eusèbe Le Meignan; André Reste succéda à ce dernier (1679), puis vint le P. André Énouf, eudiste, qui, pourvu en 1688, introduisit à la Bosserie ses confrères de la congrégation de Jésus et Marie en 1690. Les Eudistes voulurent fonder en ce lieu une sorte de Petit-Séminaire ou plutôt de Maison de retraite (Voy. tome III, 528), mais ils y renoncèrent bientôt et se retirèrent en 1719.

La chapelle, confiée de nouveau à des prêtres séculiers, présentés par la famille Le Meignan, fut ensuite desservie par Auguste Perrault, sieur de la Harée, pourvu en 1722; Pierre Falourd (1747), François Le Mercier de Montigny (1756), qui devint chanoine et vicaire général de Cahors, et Julien Lagogue (1780). Ce dernier, régent du collège de Vitré, déclara en 1790 que le bénéfice de la Bosserie ne lui rapportait que 114 liv. de revenu brut².

Vendue nationalement pendant la Révolution, Sainte-Anne

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 19.

2. *Ibidem.* — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

a été donnée par l'acquéreur à la fabrique de Romagné, qui en touche les revenus et continue de l'entretenir. Elle est en très-grande vénération dans tout le pays, et un prodigieux concours de pèlerins y afflue chaque année au mois de juillet ¹.

4° *Saint-Étienne de la Chapelle*. — Ce sanctuaire, fort ancien, dépendait du manoir de la Chapelle, possédé en 1513 par Adrien de Champeaux. Les successeurs de celui-ci, ayant embrassé l'hérésie protestante, démolirent cette chapelle, qui donnait son nom à la terre. Elle fut reconstruite par Julien Préhu, sieur de la Gendrière, et Marguerite Desbois, sa femme; ceux-ci y faisaient dire souvent la messe, quoiqu'elle ne fût pas fondée, « pour arrêter le cours de plusieurs malheurs qui arrivoient sur ledit lieu de la Chapelle depuis le passage des hérétiques. » Mais le 2 juin 1662, Marie Lasne, veuve de François Préhu, sieur de la Chapelle, fils des précédents, y fonda trois messes par semaine. En 1665, le fils de cette dame, Julien Préhu, sieur de Brezel, propriétaire de la Chapelle-Saint-Étienne, confirma cette fondation et assura 75 liv. de rente au chapelain.

Au siècle dernier, les Hospitalières de Fougères possédaient la terre de la Chapelle-Saint-Étienne; elles y nommèrent chapelain en 1756 Jean Lambert en place de Pierre Le Texier, démissionnaire, et en 1790 elles déclarèrent que cette terre valait 1,300 liv. de rente ².

5° *Saint-Jacques de Larchapt* dépendait de ce manoir. Dès 1525, François Le Porc, seigneur de Larchapt, présenta pour la desservir Jean Rouaud en place de Guillaume Tubot, décédé. Elle était en 1682 fondée de deux messes par semaine et desservie alors par Charles de Saint-Germain. Georges Boutort en fut pourvu en 1740 ³.

1. L'histoire de la chapelle de la Bosserie a été écrite au XVII^e siècle par M. de la Devison, recteur de Romagné, et en 1843 par M. l'abbé Badiche. — Voy. aussi la *Semaine Religieuse de Rennes*, IX, 597.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 49; 4 V, 27.

3. *Ibidem*.

6° *La chapelle de la Riboisière ou du Portail* fut fondée vers 1663, près du manoir de la Basse-Riboisière, par Suzanne Reste, dame de la Vigne, qui chargea Jean Pitois de la desservir. En 1742, Gilles Le Pays, sieur de la Brimanière, et Marguerite Le Fizelier, sa femme, héritière de Michel Reste, présentèrent leur fils Gilles Le Pays pour être pourvu de cette chapellenie. En 1790, le chapelain de la Riboisière avait 100 liv. de rente en maison et terre et devait trois messes par semaine.

7° *La chapelle de la Marche*, dépendant de cette maison et fondée d'une messe par semaine, était aussi en 1663 desservie par Jean Pitois, présenté par Suzanne Reste, dame de la Vigne.

8° *La chapelle du Coudray*, mentionnée vers 1715, était, dit M. Maupillé, sous le vocable de saint Deluron.

9° *La chapelle de la Pouardière* est citée en 1678 comme faisant partie de la maison de même nom sise en Romagné.

PRIEURÉ. — *La Dauphinaye*, membre de l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale. (Voy. tome II, 735.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

EUDISTES ET MAISON DE RETRAITE. — Voy. tome III, 157 et 528.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 456 et 563.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 563.

RECTEURS DE ROMAGNÉ¹.

Tébault, vers 1040.

Herbert, vers 1060.

Geoffroy (XI^e siècle).

Robert, vers 1140.

Gautier, vers 1150.

Hervé (1158).

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss. — Notes ms. de M. Maupillé, etc.

Engelbert (1158).

Pierre de Beaumont (1197).

Laurent Girard fonda au xv^e siècle son anniversaire dans la cathédrale de Rennes au jour Saint-Maurice.

N... Quesnel (1519).

Fralin Dauguet (1605).

N... Maussan (?) (1608).

Jean Quesnel (1620).

Louis Grumet de la Devison, bachelier en droit canon, chanoine de Saint-Brieuc de 1624 à 1627, puis recteur de Guidel, fut pourvu vers 1630; il publia en 1655 l'*Histoire véritable de la chapelle miraculeuse de Sainte-Anne de la Bosserie*. Il était encore recteur en 1662 et devait avoir alors au moins quatre-vingt-sept ans; on croit qu'il mourut à Romagné.

Jean Le Bannier, pourvu vers 1662 sur la résignation du précédent, fit en 1678 la déclaration de son presbytère.

Georges Rocher, prêtre du diocèse (1696), fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois rochers d'argent, deux en chef, un en pointe*. Il prit part au synode de 1704; † 1717.

Nicolas Danse succéda au précédent et permuta presque aussitôt avec le suivant.

Jean Habert, prêtre de Paris, docteur en Sorbonne, précédemment prieur de Saint-Laurent de Bellagot, au diocèse d'Angoulême, prit possession le 9 novembre 1718; † 1741.

Jean-Baptiste Bouquay de la Mouttaye, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1742.

René Dussault succéda au précédent (1754-1767).

François Pasquier, prêtre du Mans, pourvu le 4^{er} octobre 1767, se démit l'année suivante.

Jean-Gabriel Le Roux, semi-prébendé de Rennes, fut pourvu le 17 octobre 1768; † 1787.

Georges-François de Mésange, pourvu le 3 juillet 1787, s'exila à Jersey en 1793.

Augustin Delaunay (1803, † 1853).

René Bordais (1853, † 1872).

Désiré Dory (1872-1882).

Joseph Lemarié (1882-).

ROMAZY

Remasiliz (1060), — *Remasil* (1142), — *Romazis* (xv^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Romazy était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur; nous en avons raconté (tome II, 490) les origines fort intéressantes, qui prouvent que cette paroisse existait dès le xi^e siècle. Le prieur-recteur demeura jusqu'à la Révolution à la présentation de l'abbé de Saint-Florent.

ÉGLISE. — Dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, l'église de Romazy n'offre rien de remarquable; il ne reste plus trace de la construction élevée avec soin par les moines vers l'an 1060. L'édifice actuel ne doit pas remonter au-delà des premières années du xvii^e siècle, c'est assez dire qu'il est sans style; on voit gravées sur ses murailles les millésimes 1605, 1655 et 1773.

Les prééminences et les droits de fondation appartenaient en cette église au seigneur de Montmoron¹. Il y avait ses armoiries, son banc et son enfeu, dans lequel fut inhumée en 1735 Marie de Sévigné, dame du Hallay et de Montmoron. La confrérie du Rosaire y fut établie, le 2 juin 1647, par le P. Le Gomériel, dominicain de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur Julien Ernoul et de ses paroissiens². La confrérie de Saint-Gilles fut aussi érigée en cette église vers 1730. Un

1. La seigneurie de Montmoron existait au xii^e siècle et fut successivement possédée par Guillaume L'Angevin, frère du baron de Fougères, et par les familles de Montmoron, de Sévigné et du Hallay; elle fut érigée en comté en 1657 en faveur de Charles de Sévigné.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 5.

assez grand nombre de messes chantées étaient également fondées à Romazy, notamment celle de la Sainte Vierge, deux fois par semaine, avec diacre et sous-diacre, suivie du chant du *Stabat* et des Litanies. Cette fondation avait été faite par P. Brignier.

CHAPELLE. — *La chapelle de Montmoron* dépend de ce manoir; c'est une construction fort soignée, œuvre du xvii^e siècle; en 1719, Paul de Lesquen, seigneur de la Villeneuve, y épousa Marie du Hallay, fille du seigneur de Montmoron.

PRIEURÉ. — *Romazy*, membre de l'abbaye de Saint-Florent. (Voy. tome II, 490.)

RECTEURS DE ROMAZY¹.

Roger (1225).

Dom Thibaut Raccapé constitua en 1416 dom Pierre Cartin, prieur de Livré, pour administrer en son absence son prieuré-cure au temporel comme au spirituel.

Dom Guillaume Guillerme, prieur-recteur dès 1432; † vers 1488.

Dom Hector Gouyon, moine de Saint-Florent, présenté par l'abbé de ce monastère, fut pourvu en septembre 1488; † vers 1500.

Dom René de Montléon, chapelain et chancelier de l'abbaye de Saint-Florent, fut pourvu par l'évêque le 7 septembre 1500; il débouta dom Jean Corbon, moine de Saint-Melaine, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome. Il paraît que René de Montléon continua de résider à Saint-Florent, car l'évêque de Rennes donna pouvoir à Gilles Duclos et à Bertrand Monneray d'administrer la paroisse durant l'absence du prieur. Dom de Montléon permuta avec le suivant.

Dom François de Mainemares, précédemment chapelain de Presles en l'abbaye de Saint-Florent, fut pourvu en 1502 et résigna en 1516. Il ne résida point non plus, et l'évêque chargea Pierre Juhel et Guillaume Ruallon d'administrer la paroisse en son absence.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de Maine-et-Loire.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Pierre N... (1564).

Robert Vallée, † vers 1587.

Gabriel de Raymond fut présenté par l'abbé de Saint-Florent en 1587.

Julien Gobery (1592).

Georges Le Bel, chanoine de Rennes (1607); † officiel de Rennes vers 1642 et inhumé dans la cathédrale.

Julien Ernoul, natif de Bazouges-la-Pérouse (1645).

Philippe Le Prieur, seigneur de la Roquerie, professeur à l'Université de Paris, prit possession le 30 mars 1659; il résigna en faveur du suivant le 14 août 1674.

Julien Le Gomériel rendit aveu au roi pour son prieuré le 2 mars 1677 et prit part au synode de 1701; † 1702.

Dom Maur de Joannier, prêtre d'Aix, de l'Ordre de saint Benoît, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 26 juillet 1702, fut pourvu le 17 septembre.

Jean Chevalier, prêtre du diocèse, prêtre commendataire (1713); † 1743.

Paul Pourcin, prêtre d'Aix, pourvu le 6 juillet 1743, résigna en faveur du suivant. Le 2 décembre 1772, il fonda la messe matinale du dimanche dans son église.

René-Ange Gérard, prêtre du diocèse, fut pourvu le 8 juillet 1765 et résigna en 1772.

Pierre-Julien Thomas, pourvu le 13 février 1772, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

N... Gaultier (1803-1804).

Jean-Philippe Le Gallois (1804-1808).

N... Josseaume (1808-1811).

Paulin Trébault (1811, † 1828),

Jean Berthelot (1828-1830).

N... Aumont (1830-1834).

Pierre Delatouche (1835-1854).

Joseph Renault (1854-1859).

Pierre Béchet (1859-1867).

François Jouanne (1867-).

ROMILLÉ

Romilleium (1122), — *Romeliacum* (1152), — *Romelleium* (1185), — *Romillé* (1187).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — La paroisse de Romillé existait vraisemblablement au XI^e siècle, car dès le commencement du XII^e nous voyons son église entre les mains des religieux de Saint-Melaine. Ces derniers furent, en effet, confirmés dans la possession de l'église de Romillé, « *ecclesiam de Romilleio*, » en 1122 par Donoald, évêque d'Aleth, en 1158 par Josse, archevêque de Tours, et en 1185 par le pape Luce III. En 1187, toutefois, Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, ne confirma l'abbaye de Saint-Melaine que dans la jouissance d'une rente de 50 sols sur l'église de Romillé, « *L solidos annuos in ecclesia de Romille*¹. »

Ce dernier acte semble indiquer qu'à cette époque les Bénédictins de Saint-Melaine ne possédaient plus l'église même de Romillé; or, nous savons que dès 1152 les chanoines réguliers de Montfort reçurent un moulin en Romillé; il est donc probable qu'entre ces deux dates, 1152 et 1187, l'église de Romillé fut cédée par les moines de Saint-Melaine à ceux de Montfort, et que ces derniers fondèrent alors le prieuré-cure dont nous avons déjà parlé (tome II, 660).

ÉGLISE. — Saint Martin de Tours est le patron de Romillé. L'église est généralement du XVI^e siècle, mais « on remarque au centre, dit M. l'abbé Brune, des piliers assez bas avec des colonnes engagées qui sembleraient d'une époque plus ancienne². » Elle se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit, et à laquelle ont été ajoutées à diverses époques quatre chapelles, dont deux anciennes appartenant jadis aux seigneurs de Perronnay et de Vaunoise. On y remarque un

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 183, 188, etc.

2. *Archéol. relig.*, 424. — Cette partie de l'église est regardée comme appartenant à l'époque romane.

bénitier de forme octogone qui était peut-être jadis une cuve baptismale; il pourrait bien être du xv^e siècle et présente sur ses huit faces alternativement des personnages et des feuillages. Dans le chœur, au-dessus d'une porte moderne de sacristie, est un joli fronton de style ogival fleuri, dont le tympan renferme un agneau pascal; nous croyons que c'est la partie supérieure d'un ancien sacraire.

Mais le véritable ornement de cette église consiste dans la belle verrière du xvi^e siècle consacrée à retracer l'histoire du patron de la paroisse, et dont voici la description. Elle occupe la grande fenêtre flamboyante du chevet et présente les dates de 1555 et de 1660; cette dernière indique probablement une restauration. La verrière se compose, au-dessous des cœurs du tympan, de douze tableaux ornementés selon le style de la renaissance et surmontés de dais fort élégants : 1^o Saint Martin, le genou en terre et une épée à la main, prête le serment militaire au milieu d'une troupe de guerriers; 2^o il partage son manteau avec un pauvre qu'il rencontre à la porte d'Amiens; 3^o pendant son sommeil il voit le Sauveur revêtu du manteau qu'il a donné la veille; 4^o il reçoit le baptême de la main d'un évêque et porte seulement une draperie autour des reins; 5^o il reçoit la tonsure et l'habit monastique, agenouillé aux pieds d'un évêque; 6^o un archevêque, la croix en main, lui donne la consécration épiscopale; 7^o pendant qu'il dit la messe, un globe de feu brille sur sa tête et un ange tient dans une draperie au-dessus de l'autel ses pieuses offrandes; 8^o écrivant sur une table couverte d'un tapis, il regarde un démon qui s'enfuit et laisse tomber une de ses jambes; 9^o il donne de sages conseils à un empereur, vieillard à longue barbe, la tête couverte d'une sorte de turban, couvert d'un manteau d'hermine et de pourpre et le sceptre à la main; 10^o debout, en chape et la crosse en main, il fait le signe de la croix sur un démon qui vient le tenter sous la figure d'une femme impudente; 11^o il ressuscite un person-

nage qui lui rend grâce de ce bienfait; 12° il délivre un pos-sédé en présence de l'empereur.

La partie supérieure du vitrail renferme six tableaux placés dans les dessins flamboyants du tympan : 1° Saint Martin, sans mitre, à genoux et les mains jointes, prie avec ferveur dans la campagne; le Saint-Esprit plane sur sa tête et un ange se tient près de lui; 2° revêtu de l'habit monastique, il est étendu sur la cendre et rend le dernier soupir; un évêque est debout à ses côtés; 3° des moines agenouillés prient, en contemplant la scène précédente; au-dessus est un écusson en bannière, entouré du collier de Saint-Michel et portant : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, qui est de Saint-Gilles; 4° le corps du saint, revêtu de ses ornements pontificaux, est placé dans un bateau sur la Loire; 5° le bateau marche vers Tours, un moine rame vigoureusement; 6° apparaît la Sainte-Trinité, figurée par Dieu le Père vêtu en empereur et assis, tenant le Christ sur ses genoux, et accompagné de l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe.

Les droits de seigneur fondateur et prééminencier appartenaient en cette église au seigneur de Romillé¹; aussi voyons-nous en 1680 Renée du Breil, douairière de Saint-Gilles, déclarer, au nom de ses petits-enfants, avoir droit à toutes les prééminences d'église à Romillé, à cause de la seigneurie de ce nom achetée par feu Jean de Saint-Gilles, seigneur de Perronnay. Elle y avait, en effet, « ses armes et escussions en relief et plate peinture ès vitrages et en dehors et dedans, avec banc clos à queue avec accoudoir au chanceau. »

Nous venons de voir que les armoiries des Saint-Gilles brillent encore dans la verrière du chœur; ajoutons qu'on

1. Romillé était une vieille châtellenie dont le chef-lieu se trouvait au bourg même de ce nom, « là où il y a une ancienne motte et emplacement de chasteau et forteresse, » dit l'aveu de 1680. Cette motte existe encore. Cette seigneurie fut successivement possédée par les familles de Romillé, de Tinténac, de Laval et de Saint-Gilles. Le sire de Romillé avait droit à un marché tous les jeudis et à trois foires par an.

retrouve aussi dans la nef d'autres écussons sculptés en pierre, représentant les armes de Laval : *de gueules au léopard d'or.*

On voyait en outre dans cette église, du côté de l'évangile, la chapelle prohibitive des seigneurs de Perronnay, où en 1680 était « planté l'autel Saint-Sauveur, » et appartenant également à cette époque à la dame de Saint-Gilles. Cette dame avait, de plus, un banc et des pierres tombales « proche l'autel Saint-Nicolas, » à cause de sa seigneurie de la Durantaye, et une autre pierre tombale devant l'autel de la Sainte-Vierge, probablement à cause de sa seigneurie de Maillechapt.

Les seigneurs de Vaunoise avaient aussi, du côté de l'épître, leur chapelle, dédiée en 1645 à « saint Din » (saint Lin ou saint Méen ?); là se trouvaient leur enfeu et leur banc à queue. A cette époque ils avaient également « leurs escussons en bosse par le dedans et au dehors de ladite église, scavoir : un escusson au pilier de pierre de l'autel de Notre-Dame en la nef, un autre sur la porte de ladite chapelle Saint-Din, l'autre au pilier du chancel, auprès du grand autel, du côté de l'évangile, et l'autre à l'arcade la plus proche du côté de Notre-Dame, lesquelles armoiries sont *d'argent à une aigle de sable armée d'or*¹. »

En l'église de Romillé étaient érigées en 1742 les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement. Il s'y trouvait aussi plusieurs fondations, telles que celle de quatre messes par semaine faite en 1604, à l'autel de Notre-Dame, par Mathurine de Vaunoise, veuve de Georges Thomas, seigneur de la Caulnelaye, et celle du Pasty, valant 156 liv. de rente en 1790.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de Houssine* dépendait en 1683 du manoir de ce nom, tenu sous la mouvance de l'abbé

1. *Déclaration de Vaunoise* en 1645, faite à l'abbé de Montfort par Jean Thomas, seigneur de la Caulnelaye et de Vaunoise.

de Montfort par les sieur et dame de Pontdenieul; mais en 1727 elle était considérée comme chapelle frairienne.

2° *La chapelle de Benoiton*, également frairienne, était une station du jubilé de 1702.

3° *La chapelle de la Durantaye* dépendait de ce manoir. Le 31 juillet 1722, Jeanne Du Guesclin, douairière de Perronnay, exécutant les dernières volontés de dames Renée du Breil, dame de Perronnay, et Marie-Anne de Saint-Gilles, fonda deux messes par semaine dans cette chapelle, signalée dès 1702.

4° *La chapelle de Perronnay* existait dès 1653, lorsque le prieur de l'abbaye de Montfort vint bénir, le 30 mars, la première pierre du nouveau château de Perronnay. C'est dans cette chapelle du manoir que fut baptisée, en 1666, Marie-Anne de Saint-Gilles, fille de René de Saint-Gilles, seigneur de Romillé, et de Françoise du Boisbaudry.

PRIEURÉ. — *Romillé*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 660.)

MALADRERIE. — Les seigneurs de Romillé avaient vraisemblablement fondé une léproserie aux environs de leur château, car on y retrouve encore un champ portant le nom significatif de « Clos du Paradis. »

TEMPLE ET MININY. — Voy. tome III, 77 et 503.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 456, 624 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE ROMILLÉ¹.

Frère Bertrand Harel fut en 1440 élu abbé de Montfort.

Frère André du Boisjagu rendit aveu au roi le 18 juin 1502.

Frère Jean Rousseau résigna en 1558 en faveur du suivant.

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

Frère Jean Gourault, religieux de Paimpont, pourvu en cour de Rome, ne prit possession que le 30 décembre 1559 et résigna l'année suivante.

Frère Jacques Cojalu, religieux de Montfort, fut pourvu le 29 juillet 1570 ; † octobre 1587.

Frère Pierre Bernas fut présenté par l'abbé de Monfort le 20 octobre 1587 ; † 1596.

Frère Mathurin Sauduny, religieux de Montfort, prit possession le 26 août 1596 ; il gouvernait encore en 1604.

Frère Julien Lymou résigna en 1620.

Frère Pierre Petitgars, religieux de Montfort, fut pourvu le 20 novembre 1620.

Frère Julien Lymou reprit, paraît-il, son bénéfice, qu'il gouvernait encore en 1640 ; † 24 novembre 1649 et inhumé dans le sanctuaire.

Frère Vincent Barleuf succéda au précédent (1649) ; il rentra plus tard dans le cloître, devint prieur claustral de Montfort et écrivit une *Chronologie* de son abbaye et le *Récit véritable de la Cane de Montfort* (imprimé en 1652).

François Barbier, † vers 1667.

Frère Nicolas Prévost, pourvu le 30 avril 1667, rendit aveu au roi le 9 novembre 1676 pour « son presbytère sis et rebasti à neuf depuis les dix ans, proche le village de l'Hostellerie. » † 23 février 1689.

N... de Saint-Hilaire succéda au précédent.

Pierre Saulloy remplaça le précédent vers 1692 ; † 4 août 1697.

Frère Henry Savoye, religieux de Montfort, fut pourvu en 1697 ; † 1722.

Frère Pierre Riou, pourvu le 30 octobre 1722, se démit en 1725.

Frère Pierre-Charles Savadon fut pourvu le 13 mars 1725 ; † âgé de quarante-cinq ans, le 11 juin 1729, et inhumé dans le sanctuaire.

Frère Hubert-François Moreau fut pourvu le 18 septembre 1729.

Frère Zacharie Berthelot, pourvu vers 1730, résigna en 1734.

Frère Guillaume Priat fut pourvu le 21 octobre 1734 ; † 3 juin 1754.

Frère Julien-Anne Pélicot, pourvu le 27 novembre 1754, prit possession le 10 décembre ; il résigna en faveur du suivant et devint prieur de Précorbin.

Frère Toussaint-Alain Coqué, prêtre du diocèse, pourvu le 30 janvier 1778, gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles-Joseph-Mathurin Gicquel (1803, † 1809).

Guillaume Leduc (1809, † 1828).

N... Lefevre (1828-1837).

Pierre Sauvage (1837, † 1864).

Julien Fortin (1864, † 1868).

Joseph Paumard (1863, † 1868).

François Allaire (1868-1874).

Isidore Béloin (1874-1876).

Constantin Guérin (1876-1877).

Jean-Baptiste Fortin (1877-).

ROTHÉNEUF

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Malo.

ORIGINES. — La paroisse de Rothéneuf, d'origine récente, tire son nom d'un village de Paramé avoisinant l'ancienne chapelle de Saint-Michel-des-Sablons. Il est souvent fait mention de cette chapelle au commencement du xvii^e siècle; on y faisait des mariages, notamment en 1611 et 1614.

Par testament du 26 juin 1624, Pierre Pluvier, sieur de la Ville-Ameline, bourgeois de Saint-Malo, fonda une chapellenie à Saint-Michel-des-Sablons et la dota d'une rente de 10 boisseaux de froment. Saint-Michel était alors une chapelle frairienne de Paramé, ayant deux prévôts ou trésoriers qui quétaient chaque année pour son entretien; à côté d'elle se tenait une nombreuse assemblée le dimanche le plus voisin de la fête Saint-Michel.

Les premiers chapelains connus de Saint-Michel-des-Sablons furent Gilles Brault (1642) et François Gouyon (1688). Puis vinrent Louis Rolland, † 1726; Laurent Riellan, son successeur; N... des Tertres (1746) et Jean-Bernard Pluvier, qui résigna en faveur de François Jay de Lequen, pourvu en 1783.

Une note de l'*État de la paroisse de Paramé en 1746* s'exprime comme il suit au sujet de Saint-Michel-des-Sablons :

« C'est une chapelle frairienne desservie par M. Josseaume, prêtre de la paroisse, mais le titulaire est M. des Tertres, prêtre de Dinan; elle est indigente, la couverture n'en vaut rien et est prête à tomber; elle n'est point lambrissée par le bas; ses trésoriers ou prévôts ne rendent point de comptes. Il serait à souhaiter qu'il y eût un chapelain qui confessât, parce qu'il y a cinq à six cents personnes dans ce quartier. » Aussi lorsqu'en 1782 la famille Pluvier demanda à transférer la fondation des Sablons à Dinan, où elle avait une autre chapellenie, le recteur et les paroissiens de Paramé s'opposèrent-ils vivement à la réalisation de ce projet ¹.

La chapelle de Saint-Michel-des-Sablons fut détruite en 1794, mais elle fut relevée en 1816 par les soins de Nicolas Gilbert, missionnaire et chanoine honoraire de Rennes et de Quimper, † à Saint-Laurent-sur-Sèvre en 1821. Ce prêtre zélé bénit lui-même le nouveau sanctuaire le 29 septembre 1816. A la suite de cette restauration, un vicaire de Paramé alla chaque dimanche dire la messe à Rothéneuf jusqu'à l'époque de l'érection de ce lieu en paroisse.

Le territoire de Rothéneuf a été distrait de Paramé et la nouvelle paroisse a été érigée par décret impérial du 2 juin 1866 et par ordonnance épiscopale du 10 juillet suivant.

ÉGLISE. — L'ancienne chapelle de Saint-Michel-des-Sablons étant insuffisante pour la paroisse de Rothéneuf, une église a été bâtie au milieu même de ce village; c'est une simple croix de style ogival très-convenablement ornée. Dédiée à saint Michel, archange, elle a été construite en 1869.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Michel-des-Sablons*. — Cette vieille chapelle existe encore en partie; elle est accolée à la nouvelle maison d'école tenue par les Sœurs, et l'on s'y rend en procession; mais il n'en reste que le chevet droit, c'est-à-dire le

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

chœur renfermant l'autel, où l'on voyait jadis les statues de saint Michel, saint Méen et saint Clément.

2° *L'Immaculée-Conception du Minihy* est un simple oratoire dépendant de la maison de repos que les Petites Sœurs des Pauvres possèdent au village du Minihy. (Voy. tome III, 582.)

MINIHY. — Voy. tome III, 504.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE ROTHÉNEUF.

Joseph Collet (1866-1874).

Henri Leguével (1874-1883).

François Bonnelière (1883-).

—

ROZLANDRIEUC .

Parochia de Roz (1076), — *Ros* (XI^e siècle), — *Roz* (1123 et 1142), — *Rozlandrioc* (1190), — *Roslandrieuc* (1250).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Lorsque Jean de Dol, seigneur de Combour, et saint Gilduin, son frère, fondèrent le monastère de l'Abbaye-sous-Dol, vers 1076, ils donnèrent aux moines de Saint-Florent de Saumur le village de Bethon, situé dans la paroisse de Roz, et la terre d'Hamet, chevalier, « *villam Bethon in parochia de Roz et terram Hameti militis*¹. »

Vers le même temps, et sous le gouvernement de Guillaume, abbé de Saint-Florent (1070-1118), les moines de cette abbaye reçurent d'autres donations à Rozlandrieuc.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 433.

Ce fut d'abord Hervé Le Bouteiller¹, qui leur donna l'église de Roz tout entière et le tiers des dîmes de cette paroisse, plus une maison et son jardin, sis dans le cimetière, et qu'avait habitée son père. Hugues, frère d'Hervé, acquiesça volontiers à cette donation².

Ce fut ensuite Iter de Ros qui, avant de mourir, légua aux mêmes religieux cinq acres de terre dans la paroisse de Rozlandrieuc, « *in parrochia de Ros*, » parce que ces moines voulurent bien l'admettre au bénéfice de leurs prières et lui promirent de l'inhumer dans le cimetière de l'Abbaye-sous-Dol. Ce don fut fait dans la maison d'Ameline Le Bouteiller et du consentement de sa mère Duisset et de sa sœur Orven, en présence de Riwallon, fils d'Adam, d'Urfoen Le Roux et de Chéron, fille de cette même Ameline. Scirard Le Vicair, dans le fief duquel se trouvait ladite terre, sa femme et Geffroy son fils, confirmèrent cette donation et abandonnèrent même les droits de coutume qu'ils avaient sur cette terre. Pour témoigner sa reconnaissance envers ce seigneur, le moine Ulric lui offrit 4 sols et un quartier de froment.

Enfin, Robert de Ros vendit à ce moine Ulric et aux autres religieux de l'Abbaye-sous-Dol trois acres de terrain dans la paroisse de Rozlandrieuc pour la somme de 15 sols, ce qu'approuva encore Scirard, qui renonça également à son droit de coutume sur cette terre³.

C'est ainsi que les Bénédictins de Saint-Florent devinrent maîtres de l'église et d'une partie de la paroisse de Rozlandrieuc, usurpées auparavant par des seigneurs laïques. Aussi Baudry, archevêque de Dol, en 1123, les papes Innocent II

1. Il s'agit dans cette chartre et dans les suivantes du grand échanson héréditaire de l'évêque de Dol, qui possédait en Rozlandrieuc la seigneurie de la Chesnaye-au-Bouteiller.

2. « *Herveus Butellarius dedit mon. S. Flor. ecclesiam de Ros totam quietam et tertiam partem decimarum et unum orbergamentum in ipso cymiterio ubi domus patris sui antea fuerat cum toto curtillio; quod concessit Hugo frater ejus.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 772.)

3. *Ibidem.* — *Arch. dép. de Maine-et-Loire*, Livre blanc de Saint-Florent, 78.

en 1142 et Urbain III en 1186, enfin Jean de la Mouche, évêque élu de Dol, vers 1190, confirmèrent-ils successivement l'abbaye de Saint-Florent dans la possession de l'église de Rozlandrieuc.

Durant ce même XII^e siècle, Geoffroy Le Bouteiller et Guillaume, son fils, donnèrent à l'abbaye de la Vieuville, récemment fondée en 1137, cinq acres de terre dans la paroisse de Rozlandrieuc, « *in parrochia de Ros Landrioc*; » cette donation fut augmentée par Geoffroy, fils d'Hugues, et par Gaultier, fils de Jubel du Marais¹. En 1679, les Cisterciens de la Vieuville possédaient encore un fief à Rozlandrieuc.

Mais, en même temps que les moines, le Chapitre de Dol devint lui-même propriétaire à Rozlandrieuc. Au milieu du XIII^e siècle, en effet, nous voyons les chanoines de Dol se plaindre au duc de Bretagne de ce que Guillaume Le Bouteiller, fils de Geoffroy, avait enlevé les dîmes qu'ils possédaient en Rozlandrieuc et malmené leurs vassaux; ils n'estimaient pas à moins de 200 liv. le tort qui leur avait été fait². L'affaire fut jugée par le sénéchal de Rennes, et Guillaume Le Bouteiller fut condamné à payer aux chanoines de Dol et à leurs vassaux la somme de 198 liv.

Le pape Boniface VIII (1294-1303) confirma aussi le Chapitre de Dol dans la possession d'un tiers des dîmes de Rozlandrieuc, « *terciam partem decimarum tocius parrochie de Ros Landrioc* »³.

Enfin, l'évêque de Dol avait lui-même au XIII^e siècle des droits sur une partie des dîmes de Rozlandrieuc. Quand Thihaud de Pouencé fonda en 1293 une nouvelle prébende dans sa cathédrale de Dol en faveur d'Alain de Châteaugiron, ce prélat assigna pour revenus au nouveau chanoine les dîmes

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 784.

2. « *Qui decimas quas Capitulum habebat in parrochia de Roslandrieuc et res hominum ejusdem Capituli ceperat violenter usque ad valorem CC lib. monete currentis.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 946.)

3. *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, II, 215.

qu'il possédait en Rozlandrieuc, « *super decimis cujuscumque generis bladi infra fines parrochiæ de Rozlandrieuc*¹. » Comme le prieur de l'Abbaye-sous-Dol jouissait alors de la moitié des dîmes de Rozlandrieuc, il se trouva qu'après la fondation de Thibaud de Pouencé le recteur de cette paroisse n'eut plus de quoi vivre. C'est pourquoi l'évêque de Dol obtint du prieur de l'Abbaye l'abandon en faveur du recteur de Rozlandrieuc de sa moitié des dîmes de grain, agneaux, oies, porcs, laine, lin et chanvre, et même de sa moitié des oblations, et lui donna d'autres rentes en échange².

Il est assez probable qu'à la suite de cette transaction les moines de Saint-Florent abandonnèrent une partie de leurs droits à ceux du Tronchet, qui vinrent fonder le prieuré de Rozlandrieuc, dont nous avons précédemment parlé (tome II, p. 246); le prieur de l'Abbaye conserva toutefois quelques rentes en Rozlandrieuc, et l'abbé de Saint-Florent prétendait encore au siècle dernier présenter le recteur de cette paroisse.

Quand vint la Révolution, les dîmes de Rozlandrieuc étaient encore partagées entre plusieurs. Voici quelle était la part du recteur en 1790 : le tiers de la grande dîme, valant 637 liv. 10 s.; — les dîmes de blé-noir et d'avoine, 358 liv.; — le quart des dîmes de Caridan et de la petite dîme, en froment 487 liv., en blé-noir et avoine 275 liv.; — les dîmes vertes, 290 liv.; — les dîmes noyales, 287 liv.; — les dîmes d'agneaux, 24 liv. Le recteur de Rozlandrieuc jouissait, en outre, d'un presbytère avec cour, jardin et fuie, estimé de revenu 98 liv.; — d'un pourpris, contenant la pièce du Vieux-Presbytère, celle du Moulin et le clos du Prieuré, le tout valant 120 liv., — et de sa portion d'obiterie, 80 liv. C'était donc un revenu brut d'environ 3,000 liv., dont il fallait déduire les charges³.

Le territoire actuel de Rozlandrieuc renferme l'ancienne

1. Hévin, *Analyse du Livre d'Alanus*. (Communication de M. de la Borderie.)

2. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

3. Arch. du district de Dol.

paroisse de Vildé-Bidon, que nous ne pouvons passer sous silence. Le nom de Vildé (*Villa Dei*) indique toujours un établissement religieux et presque constamment une dépendance des Ordres militaires du moyen-âge. Dès le XII^e siècle il est fait mention de Vildé-Bidon, et c'était vraisemblablement déjà une paroisse dépendant de la commanderie du Temple de la Guerche. (Voy. tome III, p. 72.) Le *Pouillé ms. de Dol*, rédigé au XIV^e siècle, la signale comme étant jadis en la possession des Templiers, « *Villa Dei de Bidon, antiquitus Templarii.* » Enfin un aveu rendu en 1744 par le recteur et les paroissiens de Vildé-Bidon au commandeur de la Guerche s'exprime ainsi :

« Scavoir est le fonds de leurs église et cimetièrre de Vildé-Bidon avec les murs dudit cimetièrre que les seigneurs commandeurs ont jadis donnés et fait bastir; pour quoi les paroissiens reconnaissent par le présent que lesdits commandeurs sont seigneurs fondateurs, patrons et prééminenciers, et qu'ils ont tout droit de prières nominales, banc, enfeu et tous autres droits honorifiques et prééminenciers, et mesme le droit de présentation à la cure de ladite paroisse; comme aussi ledit commandeur est seigneur de la maison presbytérale et de son jardin vers la mer¹. »

En 1790, le recteur de Vildé-Bidon fit la déclaration suivante des revenus de sa cure : Le presbytère et son jardin, 12 liv.; — pourpris, 136 liv.; — dimes en Vildé, Rozlandrieuc et Plerguer, 39 liv. seulement. Tout cela ne donnait qu'un modeste total de 187 liv., auquel il fallait ajouter « quelques petites fondations². »

L'église de Vildé-Bidon était dédiée au Saint-Sépulcre; c'est ce que nous apprend la visite qui en fut faite le 6 octobre 1682 par les Chevaliers de Malte frère Charles de Charbonneau, commandeur d'Amboise, et frère François de Bollineau, député par

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 3 H, 3.

2. *Arch. du district de Dol.*

le grand prieur d'Aquitaine à la requête de frère René de Menou, commandeur du Temple de la Guerche.

Il ne reste plus rien de cette église; on montre seulement encore dans le village de Vildé-Bidon une maison appelée l'Hôpital et l'ancien cimetière, changé en jardin. Mais le souvenir des Templiers et des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem demeure très-vivace dans la paroisse de Rozlandrieuc.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Rozlandrieuc n'offre rien d'ancien; c'est une simple croix dont la nef date de 1846 et les chapelles de 1830; elle est en plein cintre, et M. l'architecte Frangeul vient d'y ajouter une assez belle tour de style roman.

Au xviii^e siècle, le marquis de Châteauneuf se disait seigneur supérieur de l'église de Rozlandrieuc, où il avait sa litre et ses blasons; mais les droits de fondation et les autres prééminences s'y trouvaient disputés entre l'évêque de Dol, le seigneur de la Chesnaye-au-Bouteiller et le seigneur de la Mettrie du Han¹.

Dans le cimetière est une croix de granit assez grossière qui semble du xvi^e siècle: elle présente d'un côté le Christ et de l'autre la Sainte Vierge; sa base est ornée de quatre écussons semblables portant: *d'argent à la bande fuselée de sable, soutenant un lion morné de gueules*. Ce sont les armoiries de la famille du Han, dont Robin du Han épousa Melchior Le Bouteiller, de la maison de la Chesnaye. Au manoir de la Mettrie du Han, appartenant en 1513 à Jean du Han, se trouvaient aussi d'autres croix sculptées et ornées des mêmes blasons, dont les fragments ont été transférés près de l'ancien prieuré de Rozlandrieuc; un piédestal, devant à l'origine supporter trois croix, est particulièrement couvert d'écussons aux armes de la famille du Han et de ses alliés.

1. Terrier ms. de Châteauneuf.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du prieuré.*

2^o *Chapelle de Landrieuc.* — Le village de Landrieuc est très-ancien et a dû avoir jadis une certaine importance, puisqu'il a donné son nom à la paroisse; quelques-uns prétendent même que ce fut à l'origine le centre de la population et que l'église s'y trouvait. La tradition locale ajoute que saint Budoc naquit en ce lieu. Ce n'est pas impossible, car D. Lobineau pense que ce saint évêque était originaire des environs de Dol. — La chapelle de Landrieuc n'existe plus.

3^o *Saint-Caradec* se trouvait, dit-on, dans la bruyère non loin du village de Langast. Il n'en reste rien.

PRIEURÉ. — *Rozlandrieuc*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 246.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 661.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DE ROZLANDRIEUC¹.

Jehan de Cramou, vers 1546.

Gilles Robidou résigna vers 1585.

Jean de la Motte fut pourvu en 1585.

Grégoire Lucas, † 1606.

Thomas Le Gavetel, chanoine d'Avranches, † en février 1616.

Joseph Plaine succéda au précédent.

Philibert Dernecourt (1619-1640).

Claude Bouvet fut pourvu vers 1640; † 18 août 1668.

Jean Bouvet, † 9 mai 1669.

Charles Collin, pourvu en 1669, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à une bande d'azur*; † en janvier 1704, après s'être démis.

Charles Pérou fut pourvu en 1700; † 1^{er} juillet 1707.

Jean Collin succéda au précédent; † 18 août 1721.

Guillaume-François Michel, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu en cour de Rome, prit possession en février 1722. L'évêque de Dol,

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

prétendant que la présentation du bénéfice lui appartenait, avait refusé d'admettre M. Michel, aussi bien que Jacques Baudrillet, présenté par l'abbé de Saint-Florent. Guillaume Michel se maintint toutefois et ne résigna qu'en 1759 en faveur du suivant, avec rétention de 400 liv. de pension.

Jean Mouezan, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 31 juillet 1759; † 20 juin 1794.

François-Louis Cuguen (1803, † 1841).

Pierre-Jérôme Forget (1844, † 1828).

Jean-Marie Sollier (1828, † 1843).

Jean-Baptiste Nantel (1843, † 1877).

Pierre Blin (1877-).

RECTEURS DE VILDÉ-BIDON.

R. Pournaire, vers 1570.

Jean Delacour (1574).

Guillaume Robidou (1588).

Jean Labbé (1590) se démit en 1630.

Jean du Port fut présenté par le commandeur de la Guerche en 1630.

Jean Martigney (1653).

Pierre Trigory (1670), † 5 juillet 1678.

Jean Duval succéda au précédent; † 27 octobre 1694.

Louis Étire fut pourvu le 5 septembre 1692; † 11 janvier 1702.

Mathurin Porée, prêtre d'Avranches, pourvu en 1702, résigna en 1728 en faveur du suivant, avec rétention de 120 liv. de pension, puis révoqua sa résignation; † âgé de soixante-quinze ans, le 12 mars 1729.

Thomas Porée, pourvu le 18 mars 1729, prit possession le 23; † 1764.

Guillaume Porée, présenté par le commandeur de la Guerche le 14 février 1764, ne fut pourvu que le 5 janvier 1765 et prit possession le 12 février; † 28 juillet 1772.

Frère Jean Pitois, religieux dominicain, né à Dingé de Louis Pitois et de Marguerite Renault, présenté par le commandeur de la Guerche le 5 octobre 1772, fut pourvu par permission spéciale du Pape, « vu la difficulté alléguée par ledit commandeur à trouver un recteur pour Vildé-Bidon; » il prit possession le 6 avril 1773 et gouverna jusqu'à la Révolution.

ROZ-SUR-COUASNON

Raux (VII^e siècle), — *Rox* (1070), — *parochia de Ros* (XII^e siècle), — *Rox super Coysnon* (1231), — *Rous-sur-Quoacnon* (1296).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — L'on croit communément que c'est à Roz-sur-Couasnon que saint Malo construisit, au commencement du VII^e siècle, une église et un monastère que renversa brutalement le roi breton Hailoch, frappé de cécité à la suite de ce crime; ce fait est raconté dans toutes les Vies du saint évêque d'Aleth¹.

Vers l'an 1070, Rocand de Tinténiac, fils de Macaire, se trouvant à Roz-sur-Couasnon, sur le point de mourir, fut abandonné par tous ses proches. Hodiérne, abbesse de Saint-Georges, apprenant cela, envoya chercher ce moribond et le fit apporter à Tinténiac, où tous les soins lui furent donnés jusqu'au dernier soupir. Après sa mort, son corps fut honorablement inhumé dans le cimetière de Saint-Georges à Tinténiac, en présence des religieuses du monastère. Or, avant de rendre son âme à Dieu, Rocand de Tinténiac, voulant témoigner sa reconnaissance à l'abbesse, lui avait donné une terre que tenait de lui, à Roz-sur-Couasnon, un nommé Ramad². Cette donation fut le noyau des possessions de l'abbaye de Saint-Georges en Roz-sur-Couasnon. En 1790, les religieuses de ce monastère possédaient encore dans la pa-

1. « *S. Machutus ædificans monasterium construxit quod vocatur Raux, etc.* » (Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 492.) — Cf. M. de la Borderie, *L'Apostolat de saint Malo*. (*Revue de Bret. et Vendée*, IX, 73.)

2. « *Rocandus de Tinteniaco, filius Macherii, dedit Sancto Georgio terram quam tenebat Ramadus de eo, quia, appropinquante die mortis suæ, defecerunt omnes parentes sui sibi; et Hodierna abbatissa propter eum ad Rox misit et fecit inde afferre eum ad Tinteniacum, etc.* » (*Cart. Sancti Georgii*, 442.)

roisse de Roz-sur-Couasnon les fiefs du Val-Saint-Revers et des Mondrins¹.

En 1231, Jean de Lizannet, évêque de Dol, donna à son Chapitre l'église de Roz-sur-Couasnon, stipulant toutefois que les chanoines n'en prendraient possession qu'après la mort du recteur, Olivier du Bourgneuf². Cette donation fut approuvée par l'archevêque de Tours et par le pape Grégoire IX.

En 1267, le Chapitre étant entré en jouissance des revenus de la paroisse de Roz-sur-Couasnon, régla avec le nouveau recteur, nommé Rolland Mahé, la pension qu'il devait à ce dernier. Les chanoines lui promirent 40 liv. de rente; mais estimant 25 liv. 10 s. la jouissance du presbytère et de son pourpris, ainsi que les oblations et tous les droits d'autel³, ils lui assurèrent 14 liv. 10 s., consistant en 5 mines de froment, 20 mines d'orge, etc.

Quand vint la Révolution, les dîmes de Roz-sur-Couasnon étaient partagées entre le Chapitre de Dol, l'abbaye de Montmorel et le commandeur du temple de Carentoir.

Le recteur, M. Gallée, déclara en 1790 qu'il jouissait du presbytère et de son pourpris, contenant 3 jours de terre, et qu'il recevait pour portion congrue ce qui suit : 40 boisseaux de froment, 160 boisseaux d'orge, 24 boisseaux de pois et 16 boisseaux de fèves; il avait, en outre, une dîme de lin et chanvre lui rapportant 190 liv.⁴

On croit que les paroisses de Paluel, Mauny et Saint-Louis, détruites par les envahissements de la mer, se trouvaient en partie sur le territoire actuel de Roz-sur-Couasnon. L'exis-

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 233 et 467.

2. « *Dedit ecclesiam de Roz super Couasnon post decessum Oliverii de Burgo Novo nunc personæ dictæ ecclesiæ.* » (*Bibl. Nat.*, ms. lat., 47025.)

3. Cette chartre contient l'énumération de ce qui constituait alors le droit d'autel, « *altaragium* » : toutes les oblations, le pain de Noël, les dîmes d'agneaux, veaux, toisons, porcs, oies, abeilles et autres animaux; les dîmes de lin, chanvre, oignons, ail, poireaux, fèves, navets et millet; les offrandes faites à l'occasion des mariages et des funérailles, les deniers de confession de carême et de confréries, etc.

4. *Arch. du district de Dol.*

tencé de la première est certaine, celle des deux autres l'est moins et ne repose guère que sur la tradition locale et sur les noms de Mauny et de Saint-Louis, que conservent encore des contre-digues établies près de la chapelle Sainte-Anne; mais ce pouvait bien n'être que des chapelles ou des villages. On raconte cependant cette anecdote qu'un prêtre de Basse-Bretagne, s'étant fait pourvoir en cour de Rome de la cure de Saint-Louis, vint pour en prendre possession et ne trouva que le souvenir de sa paroisse récemment engloutie par les flots.

Il est question de Paluel en 1235; on voit qu'alors les moines de la Vieuville tenaient certaines terres sous le fief du sire de Combour dans la paroisse de Paluel, « *in parrochia de Paluel.* » Aussi voyons-nous en 1242 Jean de Dol, seigneur de Combour, confirmer l'abbaye de la Vieuville dans la possession de ses terres de Paluel¹.

Cependant ce fut l'abbaye de Montmorel, en Normandie, qui fonda à Paluel un prieuré-cure dont nous avons déjà parlé (tome II, 750). On dit que l'église paroissiale était dédiée à saint Étienne; comme le prieuré porte au xv^e siècle le nom de Saint-Georges de Paluel, on peut en conclure qu'à l'origine il se trouvait deux églises à Paluel, une paroissiale et une priorale. L'abbé Déric prétend que le bourg de Paluel fut détruit par la mer au mois de février 1630². Ses ruines apparurent encore un siècle plus tard, dans la tempête du 9 janvier 1735, qui abaissa les sables de la grève. Aujourd'hui il n'en reste que le souvenir et le nom de Grand-Paluel donné à la grève qui recouvre ses restes.

Quant à la paroisse de Mauny, on dit qu'elle se trouvait entre la Croix-Morel et le pont de Paluel. Nous n'avons rien

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 885. — *Cartul. Veteris Villæ.*

2. Nous doutons de l'exactitude de cette date. Dans une longue enquête faite en 1560 sur l'état des digues des marais de Dol, on nomme toutes les paroisses sises au bord de la mer; or, ni Paluel, ni Mauny, ni aucune des autres paroisses qu'on dit avoir été envahies ne figurent dans cette liste, ce qui semble prouver qu'elles n'existaient déjà plus.

rencontré à son sujet dans nos archives, si ce n'est qu'en 1696 le seigneur de Combour se fit maintenir dans la possession des droits de supériorité et de fondation des églises de Paluel et de Mauny, mais cela ne prouve pas que ces églises fussent encore debout, ni que cette dernière eût été paroissiale.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin de Tours, l'église de Roz-sur-Couasnon n'a de remarquable que sa magnifique position sur une colline dominant la baie de Cancale. C'est un édifice relativement moderne et sans aucun style. A l'origine, elle se composait d'une nef portant la date de 1632, et d'un chevet droit; on y ajouta au Nord, en 1653, la chapelle du Rosaire, et au Midi l'on fit, en 1834, la chapelle Saint-Nicolas; au bas de la nef fut élevée une petite tour en 1836.

Le comte de Combour fut maintenu en 1696 dans la possession de ses droits de seigneur supérieur, fondateur et préminencier de Roz-sur-Couasnon¹.

Les deux confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement étaient érigées dans cette église avant la Révolution.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Jean*. (Voy. tome III, 104.)

2° *La chapelle de Launay-Morel* dépendait du manoir de ce nom, appartenant à Christophe de Lignières en 1513. — *Nunc* abandonnée.

3° *Saint-Denis de la Rue* fut bâtie près de ce manoir et fondée de messes le 17 février 1628 par Georges Simon, sieur de Villesnou et de la Rue. Thérèse Simon ayant épousé Julien de Brunes, seigneur de Montlout, ce dernier présenta en 1717 Gabriel Richard pour desservir cette chapelle. Celui-ci eut pour successeurs Gilles Théaut (1737) et René Lalande (1787). — *Nunc* abandonnée.

1. Le sire de Combour possédait en Roz-sur-Couasnon, en 1682, « le manoir et vieil emplacement du chasteau de Gaugray, avec ses étang, moulin et bois. » (*Arch. Nat.*, P. 4745.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 496.

HOPITAL. — Les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient, au moyen-âge, un petit hospice établi au bord de la voie gallo-romaine appelée en 1682 « le grand chemin Nantais, » et conduisant primitivement de Nantes (par Rennes) à Alleaume, près Valognes. C'est pour ce petit établissement, que rappelle encore aujourd'hui une maison appelé l'Hôpital, qu'avait été construite la chapelle de Saint-Jean.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 595. — Il existait au siècle dernier une école de garçons à Roz-sur-Couasnon; le précepteur en était présenté par le général de la paroisse et il devait, avec ses écoliers, venir tous les samedis chanter le *Salve Regina* dans l'église paroissiale. Guy Leroux, « obitier, curé et principal du collège de Roz, » † 16 avril 1730, fut inhumé dans l'église au-dessous du chœur. En 1755 mourut, le 13 août, « dans la maison du collège de Roz, » Raoul Fauvel, « obitier et précepteur des écoles ¹. »

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE ROZ-SUR-COUASNON ².

Olivier du Bourgneuf (1234).

Rolland Mahé (1267).

Guillaume Chambron résigna le 13 février 1573.

François Colombel fut pourvu en 1573. Jean de Coëtquen, seigneur de Combour et de Roz, lui donna le 28 juin 1582, pour lui et ses successeurs, quatre journaux de terre à tenir de lui à devoir de prières et oraisons, à la charge de contribuer à l'entretien de la digue des marais; il lui permit en même temps de construire « fuie et colombier à pigeons » dans l'enclos de son presbytère.

François Forgeais, pourvu vers 1590 sur la résignation du précédent, résigna lui-même le 8 août 1631; † âgé de soixante-neuf ans, le 11 septembre 1633.

Jean Duysnes fut pourvu vers 1634; † 3 septembre 1656, âgé

1. Reg. de l'état civil.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

de soixante-dix ans. C'est chez ce recteur que séjourna le bienheureux frère carme Jean de Saint-Samson, lorsqu'il vint sanctifier la paroisse de Roz. (Voy. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bret.*, 377.)

Julien Le Faucheux (1658) résigna le 11 janvier 1664.

Louis Douart, sieur de Launay-Galbois, licencié en théologie et bachelier ès arts, fut pourvu le 9 mai 1664.

Guillaume Brébel, pourvu vers 1673, résigna le 16 mars 1713 en faveur de son neveu qui suit, avec rétention de 300 liv. de pension; † âgé de soixante-dix ans, le 10 mai 1713.

Grégoire Pommeret, recteur de Hirel, pourvu en cour de Rome, prit possession le 4 juillet 1713; † âgé de quarante-cinq ans, le 23 février 1716.

Sylvestre Ernault, prêtre de Saint-Brieuc, docteur en théologie, prit possession le 26 juillet et le 23 octobre 1716; il permuta avec le suivant.

Jean Morice, prêtre de Saint-Brieuc, précédemment recteur de Plouguer-Carhaix, fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 26 juillet 1726; il résigna dès 1729 en faveur du suivant, se réservant 400 liv. de pension, puis révoqua sa résignation; † 1730.

Julien Raffray, obitier de Notre-Dame de Dol, pourvu par l'évêque le 15 mars 1730, se fit encore pourvoir en cour de Rome et prit possession les 17 mars et 25 octobre 1730; † âgé de quarante-trois ans, le 17 avril 1742, et inhumé le 18 dans le chœur de son église.

René Gallée, vicaire à Meillac, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 août 1742; † 18 septembre 1764 et inhumé le 19 dans le chœur.

François Delepine, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 17 avril 1765; † âgé de cinquante-neuf ans, le 22 avril 1784.

René-Mathurin Gallée, recteur de Saint-Ydeuc et prieur du Vieux-Chastel, pourvu le 29 avril 1784, prit possession le 12 mai; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1807.

Joseph-Marie Aumont (1807, † 1826).

Gilles-Étienne Blémus (1826, † 1864).

Guillaume Gringoire (1864, † 1875).

Pierre Brault (1875-1877).

Jean-Baptiste Lemonnier (1877-).

SAINT-ARMEL

Bochod (vi^e siècle), — *parochia de Sancto Armello* (1240),
— *Sanctus Armagillus de Bucellis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — Nous avons vu (tome III, 496) qu'au vi^e siècle le roi Childebert donna à saint Armel le territoire de Bochod ; comme c'était alors une terre inculte et déserte, il faut en conclure que la paroisse appelée plus tard Saint-Armel-des-Boschaux n'existait pas encore. Il est probable toutefois qu'à la suite de la construction d'un monastère en ce lieu, une paroisse ne tarda point à y être érigée ; mais nous ne pouvons préciser l'époque de cette érection.

Il est pour la première fois fait mention de la paroisse et du bourg de Saint-Armel, « *burgus et parochia de Sancto Armello*, » en 1240, lorsque Geffroy de Pouencé dota sa fille Thomase en la mariant à André baron de Vitré¹.

La paroisse de Saint-Armel était, en 1692, divisée en trois grands traits : le Bourg, le Fief-au-Duc et le Fief-l'Évêque.

Le *Rôle diocésain ms. de 1646* donne au recteur de Saint-Armel environ 700 liv. de rente. Ce recteur était nommé par l'ordinaire.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Armel et construite, d'après la tradition, sur l'emplacement même de la primitive église renfermant le tombeau de ce saint, l'église actuelle de Saint-Armel passe pour avoir été bâtie au xvii^e siècle par Jean-François Cahideuc et Gilonne-Charlotte de Langan, seigneur et dame de la Motte-Saint-Armel et de Chambière. Mais il

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 918.

est certain que plusieurs portions de l'édifice sont plus anciennes, notamment la grande nef; on retrouve là, en effet, une porte occidentale de style ogival fleuri, avec arc en accolade accosté de deux écussons portant : *parti : d'or à quatre fusées accolées et rangées de sable*, qui est du Tiercent, et de *gueules à trois écussons d'argent, à la cotice brochant*, qui est de la Lande¹. Les mêmes armoiries se retrouvent sur les colonnes de la nef. Il est donc positif que toute cette partie de l'édifice fut faite du temps que les sires du Tiercent possédaient la Motte-Saint-Armel, maison seigneuriale de la paroisse, c'est-à-dire avant la fin du xvi^e siècle². On pourrait peut-être même croire que ce fut l'œuvre de Gilles du Tiercent et de Jeanne de la Lande, qui nommèrent au xv^e siècle une cloche qui existe encore dans le clocher de Saint-Armel³.

Il n'en reste pas moins certain qu'au xvii^e siècle Jean de Cahideuc et sa femme construisirent la plus grande partie de l'église actuelle, c'est-à-dire les petites nefs, les transepts et le chœur; ils durent même élever les arcades cintrées qui surmontent les colonnes plus anciennes de la grande nef. Quand cette construction fut achevée, ils obtinrent de M^{sr} de la Vieuville qu'il vint lui-même consacrer l'édifice, ce qui eut lieu en 1666.

L'église de Saint-Armel, fort régulière et bâtie avec beaucoup de soin, est digne d'intérêt; c'est un joli spécimen d'architecture de la renaissance au xvii^e siècle. Elle se compose de trois nefs, de vastes transepts et d'un chœur à chevet droit; le transept du Sud formait la chapelle Saint-Nicolas,

1. Cette dernière partie de l'écuillon a souffert du temps et nous ne donnons pas sa lecture comme certaine, mais le blason du Tiercent est incontestable.

2. La Motte-Saint-Armel, possédée en 1513 par Gilles du Tiercent, et plus tard par Jean de Bourgneuf, seigneur de Cucé, fut vendue par ce dernier en 1599 à Isaac Loaisel, seigneur de Brie et de Chambière. Cette terre passa ensuite aux familles de Cahideuc et de Sarsfield; elle avait été érigée en vicomté pour François Loaisel en 1642. Il ne reste plus de traces du château.

3. On nous dit que cette cloche porte l'inscription suivante : *Le XXVII^e jour de mars l'an MCCCXXVI je esté nomée par Gille du Tiercent, seigneur de la Motte, et Jeanne de la Lande, sa femme.*

prohibitivè au seigneur de Chambière. En arrière du chœur est une belle sacristie surmontée d'un charmant campanile. L'autel, jadis adossé au chevet, a été avancé dans le chœur, et l'on a placé dans la muraille qui le soutient une auge en pierre de liais, cercueil antique regardé comme étant le tombeau de saint Armel. De nombreux pèlerins viennent vénérer cette précieuse relique, surtout aux environs de la fête patronale (16 août); ils vont ensuite visiter la fontaine du saint, à laquelle conduit un vieux sentier appelé le Chemin pavé.

Le seigneur de la Motte-Saint-Armel était, avons-nous dit, seigneur fondateur et prééminencier de la paroisse; mais le roi, semble-t-il, en était seigneur supérieur à cause du Fief-au-Duc. Nous avons vu que les sires du Tiercent, seigneurs de la Motte aux xv^e et xvi^e siècles, avaient mis leurs armoiries dans l'ancienne église; leurs successeurs agirent de même, quoiqu'on n'y voie plus leurs écussons. Aussi, en 1680, Jean-François de Cahideuc, marquis de Brie, déclara-t-il avoir dans l'église de Saint-Armel les prééminences, avec un banc, une lisière et un enfeu. C'est en cet enfeu, ouvert dans le chœur, que furent inhumées Gilonne de Langan, dame de Cahideuc, † 1719, et Marie Loz de Beaulieu, dame de Sarsfield, † 1762.

Plusieurs fondations avaient été faites en cette église : c'était d'abord celle d'une messe à diacre et sous-diacre le 18 juin, fête de la translation du corps de saint Armel, fondation faite en 1494 par Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne; — puis celles de Noël de Châteaubriant (1680), de Jacques de Sarsfield et de Marie Loz de Beaulieu, seigneur et dame de la Motte et de Chambière (1748), etc.¹

En 1781; un tailleur d'habits appelé Pierre Croc fit le pèlerinage de Lorette, Rome et Compostelle, et apporta à Saint-Armel une parcelle de la Vraie Croix dont le reliquaire, existant encore, fut donné par M^{uo} de Sarsfield.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 39.

CHAPELLES. — 1^o *La Sainte-Trinité de Chambière.* — En 1669, François Loaisel, seigneur de Brie, fonda une messe par semaine dans la chapelle de son château de Chambière, dont il fit son habitation, la Motte-Saint-Armel étant ruinée dès cette époque. Il obligea le titulaire de cette chapellenie à remplir en même temps dans l'église de Saint-Armel les fonctions de sacriste, chantre ou diacre, à la volonté du recteur. Mais cette fondation fut bien augmentée en 1689 par Jean-François de Cahideuc, marquis du Bois de la Motte et seigneur de Chambière, qui fonda sept messes hebdomadaires dans cette même chapelle ¹.

Parmi les chapelains de Chambière, notons Barnabé Gaulard (1688), Pierre Gautier (1707), Patrice Piron (1733), Jacques Piron (1734) et Julien Bitault, auquel succéda François Desnos en 1788.

On ne voit plus que les ruines de l'ancien château de Chambière; il était flanqué de plusieurs tours, dont une crénelée subsiste encore. La chapelle, totalement détruite, occupait un des angles de l'enceinte fortifiée. Non loin de là est un monticule sur le bord de la Seiche : c'est de là que saint Armel força, dit-on, le serpent légendaire à se précipiter dans les eaux de la rivière.

2^o *La chapelle du Plessix* se trouvait, croit-on, auprès de ce village. En 1678 il est fait mention des « prés de la Chapelle, sis au terroir du Plessix. »

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 384.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 456.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 496.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 39.

RECTEURS DE SAINT-ARMEL ¹.

Hervé Mahyeuc, chanoine de Rennes (1522).

Georges du Tertre, chanoine de Rennes, † 31 août 1539, fut inhumé au bas de la cathédrale; son tombeau était armorié « *d'un tertre avec une étoile au-dessus.* »

Jean Rouxel, chanoine de Vannes, était en même temps recteur de Ruffiac, dans ce diocèse (1551); † 17 juin 1559.

Julien Bouvier (1598) résigna entre les mains de l'évêque le 29 septembre 1607; † le 6 octobre suivant.

Jean Blandin, pourvu par l'évêque en 1607, débouta René Brillet, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; † décembre 1618 et inhumé dans son église.

Jacques Quatreboeuf succéda au précédent et résigna le 25 mai 1640 en faveur du suivant, avec rétion de 300 liv. de pension.

Michel Beschays, seigneur des Garmeaux, pourvu en cour de Rome, prit possession le 23 août 1640; † 22 octobre 1673 et inhumé le 23 en l'église Saint-Martin de Janzé.

Nicolas Lodin, sieur du Cormier, fut pourvu en 1673; † 14 juillet 1688 et inhumé dans le chœur de son église.

Hyacinthe Beschays, prêtre de Janzé, issu des seigneurs des Garmeaux, pourvu en 1688, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de sable à un chevron d'or accompagné de trois roses de même*; il résigna en 1744; † en décembre 1751.

Jacques Goupil, prêtre du diocèse, fut pourvu en février 1744; † 27 octobre 1768.

Toussaint Davy prit possession le 3 novembre 1768 et gouverna jusqu'à la Révolution.

René-Ange Gérard (1803-1808).

Julien Croc (1808-1822).

François Bruneau (1822, † 1842).

Julien Morel (1842-1847).

N... Maréchal (1847-1857).

N... Morin (1857-1865).

Marie Vallée (1863, † 1869).

Jean-Marie Mary (1869-1873).

Augustin Beauchef (1873-).

¹. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ

Sanctus Albinus de Albiniaco (1161), — *Sanctus Albinus prope Albigneyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — La paroisse de Saint-Aubin-d'Aubigné est ancienne, puisqu'en 1161 le pape Alexandre III confirma l'abbaye de Saint-Sulpice dans la possession de son église, « *ecclesiam Sancti Albini de Albiniaco*¹; » mais nous n'en savons rien de plus. Les religieuses de Saint-Sulpice y fondèrent un prieuré-cure² et présentèrent jusqu'à la Révolution le prieur-recteur, auquel elles firent une portion congrue, étant seules décimatrices dans la paroisse.

Le recteur de Saint-Aubin-d'Aubigné rendit aveu en 1724 à Emmanuel Freslon, seigneur de Saint-Aubin, pour son presbytère et son jardin, situés au Midi de l'église; il reconnut en même temps que ce presbytère avait été donné à l'un de ses prédécesseurs « par Julien Freslon, bis-aïeul dudit seigneur de Saint-Aubin, » à charge seulement de prières nominales pour le donateur, seigneur de la paroisse, faites au prône de la grand'messe³.

En 1790, le recteur Gilles Aubrée déclara qu'il n'avait que ce presbytère, estimé valoir 36 liv. de rente, et la portion congrue que lui faisait l'abbesse de Saint-Sulpice⁴.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Aubin, évêque d'Angers, l'église

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 1.

2. C'est par erreur qu'Ogée dit (*Dict. de Bret.*, II, 697) que ce prieuré dépendit jusqu'en 1600 de l'abbaye de Saint-Melaine; il confond ici le prieuré d'Aubigné, membre effectivement de Saint-Melaine, avec celui de Saint-Aubin-d'Aubigné.

3. Arch. du château de Saint-Aubin-d'Aubigné.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 25.

de Saint-Aubin-d'Aubigné offre quelques traces de sa primitive construction au xi^e siècle; c'est une partie du mur septentrional de la nef: l'on y reconnaît l'appareil en feuilles de fougère et une étroite baie romane aujourd'hui bouchée. La nef semble, par ailleurs, avoir été en partie relevée au xiv^e siècle; à cette époque doivent remonter deux contreforts au Sud et une porte ogivale de ce même côté; cette porte, ornée d'une simple archivoltte, est surmontée d'un écusson gravé sur pierre, portant: *de gueules à quatre fusées d'or accolées et posées en fasce*; ce sont les armes des anciens sires d'Aubigné, qui étaient à l'origine seigneurs de tout le pays environnant.

A cette antique nef ont été accolées deux chapelles vers la fin du xvii^e siècle; l'une d'elles, au Sud, porte le millésime 1676; l'autre, au Nord, doit être d'environ 1680. Quant au chœur, il fut également reconstruit avec chevet droit vers la même époque. La tour élevée au bas de la nef, encore plus récente, ne date que du siècle dernier.

La confrérie du Rosaire fut érigée dans la chapelle septentrionale de cette église le 2 mai 1683, à la requête du recteur Julien Languillet, par Jean Le Bel, dominicain de Bonne-Nouvelle¹.

Les prééminences et le droit de fondation appartenaient en cette église — dans les derniers siècles au moins — au seigneur de Saint-Aubin-d'Aubigné²; aussi en 1602 Julien Freslon, seigneur de la Freslonnière et de Saint-Aubin, fut-il, en qualité de seigneur de la paroisse, parrain d'une nouvelle cloche. Il reste deux pierres tombales qui proviennent probablement d'un enfeu seigneurial, mais leurs armoiries sont effacées, et l'on n'y distingue plus sur l'une qu'une épée posée près de l'écu.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 H, 5.

2. Le manoir de Saint-Aubin était en 1427 à Pierre de Beaucé et en 1513 à Bonnabes Freslon, seigneur de la Freslonnière; depuis cette dernière époque il est demeuré entre les mains de la famille Freslon.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle de la Gavouyère*. — Le premier sanctuaire élevé près du manoir de ce nom fut bâti vers 1636 par Bonabes Le Bel, seigneur de la Gavouyère, demeurant à la Marchée, en Saulnières, pour accomplir les dernières volontés de son père; le 25 août 1636, il y fonda trois messes par semaine. Cette fondation fut augmentée le même mois d'une autre messe hebdomadaire, que dotèrent les tantes du seigneur de la Gavouyère, Anne et Barbe Le Bel, dames des Vergers et de la Chèze¹. Cette double fondation rapportait en 1690 à Claudé Razé, chapelain de la Gavouyère, 65 liv. de rente, mais elle n'était plus que de trois messes par semaine. Pierre Lambin, puis Joseph Briand (1709) la desservirent ensuite.

Cette chapelle tombant en ruine, Madeleine Le Bel, veuve de Claude Denyau, seigneur du Teilleul, et dame de la Gavouyère, construisit près de ce manoir un nouveau sanctuaire : « Sachant que ses ancêtres avaient fondé quatre messes par semaine à la Gavouyère, et que la chapelle de la Gretais, lui appartenant, mais alors ruinée, était également fondée d'une messe, » cette dame réunit et augmenta ces deux fondations. Par acte du 1^{er} septembre 1729, elle régla que le titulaire de sa nouvelle chapelle y dirait la messe tous les jours, sauf certaines fêtes de l'année, y ferait le catéchisme et tiendrait l'école des garçons de la paroisse. Elle lui donna pour traitement la métairie de Launay-Blanchet, en Chasné, valant 250 liv. de rente. Ces actes furent approuvés par l'évêque de Rennes le 2 septembre 1729². Jean Touchais, † 1775, et Mathurin Bécherie desservirent la chapelle de la Gavouyère, qui existe encore.

2^o *La chapelle de la Gretais* dépendait de ce manoir, que possédait en 1427 Agaisse Ravenel. Elle fut fondée le 3 mars 1646 d'une messe par semaine et dotée de 20 liv. de rente.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 39.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.

Étant tombée en ruine en 1729, sa fondation fut transférée à la Gavouyère, comme nous venons de le dire.

3° *La chapelle de la Grandais* avoisinait ce manoir, appartenant en 1427 à Jamet Brécart et Jean Macé, et en 1682 à Jacques de Caradeuc, seigneur de la Chalotais. — *Nunc* ruinée.

4° *La chapelle du Mezeray* dépendait aussi du manoir de ce nom, appartenant en 1427 à Jean Vaillant. Pierre Radenatz, recteur de Saint-Germain de Rennes († vers 1621), y fonda une chapellenie de quatre messes par semaine, valant 150 liv. de rente en 1690. Jean Nourry (1651), Pierre Huet (1690), Mathurin Aubrée, Antoine de Mareil (1729), François Gaschet, Pierre Crespel (1736) et Michel Audiger en furent successivement chapelains. Ce dernier prit possession en 1744 de la chapelle de Mezeray et de la maison de Gastines, affectée probablement au logement du titulaire ¹. — *Nunc* abandonnée.

PRIEURÉ. — *Saint-Aubin-d'Aubigné*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 361.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 456 et 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ ².

Frère Pierre, religieux Condonat de Saint-Sulpice, refusa de rendre ses comptes en 1330 à l'abbesse de ce monastère.

Jean Day (1630).

Pierre Garnier, † 22 février 1649.

René Briand, présenté par l'abbesse de Saint-Sulpice, fut pourvu en 1649; † 18 novembre 1658.

Jean Besnard prit possession le 18 juillet 1659.

N... Jugault (1670).

Julien Languillet prit possession le 9 octobre 1672; † 15 octobre 1696 et inhumé le 17 dans l'église, devant l'autel du Rosaire.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

2. *Ibidem.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

Jacques Rimasson, prêtre du diocèse, succéda au précédent; † 3 janvier 1717 et inhumé dans l'église, à côté de l'autel du Rosaire.

Jean Bouvet, prêtre du diocèse et curé de Saint-Aubin, pourvu en 1717, résigna en faveur du suivant.

Gilles-Joseph Aubrée, prêtre du diocèse, pourvu le 4 avril 1761, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

François-Jean Vannier, chanoine honoraire (1803, † 1820).

Guy Brette (1820-1821).

René Lebreton (1821-1847).

Julien Chesnay (1847-1854).

Marie-Joseph Voiton (1854).

Pierre Ridard (1854-1869).

Honoré Renault (1869-).

SAINT-AUBIN-DES-LANDES

Capella Sancti Albini (1158), — *ecclesia Sancti Albini de Landis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — Josse, archevêque de Tours, en 1158, Étienne, évêque de Rennes, en 1170, et le pape Luce III en 1185 confirmèrent successivement l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession de Saint-Aubin-des-Landes; or, dans toutes les chartes rapportant ce fait, Saint-Aubin n'est désigné que sous le nom de chapelle, « *capella Sancti Albini*¹. » Il faut donc en conclure qu'au XII^e siècle Saint-Aubin-des-Landes n'était pas encore érigé en paroisse; son territoire faisait très-probablement partie de la paroisse de Cornillé, possédée également par les moines de Saint-Melaine². Le Car-

1. *Cartul. Sancti Melanii*.

2. *Ibidem*, 49.

ulaire de Saint-Melaine nous apprend, en effet, que du temps de Main, évêque de Rennes (1049 à 1076), l'église de Cornillé et de Saint-Aubin, « *ecclesia de Cornille et Sancti Albini*, » appartenant aux moines de Saint-Melaine, ne faisait partie d'aucun doyenné et ne devait point de redevances au synode diocésain. Ce privilège fut, un siècle plus tard, contesté à Guillaume Chalopin, abbé de Saint-Melaine, par Éven, doyen de Châteaugiron, qui prétendit que cette église dépendait de son doyenné. Mais les moines prouvèrent leur assertion par le témoignage de trois anciens d'entre eux, nommés Guillaume de Montgermont, Guihénoc et Amy; ce qu'ils firent en présence d'Alain d'Apigné, de Geoffroy de Saint-Armel et des moines Robert Fauvel, prieur de Vitré, Thomas, prieur de Cornillé¹, Odon, prêtre de Saint-Aubin, et Guillaume de Cornillé. Aussitôt, vers 1160, Étienne, évêque de Rennes, ordonna qu'on cessât d'inquiéter l'abbé de Saint-Melaine au sujet de ses prérogatives².

Malgré l'existence de ce moine Odon, prêtre de Saint-Aubin, « *Odo presbyter de Sancto Albino*, » nous ne croyons pas que Saint-Aubin fût déjà érigé en paroisse; la charte, en effet, ne parle que d'une seule église de Cornillé et de Saint-Aubin, mais cette expression n'empêche pas d'admettre la coexistence au XII^e siècle de deux édifices religieux, l'un à Cornillé, l'autre à Saint-Aubin, ce dernier soumis au premier et administré par le moine Odon sous la juridiction de Thomas, prieur de Cornillé.

Toutefois, l'érection de Saint-Aubin-des-Landes en paroisse distincte de Cornillé dut avoir lieu dans le courant du XIII^e siècle et coïncida peut-être avec l'abandon par les moines de Saint-Melaine de leur prieuré de Cornillé.

1. Cette présence d'un prieur de Cornillé prouve qu'au XII^e siècle l'abbé de Saint-Melaine avait fondé un prieuré à Cornillé pour administrer cette paroisse; mais cet établissement, dont nous ignorons l'existence jusqu'à ce jour, ne dut pas subsister longtemps; aussi ne figure-t-il point dans les anciennes listes des prieurés de Saint-Melaine.

2. *Cartul. Sancti Melanii*, 49.

Quant au prieuré, membre de Marmoutiers, situé en Saint-Aubin-des-Landes et valant 800 liv. de rente, dont parle M. Marteville (*Dict. de Bret.*, II, 898), rien ne nous prouve son existence.

Au xvii^e siècle, le recteur de Saint-Aubin était grand décimateur dans sa paroisse, mais il devait au prieur de Notre-Dame de Vitré, dépendant de Saint-Melaine, 160 boisseaux de seigle et 96 boisseaux d'avoine, mesure de Vitré, payables le 8 septembre de chaque année. En 1790, cette rente en grain était remplacée par une somme de 440 liv. Nous voyons, en effet, le recteur, M. Pairel, déclarer le 25 décembre 1790 que son bénéfice consiste en un presbytère et un pourpris valant 100 liv., et en dîmes estimées 2,325 liv. de rente. C'était donc un revenu brut de 2,425 liv.; mais il devait sur cette somme payer : 440 liv. au prieur de Notre-Dame de Vitré, 350 liv. à son vicaire pour sa pension, 10 liv. au seigneur d'Espinay, 63 liv. pour les décimes, etc., de sorte qu'il ne lui restait net que 1,443 liv. 15 s.¹

La fabrique de Saint-Aubin possède encore le registre des *Comptes* de ses trésoriers depuis 1533; on y voit, entre autres choses, qu'il fallait en 1534 vingt-sept pots de vin de communion aux fêtes de Pâques; qu'on sonnait alors « le pardon » à midi et « le *Salve* » le soir; qu'on allait en procession fort loin au xvii^e siècle, notamment à Notre-Dame d'Avesnières, près Laval, etc.

ÉGLISE. — Saint Aubin, évêque d'Angers, est le patron de l'église de Saint-Aubin-des-Landes. L'édifice se compose d'une nef en partie fort antique, d'un chœur bâti en 1623, en même temps que l'on relevait l'extrémité occidentale de la nef, et de deux chapelles formant bras de croix, élevées en 1838. On vient d'ajouter au bas de cette nef une jolie tour de style ogival primitif; à sa base est le portail principal de l'église, dont le

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

tympa renferme un bas-relief représentant le saint évêque Aubin bénissant la paroisse.

Dans toute cette église il n'y a donc de véritablement ancien que la nef; elle est de style roman et conserve encore au Sud et au Nord ses meurtrières du XI^e siècle.

On y voit aussi quelques vestiges d'une litre seigneuriale. Il paraît que les prééminences appartenaient à Saint-Aubin au seigneur du Bois-Bide, en Pocé, qui possédait aussi la Charonnière, en Saint-Aubin. En 1740, Françoise Onffroy, veuve de Charles Picquet de Montreuil, seigneur du Bois-Bide et de Saint-Aubin-des-Landes, ayant en cette dernière qualité droit de soule le jour de Noël, après vêpres, en cette paroisse, renonça à ce privilège. Cette dame, voulant éviter les inconvénients du jeu de soule, « tels que ivrogneries, coups, inimitiés et vengeances, » décida que les derniers mariés de la paroisse lui offriraient à son banc seigneurial en l'église de Saint-Aubin, le jour de Noël, au lieu d'une soule, « deux cierges de cire blanche d'une honneste grandeur, » qui brûleraient pendant le saint office. Ainsi fut aboli à Saint-Aubin-des-Landes le vieux jeu des Bretons, dont le nom seul est demeuré à un pré voisin du bourg, appelé pré de la Soule.

L'église et le bourg de Saint-Aubin sont situés sur une colline assez pittoresque; on vient de tracer sur ce coteau une promenade ornée d'oratoires d'assez bon goût et terminée par un calvaire.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Julien de Brétigneul*. — Ce sanctuaire, situé près du village de Brétigneul, avait probablement succédé à l'ancienne chapelle priorale des moines de Saint-Melaine; il a été détruit de nos jours par les travaux du chemin de fer de Rennes à Paris.

2^o *La chapelle des Fresnais* dépendait du manoir de ce nom, mentionné dès 1446; elle était fondée d'une messe tous les mercredis, mais n'avait que 18 liv. de rente en 1715. Elle

n'existe plus, toutefois on voit encore sa cloche dans l'église paroissiale.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 457 et 565. — L'école des garçons fut fondée en 1537 par le recteur Guillaume de Beaucé; il dota le précepteur de la chapellenie de la Vallée, fondée précédemment par lui dès 1501, mais il ajouta à cette dernière fondation et voulut que ce précepteur dit deux messes par semaine à son intention. Ces messes furent réduites à une seule au siècle dernier, et en 1771 la fondation ne rapportait que 31 liv. à son titulaire. Voici les noms de quelques-uns des prêtres maîtres d'école à Saint-Aubin : André Godé (1574), Julien Tual (1581), Mathurin de Montbourcher, vers 1587, Guillaume Sécard (1598), etc.¹

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE SAINT-AUBIN-DES-LANDES².

Olivier Hay, fils de Guillaume Hay et de Rollande Nepvou, prieur de Notre-Dame de Vitré (1420).

Guillaume de Beaucé, sieur de la Fontenelle, fils de N... de Beaucé et de Jeanne de Couasnon, fit en 1504 la fondation de la Vallée et en 1537 celle de l'école.

Jean Grandin résigna en faveur du suivant.

Julien Brisebarre résigna à son tour en faveur du suivant.

Robert de Cadelaç fut pourvu vers 1560 et vivait encore en 1574.

François Guillon (1581 et 1586).

Pierre Souvestre (1595 et 1607).

J... Galeran (1615).

Nicolas Collin (1617); † 15 juin 1631 à Vitré et inhumé le 17 à Saint-Aubin-des-Landes.

Dom François Joubin, sieur du Plessix, bénédictin de Notre-Dame de Vitré (1631-1632).

Mathurin Marion (1633-1663).

Pierre de Bérue, sieur de la Girardais, prit possession le 4 novembre 1663, sur la résignation du précédent.

1. Notes ms. de M. l'abbé Forget.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Notes ms. de M. l'abbé Forget, etc.

Pierre Passays succéda au précédent en 1666; † 24 juillet 1698. C'est probablement lui qui fit enregistrer en 1698 ces armoiries : *d'or à trois fasces de sinople.*

Yves Rault, prêtre de Saint-Brienc, prit possession le 18 octobre 1698 et résigna en faveur du suivant; † 28 août 1729, âgé de soixante-et-un ans.

René Granger, prêtre du diocèse, pourvu le 14 mars 1729, résigna en faveur du suivant; † 22 janvier 1757.

Pierre-Marie Pairel, originaire de Champeaux et vicaire à Saint-Aubin, pourvu le 25 mars 1755, gouverna jusqu'à la Révolution. Il passa la Terreur caché dans sa paroisse et fut réinstallé en 1803; † à Vitré en 1804.

Paul Sauvaget (1805, † 1826).

François Perrin (1826, † 1868).

René Perrin (1869-).

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Sanctus Albinus de Cormerio (1466), — *Sanctus Albanus de Cormerio* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — On connaît fort bien les commencements de la petite ville de Saint-Aubin-du-Cormier, née à l'ombre d'une forteresse que Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, éleva vers 1225 dans sa forêt de Rennes, s'étendant alors jusque-là¹; mais une véritable obscurité règne sur les origines paroissiales de cette localité.

La première mention faite de Saint-Aubin-du-Cormier se trouve, croit-on, dans l'acte de donation du monastère de Cahard à l'abbaye de Marmoutiers, vers l'an 1025; il y est

1. « *Apud Sanctum Albinum quoddam castrum nostrum novum situm in foresta nostra Rhedonensi.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 834.)

dit que Gahard était déjà limitrophe de Saint-Aubin, « *terminatur idem locus terra Sancti Albini*¹. » Mais il faut remarquer que Gahard étant situé entre Saint-Aubin-du-Cormier et Saint-Aubin-d'Aubigné, il n'est pas absolument sûr qu'il s'agisse ici de cette première localité. En tout cas, on voit qu'il n'y est point encore question d'une paroisse, mais seulement d'un territoire.

Il n'est guère supposable, d'ailleurs, que Saint-Aubin-du-Cormier fût une paroisse dès le xi^e siècle, puisqu'au xiii^e le château qu'y construisit le duc de Bretagne se trouvait dans une forêt; or, au moyen-âge, les forêts étaient considérées comme n'étant d'aucune paroisse tant qu'elles restaient inhabitées; c'est donc seulement après 1225, lorsque des habitations se furent groupées autour de la forteresse ducale, que Saint-Aubin-du-Cormier dut être érigée en paroisse.

Deux siècles plus tard il est question de cette paroisse, et, chose singulière, on voit paraître en même temps, non pas un, mais trois recteurs de Saint-Aubin-du-Cormier. En 1462, le duc François II présente à l'évêque de Rennes Jean Robidas, prêtre, pour occuper « l'une des trois cures de l'église parrochiale de Saint-Aubin-du-Cormier; » — en 1466, l'acte de fondation de l'hôpital bâti en cette ville par l'un de ces recteurs, Jean Cochet, chanoine de Cornouailles, accorde la présentation des chapelains établis à cet effet aux recteurs de l'église paroissiale de Saint-Aubin-du-Cormier²; — enfin, en 1516, la liste des bénéficiers taxés par le roi nomme les trois recteurs de Saint-Aubin, « *tres rectores Sancti Albani de Cormerio*. » Il n'y a donc pas à hésiter, il y avait alors trois recteurs dans cette petite ville.

Mais pourquoi trois recteurs dans une paroisse d'étendue fort ordinaire?

Dans une ancienne charte de Saint-Florent de Saumur,

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 360.

2. « *Ad Dominos rectores illius parrochialis ecclesie Sancti Albani de Cormerio*. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 10.)

datée de 1480, nous voyons que cette abbaye, possédant le prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon, tout voisin de Saint-Aubin-du-Cormier, avait le droit de présenter à l'église de cette ville¹ : voilà le premier recteur du lieu, nommé par l'abbé de Saint-Florent. Mais nous venons de voir précisément vers la même époque le duc de Bretagne nommer Jean Robidas à l'une des trois cures de Saint-Aubin : c'est le deuxième recteur. Quant au troisième, nous ne pouvons rien affirmer, mais nous supposons qu'il était à la nomination de l'ordinaire, et voici nos raisons, qui expliquent en même temps l'existence simultanée de trois pasteurs à Saint-Aubin-du-Cormier.

Nous savons qu'avant la fondation de cette ville, en 1225, il y avait dans la forêt une chapelle dédiée à saint Aubin, ombragée par un cormier, dont le nom reste encore attaché à une rue, et dépendant du prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon et par suite de l'abbaye de Saint-Florent. Nous voyons, en effet, les papes Calixte II dès 1122, Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmer l'abbé de Saint-Florent dans la possession de l'église de Saint-Jean-sur-Couasnon et de la chapelle Saint-Aubin². Lorsque Pierre Mauclerc construisit son château et demanda à l'autorité ecclésiastique l'érection en paroisse de la nouvelle ville de Saint-Aubin, il se trouva naturellement en face de l'abbé de Saint-Florent, possesseur de la chapelle Saint-Aubin, et réclamant par suite le droit de nommer le recteur de cette chapelle, dont on voulait faire une église paroissiale; l'évêque de Rennes, respectant les droits séculaires de l'abbé, prit sa demande en considération et lui fit espérer la présentation du recteur de Saint-Aubin. Mais le duc Pierre, que ses mauvais procédés envers l'Église avaient fait surnommer Mauclerc, ou ennemi des clercs, se souciait

1. « *Ecclesia Sancti Johannis super Coaisnon cum ecclesia Sancti Albini que est in villa Sancti Albini de Cormerio.* » (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

2. « *Ecclesiam Sancti Johannis super Coysnon cum capella Sancti Albini.* » (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

probablement peu de relever dans son château de l'abbé de Saint-Florent et du petit prieur de Saint-Jean-sur-Couasnon; il demanda donc, de son côté, à l'évêque de Rennes le droit de nommer le recteur de Saint-Aubin, alléguant, non sans raison, que la nouvelle paroisse devant son existence au château et à la ville qu'il venait de construire, il semblait juste qu'il eût la présentation du pasteur. Comme c'était assez la coutume d'accorder ce droit aux fondateurs d'églises paroissiales à cette époque, l'évêque de Rennes ne crut pas pouvoir repousser complètement la prétention de son souverain. Mais pour ne pas froisser l'abbé de Saint-Florent, tout en ménageant le duc de Bretagne, et pour avoir lui-même sa part d'autorité dans la paroisse qu'il allait ériger, le prélat décida qu'il y aurait trois recteurs pour gouverner Saint-Aubin-du-Cormier : le premier, nommé par l'abbé de Saint-Florent, présentateur du lieu depuis plus d'un siècle; le deuxième, présenté par le duc fondateur de la ville; et le troisième, nommé par l'ordinaire; tous les trois vraisemblablement alternatifs, c'est-à-dire desservant chacun à son tour, pendant un certain laps de temps, soit une semaine, soit un mois, la paroisse qui leur était confiée.

Ce qui nous prouve bien que les trois recteurs de Saint-Aubin étaient alternatifs, c'est l'existence d'une seule église paroissiale, « *rectores ecclesiæ parochialis.* » Mais quelle était cette église? Ici encore surgissent des difficultés.

La chapelle Saint-Aubin était dans la ville de ce nom, « *ecclesia Sancti Albini quæ est in villa Sancti Albini de Cormerio.* » Était-ce donc cette chapelle qu'on appela ensuite Chapelle Ducale et qui est aujourd'hui l'église paroissiale? Nous ne le pensons pas, cette Chapelle Ducale étant à l'origine dédiée à Notre-Dame; nous croyons plutôt que la chapelle Saint-Aubin se trouvait dans l'enceinte même du château. Mais en dehors de la ville, à plus de 500 mètres des murailles, se trouvait une église appelée Saint-Malo de Bécherel, très-pittoresquement assise au milieu d'énormes blocs de

rochers. De cette église, malheureusement, aucune ancienne charte ne fait mention ; mais elle était certainement dès le xvi^e siècle l'église paroissiale de Saint-Aubin-du-Cormier ; elle conserva même cette dignité jusqu'en 1730. A cette dernière époque elle tombait en ruine, ce qui indique qu'elle était ancienne, et les habitants de Saint-Aubin obtinrent du roi, seigneur de leur ville, et de l'évêque de Rennes, la permission de transférer le culte divin en la Chapelle Ducale, sise dans la ville, et érigée à cette occasion en église paroissiale. De l'église Saint-Malo de Bécherel il ne reste plus rien maintenant.

Nous regrettons vivement d'être obligé de nous borner à cette courte notice sur les origines de Saint-Aubin-du-Cormier ; il y aurait, en effet, bien d'autres choses intéressantes à dire. Ainsi, les trois recteurs de cette ville disparurent dans le courant du xvi^e siècle et furent remplacés par un unique pasteur, qui jusqu'en 1665 prit simplement le titre de recteur ; mais après cette date tous ses successeurs jusqu'à la Révolution se dirent *prieurs* de Saint-Aubin, sans qu'on sache pourquoi, car il n'y avait ni prieuré, ni moines à Saint-Aubin. Était-ce en souvenir des religieux bénédictins de Saint-Jean-sur-Couasnon ? Nous ne le croyons pas. Était-ce à cause des quatre chapelains établis en 1466 par Jean Cochet, et dont le recteur était le chef ? Peut-être, mais ce n'est pas certain. Le prieur Jean Veillard déclarait en 1691 que « le prieuré-cure de Saint-Aubin est de fondation ducal faite par les premiers ducs de Bretagne, et sa collation appartient maintenant au roi¹ ; » mais cette déclaration ne prouve rien, puisque avant 1665 il n'était pas question du prieuré de Saint-Aubin.

En 1790, le recteur de Saint-Aubin-du-Cormier jouissait du presbytère² et de son pourpris, estimés 174 liv. de rente ; — de la totalité des dimes de la paroisse, — d'une maison

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 10.

2. Le presbytère de Saint-Aubin se trouvait alors à Bécherel ; sur sa porte étaient gravées en 1680 les armoiries du roi.

en ville et de quelques fondations, notamment celle de Saint-Joseph, valant 24 liv., et celle de l'Hôpital, rapportant en total 800 liv., mais dont 250 liv. lui revenaient seulement¹.

Le recteur de Saint-Aubin-du-Cormier jouissait en outre, à l'origine, des deux chapelles de Saint-Pierre-de-l'Hermitage et Saint-Denis-de-la-Forêt, situées en la paroisse de Liffré. (Voy. tome III, 512 et 513.)

ÉGLISE. — Parlons d'abord de l'église Saint-Malo de Bécherel. Nous ignorons malheureusement comment elle était construite; nous savons seulement qu'il s'y trouvait en 1553 des autels dédiés à Notre-Dame, saint Malo et saint Julien, et plus tard une chapelle de Saint-Nicolas, prohibitive au marquis de la Dobiais, et où fut inhumée Perronnelle Leziart en 1625. Le seigneur de la Dobiais y avait même fondé à son autel une chapellenie avant 1647.

En 1679, Nicolas de Caradeuc prétendait aussi qu'en qualité de seigneur de la Bellangerie, il avait en cette église droit de prééminence avec banc, enfeu et armoiries dans la vitre, du côté de l'épître.

Il y avait plusieurs confréries érigées en ce temple : Notre-Dame de l'Assomption et Saint-Sébastien, signalées dès 1553, et Saint-Malo, mentionnée en 1591².

Il était d'usage au xvi^e siècle d'y distribuer le vin de communion aux fêtes de Pâques, et un prêtre nommé Guillaume Gicquel fit pour cela, en 1599, une fondation dont la rente fut plus tard affectée, par ordre de M^{er} de Lavardin, à l'entretien de la lampe. Les propriétaires des maisons de Beauvais et de Chédeville devaient aussi fournir à Noël des torches de cire à la messe de minuit. Enfin, dans les inventaires du

1. Les trois autres chapelains de l'Hôpital se partageaient le reste de la fondation. C'étaient alors Jean Deshayes, Jean Breteau de la Guérétrie et Charles Loysel de la Quinière, tous vicaires à Rennes, pourvus en 1736 en même temps que le recteur Julien Dubourg.

2. *Arch. Nat.*, P. 4732. — *Arch. paroiss.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 8.

xvii^e siècle on remarque au trésor de cette église : « Une grande custode en argent soutenue par quatre colonnes et deux anges tenant le Saint-Sacrement, armoriée d'un écusson de *Bretagne* et d'un autre : *party du Bordage et de Champeigné*; — un grand calice d'argent doré avec les douze apôtres, dont six sont en relief autour du pied, — plus un calice aux armes des seigneurs de la Dobiais, etc.¹ »

Nous venons de dire qu'en 1730 le roi accorda aux paroisiens la Chapelle Ducale; il permit aussi qu'on y transportât les matériaux de l'église de Bécherel pour faire à cette chapelle quelques réparations. L'évêque avait ordonné, en effet, la construction d'un porche. Plus tard, le clocher placé au bas de la nef étant tombé, on construisit en 1764 la tour actuelle au Sud de cette nef.

Cet édifice, dédié depuis 1730 à saint Malo, continue d'être l'église paroissiale; il se compose seulement d'une nef, à laquelle deux petites chapelles ont été ajoutées au Sud. « La porte principale, ornée de moulures arrondies et en ogive, annonce le xiv^e siècle, ainsi qu'une rose assez peu gracieuse qui se voit au-dessus. » La fenêtre du chevet, plus curieuse et plus ornée, rappelle par l'arrangement de ses meneaux les premières années du xvi^e siècle. On y voyait naguère les débris d'un vitrail aujourd'hui disparu : c'était une verrière du commencement de la renaissance, représentant au sommet de l'ogive le Sauveur descendant sur l'arc-en-ciel pour procéder au Jugement général; il était revêtu d'une chape ouverte en avant et relevée sur les genoux; sa tête était entourée du nimbe crucifère; des anges l'entouraient, les uns sonnant de la trompette, les autres portant les instruments de la Passion. Saint Jean était agenouillé à gauche, suppliant pour les pécheurs, et la Sainte Vierge se trouvait à droite².

Dans une des petites chapelles latérales était un ancien

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 13. — Arch. paroiss.

2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 343.

autel dont la table reposait à la fois sur un massif triangulaire et sur deux colonnettes ; comme la verrière, cet autel ne se retrouve plus.

La première de ces chapelles, au haut de l'église, dédiée maintenant à la Sainte Vierge, était autrefois sous le vocable de saint Nicolas et fondée en 1780 de deux messes par semaine, présentées par le seigneur de la Garenne. Celle qui vient ensuite se trouvait, avant 1824, complètement séparée de la précédente et servait même alors de sacristie ; elle était surmontée d'une tribune ouvrant sur la nef par une grande arcade ogivale portant deux écussons semblables : *neuf macles posées 3, 3, 3, avec un lambel.*

En 1679, le seigneur de la Garenne avait en cette église des prééminences et une lisière à ses armes ; mais le roi en était évidemment seigneur supérieur et fondateur, comme héritier des ducs de Bretagne.

La confrérie du Rosaire fut érigée, le 6 février 1689, « au maistre-autel de la Chapelle au Duc » par frère Dominique Guyomar, prieur de Bonne-Nouvelle. Dans les lettres d'érection, il est dit que cette Chapelle Ducale était « dédiée à Nostre-Dame¹. »

Quant à la confrérie du Saint-Sacrement, elle fut également érigée dans la Chapelle Ducale et enrichie d'indulgences par le pape Innocent XIII en 1723.

Les ducs de Bretagne, en construisant cette chapelle qui portait leur nom, y avaient fondé des messes au nombre de trois par semaine ; mais en 1660 celles-ci furent réduites par l'évêque à une seule messe hebdomadaire, parce que le roi ne payait alors que 44 liv. au recteur chargé de cette fondation.

Plusieurs autres fondations existaient en cette église, entre autres celle de la messe matinale le dimanche, faite en 1686 par Françoise Bouchard, et celle de trois messes chantées

1. En 1621, on signale « une robe de damas cramoisy donnée par la deffuncte dame de la Ripvière pour servir à l'imaige de Nostre-Dame placée au grant autel de l'église et Chapelle au Duc de ceste ville. » (*Comptes des trésoriers.*)

hebdomadaires, fondées en 1466 par le restaurateur de l'hôpital ¹.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame* ou la *Chapelle Ducale*, dont nous venons de parler.

2° *Saint-Aubin*, signalée au XII^e siècle comme dépendant du prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon. Nous pensons qu'elle devint la chapelle même du château de Saint-Aubin. En 1401, Tiéphaïne, veuve de Michel Le Bauldrier, donna au trésor de Saint-Aubin 12 sols de rente pour l'entretien d'un cierge « devant le Crucifist dans la chapelle Sainct-Aulbin au chastelet dudict lieu ². » Un compte de 1435 à 1437 prouve qu'à cette époque l'on construisit une nouvelle chapelle dans le château, qu'elle avait quatre fenêtres, et qu'au-dessus se trouvait « une salle de parement » pour le duc de Bretagne quand il habitait là.

Un grand chevet en ruine, percé d'une ouverture circulaire, et resté debout au milieu de la cour intérieure du château de Saint-Aubin, semble être le dernier débris de ce sanctuaire.

3° *Notre-Dame du Rosaire*. — Dans la déclaration que firent en 1680 les trésoriers de Saint-Aubin, on lit ce qui suit : « A costé de la Chapelle Ducale est une autre chapelle ruinée appelée la chapelle du Rosaire, en place vague au bout de la halle dudict Sainct-Aulbin. » Il s'agit ici, comme l'on voit, d'un sanctuaire du Rosaire antérieur à l'érection de cette confrérie en 1689, dont nous avons parlé.

4° *Saint-Joseph*. — Cette chapelle se trouvait dans la rue du Cormier, dite depuis de l'Écu; elle fut interdite en 1669. Jean Billonnays y avait fondé une messe par semaine en 1657 et l'avait dotée d'une maison et d'un pourpris au village de la Boulais; et Jeanne Bocel, veuve de François Meslier, y avait également fondé en 1660 une messe et une procession

1. Arch. paroiss.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 9.

le jour Saint-Joseph. La première de ces fondations fut transférée à Saint-Malo de Bécherel.

5° *Saint-Antoine* dépendait de l'hôpital et servait de station à la procession du Sacre au xvii^e siècle.

6° *Saint-Denis du Cimetière* se trouvait dans le cimetière existant encore à Bécherel. Voici comment elle est décrite dans la déclaration de la Bourse éleémoinaire des défunts en 1680 : « Au milieu du cimetière de Bécherel est une chapelle en demy croix fondée de Monsieur S. Denys, et autre chapelle faisant demy croix joignant à la précédente sans séparation ; grande croix de pierre de taille devant ladite chapelle et reliquaire au bord dudit cimetière. » Cette chapelle, tombant en ruine, a été rasée en 1880.

7° *Notre-Dame de la Mottais* existait en 1680 au haut de la cour de ce manoir, appartenant alors à François Bonnier et Marie Dondel, seigneur et dame de la Mottais ; il paraît que dès 1665 elle était fondée de messes.

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 347 et 385.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 457 et 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER¹.

Guillaume Desrives, † vers 1462.

Jean Robidas, présenté le 2 août 1462 par François II, duc de Bretagne, pour succéder au précédent.

Jean Cochet, chanoine de Quimper, fonda l'hôpital en 1466.

Guy Bouin reçut une donation en juillet 1584.

Georges Josses (1600) ; † le 27 avril 1620 et inhumé le 28 dans l'église de Bécherel.

Jean Brindel succéda au précédent ; † 4 avril 1632.

Jean Frogereul, sieur de la Pommeraye, fut pourvu en 1632 ; † 23 avril 1655 et inhumé le 25 en l'église de Bécherel.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil, etc.*

Jean Blondel prit le premier le titre d'aumônier du roi (1655-1664).

Julien Rocquet, docteur en théologie, fut le premier à se dire prieur, conseiller et aumônier du roi, titres que prirent ensuite tous ses successeurs jusqu'à la Révolution. Pourvu en 1665, il résigna en 1679 en faveur du suivant.

Jean Veillard fut accepté par Louis XIV le 20 mai 1679; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à trois croissants d'argent*; † 19 mars 1703 et inhumé le 20 dans l'église de Bécherel.

Jacques-Pierre-Aubert, sieur du Bourgnouveau, prêtre du diocèse, fut pourvu le 31 mai 1703; † 1^{er} février 1728, âgé de cinquante-neuf ans, et inhumé le 2 dans la Chapelle au Duc.

Jean Corbin, sieur de la Machepas, prêtre du diocèse et recteur de Saint-Jean-sur-Couasnon, prit possession le 19 août 1728 de la Chapelle Ducale et de l'église de Bécherel; il donna à la chapelle de Sévailles un calice portant cette inscription : *Donné par M. Corbin, prieur de Saint-Aubin-du-Cormier, pour la chapelle Saint-Pierre de la forest de Sévailles, 1729*. Il permuta dès 1730 avec le suivant; † 1751.

Guy Anger, prêtre du diocèse et précédemment recteur de Saint-Jean-sur-Couasnon, pourvu le 20 mars 1730, prit possession le 22 de l'église de la ville et de celle de Bécherel; † 23 juin 1744 et inhumé le 24 dans l'église de la ville.

Joseph-Anne Lhermite, prêtre du diocèse, pourvu le 13 décembre 1744, prit possession de « la cure, rectorerie et prieuré de Saint-Aubin. » † âgé de cinquante-six ans, le 13 septembre 1769.

Paul-Augustin Bonnet, prêtre de Paris et licencié en droit, fut pourvu le 1^{er} février 1770; † âgé de cinquante-et-un ans, en 1784.

Pierre Louail, recteur de Villamée, fut pourvu le 9 novembre 1784; † âgé de cinquante-et-un ans, le 2 novembre 1783.

Adrien-Julien Dubourg, prêtre d'Amiens, vicaire à Abbeville, pourvu le 16 mars 1784, prit possession le 17 « du prieuré-cure de Saint-Aubin » et de « la maison priorale, » c'est-à-dire du presbytère; il gouverna jusqu'à la Révolution.

François Gendrot (1803, † 1817).

Jean Salmon (1817-1834).

Julien Tigier (1834-1839).

Joseph Feudé (1839, † 1867).

Pierre Maréchal (1867-).

SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL

Ecclesia Sancti Albani (1050), — *Sanctus Albinus de Pavello* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — Saint-Aubin-du-Pavail, localité très-ancienne, tire son nom de la voie gallo-romaine de Rennes à Angers, qui traversait son territoire. Lorsqu'au milieu du XI^e siècle Brient, premier seigneur de Châteaubriant, fonda près de son château le prieuré de Béré en faveur des moines de Marmoutiers, il donna entre autres choses à ces religieux deux métrairies en Piré et la dîme de l'église de Saint-Aubin, située dans ce même Piré, « *duas mediatérias apud villam quæ nuncupatur Piriacus, decimam quoque ecclesiæ Sancti Albani quæ est in ipsa villa*¹. » Cette donation fut confirmée en 1217 par Geoffroy, baron de Châteaubriant.

Faut-il conclure de ce texte qu'au XI^e siècle Saint-Aubin-du-Pavail n'était pas encore paroisse et faisait partie de celle de Piré? Non, car il n'est point dit que Saint-Aubin fût *in parochia*, mais *in villa*, ce qui est très-différent. Nous croyons que ce mot *villa* doit être pris ici dans le sens de fief, et que cette note indique simplement la position de Saint-Aubin-du-Pavail dans le fief de Piré, appartenant au seigneur de Châteaubriant.

Quoi qu'il en soit, il est formellement question de la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavail dans la charte suivante, datée du mois de mars 1245 : A cette époque, Mathieu du Teil, sénéchal de Bonabes, seigneur de Rougé, constata que Geoffroy Lainé renonçait en faveur des moines de Béré au hui-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 401.

tième de la dime de la Gillerie, levée par ces religieux dans la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavail. Geoffroy ne fit cet abandon qu'à la condition, toutefois, qu'il jouirait de ce huitième de dime tant qu'il vivrait, et que les moines lui fourniraient chaque année trois miches de pain, « *tres panes qui micha vocantur*, » et une demi-bouteille de vin ; après sa mort, ces religieux jouiraient de toute la dime et ne devraient plus ni pain, ni vin¹.

L'abbaye de Marmoutiers unit ce qu'elle possédait en Saint-Aubin-du-Pavail à son prieuré de la Franceule, annexe du prieuré de Béré. Aussi est-il dit en 1681 que le prieur de Béré et de la Franceule percevait seul en Saint-Aubin le trait de dime dit trait de Béré, mais ne levait que deux tiers des autres traits, nommés la Guinais, Mardeau et le Bourg ; le dernier tiers de ces dimes appartenait au recteur, qui levait, comme les moines, la onzième gerbe.

En 1790, le recteur de Saint-Aubin déclara que son tiers de dimes était estimé 760 liv., et qu'il jouissait en outre du presbytère et de son pourpris, contenant 7 journaux de terre labourable et 3 journaux de prairies, valant 300 liv. ; c'était donc un revenu total de 1,060 liv. de rente, dont il fallait vraisemblablement déduire les charges².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Aubin, évêque d'Angers, l'église de Saint-Aubin-du-Pavail n'a rien de remarquable ; c'est une construction en forme de croix. La nef présente intérieurement les dates de 1607 et 1620, et à l'extérieur on lit sur une porte latérale le millésime 1618 ; la chapelle du Nord semble seule un peu plus ancienne et pourrait bien remonter au xvi^e siècle. Quant au chœur actuel, il fut construit avec un chevet droit en 1763, en place d'un chanceau terminé en hémicycle ; il est très-probable que ce chœur primitif était

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, fonds de Béré.

2. Arch. Nat., P. 4708. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 25.

d'architecture romane. Le clocher se trouvait à l'origine au milieu de l'église, mais en 1853 on le construisit au bas de la nef, qu'on allongea à cette occasion.

Il nous semble qu'aux siècles derniers le baron de Château-giron était seigneur supérieur de cette église, dans laquelle le seigneur de Saint-Aubin¹ prétendait avoir les autres prééminences.

Il y avait quelques fondations dans cette église, entre autres celle de la messe matinale chaque dimanche faite par Jean Denys.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 596.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL².

René Vannier (1611); † 20 février 1633.

Pierre Goupil (1633-1638).

Jean Jamois succéda au précédent et fit en 1645 une fondation de messes dans l'église de Torcé, dont il était peut-être originaire.

Julien Jamois (1653-1669).

N... Pamoys (1670-1671).

A... Guérin (1672-1677).

M... Barat (1680); † 28 juin 1685³.

Pierre Labbé succéda au précédent et résigna en 1712.

Raoul Fougeray, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1712; † 5 février 1722.

Pierre Le Petit, prêtre de Bayeux, pourvu en 1722, ne conserva pas le bénéfice.

Olivier-André Geslin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 24 décembre 1722; † âgé de soixante-deux ans, le 3 mars 1740.

René Le Sage, prêtre du diocèse, fut pourvu le 15 mars 1740;

1. Le manoir de Saint-Aubin-du-Pavail, relevant de Château-giron, appartenait aux XVI^e et XVII^e siècles au seigneur du Boisoreant. Il devait se trouver dans la partie du bourg appelée encore maintenant la Salle.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Réponse au quest. de 1860*, etc.

3. Ces quatre recteurs ne nous sont connus que par la *Réponse au quest. de 1860*.

† âgé de cinquante-deux ans, après s'être démis, le 2 août 1755.
Pierre ChefdeMAIL, prêtre du diocèse, fut pourvu le 21 juillet 1755; † âgé de soixante-quatre ans, le 25 mars 1774.

Paul-Jean-Baptiste SauvaGET, prêtre du diocèse, fut pourvu le 15 juillet 1774, s'exila à Jersey en 1793 et devint en 1803 recteur de Renac.

François-Michel Gautier (1803, † 1808).

François Leroy (1809, † 1821).

Pierre Roussel (1822-1842).

Jean-Marie Mahé (1842-1844).

François Desnos (1844, † 1875).

Julien Perdriel (1875-1878).

Jean-Baptiste Thomas (1878-).

SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Sanctus Benedictus de la Marine (1220), — *Sanctus Benedictus de Undis* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Cancale.

ORIGINES. — Le territoire de cette paroisse faisait originellement partie de celle de Saint-Méloir-des-Ondes; mais dès le xii^e siècle il s'y trouvait un petit monastère appelé Saint-Benoit de Blanc-Essay, dont nous avons déjà parlé (tome III, p. 490), et qui fut érigé en paroisse de la façon suivante.

Vers 1150 à 1160 environ, Adam d'Hereford et Damette, sa femme, fille et légitime héritière de Robert Goion, donèrent à l'abbaye du Mont Saint-Michel et au monastère de Blanc-Essay, dépendant de cette abbaye, les deux tiers de la dime de Limonay, la dime de toutes les verdières qu'ils possédaient en Saint-Méloir, et à Saint-Benoit le terrain dit la Place-au-Prêtre, deux sillons hors du village, et dans les

Salines le sillon des Innocents, le tout en perpétuelle aumône¹.

En retour, l'abbé et le couvent du Mont Saint-Michel s'engagèrent à établir à Saint-Benoît un chapelain ou un moine à demeure y faisant constamment résidence, pour servir Dieu, honorer saint Benoît et prier pour les bienfaiteurs de ce sanctuaire. Cette donation reçut l'approbation du Chapitre de Saint-Malo.

« Dans l'acte ci-dessus, dit M. de la Borderie, l'abbé du Mont Saint-Michel s'était réservé la faculté de faire desservir la chapelle de Saint-Benoît soit par un chapelain, c'est-à-dire par un prêtre séculier, soit par un moine, à son choix. Mais la discipline, qui tendait de plus en plus à exclure absolument les moines du ministère pastoral, força l'abbé de confier ce soin à un prêtre séculier.

« Car, — bien que ce mot ne soit point écrit dans l'acte, — c'est bien une vraie paroisse qui fut établie à Saint-Benoît; et l'on en trouve la preuve évidente dans une charte de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, du 14 août 1191, qui qualifie Saint-Benoît d'église et la met sur le même rang que les églises de Saint-Méloir et de Saint-Méen de Cancale. Or, ce nom d'église était alors réservé aux églises abbatiales, cathédrales et paroissiales, — et d'ailleurs Cancale et Saint-Méloir étant très-certainement des paroisses, Saint-Benoît, placé sur le même rang, avait donc aussi cette qualité². »¹

En 1220, l'évêque Raoul régla avec les moines du Mont Saint-Michel la portion congrue à laquelle avait droit le recteur de Saint-Benoît. Il fut convenu que ce recteur jouirait de toutes les oblations qu'on lui présenterait de main à main ou qu'on déposerait sur l'autel, ainsi que du tiers de toutes

1. « *Duas garbas decime de Lismono et decimas de omnibus viridariis meis que sunt in parrochia Sancti Melorii, et apud Sanctum Benedictum Plateam Sacerdotis et extra villam duos seillonem et in Salsis seillonem Innocentium in perpetuum elemosinam.* » (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, 86 B, 790. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 643.)

2. *Revue de Bretagne et de Vendée*, XXIX, 400.

les dîmes, et qu'il recevrait, en outre, des moines du Mont Saint-Michel 3 mines d'orge, 2 mines d'avoine et 2 de fèves¹.

L'abbaye du Mont Saint-Michel unit ce qu'elle possédait en Saint-Benoît à son prieuré de Saint-Méloir-des-Ondes, et continua longtemps de présenter le recteur de Saint-Benoît.

En 1790, la fabrique de cette paroisse avait 60 liv. de rente, plus 14 boisseaux de blé et un petit dimereau.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Benoît, abbé, dont on faisait jadis la fête patronale le 11 juillet (jour de la translation de ses reliques), l'église de Saint-Benoît-des-Ondes était, au milieu du siècle dernier, « petite, basse, obscure et mal pavée; » c'est assez dire qu'elle devait être très-antique. On commença à la reconstruire vers 1785 et elle n'a été achevée qu'en 1803; elle est absolument sans style. Il s'y trouvait jadis un certain nombre de fondations.

Le marquis de Châteauneuf était, au xviii^e siècle, seigneur supérieur de Saint-Benoît; mais les droits de fondation et les autres prééminences appartenaient au seigneur de Saint-Benoît².

CHAPELLE. — *Sainte-Geneviève*, située sur la grève, était une chapelle frairienne fondée de messes. Jean Hirel en fut pourvu le 18 novembre 1700. L'évêque ordonna de la faire repaver et lambrisser en 1752. Le seigneur de Saint-Benoît se disait fondateur et prééminencier de cette chapelle, tombée aujourd'hui en ruines.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 490.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

1. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, 86 B, p. 788. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 877.

2. La seigneurie de Saint-Benoît, dont le manoir était au bourg même de ce nom, appartint successivement aux familles Loisel, de Cahideuc, du Tillet et de Caradeuc.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 566.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES ¹.

Jean Salmon, † 1569.

Pierre Belier, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 janvier 1570; il eut à combattre Guillaume Ruault, pourvu par l'évêque, Jean Mesnaiger, nommé par le Chapitre, et Pierre Janvier, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel et pourvu par l'archevêque de Tours. Il se retira devant tous ces compétiteurs, qui ne réussirent pas mieux que lui.

Michel Chartier fut pourvu en cour de Rome en 1574 et résigna en faveur du suivant.

Julien Chartier prit possession le 26 février 1589 et résigna en 1602.

Guillaume Legrand prit possession le 20 octobre 1602; † en 1624, après avoir fait des fondations dans son église et dans celle de Vildé-la-Marine.

Nicolas Seune prit possession le 6 décembre 1624.

Julien Garnier résigna en 1636.

Étienne Perrogny, pourvu en cour de Rome, prit possession le 27 novembre 1636; il débouta Olivier Frotet, chantre et chanoine de Saint-Malo, abbé de Boquen, qui prétendait au bénéfice; il résigna au suivant.

Antoine Genu, pourvu le 21 avril 1639, résigna en faveur du suivant.

Pierre Hirel, sieur de la Verrie, pourvu le 27 novembre 1668, résigna également en 1679.

Julien Lecomte fut pourvu le 24 juin 1679; † 1691.

Yves Cuen, pourvu le 12 mai 1691, résigna en 1694.

Jacques-Arthur Symon, pourvu le 2 octobre 1694, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à deux fasces d'argent chargées chacune de trois monts de sinople*; † 1724.

Jean Davidec fut pourvu le 2 juin 1724; † 1740.

Julien du Chesne, pourvu le 8 août 1740, vit les moines du Mont Saint-Michel lui opposer, mais en vain, François Lombard, refusé par l'évêque; † 1755.

Pierre-Joseph Bretagne, pourvu le 3 septembre 1755, se démit le 4 mars 1775 et devint recteur de Landujan.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — Arch. paroiss., etc.

Mathurin Pinson fut pourvu le 6 mars 1775; † 16 avril 1779.
René Simon, régent de philosophie à Dinan, pourvu le 20 avril 1779, fut exilé pendant la Révolution et réinstallé en 1803; † âgé de soixante-dix ans, en août 1814.

François-Pierre Rozé (1814-1845).

Jean-Marie Daguenet (1846-1855).

François Péan (1855-1860).

Julien Gaudin (1860, † 1873).

Thomas Poupon (1873, † 1880).

Jean-Marie Dentec (1880-).

SAINT-BRIAC

Parochia Sancti Briaci (1271), — *ecclesia de Sancto Briaco* (1319).

Olin. du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — Nous avons rapporté (tome III, 497) la tradition qui veut que saint Briac ait fondé, de concert avec saint Tugdual, un monastère dans la paroisse dont nous nous occupons; on peut en conclure que d'assez bonne heure cette paroisse fut érigée, mais c'est tout ce que nous savons de son origine.

En 1271, Robert de Pontbriant donna à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois ce qu'il possédait au village de la Ville-Raoul, en la paroisse de Saint-Briac, « *in villa Radulphi in parochia Sancti Briaci* ¹. »

Quelques années avant, Olivier de Pontual, voulant fonder l'anniversaire de Geoffroy, évêque de Saint-Malo, décédé en 1259, avait donné les dîmes de Saint-Briac au Chapitre de Saint-Malo ². Aussi lorsqu'eut lieu, en 1319, la sécularisation

1. *Anciens évêchés de Bret.*, III, 151.

2. D. Taillandier, *Catalogue des évêques de Saint-Malo*.

de ce Chapitre, voyons-nous les chanoines convenir de ce qui suit avec le recteur chargé de desservir la paroisse à leur place : Les revenus de Saint-Briac sont alors, est-il dit, de 55 liv. 6 sols, consistant surtout en dîmes; le Chapitre lèvera désormais la moitié de toutes les dîmes de grain, tant anciennes que noales, et le recteur aura l'autre moitié, mais ce dernier supportera toutes les charges de la paroisse, les décimes et devoirs cathédraux et autres¹.

Dans les deux derniers siècles, le Chapitre de Saint-Malo ne possédait plus les dîmes de Saint-Briac, qui étaient à peu près toutes au seigneur de Pontbriant et au recteur de la paroisse. En 1682, le comte de Pontbriant déclara même que ces dîmes lui appartenaient en entier, sauf un trait dépendant de la Houlle, qu'elles valaient 1,200 liv. de rente, et qu'il devait payer au recteur de Saint-Briac 380 liv.

En 1790, le recteur, M. Le Breton, déclara de son côté que son bénéfice avait un revenu brut de 850 liv., avec 306 liv. 16 s. 9 d. de charges, de sorte qu'il ne lui restait net que 543 liv. 3 s. 3 d.²

ÉGLISE. — Dédiée à saint Briac, abbé, cette église a été reconstruite vers 1870; elle se compose de trois nefs, d'un transept et de trois absides, le tout de style roman moderne. Il n'est resté de l'ancien édifice que la tour, joli clocher en pierre, qui domine toute la côte. Ce clocher surmonte le gâble occidental de sa double galerie à jour et rappelle certaines tours du Finistère; au-dessus d'une balustrade en encorbellement s'élance un petit dôme ajouré dont une croix forme l'amortissement.

L'ancienne église avait été rebâtie au xvii^e siècle : sur le

1. « *Super ecclesiam de Sancto Briaco, cujus emolumenta communibus annis valere reperimus quinquaginta quinque libras et sex solidos, Capitulum percipiet mediam partem decimarum bladi, veterum atque novarum, vicarius habebit residuum super quo residuo tenebitur omnia onera parochie supportare et decimalia et magistralia consueta solvere annuatim.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

mur extérieur du chœur on lisait la date de 1671, et on dit qu'elle fut consacrée en 1673 par M^{er} du Guémadeuc. A cette occasion, Louis du Breil, comte de Pontbriant, y fit même une fondation.

L'édifice se composait d'une nef avec collatéraux à quatre travées, d'un transept et d'une abside à pans coupés, le tout formant une croix latine. Les bas-côtés étaient en appentis et chaque fenêtre était encadrée dans un gâble en pierre; un de ces gâbles, au Nord, portait la date de 1688. Sur le pignon de la fenêtre voisine étaient sculptés deux poissons de chaque côté, et sur le tympan on lisait : *La charité des mariniers a baty ceste église*. Sur un des gâbles du Midi était écrit : *M. J. M. a eu soin de cet édifice*, et la date 1688 était répétée sur la fenêtre prochaine. Ces initiales désignent sans doute l'architecte, dont le nom n'est plus connu que de Dieu. N'y a-t-il pas quelque chose de simple et de touchant dans ces deux inscriptions ?

Le portail occidental, demeuré debout, est en plein cintre. Au-dessus de la baie de cette porte s'ouvre un second cintre découpé en plusieurs ressauts et formant ainsi une large niche à la base du clocher; cette arcade abrite une niche intérieure renfermant une statue. Trois écussons, aujourd'hui martelés, sont sculptés sur la même ligne, au-dessus de l'archivolte de ce second cintre; en supériorité on voit un autre grand écusson portant : *d'azur au pont d'argent maçonné de sable*, qui est de Pontbriant, timbré d'une couronne et entouré du cordon de l'Ordre de Saint-Michel. Enfin, d'autres blasons apparaissent naguère à l'extérieur des nefs. Ces écussons étaient ceux des seigneurs de la Houlle et de Pontbriant. Dès 1612, le sire de Pontbriant avait, en effet, une chapelle prohibitive en cette église, car cette année-là Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, fonda par testament une messe tous les mercredis « en l'église de Saint-Briac, dans la chapelle et à l'autel de

1. M. de la Bigne Villeneuve, *Mélanges hist. et archéol. de Bret.*, II, 139.

Nostre-Dame, vis-à-vis le tombeau dudit testateur estant dans ladite église. » Il fonda aussi une autre messe le lundi dans sa chapelle de l'église de Pleurtuit, et une autre le vendredi en sa chapelle de l'église de Saint-Lunaire, et de plus la distribution d'une mine de blé en pain aux pauvres de Pleurtuit le jour Saint-Jean-Baptiste, et autant aux pauvres de Saint-Briac le jour de la Trinité. En 1627, l'ordinaire autorisa René du Breil, seigneur de Pontbriant, à faire desservir dans la chapelle de son manoir de Pontbriant les messes susdites fondées à Pleurtuit et à Saint-Briac. Ce seigneur fonda en même temps en ce sanctuaire une messe tous les dimanches, de sorte que le chapelain de Pontbriant y disait la messe tous les lundis, mercredis et dimanches¹.

Plus tard, en 1678, Louis du Breil, comte de Pontbriant, déclara que « par suite de l'annexion de la seigneurie de la Houle² à celle de Pontbriant, faite en 1650 par le roi, il se trouvait seigneur supérieur, fondateur et seul prééminencier en l'église de Saint-Briac, « où se voient ses armes au portail et ailleurs, ainsi que celles des seigneurs de Delbiest (*d'argent à une bande de gueules chargée de trois coquilles d'or*), qui estoient seigneurs de la Houle en 1460 et jusqu'en 1520, avec leurs alliances; » il déclara aussi qu'il avait « un tombeau eslevé de terre dans le chanceau, une lisière armoyée autour de l'église, et dans les chapelles les armes desdits seigneurs de la Houle, et au-dessous desdites armes celles des Boutier, seigneurs de la Garde³. »

1. Nous ignorions ces détails quand nous avons parlé (p. 499) de la chapelle du château de Pontbriant.

2. La Houle, château seigneurial de Saint-Briac, devait se trouver au bord de la mer, dans la presqu'île qu'occupe le château moderne du Nessay; on y a récemment trouvé des débris de substructions et de vieux canons. De la terre de la Houle dépendait en 1675 l'île Agot. Il est fait mention au XII^e siècle dans le *Roman d'Aquin* de cette île et de la forteresse qui s'y trouvait alors.

3. *Arch. Nat.*, P. 4710. — En 1682, Louis du Breil, comte de Pontbriant, possédait en Saint-Briac les ruines du vieux château de la Planche, autrement dit la Roblinais, la maison seigneuriale de la Ville-aux-Provôts, également ruinée, et le manoir de la Garde.

A l'intérieur de cette église, on remarquait au fond des vasques de deux bénitiers des poissons en sautoir sculptés dans la pierre. C'étaient comme les armes parlantes des pêcheurs qui avaient contribué à l'érection du monument. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous dit, en effet : « La fabrique de Saint-Briac n'a aucun revenu fixe, mais les habitans font en certains jours la pesche à son profit, ce qui produit assez. »

Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire étaient érigées en l'église de Saint-Briac au siècle dernier.

En face de la grande porte est un reliquaire ou charnier, édicule partie en bois, partie en maçonnerie, sans caractère architectural. On lit seulement le quatrain suivant sur une tablette fixée à la claire-voie :

*Homme, voilà ton sort ! Pour toi quel souvenir !
Apprends en me voyant qu'il faut enfin mourir.
De votre piété j'implore l'assistance,
Secourez-moi, chrétiens, hâtez ma délivrance.*

Enfin, signalons un beau et pittoresque calvaire, appelé la Croix-des-Marins, élevé naguère près du bourg, sur un gigantesque amoncellement de pierres composant jadis un monument mégalithique.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de l'Épine* est mentionnée en 1727 comme chapelle frairienne. Elle est en grande vénération dans toute la contrée et les marins y font de nombreux pèlerinages ; elle a été reconstruite de nos jours.

2^o *Saint-Pabu*. — Cette chapelle, dédiée à saint Tugdual, appelé Pabu par les Bretons, se trouvait au village de la Chapelle, là où s'élève aujourd'hui une croix très-vénérée, nommée Croix de Saint-Pabu. On a récemment retrouvé les fondations de ce petit sanctuaire.

3^o *La chapelle de la Houlle*, dépendant du manoir de ce

nom, existait encore en 1678 et était fondée de messes. Cette fondation fut transférée par les comtes de Pontbriant, seigneurs de la Houlle, dans la chapelle de leur manoir de Pontbriant, en Pleurtuit.

4° *L'Immaculée-Conception*, chapelle moderne dépendant du couvent des Filles de la Sagesse.

5° *Chapelle de la Mouette*, joli petit édifice moderne bâti dans le parc de la villa de ce nom.

6° *Chapelle du Nessay*, oratoire également moderne dépendant du château de même nom.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 497.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 457, 618 et 661.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DE SAINT-BRIAC ¹.

Guillaume Bessic, † vers 1557.

Jean Texier fut pourvu en 1557.

Nicolas Bérenger, pourvu en cour de Rome, prit possession en 1558 et résigna en faveur du suivant.

Noël Thomas, pourvu en 1560, résigna à son tour.

François Le Dos, pourvu le 20 février 1563, résigna presque aussitôt.

Pierre Quello, pourvu le 24 mars 1563, résigna en faveur du suivant.

François Le Dos fut pourvu le 1^{er} mai 1565; † vers 1593.

Guillaume Gaultier prit possession le 17 avril 1593 et résigna au suivant.

Pierre Peliczon fut pourvu le 10 janvier 1595.

Guillaume Locquet, † vers 1633.

Robert Daniel, pourvu le 7 mars 1633, résigna à la fin de l'année.

Julien Le Selloux fut pourvu le 29 décembre 1633.

Julien Jouoneaux résigna en 1665.

Julien Lescuyer fut pourvu le 6 janvier 1666 ².

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

2. En 1670, il obtint un arrêt du Parlement de Bretagne contre les auteurs de

Mathurin Lucas, † 1685.

Nicolas Boissel fut pourvu le 27 août 1685; † 1717.

Jean-Baptiste Hardy fut pourvu le 25 novembre 1717; † 6 juin 1765.

Gilles-Jean Avril fut pourvu le 19 juin 1765; il résigna en faveur du suivant; † août 1777.

François Éon fut pourvu le 10 septembre 1777; † 20 octobre 1784.

Jean-Baptiste Le Breton de la Millière fut pourvu le 29 octobre 1784, sur le refus de Isaac-Alain Doublet, nommé le 22 octobre. Il gouverna jusqu'à la Révolution.

François-Mathurin Le Bret (1803-1832).

Jean-Toussaint Hesnon (1832-1848).

Joseph Rosty (1848, † 1864).

Romain Boisard (1864-1876).

Isidore Beloin (1876-).

SAINT-BRICE-EN-COGLAIS

Sanctus Bricius de Puiniaco (1050), — *Sanctus Bricius Pu-gniacensis* (XI^e siècle), — *Sanctus Bricius en Coglais* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Saint-Brice-en-Coglais.

ORIGINES. — L'existence de la paroisse actuelle de Saint-Brice au milieu du XI^e siècle nous est démontrée de la manière la plus certaine par les actes du *Cartulaire de Saint-Florent de Saumur*. On la désigna d'abord sous le nom de Puiniac ou plutôt Puigné, qui était sans doute celui d'un village dont l'origine devait remonter à l'époque gallo-

désordres commis dans la paroisse de Saint-Briac, car « la plupart de ses paroissiens et autres des paroisses circonvoisines faisoient des assemblées et danses..., courroient les nuits aux filleries, renderies, bals et danses, au gui l'an neuf, déguisés et masqués, se déguisoient et alloient dans les églises travestis, contrefaisant les nouvelles mariées; se rencontroient plusieurs coureurs de la nuit précédant le premier jour de mai, qu'ils appelloient Mazin-Mazaille, etc. » (*Arrêts des Paroisses*, I, 41.)

romaine, et dans lequel les premiers missionnaires de la contrée établirent une église sous le vocable de saint Brice, dont le nom devint plus tard celui de la paroisse elle-même, à laquelle on conserva néanmoins son ancienne désignation, « *ecclesia Sancti Bricii de Puiniaco* ¹. »

Cette église, au moment où nous la rencontrons pour la première fois, appartenait déjà à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui avait fondé à Saint-Brice un prieuré dont précédemment il a été question (tome II, 494).

En 1138 Hamelin, évêque de Rennes, reconnut à l'abbé de Saint-Florent le droit de présenter la cure de Saint-Brice².

En 1790, le recteur, M. Gautier, fit la déclaration suivante de son bénéfice : le presbytère avec sa cour, deux jardins et deux champs, le tout contenant 3 journaux de terre, estimé 80 liv. de rente ; — le tiers de toutes les grosses dîmes à la onzième gerbe, plus les dîmes noales et vertes et celles d'agneaux et de cochons, le tout estimé 1,060 liv. ; — quelques fondations de messes de peu de valeur annexées au bénéfice. Le revenu brut total était donc d'environ 1,200 liv., mais il fallait en déduire les charges : la pension d'un vicaire, 350 liv. ; — les décimes, 67 liv. ; — l'entretien des édifices et les frais de récolte, etc.³

ÉGLISE. — Dédiée à saint Brice, évêque, l'église de Saint-Brice-en-Coglais avait été reconstruite en grande partie vers 1776, suivant cette inscription gravée au-dessus de sa porte occidentale : *Structa sum anno 1776*. En réalité, le recteur, M. de Saint-Germain, en avait béni la première pierre le 7 septembre 1774, et M^{gr} de Girac avait lui-même solennellement béni l'édifice terminé, le 15 août 1780.

Cependant, on avait conservé au chevet de cette église deux petites fenêtres romanes qui devaient remonter à la construc-

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Saint-Brice*, 111.

2. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, XLV.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

tion primitive, dont il ne restait pas d'autres vestiges. Les murailles présentaient à l'extérieur les traces d'une litre qui enveloppait l'église tout entière; elle devait être aux armes du marquis de Saint-Brice¹, qui était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de la paroisse.

L'église de Saint-Brice a été de nouveau complètement réédifiée de nos jours; la première pierre en fut posée le 21 juin 1855, et M^{er} Saint-Marc fit la bénédiction solennelle du temple le 24 avril 1858. C'est un édifice de style ogival en forme de croix latine. On y a rejoint l'ancienne tour, qui, bâtie en 1776, avait dû être relevée dès 1820.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Catherine de la Motte ou du Château*. — Dès l'an 1428 il est fait mention de cette chapelle. Au XVI^e siècle elle était « fondée de trois messes par semaine en l'honneur de Dieu et de Madame Sainte Catherine; » ces messes se disaient les lundis, mercredis et vendredis, et le chapelain avait pour dotation la terre de la Géhandière. Mais en 1672 Anne de Volvire, marquis de Saint-Brice, augmenta cette fondation de deux autres messes, les dimanches et samedis, et donna au chapelain sa terre de la Chaigne, en Saint-Brice. L'ordinaire approuva ces actes le 18 août 1672.

La chapellenie du château de Saint-Brice, en 1790, chargée de cinq messes par semaine, valait 412 liv., mais le chapelain devait entretenir la chapelle et les maisons dont il jouissait².

En 1775, Louis Le Loup de Chasseloir, seigneur de Châteauthébaud, épousa dans cette chapelle Thérèse Guérin de la Grasserie, fille du marquis de Saint-Brice.

1. La seigneurie de Saint-Brice — dont le chef-lieu était le château de la Motte (nunc château de Saint-Brice) — fut érigée en baronnie en 1513 pour Philippe de Montauban, et en marquisat en 1650 pour Anne-Jacques de Volvire; elle appartient successivement aux familles de Saint-Brice, des Prez, des Scepaux, de Montauban, de Volvire, Guérin de la Grasserie et Le Loup de Chasseloir.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 14; 1 V, 27.

Richard du Mont (1428), Marin de la Barre, Pierre de la Barre (1551), François Geslin de Trémargat, qui se fit trapiste en 1708; Jean-Marie Geslin de Trémargat, chanoine de Saint-Brieuc (1708); Jean Botherel, Eugène de Boisgeslin (1738), Charles Botherel (1746) desservirent successivement cette chapelle.

Sainte-Catherine est toujours entretenue et desservie; elle avoisine le château de Saint-Brice, qui n'offre de remarquable qu'un portail monumental du xvii^e siècle et une motte féodale sise au bord de la Loisançe. A la porte de la chapelle est une pierre tombale portant l'effigie d'une dame reposant sous une arcade en ogive dans le style du xv^e siècle. On conserve aussi dans cette chapelle un joli calice du xvi^e siècle.

2^o *La chapelle du Rocher-Portal*, mentionnée en 1682, se trouve au bout d'une galerie communiquant avec le principal corps de logis. On y remarque un autel dont la table de pierre repose sur un massif triangulaire et sur deux colonnes. Cette chapelle vient d'être restaurée par le propriétaire, qui a déjà réparé et meublé avec beaucoup d'intelligence le manoir du Rocher-Portal, construction fort remarquable du xvii^e siècle, œuvre de Gilles Ruellan, baron du Tiercent.

3^o *La chapelle de la Villette*, dépendant en 1676 du manoir de ce nom, était fondée de messes. En 1723, Gilles de la Villette, seigneur dudit lieu, présenta César Lorin pour la desservir. En 1745, René Gaudin y épousa Jeanne de Foix. — *Nunc* abandonnée.

4^o *La chapelle de Frontigné*, voisine du manoir de même nom, est signalée en 1676. — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Saint-Brice-en-Coglais*, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. (Voy. tome II, 494.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 624 et 643.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SOEURS DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 643.

RECTEURS DE SAINT-BRICE ¹.

François de la Haye, issu des seigneurs de la Haye-Saint-Hilaire (1524).

René de la Haye (1545).

Guy Le Marchant (1593).

Jean Bellon (1605); † à Champeaux chapelain de la Petite-Angelerie, le 5 septembre 1612, et inhumé dans cette collégiale.

François de Brégel, † âgé de quatre-vingt-treize ans, en 1626, et inhumé dans le chœur de son église.

René Rousseau fut présenté en 1626 par l'abbé de Saint-Florent.

Jean Le Sage prit possession le 8 décembre 1626; † 5 janvier 1642.

Jean de Volvire de Ruffec, prêtre du diocèse, frère d'Anne de Volvire, baron de Ruffec et marquis de Saint-Brice, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 24 janvier 1642, pourvu le 22 mars, prit possession le 31 mars; † 12 mai 1643 et inhumé en l'église Saint-Léonard de Fougères, dont il était chapelain.

Philippe de Volvire de Ruffec succéda au précédent et résigna en 1668; † 1672 et inhumé dans son église.

François-Jean Jouno fut pourvu en septembre 1668; † en octobre 1674.

Claude Ruault fut pourvu en 1674; † 1674.

Jean Guérin de la Grasserie, marquis de Saint-Brice, veuf de Claude-Henriette de Volvire, devenu prêtre, succéda au précédent. Il continua de résider à son château de Saint-Brice; † 19 mars 1684 et inhumé sous le chapiteau de l'église.

René Denrée, prêtre du diocèse, prit possession en juin 1684; † 20 mai 1721.

Jean-Baptiste de la Porte, prêtre du diocèse, fut pourvu le 14 juillet 1721; † 26 décembre 1730 et inhumé dans l'église.

Guy Gotereau, prêtre du diocèse, succéda au précédent; † 1735.

Julien de Gennes, sieur de la Morinais, prêtre du diocèse, fils de Magdelon de Gennes et de Renée Ernault, sieur et dame de la Mériaux, fut pourvu le 24 février 1736; il résigna en 1751 en faveur du suivant, avec rétention de 250 liv. de pension; † 12 janvier 1752.

Pierre-Vincent Chevalier, curé de Janzé, fut pourvu le 26 novembre 1751 et prit possession le lendemain; il permuta en 1756 avec le suivant.

¹. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms. de M. Maupilié, etc.*

Jacques Le Breton, prêtre du diocèse, précédemment recteur de Tourie, fut pourvu le 17 octobre 1756; † 5 juillet 1762.

Jean-Baptiste-François de Saint-Germain fut pourvu le 16 juillet 1762 et prit possession le 12 août; ce fut lui qui reconstruisit l'église de Saint-Brice; † 1787.

Alexandre-Hyacinthe Gaultier de Rontonay, neveu du précédent, pourvu le 12 décembre 1787, prit possession le 17. Exilé à Jersey en 1793, il fut réinstallé en 1803; † âgé de quatre-vingt-trois ans, le 7 février 1842.

François-Yves Lebreton, chanoine honoraire (1842, † 1870).

Joseph Anger (1870-).

SAINT-BRIEUC-DES-IFFS

Parochia Sancti Brioci (xii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — L'abbaye de Saint-Melaine posséda de bonne heure l'église de Saint-Brieuc-des-Iffs. Donoald, évêque d'Aleth, en 1122, Josse, archevêque de Tours, en 1158, le pape Luce III en 1185, et Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1187, confirmèrent successivement les religieux de ce monastère dans la possession de l'église de Saint-Brieuc-des-Iffs et dans leur droit d'en présenter le recteur¹.

Vers la fin du xii^e siècle ou le commencement du xiii^e, une discussion s'éleva entre Geoffroy, abbé de Saint-Melaine, et le prieur de Hédé, d'une part, et Hervé Talemache et ses héritiers de l'autre, au sujet des dimes de la paroisse de Saint-Brieuc-des-Iffs, « *super decimas parochiæ Sancti Brioci*, » que possédait Hervé Talemache. Les parties prirent pour arbitre Guillaume, seigneur d'Aubigné, qui rendit la sentence suivante :

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 483, 488, etc.

le prieur de Hédé fournira chaque année à Hervé Talemache et à ses héritiers 3 quartiers de blé et un provendier, à la mesure de Hédé, de 3 mines de seigle, et un autre provendier de 3 mines d'avoine grosse; le prieur devra ce grain conduit à Hédé dans l'octave de la Toussaint; moyennant cette redevance, Hervé Talemache et ses héritiers abandonneront au prieur de Hédé toutes leurs dimes en Saint-Brieuc-des-Iffs. L'abbé de Saint-Melaine, le prieur de Hédé et Hervé Talemache acceptèrent cette transaction et jurèrent sur l'autel de Notre-Dame d'Aubigné, en présence du seigneur du lieu, de l'observer fidèlement¹.

C'est ainsi que les Bénédictins de Saint-Melaine, possédant le prieuré de Hédé, devinrent maîtres de toutes les dimes de Saint-Brieuc; ils en laissèrent les deux tiers au prieur de Hédé et abandonnèrent l'autre tiers au recteur de Saint-Brieuc.

Les chartes que nous venons d'analyser prouvent d'une façon positive l'existence de la paroisse de Saint-Brieuc-des-Iffs à une époque très-reculée, au xi^e siècle environ. Mais nous avons vu précédemment (tome IV, 732) qu'au milieu du xiii^e siècle l'église de Saint-Brieuc-des-Iffs fut unie à celle des Iffs, et qu'en 1262 Jean de Longaulnay fut pourvu de ces deux paroisses. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution. Quant à savoir si Saint-Brieuc conserva ses droits de paroisse après cette union, il est difficile de le savoir au juste. Ce qui est certain, c'est qu'on ne connaît aucun recteur de Saint-Brieuc distinct de ceux des Iffs; c'est qu'aux siècles derniers Saint-Brieuc était considéré comme une trêve des Iffs. Voici, en effet, comme s'exprime le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) : « On ne sait pas trop si cette trêve (de Saint-Brieuc) n'est pas l'église principale; on croit que l'église est plus ancienne que celle des Iffs. Cependant elle est regardée comme trêve; il y a un curé amovible qui y réside, mais le recteur

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 134.

des Iffs y va très-souvent. » Ce curé de Saint-Brieuc habitait un presbytère qui fut reconstruit en 1723.

Contrairement à ce que nous avons dit (tome IV, 733), Saint-Brieuc fut séparé des Iffs dès 1803 et érigé dès lors en paroisse; mais le traitement du recteur fut supprimé en 1814 et la paroisse ne fut officiellement rétablie que le 11 février 1820 par ordonnance royale.

ÉGLISE. — Dédiée à l'évêque saint Brieuc, cette église n'offre de remarquable que sa charmante position dans une pittoresque vallée, au milieu de blocs erratiques et de bois gigantesques. Elle fut reconstruite, telle qu'elle est, au milieu du XVII^e siècle. François Kirouan, évêque de Kilala, en Irlande, en fit la consécration le 22 juillet 1658. Ce prélat y consacra en même temps cinq autels : l'autel majeur, dont saint Brieuc fut le patron et saint Jacques le titulaire, — et ceux du Saint-Nom de Jésus, — de Notre-Dame de Tout-Secours, — de Saint-Joachim, Sainte-Anne et Sainte-Marguerite, — et de Saint-Gilles¹.

Le seigneur de la Bougrais prétendait au XVII^e siècle aux prééminences dans l'église de Saint-Brieuc-des-Iffs, mais en 1730 François de Vaucouleurs, seigneur de la Ville-André, en Dingé, s'en disait seigneur fondateur, et le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) reconnaît aussi « M. de Vaucouleurs » comme « seigneur de Saint-Brieuc-des-Iffs. »

La confrérie du Saint-Nom de Jésus fut érigée en cette église le 5 juillet 1654 par Jean Gaudion, prieur des Dominicains de Dinan.

CHAPELLE. — *Saint-Jean-Baptiste de Lessichère* dépendait du manoir de ce nom. Gilles Foulain, sieur de la Croirie et seigneur de Lessichère, y fonda, le 11 septembre 1668, deux messes hebdomadaires avec catéchisme; cette fondation fut

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

réduite en 1711 à une messe tous les dimanches et fêtes. Dans cette chapelle se marièrent en 1737 Toussaint Le Vayer et Jacquemine Guesdon, fille du seigneur de Lessichère. Parmi les chapelains notons Jacques Denoual, remplacé en 1724 par Mathurin Quintin, et Pierre Aubert, auquel succéda Pierre Josses en 1739.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 458 et 596.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE SAINT-BRIEUC-DES-IFFS ¹.

Charles-Pierre Rouault (1803, † 1810).

Mathurin Gingan (1810, † 1842).

Jean-Baptiste Bizette (1842-1872).

Joseph Leray (1872-1880).

Julien Brisson (1880-).

SAINT-BROLADRE

Parochia Sancti Petri et Sancti Broeladri (1081), — *ecclesia Sancti Petri de Sancto Broladrio* (1316), — *Sanctus Broladrus* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — L'histoire du prieuré de Saint-Broladre (tome II, 527) nous a fait connaître les commencements de

1. Signalons parmi les anciens curés de Saint-Brieuc-des-Iffs Julien Boutier (vers 1750) et Toussaint Duchesne, qui fonda vers 1765 un petit collège qu'il tint jusqu'à la Révolution; † 1806, âgé de soixante-dix-neuf ans.

cette paroisse, qui remonte tout au moins à la première moitié du XI^e siècle.

Il paraît qu'au XII^e siècle il existait deux églises à Saint-Broladre, l'une dédiée à saint Pierre et l'autre à saint Broladre. On voit, en effet, Hervé, fils de Mainguy, céder vers cette époque aux moines du Mont Saint-Michel tous ses droits dans les églises de cette paroisse, « *in ecclesiis.* » En 1109, un nommé Riwallon confirma aux mêmes religieux le don précédemment fait par son père du tiers des églises de Saint-Pierre et de Saint-Broladre, sous l'approbation du prêtre Hervé, qui lui aussi prétendait avoir par droit héréditaire une portion de ces églises¹.

« Il y a bien là deux églises, dit M. de la Borderie, mais il n'y a cependant qu'une seule paroisse, et comme dans une charte de 1081 cette paroisse est dite *parrochia Sancti Petri et Sancti Broeladri*, il est évident que ces deux églises avaient l'une et l'autre la qualité d'église paroissiale : fait très-rare, si je ne me trompe, et en tous les cas digne d'être noté². »

De ces deux églises, l'une, celle de Saint-Broladre, ne devint-elle pas l'église du prieuré? Nous sommes porté à le croire. Toujours est-il qu'en 1316 l'on voit Jean du Bois, évêque de Dol, pourvoir à l'église Saint-Pierre de Saint-Broladre, « *ecclesiam Sancti Petri de Sancto Broeladrio*³, » ce qui prouve qu'alors l'église paroissiale de Saint-Broladre, unique semble-t-il, était encore dédiée à saint Pierre.

En 1647, dom Leroy écrivait ce qui suit : « La cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Broladre est distincte du prieuré de ce nom, et, sans toucher aux revenus de ce prieuré, elle

1. « *Ego Rivallonus Galleri filius, dono... terciam videlicet partem ecclesiarum Sancti Petri et Sancti Broeladri, concedente Herveo presbytero qui in prefatis ecclesiis hereditario jure portionem clamare solitus fuerat.* » (*Cartul. Montis Sancti Michaelis*, 38 et 70.)

2. *Semaine Religieuse de Rennes*, VI, 28.

3. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux*, n° 22325.

vaut 1,000 liv. de rente ou plus, à ce que les prestres du lieu m'ont assuré autrefois que je passai par là¹. »

On croit que la paroisse de Bourgneuf, engloutie par les flots de la mer, se trouvait sur les grèves de Saint-Broladre, près de la chapelle Sainte-Anne. L'abbé Manet place même dans les environs la paroisse de la Feillette, qui, selon lui, subit le même sort désastreux ; mais il nous faut bien avouer que rien de sérieux ne nous atteste par ailleurs l'existence de cette dernière paroisse.

Quant à celle de Bourgneuf, elle appartient à l'histoire. Nous savons, en effet, que Boniface VIII, pape de 1294 à 1303, confirma le Chapitre de Dol dans la possession de l'église Saint-Nicolas de Bourgneuf, de ses dîmes et des coutumes de son bourg². Toutefois, Bourgneuf ne figure point dans la liste des paroisses du diocèse de Dol en 1516 ; elle était peut-être anéantie déjà.

Au reste, d'après l'abbé Manet, la paroisse de Saint-Broladre elle-même a été sensiblement diminuée par les mouvements du sol s'affaissant sous les eaux. Devant le grand village de Sainte-Anne étaient, dit-il, plusieurs salines que la mer a emportées pièce à pièce, comme le village lui-même, depuis l'an 1583³.

ÉGLISE. — L'église actuelle de Saint-Broladre est sous l'invocation de saint Brandan ou Broladre, abbé breton. Elle est en forme de croix latine, mais au Nord du chœur est ajoutée au plan primitif une chapelle dite de Saint-Julien. La seule partie intéressante de cet édifice est l'intertransept ; il est surmonté d'une sorte de lanterne ou plutôt d'une tour octogone voûtée en ogive avec arêtes, dont l'effet est fort élégant et qui mériterait bien d'être conservée. L'ensemble de l'église appar-

1. *Curieuses recherches sur le Mont Saint-Michel.*

2. « *Ecclesiam Sancti Nicolai de Burgo Novo cum decimis domorum et pratorum et cum consuetudinibus ejusdem burgi.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 5 G, 108.)

3. *De l'état ancien de la baie du Mont Saint-Michel*, 102, 103.

tient, du reste, au style ogival tertiaire, et le chœur se termine par un chevet droit.

La chapelle Saint-Julien, communiquant avec le chancel par une grande arcade, dépendait à l'origine du prieuré de Saint-Broladre; mais on croit qu'elle fut reconstruite par les seigneurs de la Cour-Baudouin, qui y placèrent leur banc et leur enfeu dans la muraille septentrionale.

La chapelle du Rosaire contenait aussi l'enfeu des seigneurs de Carlac, qui avaient leurs armoiries peintes sur son vitrail et sculptées sur un tombeau. La confrérie du Rosaire y fut érigée le 2 juin 1647 par frère Jean Gaudion, dominicain du couvent de Dinan. A cette occasion, Judes Corbin, sieur des Perriers, donna 700 liv. pour la construction d'un autel, et Françoise de la Boissière, dame des Hommeaux, offrit 120 liv. pour la confection d'un tableau.

En 1641, on voyait en cette église les autels de Saint-Étienne, Saint-Jean, Saint-Julien, Saint-Christophe et Sainte-Anne, mais M^{sr} de Sourches en fit démolir une partie « faute d'entretien honneste, » et ne conserva que le maître-autel et ceux du Rosaire, de Sainte-Anne et de Saint-Julien¹.

En 1696, le comte de Combour fut maintenu dans ses droits de seigneur supérieur de cette église; mais les autres prééminences et le droit de fondation y appartenaient au seigneur des Hommeaux par privilège accordé en 1547 par Henri, dauphin de France et duc de Bretagne. Aussi ce seigneur avait-il dans le chancel son enfeu, où furent inhumées en 1576 Louise Le Sénéchal, femme de François du Breil, seigneur des Hommeaux, et en 1602 Isabeau de Porcon, douairière des Hommeaux.

Le trésor de Saint-Broladre renfermait jadis un grand calice de vermeil donné en 1602 par Guillaume Billecoq, sieur de l'Espinay, et une croix processionnelle d'argent offerte en 1612 par Guillaume de Vaujoyeux.

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.

M. l'architecte Frangeul construit présentement une nouvelle église à Saint-Broladre; c'est un édifice de style ogival, qui sera probablement achevé quand paraîtront ces lignes.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Anne-de-la-Grève*. — « Cette chapelle, dit l'abbé Manet, fut élevée au sommet de la digue par la piété publique, dans l'intention de mettre les propriétés submersibles sous la protection spéciale de sainte Anne. »

Quoiqu'en Saint-Broladre, elle est beaucoup plus rapprochée de Cherrueux. Au commencement du xvii^e siècle, M^{er} Antoine de Revol, évêque de Dol, établit le jour Sainte-Anne une procession très-solennelle allant de l'église de Cherrueux à ce sanctuaire, et à laquelle prenaient part toutes les paroisses voisines. Les chanoines de Dol devaient assister à cette cérémonie et y amener les vicaires, chapelains et choristes de la cathédrale.

Sainte-Anne fut rebâtie en 1684 par le recteur et les paroissiens de Saint-Broladre, comme le témoigne cette inscription gravée sur la muraille : *Rebastie p. aumosnes de V. D. M. C. J. Barbot, recteur de S. Broladre, et paroissiens, 1684.*

Cette chapelle était fondée de messes, et voici les noms de quelques-uns de ses chapelains, présentés par le général de Saint-Broladre : Gilles Théault, principal du collège de Dol (1737); Alexandre Bréhier (1742), François Marie, † 1785, et Redel, pourvu en 1786.

Ravagée par la Révolution, Sainte-Anne-de-la-Grève fut restaurée en 1817, et cette année-là recommença le 26 juillet la procession générale des paroisses circonvoisines; mais cette cérémonie fut supprimée par l'ordinaire en 1820.

2^o *Chapelle priorale de Saint-Broladre*.

3^o *Notre-Dame de la Magdeleine*. — Au xvii^e siècle on signale en Saint-Broladre, au-dessus du village de Lourme, « une pièce de terre appelée la Magdeleine, » et dans l'enceinte de laquelle se trouvait une chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Ce devait être les derniers vestiges de l'hôpital ou

plutôt de la léproserie dont la tradition locale garde souvenir. Une charte du commencement du XIII^e siècle est au reste plus explicite : à cette époque, il y avait en Saint-Broladre une chapelle fondée de messes, dont le chapelain devait prendre soin des lépreux de la paroisse. Ce prêtre jouissait, en conséquence, d'une portion de dîmes que voulut reprendre l'abbaye du Mont Saint-Michel ; mais les lépreux et leur chapelain en appelèrent à Rome, et l'évêque de Dol, chargé de régler cette affaire, décida que les lépreux conserveraient cette dime, mais paieraient chaque année 5 sols à l'abbé du Mont Saint-Michel, au mois de septembre, et que cet abbé aurait le droit de présenter leur chapelain¹. — *Nunc* détruite.

4° *Saint-Jean-Baptiste des Hommeaux* dépendait du manoir de même nom, possédé en 1551 par Pierre de Férigat. Cette chapelle était fondée de messes, et en 1764 Charles de Saint-Genys, seigneur des Hommeaux, présenta pour la desservir François Garnier en place de N... Allain, décédé. Le nouveau chapelain prit possession en février 1764 de la chapelle du manoir des Hommeaux. — *Nunc* détruite.

5° *La chapelle de la Ville-Guillaume*, dépendant de ce manoir, était également fondée de messes ; elle eut pour chapelains Laurent Connan, † vers 1733 ; Alexandre Bréhier, son successeur, et Pierre Desrieux, pourvu en 1754. Ces derniers avaient été présentés par Hervé Le Cordier, seigneur de la Ville-Guillaume. Cette chapelle est aujourd'hui ruinée, mais on y voit encore les statues de saint Guinefort et de saint Gontran.

- PRIEURÉ. — *Saint-Broladre*, membre de l'abbaye du Mont Saint-Michel. (Voy. tome II, 527².)

HÔPITAL. — Voy. tome III, 348.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 649.

FILLES DE LA PROVIDENCE DE CRÉHEN. — Voy. tome III, 649.

1. *Arch. paroiss.*

2. Prieurs de Saint-Broladre omis : Robert (1327), — dom Olivier Bardout (1577).

RECTEURS DE SAINT-BROLADRE¹.

Hervé (1109).

Geoffroy, témoin de la donation de la mesure du pont Angot, faite au Mont Saint-Michel vers 1130-1140.

Pierre Le Devin, « *Petrus de Divinis* » (xiii^e siècle).

Pierre Le Clerc, contemporain d'Étienne de Fougères, évêque de Rennes (1168-1178).

Alain de Guigniers résigna en 1270.

Foulques de Bourguedo, chanoine de Dol, succéda au précédent.

Alain de Coëtquen, pourvu en 1281, n'avait pas encore reçu la prêtrise en 1282.

Nicolas (1327).

Thomas Lechat (xv^e siècle).

N... Le Borgne, † vers 1472.

Thomas Vincent (1485).

Guillaume Ybert,

Jean Glé,

Guillaume Maingard,

} xvi^e siècle².

Jean Fauchet résigna en faveur du suivant.

Marcan Duclos fut pourvu en 1584; † le 23 mai 1590 et inhumé le 24 dans son église.

Michel Hervy fut pourvu en 1590 sur la résignation du précédent.

Julien Pinel (1604); † le 20 février 1609 et inhumé le 22 dans l'église.

Jean Placier, archidiaque de Dol, fut pourvu en 1609 sur la résignation du précédent et résigna au bout de peu d'années; † 1630.

Jacques Morin prit possession le 21 octobre 1612; † 5 janvier 1623 et inhumé le 6 dans le chancel, devant le maître-autel.

Jean Morin, neveu du précédent, pourvu sur sa résignation, prit possession dès le 6 janvier 1623; il eut à combattre le suivant et fut débouté le 30 septembre 1624 par un arrêt du grand conseil; † sur les entrefaites à Paris. Son service fut célébré à Saint-Broladre le 6 octobre 1624.

Michel Mauger, bachelier en théologie, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel le 23 janvier 1623, prit possession le 4 juin; † 3 juin 1630 et inhumé le 5 dans son église.

Georges Giron (1638 et 1657).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

2. Presque tous les noms qui précèdent sont extraits d'un ancien registre paroissial.

- Yves Fresné* (1658).
Gilles Barbot (1668).
Etienne Houvel (1670).
Pierre-Joseph Éon (1693). Il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à un calice d'or*.
Pierre Picault, † 1726.
François Leconte, prêtre d'Avranches, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel le 7 janvier 1727, fut pourvu le 28 et prit possession le 5 février; il résigna le 19 septembre 1729 en faveur de Nicolas Chauvin, obitier de Notre-Dame de Dol, mais cette résignation n'eut pas de suite; † 1729.
Olivier Cohu, prêtre de Saint-Malo, présenté le 3 octobre 1729, pourvu le 5, prit possession le 6; † 1739.
Jacques Aubry, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 4^{or} novembre 1739, prit possession le lendemain; † 1748.
François-Ignace Haudouin, prêtre de Dol, présenté par les religieux du Mont Saint-Michel le 12 août 1748, pourvu le 20, prit possession le 22; il dut se retirer l'année suivante.
François-Jean Le Boulch, prêtre de Léon, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel le 19 septembre 1749, pourvu le 20, prit possession le 24, malgré l'opposition du précédent; il se maintint dans la cure, qu'il résigna le 24 novembre 1750 en faveur de son frère, qui suit.
Joseph-Morice Le Boulch, vicaire à Roscoff, pourvu en cour de Rome, prit possession le 2 mars 1754; † 1779.
Louis-Michel Mondin, recteur d'Épiniac, présenté par les moines du Mont Saint-Michel le 30 septembre 1779, pourvu le 2 octobre, prit possession le 7; † à Jersey en 1794.
Mathurin Martel (1803-1807).
N... Lambert (1807-1810).
François Samson (1810, † 1844).
Mathurin Porée (1844, † 1864).
Joseph Frain (1864-1866).
Julien Bonhomme (1866, † 1884).
Joseph Paignon (1884-).

SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS

Ecclesia Sancti Christofori de Valeniis (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Quoique Saint-Christophe-de-Valains soit une ancienne paroisse, l'on ignore ses commencements. Elle tirait son surnom du fief de Valains, « sis en la paroisse de Vieuxvy, au joignant de celle de Saint-Christophe¹. » Les chanoines réguliers de l'abbaye de Rillé y fondèrent de bonne heure un prieuré-cure dont nous avons parlé (tome II, 623). Jusqu'à la Révolution ils présentèrent le recteur de Saint-Christophe et levèrent les dîmes de la paroisse.

Saint-Christophe-de-Valains fut supprimé comme paroisse en 1803, et son territoire fut alors uni à celui de Saint-Ouen-des-Alleux, mais une ordonnance royale, datée du 16 avril 1826, érigea de nouveau Saint-Christophe en succursale.

ÉGLISE. — Saint Christophe, martyr, est le patron de cette église, « qui n'a guère que les proportions d'une chapelle, sans aucun caractère d'architecture ; » cependant une fenêtre à ogives trilobées, dont les pieds-droits sont épannelés, peut faire supposer qu'elle a été en partie construite au XIV^e siècle. C'est une simple nef terminée par un chevet droit et accostée au Nord d'une sacristie signalée dès 1678, qui semble bien avoir été originairement une chapelle seigneuriale dépendant de la Belinaye; on y voit encore deux écussons qui portaient jadis les armoiries des seigneurs de la Belinaye, et elle communique directement avec le sanctuaire.

Le vicomte de la Belinaye² était, en effet, seigneur fondateur et prééminencier dans l'église de Saint-Christophe, dont

1. Jean Le Sénéchal, seigneur de la Sénéchaussière, en 1466, et François de Châteaubriant, seigneur de Beaufort et d'Orange, en 1542, rendirent aveu à la baronnie de Fougères pour leur fief de Valains.

2. La Belinaye fut érigée en vicomté en 1682 pour François de la Belinaye, par suite de l'union de cette terre avec celles de Racinox, en Saint-Ouen-des-Alleux, et de Moreul, en Saint-Marc-le-Blanc. C'était une seigneurie importante, donnant droit de marché tous les mercredis et de trois foires par an à Saint-Ouen-des-Alleux. Le château de la Belinaye est une jolie construction du temps de Louis XIII.

le baron de Fougères était seigneur supérieur ; il y avait, en 1678, sa litre armoriée tout autour, dans le chanceau un banc et deux pierres tombales portant ses armes¹, et dans la nef un autre banc devant l'autel de Notre-Dame. A l'entrée du chœur et aux deux côtés de l'arc triomphal qui sépare ce chœur de la nef sont encore deux autels portant le blason de la Belinaye : *d'argent à trois rencontres de béliet de sable.*

M. Maupillé a signalé le retable du maître-autel de Saint-Christophe, qu'il suppose être du xvii^e siècle ; on y voit, dit-il, quelques détails de sculpture assez bien traités : « Sur la porte du tabernacle est représentée l'Annonciation de la Sainte Vierge, et sur les panneaux dont elle est accostée, les quatre Évangélistes avec leurs attributs symboliques. Sur la partie supérieure du tabernacle est figurée l'Assomption de la Sainte Vierge au milieu d'un groupe d'anges qui l'enlèvent au ciel ; au-dessus apparaît le Père-Éternel, tenant le globe de la main gauche pendant qu'il élève la droite comme pour bénir. Deux anges soutiennent au-dessus de sa tête une couronne ornée de fleurons. »

Trois pierres tombales, ajoute M. Maupillé, sont aussi de nature à fixer l'attention. « Sur l'une d'elles est figurée une croix orlée et pattée, accompagnée d'un besant, avec un croisillon au-dessous de l'orle ; — sur une autre, qui offre également la figure d'une croix orlée et pattée, on remarque à côté de la hampe un marteau et un autre instrument dont il est difficile de déterminer le caractère, soit une truelle, soit une hache, rattachés par une sorte de bande ou de lanière au bâton de la croix, lequel se termine à sa partie inférieure par une fleur de lys ; — enfin, la troisième porte une croix ornée de deux croisillons, avec une sorte de gaine ou de fourreau qui semble vide, et reposant sur une demi-sphère². »

1. Il paraît que ces deux tombeaux existent encore cachés sous le parquet du chœur.

2. *Notices hist. sur les Paroisses du canton de Saint-Brice*, Appendice.

CHAPELLE. — *La chapelle de la Belinaye* se trouve dans la cour de ce manoir; c'est un édifice du xvii^e siècle, complètement ruiné et recouvert de lierre.

Il existe dans le château même une vieille et belle statue de la Sainte-Trinité, mais elle provient de l'ancienne chapelle d'Orange, en Vieuxvy, et nous en reparlerons.

PRIEURÉ. — *Saint-Christophe-de-Valains*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 623.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS¹.

Jehan Bigot (1532).

N... Lecamus (1647-1667).

Charles Fougler, natif de Saint-Christophe, pourvu vers 1667, rendit aveu au roi en 1679 pour son prieuré.

Noël Lecompte succéda au précédent vers 1695 et assista au synode de 1704.

Pierre Le Marchand, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 janvier 1704 en place du précédent, « *per desertionem ejus ab anno et ultra.* » M. Le Marchand résigna en 1709.

Jean Berthelot, prêtre de Dol, fut pourvu le 9 avril 1709; † 1744.

Jean-François Frin, prêtre de Saint-Christophe, pourvu le 3 avril 1744, résigna en 1770.

Jean Salmon, pourvu le 24 juillet 1770, gouverna jusqu'à la Révolution.

Michel Vitré (1826-1837).

Henri Soret (1838-1852).

N... Oger (1852-1855).

Jean Jamois (1855, † 1867).

Julien Louédin (1867-1872).

Esprit Choux (1872).

François Fauchoux (1872-1879).

Pierre Loinsard (1879-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS

Ecclesia Sancti Christofori (1122), — *Sanctus Christophorus de Nemore* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — En racontant les commencements du prieuré de Saint-Christophe-des-Bois, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (Voy. tome II, 498), nous avons fait connaître l'antiquité de la paroisse de ce nom, dont l'existence est constatée au milieu du XI^e siècle. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, l'abbé de Saint-Florent présenta le recteur de Saint-Christophe, et les dîmes de la paroisse furent levées par le prieur du lieu, qui payait par suite une portion congrue au recteur. D'après le *Rôle ms. diocésain de 1646*, cette pension était d'environ 600 liv.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Christophe, martyr, cette église se compose d'une nef remontant en partie aux origines de la paroisse, ajourée de quatre meurtrières romanes, trois au Nord et une au Sud, et terminée par un arc triomphal remanié depuis. Le bas de cette nef, relevé au XV^e siècle, présente une jolie façade de style ogival fleuri : la porte est surmontée d'une riche archivoltte à contre-courbure, avec panache et choux, et accompagnée de pilastres décorés dans le même genre; au-dessus s'ouvre une fenêtre flamboyante. La porte du chapiteau méridional, quelque moins riche, est également ornée d'une belle archivoltte panachée. Le chœur, peu ancien et construit en ogive, est terminé par un chevet droit, derrière lequel s'élève une tour bâtie en 1842.

Sous le chœur se trouvait un vaste caveau voûté, en partie bouché maintenant; la tradition attribue sa construction aux

moines, mais il est plus vraisemblable que c'était l'enfeu du seigneur de Malenoë, qui jouissait des prééminences de l'église¹. En 1636, en effet, Pierre de Malenoë, et en 1741 Jacques de Farcy, seigneur de Malenoë, furent inhumés dans le chœur de Saint-Christophe.

La confrérie du Rosaire existait en cette église dès 1691.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean de Malenoë* avoisine le manoir de ce nom. Cette chapelle, construite, dit-on, au xvi^e siècle et mentionnée en 1635, était vers 1713 fondée de trois messes par semaine. Son chapelain, Étienne Rivet, avait droit en 1668 à 32 boisseaux de blé et 16 boisseaux d'avoine sur les revenus de Malenoë. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

2^o *Notre-Dame de Bon-Secours de la Roussière*. — Bâtie par M^{lle} Suzanne Grandgirard et M. Grandgirard, son frère, recteur de Marpiré, à leur propriété de la Roussière, cette chapelle a été bénite le 24 septembre 1856 par M. Châtel, doyen de Saint-Martin de Vitré.

PRIEURÉ. — *Saint-Christophe-des-Bois*, membre de l'abbaye de Saint-Florent. (Voy. tome II, 498².)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS³.

Jean de Malenoë (1547 et 1551).

Guillaume Belot (1573).

Pierre Bazin (1586 et 1617).

1. La seigneurie de Malenoë était très-ancienne. Dès le xi^e siècle il est fait mention d'un seigneur nommé Aubry de Malenoë, « *Albericus de Malanoda*. » La famille de Malenoë possédait encore ce manoir au xvii^e siècle, mais vers 1689 Jacques de Farcy en devint seigneur, et ses descendants possèdent toujours Malenoë.

2. Prieurs de Saint-Christophe-des-Bois omis : *Dom Berthelot du Rocher* (1408), — *Gervais Chevrotier* (1604), — *Jean Chevrotier* (1623).

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss., etc.*

Adrien Guillard succéda au précédent en juin 1618 et gouvernait encore en 1647.

Jean Potier remplaça le précédent vers 1660; il est fait mention de lui en 1676.

Julien Beziel, sieur des Bodinières, prêtre du diocèse (1679), fit enregistrer en 1698 ses armoiries : *d'azur à trois croisettes d'or, 2, 1*; il prit part au synode de 1704.

Antoine Lemonnier, prêtre d'Avranches, prit possession le 3 juillet 1714; étant aussi devenu recteur de Saint-Julien, près Saumur, il résigna Saint-Christophe le 11 janvier 1720 et se fixa à S^t-Julien.

Julien-François Touquette, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 février 1720; † le 2 octobre 1747, âgé de soixante-quinze ans, et inhumé le 3 dans le sanctuaire.

Jacques Boulay, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 novembre 1747; † âgé de soixante ans, le 12 février 1761, et inhumé le 14 dans l'église.

Augustin Le Royer, prêtre du diocèse, pourvu le 26 février 1761, gouverna jusqu'à la Révolution.

Michel Courtillé (1803-1810).

Jean Bellier (1810, † 1854).

N... Morin (1854-1856).

Jean-Joseph Gouillaud (1856, † 1862).

Jean Lemarié (1862-1876).

Constant-Pierre Guillet (1876-).

SAINT-COULOMB

Parochia Sancti Columbani (1268), — *ecclesia de Sancto Columbano* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Cancale.

ORIGINES. — Vers la fin du xi^e siècle, un chevalier nommé Clamarhoc, fils de Richer¹, donna à l'abbaye du Mont Saint-

1. Ce Richer fut probablement le fondateur de l'antique forteresse de Château-Richeur; quelques généalogistes le présentent même comme étant la tige de la famille Du Guesclin. (Voy. La Chesnaye-Dubois, *Dict. de la Noblesse*.)

Michel les dîmes de Fautrels et du fief de Raoul, fils de Mainfinit, la moitié du produit de l'autel de Saint-Coulomb, la moitié des droits de sépulture appartenant à ce monastère, la moitié de la dime des bestiaux que ledit monastère possédait, et au même lieu de Saint-Coulomb autant de terre qu'en peut labourer une charrue en un an¹.

Quoique Saint-Coulomb reçoive ici le nom de monastère, il s'agit bien réellement d'une paroisse, car une paroisse seule pouvait parmi ses revenus compter des droits de sépulture.

Cette charte n'est pas datée, mais elle fut confirmée et souscrite par Geoffroy de Dinan, fils d'Olivier, ce qui la fait remonter aux environs de l'an 1080; la paroisse de Saint-Coulomb existait donc dès cette époque. Toutefois, le nom de monastère qui, dans l'usage, lui était encore donné, montre que l'érection de cette église en paroisse ne devait pas alors dater de bien loin. Voici à ce sujet, dit M. de la Borderie, une conjecture qui semble voisine de la certitude.

Dans la première moitié du xi^e siècle, de 1010 à 1040 environ, Dol avait pour archevêque un personnage important, Ginguené, qui distribua à sa famille une partie considérable de la seigneurie temporelle attachée à son siège épiscopal. A l'aîné de ses frères, Riwallon, il donna la baronnie de Combour, et à un autre appelé Salomon et de naissance illégitime, la seigneurie du Guesclin ou du Plessix-Bertrand²,

1. « *Decimam Fautretis, decimamque Radulfi Mainfiniti filii, et medietatem de hoc quod exit de altari Sancti Columbani, medietatemque de sepulturis ejusdem monasterii, et medietatem decime de vivis bestiis que pertinent ad predictum monasterium, (et) terram in eodem loco quantum potest una carruca arare in anno.* » (*Cartul. Monis Sancti Michaelis*, 69.) — L'étendue de terre indiquée en dernier lieu est, selon M. de la Borderie, une charruée, contenant environ 48 hectares.

2. Le Guesclin était un château bâti en mer sur le rocher de ce nom; Bertrand, l'un des descendants de Salomon, lassé de cette résidence maritime, construisit dans les terres, mais dans la même paroisse de Saint-Coulomb, une autre forteresse qui de son nom s'appela le Plessix-Bertrand. Le Guesclin ainsi abandonné fut démoli au xvi^e siècle, et un fort moderne fut élevé au xviii^e sur ses ruines, remarquables par leur pittoresque position. — La seigneurie du Guesclin et du Plessix-Bertrand appartenait à la branche aînée de la famille Du Guesclin et ne fut point par suite la propriété de l'illustre connétable, issu d'une branche cadette.

comprenant à l'origine tout le territoire de Saint-Coulomb.

« N'y a-t-il pas lieu de croire, dès lors, que l'érection de la seigneurie du Guesclin et celle de la paroisse de Saint-Coulomb furent simultanées, — soit que l'archevêque Ginguéné ait voulu du même coup pourvoir à l'organisation religieuse de ce territoire, — soit plutôt que Salomon, le nouveau seigneur, ait tenu à établir une paroisse dans son fief pour éviter d'être, lui et ses hommes, tributaires d'une église étrangère? D'après cela, l'origine de la paroisse de Saint-Coulomb serait certainement antérieure à l'an 1040 et remonterait probablement aux vingt-cinq premières années du xi^e siècle.

« Quoi qu'il en soit, en 1225 Pierre Du Guesclin était en contestation avec le Chapitre de Dol au sujet des dîmes de Saint-Coulomb. Il s'agissait des deux tiers des dîmes provenant d'une partie de cette paroisse appelée le trait de Hindré¹. Le sire du Guesclin s'en prétendait fermier perpétuel moyennant une redevance annuelle de 10 mines de froment due au Chapitre. Le Chapitre en prétendait la jouissance directe, et réclamait de plus une somme de 30 liv. pour l'indemniser des torts que lui avait causés le sire du Guesclin. Celui-ci résista, s'entêta, se fit excommunier, et, une fois excommunié, renonça à son prétendu droit de ferme. Le Chapitre, bon prince, se désista de son côté de sa demande d'indemnité et donna même au seigneur une rente annuelle d'une mine de froment à lui due par certains paroissiens de Saint-Coulomb appelés Leroi.

« Il paraît que les limites respectives du territoire de Saint-Coulomb et de celui de Cancale restèrent assez longtemps indécisées, du moins sur certains points. Cette incertitude ayant amené des difficultés entre le Chapitre de Dol et l'abbé du Mont Saint-Michel, qui percevaient, celui-ci les dîmes de Cancale, celui-là les dîmes de Saint-Coulomb, les deux par-

1. Le Hindré est un village assez important où se trouvait jadis un manoir appartenant en 1513 à Christophe Cartier.

ties s'entendirent en 1268 pour remettre à l'évêque de Saint-Malo et à celui de Dol le soin de fixer définitivement, en qualité d'arbitres, cette limite contestée. Malgré cela, il y eut encore, vingt-trois ans après, des difficultés de même genre, terminées par un accord passé au mois de septembre 1291 entre le Chapitre de Dol et l'abbaye du Mont Saint-Michel¹. »

Peu de temps après, le pape Boniface VIII (1294-1303) confirma le Chapitre de Dol dans la possession du tiers de tous les revenus ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Coulomb et d'une mine de froment dans le fief du Plessix-Bertrand².

Quand vint la Révolution, le recteur, M. Guihot, déclara en 1790 que le revenu de sa cure atteignait 2,040 liv.³

ÉGLISE. — Saint Columban, abbé de Luxeuil, — dont le nom breton Coulm signifie une colombe, ou plutôt en vieux français un coulomb (mâle de la colombe), — est le patron de cette église⁴. L'ancien édifice, construit en forme de croix, n'existe plus.

Dans cette vieille église, l'évêque de Dol était seigneur supérieur et le comte du Plessix-Bertrand⁵ seigneur fondateur. Aussi voyait-on dans le chœur de cette église un remarquable tombeau appartenant à la famille de ce seigneur. Il consistait en deux statues tumulaires représentant un seigneur et une dame du Plessix-Bertrand, accompagnés de leurs écus-

1. M. de la Borderie, *Revue de Bret. et de Vendée*, XXIX, 405 et 406.

2. « *In Sancto Columbano terciam partem totius parrochie, et unam minam frumenti in feodo Bertranni.* (Bull. arch. d'Ille-et-Vil., II, 215.)

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 29.

4. La tradition populaire prétend que saint Columban débarqua sur la côte de Saint-Coulomb, non loin de l'endroit où se trouve une vieille croix de granit portant encore son nom.

5. Le Plessix-Bertrand, construit au XIII^e siècle, croit-on, fut érigé en comté en 1702 pour Jacques de Béringhen; il appartient successivement aux familles Du Guesclin, de Châteaubriant, de Rieux, de Béringhen et Magon. C'était une seigneurie fort importante s'étendant jusqu'en Paramé et Cancale, ayant son gibet à la Hoguette, tout près de Saint-Malo. Le château du Plessix formait un quadrilatère défendu par sept tours; il fut démoli après les guerres de la Ligue, mais ses ruines sont encore imposantes.

sons : le chevalier, couché, les mains jointes, repose ses pieds sur un lion; son écu, tenu par un ange, porte : *parti : au 1^{er} écartelé de Châteaubriant et Du Guesclin; au 2^o écartelé d'Espinay et de Montauban; sur le tout : de Visconti*. Ce devait être la sépulture de Jean de Châteaubriant, seigneur de Beaufort et du Plessix-Bertrand, qui épousa vers 1450 Jeanne d'Espinay, fille de Richard, sire d'Espinay, et de Béatrice de Montauban. — La dame, également couchée, les mains jointes, avait à côté d'elle un écusson portant : *parti : au 1^{er} écartelé de Châteaubriant et Du Guesclin; au 2^o de Tréal*. Ces armes indiquent que là reposait Anne de Tréal, femme, vers 1550, de François de Châteaubriant, seigneur de Beaufort et du Plessix-Bertrand¹.

Le seigneur du Lupin² prétendait aussi dès 1556 avoir droit d'enfeu et de prééminence dans cette église. En 1777, on y voyait, en effet, au haut de la nef, du côté de l'épître, un grand vitrail orné des armes d'Olivier du Chastellier et de Suzanne Uguet, sa femme, seigneur et dame du Lupin en 1611; au-dessous étaient deux pierres tombales portant les armes des Uguet : *d'argent à deux croissants rangés et adossés de gueules*. Enfin, dans un autre vitrail, au-dessus de la grande porte, apparaissaient les armes des Robiou : *de gueules à la fasce d'or accompagnée de six croisettes de même*³.

La confrérie du Rosaire fut érigée en cette église, le 9 mars 1661, par Jean Gaudion, dominicain du couvent de Dinan. Celle de la Sainte-Trinité y fut également établie en 1667.

L'église de Saint-Coulomb a été entièrement rebâtie de nos jours. La nef en fut d'abord relevée en 1836, puis le 27 mai 1839 on posa la première pierre du chœur et des transepts. Ce chœur en hémicycle est entouré d'une colonnade de style

1. Ces deux statues et ces écussons se trouvent actuellement dans le parc du château de Clayes.

2. La seigneurie du Lupin appartient successivement aux familles Uguet, du Chastellier, Robiou, Goret et Le Fer.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — N... Robiou acheta le Lupin en 1683.

néo-grec formant un petit déambulatoire; au fond est une grotte éclairée par un jour céleste et contenant un groupe de l'Assomption, œuvre de Barrême; d'autres groupes de statues modernes décorent également les transepts et sont « l'œuvre d'une artiste qui désire rester inconnue¹. »

CHAPELLES. — 1° *Saint-Nicolas*, dépendant du prieuré du Vieux-Chastel.

2° *Sainte-Suzanne*, chapelle frairienne mentionnée en 1684, se trouvait dans un charmant vallon qui porte encore son nom, là même où s'élève aujourd'hui une croix de pierre.

3° *La Sainte-Trinité* était également une chapelle frairienne où l'on faisait des mariages en 1665. — *Nunc* détruite.

4° *Saint-Barthélemy*, mentionnée en 1688, semble aussi avoir été frairienne.

5° *Saint-Vincent*. — On fit un mariage en 1611 dans cette chapelle, considérée également comme frairienne. Elle était fondée de messes et fut desservie par Georges Delot (1750), David Corbe, Pierre Pestel (1767), Jean Renoult et Louis Fretel (1788). Ces derniers chapelains furent présentés par le seigneur de la Mettrie-aux-Louets, qui prétendait y avoir droit à cause de son fief de Harrouard ou de la Ville-voisin. *Saint-Vincent* continue d'être entretenue et desservie. A côté se trouve une croix de pierre fort antique que des archéologues font remonter à l'époque carlovingienne.

6° *La chapelle du Biaubois* ou *Beaubois* se trouvait dans ce village, signalé dès 1291.

7° *La chapelle de la Fosse-Hingant*, bâtie près de ce manoir, — rendu historique par les souvenirs de Des Iles et de La Rouairie, — fut bénite en 1781 par M. Picot de Closrivière, recteur de Paramé; elle a été restaurée au commencement de ce siècle par le propriétaire, M. l'abbé Jollif. — *Nunc* entretenue.

1. — *Registre paroissial.*

8° *Saint-Charles du Lupin*. — Le 26 septembre 1709, Ferdinand Robiou, seigneur du Lupin, accomplissant les volontés de ses ancêtres, qui avaient bâti une chapelle dans la cour du Lupin, la fonda d'une messe pour tous les dimanches et fêtes à l'intention du feu sieur des Ponts-Bauger, son père. Ferdinand Robiou n'ayant doté sa fondation que de 52 liv. de rente, Perrine Briand, sa mère, pour correspondre au désir de l'ordinaire, éleva cette dot de la chapellenie à 60 liv., et celle-ci fut aussitôt approuvée par l'évêque, le 28 janvier 1711. François Bertault fut pourvu de ce bénéfice en 1713¹. — *Nunc* abandonnée.

9° *La chapelle de la Mettrie-aux-Louets* fut construite, dit-on, en 1725; elle était desservie vers 1760 par Joseph Chartier. Elle continue d'être entretenue, et l'on y allait naguère en procession aux Rogations.

10° *La chapelle de la Motte-aux-Chauff*, dépendant du manoir de ce nom, est mentionnée en 1666.

11° *La Sainte-Trinité de la Motte-Jan*, bâtie près de ce manoir, était fondée de messes; Charles Girot en fut nommé chapelain en 1708. — *Nunc* sécularisée.

12° *Saint-Thomas du Plessix-Bertrand* dépendait de ce château et devait être fort ancienne; il en est fait mention au xvi^e siècle. Au xviii^e elle était complètement ruinée, et sa fondation, consistant en quatre messes par semaine, était desservie dans l'église de Saint-Coulomb²; ses revenus, assez considérables, consistaient en terres et en dîmes. Les chapelains du Plessix furent : Gabriel Bréal, chanoine de Dol; Charles Thoreau, son successeur en 1698, également chanoine de Dol; Jean Magon, chanoine de Saint-Malo (1744); Jean Grout, chanoine de Dol (1749), et Jean Le Moine, recteur de Cancale (1787)³.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. A la même époque, le seigneur du Plessix-Bertrand avait en cette église une autre chapellenie, dite de Notre-Dame des Hautjards, distincte de la précédente.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

13^o *Sainte-Sophie de la Villebague*. — En 1666, Antoine Rouvrais fut approuvé par l'ordinaire pour desservir cette chapelle, dépendant du manoir voisin, à la condition d'y faire le catéchisme après la messe tous les dimanches et fêtes. Ce sanctuaire fut rebâti et béni, le 3 novembre 1695, par le chapelain Julien Levallet, sous le vocable de sainte Sophie ou la Sagesse incarnée; il fut en même temps doté de 54 liv. de rente par Julien Éon, sieur de la Villebague. Mais le 26 octobre 1714, Pierre Voisin, sieur de la Vigne, et Jeanne Le Jaloux, sa femme, alors propriétaires de la Villebague, augmentèrent de deux messes hebdomadaires la fondation précédente et assurèrent au chapelain 100 liv. de rente hypothéquées sur leur terre de la Houe. Cette fondation fut approuvée par l'ordinaire le 2 novembre 1714¹. Julien Levallet (1695), Georges Coupeaux (1714), Jean Mellé (1722), François Bourdé (1735), Denis Déric (1757), Gilles Levallet (1759) et Isaac Jaume (1774) desservirent cette chapelle, qui vient d'être dernièrement restaurée et rendue au culte.

PRIEURÉ. — *Le Vieux-Chastel*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 250.)

ERMITAGE. — Voy. tome III, 517.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 458, 621 et 661.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DE SAINT-COULOMB².

Jean Faucheux résigna en faveur du suivant.

Guy Chevalier, pourvu en 1574, fut aussi chapelain de la cathédrale de Dol; il dut se démettre en 1587.

Georges Guilliers (1600 et 1629).

François Billecoq (1648 et 1654).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — Réponse au quest. de 1860, etc.

Jacques Guiroys, pourvu vers 1687, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à la bande de sable*; il résigna le 7 novembre 1719 en faveur du suivant, avec rétention de 400 liv. de pension.

François Bourdé, sieur de la Malette, prêtre de la paroisse, pourvu en cour de Rome, prit possession le 12 février 1720; il résigna le 20 juin 1754 en faveur de son neveu, qui suit, se réservant aussi une pension de 400 liv.

Gilles-Louis Bourdé, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 mai 1755; † 1789.

Jean-Olivier Guihot, prêtre de Dol, pourvu le 25 avril 1789, prit possession le 25 mai et gouverna jusqu'à la Révolution; il s'exila, puis fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-sept ans, le 18 avril 1824.

Jean-Baptiste Brignon de Léhen (1824-1826).

Pierre Ladroux (1826-1853.)

Jean-Marie Fournier de Bellevue (1853, † 1883).

Louis Raoul (1883-).

SAINT-DIDIER

Ecclesia Sancti Desiderii (1116), — *ecclesia de Sancto Desiderio* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — En parlant du prieuré de Brétigneul, fondé en Saint-Didier par les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, nous avons fait voir que cette paroisse existait dès le commencement du XII^e siècle. Possédée d'abord par les chanoines de Notre-Dame de Vitré, l'église de Saint-Didier fut donnée à l'abbé de Saint-Melaine par l'évêque Marbode en 1116, et cet abbé fut confirmé dans la possession de ce sanctuaire par le Pape et l'archevêque de Tours. (Voy. tome II, 60.)

Le recteur de Saint-Didier fut longtemps présenté par l'abbé de Saint-Melaine; il déclara en 1790 que son presby-

tère et ses jardin et pourpris ne valaient que 120 liv. 11 s. de rente, mais il recevait, en outre, une portion congrue de l'abbaye, grande décimatrice dans la paroisse. A la même époque, la fabrique de Saint-Didier avait un revenu de 90 liv. 9 s., et la bourse des défunts 34 liv. 3 s. de rente¹.

ÉGLISE. — Saint Didier et saint Golven, évêques, sont les patrons de cette église. Nous avons précédemment parlé de ces deux bienheureux pontifes (tome I^{er}, 49 et 50); nous avons également vu que le corps de saint Golven, loin d'être conservé à Saint-Didier ou à Saint-Melaine, comme le disent Ogée et son annotateur (*Dictionn. de Bretagne*, 742), était au moyen-âge l'objet d'un culte tout particulier dans la cathédrale de Rennes (tome I^{er}, 314, 322).

L'église de Saint-Didier est une construction des siècles derniers, propre, mais sans aucun style. Le maître-autel en fut béni, le 24 février 1721, par M. Le Gaudiger, recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine. Il s'y trouvait érigée une confrérie qui avait 28 liv. de rente en 1790.

Les prééminences appartenaient en cette église au seigneur de Mayneuf², qui possédait en 1679 le fief du Bourg ou de l'Abbé, évidemment aliéné par les moines de Saint-Melaine. Aussi à cette époque Jean du Boisgeslin, vicomte de Mayneuf, petit-fils de Thébaut et de Radegonde de Rosmadec, déclara-t-il être seigneur supérieur et fondateur de l'église de Saint-Didier, y ayant son banc et son enfeu dans le chœur et ses armoiries dans les verrières.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

2. Mayneuf, érigé en vicomté en 1478, dit M. de Courcy, pour Gilles du Hallay, appartient ensuite aux familles de Rosmadec et du Boisgeslin. — Le vicomte de Mayneuf avait droit d'exiger le Vendredi-Saint, de chaque boulanger demeurant au bourg de Saint-Didier, « une couple de pains blancs, lesquels, rompus par morceaux, » étaient donnés aux pauvres « après le service divin fait, sur la haute marche de la croix du cimetière. » — Il avait aussi à l'origine droit de faire courir quintaine aux nouveaux mariés la dernière férie de Pâques, mais ce droit était en 1679 changé en un pot de vin et un pain blanc d'un sol dus par lesdits mariés, « à cause des accidents occasionnés par les chevaux à la quintaine. » (*Arch. Nat.*, P. 4710.)

En 1755, la grosse cloche de Saint-Didier eut pour parrain Gabriel du Boisgeslin, baron de la Rochebernard, marquis de Cucé, vicomte de Mayneuf et seigneur de Saint-Didier.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Gervais* était une chapelle frairienne sise à une demi-lieue du bourg et fondée de deux messes par semaine, les mardi et vendredi. Joachim Perrel en était chapelain en 1622. Cette fondation consistait en 1790 en une maison avec jardin et en 2 journaux 60 cordes de terre, le tout affermé 60 liv. Détruite actuellement, la chapelle de Saint-Gervais est remplacée par un petit oratoire.

2° *La chapelle de Mayneuf* était en 1724 bâtie dans l'enceinte du château de ce nom; elle n'était point alors fondée de messes. — *Nunc* abandonnée.

3° *Notre-Dame de la Peinière*. — En 1602, Jean de la Porte, seigneur du Val, fonda la chapellenie de Saint-André de la Peinière, pour être desservie dans la chapelle de son manoir du Val. Cette fondation consistait dans la terre de la Peinière, concédée au chapelain du Val; mais il n'y avait point alors de chapelle à la Peinière. René Marquer en 1661, et Charles Paillé en 1782, furent pourvus de ce petit bénéfice.

Au commencement de notre siècle, un petit sanctuaire s'élevait près de la ferme de la Peinière; était-il ancien? c'est probable, mais ce n'était qu'un simple oratoire où l'on ne pouvait dire la messe. On y honorait une statue de la Sainte Vierge grossièrement taillée en bois et au pied de laquelle s'opérèrent plusieurs guérisons merveilleuses. Le recteur de Saint-Didier, ayant constaté les faveurs obtenues du ciel en ce lieu par les pèlerins qui devenaient de plus en plus nombreux, fit construire en 1840 une vraie chapelle; c'est celle qui existe encore. Elle est précédée d'un porche avec escalier, au pied duquel coule une limpide fontaine. L'intérieur de l'édifice est bien décoré et rempli d'ex-voto; on y voit au-dessus de l'autel l'inscription suivante : *Cette chapelle a été bâtie par la piété des fidèles en 1840*. La statuette miraculeuse

— dont la légende est semblable à toutes celles des statues vénérées en Bretagne — est renfermée dans une sorte de reliquaire, et une autre statue a été solennellement bénite à côté le 21 mai 1877¹.

Ce pèlerinage de Notre-Dame de la Peinière a pris de nos jours une très-grande extension, et il est question d'y remplacer la modeste chapelle par une belle église plus en rapport avec les besoins du culte et la grande dévotion populaire.

4° *Notre-Dame de la Roche*. — Il existait au manoir de la Roche une chapelle tombée en ruine au siècle dernier. Vers 1753 Jacques Gault, sieur de la Galmandière, avocat au Parlement et propriétaire de la Roche, entreprit de la réédifier et d'y assurer le service divin. Pour atteindre ce dernier but, il demanda à l'ordinaire et obtint la translation à la Roche d'une fondation de messes faite, le 21 juin 1534, par dom Guillaume Bouthemy, prêtre, et desservie jusqu'alors dans l'église paroissiale; cette translation fut accordée le 22 décembre 1753. Peu de temps après, la chapelle de la Roche, complètement rebâtie, fut bénite le 15 octobre 1755 par le recteur Gilles Hamon et placée sous le patronage de saint Jacques. En 1760, René Roussel fut présenté pour la desservir.

De nos jours, par un indult daté du 17 août 1861, Pie IX daigna accorder d'importants privilèges à la chapelle de la Roche, et la plaça sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Cette faveur fut accordée à la famille du Bourg, propriétaire de la Roche, en reconnaissance des services rendus par elle au Saint-Siège. Ce sanctuaire fut, par suite, restauré de nouveau et bénit solennellement le 5 novembre 1874 par le recteur, M. Huchet.

5° *La chapelle du Val* se trouve dans la cour de ce manoir. En 1628, Robert des Déserts, seigneur de la Brunelière, y

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, XIII, 497.

épousa Jeanne de la Vigne. Elle était fondée de deux messes par semaine et dotée de 65 liv. de rente en 1713. Mais en 1790 son chapelain jouissait d'une maison et de 7 journaux de terre, valant ensemble 220 liv. de rente; il est probable que dans ce total était comprise la fondation de la Peinière, qui était desservie dans la chapelle du Val, comme nous l'avons dit.

PRIEURÉ. — *Brétigneul*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine¹. (Voy. tome II, 60.)

ERMITAGE. — Voy. tome III, 517.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 652.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINT-DIDIER².

Jean Rcussel, « *Joannes Rouxelli*, » figure en 1436.

Olivier Guyomard fit par testament, daté du 23 février 1543, une fondation à Saint-Sauveur de Rennes.

Guillaume Crespel permuta avec le suivant.

Jean Jehannin, précédemment recteur de Pleumeleuc, fut pourvu en 1558.

Guillaume Doussé ou *d'Oussé* (1572 et 1576).

Pierre Doussé ou *d'Oussé* (1598) résigna en 1604.

Jean Hervouin fut pourvu en 1604; † 30 novembre 1619.

Pierre de la Porte, fils de Jean, conseiller du roi, et de Jeanne Couesnon, fut pourvu en 1620; il résigna en février 1642 en faveur de Pierre Berneust, se réservant 250 liv. de pension, mais sa résignation n'eut pas de suites; † le 7 mars 1642 et inhumé dans le chœur de son église.

Pierre Perrin, prêtre de Rennes, fut pourvu par l'évêque le 16 avril 1642 et prit possession le 18; l'abbé de Saint-Melaine lui opposa Noël Le Corgne, clerc de Saint-Brieuc, qui, sur le refus de l'évêque, se fit pourvoir le 26 mai 1642 par l'archevêque de Tours

1. Il devait y avoir à l'origine une chapelle priorale de Brétigneul, sise, comme le monastère, en Saint-Didier; mais la chapelle frairienne beaucoup plus moderne du village de Brétigneul se trouvait, comme nous l'avons dit (p. 736), en Saint-Aubindes-Landes.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

et prit possession le 1^{er} juin. L'un et l'autre ne tardèrent pas à disparaître.

Julien Bonestard fut pourvu en 1642; † 29 septembre 1660.

Julien Blanchard, natif de Pleine-Fougères, fut pourvu en 1660; † à Rennes le 20 mai 1671 et inhumé le 21 en l'église Saint-Sauveur de cette ville, proche l'évangile.

Julien Jaulnet ou *Jaunay*, fut pourvu en 1671; † 27 janvier 1688.

Jean Debon, prêtre du diocèse et curé de Saint-Jean-sur-Vilaine, succéda au précédent; † âgé de soixante-dix-huit ans, le 26 avril 1719.

Gilles Hamon, prêtre du diocèse et curé de Saint-Didier, fut pourvu le 28 avril 1719; † âgé de quatre-vingt-deux ans, le 16 mars 1770, et inhumé dans le cimetière.

Jean-Jacques Coutance, originaire de Châteaubourg, fut pourvu le 20 mars 1770; † âgé de soixante-sept ans, le 1^{er} février 1785.

Pierre Clément, pourvu le 8 mai 1785, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; il mourut ou quitta en 1809.

N... Bouquerel (1809-1814).

Jean Travers (1811-1838).

Joseph Posson (1838, † 1874).

Jean-Baptiste Huchet (1874-).

SAINT-DOMINEUC

Terra Sancti Domelli (1060), — *Sanctus Domenoch* (xii^e siècle), — *ecclesia Sancti Domelli* (1203), — *ecclesia de Sancto Domenoc* (1220).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Le *Cartulaire de Saint-Georges* renferme un grand nombre d'actes se rapportant à Saint-Domineuc. Ce n'était d'abord qu'un fief et une terre, « *terra Sancti Domelli*, » dépendant au xi^e siècle de l'abbaye de Saint-Georges; mais au commencement du xiii^e, Saint-Domineuc était érigée

en paroisse. Cette érection, toutefois, devait être assez récente, car Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirmant en 1202 les religieuses de Saint-Georges dans la possession de l'église et d'une partie des dîmes de la paroisse, désigne cette église sous le nom de chapelle¹.

Cependant, l'année suivante, le même évêque approuva une transaction passée entre l'abbesse de Saint-Georges et Pierre de Bécherel, recteur de Tinténiac, d'une part, et Guillaume, recteur de Saint-Domineuc, d'autre part. Ce dernier avait, paraît-il, certains droits personnels sur la vicairie, c'est-à-dire la cure de Tinténiac, aussi l'abbesse et Pierre de Bécherel lui accordèrent-ils durant sa vie une rente de 5 quartiers de seigle, pris à sa volonté dans leurs meilleurs grains; il fut, en outre, convenu que des dîmes de Saint-Domineuc, les deux tiers appartiendraient à l'abbaye de Saint-Georges, et l'autre tiers demeurerait au recteur; enfin, Guillaume promit de laisser, tant qu'il tiendrait le bénéfice de Saint-Domineuc, la paroisse de Tinténiac recueillir ce qui lui appartenait dans l'église de Saint-Domineuc, comme cela se faisait du temps de ses prédécesseurs². Ceci nous prouve que la paroisse de Saint-Domineuc avait dû être distraite du territoire de Tinténiac et que Guillaume n'en était pas le premier recteur.

En 1220, Raoul, évêque de Saint-Malo, déclara qu'il croyait qu'un seul prêtre suffisait à Saint-Domineuc, « *ecclesiam de Sancto Domenoc sufficientem uni presbytero estimamus* ³. »

En 1665, les religieuses de Saint-Georges jouissaient encore du Grand bailliage de Saint-Domineuc et des deux tiers de la dime de cette paroisse. Voici comment se partageait alors cette dime entre l'abbaye et le recteur de Saint-Domi-

1. « *Capellam Sancti Domelli com medietate decime ipsius parrochie et duabus partibus terciæ partis alterius medietatis et porcionibus oblacionum ipsius capelle.* » (Cartul. Sancti Georgii, 200.)

2. « *Concessit Guillelmus portiones quas parochia de Tinteniac in ecclesia Sancti Domelli solet percipere, quandiu ipse ecclesiam illam tenuerit, se pacifice redditurum sicut scire poterit antecessores suos antea reddidisse.* » (Cartul. Sancti Georgii, 204.)

3. Cart. Sancti Georgii, 236.

neuc : « Le recteur fait trois lotties de la dixme de toute la paroisse, et la dame abbesse en choisit une, puis ladite dame abbesse et couvent ou leurs fermiers esgallent les deux autres lotties restantes, et le recteur en choisit une, et la troisième dernière reste auxdites dames ou à leurs fermiers. »

En 1790, les religieuses de Saint-Georges affermaient un peu plus de 2,000 liv. leurs dimes en Saint-Domineuc; elles abandonnaient alors au recteur les dimes novalles et un trait de grosses dimes, et lui payaient en plus 50 liv. comme supplément de pension ¹.

Quoiqu'il soit question dans une charte de 1206 ² du prieur de Saint-Domineuc, « *priore Sancti Domelli*, » nous croyons qu'il n'y eut jamais en ce lieu de prieuré proprement dit; il doit s'agir dans l'acte en question du recteur de la paroisse, appelé alors prieur parce qu'il dépendait de l'abbesse de Saint-Georges, qui le présentait à l'évêque.

ÉGLISE. — Dédiée au siècle dernier à saint Docmael, évêque breton, cette église présente dans sa nef quelques vestiges d'architecture romane : ce sont deux meurtrières ouvertes l'une au Nord, l'autre au Sud. Mais le pignon occidental de cette nef, relevé depuis, portait naguère le millésime de 1515; devant s'élève aujourd'hui une petite tour bâtie en 1864. L'édifice forme d'ailleurs une simple croix, et le chœur à pans coupés ne date que d'environ 1830.

Les confréries du Rosaire et du Saint-Esprit étaient érigées en cette église vers 1760. A cette même époque, l'abbesse de Saint-Georges et le seigneur de Montmuran étaient considérés comme seigneurs supérieurs de Saint-Domineuc, mais le seigneur de la Fosse-aux-Loups, en Trévérien, y prétendait au droit de fondation et à quelques prééminences. On voyait, du reste, alors dans le cimetière « un pilier de pierres » avec

1. *Cart. Sancti Georgii*, 336, 375, 466 et 668.

2. *Ibidem*, 207.

deux rangs d'écussons, portant au haut les armes de France et de Navarre, et au-dessous plusieurs blasons, parmi lesquels était celui de la famille du Buat : *d'argent à trois fasces de gueules*. Les du Buat possédaient la Fosse-aux-Loups en 1445 et 1513.

Enfin, dans ce même xviii^e siècle se trouvait en l'église de Saint-Domineuc « une voûte ogivale, » c'est-à-dire probablement un tombeau-arcade, « ayant au fond cet écusson : un sautoir cantonné de quatre merlettes¹. »

CHAPELLES. — 1^o Chapelle de la Bouhourdaie. — Vers le commencement du xiii^e siècle, les Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem reçurent de Guillaume de Tinténac, avec l'agrément d'Olivier de Tinténac et de l'abbesse de Saint-Georges, l'hébergement ou manoir de la Bouhourdaie ou Bouhourdière, situé en Saint-Domineuc, « *herbergamentum de Buhurdeia cum omnibus pertinenciis suis*. » Les Chevaliers y construisirent un oratoire pour la célébration de la sainte messe et les besoins spirituels de ceux d'entre eux qui demeureraient en ce lieu²; mais ils s'engagèrent à ne faire aucun tort aux religieuses de Saint-Georges et aux recteurs de Tinténac et de Saint-Domineuc, reconnaissant leurs droits sur les oblations, les sépultures et les dîmes anciennes et novalles. Ils promirent aussi de ne point recevoir à demeure à la Bouhourdaie les vassaux de l'abbesse de Saint-Georges sans son assentiment. Geoffroy, grand-maitre des Hospitaliers en France, reconnut solennellement en 1213 tous ces droits de Saint-Georges à la Bouhourdaie et admit les religieuses de ce monastère à la participation des bonnes œuvres de son Ordre³. Depuis plusieurs siècles cette chapelle n'existe plus, ayant disparu en même temps que l'établissement des Chevaliers-

1. Terrier ms. de Châteauneuf.

2. « *Oratorium ad celebrationem missarum tantummodo ad opus fratrum in eodem loco manentium*. » (*Cartul. Sancti Georgii*, 214.)

3. *Cartul. Sancti Georgii*, 212. — Voy. tome III, 73.

Hospitaliers, mais le village de la Bouhourdaie subsiste encore en Saint-Domineuc.

2° *La chapelle de la Ramée*, dépendant du manoir de ce nom, était fondée de messes, mais abandonnée dès le siècle dernier.

3° *Sainte-Anne de la Suzenais* est un petit oratoire moderne construit dans le village de ce nom vers 1865 et desservi par les prêtres de la paroisse.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 460 et 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE SAINT-DOMINEUC¹.

Guillaume, « *Guillelmus persona ecclesie Sancti Domelli* » (1203).

Michel, « *Michael rector ecclesie Sancti Domelli* » (1312).

Jacques Drouet, † vers 1560.

Pierre Mouennerye fut pourvu le 6 novembre 1560.

Rolland Bernard, pourvu en cour de Rome, prit possession en 1567 et résigna en faveur du suivant.

Guillaume Couvert, pourvu en cour de Rome, prit possession le 9 mars 1570.

Jean Farnican résigna en faveur du suivant.

Michel Chartier, pourvu en cour de Rome, prit possession en 1574.

Jean Chiron (1578) résigna en faveur du suivant.

Jean de Brénoguen prit possession le 15 mai 1580 et résigna au suivant.

Jean Le Boczec, pourvu le 8 mai 1581, résigna à son tour.

Jean de Brénoguen, pourvu de nouveau le 10 mai 1582, résigna encore une fois.

Jacques Houet fut pourvu le 1^{er} mai 1586 et résigna au suivant.

Bertrand Sarceaux, pourvu le 17 décembre 1588, résigna en 1595 en faveur de Vincent Goures, puis révoqua sa résignation.

Jean Gendrot, pourvu sur une nouvelle résignation du précé-

1. *Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

dent, prit possession le 13 septembre 1600; il résigna en faveur du suivant.

Isaac Gaultier prit possession le 18 juin 1605; † vers 1620.

Jean Gourhael fut pourvu le 3 avril 1620.

Jean Desgranges (1625-1629).

Dom Noël de Montalembert, ancien bénédictin de Saint-Melaine et prieur de Saint-Sauveur de Dinan (1630); † le 25 novembre 1671 et inhumé le 26 à Saint-Jean de Rennes.

Jacques de Montalembert, pourvu en 1672, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *palé d'or et d'azur de six pièces*; † 16 mai 1719 et inhumé dans le chœur de son église.

Gilles Le Sage, présenté par l'abbesse de Saint-Georges, fut pourvu le 31 mai 1719 et se démit peu après.

Michel-Pierre Leziart, présenté par l'abbesse de Saint-Georges, fut pourvu le 18 septembre 1719; † âgé de cinquante-et-un ans, le 20 décembre 1726.

François Delalande, originaire de Saint-Domineuc, fut pourvu le 2 janvier 1727; † 11 juin 1732.

Toussaint-Joseph du Bouays fut pourvu le 2 juillet 1732 et résigna en 1749.

Jean-Thomas Durand, natif de Trévérien, fut pourvu le 14 janvier 1750; † âgé de trente-huit ans, le 23 avril 1758.

Joseph Josse fut pourvu le 28 avril 1758; il ne figure plus dans les registres après 1774, mais il conserva néanmoins la cure jusqu'en 1781, époque où il mourut hors de la paroisse.

Joseph Philaut, pourvu le 13 mars 1781, gouverna jusqu'à la Révolution; réinstallé en 1803, il mourut ou quitta l'année suivante.

N... Orange (1804-1811).

Pierre-François Ollivier (1812-1815).

François-Julien Bébin (1815, † 1827).

Étienne-Mathurin Le Saulnier (1827-1845).

Jean-Baptiste Derrien (1845, † 1859).

Louis Lemarchand (1859-).



CORRECTIONS

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>Lisez :</i>
35,	26,	pourvu le 6 mai,	pourvu le 6 mai 1720.
83,	35,	obeissance,	obéissance.
140,	7 et 8,	François des Prez..... devint en 1783,	François Després..... devint en 1782.
158,	37,	endirent aveu,	rendirent aveu.
382,	41,	3 mai 1803,	22 mai 1804.
386,	23,	15 liv.,	14 liv.
644,	31,	vieilles,	vieilles.

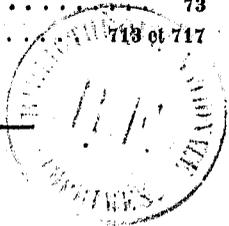


TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE : LES PAROISSES (Suite).

	Pages.		Pages.
Bourgneuf.	772	Marpiré.	140
Cendres.	462 et 469	Martigné-Ferchaud.	144
Laignelet.	3	Mauny.	719
Laillé.	8	Maure.	152
Lalleu.	16	Maxent.	163
Landavran.	19	Mecé.	172
Landéan.	23	Médréac.	176
Landujan.	27	Meillac.	183
Langan.	32	Melesse.	189
Langon.	36	Mellé.	193
Langouët.	47	Mernel.	197
Lanhélin.	51	Messac.	203
Lanrigan.	54	Mézière (La).	211
Lassy.	57	Mézières.	216
Lecousse.	61	Miniac.	223
Licuron.	68	Miniac-Morvan.	227
Liffré.	72	Minihic (Le).	235
Lillemer.	76	Moigné.	238
Livré.	81	Mondevert.	245
Lohéac.	86	Montauban.	249
Longaulnay.	93	Montault.	257
Loroux (Le).	97	Montautour.	261
Lou-du-Lac (Le).	100	Montdol.	264
Lourmais.	103	Monterfil.	270
Loutehel.	105	Montfort.	273
Louvigné-de-Bais.	108	Montgermont.	286
Louvigné-du-Désert.	116	Montours.	291
Luitré.	125	Montreuil-des-Landes.	295
Marcillé-Raoul.	131	Montreuil-le-Gast.	297
Marcillé-Robert.	135	Montreuil-sur-Ille.	303

	Pages.		Pages.
Montreuil-sur-Pérouse.	306	Princé.	518
Mordelles.	311	Québriac.	522
Mouzé.	318	Quédillac.	526
Moulins.	325	Rannée.	532
Moussé.	331	Redon.	537
Moutiers.	333	Renac.	543
Muel.	339	Rennes.	551
Noë-Blanche (La).	344	Retiers.	666
Nouaye (La).	345	Rheu (Le).	673
Nouvoitou.	351	Richardais (La).	681
Noyal-sous-Bazouges.	357	Rimou.	683
Noyal-sur-Seiche.	361	Romagné.	689
Noyal-sur-Vilaine.	367	Romazy.	699
Orgères.	375	Romillé.	701
Ossé.	383	Rothéneuf.	708
Pacé.	385	Rozlandriec.	710
Paimpont.	395	Roz-sur-Couasnon.	718
Paluel.	719	Saint-Armel.	724
Pancé.	399	Saint-Aubin-d'Aubigné.	729
Paramé.	403	Saint-Aubin-des-Landes.	733
Parcé.	412	Saint-Aubin-du-Cormier.	738
Parigné.	416	Saint-Aubin-du-Pavail.	749
Parthenay.	424	Saint-Benoît-des-Ondes.	752
Pertre (Le).	428	Saint-Briac.	756
Pipriac.	432	Saint-Brice-en-Coglais.	762
Piré.	441	Saint-Brieuc-des-Ifs.	767
Pléchâtel.	449	Saint-Broladre.	770
Pleine-Fougères.	456	Saint-Christophe-de-Valains.	777
Plélan.	470	Saint-Christophe-des-Bois.	781
Plerguer.	477	Saint-Coulomb.	783
Plesder.	482	Saint-Didier.	791
Pleugueneuc.	484	Saint-Domineuc.	796
Pleumeleuc.	489	Saint-Germain-des-Prés.	88 et 93
Pleurtaut.	493	Saint-Louis.	719
Pocé.	501	Saint-Samson-de-l'Isle.	461
Poilly.	505	Séigné.	73
Poligné.	512	Vildé-Bidon.	713 et 717
Pont-Réan.	516		



POUILLÉ HISTORIQUE

DE

L'ARCHÊVÊCHÉ DE RENNES

PAR

l'ABBE GUILLOTIN DE CORSON

Chanoine Honoraire.

TOME VI

RENNES

FOUCERAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue aux Foulons, 49.

PARIS

RENÉ HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Bonaparte, 33.

1886

INTRODUCTION

AU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME

Après sept années consécutives de travail, nous arrivons au terme de cette publication ; voici le VI^e et dernier tome du *Pouillé Historique de l'Archevêché de Rennes*.

Ce volume renferme d'abord la fin de la troisième partie de l'ouvrage, c'est-à-dire toutes les notices consacrées aux paroisses dont il n'avait point encore été question. Nous n'avons rien à dire de ces notices, qui ressemblent à celles publiées dans les tomes IV^e et V^e, tout en étant plus complètes que les premières. Avec elles se termine l'ouvrage proprement dit, puisque toutes les questions proposées à l'origine y ont été traitées : évêchés, chapitres, monastères et paroisses de l'archevêché de Rennes.

Toutefois, nous avons cru qu'il ne serait pas hors de propos de faire en quelques pages un résumé des annales de notre archidiocèse, sorte de synthèse de tous les événements venus à notre connaissance et des enseignements que nous offre l'histoire. Nous avons donc écrit un épilogue portant ce titre caractéristique : *L'Église de Rennes à travers les âges*, et nous avons essayé de retracer ainsi, d'une manière générale et succincte, la physionomie fidèle de notre Église aux diverses époques qu'elle a traversées.

Un glossaire nous a également paru nécessaire. Bien des fois dans le cours de notre publication nous avons dû nous servir de termes peu en usage maintenant, sinon totalement oubliés ; le titre même de notre ouvrage, le mot *Pouillé*, n'a-t-il pas déjà lui seul

fait naître quelque interrogation chez certains lecteurs? A plus forte raison les mots *altéragé, alternative, annonerie, etc., etc.*, demandent-ils explication. C'est pour satisfaire à ce besoin réel que nous avons réuni en forme de petit dictionnaire ou glossaire les termes employés dans notre étude qui nous ont semblé peu connus du vulgaire; nous en avons donné une définition aussi courte que possible, car l'espace nous manquait pour entrer dans les détails, et d'ailleurs notre but est de venir en aide aux simples lecteurs et non point aux savants, qui peuvent recourir facilement aux grands glossaires de la langue française. Nous avons, enfin, indiqué les pages où se trouvent employés dans le *Pouillé* même les termes les plus importants de notre glossaire.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, beaucoup de nouveaux documents nous sont parvenus, et nous n'avons pas cru pouvoir les négliger. C'est ainsi, par exemple, que notre savant ami M. de Lestourbeillon a composé un intéressant ouvrage, actuellement sous presse, sur les familles françaises émigrées à Jersey pendant la Révolution. Cet ouvrage renferme une foule de notes relatives au clergé de nos diocèses de Bretagne, dont tant de membres furent exilés à cette triste époque. M. de Lestourbeillon a eu l'extrême complaisance de nous communiquer les épreuves de son livre, de sorte que de nombreuses notices relatives à nos prêtres réfugiés à Jersey nous sont ainsi parvenues; que M. de Lestourbeillon veuille bien recevoir ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Un autre de nos amis, l'infatigable abbé Paris-Jallobert, continuant son dépouillement des Archives de l'état civil dans nos communes rurales, nous a de son côté fait de nouvelles et intéressantes communications. Nous l'en remercions encore une fois, aussi bien que M. de Palys et quelques confrères dans le sacerdoce qui nous ont également adressé de nouveaux documents.

Nous avons réuni toutes ces notes, — en les abrégeant nécessairement parfois, — sous le titre d'Additions générales; elles complètent les matières que nous avons traitées dans tout l'ouvrage.

Voilà donc le *Pouillé* terminé. Mais comment retrouver dans ces

six gros volumes toutes les questions abordées par l'auteur, tous les personnages signalés et tous les noms de villes, d'évêchés, d'abbayes, de paroisses, de chapelles, de seigneuries, de manoirs et de villages employés si fréquemment? Il faut pour cela des tables, et des tables fort détaillées. Le comprenant mieux que personne, nous avons mis tout notre soin à dresser ces tables de façon à satisfaire nos lecteurs.

Nous avons fait trois tables : table générale des matières, — table des noms de personnes, — et enfin table des noms de lieux.

La première table groupe certaines matières qui peuvent devenir l'objet d'études particulières. C'est ainsi qu'on y trouve réuni tout ce qui concerne les sceaux, — les armoiries, — les confréries, — les églises, — les tombeaux, — les droits féodaux, etc. De la sorte l'étude de ces spécialités, en ce qui concerne le *Pouillé*, devient très facile.

La deuxième table, consacrée aux noms de personnes, demande quelques explications. Quand l'impression d'un ouvrage tel que celui-ci occupe sept années, il est évident que l'auteur ne peut se souvenir — à moins d'être doué d'une mémoire extraordinaire que Dieu nous a refusée — de tous les personnages dont les noms se présentent successivement sous sa plume. De là vient la diversité d'orthographe employée pour transcrire le nom souvent répété d'un seul et même individu. Ainsi, tel recteur s'appellera ici *Lemaître* et ailleurs *Lemaistre*, ou bien encore *Le Maître*, et enfin *Le Maistre*, peut-être même *Le Mestre*. Que le lecteur soit donc indulgent, et s'il voit à l'aide de la table que le même homme figure dans le *Pouillé* avec son nom orthographié de plusieurs sortes, qu'il se souvienne que les documents employés sont de sources si nombreuses et d'époques si diverses qu'il est presque impossible que ce même nom soit partout écrit d'une manière uniforme. Aussi renvoyons-nous les uns aux autres dans notre table les noms dont la consonnance est à peu près la même tandis que leur orthographe varie. Que ceux qui veulent se renseigner, par exemple, sur la famille Lemoine ne se contentent donc pas de

chercher au mot *Lemoine*, mais encore aux mots *Lemoyme*, *Moine (Le)* et *Moyne (Le)*, et ainsi pour beaucoup d'autres noms.

La troisième et dernière table, consacrée aux noms de lieux, offre la même difficulté : nous trouvons dans le cours de l'ouvrage ici *Lalleu* et ailleurs l'*Alleu*; quelquefois *La Bouexière* est appelée *La Boixière* ou *La Boissière*. Toutefois nous devons dire au lecteur que les noms de lieu, principalement ceux des paroisses, sont orthographiés dans nos derniers volumes de la façon qui nous semble aujourd'hui la plus rationnelle; ainsi nous avons pu écrire dans les commencements de l'ouvrage *Le Theil* et *Rhetiers*, mais nous avons abandonné sciemment cette orthographe pour celle de *Le Teil* et *Retiers*, qui nous paraît meilleure. Nous disons actuellement *Chesné* ou *Saint-Georges-de-Chesné*, après avoir écrit fautivement *Chienné* dans le tome I^{er}, et *Cornuz*, en renonçant à la burlesque orthographe de *Corps-Nuds*. C'est donc dans la notice consacrée à chaque paroisse qu'on trouvera le nom de cette même paroisse orthographié d'une façon définitive. Ce que nous disons des noms de paroisses se rapporte aussi aux noms de manoirs et de chapelles, si répandus dans nos campagnes.

Enfin, des corrections et *errata* généraux terminent ce volume; hélas! ils sont trop nombreux; mais qui peut écrire et imprimer sans laisser échapper quelque faute? « A force de se relire, a dit M. Guizot, on se relit mal, ou plutôt on ne se relit plus; on se récite à soi-même, la mémoire va plus vite que les yeux et ne leur laisse pas le temps de faire leur office; on sait ce qu'on a écrit, et, au lieu de regarder ce qui est imprimé, on voit de confiance ce qui devrait l'être. C'est une sorte de mirage¹. »

Certes, nous n'avons pas besoin d'une forte dose d'humilité pour reconnaître de nous-même combien le *Pouillé historique de Rennes* est loin d'atteindre la perfection du genre. Rien qu'à l'aide des tables — que nous ne pouvions dresser avant son achèvement — nous le reconstruirions aujourd'hui bien mieux qu'il n'est fait. D'ailleurs, un ouvrage de ce genre n'est jamais complet, et chaque

1. *Méandre*, dernière page.

jour apporte à l'érudit quelque document nouveau. La preuve en est que pendant l'impression de nos tables il nous est parvenu plusieurs noms de personnages que nous avons cru devoir indiquer au bas des pages de la table de noms de lieux lorsqu'ils présentaient quelque intérêt. Si, au lieu de mettre douze ans à écrire et à publier le *Pouillé*, nous y avions consacré vingt années, l'ouvrage eût certes été meilleur; mais qui peut assurer d'une longue vie et l'homme ne doit-il pas savoir se borner?

Aussi, malgré les défauts du *Pouillé de Rennes*, que nous constatons mieux que personne, nous ne nous repentons point de l'avoir écrit, et nous croyons que tel qu'il est il peut rendre parfois service aux historiens de notre contrée. N'eût-il d'ailleurs qu'un résultat, celui de nous faire nous attacher plus intimement encore au sol qui nous vit naître, et à l'Église qui reçut nos premiers hommages, que nous nous croirions suffisamment dédommagé des labeurs, parfois fatigants, nécessités par l'étude consciencieuse du passé. En prenant congé de nos lecteurs, nous leur dirons donc comme le bon Père Albert Le Grand présentant son livre aux membres assemblés des États de Bretagne : « En quelque estat qu'il soit je vous l'offre; regardez-le, mais en pourfil, non du costé de ses défauts, ains des plus sincères affections que son autheur a vouées au service de son païs ¹. »

1. *Vie des Saints de la Bretagne Armorique*, dédicace à Nosseigneurs des États de Bretagne.

TROISIÈME PARTIE

LES PAROISSES

(FIN)

LES PAROISSES



SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE

Sainte-Anne d'Auvers (1627).

Olim du diocèse de Nantes, de l'archidiaconé de La Mée et du doyenné de Châteaubriant.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Grand-Fougeray.

ORIGINES. — Cette paroisse toute récente se compose d'une partie du territoire de l'ancienne paroisse du Grand-Fougeray.

Près du manoir d'Auvers¹, en Fougeray, existait jadis une chapelle mentionnée en 1627 et appelée Sainte-Anne d'Auvers. C'était peut-être primitivement une fondation des seigneurs d'Auvers; mais, après la destruction de leur manoir, ce sanctuaire devint la propriété des paroissiens de Fougeray, qui eurent soin d'y entretenir un chapelain. Les seigneurs du Port-de-Roche² y fondèrent un catéchisme, et en 1771 on y annexa la prestimonie de Prépérié, desservie auparavant en l'église de Fougeray. Charles Chevance (1735), N. Bergier

1. Auvers appartient successivement aux familles de Rougé, du Chaffault, de Saint-Martin, de Serres et Chomart. Signalée dès 1401, cette maison fut vendue en 1629 par François Chomart, seigneur de Trenoust, à Marguerite Tillon, dame de la Roche-Giffart. Il ne reste plus qu'un moulin portant le nom d'Auvers.

2. Le Port-de-Roche, fort ancien manoir, appartient successivement aux familles Lombart, de la Grée, de Kerboudel, Dollier et de Guischardey. La tradition raconte une charmante légende de Marie Dollier, dame de Port-de-Roche. (Voy. *Semaine religieuse de Rennes*, IV, 33.)

(1779) et Julien Rommier desservirent Sainte-Anne d'Auvers avant la Révolution.

Une ordonnance royale, datée du 27 septembre 1820, érigea le territoire de Sainte-Anne en paroisse distincte de Fougeray. La même année, M^{sr} Mannay consacra cet état de choses. M. Aubrée, vicaire à Fougeray, fut alors nommé recteur de la nouvelle paroisse, qui prit le nom de Sainte-Anne-sur-Vilaine.

ÉGLISE. — L'ancienne chapelle de Sainte-Anne d'Auvers tombant en ruine, l'on construisit en 1818 un nouveau sanctuaire. Mais celui-ci ne tarda pas à paraître insuffisant pour les besoins de la paroisse, et il fallut élever une vaste église, bénite en 1846, qui existe encore. C'est un édifice en forme de croix, avec une coupole centrale; de style renaissance, il présente un aspect grandiose qu'on rencontre peu souvent dans nos campagnes.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Anne d'Auvers*. — L'église paroissiale de Sainte-Anne a été bâtie à une certaine distance de la vieille chapelle d'Auvers; celle-ci, s'éroulant de vétusté, vient d'être remplacée par un modeste oratoire qu'accompagne une fontaine, à côté du village de la Cour-d'Auvers. On y honore une statue de sainte Anne d'une forme assez singulière : sainte Anne assise tient sur ses genoux la très Sainte Vierge, qui presse elle-même entre ses bras le divin enfant Jésus. C'est une naïve manière de rappeler les glorieuses prérogatives de la bienheureuse aïeule du Sauveur.

2^o *Saint-Yves de Port-de-Roche* dépend du manoir de ce nom. Vers 1710, Marie Dollier, dame de Port-de-Roche, y fonda des messes et un catéchisme. Le dernier chapelain de ce petit sanctuaire fut Jean Gortais, confesseur de la foi, et exécuté à Rennes en octobre 1794. — *Nunc* sécularisée.

3^o *Sainte-Appolline du Pont-Louet* fut bâtie au commencement du xvii^e siècle par Louis de la Chévière, seigneur du

Pont-Louet. Quoiqu'elle soit abandonnée maintenant, on y vient encore en pèlerinage pour demander la guérison des maux de dents.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 622 et 652.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE.

Pierre Aubrée (1820, † 1848).

Louis Gérard (1848-1854).

Guy Hamon (1854, † 1874).

Jean-Marie Lemonnier (1871-).

—

SAINTE-COLOMBE

Parochia de Sancta Columba (1240), — *ecclesia Sanctæ Columbæ* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Retiers.

ORIGINES. — Cette paroisse existait au XIII^e siècle et pouvait être même déjà ancienne. En 1240, en effet, Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, mariant sa fille Thomase à André de Vitré, lui donna en dot divers biens, parmi lesquels figure ce que ce seigneur possédait dans le bourg et la paroisse de Sainte-Colombe, « *in burgo et parrochia de Sancta Columba* ¹. »

L'abbaye de Saint-Georges avait reçu, paraît-il, des donations en Sainte-Colombe, car en 1790 elle y levait « le quart

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 917.

de toutes les dixmes, excepté noales et moutons, » et les affermaient 200 liv.¹ Le presbytère de Sainte-Colombe relevait directement du duc de Bretagne. En 1502, le recteur, Pierre Pichon, rendit aveu, le 20 octobre, pour cette maison et pour son pourpris, contenant 3 journaux de terre. En 1790, son successeur, M. Piton, déclara que la cure de Sainte-Colombe lui rapportait 510 liv. de revenu net².

La fabrique conserve un registre des *Comptes des trésoriers* de 1605 à 1647, qui ne manque pas d'intérêt.

La paroisse de Sainte-Colombe fut supprimée en 1803 et son territoire fut annexé à celui de Coësmes ; mais une ordonnance royale, datée du 16 avril 1826, érigea Sainte-Colombe en succursale. Le nouveau recteur, M. Robert, ne fut toutefois nommé que le 1^{er} juin 1828.

ÉGLISE. — Dédiée à sainte Colombe, martyre de Sens, — dont un recteur du lieu a chanté les gloires en vers latins, — cette église forme une simple croix dépourvue de style. Elle fut reconstruite au milieu du xvii^e siècle et bénite le 1^{er} décembre 1658 par Yves de Lourmel, recteur de Tourie. On y plaça l'autel majeur actuel en 1664, et ceux de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas. La confrérie de Saint-Nicolas est ancienne, en effet, à Sainte-Colombe, et mentionnée en 1693 ; quoiqu'elle ait été abolie par la Révolution, on continue de venir en pèlerinage au pied de son autel. La confrérie du Saint-Nom de Jésus fut également fondée dans cette église en 1710 par le recteur Jean du Feu.

Le marquis de Brie, Jean-François de Cahideuc, se fit maintenir en 1698 dans la possession de ses droits de supériorité, fondation et prééminence en l'église de Sainte-Colombe. Mais, au siècle dernier, le seigneur des Mottes³, ap-

1. *Cart. Sancti Georgii*, 465.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.

3. Les Mottes, relevant de la seigneurie de Brie, appartenrent successivement aux familles de Chevaigné, Giraud, Constantin, de Langan et de Cahideuc. Ce château tire son nom de plusieurs mottes entourant un *lou* ou étang creusé de main d'homme.

partenant à la même famille de Cahideuc, s'y disait seigneur fondateur et prééminencier. C'est en cette qualité qu'Emmanuel de Cahideuc, comte du Bois de la Motte et seigneur des Mottes, nomma la grosse cloche de la paroisse en 1741.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Madeleine*. — Voy. tome III, p. 360.

2^o *La chapelle des Mottes*. — Le 30 mars 1633, Gabrielle Giraud, dame des Mottes, et veuve de Jacques Le Febvre, seigneur des Rouxières, fonda deux messes par semaine dans la chapelle de son manoir des Mottes. La fille de cette dame épousa Pierre de Langan, dont le fils César se maria à Charlotte Constantin. Le père de cette dernière, Gabriel Constantin, seigneur de la Fraudière et conseiller au Parlement de Bretagne, se fit prêtre dans son veuvage, devint chanoine et doyen d'Angers et abbé de Saint-Jean-de-Vallée. Ce fut alors qu'il fonda deux autres messes par semaine en la chapelle des Mottes, par testament du 20 mars 1660. Sa fille Charlotte, baronne du Boisfévrier, exécuta ses volontés et donna pour cela, par acte du 25 octobre 1663, la ferme de la Haraudaye. Ces deux fondations rapportaient en 1790 au chapelain des Mottes 313 liv. de rente¹. Jean Poligné, Guillaume Venisse, Vincent Picoul (1702), Jean Poligné (1710), Jacques Geslin (1743), Pierre Geslin (1756) et Charles Piton (1768), desservirent successivement les Mottes.

Cette chapelle, sise dans la cour du manoir, a été restaurée de nos jours et bénite de nouveau; on y a élevé un cénotaphe de marbre blanc à la mémoire de M. Emmanuel de Cahideuc, marquis du Bois de la Motte, † en 1843. Sur les flancs de ce tombeau monumental occupant le centre de l'édifice, sur la voûte et dans les verrières apparaissent les armoiries du défunt : *de gueules à trois têtes de léopard d'or, lampassées*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 79; 4 V, 29.

de gueules, et sa devise : Antiquâ fortis virtute. — Nunc entretenue, mais non desservie.

LÉPROSERIE. — Voy. tome III, 360.

RECTEURS DE SAINTE-COLOMBE ¹.

Pierre Pichon (1502).

Jean Pivert (1574).

Michel Fourel (1588).

Pierre Legeart (1592).

René Legeart (1605 et 1609).

Julien Valotère (1615) permuta avec le suivant.

Julien Legendre, précédemment recteur du Teil, fut pourvu en 1616; † 5 septembre 1617 et inhumé dans le chœur de l'église du Teil.

Sébastien Bellain (1620); de son temps fut rebâti le presbytère,

Jean de Saint-Do (1625); † 1637.

Michel Daguenet fut pourvu en 1638 et gouverna jusqu'en 1673.

Jean Guérault succéda au précédent et rendit aveu au roi pour son presbytère le 6 avril 1677; † 1679. Après sa mort, son curé, Jean Legendre, rendit aveu au roi le 19 juillet 1679.

Olivier Macé, pourvu vers 1684, signait, ainsi que son successeur immédiat, prieur-recteur.

Jean du Feu remplaça le précédent en 1687 et prit part au synode de 1701; † 1710.

Vincent Picoul, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 juin 1710; † âgé de soixante-seize ans, le 19 août 1740, et inhumé le 20 dans son église.

Grégoire Charpentier, prêtre de Vannes, pourvu le 17 mai 1744, permuta avec le suivant.

François Regnier, précédemment recteur d'Andouillé, pourvu le 17 février 1750, prit possession le 15 mars; il se démit en 1757.

Georges Brunet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 29 avril 1757; † âgé de cinquante-cinq ans, le 7 octobre 1780.

Charles-Joseph-Marie Piton, fils d'Alexis Piton et de Perrine Guérault, né dans la paroisse en 1753, fut pourvu étant clerc, en 1768, de la chapellenie des Mottes, qu'il conserva jusqu'en 1790. Prêtre en 1777, vicaire à Coësmes puis à Sainte-Colombe, il fut

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure. — Arch. paroiss. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

pourvu de la cure le 23 octobre 1780 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-Marie Robert (1828, † 1832).

N... Porée (1833-1838).

Paul-Louis Déniard (1838-1863).

Joseph Lécivain (1863, † 1865).

Julien Lucas (1865-1883).

Pierre Delabeauce (1883-).

SAINTE-MARIE

Olim du diocèse de Vannes et du territoire de Redon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Redon.

ORIGINES. — Le territoire de cette paroisse, d'origine récente, a été distrait de celui de Bains. Nous avons vu (tome III, 258) qu'il existait en cette dernière paroisse une vieille léproserie et une chapelle de Sainte-Magdeleine, tombée en ruine à la fin du siècle dernier. Vers 1820, M. Glo, recteur de Bains, fit construire avec les pierres de cet antique sanctuaire, dans la frairie des Ponts, une chapelle qu'il dédia à saint André. Son intention était simplement de venir en aide aux besoins spirituels de ses paroissiens, fort éloignés du bourg de Bains, mais cette construction fut le principe du démembrement de sa paroisse.

En 1845, en effet, les habitants des frairies des Ponts, de Prin et de Germigniac¹ demandèrent l'érection d'une nouvelle paroisse. Cette faveur leur fut accordée par ordonnance royale en date du 4 novembre 1845, et par ordonnance épis-

1. A propos de ces anciens villages de Prin et de Germigniac, mentionnés dès le IX^e siècle, notons ce qui suit, extrait de l'aveu de l'abbaye de Redon en 1580 : « Les frairiens de Prin doivent au seigneur abbé de Redon, lorsqu'il luy plaist aller chasser audit lieu de Prin, luy et ses serviteurs, un disner appelé mangier, aultrement repas et refection, et, si l'abbé n'y va pas, sont lesdits frairiens tenus poyer telle somme qu'il sera advisé. »

copale du 24 du même mois. La nouvelle paroisse fut formée des trois traits de l'Aumônerie, le Pont-de-Renac et le Haut-Prin. M^{re} Saint-Marc lui donna pour patronne la très Sainte Vierge, et elle prit le nom de Sainte-Marie.

Le premier recteur, M. Daniel, bâtit un presbytère et se servit de la chapelle de Saint-André, qui ne tarda pas à devenir insuffisante. Son successeur construisit alors une église à quelque distance de Saint-André, au sommet d'une colline. Un bourg se forma aussitôt à l'ombre du clocher, dans une position charmante au-dessus du cours de la Vilaine.

Aujourd'hui, Sainte-Marie est une paroisse pleine d'avenir, et la flèche élançée de son église s'élève au milieu d'anciennes landes bien cultivées maintenant et domine d'immenses marais d'aspect fort pittoresque.

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge, fêtée le jour de l'Assomption, cette église, de style ogival, a été construite sous la direction de M. Saint-Marc. Bénite en 1858, elle ne manque pas d'élégance et est bien ornementée.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Magdeleine*. — Voy. tome III, 258.

2^o *Saint-André* est sécularisé depuis la construction de l'église paroissiale.

3^o *Saint-Jean d'Espileuc*, ou *des Pileurs*. — L'ancien nom d'Espileuc ou d'Espileur, donné jadis à ce sanctuaire, semble être le même que celui de Spiluc, « *pars que dicitur Spiluc*, » que portait dès 834 cette partie du territoire de Bains. Il indique donc une haute antiquité. Il faut avouer, cependant, que dans son état actuel cette chapelle ne paraît pas devoir remonter au-delà du xvi^e siècle; on y faisait des mariages et même des sépultures au xvii^e. L'édifice est d'une architecture bien pauvre; il affecte la forme d'une croix, est garni de bancs de pierre à l'intérieur et possède trois autels, dont deux sont d'antiques tables de granit supportées par des consoles grossières. La chapelle est dédiée à saint Jean-Baptiste, ce qui

détruit l'hypothèse qu'on a faite en prétendant voir dans son nom une forme altérée de Saint-Jean-Apileur ou Avileur, dénomination bretonne de saint Jean-l'Évangéliste. Enfin, elle s'élève au milieu d'un ancien cimetière converti en bois taillis, et elle continue d'être considérée comme frairienne et desservie tous les dimanches par les prêtres de Sainte-Marie.

4° *Saint-Nicodème de Rohignac*. — Une note du XVIII^e siècle nous apprend que les moines de Redon accordèrent aux frairiens de Germigniac l'usage de cette chapelle, qui semble, dans l'origine, avoir dépendu du manoir de Rohignac, aujourd'hui simple ferme. Il ne reste plus rien de l'édifice sacré, dans lequel on mariait en 1688 et 1691.

5° *Saint-Laurent*. — Les annotateurs, au XVIII^e siècle, de l'aveu rendu par Hector Scotti, abbé de Redon, mentionnent dans la frairie des Ponts une chapelle de Saint-Laurent, distincte de celle du même nom située en Bains dans la frairie de Binon. Saint-Laurent des Ponts devait se trouver sur les landes, au bord du chemin de Redon à Renac, aux environs du vieux moulin à vent appelé moulin de Saint-Laurent. Il ne reste plus rien de cette chapelle.

6° et 7° Enfin, les habitants nous ont dit qu'il se trouvait autrefois des chapelles au manoir de *la Noë* et près du village de *la Borgnais*, là où la tradition place un ancien village ou manoir nommé la Maduchaye, complètement disparu maintenant.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 622 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RULLÉ. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINTE-MARIE.

N... Daniel (1845-1853).

Jean-Baptiste Horcholle (1853, † 1869).

Jean-Germain Galizon (1869-1876).

Pierre Taillard (1876-).

SAINT-ÉNOGAT

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — Nous avons raconté précédemment (tome IV, p. 494) comment en 1858 le chef-lieu de la vieille paroisse de Saint-Énogat fut transféré du bourg de ce nom au village de Dinart. L'ancienne église de Saint-Énogat fut alors abandonnée et vendue. Plus tard, les habitants de ce bourg demandèrent l'érection d'une chapelle vicariale au milieu d'eux, ce qu'ils ne purent obtenir; ils sollicitèrent alors leur séparation de Dinart et l'érection d'une nouvelle paroisse, et réussirent cette fois selon leurs désirs. Un décret impérial, daté du 19 juin 1867, érigea en effet Saint-Énogat en succursale distincte de Dinart, et une ordonnance épiscopale, en date du 27 du même mois, créa la nouvelle paroisse. Celle-ci fut composée des villages dont les noms suivent, enlevés tous à Dinart : le bourg de Saint-Énogat, les Corbières, la Croix-Jarret, le Verger, la Cour, le moulin de Perdriel, la Haute-Vallée, le Rocher, Pival, le Villou et la Ville-ès-Mets¹.

ÉGLISE. — Lorsque la paroisse de Saint-Énogat eut été érigée en 1867, l'on ne put obtenir de rendre immédiatement au culte l'ancienne église sécularisée; on construisit alors une église provisoire dont il n'y a rien à dire. Plus tard, la fabrique devint propriétaire de la vieille église et entreprit de la rebâtir, car elle menaçait ruine. Elle fut rasée, sauf la tour, qui porte la date de 1761, et sur ses fondations fut élevé un nouveau temple, dont la première pierre fut posée le 7 janvier 1872. L'édifice terminé reçut une première bénédiction

¹ *Arch. paroiss.*

le 14 juin 1874, mais le 23 février 1880 M^{gr} Place vint lui-même lui donner la bénédiction solennelle.

Bâtie par M. l'architecte Régnault, cette église est un des plus remarquables édifices religieux modernes que possède notre diocèse. C'est une croix latine, à une seule nef, de style roman. Dans cette nef on distingue surtout la voûte, composée de trois travées faisant coupole par suite de leur surélévation à partir des arcs doubleaux jusqu'à la clef. L'arcade triomphale, composée de trois arcs concentriques à moulures différentes, repose sur des colonnes interceptées de chaque côté par deux belles statues. L'abside, éclairée de petites fenêtres romanes au jour pieux et mystique, attend son ciborium, nécessaire pour donner tout son éclat à cette partie de l'édifice; les premières stalles, en pierre sculptée, forment comme deux ambons à l'entrée du chœur. Quant aux chapelles ou bras de croix, séparées chacune de la nef par deux jolies arcades reposant en partie sur une colonne centrale, elles renferment des absidioles et les autels de Notre-Dame et du Sacré-Cœur. Enfin, une chaire en pierre et des bas-reliefs de chemin de croix, œuvre, comme toutes les autres sculptures, de M. Resnays, complètent dignement l'ornementation de cette charmante église, dont saint Énogat est le patron.

Il n'y a pas de chapelle dans cette paroisse.

ÉCOLE. — Une école de filles vient d'être ouverte en 1883; elle est tenue par les religieuses Trinitaires de Valence.

RECTEUR DE SAINT-ÉNOGAT.

Jean-Henri Langevin (1867-).

SAINT-ERBLON

Ecclesia Sancti Hermelandi de Eremo (1455), — *Sanctus Hermelandus* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — La paroisse de Saint-Erblon existait au commencement du XIV^e siècle, mais elle pouvait être beaucoup plus ancienne. Elle portait à l'origine le nom de Saint-Erblon-du-Désert, parce qu'elle se trouvait dans l'archidiaconé et dans la châtellenie du Désert, à la lisière des forêts qui bornaient alors Rennes au Midi.

Lorsqu'en juillet 1304 Robin ou Robert Ragueneil, seigneur de Châteloger, fonda dans la cathédrale de Rennes la chapellenie de Notre-Dame-du-Pilier, il dota cette fondation « des dixmes qui luy pouvoient appartenir ès paroisses de Saint-Erblon, de Poligné et de Pancé. » Ce seigneur et sa femme Eustaisse fondèrent aussi dans cette même église leurs anniversaires, chacun de « 30 sols de rente à estre pris sur la coustume du pont de Vaugon, en la paroisse de Vern¹. »

La présentation de la cure de Saint-Erblon appartenait au chanoine théologal occupant la quinzième prébende de la cathédrale de Rennes. Le recteur de Saint-Erblon devait au Chapitre de Rennes une rente de 400 boisseaux de grain en 1615. Toutefois, le *Rôle diocésain ms. de 1646* lui attribue environ 1,000 liv. de revenu net.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Hermeland, abbé, fêté le 27 juillet, jour de la translation de ses reliques, cette église n'offre rien d'intéressant. C'est une simple nef terminée par un che-

1. *Necrol. Sancti Petri Redon.* — Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 145.

vet droit et accostée au Nord d'une unique chapelle ou bras de croix, et au Sud de deux chapelles contiguës, jadis prohibitives, dit-on. Cette nef a été reconstruite de nos jours, avec ouvertures ogivales et une tour à sa base, sur les plans de M. Saint-Marc; le chœur et les chapelles, demeurés anciens, sont en plein cintre et semblent dater du xvii^e siècle. Dans la seconde chapelle du Sud est un retable d'autel de cette dernière époque, avec les statues en pierre de saint Méen et de saint Fiacre, et un tableau peint sur bois figurant le Christ, saint Sébastien et un autre saint. Ce devait être l'autel d'une confrérie.

Le seigneur de Châteloger¹ avait en l'église de Saint-Erblon les droits de supériorité, fondation et prééminence; son enfeu et son banc étaient dans le chancel. Les seigneurs de Châteaulelard et de la Luardière jouissaient aussi de quelques prééminences; le banc de ce dernier était dans la nef.

La confrérie du Rosaire fut érigée en cette église le 21 septembre 1643 et enrichie d'indulgences par le pape Urbain VIII. On y desservait également en 1662 la chapellenie de Ruzé, fondée par Jacques Vallée, prêtre de la paroisse.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de Châteaulelard*. — Par acte du 6 août 1666, Bertranne de la Vallée, veuve de Regnaud Mellet, sieur de la Gouverdière, en Bourg-des-Comptes, demeurant à Rennes; Charles Mellet, seigneur de Châteaulelard, et Marie de Keraly, femme de ce dernier, ceux-ci habitant Châteaulelard, fondèrent trois messes hebdomadaires, les dimanches, mercredis et vendredis, dans la chapelle de leur manoir de Châteaulelard; ils dotèrent cette fondation de 100 liv. de rente, savoir : une dime en Noyal, affermée 60 liv., et une pièce de terre à la Gouverdière, louée 40 liv.

1. Châteloger, très-ancienne seigneurie dont le château a disparu depuis longtemps, appartint successivement aux familles Ragueneil de la Bellière, de Malesroit, de Rieux, de Laval-Châteaubriant, de Montejean, d'Acigné, de Cossé-Brissac, du Chastellier, de Boiséon et de la Bourdonnaye-Montluc.

L'ordinaire donna son approbation le 15 juin 1669¹. Claude Legard en 1726 et Michel Bernard en 1758 furent pourvus de ce bénéfice. La fête patronale de la chapelle de Châteauletard était alors l'Assomption de la Vierge.

Récemment, M. des Bouillons, propriétaire de Châteauletard, voyant sa chapelle en ruine, a bâti un nouveau et joli sanctuaire dédié à saint Joseph.

2° *La chapelle de Teslé* était frairienne. Le 1^{er} février 1645, Julien Cloteau, laboureur, et Perrine Collin, sa femme, demeurant au Pâtis des Landelles et n'ayant point d'enfants, fondèrent deux messes par semaine dans cette chapelle, tous les dimanches et jeudis. Le 14 novembre 1697 fut bénite la cloche de Teslé, nommée par M. Cormier de la Salle et M^{me} Mellet de Châteauletard. En 1699, Guillemette Mennet, veuve, habitant près la lande de Teslé, fonda quelques autres messes en cette chapelle, qu'elle dota de 10 liv. de rente.

Jacques Frogerais (1645) et Joseph Thomas (1748) desservirent la chapelle de Teslé, détruite aujourd'hui.

3° *La chapelle de Douazel*, dont l'existence passée nous est signalée, ne subsiste plus.

RECTEURS DE SAINT-ERBLON².

Jacques Martinet permuta avec le suivant.

François Hélyas, précédemment recteur de Guignen, fut pourvu en 1613.

Jean Bussière (1621) permuta avec le suivant en 1639 moyennant la promesse de 400 liv. de pension.

Henri de la Lande, précédemment recteur d'Issoudun, pourvu en 1639, résigna presque aussitôt en faveur de son neveu, à condition qu'il paierait la pension de M. Bussière.

Julien de la Lande, originaire de Chanteloup, reçut son visa le

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 43.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss. — Notes ms. de M. Saulnier, etc.

15 septembre 1639 et débouta Jean Cillart, qui s'était fait pourvoir en cour de Rome; † 13 décembre 1674.

Thomas Fibur (1675).

René Brunet, prêtre du diocèse et issu d'une famille noble, fut pourvu en 1676. En 1697 il fit enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois molettes d'argent, au chef cousu de sable chargé de deux têtes de loup d'argent, arrachées d'or et lampassées de gueules*. Il fut aussi prieur de Chantereine; † 29 mars 1716.

Luc-François Legault, prêtre du diocèse, prit possession le 26 mai 1715, sur la résignation du précédent; † 26 février 1758.

Michel Savary, prêtre du diocèse, fut pourvu le 28 mars 1758; † 30 mai 1767.

Joseph Leziart de la Villorée, prêtre du diocèse, pourvu le 20 juin 1767, se démit en 1782.

Alexandre Duclos, pourvu le 6 octobre 1782, gouverna jusqu'à la Révolution; † à Rennes, âgé de soixante-seize ans, le 27 avril 1832.

Joseph-Charles Tizon (1803, † 1827).

Jean-Louis Bachelot (1827, † 1855).

Clément Fouquet (1855-1860).

Joseph Gicquel (1860-).

SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLAIS

Ecclesia Sancti Stephani de Cogles (XI^e siècle), — *Sanctus Stephanus Fulgeriensis* (XII^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Dans le courant du XI^e siècle, l'église de Saint-Étienne appartenait aux héritiers d'un seigneur nommé Renier de Taillie, qui avait possédé la chapelle de Bréal-sous-Vitré. Renier ayant donné cette dernière à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, des difficultés à la naissance desquelles ses héritiers, Ménil de Taillie et Juhel, ne demeurèrent pas étrangers, s'élevèrent entre les religieux de cette abbaye et ceux

de Saint-Jouin-de-Marne, qui, possesseurs de l'église du Pertre, prétendaient également avoir des droits sur Bréal. Ces seigneurs finirent plus tard par reconnaître leurs torts et confirmèrent les religieux de Saint-Serge dans la possession de la chapelle de Bréal. (Voy. tome II, 547-550.) De plus, pour les dédommager des contrariétés qu'ils leur avaient suscitées, ils s'engagèrent, dans le cas où ils appelleraient des religieux pour desservir l'église de Saint-Étienne-en-Coglais, à ne pas les prendre dans une autre abbaye¹. Ces faits se passèrent du temps d'Achard, abbé de Saint-Serge de 1082 à 1093.

Cet engagement ne fut pas tenu, parce que l'église de Saint-Étienne fut remise entre les mains de l'ordinaire par MÉRIL et JUHEL ou par les héritiers. Nous voyons, en effet, dans le siècle suivant, Hamelin, évêque de Rennes (1127-1141), donner cette église aux chanoines réguliers de Tous-saints d'Angers. Ceux-ci fondèrent à Saint-Étienne un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 727.)

ÉGLISE. — Dédicée à saint Étienne, martyr, fêté le 3 août, cette église était au commencement du xvii^e siècle un remarquable spécimen de l'architecture romane. Elle se composait d'une nef terminée par une abside en cul-de-four, à l'entrée de laquelle s'élevait une belle tour. Ce plan a été malheureusement modifié par l'adjonction, en 1615, de deux transepts et par la destruction bien regrettable de l'abside en 1778.

Aujourd'hui, l'on voit encore avec intérêt ce qui subsiste de cette antique construction. « La façade occidentale est d'une extrême simplicité et remarquable surtout par la pureté et la régularité de ses lignes. Elle est construite tout entière en moellons mêlés de briques et noyés dans un mortier de chaux ; elle est butée à chacun de ses angles par un contrefort

1. « Sancto Sergio promiserunt ut si aliquando mitterent monachos in ecclesia Sancti Stephani de Cogles Sancti Sergii monachi mitterentur. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 477.)

en pierres de grand appareil, saillant de 15 à 16 centimètres. Ces contreforts se terminent, à la naissance du toit, par une sorte de larmier qui se prolonge dans toute la longueur de la façade et qui est formé par un simple retrait du mur dans la partie supérieure.

« Cette façade ne présente d'autre ouverture que la porte, au-dessus de laquelle se trouve un œil-de-bœuf. Cette porte, étroite et peu élevée, et dont l'arcade est en plein cintre, s'ouvre au milieu d'un massif en maçonnerie qui fait saillie sur le plein du mur et dont les jambages extérieurs viennent se rattacher à leur sommet au larmier susdit.

« Cette avancée repose, des deux côtés de la baie proprement dite, sur deux colonnes demi-engagées, en pierre de granit grossièrement travaillée, dont la base est formée par un simple renflement du fût avec un petit filet, et les chapiteaux par un léger évasement de leur partie supérieure, résultant de l'aplatissement de ce même fût avec un simple chanfrein en guise de tailloir.

« La face de l'un de ces chapiteaux est relevée par deux filets croisés en diagonale en forme d'X; l'autre par deux figurines qui sont presque entièrement effacées. La porte proprement dite s'ouvre en retrait de ce massif. Elle présente une archivolte formée par deux voussures à plein cintre et à vives arêtes. Il n'en est pas de même de ses jambages, dont les angles sont rabattus, et sur la surface desquels est creusée, dans toute la longueur, une rainure qui donne naissance à deux colonnettes surmontées par un chanfrein se reliant avec le tailloir des colonnes du massif dans lequel la porte est encadrée, et faisant corps avec lui¹. »

La nef conserve encore une partie de ses contreforts plats et de ses fenêtres en meurtrières, mais on l'a ajourée d'autres fenêtres modernes.

« La tour s'élevait à l'arrière de la nef et au-devant de

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 59.

l'abside; elle reposait sur deux grandes arcades qui se dressaient entre ces deux parties de l'édifice. Aujourd'hui que l'abside est détruite, elle se trouve à l'extrémité du chevet, et l'autel est engagé sous la première arcade. La seconde, qui est murée, est à découvert extérieurement et laisse encore apercevoir dans son archivolté quelques traces des peintures dont elle était autrefois décorée.

« Cette tour, dont l'élevation peut être de 16 à 17 mètres et qui est entièrement construite en pierres, repose sur une base quadrangulaire qui atteint jusqu'à la hauteur du faite de l'église; elle présente sur chacune de ses faces, disposées par étage, mais en nombre inégal sur chacune d'elles, de petites ouvertures larges de 12 à 15 centimètres sur une hauteur de 50 à 55 centimètres, dont l'amortissement est en plein cintre, et qui sont destinées à l'émission du son des cloches placées vis-à-vis d'elles dans l'intérieur. Ce soubassement se termine par un simple tore qui tient lieu de corniche et repose sur une ligne de modillons entièrement frustes.

« Au-dessus de l'édifice, construit en moellons parfaitement appareillés, s'élève le clocher en forme de pyramide octogone. Sur la plate-forme résultant de l'abatue des angles, aux quatre coins de la tour, se dressent quatre clochetons hexagones; quatre pinacles, ajourés par une baie longue et étroite en forme de meurtrière, couvrent autant que possible la nudité des faces intermédiaires¹. »

Il ne nous reste à signaler dans cette église que les peintures sur bois qui couvrent le plafond de la chapelle septentrionale, dédiée à la Sainte Vierge. Ces peintures, œuvre du xvii^e siècle, représentent en cinq caissons la grande scène du jugement dernier. Au centre au voit N.-S. Jésus exerçant les fonctions de juge souverain des vivants et des morts, et encensé par deux anges. Dans les médaillons latéraux sont saint Étienne agenouillé au milieu des pierres qu'on lui a

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 60.

jetées, et saint Jean-Baptiste avec son agneau, l'un et l'autre suppliant le Seigneur, pendant que des anges sonnent de la trompette pour réveiller les morts; les deux autres médaillons représentent, l'un les élus dans le bonheur du ciel, et l'autre les damnés refoulés par un ange dans les flammes éternelles. Enfin, aux quatre coins du plafond sont les évangélistes avec leurs emblèmes; tous les interstices de ce plafond sont occupés par des arabesques très-variées.

Le seigneur de Saint-Étienne¹ était supérieur, fondateur et prééminencier en cette église. En 1623 on voyait autour de l'édifice, « par dehors et par dedans, une très-ancienne litre ou ceinture chargée d'escussons apparaissant fort peu en dehors mais fort apparents en dedans, les principaux desquels sont *d'argent à la quintefeuille de gueules à l'orle d'hermines* et my-party desdites armes et de diverses alliances, lesquelles armes sont celles des seigneurs de Saint-Estienne auparavant que ladite seigneurie fût tombée ès maisons de Lorgeril, Rohan et Maure. » A la même époque apparaissait « en une vitre qui est au costé du grand autel vers l'épître une bannière des armes *de Maure escartelées de Rohan, le tiers contrescartelé de Navarre et d'Évreux, le quart du Plessix-Anger, et sur le tout d'hermines party de Milan.* » Un écusson presque semblable était sur un banc « joignant les marches du grand autel, du costé de l'évangile; » un autre grand banc était dans la nef, devant l'autel de Notre-Dame, et « contre les fonts baptismaux » étaient sculptés en pierre quatre écussons portant les armes de Saint-Étienne, de Lorgeril et de Parthenay. Enfin, il existait alors « une chapelle estant en la nef du

1. La seigneurie de Saint-Étienne s'étendait en une douzaine de paroisses; son château se trouvait au bord de la Loisançe, près du village actuel de la Cour et des moulins de Saint-Étienne; « c'estoit — est-il dit en 1623 — une maison seigneuriale fermée de fossés qui apparoissent encore proche du bourg, laquelle maison est de longtemps en ruïne. » Cette seigneurie appartient successivement aux familles de Saint-Étienne, Le Bret, Le Bouteiller, de Parthenay, de Lorgeril, de Rohan, de Maure, de Rochechouart, de Volvire et Guétrin de la Grasserie. Le seigneur de Saint-Étienne avait droit de coutumes sur les assemblées de Saint-Étienne qui s'y tenaient aux fêtes du 3 août et du 26 décembre.

costé de l'espître, » présentant sur sa muraille « deux grandes bannières de pierre dure » aux armes et alliances de Maure¹. »

CHAPELLE. — *Saint-Eustache.* — Cette chapelle frairienne, située sur le bord de la route de Fougères, devait exister en 1623, puisqu'il est alors fait mention de l'ancien gibet seigneurial de Saint-Étienne, élevé « au haut de la lande de Saint-Eustache. » L'édifice actuel semble du xvii^e siècle et n'offre aucun intérêt; à la porte est rejetée une vieille table d'autel composée d'une énorme dalle reposant sur deux colonnes, et vraisemblablement à l'origine sur un massif triangulaire central. Saint-Eustache est le but d'un pèlerinage très-fréquenté, le jour du Vendredi-Saint, par les habitants de toutes les paroisses voisines, non-seulement de Bretagne, mais encore de Normandie et du Maine, qui viennent s'y faire évangéliser².

PRIEURÉ. — *Saint-Étienne*, membre de l'abbaye de Tous-saints d'Angers. (Voy. tome II, 727.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLAIS³.

Raoul Le Déour, chanoine régulier (1419).

Sébastien Thomé, trésorier et chanoine de Rennes, rendit aveu au roi le 25 juin 1543 pour le prieuré-cure qu'il tenait en com-mende.

Nicolas Dupont (1584).

Jean Pichot (1602).

François Martin (1606).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

2. La paroisse de Saint-Étienne est la patrie de saint Hamon, moine de Savigné. Il naquit dans les dernières années du xi^e siècle au village de Landécot, qui subsiste encore de nos jours.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. Maupillé, etc.

Jean Pellier (1632) rendit aveu au roi le 5 décembre 1662 pour son prieuré-cure qu'il tenait également en commendé.

Jean Le Tourneulx (1674); † 1684.

Jean de Botherel, prêtre du diocèse, bachelier en théologie, rendit aveu le 30 janvier 1683; il devint prieur de Notre-Dame de Fougères et résigna en faveur du suivant.

Louis-Pierre Broc de la Tuvelière, prêtre du diocèse, pourvu le 13 septembre 1724, résigna en faveur de son fils, qui se fit chanoine régulier; † 1748.

Frère Honorat-Pierre Broc de la Tuvelière fut pourvu le 11 septembre 1748; † 1764.

Frère André Pitat, chanoine régulier comme le précédent et comme les suivants, fut pourvu le 29 mars 1764; † peu après.

Frère Jean-Baptiste Le Page de Varancé, pourvu le 18 janvier 1765, se démit au bout de l'année.

Frère François Richer, pourvu le 2 janvier 1766, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre Laignier (1803, † 1824).

Julien-François Geffroy (1824-1838).

N... Hardy de la Largère (1838-1850).

Louis Leverrier (1850, † 1872).

Jean-Marie Garnier (1872-1878).

Julien Dibou (1878-).

SAINT-GANTON

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Saint-Ganton était avant la Révolution une trêve de Pipriac, qui tirait son origine, d'après la tradition, d'un ancien prieuré membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 158.) Aux siècles derniers l'on administrait tous les sacrements à Saint-Ganton, et le curé du lieu essaya même pendant quelque temps de se dire recteur; mais les recteurs de Pipriac s'opposèrent à cette tentative et vinrent dès lors prendre possession de l'église de Saint-Ganton après s'être

installés dans celle de Pipriac. En 1803 seulement, Saint-Ganton fut érigé en paroisse.

ÉGLISE. — A l'origine, cette église avait pour patron un saint breton, saint Guenganton, confesseur, fêté le 10 mai dans l'abbaye de Saint-Méen; mais le curé Thomas Cochet, ayant rebâti cet édifice, s'avisâ de dédier sa nouvelle église à saint Quentin, dont le patronage subsiste encore. Il appela même sa trêve « paroisse de Saint-Quentin, » et signa toujours « recteur de Saint-Quentin; » mais ses supérieurs firent bonne justice de ses prétentions au rectorat, et les habitants de Saint-Ganton n'admirent point le changement de nom de leur localité.

Ce fut vers 1669 que fut rebâtie l'église de Saint-Ganton, en grande partie grâce aux générosités de Gabriel Peschart et de Renée Dollier, seigneur et dame de la Thébaudaye¹. Aussi en 1675 le seigneur de la Thébaudaye avait-il tout droit de prétendre aux honneurs de la supériorité et de la fondation, et aux prééminences en cette église. Il possédait dans le chancel un banc et un enfeu où avaient été inhumés, du côté de l'évangile, Georgine Tillon, dame de la Thébaudaye, † 1648, et du côté de l'épître François Peschart, seigneur de la Thébaudaye, son mari, † 1649.

On a, de nos jours, surhaussé cet édifice, auquel a été ajoutée une petite tour avec flèche en pierre, qui produit bon effet.

On rend de temps immémorial en cette église un culte tout particulier à saint Eutrope. La fontaine du bienheureux avoisine l'église et est ornée d'une croix de pierre avec tronc également en pierre, qui semble une œuvre du xv^e siècle.

1. La Thébaudaye, seigneurie importante unie de bonne heure à celle de Bossac, en Pipriac, appartient successivement aux familles de la Motte, du Perrier, de Rohan, de Laval, de Coligny, Peschart, Danican et Huchet de la Bédoyère. Le seigneur de la Thébaudaye avait, entre autres droits féodaux, celui de faire courir quintaine les nouveaux mariés, et de faire sauter ou danser les nouvelles mariées de Saint-Ganton. Le château de la Thébaudaye, fortifié contre un coup de main, a été complètement rasé.

Jadis les paroisses voisines, notamment celle de Guipry, venaient processionnellement à Saint-Ganton à la fête de saint Eutrope, et maintenant encore une grande foire s'y tient ce jour là. La statue primitive du saint, en granit et très-grossièrement taillée, est certainement fort antique; elle était naguère très-honorée et placée dans l'église près de l'autel de Saint-Eutrope, mentionné en 1651.

Il y avait autrefois quelques fondations dans cette église, mais la fabrique n'avait pas de revenu fixe.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Michel*. — Cette chapelle passait pour avoir, à l'origine, dépendu d'un monastère, probablement du prieuré de Saint-Ganton; mais au xvii^e siècle elle était considérée comme frairienne. Ayant été rebâtie à cette époque, elle fut bénite le 19 octobre 1653 par Thomas Cochet. Interdite vers 1750, elle n'existe plus aujourd'hui.

2° *Saint-Mathurin* était également une chapelle frairienne mentionnée en 1636. Située sur les limites de Saint-Ganton et de Saint-Just, elle était disputée par ces deux paroisses. On dit qu'elle fut fondée par une dame des environs. Le seigneur de la Thébaudaye avait droit de tenir à côté deux foires, aux fêtes de saint Mathurin et de saint Louis. La chapelle qui renferme encore les statues de ces deux bienheureux est un édifice du xvii^e siècle sans caractère, mais entretenu.

3° *Saint-Roch de la Thébaudaye* se trouvait dans la cour de ce manoir. Le 24 juillet 1642, François Peschart et Georgine Tillon, seigneur et dame de la Thébaudaye, fondèrent en cette chapelle, « bastie en l'honneur de Dieu et de Messieurs saint Roc et saint François, » deux messes par semaine, les lundis et vendredis. En 1653, Georges Gérard desservait cette chapelle, dans laquelle se marièrent en 1666 Charles Jolliff, seigneur de la Daudaye, et Julienne de la Bigotaye. — *Nunc* détruite.

4° *La chapelle de la Rochelle*, sise au village de ce nom,

dépendait, d'après la tradition locale, d'un couvent de femmes sur lequel nous n'avons aucune donnée historique.

PRIEURÉ. — *Saint-Ganton*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 158.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE SAINT-GANTON ¹.

Joseph Coignard (1803, † 1815).

Jacques-Mathurin Janvier (1815-1824).

Joseph Le Breton (1824-1837).

Julien Juhel (1837, † 1852).

Joseph Gérard (1852, † 1868).

Pierre Gaudin (1868-).

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

Chesneyum (1516), — *Chesné* (1590), — *Chenneyum* (xvii^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Quoique cette paroisse soit ancienne et que des religieux y aient eu de bonne heure quelques intérêts, nous ignorons cependant ses origines. Il est certain que les Bénédictins du prieuré de Notre-Dame de Vitré avaient des

1. Voici les noms de quelques curés de Saint-Ganton avant 1790 : *Mathurin Macéot* (1613), † 19 mars 1648 et inhumé dans l'église, devant l'autel de Notre-Dame. — *Thomas Cochet* (1648), † 21 septembre 1671, inhumé dans l'église, près du chancel. — *Jean Juin* (1671-1681). — *Jean Hervé* (1632), † 6 décembre 1713 et inhumé dans l'église. — *Julien Gofflot* (1715-1754). — *Guillaume Barre* (1754). — *Julien Laurent* (1776) — et *Joseph Coignard* (1777), qui devint recteur en 1803.

droits sur les dîmes de Chesné aussi bien que les religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois, mais nous ne savons à quelle époque et en quelles circonstances ces donations leur furent faites.

En 1682, l'abbesse de Saint-Sulpice possédait encore plusieurs fiefs en cette paroisse.

En 1790, le recteur, M. Clairay, déclara être le seul décimateur « de tous grains, chanvres et lins » de Chesné, et il estima ses dîmes 2,400 liv. de rente; il jouissait, en outre, du presbytère et d'un pourpris contenant 11 journaux de terre et valant 200 liv. Son revenu était donc de 2,600 liv., mais il avait de lourdes charges : il devait aux Bénédictins de N.-D. de Vitré 64 boisseaux de froment, estimés 150 liv.; — à l'abbaye de Saint-Sulpice 2 mines de froment, estimées 80 liv.; — à la fabrique de Chesné 96 demeaux de seigle, estimés 240 liv.; — pour décimes, 120 liv.; — pour entretien du chanceau de l'église, 150 liv.; — pour frais de récolte, 150 liv. Ses charges montant ainsi à 890 liv., il lui restait un revenu net de 1,710 liv.¹

La fabrique de Chesné possède de fort beaux registres de *Comptes des trésoriers* au xvi^e siècle².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Georges, martyr, cette église se composait à l'origine d'une nef à chevet droit avec deux collatéraux; le chœur en fut construit en 1554, comme nous l'apprennent les *Comptes des trésoriers*, et les nefs sont également du xvi^e siècle. On y remarque intérieurement des colonnes en forme de palmier, et à l'extérieur des portes de stylé ogival fleuri avec porche de même style au Midi.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

2. Cette paroisse était naguère appelée Chienné. On imagina en 1781 de donner l'étymologie de son nom, en la nommant *Saint-Georges enchaîné*, parce que saint Georges est représenté terrassant le démon; il eût fallu au moins, dans ce cas, dire *Saint-Georges enchaînant*. Mais tout cela est puéril. Le nom ancien et véritable est Chesné (*Chesneyum*) ou *Saint-Georges-en-Chesné*. En 1839, la commune a obtenu un décret impérial l'autorisant à reprendre ce dernier nom.

A cet édifice furent ajoutées deux chapelles formant bras de croix : l'une au Nord et affectée au service de la confrérie du Rosaire, fut bâtie en 1660, comme le témoigne cette inscription gravée à l'intérieur : *Vener. et Disc. D. Guill. Crosnier, rector, hoc sacellum suis sumpt. egit, ann. Dom. 1660.* — Celle du Sud fut élevée par ordre de l'évêque, qui ordonna en 1781 de supprimer « le jubé » existant encore et de bâtir « une chapelle parallèle à celle du Rosaire. » Cette chapelle, dédiée au Saint-Esprit, porte en effet le nom du recteur à cette époque gravé sur ses murailles : *Messire Paul Clairay.*

Une grande fenêtre flamboyante garnit le chevet; on y plaça en 1555 une verrière renfermant les scènes de la Passion de Notre-Seigneur et la légende de saint Georges. Ce fut l'œuvre de Guillaume Collin, peintre-verrier de ce temps¹. De ce vitrail il ne reste que deux panneaux, représentant l'un le Crucifiement, l'autre le martyr saint Georges; ils ont été remplacés dans la fenêtre méridionale du Sud et l'on a mis des vitraux neufs dans la grande fenêtre du chevet.

Sur le maître-autel est un curieux reliquaire mentionné dans tous les comptes du xvi^e siècle sous le nom de « reliquaire de Monsieur saint Georges. » En voici la description par M. l'abbé Brune :

« Ce charmant petit reliquaire en argent, doré en partie, est monté sur un pédicule en forme de colonnette reposant sur un socle octogone. Il consiste en trois tourelles dans le style de la renaissance; celle du centre, plus grande que les deux autres, est une fiole en verre reposant immédiatement sur le chapiteau ou couronnement du pédicule, et recouverte d'une bordure de créneaux et d'un toit pyramidal orné d'imbrications. De chaque côté de la principale tourelle s'en élève une autre plus légère, annelée à la moitié de sa hauteur, terminée en cul-de-lampe, crénelée et couronnée comme la pré-

¹ « Poyé à Guill. Collin por avoir fait la grande vitre du revestuaire. » (*Comptes des trésoriers.*)

mière. Celles-ci se reliait à l'autre en bas par une courtine, et en haut par une double bande recourbée en console. Le vase de verre contient deux phalanges et un autre petit ossement d'une main très-forte, puis un linge teint d'une couleur lie de vin. On lit sur le pied, en caractères gothiques du xvi^e siècle : *G. Durochier*. C'est probablement le nom du donateur. On croit que ces reliques sont de saint Georges, patron de la paroisse¹. »

Il n'y a point de chapelle dans cette paroisse.

RECTEURS DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ².

Jehan de Beaumont, chanoine de Rennes (Voy. tome I^{er}, 225), donna quelque chose en 1409 à la fabrique de Toussaints de Rennes; il devint plus tard recteur de Châtillon-sur-Seiche.

Jacques Cérurier, official de Rennes, était aussi recteur de Cintré (vers 1500).

Guillaume de Villeboul, chanoine de Rennes (1535); † vers 1550 et inhumé dans la cathédrale, où il avait fondé une chapelle.

Sulpice Baron prenait en 1597 les titres de « conseiller et aumosnier ordinaire du roy; » il devint vers 1618 prieur de Notre-Dame de Fougères.

Guillaume Crosnier (1634-1664).

Pierre Busson (1665-1688).

Guillaume Le Masson succéda au précédent; † en janvier 1697 et inhumé dans son église.

Mathurin Mahieu, pourvu en 1697, assista au synode de 1701 et résigna en faveur du suivant.

René Budecoq, prêtre du diocèse, fut pourvu le 13 janvier 1705 et résigna lui-même en faveur du suivant.

Julien-René Budecoq, prêtre du diocèse, fut pourvu le 30 juin 1731; † 1755.

Paul-Guillaume Clairay, prêtre du diocèse, pourvu le 9 octobre 1755, gouverna jusqu'à la Révolution.

René Potin (1803, † 1833).

Joseph Baron (1833-1867).

Victor Gillouaye (1867, † 1876).

1. Archéol. relig., 413.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. paroiss. — Arch. départ. d'Ille-et-Vil., etc.

Jean-Baptiste Bougeard (1876).

Joseph Gefflot (1876-).

SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE

Sanctus Georgius de Vilers (1040), — *Sanctus Georgius de Hyrhana* (1050), — *Sanctus Georgius de Grihania* (1140).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — L'histoire fort intéressante des commencements de cette paroisse n'est autre que celle du prieuré de Gréhaigne, fondé dès le xi^e siècle par les Bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges, et nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à l'article consacré à cet établissement. (Tome II, 285 et suiv.)

L'abbesse de Saint-Georges présenta le recteur de Saint-Georges-de-Gréhaigne jusqu'à la Révolution; en 1790, cette dame levait les trois quarts des grosses dimes de la paroisse et abandonnait au recteur, pour sa portion congrue, le dernier quart de ces dimes et toutes les noales.

En 1735, une bonne partie de la paroisse de Saint-Georges dépendait d'ecclésiastiques : les Bénédictins du Mont Saint-Michel y avaient un fief important, les religieux de l'Hôpital de Cendres 40 journaux de terre, le recteur de Saint-Georges 13 journaux 69 cordes, l'obiterie de Saint-Georges une vingtaine de journaux, l'abbesse de Saint-Georges le prieuré de Gréhaigne, et le chapelain du Val 100 liv. de rente¹.

La fabrique possède un registre des *Comptes des trésoriers* de Saint-Georges du commencement du xvii^e siècle; on y voit qu'en 1626 il fallait six pots de vin, payés 60 sols, pour la

1. *Arch. paroiss.*

communion pascale, et qu'on allait alors en procession au Mont Saint-Michel, à Broualan, Sainte-Anne-de-la-Grève, Saints, Pleine-Fougères, Roz, Macey, etc.

ÉGLISE. — Saint Georges, martyr, est le patron de cette église, pittoresquement posée au sommet d'une colline rocheuse dont la base est baignée par les flots de la mer. C'est un édifice des xv^e et xvi^e siècles, composé d'une nef et d'un chœur à chevet droit moins large que la nef. Au-dessus de l'arc triomphal s'élève le clocher, en forme de campanile. Le tout n'a pas grand style, mais se présente bien au milieu d'un cimetière qu'orne un vieux portail monumental.

L'abbesse de Saint-Georges était jadis dame supérieure et fondatrice de l'église de Gréhaigne, dans laquelle elle jouissait de toutes les prééminences.

Il s'y trouvait une confrérie de Saint-Sébastien très-anciennement érigée.

CHAPELLE. — *Saint-Mauron* était une chapelle située aux siècles derniers non loin du bourg de Saint-Georges; elle était fondée de messes et son chapelain habitait, dit-on, sur la lande de Montomblet, en Saints. — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Saint-Georges*, membre de l'abbaye de Saint-Georges. (Voy. tome II, 285.)

MALADRERIE. — En 1728, la fabrique de Saint-Georges possédait un jardin appelé le courtil Saint-Lazare.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE ¹.

Julien Forgeais fut reçu chanoine de Dol le 13 mai 1569; † vers 1593.

¹. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Pierre Guéret, présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 13 juin 1593, fut pourvu en 1594 et gouvernait encore en 1603.

Guillaume Gaultier, recteur en 1609; † vers 1634.

Henri Thomas, pourvu le 13 mai 1634, résigna l'année suivante.

Jean Thomas, présenté par l'abbesse le 6 avril 1632, devint chanoine de Dol et résigna sa cure.

Robert Husson fut présenté le 15 octobre 1633.

François Jalleu, prêtre du Mans (1636), permuta avec le suivant en 1640.

Jacques Frain, prêtre d'Avranches, précédemment recteur de Saint-Ideuc, prit possession le 23 avril 1640; il gouvernait encore en 1676.

François Cassin, † vers 1677.

Martin Razé succéda au précédent en 1677.

Gaspard Daucey (1678) devint en 1681 recteur du Crucifix de Dol.

Jacques du Couldray, † 22 février 1685.

Guillaume Durand, originaire de Sourdeval, fut pourvu en 1685; † âgé de trente-six ans, le 29 décembre 1688.

François Beaudouart, présenté le 24 décembre 1688, résigna le 26 janvier 1692.

Noël Guénard (1692-1693).

François Benoist (1693), † 24 juillet 1712.

Joseph-Charles de Quétrambat ou *de Quatrambart*, prêtre de Rennes, présenté le 29 juillet 1712, fut pourvu le 2 août et prit possession le 4; † 18 septembre 1717.

Ignace Hindré, prêtre de Rennes, présenté le 19 septembre 1717, fut pourvu le 29 et prit possession le 30; † 1718.

René du Pan de Kerguenech, prêtre de Saint-Brieuc, présenté le 20 juin 1718, fut pourvu le 28 et prit possession le même jour; il se démit en 1727 et devint recteur de Pleubihan.

Jean Planchois, prêtre de Rennes, présenté le 26 mai 1727, pourvu le 13 juillet, prit possession le 16 et se démit presque aussitôt.

Augustin Robert, prêtre de Saint-Malo, présenté le 16 novembre 1727, pourvu le 20, prit possession le 25 et permuta le 3 décembre avec le suivant.

Jean-Malo Ollivier, sieur du Beffroy, précédemment recteur de Saint-Tual, prit possession le 5 décembre 1727; il résigna en faveur du suivant le 8 juin 1733; † à Villecunan, en Pleine-Fougères, âgé de soixante-quatorze ans, et inhumé le 26 mars 1749 dans l'église de Pleine-Fougères.

Julien-Thomas Dhuisne, originaire de Roz-sur-Couasnon, pourvu

en cour de Rome, prit possession le 24 août 1733; † âgé de cinquante-sept ans, le 6 février 1762.

Michel-Jean-Yves Millet, né à Fougères de Jean Millet et d'Anne Goupil, présenté le 14 février 1762 et pourvu le 19, prit possession le 20; † 13 avril 1772.

François Penault, prêtre de Saint-Brieuc et curé de Saint-Cast, présenté le 13 avril 1772, pourvu le 15, prit possession le 18 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Joseph Toullier de la Villemarie, chanoine honoraire (1803-1830).

François Bugaux (1830-1877).

François Lainé (1877-1879).

Amédée Ollivier (1879-).

SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

Sanctus Georgius de Restenbault (XI^e siècle), — *Saint-Georges-de-Restambault* (1476), — *Sanctus Georgius Reintembani* (1516), — *Saint-Georges-de-Reinthembault* (XVII^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — Un seigneur nommé Restenbault, dont le fils Garnier fut un des bienfaiteurs du Mont Saint-Michel, fut, semble-t-il, dans la première moitié du XI^e siècle, le fondateur de la paroisse qui conserve son nom. Dès le siècle suivant il est, en effet, mention dans les chartes de Savigné de cette paroisse, « *parrochia Sancti Georgii de Restenbault*, » dont Herbert était recteur vers 1140¹.

L'évêque de Rennes était gros décimateur à Saint-Georges et y affermaient en 1790 ses dîmes 9,200 liv.; il y possédait

¹ A. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Louvigné-du-Désert*, p. 116.

même au bourg deux maisons, mentionnées en 1682, et appelées l'Aumône et la Forge.

Quant au recteur de Saint-Georges, nommé par l'ordinaire, il fit la déclaration suivante de ses biens en 1790 : Un presbytère et trois jardins, estimés 40 liv. de rente; — pourpris et réserve, valant 104 liv.; — toutes les dîmes vertes, affermees 1,100 liv.; — dîmes noyales, 60 liv.; — dîmes de cochons de lait et d'agneaux, 6 liv. — Total du revenu : 1,310 liv. Sur cette somme il devait payer : la pension d'un vicaire, 350 liv. (l'autre vicaire recevait sa pension du décimateur); — les décimes, 34 liv.; — l'entretien du presbytère, 100 liv. — Total des charges : 484 liv. De sorte qu'il lui restait un revenu net de 826 liv.

A la même époque, la fabrique de Saint-Georges n'avait que 35 liv. de revenu¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Georges, martyr, l'ancienne église de cette paroisse conservait quelques parties romanes du XI^e ou XII^e siècle. Le mur du Nord de la nef et la façade occidentale remontaient à cette époque; cette façade était soutenue par des contreforts plats, et au-dessus de la grande porte s'ouvrait une petite baie placée au sommet du fronton.

A cette antique nef fut, au XVI^e siècle, ajouté un collatéral communiquant avec elle par trois arcades cintrées. Enfin, on accola à l'édifice une petite tour portant cette inscription : *Annus turris, 1677, N. Larcher.*

Le marquis de Romilley² était seigneur fondateur et préeminencier de Saint-Georges à cause de sa terre de Moulines, mais le baron de Fougères en était le seigneur supérieur. Ce marquis avait, en outre, à cause de sa terre d'Ardenne, une

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

2. La terre d'Ardenne, châtellenie d'ancienneté, fut érigée en 1642 en marquisat sous le nom de Romilley, avec union des seigneuries de la Rouaudière (au Ferré), des Loges et de Moulines, en faveur de François de Romilley, seigneur d'Ardenne et de la Chesnelaye. Ardenne appartient successivement aux familles d'Ardenne, de Romilley et de Roucherolles.

chapelle prohibitive dans cette église. Outre cette chapelle d'Ardennes, — bâtie à côté du chœur, fondée d'une messe par semaine et dotée de 140 liv. de rente en 1790, — on voyait en 1781 en l'église de Saint-Georges celles de Sainte-Anne et de Saint-Nicolas, et les autels du Saint-Esprit et du Rosaire. Ceux-ci indiquaient l'existence des deux confréries de mêmes noms; une troisième, celle du Saint-Sacrement, avait également été fondée en cette église par Noël Larcher, recteur, le 13 mars 1688.

Il ne subsiste rien de ce vieux temple, qui se trouvait au milieu du bourg, là où s'élève aujourd'hui un joli calvaire en granit sculpté par M. Hernot.

L'église actuelle, construite à quelque distance de l'ancienne, un peu en dehors du bourg, est l'œuvre de M. l'architecte Tourneux. C'est un édifice ogival à trois nefs construit vers 1869.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle d'Ardennes* fut bâtie près de ce manoir par Esther de la Marzelière, veuve de César de Romilly, seigneur de la Chesnelaye, et consacrée le 22 mai 1609 par M^{gr} Larchiver. Ce jour-là, César de Romilly, seigneur de la Chesnelaye et d'Ardennes, fils de la fondatrice et demeurant à Ardennes, y fonda deux messes hebdomadaires pour chaque dimanche et vendredi, et dota cette chapellenie de 12 liv. de rente. Plus tard, on y desservit aussi une fondation de messes faite à l'origine en l'église de Trans par Gilles de Romilly, seigneur du Pontglo. Julien des Granges fut remplacé en 1748 par Pierre Chesnel en qualité de chapelain d'Ardennes. Cette chapelle, en « très-mauvais état en 1781, » a été restaurée depuis peu. C'est un simple rectangle avec fenêtre ogivale au chevet et porte cintrée surmontée d'un écusson en bannière. Construite dans le style de la renaissance, la chapelle d'Ardennes est enveloppée de lierre d'une pittoresque façon et sert encore de station aux processions des Rogations.

2° *La chapelle de la Ramée*, située dans un ancien fief de l'abbaye de Rillé, devait peut-être son origine aux religieux de ce monastère. — *Nunc* détruite.

3° *La chapelle du Plessix-aux-Bretons* dépendait du manoir de ce nom, appartenant au xv^e siècle à Pierre du Homme, prêtre.

4° *Notre-Dame* est une chapelle de congrégation, bâtie récemment dans le bourg de Saint-Georges, à côté de la maison natale du vénérable P. Maunoir. L'appartement où ce saint homme vint au monde sert de vestibule à la chapelle, et l'on y voit son portrait et une inscription rappelant ce fait. La chapelle elle-même est un édifice en plein cintre orné d'assez jolies verrières.

5° L'ancien manoir de *la Chapelle*, mentionné en 1513, semble tirer son origine d'un ancien sanctuaire disparu depuis des siècles.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 461 et 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT¹.

Herbert, vers 1140.

Guillaume Le Maczon (1485).

René Delaunay (1564).

Guillaume Meslier résigna en 1639 en faveur du suivant.

Jacques Despas, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 25 février 1640.

Noël Larcher (1674) fit son testament le 13 mars 1688.

André Perdriel, prêtre du diocèse, docteur en Sorbonne (1697), prit part au synode de 1704; † 1720.

Jean Delourme, prêtre du diocèse, docteur en théologie, pourvu en 1720, résigna en 1744.

François-Éléonor Gastebois, prêtre d'Avranches, pourvu le 30 septembre 1744, résigna en 1748.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes de M. Maupillé*, etc.

Jean-Baptiste Chevy, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 mai 1748; † 1757.

François Regnier, prêtre du diocèse, pourvu le 17 juin 1757, se démit en 1774.

Joseph-Anne Durocher, prêtre du diocèse, pourvu le 8 mars 1774, devint recteur de Villamée en 1782.

Bertrand Thomas, pourvu le 8 avril 1782, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Jean Biatte (1803-1806).

Pierre Daligault (1806, † 1818).

François Beaulieu (1818-1821).

François Barbot (1821-1842).

N... Perdriel (1842-1862).

Charles Thomas (1862-1866).

Joseph Anger (1866-1870).

Pierre Lecerf (1870-1873).

Pierre Brassier (1873-).

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL

Ecclesia Sancti Germani de Pinello (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — Cette paroisse semble tirer son surnom de la seigneurie du Pinel, terre importante dès le XII^e siècle, mais faisant partie de la paroisse d'Argentré. Cette anomalie porte à croire, dit M. de la Borderie, « qu'il y a eu empiètement de la paroisse d'Argentré sur le territoire de Saint-Germain, qui devait primitivement renfermer la terre dont il a pris son surnom¹. »

Quoi qu'il en soit, une famille noble portant le nom de Saint-Germain et habitant ce pays apparaît dès la fin du

1. *Revue de Bretagne et Vendée*, XXIX, 492.

xi^e siècle; elle donna en 1107 l'église de Saint-Germain aux chanoines réguliers de la Roë, qui y fondèrent un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé. (Tome II, 720.)

En 1273, la métairie des Touches appartenait au prieur de Saint-Germain, et celui-ci passa une transaction, de concert avec la dame du Pinel, avec le recteur de Gennes, au sujet d'une partie des dimes du trait des Touches¹. On retrouve encore dans la paroisse le village de l'Abbaye, qui dut à l'origine appartenir aussi à des religieux.

ÉGLISE. — Saint Germain, évêque d'Auxerre, est le patron de cette église. L'ancien édifice, aujourd'hui rasé, était en grande partie du xvi^e siècle. Il se composait, à l'origine, d'une seule nef terminée par un chevet droit; cette nef, ajourée au Sud d'une fenêtre ogivale, n'avait point d'ouvertures au Nord, et son mur de ce côté était beaucoup plus ancien et pouvait remonter aux commencements de la paroisse. A cette nef furent ajoutées deux chapelles, l'une prohibitive, croyons-nous, au seigneur de la Roberie, bâtie au Sud en 1559, et l'autre sise au Nord, portant la date de 1625. Trois autels avec grands retables en marbre et tuffeau décoraient l'église; l'autel majeur, élevé par le recteur-prieur Michel Coustard, présentait cette double inscription; du côté de l'évangile : *P. Mi. Coustard pr. dedit hoc altare 1645*; du côté de l'épître : *Post obitum cum Christo requiescat in pace.*

La seigneurie de cette paroisse appartenait au moyen-âge, semble-t-il, au seigneur du Pinel; mais au siècle dernier le seigneur de la Motte de Gennes était regardé comme seigneur fondateur et prééminencier de Saint-Germain. Quant au seigneur de la Roberie², il avait dans cette église un enfeu où Jean Du Guesclin choisit sa sépulture en 1460.

1. Arch. dép. de la Mayenne.

2. La Roberie appartint pendant plusieurs siècles à la famille Du Guesclin par suite du mariage, vers 1340, de Bertrand Du Guesclin, oncle du célèbre connétable, seigneur de Vauruzé, avec Thomasse Le Blanc, dame de la Roberie.

Il y avait un certain nombre de fondations en cette église, notamment celle de la confrérie du Rosaire, fondée en 1621, et celle du Saint-Nom de Jésus, fondée d'une messe chaque vendredi, le 20 février 1660, par Julien Marie et Jeanne Gicquel, sa femme.

La nouvelle église de Saint-Germain, bâtie vers 1868, est une jolie construction de style ogival flamboyant, composée de trois nefs avec chevet droit et accompagnée d'une petite tour formant façade; elle est ornée de trois autels en pierre sculptés, et de stalles, chaire et confessionnaux en bois, le tout de style gothique, œuvre de M. Granot.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Georges de la Roberie* dépendait de ce manoir et a disparu avec lui. Elle était fondée de messes, et là se marièrent en 1662 Charles Du Matz, marquis du Brossay, avec Hélène Du Guesclin, et en 1670 Jean de Pérouse avec Jacqueline Du Guesclin.

2° *La chapelle de Montmartin*, également détruite, avoisinait ce manoir, qui appartient pendant fort longtemps à la famille Du Matz, illustrée par Jean du Matz, seigneur de Montmartin, gouverneur de Vitré pendant la Ligue.

PRIEURÉ. — *Saint-Germain*, membre de l'abbaye de la Roë. (Voy. tome II, 720.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 568 et 623.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE SAINT-GERMAIN-DU-PINEL ¹.

Mathieu Touchebœuf, † vers 1572.

Frère Jacques Ballue, chanoine régulier, fut pourvu le 27 juillet 1572.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Mayenne.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallôbert.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

François de Lournel vit en 1584 les religieux de la Roë lui réclamer 48 boisseaux d'avoine qu'il leur devait à cause de son prieuré.

Antoine Du Guesclin, fils de René, seigneur de la Roberie, et de Jeanne des Vaultx, fut d'abord curé de Cuillé, puis prieur-recteur de Saint-Germain (1597); † 28 octobre 1627.

Jacques Roussel succéda au précédent.

Frère Michel-Pierre Coustard, chanoine régulier comme ses successeurs (1632); † 6 avril 1646 et inhumé dans l'église, près du maître-autel.

Frère Richard Lescolasse succéda au précédent; † 4 mai 1670 et inhumé dans le chœur de son église.

Frère Jean Lescolasse, frère du précédent (1670).

Frère Jean Barillet résigna en 1672.

Frère Jacques Nicolle fut pourvu le 17 janvier 1673; † 19 février 1694.

Frère Claude de la Coudre (1694) fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à trois pals d'azur*; † âgé de trente-six ans, le 9 novembre 1704, et inhumé dans le chœur de l'église.

Frère Pierre Souchay, pourvu le 17 novembre 1704, résigna en 1708.

Frère Gervais Huart fut pourvu le 3 janvier 1709; † 24 avril 1717 et inhumé dans le chœur.

Frère Laurent Aoustin fut pourvu en 1717; † à Torcé le 25 décembre 1732 et inhumé au chœur de Saint-Germain.

Frère Pierre Bureau, pourvu le 19 novembre 1732, se démit au bout de dix ans.

Frère Joseph Desbois, prêtre du diocèse, prit possession le 19 mars 1742 et fit profession au monastère de la Roë l'année suivante; † 20 juillet 1748, âgé de cinquante-cinq ans, et inhumé dans le chœur de son église.

Frère Hyacinthe-Augustin Huguet, pourvu le 1^{er} août 1748, se démit en 1769.

Frère François Charbonneau, pourvu le 3 octobre 1769, résigna en 1783.

Frère Jean-Auguste Vissaiche, précédemment recteur de Chancé, fut pourvu le 28 juillet 1783 et se démit deux ans après.

Frère Armand-Alexis Cousseau du Vivier, pourvu le 26 août 1785, gouverna jusqu'à la Révolution.

François-Pierre Rageul (1803, † 1810).

René Bourcier (1810-1844).

Jean-Baptiste Bauducel (1814-1823).

Jacques-Marie Buron (1823-1829).

Louis-Emmanuel Charpentier (1829, † 1836).

- René Jolivet* (1836, † 1854).
Pierre-Marie Picoul (1854-1868).
Emmanuel Gacel (1868, † 1874).
Pierre-François Guérin (1874-1883).
René Huchet (1883).
Joseph Guislard (1883-).

SAINT-GERMAIN-EN-COGLAIS

Sanctus Germanus de Cogleis (xii^e siècle), — *Sanctus Germanus in Coglays* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Dès le xii^e siècle, l'église de Saint-Germain appartenait aux religieux de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui l'unirent à leur prieuré de Saint-Brice; ils furent même confirmés en sa possession par plusieurs papes et évêques de ce temps-là. Cependant un certain Hamelin Bérenger, que nous soupçonnons être le même que le trésorier de Rennes, son contemporain portant le même nom, chercha chicane à ces moines; il prétendait avoir tous les droits paroissiaux à Saint-Germain, c'est-à-dire la présentation du recteur, les oblations des quatre principales fêtes et les dîmes¹. Du temps de Froger, abbé de Saint-Florent (1160-1166), Étienne, évêque de Rennes, mit les parties d'accord en ordonnant qu'Hamelin jouirait de ces dîmes durant sa vie seulement, à condition de fournir aux religieux chaque année 14 mines de grain, savoir : 3 mines de froment, 4 d'avoine et 7 de seigle, et de leur payer 8 sols pour les

1. « In ecclesia Sancti Germani presentationem capellani et oblationes IIII solemnitate et decimas et alia jura parrochialia. »

oblations qu'il continuerait de recevoir. Mais après la mort du prélat les discussions recommencèrent entre l'abbaye de Saint-Florent et Hamelin. Cette fois, le Saint-Siège délégua Robert, évêque de Nantes (1171-1183), pour terminer le différend : celui-ci autorisa encore Hamelin Bérénger à jouir durant sa vie des dîmes et des oblations de Saint-Germain, mais l'obligea à fournir aux moines 20 mines de grain : 4 de froment, 6 d'avoine et 10 de seigle, et à leur payer 10 sols pour les oblations¹. Il paraît que Hamelin continua à se montrer récalcitrant, car D. Huynes nous dit que le même évêque de Nantes lui retira la jouissance des dîmes et des oblations de Saint-Germain moyennant une pension que s'engagea à lui payer l'abbaye de Saint-Florent; le prélat déclara en même temps les moines de Saint-Florent recteurs primitifs de la paroisse, jouissant par suite du droit de présenter le pasteur et de recueillir les oblations².

Malgré cette décision, les religieux de Saint-Florent ne conservèrent par la suite qu'une portion des dîmes de Saint-Germain (la neuvième au xviii^e siècle), qu'ils abandonnèrent au prieur de Saint-Brice. Dès l'an 1205, en effet, dit M. Maupillé³, Pierre, évêque de Rennes, donna à son Chapitre la plus grande partie des dîmes de Saint-Germain. Un siècle plus tard, Gaultier de Saint-Patern, chanoine de Rennes et ensuite évêque de Vannes, obtint du Saint-Siège l'union de l'église de Saint-Germain au Chapitre de Rennes pour subvenir aux frais du pain canonial; en reconnaissance, ce Chapitre fonda un anniversaire pour Gaultier de Saint-Patern, qui mourut en 1357⁴.

1. Livre Rouge de Saint-Florent, 40. (Arch. dép. de Maine-et-Loire.)

2. Hist. ms. de Saint-Florent, 173.

3. Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice, 68.

4. « Anniversarium pro Rev. Gallero de Sancto Paterno episcopo Venetensi, quondam concanonico nostro Redon., et dicitur missa de Sancto Spiritu vita sua comite et post mortem ipsius de requiem, pro eo quod a Sancta sede Apostolica impetravit ecclesiam parrochiam Sancti Germani de Coglais dioc. Redon. ad perpetuam augmentationem panis Capituli Redon. » (Necrol. Sancti Petri Redon.)

C'est ainsi que Saint-Germain devint un bénéfice monoculaire présenté par le chanoine jouissant de la troisième prébende de Rennes. Le Chapitre levait encore en 1790 la majeure partie des dîmes de cette paroisse, qu'il affermaient 5,400 liv.

A cette même époque le prieur de Saint-Brice y avait une dime affermée 500 liv., et l'abbaye de Rillé une autre dime valant 536 liv.; les chanoines de Rillé possédaient même, en outre, les métairie, retenue et chapelle de la Pouardière, et les terre, moulin et étang de la Louvetière. Enfin, l'abbaye de Pontlevoy jouissait d'une dime affermée 200 liv.; l'abbaye de Savigné d'un fief¹, et le chapelain de Saint-Christophe, en l'église Saint-Léonard de Fougères, d'un autre fief rapportant 10 boisseaux d'avoine et 10 liv. d'argent.

Quant au recteur de Saint-Germain, il déclara de son côté, en 1790, qu'en dehors de la portion congrue que lui payaient les décimateurs, il n'avait que la jouissance du presbytère et de son pourpris estimés 60 liv. de revenu, et de trois prestimonies valant ensemble 158 liv. de rente².

ÉGLISE. — Saint Germain, évêque d'Auxerre, est le patron de cette église. De l'ancien édifice il ne subsiste plus que le chœur et la tour qui le précédait. On y remarque quelques restes d'architecture romane, notamment des débris de colonnes engagées dans la muraille; mais l'ensemble de ce chœur paraît ne dater que du xv^e siècle. Dans ce chancel se trouvait jadis un enfeu dont la tombe-arcade apparaît encore du côté de l'évangile; on dit que c'était l'enfeu des seigneurs de Saint-Germain³. Celui des seigneurs de Marigny

1. Dès l'an 1258 Robert de la Vieuville attesta que feu Guillaume de la Vieuville avait donné à l'abbaye de Savigné une rente de 5 sols sur la Haye de Joué, en Saint-Germain : « *V solidos redditus annui in Haia de Joe sila in parrochia Sancti Germani de Coglays.* » (*Arch. Nation.*, L, 1146.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

3. Le manoir de Saint-Germain, qui ne semble pas avoir jamais eu beaucoup d'importance, se trouve à côté du bourg.

était devant l'autel de Notre-Dame-des-Agonisants. On y voyait la pierre tombale, portant son effigie, de Pierre Harpin, seigneur de Marigny, † en 1544, et celle de Thomasse de Malenoë, fille de Pierre de Malenoë et de Perronnelle Harpin.

Mais le seigneur fondateur et prééminencier de Saint-Germain était celui du Bas-Chastellier¹, dont les armoiries se trouvaient gravées sur les consoles de la voûte du chœur et peintes dans les vitres des anciennes fenêtres et sur une litre dont quelques vestiges apparaissent encore. Aussi en 1768 Joseph d'Andigné, seigneur du Bas-Chastellier, « seigneur fondateur de Saint-Germain et seul prééminencier en cette église, » nomma-t-il la grosse cloche, pendant que Hyacinthe du Pontavice, seigneur de Saint-Germain, nommait la moyenne.

Les confréries du Rosaire et de Notre-Dame-des-Agonisants existaient en cette église, où l'on voyait aussi en 1781 les autels de Saint-François et de Sainte-Marguerite.

La nouvelle église de Saint-Germain a été commencée en 1850; le 11 juin fut posée sa première pierre. L'édifice achevé fut béni par M^{sr} Saint-Marc le 27 juin 1853. Sur la porte du Sud est gravée cette inscription : *Ea ecclesia fuit charitate parochianorum condita, anno Domini 1851.*

Ce temple, de style ogival, se compose de trois nefs sans transepts, ni chœur proprement dit. Au bout de la grande nef l'autel majeur est placé sous la tour de l'ancienne église, et derrière lui le chœur du vieil édifice forme une sorte de chapelle absidale. Extérieurement la façade occidentale est remarquable par ses cinq longues fenêtres ogivales, son porche de même style et son vaste perron de granit. Adossée aux grands bois du Chastellier et de Saint-Germain et dominant le bourg et la vallée, cette façade est d'un effet vraiment grandiose.

1. La seigneurie du Bas-Chastellier appartient successivement aux familles du Chastellier, de Malenoë, Le Roy, Becdelièvre du Bouexic, d'Andigné et de Saint-Gilles.

La fabrique possède une jolie croix processionnelle en cuivre du xvii^e siècle, présentant d'un côté le Christ et de l'autre la Sainte Vierge; de petits cartouches terminant ses branches représentent les Évangélistes accompagnés de leurs animaux symboliques. Cette croix a été réparée et dorée avec intelligence depuis peu.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Denis du Bas-Chastellier* dépendait de ce manoir. Signalée en 1677, elle était fondée de messes au commencement du siècle dernier. — *Nunc* abandonnée.

2^o *Saint-Jacques de Marigny*. — Cette chapelle, assise très-pittoresquement sur un monticule au bord d'un étang, dans le parc du château de Marigny, porte le millésime 1573¹; au dessus des portes sont les armoiries des Harpin, seigneurs de Marigny, *d'argent à l'aigle impériale de sable*, avec leurs alliances. C'est un édifice assez vaste, de style ogival, terminé par une abside et jadis fondé de messes. On y voit les tombeaux modernes de la famille de Pommereul, propriétaire actuellement de Marigny.

Le *Poullé ms. de Rennes (1713-1723)* signale « les deux chapelles de Marigny, » soit qu'il y eût un autre sanctuaire dans le château même, soit qu'il entende par là une chapellenie fondée par les seigneurs de Marigny dans l'église paroissiale.

3^o *Saint-Jacques de la Pouardièrre* existait vers le milieu du xvii^e siècle, mais était interdite faute de dotation. Vers 1675, Jacques Clément et Mathurine Le Bret, sa femme, en étant devenus acquéreurs, y fondèrent une messe hebdomadaire par acte du 22 novembre 1675 et la dotèrent de 30 liv.

1. La seigneurie de Marigné ou Marigny, fort importante jadis, appartient aux familles de Marigné, de Servaude, Harpin, de Malenoë et Geffelot; elle fut érigée en châtellenie au xvi^e siècle, et le seigneur du lieu obtint droit de tenir deux foires autour de la chapelle de son château aux fêtes de saint Jacques et de saint François. Le dernier seigneur de Marigny fut François Geffelot, marié à Marie-Anne de Châteauhriand, sœur de l'illustre auteur des *Martyrs*. Celui-ci est venu souvent à Marigny, où demeure son souvenir.

de rente ; ils présentèrent Pierre Le Marchand pour la desservir. L'ordinaire approuva tous ces actes le 14 janvier 1676.

Il paraît qu'en 1790 la chapelle de la Pouardière appartenait à l'abbaye de Rillé.

Cette chapelle n'existe plus, mais un nouveau sanctuaire, dédié à l'Immaculée-Conception, a été bâti à la Pouardière et fondé de quelques messes en 1871 par M^{me} Lesieur. L'une de ces messes doit se dire à la station de la procession du lundi des Rogations¹.

4° *Notre-Dame de Quérée* fut fondée au village de ce nom par les seigneurs de Marigny. Cette chapelle, jadis fondée de messes et restaurée de nos jours, continue d'être très-fréquentée par les pèlerins à la fête de la Visitation.

5° *La chapelle du Cimetière* passait pour être très-ancienne, mais il n'en reste plus de traces.

6° *La chapelle des Sœurs* est un sanctuaire bâti vers 1856 et dépendant de la maison des Adoratrices de la Justice de Dieu.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 518.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 461 et 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE SAINT-GERMAIN-EN-COGLAIS².

Bertrand Saulnier, « *Bertrannus Salnerius capellanus Sancti Germani* » (xii^e siècle).

Jean de la Piguelaye, doyen de Fougères, chanoine de Rennes, etc., † 1534.

Isaac de la Chesnaye (160.).

Léonard Tréhu (1645).

Charles Blondeau, bachelier en théologie, d'une famille noble originaire de Bourgogne, fut pourvu vers 1648 ; il rendit aveu au roi le 17 juillet 1677 « pour son presbytère, cour et jardin, le tout joignant le cimetière, » et fit en 1697 enregistrer ses armoiries :

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 40 G, 4. — Arch. paroiss.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss. — Notes ms. de MM. l'abbé Paris-Jallobert et Maupillé, etc.

d'azur au lion d'argent, parti d'argent à trois piles de sable, deux en chef, une en pointe, accompagnées d'une croisette de même en abîme; † 20 juin 1700.

Claude Grignart, pourvu le 25 juin 1700, résigna en 1702.

Olivier Cottentin, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 9 août 1702.

René Coquelin, pourvu en 1703, se démit l'année suivante.

Yves-Georges Bourost, prêtre du diocèse, pourvu en 1704, résigna.

Valentin Chevetel, prêtre du diocèse et recteur de Saint-Mard-sur-Couasnon, fut pourvu le 18 juillet 1707; il résigna avant de mourir; † âgé de quatre-vingt-cinq ans, le 4 avril 1734.

Marie-Valentin Tréhu fut pourvu le 23 décembre 1734; † âgé de cinquante-cinq ans, le 28 août 1764.

Guillaume Dussault de la Loussais, pourvu le 7 février 1765, fut nommé en décembre 1778 recteur de Coesmes.

Pierre Pougeolle, natif et curé de Saint-Germain, fut pourvu le 25 février 1779; † âgé de quatre-vingt-un ans, le 22 novembre 1788.

Louis-Olivier Davoine, pourvu le 23 février 1789, gouverna jusqu'à la Révolution.

Nicolas Guillé (1803, † 1839).

René Leverrier (1839, † 1862).

Jean-François Lesacher (1862-).

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

Sanctus Germanus de Albinaco (xi^e et xii^e siècles), — Sanctus Germanus super Insulam (1463).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Au milieu du xi^e siècle, vers l'an 1050, l'église paroissiale de Saint-Germain-sur-Ille, sise dans la seigneurie d'Aubigné, sur une colline dont l'Ille baignait le pied¹, se trouvait, comme beaucoup d'autres à cette époque,

1. « *Ecclesia Sancti Germani que sita est apud Albinacum super fluvium Islam in quodam montis supercilio.* » (*Livre Blanc de Saint-Florent. — Arch. de Maine-et-Loire.*)

possédée par des laïques. « Ceux-ci étaient deux frères, Gislard et Morin, qui voulant, pour décharger leur conscience, remettre cette église en main ecclésiastique, la donnèrent à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, avec tous les biens et droits en dépendant, savoir : les offrandes faites sur l'autel, le fief affecté à l'entretien du prêtre, les droits de sépulture, la dime, le cimetière et tout ce qu'il renfermait. Mesuré et déborné avec soin, ce cimetière, de même longueur que l'église, s'étendait sur une largeur de deux cordes en avant de cet édifice et de trois cordes en arrière¹. »

Une autre charte du *Livre Noir de Saint-Florent* ajoute que les donateurs se réservèrent le droit de se réfugier en cas de guerre dans ce cimetière, considéré comme lieu d'asile².

Cette donation de Gislard et Morin n'était, à vrai dire, qu'une restitution; ils rendaient simplement à l'Église des biens qui étaient à elle. Mais les deux frères firent mieux. « Ils donnèrent aux moines de Saint-Florent, chargés de desservir la paroisse, un pré en marais au bord de l'Ille, une écluse ou pescherie dans cette rivière, la dime de tous les revenus du moulin de Gislard, une terre à labour dite de la Couture et de Blanche-Épine, tenant une charruée (c'est-à-dire au moins 17 à 18 hectares); enfin, un terrain considérable pour y faire un verger, s'étendant depuis un chemin au bord duquel on bêchait alors de la terre glaise, « *viam ubi arzilla foditur*³, » jusqu'à un autre chemin menant du cimetière de Saint-Germain à la principale fontaine où allaient s'approvisionner les habitants du bourg, ce qui pourrait bien s'entendre de la fontaine actuelle du Bois-Lembin.

« Toutes ces donations furent ratifiées par le seigneur supérieur de Gislard et de Morin, lequel est désigné dans l'acte

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, IV, 222. — *Livre Blanc de Saint-Florent*, 71.

2. *Arch. d'Anjou*, 263.

3. Cette abondance de la terre à potier en Saint-Germain faisait appeler au XVI^e siècle cette paroisse Saint-Germain-l'Argillier. (Voy. les *Contes d'Entrapel*.)

sous le nom de Main, fils de Raoul-le-Grand, « *Maino filius Radulfi Largi.* » Ce doit être un des premiers sires d'Aubigné, car la châtelainie d'Aubigné paraît avoir de tout temps embrassé sous sa mouvance féodale la paroisse de Saint-Germain¹. »

Aussi aux XI^e et XII^e siècles disait-on toujours Saint-Germain-d'Aubigné, « *ecclesia Sancti Germani de Albinaco.* » C'est de ces termes que se servirent en 1138 Hamelin, évêque de Rennes, en 1142 le pape Innocent II, et en 1186 le pape Urbain III, en confirmant les Bénédictins de Saint-Florent dans la possession de l'église de Saint-Germain-sur-Ille et dans leur droit de présenter le recteur de cette paroisse².

Il paraît que l'abbaye de Saint-Florent unit à son prieuré de Saint-Jean-sur-Couasnon ce qu'elle possédait en Saint-Germain, car vers 1490 le prieur de Saint-Jean déclara qu'il avait certains droits à Saint-Germain-sur-Ille, dont il partageait les dîmes par moitié avec le recteur du lieu.

Mais au siècle dernier les moines de Saint-Florent n'avaient plus de dîmes à Saint-Germain, dont ils ne présentaient même plus le recteur. Celui-ci, en effet, déclara en 1790 qu'il jouissait du presbytère et de ses jardins, estimés 50 liv. de rente; — du Clos-aux-Prestres, valant 48 liv.; — du Clos-du-Tertre, 48 liv., — et des dîmes de toute la paroisse à la quinzième gerbe, dîmes qu'il n'évaluait que 500 liv. de rente. Total de son revenu : 646 liv. Toutefois, ce recteur ne devait point, d'après lui, de pension à son vicaire, « vivant de la générosité des habitants » et habitant une maison avec jardin « donnée par un seigneur pour loger le prêtre qui dirait la messe du matin³. »

ÉGLISE. — Dédicée à saint Germain, évêque d'Auxerre, cette église n'a rien de remarquable. C'est une simple croix des

1. M. de la Borderie, *loco citato.* — *Livre Blanc de Saint-Florent*, 70.

2. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, XLV, 432. — *Arch. dép. de Maine-et-Loire.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 23.

siècles derniers; le chœur, à pans coupés, ne date que de 1756; la nef a été exhauscée en 1835 et allongée en 1864. L'ancienne tour, placée au Nord, entre le transept et le chœur, forme à sa base une chapelle communiquant avec la nef par une arcade ogivale. Une nouvelle tour, de même style ogival, vient d'être élevée au bas de la nef.

On voit encore sur les murailles de cette église les vestiges d'une litre, qui devait être celle des seigneurs du Verger-au-Coq¹. En 1683, M. de Marbœuf, seigneur du Verger, se disait en effet seigneur fondateur et prééminencier de l'église Saint-Germain, dont le baron d'Aubigné était le seigneur supérieur.

Dès 1646 les paroissiens de Saint-Germain obtinrent de l'ordinaire l'autorisation d'avoir la confrérie du Rosaire, mais celle-ci ne fut érigée que le 7 septembre 1654 par Pierre Martin, prieur de Bonne-Nouvelle². Il y a aussi en cette église une grande dévotion fort ancienne envers saint Nicolas, dont la chapelle est très-fréquentée par les pèlerins.

CHAPELLE. — *Chapelle du Verger-au-Coq.* — Par acte du 30 avril 1682, Guillaume de Marbœuf, vicomte de Chemillers et seigneur du Verger, habitant ce manoir, fonda deux messes par semaine, les lundi et jeudi, dans la chapelle du Verger, et dota le chapelain de 150 liv. de rente; le chiffre de ces messes fut ensuite élevé au nombre de trois, comme le prouvent un acte de 1747 et la déclaration de 1790. A cette dernière époque, il est dit que « la chapelle du Verger est fondée de 50 écus à lever de préférence sur la terre de la Béchardière, en Saint-Germain, pour trois messes par semaine³. »

• Parmi les chapelains du Verger, notons Guy Riollier, † vers

1. La seigneurie et le manoir du Verger-au-Coq tirent leur nom de la famille Le Coq, qui les possédait en 1513; ce fut ensuite la propriété des Thierry, de la Grezille, de Marbœuf, Marot et du Breil de Pontbriant.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 5.

3. *Ibidem*, 9 G, 43; 4 V, 25.

1734, — Pierre Bourdière (1735), — Joseph Bohuon, † 1747, — Pierre Le Breton, † 1773, — et Emmanuel Le Forestier de la Mairie.

Cette chapelle, construite avec beaucoup de soin et voûtée en pierre, renferme un bel autel de marbre et tuffeau dans le style du XVII^e siècle.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 461.

RECTEURS DE SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE¹.

Jean Pousse (1463).

Raoul Péard (1589).

Georges Béard (1614), † 4^{er} novembre 1631 et inhumé dans l'église.

Pierre Coaspel fit faire le 8 décembre 1631 le procès-verbal de son presbytère, situé au Nord et proche l'église; il résigna le 16 février 1640.

Robert Lanrilloux, prêtre de Dol, pourvu le 24 février 1640, prit possession le 26.

Mathurin Doüabin (1647-1655).

François de Quénuard, originaire de la paroisse, fut pourvu en 1656; † 2 juin 1679 et inhumé dans son église.

Jean Richard (1684).

Julien Bohuon, originaire de Melesse (1685); † 17 mai 1699 et inhumé dans l'église.

Nicolas Béard, prêtre de la paroisse, pourvu le 17 décembre 1700, résigna en 1722; † 19 avril 1729.

Mathurin Truet, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1722; † 22 juin 1741.

Pierre Bourdinière, prêtre du diocèse, fut pourvu le 23 juin 1741; † 29 février 1748.

Jacques de la Noë, prêtre du diocèse, pourvu le 29 juillet 1748, prit possession le 31 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre Herbert (1803, † 1818).

Louis-François Brebel (1818, † 1840).

N... Morel (1840-1844).

N... Levêque (1844-1854).

¹. Reg. des insin. eccl^s. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

Pierre-Augustin Tostivint (1854, † 1866).

Joseph Yvon (1866, † 1879).

Julien Perdriel (1879-).

SAINT-GILLES

Parochia de Sancto Ægidio (1158), — *ecclesia Sancti Georgii de Sancto Ægidio* (1239).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Mordelles.

ORIGINES. — Les actes du prieuré de Saint-Gilles, membre de l'abbaye de Saint-Melaine, nous prouvent l'existence de la paroisse de Saint-Gilles au XII^e siècle. (Voy. tome II, 112.) Les papes et les évêques de Rennes confirmèrent, en effet, à cette époque les moines de ce monastère dans la possession de l'église de Saint-Gilles et de ses revenus.

Lorsque ces religieux confièrent à des prêtres séculiers l'administration de la paroisse, ils firent avec eux quelques conventions. A leur prière, l'évêque de Rennes régla en 1237 que le recteur de Saint-Gilles jouirait seul du droit d'autel, des oblations manuelles et des prémices de lin, chanvre, agneaux, toisons, orge et avoine menue, mais qu'il partagerait avec le prieur le froment, le seigle et la grosse avoine, aussi bien que la paille, prenant d'abord un quartier du grain, puis le sixième de la dîme ordinaire. Quant aux dîmes de la Forêt, dont les deux tiers appartenaient au seigneur de Saint-Gilles, l'autre tiers serait partagé par moitié entre le recteur et le prieur. Comme il y avait alors de nombreuses vignes dans la paroisse, il fut stipulé que le recteur jouirait de la moitié des dîmes de vin en un certain nombre de clos et seulement de la sixième partie dans les autres, le reste de la

dime demeurant au prieur. Le recteur percevait seul les procurations de confréries et d'épousailles, mais les frais des procurations dues à l'évêque, à l'archidiacre et au synode seraient également supportés par lui et par le prieur¹.

Deux ans plus tard, l'archidiacre Adam mit fin à une contestation élevée entre les moines de Saint-Melaine et le prieur de Saint-Gilles d'une part, et Guillaume, recteur de Saint-Georges de Saint-Gilles, de l'autre, « *Guillelmum personam Sancti Georgii de Sancto Ægidio.* »

Ce recteur semble être le même que Guillaume de Coylan, figurant dans une autre charte contemporaine. Il s'agissait des dimes d'orge et de vin, du droit d'avoir des porcs dans les champs après la moisson et des fondations faites pour les défunts. Il fut convenu que le recteur lèverait la dime d'orge de la même manière que la dime de seigle, qu'il s'en tiendrait pour celle des vins à la précédente décision de l'évêque de Rennes, qu'il aurait des porcs en proportion de ses dimes, mais en moindre nombre que le prieur, et qu'il recevrait toutes les fondations faites en sa faveur, comme le prieur recevrait celles qu'on ferait pour lui².

En 1242, ce même recteur Guillaume réclama encore au sujet des dimes novalles, qu'il voulait tout entières; mais il lui fut répondu que l'abbaye de Saint-Melaine avait le privilège de lever dans la paroisse la même portion de novalles que de dimes anciennes, et qu'il devrait par suite se contenter d'une partie de ces novalles³.

Il est à remarquer que dans ces chartes du XIII^e siècle la paroisse dont nous nous occupons est appelée Saint-Georges de Saint-Gilles, « *parochia Sancti Georgii de Sancto Ægidio.* » Aussi dans sa déclaration, faite au roi en 1679, le prieur dom Ignace Poisson dit-il qu'il est « recteur primitif de

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 213.

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem*, 217.

l'église dudit Saint-Gilles, autrement de Saint-Georges en Saint-Gilles. »

L'ancien presbytère de Saint-Gilles relevait de la seigneurie du lieu aussi bien que le fief de la Rectorerie, mentionné en 1689 comme en dépendant; mais vers le milieu du siècle dernier les moines abandonnèrent leur manoir prioral au recteur, — que présentait leur abbé, — ainsi que les traits de dime de Cacé et de Beaucalan, et les prairies de la Personne et de la Priouté, pour lui tenir lieu de pension congrue.

ÉGLISE. — Dédiée primitivement à saint Georges, « *ecclesia Sancti Georgii de Sancto Ægidio*, » mais actuellement à saint Gilles, abbé¹, cette église se composait à l'origine d'une nef terminée par un arc triomphal donnant accès à une petite abside en cul-de-four. Il semble bien que tout le haut de l'édifice appartenait au style roman des xi^e et xii^e siècles. Quant à la nef, elle fut reconstruite au xv^e siècle, comme le prouvent sa façade et cette inscription gravée naguère sur un tirant de la charpente : *Lan mil IIII^c IIII^{xx} VII J. Gaultier et M. Chanterel me firent, D. Lambert trésorier*. Quant à la façade occidentale, elle présente une jolie porte de style ogival fleuri. C'est une ouverture en cintre surbaissé enveloppée dans une grande ogive, garnie d'une guirlande de feuillages et accompagnée de deux pinacles; au-dessus apparaît un écusson en bannière portant le blason des seigneurs de Saint-Gilles² : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*; les mêmes armoiries ornaient une litre entourant l'église, et dont quelques vestiges se trouvent encore dans la nef.

Le sire de Saint-Gilles était considéré, en effet, comme

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 213, 215. — L'assemblée de Saint-Gilles était jadis très-fréquentée; présentement, on évangélise encore le jour de la fête patronale.

2. Saint-Gilles, seigneurie fort ancienne, appartient successivement aux familles de Saint-Gilles, Le Lyonnais, de Saint-Amadour, Bouan, de Montbourcher, du Bouays, Beschard, de Visdelou, puis revint aux de Saint-Gilles. Le seigneur de Saint-Gilles avait droit de tenir un marché tous les lundis à Saint-Gilles et une foire le 4^{or} septembre et le 2 novembre.

seigneur supérieur, fondateur et prééminencier en cette église; le prieur lui disputa parfois ces privilèges, mais lui ayant aliéné son fief du Bourg au xvii^e siècle, ce religieux n'eut plus ensuite de prétexte pour réclamer les droits honorifiques.

Il y avait aussi dans l'ancienne église deux chapelles de forme irrégulière et sises l'une et l'autre au Nord; on dit que la première dépendait du prieuré et que la seconde appartenait au seigneur de Saint-Gilles, dont l'enfeu s'y trouvait.

Le maître-autel portait la date de 1641, et les autels placés de chaque côté de l'arc triomphal étaient de 1660 et de 1661. Enfin, le clocher, posé d'abord au-dessus de cette arcade, au centre de l'édifice, ayant été frappé de la foudre en 1787, fut remplacé par une tour sans style bâtie au Sud de la nef et achevée en 1804.

De cette ancienne église il ne reste plus que la nef, avec ses tirants sculptés, ses portes de style fleuri et ses fenêtres ogivales. Tout le haut de l'église a été reconstruit : le chœur à chevet droit en 1835 et les transepts ou chapelles en 1837, de sorte que l'édifice a maintenant la forme d'une croix.

C'est en 1660 que fut érigée à Saint-Gilles, à la prière du recteur Jean Guesdon, la confrérie du Rosaire, reconstituée en 1819. Outre le recteur, les prêtres de Saint-Gilles, Guillaume Covette, subcuré, Julien Chillou, Jean Bertreu et François Ramaige, signèrent le contrat d'établissement le 16 mars 1660¹.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle du manoir de Saint-Gilles* est signalée au xviii^e siècle comme étant fondée de messes; nous ne pensons pas qu'elle fût bien ancienne, car il n'en est point fait mention dans les aveux des xvi^e et xvii^e siècles. — *Nunc* abandonnée.

2^o *Sainte-Magdeleine de Cacé* dépend du manoir de ce nom.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 H, 5.

En 1667, Jean Pinczon, seigneur de Cacé, et Jeanne Pinczon, sa sœur, dame de Forsanz du Houx, y fondèrent une messe tous les vendredis. Mais cette fondation fut augmentée, car vers 1713 on disait trois messes par semaine à Cacé, les dimanches, mercredis et vendredis. Bertrand Chouan (1708), — François Plessix, — Pierre Barteauveuf (1743), — Jean Crespin (1776) — et Guillaume de Saint-Do desservirent cette chapellenie, ne consistant plus en 1776 qu'en deux messes par semaine et valant alors 70 liv. de rente¹. — La chapelle de Cacé vient d'être restaurée.

3° *Chapelle de la Fresnaye-Bossart*, dépendant de l'ancien manoir de ce nom. — *Nunc* sécularisée.

PRIEURÉ. — *Saint-Gilles*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 111².)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 385.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 461 et 652.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINT-GILLES³.

Guillaume de Coylan (1238 et 1242).

Claude de la Haye (1600).

Guillaume Horvais (1647).

Claude Le Bourdais (1632).

N... Rozé (1636)⁴.

Jean Gaesdon (1659).

Raoul Rivet (1677).

Jean Thébault succéda au précédent vers 1678 et prit part au synode de 1701.

Pierre Vinceau, prêtre de Saint-Brieuc (1711, † 1720).

Julien Buchet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 40 septembre 1720; † 14 août 1763.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 43.

2. Prieurs de Saint-Gilles omis : *Dom Raout de Coëtlogon* (1502), — *Gilles Busnel*, recteur de Vern, † 1610.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — *Réponse au quest. de 1860*. — Arch. paroiss., etc.

4. Ces quatre recteurs nous sont signalés par la *Réponse au quest. de 1860*.

Julien-François Guillaume, pourvu le 24 août 1763, résigna vers 1770.

Augustin Delions, pourvu en 1770, gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Alain-Pierre André (1803, † 1816).

Julien-Jean Coppalle (1817-1820).

Nicolas Chdtel (1820-1840).

Pierre Lechat (1841-1851).

Pierre Carissan (1851-1855).

Jean-Marie Morin (1855-1869).

Amédée Thomas (1869-1872).

Pierre-Clément Ménard (1872-1882).

Eugène Goibault (1882-).

SAINT-GONDRAN

Capella de Sancto Gordiano (1202).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — D'après une tradition relatée par nous (tome III, 348), Saint-Gondran eût été dans l'origine la simple chapelle d'un hôpital situé dans la paroisse de Tinténiac. Cette chapelle, avec ses dîmes et ses oblations, appartenait en 1202 aux religieuses de l'abbaye de Saint-Georges, qui furent alors confirmées dans sa possession par l'évêque Pierre Giraud : « *Capellam de Sancto Gordiano com porcionibus decimarum et oblationibus suis* ¹. » Elle fut peu de temps après érigée, semble-t-il, en église paroissiale.

En 1220, en effet, Raoul, évêque de Saint-Malo, régla ce qui suit au sujet de Saint-Gondran : le chapelain ou recteur y jouira de tous les droits paroissiaux appartenant à son église,

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 201.

excepté des dîmes de blé et de vin levées entièrement par l'abbesse de Saint-Georges ; il sera exempt de la procuration due à l'évêque¹. Cette convention fut plus tard confirmée par le pape Eugène IV en 1442.

Longtemps présenté par l'abbesse de Saint-Georges, le recteur de Saint-Gondran jouissait en 1790 d'un presbytère relevant du seigneur de Couesbouc, d'un jardin et de six journaux de terre labourable ; le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit que la cure de Saint-Gondran valait 1,700 liv. de rente, parce qu'à cette époque le recteur levait les dîmes de la paroisse. Quant à la fabrique, elle n'avait aucun revenu fixe ; mais il existait quelques fondations, une entre autres de 50 liv. de rente appliquée au service d'une messe matinale le dimanche.

Quoique rétablie en 1803, la paroisse de Saint-Gondran fut supprimée en 1814 et son territoire fut annexé à Langouët, mais une ordonnance royale la reconstitua le 16 avril 1826.

ÉGLISE. — Dédiée dès le xiii^e siècle à saint Gordien, martyr, l'église de Saint-Gondran se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit. Toute la partie supérieure de l'édifice semble du xv^e siècle ; mais le bas de la nef est plus moderne et sans aucun style ; le mur septentrional, complètement dépourvu d'ouvertures, pourrait bien appartenir à l'église primitive. Les portes sont de style ogival fleuri, aussi bien que les sablières à figures grimaçantes et la belle fenêtre flamboyante qui orne le chevet.

Cette fenêtre renferme une précieuse verrière du commencement du xvi^e siècle ; « c'est peut-être la plus entière et la mieux conservée sous tous les rapports que nous ayons dans le diocèse ; le dessin est pur et plein de noblesse ; beaucoup de têtes semblent imitées des meilleurs maîtres, les draperies

1. « *Capellanus de Sancto Gordiano omnia jura parrochialia ad ecclesiam suam pertinentia habebit, preter decimas bladi vel vini, etc.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 233.)

sont habilement agencées et le coloris est encore d'une grande richesse¹. » Ce vitrail représente en douze panneaux l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur, dans l'ordre suivant : Jésus saisi au Jardin des Oliviers, — Jésus conduit devant Caïphe, — Jésus frappé par les soldats, — Jésus amené à Pilate, — Jésus devant Hérode, — la Flagellation, — le Couronnement d'épines, — Pilate se lave les mains, — le Portement de Croix, — le Crucifiement, — l'Élévation de la Croix, — l'Ensevelissement de Jésus. Au-dessus de ces diverses scènes apparaissent deux écussons semblables entourés du collier de l'ordre de Saint-Michel et portant : *d'argent à la fasce de sable bordée de gueules*, qui est du Bouays de Couasbouc. Plus haut, dans un réseau de broderies flamboyantes, sont représentées la Résurrection du Sauveur et sa Descente dans les limbes; enfin, au sommet de la fenêtre trône le Père éternel bénissant le monde.

Les droits de fondation et de prééminences au xvi^e siècle appartenaient, en effet, dans cette église au seigneur de Couasbouc², qui possédait le fief du Bourg; il déclara en 1681 y avoir un banc à queue dans le chanceau, du côté de l'évangile, et ses armoiries peintes dans la principale vitre et sur une litre entourant l'église.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) ne mentionne à Saint-Gondran que la confrérie du Saint-Sacrement subsistant au siècle dernier sans revenu fixe.

On voyait naguère en cette église une borne milliaire avec inscription gallo-romaine, servant de support à un bénitier³. M. l'abbé Brune y signale également un reliquaire « en forme de croix archiépiscopale, attribué au xiii^e siècle. »

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 419.

2. La seigneurie de Couasbouc se composait en 1681 du manoir de ce nom et de celui de Saint-Gondran; une « ancienne motte » avoisinait le premier; quant au second, qui donna son nom à une famille noble, c'est un vieil hôtel qui subsiste encore dans le bourg. La famille du Bouays possède Couasbouc depuis plus de quatre siècles.

3. Cette borne en granit fut placée en l'honneur de l'empereur Tétricus (268-273) par les Rhédons sur la voie romaine de Rennes à Corseul; elle est actuellement au Musée archéologique de Rennes.

CHAPELLE. — *La chapelle de Couasbouc*, avoisinant ce manoir, est signalée dans la déclaration faite en 1681 par Guy du Bouays, seigneur de Couasbouc et de Saint-Gondran; mais en 1727 ce sanctuaire, tombant en ruine, était interdit.

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 348 et 385.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE SAINT-GONDRAN ¹.

François Métonnet résigna vers 1564.

Léonard Durand, chanoine de Saint-Malo, pourvu le 13 mars 1564, résigna deux ans après.

Guillaume Michel, pourvu le 15 mai 1566, résigna en faveur du suivant.

Pierre Michel fut pourvu le 11 avril 1582; † vers 1586.

Jean Noury, pourvu le 9 septembre 1586, résigna presque aussitôt.

Guillaume Le Corvaisier fut pourvu le 18 septembre 1586 et résigna en 1588.

Jean Garel prit possession le 24 juillet 1588.

Philippe de la Cuisse résigna en 1608 et devint recteur de Langouët.

Pierre Macé, pourvu le 2 avril 1609, résigna en 1611.

Mathurin Courtois prit possession le 10 avril 1611 et résigna en 1617.

Guillaume Gaucher, pourvu en 1617, prit possession le 25 janvier 1618; il gouvernait encore en 1639.

Jean Lebreton (1617); † vers 1655.

Jean Denizot ou *Davizot* fut pourvu le 31 mai 1655; il débouta Barnabé Le Lezio, présenté par l'abbesse de Saint-Georges et pourvu par l'archevêque de Tours dès le 1^{er} avril 1655. Jean Denizot résigna en faveur du suivant.

Bertrand Roullé fut pourvu le 28 mai 1659; † vers 1687.

Charles des Landes, pourvu le 25 février 1687, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à trois bandes de sinople*; il fut quelque temps aussi recteur de Langouët; † vers 1714.

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Pierre Wittemberg fut pourvu le 26 février 1714; † 1725.

François Lesné fut pourvu le 22 octobre 1725.

Jacques-Philippe Couvert, † 1755.

Guy Patin fut pourvu le 3 septembre 1755; † 8 mars 1774.

Jean Mottay, nommé au concours, fut pourvu le 9 août 1774 et gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803 et mourut ou quitta vers 1808.

François Demay (1808, † 1845).

Marie-Louis Le Forestier (1826¹ - 1864).

Joseph-Marie Méal (1864, † 1874).

François Gauthier (1874-1877).

Julien Abraham (1877-).

SAINT-GONLAY

Ecclesia de Sancto Gonlay (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — Saint-Gonlay est un ancien prieuré de Saint-Jacques de Montfort dont nous avons précédemment parlé (tome II, 661); mais nous avons vu que l'abbesse de Saint-Sulpice avait aussi des droits sur cette paroisse, dont elle était décimatrice.

Le recteur de Saint-Gonlay, présenté par l'abbé de Montfort et originairement choisi parmi ses religieux, recevait sa pension de l'abbesse de Saint-Sulpice. Quant à la fabrique, elle n'avait au siècle dernier de revenu fixe « qu'un constitut de 500 liv. de principal nouvellement créé². »

ÉGLISE. — Dédiée à l'origine, semble-t-il, à saint Gund-

1. M. Le Forestier avait été nommé dès 1824 en place de Sébastien Busnel, qui desservait Saint-Gondran sans être reconnu par le gouvernement.

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

lée¹, et dès le XVIII^e siècle à saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, l'église de Saint-Gonlay n'offre rien d'intéressant, quoiqu'elle ne parût « pas mal » au siècle dernier, dit le rédacteur du *Pouillé ms. de Saint-Malo*. Elle n'avait alors ni confréries ni fondations. Le seigneur de la Châsse, en Iffendic, y jouissait des prééminences et des droits de fondation, ayant acheté en 1642 le fief de Saint-Gonlay du duc de la Trémoille, seigneur de Montfort, qui était à l'origine seigneur supérieur et prééminencier de cette église.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

PRIEURÉ. — *Saint-Gonlay*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 661.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE SAINT-GONLAY².

Jean Mignot (XV^e siècle).

Nicolas Le Liepvre (1537).

Pierre de Romelin résigna en faveur du suivant.

Gilles Le Tournoux, pourvu le 21 décembre 1568, résigna en 1577.

Jean Saiget prit possession le 24 novembre 1577 et résigna l'année suivante.

Jean de la Houssaye fut pourvu en cour de Rome en août 1578 et résigna en faveur du suivant.

Frère Gilles Le Tournoux, chanoine régulier de Montfort comme ceux qui suivent, fut pourvu le 13 avril 1580; † vers 1597.

Frère Guillaume Regnard prit possession le 17 février 1597 et se démit en 1599.

Frère Pierre de Léon, pourvu le 30 juillet 1599, résigna en faveur du suivant.

1. Saint Gundlée, roi de Clamorgan, fut père de saint Cado. « Il quitta la couronne et le sceptre, dit D. Lobineau (*Vies des SS. de Bretagne*, 30), et se retira dans une solitude où il vécut dans une grande abstinence et mourut en opinion de sainteté. » Sa femme, sainte Gladuse, sœur de sainte Ninnoc, était également honorée par les Bretons. Le Martyrologe d'Angleterre fixait la fête de saint Gundlée au 29 mars.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Frère Jean Lafond fut pourvu le 19 juin 1603 et gouverna quelque temps.

Pierre Choque ou *Coque* se fit pourvoir en cour de Rome contre le précédent et prit possession le 24 septembre 1603. D'abord débouté dans ses prétentions, il fut plus tard nommé de nouveau, comme successeur de Jean Lafond, et reprit possession le 4 février 1607; † 1621.

Mathurin Rivière fut pourvu le 5 janvier 1622.

Frère Gilles Bernard, refusé par l'évêque, se fit pourvoir par l'archevêque de Tours et prit possession le 29 décembre 1624; il gouvernait encore en 1630.

Frère Julien Hamon, † 1649.

Frère Vincent Barleuf fut pourvu le 14 décembre 1649.

Julien Le Gavre (1660).

Thomas Desboys rendit aveu au roi en 1679.

Jean-Baptiste Lesné (1710, † 1718).

Joseph Morand, présenté par l'abbé de Montfort, fut pourvu le 16 août 1718; † vers 1752.

Clément Guérin fut pourvu le 9 janvier 1752; † 1758.

Jean Michel fut pourvu le 24 octobre 1758; † 1767.

Joseph Rouxel fut pourvu le 12 mars 1767; † août 1780.

Louis Ruellan fut pourvu le 14 septembre 1780.

Louis-René Ruellan, pourvu le 10 février 1781, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; il mourut ou se retira vers 1808.

N... Morin (1808-1816).

Pierre Nosland (1816, † 1863).

Julien Sévin (1863-).

SAINT-GRÉGOIRE

Parochia de Sancto Gregorio (1240).

Olīm du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

ORIGINES. — La paroisse de Saint-Grégoire existait certainement au XIII^e siècle et devait être beaucoup plus ancienne. En 1250 nous voyons Hervé, abbé de Saint-Melaine, afféager

la Ville-Ascelin et ses dépendances, sise en Saint-Grégoire, « *villam que dicitur Villa Accelini cum pertinenciis suis sitam in parrochia Sancti Gregorii.* » Il l'afféagea à Raoul et Thomas Burnet, ainsi que le bois voisin de la Guinebaudière¹.

Le *Nécrologe* de la cathédrale de Rennes nous apprend qu'un chevalier nommé Halenaud donna au Chapitre l'église de Saint-Grégoire pour obtenir de Dieu le salut de son âme². Cette mention de l'église possédée par un laïque fait remonter la donation au XI^e ou XII^e siècle, ce qui prouve en faveur de l'antiquité de la paroisse.

En 1513, le pape Léon X unit à la psallete de Rennes les dimes de Saint-Grégoire, mais cette union ne fut approuvée qu'en 1565 par l'évêque Bernardin Bochetel, avec le consentement de Claude Dodieu, chanoine de Rennes et présentateur de la cure de Saint-Grégoire. A partir de cette époque, le Chapitre de Rennes voulut contribuer à la solennité de la fête patronale de Saint-Grégoire, célébrée le 12 mars : « Ce mesme jour aucuns des chanoines et des musiciens vont à Saint-Grégoire répondre la grande messe qui se dict par le recteur³. »

Le recteur de Saint-Grégoire, présenté par le chanoine de Rennes occupant la onzième prébende, recevait une pension congrue. En 1790, le Chapitre affermait, en effet, les dimes anciennes et novales de Saint-Grégoire avec celles de la Chapelle-des-Fougeretz 5,303 liv.; il jouissait, de plus, du trait de Tréal, affermé 224 liv., et de la métairie de Tréal, valant 78 liv. de rente⁴. Sur le produit de ces dimes, les chanoines payaient, en 1785, 500 liv. de pension au recteur de Saint-

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 194 et 199.

2. « *MARTIUS, XII Kal. Obiit Halenaldus miles qui dedit Sancto Petro Redon. ecclesiam Sancti Gregorii pro redemptione anime sue.* »

3. *Diurnal des Obits de la cathédrale de Rennes.*

4. A la même époque, les Dominicains de Rennes avaient en Saint-Grégoire la métairie de la Bretesche, affermée 300 liv.; — les Minimes celles de la Chesnaye, affermée 324 liv., et des Fréat, affermée 110 liv.; — et les Calvairiennes de Saint-Cyr la maison de la Grande-Cour, qu'elles affermaient 70 liv. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25.)

Grégoire, et 250 liv. à son vicaire, plus 250 liv. au vicaire subcurialiste de la Chapelle-des-Fougeretz.

Jusqu'à la Révolution, en effet, la Chapelle-des-Fougeretz fut considérée comme une trêve de Saint-Grégoire. (Voy. tome IV, 332.)

ÉGLISE. — Saint Grégoire-le-Grand, pape, est le patron de cette église. L'édifice se composait encore au commencement de ce siècle d'une simple nef terminée par une abside. C'était une construction « faite en pierres éloignées les unes des autres, unies par un ciment rouge aussi dur qu'elles-mêmes; la porte en plein cintre et très-basse était surmontée d'un autre cintre l'enveloppant tout entière¹; » l'abside était un cul-de-four précédé d'un arc triomphal. Voilà bien les caractères d'une antique église du xi^e siècle au moins; on prétend même que dans la muraille septentrionale se trouvait un appareil vraiment gallo-romain. A cette nef fut accolée une chapelle seigneuriale dépendant du manoir de Launay et mentionnée en 1690. On y voyait aussi en 1774 les autels de la Sainte-Vierge, de Sainte-Anne et du Crucifix.

Le seigneur de la Plesse était en 1678 regardé comme supérieur, fondateur et prééminencier de l'église de Saint-Grégoire, à cause de son fief du Désert; il y avait alors son banc proche le balustre du maître-autel, et « deux tombeaux, l'un en forme de charnier au devant du sacraire, et l'autre devant l'autel de Nostre-Dame². » On voyait en outre sur l'édifice les armoiries tant des seigneurs du Désert que de ceux de la Plesse³.

Mais le seigneur de la Sauldraye⁴ avait également des préé-

1. Réponse au quest. de 1860.

2. On voit encore dans le mur du Nord un ancien tombeau-arcade.

3. La Plesse, érigée en chatellenie vers 1692, fut successivement possédée par les familles du Breil, Brunel, Henry, etc. Le seigneur de la Plesse avait droit de tenir deux foires aux fêtes de saint Grégoire en mars et septembre.

4. Le manoir de la Sauldraye, qu'accompagne une motte féodale, appartenait dès 1261 à Guillaume de Clisson. Ce fut ensuite la propriété des familles du Tronchay, Louail, etc.

minences en cette église, car Raoul du Tronchay, seigneur de la Sauldraye, fut maintenu dès 1484 « en la possession d'un enfeu au chanceau de l'église de Saint-Grégoire. » Plus tard, Jean Louail, seigneur de la Sauldraye, déclara en 1679 avoir en la même église, vis-à-vis l'autel Saint-Jacques, un banc à queue avec les armes : *d'azur à trois channes d'or*, qui est du Tronchay, un tombeau élevé avec les mêmes armes dans le chanceau, et enfin les mêmes écussons peints dans les vitres et sculptés au pied du crucifix et sur les murailles ¹.

Enfin le seigneur du Plessix-Beaucé, qui possédait en 1679 le bailliage du Bourg, avait en cette église ses armoiries peintes naguère encore dans un vitrail et portant : *écartelé : au 1^{er}, d'or au lion rampant coupé de gueules et de sinople, couronné d'azur ; au 2^e, de gueules à trois têtes de loup arrachées d'argent ; au 3^e, losangé d'or et de gueules ; au 4^e, de gueules à trois besants d'or, 2, 1 ; sur le tout, d'argent à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules, au bâton d'or brochant*, qui est de Beaucé.

Beaucoup de fondations existaient jadis en l'église de Saint-Grégoire. En 1494, Jean Denieul, prêtre, fonda la chapellenie du Désert ; — en 1496, Perrine Boyvin donna le clos Mazette, au terroir de Montgizon, pour la distribution du pain bénit, consistant « en six gâteaux d'un boisseau de froment chacun, à chacune des six grandes festes de l'année ; » — en 1559, Golven Aguillemmy et Jeanne Mousset, sa femme, fondèrent une messe chaque dimanche à l'autel de la Vierge ; — en 1569, Guillaume Grandmoulin, prêtre, fonda également une messe tous les vendredis ². — Enfin, il y avait encore les chapellenies de la Planche, de la Fontaine, de Domalain, etc.

La confrérie de Saint-Grégoire, enrichie d'indulgences par le Pape, fut approuvée en 1685 par l'ordinaire. Le 3 septembre, fête de l'Ordination de saint Grégoire, avait lieu une

1. Arch. Nat., P. 4709.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 43.

nombreuse assemblée, et l'on conservait en 1774 des reliques de ce bienheureux patron de la paroisse. Cette pieuse association est tombée en désuétude. Quant à la confrérie du Rosaire, elle fut érigée à la fin du xvii^e siècle, à la suite d'une requête adressée à ce sujet, en 1694, aux religieux de Bonne-Nouvelle; elle a été rétablie en 1828.

L'église actuelle de Saint-Grégoire diffère complètement de l'ancienne, quoiqu'elle se compose en partie du vieil édifice; mais vers 1836 l'abside romane a été détruite, et l'on a transféré le chœur à l'Ouest en ouvrant une grande porte à l'Est; puis deux chapelles ont été construites formant bras de croix avec la nef; enfin, la chapelle de Launay a disparu. Cette église, restaurée depuis peu, est ornée d'autels en bois sculptés par M. Hérault, dans le style renaissance. On y remarque un bénitier qui semble avoir été primitivement un tronc en pierre, œuvre du xv^e siècle¹.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Joseph de la Chapelle-des-Fougeretz*, ancienne église tréviale devenue paroissiale en 1803.

2^o *La chapelle des Aulnays-Le Gonidec*, dépendant de ce manoir et fondée de 70 liv. de rente, était abandonnée dès 1771.

3^o *La chapelle de la Bretesche* fut bâtie par Sébastien Bodin, sieur de la Morandais, échevin de Rennes, et Laurence Tirel, sa femme, qui y fondèrent une messe tous les dimanches et fêtes pendant leur vie seulement. Cette fondation, dotée de 20 liv., fut approuvée par l'ordinaire le 23 mars 1715. Vers la même époque, M. Le Vasseur, recteur de Saint-Grégoire, bénit ce nouveau sanctuaire et le dédia à Jésus-Christ agonisant. — *Nunc* sécularisée.

1. M. l'abbé Brune signale (*Répertoire archéologique d'Ille-et-Vilaine*) en cette paroisse, sur le bord de la route de Saint-Malo, les débris d'une croix en pierre sculptée des premières années du xvi^e siècle; un morceau du pied, mieux conservé que le reste, présente d'un côté l'image de saint Nicolas, et de l'autre un prédicateur en chaire.

4° *La chapelle du Chesnay-Cucé, ou Chesnay-Beauregard*, voisine de ce manoir, appartenait en 1771 à Jean du Boisgeslin, archevêque d'Aix et marquis de Cucé; sa fondation, consistant en 70 liv. de rente, était alors desservie hors de la paroisse. — *Nunc* abandonnée.

5° *La chapelle du Chesnay-Macé*, fondée de 70 liv. de rente, était en ruine en 1771; M. Nantreuil, seigneur du Chesnay, se proposait alors de la reconstruire. — *Nunc* abandonnée.

6° *La chapelle de la Rabinardière* fut bâtie par Toussaint-Jacques Conen, seigneur de Saint-Luc, près de son manoir; elle fut bénite le 4 septembre 1743 par M. de Guersans, archidiacre et chanoine de Rennes, en présence des abbés de Saint-Luc et du Bouexic.

7° *La chapelle de la Sauldraye* se trouvait près de ce manoir en 1677; elle était en 1790 fondée de messes pour tous les dimanches et fêtes, et dotée de 70 liv. de rente. Elle subsiste encore et l'on s'y rendait naguère en procession aux Rogations.

8° *La chapelle de la Ville-Ascelin* fut fondée de messes tous les dimanches et fêtes le 15 février 1667, et dotée de 60 liv. de rente. Voisine de l'antique manoir de même nom, elle fut présentée par le propriétaire Yves Courtois, en 1720, à Claude Bécot, acolyte, pour lui servir de titre. — *Nunc* abandonnée.

9° *La chapelle du Vivier-Louis* est mentionnée en 1790. — *Nunc* abandonnée.

10° *Oratoire moderne de Logedepierre*, dédié à la Sainte Vierge.

11° <i>Chapelle du Chesnay,</i>	} aujourd'hui en la
12° <i>Chapelle de Sévegrand,</i>	

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 574 et 620.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

RECTEURS DE SAINT-GRÉGOIRE¹.

Le bienheureux Jean Discalceat est regardé comme ayant été recteur de 1303 à 1316; il se fit ensuite cordelier et mourut au couvent de son Ordre, à Quimper. Il est encore fort honoré en Cornouailles².

Luc Cornet (1569), inhumé le 4 septembre 1587.

Jean Deschamps fut inhumé le 10 avril 1607 dans « le tombeau qui est au mitan de l'église, sous les cloches. »

Jean Samson fut pourvu vers 1610; † âgé de cinquante-six ans, le 8 décembre 1633.

Michel de Pail succéda au précédent; † âgé de quarante et un ans, le 8 août 1645.

François Bonnemex (1645 et 1648).

N... Brunel (1655).

N. Le Lièvre (1659).

Jean Villoger (1664) soutint en 1684 un procès contre le Chapitre de Rennes au sujet des dîmes de Saint-Grégoire.

Jacques Le Vavasseur, prêtre du diocèse, dut succéder au précédent vers 1690; † 1720.

Pierre-Jean Saiget, prêtre du diocèse, pourvu le 3 mars 1720, devint recteur alternatif de Vitré en 1724, mais resta à Saint-Grégoire jusqu'en 1727, qu'il résigna.

Jacques Mauvée, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 15 octobre 1727; † âgé de soixante-douze ans, le 1^{er} juillet 1758.

Jean Guillou, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 août 1758; † âgé de quarante-trois ans, le 18 mars 1764.

Pierre Masson, curé de la Chapelle-des-Fougeretz, pourvu en 1764, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Julien Hérembourg (1803, † 1805).

Joseph-Antoine Gédouin (1806, † 1824).

Guillaume Raoul (1824-1844).

Xavier Denis (1844-1866).

Jean-Baptiste Ferré (1866-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. Saulnier, etc.*

2. *Voy. Vies des SS. de Bretagne*, par D. Lobineau, p. 238, et Albert Le Grand (éd. de Kerdanel), p. 814.

SAINT-GUINOU

Sanctus Guehenocus (1249), — *Sanctus Guicenous* (xiv^e siècle),
— *ecclesia de Sancto Guiceno* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du
doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Si l'on en croit M. Chèvremont¹, Saint-Guinou serait l'ancien port de Winiau, situé sur le Guyoul, et où débarqua saint Samson quand il vint en notre contrée vers l'an 548. Il est difficile de contrôler cette assertion, mais la paroisse de Saint-Guinou est certainement ancienne.

En 1249 il est fait mention de Saint-Guinou à propos d'une donation faite par Étienne, évêque de Dol, à son Chapitre. Il lui abandonna la dime des terres appelées les Réages, sises entre la Bruyère de Saint-Guinou et le rocher de Montglu, « *inter Brueriam Sancti Guehenoci et rocherium de Monglu*². »

L'abbaye du Tronchet avait reçu quelques biens en Saint-Guinou, car en 1682 les moines de ce monastère déclarèrent posséder un fief dit de Saint-Guinou ou de Courbaret.

Un autre fief, appelé les Aumônes, appartenait à la fabrique de Saint-Guinou, qui en rendit aveu en 1520. Les trésoriers déclarèrent même en 1682 que ce bailliage s'étendait « au bourg de Sainct-Guinou, au lieu des Aumosnes, de la Bertache et autres lieux; » ils ajoutèrent qu'ils possédaient en outre neuf pièces de terre labourable et une dime nommée le Dimereau de la Fabrique³.

La paroisse de Saint-Guinou fut supprimée en 1803 et son territoire uni à Châteauneuf; mais elle continua cependant

1. *Les mouvements du sol*, 417 et suiv.

2. *Livre d'Alanus*, analysé par Hévin.

3. *Arch. Nat.*, P. 4708.

d'avoir un recteur jusqu'à sa réorganisation administrative en 1820.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Guinou, confesseur breton, dont la fête se célèbre le 25 octobre, cette église, construite de 1752 à 1754, a été en partie relevée il y a une quarantaine d'années. C'est une simple croix, avec un chevet droit et des ouvertures en plein cintre. On y voyait au siècle dernier, dans la fenêtre du chevet, une verrière représentant le Jugement dernier et la Résurrection générale, et ornée d'écussons portant, l'un : *d'argent à trois bandes de gueules treillissées d'or*; l'autre : *d'or à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lys d'argent et accompagnée de deux cotices d'azur*.

Sur la façade de la tour, placée au bas de la nef, est le millésime de 1753 et quatre écussons gravés sur pierre : *un écartelé*, avec une crosse posée derrière; — *deux clefs en sautoir*, avec une croix archiepiscopale derrière; — *une bande*¹, — *et d'argent à la bande fuselée de sable*, qui est Le Bouteiller.

Le marquis de Châteauneuf était seigneur supérieur et prééminencier de cette église, mais le seigneur de Maupertuis en était le fondateur². Aussi Louis-Malo Moreau, abbé de Geneston et seigneur de Maupertuis, avait-il en 1750 à Saint-Guinou un banc à queue, un enfeu avec pierre tombale et ses armoiries. Après lui, le seigneur du Pré y avait également droit à un enfeu et aux prières nominales³.

En 1621 fut fondue une cloche que nommèrent Charles Du Guiny, seigneur de Bonaban, et N... Le Bouteiller, dame de Maupertuis. Une autre cloche porte cette inscription : *J'ai été faite par les soins de M. Lebeurier recteur de cette paroisse*

1. Nous croyons que ces écussons ont été martelés, puis remaniés quand on les a remplacés de nos jours.

2. La seigneurie de Maupertuis appartient successivement aux familles Gouyon, Le Bouteiller, Allaume et Moreau. Elle a donné son nom à l'académicien Moreau de Maupertuis.

3. Terrier ms. de Châteauneuf.

et nommée par le général d'icelle représenté par Jean Bouesnel, Christophe Girard et Michel Jouquemat trésoriers, 1756¹.

CHAPELLE. — *Sainte-Anne de la Ville-au-Bel* dépendait de ce manoir, appartenant en 1513 à Alain Chohan. Elle fut en partie fondée par Laurent Bouesnel, sieur de l'Espine, † 1663. En 1730, Nicolas Lebeurier, sous-diacre de la paroisse, en fut nommé chapelain par l'évêque; il en prit possession le 11 avril 1731 et eut pour successeur en 1750 Louis Joanno, recteur de Lillemer.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 386.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE SAINT-GUINOU².

Briand Bertrand (1606).

Julien Laurent (1619).

Julien Biheron (1621 et 1629).

Julien Rolland, prêtre de Saint-Malo, recteur en 1635, permuta une première fois, le 24 avril 1640, avec Jean Le Prince, recteur de Saint-Jouan-des-Guérets, mais cette convention n'eut pas de suites; le 8 mai 1642, il permuta de nouveau avec le suivant et quitta cette fois Saint-Guinou.

Pierre Coaspel, précédemment recteur de Saint-Tual, fut pourvu le 14 mai 1642 et prit possession le lendemain.

Jean Laberon fut pourvu vers 1643; † 1645.

Thomas Boulain, chantre et chanoine de Dol, fut pourvu le 31 mars 1645; † 1652.

André Bouesnel fut pourvu, semble-t-il, du vivant du précédent, sur sa résignation; † 30 août 1662 et inhumé le 31 dans l'église, proche la balustrade.

Jean Pelourde (1664).

Olivier Finemont (1667).

André Duport (1670).

1. Réponse au quest. de 1860.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

André Picot (1678), † 16 août 1696 et inhumé dans le chœur.

Nicolas Lebeurier, pourvu en 1696, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à une croix d'argent*; il résigna en 1728 en faveur de son neveu qui suit, avec rétention de 200 liv. de pension, mais il dut renoncer en 1729 à cette pension; † 2 avril 1730. « bien regretté de ses paroissiens, qu'il avait gouvernés en paix pendant trente-quatre ans. » Inhumé le 3 dans le chœur.

Julien Lebeurier, prêtre de Coutances et curé à Saint-Guinou, pourvu en cour de Rome, prit possession le 20 avril 1729; † 1767.

François-Ignace Guérin, régent du collège de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 21 mai 1767; il devint en 1770 recteur de Saint-Carné.

Godefroy Ollivier, prêtre de Dol, pourvu le 8 juin 1770, prit possession le 18; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803 comme « desservant l'annexe ou oratoire de Saint-Guinou; » † 1815, âgé de quatre-vingt-trois ans.

N... Durocher (1815-1818).

Jacques Gilbert (1818-1832).

Louis Saubost (1832, † 1836).

Julien Bastard (1836, † 1855).

René Oger (1855, † 1858).

François Pichon (1859, † 1877).

Julien Chapelle (1877-).

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES

Ecclesia beati Hyllarii Vindeliensis (XI^e siècle), — *Sanctus Illarius de Landis* (XIV^e siècle), — *ecclesia Sancti Hilarii de Landis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Du temps d'Adèle de Bretagne, sœur du duc Alain Fergent, élue abbesse de Saint-Georges en 1085, Hamon de Flage (des Flégès?) voyant sa fille Élisabeth entrer dans ce monastère, donna aux religieuses de Saint-Georges une rente de grain qu'il possédait en Saint-Hilaire-en-Vendelais, « par-

tem illam quam habebat Beati Hyllarii Vindeliensis, quartam partem videlicet sexte mine. » Il déposa la charte de sa donation sur l'autel de Saint-Georges, à Rennes, en présence des chapelains de ce monastère, Théobald et Robert, et de Guillaume Hedus, recteur de Saint-Hilaire¹.

Quand vint la Révolution, les religieux de l'abbaye de Rillé jouissaient des deux tiers des grosses dîmes de Saint-Hilaire; l'autre tiers, ainsi que les dîmes vertes et noales, appartenait au recteur. Celui-ci, M. Coquelin, fit en 1790 la déclaration suivante de son bénéfice : Le presbytère avec son pourpris, estimé 100 liv. de rente; — le tiers des grosses dîmes, 600 liv.; — les dîmes noales, 150 liv.; — les dîmes vertes, 200 liv.; — les pailles, 150 liv.; — 15 mines de seigle dues, 720 liv. Total du revenu : 1,820 liv. Quant aux charges, elles consistaient en ceci : Pension d'un vicaire, 350 liv.; — décimes, 63 liv. 12 s.; — entretien du chancelier, 60 liv.; — frais de récolte, 300 liv., — et rente seigneuriale, 9 s. 8 d. Le total de ces charges étant de 774 liv. 1 s. 8 d., il restait encore au recteur près de 1,046 liv. de revenu net.

A la même époque, les fondations faites en l'église valaient 240 liv. de rente; le Bureau des pauvres avait un revenu de 81 liv., et la fabrique jouissait de 48 liv. de rente².

ÉGLISE. — Saint Hilaire, évêque de Poitiers, est le patron de cet édifice, dont quelques parties peuvent remonter aux origines de la paroisse, c'est-à-dire au xi^e siècle.

C'était tout d'abord une simple nef romane, dont la côtière septentrionale, soutenue de trois contreforts plats et ajourée de deux meurtrières, subsiste encore. A la fin du xv^e siècle ou au commencement du xvi^e, l'on reconstruisit le chevet et l'on prolongea la nef à l'Ouest en faisant une nouvelle façade;

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 147.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

tous ces travaux furent faits avec soin en pierre de granit de grand appareil. Le chevet droit est orné d'une vaste baie flamboyante et d'une crédence de même style ogival fleuri; la grande porte, en arc d'accolade, est flanquée de contreforts et surmontée d'une fenêtre ogivale aux dessins cordiformes.

Vers la même époque, le seigneur de Lignières obtint de construire une chapelle prohibitive au Sud du chœur. Cette partie de l'église est voûtée en pierre et l'on voit le blason de Lignières sculpté sur la clef de voûte. Là aussi se trouve une jolie crédence de style fleuri.

Vers 1840 fut construite une seconde chapelle au Nord, vis-à-vis la précédente, ce qui donne actuellement la forme d'une croix à tout l'édifice.

La fenêtre du chevet était autrefois occupée par une verrière du xvi^e siècle dont il restait naguère encore quelques débris, notamment un Christ et deux autres personnages placés dans le tympan, et plus bas un seigneur et une dame de la Haye, représentés agenouillés et priant¹. Une autre fenêtre de la nef, auprès des fonts, présentait aussi quelques arabesques peintes d'un effet assez agréable.

En 1680, on voyait tout autour de cette église une litre peinte portant l'écusson : *d'argent au léopard de sable*, qui est de la Haye, ce qui justifie les droits qu'avait le seigneur de la Haye de se dire seigneur fondateur et prééminencier de Saint-Hilaire. Il s'y trouvait aussi trois bancs seigneuriaux : ceux du Feil², dans le chancel, et de la Haye, dans la nef, appartenant l'un et l'autre au seigneur de la Haye³, et celui du seigneur de Lignières.

1. Une verrière moderne remplit maintenant cette fenêtre, qu'on a eu le bon esprit de dégager de la maçonnerie d'un rétable des derniers siècles.

2. Dépendant de la seigneurie du Feil, en Saint-Étienne-en-Coglais.

3. La seigneurie de la Haye (appelée communément la Haye-Saint-Hilaire) fut érigée en chàtellenie en 1593 en faveur de René de la Haye. Le seigneur de la Haye avait le droit de tenir deux foires au bourg de Saint-Hilaire. Le château de la Haye — qui semble tirer son nom d'une enceinte fortifiée du moyen-âge l'avoisinant encore — appartient de temps immémorial à la famille de la Haye.

Dès l'an 1505 Guillaume de la Haye, seigneur dudit lieu, se plaint de ce que ses ennemis voulaient rompre « son banc et accoudoir, » placé devant l'autel Saint-Jean et Saint-Sébastien. Ce banc seigneurial de la Haye, refait au siècle dernier, se trouve encore au Nord de la nef, portant les deux écussons de Christophe de la Haye et d'Élisabeth Morel de la Motte, sa femme. Quant à l'enfeu de la Haye, il se trouvait dans le sanctuaire, et le parquet actuel du chœur recouvre, nous assure-t-on, la pierre tombale d'un seigneur de la Haye.

Le seigneur de Lignières avait naturellement son enfeu dans la chapelle qu'il avait bâtie. Guillaume de Lignières, protonotaire apostolique, abbé de Saint-Aubin-des-Bois en 1533, archidiacre de la Mée, chanoine de Rennes et de Nantes, conseiller au Parlement de Bretagne, etc., ayant fondé dans ce sanctuaire une chapellenie de sept chapelains, qu'il dota de 100 liv. de rente, sa sœur Arthure de Lignières, dame de la Riboaysière, augmenta cette fondation d'un huitième chapelain, devant dire « une messe ô notes » tous les mercredis¹. Nous ignorons si cette importante fondation, qui donnait à la chapelle de Lignières en l'église de Saint-Hilaire l'apparence d'une petite collégiale, subsista longtemps dans de telles conditions.

La mention faite en 1781 de l'autel du Rosaire prouve qu'à cette époque la confrérie de ce nom était érigée à Saint-Hilaire.

Dans le mobilier de l'église se trouve une petite cloche portant cette inscription : *Saint-Hilaire-des-Landes, 1613*, et présentant en relief *une fleur de lys et une hermine*.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle du Feu* dépendait du manoir de ce nom, appartenant en 1513 à Jean du Feu. — *Nunc* sécularisée.

2° *La Sainte-Famille de la Haye*. — En 1686, Anne de la

1. Arch. du château de la Haye.

Haye, seigneur dudit lieu et de Saint-Hilaire, et Louise de Canabert, sa femme, obtinrent de l'ordinaire permission de bâtir une chapelle près de leur manoir. Le 14 juin de cette année-là ils y fondèrent une messe basse pour tous les dimanches, plus vingt-cinq messes chaque année à diverses fêtes; ils dotèrent cette chapellenie du dimereau du Feil, en Saint-Étienne-en-Coglais, valant 30 liv. de rente, et la présentèrent à Julien Tizon, prêtre de Saint-Hilaire. M^{gr} de Beaumanoir approuva ces actes le 25 juin 1686 et chargea le recteur de Saint-Hilaire de faire la bénédiction du nouveau sanctuaire¹. En 1699, Gilles de Ruellan, baron du Tiercent, épousa en la chapelle de la Haye Renée du Louet de Coëtuenval. Cette chapelle existe encore dans la cour de la Haye, entourée de douves, à côté d'un beau portail antique et d'une haute tour fortifiée du xvi^e siècle. Dans ce sanctuaire, qui continue d'être entretenu, sont plusieurs tombeaux modernes de la famille de la Haye-Saint-Hilaire.

3^o *Saint-Christophe de Lignières ou de Linières.* — Cette chapelle, bâtie vers la fin du xv^e siècle, fut fondée le 2 février 1543 par Arthure de Lignières, dame dudit lieu, de trois messes par semaine, les lundi, vendredi et samedi². Construit dans la cour du manoir et accosté à l'Est d'un appartement destiné au chapelain, ce sanctuaire est un fort joli petit édifice de style ogival fleuri; il offre extérieurement deux belles portes avec frontons, pinacles et écussons frustes; au Midi s'ouvre une riche fenêtre flamboyante. Il fut restauré au siècle dernier, comme l'indique l'inscription suivante, gravée sur un tirant de la voûte : *Retablis par haute et puissante damoiselle Thérèse Mag. de Larlan de Kercadio de Rochefort, damme de Linières, l'an 1730.*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 48.

2. Cette dame de Lignières avait fondé une quatrième messe dans la chapelle de Notre-Dame du Pont, en La Chapelle-Saint-Aubert. C'est cette chapellenie de quatre messes qu'on appelait la Bardoulais ou Nancé, du nom des biens qui y étaient affectés à l'origine.

L'autel est une table de pierre reposant sur un massif triangulaire de maçonnerie et sur trois colonnettes. A côté sont les statues en pierre cuite de saint Christophe (de grandeur colossale), de saint Denis et d'un moine qui semble saint Martin. Près de la porte est un bénitier fort élégant composé d'une coupe octogone reposant sur une svelte colonne. Malheureusement, cette jolie chapelle est aujourd'hui abandonnée.

Saint-Christophe de Lignières eut pour chapelains Pierre Bretel, dont les successeurs furent Jehan Ory en 1586, — Jean Jamelot (1634), — Georges Jubert, François Dubois (1636), — Jean Lucas, Pierre Salmon (1665), — Nicolas Pirotais, Jean Veillard (1667), — Jean Lambert (1682), — Georges Lorette, Joseph Le Bannier (1743), — et René Gérard, recteur de Saint-Martin de Janzé. Ce dernier déclara en 1790 que la chapellenie de Lignières, chargée de cent six messes par an, valait 172 liv. de rente¹. La métairie de la Villeaune-Martin, en La Chapelle-Saint-Aubert, était alors affectée au service de cette fondation.

4° *La chapelle du Placet* dépendait en 1676 du manoir de ce nom, appartenant à Jean-Baptiste du Feu, seigneur de Saint-Mard-sur-Couasnon. En 1686, une dame Blavon, de Saint-Aubin-du-Cormier, fonda une messe matinale tous les dimanches, pour être desservie tant en l'église de Saint-Aubin qu'en la chapelle du Placet, à la volonté du seigneur du Feu, présentateur de cette chapellenie. Un siècle plus tard, Joseph Le Page fut pourvu de ce bénéfice, en 1786.

MALADRERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 349 et 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 462 et 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 48; 10 G, 4; 1 V, 27.

RECTEURS DE SAINT-HILAIRE-DES-LANDES ¹.

Guillaume Hedus, « *Guillelmus Hedus beati Hyllarii capellanus.* »

François Lambert (1593).

Julien Bégasse fit en 1643 reconstruire en partie son presbytère et fonda une messe chantée tous les dimanches dans son église.

Claude du Boislehoux (1648).

Louis Lefèvre (1650).

Siméon du Chastellier (1660-1675).

François de la Marche succéda au précédent et rendit aveu en 1679 pour son presbytère, situé dans le fief du seigneur de la Haye.

Jean Lambert (1694) résigna en 1710; † 1715.

Julien Tizon, prêtre de la paroisse, pourvu le 9 janvier 1711, se démit en 1727; † peu après.

Georges Le Guérinel, prêtre du diocèse, pourvu le 21 novembre 1727, résigna en 1747.

Julien Simon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 14 octobre 1747; † 1761.

Mathurin Coquelin, pourvu le 13 septembre 1761, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Louis-Anne Dufeu (1803-1804).

Jean Hémerly (1804-1822).

Joseph-François Hérisson (1822-1824).

François Barbot (1825-1839).

Pierre Veillard (1839-1846).

Pierre Boguais (1846, † 1873).

Pierre-Marie Sancier (1873-).

SAINT-IDEUC

Parochia Sancti Idoci (XI^e et XIII^e siècles), — *ecclesia Sancti Ydoci* (XIV^e siècle), — *Sanctus Ydec* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Boubital.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Malo.

ORIGINES. — Cette paroisse est dédiée à un saint breton dont le nom a subi une légère altération. « Ce saint, né vers 410 ou 420 dans la Grande-Bretagne, s'appelait réellement Iltud ou Ildut; il reçut la prêtrise de Saint-Germain d'Auxerre en 447, et mourut vers l'an 500 ou 510. Il fonda en Grande-Bretagne, dans le pays de Galles, un grand et célèbre monastère d'où sortirent bon nombre de saints illustres eux-mêmes par leur science et leurs vertus, entre autres, saint Paul Aurélien, premier évêque de Léon, saint Samson, premier évêque de Dol, saint Gildas, fondateur de l'abbaye de Ruis, etc., tous disciples d'Iltud, avec beaucoup d'autres. Il est probable que c'est saint Samson qui, en souvenir de son maître, mit sous son invocation l'une des premières églises fondées dans son diocèse, et qui se nomma d'abord Saint-Idult, puis, par altération successive, Saint-Ideult, Saint-Ideul, Saint-Ideu, et enfin Saint-Ideuc¹. »

D'après cela, la paroisse de Saint-Ideuc remonterait au vi^e siècle, ce que confirme d'ailleurs sa position d'enclave de Dol au milieu du diocèse de Saint-Malo. C'est incontestablement une de nos plus antiques paroisses.

Dans le courant du xi^e siècle, « un chevalier appelé Clamarhoc, fils de Richer, transmet libéralement à l'abbaye du Mont Saint-Michel, outre certains droits assez importants en Cancale et Saint-Coulomb, le tiers de la dime de Saint-Ideuc et une charruée de terre², c'est-à-dire une étendue de terrain égale à ce qu'en peut, chaque année, labourer une charrue avec le même attelage. Cette donation est attestée par plusieurs témoins, au premier rang desquels figure Geoffroi de Dinan, fils d'Olivier, seigneur supérieur de Clamarhoc. Or,

1. M. de la Borderie, *Semaine Religieuse de Rennes*, III, 466. — Cf. de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, III, 46-48.

2. « *Terciam partem decime Sancti Idoci et terram ad unam carrugam in eodem loco.* » (*Cart. Montis Sancti Michaelis*, 69.)

ce même Geoffroi figure dans les actes de la fondation du prieuré de l'Abbaye-sous-Dol, fondation positivement antérieure à l'an 1081.

« Par un second acte qui suivit de près le premier, le même Clamarhoc donna encore au Mont Saint-Michel 60 acres de terre en Saint-Ideuc, « *sexagenta acras terre in Britannia apud Sanctum Idocum.* » On ne peut plus déterminer exactement la contenance de l'acre du xi^e siècle, mais elle était considérable, et cette seconde donation comprenait certainement une grande étendue de terre. Aussi les moines donnèrent-ils à Clamarhoc, par reconnaissance, une somme de 60 sols en monnaie de Rennes, « *sexaginta solidos nummorum Redonensium,* » et s'engagèrent, s'il était pris à la guerre, à lui donner la somme d'argent nécessaire pour parfaire le montant de sa rançon, ou à le délivrer, s'ils le pouvaient, de toute autre façon ¹.

« Ce qui est assez curieux, continue M. de la Borderie, c'est que les 60 acres, objet de la seconde donation, ne relevaient point du même seigneur que la charruée de terre donnée par le premier acte. La charruée relevait, comme on l'a vu, de Geoffroi de Dinan; — les 60 acres d'un fils de Jean de Dol, sire de Combour, c'est-à-dire, sans doute, qu'elles dépendaient de la seigneurie du Plessix-Bertrand, apanage d'un puiné de la maison de Dol ou de Combour.

« Nous insistons sur ce point, d'abord parce que les chartes que nous analysons sont complètement inédites, ensuite parce que cette distinction dans la mouvance féodale du territoire de Saint-Ideuc a subsisté jusqu'à la Révolution. En 1789 encore, une partie de cette paroisse relevait directement du roi (qui représentait le seigneur de Dinan), une autre du Plessix-Bertrand; une troisième enfin, et je crois la plus considérable, formait un fief important dit seigneurie de Saint-Ideuc, et

1. « *Et hoc tantummodo facient ei pro recognitione terre, quod, si quando captus fuerit, dabunt ei adiutorium ut opportunum erit.* » (*Cart. Montis Sancti Michaëlis*, 69.)

relevait immédiatement au temporel de l'évêque de Dol¹. »

D'autres religieux, ceux de la Vieuville, eurent aussi au moyen-âge des intérêts à Saint-Ideuc. En 1252, Geoffroi de Porcon, du consentement de W. de Porcon, son frère aîné, donna à l'abbaye de la Vieuville ses tenanciers Robert Fabre et Jeanne, sa femme, fille de Pierre, avec toute leur tenue sise en la paroisse de Saint-Ideuc, au terroir de la Cour-Bague, « *cum toto tenamento quòd de ipso tenebant in territorio de Curia Baguer sito in parrochia Sancti Idoci.* » En 1294 Havoise, veuve de Geoffroi de Porcon, de concert avec ses enfants Henri, Thomas, Pierre et Marguerite, confirma cette donation en renonçant en faveur des moines de la Vieuville à toute prétention « sur le fief de la Cour-Bague, en la paroisse de Saint-Ideult². » En 1682, l'abbaye de la Vieuville possédait encore un fief en Saint-Ideuc.

En 1790, M. Nouel, recteur de Saint-Ideuc, déclara que sa cure valait 759 liv. 10 s. de rente, qu'il avait 28 liv. 14 s. de charges, et qu'il lui restait par suite un revenu net de 730 liv. 16 s.³

La paroisse de Saint-Ideuc fut supprimée en 1803 et son territoire fut alors réuni à celui de Paramé, mais elle fut rétablie par ordonnance royale datée du 16 avril 1826.

ÉGLISE. — La primitive église de Saint-Ideuc n'existe plus ; l'édifice actuel est relativement moderne. La première pierre en fut solennellement posée le 20 mai 1721 par M^{me} de la Haye de la Ville-Jaquin, dame de Saint-Ideuc, et par son fils l'abbé de la Haye, chanoine de Saint-Malo. Cette église, en forme de croix, n'offre rien d'intéressant au point de vue architectural, mais elle vient d'être fort convenablement dé-

1. *Semaine Religieuse de Rennes*, III, 164.

2. *Bibl. Nation.*, *Blancs-Manteaux*, XLI, 561. — La Cour-Bague n'est plus connue en Saint-Ideuc, mais on y trouve la Cour-Galland, qui l'a peut-être remplacée.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

corée. Le seigneur de Saint-Ideuc¹ était aux derniers siècles considéré comme seigneur fondateur de ce sanctuaire, où il avait son banc et son enfeu; mais le marquis de Châteauneuf y prétendait à quelques prééminences à cause de son comté du Plessix-Bertrand.

Enfin, il est fait mention en 1745 de la confrérie du Rosaire érigée alors en cette église.

CHAPELLE. — *Notre-Dame-de-Grâce* est une ancienne chapelle frairienne mentionnée en 1640; à cette époque on y célébrait fréquemment des mariages. Elle fut fermée en 1792, mais après le départ des prêtres de Saint-Ideuc les fidèles continuèrent de s'y réunir en cachette pendant la Révolution. Elle est remplacée aujourd'hui par un simple oratoire élevé sur ses fondations, au bord de la route de Rothéneuf.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 597.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 597.

RECTEURS DE SAINT-IDEUC².

Eudon Huel (1533), † vers 1548.

Jehan Le Forestier (1548).

Jacques Le Charpentier (1578) était en même temps chanoine et official de Saint-Malo en 1604.

1. La seigneurie de Saint-Ideuc appartenait au XVII^e siècle aux Frotet de la Landelle, et au XVIII^e aux de la Haye de Plouër; elle jouissait d'un droit féodal assez curieux, décrit comme il suit dans un procès-verbal de 1664 : « Tous les jeunes garçons de la paroisse de Saint-Ideuc non mariés et au-dessus de l'âge de treize ans, sont obligés tous les ans, le lundi de la Pentecoste, de faire faire une rose de bois peint, armoyée des armes du seigneur fondateur de l'église et cimetière de cette paroisse, et icelle rose est donnée par lesdits jeunes garçons en ce lieu à une fille qui sera par le roi desdits jeunes garçons choisie et eslue, et pour mieux en approprier ledit seigneur, lesdits garçons sont obligés d'aller le matin de cedit jour en la demeure dudit seigneur le saluer et lui présenter ladite rose, tous de compagnie, assistés de joueurs de tambourins, hautbois, bombardes et autres instruments. » Dans un autre acte, il est dit que c'est la jeune fille choisie pour reine par le roi des garçons qui doit présenter elle-même la rose au seigneur de Saint-Ideuc, accompagnée par les jeunes gens et escortée des musiciens. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, B, 928.)

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil*, etc.

Guillaume Le Gouverneur précéda le suivant.

Michel Picot fut pourvu en 1612.

Louis de Callac, chanoine de Saint-Malo, résigna en faveur du suivant.

Mathurin Gravé, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu en cour de Rome en 1621.

Gabriel Morin (1625).

Jacques Frain, prêtre d'Avranches, remplaça le précédent le 25 mars 1638; il permuta avec le suivant.

François Jalleu, prêtre du Mans, précédemment recteur de Saint-Georges-de-Gréhaigne, prit possession le 29 avril 1640; † 6 juin 1658 et inhumé le 7 dans son église.

David Linch, prêtre irlandais et maître ès arts, gouverna de 1659 à 1664.

Jacques Bezard fut pourvu en 1664; † 28 décembre 1669 et inhumé le 30 dans l'église.

J... Frain (1670-1673).

Charles Haraud (1674-1693).

Guillaume Houdeman fut pourvu en juillet 1693; † 24 février 1699 et inhumé le 26 dans l'église.

Bertrand Nogues fut pourvu vers mars 1699; † âgé de quarante-cinq ans, le 28 juin 1708, et inhumé dans le cimetière.

Guillaume Lesnard fut pourvu en 1708; † âgé de soixante-deux ans, le 25 juillet 1744, et inhumé le 27 dans le chœur de l'église.

François Pioche, vicaire à Bonnemain, pourvu à la suite d'un concours, prit possession le 14 janvier 1743; il se démit en 1759.

Guillaume Lesnard, pourvu le 22 février 1759, prit possession le 17 juillet; † 1776.

René-Mathurin Gallée, prêtre de Dol, pourvu le 6 juillet 1776, prit possession le 9 et fut nommé en 1782 prieur du Vieux-Chastel; il devint en 1784 recteur de Roz-sur-Couasnon.

Jean-Gilles Nouel, prêtre de Dol, pourvu le 30 avril 1784, fut également prieur du Vieux-Chastel; il gouverna jusqu'à la Révolution et reprit la direction de son ancienne paroisse en 1803, sans être reconnu du gouvernement.

Michel-François Caprel (1826¹, † 1838).

Jean-Baptiste Hamelin (1838, † 1874).

Ingelmont Collin de Boishamon (1874, † 1880).

Romain Boisard, chanoine honoraire (1880-).

1. Il paraît que M. Caprel avait remplacé M. Nouel dès 1810, mais il ne fut reconnu par l'État qu'en 1826.

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Ecclesia Sancti Jacobi de Foresta (1208), — *Sanctus Jacobus de Landis* (1463), — *Saint-James-de-la-Lande* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — En 1153, Alain I^{er}, évêque de Rennes, partagea les dimes de Saint-Jacques entre son Chapitre et l'abbaye de Saint-Georges¹. Aussi les Papes confirmèrent-ils plus tard les religieuses de ce monastère dans la possession de l'église Saint-Jacques-de-la-Forêt, « *ecclesiam Sancti Jacobi de Foresta cum pertinenciis*; » c'est ce que firent Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208 et Eugène IV en 1442². A cette époque, la paroisse dont nous nous occupons tirait son nom de la forêt de Mont-Mohon, mais lorsque celle-ci eut disparu, elle prit le surnom de la Lande, à cause des terres vagues qui pendant quelque temps succédèrent à la forêt primitive.

Par suite de la donation précédente, les dimes de Saint-Jacques-de-la-Lande étaient en 1790 partagées entre le Chapitre de Rennes et l'abbaye de Saint-Georges; les chanoines en retiraient alors 1,181 liv. 5 s. de rente et les Bénédictines seulement 843 liv. 15 s. Le recteur de Saint-Jacques, présenté par l'abbesse de Saint-Georges, déclara à la même époque recevoir des gros décimateurs une portion congrue de 300 liv.; il jouissait en outre des dimes noales, lui rapportant 350 liv., et avait un pré et une lande affermés 10 liv. C'était donc un revenu total de 660 liv., auquel il fallait ajouter la jouissance du presbytère et de deux jardins³.

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 130.

2. *Ibidem*, 169, 173, 278.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 25. — En 1633; le recteur de Saint-Jacques de-

Nous avons dit précédemment (tome I^{er}, 120, et tome III, 74) que l'évêque de Rennes possédait en Saint-Jacques un manoir seigneurial¹, et que le commandeur du Temple de la Guerche avait en cette même paroisse les Temples du Cerisier et de Blosne.

ÉGLISE. — La Sainte Vierge fut à l'origine la patronne de cette église², mais depuis bien des siècles déjà elle se trouve dédiée à saint Jacques-le-Majeur.

L'édifice primitif se composait d'une seule nef, qui fut allongée vers l'Ouest et augmentée de deux chapelles en 1818.

L'évêque de Rennes était seigneur fondateur et prééminent de cette vieille église.

Reconstruite en entier en 1850, l'église actuelle de Saint-Jacques a été bénite le 20 mai 1852 par M^{gr} Saint-Marc. Elle est en forme de croix, de style ogival, et ornée avec goût. Au fond de l'abside est une Vierge éclairée par un jour céleste. Les trois autels et la chaire sont en bois, sculptés par M. Hérault. Une petite tour avec flèche s'élève au bas de la nef. On y conservait naguère une cloche de 1716, portant ces noms : *Illust. et Révérendis. Christophe-Louis Turpin-Crissé de Sansay, évêque de Rennes et seigneur de cette paroisse, — dame Élisabeth d'Allègre, abbesse de Saint-Georges, — Pierre Méritte, bachelier de Sorbonne, recteur*³.

On honore en cette église depuis très-longtemps saint David, évêque, et le lundi de la Pentecôte on y apporte en grand nombre les enfants pour être évangélisés.

vait à l'abbesse de Saint-Georges six quartiers de blé, et son presbytère relevait de l'évêque de Rennes.

1. Le manoir de Saint-Jacques, habité en 1368 par Raoul de Tréal, évêque de Rennes, et aliéné par ses successeurs, appartenait en 1678 à Charles Le Meneust, seigneur de Bréquigny.

2. Dans sa bulle de 1164, Alexandre III appelle cette église Notre-Dame-de-la-Forêt, « *ecclesia Sancte Marie de Foresta*, » mais une copie du XV^e siècle porte : « *Sancti Jacobi de Foresta*, » et la bulle d'Innocent III en 1208 donne déjà cette dernière dénomination. Il faut donc en conclure que cette église changea de vocable à la fin du XII^e siècle.

3. Réponse au quest. de 1860.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle du Hautbois*, bâtie près de ce manoir, est mentionnée en 1690; elle était fondée en 1696 de messes pour tous les dimanches et fêtes, et dotée de 50 liv. de rente. Louis de la Bourdonnaye, vicomte de Couëtion, qui habitait alors le Hautbois, présenta le 27 janvier 1696 Godefroy Le Troüit pour la desservir, et Jean Blanchet en était pourvu en 1697¹. C'est un édifice du xvii^e siècle, simple rectangle avec abside à pans coupés.

2° *La chapelle de la Maltière* fut fondée par testament du 17 janvier 1678 de deux messes par semaine, les dimanches et vendredis, par Marguerite Chauvel, dame de la Hurlaye, qui donna au chapelain sa maison de la Basse-Maltière. Pierre Fouqué fut alors chargé d'en faire le service². — *Nunc* détruite.

3° *Chapelle du manoir épiscopal*, détruite depuis longtemps.

4° *Chapelle du Temple du Cerisier*, également disparue.

5° *La chapelle de la Courrouze* avoisine le manoir de ce nom; au xvii^e siècle, l'on s'y rendait aux processions des Rogations.

6° *La chapelle de la Gaultraye* dépendait de ce manoir, possédé aux derniers siècles par les familles Le Bouteiller, Pageot et de Nompère. — *Nunc* abandonnée.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 621 et 652.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE³.

Jean Le Godou, originaire de Retiers, fonda en cette paroisse,

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44.

2. *Ibidem*.

3. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. l'abbé Bertin, etc.

en 1464, la chapellenie de la Cornouaille; il figure aussi dans une charte de 1463.

Louis Becdelièvre, fils de Guillaume Becdelièvre, seigneur du Bouexic, en Guipry, et de Jeanne Sorel; † avant le 8 octobre 1486, que sa succession fut partagée entre ses héritiers.

François de Léon, chanoine de Rennes, reconstruisit le presbytère, qui portait encore au xvii^e siècle cette inscription : *Fr. de Léon, rector et canonic. extruebat anno 1586 mense maio*. Le 30 janvier 1587 il fit une fondation dans la cathédrale, où il fut inhumé en la chapelle de Villeboul, proche l'autel, du côté de l'épître.

François Deluen, † vers 1594.

François Crosnier, pourvu le 24 septembre 1594, permuta avec le suivant.

François Boymer, précédemment recteur de Pleumeleuc, fut pourvu en 1598.

Jean Brière (1628), † en 1629, fut inhumé le 28 novembre en l'église.

Jean Bouquier prit possession le 5 décembre 1629; † 22 mai 1642 et inhumé le 23 en l'église.

Jean Lequeu, semi-prébendé de Rennes, présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 24 mai 1642, fut pourvu le 31 et prit possession le 3 juin; il résigna sa cure avec rétention de 100 liv. de pension et conserva sa semi-prébende; † 1653.

Antoine des Claux, prêtre de Toulouse, bachelier en théologie et chanoine de Rennes (1647); il conserva sa cure peu de temps; † 1663 et inhumé dans la cathédrale. (Voy. tome I^{er}, 228.)

Alain Le Fur succéda au précédent et résigna dès 1649.

Jean Perrault fut présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 16 juin 1649.

Pierre Cinanne (1654 et 1670).

Yves Oréal, natif de Saint-Jacques et recteur en 1674, fonda par testament daté du 6 avril 1697 la chapellenie de la Teillaye, desservie dans son église, et consistant en deux messes par semaine, dont une matinale le dimanche avec catéchisme; † 7 avril 1697 et inhumé le 9 dans son église.

Julien Le Mareschal succéda au précédent et prit part au synode de 1701; son presbytère fut ruiné par la tempête du 2 février 1701; † âgé de cinquante-six ans, le 10 janvier 1745, et inhumé le 14 dans la nef de l'église.

François-Guillaume Poulain de la Bouyère, pourvu en 1715, devint l'année suivante recteur de Trédaniel.

Pierre Méritte, prêtre de Bayeux et bachelier de Sorbonne, pourvu en 1716, résigna en faveur du suivant.

Pierre Thorigny, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 2 novembre 1736; † 4 février 1750, âgé de soixante ans, et inhumé le 5 dans l'église.

Jean-Claude Martin, prêtre du diocèse, pourvu le 7 février 1750, reconstruisit en partie en 1754 son presbytère; † 24 janvier 1762; inhumé le 23 sous le chapiteau.

Pierre-Paul Guérin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 23 janvier 1762; † âgé de soixante-deux ans, le 11 mai 1785.

Julien-Joseph-Emmanuel Doublet, pourvu le 28 juin 1785, gouverna jusqu'à la Révolution; réinstallé en 1803, il devint la même année curé de Hédé, où il mourut.

Jean Chevet (1803-1816).

Joseph Saulduny (1816, † 1840).

Pierre Verdier (1840, † 1845).

N... Rocher (1845-1846).

Julien Delalande (1846-1852).

Jacques Hurel (1852-1856).

François Texier (1856, † 1863).

Honoré Renault (1863-1869).

François Brassier (1869-1876).

Julien Leray (1876-1884).

François Bertin (1884-).

SAINT-JEAN-SUR-COUASNON

Ecclesia Sancti Johannis super Coysnon (1122).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Dès l'année 1138 Hamelin, évêque de Rennes, reconnu à l'abbé de Saint-Florent de Saurmur le droit de lui présenter le recteur de Saint-Jean-sur-Couasnon¹. C'est qu'en effet cette paroisse dépendait déjà des moines de Saint-Florent, qui y fondèrent un prieuré dont nous avons précédemment parlé (tome II, 500). Nous avons également montré les

1. *Bibl. Nation.*, *Blancs-Manteaux*, XLV.

dimes de Saint-Jean partagées entre plusieurs ecclésiastiques, aussi le recteur avait-il pour revenu la jouissance d'une partie de ces dimes et une portion congrue que lui payaient ses codécimateurs.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Jean-Baptiste, cette église était encore naguère un édifice roman presque complet. Il se composait de trois nefs que séparaient des arcades en plein cintre formant quatre travées; rehaussées d'arcs doubleaux, ces arcades reposaient sur d'énormes piliers cylindriques formés de moellons et dépourvus d'ornementation. Un grand arc en plein cintre donnait accès dans le transept au-dessus duquel devait s'élever le clocher primitif; mais l'arc triomphal était ogival. Quant à l'abside, elle conservait extérieurement sa forme du xi^e siècle et l'on y voyait même des meurtrières romanes, mais à l'intérieur un immense retable la défigurait complètement.

Cette église a été désorientée en 1859; on a détruit l'abside pour mettre à l'Est l'entrée principale, qui consiste dans une ancienne porte en ogive placée jadis à l'Ouest, et l'on a fait un nouveau chœur avec un chevet droit.

Au xvii^e siècle, les prééminences d'église appartenaient à Saint-Jean au seigneur de la Dobiais¹. On y voyait, en effet, les armes des Gédouin, marquis de la Dobiais, « *d'argent au corbeau de sable,* » peintes dans les vitraux et sur une litre enveloppant tout l'édifice, et paraissant encore naguère. Il y avait, en outre, alors dans le chancel un banc à queue et « un grand tombeau de marbre élevé de deux pieds et demy, » appartenant l'un et l'autre au seigneur de la Dobiais.

D'importantes fondations avaient été faites dans l'église de Saint-Jean. Par testament daté du 4 mai 1499, Guillaume Lambert, chanoine de la cathédrale de Nantes, doyen de Fou-

1. La Dobiais fut érigée en 1645 en marquisat pour René Gédouin, président au Parlement. Cette seigneurie appartint très-longtemps à la famille Gédouin, puis passa aux Bonnier, de Larlan, Hay des Nétumières et de la Belinaye.

gères et licencié en droit, y fonda deux chapellenies, l'une de trois messes par semaine assise sur la maison de Montchevron, en Saint-Aubin-du-Cormier, — l'autre de deux messes hebdomadaires dotée de la terre du Haut-Mousset, en la Chapelle-Saint-Aubert. En 1575, les trésoriers présentèrent ces deux chapellenies réunies à Raoul Chesnevière, prêtre de Saint-Jean. En 1790, M. Bruneau les desservait également toutes deux ; il en fit la déclaration suivante : Ferme de Montchevron, 72 liv. ; — le Haut-Mousset, 220 liv. ; — une maison à Saint-Aubin-du-Cormier, 24 liv., — et trois fiefs en Chesné, 50 liv. Total du revenu, 366 liv. Le service en était encore de cinq messes par semaine, de sorte que les charges du chapelain atteignaient 291 liv.¹

Le 18 juin 1515, Jean Guibé, seigneur de Saint-Jean-sur-Couasnon et de Montfourcher², gouverneur de Fougères, etc., se trouvant en son manoir de Montfourcher, fonda par testament, en l'église de Saint-Jean, une chapellenie d'une messe tous les dimanches dite « en sa chapelle de ladite église, nommée la chapelle de Montfourcher. » Il présenta Jean Moquet pour desservir cette fondation, qu'il dota de 6 liv. de rente, dont le chapelain recevait 100 sols et le recteur de Saint-Jean 20 sols, à cause des prières qu'il ferait pour le fondateur. Le 5 août suivant, le même seigneur fonda en la même église une autre messe pour tous les mardis, et nomma Gilles de Beucé pour la desservir, lui assurant également 100 sols de rente³.

Le 20 décembre 1739, Jean Le Gouverneur, prêtre de Saint-Jean, fonda aussi une chapellenie de 50 liv. de rente en cette église pour tous les prêtres défunts de la paroisse.

1. M. Frain, *Les Familles bret.*, II, 15. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. Il semble qu'à cette époque la seigneurie de Saint-Jean était attachée à la terre de Montfourcher. Ce manoir appartenait en 1429 à Alain de la Gravelle, en 1513 à Jean Guibé, et en 1516 à Jean Bellonneau, archidiacre et chanoine de Rennes. Le seigneur de la Dobiais acquit plus tard tous les droits des Guibé à Saint-Jean et à Rennes, où ils avaient fondé une chapelle dans la cathédrale. (Voy. tome I^{er}, 280.)

3. *Arch. de Notre-Dame de Vitré.*

Notons encore que le testament du recteur Pierre Lambert, en 1502, mentionne en l'église de Saint-Jean l'existence des autels de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Michel; de plus, le testateur légua un de ses livres pour « estre mis et attaché avec une chaîne de fer en ladite église, à cette fin que les chapelains ou aultres y puissent estudier. » Il laissa aussi 24 sols tournois « aux provôts de la frairie instituée en l'honneur de Nostre-Dame de Sainct-Jean¹. »

CHAPELLE. — *La chapelle de la Dobiais*, bâtie près du manoir de ce nom, est signalée en 1618. René Gédouin, marquis de la Dobiais, y fonda le 16 janvier 1659 deux messes par semaine pour tous les dimanches et fêtes, et dota cette chapellenie de sa métairie de la Bussonnais, en Chesné. L'ordinaire approuva cette fondation le 20 janvier 1659². Jean Corbin (1751), — François Debrais (1752) — et Julien Lucas (1782) desservirent la chapelle de la Dobiais.

Cet édifice, construit au xvii^e siècle, est aujourd'hui abandonné; il avoisine l'ancien manoir, dont il reste de beaux vestiges, notamment un portail monumental et de belles salles ornées de boiseries sculptées.

PRIEURÉ. — *Saint-Jean-sur-Couasnon*, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. (Voy. tome II, 500³.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 462.

RECTEURS DE SAINT-JEAN-SUR-COUASNON⁴.

Pierre Biret (xv^e siècle).

Pierre Lambert fut en 1499 l'un des exécuteurs testamentaires du chanoine Guillaume Lambert, son frère; il résigna peu de temps après et fit lui-même son testament le 2 avril 1502. Il choi-

1. M. Frain, *Les Familles bret.*, II.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 82.

3. Prieur de Saint-Jean-sur-Couasnon omis : *Arthur de Boisbaudry* (1513).

4. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Rép. au quest. de 1860*, etc.

sit sa sépulture en l'église de Saint-Jean, « près le monument où repose dom Pierre Biret, son parent, en son temps recteur de ladite paroisse, » et voulut qu'on célébrât trois cents messes à son intention en cette même église.

Gilles de Beaucé possédait en 1513 le manoir du Bas-Montfourcher.

Mathurin Patry, licencié ès lois, prieur-recteur de Bréal-sous-Vitré, fonda le 26 avril 1538 une messe chaque dimanche et un obit dans l'église collégiale de Vitré.

N... *Gérard* (1589).

Gilles Chanterel (1619).

Pierre Duhil (1640 et 1654).

N... *Lucas* (1674).

Jean Ermenier, prêtre de la paroisse, fut pourvu vers 1680; † 16 mai 1708.

Alain Desprez, prêtre de Nantes, pourvu le 5 juin 1708, se démit aussitôt.

Jean Corbin, sieur de la Mâchepas, pourvu le 26 juin 1708, devint en 1728 recteur de Saint-Aubin-du-Cormier.

Guy Anger, pourvu en 1728, permuta deux ans après avec le suivant.

Jean Corbin, précédemment recteur de Saint-Aubin-du-Cormier, revint à Saint-Jean, dont il fut pourvu de nouveau en 1730; † le 10 décembre 1751.

Yves-Pierre Du Breil Le Breton, prêtre du diocèse, pourvu le 30 décembre 1751, résigna l'année suivante.

Gilles Lecomte, prêtre du diocèse, pourvu le 6 janvier 1753, résigna en 1769; † 18 mars 1770.

Julien-Guy Lucas, pourvu le 26 octobre 1769, gouverna jusqu'à la Révolution. Exilé à Jersey en 1793 avec son curé M. Lepage, il fut réinstallé en 1803; † 3 septembre 1815.

Mathurin Gendrot (1815-1827).

Jean-Julien Legevre (1827-1836).

François Gesgon (1836-1845).

Julien Guérault (1845, † 1870).

Augustin Beauchef (1870-1873).

Jean-Marie Mary (1873-).

SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Ecclesia Sancti Johannis super Vicenoniam (1516).

Olîm du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — Quoique cette paroisse soit certainement ancienne, puisqu'il est fait mention de son recteur en 1232, nous ignorons ses origines. En 1474, sa rectorerie fut unie à un canonicat de Champeaux, et depuis lors jusqu'en 1777 un chanoine de cette collégiale fut en même temps recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine. Après la désunion de ces bénéfices en 1777, le recteur de Saint-Jean n'en resta pas moins à la présentation du seigneur d'Espinay, fondateur et patron de Champeaux.

Au xvii^e siècle, la cure de Saint-Jean rapportait 1,200 liv. à son titulaire, mais celui-ci devait une pension de 72 liv. au Chapitre de Champeaux.

En 1790, le recteur, M. Guyot du Brossay, déclara avoir un revenu de 3,956 liv. 4 s. 10 d. ; il est vrai que la municipalité de Saint-Jean n'estimait alors la cure que 3,044 liv. 18 s., savoir : les grosses et menues dimes, 3,000 liv. ; le presbytère et son jardin, 44 liv. 18 s. A la même époque, la fabrique de Saint-Jean avait 287 liv. de rente¹.

Le territoire de Saint-Jean renfermait la trêve de Saint-Melaine, érigée en paroisse en 1825.

ÉGLISE. — Saint Jean-Baptiste est le patron de cette église, édifice fort insignifiant des siècles derniers. Elle se composait originellement d'une simple nef bâtie aux xv^e et xvi^e siècles, et dont le chevet droit fut relevé en 1760. L'église ainsi res-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 8 G, 33 ; 4 V, 23 et 28.

taurée fut bénite solennellement par le recteur le 2 août 1761. Plus tard, en 1806, on y ajouta au Sud une chapelle dédiée à sainte Marguerite, et en 1818 on refit en partie, au Nord, la tour, formant à sa base la chapelle de la Sainte-Vierge¹.

Le seigneur du Val, en Saint-Didier, avait en l'église de Saint-Jean un enfeu où furent inhumés en 1618 Jean de la Porte, seigneur du Val, et en 1761 Suzanne Marion, fille du seigneur du Val et veuve de Charles du Boispiéan.

M. de Guersans, vicaire général, érigea à Saint-Jean la confrérie du Saint-Esprit le 25 juin 1746.

Plusieurs fondations existaient en cette église : celle du Poirier, de trois messes par semaine, valait 96 liv. de rente en 1790²; celle de la Baste, de deux messes hebdomadaires, valait 50 liv., aussi bien que celle de la Porte. Jeanne Guyot, dame de la Hamonais, avait aussi fondé une rente de 36 liv. pour l'entretien de cierges pendant l'octave du Saint-Sacrement, et en 1564 le prêtre Guillaume Caud laissa de quoi payer chaque année « un pain benoist d'un bouesseau de froment à la feste des Trois-Roys. » Enfin, le recteur présentait la chapellenie du Pastis-Marot.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Melaine*, église tréviale devenue paroissiale en 1825.

2^o *Saint-Sauveur du grand Cimetière*. — Cette chapelle, sise dans le bourg, existait antérieurement à 1730; elle fut rebâtie par les paroissiens et bénite, le 7 avril 1756, par le recteur de Saint-Jean. L'ordinaire permit alors d'y célébrer la messe et elle devint une station de procession. Actuellement encore on s'y rend aux processions du Sacre et la congrégation de la Sainte-Vierge s'y réunit³.

1. Notes ms. de M. l'abbé Forget. — L'ouragan du 2 février 1701 avait renversé l'ancien clocher, qui en tombant tua deux personnes.

2. Le chapelain du Poirier devait en 1625 cinq messes par semaine, trois à Saint-Jean et deux à Saint-Melaine; il était alors présenté par le seigneur de la Baronnière. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 4.)

3. Présentement, la procession de l'Assomption se rend à la grotte de Notre-Dame

3° *Chapelle priorale de Fayel.* — *Nunc* en Saint-Melaine.

4° *Saint-Louis de la Chaussée*, dépendant du manoir de ce nom, existait en 1614. Elle fut fondée d'une messe annuelle antérieurement à cette époque par Pierre Poullart, recteur de Louvigné-de-Bais, qui assit sa fondation sur le lieu de la Baudonnière, en Saint-Jean. Mais vers la fin du xvii^e siècle elle se trouvait fondée de cinq messes par semaine, présentées par le seigneur de la Chaussée. Le chapelain avait alors plus de 150 liv. de rente¹.

La chapelle de la Chaussée fut successivement desservie par Pierre Le Métayer, recteur de Livré (1621), — Jean Bochin (1685), — Mathurin Bouvier (1730), — Guillaume Vaudry, † 1761.

Restaurée dans notre siècle, elle fut réconciliée par le recteur de Saint-Jean le 25 août 1812, mais on n'y dit plus la messe. Dans le retable de l'autel, sculpté au xvii^e siècle, est un tableau où figurent un religieux de Saint-François et une religieuse, frère et sœur, enfants, dit-on, d'un seigneur de la Chaussée.

5° *Chapelle du Prieuré.* — La tradition locale dit que le village actuel du Prieuré, ou de la Prioulais, dépendait jadis des moines du prieuré de Brétigneul et qu'il s'y trouvait une chapelle.

6° *Chapelle de la Fontenelle.* — *Nunc* en Saint-Melaine.

7° *La chapelle de la Fleuriaye* avoisinait ce manoir d'après la tradition locale.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 573, 623 et 677.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

de Lourdes, érigée en 1880 au lieu de la Porte, à côté d'un monument mégalithique, et bénite en 1884.

1. *Arch. paroiss.*

RECTEURS DE SAINT-JEAN-SUR-VILAINE ¹.

Gaultier, « *Galterius* » (1232).

Olivier Le Breton (1499).

Guillaume du Gahil fut présenté en 1504 par le sire d'Espinay.

Jacques Mazure, chanoine de Champeaux comme tous ses successeurs, vers 1537; † 1540.

Gaspard de Sauldecourt, bachelier en droit, fonda le 2 septembre 1568 son obit en l'église de Champeaux.

Guy Paris fonda le 6 juillet 1584 une messe tous les vendredis à Champeaux.

Jean Guyot, † vers 1585.

Jean Le Mée, prêtre d'Avranches, fut pourvu en 1585; † 25 novembre 1612 et inhumé dans l'église de Champeaux.

Richard Beaujouan, pourvu en 1632, chapelain de la Grande-Angelerie à Champeaux, fonda en cette église, le 12 mai 1632, une messe le mercredi; † 1^{er} septembre 1635 et inhumé dans la chapelle Sainte-Barbe de l'église de Champeaux.

Julien Huchet remplaça le précédent et résigna en 1644.

Louis Bourdier, clerc de Saint-Malo (1644-1650).

Gilles Geffrard fut reçu à Champeaux le 10 mars 1654; il y fonda une messe tous les samedis et gouvernait encore en 1665.

Gervais Guillebert résigna en faveur du suivant.

Paul Bourniche, prêtre du diocèse, docteur en droit, fut reçu à Champeaux le 21 août 1670; il fut destitué en 1687 par arrêt du Parlement et sentence de l'officialité de Rennes.

André Liguet, recteur d'Izé, fut reçu à Champeaux le 7 mars 1687; † le 11 août suivant.

Charles Le Gaudiger, seigneur de la Graffardière, en Mécé, succéda au précédent; † âgé de soixante-douze ans, le 7 avril 1730.

Charles Foucher du Brandeau, prêtre de Luçon, recteur de Guipel, prit possession le 19 avril 1730 et résigna le 23 janvier 1734 pour rester à Guipel.

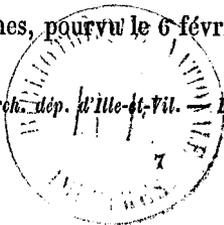
Jacques de Bonnemez, doyen de Champeaux, fut pourvu le 3 février 1734; † le 8 août 1737.

Louis Le Hurey, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 15 septembre 1737; † 30 mars 1742.

Michel-François Viel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 14 avril 1742; † 4 février 1757.

Joseph-Jacques Le Guay, prêtre de Rennes, pourvu le 6 février

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Forget, etc.



1757, fut reçu à Champeaux le 9 et fut le dernier recteur chanoine titulaire de Champeaux; † vers 1789.

Julien-Olivier Guyot du Brossay, chanoine honoraire de Champeaux, pourvu le 29 janvier 1789, fut déporté en Flandre en 1792; réinstallé en 1803, † 26 juin 1810.

Michel Courtillet (1810, † 1814).

Pierre-Michel-Julien Lajatte (1814, † 1849).

Jean-Baptiste-Guillaume Bellamy (1850-1851).

Guillaume Robin (1851-1853).

François-Marie Leray (1853-1857).

Jean-Marie Morlier (1857-1859).

Jean-Marie Tizon (1859, † 1874).

Mathurin Rouzé (1872).

Constant Guérin (1872-1876).

Jean-Marie Piel (1876-).

SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS

Ecclesia Sancti Joannis de Garetis (1319).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Servan.

ORIGINES. — Les évêques de Saint-Malo donnèrent l'église de Saint-Jouan-des-Guérets à leur Chapitre, et les chanoines réguliers de Saint-Malo desservaient la paroisse au ^{xiii}^e siècle. Lorsqu'eut lieu en 1319 la sécularisation de ce Chapitre, il fallut aux chanoines partager les biens de l'église de Saint-Jouan avec le recteur séculier chargé désormais de la desservir. La cure de Saint-Jouan valait alors 108 liv.; il fut convenu que le Chapitre lèverait la totalité des dîmes de grain, les anciennes comme les novales, et la moitié seulement des dîmes de vin; le recteur ou vicaire perpétuel jouirait du reste des revenus, mais supporterait toutes les charges de l'église et paierait les décimes et les procurations ¹.

1. « *Super ecclesiam Sancti Johannis de Garetis; ejus emolumenta annis communi-*

Au siècle dernier, l'évêque et le Chapitre étaient encore grands décimateurs à Saint-Jouan. Le recteur, nommé par l'ordinaire, n'avait qu'un mince revenu, quoiqu'il fût depuis fort longtemps doyen de Poulet, ce doyenné étant annexé à sa cure dès le xiv^e siècle. En 1790, le recteur, M. Bodinier, déclara n'avoir en effet qu'un revenu brut de 700 liv., avec 48 liv. 5 s. 8 d. de charges, ce qui réduisait son revenu net à 651 liv. 14 s. 4 d. Le presbytère relevait du Grand bailiage du Domaine, appartenant au seigneur de Saint-Jouan, et le recteur devait à ce dernier 2 deniers à la fête de saint Gilles et 2 poules à Noël.

En 1692, la fabrique de Saint-Jouan possédait un petit fief, mais son revenu était presque nul; en revanche, l'obiterie avait en 1790 un revenu de 334 liv. 10 s., et il y avait en l'église un bon nombre de fondations¹; en outre, « la grande dévotion à Notre-Dame-de-la-Délivrance y attirait beaucoup d'oblations². »

ÉGLISE. — Dédiée à saint Jean-Baptiste, l'église de Saint-Jouan se trouvait primitivement, prétend-on, à une demi-lieue du bourg, là où s'élève une croix sur le chemin conduisant de ce bourg à la route de Saint-Malo à Dol.

Quant à l'église qui vient de disparaître, construite dans le bourg même, elle ne semblait pas, dit-on, remonter dans son ensemble au-delà du xvi^e siècle. On y voyait cependant au siècle dernier une grande verrière de style rayonnant remplie d'armoiries. Dans la rose centrale était une figure du Christ accompagné de deux écussons semblables : *coupé au 1^{er} d'argent à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de*

bus reperimus valere centum octo libras, percipiet Capitulum omnes decimas bladi veteres atque novas et dimidiam partem decima vini; et vicarius habebit totum residuum, super quo residuo idem vicarius omnia onera dictæ ecclesiæ supportabit et solvet omnia decimalia et magistralia consueta. » (Arch. départ. d'Ille-et-Vil.)

1. Entre autres celles de la Motte-Giraud et de la Tournerie, cette dernière valant 53 liv. de rente en 1790.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

*gueules, au canton d'azur chargé d'un croissant d'or; au 2° d'argent à trois fasces ondées d'azur, qui est Le Gobien. Dans les rayons formant la rose étaient douze écussons, six de gueules à quatre pointes de dard en sautoir, passées dans un anneau en abîme, le tout d'or, qui est Sioc'han, et six d'azur au croissant d'or surmonté de deux étoiles de même, qui est Artur. Au sommet des ogivettes formées par les meneaux au-dessous de la rose, étaient d'abord cinq écus tout semblables aux premiers, c'est-à-dire des Le Gobien, et au-dessus trois autres écussons des mêmes armes, celui du milieu surmonté d'un chapeau ecclésiastique à trois glands et accompagné d'un bourdon prioral¹, et les deux autres sommés de casques. Sur la même ligne se trouvaient aux extrémités ces deux écussons : *mi-parti d'azur au léopard d'argent, qui est*, et de *gueules semé de macles d'or, qui est*, sur le tout de Le Gobien. Enfin, tout au bas du vitrail était un seul blason : *écartelé aux 1^{er} et 4^e d'azur au léopard d'argent, aux 2^e et 3^e d'argent à la fasce d'azur accompagnée de six molettes de sable, trois en chef, trois en pointe, sur le tout de Le Gobien*².*

Le marquis de Châteauneuf était seigneur supérieur de Saint-Jouan, mais les droits de fondation et les autres prééminences appartenaient au seigneur de la Motte-Rouxel³, qui possédait le Grand bailliage du Domaine renfermant l'église; aussi ses armoiries étaient-elles peintes sur une litre entourant l'église.

Au siècle dernier, la famille Sioc'han, succédant aux droits des Le Gobien et des Artur, successivement seigneurs de Saint-Jouan, fit unir le bailliage du Domaine à sa terre du

1. C'était probablement l'écusson de Pierre Le Gobien, seigneur de Launay-Quinart et de Saint-Jouan, fils de Jean Le Gobien et de Simone Artur, chanoine de Saint-Malo et archidiacre de Porhoët en 1614, ou celui de Guillaume Le Gobien, protonotaire apostolique, recteur de Saint-Jouan en 1661, puis prieur-recteur de Saint-Suliac.

2. *Terrier ms. de Châteauneuf.*

3. La Motte-Rouxel appartient aux familles Aubert de Saint-Germain, de Châteaubriant, des Nos et Trublet, mais la seigneurie de Saint-Jouan en fut détachée au XVII^e siècle et passa aux Le Gobien, puis aux Artur et aux Sioc'han par alliances.

Pont-de-Het, et Laurent Sioc'han, seigneur de Saint-Jouan, jouissait de divers droits féodaux dans la paroisse¹ et avait dans l'église ses armoiries, son banc et son enfeu, où il fut inhumé en 1756.

A la même époque, le seigneur de Launay-Quinart réclama en l'église de Saint-Jouan « des prières spéciales et le pain bénit après le seigneur de Saint-Jouan, des tombes et enfeus près le grand autel, du côté de l'épître, ses armoiries dans la grande vitre et un banc à queue dans le chancel, et de plus un autre banc à queue dans la chapelle du Rosaire, du côté de l'évangile². » Le seigneur de la Ville-aux-Oiseaux avait aussi dans cette église un enfeu où furent inhumés plusieurs membres de la famille Magon.

En 1737, le général de la paroisse reconstruisit la chapelle du Nord, dédiée à Notre-Dame-de-la-Délivrance. Cette dévotion est ancienne à Saint-Jouan. En 1642, Jean Briand et Olive Raffray, sa femme, fondèrent une messe tous les jeudis à l'autel de la Délivrance, et cet autel fut lui-même refait en 1689. Aujourd'hui encore, la chapelle de la nouvelle église, consacrée à Notre-Dame-de-la-Délivrance, continue d'être un but de pèlerinage très-suivi ; les marins y viennent particulièrement accomplir des vœux faits sur mer, et leurs ex-voto nombreux couvrent ses murailles.

En 1634, Servanne Le Gobien, dame de Launay-Quinart, donna une rente de 15 liv., un tableau et un calice d'argent doré pour contribuer à l'établissement de la confrérie du Rosaire. L'année suivante, elle fonda une messe chantée tous les dimanches à l'autel du Rosaire.

Une autre confrérie, celle de Saint-Jean-Baptiste, fut établie à Saint-Jouan en 1661 et enrichie d'indulgences par le pape Alexandre VII ; elle n'avait au siècle dernier que 8 boisseaux de grain pour tout revenu.

1. Le *Terrier ms. de Châteauneuf* décrit ainsi ces droits : « Droit de jet de pain, droit d'élection d'une jeune fille reine de la jeunesse, droit de may et de rose. »

2. *Terrier ms. de Châteauneuf*.

Disons encore qu'en 1708 Alain Le Breton, sieur de la Plussinais, et Servanne Gaultier, sa femme, fondèrent une mission pour être faite tous les six ans à Saint-Jouan¹.

Reconstruite de nos jours, l'église de Saint-Jouan a été bénite en 1873. C'est un édifice de style roman moderne, œuvre de M. l'architecte Frangeul, composé de trois nefs, transepts et abside avec déambulatoire; l'intérieur surtout produit un bon effet et est assez richement ornementé. Le maître-autel, en pierre blanche sculptée, est surmonté d'un groupe représentant le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean. Dans le transept septentrional se trouve le nouvel et joli autel de Notre-Dame-de-la-Délivrance.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de l'Isle*. — L'île formée par le cours de la Rance et appelée tantôt île aux Moines, tantôt île Notre-Dame, dépend de la paroisse de Saint-Jouan. On y construisit jadis une chapelle en l'honneur de la très-sainte Vierge, « *sacellum Nostræ Dominæ de l'Isle in periculo maris.* » Ce sanctuaire portant, d'après l'abbé Manet, les armoiries du cardinal Briçonnet, évêque de Saint-Malo de 1493 à 1513, dut être élevé vers la fin du xv^e siècle ou le commencement du xvi^e.

Notre-Dame de l'Isle dépendait du regaire épiscopal, et en 1682 l'évêque de Saint-Malo déclara en être le seigneur patron; au siècle dernier elle était considérée comme chapelle frairienne de Saint-Jouan. Une chapellenie fort ancienne était attachée à cet oratoire, et voici les noms des chapelains qui la desservirent : Robert Le Charpentier, remplacé en 1577 par Jacques Le Charpentier, — Guillaume Destin, Jacques Guihommaz (1607), — Jean Chaufredeau, Olivier Baude (1632), — Jean Le Prince (1648), — Jacques Simon, Jean Oréal (1698), — Charles Morin (1703), — Mathurin Leray (1709), — Jean Gaultier (1732), — Malo Gortais

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss.

(1772), — Jean Jacob (1777) — et Pierre Tricot (1779)¹.

Nous avons vu précédemment (tome III, 518) que des ermites s'établirent à l'île Notre-Dame dans les derniers siècles; c'est alors qu'elle prit le nom d'île aux Moines. On dit même qu'ils restaurèrent la chapelle, dont les chapelains leur permettaient d'user; mais présentement il ne reste que des ruines de cet antique sanctuaire.

2° *Saint-Ignace de Launay-Quinart* avoisinait ce manoir; on y voyait une verrière blasonnée des armes des seigneurs du lieu. Cette chapelle, mentionnée dès 1585, était fondée de messes, et sa fondation fut même augmentée au commencement du xviii^e siècle par Noël Danycan, seigneur de Launay-Quinart. Pierre Cheville épousa en ce sanctuaire, en 1770, Magdeleine de Pontual.

Les chapelains de Launay-Quinart furent : Jean Le Gobien, remplacé en 1585 par Jean Dupré, — Pierre Le Gobien, chanoine de Saint-Malo (1598), — Guillaume Le Fer, puis Charles Cheville (1642), également chanoines de Saint-Malo, — Claude Landal (1708), — René du Botderu (1740) — et André Desmazis (1786). Ce dernier déclara en 1790 que sa chapellenie avait un revenu net de 357 liv. 18 s.² — *Nunc* abandonnée.

3° *Notre-Dame de la Motte-Rouzel*. — En 1642, Jacques Trublet, seigneur de la Motte-Rouzel, demanda à l'ordinaire permission de bâtir une chapelle au bout de la rabine de son manoir, ce qui lui fut accordé. Cet édifice fut béni le 10 août 1644 par Charles du Ruau, vicaire général de Saint-Malo, sous le titre de Notre-Dame-de-Grande-Protection. A la même époque, le seigneur de la Motte-Rouzel fonda deux messes par semaine dans le nouveau sanctuaire, et le Pape voulut bien concéder des indulgences à ceux qui viendraient y prier le jour de l'Assomption³. — *Nunc* ruinée.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

4° *Saint-François de la Plussinais*. — Alain Le Breton et Servanne Gaultier, sieur et dame de la Plussinais, ayant fait bâtir une chapelle près de leur manoir, y fondèrent quatre messes par semaine tous les dimanche, mardi, jeudi et vendredi, pour leurs parents défunts, et spécialement pour feu Jean Le Breton, sieur de Blessin, leur fils. Cette fondation fut approuvée le 25 juillet 1727 par l'ordinaire, à la condition que le chapelain y ferait un catéchisme le dimanche après la communion¹. La chapelle de la Plussinais existe encore, et l'on s'y rend en procession aux Rogations.

5° *Saint-François du Pont-de-Het*. — En 1689, Bernard Sioc'han et Jeanne Artur, seigneur et dame de Tréguintin et de Saint-Jouan, bâtirent cette chapelle près de leur manoir du Pont-de-Het. Le 12 octobre 1689, l'ordinaire chargea le recteur de Saint-Jouan d'en faire la bénédiction. Dès le 7 octobre de cette même année, le seigneur et la dame de Saint-Jouan avaient fondé en ce sanctuaire une messe pour tous les dimanches et fêtes, et avaient assuré 100 liv. de rente au chapelain. Mais en 1790 celui-ci déclara qu'ayant 45 liv. de charges, il ne lui restait net que 55 liv. de rente.

Dans cette chapelle se marièrent en 1709 Laurent Sioc'han et Anne Sioc'han, et en 1749 Jean Drake et Jeanne Sioc'han². — *Nunc* abandonnée.

6° *La chapelle de Saint-Élier* dépendait du manoir de ce nom. Nicolas Magon, sieur du Bos, y épousa en 1731 Marie Moreau, sœur de l'académicien Moreau de Maupertuis. Nouvellement rebâtie en grande partie, cette chapelle fut bénite le 11 avril 1767 par le recteur de Saint-Jouan. — *Nunc* détruite.

7° *Le Saint-Nom-de-Marie du Val-ès-Bouilly*. — Fabien-Charles Émeric, prêtre de Saint-Malo, ayant bâti une chapelle à sa maison du Val-ès-Bouilly, y fonda des messes et la dota

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.* — *Reg. de l'état civil.*

d'abord en 1696 de 50 liv. de rente, auxquelles il ajouta 72 liv. en 1706.

Cette chapelle ne fut bénite que le 15 juin 1706 par Yves Émeric, sieur du Val, autre prêtre de Saint-Malo. Les héritiers de ce dernier firent, le 23 juin 1761, un nouveau fonds au chapelain du Val-ès-Bouilly; ils lui assurèrent 200 liv. de rente, savoir 150 liv. pour le service d'une messe tous les dimanches et fêtes, et 50 liv. pour la tenue d'une école charitable. Le chapelain jouissait encore de ces rentes en 1790. — *Nunc* abandonnée.

8° *La chapelle de la Ville-aux-Oiseaux* avoisinait ce manoir et est mentionnée au commencement du xvii^e siècle. Elle était fondée de messes et eut successivement pour chapelains Laurent Girault, remplacé en 1632 par Jean Quinart, — Guillaume Le Gobien, — Julien Lucas (1704), — Yves Penart — et Olivier Regnier, pourvu en 1719. — *Nunc* abandonnée.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 462 et 654.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 518.

FILLES DE LA PROVIDENCE DE SAINT-BRIEUC. — Voy. tome III, 654.

RECTEURS DE SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS¹.

Guillaume Le Chat (1382), doyen de Poulet comme tous ses successeurs jusqu'en 1789.

Georges Bastard, chanoine de Saint-Malo (1519).

Y. Le Beuff avant 1526.

Henry Morin (1526-1540).

Cyprien Dupré (1544).

Martin Poullard (1543).

Jean Foullon résigna en faveur du suivant.

Jean Rou fut pourvu en 1558.

Jehan Henry résigna en faveur du suivant.

Luc Le Tellier fut pourvu le 11 juin 1559.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Jean Le Tellier succéda au précédent.

Pierre Gourdel, successeur de M. Le Tellier, prit possession le 24 septembre 1579 et résigna en 1582.

Guillaume Cérésier, pourvu le 9 juin 1582, rendit aveu en 1600 à Simone Artur, dame de la Motte-Rouxel; † 1603, après avoir résigné.

Guillaume Lecompte, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu le 21 novembre 1603.

Alain Le Mère résigna en faveur du suivant.

Josselin Le Mère prit possession le 17 février 1613 et résigna au suivant.

Laurent Girault prit possession le 8 mars 1615; † 1632.

Pierre Hoguet fut pourvu le 23 avril 1632.

Louis de Callac (1639).

Jean Le Prieur résigna en faveur du suivant.

Jean Le Cocu, pourvu le 8 février 1641, fut condamné en 1659 à rendre aveu pour son presbytère au seigneur de la Motte-Rouxel et de Saint-Jouan; † 1660.

Josselin Arson, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu le 19 juin 1660 et résigna en faveur du suivant.

Guillaume Le Gobien, sieur de la Tréchainaye, fils de Charles Le Gobien, seigneur de Launay-Quinart, et de Françoise Porée, docteur en théologie, protonotaire apostolique, fut pourvu le 4 février 1664; il rendit aveu à son frère, Charles Le Gobien, seigneur de Saint-Jouan, et prit plus tard lui-même le titre de seigneur de la paroisse. Il habitait le manoir des Petites-Salles, près de Launay-Quinart. Il devint en 1673 recteur de Saint-Suliac.

François Brisejone ou *Brindejone*, pourvu en 1674, résigna en 1682 pour devenir recteur de Pleslin.

Jean Oréal, pourvu le 22 avril 1682, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules à un écusson bandé d'or et de contre-hermine*; † 1703.

Jean Guitté, pourvu le 30 avril 1703, résigna en 1716 en faveur de Jean Mahé, puis révoqua sa résignation; il résigna une seconde fois en faveur du suivant.

Olivier Regnier ou *Renière*, natif de Plouer, pourvu le 13 janvier 1721, rendit aveu en 1723 à Laurent Sioc'han et Hélène Gardin, seigneur et dame de Saint-Jouan; † 20 avril 1741.

Étienne-Jérôme Croupier de Keraudan, recteur de Cancale, pourvu le 12 août 1741, résigna presque aussitôt après et devint en décembre recteur de Saint-Malo de Dinan, puis chanoine de Saint-Malo.

Mathurin Béchu, pourvu en avril 1742, résigna l'année suivante.

Marc-Antoine de Monnoye de Meaux, pourvu le 1^{er} février 1743, devint en 1754 chanoine de Saint-Malo, puis archidiacre de Porhoët.

Gabriel-Mathurin Fainel fut pourvu le 19 juin 1754; † 13 mars 1783.

André Bodinier, pourvu le 8 juillet 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Louis Legrand (1803, † 1811).

Alain Orange (1811, † 1817).

Jean-Alain Bachelot (1817-1826).

Joseph-François Delaunay (1826, † 1833).

Michel Lemarié (1833, † 1850).

Jean Bernard (1850-1859).

Édouard Verron (1859-1878).

Léon-Marie Renault (1878-1880).

Jean-Marie Vallée (1880-1884).

Marie Guillois (1884-).

SAINT-JUST

Olim du diocèse de Vannes et du doyenné de Carentoir.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — La paroisse actuelle de Saint-Just n'existait pas, semble-t-il, aux ix^e, x^e et xi^e siècles, car à cette époque les moulins du Canut ou du vieux bourg de Saint-Just étaient en Sixt, et le village de Teillac se trouvait en Pipriac¹; — le chef de saint Just, martyr, qui a dû donner son nom à la paroisse, reposait, très-vénéré, dans une église de Sixt, et le *Cartulaire de Redon*, si riche en documents contemporains sur les paroisses voisines de Saint-Just, ne mentionne même pas cette dernière.

Mais en 1101 il existait une petite paroisse appelée Alarac ou Allérac, « *plebicula que nuncupatur Alarac.* » Cette pa-

1. « *In plebe que vocatur Siz locum motendini in Karnun. — Factum in plebe Prispiriac in loco nuncupante Taellac.* » (*Cart. Roton.*, 321 et 99.)

roisse avait été vraisemblablement formée en partie des terres offertes à saint Convoyon par la fille de Dorgen¹, par Urmoed² et par Cowalcar et Urvoid; ces derniers donnèrent vers 860 à l'abbaye de Redon tout leur héritage à Allérac, sauf la moitié du tigran de Torithien, « *totam hereditatem suam in Alarac excepto medietatem unius tigran Torithien* »³. »

En l'an 1101, un chevalier normand nommé Le Bastard, fils de Guéhénoc, « *quidam miles Normandus Bastardus nomine, Guehenoci filius*, » se sépara, pour cause de parenté, de sa femme Odicie; celle-ci se retira, avec le consentement de son mari, dans un monastère, où elle prit l'habit religieux. Quant au chevalier, il donna aux moines de Redon les dîmes et la chapelle de Berle, et le quart des dîmes d'Allérac; l'abbaye de Redon possédait déjà un autre quart de ces dernières dîmes, que lui avaient données Deréan, son fils Éven et le moine Robert⁴. Enfin, Le Bastard ajouta encore à ces dons celui d'une parcelle de terre au village de Bothavalon, en Sixt, et les moulins du Canut.

Vers la même époque fut fondé le prieuré de Lohéac, membre de l'abbaye de Redon; l'abbé Justin, voulant contribuer à cette bonne œuvre, donna le 29 juin 1101 au prieur du nouveau monastère la petite paroisse d'Allérac, qui avait été concédée à son abbaye pour la nourriture des religieux⁵.

A défaut d'une paroisse de Saint-Just, nous trouvons donc

1. De 832 à 868, l'abbaye de Redon reçut de cette femme la moitié des terres d'Allérac, « *medietatem tandem Alarac, excepto Rangol, et hæc nomina partium quas (dedit): Ran Gradon, Ran Mesan, Ranuicor, Camplath, Henterran, Uuoruuelen, Rantrob, tigran Torithien, Ran Anaugen, Ranuuiuror, Ran Hæthocar, Ranbarbatil, tigran Bronsican, tigran Uurlouuen*. » (*Cartul. Roton.*, 24.)

2. Celui-ci offrit en même temps que son fils Catwotal, à l'abbaye de Redon, vers 850, tout le tigran d'Allérac, « *totam partem tigran Ran Alarac*, » avec ses habitants, nommés Tanéthan et Riscoan, et toutes les terres en dépendant. (*Cartul. Roton.*, 41.)

3. *Cartul. Roton.*, 17.

4. « *Duas partes decime cum omni presbyterio de Capella que vocatur Berle... necnon quartam partem decime de Alarac nam aliam quartam a Dereano et ab ejus filio Eveno cum monacho nomine Roberto jam habebamus*. » (*Cartul. Roton.*, 321.)

5. *Cartul. Roton.*, 320.

existant tout au commencement du XII^e siècle une paroisse d'Allérac. Or, la tradition garde encore souvenir de cette dernière, puisqu'elle assure que l'église paroissiale primitive de la localité se trouvait au village du Châtaignier, non loin du château d'Allérac, subsistant toujours ¹.

Il nous semble donc à peu près certain que la paroisse de Saint-Just, beaucoup moins grande à l'origine qu'elle n'est à présent, portait alors le nom d'Allérac.

La tradition, qui a conservé souvenir de l'église paroissiale d'Allérac, mentionne aussi la présence des Bénédictins de Redon au vieux Saint-Just, près des moulins du Canut; or, nous venons de voir ces moulins donnés par Normant Le Bastard à l'abbaye de Redon en 1101; ce fut, disent les anciens du pays, pour aller dans l'église conventuelle des bords du Canut qu'on abandonna celle d'Allérac. Qu'on nous permette maintenant une hypothèse : les reliques de saint Just, « *caput sancti Justi martyris et totæ ejus reliquiæ*, » reposant en 854 et 913 dans une église de Sixt², et les moulins du Canut étant alors en Sixt, n'est-il pas probable que ces reliques donnèrent le nom du saint à l'église qui les renfermait, et que cette église se trouvait sur les bords du Canut³? Ce sanctuaire dut donc être la première église de Saint-Just, et par suite, lorsque l'église d'Allérac fut abandonnée, la paroisse prit naturellement le nom d'une église très-vénérée dans le pays et devenir alors la paroisse de Saint-Just; en même temps aussi elle dut s'agrandir de tout le territoire

1. Allérac devint au moyen-âge une seigneurie relevant de Renac; elle appartient successivement aux familles d'Allérac, Gallery, Brandin et Fournier.

2. *Cartul. Roton.*, 37 et 222.

3. Il semble bien, il est vrai, que le chef de saint Just se trouvait au IX^e siècle dans l'église paroissiale de Sixt, « *Sancti Justi judicium... factum est hoc in ecclesia Sixt*, » et c'était sur cette sainte relique qu'on prêtait serment dans les circonstances solennelles (Voy. tome I^{er}, 36); mais cela ne détruit point notre hypothèse, car d'un côté l'on ignore où se trouvait alors cette église de Sixt, et de l'autre les moines de Redon ayant perdu d'assez bonne heure leurs possessions de Sixt, purent fort bien transférer cette relique de l'église paroissiale de Sixt en celle qu'ils avaient sur les bords du Canut.

voisin, appartenant à l'abbaye de Redon; et c'est ainsi que Teillac, en Pipriac, et les moulins du Canut, en Sixt, propriétés des moines, devinrent parties intégrantes de la nouvelle paroisse.

En résumé, la paroisse de Saint-Just, existant au xi^e siècle sous le nom d'Allérac, n'a pris son nom actuel que plus tard. En 1459, l'abbé de Redon, rendant aveu au duc de Bretagne, mentionne encore les possessions de son abbaye à Saint-Just sous le titre de « Saint-Just en la frairie d'Allérac¹. »

Le recteur de Saint-Just, présenté dans les derniers siècles par l'ordinaire, dimait à la trente-troisième gerbe, mais le baron de Renac levait la dixième. Ce recteur jouissait, en outre, du presbytère et d'un pourpris de peu d'importance, car il déclara en 1619 que son bénéfice valait à peine 200 liv.²

ÉGLISE. — L'église d'Allérac étant tombée en ruine à une époque reculée, mais indéterminée, les habitants entreprirent en vain de la rebâtir, dit une tradition légendaire, l'ouvrage fait le jour se trouvait défait la nuit; ils renoncèrent donc à leur projet et obtinrent des moines de Redon leur église des bords du Canut, qui devint ainsi l'église paroissiale de Saint-Just.

Cet édifice, situé au milieu de ce qu'on nomme aujourd'hui le Vieux-Bourg, dans un pittoresque vallon, mais rasé depuis quelques années, était fort ancien; c'était une nef à laquelle on avait accolé successivement plusieurs chapelles. Celles de la Rohullaye, du Val et de la Rivière-Collobel appartenaient aux seigneurs de mêmes noms. Dans la première fut inhumée en 1652, devant l'autel Sainte-Anne, Magdeleine de Bégasson, dame de la Durantaye. Dans celle des SS. Fabien et Sébastien était érigée la confrérie de ce nom.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 H, 2.

2. Pouillé hist. de Yannes, 776. — Toutefois, cette déclaration ne paraît pas exacte, car à la même époque certains recteurs de Saint-Just démissionnaires se réservaient une pension de 200 liv. sur la cure.

Dans les derniers siècles, le baron de Renac se disait seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Saint-Just¹, mais le seigneur d'Allérac avait son banc et son enfeu dans le sanctuaire, probablement vis-à-vis ceux du baron de Renac. Là fut inhumé en 1675 Claude Fournier, seigneur de Trélo et d'Allérac.

Le vieux bourg de Saint-Just et son église ont été abandonnés de nos jours. Le 17 juillet 1848 fut bénite la première pierre d'une nouvelle église, à l'extrémité de la lande de Cojou² opposée au vieux bourg; en 1851 elle était terminée, et un nouveau bourg s'élève depuis lors à l'ombre du clocher. Ce sanctuaire récent forme une simple croix dépourvue de style.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Armel* était située proche l'ancienne église de Saint-Just, dans le cimetière. En 1665, le seigneur d'Allérac prétendit qu'elle dépendait de sa seigneurie. On en voyait encore naguère les fondations.

2^o *La chapelle d'Allérac* s'élève dans l'ancienne cour de ce manoir; c'est un édifice du xvii^e siècle. On y desservait au siècle dernier une fondation de deux messes hebdomadaires faite par Françoise du Vergier, dame d'Allérac, mentionnée en 1588 et desservie à l'origine dans l'église paroissiale. Cette chapellenie, dite de Notre-Dame d'Allérac ou du Rocher, fut présentée en 1641 à Marin Brandin, chanoine de Rennes, par sa mère, Jeanne Pinczon, veuve d'Étienne Brandin et dame d'Allérac, pour remplacer Guillaume Botherel,

1. En 1679, Damien Martel, baron de Renac, déclara posséder à Saint-Just « le chateau de la Vieille-Cour, tout ruineux, où y a de vieilles murailles, joignant et au-dessus le bourg de Saint-Just. » C'est ce château que la tradition locale présente comme étant une résidence de la reine Anne de Bretagne. Le baron de Renac tenait aussi une foire à Saint-Just le jour Saint-Éloy, levait la dîme dans toute la frairie du Bourg et exigeait du dernier marié de la paroisse, chaque année, une soule le jour Saint-Étienne, lendemain de Noël. (*Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*)

2. Cette lande de Cojou — *Collis Jouis*, disent certains antiquaires — est couverte d'une grande quantité de pierres mégalithiques formant un ensemble extrêmement remarquable, qui rivalise pour l'importance avec les célèbres monuments de Carnac.

décédé. Le chanoine Marin Brandin, devenu seigneur d'Allé-
rac, mourut en ce manoir le 5 décembre 1678; son corps fut
apporté à Rennes et inhumé en la cathédrale. En 1786, Jo-
seph de Tanouarn épousa en cette chapelle Marie Fournier
d'Allérac. — *Nunc* abandonnée.

3° *La chapelle de la Rohullaye* dépendait de ce manoir. On
y fit un mariage en 1654. — *Nunc* ruinée.

4° *La chapelle du Val-Hamon* avoisinait aussi ce manoir.
Jean du Fresne, seigneur de Virel, mari de Jeanne Costard,
dame du Val-Hamon, y fut inhumé en 1684.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 498.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 622 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINT-JUST¹.

Pierre Robitel résigna en 1462.

Étienne Le Borgne, clerc du diocèse, fut pourvu en 1462 et gou-
verna jusqu'en 1493.

Thomas Guillou résigna en 1553.

Guillaume de la Bouère, sous-diacre et fils du seigneur de la
Haultière, en Carentoir, fut pourvu en février 1554; il permuta
avec le suivant en 1570; † en février 1572.

Yves Jollivet, prêtre de Rennes, précédemment recteur de Ruf-
fiac, fut pourvu le 5 juillet 1570; il devint plus tard recteur de
Limerzel, où il mourut.

Jean Fère ou *Le Clerc*, pourvu dès 1574, fut accusé en 1579
d'être absent de sa paroisse depuis huit ans; il résigna en faveur
du suivant en 1584.

Jean de Lannée, prêtre du diocèse, pourvu en cour de Rome le
25 mai 1584, prit possession le 3 décembre; il débouta Guillaume
Le Blevec et Arthur Bégoing, qui prétendaient à sa cure; il jouit
aussi de la chapellenie d'Allérac; † 1588.

Jean Hino, prêtre, succéda au précédent.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Vannes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Pouillé hist. de l'ancien diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Luco, etc.

Jacques Le Saige, issu des seigneurs du Boishulin, en Pipriac, pourvu le 9 avril 1592, ne prit possession que le 1^{er} juillet 1593. Le bénéfice lui fut conféré par dévolut sur le confidentiaire Jacques Guézel, qu'il réussit à écarter. Devenu doyen de Péaule, il résigna en juin 1599 en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 200 liv. ; † 20 avril 1614.

Jean ou Julien Cheval, prêtre de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome le 18 juin 1599, se vit en vain disputer la possession de sa cure par le susdit Jacques Guézel, Julien Nepron et Pierre Thomas.

Jean Garciau résigna le 17 février 1612.

Pierre La Perche, prêtre de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome, prit possession le 12 juin 1612. Il résigna en faveur du suivant en 1622, avec réserve de 200 liv. de pension. Il vivait encore en 1632.

Pierre La Perche, dit *le Jeune*, neveu du précédent et pourvu en 1622, fut accusé de n'être que le confidentiaire de son oncle et débouté en conséquence par le suivant en 1632.

Guillaume Richard, prêtre de Saint-Malo, pourvu par le Pape le 40 juin 1632, ne prit possession que le 14 avril 1633 ; il résigna en faveur du suivant en 1654.

Jean Le Bigot, seigneur du Petit-Bois, en Renac, et nouvellement ordonné prêtre, fut pourvu en 1654. Il résigna au suivant en 1670 et se retira au bourg de Renac, dans la maison de la chapellenie du Petit-Bois, où il mourut subitement en 1674. Il fut inhumé dans l'enfeu de sa famille, en l'église de Renac.

Jean Joly succéda au précédent en 1670 ; † en octobre 1694.

Jean-Jacques de la Vallette de Nogaret, prêtre de Bayeux, fils de Guillaume de la Vallette, seigneur du Bosq et de la Bilière¹, fut pourvu le 27 octobre 1694 et prit possession le 29 ; il portait pour armes, écrit-il lui-même : *d'argent à trois lions de gueules*² ; † hors de Saint-Just en mai 1723.

Jacques Cougan, originaire de Treffléan, fut pourvu le 3 septembre 1723 et prit possession le 1^{er} mai 1724 ; † âgé de quatre-vingt-trois ans, le 14 septembre 1769.

Louis-Olivier Lucas, sieur de la Championnaye, prêtre de Béganne et chanoine de Rochefort, fut pourvu en 1769 ; † âgé de quarante-deux ans, le 23 décembre 1774, et inhumé dans le cimetière.

Louis Le Goesble, natif de Pleucadeuc et curé de Redon, fut pourvu le 12 janvier 1772 et prit possession le 29 ; † âgé de quarante-huit ans, le 12 août 1783.

1. Ce seigneur, † à Saint-Just en 1710, fut inhumé dans le chœur de l'église.

2. Cependant on enregistra ses armoiries en 1698 : *d'argent à trois hures de sanglier arrachées de sable*.

Louis-Marie-Benoît Girardin, originaire de Pluherlin et prêtre à Saint-Jacut, pourvu le 12 août 1783, prit possession le 21; il gouverna jusqu'à la Révolution, s'exila et fut réinstallé en 1803; † 1825.

Jean Perret (1825-1836).

Henri Fouquet (1836-1839).

Julien Chollet (1839-1843).

Julien Drapier (1843-1853).

Joseph Lefevre (1853, † 1877).

Pierre-Marie Maignant (1877-1879).

Joseph-Marie Thezé (1879-).

SAINT-LÉGER

Ecclesia de Sancto Leodegario (XI^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Nous avons assez longuement raconté les origines de Saint-Léger en parlant du prieuré de Tremblay (tome II, 511-517). Dès le XI^e siècle, en effet, les Bénédictins de Saint-Florent de Saumur reçurent en don l'église et les dîmes de Saint-Léger. Les papes Callixte II en 1122, Innocent II en 1142, et Urbain III en 1186, confirmèrent successivement l'abbé de Saint-Florent dans la possession de l'église de Saint-Léger, « *ecclesiam Sancti Leodegarii*. » Albert, évêque de Saint-Malo de 1163 à 1184, fit la même chose, et à la prière du prieur de l'Abbaye-sous-Dol il confirma même les moines dans leur droit de lui présenter le recteur de Saint-Léger¹.

Les religieux de Saint-Florent unirent à leur prieuré de Tremblay leurs possessions en Saint-Léger, et le *Pouillé ms.*

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

de *Saint-Malo* (1739-1767) nous dit que le prieur de Tremblay était encore à cette époque grand décimateur en Saint-Léger.

Toutefois en 1769 dom Jean-Baptiste de Bellegarde, prieur de Tremblay, abandonna au recteur de Saint-Léger toutes les dimes grosses et menues de cette paroisse pour lui tenir lieu des 500 liv. qu'il réclamait pour sa portion congrue¹.

On voit par là combien est erronée la tradition locale relatée par l'annotateur du *Dict. de Bret.*, II, 776, qui prétend que le chœur de l'église de Saint-Léger appartenait aux religieux de la Vieuville, obligés de l'entretenir. Le chœur ou le chanceau étaient toujours à la charge des gros décimateurs; or, jusqu'en 1769 ceux-ci furent à Saint-Léger les moines de Saint-Florent, représentés par leur prieur de Tremblay; c'était donc à eux qu'incombait la charge de ce chanceau.

Il est bien vrai que les Cisterciens de l'abbaye de la Vieuville possédaient en 1682 un fief en Saint-Léger, et que ce fief s'étendait dans le bourg; mais ils n'eurent point pour cela la jouissance des dimes de la paroisse ni la présentation du recteur. Le prieur de Combour, moine de Marmoutiers, avait bien, lui aussi, en 1680 le bailliage de Pirauden et du Verger, en Saint-Léger; toutefois ses droits étaient peu de chose auprès de ceux du prieur de Tremblay.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Léger, évêque et martyr, cette église est un édifice sans style dont les parties anciennes semblent du xvi^e siècle; il paraît cependant qu'on y voyait encore au commencement de ce siècle un arc fort antique, peut-être roman, séparant le chœur de la nef. Cette église a été restaurée de nos jours, et l'on vient d'y placer trois autels en bois, sculptés par M. Bellanger.

Le sire de Combour était, dès le xi^e siècle, seigneur de Saint-Léger, et en 1696 il se fit maintenir dans ses droits de

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire.

supériorité en cette église. Mais à la même époque René Guéhéneuc était seigneur fondateur de Saint-Léger, à cause de sa seigneurie de la Rivière-Chantegrue¹.

En 1530, un prêtre nommé Mathurin Royrand fit plusieurs fondations en l'église de Saint-Léger, notamment celle d'une chapellenie dite des Cinq-Plaies; le titulaire devait tous les vendredis dire une messe et lire la Passion de N.-S. à l'autel Saint-Jean-Baptiste. Le premier chapelain fut Jacques Royrand, neveu du fondateur². Mais le *Pouillé ms. de Saint-Malo* nous dit qu'au siècle dernier il n'y avait plus ni confrérie ni fondation en cette église.

CHAPELLE. — *Saint-Joseph et Saint-Yves de Chéville*. — Cette chapelle frairienne est signalée en 1707 comme étant fondée de messes; son chapelain Jean Jourdan étant décédé, Luc-René de la Cornillière, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu du bénéfice. — Vendue nationalement pendant la Révolution, elle a été depuis donnée à la fabrique; on y dit la messe aux Rogations et à la fête de saint Joseph.

RECTEURS DE SAINT-LÉGER³.

Guillaume du Boisjagu résigna en faveur du suivant.

Jean Briand prit possession en 1555 et résigna en 1574.

Jean Guillot fut pourvu le 16 novembre 1574; † vers 1583.

Robert Fermonneau, pourvu le 23 mars 1583, résigna en faveur du suivant.

Jean Éon fut pourvu le 3 août 1587.

1. *Arch. Nat.*, P. 4745. — Nous avons vu (tome II, 517) quels étaient les droits du sire de Combour à la foire de Saint-Léger. — Le château de Saint-Léger est relativement moderne : en 1664 Pierre Guéhéneuc et Jeanne Aoustin, seigneur et dame de la Rivière-Chantegrue, achetèrent une maison appelée la Croix-Chemin, voisine du bourg de Saint-Léger; en 1690 leur fils René Guéhéneuc reconstruisit cette maison, à laquelle on donna le nom de château de Saint-Léger, nom qu'elle porte encore. (*Notes ms. de M. le comte de Palys.*)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 20.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — Réponse au quest. de 1860, etc.

Jean Lancisour prit possession le 18 juin 1595 et résigna en 1607.

Julien Roger fut pourvu le 27 octobre 1607.

Mathurin Lancizeur, † vers 1619.

Michel Chevalier prit possession le 9 mai 1619.

Michel Heillon succéda au précédent le 22 juin 1622.

Jacques Perrigault (1659); † vers 1667.

Vincent Desoucher fut pourvu le 30 février 1667.

Jean Nouvel résigna en faveur du suivant.

Julien Marié fut pourvu le 18 mars 1679; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à un pal d'or*; il gouvernait encore en 1700.

Julien Frain résigna en faveur du suivant.

Julien Cellier fut pourvu le 28 février 1711; † avril 1733.

Guillaume Boullant, pourvu le 18 avril 1733, résigna au suivant.

Charles Ruault, pourvu le 17 janvier 1741, se démit.

Marcel Langlois, pourvu le 24 janvier 1742, fit bâtir le presbytère actuel, contigu à l'église vers le Nord; † 1777.

Vincent Guillotin, pourvu le 13 octobre 1777, se démit aussitôt.

Guillaume-Gabriel Heurtru fut pourvu le 16 octobre 1777 † 1783.

Mathurin Morfouace fut pourvu le 28 octobre 1783; † 1788.

Pierre-Joseph-Armel Alloyer, pourvu le 23 décembre 1788, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

Louis-Mathurin-Joseph Duval (1803).

Joseph Garnier (1803-1810).

Pierre Legrand (1810-1849).

François Vallet (1849-1875).

Joseph Guichard (1875-1876).

François Datin (1876-1883).

Théodore Caillère (1883-).

SAINT-LÉONARD

Saint-Léonart (1240), — *ecclesia de Sancto Leonardo* (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Le *Pouillé ms. de l'évêché de Dol*, rédigé au XIV^e siècle, mentionne la paroisse de Saint-Léonard, dont la cure était à la présentation de l'ordinaire, mais cette paroisse remonte à une plus haute antiquité, car il est fait mention d'elle en 1240 et 1267 dans les chartes de l'évêché de Dol¹.

Ce qui distinguait jadis Saint-Léonard, c'était le manoir épiscopal des Ormes, construit sur son territoire et très-fréquentement habité par les évêques de Dol. Nous avons précédemment (tome I^{er}, 444) parlé de ce château, qui était une véritable forteresse au XIII^e siècle.

Le recteur de Saint-Léonard était gros décimateur en sa paroisse; il déclara en 1790 que la totalité de la dime lui rapportait 340 liv. de rente et qu'il jouissait, en outre, d'un pourpris affermé 347 liv.; son revenu brut était donc de 787 liv.; mais comme il avait des charges montant à 273 liv., il ne lui restait net que 514 liv. de rente².

En 1803, la paroisse de Saint-Léonard fut supprimée et son territoire réuni à celle d'Épiniac; son église, considérée alors comme un simple oratoire, fut toutefois conservée et érigée en 1810 en annexe d'Épiniac. Mais une ordonnance royale datée du 16 avril 1826 reconstitua la paroisse de Saint-Léonard, qui demeure toutefois encore partie intégrante de la commune d'Épiniac.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Léonard, confesseur, cette église est une construction des siècles derniers; elle se compose d'une simple nef accompagnée à l'Est d'un chœur à pans coupés relevé en 1772, et à l'Ouest d'une petite tour bâtie en 1787. La nef elle-même semble un peu plus ancienne et doit être du XVII^e siècle.

Le seigneur de la Corbonnaye³ était fondateur et préémi-

1. *Notes ms.* de M. Gautier-Bidan.

2. *Arch. du district de Dol.*

3. La seigneurie de la Corbonnaye appartenait en 1513 au chanoine Geoffroy de Binstin, puis aux familles du Breil, Louis, Le Gras et Le Saigo de la Villesbruno; son

nancier de l'église de Saint-Léonard; il y avait ses armoiries, son banc et son enfeu, où fut inhumée en 1644 Tristanne du Breil, dame de la Corbonnaye.

Il existait en cette église une fondation appelée la Chapelle-Rouge et présentée par le seigneur de la Corbonnaye; elle se desservait à l'autel du Rosaire, au Sud du chœur. Jacques Manuel, † 1708, — François Le Prince (1710), — François Chatton (1736), — Toussaint Jacob (1767) — et Jacques Huet (1780) en furent successivement pourvus.

La confrérie du Rosaire était érigée à Saint-Léonard en 1736.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du manoir épiscopal des Ormes.* (Voy. tome I^{er}, 444.)

2^o *Saint-Joseph de Villouët* est une chapelle moderne bâtie près de ce manoir par la famille Le Saige de la Villesbrune, dont plusieurs membres y sont inhumés.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 595.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

RECTEURS DE SAINT-LÉONARD¹.

Gilles Legrand (1584 et 1588).

Gilles Viot précéda le suivant.

Guillaume Bouillis fut pourvu en 1593.

Guillaume Pelichon (1599), † en 1628 et inhumé le 26 avril dans le chœur de son église.

Jean Le Prince, aumônier de l'évêque de Dol (1629).

Jean Potier ou *Le Potier* (1634 et 1635).

Jacques Berthelot (1635-1655).

Jacques Potin succéda au précédent; † le 27 janvier 1668.

premier chef-lieu était la Corbonnaye, mais au XVIII^e siècle le château fut rebâti à la métairie de Villouët. Le seigneur de la Corbonnaye relevait de l'évêque de Dol, auquel il devait chaque année deux chapons blancs, deux paires de gants blancs et quatre étoufs dorés.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

J... L'Hostelier (1668 et 1673).

Jacques Manuel (1680), † 2 janvier 1709.

François Cochet, prêtre du diocèse, ne fut pourvu en place du précédent que le 14 mars 1710; il prit possession le 18; † âgé de trente-quatre ans, le 1^{er} octobre 1746, et inhumé dans le chœur de son église.

Guillaume Thas, prêtre de Tréguier, pourvu en cour de Rome, ne prit possession que le 6 juillet 1717; il résigna le 22 mars 1734 en faveur du suivant, se réservant une pension de 25 liv., et devint recteur d'Épiniac.

François Chatton, curé à Saint-Pierre-de-Plesguen, pourvu le 12 juin 1734, prit possession le 17; † âgé de trente-neuf ans, le 1^{er} mai 1742.

Antoine Hardouin, pourvu en cour de Rome, prit possession le 10 août 1742; il résigna le 5 janvier 1753 et devint chanoine de Dol et chapelain de Saint-Gatien-le-Grand à Dol.

Toussaint Jacob, curé à La Boussac, pourvu le 11 janvier 1753, prit possession le 17; † âgé de soixante-trois ans, le 11 septembre 1770, et inhumé le 12 dans son église.

Jean Rolland, prêtre de Dol, pourvu le 1^{er} décembre 1770, prit possession le 5; il devint en 1777 recteur de Saint-Tual.

Raoul-Pierre Huet, curé à Saint-Broladre, pourvu le 3 novembre 1777, prit possession le 24; il permuta en 1780 avec le suivant.

Antoine Coulombel, natif de Sainte-Urielle, précédemment recteur de Cherrueix, pourvu en cour de Rome, prit possession le 25 octobre 1780; † le 30 avril 1786 et inhumé le 1^{er} mai dans le cimetière.

Gilles-Nicolas-Jean Mancel, prêtre de Dol et recteur de Lanvalay, pourvu le 1^{er} mai 1786, prit possession le 10 et gouverna jusqu'à la Révolution. Il reprit le service de son église en 1803 sans titre officiel de recteur; † 1813.

*Louis-François Miniac*¹ (1826-1847).

Paul Pinoul (1848-).

SAINT-LUNAIRE

Ecclesia de Pontual (1319), — *ecclesia de Sancto Lunaire* (sic) (xvi^e siècle), — *Saint-Lunaire de Pontual* (xvii^e siècle).

1. M. Miniac desservit également sans titre légal Saint-Léonard de 1813 à 1826.

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poudouvre.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleurtuit.

ORIGINES. — Cette paroisse fut évangélisée par saint Lunaire en 540, et nous avons déjà mentionné (tome III, 498) le monastère qu'y construisit le saint évêque breton¹; elle porta longtemps le nom de Pontual, que lui donnent encore des actes du xvii^e siècle.

Les évêques de Saint-Malo donnèrent vraisemblablement la paroisse de Pontual à leurs chanoines réguliers, qui la desservirent eux-mêmes pendant un certain temps; mais lorsque le Chapitre de Saint-Malo fut sécularisé, en 1319, il lui fallut partager avec un recteur séculier les revenus de l'église de Pontual, montant alors à 80 liv.; il fut donc convenu que désormais le Chapitre jouirait de toutes les dîmes de blé, anciennes et novalles, et que le vicaire perpétuel ou recteur aurait le reste des biens de cette église, à condition de supporter toutes les charges de la paroisse et de payer les décimes et les procurations².

Mais aux siècles derniers cet état de choses n'existait plus. En 1684, les deux tiers des dîmes appartenaient au sire de Pontual, seigneur de la paroisse, et l'autre tiers restait seul au Chapitre de Saint-Malo. Les chanoines renoncèrent même à cette dime en faveur du recteur, car le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit formellement que les décimateurs de Saint-Lunaire étaient alors le recteur pour un tiers et le seigneur pour les deux autres.

En 1790, le recteur, M. Le Forestier, déclara que le revenu brut de sa cure était de 1,100 liv., qu'il avait 58 liv. 13 s. 10 d. de charges, et qu'il lui restait net 1,041 liv. 6 s. 2 d.³

1. Voy. aussi sur saint Lunaire, la *Galerie bretonne*; par M. de la Borderie.

2. « *Super ecclesiam de Pontual cujus emolumenta valere reperimus quatuor viginti libras Capitulum percipiet omnes decimas bladi veteres atque novas; vicarius habebit totum residuum, super quo tenebitur omnia onera parochiæ supportare et decimalia et magistratia consuevia solvere annualim.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Lunaire, cette église fut, semble-t-il, construite au XI^e siècle, lorsqu'on rapporta en Bretagne les reliques de ce saint, transférées par crainte des invasions normandes à Beaumont-sur-Oise, dans le diocèse de Beauvais. L'édifice se compose d'une nef romane avec collatéraux plus modernes, de deux chapelles formant bras de croix et d'un chœur relevé aux siècles derniers.

« Cette nef, composée de trois travées, a six arcades en plein cintre sans archivolté, sans moulure, de la plus grande simplicité, qui la mettent en communication avec les bas-côtés et sont séparées entre elles par de gros pilastres carrés munis à l'intérieur des arcades seulement d'un tailloir en biseau, au-dessus duquel commence la courbe du cintre. Dans le mur Nord, au-dessus des arcades, s'ouvrent deux de ces petites fenêtres en meurtrière, fortement évasées à l'intérieur, qui caractérisent essentiellement le XI^e siècle; une troisième, semblable mais plus étroite, existe à la même hauteur dans le mur Sud. Ces petites fenêtres donnaient jadis du jour dans la nef par dessus la toiture des bas-côtés; elles ont été bouchées comme inutiles depuis la reconstruction des collatéraux au XVII^e siècle et leur exhaussement au niveau de la nef.

« L'arc triomphal qui termine la nef à l'Est et forme la communication avec le carré central est aussi une grande arcade en plein cintre retombant sur des pilastres carrés, sans autre moulure ni autre décoration qu'un simple tailloir en biseau au haut de ce pilastre, à l'intrados de l'arcade¹. »

Le reste de l'église offre peu d'intérêt; au-dessus de la porte du Midi est gravé : *V^r Lemaistre, recteur, 1686*; mais il s'y trouve des monuments funéraires très-remarquables.

Dans l'intertransept, adossé au pilier du Sud-Ouest, est le tombeau du saint patron; dans les chapelles sont les tombes-arcades des seigneurs du lieu.

1. M. de la Borderie, *Galerie bret.*, 247.

Parlons d'abord du tombeau de saint Lunaire et des reliques de ce bienheureux.

A tous points de vue ce tombeau est fort curieux. Il se compose d'une dalle de granit sur laquelle repose l'effigie du saint. Cette pierre sert de couvercle à un cercueil ou sarcophage de granit aussi, et creusé en forme d'auge.

La partie inférieure du cercueil ne repose pas sur la terre; elle est soutenue à 18 pouces du sol par des espèces de cariatides qui semblent des débris de chapiteaux d'un caractère plus ancien que la statue tumulaire.

Quant à cette effigie, elle représente saint Lunaire revêtu du costume épiscopal; ses mains sont croisées sur sa poitrine; du bras droit il serre contre son cœur sa crosse pontificale, dont le bâton s'enfonce dans la gueule d'un monstre écrasé sous les pieds du saint évêque; sur sa poitrine, à droite, une colombe, aux ailes étendues, tient dans son bec un objet carré qui n'est autre chose qu'un autel portatif ou pierre sacrée, dont se servaient dans leurs voyages les évêques missionnaires des premiers siècles de l'Église. La tête de la statue est d'une belle exécution; on peut en dire autant des détails du costume et des draperies. Toute cette statue, aussi bien que les fragments d'un dais à jour d'un gracieux dessin, destiné à abriter la tête du prélat, accuse par son style le commencement du xiv^e siècle et révèle un artiste de talent¹.

Voilà donc trois parties bien distinctes dans ce tombeau : d'abord le cercueil primitif où fut déposé le corps saint, — puis les supports sculptés sur lesquels il fut placé quand probablement on le leva de terre, — et enfin la statue dont on couronna plus tard le monument funèbre.

Au point de vue archéologique, le cercueil de saint Lunaire est extrêmement intéressant. Suivant M. Mowat, savant très-versé dans l'épigraphie ancienne, cette auge de granit serait

1. Voy. *Mélanges d'hist. et d'archéol. bret.*, II, 142.

un véritable sarcophage gallo-romain, destiné primitivement à un personnage nommé Sévère, dont on aperçoit encore le nom SEVER... gravé sur le devant, puis employé au vi^e siècle par les compagnons de saint Lunaire pour renfermer le corps de leur saint évêque¹.

La légende de saint Lunaire nous explique les attributs qui accompagnent sa statue. Le monstre écrasé par le pieux prélat, c'est l'idolâtrie qu'il chassa du pays de Pontual en y fondant son monastère. Quant à l'autel portatif que tient une colombe, la légende dit qu'en abordant en Armorique saint Lunaire aperçut des colombes qui lui apportaient son autel tombé à la mer pendant la traversée². Or, cet autel — ce qu'on appelle aujourd'hui une pierre sacrée — était encore précieusement conservé dans l'église de Saint-Lunaire au siècle dernier, comme nous allons le voir à l'instant.

Le 7 juin 1742, en effet, M^{sr} de Fogasses de la Bastie, évêque de Saint-Malo, vint transférer lui-même les restes de saint Lunaire de vieux reliquaires dans des reliquaires neufs. On présenta tout d'abord au prélat « le chef de saint Lunaire, enchâssé en une belle et grosse tête d'argent; » puis « deux autres reliquaires neufs fort propres, » dans lesquels on déposa : « un ossement de jambe tout entier, un d'une cuisse, un autre d'un bras, qui ne sont pas absolument entiers mais très-considérables; une épaule, deux nœuds d'eschine entiers, deux costes presque à leur long, quantité d'autres petits ossements où il y a de la soie rouge à plusieurs, sa croix, son *autel portatif*, son peigne attaché avec de la soie rouge et plusieurs morceaux de ses ornements. » M^{sr} de la Bastie ordonna que toutes ces saintes reliques continuassent d'être exposées à la vénération des fidèles, « ainsi qu'ils l'ont été de tout temps immémorial³. »

1. Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil., IX, 56.

2. « Hinc ad portum veniens vidit columbas altare suum, quod in mari mersum fuerat, deportantes. » (Blancs-Manteaux, XXXVIII, 634.)

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

Vingt et un ans plus tard, Guillaume Thébault, recteur de Saint-Lunaire, opéra quelques changements dans son église : il y fit exhausser, avec la permission du seigneur de Pontual, la chapelle de Pontual qui se trouvait au Sud du transept, mais plus basse de deux pieds que le reste de l'église. Profitant de cette occasion, le bon recteur demanda à l'évêque de Saint-Malo la permission de transférer « plus près de ladite chapelle de Pontual » le tombeau de saint Lunaire placé « au milieu du chœur, élevé d'environ trois pieds, et très-génant pour la célébration des offices. » Il sollicita en même temps que la fête de la Translation du corps de saint Lunaire, fixée au 14 octobre et peu solennisée, fût célébrée désormais le quatrième dimanche d'octobre avec grande solennité, exposition du Saint-Sacrement et indulgence des Quarante-Heures. M^{er} de la Bastie chargea M. Lossieux, recteur de Pleurtuit, d'examiner l'opportunité des demandes faites par le recteur de Saint-Lunaire et en reçut une réponse favorable datée du 20 juin 1763.

En faisant cette translation du tombeau de saint Lunaire du milieu du chœur, où il était, à l'angle méridional de l'intertransept, où il est encore maintenant, on ouvrit avec respect le vieux cercueil en présence des recteurs de Pleurtuit et de Saint-Lunaire et d'une grande affluence de peuple, et l'on dressa le procès-verbal suivant, daté du 25 juin 1763 :

« Nous, André Lossieux, recteur de Pleurtuit, et Guillaume Thébault, recteur de Saint-Lunaire, certifions avoir trouvé ledit tombeau (de saint Lunaire) rempli de sable et couvert par une pièce de bois de chêne qui nous a paru très-antique, et avons trouvé dans ledit sable une mâchoire ou mollière inférieure du costé gauche, naturelle, avec tous les emplacements des dents, intègre dans la forme, mais tronquée de son autre costé presque de la moitié; de plus, avons trouvé une coste entière du costé droit, un morceau considérable d'une autre coste long d'environ trois pouces, un autre morceau d'ossement long d'environ un pouce, trois autres esquilles

d'ossements qui paraissent fragments des costes, et enfin trois petits articles qui nous ont paru des mains ou des pieds. Telles sont les reliques que nous avons trouvées dans ledit tombeau, ayant remué et examiné le sable qui les enveloppait, et après notre examen exactement fait, *avons remis les différentes parties cy-dessus mentionnées dans ledit tombeau, enveloppées dans un double papier au milieu du sable qui remplit la pierre sépulchrale, et avons fait replacer au-dessus la couverture de bois et la pierre de taille supérieure qui fait le couronnement dudit tombeau*¹. »

Les iconoclastes impies de 1793 ont-ils profané ces reliques de saint Lunaire en ouvrant son tombeau? Nous l'ignorons. Si ce tombeau a échappé à leur rage, il doit nécessairement contenir encore les ossements qu'on y replaça pieusement il n'y a guère qu'un siècle. Quant au chef du saint et aux deux autres reliquaires, ils ont malheureusement disparu, et l'on n'honore plus en l'église de Saint-Lunaire qu'une phalange d'un doigt que l'église de Saint-Lormel a bien voulu partager avec elle.

Nous venons de nommer la chapelle de Pontual, sise au Sud de l'intertransept. Vis-à-vis se trouvait, au Nord, la chapelle de Pontbriant. En 1612, en effet, Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, légua par testament à la fabrique de Saint-Lunaire de Pontual une rente de deux mines de paille pour la fondation d'une messe « à dire le vendredi de chaque semaine en la chapelle de Pontbriant, dépendant de ladite église. » Mais la fille de ce seigneur, Françoise du Breil, ayant épousé Jean de Pontual, seigneur de la Villerevault, lui apporta en partage la terre du Petit-Pontbriant, appelée en 1682 la terre de Saint-Lunaire, le fief de Pontbriant en Saint-Lunaire, et par suite la chapelle de Pontbriant en l'église de Saint-Lunaire, dépendant de ce fief. Aussi en 1683 René de Pontual, fils de cette dame, déclara-t-il avoir

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

seul les droits honorifiques à Saint-Lunaire, « n'étant en ladite église après le roi, nulles armes, banes, chapelles, armoiries ni prières nominales que pour ledit seigneur de Pontual ¹. »

L'année suivante, le même seigneur fit une autre déclaration plus explicite encore; il dit posséder « un tombeau élevé de terre dans le chœur de l'église de Saint-Lunaire de Pontual, au pied du tombeau du saint dudit lieu, et deux autres pierres tombales dans les deux chapelles prohibitives qui sont des deux côtés du chœur de ladite église, luy appartenant avec ses armes et tous les escussons, droicts et marques honorifiques, tant en relief qu'aux vitrages et ailleurs dans ladicte église ². »

Ce tombeau du seigneur de Pontual dans le chœur de Saint-Lunaire n'existe plus; il aura peut-être disparu quand fut transféré le tombeau du saint. Mais il reste trois autres monuments funéraires dignes d'attention.

Deux tombeaux arqués subsistent dans le mur de la chapelle du Nord, appartenant à l'origine au seigneur de Pontbriant; un cartouche sculpté entre les deux arcades en ogive contient dans un encadrement trilobé et s'amortissant en accolade un écusson : *d'azur au pont d'argent maçonné de sable*, qui est de Pontbriant; cet écu, timbré d'un casque dont le cimier est une tête de paon, est supporté par deux griffons. La tombe la plus à l'Ouest porte sur sa dalle une statue de femme dont les pieds reposent sur un lévrier. « La coiffe, fort curieuse, encadre le front carrément. Le surcot, évidé sous les bras, a la forme d'un corset brodé de belles rosaces, aux

1. Pontual était une ancienne seigneurie érigée en châtellenie, vers 1681, pour René de Pontual, par suite de l'union des terres de Pontual, la Villerevault et la Villemorel. Dès l'an 1333, Jean, duc de Bretagne, accorda à Alain de Pontual le droit de tenir une foire le 1^{er} juillet, fête de saint Lunaire, au bourg de Pontual. En 1684, les tenanciers de la Pérette devaient ce jour-là « quatre fers neufs pour le cheval qui porte le seigneur de Pontual à ladite foire. » A cette dernière époque, le château de Pontual n'était plus qu'une ruine, et le sire de Pontual habitait le manoir de la Villerevault.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

pointes arrondies sur la taille. Sous ce surcot paraît une cotte qui s'arrête à mi-cuisse, et sous cette cotte une jupe à longs plis droits qui descend jusqu'aux pieds.

« Sur l'autre tombe est couché un chevalier, tête nue, mais le reste du corps armé, et portant sur son armure une cotte d'armes en forme de dalmatique. Une tunique de mailles placée sous cette cotte et montant plus haut qu'elle, paraît autour du cou. Les bras et les jambes sont couverts de brassarts et de jambarts. Le poignard est attaché à droite, au bas de la cotte d'armes. Sur les pieds, des souliers de fer à pointe mousse. » Deux anges tiennent un coussin sous sa tête et un chien est couché à ses pieds.

La troisième tombe-arcade se trouve dans la chapelle de Pontual, au Midi. Sa statue est particulièrement remarquable par le style et le fini de son travail.

« C'est une femme. La coiffure très-caractérisée encadre la face, avec une bande d'étoffe qui enveloppe le menton et retombe de chaque côté sur les épaules; les cheveux couronnent le front, séparés en deux bandeaux, et accompagnent la figure d'une double natte. La robe de dessous, ou cotte, retenue à la taille par une ceinture à boucle, a des manches serrées au poignet et fermées d'une longue rangée de boutons, par desquelles sont passées les manches du manteau ou surcot, manches flottantes, très-larges, s'arrêtant à l'avant-bras. Ce manteau descend de chaque côté de la statue en plis artistement étagés, mais il est très-ouvert, de façon à laisser voir tout le devant de la cotte tombant jusqu'aux pieds à longs plis droits, et le grand rosaire à médaillons qui pend à la ceinture. La tête repose sur un coussin soutenu par des anges et est surmontée d'une sorte de dais formé d'une grosse moulure torique curieusement découpée¹. »

1. M. de la Borderie, *Galerie bret.*, 249. — *L'Histoire du Costume en France*, par M. Quicherat, nous montre, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, des costumes analogues à ceux de ces trois tombeaux.

En 1691, le corps de Marie Briand, femme de René de Pontual, seigneur de la

Les confréries de Saint-Lunaire et du Rosaire étaient érigées aux siècles derniers dans cette église, où se trouvaient aussi quelques fondations, une, entre autres, faite par les seigneurs de Pontual à l'autel du Rosaire.

On voit, par ce qui précède, quel intérêt offre l'église de Saint-Lunaire; aussi ne voit-on pas sans peine ce vénérable monument, si riche en souvenirs, à la veille d'être abandonné et probablement détruit.

Le 26 mars 1882, en effet, a été bénite la première pierre d'une nouvelle église paroissiale plus rapprochée de la grève et des constructions récentes élevées au bord de la mer¹. Cet édifice, de style ogival, se compose de trois nefs avec transepts et chœur en hémicycle. Sur la façade se dresse une tour terminée par une coupole que surmonte une statue de Notre-Dame, patronne des marins. Ce temple a été solennellement béni le 14 septembre 1884. Nous espérons qu'on y transférera tout au moins le tombeau du saint patron de la paroisse.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle de Pontual* avoisinait ce manoir; en 1684 elle était déjà complètement ruinée.

2° *Sainte-Anne de la Villerevault* fut rebâtie en 1688 par Sébastien de Pontual, seigneur dudit lieu, dans le jardin de son manoir de la Villerevault. Dès 1648, Françoise du Breil, veuve de Jean de Pontual, avait fondé dans cette chapelle six messes basses par semaine, deux pour ses père et mère, Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, et Claude Bruslon, et les quatre autres pour son mari et sa famille; mais cette fondation fut réduite en 1762 à une messe tous les dimanches et fêtes².

Villerevault, fut transféré de Saint-Malo à l'église de Saint-Lunaire pour y être inhumé. On nous a assuré qu'il y avait encore dans le pavé de cette église trois pierres tombales retournées et portant toutes des effigies; elles sont au haut de la nef, proche la balustrade.

1. Une véritable ville d'eaux est en train de se former sur les grèves de Saint-Lunaire. Le 11 juillet 1880, on y béni très-solennellement une belle croix de granit, élevée sur la pointe du rocher appelé le Décollé, dans un des plus ravissants sites qu'offrent nos côtes bretonnes.

2. La Chesnaye-Dubois, *Dict. de la Noblesse*, XVI, 450.

Toussaint de Pontual, seigneur dudit lieu et de la Villerevault, présenta en 1779 Jean Levaut pour la desservir en place de René Lechat, décédé. — *Nunc* abandonnée.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 498.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 654.

FILLES DE LA PROVIDENCE DE SAINT-BRIEUC. — Voy. tome III, 654.

RECTEURS DE SAINT-LUNAIRE ¹.

Jehan Cado, chanoine de Saint-Malo et promoteur du Chapitre (1462).

Jean Picot, † vers 1554.

Guillaume Gauffrier fut pourvu en 1554; † vers 1564.

Jean Poulain, pourvu le 19 février 1564, résigna peu après.

Mathurin Surlesve fut pourvu le 23 octobre 1564.

Laurent Pinvet (?) précéda le suivant.

François Dequily fut pourvu le 15 juin 1582.

Guillaume Lecamyer résigna en faveur du suivant.

Jean Clément fut pourvu en 1609; † 1634.

Pierre Moysan fut pourvu le 18 décembre 1634.

Pierre Fleury résigna au suivant.

Jean Le Bonnier, pourvu le 23 juillet 1659, résigna en 1676.

Thomas Le Maistre fut pourvu le 2 octobre 1676; † vers 1691.

François Chanteau, pourvu le 7 mars 1691, se démit en 1702.

Jean-Augustin Deculant fut pourvu le 20 septembre 1702; † 1720.

Joseph Tostivint fut pourvu le 26 février 1720.

Joseph Duval, † 1727.

Jean Aillet fut pourvu le 2 avril 1727; † 1744.

Julien Chollou, pourvu le 9 mars 1744, résigna.

Guillaume Thebault fut pourvu le 24 juin 1762; † mai 1782.

Thomas-Jean Le Forestier, pourvu au concours le 26 juin 1782, gouverna jusqu'à la Révolution.

Louis-Mathurin Bernard du Hautcilly (1803-1806).

Yves Lemoigne (1806, † 1821).

Germain-François Lemoine (1822, † 1834).

Jean-Baptiste Lemoine (1834, † 1842).

Antoine Bétaille (1842-1865).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Joseph Frain (1865, † 1876).
Pierre Guguen (1876-).

SAINT-MALO

Insula Aaronis (vi^e siècle), — *ecclesia Sancti Machutis* (ix^e siècle), — *ecclesia Sancti Maclovii* (xii^e siècle), — *ecclesia Macloviensis* (xiii^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Saint-Malo.

ORIGINES. — Saint-Malo, appartenant pendant tout le moyen-âge à l'évêque et au Chapitre de même nom¹, renfermait avant la Révolution la ville actuelle de Saint-Servan et se composait de deux paroisses, Saint-Malo et Saint-Servan.

Aujourd'hui Saint-Servan, distrait de Saint-Malo, est une ville d'une certaine importance et nous en parlerons plus loin; mais Saint-Malo possède encore deux paroisses par suite de la création récente d'une succursale sous le titre de Notre-Dame-Auxiliatrice. C'est donc de ces deux dernières paroisses que nous devons nous occuper ici.

1^o Saint-Malo. — Il est difficile de préciser l'époque de l'érection de Saint-Malo en paroisse. Jusqu'au xii^e siècle, en effet, Aleth (aujourd'hui Saint-Servan), résidence ordinaire des évêques, fut la seule ville du canton; Saint-Malo n'était alors qu'un monastère, dont nous avons précédemment parlé (tome III, 499). Ce monastère, fondé par saint Aaron, ne prit même le nom de Saint-Malo qu'au viii^e siècle, lorsqu'on y eut

4. La seigneurie de Saint-Malo formait la Seigneurie Commune, dont nous avons précédemment parlé (tome Ier, 671). On vient de retrouver enfouie dans le sable, et de replacer sur la digue du Sillon, une croix indiquant la limite de cette seigneurie du côté de Paramé et portant les armoiries du Chapitre.

déposé le chef et la main droite de saint Malo, apportés de Saintes¹.

Il est donc vraisemblable qu'à cette époque reculée Saint-Malo faisait partie de l'une des paroisses d'Aleth. Mais lorsqu'en 1152 saint Jean-de-la-Grille transféra son siège épiscopal d'Aleth à Saint-Malo, prenant pour cathédrale l'ancienne église conventuelle de ce dernier lieu, dédiée à saint Vincent, et y établissant son Chapitre, tout porte à croire qu'en même temps le saint évêque érigea la paroisse de Saint-Malo telle qu'elle a subsisté jusqu'à la Révolution, ayant saint Malo pour patron du lieu et saint Vincent pour titulaire de son église. On peut donc dire d'une façon à peu près certaine que Saint-Malo, comme paroisse, date du XII^e siècle.

Érigée, d'après ce qui précède, en même temps que le nouveau Chapitre de Saint-Malo, la cure de ce nom demeura sous la dépendance des chanoines, qui la tinrent eux-mêmes jusqu'à l'époque de leur sécularisation, en 1319. Alors seulement le Chapitre, conservant tous ses droits de curé primitif, fit administrer la paroisse par un vicaire perpétuel, qu'il nomma seul jusqu'en 1780. Parce qu'on appelait tous les vicaires *curés* dans les siècles derniers en Bretagne, le Chapitre étant considéré comme véritable recteur de Saint-Malo, le peuple prit l'habitude de donner au vicaire perpétuel le nom de *grand-curé* pour le distinguer des autres curés ou vicaires ses coopérateurs.

Lorsque le Chapitre de Saint-Malo fut sécularisé, en 1319, les revenus de la cure montaient à 198 liv. 18 s., somme considérable à cette époque. Les chanoines réglèrent alors que le vicaire perpétuel n'aurait droit qu'à 35 liv. de rente outre les oblations, et ils firent rentrer le reste des revenus à la mense canoniale². Plus tard, le grand-curé de Saint-Malo obtint la jouissance d'une des chapellenies du chœur³, valant

1. Voy. *Vita Sancti Machuli*. (Bull. archéol. d'Ille-et-Vil., XVI, 243.)

2. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

3. Ce fut pendant plusieurs siècles la chapellenie de Saint-Christophe, fondée en 1497 par Pierre Guillaume dans l'église cathédrale.

en 1780 environ 300 liv. de rente, et de la dime d'un marais rapportant aussi 300 liv. Au moyen-âge, cette portion congrue suffisait, parce que souvent le Chapitre nommait l'un de ses membres vicaire perpétuel de Saint-Malo. Mais un arrêt du Parlement, daté du 7 décembre 1717, déclara la cure de Saint-Malo incompatible avec un canonicat, ce qui réduisit le grand-curé à une position très-précaire¹.

Aussi en 1780 François du Fresne des Saudrais, vicaire perpétuel de Saint-Malo, représenta-t-il à l'évêque que sa portion congrue de 600 liv. était complètement insuffisante, et sollicita-t-il non-seulement l'abrogation de l'arrêt de 1717, mais encore l'union perpétuelle d'un canonicat à son bénéfice. M^{er} des Laurents écouta favorablement cette requête; par ordonnance en date du 10 mars 1780, il retira au grand-curé la chapellenie dont il jouissait, lui laissa la dime du marais et unit à sa charge, à perpétuité, le premier canonicat vacant, à l'exception toutefois de la pénitencerie et de la théologie. L'évêque régla aussi que le nouveau recteur-chanoine serait nommé alternativement par lui-même et par son Chapitre; qu'il aurait sa place au chœur et au Chapitre selon l'ordre de sa réception; qu'il ferait, en outre de ses fonctions pastorales, l'office canonial à son tour; qu'il ne pourrait prétendre à aucune des quatre dignités du Chapitre; qu'il paierait la pension de ses vicaires, etc. Ce décret épiscopal fut confirmé l'année suivante par lettres patentes du roi datées de mars 1781². Peu après le chanoine Henry Nouail étant décédé, M. du Fresne fut pourvu de sa prébende, dont il prit possession le 21 mai 1782.

En 1790, le recteur ou grand-curé de Saint-Malo, Jean-Christophe Le Saout, déclara que son bénéfice, composé de la cure et du canonicat qui y était annexé, jouissait d'un re-

1. Cet arrêt était conforme à la bulle de sécularisation du Chapitre donnée en 1349; il y était, en effet, dit que le recteur de Saint-Malo serait choisi par le Chapitre parmi les simples chapelains de la cathédrale, et non parmi les chanoines.

2. *Arch. du Parlement de Bret.*

venu brut de 2,680 liv. ; mais comme il avait 772 liv. 12 s. de charges, il ne lui restait qu'un revenu net de 1,907 liv. 8 s.¹

Rétablie en 1803, la paroisse de Saint-Malo est devenue en 1859 chef-lieu du doyenné de même nom et son curé a reçu le titre d'archiprêtre.

2° *Notre-Dame-Auxiliatrice*. — Vers 1870, M. Huchet, curé de Saint-Malo, voyant bâtir de nombreuses habitations aux alentours du port et de la gare de Saint-Malo, se rappelant que jadis une chapelle vicariale dédiée à Notre-Dame-des-Anges se trouvait non loin de là, dans le marais du Talard, et voulant faciliter à la population ouvrière de ces nouveaux quartiers l'accomplissement de ses devoirs religieux, construisit une église qui de son emplacement prit le nom de Notre-Dame-des-Grèves ou Notre-Dame-Auxiliatrice. Il obtint en même temps l'érection en paroisse de tout le territoire environnant le nouvel édifice, territoire distrait de Saint-Malo. Dès 1872, M. François-Joseph Turmel, vicaire à Saint-Malo, fut nommé au mois de juin recteur de cette paroisse, mais il n'en prit pas possession ; en 1874 seulement M. Pierre Bayard accepta ce poste de dévouement et devint le premier recteur de Notre-Dame-Auxiliatrice.

ÉGLISES. — 1° *Saint-Vincent*. — Le culte paroissial de Saint-Malo s'est toujours fait dans l'église cathédrale, dédiée à saint Vincent, martyr. Jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, cet office de la paroisse fut célébré à l'autel de Saint-Malo, placé au haut de la grande nef ; mais en 1718 on adjoignit au collatéral du Sud une grande chapelle, dite aujourd'hui du Sacré-Cœur, que l'on consacra spécialement au service de la paroisse, et l'on bâtit à côté une sacristie également réservée au clergé paroissial.

Comme nous avons décrit avec détails l'église cathédrale de

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

Saint-Malo (tome I^{er}, 688), nous ne nous répèterons point ici; nous dirons plutôt quelques mots des confréries qui se réunissaient en cette église. La plus célèbre de ces pieuses associations était celle de Saint-Jean-Baptiste, dite des Frères Blancs, fondée en 1240 par Geoffroy, évêque de Saint-Malo. Cette confrérie avait une maison donnée vers 1377 par le capitaine Jean Morfouace, et appelée l'Abbaye Saint-Jean, parce que le chef de l'association prenait le titre d'abbé. Les statuts des Frères Blancs, édictés en 1348 et revus en 1543, sont très-intéressants; on y voit que les confrères portaient en cérémonie un surcot de laine blanche avec un chaperon et une étole également de laine blanche; qu'ils éliaient leurs maîtres-prévôts à la fête de saint Jean-le-Bouillant; qu'ils se réunissaient pour dîner le jour de leur fête patronale et servaient alors aussi un repas aux pauvres; que ce même jour ils devaient avoir des « chapeaux de fleurs; » qu'ils se rendaient processionnellement à Saint-Thomas, etc.¹

A cette confrérie de Saint-Jean fut unie celle du Saint-Sacrement; mais un décret épiscopal daté du 21 mai 1785 désunit ces deux associations et supprima la première, dont les revenus furent affectés à l'entretien de la Marmite des pauvres tenue par les Filles de la Charité; ce qu'approuva le roi par lettres patentes de novembre 1786². Quant à la confrérie du Saint-Sacrement, la fabrique fut chargée d'administrer ses biens. Comme celui de Saint-Jean, le prévôt du Saint-Sacrement portait en 1765 le titre d'abbé.

La confrérie du Rosaire fut érigée dans l'église de Saint-Malo en 1631, et quelques années plus tard s'y forma, en juillet 1664, une association de prêtres qui prit le nom de confrérie de Saint-Charles-Borromée; mais cette dernière fut supprimée en 1752, tandis que la première subsiste toujours.

Enfin, presque tous les artisans et les marchands de Saint-

1. Voy. le *Collectionneur breton*, III, 456.

2. *Arch. du Parlement de Bret.*

Malo formèrent des associations qui prirent aussi le nom de confréries ; ils se placèrent : les portefaix sous le patronage de saint Christophe (1619), les écrivains, peintres et vitriers sous celui de saint Luc (1635), les charpentiers sous celui de saint Joseph (1677), les tisserands sous celui de saint Fiacre (1679), etc. Nous ignorons les patrons que choisirent les confréries des cordonniers (1475), des forgerons (1507), des tailleurs (1536), des bouchers (1679), etc., mais voici quelques détails généraux sur ces diverses associations :

« Chacune d'elles, dit l'abbé Manet, avait dans la cathédrale de Saint-Malo son autel et son chapelain particulier. Durant le cours de l'année, tous les confrères mettaient en bourse pour amasser de quoi solenniser avec toute la pompe possible leur fête patronale. Lorsqu'il fallait assister à quelque procession générale, chacun de ces corps de métier se réunissait et marchait en grande tenue sous l'enseigne ou bannière de son saint, bannière qui communément n'était autre chose qu'une petite statue du bienheureux fichée au haut d'un bâton orné de fleurs et de rubans. Le jour de la fête du patron, l'on se rassemblait dans la matinée chez le prévôt de la confrérie et l'on se rendait en cérémonie à l'église pour y assister à une grand'messe, ainsi qu'à la bénédiction qui s'y faisait de petits gâteaux qu'on distribuait ensuite à ses connaissances. L'après-midi on y retournait pour entendre le sermon et les vêpres, et quand on était rendu au *Magnificat* et que les musiciens s'apprétaient à chanter le verset *Deposuit potentes de sede*, le prévôt sortant d'exercice remettait à celui qui allait entrer en charge à sa place pour l'année le bâton et l'image dont nous avons parlé ; c'était l'unique cérémonial de son installation, et cela s'appelait en langage d'alors faire le *Deposuit*. Le tout se terminait par reconduire en grand appareil le nouveau bâtonnier à sa maison, où il était tenu de donner à ses confrères et aux musiciens une collation sur la bourse commune¹. »

1. *Grandes recherches ms.*

Après la Révolution, l'ancienne cathédrale de Saint-Malo, ayant perdu son évêque et son Chapitre, devint une simple église paroissiale. Mais le 13 février 1880, Léon XIII, rétablissant le titre d'évêque de Saint-Malo en faveur de l'archevêque de Rennes, rendit également à l'église Saint-Vincent de Saint-Malo son titre de cathédrale. M^{gr} Place, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, vint alors prendre possession de cette église très-solennellement le 17 juillet 1880. Depuis cette époque, l'habit de chœur des vicaires de Saint-Malo se compose d'un rochet à manches étroites avec camail noir sans fourrures¹.

2° *Notre-Dame-Auxiliatrice*. — Cette église, bâtie près des grèves du Talard, en un lieu appelé Rocabey, a été bénite par M^{gr} Saint-Marc le 18 avril 1872. C'est un édifice ogival composé de trois nefs construites avec goût; mais il n'est point terminé et manque de transept et de chœur; on construit présentement la façade, qui promet d'être fort belle et presque monumentale. Entre ses deux tours s'élève une statue de la très-sainte Vierge, bénite en 1884. Dans la nef septentrionale est une inscription gravée pour honorer la mémoire de M. Jean Huchet, archiprêtre de Saint-Malo, fondateur de l'église².

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame-des-Anges* ou *du Marais*. — Bénite le 5 novembre 1724 et construite dans les marais du Talard, cette chapelle, regardée comme une sorte de succursale de Saint-Malo, était desservie au siècle dernier par le quatrième vicaire de la paroisse, créé à cet effet. Les habitants de Paramé ayant prétendu que Notre-Dame-du-Marais

1. Les mêmes privilèges ont été accordés à la même époque à l'église et aux vicaires de Dol. — Quant aux archiprêtres de Dol et de Saint-Malo, ordinairement chanoines honoraires, ils en portent les insignes; ils peuvent, en outre, revêtir la mozette garnie d'une bande de fourrure qui vient d'être concédée en 1883 à tous les curés-doyens du diocèse de Rennes.

2. Ce vénérable curé de Saint-Malo a été inhumé en 1878 dans l'église Saint-Vincent; son tombeau, orné de sa statue, est l'œuvre du sculpteur M. Valentin; il y est représenté agenouillé et priant.

se trouvait sur leur territoire, les Malouins obtinrent un arrêt daté de 1753 et leur adjugeant cette chapelle. C'était la station ordinaire des processions de Saint-Malo aux Rogations et à la Saint-Marc. Ce petit sanctuaire, situé près de la belle allée d'arbres appelée Chemin-Pavé, n'existe plus maintenant.

2° *Notre-Dame-de-Grande-Puissance*. — Appelée aussi Notre-Dame-de-Bon-Secours ou Notre-Dame-en-Ville, pour la distinguer de la précédente, cette chapelle fut bâtie au bout de la rue du Boyer et bénite au mois d'août 1541. Elle appartenait à la fabrique de la cathédrale et était desservie par un chapelain nommé alternativement par l'évêque et le Chapitre. Le 27 juin 1543, il fut réglé entre M^{sr} Bohier et ses chanoines que ce prélat n'y aurait droit qu'au quart des oblations.

Notre-Dame-de-Grande-Puissance n'avait de revenu foncier qu'une maisonnette voisine, valant 40 liv. 15 s. de revenu net, et un petit bailliage assis au village de la Piédevacherie, en Saint-Servan, rapportant 8 boisseaux 9 godets de froment et 19 s. 6 d. d'argent. Le chapelain avait entre autres charges celle de dire douze messes basses par an à l'autel du Saint-Esprit, en la cathédrale. Le jour de l'Assomption on célébrait une grand'messe à Notre-Dame, qui servait souvent par ailleurs de station dans les processions générales. « Les marins y accomplissaient fréquemment des vœux, y venant en chemise et pieds nus, un cierge à la main; ils y assistaient alors à une messe dite à leur intention, et leur chef y racontait tout haut le danger auquel ils avaient échappé par l'intercession de la Sainte Vierge; puis, se prosternant à terre, ils laissaient leurs cierges dans le sanctuaire et se retiraient¹. » C'était là aussi que les femmes de Saint-Malo avaient coutume de venir faire leurs relevailles après leurs couches.

La dévotion des Malouins pour Notre-Dame-de-Grande-Puissance avait rempli d'ex-voto cette petite chapelle. Un

1. L'abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

inventaire constate qu'en 1790 on y voyait « une croix d'autel, quatre chandeliers, une lampe, deux couronnes, deux sceptres, un calice et sa patène, le tout en argent massif, et une petite statue de la Sainte Vierge aussi en argent, sur un piédestal d'ébène¹. »

Cette chapelle a été détruite en 1792, mais à côté se trouve encore une tour dite de Notre-Dame, et la porte de ville voisine s'appelait naguère porte de Bon-Secours².

3^o *Saint-Aaron*. — Construite, d'après la tradition, sur le rocher habité par le solitaire Aaron, contemporain de saint Malo, au vi^e siècle, cette chapelle remonte aux origines mêmes de Saint-Malo, mais elle a été plusieurs fois rebâtie, notamment en 1430 par l'évêque Guillaume de Montfort. Ce prélat la consacra lui-même le 7 janvier 1431 et voulut qu'elle servit de reposoir à la procession de la petite Fête-Dieu.

Tombé en ruine, ce sanctuaire fut relevé en 1618 par le chanoine Michel Quénouart avec l'approbation du Chapitre, qui stipula le 4 février 1619 que la procession du petit Sacre continuerait d'y venir stationner. M^{sr} Guillaume Le Gouverneur consacra le nouvel édifice le 23 février 1621, comme le prouve l'inscription que l'on voit encore au-dessus de la porte : *Anno Domini MDCXXI die XXIII februaryi, Pontifice max. Paulo V, Galliarum rege Ludovico XIII, in laudem Dei, Beatissimæque Virginis Mariæ, Sancti Aaronis dominus Guillelmus Macloviensis episc. decano, canonicis et clero astantibus, consecravit.*

Peu de temps après, les Jésuites du collège de Rennes songèrent à fonder un petit établissement à Saint-Malo; pendant une vacance du siège épiscopal, ils demandèrent au Chapitre la permission de venir en cette ville, ce qui leur fut accordé en 1630. Les chanoines de Saint-Malo firent même mieux

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. Saint-Malo conserve encore l'enceinte complète de ses beaux remparts, baignés par les flots de la mer, flanqués de nombreuses tours et ouverts de portes monumentales.

encore : le 18 août 1631, du consentement de l'un d'eux, Michel Quénouart, alors chapelain de Saint-Aaron, ils cédèrent aux Jésuites cette chapelle ainsi qu'une maison voisine; aussi le 29 du même mois le Père Divet, recteur du collège de Rennes, vint-il prendre possession de Saint-Aaron. Malheureusement pour les Jésuites, M^{gr} de Harlay, nommé évêque de Saint-Malo, arriva en 1632 en sa ville épiscopale et déclara nulle la cession faite par le Chapitre. Voyant cela, le recteur de Rennes, alors le P. Grandamy, se désista de ses prétentions sur Saint-Aaron le 20 juin 1632. Plus tard, toutefois, M^{gr} de Villemontée accorda aux Jésuites de Rennes l'usage de cette chapelle quand ils passeraient à Saint-Malo, à la condition qu'ils ne résideraient point dans cette ville et qu'ils laisseraient la clef de Saint-Aaron au couvent des Ursulines. Après le départ de Rennes des Jésuites, le Chapitre reprit les clefs de Saint-Aaron et resta seul maître de la chapelle ¹.

Vendue nationalement pendant la Révolution, la chapelle de Saint-Aaron fut rachetée, ainsi que la maison y adossée, par M. le curé Huchet, en 1836. Restaurée ensuite par ce vénérable prêtre, elle fut rendue au culte et bénite le 14 avril 1842 par M^{gr} Saint-Marc, qui vint y célébrer la messe. Elle continue depuis d'être entretenue et fait partie d'un Ouvroir de préservation pour les jeunes filles.

4° *Le Dieu-de-Pitié*. — Vers la fin du xvi^e siècle (1580-1590), deux bourgeois de Saint-Malo construisirent au bas du cimetière de cette ville, vers l'embranchement des deux rues dites rues des Cimetières², un petit oratoire où ils se firent enterrer. Plus tard, en 1628, quelques dévotes, ayant à leur tête Marie Baillebled, veuve Cœur, et assistées de M^{re} Porée, « père des pauvres de l'hôpital, » voyant cet oratoire menacer ruine, le reconstruisirent « sous le même vocable de Jésus

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo. — Bibl. Nat., Blancs-Manteaux. — Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

2. Dans ce qu'on appelait alors le cimetière du Milieu, au Nord de la cathédrale. Les rues des Cimetières sont celles qu'occupe aujourd'hui le collège de Saint-Malo.

homme de Douleurs, ou de Dieu de Pitié. » Le Chapitre, n'ayant point été consulté dans cette circonstance, interdit la nouvelle chapelle. Elle fut ouverte cependant, car on y voit faire des mariages en 1643. Mais un long et triste procès fut engagé au sujet de ce sanctuaire, qui finit par être démoli en 1676¹.

5° *Saint-Thomas*. — Dédiée à saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, et mentionnée dès 1252, cette chapelle fut à cette époque affectée au service de l'Hôtel-Dieu et nous avons déjà parlé d'elle (tome III, 349 et 350). Au siècle dernier, Saint-Thomas servait de chapelle de catéchisme pour les grands garçons; les petits se réunissaient alors à Saint-Aaron et les filles s'assemblaient à Saint-Sauveur. Cet antique sanctuaire, sécularisé depuis la Révolution, a disparu en 1879, mais la porte de ville voisine garde encore le nom de porte Saint-Thomas.

6° *Saint-Sauveur* est la chapelle de l'Hôtel-Dieu depuis 1607. (Voy. tome III, 350.)

7° *Saint-Yves*, chapelle de l'Hôpital-Général, dépend de la paroisse de Saint-Malo, quoique enclavée en Saint-Servan. (Voy. tome III, 351.)

8° *Saint-Roch* dépendait du Sanitat. (Voy. tome III, 352.)

9° *Saint-Benoît* était la chapelle du monastère des Bénédictins. (Voy. tome III, 115.)

10° *Saint-François* dépendait du couvent des Récollets. (Voy. tome III, 167.)

11° *Notre-Dame-de-la-Victoire*. — C'était la chapelle du monastère des Bénédictines. (Voy. tome III, 176.)

12° *Sainte-Anne* était la chapelle du couvent des Ursulines. (Voy. tome III, 234.)

13° *La chapelle du manoir épiscopal* joignait cette maison; elle est mentionnée en 1621, mais devait être beaucoup plus ancienne. Sécularisée en 1792, elle a disparu depuis.

1. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

14° *La chapelle du Château* ¹ se trouve à droite de la porte d'entrée, entre la tour dite la Générale et le mur d'enceinte auquel ce sanctuaire est accolé. Elle était fondée et desservie en 1765 par le P. Raulin, et en 1790 par Jean Le Moal; celui-ci déclara que son revenu était alors de 264 liv. Elle a été sécularisée en 1794.

15° *Notre-Dame du Laurier* ou *Saint-Ouen* dépendait de l'ermitage du Grand-Bé; elle tomba en ruine vers 1669 ². (Voy. tome III, 522.)

16° *La chapelle du Petit-Bé* se trouvait sur ce rocher appelé autrefois, dit l'abbé Manet, le Mont d'Olivet. — *Nunc* détruite.

17° *Saint-Antoine* existait jadis sur l'île Harbour. Lorsque cette île fut fortifiée, on construisit dans le fort une nouvelle chapelle pour les besoins spirituels de la garnison.

18° *La chapelle de la Conchée* eut la même destination dans le fort établi sur l'île de ce nom. Sur les *plans ms.* de M. de Robien ³, ces chapelles des îles Harbour et de la Conchée figurent l'une et l'autre avec cette mention : « Chapelles desservies en temps de guerre. »

19° *Chapelles de Césambre*. — On ne comptait autrefois pas moins de six chapelles dans l'île de Césambre : *Saint-Brandan*, qui seule subsiste; — *Saint-François*, église conventuelle des Cordeliers d'abord, puis des Récollets; — *Saint-Sauveur*, — *Saint-Michel*, — *Saint-Joseph* — et *Notre-Dame de l'Isle*. Ces dernières sont totalement ruinées. (Voy. tome III, 144, 145 et 521.)

20° *La chapelle des Filles de la Charité* fut bénite le 1^{er} jan-

1. Ce château fut bâti par les ducs de Bretagne malgré l'opposition de l'évêque et du Chapitre de Saint-Malo, co-seigneurs de cette ville. Le nom de Qui-qu'en-grogne, donné à une tour de ce château, demeure comme un témoignage des protestations qu'ils adressèrent à ce sujet aux princes bretons et du peu de cas qu'en firent ceux-ci.

2. C'est sur une pointe du Grand-Bé s'avancant au-dessus des flots et à l'ombre des ruines d'un ancien fort que repose, selon ses désirs, l'auteur des *Martyrs*, M. de Châteaubriand, † 1848. Son tombeau se compose d'un simple bloc de granit surmonté d'une croix, sans aucune inscription.

3. Déposés à la Bibliothèque publique de Rennes.

vier 1837, sous l'invocation de la Sainte Vierge, par M. le curé Huchet. Plus tard ce sanctuaire fut réédifié et dédié au Sacré-Cœur. Le R. P. Étienne, supérieur général de la congrégation, en fit la bénédiction le 23 août 1865.

21° *Notre-Dame du Rocher* dépend de la Maison de retraite. (Voy. tome III, 633.)

22° *La chapelle de la prison* est dédiée à la Sainte Vierge.

23° *La chapelle du collège*, bénite en 1859, est dédiée à l'Immaculée-Conception.

24° *La chapelle de Tous-les-Saints* était naguère affectée au service de l'OEuvre de la Jeunesse.

25° *L'oratoire des Frères des Écoles Chrétiennes* est dédié à l'Immaculée-Conception.

26° *L'oratoire des Filles de la Providence de Saint-Brieuc* est dédié à la Sainte-Famille.

27° *L'oratoire des Sœurs de l'Espérance* est dédié à la Sainte Vierge.

HOPITAUX. — *Hôtel-Dieu*, — *Hôpital-Général*, — *Sanitat*, — *Orphelinat*, — *Assistance publique*. (Voy. tome III, 349 et 642, 351 et 642, 352, 633, 386.)

ÉCOLES. — *Préceptorerie*, — *Collège*, — *Écoles*. (Voyez tome III, 463, 463 et 533, 467, 468, 612 et 634.)

MONASTÈRES. — *Ancien Monastère*, — *Minihy*, — *Ermittages*, — *Maison de retraite*, — *Bénédictins*, — *Récollets*, — *Frères des Écoles Chrétiennes*, — *Bénédictines*, — *Filles de la Charité*, — *Hospitalières de Saint-Thomas*, — *Ursulines*, — *Filles de la Passion*, — *Filles de la Providence de Saint-Brieuc*, — *Sœurs de l'Espérance*, — *Filles de Sainte-Marie*. (Voy. tome III, 499, 504, 520 et 522, 633, 114, 167, 158 et 612, 175, 197 et 633, 211 et 642, 234, 215 et 468, 634, 663, 668.)

RECTEURS DE SAINT-MALO ¹.1^o Recteurs de Saint-Vincent.

Henri Jolliff (1462).

Jacques Guéhart (1497).

Lancelot Ruffier fut élu le 5 mars 1517 et débouta Laurent Roblot, qui prétendait au bénéfice; il fut reçu chanoine en 1538 et était pénitencier en 1542; il résigna le 27 septembre 1561; † 1562.

Étienne Guéret, présenté par le Chapitre le 29 septembre 1561, prit possession le 5 octobre; mais l'ordinaire nomma Jean Lévesque, prêtre de Vannes et docteur en théologie, qui prit lui-même possession le 29 novembre suivant. Le Chapitre soutint son candidat, qui se fit pourvoir en cour de Rome, reprit possession le 8 juillet 1562 et conserva tranquillement ensuite sa place; † 18 octobre 1574.

Julien Dumesnil, « prestre, grand chapelain et choriste, » élu par l'évêque et le Chapitre le 25 octobre 1574, prit possession le même jour; † dès le 21 décembre suivant.

Frère Julien Barbedor, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, fut pourvu le 30 décembre 1574; nommé en 1576 chanoine théologal, il se fit confirmer dans la possession de la cure; † 1588.

Guillaume Sarcel, semi-prébendé, élu le 4 janvier 1589, fut installé le même jour.

Guillaume Le Fer, sieur de Saint-Antoine, succéda au précédent le 10 septembre 1599; il était chanoine depuis 1589 et résigna sa cure en faveur du suivant le 30 mai 1640; † le 4 février 1642, « regretté d'un chacun tant grands que petits pour s'estre très-dignement et dévotieusement acquitté de ses charges tant de chanoine que de vicaire perpétuel, et mort comme un saint. » Il fut inhumé le 9 février dans la cathédrale, à l'entrée du chœur, mais dans la nef.

Guillaume Le Gouverneur, neveu du précédent, était fils de Guillaume Le Gouverneur et de Servanne Le Fer; chanoine dès 1616, il fut pourvu le 17 décembre 1640 et prit possession le lendemain. Il résigna en faveur de son neveu qui suit.

Louis Desnos, protonotaire apostolique, pourvu le 26 septembre 1667, prit possession le 23 octobre; il était chanoine en 1671 et gouverna jusqu'en 1705.

Joseph Gouin, sieur de Beauchesne, fils de Jacques Gouin et

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Manet, etc.

de Julienne Richomme, chanoine dès 1686, recteur de Montluc et prieur des Brûlais en 1700, fut pourvu le 13 juillet 1703; il crut devoir se faire confirmer en sa cure le 4 janvier 1718, à la suite de l'arrêt de 1717; il résigna en faveur du suivant.

Ange-Achille de Gravé, fils de Jacques de Gravé et de Jeanne Gouin, neveu du précédent, fut pourvu le 18 février 1723; † 26 juin 1735.

Servais-Étienne Thumbrel, sieur de la Motte, chanoine honoraire de Saint-Malo et de Dol et officiel du diocèse, fut pourvu le 25 juillet 1735; † 27 avril 1753.

François-Thomas du Fresne des Saudrais, recteur de Guignen, fut nommé par le Chapitre le 11 mai 1753; il devint chanoine en 1782, et moyennant dispense archidiacre de Porhoët en 1787; † 17 décembre 1788.

Jean-Christophe-Claude Le Saout fut nommé par l'évêque chanoine-curé le 26 décembre 1788 et installé le lendemain. Il se réfugia à Jersey en 1794 et rentra à Saint-Malo en 1797; réinstallé en 1803, il devint chanoine honoraire de Rennes; † 10 mai 1811.

Noël Le Daën du Cosquer, chanoine honoraire (1811-1812).

François-Yves-René Le Breton, chanoine honoraire (1813-1833).

Jean-François Huchet, chanoine honoraire (1833, † 1878).

Pierre-Désiré Lecerf, chanoine honoraire (1878, † 1880).

Julien Bourdon, chanoine honoraire (1880-).

2° Recteur de Notre-Dame-Auxiliatrice.

Pierre Bayard (1874-).

SAINT-MALO-DE-PHILY

Fellit (VIII^e siècle), — *capella Sancti Maioci* (1101).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Saint Malo ayant été inhumé à Saintes, où il avait terminé sa glorieuse carrière, les habitants d'Aleth, justement désolés d'être privés de ses reliques, trouvèrent moyen

d'intéresser en leur faveur le roi Childebert III (695-711) et obtinrent par son entremise que la tête et la main droite du saint évêque leur fussent rendues. Les trois prêtres chargés d'apporter de Saintes ces précieuses reliques entrèrent en Bretagne par Guipry, et s'arrêtèrent en cette paroisse dans la demeure d'un homme noble, chef de son village, mais atteint d'une douloureuse paralysie¹. Celui-ci leur abandonna sa maison, dans laquelle les prêtres élevèrent un autel pour y déposer momentanément les reliques, et chantèrent les vêpres. Plein de confiance envers saint Malo, le malade lui concéda alors tout son village et ses dépendances, « *totam illam villam dedit sancto Machuti in dicumbitione, cum tota sua hæreditate pro vita æterna sine fine*². » Sa foi fut récompensée, car le lendemain matin il se leva guéri, ne se ressentant plus de son infirmité, et à partir de ce jour on nomma *Felix* ou *Fellit* le village offert à saint Malo³. C'est ainsi que cette section de Guipry, dans laquelle fut vraisemblablement élevée une chapelle en souvenir du miracle, prit le nom, conservé de nos jours, de Saint-Malo-de-Phily.

Vers l'an 1101, Gaultier, seigneur de Lohéac, donna aux moines de l'abbaye de Redon, avec le consentement d'Hamon, seigneur de Guignen, son frère, sa portion des dimes de Saint-Malo, avec la chapelle et le cimetière de ce nom qu'il possédait par héritage, et autant de terre autour de cette église qu'une charrue peut en labourer en un jour; il ajouta à ces dons le droit de construire un moulin sur la rivière voisine et la dime d'un village qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Séglin⁴.

1. « *Primam in Britanniæ partibus habuerunt mansionem in plebe quæ vocatur Wichry, in una villa in qua erat nobilis vir, etc.* » (*Vita sancti Machuti*; *Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, XVI, 244.)

2. *Ibidem.*

3. « *Ille infirmus mane surrexit sanus, quasi nunquam infirmus fuisset, et ex illa die illaque hora ille locus Felix seu Fellit vocatur.* » (*Ibidem.*)

4. « *Partem suam de decima Sancti Maioci, cum ipsa capella et cum omni cimiterio quod hereditario jure sibi competebat, nec non tantum terre juxta profatam ecclesiam quod uni carruce abunde sufficeret, etc.* » (*Cart. Roton.*, 288.)

Un peu plus tard, vers 1108, Rotoald, fils d'Hamon, seigneur de Guignen et neveu du sire de Lohéac, tomba dangereusement malade et se fit transporter au monastère de Redon, où il revêtit pour mourir l'habit religieux. Il compléta dans cette circonstance la donation de son oncle et donna aux moines de Saint-Sauveur la moitié de la dime de Saint-Malo en perpétuelle aumône pour le salut de son âme¹. Mainfinid, frère du donateur, approuva cette fondation, dont furent témoins Gaultier de Lohéac, Riwallon, archidiacre de Saint-Malo, et le prêtre David. Saint-Malo-de-Phily n'était donc encore, au XII^e siècle, qu'une chapelle sise en la paroisse de Guipry, et dont les seigneurs de Guignen, juveigneurs des sires de Lohéac, se prétendaient possesseurs; les sires de Lohéac pouvaient bien d'ailleurs descendre de ce mactiern breton guéri par l'intercession de saint Malo.

Mais les moines de Redon perdirent de bonne heure la chapelle et les dimes de Saint-Malo; la chapelle fut érigée en église paroissiale et son recteur fut présenté par l'ordinaire; les dimes redevinrent même la propriété de l'évêque et du Chapitre de Saint-Malo, qui les conservèrent jusqu'à la Révolution.

Le recteur de Saint-Malo recevait une portion congrue du Chapitre et de l'évêque; il jouissait, en outre, du presbytère, avec jardin et verger, relevant de la châtellenie des Huguetières, en Guipry. A cause de cela il devait au seigneur des Huguetières, chaque année, « une maille d'argent payable le jour et feste de Noël, au banc dudit seigneur, en l'église de Saint-Malo-de-Phily². »

Les habitants de Saint-Malo-de-Phily faisaient autrefois, le jour de l'Ascension, une procession autour de la paroisse, et au retour les trésoriers offraient une collation au clergé³.

1. « *Medietatem decime Sancti Maioci in elemosyna perpetua tradidit.* » (*Cart. Roton.*, 288.)

2. *Arch. Nat.*, P. 4714. — Le fief des Huguetières, appartenant au XVII^e siècle à la famille du Bouexic, fut uni à l'Adriennaye en 1638.

3. *Arch. paroiss.*

ÉGLISE. — D'après la tradition locale, l'église primitive de Saint-Malo-de-Phily se trouvait sur les landes de Launay, non loin de la voie gallo-romaine de Lohéac à Bain passant au Port-Neuf et au bord du ruisseau qui baignait les propriétés des moines de Redon au village de Goven, en Guipry. Cette position convient bien au récit de la translation des reliques de saint Malo au VIII^e siècle et à la chapelle mentionnée en 1101, mais depuis longtemps il ne reste pas trace de cet édifice antique.

L'église actuelle, bâtie dans le bourg même, se compose d'une nef construite au XVII^e siècle et relevée en partie en 1835, et d'un chœur avec deux chapelles formant bras de croix, bâtis en 1852. Au-dessus de la porte méridionale de la nef est la date de 1666. La tour élevée au bas de la nef ne paraît guère plus ancienne, quoiqu'on y ait remplacé d'anciennes lucarnes qui semblent romanes, et un écusson du XV^e siècle, tenu par deux lions, surmonté d'un casque et de lambrequins, mais complètement martelé.

En 1623, la baronne de Lohéac fut maintenue dans ses droits de dame supérieure en l'église de Saint-Malo-de-Phily, et Jean du Bouexic, seigneur de l'Adriennaye¹, déclara tenir d'elle sa terre, tout en étant lui-même seigneur fondateur et prééminencier dans cette même église.

A cette époque, en effet, existaient en l'église de Saint-Malo deux chapelles seigneuriales prohibitives; celle du côté de l'évangile appartenait au seigneur de l'Adriennaye, et celle du côté de l'épître à celui de la Gaudinelaye.

A l'origine, les barons de Lohéac avaient leurs armoiries dans les vitres du chœur, mais celles-ci furent brisées pendant les guerres de la Ligue, et aux derniers siècles les

1. L'Adriennaye *vel* la Driennaye, érigée en 1638 en vicomté, pour Jean du Bouexic, appartint successivement aux familles de la Lande, de Lesbiest et du Bouexic; celle-ci la possède encore. Le seigneur de l'Adriennaye avait le droit d'exiger tous les ans une soule, la nuit de Noël, des derniers mariés de la paroisse, et de faire courir quintaine tous les sept ans aux nouveaux mariés de la paroisse de Guipry, à cause de son fief de Renac à Macaire.

vicomtes du Bouexic y placèrent les leurs; ils y mirent aussi, proche le grand autel, un banc et un enfeu où furent inhumés Jean du Bouexic, † 1671, et Luc du Bouexic, † 1703. Toutefois, Judith Picquet, marquise de Piré et baronne de Lohéac, obtint en 1748 un arrêt du Parlement la reconnaissant comme dame supérieure et fondatrice de l'église de Saint-Malo-de-Phily, et l'autorisant à y rétablir son banc, sa lisière et ses armoiries, et à y exiger les prières nominales ¹.

Le seigneur de la Fonchaye avait aussi un enfeu et un banc dans le chancel de cette église, du côté de l'épître; c'est là que furent déposés en 1642 le cœur de Louis Maudet, seigneur de la Fonchaye et de la Richardière, en 1650 le corps de sa veuve, Renée du Bouexic, et en 1669 le corps de Jean Maudet.

Le 5 septembre 1638 fut érigée en l'église de Saint-Malo la confrérie du Rosaire.

Au XVII^e siècle existaient en cette église les chapellenies des Ponts-Neufs, du Bourg, de la Mariaye, etc. ²

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean* se trouvait dans le cimetière, près de l'église; les derniers vestiges en furent enlevés en 1732, lorsque le cimetière fut agrandi.

2^o *Notre-Dame-de-Pitié*, sise également dans le cimetière, est signalée en 1733; le nouveau recteur, M. Barbe, en prit alors possession le 29 mai, et l'on y inhuma plusieurs personnes dans le courant de cette année-là.

3^o *Notre-Dame de Montserrat* s'élève très-pittoresquement au-dessus du cours de la Vilaine. On attribue sa construction à un seigneur du Bouexic qui, ayant échappé à un grand

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

2. L'une d'entre elles avait été fondée en 1502 par dom Pierre Tréguier, et celle des Ponts-Neufs était de 1506. — M. l'abbé Brune mentionne dans son *Répertoire archéologique* la croix de la Justice; nous ignorons où elle se trouve, mais nous savons que les fourches patibulaires de l'Adriennaye se dressaient sur la lande de Launay.

danger dans une guerre d'Espagne, l'éleva à son retour en mémoire du dévot sanctuaire espagnol de Montserrat, à la Vierge duquel il s'était recommandé.

Cette chapelle est depuis longtemps fréquentée par les pèlerins, qui s'y rendent surtout en très-grand nombre à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge. Les registres paroissiaux contiennent le récit de plusieurs guérisons réputées miraculeuses accomplies en ce lieu durant le xviii^e siècle.

L'ancien édifice, absolument insignifiant, ne semble pas remonter au-delà du xvii^e siècle; il est abandonné. M^{me} la vicomtesse du Bouexic, née de Kerret, vient, en effet, de faire construire à côté une très-jolie chapelle, bénite le 8 septembre 1879 par le curé-doyen de Redon. Bâti dans le style ogival fleuri, ce sanctuaire se compose d'un rectangle avec abside polygonale; sur les clefs de voûte sont les armoiries de la fondatrice, et dans la verrière est représenté le sire du Bouexic échappant à un naufrage sur les côtes d'Espagne. Un élégant clocher s'élève sur la façade et complète ce charmant édicule.

4^e *Chapelle de l'Adriennaye*. — L'ancienne chapelle mentionnée en 1663 se trouvait auprès du manoir; elle était fondée de messes et avait Jean Vallays pour chapelain en 1724, mais elle n'existe plus. Dans la maison même a été disposée une nouvelle chapelle dédiée au Sacré-Cœur et parfois desservie.

5^e *La chapelle de la Gaudinelaye*, voisine de ce manoir, était desservie en 1638 par Pierre Collin. En 1733, François du Fresne, seigneur de Virel et de la Gaudinelaye, présenta Yves Vaucelles pour la desservir en place de Alexandre Le Tort, décédé. Restaurée de nos jours et dédiée à Notre-Dame de Lourdes, cette chapelle, parfois desservie, est devenue un but de pèlerinage.

6^e *Saint-Louis de la Richardière*, dépendant de ce manoir, était interdite au siècle dernier. — *Nunc* en ruine.

7^o *La chapelle de la Fonchaye*, voisine de ce manoir et également abandonnée au siècle dernier, n'existe plus¹.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 652.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINT-MALO-DE-PHILY².

Julien Gaultier résigna en faveur du suivant.

Guillaume Danour fut pourvu le 14 novembre 1566.

Jean Jan (1598) résigna vers 1614.

Georges Patron prit possession le 4^{er} mars 1611; il résigna en faveur du suivant, avec rétention de 180 liv. de pension.

Pierre Patron, prêtre du diocèse, neveu du précédent, pourvu en cour de Rome, prit possession le 10 novembre 1641; † 1658.

Pierre Tréven fut pourvu le 27 août 1658; † 1673 et inhumé dans le chancel de son église.

Gilles Juhel, pourvu en 1673, se démit en 1680; † à Messac en 1684.

Jean Le Breton fut pourvu le 26 janvier 1680; † âgé de soixante ans, en 1683.

Jean Morin (1685); † 1692.

Alexandre Le Tort, sieur de Saint-Martin, pourvu en 1692, se retira en 1732.

Luc Gérard, pourvu le 11 novembre 1732, se démit l'année suivante; † âgé de soixante-huit ans, au village de Foulvaudier, en 1749, et inhumé dans le cimetière.

Joseph Barbe fut pourvu le 27 mai 1733; † âgé de soixante-seize ans, le 3 avril 1776, et inhumé dans le cimetière.

Louis Chevalier, recteur d'Ifendic, fut pourvu le 22 avril 1776; † 27 décembre 1777 et inhumé dans le cimetière.

Joseph Nerhot, pourvu le 10 janvier 1778, gouverna jusqu'à la Révolution; il demeura caché dans la paroisse et fut réinstallé en 1803; † âgé de quatre-vingts ans, le 3 mars 1818.

N... *Perret* (1818-1821).

Jean-Baptiste-Olivier Richard (1821-1822).

Guillaume-François Gauchard (1822, † 1827).

1. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) mentionne une autre chapelle domestique interdite alors, mais qu'il ne nomme pas.

2. *Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss., etc.*

Julien-Gilles Juhel (1827-1837).

Julien Perdriel (1837-1842).

Louis Lorent (1842-1874).

Pierre-François Sorel (1874-).

SAINT-MALON

(*Saint-Meamon* (1314), — *ecclesia de Sancto Mallon* (xvi^e siècle).

Olîm du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — On peut rattacher, semble-t-il, les commencements de cette paroisse au monastère et à l'hôpital construits au vi^e siècle par saint Maëlmon, évêque d'Aleth. (Voy. tome III, p. 353.) En 1124, Raoul, seigneur de Montfort, fondant le prieuré de Thélouët, en Paimpont, donna à ce monastère une partie des rentes appelées mangiers qu'il levait en Saint-Malon¹. Plus tard, l'abbé de Montfort fonda le prieuré-cure de Saint-Malon, dont nous avons également parlé (tome II, p. 663). Enfin, les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem eurent quelques possessions en Saint-Malon, notamment le manoir des Maisons-Neuves, et les unirent à leur commanderie du Temple de la Guerche. (Voy. tome III, 79.)

Aux siècles derniers, les dîmes de Saint-Malon étaient partagées entre le recteur, l'abbé de Montfort et le seigneur de la paroisse. En 1683, l'abbé de Montfort devait sur le trait du Bourg 36 boisseaux de seigle à la fabrique de Saint-Malon. Quant au prieur-recteur, présenté par l'abbé de Montfort et choisi longtemps parmi les religieux de son monastère, nous avons déjà dit qu'il n'avait en 1790 que 298 liv. de re-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 115.

venu net. Son presbytère relevait de la seigneurie de Saint-Malon.

En 1803, la paroisse de Saint-Malon fut agrandie du territoire de Bléruais, qui ne fut érigée en succursale qu'en 1826.

ÉGLISE. — Dédiée à l'origine, croit-on, à saint Maëlmon, mais actuellement à saint Malo, cette église, en partie reconstruite de nos jours, n'offre rien de bien intéressant, sauf une assez jolie porte moderne de style roman; dans le chœur apparaissent quelques sablières grotesques du xvi^e siècle. Non loin se trouve la fontaine du saint patron, que les habitants appellent saint Méha.

Le comte de Montfort avait à l'origine la supériorité en l'église de Saint-Malon, mais le seigneur de Saint-Malon¹ y avait les droits de fondation et prééminences. Au xvii^e siècle, le seigneur de la Châsse, en Iffendic, acheta les droits des comtes de Montfort à Saint-Malon, et en 1682 Pélage d'Andigné, seigneur de la Châsse et de Saint-Malon, avait en cette église « tous les droits de supériorité et de fondation, d'armoiries, tombe, banc, cave et enfeu au chanceau, tant du costé de l'évangile que du costé de l'épître, et tous autres droits honorifiques². »

La confrérie du Rosaire existait en 1749 à Saint-Malon. Plusieurs fondations s'y trouvaient aussi, telles que celles de la messe matinale tous les dimanches et fêtes, — d'un boisseau de froment pour le pain bénit, etc.³

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jean des Landes* ou *Saint-Jouan* est

1. La seigneurie de Saint-Malon, dont le chef-lieu semble avoir été le manoir du Plessix, appartient pendant plusieurs siècles à la famille de Saint-Malon; elle passa ensuite aux comtes de Laval, seigneurs de Montfort, et enfin aux d'Andigné de la Châsse. Le dernier marié de la paroisse devait une soule au seigneur de Saint-Malon le jour de Saint-Étienne, sous peine de 60 sols d'amende.

2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure.

3. La Réformation de 1513 mentionne aussi que les possesseurs de la Ville-Houéc devaient entretenir deux lampes ardentes et cinq cierges à l'église.

une chapelle frairienne fort ancienne; elle n'était pas fondée de messes au siècle dernier, mais elle a toujours été très-vénérée. Restaurée de nos jours, elle est parfois desservie, et les pèlerins continuent de s'y rendre en grand nombre. Il s'y tenait autrefois une assemblée très-fréquentée.

2° *Saint-Jean*¹. — Cette chapelle se trouvait à l'entrée du manoir de Saint-Jean, possédé en 1427 par Jehan de Saint-Jean, puis par les familles Lévesque et d'Andigné. En 1671, Pierre Picaud, seigneur de Quéhéon, épousa dans ce sanctuaire Françoise Charpentier, dame d'Andigné et de Saint-Jean. Vers le même temps Jean-Baptiste d'Andigné, seigneur de Saint-Jean, fonda dans la chapelle de son manoir des messes pour honoraires desquelles il donna la métairie de l'Épinay. Christophe Houlet, remplacé en 1725 par Julien Macé, puis Guillaume Houlet (1743) furent pourvus de cette chapellenie, valant 200 liv. de rente d'après le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767). Mais à la fin du siècle dernier la chapelle de Saint-Jean fut abandonnée et ses messes furent dites en la chapelle de la Châsse, en Iffendic.

3° *La chapelle de Rantou* avoisinait le vieux manoir de ce nom. En 1711 le seigneur de la Châsse fit poursuivre des malfaiteurs qui avaient pillé sa maison de Rantou, « brisé la porte de la chapelle dudit lieu, enlevé les ornements, brisé le crucifix et fait beaucoup d'autres désordres². » — *Nunc* détruite.

4° *La chapelle de la Ville-Houée* est mentionnée en 1682 dans une déclaration de la maison noble de ce nom. Elle était fondée de messes et valait 120 liv. de rente en 1790; mais à cette dernière époque le chapelain Julien Guérin disait ces messes le dimanche et le jeudi dans l'église paroissiale, probablement parce que la chapelle était alors ruinée.

1. Il est à présumer que les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, assez bien possessionnés en Saint-Malon, n'étaient pas étrangers à la fondation de ces chapelles, dédiées à leur saint patron.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C, 2606.

PRIEURÉ. — *Saint-Malon*, membre de l'abbaye de Montfort.
(Voy. tome II, 663.)

ANCIEN MONASTÈRE ET HOPITAL. — Voy. tome III, 353.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 644.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE SAINT-MALON¹.

Jean Morel résigna vers 1574.

Olivier Pembouc prit possession le 16 mai 1574 et rendit aveu au roi le 27 novembre 1577; il résigna en faveur du suivant.

Guillaume Le Tournoux, pourvu en cour de Rome, prit possession le 8 juin 1578 et résigna dès l'année suivante.

François Le Vayer, pourvu en cour de Rome, prit possession le 9 août 1579; il résigna vers 1586.

Frère Benoit Daulnay, chanoine régulier de Montfort, fut pourvu probablement par l'archevêque de Tours le 30 mars 1586; il eut à combattre Thomas Jagu, pourvu en cour de Rome, et François Le Perreoult, pourvu par l'évêque, qui prirent l'un et l'autre possession en 1586. Nous ignorons comment se termina le conflit.

Frère Jean Le Tournoux, religieux de Montfort, pourvu en cour de Rome, prit possession le 23 avril 1595.

Jean Bouestard, pourvu en cour de Rome, prit possession le 42 mars 1599; il débouta frère Pierre de Léon, religieux de Montfort, et Jean Calloel, et conserva sa cure, semble-t-il, jusqu'en 1623.

Guillaume Piuërse prit possession le 6 janvier 1623 et résigna en faveur du suivant.

Pierre Polet fut pourvu le 10 septembre 1631.

Christophe Garel rendit aveu au roi le 20 mars 1653; † vers 1660.

Frère Bénigne Lobinois, religieux de Montfort, pourvu le 19 mai 1660, résigna l'année suivante.

Frère David Busnel, pourvu le 10 août 1661; † 1668.

Raoul Corbes, précédemment recteur de Coulon, fut pourvu le 8 juin 1668; par son testament, en date du 6 mai 1670, il choisit sa sépulture en l'église abbatiale de Montfort.

Frère René de Moullineau, chanoine régulier comme les suivants (1684), fut révoqué en 1711.

Frère Charles Vintaut, pourvu le 29 septembre 1711, se démit en 1721.

Frère Denis Fortin de Surville, pourvu le 30 juillet 1721, se démit en 1725.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Frère Philippe Dargent fut pourvu le 24 janvier 1725; † 1743.
Frère François Couannier fut pourvu le 29 août 1743; † octobre 1776.

Frère Jean-François Leroy, pourvu le 18 novembre 1776, gouverna jusqu'à la Révolution.

François-Xavier Estin (1803).

François Delatouche (1803-1834).

Joseph Tostivint (1834, † 1854).

Pierre Salmon (1854-1874).

Joseph Gougeon (1874-).

SAINT-MARCAN

Monasterium Sancti Marchanni (1237), — *Sanctus Marquanus* (XIV^e siècle), — *ecclesia de Sancto Marciano* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — Nous avons vu (tome III, 499) qu'en 1237 il était fait mention de l'église de Saint-Marc, d'un étang voisin et d'un emplacement de moulin que Jean Cortepie donna aux religieux du Mont Saint-Michel¹. Dans ce même XIII^e siècle, le Chapitre de Dol jouissait aussi de quelques dimes en Saint-Marc, car il fut confirmé en leur possession par le pape Boniface VIII (1294-1303)².

Les Bénédictins du Mont Saint-Michel unirent à leur prieuré de Saint-Broladre ce qu'ils possédaient en Saint-Marc, c'est-à-dire deux fiefs appelés le Grand Bailliage et le fief Piel, un dimereau et quelques prairies. La plupart des autres dimes en Saint-Marc appartenaient aux derniers siècles au Chapitre de Dol; mais quelque temps avant la Révolution les

1. *Bibl. Nation.*, Blancs-Manteaux, LXXXVI.

2. « *In Sancto Marchano duas partes decimarum de terra Guedenini Meafenit, similiter et de terra magistri Guillelmi de Chessons.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 3 G, 108.)

décimateurs de Saint-Marcen abandonnèrent leurs dîmes au recteur pour lui tenir lieu de portion congrue, tout en se réservant une pension pour eux-mêmes. C'est ce que nous apprend en 1790 le recteur M. Houart, qui fit alors la déclaration suivante de son bénéfice : il jouissait du presbytère avec cour et jardin, de la prairie du Clos du Colombier et des dîmes, valant environ 3,000 liv.; mais sur ces revenus il devait au Chapitre de Dol 48 boisseaux de froment, estimés 400 liv., et au prieur de Saint-Broladre une pension de 78 liv.; il lui fallait, en outre, payer une pension de 250 liv. à son vicaire et 190 liv. de décimes, de sorte que ses charges montant à 918 liv., il ne lui restait guère que 2,000 liv. de revenu net; mais comme il avait, en plus, sa part dans l'obitèrie de son église, rapportant alors 412 liv. 17 s. de rente, il se trouvait à jouir d'un assez joli bénéfice¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Marcan, abbé breton, fêté le 21 juin, cette église n'a de remarquable que sa pittoresque situation sur la crête des Tertres, dominant la baie de Cancale. C'est un édifice de style ogival bâti il y a une vingtaine d'années et formant une simple croix.

Quant à l'ancienne église de Saint-Marcen, sur laquelle nous manquons de renseignements, le comte de Combour s'y fit en 1696 maintenir dans ses droits de seigneur supérieur. Mais les droits de fondation et les autres prééminences appartenaient à la même époque au seigneur de Pontestat, terre fort ancienne successivement possédée par les familles Tirecoq, de Saint-Gilles, Le Ribault, de Keraly, Mellet et Ruellan du Tiercent.

Il n'y a pas de chapelle en cette paroisse.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 499.

¹. Arch. du district de Dol.

RECTEURS DE SAINT-MARCAN ¹.

Michel Bais, † vers 1422.

Jean Abachesne résigna en faveur du suivant.

Pierre Tual fut pourvu en 1560.

Raoul Guillier, chanoine de Dol et docteur en théologie (1580), résigna en faveur du suivant.

Georges Fauvel fut pourvu en 1608.

Thomas Denouges, chanoine de Saint-Malo (1623).

Pierre Jocet, écuyer, sieur des Portes (1630); † le 28 février 1648.

J... *Lucas* succéda au précédent.

Jean Longnonné (1676) se démit en 1680; † 22 octobre 1684.

René Lucas (1680).

Jacques Leuret, vicaire général de Dol (1684), composa le *Bouquet de la Mission*, livre très-populaire que réédita M. Leuduger; † âgé de quarante-cinq ans, à Pleudihen, le 8 juillet 1688, et inhumé en cette paroisse.

Julien Le Métayer fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à un calice d'or*; † vers 1714.

Pierre-Jean Guého, prêtre de Vannes, prit possession d'abord le 24 septembre 1714, puis le 23 novembre 1712; il soutint un procès en 1717 contre le Chapitre de Dol relativement aux annates; † à l'hospice de la Charité de Pontorson, à Cendres, le 5 septembre 1726, et inhumé dans la chapelle de cet hospice,

René Perruchon, prêtre de Rennes, pourvu le 5 mars 1727, prit possession le 17; † âgé de soixante ans, le 17 janvier 1757.

Anastase Le Marchand, natif de Saint-M'hervon et recteur de Saint-Pierre-de-Plesguen, pourvu le 10 mai 1757, prit possession le 13; il fut promoteur de l'officialité de Dol; † âgé de cinquante-huit ans, le 20 août 1767, et inhumé dans le chœur de son église.

Jean-Louis Plessix, prêtre du Mans, pourvu le 16 septembre 1767, prit possession le lendemain; † 8 mars 1774.

François Houard, natif de Saint-Quay et recteur de Baguer-Morvan, pourvu le 14 août 1774, prit possession le 22; il gouverna jusqu'à la Révolution.

François-Bertrand Pinel (1803-1825).

Jean-Pierre Sarrazin (1825-1843).

N... *Fortin* (1843-1861).

N... *Lemasson* (1861-1868).

¹ Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Ambroise Briand (1868-1877).

Marin-François Bourdonnais (1877, † 1884).

Jean-Marie Leconte (1884-).

SAINT-MARD-LE-BLANC

Sanctus Medardus Albiensis (xii^e siècle), — *parochia Sancti Medardi* (xiii^e siècle), — *ecclesia Sancti Medardi Albi* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Dans le courant du xii^e siècle, semble-t-il, Jourdain de Saint-Mard, du consentement de ses fils Robert et Geoffroy, donna à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois une terre appelée le champ de la Fontaine, à l'occasion de l'entrée en religion de Jeanne, sa fille. Après la mort de son frère Ricard, voyant sa nièce Pétronille, fille de ce dernier, prendre également le voile à Saint-Sulpice, il offrit encore à ce monastère un jardin et l'emplacement d'une maison qu'acceptèrent les religieuses. Les témoins de cette double donation furent Guillaume d'Aubigné et H. et G. du Tiercent¹.

En 1680, l'abbaye de Saint-Sulpice possédait encore en Saint-Mard le fief de l'Hermitaye², qui lui avait été donné vers la fin du xii^e siècle par Hamon Fichapel; le fief du Champ-Hamon et le fief du bourg de Saint-Mard, dans lequel se trouvait le presbytère, et pour lequel le recteur devait à l'abbesse un denier de rente à l'Angevaine.

1. « *Dederunt abbatie Sancti Sulpicii campum de Fonte..... hortum et plateam in qua domus monialium sedet.* » (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, 22325.)

2. Nous avons, par erreur, dit tome III, 522, que l'Hermitaye fut afféagé par Adélaïde de Vitré, abbesse de Saint-Georges, et qu'au xvii^e siècle le fief de l'Hermitaye appartenait encore à cette abbaye. La vérité est que l'afféagement fut fait par Ameline d'Écosse, abbesse de Saint-Sulpice, † 1240, et que ce fief fut toujours la propriété de l'abbaye de Saint-Sulpice.

Les abbayes de Savigné et de Rillé avaient aussi quelques biens en Saint-Mard aux derniers siècles, mais c'était peu de chose.

En 1790, la totalité des dimes de Saint-Mard appartenait à l'abbesse de Saint-Sulpice, qui les affermais 1,500 liv.; cette dame possédait en outre dans la paroisse une maison avec grange dimeresse, valant 80 liv., et deux fiefs formant une basse justice. Le recteur, présenté par l'ordinaire, recevait de l'abbesse de Saint-Sulpice une pension congrue; il jouissait, en outre, du presbytère avec cour, grange et jardin, et d'un petit pré. Ce pourpris était estimé 100 liv. de revenu¹.

Lorsque la paroisse de Saint-Mard-le-Blanc fut reconstituée en 1803, l'on y annexa le territoire des anciennes paroisses de Baillé et du Tiercent, mais celles-ci furent elles-mêmes rétablies sous la Restauration.

ÉGLISE. — Saint Médard, évêque de Noyon, a toujours été jusqu'à la Révolution le patron de cette église, et en 1781 M^{er} de Girac constata qu'on en célébrait la fête patronale le 8 juin². Actuellement on y honore comme patron saint Marc. L'édifice se compose d'une simple croix construite à diverses époques. Le haut de la nef appartient au xi^e siècle et offre encore deux fenêtres en meurtrières, aujourd'hui bouchées, l'une au Nord, l'autre au Sud. Le bas de cette nef et le portail occidental semblent de la fin du xv^e siècle; les transepts ou bras de croix appartiennent à la même époque aussi bien qu'une chapelle seigneuriale construite au Nord du chœur et servant actuellement de sacristie. Quant au chœur lui-même, c'est un chevet droit, élevé en 1661, comme l'indique ce millésime gravé sur sa muraille méridionale.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 3. — Au XII^e siècle, Saint-Mard, faisant partie de la châtellenie d'Aubigné, était désigné sous le nom de *Sanctus Medardus Albinensis*; comme les copistes d'alors abrégeaient ce nom en écrivant *Sanctus Medardus Albi*, on l'a traduit depuis par Saint-Mard-le-Blanc.

La fenêtre du transept, au Nord, divisée par trois meneaux, est de style flamboyant et richement agencée. On y voyait naguère un vitrail digne d'attirer l'attention. La partie supérieure en était remplie par des arabesques et des draperies servant de couronnement aux scènes représentées dans les panneaux inférieurs. Une seule de ces scènes restait intacte : elle figurait l'administration du sacrement de l'extrême-onction. Pendant que le prêtre administre le sacrement au malade, l'ange gardien de celui-ci se tient à son chevet. Au dessous était écrit : *Parce que tu as aymé vérité et justice, ton Dieu t'a sacré d'huyle de liesse.* — Au bas d'un autre panneau dont le sujet n'était plus reconnaissable, on lisait : *Elle sera présentée au roy*; ce qui fait croire que le sujet était la mort du chrétien fidèle. Dans les dessins flamboyants du tympan étaient des anges jouant de la harpe, un saint anachorète et des âmes s'élevant du purgatoire vers le ciel. Enfin, au bas de la vitre étaient les monogrammes H. A. P. et R. D., formés de lettres entrelacées¹. Cette vitre, paraissant trop délabrée, a été depuis peu remplacée.

Dans le transept méridional est un autel du xvi^e siècle, composé d'une table de pierre reposant sur un massif triangulaire et sur deux colonnettes octogones dépourvues de chapiteaux.

Mentionnons encore d'anciens fonts de pierre rejetés à la porte, et un bénitier sculpté, également en pierre, orné d'animaux et de feuillages à la façon du xv^e siècle.

Les prééminences et les droits de seigneur fondateur appartenaient en cette église au possesseur du fief de Saint-Mard. Ce fut longtemps la propriété des seigneurs du Tiercent, qui la reçurent probablement des anciens sires d'Aubigné. On aperçoit encore les armes du Tiercent, *d'or à quatre fusées rangées et accolées de sable*, sculptées en bannière sur le portail principal à l'Ouest. Mais Gilles Ruellan, baron du Tier-

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 187.

cent, céda en 1620 ce fief de Saint-Mard au seigneur de la Haye-Saint-Hilaire, qui possédait déjà depuis très-longtemps la seigneurie de Saint-Crespin en Saint-Mard. Aussi, dans le siècle dernier, M. de la Haye-Saint-Hilaire avait-il son enfeu et son banc dans le chancel de l'église de Saint-Mard, comme seigneur de la paroisse, outre un autre banc devant l'autel de Notre-Dame, en qualité de seigneur de Saint-Crespin¹.

Les confréries du Rosaire, de Saint-Fiacre et du Saint-Sacrement existaient en cette église en 1781 ; la dernière y fut fondée en 1736 par un prêtre nommé Jean Ruffaut. Il s'y trouvait aussi plusieurs fondations, entre autres celles faites par le seigneur de la Vairie et par divers particuliers : le mardi par Jean du Rocher, le mercredi par Jean Delaulne, le jeudi par Perrine Le Marchand, le vendredi par les confrères de Saint-Fiacre, le samedi par Jean Rocher, le dimanche la messe matinale par Armel Pasquier, et une messe chantée par les confrères du Rosaire, etc.²

CHAPELLES. — 1° *La chapelle de Saint-Crespin*, dépendant du manoir de ce nom, et dédiée à saint Crépin et saint Crépinien, est mentionnée en 1679. On y faisait beaucoup de mariages au XVII^e siècle et elle était fondée de messes pour tous les dimanches.

2° *La chapelle de la Vairie* avoisinait le manoir de ce nom en 1676. Elle était également fondée de messes tous les dimanches et tous les vendredis de carême.

MALADRERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 354 et 386.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 522.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

1. Archives du château de la Haye-Saint-Hilaire.

2. Pouillé ms. de Rennes (1713-1723).

RECTEURS DE SAINT-MARD-LE-BLANC ¹.

Gilles Gérard (1620).

Julien Yver (1636), † 1648.

Mathurin Martel (1648).

Mathurin Aubert, sieur de Bourgnouveau (1650); † 1669.

Mathurin Jouno, pourvu en 1669, rendit aveu pour son presbytère en 1678; † 1684.

Jean Corbé (1682).

François Fréard (1690) fit en 1697 enregistrer ses armoiries : *d'azur à deux palmes adossées d'or, soutenues d'un croissant d'argent, et à une étoile de même en chef*; † 1702.

Julien Patier, prêtre du diocèse, pourvu le 29 avril 1702, se démit en faveur du suivant, d'abord en 1710, puis en 1719; † peu après et inhumé dans son église, où se trouve encore sa tombe portant ces mots : *Cy gist le corps de noble et discret Messire Julien Patier, en son vivant recteur de cette paroisse, décédé le .. aoust 1719.*

Jean-Baptiste Ruault, prêtre du diocèse, pourvu le 7 octobre 1719, se démit en 1736.

Jean-Baptiste Boursin fut pourvu en 1736; † 1770.

Gilles Desmares fut pourvu le 4 août 1770 et résigna avant de mourir; † 1781.

Gilles-François Chevalier, pourvu le 25 septembre 1781, gouverna jusqu'à la Révolution.

Martin-Jean Hérault (1803).

Pierre Anger (1803, † 1809).

François Boré (1809-1819).

François Vaugeois (1819-1823).

Julien Boutin (1823-1839).

N... Desroyers (1839-1840).

Alexis Desmars (1840, † 1852).

Mathurin Dauvergne (1852, † 1870).

Théophile Lefrançois (1870-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de MM. l'abbé Paris-Jallobert et Maupillé, etc.

SAINT-MARD-SUR-COUASNON

Ecclesia Sancti Medardi super Coesnon (xiii^e siècle), — *Sanctus Medardus super Coaisnonem* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Cette paroisse existait au xiii^e siècle et l'abbaye de Rillé y jouissait dès cette époque d'une partie des dimes. Il ne faut donc pas attacher d'importance à une tradition locale qui prétend que la paroisse fut fondée au xvi^e siècle seulement par un prélat appartenant à la famille d'Argentré, et dont on conserve, dit-on, le portrait au château de Saint-Mard.

En 1790, les chanoines réguliers de Rillé levaient les deux tiers des dimes de la paroisse, valant 1,500 liv.; l'autre tiers, estimé 800 liv., appartenait au recteur, qui jouissait en outre du presbytère et de son pourpris, consistant en un jardin et deux vergers appelés les Aumônes, contenant 4 journaux de terre, et estimés 90 liv. Le recteur, M. Coustard, présenté par l'ordinaire¹, déclara que son bénéfice valait donc 890 liv., mais qu'il payait une pension de 350 liv. à son vicaire et 62 liv. de décimes, de sorte qu'il ne lui restait que 478 liv. de revenu net. A la même époque, la fabrique de Saint-Mard possédait le dimereau de Saint-Martin, valant 33 liv. de rente².

ÉGLISE. — Saint Médard, évêque de Noyon, fut jusqu'à la Révolution le patron de cette église, qu'on a placée de nos jours sous le patronage de saint Marc. En 1781, M^{sr} de Girac

1. Nous croyons avoir été mis en erreur quand nous avons dit (tome I^{er}, 357) qu'à l'origine l'abbé de Saint-Serge présentait le recteur de Saint-Mard-sur-Couasnon.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

ordonna de continuer à célébrer la fête patronale de Saint-Mard le 8 juin, fête de saint Médard.

C'est un édifice du commencement du xvi^e siècle, portant la date 1517 gravée sur sa muraille; il se compose d'une seule nef, terminée par un chevet droit; un arc triomphal en ogive sépare la nef du chœur; le portail principal, à l'Ouest, est de même style ogival fleuri. On y voyait en 1781 les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Antoine.

Le seigneur de Saint-Mard¹ était fondateur et prééminentier de cette église, où il avait son banc, son enfeu, sa litre et ses armoiries, ainsi que les prières nominales. En 1679 on voyait son écusson au-dessus de la grande porte, dans les verrières et sur la croix du cimetière.

La fabrique de Saint-Mard possède un calice en vermeil très-curieux. « Il annonce par son ornementation la fin du xv^e siècle. La coupe est large de 13 centimètres et profonde de 7 environ; la hauteur totale est de 20 centimètres. De légères feuilles, imitant celles de l'acanthé, se détachent au-dessous de la coupe et sur la partie convexe du pied; le nœud est gros et orné d'espèces de cabochons en émail bleu foncé, et de rayons flabelliformes. Entre la coupe et le nœud, des ciselures à jour affectent la forme d'arcatures couronnées de frontons aigus et bordés d'expansions végétales. Au-dessous, des niches décorées de la même manière et séparées par de petits contreforts étagés, contiennent huit apôtres ciselés en grand relief, nimbés et reposant sur de petits supports en culs-de-lampe. Enfin, le pied lui-même, qui n'a pas moins de 17 centimètres de largeur, se découpe en lobes à pointes mousses et bordés d'un rang de petites rosaces et quatre-feuilles d'une extrême délicatesse². »

Ce calice porte un écusson présentant *un lion couronné et*

1. La seigneurie de Saint-Mard appartint successivement aux familles de Saint-Mard, Le Prévost et du Feu. Le manoir de Saint-Mard, avoisinant le bourg, est une jolie construction de la fin du xv^e siècle.

2. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 410.

lampassé. Or, les Le Prévost, seigneurs de Saint-Mard, avaient pour armes : *de gueules au lion leopardé d'argent, armé, lampassé et couronné d'or*. Il est donc vraisemblable que ce calice est un don fait par un membre de cette famille.

Dans l'église est aussi une pierre tombale dont l'inscription a disparu, mais sur laquelle on distingue encore un calice et un écusson chargé également *d'un lion*. Serait-il téméraire d'y voir la tombe du recteur Georges Le Prévost, mort en 1557, et ce prêtre ne serait-il pas lui-même le donateur du beau calice? Cela nous paraît très-probable.

Mentionnons encore en l'église de Saint-Mard de fort jolis fonts baptismaux du xv^e siècle, chargés de figurines d'anges, de fleurs et de feuillages, le tout habilement sculpté dans le granit.

La confrérie des Agonisants fut érigée en cette église par le pape Clément XI en 1701.

Outre quelques fondations de messes établies en l'église de Saint-Mard, il y avait une fondation de 50 liv. de rente pour les pauvres de la paroisse, faite en 1744 par Julie-Judith Du Feu, veuve de Claude Cochart, seigneur du Pontdauphin, demeurant au manoir de Saint-Mard¹.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Martin de Beaumont*. — Ce sanctuaire fort ancien était mentionné dès 1582 comme étant un lieu de pèlerinage très-fréquenté pour obtenir la guérison des fièvres. Il était fondé de messes, car en 1728 le recteur de Saint-Mard présenta Joseph Le Tory pour le desservir. — *Nunc* en ruine. On a élevé à côté un petit oratoire.

2^o *Notre-Dame de la Basse-Deyre*. — En 1740, Julie-Judith Du Feu, dame du Pontdauphin, fit bâtir une chapelle au Levant de la rabine conduisant du château de Saint-Mard à Saint-Jean-sur-Couasnon, dans une pièce de terre appelée la Basse-Deyre. Ce sanctuaire fut béni le 18 septembre 1740

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.*

par Jacques Estin, recteur de Saint-Mard. L'année suivante, par acte du 30 août, cette dame fonda une messe tous les samedis dans cette chapelle et une autre messe tous les vendredis dans l'église de Saint-Mard; elle dota cette double fondation de 100 liv. de rente. Actuellement Notre-Dame tombé en ruine, mais on y disait encore la messe aux Rogations en 1860.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 472 et 631.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE SAINT-MARD-SUR-COUASNON¹.

Georges Le Prévost, † 1557.

N... Herrault (1557-1563).

François Balluays (1563-1567).

Thomas Lorieul (1567-1573).

Pierre Tropée (1573)².

René Le Gouverneur (1624). Étant aussi chapelain de Tastoux, en Noyal-sur-Vilaine, il fit le 18 octobre 1639 son testament et choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Mard, où il fit une fondation; † 1639.

Félix Macé, prêtre de Nantes et bachelier en théologie, pourvu le 31 janvier 1640, prit possession en mars suivant; il gouvernait encore en 1666.

Mathurin Jamet (1669) fit en 1679 la déclaration de son presbytère et gouverna jusqu'en 1688.

Guillaume Le Marchand (1688 et 1690).

Valentin Chevetel, pourvu en cour de Rome le 15 mai 1693, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de sable au chevron d'argent, accompagné de trois mâcles de même*. Son nom est gravé sur la chaire de l'église : *Chevetel rector fecit*. Il résigna en faveur du suivant.

Julien Tondoux, prêtre du diocèse, pourvu le 13 août 1707, devint en 1714 recteur de Trans.

Pierre-François Guérin, prêtre du diocèse, succéda au précédent; † âgé de quarante-quatre ans, le 15 juin 1730.

1. Reg. des instr. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

2. Tous ces recteurs ne nous sont connus que par la Réponse au questionn. de 1860,

Jacques-Julien Estin, prêtre du diocèse, pourvu le 20 juillet 1730, prit possession le 31; † âgé de soixante-huit ans, le 17 juin 1764.

François Hubert, pourvu le 5 juillet 1764, résigna en 1788; † âgé de soixante et onze ans, le 1^{er} juillet 1789.

Joseph Coustard, pourvu le 30 juillet 1788, gouverna jusqu'à la Révolution.

Julien-Marie Barbedette (1803-1816).

Jean-Baptiste Blot (1816, † 1824).

Jean-Marie Delourme (1824, † 1846).

François Maignan (1846, † 1871).

Jean-Marie Pottier (1871-).

SAINT-MAUGAND

Parochia de Sancto Magaldo (xii^e siècle), — *ecclesia de Sancto Maugand* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — La paroisse de Saint-Maugand semble remonter tout au moins au xii^e siècle, car elle existait déjà en 1152, lorsque fut fondée l'abbaye de Montfort. Les religieux de ce monastère créèrent à Saint-Maugand un prieuré-cure dont nous avons précédemment parlé (tome II, 664). Nous avons également fait connaître les revenus du prieur-recteur, choisi à l'origine parmi les chanoines réguliers de Montfort et présenté à l'évêque par leur abbé. Les dîmes de la paroisse appartenaient au siècle dernier, pour un tiers seulement, au prieur-recteur, et pour le reste au seigneur du Vauferrier.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Malgand ou Maugand, abbé breton fêté le 24 septembre, cette église est ancienne, mais sans architecture. Elle se compose d'une simple nef terminée par

un chevet droit, et ayant au Sud une seule chapelle communiquant avec elle par une double arcade gothique. Cette partie de l'église, aussi bien que le chœur, semble des xv^e et xvi^e siècles, mais le bas de la nef a été reconstruit en 1719.

Les droits de supériorité appartenaient, à l'origine, en cette église au sire de Montfort; mais le duc de la Trémoille ayant vendu, en 1642, son fief de Saint-Maugand à Jean-Baptiste d'Andigné, seigneur de la Châsse, celui-ci devint premier prééminencier à Saint-Maugand.

Quant au droit de fondateur et aux autres prééminences, ils appartenaient au seigneur du Vauferrier, à cause, semble-t-il; de son fief de la Baudonnière; aussi ce seigneur avait-il en 1682 un banc, un enfeu, une litre et ses armoiries dans l'église de Saint-Maugand¹. A la même époque, le seigneur de la Basse-Ardaine y jouissait aussi de quelques prééminences.

Actuellement on remarque encore dans l'église de Saint-Maugand deux tombeaux arqués, l'un dans le chœur, du côté de l'évangile, et l'autre dans la nef. La labe du chanceau est ornementée dans le style fleuri du xv^e siècle; elle renferme une pierre tombale qui porte gravées sous deux arcatures trilobées une croix et une épée; mais il n'y a point d'inscription. Quant à la chapelle placée au Sud de la nef, elle devait être prohibitive à l'origine et appartenir aux seigneurs du Vauferrier, car on y voit encore dans une fenêtre les armoiries de cette famille : *d'or au chef de sable*. A propos de cette verrière, rappelons qu'il existait jadis une fabrique de vitraux peints à Saint-Maugand; elle était tenue en 1654 par le verrier italien Damiano Racheto, qui obtint alors des lettres de naturalisation².

La confrérie du Rosaire fut érigée en cette église, le 8 sep-

1. Le seigneur du Vauferrier jouissait aussi en 1679 d'un droit de quintaine sur les mariés de la paroisse. (*Arch. Nation.*, P. 4740.)

2. *Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, XII, 499.

tembre 1634, par le P. Rolland Doré, dominicain du couvent de Dinan; elle a été rétablie en 1818.

Une messe matinale fut fondée pour chaque dimanche, en 1754, par Malo Blanchard et Renée Le Vayer, seigneur et dame de la Buharaye, ainsi que par leur fils Malo Blanchard, alors diacre. Le chapelain jouissait de 60 liv. de rente.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de la Basse-Ardaine*, signalée en 1682 comme avoisinant ce manoir, était fondée de messes. — *Nunc* détruite.

2^o *Saint-Augustin de Montoray*. — L'ancienne chapelle de ce manoir, également fondée de messes, n'existe plus. Mais la famille de Farcy, qui possède aujourd'hui Montoray, y a construit récemment une belle chapelle gothique dédiée à saint Augustin et desservie parfois.

3^o *La chapelle du Vauferrier*, bâtie près ce manoir, n'était pas fondée de messes; aussi était-elle abandonnée et presque en ruine dès 1708.

PRIEURÉ. — *Saint-Maugand*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 664.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE SAINT-MAUGAND¹.

Guillaume Éberard, chanoine de Saint-Malo, † vers 1562.

Frère Jean Hubert, chanoine régulier de Montfort, pourvu le 26 janvier 1562, résigna l'année suivante.

Jean Faverays prit possession en 1563 et résigna en 1565.

Pierre Odye fut pourvu en cour de Rome en 1565.

Pierre Éder, † vers 1594.

Frère Jean Corbes, religieux de Montfort, fut pourvu le 23 novembre 1594.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponses au quest. de 1860, etc.

- Olivier Orain* prit possession le 24 janvier 1604; † 1603.
Frère Daniel Chorin, moine de Paimpont, prit possession le 1^{er} juin 1603.
Frère Olivier-Guillaume Desbois (1623) résigna en 1635.
Frère Guy Le Moine, chanoine régulier de Paimpont, fut pourvu le 2 octobre 1635.
Nicolas Le Feuvre précéda le suivant.
Jean Aussant, prêtre de Rennes, pourvu en 1644, résigna en faveur du suivant.
Jean Le Tourneux, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu en 1642; † vers 1667.
Frère Michel Le Camus fut pourvu le 16 février 1667.
Louis Le Tanneux rendit aveu au roi en 1679 et résigna en faveur du suivant.
Marc Jollive fut pourvu le 2 septembre 1682; † 1719.
Julien Macé fut pourvu le 31 mars 1719; † vers 1744.
Jean-Baptiste Foucher fut pourvu le 24 janvier 1744; † 1758.
Michel Foucher fut pourvu le 24 octobre 1758; † 1786.
Pierre Rolland, chapelain de la Châsse, fut pourvu le 17 avril 1786; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1844.
Pierre Courtel (1844, † 1834).
Julien Denicul (1832-1840).
Joseph Depoix (1840, † 1864).
N... Lefranc (1864-1873).
Guillaume Rolland (1873-).

 SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

Ecclesia Sancti Medardi super Illam (1197), — *ecclesia Sancti Medardi super Insulam* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Les Bénédictins de Marmoutiers reçurent de bonne heure la paroisse de Saint-Médard-sur-Ille, existant dès le XII^e siècle. En 1197, Herbert, évêque de Rennes, con-

firma l'abbé de ce monastère dans la possession de l'église de Saint-Médard, « *ecclesiam Sancti Medardi super Illam*¹. »

L'abbaye de Marmoutiers unit à son prieuré de Gahard ce qu'elle possédait en Saint-Médard. En 1319, le prieur de Gahard jouissait des dîmes de cette paroisse et du droit d'en présenter le recteur. En 1638 il déclara avoir encore en Saint-Médard « les deux tiers des dixmes de toutes sortes de bled, laines, pourceaux, agneaux, etc. ; » mais il n'y avait plus un domaine de 30 journaux de terre, précédemment aliéné. Toutefois, il était encore tenu à faire dire en l'église de Saint-Médard trois messes par semaine, les lundi, mercredi et vendredi².

Le recteur de Saint-Médard recevait des moines de Marmoutiers une pension congrue de 450 liv., d'après le *Rôle ms. diocésain de 1646*; il jouissait, en outre, du presbytère et de son pourpris³.

ÉGLISE. — Saint Médard, évêque de Noyon, est le patron de cette église. La tradition locale prétend que l'édifice primitif se trouvait assez loin et au Sud du bourg, dans un champ appelé champ de l'Église, où se retrouvent encore des briques et des dalles de pierre.

L'église actuelle a été presque entièrement reconstruite en 1752; c'est une simple croix avec chœur en hémicycle et ouvertures en plein cintre. Le transept du Nord était considéré comme chapelle prohibitive appartenant au seigneur du Bois-Geffroy⁴; celui-ci y avait son enfeu, où fut inhumée en 1764 Marie-Gaëtane de Mornay, dame du Bois-Geffroy, et veuve

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 244.

2. *Déclaration du prieuré de Gahard.*

3. Cet ancien presbytère est aujourd'hui la maison d'école des filles; le presbytère actuel est l'ancienne école fondée en 1744 par M^{lle} Fouquet.

4. Le Bois-Geffroy, ancienne châtellenie érigée en marquisat en 1644 pour André Barrin, appartient successivement aux familles de Saint-Gilles, de Denée, Barrin, de Mornay, de Lannion, de Vaucouleurs et Quifistre de Bavalan. Le château était une place forte défendue par six tours et dont il reste encore d'imposants vestiges.

d'Anne-Bretagne comte de Lannion. Au marquis du Bois-Geffroy appartenait aussi les droits de seigneur supérieur, fondateur et prééminencier¹.

La confrérie du Rosaire fut érigée à Saint-Médard par le pape Clément X, le 16 janvier 1673; elle a été rétablie en 1823. Il y avait, en outre, plusieurs fondations en cette église, entre autres celle d'un prêtre, Louis Belusson, qui en 1637 y fonda deux messes hebdomadaires.

Mais ce qui attire surtout l'attention à Saint-Médard, c'est le trésor que possède la fabrique. Il se compose d'un calice, d'un ciboire et d'un ostensor, le tout en vermeil. Ce sont de précieuses pièces d'orfèvrerie finement ciselées dans le style de la renaissance, ou plutôt de Louis XIII. Le calice est tout recouvert d'un semis de fleurs de lys et de papillons alternés rappelant les armes des anciens sires du Bois-Geffroy de la maison de Saint-Gilles : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, et celles des Barrin, marquis du Bois-Geffroy : *d'azur à trois papillons d'or*. Ce dernier écusson est seul en relief sur le ciboire, au milieu d'une foule de petits anges portant les instruments de la Passion. C'est donc à la famille Barrin qu'est due cette belle collection de vases sacrés.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame du Bois-Geffroy*. — En 1409, Jehan de Saint-Gilles, seigneur de Betton et du Bois-Geffroy, bâtit une chapelle sur les murailles de ce dernier château en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et de saint Jacques, apôtre, et y fonda le 3 septembre deux messes par semaine. Cette fondation fut augmentée plus tard, car au siècle dernier elle consistait en trois messes hebdomadaires. Jean Samson (1586), — Jacques Gaultier (1698), — Julien Guittier, † 1722, — et Jacques Guillard, † 1750, furent successivement chapelains du Bois-Geffroy². — *Nunc* détruite.

1. *Déclaration du Bois-Geffroy en 1680.*

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 44.

2° *Sainte-Anne* est une chapelle bâtie en 1876 par les paroissiens de Saint-Médard dans une charmante position, sur une colline dominant le cours de l'Ille. Cette construction, de style ogival, offre sur sa façade une petite tour carrée que surmonte une statue de sainte Anne. M^{gr} de Forges, évêque de Ténarie, a béni ce joli sanctuaire en juin 1878.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 472 et 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE¹.

Jean Perrault, † avant 1520, était frère de Pierre Perrault, seigneur de Launay; il avait fondé des messes en l'église de Gahard.

Julien Le Saige (1589).

Laurent Lorieul (1604-1648).

Jacques Pellerin, pourvu vers 1619; † 1640.

Jacques Loritte fut pourvu le 10 mai 1640 et gouverna jusque vers 1666.

Jean Richard, prêtre de la paroisse, fut pourvu en 1666; † 15 janvier 1684 et inhumé dans l'église.

Jacques Gautier, pourvu en 1684, se démit en 1704.

Jean Aubrée, prêtre de la paroisse, pourvu en 1703, résigna en faveur du suivant; † 23 août 1725.

Mathurin Aubrée fut pourvu le 17 septembre 1723; † 24 mars 1745.

Joseph-Jacques Hamon, prêtre de la paroisse, fut pourvu le 23 mars 1745; † âgé de soixante-deux ans, le 1^{er} décembre 1768.

Guillaume Duval fut pourvu le 15 décembre 1768; † 1786.

Julien-Toussaint Passillé fut pourvu le 14 février 1786; † 25 juillet 1788.

Pierre-François Regnault de la Jouardaye, pourvu le 25 août 1788, gouverna jusqu'à la Révolution, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793.

N... Prével (1803-1805).

N... Legallays (1805-1810).

Jean Lesné (1810, † 1822).

Jean-Baptiste Méance (1822-1829).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Joséph Texier (1829, † 1872).
Gabriel Texier (1872-).

SAINT-MÉEN

Parochia Sancti Mevenni (1250), — *ecclesia Sancti Johannis de Sancto Mevenno* (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes, chef-lieu du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — La ville de Saint-Méen naquit à l'ombre de l'abbaye de ce nom après la reconstruction de cette dernière en 1024. Il est vraisemblable que la paroisse de Saint-Méen fut elle-même érigée durant le xi^e siècle, à la suite de ces événements, car tout fait croire que jusqu'alors le territoire actuel de Saint-Méen dépendait de la paroisse de Gaël. (Voy. tome IV, 637.) Mais c'est positivement une erreur de dire, avec l'annotateur du *Dictionnaire* d'Ogée (tome II, 840), que Saint-Méen ne fut érigée en paroisse que dans la seconde moitié du xvii^e siècle, après l'introduction des Lazaristes dans l'abbaye. Dès l'an 1250 il est fait mention, en effet, de Pierre Martin, recteur de Saint-Méen, « *Petrus Martini persona ecclesie Sancti Mevenni Macloviensis diocesis*, » qui apposa son sceau à la charte de la donation des dîmes de Maure faite à l'évêque de Saint-Malo¹.

Toutefois, dès 1682, l'ordinaire nomma recteur de Saint-Méen le supérieur du Grand-Séminaire établi dans l'abbaye par les Lazaristes, et en 1702 cette union de la cure de Saint-Méen à la charge de supérieur du Séminaire fut définitivement décrétée par l'évêque de Saint-Malo. A partir de cette

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

époque et jusqu'à la Révolution, le supérieur de ce Séminaire fut toujours en même temps recteur de Saint-Méen et administra la paroisse avec le concours de ses confrères les Prêtres de la Mission.

En 1790, le recteur-supérieur, le P. Philibert, déclara que sa cure avait 854 liv. de rente, avec 256 liv. 16 s. de charges, de sorte qu'il ne lui restait net que 597 liv. 4 s.; mais dans ce compte n'était pas comprise la pension du Lazariste faisant fonction de vicaire.

Cette situation rendant inutile un presbytère, puisque le recteur habitait avec son vicaire le Séminaire, une transaction fut passée le 2 décembre 1710 entre M^{er} Fagon, abbé de Saint-Méen, et les Prêtres de la Mission; ceux-ci cédèrent le presbytère de Saint-Méen à l'abbé, qui leur abandonna en échange l'ancien manoir abbatial¹.

En 1826, après l'établissement du Petit-Séminaire diocésain à Saint-Méen, M^{er} de Lesquen unit de nouveau la cure à ce Séminaire; depuis lors, jusqu'en 1852, le supérieur du Petit-Séminaire fut en même temps curé de Saint-Méen.

En 1852, M^{er} Saint-Marc désunit ces deux charges, et l'on construisit alors le presbytère actuel en dehors de l'ancienne abbaye².

ÉGLISE. — L'église paroissiale de Saint-Méen, distincte de l'église abbatiale, mais construite non loin d'elle, avait saint Jean-Baptiste pour patron. Elle formait une simple croix et fut restaurée vers 1757. On y voyait à cette époque les autels de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne. Cet édifice, vendu en 1807, fut alors démoli; sur son emplacement a été construit de nos jours la chapelle de Saint-Joseph.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C, 2606.

2. De 1803 à 1826, le curé de Saint-Méen avait continué d'occuper une partie de l'abbaye; le même état de choses se perpétua naturellement pendant l'union de la cure au Petit-Séminaire.

L'abbé de Saint-Méen était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de cette vieille église.

Plusieurs confréries s'y trouvaient érigées : celle du Rosaire, établie en 1639 par les Dominicains du couvent de Dinan ; — celle du Saint-Sacrement, érigée en 1662 par le pape Alexandre VII, — et celle de Notre-Dame-des-Agonisants, enrichie d'indulgences par le pape Clément XII en 1734.

A la restauration du culte en 1803, l'ancienne église abbatiale de Saint-Méen fut choisie pour devenir l'église de la paroisse, et M^{er} Mannay, par ordonnance du 3 mai 1823, déclara saint Méen patron de cette paroisse en place de saint Jean-Baptiste.

Nous avons suffisamment décrit cette antique et vénérable église de Saint-Méen, digne d'attirer l'attention des archéologues chrétiens (Voy. tome II, 143), et nous n'y reviendrons pas¹.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Méen de la Fontaine*. — Cette chapelle avoisine la fontaine miraculeuse dont nous avons parlé (tome II, 121). Elle était en 1727 considérée comme frairienne, mais ne semble pas avoir été fondée de messes. Menaçant ruine, elle fut démolie en 1811. Un nouveau sanctuaire a été construit en 1835 sur son emplacement; on y dit parfois la messe et l'on s'y rend en procession. A côté se trouve toujours la fontaine sacrée, que fréquentent de nombreux pèlerins depuis tant de siècles.

2^o *Saint-Denis* était une autre chapelle frairienne; la tradition raconte qu'elle fut élevée en mémoire d'une victoire que Du Guesclin remporta sur les Anglais à Saint-Méen en 1363². Une foire se tenait jadis autour de cette chapelle, et les droits

1. Disons seulement que nous avons été induit en erreur quand nous écrivîmes (II, 143) que les reliques de saint Méen étaient renfermées dans un corps de cire; il parait que ces précieux ossements sont déposés à côté, mais en dehors de cette figure du Bienheureux.

2. Voy. Hay du Châtelet, *Vie de Du Guesclin*, 46.

en étaient partagés en 1683 entre l'abbé de Saint-Méen et le recteur de Saint-Jean. — Saint-Denis a été rasée en 1812.

3° *Sainte-Croix*. — Cette chapelle très-ancienne, sise dans la ville même de Saint-Méen, dépendait de l'abbaye. Elle était fondée de messes et eut pour chapelains Mathurin Guillotin, remplacé en 1560 par dom Jean Dessales, — Guillaume Baudet, — Guillaume Robichet (1611) — et Guillaume Gillery (1640). Celui-ci fut probablement le dernier chapelain de Sainte-Croix, car en 1643 M^{er} de Harlay, abbé de Saint-Méen, éteignit le titre de ce bénéfice et en unit les biens à l'hôpital de Saint-Méen. Dès cette époque la chapelle Sainte-Croix tombait en ruine.

4° *Notre-Dame de la Tranche* se trouvait aussi dans la ville de Saint-Méen, sur la petite place de la Tranche; abandonnée dès le siècle dernier, elle s'est écroulée de nos jours.

5° *Saint-Joseph* est une chapelle moderne élevée vers 1872, de style ogival et fort élégamment construite; elle sert aux réunions des congrégations et des catéchismes. Il existe, en effet, à Saint-Méen d'assez nombreuses congrégations : celles du Rosaire, du Saint-Sacrement et des Agonisants, antérieures à 1789 et rétablies en 1814, — le Scapulaire, érigée aussi en 1814, — et le très-saint et immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, établie en 1843.

6° *Chapelle de l'Hôpital*, bénite en 1852.

7° *Chapelle du Petit-Séminaire*, bâtie vers 1845 et dédiée à la Sainte Vierge.

8° *Chapelles des Sœurs de l'Immaculée-Conception*. — La principale, achevée en 1861, est dédiée à l'Immaculée-Conception; une autre chapelle de pèlerinage, dédiée à Notre-Dame, se trouve dans l'enclos.

9° *Chapelle de Launay*. — Voy. tome III, 557.

10° *La chapelle des Gravelles* dépend du manoir de ce nom, appartenant en 1449 à Georget Beschart; elle était fondée de messes au siècle dernier et est encore entretenue.

ABBAYE. — *Saint-Méen*, de l'ordre de Saint-Benoît. (Voy. tome II, 120.)

HOPITAL, ORPHELINAT ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voyez tome III, 355 et 633, 386.

GRAND ET PETIT SÉMINAIRES, ÉCOLES. — Voy. tome III, 472, 550, 474, 572 et 619.

LAZARISTES, PRÊTRES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 159, 550 et 557, 619.

FILLES DE LA CHARITÉ ET SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 194 et 633, 572.

RECTEURS DE SAINT-MÉEN¹.

Pierre Martin (1250).

Robert Le Charpentier résigna en faveur du suivant.

Simon Guillote (1560-1568).

Jean Duroz, pourvu le 15 juin 1568, résigna en faveur du suivant.

Yves Villée ou *Gillet* prit possession le 25 février 1585; † 1589.

Jean Boisbily fut pourvu le 19 octobre 1589; † vers 1604.

Jean Chambigot, pourvu par l'évêque le 40 mars 1604, débouta Jean Delourme, présenté par l'abbé de Saint-Méen et pourvu par l'archevêque de Tours. M. Chambigot † vers 1624.

Grégoire Rialan fut pourvu le 27 février 1624.

Julien Vallon résigna en 1664.

Bertrand Lesné fut pourvu le 15 octobre 1664.

Louis Ferré résigna vers 1682.

Louis Briand, supérieur du Séminaire de Saint-Méen, fut pourvu le 21 janvier 1682.

Noël Michau résigna en 1689.

Antoine Parisy fut pourvu le 9 mai 1689; il était également supérieur du Séminaire en 1694 et il résigna en 1701.

Gabriel Bessière, pourvu le 6 août 1701, se démit le 7 janvier 1702.

Charles Dadouville, supérieur du Séminaire comme tous ses successeurs, fut révoqué en 1719.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

Louis Hamon, pourvu le 7 mars 1719, prit possession le 14 de l'église Saint-Jean et de la chapelle Saint-Denis, son annexe.

Nicolas Boué fut révoqué en 1737.

Jean-François Watel fut pourvu le 20 mars 1737; † 1763.

François Monin, pourvu le 3 décembre 1763, fut révoqué en 1774.

Augustin Haidecoq, docteur en théologie, pourvu le 16 décembre 1774, fut révoqué en 1776.

Joseph Philibert, pourvu le 9 septembre 1776, gouverna jusqu'à la Révolution; il demeura dans la paroisse pendant la Terreur avec ses vicaires, MM. Deblou et Mathey. Ce dernier, † en 1820 en odeur de sainteté, a laissé la réputation d'un prophète. Joseph Philibert † à Saint-Méen le 3 février 1803.

Louis-Thomas Ricordel (1803, † 1805).

Antoine-Julien Dublot (1805, † 1814).

Charles Faisant (1814-1823).

Pierre-Olivier Gaudin (1823-1826).

N... Dubreil (1826-1827).

Jean Corvaisier (1827-1837).

Pierre Bourdelais (1837-1852).

Jean-Marie Esnaud (1852-1868).

Isidore Nantel, chanoine honoraire (1868, † 1877).

Constantin Guérin (1877-).

SAINT-MELAINE-SUR-VILAINE

Parochia Sancti Melanii super Vicenoniam (xii^e siècle).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Châteaubourg.

ORIGINES. — En 1163, Renault de Saint-Melaine donna aux religieux de l'abbaye de Savigné le tiers de la dîme de la paroisse de Saint-Melaine, « *terciam partem decimæ totius parochiæ Sancti Melanii*¹. » Mais il paraît que les Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes réclamèrent d'abord contre cette

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 648.

donation; toutefois, en 1174, ils s'accordèrent avec les Cisterciens de Savigné et leur abandonnèrent toutes leurs prétentions sur ce tiers des dimes de Saint-Melaine-sur-Vilaine, « *in perpetuum concesserunt terciam partem decimæ totius parochiæ Sancti Melanii super Vicenoniam*¹. »

En 1679, l'abbé de Saint-Melaine déclarait avoir encore la jouissance d'un fief en Saint-Melaine-sur-Vilaine, et le droit de présenter le recteur du lieu. Quant à l'abbé de Savigné, il fonda sur le territoire de Saint-Melaine le prieuré du Fayel, dont nous avons précédemment parlé (tome II, 778).

D'après ces actes du XII^e siècle, il semble certain que Saint-Melaine-sur-Vilaine était alors paroisse. Comment celle-ci perdit-elle ses privilèges? Nous l'ignorons; mais nous la trouvons au XVI^e siècle considérée comme une simple trêve de Saint-Jean-sur-Vilaine². Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, Saint-Melaine demeura dans cet état de dépendance.

Saint-Melaine conservait toutefois sa fabrique et ses trésoriers, dont les registres de comptes remontent à 1595; elle avait même des fonts baptismaux ne servant plus, mais subsistant encore au siècle dernier.

En 1615, Richard Beaujouan, recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine, interdit en l'église Saint-Melaine tout culte divin, sauf une messe basse les dimanches et fêtes, dite par un prêtre nommé par lui. Mais Jean Brignon, seigneur de la Fontenelle, engagea les habitants à se plaindre à l'autorité supérieure, et un procès s'ensuivit devant l'official de Rennes. Celui-ci condamna le recteur de Saint-Jean et ordonna la continuation des offices célébrés de tout temps à Saint-Melaine, tels que grand'messe et vêpres le dimanche, et proces-

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 42.

2. Nous confiant dans l'incontestable savoir de M. de la Borderie, qui fait de Saint-Melaine-sur-Vilaine une trêve de Châteaubourg (*Annuaire de Bret.*, 1864, 218), nous avons répété la même chose (tome 1^{er}, 338), mais nous voyons maintenant que c'est une erreur.

sien le jour de la Sainte-Trinité autour de la trêve. On continua aussi d'y faire des mariages et des sépultures.

Vers la même époque, l'official confirma, en 1617, l'usage suivant, pratiqué le jour du Sacre : ce jour-là, le recteur de Saint-Jean portait solennellement le Saint-Sacrement à l'église de Saint-Melaine, dont les habitants venaient processionnellement à sa rencontre; il y chantait une grand'messe, puis le curé de Saint-Melaine rapportait avec la même pompe le Saint-Sacrement à Saint-Jean et y chantait à son tour une seconde messe. En 1614, le dîner offert aux porteurs de croix et bannière, par la fabrique de Saint-Melaine, coûta 17 sols. Plus tard, le recteur de Saint-Jean voulut dire la messe du Sacre dans sa propre église et rapporter lui-même le Saint-Sacrement de Saint-Melaine; mais les habitants de cette trêve durent continuer d'accompagner la procession, allant au devant d'elle et la reconduisant¹.

En 1790, le curé de Saint-Melaine, nommé par le recteur de Saint-Jean, jouissait des biens suivants : sept maisons formant un corps de ferme, estimées de rente 54 liv.; — dix petits jardins, contenant ensemble 2 journaux 33 cordes de terre, 79 liv. 9 s.; — 15 journaux de terres labourables, 139 liv. 15 s.; — deux prés formant 1 journal, 30 liv., — et une petite rente de 4 sols. Total du revenu, 303 liv. 8 s.²

Saint-Melaine fut, en 1803, réuni de nouveau à Saint-Jean-sur-Vilaine; mais une ordonnance royale, datée du 7 juillet 1825, érigea Saint-Melaine en paroisse, et une ordonnance épiscopale ne tarda pas à consacrer ce nouvel état de choses.

ÉGLISE. — Cette église est une simple croix, dont aucune portion ne paraît fort ancienne. Tout le chevet droit, le chancel, sa sacristie et la tour furent relevés en 1621 et 1622, en partie aux frais de Jean Brignon et Perrine Raffret, sei-

1. *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Forget.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 28.

gneur et dame de la Fontenelle. Vis-à-vis la tour, dont la base forme une chapelle dédiée à saint Nicolas en 1643, on éleva au Sud une autre chapelle y correspondant et dédiée à N.-D. du Rosaire. On voyait aussi en 1625 l'autel de Sainte-Suzanne en cette église. Quant à la nef, elle vient d'être reconstruite en 1856.

L'église de Saint-Melaine fut dédiée au saint évêque de Rennes, le 16 octobre 1622, par M^{gr} de Cornulier, qui consacra lui-même le grand autel et y plaça des reliques de saint Melaine.

Le seigneur de la Fontenelle¹ était considéré comme fondateur et prééminencier de Saint-Melaine ; aussi voit-on encore ses armoiries en plusieurs parties de l'édifice. A l'extérieur du chevet sont gravés quatre écussons, portant l'un *une aigle*, qui doit être de Beaucé ; deux autres, *d'azur à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules*, qui est Brignon ; et le quatrième, *parti de Beaucé et de Brignon*. Sur le maître-autel, — dont le retable en pierre et marbre sculptés n'est point à dédaigner et porte la date 1642, — est également le blason des Brignon.

Dans la chapelle du Nord est un portrait en pied de Jean d'Estrades, abbé commendataire de Saint-Melaine et évêque de Condom, † 1685. Les villageois le regardent comme le portrait authentique de leur saint patron.

Cette église renfermait d'ailleurs autrefois de véritables reliques de saint Melaine. Les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, en effet, considérant que « la parouaise de Saint-Melaine est une des plus anciennes du duché de Bretagne et de fondation dudit sieur saint Melaine » (*sic*), accordèrent en 1617 aux habitants de Saint-Melaine « une quantité considérable de l'os du bras droict » de ce bienheureux. Cette relique fut déposée dans un bras d'argent fabriqué à Rennes

1. La seigneurie de la Fontenelle appartient successivement aux familles du Plessix, de Beaucé, Brignon, de Guéhenec, Le Clerc et de Gennos.

par l'orfèvre Pierre Lurot, et on la plaça solennellement dans l'église le 3 septembre 1617¹.

La confrérie du Rosaire fut érigée à Saint-Melaine le 4 février 1635; elle fut fondée d'une messe tous les premiers dimanches du mois et aux fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge. Elle a été rétablie en 1833.

Il y avait aussi en cette église quelques autres fondations, telles que celle de la messe matinale le dimanche, et celle de Saint-Sébastien, desservie en 1614 par Pierre Liguët, qui recevait pour cela des trésoriers une rente de 24 liv.

En 1640 fut bénite une cloche que donna Gilles Brignon, seigneur de la Fontenelle; il en fut le parrain et sa fille Calixte en fut la marraine. On grava autour ces mots :

*Gilles et Calixte Brignon
De Marie m'ont donné le nom².*

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle priorale de Fayel.*

2^o *La chapelle de la Fontenelle*, dépendant du manoir de ce nom, est mentionnée en 1678; dès cette époque on y desservait les fondations de la Frélatière, Saint-Aubin, l'Espine et la Raffrie. Ces chapellenies, dotées en partie de terres sises en Broons, valaient 200 liv. de rente en 1790. Jean Le Moyne en fut pourvu en 1685. On dit que cette chapelle était dédiée aux douze Apôtres, dont on voyait les statues placées à l'intérieur. — *Nunc* abandonnée.

PRIEURÉ. — *Fayel*, membre de l'abbaye de Savigné. (Voy. tome II, 778.)

1. *Arch. paroiss.* — *Notes ms.* de M. l'abbé Forget.

2. *Ibidem.*

RECTEURS DE SAINT-MELAINE¹.

Victor Lajatte (1825-1844).

Emmanuel Berranger (1844, † 1882).

Emmanuel Chesnais (1882-)*

—

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES

Ecclesia Sancti Meler (XI^e siècle), — *ecclesia Sancti Melorii* (1191), — *ecclesia de Sancto Mellorio de Undis* (XVI^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Cancale.

ORIGINES. — L'intéressante histoire des commencements du prieuré de Saint-Méloir-des-Ondes, que nous avons déjà racontée (tome II, 536), nous prouve l'existence de cette paroisse dès les premières années du XI^e siècle. C'est à cette époque reculée qu'elle fut donnée à l'abbaye du Mont Saint-Michel, qui y fonda le prieuré de Saint-Méloir.

Le dimanche 30 janvier 1228, les habitants de Saint-Méloir, réunis en assemblée de paroisse et agissant en commun, bailèrent à Roger, leur recteur, un champ donné à l'église de Saint-Méloir par Geoffroy Du Guesclin, et situé près du bourg, vis-à-vis la Haute-Rue. Il fut convenu que Roger pourrait faire de ce champ ce qui lui plairait, aussi bien que des bâtiments qu'il y construirait, mais qu'il devrait chaque année, à

1. Voici les noms de quelques curés de Saint-Melaine avant la Révolution : *Pierre Marquier* (1595), — *Mathurin Gillebert* (1613), — *Michel Le Chartier* (1620), — *Cyprien Serrant* (1640), — *Mathurin Martin* (1640), — *Antoine Laumosnier* (vers 1654), — *Yves de Tromelin* (vers 1672), — *N... Joullon* (1683), — *Jean Le Moyne* (1687), — *René Trochon* (1702), — *Aubin Gérard* (1710, † 1725), — *F. Bassac* (1725), — *M. Gendron* (1734), — *Jean Tancre* (1736), — *Pierre Renard* (1737, † 1750), — *Jacques Denis* (1750-1790). (Notes ms. de MM. les abbés Paris-Jallobert et Forget).

Noël, payer à l'église de Saint-Méloir une demi-mine de froment, sous peine d'amende, due à cette église. « Ainsi dès cette époque, conclut judicieusement M. de la Borderie, les habitants de nos paroisses rurales étaient constitués à l'état de personnes civiles, de corps de communauté, pouvant posséder, recevoir, contracter, ester en justice, etc.; chaque paroisse, en un mot, avait dès lors son organisation municipale, imparfaite assurément, mais réelle et suffisante pour établir entre les habitants un lien de solidarité qui s'est perpétué jusqu'à nos jours ! »

Au siècle dernier, les religieux du Mont Saint-Michel étaient encore seigneurs et grands décimateurs de Saint-Méloir; toutefois le Chapitre de Saint-Malo, le recteur et la fabrique de Saint-Méloir levaient aussi quelques dimes dans cette paroisse.

La fabrique avait alors 125 liv. de revenu fixe, sans comprendre les bancs, lui rapportant 180 liv., et l'ouverture de la terre pour les sépultures, valant 400 liv.

Le 15 juillet 1728, le recteur René Dabin fit la déclaration suivante de son bénéfice : il jouissait d'un seul trait de dime, celui du Bourg, valant 300 liv. de rente, mais il avait en outre des dimes de blé-noir lui rapportant 45 liv., d'avoine 15 liv., de pois, fèves et paumelle 16 liv., de lins et chanvres 40 liv., et une petite dime novale de 14 liv.; — il avait, de plus, son presbytère avec cour et jardin, contenant ensemble 2 journaux de terre et estimés 70 liv.; — enfin, son casuel atteignait 250 liv. De la sorte il possédait un revenu brut de 750 liv.; mais comme il donnait 200 liv. à ses vicaires et qu'il payait les décimes et l'entretien du presbytère, il ne déclara qu'un revenu net de 448 liv. 12 s.²

Saint-Méloir-des-Ondes a été érigé en cure de deuxième classe par ordonnance royale datée du 24 janvier 1827.

ÉGLISE. — Saint Méloir, martyr breton, est le patron de

1. *Revue de Bretagne et Vendée*, XXIX, 397.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

cette église. L'édifice vient d'en être reconstruit, mais le souvenir de l'ancienne église, qui a de la sorte disparu, mérite d'attirer l'attention.

On y voyait au siècle dernier trois chapelles seigneuriales et de nombreuses verrières peintes. La première de ces chapelles, dédiée à saint Michel, appartenait aux religieux du Mont Saint-Michel, mais ceux-ci la cédèrent en 1723 à Alain Le Breton, seigneur de la Plussinais, qui y plaça son banc, son enfeu et ses armoiries. La deuxième, située à droite du chœur, dépendait de la seigneurie des Landes; on y voyait des écussons sculptés en pierre, ornés de casques et lambrequins, et portant : *d'argent à la bande fuselée de sable*. C'étaient les armes des Le Bouteiller, seigneurs des Landes; on les retrouvait peintes dans la première fenêtre de la nef et sculptées sur un banc posé devant l'autel du Rosaire.

La troisième chapelle appartenait au seigneur de la Bardoulais. On y trouvait sur la muraille un écusson peint : *d'azur à la croix d'argent*. Le seigneur de la Bardoulais y avait un enfeu et un banc.

Au chevet de l'église était un grand vitrail portant au sommet les armes de l'abbaye du Mont Saint-Michel : *de sable à dix coquilles d'argent posées 4, 3, 2, 1, au chef d'or à trois fleurs de lys de gueules*, surmontées d'une crosse et d'une mitre. Aux deux côtés de la même fenêtre étaient sculptés sur pierre, à droite les armes du duché de Bretagne : *d'hermines plein*, et à gauche celles du seigneur de Béringhen, marquis de Châteauneuf : *d'argent à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé de deux quintes-feuilles d'argent*.

Sur la deuxième fenêtre de la nef était l'écusson de Pierre Le Gobien, archidiacre de Porhoët, † 1627, qui possédait en Saint-Méloir la maison noble des Douets : *coupé au 1^{er} d'argent à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules, au canton d'azur chargé d'un croissant d'or; au 2^e d'argent à trois fasces ondées d'azur; l'écu surmonté d'un chapeau à trois glands, avec bourdon posé derrière*. La fa-

mille Le Gobien prétendait, en effet, avoir droit à une chapelle avec enfeu et prééminences dans l'église de Saint-Méloir.

Sur la sacristie et dans un autre vitrail on voyait aussi l'écusson *de gueules à une sirène d'or*, qui devait être celui de la famille de Seré, propriétaire du manoir de la Ville-Maletterre¹.

Il paraît qu'à l'origine le seigneur du Val-Ernoul avait également une chapelle prohibitive en l'église de Saint-Méloir, car en 1574 Jean Le Bret, sieur de la Tréhénais, céda à Pierre Le Filleur, sieur de la Ville-Volant, les droits d'enfeu et prééminence lui appartenant en cette chapelle. En 1755, l'abbé du Mont Saint-Michel confirma François Porée, sieur de Razet et propriétaire du Val-Ernoul, dans la possession de ces privilèges².

En 1687, le sire de Châteauneuf se disait seigneur supérieur et prééminencier de Saint-Méloir, mais les moines du Mont Saint-Michel prétendaient aux mêmes droits et étaient, de plus, seigneurs fondateurs.

Le même seigneur de Châteauneuf avait un droit de quintaine sur les mariés de Saint-Méloir; ceux-ci devaient courir, sous peine de 60 sols d'amende, le lundi de Pâques, et ce jour-là les trésoriers de la fabrique devaient fournir aux officiers de Châteauneuf qui présidaient la course « un chevreau lardé, rosti, cuit et assaucé, avec quatre sols de pain et deux pots de vin de Gascogne, et, de plus, un boisseau d'avoine pour leurs chevaux³. »

Les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement étaient au siècle dernier érigées en l'église de Saint-Méloir. Il s'y trouvait aussi un bon nombre de fondations, « formant alors une obiterie assez considérable. » Enfin, en 1708, une mission y avait été fondée pour tous les six ans par Alain Le Breton et Servanne Gaultier, seigneur et dame de la Plussinai⁴.

1. Terrier ms. de Châteauneuf.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., B, 976.

3. Arch. Nat., P. 1721.

4. Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).

Cette ancienne église de Saint-Méloir a fait place vers 1860 à une belle construction de style ogival, œuvre de M. l'architecte Frangeul. Elle se compose de trois nefs et d'un chœur en hémicycle; une tour en granit s'élève sur sa façade, et l'ensemble de l'édifice a quelque chose de monumental¹.

CHAPELLES. — 1° *Sainte-Magdeleine.* — Cette chapelle, dépendant à l'origine d'une léproserie, était aux siècles derniers considérée comme frairienne. (Voy. tome III, 354.)

2° *Notre-Dame-la-Blanche.* — Cette chapelle, fort ancienne, s'appelait aussi Notre-Dame de Maletterre, « *capella B. M. de Malaterra.* » En 1218, un différend s'éleva à son sujet entre les religieux du Mont Saint-Michel, d'une part, et Guillaume Le Moine, chevalier, Geffroy Yvas, son frère, et Haimon Maletterre, d'autre part. Gaultier, abbé de Rillé, délégué par le Saint-Siège pour mettre d'accord les dissidents, y réussit et adjugea à l'abbaye du Mont Saint-Michel les oblations faites en cette chapelle². Elle fut desservie en 1563 par Bertrand Le Maczon, successeur de Nicolas Hovel, et en 1632 par Pierre Langronne, remplaçant Julien Morin. Mais à cette dernière époque le service en était fait à l'église paroissiale, parce que la chapelle était ruinée³. C'est pourquoi en 1707 Armand Danibielle, sieur de Saint-Jean, marchand à Saint-Malo, fit bâtir près de sa maison de la Chapelle-Maletterre un petit sanctuaire qui conserva le nom de Notre-Dame-la-Blanche; il y fonda, par acte du 31 décembre 1707, deux messes par semaine pour lui, Claude Boylet, sa belle-sœur, et ses autres parents. Olivier Busnel fut pourvu de ce bénéfice le 13 mars 1708; il eut pour successeurs N. Blondel (1752), — Pierre Gilbert, † vers 1774, — et Joseph Radon. Le recteur,

1. Voy. *Semaine Religieuse de Rennes*, I, 157.

2. *Bibl. Nat.*, *Blancs-Manteaux*, LXXXVI, 785.

3. Cette première chapellenie de Notre-Dame de Maletterre continua jusqu'à la Révolution d'être desservie en l'église paroissiale; elle valait 40 liv. de rente en 1750 et le recteur en présentait le chapelain.

M. Chauvin, déclara en 1752 que Notre-Dame-la-Blanche appartenait alors à Jean Grout, seigneur de Bellesme, et qu'elle était desservie quatre jours par semaine, le dimanche compris, parce qu'on y avait uni la fondation de la Ville-Maleterre. — *Nunc* détruite.

3° *Saint-Jacques de la Bardoulais* se trouve au bout du jardin de ce manoir. Le 18 septembre 1627, Richard Boulain et Jacqueline Boulain, seigneur et dame de la Bardoulais, y fondèrent deux messes par semaine, les lundi et vendredi, et dotèrent cette chapellenie de 50 liv. de rente. Mais cette fondation fut augmentée plus tard, et en 1752 Jean Michel, chapelain de la Bardoulais, recevait 200 liv. par an pour les messes qu'il y disait « les dimanches et fêtes et autres jours de la semaine¹. » — *Nunc* entretenue.

4° *Sainte-Radegonde de Beauregard* dépend de ce manoir. Elle était fondée jadis de trois messes par semaine; à côté, sur la falaise, coule la fontaine de Sainte-Radegonde, but de pèlerinage pour les enfants malades. — *Nunc* entretenue.

5° *Saint-Charles du Blessin* fut rebâtie en 1622 près de cette maison par François Nouail, sieur du Blessin, qui y fonda trois messes hebdomadaires, les dimanche, lundi et vendredi. Pierre Le Breton, chanoine de Dol, en était chapelain vers 1728; il eut pour successeur en 1729 Guillaume Guimont, que présenta Alain Le Breton, seigneur de la Plussinais et du Blessin; mais en 1764 la chapelle du Blessin n'était plus desservie. — *Nunc* entretenue.

6° *Saint-Pierre de la Couldre*. — Pierre Pépin et Guillemette Salmon, seigneur et dame de la Couldre, la Vieuville et Villepépin, ayant fait bâtir une chapelle à leur manoir de la Couldre, y fondèrent le 3 juillet 1655 quatre messes par semaine. Jean Le Nepveu, Joseph Goret de Villepépin, doyen et chanoine de Saint-Malo, puis Alexis Rouault, desservirent au

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

siècle dernier cette chapelle, dont le revenu était de 285 liv. en 1790. — *Nunc* sécularisée.

7° *Saint-Pierre des Douets*. — Jean Le Gobien et Simonne Artur, seigneur et dame de Launay-Quinart, bâtirent cette chapelle proche leur manoir des Douets. Simonne Artur, devenue veuve, y fonda par testament en date du 15 mai 1618 deux messes par semaine, les dimanche et vendredi. Leur fils, Pierre Le Gobien, archidiacre de Porhoët, y ajouta une troisième messe pour le mercredi et donna à cet effet sa maison de la Tréhénais. Les chapelains des Douets furent Guillaume Le Gobien, que remplaça en 1694 Charles Le Gobien, — N... Artur de la Gibonnais (1752), — René de Heursant — et Guillaume Heurtault de la Villemorin (1765) ¹. — *Nunc* détruite.

8° *Le Saint-Nom-de-Jésus et Saint-Luc des Landes* fut construite dans la cour de ce manoir, et le 5 novembre 1664 Marie Pépin, veuve de Luc Seré, sieur de la Ville-Maletterre, y fonda une messe tous les dimanches et vendredis. Cette chapelle fut desservie par Jean Guichart (1702), — Julien Marié (1711) — et François Guichart, précepteur de Saint-Malo (1752); mais elle fut abandonnée avant la Révolution, car en 1790 sa fondation se desservait en la chapelle de la Ville-Gilles. — *Nunc* détruite.

9° *La chapelle du Longpré* fut bâtie près de ce manoir par François Baillon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Celui-ci demanda et obtint de l'ordinaire de transférer en ce nouveau sanctuaire la chapellenie de Lesnen, desservie à l'hôpital de Dinan et lui appartenant; cette fondation consistait en quatre messes hebdomadaires, avec catéchisme et prière tous les dimanches au soir. M^{gr} des Maretz y donna son approbation le 7 mai 1720. En même temps, Laurent Rouault, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu du bénéfice. — *Nunc* sécularisée.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

10° *Saint-Jean-Baptiste du Parc*. — Jean Nouail et Rosalie Miniac, seigneur et dame du Parc, bâtirent cette chapelle en 1718 dans la cour de leur manoir. Le recteur, M. Dabin, n'y consentit toutefois qu'à la condition expresse qu'on y ferait le catéchisme tous les dimanches et fêtes; il fit la bénédiction du nouvel édifice le 9 mai 1719. Dès le 18 avril précédent Jean Nouail avait fondé en sa chapelle une messe pour tous les dimanches et fêtes; il la dota de 100 liv. de rente et présenta pour la desservir Joseph Porée du Parc, chanoine et chantre de Saint-Malo; ce dernier eut pour successeurs Pierre Nouail, également chantre et chanoine de Saint-Malo, et Sébastien Le Maître¹.

Ce dernier assista au mariage princier qui illustra ce petit sanctuaire du Parc. Le 22 février 1781, en effet, le prince Eugène de Savoie-Carignan, fils de S. A. S. Louis prince de Savoie-Carignan et de la princesse Christine de Rheinsfeld, colonel propriétaire du régiment de Savoie, au service de la France sous le nom de comte de Villefranche, épousa dans la chapelle du Parc Élisabeth Magon de Boisgarin, fille de François Magon, seigneur de Boisgarin, et de Louise de Karuel, demeurant au Parc. Cette union fut bénite par Joseph Morin, chanoine de Saint-Malo, en présence de M. Chapel, recteur de Saint-Méloir, et d'un petit nombre d'invités². — *Nunc* abandonnée.

11° *Saint-Gobrien de Porcon* dépendait de ce manoir, qui a donné son nom à une famille ancienne et distinguée. Le 12 janvier 1668, Pierre Grout, seigneur de la Villejean, fonda deux messes par semaine dans cette chapelle, qu'il dota de 60 liv. de rente. Cette fondation, augmentée de deux autres messes, fut réduite en 1734 à deux messes hebdomadaires. En 1752, la chapelle de Porcon appartenait à M. Boulain, chanoine de Saint-Malo et abbé de Melleray, et elle avait pour

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. Reg. de l'état civil.

chapelain Jean-François Grout, chanoine de Dol. — *Nunc* détruite.

12° *Saint-Marcoulf du Vautourau* dépendait de ce manoir. Le 16 septembre 1667, Françoise Ribetière, veuve d'Étienne Artur, seigneur de la Motte, d'accord avec ses enfants, fonda une messe en cette chapelle pour tous les dimanches et fêtes; mais en 1752 ce sanctuaire n'était plus desservi. — *Nunc* détruite.

13° *Sainte-Anne et Saint-Joseph de la Ville-Bague* fût bâtie par Gillette Roquet, dame de la Ville-Bague et veuve de Gilles Denouges, et bénite le 18 avril 1644 par Charles Treton du Ruau, vicaire général de Saint-Malo. Gillette Roquet avait fondé dès le 2 juin 1643 deux messes par semaine pour être desservies en cette chapelle le dimanche et le vendredi. Mais cette fondation fut augmentée plus tard, car en 1752 le recteur de Saint-Méloir déclara qu'elle consistait en quatre messes hebdomadaires. Les chapelains de la Ville-Bague furent Julien Le Houx (1698), — François Guichart (1738) — et Jean Pataud (1763). Ce dernier fut présenté par Charlotte de Combault d'Anteuil, veuve de Bertrand Mahé de la Bourdonnais, gouverneur de l'île Bourbon et propriétaire de la Ville-Bague. — *Nunc* détruite.

14° *Saint-Pierre de la Ville-Gilles*. — Pierre-François Nouail, sieur du Fougeray, construisit cette chapelle et la dota, le 19 août 1721, de deux messes par semaine. Sa femme, Julienne de la Haye, voulant augmenter cette chapellenie, fonda par testament deux autres messes hebdomadaires. Jean-Baptiste Nouail fut pourvu en 1742 de ce bénéfice, qui valait en 1790 584 liv. de revenu net, parce qu'on y avait uni la fondation des Landes. — La chapelle de la Ville-Gilles, encore entretenue, est dédiée présentement à la Sainte Vierge.

15° *Saint-Jean-Baptiste de la Ville-Maleterre* fut bâtie par Pierre Seré et Bernardine Gaillard, sieur et dame de la Pasquerie, dans la cour de leur manoir de la Ville-Maleterre, mais ils ne la fondèrent point de messes. Ce fut leur fils Jean Seré,

sieur de la Chapelle, qui, le 17 décembre 1633, dota ce sanctuaire en y fondant quelques messes. En 1752 cette chapelle, appartenant à M. Grout de Bellesme, était en ruine, et sa fondation était desservie en la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche¹.

PRIEURÉ. — *Saint-Méloir*, membre de l'abbaye du Mont Saint-Michel. (Voy. tome II, 536.)

LÉPROSERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 354 et 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 475, 614 et 652.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. — Voy. tome III, 614.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES².

Anquetil, « *Anschetillus ecclesie Sancti Melorii sacerdos*, » fut témoin vers 1098 d'un accord conclu entre les moines du Mont Saint-Michel et Guillaume Goyon.

Éven, « *Evenus sacerdos*, » fut témoin vers 1160 de deux actes d'Adam d'Herefort et de Damète Goyon, sa femme, en faveur du prieuré de Saint-Méloir.

Hugues ou *Huon*, « *Hugo sacerdos* » (1165).

Jean Pointel, « *Johannes Pointellus*, » vers 1180-1190.

Guillaume Richart (1207).

Robert de Radeweie, « *Robertus de Radeweie ecclesie Sancti Melorii persona* » (1215).

Roger, « *Rogerus Sancti Meloerii capellanus* » (1228).

Roger Langlois, « *Rogerus Anglicus, presbiter Sancti Melorii*, » donna en 1238 à l'abbaye du Mont Saint-Michel, pour une rente annuelle d'une demi-mine de froment, deux jardins à lui appartenant, contigus à son logis près Saint-Méloir, et qu'il tenait héréditairement d'un chevalier appelé Jean Quinart.

Rolland Fabry permuta avec le suivant en 1334.

Robert Samson, précédemment recteur de Taden, fut pourvu en 1334³.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes de M. de la Borderie, etc.

3. Le registre des baptêmes commence ainsi : « Baptistoire pour la paroisse de

Laurent du Bouays, chanoine de Saint-Malo, † vers 1565.

Jean Dupré, secrétaire de l'évêque de Saint-Malo, fut pourvu le 10 juin 1565; il débouta Nicolas de la Planche, qui se fit pourvoir à Tours et résigna en 1566 ses prétendus droits à Henri Le Rasle. Jean Dupré, chanoine de Saint-Malo en 1578, résigna en faveur du suivant.

Laurent du Guilly ou *de Quilly* prit possession le 20 mars 1585 et résigna en faveur du suivant.

Mathieu Le Fer, pourvu le 11 janvier 1594, prit possession le 10 février. Le Pape s'opposa à sa nomination, parce qu'il n'avait que vingt-deux ans, et pourvut Michel Éon. Mais Mathieu Le Fer résigna en faveur de Laurent du Guilly, qui, pourvu de nouveau, reprit possession le 31 janvier 1593.

Pierre Gingatz résigna en faveur du suivant.

Nicolas des Déserts, sieur des Préaux, prit possession le 26 juillet 1627 et résigna au bout de dix ans.

Étienne Le Breton, sieur de la Ville-Hervy, chanoine de Dol, prit possession le 18 octobre 1637 et résigna en 1662.

Jacques Le Poitevin fut pourvu le 16 novembre 1662.

Olivier de la Haye (1687) résigna au suivant.

Julien Rouxel, pourvu le 13 septembre 1694, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois ruches à miel de même*; † avril 1705.

René-Marie Dabin, pourvu par l'évêque le 25 avril 1705, prit possession le 29 et débouta Tanguy Le Barzec, présenté par l'abbé du Mont Saint-Michel et pourvu par l'archevêque de Tours; † 1750.

Michel-Jean Hugon du Canet, pourvu le 3 octobre 1750, résigna presque aussitôt.

Julien-Guillaume Chauvin, pourvu le 30 octobre 1750, ne put se maintenir, mais resta dans la paroisse, où il prenait encore le titre de recteur en 1752.

Jacques Potier de la Houssaye résigna au suivant.

Nicolas Chapel, pourvu le 6 décembre 1754, se maintint malgré l'opposition de M. Chauvin; † 1786.

Joseph-Jean Penhouet, pourvu le 1^{er} novembre 1786, débouta Nicolas Lesplu, présenté par les religieux du Mont Saint-Michel, et reprit possession le 26 février 1787; il gouverna jusqu'à la Révolution.

Olivier Guillory (1803, † 1813).

François Macé (1813, † 1821).

Servan-Pierre Lévêque (1821-1825).

Saint-Meloir commençant le 1^{er} jour de novembre l'an 1513, auquel jour commençaient avoir charge de la cure dudict lieu Maistre Pierre Toucil et dom Breton Le Subloux. »

Pierre-Marie Lecorre, chanoine honoraire (1825, † 1870)
Jean-Baptiste Turmel, chanoine honoraire (1870-1878).
Julien Delanoë (1879-).

SAINT-M'HERVÉ

Ecclesia de Sancto Merveio (xiii^e siècle), — *ecclesia Sancti Mervei* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — La paroisse de Saint-M'hervé existait certainement au commencement du xiii^e siècle et pouvait être bien plus ancienne. Nous voyons, en effet, Pierre de Fougères, évêque de Rennes, donner à son Chapitre une rente de vingt sols (environ cent francs de nos jours), à prendre sur les revenus de l'église de Saint-M'hervé, pour solder les frais de l'anniversaire fondé par ce prélat dans sa cathédrale¹.

La cure de Saint-M'hervé fut une première fois unie à la collégiale de Champeaux lorsque celle-ci fut fondée en 1448; mais nous ignorons pourquoi elle fut ensuite retirée et remplacée par celle de Domagné. Toutefois, les chanoines de Champeaux ne conservèrent pas longtemps cette dernière paroisse, et ils obtinrent qu'on leur rendit Saint-M'hervé, qui fut de nouveau et cette fois définitivement unie en 1485 par le pape Innocent VIII au Chapitre de Champeaux.

A partir de cette époque et jusqu'à la Révolution, ce fut le seigneur d'Espinay qui présenta le recteur de Saint-M'hervé, nommé toujours en même temps chanoine de Champeaux.

1. « *Obiit vir bone memorie Petrus Filgeri episcopus noster qui constituit XX s. in ecclesia de Sancto Merveio percipiendos ad suum anniversarium faciendum.* » (*Necrol. Sancti Petri Redon.*)

En 1777, la cure de Saint-M'hervé fut toutefois désunie de Champeaux (Voy. tome III, 47), mais le recteur, M. Marquer, demeura chanoine honoraire de ce Chapitre. En 1790 ce même recteur déclara qu'il jouissait du presbytère et de son pourpris valant 54 liv., des grosses et menues dîmes de la paroisse estimées 3,600 liv., et des dîmes novalles rapportant 200 liv.; c'était donc un revenu brut de 3,854 liv., dont il fallait déduire les charges, telles que pension d'un vicaire, décimes, entretien du chanceau, etc.

A la même époque, la fabrique de Saint-M'hervé possédait 206 liv. de rente; il y avait en outre des fondations faites à l'église valant ensemble 516 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — Saint Éloi, évêque de Noyon, est le patron de cette église². L'ancien édifice n'existe plus; le baron de Vitré en était seigneur supérieur, et le seigneur de la Bougatrière y jouissait des droits de fondation et des autres prééminences. On y voyait l'autel Saint-Jacques (dédié plus tard aux Cinq Plaies de N.-S.), où Armel Martin, prêtre de la paroisse, fonda en 1512 la chapellenie de la Jariais. Les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement s'y trouvaient érigées au siècle dernier; elles avaient en 1790, la première 62 liv. 10 s. et la seconde 84 liv. de rente.

La nouvelle église, commencée en 1845, a été bénite par M^{gr} Saint-Marc le 2 août 1856. C'est un vaste rectangle divisé en trois nefs de style pseudo-roman, et terminé par une abside; l'ensemble se présente bien, et trois jolis autels, des stalles et une chaire de style roman, œuvre de M. Hérault, en font une église fort convenable.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Sauveur de la Bougatrière* dépendait de ce manoir et avait été fondée de messes par le seigneur.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 28.

2. Quelques-uns croient qu'à l'origine cette église avait pour patron saint Merven ou Mervon, confesseur breton, fêté le 14 août.

du lieu; Jean Rouyer en fut pourvu en 1770 par René de Courte, seigneur de la Bougatrière. — *Nunc* détruite.

2° *La chapelle du Bois-Marie* avoisinait la maison de ce nom; mais elle était ruinée dès 1767, car à cette époque Paul Frain, sieur de la Motte, et Jeanne Berthois, sa femme, fondèrent quatre messes hebdomadaires « pour estre dites en l'église de Montantour jusqu'à ce que la chapelle du Bois-Marie ne soit retablie par ledit sieur de la Motte. » Pierre Buffet fut alors pourvu de cette chapellenie qu'on nommait la Louvelais, du nom de la terre qui s'y trouvait affectée.

3° *Saint-Laurent*, construite sur la route de Bourgon, à l'extrémité de la paroisse, sur le versant d'un pittoresque rocher, semble avoir été jadis une chapelle frairienne. — *Nunc* détruite.

4° *La chapelle des Regrettés* a été bâtie de nos jours près de la ferme de ce nom par M^{lle} Jarnouen de Villartay, en religion sœur Sainte-Magdeleine, de la congrégation des Saints-Cœurs, † 1881.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 475, 623 et 666.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE BORDEAUX. — Voy. tome III, 666.

RECTEURS DE SAINT-M'HERVÉ¹.

Jehan Oger, chanoine de Champeaux comme ses successeurs (1477).

André Le Tort (15..).

Jacques Huet résigna en 1519.

Jean Ségrétain fut pourvu en 1519.

René Ségrétain (1537).

Georges Gérard, † 1549.

Bernard Jan fut pourvu en 1549.

Pierre Sauldrais, docteur en théologie, devint vers 1590 doyen

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

de Champeaux, protonotaire apostolique, etc.; † à Champeaux le 29 novembre 1616.

Isaac Hamard, neveu du précédent, le remplaça à Saint-M'hervé, qu'il gouvernait encore en 1605.

Jean Ledoby résigna en faveur du suivant.

Christophe Galet, bachelier en théologie, pourvu en 1618, fonda en 1629 son obit et quinze messes à Champeaux; il vivait encore en 1632.

Gilles de Gennes, fils de Guillaume de Gennes, sieur de la Grange, et d'Andrinne Burel, recteur en 1635, résigna en 1650.

Pierre Gouin, aumônier du duc de la Trémoille, fut reçu à Champeaux le 31 juillet 1650.

Julien Duval fut reçu le 15 mars 1651; † 1677.

Claude Le Bouvet, sieur des Mesneaux, sous-diacre de Paris, fut reçu le 26 octobre 1677; † 1679.

Jean Guy, sieur de la Fouscherie, natif de Vitré, fut reçu le 27 octobre 1679; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à la croix potencée de sable*; † 1706.

Gervais de Ceville ou *de Civille*, prêtre d'Angers, fut reçu le 7 mai 1706 et résigna peu après.

Julien Jacques, prêtre du diocèse, pourvu le 21 mars 1707, fut reçu à Champeaux le 26; † 23 avril 1719.

Quentin Sauvé, prêtre d'Avranches, recteur de Saint-Gonnery, fut pourvu le 1^{er} mai 1719 et se démit en 1742.

Anne-Claude Duval, prêtre du diocèse, fut pourvu le 11 mai 1742; † 1765.

Jean-Paul Marquer, pourvu le 23 octobre 1765, obtint aussi en 1768, au concours, la cure de Plouays, sa paroisse natale, au diocèse de Vannes; mais il demeura à Saint-M'hervé, qu'il gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Garnier (1803, † 1827).

Jean Gouedel (1827-1848).

Julien Poulard (1848-1869).

Prosper Crosnier (1869-).

SAINT-MERVON.

Ecclesia de Sancto Mervone (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Boubital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — La paroisse de Saint-Mervon est ancienne, et ce doit être elle que signale le *Pouillé ms. de Dol*, rédigé au XIV^e siècle, sous le nom défiguré de « *Sanctus Melonius.* » Par ailleurs, l'on ignore ses commencements. La tradition prétend bien que l'église de Saint-Mervon fut à l'origine une chapelle construite dans les bois par des forgerons, nombreux alors aux environs; elle ajoute même que ceux-ci appelèrent près d'eux un moine de Saint-Méen pour desservir leur petit sanctuaire. Mais nous ne croyons pas devoir attacher d'importance à ce récit, car Saint-Mervon ne figurait point jadis parmi les dépendances de l'abbaye de Saint-Méen, ce qui aurait eu lieu si cette paroisse avait été fondée par les religieux de ce monastère.

Quoi qu'il en fût, le recteur de Saint-Mervon ne fut taxé en 1516 qu'à 16 sols de décimes, ce qui indique le peu de valeur de son bénéfice à cette époque.

En 1803, le territoire de Saint-Mervon fut réuni à la paroisse de Montauban. Toutefois une ordonnance royale, datée du 11 février 1820, rétablit la petite mais vieille paroisse de Saint-Mervon, qu'érigea en même temps l'ordinaire.

ÉGLISE. — Dédiée à Saint-Mervon, confesseur, fêté le 14 août, cette église se compose d'une nef et d'un chœur que sépare un arc triomphal de style roman; on appelle vulgairement ce chœur la chapelle des Forges, et il est certainement fort antique; peut-être remonte-t-il en grande partie au XI^e ou XII^e siècle, ce qui prouve encore en faveur de l'ancienneté de la paroisse. On y honore les statues de saint Mervon et de saint Samson. Les autels latéraux sont dédiés à la Sainte Vierge et à saint Fiacre, et ce dernier est le but d'assez fréquents pèlerinages.

L'on dit que le baron de Montauban était seigneur supé-

rieur, et le seigneur de Caslou fondateur et prééminencier de cette église.

Trois confréries étaient jadis érigées à Saint-Mervon. En 1666, la confrérie du Rosaire y reçut un legs du recteur, M. Brambuan; — celle du Scapulaire y fut érigée vers la fin du XVII^e siècle; — et le pape Clément XI y érigea en 1721 la confrérie du Saint-Sacrement, pour laquelle Thomasse Legault fit alors une donation¹.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

RECTEURS DE SAINT-MERVON².

Pierre Lambert, † 1557.

Julien Guillaume (1629).

Guillaume Brambuan, habitant en 1663 la Villeradeu, fit le 7 mai 1666 son testament.

René Belleville (1694).

Joseph Trélivier ou plutôt *de Tréléver* fit en 1698 enregistrer ses armoiries patrimoniales : *bandé d'argent et de gueules de six pièces*.

Jean Gabillard, † 1712.

François Gabillard, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 15 décembre 1712, prit possession le 22; † en 1758 en odeur de sainteté; on vient encore prier sur sa tombe.

Pierre-René Marquer, pourvu le 12 décembre 1758, prit possession le 9 janvier 1759; † 1764.

Olivier Lhostellier, prêtre de la paroisse et vicaire du précédent, pourvu le 24 septembre 1764, prit possession le 1^{er} octobre; † 1774.

Joseph - Olivier Trélivien, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 1^{er} mars 1774, prit possession le 9 mars et gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume-Charles Haye (1820-1843³).

N... Trilivi (1843-1846).

1. Réponse au quest. de 1860.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Rép. au quest. de 1860, etc.

3. La Réponse au questionnaire mentionne deux recteurs au commencement de ce siècle, MM. Lebreton (1803-1809) et Josse (1809-1811); mais s'ils avaient reçu des pouvoirs de l'ordinaire, ils n'étaient pas reconnus du gouvernement, la paroisse de Saint-Mervon, supprimée en 1803, n'ayant été rétablie qu'en 1820.

Paul Delaunay (1846, † 1854).

Paul Delaunay (1854-1857).

N... Poussin (1857).

Jean Coxu (1857-1882).

Louis Lemauviel (1882-).

SAINT-ONEN

Capella (1024), — *la Chapelle-Saint-Onen* (1386 et 1442).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Méen.

ORIGINES. — L'existence de Saint-Onen, appelé jadis la Chapelle-Saint-Onen, ou simplement La Chapelle, nous est attestée au xi^e siècle par la donation qu'en firent à l'abbaye de Saint-Méen les ducs de Bretagne en 1024. Il est vraisemblable que le prieuré de Saint-Onen, dont nous avons déjà parlé (tome II, 159), fut fondé vers la même époque par les Bénédictins de Saint-Méen; quant à la paroisse elle-même, elle remonte également à une assez haute antiquité.

Par acte du 2 janvier 1386, Georges de Couaridouc, seigneur dudit lieu, donna à Jean de la Chapelle, « recteur de la Chapelle-Saint-Onen, un courtil et herbrégement sis au bourg de ladite Chapelle, pour y faire édifier une maison, manoir ou presbytère; » il joignit à ce don celui d'une prairie contenant un journal et d'un dimereau levé sur la terre du Héran, en Muel. En 1790, le recteur de Saint-Onen jouissait encore de ce presbytère et de son pourpris, mais il n'avait plus le dimereau du Héran. Il devait alors pour cette fondation une messe hebdomadaire suivie d'un *De profundis* récité sur le tombeau des seigneurs de Couaridouc. A cette même époque, l'abbé de Saint-Méen, qui était tout à la fois présentateur, décimateur et seigneur de Saint-Onen, payait au recteur une

portion congrue de 500 liv., réduite par les charges à 414 liv. 10 s. ¹

ÉGLISE. — Dédicée à saint Onen, confesseur, qu'on croit avoir été religieux à Saint-Méen, cette église est en grande partie du xvi^e siècle. C'était à l'origine une simple nef terminée par un chevet droit; là s'ouvrait autrefois une grande fenêtre contenant une verrière peinte, ornée des armes des seigneurs de Couaridouc et du Boishamon; mais en 1723 ce chevet fut démoli et le chœur fut prolongé d'environ dix pieds. Aujourd'hui, l'on voit encore dans la nef des sablières et des tirants en bois sculpté; entre autres figures apparaissent des anges portant les instruments de la Passion. Dans le sanctuaire, deux écussons présentent sur la muraille, de chaque côté du maître-autel, les armoiries des sires de Couaridouc : *d'or à quatre maillets de sable, 2, 2*. Sur la sablière de ce chœur est un autre blason tenu par un ange et portant : *d'argent au léopard lionné de sable, armé et lampassé de gueules*, qui est du Boishamon.

En 1557, Eustache du Boishamon, seigneur du Haut-Plessix, construisit à ses frais une chapelle prohibitive au Nord de la nef; cette chapelle, qui subsiste encore, offre sculptées sur ses sablières diverses scènes grotesques. La famille du Boishamon y avait un enfeu où fut inhumé en 1644 René du Boishamon, seigneur dudit lieu.

Plus tard l'on établit une chapelle sous la tour élevée au Sud de la nef vers 1645, et l'on reconstruisit en 1745 la chapelle du Rosaire; enfin, la flèche du clocher fut refaite en 1773 ².

Nous avons dit que l'abbé de Saint-Méen était seigneur fondateur et prééminencier de Saint-Onen; il permit toutefois aux seigneurs de Couaridouc, du Boishamon et du Ples-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29. — Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).
2. Réponse au quest. de 1860.

six¹ d'avoir des bancs et des pierres tombales dans cette église. Tous les trois avaient, en effet, des tombes armoriées dans le sanctuaire même. Au pied de l'autel majeur, et du côté de l'évangile, reposait Mathurin de Couaridouc, seigneur dudit lieu, † en 1679; de l'autre côté était l'enfeu du Boishamon, et au milieu, en face même de l'autel, celui du Plessix, où furent inhumés en 1679 Mathurin Robinault, seigneur du Plessix, et en 1711 Louis Robinault, son fils, doyen de la Nouée et official de Saint-Malo, décédé au manoir du Plessix.

Dans le mur extérieur de ce chœur est encastrée la partie supérieure d'un vieux sacraire sculpté en granit; c'est un fronton surmontant une arcature en forme d'accolade, présentant au centre la figure du divin Agneau, au sommet le Christ, et sur les côtés la Sainte Vierge et saint Jean, saint Pierre et saint Paul.

La confrérie du Rosaire fut instituée à Saint-Onen, le 7 novembre 1625, par Charles Macé, prieur des Jacobins de Dinan. Celle du Saint-Sacrement reçut au commencement du xviii^e siècle un legs du recteur Pierre Robert, qui lui laissa environ 30 liv. de rente sur une terre sise au village de Bressihan.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame du Boisbasset*, bâtie près du manoir de ce nom, en 1724, par Jean-Baptiste Robinault, seigneur du Boisbasset, fut bénite le 26 juillet 1726; le 2 septembre suivant, Marie Gaultier, femme de Mathurin Béchu et belle-mère de Jean Robinault, y fonda des messes. Le seigneur et la dame du Boisbasset confirmèrent cette fondation, « faite en l'honneur de la Sainte Famille et de saint

1. Couaridouc ou Coatridouc appartenait encore naguère à la famille de ce nom; — le Boishamon fut successivement possédé par les Grattemy, du Boishamon, de Keraly, de Francheville, de la Monneraye et Freslon de la Freslonnière, — et le Plessix par les Robinault et les Julliot. — Les seigneurs des Gravelles prétendaient aussi à quelques prééminences à Saint-Onen, et l'on dit que leur manoir dépendait à l'origine de cette paroisse.

Mathurin, sous le titre de Notre-Dame-de-Bon-Secours et de Bonne-Nouvelle¹. » — *Nunc* abandonnée.

2° *Notre-Dame et Saint-Joseph du Boishamon*. — Élevée près de leur manoir par les seigneurs du Boishamon, cette chapelle avait en 1646 Gilles Lesné pour chapelain; en 1679 Jacques de Couaridouc y épousa Jeanne du Boishamon. L'ancien sanctuaire fut remplacé par une construction octogone que fit Françoise de Keraly, femme de Jean-Baptiste de Francheville; cette dame y fonda le 21 octobre 1720 une messe tous les dimanches, ce qu'approuva l'ordinaire le 29 novembre suivant. Le nouvel édifice fut béni le 2 janvier 1721. — *Nunc* non desservie.

3° *La chapelle de la Perrière* doit son origine au propriétaire de la maison de ce nom, et peut-être à dom Nicolas Le Voyer, seigneur de la Perrière en 1513; mais elle fut rebâtie vers 1640 par Jacques Lemarquis, également seigneur de la Perrière; elle fut dotée le 25 juillet 1650 de trois pièces de terre valant 30 liv. de rente². Au siècle dernier, cette chapelle était considérée, semble-t-il, comme frairienne. — *Nunc* ruinée.

4° *La chapelle du Plessix*, dépendant du manoir de ce nom, n'était pas fondée en 1690. Claude Le Voyer, seigneur de la Vallée, y avait épousé dès 1676 Mathurine Robinault, fille du seigneur du Plessix.

PRIEURÉ. — *Saint-Onen*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 159.)

MALADRERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 357 et 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 475, 622 et 652.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

1. *Registre des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.* — *Arch. parois.*

RECTEURS DE SAINT-ONEN ¹.

Jean de la Chapelle (1386).

Bertrand Paudel (1337, † 1376).

Jean Chicouasne, pourvu le 12 mars 1377, débouta Julien Alleix et prit de nouveau possession le 8 mai 1378.

Jean Joubin succéda au précédent et prit possession le 31 juillet 1388; il résigna en 1394 en faveur de Guillaume Germans, puis révoqua sa résignation et se démit de nouveau en faveur du suivant.

Jean Mottays prit possession le 9 juillet 1393; † 20 février 1410.

Yves Rébillard, pourvu le 2 mars 1410, rebâtit le presbytère et gouverna jusque vers 1420.

Grégoire Rialen, pourvu vers 1420, résigna en 1423.

Guillaume Guérin, pourvu le 13 juin 1423, se retira en 1440 au Loscouet, sa paroisse natale, et y mourut le 24 octobre 1450.

Pierre Massot (1440-1443).

Pierre Ricel fut pourvu en 1443; † 8 mars 1446 et inhumé au pied du maître-autel.

Julien Duval (1446-1447).

Charles Bréhant (1450).

Jean Lescouet (1451).

Olivier Cherouvrier (1452-1454).

Jean Duperray, natif de Saint-Léry, fut pourvu en 1454; † 5 mai 1472 et inhumé près du grand autel.

Christophe Souasbaut, chanoine du Folgoët, pourvu en 1472, résigna en 1491; † 26 mars 1492 et inhumé dans le chœur.

Jean Riaheu, natif de Saint-Onen, fut pourvu en 1492; † 25 mars 1496 et inhumé dans le sanctuaire.

Pierre Robert, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 4 avril 1496; il bâtit des maisons d'école et les dota de jardin, verger et champ, mais le général refusa d'accepter cette fondation; † âgé de cinquante-cinq ans, à Saint-Méen, le 7 mai 1495, et inhumé dans le cimetière de Saint-Onen.

Jean-Baptiste Haouissée, originaire de Plumaudan, fut pourvu le 20 octobre 1495; docteur en théologie et official de Saint-Malode-Beignon, il résigna dès l'année d'après en faveur de son cousin, qui suit.

Pierre Haouissée, fils de Mathurin Haouissée, sieur du Pavillon,

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Réponse au quest. de 1860, etc.

fut pourvu en 1736; † 14 janvier 1743, âgé de trente-sept ans, et inhumé dans la nef de son église.

Olivier Leroy, natif de Saint-Thurial, fut pourvu le 5 février 1743; † âgé de soixante-seize ans, le 23 septembre 1787, et inhumé au pied de la croix du petit cimetière.

Jean-Baptiste Leroy, neveu du précédent et né également à Saint-Thurial, fut pourvu le 29 octobre 1787. Exilé en Angleterre en 1792, il fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-dix ans, le 10 septembre 1804.

Charles Guénier (1804, † 1824).

Pierre-Mathurin Genetay (1824, † 1868).

Charles Rastel (1868-1872).

Édouard Lebreton (1872-).

SAINT-OUEN-DE-LA-ROUAIRIE

Ecclesia de Revocaria (1066), — *Sanctus Audoenus de Ravoreia* (1197), — *Saint Ouan de Roeria* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

ORIGINES. — Vers le milieu du xi^e siècle, Riwallon, seigneur de Combour, donna aux religieux de Marmoutiers établis par lui au prieuré de Combour deux métairies en la paroisse de Saint-Ouen-de-la-Rouairie; peu de temps après il ajouta à ce don celui de l'église même de Saint-Ouen, avec ses dimes, ses oblations, ses droits de sépulture et toute sa terre¹. Ces donations furent approuvées par Aremburge, femme du donateur, et par leurs enfants, Guillaume, Jean, saint Gilduin, Geffroy et Advise. Conan II, duc de Bretagne,

1. « *Ecclesiam quamdam in parrochia Redonensis episcopi sitam, in honorem B. Audoeni archipræsulis Rotomag. extractam, quam ecclesiam de Revocaria vocant, cum decima, oblatione, sepultura integra, terra denique tota.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 426.)

les confirma lui-même antérieurement à la fin de l'année 1066.

A la fin du siècle suivant, en 1197, Herbert, évêque de Rennes, confirma à son tour les Bénédictins de Marmoutiers dans la possession de l'église de Saint-Ouen, de ses dîmes et de toutes ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Audoeni de Ravoreia cum decimis et pertinenciis suis*¹. »

Ainsi, dès le xi^e siècle Saint-Ouen-de-la-Rouairie existait comme paroisse. Nous avons vu que le prieur de Combour y conserva des terres et des droits importants jusqu'à la Révolution (Voy. tome II, 382). Toutes les grosses dîmes de Saint-Ouen lui appartenaient en effet, mais il devait céder au recteur le sixième boisseau de ces dîmes.

Ce recteur de Saint-Ouen, longtemps présenté par l'abbé de Marmoutiers, avait droit, en outre, au tiers des menues dîmes et à toutes les dîmes noales. Mais au siècle dernier il renonça à toutes ces dîmes, parce que le prieur de Combour promit en 1769 de lui payer une pension congrue de 500 liv. et de donner 200 liv. à chacun de ses vicaires. Ce recteur jouissait aussi d'un presbytère et d'un pourpris composé, en 1679, d'un jardin, d'un verger et d'un champ².

La paroisse de Saint-Ouen devait au moyen-âge deux rentes appelées *gardes*, l'une de 60 sols au baron de Fougères, et l'autre de 40 sols au sire de Pacey, parce que ces seigneurs s'engageaient à la protéger contre les incursions des Normands, notamment lorsque les habitants de Saint-Ouen allaient en procession au Mont Saint-Michel. En 1605, cette procession solennelle se faisait encore.

ÉGLISE. — Dédiée dès le xi^e siècle à saint Ouen, archevêque de Rouen, cette église a pour seconds patrons saint Nicolas et saint Lunaire. De l'édifice primitif subsiste toute la côtière septentrionale de la nef; trois baies romanes, sans

1. *Bull. de l'Association bref.*, III, 240.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. de la Loire-Infér.*

aucune ornementation, s'y dessinent dans le plein de la muraille et témoignent de sa haute antiquité.

Le reste du temple est beaucoup plus moderne et appartient généralement aux derniers siècles; c'est un vaisseau en forme de croix latine. Le transept du Nord présente la date de 1645 et celui du Sud celle de 1661. Le chœur est en partie de 1768, la grande porte occidentale de 1775, et la sacristie, simulant extérieurement une abside, de 1804.

On remarque en cette église l'intertransept, surmonté d'une voûte surbaissée dont les arêtes sont formées par des pierres plates en granit, sans arcs doubleaux. C'est sur cette voûte que repose le clocher.

« Le retable du grand autel, qui est en bois, est remarquable par son tabernacle, qui doit être une œuvre du xvi^e siècle. Il est à cinq pans, et chacun d'eux est orné d'une petite statuette. Sur la face antérieure et sur la porte du tabernacle est Notre-Seigneur Jésus-Christ, tenant un globe dans la main et semblant évangéliser. A droite et à gauche, l'apôtre saint Jean et un autre apôtre qui n'est pas bien caractérisé. Enfin, sur les deux côtés, les apôtres saint Pierre et saint Paul.

« L'église de Saint-Ouen possède un calice du xvi^e siècle; sa hauteur est de 30 centimètres. La tige est ornée de colonnettes dans le genre renaissance et de huit médaillons. La coupe est octogone. Le pied est relevé par divers ornements, dont les uns affectent la forme de flammes, les autres la forme de langues, symbolisant sans doute la double manifestation de l'Esprit de Dieu par la charité et la prière¹. »

Le sire de Combour se fit maintenir en 1696 dans la possession de son droit de seigneur supérieur en l'église de Saint-Ouen-de-la-Rouairie², mais les autres prééminences y appartenaient au seigneur de la Rouairie³. Ce dernier, dit

1. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton d'Antrain*, 174.

2. *Arch. Nat.*, P. 4715.

3. La Rouairie fut érigée en 1613 en vicomté pour Gilles Tuffin. Les Tuffin de la

Du Paz, avait « son enfeu prohibitif au chancel de ladite église, ses armoiries et escussions en la principale vitre derrière le grand autel et en toutes les autres vitres, et la lisière et ceinture dedans et dehors icelle église armoirées de ses armes et alliances ¹. » Aussi fut-ce dans le sanctuaire de Saint-Ouen que furent successivement inhumés Guillaume Tuffin, seigneur de la Rouairie, † vers 1574; Marie Tuffin, dame de Vaugarny, † 1627; Gilles Tuffin, † 1628, à l'enterrement duquel fut donné beaucoup d'argent et de serge noire aux pauvres de la paroisse; Jean Tuffin, prêtre et seigneur de la Motte, † à la Rouairie en 1681; Honoré Tuffin, comte de Cornet, † 1696, etc. On y déposa aussi en 1754 le cœur de Jacques Tuffin, seigneur de la Rouairie, décédé à Rennes, et en 1783 le corps d'Auguste Tuffin de la Rouairie, chanoine de Rennes, mort à la Choltais, en Antrain.

Plusieurs confréries existaient jadis en l'église de Saint-Ouen : celle du Rosaire y fut établie le 18 mai 1625 par les Dominicains de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur Jacques Houitte et de ses prêtres, alors au nombre de onze²; celles des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur et de Notre-Dame y sont signalées en 1690. Beaucoup de fondations de messes existaient à la même époque en cette église, ce qui explique le grand nombre de prêtres y officiant alors.

Cette vieille église va bientôt disparaître, car l'on construit à quelque distance un nouveau sanctuaire qui sera prochainement livré au culte, s'il ne l'est déjà quand paraîtront ces lignes.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Magdeleine*. (Voy. tome III, 357.)

Rouairie — qui possédèrent cette terre jusqu'en 1793 — prétendaient la tenir de Berthe de la Rouairie, fille de Roger et de Raeteline de Combour, qui épousa Robert Tuffin en 1147. (De Courcay, *Nobil. de Bret.*) En 1682, la Rouairie relevait encore de Combour.

1. *Hist. général. de Bret.*, 315.

2. Ils se nommaient François Battais, Jean Dauguet, Jean Deshais, Pierre Champais, Étienne Rougnon, Jean Daby, Louis Gardais, Jacques Gavard, Louis Alice, Julien Guiborel et Pierre Frain. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 H, 5.)

2^o *Saint-Nicolas*. — Cette chapelle se trouvait dans le cimetière de Saint-Ouen et au Midi de l'église. Au xvii^e siècle on l'appelait aussi Sainte-Magdeleine, d'après Du Paz, qui en parle en ces termes : « Dedans le cimetière de ladicte église de Saint-Ouen y a une chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de la saincte Magdeleine et un autel au bout d'en haut de ladicte chapelle, et un peu plus bas y a un autre autel et l'image de saint Nicolas où ceux qui sont sujets au mal des gouttes autrement chirargie et podagrie, vont réclamer l'aide de Dieu par l'intercession dudict saint qu'on appelle vulgairement saint Nicolas de la Rouerie; laquelle chapelle est et appartient au prieur de Combour par accord faict entre l'un des prieurs dudict lieu et l'un des seigneurs de la Rouerie¹. » A cette époque, la chapelle de Saint-Nicolas était en grande vénération; on y venait en pèlerinage de tous les alentours et parfois même de Rennes. On y disait une messe fondée tous les lundis, et les confréries de Saint-Nicolas et des Saints Sébastien, Roch et Fiacre y étaient érigées.

Quoique ce sanctuaire dépendit du prieuré de Combour, le recteur de Saint-Ouen prétendait en 1679 y avoir droit au tiers des oblations. L'on y voyait aussi un tableau représentant les trois Maries.

Cette chapelle a été rasée lorsqu'en 1804 l'on reconstruisit le haut de l'église paroissiale. La vieille statue de saint Nicolas a été toutefois transférée dans le transept méridional de cette église et l'on continue d'y venir en pèlerinage; l'on y évangélise même beaucoup d'enfants le 9 mai, fête de saint Nicolas d'été.

3^o *La chapelle de la Rouairie* se trouvait à l'entrée de la cour de cet antique manoir; elle était fondée de messes et eut pour chapelains M. Pelletier en 1754, et Jacques Lainé, † le 6 octobre 1781. — *Nunc* détruite.

1. *Hist. général. de Bret.*, 515.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 357.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS-DE SAINT-OUEN-DE-LA-ROUAIRIE. ¹.

Bertrand Le Barbier (1585-1608).

Robert Burgot, pourvu vers 1608, fut convaincu de crime et obligé en 1619 de résigner à Jean Le Sage.

Julien Chantoux, pourvu en cour de Rome, débouta Jean Le Sage et N... Le Boulanger, que présentait l'abbé de Marmoutiers. Après un long procès il fut maintenu dans sa cure, vers 1620.

Jacques Houitte (1624-1643).

René Gavard, pourvu en 1643, résigna en faveur du suivant en 1666; † le 13 janvier 1693.

Bonabes Gavard, frère du précédent, pourvu vers 1666, rendit aveu au roi en 1679 et se démit en 1687; † le 2 avril 1694 à la Hautière et inhumé le 3 dans l'église.

Julien Loysel fut pourvu en 1688; † le 28 janvier 1708 et inhumé le lendemain dans son église.

Julien Le Pelletier, natif de la paroisse, fut pourvu le 9 mars 1708; † le 16 octobre 1736, âgé de soixante ans, et inhumé dans l'église.

Jean Pirotais, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 novembre 1736; † le 15 mai 1755 et inhumé le 16 dans son église.

Julien-François Coullon, prêtre du diocèse, pourvu le 13 juin 1755, se démit en 1759 et devint recteur de Liffré.

Siméon-François Thomas, prêtre du diocèse, pourvu le 22 décembre 1759, se démit en 1772.

François Jouanne, pourvu le 3 avril 1772, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793. Rentré dans sa paroisse en 1800, il fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-douze ans, le 13 mars 1807.

François-Marie Richer (1807, † 1820).

François Sourdin (1820-1823).

Joseph Tostivint (1823, † 1847).

François Renoult (1847, † 1859).

Pierre Voisin (1859, † 1874).

Julien Hubert (1874-).

¹. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Parochia de Sancto Audoeno (xii^e siècle), — *ecclesia Sancti Audoeni de Alodiis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Le peu que nous savons du prieuré-cure de Saint-Ouen-des-Alleux prouve que cette paroisse est ancienne.

Dans le courant du xii^e siècle, en effet, Raoul Lasne, « *Radulphus Asinus*, » donna à l'abbaye de Rillé les dîmes de Saint-Ouen, « *decimas de Sancto Audoeno*, » du consentement de Gaultier Lasne et de toute sa famille. Cette donation fut confirmée vers l'an 1200, à Antrain, par Guillaume de Fougères, dit l'Angevin, qui jouissait alors de la baronnie de ce nom comme tuteur de son neveu Geoffroy de Fougères¹. Il est vraisemblable que dès cette époque la paroisse de Saint-Ouen existait.

Nous avons vu précédemment (tome II, 624) que les chanoines réguliers de l'abbaye de Rillé possédèrent ce bénéfice jusqu'à l'époque de la Révolution. Ils jouissaient de toutes les dîmes de la paroisse, divisée alors en quatre traits, nommés Botherel, le Rocher-Poirier, la Rivière et Melleray.

ÉGLISE. — Le premier patron de cette église est l'évêque saint Ouen, le second est saint Augustin, dont les moines de Rillé suivaient jadis en partie la règle. En 1679, l'édifice se composait d'une seule nef et d'un chœur accosté au Nord d'une sacristie avec chantrerie au-dessus.

A l'origine, le prieur de Saint-Ouen, qui possédait dans la

1. *Bibl. Nation., Blancs-Manteaux.* — M. Maupillé, *Hist. de Fougères*, 38.

paroisse un fief dit de Saint-Ouen, devait être le seigneur de cette église; mais au commencement du xvii^e siècle les seigneurs des Alleux et de Racinoux s'y disputaient les prééminences. Les trésoriers déclarèrent en 1679 que dans le chanceau était un tombeau aux armes de Racinoux, et que devant l'autel Saint-Pierre se trouvait un banc à queue dépendant des Alleux; ils ajoutèrent que les armes des Pinel, seigneurs des Alleux : *d'azur à trois pommes de pin d'or*, étaient gravées sur la cloche et sur la croix du cimetière¹. Toutefois, vers le même temps, le vicomte de la Belinaye réunit à sa seigneurie de ce nom les fiefs et manoirs des Alleux et de Racinoux; aussi était-il regardé sans conteste en 1683 comme seigneur fondateur et prééminencier de Saint-Ouen; il avait alors en cette église « un enfeu prohibitif avec pierres tombales, une lisière et ceinture à ses armes, un banc à queue avec accoudoir, et ses écussons sculptés sur les cloches et sur les croix². »

De cette ancienne église il ne reste que le chœur, terminé par un chevet droit, mais fort insignifiant; la nef et les transepts ont été reconstruits, et l'on y a joint à l'Ouest une tour de style ogival qui n'est pas encore terminée. A la suite de cette reconstruction, l'église fut bénite par M^{gr} Saint-Marc en 1843.

Entre autres fondations, il y avait jadis en cette église la prestimonie de la Héraudais, valant 45 liv. de rente en 1790, et dont M. Sorette était alors titulaire³.

CHAPELLES. — *1^o Saint-Blaise.* — En 1679, les trésoriers de Saint-Ouen déclarèrent « avoir toujours oui-dire que la chapelle Saint-Blaise, sise dans le cimetière paroissial, dé-

1. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.* — En 1513, François Pinel, seigneur de Chaudéouf, possédait le manoir des Alleux; à la même époque, les maisons nobles du Haut et du Bas-Racinoux appartenaient à Hélène de Rohan.

2. *Notes ms.* de M. Maupillé.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 27.

pendait de la seigneurie de Racinoux. » — Cette chapelle, signalée encore au siècle dernier, n'existe plus.

2° *Saint-Laurent* se trouvait dans le bois de la Jacobinière, non loin du manoir de ce nom, que possédait en 1513 Guillaume de Châteaubriant, seigneur de la Sénéchaussière. Autour de ce petit sanctuaire se tenait jadis, le 10 août, jour de la fête de saint Laurent, une nombreuse assemblée, transférée depuis dans le bourg. — *Nunc* détruite.

3° *La chapelle des Alleux* avoisinait le manoir de ce nom, et l'on montre encore son emplacement.

PRIEURÉ. — *Saint-Ouen-des-Alleux*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 624).

ÉCOLE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE SAINT-OUEN-DES-ALLEUX ¹.

Jean Jolliff (1625).

Jean Nouail, sieur de la Ruaudais (1635 et 1645).

Charles Blouët, chanoine de Rennes, licencié en droit, prieur de l'île Tristan, à Douarnenez, etc., jouissait du bénéfice en 1654; il le résigna en 1659 en faveur du suivant; † le 15 décembre 1665.

François Chérel, pourvu vers 1660, gouverna jusque vers 1668.

N... Bourrée (1669 et 1673).

Jacques Fouquet succéda au précédent et fut, semble-t-il, le dernier prêtre séculier jouissant du prieuré de Saint-Ouen.

Frère Guillaume Ruellan du Tiercent, chanoine régulier comme les suivants, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent au lion de sable couronné d'or*, ce qui prouve qu'il était issu des barons du Tiercent. Il fut révoqué par l'abbé de Rillé en 1724 et se retira au monastère de Rillé, où il mourut âgé de soixante-treize ans, en janvier 1726.

Frère Pierre Riou fut pourvu en 1724; † le 23 août 1746 et inhumé le 24 dans le chœur de son église.

Frère Jean-Pierre Bonamy, pourvu le 26 août 1746, prit possession le 19 septembre; † âgé de cinquante ans, en 1763.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.*

Frère Pierre-René-Félix Geslin, pourvu le 6 novembre 1763, devint en 1767 recteur de Rillé.

Frère Pierre Delaire, pourvu le 16 février 1767, se démit en 1782.

Frère François Cadoux, pourvu le 15 juin 1782, gouverna jusqu'à la Révolution.

Anne-Julien Sorette (1803, † 1819).

Henri-Félix Sorel (1819-1838).

Jean-Baptiste-Guillaume Bellamy (1838-1849).

N... Delalande (1849-1851).

Jean-Marie Delaunay (1851, † 1864).

Théodore Jehannin (1864-1868).

Désiré Bigot (1868, † 1878).

Jean-Baptiste Auffray (1878-1879).

François Sauvé (1879-1883).

Eugène Neveu (1883-).

SAINT-PÉРАН

Saint-Péran (1467).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — Aujourd'hui sur la lisière de la forêt de Paimpont, mais jadis perdu dans les grands bois de Brocéliande, Saint-Péran était au moyen-âge un petit prieuré membre de l'abbaye de Montfort, situé dans la paroisse de Paimpont, et dont nous avons déjà parlé (tome II, 672).

Les chanoines réguliers ayant aliéné ce bénéfice durant le xvi^e siècle, les habitants de Saint-Péran sollicitèrent de l'évêque de Saint-Malo l'érection d'une trêve en leur faveur. M^{sr} Jean du Bec y consentit et érigea le 27 février 1606 la chapelle de Saint-Péran en « église succursale de Paimpont, ayant fonts baptismaux et droit de sépultures, » à la condition toutefois que les habitants entretiendraient cette église

et doteraient convenablement leur curé, nommé par le recteur de Paimpont; il ajouta que le curé de Saint-Péran devrait venir chaque année avec ses tréviens faire ses pâques à l'église de Paimpont¹.

On donna immédiatement au nouveau curé de Saint-Péran deux pièces de terre valant en 1661 environ 200 liv. de rente; plus tard, on lui assura une autre rente de 120 liv. et un logement convenable; il eut aussi la jouissance de toutes les oblations, mais le recteur de Paimpont se réserva « le revenu des enfeus pour reconnaissance de son droit en ladite église de Saint-Péran, fillette de Paimpont. »

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit qu'à cette époque Saint-Péran, trève de Paimpont, contenait deux cents communians et avait pour décimateur l'abbé de Paimpont. « Cette trève, ajoute-t-il, est desservie par un prêtre séculier amovible; on y administre tous les sacrements et l'on y fait toutes les fonctions curiales, mais le curé vient avec les tréviens faire ses pasques à Paimpont. »

Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, et en 1803 Saint-Péran fut érigée en paroisse.

ÉGLISE. — Il paraît que l'ancienne chapelle priorale de Saint-Péran servit d'abord d'église tréviale, mais l'édifice actuel est plus récent et remonte en partie à 1709. Au siècle dernier, le patron en était déjà saint Pierre, et une assemblée se tenait aux alentours le 29 juin. Les prééminences y appartenaient alors aux religieux de l'abbaye de Paimpont, en qualité de seigneurs de Saint-Péran².

Cette église, en forme de croix, avec chœur à pans coupés, n'offre de remarquable qu'une vieille tombe armoriée de trois

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

2. Les chanoines réguliers de Paimpont achetèrent en 1677 l'ancien prieuré de Saint-Péran, alors sécularisé, que possédait René Rolland, seigneur de la Touche, en Talensac; ils acquirent vers le même temps la seigneurie de Brocéliande-en-Saint-Péran, démembrement du comté de Montfort. C'est ainsi qu'ils se trouvèrent en possession de tous les droits seigneuriaux à Saint-Péran.

huchets et une statuette légendaire de la Sainte Vierge placée dans la muraille et accompagnée de l'inscription suivante : *Virginis effigies a milite inventa trunco quercus appositur an. salu. 1522; subdno clara miraculis, jubente episcopo, comitante clero, acclamante populo hic transfertur in melius, 30 nov. 1661.*

*En miracles féconde,
Mère de Dieu,
Consolez tout le monde
Dans ce saint lieu.*

La tradition locale ajoute que deux évêques vinrent en cette circonstance à Saint-Péran et transférèrent solennellement eux-mêmes cette statuette en 1661 de la forêt de Paimpont en l'église de Saint-Péran.

La confrérie du Rosaire fut érigée en cette église le 10 février 1726; il s'y trouvait, en outre, trois ou quatre fondations au siècle dernier.

Il n'y a point de chapelle en cette paroisse.

PRIEURÉ. — *Saint-Péran*, membre de l'abbaye de Montfort. (Voy. tome II, 672.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SŒURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE SAINT-PÉRAN¹.

Joachim Chesnard (1803, † 1809).

Pierre Bédoyère (1809, † 1814).

Mathurin Lemarchand (1814, † 1819).

1. Parmi les anciens curés de Saint-Péran, notons : Joachim Rolland (1661), Yves Joubault, † 1734, Joseph Coquaud, Joseph-Olivier Leroux, Joseph Jan, Toussaint Vilboux, Jean Durand et Noël Lemée. Ce dernier, né à la Rivière, en Plélan, demeura quelque temps caché dans la forêt pendant la Terreur; appelé près d'un malade, il fut découvert et massacré le 13 janvier 1796 par la garnison révolutionnaire de Gailarde; les habitants de Saint-Péran recueillirent pieusement le corps de ce martyr, dont la mémoire est restée en grande vénération dans le pays.

Louis Desbois (1819, † 1827).
Mathurin Robert (1827-1828).
Henri de Lambert (1828).
Pierre-Augustin Jouan (1828-1842).
Simon Lefevre (1843, † 1850).
Thomas Levacher (1850, † 1852).
Pierre Saget (1852, † 1877).
Pierre Lebreton (1877-1879).
Julien Pestel (1879-).

SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET

Ecclesia Sancti Petri de Marcha Poelet (1152), — *parochia Beati Petri de Marco in pago Alethi* (1319), — *Saint-Père-Marc-en-Poulet* (1505), — *ecclesia Sancti Petri de Mara in Pagealeto* (1586).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Quand saint Jean-de-la-Grille forma le Chapitre régulier de Saint-Malo en 1152, il lui donna entr'autres églises celle de Saint-Père de la Marche en Poulet, « *ecclesia Sancti Petri de Marcha Poelet*¹; » ce qu'approuva le pape Adrien IV en 1157².

Lorsqu'en 1319 fut sécularisé le Chapitre de Saint-Malo, on constata que l'église de Saint-Père avait 121 liv. de rente. Les nouveaux chanoines s'y réservèrent toutes les dimes de blé et de vin, tant anciennes que novales, et abandonnèrent le reste du revenu au vicaire chargé de desservir la paroisse

1. Retrariant ce que nous avons écrit précédemment (tome II, 422), nous croyons maintenant que c'est là le véritable nom de la paroisse de Saint-Père; c'est d'ailleurs ce que confirme la tradition locale. Saint-Père se trouvait jadis, en effet, sur la marche ou frontière du doyenné de Poulet, et était de ce côté la dernière paroisse du diocèse de Saint-Malo limitrophe de l'évêché de Dol.

2. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

en leur nom; ils stipulèrent que ce vicaire supporterait, moyennant cette pension, toutes les charges paroissiales ainsi que les décimes et les procurations¹.

Pendant que le Chapitre régulier de Saint-Malo administrait lui-même la paroisse de Saint-Père, un homme appelé Aubri Lévesque donna aux religieux de l'abbaye de la Vieuville une petite dime levée près du bourg de Saint-Père, ce qu'approuvèrent le chanoine Raoul, recteur de Saint-Père, et tous les enfants du donateur².

En 1682, les Cisterciens de la Vieuville jouissaient encore en Saint-Père d'une portion des dîmes de Gastines.

Au siècle dernier, le Chapitre de Saint-Malo et plusieurs autres ecclésiastiques, tels que l'abbé de la Vieuville, le prieur de la Mare-Normant, l'abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois³, etc., se partageaient les dîmes de Saint-Père.

A cette même époque, la fabrique de Saint-Père recevait chaque année 86 boisseaux de froment et 48 boisseaux de paumelle du Chapitre de Saint-Malo; le seigneur de la paroisse lui devait, en outre, 8 boisseaux de paumelle; elle possédait, de plus, une pièce de terre valant 30 liv. de revenu, et un petit fief rapportant environ 12 boisseaux de grain.

Le recteur, M. Juhel, déclara en 1790 que son bénéfice avait un revenu brut de 700 liv., réduit par les charges à 630 liv. 16 s. 5 d. Le revenu net de l'obiterie de son église était alors de 382 liv. 4 s.; quant à la fabrique, elle avait 497 liv. 5 s. de rente⁴.

1. « *Super ecclesiam Beati Petri de Marco in pago Alethi cujus emolumenta communibus annis valere reperimus sexies viginti et unam libras, super quibus Capitulum habebit omnes decimas bladi et vini, vetyres atque novas; vicarius habebit totum residuum, super quo residuo idem vicarius omnia onera dictæ ecclesie et parrochiæ supportabit et decimata et magistralia consueta solvet.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

2. « *Aubri Levesque dedit abbatie Veteris Villæ parvam decimam juxta villam Sancti Petri de Marcenpoulet, concedente Radulfo, canonico sacerdote ejusdem ecclesie, et concedentibus omnibus filiis et filiabus suis.* » (Bibl. Nat., ms. latin, n° 3476.)

3. Le prieuré de la Ville-ès-Nonnains, membre de Saint-Sulpice, avait reçu en 1240 une partie du dimereau de Gastines.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

ÉGLISE. — Dédiée de toute antiquité à saint Pierre, prince des apôtres, cette église se compose d'une nef et de deux chapelles formant bras de croix, relevées en partie de 1700 à 1726¹; le chevet droit du chœur, seule partie intéressante de l'édifice, semble au contraire de la fin du xv^e siècle et présente en dehors une inscription en caractères gothiques; il conserve une belle fenêtre flamboyante et les vestiges d'un ancien autel de pierre soutenu par deux colonnes et accompagné de crédences; mais toutes ces sculptures sont aujourd'hui cachées par des boiseries moins anciennes.

Dans cette fenêtre du chevet sont les précieux débris d'une verrière que M. l'abbé Brune fait remonter au xiv^e siècle, et dont nous avons retrouvé le dessin telle qu'elle existait encore au siècle dernier. Elle se composait alors de trois passées, subdivisées elles-mêmes de façon à former neuf tableaux au-dessous des compartiments cordiformes; tout au bas du vitrail était un écusson surmonté d'un casque et portant : *d'or à la bande d'azur, cotoyée de deux cotices de même*, qui est de Saint-Père².

Le premier rang des panneaux peints présentait : saint Pierre ayant à ses côtés un seigneur agenouillé et revêtu d'une cotte d'armes blasonnée, *de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur*, qui est de Tréal; et une dame également à genoux, vêtue d'une robe couverte de ces armoiries : *mi-parti : de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur, et d'or à la bande d'azur cotoyée de deux cotices de même*³; — la Sainte Vierge bénissant; — saint Paul entre un seigneur portant une cotte d'armes chargée des armes précédentes placées

1. Le presbytère fait suite à la nef et lui est tellement contigu que de la chambre du recteur une fenêtre s'ouvre dans l'intérieur de l'église.

2. La famille de Saint-Père, tirant son nom de la paroisse de Saint-Père-Marc-en-Poulet, avait une certaine importance au moyen-âge; elle devait habiter originellement le manoir de la Motte, signalé encore en 1513, et elle a donné un évêque au diocèse de Vannes, Gauthier de Saint-Père, vivant en 1337.

3. Cette dame devait être une dame de Tréal, née de Saint-Père. En 1543, Guillaume de Guitté et Jeanne de Tréal, sa femme, étaient seigneur et dame de Saint-Père-Marc-en-Poulet.

en *écartelé*, et une dame offrant sur sa robe le même blason *écartelé*, plus un autre écusson à demi effacé où l'on distinguait toutefois *trois fasces de sable sur champ d'or*.

Le deuxième rang, consacré à la Passion du divin Sauveur, offrait : la Flagellation, — la Mise au tombeau, — la Descente aux limbes.

Le troisième rang renfermait au centre le Crucifiement de Jésus; — à droite, un écusson *de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur*, qui est de Tréal, surmonté d'un casque ayant ce croissant pour cimier; — à gauche, un autre écusson en losange *fascé d'argent et de gueules*. Il est probable que ces écussons avaient remplacé deux scènes de la Passion primitivement figurées là.

Dans les dessins flamboyants de la baie étaient retracées les grandes scènes de la Résurrection des Morts et du Jugement général. Au sommet était le blason des sires de Béringhen, marquis de Châteauneuf : *d'argent à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé de deux quintes-feuilles d'argent*¹.

Il ne reste aujourd'hui de cette splendide verrière que la Résurrection des Morts : c'est une multitude de personnages, papes, rois, évêques, etc., sortant de leurs tombes pour paraître devant le Juge suprême. Le reste du vitrail, représentant différents saints, est moderne.

Au siècle dernier, le marquis de Châteauneuf était considéré comme seigneur supérieur de Saint-Père, et le seigneur du Val-Baude comme fondateur².

On voyait aussi dans cette église, au XVIII^e siècle, le tombeau « des sires de Saint-Père, » consistant en une table placée sous une arcade ogivale; sur cette table étaient couchés un seigneur et une dame ayant la tête abritée par un

1. Terrier ms. de Châteauneuf.

2. En 1694, le possesseur de la terre de Boullienne devait, le jour Saint-Mathurin, faire dire une messe à l'autel de ce saint, en l'église de Saint-Père, à l'intention du seigneur de Châteauneuf, et présenter à ce dernier une paire de gants blancs et un cierge de cire blanche d'une demi-livre. (Arch. Nat., P. 4721.)

double dais de style ogival rayonnant. A leurs côtés étaient deux écussons semblables, répétés dans le vitrail d'une fenêtre voisine : *d'argent à la bande de sable chargée de trois besants du champ, cantonnée de deux croissants de gueules*¹. Ces deux effigies subsistent encore, mais elles sont incrustées maintenant dans le pavé de la chapelle septentrionale.

Les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement étaient érigées en cette église avant la Révolution; il s'y trouvait aussi un assez grand nombre de fondations.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-David de la Mare* dépendait du prieuré de la Mare-Normant.

2^o *Saint-Roch de Gastines* devait probablement son origine aux moines de la Vieuville ou aux religieuses de Saint-Sulpice, qui avaient des droits sur cette partie de la paroisse.

3^o *Saint-Lunaire* se trouvait près du fort de Châteauneuf; ce sanctuaire n'existe plus, mais la fontaine qui l'avoisinait était encore naguère fréquentée par les pèlerins menacés de cécité.

4^o *Saint-Georges* devait être, aussi bien que les deux précédentes, une chapelle frairienne, car le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) signale, sans les nommer, « trois chapelles frairiennes » en Saint-Père.

5^o *Le Saint-Esprit de la Croix-Margaro* dépendait de ce manoir; ce sanctuaire était fondé de messes, et en 1695 Jean Douceré, recteur de la Gouesnière, pourvu de ce bénéfice, en prit possession.

6^o *Notre-Dame de la Picaudais*, avoisinant ce manoir, était dédiée en 1695 à la Sainte Vierge, à saint Roch et à saint Sébastien. Jean Douceré fut également pourvu de cette chapellenie à la même époque.

7^o *La chapelle du Bois-Martin* dépend du manoir de ce nom.

1. Terrier ms. de Châteauneuf.

PRIEURÉ. — *La Mare-Normant*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 422¹.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 654.

FILLES DE LA PROVIDENCE DE SAINT-BRIEUC. — Voy. tome III, 654.

RECTEURS DE SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET².

Alain Picot, fils de Pierre Picot et de Denise Rolland, chanoine de Saint-Malo, fut aussi recteur de Ploubalay et de Plumaugat vers 1513.

Jacques Richard, pourvu en 1556, résigna en 1559.

Mathurin Ducormier fut pourvu le 28 mai 1559.

Jean Foulon résigna en faveur du suivant.

Jean Poulain, pourvu le 10 mars 1565, résigna l'année suivante.

Pierre Menet, pourvu le 19 septembre 1566, résigna en faveur du suivant.

Jean Duchemin, pourvu le 3 avril 1581, résigna vers 1584.

Guillaume des Landes fut pourvu le 25 février 1584; † 1586.

Charles Feydeau fut pourvu le 24 mars 1586.

Louis Piron résigna en 1595.

Jean Le Cocu fut pourvu le 31 décembre 1595; † 1598.

Jean Éon fut pourvu le 6 mars 1598.

N... Piron, † 1637.

Claude Broussart fut pourvu le 3 octobre 1637.

Jacques Cochery résigna en faveur du suivant.

Vincent Guillier fut pourvu le 23 novembre 1639; † 1642.

Guy Brindejone, bachelier en théologie, fut pourvu le 23 novembre 1642; il semble qu'il résigna le bénéfice pour le reprendre ensuite, car il en fut pourvu de nouveau le 15 avril 1647, sur la résignation d'un nommé *Barthélemy Ruaux*; † 1681.

Alain Bourdelais, pourvu le 18 août 1681, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois bourdons d'or rangés en pal, une fasce en devise d'argent, brochant sur le tout, chargée de trois mouchetures d'hermines*; † 1716.

Étienne Bouexière, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 juillet 1716 et débouta Gilles Paumart, qu'avait pourvu l'évêque dès le 29 mai; † vers 1724.

1. Prieurs de la Mare-Normant omis : *Dom Rolland Chauvel* (1470), — *dom Thomas de la Boullaye* (1505), — *dom Eustache de Cramou* (1516).

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Julien Sauvage, sieur du Rocher, pourvu le 19 février 1724, résigna en faveur du suivant.

Jean-Baptiste Grimbot fut pourvu le 22 décembre 1729; † 1742.

Henri Le Gallais fut pourvu le 26 avril 1742; † 29 mars 1764.

Olivier Juhel, pourvu le 2 août 1764, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre Avril (1803, † 1830).

Mathurin Vigour (1830-1849).

Pascal Beaufrils (1849-1864).

François Collet (1864-1865).

Jean-Marie Crépin (1865-1868).

Émile Mentec (1868-).

SAINT-PERN

Capella Sancti Paterni (xii^e siècle), — *ecclesia de Sancto Pern* (1516).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Bécherel.

ORIGINES. — L'histoire des commencements du prieuré de Saint-Pern, membre de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, que nous avons précédemment racontée (tome II, 580), nous prouve bien l'existence de l'église de Saint-Pern dès l'an 1050, mais elle ne nous garantit pas que Saint-Pern fût déjà érigé en paroisse. Nous avons la preuve du contraire dans une charte du xii^e siècle.

En effet, Donoald, évêque d'Aleth de 1120 à 1143, réglant un jour les droits des religieux de Marmoutiers en Plouasne, dit que cette grande paroisse comprenait alors les territoires de Bécherel, Longaulnay, Le Quiou et Saint-Pern, dont les églises n'étaient considérées que comme des chapelles dépen-

dant de l'église-mère de Plouasne, et appartenant comme celle-ci à l'abbaye de Marmoutiers¹.

Cette charte semble d'abord en contradiction avec ce que nous avons dit de la donation de l'église de Saint-Pern, dès le milieu du xi^e siècle, aux moines de Saint-Nicolas d'Angers; mais il faut remarquer que Donoald émit cet acte pour répondre à certaines réclamations faites au sujet des chapelles dépendant de Plouasne. Nul doute donc qu'il ne s'agit ici des plaintes formulées par les moines de Marmoutiers contre ceux de Saint-Nicolas d'Angers, au sujet de leur établissement dans la chapelle de Saint-Pern sise en Plouasne. Pourquoi Donoald ne reconnut-il pas dès lors les droits de Saint-Nicolas à Saint-Pern, nous n'en savons rien; mais il paraît bien que ses successeurs ne tardèrent pas à confirmer la fondation du prieuré de Saint-Pern malgré l'opposition de Marmoutiers, et même ce dut être la raison de l'érection de Saint-Pern en paroisse dans le courant du xii^e siècle. Dans une autre charte datée de 1187 il est, en effet, parlé de nouveau des chapelles de Plouasne à cette époque, mais ces chapelles n'étaient plus qu'au nombre de deux : Le Quiou et Longaulnay; Bécherel et Saint-Pern étaient alors devenues paroisses, et cette dernière ne dépendait plus de Marmoutiers².

Si le prieuré de Saint-Pern remonte au milieu du xi^e siècle, c'est donc seulement au milieu du xii^e que fut érigée la paroisse de ce nom.

Au commencement du xvi^e siècle nous trouvons unis les deux bénéfices, la cure et le prieuré; cette union subsista jusqu'à la Révolution. Quoique les abbés de Marmoutiers et de Saint-Nicolas d'Angers prétendissent originairement devoir présenter le prieur-recteur de Saint-Pern, ce droit était exercé au siècle dernier par l'ordinaire. Le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) nous dit aussi qu'à cette époque le bénéfice de

1. *Anciens évêchés de Bret.*, IV, 403.

2. *Ibidem*, 363.

Saint-Pern valait 1,800 liv. de rente, que le prieur-recteur levait une partie de la dîme, mais qu'il y avait en outre quatre autres gros décimateurs tant ecclésiastiques que laïques; que la fabrique avait elle-même un dimereau et 95 liv. de rente, etc.

ÉGLISE. — Saint Paterne, évêque de Vannes, est le premier patron de cette église; on y honore aussi spécialement la Sainte Vierge et saint Armel. Cet édifice, en forme de croix, n'a d'ancien qu'une partie de la nef et du transept septentrional; la grande porte occidentale et la porte du Midi, dite porte Mortuaire, appartiennent au style flamboyant; au-dessus de la dernière, deux lions tiennent un écusson mutilé.

Le reste de l'église a été en grande partie relevé en 1770. Sur les murailles apparaissent encore cependant de nombreux blasons appartenant à la famille de Saint-Pern et à ses alliés; ces écussons portent : *d'azur à dix billettes percées d'argent, 4, 3, 2, 1*, qui est de Saint-Pern; *de gueules à deux bandes de vair*, qui est du Vergier de Kerolay; *d'azur à la croix d'argent frettée de gueules*, qui est de Derval; *de sable à trois fleurs de lys d'argent*, qui est de la Marzelière; *d'argent à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules, à la cotice de même brochant*, qui est Du Guesclin, etc. Enfin, tout autour du temple règne intérieurement une litre aux armes de Saint-Pern.

Les sires de Saint-Pern étaient, en effet, considérés à l'origine comme seigneurs supérieurs, fondateurs et prééminenciers de cette église; mais au siècle dernier ils virent leurs droits contestés, et il leur fallut soutenir un procès en 1739 contre le duc de Duras, qui se prétendait seigneur de Saint-Pern du chef de sa femme, Louise de Coëtquen. En même temps, le prieur-recteur réclama pour lui-même les droits honorifiques en son église, à cause de son prieuré. Par suite de ces contestations, personne ne jouissait des honneurs

en l'église de Saint-Pern du temps de M^{sr} de la Bastie¹.

La famille de Saint-Pern n'en avait pas moins son enfeu dans le sanctuaire. Là furent inhumés Joseph de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer, † vers 1693; — Pierre de Saint-Pern, également seigneur de Ligouyer, décédé à Rennes en 1725, dont le corps fut transféré à Saint-Pern, etc. Quant à René de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer, † en 1656, il choisit sa sépulture à la porte de l'église, « voulant que celui qui pendant sa vie d'un moment avait pu fouler quelques-uns des habitans ses vassaux, fut longtemps foulé par eux, et qu'il ne fût pas possible d'entrer dans l'église de Saint-Pern sans poser le pied sur sa tombe, invitant ainsi ceux de ses descendants qui pourraient se laisser aller à l'orgueil ou à l'injustice, à penser à la brièveté de la vie, à l'égalité de la mort et à l'abaissement du tombeau². »

Le seigneur de l'Étang, en Saint-Pern, avait aussi dans la nef de cette église un enfeu prohibitif où reposait Jeanne Loaisel, veuve de Pierre Fleuriot, seigneur de l'Étang. Cette dame avait fondé une chapellenie à l'autel voisin, au commencement du XVII^e siècle.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de la Tour*, dépendant de ce manoir, avait été fondée d'une messe chaque dimanche, en 1730, par François de Saint-Pern, seigneur de la Tour. Nous avons dit (tome III, 584) comment La Tour est devenue la maison-mère des Petites-Sœurs des Pauvres et comment sa chapelle a été remplacée par une vaste et belle église.

2^o *Saint-Bonaventure de Ligouyer*, avoisinant le manoir de même nom, avait été également fondée de messes par les de Saint-Pern, seigneurs de Ligouyer. Cette chapelle, existant encore, n'est plus desservie.

1. Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1769).

2. Notes ms. de M. René de Saint-Pern. — Cette tombe se retrouve encore à l'entrée du cimetière entourant l'église; elle porte un écusson et ces seuls mots : *Cy git un pécheur.*

3^e *Chapelle du Cimetière*. — Il est fait mention dans une visite épiscopale, en 1764, d'une « chapelle sise proche l'église de Saint-Pern » et fondée de trois messes par semaine, mais cet édifice ne subsiste plus.

PRIEURÉ. — *Saint-Pern*, membre de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. (Voy. tome II, 580.)

MAISON-MÈRE DES PETITES-SŒURS DES PAUVRES. — Voy. tome III, 583.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 475 et 631. — *École de garçons* tenue par un frère de l'Instruction Chrétienne.

CARMÉLITES D'AVRANCHES. — Voy. tome III, 631.

RECTEURS DE SAINT-PERN¹.

Jean Lefebvre, seigneur de Laubrière (1502).

Philippe Quénouard rendit aveu au roi pour son prieuré-cure le 6 novembre 1512.

Gilles de Beaumont, † vers 1574.

François Suzanne prit possession le 14 mai 1574 et résigna peu après.

Yves Nouvel prit possession en 1575 et 1577; il résigna lui-même bientôt.

Tristan Leclerc, pourvu le 29 mars 1578, résigna également.

Pierre Champalaune fut pourvu le 28 avril 1579; † 1597.

Charles Durant, pourvu le 17 décembre 1597, résigna en 1611.

Jean-Guillaume Vannier fut pourvu le 21 octobre 1611; † 1665 et inhumé dans son église.

Christophe de la Fosse, pourvu le 22 octobre 1665, débouta Pierre du Boisbaudry, que présentait l'abbé de Marmoutiers.

Charles Collin succéda au précédent et résigna bientôt après.

Raoul Nivet, pourvu le 3 février 1668, bâtit le presbytère actuel; † 1678, après avoir résigné.

Jean Guesdon prit possession le 28 novembre 1677 et rendit aveu au roi pour son prieuré-cure le 12 janvier 1679; il résigna en faveur de son curé qui suit.

Olivier Coeffe, pourvu en 1682, fit en 1698 enregistrer ses ar-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — Réponse au quest. de 1860, etc.

moiries : *d'or au pal de gueules, accosté de deux croisettes de même* ; il résigna en faveur du suivant.

Raoul Le Rousseau fut pourvu le 28 février 1699 ; † 1734.

Mathurin Nouel, recteur de La Chapelle-du-Lou, fut pourvu le 20 avril 1734 ; † 1749.

Jean Dahiot fut pourvu le 25 octobre 1749 ; † 1764.

Pierre Lejeune, né à Plélan-le-Petit, fut pourvu le 18 décembre 1764 ; † 1787.

Thomas-Mathurin Desbois, né à Saint-Léry, pourvu à la suite d'un concours le 10 mars 1787, demeura caché dans le pays pendant la Révolution ; il fut réinstallé en 1803 ; † âgé de soixante-deux ans, le 29 décembre 1847.

Joseph Tostivint (1818, † 1828).

Mathurin Margues (1829, † 1864).

Pierre Tostivint (1862-).

—

SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN

Parochia de Pleguen (1229), — *ecclesia de Pleeguen* (1259),
— *Pleisguen* (xiv^e siècle), — *Pléguan* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Cette paroisse s'appelait au moyen-âge simplement Plesguen, nom breton (*ple gwen, la paroisse blanche*) qui rappelle sa haute antiquité. Au commencement du xiii^e siècle, Jean de Lizannet, évêque de Dol, donna l'église de Plesguen, ainsi que celle de Pleudihen, au Chapitre de sa cathédrale. Cette donation fut confirmée en 1229 par l'archevêque de Tours et plus tard par le pape Boniface VIII (1294-1303)¹.

Les chanoines de Dol demeurèrent longtemps maîtres des revenus de cette paroisse, et l'histoire nous a conservé un curieux récit du soin qu'ils mettaient à faire respecter leur

1. Hévin, *Analyse du Livre d'Alanus*. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 108.

autorité à Plesguen. Vers le milieu du XIII^e siècle, Jeanne, veuve de Geoffroy Mauvoisin, « *Joanna relicta Gaufredi Malvesin,* » eut la témérité de s'approprier quelques dîmes appartenant en Plesguen au Chapitre de Dol. Excommuniée pour ce fait, elle s'obstina longtemps dans sa révolte, refusant de restituer ce qu'elle avait enlevé; les chanoines firent en vain saisir la terre qu'elle tenait d'eux et la mirent en vente. Cependant Guillaume de Coëtquen et quelques autres personnes sages finirent par faire entendre raison à cette femme récalcitrante. Elle consentit à avouer et à réparer ses torts, et renonça même à toute prétention sur les dîmes en question. Mais comme l'injure faite au Chapitre avait été publique, et comme la longue obstination de Jeanne avait causé un vrai scandale, elle fut condamnée à assister en pénitente à deux processions, l'une en l'église de Plesguen, le jour de l'Assomption, l'autre en la cathédrale de Dol, à une fête solennelle au choix des chanoines. A ces processions elle dut porter en main un paquet de verges et se tenir devant le prêtre officiant pour être frappée par lui à la fin de la procession. De plus, elle dut demeurer à la messe debout devant le peuple, tenant toujours ses verges, jusqu'à la lecture de l'évangile¹. La coupable accepta cette pénitence publique, s'engagea par serment à dédommager le Chapitre de Dol du tort qu'elle lui avait causé et donna pour caution le même Guillaume de Coëtquen, ce qu'attesta ce dernier par lettres du mois d'août 1259.

Le sire de Coëtquen était, en effet, seigneur d'une partie de la paroisse de Plesguen. Aussi voyons-nous en 1241 Olivier de Coëtquen donner aux religieux du Tronchet quelques dîmes qu'il possédait en Plesguen, parce que ces moines

1. *Tenetur duas processiones facere nomine penitentia, scilicet unam in ecclesia de Plesguen in festo Assumpt. B. M. V. et aliam in ecclesia Dolensi in festo solenni quando super hoc fuerit a parte Capituli requisita, et virgas portare in manu sua publice ante presbiterum in processione, et finita processione cum virgis verberari a presbitero, et sic in conspectu populi stare cum virgis quousque lectum fuerit evangelium.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 973.)

avaient acheté le manoir épiscopal de Dinan et l'avaient cédé aux Jacobins de cette ville pour être agréables au sire de Coëtquen. L'abbaye du Tronchet possédait encore ces dimes, ainsi qu'un fief en Saint-Pierre-de-Plesguen, aux siècles derniers.

En 1303, nous retrouvons le Chapitre de Dol prêtant la somme de 30 liv. à Jean Le Gouz et à Mathée, sa femme, et obtenant en gage d'eux la jouissance pendant sept ans de quelques dimes levées à la Bachonaye, en Plesguen¹.

Cette paroisse donnait son nom à une famille noble, représentée en 1226 par Garin de Plesguen, et en 1375 par Geoffroy de Plesguen; ce dernier, qualifié de noble et puissant seigneur, « *nobilis et potens vir,* » fit alors son testament avant d'entreprendre le voyage de Saint-Jacques en Galice, et ordonna qu'on envoyât des pèlerins en son nom dans les plus célèbres sanctuaires chrétiens, notamment à Saint-Pierre de Rome et à Notre-Dame de Rocamadour².

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, et ayant saint Firmin pour second patron, l'église de Plesguen est une construction fort soignée des xv^e et xvi^e siècles. Elle se compose d'une nef terminée par un chevet droit et accostée de deux chapelles formant bras de croix. La façade occidentale est très-jolie; la porte offre un arc en accolade orné d'une guirlande de fleurs et flanqué de pinacles en application; au-dessus d'une riche corniche s'ouvre une très-belle fenêtre de style flamboyant. Toutes ces sculptures, en granit, sont d'une grande délicatesse. Cette porte est surmontée d'un écusson en bannière portant au siècle dernier *d'hermines plain*; ce même blason des ducs de Bretagne se retrouvait alors à droite du portail et dans les vitraux de la fenêtre; mais au sommet de celle-ci étaient *deux clefs posées en sautoir*. Le

1. « *Decimas in territorio quod vulgariter nuncupatur la Bachonaye sito infra fines parrochia de Pléguen Dol. diocesis.* » (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, XLV, 93.)

2. Il est vraisemblable que cette famille de Plesguen habitait le château de la Motte, devenu un village depuis lors.

transept du Sud n'est pas moins beau ; son gable, présentant aussi une fenêtre flamboyante, est garni de crochets, gargouilles et pinacles. La fenêtre du chevet, également de style fleuri, est malheureusement bouchée, et l'intérieur de l'édifice est beaucoup moins orné que l'extérieur. Au Nord du chœur s'élève une tour massive du xvi^e siècle, dont la base forme chapelle ; une arcade triomphale en ogive sépare le chœur de la nef.

D'après un ancien dessin de la grande fenêtre du transept Sud, il devait s'y trouver au siècle dernier une verrière représentant ce qui suit : Au premier rang, cinq personnages difficiles à déterminer, accompagnés d'écussons portant : *d'hermines plein*, parti de à deux léopards ; — et : *d'hermines plein* mi-parti de à une fleur de lys¹. — Au second rang apparaissent saint Pierre, une *pièta*, la Sainte-Trinité (type ancien) et saint Paul. Les dessins flabelliformes du tympan sont occupés au centre par une bannière portant *d'hermines plein*, et sur les côtés par des *clefs posées en sautoir*². De ce précieux vitrail il ne reste que des débris presque insignifiants.

Ces écussons du duché de Bretagne, *d'hermines plein*, donnent quelque valeur à une tradition locale prétendant que l'église de Plesguen a été bâtie par un de nos anciens ducs. Toutefois, on a peine à croire qu'il s'agisse ici du duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc, qui régnait au xiii^e siècle, à moins qu'on admette la reconstruction ou l'achèvement de la majeure partie de l'édifice au xv^e, date que lui assigne son style ogival fleuri³.

1. Faut-il voir dans ces blasons ceux des ducs de Bretagne Jean IV, époux de Jeanne d'Angleterre, et de Jean V, mari de Jeanne de France ? Peut-être, mais nous n'osons pas l'affirmer.

2. *Terrier ms. de Châteauneuf.*

3. On montre près du bourg une fontaine dite de Saint-Pierre et une croix appelée la Croix-aux-Bœufs ; d'après la légende, des bœufs traînant nous ne savons quel chariot s'arrêtèrent en ce lieu, ce qui détermina, dit-on, un duc de Bretagne à construire non loin l'église de Plesguen. Un *factum* du siècle dernier prétend que Pierre de Dreux bâtit lui-même cette église en 1212 en souvenir d'une victoire. Il ajoute que dans cet

Quoi qu'il en soit, les droits honorifiques furent vivement disputés en cette église pendant trois siècles par les seigneurs de Coëtquen et du Rouvre¹. Le sire de Coëtquen, que nous avons vu puissant à Plesguen dès le XIII^e siècle, prétendait tenir ses droits du duc Pierre de Dreux lui-même, en récompense de la part qu'il avait prise à la victoire de Plesguen. Dès 1567 Bertrand du Rouvre et Jean de Coëtquen se querellaient au sujet de ces prééminences; au siècle dernier le procès durait encore entre leurs descendants. Mais le marquis de Châteauneuf prétendait bien qu'ils ne pouvaient se disputer que les droits de seigneur fondateur, car il se disait lui-même en 1687 et en 1760 seigneur supérieur de Saint-Pierre-de-Plesguen.

Cependant, il semble qu'aux approches de la Révolution le seigneur du Rouvre jouissait d'une bonne partie des honneurs à Plesguen. Au-dessous de lui, le seigneur de la Sauvagère-Hamon possédait un enfeu dans la chapelle du Rosaire, et le seigneur de la Sauvagère-Ferron avait également le sien dans la chapelle Sainte-Anne.

Dès le XVII^e siècle, en effet, il est fait mention de la confrérie du Rosaire dans cette église. On y honore aussi beaucoup saint Firmin, dont la statue est le but de nombreux pèlerinages.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Laurent du Rouvre*, avoisinant ce vieux manoir, a été bâtie en 1660 par Jacques Gruvé, seigneur de Launay et du Rouvre, mari de Bernardine Seré. Elle fut fondée de messes et l'on y solennisait les fêtes de Saint-Laurent et de la Toussaint. Restaurée de nos jours,

édifice sont plusieurs écussons *de Bretagne et de Bretagne et France*; — que le général de la paroisse possède 220 journaux de terre appelés les Landes Saint-Pierre, données, selon la tradition, par le duc Pierre; — et, enfin, qu'on porte « en procession à Saint-Pierre-de-Plesguen, outre la croix et la bannière, un étendard en mémoire de la bataille gagnée par le duc en ce lieu. »

1. Le Rouvre, très-ancienne seigneurie, appartient longtemps à la famille de ce nom, puis aux Seré, Gruvé, Gouin et du Bourblanc.

cette chapelle a été bénite de nouveau en février 1874.

2° *La chapelle de la Sauvagère-Ferron* dépendait du manoir de ce nom ; en 1655 on y célébra le mariage de Julien Gillet, sieur des Chapelles, avec Renée Ferron. — *Nunc* sécularisée.

3° *Les Chapelles*. — Le village de ce nom se trouve sur la lisière des paroisses de Plesguen et de Lanhélin. Outre le sanctuaire qu'à l'origine les Templiers de Lanhélin avaient, dit-on, en ce lieu, mais qui n'existe plus depuis des siècles, il y avait en ce village une chapelle frairienne dépendant de Saint-Pierre-de-Plesguen, et dans laquelle on célébrait fréquemment des mariages au xvii^e siècle.

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 500.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 623 et 652.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN ¹.

Tristan de Vendel, docteur en droit, protonotaire apostolique, abbé du Tronchet, trésorier de Vitré, chanoine de Dol, etc. ; † 1533.

N... Pépin, † 1544 ; on voit encore, dit-on, son tombeau dans le cimetière.

Jean Gernigon (1602 et 1615).

Jean Ferron appartenait à la famille noble de ce nom (1623) ; il résigna le 22 mai 1642 en faveur de Pierre Piednoir, prêtre de Dol.

Eutrope Leprestre, natif de Meillac (1645) ; † le 15 avril 1681 et inhumé le 16 dans son église.

Pierre Hamon succéda au précédent ; † âgé de soixante-neuf ans, le 4^{er} juin 1722, et inhumé le 3 dans le cimetière.

Pierre Goupil, prêtre d'Avranches, pourvu le 4 septembre 1722, prit possession le 16 ; † âgé de soixante ans, le 11 octobre 1739.

Anastase Le Marchand, vicaire à Cherruex, pourvu le 14 mars

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert*, etc.

1740, prit possession le 18; il devint en 1757 recteur de Saint-Marcan.

Louis Boulleuc naquit à Miniac-Morvan en 1728 de Guy Boulleuc, seigneur des Saudrais, et d'Anne-Marie Debien. D'abord recteur de Saint-Méloir-près-Bourseul, il fut pourvu le 23 novembre 1757 et prit possession le 14 décembre; † le 22 septembre 1782 et inhumé le lendemain dans le cimetière.

Jacques Leroy, prêtre de Dol, prieur-recteur de Saint-Rémy-du-Plain, pourvu en cour de Rome, prit possession le 24 février 1783; exilé pendant la Révolution, il fut réinstallé en 1803; † le 30 janvier 1843.

Julien-Pierre Noël (1813, † 1865).

François Allaire (1865-1868).

Jean-Julien Langevin (1868-).

SAINT-RÉMY-DU-PLAIN

Ecclesia Sancti Remigii de Plano (xvi^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

ORIGINES. — Lorsque saint Samson, évêque de Dol, revint de Paris en Bretagne, ramenant avec lui le jeune prince Judual, héritier légitime de la couronne de Domnonée, Childebart I^{er}, roi de France, donna au saint prélat, vers l'an 553, la paroisse de Saint-Rémy-du-Plain¹. Par suite de cette donation, cette paroisse — l'une des plus anciennes de la contrée — dépendit jusqu'à la Révolution du diocèse de Dol, quoique enclavée dans celui de Rennes.

Plus tard nous trouvons, au xiii^e siècle, fondé à Saint-Rémy un prieuré-cure relevant de l'abbaye de Rillé et dont nous avons déjà parlé (tome II, 625).

ÉGLISE. — Dédiée à saint Rémy, évêque de Reims, cette

¹ M. de la Borderie, *Annuaire de Bret.*, 1862, p. 184.

église vient d'être reconstruite. Parlons d'abord du vieil édifice.

C'était une simple nef, terminée par un chevet droit et accostée au Nord d'une vaste chapelle. La partie la plus ancienne de l'édifice était le chœur; on y voyait deux jolies fenêtres en forme de lancettes, accusant le xiii^e siècle. Là aussi se trouvait l'ancien autel majeur, composé d'une grande table de pierre reposant sur des colonnes et recouvert au xvii^e siècle par des boiseries.

La chapelle septentrionale ¹, dédiée originellement à saint Samson, mais appelée vulgairement chapelle des Moines, s'ouvrait sur le chœur au moyen d'une double arcade ogivale venant retomber sur une colonne monocylindrique. D'après M. Maupillé, sa construction ne devait pas remonter au-delà du xvi^e siècle. A côté se trouvait le logis prioral communiquant directement avec l'église.

Quant à la nef, ajourée de fenêtres cintrées, elle n'était que du xvii^e siècle, et la date 1693 apparaissait gravée au-dessus de sa principale porte.

On remarquait un sacraire dans le massif séparant le chœur de la chapelle des Moines, et un vieux tableau représentant le baptême de Clovis par saint Rémy².

La confrérie de Saint-Fiacre était érigée en 1637 dans cette église; elle ne subsiste plus, mais il se tient une assemblée le dernier dimanche d'août à Saint-Rémy, et l'on venait naguère encore prier ce jour-là dans l'église au pied d'une statue de saint Fiacre.

En 1680, Charles de Rosnyvinen, seigneur de Saint-Rémy, déclara qu'à cause de sa terre du Laurier les prééminences de l'église de Saint-Rémy lui appartenaient. Il avait alors un banc à queue et trois pierres tombales dans le chanceau, ses

1. C'est par erreur que nous avons placé cette chapelle au Sud de l'église (tome II, p. 626).

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton d'Antrain*, 177. — Réponse au quest. de 1860.

écussons dans les vitraux et « à la voûte séparant ledit chancel de la chapelle Saint-Samson¹. » Nous avons retrouvé les armoiries de ce seigneur, *d'or à la hure de sanglier de sable arrachée de gueules et défendue d'argent*, peintes sur les murs du sanctuaire et gravées de chaque côté du portail occidental².

En qualité de seigneur de la Haye-d'Iré, Charles de Rosnyvinen avait, en outre, en 1680 un banc et deux pierres tombales devant l'autel de Notre-Dame, ainsi que ses écussons dans la vitre surmontant cet autel.

La nouvelle église de Saint-Rémy, bâtie tout récemment par M. Bézier-Lafosse, architecte, forme une simple croix de style ogival, avec abside polygonale ajourée de jolies lancettes.

Le trésor de Saint-Rémy renferme deux objets d'orfèvrerie très-remarquables : un calice et une croix processionnelle.

Décrivons d'abord le calice, qui est en vermeil : « De petites colonnes en balustres entourent le support de la coupe au-dessus et au-dessous du nœud; des rayons et des flammes s'étendent sur toutes les parties saillantes et arrondies, le dessous de la coupe, le nœud et le pied. Un petit crucifix, accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean, se détache en relief sur le pied; la coupe est évasée et large. Le nœud porte huit médaillons où on lit en lettres émaillées : *De la paroisse de Saint-Rémy*. La patène est ornée aussi de flammes et de rayons qui entourent un cercle dans lequel est gravée en creux la figure du Sauveur, les mains étendues, et portant une chape qui laisse voir la plaie du côté droit. Les pieds reposent sur la boule du monde et le corps est assis sur un arc-en-ciel. Toute cette figure est environnée d'une

1. *Arch. Nat.*, P. 1710.

2. Toutefois, en 1637, le prieur-recteur de Saint-Rémy déclara que le roi était « fondateur de ladite église et qu'il y avait ses écussons au plus haut de la vitre principale. » Il est probable que le roi était plutôt seigneur supérieur et M. de Rosnyvinen seigneur fondateur.

auréole rayonnante, et de la tête partent trois gerbes de rayons. A l'intérieur de la patène on voit la Vierge et l'enfant Jésus gravés en creux, avec le nimbe uni pour la mère et une espèce de couronne sur la tête de l'enfant¹. »

La croix de Saint-Rémy est du xvi^e siècle et en argent plaqué sur bois et recouvert d'arabesques de l'époque. D'un côté se trouve en grand relief Notre-Seigneur crucifié; derrière est aussi en relief l'image de saint Rémy, patron de la paroisse. Les branches se terminent par des fleurons en quatre-feuilles et à pointes mousses, qui renferment des médaillons émaillés. Du côté du Christ sont les attributs des quatre évangélistes; au revers de la croix sont les quatre grands docteurs de l'Église latine : saint Grégoire avec la tiare pontificale, saint Jérôme en habits de cardinal, saint Ambroise avec la mitre et saint Augustin en costume monacal. Tous, évangélistes comme docteurs, portent une banderole sur laquelle est gravée en caractères gothiques le nom latin de chacun d'eux. Enfin, la croix repose sur une boule ornée d'arabesques et autour de laquelle se détachent huit médaillons circulaires et émaillés portant ces mots : *De S. Rémy du Plain, 1551*².

CHAPELLE. — *La chapelle du Laurier* avoisinait le manoir de ce nom; en 1606, la paroisse de Bazouges-la-Pérouse s'y rendit en procession. En 1680, Charles de Rosnyvinen la mentionna dans la déclaration de son manoir du Laurier. — *Nunc* détruite.

PRIEURÉ. — *Saint-Rémy-du-Plain*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voy. tome II, 625.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 410.

2. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Anciennes Croix processionnelles*, 5.

RECTEURS DE SAINT-RÉMY-DU-PLAIN ¹.

Olivier Botherel, prieur d'Apigné (1434).

Hervé Colson, † vers 1542.

Frère Yves Saucet (1578 et 1586).

Guy Le Marchant (1602), † 1611.

Frère Auguste Le Marchant, chanoine régulier comme son successeur (1612-1656).

Frère Guy Le Maître rendit aveu au roi en 1637 et soutint un procès contre le Chapitre de Dol relativement au droit d'annates.

François Taborel succéda au précédent vers 1671 et rendit aveu le 29 décembre 1678; † 1702.

Pierre de l'Espine (1703-1706).

Frère Nicolas de la Haye fut pourvu en 1706; † en 1718 et inhumé dans le chœur de son église.

Frère Charles-Louis Denyau, religieux de Rillé, fut pourvu en juillet 1718; il fut forcé de se démettre en 1725.

Frère Louis-François Hanin, sieur de Vergetol, religieux de l'abbaye du Val, au diocèse de Bayeux, pourvu le 14 mai 1725, prit possession le 15 juin; † 1745.

Frère Gaspard Lecomte, chanoine régulier de la même abbaye du Val, fut pourvu le 19 octobre 1745 et prit possession le 14 novembre. Il résigna le 15 juillet 1776 en faveur de frère Nicolas Coguet, prémontré de l'abbaye de Saint-Jean de Falaise, avec rétentention de 500 liv. de pension; mais ce dernier religieux ne fut pas accepté par le Pape.

Jacques Leroy, prêtre de Dol, fut présenté le 20 décembre 1776 par l'abbé de Rillé, qui manquait alors de chanoine régulier disponible; il obtint dispense de Rome pour jouir du bénéfice régulier de Saint-Rémy et prit possession le 12 juin 1777; il devint en 1783 recteur de Saint-Pierre-de-Plesguen.

Julien Hervé, prêtre de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 juillet 1783; il eut à combattre frère Charles Bosquillon, chanoine régulier, qui se fit pourvoir à Rome par dévolut, mais ne put s'installer. M. Hervé gouverna jusqu'à la Révolution et fut enfermé à Saint-Melaine en 1792.

François-Jean Galles (1803-1805).

François Collibeaux (1805, † 1821).

Joseph-Anne-Marie de Saint-Germain (1821-1836).

N... Lechat (1836-1844).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Joseph Pihéry (1844-1854).
Amand Robinault (1854-1857).
Louis Hamon (1857-1872).
Alexandre Delafosse (1872-1874).
Stanislas Tranchemer (1874-1877).
Isidore Blot (1877-1884).
Joseph Brisou (1884-).

SAINTS

Parochia de Sainz (XI^e siècle), — *Sains* (1223), — *Seins* (1300), — *ecclesia de Sanctis* (XIV^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — La première mention de Saints est faite au XI^e siècle. En effet, Jean, archevêque de Dol, sacré en 1082, accorda avant l'an 1093 à Roger, abbé du Mont Saint-Michel, une rente de 10 sols sur le moulin de Saints, « *molendinum de Sainz* ¹. » Cette paroisse dépendait uniquement du Chapitre de Dol et devait remonter par suite aux origines mêmes de ce Chapitre.

Nous avons vu précédemment (tome I^{er}, 475) que les chanoines de Dol possédaient en Saints de nombreux fiefs, une grande étendue de terre, trois étangs et trois moulins, une haute justice ressortissant directement au Parlement de Bretagne, et une telle juridiction spirituelle que la paroisse était considérée comme n'appartenant à aucun diocèse, quoique enclavée en celui de Dol. Non-seulement le Chapitre nommait le recteur de Saints, mais il lui conférait encore son bénéfice *pleno jure* sans que l'évêque eût droit d'intervenir. Le Chapitre faisait aussi lui-même la visite de la paroisse, accordait

¹. *Semaine Religieuse de Rennes*, II, 495.

les dispenses aux paroissiens, donnait les lettres démissoriales aux clercs et priaît tel évêque qu'il voulait d'administrer aux habitants de Saints les Sacrements d'ordre et de confirmation, car, d'après les termes mêmes d'un ancien aveu, « lesdites paroisse et église de Saints ne relèvent en aucune façon du seigneur évêque de Dol¹. »

Ces privilèges, qui paraissent si extraordinaires de nos jours, avaient reçu l'approbation du Saint-Siège; et nous voyons le pape Boniface VIII (1294-1303) confirmer les chanoines de Dol dans la jouissance de l'église de Saints, de ses dîmes, prémices et dépendances².

Une autre charte nous apprend que les habitants de Saints devaient fournir un cheval au Chapitre de Dol lorsqu'un de ses membres voulait aller à Rome. Le chanoine Robert Anquetil réclama cette monture en 1235³.

Notons cependant qu'au temporel le Chapitre de Dol ne possédait point la totalité de la paroisse de Saints. Dès le XIII^e siècle, nous voyons Olivier de Coëtquen posséder des dîmes en cette localité; il est vrai qu'il les céda en 1218 aux chanoines, et que l'année suivante Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, leur remit à son tour tout ce qu'il avait en Saints⁴. Mais les seigneuries de l'Angevinière et de Sévedavy étaient fort anciennes en Saints et relevaient du roi.

Le Chapitre de Dol étant grand décimateur à Saints, le recteur de cette paroisse, M. Daron, déclara en 1790 qu'il recevait des chanoines une portion congrue de 500 liv. pour lui-

1. « *Canonici Dolenses habent totalem jurisdictionem ecclesiasticam et secularem, correctionem, collationem et totalem dispositionem et visitationem in ecclesiam, rectorem et homines suos de Sanctis.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 103.) — Voy. tome I^{er}, p. 475 et suiv.

2. « *Ecclesiam de Seins cum decimis et primiciis, et cum terra Constantini, et pratis et aquis et nemoribus.* » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 108.)

3. « *Homines territorii de Sains confessi sunt quod debebant servitium equitis ad eundem Romam, quod ab eis petebat Robertus Anquetil, canonicus Dolensis, anno Domini 1235.* » (Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, XLV, 100.)

4. *Bibl. Nat., Blancs-Manteaux, LXV, 99.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 843.

même et de 250 liv. pour son curé; il jouissait, en outre, du presbytère et de deux jardins ¹.

ÉGLISE. — Saint Pierre, apôtre, est le patron de Saints, dont l'église vient d'être reconstruite.

L'ancien édifice se composait d'une seule nef à chevet droit; une grande fenêtre ogivale à meneaux s'ouvrait derrière le chœur, et une autre baie ogivale éclairait l'autel Saint-Jacques, placé au Sud de la nef; mais cette nef avait été en partie refaite au xvii^e siècle, car on lisait la date 1602 gravée sur un des tirants de la voûte et celle de 1698 sur la sacristie. Un campanile à double clocheton s'élevait au milieu de l'édifice ².

A la fin du siècle dernier, le seigneur de l'Angevinière disputa au Chapitre de Dol les prééminences de cette église et obtint en 1787 un arrêt en sa faveur; il fit alors ôter les armes du Chapitre qui se trouvaient sur la fenêtre du chevet et y substitua les siennes; en outre, il établit un banc seigneurial au hant de l'église, près de l'enfeu de sa famille ³. On voyait, en effet, dans cette église une pierre tombale portant les armoiries des premiers sires de l'Angevinière : *d'azur à trois mains dextres d'argent*, qui est de l'Angevinière ⁴.

C'est dans cet enfeu que furent inhumés, en 1728, Gabriel Hue de Montaigu, seigneur de l'Angevinière, et en 1785 Thérèse Le Clerc du Cosquer, femme de Nicolas Hue de Montaigu, également seigneur de l'Angevinière.

Il paraît que le seigneur de Sévedavy avait droit d'exiger de certains de ses vassaux une paire de gants blancs à Noël, pendant la messe de minuit; le tenancier devait alors sonner

1. Arch. du district de Dol.

2. Notes ms. de M. l'abbé Rimasson.

3. *Ibidem*.

4. La seigneurie de l'Angevinière, signalée dès 1282, appartient successivement aux familles de l'Angevinière, de Texue, du Breil, Daliber, Hue de Montaigu et de la Landelle.

trois fois la clochette et dire autant de fois : Seigneur de Sévedavy, venez recevoir vos rentes ¹.

La confrérie du Saint-Esprit était anciennement florissante à Saints; elle a donné naissance à l'assemblée de la Pentecôte, qui subsiste seule aujourd'hui. On vénérât beaucoup aussi dans ce sanctuaire une vieille statue de saint Gilles, but d'assez nombreux pèlerinages.

La première pierre de la nouvelle église de Saints, construite sur l'emplacement de l'ancienne, a été bénite le 1^{er} mai 1861. Cet édifice, bâti par M. l'architecte Hook, se compose d'une nef ogivale fort élégante, accostée de deux petits collatéraux, et terminée par un chevet droit qu'éclaire une belle fenêtre rayonnante. Au bas de la nef s'élève la tour, dont la base forme porche.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Antoine de Sévedavy* dépendait du manoir de ce nom. Le 19 septembre 1433, Jehan du Plessix et Jehanne de la Cigogne, seigneur et dame de Sévedavy, fondèrent trois messes hebdomadaires les lundi, mercredi et vendredi, au grand autel de l'église de Saints; mais cette fondation fut ensuite transférée dans la chapelle de Sévedavy, et après la ruine de celle-ci dans la chapelle de l'Angevinière. Le premier chapelain en fut Guillaume Regnault; le dernier, Julien Nicolle, déclara en 1790 que cette fondation, consistant en dimes levées à la Fontenelle et à Saints, valait alors 516 liv. de rente, mais qu'il n'était plus tenu qu'à la messe les dimanches et fêtes ².

En 1701 la chapelle de Sévedavy tombait en ruine, et en 1712 le chapelain Augustin Luthier de la Richerie, trésorier et chanoine de Dol, voulant en prendre possession, n'y trouva ni pierre d'autel, ni cloche; il fut obligé, comme son prédé-

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Rimasson.

2. *Arch. du district de Dol.*

cesseur André Reste, d'en faire le service à l'église paroissiale.

Dès le 26 juin 1701, l'ordinaire avait permis de transférer cette chapellenie à l'Angevinière, mais la translation n'en eut lieu que le 12 décembre 1741. On porta alors à la chapelle de l'Angevinière la vieille statue en granit du patron saint Antoine de Padoue, qui s'y trouve encore.

2° *Saint-Antoine de l'Angevinière* fut bâtie par Gabriel Hue de Montaigu, seigneur de l'Angevinière, et bénite le 15 avril 1721 par Jean Le Gendre, recteur de Saints. A la mort d'Augustin Luthier de la Richerie, chapelain de Sévedavy, on transféra à l'Angevinière la fondation de Sévedavy, que desservirent ensuite Georges Guéroult (1742), — Laurent Bruslay (1744), — Pierre Doudé (1753), — Guillaume Petion de Colombel (1754), — Étienne Boussais (1764) — et Julien Nicolle (1774).

Dévastée par la Révolution, la chapelle de l'Angevinière a été restaurée en 1834 par la famille de la Choue de la Mettrie, et elle continue d'être entretenue et régulièrement desservie.

RECTEURS DE SAINTS¹.

Georges Sauvé résigna en faveur du suivant.

Philippe Collet fut pourvu en 1431 par le Chapitre de Dol.

Alain Hervey, docteur en théologie, résigna en faveur du suivant.

Laurent Guillemain fut pourvu en 1570; † vers 1587.

Amaury Christiany, sous-chantre de Dol, fut pourvu le 27 avril 1587.

Gilles Chambron (1598).

Jean Rubin, chanoine de Vitré, permuta en 1610 avec le suivant.

Nicolas Malescot, précédemment recteur du Pertre, fut pourvu en 1610 et devint aussi chanoine de Vitré; † à Vitré le 4 juillet 1616.

François Le Gros (1624-1634).

¹ *Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Rimasson, etc.*

François Le Bourdais, d'une famille noble de Saints, chanoine de Dol, résigna en 1639.

Guillaume Le Sylleux, clerc de Rennes, pourvu en 1639 en cour de Rome, ne prit possession que le 4 décembre 1644. Il résigna en faveur du suivant.

Maurice Larcher fut pourvu en 1643; † 27 avril 1644 et inhumé à Dol.

Pierre Chauvel, chanoine de Dol, † à Dol le 13 juillet 1644.

François de Revol résigna en 1645.

Guillaume Plihon fut pourvu le 10 février 1647.

Pierre Chauvin (1671) résigna le 30 mai 1674.

Jacques Le Tourneulx fut pourvu le 1^{er} juin 1674; † 24 janvier 1683 et inhumé en l'église au pied du maître-autel.

Julien Pelé fut pourvu en 1683; † le 25 janvier 1694 et inhumé le 26 dans son église.

Jean Reguillet fut pourvu le 2 février 1694; † le 27 mai 1719 et inhumé le 28 dans l'église.

François Durand, natif de Saint-Samson, pourvu le 29 mai 1719, prit possession le lendemain, malgré Joseph Lavallée, en faveur duquel Jean Reguillet avait résigné le 7 mai. † à Dinan le 2 octobre 1719.

Jean Le Gendre, natif de Meillac, pourvu le 9 octobre 1719, prit possession le 10; il résigna en faveur de son neveu qui suit et devint recteur de Notre-Dame de Dol.

François Le Gendre, natif de Meillac, pourvu en cour de Rome, prit possession le 5 mai 1732; il résigna le 25 juillet 1740 en faveur du suivant; † âgé de quarante ans, le 29 août 1740, et inhumé le 30 dans le chœur par M. de Montlouet, chanoine et vicaire général de Dol.

Jean-Baptiste Aouguin, recteur de Notre-Dame de Landouart, prit possession le 25 janvier 1744 et permuta peu après avec le suivant.

Laurent Brullay, prêtre d'Avranches, précédemment recteur de La Baussaine, pourvu le 7 juillet 1744, prit possession le lendemain; † âgé de soixante-sept ans, le 12 juin 1764, et inhumé le 14 dans le chœur de son église.

Jean Le Ban, natif de Roz-sur-Couason, directeur des Bénédictines de Dol, pourvu le 19 juin 1764, prit possession le 2 juillet; il devint en 1769 recteur de La Fontenelle.

Pierre-Georges Courtois, curé de Bonnemain, pourvu le 22 décembre 1769, prit possession le 2 janvier 1770; † 10 mars 1776 et inhumé dans le chœur.

Julien Daron, natif de Pleine-Fougères et sous-chantre de Dol, pourvu le 10 mars 1776, prit possession le 1^{er} mai; il gouverna

jusqu'à la Révolution, fut réinstallé en 1803 et se retira l'année suivante; † âgé de soixante-dix-sept ans, à Pleine-Fougères, le 16 mars 1809.

Augustin Lécarlatte (1804, † 1818).

Pierre Lebigot (1818-1846).

René Dinard (1847-).

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES

Ecclesia Sancti Salvatoris de Landis (XI^e et XII^e siècles).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Léonard de Fougères.

ORIGINES. — Ce que nous savons du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, membre de l'abbaye de Marmoutiers (Voy. tome II, 430), nous fait comprendre l'importance relative qu'avait au moyen-âge la paroisse du même nom. N'était-ce pas, en effet, dans l'église de Saint-Sauveur que furent inhumés au XI^e siècle Main, baron de Fougères, Adélaïde, sa veuve, et Juthal, leur fils¹? Et les habitants de Saint-Sauveur ne jouirent-ils pas jusqu'au XVI^e siècle des mêmes privilèges et immunités que ceux de la ville de Fougères, étant officiellement déclarés bourgeois comme eux et exemptés comme eux de toutes coutumes²?

Devenus vers l'an 1040 maîtres de l'église de Saint-Sauveur, les moines de Marmoutiers furent confirmés dans sa possession par les évêques de Rennes, notamment par le saint prélat Herbert, qui leur assura la jouissance de ce temple, de ses dîmes et de toutes ses dépendances, « *ecclesiam Sancti Salvatoris de Landis cum decimis et omnibus per-*

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 424.

2. Voy. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses des cantons de Fougères*, 474.

*tinenciis suis*¹. » Tant que le prieuré de Saint-Sauveur fut prospère, la paroisse qui en dépendait le fut aussi; mais lorsqu'au xvi^e siècle le prieuré tomba en commende, les bourgeois de Saint-Sauveur perdirent aussi leurs privilèges, et avec le départ des Bénédictins coïncida l'abaissement de la vieille bourgade. C'est par erreur, en effet, qu'Ogée dit (*Dict. de Bret.*, II, 871) qu'en 1630 un moine desservait encore la paroisse de Saint-Sauveur; à cette époque, comme nous le verrons ci-dessous, il y avait bien longtemps que des prêtres séculiers occupaient la cure.

Jusqu'à la Révolution, les propriétaires du prieuré de Saint-Sauveur levèrent la totalité des dîmes de la paroisse, mais ils en abandonnaient une partie au recteur. Ce dernier, M. Thébault, déclara en 1790 qu'il jouissait, en effet, pour portion congrue, du trait de dime du Boismouault, estimé 600 liv.; il recevait, en outre, une pension de 300 liv. du Grand-Séminaire de Rennes, maître alors du prieuré. De plus, ce recteur avait la disposition du presbytère et de son jardin, valant 36 liv.², et était titulaire de la fondation de deux messes hebdomadaires faites jadis en son église par dom Mathurin Boyer, et rapportant alors 150 liv. De cette façon, son revenu se trouvait d'environ 1,086 liv. Il y avait, en plus, d'autres fondations faites en l'église et estimées 214 liv. de rente³.

ÉGLISE. — « Il y a tout lieu de croire, dit M. Maupillé, qu'antérieurement au xiv^e siècle il y avait deux églises à Saint-Sauveur, l'église conventuelle et l'église paroissiale; c'est du moins ce qui semble résulter des termes de l'acte de cession de la première, faite aux paroissiens en 1325 (*Voy. tome II, 436*), dans lequel il n'est pas dit qu'ils étaient privés

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 244.

2. L'aveu rendu au roi par les trésoriers en 1679 mentionne, outre ce jardin, deux pièces de terre dépendant du presbytère.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 27.

d'une église, mais bien que celle qu'ils possédaient n'était pas convenable : *cum ipsi idonea ecclesia indigerent* ¹. »

L'église actuelle, dédiée au Sauveur, fêté le jour de sa Transfiguration, est donc l'ancienne église conventuelle du prieuré, devenue paroissiale en 1325. Le vaisseau, tel qu'il est aujourd'hui, ne nous représente néanmoins qu'une partie de cet édifice. Il se composait, en effet, de trois nefs, d'un transept et d'une abside; en l'abandonnant aux paroissiens, les Bénédictins s'y réservèrent le collatéral ou la petite nef du Nord, mais celle-ci n'existe plus depuis longtemps.

Au xvii^e siècle on reconstruisit le haut de l'église, c'est-à-dire les transepts et le devant du chancel.

La portion vraiment remarquable de cet édifice, c'est la série d'arcades romanes, au nombre de cinq, qui séparent les deux nefs subsistant encore. « Ces arcades, formées par des arceaux à plein cintre qui reposent sur d'énormes piliers, sont renforcées à leur intrados par un arc doubleau en retrait, dont les retombées s'appuient de chaque côté sur une demi-colonne engagée dans la face interne du pilier; elles constituent les seuls débris qui nous restent de l'église primitive et remontent évidemment à la fondation de celle-ci, au xi^e siècle.

« Les piliers, ainsi que les colonnes qui leur sont adhérentes, sont construits en moellon recouvert d'un enduit grisâtre; leurs bases, formées par un simple renflement du fût, sont d'une construction analogue. Les corbeilles des chapiteaux seules sont en granit : elles constituent évidemment ce qu'il y a de plus remarquable dans l'église. Bien que différant toutes par le système de leur ornementation, elles offrent toutes, néanmoins, les caractères de l'époque romane. Celle du dernier pilier, sur laquelle on a représenté le livre de la loi ouvert entre deux feuilles de lotus, semble plus particulièrement fixer l'attention ². »

1. *Notices hist. s. des cantons de Fougères*, 187.

2. M. Maupillé, *loc. cit.*

La façade occidentale apparaissait encore naguère telle qu'on l'avait refaite en 1592; cette date, ainsi que le nom de *Jehan Cabnies*, étaient gravés sur une de ses pierres, au-dessus d'un écusson martelé. Mais vers 1870 on a construit en cet endroit la base d'une tour insignifiante.

L'antique abside romane a elle-même été remaniée en 1642; ses contreforts plats subsistent toutefois encore.

Enfin, tout récemment, l'on vient de relever le transept septentrional, et l'on y a joint la première travée d'un nouveau collatéral. Il est bien désirable que cette reconstruction, faite avec goût dans le style roman, soit continuée de façon à rendre à l'église entière sa physionomie primitive.

Quoique le roi, en qualité de baron de Fougères, fût en réalité seigneur supérieur et fondateur de Saint-Sauveur, le sire de Chaudebœuf¹ prétendait en cette église à toutes les prééminences; malgré les réclamations des prieurs commendataires, qui se disaient eux-mêmes prééminenciers, il fit graver ses armoiries dans le temple, plaça son banc dans le chœur et voulut y mettre son enfeu, quoique au xvii^e siècle on vit encore dans ce chœur les blasons du roi de France et des prieurs de Saint-Sauveur. Dès l'an 1559 il déclara que « luy et ses prédécesseurs avoient de temps immémorial les prééminences en l'église de Saint-Sauveur, banc à queue, accoudoirs, escussions de leurs armes tant en peinture qu'en bosse hors et dedans ladite église en forme de ceinture, droit d'enfeu et jusques à sept tombes estant proche d'un autel du costé droict où se dit la grant messe parrochiale². »

Aujourd'hui, l'on voit encore sur les contreforts de la nef

1. Chaudebœuf, érigé en châtellenie en 1593 pour René Pinel, appartint pendant six siècles à la famille Pinel, dont la souche fut un fils d'Herméniot, prêtre de Saint-Sauveur au xi^e siècle; elle passa vers 1680 aux Porée du Parc, qui la conservèrent jusqu'à la Révolution.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 6 G, 5. — Le seigneur de Chaudebœuf avait, en outre, des prééminences à Fougères dans les églises de Saint-Léonard et de Saint-Sulpice; la chapelle Saint-Guillaume de cette dernière église portait même vulgairement le nom de chapelle de Chaudebœuf.

des écussons devenus frustes, et à l'intérieur de l'église plusieurs tombeaux des seigneurs de Chaudebœuf. Sur la plus ancienne de ces pierres on ne peut plus lire que le nom de Chaudebœuf et le millésime de MCCC. — Une autre porte cette inscription : *Cy gist le corps de François Pinel, chevalier de l'ordre du roi, en son vivant seigneur de Chaudebœuf, fondateur de cette paroisse, décédé le 1^{er} jour de décembre 1574.* — Sur une troisième on voit seulement ... *le corps de Jean Pinel, décédé en aoust 1589.* — Et, enfin, sur une dernière est gravée l'effigie d'une femme, entourée de cette épitaphe : *Cy gist le corps de noble d^{lle} Jacquemine du Parc, dame de Chaudebœuf, décédée le 18 juillet 1648.*

La confrérie du Mont-Carmel ou du Scapulaire fut érigée à Saint-Sauveur en 1725; elle a été rétablie en 1824. Celle de la Bonne-Mort, tombée aujourd'hui en désuétude, fut enrichie d'indulgences en 1732 par le pape Clément XII.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Gilles du Boisnouault* dépendait de ce manoir. Cette chapelle, fondée de messes, avait besoin de réparations en 1781. — *Nunc* sécularisée.

2^o *Saint-Joseph de Chaudebœuf.* — De la chapelle primitive, construite dans la cour du manoir, il ne reste qu'une jolie porte de style ogival fleuri, dont le fronton, fâcheusement brisé, portait les armoiries des Pinel, sires de Chaudebœuf : *d'azur à trois pommes de pin d'or renversées, 2, 1.* Relevé presque entièrement au xviii^e siècle et restauré de nos jours, lorsque Chaudebœuf a été donné aux Adoratrices de la Justice divine (Voy. tome III, 564), cet édifice présente sur sa façade occidentale un immense perron de granit conduisant à une galerie ou tribune qui fait intérieurement tout le tour de la chapelle.

Dans le chœur sont deux tables de marbre; celle du côté de l'évangile porte ces mots : *Cy-dessous repose le cœur de Messire Michel du Parc-Portée, chevalier, seigneur du Parc, Chaudebœuf, Launay-Roumoulin, etc., cy devant conseiller au*

Parlement de Bretagne, décédé le 28 mai 1712, âgé de 77 ans, priez Dieu pour son âme. — Sur celle du côté de l'épître on lit : *Cy gît Victoire Mouësan de la Villirouet, c^{tesse} Henry de la Haye-Saint-Hilaire, fondatrice de l'hospice de Chaudebœuf, décédée à Rennes le 28 septembre 1869; priez Dieu pour elle.* Le corps de cette dame est sous une autre dalle, au milieu de la chapelle. Enfin, on retrouve les débris d'un autre monument funéraire élevé jadis en ce lieu en l'honneur d'un chanoine issu de la famille Le Lièvre, alliée aux Porée du Parc, et décédé à Fougères le 5 septembre 1704, à l'âge de soixante-treize ans.

Depuis la transformation du manoir de Chaudebœuf en hospice, un chapelain dessert ce sanctuaire.

3° *La chapelle du Champléon*¹, sise près de cet ancien manoir, au village actuel du Bas-Champléon, n'existe plus.

4° *La chapelle de Tanut* avoisinait ce manoir en 1677. — *Nunc* détruite.

5° *Le Père-Éternel du Tertre.* — En 1617, Jean de Fleurville et Léonarde Le Douillet, sieur et dame du Tertre, fondèrent dans cette chapelle deux messes hebdomadaires les lundi et vendredi. Jean Prodhomme en 1640 et Jean Vandebord en 1734 furent pourvus de ce bénéfice. Il est à noter que le Tertre fut donné au XII^e siècle à l'abbaye de Rillé par Sylvestre Pinel, lorsque celui-ci se fit religieux dans ce monastère. Les chanoines réguliers de Rillé aliénèrent la terre du Tertre au XVI^e siècle et conservèrent seulement le fief de ce nom. — La chapelle du Tertre, ayant besoin de restauration en 1781, n'existe plus.

6° *Chapelle de Tronçay.* — *Nunc* détruite.

7° *La chapelle des Vairies* avoisinait ce manoir en 1676; on en retrouve les restes au village de la Haute-Vairie.

1. Le Champléon, « *Castrum legionis*, » est voisin d'une ancienne fortification construite à l'embranchement de deux voies romaines. M. Maupillé suppose que les premiers barons de Fougères ont dû occuper cette place forte.

PRIEURÉ. — *Saint-Sauveur-des-Landes*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 430).

ÉCOLE ET HOSPICE. — Voy. tome III, 564.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 564.

RECTEURS DE SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES ¹.

Herméniot (XI^e siècle).

Oger, « *Ogerus presbyter Sancti Salvatoris* » (XII^e siècle).

Jean Agaice fut aussi en 1526 recteur de Laillé, Piré et Taillis; il devint en 1539 chanoine de Rennes et fut inhumé dans la cathédrale, à côté de la grande porte.

Jacques Helleu (1604).

Jean Tropée (1607) résigna en faveur du suivant.

Jean Ernault (1636), † 1673.

Jean Lambert (1684 et 1687).

François Prières, † 1692.

Jean Pichot succéda, semble-t-il, au précédent; † 1706.

Pierre Bordier, prêtre du diocèse, pourvu le 13 novembre 1706, résigna au suivant.

René Villaune, prêtre du diocèse, fut pourvu le 22 août 1710; il résigna avant de mourir et fut inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa tombe, portant ces mots : *Cy gist le corps de M^{re} René Villaune, recteur de ceste paroisse, décédé le 23 mars 1740.*

Michel Collin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 18 mars 1740; † 1768.

Jean-Baptiste Thébault, pourvu le 15 juin 1768, gouverna jusqu'à la Révolution.

Charles Genest (1803-1806).

Louis-François Pezeron (1806-1848).

Louis-Marie Gillot (1848, † 1853).

Joseph Gillot (1853, † 1862).

Jean-François Lesacher (1862).

François Morel (1862, † 1871).

Joseph Caillet du Tertre (1871-1878).

François Corvaisier (1878-).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860. — Notes ms. de M. Maupillé, etc.

SAINT-SÉGLIN

Ecclesia Sancti Siginnuni (1032), — *parochia Sancti Siginnini* (1101), — *ecclesia Sancti Sisignii* (1202), — *Sancti Siginnii* (1208), — *Sancti Signinii* (1442).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Maure.

ORIGINES. — Saint-Séglin devait être au ix^e siècle l'une des sept chapelles dépendant de l'église d'Anast (*nunc* Maure). En effet, la charte d'Anowareth, en 843, qui nomme toutes les paroisses limitrophes d'Anast, ne parle pas de Saint-Séglin. (Voy. tome V, 153.)

Ce fut à l'époque de la restauration de la Bretagne après les invasions normandes, que dut être fondée la paroisse de Saint-Séglin. En 1032, la vicomtesse Roianteline donna à l'abbaye de Saint-Georges l'église de Saint-Séglin et une métairie voisine. Les Bénédictines y fondèrent un prieuré dont nous avons déjà parlé (tome II, 292).

Vers l'an 1101, Gaultier, seigneur de Lohéac, donna de son côté à l'abbaye de Redon la dime d'un village situé en Saint-Séglin, « *totam decimam unius villæ que est sita in parochia Sancti Siginnini* ¹. » Mais les moines de Redon ne semblent pas avoir conservé longtemps cette dime. Au siècle dernier, les religieuses de Saint-Georges étaient les grandes décimatrices de Saint-Séglin; elles y affermaient en 1790 leur métairie et leurs dîmes 830 liv. et 84 boisseaux de gros sel. A la même époque elles payaient une pension de 220 liv. au recteur, dont la présentation leur appartenait ². Il est pro-

1. *Cartul. Rolon.*, 288.

2. *Cartul. Sancti Georgii*, 466 et 468.

nable que ce recteur levait lui-même quelque dime dans la paroisse, car le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* lui attribue 800 liv. de revenu.

ÉGLISE. — D'après Bollandus, saint Séglin fut un prêtre d'Inverlèthe, en Écosse, qui, averti par le pape Honorius, amena les Écossais à célébrer la Pâque selon le rit romain ; il vivait encore en 666¹. Cependant la statue de saint Séglin placée dans l'église de ce nom représente ce saint patron sous les traits et le costume d'un soldat, et la tradition prétend qu'il fit partie des saints martyrs de la légion thébaine.

Une autre tradition assure que l'église primitive de Saint-Séglin se trouvait près du vieux manoir du Jarossay, dans le champ des Déserts voisin du champ des Béziers. Ces noms et les débris de constructions en briques et d'ossements humains qu'on retrouve en ce lieu semblent indiquer une haute antiquité et rappellent en même temps quelques combats livrés jadis là.

L'église actuelle, bâtie en forme de croix latine, n'est pas ancienne ; le chœur et les transepts, en plein cintre, furent élevés en 1736, date gravée sur la muraille ; la nef, qui était, paraît-il, plus antique, a été reconstruite avec ouvertures ogivales en 1851.

Le seigneur de Maure se disait seigneur supérieur et fondateur de Saint-Séglin, quoique l'abbesse de Saint-Georges prétendit au même honneur. En 1620, Louise de Maure, dame de Mortemart et comtesse de Maure, se fit confirmer par le roi dans la possession de ces prééminences. A cette époque on voyait, en effet, dans l'église de Saint-Séglin « les armes *pleines de Maure* peintes aux vitres estant sur le grant autel et du costé de l'évangile ; et en celle du costé de l'épistre estoient lesdites armes comme en la grande vitre de

1. « S. Segianus presbyter Inverlèthæ qui S. Honorii I papæ litteris admonitus Scotos suos ad Pascha romano ritu celebrandum adduxit... Floruisse Segianum anno 666. » (Apud Boll. junii, II, 259.)

l'église parochiale de Guïpry¹, sans qu'il y ait aucunes autres armes dans le chanceau de ladite église de Saint-Seguelin². » Au siècle dernier, M. de Piré, comte de Maure, était également regardé comme seigneur de Saint-Séglin.

Mais au-dessous de lui les seigneurs de la Sauvagère et de Tréguhaire jouissaient aussi de quelques prééminences. Le seigneur de la Sauvagère déclara, en effet, en 1680 avoir droit, à cause de ses fiefs du Masle³, à un enfeu dans le chanceau de Saint-Séglin, du côté de l'évangile; il avait également le droit, en 1682, de jeter une soule à la porte de l'église certain jour de fête. Dans le même chanceau, du côté de l'épître, était l'enfeu de Tréguhaire, où fut inhumé en 1641 Françoise de Langourla, femme de Charles Le Brun, seigneur de Tréguhaire.

En 1677 existait à Saint-Séglin la confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, dont faisaient partie les seigneur et dame de la Sauvagère.

Non loin de cette église se trouve la fontaine de Sainte-Julitte, ornée naguère de la statue de cette bienheureuse; une croix remplace aujourd'hui celle-ci, et l'on y vient de temps immémorial en procession pour demander un temps favorable aux biens de la terre.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle du prieuré.*

2^o *La chapelle de la Haultière* dépendait à l'origine de cette maison noble, qui fut plus tard transformée en chapellenie. En 1667, Pierre Hénault, de Pipriac, y fonda deux messes hebdomadaires les lundi et vendredi. Cette fondation est inscrite dans un tableau représentant la Sainte Vierge, placée

1. Voy. tome IV, 703.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

3. Le Masle, en Pipriac, voisin de Saint-Séglin, est un très-ancien manoir près duquel sont des ruines gallo-romaines. Julien du Masle, seigneur dudit lieu, vendit les fiefs du Masle au duc de Chaulnes, qui les céda lui-même en 1676 à Guillaume Mouraud, seigneur de la Sauvagère.

entre saint Dominique et saint Pierre, actuellement transféré dans l'église de Saint-Séglin.

La chapelle de la Haultière fut alors considérée comme frairienne, et le seigneur de Saint-Séglin, M. de Piré, en présentait les chapelains au siècle dernier; ceux-ci y faisaient le catéchisme, et voici leurs noms à cette époque : Jean Roul, † vers 1758; — Jean Gicquel (1758); — Jean Chesnel, † vers 1778, — et Jean Darel, qui lui succéda. — *Nunc* sécularisée.

3^o La chapelle de la Sauvagère se trouve dans la cour de ce manoir. Elle fut fondée d'une messe par semaine et dotée de 30 liv. de rente; mais en 1727 elle fut interdite comme menaçant ruine. Il est actuellement question de la restaurer et de la dédier au Sacré-Cœur.

PRIEURÉ. — *Saint-Séglin*, membre de l'abbaye de Saint-Georges. (Voy. tome II, 292.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 596 et 624.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 596.

RECTEURS DE SAINT-SÉGLIN¹.

Thomas Faverel, † vers 1555.

Pierre Faverel, pourvu le 24 avril 1555, résigna en faveur du suivant.

Pierre Guéret prit possession en 1589.

Julien Berthelot remplaça le précédent et prit possession le 25 janvier 1598; il résigna en faveur du suivant.

René Le Vayer, fils de Bonabes Le Vayer de Clayes, seigneur de la Morandaye, prit possession le 1^{er} février 1609 et résigna dès l'année suivante.

Pierre Guérin fut pourvu en 1610; † 1617.

Charles Tayart, pourvu le 23 avril 1617, résigna peu après.

Yves Chotard fut pourvu le 2 juin 1618; † 1622.

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil, etc.

Florent Bienvenu, chapelain et organiste de la Sainte-Chapelle de Paris, pourvu le 19 août 1622, ne conserva pas le bénéfice.

Bertrand Gicquel résigna en faveur du suivant.

Pierre Bigot fut pourvu le 9 juin 1623, à l'âge de vingt-huit ans.

Jean Beaumanoir, † vers 1678.

Armel Pahier, présenté par l'abbesse de Saint-Georges, refusé par l'évêque, fut pourvu par l'archevêque de Tours le 22 janvier 1679.

N... Bounart, † 1702.

Jean Renault, pourvu le 12 décembre 1702, résigna à son neveu qui suit.

Pierre Renault fut pourvu en 1734 ; † 1776.

Jean Gicquel, pourvu le 29 février 1776, prit possession le 26 mars ; il passa la Révolution caché dans sa paroisse et fut réinstallé en 1803 ; † 1811.

François Durand (1812, † 1814).

Henri de Lambert (1814, † 1817).

Julien Morel (1817, † 1851).

Joseph Pihéry (1851, † 1860).

Jean-Marie Riaut (1860-1874).

François Saquet (1874-1876).

Charles-Henri Courcoul (1876-).

SAINT-SENOU

Saint-Cenneur (1427), — *Saint-Sennour* (1513), — *Saint-Cenou* (1623).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Guichen.

ORIGINES. — On ignore les commencements de cette paroisse, où il ne se trouvait « nuls nobles » en 1427¹.

En 1583, Léonard Durand, chanoine de Saint-Malo et précédemment archidiacre de Porhoët, était recteur de Saint-

1. Réformation de la noblesse.

Senou. Le 5 novembre, il afferma cette cure à un prêtre nommé Macé Le Liepvre moyennant 200 liv. tournois chaque année, l'acquit des messes dues par lui et l'acquit des droits cathédraux. Il fut aussi convenu que M. Le Liepvre habiterait le presbytère de Saint-Senou et paraîtrait au synode « en lieu et place du recteur non résidant¹. » Cet acte du xvi^e siècle est assez curieux, parce qu'il montre bien la façon d'agir des recteurs d'autrefois lorsqu'ils ne se croyaient pas tenus à la résidence.

Le 10 septembre 1644, le recteur Jean Le Vieil obtint une sentence le maintenant en possession du denier pascal, « à raison de 6 deniers par chaque chef de gens mariés, veufs ou veuves, » et en la jouissance de la « dixme des agneaux à la onziesme et au dessous à raison de 2 sols par agneau, » tout cela « outre la dixme à la trente-troisiesme des gros fruits, lins et chanvres². »

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* nous dit qu'à cette époque le recteur de Saint-Senou ne levait qu'un tiers des grosses dimes, à la trente-sixième gerbe, les deux autres tiers appartenant à des seigneurs laïques.

ÉGLISE. — Cette église semble avoir eu à l'origine pour patron un saint de race bretonne, mais depuis plusieurs siècles déjà elle est placée sous le patronage des saints Abdon et Sennen, martyrs. Le 1^{er} août 1869, on y a déposé des reliques de ces bienheureux, martyrisés à Rome pendant la persécution de l'empereur Dèce.

L'édifice, absolument dépourvu de style, semble des siècles derniers. C'est une simple nef accostée de deux chapelles irrégulières; le chœur a été reconstruit en 1828.

Anciennement, le sire de Lohéac était seigneur supérieur de Saint-Senou. Ses armoiries étaient peintes et sculptées dans

1. *Arch. paroiss.*

2. *Ibidem.*

cette église, et quoiqu'elles eussent été « brisées et rompues » pendant les guerres de la Ligue, elles y apparaissaient encore en partie au xvii^e siècle. En 1623, en effet, Louise de Maure, dame de Mortemart et baronne de Lohéac, se fit confirmer dans ses droits de dame supérieure à Saint-Senou et fit constater les intersignes suivants dans cette église : « Joignant le grant autel, du costé de l'évangile, et en même prospective (est) un tabernacle ancien basti de pierre, ayant trois fenestres en l'une desquelles se met le Sainct Sacrement et en deux autres les cierges servant audit autel; au hault duquel il y a deux escussons relevez en bosse de ladite pierre dure, l'un à costé de l'autre et séparés d'une croix; et sur l'accoudoir d'un banc à queue estant audit chancel est aussy un escusson de relief, et iceux trois escussons (sont) *de vair* entaillés et engravés. Et en la vitre proche le grant autel, du costé de l'épître (est) un autre escusson *vairé d'argent et d'azur*^{1.} »

Plus tard, en 1713, on reconnut sur un vitrail placé au Sud de l'église un écusson semblable *de vair plein*. Or, ces armoiries appartenaient aux premiers sires de Lohéac et prouvaient ainsi leurs droits à Saint-Senou. Toutefois, dès 1623 les seigneurs de la Molière prétendirent jouir eux-mêmes des prééminences en cette église, et à cette date l'on y voyait déjà, « dans la vitre estant sur le grant autel, deux escussons de front; le premier, orné des deux ordres du roi : *de sable au sautoir d'argent, à la bordure de même, qui est d'Angennes; party d'azur à trois testes de chien d'argent accolées de gueules, qui est Thierry; — le deuxième orné d'une cordelière d'or : d'azur à trois testes de chien d'argent accolées de gueules*^{2.} »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

2. C'étaient les armes de Marguerite Thierry, douairière de Pougny, veuve de Jacques d'Angennes, ambassadeur de France en Angleterre; son père, Pierre Thierry, seigneur du Boisoreant, avait acheté la Molière en 1524 de Guy XVI, comte de Laval. Les héritiers de cette dame échangèrent cette terre avec Jean Robinaud, seigneur de la Haye de Mordelles. Ce dernier a laissé un *Journal ms.* assez curieux dont M. l'abbé Guillot a publié quelques fragments (*Voy. Revue de Bretagne et Vendée*, XXI, 405, 498); il construisit le manoir de la Molière en place d'un ancien château-fort qui dominait jadis le cours de la Vilaine et l'embouchure du Samnon.

Aussi en 1698 Jean Robinaud, seigneur de la Molière, déclara-t-il avoir en cette église « les droits de supériorité, fondation et patronage, avec des banes et accoudoirs armoyés des armes de sa maison, avec ceinture et lizière au dedans et au dehors de ladite église, et les escussons en relief des armes de sadite maison au hault de la muraille du grand autel, du costé de l'évangile, avec un pareil escusson dans la vitre du costé de l'épître; oultre les armes des seigneurs du Boisorcant et de Brezolles¹, lesquelles sont aussy dans la vitre du grand autel². »

Du reste, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* reconnut lui-même Jacques des Clos, devenu seigneur de la Molière par acquêt fait en 1718, comme seigneur de Saint-Senou³.

Au xviii^e siècle, les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement étaient érigées en cette église.

Il s'y trouvait aussi plusieurs fondations, notamment la chapellenie des Hayes, signalée en 1639, et celle des Gaultier, ayant un revenu net de 95 liv. en 1730. Cette dernière fut fondée le 4 septembre 1556 par Jean Gaultier, recteur de Saint-Senou, chantre et chanoine de Notre-Dame de Nantes. Elle était fort considérable à l'origine et formait une petite collégiale de prêtres; mais son service dut être réduit plus tard. Elle consistait, en effet, « en sept messes à haulte voix par semaine, célébrables à perpétuité par une société de sept chapelains. » Sa dotation consistait alors en une rente annuelle de 100 liv. assise sur un capital de 2,100 liv. que le fondateur confia au Chapitre de Rennes⁴.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame du Perchot* est une vieille chapelle frairienne sise au milieu d'une lande⁵ et fréquentée

1. Les d'Angennes s'étaient alliés aux de Morais, seigneurs de Brezolles.

2. *Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*

3. Chaque année, le jour de Noël, le dernier marié de la paroisse devait fournir une soule au seigneur de la Molière dans l'église de Saint-Senou. (*Déclaration de 1698.*)

4. *Arch. paroiss.*

5. C'est sur la lande du Percherot (*nunc Perchot*) qu'o se trouvaient en 1698 les fourches patibulaires de la Molière.

par les pèlerins. « Le 10 acust 1641, jour de Saint-Laurent, commença l'assemblée au Perchot, à cause des indulgences plénières obtenues par le moyen de Jean Le Vieil, prestre-recteur de Saint-Senou, et données par Notre Saint-Père le pape Urbain VIII, estant de sept ans, à tous ceux qui confessés et communiés visitent la chapelle de Nostre-Dame du Perchot à ladite feste de Saint-Laurent¹. » — Cette chapelle, connue maintenant sous le nom de Saint-Laurent, est entretenue et desservie, notamment à l'époque des Rogations.

2° *L'Immaculée-Conception de la Molière*. — Cette chapelle fut bâtie vers 1723 par Jacques des Clos, seigneur de la Molière et de la Fonchaye; le 24 mai 1724, il y fonda une messe pour tous les dimanches et fêtes. — Restauré avec goût de nos jours, ce sanctuaire est encore entretenu.

3° *Notre-Dame de la Fiolaye* dépend de l'ancien manoir de ce nom; elle était jadis fondée de messes, et en 1671 Jean Vallays en était chapelain. Naguère on s'y rendait encore processionnellement aux Rogations, ainsi qu'à la précédente.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 386.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 593 et 621.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 621.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE SAINT-SENOU².

Guillaume Gaultier résigna en faveur du suivant.

Jean Gaultier fut pourvu en 1555; il était depuis 1534 chantre et chanoine de Notre-Dame de Nantes; il fut aussi notaire apostolique et recteur de Saint-Vincent de Nantes; † 1558.

Guillaume Gaultier redevint recteur alors; † vers 1566.

Anne Durand, pourvu le 4 avril 1566, résigna aussitôt.

Jean Foulon, pourvu le 14 mai 1566, résigna au suivant.

1. *Reg. de l'état civil.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Guillot, etc.*

Anne Durand, pourvu de nouveau en 1570, résigna plus tard en faveur du suivant.

Étienne Texier prit possession le 25 janvier 1573 et résigna l'année suivante.

Tristan Le Clerc fut pourvu le 18 juin 1574, puis se démit.

Claude de la Salle, pourvu le 8 novembre 1574, résigna en 1579.

Léonard Durand, chanoine de Saint-Malo, pourvu le 26 octobre 1579, afferma sa cure en 1583 et résigna l'année suivante.

Jean Le Brun fut pourvu le 8 juin 1584; † à Rennes et inhumé le 8 janvier 1616 dans le chancel de l'église de Saint-Senou.

Robert Le Vieil résigna en faveur du suivant; † chapelain des Hayes, à Saint-Senou, en 1639.

Jean Le Vieil, pourvu le 14 mars 1629, résigna en faveur du suivant en 1675.

Jean Bougot fut pourvu vers 1675 et fit en 1700 enregistrer ses armoiries : *d'hermines au pal de sable*; il se démit en 1710.

Pierre Jumel fut pourvu le 14 mai 1710; † 1743.

Laurent Lorit, pourvu le 30 avril 1743, résigna en 1765; † en 1766.

Olivier Samson se fit pourvoir le 28 avril 1765 et le 25 mars 1766; † octobre 1767.

Joseph Davy fut pourvu le 30 octobre 1767; † 12 septembre 1775.

Pierre Julienne, pourvu le 9 février 1776, gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; † 1810.

Augustin-Gilles-Marie Hue (1810, † 1811).

N... Hoyer (1811-1817).

Jean-Laurent Henry (1817-1847).

N... Moison (1847-1849).

N... Louichon (1850-1852).

Mathurin Jannot (1852, † 1857).

Pierre Bellamy (1857-1862).

N... Collet (1862-1864).

Pierre Landais (1864, † 1874).

Gustave-Alfred Pinson (1874-).

SAINT-SERVAN

Ecclesia Sancti Servacii (XI^e siècle).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo, chef-lieu du doyenné de Saint-Servan.

ORIGINES. — Nous avons précédemment parlé de la ville gallo-romaine d'Aleth, devenue au vi^e siècle une résidence épiscopale, ruinée au x^e par les Normands et abandonnée au xii^e par ses évêques. (Voy. tome I, 557 et 568.) Cette ville antique et longtemps importante occupait toute la langue de terre dite aujourd'hui pointe de la Cité, qui forme un vaste triangle bordé presque de toutes parts par la mer, et dont la base, dirigée vers l'Ouest, porte un fort appelé aussi fort de la Cité. Aleth s'arrêtait vers l'Est à cet isthme étroitement resserré entre l'anse des Bas-Sablons et le port Solidor, et là se trouvait la porte de la Cité.

Au-delà, vers l'Est, s'étendait déjà au xi^e siècle un faubourg assez considérable pour avoir son église propre dédiée à saint Servais ou saint Servan. Dès cette époque reculée cette église, dit M. de la Borderie, « servait de paroisse à toute la banlieue, car la ville proprement dite avait pour paroisse la cathédrale même d'Aleth, dont un dernier reste subsiste encore aujourd'hui dans la vénérable petite chapelle de Saint-Pierre de la Cité¹. »

Nous trouvons la plus ancienne mention historique de l'église de Saint-Servan dans l'acte qui suit :

En l'an 1095 ou environ, Robert, seigneur de Plouer, et son fils Hingant donnèrent à la cathédrale d'Aleth un terrain considérable s'étendant de la porte de la Cité jusqu'au cimetière de Saint-Servan, « *quamdam terram juxta prefatæ Urbis portam Sanctique Servatii cimiterium sitam*². » L'existence de

1. *Semaine religieuse de Rennes*, II, 8.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 497. — Ainsi, dès le xi^e siècle, saint Servais était patron de l'église qui donna son nom au faubourg d'Aleth; mais on ne comprend pas facilement pourquoi ce faubourg a toujours porté le nom de Saint-Servan conservé par la ville à laquelle il a donné naissance. L'Église honore, en effet, plusieurs saint Servan, de même qu'un saint Servais; si l'on n'avait ce texte de 1095, on pourrait croire que le premier patron du faubourg d'Aleth fut saint Servan, remplacé plus tard par saint Servais.

ce cimetière prouve bien que Saint-Servan était déjà église paroissiale. « Le terrain ainsi donné prit justement le nom de terre de Brécel, parce que le père du donateur s'appelait lui-même Brécel de Plouer. On se peut aisément imaginer l'étendue de cette terre, car la place actuelle de la Paroisse représente très-probablement le cimetière primitif de Saint-Servan, et ainsi la donation de Robert, fils de Brécel, embrassait toute l'étendue comprise entre cette place, la rue qui porte encore le nom de Pré-Brécel, et la mer, tant du côté de Solidor que de celui des Bas-Sablons, jusqu'à l'extrémité Est de la rue Beau-Rivage. Robert mit à ce don deux conditions qui ne sont pas sans intérêt : d'abord qu'il aurait part à toutes les prières faites dans l'église d'Aleth et dans toutes les consécrations des églises du diocèse, et ensuite que si le diocèse était, au moment de sa mort, sous le coup d'un interdit, lui Robert n'en serait pas moins inhumé en terre sainte avec les prières accoutumées¹. »

Robert de Plouer tenant sa terre de Guégon, vicaire ou voyer du pays d'Aleth, il fallait que ce seigneur supérieur donnât son consentement à la donation faite à l'église d'Aleth. Or, Guégon n'était pas d'humeur accommodante; il prétendait avoir des droits sur cette église et n'en usait que pour la spolier; comme l'évêque d'Aleth s'opposait à ses vexations, il passait sans scrupule jusqu'aux derniers excès de la violence. Mais ce furent ces excès mêmes qui le contraignirent à consentir à la donation de Robert.

Pendant le carême de l'année 1098, on vit, en effet, Guégon « briser les portes de la cathédrale d'Aleth pour s'emparer de ses riches ornements et enlever avec un soin spécial les aumônes considérables que les fidèles y déposaient en ce temps, pour être distribuées aux pauvres par l'évêque. Mais Guégon ne porta pas loin son péché. L'été suivant il reçut une blessure à la tête et fut rapporté chez lui mourant. Aus-

1. M. de la Borderie, *loco citato*.

sitôt le remords de son sacrilège du carême précédent lui remplit l'âme d'épouvante. » Il envoya supplier l'évêque Benoît, qui se trouvait par hasard à Saint-Malo-de-l'Île, de venir le confesser et l'absoudre de l'excommunication dont il l'avait frappé. « Avec un tel personnage, auquel les fourberies ne coûtaient rien, il fallait quelque prudence, et aussi d'abord l'évêque refusa d'aller le trouver. Mais enfin, sur de nouvelles instances, dès qu'il connut avec certitude l'état de Guégon, il se rendit auprès de lui avec ses prêtres, l'admit à la pénitence et leva l'excommunication, mais à condition que le fougueux vicaire ne porterait plus les armes sans en avoir obtenu de son évêque la permission expresse, à condition aussi qu'il rendrait aux pauvres tout ce qu'il leur avait volé et qu'il ferait à l'église d'Aleth une satisfaction convenable¹. »

Pour remplir cette dernière clause, Guégon confirma définitivement le don de la terre de Brécel fait par Robert à l'évêque d'Aleth, et il en investit Benoît au moyen du bâton pastoral de celui-ci. De plus, d'accord avec son frère Haimon, le même Guégon donna à l'église Saint-Pierre d'Aleth et aux évêques de cette ville plusieurs dîmes qu'il possédait aux environs, et il permit d'établir un cimetière sur sa terre à côté de l'église d'Aleth².

Néanmoins cent ans plus tard, du temps de l'évêque Pierre Giraud (1185-1218), la possession du Pré-Brécel fut encore contestée au Chapitre d'Aleth, ou, comme on disait déjà, de Saint-Pierre de la Cité, par un particulier appelé Galais ou Galèse, « *Galesius*, » qui prétendait y avoir droit du chef de sa femme, sortie apparemment des sires de Plouer. Mais ce droit était sans doute fort problématique, car Galais, sa femme et sa fille y renoncèrent pour une somme de 8 liv. 10 sols, monnaie d'Anjou (soit environ 850 liv. valeur actuelle), que leur donna Jean, prieur de la Cité, en retour de quoi ils

1. M. de la Borderie, *loco citato*.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 491.

jurèrent solennellement renoncer à toutes leurs prétentions. Ce serment fut prêté par eux non-seulement sur l'autel de la cathédrale de Saint-Malo, mais aussi sur les reliques et sur la croix de Saint-Servais, « *super reliquias et super crucem Sancti Servacii.* » Ceci montre l'importance qu'avait dès lors l'église paroissiale de Saint-Servan, dont le recteur, appelé Robert, figure parmi les témoins de cet acte¹.

Lorsque saint Jean-de-la-Grille transféra, en 1152, le siège épiscopal d'Aleth à Saint-Malo-de-l'Île, il créa en cette dernière ville un Chapitre régulier auquel il donna entre autres églises celles de Saint-Pierre d'Aleth et de Saint-Servan. Il permit en même temps à ses chanoines de desservir eux-mêmes les deux paroisses d'Aleth. Mais en 1319 le Chapitre de Saint-Malo fut sécularisé, les chanoines durent abandonner leurs cures et faire desservir leurs paroisses par des prêtres séculiers. Or, à cette époque la paroisse de Saint-Pierre, qu'on appelait alors paroisse de la Cité, subsistait encore; nous en avons la preuve dans l'état des biens de cette église dressé à cette époque. On y voit qu'elle avait un revenu de 182 liv. 18 sols; le Chapitre de Saint-Malo, cessant de la desservir, se réserva la plus grande partie de ces rentes et abandonna au vicaire ou recteur commis à sa place 35 liv. de rente seulement, outre les oblations de la paroisse. Le recteur de la Cité dut, moyennant ce traitement, subvenir à toutes les charges paroissiales et payer les décimes et les autres droits accoutumés².

1. *Biblioth. d'Avranches*, charte inédite. — *Semaine religieuse de Rennes*, II, 40. — La dévotion à une croix enrichie de reliques paratt, en effet, avoir existé dans l'ancienne église de Saint-Servan, qui portait même parfois le nom d'église Sainte-Croix. Cette dénomination est encore donnée maintenant à l'anse du port la plus rapprochée du temple, appelée anse Sainte-Croix.

2. « *Super ecclesiam de Civitate Alethensi cujus emolumenta valere annis communibus reperimus novies viginti duas libras et decem et octo solidos, ordinatum est quod Capitulum habeat totum emolumentum et reddet vicario triginta quinque libras supradictas ultra oblationes dictæ parochiæ quas debet habere idem vicarius; super quibus triginta quinque libris et oblationibus idem vicarius omnia onera dictæ parochiæ supportabit, et decimata atque magistralia consueta solvet.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.)

A la même époque, l'église de Saint-Servan n'avait que 104 liv. de rente; le Chapitre de Saint-Malo se réserva toutes les dimes qui en dépendaient et abandonna au recteur le reste des revenus.

Ainsi, au xiv^e siècle comme au xi^e, deux paroisses existaient dans ce que nous appelons aujourd'hui Saint-Servan. Mais il est vraisemblable que cette paroisse de la Cité ne dut pas tarder à disparaître; son territoire fut réuni à celui de Saint-Servan, et les chanoines de Saint-Malo se chargèrent de l'entretien de l'église Saint-Pierre, considérée dès lors comme simple chapelle.

Toutefois, quelle que fût l'importance de Saint-Servan à partir de cette époque, cette paroisse n'en continua pas moins, après la ruine d'Aleth, d'être considérée comme un faubourg de la ville épiscopale, c'est-à-dire de Saint-Malo. Malgré les tentatives réitérées de ses habitants, Saint-Servan ne put obtenir le rang et le titre de ville distincte de Saint-Malo qu'à la Révolution française.

Aux derniers siècles, l'évêque et le Chapitre de Saint-Malo se partageaient les dimes de Saint-Servan; ils s'engagèrent en 1638 à payer au recteur une rente de 50 liv., pour lui tenir lieu des dimes noales qui seules lui appartenaient. Ce recteur, présenté alternativement par le Pape et l'évêque, déclara en 1790 posséder un revenu brut de 1,410 liv.; mais il avait 200 liv. de charges, ce qui réduisait son bénéfice à 1,210 liv. de rente. A la même époque, la fabrique jouissait d'un fief de peu de valeur; toutefois elle avait sa part de l'obiterie, qui était considérable¹.

Parmi les usages locaux d'autrefois, mentionnons la procession du mercredi des Rogations. Ce jour-là, le Chapitre de Saint-Malo venait à Saint-Servan, et le clergé de cette dernière paroisse allait au-devant de lui jusqu'à la croix du Nay; là, les deux processions se réunissaient et allaient en-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 G, 57, et 4 V, 29.

semble rendre hommage à l'antique église Saint-Pierre de la Cité; arrivés sur la place précédant ce sanctuaire et là où se trouvait jadis le cimetière d'Aleth, les chantres entonnaient un *Libera*; puis on entra à Saint-Pierre, où l'on chantait un motet en musique; la procession gagnait ensuite Saint-Servan et les églises conventuelles des Capucins, des Récollets et du Calvaire; puis elle revenait à la place du Nay pour se séparer; le clergé de Saint-Malo retournait alors en cette ville et celui de Saint-Servan rentrait chez lui ¹.

De nos jours, Saint-Servan a perdu une portion de sa campagne par suite de l'érection en paroisse de Château-Malo en 1840.

ÉGLISE. — Nous avons vu que l'église de Saint-Servan était dès le XI^e siècle dédiée à saint Servais. De cet antique édifice il ne reste aucune trace. C'est vers 1532 qu'on en commença, croit-on, la reconstruction partielle; sur la clef de sa principale vitre on voyait, en effet, les armes *mi-parti de France et de Bretagne*; mais un siècle plus tard l'édifice fut allongé, et M^{gr} de Neufville vint en poser la première pierre le 13 juin 1651. La ville de Saint-Malo contribua en 1664 à l'achèvement du clocher, et Michel Creton ajouta à l'édifice, en 1687, la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce ².

Tout cela formait une construction fort irrégulière; aussi résolut-on bientôt de bâtir une nouvelle église plus convenable. La première pierre en fut posée en 1715, et le temple, quoique inachevé, fut béni le 21 février 1743. Cette église n'a été terminée que vers 1845. C'est un vaste édifice composé de trois nefs, avec un chœur en hémicycle et un déambulatoire; neuf chapelles rayonnent tout autour. Quoique de style néo-grec, l'église de Saint-Servan est intéressante à cause de sa riche décoration : fresques murales, œuvre d'un

1. Abbé Manet, *Grandes recherches ms.*

2. *Ibidem.*

artiste malouin, M. Duveau; autels en marbre fort bien sculptés; chaire en pierre, véritable monument dû au ciseau de M. Valentin; belles verrières peintes, où se retrouvent les noms des évêques d'Aleth; orgues magnifiques, rien ne manque pour faire de ce temple un objet digne d'attirer l'attention de l'artiste chrétien. Notons cependant que toute cette ornementation est moderne. L'édifice vient même d'être récemment consacré par M^{er} Place, le 2 février 1885.

Une grande partie de Saint-Servan dépendant féodalement jadis de Châteauneuf, le marquis de ce nom prétendait y être seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église. La fabrique, il est vrai, lui contestait ces droits, disant que son église se trouvait dans le fief qu'elle possédait elle-même à Saint-Servan. Cependant, aux xvi^e et xvii^e siècles, les sires de Châteauneuf jouissaient en réalité des prééminences en cette église, et l'on y voyait encore en 1760 les armoiries des seigneurs de Béringhen, marquis de Châteauneuf, sculptées de chaque côté du maître-autel, et sur l'une des chapelles l'écusson des anciens sires de Châteauneuf : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'azur à cinq besants d'or, qui est de Rieux; aux 2^e et 3^e vairé d'or et d'azur, qui est de Rochefort; sur le tout : de gueules à deux fasces d'or, qui est d'Harcourt*¹.

Au siècle dernier, on trouvait érigées en l'église de Saint-Servan les confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire, du Cœur-de-Jésus, de Saint-Joseph et de Saint-Clément².

CHAPELLES³. — 1^o *Saint-Barthélemy de Château-Malo*, chapelle frairienne érigée en église paroissiale en 1840.

1. *Terrier ms. de Châteauneuf*. — Parmi les droits du marquis de Châteauneuf à Saint-Servan, signalons celui de tenir en cette ville marché tous les lundis et foire durant huit jours à la fête de saint Servais.

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)*.

3. Pour les nombreuses chapelles de Saint-Servan, nous nous sommes surtout servi des *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*, — des *Grandes recherches ms. de l'abbé Manet*, — de la *Réponse au quest. de 1860*, — et des *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

2^o *Saint-Pierre de la Cité*. — Nous avons décrit (tome I^{er}, p. 687) l'ancienne cathédrale d'Aleth, dont les ruines, rappelant le style carlovingien, existent encore, et nous avons dit que l'une de ses absides constitue depuis deux siècles ce qu'on nomme la chapelle de la Cité. En 1675, dit l'abbé Manet, le Chapitre de Saint-Malo fit « réparer à ses frais, par respect pour le premier lieu de son siège, la chapelle de Saint-Pierre de la Cité, où reposent plusieurs évêques d'Aleth, et saint Énogat en particulier. La principale porte, qui avant ce temps était au bout opposé, fut en cette circonstance pratiquée dans la croisée du fond faisant face à la place actuelle, dont la partie orientale formait l'ancien cimetière ¹. »

Outre la station qu'allaient autrefois faire en ce sanctuaire les clergés de Saint-Malo et de Saint-Servan le mercredi des Rogations, la procession du Sacre de Saint-Servan s'y rendait également, et la congrégation des artisans de cette paroisse s'y réunissait lorsqu'elle fut supprimée en 1758.

Vendu nationalement en 1798, Saint-Pierre de la Cité fut racheté par les paroissiens de Saint-Servan en 1813 et rendu au culte le 14 mai 1814. A la fête de saint Pierre qui suivit, on recommença d'y aller en procession avant la grand'messe, selon l'antique usage.

Abandonné de nouveau, ce vénérable sanctuaire fut restauré encore une fois de nos jours, et le 2 août 1868 M^{er} Saint-Marc vint en faire la bénédiction solennelle. Depuis lors, Saint-Pierre continue d'être entretenu.

3^o *Sainte-Anne du Bosq*, considérée comme chapelle frairienne, se trouvait jadis à la jonction de quatre chemins, près du champ appelé Clos de la Chapelle. Elle était fondée de messes ² et très-fréquentée par les pèlerins; il s'y tenait une

1. *Grandes recherches ms.*

2. Le 27 mars 1706, Marie Pépin, dame de Marsille, veuve de Jean Gilbert, seigneur du Bosq, fonda trois messes hebdomadaires dans cette chapelle pour le salut de l'âme de Marie Gilbert, sa fille, propriétaire de la maison du Bosq. (*Registre des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*)

assemblée nombreuse le jour de la fête patronale, et le 26 juillet 1637 seize personnes firent naufrage en revenant de cette réunion. Elle fut interdite cent ans plus tard « comme caduque » et aussitôt démolie; on mit une croix sur son emplacement.

A quelque distance de là, Servan Le Fer de la Saudre, devenu seigneur du Bosq par sa femme, Marie Gilbert, construisit une nouvelle chapelle existant encore et bénite le 25 juillet 1737 par Jean Chottart, vicaire général de Saint-Malo. A cette occasion, le seigneur du Bosq fit une transaction avec le général de Saint-Servan et s'engagea à faire desservir la chapelle et à loger un chapelain, qui serait tenu de faire le catéchisme et de visiter les malades. En 1775, Dominique Magon y épousa Marie-Anne Magon.

La procession de Saint-Servan se rendait jadis au Bosq aux Rogations, et parmi les chapelains de ce sanctuaire nous trouvons René PrEAU (1703), — Thomas Boulain (1728), — Raymond Angerau (1729), — Claude Babin (1764), — Marc-Antoine de Monnoye de Meaux, archidiacre de Porhoët (1782), — et Louis Heurtault de la Villemorin, chanoine de Saint-Malo (1783).

Cette chapelle, aussi bien que les deux suivantes, a été reconnue par M^{sr} Saint-Marc comme chapelle frairienne; on y dit la messe tous les dimanches.

4^o *Saint-Étienne*. — La tradition populaire fait remonter au VIII^e siècle cette chapelle frairienne, et le *Roman d'Aquin* raconte même qu'elle fut fondée par Charlemagne à la suite d'une grande bataille, sur la sépulture de ses soldats et pour le repos de leurs âmes :

*Sur le charnier fut le moutier fondé,
De saint Estienne en fut le mestre aulté¹.*

1. Le *Roman d'Aquin*, ou la Conquête de Bretagne par le roy Charlemagne, 43.

Cette chanson de geste étant du XII^e siècle, il faut en conclure que Saint-Étienne remonte au moins à cette époque déjà reculée.

Mais la chapelle de Saint-Étienne fut reconstruite en 1577 et restaurée vers 1745. A cette dernière époque l'on y transféra la statue de saint Marc de la chapelle de Lambesty, qu'on venait de démolir, et depuis lors la paroisse de Saint-Servan prit coutume de venir à Saint-Étienne faire sa station le jour Saint-Marc.

Rendue au culte en 1803, Saint-Étienne, située au village de ce nom, était encore naguère desservie tous les dimanches par un vicaire de Saint-Servan.

5^o *Saint-Guillaume de la Hulottais*. — Au commencement du XVIII^e siècle, le manoir de la Hulottais appartenait à Guillaume Onffroy, sieur du Bourg, et à Françoise Patard, sa femme. Leur fils Charles Onffroy étant tombé enfant du troisième étage d'une maison, à Saint-Malo, sans se tuer, ils promirent, s'il se faisait prêtre, de bâtir une chapelle à la Hulottais. Guillaume Onffroy mourut en 1707, après avoir fait une fondation de messes à la Hulottais, et Charles Onffroy ayant embrassé l'état ecclésiastique, Françoise Patard bâtit la chapelle promise. Cet édifice, dédié à saint Guillaume et à sainte Françoise, fut béni le 6 avril 1712 par Simon Allain, recteur de Saint-Servan, et l'on y plaça un tableau représentant le danger de mort auquel avait échappé Charles Onffroy.

Cette chapelle, fondée de messes et d'un catéchisme, fut successivement desservie par André Onffroy (1717), — Joseph Patard (1766) — et Jean-Julien Le Gué (1783), tous présentés par la famille Onffroy. Celle-ci vendit la Hulottais en 1802, mais les nouveaux propriétaires continuèrent la fondation, et la chapelle est maintenant desservie comme frairienne tous les dimanches.

6^o *Sainte-Magdeleine*. — Voy. tome III, 359.

7^o *La Sainte-Trinité du Rosais*. — Voy. tome III, 358.

8^o *Saint-Joseph*. — Cette jolie chapelle a été récemment

construite dans la ville même de Saint-Servan, au Gras-Larron, lieu noble mentionné en 1513. Exécuté d'après les plans de M. le chanoine Brune, c'est un édifice de style roman fort bien réussi; il supporte un charmant clocher en pierre blanche du meilleur aspect. Consacrée aux œuvres paroissiales, telles que catéchismes, cercles catholiques, etc., cette chapelle sert aussi aux exercices pieux de l'orphelinat des garçons, dit de l'Enfant-Jésus, que tiennent les Sœurs de la Sainte-Famille de Nantes.

9° *Notre-Dame de Nazareth* dépend de l'orphelinat des filles.

10° *L'Immaculée-Conception* dépend de la maison des Petites-Sœurs des Pauvres.

11° *Notre-Dame-de-la-Paix* appartient aux Dames de l'Adoration perpétuelle.

12° *Saint-Michel des Corbières* dépend du couvent des Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges.

13° *Saint-Louis*. — Voy. tome III, 119.

14° *Notre-Dame de Senneville* appartient aux Sœurs de la Providence de Ruillé.

15° *Notre-Dame de la Merci*, bâtie par M. Gouyon de Beaufort dans sa propriété des Corbières, fut bénite le 26 mars 1849 par M. Delacoudre, curé de Saint-Servan. — Cette chapelle fait maintenant partie de la propriété de l'Artimon.

16° *Notre-Dame-de-Lorette*, située sur la terre du Plessix-Dupré, existait en 1672; étant tombée en ruine, elle fut rebâtie par Pierre Jollif, sieur du Plessix, et bénite le 28 octobre 1725 par Jacques Magon de Trégueury, chanoine de Saint-Malo. Cette chapelle, fondée de messes par Françoise Dupré, dame du Hautchemin et du Plessix-Dupré, fut desservie par Nicolas Jonchée, chanoine d'Avranches, † 1730, — Alain Le Large, † 1769, — et François de Sérizay. On continue d'y dire la messe le dimanche.

17° *Saint-Gobrien et Saint-Marc*, située au village de Lambesty, était jadis une chapelle frairienne à laquelle la proces-

sion de Saint-Servan se rendait le jour Saint-Marc. Elle avait ses trésoriers propres et fut dans ses derniers temps desservie par les Capucins; mais elle fut démolie en 1745.

18° *Saint-Jacques de la Tréhairais* existait au village de ce nom dès 1586; rebâtie par Jacques Paulé, sieur de la Furtais, et Jeanne Leveillé, sa femme, elle fut fondée par eux, le 26 février 1653, d'une messe tous les dimanches. Cette chapelle servit au siècle dernier aux exercices de piété des Filles de la Charité établies à la Tréhairais; elle fut même restaurée complètement et bénite de nouveau le 7 septembre 1769. Les propriétaires de la terre de la Tréhairais se réservèrent toutefois la propriété de l'édifice et présentèrent successivement pour le desservir Pierre Le Mauvais, — Michel Liout (1706), — Jean Le Tellier (1729), — Jacques Duval (1743), — Antoine Devienne — et Gilles Déric, chanoine de Dol (1781).

19° *Notre-Dame de Toutes-Aides et Saint-Fiacre de la Roulais* fut fondée, le 15 novembre 1618, de plusieurs messes par semaine par Jean Houdeman, chanoine de Saint-Malo; celui-ci donna aussi une maison pour loger le chapelain. Ce petit sanctuaire fut comme le berceau de la communauté du Calvaire (Voy. tome III, 186); ce fut aussi un lieu de station pour les processions paroissiales. François Corbin (1655), — Quentin Brisou (1697), — Charles Lecomte (1732), — Louis Carré (1778) desservirent cette chapelle, qui fut vendue nationalement en 1795. C'était un édifice de forme ovale surmonté d'un petit dôme et ouvrant sur la place de la Roulais. — *Nunc* détruite.

20° *Chapelle du Séminaire.*

21° *Chapelle des Récollets.*

22° *Chapelle du Bon-Pasteur.*

23° *Chapelle du Calvaire.*

24° *Chapelle de la Maison de retraite.*

25° *La Sainte-Trinité du Petit-Val*, appartenant aux Ursulines.

26° *Notre-Dame de Château-Malo*, dépendant du manoir épiscopal de ce nom.

27° *La Sainte-Trinité de la Brillantais*, bâtie dans la belle propriété de ce nom par M. Picot de Préménil en 1778, fut bénite l'année suivante par M^{gr} des Laurents.

28° *Saint-Charles de la Bellevue*. — Par acte du 20 octobre 1711, Charles Loquet, seigneur de Granville, fonda quatre messes par semaine et un catéchisme dans une chapelle qu'il venait de bâtir dans la cour de son manoir de la Bellevue, et la dota de 300 liv. de rente. Ce sanctuaire fut béni le 28 octobre 1711 par Josselin Guyhommatz, chapelain de l'Hôpital-Général de Saint-Malo. Thomas Boulain, chanoine de Saint-Malo, fut pourvu de ce bénéfice en 1739.

29° *La chapelle de la Blinais* existait au xvii^e siècle près du manoir de ce nom. Le 17 juin 1645, Servanne Hervé, veuve successivement de Charles Pépin, sieur de la Motte, et de Geoffroy Salmon, sieur du Vau-Salmon, fonda en cette chapelle une messe hebdomadaire. Louis Magon, sieur de la Balue, y épousa en 1711 Hélène Porée.

30° *La chapelle de la Coudre* fut fondée, dit l'abbé Manet, par les seigneurs de la Tandourie, mais on ignore à quelle époque. Le 14 octobre 1689, Pierre Bouvier fut nommé pour la desservir.

31° *Chapelle de la Flourie*. — Julien Éon, sieur des Hazais, ayant bâti une chapelle près de son manoir de la Haute-Flourie, y fonda en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Julien plusieurs messes hebdomadaires par acte du 12 novembre 1647; le nouveau sanctuaire fut béni le 19 janvier 1648 par Charles Tréton du Ruau, official de Saint-Malo. Cette fondation fut augmentée d'une messe par semaine, le 25 mai 1694, par François de Launay, seigneur du Bouillon. Reconstituée en 1700 sous l'invocation de saint Jean dans le désert, cette chapelle fut desservie par N... Mesnage, † 1731; — Jean Menard — et Pierre Gouin (1759). Elle eut aussi pour chapelain, au siècle dernier, M^{gr} de Brunes de Montlouet,

évêque d'Amiens, dont la famille possédait alors la Flourie.

32° *Notre-Dame de la Gauletrie* fut bâtie par M. Gardin du Chesnay et Anne Tanchereau, sa femme, dans l'enclos de leur manoir. On en fit la bénédiction le 29 septembre 1782.

33° *La chapelle de la Guénetrie* fut fondée le 7 août 1620 par Guillaume Cochon, sieur de Percides, chanoine de Saint-Malo. Sa fondation fut augmentée dans la suite par Charles de la Haye, sieur de la Grastinais, également chanoine de Saint-Malo. Le dernier titulaire de ce bénéfice fut Guillaume de la Haye, chanoine de Coutances, qui en retirait vers 1790 un revenu net de 364 liv. — Vendue nationalement en 1792.

34° *Saint-Lambert de la Gicquelais* fut fondé de deux messes par semaine, le 5 avril 1538, par Bertrand Lambert, sieur de la Gicquelais. Cette chapelle étant tombée en ruine, Nicolas Magon de la Chipaudière, connétable de Saint-Malo, la reconstruisit dans un autre endroit de sa propriété en 1699. Plus tard, Marie-Rosalie Miniac, femme de Nicolas Magon, seigneur de la Gervaisais, fonda par testament deux messes hebdomadaires en ce sanctuaire. Les chapelains de la Gicquelais furent Jean Brignon (1636), — Marc Picot, — Hilaire Jehenne (1686), — Jean Du Douet, — Pierre Nouail (1749) — et Joseph Morin (1775). L'un et l'autre chanoines de Saint-Malo, ces derniers jouissaient d'un revenu net de 141 liv.

35° *La chapelle du Gros-Chesne* fut bénite le 14 octobre 1783.

36° *Saint-Joseph des Moriers*. — Le 28 septembre 1706, Julienne Richomme, dame de Beauchesne, obtint de l'ordinaire la permission de bâtir une chapelle en sa terre des Moriers, et d'y faire desservir une chapellenie fondée avant 1518, en l'église de Saint-Servan, par les ancêtres d'Eustache Mucet. Cette chapelle fut desservie par Joseph Gouin de Beauchesne, chanoine de Saint-Malo, — Noël Le Couvey (1723) — et Jacques Talvard, dernier titulaire, qui n'en retirait qu'un revenu net de 43 liv.

37° *Saint-Jean du Haut-Mottay*. — Le 4 décembre 1656,

Jean Bécard et Françoise Lambert, sieur et dame du Haut-Mottay, fondèrent une messe pour tous les dimanches et fêtes dans la chapelle qu'ils se proposaient de bâtir prochainement à leur manoir du Haut-Mottay en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint François. Julien Joubert, puis Noël Nicolas (1673) desservirent cette chapelle, qui n'avait en 1789 que 36 liv. de rente.

38° *La Sainte-Trinité de Riaucourt* se trouvait dès 1672 voisine du manoir de ce nom. Devenue caduque, elle fut rebâtie par Jacques Vincent des Bas-Sablons, propriétaire de Riaucourt, et bénite le 21 octobre 1733 par M. Perrée, vicaire général de Saint-Malo. — *Nunc* abandonnée.

39° *Saint-Philippe du Petit-Versailles* fut bâtie par Jean Phelippes, sieur de Marigny, et Françoise Rouxel, sa femme, dans la cour de leur manoir du Petit-Versailles, au village de Lambesty. Par acte du 21 mai 1740, ils la dotèrent de 281 liv. de rente et y fondèrent quatre messes hebdomadaires. L'édifice fut béni le 12 juillet suivant par Pierre Perrée, chanoine de Saint-Malo, et desservi par Pierre Le Gros (1740), — François Minier (1742) — et Pierre Hubert (1789).

40° *Notre-Dame et Saint-Joseph de la Vieuville* fut bâtie par Olive Le Fer, veuve de Bertrand Guillaume, sieur de la Corbinais et de la Vieuville; elle fut bénite le 28 avril 1647 par M. Treton du Ruau, official de Saint-Malo.

41° *Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste de la Ville-Anne*. — Le seigneur de Coëtquen possédait en 1513 le manoir de la Ville-Anne, et il s'y trouvait plus tard une chapelle que fondèrent, le 12 septembre 1618, d'une messe tous les dimanches un sieur Guichet et sa femme. Ce sanctuaire fut plus tard entièrement rebâti et béni, le 23 septembre 1749, par Yves Taupinel, recteur de Paramé.

HOPITAUX. — *Hôpital du Rosais*, — *Léproserie*, — *Assistance publique*, — *Orphelinats*. (Voy. tome III, 358 et 661, 359, 387, 666.)

ÉCOLES. — *Petit-Séminaire*, — *Écoles*. (Voy. tome III, 476, 478, 618, 626, 639, 652).

MONASTÈRES. — *Maison de retraite*, — *Capucins*, — *Lazaristes*, — *Récollets*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Filles du Bon-Pasteur*, — *Calvairiennes*, — *Filles de la Charité*, — *Filles de la Croix*, — *Ursulines*, — *Petites-Sœurs des Pauvres*, — *Dames de l'Adoration perpétuelle*, — *Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges*, — *Sœurs de la Providence de Ruillé*, — *Filles de la Sagesse*, — *Sœurs de la Sainte-Famille de Nantes*, — *Demoiselles de Nazareth*. (Voy. tome III, 529, 419, 160, 168, 618, 181, 186, 198 et 199, 203, 235 et 238, 581, 626, 639, 652, 661, 666, 666.)

RECTEURS DE SAINT-SERVAN¹.

Guillaume Le Bœuf, vers 1140, « *Willelmus Bos Sancti Servacii presbyter.* »

Robert, vers 1185-1218, « *Robertus capellanus de Sancto Servacio.* »

Thomas Guimard, accusé de favoriser Josselin de Rohan, son évêque, contre les prétentions du duc Jean IV, fut arrêté en 1382 par ordre de ce prince et ne recouvra sa liberté que deux ans plus tard.

Jacques Lespervier afferma du Chapitre de Saint-Malo, le 8 mai 1497, le Pré-Brécel, pour 400 sols monnoie et dix godets de froment; il était en 1500 chanoine de Saint-Malo et recteur tout à la fois de Saint-Servan, Plumaugan et Cesson, près Saint-Brieuc.

Jean Deschamps résigna en 1556.

Pierre Lavetz ou *de Lanetz*, prêtre de Limoges, pourvu le 25 septembre 1556, prit possession le 4 octobre suivant et débouta François Beuff, clerc de Clermont, nommé en cour de Rome. Pierre Lavetz résigna d'abord en faveur d'Alain Costard, qui prit possession en 1564, mais ne demeura pas, puis en faveur du suivant le 21 juin 1567; il devint alors chanoine de Saint-Malo.

Jean May, diacre de Saint-Malo, pourvu le 14 août 1567, fut installé le 17; nommé official de Saint-Malo, il résigna avant de mourir; † en 1609 et inhumé le 26 juillet à Saint-Malo.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo*, — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Manet.* — *Réponse au questionn. de 1860*, etc.

Gilles Frin, pourvu sur la résignation du précédent le 8 novembre 1609, prit possession le 15; ayant à combattre Jean Faynel, Pierre Giroudel et Jacques Le Scieu, qui prétendaient au bénéfice, il se retira.

Jacques Le Scieu, chanoine de Dol, pourvu en cour de Rome, prit possession le 27 juin 1610; il résigna en faveur du suivant.

Gilles Lefebvre, natif de Saint-Servan, pourvu le 3 février 1624, résigna en faveur de son neveu qui suit.

Nicolas Lefebvre fut installé le 6 décembre 1633; † 26 octobre 1656.

Jacques Symon, prêtre de Dol, docteur en théologie et official de Saint-Malo, pourvu le 2 novembre 1656, débouta Charles Cheville et Georges de la Bouexière, qui lui disputaient la cure; devenu vicaire général en 1662, il résigna en faveur du suivant.

André Allain, sieur de la Gilberdière, originaire d'Avranches, prit possession le 16 avril 1662 et résigna en faveur du suivant; † le 10 juillet 1684.

Simon Allain, neveu du précédent et docteur en théologie, fut pourvu en 1683 et résigna lui-même en faveur de son neveu qui suit; † le 8 avril 1731.

Simon-André Allain, docteur en théologie, fut pourvu le 10 avril 1723; † le 18 avril 1735.

Jean-Baptiste Rosse, natif de Saint-Servan, prit possession le 18 mai 1735, pourvu par l'évêque sur la résignation du précédent, son parent; mais ses pièces n'ayant point été envoyées à Rome, il fut débouté par le présidial de Rennes en octobre 1736; † le 24 avril 1743.

Amaury Dumont, natif de Loudéac, pourvu en cour de Rome dès 1735, se fit pourvoir de nouveau par l'archevêque de Tours, sur le refus de l'évêque de Saint-Malo; il prit possession le 4 juillet 1736 et fut maintenu par le présidial. Il résigna en faveur du suivant le 29 décembre 1760; † au château de la Garaye, en Taden, le 14 janvier 1785, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Mathurin Dumont, frère et vicaire du précédent, pourvu le 26 septembre 1761, prit possession le 30; il résigna en faveur de son neveu qui suit le 22 octobre 1781; † 1795, âgé de soixante-quinze ans.

Jean Dumont prit possession le 1^{er} mars 1782 et gouverna jusqu'à la Révolution.

Laurent-Jean-Baptiste Damar de l'Étang, chanoine honoraire (1803, † 1816).

Augustin-Mathurin Georges (1817, † 1840).

Joachim-Marie Hay de Bonteville, chanoine honoraire (1841-1848).

Joseph Delacoudre, chanoine honoraire (1848, † 1859).

Étienne-Paul Lefevvre, chanoine honoraire (1859, † 1865).

François Collet, chanoine honoraire (1865-).

SAINT-SULIAC

Ecclesia Sancti Suliani (1136), — *parochia Sancti Sulini* (1246).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Les deux monastères construits successivement en Saint-Suliac, l'un au bourg par saint Suliac lui-même au vi^e siècle, l'autre sur le mont Garrot, au xii^e, par les Bénédictins de Saint-Florent de Saumur, prouvent l'antiquité de cette paroisse. Comme nous avons parlé déjà de ces établissements religieux (tomes II, 503, et III, 501), nous n'avons pas à y revenir.

Outre les moines de Saint-Florent, ceux du Tronchet et les religieuses de Saint-Sulpice-des-Bois avaient aussi des droits en Saint-Suliac au moyen-âge. L'abbaye du Tronchet reçut en effet, en 1246, d'un chevalier nommé Thomas de Rochefort, une dime en Saint-Suliac¹, et l'abbaye de Saint-Sulpice fonda en cette paroisse le prieuré de la Ville-ès-Nonnains, que nous avons précédemment signalé (tome II, 353).

L'abbé Manet assure que le Chapitre de Saint-Malo possédait avant sa sécularisation, en 1319, la cure de Saint-Suliac. Cela semble vrai, car au siècle dernier les chanoines de Saint-Malo partageaient encore avec leur évêque et le recteur de Saint-Suliac la presque totalité des dimes de cette paroisse.

1. *Bibl. Nation., Blancs-Manteaux.*

L'abbé Manet ajoute que de temps immémorial les habitants de Saint-Suliac se rendaient en bateau ou par terre en procession à la cathédrale de Saint-Malo l'un des jours des Rogations, et que cette procession était un hommage rendu au Chapitre en souvenir de son ancienne prépondérance à Saint-Suliac ¹.

Quoi qu'il en fût, il est du moins certain que le prieuré de Saint-Suliac était dans les derniers siècles uni à la cure de ce nom, ce qui donnait vers 1760 au prieur-recteur un revenu d'environ 1,300 liv. ²

Saint-Suliac a perdu de son importance de nos jours par suite de l'érection en paroisse de la Ville-ès-Nonnains, quartier distrait de son territoire.

ÉGLISE. — « Il n'existe pas aux environs de Saint-Malo de monument religieux plus curieux et plus intéressant que l'église de Saint-Suliac; elle porte le cachet du XIII^e siècle, et dans plusieurs de ses parties elle a conservé le caractère de simplicité gracieuse et l'élégance des formes architectoniques de cette époque. A l'entrée du cimetière, qui environne l'église, s'élève un portail construit en granit de bel appareil; il se compose d'une large baie en ogive ouverte dans un fronton aigu, et qu'accompagnent à droite et à gauche deux autres portes latérales pour le passage ordinaire ³. »

Le plan de l'église n'est pas complètement régulier : ce sont trois nefs terminées par des chevets droits, accostées au Nord d'une tour dont la base forme transept et au Sud d'une double chapelle. La façade occidentale a été relevée au XVII^e siècle.

Au Nord de la nef, « un porche, d'un dessin pur et d'une ornementation pleine d'harmonie dans sa sévérité, abrite la porte latérale, qui sert de principale entrée. Deux colonnes élancées y reçoivent sur leurs chapiteaux les tores et les mou-

1. *Registre paroissial.*

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767).*

3. *Bretagne contemporaine, Ille-et-Vilaine, 53.*

lures dessinant une grande arcade en ogive inscrite dans le gable extérieur, tandis qu'au fond du portique s'ouvre une porte géminée dont l'arc supérieur se découpe en trilobe, et divisée par un pilastre auquel s'adosse une colonne portant la statue de saint Suliac¹. Sur les parois latérales, ornées d'une série de colonnes et d'arcatures du meilleur goût, existaient autrefois six grandes statues de saints dont il ne reste plus que quatre; elles portent les traces des mutilations que leur firent subir les iconoclastes révolutionnaires. »

A l'intérieur, les nefs sont séparées par des « arcades en ogive soutenues par des faisceaux de colonnes extrêmement sveltes et admirablement profilées. Les chapiteaux, composés de légers feuillages, de roses et d'étoiles, sont reliés entre eux par une couronne formée de moulures circulaires et de feuilles découpées dans le granit avec une habileté et une finesse d'exécution des plus remarquables. Les bases sont aussi décorées d'une multitude de tores, de filets et de scoties d'une pureté exquise. La double arcade qui partage en deux le côté Sud du transept surpasse tout le reste en légèreté et en grâce². »

La tour carrée et d'assez grande dimension à sa base forme, avons-nous dit, le transept du Nord et sert de chapelle latérale. « Des fenêtres à lancettes géminées et ornées de nervures en trèfles, des arcatures et des bordures ou frises en quatre-feuilles décorent les quatre faces; deux tourelles servaient d'escaliers, mais l'une d'elles est détruite. Il est à croire que l'assaut qu'a soutenu cette tour du temps de la Ligue³ a contribué à l'état de délabrement où elle est. La plate-forme est environnée d'un parapet qui permet de cir-

1. Saint Suliac est représenté vêtu en abbé et enfonçant le bout de sa crosse dans la gueule d'un monstre qu'il tient sous ses pieds; c'est le dragon que, selon la légende, Suliac précipita du mont Garrot dans la Rance. Des deux côtés du saint étaient jadis deux statuettes dont il ne reste plus de vestiges.

2. *Bretagne contemporaine*, Ille-et-Vilaine, 53.

3. Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 1734. — Ogée, *Dict. de Bret.*, II, 875.

culer autour d'une base de pyramide en pierre qui semble n'avoir jamais été terminée¹. »

Les fenêtres de toute l'église sont généralement bien dessinées et d'une ornementation curieuse. Celle du transept ou chapelle du Sud, au lieu de prendre la forme ogivale, se termine par un arc surbaissé. Cette modification tient à l'ornementation de l'intérieur, qui consiste en une belle rose supportée par des meneaux droits et courts, réunis par des arcs trilobés.

« Au bas de l'église, probablement beaucoup plus ancien que le haut, on voit un autel dédié à saint Suliac et élevé sur un tombeau qu'on croit être celui du saint abbé lui-même. Aucune inscription ne vient à l'appui de cette croyance, mais une tradition très-ancienne, et qui semble conforme à l'histoire, est un fondement assez raisonnable². »

Ce tombeau, d'après l'abbé Manet, était à l'origine « entouré d'une grille de fer à laquelle était adossé un tableau sculpté en bois qui représentait saint Suliac maudissant les ânes de Rigourdainne pour les punir d'avoir osé venir de l'autre côté de la Rance marauder dans son jardin³. » Mais ce bas-relief ne subsiste plus.

Le marquis de Châteauneuf se disait en 1687 seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Saint-Suliac. On voyait, en effet, au siècle dernier dans la principale vitre de cette église les écussons des sires de Rieux : *d'azur à dix besants d'or, 4, 3, 2, 1*, et ceux des de Béringhen : *d'or à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé de deux quintes-feuilles d'argent*, successivement seigneurs de Châteauneuf; les mêmes armoiries s'y trouvaient sculptées en pierre.

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 331.

2. *Ibidem*, 333.

3. Au VI^e siècle, la Rance n'était à Saint-Suliac qu'un ruisseau à mer basse, dit M. Chèvremont (*Les mouvements du sol*, 415). On montre encore sur le versant du Garrot « les jardins de saint Suliac, » et l'on y retrouve les traces d'un vieil établissement gallo-romain.

Le marquis de Châteauneuf avait aussi vers 1760 « un tombeau de pierre dans le sanctuaire joignant le grand autel, du côté de l'évangile, » et un banc seigneurial dans ce même chœur¹.

Le seigneur de la Bellière, à cause de son fief de la Grande-Verge, et ceux du Vaudoré et du Bignon, prétendaient aussi au xvii^e siècle avoir des enfeus et des prééminences dans l'église de Saint-Suliac.

Trois confréries existaient jadis en ce sanctuaire : celles du Rosaire, du Saint-Sacrement et de Saint-Suliac; il s'y trouvait, enfin, un certain nombre de fondations, et la fabrique avait de rente 20 liv. d'argent et 65 boisseaux de froment². »

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Laurent*, chapelle du prieuré de Saint-Suliac.

2^o *Notre-Dame* ou *Sainte-Anne de la Ville-ès-Nonnains*, maintenant église paroissiale.

3^o *Saint-Jean de Port-Stablon*. — Voy. tome III, 101.

4^o *La chapelle de la Baguais* dépendait de ce manoir, signalé en 1513. Robert Chevalier, sieur de la Vestonnière, épousa en ce sanctuaire, en 1624, Marguerite Picqueby. — Abandonnée dès 1727.

5^o *Saint-François du Bignon*. — Cette chapelle fut bâtie par François Pépin, prieur commendataire de Saint-Jean du Petit-Montrevault, demeurant à Saint-Malo; il l'éleva près de son manoir du Bignon, en l'honneur de Dieu et de saint François d'Assise, et y fonda, par acte du 18 février 1697, trois messes hebdomadaires, les dimanche, mercredi et ven-

1. *Terrier ms. de Châteauneuf*. — Le même seigneur avait à Saint-Suliac « le droit de tirecoq, » consistant à obliger certain jour de fête « tous les jeunes garçons de la paroisse de Saint-Suliac à se trouver à cheval vis-à-vis la maison du Tirecoq, relevant du bailliage de Vaucouleurs, pour tirer le coq; et ledit seigneur donne à celui qui emporte la tête du coq une barrique de cidre, et les trésoriers de la paroisse lui doivent deux moches de beurre de trois livres chacune, et l'on fait évocation des anciens de la paroisse pour l'apurement dudit droit. » (*Ibidem*.)

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767.)

dredi. Il réserva au seigneur du Bignon la présentation du chapelain, qu'il dota de 100 liv. de rente. Jean-Baptiste Cros-lard fut pourvu de ce bénéfice en 1698 et Pierre Pitel en 1788¹.

6° *Saint-Gilles de Dolet*. — Le *Roman d'Aquin*, écrit au XII^e siècle, place un donjon à Dolet, là où s'exerçait encore au siècle dernier la justice patibulaire des sires de Châteauneuf; nous avons déjà vu (tome III, 73) que les Chevaliers de Malte avaient également un fief à Dolet. Ces faits prouvent la haute antiquité du village de ce nom. Quant à la chapelle elle-même, on y disait au XVII^e siècle la messe tous les dimanches et fêtes à « l'intention des frères et sœurs de la confrérie de Saint-Gilles, érigée de temps immémorial » en ce sanctuaire. Les pèlerins venaient alors en grand nombre à Dolet le jour Saint-Gilles, et il s'y tient encore une assemblée le premier dimanche de septembre.

Mais quoique Dolet fût en Saint-Suliac, cette chapelle dépendait de la cure de Châteauneuf. Julien Rosselin, recteur de Châteauneuf, soutint à ce sujet un long procès contre Guillaume Le Gobien, recteur de Saint-Suliac, qui s'était permis de faire enlever par deux prêtres de sa paroisse, nommés Lepaigneul et Léon, les oblations déposées en la chapelle de Dolet le jour Saint-Gilles 1675. Une sentence du présidial de Rennes, datée du 30 mars 1676, et un arrêt du Parlement en date du 2 juin 1677 donnèrent gain de cause au recteur de Châteauneuf, auquel furent restituées lesdites oblations, montant à 60 liv. Aussi voyons-nous plus tard les recteurs de Châteauneuf prendre possession de la chapelle de Dolet en même temps que de leur cure.

Dans ce sanctuaire, dépourvu d'architecture quoique antique, était encore au XVII^e siècle un vitrail portant les armoiries des seigneurs de Châteauneuf : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'azur à cinq besants d'or, qui est de Rieux, et aux 2^e et*

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 10 G, 5.

3^e *vairé d'or et d'azur*, qui est de Rochefort¹. — *Nunc* sécularisée.

PRIEURÉS. — 1^o *Saint-Suliac*, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. (Voy. tome II, 503.)

2^o *La Ville-ès-Nonnains*, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. (Voy. tome II, 353.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 501.

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 101, 364 et 387.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 574 et 622.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 622.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE SAINT-SULIAC².

Gilles Degaud résigna en faveur du suivant.

Jean Le Blay fut pourvu le 14 juin 1560; † vers 1570.

Jean Crespel, pourvu en cour de Rome en 1570, résigna au suivant.

Robert de Rondier prit possession le 29 juin 1578; † vers 1585.

Frère Olivier Gillet, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, prit possession le 14 septembre 1585 du prieuré-cure et résigna l'année suivante.

Urbain Pillet, pourvu le 31 décembre 1586, résigna en 1589.

Alain Le Saulnier fut pourvu le 22 janvier 1589 de la cure et du prieuré; † vers 1592.

François Hélias fut pourvu de la cure le 24 février 1592, et du prieuré le 28 mars 1593; il résigna les deux bénéfices en 1596 et devint chanoine et grand-chantre de Saint-Malo.

Guillaume Gaultier fut pourvu, comme tous ses successeurs, de la cure et du prieuré unis, et en prit possession le 22 décembre 1596.

Nicolas Bourgoing, pourvu sur la résignation du précédent, prit possession le 13 septembre 1606 et résigna en 1613.

Michel Picot, chanoine de Saint-Malo, prit possession le 13 mars 1613.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo. — Arch. paroiss. de Château-neuf, etc.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Jean Taillefer, bachelier en Sorbonne, seigneur de Bellisle et du Vaudoré, prit possession le 17 janvier 1627; il se démit en 1635 et devint chanoine de Saint-Malo et archidiacre de Dinan; † le 25 octobre 1646, après avoir choisi sa sépulture en l'église de l'Hôtel-Dieu de Dinan.

Paul Le Duc, précédemment chanoine et archidiacre de Dinan, fut pourvu en 1635; † 6 mai 1652 et inhumé le 7 dans son église.

Jean Frotet, sieur du Vieux-Chastel, pourvu le 26 janvier 1653, résigna en faveur du suivant; † à Saint-Malo le 3 octobre 1664.

Jean Jocet, sieur de la Barbottais, pourvu le 28 septembre 1664, fut aussi chanoine de Saint-Malo et archidiacre de Porhoët, et plus tard doyen du Chapitre; † 1696.

Charles Frotet, sieur de la Touche, pourvu le 16 octobre 1662, devint chanoine de Dol et de Saint-Malo et archidiacre de Porhoët; † âgé de trente-cinq ans, le 12 avril 1673, et inhumé le 14 en son église.

Guillaume Le Gobien, sieur de la Tréchainaye, docteur en Sorbonne et protonotaire apostolique, etc., recteur de Saint-Jouandes-Guéréts, fut pourvu en 1673; il résigna en 1702 en faveur de Charles Le Gobien, qui ne put obtenir de *visa*; † le 13 juillet 1702 et inhumé le 14 en son église.

Olivier Yver, pourvu le 20 mars 1703, se démit en 1706. G. Garnier gouverna ensuite la paroisse pendant six ans en qualité de curé d'office.

André Collinet de Goizelin, pourvu le 15 juillet 1712, résigna.

Samson Le Marié fut pourvu le 8 novembre 1715; † le 29 août 1718 et inhumé le 31 dans le chœur.

Alain-Joseph des Congnets ou *des Cognets*, bachelier en théologie, fut pourvu le 31 août 1718; † 1732.

Guillaume Tual, pourvu le 20 novembre 1732, résigna en faveur du suivant le 3 novembre 1763; † 1772.

Louis-François-Thomas Fromy fut pourvu le 7 février 1764; † le 24 mars 1772.

Hugues-Joseph Mainguy fut pourvu, après concours, le 28 juillet 1772; † le 18 juin 1788.

Laurent-Jean-Baptiste Damar de l'Étang, pourvu le 3 juillet 1788, gouverna jusqu'à la Révolution; il devint en 1803 curé de Saint-Servan.

Thomas Aulnette (1803, † 1829).

Étienne Maucron (1829, † 1844).

Louis-Pierre Lemarchand (1844-1846).

Pierre Le Herpeux (1846, † 1873).

Alphonse Saint-Pair (1873-).

SAINT-SULPICE-DES-BOIS

Ecclesia Sancti Sulpicii (1200), — *parochia Sancti Sulpitii de Abbatia* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Liffré.

ORIGINES. — L'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois fut fondée au commencement du XII^e siècle dans les profondeurs de la forêt de Rennes, et par suite sur un terrain n'appartenant à aucune paroisse. Aussi lorsque ce monastère fut devenu florissant, dès la fin de ce même siècle ou au commencement du XIII^e, Pierre de Dinan, évêque de Rennes de 1199 à 1210, s'empres-sa-t-il de correspondre aux légitimes désirs des religieuses de Saint-Sulpice en érigeant la paroisse de ce nom¹.

En même temps fut créé un prieuré-cure dont le titulaire reçut mission d'administrer la nouvelle paroisse. Ce prieuré, dont nous avons déjà parlé (tome II, 361), fut fort longtemps occupé par des religieux, d'abord par les frères Condonats de Saint-Sulpice, puis par des Bénédictins. L'abbesse, qui présentait à ce bénéfice, payait en 1714 au prieur-recteur une portion congrue de 300 liv.²

La paroisse de Saint-Sulpice était jadis divisée en trois traits, nommés la Ville, la Corbière et la Rue. Elle fut supprimée en 1803, et son territoire fut alors uni à celui de Chasné; mais une ordonnance royale datée du 11 février 1820 érigea de nouveau Saint-Sulpice en paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Sulpice, évêque de Bourges, cette

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 1.

2. *Ibidem*, 27 H, 22.

église se compose d'une nef qui dans sa grande partie remonte à l'origine même du bourg de Saint-Sulpice, au XII^e siècle. Nous disons l'origine du bourg, car les lettres d'érection de Saint-Sulpice en paroisse prouvent que ce bourg ainsi que son église existaient avant que la paroisse fût elle-même érigée. (Voy. tome II, 361.) Cette nef est donc du XII^e siècle et constitua vraisemblablement le premier sanctuaire élevé par l'abbesse de Saint-Sulpice pour les besoins spirituels de ses vassaux. Elle est éclairée au Nord par quatre longues et étroites fenêtres romanes, mais au Sud il n'en reste plus qu'une semblable, parce que cette côtale de l'édifice fut en partie relevée au XVI^e siècle. La façade de l'Ouest a également été reconstruite en 1673 et le chevet droit du chœur est encore plus moderne.

On remarque dans cette église d'anciens fonts baptismaux en granit qui semblent du XV^e siècle, et les écussons détériorés des abbesses de Saint-Sulpice, dames supérieures, fondatrices et prééminencières. Les mêmes armoiries se retrouvaient sur la croix du cimetière.

Philippe, abbé de Saint-Sulpice de Bourges en 1240, envoya aux religieuses de Saint-Sulpice-des-Bois des reliques de leur saint patron, dont elles déposèrent une portion dans l'église paroissiale. En 1665, les PP. Minimes de la Trinité-du-Mont, à Rome, adressèrent également à l'abbesse une boîte de reliques qu'elle plaça dans la même église. C'étaient des reliques des saints Savain, Romain, Laurentin, Prosper, Maximien et Donat, et des saintes Laurence et Victorie, tous martyrs¹.

En 1630, le pape Urbain VIII érigea en l'église paroissiale de Saint-Sulpice la confrérie de la Nativité de Notre-Dame, confirmée par l'ordinaire en 1666. Quant à la confrérie du Rosaire, elle se trouvait jadis érigée dans l'église abbatiale.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 27 H, 42.

ABBAYE. — *Saint-Sulpice-des-Bois*, de l'ordre de Saint-Benoît. (Voy. tome II, 304.)

PRIEURÉ. — *Saint-Sulpice-des-Bois*, membre de ladite abbaye. (Voy. tome II, 361.)

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Sulpice*, église abbatiale. — *Nunc* en ruine.

2^o *Notre-Dame-sur-l'Eau*, } dépendant de l'abbaye.
3^o *Saint-Nicolas*, } *Nunc* ruinées.

LÉPROSERIE. — A quelque distance du bourg se trouve une prairie dite de la Magdeleine, arrosée par un ruisseau. Peut-être l'abbesse de Saint-Sulpice avait-elle créé là au moyen-âge une léproserie pour ses vassaux malades?

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

RECTEURS DE SAINT-SULPICE-DES-BOIS¹.

Frère Guillaume, religieux Condonat, fut condamné vers 1330 à rendre ses comptes à l'abbesse de Saint-Sulpice.

Frère Guillaume de la Piguelaye (1486).

Frère Jehan Lévesque (1514).

Frère Sébastien Moulin résigna au suivant.

Frère Jean Bonhomme, pourvu en 1609, s'étant sans autorisation sécularisé, fut condamné à reprendre le froc monastique « et à faire le service paroissial en habit de la forme de celui qu'avaient ses prédécesseurs religieux; » † vers 1627.

Dom Jean Blanchet fut présenté par l'abbesse le 27 février 1627.

Dom Jacques Jahin, † vers 1639.

René-Pierre Guibert, recteur de Mouazé, présenté par l'abbesse en 1639, gouvernait encore en 1676.

Guillaume Perdriel, prêtre du diocèse (1697), assista au synode de 1701; † 1714.

Jacques Groult, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1714; † 1731.

Pierre-François Gaultier, prêtre du diocèse, pourvu le 19 novembre 1731, devint en 1742 recteur de Brécé.

Pierre Lorin, prêtre d'Avranches, pourvu le 1^{er} mars 1743, se démit l'année suivante.

Jacques-Julien Ribault de la Touraudais, prêtre du diocèse, fut pourvu le 29 février 1744; † 1781.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

Louis-Gilles-François Paytra, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu le 14 mars 1781, devint l'année suivante recteur de Parthenay.

Jean-Mathurin Le Besch, pourvu en 1782, gouverna jusqu'à la Révolution.

Pierre-Joseph Leray (1820, † 1825).

Nicolas Loisl (1825, † 1837).

Mathieu Bellamy (1837-1845),

Julien Bidet (1845-1847).

Julien Plessix (1847, † 1864).

François Orève (1864-).

SAINT-SULPICE-DES-LANDES

Ecclesia de Sancto Sulpicio (1190), — *parochia Sancti Sulpitii de Landis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Grand-Fougeray.

ORIGINES. — L'antiquité de la paroisse de Saint-Sulpice-des-Landes et son existence au XII^e siècle sont prouvées par deux faits : l'un est la présence d'un de ses recteurs, nommé Joseph, à une donation faite, vers l'an 1190, au prieuré de Béré par Eudes, seigneur de Pontchâteau¹; l'autre est la conservation dans l'église de quelques vestiges d'architecture romane.

Par ailleurs, nous manquons de documents sur cette paroisse dont le recteur, présenté par l'ordinaire, n'avait qu'environ 300 liv. de rente, d'après le *Rôle ms. diocésain* de 1646.

ÉGLISE. — Saint Sulpice, évêque de Bourges, est le patron de cette église. C'est un édifice sans grand intérêt, composé d'une seule nef avec chevet droit. Cependant nous venons de

1. *Bull. de la Société archéol. de Nantes*, III, 32.

dire que dans ce temple on retrouve des traces de style roman : c'est une meurtrière du XI^e siècle, ouverte dans le mur septentrional de la nef. Quant au chevet, ajouré d'une fenêtre ogivale en partie bouchée, il doit être du XV^e ou XVI^e siècle. Le reste de l'édifice, encore plus moderne, est complètement insignifiant.

En 1680, Louis de Bourbon, prince de Condé et baron de Châteaubriant, se disait, en qualité de seigneur de Teillay, seigneur supérieur et fondateur de Saint-Sulpice¹. Mais le seigneur de la Roche-Giffart² prétendait bien avoir en cette église toutes les prééminences, et de fait il en jouissait au siècle dernier.

La confrérie du Rosaire fut érigée à Saint-Sulpice le 15 août 1682 par le P. Crosnier, prieur de Bonne-Nouvelle, à la requête du recteur Jean Coupel, qui abandonna aux confrères toutes les oblations auxquelles il avait droit à l'autel de la Sainte-Vierge. Deux ans plus tard, en 1684, fut instituée la confrérie de Saint-Étienne; elle ne tarda pas à devenir si nombreuse que sa fête patronale devint un jour d'assemblée, à cause des confrères qui se réunissaient à Saint-Sulpice de toutes les paroisses voisines.

Il y avait aussi dans cette église quelques autres fondations, telles que celles d'Ardaine, de Lande-Pendue et des Rivières.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Léonard de la Roche-Giffart* se trouvait dans la cour de ce château; elle avait été fondée de messes par un prêtre nommé Mathurin Pigeaut; mais les seigneurs de la Roche-Giffart ayant embrassé le protestantisme, laissèrent ce sanctuaire tomber en ruine. Toutefois, en avril 1648,

1. *Arch. Nat.*, P. 4718.

2. La Roche-Giffart, très-ancienne et importante seigneurie, appartient successivement aux familles Giffart, de la Lande, de la Chapelle, de Créquy, de Rougé, de Kerhoent, Loquet de Granville et de Lavau. René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart, Sion et Fougeray, introduisit le protestantisme dans sa famille et dans ses terres.

Samuel de la Chapelle, seigneur de Careil et fils du seigneur de la Roche-Giffart, abjura ses erreurs et entra à l'Oratoire de Paris; il devint plus tard prêtre oratorien et prieur de la Chapelle-Blain. Le 17 juillet 1659, cet ecclésiastique fut pourvu par l'évêque de la chapellenie de la Roche-Giffart; il s'empressa aussitôt de réparer ce sanctuaire afin de pouvoir y célébrer le service divin; mais le 6 novembre suivant, fête de saint Léonard, la chapelle fut livrée aux flammes, et l'on accusa de ce crime le marquis de Fougeray, frère du converti, et leur mère, la douairière de la Roche-Giffart, l'un et l'autre d'un protestantisme ardent¹. Quoi qu'il en fût, Saint-Léonard ainsi détruit ne fut plus relevé.

2^o *Saint-Jean de la Roche-Giffart*. — Catherine de Rougé, femme du maréchal de Créquy, ayant acheté la Roche-Giffart, fit établir dans ce château même une chapelle que bénit, le 1^{er} août 1688, le recteur Jean Coupel. Dédié à saint Jean-Baptiste et à sainte Catherine, ce sanctuaire a disparu avec le vieux château de la Roche-Giffart.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES².

Joseph, « *Josephus presbyter de Sancto Sulpicio*, » vers 1190.
N... *Jouet* (1513-1536).

N... *Grigorel* (1536-1550).

François Bodet (1615-1630).

Jean Bodet (1630-1654).

Julien Rouxel (1654-1667).

Julien Massicot (1667-167.).

Jean Coupel (167.-1696).

1. Vaurigaud, *Hist. des Églises réformées de Bretagne*, II, 270. — M. de Careil se retira alors au couvent des Cordeliers de Saint-Martin de Teillac, en Ruffigné, mais les buguenois mirent également le feu à ce monastère pour l'en faire partir.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil*. — *Arch. paroiss.*, etc.

Julien Coupel, sieur de la Chapelle, pourvu vers 1696, résigna en faveur du suivant.

Jean-Baptiste Coupel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 23 mai 1705.

Alain Le Bocmet ou *Bonnec*, prêtre de Quimper, remplaça le précédent (1712-1716).

Julien Bosse, natif de Bain, pourvu vers 1716, se démit en 1734.

Zacharie Le Brun fut pourvu le 16 février 1734.

Pierre Pouessel fut pourvu vers 1740 ; † 1744.

René-François Filion fut pourvu le 8 novembre 1744 ; † 1758.

Jean-Baptiste Hautbois fut pourvu le 1^{er} février 1759 ; † 1775.

Pierre Halé, pourvu le 9 janvier 1776, ne prit pas possession.

Jean-François Lefevre fut pourvu le 5 mars 1776 ; † 1783.

Michel Gervais, pourvu le 18 décembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution, et, confesseur de la foi, subit le supplice du carcan en 1792. Il fut réinstallé en 1803 ; † 1814.

Mathurin Punelle (1814-1849).

Pierre Lamy (1849-1867).

Louis Thomas (1867-).

SAINT-SYMPHORIEN

Ecclesia Sancti Symphoriani (1158).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné d'Aubigné.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — Ce que nous avons dit déjà (tome II, 73) du prieuré de Saint-Symphorien, membre de l'abbaye de Saint-Melaine, prouve l'existence de cette paroisse dès le XI^e siècle. Les Bénédictins conservèrent longtemps le droit de présenter le recteur de Saint-Symphorien, et jusqu'à la Révolution ils levèrent toutes les dimes de cette paroisse. Toutefois, au siècle dernier, ils abandonnaient les deux tiers de ces dimes au recteur pour lui tenir lieu de portion congrue.

Aussi en 1790 le recteur, M. Costard, déclara-t-il jouir des deux tiers des dimes, estimés 1,150 liv. ; — d'un presby-

tère avec cour et jardin valant 60 liv., — et d'un pourpris ne rapportant pas moins de 272 liv.; il avait donc un revenu brut de 1,482 liv., dont il fallait toutefois déduire les charges ¹.

La paroisse de Saint-Symphorien fut rétablie en 1803, mais elle fut supprimée par le gouvernement en 1814 et son territoire fut alors uni à celui de Hédé. Le recteur, M. Geffroy, n'en demeura pas moins à son poste grâce à la générosité de ses paroissiens, et Saint-Symphorien fut de nouveau érigée en succursale par ordonnance royale en date du 11 février 1820.

ÉGLISE. — Saint Symphorien, martyr, est le patron de cette église. C'est un édifice du xvi^e siècle, composé d'une simple nef à chevet droit. Extérieurement l'on y remarque deux jolies portes de style ogival fleuri ouvertes au Sud et bien ornementées. Par suite de sa singulière position au bord d'un chemin creux formant la limite de la paroisse, le bas de cette nef, relevé au xviii^e siècle, n'offre pas de porte à l'Ouest, mais seulement une fenêtre cintrée. Le mur du Nord, peut-être plus ancien que le reste de l'église, n'a pas d'ouvertures, mais la côtale du Sud offre de jolies fenêtres flamboyantes. On y a malheureusement adjoint une tour insignifiante en 1821. Sur l'une des sablières du chœur est gravée cette inscription : « *Je fu faicte au mois de X^{bre} 1564, trésoriers Allain Judies, J. Morel.* » Sur un meneau de la fenêtre du chevet on lit aussi le millésime de 1565. Cette grande fenêtre principale a conservé en partie sa belle verrière, datée de 1569. On y retrouve encore neuf scènes de la Passion de Notre-Seigneur, savoir : Jésus arrêté au Jardin des Oliviers, — Jésus devant le grand-prêtre, — Jésus conduit à Hérode, — la Flagellation, — le Couronnement d'épines, — Pilate se lavant les mains, — le Portement de croix, — le Crucifiement, — l'Ensevelissement du Sauveur. Le sommet du vitrail est moderne et

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 26.

représente la Résurrection de Notre-Seigneur, — le *Noli me tangere* — et l'Ascension.

Le roi, en qualité de seigneur de Hédé, avait les droits de supériorité à Saint-Symphorien, mais le seigneur de la Salle y prétendait au droit de fondation et aux autres prééminences ; aussi en 1680 avait-il en cette église son enfeu, son banc et ses armoiries dans le chancel. Peut-être, toutefois, ne jouissait-il de ses privilèges qu'à cause de son manoir de Saint-Symphorien, dont nous avons déjà parlé ¹.

La confrérie de Notre-Dame-des-Agonisants fut érigée à Saint-Symphorien par un bref du Souverain-Pontife daté du 26 septembre 1687. Il se trouvait aussi en cette église quelques fondations, telles que celle de la Salle, fondée en 1636 par Jean Coupé, etc.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle de la Bretesche*, dépendant de cet ancien manoir, est une jolie construction récente de style ogival. Bien entretenue, elle renferme plusieurs tombeaux modernes.

2° *Saint-Jacques et Saint-Jean de la Chattière*. — Jacques Beschart et Jeanne Nouail, seigneur et dame de la Chattière, ayant construit en 1644 cette chapelle en l'honneur de leurs saints patrons près de leur manoir, y fondèrent, par acte du 24 mai 1649, trois messes par semaine, les dimanche, mercredi et vendredi ; ils dotèrent cette fondation d'une pièce de terre et d'un trait de dime, le tout valant 80 liv. de rente ². — *Nunc* détruite.

3° *La chapelle de la Croixille*, dépendant du vieux manoir de ce nom, longtemps possédé par la famille Hattes, n'existe plus.

4° *La chapelle de la Tuvelière*, avoisinant ce manoir, devait

¹ Voy. tome II, 73. — La Salle appartient successivement aux familles Boucher, de Champagné, Coupé et Le Clavier. Quant au manoir de Saint-Symphorien, propriété en 1427 d'Olivier Tehel, il était réuni à la Salle au XVII^e siècle.

² Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 47.

être une fondation de la famille Broc de la Tuvelière, qui donna plusieurs de ses membres à l'Église. — *Nunc* abandonnée.

PRIEURÉ. — *Saint-Symphorien*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 73.)

RECTEURS DE SAINT-SYMPHORIEN ¹.

François Jallet (1603-1617).

Julien Sarceaux (1617), † en 1623 et inhumé le 24 avril.

Guillaume Rouxel (1623), † en 1650 et inhumé le 23 avril.

Jean Denizot fut pourvu en 1651; † en 1659 et inhumé le 15 août dans le chœur de son église.

Pierre Herfray prit possession le 21 septembre 1659 et résigna en 1661.

Robert Trochet, clerc tonsuré de Saint-Malo, prit possession le 8 mai 1661 et gouvernait encore en 1665.

J. Des.... fut recteur quelques mois en 1666.

François Le Gac, pourvu vers 1667, rendit aveu au roi le 15 avril 1680 pour son presbytère relevant de Hédé; † le 16 février 1706, après avoir résigné.

Étienne Cosson, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 14 janvier 1706 par l'évêque, et le 12 juillet 1707 sur la résignation que fit en sa faveur Joseph de la Misse, qui se prétendait recteur, ayant été seul présenté par l'abbé de Saint-Melaine; † le 17 juin 1742, âgé de soixante-quatorze ans, et inhumé dans le cimetière.

François-Henri Hervagault, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 juin 1742.

Jean Foullain, prêtre du diocèse, succéda au précédent le 8 avril 1755; † le 6 octobre 1764, âgé de quarante-six ans, et inhumé le 8 dans le cimetière.

Jean-Baptiste-Sébastien Boursin fut pourvu le 15 octobre 1764; † 1784.

François-Julien Costard, pourvu le 7 décembre 1784, demeura caché dans la paroisse pendant la Révolution et fut réinstallé en 1803; il se démit ou mourut vers 1804.

Pierre Geffroy (1804, † 1822).

Julien-Henri Lemée (1822, † 1833).

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

N... Clément (1833-1847).

Jean-Marie Durand (1847-1877).

Toussaint Rebillard (1877-).

SAINT-THURIAL

Ecclesia Sancti Turiavi (1202).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Lohéac.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — Si l'on en croit l'abbé Manet, le pape Luce III confirma en 1181 la donation de l'église de Saint-Thurial faite par l'évêque de Saint-Malo à son Chapitre. Ce qui est certain, c'est qu'en 1202 Étienne de Tinténiac, abbesse de Saint-Georges, renonça à quelques prétentions sur l'église de Saint-Thurial, ses dîmes et ses oblations, en faveur de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo¹. Pour témoigner sa gratitude aux religieuses de Saint-Georges, ce prélat les confirma dans la possession de ce qu'elles avaient par ailleurs dans son diocèse, et notamment dans la propriété des dîmes et du fief de Tréguéné, sis en Saint-Thurial².

Depuis lors et jusqu'à la Révolution l'évêque de Saint-Malo leva les dîmes de Saint-Thurial, dont il laissait toutefois la moitié au recteur dans le siècle dernier. Ce recteur, M. Théaud, déclara en 1790 qu'il possédait, en effet, le presbytère avec son jardin, — la moitié des grosses dîmes — et une petite dîme au village de Roc; il jouissait, en outre, de la chapelle de l'Hermitage, située en Goven, mais annexée

1. « *Stephana abbatissa et conventus Sancti Georgii concesserunt episcopo Sancti Maclovii ejusque successoribus quicquid habebant in ecclesia Sancti Turiavi, tam in decimis quam in oblationibus.* (Cartul. Sancti Georgii, 200.)

2. Cartul. Sancti Georgii, 201 et 306.

à la cure de Saint-Thurial. Tout cela réuni lui rapportait 1,002 liv. de rente; mais comme il avait des charges, il n'estimait son revenu net que 717 liv.¹

ÉGLISE. — Saint Thuriau, évêque de Dol au VII^e siècle, est le patron de cette église²; on y honore aussi saint Eutrope. L'ancien édifice, petit, mais solidement bâti, se composait d'une nef séparée du chœur par un arc triomphal; il a été remplacé par l'église actuelle, construite vers 1827 et accompagnée d'une tour élevée en 1850.

Le seigneur de la Muze, en Baulon, était aux siècles derniers en possession des prééminences et des droits de fondation à Saint-Thurial³. A la même époque, les seigneurs de la Motte et des Longrais avaient des enfeus dans cette église; celui de la Motte se trouvait devant l'autel Saint-Sébastien.

Il y avait quelques fondations en l'église de Saint-Thurial, notamment celle de la messe du matin chaque dimanche, celle de la lampe, etc. Enfin, la confrérie du Rosaire y était établie au XVIII^e siècle.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame des Croisettes* était une vieille chapelle frairienne sise au Nord du village de la Lande; dès le siècle dernier elle était en ruine. Vers 1800 on en voyait encore un pan de mur avec une statue de la Sainte Vierge visitée par les pèlerins, qui en y venant devaient garder un silence absolu pour voir leurs prières exaucées⁴.

2^o *La chapelle de la Jacopière* appartenait en 1772 à Louis Lohier, seigneur de la Motte-Saint-Thurial. A cette époque, Michel Martin y desservait la chapellenie du Breil, en Talen-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. Certains baguigraphes prétendent que saint Thuriau naquit à Saint-Thurial, mais ce fait est loin d'être prouvé.

3. Peut-être à cause de la seigneurie de Tréguéné, très-ancien fief possédé successivement par les familles de Tréguéné, de Saint-Gilles, de Téhillac, Bruslon et Grignart.

4. *Registre paroissial.*

sac, fondée de deux messes par semaine. On y allait alors aux processions des Rogations. — *Nunc* sécularisée.

3° *La chapelle de la Poulmais* était une chapelle domestique comme la précédente. Le 12 janvier 1604, Jean de la Motte et Raoulette Janvier, sieur et dame des Fontaines, y firent une fondation, augmentée en 1644 par Saldebreuil Lorient et Perrine Saulnier, sieur et dame de la Poulmais. Ces derniers y assurèrent le service de deux messes hebdomadaires, le dimanche et le vendredi. Comme cette chapellenie n'avait que 30 liv. de rente, Jean Agaesse, fils de Jean Agaesse et de feu Raoulette Lorient, sieur et dame de la Gaubertière, novice à l'abbaye de Savigné, en augmenta la dotation le 2 avril 1731 et y rétablit ainsi le service de deux messes par semaine, réduit alors à une seule depuis quelque temps. Pierre Gaultier fut pourvu de la Poulmais en 1774¹.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 479 et 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE SAINT-THURIAL².

Pierre d'Erbrée, † vers 1560.

Jean Foulon, pourvu le 23 février 1560, résigna peu après.

Jean d'Estamples, pourvu le 14 juin 1560, résigna lui-même.

Guillaume Éon permuta en 1566 avec le suivant.

Gilles Le Feuvre, précédemment recteur de La Chapelle-du-Lou, fut pourvu en 1566, mais ne demeura pas.

Pierre de Romelin, pourvu le 3 août 1566, résigna en faveur du suivant.

Guillaume Porcher, pourvu le 20 mars 1568, résigna au suivant.

Pierre Porcher, fils de Pierre Porcher, natif de Maxent et ordonné prêtre en 1586, prit possession le 16 mars 1603; il était déjà recteur de Maxent et ne résigna cette dernière cure qu'en 1605. En 1612 il était encore recteur de Saint-Thurial, mais habitait le prieuré de Maxent. Il reprit la cure de Maxent vers 1622.

Guillaume Leroy (1630).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

Louis des Hayers, † vers 1654.

Julien Grogart fut pourvu le 9 août 1654.

Jean Jouet résigna en faveur du suivant.

Jean Le Cordier, pourvu le 22 janvier 1638, fit en 1700 enregistrer ses armoiries : *d'or à trois boules de sable mal ordonnées.*

René Lorient fut pourvu le 7 septembre 1704; † 1723.

Georges Bertin, pourvu le 19 avril 1723, prit possession le 21 de la chapelle de l'Hermitage, en Goven; il se démit en 1734.

Thébault Gaultier, pourvu le 21 janvier 1734, prit possession le 2 février de la chapelle de l'Hermitage; † 1744.

François-Louis Quinart, pourvu le 20 décembre 1744, prit possession le 29 de l'Hermitage; † 1761.

Jean de la Choue, pourvu le 9 mars 1761, fit de même, ainsi que son successeur; † le 30 janvier 1773.

Joachim Théaud, pourvu après concours le 23 juin 1773, gouverna jusqu'à la Révolution et demeura longtemps caché dans la paroisse.

Claude Bourgeois (1803, † 1834).

Jean Bourgeois (1834, † 1869).

Pierre Laurent (1869-1872).

Charles Beaulieu (1872-1876).

Julien Saillard (1876-).

SAINT-TUAL

Parochia Sancti Tugduali (xiv^e siècle), — *ecclesia de Sancto Tugdualo* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténac.

ORIGINES. — Enclavée dans le diocèse de Saint-Malo, la paroisse de Saint-Tual est fort ancienne et doit remonter, comme toutes les enclaves, aux origines mêmes du diocèse de Dol, dont elle faisait partie. Au xiv^e siècle, l'évêque de Dol recevait encore du recteur de Saint-Tual une pension de

20 sols¹. Ceci semble indiquer que primitivement cette enclave avait dû appartenir au regaire épiscopal de Dol.

En 1682 la paroisse était divisée en trois traits, appelés le Bourg, Bellenoë et le Grand trait.

En 1790, M. Rolland, recteur de Saint-Tual, déclara que sa cure avait un revenu de 900 liv.²

De nos jours, l'ancien bourg de Saint-Tual a été abandonné parce qu'il se trouvait sur les limites de la paroisse; l'on commence à construire un nouveau bourg autour de l'église récemment bâtie au centre même de la population.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Tugdual et à saint Samson, l'ancienne église de Saint-Tual, dont nous avons encore vu les pittoresques ruines, ne manquait point d'intérêt. C'était une simple nef à chevet droit accostée au Sud d'une belle chapelle seigneuriale. Cette nef avait conservé au Nord les caractères architectoniques du XI^e siècle, et l'on y voyait deux fenêtres romanes en forme de meurtrières. Le chevet droit était ajouré d'une fort belle fenêtre ogivale. Au Sud, et séparée du chœur par deux élégantes arcades en granit sculpté de style ogival fleuri, se trouvait la chapelle des seigneurs de Lesnen; on y remarquait deux riches fenêtres flamboyantes, l'une à l'Est, au-dessus de l'autel, l'autre au Midi. Le bas de la nef et la façade occidentale étaient plus modernes, et au-dessus de la grande porte on voyait gravée la date de 1639. Sur la façade et tout autour de l'édifice apparaissaient des écussons placés dans des cartouches en forme de bannières et formant extérieurement une litre seigneuriale.

C'était au marquis de Châteauneuf qu'appartenait le droit de seigneur supérieur à Saint-Tual, comme il le déclara en 1687 et 1788. Quant au droit de fondation et aux autres prééminences, ils appartenait au XIV^e siècle au seigneur de

1. « Sanctus Tugdualus : Episcopus confert, visitat et habet XX sol. pensionis per totum. » (Pouillé ms. de Dol au XIV^e siècle.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

Lesnen, mais au siècle dernier le seigneur de Saint-Tual¹ en jouissait.

Olivier de Mauny, seigneur de Lesnen², cousin germain de Bertrand Du Guesclin et lui-même l'un des plus hardis capitaines de son temps, faisant son testament le 22 janvier 1390, choisit sa sépulture dans sa chapelle prohibitive, sise en l'église de Saint-Tual, et dont nous venons de parler. Là se trouvait, en effet, l'enfeu des seigneurs de Lesnen, où reposait déjà le père d'Olivier de Mauny. L'on y voyait leurs armoiries : *d'argent au croissant de gueules*, peintes sur les vitraux et sculptées à la voûte, ainsi que sur les pierres tombales.

La nouvelle église de Saint-Tual a été bâtie sous la direction de M. Éd. Saint-Marc; c'est une simple croix de style ogival. La première pierre en fut posée le 19 mars 1866, et l'édifice achevé fut solennellement béni par M^{er} Saint-Marc le 9 juin 1874.

Sur la place s'étendant devant cette église est une statue de saint Joseph érigée par les soins du recteur, M. Huet, « qui faisait de ce glorieux patriarche le confident de toutes ses peines et de ses espérances³. »

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame du château*. — L'ancienne chapelle du château de Saint-Tual étant tombée en ruine, François Baude, seigneur de Saint-Tual, la fit rebâtir en l'honneur de la très Sainte Vierge; puis, par acte du 26 avril 1759, il y fonda cent cinquante messes par an, pour tous les dimanches et fêtes et certains jours désignés par lui; il dota

1. La seigneurie de Saint-Tual, qui ne figure point dans les *Réformations* de 1513, fut vendue en 1612 par Jeanne de la Motte, marquise de Rosmadec, à Nicolas Frotet, seigneur de la Landelle, dont la famille la posséda longtemps.

2. La seigneurie de Lesnen était une banrière possédée successivement par les familles de Lesnen, de Mauny, du Chastellier, du Chastel et Gouyon de la Moussaye. Le seigneur de Lesnen jouissait de quelques droits féodaux singuliers : ses vassaux de Tressoulail lui devaient le samedi de Pâques « un chevreau et une poignée de vinette, » et d'autres « un chapeau de roses vermailles. » (*Mélanges d'hist. et d'archéol. bret.*, II, 249.)

3. *Semaine religieuse de Rennes*, XV, 633.

cette fondation de 150 liv. de rente et en réserva la présentation au seigneur de Saint-Tual. L'ordinaire approuva ces actes le 25 mai suivant, et le 17 juin Guillaume Heurtault de la Villemorin, chanoine de Dol, fut pourvu de ce bénéfice, dont il prit possession le 7 septembre 1759¹.

2° *La chapelle de Lesnen*, dépendant du manoir de ce nom, est ancienne; elle eut pour chapelain Guy Grandjouan, † le 23 juin 1662. Restaurée de nos jours et dédiée aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie, elle est entretenue et parfois desservie.

3° *La chapelle de Tourdelain*, avoisinant ce manoir, est également vieille; elle vient aussi d'être restaurée.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 479 et 593.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE SAINT-TUAL².

Gilles Louvel, vers 1480.

Jean Aubert, fils de Jean Aubert et de Raoulette Fillaud; † le 7 mai 1544.

Hamon Levesque (1629).

Julien Denouai (1634).

Pierre Coaspel permuta en 1642 avec le suivant.

Julien Rolland, précédemment recteur de Saint-Guinou, prit possession le 18 mai 1642.

Mathurin Baudouin résigna en faveur du suivant.

Julien Brugalé ou *Burgalé*, pourvu le 11 juillet 1652, signa la soumission du clergé à la constitution d'Alexandre VII en 1664.

Thomas Le Tellier (1682).

Claude de Launay, † en septembre 1719.

Jean-Malo Ollivier, sieur du Bessroy, prêtre de Dol, pourvu le 16 octobre 1719, prit possession le 25; il permuta avec le suivant.

Augustin Robert, précédemment recteur de Saint-Georges-de-Gréhaigne, prit possession le 9 décembre 1727; † 1740.

Julien Avril, prêtre de Dol et vicaire à La Boussac, pourvu le 28 avril 1740, prit possession le 2 mai; † 1777.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.*

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

Jean Rolland, recteur de Saint-Léonard, fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 3 novembre 1777 ; il gouverna jusqu'à la Révolution, pendant laquelle il mourut à Saint-Tual.

Julien Biffart (1803).

Julien Regéard (1804, † 1847).

Édouard Huet (1847, † 1879).

Augustin Levitre (1879-).

SAINT-UNIAC

Monasterium Sancti Toinnani (913), — *ecclesia Sancti Thonnani* (xiv^e siècle), — *Sanctus Thonianus* (1513).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bobital.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montauban.

ORIGINES. — Saint Uniac, originaire d'Irlande et disciple de saint Sampson et de saint Méen, accompagna, vers le milieu du vi^e siècle, le premier de ses bienheureux maîtres lorsque le futur évêque de Dol vint en Armorique. « Il devint alors l'un des religieux les plus fervents du nouveau monastère de Dol. C'est pour cela même qu'il fut désigné comme collaborateur de saint Méen quand celui-ci vint fonder, non loin des bords du Meu, une nouvelle abbaye qui porta plus tard son nom.

« Uniac, ici encore, se fit remarquer entre tous par sa grande ferveur. Il s'y livra avec zèle et pendant de longues années, selon toute apparence, à tous les exercices les plus pénibles de la vie monastique : il y vécut d'obéissance, de prière, de mortification. Enfin, se sentant embrasé du désir d'une perfection encore plus grande, il demanda et obtint de son supérieur (saint Méen peut-être encore) la permission d'aller habiter le vallon, alors profondément solitaire et couvert de bois épais, que nous appelons aujourd'hui du nom de

cet homme de Dieu, et qui restera, pour toute la durée des siècles, embaumé du suave parfum de ses vertus.

« Le but du saint était d'y mener une vie toute de recueillement et de solitude, mais il ne put s'empêcher de rompre le pain de la parole de Dieu aux habitants du voisinage, déjà chrétiens selon toute probabilité, mais peu instruits des mystères de la religion et sujets à plus d'un vice. Il ne put s'empêcher non plus, dans sa compassion pour les malheureux, d'user en diverses circonstances du pouvoir que Dieu lui accordait sur la nature pour soulager et consoler ceux qui imploreraient son secours.

« Le souvenir d'un fait de ce genre est resté particulièrement mémorable. Nous voulons parler de la fontaine miraculeuse qu'il fit sourdre, par la vertu de sa prière, du sein d'une terre desséchée, pour apaiser la soif d'une population réduite à la dernière extrémité.

« Uniac vit aussi bon nombre de disciples venir se grouper autour de lui, avides de profiter de ses leçons et de ses exemples pour marcher à grands pas dans les voies de Dieu. Nous assistons ainsi à la double origine d'un prieuré aujourd'hui détruit, mais qui ne manquait pas d'importance dès le x^e siècle ¹, et d'une paroisse qui a survécu aux orages et aux désastres de la fin du siècle dernier.

« C'est d'ailleurs au milieu des soins que le serviteur de Dieu prodiguait à sa double famille spirituelle, qu'il s'endormit doucement dans la paix du Seigneur. Le bienheureux trépas d'Uniac arriva le second jour du mois d'août, mais il serait impossible d'en fixer l'année d'une manière précise ². »

Nous avons dit précédemment (tome II, 162) que le prieuré de Saint-Uniac, membre de l'abbaye de Saint-Méen, fut uni vers la fin du xvii^e siècle à la cure du même nom. Quant à

1. C'est dans ce monastère, « *in monasterio Sancti Toinnani*, » qu'en 913 l'évêque Bili donna la moitié de la paroisse de Guipry à l'abbaye de Redon. (*Cart. Roton.*, 223. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 340.)

2. D. Plaine, *Semaine religieuse de Rennes*, XII, 617.

la haute antiquité de la paroisse de Saint-Uniac, que nous venons de voir dom Plaine faire remonter au vi^e siècle, elle est sinon certaine au moins fort probable, Saint-Uniac étant jadis, de toute antiquité, une enclave de Dol sise au milieu du diocèse de Saint-Malo.

En 1790, M. Le Marchand, prieur-recteur de Saint-Uniac, déclara que son bénéfice lui rapportait 1,192 liv. 11 s. 8 d. de revenu net¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Uniac, cette église se compose d'une nef avec un arc triomphal en ogive qui la sépare du chœur, terminé par un chevet droit; au Sud est une chapelle séparée de la nef par une double arcade ogivale; au Nord se trouve une autre chapelle moins considérable. On dit que derrière le chœur existait également jadis une chapelle fort antique réservée aux religieux du monastère. L'ensemble de tout l'édifice semble être des xv^e et xvi^e siècles, quoiqu'on puisse peut-être faire remonter quelques parties un peu plus haut. Quant à la tour moderne élevée au bas de la nef, elle ne date que de 1856.

D'anciennes verrières méritent d'être signalées en cette église. Dans une fenêtre flamboyante au Sud du chœur est un beau vitrail de la renaissance présentant des figures accompagnées des noms de *Nostre-Dame*, *S. Tugniac*², *S. Mëen* et *S. Samson*. Dans la chapelle du Nord est une représentation de la Sainte-Trinité figurée par le Père-Éternel tenant son divin Fils sur ses genoux et accompagné du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe.

Le baron de Montauban était, semble-t-il, seigneur supérieur de Saint-Uniac, mais les droits de fondation et les autres prééminences appartenaient au seigneur de Quénétaïn; on voit encore en cette église une pierre tombale portant un écu et une épée, qui provient de l'enfeu de ce dernier.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 29.

2. Le nom ancien parait, en effet, avoir été Tuniac, en latin *Tonianus*.

On conservait autrefois précieusement en ce sanctuaire le corps de saint Uniac renfermé dans une châsse précieuse; sa tête reposait dans un chef d'argent massif. Ces reliques, aujourd'hui malheureusement perdues, attiraient au moyen-âge les populations d'alentour à l'église de Saint-Uniac. Parmi les processions qui s'y faisaient alors, il faut noter celle de la paroisse d'Iffendic, jouissant en 1639 du privilège, de date immémoriale, d'emporter chez elle pendant quelques heures les reliques de saint Uniac le jour de l'Ascension¹.

Les paroissiens de Saint-Nicolas de Montfort se rendaient aussi en procession à Saint-Uniac, car en 1665 on donnait 15 sols aux porteurs des croix et bannières à l'occasion de ce pèlerinage.

Enfin, pendant les sécheresses extraordinaires de 1785, les paroisses de Montfort, du Lou, de La Chapelle-du-Lou, de Montauban, de Landujan et de La Nouaye, vinrent processionnellement à Saint-Uniac.

Toutes ces processions, qui témoignent du culte rendu jadis à saint Uniac², se rendaient à la fontaine du bienheureux, dont il nous faut donner la description :

« Enclos assez vaste, calvaire central propre à inviter les pèlerins à la prière, canal en pierre destiné à conduire l'eau dans un double bassin où les pieux fidèles pouvaient se laver à volonté, rien ne manquait jadis à la fontaine de Saint-Uniac de ce que l'on trouve dans les fontaines analogues les plus

1. « Les habitans d'Iffendicq ont coustume d'aller à Sainct-Uniac au jour fixe de l'Ascension de N.-S.; y ayant fait leurs prières, les prestres, les trésoriers et grant nombre de paroissiens dudict Sainct-Uniac retournent avec eux en procession générale à l'église d'Iffendicq, portant avec eux les chef et reliques dudict sainct Uniac, parce que les trésoriers dudict Iffendicq s'obligent par escrit à leur restituer lesdits chef et reliques en ladicte église de Sainct-Uniac dans le jour mesme et après ladicte procession. » (*Arch. paroiss.*) — A l'occasion de cette procession, les trésoriers d'Iffendic devaient une collation aux porteurs des saintes reliques.

2. La fête de saint Uniac, célébrée le 2 août, était à l'abbaye de Saint-Méen l'objet d'une solennité particulière, pour laquelle on convoquait tous les prieurs dépendant du monastère. — A Saint-Uniac même, cette fête patronale donnait lieu à une nombreuse assemblée, dont les droits seigneuriaux appartenaient en 1681 au sire de Montauban.

renommées de la Basse-Bretagne. La fontaine, le calvaire, le canal et les bassins étaient en pierre de granit. Le calvaire formait sans doute la pièce la plus curieuse de ce petit monument. Nous ne l'avons plus aujourd'hui que mutilé, mais il devait appartenir au XII^e siècle d'après les caractères iconographiques du Christ, des deux statues qui sont à ses côtés et des quatre orantes qui occupent les faces latérales de la croix¹. »

Cette fontaine, qui passe pour avoir la vertu de guérir des maladies de la peau, continue d'être vénérée de nos jours, et l'on s'y rend encore en pèlerinage, parfois même processionnellement.

CHAPELLE. — *La chapelle de Quénétain*, dépendant du manoir de ce nom, fut construite peu de temps avant la Révolution, peut-être à l'occasion de l'entrée dans l'Église de Charles-Patrice Huchet de Quénétain, fils du seigneur du lieu, tonsuré en 1782. — *Nunc* abandonnée.

PRIEURÉ. — *Saint-Uniac*, membre de l'abbaye de Saint-Méen. (Voy. tome II, 161.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE SAINT-UNIAC².

Jean Jolly (1629, † 1634).

Laurent Marchant, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 5 juin 1634.

Jean Caligan (1634) prit possession du prieuré en 1645 au nom de dom Deston, prieur de Saint-Uniac; † vers 1669.

Gabriel Boullard, présenté par l'abbé de Saint-Méen, fut pourvu le 8 avril 1669 par l'archevêque de Tours; † l'année suivante.

1. D. Plaine, *Semaine religieuse de Rennes*, XII, 620.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Rép. au quest. de 1860*, etc.

Achille Macé fut également pourvu par l'archevêque de Tours le 6 août 1670.

Guillaume-Mathurin Chappu (1692).

Mathurin Théau (1693) fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois cœurs de même*; il résigna d'abord en 1711 en faveur de Pierre de la Haye, avec rétentention de 230 liv. de pension, mais cette résignation n'eut pas de suites; plus tard, il résigna de nouveau en faveur du suivant, avec rétentention de 220 liv. de rente.

Jacques Trouesnel, prêtre de Saint-Malo et curé de la Chapelle-Blanche, pourvu en cour de Rome, prit possession le 7 août 1719; † 1735.

Jean-Louis Dubuisson, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Saint-Méen et pourvu le 8 mars 1735, prit possession le 15; † le 19 mars 1735 et inhumé dans le chœur de son église.

François-Jean de Beauvais, prêtre de Saint-Malo, présenté par l'abbé de Saint-Méen le 21 mars 1735, fut pourvu le 24 et prit possession le 2 avril; il devint recteur de Plerguer en décembre 1762, mais ne quitta Saint-Uniac que l'année suivante.

Julien-Mathurin Loy, vicaire à Saint-Germain de Rennes, prit possession le 24 janvier 1764; † le 27 mars 1774 et inhumé dans le cimetière.

Anne-François Le Marchand, prêtre de Saint-Malo et vicaire à Breteil, présenté par l'abbé de Saint-Méen le 1^{er} avril 1774, pourvu le 11, prit possession le 18 août; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut incarcéré au Mont Saint-Michel.

Mathurin-Joseph Colombel (1803, † 1817).

Julien Jouan (1817, † 1846).

Louis Sauvaget (1846-1852).

Jean-Marie-Joseph Le François (1852-1877).

Jean-Marie Menager (1877-).

SAULNIÈRES

Salneria (1068), — *parochia de Sauneriis* (1240), — *ecclesia de Salneriis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

ORIGINES. — Vers l'an 1068, Giron, fils d'Ansquetil, seigneur de Châteaugiron, offrit à Dieu sa fille, qui entra à l'abbaye de Saint-Georges pour faire vœu de virginité sous le gouvernement de l'abbesse Hodierno. A cette occasion, ce puissant baron s'engagea à prendre envers et contre tous la défense des intérêts temporels de Saint-Georges et donna en toute propriété à ce monastère des dîmes, un droit de terrage ou champart, et enfin une maison, le tout sis à Saulnières¹. Dans sa charte, le donateur ajoute que l'abbesse ou quelques-unes de ses religieuses passant par le bourg de Saulnières, ce qui leur arrive souvent, « *quod sæpe contingere solet,* » pourront dès lors, s'il leur plaît, y descendre pour prendre quelque repos. Ces expressions prouvent que Saulnières se trouvait alors sur le bord d'un chemin très-fréquenté, ancienne voie gallo-romaine; on croit même que le bourg de Saulnières avait lui-même remplacé un vieil établissement romain.

Aux siècles derniers, les religieuses de Saint-Georges ne possédaient plus rien en Saulnières. Le recteur, M. Peigné, déclara en effet, en 1783, jouir des dîmes de cette paroisse, « tant du costé de Saulnières que de celui de la Boce, » et il évaluait leur revenu à 2,500 liv.; il avait, en plus, son presbytère avec ses jardins, vignes, avenues, chénaie, prairies et vivier, le tout estimé environ 100 liv. de rente. Son revenu brut était donc de 2,600 liv., dont il fallait déduire les charges.

Comme l'on voit, le presbytère de Saulnières était par ses dépendances un vrai petit manoir. C'était peut-être, en effet, une portion de l'ancienne seigneurie du Plessix-Bonenfant, car par acte du 25 octobre 1681, Christophe de Rosnyvinen, seigneur de Piré, vendit à Noël Gaultier, recteur de Saulnières, les maisons, métairies, moulins et fiefs du Plessix-Bonenfant, sis en Saulnières². Toujours est-il que ce presby-

1. « *Quartam partem decime Salneriarum liberam sine calumpnia, necnon etiam quartam terragenarii partem et quamdam domum in Salneriensi villa positam, jure quasi hereditatis sine fine possidendam.* » (*Cartul. Sancti Georgii*, 139.)

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

rière relevait de la baronnie de Poligné, à laquelle rendit aveu le recteur Jean de Mareil en 1768.

La paroisse de Saulnières était divisée en quatre traits, appelés le Bourg, la Ballue, la Bosse et la Haute-Bosse; elle renfermait la trêve de la Bosse, érigée en succursale en 1803 d'abord, puis de nouveau en 1826.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Saulnières conserve quelques parties romanes du xi^e siècle. C'est une simple nef terminée par un chevet droit; un arc triomphal fort antique s'élève à l'entrée du chœur; le mur septentrional n'a aucune ouverture; le chevet, ouvert à l'origine d'une grande fenêtre, semble avoir été relevé au xvi^e siècle, aussi bien que la porte principale à l'Ouest; le clocher, frappé de la foudre, fut également reconstruit en 1643.

On distingue encore dans la nef d'anciennes peintures murales recouvertes de badigeon; entre autres personnages, nous y avons reconnu un cavalier qui pourrait bien être saint Martin et un religieux cordelier. On voit aussi dans cette église une vieille statue de saint Louis, roi de France, ayant au poignet un reliquaire.

Les seigneurs de Châteaugiron et de Poligné se partageaient les mouvances de la paroisse, et chacun d'eux prétendait être seigneur supérieur de Saulnières. En 1723 on assura que dans le vitrail du chœur, détruit alors pour placer le maître-autel, se trouvaient les armoiries de Poligné, et l'on constata qu'autour de l'édifice régnait une litre portant le blason des marquis de Coëtquen. A la même époque, du côté de l'épître, se trouvaient gravées en pierre sur la muraille et peintes dans le vitrail d'une fenêtre les armoiries des seigneurs de la Marchée, savoir : *d'argent au lion de sable armé de gueules*, qui est de la Touche, *et de sable à deux épées d'argent posées en sautoir*, qui est Le seigneur de la Marchée avait aussi dans le chœur un enfeu où furent inhumés en 1610 Jacques de la Touche et en 1660 Raoul Le Bel. Devant le maître-autel se

trouvait enfin, en 1723, « un tombeau eslevé de terre, chargé d'épées croisées, des armes de la Marchée, que l'on dit estre un recteur qui a été enterré là étant de la maison de la Marchée¹. »

Le seigneur du Chesne-Blanc — qui possédait aussi les terres nobles de la Motte et de la Métairie de Saulnières — avait également dans le chanceau un enfeu où furent inhumés en 1599 Jacques Le Corsin, en 1604 Nicolas Le Corsin, et en 1654 Jacquemine Glé, tous seigneurs et dame du Chesne-Blanc. Leurs blasons : *d'argent à trois croix pattées de sable*, qui est Le Corsin, s'y trouvaient gravées sur une pierre tombale.

Enfin, au haut de la nef étaient deux bancs à queue armoriés, celui du côté de l'évangile appartenant au seigneur de la Marchée et celui du côté de l'épître au seigneur du Chesne-Blanc².

Le recteur Jean Le Songeux sollicita en 1637 des religieux de Bonne-Nouvelle l'établissement du Rosaire dans son église, ce qui lui fut accordé, car nous voyons en 1650 Étienne Le Corsin, seigneur du Chesne-Blanc, faire un legs en faveur de cette confrérie.

Quand vint la Révolution, il y avait d'ailleurs un certain nombre de fondations faites à Saulnières, et la fabrique possédait alors cinq pièces de terre³.

CHAPELLES. — 1° *La Sainte-Trinité de la Bosse*, jadis chapelle tréviale, aujourd'hui église paroissiale.

2° *La chapelle de la Marchée*, dépendant de ce vieux manoir, était fondée de messes.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 569.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 569.

1. *Arch. paroiss.*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

RECTEURS DE SAULNIÈRES¹.

J... Mauny donna en 1465 aux hôpitaux de Rennes une maison sise en cette ville, rue Saint-Georges.

François Le Bouc (1567).

Jean Le Songeux (1619); † le 10 août 1637 et inhumé dans l'église, proche l'autel Saint-Louis.

Alain Laurent, pourvu en août 1637, prit possession le 20 septembre.

Geffroy du Gravier (1647); † vers 1662.

Dominique La Lacade, aumônier de M^{sr} Barberini, camerlingue de la Sainte Église, demeurant à Rome, pourvu par Sa Sainteté, prit possession par procuration le 29 avril 1662.

Jean Roland (1665).

Noël Gaultier, bachelier en Sorbonne (1669), fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à une fasce de gueules chargée de trois croissants d'or*; † 1701.

Alain Blandin, prêtre de Pancé, pourvu le 28 septembre 1701, résigna en faveur du suivant, se réservant 400 liv. de pension et son logement au presbytère, ce qu'approuva l'évêque le 10 septembre 1727.

Jean-André de Marcil, prêtre du diocèse, pourvu en 1727, résigna en 1768.

Jean-Baptiste Beslard, prêtre du diocèse, fut pourvu le 27 mai 1768; † 4 janvier 1783.

Guillaume-Jean Peigné, pourvu le 10 juin 1783, gouverna jusqu'à la Révolution. Il devint en 1803 curé de Bécherel.

Philippe-Laurent Berthelot (1803).

Pierre-Marie-Vincent Le Corre (1804, † 1844).

Joseph Taupin (1812, † 1817).

Joseph Clouet (1818-1827).

Mathurin Gendrot (1828, † 1842).

Joseph Ménard (1842-1847).

N... Lavocat (1847-1853).

Julien Drapier (1853-1875).

Édouard Bardoul (1875-1883).

François Datin (1883-).

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

SEL (LE)

Parochia de Sello (xiii^e et xvi^e siècles).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu du doyenné du Sel.

ORIGINES. — Ogée a commis au sujet de cette paroisse (*Dict. de Bret.*, I, 500) une de ses plus grossières erreurs, en confondant Le Sel avec la paroisse et le château d'Uzel. Il n'y eut jamais d'ailleurs, croyons-nous, de château portant le nom du Sel, et Roland Dollo, pas plus que Thomas de Chemillé, n'ont eu d'intérêts chez nous¹.

Le Sel n'en est pas moins une très-vieille paroisse et semble, comme Saulnières, remonter à l'époque gallo-romaine. Ces deux localités ont dû vraisemblablement leur naissance à d'antiques salines dont elles ont gardé le nom. On y retrouve encore les plantes caractéristiques des terrains salifères et une vieille voie appelée le chemin des Saulniers².

Lorsque Durand Salomon, chantre de Rennes, fonda en 1272, dans la cathédrale de cette ville, la chapellenie de Saint-Éloi, il la dota, entre autres choses, de dimes et revenus levés dans la paroisse du Sel³. Nous avons déjà dit que la prieure de Saint-Malo de Teillay jouissait également au Sel de la dime du trait de Pouchart (tome II, 344). Enfin, le *Nécrologe* de Saint-Pierre de Rennes nous apprend aussi qu'à une époque reculée Raoul Richart, chanoine de Rennes, et Guillaume Richart, son frère, donnèrent au Chapitre de Rennes toute la dime du Sel, « *decimam de Sello*, » savoir la moitié de cette dime pour l'anniversaire dudit Raoul, et l'autre moitié pour celui de Guillaume.

1. Voy. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 933.

2. Voy. *Mém. de la Société académique de Nantes*, 1881.

3. *Mélanges d'hist. et d'archéol. bret.*, II, 246.

Aux siècles derniers, toutefois, le recteur du Sel était devenu décimateur d'une partie de sa paroisse, quoique les chanoines de Rennes continuassent d'y lever encore quelques dimes. Ce recteur jouissait aussi du presbytère et de son pourpris, relevant de la seigneurie des Monts. La déclaration faite le 9 décembre 1654 par Julien Guérin, recteur du Sel, à René Pinczon, seigneur des Monts, décrit ce presbytère comme suit : « Trois estres de logis, l'un nommé le Bouge, l'autre la Chambre et l'autre la Cour, avec des chambres et greniers au-dessus.....; une cour au-devant en laquelle il y a une grange.....; un jardin joignant au Nord la chapelle de Madame Sainte Marguerite; la pièce de terre Sur-le-Douet contenant 50 cordes, celle de la Guichaine 60 cordes, et celle de la Cohue 60 cordes¹. » Ce presbytère fut en partie rebâti en 1776 par le recteur, M. Porcher. D'après le *Rôle ms.* de 1646, le recteur du Sel n'avait cependant qu'environ 500 liv. de rente.

ÉGLISE. — Saint Martin, évêque de Tours, est le patron du Sel. L'ancienne église, aujourd'hui démolie, n'offrait rien d'intéressant. Le seigneur de Châteaugiron d'abord, puis celui de Poligné, y jouirent au moyen-âge du droit de supériorité; mais les autres prééminences d'église appartenaient au seigneur des Monts, comme le déclara en 1569 Olivier Pinczon, seigneur de la Gaillardière, en Vern, rendant aveu pour sa terre des Monts à Jean de Montejean, seigneur de Châteaugiron et de Poligné. En 1682, le duc de Brissac, seigneur de Poligné, abandonna même tous ses propres droits à Charles Pinczon, seigneur des Monts.

Il y avait, en 1637, deux fiefs appelés les Bailliages du Sel, l'un relevant de Châteaugiron et l'autre de Poligné. La tradition locale prétend que cette coexistence de deux fiefs s'entrejoignant dans le bourg du Sel amena de grandes discussions

1. Arch, du château des Monts.

entre leurs propriétaires et fut la raison d'être de deux églises presque juxtaposées, l'une dédiée à saint Martin et l'autre à sainte Marguerite. Cependant il faut avouer que, quoique cette dernière, dont nous reparlerons à l'instant, fut de beaucoup la plus ancienne et la plus intéressante, rien ne prouve qu'elle ait jamais été église paroissiale.

Au xvii^e siècle l'on voyait dans l'église du Sel, en la vitre placée entre la chapelle Saint-Jean et la chaire, les armoiries du duc de Duras, seigneur de Poligné; mais les armes du seigneur des Monts¹ apparaissaient à la même époque dans le vitrail du chancel, du côté de l'évangile, et dans une autre vitre au Midi de la nef. Les mêmes blasons de ce dernier seigneur formaient aussi une lisière intérieure et extérieure, et apparaissaient sur un banc prohibitif placé proche le balustre, du côté de l'évangile; enfin, elles se trouvaient encore peintes sur les autels de Notre-Dame et de Saint-Sébastien.

Le seigneur des Monts avait aussi son poteau armorié, signe de sa haute justice, adossé au pignon de l'église, et il lui était dû le premier jour de l'an une soule avec un pot de vin « sellé et bridé » par les derniers mariés de la paroisse.

Outre l'enfeu des seigneurs des Monts se trouvaient dans le chœur de l'église du Sel les tombes des seigneurs de la Filochaye. Sur une plaque de faïence blanche d'un pied carré on lisait : *Cy gist le corps de défunct escuyer Pierre de la Filochaye, décédé le 6 août 1659.* Plusieurs autres membres de cette vieille famille Filoche, — autorisée à prendre au xvi^e siècle le nom de son manoir de la Filochaye, — reposaient à côté. La famille Le Lardeux, habitant le manoir de la Glestière au xvii^e siècle, avait aussi ses tombes dans cette église.

La confrérie du Saint-Sacrement fut établie au Sel par le

1. Le manoir seigneurial des Monts, occupé au xv^e siècle par la famille de Guénour, et au xvi^e par les Pinczon, qui le possèdent encore, relevait de la baronnie de Châteaugiron; mais le fief du Sel, donnant le droit de haute justice et les prééminences d'église au seigneur des Monts, relevait de la seigneurie de Poligné.

pape Clément XII le 5 février 1738; elle y a été rétablie en 1854 sous le titre d'Adoration perpétuelle.

Une nouvelle église vient d'être construite au Sel; la première pierre en fut posée le 7 septembre 1862 et la bénédiction de l'édifice eut lieu le 14 juillet 1868. C'est une simple croix de style ogival, avec abside polygonale; devant la chaire repose le curé, M. Duhil, qui fit élever ce sanctuaire.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Marguerite*. — Par testament daté du 6 février 1581, Pierre Garnier, prêtre du Sel, choisit sa sépulture « dans la chapelle Sainte-Marguerite, au bout de l'autel, » et nomma Thomas Langouet, prêtre, pour desservir une fondation de messes qu'il avait faite « en l'église paroissiale de Saint-Martin du Sel¹. »

Cet acte nous prouve qu'au xvi^e siècle les deux sanctuaires Saint-Martin et Sainte-Marguerite existaient simultanément dans le bourg du Sel, et que le premier seul était considéré comme église paroissiale.

Sainte-Marguerite était néanmoins un fort curieux édifice du xi^e siècle, dont il faut déplorer la ruine. Nous l'avons vu encore bien complet, composé d'une nef que terminait une abside. Une porte à plein cintre roman s'ouvrait à l'Ouest, entre deux contreforts de même style; six meurtrières régulièrement percées, trois de chaque côté, éclairaient la nef; un arc triomphal précédait l'abside, garnie à l'intérieur d'un banc de pierre semi-circulaire et à l'extérieur d'une série d'arcatures cintrées formant contreforts comme à Langon et jadis à Guignen.

Cette chapelle, dont le seigneur de Poligné se disait prééminencier, était très-vénérée; au xvii^e siècle on y faisait beaucoup de mariages et de sépultures, et nous conservons encore des pierres tombales en faïence qui en proviennent. Les femmes enceintes y venaient en foule pour se recomman-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38.

der dans leurs couches à sainte Marguerite. Un trait de dime, dit de Sainte-Marguerite, se levait au Sel et était partagé entre la fabrique pour les deux tiers et le recteur pour l'autre tiers.

Depuis la démolition de cet antique édifice, rasé en 1862, on a élevé dans la nouvelle église paroissiale un autel à sainte Marguerite, placé vis-à-vis celui du Rosaire.

2° *Sainte-Anne de la Rue* est une autre chapelle considérée jadis comme frairienne. C'était d'abord un simple oratoire que reconstruisit le recteur, M. Porcher, et que bénit le 14 août 1774 M. Paichoux, recteur de Tresbœuf. La famille Pinczon du Sel des Monts y fit graver ses armoiries, et elle a de nos jours restauré l'édifice.

3° *La chapelle des Monts* dépend de ce manoir. Par testament en date du 24 février 1662, René Pinczon, seigneur des Monts, dota ce sanctuaire de 41 liv. de rente ¹. Olivier Masicot fut pourvu de ce bénéfice en 1741. — *Nunc* sécularisée.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 479, 594 et 623.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DU SEL ².

Vincent Levesque possédait en 1513, avec écuyer Pierre Levesque, son frère, le manoir de la Sillandaye, en Chavagne.

Yves Agaisse, recteur en 1598, résigna en 1638; † le 10 juin 1644 et inhumé dans l'église.

Pierre Bertrand, subcuré de Luitré, fut pourvu en octobre 1638; † âgé de trente-quatre ans, le 29 août 1639.

Olivier Vallée, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 20 juillet 1640; il débouta Pierre Perrin, qui se fit pourvoir en 1644, mais il se retira lui-même en 1647.

Julien Guérin, sieur de la Chapelle, pourvu en août 1647, rési-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 38.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss., etc.

gna le 16 février 1691 en faveur du suivant, avec rétention de 240 liv. de pension; † le 27 janvier 1693 et inhumé dans l'église le lendemain.

Jean Langouet, prêtre du diocèse, pourvu en 1691, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois bandes d'or*; † âgé de soixante-trois ans, le 13 mars 1721.

Pierre Mesnager, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 mars 1721; † âgé de cinquante et un ans, le 2 août suivant.

Pierre Lemoulx, prêtre du diocèse, pourvu le 4 mars 1722, prit possession le lendemain de l'église paroissiale et de la chapelle Sainte-Marguerite; † âgé de quarante-six ans, le 7 décembre 1732.

Georges Lemoulx, prêtre du diocèse, fut pourvu le 17 décembre 1732; † âgé de quarante-deux ans, le 14 mai 1738.

Guillaume Menart, prêtre de Saint-Malo, pourvu par l'évêque en 1739, ne demeura pas.

Jean Jarry, prêtre du diocèse, pourvu en cour de Rome, prit possession en mars 1739; † âgé de quarante-trois ans, le 20 avril 1743.

Jean-François Joubineaux, prêtre du diocèse, pourvu le 5 août 1743, quitta peu après.

Yves-François Baudouin du Houx, prêtre du diocèse, pourvu le 26 septembre 1743, prit possession le 1^{er} octobre; il devint en 1751 recteur de Javené.

Jean-Baptiste Henry, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 août 1751; † âgé de cinquante-huit ans, le 23 janvier 1771.

Joseph Porcher fut pourvu le 5 juillet 1771; † âgé de cinquante-huit ans, le 24 janvier 1778.

Michel Robidet, pourvu le 1^{er} juillet 1778, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793.

Jean-Baptiste-Marie Le Corsin du Chesne-Blanc (1803, † 1816).

Jean-Louis Dehoux (1816, † 1827).

Jean-Marie-François Gautier (1827, † 1843).

Louis Duhil, chanoine honoraire (1843, † 1878).

Joseph Regnier (1879-).

SENS

Ecclesia de Sens (1092), — *parochia de Censibus* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Nous avons précédemment (tome II, 626) donné la preuve de l'existence de la paroisse de Sens au xi^e siècle. Elle appartient d'abord aux Bénédictins de Marmoutiers, puis aux chanoines réguliers de Rillé; ceux-ci y fondèrent un prieuré et la desservirent jusqu'à l'époque de la Révolution.

ÉGLISE. — Saint Sulpice, évêque de Bourges, est le patron de Sens. L'ancienne église, aujourd'hui démolie, se composait d'une nef reconstruite en partie au xvi^e siècle, d'une abside romane, d'une seule chapelle ajoutée au Nord de la nef et d'une tour posée à l'angle Sud-Ouest de cette même nef.

En 1502, les paroissiens de Sens ayant appris que l'ordinaire condamnait le chœur de leur église comme trop exigü, consentirent à ce que Philippe de Montauban, seigneur de Sens¹, reconstruisit à ses frais le chancel. En 1511, ce seigneur fit marché pour l'extraction de la pierre nécessaire à cette construction avec Robin Ruallen, de Saint-Rémy-du-Plain; mais ces matériaux durent être employés au relèvement du haut de la nef, car l'abside romane subsistait encore au xvii^e siècle.

En 1613, en effet, le mur septentrional du chancel tomba en partie « par caducité » et entraîna avec lui la fenêtre qui s'y trouvait. On constata alors en un procès-verbal qu'on voyait en ce lieu les écussons suivants : *d'or à l'aigle à deux têtes de gueules armée d'argent*, et *de gueules à dix macles d'or*; dans le vitrail de la fenêtre écroulée se trouvait représenté un

1. Sens, baronnie érigée en 1498, était une vieille seigneurie démembrée de la baronnie de Fougères en faveur de Foulques de Malemais, grand-père de Du Guesclin. Après la mort de l'illustre connétable, elle appartient successivement à son frère Olivier, puis aux familles Brochereul, de Montauban, de Volvire et Guérin de la Grasserie. Bertrand Du Guesclin avait obtenu en 1378 l'établissement à Sens de deux foires aux fêtes de saint Sulpice et de saint Barnabé, et d'un marché tous les lundis, ce qui fut confirmé par Henri IV en 1607. Le seigneur de Sens jouissait aussi d'un droit de quintaine, dont le poteau avoisinait l'église.

chevalier agenouillé, ayant les mains jointes et priant Dieu ; à côté de lui étaient les mêmes armoiries que ci-dessus ; la tradition voulait alors que ce chevalier fût le portrait de Du Guesclin lui-même¹.

Cette intéressante verrière fut conservée, et elle existait encore en 1676. A cette époque, Anne Guérin de la Grasserie, seigneur de Sens, et Jacquemine Le Begassoux, douairière de Bouessay, continuaient de se disputer les prééminences de l'église de Sens, comme avaient fait en 1482 leurs ancêtres Philippe de Montauban, seigneur de Sens, et Jean de Champagné, seigneur de Bouessay. Constatation fut donc faite en 1676 de l'état suivant de l'église de Sens : le chœur en hémicycle, soutenu extérieurement par trois contreforts, était ajouré de trois fenêtres ; dans celle du milieu était l'écusson du baron de Sens : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e d'or burelé de gueules, qui est de Volvire ; aux 2^e et 3^e de gueules à neuf macles d'or, au lambel d'argent, qui est de Montauban, et sur le tout d'or à six pals de gueules, qui est de Ruffec*. Catherine de Montauban, dame de Sens, avait, en effet, épousé vers 1530 René de Volvire, baron de Ruffec.

Un écusson semblable décorait la fenêtre du côté de l'épître, mais dans la vitre du côté de l'évangile apparaissait cet autre blason : *écartelé : aux 1^{er} et 4^e de gueules à neuf macles d'or, au lambel d'argent, qui est de Montauban, et aux 2^e et 3^e d'or à l'aigle éployée à deux têtes de gueules armée et becquée d'argent, à l'orle de gueules chargée de huit fleurs de lys d'argent*. Au-dessous était représenté « un homme armé de pied en cap, la teste découverte et agenouillé ; » à côté, un débris d'inscription laissait encore voir ceci : *Bertra...* Le baron de Sens soutenait que c'était le portrait de Bertrand Du Guesclin, mais

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Brice. — Il faut cependant remarquer que la famille Du Guesclin portait un blason un peu différent du précédent : *d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, à la cotice de même brochant*. Mais les procès-verbaux héraldiques n'étaient pas jadis toujours très-exacts dans la description des armoiries, surtout quand ils étaient faits à la campagne par des notaires peu versés dans la science du blason.

la dame de Bouessay prétendait que l'inscription était moins ancienne que le personnage, qui devait être un sire de Bouessay¹.

Près du maître-autel, dans le chanceau et du côté de l'évangile, se trouvait alors le tombeau de Georges de la Charonnière, seigneur de Bouessay, † vers 1628; son épitaphe était gravée « sur le pilier de l'arcade séparant le chanceau de la nef. » De chaque côté de cet arc triomphal était un autel : au Nord celui de Notre-Dame, au Sud celui de Saint-Michel. Proche le premier de ces autels s'ouvrait une fenêtre dont la vitre offrait les armoiries des sires de Montauban. Du même côté se trouvait la chapelle du Rosaire, séparée de la nef par deux arcades et ajoutée postérieurement à l'édifice.

Au Sud, une autre fenêtre portait cette inscription : *Missire Raoul Foucher, licencié aux droits, prieur de Sens, a fait refaire ladite vitre en l'an 1608.* Plus bas s'élevait la tour, de forme octogone, portant la date de 1575 et contenant l'horloge; elle présentait l'écusson : « d'azur à la croix engreslée d'argent, » d'Anne de Daillon, veuve de Philippe de Volvire, baron de Sens².

Tout autour de l'édifice, sauf dans la chapelle du Rosaire et dans une partie du chanceau, régnait une litre portant au Nord les armes de *Montauban* et d'*or à l'aigle de gueules*, au Sud « de *Montauban* écartelé de à plusieurs tourteaux. »

La grande porte de l'église à l'Ouest, ornée de cinq ou six voussures, était surmontée d'un écusson en pierre por-

1. Bouessay, ancienne seigneurie relevant de Sens, appartient aux **XV^e** et **XVI^e** siècles à la famille de Champagné, puis à celle de la Charonnière. Il reste de l'ancien manoir de Bouessay une très-jolie tourelle en encorbellement richement sculptée en granit, mais malheureusement en ruine.

2. Sur la grosse cloche de l'église étaient gravés les armoiries de Volvire et ces mots : *Jésus, Maria. Haut et puissant Anne Volvire de Ruffec, marquis de Saint-Brice, et dame Jeanne d'Erbrée sa mère. Marin Finéo m'a faicte, 1644.* Sur la cloche de l'horloge se trouvaient l'écusson de Volvire et celui-ci : *trois croix et une épée en abîme avec les lettres R. F.* On lisait au-dessous : *Vénérable Missire Raoul Foucher, licencié aux droits, prieur de Sens, a donné trois cents livres pour aider à faire la présente l'an 1634.* (Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

tant six mouchetures d'hermines, 3, 2, 1, avec un lambel à trois pendants, que la dame de Bouessay prétendit être le blason d'un sire de Champagné, seigneur de Bouessay¹.

Enfin, il existait en 1676 à Sens une croix processionnelle sur laquelle nous avons quelques détails. Au pied du crucifix était un écu en bannière chargé de *neuf macles d'or au lambel d'argent*, qui est de Montauban; et de l'autre côté de la croix un autre écusson : *mi-parti d'argent aux hermines de sable avec un lambel à trois pendants*, qui est de Champagné, et un pin de sinople avec un porc-épic de sable; enfin, sur le nœud de la croix apparaissaient les armes *pleines de Champagné* et cette inscription : *De Sans*².

Quant au tombeau de Jeanne de Malemains, dame Du Guesclin et mère de l'illustre connétable, il n'en est point fait mention dans les archives concernant l'église de Sens; elle y avait cependant choisi sa sépulture par testament daté de 1350³, et il est regrettable qu'on en ait perdu le souvenir.

La confrérie du Rosaire fut érigée à Sens le 18 mars 1652 par le P. Julien Aubry, dominicain de Bonne-Nouvelle.

La construction de la nouvelle église de Sens fut commencée le 24 mars 1857; elle se compose de trois nefs et d'un chœur à pans coupés, le tout avec ouvertures en plein cintre.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame* se trouvait dans le bourg même de Sens. — *Nunc* détruite.

2° *Saint-Gravé* dépendait du vieux manoir de ce nom. — *Nunc* sécularisée.

3° *La chapelle de Bouessay* s'élevait à quelque distance de ce manoir, au-delà des étangs qui l'entourent. C'était un joli sanctuaire de style ogival fleuri, construit par les sires de Champagné, seigneurs de Bouessay. Leurs armoiries, *d'hermines au lambel d'argent à trois pendants*, signalées dans cette

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Brice.

2. *Ibidem*.

3. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 416.

chapelle en 1676, se retrouvent encore sculptées sur des pierres en provenant. On conserve aussi dans une maison construite avec les débris de ce sanctuaire, rasé vers 1852, une statue de saint Fiacre dont la tête est fort belle.

PRIEURÉ. — *Sens*, membre de l'abbaye de Rillé. (Voyez tome II, 626.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 479 et 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE SENS ¹.

Richard Rocheran déclara en 1463 devoir au seigneur de Sens 2 sols de rente sur le champ du Prieuré « pour droit de haye. »

Martin Couesnon, chanoine de Rennes, était, comme les suivants, prieur commendataire, en 1534.

Pierre Jouaud, chanoine de Rennes, fut aussi recteur de Tremblay (1538).

Pierre d'Argentré, chanoine et official de Rennes (1564); † vers la fin de 1585.

Martin-Pierre Vibert fut présenté le 4 janvier 1586 par l'abbé de Rillé.

Raoul Foucher ou *Fouscher*, licencié en droit, fut pourvu vers 1599; il fonda l'école de Sens et fit beaucoup de bien à son église; † âgé de quatre-vingts ans, le 29 août 1644.

Jérôme Le Febure de Laubrière, sous-diacre de Rennes, docteur en théologie et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, fut pourvu en cour de Rome et prit possession le 40 octobre 1644 et le 20 mars 1642. Il eut à combattre Jean de Volvire de Ruffec, frère du marquis de Saint-Brice, seigneur de Sens, prêtre et chapelain de Saint-Brice et de la Châtierre, que présentait l'abbé de Rillé; mais Jean de Volvire, quoique pourvu et ayant pris possession le 9 octobre 1644 et le 11 juin 1642, finit par se désister de ses prétentions et devint recteur de Saint-Brice.

N... Pichart succéda au précédent.

Pierre Fougler, précédemment chanoine de Champeaux, recteur de Guipel, de Thorigné et d'Orgères, prit possession le 5 août 1657; † 1680 et inhumé par humilité, selon son désir, dans le cimetière.

¹ *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.*

Jean Lohier ou *Sohier* prit possession le 24 mars 1680 et se maintint malgré les religieux de Rillé, qui avaient présenté l'un d'entre eux, frère Jacques Chambon, le 12 du même mois; † le 6 décembre 1688 et inhumé le lendemain dans le chœur de son église.

Frère Jean Gauthier, chanoine régulier comme tous ses successeurs (1688-1705).

Frère Pierre de Lespine fut présenté le 11 décembre 1705 et pourvu le 11 janvier 1706; † âgé de soixante-treize ans, le 23 février 1744, et inhumé dans le chœur de l'église.

Frère Joseph Le Gouverneur, précédemment prieur-recteur de Lassy, fut pourvu le 29 juillet 1744; † le 6 septembre 1760 et inhumé dans son église.

Frère Pierre-René Geslin, pourvu le 10 septembre 1760, se démit l'année suivante et devint plus tard recteur de Rillé, à Fougères.

Frère Hyacinthe Buchet, précédemment prieur-recteur de Bourges-Comptes, pourvu le 18 juillet 1761, prit possession le 21; † le 4 mars 1783 et inhumé dans le chœur de son église par le prieur de Rillé.

Frère Jean-Baptiste-Christophe Jolly, pourvu le 9 avril 1783, fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793.

Julien Pelé (1803-1821).

Pierre-Marie Lecorre (1821-1825).

Jean-Toussaint Hesnon (1825-1832).

Guillaume Gillouaye (1832, † 1843).

François Renoult (1843-1847).

Jean-Marie Guihard (1847-1854).

Jean Gilbert (1854-1874).

Pierre-Marie Aubry (1874-).

—

SERVON

Ecclesia de Servun (XI^e siècle), — *parochia de Servonio* (XII^e et XVI^e siècles).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — La paroisse de Servon existait au commen-

cement du XI^e siècle et remonte vraisemblablement au X^e. Alain III, duc de Bretagne, et la duchesse Havoise, sa mère, donnèrent en effet à Ébrard, abbé de Marmoutiers, le tiers de l'église de Saint-Martin de Servon, plus une charruée de terre avec tout le cens qui en ressortait, et aussi la dime de tous les cens que le comte de Rennes possédait à Servon¹. Cette donation fut solennellement faite en présence de Guérin, évêque de Rennes, et Gautier, évêque de Nantes, d'Hildebert, abbé du Mont Saint-Michel, Mainard, abbé de Redon, Hinguéthen, abbé de Saint-Jacut, Hamon, précepteur du comte (c'est-à-dire d'Alain III, duc de Bretagne, comte de Rennes), Rivallon le Vicair, sire de Vitré, et Auffroi, sire de Fougères².

Quant à la date de cette charte, elle nous est fournie, — dit M. de la Borderie, à qui nous empruntons cette notice³, — par la mention d'Ébrard, abbé de Marmoutiers, qui gouverna cette abbaye de 1015 à 1032; la présence de la mère et du précepteur du duc Alain III montre aussi que ce prince était encore fort jeune et que l'acte, par conséquent, doit être plus voisin de l'an 1015 que de 1032.

Dans le courant du XI^e siècle il est ailleurs fait mention de Servon et de ses seigneurs : ainsi, vers 1050, Geoffroy de Servon, « *Gaufredus de Servone*, » fut témoin de quelques donations faites au prieuré de Martigné-Ferchaud; en 1093, Hubert de Servon, « *Hubertus de Servon*, » fut également témoin d'autres donations au prieuré de Sainte-Croix de Vitré. Enfin, au commencement du XII^e siècle, André I^{er}, baron de Vitré, parle dans une charte de ses rentes et de ses mangers de Servon, « *in redditu meo de Servonio, in mengeriis de Ser-*

1. « *Tertiam partem ecclesiæ Sancti Martini de Servon, et terram ad unam carrucam cum omni censu, et decimas omnium censuum qui ad comitem exeunt de Servon.* » — Rappelons qu'une charruée de terre correspondait alors à une étendue de 17 à 18 hectares au moins, et qu'on appelait cens au moyen-âge les redevances en argent.

2. *Bibl. Nat.*, ms. lat., *Cart. Maj. Mon.*, III, 318.

3. *Semaine religieuse de Rennes*, V, 182.

vonio, » sorte de redevance en argent qui avait remplacé dès lors la prestation de repas en nature¹.

Les Bénédictins de Marmoutiers ne semblent pas avoir formé à Servon un établissement de quelque importance, car il n'est plus ensuite question d'eux dans cette paroisse. Nous voyons, au contraire, la cure de Servon unie d'assez bonne heure au Chapitre de Rennes, auquel son recteur payait une pension en 1444. A la même époque, le chanoine occupant la quatorzième prébende de Rennes présentait le recteur de Servon, ce qui subsista jusqu'à la Révolution.

En 1790 le recteur, M. Fortin, fit la déclaration suivante de son bénéfice : il jouissait du presbytère et de son jardin, estimés 160 liv. de rente; d'une prairie valant 40 liv., et de dîmes lui rapportant 1,800 liv.; c'était donc un revenu brut de 2,000 liv., dont il fallait déduire les charges, telles que : pension d'un curé, récolte des dîmes, entretien du chancel, etc.²

De nos jours, la paroisse de Servon a été augmentée d'une portion considérable du territoire de Noyal-sur-Vilaine; en 1836, en effet, ont été unis à Servon, pour le spirituel comme pour le temporel, les trois traits du Gué, du Vionnais et de Tastoux.

ÉGLISE. — Dédiée dès le xi^e siècle à saint Martin de Tours³, l'ancienne église de Servon vient d'être rasée pour faire place à un nouveau temple. Ce vieil édifice se composait d'une nef très-antique terminée par un chevet droit, et accostée au Nord seulement d'une chapelle ou plutôt d'un collatéral, dont on attribuait la construction au seigneur du Gué de Servon⁴. Ce dernier était, en effet, seigneur supérieur, fon-

1. *Semaine religieuse de Rennes*, V, 482. — D. Morice, *Prouves de l'Hist. de Bret.*, I, 415, 484, 542.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, I V, 26.

3. Saint Denis est considéré comme le deuxième patron de Servon, et une assemblée très-nombreuse se tient encore à sa fête.

4. Le Gué de Servon, chàtellenie d'ancienneté, fut possédé successivement par les familles de Servon, de la Marzelière, du Gué et de Marboëuf.

dateur et prééminencier de la paroisse. Il avait en cette église un enfeu dans lequel fut inhumé, vers 1580, Mathurin du Gué, seigneur dudit lieu et de Servon. Le corps de ce seigneur, décédé en Anjou, fut apporté, dit Du Paz, « en l'église de Servon, au tombeau de ses ancêtres, y ayant tous droits de supériorité¹. »

Le 24 juillet 1697, Claude de Marbœuf, seigneur du Gué de Servon, fonda une messe chantée tous les premiers dimanches du mois et à toutes les fêtes de la Sainte Vierge, pour obtenir l'érection en l'église de Servon de la confrérie du Rosaire. Celle-ci y fut, en effet, érigée le 5 janvier 1698 par le P. Gérard, dominicain de Bonne-Nouvelle².

Il y avait, en outre, un assez grand nombre de fondations faites en cette église : en 1527, Julien Turmier fit celle du Douet-Morin ; en 1623, Amand de Beauvais, sieur de la Chesnaye, fonda une messe chantée chaque lundi et donna à la fabrique une pièce de terre pour payer « le vin de la communion pascale ; » la prestimonie du Chêne-Brûlé, faite en 1510, et celle de dom James Loyson, y étaient également anciennes. Enfin, le 12 janvier 1647, Gabrielle de Beauvais, veuve de Gilles de la Hellaudière, sieur de Saint-Denis, fonda trois messes en l'église de Servon et donna les terres de la Grande et de la Petite-Bretonnière, valant 60 liv. de rente, au chapelain chargé de les desservir ; celui-ci devait, en outre, fournir le pain béni le jour des Rois³.

Le 8 septembre 1880, M^{sr} Place est venu bénir solennellement la première pierre de la nouvelle église de Servon. Construit par M. l'architecte Folie, cet édifice, tout en pierres d'appareil et voûté en tuffeau, promet d'être une des belles églises de notre diocèse. Il se compose de trois nefs de style ogival, éclairées par de belles fenêtres rayonnantes et par un

1. Quand on démolit cette vieille église, on retrouva près l'autel, placé au Nord, une chasse de plomb renfermant encore les restes d'un homme, mais dépourvue d'inscription.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 46; 1 H, 5. — *Arch. paroiss.*

3. *Ibidem.*

clérestory que forment d'élégants groupes de trois lancettes. Mais l'abside et la façade sont particulièrement remarquables : l'abside à cause des riches et gracieuses arcatures qui garnissent son pourtour au-dessous de onze baies de grand style, et la façade à cause de son monumental portail formant la base d'une fort belle tour.

CHAPELLES. — 1° *Notre-Dame de l'Étang*, sise au Sud du bourg, près d'un ancien étang aujourd'hui desséché, est une vieille chapelle frairienne dont le bon état fut constaté par le recteur de Servon le 9 mars 1783. Elle continue d'être entretenue et parfois desservie. Très-fréquentée par les pèlerins, elle est connue maintenant sous le nom de Notre-Dame-de-la-Délivrande.

2° *Saint-Mathurin* était aussi une chapelle frairienne; mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes (1713-1723)*, elle a été détruite par la voie ferrée de Rennes à Paris, mais on conserve encore près de son emplacement une statue de saint Mathurin que beaucoup de gens viennent invoquer.

3° *Saint-Blaise de Tastoux*. — Voy. tomes II, 115, et V, 374.

4° *Chapelle du Gué*. — Voy. tome V, 373.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLES. — Le 12 novembre 1635, Amand de Beauvais légua à la fabrique de Servon une prairie sise à la Cointrie et dite plus tard le pré de l'École, valant environ 9 liv. de rente, pour aider à subventionner un maître d'école dans la paroisse¹. — Voy. aussi tome III, 573 et 620.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

1. Arch. paroiss.

RECTEURS DE SERVON ¹.

Rolland, chanoine de Rennes, † le 11 mai 1536, fut inhumé dans la cathédrale de cette ville sous une tombe portant encore cette inscription en 1755 : *Hic jacet venerabilis vir Rollandus, canonicus Redomensis, rector de Servonio, qui decessit die Jovis undecima maii, anno Domini 1536.*

Pierre Hattes, mentionné en 1628, † en 1630; fut également inhumé dans la cathédrale de Rennes. On y voyait en 1755, dans les recherches du chœur, son tombeau avec cette épitaphe : *Vén. et discret Pierre Hattes, recteur de Servon, décédé le 22 mai 1630, a fondé un obit céans.*

Jacques Desbin paraît en 1634 et dut remplacer le précédent; il était en 1634 notaire apostolique, et en 1644 promoteur de l'officialité diocésaine. Le 8 août 1657 il fonda dans son église une messe chantée tous les mercredis, et donna pour cela la maison et le jardin de la Cointerie, valant environ 35 liv. de rente. † vers 1695.

Jean Bousget, recteur de Pléchéat, fut pourvu le 9 janvier 1696; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'azur au cerf courant d'or*, et résigna en faveur du suivant.

Joseph Bousget, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 14 août 1704, se démit le 17 février 1732.

Julien Ropert, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 février 1732; † 1748.

Henri Piron, prêtre du diocèse, pourvu le 1^{er} juillet 1748, se démit l'année suivante.

Laurent de Lourme, prêtre du diocèse, fut pourvu le 20 mai 1749; † 1766.

François-Yves des Hayes, prêtre de Léon et chanoine de Morlaix, fut pourvu le 16 avril 1766; † 1767.

Julien-Angélique Boursoul, prêtre de Quimper, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Rennes, fut pourvu le 12 novembre 1767; il résigna en faveur du suivant le 20 mai 1776; † le 5 septembre 1776 à l'Hôtel-Dieu de Rennes, et inhumé sur sa demande au cimetière des pauvres, à la Paillette, près de Joseph Boursoul, son frère, décédé en 1774 gardien de l'Hôtel-Dieu, et dont la mémoire est restée en vénération à Rennes ².

Jean-François Fortin, pourvu le 21 mai 1776, gouverna jusqu'à la Révolution.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. du Chapitre de Rennes.* — *Arch. paroiss., etc.*

2. *Voy. Valleray, Les vrais Amis du peuple, I.*

Jean Pichon (1803-1824).
Joseph-Jean Orin (1824-1824).
Louis-Pierre Lemarchand (1824-1842).
Jean-Marie Ménard (1842-1862).
Henri Guillet (1862, † 1865).
Isidore Douard (1865-1872).
Guillaume Saillard (1872-).

SIXT

Plebs Siz (834), — *plebs Sancti Sixti martiris* (879 et 1037).

Olim du diocèse de Vannes et du doyenné de Carentoir.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Pipriac.

ORIGINES. — Le *Cartulaire de Redon* renferme un grand nombre d'actes concernant la paroisse de Sixt; nous allons les analyser, regrettant vivement d'être obligé, faute d'espace, d'en abrégier les intéressants détails.

Au ix^e siècle, cette paroisse, appelée « *plebs Siz* » ou « *condita plebs Sizum*, » était gouvernée par un mactiern breton. Il se nommait Ratuili en 832 et son pouvoir s'étendait au-delà de Sixt jusque sur Bains. C'est à ce seigneur, habitant en Sixt le manoir de Lisfao (*la Cour du Hêtre*), que saint Convoyon vint demander un emplacement pour bâtir le monastère de Redon. Ratuili fit beaucoup de bien à la nouvelle abbaye¹; il eut, entre autres enfants, Libérius, qui devint abbé de Saint-Sauveur, et Catworet.

Ratuili avait offert à Dieu ce Libérius encore enfant; lui-même se démit de tous ses biens et prit l'habit religieux à

1. Il lui donna, outre son emplacement en Bains, les villages de Binnon, Trebmoëtear et Moiarac, et les tigrans (*ti*, maison; *gran*, fonds de terre) d'Ériginac et d'Ériginac-Haelnou, tous ces villages et terres situés en la paroisse de Sixt. (*Cartul. Boton.*, 1, 3, 4.)

Redon. Catworet, imitant la piété de son père, offrit aussi son fils à Saint-Sauveur; les moines reconnaissants inhumèrent Catworet en leur abbaye, dans le tombeau de Ratuili.

Ratfred semble avoir succédé à Ratuili dans le gouvernement de la paroisse de Sixt; c'était peut-être même un de ses fils. Il était mactiern dès 842 et on le retrouve occupant cette charge en 852 et 857. Malheureusement, il n'imita point les vertus de ses prédécesseurs, vexant, au contraire, partout les moines de Redon, auxquels toutefois Salomon, roi de Bretagne, l'obligea à rendre justice en 857; il fut même forcé par ce prince de restituer aux religieux des terres sises en la paroisse de Sixt qu'il leur avait enlevées¹.

A côté des mactierns apparaissent à cette époque reculée les anciens de la paroisse de Sixt, « *seniores Sixcenses*, » formant une sorte de conseil que nous voyons plusieurs fois réuni dans l'église de Sixt ou ailleurs. Ces anciens semblent avoir été, de 842 à 854, Wetenglovi, Catworet, Cumian, Gredwocon et Wallon.

Les hommes nobles, les prêtres et les colons composaient avec le mactiern et les anciens toute la population de Sixt. Les nobles sont vers ce milieu du ix^e siècle Jarnwobri, Branhuar, Anaucar, Wurmonoc, Wirgavan, Deurhoiarn, etc., etc. — Parmi les prêtres on remarque Driwallon, qui ayant acheté des terres à Noyal et à Loionn, en Sixt, « *in condita plebe Siz*, » donna en 852 tous ses alleux, « *alodos suos sitos in plebe que vocatur Siz*, » à l'abbaye de Redon en prenant, semble-t-il, l'habit monastique². Judminet, également prêtre, entrant aussi au même monastère, y offrit en 879 la terre de Conc-Hinoc³. Enfin, Finithoiarn était prêtre de Sixt en 842; « *Finithoiarn presbiter Siz*, » et en 879 vivaient les diacres Anaubriton et Dorien⁴. — Quant aux colons de Sixt, ils nous

1. *Cart. Roton.*, 79.

2. *Ibidem*, 360, 368.

3. « *Partem terre que vocatur Conc Hinoc sitam in plebe que vocatur Sixti Martyris.* » (*Cartul. Roton.*, 456.)

4. *Cartul. Roton.*, 360, 457.

sont représentés dans les chartes, en 834, par les nommés Maelhogar, Winmoduat et Dinaerou, que Ratuili donna aux moines de Redon avec les terres de Trebmoetcar et de Moiaroc et les deux villages d'Ériginiac, et en 879 par le colon Weitnoc, que Judminet céda aux mêmes religieux avec la terre de Conc-Hinoc¹.

Comme on le voit par les noms d'hommes qui précèdent, toute la population de Sixt au ix^e siècle était bretonne; on en trouve une nouvelle preuve dans les noms des habitations de cette époque. On voyait alors en Sixt (de 832 à 879) le manoir de Lisfao ou de Ruscas, les villages de Noyal, Binnon, Loionn, Moiaroc, Trebmoetcar, Ériginiac et Ériginiac-Haelnou, et les terres de Campnelpot, Ranbrochan, Ranhenbar et Conc-Hinoc².

Au xi^e siècle, après les invasions normandes, on ne voit plus de maectiern à Sixt, mais les descendants de Ratuili semblent encore dominer la paroisse; ce sont du moins les mêmes noms qu'au ix^e. Ainsi, Ratfred et Juthel sont les premiers de Sixt, avec leurs parents Guégant, Hédern, Birsic, Rodalt, etc. Robert, fils de Ratfred, ayant été tué vers 1037, fut inhumé dans le cimetière conventuel de Redon par les soins de son frère Birsic, qui donna à cette occasion à l'abbaye de Saint-Sauveur la moitié des villages d'Ériginiac et du Furnel, situés en Sixt³. Le reste de ces deux villages fut quelque temps après cédé au même monastère par Juthel, cousin de Birsic. Ce Juthel, ayant causé de grands torts aux moines, avait été excommunié, mais plein de repentance il vint à Redon solliciter son pardon et une cellule pour faire

1. « *Donavimus Trebmoetcar, et Moiaroc et duas Eriginiac tigran, Eriginiac et Eriginiac Haelnou cum manentibus ibi Maelhogar, Winmoduat, Dinaerou. — Dedit partem terre... cum suo colono nomine Weitnoc.* » (*Cartul. Roton.*, 4, 156.)

2. On retrouve encore en Sixt une partie de ces villages avec leurs anciens noms légèrement altérés; tels sont le Fau, Noyal, le Bignon, Arguignac, etc.

3. « *Medietatem villarum duarum in plebe Sancti Sixti martiris tradidit, nomina quarum... Eriginiac nuncupatur, altera vero Furnel dicitur.* » (*Cartul. Roton.*, 281.) — Le Fournel est encore de nos jours un village de Sixt.

pénitence; ce fut alors qu'il compléta la donation d'Ériginiac et du Furnel¹.

Ce n'est qu'au XII^e siècle qu'apparaissent des seigneurs prenant le nom de Sixt : Mathieu de Sixt, fils de Rescant, vivait vers 1108, et Guillaume de Sixt en 1136; le premier donna aux religieux de Redon toutes les dimes qu'il levait dans la paroisse².

L'abbé de Redon unit ses possessions en Sixt à son prieuré de Ruffiac, et en 1677 les fiefs du Prieur, de Héral et de la Villebaud, sis en Sixt, dépendaient encore du prieur de Ruffiac.

La paroisse de Sixt, fort grande à l'origine, renfermait, comme nous l'avons dit précédemment, une partie du territoire actuel de Saint-Just. Dans les derniers siècles, elle était divisée en six frairies : le Bourg, Bray, Noyal, Rangervé, Bothéa ou la Haye-du-Deron, et la Guerche. Le recteur était alors nommé par l'ordinaire, quoique primitivement le droit de le présenter semble avoir appartenu à l'abbé de Redon. Ce recteur jouissait du presbytère, d'un pourpris et d'une partie des dimes, qu'il partageait avec le baron de Renac et quelques autres seigneurs.

ÉGLISE. — Dès l'an 879 l'église de Sixt était dédiée à saint Sixte, martyr, dont la fontaine avoisine le bourg. Nous avons vu (p. 107 et 109) qu'on vénérât alors en Sixt la tête de saint Just, également martyr, sur laquelle on prêtait les serments solennels, en présence des anciens de la paroisse, dès l'an 854³.

L'on prétend que l'église paroissiale de Sixt a été déplacée depuis cette époque; le bourg actuel de Sixt est, en effet, présentement à une demi-lieue de l'ancien presbytère, et la tradition qui veut que le village de Croixialan ou celui de

1. *Cartul. Rolon.*, 282.

2. *Ibidem*, 300, 325.

3. *Ibidem*, 37 et 222.

Belle-Perche ait été jadis le centre de la paroisse a pour elle la position de ces deux villages, voisins de ceux du Bignon, du Fournel, d'Arguignac et de Craon, donnés en partie à l'abbaye de Redon aux ix^e et xi^e siècles.

Il n'en est pas moins vrai que l'église de Sixt, récemment abandonnée, était très-ancienne : sa nef appartenait au style romano-ogival du xii^e siècle. Flanquée extérieurement de contreforts, elle offrait deux curieuses portes à cintre brisé, ayant chacune trois rangs de voussures reposant sur des colonnettes. On y voyait autrefois au Nord deux chapelles prohibitives appartenant aux seigneurs de la Cour de Sixt et de Pommery, et un arc triomphal séparant la nef du chanceau. Mais en 1838 l'on rasa l'une de ces chapelles et l'on en bâtit une autre au Midi pour donner la forme d'une croix à tout l'édifice; le chœur fut aussi relevé à cette époque, et M^{er} de Lesquen fit une nouvelle bénédiction, le 20 avril 1839, de l'église ainsi remaniée.

Les seigneurs de la Cour de Sixt étaient vraisemblablement les véritables prééminenciers de cette église, ayant succédé aux mactierns du ix^e siècle et aux sires de Sixt du xii^e¹; cependant, en 1629, le seigneur de Renac se disait seigneur supérieur et fondateur de Sixt, tant de l'église paroissiale que des chapelles frairiennes.

Dans l'église de Sixt étaient desservies aux xvi^e et xvii^e siècles les chapellenies de Saint-Julien, Sainte-Apolline et de Branfeu ou Bransève.

Cette vieille église vient de disparaître, et l'on a construit à Sixt un nouveau sanctuaire inauguré depuis peu, mais que nous n'avons pas encore pu visiter.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Jacques de Croixialan*, mentionnée en 1588, dépendait à l'origine du prieuré de ce nom, mais était considérée comme frairienne dans le siècle dernier. On

1. La Cour de Sixt appartient dans les siècles derniers successivement aux familles de Porcaro, du Guiny, Guitton de Surville et de la Souallaye.

y desservait au xvii^e siècle les chapellenies de Notre-Dame et de la Chaulaye, la première fondée par un prêtre nommé Pierre Boret.

2^o *Saint-Denis de Belle-Perche* était aussi une vieille chapelle frairienne mentionnée en 1571. — *Nunc* détruite.

3^o *Sainte-Anne de Noyal*. — Le village ou ancien manoir de Noyal est mentionné dès 842¹. On voit encore les ruines de sa chapelle, rappelant le xvi^e siècle, et entourées d'un vieux cimetière. Elle est mentionnée en 1647 et on y allait beaucoup en pèlerinage en l'honneur de saint Aaron (Voy. tome IV, 263); elle était alors desservie et considérée comme frairienne. — *Nunc* en ruine.

4^o *Saint-Joseph de la Guerche* fut fondée, d'après la tradition, vers 1700, par un prêtre du village de la Guerche, nommé Guillet. Elle était également frairienne.

5^o *La chapelle du Bois-Orhant* dépendait de ce vieux manoir, reconstruit vers la fin du xv^e siècle par Jean du Bois-Orhant, dont les armoiries, *de sable au sautoir d'argent*, sont gravées en maints endroits de ladite maison². La chapelle, aujourd'hui rasée, datait, croit-on, de la même époque; elle était fondée de messes et avait pour chapelain Jean Guillard en 1680.

6^o *La chapelle de Bray* avoisinait ce manoir; en 1650, Gilles Le Sage, seigneur du Bois-Hulin, y épousa Louise du Bésit, dame de Bray. — *Nunc* ruinée.

7^o *La chapelle de la Haye-du-Deron* se trouve dans un coin de la cour d'honneur de ce manoir. En 1662, Gabriel de Trévelec, seigneur de Beaulieu, y épousa Marie Moraud, fille de François Moraud, seigneur de la Haye et du Deron. Julien Caré, † 1722, était chapelain de ce sanctuaire, fondé de messes³. — Mentionnée en 1650, elle subsiste encore.

1. « *In loco qui dicitur compot Noial, in condita plebe Sixo.* » (*Cart. Roton.*, 360.)

2. Le Bois-Orhant fut érigé en châtellenie en 1583 pour François de Talhouët, mari de Valence du Bois-Orhant.

3. Dans le parc de la Haye se trouve aujourd'hui une vieille croix transférée là du

8° *La chapelle de Pommery* dépend de ce manoir. En 1652, Marin Fournier y épousa Louise Gouro, dame de Pommery. — *Nunc* abandonnée.

9° *La chapelle de Trégaray* dépendait de ce manoir dès 1651. On y transféra le service d'une chapellenie fondée le 1^{er} décembre 1591 par le prêtre Pierre Hervé et son frère Étienne, époux de Guillemette Fichet. Cette fondation de trois messes hebdomadaires, dite des Hervé ou du Portail de Trégaray¹, fut d'abord desservie dans l'église paroissiale. Le seigneur de Trégaray la présentait au siècle dernier. En 1750, Pierre Pâris en fut pourvu en place de René Duguest, décédé, et fut mis en possession de la maison du Portail. En 1771, M. Pâris affermait 166 liv. la métairie du Portail de Trégaray, dont il jouit jusqu'à la Révolution². — *Nunc* entretenue.

PRIEURÉ. — *Croizialan*, membre de l'abbaye de Paimpont. (Voy. tome II, 703.)

ANCIEN MONASTÈRE. — Voy. tome III, 495.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 644.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE SIXT³.

Finithoiarn (842).

Jargon, « *Jargon presbiter de Siz* » (XII^e siècle).

Guillaume Nouel, originaire de Rhuys, † 1533.

François de la Couldraye, chanoine de Vannes, pourvu en 1533, résigna en 1536.

Gilles Gervais, pourvu en 1536, résigna en 1550.

manoir de la Provdière, en Guipry; elle porte cette inscription : *Noble escuier Pierre Moraud sieur de la Provostière, ayant charge et garde, par le roi et roine, des nefs de Royan et la Rochelle, pour le présent en la Chambre de Brest, fist faire audiet lieu ceste croiz. Diez lui donne paradis!*

1. C'est probablement à cette fondation que se rattache la tradition du monastère du Portail, dont nous avons parlé (tome III, 495).

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 40 G, 5.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Vannes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Pouillé hist. de l'ancien diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Luco, etc.

Mathurin Blandeau succéda au précédent et résigna en faveur du suivant en 1560.

Michel Caillault, chanoine de Nantes, fut pourvu en 1560; † 1565.

Guillaume Le Berruyer, originaire de Sixt et frère du seigneur de Bray, fut pourvu en 1565; il était aussi recteur de Pleugriffet.

Julien Tastart (1575).

Guillaume Tastart, prêtre, pourvu en 1577, résigna au suivant en 1582.

Jacques de Muzillac, chanoine de Vannes, conseiller du roi au présidial et recteur de Bignan, fut pourvu en 1582; † le 2 novembre 1585.

Julien Guériff (1602-1611).

Julien Régnault, pourvu vers 1618, débouta Laurent Audran, qui prétendait à la cure; il résigna en faveur du suivant avant de mourir; † septembre 1636.

Julien Bowier, sous-diacre et natif de Pleine-Fougères, où il dit sa première messe le 4 janvier 1637, fut pourvu en cour de Rome dès le 21 septembre 1636, et débouta ses compétiteurs Laurent Audran et Claude Guillet. Il gouvernait encore en 1644.

François du Masle, seigneur du Bois-Brassu, en Maure (1662 et 1666).

Jean Gernigon, précédemment recteur de Saint-Gongar (1668); † le 6 novembre 1679 et inhumé dans l'église.

Gervais de Cordé (1680) devint recteur de Brain, puis de Renac.

Julien Bordier, pourvu en 1680, résigna en 1696 en faveur du suivant; † le 23 novembre 1697 et inhumé dans son église.

Jean Guihot, natif de Carentoir et curé de Sixt, fut pourvu en cour de Rome le 8 juin 1696; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *l'azur au chevron d'or, accompagné de trois cornets de même*. † 1708, après avoir résigné, et inhumé dans le cimetière.

François Guihot, parent du précédent, n'était encore que diacre quand il fut pourvu, le 2 janvier 1708; il prit possession le lendemain; † le 22 mars 1727 et inhumé dans le cimetière.

Sylvestre Le Chesne, natif de Limerzel, pourvu en cour de Rome le 2 septembre 1727, prit possession le 18 décembre; † 1737.

Jacques-Mathurin Josselin, prêtre du diocèse, pourvu le 24 septembre 1737, prit possession le 16 janvier 1738; † le 31 mars 1742.

Guillaume-Julien de la Haye, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 8 juin 1742 et prit possession le 18; il devint recteur de Plouay en 1753.

Jean-Vincent Le Grin ou *Le Gripp*, prêtre d'Arzal, pourvu le 4 mars 1753, prit possession le 14; † 1763.

René Reminiac, natif de Carentoir, pourvu, à la suite du concours, le 24 mai 1763, prit possession le 12 juillet; † 1783.

Pierre Mahyeux, natif de Malestroit, pourvu le 14 avril 1783, prit possession le 28; † 25 octobre 1786.

Jean-François-Louis Nicollet, natif et curé de Redon, pourvu le 8 janvier 1787, prit possession le 23; il s'exila en Espagne et fut réinstallé en 1803; il devint curé de Bains dès 1804 et se retira plus tard à Redon, où il mourut aumônier de l'hôpital.

Joseph Thomas (1804, † 1808).

Pierre Grandhomme (1808-1813).

Louis-Jacques Mauviel (1813-1826).

Jean-Joseph Corvaisier (1826-1827).

Joseph Clouet (1827, † 1835).

Thomas-François Lebreton (1835, † 1847).

Siméon Vaillant (1847-1865).

Joseph Éveillard (1865-).

SOUGEAL

Ecclesia de Solo Gallo (XI^e siècle), — *parochia de Sollogallo* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — Les détails que nous avons donnés sur les commencements du prieuré de Sougeal, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers (tome II, 441), nous prouvent l'existence de cette paroisse dès le XI^e siècle.

Le recteur de Sougeal, présenté longtemps par les Bénédictins et recevant d'eux une portion congrue, habitait dans le bourg une maison appelée encore le Vieux-Presbytère. Mais en 1683 le recteur, M. Chapdelaine, ayant acquis le petit manoir de la Guestrie, bâti en 1599, y transféra sa demeure, et ses héritiers cédèrent après sa mort ce logis aux paroissiens, qui vendirent alors ce vieux presbytère. Récem-

ment la Guestrié vient elle-même de faire place à un joli presbytère neuf, d'où la vue s'étend avec complaisance sur le baie du Mont Saint-Michel et sur le cours verdoyant du Couasnon.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Jean-Baptiste, l'église de Sougeal a été reconstruite vers 1836, et nous ne savons ce qu'était l'ancien édifice. Le nouveau temple, formant une simple croix, est ajouré d'ouvertures en plein cintre.

Quoique le prieur de Sougeal eût été, à l'origine du moins, seigneur prééminencier et fondateur de cette église, le seigneur du Chastellier, en Vieuxviel, en qualité de seigneur de Tréet¹, y prétendait aux droits honorifiques dans les derniers siècles. Ce seigneur faisait à Sougeal allumer un feu de Saint-Jean chaque année, et ce droit, appelé « droit de chaude-baude, » est ainsi décrit dans plusieurs actes du XVIII^e siècle : « A ledit seigneur du Chastellier droit de chaude-baude le soir de la vigile Saint-Jean-Baptiste au bourg de Sougeal ; le bois de laquelle est pris dans le bois de Tréet, montré par ledit seigneur, abattu et transporté par les sergents bailliagers de la seigneurie audit bourg, où ils doivent dresser et allumer ladite chaude-baude et la faire brusler et réduire en cendres. »

Le seigneur de Tréet avait, en outre, d'autres droits féodaux le jour même de la fête patronale de Sougeal : « Scavoir de faire jouer au jeu de paulme dans la ruée du bourg de Sougeal ; » de plus, « ledit jour Saint-Jean-Baptiste il est dû audit seigneur par les nouveaux et nouvelles mariés qui épousent en l'église de Sougeal un devoir de chanson que lesdites mariées chantent ou font chanter à haute voix à l'issue de la grand'messe audit bourg de Sougeal, et après ladite chanson chantée elles sont tenues présenter des épingles au

1. La seigneurie de Tréet, en Vieuxviel, appartient d'abord aux seigneurs de la Bal-lue, en Bazouges, puis aux seigneurs du Chastellier. Le seigneur de Tréet avait un droit d'usage en la forêt de Villecartier consistant en « le feix et charge d'un asno deux fois par jour en hiver et une fois en esté. »

seigneur et à ses officiers, et les sergents et les maris sont tenus d'y assister sous peine d'amende¹. » Il est à noter que maintenant encore les nouvelles mariées de Sougeal offrent des épingles dorées à leurs connaissances.

Deux confréries étaient érigées dans l'ancienne église de Sougeal : celle du Rosaire, que sollicitèrent les paroissiens des religieux de Bonne-Nouvelle en 1640, et celle des Agonisants, établie le 24 septembre 1743 par le pape Benoit XIV.

Dans l'église actuelle est le tombeau d'un recteur qui eut une certaine renommée comme médecin ; il porte cette inscription : *Ci git M. Frédéric Fertigné, docteur-médecin, curé de Vern et de Sougeal, âgé de 76 ans, décédé en 1836.*

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Pierre de la Celle* semble avoir existé dès le XI^e siècle (Voy. tome II, 442). Au siècle dernier, c'était une chapelle frairienne fondée de messes et appelée parfois chapelle de Lanrigan, parce qu'elle avoisinait un village ainsi nommé. — *Nunc* ruinée.

2^o *La chapelle de la Bouexière* dépendait du vieux manoir de ce nom et était également fondée de messes. — *Nunc* sécularisée.

PRIEURÉ. — *Sougeal*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voy. tome II, 441.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 678.

SOEURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 678.

RECTEURS DE SOUGEAL².

Adelin (fin du XI^e siècle).

Geffroy (1155).

Jehan Labbé (1566).

Guillaume Gérard (1567), † vers 1578.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 44.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Raoul Labbé, prêtre de Saint-Malo, fut présenté le 25 avril 1578 par François de Saint-Cyr, prieur de Dinan et de Sougeal.

Guillaume Louvel (158.).

Jean Grucés (1597), † le 17 juin 1622.

Julien Nicolle (1622-1625).

Hélie Desruaulx (1625-1654).

Michel Boisgéroin (1654), † le 25 janvier 1680.

Julien Chapdelaine fut pourvu en 1680; † le 3 février 1693.

Claude de Cadelaç, prêtre de Saint-Brieuc, succéda au précédent; † 1740.

Pierre Forestier, prêtre du diocèse, pourvu le 9 avril 1740, se démit peu après.

André Salmon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 1^{er} juin 1740 et prit possession le lendemain; il résigna en faveur du suivant le 22 novembre 1780; † le 11 janvier 1784.

Jean-Joseph Ricault, pourvu le 23 janvier 1784, gouverna jusqu'à la Révolution; † pendant la tourmente, caché dans les environs de Sougeal.

Pierre-Charles Derbrée (1803, † 1818).

Frédéric-Augustin Fertigné (1818, † 1836).

Pierre Rouxel (1836, † 1873).

Jean-Yves Daudibon (1873, † 1880).

Jean-Marie Molé (1880-).

TAILLIS

Parochia de Taslia (XI^e siècle), — *ecclesia de Tasleia* (1108),
— *Tallia* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

ORIGINES. — Pendant que Dabert gouvernait l'abbaye de Saint-Serge d'Angers (1055 à 1082), un nommé Bernard vendit aux religieux de ce monastère, — récemment devenus maîtres de l'église de Montreuil-sur-Pérouse, — une dime

qu'il tenait dans la paroisse de Taillis de Geffroy, fils de Guy, prêtre de Montreuil ¹.

Plus tard, l'abbaye de Saint-Serge devint maîtresse de l'église même de Taillis, car en 1108 Marbode, évêque de Rennes, confirma les Bénédictins de ce monastère dans sa possession ².

La paroisse de Taillis existait donc au XI^e siècle. Par suite des donations qui précèdent, la présentation de sa cure demeura entre les mains de l'abbé de Saint-Serge d'Angers jusqu'à la Révolution. A cette dernière époque le recteur, M. Beillard, déclara que son bénéfice se composait du presbytère et de son pourpris, estimés 56 liv. 10 s. de rente, et des dimes anciennes et noales valant 1,800 liv.; mais il jouissait, en outre, d'une partie des fondations de son église, qui atteignaient ensemble 644 liv. de rente, de sorte qu'il avait plus de 2,000 liv. de revenu brut; toutefois, ses charges acquittées, il prétendait n'avoir que 687 liv. 6 s. 6 d. de revenu net ³.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, prince des Apôtres, cette église n'offre rien de bien intéressant; la seule partie un peu ancienne est le chœur, avec un chevet droit du XVI^e siècle; mais la nef et ses chapelles, formant la croix, ont été reconstruites vers 1840. On y voit cependant deux jolis petits autels à baldaquins en bois, sculptés par M. Hérault, dans le style de la renaissance.

Le seigneur de Taillis ⁴ jouissait des prééminences en cette

1. « Bernardus vendidit monachis Sancti Sergii terciam partem decimæ quam tenebat de Gosfredo filio Widonis presbyteri in parochia de Tasslia. » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 413.)

2. *Ibidem*, 516.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

4. Taillis a donné son nom à une vicille famille figurant honorablement dès le XI^e siècle à la cour du baron de Vitré. Le manoir de la Cour de Taillis était la demeure des seigneurs de Taillis, qui appartinrent successivement aux familles de Taillis, Le Veneur, Fortin, Bonenfant, de Vauquelin, Le Royer, Geffrard et Goyon des Hurlières.

église, dont il se disait fondateur en 1602; ses prédécesseurs y avaient fondé des messes, notamment Raoul de Taillis, qui vivait en 1513.

Nous ne connaissons point de chapelle en cette paroisse.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE TAILLIS ¹.

Jean Agaice, notaire apostolique, était en même temps recteur de Saint-Sauveur-des-Landes (1526); il devint en 1539 chanoine de Rennes et fut inhumé dans la cathédrale.

Jacques Besnard (1540).

Jehan Maugendre, vers 1557.

François de la Forest, vers 1568.

Jean de la Forest, vers 1574.

Jean Cochart, † vers 1594.

Guy Boisguérin, prêtre de Rennes, fut pourvu le 12 novembre 1594; il légua un capital de 500 liv. pour la fondation en son église d'une messe matinale avec distribution de pain béni tous les dimanches.

Pierre de la Porte (1617 et 1649).

*Jean de Romille*y, sieur de la Touche, fils de Thomas de Romille, seigneur de la Chapelle-Hamelin, et de Françoise de Couaisnon, fut pourvu vers 1624 et se démit en 1658; il fonda des messes dans les églises de Louvigné, sa paroisse natale, et de Taillis, et choisit sa sépulture dans cette dernière entre les autels de Notre-Dame et de Saint-Jean; † le 9 juin 1663.

Guy-Pierre Bordage, chanoine de Vitré (1658-1669); † vers 1703.

Jean Hévin, sieur de la Cordionnais, fils de Michel Hévin de la Guihautière et de Jeanne de Gennes, pourvu en 1670, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de sinople à la croix d'or chargée en abîme d'un cœur de gueules*; il assista au synode de 1704 et permuta en 1705 avec le suivant.

Jean-Baptiste Le Royer, seigneur de Taillis, fils aîné de Jean Le Royer, seigneur de Taillis, et de Perrine de Gennes, prêtre du diocèse et précédemment chanoine de Vitré, fut pourvu en 1705; il

¹ *Reg. des insin. ecclésiast. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

habitait en 1721 le manoir de la Cour de Taillis et était alors chanoine honoraire de Vitré; † le 25 avril 1740.

Julien-François Le Tellier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 mai 1740; † 1783.

Jacques-Étienne Beillard des Fresnais, pourvu le 29 décembre 1783, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean-Pierre Hattais (1803-1804).

N... Morin (1804-1809).

N... Desouches (1809-1815).

Louis Charpentier (1815-1830).

Mathurin Briand (1830, † 1848).

Mathieu Ménager (1848-).

TALENSAC

Talensac (852), — *ecclesia de Talencheac* (1168), — *Thalanzac* (1190), — *Talanchac* (1214).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — Érispoë, roi de Bretagne, habitait en 852 Talensac, où il avait, semble-t-il, un château, « *Factum est in aula Talensac* ¹. » D'après la tradition, la paroisse de Talensac était même antérieure à ce fait, car on prétend qu'elle fut évangélisée par saint Méen dès le vi^e siècle ².

Quoi qu'il en soit, l'église de Talensac fut donnée d'assez bonne heure à l'abbaye de Marmoutiers. Les religieux de ce monastère furent, en effet, confirmés dans sa possession en

1. *Cartul. Roton.*, 367. — Il existe à Talensac une ferme appelée le Châtelier, qui tire vraisemblablement son nom de ce château royal; on y découvre encore l'assiette de l'antique forteresse, dont le Meu baignait la base; un petit manoir fut bâti au côté durant le moyen-âge.

2. On montre dans un bois voisin du village de la Chapelle-ès-Oresve un menhir appelé Grés de saint Méen; le peuple prétend que le bienheureux y aiguisait sa hache, restée proverbiale et rappelant les grands travaux de cet intrépide civilisateur.

1120 par Donoald, évêque d'Aleth, en 1168 par Albert, évêque de Saint-Malo, et Josse, archevêque de Tours, et en 1187 par Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo. Ces derniers confirmèrent même les moines dans la possession de la moitié des dimes de la paroisse de Talensac¹.

L'abbé de Marmoutiers unit à son prieuré d'Iffendic ce qu'il possédait en Talensac. En 1319, le prieur d'Iffendic jouissait encore de l'église de Talensac et d'une partie de ses dimes, le tout évalué à 30 liv. de rente, somme considérable à cette époque².

Comment les religieux de Marmoutiers perdirent-ils tous leurs droits sur Talensac? Nous pensons qu'ils les cédèrent au recteur présenté par eux; il est certain, du moins, qu'au siècle dernier ils n'avaient plus rien dans cette paroisse. A cette époque, en effet, les dimes de Talensac se trouvaient appartenir au recteur pour un tiers, à l'abbaye de Montfort pour un autre tiers, et aux abbayes de Saint-Georges et de Saint-Sulpice pour le dernier tiers, qu'elles se partageaient.

En fondant l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, Guillaume, seigneur de Montfort, donna en effet aux religieux de ce monastère, en 1152, la dime des revenus en grain et en argent de l'hôpital de Talensac, et la terre de Guilhermont avec ses dépendances dans la même paroisse; Amice, sa femme, y ajouta le moulin de Talensac, et un nommé Léhefaut, du consentement de ses fils, y joignit encore le don d'une terre voisine de la forêt et sise également en Talensac³.

Outre leur tiers des grosses dimes, les chanoines réguliers de Montfort avaient encore en Talensac au xviii^e siècle un

1. *Bibl. Nation., Blancs-Manteaux.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 43 H, 22.* — *Arch. dép. d'Indre-et-Loire.*

2. « *Ecclesia de Talensac valet secundum taxationem decimarum XXX libras.* » (*Arch. dép. d'Indre-et-Loire.*)

3. « *Decimam frumenti et censuum (hospitii) de Talencach... terram de Guinelmor cum appendiciis suis... in Talencach molendinum... in Talencach terram juxta fores-tam.* » (*D. Morice, Preuves de l'Hist. de Bret., I, 614.*)

bailliage et la métairie de Guilhermont, avec la chapelle de ce nom.

Dès l'an 1202 Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirma l'abbaye de Saint-Georges de Rennes dans la possession d'une dime en Talensac, « *decimam in parrochia de Talencac*¹. » En 1214 Adam, trésorier de Rennes, reconnut que pendant qu'il était recteur de Talensac, les religieuses de Saint-Georges lui cédèrent la dime qu'elles percevaient en cette paroisse, c'est-à-dire le sixième de la dime totale². En 1731, l'abbesse de Saint-Georges afferma ce sixième de la dime de Talensac pour 16 mines de seigle, 4 boisseaux de froment et 10 mines d'avoine; en 1789 elle l'affermait 400 liv.

Le prieuré de Thélouet, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois, ayant été fondé en 1124 par Raoul, seigneur de Montfort, il n'est pas étonnant de voir ces religieuses posséder en Talensac une dime qu'elles devaient vraisemblablement à ce seigneur ou à ses successeurs. Aussi la prieure de Thélouet, et plus tard l'abbesse de Saint-Sulpice (après l'extinction du prieuré de Thélouet) jouissait-elle en Talensac d'un fief et du sixième des grosses dimes.

Enfin, le prieur de Saint-Lazare de Montfort possédait en Talensac un fief, une métairie et une chapelle appelée Saint-Laurent-des-Guérets; il y levait même en 1685 une petite dime de peu d'importance.

Quant au recteur de Talensac, qui jouissait, avons-nous dit, en 1789 du tiers des grosses dimes, nous croyons volontiers qu'il avait reçu ces dimes de l'abbaye de Marmoutiers. Présenté longtemps par l'abbé de ce nom, il prenait aux siècles derniers le nom de prieur-recteur, ce qui rappelait sa dépendance originelle d'un monastère qui ne pouvait être que celui de Marmoutiers, les autres abbayes possessionnées en Talensac

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 204.

2. « *Eo tempore quo eram persona ecclesie de Talanchac.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 33.)

n'ayant jamais prétendu à la présentation de la cure. Quoi qu'il en fût, le recteur, M. Coqué, déclara en 1790 que le revenu net de la cure de Talensac était de 992 liv. 4 s. ¹

Talensac renfermait jadis le territoire du Verger, érigé en trève en 1630 et en paroisse en 1803.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Méen, l'église primitive de Talensac passait pour avoir été construite par le bienheureux abbé de Gaël lui-même. On y rattachait aussi le souvenir de saint Judicaël, et l'on disait même que le roi Érispoë y fut assassiné en 857.

Cet antique édifice n'existe plus depuis longtemps; il fut remplacé aux xv^e et xvi^e siècles par une église incendiée en juin 1872. C'est de cette dernière que nous allons parler.

C'était à l'origine un simple rectangle accosté au Nord d'une chapelle prohibitive dédiée à la Sainte Vierge et appartenant aux seigneurs du Bois de Bintin. En 1784 on construisit au Sud une nouvelle chapelle pour donner au temple la forme d'une croix, et on la dédia à sainte Anne. Les sablières et les tirants de la nef, en bois sculpté, ne manquaient point d'intérêt; ils étaient couverts de monstres grimaçants et d'animaux affrontés; des anges aux larges ailes déployées y tenaient des écussons et des objets pieux et s'y trouvaient mêlés aux personnages les plus grotesques.

Les confréries du Rosaire et du Saint-Sacrement étaient érigées au xviii^e siècle en cette église, qui possédait aussi quelques fondations, entre autres celle d'une messe matinale les dimanches et fêtes.

A l'origine, le seigneur de Montfort possédait toutes les prééminences à Talensac, mais en 1642 Gilles Huchet, seigneur de la Bédoyère², acheta du duc de la Trémoille, sei-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29.

2. La seigneurie de la Bédoyère, appartenant d'abord à la famille de ce nom, devint la propriété des Huchet par suite du mariage en 1420 de Jeanne de la Bédoyère avec Bertrand Huchet; leurs descendants l'ont possédée jusqu'à sa suppression en 1789.

gneur de Montfort, les droits de supériorité et de fondation en l'église de Talensac, et y plaça son banc, ses armoiries et son enfeu dans le chanceau, « tant du costé de l'épître que de l'évangile. » Il acquit en même temps le fief de Talensac, lui donnant droit au triage des communs, à l'établissement de pressoirs banaux et à l'exercice du devoir de guet. Mais après en avoir pris possession, ce seigneur renonça solennellement à ces droits féodaux, le 1^{er} novembre 1643, dans l'assemblée du général de la paroisse, réuni à l'église, « considérant que cesdits droits apportaient une incommodité notable à tous les paroissiens, et voulant leur donner une preuve de son affection et de sa bienveillance. » Le seigneur de la Bédoyère mit, toutefois, deux conditions à ce généreux abandon de ses droits : il voulut que les paroissiens versassent une somme de 600 liv. destinée à la réédification du chanceau de l'église de Talensac, et exigea qu'ils s'obligeassent, eux et leur recteur, à se rendre chaque année processionnellement à l'église de Bonne-Nouvelle, à Rennes, accompagnés du curé du Verger. En allant, la procession devrait entrer au couvent des Minimes, dans la rue Saint-Louis, et chanter un *De profundis* sur le tombeau des seigneurs de la Bédoyère se trouvant en l'église de ce monastère. Un autre *De profundis* serait aussi chanté sur les tombes des mêmes seigneurs placées dans la chapelle Sainte-Élisabeth, à côté de celle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, dans l'église des Dominicains. Le général de Talensac accepta ces conditions et promit même d'employer « 60 sols à faire disner le recteur et les prestres conduisant la procession à Bonne-Nouvelle¹. »

Notons aussi l'ancienne croix du cimetière, sculptée en granit : elle présente d'un côté le Christ, de l'autre une *piéta*, qu'accompagnent quatre personnages, deux de chaque côté; le long du fût se tiennent debout quatre anges, et au sommet sont encore quatre autres anges en adoration.

1. Arch. paroiss.

Enfin, non loin de l'église est la fontaine de saint Lunaire, fréquentée par les malades menacés de cécité, qui viennent prier au pied de la statue de ce bienheureux placée dans le temple.

Depuis l'incendie de 1872, une nouvelle église gothique a été construite avec goût à Talensac par M. l'architecte Folie; elle a été consacrée par M^{gr} Place le 12 septembre 1882.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Pierre du Verger*, église tréviale devenue paroissiale.

2^o *La chapelle de la Fontenelle* était frairienne. Par testament daté du 19 septembre 1595, Armel Rouxel, prêtre de Talensac, y fonda une messe tous les dimanches et fêtes. En 1727 cette chapelle était démolie, et en 1766 l'évêque ordonna que sa fondation fût desservie dans l'église paroissiale.

3^o *Saint-Laurent-des-Guèrets*. — Cette chapelle dépendait du prieuré de Saint-Lazare de Montfort; il se tenait une foire à côté le jour de la fête patronale (10 août). En 1742, l'évêque la trouva « en très-mauvais estat » et ordonna au propriétaire de la réparer et de lui présenter les actes de sa fondation. — *Nunc* en ruine.

4^o *La chapelle de Guilhermont* devait remonter aux origines de l'abbaye de Montfort, dont elle dépendait. Quoique entretenue en 1727, elle se trouvait en 1742, comme la précédente, « en très-mauvais estat, » et l'évêque en réclama aussi les titres de fondation. Ce sanctuaire n'existe plus, mais on retrouve à côté une fontaine vénérée, but de processions faites jadis pour obtenir de la pluie dans les temps de sécheresse.

5^o *La chapelle de la Bédoyère* fut construite au xvii^e siècle dans la cour de ce manoir. Elle est bâtie en appareil de bossage et présente sur sa porte les armoiries mutilées de ses fondateurs, les seigneurs de la Bédoyère. A l'intérieur on remarque un beau retable en marbre, des meurtrières ouvertes

de chaque côté de l'autel, deux petits tableaux peints sur cuivre, représentant Notre-Seigneur et sa sainte Mère, et au milieu du pavé une pierre portant seulement ces mots : *Les cendres de M^{re} de la Bédoyère.*

En 1634, Gilles Huchet, seigneur de la Bédoyère, augmenta la fondation de la Frohardière, consistant en messes dites partie en l'église de Talensac et partie en la chapelle de la Bédoyère. A cette époque, Guillaume Bougeart était chapelain de ce manoir¹. — *Nunc* entretenue, mais non desservie.

6° *Saint-Joseph du Bois de Bintin.* — Le manoir du Bois appartient longtemps aux familles de Bintin et Hingant, mais au commencement du XVIII^e siècle il était devenu la propriété des Filles de la Sainte-Vierge établies à Rennes. Le 22 juin 1712 ces religieuses fondèrent, en effet, une messe hebdomadaire « en la chapelle qui depuis un très long temps est bastie à leur maison du Bois de Bintin et dédiée à saint Joseph, attendu qu'elles sont obligées d'estre en cette maison pendant le temps de la récolte et pour qu'elles puissent y continuer leurs œuvres de piété². » Cette fondation fut approuvée le 24 juin 1712 par l'ordinaire, qui en pourvut Jean Renault. Ce chapelain eut pour successeur en 1761 Charles Boulanger, que présenta Yves Logeais, seigneur du Bois de Bintin, et qui conserva ce bénéfice jusqu'en 1790. Il paraît que les Filles de la Sainte-Vierge avaient vendu le Bois de Bintin dès 1724. — *Nunc* ruinée.

7° *La chapelle de Bonnais* dépendait de ce manoir, situé maintenant dans la paroisse du Verger.

8° *La chapelle de Bransahier* est une construction moderne dépendant du manoir de ce nom.

9° *Chapelle de l'Hermitage.* — Voy. tome III, 523.

10° *La chapelle du Houx*, bâtie au XVII^e siècle dans la cour de ce manoir, fut fondée par les seigneurs du lieu. Successi-

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.*

vement possédé par les familles Le Lou, Rabinard et de Forsanz, le Houx rappelle le souvenir de Jeanne Pinczon de Cacé, veuve d'Hilarion de Forsanz, seigneur du Houx, morte en odeur de sainteté en 1677 au couvent de la Visitation du Colombier, à Rennes. Sa vie a été écrite en 1712 par le chevalier d'Espoy, puis par dom Lobineau et l'abbé Tresvaux. La chapelle du Houx était fondée de messes et desservie en 1730 par Grégoire Charpentier, successeur de Joseph Redon. — *Nunc* abandonnée.

11° *La chapelle de la Touche-Rolland* dépendait de ce manoir, possédé au xv^e siècle par la famille Rolland. Elle fut fondée de messes le 9 avril 1681 par le sieur des Plantes-Avril, seigneur de la Touche-Rolland, et le 17 mars 1699 par Guyonne du Liepvre. En 1715, Bonaventure du Liepvre fut pourvu de ce bénéfice, que lui présenta son père, Guillaume du Liepvre, seigneur de la Touche-Rolland. Cette chapelle n'était plus entretenue en 1766, et l'évêque ordonna alors d'en faire le service dans l'église paroissiale. — *Nunc* détruite.

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 79 et 302.

ERMITAGE. — Voy. tome III, 523.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 481, 620 et 644.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 620.

FILLES DE JÉSUS DE KERMARIA. — Voy. tome III, 644.

RECTEURS DE TALENSAC¹.

Jean, « *Johannes presbiter de Thalanzac*, » fut témoin vers 1190-1198 d'un accord passé entre les moines de Saint-Melaine et le recteur de Guer.

Adam devint en 1213 chanoine et trésorier de Rennes.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Cartul. Sancti Melanii et Sancti Georgii.* — *Arch. paroiss., etc.*

Étienne fit avant 1261 son testament; il laissa 45 sols de rente sur ses jardins du Bourgneuf en Saint-Héliér, sur sa vigne et son pressoir des Landelles proche Quineleu, sur ses oseraies des Fossés-Gohier et sur sa maison du pont Saint-Germain, le tout situé à Rennes. De cette somme il légua 15 sols à la cathédrale, 15 sols à Saint-Melaine et 15 sols à Saint-Georges pour avoir un anniversaire célébré dans chacune de ces églises.

Jean Bertrand, n'entrant point dans les ordres sacrés quoique pourvu depuis quelque temps, fut révoqué en 1565.

Guillaume Le Coq fut pourvu en 1565.

Jean Dersoir, pourvu en 1567, résigna peu après.

Raoul Allaire, pourvu le 14 décembre 1568, résigna en 1571.

Guillaume Catherine, pourvu en cour de Rome en 1571, résigna l'année suivante.

Bertrand Rolland prit possession le 16 novembre 1572.

Pascal Lucas précéda le suivant.

Guillaume Moulmier prit possession le 25 avril 1596.

Jacques Doremét, secrétaire de M^{gr} du Bec, puis recteur de Miniac, résigna en 1624, devenant chanoine et vicaire général de Saint-Malo.

Julien Michel fut pourvu le 23 août 1624.

Jacques Gallicher résigna au suivant.

Gabriel Constantin, sieur de la Fraudière, ancien conseiller au Parlement, devenu prêtre après la mort de sa femme, fut pourvu le 31 janvier 1640; il ne demeura pas et devint chanoine et doyen d'Angers; † 1661 et inhumé en la cathédrale de Rennes.

Noël Le Cerf, bachelier en théologie, s'engagea en 1643 envers le seigneur de la Bédoyère à faire la procession annuelle de la paroisse au couvent de Bonne-Nouvelle.

Julien Roxelin, † vers 1655.

Olivier Neveu fut pourvu le 9 avril 1655; † 1669.

Guillaume Bouchardeau fut pourvu le 20 août 1669.

Joseph Touzée devint vers 1677 recteur de Saint-Martin de Rennes.

Guillaume Trochet était recteur en 1678; † 1723.

Jean Roselier, présenté par l'abbé de Marmoutiers et pourvu le 27 octobre 1723, « s'attira une lettre de cachet par ses entêtements dans les nouveautés; » † vers 1754.

Gilles-Pierre Gandon fut pourvu le 20 avril 1754; † peu après.

Henri Pinsart, pourvu le 11 septembre 1754, refusa de prendre possession.

François-Pierre Le Rasle fut pourvu le 13 décembre 1754; † le 7 septembre 1782.

Pierre-Julien Coqué, pourvu le 8 septembre 1782, fut exilé pen-

dant la Révolution et réinstallé en 1803; † âgé de soixante-trois ans, en mai 1807.

Jean Legendre (1807, † 1839).

N... Saulnier (1839-1843).

Jean-Marie Chollet (1843, † 1863).

Pierre Guérin (1863-1879).

François Jéhannin (1879-).

TEIL (LE)

Le Teil (1465), — *parochia de Tilia* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Retiers.

ORIGINES. — La paroisse du Teil doit vraisemblablement son origine à la seigneurie de même nom, possédée au moyen-âge par les sires de Derval puis par les barons de Châteaubriant¹. De bonne heure, semble-t-il, l'abbaye de Melleray et le prieuré de Béré reçurent une partie des dimes du Teil. En 1681, les dimes des traits de Barberet, la Guignée et la Rigaudière, sis au Teil, étaient encore partagées également entre le recteur de la paroisse, l'abbé de Melleray et le prieur de Béré². Ce dernier avait même au Teil, à l'origine, à cause de son annexe de la Franceule, la métairie du Feil, aliénée avant 1681.

Ce partage des dimes du Teil et l'antiquité de la châtellenie de ce nom prouvent suffisamment que la paroisse du Teil remonte à une époque très-reculée que nous ne pouvons pré-

1. Le château de la Motte, dont on retrouve encore l'emplacement dans la forêt du Teil, était le chef-lieu de la châtellenie du Teil; l'importance de cette seigneurie faisait donner le nom de ville au bourg du Teil, où se trouvaient des halles et un auditoire.

2. *Arch. Nat.*, P. 4708.

ciser. Le *Rôle ms. diocésain* de 1646 dit que le recteur du Teil avait alors environ 800 liv. de rente.

ÉGLISE. — Saint Maimbœuf, évêque d'Angers, est le patron de cette église. Nous ignorons ce qu'était l'édifice primitif¹. En 1623, le seigneur du Teil et la dame de la Rigaudière² y prétendaient également aux prééminences. On y constata alors qu'en 1593 les entrailles de Françoise de Pompadour, douairière de Maure et dame de la Rigaudière, avaient été « enterrées dans le chancel de ladite église du Teil, près l'autel Saint-Armel, » et que les armes de ladite dame étaient brodées « sur les chappes, chasubles et ornements d'icelle église³. »

De leur côté, les officiers du prince de Condé, baron de Châteaubriant et seigneur du Teil, firent en 1663 l'inventaire de l'église du Teil et y remarquèrent « dans la vitre qui est proche le maître-autel, du côté de l'évangile, un escusson *escartelé dont les premier et dernier portent de Bretagne et les deux autres d'argent aux fasces de gueules.* » C'était le blason du sire de Derval, qui possédait en 1480 la seigneurie du Teil et les manoirs de la Motte et du Bois-Bodin, en cette paroisse. A la vitre, du côté de l'épître, était un grand écusson des armes de Louis de Bourbon, prince de Condé, et au côté de l'évangile se trouvait un banc avec accoudoir sur lequel étaient gravées les armoiries des ducs de Montmorency, prédécesseurs des Condé dans la baronnie de Châteaubriant et la seigneurie du Teil. Par ailleurs, il n'y avait alors (en 1663) « aucune lisière soit en dehors, soit au dedans de ladite église, aucunes armes ni aucun banc que les cy-devant

1. La tradition populaire prétend que la première église du Teil fut engloutie là où se trouve encore la prairie dite de Saint-Maimbœuf.

2. La seigneurie de la Rigaudière appartenait en 1390 au sire de Keranrais; elle passa ensuite aux familles de Parthenay, de Lorgénil, de Rohan, de Maure, de Lopriac et Petit. Elle s'étendait sur une grande partie de la paroisse du Teil.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Piré.

dénommés¹. » — Ceci nous prouve que les seigneurs de la Rigaudière s'étaient eux-mêmes abaissés devant la puissance des Montmorency et des Condés.

Cette ancienne église n'existe plus ; elle fut rebâtie en 1738, sans aucun style et même sans solidité. En 1754 une cloche y fut nommée par^e Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, baron de Châteaubriant et seigneur du Teil, et par Charlotte-Élisabeth de Rohan, princesse de Condé.

Dans cette église se trouvaient érigées les confréries des Agonisants et du Rosaire ; cette dernière fut établie vers 1631, époque à laquelle Julien Valotère, père du recteur d'alors, donna le tableau du Rosaire. Il est aussi fait mention vers 1638 de la confrérie des Saints Sébastien, Roch et Fiacre.

Tombant en ruine de nos jours, cette église a été remplacée à son tour par une fort jolie construction de style roman, œuvre de M. l'architecte Mellet ; elle se compose de trois nefs accostées de quatre petites chapelles, et terminées par une abside flanquée d'absidioles ; la façade, avec sa tour et ses deux clochetons, produit bon effet, et une sacristie semi-circulaire simule extérieurement un déambulatoire. Trois autels et une chaire en pierre sculptés achèvent l'ornementation de cet édifice, dédié au Sacré-Cœur et consacré par M^{gr} Place en 1883.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Damè de Beauvais*. — Cette chapelle frairienne, sise au Sud du bourg, semble, par sa porte ogivale et ses fenêtres trilobées, remonter au xv^e siècle. On y remarque à l'intérieur une croix de pierre grossièrement sculptée, qu'on prétend avoir précédé la chapelle. On y vient beaucoup en pèlerinage à la fête de la Visitation et durant tout le mois de juillet. Jean Ogier, qui passe pour avoir été recteur du Teil au xvii^e siècle², fonda des messes en ce sanc-

1. *Les Églises de la baronnie de Châteaubriant*, 31.

2. *Réponse au quest. de 1860*.

taire et réserva à ses successeurs la présentation du bénéfice. Julien Cordes, † 1643; — Olivier Renault, † 1653; — François Bourgonnière, † 1677; — Georges Bodin, † 1687; — Julien Chesnel (1727); — Alexis Vallin (1742) — et Julien Mesnard de la Freslonnais furent successivement chapelains de Beauvais. Cette chapelle continue d'être entretenue et desservie.

2° *Saint-Laurent* était une chapelle « sise dans la ville du Teil » et fondée par les seigneurs du Rouvray, en Essé, antérieurement à 1603. C'est ce que déclara à cette époque François du Rouvray, qui ajouta que la dotation de la chapellenie de Saint-Laurent consistait en dîmes. Ce sanctuaire tomba en ruine vers 1737, et en 1768 le chapelain, Julien Hérault, successeur de René Bouillot, en desservait les messes dans l'église du Teil.

3° *Saint-Jacques* se trouvait dans le cimetière du Teil et était fort ancienne; on prétendait même en 1623 qu'elle avait été jadis l'église paroissiale. Il est certain qu'elle dépendait du seigneur de la Rigaudière, se trouvant dans son fief. En 1465, Jehan et Bertrand Loaysel, ayant relevé en partie ce sanctuaire et y ayant fondé trois messes par semaine, voulurent y placer leurs armoiries dans les vitraux; mais Michel de Parthenay, seigneur de la Rigaudière, s'y opposa et fut « maintenu à avoir seul ses armes en ladite chapelle, rejetant les novalités faictes par lesdits Loaysel¹. » Mentionnée en 1623 comme relevant toujours de la Rigaudière, Saint-Jacques est tombé en ruine dans le siècle dernier.

4° *La chapelle du Bois-Rouvray*, avoisinant ce manoir, fut bénite le 21 novembre 1658. N... Jacquelot, seigneur du Bois-Rouvray, y fonda l'année suivante une messe hebdomadaire que desservaient en 1701 Claude Gilbert, et en 1755 Jean Jacquesson². — *Nunc* abandonnée.

1. *Reg. de la chancellerie de Bret.*

2. *Réponse au quest. de 1860.*

5° *Chapelle du Plessix-Beaume.* — Le 17 septembre 1560, Jean Morel et Françoise Le Marchand, sieur et dame du Plessix-Beaume, fondèrent deux messes par semaine dans la chapelle de leur manoir. Christophe Gault fut nommé en 1713 chapelain de ce sanctuaire, ruiné en 1767, mais ses successeurs, René Bouillot et Julien Hairault (1768), en faisaient le service en l'église du Teil¹.

6° *La chapelle de la Quidière* est mentionnée comme ruinée dans la *Réponse au questionnaire de 1860*.

7° *Sainte-Magdeleine de la Rigaudière.* — Michel de Parthenay, seigneur de la Rigaudière, fonda et dota cette chapelle, sise près de son château, en 1489. Louise de Maure, dame de la Rigaudière, déclara en 1639 que cette fondation consistait en trois messes par semaine. Nicolas Ogier, chanoine de Rennes, † 1639; — Jacques Martin, — Guy de Lopriac, — Bertrand Pelé (1684), — Nicolas Gendron (1700), — François de Nantrieul (1721), — Pierre Lépine, — Julien Mesnard de la Freslonnais (1771) desservirent cette chapellenie.

L'ancienne chapelle de la Rigaudière, reconstruite et bénite le 21 mai 1689, et dans laquelle fut marié en 1770 Louis Le Corsin, seigneur du Chesne-Blanc, n'existe plus; mais dans le château même une salle a été de nos jours transformée en sanctuaire.

MALADRERIE. — Il est fait mention en 1560, parmi les terres constituant la dotation de la chapelle du Plessix-Beaume, d'une prairie appelée pré de la Maladrerie².

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 574. — Il existait au xvi^e siècle une école de garçons au Teil, car le 17 avril 1563 mourut « Maistre Guillaume Grégoayre, recteur des escoles du Theil. »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 40 G, 4.

2. *Ibidem*.

Julien Hamel, « maistre d'escole, » décéda également au Teil le 7 février 1612.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DU TEIL ¹.

Armel Le Liepvre, chanoine de Rennes, fonda deux messes dans la cathédrale (1520).

Guillaume Gomerel (1566), † le 16 juin 1583, fut inhumé le 17 dans le chœur de son église.

Julien Gomerel, neveu du précédent, lui succéda; † le 12 juillet 1614; il fut inhumé le 13 dans le chœur.

Jean Madeline fut pourvu en 1605, sur la résignation du précédent; † le 1^{er} août 1608 et inhumé le 2 dans l'église.

Julien Legendre (1614) permuta en 1616 avec le suivant.

Julien Valotère, précédemment recteur de Sainte-Colombe, fils de Julien Valotère, sieur de la Baudière, fut pourvu en septembre 1616 et rendit aveu pour son presbytère au seigneur de la Rigaudière. Il résigna en faveur du suivant le 26 octobre 1640, moyennant une pension de 300 liv.

Georges Bourdon prit possession le 10 février 1644.

Pierre Colliot prit possession le 15 mai 1664; † âgé de quarante-cinq ans et inhumé le 16 novembre 1666 dans le chœur.

Jean Gombaut ou *Goubault* (1667-1670).

René Bernard, recteur en 1674, † le 3 juin 1673, fut inhumé le 5 dans le chœur de son église.

Jacques Berthelot (1673) rendit aveu en 1680 au seigneur du Teil pour quelques pièces de terre dépendant de sa cure; † âgé de quarante-sept ans, le 12 février 1698.

Mathurin Tavel, prêtre de Saint-Brieuc, pourvu en 1698, fit enregistrer la même année ses armoiries : *d'argent à l'aigle d'azur, becquée et membrée d'or*. Il prit part au synode de 1704 et soutint un procès en 1713 contre la dame de la Rigaudière au sujet de la chapelle de ce manoir; † âgé de cinquante-trois ans, le 24 juin 1715, et inhumé le 16 dans l'église.

Mathurin Grimault, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1715; † 1729.

Julien Laumaillé, prêtre du diocèse, fut pourvu le 17 juin 1729;

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Réponse au quest. de 1860, etc.

† âgé de quatre-vingt-sept ans, le 13 novembre 1767, et inhumé le lendemain dans le sanctuaire, du côté de l'évangile.

Pierre Herbert, vicaire à Antrain, pourvu le 21 mars 1768, prit possession le 23; † âgé de trente-trois ans, le 4 décembre 1774, et inhumé dans le sanctuaire.

Mathurin Delaune, né à Chasné, de Siméon Delaune et d'Anne Bonenfant, pourvu le 16 décembre 1774, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Longueville (1803).

N... Gallais (1803-1804).

N... Lecacheux (1805-1807).

Joachim Rivet (1807, † 1824).

Pierre-Julien Perrudin (1824-1834).

N... Levêque (1834-1844).

N... Morel (1844-1853).

Pierre Blandin (1853-1872).

Jean Maignant (1872-).

TEILLAY

Tillia (1160), — *Telleium* (1221).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Bain.

ORIGINES. — Situé sur le bord d'une voie gallo-romaine, le bourg — ou comme l'on dit encore — la ville de Teillay remonte certainement à une haute antiquité. Dès le XII^e siècle les barons de Châteaubriant y construisirent une forteresse, dont l'assiette subsiste au bord de la forêt. A la même époque fut fondé le prieuré de Saint-Malo de Teillay, dont nous avons déjà parlé (tome II, 340), et un peu plus tard s'éleva le monastère de Saint-Martin de Teillay¹. Enfin, une église dédiée

1. Ce couvent, occupé par des Cordeliers et fondé par les barons de Châteaubriant, se trouvait au milieu de la forêt de Teillay, dans la paroisse de Ruffigné, au diocèse

à Notre-Dame fut bâtie à Teillay même et considérée comme fillette de la paroisse d'Ercé-en-la-Mée, sur le territoire de laquelle se trouvait alors Teillay.

Le château de Teillay servit de refuge en 1196 à Constance, duchesse de Bretagne, et parfois de séjour aux barons de Châteaubriant; l'infortuné prince Gilles de Bretagne y résida même quelque temps. Mais cette forteresse, ruinée par les guerres, était abandonnée dès 1452; en 1680 on n'en voyait plus que les mottes, entourées de douves profondes et « sises proche la ville de Teillay, à laquelle il y avait autrefois quatre portes ¹. »

Teillay, dépendant spirituellement d'Ercé, était desservi par un curé ou chapelain que nommait le recteur d'Ercé; mais au xvii^e siècle il survint de fréquentes difficultés au sujet du service religieux fait à Teillay; les recteurs d'Ercé firent même parfois interdire l'église de Teillay.

De nos jours le territoire de Teillay a été distrait d'Ercé et érigé en paroisse par décret du général Cavaignac, président de la République, en date du 5 décembre 1848. M^{gr} Saint-Marc avait envoyé un prêtre à Teillay, M. Guillou, dès l'année précédente; il s'empressa d'ériger aussitôt la nouvelle paroisse canoniquement. Toutefois, la circonscription de Teillay fut modifiée plus tard, en 1849 et en 1854.

ÉGLISE. — En 1221 Geoffroy, baron de Châteaubriant, fonda une chapellenie à Teillay, « *constituit quamdam capellaniam, apud Telleium,* » et la donna à un prêtre nommé Guichard; il assura à ce dernier une rente de 100 sols (environ 500 fr. de nos jours) payables le jour de la Circoncision, savoir 50 sols sur ses revenus en Bain et Messac, et 50 sols sur ceux qu'il

de Nantes; c'est pourquoi nous n'avons pas parlé de lui dans nos études sur les monastères.

1. *Arch. Nation.*, P. 1718. — Cette déclaration de 1680 mentionne aussi le four banal de Teillay, le gibet élevé sur la lande Gosnel, les foires et marchés tenus en la ville, les devoirs de hue et fainage, etc.

avait en Ercé; il ajouta à cette rente le dou chaque année, à la fête de la Nativité de Notre-Dame, d'une « robe convenable » ou de « soixante sols à défaut d'icelle, » exigibles sur les revenus de Châteaubriant à Ercé¹.

Il peut se faire que l'église de Teillay fût antérieure à cette date de 1221, mais il est certain qu'elle fut alors construite, si elle ne l'était pas déjà. Elle fut dédiée à la Sainte Vierge, et ce qui prouve bien qu'il s'agit en cette charte de l'église même de la ville et non pas, comme l'a cru Du Paz, de la chapelle conventuelle de Saint-Martin, c'est que le sire de Châteaubriant chargea l'évêque de Rennes et non pas celui de Nantes de veiller à l'accomplissement de sa fondation. Plus tard, un autre seigneur de Châteaubriant fonda une messe tous les vendredis dans la même église de Notre-Dame, et en 1465 on en fonda encore une au maître-autel tous les dimanches.

Peu de temps avant cette dernière date, l'église Notre-Dame de Teillay, « presque toute déperie, demolie et chaïste, » fut reconstruite par les habitants, qui obtinrent à cet effet de Guy de Laval, baron de Châteaubriant, des pieds d'arbres de sa forêt de Teillay.

Au xvii^e siècle, le recteur d'Ercé avait coutume de venir dire sa messe paroissiale à Teillay le dimanche de la Quinquagésime et le jour de Pâques fleuries; il devait, en outre, s'y rendre processionnellement aux fêtes de la Nativité et de l'Assomption de Notre-Dame, le mardi des Rogations et le jour de la Fête-Dieu.

Il y avait alors une fabrique à Teillay, et le curé chargé de desservir cette portion d'Ercé y chantait la grand'messe tous les dimanches et tous les jours de fête de la Sainte Vierge et des apôtres. On y faisait aussi la procession avant la grand'messe, le prône et le catéchisme. Mais vers 1680, les habitants de Teillay ayant essayé de faire ériger leur église en

1. Arch. paroiss.

succursale et ayant échoué dans leur dessein, le recteur d'Ercé fit réduire leurs privilèges. L'ordinaire ordonna en 1685 au chapelain de Teillay d'y dire seulement une messe matinale les dimanches et fêtes et de se rendre ensuite aux offices d'Ercé, et il n'obligea plus le recteur d'Ercé qu'à la procession du mardi des Rogations, faite à Teillay. Il permit toutefois de continuer à inhumer dans l'église et dans le cimetière de Teillay¹.

Le baron de Châteaubriant était naturellement seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de Notre-Dame de Teillay; en 1508 Jean de Laval, sire de Châteaubriant, y fit apposer ses armoiries dans un panneau de la maîtresse vitre. Mais en 1663 cet écusson n'existait plus, quoique les armes du prince de Condé, alors baron de Châteaubriant, fussent gravées sur un poteau près de l'église.

Dans le sanctuaire on remarquait alors, du côté droit, l'écusson des Aiguillon, seigneurs d'Hugères : *de sable à trois quintes-feuilles d'argent*, écartelé de leurs alliances, et notamment de *Guéhenneuc*; c'était vraisemblablement l'écu de Charles d'Aiguillon, seigneur d'Hugères, manoir voisin de Teillay, qui épousa au commencement du XVII^e siècle Louise de Guéhenneuc. Du même côté, au-dessus de l'autel de Sainte-Catherine, se trouvait un blason *écartelé*, dont les 1^{er} et 4^e étaient brisés, et les 2^e et 3^e *d'azur à deux esturgeons d'argent*².

Notons encore que l'on jouait alors à la soule à Teillay le dimanche de la Quinquagésime.

Un inventaire fait en 1685 nous apprend qu'on y trouvait une bannière et une croix processionnelle de cuivre fort anciennes; le bâton de cette croix était orné de fleurs de lys et d'hermines; on y voyait aussi des ornements chargés des armoiries des ducs de Montmorency, sires de Châteaubriant et

1. Arch. paroiss.

2. Les Églises de la baronnie de Châteaubriant, 36.

de Teillay, et une cloche portant cette inscription : *Gilles Ronzeray de Caillabou et damoiselle Chrestienne Durand m'ont nommée Gillette l'an 1584.*

L'ancienne église de Teillay n'existe plus; sur son emplacement s'est élevé un édifice ogival dont M. Éd. Saint-Marc a été l'architecte. C'est une simple croix avec chœur à pans coupés; la Sainte Vierge, fêtée le jour de l'Assomption, en est la patronne. Ce nouveau temple fut commencé le 4 mai 1854, mais M^{sr} Saint-Marc ne l'a béni que le 15 juin 1865.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Malo* dépendait du prieuré de Saint-Malo de Teillay.

2^o *Saint-Eustache* est une vieille chapelle construite au milieu du baile intérieur du château de Teillay; il est probable qu'elle fut élevée durant le xvi^e siècle, car il est fait mention de ses revenus dès 1607. Elle est très-vénérée, et l'on s'y rend en grand nombre, à la fête de saint Jean-Baptiste, des trois diocèses de Rennes, de Nantes et d'Angers. On vient de relever entièrement ce sanctuaire et l'on y a transféré le beau retable de la chapelle d'Hugères.

3^o *Saint-Côme et Saint-Damien d'Hugères* se trouvait dans la cour de ce manoir. En 1650, Françoise d'Aiguillon, femme de Bernard de Poulpiquet, seigneur du Halgouët, voulant exécuter le testament de son père, Charles d'Aiguillon, seigneur d'Hugères, dota sa chapelle d'Hugères de 60 liv. de rente. Ce sanctuaire fut vers le même temps reconstruit avec beaucoup de soin et orné intérieurement d'un beau retable d'autel en marbre et tuffeau; mais l'édifice vient de disparaître et ses matériaux ont servi à relever Saint-Eustache.

4^o *La Chapelle* est un village en Teillay, dont le nom rappelle l'existence d'un sanctuaire à une époque très-reculée. (Voy. tome IV, 564).

ÉCOLE. — Voy. tome III, 568.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 568.

RECTEURS DE TEILLAY ¹.

Pierre Guillou (1847-1848) ².
Pierre Méhault (1848-1860).
Michel Sourdin (1864-1864).
René-Thomas Picault (1864-1872).
Jean Morice (1872-).

THÉLIN (LE)

Le Telent (1467), — *Le Telain* (1687), — *Le Tellaint* (1695).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — On a quelquefois parlé de l'ancienne association des habitants du Thélin, sief dépendant de la seigneurie et de la paroisse de Plélan; on lui a même donné le nom de « république du Thélin » (*Dict. de Bret.*, II, 284), prétendant qu'un seigneur de Plélan avait cédé en toute propriété les landes du Thélin à ses vassaux, et que ceux-ci étaient administrés par deux préfets élus par eux. Voyons en quoi l'histoire confirme ces traditions.

Il est fait pour la première fois mention des « communiens du fief du Telent » en 1467, dans la charte des privilèges de Brécilien qu'octroya Guy XIV de Laval, seigneur de Montfort et de Brécilien, frère de Jeanne de Laval, dame de Plélan. On y voit que dès cette époque les habitants du Thélin for-

1. Voici les noms de quelques chapelains de Teillay avant la Révolution : *Guichard* (1221), — *Julien Amizot* (1625), — *Piel de la Picardière*, † le 16 octobre 1654, — *Pierre Laceron*, † 1721, — *Julien Laceron*, † le 49 avril 1768, — *François Michel* (1772).

2. M. Guillou ne fut point reconnu par l'État, ayant quitté Teillay en août 1848.

maient une sorte de communauté qui devait rendre ses comptes « d'usage de forest » une fois l'an devant les officiers du seigneur de Brécilien.

Mais les gens du Thélin rendaient aveu pour leurs terres au seigneur de Plélan lui-même : c'est ce qu'ils firent en 1549 et 1566. Dans l'acte de ce genre dressé en 1687, on les voit « congrégés et assemblés à la fontaine Bodin pour disposer de leurs affaires ; » ils y reconnaissent « estre hommes et subjects du seigneur de Plélan, et de luy tenir prochement en sa terre et seigneurie de Plélan une tenue d'héritages nommée le fief du Telain, contenant environ 2,500 journâux de terre. » Ils avouent aussi devoir à ce seigneur une rente annuelle de 47 liv. 9 s., et « chaque demeurant en maison lui appartenant une buce d'avoine et une geline ; » tous ceux qui ont des bœufs, charrettes et chevaux doivent certaines corvées ; ceux qui n'en ont point sont chargés de la garde des prisonniers ; tous doivent, une fois la semaine, « le devoir de hue au temps de la semaison et porchaison. » En revanche, ils jouissent du droit d'usage dans le quartier de Lohéac en la forêt de Brécilien ; ils ont droit d'y saisir les animaux étrangers et d'y nourrir leurs porcs en certaines saisons ; ils sont exempts des devoirs de coutume à Bréal et à Lohéac, etc.

Le même aveu stipule que les habitants du Thélin doivent se réunir trois fois l'an, le mardi de Pâques, le jour Saint-Armel (16 août) et à la fête de saint Étienne, à Noël, « en un lieu estant en leurdictie tenue, nommé la fontaine Bodin, pour disposer des choses nécessaires pour la garde et défense de leurdictie tenue ; et les ordonnances et dispositions qu'ils font auxdits jours valent sans autre assignation, pourvu que ce soit pour le profit desdicts teneurs. »

Il est encore dit dans le même acte que le mardi de Pâques les tenanciers du Thélin doivent « eslir un homme teneur audit tenant pour faire la levée et cueillette des rentes et debvoirs et faire les exploits de justice ; » ils doivent ensuite

nommer deux autres tenanciers pour conduire et présenter leur élu au seigneur de Plélan ¹.

Dans cet acte fort intéressant, l'on voit, en effet, que les habitants du Thélin jouissaient d'une autonomie fort rare au moyen-âge; toutefois, il n'y est question ni de préfets, ni de république, termes modernes qu'ignoraient nos ancêtres ².

Les Thélendais (c'est le nom qu'on donnait au xvi^e siècle aux habitants du Thélin) avaient leur chapelle, dédiée à saint Étienne et considérée comme frairienne de Plélan. Ils avaient aussi leur croix près du bourg de Plélan, et nous l'avons déjà signalée (tome V, 472).

En 1843, le gouvernement de Louis-Philippe établit sur les landes du Thélin, non loin de la fontaine Bodin, un camp de manœuvres placé sous le commandement du duc de Nemours. Cela fit connaître le village du Thélin, et les habitants en profitèrent pour solliciter l'érection d'une paroisse. Ils réussirent dans leur projet, et le territoire du Thélin, distrait de la paroisse de Plélan, fut érigé lui-même en paroisse par ordonnance royale datée du 19 octobre 1847. Toutefois, M^{sr} Saint-Marc n'érigea canoniquement la nouvelle paroisse que le 30 juillet 1849.

ÉGLISE. — L'ancienne chapelle de Saint-Étienne du Thélin est une construction de 1620, composée d'un simple rectangle et n'offrant aucun intérêt; elle est maintenant sécularisée. A côté se trouve encore la fontaine dite de Saint-Étienne. En 1696 on y desservait trois fondations, dont fut pourvu Jacques Besnard : celle de Perqui ou de Jean Lefèvre, celle des Clardayes et celle de la Pirotière ou des Poiriers. En 1779, le chapelain du Thélin, Jean Allaire, jouissait seulement de deux

1. *Arch. paroiss.*

2. On ne sait quel seigneur de Plélan avait accordé ces privilèges aux gens du Thélin; la tradition qui attribue ce don au sire des Brieux en 1323, ou au duc de Mortemart en 1683, est évidemment erronée, puisque l'association du Thélin est antérieure à 1467.

fondations : celle de Jacques Besnard et celle d'Yvonne Poirier; elles lui rapportaient 103 liv. de rente¹.

Après l'érection du Thélin en paroisse, on construisit une église nouvelle, dédiée à saint Étienne comme la précédente chapelle. C'est un édifice ajouré d'ouvertures ogivales, bien posé au milieu du bourg, sur une colline dominant le pays.

La première pierre de cette église fut placée le 3 août 1851, et la construction achevée reçut la bénédiction solennelle de M^{gr} Saint-Marc le 22 avril 1853.

Quoique bien récent, cet édifice tombe déjà en ruine, et il est question d'élever au Thélin une nouvelle église dédiée au Sacré-Cœur.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DU THÉLIN.

François Duscors (1849-1858).

Esprit Choux (1858-1872).

Joseph Levrel (1872-).

THORIGNÉ

Ecclesia de Tauriniaco (1158), — *Thorigniacum* (1170), — *parochia de Torigneio* (1266 et 1447).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Rennes.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Notre-Dame de Rennes.

ORIGINES. — Il est fait mention dès 1086 d'un Geffroy de Thorigné, « *Gaufridus de Tauriniaco*, » qui fut alors témoin

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.

de la donation de l'église de Mouazé à l'abbaye de Saint-Melaine¹. Ce monastère se fit, au siècle suivant, confirmer par les papes, les évêques et le Chapitre de Rennes dans la possession de l'église même de Thorigné, et il fonda de la sorte le prieuré dont nous avons précédemment parlé (tome II, p. 116).

Les Bénédictins de Saint-Melaine demeurèrent maîtres de la paroisse de Thorigné jusqu'à la Révolution; ils en présentèrent le recteur jusqu'en 1770. Celui-ci déclara en 1790 qu'il recevait des religieux une portion congrue de 300 liv.; il jouissait, en outre, des dîmes noales, valant 200 liv., et du presbytère avec son pourpris, contenant trois journaux de terre, estimés seulement 70 liv. C'était donc un revenu brut de 570 liv., dont il fallait déduire les charges; montant à 74 liv., ce qui laissait au recteur un revenu net de 496 liv.²

En 1836, le territoire de Thorigné a été augmenté par l'adjonction de quelques villages distraits de la paroisse de Liffré.

ÉGLISE. — Saint Melaine est le patron de Thorigné, dont l'église primitive n'existe plus. L'édifice actuel se composait, à l'origine, d'une simple nef à chevet droit, construite aux xv^e et xvi^e siècles; sa porte ogivale avec colonnettes, ouverte à l'Ouest, semble la partie la plus antique; le chevet était ajouré d'une grande baie ogivale aujourd'hui murée; au Sud de la nef sont des fenêtres trilobées et un porche gothique en bois. Aux siècles derniers, deux chapelles ont été ajoutées à cette nef et forment bras de croix. Un petit clocher en bois et ardoises, de forme octogone fort originale, mais tombant aujourd'hui en ruine, s'élève au bas de la nef.

En 1781 on voyait en cette église les autels de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne, et vers la même époque le général

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 461.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 26.

de la paroisse s'assemblait « dans la chapelle d'Espinay¹ servant de sacristie. »

Le seigneur d'Escures, en Acigné, Bernardin Fouquet, était regardé dès 1693 comme seigneur prééminencier de Thorigné, probablement à cause de sa seigneurie d'Espinay-à-Rennes²; et en 1786 René Tranchant, seigneur des Tullays et d'Escures, continuait de se dire seigneur fondateur de la paroisse.

Par acte du 7 décembre 1701, le recteur, Marin Gontier, et l'un de ses paroissiens, Noël Leduc, demeurant à la Lande-de-Boin, assurèrent 20 liv. de rente à la confrérie du Rosaire que vint ériger dans leur église le P. Truillot, prieur de Bonne-Nouvelle, le 6 janvier 1702³.

CHAPELLE. — *Sainte-Catherine de Tizé*. — Nous avons été longtemps incertain sur la position de cette chapelle, aujourd'hui rasée, et dépendant jadis du manoir de Tizé, dont les débris sont encore dignes d'être visités⁴; nous avons cru devoir la placer en Cesson (Voy. tome IV, 303), mais aujourd'hui nous avons la preuve qu'elle se trouvait en Thorigné. Outre l'ordre de la restaurer donné aux visites pastorales de Thorigné en 1774 et 1781 par l'évêque de Rennes, nous avons retrouvé sa déclaration en 1790, ainsi conçue : « La chapelle Sainte-Catherine de Tizé est en Thorigné, et on y doit dire quatre messes par semaine, mais ses biens sont en Cesson⁵. »

1. Espinay est un grand village situé sur les limites d'Acigné et de Thorigné; c'était le chef-lieu d'une seigneurie appelée Espinay-à-Rennes et unie au siècle dernier à la seigneurie d'Escures.

2. Vers la même époque, Christophe Fouquet, comte de Chalain et seigneur d'Escures, possédait aussi le manoir des Landelles, en Thorigné, appartenant en 1427 à Honoré de Montbourcher, et en 1513 aux enfants de Jean d. Baud.

3. *Arch. paroiss.*

4. Tizé, chatellenie d'ancienneté, appartient successivement aux familles de Tizé, de Montbourcher, de Cheraigné, de Saint-Amadour, Bouan, Hay des Nétumières et de Keroignant. — C'est à Tizé que mourut Bertrand d'Argeatré, chez son ami Mathurin Bouan.

5. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

PRIEURÉ. — *Thorigné*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 116.)

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE THORIGNÉ¹.

Ruellan, « *Ruellanus presbiter de Torigne*, » acheta en 1229 de Fromont Lecordoenner, du consentement de sa femme, de ses fils et du prêtre André Leberrant, une rente de 7 sols assise sur la vigne de Jarrilians, dans le fief de Saint-Melaine².

Guillaume de Racinoux, témoin en 1447.

Mathurin Houssin (1572 et 1612).

Julien Samson (1623) prit en 1644 le prieuré de Thorigné à ferme pour 220 liv.; † vers 1646.

Pierre Fougler fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 3 février 1646; il devint recteur d'Orgères en 1669.

Marin Gontier, ancien curé de Betton, fut pourvu en juillet 1670; † 1705.

Rolland de Cre'hquérault, prêtre de Quimper, présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 6 novembre 1705, fut pourvu le 23 décembre suivant; † 1722.

Pierre-Jacques Paysant, prêtre du diocèse, fut pourvu le 24 avril 1722; † 1749.

Jean-François Huguet, prêtre du diocèse, pourvu le 20 février 1749, résigna le 28 mars 1769; † âgé de soixante-trois ans, à Rennes, le 7 février 1777.

Julien Roisnel fut pourvu le 4^{er} mai 1769; † 1773.

Julien-René Barillet fut pourvu le 27 octobre 1773; † 1785.

François-Jean Anger, pourvu le 5 septembre 1785, demeura caché dans la paroisse pendant la Révolution et fut réinstallé en 1803; † âgé de soixante-dix-sept ans, le 40 novembre 1812; sa mémoire est restée en vénération.

Pierre Grandhomme (1813-1814).

Pierre Guillet (1814-1820).

Louis-Pierre Anger (1821-1844).

Michel Poisson (1844-1846).

N... Théard (1846-1850).

Guillaume Robin (1850-1851).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. parois. — Réponse au quest. de 1860, etc.

2. Cartul. Sancti Melanii, 173.

Clément Fouquet (1854-1855).

Joseph Chantrel (1855-1859).

Paul-François Patte (1859-1878).

Charles Barbot (1878-1883).

Jules Morand (1883-).

TIERCENT (LE)

Ecclesia de Tercent (xii^e siècle), — *ecclesia de Tiercendo* (xiii^e siècle), — *Tersandium* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Brice.

ORIGINES. — Dès le commencement du xiii^e siècle l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois possédait les dîmes de Chantelou, au Tiercent; en 1221 Guillaume de Chevrègne, recteur du Tiercent, eut un procès à ce sujet avec l'abbesse, et en 1268 son successeur Guillaume traita avec les religieuses du même monastère relativement à ces dîmes¹.

Ainsi, dès cette époque reculée Le Tiercent existait comme paroisse, et il est vraisemblable que celle-ci fut créée antérieurement par les seigneurs du lieu, qui avaient de l'importance dès le commencement du xii^e siècle².

Le *Rôle ms. diocésain* de 1646 donne au recteur du Tiercent environ 400 liv. de rente. Le 4 septembre 1790, la municipalité du Tiercent fit la déclaration suivante : « Il n'y

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 2 H, 152.

2. La seigneurie du Tiercent était à l'origine le gage féodé d'une des cinq grandes sergenteries de la baronnie de Fougères. Possédée pendant bien des siècles par la famille du Tiercent, elle fut achetée par Gilles Ruellan, qui la fit ériger en baronnie en 1608. Ce Gilles Ruellan était le fameux fermier général dont Tallemant des Réaux nous a raconté l'histoire. Ses descendants conservèrent Le Tiercent jusqu'à la Révolution. — Le seigneur du Tiercent avait droit de tenir quatre foires par an, deux au Tiercent, les 6 mai et 29 août, et deux à Saint-Mard-le-Blanc, les 11 et 23 juin.

a aucun bien ecclésiastique dans la paroisse, sinon un pré où était anciennement le vieux presbytère; comme il était fort éloigné et situé dans un lieu malsain, M. du Tiercent céda au recteur le champ nommé Madame pour bâtir un presbytère; depuis ce temps les recteurs ont joui de ce pré, nommé le pré du Vieux-Presbytère, contenant un journal et demy et valant de revenu environ 20 liv.¹ »

La paroisse du Tiercent ne fut pas rétablie en 1803; son territoire fut alors uni à celle de Saint-Mard-le-Blanc. Mais une ordonnance royale, en date du 16 avril 1826, rétablit Le Tiercent comme paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église du Tiercent ne semble point avoir été déplacée, comme le prétend la tradition locale, qui veut qu'à l'origine elle se trouvât dans le champ du Vieux-Presbytère. Une preuve qu'elle a toujours occupé la colline supportant aussi le château, c'est qu'autour de cette église on retrouve les traces d'un très-antique cimetière; là sont creusées dans le sol granitique lui-même des tombes disposées en bisômes.

L'édifice, complètement isolé, — car il n'existe pas de bourg, — se compose d'une nef du xvi^e siècle, construite en pierres de granit de grand appareil; elle est accostée au Nord d'une chapelle seigneuriale communiquant avec elle par un arc ogival aigu, et au Sud d'un petit porche dans les murs duquel on a fait entrer plusieurs dalles funéraires sur lesquelles sont gravées des croix orlées.

Au commencement du xviii^e siècle fut refait tout le haut de cette église; le chœur avec chevet droit et la chapelle du Nord, à laquelle on donna pour pendant une autre chapelle au Sud, de sorte que l'édifice a maintenant la forme d'une croix. Les dates de 1707 et 1711, gravées sur les murailles, indiquent l'époque de cet agrandissement de l'édifice.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

Le baron du Tiercent était seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de ce temple; aussi les armoiries des Ruellan : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or*, apparaissent-elles encore sculptées à l'extérieur du chevet et sur les pignons des deux chapelles. Elles se retrouvent aussi sur la pierre fermant l'enfeu seigneurial que les barons avaient dans la chapelle du Nord. A côté de cette dalle sont d'autres tombes plus anciennes présentant les armoiries des premiers sires du Tiercent : *d'or à quatre fusées accolées et rangées de sable*.

On conserve encore une cloche portant cette inscription : *Ceste présente cloche a esté donnée par hault et puissant seigneur Messire Gilles de Rualan (sic) marquis de la Bashue, baron du Tiercent, et luy assisté par demoiselle de Coëtlogon. 1642¹.*

Parmi les pierres tombales qui forment aujourd'hui le pavé de cette église, M. Maupillé a signalé la suivante, actuellement posée dans la chapelle du Sud : « Elle porte, dit-il, l'image d'une croix dont le bâton est très-effilé et terminé par une fleur de lys. Les deux bras et la partie supérieure s'évasent à leurs extrémités. Au bras droit est attachée une figure triangulaire qu'on prendrait volontiers pour une lanterne; au-dessous est un besant ou une pièce de monnaie quelconque, et au-dessous encore un marteau à deux têtes dont le manche se redresse du côté de la figure précédente. Sous le bras gauche on remarque une lance qui accompagne le bâton dans les deux tiers de sa longueur². »

Il y avait autrefois en cette église les autels de la Sainte-Vierge et du Crucifix, et quelques fondations, telles que celle de la Ripotière, mentionnée en 1648, fondée par Guillaume et Julien Josset, et consistant en une messe chantée tous les lundis.

1. Cette demoiselle de Coëtlogon devait être la nièce du baron du Tiercent, fille de sa sœur Gillette Ruellan, mariée en 1606 à René, marquis de Coëtlogon.

2. *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 551.

RECTEURS DU TIERCENT ¹.

- Guillaume de Chevrègne* (1221).
Guillaume (1268).
Michel Paraige, natif de Bais (1586).
Julien Blanchard (1605).
Bertrand Duval (1620); sa tombe est encore dans l'église.
Georges Poullard (1623).
René Prod'homme (1629) permuta avec le suivant.
Julien Jolliff, précédemment recteur de Broons, fut pourvu en 1644 et prit possession le 9 mai.
Mathurin Daulay (1648).
Jean Lambert (1677).
Pierre Jubault (1697) se démit en 1701.
Bertrand Simon, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 septembre 1701; † 1744.
Jean-François Armand, pourvu en 1744, résigna avant de mourir; † 1747.
Jean Bourdin, prêtre du diocèse, pourvu le 11 juillet 1747, résigna en faveur du suivant; † 1760.
Michel Bourdin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 mars 1758; † 1771.
Jean-François Duval, pourvu le 8 mars 1774, gouverna jusqu'à la Révolution.
N... Clément (1826-1833).
Pierre Perrudin (1834, † 1837).
N... Bossard (1837-1839).
Pierre Jubault (1840-1863).
Paul Charpentier (1863-1866).
Amand Robinault (1866-1883).
Jean-Marie Robinault (1883-).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes de M. Maupillé, etc.*

TINTÉNIAC

Tinteniacum (1032), — *ecclesia de Tinteniac* (1164).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et chef-lieu du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Nous avons vu précédemment (tome II, 294) quelle était l'importance de Tinténiac au ^x^e siècle, alors que le duc de Bretagne Alain III donna, en 1032, cette paroisse à sa sœur Adèle, première abbesse de Saint-Georges de Rennes. Nous avons également raconté comment fut fondé le prieuré de Tinténiac par les religieuses de cette abbaye.

Il nous reste à signaler ici l'immense étendue primitive de la paroisse de Tinténiac; elle comprenait, en effet, au ^{xii}^e siècle tout le territoire des paroisses actuelles de Tinténiac, La Baussaine, La Chapelle-Chaussée, Saint-Gondran, Cardroc, Saint-Domineuc, Trimer et peut-être même Les Iffs. Sauf Trimer, toutes ces localités furent érigées en paroisses vers le commencement du ^{xiii}^e siècle; seule Trimer demeura simple trêve de Tinténiac jusqu'à la Révolution.

Les papes Alexandre III en 1164, Innocent III en 1208, et Eugène IV en 1442, aussi bien que Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, en 1202, avaient successivement confirmé l'abbaye de Saint-Georges dans la possession de l'église Notre-Dame de Tinténiac, de ses dimes et de toutes ses dépendances ¹. Aussi le recteur de Tinténiac, présenté par l'abbesse, recevait-il d'elle une portion congrue. Cette pension varia selon les époques; en 1790 elle était de 1,400 liv. pour le recteur et pour ses deux vicaires. Le recteur, M. Deslandes, déclara, en effet, à cette même date que le revenu de sa cure

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 169, 173, 200 et 279.

était de 700 liv.; il jouissait, en outre, de la fondation de Trégadoret, lui rapportant 232 liv.¹

De nos jours Tinténiaac a perdu Trimer, érigé en paroisse, mais s'est agrandi d'une portion de Saint-Méloir-des-Bois. Supprimée en 1803, cette dernière paroisse vit une partie de son territoire unie d'abord à Québriac et plus tard à Tinténiaac; le reste fut annexé à Bazouges-sous-Hédé. Comme l'ancien bourg de Saint-Méloir est aujourd'hui un simple village de Tinténiaac, nous dirons ici ce que nous savons de cette vieille paroisse.

Saint-Méloir-des-Bois était une enclave de Dol dans le diocèse de Saint-Malo, et remontait par suite à une haute antiquité, devant exister antérieurement à 848. Le *Pouillé ms. de Dol*, rédigé au xiv^e siècle, la désigne sous le nom de « *parochia Sancti Meloci*, » et dit que sa présentation appartenait à l'ordinaire. Ne serait-ce pas de cette église qu'il serait question dans une charte du *Cartulaire de Saint-Georges*, semblant d'environ 1190, et portant pour titre *De capella Sancti Meloci*? Dans cet acte, Jean de la Mouche, évêque élu de Dol, donne en aumône perpétuelle à l'abbesse de Saint-Georges la chapelle de Saint-Méloir avec toutes ses dépendances, « *capellam Sancti Meloci cum pertinenciis suis*, » sauf les droits de l'Église de Dol, savoir : 12 deniers de devoir synodal et le denier du Saint-Esprit à la Pentecôte; plus une rente de 5 sols, monnaie d'Anjou, pour entretenir une lampe devant le sanctuaire dans la cathédrale de Dol². Nous savons bien qu'on pense qu'il s'agit ici d'une chapelle de Saint-Meleuc sise en Pleudihen; cependant la proximité de Saint-Méloir et de Tinténiaac, la pauvreté et l'exiguïté de la première de ces paroisses, nous fait regarder cette donation comme étant peut-être une tentative faite par l'évêque de Dol pour amener la riche abbesse

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 468. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 29. — En 1790, les religieuses de Saint-Georges levaient pour plus de 5,000 liv. de dîmes en Tinténiaac.

2. *Ibidem*, 494.

de Saint-Georges à s'intéresser à Saint-Méloir-des-Bois. Quoi qu'il en soit, on ne voit point que les religieuses de Saint-Georges se soient occupées par la suite de cette petite paroisse.

L'église paroissiale de Saint-Méloir-des-Bois n'existe plus et nous ignorons ce qu'elle était; elle se trouvait au centre du bourg, aujourd'hui simple village appelé communément Saint-Meleuc.

ÉGLISE. — Au XII^e siècle, Notre-Dame était la patronne de Tinténiac, « *ecclesia Beate Marie de Tinteniac*; » mais aux siècles derniers cette église avait, comme aujourd'hui, pour titulaire la très-sainte Trinité. Quelques parties de l'édifice annoncent une grande antiquité; tels sont la majeure partie de la nef, l'intertransept et une portion des transepts; tout cela est de style roman, ajouré de meurtrières et flanqué de contreforts plats; tout cela peut remonter à l'époque de l'établissement des religieuses de Saint-Georges à Tinténiac. Mais le chœur primitif n'existe plus; il a été remplacé par un chevet droit ouvert d'une fort jolie baie de style rayonnant semblant du XIV^e siècle. Des fenêtres ogivales ont été également ouvertes après coup dans les pignons romans des transepts. Il en est de même de la façade romane occidentale : on y a percé une riche porte de style ogival fleuri, avec colonnettes, voussures, choux et pinacles; au-dessus est une fenêtre ogivale beaucoup plus simple.

Au Sud de la nef a été accolée une chapelle également ogivale, ouvrant sur cette nef par une double arcade et possédant deux belles fenêtres rayonnantes; ce devait être une chapelle seigneuriale, peut-être celle des sires de Montmuran. Vis-à-vis, au Nord, est une seconde chapelle absolument dépourvue de style, appelée chapelle du Prieuré, et réservée à l'origine aux religieuses de Saint-Georges.

Au Sud de l'église et y attenant est un assez vaste porche du XIV^e siècle, qui règne tout le long de la nef; il est ouvert

de quatre arcades ogivales, soutenues par des colonnes trapues aux chapiteaux et aux bases très-simples. S'il se trouvait au Nord, du côté de l'ancien logis prioral, on dirait que c'était le cloître de ce monastère; mais placé au Sud et ne touchant qu'au cimetière, on s'explique difficilement sa primitive destination. Quoi qu'il en soit, on y trouve deux antiques bénitiers, dont l'un surtout semble avoir été une cuve baptismale du XIV^e siècle : « Il est porté sur un seul pédicule, mais une figure d'homme sculptée sur la cuve, les jambes écartées et les bras élevés, semble le soutenir de toute sa force; sur un autre côté, un chien, également en relief sur la cuve, est posé de manière à lui servir aussi de support. Plus bas, un homme debout indique du doigt celui qui est à la partie supérieure ¹. »

La fabrique de Tinténiaç avait au XVIII^e siècle 70 liv. de rente et quelques fondations. On y trouvait alors érigées les confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire et des Agonisants; cette dernière avait été établie par le pape Innocent XII en 1697.

Il est évident qu'à l'origine l'abbesse de Saint-Georges avait tous les droits de prééminence à Tinténiaç; cependant les seigneurs de Montmuran² entreprirent au XVII^e siècle d'usurper ces prérogatives féodales. Après de longs procès, Joseph de la Motte, seigneur de Montmuran, fit un accord avec l'abbesse de Saint-Georges : par cet acte, il fut convenu que l'abbesse aurait seule « les droits de présentation, fondation et supériorité dans l'église de Tinténiaç, avec prières nominales, pain bénit, encens, eau bénite présentée avec le goupillon, présidence des assemblées paroissiales, clef des archives, enfeu et banc seigneurial dans le chœur, litre et armoiries; mais que ladite dame abbesse permettait toutefois audit seigneur de Montmuran d'avoir un banc après le sien ainsi qu'un

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 466.

2. Nous avons dit ailleurs (tome IV, 733) que Montmuran était le château des sires de Tinténiaç, relevant de l'abbesse de Saint-Georges.

enfeu, et ses armoiries posées au-dessous des siennes¹. »

Le seigneur de la Besnelais avait aussi en 1680 dans cette église quelques prééminences et un enfeu proche l'autel de Notre-Dame.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle du château de Tinténiac* fut bâtie vers 1060 par le seigneur du lieu, nous avons dit à quelles conditions (Voy. tome II, 295). Elle a été détruite avec le château lui-même.

2° *Sainte-Magdeleine*, dépendant à l'origine de la léproserie de Tinténiac, était aux siècles derniers considérée comme frairienne et fondée de messes. — *Nunc* détruite.

3° *La chapelle de la Besnelais* avoisinait ce manoir. Le 3 mars 1547, Marguerite de Melesse, femme de François Hattes, y fonda par testament deux messes hebdomadaires. Ce sanctuaire, desservi en 1635 par Jacques Cochery, fut interdit vers 1740.

4° *Notre-Dame de Toutes-Grâces de la Cour-aux-Angers* fut bâtie au commencement du xviii^e siècle par Jean-Baptiste Collet et Marguerite Clavier, sieur et dame des Fontaines. Ces pieux époux y fondèrent, le 2 juin 1717, deux messes par semaine; leur fondation, desservie en 1742 par Nicolas Collet, et en 1787 par François Collet, avait en 1790 un revenu de 80 liv.²

5° *La chapelle de la Gontrais* fut construite près de ce manoir par Jean de la Haye et Marguerite de Cahideuc, seigneur et dame de la Gontrais; elle fut bénite en 1653 par le recteur Guillaume Ferron et fondée de messes par le seigneur du lieu³.

PRIEURÉ. — *Tinténiac*, membre de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. (Voy. tome II, 294.)

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 26 H, 349.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.

3. *Ibidem*.

LÉPROSERIE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 360 et 387. — Il est à remarquer qu'un plan du bourg de Tinténiac, au siècle dernier, donne le nom d'*hôpital* à une maison joignant le jardin du prieuré, à l'entrée de l'église; il est probable que ce petit établissement charitable avait été fondé après la destruction de la léproserie de la Magdeleine.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 481, 573 et 618.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 618.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE TINTÉNIAC¹.

Rafred, « *Rafredus presbiter de Tinteniaco*, » figure comme témoin dans deux chartes d'environ 1060 et 1080.

Pierre de Bécherel fit un accord en 1203 avec Guillaume, recteur de Saint-Domineuc.

Guillaume fit en 1223 une convention avec l'abbesse de Saint-Georges à propos du prieuré de Tinténiac.

Julien Le Corvaisier passa en 1529 un compromis au sujet des dîmes noyales avec l'abbesse de Saint-Georges; † vers 1538.

Jean Le Texier précéda le suivant.

Guillaume Arribart, pourvu en 1569, plaida contre l'abbesse pour sa portion congrue; il résigna au suivant.

Pierre Rouault fut pourvu le 5 juin 1584.

Jean Trotereau, pourvu le 3 janvier 1590, résigna aussitôt.

Michel Jehanne fut pourvu le 13 janvier 1590; † 1619.

Jacques Houitte fut pourvu le 29 juin 1619.

Julien Le Chantoux (1634) résigna en faveur du suivant.

Robert Fischet, pourvu en cour de Rome, prit possession le 13 août 1634; † vers 1640.

Guillaume Ferron, pourvu le 25 janvier 1640, résigna au suivant.

Guillaume Quétier, chanoine de Kersaint, fut pourvu le 22 octobre 1658.

Julien Roquet plaidait en 1670 contre l'abbesse de Saint-Georges.

François du Plessix (1677) obtint en 1687 une portion congrue de 500 liv. pour lui et ses curés; † le 11 janvier 1690.

Guillaume Le Hénaff, prêtre de Quimper, fut présenté le 12 janvier 1690 par l'abbesse; † 1712.

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo. — Cart. Sancti Georgii. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Pierre-Michel Le Vayer de la Morandaye fut pourvu le 12 mai 1712; † 1752.

Louis-Jean du Boishamon, originaire de Montauban, pourvu le 5 février 1752, se démit en 1760.

Jean-Baptiste Jourdain de Coutance fut pourvu le 12 décembre 1760; † 1763.

Jean-Louis Toribé fut pourvu le 21 juillet 1763; † 1769.

Guillaume-Louis Tesnière fut pourvu le 11 mai 1769; † 1780.

Joseph-Julien-Jacques Deslandes, présenté par l'abbesse de Saint-Georges le 9 septembre 1780, fut pourvu le 16; il gouverna jusqu'à la Révolution et fut réinstallé en 1803; il quitta ou mourut en 1806.

Guillaume-François Petel (1806, † 1816).

Pierre-François Joyer (1816-1819).

Jean-François Corvaisier (1819-1825).

*Guy Lebre*t (1825, † 1857).

Nicolas Brasseur (1857, † 1865).

Joseph Leroy (1865, † 1870).

Pierre Lemaitre (1870-).

RECTEURS DE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS¹.

Olivier Deslandes, † 1711.

Jacques-Joseph Denoual, prêtre de Saint-Malo et chapelain de la prestimonie fondée en l'église de Saint-Méloir par le seigneur de la Motte-Cocherie, fut pourvu le 17 juillet 1711; il prit possession le 21; † 1744.

Mathurin Héry, pourvu en cour de Rome, prit possession le 16 juin 1744; il devint en 1750 recteur de Trébidan.

Emmanuel Deguers, prêtre de Dol, pourvu le 11 septembre 1750, prit possession le 29 octobre; il résigna le 9 août 1754.

Mathurin Chartier, prêtre de Dol, pourvu le 10 juin 1755, ne prit possession que le 31 mai 1756; † 1763.

Jean-Baptiste Le Métayer, pourvu le 3 juin 1763, prit possession le 22; † 1777.

Jean-Baptiste-Pierre Renoul, prêtre d'Avranches et ancien chapelain de Saint-Vincent en Saint-Coulomb, pourvu le 3 novembre 1777, prit possession le 12; il se démit en 1781.

Joseph Ruault, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 15 mai 1781 et prit possession le 17; † 1787.

Jacques-Noël-Gabriel du Cognet, prêtre d'Avranches et gradué

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

de l'université de Caen, pourvu le 4 décembre 1787, prit possession le 7 et fut le dernier recteur de Saint-Méloir-des-Bois.

TORCÉ

Torceium (1093), — *Torcé* (1196), — *ecclesia de Torceyo* (1469).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — « L'acte le plus ancien où se rencontre le nom de Torcé, dit M. de la Borderie, est une donation au prieuré de Sainte-Croix de Vitré de certains droits de coutume qui se levaient dans le quartier de Vitré dit le Bourg-aux-Moines, acte daté de 1093, où figure comme témoin Hamelin de Torcé, « *Hamelinus de Torceio*. » — Un siècle plus tard, les moines du même prieuré ayant eu avec le baron de Vitré, André II, de violents démêlés, cette dispute finit en 1196 par un accord, pour la sûreté duquel le baron donna aux moines douze cautions, neuf chevaliers et trois bourgeois. Parmi les chevaliers on trouve un Hervé de Torcé, « *Herveus de Torce*, » et un Hervé des Tesnières, « *Herveus de Thesneriis*, » que je note aussi, parce qu'il était également de la paroisse de Torcé. — Vers la même époque, c'est-à-dire vers la fin du XII^e siècle ou le commencement du suivant, un autre membre de la famille de Torcé, appelé Geoffroy, « *Gaufridus de Torceio*, » figure encore comme caution donnée aux moines de Sainte-Croix de Vitré pour la sûreté d'un accord relatif à certains droits prétendus dans l'église de Luitré par des laïques qui y renoncent en faveur des religieux¹. »

1. *Revue de Bret. et Vendée*, XXIX, 494. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 482 et 725.

Ces actes nous prouvent, indirectement au moins, l'existence de la paroisse de Torcé à une époque assez reculée. Une autre chartre, datée de 1227, est plus explicite, car elle nous apprend que le recteur de Torcé s'appelait alors Clément, « *Clemens persona de Torceio* ¹. »

A défaut de documents plus anciens, mentionnons ici une bulle inédite du pape Paul II, adressée au trésorier de la Magdeleine de Vitré et à l'official de Rennes, sous la date du 13 novembre 1469, par laquelle ce pontife, sur la demande du recteur de Torcé, appelé Mathieu Régnart, et des fabriciens de cette paroisse, excommunie certains malfaiteurs, encore inconnus, coupables d'avoir envahi, violé à main armée l'église de Torcé et d'y avoir brisé plusieurs verrières. On ignore les faits auxquels cette bulle fait allusion ; il est probable qu'il s'agissait simplement de quelques chicanes entre gentilshommes se disputant le droit de faire peindre leurs armes aux fenêtres de l'église², genre de dispute bien fréquent au xv^e siècle et qui a fait casser plus de vitres qu'on ne saurait l'imaginer³.

En 1790, la municipalité de Torcé déclara que son recteur, M. Viel, jouissait du presbytère et d'un pourpris de 7 journaux de terre, estimé 250 liv. ; il avait, en plus, les deux tiers des grosses dîmes et la totalité des novales, valant ensemble 2,600 liv. Le revenu brut du bénéfice atteignait donc 2,850 liv. Mais les charges étaient assez nombreuses : pension d'un vicaire, 350 liv. ; — décimes, 160 liv. ; — 10 boisseaux de froment dus à l'abbaye de la Roë ; — 8 boisseaux de seigle dus à la collégiale de Vitré, etc.

A la même époque, la fabrique de Torcé avait 1,400 liv. de rente, et la bourse des défunts un revenu de 300 liv. ⁴

1. *Notes ms.* de M. l'abbé Paris-Jallobert.

2. Il y avait à Torcé à cette époque deux seigneuries qui devaient être rivales : la Motte de Torcé et la Haye de Torcé.

3. *Revue de Bret. et Vendée*, XXIX, 195.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 28.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Médard, évêque, l'église de Torcé se compose d'une nef à chevet droit accostée de deux chapelles formant bras de croix; elle paraît remonter aux xv^e et xvi^e siècles, mais une partie de la nef vient d'être relevée dans le même style ogival fleuri. La grande fenêtre du chevet a été jadis bouchée par une sacristie et un grand retable sculpté en 1652; mais la porte principale à l'Ouest est formée par un fort bel arc en accolade et surmontée d'une riche baie flamboyante. Enfin, les tirants, poinçons et sablières de la voûte en bois sont curieusement sculptés et présentent plusieurs personnages et animaux grotesques dans le goût du xvi^e siècle.

Nous venons de voir que les prééminences de cette église devaient être jadis disputées. En 1536, Geffeline de Champaigné, veuve d'Antoine de Cornillé, seigneur de la Motte et du Plessix de Torcé, fut maintenue, comme tutrice de ses enfants, dans la possession des prééminences de Torcé. Les seigneurs de la Motte¹ avaient, en effet, en l'église de Torcé un banc clos avec accoudoirs et armoiries prohibitives, ainsi qu'une chapelle privée appelée aussi parfois chapelle de la Biche-tière². C'est là que Charles Geffrard, seigneur du Plessix de Torcé, † 1762, ordonna qu'on déposât son cœur « en la chapelle prohibitive dépendant de la Motte. »

Mais dans les deux derniers siècles les prééminences de seigneur fondateur semblent avoir appartenu au seigneur de la Haye de Torcé³. La célèbre marquise de Sévigné se disait, en effet, dame de Torcé à cause de sa terre de la Haye, et on lit son nom gravé sur une cloche fondue en 1662 : « *Haulte et*

1. La seigneurie de la Motte de Torcé tirait son nom d'une motte féodale considérable dont les restes se voient encore près de l'église de Torcé; ce fut la demeure des premiers sires de Torcé, auxquels succédèrent les familles Laizné, de la Touchardière, de Cornillé, Lombard, Geffrard et de Langlé. Le seigneur de la Motte avait droit de quintaine sur les mariés de la paroisse, et le sieur de la Courgeonnière lui devait chaque année « une paire de gants avec ornements et enrichissements. »

2. *Suppl. à la généalogie de la maison de Cornulier*, 59.

3. La seigneurie de la Haye de Torcé fut successivement possédée par les familles de Saint-Didier, du Boschet, de Sévigné et Hay des Nétumières.

puissante dame Marie de Rabutin-Chantal, veuve de hault et puissant seigneur Henry marquis de Sévigné. » Une autre cloche bénite en 1748 porte également le nom de Marie-Rose de Larlan de Rochefort, dame des Nétumières et de la Haye de Torcé, fondatrice de cette paroisse¹.

En 1682, la confrérie du Rosaire était érigée à Torcé, car on y réduisit alors le nombre des messes fondées à cet effet par André Godé et Jeanne Godre, sa femme. Dès 1630, en effet, le recteur Jean Jamoys avait sollicité de Bonne-Nouvelle l'érection de cette confrérie².

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Roch* est un édifice insignifiant des siècles derniers, bâti dans un cimetière à quelque distance de l'église. Les paroissiens l'érigèrent, dit-on, pendant une épidémie pour obtenir la cessation du fléau. Elle est entretenue et desservie.

2^o *Notre-Dame du Mesbier*. — En 1733, Julien Malescot et Marie Bouessel, sieur et dame du Mesbier, sachant qu'il y avait eu anciennement une chapelle près de leur maison du Mesbier, y construisirent un nouveau sanctuaire avec la permission de l'ordinaire, accordée en janvier 1733. L'édifice fut béni, le 10 novembre 1734, par le recteur Julien Jamier, et Jean Malescot y fonda quarante messes par an, qu'il dota de 40 liv. de rente. — *Nunc* sécularisée.

3^o *La chapelle des Tesnières* fut construite au xvii^e siècle près de ce manoir par la famille Guillaudeu, qui le possédait alors. La fille du fondateur, Jeanne-Marie Guillaudeu de la Louvelaye, ayant épousé Louis-Joseph de Langle et habitant les Tesnières, ce dernier demanda en 1698 permission à l'ordinaire de faire desservir sa chapelle, disant que sa belle-mère, M^{me} de la Louvelaye, offrait d'y fonder des messes. Michel Rideau, recteur de Torcé, dressa à cette occasion un

1. Arch. paroiss.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 84; 4 H, 5.

procès-verbal de la chapelle des Tesnières favorable au dessein des propriétaires¹. — *Nunc* détruite.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 567.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 567.

RECTEURS DE TORCÉ².

Clément (1227).

Mathieu Régnart (1469).

André Briand fut recommandé en 1515 à François Hamon, évêque de Nantes, par Jean Guibé, oncle de ce prélat et capitaine de Fougères.

Jean Deno fonda avant 1572 deux messes en son église.

Jean Blanchart reçut en 1572 la résignation de cette chapellenie, faite entre ses mains le 1^{er} avril.

Roch de la Gailleule dut succéder au précédent et fut aussi recteur d'Issendic.

Guillaume Quenot (1596); † le 17 octobre 1620.

Jean Jamoys (1625 et 1630).

Pierre Éon (1633); † à Vitré le 15 mai 1653 et inhumé chez les Dominicains.

René Malnos (1656) fonda en son église la chapellenie de la Gastellerie; † âgé de soixante-dix-sept ans, le 17 février 1684.

Michel Rideau, prêtre d'Angers, pourvu en 1684, fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'or à une fasce de gueules chargée de trois molettes d'argent*; † le 11 février 1713 et inhumé proche le reliquaire.

Julien Jamier, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1713; † âgé de quatre-vingt-sept ans, le 7 avril 1763, et inhumé le 8 près de son prédécesseur.

René de la Paille de Bonteville, prêtre du diocèse, fut pourvu le 2 mai 1763 et prit possession le 5; il résigna le 4 juin 1783 en faveur du suivant, avec rétention de 700 liv. de rente viagère; † âgé de soixante-quinze ans, le 17 novembre 1788, et inhumé le 18 proche le reliquaire.

Étienne Viel, curé de Bais, pourvu le 16 août 1783, fut enfermé

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 84.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793 ; il fut réinstallé en 1803, mais mourut ou quitta l'année suivante.

Léonard Huchet (1804-1818).

Emmanuel Ménager (1818-1846).

Toussaint Guillemot (1846, † 1877).

Ferdinand Gomelet (1877-).

TOURIE

Conditia Turricensis (IX^e siècle), — *ecclesia Turrich* (845), — *ecclesia de Turis* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Retiers.

ORIGINES. — Vers le milieu du IX^e siècle un nommé Raginbaud, voulant faire pénitence, se rendit au monastère de Redon et y reçut la tonsure monastique. Il paraît qu'il habitait auparavant Tourie, et peut-être est-ce lui qui laissa son nom au vieux manoir de la Raimbaudière. Toujours est-il qu'avant d'entrer définitivement en religion, il revint à Tourie pour y régler ses affaires temporelles. Le 12 août 845, il fit don à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon d'un village lui appartenant, appelé *Munera*, situé dans la paroisse de Tourie; il le donna avec les terres et les édifices en dépendant et avec ses serviteurs et ses servantes, dont voici les noms : Ricbert, Telle sa femme et leurs fils; Rigulf, Thétrade sa femme et leurs fils; Mumlin, Rainhelt sa femme et leurs fils; Landiwin, Arminne sa femme et leurs fils; Rainulf; Godrich et Flothelt, sa femme, et leur fils; Madahelt et ses enfants; Tethelt et Maerulf, son fils; Tedtrud, Arminult, Tetberge et Amalberge¹. De plus, Raginbaud donna encore à l'abbaye de

1. « *Villam nuncupantem Munera sitam in pago Redonie, in condita Turricense, cum terris, edificis, cum servis et ancillis his nominibus, etc.* »

Redon sa manse paternelle, appelée *Nigrorio*, et sise en Rougé, au diocèse de Nantes. Cette double donation fut faite devant l'église de Tourie, « *factum est hoc ante ecclesiam Turrich,* » en présence de nobles personnages nommés Drelowen, Frodic, Hotton, Rigult, Godobert, Armowin, Sigobert, Jarnwahaunt, etc., et des prêtres Ritwant et Jarnbidoë¹.

De cette chartre nous pouvons conclure que Tourie, étant une *plebs condita* en 845, peut, d'après certains archéologues, faire remonter son origine à l'époque gallo-romaine; — qu'il était déjà au ix^e siècle constitué en paroisse; — que cette paroisse était habitée par une population demi-bretonne et demi-franque; — que les terres y étaient cultivées par des colons qui suivaient la destination des terres elles-mêmes; — enfin, que l'église de Tourie était alors desservie par des prêtres bretons.

Nous ne savons ce que les religieux de Redon firent du village de *Munera*, qui devait être assez considérable d'après le nombre de ses habitants. Aux siècles derniers, il n'était plus depuis longtemps question d'eux à Tourie. En revanche, l'abbaye de Marmoutiers, en 1790, levait en cette paroisse une dime valant 450 liv., et l'abbaye de Melleray y levait aussi quelques dimes alors.

Cette même année 1790, M. Percevaux, recteur de Tourie, fit la déclaration suivante de son bénéfice : le tiers des grosses dimes de toute la paroisse, estimées avec les dimes noales et les dimes vertes, ainsi qu'un pourpris d'un jour de terre, 1,100 liv.; — plus 48 boisseaux de seigle et autant d'avoine dus par les abbayes de Marmoutiers et de Melleray, estimés tout ensemble 456 liv.; c'était donc un revenu brut de 1,556 liv. Mais sur cette somme le recteur devait payer la pension de son vicaire, 350 liv.; les décimes, 105 liv.; l'entretien du presbytère, 60 liv., etc.²

1. *Cart. Roton.*, 32, 33.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 28.

ÉGLISE. — En 1510, l'église de Tourie était sous le vocable de Notre-Dame et avait pour patron secondaire saint Barthélemy; mais cet apôtre est présentement considéré comme son premier patron.

L'ancienne église, détruite vers 1834, conservait dans le mur septentrional de sa nef des traces de sa construction primitive au xi^e siècle; mais le reste de l'édifice avait été relevé au xvi^e siècle et considérablement remanié au xvii^e.

En 1663, Louis de Bourbon, prince de Condé, était, en qualité de baron de Châteaubriant, seigneur supérieur de Tourie; aussi voyait-on alors « à la vitre principale du maistre-autel les armes des ducs de Montmorency, » qui avaient précédé les princes de Condé dans la possession de la baronnie de Châteaubriant. Au-dessous de cet écusson princier était un autre blason : *parti de gueules fretté d'hermines*, qui est de Coësmes, et *d'azur à trois étoiles d'or*, qui est de la Raimbaudière¹.

Deux bancs clos se trouvaient alors dans le chancel de l'église et à côté deux pierres tombales : le premier, du côté de l'évangile, appartenait au seigneur de la Raimbaudière; on y voyait un écusson *parti : d'azur à trois étoiles d'or*, qui est de la Raimbaudière, et *d'argent à trois trèfles de sable*, qui est Bonnier. Vers 1640 vivaient, en effet, Jean de la Raimbaudière et Perrine Bonnier, seigneur et dame de la Raimbaudière.

L'autre banc clos était placé du côté de l'épître et dépendait de la seigneurie des Burons. Les Gascher, seigneurs des Burons dès 1513, y avaient fait graver leurs armes : *parti d'argent et d'azur au croissant de l'un à l'autre*.

Les deux pierres tombales fermant les enfeus des deux seigneuries de la Raimbaudière et des Burons n'offraient point d'écussons².

1. En réalité, ce second *parti* était vide en 1643, mais M^{me} de la Raimbaudière manifesta aux officiers du prince de Condé son dessein d'y replacer ses armes, et ceux-ci ne firent aucune opposition.

2. *Les Églises de la baronnie de Châteaubriant en 1663*, 26.

En 1668 on agrandit le chœur et le chanceau, et à cette occasion les seigneurs de la Raimbaudière et des Burons consentirent à transférer leurs bancs dans la nef¹.

La confrérie du Rosaire existait dès cette époque à Tourie, car le 4 avril 1654 Françoise Guérault, veuve de Jean Haicault, sieur de la Jambière, fit une fondation de messes à l'autel du Rosaire².

Plusieurs autres fondations importantes existaient en cette église. C'était d'abord la chapellenie de Du Guesclin, dépendant de la seigneurie de Rougé, et présentée en 1660 par le prince de Condé; elle consistait en trois messes par semaine et valait en 1790 284 liv. de rente en dîmes et grains levés en Tourie, Soulvache et Le Teil. — La chapellenie des Burons et de la Rupillère, fondée dès 1487 par Julien des Burons et augmentée par ses successeurs, ne consistait plus en 1790 qu'en quatre messes par semaine; elle rapportait 320 liv. à M. Gascher du Val, chanoine de Rennes et dernier titulaire. — Enfin, Bertrand de la Raimbaudière, seigneur dudit lieu, avait fondé en 1575 deux messes hebdomadaires à l'autel de Notre-Dame, mais cette chapellenie fut plus tard transférée à Saint-Julien des Noës.

L'église actuelle de Tourie, commencée sur l'emplacement de l'ancienne en 1834, a été bénite en 1836 : c'est une simple croix avec ouvertures en plein cintre; on y a rejoint l'ancienne tour, bâtie en 1788 et restaurée en 1816.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Julien des Noës*. — Au milieu du XVII^e siècle cette chapelle frairienne passait pour très-ancienne, et elle était desservie tous les dimanches pour la commodité des paroissiens éloignés de l'église.

En 1656, René de la Raimbaudière, seigneur dudit lieu, y épousa Renée Harel. Mais comme Saint-Julien n'était point

1. Réponse au quest. de 1860.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

régulièrement fondée de messes, l'ordinaire l'interdit vers 1666. Voyant cela, René Gascher, sieur de la Béguinaye, Jean Gascher, sieur du Val, et Marie Gascher, dame de Chamballan, y fondèrent le 2 février 1667 une messe tous les dimanches, et la dotèrent de 30 liv. de rente. Ils présentèrent ensuite pour chapelain Jean Moison, qui donna lui-même un calice d'argent doré. L'ordinaire n'approuva tous ces actes que le 24 mai 1671 ¹.

Une croix s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de cette chapelle, dont le dernier chapelain fut en 1789 M. Gourhan.

2° *Saint-Lyphard* était une autre chapelle frairienne s'élevant sur une colline à quelque distance du bourg; elle était également fondée de messes au XVIII^e siècle. Elle fut rasée en 1834, et on y trouva alors trois tombeaux en calcaire coquillier, qui témoignaient de l'antiquité de ce petit sanctuaire.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE TOURIE ².

André Briand, chanoine de Rennes, † avant 1519; à cette époque, ses exécuteurs testamentaires donnèrent 30 liv. à la fabrique de Saint-Sulpice de Fougères pour aider à faire faire un livre de graduel.

Guillaume de Villeboul, recteur de Bruz en 1528, devint chanoine de Rennes et recteur de Tourie; il fonda un obit en 1544 dans la cathédrale, où il fut inhumé en la chapelle de Villeboul, restaurée par lui.

Jean Chantebel, chanoine de Rennes, fonda en 1573 la messe de Sainte-Barbe en la cathédrale, où il fut inhumé en 1584. (Voyez tome I^{er}, 223.)

Pierre de Lourmel résigna en faveur du suivant.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 83.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Arch. paroiss. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Yves de Lournel, prêtre de Rennes, pourvu en cour de Rome, prit possession le 20 novembre 1639; † 1664.

Jean Ronxin prit possession le 29 janvier 1662; il ne résida point de 1682 à 1692; † 1705.

Julien Roger, prêtre du diocèse, pourvu en 1705, fonda en 1726 une mission à Tourie et se démit en 1729.

Mathurin Roger, natif de Rennes, fut pourvu le 19 mai 1729; † âgé de cinquante-huit ans, le 1^{er} septembre 1755, et inhumé le 3 dans son église.

Jacques Le Breton, directeur des Ursulines de Fougères, fut pourvu le 6 novembre 1755; l'année d'après il permuta avec le suivant.

Pierre-Vincent Chevalier, précédemment recteur de Saint-Brice, fut pourvu le 20 octobre 1756; il résigna en faveur du suivant; † âgé de soixante-huit ans, le 5 novembre 1783, et inhumé le 7 sous le chaireau.

Joseph-François Vissaiche fut pourvu le 1^{er} mars 1773; † âgé de cinquante et un ans, le 6 décembre 1785, et inhumé le 7 dans le chœur de son église.

N... Percevaux prit possession le 26 juin 1786 et s'exila à Jersey en 1793.

Louis-René Martin (1803-1804).

N... Denancé (1804-1812).

René Harel (1813-1843).

Julien Bessel (1843-1848).

N... Fleury (1848-1854).

Jean-Marie Morlier (1854-1857).

Pierre Chauvin (1857, † 1873).

Marin-Marie Guesdon (1873-).

TRANS

Traan (1455), — *parochia de Trano* (xv^e siècle), — *ecclesia de Traneio* (1516).

Olīm du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — La paroisse de Trans est certainement an-

cienne et doit remonter au XI^e siècle, date de l'institution de la scholastique de Rennes; de tout temps, en effet, et jusqu'à la Révolution, le scholastique de l'Église de Rennes eut le droit de présenter le recteur de Trans et de lever une pension sur cette paroisse.

Le prieur du Brégain, en La Bousac, jouissait aussi d'une dime en Trans.

En 1455, Jean Courson, recteur de Trans, tenait « son presbytère et herbergement » du duc de Bretagne; il déclara alors que le tout contenait, « tant en maisons et jardins que autrement, environ demy journal de terre, joignant d'un bout au cimetièrre de la paroisse, » et qu'il devait au duc pour ce presbytère « chacun an, au jour Saint-Denys, cinq sols de rente. »

Cette maison presbytérale de Trans était ruinée en 1680 et l'on n'en voyait plus que « les mazures; » mais le recteur tenait encore à cette époque du roi, successeur des ducs de Bretagne, « un verger sis dans le bourg et quatre traits de dime nommés les Bois, le Mottay, la Vélimberge et l'Abbaye, plus une partie du trait de Trans. » Il prêtait aussi obéissance au roi et lui payait chaque année « cinq sols de rente au pied de la croix du cimetièrre, à la feste de saint Denys¹. »

Le presbytère de Trans étant ainsi tombé en ruine, le recteur occupa une autre maison relevant du seigneur de Trans. En 1678, ce recteur déclara, en effet, tenir dudit seigneur le nouveau presbytère, avec ses jardins et terres, « à devoir de foy, hommage, rachapt et cinq deniers de rente; » de plus, aux quatre fêtes solennelles de l'année, le recteur de Trans devait fournir « auxdits seigneur et dame de Trans, et à leurs enfants et domestiques, les deniers d'offrande » qu'ils avaient coutume de présenter au grand autel de l'église paroissiale².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. et de la Loire-Inférieure.

2. Arch. Nat., P. 4712.

Le *Rôle diocésain ms.* de 1646 attribue environ 800 liv. de rente au recteur de Trans. La fabrique de cette paroisse avait aussi quelques biens, notamment, au siècle dernier, le trait de dime appelé trait de Saint-Père¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, prince des apôtres, l'église de Trans n'offre rien de bien ancien. C'est une simple nef sans style, terminée par un chevet droit qui semble du xv^e ou xvi^e siècle. On y voit une fenêtre à doubles meneaux et aux ogives entrelacées. A cette nef ont été accolées de nos jours deux chapelles formant bras de croix et une petite tour à fronton néo-grec. Sur les murs de la sacristie sont gravés ces mots : *Faite en partie par M. Barbier, recteur, 1686.*

Le sire de Combour était à l'origine seigneur de Trans, et il déclara en 1580 « avoir et maintenir en l'église de Trans ses armoiries tant ès vitres qu'en peinture aux lieux les plus éminents de ladite église, quels sont armoyés des armes de ladite comté de Combour². » Mais le sire de Combour donna, semble-t-il, de bonne heure la paroisse de Trans en juveigneurie et en forma les deux seigneuries de Trans et de la Chesnelaye³, qui relevèrent ensuite du duc de Bretagne et plus tard du roi. En 1678, Renée Le Pappe, veuve de François du Boisbaudry, seigneur de Trans, déclara jouir des prééminences de l'église de Trans, ayant « en icelle son banc et son enfeu tant au chœur qu'en la nef, avec sa lizière d'armoiries

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 32.

2. *Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, II, 491.

3. Trans, baronnie d'ancienneté, appartient successivement aux familles Chantegrue, du Boisbaudry, Visdelou de la Ville-Théart et de la Motte de Lesnage. Dès 1427 Guillaume du Boisbaudry habitait le manoir de Villeaudon, connu maintenant sous le nom de château de Trans. En 1678, le seigneur de Trans avait droit d'y tenir un marché tous les lundis et quatre foires par an. Les nouveaux mariés de la paroisse devaient courir quintaine devant ses officiers, et les nouvelles mariées étaient obligées de « chanter une chanson, incontinent après leurs épousailles, à la sortie de l'église, mais hors du cimetière. » (*Arch. Nat.*, P. 4742.) — La Chesnelaye, érigée en marquisat en 1641 pour François de Romilley, appartenait dès 1427 à la famille de ce dernier; en 1643, Pierre de Gondi, duc de Retz, vendit cette terre à Olivier du Boisbaudry, qui l'unit à sa seigneurie de Trans. (*Ibidem*, P. 4709.)

tout autour de ladite église¹. » Aussi voyons-nous inhumé dans le chanceau de Trans Jean-Baptiste du Boisbaudry, † 1672, et François du Boisbaudry, † 1677, l'un et l'autre barons de Trans, marquis de la Chesnelaye et seigneurs de la paroisse.

Le seigneur des Villarmois² avait, de son côté, droit en l'église de Trans à quelques prééminences, et notamment à trois pierres tombales armoriées.

CHAPELLES. — 1^o *Chapelle de l'Abbaye*. — Ce nom, donné à une vieille terre seigneuriale appartenant en 1427 à Guillaume Rouxel, indique qu'à l'origine une abbaye dont nous ignorons le nom possédait des biens en Trans; peut-être s'agit-il de celle de Saint-Florent de Saumur, dont dépendait le prieuré du Bregain, qui dimait encore en Trans en 1740. Quoi qu'il en soit, le manoir de « l'Abbaye-sous-Traan, » mentionné en 1455, était doté d'une chapelle, où l'on fit un mariage en 1608. — *Nunc* détruite.

2^o *Sainte-Anne du château*. — L'ancienne chapelle du manoir de Villeaudon ou château de Trans était fondée de messes; le chapelain jouissait en 1680 de deux dimereaux du trait de Trans, et en 1744 de la maison de la Bertrie. Gilles Hervé en 1744 et Jean Bigot en 1761 furent pourvus de ce bénéfice. Dans cette chapelle, mentionnée en 1612, furent célébrés plusieurs mariages distingués, tels que ceux de : Philippe Hubert, seigneur de la Massue, avec Hélène du Boisbaudry (1636); — René de Saint-Gilles, seigneur de Romillé, avec François du Boisbaudry (1663); — Jacques-René Artur, seigneur de la Villarmois, avec Joséphine de la Motte

1. *Arch. Nat.*, P. 1712.

2. Il se trouvait en Trans deux manoirs appelés la Basse et la Haute-Villarmois. Le premier appartient pendant plusieurs siècles à la famille de la Villarmois, puis aux de Trémigon et du Rocher du Quengo; le second fut, de 1427 à 1644, la propriété de la famille de Launay, puis des de Lespronnière, Éon et Bonnier de la Coquerie. La famille Artur acheta ces deux seigneuries, l'une en 1675 et l'autre en 1684, et en prit le nom de la Villarmois, qu'elle porte encore. (*Arch. du château de Trans*.)

(1772), — et Gabriel de la Forest, seigneur d'Armaillé, avec Marie de la Motte (1784), ces deux dernières filles du seigneur de Trans.

Cette chapelle du château de Trans, reconstruite et bénite le 10 décembre 1770, n'existe plus; un nouveau sanctuaire a été disposé dans une tourelle du château moderne et décoré avec goût; il est dédié à la Sainte-Famille et parfois desservi.

3° *La chapelle de la Chesnelaye*, mentionnée dès 1606, dépendait de ce manoir. Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans, y épousa en 1643 Juliette de Romilley, fille du seigneur de la Chesnelaye. Il ne reste plus de ce sanctuaire qu'une porte et un pan de mur voisins d'un ancien puits en granit sculpté fort curieux.

4° *Saint-Louis de la Basse-Villarmois* se trouvait dans la cour de ce manoir; Raoul des Hayes y épousa en 1650 Marie de la Villarmois. Cette chapelle était fondée de messes, mais sa fondation se trouvait unie au siècle dernier à celle de la Haute-Villarmois, et le même chapelain desservait alors les deux bénéfices. — *Nunc* ruinée.

5° *Saint-Yves de la Haute-Villarmois* était fondée dès 1607 de trois messes par semaine, dimanche, mercredi et vendredi, et le chapelain jouissait des traits de dime de la Claye et de la Haute-Villarmois. Cette fondation fut renouvelée en 1667 par Pierre Éon et Jeanne Pépin, seigneur et dame de la Haute-Villarmois, mais au siècle dernier elle ne consistait plus qu'en deux messes hebdomadaires.

Les chapelains de la Villarmois furent Jean Daumer (1607), — Jacques Burdelot (1650), — Julien Le Sage, — N... Gueslé, — Jean Lestourneux (1707), — Guy Le François (1740), — J. Gâtebled (1745) — et N... Robert (1759).

Dans cette chapelle s'épousèrent Jean de Lespronnière et Marguerite de Launay (1624), — Isaac de Pierre et Magde-

leine de Launay (1632), — et Charles de la Belinaye et Catherine de Launay (1638). — *Nunc* détruite¹.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 624.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

RECTEURS DE TRANS².

Jean Courson (1455).

Jehan Grison rendit aveu au duc de Bretagne pour son presbytère le 14 mars 1462.

Pierre de la Roche fit de même le 6 juillet 1499.

Guillaume du Heaulme (1522).

Sébastien Allain précéda le suivant.

Julien Legeays (?) fut pourvu en 1582.

Julien Clément (1613), † à Pleine-Fougères le 15 octobre 1639.

Jean Pépin, chanoine et scholastique de Rennes et prieur de Châteaugiron, se fit pourvoir le 25 octobre 1639 et résigna aussitôt en faveur du suivant.

Guillaume Le Sylleux, pourvu en cour de Rome, prit possession le 18 mars 1640 et résigna l'année suivante.

Louis de Callac, prêtre de Saint-Malo, pourvu en 1641, permuta immédiatement avec le suivant.

François de Gasnes, prêtre de Rennes et précédemment chapelain du Crucifix en cette ville, fut pourvu en cour de Rome en 1644 et prit possession le 3 août; † le 27 mars 1643.

Olivier Branchu succéda au précédent; † le 16 mars 1653.

François Bonnemez, prêtre de Nantes, fut présenté par le scholastique en 1653.

Jean Le Gallais, sieur de Launay (1654 et 1662).

Julien Barbier, sieur du Bois-Moriaud (1666); † âgé de cinquante-cinq ans, le 14 septembre 1694.

Pierre Refeuveille, prêtre d'Avranches, fut pourvu en 1694; † le 9 décembre 1713.

Julien Tondoux, recteur de Saint-Mard-sur-Couasnon, fut pourvu en janvier 1714; il fut aussi en 1716 chapelain de Saint-James, à Rennes. Il résigna une première fois en 1727 en faveur du suivant, avec rétentio[n] d'une pension.

1. *Reg. de l'état civil.* — *Arch. du château de Trans.*

2. *Reg. des insin. ecclésiastiques de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.*

Jacques-Julien Estin (1727-1730).

Julien Tondoux reprit sa cure en 1730 parce qu'on refusait à Rome d'approuver la pension qu'il demandait à son successeur. Il résigna une seconde fois en faveur du suivant; † à Rennes âgé de soixante-quinze ans, le 30 mars 1745, et inhumé le 31 à Saint-Germain, en cette ville.

Julien-Charles Foucquet, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 1^{er} août 1744.

Joseph-Louis Bigot succéda au précédent le 20 juillet 1769 et gouverna jusqu'à la Révolution; il fut réinstallé en 1803; † âgé de quatre-vingt-dix ans, le 11 novembre 1818.

Guillaume-Jean Gendrot (1818, † 1874).

Jean-Baptiste Gesbert (1874-).

TREFFENDEL

Capella de Treffandel (1574).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Beignon.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Plélan.

ORIGINES. — Le nom de Treffendel fait songer aux anciennes *treff* ou trèves bretonnes, formées de sections de paroisse possédant une chapelle, et correspondant à peu près à nos frairies des derniers siècles. Il est donc vraisemblable que l'église de Treffendel remontait bien loin dans le temps passé. Toutefois, ce n'était qu'une simple chapelle sise en Plélan et bâtie pour la commodité des habitants d'alentour.

Quoique Treffendel fût considéré comme trêve de Plélan, on n'a point l'acte de son érection, car un titre de 1574, seul document authentique que nous possédions, ne parle nullement de trêve¹.

1. Cet acte est signalé cependant parfois comme étant celui de l'érection de la trêve de Treffendel, mais une étude plus attentive de ce titre semble prouver le contraire, malgré ce que nous avons dit tome IV, 470.

A cette époque, en effet, François Bruslon, seigneur de la Muce, en Baulon, restaura et agrandit à ses frais la chapelle de Treffendel¹. Le 11 juillet 1574, François Thomé, évêque de Saint-Malo, vint solennellement consacrer le nouvel édifice et le dédia à saint Pierre, apôtre². Le prélat déclara en même temps qu'il agissait ainsi à la requête de Pierre Gayet, recteur de Plélan; de François Bruslon, seigneur de la Muce, et de Pierre Bruslon, son fils, seigneur de Beaumont. Mais il fit observer qu'il ne séparait nullement Treffendel de Plélan³, permettant seulement au recteur de Plélan de faire en l'église de Treffendel des baptêmes et des sépultures, d'y dire la messe et d'y conserver le Saint-Sacrement, et interdisant à tout autre prêtre d'y faire sans la permission de ce recteur aucune fonction religieuse, telle que baptême, mariage et audition de confession. L'évêque déclara aussi que le seigneur de la Muce étant fondateur de cette église, on ne pourrait y être inhumé sans sa permission, et qu'il aurait droit de présenter un chapelain pour y desservir la fondation d'une messe tous les dimanches faite par lui et dotée de 10 liv. tournois de rente.

Cette cérémonie de la consécration de Treffendel en 1574 se fit en présence d'un nombreux public, parmi lequel se trouvaient Gabriel Feydeau, grand-chantre et chanoine de Saint-Malo; Bonabes Pelletier, prieur de Saint-Moran de Rennes; François de Monterfil, seigneur dudit lieu; François de Maigné, seigneur de la Jouardaye; Claude de France, seigneur de Bléruais, etc.⁴

Plus tard, vers 1623, Saldebreuil Bruslon, seigneur de la Muce, construisit un presbytère près du bourg de Treffendel et y joignit un pourpris contenant 6 journaux de terre. Puis, le 2 juillet 1627, il présenta à l'évêque Raoul Hervault pour

1. « *Capellam de Treffandel restauratam et de novo suis expensis auctam.* »

2. « *Illam ac cymeterium sibi contiguum et adjunctum benediximus, consecravimus et solemniter sanctificavimus in honorem Dei et ad memoriam sancti Petri apostoli.* »

3. « *Absque divisione parœciæ de Plélan cui predictam ecclesiam seu capellam de Treffandel perpetuo unimus et unitam declaramus.* »

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

occuper le bénéfice de Treffendel; celui-ci fut pourvu le 14 juillet suivant et prit possession le 18 de l'église succursale ou chapelle de Treffendel, sise en Plélan¹.

Mais au XVIII^e siècle des difficultés s'élevèrent entre l'évêque de Saint-Malo et le recteur de Plélan d'une part, et le seigneur de la Muce d'autre part. L'évêque refusa de pourvoir en 1734 le chapelain que lui présentait le seigneur de la Muce, « attendu qu'il y avait soixante ans et davantage qu'il n'avait été requis ni accordé *visa* pour l'église de Treffendel. » De son côté, le seigneur de la Muce s'opposa en 1748 à ce que Pierre du Boishamon, recteur de Plélan, prit possession de l'église et du presbytère de Treffendel, et menaça de réunir celui-ci à sa seigneurie². Aussi le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) s'exprime-t-il comme il suit : « Treffendel, trêve de Plélan; — *présentateur* : le seigneur de la Muce prétend l'être, mais le curé n'a qu'une commission et est amovible; — *seigneur* : M. du Breilhousoux; — *décimateur* : le seigneur de la Muce pour quelques dimes; — *fabrique* : aucun revenu fixe; — *presbytère* : il y en a un, qui peut occasionner des contestations. »

En 1790, le curé de Treffendel jouissait du presbytère, avec jardin et pourpris, valant 100 liv. de rente; de dimes en Plélan, estimées 450 liv., et de diverses fondations, rapportant 214 liv. Il avait donc un revenu total de 764 liv., dont il fallait déduire les charges³.

Treffendel fut distrait de Plélan d'une façon complète en 1803 et érigé à cette époque en paroisse.

ÉGLISE. — Nous venons de voir que l'ancienne église de Treffendel, reconstruite en 1574, fut alors dédiée à saint

1. « *Ecclesiam subcurialem seu capellam de Treffendel intra metas parochiæ de Plélan fundatam.* » (*Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Saint-Malo.*)

2. *Ibidem.*

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., t V, 29.*

Pierre, mais l'*État du diocèse de Saint-Malo* nous dit en 1727 que sainte Marie-Magdeleine en était alors la patronne, et le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) avoue qu'il ne sait au juste quel est son titulaire, de sainte Magdeleine ou de saint Malo. Présentement, ce dernier saint est regardé sans conteste comme patron de Treffendel.

{ Il existait jadis à Treffendel une confrérie du Saint-Esprit.

Cette vieille église n'existe plus, elle vient d'être remplacée par un bel édifice gothique dont la première pierre fut posée le 19 décembre 1865.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle de la Chevolarais* est mentionnée en 1727 comme étant frairienne; vers la même époque il est dit qu'elle était fondée de messes.

2° *Notre-Dame du Coudray*, considérée également comme frairienne, fut bâtie vers 1627 par Michel Gaultier, prêtre, demeurant « à son lieu du Coudray; » il la dédia « à Dieu, à la Sacrée Vierge, à saint Michel et à saint Joseph, » et par acte du 24 juillet 1629 il y fonda deux messes par semaine, dont une le dimanche. En 1752, Jacques Menard, seigneur de Franquemont, présenta pour desservir cette chapelle Joseph Renault, qui en prit possession le 3 novembre¹.

3° *Saint-Jean du Breilhousoux* dépendait de ce manoir. Le 23 mai 1714, René Jouneaux, seigneur du Breilhousoux et y demeurant, fonda plusieurs messes dans cette chapelle, où étaient « enterrés son père, ses frères et ses sœurs, et où l'on disait seulement la messe le jour de saint Jean l'Évangéliste². »

ÉCOLE. — Voy. tome III, 575.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.*

2. *Ibidem.*

RECTEURS DE TREFFENDEL¹.

Jean-Marie Pouyot (1803, † 1822).

François-Michel Laudrain (1822-1843).

N... Sarrazin (1843-1864).

Julien Coignard (1864-).

—

TREMBLAY

Trembleit (1058), — *ecclesia Trembliacensis* (xi^e siècle), — *Trembliacum* (xii^e siècle), — *Trembleyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné d'Antrain.

ORIGINES. — Nous avons longuement raconté (tome II, p. 506) les commencements du prieuré de Tremblay et la donation de cette église faite à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Les Papes confirmèrent successivement en 1122, 1142 et 1186 les religieux de ce monastère dans la possession de Tremblay, et Hamelin, évêque de Rennes, reconnu en 1138 à l'abbé de Saint-Florent le droit de lui présenter le recteur de Tremblay². Jusqu'à la Révolution, ce recteur reçut une pension du prieur de Tremblay.

ÉGLISE. — Saint Martin était dès le xi^e siècle le patron de Tremblay. Son église remonte à cette époque reculée, et il est vraisemblable qu'une grande partie de l'édifice date de l'an 1058 et fut ainsi l'œuvre des premiers Bénédictins établis dans la paroisse.

1. Curés de Treffendel avant la Révolution : *Jean Brunet*, † vers 1627; — *Raoul Hervault* (1627); — *Charles Moraud*, † 1734; — *Jean Chesnel*, — *Julien Roux*, etc.

2. *Bibl. Nation., Blancs-Manteaux*, XLV.

Le plan de l'église de Tremblay — l'un des plus intéressants sanctuaires de notre diocèse — se compose d'une nef avec un seul collatéral au Nord, d'un intertransept et de deux transepts, d'une abside et naguère encore de deux absidioles. La grande nef a conservé au Midi son mur de côtière roman; il est construit en blocage, et le mortier qu'on y a employé se compose en grande partie de chaux et de brique pilée, ce qui donne à l'édifice une couleur rougeâtre caractéristique. Ce mur, buté par trois contreforts plats, est ajouré de trois meurtrières romanes dont une seule existe encore dans son état primitif.

Le collatéral du Nord est également d'origine antique, et ce pouvait bien être la partie de l'église réservée aux moines dont le prieuré était voisin. Mais ce collatéral, communiquant avec la nef par quatre arcades en plein cintre, a été en partie relevé vers la fin du xvi^e siècle. Il n'y reste de la primitive église que les bases en granit ornées de moulures romanes qui soutiennent les piliers sur lesquels reposent les arcades; peut-être cependant ces piliers cylindriques, construits en moellons et recouverts de badigeon, sont-ils eux-mêmes antiques; mais ils ont dû être retouchés à leur surface lors de la reconstruction.

L'intertransept est séparé de la nef par une grande arcade qui appartient aussi à la restauration du xvi^e siècle. Son arc du Nord a été également remanié, mais les deux autres arcades sont du xi^e siècle; elles sont à plein cintre et munies à leur intrados d'un arc doubleau qui repose sur un pied-droit orné au sommet d'un simple chanfrein. Toutes ces arcades retombent sur d'énormes piliers carrés complètement massifs, et supportent la base d'une tour centrale qui n'existe plus.

Les transepts, construits en pierres de moyen appareil, sont flanqués de contreforts disposés deux à deux à chacun de leurs angles. Ces transepts appartiennent presque entièrement à la construction primitive; ils sont ajourés par de longues fenêtres romanes et renfermaient à l'origine deux

absidioles malheureusement démolies en 1801 ; celles-ci contenait jadis, celle du Nord l'autel de Notre-Dame, et celle du Sud l'autel de Saint-Jean.

L'abside principale, construite en pierres de grand appareil et butée par quatre contreforts entièrement droits, termine l'église d'une manière fort gracieuse. « Elle est voûtée en pierre, du moins dans la partie circulaire, qui est un peu plus resserrée que les parois latérales. Cinq fenêtres très-étroites à l'extérieur, et bordées en dedans d'une grosse moulure torique, l'éclairent d'une vive lumière, en sorte que l'œil y est attiré tout d'abord comme au lieu le plus saint et le plus remarquable ¹. »

Le maître-autel, loin d'être antique, ne date que du siècle dernier, mais c'est une œuvre d'art assez curieuse provenant de l'ancienne église abbatiale de Rillé. Cet autel est en marbre de diverses couleurs ; le tabernacle, en marbre blanc, est entouré des attributs des quatre Évangélistes disposés sur des nuages ; au centre s'élève une colonne couverte de guirlandes, de ceps de vigne, d'anges et de figures symboliques, et au sommet de laquelle se trouve un petit baldaquin destiné à recevoir le vase contenant la sainte eucharistie ; c'était une sorte de suspension, car on découvre encore derrière la colonne les traces de l'appareil permettant d'élever ainsi les saintes espèces ².

Le seigneur du Pontavice ³ jouissait à Tremblay des droits de supériorité, fondation et prééminences. Dès 1540, Rolland du Pontavice, seigneur dudit lieu, déclara au roi avoir en cette église « toutes les prééminences, avec lisière, banc et armoiries ès vitres et en bosse. » On y retrouve encore une pierre tombale provenant de l'enfeu de ces seigneurs ; elle

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 228.

2. M. Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton d'Antrain*, 293.

3. La seigneurie du Pontavice appartint successivement aux familles du Pontavice, de la Palluelle et du Hallay. Le château du Pontavice, situé dans le bois de ce nom, était ruiné dès 1540. Le seigneur du Pontavice avait droit de quintaine sur les nouveaux mariés de la paroisse d'Antrain.

porte, traversé par une épée, un écusson : *d'argent au pont à trois arches de gueules, accompagné d'un croissant au canton dextre du chef et d'une fleur de lys en pointe*, qui est du Pontavice avec brisure.

Le seigneur d'Ardenne avait aussi en l'église de Tremblay un droit de prééminence et un enfeu prohibitif à l'entrée de la chapelle Notre-Dame. Ces droits avaient été cédés le 2 mai 1694 par François du Pontavice à Jeanne du Pontavice, sa sœur, femme de Richard Liger, seigneur d'Ardenne.

Enfin, anciennement existait en cette église la confrérie de Notre-Dame et Sainte-Barbe, dite de la Bonne-Mort, renouvelée en 1821.

L'église de Tremblay fut brûlée en 1795 et on ne la restaura qu'en 1801; c'est alors que fut construite la façade occidentale actuelle sur laquelle est gravé le nom du recteur de cette époque, *M. Lambert*.

CHAPELLES. — 1° *Saint-Blaise*, dépendant du prieuré de Tremblay et sise dans le bourg, était déjà ruinée en 1490.

2° *Notre-Dame de la Chattière* appartenait au prieur de ce nom et avait un cimetière.

3° *Saint-Aubin-sur-Couason* appartenait en 1186 au prieur de Tremblay, mais elle fut aliénée plus tard et dépendait en 1672 de la seigneurie du Pontavice. Le 1^{er} mai 1672, en effet, Charles de la Palluelle, seigneur du Pontavice, y fonda une messe tous les dimanches et la dota de 30 liv. de rente¹. Ce sanctuaire est aujourd'hui détruit; sur ses ruines on a élevé en 1869 une grotte renfermant une vieille statue de saint Aubin, but de nombreux pèlerinages, surtout de la part des fiévreux.

4° *La chapelle de Trouenson*, voisine de cet ancien manoir²

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 19.

2. *Note ms.* de M. l'abbé Forget. — Le possesseur de Trouenson devait au seigneur de la Chattière deux sonnettes d'argent pour épervier à chaque mutation de propriétaire.

et dont le souvenir seul existe encore, pourrait bien être cette *Capella Sanctæ Mariæ de Pontorso* mentionnée dès 1186 comme appartenant alors aux religieux du prieuré de Tremblay et dont nous avons déjà parlé (tome II, 514).

5° *La chapelle de la Coquillonaye* dépendait jadis de ce manoir, appartenant en 1428 à Georges Coquillon.

PRIEURÉS. — 1° *Tremblay*, membre de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. (Voy. tome II, 506¹.)

2° *La Chatière*, membre de l'abbaye du Tronchet. (Voy. tome II, 240.)

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Au moment de la Révolution, les pauvres avaient un revenu de 200 liv. 3 s. 4 d. De nos jours a été fondé, par legs testamentaire de M. Vincent Greslé, un hôpital dont la première pierre a été posée le 14 mai 1872.

ERMITAGE. — D'après la tradition, un prêtre appelé Burgot vécut en ermite au siècle dernier non loin de la Mahonnerie; on montre encore l'emplacement du petit oratoire qu'il avait édifié lui-même pour célébrer la sainte messe².

ÉCOLES. — Voy. tome III, 482, 566 et 677.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 566.

RECTEURS DE TREMBLAY³.

Rainaud fut témoin au XII^e siècle d'une donation faite sur l'autel de Saint-Martin de Tremblay par Brient, fils d'Auvrai.

Pierre Jouaud, chanoine de Rennes, fut aussi recteur de Sens (1538).

Michel Leray (1558), † vers 1588.

Michel Le Bon fut présenté en 1588 par l'abbé de Saint-Florent; il gouvernait encore en 1618. On lui attribue la construction de la

1. Prieur omis : *Charles de Faucon*, prieur commendataire et conseiller au Parlement de Bretagne (1598).

2. Notes ms. de M. l'abbé Forget.

3. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de MM. les abbés Paris-Jallobert et Forget, etc.

jolie maison gothique du Bois Le Bon, sise dans le bourg de Tremblay.

Bertrand Goudel, † 1651, légua 20 liv. de rente pour la fondation d'une messe à diacre et sous-diacre, avec nocturne et laudes, tous les vendredis; on devait, à la suite, chanter un répons sur sa tombe, en l'église.

Mathurin Jouno, natif de Bazouges-la-Pérouse, présenté par l'abbé de Saint-Florent, fut pourvu en août 1651 malgré l'opposition de Laurent Le Bon, que présentait le prieur de Saint-Florent; il bâtit le presbytère, sur la muraille duquel il fit graver : *Grex pius asse suis struxit pastoribus ædes, 1654*. Il résigna en faveur du suivant.

François Tizon, natif de Tremblay, fut pourvu en 1673; † le 20 février 1716 et inhumé dans son église, sous la voûte Saint-Jean.

Charles Roullier, natif de Tremblay, fut pourvu en 1716; † âgé de quatre-vingt-un ans, le 20 juillet 1766.

Jean Le Verrier, natif de Tremblay, fut pourvu le 22 août 1766; † âgé de cinquante-neuf ans, le 25 mars 1779.

François Leray, présenté par l'abbé de Saint-Florent le 25 octobre 1779, gouverna jusqu'à la Révolution.

Michel Lambert (1803-1824).

Joseph Dauguet (1824-1837).

Julien Chesnay (1837-1847).

Auguste-Pierre Le Guerson (1848, † 1877).

Jean-Louis Porteu (1877-1882).

François Laisné (1882-).

TRÉMEHEUC

Tremahuc (1053), — *ecclesia de Tremahoco* (1122), — *Tremahou* (1186).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — Le nom breton de Trémeheuc indique la grande antiquité de cette localité. En 1053, l'église de Saint-Martin de Trémeheuc se trouvait dans le diocèse de Dol, mais le monastère de Trémeheuc, qui devait être voisin, était en

Combour, dans l'évêché de Saint-Malo. Ces établissements furent alors donnés l'un et l'autre à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui les réunit pour en faire un prieuré étudié précédemment par nous (tome II, 519).

Il semble bien que la paroisse de Trémeheuc existait dès avant cette époque déjà reculée, mais elle dut prendre plus d'importance sous la conduite des Bénédictins, qui présentèrent son recteur pendant longtemps.

En 1805, la paroisse de Trémeheuc fut supprimée et son territoire fut uni à celle de Cuguen. Mais une ordonnance royale datée du 16 avril 1826 érigea de nouveau Trémeheuc en paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée dès le XI^e siècle à saint Martin, évêque de Tours, l'église primitive de Trémeheuc n'existe plus; on dit même qu'elle se trouvait près du presbytère actuel, là où existent encore un champ et un pont qui conservent le nom de Saint-Martin.

L'église actuelle, complètement isolée dans les champs, se compose d'une nef relativement moderne, sans aucun style, à laquelle furent ajoutées en 1832 deux chapelles formant bras de croix.

Les prééminences d'église devaient appartenir à Trémeheuc en supériorité au sire de Combour, et après lui au seigneur du Chastaignier¹.

RECTEURS DE TRÉMEHEUC².

Eudon de Vendel résigna vers 1458.

1. La seigneurie du Chastaignier, autrement dite de Trémeheuc, s'étendait en Trémeheuc, Combour et Saint-Léger; les du Bois-le-Houx et de Fontlebon, seigneurs de Lanrigan, la possédaient aux siècles derniers. Le manoir du Chastaignier, disparu depuis longtemps, avoisinait l'église actuelle; mais la seigneurie de Trémeheuc n'a jamais été érigée en bannière, comme le dit Ogée (*Dict. de Bret.*, II, 932), c'est celle de Trémeheuc qui eut cet honneur.

2. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Pierre Héri fut présenté en 1458 par l'abbé de Saint-Florent.

Jean Boucherie, † vers 1487.

Guillaume de la Raimbaudière, clerc de Rennes, fut pourvu et prit possession en janvier 1488; † vers 1509.

Léonard Bourdon, prêtre de Nantes, fut pourvu en 1509.

Julien Rouault, † le 5 décembre 1611.

Gilles Juhel fut pourvu en 1612 par l'évêque de Dol malgré l'abbé de Saint-Florent, qui présentait Charles Marcault.

Julien Gaultier (1629).

Michel Amoureux, curé de Bonnemain, fut pourvu vers 1660 et devint en 1674 recteur d'Épiniac.

Jean Richeux, prêtre de la paroisse (1682).

Jean-François Yvon, pourvu vers 1697, résigna le 27 juillet 1718 en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 150 liv.

Michel Marias, prêtre de Saint-Malo, pourvu en cour de Rome, prit possession le 5 décembre 1718; il débouta en 1726 Louis Hardouin et Laurent Foucher, qui prétendaient à sa cure; † 1745.

André Mazier, prêtre d'Avranches, pourvu le 8 octobre 1745, prit possession le 14 novembre; il résigna le 8 août 1754 en faveur de son neveu, qui suit.

Jean Mazier, prêtre d'Avranches, pourvu en cour de Rome, prit possession en octobre 1754; † 1761.

Hyacinthe Postel, curé de Pleudihen, pourvu le 9 novembre 1761, prit possession le 18; † vers 1777.

Louis Gillet, prêtre de Dol et curé de Saint-Coulomb, pourvu le 12 janvier 1777, prit possession le 29. Ce fut en vain que l'abbé de Saint-Florent présenta alors Gilbert du Domaine, prêtre de Rome, M. Gillet demeura pourvu et gouverna jusqu'à la Révolution.

Guillaume Leroux (1803-1805).

Pierre-Julien Rouxel (1827).

Antoine-Mathurin Gaultier (1828-1864).

Jacques Lafond (1864-).

TRESBOËUF

Ecclesia de Tresbo (1158), — *Tresbou* (1170), — *Trebou* (1185), — *Treboyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Bain.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné du Sel.

ORIGINES. — L'existence de la paroisse de Tresbœuf au XII^e siècle nous est constatée par la donation de son église, faite aux moines de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes à cette époque. C'est ainsi que fut fondé le prieuré de Tresbœuf, dont nous avons déjà parlé (tome II, 118).

Il est aussi fait mention en 1240 du bourg et de la paroisse de Tresbœuf, « *burgum et parrochia de Tresbou,* » dans l'acte par lequel Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, dota sa fille Thomase en la mariant au baron de Vitré; le premier de ces seigneurs y avait alors quelques rentes¹.

Le recteur de Tresbœuf, présenté à l'origine par l'abbé de Saint-Melaine, avait un revenu d'environ 500 liv. d'après le *Rôle ms. diocésain* de 1646.

ÉGLISE. — Saint Martin, évêque de Tours, est le patron de Tresbœuf, mais l'église primitive n'existe plus. L'édifice actuel a été construit en 1848; c'est une simple croix terminée par un chevet droit avec une petite tour au bas de la nef.

Dans l'ancienne église de Tresbœuf existaient plusieurs fondations, telles que celle de la Maugendrière, faite en 1488 par Éon Rondel, prêtre, et celle des Orgeries, faite par Marguerite Rondel, dame du Closneuf.

La confrérie du Rosaire était aussi érigée en 1730 en cette église, et c'est à son autel que se desservait au siècle dernier les messes dues par le prieur de Beauchesne et de Tresbœuf.

En 1680, Louis de Bourbon, prince de Condé, se disait seigneur supérieur et fondateur de l'église de Tresbœuf à cause de sa châtellenie de Teillay. Mais à la même époque François de Cahideuc, marquis de Brie, y réclamait le même droit de supériorité, prétendant que cette église se trouvait bâtie dans

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 917.

les fiefs du marquisat de Brie¹. Au-dessous de ces grands personnages, le seigneur de la Rivière² était regardé comme prééminencier à Tresbœuf et prenait le titre de seigneur de la paroisse.

CHAPELLES. — 1° *La chapelle de Lossac*, sise au village de ce nom et considérée comme frairienne, est mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes (1711-1723)*; elle était alors fondée de messes. — *Nunc* détruite comme les suivantes. Les matériaux de ces chapelles ont été employés à construire l'église actuelle de Tresbœuf.

2° *Saint-Étienne de Monceaux* était également frairienne et bâtie dans le village de même nom. En 1670 elle fut restaurée par les habitants, qui promirent de la doter. En attendant une fondation, l'ordinaire permit en 1671, puis en 1673, d'y dire provisoirement la messe pendant trois ans. En 1682, Guy de Launay, seigneur de la Rivière, déclara être seigneur fondateur de la chapelle de Monceaux et de son cimetière, et avoir des droits sur « la foire et assemblée dudit lieu. »

3° *La chapelle de la Rivière* dépendait de ce manoir et était fondée de trois messes par semaine; en 1672, Julien Audouard fut pourvu de ce bénéfice sur la résignation de Julien Le Moulmier. Ce sanctuaire étant tombé en ruine, Renée Tranchant, veuve de Gilles Gardin, seigneur du Boishamon et de la Rivière, obtint de l'ordinaire, en 1746, la réduction à cinquante messes par an de la fondation primitive, qui ne rapportait que 30 liv., et la permission de desservir ces messes dans l'église paroissiale³.

4° *La chapelle de Verrion* était frairienne et entourée d'un cimetière où les habitants des villages voisins se faisaient

1. *Arch. Nat.*, 1712 et 1718.

2. La seigneurie de la Rivière, appelée parfois la Rivière-Garmeaux ou la Rivière-Tresbœuf, appartient successivement aux familles de Garmeaux, de Launay, de Kerhos et Gardin du Boishamon. A la Rivière était annexée la châtellenie des Cours, également en Tresbœuf.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38.

tous enterrer de temps immémorial. Le trait de Verrion est, en effet, séparé du reste de la paroisse et enclavé entre Lalleu et La Bosse. M^{er} de la Vieuville ayant interdit cette chapelle faute de fondation, René des Loges, seigneur de Verrion, demeurant au manoir des Burons, en Tourie; Pierre Chertier, seigneur de Tiengo, habitant son manoir du Haut-Verrion; Pierre Prunault, sieur de la Coustenière, demeurant à la Roche¹; Pierre Phelippe, desservant cy-devant ladite chapelle de Verrion, et beaucoup d'autres habitants du quartier s'assemblèrent « en corps politique » le 21 octobre 1670 et fondèrent une messe dans leur chapelle pour tous les dimanches et fêtes; ils voulurent aussi que le chapelain y fit le catéchisme, et ils assurèrent à ce prêtre 60 liv. de rente. M^{er} de la Vieuville approuva cette fondation le 24 décembre suivant².

PRIEURÉ. — *Tresbœuf*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 118.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 573.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

RECTEURS DE TRESBŒUF³.

André N..., † vers 1529.

Jacques Bodin fut présenté en 1529 par l'abbé de Saint-Melaine.

Pierre Boucherye, † vers 1595.

Georges Escouflard, présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 22 juin 1595, fut pourvu le lendemain.

Philippe Mesté, † vers 1634.

Georges Arondel fut présenté le 20 septembre 1634; il résigna en faveur de Bertrand Arondel en 1638, de Pierre Chevy en 1639, et de Guillaume Pezdron en 1642. Nous ignorons quel fut l'effet de

1. C'est ce manoir de la Roche de Verrion qu'habitaient en 1513 les Giffart, descendants d'un des premiers bienfaiteurs du prieuré de Tresbœuf.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 38.

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.

ces multiples résignations. Le dernier résignataire était chanoine de Saint-Guillaume, à Saint-Brieuc, et promettait à Georges Aron-del 200 liv. de pension.

Étienne Le Lardeux, issu des seigneurs de la Gastière, en Ercé, gouvernait en 1668; † vers 1676.

Godefroy Venier fut présenté le 23 avril 1676.

Antoine Brenier fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *d'argent à une fasce d'azur accompagnée de six merlettes de gueules, trois en chef et trois en pointe*; il résigna en faveur du suivant.

Jean Brochard, prêtre du diocèse, fut pourvu le 4 mars 1705.

Germain Picquenard, prêtre de Coutances; † vers 1727.

René-Augustin Patier, prêtre de Rennes, fut pourvu le 17 avril 1727 et fit en 1741 une fondation en faveur des pauvres de sa paroisse.

Jean Harel, † vers 1768.

Jean Paischoux, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 février 1768 et résigna le 27 août 1783 en faveur de son curé, qui suit.

Pierre Renault fut pourvu le 4 novembre 1783; † vers 1786.

Guillaume Bouquerel, pourvu le 6 avril 1786, fut exilé à Jersey en 1793 et réinstallé en 1803; il quitta ou mourut en 1809.

N... Berthelot (1810-1812).

Thomas Esnaud (1812-1831).

Pierre-Jean-Marie Fourmont (1831-1843).

N... Hurel (1843-1848).

Jean-Olivier Salmon (1848-1855).

N... Marchand (1855-1857).

Joseph Lorent (1857-1873).

Jean-Marie Trochu (1873-1875).

Charles Pairier (1875-1883).

François Lehardy (1883-).

TRESSÉ

Parochia de Tresse (XIV^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Combour.

ORIGINES. — On ignore les commencements de cette paroisse, qui est cependant ancienne. Ce que raconte Ogée

(*Dict. de Bret.*, II, 936) d'un certain Aduleaume de Tressé, servant en 690 sous les ordres de Pépin d'Héristal, n'est, selon M. de la Borderie, qu'une inepte plaisanterie. Tout ce qu'ajoute Ogée sur les prétendus seigneurs de Tressé ne vaut guère mieux, car il n'y eut point chez nous de famille noble du nom de Tressé, et les notes d'Ogée ne peuvent se rapporter qu'aux seigneurs du Tressay, en Basse-Bretagne.

Le *Pouillé ms. de Dol* rédigé au xiv^e siècle mentionne la paroisse de Tressé et dit que dès cette époque la nomination de son recteur appartenait à l'ordinaire.

En 1790, le recteur de Tressé, Pierre Dorin, déclara que sa cure avait alors 600 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Étienne, premier martyr, l'église de Tressé se compose d'une seule nef terminée par un chevet droit. Dans ce chevet se trouve une fenêtre ogivale divisée par un meneau avec trèfle et trilobes; actuellement, le retable du maître-autel cache cette baie. On dit que cette église était dès 1469 construite telle qu'elle est encore maintenant, sauf le clocher, qui, placé à l'origine au milieu de l'édifice, fut transféré en 1760 sur la façade occidentale, relevée à la même époque.

Aux siècles derniers, le marquis de Châteauneuf se disait seigneur supérieur de Tressé; le droit de fondation et les autres prééminences appartenaient alors au seigneur de Launay-Beaudouin². Dès 1650, Gilles de Poilly, seigneur de Launay-Beaudouin, prenait le titre de seigneur fondateur de l'église de Tressé, et en 1763 Joachim Le Bonhomme, se disant seigneur de Tressé, décédé en Miniac-Morvan, fut inhumé dans l'église de Tressé.

Vers le même temps, Claude de Bien, seigneur de la Gra-

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 29.

2. La seigneurie de Launay-Beaudouin, dont le manoir se trouvait en Bagger-Pican, appartint successivement aux familles Beaudouin, de la Bouexière, de Bréhan, de Poilly, Trublet, Le Bonhomme et Gibon de Kerisouët.

velle, prétendait avoir droit en cette église, à cause de sa terre du Tertre-Guy, à un banc et à quatre pierres tombales « en cōsorterie avec le sieur du Cran ¹. »

On retrouve encore dans l'église de Tressé quelques vieilles pierres tombales portant des épées et des écussons effacés. Dans le cimetière est une autre dalle funéraire présentant l'effigie d'un personnage les pieds posés sur un chien, la tête reposant sur un coussin, et ayant à son côté une aumônière et entre les mains une sorte de calice.

On conservait encore en 1783 une croix d'argent donnée à la paroisse de Tressé par Jehan Louvel en 1313 ².

CHAPELLE. — *Saint-François du Tertre-Guy* se trouvait dans la cour du manoir de ce nom, possédé dès le xiv^e siècle par la famille Ferron. Elle fut construite par François de Bien et Jeanne Ferron, sieur et dame de Lavau, et fondée par eux, le 14 juillet 1639, d'une messe tous les lundis, dimanches et fêtes, et dotée de 50 liv. de rente.

Cette chapellenie fut desservie par Julien de Bien, auquel succéda en 1751 son neveu Louis Boulleuc, — Jean Le Chien (1756), — Étienne Éven (1757), — François Hoto (1771), — Dominique Privé (1783) — et Mathurin Josse (1787). Lorsque ce dernier prit possession, la chapelle du Tertre-Guy venait d'être incendiée, en 1786, et il dut desservir sa fondation dans l'église paroissiale. Mathurin Josse fut aussi pourvu de la fondation de Chapelouze, faite en cette même église, et il déclara en 1790 que ces bénéfices réunis lui rapportaient 281 liv. 17 s. 6 d. de revenu net ³.

La maison du chapelain du Tertre-Guy était sise au village du Rocher-Marie. Quant à la chapelle, elle ne fut point reconstruite.

1. *Terrier ms. de Châteauneuf.*

2. *Notes ms. de M. l'abbé Jammaux.*

3. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 29.*

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 593.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 593.

RECTEURS DE TRESSÉ¹.

Noël Mesnier, natif de Tressé, avant 1469.

Gilles Louvel (1469) fonda par testament daté de 1515, dans son église, la chapellenie de la Chapelouze, consistant en vingt-deux messes par an, et desservie jusqu'à la Révolution; † en 1545 et inhumé dans l'église, où l'on voit encore sa pierre tombale.

Jean Raymond, natif de Tressé (1545-1552).

Jean Picdnoir, natif de Tressé (1552-1566).

Yves Le Roy (1566).

Olivier Boulleuc (1606-1639).

Jean Briand, natif de Tressé (1639, † 1645).

Marc Le Preschoux (1649-1658).

Julien Guillard (1659-1664).

François Bétuel, natif de Saint-Solen, pourvu en 1664, résigna en 1692; retiré en sa maison de la Coudre, en Évran, il donna cette terre de la Coudre, le 16 août 1710, aux Eudistes du Grand-Séminaire de Dol, pour qu'ils fissent une mission chaque année, savoir : tous les cinq ans alternativement à Tressé et à Saint-Solen, et les autres années dans les paroisses ayant plus besoin de mission, au choix de l'évêque de Dol; † en 1710 et inhumé à Évran.

François Pinault (1692, † 1693).

Guillaume Durand (1693-1697).

Thomas Le Moyne, pourvu en 1697, permuta avec le suivant.

Guy Brebel, précédemment recteur de Hirel, pourvu en janvier 1718, prit possession le 4 février; il résigna en faveur du suivant le 30 mai 1729.

Joseph Flaud, curé de Saint-Hélen, pourvu en cour de Rome, prit possession le 25 septembre 1729; † 1746.

Claude-René-Placide Le Roy de la Brosse, pourvu en cour de Rome, prit possession le 21 juin 1746; † 1776.

Pierre Dorin, prêtre de Dol, pourvu le 20 mars 1776, prit possession le 28; il gouverna jusqu'à la Révolution, fut exilé à Jersey en 1793 et devint en 1803 recteur de Miniac-Morvan, où il mourut le 3 février 1808.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de MM. les abbés Paris-Jallobert et Jammaux, etc.

François-Pierre Goret (1803).
Pierre-Joseph Josselin (1804-1806).
Julien Lemenant (1806-1824).
Joseph Gabillard (1824, † 1828).
Jean-Marie Roger (1828, † 1832).
Guillaume Potrel (1833-1856).
Joseph Morin (1856-1857).
Jean-Marie Jamaux (1857-1865).
Alexis Ronsin (1865-1870).
Pierre Mangnan (1870-).

TRÉVÉRIEN

Ecclesia de Treverian (1182), — *Trévérien* (1513).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Bécherel.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Dès le XII^e siècle, l'église de Trévérien dépendait du monastère de Léhon, près Dinan. Les Bénédictins de Léhon furent, en effet, confirmés en sa possession par les évêques de Saint-Malo Albert en 1182, et Pierre Giraud en 1187¹.

Étiennette de Tinténiac, abbesse de Saint-Georges, donna elle-même en cette année 1187 aux religieux de Léhon la dime de la Brosse, sise en la paroisse de Trévérien, « *decimam que dicitur Brocia in parrochia de Treverian.* » En 1680, l'abbaye de Saint-Georges possédait encore en Trévérien le fief de la Rouelle-Pont-Dolais, dont elle fit aussi la déclaration en 1790².

Quant au prieur de Léhon, il présenta longtemps le recteur de Trévérien, et ses religieux étaient encore grands décima-

¹ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 689 et 709.

² Anciens évêchés de Bret., IV, 363. — *Cartul. Sancti Georgii*, 466.

teurs de cette paroisse au XVIII^e siècle. Mais après l'extinction du titre prioral de Léhon au siècle dernier, l'abbaye de Marmoutiers, de qui relevait Léhon, présenta à son tour le recteur de Trévérien. Quant aux revenus de ce dernier, le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) les évaluait à 500 liv.

ÉGLISE. — Ayant saint Pierre, prince des apôtres, pour patron, l'ancienne église de Trévérien était petite et composée à l'origine d'une seule nef, à laquelle fut ajoutée vers le Nord la chapelle seigneuriale du Bodou.

En 1479, Jean de Lorgeril, seigneur du Bodou¹, et Jean du Buat, seigneur de la Fosse-aux-Loups², firent une transaction au sujet des prééminences de l'église de Trévérien. Il fut convenu entre eux que le seigneur du Bodou jouirait de la moitié de l'édifice du côté de l'évangile, ayant la moitié de la maîtresse vitre placée derrière le maître-autel, une pierre tombale existant dans le chanceau et un banc à côté, toute la chapelle de Notre-Dame et la moitié de la nef, où il pourrait mettre sa lisière. D'autre part, le seigneur de la Fosse-aux-Loups eut droit dans l'autre moitié de l'église, du côté de l'épître, pouvant y mettre ses armoiries dans la moitié de la maîtresse vitre, son enfeu et son banc dans ce côté du chanceau, et sa lisière sur la muraille méridionale de la nef; il fut même autorisé à construire, s'il le désirait, une chapelle prohibitive faisant au Sud le pendant de la chapelle seigneuriale du Bodou.

Aussi fut-ce dans le chanceau de Trévérien que furent inhumées, au XV^e siècle, Marie et Aliénor de Lorgeril, filles de Guillaume, seigneur du Bodou, et en 1483 Jean de Lorgeril lui-même, seigneur du Bodou³.

1. La seigneurie du Bodou, fort ancienne, appartient pendant plusieurs siècles à la famille de Lorgeril, puis passa par alliance aux de Rohan, de Maure, de Rochecouart, etc. En 1623 on voyait encore en Trévérien les ruines du château du Bodou.

2. La Fosse-aux-Loups était aussi une vieille seigneurie possédée en 1423 par les de Coëtquen, puis par les du Buat, de Saint-Gilles, etc.

3. Du Paz, *Hist. général. de Bret.*, 470 et 472.

Le vendredi 20 octobre 1623, Louise de Maure, dame du Bodou et femme de Gaspard de Rochechouart, seigneur de Mortemart, vint solennellement entendre la messe à Trévérien ; le recteur, Julien Morin, accompagné de plusieurs autres prêtres, allèrent au-devant d'elle « revestus d'aulbes, avec la croix, chantant le *Veni Creator* et récitant louanges et prières à Dieu pour sa bienvenue. » C'était la manière alors de reconnaître les droits des seigneurs de paroisse.

A cette occasion on constata en l'église de Trévérien « les marques apparentes d'une ancienne litre ou ceinture, avec plusieurs escussons *de gueules au chevron d'hermines à trois molettes d'or*, qui sont les armes plaines de Lorgeril, et d'autres escussons partys et escartelés desdites armes et de diverses alliances ; — au-dessus de la grande porte, trois escussons relevés en bosse de pierre dure desdictes armes plaines *de Lorgeril* ; — à l'intérieur de l'église, au hault en deux endroits de la vitre qui est sur le grand autel et en forme de fusée au dessous du lambris du chancel, plusieurs escussons desdites armes tant plaines que escartelées ; — du costé de l'évangile, joignant la marche du grand autel, un grand banc renfermé sur l'accoudouer duquel y a une bannière *de Maure escartelé de Lorgeril* ; — vis-à-vis du grand autel, joignant ladicte marche, une tombe de pierre de grain relevée de plus d'un pied, avec cinq escussons desdictes armes plaines *de Lorgeril* ; — au-devant des fonts baptismaux bastis de mesme pierre, aussy trois escussons desdictes armes ; — enfin à costé dudict chancel, du costé de l'évangile, une grande chapelle que les recteur et prestres dirent estre de ladicte seigneurie du Bodou¹. »

Au siècle dernier, la seigneurie du Bodou avait perdu son importance, et le seigneur de la Fosse-aux-Loups était seul regardé comme fondateur de l'église de Trévérien².

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.

2. Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1769). — Terrier ms. de Châteauneuf.

La confrérie du Rosaire fut érigée à Trévérien en 1627, et quelques fondations se trouvaient alors en cette église, telle que celle de la lampe, valant 25 liv.

Cette vieille église de Trévérien n'existe plus; on a construit à sa place un nouvel édifice dont la première pierre fut bénite le 15 février 1850. M^{sr} Saint-Marc vint bénir, le 2 mai 1854, l'église terminée, ayant pour premier patron saint Pierre et pour second saint Armel. C'est une simple croix avec ouvertures en plein cintre, gracieusement posée au bord du canal d'Ille-et-Rance.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de la Fosse-aux-Loups* dépendait de ce manoir et se trouvait fondée de messes au siècle dernier. Présentement, une des salles de cette maison est convertie en sanctuaire parfois desservi.

2^o *La chapelle de Trévinat*, sise au village de ce nom, se trouvait en 1623 dans le fief du Bodou, et l'on y voyait les armoiries des de Lorgeril, seigneurs du Bodou. D'après le *Terrier ms. de Châteauneuf*, elle dépendait vers 1760 de la maison d'Arpentigné, dont les possesseurs avaient droit de présenter le chapelain desservant les messes qui s'y trouvaient fondées. — *Nunc* détruite.

3^o *La chapelle des Vaux*, bâtie au village de ce nom, était probablement frairienne, mais elle n'existe plus.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 482 et 575.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE TRÉVÉRIEN¹.

Jean Gaultier résigna au suivant.

Pierre Journeaux prit possession le 6 décembre 1572; † l'année suivante.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Saint-Malo.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Arch. paroiss., etc.*

François Gaullier prit possession le 9 novembre 1573; † vers 1595.

Julien Morin, présenté par le prieur de Léhon, fut pourvu malgré les prétentions de Michel Hervé et prit possession le 23 juillet 1595 et le 6 janvier 1596; il habitait en 1623 le village de la Chapelle; † âgé de soixante-quatre ans, en 1627.

François Aubry, présenté par le prieur de Léhon, fut pourvu par l'archevêque de Tours en 1627, sur le refus de l'évêque de Saint-Malo, qui nomma recteur *Julien Bréhault*. Nous ignorons lequel des deux conserva la cure.

Mathurin Nicolas, † vers 1696.

Mathurin Rouault, présenté par le prieur de Léhon, fut pourvu le 19 avril 1696 et résigna en faveur du suivant.

Yves Cormault fut pourvu le 26 décembre 1698; † 1743.

Louis Cloteaux fut présenté par le prieur de Léhon le 4 décembre 1713; † le 24 mai 1728.

Julien-Étienne Regcard fut pourvu le 27 juin 1728; † 1758.

Jean-Bernard Pluvier, présenté par les religieux de Marmoutiers et refusé par l'évêque, qui nomma Louis Coquaud le 18 mai 1758, fut pourvu par l'archevêque de Tours, prit possession le 7 novembre 1758 et débouta son concurrent; † 1789.

Joseph Favereau, pourvu le 9 octobre 1789, gouverna jusqu'à la Révolution.

François-Marie-Toussaint Leau de la Touche (1803, † 1843).

Joseph-Louis Preschoux (1813, † 1827).

Jean-Pierre Lemoine (1827-1831).

N... Sourdin (1831-1834).

Toussaint Roquet (1834-1844).

Pierre-René Jehannin (1844-1875).

Célestin Chevalier (1875-).

TRIMER

Tremer (1040), — *capella de Treimer* (1202).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Béchère.

Nunc de l'archidiaconé de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Tinténiac.

ORIGINES. — Il est fait mention dès l'an 1040 de Trimer;

c'était alors un fief de la seigneurie de Tinténiaec tenu par un nommé Nominoi. Mais en 1202 apparaît la chapelle de cette localité, en la possession de laquelle l'abbesse de Saint-Georges de Rennes fut confirmée par Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo. Or, cette chapelle devait déjà être ancienne, car elle est mentionnée avec ses dîmes et ses oblations, « *capellam de Treimer com decimis et oblacionibus suis,* » sur le même rang que tous les autres sanctuaires d'alentour ¹.

Quelques années plus tard, Raoul, évêque de Saint-Malo de 1218 à 1230, statua sur les rapports de plusieurs églises ou chapelles dépendant de Tinténiaec avec le recteur de cette dernière paroisse. Après avoir érigé un certain nombre de ces chapelles en églises paroissiales, Raoul décida que Trimer demeurerait simple trêve de Tinténiaec, « *parrochiani de Treimer venient ad ecclesiam de Tinteniaco et eidem, tanquam sue matrici ecclesie, obediunt in omni jure parrochiali.* » Cette décision épiscopale, confirmant la sujétion de Trimer à Tinténiaec, fut approuvée en 1233 par Geoffroy, évêque de Saint-Malo, et en 1442 par le pape Eugène IV ².

Depuis lors et jusqu'à la Révolution, Trimer fut considérée comme trêve de Tinténiaec ; mais son curé était inamovible et l'on y faisait « toutes les fonctions curiales sans aucune exception ³. » Il paraît cependant que le curé de Trimer n'y résidait pas, car le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) dit qu'il ne s'y trouvait pas de presbytère, et nous avons retrouvé des requêtes faites par les habitants de Trimer en 1616 et 1713, pour faire cesser cet éloignement de leur curé, que le recteur de Tinténiaec gardait près de lui ⁴.

L'abbesse de Saint-Georges avait dû recevoir Trimer en

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 98 et 200.

2. *Ibidem*, 233 et 280.

3. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 9 G, 21. — Le recteur de Tinténiaec n'avait alors d'autre curé que celui de Trimer, et ne recevait pour ce dernier et pour lui-même que 300 liv. de pension de l'abbesse de Saint-Georges ; plus tard il reçut de cette dame 1,400 liv., et put avoir deux curés dont l'un administra Trimer.

même temps que Tinténiac, vers l'an 1032; aussi leva-t-elle toujours les dîmes de cette trêve. En 1790, les dîmes de Trimer valaient 915 liv. de rente ¹.

Trimer fut érigé en paroisse en 1803, mais cette paroisse fut supprimée dès 1811, et le territoire de Trimer fut alors annexé à celui de Saint-Tual. En 1817, l'évêque envoya à Trimer M. Louis Pestel avec pouvoir de recteur, mais la paroisse ne fut officiellement rétablie que par ordonnance royale en date du 26 avril 1826.

ÉGLISE. — Au siècle dernier, l'église de Trimer avait saint Michel pour titulaire et saint Amand pour patron; elle était alors « à peine passable et bien pauvre; » la confrérie du Rosaire y était cependant érigée, mais pas plus que la fabrique elle n'avait de revenu fixe, et aucune fondation n'existait dans la paroisse ².

Les prééminences de Trimer étaient contestées par l'abbesse de Saint-Georges au seigneur de Montmuran; cependant, en 1722, Françoise de Coëtquen, marquise de la Marzelière et dame de Montmuran, nomma une cloche à Trimer en qualité de dame de cette église.

Cet ancien édifice n'existe plus. En 1842, une nouvelle église a été bâtie à Trimer; elle est en forme de croix et ajourée d'ouvertures ogivales. Saint Amand, évêque de Rennes, en est le patron, mais une grande assemblée continue de se tenir à côté à la fête de saint Michel.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 482 et 595.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 595.

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 466.

2. *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767.)

RECTEURS DE TRIMER ¹.

Charles Briot de la Noë (1803, † 1804).

N... Tual (1804-1811).

Louis Pestel (1826, † 1827).

Mathurin Vaillant (1828, † 1858).

Julien Béguéret (1858, † 1874).

Adolphe Saint-Pair (1874-).

TRONCHET (LE)

Ecclesia de Trunchet (1140), — *ecclesia de Troncheto* (1177).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — Nous avons raconté l'histoire de l'abbaye du Tronchet, sise dans la paroisse de Plerguer et appartenant à l'ordre de Saint-Benoit (tome II, 219). A la restauration du culte, en 1803, l'ancienne église abbatiale de Notre-Dame du Tronchet fut rendue à la piété des fidèles et desservie comme chapelle vicariale de Plerguer.

Une ordonnance royale, en date du 16 avril 1826, érigea la paroisse du Tronchet, composée d'une section du territoire de Plerguer. Le premier recteur fut Arnaud-Thomas Caperan, qui desservait déjà Le Tronchet depuis 1810 avec les pouvoirs de pasteur sans en avoir le titre légal. M. Caperan, savant

1. Voici les noms des curés de Trimer avant la Révolution : *François Brajeul* (1620), — *Jean Jan* (1621-1622), — *Jean Pestel* (1624-1639), — *N... Labeur* (1639, † 1672), — *François Bodin* (1678), — *Guillaume Doucet* (1683), — *N... Ratier* (1683-1703), — *Julien Josse*, † 1707, — *N... Sourdain* (1707-1711), — *Mathurin Fiaot*, † 1712, — *Jean Guérin* (1714-1720), — *Augustin Robert* (1722-1727), — *Jean de Beauvais* (1728-1744), — *Jean Lesguer* (1744), † le 23 février 1754; — *Nicolas Briot de la Noë* (1754), † le 1^{er} mars 1784, âgé de soixante-douze ans; — *Charles Briot de la Noë* (1784), exilé en Angleterre en 1792, fut installé premier recteur de Trimer en 1803; † en 1804. (*Arch. paroiss.*)

orientaliste, a laissé des travaux estimés dont on trouve la liste dans la *Biographie Bretonne*, I, 245; il mourut au Tronchet le 26 novembre 1826, âgé de soixante-douze ans.

La paroisse du Tronchet a été agrandie en 1855 par l'adjonction de quelques villages de Plerguer.

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge, fêtée le jour de la Purification, l'église du Tronchet n'est autre que l'ancienne église abbatiale, que nous avons précédemment décrite (Voy. tome II, 238). « Le 18 juillet 1810 y fut posée la première pierre des fonts baptismaux par demoiselle Angélique de Gouyon de Beaufort, en présence d'Augustin Delalande, recteur de Plerguer; François Durocher, vicaire à Plerguer, et Arnaud Caperan, curé desservant du Tronchet. Le 26 du même mois on y administra pour la première fois le baptême¹. » Le cimetière fut béni le 17 septembre 1810, et la même année M. Baude de la Vieuville nomma une cloche au Tronchet.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame de la Salette*, voisine du manoir du Mesnil, a été bâtie en 1865; c'est un but de pèlerinage très-fréquenté.

2^o *Notre-Dame du Haut-Mesnil* dépend du manoir de ce nom; elle est octogone et de style ogival, et, comme la précédente, parfois desservie.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 633.

FILLES DE LA CHARITÉ. — Voy. tome III, 633.

RECTEURS DU TRONCHET.

Arnaud-Thomas Caperan (1826).

Jean-Marie Leporce (1827-1854).

Édouard Verron (1854-1859).

1. *Registre paroissial.*

Pierre Nantel (1859, † 1864).

Pierre Lefoul (1864, † 1869).

Joseph Saubost (1869-1872).

Louis Lannay (1872-).

VENDEL

Ecclesia de Vendels (XI^e siècle), — *parochia de Vandello* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Saint-Aubin-du-Cormier.

ORIGINES. — Vendel paraît avoir eu dans l'antiquité une importance qu'on ne lui soupçonnerait pas aujourd'hui. C'était le chef-lieu d'une région à laquelle il donnait son nom, « *pagus Vendellensis*¹, » et qui sous l'administration ecclésiastique devint un doyenné dont nous avons précédemment parlé (tome I^{er}, 340).

Situé sur le bord d'une voie gallo-romaine, Vendel dut être originairement une station habitée par les vainqueurs des Gaulois; il s'y trouvait encore au VII^e siècle un atelier monétaire dont quelques pièces sont venues jusqu'à nous². A plusieurs reprises on a découvert de nos jours dans le bourg de Vendel et dans ses environs d'antiques sépultures; c'était parfois des coffres de granit ou des châsses faites de briques, parfois aussi des cercueils en calcaire coquillier. Le plus grand nombre avoisinait un vieux chemin portant traditionnellement le nom caractéristique de *Rue des Tombeaux*.

Vers le milieu du XI^e siècle, les religieux de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur fondèrent le prieuré de Saint-Chris-

1. D. Morico, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 394 et 403.

2. Voy. Bigot, *Essai sur les monnaies de Bret.*, 15.

tophe-des-Bois; Sigon, abbé de Saint-Florent de 1055 à 1070, reçut alors d'un nommé Hamon le quart de l'église de Vendel et toute la dime du village de Mésubouin¹.

Plus tard, en 1213, Harscoët de Vendel, chevalier², se désista en faveur d'Olive, abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois, des prétentions qu'il avait émises sur certaines dîmes de Vendel, de La Chapelle-Saint-Aubert et de Chesné, dîmes appartenant de fait au monastère de cette dame³.

Jusqu'à la Révolution, ces deux abbayes de Saint-Florent et de Saint-Sulpice conservèrent des droits en Vendel; c'est ce que nous apprend la déclaration faite par M. de la Touche, recteur de Vendel, le 25 février 1790. Il jouissait, en effet, alors du presbytère, avec cour et jardin, estimé 30 liv. de rente; — d'un pourpris d'environ 18 journaux de terre, valant 260 liv., — et de la totalité des dîmes, rapportant 1,800 liv. C'était donc un revenu brut total de 2,090 liv.

Mais les charges étaient considérables. L'abbesse de Saint-Sulpice ayant droit à un tiers de la dime de Vendel, le recteur lui devait une rente de 600 liv.; — le prieur de Saint-Christophe-des-Bois, représentant l'abbaye de Saint-Florent, avait également droit à 32 boisseaux de seigle, estimés 220 liv.; — il fallait, de plus, payer les décimes, 100 liv.; — la pension d'un vicaire, 350 liv.; — les réparations de bâtiments, 60 liv.; — les frais de récolte, 150 liv. — Total des dépenses : 1,480 liv. De sorte que le recteur de Vendel ne retirait de son bénéfice que 610 liv. de revenu net. Il est vrai qu'il jouissait, en outre, d'une partie des fondations de son église, rapportant alors 230 liv.⁴

1. « *Quartam partem ecclesie quæ vocatur Vendels et totam decimam villa quæ vocatur Mesalboin.* » (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 416.)

2. Vendel a donné son nom à une famille noble que représentait encore dans la paroisse Jehan de Vendel en 1313; il est probable qu'à l'origine la maison du Plessix ou celle du Manoir était la demeure des sires de Vendel.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, II, 152.

4. *Ibidem*, I V, 27.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Vendel se composait naguère d'une simple nef, dont quelques parties semblaient remonter au xv^e siècle; elle était accostée toutefois d'une chapelle dédiée à saint Jean et qui pouvait bien avoir été originairement une chapelle seigneuriale. Le chanceau de cette église fut refait, selon M. Maupillé, en 1776, et M^{er} de Girac, visitant Vendel le 17 juillet 1781, exhorta les paroissiens à construire en l'honneur de la Sainte Vierge une chapelle parallèle à celle de Saint-Jean, ce qui fut exécuté. Par suite, l'édifice présente actuellement la forme d'une croix, dont le pied a été prolongé à l'Ouest en 1840.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Nicolas* était une chapelle frairienne fondée de messes et autour de laquelle se tenait au jour de la fête patronale une assemblée très-fréquentée; elle a été démolie vers 1840.

2^o *Saint-Yves du Moulin-Blot* fut bâti en 1659 près du manoir de ce nom par le seigneur du Moulin-Blot. Il fut alors fondé d'une messe, et en 1732 Pierre Fournier fut pourvu de ce petit bénéfice après le décès de M. Ernault. Mais le 5 novembre 1747 Marie de la Belinaye, veuve de Michel de Sainte-Marie, seigneur du Moulin-Blot, habitant ce manoir, y fonda une seconde messe pour tous les dimanches et dota ainsi sa chapellenie de 100 liv. de rente¹. — *Nunc* détruite.

RECTEURS DE VENDEL².

Jean Gobery (1595) eut en 1604 une contestation avec Gervais Chévrolier, prieur de Saint-Christophe-des-Bois.

Michel Chevalier (1605-1634).

Julien Gautrais (1635-1654).

Marin Vallée (1652), † le 17 octobre 1664.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 19.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Réponse au quest. de 1860, etc.

Briand Durocher, † le 10 mai 1663.

N... de la Dourye (1666)¹.

Julien de Servaude, sieur de la Deurie, fils de Gilles de Servaude, sieur de la Pierre, avait été marié à Marie Le Gaudiger; devenu veuf, il se fit prêtre et gouverna de 1667 à 1678.

Julien Tréhu (1679-1688).

Jean Morazin, prêtre du diocèse, succéda au précédent; † le 10 janvier 1736.

Jean-Baptiste Perrigault, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 18 août 1736; il résigna au suivant; † le 27 juin 1766.

Louis Doré, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 20 mai 1766 et résigna l'année suivante.

Joseph-Jean Quintin, prêtre de Saint-Brieuc, fut pourvu le 20 août 1767; † le 9 octobre 1776.

Pierre-Claude de la Touche, prêtre de Vendel, pourvu le 13 octobre 1776, fut incarcéré au Mont Saint-Michel en 1792.

André-Pierre Guyon (1803-1833).

Jean Gernigon (1834-1838).

Michel-Olivier Rambourg (1839, † 1864).

Pierre Delamaire (1864, † 1867).

Adolphe Dupuis (1867-1870).

Emmanuel Deshayes (1870).

René Delaire (1870-1876).

Charles Beaulieu (1876-).

VENÈFLES

Venefla (1209), — *parochia de Venefle* (1240), — *ecclesia de Venesfle* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Châteaugiron.

ORIGINES. — La paroisse de Venèfles appartenait à l'origine aux Templiers, ce qui prouve son antiquité; elle passa ensuite de leurs mains en celles des chevaliers de Saint-Jean de

1. Ces cinq recteurs ne nous sont signalés que par la *Réponse au questionnaire*.

Jérusalem. C'était une dépendance de la commanderie du Temple de la Guerche. (Voy. tome III, 70.)

Il est fait mention en 1209 d'un Pierre de Venèfles, dont le fils prit alors l'habit monastique à l'abbaye de Marmoutiers; en 1240 figurent le bourg et la paroisse de Venèfles, « *burgum et parrochia de Venefle*, » dans lesquels Geoffroy de Pouancé, seigneur de la Guerche, avait quelques rentes, qu'il donna à sa fille Thomase en la mariant à André de Vitré¹.

Jusqu'à la Révolution, le commandeur du Temple de la Guerche leva les dimes de Venèfles; il présenta même longtemps le recteur de cette paroisse². En 1790, M. Bitault, recteur de Venèfles, déclara qu'il ne jouissait que d'une portion congrue, du presbytère, avec cour et jardin, et d'un champ valant 30 liv. de rente³.

La paroisse de Venèfles fut supprimée en 1803 et son territoire réuni à celle de Châteaugiron. Cet état de choses dura jusqu'en 1841. A cette époque, une ordonnance royale en date du 29 juin et une ordonnance épiscopale datée du 8 octobre érigèrent de nouveau Venèfles en paroisse.

ÉGLISE. — Dédiée de toute antiquité à saint Médard, dont le culte patronal fut confirmé en 1841 par l'ordinaire, l'église de Venèfles est depuis quelques années placée sous le patronage de saint Jean-Baptiste.

L'édifice, en forme de croix, est insignifiant; le haut de la nef, le chœur et la chapelle septentrionale ont de simples ouvertures ogivales et peuvent peut-être remonter au xvi^e siècle; le bas de la nef et la chapelle du Midi semblent plus modernes. On y découvre encore les dernières traces d'une litre aux armes de la famille Prioul, qui possédait au xvii^e

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 242. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 947.

2. Le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723) dit — et nous avons répété avec lui (tome Ier, 339) — que Venèfles était à la présentation de l'abbé du Mont Saint-Michel. C'est une erreur. Le commandeur du Temple de la Guerche présentait encore en 1606 le recteur de Venèfles, et il ne put être remplacé que par l'ordinaire.

3. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

siècle Launay, terre seigneuriale de Venèfles. En 1680, François Prioul, avocat, sieur de la Cloustais, déclara, en effet, qu'à cause de son manoir de Launay, il avait droit « aux prééminences de l'église de Venèfles, à un banc proche le balustre du maistre autel et à une lizière armoiriée de ses armes autour de ladite église et de ses chapelles¹. »

Il y avait en cette église quelques fondations, celle, entre autres, des Marais, faite par dom Lucas.

TEMPLE. — Voy. tome III, 70.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS COEURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DE VENÈFLES².

Gatien Vallin (1610).

Louis Ygoust résigna en faveur du suivant, avec rétention de 80 liv. de pension.

Jean Malœuvre, pourvu en cour de Rome, prit possession le 26 décembre 1639.

André Bourgine, recteur en 1681, prit part au synode de 1701 et résigna en faveur du suivant.

André Bourgine, prêtre du diocèse, fut pourvu le 24 février 1708. Demeurant à sa maison des Cours-Péan, près le bourg de Venèfles, il rendit aveu en 1709 au commandeur du Temple de la Guerche et reconnut « devoir réciter un *Pater* et un *Ave* le Vendredi-Saint pour ledit seigneur, devant le crucifix de l'église de Venèfles. »

Georges Garnier, prêtre du diocèse, † 1720.

Jean Veillaud, prêtre du diocèse, fut pourvu le 26 novembre 1720; † 1737.

Nicolas Catelier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 5 septembre 1737; † 1754.

Nicolas-René Bouillaud, prêtre du diocèse, fut pourvu le 3 octobre 1754; † 1760.

1. Arch. Nat., P. 1712. — La seigneurie de Launay, relevant de Châteaugiron et comprenant le fief de Venèfles, appartient successivement aux familles Pinel de Chaudœuf, Coulomb, Lezot et Prioul.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.

Michel Bourdin, prêtre du diocèse, fut pourvu le 10 septembre 1760; † 1783.

Jean-Baptiste Prunel fut pourvu le 18 septembre 1783; † 1786.

Joseph Bitaud, pourvu le 16 septembre 1786, gouverna jusqu'à la Révolution; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793.

Julien Fontaine (1844, † 1871).

Pierre Lizé (1871-).

VERGEAL

* *Verjal* (1240), — *parochia de Viridi Gallo* (1340 et 1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné d'Argentré.

ORIGINES. — La paroisse de Vergeal existait probablement dès le XI^e siècle, mais on ne trouve aujourd'hui son nom dans des actes authentiques qu'au XIII^e. A cette dernière époque elle dépendait de la baronnie de Vitré, et Le Baud nous apprend qu'en 1210 André II, sire de Vitré, faisant son testament avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, donna en douaire à sa femme, Luce Painel, plusieurs terres, parmi lesquelles figure Vergeal¹.

La paroisse et le bourg de Vergeal, « *burgum et parrochia de Verjal*, » figurent aussi dans l'acte du mois de janvier 1240, par lequel Geoffroy de Pouancé, sire de la Guerche, constitue la dot de sa fille Thomase en la mariant à André III, baron de Vitré².

En 1448, le pape Nicolas V unit au Chapitre de la collégiale de Champeaux la cure de Vergeal. A partir donc de cette époque et jusqu'en 1777 le recteur de Vergeal fut toujours

1. *Chroniques de Vitré*, ch. 38.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 917.

un chanoine de Champeaux. Après la désunion de la cure de Vergeal et du Chapitre de Champeaux, le recteur de Vergeal n'en continua pas moins d'être jusqu'à la Révolution présenté par le marquis d'Espinay, fondateur de Champeaux.

En 1790, Jean Fouassier, recteur de Vergeal, déclara jouir du presbytère et de son pourpris, contenant 4 journaux de terre et valant 200 liv., — et des dîmes grosses et menues, estimées 3,000 liv. Il avait donc un revenu brut de 3,200 liv., réduit par 697 liv. de charges au chiffre net de 2,503 liv.¹

ÉGLISE. — Dédiée à la Sainte Vierge, fêtée le jour de la Visitation, l'église de Vergeal forme une croix, dont la partie supérieure seule est ancienne. C'est un chevet droit ajouré jadis d'une grande baie actuellement murée, flanqué extérieurement de contreforts avec pinacles de style ogival fleuri et armorié d'écussons frustes. Au Nord du chœur est une ancienne chapelle seigneuriale² de même style convertie maintenant en sacristie. Enfin, une porte et une crédence richement ornementée achèvent de prouver que ce chanceau doit dater de la fin du xv^e siècle. Quant à la nef et aux deux chapelles formant bras de croix, elles sont modernes et n'ont été construites qu'en 1851; on a eu le bon esprit d'y ouvrir des fenêtres flamboyantes correspondant à l'ornementation du chœur et l'on a élevé un clocher au bas de la nef.

La confrérie du Saint-Sacrement fut fondée en cette église en 1747 par le recteur Olivier Fouassier.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de la Mazure*, dépendant, dit-on, de la seigneurie de Houzillé, était fondée au siècle dernier de deux messes par semaine. — *Nunc* ruinée.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., A V, 28.

2. Houzillé devait être la terre seigneuriale de la paroisse. Relevant de la châtellenie du Désert et longtemps possédé par la famille de Chevaigné, ce manoir, dont les restes méritent d'être visités, appartenait en 1737 aux religieux de l'abbaye de Quimperlé.

2^o *Sainte-Anne*, bâtie dans le cimetière, est un oratoire sans importance, quoique entretenu ; il a été en partie reconstruit de nos jours avec des débris de l'ancienne église paroissiale, tels que gargouilles et autres pierres sculptées, prouvant que la nef de Vergeal était naguère du même temps que le chœur.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 387.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 482 et 565.

ADORATRICES DE LA JUSTICE DE DIEU. — Voy. tome III, 565.

RECTEURS DE VERGEAL ¹.

Mathieu de Monterfil se trouvait à Dol en 1340, quand Henri le Bois fut élu évêque de cette ville.

Jacques Mazure, chanoine de Champeaux comme tous ses successeurs (1531).

Jean Lescuyer, † à Champeaux le 21 mai 1613.

Jacques Le Sage fut pourvu en 1613 ; † à Champeaux le 10 août 1616.

Jean Janneaux ou *Jameaux* fut parrain d'une cloche à Vergeal le 16 juillet 1617 ; il permuta avec le suivant en 1627.

René Le Potier, natif de Laval et précédemment recteur du Pertre, fut aussi chapelain du Pâtis-Marot, en Saint-Jean-sur-Vilaine ; † le 26 octobre 1651 et inhumé en la chapelle Sainte-Barbe de l'église de Champeaux.

Pierre Rahier, sieur du Chesnay, fut reçu chanoine de Champeaux le 8 novembre 1651 ; † en 1671.

Lancelot de Launay, sieur du Boisgast, fut pourvu le 21 octobre 1671 ; † âgé de cinquante ans, le 17 janvier 1685.

René-Georges Pélerin, sieur du Bignon, recteur de Chantepie, fut pourvu le 1^{er} février 1685 et prit possession le 21 juillet de sa cure et de son canonicat. Il fut aussi doyen de Vitré et promoteur de l'officialité de Rennes. Il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *de gueules au bourdon d'or accosté de deux coquilles de même* ; † âgé de cinquante-six ans, le 14 décembre 1706.

Gilles Jollivet, prêtre du diocèse et chapelain de Saint-Nicolas

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

de Vitré, pourvu le 8 avril 1707, fut reçu chanoine le 11; † âgé de cinquante-sept ans, le 5 mars 1732.

Antoine Primault, prêtre du diocèse, pourvu le 2 avril 1732, fut reçu chanoine le lendemain; il résigna au suivant le 24 novembre 1737.

Charles Le Bordais, prêtre de Rennes, pourvu le 4 février 1758, fut reçu chanoine le 6 et prit possession de sa cure le 7; † âgé de soixante-deux ans, le 26 juin 1772.

René-Luc Beziel ou *Le Beziel*, né en Saint-Jean, à Rennes, précédemment recteur et doyen de Champeaux, fut pourvu le 29 juin 1772; il fut le dernier recteur de Vergeal chanoine titulaire de Champeaux; † âgé de cinquante-deux ans, le 18 octobre 1780.

Jean-François Fouassier, natif de Vitré et recteur de Montreuil-sur-Pérouse, chanoine honoraire de Champeaux, fut pourvu le 30 décembre 1780; il fut incarcéré à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793.

Pierre Bouthemy (1803).

N... Buchet (1803).

Jacques Posson (1804-1847).

Jean Orrière (1817-1825).

Jean-Pierre Jeulaut (1825-1849).

Prosper Théard (1849-1851).

Magloire Prime (1851-).

VERGER (LE)

Ecclesia du Verger (1621).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Porhoët et du doyenné de Montfort.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Montfort.

ORIGINES. — Le Verger n'était avant la Révolution qu'une trêve de Talensac, dont voici les commencements :

Le 12 août 1582, plusieurs paroissiens de Talensac habitant le trait du Breil, Guillaume Saulnier, Bertrand Bossart, Pierre Jan, Guillaume Vannier, Bertrand Mellet, Jean Le-feuvre, Michel Soufflet, Macé Leroy, etc., adressèrent une requête à François Thomé, évêque de Saint-Malo, lui deman-

dant la permission de bâtir une église au village du Verger, dans le trait du Breil, et s'obligeant à entretenir cette église et à construire une maison « pour un prestre, lequel sera mis audit lieu du Verger par le sieur recteur de Talensac, avec l'avis du seigneur de Monterfil, au fief duquel sera bâtie ladite église ¹. »

Mais lorsque la nouvelle église fut achevée, une contestation s'éleva au sujet des droits de supériorité, fondation et prééminences entre le seigneur de Monterfil et celui de la Bédoyère. Le 1^{er} décembre 1605, l'évêque de Saint-Malo fit une ordonnance enjoignant au seigneur du Verger, quel qu'il fût, de donner dans trois mois 20 journaux de terre fertile pour l'entretien du prêtre établi déjà au Verger; le prélat ajouta qu'en cas de refus dudit seigneur, les habitants du Verger devraient donner la même quantité de terre et jouiraient dès lors des privilèges de fondation.

Il paraît que ni les seigneurs ni les habitants du Verger n'obtempérèrent aux désirs de leur évêque. Le Parlement de Bretagne fut chargé de cette affaire et rendit le 12 juin 1617 un arrêt condamnant les habitants du Verger à bâtir à leurs frais un presbytère, et le recteur de Talensac à payer une rente de 50 liv. au prêtre desservant l'église Saint-Pierre du Verger.

En conséquence, Jean et Raoul Saulnier achetèrent en 1623 la pièce de terre du Paumery pour y bâtir ce presbytère. Comme cette terre relevait du seigneur de la Bédoyère, celui-ci abandonna aux paroissiens ses droits de fief et donna même les matériaux nécessaires à la construction du presbytère. De plus, ce seigneur offrit la prairie de la Barye, d'une contenance de cinq hommées et estimée 50 liv. de rente, sise en Mordelles, sur les bords du Meu, à condition « que les seigneurs de la Bédoyère présenteraient le curé du Verger, lequel reconnaîtrait l'église de Talensac comme son église matrice. »

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Saint-Malo.

Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, approuva tous ces actes et érigea au commencement de 1630 Le Verger en trêve de Talensac, avec le consentement du recteur de cette paroisse. Aussitôt Gilles Huchet, seigneur de la Bédoyère, présenta Raoul Berhault à l'évêque, qui le pourvut le 9 mai 1630 de l'église du Verger, fillette de Talensac, « *ecclesia du Verger, filiola matricis ecclesiæ de Talensac.* » Le 13 mai, Raoul Berhault prit possession du presbytère et des terres en dépendant¹.

Le *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)* ajoute que le curé du Verger était inamovible et qu'il faisait en son église toutes les fonctions curiales.

Le recteur de Talensac paya longtemps à ce curé les 50 liv. auxquelles il avait été condamné par l'arrêt de 1617; mais en 1722 le recteur Guillaume Trochet refusa d'acquitter cette rente, disant que le curé du Verger, alors Pierre Théault, avait « en vergers et prairies » au moins 200 liv. de revenu, ce qui lui devait suffire pour subsister. Il paraît qu'on donna raison au recteur de Talensac, car dans la déclaration des biens de la cure du Verger en 1790 il n'est point fait mention de cette rente. A cette dernière époque, M. Oresve, curé du Verger, déclara que son bénéfice avait un revenu net de 252 liv.²

En 1803, le territoire du Verger fut distrait de Talensac et érigé en paroisse.

ÉGLISE. — Dédicée à saint Pierre, prince des apôtres, l'église du Verger offre peu d'intérêt. Les confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire y étaient érigées au xviii^e siècle, et à cette époque il s'y trouvait « un assez grand nombre de fondations aidant à la subsistance du curé, deux notamment pour la messe matinale. » Le seigneur de la Bédoyère y jouissait alors de toutes les prééminences³.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, fonds de Saint-Malo.

2. *Ibidem*, 9 G, 33; 1 V, 29.

3. *Pouillé ms. de Saint-Malo (1739-1767)*.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 302.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 594.

SOEURS DES SAINTS CŒURS. — Voy. tome III, 594.

RECTEURS DU VERGER¹.

Olivier Guillaume (1803-1842).

Pierre Jégorre (1843, † 1826).

Yves Bohuon (1827, † 1829).

Jean Pestel (1829, † 1843).

Olivier Châlou (1843, † 1847).

N... Jamois (1847-1855).

Pierre Carissan (1853, † 1859).

Ambroise Voiton (1859-).

VERN

Ecclesia de Ver (1158), — *de Vern* (1185), — *de Veern* (1230), — *de Verno* (1318).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de Châteaugiron.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Toussaints de Rennes.

ORIGINES. — Nous avons dit qu'au XII^e siècle les Bénédictins de Saint-Melaine de Rennes possédaient le prieuré de Vern (tome II, 74). D'après la tradition, l'église de Vern leur avait été donnée dès l'origine de leur abbaye, c'est-à-dire à une époque fort reculée. Pendant longtemps ils l'administrè-

1. Curés du Verger avant la Révolution : *Jean Mellet* (1645), — *Raoul Berhault* (1630), — *Raoul Nagues* (1688-1699), — *Pierre Moulmier* (1699-1700), — *Guillaume Godet* (1700-1702), — *Julien Rouzel* (1702-1741), — *Pierre Théault* (1744, † 1740), — *François Deschamps* (1740), — *Pierre Stenon*, † 1739, — *Raoul Berthelot* (1739-1774), — *Jean Oresve* (1774, † 1790), — *Olivier Guillaume*, présenté par Charles Huchet, marquis de la Bédoyère, et pourvu le 27 septembre 1790, devint en 1803 le premier recteur du Verger; il fut nommé en 1812 recteur de Bréal-sous-Montfort, où il mourut en 1830.

rent eux-mêmes ; mais, au XIII^e siècle, la paroisse de Vern fut confiée par l'évêque à un chapelain ou vicaire amovible présenté par l'abbé de Saint-Melaine, considéré lui-même comme recteur primitif.

Alain de Châteaugiron, évêque de Rennes, modifia cet état de choses. Étant venu le 15 février 1318 (nouveau style 1319) visiter Vern, le prélat trouva que tous les revenus de l'église, les dimes comme les oblations, appartenaient à l'abbaye de Saint-Melaine de temps immémorial, tant par suite de la fondation même de ce monastère, « *tam ex fondatione monasterii predicti,* » qu'en conséquence d'une concession faite en 1218 aux religieux par son prédécesseur, Josselin de Montauban, évêque de Rennes, qui avait uni les revenus de Vern à l'infirmerie de Saint-Melaine. Il constata aussi que les moines nommaient un chapelain séculier pour administrer la paroisse et qu'ils pouvaient le révoquer à leur gré ; que ce chapelain remplaçait le religieux chargé de l'administration de Vern avant 1218 ; enfin, que cette amovibilité du pasteur de Vern était très-préjudiciable au salut des âmes qui lui étaient confiées.

En conséquence, l'évêque Alain décida que désormais le prêtre chargé de desservir Vern, quoique toujours présenté par l'abbé de Saint-Melaine, serait inamovible et qu'il jouirait des revenus dont voici le détail et que lui abandonneraient les moines : tout le droit d'autel avec son casuel, ses oblations et ses petites dimes, sauf la dime des orges¹ ; — vingt quartiers de blé, mesure de Rennes, savoir douze quartiers de seigle et huit quartiers de grosse avoine, pris chaque année sur la dime de la paroisse ; — deux charretées de bonne paille de seigle, de la charge de six bœufs ou chevaux ; — la dime de toutes les vignes de la paroisse ou des autres cultures qui pourront remplacer ces vignes. De plus, ce recteur

1. « *Totum allelagium dictæ ecclesiæ cum ejusdem obvenientibus universis, tam oblationum leguminum seu potagiorum, naveriarum quam lini, canabi, vellerum, agniculorum, etc., excepta decima ordeorum.* »

aurait la jouissance du manoir qu'habitait le seul moine desservant la paroisse avant le concile de Latran, tenu en 1215, ainsi que de ses jardins et de ses dépendances, parce que la paroisse n'avait pas de presbytère; qu'il aurait même près de ce manoir deux journaux de terre arable et un journal de prairie, aussi bien qu'une vigne plantée devant la porte, le tout sans en payer la dime aux moines.

Quant au reste des revenus du prieuré de Vern, c'est-à-dire toutes les dîmes de blé anciennes comme noales, les terres, prairies, rentes, juridiction, etc., tout cela demeurerait à l'abbaye de Saint-Melaine tant pour subvenir aux besoins de sa mense qu'à ceux de son infirmerie¹.

Les choses demeurèrent à peu près telles jusqu'à la Révolution. Au XVIII^e siècle, les religieux de Saint-Melaine fournissaient au recteur de Vern « pour son gros » cinquante mines de seigle. Le recteur, M. Hillion, déclara en 1790 que ces moines lui avaient cédé en 1773 cinq traits de dîmes nommés Gandon, Vaugon, l'Infirmerie, la Bretonnière et Outre-Seiche, plus la moitié du trait des Communes, pour lui tenir lieu des cinquante mines de seigle qu'ils lui devaient; il estimait ces dîmes 1,500 liv. et jouissait, en outre, des dîmes noales, valant 200 liv., et du pourpris du presbytère, estimé 60 liv. Le revenu brut de sa cure se trouvait donc de 1,760 liv., mais il était réduit par les charges, telles que la pension d'un vicaire, 72 liv. de rente dues à l'abbaye de Saint-Melaine, l'entretien du presbytère, etc.²

ÉGLISE. — La Translation du corps de saint Martin, évêque de Tours (4 juillet), est la fête patronale de Vern. L'ancien édifice, composé d'une nef ajourée de meurtrières et terminée par une abside en cul-de-four, remontait, prétend-on, au VIII^e siècle, mais il n'en reste plus de traces. En 1834 l'on reconstruisit tout le haut de l'église, c'est-à-dire le chœur,

1. *Cartul. Sancti Melanii*, 141.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 4 V, 26.

auquel on ajouta des transepts, et de 1850 à 1857 fut élevée la nef actuelle. Ce nouveau bâtiment forme donc une croix ; il est en plein cintre et renferme des autels et une chaire en bois sculptés par M. Hérault.

On voyait en 1774 dans l'ancienne église de Vern les autels de Notre-Dame et de Saint-Jean, et l'on y trouvait érigée la confrérie du Rosaire.

Malgré les prétentions de l'abbé de Saint-Melaine aux honneurs de seigneur fondateur de Vern, en 1679 François du Chastellier, seigneur de la Hautaye et de Châteloger, déclara qu'à cause de cette dernière seigneurie, sise en Saint-Erblon, il avait les prééminences de l'église de Vern : « banc, lisière, enfeu et armoiries, comme son prédécesseur et vendeur le duc de Brissac. » Son fils, Pierre du Chastellier, possesseur en Vern des maisons du Plessix, le Préauvé, la Motte et la Mottais, réclama également en 1694 ces mêmes droits honorifiques, ajoutant qu'il avait aussi le droit de quintaine dans le bourg de Vern à la fête de saint Jean-Baptiste ¹.

Au milieu du xviii^e siècle, Louis-René de Caradeuc, seigneur de la Chalotais, procureur au Parlement de Bretagne, baron de Châteloger et seigneur du Plessix de Vern ², était seigneur de la paroisse. Il fut inhumé, aussi bien que sa femme Anne-Paule de Rahier, dans le sanctuaire de l'église de Vern, et l'on voyait encore naguère leurs pierres tombales. C'étaient les père et mère du célèbre procureur général La Chalotais.

CHAPELLES. — 1^o *La chapelle de la Gaillardière* dépendait d'un vieux manoir appartenant en 1527 à Pierre Pinczon. Le 1^{er} mars 1665, Jean Lecompte et Jeanne Primaiguier, sieur et dame de la Gaillardière, y fondèrent une messe chaque

1. *Arch. Nat.*, P. 4740 et 4724.

2. La seigneurie du Plessix de Vern appartint successivement aux familles de Moutboucher, de Lorgetil, du Chastellier et de Caradeuc.

dimanche. Julien Renaud fut pourvu de ce bénéfice en 1775.
— *Nunc* abandonnée.

2° *Saint-Charles de Mouillemusse*. — Agaice d'Acigné, veuve d'Olivier Botherel, en 1427, et Renaud Botherel, en 1513, possédaient le manoir de Mouillemusse, en Vern. Charles Viart, sieur de la Manniaye, et Anne-Marie Botherel, sa femme, firent bâtir une chapelle près de ce manoir; elle fut bénite le 3 décembre 1738 par M. Fontaine, recteur de Vern, et les enfants des fondateurs, qui habitaient alors Mouillemusse, obtinrent de l'ordinaire la permission d'y faire dire la messe, promettant d'y fonder une chapellenie dans l'espace d'un an¹. On dit que Mouillemusse se trouvait originairement en Noyal-sur-Seiche, paroisse à laquelle cette maison a été rattachée en 1828.

3° *Saint-François du Plessix de Vern* dépendait de ce manoir. Elle fut bâtie « en l'honneur de Dieu et de Messieurs S. François et S. Louis » par François du Chastellier et Louise du Perrier, seigneur et dame de la Hautaye et du Plessix; ces derniers y fondèrent même, le 26 janvier 1666, deux messes hebdomadaires qu'ils dotèrent de 60 liv. de rente. Deux ans après eut lieu la bénédiction de la cloche du nouveau sanctuaire. Restaurée par la famille de la Chalotais, cette chapelle fut bénite, le 17 septembre 1757, par le recteur, M. de Miniac². De nos jours, une nouvelle bénédiction a été donnée le 4 octobre 1866 à la chapelle du Plessix, qui continue d'être entretenue.

PRIEURÉ. — *Vern*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (Voy. tome II, 74.)

ÉCOLES. — Voy. tome III, 483 et 573.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 573.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 47.

2. *Ibidem*, 9 G, 46. — Reg. de l'état civil.

RECTEURS DE VERN¹.

Aubry, « *Albericus de Verno presbyter*, » fut témoin à Château-giron, vers 1170-1190, d'une donation faite aux moines de Saint-Melaine.

Guillaume réclama en 1342 quelques dîmes de vin à l'abbaye de Saint-Melaine; Guillaume Héquenoille, chantre de Rennes, mit les parties d'accord.

Olivier Le Marchand donna en 1469 la somme de 229 liv. 3 s. 4 d. à la fabrique de Saint-Sauveur de Rennes pour établir une fondation dans cette église.

*Léonard Riboy*s, chanoine de Rennes et chapelain de Brillat en la cathédrale en 1554, fonda en cette église, en 1559, la fête de saint Mathias; il y fut inhumé « sous le letrain, » du côté de l'épître, près la porte, et l'on y célébrait son obit le 19 février.

Dom Michel du Fail, fils de François du Fail, seigneur de Châteaulevard, en Saint-Erblon, et frère de Noël du Fail, l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, fut d'abord infirmier et prieur claustral de Saint-Melaine, puis vicaire général de l'abbé Payen Le Sueur d'Ecquetot (1549-1554); il fut ensuite pourvu de la cure de Vern, et sans quitter l'habit bénédictin il consacra les dernières années de sa vie à gouverner sa paroisse; † en février 1572.

Gilles Jarnis fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 4 février 1572.

N... Trochet (1584).

Martin Ollivault (1586-1597) devint archidiacre, dit-on, puis revint mourir en 1615 à Vern, où il fut inhumé dans l'église².

Gilles Busnel, prieur de Saint-Gilles (1608); † le 18 décembre 1610.

N... Boymer, † en juin 1613 et inhumé dans son église.

Guillaume Joubin, pourvu en 1613, afferma le prieuré de Vern en 1628; † le 4 septembre 1648 et inhumé dans l'église.

Jean Vallée succéda au précédent; † en 1668.

Durand Vallée fut pourvu vers 1668; † en 1676.

François Symon fut présenté le 29 juillet 1676; † âgé de quarante-deux ans, le 2 décembre 1679, et inhumé dans l'église.

François Le Gay de la Guibretière succéda au précédent; † le 5 mars 1700.

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil.* — *Arch. paroiss.* — *Cartul. Sancti Melanii.* — *Notes ms. de M. Saulnier, etc.*

2. *Reg. paroiss.* — Nous n'avons point retrouvé ce Martin Ollivault parmi nos archidiacres de Rennes, mais bien au nombre des chanoines scholastiques de Dol.

Michel Ernault prit part au synode de 1701 et accepta en 1702 des moines de Saint-Melaine une pension de 500 liv. en place des cinquante mines de seigle auxquelles il avait droit; il résigna en faveur du suivant.

Pierre Busché, prêtre du diocèse, fut pourvu le 30 décembre 1707; † le 5 novembre 1725 et inhumé dans l'église devant l'autel de Notre-Dame.

Jean-Charles-François Fontaine, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1725; † âgé de soixante-sept ans, le 7 mai 1754, et inhumé dans le cimetière.

Félix-Guy de Miniac, prêtre du diocèse, fut pourvu le 1^{er} juin 1754; † âgé de cinquante-sept ans, le 6 juin 1773, et inhumé sous le chapiteau de son église.

Toussaint Hillion, pourvu le 25 septembre 1773, fut incarcéré à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793; il devint en 1803 recteur de Saint-Hélier de Rennes, où il mourut en 1811.

Frédéric-Augustin Fertigné (1803-1815).

Jean-Baptiste Oresve (1815-1832).

Auguste-Marie Martin (1832-1836); † évêque de Natchitoches.

Christophe Rissel (1836, † 1845).

Charles Dufeu (1845-).

VEZIN

Ecclesia de Vesino (1475), — *Vezinum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Sauveur de Rennes.

ORIGINES. — Nous ignorons où M. l'abbé Oresve a vu que Vezin était à l'origine une simple chapelle usurpée par les seigneurs de Montgermont et rendue par eux à l'évêque de Rennes avant l'an 1030 (*Dict. de Bret.*, II, 965); ce qui nous semble plus certain, c'est la donation de cette église de Vezin aux chanoines de Rennes, lorsque le Chapitre de cette ville fut reconstitué au xi^e siècle. Vezin était, en effet, un bénéfice monocolaire dont la présentation appartenait au chanoine pos-

sédant la cinquième prébende de Rennes. En 1615, le recteur de Vezin devait encore chaque année au Chapitre 480 boisseaux de grain, parce qu'il levait probablement toutes les dîmes de sa paroisse. Mais en 1785 les chanoines recueillaient eux-mêmes leurs dîmes et payaient 500 liv. de pension au recteur de Vezin et 250 liv. à son vicaire. Ce recteur jouissait, en outre, de quelques petites fondations, notamment de celle de Macé Ruault, prêtre de Vezin, faite au commencement du xvi^e siècle.

La paroisse de Vezin, rétablie en 1803, fut supprimée par l'État vers 1813 et son territoire fut alors uni à la ville de Rennes; mais elle ne tarda pas à être de nouveau érigée en succursale en 1820, et elle conserva même pendant la vacance légale un recteur pour la desservir.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Vezin fut rebâtie en partie vers la fin du xv^e siècle, mais il ne reste de cette reconstruction que des contreforts insignifiants flanquant encore la nef; le reste de l'édifice a été relevé en 1826. C'est une simple croix avec ouvertures cintrées sans aucun intérêt.

Le relèvement de cette église au xv^e siècle donna lieu à une manifestation assez singulière faite par douze cardinaux, dont deux seulement étaient Français. Le 13 septembre 1475, ces cardinaux, désirant contribuer à l'embellissement de l'église de Saint-Pierre de Vezin, favoriser sa réédification, la munir de livres, calices et ornements convenables pour l'entretien du culte sacré¹, accordèrent pour jamais cent jours d'indulgences à tout fidèle qui, véritablement pénitent et s'étant confessé, visiterait cette église et contribuerait à sa réparation ou à son entretien. Les jours fixés pour gagner ces indulgences

1. « Cupientes ut parochialis ecclesia Sancti Petri de Vesimo, Redonensis diœcesis, congruis frequentetur honoribus et a Christi fidelibus jugiter veneretur ac in suis structuris et edificiis debite reparetur et conservetur, librisque, calicibus et aliis ornamentis ecclesiasticis decenter muniatur, etc. »

furent les troisièmes fêtes de Pâques et de la Pentecôte, les fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Dédicace.

Les cardinaux qui signèrent cette bulle — dont l'original, conservé jadis précieusement en l'église de Vezin, se trouve aujourd'hui au dépôt de nos Archives départementales — se nommaient : Ange Capranica, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem et évêque de Palestrine; — Barthélemy Roverella, du titre de Saint-Clément, évêque de Ravenne; — Richard Ollivier, du titre de Saint-Eusèbe, évêque de Coutances; — Julien de la Rovère, du titre de Saint-Pierre-ès-liens, évêque d'Ostie, et plus tard pape sous le nom de Jules II; — Philippe de Levis, du titre des SS. Pierre et Marcellin, archevêque d'Arles; — Auxias du Pui, du titre de Saint-Vital, archevêque de Montréal; — Étienne Nardino, du titre de Saint-Adrien, archevêque de Milan; — Jean Arcimboldi, du titre de Sainte-Praxède, évêque de Novarre; — Jean Cibo, du titre de Sainte-Cécile, évêque de Melfi, et plus tard pape sous le nom d'Innocent VIII; — François, du titre de Sainte-Marie-la-Nouvelle¹; — Théodore Paléologue, du titre de Saint-Théodore; — Jean Michel, du titre de Saint-Ange, évêque d'Albano.

Un siècle et demi plus tard, le pape Paul V, par un bref en date du 23 février 1617, concéda pendant sept ans une indulgence plénière à tout fidèle visitant dévotement l'église de Vezin le mardi de Pâques. Ce bref fut publié par M^{gr} de Cornulier le 10 mars 1620.

Enfin, un nouveau bref, daté du 10 mai 1650 et émanant du pape Innocent X, fixa au lundi de Pâques la visite à faire en l'église de Vezin pour gagner l'indulgence plénière. Le même Souverain-Pontife accorda cent jours d'indulgence à tous les assistants « aux litanies de la bienheureuse Vierge Marie, qui se chanteront tous les dimanches en ladite église

1. Ce cardinal devait être François de Gonzague, évêque de Mantoue, ou François Piccolomini, qui devint le pape Pie III.

de Vezin. » Toutes ces faveurs étaient accordées seulement pour sept ans. M^{sr} de la Mothe-Houdancourt publia ce dernier bref le 23 février 1651 ¹.

Ces indulgences donnèrent naissance au pardon de Vezin, remplacé de nos jours par l'assemblée qui se tient en ce bourg le lundi de Pâques chaque année.

Le second patron de Vezin est saint Méen, dont on conserve une vieille statue qui n'est point sans mérite; on y voyait aussi en 1580 et 1774 l'autel de Saint-Nicolas.

Le titre de seigneur supérieur et fondateur de l'église de Vezin appartenait au seigneur de Chevillé. Vers le xiv^e siècle, Jean de la Motte de Vezin, « *Johannes de Mota de Vezin*, » seigneur de Chevillé, fonda son anniversaire dans la cathédrale de Rennes. En 1540, Claude de Beaucé, vendant Chevillé ² à Pierre Le Marec, seigneur de la Martinière, stipula dans l'acte de vente que le seigneur de Chevillé aurait « tous les droits d'enfeu prohibitif, banc, lizière, armoiries et prééminences en l'église de Vezin. » Mais la famille Le Marec ayant embrassé le protestantisme, le clergé de Vezin cessa de faire pour elle les prières d'honneur. Toutefois, Jean Barrin, seigneur du Bois-Geffroy, étant devenu acquéreur de Chevillé en 1663, après la ruine d'Henry de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart, se fit maintenir dans ses privilèges comme seigneur de Chevillé, et fit condamner en 1666 Michelle de Marbré, dame du Bas-Vezin, qui prétendait aux mêmes honneurs, à y renoncer complètement.

Dans la prise de possession de la seigneurie de Chevillé par Jean Barrin, en 1663, nous trouvons l'intéressante description

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Voy. *Semaine religieuse de Rennes*, VI, 595.

2. La seigneurie de Chevillé appartient successivement aux familles de la Motte de Vezin, de Beaucé, Marec'h ou Le Marec, de la Chapelle et Barrin du Bois-Geffroy. — Cette famille de la Motte de Vezin tirait probablement son nom du vieux manoir de la Motte, possédé en même temps que Chevillé pendant plusieurs siècles par la famille de Beaucé. La Motte-Beaucé, comme on l'appelait au xvii^e siècle, fut vendue en 1651 par Jacques Le Gonidec, seigneur des Aulnays, et Louise Marcadé, sa femme, aux Dominicains de Bonne-Nouvelle, qui en 1679 mentionnaient dans leur déclaration au roi la motte féodale qui se trouvait encore près du manoir.

qui suit de l'église de Vezin; on y voit que l'édiuce n'avait pas été relevé complètement au xv^e siècle et qu'il y subsistait encore des parties romanes fort antiques :

« Dans le chœur de ladite église il n'y a aucun banc; le bastiment dudit chœur est caduc, les murailles couleuvrées et ruinées, dans lequel il y a du costé du Midy deux petites fenestres grillées à pelchat d'environ trois pieds de hauteur et un pied de largeur, avecq des vitres qui paroissent antiques; dans la première desquelles y a une image de S. Pierre et un escusson *escartelé d'argent et de sable* (qui est Raguene), et dans l'autre fenestre plus au dessous y a une vitre qui paroist aussy ancienne où est peint un Crucifist et les images de S. Pierre et S. Paul, et deux escussons, l'un *d'argent à l'aigle éployée de sable* (qui est de Marbré), et l'autre *party des mesmes armes et d'argent au lion de sinople couronné d'or* (qui est Botherel). Et du costé du Nord dudit chœur y a deux petites ouvertures voustées de deux pieds et demy de hault et un pied de large, dans l'une desquelles vitres qui paroissent anciennes est peinte une image de S. Pierre (*sic*) sans aucunes armes... Autour d'iceluy chœur est une ancienne lizière qui paroist avoir été effacée... Dans la nef sont deux autels élevés de chaque costé du Crucifist, l'un d'iceux du costé de l'évangile dédié à la Sainte Vierge et l'autre à Monsieur S. Nicolas; devant lequel autel de la Sainte Vierge est le banc à accouoir de la Martinière¹. Ladite nef est percée seulement du costé du Midy de deux ouvertures, l'une advis l'autel S. Nicolas et l'autre advis le jubé qui est au bas de ladite église, et ladite nef entourée d'une lizière eslevée de six pieds au dessus du pavé et d'un pied de large et plus, dans laquelle paroissent encore trois ou quatre escussons d'une *aigle esployée*².

1. C'est-h-dire de Chevillé, Chevillé étant uni depuis longtemps déjà à la seigneurie de la Martinière, en Saint-Aubin de Rennes.

2. Cet écusson pouvait être soit celui des de Beaucé, seigneurs de Chevillé : *d'ar*

« Hors de ladite église et autour d'icelle sont aussy les marques d'une ancienne lizière avec ses escussons, » qu'on dit être ceux des seigneurs de Chevillé.

Enfin, les trésoriers Pierre Morinais et Gilles Fourché présentèrent deux anciennes bannières, « l'une de damas rouge avec l'image brodée de Nostre Dame et aux costés d'icelle deux escussons, l'un : *d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or, à la fasce de sable chargée de trois molettes d'argent* (qui est Le Marec), et l'autre : *party des mesmes armes et d'argent semé d'hermines, à la fasce de gueules chargée d'une fleur de lys d'or*; de l'autre costé de ladite bannière est brodée l'image de S. Pierre avec les mesmes escussons; » — l'autre bannière, « aussy de damas cramoisy, bordée de frange bleue, incarnat et jaune, sur laquelle est en broderie d'un costé l'image du Crucifist et trois anges, et aux quatre coins quatre escussons (des Le Marec); et sur l'autre costé est un grand escusson timbré d'un casque, soutenu par deux lions d'argent et bordé d'un collier de l'Ordre, » contenant les mêmes armes de René Le Marec, seigneur de la Martinière, Montbarot et Chevillé, chevalier de l'Ordre et gouverneur de Rennes en 1589¹.

Ce même Jean Barrin déclara en 1678 que ses vassaux de Chevillé devaient « entretenir deux lampes ardentes en l'église de Vezin tous les dimanches et festes solennelles, » et placer, en plus, « un petit pillet de cire blanche, le jour de la Chan-deleur, » sur le banc seigneurial de Chevillé².

Le seigneur de Montigné³ avait son enfeu dans le chanceau

gent à l'aigle de gueules, soit plutôt celui des de Marbré, seigneurs du Bas-Vezin : d'argent à l'aigle éployée de sable.

1. Arch. paroiss.

2. Arch. Nat., P. 1740. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de la Martinière.

3. Montigné appartenait dès le XIV^e siècle aux Ragueneil, et au XVI^e aux Botherel, par suite du mariage de Pierre Botherel avec la fille de Jacques Ragueneil; de cette union sortit René Botherel, seigneur de Montigné, qui était prieur d'Apigné vers 1560. Montigné fut ensuite possédé par les familles La Perche, Barre, de Kerboudel et de Châteaufur.

de Vezin, du côté de l'épître; ses armoiries s'y trouvaient, avec celles des seigneurs du Bas-Vezin, dans la vitre de ce côté : *écartelé d'argent et de sable*, qui est Ragueneil, et *d'argent au lion de sinople*, qui est Botherel; c'est ce que déclarèrent Pierre Botherel, vicomte d'Apigné et seigneur de Montigné, en 1618, et Jeanne Cloteau, veuve de Jean La Perche, avocat, sieur de la Rousselaye, possédant Montigné en 1677¹.

Après les seigneurs de Chevillé et de Montigné venait le seigneur du Bas-Vezin². Il se plaignit en 1580 qu'on eût enlevé « son banc, placé devant l'autel Saint-Nicolas. » Une enquête eut lieu, et les témoins déclarèrent que Jean de Marbré, seigneur du Bas-Vezin, avait, en effet, droit en ce lieu à « un banc et un enfeu prohibitif, comme le démontre la représentation sur toile de quatre de ses ancêtres placée près l'autel Saint-Nicolas, avec ses armoiries : *d'argent à une aigle de sable armée de gueules*, » qui est de Marbré. Ils ajoutèrent qu'au « chanceau de ladite église, du costé de l'épître, sont deux vitres fort vieilles, l'une à deux escussons, le premier *écartelé d'argent et de sable* (qui est Ragueneil), et le deuxième *my-party d'argent à une aigle de sable armée de gueules* (qui est de Marbré), *au lion de sinople, rampant, couronné d'or* (qui est Botherel); et en l'autre vitre y a aussi deux escussons, le premier *d'argent à l'aigle de sable*, » et le deuxième *mi-parti* de Marbré et de Botherel; et « au dessous desquels sont écrits : *Pierre de Marbré et Perronnelle Botherel*. » Le seigneur du Bas-Vezin déclara que c'étaient les armoiries de ses ancêtres et leur alliance avec les seigneurs de Montigné. Il fit aussi remarquer aux enquêteurs « un gros chesne appelé Bannier, placé près la passée du cimetière et étant dans son fief, et où toutes les nouvelles

1. Arch. Nat., P. 4742.

2. La seigneurie du Bas-Vezin appartient plusieurs siècles à la famille de Marbré, puis passa aux de Poix, de Kerguezec et Viard de Jussé.

mariées de la paroisse luy doivent le premier jour de leurs noces une chanson à danser¹. »

Nous avons dit que les seigneurs du Bas-Vezin ne réussirent pas dans leur entreprise contre ceux de Chevillé, mais ils conservèrent jusqu'à la Révolution leur banc dans la nef et leurs écussons dans les vitres du chanceau, du côté de l'épître.

Enfin, il paraît que le Chapitre de Rennes prétendait aussi au droit de seigneur de la paroisse, car il permit en cette qualité, le 23 juillet 1638, à N... Le Lymonnier, sieur de la Marche et propriétaire de la Rozaye, de bâtir une chapelle le long du chanceau, du côté de l'évangile, à condition de la laisser ouverte au public, n'y ayant que son banc et ses armes². Nous ne croyons pas toutefois que ce projet ait été exécuté.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Patrice du Groselier*, voisine de ce manoir, fut bâtie par Marie-Julie-Perrine Vaujoie, veuve Hamart de la Chapelle, et bénite le 25 septembre 1785 par le recteur, M. Ruault. — *Nunc* abandonnée.

2^o *Saint-Jean-Baptiste de Montigné* fut bâtie près de son manoir par Jean-Baptiste-Pierre Barre, seigneur de Montigné, et bénite le 2 septembre 1749 par M. de Guersans, archidiacre et vicaire général de Rennes. M. Barre y fonda à cette occasion une messe hebdomadaire³. — Restaurée, mais non desservie.

3^o *La chapelle de la Retardais*, sise au village de ce nom et considérée comme frairienne, était jadis le but d'une des processions des Rogations. — *Nunc* abandonnée.

4^o *Saint-Méen* dépendait de l'hôpital.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de la Martinière.

2. Arch. du Chapitre. — La Rozaye appartenait en 1427 à Jean de Beaulieu et en 1543 à Pierre Botherel, seigneur de Montigné.

3. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 48, bis.

HOPITAL ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 362 et 388.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE VEZIN¹.

Nicolas de Beaulieu, chanoine de Rennes, fonda son anniversaire en la cathédrale; † le 2 novembre 1407.

N..., † le 7 mai 1437, fut inhumé dans la cathédrale de Rennes, où l'on voyait encore en 1755 son tombeau, dont l'inscription se trouvait effacée.

Georges Le Bel, chanoine de Rennes (1598).

Pascal Lucas, aumônier du roi (1609); † vers 1620.

François Le Barbier fut présenté le 29 juin 1620.

François Maulny (1639) résigna en faveur du suivant.

Jean Duret (1640).

Pierre Brindeau (1658-1671).

Jean Thébault (1671) résigna en faveur du suivant; † 1690.

Mathurin Théault, vicaire à Vezin, prit possession le 29 octobre 1689; il débouta Georges Écolasse, qui se fit pourvoir le 9 décembre 1690.

Mathurin Simon (1694); † en odeur de sainteté le 30 décembre 1708 et inhumé dans l'église, près du balustre.

Pierre Moinnerye, prêtre de Saint-Malo, présenté le 30 janvier 1709, fut pourvu le lendemain; il résigna au suivant.

Jean Joubé, prêtre de Saint-Malo, pourvu en 1711, résigna en faveur du suivant; † le 3 mai 1736.

Dominique Fleury, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 3 août 1724; † le 4^{er} juin 1759.

Jacques-Julien Mouézy fut pourvu le 7 juin 1759; † le 8 novembre 1772.

Pierre-Jean Chevalier fut pourvu le 28 novembre 1772; † le 21 décembre 1773.

Pierre Ruault, pourvu le 7 octobre 1773, gouverna jusqu'à la Révolution.

N... Halloche (1803-1808).

René-Cyprien Godard (1808, † 1813).

N... Simonneaux (1814-1815).

Pierre Genetay (1816).

1. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Arch. paroiss., etc.

René Cardin (1816-1835).
Félix Collet (1835-1843).
François Petitpas (1843-1845).
Julien Piau (1845-1846).
Pierre Rocher (1846-1853).
Julien Samson (1853-1858).
Pierre Cardinal (1858-1865).
Joseph Monnier (1865-).

VIEUXVIEL

Viewiel (1163), — *parochia de Veteriviello* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Pleine-Fougères.

ORIGINES. — On croit que Vieuxviel tire son nom de la voie gallo-romaine de Rennes à Avranches, traversant cette paroisse et passant près de l'ancien château du Chastellier et d'une motte assez considérable qui existe encore au sortir du bourg. Il est certain, du moins, que cette paroisse était érigée au XII^e siècle, car en 1163 Raoul II, baron de Fougères, confirma l'abbaye de Rillé dans la possession de la moitié des dimes levées en Vieuxviel, « *in Viewiel dimidiam decimam*¹. » En 1541, les chanoines réguliers de ce monastère avaient un fief en Vieuxviel, et en 1776 ils retiraient 1,400 liv. de rente des dimes de cette paroisse. Maintenant encore, une pièce de terre voisine de l'église se nomme le champ aux Moines, et l'on y a trouvé des vestiges de substructions. La tradition veut aussi qu'à l'origine les religieux de Rillé possédaient l'église même de Vieuxviel.

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 654. — Peut-être même s'agit-il de Vieuxviel dans la donation d'une moitié d'église, « *de Voleri Vico*, » faite aux religieux de Fougères dès 1092. (Voy. v^o *Viewivy*, p. 461.)

Le *Rôle diocésain ms.* de 1646 dit que le recteur de Vieuxviel avait alors environ 450 liv. de rente.

ÉGLISE. — Saint Martin, évêque de Tours, était le patron de l'ancienne église de Vieuxviel, qui n'existe plus. C'était un simple rectangle dont le chevet était ajouré d'une fenêtre ogivale. C'est dans cet édifice que François Le Gomeriel, dominicain de Bonne-Nouvelle, érigea la confrérie du Rosaire, le 12 octobre 1670. Il y avait, en outre, un assez bon nombre de fondations faites en cette église¹.

Les droits de seigneur fondateur et prééminencier appartenaient au seigneur du Chastellier², qui avait au chœur de l'église de Vieuxviel sa lisière, son banc, ses armoiries et son enfeu. Dans celui-ci furent inhumés, en 1630, Gilles de Bréhant, seigneur du Chastellier, et en 1649 Françoise Boutier, femme de Gilles de Bréhant, fils du précédent. Le seigneur du Chastellier avait, en outre, dans la nef d'autres bancs et enfeus, les uns devant l'autel de Notre-Dame, et les autres devant l'autel Saint-Blaise; ces derniers dépendaient des seigneuries de Tréet et de la Motte-Bertier, unies au Chastellier.

L'église actuelle de Vieuxviel, placée sous le patronage de la Sainte Vierge, a été bénite par M^{gr} Saint-Marc le 14 juin 1854. C'est un édifice de style ogival formant une simple croix, mais décoré intérieurement avec beaucoup de goût; trois autels, une chaire, des stalles et une boiserie entourant le temple entier, le tout en bois sculpté, en font une de nos jolies églises modernes. Derrière le maître-autel est gravé le

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 H, 5; 10 G, 5.

2. Le Chastellier, possédé successivement par les familles du Chastellier, de Bréhant et Menard de Toucheprez, fut érigé en chatellenie en 1673, sous le titre de Bréhant, en faveur de Bernardin de Bréhant. Parmi les droits féodaux de cette seigneurie, notons ceux-ci : les nouvelles mariées de Vieuxviel devaient une chanson le dimanche suivant leurs épousailles, à l'issue de la messe de matin, sous peine de 60 sols d'amende; — le lundi de Pâques, les trésoriers de Vieuxviel devaient fournir une soule, et certains vassaux étaient tenus d'offrir « sur la passée du cimetière deux côtes de lard sur une feuille de chou fraîche, avec une livre de pain, un pot de vin d'Anjou, deux verres et une serviette. » (*Déclar. de 1678 et 1782.*)

nom de M^{me} la duchesse Mortier de Trévisé, propriétaire du Chastellier et bienfaitrice de la paroisse.

CHAPELLES. — 1^o *Le Saint-Esprit du Chastellier* avoisine le manoir de ce nom. En 1598, Renaud de Poilly y épousa Marguerite de Bréhant, et en 1601 Robert Gaultier, seigneur du Fort, s'y maria avec Françoise du Chastellier.

Il paraît que cette chapelle fut reconstruite ou grandement restaurée peu de temps après; l'évêque de Rennes vint, en effet, la consacrer le 14 septembre 1615, et le 31 du même mois il approuva la fondation d'une messe faite pour tous les lundis en ce sanctuaire par Gilles de Bréhant, seigneur du Chastellier¹. Elle eut pour chapelains N... Gaultier (1615), — Thomas Corbel (1698), — Jacques Geffros (1701), — Jean Lambert, † 1757, etc.

Le Saint-Esprit du Chastellier est un rectangle à chevet droit, ouvert à l'origine d'une fenêtre ogivale. L'autel consiste en une grande pierre posée sur un massif triangulaire, mais le tout a été recouvert d'un retable sculpté vers la fin du xvii^e siècle. — *Nunc* abandonnée.

2^o *La chapelle de la Motte-Bertier* dépendait de ce manoir². C'est peut-être la même que celle de *Saint-Denis* mentionnée dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723). Il est parlé de la chapelle de la Motte-Bertier en 1676, mais elle n'existe plus et une croix s'élève sur son emplacement.

3^o *La chapelle de Tréet*, voisine de ce manoir, figure dans les déclarations de 1676 et 1678 et dans le *Pouillé ms. de Rennes* (1711-1723); on montre encore son emplacement au-dessus du joli vallon de Tréet, à l'entrée des rabines de l'ancien manoir, appartenant en 1513 à Françoise Chesnel, dame de la Ballue.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 10 G, 5.

2. La Motte appartenait en 1513 à Gilles Bertier, et en 1676 au seigneur du Chastellier; on y voit encore une motte féodale dans la cour.

MALADRERIE. — Du côté de la forêt de Villecartier, sur le bord d'un ruisseau et non loin du vieux chemin de Bazouges-la-Pérouse, se trouvent encore les champs de la Maladrerie.

ERMITAGE. — Le 20 avril 1636 fut inhumé dans l'église de Vieuxviel Étienne Le Cloustier, ermite en la forêt de Villecartier.

ÉCOLE. — Voy. tome III, 574.

SOEURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 574.

RECTEURS DE VIEUXVIEL¹.

Jean Mérault, sieur du Val, † en 1593, fut inhumé le 16 juillet à Toussaints de Rennes.

Gilles Hervé précéda le suivant et se démit; † en 1624 et inhumé le 18 février en son église.

Guillaume Trémaudan, chanoine de Dol (1610-1628).

Guillaume Pertuis fut pourvu vers 1628; † le 27 mai 1650 et inhumé le 29 dans le chanceau.

Étienne Cornillet fut pourvu vers 1650; † en 1665 et inhumé le 11 février en l'église.

Julien Le Lavandier, fils de Guillaume Le Lavandier et de Jeanne Fontaine, originaire de Normandie, prit possession le 25 mai 1665; il fit de son presbytère une sorte d'école ecclésiastique appelée parfois même séminaire et fréquentée par de nombreux jeunes gens. Il devint recteur de Montdol en 1673.

Jacques Le Bret, pourvu en 1673, se démit en 1678.

Georges de Scelles, originaire de Meillac et seigneur des Champsubulants, fut pourvu vers 1678; † le 27 mai 1697, âgé de quarante-sept ans.

Julien Godefroy (1698).

Jean-Baptiste Jouan (1698); obligé de se démettre, il résigna le 17 octobre 1703 en faveur du suivant.

Yves Cormault, recteur de Trévérien, à peine pourvu de Vieuxviel, résigna en 1704 et resta à Trévérien.

Nicolas Boileau, prêtre de Nantes, pourvu le 13 août 1704, résigna au suivant.

Julien Revat, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 21 mai 1706, résigna le 5 octobre suivant.

¹ Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert, etc.

Sébastien Josse, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 5 novembre 1706; † le 10 mars 1736, âgé de soixante-trois ans.

François Morin, prêtre du diocèse, pourvu le 7 avril 1736, se démit peu après.

François Girard, prêtre du diocèse, pourvu le 5 décembre 1736, se démit également.

Pierre Briand, natif de Bazouges-la-Pérouse, fut pourvu le 29 mai 1737; † le 5 octobre 1742, âgé de cinquante ans.

Michel Guérin, natif d'Andouillé, fut pourvu en 1743; † le 13 janvier 1754, âgé de cinquante-quatre ans.

Jacques Chevy, originaire de Janzé, pourvu le 1^{er} mai 1754, résigna le 20 décembre 1782; † à Janzé.

Vincent Gardais, originaire de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, pourvu en 1783, devint en 1788 recteur de Mellé.

Joseph-Martin Bercegeay, originaire de Fougères, pourvu le 5 mai 1788, prit possession le 7; enfermé à Saint-Melaine en 1792, il fut exilé à Jersey; il devint en 1803 recteur de La Couyère.

Marin-Louis Jouanne (1803-1824).

Julien Jouanne (1824-1847).

Pierre Houligard (1847-1853).

Augustin Lavocat (1853-1864).

François Prod'homme (1864-1864).

Julien Lebas (1864-1879).

Ange-Marie Reslou (1879-1882).

Paul Pâris-Jallobert (1882-).

VIEUXVY

Parochia Veteris Vici (1030), — *ecclesia de Veteri Vico* (1092), — *Vielvy-sur-Coaynon* (1430), — *Viculxvy* (1542).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Saint-Aubin-d'Aubigné.

ORIGINES. — Comme la précédente, cette localité doit remonter à l'époque gallo-romaine. Dès le xi^e siècle, c'était un vieux bourg, « *Vetus Vicus*, » chef-lieu d'une paroisse probablement ancienne elle-même. Nous avons vu, en effet, que

vers l'an 1030 Alain III, duc de Bretagne, céda aux religieux de Marmoutiers établis dans le prieuré de Gahard tous ses droits dans la paroisse de Vieuxvy, « *in parrochia Veteris Vici*¹. » Nous avons également dit que les Bénédictins devinrent ainsi maîtres d'une partie des dîmes de Vieuxvy et que le prieur de Gahard devait en conséquence y dire à Noël la messe de minuit et celle du point du jour. (Voy. tome II, 398, 401, 402 et 403.)

On croit, et nous l'avons relaté nous-même (tome II, 596), que Raoul, seigneur de Fougères, confirma en 1092 les religieux de Notre-Dame de Fougères, — berceau de l'abbaye de Rillé, — dans la possession de la moitié de l'église de Vieuxvy, « *dimidiam ecclesiam de Veteri Vico*², » mais il ne semble pas que l'abbaye de Rillé ait conservé des droits sur la paroisse de Vieuxvy, et nous nous demandons aujourd'hui s'il ne faudrait pas voir plutôt dans cette chartre la donation de Vieuxviel aux religieux de Fougères.

Le *Rôle diocésain ms.* de 1646 attribue 400 liv. de rente au recteur de Vieuxvy.

ÉGLISE. — Dédiée de toute antiquité à saint Germain, évêque d'Auxerre, l'église de Vieuxvy conserve encore quelques parties de sa construction primitive au xi^e siècle : ce sont une arcade en fer à cheval et une fenêtre en meurtrière dans la côtière de la nef au Nord. L'autre côté de cette nef semble appartenir au xvi^e siècle; la chapelle du Sud, communiquant avec la nef par une double arcade que sépare une colonne, est encore plus moderne. Le chœur est insignifiant, et au bas de la nef a été élevée une tour en 1834.

Quant à la chapelle du Nord, qui achève de donner la forme d'une croix à l'édifice entier, c'est une ancienne chapelle prohibitive, comme le démontrent les écussons qui appa-

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 373.

2. *Bull. de l'Assoc. bret.*, III, 494.

raissent sur ses murailles. Ce devait être celle de la Sénéchaussière, vieux manoir ayant appartenu longtemps à la famille Le Sénéchal et devenu en 1680 la propriété de Gilles Ruellan, baron du Tiercent.

Mais les droits de seigneur fondateur et prééminencier appartenaient à Vieuxvy au seigneur d'Oranges¹. En 1607 comme en 1676 ce seigneur déclara jouir de « toutes les prééminences en l'église paroissiale de Vieulvy, tant en ceinture par dehors que par dedans, armoyée de ses armes, escussions ès vitres et autres endroits de ladite église, bancs, accoudouers et pierres tombales au chanceau du costé de l'évangile, et tous autres droits de noblesse². »

La confrérie du Saint-Nom-de-Jésus fut érigée à Vieuxvy le 13 avril 1639 par le pape Urbain VIII.

Mentionnons enfin un tombeau fort antique, composé d'une auge de granit qu'on voyait naguère à la porte de cette église.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Magdeleine* dépendait de l'ancienne maladrerie.

2^o *La Sainte-Trinité d'Oranges*, sise près du manoir de ce nom, était très-antique; dès 1542 elle était fondée de messes et le chapelain d'Oranges jouissait du fief de Valaines, rapportant alors 12 liv. de rente. Au siècle dernier on y disait deux messes par semaine, et en 1737 Jean Lendormy fut présenté pour les desservir. Cette chapelle n'existe plus, et l'on a transporté au château de la Belinaye une vieille statue en pierre de la Sainte-Trinité qu'on y voyait jadis. Cette statue, très-intéressante, représente le Père-Éternel tenant son divin

1. Oranges, — très-vieille seigneurie dont le manoir occupe une position fort pittoresque au-dessus du cours du Couason, mais qui ne fut jamais l'ancien bourg de Vieuxvy, quoi qu'ait dit M. Marteville, — appartient successivement aux familles d'Oranges, de Chateaubriant-Beaufort, de la Charonnière, Le Febvre de Laubrière et de la Belinaye. En 1607, le seigneur d'Oranges avait « droit de quintaine sur les nouveaux mariés qui couchent en la paroisse de Vieuxvy la première nuit de leurs nocces. »

2. *Aveux* relatés dans le *Mémoire pour les habitants de Vieuxvy*, par M. Dorange.

Fils sur ses genoux et accompagné de l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe.

3° *La chapelle de la Sénéchaussière*, dépendant de ce manoir, était déjà en ruine dès 1676.

MALADRERIE. — Voy. tome III, 363.

RECTEURS DE VIEUXVY¹.

Julien Eschart, docteur et célèbre professeur de théologie, chanoine et grand pénitencier d'Avranches, jouissait aussi d'une pension sur la cure de Vezins; il devint en 1515 abbé de Montmorel, en Normandie; † le 14 octobre 1520 et inhumé devant le maître-autel de l'église abbatiale de Montmorel.

Gilles Tropes résigna le 8 décembre 1583.

Jean Macé (1634), † vers 1638.

Regnault de la Hellandière fut pourvu en octobre 1638.

Jean Mancel (1650).

Laurent Pautrel rendit aveu le 30 décembre 1678 au roi, baron de Fougères, pour son presbytère, avec cour, jardin et verger, d'une contenance d'un journal et demi.

Eusèbe de Porcon, prêtre de Rouen, fut pourvu en cour de Rome en 1688²; il prit part au synode de 1701 et résigna en 1707.

Pierre Le Marchand, prêtre du diocèse, fut pourvu le 19 janvier 1708; † en 1743.

André-François Boutry, né à Vitré en 1716, fut pourvu le 12 août 1743; il résigna en 1787 et se retira à Vitré, où il vivait encore en 1795.

Louis Chevalier, pourvu le 6 juin 1787, gouverna jusqu'à la Révolution. Il reprit sa cure en décembre 1803, après M. Tissot, qui ne fit que passer; † en 1818.

Pierre-Julien Tissot (1803).

Louis Chevalier (1803, † 1818).

N... Favi (1818).

Jean-Ambroise Clément (1818-1827).

Henri-Félix Forest (1827-1828).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Rép. au quest. de 1860, etc.

2. L'évêque de Rennes refusa d'abord de l'admettre, « l'ayant interrogé à deux jours différents sur l'institution des Sacrements, sur ce qu'est N.-S. et autres questions élémentaires de catéchisme, et n'ayant pu en obtenir de réponse satisfaisante. » (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 47.)

Pierre Roger (1828, † 1857).

Amand Robinault (1857-1866).

Jean-Marie Leray (1866-1878).

Jules Tourneux (1878, † 1884).

Esther Vaugeois (1884-).

VIGNOC

Vignoc (1158), — *ecclesia Vignocii* (1170), — *Vignouc* (1185),
— *Vignocum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné du Désert.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Hédé.

ORIGINES. — Vignoc est une vieille paroisse dans laquelle les abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Georges de Rennes eurent des droits dès le XII^e siècle.

Josse, archevêque de Tours, en 1158, Étienne, évêque de Rennes, en 1170, et le pape Luce III en 1185, confirmèrent successivement les Bénédictins de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Vignoc. Vers le même temps, ces religieux reçurent aussi des seigneurs de Montbourcher la chapelle, les dîmes et les terres de l'Hostellerie, en Vignoc¹. L'abbé de Saint-Melaine réunit d'abord à son prieuré de Hédé une partie de ses dîmes de Vignoc; mais en 1790 l'abbaye de Saint-Melaine levait elle-même pour 1,252 liv. de dîmes en Vignoc; les moines jouissaient sur ce total de 852 liv., et l'évêque de Rennes, remplaçant l'abbé, recueillait 400 liv.

Vers l'an 1030, un seigneur nommé Geoffroy, dont la mère Domicille s'était faite religieuse, voyant sa fille Hodierne entrer elle-même dans le cloître de Saint-Georges, donna à cette

1. *Cartul. Sancti Melanii.*

occasion à l'abbaye de Saint-Georges toute la dime de Montbourcher, « *totam decimam de Munbourcherio*, » du consentement de ses frères Guillaume et Péan. Il est vraisemblable que ces seigneurs appartenaient à la famille de Montbourcher. Jusqu'à la Révolution, l'abbesse de Saint-Georges posséda un trait de dime en Vignoc, et en 1790 elle afferma cette dime 725 liv. et contribuait pour 262 liv. 10 s. à la portion congrue du recteur, que présenta longtemps l'abbé de Saint-Melaine¹. Ce recteur, M. Vitré, déclara en effet en 1790 qu'il recevait une portion congrue des abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Georges, et qu'il jouissait, en plus, du presbytère et de son jardin, ainsi que d'un pourpris de 4 journaux de terre, pour lequel il devait dire une messe par semaine².

ÉGLISE. — Saint Pierre-ès-liens est le patron de Vignoc. L'église se compose d'une nef relevée au xvi^e siècle, de deux transepts et d'un chœur bâtis en 1828, et d'une tour construite au bas de la nef en 1773. Sur le porche méridional on lit : *M. Ma. Morel, recteur. — Je fus levé le neuvième du mois de novembre 1600.* Cet édifice vient d'être récemment restauré. Sous la boiserie de l'autel de Saint-Nicolas est une table de pierre supportée par deux jolies colonnettes du xiii^e siècle.

Le seigneur de Montbourcher³ jouissait des droits honorifiques de supériorité, fondation et prééminences à Vignoc, et cela de toute antiquité. Il y avait encore en 1788 « un banc à queue joignant le balustre du côté de l'évangile, avec les armes de Montbourcher ; — mêmes armes sur une pierre tombale, au milieu de l'église, au pied de la balustrade ; dans le

1. *Cartul. Sancti Georgii*, 455 et 468.

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 1 V, 26.

3. Montbourcher, châtellenie d'ancienneté relevant du comté de Rennes, appartint pendant huit siècles à la famille de ce nom. Le seigneur de Montbourcher avait droit de quintaine sur les nouveaux mariés de Vignoc, de marché tous les vendredis au bourg, etc. Depuis fort longtemps le château de Montbourcher n'existe plus, mais on voit encore près de la ferme de ce nom une motte féodale conservée dans un bois.

vitrail derrière le grand autel, en divers endroits du chancel et de la nef, dans le vitrail du côté de l'épître, dans celui du bas de l'église, sur le frontispice de cette église et en litre extérieure; — au vitrail derrière le tabernacle, du côté de l'évangile, même écusson et effigie d'un chevalier agenouillé devant un évêque, les vêtements parsemés des armes de Montbourcher, son casque et ses bracelets devant lui, et une inscription portant ces mots : *In te, Domine, speravi, in æternum non confundar*; — enfin, à l'entrée du cimetière un tombeau élevé de terre portant l'effigie d'un chevalier dont l'écusson est effacé¹. »

Quelques débris des anciennes verrières de Vignoc subsistent encore : on les a réunis dans la fenêtre du transept septentrional. Dans ces vitraux, du temps de la renaissance, on distingue : en bas, saint Pierre et saint Paul, et entre eux l'évêque patron du seigneur de Montbourcher dont il est question en 1788, mais la figure de ce chevalier a disparu; puis cinq panneaux représentant autant de scènes de la Passion : Jésus au Jardin des Oliviers et saint Pierre frappant Malchus, — la Flagellation, — Notre-Seigneur devant Caïphe, — Notre-Seigneur devant Hérode, — Notre-Seigneur devant Pilate. Il est vraisemblable qu'on voyait jadis dans la maîtresse vitre, au fond du chœur, le drame complet de la Passion.

Le seigneur des Roncerais avait obtenu du sire de Montbourcher un droit d'enfeu et de banc en l'église de Vignoc, mais il devait à ce dernier une paire d'éperons dorés à chaque mutation de seigneur.

Les confréries du Saint-Nom-de-Jésus et du Rosaire existaient anciennement à Vignoc; Geoffroy Gaisnel fit un don à la première en 1669. La confrérie du Saint-Sacrement y fut aussi érigée en 1746.

Mentionnons, enfin, dans le cimetière deux croix de granit

¹ . Prise de possession de la seigneurie de Montbourcher en 1788.

Plusieurs confréries existaient dans l'église de Paramé : c'était d'abord la « noble confrairie de Nostre-Dame de Paramé, » dont le prévôt prenait en 1644 le titre d'abbé, à l'instar des prévôts des grandes confréries de Saint-Malo; — puis la confrérie du Rosaire, mentionnée en 1650 et ayant un siècle plus tard 40 liv. de rente; — la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en 1707 par Pierre Chanteaux; — celle du Sacré-Cœur de Jésus, fondée par M. Guillaudeu en 1734 et ayant 25 liv. de rente; — et enfin la confrérie de Saint-Sébastien, sans revenu fixe, mais figurant dans le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767).

La nouvelle église de Paramé, bâtie par M. l'architecte Frangeul, est, intérieurement surtout, un bel édifice roman; elle se compose de trois nefs, de transepts et d'une abside. Dédiée à saint Malo, comme l'ancienne église¹, elle a été bénite et inaugurée le 8 juillet 1883.

CHAPELLES. — 1^o *Saint-Michel des Sablons*, ancienne chapelle frairienne, a été érigée en église paroissiale, sous le nom de Rothéneuf, en 1866.

2^o *Saint-Domin* dépendait du prieuré de ce nom.

3^o *Notre-Dame des Chesnes* dépend de la maison-mère des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie. Le premier oratoire de ce couvent fut béni le 25 juin 1847; mais il n'était que provisoire, et la chapelle actuelle, élevée bientôt après, fut bénite le 6 août 1852 par M. Maupoint, vicaire général.

4^o *Notre-Dame-de-Liesse de Clairmont*. — En 1602, M^{sr} du

gauls de bois d'aulne aux nouveaux mariés et un cheval au franc bourgeois qui est le plus proche de l'église et une planche dans la pierre qui est établie pour cet effet vis-à-vis la porte du cimetière; et ceux qui ne cassent pas leurs gaules à la troisième course ou qui font défaut sont condamnés à l'amende. » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, B, 978.)

1. Quoique l'église de Paramé semble avoir toujours eu saint Malo pour patron, il est cependant à remarquer que le *Pouillé ms. de Saint-Malo* (1739-1767) lui donne la Sainte Vierge pour titulaire.

juxtaposées sur une même base et ornées d'écussons devenus illisibles.

CHAPELLES. — 1° *Chapelle de Montbourcher* ou de l'*Hostellerie*. (Voy. tome III, 363.)

2° *La chapelle de Grassevache*, mentionnée en 1680, dépendait du manoir de ce nom, possédé en 1427 par Olivier Hattes, et en 1513 par Jean Le Sénéchal. Elle était fondée au siècle dernier d'une messe tous les lundis. — *Nunc* détruite.

3° *Notre-Dame et Saint-Roch de la Rochette*, bâtie près de ce manoir, fut fondée de messes le 9 mai 1675 par Guillaume Quettier et Louise Gaesdon, sieur et dame de la Rochette. Elle était desservie en 1760 par François Postic, successeur de Pierre Troloux. Elle fut rebâtie et bénite de nouveau le 3 mai 1780 par le recteur, M. Vitré. Sa fondation consistait en 1790 en quatre messes par semaine, et sa dotation « en deux maisons, deux jardins, quatre journaux de terre labourable et deux journées de fauche¹. » — *Nunc* abandonnée.

4° *La chapelle des Roncerais* ou de la *Ronceraye* se trouvait en 1680 dans la cour de ce manoir, appartenant en 1427 à Pierre Le Porc, et en 1513 à Olivier de Bourgneuf. Elle était alors fondée de trois messes par semaine et desservie en 1673 par Guillaume Gréhaine, en 1680 par Luc Nobilet et en 1790 par Julien Bourdin. Ce dernier avait un revenu de 80 liv. en terres, mais il ne devait plus que deux messes hebdomadaires. — *Nunc* démolie.

5° *Notre-Dame de la Villouyère*². — Cette chapelle fut bâtie près du manoir de même nom par Guy Picquet, seigneur de la Motte et de la Villouyère, qui obtint en 1732 de l'ordinaire la permission d'y faire desservir la fondation de Launay-du-Han, en Montreuil-le-Gast. La chapelle de la Villouyère, re-

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 47; 4 V, 26.

2. La Villouyère, appartenant en 1445 au sire de Malestroit, et en 1513 à Jean de Sérent, fut érigée en chatellenie en 1727 pour Guy Picquet, seigneur de la Motte.

bâtie ou restaurée, a été de nouveau bénite le 5 octobre 1837; elle est entretenue et parfois desservie.

HOSPICE. — Voy. tome III, 363.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 575 et 624.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SŒURS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Voy. tome III, 575.

RECTEURS DE VIGNOC¹.

Guillaume Drouault, chanoine de Rennes (1558), devint archidiacre du Désert; il résigna en faveur du suivant; † vers 1573 et inhumé dans la cathédrale. (Voy. tome I^{er}, 477.)

Jean Duclos succéda au précédent en 1571 et gouverna jusqu'en 1578.

N... Morel (1578-1607).

N... Lory (1607-1642).

Michel Vauléon (1630); † vers 1634.

Gilles de Gain fut présenté le 4 mai 1634 par l'abbé de Saint-Melaine.

Louis Bréal, né à Rennes en 1604 de Louis Bréal, notaire et secrétaire du roi, et de Jeanne Durant (1639 et 1664).

Guillaume Grêhaine (1673); † en 1677.

Martin Razé fut présenté le 14 juillet 1677.

N... Thomas (1683-1686).

Julien Pêlerin, prêtre du diocèse, fut pourvu vers 1686; par testament du 21 janvier 1715, il fonda une messe en son église tous les lundis et l'entretien d'une lampe ardente; il choisit sa sépulture dans le chancel, sous une pierre non armoriée, à côté de la tombe des seigneurs de Montbourcher.

Jean Riche, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu vers 1715 et résigna au suivant.

Jean Piquel, prêtre du diocèse, fut pourvu le 13 janvier 1738; † en 1773.

Jean Vitré, pourvu le 28 juillet 1773, prit possession le 2 août et gouverna jusqu'à la Révolution.

Louis-Julien Battais (1803, † 1831).

Joseph Barbé (1832-1873).

Henri Croizé (1873-).

1. Reg. des insin. ecclési. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Rép. au quest. de 1860. — Arch. paroiss., etc.

VILDÉ-LA-MARINE

Villa Dei de Marina (xiv^e siècle).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Cancale.

ORIGINES. — Vildé semble une localité très-ancienne, et il se pourrait bien qu'il fût question d'elle dans une charte de 1162 relatant les possessions de l'Ordre du Temple en Bretagne à cette époque; elle y est appelée « *Vildeu*¹. » Nous ne croyons pas, en effet, que Vildé ait jamais appartenu à l'abbaye du Mont Saint-Michel, comme l'a dit M. de la Borderie². Il est bien vrai qu'en 1191 Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, confirma ce monastère dans la possession d'un village situé dans son diocèse, et en Saint-Benoît-des-Ondes, appelé Vildé, « *Villam Dei de Sancto Benedicto de Marina*³; » mais comment admettre que ce village fût la paroisse actuelle de Vildé-la-Marine, qui semble avoir toujours, avant 1790, fait partie du diocèse de Dol? Il serait trop extraordinaire qu'on eût distrait de la paroisse de Saint-Benoît-des-Ondes, appartenant à l'évêché de Saint-Malo, le village de Vildé pour le donner à l'évêché de Dol. Il faut donc conclure qu'il ne s'agit point ici du bourg même de Vildé, mais peut-être de quelques maisons voisines de ce bourg, quoique situées en Saint-Benoît, et par suite dans le diocèse de Saint-Malo, sur la limite de celui de Dol.

Quoi qu'il en soit, au xiv^e siècle les Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem présentaient le recteur de Vildé-la-Marine à l'évêque de Dol, « *Villa Dei de Marina, Hospita-*

1. Peut-être s'agit-il ici toutefois de Vildé-Bidon, appartenant très-certainement aux Templiers à cette époque.

2. *Revue de Bret. et Vendée*, XXIX, 402.

3. *Bibl. Nation.*, *Blancs-Manteaux*, XLVI, B, 187.

*larii presentant*¹. » Vildé faisait alors partie de l'hôpital de Dol, membre de la commanderie du Temple de la Guerche. (Voy. tome III, 72.)

Jusqu'à la Révolution, Vildé conserva la même situation; mais en 1793 son église fut démolie, son cimetière et son presbytère vendus. Aussi en 1803 la paroisse de Vildé ne fut-elle point rétablie et son territoire fut-il uni à celui de Hirel. Mais plus tard Vildé fut de nouveau érigé en paroisse par arrêté du président de la République, en date du 9 mai 1849, et par ordonnance épiscopale de M^{gr} Saint-Marc, datée du 15 du même mois.

ÉGLISE. — L'ancienne église de Vildé était, dit-on, dédiée à saint Jacques, apôtre. Le 28 mai 1727, le recteur et les trésoriers rendirent un aveu à frère Antoine de Godet, commandeur du Temple de la Guerche; on y lit ce qui suit : « Scavoir est l'église parochiale et cimetière de Vildé-la-Marine, ledit cimetière entouré d'une muraille de pierre (lesquels dépendent dudit sieur commandeur), à la réserve cependant d'une chapelle bastie du costé du Midi de ladite église, appartenant à Michel-François Pépin, sieur du Portail, comme héritier de Messire Pierre Duport, en son vivant prestre de Vildé². »

Dans ce même xviii^e siècle, le marquis de Châteauneuf prétendait avoir droit à quelques prééminences en l'église de Vildé, tout en reconnaissant que le commandeur de la Guerche en était le seigneur fondateur³.

L'église actuelle de Vildé est dédiée à saint Louis, roi de France. La première pierre en fut posée le 8 septembre 1846; M. Duval, curé de Cancale, fit la bénédiction du temple le 24 juin 1850. C'est un édifice fort simple, formant une croix, avec ouvertures en plein cintre. Le 20 mars 1865 on posa la

1. Pouillé ms. de Dol.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 3 H, 3.

3. Terrier ms. de Châteauneuf.

première pierre d'une petite tour de style roman, avec flèche en pierre, bâtie au bas de la nef par M. l'architecte Frangeul.

RECTEURS DE VILDÉ-LA-MARINE¹.

Henry Davy, † vers 1550.

Jean Alman ou *Lallemand* (1629).

Étienne Joucquan racheta en 1648 l'ancien presbytère de Vildé et son jardin, que lui vendirent Philippe Thébault et Guillemette de Beauvais, sa femme.

Gilles Le Camus (1700) se démit ou mourut en 1717.

Jean Le Nepveu, natif de Saint-Méloir-des-Ondes et chapelain de la Couldre, en cette paroisse, fut présenté le 20 juin 1717 par le commandeur de la Guerche et pourvu le 23; il prit possession le 20 juillet suivant. M. Le Nepveu résigna le 2 septembre 1721 en faveur de Vincent Hébert, prêtre de Coutances, curé de Cuguen et chapelain de Saint-Julien-des-Ardents, en Cherrucix, à condition que ce dernier le logerait et le nourrirait sa vie durant; mais cette résignation n'eut pas de suites; † vers 1729.

Pierre Thezé, prêtre de Dol, présenté le 40 janvier 1729, prit possession le 28 février; † en 1755.

Claude-Marie Plainfossé, prêtre de Dol, présenté le 16 août 1755, pourvu le 28, prit possession le 3 septembre. Après la mort de ce recteur, arrivée à une époque que nous ne pouvons déterminer, la paroisse demeura longtemps vacante.

Guillaume-François Josseaume, prêtre de Dol, fut nommé par l'évêque de Dol lui-même le 9 mai 1788, le commandeur de la Guerche ne présentant personne pour occuper le bénéfice vacant « *longo tempore*; » il prit possession le 16 juin suivant et gouverna jusqu'à la Révolution.

Augustin Durand (1849, † 1852).

Aimé Dinard (1853-).

VILLAMÉE

Villa Amois (990), — *ecclesia de Villamois* (1050), — *parochia Villamaris* (xiv^e siècle), — *Villamers* (1447).

1. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil., etc.*

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Fougères.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Louvigné-du-Désert.

ORIGINES. — L'abbaye du Mont Saint-Michel reçut dès le x^e siècle de Conan, comte de Rennes, le territoire de Villamée, et fonda en ce lieu un prieuré dont nous avons précédemment parlé (tome II, 542). Villamée est donc une de nos vieilles paroisses, et son recteur fut présenté jusqu'à la Révolution par l'abbé du Mont Saint-Michel.

En 1790, ce recteur, M. Gasté, déclara qu'il jouissait du presbytère et de son pourpris, estimés 100 liv. de rente; — d'une portion des grosses dîmes, valant 1,350 liv., — et des dîmes novales, ne rapportant que 25 liv. Il avait donc un revenu brut total de 1,475 liv. A la même époque, la fabrique de Villamée avait 48 liv. de rente¹.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Martin, évêque de Tours, l'église de Villamée se compose d'une nef qui semble du xvi^e siècle, ayant une seule chapelle au Nord et terminée par une arcade et une abside relativement modernes. Sur la façade occidentale s'élève un campanile à deux arceaux; c'est une des rares bâtières contenant encore ses cloches subsistant dans notre diocèse.

A l'entrée du cimetière et en face de la grande porte de l'église s'élève une assez belle arcade cintrée du xvi^e siècle, ornée dans le style flamboyant et formant un portail d'un pittoresque effet.

Les droits de seigneur fondateur et prééminencier appartenaient jadis au prieur de Villamée, dont l'ancien manoir se trouvait au Sud de l'église. Mais en 1680 Pierre Gaucher, sieur des Coudrais, jouissait d'un droit de banc, enfeu et pierres tombales dans la chapelle de Notre-Dame, ajoutée à la nef vers le Nord.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 4 V, 27.

Saint Roch avait aussi son autel dans l'église de Villamée, et nous croyons même qu'il y existait jadis une confrérie de ce nom.

PRIEURÉ. — *Villamée*, membre de l'abbaye du Mont Saint-Michel. (Voy. tome II, 542.)

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 388.

RECTEURS DE VILLAMÉE ¹.

Guillaume Nouail, chapelain de Saint-Léonard de Fougères.

Olivier Le Corvaisier, chanoine et chantre de Dol (1552).

Nicolas Breillet (1595).

Toussaint Levesque fut présenté en 1645 par les moines du Mont Saint-Michel.

Julien Chauvin (1642), † en 1645.

Michel Louvel, prêtre d'Avranches, fut présenté le 13 décembre 1645.

Jacques Bidault fit au roi, baron de Fougères, le 8 novembre 1676, la déclaration de son presbytère et de son pourpris, contenant 3 journaux de terre; il gouvernait encore en 1681.

Jean Dardaine (1697), † en 1704 et inhumé dans le chœur.

Sébastien Malherbe, prêtre du diocèse, présenté le 20 avril 1704, fut pourvu le 20 mai et résigna peu après en faveur du suivant.

Jean Le Febvre, prêtre du diocèse, fut pourvu en 1704; † en 1723.

Noël Richard, prêtre d'Avranches, fut pourvu le 18 septembre 1723; † le 4 décembre 1742 et inhumé dans son église.

Joseph Janvier, prêtre du diocèse, fut pourvu le 23 décembre 1742; † âgé de cinquante-huit ans, le 28 mai 1753, et inhumé dans son église.

Jean Dauquet, prêtre du diocèse, fut pourvu le 16 juin 1753; † âgé de trente-deux ans, le 18 mars 1757.

Jean-François Debaudre, prêtre de Bayeux, pourvu le 16 avril 1757, résigna au suivant.

Henry Durand, prêtre de Bayeux, fut pourvu le 8 mars 1760; † âgé de cinquante-cinq ans, le 14 février 1773, et inhumé dans le cimetière.

Julien Courtoux fut pourvu le 21 avril 1773; † âgé de cinquante-sept ans, en octobre 1775.

¹. *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes.* — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Notes de M. Maupillé.* — *Réponse au quest. de 1860, etc.*

Pierre Louail, chapelain de Bréquigny, pourvu le 15 octobre 1775, devint en 1784 recteur de Saint-Aubin-du-Cormier.

Joseph-Anne Durocher, recteur de Saint-Georges-de-Reintembault, pourvu sur la résignation du précédent le 12 mars 1782, résigna à son tour en faveur du suivant.

Nicolas-Julien Gasté, curé de Villamée, pourvu le 25 novembre 1789, gouverna jusqu'à la Révolution.

Jean Louvel (1803-1824).

Jean-Pierre Marais (1824-1827).

Jean-Julien Gablin (1827, † 1829).

François Duhoux (1829, † 1865).

Jean-Marie Garnier (1866-1872).

Bonaventure Thébault (1872-).

VILLE-ÈS-NONNAINS (LA)

Villa Monialium (1253 et 1294).

Olim du diocèse de Saint-Malo, de l'archidiaconé de Dinan et du doyenné de Poulet.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Saint-Malo et du doyenné de Châteauneuf.

ORIGINES. — La Ville-ès-Nonnains était au moyen-âge, comme l'indique son nom, un monastère de femmes, dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois et situé dans la paroisse de Saint-Suliac; nous en avons précédemment parlé (tome II, 353).

Après le départ des religieuses, obligées en 1621 de rentrer toutes dans la clôture abbatiale de Saint-Sulpice, la chapelle priorale de la Ville-ès-Nonnains fut considérée comme frairienne et servit aux paroissiens de Saint-Suliac habitant ce quartier. Ce fut alors que par testament en date du 27 octobre 1646, Jean de Taillefer, archidiacre de Dinan et recteur de Saint-Suliac, seigneur de Bellisle et du Vaudoré¹, fonda en

1. Le manoir du Vaudoré, situé près du prieuré de la Ville-ès-Nonnains, appartenait en 1513 à Guy Gouyon, en 1539 à Amaury Gouyon, seigneur de la Moussaye, en 1624

cette chapelle, « joignant le pourpris du manoir du Vaudoré, » une chapellenie en l'honneur de sainte Anne. Cette fondation consistait en une messe suivie d'un catéchisme tous les dimanches et fêtes. Les jours de fêtes réservées, telles que Noël, l'Épiphanie, Pâques, la Pentecôte, saint Suliac et la Toussaint, le chapelain devait dire la messe en l'église de Saint-Suliac à l'autel de Notre-Dame et la faire suivre de prières nominales avec *De profundis*, récités sur l'enfeu du père du testateur. Ce dernier légua au chapelain de Sainte-Anne 9 journaux de terre au marais de Bellisle, et 150 liv. une fois payées seulement¹.

Les chapelains desservant cette fondation furent Gabriel Chouesmin, présenté par le fondateur lui-même, — Noël Guénard (1718), — Nicolas Ameline (1736), — Jacques Aubrée, † 1788, — François Contin, pourvu le 6 septembre 1788, — et Pierre Pitel. Ce dernier, qui desservait en même temps la chapelle du Bignon, en Saint-Suliac, déclara en 1790 que ses deux bénéfices lui rapportaient 552 liv. de revenu net².

Cédée pendant la Révolution, par la Nation, à M^{me} Fouqueux, pour remboursement d'argent placé sur les biens du clergé, la chapelle de la Ville-ès-Nonnains fut léguée par cette dame à la fabrique de Saint-Suliac le 28 juillet 1807; un décret impérial, daté du 29 octobre 1808, autorisa l'acceptation de ce legs.

Louis-Mathurin Bernard du Hautcilly, ancien chanoine de Saint-Malo, vint vers cette époque à La Ville-ès-Nonnains desservir la vieille chapelle, rendue ainsi au culte; il y mourut le 8 octobre 1826, en odeur de sainteté. Après sa mort, les vicaires de Saint-Suliac célébrèrent la messe chaque dimanche à La Ville-ès-Nonnains.

à Jean de Taillefer, et en 1681 à Servanne Grout, veuve de Pierre Miniac, sieur de la Moinerie. — Quant à Bellisle, c'était aussi un manoir sis en Saint-Suliac, mais déjà ruiné en 1513.

1. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 27 H, 428.

2. *Ibidem*, 4 V, 29.

Mais en 1846 les habitants de La Ville-ès-Nonnains sollicitèrent leur séparation de Saint-Suliac et l'érection de leur chapelle en église paroissiale. Leurs vœux furent exaucés, et la nouvelle paroisse de La Ville-ès-Nonnains, dont le territoire fut distrait de Saint-Suliac, fut érigée par ordonnance royale en date du 19 octobre 1847 et ordonnance épiscopale datée du 1^{er} novembre suivant.

ÉGLISE. — L'ancienne église priorale de La Ville-ès-Nonnains était dédiée à la Sainte Vierge, mais après la fondation de la chapellenie de Sainte-Anne, en 1646, elle fut regardée par le peuple comme consacrée à la sainte aïeule de Jésus. Aussi la nouvelle paroisse a-t-elle été mise sous le même patronage de sainte Anne.

Cette vieille église n'existe plus; on commença en 1846 la construction de l'église actuelle, que bénit M^{sr} Saint-Marc le 11 mai 1854. C'est un édifice en forme de croix qui offre peu d'intérêt.

RECTEURS DE LA VILLE-ÈS-NONNAINS.

Jean-Marie Bodin (1847, † 1872).

Emmanuel Dupont (1872-1876).

Pierre-Thomas Cordon (1876-).

VISSEICHE

Visechia (1115), — *Vissegia* (1156), — *Visicca* (1184), — *parochia de Visecha* (1240), — *Vissecha* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé du Désert et du doyenné de la Guerche.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de la Guerche.

ORIGINES. — La paroisse de Visseiche remonte à une haute

antiquité, car, « de l'avis de tous les archéologues, c'était là qu'était la station romaine de *Sipia* (d'où *Vicus Sipia*, Visseiche), indiquée par les itinéraires sur la voie qui reliait Angers à Rennes. On trouve fréquemment dans le bourg et aux environs des traces de cette antiquité, entre autres des cercueils en calcaire coquillier, des substructions cimentées à chaux et à sable, des petits fourneaux de brique disposés comme ceux des bains romains, etc. Au moyen-âge, Visseiche figure comme paroisse et seigneurie dès le xi^e siècle¹. »

En 1115 Brient de Visseiche, et en 1156 Raoul de Visseiche furent témoins des donations faites par les sires de la Guerche au prieuré Saint-Nicolas de cette ville. En 1184, Simon de Visseiche, du consentement de son fils aîné Guillaume, et de son propre frère Auffroy, donna lui-même à l'abbaye de Saint-Melaine une dime qu'il possédait en la paroisse de Noyal-sur-Vilaine; puis ce seigneur de Visseiche prit, ainsi qu'un autre de ses fils appelé Hervé, l'habit monastique au monastère de Saint-Melaine².

La cure de Visseiche était, de toute antiquité, un bénéfice monoculaire dont la présentation appartenait au chanoine jouissant de la première prébende de l'Église de Rennes. Aussi le recteur de Visseiche devait-il payer une pension au Chapitre de Rennes; malgré cela, le *Rôle diocésain ms.* de 1646 attribuait à ce recteur un revenu d'environ 1,200 liv.

ÉGLISE. — Dédiée à saint Pierre, apôtre, l'église de Visseiche conserve encore dans sa nef quelques parties de sa construction primitive au xi^e ou xii^e siècle; mais le chevet droit du chanceau, ajouré d'une grande baie de style flamboyant, semble du xvi^e siècle. L'unique collatéral de la nef fut ajouté au Nord en 1655 et terminé par la chapelle de la Sainte-Vierge et du Rosaire; enfin, dans notre siècle la nef a

1. *Bretagne contemporaine*, Ille-et-Vilaine, 407.

2. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 529, 625, 699, etc.

été prolongée, et le clocher, placé primitivement en côté, a été reconstruit au milieu de la façade occidentale. Voici, en effet, ce qu'on lit au-dessus de la grande porte : *M. Boury, prêtre, a pour la gloire de Dieu, avec ses paroissiens, restauré ce lieu saint en 1828 et 29.*

A l'intérieur on remarque les débris d'une verrière représentant jadis la Passion de Notre-Seigneur et occupant la maîtresse vitre du chevet, masquée aujourd'hui par un grand retable du xvii^e siècle; — une tribune ou chantrerie ouvrant au-dessus de la sacristie sur le chœur, comme à Rannée; — et enfin l'enfeu des seigneurs de la Montagne, placé proche l'autel de la Sainte-Vierge, mais n'ayant rien de monumental.

En 1682, le duc de la Trémoille, baron de Vitré, réclamait à Visseiche, à cause de sa châtellenie du Désert, tous les droits de seigneur fondateur, supérieur et prééminencier¹. Mais il semble bien que ces prérogatives appartenissent plutôt au seigneur de la Montagne, non pas à cause de cette terre qui relevait elle-même du Désert, mais comme successeur des anciens seigneurs de Visseiche. Nous voyons, en effet, en 1550 Jacques de Champagné, seigneur de la Montagne, déclarer être en possession de « la maison de Vissaiche, jardin et herbrégement, avec la motte dudit lieu de Vissaiche. » Toujours est-il qu'aux derniers siècles le seigneur de la Montagne jouissait en l'église de Visseiche des prééminences, d'un enfeu prohibitif, d'un banc armorié, d'une litre dont on retrouve encore extérieurement la trace et des droits de seigneur fondateur².

1. *Déclaration du Désert.* (Voy. tome IV, 326.)

2. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — La Montagne, propriété dès le XIII^e siècle des sires de Champagné, passa par alliance au xvii^e à la famille Hay des Nétumières, qui la posséda encore. Le seigneur de la Montagne avait divers droits féodaux assez singuliers : nomination du sacristain de Visseiche, qui devait, ainsi que le sergent du Grand Bailliage, sauter dans l'eau certain jour de l'année; — droit d'exiger des habitants du bourg de Visseiche, le lundi de la Pentecôte, « des pots de terre neufs que chacun doit délivrer en espèce et présenter à l'auditoire; » — droit de demander à certain vassal du même bourg « une sonnette de cuivre, une demi-aune d'étoffe de soie verte, quatre ballottes de laine fine et un battoir à longue paume; » — enfin, droit de quin-

- C'est dans cet enfeu, situé à l'origine dans le chanceau même, que furent inhumés Pierre de Champagné et Jamette de Saint-M'hervé, seigneur et dame de la Montagne au xiv^e siècle; François de Champagné, † au siècle suivant sous l'habit des Cordeliers; Françoise Huart, veuve de Paul Hay, seigneur de Bonteville et de la Montagne, † 1740; et Joachim Hay, seigneur de la Montagne et de Montbouan, † 1765.

La confrérie du Rosaire était érigée à Visseiche en 1658, car à cette époque Pierre Bénardais, prêtre et subcuré de la paroisse, demeurant au village de la Cornuaille, fonda en cette église une messe de la Passion tous les vendredis, et choisit sa sépulture « au hault des chapelles nouvellement basties en ladite église, proche l'autel du Rosaire, sans préjudicier toutefois au charnier de la seigneurie de la Montagne. » — Quant à la confrérie du Saint-Sacrement, elle fut fondée le 22 mai 1729 par Jean Bigot, prêtre, sieur de Tréaudin ¹.

CHAPELLES. — 1^o *Notre-Dame*. — Cette chapelle fut bâtie dans le cimetière par M. Boury, recteur de Visseiche, et bénite le 20 mai 1838 par M^{sr} de Lesquén. On y creusa un caveau pour le fondateur et pour ses successeurs. Elle sert de station aux processions des Rogations et du Sacre et l'on y honore particulièrement saint Aignan. Dans ce même cimetière est un joli calvaire moderne sculpté en granit.

2^o *Saint-Michel de la Montagne* dépendait du manoir de ce nom. On y célébra en 1610 le mariage de Bertrand de Val-leaux et de Jeanne Hay. Plus tard, Françoise Pinczon, dame

taine ainsi décrit : « Tous les nouveaux mariés qui couchent la première nuit de leurs noces en la paroisse, doivent un truau d'avoine, mesure du Désert, et doivent se rendre le lundi de la Pentecôte à l'auditoire, garnis chacun d'un bois bouclé, pour frapper la quintaine contre l'écu armorié dudit seigneur élevé dans le bourg, et ceux qui rompent le bois ne doivent que le truau d'avoine, et ceux qui ne le rompent pas les trois premiers coups doivent une mine d'avoine; en outre, lesdits nouveaux mariés doivent un pot de vin et un sol de pain à celui qui rend le roquet d'un chacun d'eux aux mains dudit seigneur. »

¹. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 84.

de la Montagne, veuve de Claude de Marbœuf, « ayant toujours ouï dire que ses prédécesseurs faisaient dire la messe à la chapelle du manoir de la Montagne, mais ne connaissant pas de fondation faite par eux, » fonda elle-même, le 18 janvier 1670, une messe en cette chapelle pour tous les dimanches et fêtes. Elle dota le chapelain d'une rente de 30 boisseaux de blé ou de 75 liv. d'argent, et obtint l'approbation de l'ordinaire pour sa fondation le 28 du même mois. Cette chapellenie fut augmentée, le 29 novembre 1706, par Paul Hay, seigneur de la Montagne et de Bonteville, qui porta à 125 liv. de rente le traitement de son chapelain¹.

Jean Jégu (1670), — Emmanuel Ridé (1704), — Nicolas Gefflin (1731), — N... Menacé — et Michel Audiger (1766) desservirent la chapelle de la Montagne, aujourd'hui ruinée.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Voy. tome III, 388.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 483, 624 et 652.

FRÈRE DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 624.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE RUILLE. — Voy. tome III, 652.

RECTEURS DE VISSÉICHE².

Pierre Trochu (1544); il rendit aveu le 21 juillet 1552 au comte de Laval pour son presbytère, relevant de la châtellenie du Désert.

Olivier Binesse (1555 et 1563) résigna en faveur du suivant; retiré au village de la Cornuaille, il fonda la chapellenie de ce nom en l'église de Visseiche le 5 août 1615.

Olivier Binesse, neveu du précédent, pourvu vers le commencement du xvii^e siècle, résigna en faveur du suivant, en 1642, avec rétentement de 800 liv. de pension.

Olivier de Mardeaux, cleric de Rennes, pourvu vers 1642, résigna en 1656.

Mathurin Roger ou *Le Royer* (1656-1662).

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 84.

2. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Reg. de l'état civil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Réponse au questionn. de 1860, etc.

Rodolphe Bonnier (1666) se démit vers 1691 et devint en 1693 recteur de Saint-Aubin de Rennes.

N... Chaperon, † en 1693.

René Bizeul, prêtre du Mans, doyen et recteur de Bain, fut présenté le 24 juin 1693; il fit en 1698 enregistrer ses armoiries : *écartelé de sable et d'or*; † en 1703.

Charles-François Pinçon de Pontbriant, prêtre de Rennes et chanoine de Poitiers, fut pourvu le 16 juillet 1703; il résigna en 1707.

Emmanuel Ridé, prêtre de Dol, fut pourvu le 15 septembre 1707; † âgé de soixante ans, le 12 septembre 1730, et inhumé le 13 dans le cimetière, d'après sa volonté.

Yves-Joseph Le Gault, sieur des Aulnays, sous-diacre du diocèse, fut pourvu le 20 septembre 1730; † âgé de cinquante-trois ans, le 30 mai 1762, et inhumé le 1^{er} juin dans le cimetière.

Pierre Ribault, natif de Toussaints de Rennes et semi-prébendé de cette ville, fut pourvu le 1^{er} juin 1762 et prit possession le 3; † âgé de quarante-huit ans, le 24 novembre 1773, et inhumé le 26 dans le cimetière.

Pierre-Marie Le Tort, curé d'Arbrissel, pourvu le 23 novembre 1773, prit possession le 2 décembre; il fut enfermé à Saint-Melaine en 1792 et exilé à Jersey en 1793; † à Rennes, chanoine honoraire, en décembre 1817.

Pierre-Anne Besnard (1803-1804).

Charles Menard (1804-1806).

Pierre-Anne Besnard (1806-1815).

Mathurin Boury (1815, † 1859).

Jean-François Guillard (1859-1872).

Pierre Brassier (1872-1873).

Jean-Marie Corbière (1873-).

VITRÉ

Ecclesia Vitriacensis (1070), — *Vitreyum* (1516).

Olim du diocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Rennes et du doyenné de Vitré.

Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol, chef-lieu des doyennés de Notre-Dame et Saint-Martin de Vitré.

ORIGINES. — « Vitré est une ville féodale, dit M. de la Bor-

derie; comme toutes les villes féodales, elle a commencé par un château¹. Ce château s'éleva d'abord sur le coteau et presque sur le lieu même où nous voyons maintenant l'église Sainte-Croix; il n'y resta pas longtemps. Le seigneur de Vitré comprit bientôt la force et l'avantage supérieur de ce promontoire de roches abruptes où se trouve aujourd'hui placé le château, et il y transporta sa forteresse au plus tard, semble-t-il, vers l'an 1060 et peut-être plus tôt. Non loin s'établit l'église paroissiale et se groupèrent quelques maisons.

« Sur l'emplacement du vieux château naquirent le prieuré et le bourg de Sainte-Croix (de 1064 à 1076) (Voy. tome II, p. 445), et sur le coteau opposé furent construites deux autres agglomérations de maisons tirant leurs noms de deux églises et appelées en 1157 le Bourg Notre-Dame et le Bourg Saint-Martin; ces deux derniers se réunirent avec le temps, mais ce ne fut que de 1220 à 1240 que Vitré reçut une enceinte murale; jusque-là le château seul avait été fortifié². »

Trois paroisses furent donc érigées à Vitré : Notre-Dame, Saint-Martin et Sainte-Croix; examinons l'origine de chacune d'elles.

1° *Notre-Dame*, appelée originairement *Saint-Pierre*. — La première mention faite de cette paroisse se trouve dans une convention passée vers 1070-1075 entre les moines du prieuré de Sainte-Croix et les clercs de Notre-Dame de Vitré. Il y est dit que les religieux ne recevront aucun paroissien de Notre-Dame et Saint-Pierre, « *non recipient parrochianum Sanctæ Mariæ et Sancti Petri.* » A cette époque, des chanoines dont nous avons déjà parlé (tome III, 4) occupaient l'église Notre-Dame, considérée comme collégiale; mais ils étaient en même temps chargés de la paroisse, placée sous le patronage de

1. La baronnie de Vitré, fort importante, se composait en 1684 des châtellenies de Vitré, Chévré, Châtillon-en-Vendéais, Marcollé-Robert, Le Pertre, Mézières et Aubigné; elle s'étendait sur plus de quatre-vingts paroisses. (Voy. *Journal hist. de Vitré*, p. 203, 204.)

2. *Les Rues de Vitré.*

saint Pierre. Il paraît toutefois que ces chanoines faisaient administrer la paroisse par des chapelains ou vicaires qu'ils choisissaient et pouvaient révoquer à leur gré, encore bien que ces vicaires eussent reçu l'institution épiscopale. Lorsque fut fondé le prieuré de Notre-Dame en faveur de l'abbaye de Saint-Melaine (Voy. tome II, 46), cet état de choses se soutint après la substitution des Bénédictins aux chanoines; c'est ce que prouve en 1138 l'acte de démission d'Hamelin, chapelain ou recteur de Saint-Pierre de Vitré¹. Mais plus tard la discipline générale de l'église ôta aux religieux, en pareil cas, le pouvoir de révoquer leurs vicaires séculiers, qui, comme les autres prêtres ayant charge d'âmes, devinrent inamovibles.

Jusqu'en 1208 les moines de Notre-Dame se bornèrent à entretenir pour le service paroissial un seul prêtre ou chapelain séculier. Ce prêtre, surchargé de travail, porta ses réclamations jusqu'au Saint-Siège, et le pape Innocent III délégua trois commissaires, l'évêque de Rennes et les abbés de Saviigné et de Clermont, pour informer et statuer à ce sujet.

« Il fut réglé par les commissaires qu'un seul prêtre étant insuffisant pour le service de la paroisse, les moines lui en adjoindraient un second, et de plus un clerc qui serait pour le moins sous-diacre; — que le clerc et les deux prêtres mangeraient à la table des moines; — que ceux-ci feraient au clerc une pension annuelle de 20 sols et une de 60 au second prêtre, pour s'acheter des vêtements, le premier prêtre ayant été pourvu auparavant d'un revenu suffisant pour cet objet; — que les moines feraient construire près de l'église Saint-Pierre, « *juxta matrem ecclesiam Beati Petri*, » une maison neuve pour servir de demeure aux prêtres, — et qu'ils y entretiendraient un cheval à l'usage de ceux-ci². »

Il faut remarquer en cette chartre que la paroisse dont les commissaires pontificaux règlent l'administration, et dont

1. « *Hamelinus capellanus dimisit ecclesiam Sancti Petri Vitreensis.* » (Bull. de l'Assoc. bret., IX, 439.)

2. M. de la Borderie, *Les paroisses de Vitré.* (Bull. de l'Assoc. bret., IX, 405.)

l'église Saint-Pierre était le centre, est appelée la paroisse de Vitré, « *parochia de Vitreio*, » et l'église Saint-Pierre elle-même l'église-mère ou matrice, « *justa matrem ecclesiam B. Petri*. » « D'où il faut conclure que cette paroisse devait renfermer, sauf Sainte-Croix, tout le territoire vitréen, et que l'église Saint-Pierre est appelée mère ou matrice pour la distinguer d'une autre église située sur le territoire de cette même paroisse de Vitré, mais qui n'était que succursale, c'est-à-dire apparemment Saint-Martin¹. »

Nous venons de voir jusqu'à présent la paroisse de Vitré appelée Notre-Dame et Saint-Pierre, ou simplement Saint-Pierre; mais au xv^e siècle elle ne portait plus vulgairement que le nom de Notre-Dame, quoiqu'elle demeurât toujours sous le patronage du prince des apôtres. Aussi voyons-nous en 1474 les messes dominicales dues aux paroissiens dites en l'église Notre-Dame à l'autel Saint-Pierre². A cette époque, le recteur et le vicaire de Notre-Dame, exerçant « exclusivement les fonctions pastorales dans leur église, abandonnaient Saint-Martin à des chapelains temporaires désignés par le curé et par lui révocables *ad nutum* dont parle une transaction de 1437.

« Mais il en fut autrement au siècle suivant. Les deux prêtres chargés en titre d'office du gouvernement de la paroisse de Notre-Dame (c'est-à-dire le curé et le vicaire) résolurent de reprendre aussi immédiatement en leur main l'administration de sa succursale, Saint-Martin. Alors surgit une difficulté : le service de Saint-Martin était plus pénible que celui de Notre-Dame, à cause de l'étendue de la banlieue, et en même temps bien moins lucratif. Dès lors, si l'un des deux prêtres avait été attaché à demeure et exclusivement à l'administration de la succursale, sa condition serait devenue évi-

1. M. de la Borderie, *loco citato*.

2. En 1672; la fête patronale de la paroisse était encore la Saint-Pierre (29 juin), ce qui subsista jusqu'à la Révolution, car en 1766 on appelait officiellement la paroisse « Saint-Pierre en Notre-Dame. » (*Journal hist. de Vitré*, 174 et 373.)

demment beaucoup moins avantageuse que par le passé. Le curé, premier en grade, ne pouvait se condamner à un tel poste; mais il ne pouvait non plus y condamner son vicaire, puisque celui-ci, par le titre de son institution et de son bénéfice¹, avait pouvoir d'exercer son ministère dans toute la paroisse de Notre-Dame, c'est-à-dire tout aussi bien dans la paroisse principale que dans la succursale ou annexe. De là, pour ménager les droits et les intérêts de chacun, la nécessité d'un expédient, et cet expédient fut l'alternative. Il fut convenu entre les deux prêtres que l'un d'eux desservirait huit jours la paroisse pendant que l'autre ferait le service de la succursale, que la semaine suivante ils changeraient d'église, et ainsi de suite indéfiniment². »

Cet ordre de choses commença, croit-on, vers 1525, dura et s'affermi pendant le reste du xvi^e siècle, et fut explicitement confirmé en 1615 par une sentence rendue en l'officialité de Rennes. Cependant, en 1674, M^{sr} de la Vieuville essaya de supprimer l'alternative des recteurs ou vicaires perpétuels de Notre-Dame et Saint-Martin; il ne put y réussir. Après la mort de ce prélat, « l'alternative se rétablit sans débat, et depuis lors jusqu'à la Révolution elle continua de subsister sans avoir à soutenir aucune attaque, et aussi, constatons-le, sans soulever aucune plainte³. »

En 1709, le prieur de Notre-Dame de Vitré, grand décurateur en Notre-Dame et Saint-Martin, et recteur primitif de ces deux paroisses, payait des portions congrues de 600 liv. aux vicaires perpétuels et alternatifs de Notre-Dame et de Saint-Martin, et 300 liv. aux deux curés ou vicaires; en 1727 il accorda 150 liv. à un second vicaire pour Notre-Dame⁴.

En 1803 fut reconstituée la paroisse de Notre-Dame, érigée

1. D'après une enquête de 1474, la rectorerie et le vicariat de Notre-Dame étaient « deux bénéfices distincts, » c'est-à-dire que le vicaire avait charge d'âmes.

2. M. de la Borderie, *loco citato*.

3. *Ibidem*.

4. *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*

en cure de première classe et placée sous le patronage de la Très-Sainte Vierge; elle est devenue en 1859 chef-lieu du doyenné de Notre-Dame de Vitré.

2° *Saint-Martin*. — L'église Saint-Martin appartenait à l'origine aux chanoines de Notre-Dame, mais en 1116 l'évêque en déposséda ces derniers et donna Saint-Martin à l'abbaye de Saint-Melaine, fondant à Vitré le prieuré de Notre-Dame. Plus tard, le pape Luce III, en 1185, confirma les religieux de Saint-Melaine dans la possession de l'église Saint-Martin.

Mais Saint-Martin n'était point encore érigée en paroisse au commencement du xv^e siècle. En 1425, en effet, le recteur de Notre-Dame fit défense à Jean Dupont, chapelain de Saint-Martin, « de faire pain et eau bénite, donner absolution en caresme, » et faire « aulcun faict de curé; » la même défense fut faite l'année suivante à Jean Blenhu, autre chapelain de Saint-Martin, ce qui prouve que le recteur de Notre-Dame avait alors toute juridiction sur Saint-Martin¹.

Bien plus, quelques années auparavant, les églises de Notre-Dame et de Saint-Martin étant fort délabrées, les deux fabriques² convinrent en 1421 d'unir leurs ressources pour opérer cette double restauration. Or, il résulte des actes concernant cette affaire que Saint-Martin, à cette époque, n'avait d'autre recteur que celui de Notre-Dame, car c'était le recteur et le vicaire de cette dernière église qui devaient (avec le prieur curé primitif) entretenir à Saint-Martin l'exercice du culte. On y voit, de plus, que Saint-Martin n'avait pas de fonts baptismaux, ce qui prouve qu'en réalité cette église, loin d'être paroissiale, n'était même pas succursale, car les « marques caractéristiques d'une succursale, » c'est-à-dire celles qui la distinguent d'une chapelle ordinaire, « sont les fonts baptismaux et la conservation des saintes huiles³. » Si

1. Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert. — Arch. paroiss.

2. Nous avons vu maintes fois dans le cours de cette publication que les simples chapelles un peu considérables avaient leurs fabriques spéciales.

3. Potier de la Germondaye, *Introduction au gouvernement des paroisses*, 36.

donc on appelait alors Saint-Martin « église parochiale, » cela voulait dire seulement que le culte s'y célébrait avec la même solennité que dans une véritable église paroissiale, à la réserve des fonts¹.

Dès 1420, il est vrai, Anselme de Chantemerle, évêque de Rennes, considérant que dans le cas où la guerre forçait de tenir fermées les portes de la ville de Vitré, il pouvait arriver que des enfants nés hors des murailles de cette ville mourussent sans les cérémonies du baptême, avait ordonné à la fabrique de Saint-Martin de faire construire en cette église des fonts baptismaux. Malgré cet ordre, ces fonts n'étaient pas encore construits en 1434, lorsque Guillaume Brillet, devenu évêque de Rennes, renouvela aux fabriciens de Saint-Martin l'autorisation d'établir des fonts dans leur église, en réservant toutefois expressément les droits « du recteur de l'église paroissiale de Notre-Dame, dans l'étendue de laquelle paroisse l'église Saint-Martin se trouvait située. »

Cette autorisation déplut d'abord au recteur de Notre-Dame, qui, se trouvant alors à un concile, n'avait point été consulté par l'évêque; mais une transaction intervint entre les parties et fut signée le 1^{er} février 1437.

« Par cette transaction, le curé de Notre-Dame accorda pour l'avenir, à tout jamais, dans l'église Saint-Martin, la continuation du culte divin *more parochiali*, comme il y avait été célébré jusque-là, et, de plus, le maintien des fonts nouvellement érigés; — sous la condition expresse que, quand lui curé, ou son vicaire, ne voudrait ou ne pourrait remplir en personne en ladite église les fonctions pastorales, elles y seraient exercées en son nom par un chapelain temporaire qu'il nommerait et révoquerait à son plaisir; — sous la condition encore que, outre ses droits curiaux, qu'il conservait comme par le passé en ladite église, les habitués² de Saint-

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, IX, 442.

2. C'est-à-dire les paroissiens de Notre-Dame fréquentant l'église Saint-Martin, « *parrochiani seu habitantes in burgo Sancti Martini.* »

Martin lui feraient dorénavant une rente annuelle de 10 liv. (environ 400 fr. de notre monnaie) payable moitié par moitié à Noël et à la Saint-Jean. — Les habitués de Saint-Martin, ayant accepté ces conditions, déclarèrent solennellement par l'acte même de la transaction « qu'ils sont et qu'ils ont toujours été paroissiens de Notre-Dame de Vitré; que cette « église est et sera leur église matrice et paroissiale; que le « recteur de cette église est et sera leur vrai curé, et qu'eux- « mêmes sont et seront dans la cure et sous le gouvernement « du recteur en question et de son vicaire; que, de plus, toutes « et quantes fois ledit recteur fera procession où que ce soit « avec ses autres paroissiens, les paroissiens de Notre-Dame « habitués de Saint-Martin se rendront à l'église de Notre- « Dame, feront la procession et reviendront à ladite église « absolument comme les autres paroissiens¹. »

« Cette transaction, dit M. de la Borderie, doit être considérée comme l'érection régulière de l'église Saint-Martin en succursale de la paroisse Notre-Dame, dont elle n'avait été jusque-là qu'une chapelle, — chapelle importante, sans doute, et considérable, où le culte se célébrait (aux fonts près) *more parochiali*, mais sans pouvoir lui conférer réellement ni la qualité de paroisse (qu'elle n'eut pas davantage après la transaction) ni même celle de succursale véritable². »

Comme nous l'avons dit plus haut, l'église Saint-Martin fut longtemps administrée par un chapelain nommé par le recteur de Notre-Dame³; mais vers l'an 1525 fut établie l'alternative, dont nous avons expliqué le fonctionnement, et qui persista jusqu'en 1790.

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, IX, 413, 454.

2. *Ibidem*, 414.

3. Par suite d'une mauvaise traduction, nous avons dit tome I^{er}, 374, qu'en 1516 les recteurs de Notre-Dame et de Saint-Martin de Vitré furent taxés l'un à 40 sols, l'autre à 50; il n'est nullement question de Saint-Martin dans le texte même, ainsi conçu : « *Rector Beate Mariæ de Vitreyo XL^s, vicarius S^{te} Mariæ de Vitreyo L^s; rector S^{te} Crucis prope Vitreyum LX^s.* » Nouvelle preuve que Saint-Martin n'était pas considérée comme paroisse au XVI^e siècle.

En 1803, Saint-Martin fut érigée en paroisse et en cure de première classe; en outre, elle est devenue en 1859 chef-lieu du doyenné de Saint-Martin de Vitré.

3° *Sainte-Croix*. — Les deux églises de Notre-Dame et de Saint-Martin dont nous venons de nous occuper dépendirent jusqu'à la Révolution de l'abbaye de Saint-Melaine; celle de Sainte-Croix, au contraire, fut une fondation de l'abbaye de Marmoutiers.

Les religieux de ce dernier monastère ayant, en effet, fondé le prieuré de Sainte-Croix de Vitré, de nombreuses difficultés survinrent entre eux et les chanoines de Notre-Dame, qui tenaient la paroisse Saint-Pierre de Vitré. Pour y mettre fin, les seconds se décidèrent dès le commencement du XII^e siècle à concéder aux premiers, à l'entour de leur église, un certain territoire où ceux-ci exerceraient sans contestation tous les droits et les devoirs paroissiaux. « C'est là véritablement la fondation de la paroisse Sainte-Croix, dont l'acte nous a été conservé. On y voit que les chanoines de Notre-Dame mirent à leur concession — comme c'était l'usage en pareil cas — quelques conditions spéciales destinées à conserver une certaine sujétion de la nouvelle paroisse vis-à-vis de celle d'où elle avait été extraite. Ainsi il fut stipulé que les moines et prêtres de Sainte-Croix viendraient en procession à Notre-Dame le dimanche des Rameaux et le premier jour des Rogations; qu'ils viendraient aussi à Notre-Dame chercher le saint-chrême et les saintes huiles; et qu'enfin, le mercredi de la semaine de Pâques ils paieraient aux chanoines une rente annuelle de 10 sols¹. »

Cette convention, sanctionnée une première fois par Marbode, évêque de Rennes (1096-1123), le fut de nouveau en 1136 par Hamelin et en 1197 par Herbert, ses successeurs sur le siège épiscopal.

Jusqu'à la Révolution, l'abbaye de Marmoutiers conserva

1. *Bull. de l'Assoc. bret.*, IX, 400.

des droits sur Sainte-Croix. En 1790, le recteur, M. Levesque, déclara jouir du presbytère et de son jardin, d'une portion congrue de 700 liv. et d'un casuel de 70 liv.; il recevait, en outre, pour son curé une portion congrue de 302 liv., ce qui, joint à 48 liv. que le recteur donnait lui-même, faisait une pension de 350 liv. au curé¹.

La paroisse de Sainte-Croix fut reconstituée en 1803, mais en 1806, malgré les réclamations des habitants et le vœu de la municipalité, elle fut supprimée par le gouvernement. Elle continua toutefois d'être administrée religieusement par un vicaire desservant. Une ordonnance royale datée du 11 février 1820 érigea de nouveau Sainte-Croix en paroisse; ce ne fut d'abord qu'une succursale, devenue en 1826 cure de seconde classe².

ÉGLISES. — *Saint-Pierre*. — Il semble bien qu'à l'origine existait à Vitré une église Saint-Pierre distincte de l'église Notre-Dame; c'est du moins ce qui ressort des chartes de fondation du prieuré de Notre-Dame de Vitré. L'on y voit en 1116 l'évêque Marbode donner à l'abbaye de Saint-Melaine les églises de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Martin; le pape Luce III, confirmant en 1185 les religieux de Saint-Melaine dans la possession de ces églises, est encore plus explicite : « *Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Vitreio cum omnibus appendiciis suis, ecclesiam Sancti Petri, ecclesiam Sancti Martini in eodem castro* »³.

Cependant, comme nous l'avons répété (tome II, 47), M. de la Borderie croit que cette église Saint-Pierre ne fut jamais différente de celle de Notre-Dame. Il est néanmoins permis de faire observer qu'à l'intérieur du château de Vitré apparaissent encore deux voussures de portes romanes, formées de claveaux alternatifs de granit gris et de schiste noir. On les regarde

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 1 V, 27.

2. Journal hist. de Vitré, 443.

3. Cartul. Sancti Melanii.

comme les derniers vestiges d'un édifice religieux contemporain des origines de Vitré; on a voulu y voir les restes de la première église de la Magdeleine, ce qui n'est guère vraisemblable, puisque la collégiale de Sainte-Magdeleine, bâtie à quelque distance de là, offrait elle-même des traces d'une semblable construction romane. C'était donc deux églises distinctes et contemporaines. Ne faudrait-il pas plutôt reconnaître dans ces vestiges antiques inconnus soit la première église de Notre-Dame, soit celle de Saint-Pierre?

Quoi qu'il en soit, si les moines de Saint-Melaine reçurent en 1116 deux églises en acceptant Notre-Dame et Saint-Pierre, ils ne tardèrent pas, par économie, à en supprimer une, et ils se contentèrent d'entretenir l'église de leur prieuré, dédiée à Notre-Dame; ils élevèrent toutefois dans ce temple un autel en l'honneur de saint Pierre. Cet autel fut d'abord placé dans une des chapelles de Notre-Dame, mais en 1625 on le mit au haut de la nef, adossé à un mur bouchant l'arcade occidentale de l'intertransept. Les moines se réservèrent seulement l'ancien chœur du prieuré, dédié à la Sainte Vierge, et abandonnèrent le reste de l'église aux paroissiens de « Saint-Pierre en Nostre-Dame¹. »

Notre-Dame. — Cette église fort intéressante a été presque entièrement reconstruite au xv^e siècle; il ne reste de l'édifice primitif que l'intertransept et l'abside, qui semblent du xii^e siècle.

Les seigneurs de Vitré contribuèrent à la réédification de Notre-Dame, car nous savons que François de Laval, qui devint plus tard Guy XI, baron de Vitré, donna à cet effet, vers 1485, une somme de 1,200 écus, environ 60,000 fr. de notre monnaie.

L'édifice se compose de trois nefs à six travées, accostées

1. Voy. *Journal hist. de Vitré*, plan de Notre-Dame en 1636. — On y voit que le presbytère de Notre-Dame se trouvait alors à côté du prieuré, au bout oriental de l'église.

de douze chapelles, des transepts et de l'ancien chœur des moines, formant aujourd'hui chapelle absidale.

Examinons rapidement l'extérieur : « La tour centrale, commencée en 1420, fut terminée en 1442 ; la première flèche fut détruite par la foudre en 1704 et relevée en charpente et en ardoises ; celle que nous admirons aujourd'hui a été construite en 1858 sur les plans de M. Raffray ; elle est en pierre, octogone et découpée à jour. La hauteur totale du clocher dépasse 190 pieds. La façade du Sud, qui est la meilleure partie de cet édifice, a été construite à deux époques différentes : le transept méridional et les trois premières chapelles de 1480 à 1500 ; les trois dernières, avec la porte du milieu, de 1530 à 1540. A chaque chapelle latérale répond extérieurement un gâble ou pignon triangulaire, ajouré de grandes fenêtres remplies de moulures flamboyantes et flanqué de riches contreforts couronnés d'aiguilles ¹. »

Sur cette façade méridionale on voit au-dessus de la porte du transept l'écusson d'André de Laval, maréchal de France, dont la femme repose dans l'église. « Près de cette porte, appuyée contre l'un des contreforts, se détache extérieurement une chaire en pierre, octogone, portée sur un pédicule, décorée d'arcatures trilobées et dont le dais ressemble au toit d'un clocheton garni de crochets. » On y arrive par un escalier intérieur et une porte ouverte au dossier même de la chaire. On y prêchait encore en plein air en 1663 pour réfuter les prêches des protestants ².

Un peu plus bas, vers l'Ouest, s'ouvre la porte dite du milieu. « C'est la partie la plus soignée ; toutes les moulures sont conduites avec un soin, une rectitude et une pureté rares ; les festons qui décorent l'arcade supérieure, les feuilles frisées du contour de cette même arcade, de la fenêtre et du

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Bull. de l'Assoc. bret.*, IX, 288.

2. Les barons de Vitré avaient au XVI^e siècle embrassé les idées de la Réforme et introduit par suite le protestantisme dans leur ville.

pignon, les guirlandes et feuilles courantes qu'on remarque sur l'arc Tudor servant de linteau et sur les bords du fronton, enfin les pinacles appliqués sur les faces des contreforts, tous ces détails sont traités avec une finesse et un poli que ne comportent pas généralement nos matériaux¹. » Au reste, toute cette décoration, qui annonce le commencement de la renaissance, appartient aux dernières années du xv^e siècle, car nous lisons le millésime de 1499 sur l'un des contreforts voisins. La jolie porte en chêne sculpté qui ferme cette entrée ne date que de 1609.

La façade occidentale, un peu plus chargée d'ornementation et d'un style moins pur, a été construite vers 1550; mais elle est surtout gâtée par une arcade en cintre surbaissé et par une porte d'une architecture néo-classique, datée de 1578. Les battants de cette porte, en bois de chêne et d'un travail remarquable, sont de 1586.

En 1467 fut réédifié par les paroissiens le bas-côté septentrional de l'église, contigu au cloître du prieuré². L'ornementation très-simple de cette partie de l'édifice voisine du monastère et des remparts se résume dans six croisées à meneaux, dans l'une desquelles l'on remarque trois hermines parfaitement formées en pierre.

Pénétrons maintenant dans le temple et commençons par examiner la chapelle absidale ou le chœur proprement dit, dont l'extérieur est caché par les maisons voisines. Cette partie de l'édifice appartient au xii^e siècle, ainsi que le prouvaient

1. M. l'abbé Brune, *Archéol. relig.*, 360.

2. C'est ce qu'atteste cette ancienne note rimée :

*Macé Vétier, trésorier de cet an
Mil quatre cents et bien soixante et sept,
Fist commanser la vaille Saint-Jehan
Les chapelles, ainsi que chacun sait,
Et pan de mur ou costé vers le cloistre,
Par sages gens qui fidrent la devise
Mieux qu'ils pouvoient pour cette église croistre :
Benoists soient ceuz quy font bien à l'église!*

naguère deux longues fenêtres cintrées aujourd'hui bouchées ; au xv^e siècle on y perça plusieurs fenêtres gothiques, entre autres une grande baie dans le mur du chevet. On l'appelait autrefois le chœur aux moines, parce que les religieux se l'étaient réservé, comme nous l'avons déjà dit. Du côté de l'évangile se trouve en cette chapelle la sépulture d'une dame de Laval portant cette épitaphe : *Cy gist Madame Marie damme et héritière de Raix, jadis espouse de hault et puissant Monsieur André de Laval, en son temps seigneur de Lohéac, de Lanveaux et de Guergorlaix, maréchal de France, laquelle damme trespassa le premier jour de novembre l'an mil IIII^{co} LVII.*

Les transepts renferment deux grandes verrières modernes, consacrées au Rosaire et à l'arbre de Jessé, œuvre d'un peintre-verrier de Vitré, M. Chauvel. « Au flanc oriental de chaque transept, une petite chapelle, en forme d'abside, à pans coupés répond à chacun des bas-côtés et termine la perspective de la plus heureuse façon. » Dans la chapelle du Nord se dessert la confrérie des Anges-Gardiens, fondée en 1639¹.

Nous avons dit que douze chapelles entouraient les nefs ; parcourons-les rapidement, en commençant par la première au haut du collatéral Nord : Saint-Mathurin, portant à sa clef de voûte les armes de Vitré, est aujourd'hui dédiée au Sacré-Cœur ; elle renferme le tombeau du curé, M. Aubrée, † 1881 ; la statue du vénérable défunt, œuvre de M. Valentin, le représente agenouillé sur un prie-Dieu. — L'Annonciation, où se réunissait jadis la confrérie des marchands de toile, fondée au xv^e siècle. — Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1469 par Pierre Landais, dont elle porte les armes : *de gueules à trois badelaires d'argent posés en bande.* — Saint-Sébastien, ornée

1. Il y avait jadis, en outre, dans cette église les confréries de Saint-Nicolas, fondée en 1330 ; du Saint-Sacrement, en 1348 ; du Rosaire, en 1612 ; du Port du Saint-Sacrement, en 1634 ; de l'Ange-Gardien, en 1639 ; de la Rédemption des Captifs, mentionnée en 1732 ; plus un grand nombre de confréries d'artisans placées en 1639 sous les vocables de saint Roch, la Trinité, l'Ascension, saint Éloy, saint Crespin, sainte Anne, saint Jean, saints Jacques et Philippe, saint Honoré. (*Journal historique de Vitré*, 162.)

des blasons de *Bretagne*, fut fondée, croit-on, pour recevoir de précieuses reliques de ce martyr envoyées en 1476 à Notre-Dame par Jeanne de Laval, femme du bon roi René d'Anjou. — Saint-Michel ou Saint-Roch, aux armes de *Laval*, avec quelques restes de verrières du xvii^e siècle. — Saint-Hubert ou Notre-Dame-de-Pitié, fondée de messes en 1498 par Pierre Hubert, doyen de Vitré, recteur de la Chapelle-Erbrée et chanoine de la Magdeleine, qui s'y trouve inhumé; son tombeau, malheureusement mutilé, est remarquable; il est placé sous une arcade et orné de la statue du défunt, revêtu de ses ornements sacerdotaux.

En remontant de l'autre côté nous trouvons les chapelles de : Sainte-Anne, *nunc* Saint-Laurent; — Saint-François, renfermant un reste de verrière antique; — puis l'entrée de la porte du milieu, qui occupe la place d'une chapelle : on y admire une superbe verrière datée de 1537 et figurant l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem; — Saint-Clément, *olim* Saint-Joseph; — Sainte-Anne, *olim* Saint-Pierre; c'est là que se faisait l'office paroissial avant 1625; — enfin, l'emplacement de la douzième chapelle est occupé par une petite sacristie et une espèce de jubé portant la date de 1491¹.

1. Dans l'une de ces chapelles se trouve un admirable tryptique contenant trente-deux petits tableaux en émail, partagés en quatre séries, et représentant toute l'histoire de la Sainte Vierge et de Notre-Seigneur. Derrière ces précieux émaux est une longue inscription dont nous tirons ce qui suit :

*Donné céans fut ce tableau
Par ung nommé Jehan Bricier,
Qui escripvit ce escripteau
Et le dicta tel que voiez
La veille de Noël, croiez,
Que l'on disoit mil et cinq cens
Quarante et quatre bien comptez;
Et lui cousta cinquante francs.
Les hystoires qui sont dedens
De Lymoges en apporta,
Et Robert Sarcol, point ne mens,
Le bois tailla et assembla, etc.*

Ce tryptique est signé de J.-B. Pénicaud, l'un des premiers émailleurs de Limoges au xvi^e siècle.

Terminons en signalant les orgues, dont les premières furent données et fondées en 1639 par René Nouail; — une superbe chaire en bois sculpté, œuvre de M. Hérault, — et le maître-autel en marbre blanc, placé à l'entrée de la grande nef, sous l'arcade de l'intertransept.

Il n'y avait, à proprement parler, dans cette église que trois enfeus : celui des Bénédictins dans leur propre chœur, celui des Sévigné, seigneurs des Rochers, dans le chœur de la paroisse, et celui des Cholets, sieurs de la Mériaux, dans le transept Sud, en la chapelle Saint-Christophe ou de la Miséricorde, proche le petit autel placé près de la sacristie¹; mais plusieurs autres paroissiens avaient obtenu d'y être inhumés.

Saint-Martin. — Il ne reste rien de l'édifice primitif de Saint-Martin, mentionné au XII^e siècle. L'église qui vient d'être abandonnée, bâtie à l'origine dans le cimetière paroissial de Notre-Dame, était bien pauvre sous le rapport architectural. Quelques portions du chœur rappelaient toutefois le XV^e siècle. Le clocher, ayant été renversé par un ouragan en 1659, avait été relevé quelque temps après; quant à la nef, elle ne datait que de 1822. A l'intérieur, une seule chose attirait les regards : c'était les retables de style Louis XIII dont les autels étaient ornés. Le maître-autel, fort beau, avait, en effet, été construit en 1649, « à la diligence de René Hodemon, recteur de Notre-Dame et Saint-Martin². »

L'on vient de construire dans un autre quartier de Vitré une nouvelle église plus en rapport avec l'importante population de la paroisse actuelle de Saint-Martin; la première pierre en a été bénite par M^{gr} Saint-Marc le 15 novembre 1868; l'édifice terminé n'a encore reçu qu'une simple béné-

1. *Journal histor. de Vitré*, 327. — Cette sacristie est remarquable par ses sculptures en bois et présente cette inscription : *Cete sacristie a esté bastie par l'aumosne des paroissiens, estant trésoriers Messieurs de la Sibonnière-Séré, du Mesnil-Bileu, de la Rouscière-Lemoyne, députés avec eux les sieurs Dubois-Lecôq et des Ormeaux-Lecorvaisier, en l'an 1666.*

2. *Journal histor. de Vitré*, 137.

diction, le 10 avril 1883, mais il ne tardera pas, semble-t-il, à recevoir les honneurs de la consécration.

Cette église, l'une des plus considérables du diocèse, se compose de trois nefs, de vastes transepts, d'une abside avec déambulatoire et d'une chapelle absidale. Au-dessus de l'intertransept s'élève une coupole que surmonte extérieurement une statue de saint Martin. La façade de l'Ouest, terminée, sera monumentale. Sur les collatéraux de la grande nef règnent de vastes tribunes tenant lieu de triforium. L'aspect général est saisissant et grandiose, mais les détails d'architecture appartiennent par malheur à ce style néo-roman qui soutient difficilement la comparaison avec les chefs-d'œuvre du XII^e siècle.

Sainte-Croix. — De l'église de Sainte-Croix, bâtie au XI^e siècle, il ne reste plus de traces; il paraît qu'elle était à la fois priorale et paroissiale. Les huguenots brûlèrent ce vieil édifice en décembre 1591. Sainte-Croix fut relevée quelque temps après et agrandie considérablement en 1671. Le 14 septembre de cette année-là, M^{sr} de la Vieuville vint bénir la première pierre de cette reconstruction, que rappelle l'inscription suivante découverte depuis peu dans le mur du Sud : *Pietate, studio et cura D. Joannis Guibe rectoris, hoc templum de novo edificatum est anno ab incarnato J. Ch^o MVI^o LXXII.*

Cette nouvelle église, en forme de croix, n'avait pas grand mérite, semble-t-il; on la reconstruisit presque en entier en 1828 telle qu'elle se présente aujourd'hui, et M^{sr} de Lesquen vint en faire la bénédiction le 24 juillet 1830. L'édifice se compose de trois nefs en plein cintre et son portail est d'ordre ionique.

CHAPELLES. — 1^o *Sainte-Magdeleine*, église collégiale.

2^o *Chapelle des Augustins.*

3^o *Chapelle des Dominicains.*

4^o *Chapelle des Récollets.*

5^o *Chapelle des Bénédictines.*

- 6° *Chapelle des Ursulines.*
 7° *Notre-Dame-de-Miséricorde de la Retraite.*
 8° *Chapelle des Filles de la Charité, où se réunit la congrégation des Enfants de Marie, de la paroisse Notre-Dame.*
 9° *L'Immaculée-Conception du collège.*
 10° *Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu.*
 11° *Saint-Yves, dépendant de l'hôpital de ce nom.*
 12° *Saint-Joseph de l'Hôpital-Général.*
 13° *Saint-Étienne, dépendant de la léproserie.*
 14° *Le Sacré-Cœur de la Guilmarais.*
 15° *Chapelle de la prison.*
 16° *Chapelles du château.* — Plusieurs chapelles, outre l'église collégiale de la Magdeleine, furent construites dans le château de Vitré :

A. *Saint-Jean* fut consacrée le 10 août 1432 par Guillaume Brillet, évêque de Rennes ; elle fut sécularisée en 1626.

B. *Saint-Julien*, également détruite maintenant, se trouvait en 1575 au pied de la tour de Montafilant et dépendait comme cette tour de l'évêque de Dol. (Voy. tome I^{er}, 449.)

C. *Saint-Michel* est mentionnée en ces termes dans un aveu de 1681 : « Au bout d'une galerie du chasteau, du costé de septentrion, il y a une petite chapelle nommée la chapelle de Saint-Michel, bastie pour la commodité des seigneurs de Vitré pour y faire célébrer la sainte messe. » Extérieurement, l'abside de cette chapelle attire l'attention : elle est à pans coupés et ouverte par trois arcades cintrées que soutiennent d'élégants pilastres, chargés, comme tout l'édicule, de rinceaux, d'arabesques et de figurines d'un travail exquis. On y voit aussi gravés les écussons de Guy XVI, comte de Laval et baron de Vitré, et de ses deux dernières femmes, Anne de Montmorency et Antoinette de Daillon, — ce qui prouve que cette jolie chapelle fut construite vers 1526, — et cette devise tirée du Livre de Job : *Post tenebras spero lucem.*

17° *Saint-Louis.* — Lorsqu'en 1642 il fut défendu aux huguenots de Vitré d'exercer leur culte dans l'intérieur de la

ville, on transféra dans leur temple (situé rue du Vieux-Bourg, depuis rue Saint-Louis) la maison de ville et l'auditoire du sénéchal, et en 1643 on y établit une chapelle. Celle-ci fut d'abord dédiée au Saint-Esprit, mais en 1645 on la mit sous l'invocation de saint Louis et de saint Henri. Le duc de la Trémoille y fit alors une fondation de trois messes par semaine aux jours d'audience, et la dota de 100 liv. de rente. En 1683, la congrégation des hommes, instituée sous le titre de la Nativité de la Sainte Vierge, fut érigée en la chapelle de l'auditoire; elle y resta jusqu'en 1723, époque à laquelle elle fut transférée dans la chapelle suivante.

18° *Notre-Dame de la Ricordais*. — François de la Bouverie, membre de la congrégation de la Sainte-Vierge, fit bâtir dans la rue Ricordais une chapelle qu'il donna en 1723 à cette pieuse association. Vendue nationalement en 1796, cette chapelle a été rendue en 1822 à sa première destination.

19° *Chapelles des cimetières*. — Il existait dans les cimetières de Vitré, outre l'église Saint-Martin, plusieurs chapelles :

A. *Saint-Pierre*. — Cette chapelle, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne église Saint-Pierre, ne fut bâtie qu'en 1550, lorsque les religieux de Notre-Dame autorisèrent les paroissiens à établir un petit cimetière à l'Ouest et au Sud de l'église de Notre-Dame.

B. *Saint-Joseph* remplaça la précédente et fut bénite le 19 juin 1748; on y établit vers 1750 une congrégation de jeunes gens. Appelé vulgairement la chapelle du cimetière-neuf, ce sanctuaire fut détruit vers 1825; il occupait l'emplacement du presbytère actuel de Notre-Dame.

C. *Saint-Gilles*, située dans le grand cimetière, près de l'église Saint-Martin, avait été fondée de messes au xv^e siècle par Jeanne du Grasmesnil, veuve de Benoît Dollier; les seigneurs du Bois-Belin, descendants de cette dame, y avaient un enfeu.

D. *Notre-Dame de Galiot* se trouve dans le cimetière de ce

nom, cité dès 1315 et servant jadis à l'hôpital Saint-Nicolas. C'est un édifice insignifiant du xvii^e siècle, orné des statues de saint Yves et de sainte Marguerite, dont le costume semble rappeler le xv^e.

E. *Saint-Sauveur* ou *Sainte-Claire*. — Bâtie en l'honneur de Saint-Sauveur, dans le cimetière de Sainte-Croix environnant l'église, cette chapelle fut bénite le 23 septembre 1731. Placée plus tard sous le vocable de sainte Claire, elle a été détruite par les travaux de la voie ferrée¹.

20^e *Sainte-Anne* fut bâtie vers 1639 dans la rue dite de la Porte-Nantaise (*nunc* rue Sainte-Croix) par Jean Rouësson, recteur de Sainte-Croix, qui y fonda une messe tous les mardis le 5 octobre 1655, ce qu'approuva l'ordinaire le 17 octobre 1661. Cette chapelle, très-vénérée à Vitré, tombant en ruine, fut reconstruite de nos jours et bénite le 1^{er} août 1856 par M^{gr} Saint-Marc. C'est un joli petit édifice de style ogival fleuri, orné d'une statue de sainte Anne, œuvre de Barré.

21^e *Les Trois-Maries*, située dans le faubourg du Rachapt, est un ancien sanctuaire où la procession du Sacre se rendait dès 1643; elle fut rebâtie en 1754 telle qu'elle est aujourd'hui et bénite le 24 mai 1755. Vendue nationalement, elle fut rachetée en 1824 par M. Joyer, curé de Notre-Dame, et érigée par l'ordinaire en chapelle de secours en 1843.

22^e *L'Immaculée-Conception* est une jolie chapelle gothique bénite le 23 novembre 1879 et construite sur le boulevard des Jacobins. C'est le lieu de réunion de la congrégation des Enfants de Marie de la paroisse Saint-Martin.

23^e *Saint-Méen de Plaguet*, sise en la campagne, sur le bord de l'ancienne route de Laval, est un but de pèlerinage pour se préserver ou se guérir de la gale.

24^e *Notre-Dame-de-la-Compassion de la Guichardière* dépend du manoir de ce nom.

25^e *Notre-Dame et Saint-Christophe des Rochers*. — Cette

1. *Journal hist. de Vitré*, passim.

chapelle fut bâtie dans la cour du manoir des Rochers, en 1670, par Marie de Rabutin-Chantal, veuve d'Henri marquis de Sévigné et seigneur des Rochers, à l'instigation de son oncle Christophe de Coulanges, abbé de Livry, mais la première messe n'y fut dite que le 15 décembre 1675. Le 4 du même mois, M^{me} de Sévigné fonda en ce sanctuaire trois messes hebdomadaires tous les dimanches, mercredis et vendredis, et dota le chapelain des maisons et terres de la Ruchonnière et de la Cour-Neuve, en Étrelles. Charles de Sévigné, fils de la fondatrice, joignit à cette chapellenie celle de la Cochonnière, desservie à Étrelles, et dont la présentation lui appartenait. L'ordinaire approuva tous ces actes le 24 décembre 1675¹. Les Rochers se trouvant alors en Vitré, M^{me} de Sévigné obtint en 1683 de l'évêque de Rennes l'annexion de sa maison et de sa chapelle à la paroisse d'Étrelles. Mais l'ordinaire voulut que « en reconnaissance de cette distraction, » le seigneur des Rochers donnât dès lors chaque année 3 liv. aux recteurs alternatifs de Vitré et un cierge, le jour de la Chandeleur, au prieuré de Notre-Dame. Les Rochers sont revenus à Vitré à l'époque de la Révolution et se trouvent aujourd'hui en Saint-Martin. — La chapelle, de forme octogone, bâtie par M^{me} de Sévigné, subsiste toujours.

26° *La chapelle de Ruillé*, dépendant de ce manoir, était fondée de messes en 1722.

PRIEURÉS. — 1° *Notre-Dame*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine. (Voy. tome II, 46.)

2° *Sainte-Croix*, membre de l'abbaye de Marmoutiers. (Voyez tome II, 445².)

COLLÉGIALES. — Voy. tome III, 4 et 20³.

1. Arch. dép. d'Ille-et-Vil., 9 G, 84.

2. Prieurs de Sainte-Croix omis : Dom Salmon Chevalier (1430), — Christophe de Marafin (1567), — Jean de la Porte résigna en 1599 en faveur d'Isaac Hay, — Luc de Rives (1671).

3. Trésorier de la Magdeleine omis : Jean de Montsurton (1265).

TEMPLE DE VITRÉ. — Voy. tome III, 69.

HOPITAUX. — *Hôtel-Dieu*, — *Saint-Yves*, — *Léproserie*, — *Lazaret*, — *Hôpital-Général*, — *Asile de la Guilmarais*, — *Orphelinat*, — *Assistance publique*. (Voy. tome III, 365 et 640, 369, 370, 373, 373 et 569, 570, 633, 388.)

ÉCOLES. — *Collège*, — *Écoles*. (Voy. tome III, 484 et 556, 486, 568, 619 et 673.)

MONASTÈRES. — *Augustins*, — *Dominicains*, — *Récollets*, — *Frères de l'Instruction Chrétienne*, — *Bénédictines*, — *Filles de la Charité*, — *Hospitalières de la Miséricorde*, — *Hospitalières de Saint-Thomas*, — *Ursulines*, — *Adoratrices de la Justice de Dieu*, — *Filles du Cœur Immaculé de Marie*, — *Demoiselles de la Retraite*. (Voy. tome III, 113, 153, 164, 619, 178, 200 et 633, 208 et 640, 212, 239 et 673, 568, 569, 530.)

RECTEURS DE VITRÉ¹.

1° Recteurs de Notre-Dame ou de Saint-Pierre.

Hamelin se démit en 1138.

Jonas (1138).

Jacques Salmon (1208).

Hervé (XIII^e siècle).

James Guérin (1420).

N... Godard (1430).

Pierre Leclerc (1435 et 1445).

Pierre Gesbert (1460).

Robert de Grasmesnil permuta en 1474 avec le suivant.

Étienne Lecocu, précédemment chapelain ou prieur de Saint-Nicolas, fut pourvu en 1474.

Pierre Houdry (1486).

André Morel (1502).

Pierre Mazurais (1506).

Guillaume Chédane (1510).

Julien Lefebvre (1514).

1. M. l'abbé Paris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*. — *Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Rennes*. — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.* — *Reg. de l'état civil*. — *Arch. paroiss.*, etc.

Guillaume Tirel (1519).

Jean de Romelin, † vers 1525.

2° Recteurs alternatifs de Notre-Dame et de Saint-Martin¹.

Jean Delalande (1525 et 1537).
De son temps, Guillaume Frain, précédemment fermier de la cure de Notre-Dame sous Jean de Romelin, continua la ferme de cette même cure.

Robert Oger (1551-1568).

Guillaume Tizon fut pourvu en 1568; † le 1^{er} juillet 1588.

Jean Lodié succéda au précédent et se démit en octobre 1596; † le 28 novembre 1596.

Jean Lespaigneul, pourvu vers janvier 1597, fonda des messes à Notre-Dame et à Saint-Martin; † le 22 janvier 1624 et inhumé le 23 au cimetière de Saint-Martin.

Pierre Le Moyne, sieur du Plessix, né à Vitré de Floridas Le Moyne et de Marguerite Le Gouverneur, prit possession le 18 février 1624; chapelain du Plessix, de la Bazillais et de la Pétillais, il fut aussi doyen de Champeaux, doyen de Vitré et chanoine de Vitré; † le 18 mai 1634 et inhumé à Notre-Dame, devant l'autel de Notre-Dame-de-Pitié.

Dom Jean du Bouexic, sieur de la Jacobière, religieux de Saint-Melaine et prieur claustral de Notre-Dame, fut pourvu le 27 juillet 1634 par l'archevêque de Tours sur le refus de

Jean Le Clavier (1530).

François Prieur (1540).

Louis Thomas, prêtre de Vanes, fut pourvu le 19 août 1540.

Guillaume Geslin, fils de Jean Geslin, sieur de la Chevalerie, et d'Armelle Geffrard (1549-1569).

Pierre Bonnieu fut pourvu en 1569; † le 30 octobre 1586.

Pierre Bazin succéda au précédent, devint doyen de Vitré (1588) et résigna en 1598 au suivant; † à Vitré le 2 décembre 1605 et inhumé en l'église de Brecé.

Michel Touillon fut pourvu en 1598; † en 1604 et inhumé le 24 juin en l'église de Notre-Dame.

Julien Blanchard prit possession le 23 juin 1604 et permuta avec le suivant.

André Berthault prit possession le 6 février 1605; il était chanoine de Vitré en 1607; † le 7 mars 1613 et inhumé dans le cimetière Saint-Martin.

Vincent Bernier fut pourvu en 1613; † le 29 septembre 1629 et inhumé dans le chœur de l'église Saint-Martin.

Dom René Hodemon, bénédictin de Saint-Melaine et aumônier de M^{me} de Combalet, fut pourvu le 23 novembre 1629; il fit en 1636 le voyage de Rome et

1. On ne connaît qu'approximativement la date de l'institution de l'alternative à Vitré.

l'évêque de Rennes; † le 29 septembre suivant et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

Dom François Joubin, sous-prieur des Bénédictins de Notre-Dame, fut pourvu le 8 octobre 1631; il résigna en 1634; † en 1636 et inhumé le 4 juillet dans le chœur de Notre-Dame.

Pierre Roulleaux, né à Vitré de Pierre Roulleaux, sieur du Plessix, et de Gervaise Bruneau, pourvu le 30 août 1634, prit possession le 3 septembre; il se démit le 26 novembre 1673. Il était aussi chanoine de Vitré.

Julien Vallet, sieur du Val, prêtre de Séez et aumônier de M^{sr} de la Vieuville (1673-1676).

Jean-Baptiste de la Méhaignerie, bachelier en Sorbonne et chanoine de Vitré, pourvu le 10 juin 1676, prit possession le 17; † âgé de soixante ans, le 15 mai 1703, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

Jacques Letexier, prêtre du diocèse, prit possession le 1^{er} juillet 1703; † le 3 août 1708 et inhumé le 6 dans le chœur paroissial de Notre-Dame.

Jacques-Guy Arot, sieur de la Haye-Robert, fils de Jean Arot, receveur des fouages, et d'Anne Chyron, pourvu le 7 septembre 1708, prit possession le même jour; † le 24 octobre 1724 et inhumé le 25 dans le cimetière.

Pierre-Jean Saiget, prêtre du diocèse, recteur de Saint-Grégoire, prit possession le 3 novembre 1724 et se démit en 1725 pour demeurer à Saint-Grégoire.

fut aussi doyen de Vitré et recteur d'Erbrée; † le 3 mars 1634 et inhumé le 6 dans le chœur de Notre-Dame.

Jacques Baragnes, sous-diacre de Paris, fut présenté par l'abbé de Saint-Melaine le 20 mars 1634; il résigna le 5 juin 1635.

Pierre Duperron, sieur de la Noë, né à Vitré de Pierre Duperron et de Jeanne Gaumer, prit possession le 26 juillet 1655. De concert avec Pierre Roulleaux, il substitua à la période de huit jours une période de quatre ans pour le gouvernement alternatif de Notre-Dame et de Saint-Martin. Cela alla bien de 1669 à 1673; mais Pierre Roulleaux s'étant alors démis, M^{sr} de la Vieuville voulut profiter de cet arrangement pour détruire l'alternative; il pourvut Julien Vallet de la seule église de Notre-Dame et voulut que Pierre Duperron se contentât de Saint-Martin. Ce dernier en appela contre l'évêque de Rennes et obtint gain de cause; Julien Vallet fut forcé de se démettre, et grâce à Duperron l'alternative fut maintenue avec la période hebdomadaire. M. Duperron était aussi chanoine de Vitré; † subitement le 16 mars 1692 et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

Dom Julien Bourgonnière, prieur à Saint-Malo et à Angers, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, fut pourvu en cour de Rome le 23 juin 1692; mal accueilli par l'évêque, il se démit le 7 décembre 1693.

Pierre Bidault, fils de Jean Bi-

Pierre-Étienne Ravet, sieur de la Bellangerie, fils de Louis Ravet, sénéchal du Teil, et de Renée Gault, sieur et dame du Ménil, fut pourvu le 6 mars 1725; † âgé de soixante-quatre ans, le 4^{er} mai 1754, et inhumé le 2 dans la chapelle du cimetière neuf.

Pierre-Nicolas de Gennes, seigneur de la Fontenelle, fils de Joseph de Gennes, sieur de la Motte, et de Marie-Anne Le Clerc, fut pourvu le 18 mars 1754; il résigna le 15 juin 1767; † le 3 avril 1787 et inhumé le 5 à Notre-Dame, dans la chapelle des Cholets, où se voit encore sa tombe, portant ces mots : *Ci gist Messire Pierre-Nicolas de Gennes, seigneur de la Fontenelle, recteur alternatif des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Martin, décédé le 3 avril 1787, âgé d'environ soixante-dix ans.*

Jean-Baptiste Bienvenue, prêtre du diocèse, pourvu le 23 juin 1767, prit possession le 9 juillet et devint en 1775 recteur de Saint-Aubin de Rennes.

Jean-Marie Moulin fut pourvu le 3 juin 1775; exilé à Jersey en 1793, il mourut en revenant en France.

Joseph-François Visciche, prêtre du diocèse, pourvu le 7 avril 1768, se démit quelques jours après.

Louis-Joseph Brunet fut pourvu le 18 avril 1768; † âgé de soixante-douze ans, le 24 juillet 1793.

dault, sieur de la Massonnais, et d'Olive Georgeault, fut pourvu par l'évêque dès le 13 août 1692; † le 21 septembre 1709 et inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

Eustache Gisquel (1710-1743).

Paul Bely, fils de Pierre Bely, ministre protestant, et de Charlotte Moysant, prit possession le 2 juillet 1743; il fut aussi doyen de Vitré; † le 28 mars 1740 et inhumé le 29 dans le cimetière.

Eusèbe-François Houvet, prêtre du diocèse, licencié en théologie, fut pourvu le 23 avril 1740; † âgé de quarante-huit ans, en odeur de sainteté, le 19 janvier 1743, et inhumé le 21 à Notre-Dame, en la chapelle Saint-Roch; on y voit sa tombe, avec cette inscription : *Cy gist Messire Eusèbe-François Houvet, prêtre, docteur de Sorbonne, recteur alternatif de Notre-Dame et de Saint-Martin de Vitré.*

Jacques de Gennes, sieur de la Motte, frère de Pierre de Gennes ci-contre, fut pourvu le 28 février 1743; il fut aussi doyen de Vitré; † le 2 février 1768 et inhumé le 4 à Notre-Dame, dans la chapelle des Saints-Anges, où l'on voit encore sa tombe, portant ces mots : *Cy gist Messire Jacques de Gennes de la Motte, recteur alter-*

3^o Curés de Notre-Dame.

- François-Julien Levesque de la Mesrie* (1803, † 1805).
Dominique-Louis Marion (1806, † 1818).
Pierre-François Joyer, chanoine honoraire (1819, † 1842).
René Guilloys, chanoine honoraire (1842, † 1850).
Gilles Aubrée, chanoine honoraire (1850, † 1884).
Félix-Jean Lochet, chanoine honoraire (1882-).

4^o Curés de Saint-Martin.

- René-Sébastien Breteau de la Gueretterie*, chanoine honoraire (1803, † 1840).
Nicolas-Louis Chatel, chanoine honoraire (1844, † 1864).
Mathurin-Joseph Collet, chanoine honoraire (1862, † 1866).
Augustin Gavard, chanoine honoraire (1867, † 1884).
Léon-Marie Renault, chanoine honoraire (1884-).

5^o Recteurs de Sainte-Croix.

- André* (1164).
Pierre Le Petit, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut pourvu en 1275.
Jean de la Chasse (1388).
Guillaume de Launay (1447).
Jean Picauld, natif de Betton (1545).
Jean Desprez (1567), † en 1589.
Jean Trublet (1589-1599).
Michel Gérard, chanoine de Vitré (1599); † en 1614 et inhumé en l'église collégiale le 7 décembre.
Maurice Bouvet, doyen et chanoine de Vitré (1613-1615).
Jacques Le Maignan, doyen de Vitré (1615-1629).
Jean Rouesson, natif de Vitré et chanoine en cette ville (1629); † le 17 septembre 1661.
Jean Guibé, originaire de la paroisse, fut pourvu en 1664; il fut aussi chanoine de Vitré; † le 26 octobre 1707 et inhumé le 27 dans son cimetière.
René Deseuche fut pourvu le 7 août 1708 et débouta Louis Ladvocat, prétendant au bénéfice; † âgé de quarante-neuf ans, le 2 décembre 1722, et inhumé dans le cimetière.
Philippe Dallon, né à Vitré de Jean Dallon, notaire, et d'Andrine Hoguerel, fut pourvu le 20 février 1723; † le 25 décembre 1758 et inhumé dans le cimetière.

René-Augustin Duverger, né à Vitré de René Duverger, sieur de la Gravelle, et de Gilonne Le Moyne, fut pourvu le 25 janvier 1759; † le 20 janvier 1763.

François Pasquier, prêtre du Mans, pourvu le 12 avril 1763, se démit au bout de peu de jours et devint recteur de La Chapelle-Erbrée.

François-Julien Levesque de la Mesrie, né à La Chapelle-Erbrée en 1724, de François Levesque et de Marguerite Orrière, fut pourvu le 29 mai 1763; il gouverna jusqu'à la Révolution et devint en 1803 curé de Notre-Dame de Vitré, où il mourut le 19 janvier 1805.

Pierre-Joseph Beaugeard (1803, † 1805).

Joseph-Emanuel Barbot-Chevre (1805, † 1824).

Pierre-François Coconnier, chanoine honoraire (1824, † 1864).

Casimir Troprée, chanoine honoraire (1862, † 1882).

Jean Barré (1883-).

VIVIER (LE)

Vivarium (1181), — *parochia de Vivario Hireilli* (1516).

Olim du diocèse de Dol, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.
Nunc de l'archidiocèse de Rennes, de l'archidiaconé de Dol et du doyenné de Dol.

ORIGINES. — Il est difficile de fixer, même approximativement, la date de la formation du Vivier comme paroisse. Dans l'enquête faite en 1181¹ pour le recouvrement des biens de l'archevêché de Dol, il est fait mention d'un chevalier nommé Guillaume du Vivier, qui apporta son témoignage en faveur de l'archevêque; mais quoique cette charte mentionne les paroisses voisines de Hirel, La Fresnaye, etc., on n'y voit point figurer Le Vivier. On y trouve, au contraire, qu'à cette époque la paroisse de La Fresnaye s'étendait jusqu'au cours du Guyoul. Cette circonstance, jointe à la dénomination ancienne du Vivier, appelé en 1516 « *parochia de Vivario Hi-*

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 634.

reilli, » fait supposer que Le Vivier n'était peut-être pas au XII^e siècle érigé encore en paroisse et que son territoire était alors réparti entre La Fresnaye et Hirel.

Mais s'il n'est pas certain que Le Vivier fût une paroisse en 1181, il semble bien du moins que ce privilège lui fut accordé durant le XIII^e siècle. Nous savons, en effet, que le pape Boniface VIII (1294-1303) confirma le Chapitre de Dol dans la possession d'une terre de 80 acres avec bâtiments d'exploitation, sise en Hirel et Le Vivier, et d'une pêcherie en mer sur le rivage de ces deux paroisses¹.

Quant à la famille seigneuriale du Vivier, nous voyons ses membres figurer parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de la Vieuville. W. du Vivier, du consentement de ses fils Glai et Guillaume, donna aux religieux de ce monastère 2 arpents et demi de terre situés au bord du chemin de Flouville, en Cherrueix, « *juxta viam de Flaovilla in Charruers.* » Jean, évêque de Dol, confirma cette donation au commencement du XIII^e siècle. Plus tard, en 1263, Ruellan du Vivier fit un nouveau don à la même abbaye².

La paroisse du Vivier dépendait de l'évêque et du Chapitre de Dol. L'évêque y possédait plusieurs fiefs et jouissait d'un droit de coutume « sur les marchands et voituriers passant sur le pont du Vivier pour aller et venir de Saint-Malo et Pontorson³. » Quant au Chapitre, il levait la plus grande partie ou même la totalité des dîmes du Vivier et présentait la cure.

Aussi le recteur de cette paroisse recevait-il des chanoines de Dol une portion congrue portée à 700 liv. en 1790. Il jouissait, en outre, du presbytère et de son jardin; il avait même (en 1575 du moins) un petit pourpris, contenant un journal et demi de terre, adjacent à son jardin, et sis entre

1. « *In Hirel et in Vivario octoginta acras terre cum mansuris et unam piscaturam in mari.* » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, 3 G, 108.)

2. *Cartul. Veleris Villæ.* — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bref.*, I, 734.

3. *Déclaration de l'évêché de Dol en 1680.*

la Grand'rue du Vivier et le chemin de Saint-Malo; mais il devait, à cause de son presbytère, 100 sols de rente féodale à l'évêque de Dol ¹.

ÉGLISE. — Saint Nicolas, évêque de Myre, est le patron du Vivier. Nous ignorons ce qu'était l'ancienne église, aujourd'hui détruite. Il s'y trouvait quelques fondations, car en 1790 l'obiterie du Vivier avait 176 liv. 12 s. 9 d. de rente.

Il est vraisemblable qu'à l'origine l'évêque de Dol était seigneur supérieur du Vivier; toutefois, en 1682, le seigneur de Combour, et au siècle dernier le marquis de Châteauneuf, prétendaient contradictoirement avoir en cette église les droits de supériorité. Mais, à la même époque, le seigneur de la Mettrie, en Cherrueix, réclamait les prérogatives de seigneur fondateur du Vivier; il déclara même en 1665 y avoir « son banc armorié, ses enfeu et pierres tombales et ses escussons ès vitres dans le chancel. » Aussi fut-ce en cette église que furent inhumés « au tombeau de leurs ancêtres » Pierre Le Saige, † en 1722, et autre Pierre Le Saige, † en 1741, l'un et l'autre seigneurs de la Mettrie et du Vivier; et Jeanne Le Saige, † en 1775, femme de François de Saint-Pair, seigneur de Vaugour.

Le seigneur du Pont du Vivier avait au xvi^e siècle, en la même église, un droit d'enfeu « dans la nef devant le Crucifix. » Ce fut peut-être même l'origine des prééminences des seigneurs de la Mettrie ².

Quant à l'église actuelle du Vivier, c'est un édifice en forme de croix avec ouvertures en plein cintre, construit en 1848; sa tour, un peu plus ancienne, porte la date de 1839.

ÉCOLES. — Voy. tome III, 623 et 661.

1. Arch. du district de Dol. — Déclaration de l'évêché de Dol en 1575.

2. Le manoir du Pont du Vivier appartenait, en effet, comme celui de la Mettrie de Cherrueix, en 1513, à Jean de Taillefer, dont la famille se fonda en celle des Le Saige de la Villesbrune.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE. — Voy. tome III, 623.

FILLES DE LA SAGESSE. — Voy. tome III, 661.

RECTEURS DU VIVIER ¹.

Thomas Saulnier ou *Paulmier* (1575).

Étienne Pinczon résigna en faveur du suivant.

Guillaume Divré, pourvu en 1609, gouvernait encore en 1625.

Jean Antin, secrétaire du Chapitre de Dol (1664); † le 7 avril 1670.

Julien Desnos, sous-chantre de Dol, chapelain du château de Dol et de Saint-Ambroise en la cathédrale, fut pourvu en 1670; † le 22 janvier 1702.

Michel Gallet, sacriste de la cathédrale de Dol, fut pourvu en 1702; † âgé de soixante et un ans, le 12 mars 1724, après avoir résigné le 22 janvier en faveur du suivant, avec rétention de 100 liv. de pension.

François Gallet, frère du précédent et chanoine de Lamballe, pourvu en cour de Rome, prit possession le 24 juillet 1724; † âgé de soixante-douze ans, le 11 novembre 1745.

Guillaume Briand, prêtre de Saint-Malo, fut pourvu le 30 décembre 1745; † âgé de soixante-trois ans, le 31 décembre 1765.

René-Julien Lizion, sous-diacre d'office à la cathédrale de Dol, présenté par le Chapitre le 3 janvier 1766, fut pourvu le 17 et prit possession le 22; † le 8 août suivant.

Joseph Gervy, natif de Pleurtuit, présenté le 30 janvier 1767, fut pourvu le même jour et prit possession le 15 mars; il fut incarcéré à Saint-Melaine en 1792 et exilé en 1793 à Jersey, où il mourut.

Julien Nicole (1803, † 1809).

Joseph-Louis Gouillaud (1809-1842).

Jean Gouillaud (1842-1853).

Pierre Houligard (1853-1867).

Étienne Roullis (1867-).

¹. Reg. des insin. ecclés. de l'évêché de Dol. — Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Rép. au quest. de 1860, etc.

ÉPILOGUE

11111111

L'ÉGLISE DE RENNES

A TRAVERS LES AGES

Jeter un coup-d'œil d'ensemble sur le passé de l'archidiocèse de Rennes, — composé de la majeure partie des anciens diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo, — rappeler en quelques pages les faits les plus saillants de cette histoire et retracer ainsi la physionomie fidèle de notre Église aux diverses époques qu'elle a traversées, tel est le but de ce dernier chapitre. Comme le voyageur parvenu au sommet d'une montagne aime à se retourner pour contempler le paysage qui l'environne et reconnaître les sentiers qu'il a suivis, de même nous aussi, arrivé au terme de cette longue publication, nous sommes heureux de résumer ici ce que nous avons découvert de plus intéressant, et nous voulons essayer de montrer telle que nous la comprenons la noble et sainte Église de Rennes depuis son origine jusqu'à nos jours. C'est ainsi que nous prendrons congé de nos bienveillants lecteurs; puissent ces dernières pages leur faire aimer de plus en plus l'Église illustrée par tant de saints à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir!

I

A l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le territoire que nous habitons était occupé en grande partie par une peu-

plade armoricaine, celle des Rédons. Comme les habitants du reste de la Gaule, les Rédons avaient été vaincus par Jules César; mais la domination romaine laissait subsister ce peuple. Toutefois, maîtres de la contrée, les Romains y bâtirent des villes fortes et construisirent entre ces villes de belles et solides routes en chaussée, et le long de ces voies des stations et des camps destinés à en procurer la sûreté¹. Ainsi furent élevés chez les Rédons *Condate*, appelée au iv^e siècle *Civitas Redonum*, aujourd'hui Rennes; *Sipia* et *Fines*, indiqués dans les Itinéraires de cette époque et regardés par plusieurs comme ayant donné naissance aux paroisses actuelles de Visseiche et Feins; — et chez les Curiosolites, autre peuple gaulois voisin des Rédons, Aleth, dont les derniers débris apparaissent encore sur le promontoire de la Cité, à Saint-Servan.

Ces Gallo-Romains des premiers siècles de l'ère chrétienne reçurent-ils le bienfait de l'évangélisation? Il est vraisemblable que dès cette époque reculée quelques prédications chrétiennes furent faites dans le pays des Rédons, principalement à Rennes, leur capitale. Mais il fallut les grandes missions du m^e siècle, dont parle saint Grégoire de Tours², pour que ces germes de christianisme produisissent des fruits durables; encore l'existence authentique d'un diocèse de Rennes régulièrement organisé ne nous apparaît-elle qu'au commencement du v^e siècle. Cependant, ce diocèse peut être considéré comme étant d'origine gallo-romaine, puisqu'il eut pour centre la capitale d'un peuple gallo-romain et que la tradition lui donne pour premiers apôtres des missionnaires appartenant à la race latine, saint Maximin, saint Clair et saint Just³.

Il en est autrement de l'origine des diocèses de Dol et d'Aleth (plus tard Saint-Malo), créés par les Bretons, et dont

1. Il n'y avait pas moins de neuf voies romaines partant de Rennes et rayonnant autour de cette ville.

2. *Hist. eccl. Francorum*, I, 28.

3. Voy. tome I^{er}, chap. I^{er}.

de vastes sections font aujourd'hui partie de l'archidiocèse de Rennes.

La fiscalité de l'Empire romain ruina les Gaules, à partir surtout des dernières années du III^e siècle. Ces provinces épuisées se dépeuplèrent et devinrent des solitudes incultes. Notre contrée subit elle-même ce triste sort, et quand, au V^e siècle, commencèrent les émigrations bretonnes, de grands bois s'élevaient sur notre sol. Formant de l'Est à l'Ouest comme une seule forêt, ces bois allaient rejoindre Brocéliande, vaste massif d'arbres couvrant tout le centre de la péninsule armoricaine. Les forêts actuelles de Fougères, de Sévailles, de Rennes et de Chévré demeurent encore comme les jalons de cette antique forêt, qui, se poursuivant au Sud de Rennes, occupait tous les alentours de cette ville et gagnait Brocéliande au moyen des bois de Montfort. D'autres forêts s'étendaient également dans les environs d'Aleth, et pendant que saint Armel se retirait au fond des bois du pays actuel de Châteaugiron et de Janzé, saint Lunaire et saint Suliac s'enfonçaient eux-mêmes dans les broussailles des forêts couvrant les deux rives de la Rance. Aussi pendant de longs siècles le pays de Montfort fit-il partie de cette contrée demi-sauvage appelée le Poutrecoët (par contraction le Porhoët), c'est-à-dire Pays au-delà des bois¹, et tout le territoire au Sud de Rennes jusqu'aux limites du comté nantais fut-il appelé le Désert, nom également donné à une partie des environs de Fougères.

Voilà donc quelle était la situation de notre pays au V^e siècle : l'ancienne civilisation gallo-romaine n'apparaissait plus qu'à Rennes, grâce au christianisme qui s'était implanté dans cette ville, devenue chef-lieu d'un diocèse, — et à Aleth, à cause de sa belle situation commerciale et maritime; mais cette dernière ville était encore païenne. Par ailleurs, aucun souvenir d'autre ville gallo-romaine ne subsiste chez nous; tous

1. *Pou-tré-coët*, traduit dans nos chartes latines par *Pagus trans sylvam*.

nos centres importants d'aujourd'hui, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon et Montfort, sont, en effet, des créations du moyen-âge.

II

C'est alors que commencèrent, au v^e siècle, pour se continuer durant le vi^e, les nombreuses émigrations bretonnes qui changèrent complètement la physionomie de l'Armorique. Chassés de la Grande-Bretagne par les envahissements des Angles et des Saxons, ces émigrés avaient déjà reçu l'évangélisation chrétienne; ils abordèrent donc sur nos côtes avec leurs évêques et leurs prêtres, qui suivaient pour la plupart les règles austères de la vie monastique. Tout notre littoral reçut ces colonies bretonnes, qui formèrent bientôt un petit royaume appelé la Domnonée¹. D'un autre côté, des chrétiens émigrés, venus également de Grande-Bretagne, se fixèrent dans l'ancien territoire des Vénètes et vinrent jusqu'au Sud-Ouest de Rennes. Ainsi se répandit dans toute notre contrée la lumière bienfaisante du flambeau de la foi, apporté dès les premiers siècles à Rennes même par les missionnaires latins, et aux v^e et vi^e siècles dans les régions septentrionale et occidentale de notre archidiocèse par les émigrés bretons. L'on vit alors le siège épiscopal de Rennes occupé dès 439 par Fébédiolus, puis par saint Amand et saint Melaine, et bientôt après saint Samson fonda vers 555 l'évêché de Dol, tandis que vers 585 saint Malo devenait le premier évêque d'Aleth.

Les documents du vi^e siècle sont trop rares pour que nous puissions retracer le tableau complet de nos églises à cette époque. Nous voyons seulement alors les Saints émigrés de Bretagne répandre les bienfaits du christianisme et de la civilisation parmi les petits groupes de population indigène dispersés de loin en loin sur la surface de notre territoire, qu'a-

1. Voy. tome I^{er}, 375.

vaient ruiné les derniers excès de l'Empire. Ils n'eurent guère à combattre le polythéisme romain, dépourvu de profondes racines en Armorique, mais il leur fallut lutter contre le druidisme, qui résista de son mieux et essaya de disputer cette terre où il avait si longtemps régné sans rival. Nos saints en vinrent à bout, toutefois, en fondant des monastères d'où ils rayonnèrent sur les alentours. Saint Samson à Dol, saint Malo à Aleth et à Roz, saint Aaron sur le rocher qui conserva son nom, saint Suliac et saint Lunaire sur les bords de la Rance et de la Manche, christianisèrent tout le Nord de notre archidiocèse. Saint Samson, en recevant de Childebert même les localités de Rimou, La Fontenelle et Saint-Rémy-du-Plain, ne manqua pas non plus de les évangéliser; peut-être, d'ailleurs, l'avaient-elles été déjà par les missionnaires venus à Rennes aux premiers siècles. D'autre part, saint Melaine prêchait et convertissait les populations de Brain, de Comblessac et des environs, et ses religieux ne tardaient pas à se fixer autour de Rennes dans de nombreuses paroisses. Enfin, saint Méen, se retirant dans les solitudes du Poutrecoët, y fondait un monastère dont tout le pays de Gaël ressentit l'heureuse influence, et saint Armel, dans la région du Désert, attaquait le culte druidique là même où s'élevait l'un de ses plus prodigieux monuments, le vaste dolmen de la Roche-aux-Fées, en Essé.

Tel nous apparaît l'état religieux de notre pays au ^{vi}^e siècle, « tel fut le rôle des prêtres et des moines bretons en Armorique : d'une main ils déracinaient l'idolâtrie, de l'autre les halliers et les forêts; dans le sol défriché ils semaient le grain, et la vertu dans les âmes purifiées par le baptême; ils donnaient en même temps à leurs néophytes la paix du cœur et le pain du corps; ils ouvraient des écoles et ils plantaient des vergers; ils prêchaient aux puissants la douceur, aux paresseux le travail; à tous, surtout aux petits et aux pauvres, ils prodiguaient le trésor de leur charité et de leurs aumônes. Ainsi, entre les indigènes armoricains et les émigrés bretons

ils furent vraiment le trait d'union et le plus efficace agent de la pacifique fusion des deux races ¹. »

III

D'épaisses ténèbres couvrent l'histoire de nos diocèses aux VII^e et VIII^e siècles. A peine quelques noms de glorieux évêques apparaissent-ils comme des éclairs chassant un instant la nuit noire : saint Didier et saint Modéran à Rennes, saint Leucher, saint Thuriau et saint Genevée à Dol, saint Énogat et saint Maelmon à Aleth. Mais comment gouvernèrent-ils leurs diocèses ? Nous l'ignorons. Toutefois, nous sommes certain qu'ils ne demeurèrent pas inactifs, car les conséquences de leurs œuvres vont nous apparaître au IX^e siècle.

Transportons-nous en 848. L'indépendance du peuple breton, longtemps combattu par les Francs, est assurée désormais ; les petits États fondés primitivement par les émigrés du VI^e siècle² ont fait place à une véritable monarchie ; le noble vainqueur auquel sont dus ces avantages, le roi Nominœ, vient de se faire sacrer à Dol ; guidé par des motifs politiques très-puissants, — sinon très-orthodoxes, — ce prince a créé, en effet, la métropole de Dol et lui a soumis les sept évêchés bretons de son royaume ; il a même conquis sur les Francs les diocèses de Rennes et de Nantes, et il veut également les placer sous l'autorité de son archevêque. Fidèle à la tradition de ses pères, c'est au moyen des prêtres et des moines que Nominœ entreprend de s'assimiler les populations de Rennes et de Nantes, étrangères à la Bretagne jusqu'alors. Pour y réussir, il fonde l'abbaye de Redon, la peuple de religieux bretons et favorise de tout son pouvoir l'extension des disciples de saint Convoyon dans les contrées qu'il s'est nouvellement annexées. Or, c'est précisément dans les chartes du

1. M. de la Borderie, *La Bretagne contemporaine*, Introduction, XIV.

2. Voy. tome I^{er}, 374.

Cartulaire de Redon et dans quelques autres actes contemporains que nous allons retrouver la physionomie religieuse de notre pays au ix^e siècle.

La première chose qui frappe dans cette étude de nos vieilles chartes, c'est le grand nombre de paroisses nous apparaissant parfaitement constituées dès cette époque reculée. Voici comment, en effet, se présentent par ordre chronologique les paroisses de notre archidiocèse mille ans avant le jour où nous écrivons : Langan signalée dès 797, Sixt et Maure en 832, Renac en 833, Bains et Pipriac en 834, Brain en 836, Guipry, Bruc, Baulon, Comblessac, Guignen et Messac en 843, Lailé en 850, Le Grand-Fougeray en 852, Pancé en 860, Bourg-des-Comptes en 866, Pléchâtel en 875, Ercé-en-la-Mée vers le même temps, appartiennent à ce que nous appelons aujourd'hui l'arrondissement de Redon. — Dans celui de Montfort, nous trouvons Saint-Malon mentionnée vers 650, Médréac en 835, Plélan en 843, Talensac en 852; Gaël et Paimpont naissent vers la même époque à l'ombre de l'abbaye de Saint-Méen et du prieuré berceau de l'abbaye de Paimpont; enfin, Le Lou, La Nouaye, Langan, Saint-Mervon et Saint-Uniac, enclaves du diocèse de Dol, sont antérieures à l'an 848. — Dans l'arrondissement de Saint-Malo, voici Saint-Pierre d'Aleth, qui donnera naissance à Saint-Servan quand le monastère du rocher d'Aaron fera lui-même surgir Saint-Malo; voici Dol, œuvre de saint Samson; Carfantain et Montdol, qui rattachent leurs origines au même évêque et à son contemporain saint Magloire; Saint-Lunaire, Saint-Suliac, Saint-Briac, évangélisées au vi^e siècle par les bienheureux dont ces localités conservent le nom glorieux; Rozlandriec ou Rozsur-Couasnon, où saint Malo bâtit un monastère; Saint-Samson-de-l'Isle, premier centre chrétien, semble-t-il, de la paroisse de Pleine-Fougères; puis les enclaves de Dol antérieures à 848 : Saint-Coulomb, Saint-Ideuc, Saint-Méloir-des-Bois et Saint-Tual; et, enfin, toutes ces paroisses dont les noms appartenant à la langue bretonne attestent l'antiquité, telles que

Baguer-Pican, Baguer-Morvan, Lillemer, Miniac-Morvan, Plerguer, Plesguen, Plesder, Pleugueneuc, Lanhélin, etc., etc.

Les paroisses dont nous venons de faire l'énumération conservent pour la plupart au ix^e siècle le cachet de leur origine : ce sont d'anciens *plou*, c'est-à-dire des paroisses bretonnes fondées par les émigrés des v^e et vi^e siècles. Chacune d'elles a pour chef un mactiern, au-dessous duquel apparaissent les anciens, appelés dans nos chartes latines *seniores*; les prêtres, *presbyteri*, et les nobles, *optimates*, qui réunis composent l'assemblée du *plou*. Ces réunions portent dans les mêmes chartes le nom de *placita* et se tiennent soit devant l'église de la paroisse, soit dans le temple même; elles ont pour but de gérer les affaires de la communauté, de donner avis sur des points controversés, de maintenir les traditions locales, d'assurer les donations faites entre vifs ou par testament, de maintenir, enfin, le bon ordre partout ¹.

A cette époque, il n'est plus question de servage chez nous, mais nous y trouvons mention faite de colons, appelés dans les chartes latines *manentes*, manants, ou *villani*, villains, — noms qui n'avaient alors rien d'odieux; — nous voyons, il est vrai, ces colons attachés à la terre et cédés parfois avec elle lorsqu'elle change de maître, mais cette condition des derniers du peuple ne semble pas les effrayer beaucoup, car quelques-uns d'entre eux sollicitent, par exemple, de l'abbé de Redon la permission de continuer à vivre sous son autorité, en servant librement, « *libere servire*, » comme avaient fait leurs ancêtres, sous le régime du villainage, « *servitus villanica*, » en payant la redevance exigée des villains ².

1. Voy. tomes IV, 80, 217; V, 30, etc.

2. *Cart. Boton.*, 23, 240, 234, 367, 399. — « Les colons, fort nombreux chez nous au ix^e siècle, — dit M. de la Borderie, — formaient une classe d'hommes inséparablement liés au sol et voués à sa culture, au point d'être toujours vendus, donnés ou aliénés avec lui, et d'imposer fréquemment leur nom personnel à la terre qu'ils exploitaient. Leur tenure était héréditaire; les redevances et services dus par eux au maître ou propriétaire du fonds n'étaient nullement arbitraires, mais fixés par la coutume ou par une convention. Les colons pouvaient ester en justice. Tout cela les sé-

La moitié de notre archidiocèse offre donc au ix^e siècle ces caractères franchement bretons, mais l'autre moitié ne présente point la même physionomie. Là, cependant, les vieilles paroisses ne manquent pas non plus : Cornuz est signalée dès 579; Saint-Armel, Rimou, La Fontenelle et Saint-Rémy-du-Plain dans ce même vi^e siècle; Marcillé-Robert, Le Pertre et Vendel au vii^e; Tourie en 845, Retiers en 868; Visseiche, Feins, Vieuxvy, Saulnières, Le Sel, etc., dont les origines semblent appartenir, comme la ville même de Rennes, à l'ère gallo-romaine, revendiquent aussi une haute antiquité. Malheureusement, nous n'avons point ici de cartulaire pour nous renseigner; nous savons toutefois que ces diverses localités passèrent directement des Gallo-Romains aux Francs et ne devinrent partie intégrante de la Bretagne qu'à la suite des conquêtes de Nominoë¹.

Si nous considérons la pénurie de documents où nous nous trouvons pour l'étude de ces paroisses françaises de notre archidiocèse, nous ne devons pas nous étonner de les retrouver au ix^e siècle dans nos chartes moins nombreuses que nos paroisses bretonnes; mais cela ne prouve nullement qu'elles fussent réellement en plus petit nombre. Au contraire, Rennes ayant certainement reçu le saint Évangile avant Dol et Saint-Malo, ses alentours durent voir de bonne heure les prêtres chrétiens se répandre dans leurs plaines; nul doute que les moines de l'abbaye de Saint-Melaine, par exemple, qui possédaient chez nous au xii^e siècle une cen-

pare nettement de l'esclavage et même de la servitude. » (*Bretagne contemporaine*, Introduction, XIX.)

1. L'union définitive des pays de Rennes et de Nantes à la Bretagne fut confirmée à la suite des invasions normandes, lorsqu'Alain Barbe-Torte délivra ces régions des terribles hommes du Nord. Voici comment M. Loth explique toutefois le mouvement de recul qu'éprouva au xi^e siècle la langue bretonne : « La délivrance de la péninsule par les Bretons, le prestige acquis par eux leur avait gagné l'estime des populations gallo-romaines : elles devinrent bretonnes de cœur; mais l'élément celtique, très-éprouvé par l'émigration et la guerre, ne se trouva plus assez fort pour se les assimiler et les rendre bretonnes de langue. » (*L'émigration bretonne en Armorique*, p. 240.)

taine d'églises, dont soixante-seize étaient paroissiales, n'aient créé dès avant le ix^e siècle une grande quantité de paroisses.

Remarquons ensuite que ces premières paroisses, tant bretonnes que françaises, étaient originairement d'une grande étendue : Maure (appelée alors Anast) renferme, en 843, sept chapelles ou trèves, parmi lesquelles figurent les paroisses actuelles de Mernel, Bovel, Campel, Loutchel et Saint-Séglin ; — Fougeray, en 852, possède le territoire des paroisses de Mouais, La Dominelais et Sainte-Anne ; — Guipry, en 843, celui de Lohéac, Saint-Malo-de-Phily et Lieuron ; — Gaël contient certainement alors Saint-Méen, Muel et Le Bran, et vraisemblablement Le Crouais, Le Loscouët et Saint-Onen. — Plus tard, au xii^e siècle, Longaulnay, Saint-Pern et Bécherel faisaient encore, ainsi que Le Quiou, partie de la paroisse de Plouasne, et Tinténiac renfermait dans son territoire paroissial La Baussaine, La Chapelle-Chaussée, Saint-Gondran, Cardroc, Saint-Domineuc, Trimer et peut-être même Les Ifs.

Devant cette immense étendue des paroisses — qu'expliquent les terres incultes dont nous avons parlé — et en face des noms relativement nombreux de paroisses apparaissant au ix^e siècle, ne sommes-nous pas en droit de conclure : tout le territoire de notre archidiocèse était dès lors non-seulement évangélisé, mais encore parfaitement constitué selon les règles de la hiérarchie ecclésiastique.

IV

Cet état florissant de nos Églises ne dura pas longtemps. A la mort du roi Salomon, arrivée en 874, la guerre civile vint désoler notre pays et les invasions des Normands l'attaquèrent de toutes parts. Comme un torrent dévastateur, ces barbares inondèrent nos diocèses et les ruinèrent de fond en comble. Devant leur face, dit un témoin oculaire, la terre trembla ; villes, châteaux, monastères, églises, tout s'écroula ;

nobles et riches, prêtres et guerriers se sauvèrent à toutes jambes, qui en France, qui en Angleterre. En 878, Main, archevêque de Dol, s'enfuit à Orléans, emportant avec lui le corps de saint Samson; son successeur cependant essaya de siéger à Dol, mais en 944 cette ville fut surprise par les Normands, qui brûlèrent la cathédrale, dans laquelle périrent l'évêque et ses diocésains réfugiés au pied des autels. Salvator, évêque d'Aleth, transporta de son côté les saintes reliques de son église, notamment le corps de saint Malo, d'abord à Léhon, puis à Paris, vers 965. Dès 863, saint Convoyon, abbé de Redon, avait dû demander un lieu de refuge au roi Salomon dans les bois du Poutrecoët, là où s'élève aujourd'hui Maxent. Enfin, nos abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Méen, plus malheureuses encore que celle de Redon, furent presque totalement ruinées par les envahisseurs.

On comprend facilement que si les villes épiscopales et les grands monastères devenaient ainsi la proie des Normands, les bourgs et les villages, sans aucun moyen de défense, furent encore moins épargnés; aussi, selon l'énergique expression d'un chroniqueur contemporain, la Bretagne tout entière fut détruite, *destructa est Britannia*¹.

V

Avec le x^e siècle finirent en Bretagne ces terribles invasions normandes. A la suite du grand guerrier Alain Barbe-Torte, les seigneurs bretons réfugiés en Angleterre rentrèrent dans leurs domaines patrimoniaux; les moines, exilés dans les places fortes du centre de la France, rapportèrent leurs saintes reliques et reconstruisirent leurs monastères; de nouvelles villes se formèrent à l'ombre des forteresses et le gouvernement des ducs de Bretagne, successeurs du roi Nominoë,

1. Cartul. Redon.

se reconstitua. De tous côtés se dressèrent des châteaux, s'élevèrent des églises, se rétablirent des paroisses, et ce renouvellement de la Bretagne entière durant le xi^e siècle forme l'une des pages les plus intéressantes de notre histoire.

Au point de vue féodal, ce xi^e siècle vit naître les villes de Fougères vers l'an 1024, Vitré vers 1060, Montfort vers 1091, Châteaugiron, la Guerche, Hédé, etc., toutes se formant peu à peu autour des châteaux de mêmes noms. En même temps, Redon grandissait sous le régime abbatial et Saint-Malo se préparait à devenir en 1152 une ville épiscopale.

Mais ce qui doit surtout nous intéresser dans ce grand mouvement de renaissance, c'est la reconstitution de nos diocèses, la réforme de notre clergé et le relèvement de nos églises.

Le x^e siècle n'avait pas été attristé seulement par d'épouvantables ruines matérielles, mais encore par de grands désastres moraux. Le clergé gouvernant nos églises lorsqu'apparurent les Normands était en général un clergé séculier; dans les chartes du *Cartulaire de Redon*, par exemple, nous trouvons mentionnés dans chaque paroisse d'assez nombreux prêtres séculiers figurant à côté des moines de Saint-Sauveur. Quand les Bretons, chassés par les Normands, rentrèrent chez eux, ils trouvèrent la hiérarchie sacerdotale anéantie; certains évêques et beaucoup de prêtres avaient été massacrés, comme l'évêque de Dol dont nous avons parlé, et saint Gohard, évêque de Nantes; d'autres, plus nombreux encore, étaient morts en exil. Les seigneurs bretons rentrés les premiers, voyant ainsi les paroisses désorganisées, les églises brûlées, les couvents ruinés, s'emparèrent des biens ecclésiastiques; tout en reconstituant leurs seigneuries ils essayèrent de rétablir les paroisses, mais à leur profit; ils confièrent donc le service des églises à quelques prêtres qui se trouvèrent encore heureux de pouvoir contribuer ainsi au rétablissement du culte; mais ils conservèrent la jouissance de tous les revenus de ces églises, se contentant de payer une pension quelconque

en nature ou autrement aux pauvres prêtres qu'ils accueilleraient. Bientôt les églises devinrent donc de véritables biens patrimoniaux, passant du père au fils et possédées par droit héréditaire, selon l'expression du temps, *jure hereditario*. Bien plus, les églises paroissiales furent divisées à la mort des chefs de famille entre leurs héritiers, et l'on vit des églises telles que celle de Gennes appartenant à quatre ou cinq personnes, et celle de Saint-Christophe dont un chevalier ne possédait qu'un huitième¹.

A ce triste état de choses il faut joindre l'absence presque complète d'instruction religieuse à cette époque, les monastères, seules écoles ecclésiastiques d'alors, n'étant pas encore relevés de leurs ruines; joignez aussi le relâchement des liens de la hiérarchie sacrée, brisés par les invasions et qui n'avaient pas eu le temps de se renouer. Quoi d'étonnant dès lors si le clergé de nos églises laissait à désirer sous bien des rapports. La réforme des mœurs cléricales et des institutions ecclésiastiques était donc nécessaire, aussi fut-elle radicale et fructueuse.

Le premier de nos évêques réformateurs fut celui de Rennes, Guérin. Fils et petit-fils d'évêque, d'après les chroniques de sa propre Église², il était la preuve vivante de la désolation du sanctuaire. D. Lobineau attribue à ce recommandable prélat le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse; dès l'an 1035 il fonda une scholas-tique dans sa cathédrale et rétablit ainsi les études religieuses à Rennes; puis il obligea tous ses chanoines à vivre en communauté, pour donner ainsi l'exemple de l'observation des règles canoniques à tout le clergé; enfin, il commença une salutaire réforme des mœurs cléricales qu'achevèrent ses successeurs Sylvestre de la Guerche et le savant Marbode. — Un peu plus tard, en 1076, Éven, archevêque de Dol, succédant

1. Voy. tomes II, 471, 498, 507, 556, 560; IV, 25, 549; V, 453, 690, etc.

2. Voy. tome I^{er}, 52.

à Johonée, qui avait couvert de souillures le siège de saint Samson, inaugurait dans le diocèse de Dol un vigoureux système de discipline ecclésiastique que continuèrent après lui le saint évêque Rolland et le célèbre Baudry. — Enfin, quoique nous n'ayons pas vu sur le siège d'Aleth surgir les mêmes misères morales qu'à Rennes et à Dol, il n'en est pas moins vrai que dès le XI^e siècle les évêques d'Aleth commencèrent ce même grand travail de la réforme de leur clergé, que couronna si dignement saint Jean-de-la-Grille.

L'exemple vint donc d'en haut et les prêtres n'eurent qu'à suivre les conseils de leurs évêques. Mais nous venons de dire quelle était la misérable position du bas clergé à cette époque. Aussi que firent les évêques? Pour opérer plus sûrement leurs réformes, ils s'adressèrent aux moines. Ceux-ci, revenus de l'exil, reconstituaient peu à peu leurs monastères et voyaient dans ces jours de trouble bien des âmes fatiguées se réfugier près d'eux; ils acceptèrent la mission — pénible mais glorieuse — que leur offrait l'épiscopat. Alors commença, pour se continuer durant tout le XII^e siècle, un spectacle offrant le plus grand intérêt : la reconstitution de nos paroisses et la réforme des mœurs de leur clergé opérées par les moines sous la haute direction des évêques.

Nous croyons l'avoir démontré : avant l'invasion normande nos paroisses étaient déjà fort nombreuses, il s'agissait donc plutôt de les reconstituer que d'en créer de nouvelles. Pour réussir il fallait deux choses : rentrer en possession des biens ecclésiastiques usurpés par les laïques, avoir un clergé de mœurs recommandables et d'instruction suffisante; or, nul ne pouvait mieux que les religieux des grands monastères remplir ces conditions.

On comprend facilement que de petits couvents, tels que Saint-Cyr de Rennes et Gahard, aient eu de la peine à se relever de leurs ruines; mais les abbayes importantes de Redon, Saint-Méen et Saint-Melaine eurent plus de facilité pour sortir de leur abaissement temporaire. Les ducs de Bre-

tagne s'intéressaient d'ailleurs spécialement à elles. Catwalton, abbé de Redon vers 1040, n'était-il pas frère du duc Geoffroy I^{er} et oncle du duc Alain? Ce furent la duchesse Havoise et ses fils, les comtes Alain et Eudon, qui relevèrent Saint-Méen en 1024; et la restauration de Saint-Melaine, commencée par le duc Alain III, fut achevée en 1054 par Geoffroy-le-Bâtard, comte de Rennes.

Ces grands monastères se trouvèrent donc prêts les premiers à seconder les louables intentions des évêques. D'ailleurs ceux-ci recrutèrent aussi d'excellents auxiliaires dans certaines abbayes étrangères à leurs diocèses, mais que diverses relations rattachaient à la Bretagne : telles furent Marmoutiers, Saint-Florent de Saumur, le Mont Saint-Michel, les nombreuses abbayes d'Angers et plusieurs autres appartenant toutes à l'Ordre de saint Benoît.

Bientôt à ce puissant élément monastique ancien vint se joindre une nouvelle société religieuse, nous voulons parler des chanoines réguliers. Trois abbayes de ce genre naquirent dans notre archidiocèse au XII^e siècle : Rillé vers 1143, Montfort en 1152 et Paimpont un peu plus tard; elles furent aidées dans leur œuvre par d'autres monastères du même Ordre, tels la Roë, Gastines, Toussaints d'Angers, etc.

Tous ces moines, bénédictins comme chanoines réguliers, se chargèrent, sous l'autorité de l'ordinaire, d'administrer les paroisses qu'on voulut bien leur confier, et c'est à eux que nous devons vraiment la reconstitution du culte paroissial à l'époque dont nous parlons.

Que firent, en effet, ces religieux? Ils s'abouchèrent avec les possesseurs d'églises : aux uns ils prêchèrent l'obligation d'obéir aux ordres des Souverains-Pontifes, qui frappent d'excommunication les injustes détenteurs de biens ecclésiastiques; aux autres ils indiquèrent que Dieu leur fournissait ainsi le moyen certain d'effacer de trop nombreuses fautes en faisant le sacrifice de ce qu'ils possédaient; aux plus récalcitrants, enfin, ils offrirent de l'argent, des bestiaux, des étoffes

précieuses, tout ce qui pouvait tenter ces esprits encore grossiers ¹.

Mais ce qui facilita surtout la tâche des moines, ce fut l'attrait qu'offrait alors le cloître à un grand nombre de personnes. Tel riche seigneur voulait assurer son salut éternel en expiant les fautes de sa vie dans la solitude monastique; tel vaillant guerrier, se voyant frappé à mort, sollicitait avec empressement d'être revêtu du froc religieux avant de rendre le dernier soupir. A ces époques flétries par de grands crimes, mais en même temps relevées par une grande foi, il semblait qu'expirer sous la livrée du Seigneur, en communauté de prières avec un saint monastère, était un gage certain du pardon accordé par Dieu à toute une vie d'erreurs. Aussi sont-elles innombrables les donations faites par les seigneurs et les restitutions opérées par les simoniaques entre les mains d'abbés témoins de leur repentir et consentant à les revêtir de l'habit de leur Ordre. Voilà comment au xi^e siècle les moines entrèrent en possession de nos temples et de nos paroisses; voyons comment ils s'y conduisirent.

Il leur fallut d'abord user de la plus grande prudence, car ces restitutions ne se faisaient pas sans contrarier bien des intérêts : les fils d'Hervé de Martigné, par exemple, réclament contre l'abandon des prétendus droits de leur père sur les églises de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien, données à Marmoutiers; certains des enfants du prêtre Hermeniot agissent de même relativement à Saint-Sauveur-des-Landes; les enfants de Riwallon de Combour sont encore bien plus récalcitrants au sujet de Notre-Dame de Combour, et Moïse poursuit longtemps les moines de Saint-Florent à cause de l'église de Tremblay. Quelquefois ce sont les prêtres séculiers eux-mêmes qui, regrettant leur ancienne position, quelque humiliante qu'elle fût, près des seigneurs détenteurs de biens ecclésiastiques, s'opposent à la libre prise de pos-

1. Voy. tomes II, 426, 433, 472, 482, 510; IV, 23; V, 711, etc.

session des églises par les moines : tel est Albéric, ce méchant prêtre de Saint-Sulpice de Fougères qui fit tant souffrir les religieux de Marmoutiers ¹.

A la prudence les moines joignirent une grande fermeté. Quand on attaqua leurs droits, ils les défendirent avec intrépidité, ne reculant devant aucune peine et allant volontiers devant les tribunaux tant civils qu'ecclésiastiques. Parfois même ils usèrent au besoin du châtiment de l'excommunication et des pénitences publiques qu'ils infligèrent aux coupables. Payen de l'Épine ayant engagé, sans permission des propriétaires, tous les bœufs et vaches des religieux d'Arbrissel, fut frappé des foudres ecclésiastiques; trois jeunes gens, envahissant le prieuré de Saint-Broladre, en enlevèrent les grains et maltraitèrent les gens : ils durent suivre en braies et en chemise une procession, et porter eux-mêmes les verges dont ils devaient être fustigés; une méchante femme, Claricie, ayant frappé et blessé un religieux dans l'église d'Erbrée, fut fouettée devant l'autel témoin de ses insolences ².

Mais à côté de ces actes de sévérité nécessaire en un temps de réforme sociale, combien d'exemples de bonté et de condescendance de la part des moines nous sont donnés dans les chartes contemporaines, depuis l'aumône qu'ils firent à cette même Claricie repentante jusqu'au cadeau qu'ils offrirent au petit enfant de la dame de Fougères pleurant dans les bras de sa mère ³.

Au point de vue matériel, les bienfaits des moines dans nos paroisses reconstituées au xi^e siècle furent immenses. Profitant du droit d'asile accordé alors à ce qu'on appelait le cimetière d'une église, — c'est-à-dire à un terrain plus ou moins considérable, selon la localité, entourant le temple, — ils amenèrent les habitants à se grouper autour du clocher et ils formèrent ainsi nos bourgs. Nous voyons souvent, en effet,

1. Voy. tomes II, 426, 434, 507; IV, 460, 627.

2. Voy. tomes II, 533, 716; IV, 558.

3. Voy. tomes IV, 559; V, 508.

les évêques bénir ces cimetières non-seulement à l'usage des morts, mais encore à l'usage des vivants; aussi bien des maisons s'élevèrent-elles dans ces enclos sacrés, maisons jouissant des privilèges du droit d'asile et fort recherchées par suite¹.

De plus, non-seulement les moines remirent en honneur l'agriculture, trop abandonnée pendant les invasions; non-seulement les générosités des fidèles et les richesses des grandes abbayes leur permirent d'aider efficacement de leur bourse ceux qui étaient dans le besoin, — l'on trouve à chaque instant dans les actes de cette époque mention faite des sommes avancées par les religieux à leurs concitoyens, — mais encore et surtout ils furent les grands rebâtisseurs de nos églises rurales, et il faut bien avouer qu'à cette époque le besoin de relever les temples du Seigneur se faisait vivement sentir.

Il paraît, en effet, que jusqu'au XI^e siècle la plupart de nos églises de campagne furent construites en terre et en bois. Aussi voyons-nous en 1060 les possesseurs de l'église de Romazy la céder aux moines de Saint-Florent à la condition expresse que ces derniers reconstruiront convenablement cette église en pierre, « *lapideam et honestam.* » Cette obligation de relever le temple saint est, au reste, fréquemment faite dans les chartes aux religieux devenus maîtres des paroisses². Il reste encore dans notre archidiocèse d'intéressants types de ces églises romanes. Leur plan se fait remarquer par la plus grande simplicité. C'est un long rectangle terminé par un chevet ordinairement semi-circulaire, parfois simplement droit ou carré; d'étroites meurtrières éclairent l'édifice, dans lequel on entre par deux portes placées l'une au bas du rectangle, vers l'Ouest, l'autre sur l'un des grands côtés de ce rectangle. A l'intérieur une arcade — quelquefois ornementée et

1. Voy. tome II, 447, 458, 491, 509, 519, 536, etc.

2. Voy. tomes II, 491, 506; IV, 368, 569; V, 318.

appelée pour cela arc triomphal — sépare le sanctuaire du reste de l'édifice; la partie réservée au public prend alors le nom de nef, parce qu'elle ressemble à la carène d'un vaisseau renversé. Ce plan d'église est celui d'Arbrissel, de Chelun, de Bréal-sous-Vitré, toutes terminées par une abside; au contraire, les églises de Pocé, de Brie et de Guipry se terminent à l'Est par un chevet droit soutenu par trois contreforts et ouvert de deux meurtrières. Dans ces temples il n'y avait originairement ni transepts ni chapelles; ce n'est que plus tard qu'on donna aux églises rurales la forme d'une croix latine en y ajoutant deux chapelles.

A côté de ces églises, qu'ornaient seulement quelques contreforts plats appliqués aux murailles et quelque moulure sculptée, comme à Arbrissel et à Rannée, au-dessus de la principale porte, il y eut des constructions plus considérables faites à la même époque dans les villes ou dans quelques bourgs privilégiés : telles furent les églises de Redon, Langon, Saint-Melaine de Rennes, Saint-Sulpice-des-Bois, Antrain, Hédé, Bécherel, etc. Le même plan rectangulaire fut adopté pour ces constructions plus vastes comme pour les moindres églises, mais au lieu d'une nef on en construisit trois, formant ensemble un seul rectangle et terminées à l'Est par trois absides, celle du centre plus grande contenant l'autel majeur. Ces trois absides se retrouvent à Langon, à Livré et à Tremblay. Parfois on ajouta une tour au plan primitif; cette tour, ordinairement posée en avant du chœur, donna naissance quelquefois dans les églises un peu importantes à des transepts ou bras de croix et s'éleva elle-même au-dessus de ce qu'on appela la croisée ou l'intertransept : telles sont les tours centrales de Livré, de Saint-Sauveur de Redon et de Saint-Étienne-en-Coglais. Ailleurs, on construisit cette tour au bas de la nef, comme à Saint-Melaine de Rennes, à Notre-Dame de Redon, à Luitré, etc. L'on ornementa aussi quelques parties de l'édifice : l'abside, par exemple, fut entourée d'arcatures, comme à Langon et à Guignen; les chapiteaux des

colonnes séparant les nefs furent couverts de sculpture, comme à Notre-Dame de Dol et à Saint-Sauveur-des-Landes. Enfin, l'on construisit alors — mais rarement chez nous — un sanctuaire souterrain appelé crypte, creusé sous l'abside, et dont nous n'avons plus de spécimen qu'à Châtillon-sur-Seiche, depuis le déplorable renversement de l'église de Guignen.

Une chose assez singulière au premier abord frappe dans l'étude architecturale de nos églises de campagne aux xi^e et xii^e siècles. Plusieurs de ces églises, comme celles de Pléchâtel, Guipry, Saint-Lunaire et bien d'autres, n'offrent aujourd'hui qu'une seule nef romane communiquant par de grossières arcades avec des bas-côtés des xv^e et xvi^e siècles. Comment se fait-il que ces petites nefs ne conservent aucune trace de leur construction primitive, contemporaine de la nef majeure? Voici notre réponse. Quand on construisit ces églises, l'on dut se contenter de bâtir en pierre la grande nef et le sanctuaire, et l'on éleva en bois ou en terre les bas-côtés de cette nef; il en résulta qu'au bout de quelques siècles les petites nefs tombèrent en ruine, alors que la nef majeure, plus solide, demeurait intacte; on les releva donc dans le style du temps, vers le xvi^e siècle surtout, telles qu'elles subsistent encore.

Une autre remarque à faire qui ne manque pas d'importance, c'est l'énorme quantité d'églises présentant encore aujourd'hui des traces d'architecture romane. Dans presque toutes nos vieilles églises nous retrouvons un pan de mur antique : ici c'est une abside, là une porte cintrée, ailleurs un contrefort plat; tantôt une simple meurtrière, tantôt un bout de muraille avec appareil réticulé ou en feuilles de fougère; partout, en un mot, un vestige quelconque de la primitive construction. Il nous semble donc certain qu'aux xv^e, xvi^e et même xvii^e siècles, lorsqu'on relevait une église, l'usage était de laisser intacte une petite portion de l'ancien édifice, ne fût-ce qu'un pan de mur, une fenêtre ou une colonne, considérés dès lors comme les témoins de la haute antiquité du

temple. Nous avons retrouvé tant de fois ce fait significatif dans nos études architectoniques que nous remplirions toute une page avec les seuls noms des églises qui conservent chez nous ce touchant souvenir du passé.

Enfin, quoique depuis cinquante ans l'on ait rasé dans notre archidiocèse un nombre trop considérable de vieilles églises, il n'en reste pas moins assez debout pour que l'on puisse affirmer, sans craindre de démenti, que les deux tiers de nos temples anciens offrent encore la preuve de leur reconstruction aux XI° et XII° siècles ; nos lecteurs ont pu s'en convaincre en lisant les notices consacrées à nos églises.

Concluons donc que les moines, chargés de reconstituer nos paroisses et de relever nos églises durant cette époque de transition qui suivit les invasions normandes, s'acquittèrent dignement de leur tâche. Non-seulement ils furent les auxiliaires zélés des évêques réformateurs, non-seulement ils édifièrent le peuple en sanctifiant le clergé, mais ils relevèrent aussi toutes nos églises paroissiales, presque aussi nombreuses dès lors qu'aujourd'hui ; le sceaü matériel prouvant leur œuvre est demeuré sur nos temples, respecté jusqu'à présent par les générations successives.

VI

En reconstituant nos paroisses, les moines avaient joué leur providentiel rôle ; cela fait, il ne leur restait plus qu'à rentrer dans les cloîtres de leurs monastères. Ils le comprirent et, d'accord avec les évêques, ils rendirent au clergé séculier l'administration des paroisses. Pendant quelque temps, au XIII° siècle, par exemple, ils demeurèrent bien dans leurs prieurés, — ces petits monastères ruraux où s'était élaboré le grand travail de la réforme religieuse, — mais peu à peu ils abandonnèrent ces maisons champêtres elles-mêmes, et l'on vit en 1441 l'abbé de Saint-Melaine opérer d'un même coup l'union de vingt-quatre de ses prieurés à la mense de son

abbaye, c'est-à-dire réduire tous ces établissements à l'état de simples fermes ¹.

Mais n'anticipons pas. L'époque que nous abordons maintenant, c'est-à-dire le ^{xiii}^e siècle, est considérée généralement comme celle de l'apogée du pouvoir ecclésiastique; le siècle suivant en fut la continuation, et le ^{xv}^e, quoique moins sévère, ne laissa pas d'être brillant et fécond en grandes œuvres. Considérons donc pendant ces trois siècles consécutifs l'état des diocèses qui forment aujourd'hui notre archidiocèse.

Commençons par le tableau de la puissance épiscopale. L'évêque de Rennes n'est pas, il est vrai, maître de sa ville épiscopale, considérée dès lors comme la capitale du duché de Bretagne, mais à lui appartient l'honneur de couronner nos souverains dans sa cathédrale. D'ailleurs, les ducs ont donné à ce prélat un faubourg de leur ville qu'on nomme le Bourg-l'Évêque; ils y ont joint des manoirs et de belles seigneuries à Rennes, à Bruz, à Saint-Jacques et à Rannée; enfin, ils lui ont concédé une juridiction quasi royale qu'on appelle à cause de son importance même le Regaire. Quand l'évêque de Rennes fait sa première entrée dans cette ville, il est porté sur les épaules de quatre puissants barons, les sires de Vitré, d'Aubigné, de Châteaugiron et de la Guerche. — L'évêque de Dol est encore plus puissant; pendant plus de trois siècles il a porté le titre d'archevêque et il en conserve toujours les insignes, qu'il gardera jusqu'en 1789; longtemps il a entretenu une armée dont le sire de Combour était le porte-enseigne; s'il a renoncé à ce déploiement militaire, il n'en garde pas moins comme vassaux de grands seigneurs tels que les sires de Landal, de Beaufort et du Guesclin; quand il entre solennellement à Dol, ville qui lui appartient tout entière, le sire de Landal tient la bride de sa haquenée, le sire du Gage lui présente les mets de sa table et le sire de la Chesnaye-au-Bouteiller lui sert d'échanson. Lui aussi possède plusieurs

1. Voy. tome II, 54.

manoirs : c'est d'abord la tour ou château de Dol, vieille forteresse illustrée par maints brillants faits d'armes, puis le manoir de l'Orme, assis dans un beau parc à petite distance de la ville épiscopale. Mais son diocèse s'étend bien au-delà, jusqu'en Basse-Bretagne et jusqu'en Normandie; en Basse-Bretagne il possède la baronnie de Coëtmieux, près de Rouen il a le manoir et la seigneurie de Saint-Samson de la Roque. — L'évêque de Saint-Malo, maître de la ville de ce nom, a bénévolement cédé une grande portion de ses droits sur elle à son Chapitre; c'est ce qu'on appelle la Seigneurie commune. Mais son regaire particulier demeure plus considérable, même après cet abandon, que celui des évêques de Rennes et de Dol : il possède des hôtels à Saint-Malo et à Dinan; il est baron de Saint-Malo de Beignon, et son manoir de Château-Malo partage avec celui de Beignon l'honneur de le posséder fort souvent. Quand il fait sa première entrée à Saint-Malo, c'est le sire de Lorgeril qui doit conduire son cheval et lui aider à en descendre.

Les Chapitres ont également une grande importance. Le Chapitre de Rennes jouit d'un beau regaire et partage avec son évêque les privilèges du droit d'asile accordés à la cathédrale Saint-Pierre. Cinq dignités rehaussent l'éclat de ce Chapitre : le trésorier, le chantre, l'archidiacre de Rennes, l'archidiacre du Désert et le scholastique. — Le Chapitre de Dol possède un avantage particulier fort rare : une paroisse entière, celle de Saints, dépend uniquement de lui, elle est *nullius diœcesis* et l'évêque de Dol n'y a aucun droit; il a aussi un vaste regaire et toute une rue dans Dol, appelée la rue Ceinte. Il renferme en son sein quatre dignités : le chantre, l'archidiacre de Dol, le scholastique et le trésorier. — Le Chapitre de Saint-Malo jouit des deux tiers de la Seigneurie commune, dont l'évêque ne s'est réservé qu'un tiers. C'était d'abord un Chapitre séculier que saint Jean-de-la-Grille changea en Chapitre régulier en y introduisant des religieux; mais il a été sécularisé de nouveau en 1319, et depuis

lors il se compose de dix-neuf chanoines, en y comprenant l'évêque, qui jouit d'une prébende, et quatre dignitaires, qui sont le doyen, l'archidiacre de Dinan, l'archidiacre de Porhoët et le chantre.

Au-dessous des évêques et des Chapitres vient le clergé paroissial, composé des doyens, des recteurs et de leurs curés. Ces recteurs ont au XIII^e siècle une position variant selon que les paroisses relèvent simplement de l'évêque ou dépendent des abbayes. Quoique nous ayons vu, en effet, la plupart des paroisses régénérées par les moines, il y eut cependant un certain nombre d'entre elles qui ne se livrèrent pas aux religieux ou que les évêques se réservèrent; de là une grande différence dans les conditions sociales des recteurs. Ceux qui gouvernaient des paroisses ne dépendant ni des abbayes, ni des Chapitres, ni même des régaires épiscopaux, conservèrent presque tous la jouissance des dimes ecclésiastiques : ce furent les recteurs riches; leurs bénéfices fort enviés devinrent le point de mire de bien des prétendants, mais il faut avouer que le nombre de ces gros bénéfices séculiers fut assez restreint. Les autres recteurs avaient des paroisses dont les dimes appartenaient soit aux religieux qui les avaient reconstituées, soit aux chanoines qui à l'origine les avaient desservies, soit à l'évêque qui s'en était réservé les revenus. Tous ces recteurs devaient dès lors se contenter d'une pension que leur servaient en nature ou en argent les gros décimateurs.

Tant que les moines habitèrent leurs prieurés ruraux, de fréquents accords furent conclus entre eux et les prêtres desservant les paroisses au sujet du partage des biens de l'église. Il s'agissait surtout des oblations, considérables au XIII^e siècle, des prémices et quelquefois même des dimes. Dès la fin du XII^e siècle l'on voit l'abbé de Marmoutiers régler ce qui suit avec le recteur d'Iffendic : des oblations de l'autel les moines auront les deux tiers et le recteur le reste; pour les mariages, ce qui sera déposé sur le livre, à la porte de l'église, sera partagé également entre les moines et le recteur; ce sera la

même chose pour les relevailles et les baptêmes; les dons faits au jour des Morts, à l'occasion des confessions de Carême et d'Avent, les honoraires des sépultures, trentièmes et septièmes, les dons faits aux confréries seront partagés par moitié entre le recteur et les moines, mais ceux-ci auront les deux tiers des prémices¹.

Lorsque les moines se furent retirés dans leurs abbayes, la condition des recteurs dépendant d'eux devint moins dure. Voici, par exemple, le sort qu'assurèrent en 1294 les moines de Saint-Melaine au recteur de Vern : ils lui promirent une pension de 10 liv. (environ mille francs de notre monnaie) pour l'entretien de sa robe, de sa chaussure, de son lit, de son cheval et de ses autres nécessités; ils lui cédèrent une maison d'habitation convenable et lui abandonnèrent, en outre, tous les droits d'autel, c'est-à-dire les oblations en général, les offrandes faites aux épousailles et dans les confréries, les deniers de confession et d'anniversaires pour les morts, les petites dîmes d'agneaux, porcs, poulets, oies, lin, chanvre, navets, millet, panais, et en un mot tout ce qui était dû à l'autel. Par contre, le recteur de Vern renonça à toutes les grosses dîmes tant anciennes que novales.

Cette question des dîmes novales au XIII^e siècle est fort intéressante. On appelait ainsi les dîmes levées sur une terre nouvellement rendue à la culture. Or, la preuve que des défrichements considérables furent faits dans nos campagnes à cette époque, c'est que nous voyons dans une foule de paroisses des discussions s'élever au sujet des novales entre les décimateurs et le recteur. C'est alors, du reste, que disparut la forêt qui s'étendait au Sud de Rennes, donnant son nom aux églises voisines de cette ville : Saint-Jacques de la Forêt, Saint-Donatien de la Forêt et Sainte-Foi de la Forêt. Le Chapitre de Rennes, qui possédait un droit de pâture dans cette forêt dite de Mont-Mohon, reçut en échange des dîmes quand

1. Voy. tome II, 408, 409.

son territoire eut été livré à la culture¹. Remarquons aussi qu'en 1236 les moines de Saint-Melaine abandonnèrent au recteur de Betton le quart des dîmes novales ; c'était, en effet, un privilège particulier à l'abbé de Saint-Melaine de jouir des novales ; ordinairement elles appartenaient en entier aux recteurs².

Mais nous ne pouvons entrer dans tous les détails des pensions accordées aux recteurs qui n'étaient pas grands décimateurs ; remarquons seulement qu'elles devaient être « congrues, » c'est-à-dire convenables et suffisantes, et qu'elles ne pouvaient être inférieures à 500 liv. au siècle dernier.

Ce défrichement des terres eut un autre résultat : ce fut le morcellement des grandes paroisses. C'est ainsi que durant le XIII^e siècle furent créées les paroisses de Cardroc, La Baus-saine, La Chapelle-Chaussée et Saint-Domineuc, distraites toutes quatre de Tinténiac. Vers le même temps furent érigées les paroisses de Saint-Sulpice-des-Bois, Saint-Aubin-du-Cormier et Sérigné, dont le territoire fut enlevé aux forêts voisines de Rennes.

Ces créations de paroisses et de trèves, trop nombreuses pour que nous les signalions toutes ici, nous amènent à parler des églises construites selon les règles de l'art ogival, florissant alors. A part notre magnifique cathédrale de Dol, le chœur de Redon, quelques parties de l'ancienne cathédrale de Rennes et l'abside de la Guerche, il faut bien avouer que nos pères semblent avoir peu bâti d'églises au XIII^e siècle. Du reste, ne venaient-ils pas de relever tous leurs temples aux XI^e et XII^e ? Et d'ailleurs le temps était-il si propice en Bretagne pour les constructions religieuses ? Il est à remarquer que si saint Louis personnifie en France le XIII^e siècle, digne par ses monuments merveilleux du roi justicier et du héros croisé, la Bretagne est représentée à la même époque par les

1. Voy. tome I^{er}, 498.

2. Voy. tome II, 30, 83.

ducs Pierre Mauclerc et Jean Le Roux, princes français, persécuteurs des évêques bretons, ennemis de nos moines et pilliers de nos églises. Leur foi — car ils avaient la foi comme tous leurs contemporains — se manifestait loin de Rennes dans les splendeurs de Notre-Dame de Chartres, voisine de Dreux, berceau de Mauclerc ; et c'est dans cette admirable cathédrale qu'il faut aller chercher aujourd'hui sculptées en pierre et peintes sur les vitraux les figures des ducs et duchesses de Bretagne au XIII^e siècle¹.

Les constructions religieuses du XIII^e siècle sont donc rares chez nous ; celles du XIV^e sont encore moins nombreuses, représentées seulement dans notre archidiocèse par le chœur de Saint-Malo et la tour de Redon. Mais un grand mouvement architectural commença au XV^e siècle et se continua au XVI^e ; quoiqu'il n'ait pas produit de vrais chefs-d'œuvre, nous ne pouvons cependant le passer sous silence.

Le plan d'église adopté à cette époque fut tout d'abord, dans nos campagnes, le même que précédemment ; mais presque toujours le long rectangle constituant l'édifice se termina par un chevet droit, percé d'une vaste fenêtre aux nombreux meneaux flamboyants. Ainsi sont construites une foule de nos églises, car il y eut au XV^e siècle un immense effort des populations pour bâtir des temples. On peut dire, d'une façon générale, que toutes nos anciennes églises appartenaient naguère au style roman du XI^e siècle ou au style ogival tertiaire du XV^e. Toutefois, à cette dernière époque, le plan rectangulaire des églises rurales fut modifié peu à peu par l'adjonction de chapelles prohibitives ou seigneuriales. Ordinairement, le seigneur fondateur et prééminent construisit sa chapelle au Nord, à l'entrée du sanctuaire,

1. Voy. dans les *Mélanges histor. et archéol. de Bretagne*, II, 400, la part considérable que les Bretons, notamment les Malouins, prirent au XIII^e siècle à la construction de la cathédrale de Chartres. A l'entrée du portail méridional on y voit encore représentés en pied le duc Pierre Mauclerc et sa femme, Alix de Bretagne, faisant l'aumône ; ils figurent aussi avec leurs enfants dans la magnifique verrière dite rose de Bretagne.

et par suite au haut de la nef; telles sont, par exemple, les chapelles seigneuriales du Tiercent en l'église de ce nom, et du Molant en celle de Bréal. Plus tard, d'autres seigneurs ou les paroissiens firent élever vis-à-vis une autre chapelle au Sud, ce qui donna alors la forme d'une croix à tout l'édifice. Il ne fut même pas rare de voir plusieurs chapelles échelonnées par divers seigneurs le long des nefs, comme à Bédée, à Iffendic, à Saint-Germain de Rennes, etc. Quelques-unes de ces chapelles prohibitives furent particulièrement soignées dans leur construction, telles que celle d'Espinay en l'église de Champeaux, et de la Marche en celle de La Nouaye. Au reste, les sculptures prodiguées dans la pierre et le bois, les peintures employées partout dans les verrières produisirent au xv^e siècle de charmantes œuvres d'art. Qui ne connaît Notre-Dame de Vitré, Saint-Sulpice et Saint-Léonard de Fougères, Saint-Yves de Rennes, et les églises des Iffs, de Champeaux, de Bais, Domalain, Gennes, Broualan, etc.? Ces églises sont souvent de véritables musées : autels, fonts baptismaux, chaire, verrières, tombeaux, tout s'y fait remarquer par une rare élégance et une grande richesse d'exécution. Leurs murailles étaient elles-mêmes, à l'origine, revêtues de peintures, et il faut lire la description des églises du Rheu et de Piré à cette époque¹ pour se faire une idée de l'intéressante ornementation d'une petite église rurale du moyen-âge. Naguère, on voyait encore dans les églises de Montdol, Langon, Messac, etc., des fragments, malheureusement badigeonnés depuis, de ces peintures murales décorant jadis nos temples.

Cette époque est aussi celle des grandes cérémonies chrétiennes et des fêtes particulières à chaque église. Le *Livre des Usages de l'Église de Rennes* nous a fait longuement connaître les Oo de l'Avent et l'évêque des Innocents, les charités de Sainte-Agathe et les processions de Carême, la bouillie de

1. Voy. tome V, 443, 674 et 675.

Saint-Georges et les pelotes de Saint-Étienne, les cinq processions des Rogations et les trois jours de fête de la Trinité, les redevances de chapeaux d'osier et la collation de la Saint-Golven, etc., etc.¹ Le *Cartulaire de Dol* nous a montré les mêmes fêtes du chant des Oo et de l'intronisation de l'évêque des Innocents pratiquées à Saint-Samson ; il mentionne, de plus, la grande procession des reliques, le feu de la Saint-Jean et le culte rendu à la ceinture de sainte Marguerite. Les *Comptes des trésoriers* des paroisses nous renseignent aussi sur beaucoup d'usages curieux pratiqués au xv^e siècle : le vin de communion donné en ablution aux fidèles aux grandes fêtes de l'année ; — la paille étendue sur le pavé des églises pendant les nuits de Toussaint et de Noël, nuits que les bons chrétiens passaient alors au temple ; — le banc des infirmes établi autour des églises à l'intérieur, d'autres sièges n'y étant point en usage, sauf pour le seigneur du lieu qui seul avait droit à un banc ; — le pigeon lâché dans le sanctuaire et les étoupes enflammées le jour de la Pentecôte, rappelant la descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres ; — les longues processions faites tantôt autour de la paroisse, tantôt à de lointains sanctuaires ; — le culte rendu au Très-Saint-Sacrement suspendu au-dessus de l'autel comme à Dol, Redon, Rennes et Saint-Malo, et porté aux solennelles processions du Sacre sur un brancard soutenu par les plus hauts dignitaires du clergé ; — le pieux souvenir des morts, manifesté à Rennes et à Montfort par l'institution de crieurs de nuit invitant les fidèles à prier pour les trépassés ; — le respect envers les fontaines sacrées qu'on allait processionnellement visiter pour faire cesser les grandes sécheresses, respect si populaire qu'il est peu d'église ancienne qui n'ait à côté d'elle sa fontaine, etc. Nous lasserions nos lecteurs si nous voulions signaler ici toutes ces coutumes religieuses, parfois très-touchantes dans

1. Voy. tome I^{er}, 238 et suiv.

leur naïveté, qui témoignent de l'esprit de foi régnant chez nos pères.

C'est encore ce même esprit de foi qui créa tant d'œuvres admirables et que beaucoup croient nouvelles, tandis qu'on les retrouve en réalité durant tout le moyen-âge; nous voulons parler des œuvres d'assistance publique, telles que fondations d'hôpitaux, maladreries, hospices et lazarets, distribution d'aumônes et secours portés même parfois à domicile. Les établissements de ce genre étaient fort communs, et toute paroisse de quelque importance en possédait un ou plusieurs¹. Il faut dire la même chose des œuvres de l'instruction publique. Si alors les grands collèges et les séminaires n'étaient pas encore fondés, il y avait du moins un vaste système d'éducation créé et entretenu par l'Église. Nos scholastiques diocésains étaient chargés de l'organisation de l'enseignement, et tous nos évêques rappelaient fréquemment à leurs prêtres l'obligation existant pour eux d'avoir dans les paroisses des écoles pour les garçons comme pour les filles. Nous avons dressé une liste, — assurément fort incomplète, — de ces écoles du moyen-âge, et nous avons acquis la preuve, malgré la pénurie des documents à ce sujet, du soin que mettait alors le clergé paroissial à obéir à ses supérieurs pour procurer à la jeunesse l'instruction chrétienne nécessaire².

Ce dont nous ne nous doutons guère aujourd'hui, c'est l'existence aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles de Frères et de Sœurs s'occupant spécialement de toutes ces bonnes œuvres d'assistance et d'instruction publiques. Nous trouvons cependant chez nous bien des traces de leur dévouement charitable. Les uns tiennent des hôpitaux en ville, comme les Frères de Saint-Thomas à Rennes et de Saint-Nicolas à Fougères; d'autres habitent la campagne, comme ceux des hospices de Tin-

1. Voy. tome III, 247 et suiv.

2. Voy. tome III, 388 et suiv.

téniaç et de Saint-Lazare de Montfort. Quant à l'instruction, elle est surtout confiée à des prêtres ou à des clercs pour les garçons, et à des Sœurs de confrérie, « *Sorores confraternitatis*, » pour les filles. En résumé, comme l'on voit, la barbarie n'était pas aussi grande que quelques-uns l'ont rêvée dans ces temps lointains, puisque la plupart de nos œuvres charitables apparaissaient alors déjà.

VII

Le propre de l'Église est de passer par des alternatives de gloire et d'abaissement, de joie et de tristesse; elle prouve ainsi sa vitalité. Nous venons de voir nos diocèses florissants, nos évêques respectés, nos paroisses bien administrées, nos pauvres secourus et nos enfants instruits dans la période qui précède; tous ces avantages ne vont pas disparaître, mais l'état général de notre Église va éprouver une secousse plus ou moins profonde selon les lieux, à la suite des troubles du xvi^e siècle.

Les erreurs du protestantisme naissant, les guerres civiles qui désolèrent trop longtemps la France, et surtout cet esprit de paganisme qui signala ce qu'on appelle la renaissance, contribuèrent beaucoup à affaiblir chez nous les grands principes religieux et moraux qui avaient fait la force des siècles précédents. Une nouvelle réforme devint donc nécessaire, et l'Église le comprit si bien que le concile de Trente eut précisément pour but de nous la procurer. Il faut avouer que l'abus des commendes perdait nos diocèses bretons. Durant le xvi^e siècle, la plupart de nos bénéfices furent, en effet, possédés par des prélats étrangers qui les accumulèrent sur quelques têtes privilégiées. Il n'est pas rare alors de voir un évêque jouir de deux, trois et quatre évêchés en même temps, sans résider dans l'un d'entre eux. Parfois même ces prélats se contentent de toucher les revenus de la mense de leurs

évêchés et s'inquiètent peu de recevoir l'onction épiscopale : M^{gr} Bochetel est sept ans évêque de Rennes sans être sacré (1558-1565); M^{grs} d'Espinay et de Revol, évêques de Dol, agissent de même : l'un n'est sacré que la septième année après sa nomination et l'autre demeure dix ans dans la même position (1593-1603); enfin, Saint-Malo n'est guère mieux partagé que Rennes et Dol, car après les Briçonnet, grands seigneurs chargés d'évêchés français et italiens, M^{gr} Ruzé, nommé en 1570, ne juge pas non plus à propos de se faire sacrer¹.

C'est bien pis dans les abbayes : la plupart des abbés, tous commendataires, c'est-à-dire simples tonsurés, sont des étrangers, souvent des Italiens; ils ne résident point dans leurs monastères, où d'ailleurs leur genre de vie mondain causerait plus de scandale que d'édification; mais les moines se ressentent naturellement de l'absence de leurs chefs, tous les bâtiments claustraux tombent en ruine et la discipline monastique perd chaque jour de sa force. A cette époque, nous l'avons déjà dit, les religieux des abbayes, retirés dans leurs cloîtres, ne s'intéressent plus aux paroisses; tous leurs prieurés sont vides, et ils n'ont plus d'autres rapports avec les recteurs et les paroissiens que relativement aux dîmes qu'ils continuent de lever et aux portions congrues qu'ils sont forcés de payer.

Mais à côté des anciennes abbayes et de leurs prieurés il est d'autres institutions monastiques nées ou relevées pendant les derniers siècles. Ce sont les Augustins, les Carmes, les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins, les Minimes, et bien d'autres. Ce sont aussi des congrégations de femmes, telles que les Bénédictines, les Carmélites, les Dominicaines, les Hospitalières, etc., etc. Tous ces établissements religieux ont été fondés dans un double but : la prière commune dans le cloître et l'action extérieure s'exerçant pour les hommes

1. Voy. tome I^{er}, 86, 423 et 598.

par la prédication, l'instruction et l'administration des sacrements, pour les femmes par la charité, l'instruction et le soin des pauvres et des malades.

Aux xvi^e et xvii^e siècles, la plus grande partie de ces couvents de femmes mènent une vie exemplaire; beaucoup de ces congrégations viennent de naître et sont encore tout enflammées du zèle qu'inspiraient les vertus de leurs saints fondateurs. Les anciennes abbayes de femmes ont, au contraire, grand besoin d'une réforme; nous n'en avons que deux dans notre contrée, Saint-Georges et Saint-Sulpice, mais l'une comme l'autre ont laissé l'intrigue entrer dans leurs cloîtres, et la résidence des prieures dans les campagnes a amené, par suite de l'isolement, un grand relâchement dans la vie cloîtrale. Quant aux couvents d'hommes, on ne peut nier que beaucoup d'entre eux ne sont guère édifiants; Bénédictins et Chanoines réguliers, Carmes et Cordeliers, tous à Rennes comme à Dol, à Redon comme à Saint-Méen, à Rillé comme à Paimpont, à Saint-Malo, à Vitré et ailleurs, ont un vrai besoin d'être rappelés à l'observation de leurs engagements religieux.

Le clergé séculier des paroisses, sans être tombé dans la profonde dégradation du x^e siècle, est loin cependant d'être aussi exemplaire qu'au xiii^e; la plaie de la commende s'est étendue jusqu'à lui, et l'ignorance s'est introduite dans son sein. En 1524 ne meurt-il pas à Rome un prélat, Thomas Le Roy, qui non content de toucher les rentes d'une demi-douzaine de prébendes en Bretagne, jouit encore chez nous de huit cures! Peu auparavant, en 1513, était mort à Nantes un autre chanoine, Robert Chollet, qui, outre deux prébendes, était titulaire d'un doyenné et de cinq paroisses¹. Beaucoup d'autres ecclésiastiques, recommandables d'ailleurs, étaient dans le même cas. Pendant que de grands personnages briguaient les évêchés, les abbayes et les collégiales, d'autres

1. Voy. tomes I^{er}, 421; IV, 54.

prêtres plus modestes se contentaient de se faire pourvoir de quelques prébendes, de plusieurs prieurés et d'un bon nombre de cures. Quant à la résidence, il n'en était pas question. Les recteurs eux-mêmes affermaient leurs cures à des prêtres approuvés auxquels ils confiaient l'administration de leurs paroisses. C'est ainsi qu'en 1583 le chanoine Léonard Durand afferme, moyennant 200 liv. tournois, à un prêtre nommé Macé Le Liepvre, la cure de Saint-Senou dont il est pourvu.

Cette absence des chefs spirituels des paroisses eut des effets désastreux; le peuple ne connut plus son pasteur et n'eut point la même considération pour le prêtre chargé par lui de le conduire, parce qu'il considéra ce prêtre comme une sorte de mercenaire. Ce dernier ne porta point non plus aux paroissiens le même intérêt; obligé de chercher d'abord à payer régulièrement sa ferme, il se trouva bien exposé à devenir un homme d'argent; par suite, les institutions charitables d'hospices et d'écoles furent négligées, la misère et l'ignorance envahirent de nouveau nos campagnes.

Voilà donc comme se présente à nous cette brillante époque de la renaissance, époque glorieuse entre toutes pour les arts, mais dépourvue des sentiments de foi qui font les vrais chrétiens. Voyez, du reste, les monuments religieux de ce temps-là : les admirables stalles de Champeaux et de la Guerche, les superbes mausolées des évêques de Dol et des seigneurs d'Espinay, les jolis portiques de Bais et de Châteaubourg, tout cela est charmant, plein de grâce et de délicatesse, mais aucun sentiment pieux n'apparaît dans ces petits chefs-d'œuvre; ils sont une preuve, au contraire, du sensualisme païen qui régnait alors dans la société chrétienne dégénérée et s'introduisait jusqu'en nos églises.

Mais voici les grandes réformes; pour qu'elles soient durables, elles ne se feront que lentement; tout le xvii^e siècle sera employé à ce travail sublime. Passons rapidement sur ce qui concerne les évêques : nous les voyons forcés par Rome d'observer la résidence dans leurs diocèses; ils cessent, par suite,

de posséder plusieurs évêchés, et une fois établis dans leurs villes épiscopales ce sont eux qui donnent l'exemple à leurs diocésains. Tels furent les évêques de Rennes et de Saint-Malo aux siècles derniers, les premiers si zélés, les autres si savants et si pieux. Et ceux de Dol, leur histoire, à cette époque, ne se résume-t-elle pas dans celle du dernier d'entre eux, M^{gr} de Hercé, dont la mémoire vénérée est encore populaire dans les campagnes voisines de sa ville épiscopale, qu'il allait évangéliser lui-même dans les grandes solennités? Après avoir enseigné comment il faut vivre en chrétien, ce saint prélat montra d'ailleurs comment on meurt martyr!

La réforme des monastères fut beaucoup plus lente. Dans l'Ordre de saint Benoît, cette œuvre salutaire fut opérée par la Congrégation de Bretagne d'abord, puis par celle de Saint-Maur, successivement dans les abbayes de Redon, Le Tronchet, Saint-Méen et Saint-Melaine. Mais ce ne fut pas sans bien des difficultés : au Tronchet, où ne se trouvait plus en 1607 qu'un seul religieux disant l'office avec quelques prêtres séculiers, le réformateur, dom Noël Mars, dut vaincre la résistance d'autres moines qui, détenus en prison, voulaient rentrer dans le cloître pour y continuer leur vie déréglée. A Saint-Méen, il fallut que M^{gr} de Cornulier défendit aux religieux de recevoir des novices, afin de les renouveler par extinction, ne pouvant les ramener eux-mêmes à l'observation de leur règle¹.

Les abbayes bénédictines de femmes se réformèrent plus facilement, parce que leurs abbesses, n'étant point commendataires, étaient demeurées de vraies religieuses résidant le plus ordinairement au cloître. Dès la fin du xvi^e siècle, l'abbesse de Saint-Georges, Marquize de Beaucaire, commença cette réformation, que consolidèrent dans le siècle suivant les abbesses Françoise et Magdeleine de la Fayette. Quant à Saint-Sulpice-des-Bois, l'honneur d'avoir rétabli la règle dans

1. Voy. tome II, 426 et 224.

ce monastère appartient à la vénérable abbesse Marguerite d'Angennes, l'amie de saint François de Sales, qui passe pour n'avoir pas été complètement étranger à cette réforme.

Les Chanoines réguliers avaient également laissé le relâchement s'introduire chez eux; leur réformation fut l'œuvre de la Congrégation de Sainte-Geneviève, qui transforma l'abbaye de Rillé en 1628, celle de Montfort en 1636 et celle de Paimpont en 1649¹.

A partir de cette époque, les Bénédictins se consacrèrent aux études historiques et littéraires, et c'est une des gloires de l'abbaye de Redon d'avoir vu former par son prieur dom Audren le plan gigantesque de l'*Histoire de Bretagne*, dont une partie considérable était achevée quand la Révolution chassa ces doctes religieux. Quant aux Chanoines réguliers, ils cherchèrent et réussirent à rentrer dans leurs prieurés-cures, ayant spécialement pour but l'administration des paroisses, et un grand nombre d'entre eux exercèrent dès lors et jusqu'en 1790 le ministère pastoral, principalement dans les campagnes.

Un semblable travail d'épuration fut opéré dans la plupart des autres Ordres religieux. Les Cisterciens de l'abbaye de la Vieuville adoptèrent vers 1664 la règle austère de l'Étroite Observance; les Carmes furent également réformés par le P. Philippe Thibaut, qui rétablit les saintes règles dans le monastère de Rennes dès 1608, et dans celui de Dol en 1616. Le célèbre couvent de Bonne-Nouvelle, à Rennes, fut aussi le berceau d'une importante réforme établie parmi les Dominicains ou Frères-Prêcheurs; le P. Jouaud y fonda l'Étroite Observance de saint Dominique, connue sous le nom de Congrégation de Bretagne². C'est ainsi que peu à peu tous les monastères, ayant pu perdre une partie de leur ferveur primitive, furent ramenés par le zèle de quelques saints

1. Voy. tome II, 237, 309, 604, 639 et 678.

2. Voy. tomes II, 760; III, 422, 427, 449.

religieux à l'observance des règles qu'ils avaient embrassées.

Pour opérer un semblable bien dans les paroisses et en sanctifier de nouveau les habitants, il fallait commencer par avoir un clergé modèle de toutes les vertus. Nos évêques le comprirent bien, et leur premier soin fut de fonder des séminaires. Jusqu'alors les jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique avait fait leurs études soit dans les monastères, — comme à Bonne-Nouvelle et à Saint-François de Rennes, où l'on professait la théologie, — soit dans les presbytères, près de savants recteurs aimant à réunir des élèves autour d'eux. Mais cet état de choses semblait maintenant précaire, et d'ailleurs le concile de Trente ordonnait dans chaque diocèse l'établissement d'un séminaire. Nos évêques se mirent donc à l'œuvre : celui de Saint-Malo établit le premier un grand séminaire à Saint-Méen, en 1646; plus tard, en 1707, il créa un petit séminaire à Saint-Servan. — L'évêque de Rennes fonda dans sa ville épiscopale un grand séminaire en 1670 et un petit vers 1684. — Enfin l'évêque de Dol fit de l'ancien prieuré de l'Abbaye-sous-Dol un grand séminaire en 1697, et fonda en 1727, également à Dol même, un collège remplissant à peu près les conditions d'un petit séminaire¹.

A ce grand avantage de l'instruction ecclésiastique reçue par les clercs dans les séminaires vint se joindre une nouvelle institution destinée à donner aux fidèles une garantie de la science du clergé : nous voulons parler du concours.

Le concours, prescrit par le concile de Trente, était un examen que devaient passer les prêtres prétendant à un bénéfice devant des examinateurs désignés par le synode diocésain. Cet examen ne se bornait point exclusivement à la constatation de la science, il embrassait aussi la conduite, les mœurs des candidats et leurs aptitudes pour la charge à laquelle ils aspiraient. Les votes des examinateurs s'émettaient sur tout

1. Voy. tome III, 406, 408, 443, 447, 472 et 476.

cet ensemble et désignaient ceux qui étaient jugés aptes à remplir le poste vacant; c'était ensuite au collateur de choisir parmi eux celui qu'il estimait le plus digne et de lui conférer le bénéfice. A l'origine, ce concours avait lieu à l'évêché pour les paroisses tombées en vacance dans les mains de l'évêque, et à Rome pour les paroisses appartenant à la collation du pape. Mais en 1740, Benoît XIV déclara que dorénavant tous les concours se feraient par devant les évêques des lieux où les paroisses à pourvoir seraient situées; sur une attestation donnée aux candidats reconnus capables, le Souverain-Pontife conféra dès lors les cures dont la collation lui appartenait. Cette façon de mettre les cures au concours demeura telle jusqu'à la Révolution.

L'incontestable preuve de la valeur morale et intellectuelle du clergé paroissial de notre contrée au siècle dernier se trouve dans sa conduite pendant la tourmente révolutionnaire. A cette terrible époque, le plus grand nombre de nos prêtres — suivant l'exemple de leurs évêques et des Chapitres, qui protestèrent si dignement à Rennes, à Dol et à Saint-Malo¹ — demeurèrent fidèles à leur sainte vocation et repoussèrent la constitution civile qu'on leur présenta. Ni l'exil en terre étrangère, ni la vie plus cruelle encore du prêtre errant et caché dans sa paroisse, ni la mort dans le fond des bois ou sur l'échafaud de la place publique n'effrayèrent ces vaillants confesseurs de la foi! Eux aussi répétaient avec le chanteur populaire de Bretagne : « Je n'ai pas peur des balles : elles ne tueront pas mon âme; si mon corps tombe sur la terre, mon âme s'élèvera au ciel². » S'il y eut dans notre contrée quelques défections parmi les membres du clergé séculier et régulier, elles furent donc relativement peu nombreuses; aussi l'évêque constitutionnel Le Coz ne put-il former convenable-

1. Voy. tome I^{er}, 207, 482, 651.

2. *Barsax-Breiz*, II, 237.

ment le personnel de son éphémère diocèse ! Aussi les prêtres qu'il envoya dans nos paroisses furent-ils honnis et immédiatement chassés par les populations indignées !

VIII

Comme on vient de le voir, la catastrophe de 1790 n'était certainement pas nécessaire et elle interrompit brutalement la réforme commencée depuis de longues années déjà. Sous prétexte d'enlever à nos institutions religieuses quelques scories qui subsistaient encore, elle renversa de fond en comble ces institutions elles-mêmes ; elle fit ainsi d'irréparables ruines et laissa surtout après elle un germe désolant d'esprit révolutionnaire dans le peuple. On ne peut donc s'empêcher de pleurer sur les tristes événements de cette époque qui vit verser tant de sang, détruire tant de pieuses fondations et anéantir tant de chefs-d'œuvre. Mais Dieu sait tirer tout bien du mal même, et la Révolution nous en fournit la preuve. De cet épouvantable désastre sortirent, en effet, un grand épanouissement de la foi catholique dans les pays voisins, livrés à l'hérésie, qu'édifièrent nos prêtres exilés, — et dans notre propre patrie un relèvement fécond de nos institutions religieuses, éprouvées par la persécution comme l'or par le feu.

Nous avons vu nous-même, depuis ce temps-là, l'Église de Rennes apparaître plus glorieuse que jamais : relevée de l'abîme par M^{gr} de Maillé, fortifiée par M^{grs} Énoch et Mannay, sanctifiée par M^{gr} de Lesquen de si douce mémoire, elle s'est vue illustrée comme elle ne l'avait jamais été jusqu'alors par le cardinal Brossais-Saint-Marc, premier archevêque incontesté de Bretagne. Les liens unissant depuis tant de siècles Rennes à la Ville-Éternelle en ont été resserrés par la joie et la reconnaissance. Nous souvenant de cette vieille légende d'un pape disant à saint Gildas : Que les Bretons n'oublient

jamais qu'ils ont un père à Rome comme ils en ont un dans les cieux¹, nous avons éprouvé pour Pie IX, comblant de ses faveurs notre diocèse, toute la gratitude que des fils respectueux et dévoués peuvent ressentir envers un père; et dans maintes circonstances nous avons témoigné cette reconnaissance par des actes, à Castelfidardo comme à Mentana.

IX

Si nous n'avons point parlé du mouvement architectural religieux aux xvii^e et xviii^e siècles, c'est qu'il fut presque nul chez nous; aucun édifice important ne fut élevé à cette époque dans notre archidiocèse, sauf l'achèvement des tours de la cathédrale de Rennes et les églises actuelles de Tous-saints et de Saint-Sauveur, en cette même ville, constructions faites dans un style correct, mais trop froid pour plaire à l'âme chrétienne.

De nos jours, la cathédrale de Rennes, rebâtie dans le genre néo-grec, a reçu, à la suite de son érection en métropole en 1859, une splendide décoration intérieure; toutefois ses murailles couvertes de fresques et de stucs dorés n'invitent point à la prière comme les superbes voûtes de la cathédrale de Dol, notre merveille diocésaine, restaurée dernièrement avec goût. Il faut cependant avouer qu'un immense élan pour la reconstruction des églises signale l'époque que nous traversons, élan qu'on est parfois tenté de modérer un peu lorsqu'on voit détruire l'église de Guignen et abandonner celles de Saint-Lunaire, de Maxent et de Bonnemain; élan, enfin, qui n'aboutit pas toujours à créer des chefs-d'œuvre, car les vrais monuments religieux sont rares de nos jours. Quoi qu'il en soit, nos vieilles églises s'en vont, et tout fait prévoir que bientôt nos paroisses rurales auront toutes de

1. *Légende celtique*, 148.

nouveaux temples. Nous constatons ce fait sans nous y arrêter davantage. Nous reconnaissons même volontiers, tout en regrettant les sanctuaires élevés par nos pères, que plusieurs de nos églises modernes ne manquent pas de mérite et que notre archidiocèse possède des architectes de talent qui comprennent le style religieux. Nous ne pouvons aussi méconnaître les grands sacrifices que font nos populations rurales pour relever leurs sanctuaires ; elles témoignent ainsi de l'esprit de foi qui heureusement les anime encore. Aussi M^r Place, favorisant les nouvelles constructions religieuses, s'empresse-t-il de procurer à ces temples les honneurs de la consécration, chose devenue assez rare chez nous depuis la Révolution.

Terminons enfin cette étude. Nous avons vu notre pays évangélisé de bonne heure et l'Église de Rennes établie au v^e siècle ; les missionnaires latins et les émigrés de Grande-Bretagne l'ont fondée, ainsi que celles de Dol et de Saint-Malo. Les progrès du christianisme marchent alors si promptement chez nous que le ix^e siècle nous apparaît comme une époque de véritable prospérité religieuse. Mais bientôt après les invasions normandes viennent ruiner nos institutions diocésaines et paroissiales. A ces temps de misère relativement courts succède heureusement le grand mouvement de la renaissance du xi^e siècle. Ce travail de reconstitution chrétienne atteint son apogée aux xiii^e et xiv^e siècles. L'affaiblissement de la foi et les défaillances inhérentes à toute œuvre de ce monde nécessitent plus tard de vigoureuses réformes, réformes qui occupent tous les derniers siècles et dont les heureuses conséquences font encore notre gloire et notre espoir. Comment ne pas, en effet, espérer beaucoup de Dieu quand on voit, malgré les malheurs du temps, l'admirable spectacle qu'offre notre archidiocèse. A quelle époque des liens plus intimes unirent-ils les vrais fidèles aux prêtres, les prêtres à leur évêque, et celui-ci au Souverain-Pontife ? Quand les con-

grégations religieuses ont-elles été plus nombreuses qu'aujourd'hui? Notre seul archidiocèse vient de donner naissance à deux pieuses sociétés d'hommes et à six congrégations de femmes, parmi lesquelles se trouvent ces admirables Petites-Sœurs des Pauvres, répandues dans l'univers entier! Et nous ne comptons pas le grand nombre de congrégations étrangères auxquelles nos paroisses offrent chaque jour un accueil empressé en échange de leur dévouement aux bonnes œuvres. Ah! nous savons bien qu'une ombre vient voiler ce tableau; mais si quelque voix discordante s'oppose à la parfaite harmonie de ce concert de glorification et de louange s'élevant en l'honneur du Très-Haut, elle est encore perdue dans la foule de nos pieux villageois, et elle n'a même pas dans nos cités l'écho qu'on lui suppose. Nos études historiques nous ont maintes fois prouvé, d'ailleurs, que le parfait bonheur, comme la gloire incontestée de l'Église, ne sont point de ce monde; son destin est de combattre, forte de l'appui divin. Ce qui est vrai de l'Église universelle est également exact quand il s'agit d'une partie de cette Église, c'est-à-dire d'un diocèse. Quelles que soient nos légitimes appréhensions pour l'avenir, dont l'horizon se rembrunit, hélas! de jour en jour, nous sommes heureux de constater le bien qui se fait encore parmi nous, et nous ne cessons d'admirer l'œuvre divine se manifestant depuis quinze siècles dans l'Église de Rennes.

Il était réservé au sage pontife qui préside actuellement aux destinées de notre archidiocèse de resserrer plus intimement les liens qui unissent les vieilles Églises de Rennes, Dol et Saint-Malo, et de relever leurs noms, illustrés par leurs saints fondateurs. M^{gr} Place, en sollicitant du Saint-Siège et en obtenant du Souverain-Pontife Léon XIII le rétablissement des titres de nos trois Églises bretonnes, a bien mérité de la province entière. En élevant aussi le culte rendu à nos premiers évêques de Dol et d'Aleth, les bienheureux Samson et Malo, il a attiré sur son diocèse entier la spéciale protection des saints religieux qui firent de la Bretagne au vi^e siècle une si

noble terre chrétienne. Qu'il nous soit donc permis de saluer avec reconnaissance, dans la personne de l'archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, le digne successeur des glorieux prélats dont nous avons essayé, selon nos faibles forces, de retracer dans les volumes qui précèdent les œuvres vraiment fécondes et durables.

Puissions-nous toujours aimer notre chère et sainte Église de Rennes! Puissions-nous toujours nous intéresser à ses œuvres! Puissions-nous toujours conserver le droit de répéter, avec le poète de la Bretagne :

Oui, nous sommes encore les hommes d'Armorique!
 La race courageuse et pourtant pacifique!
 Comme aux jours primitifs la race aux longs cheveux,
 Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux!
 Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres!
 Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres!
 Les chansons d'autrefois toujours nous les chantons.
 Oh! nous ne sommes pas les derniers des Bretons!
 Le vieux sang de tes fils coule encore dans nos veines,
 O terre de granit recouverte de chênes!⁴

4. Brizeux, *Œuvres complètes*, I, 89.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE : LES PAROISSES (Fin).

	Pages.		Pages.
Sainte-Anne-sur-Vilaine.	3	Saint-Léger.	114
Sainte-Colombe.	5	Saint-Léonard.	117
Sainte-Marie.	9	Saint-Lunaire.	120
Saint-Énogat.	12	Saint-Malo.	131
Saint-Erblon.	14	Saint-Malo-de-Phily.	145
Saint-Étienne-en-Coglais.	17	Saint-Malon.	152
Saint-Ganton.	23	Saint-Marcen.	156
Saint-Georges-de-Chesné.	26	Saint-Mard-le-Blanc.	159
Saint-Georges-de-Gréhaigne.	30	Saint-Mard-sur-Couasnon.	164
St-Georges-de-Reintembault.	33	Saint-Maugand.	168
Saint-Germain-du-Pinel.	37	Saint-Médard-sur-Ille.	171
Saint-Germain-en-Coglais.	41	Saint-Méen.	175
Saint-Germain-sur-Ille.	47	Saint-Melaine-sur-Vilaine.	180
Saint-Gilles.	52	Saint-Méloir-des-Bois.	379 et 384
Saint-Gondran.	57	Saint-Méloir-des-Ondes.	185
Saint-Gonlay.	61	Saint-M'hervé.	196
Saint-Grégoire.	63	Saint-Mervon.	199
Saint-Guinou.	70	Saint-Onen.	202
Saint-Hilaire-des-Landes.	73	Saint-Ouen-de-la-Rouairie.	207
Saint-Ideuc.	79	Saint-Ouen-des-Alleux.	213
Saint-Jacques-de-la-Lande.	85	Saint-Péran.	216
Saint-Jean-sur-Couasnon.	89	Saint-Père-Marc-en-Poulet.	219
Saint-Jean-sur-Vilaine.	94	Saint-Pern.	225
Saint-Jouan-des-Guérets.	98	Saint-Pierre-de-Plesguen.	230
Saint-Just.	107	Saint-Rémy-du-Plain.	236

	Pages.		Pages.
Saints.	241	Torcé.	385
Saint-Sauveur-des-Landes.	247	Tourie.	390
Saint-Séglin.	254	Trans.	395
Saint-Senou.	258	Treffendel.	401
Saint-Servan.	263	Tremblay.	405
Saint-Suliac.	281	Trêmeheuc.	410
Saint-Sulpice-des-Bois.	289	Tresbœuf.	412
Saint-Sulpice-des-Landes.	292	Tressé.	416
Saint-Symphorien.	295	Trévérien.	420
Saint-Thurial.	299	Trimer.	424
Saint-Tual.	302	Tronchet (Le).	427
Saint-Uniac.	306	Vendel.	429
Saulnières.	311	Venêfles.	432
Sel (Le).	316	Vergeal.	435
Sens.	321	Verger (Le).	438
Servon.	327	Vern.	441
Sixt.	333	Vezin.	447
Sougeal.	341	Vieuxviel.	456
Taillis.	344	Vicuxvy.	460
Talensac.	347	Vignoc.	464
Teil (Le).	356	Vildé-la-Marine.	469
Teillay.	362	Villamée.	471
Thélin (Le).	367	Ville-ès-Nonnains (La).	474
Thorigné.	370	Visseiche.	476
Tiercent (Le).	374	Vitré.	481
Tinténiac.	378	Vivier (Le).	507

GLOSSAIRE

ADDITIONS, CORRECTIONS

ET

TABLES GÉNÉRALES

GLOSSAIRE ¹

ABBAYE (L') ou LA BAYE, LA BOUYE. — Noms donnés à certains lieux et rappelant quelquefois le souvenir de l'existence d'un couvent, et plus souvent encore simplement celui d'anciennes possessions d'un monastère.

ABBAYETTE ou LA BAYETTE, *abbatiola*. — Même signification que L'ABBAYE (III, 277).

ABSIDE. — Chœur d'une église en forme d'hémicycle. — *Absidiole*, petite abside.

ABSOLU (JEUDI). — Se dit du Jeudi-Saint, jour où l'on donnait l'absolution aux pénitents publics (I, 302).

ACRE. — Mesure agraire d'environ cinquante-deux ares, mais variant d'un pays à un autre et selon l'époque (VI, 81).

AIDES. — Impositions mises par les seigneurs sur leurs sujets roturiers.

ALLEU, *allodium*. — Terre franche d'impôts soumise seulement à la juridiction seigneuriale (V, 17).

ALLOUÉ. — Juge inférieur au sénéchal et le remplaçant au besoin.

ALTÉRAGE, *altaragium*. — Droit d'autel. (Voy. V, 719.)

ALTERNATIVE. — Système des collations faites alternativement par le Pape et l'évêque. (Voy. I, 353.)

ANCIENS, *seniores*. — Vieillards formant au IX^e siècle, avec les prêtres et les nobles, l'assemblée d'un *plou* ou paroisse bretonne (IV, 80; V, 544).

ANNATES. — Droit des Chapitres sur les revenus de la première année des cures nouvellement pourvues. (Voy. I, 264.)

ANNONERIE ou NONNERIE. — Vente de blé et lieu où il se vend.

ARC. — C'est, en architecture, une voûte dont la forme est déterminée par un ou plusieurs arcs de cercle; les arcs en *plein cintre*, en *fer-à-cheval*, en *anse de panier* et *surhaussés* abondent dans le style roman; l'arc en *tiers-point* et à *lancette* caractérise le style ogival primitif,

1. Nous avons fait ce travail à l'aide de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont les suivants : *Glossaires* publiés par D. Lobineau et D. Mörice à la suite des *Preuves de l'histoire de Bretagne*; — *Introduction au gouvernement des paroisses en Bretagne*, par Potier de la Germondaye; — *Dictionnaire des institutions*, par Chéruel; — *Dictionnaires bretons*, par Le Gonidec; — *Cartulaire de Redon*, prolégomènes, par M. de Courson; — *Lexique des termes d'art*, par Adeline; — *Dictionnaire d'architecture*, par Bosq, etc., etc.

Pour ne pas nous répéter et trop allonger ce glossaire, nous renvoyons, pour certains détails, au texte même du *Pouillé*; les chiffres romains indiquent le volume et les chiffres arabes la page.

tandis que les arcs *Tudor*, en accolade et polylobés se rattachent au style ogival tertiaire. (Voy. STYLE.)

ARC TRIOMPHAL. — On appelle ainsi, surtout dans le style roman, l'arcade formant l'entrée du sanctuaire; elle était ordinairement plus ornementée que les autres arcades de l'église.

ARCHIDIACRE. — Dignitaire ecclésiastique. (Voy. I, 165.) — *Archidiaconal*, dignité de l'archidiacre. — *Archidiaconé*, territoire soumis à sa juridiction.

ARCHIVOLTE. — Moulure décorant une arcade et suivant exactement le profil de l'arc.

ARPENT. — Mesure agraire d'environ douze à quinze ares, mais variant selon les pays.

ASILE (DROIT D'). — Privilège accordé à certaines églises. (Voy. I, 123 et 673.)

AUBAINE. — Droit seigneurial levé sur les étrangers ou *aubains* (II, 398).

AUDITOIRE. — Local où les seigneurs faisaient rendre la justice.

AUMONE, *eleemosina*. — Terre donnée par piété à l'Église. (Voy. IV, 428.) — *Port d'aumône*, hospice élevé au bord d'une rivière pour le transport gratuit des voyageurs indigents (III, 306).

AUMONIER. — Officier d'un monastère chargé de la distribution des aumônes (II, 39 et 140).

AUMUSSE. — Vêtement couvrant originairement la tête et les épaules, garni de fourrures, et réservé aux chanoines; réduit en dernier lieu en une simple fourrure posée sur le bras (III, 25).

AVENAGE, *avenagium*. — Droit d'un seigneur d'exiger certaine quantité d'avoine pour nourrir ses chevaux (IV, 414).

AVEU. — Déclaration par laquelle on avouait être l'homme ou le vassal d'un seigneur.

AVOIR. — Bétail : *champ à l'avoir*, marché au bétail.

BACHELIER. — Celui qui a acquis le degré de baccalauréat dans une université. On appelait aussi bacheliers au xv^e siècle les chantres-chapiers d'une église (I, 260).

BAGAD. — Mot breton signifiant *attroupement* (IV, 55).

BAIL, *baillium*. — Tutelle ou garde noble qui fut changée en rachat par le duc de Bretagne Jean II. (Voy. RACHAT.)

BALER. — Danser; chanson à baler ou ballade.

BANAUX. — On nommait ainsi les fours, moulins et pressoirs appartenant à des seigneurs qui avaient droit de contraindre leurs vassaux à y venir cuire leur pain, moudre leur farine, pressurer leur raisin, etc.

BANC A QUEUE. — Banc seigneurial placé dans une église et ayant une bille de bois posée perpendiculairement derrière pour le service des domestiques. (Voy. V, 29.)

BANNIÈRE. — Drapeau ou écusson de forme carrée.

BATIÈRE. — Se dit d'un clocher terminé en forme de bât d'âne.

BÉ ou BEZ. — Mot breton signifiant tombeau, et par extension éminence.

BÉGUIN. — Deuil.

BÉNÉFICE. — Terre ou revenu donné à charge de s'acquitter d'une fonction ecclésiastique. On l'appelle *séculier* quand un clerc séculier en peut jouir, et *régulier* quand il est réservé à un religieux. — Les bénéfices sont aussi *simples* ou à charge d'âmes, *compatibles* ou *incompatibles*, selon

qu'ils obligent ou non à la résidence. — On appelle aussi *bénéfice* ce que le prêtre retire des oblations, et la part que l'on a aux prières d'un monastère.

BIHAN. — Mot breton signifiant *petit*.

BLASTERIES. — Grains ou lieux où l'on vend des grains.

BOISSEAU. — Mesure de capacité très variable selon les temps et les lieux ; on l'appelait aussi *MUID*, *modius* ; il se divisait en deux *demés*, le demé en deux *quarts*, et le quart en deux *godelées*.

BORDAGE ou **BORDERIE.** — Portion de terre donnée à ferme.

BOSSE, en bret. *bocanno*. — Nom de lieu provenant d'une élévation de terrain, qui indique presque toujours les substructions d'un antique édifice.

BOUEXIÈRE (LA) ou **LA BOISSIÈRE.** — Nom de lieu indiquant toujours un ancien établissement gallo-romain. (Voy. IV, 187.)

BOUEXIC (LE). — Même signification que **LA BOUEXIÈRE**.

BOUTELLAGE. — Droit seigneurial perçu sur les boissons.

BOT (LE), du breton *bod*, qui signifie *buisson*. — Nom de lieu.

BOUHOURD. — Exercice d'adresse consistant en une lutte avec des bâtons.

BRAN. — Mot breton signifiant *corbeau*.

BRAZ. — Mot breton signifiant *grand*.

BREIL. — Du latin *brolium*, qui signifie *bois taillis*.

BRENN. — Mot breton signifiant *chef*.

BRIEF. — Passeport que prenaient les mariniers du duc ou de certains seigneurs avant de se mettre en mer.

BRIS. — Droit féodal livrant au seigneur les débris des navires naufragés.

BRô. — Nom breton signifiant *région*.

BRON ou **BRONN.** — Nom breton signifiant *mamelle*, et par extension *élévation de terrain*.

BUCE. — Mesure de capacité valant environ trois boisseaux (II, 713).

CAD ou **KAD.** — Mot breton signifiant *combat*.

CAPITATION. — Imposition par tête.

CAQUEUX ou **CAQUINS.** — Léproux (I, 617).

CARTOUCHE. — Motif d'ornementation offrant à sa partie centrale un espace vide destiné à recevoir des inscriptions, des chiffres ou des emblèmes.

CARTULAIRE. — Recueil de chartes ; inventaire et copie des actes de propriété.

CASUEL. — Bénéfice accidentel d'une charge.

CELLE, *cella*. — Cellule, ermitage, monastère.

CELLÉRIER. — Officier claustral chargé de l'approvisionnement d'un monastère (II, 39).

CÉNOTAPHE. — Tombeau vide, monument élevé en l'honneur d'un grand personnage (VI, 7).

CENS. — Impôt payé ordinairement en argent (VI, 328).

CENSIVE. — Terre soumise au cens.

CENTAINE. — Subdivision territoriale, paroisse ou canton (V, 9).

CEPS ET COLLIER. — Fers destinés à attacher un criminel sur une place publique. (Voy. PILORI.) C'était l'indice d'une juridiction seigneuriale.

CIMETIÈRE. — Lieu consacré pour l'inhumation des morts et servant aussi d'asile aux vivants. (Voy. II, 491, et IV, 352.)

CINQUANTAINE. — Compagnie de milice bourgeoise composée de cinquante hommes.

CHAMPART, *campi pars*. — Droit seigneurial sur certaine terre, consistant à y prendre quelques gerbes, indépendamment de la dime ecclésiastique.

CHANCEAU OU CHOEUR. — Partie supérieure d'une église où se tiennent les chantes, et comprenant ordinairement le sanctuaire. Autrefois les décimateurs étaient tenus d'entretenir le chanceau, tandis que la nef restait à la charge des paroissiens ou de la fabrique.

CHANTRE OU GRAND-CHANTRE. — Dignitaire ecclésiastique. Pour ses charges, voy. I, 158. Le chantre a droit de porter un bâton cantoral. — On appelle *Chantrerie* son office.

CHAPE (DROIT DE). — Se dit de la chape que tout nouveau chanoine devait au Chapitre, soit en nature, soit en argent. (Voy. I, 201; III, 10, etc.)

CHAPEAU DE FLEURS. — Devoir féodal consistant en une couronne de fleurs due à un seigneur (V, 66 et 277).

CHAPELLE. — Se dit de l'ensemble des ornements nécessaires à la célébration de la messe. (Voy. I, 130.)

CHAPELLE PROHIBITIVE. — Se dit, dans une église, d'une chapelle particulière réservée à un seigneur.

CHAPELLENIE. — Fondation de messes faite dans une église ou chapelle et érigée par l'évêque en titre de bénéfice.

CHAPITRE. — Se dit d'un corps de chanoines et aussi des assemblées de ces chanoines (I, 200).

CHAPITREAU. — Porche d'église où le général de la paroisse avait primitivement coutume de tenir chapitre, c'est-à-dire assemblée.

CHARNAGE, *charnagium*. — Droit sur la chair des animaux mise en vente.

CHARRUÉE. — Mesure agraire correspondant à ce qu'on peut charruer de terre en un an selon les uns, en un jour suivant d'autres (V, 784; VI, 328).

CHARTRE. — Prison (IV, 678).

CHAUFFAGE (DROIT DE). — Droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire pour se chauffer (II, 25 et 341).

CHATEAU. — Maison fortifiée, par opposition au manoir, simple logis noble.

CHATELLIER, — CHATEL, — CHATILLON, *castellum*. — Noms fort communs de lieu, indiquant toujours d'anciennes fortifications (IV, 394).

CHATELAIN. — Officier d'un seigneur, chargé parfois de rendre la justice, parfois de percevoir certaines rentes (I, 452); se dit aussi du possesseur d'une terre érigée en châtelainie.

CHEFCIER. — Le doyen des chanoines dans certaines collégiales. — *Chefcerie*, office et demeure d'un chefcier (III, 10).

CHEVAUCHÉE. — Droit féodal obligeant les vassaux à escorter à cheval le seigneur ou ses officiers (II, 27, 269, etc.).

CHORISTES. — Chantres d'église ou prêtres de chœur (I, 260).

CLAUSTRAUX (OFFICES). — Charges dans les monastères, érigées en titre de bénéfice. (Voy. II, 39, 140, 179.)

CLÉRÉSTORY. — Fenêtres éclairant une nef au-dessus des collatéraux et du triforium. (Voy. I, 517.)

CORT. — Du breton *koat*, qui signifie *bois*, mot entrant souvent dans la composition des noms de lieux.

COUVE. — Halle (I, 452). — *Cohuage*, droit sur les denrées vendues en halle.

- COLLATEUR.** — Celui qui confère un bénéfice ecclésiastique.
- COLLATÉRAL.** — Bas-côté d'une nef ou d'un chœur.
- COLLÈGE.** — Réunion de prêtres séculiers desservant une fondation. (Voy. IV, 620 et 622.)
- COLLÉGIALE.** — Corps de chanoines n'appartenant pas à une cathédrale; se dit aussi de l'église de ces chanoines.
- COLONNE EN PALMIER.** — Colonne de style ogival tertiaire, dépourvue de chapiteau, et recevant à son sommet les arceaux des voûtes, qui lui donnent la forme d'un palmier (IV, 526).
- COLONS.** — Classe d'hommes intermédiaire entre les hommes libres et les serfs. (Voy. VI, 520.)
- COMB ou KOMB.** — Mot breton signifiant *vallon* (IV, 199).
- COMMANDEUR.** — Titre porté par les chefs des Ordres religieux militaires. — *Commanderie* se dit de leur office et de leur demeure.
- COMMENDE.** — Usufruit d'un bénéfice accordé par le Pape.
- COMMUNAUTÉ DE VILLE.** — Municipalité des villes. Les Chapitres et les grands monastères avaient droit d'envoyer leurs représentants à ce Conseil municipal. (Voy. I, 198; II, 31, 273, etc.)
- CON ou KON.** — Mot breton signifiant *coin*, *encoignure* (IV, 199).
- CONCOURS.** — Lutte théologique pour obtenir un bénéfice. (Voy. VI, 549.)
- CONDITA.** — Se dit, au IX^e siècle, d'une paroisse d'origine gallo-romaine. (Voy. IV, 78.)
- CONDONATS.** — Religieux oblats soumis à l'abbesse de Saint-Sulpice. (Voy. II, 305 et 308.)
- CONILS.** — Lapins; *refuge à conils*, garenne.
- CORVÉE.** — Redevance corporelle.
- COURTINE.** — Muraille fortifiée reliant entre elles les tours d'un château.
- COUTUME.** — Redevance ou imposition ordinaire, comprenant le minage, le levage, le trépas, etc. (Voy. II, 268.)
- COUTURE, cultura.** — Lieu cultivé; nom de lieu.
- CURÉ.** — Nom donné à tout vicaire en Bretagne avant la Révolution, les pasteurs portant le nom de recteur.
- CROISÉE.** — Se dit, dans une église construite en forme de croix, de la partie centrale supportant ordinairement le clocher.
- CRYPTE.** — Église souterraine (IV, 403).
- CUL-DE-FOUR.** — Voûte en forme de demi-coupole.
- CUN.** — Mot gallois signifiant *seigneur*.
- DA.** — Mot breton signifiant *bon*.
- DALL.** — Mot breton signifiant *aveugle*.
- DÉAMBULATOIRE.** — Galerie formée autour du chœur d'une église par les collatéraux de ce chœur.
- DÉCLIMES.** — Deniers levés sur le clergé. (Voy. I, 365.)
- DEGUERPIE.** — Femme veuve.
- DEMEAU.** — Mesure de capacité inférieure au boisseau.
- DENIER.** — Douzième partie du sol; — *denier pascal*, offrande faite aux fêtes de Pâques; — *denier du Saint-Esprit*, offrande faite à la Pentecôte (I, 192).
- DÉPORT.** — Droit accordé à certains évêques ou Chapitres de percevoir le revenu d'un bénéfice pendant le temps de sa vacance, lorsque ce bénéfice

était en litige ou que le titulaire était hors d'état de remplir les fonctions qui s'y trouvaient attachées.

DÉVOLUT. — Moyen extraordinaire dont on se servait pour obtenir le bénéfice d'un titulaire en l'accusant d'incapacité à le posséder ou de quelque défaut essentiel dans son titre de possession, ou de quelque crime pouvant entraîner sa déchéance.

DIGNITÉS. — Offices ecclésiastiques élevés par le Pape au-dessus des autres fonctions; les *dignitaires* étaient, dans une cathédrale, les premiers après l'évêque (I, 146).

DIME. — Partie des fruits de la terre levée par un seigneur ecclésiastique ou laïque. — On appelait *dime novale* celle qui se percevait sur une terre récemment défrichée; *dime ancienne* celle qui se percevait de temps immémorial; *grosse dime* celle qu'on levait sur les blés; *menue dime* celle qu'on levait sur les bestiaux; *dime verte* celle qu'on levait sur les lins et les chanvres, etc.

DIMÉREAU. — Terre où se lève une dime; petite dime.

DISTRIBUTION MANUELLE ET QUOTIDIENNE. — Argent qu'on distribuait chaque jour aux chanoines à la suite de chaque partie de l'office divin. (Voy. I, 196 et 637.)

DOLMEN. — Monument primitif composé de grosses pierres formant une sorte de table. Servant de tombeau, il était à l'origine recouvert de terre.

DOM, dominus. — Nom donné aux simples prêtres jusqu'au xvi^e siècle, et réservé plus tard aux religieux bénédictins.

DOYEN. — Supérieur d'âge ou d'office dans une église; chef de quelques Chapitres (I, 653; III, 42). — Le *doyen rural* est chargé par l'évêque de la surveillance d'une portion du diocèse. On nomme *décanat* la charge d'un doyen, et *doyenné* le territoire soumis à sa juridiction. (Voy. I, 336 et 337.)

ÉCHELLE. — Sorte de pilori. (Voy. I, 683.)

ÉCOLATRE. — Maître d'école. (Voy. SCHOLASTIQUE.)

ENCORBÈLEMENT. — Construction en saillie reposant souvent sur des consoles appelées corbeaux.

ENEZ ou INIZ. — Mot breton signifiant *île*.

ENFEU. — Caveau ou tombeau réservé dans une église à un seigneur; les patrons et seigneurs hauts-justiciers avaient droit d'enfeu dans le chœur des églises; les propriétaires des chapelles jouissaient du même droit; le général de la paroisse pouvait, en outre, accorder des concessions de ce genre dans la nef.

ÉPAVES. — Objets perdus appartenant au seigneur du fief.

ÉTAGERS. — Habitants ou manants. (Voy. MANANT.)

ÉTALAGE, stallagium. — Droit sur les étaux dans un marché. — On nomme *étaux* les tables sur lesquelles on expose les objets en vente.

ÉTATS DE BRETAGNE. — Assemblée provinciale composée des trois ordres: le clergé, la noblesse et le tiers état.

ÉTEUF. — Balle rembourrée de son et recouverte de cuir. (Voy. II, 290.)

ÈVE. — Eau; la *Porte-Èvière*, à Rennes, s'ouvrait au bord de l'eau.

EXEMPLE, exemplum. — Terre vague en forêt.

FABRIQUE. — Conseil des administrateurs des revenus d'une église. On nommait *fabriqueurs* les membres de ce conseil.

FANAGE. — Droit seigneurial obligeant les vassaux à faner les foins.

FAO ou FAU. — Mot breton signifiant *hêtre* (VI, 393).

FIEF. — Domaine qu'un vassal tenait d'un seigneur, à la charge de lui prêter hommage et de lui fournir certaines redevances.

FILLETTE, filliola. — Se dit d'une église succursale ou tréviale dépendant d'une église paroissiale ou église-mère (*ecclesia matrix*) (V, 88). — Se dit aussi des clochetons posés à la base de la flèche d'un clocher.

FONDATEUR (SEIGNEUR). — Ce titre n'indique pas, dans les siècles derniers surtout, que le seigneur qui le prend ait fondé lui-même la paroisse ou l'église dont il se dit fondateur, mais seulement que cette église se trouve bâtie dans l'un de ses fiefs. (Voy. **PATRON**.)

FOUAGE. — Imposition sur les *feux* ou maisons des roturiers.

FOURNAGE. — Prestation due pour la cuisson du pain au four banal.

FOURCHES PATIBULAIRES. — Piliers supportant une traverse à laquelle on pendait les condamnés à mort; le nombre des piliers, *paux* ou *potz*, était en rapport avec l'importance de la juridiction seigneuriale y ayant droit. (Voy. II, 26, 269, etc.)

FRAIRIE ou CONFRÉRIE. — Association de personnes pour quelque dévotion particulière; *frairie* se dit aussi d'une section de paroisse rurale.

FROMENTAGE. — Droit seigneurial sur certains blés.

FROZ. — Terres vagues.

GABELLE. — Impôt sur le sel.

GALLINAGE. — Droit seigneurial sur certaines volailles.

GALOIS. — Droit sur certains biens meubles et immeubles.

GARDE. — Redevance soldée à un seigneur qui s'oblige à protéger celui qui la paie. (Voy. VI, 208.)

GARDIEN. — Titre que porte le supérieur d'un monastère de Franciscains.

GARENNE. — Lieu privilégié et défensible pour renfermer du gibier ou du poisson. (Voy. IV, 219.)

GÉLINE. — Poule.

GÉNÉRAL. — Conseil d'administration d'une paroisse, composé de douze anciens trésoriers, des deux trésoriers en exercice, du recteur et des juges de la juridiction d'où l'église relève. — Dans les campagnes, le général remplissait aux derniers siècles à peu près les fonctions des conseils actuels de fabrique et de municipalité.

GENOVÉFAINS. — Chanoines réguliers de saint Augustin observant la réforme de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris.

GERBAGE. — Droit seigneurial sur les gerbes de blé.

GROS. — Portion fixe du revenu des chanoines, par opposition au *casuel* et aux *distributions manuelles* (I, 196).

GUET. — Garde due par les vassaux. (Voy. I, 454, et II, 182.)

GWENN. — Mot breton signifiant *blanc*. (Voy. VI, 230.)

GWIK. — Mot breton signifiant *bourg*, et entrant dans la composition de bien des noms de lieu. (Voy. IV, 693.)

GWIN. — Mot breton signifiant *vin*. (Voy. IV, 686.)

HAEL. — Mot breton signifiant *magnanime*.

HAQUENÉE. — Cheval dû par les vassaux à quelques seigneurs ecclésiastiques. (Voy. II, 271, et VI, 242.)

HAUT-JUSTICIER. — Seigneur ayant, à l'origine, droit de connaître de toutes les causes civiles et criminelles. Les fourches patibulaires à quatre piliers, les piloris, cept et collier étaient l'indice de sa puissance. (Voy. Jus-

TICES.) Le pouvoir du haut-justicier fut fort restreint dans les derniers siècles.

HAVAGE. — Droit seigneurial sur les boissons et sur les fruits exposés en vente.

HAYE. — Lieu fortifié par une palissade. La plupart des maisons portant le nom de *la Haye* n'ont pas d'autre origine.

HEIRS ou HOIRS. — Héritiers.

HÉMICYCLE. — Espace ayant la forme d'un demi-cercle.

HEN. — Mot breton signifiant *ancien*. (Voy. IV, 680.)

HERBAGE, *herbagium*. — Droit de pâturer ou plutôt de couper l'herbe dans les forêts.

HÉBERGEMENT, *herbergamentum*. — Manoir ou maison.

HESMAGE. — Droit levé sur le sel transporté par bateau sur la Loire. (Voy. II, 272.)

HOMMAGE. — Cérémonie dans laquelle un vassal prêtait serment au seigneur de qui il tenait un fief.

HONNEURS. — Présents offerts à un grand à son arrivée dans une ville. (Voy. I, 114 et 199.)

HOSPICE. — Hôtellerie où l'on recevait gratuitement les pauvres et les pèlerins. (Voy. III, 253.)

HOTELLIER. — Religieux chargé de recevoir les étrangers dans un monastère; l'*Hôtellerie* était souvent un office claustral (II, 39).

HOUARN. — Mot breton signifiant *fer*, et entrant dans la composition de beaucoup de noms propres.

HUAGE ou HUÉE. — Droit féodal obligeant pendant les chasses à courre les vassaux à pousser de grands cris pour faire sortir les bêtes fauves des buissons.

INNOCENTS (FÊTE DES). — Fête burlesque du moyen-âge en usage en quelques églises. (Voy. I, 295 et 529.)

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Registres renfermant, à partir de 1553, les copies des actes de présentation, collation et prise de possession des bénéfices ecclésiastiques.

INTERTRANSEPT. — Partie d'une église comprise entre les transepts; c'est la même chose que la *croisée*.

JOURNAL. — Mesure agraire comprenant le terrain susceptible d'être labouré en un jour; de trente à quarante ares, selon les pays.

JUBÉ. — Tribune d'église où se lisaient les leçons de l'office. Le jubé séparait ordinairement le chœur de la nef. (Voy. I, 275; III, 16.)

JUSTICES. — Tribunaux seigneuriaux divisés, suivant l'importance de leur juridiction, en *haute*, *moyenne* et *basse*. On appelait aussi *justices* les fourches patibulaires qui témoignaient de la juridiction d'un seigneur.

JUVEIGNEUR. — Se dit d'un cadet noble qui tient ses terres en fief propre ou en arrière-fief du chef de sa famille.

KER ou KEAR. — Mot breton signifiant *habitation*, et entrant dans la formation de beaucoup de noms de lieu.

LABB. — Tombeau-arcade placé dans une muraille.

LADRE. — Lépreux, ainsi nommé à cause de saint Lazare. (Voy. III, 252.)

LAN. — Mot breton signifiant *lieu consacré*, et employé dans la formation de beaucoup de noms de lieu. (Voy. V, 23.)

LEVAGE. — Droit de transport levé sur les blés (II, 268).

- LÉCTRIN.** — Pupitre ou lutrin.
- LEZ ou LIZ.** — Mot breton signifiant *cour*, *manoir* (V, 543; VI, 333).
- LIBRAIRIE, libraria.** — Bibliothèque.
- LICE.** — Lieu destiné aux joutes et tournois.
- LIÈUE.** — Mesure itinéraire d'environ trois mille pas en Bretagne.
- LINAGE.** — Dime des lins.
- LITRE ou LISIÈRE.** — Large bande noire, tendue ou peinte autour d'une église, portant les armoiries du seigneur du lieu; elle prouvait les droits du seigneur fondateur.
- LIVRE.** — Monnaie; la *livre tournois* était de vingt sols, et la *livre bretonne* plus forte d'un sixième, de sorte que vingt sols monnaie de Bretagne faisaient vingt-quatre sols tournois.
- LODS ET VENTES.** — Redevance perçue par le seigneur sur le prix d'un héritage vendu dans son fief.
- MACTIERN.** — Chef de paroisse bretonne. (Voy. IV, 79.)
- MAEL.** — Mot breton signifiant *soldat*.
- MAEN.** — Mot breton signifiant *Pierre*, entrant dans la composition de beaucoup de noms propres (IV, 80, 81).
- MAILLÉ.** — Petite monnaie valant la moitié d'un denier.
- MALADRERIE.** — Hôpital ou léproserie. (Voy. III, 249.)
- MANANT, manens.** — Vassal soumis au cens et souvent attaché à la glèbe, c'est-à-dire au sol qu'il cultivait, mais protégé par la loi, ce en quoi il différait du serf. (Voy. V, 39, et VI, 520.)
- MANGER ou MANGIER.** — Devoir féodal consistant, à l'origine, en un repas remplacé plus tard par une redevance en argent. (Voy. I, 122.)
- MANOIR.** — Maison noble ou de quelque importance.
- MANSE.** — Terre avec habitation.
- MARCHES.** — Parties d'une région situées sur les limites de celle-ci.
- MARCHIX.** — Place où se tient le marché.
- MASCARON.** — Motif de décoration formé d'une tête grotesque ou d'un petit masque.
- MASSIERS.** — Officiers subalternes d'un Chapitre, portant une masse. (Voy. I, 263 et 472.)
- MENÉE.** — Droit d'un seigneur d'avoir un jour particulier pour se délivrer aux plaids avec ses vassaux.
- MENHIR.** — Monument primitif composé d'une pierre isolée, dressée en forme de pyramide.
- MENSE.** — Revenu d'une église ou d'un monastère. — Les biens d'une abbaye étaient ordinairement partagés en trois menses : la première appartenait à l'abbé, la deuxième aux moines, et la troisième, appelée *tiers lot*, était réservée pour l'entretien et la réparation des bâtiments. — On distinguait aussi, dans une cathédrale, la *menge épiscopale* de la *menge du Chapitre*. (Voy. II, 22, 23, etc.)
- MESNIL.** — Petit manoir.
- METTRIE.** — Métairie; nom fréquent de lieu.
- MEUR.** — Mot breton signifiant *grand* (V, 77).
- MEURTRIÈRE.** — Fenêtre caractéristique du style roman primitif; elle est longue et cintrée, étroite à l'extérieur et très-évasée à l'intérieur.
- MEZEAU.** — Lépreux. (Voy. III, 252.)

MILLIAIRE (BORNE). — Borne placée au bord d'une voie romaine et indiquant la distance de mille en mille pas (VI, 59).

MINAGE. — Droit prélevé sur la mine de blé pour le mesurage. (Voy. II, 268.)

MINE. — Mesure de capacité pour les grains comprenant huit boisseaux.

MINIHY. — Lieu d'asile chez les Bretons. (Voy. III, 502.)

MISE. — Dépense.

MOIS DU PAPE ET DE L'ÉVÊQUE. — Se dit des mois pendant lesquels le pape et l'évêque avaient alternativement droit de présenter aux bénéfices vacants. (Voy. I, 352.)

MONETAGE OU MONNOYAGE. — Droit prélevé sur la fabrication des monnaies.

MONITOIRES. — Ordonnances des juges ecclésiastiques relatant quelque crime et enjoignant à tous ceux qui en auraient connaissance de venir à révélation.

MONOCOLAIRE. — Se dit d'un bénéfice dont la présentation appartient en tout temps au même patron. (Voy. I, 199.)

MONTRÉ. — Revue d'hommes d'armes.

MONTRÉUIL, *monasteriolum.* — Petit monastère, nom de lieu assez commun.

MORTUAGE, *mortuagium.* — Droit ancien des ecclésiastiques sur les biens des défunts. (Voy. NEUME.)

MORTE. — Butte factice sur laquelle s'élevait un château (V, 87). Souvent simple éminence entourée d'eau, dressée près d'un monastère ou d'un manoir, pour témoigner de l'importance du lieu et de sa juridiction (II, 257).

MOUSTIER. — Monastère.

MOUTONAGE. — Droit seigneurial sur les moutons paissant en un commun.

MOUTURE. — Droit prélevé sur chaque sac de blé moulu.

MYSTÈRES. — Pièces de théâtre tirées des Livres Saints ou des Légendes des Saints.

NEF. — Nom affecté à la partie principale d'une église, à cause de sa voûte qui lui donne l'aspect de la carène renversée d'un navire. La nef devait être entretenue par les paroissiens, à moins que la fabrique n'eût des rentes suffisantes.

NÉVEZ. — Mot breton signifiant *nouveau*.

NEUME. — Droit des ecclésiastiques sur les biens meubles des défunts, réglé à la neuvième partie au lieu du tiers prélevé à l'origine (II, 97).

NOGAILLE OU NOGAGE. — Repas nuptial exigé primitivement en nature et converti plus tard en argent (V, 490).

NÉCROLOGES. — Registres mortuaires en usage dans les Chapitres et monastères.

NOE, *noa, nodà.* — Lieu marécageux; nom fréquent de lieu.

NONAINS. — Religieuses.

NOVALES. — Terres nouvellement mises en culture. (Voy. DIMES.)

O DE L'AVEINT (LES). — Chant solennel des antennes de l'Avent commençant par O et accompagné d'un cérémonial particulier. (Voy. I, 293.)

OBÉDIENCE. — Maison ou chapelle à laquelle on préposait un religieux. (Voy. II, 452). — On appelait *pays d'obédience* les provinces françaises non comprises dans le concordat de François I^{er} : telle était la Bretagne. Le

Pape pouvait y conférer les bénéfices en certains temps, et il avait le jugement en dernier ressort des causes bénéficiales. (Voy. I, 352.)

OBIT. — Office funèbre célébré en mémoire de quelque fondateur ou bienfaiteur.

OBITUAIRE. — Registre où sont inscrits les obits d'une église.

OBLATIONS. — Offrandes faites à l'église en pur don. Le recteur avait droit à la totalité des offrandes déposées sur le maître-autel et au tiers des autres oblations.

OBOLE. — Petite monnaie équivalente à la maille au xvii^e siècle.

ŒUVRE. — Fabrique d'une église; on appelle encore *banc-d'œuvre* le banc des fabriciens.

OFFICIALITÉ. — Tribunal ecclésiastique présidé par un *official*. (Voy. I, 137.)

OFFRANDE. — Oblation particulière déposée sur l'autel au moment de l'offertoire par les fidèles assistant à la messe.

OGIVE. — Voy. STYLE.

ORDINAIRE. — On appelle ainsi l'évêque d'un diocèse.

OST. — Armée du duc de Bretagne.

OUVRIER, *operarius*. — Officier en un monastère chargé des œuvres extérieures. L'*Ouvrierie* était un office claustral (II, 140).

OUCHE OU OLQUE, *olca*. — Jardin, ou plutôt terre labourable avec maison, le tout entouré de haies (IV, 122).

PAIN DE CHAPITRE. — Pain distribué après l'office divin aux membres d'un Chapitre. (Voy. I, 639.)

PAIX. — Instrument liturgique que l'on donne à baiser aux fidèles. (Voy. I, 289 et 290.)

PANAGE, *pasnagium*. — Prestation payée au seigneur par les vassaux pour les porcs qu'ils mettaient en forêt en automne; droit d'y mettre ces porcs. On appelait aussi ces devoir et droit *païsson* et *glandée*.

PAQUES FLEURIES. — Dimanche des Rameaux. (Voy. I, 302.)

PAST NUPTIAL. — Repas dû aux recteurs par les nouveaux mariés. (Voy. NOÛAILLE.)

PALLIUM. — Ornement ecclésiastique réservé ordinairement aux archevêques.

PAPEGAULT OU PAPEGAI. — Exercice de tir dans lequel on visait un oiseau de bois représentant un perroquet, appelé papegault au moyen-âge.

PARDONS. — Indulgences; fêtes et assemblées ayant pour but de gagner des indulgences.

PARLEMENTS. — Hautes cours de justice. Le Parlement de Bretagne fut établi à Rennes par Henri II en 1553.

PATRON. — Celui qui, du consentement de l'ordinaire, fonde, bâtit ou dote une église. Trois choses constituaient le patronage: la dotation, la construction de l'édifice et la donation du terrain.

PÉAGE. — Impôt perçu sur les chemins et au passage des rivières.

PÉNITENCERIE. — Office ecclésiastique rempli par un *pénitencier*. (Voy. I, 141.)

PENN. — Mot breton signifiant *tête, chef*, et entrant dans la composition de bien des noms propres.

PENOUSE (SEMAINE), *hebdomada penosa*. — Semaine-Sainte. (Voy. I, 302.)

PERSONNE. — Se dit, au moyen-âge, du recteur d'une paroisse. Le champ de la *Personne*, c'est le pourpris d'un recteur.

PILORI. — Poteau auquel on attachait les criminels en signe d'infamie. (Voy. I, 683.)

PIPE DE VIN. — Vaisseau contenant deux barriques de Bordeaux.

PITANCE. — Portion, réfection en un monastère.

POUILLÉ. — Dénombrement de tous les bénéfices d'un diocèse ou d'une abbaye. (Voy. I, 9.)

PLAIDS, placita. — Assemblées de paroisses où les seigneurs rendaient la justice. (Voy. VI, 520.)

PLÈGES, plegii. — Garants, cautions.

PLESSIX, plesseium. — Propriété entourée de haies habilement tressées, la fortifiant contre un coup de main; nom fréquent de lieu.

PLOU, PLOUÉ, PLEU, PLÉ. — Mots bretons signifiant tous *village, paroisse*, et correspondant en Bretagne au latin *plebs* du moyen-âge. (Voy. VI, 520.)

PORTION CONGRUE. — Pension que les gros décimateurs étaient obligés de payer aux recteurs et curés; elle ne pouvait être, au xvii^e siècle, inférieure à 300 liv. pour les recteurs et 150 liv. pour leurs curés, et au xviii^e à 500 liv. pour les recteurs et 200 liv. pour les curés; Louis XVI la fixa même, en 1789, à 700 liv. pour les recteurs et 350 liv. pour les vicaires.

POU. — Mot breton signifiant *région* et correspondant en Bretagne au latin *pagus* du moyen-âge (I, 706, 707).

POÛLL. — Mot breton signifiant *étang*.

PRÉBENDE. — Portion due à un bénéficiaire; canonicat.

PRÉCEPTORIE. — Prébende affectée à un ecclésiastique chargé d'instruire la jeunesse. (Voy. I, 642.)

PRÉÉMINENCES. — Droits honorifiques en une église, consistant à y avoir un banc à queue, un enfeu, une litre, ses armoiries sur la muraille et dans les verrières; à y recevoir l'encens, le premier morceau de pain béni et les prières nominales. Suivant le droit commun, le patron et le seigneur haut-justicier avaient seuls droit de prétendre à toutes les prééminences; mais d'autres gentilshommes, ayant des fiefs dans la paroisse, pouvaient parfois y jouir de quelques droits honorifiques.

PRÉMICES. — Premiers fruits recueillis de la terre ou des animaux; portion de grains ou redevance en argent payée par chaque étager qui possède un journal de terre franc de dîme.

PREBYTÉRAGE, presbyteragium. — Droit du prêtre en son église (V, 334). — Voy. ALTÉRAGE.

PRÉSENTATION. — Acte par lequel le patron d'un bénéfice présente au collateur le clerc qu'il juge digne d'être pourvu de ce bénéfice.

PRÉSIDIAUX. — Tribunaux institués par Henri II en 1551 pour juger les affaires moins importantes que celles réservées aux Parlements; ils correspondaient à nos tribunaux modernes de première instance.

PRESTIMONIE. — Fondation de messes qui n'est pas érigée en titre de bénéfice.

PRÉVOT FÉODÉ. — Officier de police rurale chargé de veiller au maintien des droits d'un seigneur et de recueillir ses rentes; on l'appelait *féodé*, parce que son office était ordinairement attaché à une terre ou fief (I, 22).

PRIEURÉ. — Communauté religieuse; simple ou conventuel. (Voy. II, 45.)

PRIEURÉ-CURE. — Prieuré uni à une cure. (Voy. I, 354.)

PRIMITIF. — On appelait *recteur* ou *curé primitif* le bénéficiaire chargé à l'origine du gouvernement d'une paroisse, mais qui s'était fait remplacer par un vicaire perpétuel; il n'avait plus alors que quelques droits honorifiques dans son église.

PROCURATION (DROIT DE). — Droit en vertu duquel les évêques, archidiaques et doyens pouvaient loger et être nourris avec leur suite chez les recteurs, lorsqu'ils inspectaient leurs paroisses; ce droit finit par être converti en une taxe pécuniaire.

PROMOTEUR. — Magistrat d'officialité évoquant les causes criminelles. (Voy. I, 137.)

PROVISIONS. — Lettres d'un collateur déclarant conférer un bénéfice vacant.

PROVENDIER. — Mesure de capacité pour le blé.

PSALLETTE. — Exercice des enfants de chœur; lieu où ils se réunissent. (Voy. I, 252, etc.)

QUARTIER. — Mesure de capacité pour le grain, contenant, d'après D. Morice et D. Lobineau, le quart d'une mine, ou deux boisseaux. Cependant M. de Courson dit que le quartier était le double de la mine.

QUINTAINE. — Exercice d'adresse; pour sa description, voy. II, 28 et 29.

RACHAT. — Droit de mutation pour les fiefs, qui remplaça en Bretagne le droit de bail; il équivalait à une année des revenus.

RAN ou RANN. — Mot breton signifiant *portion de terre*, qui entre dans la composition de beaucoup de noms de lieu.

RECTEUR. — Se disait, en Bretagne, du chef spirituel d'une paroisse. On y appelait *curés* les vicaires.

REDIME, *redesima*. — Dime d'une dime (II, 504).

REGAIRE. — Juridiction temporelle des évêques et des Chapitres. (Voy. I, 114.)

RELIQUAIRE. — Ossuaire (V, 168).

REVESTIAIRE. — Sacristie; lieu où s'habillent les prêtres dans une église.

RÉSIGNATION. — Démission donnée par un titulaire de bénéfice ou d'office en faveur d'un autre.

RETABLE. — Ornement d'architecture contre lequel est appuyé l'autel. (Voy. I, 271, et V, 585.)

RIGOREUSE. — Résidence de six mois que doit faire tout nouveau chanoine avant de toucher les fruits de sa prébende (I, 199).

ROMAN. — Voy. **STYLE**.

Ros. — Mot breton signifiant *tertre couvert de bruyères*; nom fréquent de lieu.

RUZ. — Mot breton signifiant *rouge*.

SACRAIRE. — Tabernacle où repose le Saint-Sacrement, mais isolé de l'autel (IV, 725).

SACRISTE. — Celui qui a soin de la sacristie d'une église; on l'appelait jadis *segretain* (I, 259).

SAINS, *signa*. — Se disait, au moyen-âge, des cloches d'église. (Voy. I, 149.)

SALLE (LA). — Manoir; ce nom rappelle toujours l'existence d'une ancienne maison noble.

SALORGE. — Magasin de sel.

SAUT DES POISSONNIERS. — Droit seigneurial obligeant certains vassaux à sauter dans une rivière ou dans un étang. Le *saut des mariés* se faisait, au contraire, du haut d'un monticule. (Voy. II, 140, et V, 575.)

SCABINS. — Juges carlovingiens (V, 544).

SCHOLASTIQUE. — Dignitaire ecclésiastique chargé de la surveillance des écoles d'un diocèse. On nomme aussi *scholastique* la dignité et l'hôtel de cet ecclésiastique. (Voy. I, 179.)

SÉCHERIE DE POISSONS, *sepia*. — Droit seigneurial sur les poissons mis à sécher (II, 503).

SEMI-PRÉBENDÉ. — Bénéficiaire jouissant de la moitié d'une prébende. (Voy. I, 230.)

SÉNÉCHAL. — Juge placé à la tête du tribunal d'une juridiction seigneuriale; il se faisait remplacer au besoin par l'alloué.

SETIER, *sextarius*. — Mesure de capacité en usage pour le blé; diminutif du boisseau, et variable, comme lui, selon les lieux.

SEPTAINS, *septimalia*. — Prières faites pour les défunts pendant sept jours, ou le septième jour après leur décès.

SERF. — Celui qui, sans être complètement esclave, demeurait attaché à la terre cultivée par lui et était vendu, à l'occasion, avec elle, n'ayant ni possession, ni droit. Dès le XI^e siècle, il n'y avait plus de serfs en Haute-Bretagne.

SOUS-CHANTRE, *succentor*. — Officier d'une église suppléant au grand-chantre. (Voy. I, 248.)

SUBCURÉ. — Ecclésiastique aidant un curé ou vicaire et le remplaçant au besoin.

SUPÉRIORITÉ. — Droit d'un seigneur d'avoir en une église les prééminences avant d'autres seigneurs jouissant eux-mêmes en ce lieu de distinctions honorifiques.

SUSPENSION. — Vase sacré contenant les Saintes-Espèces, pendu au-dessus de l'autel. (Voy. I, 519.)

STALLES. — Sièges de bois dans le chœur d'une église. On distingue les *hautes* et *basses stalles* (I, 199), et dans chaque stalle diverses parties appelées *siège, miséricorde, accoudoir, dossier* et *dais*.

STYLE. — Se dit, en architecture, de la manière de construire particulière à une époque. Dans notre contrée, on ignore presque le style byzantin, remarquable par ses coupôles; mais on a les styles roman, ogival et de la renaissance: le premier, divisé en roman primitif (IX^e et X^e siècle), roman secondaire (XI^e siècle) et roman de transition (XII^e siècle); le deuxième, divisé en ogival primitif ou à lancettes (XIII^e siècle), ogival secondaire ou rayonnant (XIV^e siècle), et ogival tertiaire ou flamboyant (XV^e siècle). On divise également le style de la renaissance en renaissance pure (XVI^e siècle) et en styles des XVII^e et XVIII^e siècles.

STYLE (VIEUX). — Manière de compter les années antérieurement à 1583, époque de la réforme de Grégoire XIII; mais dès 1564 on cessa en France de commencer l'année à Pâques.

SYNDIC. — Celui qui est nommé par les membres d'une association pour gérer les affaires de la communauté.

SYNODE. — Assemblée du clergé d'un diocèse réunie par son évêque. On appelait jadis cette assemblée *sanne* ou *senne*. (Voy. I, 326, etc.)

TAILLE. — Impôt levé sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus.

- TARGE.** — Écu ou bouclier.
- TAUROBOLE.** — Autel sur lequel les prêtres patens immolaient un taureau dont le sang retombait sur la tête de l'initié placé sous cet autel (II, 523).
- THÉOLOGAL.** — Chanoine chargé d'enseigner la théologie. (Voy. I, 204.)
— On nomme *Théologale* son office.
- TIERÇAGE.** — Ancien droit des recteurs de prendre le tiers des biens meubles des défunts.
- TIERN.** — Chef de paroisse bretonne; synonyme de **MACTIERN.**
- TIGRAN.** — Ancien mot breton signifiant *terre avec maison* (V, 38).
- TISON DE NOËL.** — Bûche de bois due à quelques seigneurs pour entretenir le feu durant la nuit de Noël (II, 342).
- TITRE CLÉRICAL.** — Bénéfice concédé à un clerc pour lui permettre d'être promu aux Ordres sacrés; le *titre patrimonial* était, au siècle dernier, une rente d'au moins 150 liv., garantie par les parents du clerc.
- TONLIEU.** — Impôt levé sur les marchandises transportées par bateau (V, 362).
- TONNEAU.** — Vaisseau contenant deux pipes.
- TRANSEPT.** — Partie transversale d'une église séparant la nef du chœur. On appelle aussi *transepts* les chapelles formant bras de croix dans une église.
- TRAVÉE.** — Division d'une nef ou d'une galerie, formée par les arcades.
- TRÉPAS.** — Droit de transit. (Voy. II, 268.)
- TRÉSORIER.** — Dignitaire ecclésiastique chargé à l'origine de la conservation du matériel sacré d'une église. (Voy. I, 147.) — On nomme *Trésorerie* la dignité et l'hôtel de cet ecclésiastique.
- TRÈVE,** du breton *tref* ou *trev*. — Se dit, en Bretagne, de la succursale d'une paroisse.
- TRIFORIUM.** — Galerie placée au-dessus des nefs latérales d'une église et ouvrant sur la grande nef. (Voy. I, 517.)
- TRUAU.** — Mesure de capacité pour le grain inférieure à la mine (VI, 479).
- TRUMEAU.** — Espace compris entre deux portes rapprochées l'une de l'autre (V, 603).
- TYMPAN.** — Espace triangulaire placé au-dessus de la porte d'une église et circonscrit par les arcs de la voûture de cette porte.
- VERDIÈRES,** *verderiæ*. — Terres basses au bord de la mer, couvertes d'herbes vertes et salées; ce sont aussi les herbes rejetées par la mer que l'on ramasse pour engraisser la terre.
- VICAIRE GÉNÉRAL.** — Ecclésiastique suppléant d'un évêque ou d'un abbé. (Voy. I, 132.)
- VICAIRE** ou **VOYER.** — Nom donné à quelques seigneurs remplaçant, à l'origine, de puissants barons (VI, 265).
- VICARIE** ou **VIGUERIE.** — Circonscription territoriale correspondant, au IX^e siècle, à celle d'une paroisse. (Voy. V, 9.)
- VILAIN** ou **VILLAIN,** *villanus*. — Homme des champs ou de village, attaché à la glèbe. (Voy. MANANT.)
- VILLÉNAGE.** — Condition des terres afféagées à des villains.
- VINAGE.** — Droit féodal perçu sur les vins.
- VISA.** — Signature apposée par l'évêque sur les lettres de provision obtenues en cour de Rome.

ADDITIONS GÉNÉRALES

TOME I^{er}.

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| 92, | 20. | ÉVÊQUES DE RENNES. — <i>François Larchiver</i> fut aussi prieur de Pirmil et de Marsac. |
| 136, | 21. | VICAIRES GÉNÉRAUX DE RENNES. — <i>Augustin Le Mintier</i> naquit à Sévignac d'Augustin Le Mintier, seigneur de Saint-André, et d'Yvonne Le Mintier de la Motte-Basse; émigré à Jersey en 1791, puis à Londres en 1796; † en cette ville le 21 avril 1801. |
| | 34. | <i>Jean-André de Fayolle</i> se réfugia à Jersey en 1792. |
| 141, | 34. | SECRÉTAIRES DE RENNES. — <i>Alexis-Pierre Met</i> , prêtre de Saint-Malo, secrétaire de M ^{er} de Girac, se réfugia à Jersey pendant la Révolution; † curé de Cancale en 1831. |
| 149, | 30. | TRÉSORERIE DE RENNES. — Outre ce joli pavillon de la renaissance, on retrouve encore dans la maison principale de l'Oratoire quelques autres vestiges de l'ancien hôtel de la trésorerie : notamment sur un des murs extérieurs et ailleurs, au-dessus d'une vaste cheminée, apparaissent les armoiries de Pierre Bourgneuf, trésorier, † en 1523 : <i>d'argent au sautoir de sable, au franc quartier de gueules chargé de deux poissons d'argent rangés en fasce.</i> |
| 174, | 19. | ARCHIDIACRES DE RENNES. — <i>Guillaume de Baugar</i> , archidiacre et chanoine de Rennes, fut député par les États de Bretagne en 1580. |
| 179, | 26. | ARCHIDIACRES DU DÉSERT. — <i>Louis Le Mintier de la Motte-Basse</i> , † à Jersey le 9 janvier 1793, et fut inhumé le 10 dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier. |
| 214, | 4. | CHANOINES DE RENNES. — <i>Joseph-Math. Le Mintier</i> était fils d'Antoine Le Mintier, seigneur de la Motte-Basse, et de Renée de la Motte-Vauvert; réfugié à Jersey pendant la Révolution, puis réinstallé chanoine, † le 20 mars 1814. |
| 215, | 4. | <i>René Gascher du Val</i> se réfugia à Jersey vers 1792. |
| 219, | 29. | <i>Simon Le Prévost de Bourgerel</i> se réfugia également à Jersey. |
| 221, | 35. | <i>Esprit de Ravenel du Boisteilleul</i> , fils de Théodore de Ravenel, seigneur du Boisteilleul, et d'Angélique de Broise, naquit à Rennes le 9 juin 1740; docteur en théologie, d'abord rec- |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| | | teur de Fouesnant, puis vicaire général de Quimper, il se réfugia à Jersey vers 1792; † à Rennes le 8 floréal an IX. |
| 463, | 13. | VICAIRES GÉNÉRAUX DE DOL. — <i>Jean Le Boterf</i> fut nommé le 3 août 1716. |
| | 16. | <i>Jacques Le Seigneur</i> fut nommé le 27 décembre 1716; il était, en outre, en 1725 prieur de Saint-Maurille de Brain, de Saint-Symphorien de Sourches et de Notre-Dame de Clagny. |
| | 18. | <i>Jean de Lourmel</i> fut nommé le 1 ^{er} novembre 1725. |
| | 20. | <i>Jean-Marie Boutin de la Touche</i> , chanoine de Dol, fut nommé le 28 mai 1733. |
| | 22. | <i>François de Brunes de Montlouet</i> fut nommé le 4 juillet 1738 et le 27 février 1749. |
| | 24. | <i>Jean-Baptiste de la Fosse</i> , licencié en droit, chanoine de Dol, prieur de Fresnay-le-Puceux, fut nommé le 26 septembre 1725. |
| | 27. | <i>Claude Le Loup de la Biliais</i> fut nommé le 14 septembre 1747 et le 28 février 1749. |
| | 28. | <i>Claude Grimaud-Giraud</i> fut nommé le 19 juillet 1767. |
| | 32. | <i>Augustin Le Mintier</i> fut nommé le 21 février 1759. |
| | 34. | <i>Jean-Hyacinthe Collin de la Biochais</i> fut nommé le 8 janvier 1755 et le 10 juillet 1767. |
| | 36. | <i>Gilles Déric</i> fut nommé le 4 juillet 1755 et le 10 juillet 1767; exilé à Jersey en 1792, il y mourut le 8 octobre 1800 et fut inhumé le 9 dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier. |
| | 40. | <i>François de Hercé</i> , licencié en théologie, fut nommé le 10 juillet 1767. |
| | 41. | <i>Michel Thoumin des Vauxponts</i> , prêtre du Mans, fut nommé le 29 avril 1772. |
| | 43. | <i>Jean-Baptiste de Maillé</i> fut nommé le 23 avril 1772. |
| 464, | 3. | <i>Victor de Lesquen</i> fut nommé le 1 ^{er} février 1779. |
| | 5. | <i>Sébastien-Corentin Le Dall de Tromelin</i> , chanoine et archidiacre de Tréguier, fut nommé le 8 février 1768; il se réfugia à Jersey pendant la Révolution. |
| | 7. | <i>Louis-Emmanuel-Hippolyte de Bizien du Lézart</i> , chanoine, chantre et vicaire général de Tréguier, fut nommé le 15 juin 1761, le 10 juillet 1767 et le 5 septembre 1769. |
| | 8. | <i>Antoine Cachédimer</i> ou <i>Cachedenier de Vassimon</i> fut nommé le 16 avril 1788. |
| | | AUTRES VICAIRES GÉNÉRAUX DE DOL. — <i>Yves Chohan</i> , protonotaire apostolique (1485). |
| | | <i>François Vitrou</i> , chanoine et chantre de Dol (1486). |
| | | <i>Julien Aubourg</i> , chanoine théologal de Dol (1582). |
| | | <i>N... de Montauban</i> (1656). |
| | | <i>Louis Aubery</i> , chanoine de Dol et prieur de Ticheville (1663). |
| | | <i>Servan-Étienne Thumbrel de la Motte</i> , scholastique de Dol, fut nommé le 1 ^{er} novembre 1732. |
| | | <i>François-Gabriel de Kerousy</i> , docteur en théologie et prieur de Sorbonne, chanoine, archidiacre et vicaire général de Tréguier, fut nommé le 9 janvier 1740 et le 27 février 1749. |

- Pages Lignes* *Ajoutez :*
- 464, 8. *Louis-Alexandre Le Mintier de la Motte-Basse* fut nommé le 2 février 1758.
Jacques-Philippe de Mélient, chanoine de Notre-Dame de Nantes, fut nommé le 19 février 1769.
Jean-Baptiste Mignot, prêtre de Bourges et docteur en théologie, chanoine de Nevers et prieur du Vieux-Ruffec et d'Allou, fut nommé le 4 mai 1774.
Jean-Baptiste Drillet de Pennamprat fut nommé le 28 février 1777.
Charles-Jean de Vallois, prêtre du Mans, chanoine honoraire de Dol, prieur de Saint-Pierre de Drais et de la Bouchetière, fut nommé le 27 décembre 1781.
Charles-Marie de Trogoff, prêtre du diocèse, fut nommé le 4 août 1785.
Jean-Félix Le Flô de Trémolo, prêtre de Nantes et chanoine de Guérande, fut nommé le 8 février 1788.
- 484, 4. CHANOINES DE DOL. — *MM. de Bourne, Des Touches, Déric et Soulgé* se réfugièrent à Jersey pendant la Révolution, aussi bien que *Pierre-Jean Sébile*, également chanoine de Dol, qui y mourut âgé de soixante ans, le 21 novembre 1793; il fut inhumé le 22 dans le cimetière de la paroisse Saint-Héliier.
- 491, 32. CHANTRES DE DOL. — *François Vitrou* était chantre, chanoine et vicaire général en 1586.
- 492, 21. *Thomas Boulain*, † le 24 mars 1652, fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Malo.
- 493, 31. *Claude Le Loup de la Biliais*, prêtre de Nantes et bachelier en théologie, fut reçu le 27 août 1731; † vers 1758.
33. *Jean Collin de la Biochais* fut reçu le 6 avril 1758; vicaire général de Dol et de Saint-Malo et commissaire des États de Bretagne, il se réfugia en 1791 à Jersey et y mourut à Saint-Héliier le 18 septembre 1796, après avoir reçu les derniers Sacraments de la main de son confrère Gilles Déric.
- 494, 1. *Victor de Lesquen* fut reçu le 27 novembre 1778.
8. *Louis Le Normant* ne prit possession que le 29 janvier 1784.
 AUTRES CHANTRES DE DOL. — *Amé du Broc du Nozet*, chapelain du pape Urbain VIII, fut reçu chantre et chanoine de Dol le 29 avril 1628; il devint plus tard prieur de Saint-Sauveur-des-Landes. Il résigna la chantrerie en faveur d'Edmond Revol.
Jean-Baptiste Hellouin, prêtre de Nantes, maître ès arts et chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, pourvu en cour de Rome le 7 janvier 1715, prit possession le 15 mars suivant; il permuta en 1718 avec le suivant.
Jacques Le Loup de la Renaudière, prêtre de Nantes et bachelier en théologie, précédemment recteur de Vallet, au diocèse de Nantes, fut reçu le 2 mars 1719; il résigna en 1731 à son parent Claude Le Loup de la Biliais.
- 499, 30. ARCHIDIACRES DE DOL. — *Jean Le Boterf* prit possession le 12 avril 1711.
35. On voit encore dans l'église de l'hôpital de Pontorson sa pierre

- Pages Lignes Ajoutez :
- tombale portant ces mots : *Cy gist Messire François-Auguste Collet, prêtre, chanoine et archidiacre de Dol, décédé le 11 mars 1743. Né à Pont-l'Évêque, il était fils de Jean-Augustin Collet et de Marie de Montjoie; † âgé de cinquante-deux ans, à Cendres, où il était venu célébrer la fête de saint Jean-de-Dieu.*
- 409, 36. *Jean-Baptiste de la Fosse fut reçu le 18 mars 1743; † en 1747.*
38. *François de Brunes de Montlouet, chanoine de Dol, fut reçu le 17 novembre 1747; il résigna en 1755.*
- 500, 3. *Augustin-René-Louis Le Mintier fut pourvu en 1758; il se démit en 1768.*
5. *Jean Collin de la Biochais fut reçu le 7 février 1755; il se démit en 1758.*
8. *Paul de Rabec, licencié en théologie, fut reçu le 29 juillet 1768; il permuta en 1772 avec le suivant.*
12. *Michel Thoumin des Vauxpontois, précédemment recteur d'Aron, au diocèse du Mans, fut reçu le 30 avril 1772.*
- AUTRES ARCHIDIACRES DE DOL. — *Nicolas Viriot, docteur en Sorbonne, pourvu en cour de Rome, fut reçu le 9 juin 1719 en place de Jean Le Boterf, décédé.*
- Jean-Marie Boutin de la Touche fut reçu, en place du précédent, le 30 avril 1734.*
- 503, 35. SCHOLASTIQUES DE DOL. — *Servan-Étienne Thumbrel de la Motte succéda à Guillaume des Forges, obligé de se démettre pour cause d'incompatibilité de bénéfices; il fut reçu le 23 avril 1723 et résigna en 1736.*
37. *Jean-Marie Boutin de la Touche, chanoine, vicaire général et officiel, fut reçu le 15 juin 1736.*
- 504, 1. *Nicolas Porée fut reçu le 9 août 1743.*
3. *François de Hercé fut reçu le 22 décembre 1769.*
- 509, 6. TRÉSORIERS DE DOL. — *Augustin Luthier de la Richerie, prêtre de Tours et chanoine de Dol, fut reçu le 25 septembre 1711.*
9. *Claude-Pierre de Saint-Martin, chanoine de Dol, succéda au précédent et fut reçu le 21 novembre 1741; † vers 1755.*
10. *Louis-Guillaume du Fou fut reçu le 13 juin 1755.*
- 574, 38. ÈVÈQUES DE SAINT-MALO. — *Bili* semble avoir été plutôt évêque de Vannes, ou peut-être même de Quimper. La *Vie de saint Malo*, qu'il composa, vient d'être intégralement publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, XVI, 137. Cette publication a singulièrement éclairé certaines parties de l'histoire de saint Malo. D'après Bili, saint Malo aborda en Armorique non pas au rocher d'Aaron, mais à Césambre, vers l'an 554; ce ne fut que plus tard qu'il entretint des relations avec l'ermite saint Aaron. Malo n'était alors que simple prêtre, et il se fit sacrer à Tours lorsque Judaël, roi de Domnonée, voulut qu'il occupât le siège épiscopal d'Aleth. (*Voy. Bull. arch. d'Ille-et-Vil.*, XVI, 149.)
- 609, 31. *Charles L'Archant de Grimouville prenait à Jersey les titres de vicaire général de Châlons, chanoine de Lisisieux, prieur*

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| | | de Saint-Célerin-en-Maine et de la Chapelle-Guillaume-du-Perche, vicaire général de M ^{sr} John Douglas, évêque de Centuries et vicaire apostolique en 1803 pour les îles de Jersey et de Guernesey. |
| 628, | 29. | VICAIRES GÉNÉRAUX DE SAINT-MALO. — <i>Gilles Le Glaunec</i> , recteur de Campénéac, vicaire général de Saint-Malo et official de Saint-Malo-de-Beignon, fut inhumé à Campénéac le 30 novembre 1686. |
| | 34. | <i>Jean-Baptiste Magon</i> , † en 1713. |
| 629, | 27. | <i>Claude-Joseph Babin</i> , docteur en théologie, chanoine et vicaire général de Saint-Malo, commissaire des États de Bretagne, décédé au château épiscopal de Saint-Malo-de-Beignon, fut inhumé, le 7 mars 1769, dans le chancel de l'église de Saint-Malo-de-Beignon. |
| 644, | 37. | THÉOLOGAUX DE SAINT-MALO. — <i>Jean Potier</i> , † âgé de quatre-vingt-douze ans en 1674, fut inhumé le 6 avril. |
| 651, | 28. | CHANOINES DE SAINT-MALO. — <i>MM. Rousselin, Gentil et Heurtault</i> se réfugièrent à Jersey ; ce dernier, <i>Louis Heurtault de la Villemorin</i> , y mourut âgé de soixante-quatorze ans, le 6 janvier 1800 ; il fut inhumé le 7 dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier. |
| 662, | 18. | ARCHIDIACRES DE DINAN. — <i>Pierre Chevalier</i> naquit à Noyal-sur-Vilaine. |
| | 19. | <i>Paul Le Duc</i> fut recteur de Saint-Suliac de 1635 à 1652. |
| | 21. | <i>Jean Taillefer</i> , seigneur du Vaudoré, natif de Saint-Suliac, y mourut le 25 octobre 1646. |
| | 26. | <i>Louis de Morainvilliers</i> , chanoine et pénitencier de Saint-Malo, † le 2 juillet 1654. |
| 663, | 6. | <i>Julien Magon</i> naquit le 10 août 1668 de Jean Magon et de Guyonne Nepveu de la Villepoulet. |
| 667, | 15. | ARCHIDIACRES DE PORHOET. — <i>Georges Trublet de la Villejégu</i> , fils de Georges Trublet, sieur de la Villejégu, et de Catherine de Montigny, fut ordonné prêtre à Dol le 17 mars 1736. |
| 669, | 39. | CHANTRES DE SAINT-MALO. — <i>François-Thomas Porée</i> , † le 11 mai 1671. |
| | 41. | <i>René Porée</i> se disait en 1671 seigneur de Chaudebœuf et docteur en théologie. |
| 700, | 9. | CATHÉDRALE DE SAINT-MALO. — <i>MM. Le Sage, Jacquais, Nicolas, Marois, Belloir, Bosquet et Fagueys</i> , tous chapelains de cette cathédrale, se réfugièrent à Jersey en 1792 ; le dernier, <i>Jean-Charles Fagueys</i> , y mourut âgé de soixante-quatorze ans, le 13 février 1800, et fut inhumé le 14 dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier. |
| 780, | 29. | ARCHEVÊQUES DE RENNES. — Le 6 mai 1884 a été inauguré, dans le transept septentrional de la métropole, un cénotaphe en l'honneur du cardinal Saint-Marc ; l'éminent prélat y est représenté agenouillé et priant. Cette statue en marbre blanc est l'œuvre de M. Valentin. M ^{sr} Bécel, évêque de Vannes, prononça à cette occasion un panégyrique du cardinal. |

Pages Lignes *Ajoutez :*
 783, 12. Un autre sceau de M^r Place est de forme ogivale et beaucoup plus compliqué : sous trois niches gothiques se présentent la Sainte Vierge, saint Charles et saint Philippe ; au-dessous on lit en fasce la devise TUA VOLUNTAS DEUS ; plus bas, sous trois arcatures trilobées, apparaît l'archevêque de Rennes, crossé et mitré, priant à genoux, et accosté de son écusson deux fois répété. La légende porte : † SIG. CAROLI PHILIP. ARCH. REDONEN.

800, 20. Le 6 mai 1884, la métropole de Rennes fut consacrée par M^r di Rende, archevêque de Bénévent et nonce apostolique en France, en présence des archevêques de Rennes, de Reims et de Besançon, et des évêques du Mans, de Quimper, de Nantes, de Luçon, d'Hiéropolis, de Séz et de Saint-Brieuc, réunis à Rennes pour cette imposante solennité.

TOME II.

- 10, 25. ABBÉS DE SAINT-MELAINE. — Une charte originale, datée de 1337, prouve que cet abbé s'appelait réellement *Nicolas de Tréal*. Cette charte est l'acte même par lequel l'abbé de Saint-Melaine échangea les prés de Trublet contre la maison du Polliou ou des Pollieux que possédait Guillaume de Borgon, fils de feu Pierre de Borgon.
- 100, 7. PRIEURS DE HÉDÉ. — *Jean de Brénoguen*, † le 29 juillet 1605, fut inhumé le 30 dans le chœur de l'église.
Charles Girault, prieur en 1617.
19. *Jérôme Le Febvre de Laubrière* prit possession le 25 juin 1645.
- 188, 2. ABBAYE DE REDON. — Un autre sceau de l'abbaye de Redon, employé en 1384, représente le divin Sauveur debout sur le globe terrestre, nimbé d'un nimbe crucifère, tenant un livre de la main senestre et bénissant de la dextre ; à ses côtés brillent le soleil à dextre et la lune à senestre ; au-dessous sont les lettres A O.
- 246, 21. PRIEURS DE LA ROCHE-MONTBOUCHER. — *Pierre Thezé*, prieur et alors vicaire à Languenan, se réfugia à Jersey en 1792.
- 249, 31. PRIEURS DE SAINT-PÈTREUC. — *Dom Noël Le Goux* se réfugia à Jersey pendant la Révolution.
- 333, 12. PRIEURÉ DES QUATRE-HOSTELLERIES, VEL DE L'HOSTELLERIE. — En 1536, *Sœur Marguerite de Sesmaisons*, prieure, rendit aveu au baron de Vitré pour quelques parties de son bénéfice.
30. En 1722 le prieuré de l'Hostellerie était éteint, et l'abbesse de Saint-Sulpice n'en affermaient les biens que 27 liv.
- 352, 28. PRIEURS DE THÉLOUET. — *Marguerite Ménard de Toucheprez* était fille d'Olivier Ménard, marquis de Toucheprez et baron de Châteaumur, et de Marguerite de Morais.
- 396, 32. PRIEURÉ DE LA FRANCEULE. — Voici les noms de quelques prieurs de Saint-Sauveur de Béré et de la Franceule : *Foucault*

- Pages Lignes* *Ajoutez :*
- de Rochechouart (1399), — *Philippe de Beaumont* (1404), — *Jacques Coaynon* (1437), — *Alain de Coëtivy*, évêque de Dol (1460), — *François du Matz* (1503), — *Jacques de Veruz* (1508), — *François Le Pigeon*, sieur de la Maison-neuve (1610), — *Guillaume Fouquet de la Varenne*, évêque d'Angers (1618), — *Jean Jolly* (1624), — *François Jolly* (1624), — *Etienne Le Camus* (1664), — *Pierre Le Camus* (1690), — *Jean-Marie Didier* (1710), — *Dom N... Broutin* (1768). (*Arch. dép. de la Loire-Inférieure.*)
- 441, 10. PRIEURS DE SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES. — *Gilles de Bintin* était prieur en 1515.
- 445, 27. PRIEURÉ DE SOUGEAL. — Voici les noms de quelques prieurs de Saint-Malo de Dinan et de Sougeal : *Jamet Melequin* (1302), — *Raoul Hay* (1430), — *Jean Le Forestier* (1431), — *Bertrand Hay des Nétumières* vers 1450, — *Jean Le Clerc*, évêque de Macérat (1543), — *Jean de la Touche* (1545), — *François d'Acigné* (1556), — *François de Saint-Cyr*, † le 9 juillet 1615, — *Jean Ruelle*, chantre et chanoine de Paris (1625), — *Michel Tubœuf*, conseiller et aumônier du roi, protonotaire apostolique (1645), — *Samuel Martineau* (1658), — *Olivier de Fourcy*, abbé de Saint-Ambroise de Bourges (1679), — *René Oresve*, chanoine et pénitencier de Saint-Malo (1692), — *Charles Dadouville*, supérieur du séminaire de Saint-Servan (1726), — *Pierre-Henry Nouail*, chantre et chanoine de Saint-Malo, † vers 1782. (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil. — Notes ms. de M. l'abbé Paris-Jallobert.*)
- 467, 12. PRIEURS DE L'ABBAYE-SOUS-DOL. — *Jacques Cousinot* se démit du prieuré de l'Abbaye-sous-Dol en faveur de son frère, *François Cousinot*, se réservant 300 liv. de rente viagère.
- 471, 12. PRIEURS DU BRÉGAIN. — Le 7 octobre 1569, le roi accorda le prieuré du Brégain à *Jean Marchand*, prêtre, sur la recommandation de *François du Breil*, seigneur du Breil en Meillac, et des *Hommeaux* en Saint-Broladre.
- 556, 3. PRIEURS DE BRIELLES. — *François Boislève*, chanoine d'Angers et maître d'école en l'Université de cette ville, était pricur vers 1600.
- 702, 9. PRIEURS DE CHANTEREINE. — *Guillaume Le Corge*, prêtre, présenté par *François, sire de Maure*, fut pourvu du prieuré le 23 juin 1552 par l'abbé de Paimpont.
- 707, 33. PRIEURS DE LA LANDE. — *Claude Pantin* était fils de *Gilles Pantin*, seigneur de la Guère, gouverneur d'Ançenis en 1636, et de *Françoise Laurens*.
- 753, 19. PRIEURS DE SAINT-MACAIRE. — *Pierre Le Breton*, prieur en 1622, devint plus tard recteur du Crucifix de Dol.
22. *Julien Régnier* (1638).
Bertrand Glé, † le 17 mars 1681.
René de la Porte (1696).
- 754, 16. *Hippolyte de Margaro*, chanoine de Dol, et son successeur,

Pagos Lignes

Ajoutez :

Louis Longrais, se réfugièrent à Jersey en 1792. *M. de Margaro*, rentré en France, devint en 1803 recteur de Baguer-Pican.

TOME III.

- 17, 24. COLLÉGIALE DE LA GUERCHE. — Il existe deux autres portraits d'Yves Mahyeuc; ce sont deux gravures fort rares : la première, de *Mathæus*, 1638, le représente de face, les mains jointes, en chape et mitre; la seconde est signée *Van Lochon fecit et excudit (avec privilège du Roy)*.
- 90, 28. COMMANDEURS DU TEMPLE DE LA GUERCHE. — *Frère N.. de Saint-Léger* était commandeur de la Guerche en 1783.
- 169, 24. TRINITAIRES. — Le sceau du ministre provincial des Trinitaires de la province de Bretagne est ogival; on y voit, *sous un dais, la Sainte Vierge debout, tenant l'Enfant-Jésus*; à ses pieds est un écusson portant d'hermines plein. Légende : SIGILLUM MINISTRI PROVINCIALIS PROVINCIÆ BRITANNIÆ.
- 186, 10. CALVAIRIENNES. — Un cachet des Calvairiennes de Saint-Cyr, au dernier siècle, présente *Notre-Dame des Sept-Douleurs assise au pied de la croix*; autour on lit ces mots : NOSTRE. DAME. DU. CALVAIRE. DE. S. CIR.
- 264, 28. HOPITAL DE CHATEAUGIRON. — *François Mahé*, originaire de Sainte-Croix de Vitré, se réfugia en 1792 à Jersey, et y mourut, âgé de soixante-trois ans, le 17 février 1793; il fut inhumé le 18 dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier.
- 308, 8. HOPITAL DE REDON. — *Guillaume Cheyrel*, abbé de Redon, ainsi appelé par D. Jausions dans son *Histoire de Redon*, est le même que *Guillaume Chesnel* mentionné par nous tome II, p. 174.
- 327, 25. HOPITAUX DE RENNES. — *Hôtel-Dieu*. — Par acte notarié du 10 septembre 1614, *Louise de Maure*, marquise de Mortemart, donna à l'hôpital Saint-Yves de Rennes un capital de 9,888 liv., à prendre sur les revenus de la seigneurie de Landal, à charge d'en constituer une rente de 618 liv. pour être distribuée à perpétuité par les gardiens et administrateurs de Saint-Yves comme il suit :
- 270 liv. pour la délivrance de trois prisonniers de la Conciergerie de Rennes, en l'honneur de la très Sainte Trinité, à chacune des fêtes solennelles de l'année, à raison de 15 liv. par chaque prisonnier; — 18 liv. pour six prédications à faire faire par les PP. Capucins aux six fêtes de l'année pour la consolation des prisonniers de ladite Conciergerie; — 30 liv. pour habiller les pauvres de l'hôpital et autres pauvres honteux de la ville de Rennes; — 60 liv. pour être employées aux autres nécessités des pauvres dudit hôpital; — enfin, 60 liv. à distribuer aux pauvres de chacune des paroisses dont la seigneurie appartenait à ladite dame, savoir : Maure, Parigné, Essé, La Boussac et Saint-Étienne-en-Coglais.
- Cette généreuse donation fut acceptée par les gardiens, prévôts

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| | | et administrateurs de l'hôpital Saint-Yves le 10 janvier 1617. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., fonds de Piré.) |
| 336, | 14. | Hôpital Sainte-Marguerite. — Pierre de Couédon fut présenté en 1575 pour desservir la chapellenie de Sainte-Marguerite par Marie de Couédon, veuve de Julien de Pocé, seigneur du Maffay. |
| 380, | 24. | PAROISSES AYANT DES SECOURS POUR LEURS PAUVRES. — Essé. — En 1614, Louise de Maure, marquise de Mortemart et dame de la Rigaudière, fit une rente de 60 liv. au profit des pauvres d'Essé. |
| 382, | 4. | Maure. — En 1614, Louise de Maure, comtesse dudit lieu et marquise de Mortemart, fit une rente de 60 liv. au profit des pauvres de Maure. |
| 385, | 18. | Saint-Étienne-en-Coglais. — En 1614, Louise de Maure, marquise de Mortemart et dame de Saint-Étienne, fonda 60 liv. de rente pour les pauvres de Saint-Étienne. |
| 500, | 19. | ANCIENS MONASTÈRES. — C'est l'opinion de l'abbé Manet; mais M. de la Borderie pense avec beaucoup plus de raison que ce monastère de saint Moach ou Maioc, « <i>monasterium sancti Maioci</i> , » était celui de Trémeheuc, appelé primitivement Trémahou ou Trémahoc. |
| 517, | 2. | ERMITAGES. — D'autres ermites continuèrent d'habiter le Montdol : frère Joseph de Sainte-Marie, † ermite en ce lieu en 1666, et frère Joseph de la Croix, † également ermite le 11 décembre 1667; mais le corps de ce dernier fut transféré le 12 au couvent des Carmes de Rennes. |
| 521, | 33. | La Vie de saint Malo écrite au ix ^e siècle par Bili, nous apprend que ce Festivus habitait Césambre lorsque saint Malo y aborda, vers l'an 554; elle ajoute que Festivus tenait en ce lieu une nombreuse école, « <i>insula quæ vocatur September ubi sacerdos fidelis Deo serviens, Festivus nomine, cum scola plurima habitabat.</i> » Saint Malo chassa un serpent qui désolait cette île et y fit sourdre une fontaine abondante. (Voy. Bull. arch. d'Ille-et-Vil., XVI, 192.) |
| 525, | 20. | MAISONS DE RETRAITE. — M. l'abbé Paris-Jallobert m'envoie la note suivante sur la maison de retraite de Fougères, d'après des documents inédits :
« Les retraites commencèrent à Fougères vers 1712, sous la direction de Françoise et Marguerite Le Lou et de Suzanne et Magdeleine Lepoitevin. Ces demoiselles habitaient dans l'enceinte du château de Fougères, et les retraites s'y tenaient avec l'autorisation du gouverneur, qui devait être à cette époque le marquis de la Chesnelaye. Ce qui expliquerait la part qu'on lui attribue dans la fondation de l'œuvre. Le 23 avril 1716, ces demoiselles achetèrent, avec les aumônes déposées entre leurs mains par de pieuses personnes, le vieux couvent des Urbanistes, c'est-à-dire la première habitation de ces religieuses dans le faubourg Roger. Cette maison dépendait du marquis de Saint-Brice, à cause de sa terre de la Fontaine, Les Dames de la Retraite y entrèrent immédiatement |

Pages Lignes

Ajoutez :

- ment et meubièrent l'établissement avec une somme de 3,000 liv. donnée à cet effet. En 1725, M^{lles} Le Lou se retirèrent et cédèrent leurs droits à Jeanne Roulland de la Haye et Anné Monnière du Verger. Quant aux demoiselles Lepoitevin, qui dirigeaient en même temps les maisons de Vitré et de Fougères (ces deux établissements de retraite ayant été unis en société depuis 1716), elles se retirèrent à Vitré. L'établissement de la Retraite de Fougères avait été approuvé par la Communauté de ville le 8 octobre 1716, par l'évêque de Rennes le 2 novembre, et par le gouverneur de Bretagne le 24 novembre de la même année; à partir de 1725, il eut son administration séparée de celle de la maison de retraite de Vitré. »
- 638, 30. CLARISSES. — Un nouveau monastère de religieuses, suivant l'austère règle de sainte Claire, vient d'être fondé à Rennes, rue Pinsonnette, par M^{me} de Pimodan. Le 4 juillet 1885, M^{sr} Place a béni les bâtiments claustraux et donné le voile à la fondatrice.

TOME IV.

- 19, 19. AMANLIS. — *Jean-Louis Louis*, étant vicaire d'Amanlis, suivit son recteur à Jersey dès 1792.
- 40, 10. ARBRISSEL. — Pendant ce temps, *Noël Petit*, son vicaire, et plus tard son successeur, se réfugia à Jersey.
- 44, 9. ARGENTRÉ. — La famille du Plessix avait déjà donné à l'Église Charles du Plessix, nommé évêque de Tulle en 1723, † en 1740, et fils d'Alexis du Plessix, seigneur du Plessix d'Argentré, et de Marguerite de Tanouarn.
- 52, 10. AVAILLES. — La chapelle de Fourneaux est accolée au mur oriental de ce manoir; on y voit les débris d'une ancienne verrière occupant la fenêtre du chevet, de style flamboyant. De cette verrière, représentant à l'origine vraisemblablement la Passion de Notre-Seigneur, il ne reste que deux panneaux, l'un figurant l'ensevelissement du Sauveur, et l'autre représentant François de Broons, seigneur de Fourneaux, et sa femme, accompagnés de leurs saints patrons. L'autel est un joli travail de la renaissance, offrant dans son retable un curieux bas-relief en marbre, et accosté de deux colonnes supportant les statues de saint Fiacre et de saint Sébastien, également en marbre. Outre les armoiries des sires de Broons, on retrouve peint et sculpté dans cette chapelle le blason de *Grout écartelé de Geffrard*.
- 54, 35. *René de Saint-Pern*, bachelier en Sorbonne, né en 1689 de Gabriel de Saint-Pern, seigneur de la Tour, et de Marguerite d'Andigné, résigna Availles et devint recteur de Bédée en 1716.
- 55, 25. BAGUER-MORVAN. — L'enquête sur le temporel de l'archevêché de Dol, faite en 1181, nous apprend qu'à cette époque les deux tiers des dîmes de Baguer-Morvan, « *due partes decime de Bagar-Morvan*, » appartenaient à l'archevêque de Dol.
- 61, 3. *Raoul Pican* succéda à Pierre Éven; † le 22 septembre 1676

Pages Lignes

Ajoutez :

- et inhumé le 23 sous le chapeau; *Pierre Boullé* ne le remplaça que vers 1678.
- 61, 10. *Louis Audren* résigna en faveur de son neveu qui suit, et devint plus tard recteur de Renac.
11. *Jean-Julien Bouvier* devint également recteur de Renac.
15. *Pierre de Launay*, † le 7 avril 1767, âgé de cinquante-huit ans, fut inhumé le 8 dans le chœur.
17. *François Houard* était fils de Jean Houard et de Magdeleine Témoin.
24. *Joseph Touraine* se réfugia à Jersey vers 1792 avec M. Lemarié, son vicaire.
- 63, 25. BAGUER-PICAN. — Outre l'enfeu des seigneurs de la Mancelière et du Breil-l'Épine, on voyait en cette église, en 1646, « la tombe armoriée de la maison de Courtenval, » où fut inhumé Arnault de Poilly, seigneur du Tertre-Martin, Courtenval, Bellenoë et Cesson. Dès 1513, Jean de Poilly, vel de Poilley, possédait le manoir de Courtenval.
- 64, 2. La chapelle du Breil-l'Épine dépendait de ce manoir, ayant appartenu à l'origine à la famille de l'Épine, puissante au XII^e siècle, et en 1513 à Arthur de Romillé; cette chapelle est signalée en 1692 et 1770.
- 65, 1. *Julien Gaultier* prit possession en août 1631; † le 10 septembre 1646 et inhumé le 11 dans le chœur de son église.
4. *Jean Thomas*, † le 26 décembre 1646.
10. *Gilles Perroguy* fut pourvu en 1649 sur la résignation de François Chereau.
- Bertrand Glé* (1657) se démit en 1680; † âgé de soixante-trois ans, le 17 mars 1681, et inhumé en son église, dans la chapelle Saint-Jacques.
- Jean Rouxel* fut pourvu en 1680; † âgé de cinquante-cinq ans, le 29 juillet 1693, et inhumé le 30 dans l'église.
- Guillaume Durand*, pourvu en 1693, ne demeura pas.
15. *Julien Ganche* fut pourvu en 1694; † le 14 avril 1734, et inhumé le 13 dans son église.
17. *Joseph Le Ban*, † le 8 mai 1756, âgé de soixante-six ans, fut inhumé le 9 dans le chœur.
20. *Louis-Pierre-Cyprien Le Rouillé*, natif de Saint-Quay, † le 22 novembre 1763, âgé de quarante-sept ans, fut inhumé le 24 dans le cimetière.
29. *Thomas-Gilles Forget* se réfugia à Jersey en 1792 avec son vicaire, M. Caperan. Rentré en France, M. Forget devint en 1803 recteur de La Boussac,
- 76, 29. BAIN. — *François Pislart*, précédemment recteur de Bourges-Comptes et vicaire général de Rennes, devint doyen de Bain en 1662; † dès le 9 octobre de la même année et inhumé le lendemain à Bourges-Comptes.
- 77, 1. *Pierre Poussin*, fils de Pierre Poussin, sénéchal de Poligné, et de Marie Guérin, naquit à Poligné le 10 août 1608; il était en

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| | | 1671 doyen de Bain et directeur de la Visitation du Colombier de Rennes. |
| 77, | 9. | <i>Jacques Le Clerc</i> devint recteur de Saint-Jean-Brévelay, au diocèse de Vannes, dont il prit possession le 16 mars 1708. |
| | 38. | <i>Yves Le Bon</i> fut déporté à Jersey avec M. Collet, son vicaire, en 1792. |
| 92, | 29. | BAIS. — On y voyait aussi la confrérie de Saint-Sébastien, dont le patron était représenté dans les vitraux. |
| | 36. | Le jour de la fête de saint Marse, le seigneur de Bais avait droit de faire courir quintaine. |
| 103, | 31. | BALAZÉ. — Ses deux vicaires, MM. Jounot et Davoine, se réfugièrent à Jersey vers 1792 ; le premier lui succéda en 1803. |
| 107, | 13. | BAULON. — <i>François Leau de la Touche</i> émigra à Jersey vers 1792 avec M. Gosselin, son vicaire ; rentré en France, il devint en 1803 recteur de Trévérien. |
| 131, | 17. | BAZOUGES-LA-PÉROUSE. — <i>Pierre Delaire</i> se réfugia à Jersey pendant la Révolution. |
| 135, | 4. | BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ. — <i>La chapelle de la Magdeleine</i> , restaurée au XVIII ^e siècle, fut bénite le 6 septembre 1751. |
| | 5. | <i>La chapelle de Bon-Espoir</i> , reconstruite à la même époque, fut bénite le 9 janvier 1753 et dédiée à sainte Émerance. <i>Julien Colleaux</i> , chapelain de Bon-Espoir, avait été inhumé dans l'édifice précédent le 2 octobre 1661. |
| | 12. | <i>François Valiquet</i> , recteur de Bazouges et de Hédé en 1563, † le 26 février 1569, fut inhumé dans l'église de Hédé, en la chapelle Saint-Nicolas.
<i>Louis Robinault</i> , recteur de Hédé et de Bazouges en 1582 et 1591.
<i>Jean Poullart</i> (et non <i>Poussart</i>), semi-prébendé de Rennes, était recteur dès 1603. |
| | 16. | <i>Jean Gauvain</i> dès 1655. |
| | 17. | <i>Jean Ollivier</i> , recteur en 1672, † le 16 août 1686, fut inhumé dans le chœur de l'église de Bazouges. |
| | 18. | <i>Jean Tranchant</i> , † âgé de soixante-deux ans, fut inhumé le 1 ^{er} février 1712 dans le cimetière de Bazouges. |
| | 21. | <i>Jean Rufflé</i> , pourvu en 1712, † âgé de cinquante-deux ans, fut inhumé le 23 mars 1719 dans le chœur de l'église de Bazouges. |
| 147, | 4. | BÉCHEREL. — <i>Charles Berthault</i> , recteur, émigra à Jersey vers 1792 avec M. Leduc, son vicaire, et M. Faisant, prêtre de Bécherel. |
| 155, | 18. | BÉDÉE. — <i>René de Saint-Pern</i> , précédemment recteur d'Availles, † le 29 octobre 1759, fut inhumé le 31 dans l'église de Bédée, en la chapelle de Notre-Dame. |
| | 25. | <i>Marc-Jean Jollive</i> se réfugia à Jersey avec M. Chesnard, son vicaire, et M. Gernigon, prêtre de Bédée. |
| 158, | 3. | BERTON. — Ces fonts baptismaux furent placés en décembre 1536. |
| 159, | 5. | <i>Charles Le Meneust</i> , seigneur de Bréquigny, ordonna par testament, daté de 1709, « de faire rétablir sa chapelle de Rigné, |

- Pages Lignes* *Ajoutez :*
- d'y faire dire la messe dimanches et fêtes, d'en renouveler la fondation et d'y reporter le calice et les ornements transférés à Bréquigny. »
- 160, 14. 13° La chapelle de la Quenvraye dépendait en 1567 du manoir de ce nom, que possédaient Claude Beaucaïn en 1577 et Guy Robinault en 1600.
27. François Chaussière, chanoine et vicaire général de Rennes, était recteur en 1582; il devint scholastique de Rennes et fut inhumé dans la cathédrale. (Voy. tome I^{er}, 184.)
- 161, 2. Pierre Fournier, recteur en 1625.
- 174, 21. BOIS-GERVILY (LE). — Olivier Guischart, issu des seigneurs de Bléruais et licencié en droit, était en 1515 recteur du Bois-Gervily.
- 176, 21. BOISTRUDAN. — Dès 1715, Georges Tupin, chapelain du bénéfice de la Galerie, était curé de la chapelle de Boistrudan.
- 182, 6. BONNEMAIN. — Jean du Rouvray, recteur en 1585.
20. J. Gentil gouvernait en 1694.
24. Claude Pouillet, recteur, était fils de Guy Pouillet et de Jacqueline Bérenger.
30. Guillaume Pouillet, † âgé de soixante-quinze ans, le 22 octobre 1762, fut inhumé le 24 dans le chœur de son église.
33. Michel Caille, réfugié en 1792 à Jersey, y mourut le 3 novembre 1796, âgé de soixante-six ans.
- 195, 4. BOUEXIERE (LA). — Joachim Nivet, recteur, exilé à Jersey en 1792, s'y signala par son zèle apostolique.
- 205, 6. BOURG-DES-COMPTES. — Pierre Blouet, précédemment recteur de Poligné, permuta avec Jean Corbes et devint recteur de Bourg-des-Comptes en 1637; † à Bourg-des-Comptes, après sa résignation, le 12 septembre 1658, et inhumé le 13 dans l'église.
- 208, 20. BOUSSAC (LA). — Il s'éleva en 1644 une contestation entre le seigneur de la Motte et les paroissiens de La Boussac relativement à l'entretien de « cinq cierges de cire brûlant et ardant aux quatre fêtes solennelles devant le banc de la seigneurie de la Motte de laquelle relève prochainement le manoir presbytéral (lequel relève supérieurement de Landal. »
28. En 1777, Jean du Vaudemaire, sa femme et MM. Olivier du Chesnay, ses beaux-frères, donnèrent une croix d'ébène, montée d'argent, d'une valeur de 5 à 600 liv., pour renfermer une relique de la Vraie-Croix, accordée avec indulgence plénière par le Pape à la prière de Bonaventure Olivier du Chesnay, ancien missionnaire du Pérou, ancien gardien du couvent des Capucins français de Lisbonne, connu en religion sous le nom de frère Joseph-Marie de Dol.
- 209, 24. En 1530, François de Coëtquen vendit à Pierre Marye, sieur de la Barbière, en Épiniac, la terre de la Guerche avec « ses rentes, juridiction, chapelle, enfeu et prééminences d'église, » tenue prochainement de la seigneurie de Landal.
- 210, 21. Pierre Thébault, chanoine de Dol, était recteur dès 1605.

- | <i>Pages</i> | <i>Lignes</i> | <i>Ajoutez :</i> |
|--------------|---------------|--|
| 211, | 27. | <i>François Simon</i> s'exila à Jersey avec MM. Sorre et Gilles, ses vicaires, et M. Guélé, prieur de Landal. |
| 231, | 8. | BRÉAL-SOUS-MONTFORT. — Une fontaine, dite de Saint-Malo, avoisine encore le bourg. |
| 234, | 19. | <i>Jean-Baptiste Tribodet</i> , recteur, † en septembre 1787. |
| | 22. | Pendant la Révolution, MM. Le Corre, vicaire, Pershais et Legal, prêtres de Bréal, émigrèrent à Jersey. |
| 236, | 27. | BRÉAL-SOUS-VITRÉ. — <i>Pierre Regnault</i> , sieur de Brillet et chanoine de Vitré, † recteur le 5 décembre 1628, et fut inhumé au cimetière Saint-Martin de Vitré. |
| 237, | 16. | <i>Georges Roger</i> , recteur, neveu de Denis Robin, et comme lui natif de Saint-Germain de Talvande, était fils de Jacques Roger et de Marie Robin; † à Vitré le 26 ventôse an VII. |
| 245, | 33. | BRETEL. — <i>Alain Lachoue</i> , recteur, † le 23 juin 1616, fut inhumé le 24 à Saint-Malo. |
| 253, | 14. | BRIELLES. — <i>Jean Placier</i> , chanoine de Dol, était recteur dès 1595. |
| 261, | 17. | BROULAN. — A côté de l'église se trouve une croix de cimetière en granit ornée de sculptures, et portant une inscription en lettres gothiques. |
| 262, | 3. | BRUC. — Cette paroisse existait dès le ix ^e siècle et se trouvait alors limitrophe de Maure; c'est ce que nous apprend la charte d'Anaworeth, qui l'appelle « <i>vicaria Brucca</i> . » |
| 266, | 18. | <i>Olivier Rouxel</i> , recteur, émigra à Jersey en 1792. |
| 267, | 26. | BRULAIS (LES). — Les seigneurs de la Biffardière avaient aussi un encu en cette église : là furent déposés le 25 août 1627 le cœur de Jean de Marnière, seigneur de la Biffardière, conseiller au Parlement, dont le corps avait été inhumé en l'église de Guer et les entrailles à Saint-Yves de Rennes, — et le 19 décembre 1643 le corps de Julien de Marnière, également seigneur de la Biffardière et conseiller au Parlement de Bretagne, dont le cœur avait été déposé la veille en l'église de Guer. |
| 270, | 25. | BRUZ. — Cette nouvelle église a été consacrée par M ^{sr} Placc le 23 février 1884. |
| 274, | 23. | <i>Jacques Le Pez</i> , recteur, fut déporté à Jersey en 1792. |
| 283, | 10. | CANCALE. — Cette église est l'œuvre de M. l'architecte Fran-geul; elle vient de recevoir la dépouille mortelle du curé qui l'éleva, Joseph Grégoire, † le 22 octobre 1885. |
| 284, | 15. | 6 ^o La chapelle de Notre-Dame de Haulbout a été bâtie, il y a une dizaine d'années, par les habitants de ce village, pour renfermer une statuette de la Sainte Vierge vénérée depuis longtemps en ce lieu; la grande procession du Verger s'y arrête pour chanter une antienne. |
| 285, | 18. | Vers 1792, MM. Faucher, vicaire, Lemaitre et Helvran, prêtres de la paroisse, se réfugièrent à Jersey. |
| 287, | 16. | CARDROC. — Les Robinault, seigneurs du Plessix, avaient aussi des prééminences dans cette église, et l'une des cloches y fut nommée en 1661 par Mathurin Robinault et Olive Riou, sa femme; cette cloche porte encore leurs armoiries : de sable à |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| 291, | 25. | <i>Guillaume Véron</i> se réfugia à Jersey en 1792. |
| 298, | 35. | CELLE-GUERCHOISE (LA). — <i>François Pelletier</i> , recteur, fut déporté à Jersey en 1792. |
| 311, | 26. | CHANTELOUP. — Voici l'origine du fief de l'évêque de Rennes à Chanteloup :
Vers le milieu du XIII ^e siècle, l'abbé de Melleray acheta d'André de Lailié, Prigent Mangerran et les fils de Trescan, Hervé, Ruellon et Hugues, les terres et bois de Charan, en Chanteloup, et du Vieux-Martigné; mais, quelque temps après, les moines de Melleray revendirent à Étienne de Fougères, évêque de Rennes de 1168 à 1178, tout ce domaine ainsi que les maisons qu'ils y avaient construites : « <i>Terram de Charan cum nemore ad eam pertinente et cum Veteri Martigneio, sicut aqua illud preterlabitur usque ad grassium Ingueii, et domos monachorum de Melereio ibi sitas et totum habitaculum.</i> » L'évêque paya 20 liv. tous ces biens à Ricard, abbé de Melleray, qui l'en investit par le moyen d'un livre. Puis Étienne afféagea les terres aux laboureurs des environs, retenant seulement pour l'évêché les maisons et le bois de Charan; il délaissa même aux afféagistes le droit d'usage dans ce bois; aussi ceux-ci s'engagèrent-ils à rendre à l'évêque de Rennes les devoirs féodaux de manger, corvée, aides et dimes. (D. Morice, <i>Preuves de l'Hist. de Bret.</i> , I, 672.)
Nous avons vu (IV, 613) que cette terre de Charan ou Caran, aliénée par les évêques de Rennes, devint plus tard un manoir séculier. |
| 320, | 15. | CHANTEPIER. — <i>Pierre Le Pé</i> se réfugia à Jersey en 1792. |
| 322, | 12. | CHAPELLE-AUX-FILS-MÉEN (LA). — <i>Jean Houitte</i> fut positivement le premier recteur de La Chapelle-aux-Fils-Méen, érigée en paroisse en 1632.
16. <i>Pierre de Francheville</i> succéda à Jean Houitte en 1636 et eut Guillaume Leray pour vicaire.
22. <i>Pierre Poissonnet</i> , recteur en 1657, résigna le 20 mars 1660.
26. <i>Thomas Freté</i> était simplement curé ou vicaire en 1691 et 1692. |
| 323, | 12. | <i>Julien Gué</i> , réfugié à Jersey en 1792 avec Louis Lesguer, son vicaire, devint secrétaire en cette île de M ^{sr} de Hercé, évêque de Dol. |
| 327, | 15. | CHAPELLE-BOUEXIC (LA). — <i>Guy de Rouillac</i> , recteur, † en 1719.
18. <i>Pierre Paris</i> ; prêtre de Rennes, avait été nommé à la cure de Saint-Malo de Dinan dès le 3 février 1751, mais il ne quitta La Chapelle-Bouexic qu'en 1763, pour devenir recteur de Guignen. |
| 338, | 21. | CHAPELLE-DU-LOU (LA). — De cette ancienne construction il ne reste actuellement que la porte principale, à l'Ouest, ornée d'une jolie moulure et surmontée d'une arcade gothique de style fleuri; au-dessus s'ouvre une fenêtre à meneaux flamboyants; tout le reste de l'édifice a été reconstruit sans aucun style en |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| | | 1847. — Dans le mur du cimetière est encastrée la partie supérieure d'un sacraire, représentant sculptés en pierre un calice et une hostie soutenus et encensés par deux anges. |
| 341, | 5. | <i>Pierre Le Métayer</i> , recteur, † le 18 décembre 1698. |
| | 6. | <i>Gilles Feudé de la Boixière</i> prit possession le 6 janvier 1699 et gouvernait encore en 1717. |
| | 18. | <i>Eustache Pichou</i> se réfugia à Jersey en 1792. |
| 345, | 21. | CHAPELLE-ERBRÉE (LA). — <i>Jean Boulay</i> , recteur dès 1510, † le 22 septembre 1521. |
| 346, | 12. | <i>Jean Briand</i> , † le 25 mai 1743, âgé de soixante et onze ans. |
| | 15. | <i>Georges Briand</i> , † âgé de cinquante-quatre ans, le 24 avril 1763. |
| | 17. | <i>François Pasquier</i> , † âgé de cinquante-neuf ans, le 29 décembre 1781, fut inhumé dans le cimetière. |
| 387, | 16. | CHATEAUNEUF. — Dans l'enquête faite en 1181 sur les droits temporels de l'archevêché de Dol, il est fait mention de Châteauneuf. Toute la bruyère, depuis le Couasnon jusqu'à Châteauneuf, y est-il dit, « <i>tota brueria que est inter Coisnon et Castellum de Noes</i> , » est de la dépendance de l'archevêque de Dol. |
| 397, | 9. | CHATELLIER (LE). — <i>Georges Bertin</i> , recteur, se réfugia à Jersey avec M. Huard, son vicaire. |
| 416, | 31. | CHAUVIGNÉ. — <i>François Vallée</i> , recteur, originaire de la Bouexière, avait été exilé à Jersey en 1792. |
| 421, | 10. | CHAVAGNE. — 8° La chapelle Sainte-Anne, aujourd'hui détruite, se trouvait au haut du bourg. |
| 426, | 21. | CHELUN. — <i>René Lambierge</i> était fils d'Étienne Lambierge et de Julienne Bruneau. |
| 428, | 4. | CHERRUEIX. — Il paraît que ce château de Charruées n'était pas en Cherrueix, mais bien en Sacey, sur la rive opposée du Couasnon et non loin de Pontorson. Quoi qu'en ait dit Ogée (<i>Dict. de Bretagne</i> , I, 180), il n'y avait aucun rapport entre cette forteresse et la paroisse de Cherrueix. |
| | 23. | Cette même enquête de 1181 nous apprend aussi qu'à cette époque les deux tiers de la dîme de Cherrueix, « <i>due partes decime de Charruiers</i> , » appartenaient à l'archevêque de Dol. |
| 429, | 31. | En 1665, le seigneur de la Mettrie possédait, à cause de sa terre des Sallets, une chapelle prohibitive dans l'église de Cherrueix; elle se trouvait au Nord, du côté de la mer, et renfermait l'enfeu des anciens seigneurs des Sallets. Joseph de Taillefer la vendit en même temps que ses manoirs de la Mettrie et des Sallets, le 22 juillet 1665, à sa tante Françoise de Taillefer, veuve de Julien Le Saige, seigneur de la Villesbrunes. |
| 430, | 22. | <i>Julien Taillebois</i> , était recteur dès 1600; † le 11 janvier 1612 et inhumé dans son église. |
| | 23. | <i>Guillaume Rogier</i> , † le 15 février 1629.
<i>René Halnatz</i> succéda au précédent en 1629; † le 16 novembre 1635 et inhumé dans son église.
<i>J. Rado</i> fut recteur de 1635 à 1643. |

- Pages Lignes Ajoutez :
- 430, 23. René Roullier, recteur en 1648, † le 20 août 1659, fut inhumé dans l'église.
Pierre Gines fut pourvu en 1659; † en 1703 et inhumé le 7 avril dans le cimetière.
29. François Lefeuve, pourvu en 1703, † le 19 janvier 1721.
- 431, 14. François Bouassier, fils de Bertrand Bouassier et de Marguerite Roux, † le 13 novembre 1765.
19. Louis Le Bouyère, † le 14 août 1771, fut inhumé le 15 dans le cimetière.
23. Raoul Huet, † âgé de trente-neuf ans, le 16 avril 1784, fut inhumé le 18 dans le cimetière.
26. François Langevin se réfugia à Jersey vers 1792.
- 444, 26. CLAYES. — François-Henri-Agathon (et non pas Jean) Lesné, recteur, fils de Pierre-Jean Lesné et de Françoise-Agathe Hindré, † à Jersey, âgé de cinquante ans, le 3-mai 1795, et fut inhumé le 4 au cimetière de la paroisse Saint-Héliér.
- 447, 12. COESMES. — Il existait une école de garçons dès le XVII^e siècle, car le 25 janvier 1665 fut inhumé Jacques Chantebel, « maître d'escole » de Coësmes.
15. Jean Chantebel, recteur en 1582.
16. Bertrand Dolleaux, † le 18 septembre 1636.
- 453, 11. COGLES. — Julien Hamard, recteur, fut accompagné en exil à Jersey par François Taillepin, prêtre de Cogles, † à Jersey le 22 mars 1795 et inhumé le 25 dans le cimetière de la paroisse Saint-Héliér.
- 457, 6. COMBLESSAC. — La chapelle de Lorette vient d'être reconstruite et a été bénite le 2 juin 1884. M^{re} Place s'y est rendu en pèlerinage le 25 mai 1885.
- 466, 37. COMBOUR. — Jean-Gratien Larcher du Boisduloup, fils de François Larcher, seigneur du Boisduloup, en Augan, et de Thérèse Mérel, fut d'abord recteur du Crouais, puis de Moncontour; il était frère de Pierre Larcher, seigneur du Boisduloup.
- 467, 6. René Sevin, recteur, se réfugia à Jersey en 1793 avec MM. Marie, son vicaire, Chalmard, Rocher, Mocher et Mainguy, prêtres de Combour.
- 472, 26. CORNILLÉ. — La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée le 6 avril 1728.
- 476, 27. CORNUZ. — Guillaume du Teil ou de Teillé, « *Guillelmus de Teille*, » donna à Haymon, abbé de Melleray de 1196 à 1212, la dime de Cornuz, « *decimam de Cornud.* » (*Gall. Christ.*, XIV, 868.)
- 483, 23. COUYÈRE (LA). — Thomas Aulnette, recteur, se réfugia à Jersey avec M. Sauveur, son vicaire.
- 485, 19. CREVAIN. — C'était vraisemblablement la pierre tombale de Gilles de Fromont, inhumé le 2 février 1612 dans la chapelle de Crevain.
- 486, 28. Autres chapelains de Crevain. — Julien Marbré, † 25 février 1663, et inhumé dans la chapelle.

- Pages Lignes* *Ajoutez :*
- 486, 28. *François Jambu*, † le 5 mars 1607, et inhumé le 6 dans la chapelle.
François Boussé (1715).
- 494, 8. CUGUEN. — *Marc-Antoine Perras*, recteur, se réfugia en 1792 à Jersey avec M. Goret, son vicaire, mais il rentra à Cuguen dès 1798.
- 497, 26. DINART. — *Chapelle de la Vicomté*. — Le 22 avril 1636, Noël Chauchart, sieur de la Vicomté, y épousa Guillemette Gardin.
- 498, 32. *Guillaume Le Moyne*, recteur, s'exila à Jersey en 1792 avec M. Haquais, son vicaire. M. Le Moyne mourut en cette île le 24 juillet 1793, à l'âge de soixante-sept ans; il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier.
- 514, 39. DOL. — En 1402, *Pierre Leroy* et *Nicolas Chrestien* étaient les deux recteurs alternatifs de Notre-Dame s'opposant à l'établissement des Carmes.
- 515, 2. *Raoul Gavard* fit le 26 avril 1618 une transaction avec Guillaume Trémaudan, chanoine de Dol, et l'archidiacre Jean Placier, pour opérer la réunion définitive des deux portions de la rectorerie de Notre-Dame.
38. *Jean-Marie Garnier* fut exilé à Jersey, et trouva dans cette île MM. Lacroix, principal, et Lalande, professeur du collège de Dol, Josseaume, Pinel, Ameline et Mancel, prêtres de la cathédrale de Dol; ce dernier, Pierre Mancel, mourut à Jersey, âgé de quarante-cinq ans, le 9 octobre 1797.
- 516, 6. *Guillaume Ogier*, sieur de la Vallée, chanoine de Dol en 1598, était recteur de l'Abbaye en 1604.
- 519, 13. DOMAGNÉ. — En creusant les fondations d'une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne, on vient de découvrir, en 1885, des sarcophages en calcaire coquillier paraissant remonter à l'époque mérovingienne. Trois étaient rangés, juxtaposés, devant l'ancien autel du transept méridional. On y a trouvé aussi des sarcophages formés de pierres ardoisières disposées en forme de cercueils.
- 521, 24. *François Morel*, † le 27 novembre 1597, fut inhumé le 28 au Teil, d'où il était natif.
- 522, 21. *François Marchand*, recteur, avait émigré à Jersey étant vicaire, en compagnie de M. Blot.
- 536, 4. DOMLOUP. — *Jean Primault*, recteur, avait été exilé à Jersey en 1793, étant alors vicaire de Domloup.
- 547, 19. DROUGES. — Il s'agit ici de Jean-Jacques de Renouard de Villayer, né, en 1605, de Guy de Renouard, seigneur de Longlée, en Visseiche, et de la Motte de Drouges, et de Françoise de Becdelièvre. Il prit le titre de Villayer d'un fief de minime importance sis en Ossé, dont il obtint l'érection en comté en 1655, se fit recevoir conseiller au Parlement de Bretagne, épousa Marthe de Neubourg et devint maître des requêtes de l'hôtel du roi. Reçu membre de l'Académie française en 1650, il hérita de la seigneurie

Pages Lignes

Ajoutez :

- rie de Drouges, que possédait son frère César de Renouard, † 1685, et mourut lui-même le 5 mars 1691. Ce fut ce César de Renouard, seigneur de Drouges, qui construisit à Nantes le superbe hôtel de Drouges, que possédèrent ensuite les Rosmaded.
- 554, 20. ÉPINIAC. — La confrérie du Rosaire fut érigée en l'église, le 21 juin 1624, par Adrien Béchu, prieur des Dominicains de Dinan.
- Le seigneur de la Higourdaye prétendait aux prééminences à Épiniac. Fernand Marye, seigneur de la Higourdaye, † en 1643, prenait le titre de seigneur fondateur, ce que firent aussi ses descendants au siècle dernier,
- La fabrique possède un calice de style Louis XV et une belle croix processionnelle en argent donnée en 1786.
- 255, 2. 2° La chapelle de Belle-Noë dépendait du manoir de ce nom. Le 20 décembre 1685 mourut Pierre Roulin, « chapelain de Belle-Noë et précepteur des enfants de M^{me} d'Andouillé. »
- 3° Saint-Benoît de la Higourdaye avoisinait ce manoir; on y baptisa le 2 mars 1631 Charles Marye, fils de Fernand Marye, seigneur de la Higourdaye, et d'Amaurye de Saint-Pern, et l'on y maria en 1642 Jean de Taillefer, seigneur de la Rivière-Textue, et Marguerite Marye de la Higourdaye. Parmi les chapelains de la Higourdaye, mentionnons André Bouvet, † en 1638, et Mathurin Bouillye, † en 1667.
- 556, 1. Marc Preschoux, recteur en 1660.
- Robert Leroux de Gerplay, docteur en théologie (1662-1667).
- Michel Amoureux prit possession le 6 janvier 1668; † âgé de quatre-vingt-six ans, le 3 octobre 1708, et inhumé le 4 en son église.
2. Jacques Glémot, † âgé de 61 ans, le 5 janvier 1734.
5. Jean Lequeu (et non pas Le Guen), sieur de la Ville-au-Brûlé, † âgé de soixante-seize ans, le 10 mai 1764.
13. Louis Guillier se réfugia à Jersey vers 1792 avec N... Le François, son vicaire.
- 562, 26. ERBRÉ. — Pierre Le Moyne, né à Vitré en 1608, de Mathieu Le Moyne, sieur de la Rebourcière, et d'Olive Guillaudeu, était chanoine de Vitré; † le 2 décembre 1667 et inhumé dans la collégiale de Vitré.
- 563, 6. Jacques Thomas, † âgé de soixante-dix-neuf ans, le 25 mai 1751.
8. Scipion Thomas, † âgé de quarante-neuf ans, le 28 janvier 1757.
9. Jacques Thomas, né au Mesnil-Rainfray, de Philippe Thomas, sieur de la Chevalais, et de Thérèse Bagot, † âgé de quarante-sept ans, le 27 juin 1771.
13. Jean-Baptiste Thomas, né au Mesnil-Rainfray, † âgé de cinquante ans, le 8 janvier 1785.
17. Gilbert Gontier devint curé d'Argentré en 1803.

- Pages Lignes Ajoutez :
- 567, 34. ERCE-EN-LA-MÉE. — *Yves Leher* se réfugia à Jersey en 1792, ainsi que *M. Barbedette*, vicaire à Erce. Rentré en France, *M. Leher* devint en 1806 recteur de la Chapelle-des-Fougeretz.
- 577, 3. ESSÉ. — La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée en cette église le 14 avril 1728.
- 601, 29. FONTENELLE (LA). — *Jean Le Ban*, recteur, se réfugia à Jersey avec *MM. Bricault*, son vicaire, et *Forget*, prêtre de la paroisse.
- 610, 27. FOUGERAY (LE GRAND). — *Guillaume Soudan*, recteur, prit à ferme des chanoines de Nantes, en 1247, la moitié de la cure de Fougeray, pour la redevance annuelle de 25 livres.
Geoffroy Chaourcin fut condamné par l'official de Nantes à se dessaisir de la moitié des dîmes et des revenus de la cure de Fougeray, qu'il retenait injustement au préjudice du Chapitre. Ce recteur fit toutefois avec les chanoines un accord passé en 1282, devant l'évêque de Nantes, qui fixa à 25 liv. la part revenant au Chapitre sur les revenus de ladite cure, sans préjudice du denier de Saint-Pierre et du déport.
Daniel Rioci, recteur, paya en 1330 aux chanoines de Nantes une taxe de 50 liv. de déport qu'il était tenu d'acquitter, selon l'ordonnance de l'évêque Durand, à raison de la vacance de la cure pendant un an.
Antoine Champion fut invité en 1596 à payer ce qu'il devait, en qualité de recteur de Fougeray, au Chapitre de Nantes. (*Arch. dép. de la Loire-Infér.*, G, 206.)
- 629, 15. FOUGÈRES. — *Joseph Meneust des Aulnays*, recteur de Saint-Léonard, émigra à Jersey avec *Joseph Binet*, son vicaire, † en 1827 chanoine honoraire de Rennes, et *Charles Genest*, directeur des Urbanistes, † curé de Fougeray.
- 634, 26. LA FRESNAYE. — En 1530, *Guillaume de Cramou* acheta 400 liv., d'avec *Charles Duval*, la terre de la Cour-Gouyon ou Métairie de la Fresnaye, ainsi que la chapelle en dépendant, sise en l'église paroissiale au Midi, avec ses enfeu, escabeau, banc, etc.; il fit, en conséquence, mettre en 1536 ses armoiries dans cette chapelle, et, se croyant menacé pour ce fait, il obtint des lettres de sauvegarde qui furent lues à la grand'messe à La Fresnaye et un jour de marché à Dol, par un huissier accompagné de deux recors, sans opposition de personne. (*Reg. de l'état civil.*)
Il est fait mention de la confrérie de Saint-Sébastien, érigée en l'église de La Fresnaye dès 1607, et de celle du Rosaire dont l'érection eut lieu le 2 février 1625.
- 635, 10. Les chapelles de *Saint-Maurice* et du *Pré-Henri* sont mentionnées, l'une en 1668 et l'autre en 1659.
28. *Laurent de la Boëssière*, recteur en 1565.
30. *René Guillemé*, recteur en 1599.
- 636, 1. *Ambroise Rivet*, nommé recteur avant d'être prêtre, célébra sa première messe le 4 juin 1606.
2. *Julien Baron* gouverna de 1619 à 1637.

- Pages Lignes* *Ajoutez :*
- 636, 3. *Charles Le Texier* (et non *Claude Texier*), natif de Saint-Mélor-des-Bois, pourvu en 1637, † en 1640, fut inhumé le 28 août à Saint-Mélor.
11. *Claude Le Bourdais* prit possession le 23 août 1643; † en 1669 et inhumé le 8 juin dans le chœur de son église.
12. *François Lepesné* (et non *du Pesnay*), ordonné prêtre en 1668, fut pourvu dès 1669; † âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 25 mai 1710, et inhumé le 27 en son église.
18. *François Quérou*, syndic du clergé diocésain, † en 1734, fut inhumé le 15 novembre dans son église, en la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce.
22. *Jean Le Tellier*, natif de Saint-Servan, † âgé de soixante-treize ans, le 6 avril 1760, fut inhumé dans le cimetière.
24. *François Pioche*, † âgé de soixante et onze ans, le 2 août 1781, fut inhumé le 3 dans le cimetière.
28. *Joseph Roquet* se réfugia à Jersey en 1792 avec M. Morel, son vicaire.
- 655, 30. GÉVEZÉ. — La *chapelle de la Croix* n'était peut-être bien qu'une simple chapellenie. Un prêtre, nommé Jean Hirel, fonda, en effet, « une prestimonie de la Croix, » consistant en une messe hebdomadaire dans l'église.
- 656, 26. La *chapelle de la Molletaye* fut bénite en 1646 par le recteur M. Laurent, sous la triple invocation des saints Jean, Sébastien et Claude.
- 658, 3. *Jean de Launay*, recteur, gouvernait encore en 1616.
8. *Pierre Laurent*, recteur dès 1627, dut résigner une première fois sa cure, qu'il reprit ensuite.
11. *Gilles Le Bauldrier*, † en 1680, fut inhumé le 7 janvier dans l'église.
12. *Jean Hallou*, pourvu en 1680, † âgé de cinquante-neuf ans et fut inhumé dans le cimetière le 2 juin 1699.
15. *Pierre de Lourmel*, † âgé de quarante-sept ans, le 30 juin 1702, fut inhumé dans l'église.
17. *Pierre-Joseph de Lourmel*, † âgé de cinquante-sept ans, le 11 janvier 1730, fut inhumé à la grande porte de l'église.
19. *Joseph Morlais*, † âgé de soixante et un ans, après avoir fait une fondation dans son église, où il fut inhumé le 7 janvier 1750.
22. *Nicolas du Liepvre*, licencié en droit, gardien de Sainte-Anne de Rennes et directeur des retraites de Hédé, † âgé de soixante et un ans, fut inhumé dans l'église de Gévezé, dans le tombeau des recteurs ses prédécesseurs. De son temps, le trésorier de Rennes, Hay de Bonteville, présida en 1760 une grande mission qui dura trois semaines et à laquelle prirent part douze paroisses circonvoisines.
- 665, 9. GOUENIÈRE (LA). — En 1780, on plaça un nouvel autel avec un reliquaire contenant des reliques de saint Méen et de saint Judaël.
18. Le château actuel de Bœnaban fut béni le 7 juin 1777.

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| 667, | 24. | <i>Pierre Davy</i> , recteur, fut inhumé le 3 février 1674. |
| | 34. | <i>Louis Le Gentilhomme</i> , natif de Cancale, réfugié à Jersey, † en cette île le 15 novembre 1793, fut inhumé le même jour dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier. |
| 676, | 18. | GOVEN. — <i>Nicolas Baudaire</i> , recteur, † le 7 novembre 1750. |
| | 26. | <i>Marc Huet des Landes</i> se réfugia à Jersey vers 1792 avec MM. Poirier et Filly, prêtres de Goven. |
| 678, | 9. | GUERCHE (LA). — On vient d'élever en cette église un tombeau au curé, M. Pierre Fouré : sous une arcade pratiquée dans le collatéral du Nord, le vénérable défunt est représenté agenouillé et priant. Cette belle statue est l'œuvre de M. Valentin. |
| 686, | 6. | GUICHEN. — <i>Pierre Jehannin</i> , recteur, émigra à Jersey avec MM. Jaillard, Pithois et Jean-Marie Marot, ses vicaires ; ce dernier originaire de Guillier, † à Jersey, âgé de quarante-sept ans, le 30 juin 1793, fut inhumé le 1 ^{er} juillet dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier. |
| 693, | 6. | GUIGNEN. — <i>Simon Viel</i> (et non <i>Triel</i>), recteur, † le 3 janvier 1749. |
| | 11. | <i>Jean-Baptiste Collet</i> , docteur en Sorbonne, † en avril 1763. |
| 720, | 17. | HIREL. — La chapelle de <i>Saint-Lunaire</i> , interdite pendant vingt-cinq ans, fut réhabilitée en 1753. |
| 721, | 3. | <i>Julien Denys</i> , natif de Pipriac et recteur dès 1616, † après avoir résigné, fut inhumé à Pipriac le 16 juillet 1651. |
| | | <i>Julien Denys</i> , neveu du précédent, lui succéda malgré la résignation faite en faveur de François de Revol ; il résigna lui-même vers 1660. |
| | | <i>Pierre Bouvier</i> gouverna de 1660 à 1675. |
| | 6. | <i>J. Le Corvaisier</i> fut recteur de 1675 à 1688. |
| | | <i>Gaspard Daucey</i> de 1675 à 1688. (Ces noms rectifient la liste première, qui n'est pas exacte.) |
| | 9. | <i>Grégoire Pommeret</i> était recteur en 1700. |
| | 14. | <i>Thomas Le Moyne</i> , † le 30 juin 1721, fut inhumé le 1 ^{er} juillet dans l'église. |
| | 21. | <i>Louis Reingnet</i> , né à Cendres, de <i>Nicolas Reingnet</i> et de <i>Catherine Camas</i> , † le 4 août 1761. |
| | 26. | <i>Joseph Desmot</i> se réfugia à Jersey vers 1792 avec M. Dupré, son vicaire. |
| 730, | 5. | IFFENDIC. — <i>Guillaume Perrault</i> , recteur en 1432, était fils aîné de <i>Collin Perrault</i> , qui lui recommanda par testament son frère puîné, <i>Étienne Perrault</i> , seigneur de Chasné, Villemois et le Verger, alors absent de Bretagne. |
| | 10. | <i>Roch de la Gailleule</i> (1569) était en même temps recteur de Torcé en 1572. |
| 737, | 8. | IFFS (LES). — La confrérie de Saint-Fiacre fut érigée par bulle pontificale du 13 juin 1637. |
| 738, | 12. | <i>Jean de Longaulnay</i> était recteur en 1262. |
| | | <i>N... de Gaudairier</i> , chanoine du Mans (xvi ^e siècle). |
| | 17. | <i>François Le Clerc</i> , prêtre du Mans, † le 16 juillet 1626. |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| 738, | 18. | <i>Julien Girard</i> , prêtre du Mans, † le 30 août 1639. |
| | 20. | <i>Jacques Cochery</i> , † âgé de soixante-douze ans, le 16 août 1677. |
| | 23. | <i>Mathurin Gaultier</i> (1681-1688).
<i>N... Cormier</i> (1688).
<i>Daniel-Louis Fermin d'Argouges</i> (1688-1689). |
| | 28. | <i>Jean</i> (et non pas <i>Guy</i>) <i>Clément</i> , † âgé de soixante-huit ans, le 25 janvier 1741). |
| 739, | 2. | <i>Charles Queslavoine</i> se réfugia d'abord à Jersey en 1792, puis en Angleterre en 1796. |
| 744, | 22. | IRODOUER. — <i>Augustin de la Pommeraye</i> se démit du synode au synode de 1749; † le 3 octobre 1750. |
| | 25. | <i>Jean Éveillard</i> , † le 20 novembre 1777. |
| | 29. | <i>Julien Rastel</i> , précédemment recteur de Saint-Léry, se réfugia à Jersey en 1792 avec M. Lemarchand, prêtre d'Irodouer. |
| 749, | 4. | IZÉ. — La chapelle de <i>Notre-Dame de Bon-Secours</i> vient d'être reconstruite et M ^{rs} Place l'a bénite le 11 juin 1884. |
| 756, | 32. | JANZÉ. — Elle vient d'être consacrée le 21 décembre 1885 par M ^{rs} Place. |
| 759, | 30. | <i>René Pâris</i> , n'étant encore que vicaire à Janzé, avait émigré à Jersey en 1792. |

TOME V.

- | | | |
|-----|-----|---|
| 15, | 4. | LAILLÉ. — Dans cette paroisse, vers l'Est, coule le ruisseau de la Maladrerie, ce qui indique qu'autrefois une <i>léproserie</i> devait être voisine. |
| 27, | 17. | LANDÉAN. — <i>Joseph Proust</i> , recteur, se réfugia à Jersey en 1792 avec <i>Julien Tréhorêt</i> , son vicaire, mais il alla mourir en Angleterre. |
| 32, | 18. | LANDUJAN. — <i>Charles Fleury</i> , recteur, s'exila à Jersey avec <i>Félix Tostlivint</i> , son vicaire, et M. Gernigon, prêtre de Landujan. |
| 36, | 8. | LANGAN. — <i>François Briand</i> , recteur, émigra à Jersey avec MM. Pontgérard, son vicaire, et Robert, prêtre de Langan. |
| 53, | 4. | LANHÉLIN. — <i>Étienne Richeux</i> , recteur en 1612. |
| | 5. | <i>Jacques</i> ou <i>Jean Chrestien</i> , † âgé de soixante-quinze ans, le 24 mai 1642. |
| | 6. | <i>Guillaume Deminiac</i> , † âgé de soixante-trois ans, le 16 février 1661. |
| | 8. | <i>Charles Lamandé</i> (1661-1672). |
| | 9. | <i>Antoine Thébault</i> (1674-1680). |
| | 10. | <i>Joseph Bazin</i> (1681-1694). |
| | 12. | <i>J... Le Goerech</i> (1695-1700). |
| | 13. | <i>Jean Lejeune</i> , prêtre de Tréguier, † le 23 novembre 1720, « ayant édifié ses paroissiens et autres par sa piété et doctrine; » inhumé le 24 en son église. |
| | 14. | <i>Pierre Blouin</i> , † âgé de cinquante et un ans, le 11 novembre 1730, fut inhumé le 12 en son église. |

Pages Lignes

Ajoutez :

- 53, 17. *Laurent Connan*, † âgé de quarante-quatre ans, le 16 avril 1733, fut inhumé le 17 en son église.
20. *Jean Guynemer*, † âgé de soixante-deux ans, le 28 juin 1760, fut inhumé le 30 dans le cimetière.
22. *Henri Le Corvaisier*, † âgé de quarante-quatre ans, le 8 novembre 1772, fut inhumé le 9 dans le cimetière.
24. *Baptiste-Mathurin-Thomas Martel*, fils de Jacques Martel et de Julienne Lenormant, se réfugia à Jersey en 1792.

56, 13. **LANRIGAN.** — La *chapelle de Landuhan* est fort ancienne et en voici l'origine. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, Jean de Dol, seigneur de Combour, donna en fief à l'un de ses hommes de guerre, Adam fils d'Urvoi, la terre de Landuhan, « *terram de Landa Hugonis*, » terrain forestier borné par la rivière d'Ille et la forêt de Bourgouet. Adam commença à défricher ce sol ingrat; mais bientôt, à bout de forces, il appela à son aide les moines de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui possédaient déjà Lanrigan. Moyennant certains avantages, il les décida à s'intéresser à Landuhan et à vivifier ce territoire par la culture. Ce fut le moine Ulric, prieur de l'Abbaye-sous-Dol, qui accepta cette proposition. Les Bénédictins éprouvèrent d'abord quelque opposition de la part de Guillaume l'Ismaélite, seigneur de Tinténiac, qui, ayant enlevé par violence la forêt de Tanouarn au sire de Combour, désirait mettre la main sur le territoire de Landuhan, peu éloigné de Tanouarn. Mais grâce aux moines Martin et Gefroy de Langan, et à leurs protecteurs, le seigneur de Tinténiac finit par renoncer à ses mauvais desseins et accepta d'être associé aux mérites des prières et bonnes œuvres des religieux de Saint-Florent; il fallut toutefois que ceux-ci lui payassent 6 livres deniers; cet accord eut lieu le 5 mai 1085.

Plus tard, en 1163, une autre notice nous apprend que les moines de Saint-Florent, ayant défriché la terre de Landuhan, y avaient fait croître du blé et des vignes, bâti une chapelle, introduit des habitants et fondé un petit bourg. Aussi demandèrent-ils à l'évêque de Saint-Malo, saint Jean-de-la-Grille, de venir consacrer cette chapelle, espérant vraisemblablement la faire en même temps ériger en église paroissiale. Mais les moines du prieuré de Combour, membre de l'abbaye de Marmoutiers, s'opposèrent vivement à ce projet, disant qu'ils avaient droit à la moitié des dîmes et du bourg de Landuhan, parce qu'ils possédaient la moitié des dîmes de Combour. Ils voulaient par là, semble-t-il, faire entrer dans la paroisse de Combour le territoire de Landuhan, neutre jusqu'alors, comme tout territoire forestier; mais Jean, archevêque de Dol, et saint Jean-de-la-Grille leur accordèrent seulement le droit de percevoir le quart des grains et des vins récoltés à Landuhan, ce qu'accepta Garin, prieur de Combour, en présence du moine Hildeman et du prêtre Hamon. Quant au territoire même de Landuhan, il fut probablement alors annexé à la paroisse de Lanrigan. (*Mém. de la Société arch. d'Ille-et-Vil.*, XVII, 46.)

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| 56, | 31. | Le château et la seigneurie de Lanrigan appartirent successivement aux familles de Lanrigan, de Langan, de Vendel, du Bois-le-Houx, de Fontlebon et Lenormand de la Villehéleuc. |
| 57, | 6. | <i>Guillaume Giboire</i> , recteur, résigna bien en 1618, mais il ne mourut que le 6 juin 1620. |
| | 8. | <i>Julien Coudray</i> , † dès 1626, fut inhumé le 29 septembre. |
| | 14. | <i>Julien Bourgetel</i> (et non <i>Bourgerel</i>) gouverna jusqu'en 1673. |
| | 17. | <i>François Amyot</i> , † en 1708, fut inhumé le 12 août dans son église. |
| | 18. | <i>Jean Éven</i> fut recteur de 1708 à 1721. |
| | 19. | <i>Jean Giboire</i> , pourvu en 1721, † âgé de soixante et onze ans, le 3 juin 1754, fut inhumé le 4 dans l'église. |
| 60, | 42. | LASSY. — <i>Pierre Bécél</i> , recteur, se réfugia à Jersey avec M. Hue, son vicaire. |
| 70, | 24. | LIEURON. — On nous assure que cette inscription porte seulement ces mots : <i>Vous qui passez, priez pour les trespassez.</i> |
| 76, | 7. | LIFFRÉ. — <i>Jacques Collet</i> , recteur en 1678, originaire de Carfantain, était fils de N... Collet et de Guyonne Launay. |
| | 26. | <i>François Eon</i> , étant vicaire à Liffré, accompagna dans l'exil son recteur, M. Bazin, à Jersey. |
| 80, | 20. | LILLEMER. — <i>Blaise Hunault</i> , recteur en 1585 et 1601.
<i>Jean Placier</i> (1606).
<i>Julien Baron</i> gouverna de 1617 à 1619. |
| | 23. | <i>Pierre Baron</i> , pourvu en 1619, † en 1648.
<i>Jacques Lepoitevin</i> gouverna de 1657 à 1662.
<i>Jean Masse</i> , pourvu en 1662, resta jusqu'en 1676.
<i>Jean-Jacques Bazin</i> fut recteur de 1676 à 1681.
<i>Antoine Thébault</i> , natif de Saint-Benoit, prit possession le 29 juin 1681; † le 17 janvier 1707, après avoir résigné.
<i>François Hamon</i> , pourvu en 1706, † âgé de cinquante-deux ans, le 9 novembre 1712. |
| | 27. | <i>Joseph Alain</i> , natif de Tresbœuf, † le 31 mars 1747. En novembre suivant, N... <i>Prioul</i> signa un acte en qualité de recteur; ce devait être un compétiteur qu'évinça Jean Faixant. |
| 81, | 7. | <i>Nicolas Le Beurier</i> , † le 7 juillet 1763. |
| | 9. | <i>Jean Pélé</i> , † le 19 décembre 1787. |
| | 13. | <i>Joseph Pigeon</i> s'exila à Jersey avec M. Delalande, prêtre de Lillemer. |
| 95, | 16. | LONGAULNAY. — Il y avait originairement une seigneurie de Longaulnay, possédée par la famille de ce nom. Alix de Longaulnay, fille unique de Guyon, seigneur de Longaulnay, porta cette terre en la famille de Beaumont, et elle passa ensuite aux Hérisson et aux d'Espinay par les mariages de Gilonne de Beaumont avec Thomas Hérisson, et de Renée Hérisson avec Antoine sire d'Espinay. C'est ainsi que Beaumont devint la terre seigneuriale de Longaulnay. Une branche cadette des sires de Longaulnay se perpétua toutefois en Normandie. |

- Pages Lignes Ajoutez :*
- 95, 25. On voyait naguère dans le cimetière dans le *xvi^e* siècle, présentant d'un côté le Christ et de l'autre la Sainte Vierge.
- 102, 24. **LOU-DU-LAC (LE).** — *Julien-Bernard* était recteur en 1702 et 1707.
- 105, 4. **LOURMAIS.** — *François Le Meignan*, recteur, † le 18 octobre 1632, après avoir résigné, et fut inhumé le 20 dans l'église.
Pierre Legros signa comme recteur en 1632, mais ne demeura pas.
5. *Julien Gesnis* ou *Genix*, licencié en droit, † âgé de cinquante-sept ans, le 10 août 1657, fut inhumé le 12 dans l'église.
Nicolas Sauvey, recteur en 1661, † âgé de cinquante-cinq ans, le 11 novembre 1679, fut inhumé le 13 dans l'église.
6. *François Pasdeloup*, pourvu en 1680, † le 15 octobre 1686, et fut inhumé le 17 dans l'église.
9. *Antoine Moulmier*, † âgé de soixante-deux ans, le 11 novembre 1746.
- 123, 19. **LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT.** — Il est probable que cette *chapelle de la Rallaye* est la même que celle de la Raslaye, sise en La Bazouge-du-Désert.
- 128, 18. **LUTRÉ.** — Il existe dans le cimetière une intéressante croix en granit sculpté.
- 129, 27. *Jean Gautier*, chanoine de Rennes et de Dol, était recteur en 1570.
- 130, 21. *Joseph Le Bannier*, né à Saint-Hilaire-des-Landes, de *Georges Le Bannier* et de *Michelle Fretay*, émigra avec son vicaire, *M. Rosnier*; † à Jersey, âgé de soixante-neuf ans, le 29 août 1793, et inhumé le 30 dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier.
- 139, 10. **MARCILLÉ-ROBERT.** — *École.* — En 1471, le comte de Laval, seigneur de Vitré, passant à Marcillé, donna cinq sols de gratification au clerc et aux écoliers de cette paroisse. Ce fut *Jean d'Auvergne*, châtelain de Marcillé, qui remit cette somme à ce clerc, maître d'école du lieu.
17. *Armel Godet*, recteur, † le 14 septembre 1558, fut inhumé dans le cimetière.
27. *Thomas Desisles*, † le 18 novembre 1671, fut inhumé dans le chœur de l'église.
29. *René Mancel*, † le 26 novembre 1686, fut inhumé le 28 près le banc de Fretay.
31. *Paul Bourdiguel*, † le 26 mars 1705, fut inhumé le 27 dans le chœur.
- 140, 2. *Jean Le Febvre* fut pourvu une seconde fois et succéda en 1715 à Sébastien Leroux.
- 143, 9. **MARPIRÉ.** — *Julien Beziel*, recteur, était fils de *Jean Beziel*, sieur de la Regnaudais, et de *Gabrielle Chevalier*.
- 169, 3. **MAXENT.** — Les moines de Redon exigeaient une soule, à Noël, du dernier marié de la paroisse de Maxent; ce qui prouve, dit le

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| | | procès-verbal de la présentation de cette soule en 1735, la supériorité du fief de Redon-à-Maxent. |
| 188, | 1. | MEILLAC. — <i>Amaury de la Forest</i> était recteur en 1588. |
| | 2. | <i>François Couaismes</i> , licencié en droit et avocat au Parlement, gouvernait en 1605; † âgé de soixante-dix ans, et inhumé le 17 janvier 1618.
<i>Briand</i> (et non pas <i>Baptiste</i>) <i>Trémaudan</i> , † à Saint-Malo le 11 juillet 1624.
<i>Antoine Desclaux</i> était recteur en 1636.
<i>François Le Bourdais</i> , chanoine et promoteur de Dol, frère du recteur de La Fresnais, gouvernait en 1642; † à Dol en 1661 et inhumé le 8 février dans la cathédrale, en la chapelle Saint-Lunaire. |
| | 13. | <i>Jean de Launay</i> , † en 1675, fut inhumé le 10 mars dans le cimetière. |
| | 14. | <i>Jean Despinay</i> , pourvu en 1675, † le 20 avril 1680, fut inhumé le 22. |
| | 17. | <i>Pierre Jan</i> , † âgé de cinquante-deux ans, le 28 mai 1704. « Saint et éloquent missionnaire, il faisait des retraites dans lesquelles il convertit un nombre considérable de personnes. » |
| | 18. | <i>Adrien de Saint-Aubin</i> , † le 24 avril 1712. |
| | 27. | <i>Jean-Baptiste Blanchet</i> , † âgé de trente-sept ans, le 18 août 1747. |
| | 29. | <i>Julien Éven</i> , † âgé de cinquante-neuf ans, le 5 mars 1762. |
| | 31. | <i>Louis Hardouin</i> , † le 29 juillet 1786. |
| 191, | 29. | MELESSE. — C'est dans la chapelle de la <i>Grimaudaye</i> que, le 25 octobre 1661, <i>Eustache du Han</i> , baron du Poulnic, épousa <i>Françoise de Coëtlogon</i> , dame de la <i>Grimaudaye</i> , — et que, le 8 mai 1664, <i>Jean Gicquel</i> , chapelain de la <i>Grimaudaye</i> , baptisa <i>Claude-Françoise du Han</i> , issue de ce mariage. |
| 192, | 7. | En 1662, <i>Jean Nouvel</i> était chapelain du <i>Plessix-Melesse</i> . |
| | 25. | <i>Pierre Chausseblanche</i> , recteur en 1546.
<i>Julien Jasnél</i> , recteur en 1567, gouverna jusqu'en 1571.
<i>Guillaume Lequenouillère</i> , recteur en 1572, gouverna jusqu'en 1596, malgré les compétiteurs que lui suscita l'abbé de Saint-Melaine.
<i>Raoul Audepin</i> , recteur en septembre 1596, gouvernait encore en 1612. |
| | 27. | <i>François Joulan</i> , prêtre de la paroisse, recteur en 1614, résigna en 1633, mais demeura à Melesse; † pendant une épidémie le 17 octobre 1639, et inhumé dans l'église. |
| | 30. | <i>Michel Nepveu</i> , subcuré de Melesse, prit possession le 3 mars 1633; † le 23 novembre 1638 et inhumé dans l'église. |
| | 32. | <i>Christophe Daguénet</i> , † le 12 avril 1653, fut inhumé dans l'église. |
| 193, | 3. | <i>Mathurin Priour</i> prit possession le dimanche des Rameaux, en avril 1658; † le 27 mars 1673 et inhumé le 29 dans l'église. |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| 193, | 4. | <i>Jean Louvel</i> , docteur en théologie, pourvu en 1673, gouvernait en 1674. |
| | 5. | <i>Jean Tatin</i> était recteur en mai 1676. |
| | 19. | <i>Thomas Monnier</i> émigra d'abord à Jersey avec son vicaire, <i>Mathurin Lambert</i> , puis quitta cette île; † dans un hôpital de Venise le 16 avril 1795. |
| 200, | 17. | MERNEL. — <i>Ange-Victor Fournier</i> de la Châteigneraye, fils de <i>Louis-Bertrand Fournier</i> , seigneur de la Châteigneraye et secrétaire du roi, et de <i>Marie-Élisabeth Courtois</i> , né et baptisé à Saint-Germain de Rennes le 1 ^{er} juin 1734, se fit prêtre. Émigré à Jersey avec sa famille en 1792, il établit dès son arrivée dans cette île, sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus, un oratoire catholique dont il fut le directeur jusqu'en 1801 et qui servit constamment pour toutes les cérémonies du culte catholique concernant les émigrés. Cette famille <i>Fournier</i> habitait, avant de s'exiler, le manoir du Bois-au-Voyer, en Maure, celui de la Châteigneraye n'existant plus depuis longtemps. |
| 215, | 27. | MÉZIÈRE (LA). — <i>Jean Agaice</i> était recteur dès 1531. |
| | 28. | <i>Jean Hony</i> était recteur en 1571 (et non pas <i>Thomas Mocqué</i> , qui était alors recteur de Mézières).
<i>Jean Othon</i> (1594) était, en même temps que recteur, chanteur ou choriste à la cathédrale de Rennes en 1597; † le 5 septembre 1629 d'une contagion décimant la paroisse, et inhumé le 6 sous le reliquaire. |
| | 29. | <i>Alain</i> (et non <i>Pierre</i>) <i>Laurent</i> , vicaire général de M ^{sr} de Cornulier dès 1628, devint recteur vers 1634; il fut aussi notaire apostolique; † le 1 ^{er} janvier 1663 et inhumé le 2 dans le haut de l'église. |
| | 31. | <i>François Sébillot</i> vint en septembre 1664; † subitement le 25 avril 1692 et inhumé le 26 dans l'église. |
| 216, | 1. | <i>Julien Hiard</i> donna, par testament daté du 5 décembre 1696, la maison des Petites-Écoles à ses successeurs; † peu après et inhumé le 9 décembre 1696 dans son église. |
| | 2. | <i>Jean Jamoays</i> arriva vers juin 1697 et devint en 1700 recteur de Saint-Aubin de Rennes. |
| | 7. | <i>Jean du Pontavice</i> devint en 1750 recteur de Juvigné, au Maine. |
| 222, | 25. | MÉZIÈRES. — <i>Thomas Mocqué</i> , sieur de la Vergne, était recteur dès 1584. |
| 225, | 23. | MINIAC. — Il se trouve dans le cimetière une intéressante croix en granit sculpté. |
| 227, | 29. | <i>Jean Forestier</i> , recteur, se réfugia vers 1792 à Jersey avec <i>Jean Rochefort</i> , prêtre de Miniac et recteur de Calorguen; ce dernier, né à Miniac de <i>Jean Rochefort</i> et de <i>Anne Chauvin</i> , mourut à Jersey, âgé de cinquante et un ans, le 3 mai 1796, et fut inhumé le 4 dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier. |
| 228, | 1. | MINIAC-MORVAN. — <i>La Vie de saint Malo</i> , écrite au ix ^e siècle par <i>Bili</i> , mentionne la paroisse de Miniac voisine de Plerguer, |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| | | « <i>plebs quæ vocatur Meniac.</i> » Bili raconte que le bienheureux pontife, revenant de Saintes à Aleth, traversa cette paroisse et y reçut en don le village de Lédiau, « <i>villam nomine Lediau.</i> » |
| 242, | 26. | MOIGNÉ. — On voyait naguère dans le cimetière une croix du <i>xv^e</i> siècle, en granit sculpté, portant les armoiries des Lotodé, seigneurs de Cherville. |
| 244, | 38. | <i>Jean Falaise</i> , recteur, avait suivi à Jersey, étant vicaire à Moigné, son recteur, M. Le Saint, en 1792. |
| 257, | 16. | MONTAUBAN. — A cette époque, MM. Gérard, Chantrel, Cramont et Daniel, prêtres de la paroisse, se réfugièrent à Jersey. |
| 268, | 26. | MONTDOL. — <i>Jean Bertrand</i> , recteur en 1577, † le 21 février 1592 et fut inhumé le 22 dans l'église. |
| 271, | 33. | MONTERFIL. — On nous a récemment montré un écusson sculpté sur bois, provenant de l'ancienne église de Monterfil, et portant bien <i>de gueules à trois têtes de Maure, 2, 1, accompagnées d'une courte épée en pointe.</i> C'est évidemment celui qu'avait vu l'abbé Oresve. Peut-être était-ce un blason posé par Marguerite Bernard, dame de Monterfil, car une famille Bernard porte <i>trois têtes de Maure.</i> |
| 272, | 16. | Les deux autres <i>chapelles</i> devaient être celle du village de la <i>Baretterie</i> et celle de <i>Saint-Michel</i> sise dans le bourg au Nord de l'église. |
| 273, | 29. | <i>Joseph Delourme</i> , recteur, se réfugia à Jersey vers 1792. |
| 285, | 27. | MONTFORT. — <i>Pierre Busnel</i> , recteur de Saint-Nicolas, s'exila à Jersey avec M. Lemoine, directeur des Ursulines. |
| 294, | 31. | MONTOURS. — <i>François Turge</i> , recteur, se réfugia à Jersey en 1792 avec M. Gérard, son vicaire. |
| 302, | 19. | MONTREUIL-LE-GAST. — <i>Julien André</i> était recteur en 1686. |
| 318, | 17. | MORDELLES. — En 1792, Joseph Lesné, alors vicaire à Mordelles, accompagna dans l'exil M. Vaugeois, son recteur, à Jersey. |
| 330, | 11. | MOULINS. — <i>Yves Le Voyer</i> , recteur en 1496. |
| | 13. | <i>Jacques Le Mestivier</i> , le jeune, † vers 1631. |
| | 14. | <i>Gilles de Gain</i> , bachelier en Sorbonne, aumônier de Monsieur, frère du roi, présenté par l'abbé de Saint-Melaine, débouta en 1632 André Goupil, chanoine de Vitré, présenté par le trésorier de cette collégiale; il devint chanoine et scholastique. |
| 333, | 15. | MOUSSÉ. — <i>Jean Thouin</i> , recteur, fut déporté à Jersey en 1792. |
| 339, | 39. | MUEL. — Lorsque les ducs de Bretagne relevèrent, en 1008, l'abbaye de Saint-Méen, ils donnèrent aux religieux de ce monastère les terres de <i>Cheruueth</i> et de <i>Treuencarath</i> , représentées encore aujourd'hui par les villages du Pâtis-Chéruet et de Trévancaret, sis l'un et l'autre en la paroisse de Muel. |
| 341, | 13. | <i>Joseph Jollive</i> , recteur, avait d'abord, comme vicaire à Gaël, été chargé en 1753 du service de la chapelle de Muel, ce qu'il fit jusqu'en 1792, qu'il dut se réfugier à Jersey. |
| 350, | 15. | NOUAYE (LA). — Il existe en cette paroisse un village appelé |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| | | la Ville-aux-Malades, dont le nom semble indiquer une ancienne <i>léproserie</i> . |
| 382, | 42. | ORGÈRES. — <i>Pierre Monnier</i> , recteur, s'était réfugié en 1793 à Jersey, étant alors vicaire à Orgères, avec M. Vanneau, son recteur. |
| 406, | 16. | PARAMÉ. — Cette église a été consacrée par M ^{sr} Place le 2 août 1884. |
| 412, | 14. | <i>Gilles Georges</i> , recteur, s'exila à Jersey vers 1792. |
| 420, | 34. | PARIGNÉ. — <i>Olivier Le Corvaisier</i> , fils de Jean Le Corvaisier et de Françoise des Nos, chanoine de Dol et député aux États de Bretagne en 1571 et 1576, possédait la Villegontier, pour laquelle il rendit aveu. |
| 422, | 30. | Louise de Maure avait, en réalité, fondé en 1614 60 liv. de rente pour les pauvres de Parigné. (Voy. p. 583.) |
| 456, | 19. | PLÉCHATEL. — <i>François Decombes</i> , recteur, fut déporté en 1792 à Jersey, où le suivirent ses vicaires, MM. Vincent et Legoux. |
| 463, | 17. | PLEINE-FOUGÈRES. — L'hôpital de Cendres, appelé vulgairement hôpital des Charitons, fut fondé dès l'an 1115, mais il ne fut confié aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu qu'en 1644; la chapelle, qui existe encore, est de 1624. |
| 467, | 2. | Dès le 16 septembre 1622, l'évêque de Dol permit de dire la messe en la chapelle du Val-aux-Bretons. |
| 468, | 38. | <i>Olivier Plaine</i> , recteur, fut déporté en 1792 à Jersey, où il mourut en 1802. MM. Dory et Égault, ses vicaires, Boudel, chapelain, et Jus, sous-diacre de la paroisse, l'accompagnèrent dans son exil. |
| 469, | 4. | <i>Georges Pigeart</i> (et non <i>J. Bigeart</i>), fils de Julien Pigeart, sieur des Jardins, et d'Olive de la Haye, devint plus tard recteur du Crucifix de Dol. |
| | 32. | <i>Pierre Piroys</i> se réfugia à Jersey vers 1792. |
| 477, | 22. | PLERGUER. — Cette paroisse remonte à une haute antiquité, car elle est mentionnée dans la Vie de saint Malo écrite au IX ^e siècle par Bili. Il y est dit que le bienheureux évêque, revenant de Saintonge à Aleth, passa, au VII ^e siècle, par la paroisse de Plerguer, « <i>plebs nomine Arcar</i> ; » là, un homme appelé Bili, touché des prédications et des miracles du saint, lui donna un village qui portait son nom : « <i>Vir bonus Bili nomine qui eum prædicantem audiens dæmoniaque a multis energumenis (sic) ejicientem, villam quæ ejus nomine Bili vocatur usque hodie in hereditate æterna dedit illi.</i> »
Dans l'enquête faite en 1181 sur les droits temporels de l'archevêché de Dol, il est aussi fait mention de la paroisse de Plerguer, nommée alors Ploargar, et dépendant de l'archevêque. |
| 483, | 8. | PLESDER. — La Chênaie n'était, en 1513, qu'une métairie noble appartenant au seigneur de Beaufort. En 1778, Pierre Lorin, sieur de la Brousse, l'acheta du comte de Vintimille et y construisit le manoir actuel. Sa fille, Gratiennne Lorin, épousa Pierre |

Pages Lignes

Ajoutez :

recteur de ladite paroisse, le 6 août 1696. (Reg. de l'état civil.)

Les seigneurs du Bois-Glaume eurent d'abord leur enfeu dans la chapelle Saint-Vincent, où furent inhumés en 1682 Donatien Drouet, et en 1684 Julien Drouet, son père, seigneur du Bois-Glaume; mais ils se firent ensuite inhumer dans la chapelle du Rosaire, où l'on déposa en 1715 le corps de Louise du Bouexic, dame du Bois-Glaume, veuve dudit Julien Drouet.

- 515, 9. *Thomas Richard* était recteur en 1608 et 1619.
10. *Pierre Blouet* fut pourvu en 1620; il permuta en 1637 avec *Jean Corbes* et devint recteur de Bourg-des-Comptes.
11. *Jean Corbes*, originaire de Breteil et fils de Robert Corbes, vint de Bourg-des-Comptes à Poligné; † le 6 mai 1662 et inhumé le 7 dans le chœur.
17. *François Greffier*, † en 1715.
- 525, 12. **QUÉBRIAC.** — Par testament du 11 juillet 1592, *Thomas du Guémadeuc*, baron dudit lieu et seigneur de Québriac, demanda « à estre enterré, dans l'église et paroisse de Québriac, en l'enfeu de ses ancestres, et qu'il fut basti au chasteau de Québriac une chapelle de *Saint-Thomas* en place de celle qui avait été ruinée pour faire les fossez et fortifications d'iceluy, et aussy une deuxiesme chapelle pour servir d'aisle à l'église de Québriac. »
- 526, 2. *Sébastien Thomas*, recteur, n'est autre que *Sébastien Thomé*, abbé de Rillé, † en janvier 1569.
10. *Guillaume Harens* ou *Harans*, † âgé de cinquante-deux ans, le 8 juillet 1653.
- 535, 7. **RANNÉE.** — Plusieurs confréries se trouvaient jadis érigées dans cette église, savoir : celle de *Sainte-Anne*, *Saint-Joseph* et *Saint-Joachim*, établie le 14 décembre 1654; — celle des *Saints Crépin* et *Crépinien*, établie le 13 novembre 1684, — et celle du *Saint-Sacrement*, érigée le 23 août 1708.
- 539, 2. **REDON.** — La confrérie de *Notre-Dame de Toutes-Aides* fut également érigée en cette église le 3 juillet 1770.
- 600, 5. **RENNES.** — La fondation de *Carman* fut faite en *Saint-Aubin*, à la suite d'une querelle qui s'éleva, en 1584, entre *Louis de Plusquellec*, comte de *Carman*, et *Jacques de Tournemine*, marquis de *Coëtmur*, et dans laquelle *M. de Carman* fut tué.
- 601, 4. La bénédiction de la première pierre de l'église *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle* a été solennellement faite, le 6 mai 1884, par *M^r di Rende*, archevêque de *Bénévent* et nonce apostolique en France, assisté des archevêques de *Rennes* et de *Reims* et de plusieurs autres prélats réunis à *Rennes* pour la consécration de la métropole..
- 655, 29. *Joseph de Forsanz du Houx*, recteur de *Saint-Étienne*, mourut le 2 mai 1792 au manoir de *Cherville*, en *Moigné*, et fut inhumé le 3 dans le cimetière de *Moigné*.
- 657, 23. *Yves Mordret*, prêtre du diocèse d'*Angers*, prit possession de

Pages Lignes

Ajoutez :

- la cure de *Toussaints* le 4 août 1546; il devint plus tard recteur de Saint-Pierre en Saint-Georges.
- 658, 37. *Jacques Ruaux de la Tribonnaire* fut exilé à Jersey en 1793; beaucoup d'autres prêtres de Rennes se trouvèrent réfugiés avec lui dans cette île à la même époque, savoir : François Bernel, vicaire à Toussaints, † âgé de trente et un ans, le 23 décembre 1794, à Saint-Hélier; MM. Rebutet, également vicaire, Garnier, Gravot et Beillet, chantres à Toussaints; — MM. Deshayes, vicaire, Ollivier, sacriste, et Decombes, chantre à Saint-Pierre en Saint-Georges, ainsi que MM. Moison et Hardy, chapelains de l'abbaye de Saint-Georges; — MM. Loizance, vicaire, Possard et Maréchal, prêtres de Saint-Étienne; — MM. Gobaille et Sellier, prêtres de Saint-Sauveur; — MM. Gobaille et Gohin, prêtres de Saint-Germain, accompagnant leur recteur, François Després; — MM. Boisset et Chevet, prêtres de Saint-Aubin; — MM. Pésrieux, vicaire, et Gaultier, chantre de Saint-Jean; — MM. Petit, vicaires à Saint-Martin et à Saint-Laurent; — MM. Dufey, Besnard et Cappelier, prêtres de l'hôpital Saint-Yves; — MM. Châteaugiron et Joseph Cabrye, professeurs au collège; ce dernier † à Jersey le 1^{er} février 1810; — MM. Morin et Blanchard, supérieurs des grand et petit Séminaires; — MM. Letailleur, chapelain du Bon-Pasteur; Lavenant, directeur de la Visitation du Colombier; Delanoë, directeur des Dames de Saint-Cyr; Paty, aumônier des prisons, et René Travers, chapelain de l'hôpital Saint-Méen; ce dernier né à Saint-M'hervé en 1757, † à Jersey le 31 mars 1793; — les PP. Carmes Julien Lorre, supérieur du couvent des grands Carmes, né à Dinan en 1736, † à Jersey le 30 septembre 1795, et Joseph Bameulle, vicaire général des Carmélites; — enfin le frère Jean-Baptiste Moussaye, docteur en théologie et gardien du couvent des Cordeliers, né à Saint-Méen et † à Jersey le 7 avril 1793. (Extrait des *Familles françaises émigrées à Jersey*, par R. de Lestourbeillon.)
- Nous avons parlé ailleurs des dignitaires et chanoines qui participèrent à Jersey cet exil des confesseurs de la foi pendant la Révolution.
- 697, 17. ROMAGNÉ. — La chapelle de la *Pouardière* a été, par erreur, attribuée à Romagné; c'est celle dont il a été fait mention à Domagné (IV, 520).
- 698, 25. *Jean Habert*, recteur, publia à Rennes, chez Vatar, en 1729, une *Introduction à l'Écriture Sainte par demandes et réponses*.
28. René Dussault fut pourvu le 25 octobre 1754, après la mort de Jean Bouquay.
34. *Georges de Mésange* fut accompagné à Jersey par son vicaire, Jean Hattais, qui devint plus tard curé de Bréal-sous-Monfort.
- 699, 15. ROMAZY. — C'est une erreur que de faux renseignements nous ont fait commettre; nous venons de reconnaître nous-même que la plus grande partie de la nef de cette église appartient au

Pages Lignes

Ajoutez :

- x^e siècle; sa cõtale du Nord est encore entière avec ses deux meurtrières, malheureusement bouchées; la cõtale du Sud, remaniée postérieurement, n'a plus qu'une meurtrière restée ouverte. Mais la façade occidentale porte le millésime de 1605 et le chœur celui de 1773.
- 701, 25. *Pierre Thomas*, recteur, fut déporté à Jersey en 1792, ainsi que M. Coupé, son vicaire.
- 716, 20. ROZLANDRIEUC. — *Grégoire Lucas*, chanoine de Dol, gouvernait en qualité de recteur en 1596 et 1599.
- 717, 38. *Jean Pitois*, recteur de Vildé-Bidon, se réfugia à Jersey vers 1792.
- 721, 24. ROZ-SUR-COUASNON. — La chapelle de la Rue fut bâtie en 1622.
- 723, 33. *René Gallée*, recteur, s'exila à Jersey en 1792 avec Augustin Lécarlatte, son vicaire, et M. Pichon, prêtre de Roz. M. Lécarlatte devint en 1803 recteur de Cuguen.
- 738, 4. SAINT-AUBIN-DES-LANDES. — *Yves Rault*, recteur, naquit à Saint-Thélo en 1669.
- 750, 16. SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL. — En 1687 fut conclu un traité par lequel Pierre Le Camus, prieur de Béré et de la Franceule, s'engagea à servir une pension de 300 liv. chaque année au recteur de Saint-Aubin-du-Pavail. (*Arch. dép. de la Loire-Infér.*, H, 129.)
- 754, 14. SAINT-BENOIT-DES-ONDES. — Dès 1602 on reconstruisit entièrement « le pignon, » c'est-à-dire vraisemblablement le chevet de l'église; mais, peu de temps avant la Révolution, on bâtit complètement une nouvelle église entourée d'un nouveau cimetière. Le 16 juillet 1789, le recteur, René Simon, procéda à la bénédiction de cet édifice et du cimetière; il y célébra la messe à un autel dédié à saint Antoine, ermite, et placé dans la chapelle du Nord, se proposant d'y continuer l'office public « jusqu'au moment où on pourrait le faire dans le sanctuaire. »
20. La chapelle de Sainte-Geneviève fut construite par un prêtre nommé Henry Lerasle, qui la fonda de 12 liv. de rente en 1574. Le 6 octobre 1761, on y bénit une cloche dont fut parrain Jean-Gabriel de Caradec de la Chalotais, seigneur de Saint-Benoît.
- 755, 4. *Jean Salmon* était recteur dès 1545.
11. *Michel Chartier* ou *Charretier*, chanoine et promoteur de Saint-Malo, étant recteur, donna en 1573 une chape de serge verte et jaune.
13. *Julien Chartier* ou *Charretier* donna à Pâques, en 1592, une chape de soie rouge, verte et jaune.
18. *Julien Frotet* gouverna de 1628 à 1635.
19. *Julien Garnier* paraît en août 1635.
24. *Antoine Genu*, fils de Charles Genu et de Perrine Berthelot, prit possession à Pâques 1639; après avoir résigné, il devint curé de la paroisse; † le 25 août 1680.
32. *Jacques-Arthur Simon*, docteur de la Faculté de Paris,

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| | | † âgé de cinquante-six ans, le 11 septembre 1723, fut inhumé le 13 dans le chœur de l'église. |
| 755, | 33. | <i>Jean-Baptiste Davidec</i> , † à Quintin, dans l'auberge du Croissant, le 31 juillet 1740. |
| | 36. | <i>Julien du Chesne</i> , docteur en Sorbonne, † âgé de soixante-sept ans, le 3 mai 1755, fut inhumé dans le chœur. |
| 756, | 3. | <i>René Simon</i> , recteur, se réfugia à Jersey vers 1792. |
| 762, | 11. | SAINTE-BRIAC. — <i>Jean Le Breton de la Millière</i> , recteur, s'exila à Jersey avec MM. François Gallais et Touchet, prêtres de Saint-Briac. M. Le Breton y mourut, âgé de soixante-neuf ans, le 24 septembre 1794, et M. Gallais, âgé de cinquante-trois ans, y décéda également dès le 8 février 1793; l'un et l'autre furent inhumés dans le cimetière de la paroisse Saint-Héliér. |
| 774, | 7. | SAINTE-BROLADRE. — D'après une tradition relatée en 1795, la première chapelle de Sainte-Anne de la Grève fut bâtie au XI ^e siècle et subsista jusqu'à l'inondation de 1630, qui la renversa. |
| 777, | 6. | <i>Pierre Picault</i> , recteur, naquit à Saint-Thélo en 1667. |
| | 28. | <i>Louis Mondin</i> naquit à Pontorson; † à Jersey, âgé de soixante-cinq ans, le 12 septembre 1794, et inhumé le 13 dans le cimetière de la paroisse Saint-Héliér. |
| 788, | 24. | SAINTE-COULOMB. — Outre cette croix posée sur le bord du chemin de Saint-Vincent à Saint-Coulomb, non loin de la Merveille (Voy. III, 73), se trouve, en face même de la chapelle Saint-Vincent, une autre croix du XVII ^e siècle, présentant d'un côté le Christ avec le soleil, la lune et le crâne d'Adam; de l'autre la Sainte Vierge, avec un croissant, une fleur de lys et ces mots : MARIA SALV. et AMA IHS. |
| 790, | 30. | <i>François Billecoq</i> , recteur, † le 14 juillet 1660. |
| 791, | 11. | <i>Jean Guihot</i> se réfugia à Jersey, vers 1792, avec Guillaume Launay, son vicaire, Louis Fretel, chapelain de Saint-Vincent, et Jean-François Morel, natif de Poilley, en Normandie, mais habitué depuis longtemps à Saint-Coulomb; ce dernier, † à Jersey le 9 juin 1795, à l'âge de cinquante-quatre ans, fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Héliér. |
| 796, | 31. | SAINTE-DOMINEUC. — Bili, auteur de la Vie de saint Malo écrite au IX ^e siècle, raconte que ce bienheureux eut un disciple appelé Domnech, qui se retira dans un ermitage pour mieux vacquer à la prière. Le prince breton Méliau, traversant la contrée, et apprenant que Domnech n'avait d'autre bien que sa cellule, lui donna à côté tout le terrain que deux bœufs attelés à une charrue peuvent parcourir en un jour. Quelque temps après, saint Malo visita Domnech, et, touché de la douleur du porcher de ce dernier, rendit la vie à une truie récemment crevée. Domnech profita de cette visite de Malo pour abandonner à son saint maître toute la terre qu'il avait reçue de Méliau, terre appelée de son nom, <i>Lan Domnech</i> . N'est-il pas vraisemblable que ce Domnech, habitant l'évêché d'Aleth, n'est autre que saint Domineuc, dont le |

Pages Lignes

Ajoutez :

- nom reste attaché à la terre où il s'est sanctifié? (Voy. *Semaine religieuse de Rennes*, XXII, 13.)
- 800, 18. *Arthur Louichon*, recteur en 1563.
- 801, 27. *Joseph Philaut* se réfugia à Jersey en 1792 avec M. Prétiaux, prêtre de Saint-Domineuc.

TOME VI.

- 17, 18. **SAINTE-ERBLON.** — *Joseph Tizon*, recteur, avait émigré à Jersey vers 1792, étant alors vicaire à Sainte-Erblon.
- 23, 17. **SAINTE-ÉTIENNE-EN-COGLAIS.** — *François Richer*, recteur, se réfugia à Jersey vers 1792 avec M. Turoche, son vicaire.
- 38, 26. **SAINTE-GERMAIN-DU-PINEL.** — Le 18 janvier 1658, Louis de Champelais, marquis de Courcelles et seigneur du Pinel, fils de Charles de Champlais et de Suzanne de Montbourcher, dame du Pinel, rendant aveu au baron de Vitré pour la seigneurie du Pinel, prend, en effet, le titre de « seigneur fondateur de Saint-Germain-du-Pinel. »
- 55, 11. **SAINTE-GILLES.** — En 1776, les petits autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas furent restaurés aux frais du président de Cacé (*Jean-Baptiste Bouin*, seigneur de Cacé et président de la Chambre des comptes de Bretagne), qui fit peindre ses armes et celles de N... de Lescu de Beauvais, sa femme, dans le coin du tableau de la Vierge où étaient anciennement les armes de la maison de Cacé; il les fit également placer au frontispice de l'autel Saint-Nicolas.
- 56, 3. Cette fondatrice de la chapelle de Cacé, *Jeanne Pinczon*, morte en odeur de sainteté à Rennes, en 1677, naquit à Cacé et fut baptisée le jour même de sa naissance, 4 septembre 1616, en l'église de Saint-Gilles; elle était fille de *François Pinczon*, seigneur de Cacé, et de *Renée Syon*, et elle fut tenue sur les fonts du baptême par *Jean Sufflet*, conseiller au présidial de Rennes, et *Jeanne Pinczon*, dame du Tallut. La signature de cette pieuse dame se retrouve dans l'acte de baptême de *Claude-Marie Pinczon*, fille de *Jean Pinczon*, seigneur de Cacé, dont elle fut marraine, en 1667, à Saint-Gilles.
- La chapelle de Cacé, rebâtie ou restaurée, fut bénite le 4 mai 1771.
26. *Jean Thébault*, recteur, † au Guicholet, en Saint-Gilles, le 6 novembre 1711.
- 63, 24. **SAINTE-GONLAY.** — *Louis Ruellan*, recteur, s'exila à Jersey pendant la Révolution.
- 73, 14. **SAINTE-GUINOU.** — *Godefroy Ollivier*, recteur, se réfugia à Jersey vers 1792.
- 84, 35. **SAINTE-IDEUC.** — *Jean-Gilles Nouel*, recteur, émigra à Jersey en 1792.

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| 93, | 30. | SAINT-JEAN-SUR-COUASNON. — Joseph-Marie Lepage, originaire de Saint-Sauveur-des-Landes, fils de Joseph Lepage et de Perrine Trullier, vicaire à Saint-Jean, † à Jersey, à l'âge de cinquante-deux ans, le 23 avril 1793, fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Héliér. |
| 95, | 23. | SAINT-JEAN-SUR-VILAINE. — <i>Saint-Laurent.</i> — D'après la tradition, une chapelle de ce nom se trouvait dans le bourg de Saint-Jean, proche la fontaine qui porte encore le vocable de Saint-Laurent. |
| 107, | 7. | SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS. — <i>André Bodinier</i> , recteur, se réfugia à Jersey vers 1792 avec MM. Duval et Jamin, prêtres de Saint-Jouan. |
| 116, | 3. | SAINT-LÉGER. — On voyait en 1702, au chevet de cette église, en supériorité, les armes du sire de Combour, <i>écartelé d'argent et de gueules</i> , et au-dessous celles des seigneurs de Guéheneuc, <i>d'azur au lion passant d'argent, surmonté de deux fleurs de lys de même</i> , et de la Rivière-Chantegrue, <i>coupé au 1^{er} de gueules à la grue d'argent, au 2^e d'azur à trois chevrons d'argent.</i>
<p>La seigneurie de la Rivière-Chantegrue appartint successivement aux familles Chantegrue, de Boisbaudry, Le Gonidec, Aoustin et de Guéheneuc.</p> <p>On conservait naguère en l'église de Saint-Léger un calice du XVI^e siècle, en vermeil, portant sur le pied, d'un côté, un émail représentant la Sainte Vierge et l'Enfant-Jésus, et de l'autre côté un écusson également en émail : <i>de gueules à sept macles d'or surmontées d'un lambel de même</i>, qui est de Montauban. Cet intéressant vase sacré a dû être vendu, ainsi qu'un ostensorio du XVI^e siècle en étain. Mais on retrouve encore en cette église un beau bâton de croix processionnelle du XVII^e siècle, tout semé de grosses fleurs de lys en relief. (<i>Notes ms. de M. de Patys.</i>)</p> |
| 117, | 25. | <i>Pierre Alloyer</i> , recteur, fut déporté à Jersey en 1792. |
| 120, | 30. | SAINT-LÉONARD. — <i>Gilles Mancel</i> , recteur, se réfugia à Jersey vers 1792 avec M. Lainé, son vicaire. |
| 129, | 8. | SAINT-LUNAIRE. — Dans le cimetière se trouve une fort jolie croix en granit, qui peut bien remonter au XIV ^e siècle; elle représente d'un côté le Christ et de l'autre la Sainte Vierge. |
| 130, | 32. | <i>Thomas Le Forestier</i> , recteur, s'exila à Jersey vers 1792 avec son vicaire, Jacques-Joseph Ollivier, et MM. Gorget et Caparel, prêtres de Saint-Lunaire. M. Ollivier, originaire de Saint-Briac, † à Jersey, âgé de trente-sept ans, le 23 décembre 1794, et fut inhumé le 24 dans le cimetière de la paroisse Saint-Héliér. |
| 145, | 17. | SAINT-MALO. — <i>Jean Le Saout</i> , recteur, se réfugia à Jersey en 1791 avec MM. Plaine, chapelain de l'Hôtel-Dieu, Barbier, chapelain des Ursulines, Carré et Chardon, prêtres de Saint-Malo. M. Le Joliff, vicaire, se réfugia à Limington, en Angleterre. |

- Pages Lignes* *Ajoutez :*
- 158, 34. SAINT-MARCAN. — *François Houard*, recteur, se réfugia à Jersey vers 1792, ainsi que M. Auffray, son vicaire.
- 162, 23. SAINT-MARD-LE-BLANC. — Quelques parties de la chapelle *Saint-Crespin*, notamment les contreforts, rappellent le xv^e siècle; l'autel s'y compose d'une table de pierre reposant sur un massif triangulaire et sur deux colonnettes.
- 171, 20. SAINT-MAUGAND. — *Pierre Rolland*, recteur, s'exila à Jersey vers 1792.
- 184, 26. SAINT-MELAINE-SUR-VILAINE. — *École*. — En 1640, Michel des Vaux était maître d'école à Saint-Melaine.
- 195, 16. SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES. — *Nicolas des Déserts*, ancien recteur, † en 1661, fut inhumé le 17 octobre.
38. *Joseph Penhouet*, recteur, se réfugia à Jersey vers 1792, ainsi que MM. Legué, son vicaire, Macé et Babil, prêtres de Saint-Mélor.
- 207, 7. SAINT-ONEN. — *Jean Leroy*, recteur, se réfugia à Jersey en 1792, ainsi que M. Lecoq, son vicaire.
- 240, 34. SAINT-RÉMY-DU-PLAIN. — *Julien Hervé*, recteur, fut déporté à Jersey vers 1792, ainsi que M. Poussin, son vicaire.
- 246, 10. SAINTS. — *Guillaume Plihon*, recteur, † en janvier 1668.
- 280, 39. SAINT-SERVAN. — *Jean Dumont*, recteur, se réfugia à Jersey vers 1792, ainsi que MM. Gicquel, son vicaire, Garnier, directeur des Calvairiennes, Chastenet, Bernard, Talvard, Ladoyée, Longbois, François Laurence et Louis Barré, prêtres de Saint-Servan. M. Laurence mourut à Jersey, à l'âge de soixante-treize ans, le 10 janvier 1793, et M. Barré y mourut également, âgé de soixante-deux ans, le 2 juin 1794; l'un et l'autre furent inhumés dans le cimetière de la paroisse Saint-Hélier.
- 292, 4. SAINT-SULPICE-DES-BOIS. — *Jean Le Beschu*, recteur, fut exilé à Jersey vers 1792, ainsi que M. Morassin, chapelain de l'abbaye.
- 293, 18. SAINT-SULPICE-DES-LANDES. — La confrérie de Saint-Étienne fut approuvée par l'ordinaire et enrichie d'indulgences en 1684, mais elle était plus ancienne. En 1660, le recteur, Julien Pouxel, écrivait ce qui suit sur le registre de cette confrérie : « Papier et registre des noms des confrères de la frairie du B. S. Estienne, premier martyr, fondée et érigée en l'église et paroisse de Saint-Sulpice-des-Landes, évêché de Rennes, de temps immémorial, où il y a présent indulgences plénières qui y sont concédées par N. S. P. le pape Alexandre pour sept ans en faveur des frères et sœurs de ladite confrairie, dont il n'en reste plus que quatre à eschoir. On ne donne qu'un sol à l'entrée si autrement n'est présenté libéralement et deux liards par an; on y fait service pour les confrères les deux jours de feste de S. Estienne, tant à Noël qu'au mois d'aoust, le dimanche de Pasques Fleuryes et le jour de l'Épiphanie; on y entretient l'autel de luminaire; attendant la commodité d'avoir des indulgences à perpétuité et de faire approu-

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|---|
| | | ver des supérieurs des statuts. » (<i>Reg. ms. communiqué par M. Plihon.</i>) |
| 294, | 26. | <i>Julien Pouxel</i> (et non pas <i>Rouxel</i>), natif d'Ercé-en-la-Mée, était recteur en 1660. |
| | 28. | <i>Jean Coupel</i> inscrivit, le 26 décembre 1695, parmi les confrères de Saint-Étienne, <i>Julien Coupel</i> (qui lui succéda peu après), <i>Jean-Baptiste Coupel</i> , <i>Jean Beaubras</i> , tous prêtres de Saint-Sulpice, et <i>Pierre Coupel</i> , écolier à Rennes. |
| 295, | 9. | <i>Pierre Pouessel</i> fut pourvu le 27 juin 1740 en place de <i>Zacharie Le Brun</i> , décédé. |
| 320, | 4. | SEL (LE). — A côté du bourg se trouve encore la fontaine de Sainte-Marguerite. |
| 331, | 6. | SERVON. — Cette belle église vient d'être consacrée par M ^r Place le 7 octobre 1885. |
| 344, | 19. | SOUGEAL. — <i>Pierre-Charles Derbrée</i> , n'étant encore que vicaire à Sougeal, se réfugia en 1792 à Jersey et y devint directeur de la chapelle du port, dédiée à saint Louis, l'un des trois sanctuaires qui servirent aux exercices religieux des catholiques pendant l'émigration. |
| 355, | 44. | TALENSAC. — <i>Pierre Coqué</i> , recteur, se réfugia à Jersey vers 1792. |
| 356, | 18. | TEIL (LE). — Au XIII ^e siècle, Bonabes, seigneur de Rougé, fit don à l'abbaye de Melleray d'une place dans le bourg du Teil. |
| 373, | 13. | TRORIGNÉ. — <i>Julien Samson</i> , recteur, † le 30 janvier 1646, fut inhumé dans le chœur de son église. |
| | 16. | <i>Gilles Le Roy</i> fut pourvu en 1650 en place de <i>Pierre Fougler</i> , nommé à Orgères en 1649 (et non 1669); † le 17 mai 1670 et inhumé le 18 dans l'église. |
| | 18. | <i>Rolland de Crec'hquérault</i> , † le 13 avril 1722, fut inhumé le 15 dans l'église. |
| | 22. | <i>Pierre Paysant</i> , † le 5 février 1749. |
| | 26. | <i>Julien Roisnel</i> , † le 17 octobre 1773, fut inhumé le 19 dans le cimetière. |
| | 27. | <i>Julien Barillet</i> , † le 29 août 1785, fut inhumé le 31 septembre dans le cimetière. |
| 380, | 8. | TINTÉNIAC. — Le propriétaire de la Guéhardière, en Bazouges-sous-Hédé, était considéré comme seigneur de l'église et de la paroisse de <i>Saint-Méloir-des-Bois</i> . La Guéhardière appartient aux familles de <i> Bintin</i> , de <i>Fournet</i> et <i>Rogon</i> . |
| 384, | 11. | <i>Joseph Deslandes</i> , recteur de Tinténiac, se réfugia vers 1792 à Jersey, ainsi que <i>M. Mahé</i> , son vicaire. |
| | 20. | Recteurs de Saint-Méloir-des-Bois. — <i>Guillaume Daougst</i> , recteur en 1607, † en 1639, fut inhumé le 16 septembre dans son église. |
| | | <i>Raoul Daougst</i> , pourvu en 1639, fut inhumé le 18 mars 1663. |
| | | <i>Jean Nouvel</i> (1664). |
| | | <i>Yves Elie</i> fut inhumé le 15 mars 1707. |
| | | <i>J... Clément</i> (1708). |

- | Pages | Lignes | Ajoutez : |
|-------|--------|--|
| 384, | 21. | <i>Olivier Deslandes</i> , recteur en 1709, fut inhumé le 17 mai 1711. |
| 398, | 9. | TRANS. — <i>Notre-Dame</i> . — Dans le cimetière se trouvait une chapelle dédiée à la Sainte Vierge; indigente de réparations au commencement du siècle dernier, elle fut interdite, mais les paroissiens la restaurèrent et le culte y fut rétabli le 12 août 1743. |
| | 20. | <i>Sainte-Anne du château</i> . — Cette chapelle fut bâtie au commencement du XVII ^e siècle. Le 10 juin 1611, Claude du Bois-Baudry, seigneur de Trans, « désirant faire bénir la chapelle construite en la cour du manoir de Trans, vers Occident, et fondée en l'honneur de Dieu, la Sainte Vierge et Madame sainte Anne, » la dota des dimereaux de Trans et de la Masse pour cinq messes hebdomadaires, réduites à deux en 1692. |
| 399, | 10. | <i>Saint-Sauveur de la Chesnelaye</i> . — Le 21 février 1545, Georges de Romilly et Renée de Montecler, seigneur et dame de la Chesnelaye, ayant bâti une chapelle dans la cour de leur manoir « en l'honneur de la benoïste Trinité, de la Vierge Marie et de Monseigneur saint Marc, » y fondèrent deux messes par semaine qu'ils dotèrent de 10 liv. de rente. En 1671, Jean du Bois-Baudry, seigneur de Trans et de la Chesnelaye, nomma Julien Ruellan, déjà chapelain de Sainte-Anne de Trans, pour desservir « la chapellenie de Saint-Sauveur de la Chesnelaye, dite vulgairement de Saint-Marc. » (<i>Arch. dép. d'Ille-et-Vil.</i> , B, 950.) |
| 405, | 28. | TREFFENDEL. — N... <i>Ollivier</i> , curé, se réfugia à Jersey vers 1792. |
| 410, | 34. | TRÉMEHEUC. — Voy. sur l'antiquité de cette paroisse l'addition précédente (p. 584), qui la fait remonter au temps de saint Thuriau (VII ^e siècle environ). |
| 412, | 7. | <i>Gilles Juhel</i> , sieur de la Duché, gouvernait en 1616. |
| | 9. | <i>Julien Gaultier</i> fut recteur de 1620 à 1631.
<i>Claude Servajan</i> (1631). |
| | 12. | <i>Jean Richeux</i> ou <i>Richer</i> , recteur en 1668, † le 16 février 1698, âgé de soixante-huit ans, fut inhumé dans le chœur de son église. |
| | 15. | <i>Michel Marias</i> , originaire de Dingé, pourvu le 28 juillet 1718; † âgé de soixante et un ans, le 28 septembre 1745, fut inhumé le 30 dans l'église. |
| | 18. | <i>André Mazier</i> , † le 10 janvier 1755, fut inhumé le 12 dans le chœur. |
| | 21. | <i>Jean Mazier</i> , † le 30 octobre 1761. |
| | 23. | <i>Hyacinthe Postel</i> ou <i>Potel</i> , † âgé de soixante et un ans, le 12 janvier 1777, fut inhumé le 13 dans le cimetière. |
| 471, | 5. | VILDÉ-LA-MARINE. — <i>Jean Alman</i> était recteur dès 1599 et 1611. |
| | 6. | <i>Etienne Joucquan</i> gouvernait en 1638 et 1652.
<i>Jean Girres</i> , recteur en 1677, † en 1683, fut inhumé le 23 février. |

- | <i>Pages</i> | <i>Lignes</i> | <i>Ajoutez :</i> |
|--------------|---------------|--|
| 471, | 9. | <i>Gilles Le Camus</i> , natif de Montours, fut pourvu en 1683 ;
† âgé de soixante-dix sept ans, le 3 juin 1717. |
| | 17. | <i>Jean Le Nepveu</i> , † le 22 novembre 1728. |
| | 18. | <i>Pierre Thezé</i> , † âgé de soixante ans, le 22 février 1755. |
| | 20. | <i>Claude Plainfossé</i> gouverna de 1755 à 1786. |
| | 28. | <i>Guillaume Josseaume</i> se réfugia à Jersey vers 1792. |
| 505, | 35. | VITRÉ. — <i>Jean-Marie Moulin</i> , recteur alternatif de Notre-Dame et de Saint-Martin, fut exilé à Jersey en 1793, ainsi que ses vicaires, MM. Chastelais et Halloche, et quelques autres prêtres de Vitré dont les noms suivent : MM. Duchesne et Taburel, chanoines, et Dugué, diacre de la Magdelaine, — et les PP. Veillard, prieur des Augustins, et Nicolle, gardien des Récollets. |
| 510, | 5. | VIVIER (LE). — <i>Etienne Pinczon</i> était recteur dès 1589. |
| | 6. | <i>Gilles Dolley</i> gouvernait en 1636. |

ABRÉVIATIONS

Employées dans les Tables générales qui suivent.

Ab.	signifie	abbé <i>vel</i> abbaye.
Abb.	—	abbesse.
Arch.	—	archevêque <i>vel</i> archevêché.
Archid.	—	archidiaque <i>vel</i> archidiaconé.
Bar.	—	baronnie.
Bret.	—	Bretagne.
Chap. <i>vel</i> c.	—	chapelle.
Chât. <i>vel</i> ch.	—	château.
Châtel.	—	châtellenie.
Col.	—	collégiale.
Com.	—	commanderie.
Duch.	—	duché <i>vel</i> duchesse.
Év.	—	évêque <i>vel</i> évêché.
Erm.	—	ermitage.
Etc.	—	et pages suivantes ¹ .
Man. <i>vel</i> m.	—	manoir.
Marq.	—	marquisat.
Métr.	—	métropole.
Mon.	—	monastère.
Par. <i>vel</i> p.	—	paroisse.
Pr.	—	prieuré.
Prév.	—	prévôté.
S.	—	saint.
Seign. <i>vel</i> s.	—	seigneurie.
Trév.	—	trêve.
Vil. <i>vel</i> v.	—	ville.
Vill.	—	village.
Vic.	—	vicomté.

1. C'est-à-dire au moins trois pages consécutives.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

—••••—

A

Abbayes d'hommes, II, 3, 120, 164, 219, 595, 636, 676 et 755.

Abbayes de femmes, II, 253 et 305.

Abbés de Saint-Melaine, II, 6; VI, 581; — de Saint-Méen, II, 128; — de Redon, II, 170; VI, 583; — du Tronchet, II, 222; — de Rillé, II, 602; — de Montfort, II, 640; — de Paimpont, II, 678; — de la Vieuville, II, 760.

Abbesses de Saint-Georges, II, 257; — de Saint-Sulpice, II, 310.

Adoration perpétuelle (Dames de l'), III, 624.

Adoratrices de la Justice de Dieu, III, 559.

Antiquité de nos paroisses, VI, 519, etc.

Appareils anciens, II, 145; IV, 133, 440; V, 101, 136, 387, 490, 730; VI, 65.

Archevêché de Dol, I, 380, etc.

Archevêques de Rennes, I, 763 et 781; VI, 580.

Archidiaconats de Rennes, I, 165; — de Dol, I, 495; — de Saint-Malo, I, 658.

Archidiaconés de Rennes, I, 335 et 766; — de Dol, I, 544 et 772; — de Saint-Malo, I, 705 et 769.

Archidiacres de Rennes, I, 168 et 784; VI, 576; — du Désert, I, 175; VI, 576; — de Dol, I, 495 et 784; VI, 578; — de Dinan, I, 660; VI, 580; — de Porhoët, I, 665; VI, 580; — de Saint-Malo, I, 784.

Archiprêtres, I, 764; VI, 137.

Armorial ms. des évêques de Rennes, I, 56.

Armoiries des évêchés de Dol, I, 466; — de Saint-Malo, I, 631.

Armoiries des Chapitres de Rennes, I, 189 et 765; — de Dol, I, 479; — de Saint-Malo, I, 649; — de Vannes, I, 797; — de Saint-Brieuc et Tréguier, I, 798; — de Quimper et Léon, I, 798.

Armoiries des abbayes de Montfort, II, 653; — de Paimpont, II, 691; — de Redon, II, 171 et 188; — de Rillé, II, 613; — de la Roë, IV, 38; — de Saint-Méen, II, 143; — de Saint-Melaine, II, 34; — de Saint-Georges, II, 274; — de Saint-Sulpice, II, 326; — du Tronchet, II, 237; — de la Vieuville, II, 771.

Armoiries des collégiales de Champeaux, III, 48; — de la Guerche, III, 14; — de Vitré, III, 30.

Armoiries de la commanderie du Temple de la Guerche, III, 80.

Armoiries des prieurés de l'Abbaye-sous-Dol, II, 457; — d'Apiigné, II, 627; — de la Barre, II, 239; — de Beauchesne, II, 78; — de Bédée, II, 80; — de Betton, II, 83; — du Brégain, II, 467; — de la Bretonnière, II, 665; — de Brielles, II, 552; — de la Chapelle-Janson, II, 278; — de Châteaubourg, II, 192; — de Châteaugiron, II, 88; — de Châtillon, II, 471; — de Combour, II, 375; — du Crouais, II, 147; — de la Dauphinaye, II, 735; — de Fougères (du château), II,

- 630; — de Gaël, II, 150; — de Gahard, II, 397; — de la Guerche (la Sainte-Trinité), II, 722; — d'Ifendic, II, 406; — d'Igné, II, 573; — de Landal, II, 632; — de Laignelet, II, 570; — de la Lande, II, 705; — de Livré, II, 480; — de la Mare-Ferron, II, 242; — de la Mare-Normand, II, 422; — de Martigné, II, 425; — de Maxent, II, 201; — de Montdol, II, 520; — de Montfort (Saint-Nicolas), II, 102; — de Montreuil, II, 155; — de Noyal-sur-Vilaine, II, 107; — du Pertre, II, 564; — de Québriac, II, 622; — de Redon (claustral), II, 188; — de Rennes (Saint-Cyr), II, 584; — de Rozlandrieuc, II, 246; — de Saint-Broladre, II, 527; — de Saint-Christophe-des-Bois, II, 498; — de Saint-Georges-de-Gréhaigne, II, 285; — de Saint-Gilles, II, 111; — de Saint-Onen, II, 159; — de Saint-Pétreuc, II, 248; — de Tinténiac, II, 294; — de Villamée, II, 542; — de Vitré (Notre-Dame), II, 46; — de Vitré (Sainte-Croix), II, 445.
- Armoiries des Augustines de Rennes, III, 110; — de Vitré, III, 113.
- Armoiries des Bénédictins de Saint-Malo, III, 114; — de Saint-Maur, II, 36 et 192.
- Armoiries des Bénédictines de Saint-Malo, III, 175; — de Vitré, III, 178; — de Dol, III, 179.
- Armoiries des Carmes de Dol, III, 120; — de Rennes, III, 123.
- Armoiries des Carmélites de Rennes, III, 191.
- Armoiries des Calvairiennes de Saint-Cyr, III, 185; — de Saint-Servan, III, 186; — de Redon, III, 187.
- Armoiries des Cordeliers de Rennes, III, 131.
- Armoiries des Dominicains de Rennes, III, 145; — de Vitré, III, 153.
- Armoiries des Filles de N.-D. de Charité, III, 217; — des Hospitalières de Rennes, III, 206; — des Jésuites de Rennes, III, 159; — des Minimes de Rennes, III, 160; — des Trinitaires de Dinart, III, 169.
- Armoiries des Urbanistes de Fougères, III, 228.
- Armoiries des Ursulines de Fougères, III, 230; — de Montfort, III, 235; — de Redon, III, 236; — de Rennes, III, 231; — de Vitré, III, 239; — des Visitandines de Rennes, III, 243.
- Artistes anciens, I, 268, 269, 519; III, 49, 50, 55; IV, 17, 30, 32, 70, 665, 681; V, 89, 113, 583, 593, 594, 674; VI, 495.
- Assemblée nationale, IV, 211, 467, 515; V, 653, 672; VI, 28, 184.
- Assemblées paroissiales, IV, 80, 588; V, 37, 39; VI, 185, 334, 372, 381, 520.
- Assemblées, IV, 212, 551, 596, 600, 647, 716, 726, 767; V, 56, 102, 120, 243, 254, 293, 370, 529, 547, 575, 762; VI, 54, 150, 215, 217, 237, 262, 272, 293, 329, 414, 426, 430 et 450.
- Asiles, III, 570, 581, 582, 588, 592, 632, 633, 651.
- Assistance publique avant 1789, III, 247 et 376, etc.; IV, 68, 648; V, 290, 422; VI, 409, 584.
- Augustins, III, 109, etc.; VI, 617.
- Augustines, voy. Hospitalières de la Miséricorde.
- Aumônes, IV, 428 et 468; V, 117 et 295.
- Autels majeurs des cathédrales, I, 271, 519, 696 et 793.
- Autels remarquables, IV, 37, 52, 248, 261, 335, 403, 538, 620, 623, 737, 774; V, 127, 133, 253, 299, 354, 389, 413, 444, 581, 585, 744, 765, 779; VI, 78, 209, 221, 407, 585, 614.
- Au gui l'an neuf, V, 762.

B

Baisement de l'instrument de paix, I, 289 et 537.

Bancs à queue, IV, 150, 231, 442, 450, 571; V, 29, 49, 58, 179, 219, 242, 281, 299, 321, 378, 444, 464, 479, 485, 596, 601, 614, 703; VI, 59, 66, 71, 90, 101, 214, 237, 250, 260, 314, 465.

Bancs des infirmes, V, 510.

Bannières, VI, 452.

Bas et hauts reliefs, groupes et autres sculptures, II, 694; IV, 224, 554, 602, 646, 654; V, 5, 59, 114, 167, 190, 213, 219, 237, 300, 328, 347, 694; VI, 55, 58, 75, 153, 203, 284, 350, 387, 399, 496, 585.

Bénédictins, III, 114, etc.

Bénédictines, III, 175, etc.

Bénéfices, avant 1790, des diocèses de Rennes, I, 354; — de Dol, I, 548; — de Saint-Malo, I, 711.

Bénitiers curieux et anciennes cuves baptismales, IV, 50, 126, 143, 150, 157, 335, 349, 425, 472, 737; V, 64, 168, 180, 186, 190, 300, 461, 491, 498, 529, 703, 760; VI, 78, 161, 381, 422, 587.

Blanches (Sœurs), voy. Filles du Saint-Esprit.

Bon-Pasteur (Filles du), III, 180, etc.; VI, 609.

Bon-Secours (Sœurs du), III, 627.

Broons (Sœurs de), voy. Filles de Sainte-Marie.

Bouhours *vel* Béhourd, droit féodal, IV, 277, 639.

Borne milliaire, VI, 59.

Bouillie due au Chapitre de Rennes par l'abbaye de Saint-Georges, I, 307.

Bouteillage, I, 121, 123, 187, 198, 453, 478, 676; II, 27, 28, 139, 612, 650, 687, 770; III, 69; IV, 212, 551, 613, 647; V, 102, 554.

Bureaux de charité avant 1790, III, 375.

C

Calices curieux, I, 537, 800; IV, 372, 572, 737; V, 584, 596, 687, 744, 773; VI, 165, 173, 209, 238, 595, 613.

Calvaires et croix remarquables, II, 145; IV, 313, 456, 496, 609, 646, 650, 671; V, 65, 70, 159, 180, 195, 301, 349, 364, 422, 452, 472, 491, 715, 760, 786, 788; VI, 67, 129, 131, 149, 233, 309, 338, 351, 466, 479, 589, 601, 602, 604, 605, 611, 613.

Calvairiennes, III, 184, etc.; VI, 64, 609, 614.

Capucins, III, 116, etc.; VI, 583.

Cardinalat de M^{re} Saint-Marc, I, 777.

Carmes (Grands), III, 120; V, 387; VI, 609.

Carmes déchaussés, III, 129 et 599; V, 190, 298, 301.

Carmélites, III, 191 et 628; VI, 609.

Carmélites d'Avranches, III, 630.

Cartulaires, II, 8, 167, 254, 323, 603, 759.

Cathédrales de Rennes, I, 266 et 786; — de Dol, I, 510; — de Saint-Malo, I, 689; VI, 137; — d'Aleth, I, 686.

Catherinettes, voy. Dominicaines.

Cercueils antiques, IV, 44, 372, 520, 536; V, 333, 577, 601, 726; VI, 375, 394, 429, 462, 477, 594.

Cénotaphe, VI, 7, 580.

Chaires remarquables, IV, 71, 496; V, 59, 614; VI, 496.

Chaires extérieures, V, 421; VI, 492.

Chanoines de Rennes, I, 209, 750 et 783; VI, 576.

Chanoines honoraires avant 1789, I, 206.

Chancelleries épiscopales, I, 140, 466 et 631.

Chansons, devoir féodal, II, 98,

- 290, 381, 403, 439, 487; IV, 231, 262; V, 91, 289, 575; VI, 342, 397, 454, 457.
- Chanterries, I, 158, 487 et 667.
- Chantres (Grands) de Rennes, I, 160; — de Dol, I, 489; VI, 578; — de Saint-Malo, I, 668; VI, 580.
- Chape (droit de), I, 201, 523, 637; II, 10, 45.
- Chapeau de fleurs, devoir féodal, IV, 411, 538; V, 66, 277, 378, 420, 555.
- Châpeaux d'osier dus aux chanoines de Rennes, I, 321, 322, 324, 325.
- Chapellenies des cathédrales de Rennes, I, 260; — de Dol, I, 527; — de Saint-Malo, I, 695; VI, 580.
- Chapelains (Grands) de Rennes, voy. Semi-prébendés; — de Dol, I, 526.
- Chapitres de Rennes, I, 186, 338, 760 et 765; — de Dol, I, 467; VI, 578; — d'Aleth, I, 687; VI, 266, 267; — de Nantes, VI, 596; — de Saint-Malo, I, 632; VI, 580; — de Saint-Brieuc, IV, 247.
- Charité (Filles de la), III, 193, 631.
- Charité d'Evron (Sœurs de la), III, 634.
- Charité de Saint-Louis (Sœurs de la), III, 635.
- Charité de Montoire (Dames de la), III, 285.
- Chesnes (Sœurs des), voy. Sœurs des Saints-Cœurs.
- Châteaux de Bonaban, IV, 665; VI, 797; — du Bois-Geffroy, VI, 172; — de Châteaugiron, IV, 380; — de Combour, IV, 463; — de Dol, I, 443; IV, 512; — de Fougeray, IV, 610; — de Fougères, IV, 630; — de Landal, II, 632; — de Lanrigan, V, 56; VI, 601; — de Montauban, V, 253; — de Montmuran, IV, 737; — de Poilley, V, 510; — de Québriac, V, 525; VI, 608; — de Rennes, V, 636; — de Saint-Malo, VI, 142; — de Vitré, VI, 482.
- Châtelain (Juge) de Dol, I, 452.
- Chefciers de la Guerche, III, 19.
- Chevauchée, droit féodal, I, 454; II, 27, 28, 269; V, 593.
- Cheval et haquenée dus, II, 271; VI, 242.
- Ciboire curieux, VI, 173.
- Cierges dus, I, 147; V, 90, 401, 593, 674; VI, 588.
- Cimetières anciens, II, 447, 458, 491, 509, 519, 528, 536, 553, 557, 562, 580, 638, 757; IV, 353, 499, 632, 638; V, 622, 691; VI, 140, 375.
- Cimetières de Rennes, V, 622, 631.
- Clarisses, VI, 585.
- Clémentins, III, 133.
- Cloches anciennes, IV, 12, 53, 302, 609; V, 242, 588, 725; VI, 71, 76, 86, 184, 324, 366, 376, 387, 607.
- Cloîtres des cathédrales de Rennes, I, 187; — de Saint-Malo, I, 633, 693; — de Dol, I, 470.
- Cloîtres des collégiales de Champeaux, III, 43; — de la Guerche, III, 10; — de Vitré, III, 24.
- Cluny (Sœurs de), voy. Sœurs de Saint-Joseph.
- Collèges avant 1790, III, 408, 411, 414, 416, 434, 435, 463, 484.
- Collèges actuels, III, 555 et 556.
- Collèges de chapelains, IV, 144, 179, 595, 620, 622; V, 607, 743; VI, 76, 261, 594, 609.
- Collège protestant, III, 484.
- Collégiales de Champeaux, III, 39; IV, 305, etc., 549; — de Fougères, III, 3; — de la Guerche, III, 4; VI, 583; — de N.-D. de Vitré, III, 4; — de Sainte-Magdeleine de Vitré, III, 20; IV, 652.
- Commanderies du Temple de la Guerche, III, 67; — de Carentoir, III, 90.
- Commandeurs du Temple de la Guerche, III, 88; IV, 678; VI, 583.
- Communautés diocésaines d'hommes, III, 535; — de femmes, III, 559.

- Communautés étrangères d'hommes, III, 599; — de femmes, III, 625.
- Communautés de ville de Rennes, I, 114; II, 31, 273; III, 110, 117, 125, 129, 160, 161, 183, 190, 192, 204, 207, 232, 233, 241, 244, 245, 333, 436, etc., 451; — de Fougères, III, 210, 281, 283, 414, 415; — de la Guerche, III, 289, 417; — de Redon, III, 434; — de Saint-Malo, III, 350, 351, 358, 463, 465; — de Vitré, III, 209, 368, 369, 372, 373, 484, 485.
- Comptes anciens des trésoriers, IV, 7, 29, 125, 185, 196, 342, 370, 407, 541, 571, 598, 615, 654, 659, 745; V, 20, 110, 346, 443, 563, 572, 735; VI, 6, 27, 31.
- Concours, VI, 549.
- Confrérie du Rosaire, IV, 17, 42, 57, 63, 85, 92, 105, 116, 157, 165, 190, 202, 224, 244, 252, 270, 282, 293, 300, 306, 313, 326, 336, 343, 348, 355, 372, 382, 388, 404, 407, 419, 425, 433, 437, 446, 451, 456, 463, 472, 487, 496, 501, 526, 565, 571, 582, 590, 600, 609, 620, 640, 646, 651, 655, 661, 665, 681, 695, 711, 725, 737, 742, 748, 756, 764, 773, 774; V, 5, 25, 29, 42, 50, 70, 74, 84, 91, 98, 111, 120, 134, 146, 159, 169, 173, 180, 191, 195, 207, 219, 225, 232, 252, 271, 278, 292, 315, 329, 336, 354, 359, 371, 379, 390, 400, 406, 420, 429, 437, 445, 452, 478, 482, 486, 491, 497, 502, 510, 514, 519, 529, 538, 546, 600, 616, 668, 699, 703, 721, 730, 745, 760, 773, 782, 787, 798; VI, 15, 39, 44, 50, 55, 66, 76, 101, 119, 129, 135, 153, 162, 169, 173, 177, 178, 184, 188, 197, 201, 204, 210, 218, 223, 234, 261, 270, 285, 290, 293, 300, 314, 325, 330, 343, 350, 358, 372, 381, 388, 393, 413, 423, 440, 444, 466, 479, 494, 595, 596.
- Confrérie du Saint-Sacrement, IV, 52, 70, 92, 100, 145, 151, 244, 252, 282, 293, 300, 313, 329, 339, 343, 451, 472, 477, 496, 590, 603, 609, 622, 640, 651, 655, 671, 681, 711, 737, 748, 755, 764, 774; V, 29, 70, 84, 146, 159, 169, 252, 277, 281, 365, 406, 437, 445, 497, 510, 520, 529, 580, 597, 610, 668, 703, 721, 745, 760; VI, 59, 135, 162, 177, 178, 188, 197, 201, 204, 223, 261, 270, 285, 318, 350, 381, 436, 440, 479, 494, 593, 596, 608.
- Confréries de la Sainte-Vierge, IV, 32, 41, 127, 620, 665, 757; V, 207, 390, 406, 465, 613, 677, 743; VI, 210, 290, 408, 608; — de N.-D. des Agonisants, IV, 240, 287, 317, 364, 382, 451, 477, 550, 622; V, 111, 146, 252, 486, 578, 580, 600, 610; VI, 44, 166, 177, 207, 343, 358, 381, 590; — pour la conversion des pécheurs, III, 112; V, 582, 590, 616; VI, 178; — du Scapulaire, III, 126; IV, 293, 329, 620, 651; V, 191, 281, 347, 524; VI, 178, 201, 251.
- Confréries de la Sainte-Trinité, IV, 252, 382; V, 610, 787; — du Saint-Esprit, IV, 135, 293; V, 120, 195, 321, 610, 798; VI, 95, 244, 404; — du Sacré-Cœur de Jésus, V, 406, 590; VI, 270; — du Saint-Nom de Jésus, IV, 8, 372; V, 95, 415, 769; VI, 6, 39, 256, 462, 466; — du Précieux-Sang, III, 112; V, 584; — des Cinq-Plaies de N.-S., IV, 32, 173, 408; VI, 210.
- Confréries des Saints-Anges, IV, 151; V, 300, 582; VI, 494; — de la Bonne-Mort, IV, 321; V, 281, 598; VI, 251, 408; — pour les Trépassés, IV, 32, 425; V, 5, 578.
- Confréries de Sainte-Anne, IV, 145, 622; V, 538, 597, 601, 616; VI, 608; — de Sainte-Barbe, III, 126; IV, 100, 472, 748; VI, 408; — de Saint-Étienne, V, 584; VI, 293, 614; — de Saint-Fiacre, IV, 32, 248, 571; V, 219, 472, 668; VI, 211, 237, 358, 598; — de Saint-

Jean, IV, 145, 565, 622; V, 578, 678; VI, 101, 135; — de Saint-Joseph, V, 281, 538, 616; VI, 270; — de Saint-Laurent, V, 610, 616; — de Saint-Louis, V, 329, 597; — de Saint-Mathurin, IV, 244; V, 365; — de Saint-Nicolas, V, 514, 597; VI, 6, 211, 494; — de Saint-Roch, IV, 32, 622; V, 219, 584, 610; VI, 211, 358; — de Saint-Sébastien, IV, 17, 32, 622, 748; V, 400, 406, 584, 597, 610, 613, 668, 743; VI, 31, 110, 211, 358, 587, 596.

Confréries diverses, III, 112; IV, 252, 255, 620, 622, 624; V, 5, 169, 180, 437, 445, 582, 584, 590, 597, 610, 613, 699, 743; VI, 66, 129, 270, 285, 494, 608.

Confréries de gens de métiers, III, 331, 332; IV, 622; V, 597, 605, 610; VI, 135, 136, 494.

Congrégations de Bretagne (Dominicains), III, 149; — de Bretagne (Bénédictins), II, 126, 167, 221; — de Saint-Maur, II, 5, 126, 167, 221, 222; III, 115; — de Sainte-Genève, II, 601, 640, 678.

Consécrations d'églises, I, 267, 510; V, 725, 769; VI, 352, 589, 599, 606, 615.

Construction d'églises au XI^e siècle, VI, 530; — au XIX^e siècle, VI, 552.

Costume des dignitaires de Saint-Malo, I, 652; — des chanoines de Rennes, I, 203, 739; — des chanoines de Dol, I, 470, 472; — des chanoines de Saint-Malo, I, 632, 638; — des chanoines réguliers de Sainte-Genève, I, 601; — du trésorier de Vitré, III, 25; — des enfants de psalette, I, 257, 524, 638, 698; — des massiers de Rennes, I, 263.

Cordeliers, III, 131, etc.; V, 352; VI, 609.

Cœur immaculé de Marie (Filles du), III, 201 et 569.

Couvents d'hommes avant 1790, III, 108; — de femmes avant 1790, III, 175.

Croix (Filles de la), III, 203.

Croix processionnelles, III, 59; IV, 264, 277, 295, 659, 695; V, 70, 300, 337, 443, 596, 687, 773; VI, 239, 325, 365, 418, 595, 613.

Croix à double croissant, IV, 487, 600, voy. Calvaires.

Croisades (Évêques aux), I, 65, 582, 583.

Couvre-feu, V, 346.

Culte de N.-D. de Bonne-Nouvelle, I, 331; III, 149, 152, 153; V, 600; — de N.-D. des Miracles, V, 590, 591; — de N.-D. de Paimpont, II, 694, 695; V, 582, 597, 678; — de N.-D. de la Peinière, V, 793.

Culte de S. Golven, I, 315, 322; — de S. Amand, I, 331; — de S. Samson, I, 334; — de S. Malo, I, 700; — de sainte Marguerite, I, 533; — de S. Marse, III, 35; IV, 91 et 92.

D

Défrichements, VI, 537.

Denier du Saint-Esprit, I, 194; — pascal, VI, 259.

Devoirs des fillettes envers l'église mère, IV, 169, 177, 289.

Dignités des Églises de Rennes, I, 146; — de Dol, I, 487; — de Saint-Malo, I, 653.

Dîner ou repas dû, I, 122, 292; II, 336, 432, 434, 435, 460; III, 12, 27; IV, 370, 615, 659.

Distributions manuelles faites aux chanoines, I, 196 et 637.

Diocèses suffragants de Rennes, I, 776; — de Dol, I, 380, etc., 388.

Dominicains, III, 145, etc.; V, 190, 649; VI, 64, 450.

Dominicaines, III, 203.

Doyenné du Chapitre de Saint-Malo, I, 653.

Doyennés du diocèse de Rennes, I, 335; — de l'archidiocèse de Rennes, I, 766; — du diocèse de Dol, I, 544; — du diocèse de Saint-Malo, I, 705.

Doyens du Chapitre de Saint-Malo, I, 655.

Doyens de Champeaux, III, 59.

Droits féodaux divers, I, 674, etc.; IV, 231, 382, 388, 506, 638, 649, 647, 664; V, 83, 90, 314, 434, 471, 524, 546, 575, 635, 743, 792; VI, 119, 147, 188, 402, 407, 478; voy. aussi chevauchée, quintaine, chanson, etc.

E

Eau bénite au XII^e siècle, IV, 141.

Eau de Gaël guérissant de la rage, IV, 641.

Écoles avant 1790, III, 392 à 486; IV, 96, 545, 773, 774; V, 234, 722, 737; VI, 331, 360, 584, 593, 602, 614.

Écoles actuelles de garçons, III, 611 et 618; — de filles, III, 563, 592, 626, 631, 632, 634, 636, 639, 640, 643, 644, 649, 650, 653, 655, 659, 660, 663, 664, 666, 668, 670, 671, 673; VI, 13.

École de sourds et muets, III, 563.

Églises des XIII^e et XV^e siècles, VI, 538 et 539.

Églises appartenant à l'abbaye de Saint-Melaine au XIII^e siècle, II, 21 et 22.

Églises appartenant à l'abbaye de Saint-Georges au XIV^e siècle, II, 256.

Églises abbatiales de Saint-Melaine, II, 36, etc.; — de Saint-Méen, II, 143, etc.; — de Redon, II, 188, etc.; — du Tronchet, II, 238, etc.; — de Paimpont, II, 693, etc.

Églises collégiales de Champeaux, III, 49, etc.; — de la Guerche, III, 15, etc.; — de Vitré, III, 31, etc.

Église conventuelle des Dominicains de Rennes, III, 150.

Église Saint-Yves à Rennes, III, 328.

Églises paroissiales d'Antrain, IV, 30; — de Bais, IV, 93; — de Bazouges-la-Pérouse, IV, 123; — de Broualan, IV, 259; — de Domalain,

IV, 525; — de Saint-Sulpice-de-Fougères, IV, 619; — de Saint-Léonard-de-Fougères, IV, 621; — des Iles, IV, 733; — de Livré, V, 82; — de Louvigné-de-Bais, V, 110; — de Saint-Germain de Rennes, V, 601; — de Saint-Énogat, VI, 13; — de Saint-Étienne-en-Coglais, VI, 18; — de Saint-Sauveur-des-Landes, VI, 248; — de Saint-Servan, VI, 269; — de Saint-Suliac, VI, 282; — de N.-D. de Vitré, VI, 491.

Émaux, VI, 495.

Émigrations bretonnes aux V^e et VI^e siècles, I, 374; VI, 516.

Enclaves du diocèse de Dol, I, 383.

Encintes murées de Rennes, V, 559.

Enfeus seigneuriaux, IV, 70, 276, 293, 300, 312, 481, 756; V, 25, 34, 42, 52, 56, 90, 107, 111, 128, 136, 200, 206, 232, 242, 292, 299, 336, 364, 370, 405, 414, 426, 427, 464, 497, 510, 577, 588, 796, 616, 674, 686, 699, 705, 726, 773, 782; VI, 38, 39, 55, 71, 76, 83, 95, 101, 110, 149, 153, 162, 165, 169, 172, 204, 210, 214, 228, 234, 243, 250, 256, 285, 297, 300, 304, 308, 330, 351, 357, 376, 381, 387, 398, 407, 408, 453, 457, 466, 475, 479, 499, 509; 586, 588, etc., 596, 608.

Entrées solennelles des évêques de Rennes, I, 107; — des évêques de Dol, I, 440; — des évêques de Saint-Malo, I, 622; — du cardinal Saint-Marc, I, 777; — de l'abbesse de Saint-Sulpice, II, 324.

Éperons dorés, devoir féodal, IV, 687; VI, 466.

Épingles dorées, devoir féodal, VI, 342.

Érection de l'archevêché de Rennes, I, 755; — de l'évêché de Redon, II, 166.

Ermitages, III, 504, etc.; VI, 409, 459, 584.

Espérance (Sœurs de l'), voyez Sainte-Famille de Bordeaux.

- États de Bretagne, I, 114; III, 134, 359, 472, 530, 726, 793; VI, 177, 137, 217, 374, 436, 439, 441, 442. 190, 233, 256, 309, 352, 584, 589, 615.
- États généraux, IV, 211, 467; V, 151, 382, 542.
- Etroite observance de Cîteaux, II, 760.
- Eudistes, III, 155, 530, 600, etc.
- Évêques de Rennes de 439 à 1790, I, 46, etc.; VI, 576; — de Dol, I, 440, etc.; — de Saint-Malo, I, 623, etc.; VI, 579.
- Évêques de Rennes de 1802 à 1859, I, 737, etc.
- Excommunications, II, 530, 718; IV, 460; V, 785.
- Expulsion des Carmes en 1880, III, 600.
- Expulsion des Récollets en 1880, III, 609.

F

- Fabriques des cathédrales de Rennes, I, 265; — de Dol, I, 523; — de Saint-Malo, I, 695.
- Fête-Dieu (Institution de la) à Rennes, I, 318; — à Dol, I, 532.
- Fêtes épiscopales et canoniales, I, 289.
- Fêtes d'obligation, avant 1790, des diocèses de Rennes, I, 332; — de Dol, I, 536; — de Saint-Malo, I, 702.
- Feu de la Saint-Jean, I, 533; V, 278; VI, 342.
- Foire des Pollicieux, à Rennes, I, 121, 191; II, 585.
- Foires et marchés, I, 191, 454, 614, 618, 647, 681; II, 26, 27, 89, 104, 139, 140, 156, 183, 198, 214, 217, 234, 268, 323, 334, 404, 438, 612, 688; IV, 73, 402, 411, 571, 673, 716; V, 49, 299, 359, 391, 402, 478, 495, 704, 778; VI, 25, 45, 54, 65, 75, 111, 127, 270, 322, 352, 374, 397, 465.
- Fontaines sacrées, II, 695; IV, 214, 267, 443, 455, 599, 642, 737, 749; V, 28, 35, 49, 95, 106, 110, 133, 225, 251, 272, 302, 321, 345,

- 359, 472, 530, 726, 793; VI, 177, 190, 233, 256, 309, 352, 584, 589, 615.
- Fonts baptismaux, voy. Bénitiers.
- Forêts (Droit d'usage dans les), I, 618; II, 25, 48, 98, 103, 255, 269, 300, 322, 341, 349, 380, 388, 404, 409, 427, 566, 608, 612, 650, 673, 686; III, 6, 23, 281.
- Franciscains, voy. Cordeliers.
- Franciscaines de Calais, III, 638; — de Sainte-Marie-des-Anges, III, 639.
- Frères des Écoles Chrétiennes, III, 158 et 610.
- Frères de l'Instruction Chrétienne, III, 614, etc.
- Frères Mineurs, voy. Cordeliers.
- Frères Prêcheurs, voy. Dominicains.
- Frères servant les malades au XIII^e siècle, III, 278, 321, 360.
- Frères de Saint-Gabriel, III, 615.
- Frères de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu, V, 463; VI, 606.

G

- Gants dus à des seigneurs, I, 455; IV, 214, 432, 715; V, 101, 205, 299, 314, 378, 471; VI, 119, 243, 387.
- Gigannes, voy. Filles de l'Union Chrétienne.
- Granges dépendant des abbayes de la Vieuville, II, 775; — de Saigné, II, 776; — de Clermont, II, 784.
- Grises (Sœurs), voy. Filles de la Charité.
- Guet, devoir féodal, I, 454, 675; II, 183, 517.
- Garde (Rentés de), VI, 208.

H

- Hôpitaux avant 1790, III, 256, 257, 260, etc., 266, etc., 275, 288, 292, etc., 298, 306, 308, 321, 331, 335, 344, etc., 353, 355, 358, 362,

369, 677; V, 722; VI, 383, 583, 584, 609, 613.
 Hôpitaux actuels, III, 562, 564, 566, 567, 569, 570, 632, 640, etc., 651, etc., 660, 661; IV, 479, 528; V, 150, 722; VI, 409.
 Hôpitaux généraux, III, 254.
 Hôpitaux militaires, III, 254, 345, 633.
 Horloges anciennes, IV, 12; V, 159, 259.
 Hospices, III, 253.
 Hospices d'aliénés, III, 242 et 632.
 Hospitaliers (Chevaliers) de Saint-Jean de Jérusalem, III, 62.
 Hospitalières de la Miséricorde, III, 206, 640; V, 190, 288, 696; — de Saint-Thomas, III, 211 et 640.
 Hôtel des Gentilshommes, III, 439.
 Hôtel des Demoiselles, III, 441.
 Hôtels-Dieu, III, 248, 269, 277, 325, 349, 365, 640, etc.
 Hôtel-Dieu de Fougères (Anciens bâtiments de l'), III, 281.

I

Immaculée-Conception (Prêtres de l'), III, 536; — (Sœurs de l'), III, 571; — de Bordeaux (Sœurs de l'), voy. Sainte-Famille de Bordeaux.
 Incurables (Hospices d'), III, 344, 562, 569.
 Incurables (Demoiselles des), voy. Filles du Cœur Immaculé.
 Innocents (Fêtes des), I, 295, 529; II, 541.
 Inscriptions, IV, 243, 260, 304, 412, 437, 462, 472, 593, 599, 645, 681, 706, 747, 762; V, 4, 49, 64, 95, 98, 113, 120, 123, 127, 137, 151, 168, 169, 174, 194, 195, 200, 221, 252, 259, 260, 263, 298, 307, 309, 322, 344, 353, 421, 425, 435, 444, 467, 475, 480, 498, 518, 577, 592, 758, 760, 763, 774, 793; VI, 54, 77, 88, 139, 161, 218, 221, 296, 324, 397, 408, 410, 465, 478, 493, etc., 601, 607.

Institutions Saint-Vincent, à Rennes, III, 554; — Saint-Martin, à Rennes, III, 601; — Saint-Sauveur, à Redon, III, 603.
 Instruction publique avant 1789, III, 389.
 Instruction Chrétienne (Filles de l'), voy. Filles de l'Union Chrétienne.
 Instruction Chrétienne (Sœurs de l'), III, 642.
 Investitures au moyen-âge, II, 169, 407, 483, 577, 600; IV, 369, 454, 739; V, 312, 458, 691; VI, 591.

J

Jacobins, voy. Dominicains.
 Jésus et Marie (Prêtres de), voy. Eudistes.
 Jésus de Kermaria (Filles de), III, 643.
 Jésuites, III, 159; VI, 139, 140.
 Jeunesse (Oeuvres de), V, 632.
 Jonchées de paille dans les églises, IV, 615; V, 563, 575.
 Jubés, I, 275, 518, 691; III, 16, 58; V, 546; VI, 451.
 Justices seigneuriales ou Fourches patibulaires, I, 118, 451, 476, 683; II, 26, 182, 233, 266, 269, 296, 381, 404, 688; III, 94; V, 786; VI, 149, 261, 363.

L

Lavement des pieds le Jeudi-Saint, I, 701; II, 235; III, 310.
 Lazarets, III, 252.
 Lazaristes, III, 159, 606.
 Légendes de N.-D. du Nid-de-Merle, II, 304; — de N.-D. de Bo-vel, IV, 212; — de la cane de Montfort, V, 279.
 Léproux (Séquestration des), III, 249, 315.
 Léproseries, III, 249, 258, 259, 272, 276, 288, 290, 293, 294, 306,

299, 313, 354, 359, 360, 370; V, 181; VI, 599, 606.

Ligue (Guerres de la), IV, 157, 271, 580.

Litres seigneuriales, IV, 17, 21, 276, 295, 349, 425, 547, 571, 575, 576, 599, 603, 661, 671, 746, 763; V, 4, 49, 83, 138, 214, 231, 292, 307, 332, 353, 359, 414, 418, 444, 496, 502, 510, 534, 601, 686, 736, 764, 779; VI, 90, 100, 169, 210, 214, 227, 250, 261, 318, 324, 381, 422, 433, 451, 478.

Livre des Usages de l'Église de Rennes, I, 288.

Livres enchainés en les églises, I, 540; VI, 92.

Livres anciens, I, 540, 696, 698; V, 22, 694; VI, 394.

M

Mai d'épines blanches, IV, 231; VI, 101.

Maisons prébendales de Rennes, I, 187; — de Dol, I, 481; — de Saint-Malo, I, 646.

Maladreries de Saint-Malo, I, 617.

Maladreries diverses, III, 240, 255, 258, 260, 263, 266, 268, 272, 274, 275, 285, 291, 293, 295, etc., 306, 307, 312, 349, 354, 357, 363; IV, 96, 774; V, 706; VI, 31, 360.

Manger, devoir féodal, I, 122; II, 278, 297, 587; V, 450, 513; VI, 9, 152, 328, 459, 607.

Manoirs des évêques de Rennes, I, 115, 119; — de Dol, I, 443, 444, 457; — de Saint-Malo, I, 612, 613, 618.

Manoirs remarquables, IV, 203, 331, 665, 733; V, 56, 208, 359, 371, 392, 475, 480, 778; VI, 92, 165.

Manuscrits anciens, I, 81, 200, 288, 481, 540, 701; IV, 407, 660.

Marmites des pauvres, III, 194, 197, 198, 200.

Marie-Joseph (Sœurs de), III, 644,

Marthes (Sœurs), voy. Sainte-Famille de Bordeaux.

Massiers des Chapitres de Rennes, I, 262; — de Dol, I, 472.

Métropole de Rennes, I, 791; VI, 581.

Minihy et droit d'asile, I, 123, 673; III, 502.

Minières, V, 10.

Minimes, III, 160; VI, 64.

Missels précieux, I, 81, 701.

Mission (Prêtres de la), voy. Lazaristes.

Missions, III, 443, 444, 473; VI, 102, 188, 393, 419, 597.

Monastères (Anciens), III, 487; VI, 584.

Monuments mégalithiques, VI, 111, 347.

Moralités jouées dans les églises, IV, 615.

Mottes féodales et assiettes de châteaux-forts, II, 199, 257, 335; IV, 17, 46, 53, 70, 72, 157, 195, 275; 371, 394, 404, 435, 450, 565, 590, 637, 703; V, 70, 87, 131, 156, 198, 239, 257, 274, 289, 293, 323, 334, 363, 436, 471, 539, 675, 683, 704, 765, 784; VI, 6, 59, 65, 75, 260, 356, 363, 450, 456, 458, 478.

N

Notre-Dame de Charité (Filles de), III, 216 et 646.

O

O de l'Avent (Les), I, 292, 529.

Oblats de Marie, III, 608.

Office conventuel d'une abbaye, II, 178.

Offices claustraux d'une abbaye, II, 39, 140, 179.

Officialités de Rennes, I, 137; — de Dol, I, 464; — de Saint-Malo, I, 630; — de Redon, II, 181; — de

Gahard, II, 400; — de Livré, II, 486.

- Officiaux de Rennes, I, 137, 785 ;
 — de Dol, I, 464.
 Offrande à l'autel, VI, 396.
 Oratoriens de Saint-Philippe de
 Néri, I, 149; III, 559; VI, 576.
 Orgues, I, 257, 525, 800; III, 29;
 IV, 32, 336; V, 563, 585, 593, 608.
 Ordres des Chanoines réguliers, II,
 595; — de Cîteaux, II, 755; — de
 Saint-Benoît, II, 3; — de Saint-Jean
 de Jérusalem, III, 64; — de Saint-
 Lazare, III, 106; — de N.-D. du
 Mont-Carmel, III, 106; — du Tem-
 ple, III, 62.
 Origines des diocèses de Rennes, I,
 23; — de Dol, I, 372; — de Saint-
 Malo, I, 557.
 Orphelinats, III, 557, 563, 596,
 632, 633, 666.
 Ostensoirs curieux, VI, 173, 613.
 Ossuaires, IV, 763; V, 168, 760,
 Oublies, devoir féodal, V, 134.
- P**
- Pain bénit, IV, 6, 655; V, 502,
 563; VI, 66, 95, 346, 381.
 Pardons, V, 563, 575, 735; VI,
 450.
 Parlement de Bretagne, I, 114;
 III, 134.
 Paroisses de nul diocèse, I, 477;
 II, 180, 399 et 485.
 Paroisses ayant des secours pour
 leurs pauvres avant 1790, III, 376;
 VI, 584.
 Paroissiale (Chapelle) en les cathé-
 drales de Dol, I, 521; — de Saint-
 Malo, I, 693.
 Passion (Filles de la), III, 215,
 468, etc.
 Paume (Jeu de), IV, 380; VI, 342.
 Peintures murales, I, 285; III,
 319; IV, 771; V, 41, 43, 44, 186,
 206, 253, 266, 267, 323, 443, 616,
 675; VI, 313.
 Pèlerinages, IV, 212, 220, 258,
 263, 267, 307, 403, 452, 457, 491,
 535, 596, 620, 713, 726, 736, 748;
 V, 80, 84, 152, 179, 186, 201, 260,
 262, 272, 293, 345, 373, 439, 446,
 453, 503, 530, 547, 629, 678, 696,
 726, 760, 794; VI, 22, 24, 50, 86,
 99, 150, 177, 178, 190, 211, 223,
 234, 244, 262, 271, 300, 330, 338,
 358, 366, 408, 500, 593.
 Pelotes, droit féodal, I, 310; II,
 290.
 Pénitencerie de Rennes, I, 141;
 — de Dol, I, 486; — de Saint-Malo,
 I, 643.
 Pénitenciers (Grands) de Rennes,
 I, 144, 764; — de Saint-Malo, I, 644.
 Pénitents publics, I, 300, 302,
 701; II, 533; IV, 558; VI, 231.
 Petites-Sœurs des Pauvres, III,
 575.
 Pigeons de la Pentecôte, IV, 615;
 V, 563.
 Pilori, I, 683; II, 579.
 Pots de terre, devoir féodal, II,
 271; VI, 478.
 Pots de vin, devoir féodal, IV, 262,
 544, 575.
 Préceptorerie de Saint-Malo, I,
 642; III, 463.
 Prévôt féodé, I, 122, 617.
 Présentateurs des bénéfices des
 diocèses de Rennes, I, 361; — de
 Dol, I, 551; — de Saint-Malo, I,
 716.
 Prieurés conventuels, II, 44, 45 et
 379; — simples, II, 44.
 Prieurés dépendant des abbayes de
 Saint-Melaine, II, 45; V, 734; — de
 Saint-Méen, II, 146; — de Redon,
 II, 193; — du Tronchet, II, 239;
 — de Saint-Georges, II, 277; — de
 Saint-Sulpice, II, 329; VI, 581; —
 de Marmoutiers, II, 367; — de
 Saint-Florent, II, 456; — du Mont
 Saint-Michel, II, 521; — de Saint-
 Serge d'Angers, II, 546; — de
 Saint-Jouin de Marne, II, 565; —
 d'Évron, II, 571; — de Pontlevoy,
 II, 572; — de Saint-Aubin d'An-
 gers, II, 576; — de Saint-Nicolas
 d'Angers, II, 580; — de Saint-

Julien de Tours, II, 584; — de Nyoiseau, II, 592; — de Rillé, II, 614; — de Montfort, II, 654; — de Paimpont, II, 696; — de la Roë, II, 715; — de Toussaints d'Angers, II, 727; — de Gastines, II, 728; — de N.-D. la Royale, II, 734; — de Lieu-Dieu en Jard, II, 744; — de Montmorel, II, 750; — de Beauport, II, 750.

Prieurés de l'Ordre de Cîteaux, voy. Granges.

Prieurs du Chapitre de Saint-Malo, I, 654.

Prieurs réguliers de la cathédrale de Rennes, I, 235.

Prieurs de l'Abbaye-sous-Dol, II, 465; VI, 582; — d'Allion, II, 733; — d'Apigné, II, 629; VI, 452; — d'Aubigné, II, 77; — de la Barre, II, 240; — de Beauchêne, II, 79; IV, 249; — de Bécherel, II, 373; — de Bédée, II, 82; — de Bétton, II, 85; IV, 160; — de Bous-sac, II, 699; — de Bréal, II, 714; — du Brégain, II, 471; VI, 582; — de Brielles, II, 556; VI, 582; — des Brûlais, II, 87; — de Chante-reine, II, 702; VI, 582; — du châ-teau de Fougères, II, 631; — de Châteaubourg, II, 195; IV, 377; — de Châteaugiron, II, 91; IV, 383; — de Combour, II, 385; — du Crouais, II, 149; — de la Dauphi-naye, II, 743; — de Fougères (la Trinité), II, 390; — de la Franceule, VI, 581; — de Gaël, II, 151; IV, 642; — de Gahard, II, 405; — de la Guerche (Saint-Nicolas), II, 95; — de la Guerche (la Trinité), II, 726; — de Hédé, II, 99; IV, 712; VI, 581; — d'Ifendic, II, 411; — d'Izé, II, 479; — de Landal, II, 634; IV, 770; — de la Lande, II, 707; VI, 582; — de Livré, II, 491; — de Lohéac, II, 200; V, 92; — de la Mare-Normant, II, 423; VI, 224; — de Martigné, II, 429; — de Maxent, II, 206; — de Montdol,

II, 523; — de Montfort (Saint-Jean), II, 154; V, 283; — de Montfort (Saint-Nicolas), II, 105; V, 283; — de Montreuil, II, 157; V, 255; — de Mordelles, II, 107; — de la Muce, II, 671; — de Noyal-sur-Vilaine, II, 111; V, 374; — du Pertre, II, 567; — de Pléchéhâtel, II, 215; V, 455; — de Pontremy, II, 569; — de la Roche-Montbourcher, II, 245; VI, 581; — de Rozlandrieuc, II, 247; — de Sougeal, VI, 582; — de Saint-Barthélemy-lès-Redon, II, 218; — de Saint-Barthélemy-des-Bois, II, 711; — de Saint-Brice, II, 497; — de Saint-Broladre, II, 535; V, 775; — de Saint-Christophe-des-Bois, II, 499; V, 782; — de Saint-Cyr de Rennes, II, 590; — de Saint-Denis de Rennes, I, 246; — de Saint-Gilles, II, 114; VI, 56; — de Saint-Jean-sur-Couasnon, II, 503; VI, 92; — de Saint-Macaire, II, 753; VI, 582; — de Saint-Martin de Rennes, I, 240; — de Saint-Michel du Châtel, I, 238; V, 650; — de Saint-Moran de Rennes, I, 243; V, 650; — de Saint-Onen, II, 160; — de Saint-Pètreuc, II, 249; VI, 581; — de Saint-Sauveur-des-Landes, II, 440; — de Saint-Uniac, II, 163; — de Thorigné, II, 117; — de Tremblay, II, 518; VI, 409; — des Vaux, II, 675; — du Vieux-Châtel, II, 251; — de Villamée, II, 545; — de Vitré (Notre-Dame), II, 52; — de Vitré (Sainte-Croix), II, 455; VI, 501.

Prieures de la Chapelle-Janson, II, 281; — de Saint-Georges-de-Gréhaigne, II, 291; — de Saint-Germain-des-Prés, II, 337; — de Saint-Grégoire, II, 339; — de Teillay, II, 346; — de Thélouët, II, 351; VI, 581; — de Tinténiac, II, 302; — de la Ville-ès-Nonains, II, 355.

Prisons de Rennes, V, 635; VI, 583, 609.

- Privilège des vicaires de Dol et de Saint-Malo, VI, 137.
- Processions anciennes des Chapitres de Rennes, I, 301, 329, 330; — de Dol, I, 529; — de Saint-Malo, I, 700.
- Processions des paroisses à Redon, IV, 218, 607; V, 40, 165.
- Processions anciennes et diverses, IV, 125, 137, 169, 370, 382, 541, 598, 607, 615, 640, 642, 659, 745; V, 20, 110, 169, 207, 208, 243, 299, 300, 439, 446, 537, 575, 629, 635, 735, 774; VI, 147, 181, 182, 208, 256, 269, 271, 282, 309, 351, 364.
- Procession de N.-D. de Bonne-Nouvelle, I, 331.
- Protestantes (Eglises), IV, 395, 571, 607; VI, 293, 498.
- Protestation, en 1790, des Chapitres de Rennes, I, 207; — de Dol, I, 482; — de Saint-Malo, I, 651.
- Providence (Filles de la), III, 215.
- Providence de Crèhen (Filles de la Divine), III, 648.
- Providence de Ruillé (Sœurs de la), III, 649.
- Providence de Saint-Brieuc (Filles de la), III, 652.
- Psallette des cathédrales de Rennes, I, 252 et 800; — de Dol, I, 524; — de Saint-Malo, I, 699; — des collégiales de Vitré, III, 28, 29; — de Champeaux, III, 44.
- Psallette (Maitres de la) de Rennes, I, 258.
- Puissance des évêques et des Chapitres au moyen-âge, VI, 534, 535.
- Q**
- Quarante-Heures (Exercices des), V, 382, 590, 609.
- Quintaine, droit féodal, II, 28, 140, 487, 770; IV, 17, 157, 388, 526, 538, 550, 571, 600, 609, 639, 703, 745, 773; V, 137, 146, 242, 329, 371, 405, 495, 792; VI, 24,
- 148, 169, 188, 322, 397, 407, 444, 462, 465, 479, 587.
- R**
- Ravages faits par les Normands au ix^e siècle, VI, 522.
- Récóllets, III, 163, 607, etc.; VI, 617.
- Reconstitution de nos paroisses au xi^e siècle, VI, 525.
- Reconstitution du diocèse de Rennes en 1803, I, 731.
- Réformes religieuses au xvii^e siècle, VI, 546, etc.
- Regaire des évêques de Rennes, I, 115; IV, 311, 654; V, 513, 534, 536; VI, 33, 87; — de Dol, I, 441; IV, 633, 719; V, 265, 267, 712, 715, 719; VI, 119, 302, 507, 509, 585, 592, 606; — de Saint-Malo, I, 612; IV, 670, 702, 722; V, 198, 199, 251; VI, 98, 147, 268, 281.
- Regaire des Chapitres de Rennes, I, 190; IV, 654, 694; V, 204, 212, 298, 313, 557, 558, 568, 572, 574, 576, 647; VI, 14, 41, 42, 64, 85, 316, 329, 447, 454, 477; — de Dol, I, 473; IV, 633, 719; V, 77, etc., 185, 265, 712, 785; VI, 70, 156, 230, 241, etc., 508; — de Saint-Malo, I, 646; IV, 663, 670, 686, 702; V, 28, 72, 155, 178, 198, 404, 434, 494, 756; VI, 121, 131, 132, 147, 219, 268, 299.
- Regaire de la Seigneurie Commune de Saint-Malo, I, 678.
- Règle des religieux et religieuses de Saint-Sulpice-des-Bois, II, 305.
- Reliquaires curieux, II, 145, 695; VI, 28, 59.
- Reliques honorées en les cathédrales de Rennes, I, 47, 51, 315, 326; — de Dol, I, 529, 533, 535; — de Saint-Malo, I, 691, 695, 696; — en les collégiales de Vitré, III, 34; — de Champeaux, III, 58; — en les églises abbatiales de Redon, I, 149, 203; IV, 85; — de Rillé, II, 614;

— de Saint-Méen, II, 125, 145; — en les églises de La Bazouge-du-Désert, IV, 113; — de Bréal-sous-Vitré, IV, 236; — de Bricelles, IV, 252; — de Cesson, IV, 301; — de Chasné, IV, 372; — de Cornillé, IV, 472; — de Gosné, IV, 660; — de La Gouesnière, VI, 597; — de Landujan, V, 28; — de Loutehel, V, 106; — de Maxent, II, 203; — de Mondevert, V, 248; — de Parigné, V, 418; — de Poligné, V, 513; VI, 607; — de Notre-Dame de Rennes, V, 581; — de Saint-Étienne de Rennes, V, 584; — de Saint-Georges-de-Chesnê, VI, 28; — de Sixt, VI, 107; — de Saint-Lunaire, VI, 124; — de Saint-Melaine-sur-Vilaine, VI, 183; — de Saint-Senou, VI, 259; — de Saint-Servan, VI, 267; — de Saint-Sulpice-des-Bois, VI, 290; — de Saint-Uniac, VI, 309; — au collège de Redon, III, 604; — à la Roche-du-Teil, III, 606.

Remparts de Saint-Malo, VI, 139.

Représentations dans les églises des seigneurs décédés, V, 676; — VI, 453.

Retable de la cathédrale de Rennes, I, 273 et 326.

Retraite (Maisons de) avant 1790, III, 524; VI, 584, 585; — actuelles, III, 586, 633, 635, 637, 641, 654, 661.

Retraite (Dames de la), III, 654.

Revenus, avant 1790, des évêques de Rennes, I, 128; — de Dol, I, 458; — de Saint-Malo, I, 619.

Revenus, avant 1790, des Chapitres de Rennes, I, 192; — de Dol, I, 479; — de Saint-Malo, I, 649.

Revenus de la Seigneurie Commune de Saint-Malo, I, 684.

Rillé (Sœurs de), voy. Adoratrices de la Justice de Dieu.

Rogations (Les) à Rennes au xv^e siècle, I, 314.

Rose, devoir féodal, V, 405; VI, 83, 101.

Ruines des châteaux d'Aubigné, IV, 48; — de Boutavan, IV, 724; — de Chambière, V, 727; — de Châteauceuf, IV, 198; — de Châtillon, IV, 398; — de Cobatz, V, 52; — de la Cotardaye, V, 181; — du Fretay, V, 401; — de Hédé, IV, 709; — du Lou, V, 101; — de Marcellé-Robert, V, 136; — du Plessix-Bertrand, V, 784; de Pontbriand, V, 499; — de la Roche-Montbourcher, II, 244; — de Saint-Aubin-du-Cormier, V, 746; — de la Vicille-Cour, VI, 111.

Ruines et édifices gallo-romains, I, 30, 43, 266, 557; II, 3, 145, 729; IV, 44, 48, 78, 187, 328, 387, 394, 403, 520, 536, 584, 709; V, 42, 87, 449, 516, 559; VI, 59, 65, 264, 284.

S

Sacré-Cœur (Dames du), III, 656.

Sacré-Cœur de Jésus (Sœurs du), III, 659.

Sacraires, III, 36; IV, 725; V, 49, 70, 168, 436, 563, 586, 703; VI, 65, 204, 237, 592.

Sacristes de la cathédrale de Rennes, I, 259.

Sagesse (Filles de la), III, 221 et 660.

Saint-Esprit (Filles du), III, 661.

Saint-Clément (Prêtres de), III, 374.

Saint-Gildas (Sœurs de), voy. Sœurs de l'Instruction Chrétienne.

Saint-Joseph de Cluny (Sœurs de), III, 663.

Saint-Martin (Sœurs de), III, 664.

Saint-Méen (Sœurs de), voy. Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Saint-Thomas de Villeneuve (Dames de), voy. Hospitalières de Saint-Thomas.

Saint-Vincent de Paul (Filles de), voy. Filles de la Charité.

Saint-Yon (Frères de), voy. Frères des Écoles Chrétiennes.

- Saints-Cœurs de Jésus et de Marie (Sœurs des), III, 588.
- Sainte-Marie (Filles de), III, 667.
- Sainte-Famille de Bordeaux (Sœurs de la), III, 665.
- Sainte-Famille de Nantes (Sœurs de la), III, 666.
- Santé (Hôpital de la), III, 344.
- Sanitats, III, 252, 273, 337, 352.
- Sarcophage gallo-romain, VI, 124.
- Saut des mariés, devoir féodal, V, 575, 694; VI, 24.
- Saut de divers vassaux, devoir féodal, II, 140; IV, 382, 388, 478.
- Saut de gerbes, droit féodal, II, 109.
- Sceaux des évêques de Rennes, I, 57, 58, 60, 62, etc., 69, 75, 78, etc., 83, 84, 86, 90, 94, 96, etc., 100, etc., 105, 744, 746, 748.
- Sceaux des archevêques de Rennes, I, 781 et 783; — des évêques de Dol, I, 403, etc., 407, 408, 412, etc., 420, 428, etc., 432, 434, 436.
- Sceau d'un archevêque de Dol, I, 403.
- Sceaux des évêques d'Aléth, I, 578, 580; — des évêques de Saint-Malo, I, 582, etc., 586, etc., 591, 592, 594, 596, 598, 602, 603, 605, 606, etc.
- Sceaux des Chapitres de Rennes, I, 190; — de Dol, I, 479; — de Saint-Malo, I, 649.
- Sceaux des collégiales de Champeaux, III, 48; — de la Guerche, III, 14 et 15; — de Vitré, III, 30.
- Sceaux des abbayes de Montfort, II, 652; — de Paimpont, II, 691; — de Redon, II, 187, 188; VI, 581; — de Rillé, II, 613; — de Saint-Georges, II, 273; — de Saint-Melaine, II, 34; — du Tronchet, II, 236.
- Sceaux de la Congrégation de Saint-Maur, II, 34; — de la commanderie du Temple de la Guerche, III, 90; — du prieuré de Bécherel, II, 373.
- Sceau de la sénéchaussée de Dol, I, 451; — de la juridiction de Plé-châtel, V, 450.
- Sceaux des paroisses au moyen-âge, IV, 589; V, 570.
- Sceaux des abbés de Paimpont, II, 679; — de Rillé, II, 606; — de Saint-Méen, II, 131; — de Saint-Melaine, II, 11, 15, 17, etc.; — du Tronchet, II, 224, 226; — de la Vieuville, II, 764.
- Sceaux des abbeses de Saint-Georges, II, 263, etc.; — de Saint-Sulpice, II, 317, etc.
- Sceaux des prieurs de Beauchesne, II, 79; — de Gahard, II, 405; — de Saint-Thomas de Rennes, III, 322; — d'un Ouvrier de Saint-Méen, II, 140.
- Sceaux des Carmes de Rennes, III, 127; — des Cordeliers de Rennes, III, 134; — des Dominicains de Rennes, III, 449; — des Dominicains de Vitré, III, 155; — des Eudistes, III, 156; — des Lazaristes, III, 159; — des Récollets de Bretagne, III, 163; — des Trinitaires de Bretagne, VI, 583; — des Calvairiennes de Saint-Cyr, VI, 583.
- Scholastiques de Rennes, I, 179, 181; — de Dol, I, 500, 501; VI, 579.
- Secrétaires de l'évêché de Rennes, I, 141 et 751; VI, 576.
- Secrétaires de l'archevêché de Rennes, I, 785.
- Sécularisation du Chapitre de Saint-Malo, I, 636; — de l'abbaye de Saint-Méen, II, 126.
- Seigneurie Commune de Saint-Malo, I, 671, etc.; VI, 131.
- Séminaires (Grands) de Rennes, III, 443 et 546; V, 387; VI, 609; — de Dol, III, 406; IV, 510; — de Saint-Malo, III, 472; VI, 175.
- Séminaires (Petits) de Rennes, III, 447 et 550; VI, 176, 609; — de Saint-Malo, III, 476.
- Semi-prébendés de Rennes, I, 229.

- Serment prêté par les évêques de Rennes, I, 112; — de Dol, I, 440; — de Saint-Malo, I, 625.
- Serment prêté par les chanoines de Rennes, I, 201; — de Dol, I, 470; — par les semi-prébendés de Rennes, I, 230.
- Sœurs de Confrérie au moyen-âge, VI, 542.
- Sonneries anciennes, I, 291.
- Soule, devoir féodal, II, 453; III, 371; IV, 53, 231, 267, 314, 442, 456, 527, 639, 703, 714; V, 206, 437, 546, 736; VI, 111, 148, 153, 256, 261, 318, 365, 457, 602.
- Sous-chanterrie de Rennes, I, 248.
- Sous-chantres de Rennes, I, 251.
- Stalles anciennes des cathédrales et collégiales, I, 272, 520; III, 16, 56, 142.
- Stalles d'honneur de quelques seigneurs, I, 273 et 520.
- Statuts des Chapitres de Rennes, I, 200, etc.; — de Dol, I, 467, etc.; — de Saint-Malo, I, 638, etc.
- Statuts des collégiales de Champeaux, III, 44; — de la Guerche, III, 10; — de Vitré, III, 26.
- Statuts synodaux de Rennes, I, 327; — de Dol, I, 536; — de Saint-Malo, I, 704.
- Statues curieuses, IV, 665; V, 168, 196, 293, 417, 466; VI, 462.
- Statues habillées, II, 694; IV, 342, 413; V, 529, 564, 745.
- Statues miraculeuses, II, 694; IV, 620; V, 591, 793; VI, 218.
- Suspensions renfermant les Saintes-Espèces, I, 519; III, 36; VI, 407.
- Synodes de Rennes, I, 328; — de Saint-Malo, I, 703.
- T**
- Tableaux remarquables, III, 149; IV, 149, 326, 464; V, 173, 222, 322, 336, 534, 546, 591, 668; VI, 284.
- Tapisseries anciennes, I, 267, 539, 698; III, 36, 58; V, 563.
- Taxes imposées aux bénéficiers des évêchés de Rennes, I, 365; — de Dol, I, 553; — de Saint-Malo, I, 721.
- Templiers, III, 64.
- Théologales de Rennes, I, 204; — de Saint-Malo, I, 639.
- Théologaux de Rennes, I, 225, 764; — de Dol, I, 484; — de Saint-Malo, I, 641; VI, 580.
- Tirecoq, droit féodal, VI, 285.
- Tison de Noël, droit féodal, II, 300, 342, 450, 566; V, 205.
- Tombeaux des évêques de Rennes, I, 57, 59, 62, 64, 69, 70, 74, 77, etc., 82, 84, 87, 89, 91, 92, 94, 95, 98, 100, 276, 743, 745 et 802.
- Tombeaux des évêques de Dol, I, 398, 400, 401, 406, 408, 413, etc., 418, 421, 423, etc., 430, 431, 433, 434 et 436.
- Tombeaux des évêques de Saint-Malo, I, 581, 585, 590, 595, 596, 599, 601, 605, 606 et 608.
- Tombeau du cardinal Saint-Marc, I, 779.
- Tombeaux (Autres) dans la cathédrale de Rennes, I, 156, 157, 162, 173, 177, 183, 209, etc., 213, 214, 216, etc., 222, 223, 226, etc., 243, 244, 275, 276, 278, 279, 281, etc., 287.
- Tombeaux dans la cathédrale de Dol, I, 520, etc.
- Tombeaux dans la cathédrale de Saint-Malo, I, 657 et 691.
- Tombeaux dans l'église abbatiale de Montfort, II, 638, 641 et 646.
- Tombeau dans les églises abbatiales de Paimpont, II, 683; — de Redon, II, 173, 174, 190 et 191; V, 538; — de Saint-Méen, II, 132, 140, 144, 145; — de Saint-Melaine, II, 10, etc., 37, etc.; — de la Vieuville, II, 764, 772 et 773.
- Tombeaux des abbesses de Saint-Georges, II, 258, 260 et 264; — de Saint-Sulpice, II, 317, 318, 327.
- Tombeaux des collégiales de Cham-

peaux, III, 40, 51, etc.; — de la Guerche, III, 8; — de Vitré, III, 32 et 33.

Tombeaux de la commanderie du Temple de la Guerche, III, 83.

Tombeaux des couvents des Cordeliers de Rennes, III, 136, etc.; — des Grands Carmes de Rennes, III, 127; — des Dominicains de Rennes, III, 152; — des Minimes de Rennes, III, 161; — des Trinitaires de Dinart, III, 172; — du Calvaire de Rennes, III, 190.

Tombeaux de la sœur Nativité, V, 5; — d'un recteur de Brie, IV, 250.

Tombeaux du château de Monthorin, V, 123.

Tombeaux des chapelles Saint-Lazare de Montfort, III, 305; — Saint-Yves de Rennes, III, 331; — Saint-Nicolas de Vitré, III, 367; — Saint-Méen, à Rennes, III, 343.

Tombeaux des églises d'Argentré, IV, 43; — de Balazé, IV, 99; — Bazouges-sous-Hédé, IV, 133; — Beaucé, IV, 138; — La Bouexière, IV, 189, 190 et 194; — La Boussac, IV, 770; — Les Brûlais, IV, 268; — Cardroc, IV, 287; — La Chapelle-Chaussée, IV, 330; — La Chapelle-du-Lou, IV, 338; — Château-neuf, IV, 389; — Le Châtelier, IV, 395; — Chauvigné, IV, 413; — Chavagne, IV, 419; — Cintré, IV, 437; — Clayes, IV, 441; — Coësmes, IV, 774; — Cogles, IV, 450; — Combour, IV, 463; — Crevain, IV, 485; VI, 593; — Dourdain, IV, 543; — Le Ferré, IV, 590; — Fleurigné, IV, 593; — La Fontenelle, IV, 600; — Fougères (Saint-Léonard), IV, 621; — La Gouesnière, IV, 665; — la Guerche, III, 8, 9; VI, 598; — Guignen, IV, 688; — Hédé, IV, 712; — L'Hermitage, IV, 715; — Iffendic, IV, 723; — Izé, IV, 747; — Laillé, V, 12; — Landujan, V, 29; — Langon, V, 41; — Langouët, V, 49; — Liffré, V, 74; — Livré,

V, 83; — Lourmais, V, 104; — Marcillé-Raoul, V, 133; — Maure, V, 158 et 161; — Montgermont, V, 289; — Montreuil-sur-Pérouse, V, 307; — Moulins, V, 329; — Nouvoitou, V, 355; — Orgères, V, 378; — Pacé, V, 388, etc.; — Parigné, V, 419; — Pléchatel, V, 451; — Plerguer, V, 479; — Pleugueneuc, V, 485; — Pleurtuit, V, 496; — Princé, V, 519; — Quédillac, V, 528; — Rennes (Saint-Sauveur), V, 563 et 588; — Rennes (Notre-Dame), V, 581; — Rennes (Saint-Aubin), V, 599; — Rennes (Saint-Martin), V, 601; — Rennes (Saint-Germain), V, 605; — Rennes (Toussaints), V, 596; — Retiers, V, 669; — Saint-Aubin-d'Aubigné, V, 730; — Saint-Briac, V, 759; — Saint-Christophe-de-Valains, V, 779; — Saint-Coulomb, V, 787; — Saint-Grégoire, VI, 65; — Saint-Jean-sur-Couasnon, VI, 90; — Saint-Lunaire, VI, 121, etc.; — Saint-Mard-sur-Couasnon, VI, 166; — Saint-Onen, VI, 204; — Saint-Ouen-la-Rouairie, VI, 210; — Saint-Ouen-des-Alleux, VI, 214; — Saint-Père-Marc-en-Poulet, VI, 222; — Saint-Pern, VI, 228; — Saint-Remy-du-Plain, VI, 237, 238; — Saints, VI, 243; — Saint-Sauveur-des-Landes, VI, 250, 251; — Saint-Suliac, VI, 284, 285; — Saint-Uniac, VI, 308; — Saulnières, VI, 314; — Le Sel, VI, 318; — Sens, VI, 324, 325; — Le Tiercent, VI, 376; — Tourie, VI, 392; — Tremblay, VI, 408; — Tressé, VI, 418; — Vern, VI, 444; — Vignoc, VI, 465; — Vitré (Notre-Dame), VI, 494, 495, 505.

Tours remarquables, I, 269, 512, 690; II, 188; IV, 100, 678; V, 315, 429, 446, 581; VI, 20, 492.

Traditions touchant l'évangélisation des Gaules, I, 24; IV, 536.

Traditions des origines de l'Église de Rennes, I, 27.

- Translation du siège épiscopal d'Alth à Saint-Malo, I, 568.
- Trésors de la métropole de Rennes, I, 800; — des cathédrales de Dol, I, 537, etc.; — de Saint-Malo, I, 695, etc.
- Trésorerie de Rennes, I, 147; VI, 576; — de Dol, I, 504.
- Trésoriers de Rennes, I, 150; — de Dol, I, 506; VI, 579; — de Vitré, III, 36; VI, 501.
- Tribut des paroisses envers la cathédrale, I, 264.
- Tribut des paroisses nouvelles envers leur église-mère, IV, 169, 289.
- Trinitaires, III, 169.
- Trinitaires de Valence, III, 668.
- Troncs d'église curieux, IV, 49; V, 491.
- U**
- Union chrétienne (Filles de l'), III, 227.
- Urbanistes, III, 228; VI, 584, 596.
- Ursulines, III, 230, 270, etc.; VI, 605, 613.
- Usages religieux au moyen-âge, VI, 541, etc.
- V**
- Verrières anciennes, I, 271, 285, 217; II, 144, 189, 694, 772; III, 17, 49, 50, 54, 331, 334, 368; IV, 32, 38, 42, 94, 99, 109, 125, 133, 149, 157, 181, 202, 228, 232, 243, 276, 302, 309, 312, 335, 348, 376, 388, 424, 432, 437, 469, 565, 575, 590, 599, 619, 621, 646, 671, 703, 704, 724, 734, 747, 762, 768, 770, 771; V, 34, 49, 70, 83, 89, etc.; 111, 157, 167, 213, 230, 241, 279, 289, 321, 329, 332, 348, 359, 388, 418, 425, 436, 472, 479, 486, 490, 496, 538, 570, 576, 585, 592, etc., 599, 604, 613, 614, 674, 686, 702, 744, 787; VI, 28, 58, 66, 71, 75, 99, 161, 169, 187, 221, 233, 260, 296, 308, 323, 357, 386, 392, 422, 451, 466, 478, 494, 495, 585.
- Vicaires généraux de Rennes, I, 132, 749; VI, 576; — de Dol, I, 462; VI, 577; — de Saint-Malo, I, 626; VI, 580.
- Vicairerie perpétuelle de Saint-Malo, I, 645.
- Vierge (Filles de la Sainte), III, 241, 586; VI, 353.
- Vignes cultivées au moyen-âge, I, 192, 473, 647; II, 455, 538, 585; IV, 270, 316, 328; V, 37, 38, 105, 155, 569; VI, 52, 53, 442, 600.
- Vin de communion distribué aux fidèles, II, 235; IV, 7, 185, 196, 342, 541, 571, 598, 615, 659, 745; V, 20, 110, 346, 563, 572, 735; VI, 330.
- Visitandines, III, 242, 674; V, 190, 298; VI, 587, 609.
- Vœu de Bonne-Nouvelle, III, 153; V, 600.
- Voies gallo-romaines, II, 756; IV, 44, 85, 164, 328, 479, 536, 587; V, 722, 749; VI, 252, 429, 456, 477.
- Vraie-Croix (Reliques de la), I, 313, 529, 625; II, 198; III, 58; IV, 105, 364, 404; V, 168, 578, 584, 586, 596, 613, 726.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

- Aan, V, 312.
 Aanor, abb. de S.-Sulpice, II, 312.
 Aaron (S.), I, 560, 571, 671, 696;
 III, 499, 509, 520; IV, 263; VI,
 517, 577.
 Abachesne, VI, 158.
 Abeille, IV, 222.
 Abelin, V, 319.
 Abraham, II, 486; V, 133; VI, 61.
 Abundius (S.), I, 51.
 Achard, év. d'Avranches, II, 750.
 Achard, ab. de Saint-Serge, II, 548.
 Achards de la Baume (des), II, 80,
 570.
 Aigné (d'), I, 81, 144, 507; II, 9,
 59, 255, 282, 385, 479, 731; III,
 126, 136, 152, 272; IV, 189, 364,
 366, 380, 382, 463, 655, 684, 705;
 V, 546, 631, 676; VI, 15, 445,
 582.
 Actard, arch. de Tours, I, 386.
 Actard, év. de Nantes, I, 52.
 Acunir, V, 39.
 Adalard, arch. de Tours, I, 386.
 Adalrad, V, 9.
 Adalric, V, 9.
 Adam, I, 139, 151, 175, 239, 251;
 IV, 316; V, 217, 324, 359, 361;
 VI, 349, 354, 600.
 Adèlese, V, 55.
 Adelin, VI, 343.
 Adeline (Pierre), ab. de Montfort,
 II, 643.
 Adgan, IV, 85.
 Adhémard, ab. de Redon, II, 170.
 Adon (S.), I, 35.
 Adrien (S.), martyr, II, 614.
 Adrien I^{er}, pape, I, 394.
 Adrien II, pape, I, 386.
 Adrien IV, pape, I, 388, 402, 569,
 580, 634; IV, 229, 701; V, 155,
 434; VI, 219.
 Adrien *vel* Adrian, I, 34; V, 593.
 Adumal, I, 559.
 Advenel, IV, 596, voy. Avenel.
 Aclifrid, V, 37.
 Agaesse, V, 433; VI, 301.
 Agaice *vel* Agaisse, I, 139, 215, 220,
 238, 262, 323; II, 725, 726; IV,
 775; V, 15, 107, 151, 215, 256,
 443, 448, 536; VI, 253, 320, 346,
 604.
 Agan, I, 395; V, 96.
 Agathée, I, 50.
 Agnès I^{re}, abb. de Saint-Sulpice, II,
 313.
 Agnès II, abb. de Saint-Sulpice, II,
 313.
 Agon, V, 37, 38, 39.
 Agu, IV, 486.
 Aguillemmy, VI, 66.
 Aignan, II, 100.
 Aiguillon *vel* d'Aiguillon, II, 393;
 IV, 565, 717; VI, 365, 366.
 Aillet, VI, 130.
 Ailly de Chaulnes (d'), III, 331.
 Alain-le-Grand, comte de Bret., II,
 169; IV, 605, 606, 698; V, 39,
 433.
 Alain Barbetorte, comte de Bret., I,
 396; IV, 606.
 Alain III, duc de Bret., I, 397; II,
 4, 24, 37, 123, 253, 282, 294,
 397, 416, 481, 524, 536, 586;
 IV, 3, 693; V, 311, 554; VI, 328,
 527.

- Alain Fergent, duc de Bret., I, 54; II, 11, 172, 190, 255, 258, 460, 483.
- Alain, comte de Goello, II, 750.
- Alain, comte de Penthièvre, II, 8.
- Alain Canhiart, II, 254.
- Alain-le-Noir, II, 311.
- Alain I^{er}, év. de Rennes, I, 57, 59; II, 258, 722, 727; IV, 524; V, 691.
- Alain II, év. de Rennes, I, 64.
- Alain, ab. du Tronchet, II, 226.
- Alain *vel* Allain, I, 134, 178, 184, 214; III, 550; IV, 202, 489, 490, 636, 643; V, 80, 152, 285, 302, 631, 775; VI, 273, 280, 400, 601.
- Alba, III, 505.
- Albaud, II, 471.
- Albéric, IV, 136, 627; VI, 529.
- Albert, patriarche de Jérusalem, III, 120.
- Albert, év. de Saint-Malo, I, 580; IV, 142, 461; V, 55; VI, 114, 348, 420.
- Albert, ab. de Marmoutiers, II, 413, 432.
- Aldestan, I, 467.
- Aléan, V, 152.
- Alègre (Élisabeth d'), abb. de Saint-Georges, II, 257, 265, 276; V, 566, 630; VI, 86.
- Alègre (d'), II, 264.
- Alemote, abb. de Saint-Sulpice, II, 314.
- Alençon (d'), III, 9, etc., 18, 82, 279.
- Alesinthe, V, 8, 9.
- Alethius, I, 559, 560.
- Alexandre III, pape, I, 389, 403, 569; II, 258, 287, 338, 353, 522, 531, 538, 543, 760; III, 313; IV, 229, 230, 269; V, 508, 557, 572, 729; VI, 86, 378.
- Alexandre IV, pape, II, 11, 80, 172; III, 106, 109; V, 462.
- Alexandre VI, pape, I, 596.
- Alexandre VII, pape, II, 128; III, 216; IV, 252, 665, 774; V, 180, 281, 590, 600, 610; VI, 101, 305, 614.
- Alexandre, ab. de Savigné, II, 778.
- Alfred, ab. de Saint-Melaine, II, 6.
- Alfred *vel* Alfret, V, 178, 312.
- Algasia, I, 560.
- Alix, duch. de Bret., II, 25, 378, 759; III, 63, 91; VI, 539.
- Alix *vel* Allix, III, 416; IV, 294, 516; V, 123.
- Allaire, IV, 420, 573, 708; V, 708; VI, 236, 355, 369.
- Allaires, V, 113.
- Allart, IV, 603.
- Allaveau, V, 215.
- Allecaume, I, 227; III, 327, 529; V, 415, 654; VI, 71.
- Allenou de la Garde, III, 662.
- Alleix, VI, 210.
- Allérac (d'), VI, 109; voy. Fournier.
- Allez, V, 322.
- Allice, VI, 210.
- Allidon, II, 591.
- Allion (Gautier d'), ab. de Rillé, II, 600, 602.
- Alliou, IV, 320.
- Allo du Duranto, II, 706, 708.
- Allory, IV, 612, 613.
- Allot, V, 375, 440.
- Allou, I, 339; IV, 103.
- Allouays, V, 47.
- Allouys, IV, 234.
- Alloyer, VI, 117, 613.
- Allys, IV, 573, 584.
- Alman, VI, 471, 616.
- Almod, ab. de Redon, II, 171.
- Altroen, V, 39.
- Altworét, IV, 217.
- Amalberge, VI, 390.
- Amand (S.), év. de Rennes, I, 46, 47, 266, 800; II, 3; III, 495; IV, 516.
- Amand, V, 86.
- Amanlis (d'), II, 393; IV, 17.
- Amaury de Pont-Géroard, IV, 553.
- Ambito de Rhuis, III, 257.
- Amboise (d'), IV, 608.
- Ambrichon, ab. de Saint-Melaine, II, 6.
- Ambroise, V, 60.
- Amé, év. d'Oléron, I, 54.

- Amé, V, 35.
 Amecti, I, 222.
 Ameline, VI, 475, 594.
 Amette, I, 222; IV, 241.
 Amice, I, 212; III, 451; V, 107, 416.
 Amisse, III, 457.
 Amizot, VI, 367.
 Ammon, I, 391.
 Amourault, V, 134.
 Amoureux, IV, 556; VI, 595.
 Amours (d'), II, 337.
 Amy, I, 227; III, 32, 38; V, 734.
 Amyot, II, 391; III, 38; IV, 305; V, 57, 330; VI, 601.
 Anaclet (S.), pape, I, 34.
 Anast (d'), I, 636; V, 158.
 Anastase IV, pape, I, 569; IV, 549.
 Anau, V, 36, etc.
 Anaubriton, VI, 334.
 Anaucar, I, 37; VI, 334.
 Anauhaëllon, IV, 454.
 Anauhird, V, 177.
 Anauihoiarn, IV, 217, 218; V, 39, 433.
 Anaworeth *vel* Anowareth, III, 499; V, 152, 153, 198; VI, 589.
 Ancelin, ab. de Rillé, II, 603.
 Ancelin, V, 515.
 Andelot (d'), V, 279.
 Andigné (d'), II, 179, 412; III, 126, 228, 246, 442; IV, 168, 723, 728; V, 158, 454; VI, 44, 153, 154, 169, 585.
 Andouart, I, 234.
 André, IV, 155, 311, 341, 475, 711; V, 290, 308, 559; VI, 57, 605.
 Andreu, IV, 765.
 Andrieu *vel* Andrieux, II, 365, 475; V, 339.
 Angebault, I, 747.
 Angèle de Mérici (Sainte), III, 230, 672.
 Angennes (Marg. d'), abb. de Saint-Sulpice, II, 317, 339; VI, 548.
 Angennes (d'), II, 317; III, 155; IV, 432, 433, 773; V, 372; VI, 260, 261.
 Anger, ab. de Saint-Serge, IV, 740.
 Anger de Crapado, III, 137.
 Anger de la Haye, V, 652.
 Anger de Lohéac, I, 277.
 Anger du Plessis-Anger, IV, 703, 704; V, 70, 90, 91.
 Anger *vel* Angier, IV, 33, 118, 128, 296, 413, 416; V, 64, 150, 424, 432, 444, 564, 577, 625, 652, 657, 662, 748, 767; VI, 37, 93, 163, 373.
 Angereau, VI, 272.
 Angevine (L'), II, 64, 112.
 Angevinière (de l'), VI, 243.
 Ango *vel* Angot, IV, 586; V, 505.
 Angoulesme (d'), II, 391.
 Angrin, V, 475.
 Anjou (d'), III, 34; VI, 495.
 Anne de Bretagne, I, 82, 84, 286, 677, 680, 694; II, 14, 323, 681; III, 37, 124, 149; IV, 51; V, 89, 331, 333; VI, 111.
 Anne d'Autriche, I, 604; III, 110.
 Annabault (d'), II, 540.
 Anneix, V, 192.
 Annette, V, 411.
 Anoto, III, 118.
 Anquetil, IV, 591; V, 159; VI, 194, 242.
 Ansel (Gilles), év. de Rennes, I, 68.
 Antin, VI, 510.
 Antonin, empereur, I, 29, 34.
 Antracar, V, 39.
 Aoustin *vel* Aougstin, II, 76; IV, 112; V, 32, 511, 663; VI, 40, 116, 246, 613.
 Apigné (d'), I, 150; II, 9, 66, 255, 588, 627; V, 312, 675, 734.
 Aplésent, IV, 401.
 Apremont (d'), V, 546.
 Apuril *vel* Apvril, IV, 250; V, 665, 762, voy. Avril.
 Aquaviva (de), II, 100.
 Aragon (d'), II, 13; V, 594.
 Arbidoc, V, 154.
 Arbrissel (Robert d'), I, 55, 147, 150; II, 198, 304, etc., 715; III, 505; IV, 34.
 Arbry, V, 102.
 Arcant, év. de Rennes, I, 71.

- Archant de Grimouville (L'), I, 609; VI, 519.
 Arcimboldi, VI, 449.
 Ardennes (d'), II, 609; VI, 34.
 Arembert (d'), V, 517.
 Aremburge, IV, 731.
 Arganthaël, V, 543.
 Argent (d'), II, 663.
 Argentré (d'), I, 134, 139, 140, 187, 212, 662; II, 352, 627, 743; III, 38, 135, 189, 370, 372; IV, 40, 42, 43, 47, 157, 240, 480, 578; V, 59, 279, 373, 377, 608, 657; VI, 326, 372.
 Argouges (d'), II, 42, 182; III, 217, 219.
 Armacl, év. de Dol, I, 393.
 Armand, VI, 377.
 Armel (S.), ab., I, 393; III, 496; V, 106, 724, 726, 727; VI, 515, 517.
 Armel (S.), év. d'Aléth, I, 573.
 Arminne, VI, 390.
 Arminult, VI, 390.
 Armowin, VI, 391.
 Arnauld, év. de Rennes, I, 71.
 Arnaud *vel* Arnault, II, 424; III, 97; IV, 368.
 Arnoul, I, 636.
 Arnould, V, 104.
 Arnouff, I, 170.
 Arnoux, IV, 210.
 Arondel, IV, 530; VI, 415, 416.
 Arot, III, 331; VI, 504.
 Arraud, ab. de Saint-Nicolas d'Angers, II, 580.
 Arribart, V, 139; VI, 383.
 Arrondeau, V, 476.
 Arschod, V, 458.
 Arson, VI, 106.
 Artaud, év. de Rennes, I, 71.
 Arthaud, II, 725, 726.
 Arthemius, év. de Rennes, I, 46.
 Arthur I^{er}, duc de Bret., I, 61, 62, 390.
 Arthur II, duc de Bret., I, 68; II, 679.
 Arthur *vel* Artur, IV, 24, 320, 473, 516; V, 81, 135; VI, 100, 104, 191, 193.
 Arthur de la Villarmois, VI, 398.
 Artois (d'), I, 699; III, 152; V, 314.
 Artur de l'Arturaye, IV, 41.
 Artur de la Gibonnais, VI, 191.
 Aruf, ab. de Redon, II, 171.
 Arthwin, III, 503; IV, 81, 85; V, 39.
 Arthwolon, IV, 210.
 Ascelin, I, 181.
 Asne (L'), voy. Lasne.
 Aspasic, IV, 454.
 Asseline, II, 707.
 Assérac (d'), III, 188.
 Asséré, II, 760.
 Assicot, V, 291.
 Attaignant *vel* Atteignant, I, 258; V, 290, 659.
 Athenius, év. de Rennes, I, 46.
 Atoère, V, 39, 433.
 Aube, IV, 150.
 Auberi *vel* Aubery, II, 243; IV, 514; V, 229; VI, 577; voy. Aubri.
 Aubert (S.), év. d'Avranches, II, 521, 530.
 Aubert (S.), moine de Saint-Sulpice, II, 305; IV, 566.
 Aubert, II, 100, 155, 743; III, 576, 581; IV, 170, 171, 408; V, 223, 305, 508, 511, 748, 770; VI, 163, 305.
 Aubert de Barras, I, 235.
 Aubert de Saint-Germain, VI, 100.
 Aubert de TrégoMAIN, III, 78; V, 101.
 Aubeterre (d'), IV, 210.
 Aubigné (d'), I, 432, 475; II, 468, 532, 632, 759, 763, 772; IV, 48, 207, 410, 770; V, 318, 730, 767; VI, 49, 159.
 Aubin (S.), év. d'Angers, III, 35.
 Aubin, ab. de la Roë, II, 716.
 Aubin, I, 233; IV, 384, 676; V, 46, 80.
 Aubourg, I, 485; VI, 577.
 Aubray (d'), II, 105.
 Aubrée, IV, 421, 434, 730; V, 351, 395, 688, 729, 732, 733; VI, 4, 5, 174, 475, 494, 506.
 Aubretière, IV, 154.

- Aubri *vel* Aubry, I, 153, 662, 743;
 IV, 17, 24, 341, 367, 643, 759;
 V, 96, 101, 102, 182, 411, 526,
 635, 659, 777; VI, 325, 327, 424,
 446; voy. Auberi.
- Aubusson, IV, 692.
- Audan, III, 20.
- Audepin, V, 50, 631; VI, 603.
- Audiger *vel* Audigier, II, 337; V,
 138, 329, 372, 374, 732; VI, 480.
- Audoux, V, 273.
- Audran, I, 40; VI, 340.
- Audren, I, 509; II, 167; IV, 61,
 514; V, 220, 268, 551; VI, 548,
 586.
- Auffray de la Gâtinais, III, 613.
- Auffray de Quélambert, IV, 420.
- Auffray, VI, 614.
- Augan (d'), I, 234.
- Auger, I, 246, 485; IV, 7; V, 416.
- Augier (Raoul), ab. de la Vieuville,
 II, 763.
- Augustin (S.), év. d'Hippone, III,
 109, 672.
- Aulnay (d'), I, 667; V, 201, 516.
- Aulnette, I, 216; II, 201; IV, 74,
 768; V, 343, 617; VI, 288, 593.
- Aulnette de la Borgnière, I, 216;
 IV, 75; V, 181.
- Aulnette du Vautenet, V, 186, 209,
 345.
- Aumaistre, II, 589, 591; III, 185,
 353.
- Aumont, IV, 392; V, 701, 723.
- Aupiais, IV, 611.
- Auriscand, I, 51.
- Aussant, III, 545; IV, 452, 470;
 VI, 171.
- Austole (S.), II, 125.
- Austroberte, IV, 605.
- Autixier, I, 498.
- Auvé, IV, 422, 423.
- Auvergne (d'), IV, 312, 478, 586;
 V, 378, 381; VI, 602; voy. Dau-
 vergne.
- Auvernon, IV, 418.
- Auvray, VI, 409.
- Avalleuc, II, 702.
- Avaugour (Jean d'), év. de Dol, I, 409.
- Avaugour (d'), I, 648; IV, 144.
- Aveline, I, 227; IV, 697; V, 283,
 330.
- Avenel *vel* d'Avenel, II, 294, 482;
 V, 65, 122, 285.
- Aventeniac (d'), II, 451.
- Aventin, IV, 297.
- Avice de Lancourt, I, 492.
- Avignon, V, 415.
- Avit (S.), ab. de Miscy, IV, 713.
- Avril, II, 85; IV, 272, 515; V, 230,
 235, 337, 609; VI, 225, 305, 354,
 voy. Apuril.
- Aymard (d'), II, 480.

B

- Babin, I, 462, 485; VI, 580.
- Babineau, I, 629; II, 240; IV, 54,
 97; V, 324; VI, 272.
- Babli, VI, 614.
- Bachelier, V, 226.
- Bachelot, III, 240, 555; IV, 573;
 V, 465, 468; VI, 17, 107.
- Badault, IV, 612.
- Badégisile, I, 48.
- Badiche, IV, 591.
- Badin, V, 551.
- Bagatz (de), I, 284.
- Bagot, IV, 775; V, 234, 295, 467;
 VI, 595.
- Bagourd, IV, 483.
- Bahic, I, 259.
- Bahuau, II, 151, 642.
- Bail *vel* Baille (du), I, 172; V, 149.
- Baillebled, V, 140.
- Baillet, I, 88, 89; IV, 111, 466.
- Bailleul, IV, 97, 136; V, 85.
- Bailleux (de), III, 65.
- Baillini, I, 177.
- Baillon, VI, 191.
- Bain (de), II, 56, 90, 588; IV, 71.
- Baincel, III, 318.
- Bais, VI, 158.
- Balavoine, III, 661.
- Balde de Bellecourt (de), III, 219.
- Baldric, arch. de Dol, voy. Baudry.
- Balducie, V, 61.
- Balen, V, 47.

- Ballart, V, 272, 343.
 Ballays, III, 295, 423.
 Balley, I, 508.
 Ballin, IV, 39.
 Balluays, VI, 167.
 Ballue (de la), I, 656.
 Baluaye (de la), IV, 627.
 Balue *vel* Ballue, III, 428; VI, 39.
 Bameulle, I, 232, 235; IV, 436, 439;
 V, 537; VI, 609.
 Ban (Le), IV, 65, 601; V, 469; VI,
 246, 586, 596.
 Bannier, I, 235, 258; III, 384.
 Bannier (Le), IV, 294; V, 126, 130,
 698; VI, 78, 602.
 Bar (de), II, 469.
 Bara, V, 618.
 Baragnes, VI, 504.
 Baraguère, IV, 434.
 Barais, II, 497.
 Barat, III, 656, etc.; V, 662, 751.
 Baraton, II, 593, 709.
 Baraux, IV, 176.
 Barbe, I, 226; IV, 422; V, 423, 482;
 VI, 149, 151; voy. Barbes.
 Barbé, VI, 468.
 Barbedet, IV, 13.
 Barbedette, V, 261, 357, 423; VI,
 168, 596.
 Barbedor, I, 641; V, 244, 256; VI,
 144.
 Barbeguyère, III, 416.
 Barberini, VI, 315.
 Barbes, IV, 498, 555; voy. Barbe.
 Barbet, II, 545.
 Barbeu, IV, 473, 474.
 Barbier, III, 461; V, 366, 707; VI,
 397, 400, 613.
 Barbier (Le), I, 144; III, 242; IV,
 77; V, 356, 563, 571, 628, 629,
 661; VI, 212, 455.
 Barbineau, IV, 60.
 Barbon, IV, 692, 693.
 Barbot, IV, 131, 308, 676, 747,
 759; V, 92, 774, 777; VI, 37,
 79, 374.
 Barbot-Chevri, VI, 507.
 Barbotin, V, 283.
 Bardin, III, 233.
 Bardon, II, 533.
 Bardon de Segonzac, II, 556.
 Bardoul, II, 358, 533, etc., 743, 764;
 IV, 204, 503, 769; V, 454, 775;
 VI, 315.
 Bardy (de), I, 187, 225; II, 179;
 IV, 358; V, 316.
 Bateau de Girac (François), év. de
 Rennes, I, 103, 786; II, 5, 20,
 23; III, 46, 47, 265, 442; IV,
 176, 177, 333; VI, 576.
 Bateau de Girac (Julie), abb. de
 Saint-Georges, II, 265.
 Bateau de Girac, I, 103.
 Baril, V, 96, 226, 646.
 Barillet, IV, 10; VI, 40, 373, 615.
 Barleuf, II, 672; V, 279, 707;
 VI, 63.
 Barmez, III, 464.
 Barnet, V, 35.
 Barniquel, V, 542.
 Baron, I, 127; II, 631; IV, 515,
 636; V, 80, 104, 296, 426, 439;
 VI, 29, 596, 601.
 Barras, I, 507.
 Barre, IV, 498, 676; V, 106, 108,
 160, 202; VI, 26, 452, 454.
 Barre (de la), I, 506, 604; II, 262;
 IV, 39, 274, 310, 337; V, 480,
 485, 486, 672, 765.
 Barré, V, 47, 348; VI, 500, 507,
 614.
 Barreau, V, 550.
 Barriller (Le), V, 322.
 Barrin, I, 215; III, 344.
 Barrin de la Galissonnière, II, 88,
 412, 675.
 Barrin du Boisgeffroy, III, 138, 245;
 IV, 22, 585; V, 599, 627; VI,
 172, 173, 450, 452.
 Bart (Jean Le), ab. de Saint-Melaine,
 II, 10; III, 147.
 Bart (Math. Le), ab. de Redon, II,
 173.
 Bart (Le), I, 216, 491; II, 10, 40,
 99, 385; IV, 160; V, 674, etc.,
 679.
 Barthélemy, ab. de Saint-Méen, II,
 130.

- Barthélemy, ab. de Marmoutiers, II, 376, 386, 446; IV, 489.
 Bartheaumeuf *vel* Bartheomeuf, IV, 535; VI, 56.
 Barzec (Le), VI, 195.
 Basche, IV, 75.
 Baschi (de), III, 116.
 Bascle (Le), II, 157; IV, 628; V, 6.
 Basilie, V, 357.
 Baslé, IV, 494, 722, 731; V, 432.
 Basnetel, V, 116.
 Bas-Sablons (des), III, 468.
 Bassac, V, 621; VI, 185.
 Basset, V, 469.
 Bastard, V, 235; VI, 73, 105.
 Bastard (Le), II, 278, 610; VI, 108.
 Bastard de Villeneuve (Le), IV, 691.
 Baston, V, 66.
 Baston de la Boisardiére, IV, 621.
 Baston de la Riboisière, V, 123.
 Basuffiant, I, 233.
 Bataille, II, 218; IV, 284.
 Batais *vel* Battais, IV, 294; VI, 210, 468.
 Batut, V, 182.
 Baud *vel* Bâut, I, 139, 210, 262.
 Baud (Le), I, 82; III, 37.
 Baud (de), VI, 372.
 Baudaire, IV, 405, 676; V, 162, 170; VI, 598.
 Baudais, IV, 486; voy. Beudais.
 Baude, III, 256; IV, 106, 332; VI, 102, 304.
 Baude de la Vieuville, IV, 388; VI, 428.
 Baudéan (de), II, 568.
 Baudet, III, 518, 519; IV, 288; V, 284, 656, 658; VI, 178.
 Baudiez (du), IV, 335, 336.
 Baudoin, IV, 412; V, 50; voy. Beaudouin.
 Baudouard, IV, 592; voy. Beaudouard.
 Baudouin du Houx, VI, 321.
 Baudrillet, V, 717.
 Baudry, arch. de Dol, I, 400; IV, 206, 489, 507; V, 459, 684; VI, 526.
 Baudry, IV, 412; V, 50.
 Bauducel, V, 249; VI, 40.
 Baudy, IV, 540.
 Baugar (de), VI, 576.
 Bauldin (de), V, 134.
 Bauldrier (Le), I, 139, 187, 222, 283; IV, 166, 274, 658; V, 746; VI, 597.
 Baulon (Thibaud de), ab. du Tronchet, II, 226.
 Bault, V, 273; voy. Beault.
 Baume Le Blanc de la Vallière (de la), IV, 144, 683; V, 179, 383, 516.
 Bauschet (du), IV, 383.
 Baz (Le), I, 225.
 Bazile *vel* Bazille, V, 521, 659.
 Bazin, I, 339; II, 634; III, 259; V, 53, 73, 76, 415, 782; VI, 503, 599, 601.
 Bazjot, I, 222.
 Bazouge, IV, 77; V, 16.
 Bazouges (de), II, 411; IV, 134; V, 416.
 Bazouin, IV, 579.
 Bayard, VI, 134, 145.
 Bé (du), IV, 479.
 Béard *vel* Béart, III, 461; IV, 498; V, 674; VI, 51.
 Beati, V, 544.
 Beatus, IV, 218.
 Beau (Le), V, 65, 174, 176.
 Beau du Bignon (Le), II, 456.
 Beaubras, VI, 615.
 Beaucaïn, VI, 588.
 Beaucaire (Marquize de), abb. de Saint-Georges, II, 257, 263; VI, 547.
 Beaucaire (de), II, 263.
 Beauce, IV, 140; V, 119, 125.
 Beauce (de), I, 210, 226; II, 346; III, 70; IV, 196, 273, 334, 349, 376, 543, 585; V, 66, 128, 136, 599, 640, 671, 674, 730, 737; VI, 66, 91, 93, 183, 450, 451.
 Beauchef, V, 728; VI, 93.
 Beauchesne (François de), ab. du Tronchet, II, 226.
 Beauchesne, III, 479.
 Beauchesne (de), I, 211, 491.

- Beaudais, IV, 53, 546; voy. Baudais. 481; VI, 311, 330, 331, 427, 471.
 Beaudouart, VI, 32; voy. Baudouard.
 Beaudouin, roi de Jérusalem, III, 62.
 Beaudouin *vel* Beudoin, I, 474; II, 245, 753; IV, 195, 304, 668, 765; V, 371, 635, 659; VI, 417; voy. Baudoin.
 Beaudremont, I, 259.
 Beaudreuil (de), II, 291.
 Beaufrère, IV, 393.
 Beaufrère, IV, 120; V, 68; VI, 225.
 Beaufort (de), I, 495; II, 525; V, 478; voy. Gouyon (de).
 Beaufrère, IV, 393.
 Beaugé, V, 351.
 Beaugeard, III, 61; V, 130; VI, 507.
 Beaugendre, II, 218; IV, 752, V, 382.
 Beaugret, V, 639.
 Beaujeu (de), I, 629.
 Beaujouan, VI, 97, 181.
 Beaulabaille, V, 646.
 Beaulieu, II, 602; III, 536, 537, 618; IV, 195, 434, 465, 467, 628, 662; V, 656; VI, 37, 302, 432.
 Beaulieu (de), IV, 130; VI, 454, 455.
 Beault, V, 338; voy. Bault.
 Beaumanoir, VI, 58.
 Beaumanoir (de), I, 81; III, 148, 152; IV, 554, 664; V, 213, 496.
 Beaumanoir de Lavardin (Jean de), év. de Rennes, I, 98, 115, 142, 269, 287, 333, 802; III, 46, 190, 233, 240, 446, 448.
 Beaumanoir de Lavardin (de), I, 98, 269.
 Beaumont, IV, 384; V, 223, 366; VI, 601.
 Beaumont (de), I, 103, 104, 141, 171, 225, 288, 409; II, 42, 68, 106; III, 137; IV, 405; V, 95, 146, 617, 640, 641, 693, 698; VI, 29, 229, 582.
 Beaune (de), I, 596, 597, 665; II, 230.
 Beausset (de), I, 744.
 Beautamy, II, 335.
 Beauvais, IV, 68.
 Beauvais (de), II, 563; IV, 131; V, 481; VI, 311, 330, 331, 427, 471.
 Beauveau (de), II, 629; IV, 607.
 Beauveau du Rivau (de), II, 391.
 Beauvent, II, 379.
 Bébin, III, 514; IV, 458; V, 357, 475, 689, 801.
 Bec (Jean du), év. de Saint-Malo, I, 599, 600, 618, 664, 701; IV, 105; V, 167, 180, 181; VI, 216.
 Bec (du), I, 599.
 Bécan, V, 88.
 Bécard, VI, 278.
 Becdelièvre *vel* de Becdelièvre, II, 87, 282, 672; III, 126, 152, 316; IV, 683, 727, 729; V, 108, 159, 161, 162; VI, 594.
 Becdelièvre du Bouexic, II, 282, 291; IV, 457, 703, 707, 708, 744; VI, 44, 88.
 Becdelièvre du Chastellier, II, 291.
 Becel, III, 638; V, 60; VI, 395, 580, 601; voy. Bessel.
 Béchenec (de), IV, 9.
 Bécherel, V, 148.
 Bécherel (de), II, 593; V, 797; VI, 383.
 Becherie, V, 731.
 Bechet, IV, 453, 701.
 Béchillon (de), III, 8, 87, 89.
 Béchet (Le), III, 126.
 Béchu, V, 159, 412; VI, 106, 204, 595.
 Bécot, VI, 68.
 Bedaud, IV, 372.
 Bedault, IV, 374.
 Bedée (de), V, 30.
 Bedel, III, 552; IV, 151; V, 101, 103, 284, 440.
 Bédier, V, 249.
 Bédouin, IV, 288; VI, 590.
 Bédoyère, VI, 218.
 Bedoyère (de la), VI, 350; voy. Huchet.
 Bégaignon (de), II, 356.
 Bégasse, II, 368; VI, 79.
 Bégasse (La), I, 636.
 Bégasson (de), III, 126, 658; V, 41, 42, 161; VI, 110.

- Bégassoux (Le), IV, 23; V, 609; VI, 323.
 Bégault, V, 550.
 Béglet, IV, 629.
 Begoing, VI, 112.
 Béguéret, VI, 427.
 Béguyn, IV, 488.
 Béhourt, III, 127; IV, 182.
 Bellac (de), II, 368.
 Beillard des Fresnais, VI, 345, 347.
 Beillet, III, 292, 527; IV, 257; VI, 609.
 Béjeu, III, 8.
 Bel (Le), I, 140, 146, 172, 222, 224; II, 249, 375, 493; III, 152, 456, 584; IV, 146; V, 176, 701, 730, 731; VI, 313, 455.
 Bel de Lesnen (Le), III, 658.
 Belac (de), II, 369.
 Belbaud, ab. de Saint-Méen, II, 129.
 Belec, V, 423.
 Belesme, IV, 692.
 Belhoste, IV, 387.
 Belin (Jean), ab. du Tronchet, II, 225.
 Belin, IV, 100, 102; VI, 607.
 Belinaye (de la), II, 196, 623; III, 126, 225; IV, 190, 193, 544, 747; V, 83, 129, 220, 778, 779; VI, 90, 400, 431, 462.
 Belinet, IV, 692; V, 71, 492.
 Bellain, VI, 8.
 Bellamy, III, 637; IV, 266; V, 47, 96, 171, 203, 208, 456; VI, 98, 216, 263, 292.
 Bellanger, IV, 708; V, 597; VI, 115.
 Bellant, IV, 12.
 Bellay, V, 57, 625, 664.
 Bellay (René du), ab. de Saint-Méen, II, 133.
 Bellay (du *vel* de), I, 219; II, 80, 102, 132, 133, 412, 466, 468, 493, 501, 515; V, 235.
 Bellegarde (Octave de), ab. de Saint-Melaine, II, 17.
 Bellegarde (de), II, 518, 536, 545; VI, 115.
 Belleville (Jean de), ab. de Montfort, II, 642.
 Belleville, VI, 201.
 Bellevue (de), voy. Fournier.
 Belliard *vel* Béliard, V, 150, 468, 469.
 Bellier *vel* Belier, I, 183, 259; IV, 330; V, 105, 755, 783.
 Bellier du Verger, IV, 288.
 Bellière, IV, 103.
 Bellière (de la) III, 8, 19.
 Belloir, VI, 580.
 Bellon *vel* Belon, IV, 12, 46, 628; V, 766.
 Belloneau (Andrée), abb. de Saint-Sulpice, II, 315.
 Belloneau *vel* Belonneau, I, 173, 183, 209, 262; II, 405, 503, 591; V, 284, 657; VI, 91.
 Bellouan *vel* Belouan (de), III, 229; IV, 276, 288.
 Bellouin, V, 356.
 Belloy (du), I, 741.
 Belozac (de), II, 334; IV, 673; V, 364; voy. Blossac (de).
 Beloin, V, 708, 762.
 Belordeau, IV, 528.
 Belot *vel* Bellot, I, 235; IV, 175; V, 782.
 Belou, I, 240.
 Belusson, VI, 173.
 Belviet, IV, 73, 76.
 Bely, I, 339; VI, 505.
 Benardais, VI, 479.
 Benardais (de la), II, 83.
 Benassis, V, 515; voy. Bienassis.
 Benazé (de), IV, 38.
 Benazet (de), IV, 562.
 Bende (de la), I, 214, 323.
 Bendin, II, 429.
 Bénédic, V, 39.
 Bénéhardière, V, 296.
 Benclaye (de la), III, 385.
 Bénigne, V, 438.
 Benis *vel* Benist, IV, 51, 305, 324.
 Benoît (S.), ab., II, 125, 221, 253, 305, 676, 776; III, 175.
 Benoît III, pape, I, 385.
 Benoît XIII, pape, III, 158; IV, 252.
 Benoît XIV, pape, I, 799; II, 158;

- IV, 151, 313, 451; V, 497, 590;
 VI, 343, 550.
 Benoît (Pierre), év. de Rennes, I, 73.
 Benoît, év. d'Aléth, I, 577, 578;
 IV, 460.
 Benoît (Pierre), év. de Saint-Malo,
 I, 588, 703, 704; VI, 266.
 Benoît *vel* Benoist, II, 196; III, 300;
 IV, 245; V, 435; VI, 32.
 Béraud, V, 175.
 Bercet, V, 264.
 Bercoais, I, 265.
 Bercegeay, IV, 483; VI, 460.
 Béréchère (de la), V, 129.
 Berée, V, 493.
 Bérel, IV, 351; V, 150, 468.
 Bérenger, I, 151, 181, 241, 387,
 306; II, 495; IV, 68, 601, 654,
 757, 759; V, 761; VI, 41, 42,
 588.
 Béringier, V, 9.
 Beringhen (de), IV, 388; V, 786;
 VI, 187, 222, 270, 284.
 Bergeault, IV, 717.
 Bergeot, V, 531.
 Bergier, V, 343; VI, 3.
 Berhault, V, 475; VI, 440, 441.
 Berlaud, IV, 658.
 Bermeur, IV, 529.
 Bern (Olivier de), ab. de Redon, II,
 173.
 Bernard (S.), I, 388, 569.
 Bernard, ab. de Redon, II, 171.
 Bernard, ab. de Montfort, II, 638,
 640.
 Bernard, ab. de Marmoutiers, II, 390.
 Bernard, ab. de Tyron, II, 220; III,
 505, 511.
 Bernard, I, 139, 181, 223, 651; II,
 152, 500; IV, 192, 529, 534, 686,
 764; V, 98, 99, 271, 526, 550,
 800; VI, 16, 63, 107, 344, 361,
 602, 605, 614.
 Bernard de Hautcilly, VI, 130, 475.
 Bernardaye, II, 87.
 Bernardy, I, 141.
 Bernas, V, 707.
 Bernegarde, V, 8, 9.
 Bernel, VI, 609.
 Berneul, II, 96.
 Berneur, IV, 378.
 Berneust, V, 795.
 Bernier, II, 486; IV, 47, 627; VI,
 503.
 Bernis (de), I, 625; II, 152.
 Berranger, VI, 185.
 Berre (Le), V, 31.
 Berrechel, II, 65.
 Berruer (Le), IV, 521.
 Berruyer (Le), VI, 340.
 Berruyer (de), V, 134.
 Berryer (Louis), ab. du Tronchet,
 II, 230.
 Bert, IV, 466.
 Bertain, II, 96.
 Bertault *vel* Berthault, *vel* Bertaud,
 I, 628, 644, 749, 750; II, 251;
 IV, 147, 196, 197, 227, 458, 731;
 V, 284, 652, 789; VI, 503, 587.
 Berte, IV, 217.
 Bertereau, III, 402.
 Berthe, duch. de Bretagne, I, 198;
 II, 255.
 Berthé, II, 87.
 Berthelot, I, 462, 465, 485, 596;
 II, 661; IV, 12, 131, 155, 179,
 294, 320, 586, 640; V, 176, 227,
 294, 398, 416, 515, 659, 701, 707,
 780; VI, 119, 257, 315, 361, 416,
 441, 610.
 Berthelot du Plessix, IV, 318.
 Berthier, III, 266; V, 163, 249.
 Bertho (de), II, 333.
 Berthois, IV, 527; VI, 198.
 Berthou *vel* Bertou de Kerversio, III,
 301, 302; V, 609.
 Berthoust, II, 526.
 Bertier, VI, 458.
 Bertin, I, 434; II, 328; III, 510;
 IV, 34, 97, 241, 336, 394, 397,
 448, 662; V, 16, 17, 193, 203,
 324, 493, 653; VI, 89, 302, 592.
 Bertin de la Motte, IV, 304.
 Bertrand (Mathieu), ab. de Saint-
 Melaine, II, 12.
 Bertrand, I, 173, 257, 258; II, 149,
 441; III, 301; V, 293, 662; VI,
 72, 320, 355, 605.

- Bertré, IV, 439; V, 482, 484.
 Bertreu, VI, 55.
 Bertry, IV, 60.
 Bertry (du), I, 214; IV, 189; V, 339.
 Bertulphe, ab. de Saint-Melaine, II, 6.
 Berue (de), II, 523; V, 737.
 Beruer, II, 707.
 Béry, II, 80.
 Beschard *vel* Beschart, II, 113; V, 49, 50, 389; VI, 54, 178, 297.
 Beschays, IV, 757; V, 728.
 Beschet, V, 291..
 Bescheu *vel* Beschu (Le), II, 365; IV, 117, 118; V, 6; VI, 292, 614.
 Bésit (du), VI, 338; *voy.* Bezit (du).
 Beslard, VI, 315.
 Besnard, II, 675; IV, 255, 315, 572; V, 332, 366, 732; VI, 346, 369, 370, 481, 609.
 Besnier, V, 303.
 Besnou, IV, 215.
 Bessaiche, I, 749, 750, 764, 784, 785; III, 549.
 Bessel, V, 257; *voy.* Becel.
 Bessic, V, 761.
 Bessière, VI, 179.
 Bétaille, VI, 130.
 Bethune (de), III, 337.
 Betton, III, 490; IV, 448; V, 519, 522.
 Betuel, V, 285; VI, 419.
 Beuchère, I, 749, 750; III, 548; IV, 658.
 Beuff, VI, 279.
 Beuff (Le), VI, 105.
 Bourges (de), II, 765.
 Beurier, III, 447, 449; V, 81.
 Beurier (Le), VI, 601; *voy.* Lebeurier.
 Beusnet, III, 475.
 Beux (Le), V, 392.
 Bévin, V, 548.
 Bezard, VI, 84.
 Beziel, II, 500; III, 46; IV, 361; V, 143, 783; VI, 602.
 Beziel (Le), III, 60; VI, 438.
 Bezier, V, 31.
 Bezier-Lafossé, V, 479; VI, 238.
 Bezit (du), II, 672; *voy.* Besit (du).
 Biard *vel* Biart, V, 291, 324, 327, 330.
 Biardeau, V, 444.
 Biat, IV, 50.
 Biatte, V, 529; VI, 37.
 Bibard (Jean), ab. de la Vieuville, II, 764.
 Bicheux, V, 86.
 Bicheux (Le), III, 96.
 Bicquet, IV, 466.
 Bidal d'Asfeld (Jacques), ab. de la Vieuville, II, 766.
 Bidal d'Asfeld, II, 766, 767.
 Bidan, IV, 601.
 Bidard, V, 365.
 Bidault, I, 234; IV, 371, etc., 572; V, 385; VI, 292, 473, 504.
 Bidé, IV, 40, 322.
 Bidel, I, 251; V, 341, 680.
 Bidot, IV, 684.
 Bien (de), VI, 417, 418; *voy.* De-bien.
 Bienassis, IV, 485; V, 309; *voy.* Benassis.
 Bienvenu *vel* Bienvenue, I, 750; V, 468, 570, 660; VI, 258, 505.
 Biet, V, 652.
 Biette, V, 244.
 Biffart, IV, 147; V, 51; VI, 306.
 Bigaglia (de), III, 284.
 Bigarré, IV, 136, 657; V, 162, 477.
 Bigne, V, 368.
 Bigne Villeneuve (de la), III, 202.
 Bigner, IV, 30.
 Bigorgne, IV, 344, 346.
 Bigot (Jean Le), ab. de Rillé, II, 604.
 Bigot (Maurice Le), ab. de Rillé, II, 604.
 Bigot (Le), I, 213; II, 604; III, 154, 336; IV, 237, 247, 355; V, 379, 381, 488, 654; VI, 113; *voy.* Lebigot.
 Bigot de Neubourg (Le), III, 300.
 Bigot, I, 636; II, 716; III, 214; IV, 243, 246, 309, 327, 367, 437, 517, 551, 599, 601, 697, 758, 759, 764; V, 254, 256, 356, 380,

- 398, 483, 653, 681, 780; VI, 216,
 258, 398, 401, 479.
 Bigotaye (de la), VI, 25.
 Bigotière (de la), II, 454; V, 636.
 Bihéron, VI, 72.
 Bilbouc, IV, 168, 730.
 Bilcoq *vel* Billecoq, IV, 717; V, 773,
 790; VI, 611.
 Bileu, VI, 496.
 Bili, év. d'Aleth, I, 572, 574; VI,
 579.
 Bili, év. de Vannes, IV, 698, 699.
 Bili, ab. de Redon, II, 171.
 Bili, VI, 606.
 Billard, IV, 225.
 Billard (de), V, 186.
 Billon, III, 38, 239, 240; IV, 717,
 750; V, 197.
 Billonnays, V, 746.
 Billotte, IV, 521.
 Binel, IV, 130.
 Binesse, V, 535; VI, 480.
 Binet, III, 316; VI, 596.
 Binois, IV, 367, 772; V, 220.
 Bintin (de), I, 462, 497, 534; II, 52;
 IV, 133, 134, 438, 502; V, 657,
 661; VI, 118, 353, 582, 615.
 Bintinaye (Jean de la), ab. de la
 Vieuville, II, 767.
 Bintinaye (de la), II, 767; V, 316.
 Biochet, V, 409.
 Birague (de), IV, 406, 407.
 Biret, VI, 92, 93.
 Birsic, VI, 335.
 Bisacier, II, 631.
 Bisel (Robert), ab. de Redon, II, 172.
 Bisneraye, III, 393.
 Bitault, IV, 311, 384; V, 727; VI,
 433, 435.
 Bizeul *vel* Biseul, IV, 77, 584, 765;
 VI, 481.
 Bizien (de), III, 613; V, 498.
 Bizien du Lezart (de), VI, 577.
 Blaison de la Garaye, III, 461.
 Blanc (Le), I, 172, 594; II, 579;
 III, 428, 518, 519; IV, 107, 298;
 V, 225, 227; VI, 38; voy. Le-
 blanc.
 Blanchard *vel* Blanchart, I, 628,
 658, 750; II, 412; III, 447, 449,
 536, 547, 549, etc., 600, etc.,
 658; IV, 139, 408; V, 22, 31,
 57, 187, 223, 269, 411, 415, 515,
 525, 796; VI, 377, 389, 503, 609.
 Blanchard de la Buharaye, VI, 170.
 Blanchard de la Villemoisais, IV,
 611.
 Blanchet, IV, 224, 237, 343, 492,
 572, 597, 743; V, 57, 188, 273,
 291, 385, 655, 680; VI, 87, 290,
 603.
 Blanchouin, IV, 39.
 Blanchoiel, IV, 401.
 Blandeau, VI, 340.
 Blandin, I, 210; IV, 135; V, 96,
 513, 671, 728; VI, 315, 362, 607.
 Blavon, VI, 78.
 Blay (Le), VI, 287.
 Blaye, IV, 683.
 Blays, I, 251, 263; II, 91; III, 264;
 V, 664, 672.
 Blemus, V, 723.
 Bienhu, VI, 486.
 Blesseau, V, 646.
 Bléry (de), III, 439.
 Blerye, V, 454.
 Blevec (Le), VI, 112.
 Blin, IV, 586; V, 163, 333, 717.
 Blin de Saint-Aubin, III, 546.
 Blisson, II, 497.
 Bloc, II, 441.
 Bloc de Hercac, II, 519.
 Blois (Charles de), I, 74, 491; II,
 173.
 Blois (Marie de), abb. de Saint-Sul-
 pice, II, 310, 311; V, 320.
 Blois (de), I, 267, 396; II, 311, 370,
 373; V, 546.
 Blond (Le), III, 219; V, 480.
 Blondeau, I, 750, 751; IV, 192;
 VI, 46.
 Blondel, II, 486; III, 428; IV, 493,
 503; V, 661, 748; VI, 189.
 Blondel (de), IV, 430; V, 269.
 Blossac (de), IV, 670, 671; voy. Be-
 loczac (de).
 Blot, VI, 168, 241, 594.
 Blot de Marthan, V, 35.

- Blouët, I, 215; IV, 76, 205, 355, 681; V, 515; VI, 215, 588, 608.
 Blouet de Camilly, III, 447.
 Blouin, IV, 193, 297; V, 53; VI, 599.
 Bloutin, IV, 340.
 Bluteau, III, 300.
 Boberil (du), II, 40; III, 126, 455; IV, 232, 359, 715, 716; V, 60, 242, 243, 316.
 Bobital (de), II, 74.
 Bobolen, I, 48.
 Bocat *vel* Boxat (Jean de), ab. de Paimpont, II, 679.
 Bocel, I, 246; V, 468, 746.
 Bochart, IV, 589.
 Bochetel (Bernardin), év. de Rennes, I, 86, 254; VI, 544.
 Bochin, VI, 96.
 Bocmet (Le), VI, 295.
 Bocou, V, 256.
 Boczac (de), V, 434.
 Bóczec (Le), V, 800.
 Bodart (Guillaume), ab. de Redon, II, 174.
 Bodet, VI, 294.
 Bodier, IV, 336, 480.
 Bodiguel, V, 135.
 Bodin, I, 151, 232, 235; III, 261; IV, 161, 353, 355, 396, 423, 427, 603, 662, 718, 720; V, 407; VI, 67, 359, 415, 427, 476.
 Bodinier, IV, 392; VI, 99, 106, 107, 613.
 Boéda, IV, 66, 68.
 Bœuf (Le), IV, 603.
 Boesnel, V, 99.
 Boessel (de), V, 264.
 Boëssière (de la), VI, 596.
 Boguais, VI, 79.
 Bogant (Le), I, 501.
 Bogar *vel* Bogard (de), I, 465, 499; II, 157.
 Bohier (François), év. de Saint-Malo, I, 597, 613, 614, 630, 669, 701; V, 340.
 Bohier, I, 597; IV, 692.
 Bohuan, I, 160.
 Bohuon, IV, 50; V, 302; VI, 51, 441.
- Boileau, VI, 459.
 Boille (du), II, 302.
 Bois (Jean du), év. de Dol, I, 407.
 Bois (Henri du), év. de Dol, I, 409.
 Bois *vel* Boys (du), I, 164, 212, 233, 258; II, 117, 391, 424, 536, 690; IV, 503; V, 46, 175, 374, 398; voy. Dubois et Bouays (du).
 Bois de Carcé (du), III, 336.
 Bois (Le), I, 135, 214.
 Boisadam, V, 269.
 Boisadam (du), IV, 425, 578.
 Boisard *vel* Boisart, I, 234, 292; II, 631; III, 405; V, 762; VI, 84; voy. Bouasart.
 Boisbaudry (du), II, 456; III, 43, 126; V, 34, 487, 686, 688, 706; VI, 92, 229, 397, etc., 613, 616.
 Boisbérenger (du), II, 572; IV, 55; V, 670.
 Boisbily, VI, 179; voy. Le Prévost.
 Boiséon (de), III, 90, 180; V, 514; VI, 15.
 Boisfarouge (du), IV, 18.
 Boisgarnier (du), III, 283.
 Boisgeffroy (du), II, 101; voy. Bar-rin.
 Boisgerouin, V, 469; VI, 344.
 Boisgeslin (de), II, 115; III, 442; IV, 300, 318; V, 615, 765, 792, 793; VI, 68.
 Boisgirault, V, 180, 182.
 Boisguéhenneuc *vel* Boisguéheuc (du), IV, 10, 534, 691; V, 71, 517.
 Boisguérin, IV, 355; V, 521; VI, 346.
 Boisguy (du), voy. Gaulay.
 Boishalbran (du), V, 359.
 Boishamon (du), III, 322, 528; IV, 151, 155, 213; V, 158, 213, 645, 646; VI, 203, etc., 384.
 Boishamon de la Lande (du), V, 477, 493; VI, 403.
 Boisjagu (du), V, 706; VI, 116.
 Boislebon *vel* Bois Le Bon (de), IV, 165, 414; voy. Bon (Le).
 Boislehou *vel* Bois-le-Houx (du), III, 229; IV, 295, 538; V, 56,

- 125, 127, etc., 309; VI, 79, 411, 601.
- Boislève *vel* Boylesve, IV, 298, 527, 697; V, 625; VI, 582.
- Boismarquier (du), II, 206, 218.
- Boismartel, IV, 118.
- Bois-Menillet (du), II, 480.
- Boisnel, IV, 685.
- Boisorhan *vel* Bois-Orhant (du), IV, 263; V, 435, 440; VI, 338.
- Boison, IV, 601.
- Boispéan (du), V, 149; VI, 95.
- Boisriou (du), I, 668.
- Boisrouvray (du), III, 387; voy. Jacqueslot.
- Boissel, V, 762.
- Boissrel, III, 143, 521.
- Boisset, VI, 609.
- Boissier, V, 269.
- Boissière (de la), II, 401; V, 773.
- Boissy (du), I, 244.
- Boistravers (de), IV, 151; V, 281, 348, 349.
- Boisvert (de), I, 102.
- Boivent *vel* Boyvent, III, 559, etc.; V, 511.
- Boivy, IV, 721.
- Bollain, IV, 304.
- Bollande *vel* Bolande (de), II, 610; III, 369.
- Bollineau (de), V, 714.
- Bolo, III, 429.
- Bon (Le), II, 140; IV, 77; V, 688; VI, 409, 410, 587.
- Bonaban (de), II, 695; IV, 664.
- Bonabry, V, 589.
- Bonabry (de), III, 126.
- Bonald (de), III, 645.
- Bonamy, II, 675; V, 337; VI, 215.
- Bonamy (Jeanne), abb. de Saint-Sulpice, II, 313.
- Bonaparte, I, 732, 737, 742.
- Boncir, I, 246.
- Bonel, II, 399.
- Bonenfant, V, 104, 445; VI, 345, 362.
- Bonescuelle (de), V, 377.
- Bonestard, V, 796.
- Bonfils, IV, 488.
- Bonhomme (Guillaume), ab. de la Vieuville, II, 765.
- Bonhomme, V, 777; VI, 291.
- Bonhomme (Le), III, 459; VI, 417.
- Bonier, II, 62.
- Boniface VIII, pape, I, 67, 473, 586; II, 224, 650, 679, 691; IV, 504, 507; V, 712, 772, 786; VI, 242.
- Bonnans, IV, 345.
- Bonnard, II, 467; III, 89.
- Bonnays, V, 202.
- Bonneau, IV, 101.
- Bonnet, VI, 295.
- Bonnefond (de), II, 218.
- Bonnefosse (de), III, 228.
- Bonnefouez (de), IV, 298.
- Bonnelière, V, 710.
- Bonnemer, IV, 697.
- Bonnemez *vel* de Bonnemez, I, 224; II, 114, 218, 711; III, 60; V, 310; VI, 69, 97, 400.
- Bonnerier, I, 666; IV, 233.
- Bonnet *vel* Bonné, I, 149, 224; IV, 313, 561; V, 748.
- Bonnier, I, 508; II, 743; III, 451; IV, 60, 161, 527, 601, 758; V, 191, 210, 439, 608, 636, 659, 660, 747; VI, 481.
- Bonnier de Champagné, II, 337; V, 389; VI, 90.
- Bonnier de la Coquerie, IV, 481, 482; V, 607; VI, 392, 398.
- Bonnier des Grées, II, 337; V, 220.
- Bonnier (Le), VI, 130.
- Bonnière, I, 665.
- Bonnieu, VI, 503.
- Bonno, IV, 422.
- Bonteville (de), II, 358; IV, 371; voy. Hay.
- Bonvallet (de), V, 500.
- Bool, V, 24.
- Boquillon, V, 60; voy. Bosquillon.
- Bordage, VI, 346.
- Bordais, IV, 765; V, 698.
- Bordais (Le), VI, 438.
- Borde de la Salle (de la), II, 395, 456.
- Bordeaux (de), I, 141; V, 536, 646.
- Bordeaux de Mesterville (de), V, 664.

- Borderon, III, 201.
 Bordes (de), II, 281.
 Bordier, III, 9; IV, 630; V, 25, 27;
 VI, 253, 340.
 Boré, VI, 163.
 Boret, VI, 338.
 Borgon *vel* Bourgon (de), II, 10;
 III, 59; IV, 99, 100, 384; V,
 662; VI, 581.
 Borgne (Le), V, 285, 776; VI, 112.
 Boric, V, 154.
 Bormant, V, 228, 234.
 Borne, IV, 630.
 Bosc (Jean du), év. de Dol, I, 407.
 Boschaux (Jeanne des), abb. de
 Saint-Georges, II, 260.
 Boscher *vel* Boschier, II, 157, 179,
 281, 766; III, 355; IV, 586;
 V, 360.
 Boscherel, IV, 355.
 Boschet, I, 156, 209.
 Boschet (du), II, 455; III, 37; V,
 599; VI, 387.
 Bosquet, VI, 580.
 Bosquillon, VI, 240; voy. Boquillon.
 Bosrède, I, 490.
 Bossart *vel* Bossard, I, 164, 212,
 225; II, 201; III, 300; IV, 488,
 693; V, 99, 201, 316, 393, 512,
 653; VI, 377, 438.
 Bossart du Sollier, II, 430.
 Bosse, IV, 675; VI, 295.
 Bossuet, I, 432.
 Bot, III, 262.
 Bot (du), II, 148; III, 608; IV, 738.
 Botdêru (de), VI, 103.
 Botel, V, 535.
 Boterel, I, 239; IV, 466.
 Boterf (Le), I, 463, 465, 486, 499;
 VI, 577, etc.
 Botherel *vel* de Botherel, II, 629,
 632; III, 198, 331; IV, 9, 149, etc.,
 153, 154, 338, 340; V, 29, 277,
 278, 500, 625, 661, 675, 765;
 VI, 23, 111, 240, 445, 451, etc.
 Bothic, III, 136.
 Botmêur (de), III, 126.
 Botniguel (de), IV, 490.
 Botrel, I, 749; II, 291.
 Botteuc (Le), III, 246.
 Bouan, I, 356; IV, 376, 542, etc.,
 550; V, 283; VI, 54.
 Bouan de Tizé, V, 370, 371; VI,
 372.
 Bouasart *vel* Bouaisart, IV, 175;
 V, 664; voy. Boisart.
 Bouassier, IV, 431; VI, 593.
 Bouât, IV, 696, 697.
 Bouays, III, 442.
 Bouays *vel* Boays (du), I, 240, 250;
 III, 463; IV, 546; V, 14, 96, 639,
 801; VI, 195.
 Bouays de Couasbouc (du), III, 315;
 IV, 111; V, 49, 596; VI, 59, 60.
 Bouays de Mesneuf (du), IV, 197;
 VI, 54.
 Bouays de Baulac (du), IV, 589.
 Bouayssièrre, V, 268, 269.
 Boubenec (Le), I, 235.
 Bouc (Jean Le), ab. de Paimpont,
 II, 679.
 Bouc (Le), I, 234; III, 430; VI, 315.
 Boucel (Le), V, 410.
 Bouchalampe (de), I, 585.
 Bouchard, V, 745.
 Bouchard d'Aubeterre (Magd. de),
 abb. de Saint-Sulpice, II, 319.
 Bouchard d'Aubeterre (de), II, 319.
 Bouchardeau, VI, 355.
 Boucher *vel* Bouscher, III, 56; IV,
 154, 171, 254; V, 105, 492;
 VI, 297.
 Boucher (Le), III, 677; IV, 322.
 Bouchereau, III, 97.
 Boucherie, V, 295, 297; VI, 412,
 415.
 Boucherie (de la), I, 252; V, 665.
 Bouchet *vel* Bouschet, I, 425; II,
 63; IV, 772; V, 68.
 Bouchot (de), II, 391.
 Bouciron, III, 224
 Boudel, VI, 606.
 Boudet, V, 448, 467.
 Boudoux, III, 452.
 Boué, III, 474; VI, 180.
 Bouédrier *vel* du Bouédrier, I, 227,
 283, 309, 311, 344; III, 136, 137,
 334; V, 377, 596, 605, 662, 663,

- Bouère (de la), I, 627; II, 711; VI, 112.
 Bouesnel, IV, 668; VI, 72.
 Bouesnon, I, 226.
 Bouessay, I, 135, 140, 210; III, 220, 242.
 Bouessée, IV, 41, 48, 474, 475.
 Bouessel, II, 125; IV, 213, 336, 337, 698; V, 176, 202; VI, 388.
 Bouessy, IV, 628.
 Bouétard *vel* Bouestard, III, 425, 514; VI, 155.
 Bouétel *vel* Bouestel, IV, 45, 535; V, 170, 589.
 Bouexic *vel* du Bouexic, I, 135, 212, 220; II, 116, 201, 702, 707; III, 246, 361, 377, 606; IV, 89, 103, 234, 277, 323, 324, 704, 738; V, 201, 209, 620; VI, 503, 608; voy. Beedelièvre.
 Bouexic de l'Adriennaye (du), VI, 147, etc.
 Bouexic de Guichen (du), II, 675; IV, 118, 119, 682, 684; V, 438.
 Bouexic de Pinienc (du), IV, 325, 327, 741; V, 90, 630.
 Bouexière, VI, 224.
 Bouexière (de la), I, 636; III, 193; IV, 99, 684; V, 496, 498, 516; VI, 280, 417.
 Boufort *vel* Bouffort, V, 197, 492.
 Bougeans, III, 215, 295.
 Bougeard *vel* Bougeart, V, 273, 295, 339; VI, 30, 353.
 Bougie, IV, 251.
 Bougon, V, 143.
 Bougot, IV, 691; VI, 263.
 Bougret, IV, 167, 629; V, 285, 640.
 Bougueret, V, 569.
 Bouhec (Le), II, 731.
 Bouhourd, IV, 474.
 Bouillant (de), V, 426.
 Bouillant, IV, 708; V, 520; VI, 434.
 Bouillé (de), III, 145.
 Bouillie, IV, 130.
 Bouillon (de), IV, 688.
 Bouillons (des), IV, 135; VI, 16.
 Bouillot, IV, 118; VI, 359, 360.
 Bouin *vel* Bouyn, IV, 377; V, 366, 747; VI, 612.
 Bouin de Rothillec, IV, 405.
 Bouix *vel* Bouys, III, 395; V, 659.
 Bouju, IV, 176.
 Boulain *vel* Boullain, I, 492, 646, 669; IV, 399, 458, 599; VI, 72, 190, 192, 272, 276, 578.
 Boulais *vel* Boulay, III, 37; IV, 266, 345, 593; V, 72, 150, 209, 783; VI, 592.
 Bouleuc, V, 361.
 Boulanger *vel* Boullanger, I, 259; IV, 20, 24, 649; VI, 353.
 Boulanger (Le), IV, 355; VI, 212.
 Boulicaut (Le), I, 463, 465; IV, 635.
 Boulch (Le), V, 777.
 Boullant, VI, 117.
 Boullard, VI, 310.
 Boulaud *vel* Boullault, IV, 211; V, 134.
 Boullay (du), IV, 232.
 Boulaye *vel* Boulaye (de la), III, 37; VI, 224.
 Boulle, V, 249, 256.
 Boullé, IV, 61; V, 74, 260; VI, 586.
 Boulleuc *vel* de Boulleuc, V, 232; VI, 236, 418, 419.
 Boullier, V, 285.
 Bouilly (da), IV, 655.
 Bouillye, IV, 555; VI, 595.
 Boulogne, V, 640.
 Boumeret, I, 215.
 Bounard, VI, 258.
 Bounel, II, 207.
 Bounier, I, 96.
 Bouquay, II, 161; V, 92; VI, 609.
 Bouquay de la Moultaie, V, 698.
 Bouquerel, IV, 520; V, 796; VI, 416.
 Bouquet, IV, 21, 117; V, 150.
 Bouquier, VI, 88.
 Bourbon (Charles de), ab. de Saint-Méen, II, 134.
 Bourbon (Charles de), ab. du Tronchet, II, 226.
 Bourbon (de), II, 264.
 Bourbon-Condé (de), II, 341, 345, 594; IV, 37, 375, 688; V, 17,

- 145, 146; VI, 293, 357, 358, 365, 392, 413.
- Bourcier, IV, 685; V, 522; VI, 40.
- Bourcier (Le), III, 198; IV, 498.
- Bourceze, IV, 692.
- Bourdais, IV, 320; V, 655.
- Bourdais (Le), VI, 56, 246, 603.
- Bourdas, V, 405.
- Bourdé, V, 790, 791.
- Bourdel, V, 435.
- Bourdelaïs, IV, 470; V, 484; VI, 180, 224.
- Bourdet, IV, 155; V, 76, 181.
- Bourdier, II, 374; VI, 97.
- Bourdière, VI, 51.
- Bourdiguël, V, 139, 333; VI, 602.
- Bourdin, VI, 377, 435, 467.
- Bourdinrière, V, 325; VI, 51.
- Bourdois, IV, 649.
- Bourdon, IV, 408; V, 356, 477, 632; VI, 145, 361, 412.
- Bourdonnais *vel* Bourdonnays, V, 238, 540; VI, 159.
- Bourdonnaye de Clermont (Magd. de la), abb. de Saint-Sulpice, II, 319.
- Bourdonnaye (de la), III, 152, 344; V, 390.
- Bourdonnaye de Blossac (de la), III, 259, 292; IV, 23, 330, 366, 421, 673, 674; V, 58; VI, 87.
- Bourdonnaye du Boishulin (de la), I, 212; V, 438.
- Bourdonnaye de la Bretesche (de la), V, 149.
- Bourdonnaye de Liré (de la), IV, 441, 442.
- Bourdonnaye de Montluc (de la), III, 90, 341, 377, 442; IV, 71; V, 12, 401, 514; VI, 15.
- Bourdonnec (Le), V, 182.
- Bourg (du), III, 240; V, 503, 794; voy. Dubourg.
- Bour Blanc (du), IV, 180; V, 510; VI, 234.
- Bourg du Boisjourdan (du), II, 310.
- Bourgeois, III, 618; VI, 302.
- Bourgeois (Le), I, 629, 642; V, 412, 501, 648.
- Bourge de Bléry (de), I, 136; V, 654.
- Bourgerel, IV, 463.
- Bourgerel (de); voy. Prévôt (Le).
- Bourges, V, 503.
- Bourget, IV, 643; V, 297.
- Bourgetel, V, 57; VI, 601.
- Bourgine, VI, 434.
- Bourgneuf (Charles de), év. de Saint-Malo, I, 599, 601.
- Bourgneuf *vel* de Bourgneuf, I, 134, 154, 221, 275, 599; II, 152, 405, 515, 518; III, 117, 137, 189, 193, 261, 334; IV, 300, 655; V, 377, etc., 573, 588, 589, 595, 605, 606, 615, 639, 662, 719, 722, 725; VI, 467, 576.
- Bourgoing, I, 641; VI, 287.
- Bourgon (Le), IV, 224, 225.
- Bourgon (de), voy. Borgon (de).
- Bourgonnière, IV, 103; V, 301, 366, 655; VI, 359, 504.
- Bourguédo (de), V, 776.
- Bourguillot, V, 311.
- Bourne de Chefdubois (de), I, 484; II, 149; V, 257; VI, 578.
- Bourniche, III, 45; VI, 97.
- Bouros *vel* Bourrost, V, 652; VI, 47.
- Bourré *vel* Bourrée, I, 27, 214, 216; II, 201; IV, 277, 597; VI, 215.
- Bourreau, II, 374.
- Bourret, I, 508.
- Boursault, V, 415.
- Boursault de Montejean (René), ab. de Saint-Melaine, II, 15.
- Boursault (René de), ab. de la Vieuville, II, 765; IV, 554.
- Boursin, VI, 163, 298.
- Boursoul, III, 331; V, 65; VI, 332.
- Boury, VI, 478, 479, 481.
- Bousan, III, 332.
- Bouschet de Sourches (Jean de), év. de Dol, I, 433, 461; III, 408.
- Bouschet de Sourches (de), I, 433.
- Bousget, II, 158; V, 12, 542; VI, 332.
- Boussais, VI, 245.
- Boussart, VI, 607.
- Boussé, V, 621; VI, 594.
- Boussemeil, V, 597.
- Boustille, V, 398.

- Bouvert *vel* Boutavant, II, 471; IV, 210.
 Bouteiller, IV, 528.
 Bouteiller (Pierre Le), ab. du Tronchet, II, 229.
 Bouteiller (Le), I, 95, 440, 490, 502, 507; II, 229, 762; III, 325; IV, 150, 499, 595; V, 14, 255, 711, 712, 715; VI, 21, 71, 87, 187.
 Bouterat, II, 529, etc.
 Boutevillaye (de la), I, 414.
 Boutevilain, IV, 351, 392; V, 481.
 Bouthemy *vel* Boutemy, IV, 518, 523; V, 115, 150, 449, 794; VI, 438.
 Bouthillier de Chavigny (Denis), év. de Rennes, I, 98.
 Bouthillier de Chavigny, I, 98.
 Bouthillier (Le), I, 440, 604.
 Boutier *vel* Bouttier, I, 592; II, 41, 466; III, 377; IV, 58, 59, 208, 383, 459, etc.; V, 31, 770; VI, 457.
 Boutin, III, 411, etc.; IV, 120, 611; V, 379, 380, 655; VI, 163.
 Boutin de la Touche, I, 463, 503; II, 245, 246; III, 255, 346; VI, 577, 579.
 Boutinière (de la), IV, 627.
 Boutort, V, 696.
 Boutouère (de), IV, 627.
 Boutry, VI, 463.
 Boutté, V, 488.
 Bouvel, IV, 474.
 Bouverie (de la), VI, 499.
 Bouvet, I, 339; II, 486; IV, 314, 315, 562; V, 85, 375, 716, 733; VI, 506, 595.
 Bouvet (Le), VI, 199.
 Bouvier, I, 141, 747; III, 650; IV, 61; V, 244, 429, 551, 663, 728; VI, 276, 340, 586, 598.
 Bouvier (Le), IV, 667.
 Bouvier des Mortiers (Le), II, 248.
 Boux de Villeneuve (Le), IV, 439; V, 597.
 Bouyer, V, 264, 672.
 Bouyère (Le), IV, 431; VI, 593.
 Boverel, I, 152.
 Boveroul (de), I, 152, 176, 299; V, 212.
 Boyer, II, 556.
 Boyère, IV, 356.
 Boylet, VI, 189.
 Boynier, V, 226.
 Boymer, V, 492; VI, 88, 446.
 Boyvin, V, 634; VI, 66.
 Boyvinet, V, 617.
 Bragelonne (de), II, 436, 441; III, 446.
 Brahart, I, 312.
 Brajeul, IV, 516; VI, 427.
 Brambuan, VI, 201.
 Bran, V, 399, 543, 666.
 Brancas (de), I, 606.
 Branchu *vel* Branchust, II, 108; IV, 161, 265; VI, 400.
 Brandan (S.), ab., I, 571, 572; III, 143, 520.
 Brandin, I, 146, 217; III, 138, 217, 241, 450; V, 130, 446; VI, 109, 111, 112.
 Branhucaer, I, 37; VI, 334.
 Branoc, V, 39, 544.
 Brard, IV, 129.
 Brasard, IV, 490.
 Brasseur, IV, 136; VI, 384.
 Brassier, IV, 611; VI, 37, 89, 481.
 Brault, IV, 40, 298, 400; V, 482, 708, 723.
 Bravet, IV, 662.
 Bray *vel* Brays (de), II, 501; IV, 205; V, 241.
 Bré, IV, 480.
 Bréal (Nicolas de), ab. de Saint-Mc-laine; voy. Tréal (de).
 Bréal, I, 463, 486, 499; IV, 514; V, 191, 355, 789; VI, 468.
 Bréard, IV, 592.
 Brebel, IV, 721; V, 235, 723; VI, 51, 419.
 Brécart, V, 732.
 Brécel, ab. de Montfort, II, 641.
 Brécel, VI, 265.
 Brécha, III, 544, 554.
 Brèche, V, 294.
 Brécheu, IV, 696.

- Breczaud vel Breczault**, I, 225; V, 654.
Brégel vel de Brégel, III, 229, 414; IV, 33, 765; V, 423, 766.
Brégeon, V, 512.
Bréhant vel de Bréhant, III, 152; VI, 206, 417, 457, 458.
Bréhault vel de Bréhault, I, 178; IV, 24; VI, 424.
Bréhier, V, 774, 775.
Breil, IV, 377.
Breil (du), I, 187, 218, 497; II, 95, 96, 105, 263, 314, 411; III, 201; IV, 503, 611, 643, 724, 725; V, 186, 272, 394, 464, 480, 485, 486, 488, 497, 500, 704, 705; VI, 65, 118, 119, 243; voy. **Du-breil**.
Breil du Chalonge (du), V, 29, 52.
Breil de Champcartier (du), IV, 611.
Breil des Hommeaux (du), II, 526; V, 773; VI, 582.
Breil de Landal (du), II, 633; IV, 770.
Breil des Monts (du), IV, 565.
Breil de Pontbriand (du), I, 135, 165, 226, 613, 629, 642; III, 384; V, 495, 496, 758, 759; VI, 50, 126, 129.
Breil de Rays (Charles du), ab. de **Paimpont**, II, 685.
Breil de Rays (du), II, 685; IV, 447; V, 365, 496.
Breil Le Breton (du), V, 227; VI, 93; voy. **Breton (Le)**.
Breillet, III, 336; IV, 597, 629, 744.
Breilrond (de), II, 148; IV, 245.
Bréjère vel Brégère, V, 169, 284.
Brejet, V, 409.
Brémond (de), II, 118.
Brénéan (de), II, 680.
Brénier, VI, 416.
Brénoгуen (de), IV, 712; V, 800; VI, 581.
Brenugat (de), IV, 567.
Bréselwobri, V, 40, 433.
Bresmes (de), III, 205.
Bret (Le), I, 271, 463; II, 221; IV, 515; V, 762; VI, 21, 25, 188, 459; voy. **Lebret**.
Bretagne (Adèle I^{re} de), abb. de **Saint-Georges**, II, 257; IV, 3; V, 361.
Bretagne (Adèle II de), abb. de **Saint-Georges**, II, 258.
Bretagne (Marie de), abb. de **Saint-Sulpice**, II, 310.
Bretagne vel Bretagne, I, 310, 312; IV, 111; V, 32, 755.
Bretagne (de), I, 275, 286, 587, 594, 802; II, 132, 189, 258, 260, 311, 679; III, 9, 18, 33, 120; IV, 48, 688; V, 263, 546; VI, 363.
Breteau de la Guéreterie, III, 531, 549; V, 743; VI, 473, 506.
Bretel, V, 287; VI, 78.
Bretin, I, 214, 349, 502; IV, 528.
Breton (Le), I, 173, 219, 228, 240, 248, 281, 499, 636, 641, 663; II, 88, 429, 443, 541, 714; III, 93, 183, 198, 229, 246, 300, 316, 416, 451, 570, 571; IV, 12, 65, 75, 78, 171, 195, 203, 224, 285, 350, 355, 378, 388, 406, 446, 453, 488, 497, 503, 513, 667, 690; V, 149, 211, 243, 264, 284, 288, 290, 291, 364, 375, 384, 398, 408, 532, 625, 669, 757, 762, 767; VI, 26, 51, 97, 102, 104, 145, 151, 187, 188, 190, 195, 395, 582; voy. **Lebreton**.
Breton de la Millière (Le), VI, 611.
Brette, IV, 161; V, 659, 733.
Breuil (du), I, 240; voy. **Dubreuil**.
Breulh (du), II, 546.
Breyen (Le), II, 64.
Brezal (de), III, 246.
Brezel (de), IV, 588.
Briac (S.), ab., III, 497; VI, 519.
Briand vel Briant, I, 183, 227, 243; II, 556; III, 266, 431, 675; IV, 73, 331, 340, 344, 346, 479, 516, 531, 556, 611, 643; V, 36, 130, 269, 296, 318, 466, 689, 731, 732, 789; VI, 101, 128, 159, 179, 347, 389, 394, 419, 460, 510, 592, 599; voy. **Brient**.

- Briantais**, IV, 372, 373.
Bricault, VI, 592.
Brice, II, 80.
Bricel, III, 60.
Bricet, IV, 257; V, 423.
Bricier, VI, 495.
Briçonnet (Guillaume), év. de Saint-Malo, I, 596, 598, 614, 665, 674, 704; III, 143; VI, 102.
Briçonnet (Denis), év. de Saint-Malo, II, 597.
Briçonnet, I, 177, 596, 597; VI, 544.
Bricotte, IV, 627.
Bridel, IV, 288.
Bridoul, V, 134.
Brie (Guillaume de), év. de Dol, I, 412; voy. Briz.
Brie (Ponthus de), ab. de Saint-Méen, II, 133.
Brie vel Brye (de), I, 75, 134; II, 133; IV, 139, 247; V, 46.
Briec, III, 432; V, 476.
Brielles (de), II, 552, 553.
Brient, ab. de Saint-Méen, II, 129.
Brient vel Briend, II, 152; IV, 555; VI, 116, 409; voy. Briand.
Brienne (de), II, 684.
Brière, V, 476; VI, 88.
Brieuc (S.), év., I, 375.
Brieux (des), IV, 770, 771.
Briffe d'Amilly (de la), V, 583.
Brigand, IV, 748.
Brignac (Pierre de), ab. de Redon, II, 175.
Brignier, V, 700.
Brignon, I, 544; IV, 517; VI, 181, etc., 277.
Brignon de Lehen, I, 750, 783; III, 555; V, 791.
Brilhac (de), I, 164, 629; III, 81, 97.
Brillais, V, 137, 138.
Brillet (Guillaume), év. de Rennes, I, 77, 78, 221, 253, 272, 277, 284, 802; III, 40; IV, 332; VI, 498.
Brillet, I, 77, 78; IV, 341, 351; V, 728.
Brillu, V, 488.
Brimblin (de), IV, 415.
Brindeau, III, 233; VI, 455.
Brindejone, V, 130, 398; VI, 106, 224.
Brindel, IV, 118; V, 747.
Brionne, IV, 534.
Briot de la Noë, VI, 427.
Brisebarre, V, 295, 344, 345, 737.
Brisejone, VI, 106.
Brisol vel Brisoul, I, 181, 342; IV, 457.
Brisorgueil, I, 640, 641.
Brisou, VI, 241, 275.
Brissac (de), III, 9, 12, 17, 18; voy. Cossé-Brissac (de).
Brisard, II, 452.
Brisson, IV, 351.
Briz (Guillaume), év. de Rennes, I, 75; voy. Brie (de).
Broc, IV, 742.
Broc du Nozet (du), II, 441; VI, 578.
Broc de la Tuvelière, II, 727; VI, 23, 298.
Brochard vel Brochart, III, 222, 411, 422, 479, 627; V, 654; VI, 416.
Brochereul, V, 215; VI, 322.
Brodin, V, 361.
Brohan, IV, 101, 103.
Brohays (de), IV, 224.
Broise (de), VI, 576; voy. Debroise.
Broon (Olivier de), ab. de Saint-Melaine, II, 13, 14, 518.
Broon vel Broons (de), II, 14, 315; IV, 51, etc.; VI, 585.
Brossais-Saint-Marc (Godefroy), arch. de Rennes, I, 57, 701, 739, 747, 749, 755, 763, 778, 779, 789, 791; III, 208, 543, 545, 550, 553, etc., 569, 571, 586, 588, 590, 599, 604, 607, 629, 632, 659; IV, 565; V, 146, 236, 582, 591, 600, 682; VI, 551, 580.
Brossais-Saint-Marc, I, 747; III, 548, 551, 637; IV, 202, 257, 420; V, 517; VI, 10, 366.
Brossier, I, 246; V, 382.
Brou (de), III, 324.
Broussart, IV, 285; VI, 224.
Broussault (de), I, 178.
Brousse (de la), V, 411.

- Brouessin, V, 481.
 Broutin, VI, 582.
 Bruc (Jean de), év. de Dol, I, 414, 518.
 Bruc (de), I, 414; II, 87, 634; III, 442.
 Bruère (de la), III, 5.
 Brugalé, VI, 305.
 Brugnerot, V, 492.
 Brulet *vel* Brullet, I, 226; V, 139.
 Brullay *vel* Bruslay, IV, 112; VI, 245, 246.
 Brumecé (de), IV, 652.
 Brun (Le), I, 258; II, 699; IV, 225, 332; V, 249; VI, 256, 263, 295, 615; voy. Lebrun.
 Brunart, V, 161.
 Brune, I, 750, 783; III, 588, 608, 629; IV, 365; V, 296, 634; VI, 274.
 Bruneau *vel* Brusneau, IV, 179, 296; V, 728; VI, 91, 504, 592.
 Brunel, I, 210, 223, 527; II, 249, 518; IV, 41, 764; VI, 65, 69.
 Brunès de Montlouet (de), I, 463, 465, 499; IV, 259; V, 464, etc., 721; VI, 276, 577, 579.
 Brunet, II, 524, 702; V, 29, 30; VI, 8, 17, 405, 505.
 Bruslart de Sillery, IV, 594.
 Bruslé, IV, 284, 668.
 Bruslon, I, 233; II, 497; V, 427.
 Bruslon *vel* Brullon de la Muce, II, 654, 672; III, 138; V, 390, 496, 628; VI, 129, 300, 402.
 Bruz (de), II, 255; IV, 269; V, 10.
 Bruyère de Kerbino, IV, 630.
 Buan, IV, 68, 416.
 Buard (du), IV, 769.
 Buat (de *vel* du), II, 201; IV, 209; V, 148, 467, 799; VI, 421.
 Buays (du), I, 543.
 Buché *vel* Bucher, III, 422; IV, 106.
 Bucherie, IV, 78, 226.
 Bucheron, IV, 556; V, 53.
 Buchet, IV, 205; V, 34; VI, 56, 327, 438.
 Bude, V, 320.
 Budecoq, VI, 29.
 Budes, II, 398; III, 241, 242, 450, 528.
 Budic *vel* Budik, I, 40, 575.
 Budoc (S.), év. de Dol, I, 392; V, 716.
 Budworet, V, 153.
 Bûet, V, 264.
 Buf (Le), V, 646.
 Buffé (Le), V, 467.
 Buffelin *vel* Bufelin, IV, 301; V, 368.
 Buffet, VI, 198.
 Bugaux, VI, 33.
 Buholic, II, 374.
 Buhoray (Amice), abb. de Saint-Georges, II, 263.
 Buisnard, IV, 159.
 Buissière (de la), I, 427.
 Buisson, IV, 346, 518.
 Buisson (du), II, 451; III, 93, etc., 100, 102, 105; voy. Dubuisson.
 Buisson du Bois, V, 516.
 Burchard, II, 490, 506, 511; IV, 25.
 Burdelot, VI, 399.
 Bureau, VI, 40.
 Burel, III, 661; IV, 521, 540; VI, 199.
 Bureman, II, 94.
 Buretz, IV, 52, 55.
 Burg, V, 38, 544.
 Burgalé, VI, 305.
 Burget, V, 410.
 Burgolin, I, 48.
 Burgot, VI, 212, 409.
 Buris (de), I, 240; II, 337, 351.
 Burlot, V, 176.
 Burnet, VI, 64.
 Buron, IV, 195; V, 175, 176; VI, 40.
 Burond (de), IV, 743.
 Burons (des), VI, 393; voy. Gascher.
 Busché, VI, 447.
 Busnel, IV, 241, 306, 448, 472, 503; V, 13, 34, 99, 257, 275, 285, 303, 411, 432, 465, 468, 672; VI, 56, 61, 155, 189, 446, 605.
 Busnel de la Touche, V, 111, 115, 670.
 Busnelaye (de la), III, 152.
 Bussière, VI, 16.

Busson (Roberte), abb. de Saint-Georges, II, 261, 281.
 Busson, II, 261, 717, 722, 724; III, 43; IV, 432, 543, 750; V, 310, 504; VI, 29.
 Bussonnais, V, 453.
 Butaud *vel* Butault, II, 379; V, 654.
 Butault de la Châteigneraye, II, 291.
 Butet, V, 134, 625.
 Buttin, I, 234.
 Buzot, IV, 159.

C

Cabarat, II, 591.
 Cabnies, VI, 250.
 Cabon, IV, 426.
 Cabrye, VI, 609.
 Cacé (Guillaume de), ab. de Montfort, II, 644.
 Cacé (de), III, 152; IV, 717; VI, 612.
 Cachedenier *vel* Cachedimer de Vassimont, I, 464; VI, 577.
 Cachelieu (de), IV, 514.
 Cacheur (Le), V, 385; voy. Leca-
 cheur.
 Cadelac (de), II, 244, 245; V, 737;
 VI, 344.
 Cadenet (de), V, 158.
 Cadeu, IV, 34.
 Cadier, I, 134, 139, 140, 178, 184,
 216, 220, 263, 313; IV, 359; V,
 560, 657.
 Cadlo, V, 12, 13.
 Cadioc, év. de Vannes, II, 172.
 Cado (S.), ab., VI, 62.
 Cado, V, 629; VI, 130.
 Cadonacan, év. d'Aleth, I, 575.
 Cadore, V, 659.
 Cadoual, IV, 319.
 Cadoux, II, 624; VI, 216.
 Cadouyère *vel* Cadoyère (de la), I,
 414, 708; IV, 502.
 Cadreuc (S.), I, 559.
 Caduon, II, 120.
 Cahideuc (de), I, 162; II, 105, 374,
 411, 455; III, 88; IV, 249, 300,
 723, etc.; V, 378, 724, etc., 754;
 VI, 6, 7, 382, 413.
 Caillard *vel* Caillart, III, 483; IV,
 146, 539.
 Caillault, VI, 340.
 Caille, IV, 180, 182; VI, 588.
 Caillebel, V, 129.
 Caillet, IV, 580.
 Caillet du Tertre, V, 68; VI, 253.
 Caillème (de), II, 451.
 Caillière *vel* Caillère, IV, 296, 342,
 346, 475, 596; VI, 117.
 Caillun, II, 100.
 Caius, pape, I, 38.
 Calac *vel* Callac (de), I, 220; III,
 269; IV, 430; V, 188, 411; VI,
 84, 106, 400.
 Calendour (de), II, 782.
 Calfat, IV, 80.
 Caligan, VI, 310.
 Callin (de), I, 139.
 Callixte II, pape, I, 388; II, 8, 47;
 IV, 500, 507; V, 459, 740; VI,
 114.
 Calloet, V, 31; VI, 155.
 Calloët (de), III, 301.
 Callouel, III, 584.
 Callouet, IV, 743.
 Calonne (de), I, 100.
 Calvez (Le), IV, 256.
 Camart, I, 92; III, 160.
 Camas, VI, 598.
 Cambes de Montsoreau (de), I,
 433.
 Cambefort (de), I, 498.
 Cambon (du), V, 427.
 Cambout (François du), ab. de la
 Vieuville, II, 760, 765.
 Cambout (Sébastien du), ab. de la
 Vieuville, II, 760, 765.
 Cambout de Coislin (du), II, 80, 265,
 765.
 Cambrai (de), I, 416.
 Cambriels, I, 778.
 Camet, II, 556.
 Camieu, IV, 331.
 Campel (de), IV, 275.
 Campion, II, 429.
 Camû, IV, 285; V, 412.
 Camus (Le), II, 395; III, 200, 431;
 IV, 128; V, 360, 375, 448; VI,

- 171, 471, 582, 610, 617; voy. Carron, II, 672; III, 196, 345, 346, 587, 658; IV, 752; V, 607, 663.
 Lecamus. Cartel, I, 234; III, 653.
 Camus de Pontcarré, II, 497. Cartier, III, 544; V, 785.
 Canabert (de), VI, 77. Cartin, II, 490.
 Canée, V, 690. Cassart, III, 448.
 Caniou, IV, 590, 592; V, 511. Cassin, IV, 539; V, 629; VI, 32.
 Canou (de), V, 320. Cassounis, II, 100.
 Cantelin, V, 690. Castat, IV, 80.
 Canton (de), III, 211. Castel, IV, 24.
 Caperan, VI, 427, 428, 586. Castelier *vel* Câtelier, IV, 535; V, 374; VI, 434.
 Capereel, VI, 613.
 Capitaine (Le), IV, 198, 274, 653; V, 197. Casténier (de), II, 592.
 Cappelier, VI, 609. Castonnet (de), II, 205.
 Capranica, VI, 449. Catel (du), I, 226.
 Caprara, I, 732, 736, 741. Catelan (de), V, 487.
 Caprel, VI, 84. Caternault, IV, 119.
 Caqueray (de), I, 108, 135, 140, 174, 216. Catherine, III, 31, 32; IV, 154, 237, 246, 488; V, 35, 350, 492; VI, 355.
 Caradeuc (de), I, 666; V, 447, 617, 628, 743, 754. Catillon, V, 6, 7.
 Caradeuc de la Chalotais (de), IV, 634, 635; V, 95, 578, 732; VI, 444, 445, 610. Catin, IV, 253; V, 99.
 Caradoc, V, 442. Catinal (de), II, 591.
 Caran (de), IV, 613. Catlowen, I, 36; IV, 218; V, 36, 544.
 Carbuçel, IV, 771. Catlulant, I, 36.
 Carcain, III, 472. Catlwiant, ab. de Redon, II, 170, 203; IV, 699.
 Cardin, III, 228; VI, 456. Catron, I, 527.
 Cardinal, V, 125; VI, 456. Catwallon, ab. de Redon, II, 171; IV, 69; VI, 527.
 Cardoni, I, 781. Catweten, IV, 81; V, 36.
 Cardouère (de la), I, 668. Catwobri, IV, 81; V, 40, 433.
 Carfantan, V, 664. Catwolon, III, 488.
 Carheil (de), III, 466. Catworet, VI, 333, 334.
 Cariaton, I, 559. Catwotal, VI, 108.
 Cario, V, 442. Caty, IV, 412.
 Carion (de), IV, 373. Caud, IV, 93, 96, 97; VI, 95.
 Caris, IV, 404; V, 93. Caulou (de), IV, 153.
 Carissan, VI, 57, 441. Caumont la Force (de), II, 265.
 Cariste, I, 269. Causson, IV, 291.
 Carlou (de), I, 710. Cavaignac, V, 682; VI, 363.
 Carman (de), III, 152; V, 600. Caverot, I, 763.
 Carmené (de), IV, 134. Cawiezel, V, 211.
 Carnay, IV, 233. Cazalis, V, 398.
 Carné (de), V, 208, 675. Caze de la Bove, III, 345.
 Caro, IV, 234, 771. Cazillon (de), I, 155.
 Carré, IV, 407, 656; V, 501; VI, 275, 338, 613. Cazin, IV, 504.
 Carré de Launay, IV, 653. Célestin (S.), martyr, I, 691.

- Célestin II, pape, I, 388.
 Célestin III, pape, II, 130, 677.
 Celle (de la), II, 578.
 Celle de Châteaubourg (de la), IV, 542, 543; V, 221, 222, 316.
 Cellier, VI, 117.
 Cellier *vel* Cellier (du), IV, 378, 567; V, 374.
 Cenmunoc, V, 666.
 Censier, IV, 562.
 Cérend (de), IV, 628.
 Cerf (Le), V, 680; VI, 355; voy. Lecerf.
 Cérissay (de), V, 200.
 Cérissier, I, 139; IV, 438; VI, 29, 106.
 Certain, II, 375; IV, 244.
 Certenais, IV, 653.
 Cerva (Raphaël), ab. de Rillé, II, 604.
 Cervon (de), IV, 233, 469.
 César, emp., I, 41, 42, 557; VI, 514.
 Cesson (de), II, 782; IV, 299; V, 368.
 Chabannes (Gilbert de), ab. de Saint-Méen, II, 136.
 Chabannes (de), II, 545.
 Chable, V, 497.
 Chabot, III, 37.
 Chaffault (du), VI, 3.
 Chahu, IV, 202.
 Chaillot, IV, 68, 375.
 Chaillou, IV, 40.
 Chaillou de l'Étang, III, 605.
 Chainnot (de), II, 102.
 Chalain, V, 427.
 Chalet, V, 594.
 Chalot *vel* Chalot, II, 316; IV, 200; etc.; V, 71, 392, 451, 616.
 Challou, IV, 406.
 Chalmard, VI, 593.
 Chalmel, V, 455.
 Chalonge (Bonabes du), ab. de la Vieuville, II, 764.
 Chalonge (Guy du), ab. de la Vieuville, II, 764.
 Châlons (de), I, 458.
 Chalop, IV, 555.
 Chalopin (Guillaume), ab. de Saint-Melaine, II, 8, 48; IV, 470.
 Chalopin *vel* Chaloppin, IV, 340; V, 46, 272.
 Chalvet (de), II, 218.
 Chambigot, VI, 179.
 Chambon, IV, 629; VI, 327.
 Chambost, V, 134.
 Chambrelay, V, 182.
 Chambron, V, 722; VI, 245.
 Chameleux (Le), IV, 774.
 Chamillart (Jean de), év. de Dol, I, 431; III, 213, 407, 525.
 Champ (Le), II, 539.
 Champagne (Alix de), abb. de Saint-Georges, II, 259.
 Champagné *vel* Champaigné (de), II, 91, 281, 346; III, 136, 147, 154, 334, 336; IV, 23, 181, 543, 585, 775; V, 136, 389, 391, 647, 662, 744; VI, 297, 323, etc., 387, 478, 479.
 Champais, VI, 210.
 Champalaune, V, 381; VI, 229.
 Champeaux (de), II, 255, 778; III, 40; IV, 305; V, 696.
 Champelais (de), II, 339; VI, 612.
 Champion (René), ab. de Redon, II, 175.
 Champion, I, 498, 707; II, 535, 631; III, 511; IV, 33, 363, 364; V, 589; VI, 596.
 Champion de Cicé, II, 767; III, 162, 344; IV, 272, 419, 420; V, 379, 548.
 Champgirault (de), I, 627, 656, 657; V, 411.
 Champlais (Charles de), ab. de Saint-Méen, II, 135.
 Champlais (Louis de), ab. de Montfort, II, 646.
 Champrepus (de), V, 211.
 Champs (des), I, 627, 669; II, 61, 726; voy. Deschamps.
 Champtel (Le), IV, 612.
 Chamu, III, 256.
 Chancé, V, 534.
 Chancé (de), II, 726.
 Chanciergue, III, 447.
 Chanhuon, I, 141; II, 503.
 Channe (de), II, 105, 752, 753.

- Channé (de), IV, 29, 118; V, 419, 422.
 Chantal (Sainte Jeanne de), II, 385; III, 242.
 Chantal, I, 228.
 Chanteau *vel* Chanteaux, III, 466, 505; V, 405, 406; VI, 130.
 Chantebel, I, 134, 223, 234, 266; IV, 374; VI, 394, 593.
 Chantegrue, V, 397; VI, 613.
 Chantelou (de), I, 173; II, 394; voy. Plouays (de).
 Chantemerle (Anselme de), év. de Rennes, I, 76, 120, 121, 182, 191, 224, 254, 259, 265, 273, 293, 343; IV, 271, 621; VI, 487.
 Chantepie (de), V, 431.
 Chanterel *vel* Chantrel, IV, 545; V, 253, 375, 395; VI, 54, 93, 374, 605.
 Chanteux (Le), V, 148.
 Chantoiseau, III, 529.
 Chantoux (Le), VI, 383.
 Chaourcin, VI, 596.
 Chapdelaine, V, 682, 683; VI, 341, 344.
 Chapeau, II, 593.
 Chapel *vel* Chappel, I, 234, 258; IV, 483, 527; VI, 192, 195.
 Chapelain, III, 653; V, 423.
 Chapelain (Le), III, 8.
 Chapelier, I, 217; IV, 503.
 Chapelier *vel* Chapellier (Le), II, 216, 500; IV, 161, 339, 399, 744; V, 256.
 Chapelle, II, 471; VI, 73.
 Chapelle (de la), I, 98, 174; II, 41, 355, 441, 471, 619, 782; IV, 552, 567, 628; VI, 202, 206.
 Chapelle du Lou (de la), IV, 338; V, 101.
 Chapelle de Molac (de la), I, 661.
 Chapelle de Plédren (de la), IV, 348, 349.
 Chapelle-Raussouin (de la), II, 261.
 Chapelle de la Roche-Giffart (de la), II, 114; IV, 565, 608, 609; VI, 293, 294, 450.
 Chaperon, VI, 481.
 Chaplais, I, 234.
 Chapon, III, 245; IV, 50, 474.
 Chappu, VI, 311.
 Chapt (Le), V, 74.
 Charault, II, 658.
 Charbonneau, IV, 96; VI, 40.
 Charbonneau (de), V, 714.
 Charbonnel de Jussac (de), III, 658.
 Chardevel, III, 466.
 Chardon, VI, 613.
 Chardon de la Renoulais, IV, 117.
 Chardonnay, IV, 205; V, 455.
 Charette (de), V, 626.
 Charil des Mazures, IV, 398, 399, 658; V, 430, 661.
 Charlemagne, empereur, I, 379, 575; II, 122; III, 389; IV, 385, 637; VI, 272.
 Charles-le-Chauve, empereur, I, 379; II, 168; III, 488; IV, 79, 216.
 Charles-Quint, empereur, I, 86.
 Charles VI, roi de France, I, 672.
 Charles VIII, roi de France, I, 84, 672; III, 124.
 Charles IX, roi de France, I, 598, 642; II, 25; III, 144, 463.
 Charles X, roi de France, I, 744; III, 657; IV, 91.
 Charles, V, 324.
 Charlet du Pré, V, 176.
 Charlton, IV, 97.
 Charmoy, I, 234; III, 195.
 Charnacé, IV, 210, 259, 512, 514.
 Charnal, V, 105.
 Charpentier, I, 493; II, 668; III, 152, 153, 526; IV, 24, 642; V, 264; VI, 8, 40, 154, 347, 354, 377.
 Charpentier (Le), I, 491, 627, 657; V, 531; VI, 83, 102, 179.
 Charot *vel* Charost (de), II, 89; III, 442; V, 383.
 Charonnière (de la), II, 352; IV, 490, 371, 472, 474; VI, 324, 462.
 Charretier, I, 628, 664, 666; II, 412, 424, 429, 700; V, 235; VI, 610; voy. Chartier.
 Charron, III, 37.
 Charron (de), II, 176.

- Chartier, IV, 245; V, 755; VI, 185, 394, 610; voy. Charretier.
- Chartier (Le), IV, 253, 789, 800.
- Chartrain, IV, 296.
- Charvet, I, 35.
- Chasblé, IV, 396.
- Chasné, IV, 118.
- Chasné (de), IV, 368, 370, 371.
- Chasnel, IV, 516.
- Chasse, IV, 586.
- Châsse (de la), I, 154, 217, 261; II, 616; IV, 130; VI, 506.
- Chassé, IV, 12, 304, 375; V, 57, 384.
- Chassot, V, 663.
- Chasteignier (du), I, 126; III, 141, 233.
- Chasteigneraye (de la), I, 342.
- Chastel (de), V, 546.
- Chastel (du), I, 416; IV, 62, 463; V, 231.
- Chastel de la Rouvraye (du), V, 488.
- Chastelais, VI, 617.
- Chastelets (des), I, 588, 655.
- Chastellier (Guillaume du), ab. du Tronchet, II, 227.
- Chastellier vel Châtellier (du), I, 655; II, 610; III, 336; IV, 350, 477, 478, 586, 691; V, 121, 124, 231, 328, 394, 444, 493, 787; VI, 15, 44, 79, 304, 457, 458.
- Chastellier de la Haultaye (du), III, 243, 244; VI, 444, 445.
- Chastellier du Margaro (du), IV, 586.
- Chastellier de la Porte (du), II, 712.
- Chastenet, VI, 614.
- Chat (Le), I, 707; II, 318, 511, 753; IV, 250, 460, 490, 500, 502; V, 55; VI, 106; voy. Lechat.
- Châteaubourg (de), II, 193; voy. Celle (de la).
- Châteaubriant (de), I, 271, 520; II, 55, 189, 212, 340, 391, 641; III, 41, 43, 613; IV, 69, 71, 120, 146, 463, 477, 656, 753, 768; V, 222, 230, 393, 441, 442, 444, 478, 481, 557, 655, 658, 726, 778, 786, 787; VI, 45, 100, 142, 215, 363, 462.
- Châteaufur (de), VI, 452.
- Châteaugiron (Alain III de), év. de Rennes, I, 68, 318; VI, 442.
- Châteaugiron (Alain IV de), év. de Rennes, I, 69, 802.
- Châteaugiron (de), I, 66, 68, 69, 107, 134, 149, 152, 173; II, 88, etc., 108, 255, 393, 395, 588; III, 37, 137; IV, 382, 482, 608; V, 10, 352, 370, 458; VI, 312.
- Châteaugiron, VI, 609.
- Châteauneuf (de), II, 423.
- Châtel vel Chastel, II, 591; IV, 37; V, 86, 522, 782; VI, 57, 304, 506.
- Châtillon (de), I, 580; II, 337.
- Chatton, IV, 431; VI, 119, 120.
- Chaubert, IV, 629.
- Chaubigot, V, 382.
- Chauchart, II, 83; III, 300; IV, 497; V, 256, 498; VI, 593.
- Chauchix, V, 81.
- Chauff (Le), II, 333; V, 161.
- Chaufredeau, VI, 102.
- Chaulière, IV, 203.
- Chaulnes (de), I, 245, 269; VI, 256; voy. Ailly (d').
- Chaumont de Guitry (Judith de), abb. de Saint-Georges, II, 265.
- Chaumont (de), II, 265; V, 378.
- Chaunay (de), II, 105.
- Chauné (de), IV, 467.
- Chaussavoine, IV, 198.
- Chausseblanche, IV, 435; VI, 603.
- Chaussebœuf, II, 509.
- Chaussegrise, IV, 718.
- Chaussée, IV, 378.
- Chaussière, I, 134, 184, 218, 238; III, 333, 396, 505; IV, 127, 764; V, 521, 671; VI, 588.
- Chaussonnière, IV, 434, 483; V, 302, 537.
- Chauvinguère, I, 315.
- Chauve (Le), II, 390.
- Chauveau (François), ab. de Saint-Melaine, II, 15.
- Chauveau, I, 666, 669; II, 471; III, 381; IV, 283.
- Chauvel, I, 210; III, 117; IV, 478, etc., 516, 721; V, 260; VI, 87, 224, 246, 494.
- Chauvière, IV, 120; V, 505.

- Chauvigné (Geoffroy de), ab. de Saint-Melaine, II, 9.
 Chauvin, I, 502; II, 229; IV, 458, 492, 494, 629, 649; V, 92, 257, 777; VI, 195, 246, 395, 473, 604.
 Chauzay, II, 702.
 Chavannes (de), V, 253.
 Chédane, VI, 502.
 Chédemont, III, 295.
 Chédor, IV, 535.
 Chef (du), IV, 39.
 Chefdehous, II, 107.
 Chefdemail, II, 38, 82, 117; IV, 729; V, 445, 492, 752.
 Chefdemail de la Bétulaye, II, 116.
 Chemillé (de), VI, 316.
 Chemin (du), II, 83; voy. Duchemin.
 Cheminais, V, 337.
 Cheminant, IV, 478.
 Cheminart, IV, 39.
 Cheminault, V, 13.
 Cheminel, V, 664.
 Chérault, IV, 586.
 Cherbonneau (de), III, 81.
 Cherbonnel, IV, 166, 399.
 Cherdo, IV, 409.
 Chereau, I, 508; II, 238; IV, 65; V, 391; VI, 586.
 Chercil, II, 116; IV, 72, 203, 535, 706; V, 209, 354, 403, 452, etc.
 Cherel, IV, 685, 692; V, 294; VI, 215.
 Cheron, IV, 174.
 Cherouvrier, VI, 206.
 Cheroy, IV, 443.
 Cherrucix (de), I, 455; II, 533; IV, 428.
 Cherruel, IV, 653.
 Chertier de Tiengo, VI, 415.
 Cheruel (Guillaume), ab. de la Vieuville, II, 760, 765.
 Chesnais, IV, 179, 435; V, 76, 197; VI, 185.
 Chesnard, VI, 218, 587.
 Chesnay *vel* Chénay, III, 105, 496, 618; IV, 107, 416, 629; V, 733; VI, 410.
 Chesnay (du), II, 545; VI, 588.
 Chesnaye (de la), IV, 472, 474; VI, 46.
 Chesne (du), II, 160, 412; IV, 692; V, 102, 175, 397, 566, 567, 658, 755; VI, 340, 611; voy. Duchesne.
 Chesnefronc, IV, 341.
 Chesnel (Guillaume), ab. de Redon, II, 174; III, 308, etc.; IV, 219.
 Chesnel, I, 486; II, 201, 610; IV, 129; V, 51, 60, 371; VI, 35, 257, 359, 405, 458, 583.
 Chesnevière, VI, 91.
 Chesnon, IV, 345.
 Chessons (de), I, 474.
 Cheulin, V, 296.
 Cheux, IV, 241, 378.
 Chevaigné (de), I, 215; II, 61; IV, 432, 445, etc.; V, 370; VI, 372, 436.
 Cheval, VI, 113.
 Chevalier, I, 662; II, 456; IV, 11, 97, 111, 256, 409, 434, 435, 589, 624, 629, 675, 676, 730, 745, 750, 751; V, 68, 141, 143, 147, 149, 162, 233, 238, 246, 351, 694, 701, 766, 790; VI, 6, 117, 151, 163, 285, 395, 424, 431, 455, 463, 501, 580, 602.
 Chevalier (Le), I, 491; IV, 516, 536.
 Chevallerie, II, 53.
 Chevance, VI, 3.
 Cheveau, V, 398.
 Cheverier, IV, 54.
 Cheverue (de), V, 122.
 Chevet, IV, 404; VI, 89, 609.
 Chevetel, VI, 47, 167.
 Chévière (de la), IV, 7, 9, 74, 439, 481; V, 47, 148, 149, 535; VI, 4.
 Cheville, IV, 664; VI, 103, 280.
 Cheville du Vaulerault, V, 233.
 Chevillard, II, 672; IV, 441, 444, 573.
 Chevillon, IV, 228.
 Chevré, V, 92, 163.
 Chevré (de), II, 717.
 Chevrène (de), VI, 374, 377.
 Chevrel, IV, 277; V, 216, 403, 664; VI, 583.
 Chevroul, V, 57.

- Chevrier, III, 97, 105, 445; IV, 517; V, 248, 249.
 Chevigné (de), II, 431.
 Chevrolier, V, 782; VI, 431.
 Chevron, I, 246; IV, 630.
 Chevy, IV, 251, 375, 421, 773; V, 394; VI, 37, 415, 460.
 Chêze (de la), IV, 233.
 Chicouasne, VI, 206.
 Chien (Le), VI, 418.
 Chierdel, IV, 71.
 Childebert I^{er}, r. de Fr., I, 377, 384, 391, 456; III, 496; IV, 597; V, 684, 724; VI, 236.
 Childebert II, r. de Fr., II, 576.
 Childebert III, r. de Fr., III, 146.
 Chilleau (du), III, 89.
 Chillon *vel* Chilou, V, 50, 351; VI, 55, 441.
 Chilpéric I^{er}, r. de Fr., IV, 476.
 Chilpéric II, r. de Fr., I, 51.
 Chinault, V, 516.
 Chiron *vel* Chyron, V, 800; VI, 504.
 Chobar *vel* Chobart (de), II, 759; V, 52.
 Chocat de Grandmaison, I, 188.
 Choiseul (César de), ab. de Redon, I, 176; IV, 700.
 Choiseul (Alexandre de), ab. de Redon, I, 176.
 Choiseul (Auguste de), ab. de Redon, I, 176.
 Choiseul (de), II, 647.
 Chohan, V, 504; VI, 72, 577.
 Cholet *vel* Chollet, I, 258, 339; IV, 54, 652; V, 16, 171, 518; VI, 114, 356, 496, 545.
 Cholier, IV, 405.
 Chollou, VI, 130.
 Choltais (de la), IV, 166.
 Chomart, VI, 3.
 Chomer, II, 468; IV, 206.
 Choppin, IV, 310.
 Choque, VI, 63.
 Choquené *vel* Chocquené, IV, 453, 758.
 Choquet, IV, 72.
 Chorin, VI, 171.
 Chotard *vel* Chottard, I, 629; II, 499; VI, 257, 272.
 Chouamel, III, 104.
 Chouamin, III, 104.
 Chouan, III, 332, 378; IV, 672; V, 476; VI, 56.
 Chouart, I, 139, 182; V, 650.
 Choue (La *vel* de la), I, 690; IV, 667; VI, 245, 302; voy. Lachoue.
 Chouesmin, VI, 475.
 Chouffe, II, 423.
 Choux, V, 780; VI, 370.
 Chrec'hquérault (de), VI, 373, 615.
 Chrestien, II, 208, 310; V, 53, 162, 659; VI, 594, 599.
 Christiany, VI, 245.
 Christophet, IV, 677, 679.
 Chucherie, I, 234.
 Chumier, IV, 95, 97.
 Cibo, VI, 449.
 Ciférien (S.), év. d'Aleth, I, 574.
 Cigogne (de la), II, 89, 91; V, 336; VI, 244.
 Cillart, IV, 697; V, 511; VI, 17.
 Cinanne, VI, 88.
 Cirier (Le), I, 425.
 Ciron, IV, 539.
 Cissey (de), I, 778.
 Citois, II, 391, 441.
 Civille (de), I, 493; VI, 199.
 Clair (S.), év. de Nantes, I, 33, 34, 561; VI, 514.
 Clairay, VI, 27, etc.
 Claire (Sainte), III, 228.
 Clairefontaine (de), II, 702; IV, 707, V, 255.
 Clairvaux (de), II, 601.
 Clamarhoc, II, 598; IV, 283; V, 783; VI, 80, 81.
 Clampel, V, 53.
 Claricie, IV, 558; VI, 529.
 Clatte, V, 338.
 Claude, IV, 346, 503.
 Claux (des), I, 228; V, 315, 317; VI, 88; voy. Desclaux.
 Clavier, IV, 772; V, 526; VI, 382.
 Clavier (Le), III, 209, 223; V, 230, 231, 233; VI, 297, 503.
 Clavière (de la), II, 593.

- Claye (de la), II, 468.
 Clayes (de), IV, 440, 442.
 Clec'h (Le), V, 318.
 Clec'h du Garo, II, 263.
 Cléder (de), I, 491.
 Cléguer (du), III, 654, 655.
 Clément III, pape, II, 130, 762.
 Clément IV, pape, II, 172.
 Clément V, pape, I, 68, 586.
 Clément VII, pape, I, 422, 672, 799, III, 116.
 Clément VIII, pape, I, 90; II, 229; III, 133.
 Clément IX, pape, V, 613.
 Clément X, pape, V, 590.
 Clément XI, pape, II, 309; IV, 240, 301; V, 365, 597; VI, 201.
 Clément XII, pape, IV, 477, 764; V, 415; VI, 319.
 Clément XIII, pape, II, 117.
 Clément, IV, 738; V, 30, 31, 300, 425, 796; VI, 45, 130, 299, 377, 389, 400, 463, 599, 615.
 Cléray, IV, 319.
 Clerc de Juigné (Guy Le), ab. de Montfort, II, 644.
 Clerc (Le), I, 155, 220, 507, 661, 662, 668; II, 82, 248, 471, 497; III, 206, 236, 385; IV, 6, 77, 130, 319, 444, 465, 477, 738; V, 26, 255, 310, 317, 335, 374, 537, 670, 776; VI, 112, 183, 263, 505, 582, 587, 598; voy. Leclerc.
 Clerc de Kergolhair (Le), IV, 543.
 Clerc du Cosquer (Le), VI, 243.
 Clercs (des), I, 155, 220.
 Clereau, IV, 225.
 Cléret, I, 213.
 Clergé, I, 486.
 Clérissay, IV, 577.
 Clermellier, II, 310.
 Clermont (de), II, 490.
 Clérot, I, 251; V, 664.
 Cléry (de), I, 600.
 Cleux, V, 447.
 Cliçon (Simon de), év. de Saint-Malo, I, 585.
 Clinet de la Chasteigneraye, I, 628.
 Clisson (de), I, 655; III, 148; IV, 247; VI, 65.
 Cloirec, IV, 421.
 Clos (des), V, 454; VI, 261, 262.
 Clotaire II, r. de Fr., I, 48.
 Clotaux *vel* Clotteau, I, 234; IV, 326; V, 427; VI, 16, 424, 453.
 Clouard, V, 195, 197, 403.
 Cloud (S.), ab., II, 733.
 Clouet, IV, 228, 638, 641, 643; V, 209; VI, 315, 341.
 Cloutier, II, 339.
 Cloustier (Le), V, 610; VI, 459.
 Clovis 1^{er}, r. de Fr., I, 47; II, 584.
 Clovis II, r. de Fr., II, 546, 564.
 Coainon, II, 490; voy. Couesnon.
 Coatridouc *vel* Couaridouc (de), II, 152, 154; IV, 730; VI, 202, etc.
 Cobac, IV, 356.
 Cobatz (de), V, 52.
 Cocar, V, 341.
 Cocaud *vel* Cocault, III, 413; IV, 331.
 Coccault, III, 199, 377, 395.
 Cochard *vel* Cochart, III, 382; IV, 161, 546; V, 244; VI, 166, 346.
 Cochery, II, 155; IV, 112, 730, 738; V, 285; VI, 224, 382, 599.
 Cochet, II, 247; III, 347, 405; IV, 408, 522, 643; V, 143, 427, 519, 521, 739, 747; VI, 24, etc., 120.
 Cocheu, IV, 488.
 Cochon, I, 146, 212; IV, 19, 101, 197; VI, 277.
 Coconnier, VI, 507.
 Cocqueu, V, 356.
 Cocu, I, 211.
 Cocu (Le), VI, 106, 224; voy. Le-cocu.
 Coëdro, III, 536, 537, 540, 542, etc.; IV, 155, 302; V, 257.
 Coeffe, VI, 229.
 Coesmes (de), I, 72; IV, 444, 543; V, 666, etc., 671; VI, 392.
 Coëtanfao (de), III, 630.
 Coëtdor, V, 541.
 Coëtivy (Alain de), év. de Dol et ab. de Redon, I, 416, 417, 543; II, 174, 643; VI, 582.

- Coëtivy (de), II, 466, 567.
 Coëtlogon (Robert de), ab. de Saint-Méen, II, 132.
 Coëtlogon (Guy de), ab. de Paimpont, II, 681.
 Coëtlogon (de), I, 162, 213, 282, 665; II, 374, 411, 644; III, 126, 127, 234; IV, 249, 419, 425, 716, 723; V, 191, 201, 436, 601, 626, 654, 675, 676; VI, 56, 376, 603.
 Coëtmohan *vel* Coëtmoisan (Geoffroy de), év. de Dol, I, 410.
 Coëtquen (Marguerite de), abb. de Saint-Sulpice, II, 314.
 Coëtquen (de), I, 534, 613; II, 226, 370, 422, 531, 762; III, 136, 197, 500, 633; IV, 32, 48, 49, 71, 388, 505, 543, 585, 599, 600, 664, 733; V, 304, 401, 524, 669, 670, 722, 776; VI, 227, 231, 234, 242, 278, 313, 421, 426, 588.
 Coëtquis (Jean de), év. de Rennes, I, 79.
 Coëtquis (de), I, 79.
 Cœur, I, 410.
 Cœur (Le), II, 497.
 Cœuret (Étienne), év. de Dol, I, 413, 516, 519, 538, etc.; III, 121.
 Cœuru, VI, 140.
 Cogau, IV, 296.
 Cogger, IV, 73.
 Cogles (de), II, 195; IV, 450; V, 129.
 Cognet (du), VI, 384.
 Cognets de Correc (René des), ab. de Saint-Méen, II, 136.
 Cognets (des), III, 397, 524; VI, 288.
 Cogramne, IV, 159, 412, 579; V, 223.
 Cohignac, II, 207; IV, 730.
 Coholan *vel* Cohalan (Louis de), ab. de Rillé, II, 607.
 Cohon (Anthyme), év. de Dol et ab. du Tronchet, I, 429; II, 230.
 Cohu, IV, 285; V, 777.
 Coicimadre (Guillaume de), ab. de Paimpont, II, 679.
 Coignard, II, 708; IV, 234; V, 16, 93, 438; VI, 26, 405.
 Coigny (de), III, 38.
 Coille, I, 172.
 Coinault, IV, 400.
 Coincterel, II, 11, 411.
 Cointerault (Le), III, 214, 397, 524.
 Cointre (Le), IV, 58.
 Coirre, IV, 548.
 Coisnon, II, 155; voy. Couesnon.
 Cojalu *vel* Cojallu, II, 161, 374, 411; III, 355; IV, 583; V, 707.
 Cojaleu, V, 225.
 Colafin *vel* Coalfinnit, év. d'Aleth, I, 573.
 Colbert, I, 430, 605; IV, 212, 267, 277, 671; V, 58, 472.
 Colédoc, IV, 605.
 Colesse, I, 258.
 Coligny (de), IV, 144, 640, 733, 736; V, 277, 434, 436; VI, 24.
 Collas, III, 321.
 Colleau *vel* Colleaux, IV, 373, 374; VI, 587.
 Collecti, I, 246.
 Colledo (de), IV, 92, 97.
 Collet, I, 246, 499; II, 157, 246; III, 334; IV, 112, 241, 251, 305, 330, 464, 480, 693, 731; V, 31, 32, 36, 47, 53, 101, 116, 324, 341, 501, 532, 640, 710; VI, 225, 245, 263, 281, 382, 456, 506, 579, 587, 598, 601.
 Colleu, IV, 738.
 Collibeaux, III, 227; VI, 240.
 Colliez, IV, 254.
 Collin, I, 252; III, 93; IV, 10, 13, 274, 359, 548; V, 93, 170, 208, 210, 261, 339, 351, 477, 493, 621, 716, 737; VI, 16, 28, 150, 229, 253.
 Collin de la Biochaye (Jean), ab. du Tronchet, II, 231; VI, 577, etc.
 Collin de la Biochaye, I, 435, 463, 465, 493, 500, 630, 667; II, 535; IV, 232, 274; V, 148.
 Collin de Boishamon, VI, 84.
 Collinet de Goizelin, VI, 288.
 Collins, V, 192.
 Colliot, IV, 257, 320, 523, 758; V, 16, 515; VI, 361.

- Collobel (de), IV, 221; V, 41, 42, 46.
 Colombel, IV, 256, 408, 504, 568;
 V, 223, 722; VI, 311.
 Colombiers (des), I, 511.
 Colson, I, 183, 222, 262, 323; II,
 85, 195, 479; IV, 377, 384; VI,
 240.
 Columb, II, 175.
 Columban (S.), ab., II, 125, 242,
 676; III, 488; V, 786.
 Comaille (de), I, 93.
 Combalet (de), VI, 503.
 Combault (de), VI, 193.
 Combé (de), III, 181.
 Combes, I, 749, 764, 784, 785.
 Combour (Guillaume de), ab. de
 Marmoutiers, II, 377; V, 55.
 Combour (de), I, 397; II, 375, 376,
 457, 458, 581, 759; III, 120; IV,
 632; VI, 210, 528.
 Combourtillé (de), II, 620; IV, 467.
 Comorre, I, 376, 377; V, 684.
 Commerce, IV, 768.
 Commode, empereur, I, 29, 37.
 Communier, V, 32, 130, 183.
 Compadre, IV, 161, 640; V, 659.
 Complude (de), IV, 642.
 Comte *vel* Conte (Le), I, 139, 211,
 220, 312, 342; V, 653; voy. Le-
 comte.
 Compte (Le), IV, 535; voy. Le-
 compte.
 Conan Mériadec, I, 40.
 Conan I^{er}, duc de Bret., I, 52, 387,
 396; II, 542.
 Conan II, duc de Bret., II, 37, 209,
 255, 287, 375, 376, 414, 432, 482;
 V, 442, 443.
 Conan III, duc de Bret., I, 57, 237;
 II, 25, 26, 48, 255, 307, 483,
 783; III, 63, 75, 314, 507, 513;
 V, 263.
 Conan IV, duc de Bret., I, 8, 25,
 258, 308, 484, 777; III, 63, 64,
 101.
 Conan *vel* Connan, III, 653; IV, 81;
 V, 53, 775; VI, 660.
 Conayseau, V, 93.
 Conen, II, 207; IV, 293.
 Conen de Saint-Luc, I, 220; III, 131;
 VI, 68.
 Coniac (de), I, 245; II, 405; III, 152,
 393; IV, 10, 74.
 Conicterel, II, 374.
 Congnets (des), VI, 288.
 Conhoiarn, IV, 455.
 Conon, IV, 455.
 Conothée, I, 375.
 Conrades (de), II, 208.
 Conry, IV, 97.
 Constance, duch. de Bret., I, 582;
 II, 25, 26, 38; III, 63; VI,
 363.
 Constance, V, 73, 76.
 Constantin, empereur, I, 29, 38.
 Constantin, I, 224, 278; II, 196,
 374; IV, 594; VI, 6, 355.
 Contin, VI, 475.
 Conty (de), I, 136.
 Convoyon (S.), ab. de Redon, I, 379,
 380; II, 123, 164, etc., 170; III,
 495; IV, 79, 85, 199, 216, 218,
 455, 605; V, 8, 37, 38, 166, 177,
 399, 543; VI, 108, 518, 523.
 Coplot, V, 324.
 Coppalle, V, 477; VI, 57.
 Coppé, V, 672.
 Coq (Le), I, 490; III, 300; IV, 236,
 426, 520, 521, 648; V, 143, 158,
 163, 502, 505, 580, 597, 662; VI,
 50, 355; voy. Leccoq.
 Coquaud, IV, 444; VI, 218, 424.
 Coqué, VI, 63.
 Coqué, II, 654; V, 57, 707; VI,
 350, 355, 615.
 Coquebert, II, 621; V, 27, 294.
 Coquelin, IV, 416; V, 22, 397; VI,
 47, 74, 79.
 Coquerie (La), IV, 34.
 Coquillau, I, 238.
 Coquillon, VI, 409.
 Corbé, VI, 163.
 Corbeau (de), IV, 291; VI, 590.
 Corbel, VI, 458.
 Corbe *vel* Corbes, IV, 202, 205, 245;
 V, 286, 515, 788; VI, 155, 170,
 588, 607, 608.
 Corbière, IV, 205; VI, 481

- Corbière (de la), I, 108, 135, 165, 179, 211, 212.
- Corbin, I, 239; III, 155, 462; IV, 254; V, 748; VI, 92, 93, 275.
- Corbinaye (de la), IV, 560, 562.
- Corbineau, I, 269; V, 289, 444.
- Corbinière (de la), II, 351; IV, 75, 642; V, 397.
- Corbon, IV, 552; V, 700.
- Corcé (de), III, 89; V, 355.
- Corcop (Mathée de), abb. de Saint-Georges, II, 259.
- Cordé (de), IV, 225; V, 550; VI, 340.
- Cordelier, II, 455; III, 319.
- Cordelle, II, 727.
- Cordes, VI, 359.
- Cordier, IV, 70.
- Cordier (Le), V, 775; VI, 302.
- Cordon, II, 620; IV, 253; VI, 476.
- Corge (Le), VI, 582.
- Corgne (Le), V, 795.
- Corgniart, II, 389.
- Cormault, VI, 424, 459.
- Cormier, IV, 120, 384, 420; V, 15, 291; VI, 599.
- Cormier de la Salle, VI, 16.
- Cornaille, V, 483.
- Corneille (S.), pape, I, 38.
- Cornet, VI, 69.
- Cornillé (de), II, 283; IV, 93, 473, 750, 775; V, 734; VI, 387.
- Cornilleau (de), IV, 119.
- Cornillère (de la), I, 646; II, 158; VI, 116.
- Cornillet, VI, 459.
- Cornilleux (Le), IV, 380.
- Cornu, IV, 175, 685; V, 163.
- Čornu (Le), II, 527; III, 228, 229.
- Cornuau, II, 503.
- Cornuhier (Pierre), év. de Rennes, I, 93, 188, 802; III, 11, 28, 152, 160, 161, 191, 243, 245, 290, 356; V, 247, 577, 619; VI, 183, 547.
- Cornuhier (de), I, 93, 94, 188, 223, 224, 277, 283; II, 85, 125, 135, 246, 346; III, 111, 127, 161; IV, 330, 473, 565, 750; V, 377, 380.
- Corre (Le), VI, 315, 589.
- Corsin (Le), I, 208, 225; II, 707; IV, 613; V, 589; VI, 314, 321, 360.
- Cortepie, III, 499; IV, 207; VI, 156.
- Cortois de Pressigny (Gabriel), év. de Saint-Malo, I, 608, 609, 620, 623, 691; III, 613; IV, 326.
- Corvaisier *vel* Corvoisier, III, 536, 542, 544, 571; IV, 211, 332, 360, 361, 420, 439, 717; V, 294; VI, 180, 253, 341, 384.
- Corvaisier (Olivier Le), ab. de Rillé, II, 605.
- Corvaisier (Le), I, 465, 498, 502, 532; III, 206, 283, 407, 408; IV, 513, 514, 516, 555, 621, 721; V, 5, 53, 420; VI, 60, 383, 473, 598, 600, 606; voy. Lecorvaisier.
- Corweten, III, 488; IV, 81.
- Cosnac (de), III, 669.
- Cosnard, V, 80, 176.
- Cosnier, I, 174; IV, 242.
- Cosquer (du), I, 97.
- Cossé, IV, 205.
- Cossé (Arthur de), ab. de Saint-Melaine, II, 16.
- Cossé-Brissac (de), I, 276; II, 176, 704; III, 12, 18, 290; IV, 6, 186, 364, 366, 380, 382, 547, 602, 613, 684; V, 332, 436, 546; VI, 15; voy. Brissac (de).
- Cosson, V, 664; VI, 298.
- Cossu, IV, 698.
- Costard (Alain), ab. du Tronchet, II, 226.
- Costard, I, 666; II, 711; IV, 672; V, 407; VI, 112, 279, 295, 298.
- Cotel *vel* Cotelle, III, 201; IV, 540.
- Cotentin *vel* Cottentin, I, 252; VI, 47.
- Cotheau, IV, 277.
- Cotrel *vel* Coterel *vel* Cotterel, IV, 40, 483, 628; V, 193, 343.
- Cottais, V, 71, 547.
- Cottard, III, 466.
- Cotte (de la), II, 412.
- Cottier, V, 439.
- Cottin, V, 302.

- Couaiscault, V, 504.
 Couaismes, V, 188; VI, 603.
 Couannier, VI, 156.
 Couarde, I, 747; IV, 202, 516.
 Couarde (de la), III, 286; IV, 627.
 Couascon (de), V, 207.
 Couaisnon (de), IV, 46, 138; V, 737;
 VI, 346; voy. Couesnon.
 Couaspel *vel* Coaspel, IV, 182, 515;
 VI, 51, 72, 305.
 Coubrée, III, 336.
 Coudé, IV, 228; V, 203.
 Coudray, IV, 523; V, 57, 134; VI,
 601.
 Coudray (du), I, 246; III, 414; V,
 531.
 Coudre (de la), VI, 40.
 Coué, II, 335; IV, 88; V, 549.
 Coué du Mortier, V, 382.
 Couédor (de), II, 207, 337; V, 108,
 170; VI, 584.
 Coueffé, V, 531; 652.
 Couella, III, 145; V, 385.
 Couerres, III, 428.
 Couesnon *vel* Couasnon *vel* Coay-
 non, II, 383; III, 262; IV, 317,
 320, 625; V, 449, 795; VI, 326,
 582; voy. Coisnon et Couaisnon
 (de).
 Couespelle (de), V, 628.
 Couesplan (de), IV, 708.
 Couesry, V, 72, 163.
 Couéty, IV, 265.
 Cougan, VI, 113.
 Cougnault, IV, 435.
 Couguin, V, 646.
 Coulanges (de), VI, 501.
 Coularay, V, 57.
 Couldraye (de la), VI, 339.
 Coulibœuf, III, 417.
 Coulman (S.), ab., II, 242.
 Coulomb (S.), ab., III, 517.
 Coulomb, VI, 434.
 Coumbel, IV, 431; V, 102; VI,
 120; voy. Colombel.
 Coulobmier, V, 469.
 Coulon *vel* Coullon, II, 83; III, 381;
 IV, 439, 758; V, 76; VI, 212.
 Coupard, IV, 458; V, 47.
 Coupechol, I, 345, 348.
 Coupel, V, 133, 134; VI, 293, etc.,
 615.
 Coupé *vel* Couppé, V, 659; VI, 297,
 610.
 Coupeaux *vel* Coupeaux, V, 483,
 790.
 Coupperie, I, 628, 644; VI, 607.
 Coupperie de Beaulieu, III, 97.
 Couppu, IV, 704, 756.
 Coupvent, II, 734.
 Courantgen, év. de Vannes, II, 203;
 IV, 605.
 Courbe (de la), I, 79, 154, 182, 342;
 II, 390, 443, 610, 631; III, 367;
 Courcelles (de), II, 716.
 Courcier, III, 20.
 Courcoul, VI, 258.
 Courgeon, I, 234; IV, 408.
 Courhault, IV, 166.
 Couriolle, V, 439.
 Coursol (de), II, 379.
 Courson, VI, 396, 400.
 Courtalvert (de), I, 534; IV, 465.
 Courtavel (de), IV, 664.
 Courtdavon (La), IV, 580.
 Courtays, V, 25.
 Courte (de), II, 700; VI, 198.
 Courteille, I, 784; IV, 61; V, 130,
 337, 664.
 Courtei, V, 366; VI, 171.
 Courtigner, V, 670.
 Courtillé *vel* Courtillet, III, 430; IV,
 273; V, 783; VI, 98.
 Courtillon, I, 251; IV, 197.
 Courtin, II, 579; V, 298.
 Courtôis *vel* Courtoys, I, 258; II,
 161; IV, 154, 770; VI, 60, 68,
 246, 604.
 Courtoux, III, 461; IV, 470; V, 127;
 VI, 473.
 Courtoux (de), V, 626.
 Courvoisier, V, 662.
 Cousin, I, 71; V, 124.
 Cousinot, I, 521; II, 374, 466; V,
 460; VI, 582.
 Coussar, V, 101.
 Cousseau du Vivier, II, 721; VI, 40.
 Coustaing, I, 222.

- Coustard, VI, 38, 40, 164, 168.
 Coustard du Moulinet, III, 97.
 Coustel, V, 304.
 Cousturier, V, 423.
 Coutance, IV, 377, 378; V, 93, 310, 796.
 Couvé, IV, 488.
 Couvert, I, 750, 783; III, 464; V, 268, 800; VI, 61.
 Couvey (Le), VI, 277.
 Couyer, V, 5.
 Covette, VI, 55.
 Cowalcar, VI, 108.
 Coxu, V, 306; VI, 202.
 Coylan (de), VI, 53, 56.
 Coz (Le), I, 104, 731; IV, 493; VI, 550.
 Cramont, VI, 605.
 Cramou (de), II, 249; V, 716; VI, 224, 596.
 Cramoul, IV, 195, 731.
 Craon (de), II, 8, 255, 577, 593; V, 312.
 Crampon, IV, 60.
 Crennes (de), II, 52.
 Créon (de), II, 414.
 Crépin *vel* Crespin, IV, 48, 120, 567; VI, 56, 225.
 Créquy (de), IV, 608; VI, 293, 294.
 Crescent (S.), I, 36.
 Crespel, I, 235, 252, 259; IV, 351, 648, 685; V, 182, 219, 220, 223, 385, 492, 732, 795; VI, 287.
 Creton, VI, 269.
 Creully, VI, 269.
 Crévy (du), I, 164.
 Criaud, III, 604.
 Criquebœuf (de), IV, 310.
 Croc, II, 654; IV, 106, 229, 315; V, 726, 728.
 Croc de la Robinaye, IV, 52, 74, 164.
 Crochard, II, 106.
 Crochenne (de), V, 219.
 Croix (de la), I, 108, 207, 208, 227; II, 465; III, 410, 420; IV, 284; V, 431; voy. Delacroix.
 Croix de Castries (de la), II, 456.
 Croizé, VI, 468.
 Croslard, V, 409; VI, 286.
 Crosnier, I, 492, 669; IV, 58, 667, 764; V, 125, 492; VI, 28, 29, 88, 199, 293.
 Crossoin du Cormier, V, 306.
 Croupier de Keraudran, I, 667; III, 266; IV, 285; VI, 106.
 Crouseilhès (de), III, 654.
 Croyal, V, 371.
 Cruet, IV, 501.
 Cruzel, IV, 40.
 Cucé (de), III, 152; IV, 300.
 Cuen, V, 755.
 Cuguen, III, 431; V, 466, 717.
 Cuillé (de), II, 441.
 Cuisnier, IV, 242, 251.
 Cuisse (de la), IV, 488; V, 50; VI, 60.
 Cumian, VI, 334.
 Cumont (de), III, 90.
 Cunatan, IV, 80, 81.
 Cunwal, V, 153.
 Cupif (Robert), év. de Dol, I, 429, 472; III, 128, 133, 269; IV, 598.
 Cupif, V, 517.
 Curie, III, 39.
 Cybouault, IV, 324.

D

- Dabert, ab. de Saint-Florent, II, 558, 559, 562.
 Dabin, VI, 186, 192, 195.
 Daby, VI, 210.
 Dadouville, III, 476, 477; VI, 179, 582.
 Daen (Le), V, 525.
 Daen du Cosquer (Le), IV, 16, 19, 629; VI, 145.
 Dagan, V, 584.
 Dagorel, V, 182.
 Dagorne du Bot, I, 136, 216.
 Dagueneil, IV, 288.
 Dagueneil, IV, 392; V, 192, 756; VI, 8, 603.
 Dahiot, II, 711; IV, 619; VI, 230.
 Daillon (de), III, 32, 33, 480; VI, 324, 498.
 Dalet, II, 310.
 Daliber, VI, 243.
 Dalibot, IV, 443.

- Dalidou, V, 6.
 Daligault, VI, 37.
 Dalioc, IV, 699.
 Dall de Tromelin (Sébastien Le), ab.
 de Paimpont, II, 685; VI, 577.
 Dallon, VI, 506.
 Damar de l'Etang, I, 630; VI, 280,
 288.
 Damont, IV, 563.
 Dampierre (de), I, 411.
 Danet, IV, 331, 487; V, 226, 285.
 Danibelle, VI, 189.
 Danican *vel* Danycan, III, 199, 203,
 358, 359, 529; VI, 24, 103.
 Daniel I^{er}, év. d'Aleth, I, 577.
 Daniel II, év. d'Aleth, I, 579.
 Daniel, ab. de Redon, II, 172.
 Daniel, II, 156; IV, 33, 257, 311,
 484, 486, 773; V, 36, 171, 254,
 531, 541, 761; VI, 10, 11, 605.
 Danielo, II, 391.
 Danjou de Coulouvray, II, 500.
 Danjou de la Noë, II, 500; III, 379,
 404; IV, 399.
 Danlos, IV, 514.
 Dano, III, 258.
 Danour, IV, 443; V, 476; VI,
 151.
 Danse, V, 698.
 Daon, V, 284.
 Daougst, VI, 615.
 Dardenne, IV, 355.
 Daré, I, 240, 312.
 Darel, I, 291; VI, 257.
 Daret, IV, 676.
 Darfueille, IV, 458.
 Dargennez, V, 193.
 Dargent, V, 60; VI, 156.
 Darius, I, 496.
 Daron, VI, 242, 246.
 Darrement, IV, 102.
 Dartois, IV, 187; V, 32, 663.
 Datin, V, 93; VI, 117, 315.
 Datlin, V, 39.
 Daucey, V, 32; VI, 598.
 Daudibon, VI, 344.
 Daudin, IV, 266.
 Daudu, V, 253.
 Daugan, IV, 153, 397; V, 351.
 Dauguet, III, 264; IV, 516; V, 683,
 698; VI, 210, 410, 473.
 Daulay, VI, 377.
 Daulnay *vel* Daunay, II, 672; V,
 273, 350; VI, 155; voy. Aul-
 nay (d').
 Daulnis, V, 71.
 Daumer, II, 77, 556; IV, 431, 464,
 467; V, 105, 216, 269; VI, 399.
 Daunair, III, 31.
 Daunet, V, 171.
 Dauphin (Le), I, 144.
 Daussy, V, 18.
 Dautry, V, 99.
 Dauvergne, IV, 587; V, 68; VI, 163;
 voy. Auvergne (d').
 Davaise, III, 221, 454.
 David, ab. de Paimpont, II, 679.
 David, I, 216, 224, 225, 234, 640;
 IV, 351, 686; V, 16, 261, 435,
 441.
 Davidec, V, 755; VI, 611.
 Daville, II, 486; III, 32; IV, 545.
 Davizot, VI, 60.
 Davoine *vel* Davoyne, I, 485; IV,
 77, 205; VI, 47, 587.
 Davy, III, 288, 425, 514; IV, 193,
 265, 516, 603, 642, 667; V, 30,
 47, 162, 249, 285, 291, 670, 728;
 VI, 263, 471, 598.
 Davy de la Roche, IV, 611.
 Davy de la Tour, II, 152.
 Day, IV, 333, 336; V, 732.
 Déan, IV, 265.
 Deaucey, IV, 514.
 Debaudre, VI, 473.
 Debien, VI, 236; voy. Bien (de).
 Deblou, VI, 180.
 Deboaisne, V, 249.
 Debon, V, 796.
 Debort, IV, 599, 601.
 Debrais *vel* Debray, IV, 89; VI, 92.
 Debrose, I, 750, 751, 783.
 Dèce, emp., I, 29.
 Decombes, V, 456; VI, 606, 609.
 Becouelle, IV, 175.
 Deculant, VI, 130.
 Déélin, IV, 383; V, 371, 596.
 Defolligné, IV, 635.

- Degand, V, 182.
 Degasnes, IV, 68.
 Degaud, VI, 287.
 Deguers, VI, 384.
 Deguilles, IV, 466; V, 26, 124.
 Dehoux, V, 130; VI, 321.
 Delabarre, IV, 665; voy. Barre (de la).
 Delabeauce, VI, 9.
 Delacoudre, V, 375; VI, 274, 281.
 Delacour, V, 717.
 Delacroix, III, 345; V, 50; voy. Croix (de la).
 Delafosse, III, 653; IV, 467; VI, 241; voy. Fosse (de la).
 Delahaye, V, 325; voy. Haye (de la).
 Delaire, IV, 131, 546; VI, 216, 432, 587.
 Delalande, IV, 65; V, 468, 482, 801; VI, 89, 216, 428, 503, 601; voy. Lande (de la).
 Delamaire, IV, 268, 392; V, 116, 235; VI, 432.
 Delanoë, V, 488; VI, 196, 609; voy. Noë (de la).
 Delarue, IV, 294; voy. Rue (de la).
 Delatouche, V, 701; VI, 156; voy. Touche (de la).
 Delatour, III, 409; voy. Tour (de la).
 Delaulne *vel* Delaune, IV, 12, 67, 68; V, 297; VI, 162, 362; voy. Laulne (de).
 Delaunay, IV, 68, 118, 139, 175, 372, 397, 470; V, 22, 178, 183, 260, 698; VI, 36, 107, 201, 216; voy. Launay (de).
 Delbiest (de), V, 759; voy. Elbiest (d').
 Deleau, III, 346.
 Deléon, VI, 590; voy. Léon (de).
 Delépine, V, 723; voy. Épine (de l').
 Delfosse, II, 760.
 Delhomme, IV, 103.
 Delioe (de), II, 105.
 Delions, VI, 57.
 Delistre, IV, 297.
 Delorme, III, 224; IV, 721; V, 86; voy. Lorme (de) et Orme (de l').
 Delot, IV, 308; V, 788.
 Delouche, IV, 68.
 Delourme, IV, 234, 315, 759; V, 273, 284, 316; VI, 36, 168, 179, 605; voy. Lourme (de).
 Delpy, II, 503.
 Deluarde, V, 526.
 Deluen, VI, 88.
 Delys, III, 461; voy. Lys (de).
 Demarie, IV, 298.
 Demay, IV, 743; V, 492; VI, 61, 607.
 Demé, IV, 482.
 Demenel, V, 256.
 Deminiac, IV, 34; V, 36, 53, 269; VI, 599; voy. Miniac (de).
 Demorand, IV, 51.
 Demouraud, V, 210.
 Denancé, V, 47; VI, 395.
 Denée (de), II, 556, etc.; IV, 406, 560, 651; V, 336; VI, 172.
 Deniard, IV, 136; V, 208; VI, 9.
 Deniau *vel* Denyau, I, 164, 485, 662; II, 196; III, 128, 161, 336, 456; IV, 39, 65, 312, 376, 484, 485, 542, 543, 597, 693; V, 27, 377, 731; VI, 240.
 Deniaux, V, 261.
 Denicul, IV, 439; V, 193; VI, 66, 171.
 Denis (S.), pape, I, 38.
 Denis (S.), év. de Paris, I, 28.
 Denis *vel* Denys, I, 484; II, 707; III, 382, 664; IV, 13, 266, 378, 668, 721; V, 18; VI, 69, 185, 598.
 Denizot, VI, 60, 298.
 Deno, V, 92; VI, 389.
 Denoual, III, 505; IV, 112, 120, 146, 147, 210, 266; V, 423, 488, 770; VI, 305, 384; voy. Noual (de).
 Denouard, IV, 315, 480.
 Denouges, VI, 158, 193.
 Denrée, V, 766.
 Dentee, V, 756.
 Déour (Le), VI, 22.
 Depay, V, 689.
 Depincé, III, 410.
 Depoix, V, 403; VI, 171.
 Dequily, VI, 130; voy. Quily (de).
 Derbrée, VI, 344, 615.

- Deréan, VI, 108.
 Derennes, IV, 289, 360, 361, 403, 744.
 Déric, I, 463, 465, 484; II, 631, 632; III, 409, 460; V, 790; VI, 275, 577, 578.
 Dermaillé, V, 148.
 Dernecourt, IV, 493; V, 716.
 Deromagné, V, 522.
 Deron, II, 351.
 Derouin, IV, 548.
 Deroyer, IV, 296.
 Derrien, V, 801.
 Dersoir, VI, 355.
 Deru, III, 459.
 Derval (de), II, 756, 764, 773; VI, 227, 356, 357.
 Derwèle, I, 571.
 Desâges, V, 237.
 Desbin, VI, 332.
 Desbois *vel* Desboys, II, 662; IV, 228, 341, 392, 581, 584, 753; V, 696; VI, 40, 63, 171, 219, 230.
 Descartes, V, 445.
 Deschamps, I, 259; III, 59; IV, 33, 234, 767; V, 202; VI, 69, 279, 441; *voy.* Champs (des).
 Desclaux, IV, 245; VI, 603; *voy.* Claux (des).
 Descrots d'Estrées, II, 391.
 Déserts (des), I, 124; V, 595, 619, 794; VI, 195, 614.
 Deseuche, VI, 506.
 Desgenestes, V, 249.
 Desgranges, V, 259, 261, 801; *voy.* Granges (des).
 Desgrées, IV, 483; V, 149; *voy.* Grées (des).
 Deshayers, V, 659; *voy.* Hayers (des).
 Deshayes *vel* Deshais, II, 78; III, 614, etc., 642; IV, 427, 468, 470, 567, 591, 604; V, 416, 454, 623, 743; VI, 210, 432, 609; *voy.* Hayes (des).
 Désireux, II, 77.
 Desisles, V, 139; VI, 602; *voy.* Iles (des).
- Deslandes, VI, 378, 384, 616; *voy.* Landes (des).
 Deslée (Le), II, 418.
 Desmares, VI, 163.
 Desmazis, VI, 103.
 Desmier, III, 88.
 Desmot, IV, 721; VI, 598.
 Desnos, I, 750, 751, 783; IV, 198, 409; V, 273, 727, 752; VI, 144, 510; *voy.* Nos (des).
 Desoucher, VI, 117.
 Desouches, V, 141, 143; VI, 347.
 Desourmes, V, 15.
 Despagne, IV, 372.
 Despas, VI, 36.
 Despinay, V, 188; VI, 603.
 Desprez, IV, 487; V, 227, 428, 432, 573, 663; VI, 93, 506, 609; *voy.* Prez (des).
 Desrais, I, 508.
 Desrieux, IV, 514; V, 775; *voy.* Rieux (des).
 Desrives, V, 747.
 Desroyers, VI, 163.
 Desruaulx, VI, 344.
 Dessales, VI, 178; *voy.* Salles (des).
 Dessaudres, IV, 13.
 Destais *vel* Destays, IV, 118, 378.
 Destin, IV, 708; VI, 102.
 Deston, II, 163; VI, 310.
 Desvaux, V, 15, 448.
 Deurhoïarn, II, 204; VI, 334.
 Devault, V, 688.
 Deveseaux (de), I, 104.
 Devienne, VI, 275; *voy.* Vienne (de).
 Devime, II, 712.
 Dèvin (Le), V, 776.
 Devinx, V, 398.
 Diable (Le), IV, 180.
 Dibou, IV, 717; VI, 23.
 Didier (S.), év. de Rennes, I, 50; VI, 518.
 Didier, I, 226; V, 381; VI, 582.
 Dic (Guillaume), ab. de Rillé, II, 604.
 Dillon, I, 102.
 Dinaérou, I, 37; VI, 335.
 Dinan (Pierre de), év. de Rennes, I, 62; III, 2, 21; IV, 15, 28, 410; VI, 42.

- Dinan (Hodierne de), abb. de Saint-Georges, II, 258; IV, 268; V, 718.
- Dinan (Amice de), abb. de Saint-Sulpice, II, 312.
- Dinan (de), I, 62, 63, 397, 490, 636, 655, 684; II, 258, 312, 342, 366, etc., 384, 455, 459, 504, 539, 581, 588; III, 21, 137; IV, 140, 141, 144, 624; V, 228, 494, 497, 784; VI, 80, 81.
- Dinard, VI, 247, 471.
- Dinel, IV, 62.
- Dingé, IV, 146, 246, 330, 739.
- Dinomais, III, 545.
- Dioclétien, emp., I, 29, 38.
- Disalccéat (B. Jean), VI, 69.
- Divet, II, 77; V, 207, 343; VI, 140.
- Divré, VI, 510.
- Doaye, III, 428.
- Dohé, V, 244.
- Doby (Le), V, 116.
- Docmaël, év. d'Aléth, I, 575.
- Dodieu (Claude), év. de Rennes, I, 85, 116, 121, 123, 134, 174, 187, 221, 225, 254; III, 45; IV, 358.
- Dodieu, II, 91; IV, 106.
- Dodon, II, 782.
- Dol (Jean I^{er} de), arch. de Dol, I, 399; VI, 241.
- Dol (Jean II de), arch. de Dol, I, 399.
- Dol (Guillaume de), ab. de Saint-Florent, II, 457, etc., 474, 512; V, 54, 457.
- Dol (de), I, 439, 489, 579; II, 220, 287, 378, 384, 458, 483, 503, 511, 610, 756, etc., 773, 775; III, 509; IV, 463, 499, 500; V, 54, 710, 720; VI, 81, 600.
- Dolinel, V, 669, 671.
- Dolleaux, IV, 447, 775; VI, 593.
- Dolley, VI, 617.
- Dollier, III, 413; VI, 3, 4, 24, 499.
- Dolivet, VI, 590; voy. Olivet (d').
- Dolnoir (Raoul), ab. de Montfort, II, 643.
- Dollo, VI, 316.
- Domagné *vel* Domaigné (de), II, 108; III, 19, 82, etc.; IV, 41, 517, etc., 599.
- Dominel, V, 534.
- Domineuc (S.), VI, 611.
- Dominique (S.), III, 108, 145, 203.
- Domitien, év. d'Angers, I, 48.
- Domnech, VI, 611.
- Domnole, I, 48.
- Domont, I, 178.
- Donat, I, 510.
- Dondel (Jean), év. de Dol, I, 434; III, 224, 270, 410.
- Dondel, V, 747.
- Donoald, év. d'Aléth et ab. de Saint-Melaine, I, 579; II, 7, 67, 72, 366, 408, 504; IV, 140, 147, 242, 440, 455, 680, 739; V, 93, 767; VI, 225, 348.
- Dorbot, IV, 653.
- Dorcisse, IV, 539.
- Doré, I, 144; II, 262, 281, 283; III, 60; V, 290; VI, 170, 432.
- Doré (Le), III, 605.
- Doremét, I, 628; IV, 245; V, 226; VI, 355.
- Dorgen, VI, 108.
- Dorides (des), I, 624.
- Dorien, VI, 334.
- Dorin, V, 235; 468; VI, 417, 419.
- Dorlé, I, 263.
- Dorson, III, 209.
- Dory, IV, 599; V, 698; VI, 606.
- Dos (Le), V, 761.
- Dosne, I, 508.
- Douabin, V, 290; VI, 51.
- Douard *vel* Douart, IV, 97, 167, 375, 426, 628; V, 134, 723; VI, 333.
- Douarin de Trévelec (Le), IV, 503.
- Doublard, I, 141; IV, 198; V, 373.
- Double, IV, 611.
- Doublel *vel* Doublet, I, 525, 651; III, 425, 514; IV, 319, 712; V, 171, 762; VI, 89.
- Douceré, IV, 667; V, 183; VI, 223.
- Doucet, I, 234; IV, 112, 535; V, 318, 393, 551, 653; VI, 427.
- Douceur, II, 152.
- Doudé, VI, 245.

- Douesneau, III, 59.
 Douesnelière (Jean de la), ab. de Montfort, II, 643.
 Douesnelière (Bertrand de la), ab. de Montfort, II, 644.
 Douesnelière (Brient de la), ab. de Montfort, II, 644.
 Douesnelière (de la), IV, 338; V, 424.
 Douet, IV, 513; V, 469.
 Douët *vel* Douit (du), I, 720; III, 447; VI, 277; voy. Dudouët.
 Douglas, VI, 580.
 Douineau, V, 481.
 Douillet, II, 499, 500; IV, 398, 400.
 Douillet (Le), VI, 252.
 Doulx (Le), V, 517.
 Dourye (de la), VI, 432.
 Doussault du Breil, III, 613.
 Doussé, V, 795.
 Doussseau, III, 224, 299, 527, 528; V, 276, 286, 441.
 Doyen (Le), IV, 225; V, 692.
 Doyle, II, 702; IV, 705; V, 427.
 Doysil *vel* Doysis, II, 391; IV, 624.
 Doysseau, IV, 197.
 Drake, VI, 104.
 Drapier, V, 16; VI, 114, 315.
 Dray (de), IV, 265.
 Dréano, V, 550.
 Drelowen, VI, 391.
 Dreux, I, 135, 140, 226; II, 161, 569; III, 376; V, 393.
 Drevallon *vel* Driwallon, IV, 80, 217; V, 38; VI, 334.
 Drewoion, V, 39, 423.
 Drillet de Pennemprat, VI, 578.
 Drogo (Le), III, 60; IV, 545, 760.
 Droit, III, 430.
 Drouard *vel* Drouart, II, 152; V, 515.
 Drouasne, V, 371, 375.
 Drouault, I, 139, 177, 187, 215; IV, 562; VI, 468.
 Drouet, I, 141, 233, 312; II, 71; III, 241, 384; IV, 203, 535; V, 191, 422, 438, 514, 800; VI, 608.
 Drouet de Montgermont, I, 164, 214; V, 280, 291, 660.
 Drouges (de), IV, 546.
 Drouin, I, 144; V, 455.
 Droulet, IV, 464.
 Droyaux, IV, 46.
 Dru (Le), III, 457.
 Druais, IV, 294.
 Druel, IV, 103.
 Druet, I, 141; IV, 265, 480, 759; V, 440.
 Dublot, VI, 180.
 Dubois *vel* Duboys, I, 642; III, 630; IV, 47, 152, 355, 416, 447, 721, 775; V, 35, 291, 294, 634; VI, 78; voy. Bois (du) et Bouays (du).
 Dubourdieu, IV, 95; V, 116.
 Dubourg, V, 743, 748; voy. Bourg (du).
 Duboys des Sauzays, IV, 479.
 Dubreil, III, 415, 553; VI, 180; voy. Breil (du).
 Dubreuil, III, 211; voy. Breuil (du).
 Dubrice (S.), év., I, 376.
 Dubuisson, IV, 298, 305, 307; V, 512; VI, 311; voy. Buisson (du).
 Dubuz, I, 163.
 Duc (Le), I, 134, 139, 212, 223, 233, 662; II, 85, 374; IV, 111, 166, 273, 434, 535, 576, 578, 698; V, 447, 517; VI, 288, 580; voy. Leduc.
 Duc du Petitbois (Le), III, 246.
 Duc de la Bouquinaye (Le), III, 658.
 Duchemin, I, 258; III, 397, 524, 531; V, 26, 590; VI, 224; voy. Chemin (du).
 Duchesne, III, 460; IV, 497, 498; V, 662, 770; VI, 617; voy. Chesne (du).
 Duclos, II, 486; IV, 97, 203, 228, 308, 351, 367, 427, 760; V, 143, 423, 700, 776; VI, 17, 468.
 Ducormier, VI, 224.
 Dudouet, III, 466; IV, 173, 175; V, 534; voy. Douet (du).
 Dueil (Le), IV, 730.
 Dufeil, V, 484; voy. Feil (du).
 Dufeu, IV, 367, 540; V, 400, 403; VI, 79, 447; voy. Feu (du).
 Dufey, VI, 609.

- Dufour (Raoul), ab. de la Vieuville, 629, 656, 675, 684, 756; V, 182, 233, 235, 439, 482, 661, 801; VI, 32, 60, 218, 229, 246, 258, 262, 263, 299, 316, 366, 419, 468, 471, 473, 546, 586.
- Dufour, III, 460; IV, 602, 603; voy. Four (du).
- Dufresne, IV, 665; voy. Fresne (du).
- Dugué, VI, 617.
- Duguen, III, 633.
- Duguéret, IV, 482.
- Duguest, IV, 230, 234; VI, 339.
- Duhail, IV, 288; voy. Hail (du).
- Duhamel, V, 176.
- Duhil, IV, 315, 396, 556; VI, 93, 319, 321.
- Duhoux, VI, 474.
- Dujardin, IV, 161.
- Dujarié, III, 649.
- Duliepvre, IV, 480; voy. Liepvre (du).
- Duliepvre du Bois de Pacé, III, 137.
- Dumaine de la Jossierie, V, 394.
- Dumas, IV, 458.
- Dumesnil, VI, 144.
- Dumont, II, 163; III, 20; VI, 280, 614; voy. Mont (du).
- Dumoulin, IV, 12; V, 324; voy. Moulin (du).
- Dumoustier, III, 312.
- Duparc, V, 689.
- Duperray, VI, 206.
- Duperron, VI, 504.
- Duplessix, IV, 50; V, 107; voy. Plessix (du).
- Duplex, III, 644.
- Dupont, IV, 129, 556, 653; V, 64, 81, 130, 324, 589; VI, 22, 476, 486; voy. Pont (du).
- Duport, VI, 72, 470; voy. Port (du).
- Dupoyrier, III, 264.
- Duprat, V, 664.
- Dupré, I, 691; II, 411; IV, 488; V, 96, 163, 285, 662; VI, 103, 105, 195, 274; voy. Pré (du).
- Dupuis *vel* Dupuy, I, 669, 750; II, 114; IV, 175, 284, 386; V, 96, 105, 341, 526, 683, 689; VI, 432; voy. Puy (du).
- Durand *vel* Durant, I, 36, 134, 140, 160, 226, 625, 628, 644, 666; II, 240; III, 68; IV, 111, 112, 490, 629, 656, 675, 684, 756; V, 182, 233, 235, 439, 482, 661, 801; VI, 32, 60, 218, 229, 246, 258, 262, 263, 299, 316, 366, 419, 468, 471, 473, 546, 586.
- Durand de la Furonière, I, 630, 667.
- Durantière, V, 480.
- Duras (de), VI, 227, 318; voy. Durfort (de).
- Duret, VI, 455.
- Durfort (Raymond de), ab. de la Vieuville, II, 766.
- Durfort (de), II, 766; IV, 32, 48, 71, 180, 463; V, 401.
- Durioterus, év. de Rennes, I, 50; II, 4.
- Durocher *vel* Durochier, III, 61; V, 22, 27, 81; VI, 29, 37, 73, 428, 432, 474; voy. Rocher (du).
- Durot, IV, 488; VI, 179.
- Duroy, V, 86.
- Duscorps, IV, 171; VI, 370.
- Dussais, II, 590.
- Dussault, V, 698; VI, 609.
- Dussault de la Loussais, IV, 448; VI, 47.
- Dutertre, IV, 698; voy. Tertre (du).
- Duval, III, 167, 403, 634; IV, 24, 161, 285, 291, 453, 494, 548, 636; V, 3, 7, 134, 163, 223, 285, 445, 501, 717; VI, 117, 130, 174, 199, 206, 275, 377, 470, 590, 596, 613; voy. Val (du).
- Duval de Beuzerelle, III, 206.
- Duveau, VI, 270.
- Duver, V, 663.
- Duverger, III, 165, 209; VI, 507; voy. Verger (du).
- Duysnes *vel* D'huisne, IV, 492; V, 722; VI, 32.

E

- Ebediolus, év. de Rennes, I, 48.
- Ebérard, I, 508, 665; IV, 331; V, 283; VI, 170.
- Ebrard, ab. de Marmoutiers, VI, 328.
- Ebrault, II, 519.
- Ebroin, II, 519, 520.

- Echart *vel* Eschart, IV, 626, 629; V, 59, 260, 695; VI, 463.
 Echelles (des), III, 82.
 Ecolâsse *vel* Escolasse, I, 218; VI, 455.
 Ecosse (Ameline d'), abb. de Saint-Sulpice, II, 312.
 Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, I, 395.
 Eder, II, 207; IV, 160; V, 674; VI, 170.
 Egasse du Boullay, V, 99.
 Egault, IV, 431; VI, 606.
 Elbène (d'), II, 766.
 Elbiest (d'), IV, 688; voy. Delbiest.
 Electran (S.), I, 39, 40.
 Electran, év. de Rennes, I, 52.
 Eleuthère (S.), pape, I, 37.
 Elic, III, 120; VI, 615.
 Elisée, III, 120.
 Elliot, II, 421; V, 227.
 Elluart, IV, 119.
 Eloi (S.), év. de Noyon, V, 249.
 Elyas, III, 198.
 Eméric, III, 462; VI, 104, 105.
 Emery, V, 633.
 Engelbert, V, 692, 698.
 Engerand, III, 466, 555.
 Engerran, IV, 399.
 Engoulvent (d'), II, 763; V, 500.
 Enoch (Etienne), év. de Rennes, I, 741, 749; III, 548, 551, 611; VI, 551.
 Enoch, I, 740, 749; III, 542, 550, 553.
 Enogat (S.), év. d'Aléth, I, 574; VI, 271, 518.
 Enouf *vel* Esnouf, I, 135, 226; III, 336, 455, 528; IV, 439; V, 672, 695.
 Eon, I, 141; IV, 175, 182, 251, 340, 341, 364, 367, 458, 643, 686; V, 61, 76, 256, 304, 305, 408, 409, 499, 762, 777, 790; VI, 116, 195, 224, 276, 301, 389, 398, 399, 601.
 Eon de la Mettrie, I, 628, 663; III, 168, 186.
 Epiard, IV, 667.
 Epinay *vel* Espinay (de l'), I, 141; IV, 294, 322, 574, 576, 743; V, 444, 448.
 Epine *vel* Espine (l' *vel* de l'), I, 497; II, 244, 513, 539, 715, etc., 770; IV, 36, 38, 207, 490, 491, 552; V, 508, 522; VI, 240, 529, 586; voy. Lépine (de).
 Eppo, IV, 455.
 Erbrée (Agnès d'), abb. de Saint-Georges, II, 259, 297.
 Erbrée (Guyote d'), abb. de Saint-Georges, II, 260.
 Erbrée (d'), II, 260, 576; III, 37, 152; IV, 106, 543, 547, 560, 561, 651; V, 471, 475, 476; VI, 301, 324.
 Eriau, IV, 12.
 Erinfred, V, 9.
 Erispoë, roi de Bretagne, I, 385; II, 123, 168, 212; IV, 79, 216, 604, 637; VI, 347.
 Ermard, IV, 205.
 Ermard de Beauperaire, IV, 155.
 Ermengarde, duch. de Bretagne, I, 237; II, 178, 190; III, 75, 496, 507.
 Ermenier, IV, 545; VI, 93.
 Ermor, év. d'Aléth, I, 564, 575.
 Ermyne, IV, 250, 483.
 Ernaud, V, 503.
 Ernault, I, 485; IV, 155; V, 85, 385, 723, 766; VI, 253, 431, 447.
 Ernouf, II, 441.
 Ernoul, V, 688, 699, 701.
 Erthac (d'), II, 782.
 Erussart, V, 488.
 Eschabellan, IV, 435, 438.
 Eschelles (d'), III, 88.
 Escoblan, II, 63.
 Escolan, IV, 489.
 Escoubleau (d'), II, 568; IV, 688.
 Escouffart, IV, 768; VI, 415.
 Eslevart, II, 374.
 Eslic, V, 51.
 Esnard, II, 105.
 Esnaud, I, 783; V, 530; VI, 180, 416.
 Esnault, II, 726; IV, 444, 601; V, 162, 201, 227.

- Esperlué (de l'), I, 338.
 Espervier (Jean L'), év. de Saint-Malo, I, 593, 704; III, 143.
 Espervier (L'), I, 173.
 Espinay (Jacques d'), év. de Rennes et de Saint-Malo, I, 79, etc., 114, 116, 593; III, 43; IV, 407.
 Espinay (Charles d'), év. de Dol et ab. du Tronchet, I, 425; II, 229; III, 407; IV, 208, 644; VI, 544.
 Espinay (Jean d'), ab. de Saint-Méen, II, 134.
 Espinay (Louis d'), ab. du Tronchet, II, 228.
 Espinay (Françoise d'), abb. de Saint-Georges, II, 261.
 Espinay (Perrette d'), abb. de Saint-Georges, II, 262.
 Espinay (Philippe d'), abb. de Saint-Georges, II, 263.
 Espinay (d'), I, 79, 81, 134, 154, 161, 174, 182, 183, 213, etc., 219, 221, 222, 271, 273, 327, 332, 422, 471, 493; II, 53, 82, 261, 262, 339, 351, 369, 373, 374, 405, 466, 591; III, 37, 39, 40, 41, 43, 51, 53, 137; IV, 41, 102, 160, 307, 348, 349, 389, 425, 672; V, 111, 116, 430, 431, 593, 595, 787; VI, 601.
 Espinay-Saint-Luc (Arthur d'), ab. de Redon et de Rillé, II, 176, 606.
 Espinay de Vaucouleurs (d'), II, 356.
 Espinose (Pierre d'), ab. de Rillé, II, 606, 616.
 Espinose (d'), V, 111, 447.
 Espronnière (de l'), III, 229; V, 129; voy. Lespronnière (de).
 Estable (d'), II, 610.
 Estache (de l'), II, 734.
 Estampes (d'), IV, 376.
 Estamples (d'), I, 669; VI, 301.
 Estang (de l'), II, 298; V, 314.
 Estarcher, II, 494.
 Estéot, I, 258.
 Estiérot, II, 158.
 Estin, VI, 156, 167, 168, 404.
 Estouteville (d'), II, 12, 262, 466, 535; III, 37, 53.
 Estrades (Jean d'), ab. de Saint-Melaine, II, 18, 19; VI, 183.
 Estrades (Jean-Fr. d'), ab. de Saint-Melaine, II, 20; V, 547.
 Estrades (d'), II, 22, 37, 44.
 Estréhan (d'), II, 535.
 Esvigné (d'), I, 227.
 Etienne (S.), martyr, I, 31.
 Etienne (S.), pape, I, 38.
 Etienne, év. de Rennes, I, 51; II, 593.
 Etienne, év. de Dol, I, 405, 524; II, 243.
 Etienne, ab. de Saint-Melaine, II, 6.
 Etienne, ab. de Marmoutiers, IV, 568.
 Etienne, roi d'Angleterre, II, 311.
 Etienne, II, 389.
 Etiennette, abb. de Saint-Georges, II, 259.
 Ethbin (S.), III, 501.
 Ethlon, V, 152.
 Etire, V, 717.
 Etoile (de l'), III, 489, 505, 517.
 Etreilles (d'), IV, 579, 580.
 Eudes, III, 155, 216, 443; V, 297.
 Eudo de Kerlivio, III, 524, 654.
 Eudon, duc de Bret., I, 150; V, 361.
 Eudon, ab. de Saint-Méen, II, 129.
 Eudon, I, 171; IV, 217, 417, 419, 452; V, 154.
 Eugène III, pape, I, 388, 569, 634; II, 8, 307, 331, 334, 348.
 Eugène IV, pape, I, 415, 592; III, 40; IV, 108, 229, 239, 286, 328; VI, 370.
 Eugénie, impér., I, 755.
 Eurac, IV, 199.
 Eusèbe, roi, IV, 453, 454.
 Eustaisie, abb. de Saint-Sulpice, II, 313.
 Eustasse, V, 285.
 Eutichian, pape, I, 38.
 Eve, V, 239.
 Eveillard, II, 660; IV, 153, 244, 286, 288, 744; V, 351; VI, 341, 599.
 Even, arch. de Dol et ab. de Saint-

- Melaine, I, 387, 398; II, 7, 458; IV, 509; VI, 525.
 Even, ab. de Montfort, II, 642.
 Egen, IV, 60, 277, 284, 298, 405, 430, 465, 498, 668, 717, 767; V, 57, 177, 188, 284, 392, 466; VI, 194, 418, 585, 601, 603,
 Evin, IV, 384.
 Evreux (d'), IV, 576.
- F**
- Fabre, VI, 82.
 Fabri, I, 221; VI, 194.
 Fabron, IV, 97; V, 439.
 Fabroni, IV, 74; V, 439.
 Faczon, IV, 146.
 Faget, II, 727.
 Fagon (Antoine), ab. de Saint-Méen, II, 135, 154.
 Fagon (François), ab. de la Vieuville, II, 766.
 Faguais (Le), IV, 434, 716.
 Fagueys, VI, 580.
 Fahier, IV, 443.
 Fail (du), I, 71, 252; II, 16, 43; III, 126; IV, 21, 241, 532; V, 235, 488; VI, 446.
 Fainel, VI, 107.
 Faisant *vel* Faysant, IV, 155, 579, 770; VI, 180, 587.
 Faisnel (Guillaume), ab. de la Vieuville, II, 764.
 Faitou, IV, 55.
 Faisant de Beaumont, V, 80; VI, 601.
 Falaise, V, 244, 294; VI, 605.
 Fallesche (de la), II, 726.
 Falloux (de), III, 554.
 Falourd, V, 695.
 Fanchal (Robert), ab. de la Vieuville, II, 764.
 Fanlou, V, 481.
 Fau (du), III, 504; voy. Fou (du).
 Faquerye, IV, 319.
 Faramus de Trahideuc (de), IV, 744; V, 524.
 Farcy *vel* de Farçy, II, 154; III, 177, 188; IV, 293, 464, 586, 718; V, 277, 316, 317, 414, 578; VI, 170.
 Farcy de Cuillé (de), V, 317.
 Farcy de Malenoë (de), IV, 165; V, 782.
 Farcy de Pontfarcy (de), IV, 595.
 Fargues (de), I, 434.
 Farguier, II, 655; IV, 106.
 Farnican, V, 800.
 Farouge, IV, 45.
 Farsi, II, 762, 775.
 Faslo, IV, 306.
 Fastcaire, arch. de Dol, I, 394.
 Fau (du), II, 455; IV, 642.
 Faucher, VI, 589.
 Fauchet (Claude), ab. de Montfort, II, 647.
 Fauchet, V, 776.
 Faucheur (Le), IV, 102.
 Fauchoux, III, 222, 422; IV, 601; V, 22, 790.
 Fauchoux (Le), V, 723.
 Fauchoux, V, 427, 512, 780.
 Fauchoux (Le), IV, 154.
 Faucillon, II, 424; V, 310.
 Faucon (de), III, 378; VI, 409.
 Fauconnier, V, 380.
 Faure, II, 601, 602.
 Fautrel, V, 268.
 Fauveille, V, 256.
 Fauvel, II, 52; IV, 291, 625; V, 331, 488, 653, 722, 734; VI, 158.
 Favedel, V, 440.
 Faverays, VI, 170.
 Favereau, VI, 424.
 Faverel, I, 462, 491; III, 407; IV, 744; VI, 257.
 Faverye, IV, 39.
 Favi, VI, 463.
 Favrais, V, 65.
 Favre (Le), II, 114.
 Fay (de), I, 246.
 Faye (de), I, 63; III, 25; V, 155.
 Faye (Le), III, 322.
 Fayel (du), II, 602.
 Fayette (Françoise de la), abb. de Saint-Georges, II, 257, 263; VI, 547.
 Fayette (Magdeleine de la), abb. de

- Saint-Georges, II, 257, 264, 266, 275; III, 320; VI, 547.
- Fayette (de la), I, 263, 264; V, 658.
- Faynel, VI, 280.
- Fayolle (de), I, 136, 208, 216; III, 439; VI, 576.
- Fébédolus I^{er}, év. de Rennes, I, 41, 45, 46; VI, 516.
- Fébédolus II, év. de Rennes, II, 48.
- Febvre *vel* Feubvre (Le), I, 339; II, 218, 524, 711; III, 32; IV, 48, 340, 365, 522, 545, 630, 668, 700; V, 139, 140, 176, 226, 332, 476, 531, 562, 655; VI, 7, 171, 301, 602; voy. Lefebvre.
- Febvre de Laubrière (Le), II, 100; IV, 23; V, 609; VI, 326, 462, 581.
- Febure (Le), IV, 245, 469, 594; VI, 473; voy. Lefebure.
- Féburier, III, 585.
- Fédéry, V, 53.
- Feil (du), V, 691; voy. Dûfeil.
- Feillé, I, 209, 214.
- Feillet, IV, 405.
- Feilleul, V, 35.
- Fel, I, 258.
- Felens, V, 666.
- Félin, III, 515; V, 488.
- Félix (S.), pape, I, 38.
- Félix, év. de Quimper, I, 380.
- Fénieux (de), I, 228, 740, 750.
- Fer (Le), I, 646, 662; II, 424; III, 167, 351; IV, 458, 664, 665; V, 408, 526, 531, 787; VI, 103, 144, 195, 278.
- Fer de Beauvais (Le), III, 555.
- Fer de la Gervinai (Le), IV, 202.
- Fer de la Motte (Le), III, 666.
- Fer de la Soudre (Le), VI, 272.
- Féraud, I, 259.
- Fère, VI, 112.
- Férigat (de), V, 775.
- Fermal, II, 88.
- Fermin d'Argouges, VI, 599.
- Fermonneau, VI, 116.
- Feron, V, 249.
- Ferré, I, 134, 139, 209, 216, 311, 315; III, 442; IV, 349, 404; V, 496; VI, 69, 179.
- Ferré de la Villésblancs, II, 328.
- Ferré (du), IV, 589.
- Ferret, I, 210, 224; II, 347; III, 152, 445, etc.
- Ferric, V, 498.
- Ferrier, II, 664.
- Ferrière (de la), V, 694.
- Ferrière de la Motte-Rogon, IV, 668.
- Ferron *vel* de Ferron, I, 220, 636, 668; II, 52, 196, 243, 632, 731; III, 227; IV, 288, 628, 742; V, 124, 162, 196, 516; VI, 235, 382, 383, 418, 590.
- Ferron de la Villandon, IV, 741; V, 29, 589.
- Ferron du Chesne (de), V, 484.
- Ferry, III, 511.
- Fertigné, VI, 343, 344, 447.
- Fescal (de), II, 291.
- Fescan (de), IV, 83.
- Fesnoux, IV, 555.
- Festinien, arch. de Dol, I, 385, 386, 394, 510.
- Festivus, I, 571; III, 521; VI, 584.
- Fetmer, V, 38.
- Fétuet, IV, 628.
- Feu (Perrine du), abb. de Saint-Georges, II, 261.
- Feu (du), I, 484; II, 33, 149, 310; III, 179, 472, 749; V, 84, 257, 284, 658; VI, 6, 8, 76, 78, 165, 166; voy. Dufeu.
- Feudé, IV, 198, 356, 658; V, 492, 665, 748.
- Feudé de la Boixière, IV, 341; VI, 592.
- Feudry, V, 624.
- Feuillet, IV, 668; V, 68.
- Feulienne, II, 364.
- Feutrel, III, 516.
- Feuvre (Le), III, 181; voy. Febvre (Le) et Lefeuve.
- Feuvrier, V, 202.
- Fèvre (Le), IV, 652; voy. Lefèvre.
- Février, IV, 593.
- Feydeau, I, 627, 628, 669; II, 85; IV, 233, 457; VI, 224, 402.

- Fibur, VI, 17.
 Fichepel, III, 522; VI, 159.
 Fichet *vel* Fischet, VI, 339, 383.
 Filère, II, 424.
 Fillion, VI, 295.
 Fily *vel* Filly, IV, 213, 693; V, 58, 188; VI, 598.
 Fily (de), IV, 757.
 Fillaud, VI, 305.
 Filleur (Le), VI, 188.
 Filoche, V, 402, VI, 318.
 Filochaye (de la), IV, 750; VI, 318.
 Finemont, VI, 72.
 Finéo, VI, 324.
 Finithoiarn, VI, 334, 339.
 Finoés, V, 666.
 Finor, V, 399.
 Firmat (S.), I, 59, 116; III, 505, 514.
 Fissot, IV, 136.
 Fixot, IV, 739; VI, 427.
 Fizelier (Le), V, 697.
 Flac (Nicolas de), év. de Saint-Malo, I, 584.
 Flage (de), VI, 73.
 Flambart, VI, 590.
 Flau (du), II, 365.
 Flaud *vel* Flaux, V, 105; VI, 419.
 Fléchaye (de la), II, 154; IV, 727; V, 283.
 Fléges (des), II, 610; IV, 67.
 Fleur, IV, 345.
 Fleur (de la), II, 105.
 Fleuriot, II, 352; IV, 750, 752; VI, 228.
 Fleurville (de), VI, 252.
 Fleury, II, 248; III, 630, 667; V, 28, 32, 130, 515, 531; VI, 130, 395, 455, 599.
 Flô de Trémolo (Le), VI, 578.
 Floart, III, 31.
 Floccard, II, 734; III, 20, 395; IV, 103.
 Floch (Le), IV, 50; V, 183.
 Floissac (de), II, 632.
 Florent (S.), ab., I, 58.
 Flothaire, V, 9.
 Flothelt, VI, 390.
 Flour, II, 760.
 Fogasses de la Bastie (Jean de), év. de Saint-Malo, I, 606, 607, 618, 706; III, 302, 467, 479, 527; VI, 124.
 Foix (Pierre de), ab. de Saint-Melaine, II, 13.
 Foix (de), II, 17; V, 123, 280, 765.
 Folicaldi, I, 777.
 Folie, VI, 330, 352.
 Follenay (de), IV, 434; V, 597.
 Folliot, III, 293.
 Foloreille, IV, 226.
 Fonsay, V, 661.
 Font (de la), I, 227, 243; III, 300, 303.
 Fontaine, III, 542; IV, 304, 305, 318, 323, 408, 483, 544, 545; V, 646, 680; VI, 435, 445, 447, 459.
 Fontaine (de la), I, 134; IV, 406, 479, 516, 625; V, 6, 475.
 Fontaines (des), I, 701.
 Fontenay (de), II, 385, 394; III, 136; V, 676.
 Fontenailles (de), V, 338.
 Fontlebon (de), V, 56; VI, 411, 601.
 Fordoux, IV, 522; V, 654.
 Forêt *vel* Forest (de la), II, 610; IV, 210, 742, 743; V, 67; VI, 346, 603.
 Forest, I, 224, 258; II, 265; IV, 39, 175; V, 182, 324, 351, 658; VI, 463.
 Forest d'Armaillé (Angélique de la), abb. de Saint-Sulpice, II, 318.
 Forest d'Armaillé (de la), VI, 399.
 Forestier, I, 245; IV, 641; V, 60, 227, 371, 385; VI, 344, 604.
 Forestier (Le), I, 750; II, 629; III, 611; V, 477; VI, 61, 83, 121, 130, 582, 613.
 Forestier du Joncheray (Le), V, 483.
 Forestier de la Mairie (Le), VI, 57.
 Forgeais, I, 498, 502; V, 722; VI, 31.
 Forgeis, II, 40.
 Forgerais, IV, 255.
 Forges (de), I, 778; II, 108; V, 235; VI, 174.

- Forges (des), IV, 602; VI, 579.
 Forget, IV, 63, 65, 211; V, 717;
 VI, 586, 596.
 Fornier, V, 251, 257, 285.
 Forsan, V, 339.
 Forsanz (de), I, 520; III, 246; IV,
 120, 153; V, 215, 339, 478, 558,
 655; VI, 56, 354, 608.
 Forster, III, 464, 465.
 Fort (Le), III, 181; V, 297, 393;
 voy. Lefort.
 Forterie (de la), I, 602.
 Fortin, IV, 224, 448, 458; V, 496,
 708; VI, 158, 329, 332, 345.
 Fortin de Surville, VI, 155.
 Forveille, V, 174, 176.
 Fosse (de la), I, 463, 499, 666; II,
 87, 105; IV, 60, 146, 743, 744;
 VI, 229, 577, 579; voy. Dela-
 fosse.
 Fosset, I, 258.
 Foloor (Le), V, 184.
 Fou (du), I, 482, 484, 509; II, 209,
 282; III, 457; VI, 579.
 Fouace, V, 92, 515.
 Fouassier, V, 311; VI, 436, 438.
 Fouay (du), IV, 611.
 Foucault, IV, 234, 272, 520, 692,
 704; V, 324, 607.
 Foucault des Bigotières, IV, 47.
 Foucher *vel* Fouscher, I, 498; III,
 479; IV, 65; VI, 171, 324, 326,
 412.
 Foucher du Brandeau, IV, 697; VI,
 97.
 Foucquine, V, 214.
 Fougéré *vel* Foucsré, III, 32; IV,
 146.
 Fougeray, IV, 211, 392; V, 751.
 Fougeray (du), III, 19.
 Fougerays (des), IV, 711.
 Fougère *vel* Foulgère, IV, 416; V,
 150.
 Fougéré de Kermorivan, IV, 10.
 Fougères (Etienne de), év. de Rennes,
 I, 59, 116, 151; II, 781; IV, 98,
 132, 237, 400, 418; V, 335; VI,
 591.
 Fougères (Pierre de), év. de Rennes,
 I, 63; III, 25; IV, 98, 301, 754;
 VI, 196.
 Fougères (de), I, 63, 139; II, 255,
 386, 413, 429, etc., 442, 443, 512,
 570, 573, 588, 595, etc., 615, 617,
 620, 624, etc., 630, 633, 736, 755,
 776; III, 3, 277, etc., 523; IV, 13,
 113, etc., 122, 136, 347, 499, 588,
 614, etc.; V, 62, 97, 117, 118,
 123, 131, 459, 508, 685, 689, 691,
 699; VI, 213, 247, 328, 456.
 Fougler, II, 623; V, 382, 780; VI,
 326, 373, 615.
 Fougles, IV, 697.
 Fouglet, IV, 690, 692.
 Fouille, II, 134.
 Fouillet, V, 162.
 Fouilleul, V, 522.
 Foulgeré, IV, 447.
 Foulain *vel* Foullain, IV, 693; V,
 16, 769; VI, 298.
 Foulon *vel* Foullon, V, 182, 531;
 VI, 105, 224, 262.
 Foulques, IV, 652.
 Foulques Nerra, II, 580.
 Foucqué, VI, 87.
 Fouquet *vel* Foucquet, II, 152, 158,
 424; III, 472; IV, 198, 667; V,
 291, 305, 446; VI, 17, 114, 215,
 372, 374, 401.
 Fouquet de Chalain, I, 224; III, 117,
 138; IV, 9; V, 517.
 Fouquet de la Varenne, VI, 582.
 Fouqueux, VI, 475.
 Four (du), I, 245, 508; voy. Dufour.
 Fourché, VI, 452.
 Fourcy (de), II, 444, 464, 467; III,
 407; VI, 582.
 Fouré *vel* Fourré, IV, 256, 297, 604,
 678, 679; V, 221, 499; VI, 598.
 Foureau *vel* Fourreau, I, 224; II,
 503, 784; IV, 305.
 Fourel, II, 106, 107; VI, 8.
 Fourgon, I, 751.
 Fourmiguët, II, 82.
 Fourmond *vel* Fourmont, III, 414,
 638; IV, 351, 406, 504; VI, 416.
 Fourneau, IV, 319.
 Fournet (de), VI, 615.

- Fournier, I, 135, 140, 208, 217, 246, 339, 740, 750, 764; II, 365; III, 176, 318, 404; IV, 103, 214, 303, 397, 399, 683; V, 42, 74, 360, 439, 504; VI, 339, 431, 588.
 Fournier d'Allérac, IV, 153; VI, 109, 111, 112.
 Fournier de Bellevue, III, 666; IV, 385, 386; V, 791.
 Fournier de la Châteigneraye, VI, 604.
 Fournier des Cambaras, V, 159, 160.
 Fournier de Trélo, IV, 47; V, 546.
 Fournouil (Michel), ab. de Saint-Melaine, II, 10.
 Fournouil (de), I, 134.
 Fourquery, IV, 667.
 Fouvil *vel* Fouville, V, 297, 350.
 Fracan, I, 375.
 Fradel (de), II, 318.
 Frain, I, 254, 749; III, 336, 569; IV, 240; V, 777; VI, 32, 84, 117, 131, 198, 210, 503.
 Frain de la Villegontier, II, 632, 740, 744; IV, 621; V, 418, 420.
 Frain des Mazures, IV, 399.
 Framboisière (de la), IV, 643.
 Franc (Le), I, 501; II, 707, 753; III, 421; IV, 111; V, 96, 261; voy. Lefranc.
 France (de), II, 634; III, 183; IV, 12, 168, etc., 691, 692, 770; V, 187, 438, 475; VI, 402.
 Franchère, V, 534.
 Francheville (de), I, 209; II, 669; III, 162, 524, 654; IV, 321, 322, 554; V, 524; VI, 204, 205, 591.
 Francier (Le), V, 68.
 François d'Assise (S.), III, 108, 131, 163.
 François de Paule (S.), III, 108, 160.
 François de Sales (S.), I, 426; II, 309; III, 108, 242, 243.
 François Xavier (S.), III, 158.
 François I^{er}, r. de Fr., I, 126, 128, 268, 422, 597, 674; II, 25, 29; III, 144, 323, 436; V, 503.
 François II, r. de Fr., I, 86.
 François I^{er}, duc de Br., II, 32, 190, 709; III, 123, 139.
 François II, duc de Br., I, 80, 668, 680; II, 32, 33, 191, 461; III, 37, 124, 125, 414; IV, 21; V, 538, 585.
 François III, duc de Br., I, 114; II, 32; IV, 366.
 François (Le), IV, 296, 635; V, 53, 302, 409; VI, 311, 399, 595; voy. Lefrançois.
 Françoise d'Amboise, duch. de Bret., III, 191; V, 595, 610.
 Frangeul, III, 443; IV, 323, 392; V, 406, 715, 774; VI, 102, 189, 471, 589.
 Fréard, VI, 163.
 Fréboul, III, 383, 429.
 Frédegonde, I, 48.
 Frédel, IV, 205, 458; V, 516.
 Frédéric, ab. de Saint-Florent, IV, 369.
 Frémin, V, 35.
 Frémot, II, 385.
 Frémont, I, 233.
 Frémy, V, 135.
 Frenchart, IV, 310.
 Freppel, I, 780; III, 639.
 Fresche (du), IV, 87.
 Fresleu, IV, 255.
 Freslon *vel* de Freslon, II, 610; III, 570; IV, 153, 245, 322, 323, 336, 649; V, 26, 187, 480, 524.
 Freslon de la Freslonnière, I, 136, 282; II, 114; IV, 6, 160, 438, 439; V, 289, 290, 588, 589, 674, etc., 730; VI, 204.
 Freslon de Saint-Aubin, II, 356; V, 720.
 Fresnay (du), V, 69.
 Fresnaye (de la), I, 604; III, 351; IV, 405, 692; V, 468.
 Fresnays, IV, 692.
 Fresne (du), II, 100; IV, 704; V, 235; voy. Dufresne.
 Fresne de Virel (du), I, 154, 210; IV, 488; V, 546, 549, 550; VI, 112, 150.
 Fresne des Saudrais (du), I, 630,

- 645, 646, 667; IV, 666, 667, 693; V, 233; VI, 133, 145.
 Fresné, V, 777.
 Fresnel, IV, 34, 203, 488, 579.
 Frest, III, 511.
 Fretard (de), III, 38.
 Fretat de Boissieux (de), III, 662.
 Fretay, VI, 602.
 Fretay (de), IV, 588.
 Frête, III, 359; V, 531.
 Frête (de la), III, 39; IV, 41.
 Freté *vel* Fretté, IV, 322, 323, 492; V, 524; VI, 591.
 Fretel, V, 788; VI, 611.
 Fretel de Bazoche, I, 101.
 Frigart, V, 658.
 Frin, I, 262; V, 780; VI, 280.
 Frin des Touches, III, 97, 100.
 Fristel, III, 588, 589; IV, 514.
 Froc, IV, 659.
 Frodalt, V, 36.
 Frodebert, V, 9.
 Frodic, VI, 391.
 Froger, IV, 361.
 Frogerais, VI, 16.
 Frogereul, V, 747.
 Frogier de Pontlevoy, I, 751.
 Frogin, V, 311.
 Fromentier (Le), V, 62.
 Fromond *vel* Fromont, I, 52, 507; II, 576; V, 320.
 Fromont (de), IV, 485; VI, 593.
 Fromy, VI, 288.
 Frotet, I, 662; IV, 664; V, 755; VI, 288, 610.
 Frotet de la Landelle, I, 690; VI, 83, 243, 304.
 Frotet de la Motte-Jan, I, 669.
 Frotin *vel* Frostin, I, 651; III, 553; V, 50, 273, 330.
 Frotmond, II, 511.
 Froulay (de), II, 356, 368; III, 630.
 Fucelle, II, 766.
 Fugères, V, 302.
 Fulbert, IV, 569, 570.
 Fulcher, év. de Nantes, IV, 606.
 Fulchric, ab. de Redon, II, 170.
 Fumée, II, 455.
 Fur (Le), VI, 88.
 Fustaye (de la), II, 304, 305; III, 505, 507, 513.
 Fyot, II, 568.
 Fyot de Vaugimois (Claude), ab. du Tronchet, II, 231.

G

- Gabillard, V, 72; VI, 201, 420.
 Gablin, VI, 474.
 Gac (Le), IV, 743; V, 235; VI, 298.
 Gac de Lansalut (Le), I, 218.
 Gacel, VI, 41.
 Gachet, III, 516.
 Gacillier, I, 213.
 Gadellan, III, 145.
 Gaël (de), V, 274, 277.
 Gaesdon, VI, 467.
 Gage (du), I, 534; IV, 388.
 Gageot, IV, 522.
 Gagneur (Le), I, 233.
 Gahard (de), I, 239; V, 654.
 Gahil (du), VI, 97.
 Gaignart, I, 502; II, 719; IV, 40, 107.
 Gaigner, V, 409.
 Gaigneux (Le), III, 186.
 Gaillard, I, 246, 646; II, 383; VI, 193.
 Gailleule (de la), I, 71; II, 782; VI, 389, 598.
 Gain *vel* de Gain, I, 140, 146, 163, 184, 221; III, 112, 199, 446; IV, 270, 273, 643; V, 330, 468; VI, 605.
 Gaisnel, V, 660; VI, 466.
 Gal (Le), III, 160; V, 74, 631, 663; voy. Legal.
 Galbois, IV, 179.
 Galebrun, V, 368.
 Galêsc, VI, 266.
 Galesne, II, 364.
 Galet *vel* Gallet, III, 20, 261; IV, 374, 677; V, 495, 501; VI, 199, 510, 607.
 Galicon, V, 163; VI, 11.
 Galinier, V, 671.
 Galiot (Guillaume), ab. du Tronchet, II, 225.

- Galiot *vel* Galliot, II, 618; III, 261; V, 26.
 Galpin, III, 56.
 Galisson (de), V, 288.
 Gallais *vel* Galais, II, 106; IV, 76, 285, 409; V, 22, 371, 688; VI, 225, 266, 362, 611.
 Gallais (Le), IV, 60; V, 215; VI, 400; voy. Legallais.
 Gallée, II, 252; V, 719, 723; VI, 84, 610.
 Galleran *vel* Galleren, III, 428; IV, 197; V, 385, 737.
 Gallery, I, 484; VI, 109.
 Galles, III, 677; VI, 240.
 Gallicher, VI, 355.
 Gallier, II, 518; IV, 146.
 Gallois (Le), II, 429; V, 636, 701.
 Gallois de Rougé (Le), I, 656.
 Gallon *vel* Galon, IV, 416, 635.
 Gallon du Tertre, V, 248, 249.
 Galtier, IV, 675.
 Gamache (de), V, 584.
 Gamas, V, 249.
 Gambert, IV, 459.
 Gambes (de), II, 428, 429.
 Gambier, IV, 17.
 Ganche, IV, 65; V, 371; VI, 586.
 Gandon, I, 339; II, 149, 158; III, 426, 477, 653; IV, 103, 572; V, 12, 456, 659; VI, 355.
 Ganguelin, IV, 210.
 Garault *vel* Garrault, V, 310, 519.
 Garciau, VI, 113.
 Garçon, IV, 486.
 Gardais, III, 424; IV, 649; V, 194, 197; VI, 210, 460.
 Gardel, IV, 331.
 Gardin, IV, 272, 497; V, 392, 609; VI, 106, 277, 594.
 Gardin de Boishamon, I, 178, 222; IV, 481, 482; V, 149; VI, 414.
 Gardin des Prez, III, 386, 633.
 Gardin du Boisdulier, IV, 425.
 Garel *vel* Garrel, IV, 171, 331, 493; V, 138; VI, 60, 155.
 Garenne (de la), II, 207.
 Garin, VI, 600.
 Garmeaux (de), III, 508; VI, 414.
 Garnier, I, 246, 749; II, 53, 497; III, 221; IV, 16, 50, 51, 68, 106, 397, 406, 464, 515, 624, 627, 628, 685; V, 317, 360, 366, 423, 511, 516, 569, 662, 732, 755, 775; VI, 23, 117, 199, 288, 321, 434, 474, 594, 609, 610, 614.
 Garnier de l'Hermitage, IV, 712.
 Garo (du), II, 262.
 Garreau, IV, 704; V, 273.
 Garron, II, 480.
 Gars (Le), II, 702.
 Gasche, V, 307, 310.
 Gaschel, V, 208.
 Gascher, V, 333, 671.
 Gascher des Burons, VI, 392, etc.
 Gascher du Val, I, 208, 215; VI, 576.
 Gaschet, V, 732.
 Gaschot, IV, 551.
 Gasnais (de), V, 338.
 Gasnes *vel* de Gasnes, V, 188, 448; VI, 400.
 Gasnier, I, 627, 669; III, 456; V, 338.
 Gaspais *vel* Gâpais, IV, 573; V, 183, 672.
 Gasté, VI, 472, 474.
 Gastebois, VI, 36.
 Gastel, I, 212; IV, 19, 367; V, 669.
 Gâtebled, VI, 399.
 Gation (S.), év. de Tours, I, 28.
 Gâtinais, V, 438.
 Gaubert, II, 374.
 Gauchart, VI, 151.
 Gaucher, II, 429; V, 360; VI, 60, 472.
 Gauchet, III, 234; V, 137, 138.
 Gaud (S.), I, 696.
 Gaud *vel* Gauz (de), IV, 359; V, 110.
 Gaudaire, III, 604.
 Gaudairier (de), VI, 598.
 Gaudeul, IV, 182.
 Gaudiger (Le), V, 792; VI, 97, 432.
 Gaudin, III, 394, 416; IV, 155, 360, 450, 452, 453; V, 57, 146, 181, 284, 375, 493, 756, 765; VI, 26, 180.
 Gaudion, IV, 501; V, 769, 773, 787.

- Gaudouët, IV, 629.
 Gauffrier, I, 640; IV, 174; VI, 130.
 Gaulard, V, 727.
 Gaulay (de), IV, 166, 396, 621; V, 418, 419.
 Gaulois (Le), II, 390.
 Gault, IV, 77, 228, 759; V, 794; VI, 360, 505.
 Gault (Le), I, 135, 144, 226; IV, 311, 378; V, 244; VI, 481; voy. Legault.
 Gault du Bay, V, 493.
 Gaultier, év. de Rennes, I, 52, 53; II, 481, 486, 584.
 Gaultier, év. d'Aleth, I, 575.
 Gaultier, ab. de Redon, II, 172.
 Gaultier I^{er}, ab. du Tronchet, II, 222.
 Gaultier II, ab. du Tronchet, II, 223.
 Gaultier, ab. de Rillé, II, 603; VI, 189.
 Gaultier, ab. de la Vieuville, II, 761.
 Gaultier *vel* Gautier, I, 135, 141, 142, 177, 213, 216, 233, 234, 628, 644, 666, 667; II, 114, 161, 720; III, 176, 181, 183, 406, 412, 506, 548, 618, 634; IV, 10, 24, 59, 65, 129, 131, 151, 167, 168, 241, 256, 296, 311, 341, 368, 416, 421, 452, 489, 493, 497, 499, 519, 521, 532, 535, 556, 567, 570, 611, 629, 635, 675, 692, 730; V, 7, 31, 53, 56, 57, 101, 102, 232, 269, 305, 319, 322, 324, 407, 409, 411, 602, 607, 609, 646, 697, 701, 727, 752, 761, 801; VI, 32, 54, 102, 104, 151, 173, 174, 188, 204, 261, 262, 287, 291, 301, 302, 312, 315, 321, 404, 412, 423, 424, 458, 586, 599, 602, 609, 616.
 Gaultier de Rontonnay, V, 763, 767.
 Gaultrays, IV, 158, 161, 573.
 Gaumer, VI, 504.
 Gauquelin, V, 661.
 Gausbert, ab. de Glanfeuil, V, 152.
 Gaussart, IV, 232.
 Gauton, II, 411.
 Gauthier, IV, 172; V, 284, 361, 375; VI, 61, 327.
 Gautrais, V, 222, 223; VI, 431.
 Gautro, V, 36.
 Gauvain, III, 239; IV, 135, 574, 578; V, 15, 394, 423; VI, 587.
 Gaux, V, 347.
 Gavard, IV, 167, 274, 515; V, 415; VI, 210, 212, 506, 594.
 Gavelin, II, 155.
 Gavetel (Le), V, 716.
 Gavouyère, I, 783; V, 456, 664.
 Gavre (Le), VI, 63.
 Gavre (du), I, 72; IV, 627.
 Gay, IV, 205.
 Gay (Le), I, 244, 258; II, 350; voy. Legay.
 Gay de la Guibretière (Le), VI, 446.
 Gayet, IV, 439; V, 476; VI, 402.
 Gazet, II, 606.
 Gazil (du), IV, 503.
 Gédéon, V, 153.
 Gedouin *vel* Gedouyn, V, 26, 136; VI, 69.
 Gédouin de la Dobiais, V, 652; VI, 90, 92.
 Geffelot de Marigny, II, 744; IV, 464; V, 382; VI, 45.
 Gellaut, IV, 320.
 Gellin, V, 329, 330; VI, 480.
 Gellot, IV, 759; VI, 26, 30.
 Geffrard, II, 478; III, 256, 257; IV, 53, 77, 562, 750, etc.; V, 337; VI, 97, 345, 387, 503, 585.
 Geffray, IV, 19; V, 356.
 Geffros, IV, 161; V, 374; VI, 458.
 Geffrouays, V, 382.
 Geffroy, ab. de la Vieuville, II, 763.
 Geffroy, I, 150; II, 251; IV, 288, 467, 535, 572, 577; V, 26, 50, 217, 488; VI, 23, 296, 298, 343.
 Gelbaud, ab. de Saint-Méen, II, 129.
 Gelly, IV, 101; V, 429.
 Gemien, V, 192.
 Gemmetel (Le), I, 485.
 Gendre (Le), I, 238; IV, 515; V, 111, 269, 488, 521; VI, 245, 246; voy. Legendre.
 Gendron, III, 406; IV, 397, 473, 475, 713; V, 310, 373; VI, 185, 360.

- Gendrot, II, 497; IV, 72, 448; V, 141, 143, 149, 440, 748, 800; VI, 93, 315, 401, 607.
 Genée, III, 543, 544.
 Genergant, I, 52, 53.
 Genêt *vel* Genest, I, 86; III, 220; IV, 611; V, 246, 253; VI, 596.
 Genétay *vel* Genestay, IV, 744; V, 398; VI, 207, 455.
 Genevée (S.), év. de Dol, I, 393; V, 687; VI, 518.
 Genevel, II, 355.
 Génix, V, 102; VI, 602; voy. Gesnis.
 Gennes (de), I, 339; III, 38, 60, 240, 455; IV, 44, 652; V, 248, 311, 680, 766; VI, 185, 199, 346, 505.
 Genou (S.), V, 271.
 Genouel, V, 264, 629, 665.
 Genro (de), II, 379.
 Gentellier, I, 139.
 Gentil, IV, 652; V, 169, 550.
 Gentil (Le), I, 350; V, 536; VI, 580, 588.
 Gentil de Lesquinière, V, 171.
 Gentilhomme, IV, 226, 731; V, 412.
 Gentilhomme (Le), IV, 667; V, 252; VI, 598; voy. Legentilhomme.
 Gentilis, I, 262.
 Genu, V, 755; VI, 610.
 Geoffroy I^{er}, duc de Bret., I, 60, 186, 198; II, 481, 536; III, 314; IV, 417; V, 565; VI, 527.
 Geoffroy II, duc de Bret., III, 63.
 Geoffroy, év. de Saint-Malo, II, 583, 630, 631; III, 349; VI, 135.
 Geoffroy, év. du Mans, I, 64.
 Geoffroy, ab. de Rillé, II, 603.
 Geoffroy, ab. de Marmoutiers, II, 735, 737.
 Geoffroy, comte de Rennes, II, 4, 7, 37, 258, 482; VI, 527.
 Geoffroy, comte d'Anjou, II, 418.
 Geoffroy, I, 141, 215; III, 459; V, 69; voy. Geffroy.
 Georgeault, IV, 448, 540, 752; V, 20, 22; VI, 505.
 Georgeonnet, V, 86.
 Georges, I, 174; III, 396, 399, 425, 432, 481, 514; IV, 246; V, 171, 404, 412; VI, 280, 606.
 Georget, V, 468.
 Georgier, V, 424, 427.
 Georgin, IV, 254, 527.
 Georgin de la Hunaudais, IV, 409.
 Gérard, év. d'Angoulême, I, 401.
 Gérard, II, 711, 726; IV, 272, 311, 539, 683, 752, 759; V, 13, 60, 138, 217, 227, 273, 380, 536, 622, 662, 680, 701, 728; VI, 5, 25, 26, 78, 93, 151, 165, 185, 198, 295, 330, 343, 506, 605.
 Gérard-Saladin, II, 712.
 Gérard, I, 223; IV, 33, 341, 744.
 Gerbet, V, 483.
 Gerbier, V, 403.
 Germain (S.), év. de Paris, II, 576.
 Germain, IV, 182.
 Germans, VI, 206.
 Germé, V, 618.
 Germer (S.), ab., I, 457.
 Germié, II, 356.
 Germigné (de), II, 341; IV, 69.
 Gernigon, IV, 427; V, 30; VI, 235, 340, 587, 599.
 Gernobrius, év., I, 51.
 Gervais I^{er}, ab. de Saint-Melaine, II, 7.
 Gervais II, ab. de Saint-Melaine, II, 8, 588; IV, 163.
 Gervais, IV, 288, 540; V, 408, 652; VI, 339, 432.
 Gervaise, II, 405.
 Gervy, IV, 430; VI, 510.
 Gert, I, 234.
 Gesbert, VI, 401, 502.
 Gesgon, V, 366; VI, 93.
 Geslin, I, 247, 248; III, 38, 288, 370, 454; IV, 535, 583, 630, 652; V, 59, 60, 294, 308, 416, 751; VI, 7, 216, 327, 503.
 Geslin de Trémargat, I, 164; II, 107; V, 765.
 Gesnais, V, 171.
 Gesnis *vel* Gesnys, V, 105, 454, 536, 537; VI, 602; voy. Génix.
 Gesnouin, V, 382.
 Gestin, I, 348; V, 315, 319.

- Gevezé (de), IV, 775.
 Ghaisne de Bourmont (de), IV, 482.
 Gibet, IV, 139, 657.
 Giboire, V, 57, 653; VI, 601.
 Gibon (Guillaume), év. de Rennes, I, 72.
 Gibon *vel* de Gibon, I, 72; IV, 540.
 Gibon de Kerisouët, VI, 417.
 Gibon du Pargo, I, 110, 136, 140, 144, 157, 165, 179.
 Gicquel (Jean), év. de Rennes, I, 65, 292, 322; II, 444, 656, 735, 744; IV, 8, 361.
 Gicquel, I, 65, 151, 161, 749; II, 631; III, 266, 526; IV, 194, 522; V, 74, 143, 330, 381, 448, 707, 743; VI, 17, 39, 257, 258, 603, 614.
 Giffard *vel* Giffart, II, 118; III, 637; IV, 183, 186, 301, 664, 669, 756; V, 208, 515; VI, 293, 415.
 Gifford (de), I, 628, 641; III, 114, 464.
 Gigon, III, 227; V, 216.
 Gilbert *vel* Gillebert, I, 213; II, 760; IV, 242, 253, 757; V, 197, 333, 709; VI, 73, 185, 189, 271, 272, 327, 359.
 Gilbert de Mauger, II, 207.
 Gilbert du Domaine, VI, 412.
 Gildas (S.), ab. de Rhuy, VI, 80, 551.
 Gilduin (S.), I, 398; II, 458, 503; V, 54, 710.
 Gilduin, II, 755, etc.
 Gillart, IV, 341; V, 26.
 Gillery, VI, 178.
 Gilles I^{er}, év. de Rennes, I, 66, 152.
 Gilles II, év. de Rennes, I, 67; II, 553.
 Gilles III, év. de Rennes, I, 68.
 Gilles *vel* Gille, I, 312; IV, 339; V, 583, 653; VI, 589.
 Gillet, III, 245; V, 372; VI, 179, 235, 287, 412.
 Gilliers, IV, 601.
 Gillois, IV, 764.
 Gillot *vel* Gilot, I, 636; IV, 397, 457, 707; V, 372; VI, 253.
 Gillouaye, IV, 24, 120, 285; V, 31; VI, 29, 327.
 Gines, VI, 593.
 Gingast, II, 53; IV, 392; VI, 195.
 Gingon, II, 426; IV, 549.
 Ginguéné, év. de Dol, I, 397; IV, 508; V, 784, 785.
 Ginguéné, III, 397, 432, 524; IV, 331, 339.
 Girard, IV, 119, 346, 443, 493, 738; V, 375, 519, 698; VI, 72, 460, 599.
 Girard, ab. de Saint-Aubin, II, 576, 577; IV, 422.
 Girard de Châteaueux, IV, 583; V, 309.
 Girardin, VI, 114.
 Giraud (Pierre), év. de Saint-Malo, I, 582; II, 677, 678; IV, 147, 230, 242, 440, 455, 495, 500, 577, 663, 670, 739; V, 48, 94, 522, 767, 797; VI, 57, 299, 348, 349, 378, 420, 425, 469.
 Giraud *vel* Girault, II, 67, 152, 373, 412, 429; III, 286; IV, 94, 97, 318, 368, 567; V, 7, 537; VI, 6, 7, 105, 106, 581.
 Giraudot, V, 398.
 Girbert, II, 426; IV, 96.
 Giron, II, 100, 524; IV, 379, 572; V, 529, 531, 776.
 Giroton, V, 789.
 Giroude, VI, 280.
 Girres, VI, 616.
 Gisland, I, 258.
 Gislard, év. de Nantes, IV, 606.
 Gislard, VI, 48.
 Gisquel, VI, 505.
 Gitton de la Rebellerie, II, 733.
 Gladuse (Sainte), VI, 62.
 Gland (Le), III, 264.
 Glart, V, 665.
 Glaunec (Le), I, 628, 642, 667; VI, 580.
 Glay *vel* Glai, IV, 499; V, 169.
 Glé (Guillaume), ab. de Saint-Melaine et de Saint-Méen, II, 11, 131.
 Glé, I, 217; II, 85; IV, 144, 160; V, 490, 776; VI, 314, 582, 586.

- Glé de la Costardaye, III, 207; V, 179, 383, 384, 516.
 Glémée, IV, 112.
 Glémot, IV, 556; VI, 595.
 Glen, I, 594.
 Glesdel, V, 196.
 Gléyo, IV, 250.
 Glo, IV, 89, 274; V, 515; VI, 9.
 Gloria, III, 181.
 Goaisbre (du), II, 91.
 Gobaille, I, 88, 89; VI, 609.
 Gobart, IV, 513.
 Gobay, IV, 416.
 Gobé, I, 252; IV, 198.
 Gobery, V, 652, 701; VI, 431.
 Gobien (Le), I, 664, 666; III, 175, V, 681, 682; VI, 100, 101, 103, 105, 106, 187, 188, 191, 286, 288.
 Gobil de Villera, V, 109, 116, 333.
 Gobry, IV, 458.
 Godard, I, 259; II, 518; III, 31, 32, 246; IV, 38, 714, 717; V, 317, 352, 357, 400, 609; VI, 455, 502.
 Godart des Loges, III, 128, 152; IV, 317, 318, 577.
 Godeau, IV, 443.
 Godé, V, 737; VI, 388.
 Godéfroy (S.), év. d'Aléth, I, 574.
 Godéfroy, IV, 648, 649; VI, 459.
 Godelin, II, 71.
 Godelou, III, 422; IV, 407.
 Godet *vel* de Godet, I, 216; II, 702; IV, 640; V, 139, 176, 286; VI, 441, 470, 602.
 Godet de Soudé (de), III, 89.
 Godilde, IV, 199.
 Godion, II, 368.
 Godobert, VI, 391.
 Godoc, I, 139, 232; III, 321.
 Godofred, V, 39.
 Godou (Le), VI, 87.
 Godre, VI, 388.
 Godrich, VI, 390.
 Godun, V, 37.
 Goduz, IV, 377.
 Goérech (Le), V, 53; VI, 599.
 Goesble (Le), VI, 113.
 Goff (Le), III, 467; IV, 245.
 Goffry (Le), V, 504.
 Goguessac (de), V, 202.
 Gohard (S.), év. de Nantes, VI, 524.
 Gohé (de), IV, 538.
 Gohel, V, 215.
 Gohier *vel* de Gohier, IV, 529; V, 162, 363, 366.
 Gohin, VI, 609.
 Goibault, VI, 57.
 Goion, V, 752; voy. Goyon.
 Golais, II, 100.
 Goltais, V, 125, 197.
 Golven (S.), év. de Léon, I, 49, 314, 315, 322; II, 38; III, 517.
 Gombault, I, 239.
 Gomelet, VI, 390.
 Gomerel *vel* Gommerel, V, 448, 492; VI, 361.
 Gomeriel (Le), V, 379, 699, 701; VI, 457.
 Gondart, III, 426.
 Gondée du Plessix, IV, 298.
 Gondouin, V, 537.
 Gondré, V, 298.
 Gondy (de), I, 428, 598, 600; IV, 71; VI, 397.
 Gonhart, IV, 199.
 Gonidec de Traissan (Le), I, 82; II, 421, 454; III, 674; V, 520.
 Gonidec des Aulnays (Le), III, 658; IV, 74, 135; V, 679; VI, 450, 613.
 Gonné *vel* Goné, I, 226; V, 409.
 Gonthier (Alain), év. de Saint-Malo, I, 587, 588, 636, 659, 689, 701; III, 170.
 Gontier, I, 141, 258, 406; III, 320; IV, 48, 559, 563; VI, 372, 595.
 Gonzague (de), III, 12; VI, 449.
 Goranton, II, 362; IV, 569.
 Gorbin, V, 773.
 Gorce (de la), I, 234.
 Goret, III, 468; IV, 636; V, 66, 67, 408, 787; VI, 420, 594.
 Goret de la Tandourie, III, 467.
 Goret de Villepepin, I, 629, 651, 654, 658; III, 478; V, 516; VI, 490.
 Gorget, VI, 613.
 Goriou, I, 265.
 Gormalon (de), I, 490

- Goron, IV, 493; V, 469.
 Gorre, V, 306, 311.
 Gortais, IV, 563; VI, 4, 102.
 Gorteau, IV, 721.
 Gory, I, 215; IV, 324, 325, 396, 692, 708.
 Gosbert, IV, 199; V, 9, 228.
 Goscelin *vel* Gosselin, I, 209; IV, 667; VI, 587.
 Gosnel, IV, 480.
 Gosse, V, 609.
 Gotereau, V, 766.
 Goth de Roillac.d'Epéron (Jules de), ab. du Tronchet, I, 230.
 Gouallic, II, 222, 236.
 Gouarazy, V, 69, 71.
 Gouault, IV, 336.
 Goubault, VI, 361.
 Goublaye (de la), I, 629; V, 257, 284.
 Goudel, VI, 410.
 Goudet, IV, 448.
 Goué (de), V, 127.
 Gouédél, VI, 199.
 Goueffler, V, 488.
 Gouezel, IV, 73; V, 501.
 Gougeon, I, 234; III, 152; IV, 416, 444, 704, 708, 717, 744; V, 7, 76, 285, 314, 449, 532; VI, 156.
 Gouguelin, I, 215.
 Goubier, II, 207.
 Gouicquet *vel* Gouycquet, IV, 404; V, 364.
 Gouillaud, IV, 294, 336; V, 783; VI, 510.
 Gouillon (de), V, 229; voy. Goyon (de).
 Gouin, IV, 650, 665, 666; VI, 199, 234, 276, 277.
 Gouin de Beauchesne, II, 88; VI, 144, 145.
 Gouin de Roumilly, V, 284.
 Goulaine (de), I, 271, 425; II, 228, 260, 263; III, 51, 58.
 Goulet, V, 264.
 Goulhot, V, 671.
 Goulz (Le), IV, 249; voy. Gouz (Le).
 Goupil, II, 593; IV, 47, 291, 601; V, 728, 751; VI, 33, 235, 605.
 Gourault, V, 707.
 Gourdel, III, 255; IV, 146; V, 310; VI, 106.
 Gourdel de Kerioret, IV, 653.
 Gourden (de), IV, 439.
 Gourdier, V, 432.
 Gourdin, IV, 140.
 Gourdon, IV, 211.
 Goures, V, 800.
 Gouret, III, 297.
 Gourhaël, V, 801.
 Gourhan, VI, 394.
 Gourheu, IV, 171.
 Gourlay (de), II, 591.
 Gournay (Claude de), ab. du Tronchet, II, 231.
 Gourvinec (du), II, 302.
 Gournouvel, V, 285.
 Gouro, IV, 264; V, 134; VI, 339.
 Gouro de la Boulaye, IV, 265.
 Gouvello *vel* Govello (Le), IV, 396, 657; V, 609.
 Gouverneur (Guillaume Le), év. de Saint-Malo, I, 601, 623, 643, 691, 702, etc.; III, 119, 176, 254; VI, 139, 440.
 Gouverneur (Le), I, 657, 658; II, 385; III, 60, 351, 395; IV, 273, 430, 749; V, 60, 297, 411; VI, 144, 167, 327, 503.
 Gouyon *vel* Gouion, IV, 628, 717; V, 193, 395, 700, 708; voy. Goyon (de).
 Gouyon (Robert), ab. de Paimpont, II, 679.
 Gouyon de Vaurouault (René de), ab. de la Vieuville, II, 766.
 Gouyon de Beaucorps, II, 310.
 Gouyon de Beaufort (de), V, 480; VI, 274, 428.
 Gouyon de la Moussaye (de), VI, 304, 474.
 Gouyon de Thaumatz (de), II, 115.
 Gouyon de Vaurouault (de), I, 211, 203; II, 107, 766.
 Gouyon *vel* Goyon de Vaudurand, II, 766; V, 148.
 Gouz *vel* Goux (Le), II, 115, 249, 727; V, 158, 394, 440, 679; VI, 232, 581.

- Gouz de Trovozec (Le), I, 463; II, 356; IV, 601.
 Gouzet, V, 551.
 Gouzian, IV, 434; V, 448, 665.
 Gouzillon (de), I, 630.
 Goven, V, 193.
 Goyar, IV, 135.
 Goyet, V, 366.
 Goyon *vel* Gouyon (de), I, 232; II, 391, 536, 539; III, 233, 490; IV, 59, 430, 445, 663, 664, 750; V, 214, 231, 373, 378, 478; VI, 71.
 Goyon de Matignon, I, 220; III, 53.
 Goyon *vel* Gouyon des Hurlières, I, 136, 208, 211; IV, 399; VI, 345.
 Gradeloc, V, 505, 506.
 Gradelon, IV, 514.
 Graëlent, V, 184.
 Graffart, I, 749; III, 221; IV, 672.
 Grainel, IV, 514.
 Grall (Le), V, 366.
 Grallon, roi de Bret., I, 40.
 Grand (Le), IV, 331, 351, 668; V, 249, 372, 511; voy. Legrand.
 Grandamy, VI, 140.
 Grandgirard, V, 142, 143, 782.
 Grandhomme, V, 343; VI, 341, 373.
 Grandin, V, 737.
 Grandjouan, VI, 305.
 Grandmoulin, VI, 66.
 Grandsillon, IV, 139.
 Grandville (de), I, 502.
 Grange (de la), II, 733.
 Granger *vel* Grangé, I, 498; III, 404; V, 297, 305, 738.
 Granges (Perrine des), abb. de Saint-Sulpice, II, 313.
 Granges (des), VI, 35; voy. Des-granges.
 Grannart, II, 582.
 Granot, V, 429; VI, 39.
 Grant, III, 558.
 Gardel, III, 552.
 Gras (Le), III, 193; VI, 118.
 Gras de Charot (Le), IV, 684; V, 384.
 Grasmesnil (de), I, 502; III, 31, 32, 367; IV, 64; VI, 499, 502.
 Grassis (de), I, 656.
 Gratien, emp., I, 39, 40.
 Gratien, IV, 627, 765; V, 318.
 Grattemy, VI, 204.
 Gravé *vel* de Gravé, III, 186, 223; IV, 464; V, 186, 233, 237; VI, 84, 145, 234.
 Gravelle (de la), II, 602; III, 522, 523; VI, 91.
 Graveran, I, 748.
 Graverreau, V, 421.
 Graverend (Le), III, 570; IV, 274, 496, 498.
 Gravier (du), VI, 315.
 Graviens (des), I, 258.
 Gravois, II, 441; III, 446.
 Gravot, VI, 609.
 Gredwocon, VI, 334.
 Gredworet, IV, 80, etc.
 Grée, III, 360; IV, 341; V, 162.
 Grée (de la), I, 174; IV, 567, 697; V, 102, 671; VI, 3.
 Grées (des), II, 714; IV, 446; V, 59; voy. Desgrées.
 Greffier, IV, 683; V, 315, 318, 515; VI, 607, 608.
 Greffin, III, 198.
 Grégoire (S.), mart., II, 614.
 Grégoire VII (S.), pape, I, 52, 387, 398; II, 458.
 Grégoire IX, pape, I, 65, 158, 583, 630, 631.
 Grégoire XIII, pape, III, 129.
 Grégoire XV, pape, II, 309.
 Grégoire XVI, pape, V, 300, 601, 616, 719.
 Grégoire, II, 154; IV, 285, 536; V, 235; VI, 360, 589.
 Gréhaine, VI, 467, 468.
 Grélet (de), II, 379.
 Grénédan (de), V, 243; voy. Plessix.
 Grenier, II, 96.
 Gresland, I, 235.
 Greslé, VI, 409.
 Gresset, V, 127.
 Grétel (Le), II, 358.
 Grezille (de la), VI, 50.
 Grezillonaye (de la), II, 423, 424; IV, 197, 272.
 Griel, IV, 107.

- Grigane (de), IV, 356.
 Grignart, V, 31; VI, 47.
 Grignart de Champsavoy, III, 152;
 IV, 584; V, 179, 512; VI, 300.
 Grignon *vel* Grignon, II, 499; III,
 240; V, 277.
 Grignon de Montfort, III, 221, 304,
 306.
 Grigorel, VI, 294.
 Grimaldi, II, 480.
 Grimaud, I, 141.
 Grimaud-Giraud, I, 463; VI, 577.
 Grimaudet, I, 429, 472, 498; II,
 733; IV, 46.
 Grimault, III, 455; VI, 361.
 Grimbot, IV, 24; VI, 225.
 Grimoard, IV, 152.
 Grimouville (de), IV, 24; voy. Ar-
 chant (L').
 Grin (Le), VI, 340.
 Gringoire, IV, 59, 182; V, 723.
 Gripp (Le), VI, 340.
 Grippon, V, 197.
 Grisel, V, 392.
 Griselles (de), II, 374.
 Grisolet, IV, 629; V, 294.
 Grison, V, 233; VI, 400.
 Grisonis, IV, 640.
 Grisou, IV, 522.
 Grivel, V, 356.
 Grogart, VI, 302.
 Grognez, V, 481.
 Grohant *vel* de Grohant, III, 319;
 IV, 601; V, 409.
 Gros (Le), V, 467, 659; VI, 245,
 278; voy. Legros.
 Grosleau, V, 234.
 Grossier, III, 464.
 Grossin, V, 554.
 Groulard, V, 398.
 Groult, VI, 291.
 Groussin (Mathieu), ab. de Rillé, II,
 603.
 Grout, III, 176, 183; IV, 325; V,
 336, 789; VI, 190, 192, 475, 585.
 Grout de la Corderie, III, 256, 257,
 394; IV, 53.
 Gruées, VI, 344.
 Gruel, IV, 107; V, 52, 244.
 Grumet de la Devison, V, 696, 698.
 Grael (de), III, 136.
 Guaitnoc, IV, 564.
 Guais, V, 526.
 Gualand, V, 118; 124.
 Guay (Le), VI, 97.
 Gudwal (S.), I, 572; voy. Gurval (S.).
 Gué, IV, 323, 611; V, 188; VI,
 591.
 Gué (Le), VI, 273; voy. Legué.
 Gué (du), IV, 46, 373; 415, 716;
 V, 675; VI, 329, 330.
 Guégant, VI, 335.
 Guéguen (Guillaume), ab. de Redon,
 II, 175.
 Guégon, I, 686; VI, 265, 266.
 Guéhart, VI, 144.
 Guéhéneuc *vel* Guéhenneuc (de), II,
 239; III, 138, 442; IV, 579, 684;
 V, 29, etc., 52, 480, 481, 484,
 593, 595, 596; VI, 116, 183, 365,
 613.
 Guéhénoc, V, 484; VI, 108.
 Guého, VI, 158.
 Guéllé, VI, 589.
 Guellier, V, 351.
 Guémadeuc (Sébastien du), év. de
 Saint-Malo, I, 604, 605, 618; III,
 301, 473; IV, 168, 170, 324; V,
 758.
 Guémadeuc (du), I, 178, 604; II,
 412; IV, 673; V, 364, 365, 496,
 524; VI, 608.
 Guéman, V, 68.
 Guémené, IV, 225, 226.
 Guémenée (Pierre de), év. de Rennes
 et de Saint-Malo, I, 73, 267, 588.
 Guémin, IV, 311.
 Guénard, VI, 32, 475.
 Guénégo (Le), V, 50.
 Guénier, VI, 207.
 Guenganton (S.), II, 158; VI, 24.
 Guénour (de), IV, 482; VI, 318.
 Guérandel, IV, 139.
 Guérapin de Vauréal (Louis), év. de
 Rennes, I, 101; III, 184, 241, 530;
 IV, 622.
 Guérapin de Vauréal, I, 101.
 Guérad, I, 785.

- Guérault, IV, 446; V, 423; VI, 8, 93, 393.
- Guérche (Sylvestre de la), év. de Rennes, I, 53, 54, 120; IV, 252, 269, 422; V, 62, 319, 458; VI, 525.
- Guérche (de la), I, 66, 107; II, 92, 93, 108, 254, 255, 259, 392, 427, 577, 584, etc., 592, 631, 716, 722, 723, 744; III, 4, etc., 67; IV, 3, 16, 527; V, 146.
- Guérech, II, 120.
- Guéret, VI, 32, 144; 257.
- Guéret (du), IV, 382.
- Guériff *vel* de Guerriff, V, 439, 573, 606, 607; VI, 340.
- Guérin, év. de Rennes, I, 53, 180, 187; II, 584, 585; III, 434; IV, 644; VI, 525.
- Guérin, I, 475; IV, 111, 154, 327, 488, 630, 676; V, 46, 68, 204, 211, 273, 303, 310, 483, 653, 708, 754; VI, 41, 63, 73, 89, 98, 154, 167, 180, 206, 257, 317, 320, 356, 427, 460, 502, 586.
- Guérin de la Grasserie, III, 525; IV, 622; V, 418, 421, 472, 764, 766; VI, 21, 322, 323.
- Guérinçel (Le), VI, 79.
- Guermont, IV, 562.
- Guérot, V, 656.
- Guéroult, VI, 245.
- Guerraud, IV, 160.
- Guerre (de la), IV, 424, 427.
- Guerrecher, IV, 452.
- Guerro, V, 95, 96.
- Guerry *vel* de Guerry, I, 222; IV, 12, 236, 533; V, 536.
- Guersans (Jean de), ab. de Saint-Méen, I, 136, 140, 175, 215; II, 136; III, 196, 452, 455.
- Guersans (de), V, 627.
- Guterson (Le), VI, 410.
- Guésclin (Julienne du), abb. de Saint-Georges, II, 260.
- Guésclin (du), I, 397; II, 250, 260, 295, 759, 761, 762; III, 18, 141, 210; IV, 255, 278, 287, 610, 637, 733, 735, 736; V, 334, 336, 593, 706, 784, etc.; VI, 38, etc., 177, 185, 227, 304, 322, 323, 325.
- Guesdois (Le), V, 253.
- Guesdon, II, 77, 78, 583; III, 153, 154, 430; IV, 54, 155, 161, 657, 717; V, 382, 431, 770; VI, 55, 56, 229, 395.
- Gueslé, II, 634; IV, 259; V, 57; VI, 399.
- Guesly, II, 105.
- Guesnon, II, 429.
- Guesnot, IV, 601.
- Guesquin (du), II, 96.
- Guet, IV, 24, 254.
- Guéthenoc, év. de Vannes, II, 172.
- Gueusset, IV, 584.
- Guézel, VI, 113.
- Guézille, V, 50.
- Guguen, VI, 131.
- Guial, IV, 210.
- Guibé (Michel), év. de Rennes et de Dol, I, 81, 114, 199, 262, 311, 327, 417, 491, 661, 802; IV, 407.
- Guibé (Robert), év. de Rennes, I, 82, 139, 173, 262; II, 14, 133.
- Guibé, I, 81, 262, 280, 391; II, 455; IV, 252; V, 420; VI, 91, 389, 497, 506.
- Guibert, I, 757, 778; II, 672; V, 315, 318, 324, 342, 343; VI, 291.
- Guibon, I, 575.
- Guiborel, VI, 210.
- Guibourg, IV, 541, 546; V, 309.
- Guichard *vel* Guichart, III, 290, 466; IV, 323, 597; V, 32, 86, 542; VI, 117, 191, 193, 363, 367.
- Guichardière (de la), IV, 474.
- Guichet, VI, 278.
- Guidart (Amaury Le), ab. de la Vieuville, II, 765.
- Guiddenoch, II, 397, etc.; V, 217.
- Guidomar, I, 160.
- Guidonte, IV, 409.
- Guignace, I, 240; II, 698, 700, 712; V, 398.
- Guignard, I, 246.
- Guignen (de), IV, 243, 688; VI, 146, 147.
- Guignerot, V, 76.

- Guignette, V, 417, 423, 663.
 Guigniers (de), V, 776.
 Guignolé le Jeune (S.), III, 501.
 Guiguen, II, 536.
 Guihard *vel* Guihart, IV, 657, 772;
 V, 526; VI, 327.
 Guiheneuc, I, 265.
 Guihenoc, I, 152, 171; V, 734.
 Guihéry, III, 264; IV, 187, 535; V,
 372.
 Guiheu, I, 258; V, 244.
 Guihirc, I, 349.
 Guiho (Olivier), ab. de Paimpont, II,
 680.
 Guiho (Guillaume), ab. de Paimpont
 et de Montfort, II, 643, 680, 696.
 Guiho (Raoul), ab. de Paimpont, II,
 680.
 Guiho (Olivier), ab. de Paimpont, II,
 680, 693.
 Guiho, I, 665; II, 680; V, 439.
 Guihomar, I, 497; IV, 278.
 Guihomarc'h, I, 160.
 Guihommaz *vel* Guyhommatz, VI,
 102, 276.
 Guihot, IV, 55, 627, 791; VI, 340,
 611.
 Guihou *vel* Guihoux, I, 240; IV, 225;
 V, 202, 542.
 Guillard *vel* Guillart, I, 662; IV,
 175, 315, 375, 427, 437, 692; V,
 31, 138, 183, 304, 375, 402, 549,
 783; VI, 173, 419, 481.
 Guillauden, III, 186; IV, 473; V,
 309, 406, 409; VI, 388, 595.
 Guillaume (S.), I, 696; voy. Pin-
 chon.
 Guillaume-le-Conquérant, I, 118.
 Guillaume I^{er}, év. de Rennes, I, 50.
 Guillaume II, év. de Rennes, I, 68.
 Guillaume, év. d'Angers, I, 151.
 Guillaume, év. du Mans, II, 761.
 Guillaume I^{er}, ab. de Saint-Méen,
 II, 129.
 Guillaume II, ab. de Saint-Méen,
 II, 131.
 Guillaume, ab. de Redon, II, 172.
 Guillaume, ab. du Tronchet, II, 223.
 Guillaume, ab. de Rillé, II, 602.
 Guillaume, ab. de la Vieuville, II,
 763.
 Guillaume, ab. de Savigné, II, 777.
 Guillaume, I, 258, 692; II, 752, 754;
 III, 642; IV, 234; V, 31, 499;
 VI, 57, 132, 201, 278, 441.
 Guillebert, VI, 97.
 Guillemaud, V, 618, 659.
 Guillemer, I, 218, 315; IV, 676.
 Guillemette, abb. de Saint-Sulpice,
 II, 313.
 Guillemi, VI, 596.
 Guillemin, VI, 245.
 Guillemot, VI, 390.
 Guillemoys, V, 437, 440.
 Guillier *vel* Guillé (de), IV, 567; V,
 124.
 Guilleray, IV, 337.
 Guillerme, V, 700.
 Guillery de la Villebalais, II, 365.
 Guillet *vel* Guillé, IV, 161; V, 783;
 VI, 47, 333, 338, 340, 373.
 Guillet (du), IV, 592.
 Guillier, I, 465; III, 407; IV, 553,
 556; V, 790; VI, 158, 224, 595.
 Guillois *vel* Guilloys, I, 784; III,
 550; IV, 215; V, 532; VI, 107,
 506.
 Guillomet, III, 172.
 Guilloré, IV, 332.
 Guillorier, IV, 730.
 Guillory, IV, 266; V, 490, 493; VI,
 195, 607.
 Guillot, IV, 277, 287, 288, 555; V,
 366, 550; VI, 116, 590; voy.
 Guihot et Guyot.
 Guillote, VI, 179.
 Guilloteau, III, 300.
 Guillotel, V, 47.
 Guillotin, IV, 107; V, 464, 468; VI,
 117, 178.
 Guillotin de Corson, IV, 75.
 Guillou *vel* Guilloux, IV, 234, 268,
 315, 367, 480, 551, 662, 674, 676,
 707, 759; V, 14, 59, 60, 151, 329,
 454, 456, 514, 737; VI, 69, 112,
 363, 367.
 Guillouays *vel* Guilloays, I, 182; IV,
 648; V, 469.

- Guillouet, V, 108, 275, 284, 476.
 Gully (du), VI, 195.
 Guimart, VI, 279.
 Guimont, IV, 12; V, 7, 169, 680; VI, 190.
 Guinard *vel* Guinart, I, 636; V, 691.
 Guinchère (de la), IV, 588, 591.
 Guinebault de la Grostière, III, 90, 97.
 Guinebert, II, 39.
 Guineman, IV, 368.
 Guinot de Dersic, III, 90.
 Guinoiseau, V, 431.
 Guiny (du), II, 261; IV, 236, 664; V, 455; VI, 71, 337.
 Guiole, III, 455.
 Guimarch, I, 395, 397; *voy.* Guihomarc'h.
 Guipry (Jean de), ab. de Redon, II, 172.
 Guirard, II, 535.
 Guirieuc (Le), I, 349.
 Guimarhoc, II, 580, 581.
 Guiroys, V, 791.
 Guischarde de Bléruais, IV, 168; VI, 588.
 Guischarde de Bourbon, III, 178.
 Guischarde (de), VI, 3.
 Guislard, VI, 41.
 Guithenoc, I, 160; IV, 569.
 Guitmond, IV, 459.
 Guitté *vel* de Guitté, II, 134, 368, 369; VI, 106, 221.
 Guittier, V, 512; VI, 173.
 Guilton *vel* Guiton, I, 342, 764, 784, 785; III, 234, 320, 559; V, 455.
 Guiton de Surville, VI, 337.
 Guizenoc *vel* Guezenoc, I, 152, 160.
 Gumery, II, 154.
 Gundlée (S.), VI, 62.
 Gundric, V, 154.
 Guntaire, IV, 199.
 Gardiern, V, 153.
 Gurée (de), I, 248.
 Gurgnou, IV, 699.
 Gurloen, V, 153.
 Gurmhailon, IV, 699.
 Guralv (S.), év. d'Aléth, I, 564, 572, 573.
 Gurwant, comte de Bret., II, 204, 212; V, 450.
 Gurve de la Beurais (de), IV, 597.
 Guy, I, 246, 312; III, 38; IV, 473, 492, 652; VI, 199.
 Guyard, III, 59; IV, 48, 308, 544, 626; V, 296, 505.
 Guyet, V, 516.
 Guymar, V, 71.
 Guymont, IV, 203, 516; *voy.* Guimont.
 Guynemer, IV, 110, 111; V, 53; VI, 600.
 Guynemer de la Hélandière, I, 763; III, 586, 603; IV, 463, 465.
 Guynier, I, 350; II, 155; V, 536.
 Guynot-Brémard, III, 671.
 Guyodo, IV, 139.
 Guyomar, IV, 641; V, 445, 745, 795.
 Guyomarch, V, 361.
 Guyon, I, 135, 238; II, 441; IV, 548; VI, 431.
 Guyot, I, 462, 534, 742; II, 429, 430; IV, 298; V, 305, 309, 373, 476, 607; VI, 95, 97; *voy.* Guilot.
 Guyot du Brossay, VI, 94, 98.
 Guyot du Chesne, II, 152; IV, 643.
 Guyot de Folleville, IV, 515.
 Gwembret, reine de Bret., II, 202; V, 166.
 Gwen-Argant, III, 109, 314.
 Gwenolé (S.), I, 375.
 Gwent, I, 571.
 Gyre, IV, 39.

H

- Habert, VI, 609.
 Hac (du), I, 219; *voy.* Hingant.
 Hacquart, IV, 257; V, 34.
 Hadouin, év. du Mans, II, 570.
 Hælcobrant, ab. de Saint-Maxent, II, 203.
 Hældedwin, IV, 80.
 Hældetwid, IV, 218.
 Hælmin, IV, 605; V, 8.
 Hælobrit, V, 154.
 Hælocan, V, 433.

- Haerni, V, 666.**
Hagomatz vel Haggomaz, I, 662 ;
IV, 47.
Haicault, VI, 393.
Haidecoq, VI, 180.
Hail (du), V, 15 ; voy. Duhail.
Hailcobrant, IV, 80.
Hailloch, III, 496 ; V, 718.
Haimon, IV, 490, 493 ; V, 357.
Hairault, IV, 577, 579 ; VI, 360.
Halbert, IV, 380, 384.
Haldebrand, IV, 199.
Haldric, V, 37.
Halé, VI, 295.
Halenaud, VI, 64.
Halgouët (Marg. du), abb. de Saint-
Georges, II, 265, 276.
Halgouët (du), II, 339 ; voy. Poulpi-
quet (du).
Haligon vel Halligon, IV, 158 ; V,
656.
Haloche vel Halloche, IV, 97, 672 ;
V, 371 ; VI, 455, 617.
Hallard, IV, 33.
Hallay (du), III, 229 ; IV, 74 ; V,
293, 668, etc., 672, 687, 699, 700,
792 ; VI, 407.
Hallenatz, IV, 146 ; VI, 592.
Hallier, I, 628, 662 ; II, 161, 743.
Hallopeaux, V, 333.
Hallou vel Halou, IV, 658 ; V, 524 ;
VI, 597.
Hallouays, V, 96, 226.
Halna de la Haute-Rivière, V, 32.
Halvane, IV, 210.
Hamard vel Hamart, II, 412 ; IV,
331, 449, 453, 628 ; V, 305 ; VI,
199, 593.
Hamart de la Chapelle, VI, 454.
Hameau, II, 619 ; V, 26, 27.
Hamel, IV, 103 ; V, 249, 671 ; VI,
361.
Hamel (du), I, 135, 252 ; V, 196,
487.
Hamelin, év. de Rennes, I, 57, 237 ;
II, 47, 720, 721, 727 ; IV, 14, 369 ;
V, 81, 690, 763 ; VI, 18, 49, 89,
405.
Hamelin, arch. de Tours, I, 412.
Hamelin, I, 141, 150, 151, 170 ; III,
255, 417 ; V, 57, 170, 171, 535 ;
VI, 84, 483, 502.
Hamet, V, 710.
Hamme, V, 152.
Hammoneau, V, 516.
Hammonet, II, 207.
Hamon (S.), I, 59 ; VI, 22.
Hamon, év. d'Aleth, I, 576.
Hamon (François), ab. de Saint-
Méen, II, 133.
Hamon (René), ab. de Paimpont, II,
682, 711.
Hamon (Isabeau), abb. de Saint-
Georges, II, 262.
Hamon, I, 83, 213, 217, 234, 258 ;
II, 152, 262, 373, 385, 391, 500,
620, 671, 699, 711 ; IV, 197, 400,
466, 631, 636, 708 ; V, 53, 106,
108, 255, 657, 794, 796 ; VI, 5,
63, 174, 180, 235, 241, 389, 430,
600, 601.
Han (du), I, 484, 534 ; IV, 189, 543 ;
V, 214, 299, 301, 715 ; VI, 603.
Hangollay, V, 550.
Hanin, VI, 240.
Hannon (de), II, 161.
Hanry, IV, 48, 103.
Hany, IV, 136, 568.
Haouisséc, VI, 206.
Haquais, VI, 594.
Haran, III, 541.
Harangot, IV, 60.
Haraud, V, 488 ; VI, 84.
Harcourt (Jacqueline d'), abb. de
Saint-Sulpice, II, 316.
Harcourt (d'), II, 316, 535 ; IV, 390 ;
VI, 270.
Hardaz (du), II, 200 ; III, 229, 394 ;
V, 92, 206, 209, 342.
Hardaz de Hauteville (du), II, 391.
Hardouin, I, 387 ; V, 188, 366, 685,
688 ; VI, 120, 412, 603.
Hardouin de Chartres, III, 414.
Hardy, III, 38, 416 ; IV, 102, 399,
403, 406, 497 ; V, 505, 669, 762 ;
VI, 609.
Hardy de la Bouestelière, IV, 574,
576.

- Hardy de la Largère, VI, 23.
 Hardy de Lesnaré, II, 629.
 Harel (Bertrand), ab. de Montfort, II, 643.
 Harel (Marie), abb. de Saint-Sulpice, II, 313.
 Harel, I, 252; II, 716; IV, 77, 233, 250, 304, 433, 434, 469; V, 244, 256, 410, 662, 670, 706; VI, 393, 395; 416.
 Harens, V, 526; VI, 608.
 Hareux, IV, 673.
 Harlay (Achille de), év. de Saint-Malo, I, 602, etc.; II, 126, 133, 640; III, 115, 167, 194, 235, 356, 472, 473; IV, 227.
 Harpin de Marigny, I, 277; IV, 621; VI, 44, 45.
 Harsculfe, IV, 514.
 Hasart, II, 465.
 Haslay, I, 234.
 Hastelou, I, 161, 217; II, 351.
 Hates *vel* Hattes, I, 137; IV, 715; V, 664, 675; VI, 297, 332, 382, 367.
 Haton, II, 282, 780.
 Hattais, III, 654; IV, 97, 234, 237; V, 284, 542; VI, 347, 609.
 Haudouin, IV, 198, 448; V, 777.
 Hauffray, V, 437.
 Hauguet, I, 141.
 Haultière, IV, 170.
 Hautbois, I, 350; IV, 55, 167; V, 339; VI, 295.
 Hautbois (de *vel* du), I, 253, 661; II, 466.
 Hautcilly (de); voy. Bernard.
 Hautierre, IV, 444.
 Havard, I, 116; IV, 237; V, 481.
 Havoise, duch. de Bret., I, 123, 255, 257, 285, 397, 398, 481; IV, 417; V, 554; VI, 328, 527.
 Havouis *vel* Havouys, IV, 245, 488, 730; V, 253, 256, 482.
 Havré, V, 409.
 Hay, III, 137, 555, 633; IV, 405, 440, 517, 737; VI, 582.
 Hay de Bonteville, I, 109, 136, 157, 224; II, 107, 744; III, 210, 674; IV, 308, 408, 470, 629; V, 122, 197, 293, 329; VI, 280, 479, 480, 597.
 Hay du Châtelet, II, 49, 53, 456; IV, 99, etc., 583; V, 279.
 Hay des Nétumières, I, 277, 280; II, 49, 53, 455; III, 154, 155; IV, 150, 343, 344, 550, 560, etc., 583; V, 137, 329, 370, 371, 380; VI, 90, 372, 387, 388, 478, 479, 582.
 Hay des Onglées, III, 336.
 Hay de Tizé, III, 126.
 Haye (de la), I, 646; II, 140, 356, 358, 634, 675, 702; III, 234, 364, 395, 474, 516; IV, 50, 62, 112, 151, 194, 256, 285, 378, 554; V, 243, 303, 409; VI, 56, 195, 240, 277, 311, 340, 382, 604; voy. Delahaye.
 Haye-Saint-Hilaire (René de la), ab. de Rillé, II, 605, 610.
 Haye-Saint-Hilaire (de la), I, 227; II, 497, 545; III, 564; IV, 591; V, 99, 290, 766; VI, 75, etc., 162, 252.
 Haye de Plouer (de la), III, 555, 658; V, 405; VI, 82, 83.
 Haye de Silz (de la), II, 291.
 Hayer (Le), IV, 392.
 Hayers (des), IV, 54; VI, 302; voy. Deshayers.
 Hayes *vel* Haies (des), IV, 131, 214, 652; VI, 332, 399; voy. Deshayes.
 Haymon, ab. de Melleray, VI, 598.
 Haymonin, II, 91.
 Heaulme (du), VI, 400.
 Hébert, II, 216; IV, 430; V, 685, 688; VI, 471.
 Hédern, VI, 335.
 Hédreul, IV, 213; V, 160.
 Hédus, VI, 74, 79.
 Heichenoul, V, 79, 80.
 Heillon, VI, 117.
 Heir, I, 221.
 Heldemar de Tournay, II, 639.
 Hélien (S.), V, 51.
 Hélicr (S.), III, 520; V, 619.

- Hélias vel Helyas**, I, 625, 669; II, 152; IV, 692; VI, 16, 207.
Hélie vel Helye, I, 58, 160; IV, 278.
Hellandière (de la), V, 309; voy. Guynemer.
Hellaudays, IV, 656; V, 183.
Hellaudière (de la), VI, 330.
Helleu, V, 175; VI, 253.
Hellis, IV, 102.
Hellouin, VI, 578.
Hellys vel Helleys (Le), IV, 241; V, 550.
Hélo, I, 252, 259.
Helocar, év. d'Aléth, I, 564, 575; II, 122, 125, 128.
Helory, I, 138.
Heluis (Jean), ab. de Saint-Méen, II, 134.
Heluys (Jacques), ab. de Saint-Méen, II, 134.
Helvran, VI, 589.
Hely, V, 51.
Helye de la Blave, V, 183, 227.
Hemery, VI, 79.
Hénaff (Le), I, 792, 794, 797; VI, 383.
Henaud, IV, 277.
Henault, VI, 256.
Héne (de), II, 88.
Henmaro, V, 320.
Hennequin (Aymar), év. de Rennes, I, 88, etc., 203, 271, 289, 300, 320, 748, 802; IV, 92.
Hennequin, V, 332.
Henri II, r. de France, I, 114, 598; II, 25; III, 139; IV, 73.
Henri III, r. de France, I, 86, 598; II, 25; IV, 625.
Henri IV, r. de France, I, 600, 601, 618; II, 25, 229, 234; III, 106, 117, 140, 436; IV, 366; V, 635; VI, 322.
Henri II, r. d'Angleterre, I, 59; II, 234, 277, 295, 311, 630; III, 278.
Henri VIII, r. d'Angleterre, I, 665.
Henri, arch. de Dol, I, 403.
Henri, ab. de Saint-Méen, II, 129.
Henri vel Henry, I, 134, 251; IV, 350, 408, 469, 474; V, 14, 285, 331, 530, 531; VI, 65, 105, 263, 321.
Henrio, II, 412.
Héruenoille, I, 134, 161; II, 82, 91; VI, 446.
Hérambourg, IV, 628; V, 256; VI, 69.
Hérard, arch. de Tours, I, 52.
Héraud vel Hérault, I, 261; III, 545; IV, 111; V, 296, 359, 581, 614, 634; VI, 86, 163, 197, 345, 359, 444, 496.
Héreaux, IV, 708.
Herbamez (de), I, 221, 225; V, 317, 648.
Herbert, év. de Rennes, I, 61, 62, 267, 276, 291; II, 72, 443, 449, 476, 593; IV, 15, 27, 176, 353, 549, 559, 740, 749, 754; V, 135, 246, 325, 367, 442, 518, 693; VI, 171, 247.
Herbert, ab. de la Vieuville, II, 763.
Herbert, IV, 182, 668; V, 305, 320, 697; VI, 36, 51, 362.
Hercé (Urbain de), év. de Dol, I, 436, 482, 504, 607, 737; II, 753; III, 224, 409, 410; IV, 506; VI, 547, 591.
Hercé (de), I, 463, 482, 504; V, 429; VI, 577, 579.
Herdmonoc, V, 399.
Herefort (de), II, 529; III, 490; V, 752.
Herfray, VI, 298.
Herfroy, V, 661.
Héri vel Hery, VI, 384, 412.
Héricouart (d'), II, 572.
Héricy (Le), IV, 97.
Herissart, V, 488.
Hérissart (d'), II, 118.
Hérisson, IV, 211, 479; V, 318; VI, 79, 601.
Heristal (d'), VI, 417.
Hériz, IV, 662.
Herluin, ab. de Saint-Melaine, II, 6.
Hermandro, V, 36.
Hermel, I, 323.

- Hermeniot, II, 430, 432, 434; VI, 253, 528.
 Hernaud, V, 508.
 Hernier, V, 125.
 Hernon, I, 153.
 Hernot, IV, 128, 290, 496; VI, 35.
 Herpin, IV, 752; V, 96, 182.
 Herpeux (Le), VI, 288.
 Herrault, VI, 167.
 Hersant, III, 505.
 Hervagault, I, 144, 221; V, 664; VI, 298.
 Hervault, V, 356; VI, 402, 405.
 Hervaux, IV, 72.
 Hervé (S.), I, 323.
 Hervé I^{er}, ab. de Saint-Melaine, II, 7.
 Hervé II, ab. de Saint-Melaine, II, 8.
 Hervé, ab. de Saint-Méen, II, 129.
 Hervé, ab. de Redon, II, 172.
 Hervé, ab. de la Roë, II, 716.
 Hervé (Pierre), ab. de Paimpont, II, 683.
 Hervé, I, 161, 265; II, 310, 490, etc., 506, etc., 511, 753; III, 421; IV, 25, 26, 64, 288, 474, 531, 569; V, 32, 71, 96, 139, 152, 211, 215, 217, 547, 690, 692, 697, 771; VI, 26, 240, 276, 339, 398, 424, 459, 502, 590, 614.
 Hervé de la Gorinière, II, 672.
 Hervéas, V, 286.
 Herveau, V, 93, 324.
 Hervein, V, 315.
 Herveray, IV, 152.
 Hervoche, I, 310; IV, 135, 480.
 Hervot, IV, 721; V, 53.
 Hervouët *vel* Hervoët, V, 256, 382.
 Hervouin, V, 795.
 Hervy, I, 462, 484, 502, 508; IV, 146, 642; V, 285, 776; VI, 245.
 Hesnon, V, 412, 762; VI, 327.
 Hessant, V, 515.
 Heulot, IV, 319, 345.
 Heursant (de), VI, 191.
 Heurtault *vel* Hourtaut, I, 651; III, 119, 218, 219.
 Heurtault de la Villemorin, VI, 191, 272, 305, 580.
 Heurtevent, V, 35.
 Heurtin, IV, 612.
 Heurtru, III, 266; VI, 117.
 Heuzé, IV, 241, 486.
 Hévin, III, 677; IV, 232, 253, 584, 657; V, 577, 578, 594; VI, 346.
 Hiard, III, 425; V, 216; VI, 604.
 Hiawid, V, 433.
 Hidric, V, 153.
 Hilaire (S.), év. de Poitiers, II, 563.
 Hildebert, ab. de Pontlevoy, II, 573; V, 62.
 Hildebert, ab. du Mont Saint-Michel, VI, 328.
 Hildeburge, I, 55.
 Hildeman, VI, 600.
 Hilliard, IV, 435; V, 664.
 Hillion, V, 664; VI, 443, 447.
 Hinconan, IV, 217, 218, 605.
 Hindré, II, 155; IV, 234, 479; V, 284; VI, 32, 593.
 Hingant, IV, 80, 466, 513; V, 228; VI, 353.
 Hingant du Hac, IV, 438; voy. Hac (du).
 Hingueten, ab. de Saint-Méen, II, 128; VI, 328.
 Hinwalart, IV, 81.
 Hinweten, V, 36, 177.
 Hino, VI, 112.
 Hirbert, III, 397.
 Hirel, III, 514; IV, 106, 378; V, 16, 754; VI, 597.
 Hirel (de), II, 243, 247; IV, 505, 513, 718, 719; V, 229.
 Hitin, IV, 81.
 Hobel, V, 620.
 Hochart, V, 374.
 Hocunan, IV, 80.
 Hodé, III, 266.
 Hodéart, III, 31, 37.
 Hodebert, V, 124.
 Hodeman, IV, 652.
 Hodemont, I, 339; IV, 562; VI, 496, 503.
 Hodoiarn, V, 152.
 Hoël, duc de Bret., I, 40; II, 258.

- Hoël, III, 63; IV, 637.
 Hogonan, ab. de Redon, II, 171.
 Hoguerel, IV, 345; V, 6, 68; VI, 506.
 Hognes, I, 644.
 Hoguet, I, 750; III, 536, 537, 548; IV, 320; VI, 106.
 Hoïarscoët, V, 543.
 Holbein, IV, 601.
 Hollier, I, 223, 309, 311, 656; V, 215.
 Homède, I, 67.
 Homery, III, 648.
 Homme (du), VI, 36.
 Hommet (Richard du), arch. de Dol, I, 403.
 Homo, V, 105, 186.
 Honorat (S.), I, 696.
 Honorat, év. de Rennes, I, 29, 37.
 Honoré (Etienne), ab. de Saint-Melaine, II, 10.
 Honorius III, pape, III, 145; IV, 570.
 Hony, VI, 604.
 Hooek, IV, 58, 290; VI, 244.
 Hoquerel, V, 64.
 Horcholle, VI, 11.
 Horiot, III, 172.
 Horlande, I, 259.
 Horlay, V, 96.
 Hormit (de), III, 322.
 Horvais, II, 731; IV, 323, 572, 721; V, 256; VI, 56.
 Horville, V, 625.
 Hospital (de L'), IV, 85; V, 71.
 Hostelier (L'), VI, 120.
 Hotman, II, 411.
 Hoto, VI, 418.
 Hotton, VI, 391.
 Houard, IV, 61; VI, 157, 158, 586, 614.
 Houdain, III, 296.
 Houdant, V, 594.
 Houdeman, V, 488; VI, 84, 275.
 Houdiart, II, 161.
 Houdin, IV, 209.
 Houdouin, V, 253.
 Houdry, II, 391, 591; IV, 583; VI, 502.
 Houée, V, 102.
 Houel, I, 485.
 Hoesnard, II, 714.
 Houet, I, 764, 783; V, 800.
 Hougaz, V, 104.
 Hougonat, V, 547.
 Houitte, IV, 322; V, 635; VI, 210, 212, 383, 591.
 Houlet, VI, 154.
 Houligard, IV, 470; VI, 460, 510.
 Houllier, IV, 438.
 Houllier de la Poyade, I, 432.
 Houppin, IV, 245, 643.
 Hourdier, III, 39.
 Houssais *vel* Houssay, IV, 384, 774; V, 473.
 Houssaye (de la), I, 116, 240; II, 103, 310; IV, 339; VI, 62.
 Houssaye du Plessix (de la), II, 310.
 Houssin, V, 211; VI, 373.
 Housson, V, 515.
 Houvel, V, 625, 777.
 Houvet, I, 346; VI, 505.
 Houvet de la Huberdière, IV, 760.
 Houx (Le), VI, 193.
 Houx (du), I, 219, 227; V, 415, 657.
 Houzel, II, 116.
 Hovel, VI, 189.
 Hoves, IV, 503.
 Hoyau, V, 339.
 Hoyen, I, 636.
 Hoyer, VI, 263.
 Howen, IV, 218; V, 544.
 Huart *vel* Huard, I, 149, 150, 156, 157, 209, 225, 282; II, 155, 157, 158, 247; III, 152, 293; IV, 74; V, 130, 176, 208, 294, 329, 330, 421, 486, 598, 599; VI, 40, 479, 592.
 Huart du Boschet, II, 107, 157.
 Huault, V, 671.
 Huays, I, 225.
 Hubaud, IV, 401.
 Hubault, IV, 601.
 Hubert, I, 339, 503; II, 654, 670, 671; III, 422; IV, 106, 161, 210, 310, 326, 345, 406, 437, 439, 513, 579; V, 143, 273, 277, 381; VI, 168, 170, 212, 278, 495.

- Hubert de la Hayrie (Robert), ab. de Montfort, II, 643.
 Hubert de la Hayrie, IV, 672, 674; V, 257.
 Hubert de la Massue, VI, 398.
 Huby, III, 524; V, 317.
 Huchay, IV, 453.
 Huchet, I, 184, 240; II, 83, 207, 711; IV, 372, 572, 793; V, 475, 794, 796; VI, 41, 97, 134, 137, 145, 390.
 Huchet de Cintré, II, 303; IV, 437, 726, 729; V, 271, 277, 491.
 Huchet de la Bédoyère, II, 706, etc.; III, 137, 162, 301, 302; IV, 244, 437; V, 168, 171, 277, 278, 282, 434, 437, 438, 490; VI, 24, 350, 351, 353, 440, 441.
 Huchet de Quénétaïn, IV, 130; VI, 310.
 Hudclor, II, 294; III, 425; V, 107.
 Hue, IV, 668; VI, 263, 601.
 Hue de Montaigu, VI, 243, 245.
 Huet, I, 172; III, 406; IV, 97, 431, 611, 685, 693; V, 134, 182, 290, 317, 501, 502, 659, 661, 732; VI, 83, 119, 120, 198, 304, 306, 593.
 Huet de Brangolo, V, 57.
 Huet des Landes, IV, 676; VI, 598.
 Huger (Le), I, 750.
 Hugon du Canet, VI, 195.
 Hugues, év. de Dol, I, 388; II, 521.
 Hugues, archev. de Tours, II, 219, 728.
 Hugues, I, 160.
 Huguet, I, 177, 210, 218, 269; VI, 40, 373.
 Huhay, IV, 416.
 Hulín, V, 35.
 Humières (d'), I, 749; III, 672.
 Hunais, V, 264.
 Hunault, IV, 164, 167, 551, 591; V, 655, 660; VI, 601.
 Hunot, IV, 470.
 Huon, VI, 194.
 Huppe (La), I, 543.
 Hurault (Denis), ab. de Paimpont, II, 682.
 Hurault, I, 426; II, 682.
 Hurel, I, 151, 240, 259, 344; III, 452; IV, 305, 367, 483; V, 395, 452, 514, 623; VI, 89, 416.
 Hurey (Le), VI, 97.
 Hurlin, IV, 106.
 Hus, IV, 135; V, 93, 202.
 Huslin (de), II, 96.
 Hussenet, I, 174; V, 664.
 Husson, V, 32.
 Huteau, V, 262, 264.
 Hutier (Guillaume), ab. du Tronchet, II, 225.
 Hutru, III, 433.
 Hux (Jacques), ab. de la Vieuville, II, 764.
 Hux, II, 179; V, 220, 609.
 Hyard, V, 19, 269, 469.
 Hylaire, V, 367, 374.
 Hynoët, IV, 224.

I

- Ifs (des), II, 70; V, 386, 394.
 Ignac, IV, 572.
 Ignace de Loyola (S.), I, 485; III, 108, 158.
 Igné (d'), II, 610; IV, 595.
 Ignoult, III, 289.
 Ildut (S.), I, 376, 392; VI, 80.
 Iles (des), V, 788; voy. Desistes.
 Illiers d'Entragues (N... d'), ab. de la Vieuville, II, 766.
 Illiers d'Entragues (d'), II, 766.
 Illoc, IV, 80.
 Incomaris, I, 180, 181; III, 434.
 Infern (d'), IV, 5.
 Innocent II, pape, I, 388, 635; II, 47, 592, 719, 720; IV, 206, 369, 500; V, 228, 459, 684, 740; VI, 49, 114.
 Innocent III, pape, I, 141, 390, 404; II, 180, 677; III, 131, 313; IV, 239, 269; VI, 86, 378, 483.
 Innocent IV, pape, I, 167, 200; II, 189; III, 120.
 Innocent VI, pape, II, 225, 680.
 Innocent VIII, pape, I, 595; III, 43, 163; VI, 449.

- Innocent X, pape, IV, 127, 309; V, 322, 601, 616; VI, 449.
 Innocent XI, pape, 135; V, 584
 Innocent XII, pape, III, 333; V, 668; VI, 381.
 Innocent XIII, pape, V, 745.
 Irénée (S.), I, 26.
 Irodouer (d'), IV, 743; voy. Yrodouer (d').
 Isembard, IV, 368.
 Isle (de l'), I, 622; V, 527.
 Ismaélite (l'), II, 295, 512; VI, 600.
 Isnard de Castello (Thomas), ab. de Saint-Melaine, II, 18.
 Ivelin, IV, 409.
 Ivette, IV, 304.
- J**
- Jacob, I, 629, 642, 644; II, 406, 407; IV, 730; VI, 103, 119, 120.
 Jacobet de Nombel, II, 80.
 Jacobin, IV, 303.
 Jacobin (Le), III, 246.
 Jacobin de Keremprat (Le), V, 608.
 Jacopin, IV, 161, 478.
 Jacquemet, I, 478.
 Jacquelot du Boisrouvray, VI, 359.
 Jacques, év. de Rennes, I, 61.
 Jacques, IV, 475; V, 512; VI, 199.
 Jacquesson, VI, 359.
 Jacu, V, 544.
 Jacut (S.), ab., I, 560.
 Jagu, III, 526; IV, 214; V, 163, 188; VI, 155.
 Jahier, IV, 205.
 Jahin, VI, 291.
 Jahou, III, 337.
 Jaillard, VI, 598.
 Jaille (de la), I, 424; II, 592; IV, 118, 351; V, 56.
 Jallet, VI, 298.
 Jalleu, VI, 32, 84.
 Jaloux (Le), V, 790.
 Jammaux, VI, 420, 437.
 Jambin, IV, 351.
 Jambon, IV, 514, 667.
 Jambot, II, 79.
 Jambu, VI, 594.
 Jambu (Le), I, 153.
 Jameaux, V, 402.
 Jamelot, IV, 294, 416; V, 285.
 James (Thomas), év. de Dol, I, 418, 419, 518.
 James, I, 418, 420, 502, 507; II, 154, 441; III, 19, 292, 527.
 Jamet, III, 104, 576; IV, 636; V, 68, 96, 518, 680; VI, 167.
 Jamet des Lesdiguères, I, 56.
 Jameu, IV, 523; V, 669, 670.
 Jamier, IV, 311; V, 22; VI, 388, 389.
 Jamin, IV, 425; V, 305; VI, 613.
 Jamiot, V, 447.
 Jammes, II, 570; IV, 539.
 Jamoays, I, 209, 263, 323, 344; III, 451, 452; IV, 383; V, 216, 244, 660; VI, 604.
 Jamois *vel* Jamoys, III, 20; IV, 161, 256; V, 134, 176, 664, 751, 780; VI, 388, 389, 441.
 Jamond, III, 505.
 Jamot, III, 213.
 Jan, IV, 50, 350, 419, 458, 480, 572, 676; V, 92, 188, 210, 252, 254; VI, 151, 198, 218, 427, 438, 603.
 Janneaux, V, 431; VI, 437.
 Janot *vel* Jannot, V, 331; VI, 263.
 Janvier, I, 750, 764, 783; IV, 68, 335, 375, 416, 473, 488, 548, 592, 708; V, 438, 511, 550, 755; VI, 26, 301, 473.
 Janzé (de), II, 390, 392; IV, 753.
 Jarde, I, 269.
 Jardin (du), IV, 657; V, 427.
 Jargon, I, 232; VI, 339.
 Jaril, IV, 426.
 Jarnbidoë, VI, 391.
 Jarncolin, V, 152, 433.
 Jarnhatoë, IV, 81.
 Jarnhatoui, IV, 80.
 Jarnhebet, IV, 81.
 Jarnhitin, V, 543.
 Jarnigon, I, 233, 312.
 Jarnis, VI, 446.
 Jarnouen de Villartay, V, 467, 503; VI, 198.

- Jarnwahaunt, VI, 391.
 Jarnwalt, év. d'Aleth, I, 564, 575.
 Jarnwobri, VI, 334.
 Jarnworet, IV, 81.
 Jarret, IV, 572.
 Jarret de la Trousselière, IV, 574, 576, 578.
 Jarry, IV, 483; VI, 321.
 Jasnel, VI, 603.
 Jaulnet, V, 796.
 Jaume, V, 790.
 Jaunay, II, 221; V, 669, 796.
 Javené (de), IV, 760.
 Javoguer, V, 256.
 Javouhey, III, 663.
 Jay de Lequen, V, 708.
 Jazier de la Garde, II, 158; III, 351; V, 233.
 Jean l'Abbé (S.), I, 39, 40.
 Jean de la Croix (S.), III, 129.
 Jean de Matha (S.), III, 108, 169.
 Jean de Saint-Samson, III, 128, 273.
 Jean de la Grille (S.), év. de Saint-Malo, I, 568, 580, 581, 611, 612, 659, 687; II, 638; III, 463, 489; IV, 104, 141, 229; V, 155, 178, 404, 434, 470; VI, 526, 600.
 Jean VIII, pape, I, 386, 387, 394.
 Jean XVI, pape, I, 387, 396.
 Jean XXII, pape, I, 318, 409, 636, 699; II, 12, 30, 67; IV, 96; V, 185.
 Jean I^{er}, duc de Bret., I, 67, 694; II, 101, 137, 172, 267; VI, 539.
 Jean II, duc de Bret., I, 160, 694; II, 56, 173, 334, 525.
 Jean III, duc de Bret., I, 68, 409, 587; II, 25, 81, 103, 333; IV, 402.
 Jean IV, duc de Bret., I, 74, 76, 154, 177, 286, 412, 672; II, 25, 28, 323; III, 120, 146, etc.; IV, 402; V, 500; VI, 233.
 Jean V, duc de Bret., I, 154, 198, 298, 415, 527; II, 26, 174, 268, 323; III, 39; IV, 624; V, 383, 592, 602; VI, 233.
 Jean-sans-Terre, I, 510.
 Jean, archev. de Dol, I, 403; VI, 600.
 Jean I^{er}, ab. de Saint-Melaine, II, 6.
 Jean II, ab. de Saint-Melaine, II, 6.
 Jean, ab. de Redon, II, 172.
 Jean I^{er}, ab. du Tronchet, II, 223.
 Jean II, ab. du Tronchet, II, 226.
 Jean, ab. de la Vieuville, II, 762.
 Jean, ab. de Pontlevoy, II, 574.
 Jeanne de France, duch. de Bret., I, 527, 533.
 Jeanne de Navarre, duch. de Bret., I, 298, 412; II, 770.
 Jeanne, abb. de Saint-Georges, II, 259.
 Jeanne, abb. de Saint-Sulpice, II, 313.
 Jégu, IV, 34, 112, 351, 427; VI, 480.
 Jehan, V, 541.
 Jéhannc, II, 672; IV, 12, 106, 539, 708; V, 665; VI, 383.
 Jéhannier, II, 110.
 Jéhannin, IV, 488, 604, 680, 686, 764; V, 7, 25, 86, 492, 493, 532, 661, 795; VI, 216, 356, 424, 598.
 Jéhannot, III, 228.
 Jéhenne, VI, 277.
 Jéhors, II, 216.
 Jéhotel, I, 263.
 Jérôme (S.), I, 560.
 Jérôme, III, 396.
 Jésus-Christ, I, 23; VI, 513, 555.
 Jeudys, IV, 167.
 Jeulant, VI, 438.
 Jeulland, V, 504.
 Jeune (Le), III, 228; voy. Lejeune.
 Jeussé, IV, 503.
 Jeusset, IV, 364, 367, 546.
 Joannier (de), V, 701.
 Joanno, VI, 72.
 Jocet, ab. du Tronchet, II, 224.
 Jocet, I, 658, 666, 669; II, 385, 699; VI, 158, 288.
 Jhonée, arch. de Dol, I, 387, 397, 398, 496; VI, 526.
 Jollet, V, 680.
 Jolif *vel* Jollif, I, 234; IV, 256, 367; V, 71, 188, 222, 788; VI, 25, 144, 215, 274, 377.
 Jollif (Le), IV, 304; VI, 613.
 Jollis *vel* Jolys, IV, 603; V, 304.

- Jollive, III, 528; IV, 148, 155, 487; V, 93, 108, 341; VI, 171, 587, 605.
- Jollivel, IV, 525, 529; V, 211.
- Jollivet, II, 535; IV, 19, 288, 399, 774; V, 18, 296, 382, 456, 665; VI, 41, 112, 437.
- Joly *vel* Jolly, II, 208, 523; III, 473; IV, 629; V, 398; VI, 113, 310, 327, 582.
- Jonas, I, 376; VI, 502.
- Jonc (Le), V, 202.
- Jonchée, VI, 274.
- Jonchères (des), II, 532; IV, 390.
- Jonwoion, V, 153.
- Jonyère (de la), IV, 54.
- Josced, I, 150, 237.
- Joscelin, II, 247.
- Joscius, I, 150.
- Josse (S.), II, 145.
- Josse, ab. du Tronchet, II, 224.
- Josse, arch. de Tours, IV, 14, 132, 136, 147, 237, 242, 400, 418, 440, 455, 471, 761; V, 297, 767.
- Josse, IV, 147, 171, 361; V, 108, 222, 643, 801; VI, 201, 418, 427, 460; voy. Josses.
- Josseume, IV, 635; V, 36, 188, 701, 709; VI, 471, 594, 617.
- Josselin, ab. de Savigné, II, 761.
- Josselin, IV, 205; V, 216; VI, 340, 420.
- Josserand, ab. du Tronchet, II, 224.
- Josses, I, 161, 219; II, 157; III, 356; IV, 402, 727; V, 226, 256, 317, 531, 747, 770; voy. Josse.
- Josset, IV, 367; VI, 376.
- Joston, ab. de Saint-Méen, II, 120.
- Jouan, V, 324, 541; VI, 219, 311, 459.
- Jouanne, IV, 356, 453, 470; V, 701; VI, 212, 460.
- Jouannin, IV, 77.
- Jouanno, V, 81, 448.
- Jouassin (Guill.), ab. de la Vieuville, II, 764.
- Jouaud *vel* Jouault, I, 226; II, 85, 105; III, 37, 149; IV, 160, 165, 629; V, 197, 222; VI, 326, 409, 548.
- Joubaud *vel* Joubault, IV, 331, 730; VI, 218.
- Joubé, VI, 455.
- Joubert, VI, 278.
- Joubin, II, 75; IV, 150, 152, 458; V, 276, 277, 737; VI, 206, 446, 504.
- Joubineaux, VI, 321.
- Joublot, V, 202.
- Joubrenel, IV, 692.
- Joucquan, IV, 430; V, 480; VI, 471, 616.
- Joué, II, 70.
- Jouet, I, 238; IV, 74; V, 249; VI, 294, 302.
- Jouey, V, 124.
- Jouhier, II, 157.
- Jouin (S.), II, 563; V, 16.
- Jouin *vel* Jouyn, I, 523; II, 245; IV, 52, 54, 288, 653, 673; V, 670.
- Joullan, V, 191, 192; VI, 603.
- Joullon, VI, 185.
- Joumonoc, V, 177.
- Jouneaux, V, 550.
- Jouneaux du Breilhoussoix, VI, 404.
- Jouno *vel* Jounot, IV, 103; V, 159, 766; VI, 163, 410, 587.
- Jouneaux, V, 761.
- Jouquemat, VI, 72.
- Jourdain, IV, 631.
- Jourdain de Coutance, VI, 384.
- Jourdain de Saint-Sauveur (Alex.), ab. du Tronchet, II, 231.
- Jourdan *vel* Jordan, III, 404; V, 228; VI, 116.
- Journeaux, V, 56; VI, 423.
- Jousselin, IV, 503; V, 193, 429.
- Jousses, IV, 689.
- Jousset, V, 322.
- Jouvenel des Ursins (Jean), ab. de Saint-Méen, II, 139.
- Jouye, IV, 58.
- Jovinien, arch. de Dol, I, 395.
- Joyer, VI, 384, 500, 506.
- Joyeuse (de), I, 601.
- Joyeux (Le), IV, 273.

- Jubault, IV, 675; VI, 377.
 Jubert, VI, 78.
 Jubin, V, 381, 671.
 Judaël, roi bret., I, 562; 571; VI, 579.
 Judée, IV, 759.
 Judicaël (S.), roi bret., I, 379, 574; II, 122, 123, 129, 145, 676; IV, 113, 637; V, 249.
 Judicaël, év. d'Aleth, I, 575.
 Judicaël Benoit, év. d'Aleth, I, 577; II, 198.
 Judicaël, év. de Vannes, II, 180.
 Judicaël, ab. de Saint-Méen, II, 129.
 Judies, VI, 296.
 Judminet, VI, 334, 335.
 Judoc (S.), III, 493.
 Judoleno, V, 37.
 Judual, roi bret., I, 38, 374, 376, 377, 383, 391, 561, 564; V, 684; VI, 236.
 Judwallon, V, 36.
 Juette, IV, 22.
 Jugan, III, 576, 581.
 Jugault, IV, 355; V, 732.
 Juguet, IV, 452.
 Juhel, arch. de Tours, IV, 156.
 Jubel, I, 259; IV, 179, 277, 430; V, 366, 385, 501, 682, 690, 700; VI, 26, 151, 152, 220, 225, 412, 616.
 Juin, IV, 555; V, 361; VI, 26.
 Jules II, pape, I, 82, 84, 596; VI, 449.
 Julian, IV, 697.
 Julien (S.), év. du Mans, I, 39, 408, 580; IV, 536.
 Julienne, I, 187, 210; IV, 738; VI, 263.
 Juliot *vel* Julliot, II, 560; V, 505.
 Jullien, I, 258, 259; IV, 697; V, 116, 244, 290, 410.
 Julliot de Sion, II, 462.
 Julliot du Plessix, V, 257; VI, 204.
 Jumaël, év. de Dol, I, 394.
 Jumel, IV, 685; V, 455; VI, 263.
 Jumel (Le), I, 67.
 Junetwand, IV, 85.
 Jungonée, IV, 246, 247.
- Junkéne, arch. de Dol, I, 387, 397; voy. Ginguenec.
 Junwal, IV, 217.
 Junwallon, V, 177.
 Jurdery, II, 87.
 Jus, VI, 606.
 Just (S.), I, 29, 34, etc., 39, 41; III, 498; VI, 107, 109, 514.
 Juste, I, 418.
 Justel, IV, 277, 327, 568; V, 210.
 Justin (S.), I, 25, 26, 29.
 Justin, ab. de Redon, II, 171.
 Juthaël, roi bret., IV, 637.
 Juthaël, arch. de Dol, I, 387, 397, 496.
 Juthel, VI, 334.
 Juthinaël, év. de Dol, I, 394.
 Juthowen, arch. de Dol, I, 396.

K

- Karuel (de), VI, 192.
 Keraer (Jeanne de), abb. de Saint-Sulpice, II, 313.
 Keraldanet (de), V, 562, 657.
 Keraly (de), II, 282, 535; III, 126; VI, 15, 157, 204, 205.
 Kerandrez (de), II, 263.
 Keraoul (de), I, 72.
 Kerardelec (de), IV, 245.
 Keranrais (de), I, 233; VI, 293.
 Kerbonnez (de), V, 317.
 Kerboudel (de), IV, 119; V, 497, 628; VI, 3, 452.
 Kergoff (de), II, 535.
 Kergozou (de), V, 550.
 Kergu (de), III, 331; IV, 249.
 Kergucel (de), IV, 592.
 Kerguezec (de), VI, 453.
 Kergus (de), III, 439, 441.
 Kerhoent (de), IV, 144, 608; VI, 293.
 Kerhos (de), VI, 414.
 Kerisnel (de), III, 675.
 Kerjégu (de), IV, 153.
 Kerleau (de), III, 88.
 Kermalo (de), V, 227.
 Kermarec (de), II, 240; IV, 256; V, 487.
 Kermasson, IV, 47.
 Kermasson (de), III, 193.

- Kermassonnet (de), III, 162; V, 607.
 Kermoisan (de), III, 439.
 Kermeno (Marie de), abb. de Saint-Georges, II, 262.
 Kermeno (Jeanne de), abb. de Saint-Georges, II, 263.
 Kermeno (de), I, 175, 215; II, 262, 263, 281.
 Kernasret (de), V, 676, 677.
 Kernezne (de), IV, 203.
 Keroignant (de), IV, 302; VI, 372.
 Keroulatz (de), V, 302.
 Keroulay (de), I, 177.
 Keroullas (de), IV, 88, 246.
 Kerousy (de), VI, 577.
 Kersalaun (de), III, 632.
 Kersauson (de), III, 152, 639.
 Kerret (de), III, 446; VI, 150.
 Kerynard, IV, 392.
 Kirouan, V, 769.
 Konwoion, IV, 605.
- L**
- Labbé *vel* Labé, I, 475; II, 466; III, 369, 550; IV, 155, 167, 294, 633; V, 85, 226, 497, 500, 717, 751; VI, 343, 344.
 Laberon, VI, 72.
 Labeur, VI, 427.
 Labonde, III, 410.
 Laborde, IV, 430.
 Labourret, V, 480, 481.
 Laboureur (Le), IV, 498.
 Lacade (La), VI, 315.
 Laceron, IV, 315; V, 147; VI, 367.
 Lachenal (de), II, 385.
 Lachoue, IV, 245; VI, 589; voy. Choue (La).
 Lacordaire, V, 483.
 Lacoste, IV, 119.
 Lacroix, VI, 594.
 Ladoyé, IV, 668; VI, 614.
 Ladroux, V, 791.
 Ladvoat, IV, 496; VI, 506.
 Laëse (Raoul), ab. de Saint-Méen, II, 130.
 Lafiteau, II, 748.
 Lafond, IV, 75; VI, 63, 412.
 Lager, IV, 210.
 Lagogué, V, 695.
 Lagoux, III, 465.
 Lagu, IV, 627.
 Laictu, IV, 288; V, 448; VI, 590.
 Laigner, IV, 292, 294, 596.
 Laignier, VI, 23.
 Laigre, II, 429.
 Laillé (de), VI, 591.
 Lainé *vel* Laisné, III, 19; IV, 431, 546, 698; V, 366, 469, 590, 749; VI, 33, 211, 387, 410, 613; voy. Lesné.
 Laistre (de), II, 726.
 Lajambe, V, 590.
 Lajat, IV, 518, 522.
 Lajatte, VI, 98, 185.
 Laker (de), II, 478, 480.
 Lalaman, I, 153.
 Lalande, V, 466, 721; VI, 594.
 Lallemand, II, 391; V, 393; VI, 471.
 Lallier, II, 53.
 Lallier (de), I, 458.
 Lalouaye (de), II, 714.
 Lamandé, II, 546; V, 53; VI, 599.
 Lamballays, II, 302; IV, 579.
 Lamballe (de), I, 67; II, 455; IV, 517; V, 92.
 Lambaré, III, 154; V, 115, 664.
 Lambart, I, 163.
 Lambert, I, 342; II, 116, 196, 423; IV, 11, 34, 494, 652, 765; V, 193, 448, 469, 540, 777; VI, 54, 78, 79, 90, 92, 201, 253, 277, 278, 377, 408, 410, 458, 604.
 Lambert (de), V, 439; VI, 219, 258.
 Lambierge, IV, 426, 548; VI, 592.
 Lambin, II, 291; V, 731.
 Lambot, III, 170; IV, 365, 757.
 Lamoignon (de), III, 635.
 Lamoroux, II, 105.
 Lamoureux, III, 414.
 Lamy, I, 153, 668; IV, 337; VI, 295.
 Lancastré (de), I, 673.
 Lancé (de), II, 255; IV, 401, 404; V, 362.
 Lancelot, II, 726; IV, 408, 458; V, 672.

- Lancisour, VI, 117.
 Lancizeur, VI, 117.
 Landais *vel* Landays, I, 80, 593; II, 132; IV, 251, 304, 519, 747; V, 297, 308, 658; VI, 263, 494.
 Landal, VI, 103.
 Landal (de), I, 440; II, 223, 467; IV, 260, 770, 771.
 Landavran (de), IV, 749; V, 19.
 Lande (de la), I, 67, 674; II, 40, 65, 733; III, 136, 152, 381; IV, 9, 152, 175, 270, 681, 684, 688, 692; V, 139, 283, 725; VI, 16, 148, 293; voy. Delalande.
 Lande du Lou (de la), III, 126; IV, 338; V, 101, 102.
 Landeau, IV, 106; V, 272.
 Landes (des), V, 50; VI, 60, 224; voy. Deslandes.
 Landévy (de), V, 193.
 Landiwin, VI, 300.
 Landormy, IV, 416; V, 305, 416; VI, 462.
 Landran, arch. de Tours, I, 385.
 Landri, IV, 368.
 Landujan (de), V, 28.
 Lanetz (de), VI, 279.
 Lanfranc, I, 397.
 Langan (de), II, 52, 512; III, 38, 67; V, 34, 54, 307, 328, 329, 724, 726; VI, 600, 601.
 Langan du Boisfévrier (de), III, 446; IV, 593, etc.; VI, 6, 7.
 Lange (de), IV, 470.
 Langevin, II, 725, 726; IV, 429, 431; V, 124; VI, 13, 236, 593.
 Langlais, II, 634; IV, 546; V, 209.
 Langle, IV, 241.
 Langle (de), I, 135, 185, 212; III, 344; IV, 481, 482; VI, 387, 388.
 Langlois, I, 797; III, 379; V, 61; VI, 117, 194.
 Langouët, IV, 197, 548; V, 297, 306, 402; VI, 319, 321.
 Langourla (de), IV, 708; VI, 256.
 Langronne, VI, 189.
 Languedoc (de), III, 326; V, 526.
 Languez, IV, 224.
 Languillet, V, 730, 732.
 Lanjamet (de), V, 225.
 Lanjuinais, I, 750; V, 493.
 Lannée (de), VI, 112.
 Lannion (de), II, 629; V, 593, 599; VI, 172, 173.
 Lannoy (de), I, 215.
 Lanoë, IV, 179, 251.
 Lanos, IV, 501.
 Lanrigan (de), II, 377, 384; V, 55; VI, 601.
 Lanrilloux, VI, 51.
 Lanse, V, 108.
 Lantivy (de), V, 373.
 Lanvally (de), I, 181; II, 762; III, 122; IV, 62; V, 185, 187.
 Laquitou, IV, 405.
 Larchapt (de), V, 694.
 Larcher *vel* Larchier, I, 182, 240; IV, 272, 611; V, 423; VI, 34, etc., 246.
 Larcher du Boisduloup, IV, 466, 488, 498, 730; VI, 593.
 Larchevêque, II, 411.
 Larchiver (François), év. de Rennes, I, 92, 116, 123, 254, 276, 286, 333, 748, 802; III, 231, 337; IV, 196, 526; V, 221, 259; VI, 35; 576.
 Larchiver, I, 665.
 Lardeux, V, 487.
 Lardeux (Le), II, 622; IV, 166, 482; V, 526; VI, 318, 416.
 Lardoux, III, 604.
 Large (Le), I, 629, 644; II, 399, 711, 714; III, 186; IV, 630, 647; V, 60; VI, 274.
 Largoët (de), I, 636.
 Larlan (de), II, 405; IV, 101, 503; VI, 77, 90, 388.
 Larsay (de), III, 89.
 Lasne, II, 610; IV, 118, 621; V, 696; VI, 213.
 Lasnon, IV, 474.
 Lassy (de), II, 707; V, 58, 202.
 Lastellier (Philippe de), ab. de Redon, II, 175.
 Lataste, III, 656.
 Latruite, IV, 498.
 Lattre (de), IV, 205.

- Laudrain *vel* Laudren, V, 103, 484; VI, 405.
 Laulne (de), II, 451.
 Laumaillé *vel* Laumailier, IV, 77, 577; V, 366; VI, 361.
 Laumosnier, VI, 185.
 Launay, II, 461; IV, 61, 65, 85, 744; V, 68, 235, 375; VI, 429, 601, 611.
 Launay (Hervé de), ab. de Saint-Melaine, II, 10.
 Launay (de), I, 248; II, 85, 157, 158, 337, 339, 468, 523, 602; III, 433; IV, 31, 160, 193, 319, 374, 516, 522, 551, 629, 630, 658, 661, 662, 742; V, 6, 7, 36, 188, 423, 467, 468, 475, 526, 670; VI, 276, 305, 398, etc., 414, 437, 506, 586, 597, 603; voy. Delaunay.
 Launou, II, 560.
 Launoy (de), II, 455.
 Laure, II, 535.
 Laure (de), III, 170.
 Laurence, VI, 614.
 Laurencin, III, 97.
 Laurens, VI, 582.
 Laurent, I, 135, 141, 238, 243; II, 50, 568, 569; III, 666; IV, 436, 439, 658; V, 16, 215, 511, 672; VI, 26, 72, 302, 315, 597, 604.
 Laurent (du), I, 136, 140.
 Laurent de la Barre (Alex. du), ab. de Rillé, II, 607.
 Laurents (Antoine des), év. de Saint-Malo, I, 581, 607, 608, 625, 629, 645, 692, 693; III, 467, 527.
 Laurents (des), I, 607.
 Laval, V, 253.
 Laval (Pierre de), év. de Rennes, I, 72.
 Laval (François de), év. de Dol, I, 422, 462, 519, 594, 595; II, 228, 645, 682.
 Laval (Pierre de), év. de Saint-Malo, I, 594; II, 132.
 Laval (Jean de), ab. de Rillé, II, 604.
 Laval (de), I, 66, 72, 73, 174; II, 260, 341, 351, 450, 546, 547, 565, 633, 645, 773, 784; III, 26, 27, 32, etc., 131, 135, 137, 298, 300, 315, 567; IV, 21, 144, 231, 380, 382, 456, 519, 541, 608, 639, 733; V, 86, 245, 277, 280, 296, 328, 434, 471, 564, 594, 704; VI, 15, 24, 153, 260, 364, 367, 491, etc., 602.
 Lavalle, IV, 171.
 Lavallée, V, 269; VI, 246.
 Lavandier (Le), I, 259, 486; V, 269; VI, 459.
 Lavardin (de), I, 269.
 Lavau, IV, 469.
 Lavau (de), VI, 293.
 Lavenant, VI, 609.
 Lavergne, V, 448.
 Lavetz (de), V, 182; VI, 279.
 Lavocat, VI, 315, 460.
 Lay (Le), II, 310.
 Layre (de), V, 47.
 Lazare (S.), I, 27, 28, 31; III, 252.
 Leau, V, 440.
 Leau de la Touche, IV, 107; VI, 424, 587.
 Lebas, III, 332; VI, 460.
 Leberrant, VI, 373.
 Lebeurier, VI, 71, etc.; voy. Beurier (Le).
 Lebigot, VI, 247; voy. Bigot (Le).
 Leblanc, I, 508; voy. Blanc (Le).
 Lebossé, V, 105.
 Lebouf, I, 160.
 Lebrech, III, 544.
 Lebret, IV, 435; V, 81, 235; VI, 158, 384; voy. Bret (Le).
 Lebreton, IV, 450, 470, 679; V, 188, 522, 733, 767; VI, 60, 201, 207, 219, 341; voy. Breton (Le).
 Lebrun, V, 551; voy. Brun (Le).
 Lecacheur, V, 311; voy. Cacheur (Le).
 Lecachoux, VI, 362.
 Lecamus, V, 780; voy. Camus (Le).
 Lecamyer, VI, 130.
 Lécarlatte, IV, 494, 636; V, 130; VI, 247, 610.
 Lecenelher, V, 192.
 Lécerf, V, 654; VI, 37, 145; voy. Cerf (Le).

- Lechat, IV, 386, 713; V, 512, 776;
 VI, 57, 130, 240; voy. Chat (Le).
 Lechart, I, 154.
 Leclerc, V, 174; VI, 229, 502; voy.
 Clerc (Le).
 Leclère, IV, 187; V, 32, 412.
 Lecocu, VI, 502; voy. Cocu (Le).
 Lecompte, V, 668, 688, 780; VI,
 106, 444; voy. Compte (Le).
 Lecomte *vel* Leconte, III, 289, 553;
 IV, 68, 392, 527, 643; V, 195,
 488, 755, 777; VI, 93, 159, 240,
 275; voy. Comte (Le).
 Lecoq, II, 115; III, 165; VI, 496,
 614; voy. Coq (Le).
 Lecor, III, 649.
 Lecordoenner, VI, 373.
 Lecorre, VI, 196, 327.
 Lecorvaisier, III, 432; IV, 587; VI,
 496; voy. Corvaisier (Le).
 Lécotai, III, 456.
 Lécivain, V, 11, 16; VI, 9.
 Ledo, IV, 446.
 Ledoby, VI, 199.
 Leduc, IV, 441, 444, 649; V, 707;
 VI, 372, 587; voy. Duc (Le).
 Lefas, IV, 434.
 Lefebure, IV, 466; voy. Febure (Le).
 Lefebvre *vel* Lefeubvre, I, 670; II,
 87; V, 213, 371; VI, 229, 280,
 502; voy. Febvre (Le).
 Lefeuve, IV, 430, 439, 613, 744,
 759; V, 61, 170, 183, 707; VI,
 114, 219, 281, 295, 438, 593; voy.
 Feuvre (Le).
 Lefèvre, VI, 79, 369; voy. Fèvre (Le).
 Lef, V, 116.
 Lefort, V, 309, 468; voy. Fort (Le).
 Lefoul, V, 524; VI, 429.
 Lefranc, III, 455, 604; IV, 51; VI,
 171; voy. Franc (Le).
 Lefrançois, VI, 163; voy. François
 (Le).
 Lefras, V, 35.
 Legal, VI, 589; voy. Gal (Le).
 Legallais, VI, 174; voy. Gallais (Le).
 Legard, VI, 16.
 Legault, V, 451, 456; VI, 17, 201;
 voy. Gault (Le).
 Legay, V, 644; voy. Gay (Le).
 Legcart, V, 150; VI, 8.
 Legeays, VI, 400.
 Legendre, II, 82; IV, 448, 483, 522;
 V, 32, 103, 345, 427, 520, 521;
 VI, 8, 356, 360; voy. Gendre
 (Le).
 Legentilhomme, III, 519; voy. Gen-
 tilhomme (Le).
 Legenvre, IV, 155, 573; VI, 93.
 Legge, IV, 46.
 Legier, V, 437.
 Lego, IV, 136; V, 654.
 Legoff, IV, 51.
 Legorre, IV, 573; VI, 441.
 Legourd, IV, 237, 251; V, 537.
 Legoux, IV, 579; V, 333; VI, 606.
 Legrand, V, 188, 512, 755; VI, 107,
 117, 119; voy. Grand (Le).
 Legros, VI, 602; voy. Gros (Le).
 Legué, V, 412; VI, 614; voy. Gué
 (Le).
 Leguével, IV, 636; V, 710.
 Lehardy, VI, 416.
 Lehefaut, VI, 348.
 Léhen (de), V, 229; voy. Brignon.
 Lehouern, III, 332.
 Leigne (Le), II, 700.
 Lejeune, V, 53; VI, 230, 599; voy.
 Jeune (Le).
 Leker, IV, 333, 337, 567; V, 646;
 VI, 596.
 Lelièvre, III, 584; IV, 708; V, 61,
 656; voy. Lièvre (Le).
 Lemaitre, V, 57, 294, 515, 518; VI,
 384, 589; voy. Maitre (Le).
 Lemaistre, VI, 122, 130.
 Lemanceau, III, 372.
 Lemarchand, III, 667; IV, 112, 706;
 V, 235, 537, 801; VI, 218, 288,
 333, 599; voy. Marchand (Le).
 Lemarié, III, 553; IV, 55, 698; V,
 783; VI, 107, 586; voy. Marié
 (Le).
 Lemarquis, VI, 205; voy. Marquis
 (Le).
 Lemarrer, IV, 106.
 Lemasson, VI, 158.
 Lemauiel, VI, 202.

- Lemée, IV, 541; V, 532; VI, 218, 298; voy. Mée (Le).
 Lemenant, IV, 409; VI, 420.
 Lemestaier, IV, 288.
 Lemétayer, IV, 458; voy. Métayer (Le).
 Lemire, I, 741.
 Lemoigne, VI, 130.
 Lemoine, III, 553; V, 277, 286, 351, 395, 441, 493; VI, 130, 424, 605; voy. Moine (Le).
 Lemonnier, IV, 103; V, 96, 203, 512, 723, 793; VI, 5; voy. Monnier (Le).
 Lemot, IV, 65.
 Lemoul, V, 597.
 Lemoulx, VI, 321.
 Lemoyne, VI, 496; voy. Moyne (Le).
 Lendormy, voy. Landormy.
 Lenfant, I, 462.
 Lenormand, VI, 600; voy. Normand (Le).
 Lenormand de la Villehéléuc, VI, 601.
 Lenouriel, V, 50.
 Léon (S.), pape, I, 386.
 Léon IV, pape, I, 380, 381; IV, 85.
 Léon IX, pape, II, 397, 567, 576.
 Léon X, pape, I, 128, 254, 512, 581, 596, 699; II, 175; III, 133.
 Léon XII, pape, III, 657; V, 611.
 Léon XIII, pape, I, 781; III, 577, 656; VI, 137, 554.
 Léon, év. de Rennes, I, 46.
 Léon, IV, 657; VI, 286.
 Léon (de), I, 589; III, 464; IV, 288; V, 227, 350; VI, 62, 88, 155; voy. Deléon.
 Léon des Ormeaux (de), V, 661.
 Léonce (S.), év. de Saintes, I, 572.
 Léonnel, IV, 111, 112.
 Léonor (S.), I, 29, 38.
 Léopard, I, 491.
 Lepage, VI, 93, 613; voy. Page (Le).
 Lepaigneul, VI, 286.
 Lepannetier, V, 68; voy. Pannetier (Le).
 Lepesné, IV, 636; VI, 597.
 Lépine, VI, 360.
 Lépine *vel* Lespine (de), I, 235; IV, 529, 630; VI, 327; voy. Epine (de l').
 Lepoitevin, VI, 584, 585, 601; voy. Poitevin (Le).
 Leporce, VI, 428.
 Leprestre, VI, 235; voy. Prestre (Le).
 Leprince, V, 534; voy. Prince (Le).
 Lequenouillère, VI, 603.
 Lequeu, IV, 392, 556; VI, 88, 590, 595; voy. Queu (Le).
 Lerasle, VI, 610; voy. Rasle (Le).
 Leray, III, 519; IV, 18, 19, 173, 322; V, 261, 375, 449, 477, 518; VI, 89, 98, 102, 292, 409, 410, 464, 591; voy. Ray (Le).
 Leret, IV, 89.
 Lergen, IV, 81.
 Lermet (de), I, 665.
 Leroux, II, 53; III, 459; IV, 40, 573; V, 333, 722; VI, 218, 412, 602; voy. Roux (Le).
 Leroux de Gerplay, VI, 595.
 Leroy, I, 233; IV, 296; V, 197, 466, 469, 683, 752; VI, 156, 207, 236, 240, 301, 384, 438, 594, 614; voy. Roy (Le).
 Lesacher, IV, 416; VI, 47, 253; voy. Sacher (Le).
 Lesbiet (de), VI, 148.
 Lesbod, II, 778.
 Lescluse, IV, 57.
 Lescoët (de), IV, 273, 747.
 Lescolasse, VI, 40.
 Lescotz (de), II, 675.
 Lescouet, VI, 206.
 Lescouet (de), I, 162; III, 386; IV, 200, etc., 769; V, 254.
 Lescrinais (de), V, 531.
 Lescu (de), II, 40, 149; IV, 487; V, 34, 608.
 Lescu de Beauvais (de), II, 149, 302, 518; IV, 655, 656; V, 49; VI, 612.
 Lescuyer, I, 185, 212; IV, 629; V, 761; VI, 437.
 Leseure, V, 19.
 Lesguer, IV, 323; V, 359, 361, 487; VI, 427, 591.

- Lesieur, VI, 461.
 Lesmays (de), II, 281.
 Lesmeleuc (de), I, 233; III, 162.
 Lesmenez (Richard de), év. de Dol, I, 412; III, 120.
 Lesnard, VI, 84.
 Lesné, III, 19; IV, 298, 439, 441, 442, 444, 504, 523, 601; V, 47, 72, 318, 689; VI, 61, 63, 174, 179, 205, 593, 605; voy. Lainé.
 Lesné (de), V, 15.
 Lesné de Penfantan, I, 208, 223.
 Lesnen (de), VI, 304.
 Lesnet, II, 116.
 Lesny de Coatelez, II, 708.
 Lespagnol, IV, 764.
 Lespaigneul, VI, 503.
 Lespervéz (Alain de), év. de Dol, I, 415, 491, 530, 539.
 Lespervier, IV, 519; V, 308; VI, 279.
 Lespinay (de), II, 91; IV, 439, 712; V, 111.
 Lespiny (de), IV, 383.
 Lespingueux, V, 196, 197, 403.
 Lesplu, VI, 195.
 Lespronnière (de), I, 162, 163, 220; II, 195, 347; V, 519, 520; VI, 398, 399; voy. Espronnière (de l').
 Lesquen (Claude de), év. de Rennes, I, 744, etc., 783; III, 537, etc., 545, 553, 560, 571, 651, 655; IV, 63, 96, 186, 356, 385, 386, 531, 613; V, 429, 582; VI, 551.
 Lesquen (Olive de), abb. de Saint-Sulpice, II, 318.
 Lesquen (de), I, 646, 744, 750; III, 478; V, 700.
 Lesquen de la Menardais (de), I, 211, 454, 494; IV, 115, 120; VI, 577, 578.
 Lessieu, III, 119.
 Lestang (de), IV, 58.
 Lestelier, V, 285.
 Lestore, IV, 278.
 Lestourbeillon (de), II, 351.
 Lestourneux, VI, 399.
 Letailleur, VI, 609.
 Leteuré, V, 99.
 Letexier, VI, 504; voy. Texier (Le).
 Lethelier, V, 281, 285.
 Leucher (S.), év. de Dol, I, 392; VI, 518.
 Leuduger, III, 662; VI, 158.
 Leuhemel, IV, 80, 85.
 Levacher, V, 551; VI, 219; voy. Vacher (Le).
 Levallet, V, 790.
 Levauchier, II, 373.
 Levaut, VI, 130.
 Leveillé, VI, 275.
 Level, IV, 666.
 Levêque *vel* Levesque, I, 75, 209, 261, 262, 265, 640; II, 131, 239, 711, etc.; III, 374, 542, 555; IV, 96, 194, 203, 232, 367, 375, 397, 426, 427, 431, 439, 662, 672, 716, 749; V, 235, 308, 316; VI, 51, 144, 154, 195, 225, 291, 305, 320, 362, 475, 490.
 Levêque-Baunard, III, 586.
 Leverrier, VI, 23, 47; voy. Verrier (Le).
 Levesque de la Mesrie, VI, 506, 507.
 Levier de Kerohiou (Le), III, 126, 152.
 Levieux, IV, 475.
 Levis (de), III, 384; VI, 449.
 Levitre, VI, 306.
 Levrel, V, 482, 532; VI, 370.
 Levroux, II, 161.
 Lezenech (Jean de), év. de Dol, I, 404.
 Lezenet (de), IV, 326.
 Leziart, II, 490; IV, 117; V, 296, 414, 743, 801.
 Leziart du Dezerseul, V, 75, 83, 84.
 Leziart de la Morinière, V, 174, etc.
 Leziart de la Villorée, II, 740, 744; IV, 653; VI, 17.
 Lezio (Le), VI, 60.
 Lezonnet (de), I, 404; voy. Prestre (Le).
 Lezot, IV, 24, 75, 160, 661.
 Lezot de Richebourg, V, 208, 210, 640; VI, 434.
 Lhermite, I, 345; IV, 586; V, 748.
 Lhoir, IV, 447, 775.

- Lhostellier, II, 466; IV, 493, 712; V, 688; VI, 201.
 Lhuillier, I, 134.
 Liaix *vel* Liays, III, 164; V, 337.
 Liard, V, 249.
 Libéral, év. de Léon, I, 380.
 Liberalis, I, 373.
 Libérius, ab. de Redon, II, 170.
 Liepvre (du), III, 333; IV, 205, 658; V, 350, 392, 608, 640; VI, 354, 597.
 Lieurre (Le), II, 631.
 Lievre *vel* Liepvre (Le), I, 163, 225, 262; II, 671; IV, 58, 96, 128, 129, 131, 319, 627, 690, 736; V, 93, 521, 659; VI, 62, 69, 252, 259, 361, 546; voy. Lelièvre.
 Lievre de la Villeguérin (Le), II, 629; IV, 630.
 Liffier (Le), V, 468.
 Liger, II, 100, 467; VI, 408.
 Lignel, IV, 562.
 Lignières (de), I, 227; II, 157, 535; V, 721; VI, 76, 77; voy. Linières (de).
 Liguet, IV, 752; VI, 97, 184.
 Limagues (Nicolas de), ab. de Rillé, II, 606.
 Limonier (Le), IV, 621; voy. Lymonier (Le).
 Limousin (Le), IV, 628.
 Lin^s(S.), pape, I, 33.
 Linch *vel* Lynch, III, 187; IV, 598; V, 233; VI, 84.
 Linières (de), II, 610; V, 294; voy. Lignières (de).
 Lionna: (Math. Le), ab. de Saint-Melaine, II, 13, 33.
 Lionnais (Jean Le), ab. de Saint-Melaine, II, 13.
 Lionnais *vel* Lyonnais (Le), I, 82, 218, 319; V, 284; VI, 554.
 Lionne (Jules de), ab. de Saint-Melaine, II, 18.
 Lionne *vel* Lyonne (de), II, 385, 436, 456; V, 144.
 Liosic, ab. de Redon, II, 170, 202, 212; IV, 199.
 Liout, VI, 275.
 Lisle de Richebourg (de), V, 565, 657.
 Listré (de), I, 662; IV, 210, 490; V, 657.
 Lisvret, IV, 569.
 Liswaret, IV, 569.
 Livré (de), II, 482; III, 367.
 Lizannet (Jean de), év. de Dol, I, 404, 511; II, 751, 758; IV, 552; V, 719; VI, 230.
 Lizay, II, 672.
 Lizé, IV, 297, 298; VI, 435.
 Lizion, IV, 466; V, 187, 524, etc.; VI, 510.
 Loaisel *vel* Loaysel, III, 451; V, 542; VI, 228, 359; voy. Louazel.
 Loaisel de Bric, I, 281; III, 217, 219, 378, 381, 385, 399, 428, 456, 508; IV, 247, 249, 756; V, 353, 725, 727, 754.
 Loaisel de la Villedencu, I, 136, 165, 208, 210, 740, 750.
 Lobinois, VI, 155.
 Locasel (de), III, 244.
 Lochet, I, 503; III, 267; IV, 458; VI, 506.
 Locquet, V, 761; voy. Loquet.
 Locquet de la Chardonnière, IV, 58, 59.
 Lodé, V, 18.
 Lodeau, V, 343.
 Lodiél, VI, 503.
 Lodin, I, 177, 217; IV, 18, 19, 33, 129, 239, 241, 534; V, 447, 728.
 Loët, I, 233.
 Logeois, VI, 353.
 Logerot de Villerte, II, 631.
 Loges (des), IV, 317; V, 202, 356; VI, 415.
 Logodeux, IV, 372.
 Lohéac, I, 215; IV, 365; V, 659.
 Lohéac (de), I, 588, 618; II, 62, 197, 198, 588, 672, 678, 686, 691, 695, 700; III, 135; IV, 231, 669, 680, 699, 701; V, 86, 473; VI, 146, 147, 254.
 Lohier, III, 637; IV, 11; V, 411, 456; VI, 300, 327.
 Loichon, IV, 68.

- Loieslowen, V, 177.
 Loieswotal, IV, 80.
 Loicswr, V, 544.
 Loignonet, II, 634.
 Loine (de), V, 654.
 Loinsard, V, 780.
 Loisel, II, 369; IV, 576, 717; voy. Loisel et Loysel.
 Loisil, IV, 257; V, 19; VI, 292.
 Loizance, VI, 609.
 Loizeau de la Sauve, II, 152.
 Lombard (de), III, 337.
 Lombart, V, 755; VI, 3, 387.
 Londel (du), III, 438; IV, 447.
 Lonfier, V, 174.
 Long (Le), V, 415.
 Longaulnay (de), IV, 732; V, 768; VI, 598, 601.
 Longbois, VI, 614.
 Longonne, VI, 158.
 Longrais, II, 754; IV, 64; VI, 583.
 Longuesve, V, 521.
 Longuet, IV, 158.
 Longueville, VI, 362.
 Loppé, V, 483.
 Lopriac (de), II, 499, 743; III, 343; IV, 144, 209, 575, 577; V, 608; VI, 357, 360.
 Loqué *vel* Loquet, III, 353, 427.
 Loquet (du), I, 309.
 Loquet de Granville, IV, 608; VI, 276, 293.
 Lorand, V, 427.
 Lorand *vel* Lorant, I, 234; IV, 203, 708; V, 211; voy. Lorent.
 Lorandel, IV, 563; V, 680.
 Loras (de), II, 711, 714; V, 59.
 Lordat (de), II, 390, 391.
 Lorcée, IV, 774.
 Loremy (de), II, 535.
 Lorent, IV, 214, 254; VI, 152, 416.
 Loret, III, 181, 195; IV, 229, 497; V, 394.
 Lorette, VI, 78.
 Lorigeril (de), III, 124; IV, 119, 256, 768; V, 418, 485, etc., 584, 625, 654; VI, 21, 357, 421, etc., 444.
 Lorial (de), V, 609.
 Lorient, V, 202.
 Lorieul, V, 59; VI, 167, 174.
 Lorin, IV, 374; V, 765; VI, 291, 606.
 Lorient, VI, 301, 302.
 Lorit, VI, 263.
 Loritte, III, 372; VI, 174.
 Lorme (de), V, 235; voy. Delorme.
 Loroux (du), IV, 575, 576.
 Lorraine (de), II, 526.
 Lorre, IV, 643; VI, 609.
 Lorrie (de), V, 654.
 Lort de Sérignan (Henri de), ab. de Païmpont, II, 684.
 Lory, IV, 480; V, 7; VI, 468.
 Lorys (de), V, 448.
 Loscoran, I, 52.
 Lossieux, V, 501; VI, 125.
 Lothon, IV, 355; V, 124.
 Lotodé, V, 242, 290, 677; VI, 605.
 Lottin, IV, 355; V, 441.
 Lou (Le), II, 85; V, 467; VI, 354, 584, 585.
 Lou (du), III, 262; voy. Lande (de la.)
 Louail, IV, 159, 336; V, 380, 621, 748; VI, 65, 66, 474.
 Louazel, IV, 486; voy. Loisel.
 Louce, IV, 56.
 Loué (Le), V, 655.
 Louédin, IV, 251; V, 105, 427, 780.
 Louénan (de), I, 434.
 Louet, III, 332.
 Louet (du), V, 608; VI, 77.
 Louichon, IV, 587; V, 195; VI, 263, 612.
 Louion, IV, 540.
 Louis-le-Débonnaire, I, 575; II, 122, 125, 165; III, 495; IV, 79, 216.
 Louis VI, r. de Fr., IV, 606.
 Louis IX (S.), r. de Fr., VI, 538.
 Louis XI, r. de Fr., II, 191; III, 160.
 Louis XII, r. de Fr., I, 83, 84; II, 488.
 Louis XIII, r. de Fr., I, 429, 648; II, 25; III, 140, 161, 164, 184, 192, 204, 244; IV, 366; V, 13.
 Louis XIV, r. de Fr., I, 269, 433, 604, 648; II, 25, 323; III, 106, 110, 130, 140, 182, 190, 233, 239,

- etc., 256, 262, 271, 351, 358, 373, 439, 446.
- Louis XV, r. de Fr., III, 158, 205, 256.
- Louis XVI, r. de Fr., III, 198, 383, 441; IV, 177.
- Louis XVIII, roi de Fr., I, 742, 744; III, 647.
- Louis-Philippe, r. de Fr., I, 747.
- Louis *vel* Louis, I, 157, 282; II, 455; III, 239; IV, 19, 58; V, 385, 599; VI, 118, 585.
- Louis de la Morinière, III, 602, 603.
- Loup, V, 691.
- Loup (Le), II, 716; III, 525, 526, 530; IV, 555; V, 764.
- Loup de la Biliais (Le), I, 493; III, 409; VI, 577, 578.
- Loup de la Renaudière (Le), VI, 578.
- Lourme (de), II, 346, 658; IV, 171; VI, 332; voy. Delourme.
- Lourmel (de), I, 463; IV, 241, 514, 658; V, 322, 366, 660; VI, 6, 40, 394, 395, 577, 597.
- Louveau, V, 279.
- Louvel, I, 146, 184, 210; II, 53, 218; III, 337; IV, 160, 340, 404, 457, 534, 666; V, 31, 193, 244, 249, 426, 519, 521, 609; VI, 305, 344, 418, 419, 473, 474, 604.
- Louvigné, IV, 493.
- Louvigné (de), II, 414, 610.
- Louvoyer, IV, 572.
- Louvrier, II, 365; IV, 112, 323.
- Louyer, IV, 296; V, 134.
- Louzee (Le), I, 135, 141; III, 178; IV, 421, 773; V, 665.
- Louzil (de), V, 550.
- Lovel, II, 55; V, 97.
- Lovenan, év. de Dol, I, 393.
- Lovesin, IV, 628.
- Lovier (Antoine de), év. de Rennes, I, 76.
- Loy, IV, 592; VI, 311.
- Loychon, V, 197, 260.
- Loyer, V, 59, 60.
- Loynes (de), II, 708; V, 438.
- Loynet, IV, 648.
- Loysel, IV, 237, 367, 773; V, 11; VI, 212; voy. Loaisel et Loisel.
- Loysel de la Quinière, V, 743.
- Loyson, IV, 155, 346, 503; VI, 330.
- Loz, III, 315; V, 573, 726.
- Lu (Le), V, 393.
- Luc (S.), I, 30.
- Luc, ab. de Rillé, II, 603.
- Luc, ab. de la Vieuville, II, 761.
- Lucas, II, 161, 672; III, 103, 677; IV, 54, 88, 288; V, 237, 501, 578, 716, 762; VI, 9, 78, 92, 93, 105, 113, 158, 355, 434, 455, 610.
- Luce II, pape, I, 388, 569; II, 760.
- Luce III, pape, I, 389, 403, 634; II, 9, 54, 57, 61, etc., 130; III, 5; IV, 98, 163, 237, 242, 387, 400, 471, 663, 682, 739; V, 28, 189, 198, 298, 643, 767; VI, 299, 464, 490.
- Lucien (S.), év. de Beauvais, I, 28.
- Luczot, III, 96; IV, 70.
- Ludron (de), II, 198.
- Lullier, V, 410.
- Lunaire (S.), I, 30, 38, 376, 378, 559, 560; III, 498; VI, 123, 515, 517, 519.
- Lunel, III, 387.
- Lupert, I, 518.
- Lurio, V, 435.
- Lurot, VI, 184.
- Lusot, I, 259.
- Lussembourg, V, 595.
- Lutenay (de), I, 155.
- Luthier de la Richerie, I, 509; VI, 244, 245, 579.
- Luxembourg (de), III, 9.
- Luylier, II, 87.
- Luzierre, IV, 713; V, 542.
- Lymon, V, 707.
- Lymonier (Le), II, 576; IV, 166; V, 162; VI, 454; voy. Limonier (Le).
- Lyon, IV, 332, 548, 590, 603.
- Lyon (Pierre du), ab. de Saint-Melaine, II, 17; III, 192, 244; V, 578.
- Lyot, V, 661.
- Lys (de), IV, 203, 349; V, 191; voy. Delys.

M

- Mabile, abb. de Saint-Sulpice, II, 312; V, 326.
 Macart, IV, 421.
 Macé, I, 246; II, 373, 479, 665, 724, 726; III, 288, 358; IV, 360, 406, 451, 503, 596; V, 108, 193, 203, 375, 512, 541, 625, 635, 664, 665, 688, 732; VI, 8, 60, 154, 167, 171, 195, 204, 311, 463, 614.
 Macéot, VI, 26.
 Machecoul (de), III, 137.
 Machue (de la), II, 762.
 Mac-Mahon (de), I, 777.
 Maczon (Le), IV, 139, 253; VI, 36, 189.
 Madahelt, VI, 390.
 Madeleine *vel* Magdeleine (Sainte), I, 27, 28, 31, etc.; III, 34, 252.
 Madeline, VI, 361.
 Madeuc, III, 124.
 Madic, III, 149; V, 652.
 Maédré (de), II, 286.
 Maélhogar, VI, 355.
 Maélmon (S.), év. d'Aléth, I, 564, 574; III, 353, 488, 493; VI, 518.
 Maéloc, IV, 217.
 Maenwallon, V, 39, 544.
 Maenwocon, IV, 81.
 Maerulf, VI, 390.
 Magensin, IV, 81, 85.
 Magloire (S.), év. de Dol, I, 392, 511, 529, 571; III, 491, 492, 516; VI, 519.
 Magnan (Le), V, 324.
 Magnanne (de la), IV, 23; V, 355, 686.
 Magneval, IV, 107.
 Magon, I, 628, 642, 663, 720; III, 168, 246, 351, 468; V, 405, 407, 786, 789; VI, 101, 104, 272, 274, 276, 277, 580.
 Magon de Boisgarin, VI, 192.
 Magon de la Gervaisais, II, 629; IV, 202, 203; V, 675.
 Magon de la Lande, IV, 282; V, 407.
 Magon de la Vieuville, III, 666.
 Mahaud, duchesse de Bret., III, 75.
 Mahé (Jean), év. de Dol, I, 406.
 Mahé (Guill.), év. de Saint-Malo, I, 588.
 Mahé (Pierre), ab. du Tronchet, II, 224, 250.
 Mahé de la Bourdonnais, VI, 193.
 Mahé, II, 465, 466; III, 264; IV, 19, 51, 136, 472, 493; V, 53, 291, 357, 372, 374, 394, 403, 493, 719, 722, 752; VI, 106, 583, 615.
 Mahen, arch. de Dol, I, 394.
 Mahenhoarn, IV, 80, 81.
 Mahieu *vel* Mahieux, IV, 225; VI, 29.
 Mahoc, V, 152.
 Mahyeuc (Yves), év. de Rennes, I, 83, etc., 99, 114, 120, 124, 268, 287, 322, 801, 802; III, 17; IV, 313; VI, 583.
 Mahyeuc, I, 141, 183, 216, 262; V, 728; VI, 341.
 Maieuc (Le), I, 226.
 Maignan *vel* Maignant, III, 421, 430; IV, 267, 268, 337, 529, 540; V, 71; VI, 114, 168, 362.
 Maignan (Le), I, 223, 339; IV, 730; V, 322, 375; VI, 506.
 Maigné, IV, 761, 765; VI, 492.
 Maigné (de), II, 84; III, 605.
 Maillard, III, 655; IV, 351, 573, 635.
 Maillé (Jean de), év. de Rennes, I, 463, 737, etc., 748; V, 679; VI, 551, 577.
 Maillé (de), I, 737; IV, 445, 519.
 Maillé, V, 193.
 Main, év. de Rennes, I, 54; II, 208, 417, 432, 445, 447, 542, 558.
 Main 1^{er}, arch. de Dol, I, 387, 394; VI, 523.
 Main II, arch. de Dol, I, 396.
 Main, év. d'Aléth, I, 564, 575, 705.
 Main, I, 160, 170; IV, 489, 499.
 Mainée, III, 213.
 Mainesmares (de), V, 700.
 Mainfinit, IV, 768; V, 784; voy. Menfenit.
 Mainfray, IV, 378.

- Mainfroy**, V, 680.
Maingard, V, 776.
Maingi (de), V, 457.
Mainguéné, I, 52, 53.
Mainguet, IV, 359, 409.
Mainguy, IV, 64, 600; V, 150, 488, 771; VI, 288, 593.
Maire (Simon Le), év. de Dol, I, 410.
Maire (Le), IV, 39, 155, 685, 744; V, 31, 520.
Maison (de), III, 633.
Maitre vel Maistre (Le), I, 208, 258, 740, 750; II, 616, 625; IV, 65, 131, 253, 315; VI, 240; voy. Le-maitre.
Maistre de la Garlaye (Marie Le), abb. de Saint-Sulpice, II, 319.
Maistre de la Garlaye (Le), III, 341.
Maistre de la Villegourio (Le), I, 217; II, 703.
Malafosse (de), I, 630.
Malairges (de), I, 99.
Malenfant, I, 348; V, 392.
Malemains (de), II, 260; VI, 322, 325.
Malescot vel Malécot, I, 66; III, 320; IV, 39, 194, 480; V, 431, 595; VI, 245, 388.
Malestroit (de), I, 491, 655; II, 130, 189; III, 123, 136; IV, 376, 382, 463; V, 436, 513; VI, 15, 467.
Malezier (de), II, 227.
Malgonne, I, 502.
Malhaire (de), II, 571.
Malherbe, I, 234, 251; II, 54; IV, 139, 686; V, 7, 309, 361; VI, 473.
Malin, II, 714.
Mallain, IV, 335.
Mallard, II, 434; IV, 522.
Malle, IV, 347, 351, 759.
Mallecavelle (de), IV, 705.
Mallet, IV, 367.
Mallier, IV, 515.
Mallier de Chassonville (Le), III, 606; V, 107.
Malo (S.), év. d'Aléth, I, 43, 376, 559, 562, 563, 571, 572, 694, 696, 701; III, 488, 496, 499, 520; V, 718; VI, 145, 516, 517, 519, 523, 579, 584, 604, etc., 611.
Malnoë vel Malenoë (de), II, 735; IV, 164, 467; V, 414, 782; VI, 44, 45; voy. Farcy (de).
Malnos, VI, 389.
Malœuvre, IV, 566, 653; VI, 434.
Malterre, VI, 189.
Malvat, IV, 748.
Mancel, II, 182, 519; III, 295, 336; IV, 58, 447; V, 137, 139, 541; VI, 120, 463, 594, 602, 613.
Mancel de la Corbinaye, III, 215.
Manchoa, IV, 129.
Mancini, II, 176.
Mandard, V, 392.
Manessier, IV, 697.
Manet, I, 258; III, 556.
Mangerran, VI, 591.
Mangnan, IV, 294; VI, 420.
Manigan, II, 760.
Mannay (Charles), év. de Rennes, I, 742; III, 536, 553, 654; IV, 356; VI, 551.
Mannoury (de), IV, 520, 704.
Manoir (du), III, 198.
Mans (du), I, 219; II, 245.
Mansuetus, I, 373.
Manuel, VI, 119, 120.
Marafin (de), VI, 501.
Marais, IV, 526, 528; V, 21, 22; VI, 474.
Marais (du), V, 712.
Marand (de), II, 746.
Marbode, év. de Rennes, I, 53, 55, 150, 579; II, 46, 586, 716, 721; IV, 14, 27, 423, 549, 649, 753; VI, 525.
Marbœuf (René de), ab. de Montfort, II, 646.
Marbœuf (de), I, 220, 222; II, 216; III, 177, 344, 385; IV, 255, 451, 664, 684; V, 12, 13, 373, 451, 455, 524; VI, 50, 329, 330, 480.
Marbré (de), III, 362; IV, 89, 450, 451; VI, 450, 451, 453.
Marbré, VI, 593.
Marcadé, IV, 76, 234; VI, 450.
Marcault, VI, 412.

- Marc-Aurèle, emp., I, 35, 37.
 Marcel, V, 364, 366.
 Marcelle (Sainte), I, 32.
 Marcellin (S.), pape, I, 38, 52; IV, 85.
 Marchand *vel* Marchant, I, 141, 233; III, 403; IV, 88, 195, 330, 367, 522, 548, 573, 579, 649; V, 56, 140, 476, 550, 679; VI, 310, 416, 582, 594.
 Marchand *vel* Marchant (Le), II, 356, 617, 743; III, 31, 32, 195, 220; IV, 139, 166, 234, 408, 597, 666, 667, 685; V, 71, 143, 339, 343, 415, 480, 590, 671, 766, 780; VI, 46, 158, 162, 167, 235, 240, 308, 311, 360, 446, 463; voy. Lemarchand.
 Marche (de la), II, 447, 603, 631; IV, 154, 639; VI, 79.
 Marches (des), III, 31.
 Marchesse (de), V, 476.
 Marchix, V, 423.
 Marchix (des), IV, 315.
 Marcigay, II, 720; IV, 309, 310.
 Marcille, IV, 527.
 Marcille (de), IV, 42, 43; V, 525.
 Marcillé (de), II, 417, 418, 610.
 Mareonnay (Melchior de), ab. de Rillé, I, 135, 425; II, 605.
 Marcorelle (de), II, 497.
 Marcouf (S.), III, 143, 520.
 Mardeaux (de), V, 143; VI, 480.
 Mardelé (Le), IV, 58.
 Mare (de la), II, 370.
 Mare de la Ville-Allée (de la), IV, 135.
 Marech *vel* Marec (Le), V, 599; VI, 450, 452; voy. Montbarot.
 Maréchal, II, 570; IV, 522, 658; V, 86, 522, 728, 748; VI, 609.
 Maréchal *vel* Mareschal (Le), II, 374, 451, 539; IV, 203; VI, 88.
 Maréchalerie (de la), I, 152.
 Marcil (de), V, 75, 732; VI, 313, 315.
 Marecot, II, 385.
 Maretheu, IV, 753.
 Maretz (Vincent des), év. de Saint-Malo, I, 605, 620, 622, 699, 720; III, 182, 476, etc., 518, 525; IV, 325.
 Margaro (de), II, 754; IV, 65; VI, 582, 583.
 Margat (Noël du), ab. de Saint-Melaine, II, 15.
 Margat (du), IV, 715.
 Marguerit (de), IV, 470; V, 124, 333.
 Marguerite (Sainte), I, 529, 533.
 Margues, VI, 230.
 Marheu, V, 441.
 Marias, VI, 412, 616.
 Mariaux, V, 689.
 Marie Jacobé, I, 32.
 Marie Salomé, I, 32.
 Marie *vel* Marye, II, 602; IV, 431, 527, 628; V, 96, 484, 689, 774; VI, 39, 588, 593; voy. Mary.
 Marie de la Higourdaye, IV, 180; VI, 595.
 Marié, VI, 117, 191.
 Marié (Le), I, 628; III, 588, 589; IV, 72, 73, 99, 103; V, 499; VI, 288; voy. Lemarié.
 Mariette, II, 374.
 Marigné *vel* Marigny (de), II, 103, 248, 754; VI, 45; voy. Geffélot.
 Marillac (Bertrand de), év. de Rennes, I, 86, 276.
 Marillac (de), I, 86, 602; III, 193.
 Marin, IV, 234, 673, 675.
 Marion, I, 179, 209, 211, 651; II, 546; III, 360; IV, 314, 752; V, 330, 467, 536, 671, 737; VI, 95, 506.
 Mariot, V, 409.
 Maris, IV, 555.
 Marivint, V, 530, 531.
 Marivinet, V, 279.
 Marius, I, 49.
 Marmion, IV, 530.
 Marnières (de), IV, 265; V, 593; VI, 589.
 Marois, VI, 580.
 Marot, IV, 225, 656; V, 609; VI, 50, 598.
 Marot de la Garaye, I, 165, 639; IV, 317; V, 301.

- Marpiré (de), II, 111.
 Marqué, V, 81.
 Marquer *vel* Marquier, I, 178, 215, 599, 636; IV, 150; V, 347, 350, 445, 448, 615, 793; VI, 185, 197, 199, 201.
 Marqueraye (de la), IV, 97, 567; V, 609, 661.
 Marquerye (de), V, 372.
 Marquez (de), V, 655.
 Marquis, V, 522.
 Marquis (Le), II, 140; III, 355; IV, 322; *voy.* Lemarquis.
 Marraye (de la), IV, 43.
 Marre (de la), V, 107.
 Marrête, IV, 296.
 Mars, II, 221; VI, 547.
 Marse (S.), I, 170; III, 35, 36, 494; IV, 91, etc.
 Marse, IV, 28, 33.
 Marsoignier (de), V, 139.
 Marsolliau, IV, 644; V, 125.
 Marsollier, V, 449.
 Marteau, IV, 684.
 Martel de Bacqueville (Étienne), *ab.* de Saint-Melaine, II, 16.
 Martel, III, 431; IV, 75, 225; V, 47, 53, 210, 466, 777; VI, 163, 600.
 Martel (de), IV, 439; V, 546, 548; VI, 111.
 Marthe (Sainte), I, 28, 32; III, 34.
 Martial (S.), I, 28, 39.
 Martial, I, 763.
 Martigné (de), II, 425, 593; VI, 528.
 Martin (S.), *év.* de Tours, I, 36, 39; II, 366.
 Martin (S.), *ab.* de Vertou, II, 563, 564.
 Martin V, pape, I, 76, 173, 414, 591, 674.
 Martin, *év.* d'Aleth, I, 577.
 Martin, *ab.* du Tronchet, II, 223.
 Martin de Belle-Assise (Jacques), *ab.* de Paimpont, II, 683.
 Martin, I, 217, 224, 509, 533; II, 699, 726; III, 148, 361; IV, 107, 170, 171, 256, 315, 337, 346, 375, 458, 533, 534, 540, 563, 624, 649, 661, 676, 685, 742; V, 7, 22, 61, 85, 86, 139, 373, 400, 410, 415, 636, 663, 669; VI, 22, 50, 89, 175, 179, 185, 199, 300, 360, 395, 447.
 Martin de la Vairie, III, 152.
 Martinais, IV, 475.
 Martineau, III, 20; V, 257, 284; VI, 582.
 Martinelli, I, 781.
 Martinet, II, 53; IV, 692; V, 583; VI, 16.
 Martinière (de la), III, 284.
 Marzelière (de la), III, 152, 197; IV, 32, 71, 73, 414, 415, 599; V, 401, 402, 627; VI, 35, 227, 329.
 Mary, IV, 502; V, 728; VI, 93.
 Mashowen, V, 177.
 Masle (du), V, 162, 439; VI, 256, 340.
 Massabiau, I, 784, 785.
 Massart, IV, 246.
 Masse (René de la), *ab.* du Tronchet, II, 228.
 Masse, IV, 629; VI, 601.
 Massé, V, 171.
 Massicot, VI, 294, 320.
 Massillan (de), II, 497.
 Massiot, IV, 274, 277.
 Massion, V, 253.
 Masson, I, 214; III, 344; IV, 426, 458; V, 72, 220, 397, 610; VI, 29, 69.
 Massot, VI, 206.
 Massoux, IV, 274.
 Massy (de), V, 226.
 Matagrin, I, 70.
 Mathan (de), V, 615.
 Mathefelon (Adélaïde de), *abb.* de Saint-Georges, II, 258.
 Mathefelon (Catherine de), *abb.* de Saint-Georges, II, 260.
 Mathefelon (Philippotte de), *abb.* de Saint-Georges, II, 260.
 Mathefelon (Alix de), *abb.* de Saint-Georges, II, 260.
 Mathefelon (de), II, 258, 260, 490.
 Mathelin, I, 154.
 Mathérie (de), IV, 401.

- Mathey**, VI, 180.
Mathieu, ab. du Tronchet, II, 224.
Mathieu, ab. de Rillé, II, 603.
Mathieu, ab. de Paimpont, II, 679.
Mathieu, ab. de Saint-Florent, II, 483, 504.
Mathieu, comte de Nantes, I, 272.
Mattei, I, 799.
Matuédoi, IV, 699.
Matz (Jean du), év. de Dol, I, 424.
Matz (du), II, 52; III, 36, 113; V, 573; VI, 39, 582; voy. Maz (du).
Matz du Brossay (du), IV, 738.
Maubec, II, 87.
Maubiez (de), IV, 406.
Mauclerc, II, 743.
Maucors, IV, 161; V, 333.
Maucroix, I, 751.
Maucron, VI, 288.
Maudet, I, 181; IV, 55, 106, 150, 742; V, 96; VI, 149.
Maudit, IV, 658.
Maugars, IV, 12.
Maugendre, III, 611; V, 353, 654; VI, 346.
Mauger, II, 251; IV, 572; V, 776.
Maugnon, V, 192.
Mauhugeon (de), IV, 603; V, 147.
Maujouan, IV, 12.
Mauléon, I, 593.
Mauléon (de), II, 370.
Maulnoir vel Maunoir, II, 318; V, 353; VI, 36.
Maulny vel Mauny, II, 365; IV, 175; V, 14, 36, 341; VI, 315, 455.
Mauny (de), III, 152; VI, 304.
Maupéou (de), I, 603.
Maupoint, I, 749; III, 558, 571, 585, 590, 591.
Maure (Gabrielle de), abb. de Saint-Georges, II, 263.
Maure (de), I, 655; II, 595; III, 232, 377; IV, 257, 258, 575, 576, 662, 664, 703, etc., 769, etc.; V, 69, 70, 86, 88, 90, 91, 106, 156, etc., 418, 422, 472, 485, 676; VI, 21, 255, 260, 357, 360, 421, 583, 584.
Maurice, ab. de Rillé, II, 602.
Maurice, ab. de la Vieuville, II, 762.
Maurice, I, 172.
Mauron (S.), ab. de Saint-Florent, I, 487.
Mausnet, I, 559.
Maussan, V, 698.
Maussion, III, 424.
Mauvais (Le), VI, 275.
Mauvéc, VI, 69.
Mauveis (Hugues), ab. de Rillé, II, 605.
Mauviel, VI, 341.
Mauvoisin, IV, 277; V, 162, 550; VI, 231.
Mauxion, V, 92.
May, I, 627, 657; V, 104, 411; VI, 279.
May (Le), I, 258.
Mayenne (de), II, 130, 362, 369, 633, 762; V, 263.
Maynard, ab. de Redon, II, 171; VI, 328.
Maynard (Geoffroy Le), ab. de Montfort, II, 672.
Maynaud de Pancemont, I, 742; III, 635.
Maxent (S.), II, 202, 204.
Maximien, emp., I, 38.
Maximin (S.), év. d'Aix, I, 27, 28, 30, etc., 41; VI, 514.
Maximin, emp., I, 39, 40.
Maz (du), IV, 38; voy. Matz (du).
Mazette, IV, 539; V, 640.
Mazier, VI, 412, 616.
Mazoyer (de), III, 237.
Mazurais, VI, 502.
Mazuraye (de la), IV, 668.
Mazure, I, 141, 219; IV, 24; V, 502, 504; VI, 97, 437.
Méal, IV, 175; VI, 61.
Méance, V, 103, 227; VI, 174.
Meaux (de), IV, 285.
Mebenard, V, 64.
Mecquet, IV, 498.
Médéran (S.), év. de Rennes, I, 39.
Médicis (de), I, 86, 428, 540, 603; II, 175; III, 144.
Mée (Le), I, 748; III, 667; IV, 246, 662; VI, 97; voy. Lemée.

- Méel (de), V, 101.
 Méén (S.), ab. de Gaël, II, 120, etc., 128, 145; IV, 179, 280, 637; VI, 347, 517.
 Mégaudaice (de), V, 521.
 Mégaudais (de), II, 568.
 Méhaignerie, IV, 237; V, 504.
 Méhaignerie (de la), VI, 504.
 Méhaud *vel* Méhault, I, 139, 218, 311; III, 43; V, 273; VI, 367.
 Meheust, IV, 579; V, 162, 621, 656.
 Meignan, IV, 131, 396; V, 212, 216, 659; VI, 602.
 Meignan (Le), IV, 72; V, 105, 695.
 Meillac (de), V, 52, 184.
 Meix (du), IV, 467.
 Melaine (S.), év. de Rennes, I, 45, 266, 789; II, 3, 4, 7, 10; III, 35, 494, 495; IV, 78, 91, 92, 215, 356, 454; V, 238, 239; VI, 516, 517.
 Melchin (Guill.), év. de Dol, I, 409.
 Meleguin, VI, 582.
 Meleine, IV, 275; V, 105, 155, 198.
 Melesse (Pierre de), ab. de Saint-Melaine, II, 9.
 Melesse (de), II, 101, 759; IV, 62, 336; V, 189; VI, 382.
 Méliau, roi bret., VI, 611.
 Meliaud, V, 617.
 Mélient (de), VI, 578.
 Mellé, V, 790.
 Mellet, II, 328; III, 351, 545, 585; IV, 39, 318, 501, 671, 697, 756, 775; V, 146, 211, 272, 663, 664, 680; VI, 15, 16, 157, 358, 438, 441.
 Mellet de la Tremblaye, III, 424; IV, 578; V, 145, etc., 150, 151.
 Mellin, IV, 692.
 Melorel (Le), V, 302, 316.
 Menacé, VI, 480.
 Ménage *vel* Mesnage, III, 466; IV, 101; V, 290, 407; VI, 276.
 Ménager *vel* Mesnager, III, 398; IV, 192; V, 18, 130, 541, 609, 755; VI, 311, 321, 347, 390.
 Menant, V, 286.
 Menard, III, 218, 227; IV, 117, 119, 256, 427, 629; V, 108, 360, 423, 665; VI, 57, 276, 315, 321, 333, 404, 481; voy. Mesnard.
 Menard de Toucheprez, II, 352; VI, 457, 581.
 Menay, III, 164; IV, 344.
 Mené (Le), III, 544, 550, 556.
 Menet, I, 234; V, 283; VI, 224.
 Meneust, II, 491; III, 141; IV, 18.
 Meneust des Aulnays, IV, 629; VI, 596.
 Meneust (Le), I, 174; II, 634; III, 117, 195; IV, 378; V, 363, 364, 606, 619; VI, 86, 587.
 Menez, IV, 392; V, 468.
 Menfenic, év. d'Aleth, I, 575.
 Menfenit, I, 474.
 Menfeny, V, 662.
 Mengot, III, 313, 321.
 Mennais (de la); voy. Robert.
 Menneut, VI, 16.
 Menou (de), II, 91; III, 84, 89; V, 715.
 Menoust, IV, 73.
 Mentec, VI, 225.
 Menu, V, 115, 116.
 Menuet (Le), V, 99.
 Meny-Farain (du), II, 607.
 Méral (de), II, 392; IV, 176; V, 246.
 Mérault, V, 102, 208, 210, 661, 680; VI, 459.
 Merbled, V, 458.
 Mercereul (Le), II, 75; V, 618.
 Merceron, III, 224.
 Mercerye, II, 374.
 Mercier, V, 398.
 Mercier (Le), II, 656; IV, 205, 545; V, 249.
 Mercier des Cures (Le), III, 285.
 Mercier de Montigny (Le), V, 695.
 Mercœur (de), III, 117; V, 668.
 Mère (Le), VI, 106.
 Mérel, V, 57; VI, 593.
 Mergay, IV, 47.
 Merguard (de), II, 518.
 Merhan, III, 395; V, 343.
 Merhen, IV, 564.
 Mériaud, II, 114; IV, 611.
 Méritte, VI, 86, 88.

- Merle (de), I, 240, 258.
 Merlet, IV, 225.
 Merotte, V, 661.
 Merré, V, 148, 208, 315, 329, 380, 385.
 Mérully (de), II, 766.
 Méry, IV, 697.
 Mésange *vel* Mésenge (de), IV, 320; V, 6, 7, 196, 342, 698; VI, 609.
 Mésérètes (de), I, 223.
 Mesguer, III, 316.
 Mesle (Le), I, 258; V, 260.
 Meslé, III, 459; V, 556, 581, 654; VI, 415.
 Meslé de Grandelos, I, 630, 640, 642, 660, 663; V, 201.
 Meslet, IV, 563.
 Meslet *vel* Mollet de Mivois, I, 628, 667; IV, 318.
 Meslier, V, 746; VI, 36.
 Meslif (Le), IV, 345, 584; V, 331.
 Meslin, V, 670.
 Mesmin, III, 176.
 Mesnagier (Le), I, 225; V, 536.
 Mesnard, II, 591; voy. Ménard.
 Mesnard de la Freslonnais, VI, 359, 360.
 Mesnier, I, 668; VI, 419.
 Mesnil, III, 505.
 Mesnil (du), II, 412; V, 531.
 Messenger, IV, 245.
 Messignac (de), III, 186.
 Messu, IV, 205.
 Mestivier (Le), VI, 605.
 Met, IV, 285; VI, 576.
 Môtater (Le), II, 568.
 Métayer *vel* Mestayer, II, 734; III, 20, 217, 398; IV, 89, 193, 288, 590.
 Métayer (Le), IV, 341, 437; V, 84, 85, 536; VI, 96, 153, 384, 592; voy. Lemétayer.
 Météye, IV, 246.
 Métibœuf (de), V, 85.
 Metonnet, VI, 60.
 Metz (de), II, 240.
 Meurice, IV, 492.
 Meusnier (Le), V, 521.
 Mezandré, II, 784.
 Mezière, V, 244.
 Mezières (de), V, 218.
 Mica, II, 374.
 Micault, V, 354.
 Michau, IV, 273; VI, 179.
 Michau d'Arbouville, IV, 75.
 Michault, IV, 425; V, 273.
 Michel, ab. de la Roë, II, 722.
 Michel, I, 225, 496; II, 248; IV, 68, 203, 662, 668, 675, 744; V, 56, 226, 234, 469, 515, 688, 716; VI, 60, 63, 190, 355, 367, 449.
 Michel du Fresné, IV, 584.
 Michelais, V, 369, 375, 522.
 Michelot, V, 71, 500.
 Miette, I, 525.
 Miette de la Planche, I, 248; IV, 630.
 Mieu (S.), I, 456.
 Mieux (de), IV, 194.
 Migault, V, 454.
 Mignot, I, 135; VI, 62, 578.
 Milan (de), IV, 376.
 Millaux, I, 749, 750; III, 549.
 Millerieux (Le), IV, 310.
 Millet, III, 627, 628; IV, 75, 171, 241; V, 60, 629; VI, 33.
 Millier, IV, 106.
 Milon (Jeanne), abb. de Saint-Sulpice, II, 314.
 Milon (Guillemette), abb. de Saint-Sulpice, II, 315.
 Milon (Jeanne), abb. de Saint-Sulpice, II, 315.
 Milon *vel* Millon, I, 240; II, 281, 315, 316; IV, 589; V, 388.
 Mindrey, I, 497.
 Miniac *vel* Myniac, III, 385, 387; IV, 555; VI, 120, 192, 277, 475.
 Miniac (de), II, 504; IV, 521; V, 291; VI, 445, 447; voy. Deminiac.
 Minier, I, 134; VI, 278.
 Minihy, I, 111.
 Minois de Vallière, IV, 427; V, 75, 76.
 Mintier (Le), I, 108, 136, 208, 214, 463, 486, 500, 740, 750; III, 229, 239; IV, 176; V, 487, 622.
 Mintier de Carmené (Le), IV, 133, etc., 330.

- Mintier de la Motte-Bassé (Le), I, 179, 220; VI, 576, 578.
 Mintier de Saint-André (Le), VI, 576, 577, 579.
 Miollays, V, 435.
 Miquelard, IV, 117.
 Mirault, II, 385.
 Mire (Le), V, 516.
 Miron, I, 601.
 Mischine, V, 27.
 Missé (de la), VI, 298.
 Mitrecey, V, 512.
 Moach (S.), VI, 584.
 Moal (Le), VI, 142.
 Mocher, VI, 593.
 Mocqué, II, 79; V, 222; VI, 604.
 Modéran (S.), év. de Rennes, I, 40, 51; VI, 518.
 Moène *vel* Moenne (Le), I, 243; V, 227; voy. Mouenne (Le).
 Moigne (Le), IV, 516.
 Moille, V, 115.
 Moine (Le), I, 669; II, 603; IV, 282, 285, 378, 418; V, 281, 282, 297, 789; VI, 171, 189; voy. Moyne (Le) et Lemoine.
 Moinnerye, V, 800; VI, 455.
 Moisan, II, 105; III, 206; IV, 555; V, 350, 409.
 Molse, II, 507, etc.; VI, 528.
 Moisina, I, 740, 750; V, 588.
 Moison, IV, 708, 711, 712; V, 93, 151, 172, 449; VI, 263, 394, 609.
 Moisson, V, 547.
 Molac (de), III, 152.
 Molant (du), I, 75; IV, 232.
 Molchneht, V, 608.
 Molé, III, 216; VI, 344.
 Molé de Champlapray, III, 635.
 Mollié, IV, 55, 441, 444; V, 333.
 Molnier (Raoul Le), ab. de Montfort, II, 643.
 Momlin, V, 39.
 Monbrier (Le), III, 234.
 Monceaux (de), I, 154.
 Mondin, IV, 556; V, 777; VI, 611.
 Mongodin, V, 660.
 Monin, VI, 180.
 Monnerais *vel* Monneray, I, 174; III, 443; V, 32, 655, 700.
 Monneraye (de la), I, 174; III, 438; IV, 119, 420, 480, 728, 729, 760; V, 365, 655; VI, 204.
 Monnerye, IV, 47.
 Monnier, II, 389; IV, 315, 548; V, 81, 189, 193, 382, 385, 493; VI, 456, 604, 606.
 Monnier (Le), II, 734; IV, 146, 313, 315, 406; V, 22, 96, 375; voy. Lemonnier.
 Monnière du Verger, VI, 585.
 Monnoye de Meaux (de), I, 667; III, 466; VI, 107, 272.
 Monnoyer (Le), I, 497, 538.
 Monsavat (de), III, 464.
 Monsigot, II, 71.
 Monstreuil (de), I, 219; II, 591.
 Mont (du), III, 316; IV, 627; V, 765; voy. Dumont.
 Montagnier, III, 196.
 Montagu (de), III, 89; IV, 678.
 Montafilan (de), III, 144.
 Montalais (Math. de), ab. de Saint-Melaine, II, 17.
 Montalembert (de), I, 135, 140, 164, 178, 210; III, 20; IV, 373, 503, 577, 582; V, 201, 483, 652, 663, 801.
 Montalembert-Monbeau (de), I, 102.
 Montaran (de), III, 137.
 Montauban (Josselin de), év. de Rennes, I, 64, 239; II, 74; IV, 238, 362.
 Montauban (Thomas de), ab. de Paimpont, II, 680, 711.
 Montauban (de), I, 64, 154; II, 74, 155, 261; III, 120, etc.; IV, 337, 672, 770; V, 100, 250, 251, 726, 764, 787; VI, 322, 323, 577, 613.
 Montault, III, 656.
 Montault (de), V, 257.
 Montbarot (de), V, 675; voy. Maresc'h (Le).
 Montbeille (de), V, 384.
 Montbourcher (de), I, 154, 164; II, 113, 244, 255, 339, 772; III, 41, 43, 363, 364; IV, 22, 23, 42, 46;

- 48, 157, 189, 190, 300, 370, etc.; 542, 543, 571, 613, 661, 673; V, 10, 389, 393, 737; VI, 54, 372, 444, 464, 465, 612.
- Montbrón (de), II, 302.
- Montclair (de), V, 652.
- Montcontour (Alain de), ab. de Saint-Melaine, II, 10.
- Montdonner (de), II, 70.
- Montechesne, V, 7.
- Montecler (de), III, 83, 89; V, 371; VI, 616.
- Montefelon (de), IV, 5.
- Monteil (de), I, 651.
- Montejean (de), III, 144, 267, 511; IV, 382, 463, 608; V, 546; VI, 15, 317.
- Montelon (de), II, 149, 632.
- Monterfil (de), III, 128, 152; IV, 402; V, 270, 271; VI, 402, 437.
- Montespedon (de), IV, 71.
- Montferrand (de), I, 489, 490.
- Montfort (Guill. de), év. de Saint-Malo, I, 414, 591, 661, 705; III, 522; VI, 139.
- Montfort (de), I, 64, 182, 585; II, 81, 112, 129, 131, 144, 153, 155, 347, 407, 409, 636, etc.; 678, 680, 686, 695, 709, 712, 745, 746; III, 170, 173, 268, 489; IV, 144, 147, 231, 232, 244, 637, 639, 725, 727; V, 86, 277, 282, 489; VI, 348.
- Montframmetry (de), IV, 349.
- Montgermont (de), I, 173, 261; II, 417; IV, 438; V, 289, 378, 381, 574, 609, 734; voy. Drouet.
- Montgommery (de), IV, 595, 598.
- Monthallé (de), II, 385.
- Monthélière (de la), II, 346.
- Montholon (de), III, 193.
- Monthubert (de), V, 262.
- Monthullé (de), V, 34.
- Montier, II, 703.
- Montigny (de), I, 492; II, 629; III, 33; IV, 639; V, 471, 472, 475; VI, 580.
- Montjoie (de), VI, 579.
- Montléon (de), V, 700.
- Montmorency (François de), ab. du Tronchet, II, 230.
- Montmorency (de), II, 694; III, 35; IV, 42, 192, 565; V, 146; VI, 357, 365, 392, 498.
- Montmorin (de), I, 434.
- Montmoron (de), V, 699.
- Montorin, V, 385.
- Montors (de), II, 465.
- Montplace (de), II, 466.
- Montredon, II, 385.
- Montrouault (de), II, 286, 524.
- Monts (des), III, 20.
- Montsoreau (de), I, 66.
- Montsorel (de), II, 632, 633, 755, 760, 761, 772, 776.
- Montsurlon (de), VI, 501.
- Moquet, VI, 91.
- Morainvilliers d'Orgeville, I, 628, 644, 662; VI, 580.
- Morais (Marie de), abb. de Saint-Sulpice, II, 315.
- Morais (Gabrielle de), abb. de Saint-Sulpice, II, 316.
- Morais (Antoinette de), abb. de Saint-Sulpice, II, 317.
- Morais de Brezollles (Marg. de), abb. de Saint-Sulpice, II, 317.
- Morais (de), II, 316, 317, 364; V, 372; VI, 261, 581.
- Moraisin, IV, 392, 591.
- Moran (S.); voy. Modéran (S.).
- Morand, II, 573; IV, 65, 515; V, 61, 261, 269; VI, 63, 374.
- Morand *vel* Morant (de), I, 283; IV, 159, 195, 198; V, 621.
- Morange (de), III, 668.
- Moranne, IV, 551; V, 665.
- Morassin, VI, 614.
- Moraud, II, 412; V, 377; VI, 405; voy. Mouraud.
- Moraud du Déron, V, 550, 663; VI, 338, 339.
- Morazin, IV, 350; V, 7; VI, 432.
- Mordefroit, IV, 567.
- Mordelles (de), II, 255; voy. Morzelles (de).
- Mordrelle, IV, 323.
- Mordré, VI, 608.

- Mordret**, IV, 697; V, 653.
Moréac (Thibaud de), év. de Dol, I, 407; III, 272.
Moreac (de), III, 137.
Moreau, I, 135, 141, 146, 155, 224, 602; II, 726; IV, 102, 453, 536, 751; V, 440, 504, 661, 671, 707.
Moreau de Maupertuis, VI, 71, 104.
Morel, I, 108, 155, 491, 783; II, 59, 163, 337, 701, 702; III, 39, 155, 553; IV, 161, 187, 251, 346, 488, 494, 499, 520, 521, 529, 560, 573, 579, 582, 584, 626, 627, 697, 716; V, 84, 260, 283, 291, 310, 420, 427, 449, 453, 504, 511, 515, 537, 661, 728; VI, 51, 155, 253, 258, 296, 360, 362, 465, 468, 502, 594, 597, 611.
Morel d'Aubigny (de), I, 228; II, 503.
Morel de la Motte, I, 213; IV, 651; VI, 76.
Morel du Verger, III, 201, 202, 344.
Morelly, II, 100.
Morfouace, IV, 640; V, 397, 589, 634; VI, 117, 135.
Morice, II, 405; III, 320; IV, 10, 257, 381, 384, 630; V, 135, 723; VI, 367.
Morice du Lérain, IV, 318.
Moriceau, V, 333.
Moricel, I, 784, 785; IV, 750; V, 432.
Morihan, V, 244.
Morin, I, 226, 250, 339, 497, 640, 670, 749; II, 116, 675; III, 221, 360, 447, 519, 549, 550, 600; IV, 12, 174, 175, 257, 289, 407, 408, 458, 464, 691; V, 14, 51, 72, 108, 130, 183, 360, 505, 618, 624, 648, 728, 776, 783; VI, 48, 57, 63, 84, 102, 105, 151, 189, 192, 277, 347, 420, 422, 424, 460, 609.
Morin du Marais (Charles), ab. de Paimpont, II, 685, 690.
Morinays, V, 301, 644, 646; VI, 452.
Morinaye (Pierre de la), ab. de Saint-Melaine, I, 292; II, 12, 26, 91.
Morinaye (de la), II, 42, 302.
Morio, V, 385.
Morizot, II, 152.
Morlais, IV, 658; VI, 597.
Morlais (de la), III, 628.
Morlier, IV, 46, 285, 629, 658; VI, 98, 395.
Morlot, I, 747.
Mornay, II, 151.
Mornay (de), IV, 109; V, 599; VI, 172.
Mortemart (de), IV, 498, 671, 682, 770; V, 58, 69, 106; VI, 369.
Mortier de Trévisé, VI, 458.
Morund, V, 8, 9.
Morvan, V, 306.
Morweten, V, 666.
Morzelles (de), IV, 730; V, 312; voy. Mordelles (de).
Moscon (de), IV, 495.
Mostuéjouls (Claude de), ab. de Saint-Méen, II, 136.
Motel, IV, 327; V, 130.
Motey (de), II, 539.
Mothereul, IV, 378.
Mottais, I, 210; IV, 250; V, 249; VI, 206.
Mottay, II, 667; V, 318; VI, 61.
Mothe-Houdancourt (Henri de la), év. de Rennes, I, 95; III, 133, 204, 208, 438, 443; VI, 607.
Mothe-Houdancourt (de la), I, 95, 163, 216, 269; II, 374.
Motte (Robert de la), év. de Saint-Malo, I, 590, 639, 655, 690, 704.
Motte (Amaury de la), év. de Saint-Malo, I, 592.
Motte (de la), I, 172, 218, 246, 507; II, 112, 249, 251; III, 137, 335; IV, 175, 392, 498, 643, 656, 707; V, 149, 434, 436, 504, 656, 716; VI, 24, 301, 304.
Motte-Beumanoir (de la), IV, 388.
Motte de Lesnage (de la), III, 225; IV, 32, 33, 733, 737; VI, 381, 397, etc.
Motte du Rheu (de la), V, 674.
Motterouge (de la), III, 362; IV, 738.
Motte-Vauvert (de la), I, 747, 750, 763; IV, 151; VI, 576.
Motte de Vezin (de la), VI, 450.

- Mouazan, IV, 480, 586; V, 394.
 Mouazé, IV, 397.
 Moubesche, IV, 627.
 Moucé *vel* Mouczé (de), IV, 139; V, 339.
 Mouche (Jean de la), év. élu de Dol, I, 390, 404, 490; II, 762; IV, 55, 508; VI, 379.
 Moucon (de), II, 782; IV, 6, 269, 301; V, 10, 560, 648, 656.
 Mouczan, V, 717.
 Mouenne (Le), IV, 444; voy. Moène.
 Mouésan de la Villirouët, III, 564; VI, 252.
 Mouette, IV, 322.
 Mouézan, IV, 290, 310, 451.
 Mouzy, IV, 237, 422, 652; VI, 455.
 Mougín, II, 591.
 Mougnon, V, 57.
 Mouillart, IV, 155, 730; V, 256.
 Moulin, I, 346; IV, 592, 666, 760; V, 304, 480, 482, 512; VI, 291, 505, 617.
 Moulin (du), I, 226; II, 365; IV, 24; V, 659; voy. Dumoulin.
 Moulines (de), V, 359.
 Moullineau (de), VI, 155.
 Moulmier, I, 218; IV, 567; V, 105, 381; VI, 355, 441, 602.
 Moulmier (Le), VI, 414.
 Mounier (Le), IV, 572.
 Mouraud, V, 342; VI, 256; voy. Moraud.
 Moussaye (Raoul de la), év. de Dol, I, 415, 457, 462.
 Moussaye (de la), I, 227, 269, 309, 623; II, 302, 310; IV, 59.
 Moussaye, VI, 609.
 Moussel (du), III, 209.
 Mousset, I, 217; IV, 896; VI, 66.
 Moussy (de), IV, 747.
 Mousteau, V, 431.
 MoustierJean (de), II, 761.
 Moutard, I, 507; IV, 96, 210.
 Moutiers (de), II, 108, 557, 558; V, 335.
 Mouton, V, 226.
 Mouton (Le), IV, 96.
 Moy, V, 665.
 Moy (Le), I, 234.
 Moynard, V, 476.
 Moyne (Le), I, 339; III, 38, 60, 209, 418, 427; IV, 166, 495, 498, 562, 648, 657, 721; V, 309; VI, 184, 185, 419, 503, 507, 594, 595, 598; voy. Moine (Le) et Lemoine.
 Moyne de la Borderie (Le), I, 136, 140, 179, 185, 212; III, 242; IV, 377; V, 309.
 Moyne de la Tousche (Le), II, 302.
 Moysan, VI, 180, 505.
 Moysse, ab. de la Vieuville, II, 761.
 Moysse, I, 41, 170.
 Moyteaux, II, 246.
 Muce-Ponthus (de la), V, 627.
 Mucé (de), V, 324.
 Mucet, VI, 277.
 Mumlin, VI, 390.
 Murault, V, 398.
 Murcault, II, 712.
 Muret, IV, 470.
 Murie, IV, 400, 666.
 Mury, V, 163, 249, 375.
 Musnier (Le), V, 372.
 Mussoux, V, 514, 516.
 Mussy (de), I, 608.
 Muzillac (de), VI, 340.

N

- Nachebouc, I, 240.
 Nain (Le), II, 85.
 Nanquette, I, 763; III, 650.
 Nantel, V, 53, 717; VI, 180, 429.
 Nantes (de), I, 463, 503; IV, 182, 493, 555.
 Nantriaux (de), IV, 50.
 Nantrieul (de), IV, 50; VI, 68, 360.
 Napoléon I^{er}, emp., I, 786; III, 657.
 Napoléon III, emp., I, 755, 756; III, 657; V, 517.
 Nardino, VI, 449.
 Navarin, II, 222, 237, 239.
 Navarre, II, 237.
 Navarre (de), IV, 376, 576.
 Navatte, VI, 607.
 Nectair, I, 48.
 Négrier, I, 346; IV, 545, 551, 760.

- Néhel, V, 152.
 Neiret, V, 149.
 Nelson, II, 216.
 Nemours (de), VI, 369.
 Népron, VI, 113.
 Néptum (Le), IV, 150, 343, 561.
 Nepveu, IV, 225, 250, 751, 752; V, 192, 416, 659; VI, 603.
 Nepveu (Le), VI, 190, 471, 617.
 Nepveu de la Villepoulet, VI, 580.
 Nepvou, V, 737.
 Nerhot, V, 18, 203; VI, 151.
 Nerrière, IV, 315.
 Nétumières (des); voy. Hay.
 Neubourg (de), VI, 594.
 Neufville (Ferdinand de), év. de Saint-Malo, I, 602, 603, 614; II, 127, 135; III, 197, 356; IV, 602; VI, 269.
 Neufville de Villeroy (de), I, 603; III, 12, 13, 256, 417; IV, 547; V, 332.
 Neuville (Rolland de), ab. de Montfort, I, 425; II, 645; IV, 71, 74, 704; V, 14, 454.
 Neuville *vel* Neufville (de), II, 213, 365, 645, 646; V, 454.
 Neuville, III, 462.
 Néville (de), IV, 205.
 Nevet (de), V, 496.
 Neveu, I, 641; IV, 760; V, 403; VI, 216, 355.
 Nevot, I, 749.
 Nicol de Kervalo, III, 126.
 Nicolai (de), I, 88, 89.
 Nicolas (S.), II, 277.
 Nicolas I^{er}, pape, I, 385, 386.
 Nicolas V, pape, I, 415, 491, 594, 674; II, 30, 33, 166; III, 41, etc.; IV, 694.
 Nicolas, év. de Dol, I, 410.
 Nicolas, ab. du Tronchet, II, 223.
 Nicolas *vel* Nicollas, II, 85, 208, 424; III, 182; IV, 155, 335, 378, 505, 513, 515, 597; V, 128, 130, 141, 143; VI, 278, 424, 580.
 Nicolas de Champgérault, II, 302.
 Nicolas de Clayes, II, 91, 302; IV, 441, 442.
 Nicolle *vel* Nycolle, I, 636; III, 165; IV, 749; V, 268, 629; VI, 40, 244, 245, 344, 510, 617.
 Nicollet, IV, 32, 89; VI, 341.
 Nicolon, IV, 119.
 Nicot, IV, 540.
 Niel, I, 636.
 Nimport, IV, 198.
 Ninan, IV, 80, 81.
 Nine *vel* Nive, abb. de Saint-Sulpice, II, 311.
 Niniau, V, 36.
 Nuanoc (Sainte), VI, 62.
 Nioisel (Geoffroy de), ab. de Saint-Melaine, II, 9; V, 326.
 Nivelot, V, 625.
 Nivet, I, 244; IV, 131, 188, 195; V, 35, 244; VI, 229, 588.
 Noailles (de), I, 432, 605; III, 181.
 Nobilet, VI, 467.
 Noblet, I, 493; III, 262; V, 374, 644, 646, 652.
 Noë (de la), II, 726; III, 88; IV, 101, 340, 578; V, 653; VI, 51; voy. Delanoë.
 Noë de Coëtpeur (de la), II, 714; IV, 213.
 Noë du Boschet (de la), V, 464.
 Noël, VI, 236.
 Noëdi, év. d'Aléth, I, 574.
 Noës (des), I, 244; III, 220; V, 499.
 Nogaret de la Valette (Louis de), ab. de Saint-Melaine, II, 17.
 Nogues, I, 346; IV, 106, 171, 514, 730, 760; V, 51, 531, 680; VI, 84, 441.
 Nogues (de), I, 629.
 Nointel (de), V, 587.
 Noir (Le), II, 209; IV, 697, 720; V, 538, 541.
 Nominoë, roi de Bret., I, 51, 379, etc., 390, 392, 510, 565, 567; II, 165; III, 488; IV, 79, 85; V, 37, 543; VI, 518, 521.
 Nominoi, VI, 425.
 Nompère (de), VI, 87.
 Nordoard, év. de Rennes, I, 52.
 Normand (Le), I, 482; II, 405, 561; III, 100; IV, 13, 120, 205; V;

- 594, 658; VI, 578; voy. Lenormand.
- Normant, IV, 569.
- Noroy, IV, 482.
- Nos (Henri des), év. de Rennes, I, 102, 320; II, 177; III, 205, 256.
- Nos (des), I, 102, 103; IV, 250, 695, 771; VI, 100, 606; voy. Desnos.
- Nosland, VI, 63.
- Nôtre (Le), IV, 203.
- Nouail, I, 629, 646, 670, 692; II, 52, 445; III, 25, 38, 39, 197, 350, 351, 457, 530; IV, 48, 293, 302, 398, 421, 759; V, 339, 426, 488; VI, 190, 192, 193, 215, 277, 297, 473, 496, 582.
- Noual, IV, 330.
- Noual (de), IV, 88; voy. Denoual.
- Noüe (de la), III, 215, 442.
- Nouel, II, 250, 252, 373; III, 552; IV, 34, 147, 341; VI, 82, 84, 230, 339, 612.
- Nouhe (de la), II, 207.
- Nourquer, II, 208.
- Noury *vel* Nourry, I, 784; III, 670; IV, 309, 310; V, 162, 269, 518, 732; VI, 60.
- Nouvel, I, 177, 233, 778, 784, 785; II, 583; IV, 111, 233, 498; V, 475, 609, 659; VI, 117, 229, 603, 615.
- Nouvel (Le), IV, 340; V, 285.
- Noyal (de), II, 588, 590.
- Nozay (de), I, 233; III, 137; IV, 608.
- Nue (Le), III, 209.
- Nuillé (de), II, 358.
- Ny de Coatelez (Le), IV, 640.
- Nyoiseau (de), II, 593.
- O**
- O (d'), I, 97.
- Obheil (Jean d'), ab. de Montfort, II, 646.
- O'connery, IV, 97.
- Odesping, I, 206, 213, 221; II, 569; V, 330, 672.
- Odicie, VI, 108.
- Odie (d'), IV, 588.
- Odolcrip, V, 178.
- Odon, ab. d'Evron, II, 572.
- Odon, IV, 141; V, 135.
- Odye, III, 183; IV, 146, 381, 384, 392; V, 285, 548, 550; VI, 170.
- Odmal, év. d'Aleth, I, 574.
- Oger *vel* Ogier, I, 27, 146, 178, 214, 216, 508; II, 560; IV, 47; V, 180, 182, 226, 384, 780; VI, 73, 198, 253, 358, 360, 503, 590, 594.
- Ohier, IV, 397.
- Oideline, V, 311.
- Oirelan, I, 52, 53.
- Olive, abb. de Saint-Sulpice, II, 312; VI, 430.
- Olivet (d'), IV, 288; V, 226; VI, 590; voy. Dolivet.
- Oliverie, V, 535.
- Olivier-Rezali (Séraphin), év. de Rennes, I, 91.
- Olivier, arch. de Dol, I, 402.
- Olivier, ab. de Redon, II, 171.
- Olivier de Tronjoly (Thomas L'), ab. de Rillé, II, 607.
- Olivier *vel* Ollivier, II, 374; III, 419; IV, 101, 135, 155, 210, 259, 277, 315, 327, 375, 382, 397, 448, 539, 700; V, 236, 238, 317, 467, 469, 550, 801; VI, 32, 33, 73, 305, 587, 609, 612, 613, 616.
- Oliviéro, IV, 132, 135, 711; V, 656.
- Ollivault, I, 502; IV, 405; V, 76, 365; VI, 446.
- Omni, IV, 80.
- Onène (Sainte), II, 145.
- Onfroy, IV, 90, 215; V, 503, 736; VI, 273.
- Orain, III, 431, 557; IV, 147, 242, 405; V, 92, 93, 356, 453, 456; VI, 171.
- Orange (d'), II, 610; IV, 590; VI, 462.
- Orange, V, 891; VI, 107.
- Oréal, VI, 88, 102, 106.
- Oren, I, 463, 465, 503.
- Orenges (Guibourde d'), abb. de Saint-Sulpice, II, 314.
- Orève, V, 51; VI, 292.

- Oresve, I, 622, 628, 644; II, 444;
 III, 418, 523; IV, 277, 717; V,
 108, 162, 202, 235; VI, 440, 441,
 447, 582.
 Orgères (d'), V, 368, 376.
 Orgéry, V, 481.
 Orguen, IV, 460.
 Orhant, III, 411; IV, 55, 670.
 Oric, IV, 549.
 Oricult, I, 458.
 Orin, VI, 333; voy. Orain.
 Orioux, V, 410.
 Orléans (d'), II, 401; III, 267.
 Orme (de l'), I, 636.
 Ormes (des), V, 625.
 Orri *vel* Orry, I, 265; II, 148, 552;
 IV, 749; voy. Ory.
 Orrière, VI, 438, 507.
 Orval (Guill. d'), ab. de Saint-Me-
 laine, II, 8.
 Ory, IV, 237; V, 403; VI, 78.
 Osmond, IV, 96.
 Ossat (Arnault d'), év. de Rennes,
 I, 90, 271.
 Othon, VI, 604.
 Otto, IV, 218.
 Oultremere (d'), V, 394.
 Oultremere du Margat (d'), V, 656.
 Ounes, V, 440.
 Oussé (d'), V, 795.
 Ouvrard, II, 700.
 Ouvriert (Hector d'), év. de Dol, I, 94,
 428, 456, 540; III, 122; IV, 321.
 Ouvrouin (Guill.), év. de Rennes, I,
 70, 126, 176, 322.
 Ouvrouin, I, 70, 71.
 Ozille (d'), I, 181.
- P**
- Pabu (S.), III, 497.
 Pacorin, V, 27.
 Paël, IV, 621.
 Paesnel, I, 252; voy. Paysnel.
 Page (Le), II, 364; III, 182, 462;
 V, 391; VI, 78; voy. Lepage.
 Page de Varancé (Le), VI, 23.
 Pageot, VI, 87.
 Pager, III, 60; IV, 697.
- Pahier, IV, 601; VI, 258.
 Paichoux, VI, 320, 416; voy. Pes-
 choux.
 Paigné, IV, 159.
 Paignon, V, 777.
 Pail (de), VI, 69.
 Paillard, IV, 158.
 Paille de Bonteville (de la), VI, 389.
 Paillé, V, 793.
 Pailleur (Le), III, 575, etc., 581.
 Paillevé, III, 398; IV, 738; VI, 590.
 Paillevé de Pontdenieu, IV, 288.
 Paillot, II, 158.
 Painel, VI, 435; voy. Paynel.
 Pair (S.), IV, 95.
 Pairel, V, 735, 738.
 Pairier, IV, 320; VI, 416.
 Paireon, IV, 111, 315.
 Paisnel (Guill.), ab. de la Vieuville,
 II, 764.
 Paistel, IV, 521; voy. Pestel.
 Paléologue, VI, 449.
 Palèse (de), II, 435.
 Palet, III, 40, 59.
 Palicot, III, 289.
 Pallavicini, II, 82, 579.
 Pallières (des), III, 494; V, 334.
 Palluelle (de la), VI, 407, 408.
 Pambouc, III, 288; IV, 642; voy.
 Pembouc.
 Pamoys, V, 751.
 Pan (de *vel* du), IV, 197, 269, 550;
 V, 383, 384.
 Pan de Kerguenech (du), VI, 32.
 Panaget, V, 655.
 Panaiget, IV, 686.
 Panier, IV, 596; V, 66.
 Pannetier, II, 105; III, 46; V, 174.
 Pannetier (Le), IV, 139; voy. Le-
 pannetier.
 Pantin, II, 707; V, 438; VI, 582.
 Papillon, II, 546, 570.
 Papin, IV, 447.
 Pappé (Le), V, 686; VI, 397.
 Paraige, VI, 377.
 Parc (du), V, 407.
 Parcheminier, II, 732.
 Parcheminier, I, 219.
 Paré, V, 524.

- Parigné (de), V, 416, 418, etc. 609; V, 159, 575, 610; VI, 449.
 Parmentier, V, 211. Paul, IV, 752.
 Paris, III, 20, 591; IV, 192, 291, 327, 345, 482, 603, 658, 693, 759; Paulé, VI, 275.
 V, 108, 140; VI, 97, 339, 590, Paulex (de), II, 370.
 591, 599. Paulin (S.), I, 47.
 Paris de Soulanges, III, 90. Poullet, V, 305.
 Parisi (Le), I, 636. Paulmier (Eudon Le), ab. de la Vieu-
 Paris-Jallobert, VI, 460. ville, II, 763.
 Parisy, VI, 179. Paulmier *vel* Paumier, II, 423; IV,
 Parthenay (de), I, 81, 216, 246, 259, 430; V, 435; VI, 510.
 315; II, 313, 385, 591; IV, 134, Paumard, V, 532, 708; VI, 224.
 160, 440, 479, 576; V, 256, 418, Paumerais (de la), I, 662.
 420, 424; VI, 21, 357, 359, 360. Paunier, IV, 628.
 Pas (Jean du), év. de Dol, I, 410, Pauthonnier, IV, 59.
 471. Pauton, V, 68.
 Pascal II, pape, I, 388, 400; II, 597, Pautrel, VI, 463.
 598; III, 64. Pavé, IV, 351.
 Paschaël, V, 433. Pavés, IV, 151; V, 36, 138.
 Paseweten, comte de Bret., II, 203, Pavie (de), I, 661.
 212; IV, 80, 605; V, 666. Pavin, IV, 88, 225; V, 551.
 Pasdebof, II, 288. Pavoisne, III, 418; IV, 274, 691.
 Pasdeloup, IV, 738; V, 105; VI, 602. Payel (de), IV, 492.
 Pasquier *vel* Pâquier, I, 172; II, Payen (Jacques), ab. de Saint-Méen,
 101; IV, 346, 383; V, 596, 698; II, 131.
 VI, 162, 507, 592. Payen, II, 18, 281; V, 97, 516.
 Pasquier de la Lande, II, 82. Payen (de), III, 62.
 Passays, V, 738. Paynel *vel* Paysnel, I, 211; V, 331,
 Passillé, III, 430; VI, 175. 644, 646, 688.
 Pastiz, V, 671. Pays (Le), V, 697.
 Patard, VI, 193, 273. Paysan, IV, 365; V, 310; VI, 373,
 Patard de la Vieuxville, III, 283; 615.
 IV, 395. Paytra, V, 424, 427; VI, 292.
 Paterne (S.), I, 467; II, 4; IV, 95. Paz (Du), III, 413.
 Patheu, V, 402. Pé (Du), V, 372.
 Patier, III, 387; IV, 67; VI, 163, Pé (Le), IV, 320; VI, 591; voy. Pez
 416. (Le).
 Patin, III, 216, 243, 359; V, 193; Péan, I, 309; II, 385, 405; IV, 293,
 VI, 61. 478, 498; V, 500, 756.
 Patois, I, 177. Péard, VI, 51.
 Patron, IV, 675; VI, 151. Pédiel, I, 636.
 Patry, I, 139; IV, 236; VI, 93. Pédron, V, 162.
 Patte, VI, 374. Péel (S.), IV, 693.
 Patys, V, 435; VI, 609. Péhan, I, 233.
 Paul Aurélien (S.), I, 49; VI, 80. Peigné, IV, 147, 488; VI, 312, 315.
 Paul II, pape, VI, 386. Peillac (de), II, 105.
 Paul III, pape, I, 86; III, 158. Peintel, V, 72.
 Paul V, pape, I, 643; II, 17, 709; Peintre de Marigny (Le), III, 264.
 III, 106, 114, 231, 673; IV, 382, Pelaire, II, 712.
 Pelard, V, 499.

- Pelé *vel* Pellé, IV, 60, 166, 237, 259, 288, 492; V, 81, 216, 291; VI, 246, 327, 360, 601.
 Pélerin, I, 339; IV, 126, 127, 298, 319, 727; VI, 174, 437, 468.
 Pélerin (Le), I, 235.
 Péleriné (La), V, 67.
 Pelet *vel* Pellet, IV, 621; V, 99.
 Pelichon, VI, 119.
 Peliczon, V, 761.
 Pelisson, IV, 10; V, 290.
 Pellan, IV, 171, 406; V, 183.
 Pelletier *vel* Peltier, I, 243, 258; II, 116, 579; III, 92, 102, 105, 394; IV, 75, 228, 298, 327; V, 163; VI, 211, 402, 591.
 Pelletier (Le), I, 55; IV, 76, 332; VI, 212.
 Pellicot, V, 355, 707.
 Pellicr, VI, 23.
 Pellieu, V, 448.
 Pellineuc (de), II, 53, 160, 161, 351.
 Peloin, V, 60.
 Pelouaye, IV, 340.
 Pelourde, VI, 72.
 Peltier des Tertres, IV, 653.
 Pelu, V, 151.
 Pembroc, II, 663; IV, 171; VI, 155; voy. Pambouc.
 Pen, IV, 529.
 Penart, VI, 105.
 Penault, VI, 33.
 Penhoët (de), V, 348.
 Penhouët, III, 195; IV, 467; V, 341, 526; VI, 195, 614.
 Pénicaud, VI, 495.
 Penmarc'h (Christophe de), év. de Dol, I, 417.
 Penmarc'h (de), I, 154, 216.
 Pennec, IV, 77, 516.
 Pennetier (Le), IV, 514; V, 311, 468.
 Penthièvre (de), I, 72.
 Pépin (Guill.), ab. du Tronchet, II, 225.
 Pépin (Robert), ab. du Tronchet, II, 225.
 Pépin, I, 184, 222, 646, 667; II, 91, 422, 424; IV, 11, 289, 351, 664, 665, 698; V, 336, 407; VI, 190, 191, 235, 271, 276, 285, 399, 400, 470.
 Pépin de Sévigné, II, 115; IV, 657; V, 425.
 Percel, IV, 97, 584.
 Percevault *vel* Percevaux, IV, 698; V, 655, 660; VI, 391, 395.
 Perche (La), IV, 175; V, 125, 492; VI, 113, 452, 453.
 Perche (de la), I, 141, 184, 218; IV, 54.
 Percherel, III, 425.
 Percheron, IV, 636.
 Percy (de), I, 630.
 Perdriel, V, 518, 752; VI, 36, 37, 52, 152, 291.
 Perdriel (Le), IV, 103.
 Perée (de), II, 393.
 Perennés, ab. de Redon, II, 171, 210.
 Péricard (de), V, 510.
 Périgault *vel* Perrigault, IV, 448, 467, 514; V, 244, 324, 366; VI, 117, 432.
 Périn de Saint-Luc, IV, 396.
 Périou, II, 87.
 Permig, IV, 199.
 Permineg, IV, 199.
 Pérou, V, 716.
 Pérouse (de), VI, 39.
 Perras, IV, 494; VI, 594.
 Perrault, IV, 21, 22, 274; V, 695; VI, 88, 174, 598.
 Perray (du), II, 249.
 Perrée, I, 629; VI, 278.
 Perrel, IV, 612; V, 793.
 Perreoulx (Le), VI, 155.
 Perret, V, 148, 291, 394, 403; VI, 114, 151.
 Perrien (de), III, 129.
 Perrier, IV, 294; V, 116, 235.
 Perrier (du), V, 146, 434, 448; VI, 24, 445.
 Perrin, I, 135, 140, 164; II, 77; III, 315, 392, 454; IV, 197, 304, 577; V, 15, 76, 99, 249, 323, 373, 658, 738; VI, 320.
 Perrinelle, V, 431.
 Perpinet, III, 104.

- Perroguy, III, 269; IV, 65; V, 755; VI, 586.
- Peronne, IV, 467.
- Perronnerye, IV, 47.
- Perrot, V, 504.
- Perroteau *vel* Perroteaux, II, 161, 218; IV, 88, 265; V, 47, 211.
- Perrotin, V, 50.
- Perroys, IV, 250.
- Perruchet, IV, 641.
- Perruchon, IV, 597, 630; VI, 158.
- Perruchot, IV, 228, 277.
- Perrudin, VI, 362, 377.
- Persais, V, 61.
- Persehai *vel* Persehaye, III, 557; IV, 152, 233; V, 351; VI, 589.
- Perteaux, I, 252, 259.
- Pertuis, VI, 459.
- Peschant, I, 226, 628, 666; V, 382.
- Peschart, II, 337; III, 246; V, 88, 161, 200, 434, 438, 439; VI, 24, 25.
- Peschot, V, 143.
- Peschoux, IV, 555.
- Peslaine (de), II, 431.
- Pesnard, V, 193.
- Pesrieux, VI, 609.
- Pestel, IV, 444, 587; V, 30, 788; VI, 219, 427, 441.
- Peteau de Manneville, I, 157.
- Petel, VI, 384.
- Petion de Colombel, VI, 245.
- Petit, III, 424; IV, 40, 320, 439; V, 235, 634, 659, 680; VI, 357, 585, 609.
- Petit (Le), III, 398; V, 50, 256, 541, 549, 751; VI, 506.
- Petit (Thibaud Le), ab. de la Vieuville, II, 764.
- Petitgars, V, 707.
- Petitgars, (Le), V, 273.
- Petitpain, IV, 649.
- Petitpas, IV, 172; V, 140, 244; VI, 456.
- Petitpied, II, 161.
- Petit-Thouars (du), II, 429, 430.
- Petrel, IV, 648.
- Petreuc (S.), II, 125, 130, 248.
- Pettier *vel* Petier, IV, 475, 522.
- Pez (Le), IV, 274; VI, 589; voy. Pé (Le).
- Pezdron, VI, 415.
- Pezeron, VI, 253.
- Pezor, V, 76.
- Pharise, I, 257.
- Phelippé, IV, 483.
- Phelippeaux, I, 98.
- Phelippes *vel* Phelippe, VI, 278, 415.
- Phelippot, III, 204; IV, 562, 586, 667; V, 134, 323, 519.
- Philaut, V, 801; VI, 612.
- Philibert, VI, 176, 180.
- Philippe (S.), I, 30.
- Philippe II, roi de Fr., I, 389, 390.
- Philippe III, roi de Fr., I, 406.
- Philippe IV, roi de Fr., III, 65.
- Philippe V, roi de Fr., I, 586.
- Philippe, év. de Rennes, I, 60, 151, 267; V, 109.
- Philippe, ab. de Rillé, II, 603.
- Philippe, ab. de la Vieuville, II, 763.
- Philippe, V, 68.
- Philippe de Trémaudan, III, 570.
- Philouze, IV, 159, 289; V, 223, 427.
- Phily, IV, 172.
- Piard de la Rivière, V, 537.
- Piau, V, 416; VI, 456.
- Piaudel, VI, 206.
- Pican, VI, 585.
- Picard *vel* Picart, I, 519; II, 711; III, 448; IV, 65, 137, 139; V, 202, 627.
- Picaud *vel* Picault, I, 209; II, 140; V, 74, 76, 176, 777; VI, 154, 367, 506, 611.
- Picaud de la Pommeraye, I, 113, 228; IV, 565, 566.
- Picault (Jean), ab. de Saint-Mécn, II, 134.
- Piccolomini, VI, 449.
- Piceau (Le), V, 448.
- Pichart, VI, 326.
- Pichault, I, 214.
- Pichon, I, 656, 668; II, 63; IV, 243; V, 244; VI, 6, 8, 73, 333, 610.
- Pichorel, IV, 224.
- Pichot, IV, 470, 658; V, 285, 542; VI, 22, 259.

- Pichou, IV, 338, 341, 406; VI, 592.
- Pichouart, IV, 106.
- Picot, I, 669; II, 82; IV, 350, 372, etc.; V, 237; VI, 73, 84, 130, 224, 277, 287.
- Picot de Closrivière, III, 383; V, 412, 788.
- Picot de Préménil, VI, 276.
- Picoul, IV, 483; VI, 7, 8, 41.
- Picqueby, VI, 285.
- Picquelier, IV, 473.
- Picquenard, V, 430; VI, 416.
- Picquet, V, 18, 672.
- Picquet du Boisguy, V, 418.
- Picquet de Montreuil, V, 503, 736.
- Picquet de la Motte, II, 701, 702; III, 200; IV, 706; V, 86, 90, 156, 299, 609; VI, 149, 467.
- Picquet du Plessix, I, 95.
- Pie I^{er} (S.), pape, I, 35.
- Pie II, pape, I, 594.
- Pie III, pape, VI, 449.
- Pie V (S.), pape, III, 129.
- Pie VII, pape, I, 609, 610, 732.
- Pie IX, pape, I, 755, 765, 777, etc.; III, 577, 617, 645, 650, 669; V, 616, 679, 794; VI, 552.
- Piédeloup, II, 261.
- Piédenaye, V, 578.
- Piédevache (Geoffroy), ab. de Rillé, II, 603.
- Piédevache, I, 152, 243, 244; II, 101, 291, 644, 667; IV, 175, 533, 656; V, 49, 50, 225, 242, 650.
- Piednoir, VI, 235, 419.
- Piédru (Pierre), év. de Saint-Malo, I, 593.
- Piel, IV, 224, 226, 356; V, 103; VI, 98.
- Piel de la Bellangerie, III, 345.
- Piel de la Picardière, VI, 367.
- Piéron, II, 714.
- Pierre (S.), I, 24, 29.
- Pierre I^{er}, duc de Bret., I, 583; II, 172, 378, 401; III, 63, 91; IV, 490; V, 738, 740; VI, 233, 242, 539.
- Pierre II, duc de Bret., II, 26, 382, 681, 709, 759; III, 124, 125; IV, 21; V, 610.
- Pierre, év. de Dol, I, 411; II, 131.
- Pierre, ab. de Redon, II, 172.
- Pierre, ab. de Rillé, II, 602.
- Pierre, ab. de N.-D. la Royale, II, 737.
- Pierre le Solitaire, III, 143.
- Pierre, I, 171; V, 22, 89, 398, 688.
- Pierre (de), I, 508; VI, 399.
- Pierres (des), II, 208.
- Piette, II, 78; IV, 49, 50, 648.
- Piez, V, 175.
- Pifre (Le), I, 134, 220.
- Pigeart, IV, 514; V, 384, 469; VI, 590, 606.
- Pigeault *vel* Pigeaut, IV, 706; V, 358, 360; VI, 293.
- Pigeon, II, 654; IV, 60, 106, 748, 749; V, 79, 81, 350; VI, 601.
- Pigeon (Le), V, 75; VI, 582.
- Pigorel, I, 350; IV, 366; V, 260, 646.
- Pignel, IV, 226; VI, 468.
- Piguelaye (de la), I, 211, 342; III, 193; IV, 68, 194, 350, 695, 696; V, 196, 323; VI, 46, 291.
- Pihéry, VI, 241, 258.
- Pihier, IV, 581.
- Pihourt, I, 268.
- Pihuit, IV, 266.
- Pijart, I, 247; II, 712.
- Pilard *vel* Pislard, I, 135, 246, 668; IV, 76, 205; VI, 586.
- Pilet *vel* Piset, II, 702; IV, 629.
- Pillegrain, IV, 426.
- Pillerault, II, 732, 734; III, 449.
- Pillet, III, 306; VI, 287.
- Pillon, V, 216.
- Pilorge, II, 112.
- Pilou, V, 258, 261.
- Piluerse, VI, 155.
- Pilvéche, IV, 237.
- Pimodan (de), VI, 585.
- Pin (du), IV, 729; V, 264, 681.
- Pin de l'Allier (du), II, 20.
- Pinard, IV, 229; V, 456, 516.
- Pinault, VI, 419.
- Pinaye, V, 657.

- Pincé (de), I, 139, 151.
 Pinchon (S. Guillaume), év. de Saint-Brieuc, V, 496.
 Pinçon *vel* Pinczon de Pontbriand, I, 221; VI, 481.
 Pinczon, I, 142, 163, 217; II, 64; III, 331; IV, 315, 451, 516, 662; V, 423; VI, 111, 444, 479, 510, 617.
 Pinczon de Cacé, I, 222; III, 246; VI, 56, 354, 612.
 Pinczon du Sel, VI, 317, 318, 320.
 Pineau (Charles), ab. de Montfort, II, 645.
 Pineau, I, 423, 462.
 Pincel, II, 434, etc., 610, 743; V, 220, 418, 689, 692, 776; VI, 158, 214, 250, etc., 434, 594.
 Pinfart, IV, 198.
 Pinier, V, 468.
 Pinot, I, 223, 248; V, 26, 361, 588, 590, 674.
 Pinoul, IV, 136; VI, 120.
 Pinsart *vel* Pinsard, IV, 234, 464; V, 488; VI, 355.
 Pinson, V, 756; VI, 263.
 Pinvet, VI, 130.
 Pinvisic, IV, 431.
 Pioche, IV, 515, 636; VI, 597.
 Pioger (de), IV, 480, 626
 Pioger de Chantradeuc, IV, 120, 764, 765.
 Pipier (Le), IV, 401.
 Piré (de), voy. Rosnyviven (de).
 Piron, I, 127, 235; IV, 198, 228, 400; V, 679, 727; VI, 224, 332.
 Pirot, IV, 759; V, 71.
 Pirotais, IV, 68; VI, 78, 212.
 Piroys, V, 469, 658; VI, 606.
 Pistoul, IV, 466.
 Pital, IV, 630.
 Pitat, VI, 23.
 Pitel, I, 484; VI, 286, 475.
 Pithois *vel* Pitois, IV, 439; V, 697, 717; VI, 598, 610.
 Piton, V, 99; VI, 6, etc.
 Pitou, V, 261.
 Pittéu, IV, 765.
 Pivert, VI, 8.
 Place (Charles), arch. de Rennes, I, 781; III, 557; VI, 137, 270, 352, 358, 553, 554, 581, 585, 589, 593, 599, 606.
 Placide, I, 29, 38.
 Placide (Sainte), II, 277.
 Placier, I, 465, 486, 498; IV, 253; V, 776; VI, 589, 594, 601.
 Placis (des), V, 493.
 Plaine, V, 465, 468; VI, 606, 613.
 Plainfossé, VI, 471, 617.
 Plaisance (de), II, 391.
 Planchais, III, 455.
 Planche (de la), IV, 522; VI, 195.
 Planchois, VI, 32.
 Plancouet (de), III, 170.
 Plassoux, III, 402; IV, 336.
 Plat (Le), IV, 635.
 Plédran (Math. de), év. de Dol, I, 420, 426, 491, 512.
 Plédran (de), II, 206.
 Plédran, V, 322.
 Plenguen (Jacques), ab. de la Vieuville, II, 764.
 Plessguen (de), I, 212; VI, 232.
 Plessis *vel* Plessix, I, 218; IV, 340, 399, 439; V, 341; VI, 158, 292.
 Plessix (du), I, 262, 344; II, 179, 207, 218, 391, 704; V, 15, 108, 310; VI, 183, 244, 383; voy. Duplessix.
 Plessix (Geoffroy du), ab. de Paimpont, II, 680.
 Plessix (Bonaventure du), ab. de la Vieuville, II, 767.
 Plessix-Anger (du), IV, 771.
 Plessix-Cintré (du), IV, 435, 437.
 Plessix d'Argentré (du), II, 576; IV, 43, etc., 119, 684; VI, 585.
 Plessix-Grénédan (du), I, 136, 217; IV, 582.
 Plessix d'Houdancourt, II, 374.
 Plessix-Mauron (Pierre du), ab. de Paimpont, II, 681.
 Plessix de Richelieu (Armand du), ab. de Redon, II, 167, 176, 192; III, 156; V, 169.
 Pleudel (de), IV, 555.
 Pleuguén (de), V, 541.

- Pleurluit (de), V, 494.
 Plezran, V, 541.
 Plihon, IV, 251; V, 187; VI, 246, 614.
 Plisson, I, 234, 258.
 Plœuc (de), III, 187.
 Plomaudan (de), I, 655; II, 82.
 Plouays (de), IV, 314; V, 316.
 Plouer (de), voy. Haye (de la).
 Ploumier, V, 269.
 Plouvrier, II, 239.
 Plu (Le), IV, 404, 551.
 Plumereau, II, 229.
 Plusquellec (de), VI, 608.
 Pluvier, V, 708, 709; VI, 424.
 Pocé (de), II, 9; III, 336; IV, 585, 586; VI, 584.
 Poder (Le), V, 296.
 Poëze (de la), V, 14.
 Pofrays, V, 627.
 Pogart, II, 782.
 Poignant, IV, 448.
 Poignart, VI, 590.
 Poigneor (Le), V, 184.
 Poilley (de), II, 442, 543, 609; V, 508, 510, 511; VI, 586.
 Poilly (de), VI, 417, 458, 586.
 Poinçon *vel* Poinczon, II, 161; IV, 375.
 Poinctel, III, 320; V, 456; VI, 194.
 Poirier *vel* Poyrier, IV, 253, 297, 298; V, 108, 138, 380; VI, 369, 370, 598.
 Poisson, I, 141, 144, 170, 235; II, 113, 114, 149, 782; III, 377; IV, 77, 89, 112, 409, 697; V, 658; VI, 373.
 Poissonnet, IV, 322; V, 416; VI, 591.
 Poissonnier, I, 234.
 Poitevin (Le), III, 526, 530; IV, 291; VI, 195, 590; voy. Lepoitevin.
 Poix (de), II, 240, 339; IV, 193, 519, 520; V, 111, 114, 517; VI, 453.
 Pollet *vel* Pollet, I, 234; V, 220; VI, 155.
 Poligné, V, 366; VI, 7.
 Poligné (de), II, 75.
 Pommeraye (de la), II, 346, 466; III, 211; IV, 466; VI, 599.
 Pommeraye de Kerambart (de la), I, 720; IV, 744.
 Pommeret, IV, 322; V, 723; VI, 598.
 Pommereuil, IV, 296.
 Pommereul (de), VI, 45.
 Pompadour (de), IV, 703, 770, 771; V, 90, 91, 157; VI, 357.
 Ponard, IV, 759.
 Ponce, IV, 310.
 Ponceau, II, 497.
 Ponchel (du), IV, 597.
 Ponchet (du), I, 246.
 Pons (de), II, 424; III, 442.
 Pons du Grippet (de), II, 423, 424.
 Pont (Robert du), év. de Saint-Malo, I, 585.
 Pont (du), I, 246, 502; II, 40, 42; IV, 399, 773; V, 156, 285; voy. Dupont.
 Pontallié, I, 784.
 Pontavice (du), II, 105; III, 229; IV, 71; V, 26, 216, 464; VI, 44, 407, 408, 604.
 Pontbellanger (Alizon de), abb. de Saint-Sulpice, II, 316.
 Pontbellanger (de), II, 337, 346.
 Pontblanc (Constance de), abb. de Saint-Georges, II, 260.
 Pontblanc (de), II, 260.
 Pontbriand (Jean de), ab. de Redon, II, 173.
 Pontbriand (Raoul de), ab. de Redon, II, 173.
 Pontbriand (de), V, 455, 495, 496, 756; VI, 127; voy. Breil (du).
 Pontcallec (de), V, 102.
 Pontchâteau (de), II, 172; VI, 292.
 Pont des Loges (du), II, 111; III, 206; IV, 166; V, 215.
 Pontgérard, VI, 599.
 Ponthays, IV, 77; V, 391.
 Ponthonnier, V, 202.
 Ponthuans, I, 259.
 Pontivi, V, 536.
 Pontoint (Guill.), ab. de Montfort, II, 642, 666.

- Pontoys (Le), IV, 535.
 PontrouauK (de), IV, 433.
 Pontsal (de), IV, 224.
 Pontual (de), I, 584; V, 756; VI, 103, 126, etc.
 Porc (Geoffroy Le), ab. de Paimpont, II, 678.
 Porc (Le), II, 302, 738; V, 694, 696; VI, 467.
 Porcaro (de), V, 15; VI, 337.
 Porcher, II, 105, 106, 206, 207; III, 424, 432, 479; IV, 221, 668; V, 60, 167, 169, 171, 216, 305; VI, 301, 317, 320, 321.
 Porcon (de), IV, 32, 412, etc.; V, 222, 422, 773; VI, 82, 463.
 Pord (Le), IV, 375; V, 215.
 Pordic (de), III, 132.
 Porée, I, 504, 646, 669; III, 176; IV, 283, 563; V, 99, 717, 777; VI, 9, 106, 140, 188, 276, 579, 580.
 Porée du Parc, I, 669, 694; V, 233, 379, 381; VI, 192, 250, etc.
 Porelle, V, 688.
 Poret, V, 549, *550.
 Porhoët (de), I, 579, 636; II, 129, 254, 314, 636, 638.
 Porin, IV, 636.
 Porlodec, V, 16.
 Port (du), V, 717; voy. Duport.
 Portal (du), V, 301.
 Portailier, V, 80.
 Porte (de la), I, 212, 269, 465, 561; II, 176; III, 152, 531; IV, 544, 664, 747, 750; V, 314, 315, 324, 366, 766, 793; VI, 95, 346, 501, 582.
 Porte de la Meilleraye (de la), III, 133.
 Porteau, V, 676, 680.
 Portejoie, III, 37.
 Porteu vel Porthou, IV, 386; V, 223, 330, 366; VI, 410.
 Portier, I, 484; III, 410; IV, 251, 517; V, 185, 188.
 Posnic, IV, 730.
 Possard, VI, 609.
 Posson, IV, 185, 195, 257, 527; V, 796; VI, 438.
 Postel, VI, 412, 616.
 Postène (de), II, 436.
 Postic, VI, 467.
 Potel, III, 459; VI, 616.
 Poterel vel Potrel, V, 511; VI, 420.
 Potier vel Pottier, I, 458, 640, 641, 692, 699; II, 711; IV, 421, 601; V, 195, 197, 668, 672, 783; VI, 119, 168, 580.
 Potier (Le), V, 431; VI, 119, 437.
 Potier de la Houssaye, VI, 195.
 Potier de la Terrasse, I, 428, 462, 498, 503.
 Potin, VI, 29, 119.
 Potiron, IV, 225.
 Pouancé vel Pouencé (de), I, 406; II, 448, 578, 704, 718, 723, 745, 746; III, 5, 8, 9; IV, 523; V, 335, 724; VI, 5; voy. Guerche (de la).
 Pouchard, V, 249.
 Pouencé (Thibaud de), év. de Dol, I, 406; V, 185.
 Pouessel vel Pouexel, IV, 603; VI, 295, 614, 615.
 Pouez (du), II, 302.
 Pougeolle, VI, 47.
 Poulain vel Poullain, III, 382, 479; IV, 97, 175, 234, 277, 346, 704, 707; V, 59, 99; VI, 130, 224.
 Poulain de la Bouyère, VI, 88.
 Poulart (Guill.), év. de Rennes et de Saint-Malo, I, 72, 589.
 Poulart vel Poullart, I, 72, 234; IV, 405, 416, 748, 751, 752; VI, 96, 105, 199, 377, 587.
 Poulce, III, 237; V, 542.
 Poulrier, IV, 483.
 Poullardeau, I, 234.
 Poulliet, I, 462, 485; IV, 182, 635; VI, 588.
 Poulmic, V, 182.
 Poulmais, IV, 743; V, 30.
 Poulpiquet du Halgouët (de), II, 518; III, 675; VI, 336.
 Poupard, IV, 211, 415, 698.
 Poupon, V, 756.
 Pourcin, V, 701.
 Pourial, IV, 467, 747, 752.
 Pournaire, V, 717.

- Poussard, IV, 135.
 Poussé, VI, 51.
 Poussin, I, 693; IV, 77, 131, 242, 698; V, 365; VI, 202, 586, 614.
 Poüynet, IV, 48.
 Pouyot, VI, 405.
 Poyrier (du), V, 372.
 Poylevin, IV, 399.
 Poyvet, IV, 535.
 Pré (du), I, 258; III, 354; IV, 404; voy. Dupré.
 Préauvé (de), II, 281, 535; IV, 758; V, 328.
 Préhon, V, 102.
 Préhu, V, 695, 696.
 Préobert, IV, 578.
 Prenveille, IV, 68, 625.
 Preschoux, VI, 424, 595.
 Preschoux (Le), VI, 419.
 Prestre (Le), I, 226; II, 536; V, 339, 589, 688; voy. Leprestre.
 Prestre de Lezonnet (Le), II, 100; III, 46, 56, 137, 264, 265; IV, 382; V, 22, 34, 372, 383, 384.
 Prestre de la Gorronnière (Le), V, 264.
 Prével, IV, 483; VI, 175.
 Prévot *vel* Prévost, I, 485; IV, 555; V, 375, 688, 707; voy. Provost.
 Prévost (Le), I, 91, 135, 156, 209, 213, 219; II, 39, 352, 699; IV, 233, 392, 480, 493; V, 374; VI, 165, etc.
 Prévost du Boisboissel (Yves Le), év. de Saint-Malo, I, 587, 689.
 Prévost (François Le), ab. du Tronchet, II, 229.
 Prévost (Jean Le), ab. du Tronchet, II, 229.
 Prévot de Bourgerel (Le), I, 108, 208, 219; VI, 576.
 Pretiaux, VI, 612.
 Prez (des), II, 714, 743; III, 228; V, 140, 764; voy. Desprez.
 Priat, V, 707.
 Prier, I, 233.
 Prières, IV, 765; VI, 253.
 Prieur, V, 285; VI, 503.
 Prieur (Le), I, 219; V, 701; VI, 106.
 Prigent, IV, 217.
 Primaigné, IV, 227.
 Prinaiguier, IV, 194, 643; VI, 444.
 Primaudaye (Jeanne de la), abb. de Saint-Georges, II, 262.
 Primault, IV, 46, 536; VI, 438, 594.
 Prime, VI, 438.
 Prince, IV, 173, 175.
 Prince (Le), II, 251; IV, 58, 375, 692; V, 80, 104, 338; VI, 72, 102, 119; voy. Leprince.
 Pringault, I, 346; IV, 760.
 Prins (Le), III, 96, 100.
 Prioul, I, 234, 235; V, 105, 338; VI, 601.
 Prioul de la Cloustais, I, 184, 218; VI, 433, 434.
 Priour, V, 16, 193; VI, 603.
 Privat, IV, 420.
 Privé, I, 61; VI, 418.
 Privé (Mathelin), ab. de Saint-Melaine, II, 8.
 Privé (Guill.), ab. de Saint-Melaine, II, 8; V, 662.
 Privé (Guill. le Jeune), ab. de Saint-Melaine, II, 9.
 Prodault, IV, 578. *
 Prod'homme, I, 232, 235, 259; IV, 367; V, 325; VI, 252, 377, 460.
 Prot, IV, 601.
 Proust, III, 211, etc.; V, 27, 294.
 Proust (Etienne Le), ab. de Saint-Melaine, II, 16.
 Provence (de), IV, 593.
 Prévost, II, 208, 424, 707; IV, 534; V, 47, 125, 398.
 Provost (Le), I, 140, 216, 240; III, 199, 206, 358, 359; V, 657; voy. Prévost (Le).
 Provost de la Boissière de Boisbily (Jean), ab. du Tronchet, I, 136, 179, 211; II, 231.
 Provôté (de la), IV, 743; V, 30.
 Prnaud, VI, 272.
 Prud'homme, IV, 256.
 Prunault, VI, 415.
 Prunel, VI, 435.
 Prunelay (de), III, 246.
 Pucci (Laurent), ab. de Saint-Melaine, II, 14, 15.

- Pucci, I, 227.
 Puébla (de la), III, 163.
 Puelle de Saint-Simon, V, 201, 409.
 Pugin, III, 183.
 Pugnaire (de), V, 481.
 Puichaut de Champfleury, V, 15.
 Puissant, V, 15.
 Punelle, VI, 295.
 Puy (du), IV, 146; VI, 449; voy. Dupuy.
 Puy du Fou (du), IV, 773.
 Puyssaye (de), IV, 594, 595.
 Pyart, IV, 597, 629.
 Pyrot, V, 15.
- Q**
- Quarré, I, 139; IV, 508, 514.
 Quartier, II, 743.
 Quatrambart (de), VI, 32.
 Quatrebarbes (de), II, 352; IV, 129.
 Quatrebœufs, V, 138, 170, 728.
 Quatreville, IV, 205.
 Quay (Le), II, 697; V, 60.
 Québriac (Gilles de), ab. de Montfort, II, 644.
 Québriac (de), I, 656; II, 157, 334, 369, 374, 622, 759; IV, 59, 129, 371, 464, 571, 599, 671, etc.; V, 228, 231, 364, 522, 524.
 Quédelai de Saint-Laa (Pierre), ab. de la Vieuville, II, 763.
 Quédillac (Amice de), abb. de Saint-Georges, II, 260.
 Quédillac (Jeanne de), abb. de Saint-Sulpice, II, 315.
 Quédillac (de), II, 151; IV, 172; V, 528, 529.
 Quéhéon (de), IV, 772.
 Quelen (Olyve de), abb. de Saint-Georges, II, 261; V, 579.
 Quelen (de), II, 140; III, 126; V, 497.
 Quelenc (du), IV, 248, 250, 535.
 Queleu, V, 136.
 Quelo, V, 761.
 Quomener (Le), IV, 744.
 Quémin, IV, 171.
 Quengo (du), III, 152, 243.
- Quengo de Tonquedec (du), II, 685.
 Quengo du Rocher de Crenolle (du), I, 210.
 Quéno, VI, 389.
 Quénoual, V, 256.
 Quénouart *vel* de Quénouart, II, 583; IV, 596, 656; V, 235; VI, 51, 139, 140, 229.
 Quenouillère, V, 653.
 Quergu (de), IV, 250, 676; voy. Kergu (de).
 Querhoent, IV, 291.
 Querloël, II, 759; IV, 719.
 Quernon *vel* Quinou (Raoul), ab. de Montfort, II, 643.
 Quernou, IV, 106.
 Quérou, IV, 636; VI, 597.
 Querret, III, 556.
 Quéru de la Coste, V, 553, 653.
 Queslavoine, IV, 738, 739; VI, 599.
 Quesneau, IV, 529.
 Quesnel, I, 146, 224; V, 663, 698.
 Quesnoy (du), I, 214.
 Quetrambat (de), VI, 32.
 Quettier, VI, 383, 467.
 Queu (Le), I, 234; IV, 331; voy. Lequeu.
 Quillistre de Bavalan, V, 599; VI, 172.
 Quillieu du Plessix, II, 328.
 Quilly (de), III, 261; V, 411; VI, 195; voy. Dequily.
 Quimarhoc, IV, 268.
 Quimerher, IV, 88.
 Quinart, IV, 556; V, 411, 499; VI, 105, 194, 302.
 Quincé (de), I, 139, 233; II, 310; IV, 572.
 Quintin, ab. de la Roë, II, 719, 721.
 Quintin, III, 155; V, 663, 770; VI, 432.
 Quiriac, év. de Nantes, II, 172; IV, 606.
 Quiry (de), II, 215.
 Quistinic (de), IV, 144.
 Quivif de Vauricher, I, 248.

R

- Rabardel, IV, 642.
 Rabaud *vel* Rabault, I, 269; II, 339, 355; IV, 521.
 Rabec (de), I, 486, 500; VI, 579.
 Raberge, V, 652.
 Rabestan (de), II, 337.
 Rabin, V, 642.
 Rabinard, IV, 437, 438, 750; VI, 354.
 Rabotin, III, 455.
 Rabutin-Chantal (de), VI, 388, 501.
 Racapé, IV, 187, 226; V, 146, 345, 700.
 Raccapé de la Magnane, III, 221, 454.
 Racheto, VI, 169.
 Racine, IV, 431, 516.
 Racinoux (de), I, 140, 184, 214; II, 739; IV, 534; V, 209, 345, 423; VI, 214, 373.
 Radegonde (Sainte), I, 48.
 Radenac, II, 207.
 Radenatz, IV, 586; V, 646, 662, 732.
 Radeweie (de), II, 538; VI, 194.
 Radhod, I, 395, 467, 487.
 Radigois, V, 646.
 Radiguel, IV, 9, 12; V, 316.
 Radiguer, III, 332.
 Rado, II, 218; VI, 592.
 Radon, III, 354; VI, 189.
 Radou, III, 475.
 Raffray, IV, 243, 246; V, 723; VI, 101, 492.
 Raffret, VI, 182.
 Rafred, VI, 383.
 Raganec (Pierre de), ab. de Saint-Méen, II, 134.
 Ragenard, ab. de Rillé, II, 603.
 Rageot-la-Touche, IV, 51, 356, 397.
 Rageul, IV, 135, 697; V, 665; VI, 40.
 Raginald, I, 171; IV, 136, 139.
 Raginbaud, VI, 390.
 Ragot, IV, 246; V, 488.
 Ragueneau, V, 338.
 Ragueneil (Gilles), ab. du Tronchet, II, 226.
 Ragueneil, I, 283; II, 74; III, 147; IV, 463, 543, 608; V, 365, 512; VI, 14, 451, etc.
 Ragueneil de la Bellière, VI, 15.
 Ragueneil de la Noë-Ferrière, V, 619.
 Raguideau, II, 50.
 Rahier *vel* de Rahier, II, 753, 754; IV, 64, 159, 634, 635; VI, 437, 444.
 Raibert, V, 362.
 Rajard, V, 180.
 Raimbaudière (de la), VI, 392, 393, 412.
 Raimbault, IV, 319, 416.
 Rainaud, év. d'Angers, II, 592.
 Rainaud, VI, 409.
 Raincourt (de), II, 534, 536.
 Rainelt, VI, 390.
 Rainfroy, I, 50, 170.
 Rainier, IV, 247.
 Rainulf, VI, 390.
 Raison, IV, 40.
 Rallier, III, 324; IV, 40; V, 356, 609.
 Ramaceul, III, 96.
 Ramage, IV, 250, 533.
 Ramaige, II, 149, 157; VI, 55.
 Ramard, V, 162.
 Ramaré, IV, 675, 676.
 Ramasseul, IV, 705.
 Rambert, I, 29, 34.
 Rambourg, VI, 432.
 Ramé, V, 356.
 Ramel, V, 51, 223.
 Rameru (de), II, 448.
 Rampont (de), II, 91.
 Ramuré, V, 410.
 Ranconnet (de), II, 754; IV, 64.
 Rarléon (de), V, 516.
 Raoul, év. d'Aleth, I, 576.
 Raoul, év. de Saint-Malo, I, 583, 612, 634, 681; IV, 108.
 Raoul, arch. de Tours, I, 54.
 Raoul, év. de Lydda, I, 73.
 Raoul I^{er}, ab. de Saint-Melaine, II, 7.
 Raoul II, ab. de Saint-Melaine, II, 8.
 Raoul, ab. de Saint-Méen, II, 131.
 Raoul, ab. de Redon, II, 173.
 Raoul, ab. du Tronchet, II, 223.

- Raoul, ab. de la Vieuville, II, 763.
 Raoul, I, 160, 170, 171; II, 412;
 IV, 459, 611; V, 97, 324, 791;
 VI, 69.
 Raoullin, V, 6.
 Raphaël, ab. du Tronchet, II, 227.
 Rapinel, IV, 182.
 Rappe, IV, 198.
 Rasle (Le), VI, 195, 355; voy. Le-
 rasle.
 Rasnel, IV, 274.
 Rastel, IV, 422, 741, 744; V, 532;
 VI, 207, 599.
 Raston, V, 187.
 Rateau, II, 53.
 Ratfred, IV, 79, 80, 218; V, 543;
 VI, 334, 335.
 Ratier, VI, 427.
 Rativel, IV, 24.
 Ratuili, év. d'Aléth, I, 576; II, 203.
 Ratuili, II, 164; IV, 79, 86, 217;
 VI, 333, 335.
 Rault, VI, 610.
 Ravar, VI, 590.
 Ravenel *vel* de Ravenel, III, 195,
 292, 527; V, 27, 271, 731.
 Ravenel du Boisteilleul (de), I, 208,
 211, 221; III, 347; V, 578; VI,
 576.
 Ravet, VI, 505.
 Ravill, év. d'Aléth, I, 574.
 Ray (Le), I, 644; IV, 315, 435, 481;
 V, 18, 171, 381, 524, 644; voy.
 Leray.
 Raymond, V, 492; VI, 419.
 Raymond (de), V, 701.
 Raymondot, IV, 254, 298.
 Raynaud, V, 395, 398.
 Razé, V, 71, 731; VI, 32, 468.
 Razeau de Beauvais, I, 185, 220;
 IV, 377.
 Reaulté (de la), V, 338.
 Rebillart, III, 146; IV, 330, 436;
 V, 18; VI, 206, 299.
 Reboux, V, 202.
 Rebours, II, 554; IV, 652; V, 688.
 Rebutet, VI, 609.
 Redet, V, 774.
 Redon, VI, 354.
 Refeuveille, VI, 400.
 Reffous (du), IV, 479.
 Refuge (de), IV, 445, 774.
 Regeart, V, 72; VI, 306, 424.
 Réginald, év. d'Aléth, I, 575.
 Réginald-le-Gros, II, 510.
 Régis, I, 263.
 Regnard, II, 659; IV, 11, 629; V,
 31, 96, 350, 397; VI, 62, 386,
 389.
 Regnaud, év. d'Angers, II, 727.
 Regnaud 1^{er}, ab. de la Vieuville, II,
 762.
 Regnaud II, ab. de la Vieuville, II,
 762.
 Regnaud *vel* Régnault, II, 149, 734;
 III, 300, 354; IV, 146, 205, 253,
 265, 357, 365, 420, 458, 466, 477,
 488, 504, 551, 678, 698, 734; V,
 22, 31, 103, 151, 171, 374, 394,
 476, 498, 536; VI, 13, 244, 340,
 589.
 Regnaud de Saint-Marsal, II, 82.
 Regnault de la Hellandiére, VI, 463.
 Regnault de la Jourdaye, VI, 174.
 Regnauldon, IV, 355.
 Régnier, I, 233; II, 154; III, 322,
 342, 343; IV, 24, 322, 726; V,
 99, 283, 285; VI, 8, 37, 105, 106,
 321, 582.
 Reguillet, VI, 246.
 Regnouard, IV, 603.
 Regnoul, V, 469.
 Rehault, V, 7, 468.
 Reigneraye (de la), II, 15, 40, 117,
 149; III, 177; V, 452; voy. Tho-
 mas.
 Reine (Orvène La), IV, 268.
 Reingnet, IV, 721; VI, 598.
 Rémi (S.), év. de Reims, I, 51.
 Reminel, V, 170.
 Reminiac, VI, 341.
 Remion (de), IV, 636.
 Remou, II, 480.
 Rena (Raphaël de), ab. de Rillé, II,
 604.
 Renais, V, 108, 160, 161, 163.
 Renard, IV, 536, 765; V, 86, 333;
 VI, 185.

- Renaud, év. d'Aleth, I, 567, 577.
 Renaud *vel* Renault, IV, 107, 360, 368, 493; V, 108, 202, 351, 366, 456, 468, 701, 717, 733; VI, 89, 107, 258, 353, 359, 404, 416, 445, 506.
 Renaudaye (de la), III, 152.
 Renaudet, V, 193.
 Renaudin, II, 85, 563.
 Renauldin, V, 394.
 Rende (di), VI, 581, 608.
 René (S.), év. d'Angers, I, 57.
 Renier, I, 127; III, 81.
 Renière, VI, 106.
 Renimel, IV, 277.
 Rennes (Jean de), ab. de Rillé, II, 604.
 Rennes (de), II, 52.
 Rennetel (Le), IV, 259.
 Renoard, I, 233.
 Renou, III, 221.
 Renouard *vel* de Renouart, II, 629; V, 188, 339, 636, 680; VI, 594, 595.
 Renouf, V, 507.
 Renoul, IV, 666, 667; VI, 384.
 Renoult, IV, 581; V, 788; VI, 212, 327.
 Renowart, IV, 218.
 Reschou (du), IV, 7.
 Reslou, V, 477; VI, 460.
 Resnais *vel* Resnays, IV, 277; VI, 13.
 Resnel de Bolconte (du), III, 467.
 Rességuier (de), I, 503.
 Ressiguier de Caumont (de), II, 245.
 Reste, II, 631, 743; IV, 628; V, 695, 697; VI, 245.
 Restenbault, VI, 33.
 Restoald, év. de Dol, I, 393.
 Rethwalard, év. d'Aleth, I, 575.
 Rethwalart, V, 544.
 Rethwald, év. de Dol, I, 393.
 Retiers (de), II, 716; III, 8.
 Rety (Le), IV, 198, 652.
 Retz (de), II, 171; VI, 494.
 Revat, VI, 459.
 Revault, IV, 61.
 Revel, I, 341.
 Reveleau, III, 82.
 Revol (Edmond de), év. de Dol, I, 425, 540; VI, 544.
 Revol (Antoine de), év. de Dol, I, 426; II, 221; III, 243, 273, 516.
 Revol *vel* de Revol, I, 427, 492, 503; II, 466, 467; III, 179; IV, 291, 721; VI, 246, 578, 598.
 Rheinsfeld (de), VI, 192.
 Rhotière (de Ja), II, 652, 671, 672.
 Riaheu, VI, 206.
 Rialan *vel* Riallan, IV, 539; V, 202, 708; VI, 179.
 Rialen, VI, 206.
 Riario (Pierre), ab. de Paimpont, II, 681.
 Riaud, V, 289.
 Riaudet, IV, 371.
 Riaut, VI, 258.
 Riaux, II, 364, 365, 707; V, 75.
 Riban, III, 294; V, 123.
 Ribault, I, 235; IV, 75; V, 316; VI, 481.
 Ribault de la Touraudais, VI, 291.
 Ribault (Le), VI, 157.
 Ribertière, VI, 193.
 Ribot, IV, 380, 384.
 Ribouchon, IV, 420, 421.
 Riboy, VI, 446.
 Ribretière, III, 115.
 Ricard, ab. de Melleray, VI, 591.
 Ricard, IV, 527.
 Ricault, VI, 344.
 Richert, VI, 390.
 Ricel, VI, 206.
 Richard I^{er}, r. d'Angleterre, II, 744.
 Richard II, duc de Normandie, II, 6.
 Richard, ab. de la Vieuville, II, 763.
 Richard *vel* Richart, I, 251, 778, 785; IV, 64, 448, 596, 636, 721, 752; V, 8, 162, 202, 217, 222, 366, 372, 403, 464, 672, 721; VI, 51, 151, 174, 194, 224, 316, 473, 608.
 Riche, VI, 468.
 Riche (Le), I, 656.
 Richebois (de), V, 496.
 Richer, ab. de Saint-Julien de Tours, II, 584.

- Richer, II, 728; IV, 268, 629; V, 409, 783; VI, 23, 212, 612, 616.
 Richeust, IV, 416.
 Richeux, VI, 412, 599, 616.
 Richier, IV, 106; V, 294.
 Richomme, I, 153; IV, 567; VI, 145, 277.
 Ricordel, V, 532; VI, 180.
 Riculf, V, 217.
 Ridard, V, 303, 733.
 Ridé, V, 483; VI, 480, 481.
 Rideau, VI, 388, 389.
 Ridouel, V, 46.
 Ridwant, V, 39.
 Riétoc, V, 666.
 Rieux (Marquize de), abb. de Saint-Georges, II, 260.
 Rieux (de), II, 173, 189, 260, 423; III, 152; IV, 382, 388, etc., 608, 688; V, 231, 786; VI, 15, 270, 284, 286.
 Rieux (des), I, 750; III, 551; IV, 159; V, 625, 678; voy. Desrieux.
 Rigaudière (de la), IV, 576.
 Rigault, III, 196; V, 448.
 Rigoert (Henri de), ab. de Redon, II, 172.
 Rigollois (Le), I, 153.
 Rigourd, V, 303.
 Rigulf, VI, 390.
 Rigult, VI, 391.
 Rihet, II, 157; IV, 532, 536; V, 366.
 Rihouey, V, 285.
 Rihowen, V, 177.
 Rimaczon, II, 486.
 Rimarin, ab. de Saint-Melaine, II, 7.
 Rimasson, IV, 131, 337; V, 221, 375, 449, 537, 733.
 Rimou (de), V, 686.
 Rinevel, IV, 266.
 Ringues, IV, 472.
 Rio, II, 471.
 Riocat, I, 559.
 Rioci, VI, 596.
 Riollier, VI, 50.
 Riostisme (S.), I, 39, 40.
 Riou, I, 135; II, 42; III, 355; IV, 520; V, 255, 366, 411, 578, 652, 707; VI, 215, 589, 590.
 Riou (de), V, 89.
 Ripnel, V, 682.
 Ripvière, V, 308; voy. Rivière.
 Ripvière (de la), II, 714; V, 745; voy. Rivière (de la).
 Risbert, V, 36.
 Risonan, VI, 108.
 Riscun, V, 433.
 Rismonoc, IV, 218.
 Rissel, IV, 140, 266; V, 493; VI, 447.
 Risweten, IV, 80.
 Ritcand, ab. de Redon, II, 170, 202; IV, 85, 605; V, 178, 666.
 Ritwal, év. d'Aleth, I, 574.
 Ritwal, ab. de Redon, II, 170.
 Ritwant, VI, 391.
 Ritweten, V, 177.
 Riun, V, 36.
 Rivallan, V, 386, 394.
 Rivallon I^{er}, év. d'Aleth, I, 575.
 Rivallon II, év. d'Aleth, I, 579.
 Rivallon *vel* Riwallon, I, 56, 170; IV, 459; V, 54, 538, 541.
 Rive (de la), III, 439.
 Rives (de), VI, 501.
 Rivet, IV, 446; V, 782; VI, 56, 362, 596.
 Rivière, IV, 64; V, 92; VI, 63; voy. Ripvière.
 Rivière (Robert de la), év. de Rennes, I, 78, 276.
 Rivière (Odet de la), ab. de Redon, II, 175.
 Rivière (de la), I, 78, 81, 161, 173, 221, 225, 285, 311, 315, 319, 507; III, 96; IV, 550; voy. Ripvière (de la).
 Rivilin, V, 666.
 Riwal, I, 375.
 Riwalt, V, 433.
 Riwocon, IV, 455.
 Riwohen, V, 433.
 Riwor, V, 432, 433.
 Robasnier, III, 37.
 Robelot, VI, 144.
 Robert, V, 467.
 Robert, év. de Rennes, I, 58.
 Robert, év. de Nantes, VI, 42.

- Robert, év. du Mans, I, 52.
 Robert I^{er}, ab. de Saint-Méen, II, 129.
 Robert II, ab. de Saint-Méen, II, 130.
 Robert III, ab. de Saint-Méen, II, 130.
 Robert, ab. de Redon, II, 171, 213.
 Robert (François), ab. de Paimpont, II, 684, 696.
 Robert I^{er}, ab. de la Vieuville, II, 760.
 Robert II, ab. de la Vieuville, II, 763.
 Robert, ab. de Toussaints d'Angers, II, 727.
 Robert, I, 146, 213; II, 456, 716, 717; III, 65, 605; IV, 19, 35, 175, 225, 287, 313, 341, 351, 466, 492, 531; V, 50, 51, 60, 71, 103, 150, 257, 277, 290, 441, 483, 498, 661, 697, 775; VI, 6, 9, 32, 204, 206, 219, 305, 399, 427, 590.
 Robert de la Mennais, III, 538, etc., 544, 555, 613, etc., 653; IV, 465; V, 483; VI, 607.
 Robic, V, 367.
 Robichet, VI, 178.
 Robidas, V, 739, 747.
 Robidet, VI, 321.
 Robidou, II, 53; IV, 291; V, 716, 717; VI, 590.
 Robien (de), II, 161, 179; III, 128; IV, 45.
 Robin, I, 233; II, 79; IV, 17, 112, 198, 224, 237, 274, 503; V, 108, 150, 493; VI, 98, 373, 589.
 Robinaud, VI, 260, 261.
 Robinault, II, 127, 152, 161, 339; IV, 444, 649; V, 32, 68, 284, 454; VI, 204, 205, 241, 377, 464, 587, etc.
 Robineau, IV, 128, 652.
 Robinois, I, 235.
 Robiou, IV, 738; V, 51, 787, 789.
 Robiou de la Tréhonnais, I, 763; V, 655.
 Robitel, VI, 112.
 Rochaid-Dahdah, IV, 498.
 Roche, II, 466; III, 430.
 Roche (de), IV, 221; V, 46.
 Roche (de la), I, 161, 181, 182, 251, 496; II, 52, 374; IV, 23, 447; V, 288, 310, 672; VI, 400.
 Roche (Michel de la), ab. de Saint-Melaine, II, 20.
 Roche-Bernard (de la), I, 591; III, 135, 137; IV, 669; V, 86.
 Rochechouart (de), II, 20, 702; III, 232; IV, 231, 576, 703, 770; V, 86, 156, 418, 471, 472; VI, 21, 421, 422, 582; voy. Mortemart (de).
 Rochechouart-Faudras (de), II, 556.
 Roche-Courbon (de la), II, 375.
 Roche-Dalery (de la), III, 244.
 Roche de Kernezne (de la), II, 216.
 Rochefort, V, 151; VI, 604.
 Rochefort (de), I, 589; II, 189, 223; IV, 388, etc.; VI, 270, 281, 287.
 Rochefoucaud (Etienne de la), év. de Rennes, I, 58, 150; II, 362, 363; IV, 14, 187, 352; V, 97, 118; VI, 41.
 Rochefoucault (de la), I, 59; II, 424; III, 58.
 Rocher *vel* Rochier, IV, 152, 154, 265, 648, 698, 718; V, 103, 222, 515, 698; VI, 89, 162, 456, 593.
 Rocher *vel* Rochier (du), I, 263; II, 610; III, 147, 359; IV, 588, 738, 751; V, 175, 176, 302, 505, 615, 621, 782; VI, 162, 590; voy. Durrocher.
 Rocher du Quengo (du), V, 466; VI, 398.
 Rocheran, VI, 326.
 Rocherullé, IV, 355.
 Roches (des), I, 151.
 Roche-sur-Yon (de la), II, 134.
 Rochetanguy (Guill. de la), év. de Rennes, I, 66, 130.
 Rocolez (de), IV, 139.
 Rodald, V, 217; VI, 335.
 Rodays, IV, 396.
 Rodrigues, IV, 642.
 Roë (de la), II, 343; IV, 445.
 Roenwallon, ab. de Redon, II, 470.

- Roenwallon, IV, 81, 85.
 Rogel, II, 638.
 Roger, I, 170; II, 230; IV, 237, 368, 444, 447, 453, 466, 685, 693, 698; V, 31, 248, 306, 488, 700; VI, 117, 185, 194, 395, 420, 464, 480, 589, 590; voy. Rogier.
 Roger de Vavincourt, IV, 376.
 Rogeron, III, 93.
 Rogier, III, 410; IV, 111, 291, 430, 643; VI, 592; voy. Roger.
 Rogier du Crévy, I, 174, 219; IV, 272.
 Roline, V, 268.
 Rogny (de), II, 87.
 Rogon, IV, 59; VI, 615.
 Rohan (Josselin de), év. de Saint-Malo, I, 589, 672; III, 300.
 Rohan (de), II, 103, 189, 216, 762; III, 122, 136, 442; IV, 258, 339, 376, 576, 688, 770, etc.; V, 179, 251, 254, 348, 350, 418, 434, 436, 485, 529; VI, 21, 24, 214, 357, 358.
 Roiantdreh, V, 177.
 Roianteline, I, 474; II, 255, 278, 292; III, 491; IV, 346, 347, 419; V, 456.
 Roiantken, II, 204.
 Roiantrich, V, 217.
 Roisard, V, 136, 140.
 Roisnel, VI, 373, 615.
 Rolaud, V, 367.
 Rolland 1^{er}, arch. de Dol, I, 388, 399; VI, 526.
 Rolland II, arch. de Dol, I, 389, 403.
 Rolland, ab. de Saint-Méen, II, 130.
 Rolland, ab. de Rillé, II, 603.
 Rolland *vel* Roland, I, 397, 491, 720; II, 734; IV, 146, 515, 744; V, 53, 302, 532, 549, 708; VI, 72, 120, 171, 217, 218, 224, 303, 305, 306, 315, 332, 354, 355, 614.
 Rolland du Noday, I, 208, 212.
 Rolland de Rengervé, V, 182, 438.
 Rolland du Roscoat, III, 649.
 Rollandin, V, 264.
 Rollat, II, 732.
 Rollée (de), III, 239; IV, 159; V, 74, 76.
 Rollon (de), V, 200.
 Rome (de), II, 112.
 Romelin, V, 14, 192.
 Romelin (de), IV, 334, 335; V, 215, 601, 676; VI, 62, 301, 503.
 Romic, IV, 80.
 Romillé (de), II, 441; IV, 624; V, 285, 687, 704; VI, 586.
 Romilley *vel* Rommilley (de), I, 112, 175, 207, 208, 214; II, 246; III, 505, 525; IV, 43; VI, 34, 35, 346, 397, 399, 616.
 Rommier, VI, 4.
 Ronceray, IV, 521, 652.
 Ronceray (Pierrard du), V, 431.
 Roncière (de la), III, 89.
 Rondel, IV, 161, 491; V, 18, 163, 304, 305, 402, 535; VI, 413.
 Rondier (de), V, 655; VI, 287.
 Ronsard, IV, 178, 365, 662; V, 448.
 Ronselín, V, 273.
 Ronsin *vel* Roncin, I, 251; IV, 305; V, 102; VI, 420.
 Ronxin, VI, 395.
 Ronzeray, VI, 366.
 Ropert, VI, 332.
 Roqueldren (Le), IV, 493.
 Roquessa (de), II, 18.
 Roquet *vel* Rocquet, IV, 504, 636; V, 748; VI, 193, 383, 424, 597.
 Ros (de *vel* du), II, 140; V, 711.
 Rose (de la), II, 412.
 Roselier, VI, 355.
 Rosmadedec (Yves de), év. de Rennes, I, 71.
 Rosmadedec (Charles de), ab. du Tronchet et de Paimpont, II, 230, 684, 685.
 Rosmadedec (Sébastien de), ab. de Paimpont, II, 683.
 Rosmadedec (de), I, 71, 497; II, 683, 684; III, 126, 137, 187; IV, 227, 639; V, 389, 584, 792; VI, 595.
 Rosnier, VI, 602.
 Rosnyvinen (de), II, 298, 310, 338, 703; III, 126; IV, 178, 408, 519, 522, 523, 703, 706; V, 70, 86, 90;

- 115, 156, 191, 301, 444, 445, 447;
 VI, 237, etc., 312.
 Rosse, VI, 280.
 Rosselin, IV, 388, 392, 686; VI, 286.
 Rosset, II, 545.
 Rosset (de), II, 466.
 Rossi (Louis de), ab. de Redon, II,
 175.
 Rossignol, IV, 759; V, 6, 7, 432.
 Rossol (de), II, 535.
 Rostan, I, 234, 258.
 Rosty, V, 762.
 Rothandus, I, 51.
 Rothodé, IV, 373.
 Rotier, IV, 392.
 Rou, VI, 105.
 Rouairie (de la), VI, 210; voy. Tuf-
 fin.
 Rouaud, év. de Rennes, I, 56.
 Rouaud, év. d'Aleth, I, 576.
 Rouaud *vel* Rouault, II, 53, 207;
 IV, 589, 590, 668; V, 32, 223,
 365, 367, 542, 580, 652, 653, 664,
 696; VI, 190, 191, 383, 412, 424.
 Rouazin, IV, 112.
 Rouch (de), II, 684.
 Roucherolles (de), VI, 34.
 Roue (de la), I, 139.
 Rouenson, IV, 522.
 Rouessard, IV, 676, 772; V, 515.
 Rouesson, VI, 500, 506.
 Rouezard, IV, 759.
 Roufflet, IV, 256.
 Rouge (Le), I, 217; III, 410; V, 676.
 Rougé, IV, 409; V, 484.
 Rougé (de), II, 88, 593; III, 67, 137;
 IV, 564, 608, 754; V, 442, 749;
 VI, 3, 615.
 Rougemont (de), II, 379.
 Rougeul, V, 422.
 Rougnon, VI, 210.
 Rouillac (de), I, 630; IV, 327; V, 92,
 201; VI, 591.
 Rouillé, II, 591.
 Rouillé (Le), IV, 65; VI, 586.
 Roujoux, III, 81.
 Roul, IV, 174, 224; VI, 257.
 Rouleau du Plessix, III, 218.
 Roulé *vel* Roullé, III, 456; IV, 341,
 361, 579, 636; V, 329; VI, 60.
 Roulée *vel* Roullée, IV, 421, 773;
 V, 427.
 Roulefort, IV, 503.
 Roulefort (de), III, 263.
 Roulland, V, 53.
 Roulland de la Haye, VI, 585.
 Roulleaux, IV, 327, 675, 676; VI,
 504.
 Roullequin, III, 315.
 Roullier, IV, 174; V, 670; VI, 410,
 593.
 Roullin, V, 151; VI, 595.
 Roulois, VI, 510.
 Roumé, I, 310.
 Rousel, V, 229.
 Rousseau, I, 243, 463, 465, 503; II,
 245, 675; V, 766.
 Rousseau (Le), VI, 230.
 Roussel, I, 239, 497, 507; II, 393,
 394; IV, 392, 516, 592, 668; V,
 35, 333, 548, 688, 752, 794, 795;
 VI, 40.
 Roussel de Tilly, I, 135, 213.
 Roussellet (Raoul), év. de Saint-Malo,
 I, 586, 588, 689.
 Roussellet de Châteaurenault, V, 314,
 315.
 Roussellet, II, 732.
 Rousselin, I, 651; III, 466; VI, 580.
 Roussigneul, I, 539; V, 580, 653.
 Roussin, II, 707.
 Rousson, IV, 744; V, 31.
 Routri, I, 258.
 Routtier de la Forcade, I, 219.
 Rouvrais, V, 790.
 Rouvray (du), IV, 574, 576, etc.;
 VI, 359, 588.
 Rouvraye (de la), II, 209; V, 231.
 Rouvre (du), VI, 234.
 Rouvron de Saint-Germain, II, 328.
 Roux, IV, 277; V, 441; VI, 405, 593.
 Roux (Le), I, 141, 235, 462, 474,
 496; II, 310, 339, 409, 526, 567;
 III, 209; IV, 177, 179, 266, 330,
 425, 448, 480; V, 140, 144, 151,
 482, 688, 698, 711; voy. Leroux.
 Roux (Geoffroy Le), arch. de Dol, I,
 388, 401; II, 757, 758.

- Roux (Hugues Le), arch. de Dol, I, 402, 489; IV, 490, 598.
- Roux (François Le), ab. de Saint-Melaine, II, 16.
- Roux (Guill. Le), ab. de Saint-Méen et du Tronchet, II, 131, 226.
- Roux (Alain Le), ab. de Saint-Méen, II, 131.
- Roux-Lavergne, I, 783.
- Rouxau, V, 706.
- Rouxel, I, 238; II, 52, 207, 243, 365; IV, 259, 266, 339, 406, 426, 504, 642, 728, 759; V, 18, 176, 210, 325, 467, 493, 502, 505, 664, 728; VI, 63, 195, 278, 298, 344, 352, 398, 412, 441, 586, 589; voy. Roussel.
- Rouxel (Jean), ab. de Saint-Melaine, II, 11.
- Rouxel (Le), IV, 492.
- Rouxel-Bellehère, III, 146.
- Rouxelle, I, 226.
- Rouxigneul, IV, 599.
- Rouxin, IV, 738.
- Rouyer, IV, 492; V, 650.
- Rouyer (Le), I, 298; IV, 39.
- Rouzé, VI, 98.
- Rovère (de la), VI, 449.
- Roverella, VI, 449.
- Roxelin, VI, 355.
- Roy, IV, 272.
- Roy (Le), I, 239, 246, 248, 527; II, 540, 544, 663, 711; III, 361, 396; IV, 16, 19, 106, 107, 516, 519; V, 18, 115, 116, 137, 382, 398, 448, 476, 481; VI, 44, 419, 615; voy. Leroy.
- Roy (Thomas Le), év. de Dol, I, 155, 214, 347, 421; IV, 76, 610; V, 210; VI, 545.
- Roy de la Brosse (Le), VI, 419.
- Roye (Guy de), év. de Dol, I, 411.
- Royer, II, 218; III, 229; IV, 537, 540; V, 5, 135, 143, 243, 259.
- Royer (Le), II, 201; V, 5, 783; VI, 345, 346, 480.
- Royer de Forges (Le), II, 568.
- Royrand, VI, 116.
- Rozé, V, 16, 260, 269, 449, 663, 756; VI, 56.
- Rozet (du), II, 441.
- Rozy, I, 630, 645; II, 592; V, 439, 477.
- Rualen, III, 332; VI, 322.
- Ruallan, IV, 698; V, 381.
- Ruallon, I, 491; V, 381, 700.
- Ruaud *vel* Ruault, II, 545; III, 377, 399, 410, 551; IV, 167, 211, 644; V, 92, 181, 755, 766; VI, 117, 163, 384, 448, 454, 455.
- Ruau de la Tribonnière, V, 569, 658; VI, 609.
- Ruau, V, 16, 488; VI, 224.
- Rubaud, IV, 19.
- Rubaudière (de la), II, 144.
- Rubin, II, 569; IV, 697; V, 429, etc.; VI, 245.
- Rubin de la Grimaudière, IV, 651; V, 337.
- Ruc (de la), IV, 315, 762; V, 116, 381, 402; voy. Delarue.
- Ruclin, I, 378.
- Ruellan, I, 151, 160, 170, 251, 491; II, 662; IV, 246, 265, 331, 545; VI, 63, 373, 612, 616.
- Ruellan du Tiercent, II, 624; III, 18, 128, 336, 442; IV, 128, 129, 293; V, 436, 464, 466, 601, 680, 765; VI, 77, 157, 161, 215, 374, 376, 462.
- Ruelle, VI, 582.
- Ruclon, IV, 720.
- Ruffault, III, 426; IV, 274, 648; V, 59; VI, 162.
- Ruffet, V, 480.
- Ruffier, I, 661; II, 645; IV, 245; V, 31, 229, 487.
- Ruffin, III, 266.
- Ruffé, IV, 135; VI, 587.
- Ruisseaux (Mathieu des), ab. de Saint-Melaine, II, 9, 106, 730; IV, 8.
- Rupin, IV, 528.
- Ruyaux, I, 265.
- Ruzé (Guill.), év. de Saint-Malo, I, 598; VI, 544.
- Ruzé, I, 665; II, 441, 518.
- Ruzille, I, 163.

S

- Sablé, IV, 136.
 Sacconi, I, 763.
 Sachaire (Le), VI, 607.
 Sacher (Le), V, 193; voy. Lesacher.
 Sachet, IV, 112.
 Sacquet *vel* Saquet, IV, 226, 357, 358; V, 571, 662; VI, 258.
 Sage (Le), IV, 332, 643, 656; V, 438; 535, 751, 766, 801; VI, 212, 338, 399, 437, 580; voy. Saige (Le).
 Saget, IV, 261; V, 550; VI, 219.
 Saget de la Jonchère, IV, 551; V, 148.
 Saicherre (Le), V, 71.
 Saige (Le), I, 310; IV, 586, 738; V, 226; VI, 113, 174; voy. Sage (Le).
 Saige de la Villesbrune (Le), IV, 430, 666; V, 267; VI, 118, 119, 509, 592.
 Saiget, IV, 112, 535; V, 662; VI, 62, 69, 504.
 Sairdre (de), II, 472.
 Saillard, VI, 302, 333.
 Saint (Le), V, 240, 244, 260, 680; VI, 605.
 Saint-Amadour (de), IV, 376, 550, 688, 689; V, 370, 371; VI, 54, 372.
 Saint-André (de), I, 501.
 Saint-Armel (de), V, 734.
 Saint-Aubin (de), III, 407, 447; IV, 20, 24, 516; V, 188; VI, 603; voy. Blin et Freslon.
 Saint-Briac (de), II, 384.
 Saint-Brian (de), I, 661.
 Saint-Brice (de), II, 610; IV, 414, 415, 588; V, 764.
 Saint-Brieuc (de), II, 96, 154.
 Saint-Broladre (de), II, 527, 530.
 Saint-Crespjn (de), II, 401.
 Saint-Cristan (de), I, 136, 211; IV, 176.
 Saint-Cyr (de), II, 535; VI, 344, 582.
 Saint-Denoual (de), III, 307, 365.
 Saint-Didier (de), II, 42, 471; VI, 387.
 Saint-Do (de), V, 8, 56.
 Saint-Domeineuc (de), IV, 499.
 Saint-Ehen (de), V, 424.
 Saint-Elect (Geoffroy de), ab. de Saint-Melaine, II, 9.
 Sainte-Marie (de), VI, 431.
 Saint-Etienne (de), II, 610; IV, 339; VI, 21.
 Saint-Florentin (de), III, 452.
 Saint-Genys (de), V, 775.
 Saint-Germain (de), II, 316, 684, 740, 744; IV, 516; V, 694, 696, 763, 767; VI, 240.
 Saint-Germain du Pinel (de), II, 719, 720; VI, 37.
 Saint-Gilles (Mathieu de), ab. de Rillé, II, 604.
 Saint-Gilles (de), I, 248, 281; II, 103, 111, 112, 114, 157, 255, 669, 779; III, 137; IV, 62, 64, 157, 254, 396, 440; V, 34, 374, 393, 467, 485, 487, 704, etc.; VI, 44, 54, 157, 172, 173, 300, 398, 421.
 Saint-Gonlay (Robert de), ab. de Montfort, I, 241; II, 642.
 Saint-Gonlay (Raoul de), ab. de Montfort, II, 642.
 Saint-Hilaire (de), V, 707; voy. Haye (de la).
 Sainthomme (Le), IV, 628.
 Saint-Jean (de), II, 243, 384, 711, 714; IV, 529, 657; V, 60; VI, 154.
 Saint-Just (de), V, 338.
 Saint-Léan (de), V, 424.
 Saint-Léger (de), VI, 583.
 Saint-Leu (de), IV, 630.
 Saint-Mahé (de), IV, 464.
 Saint-Main (de), II, 291; V, 360.
 Saint-Malon (Olivier de), ab. de Saint-Méen, II, 131.
 Saint-Malon (de), II, 77; VI, 153.
 Saint-Mard (de), VI, 159, 165.
 Saint-Martin (de), VI, 3, 579.
 Saint-Maugand (Guill. de), ab. de Montfort, II, 641, 659.
 Saint-Méen (de), V, 255.
 Saint-Melaine (de), II, 779; VI, 180.
 Saint-Meleuc (de), III, 362.

- Saint-M'hervé (de), VI, 479.
 Saint-Pair, VI, 288, 427.
 Saint-Pair (de), VI, 509.
 Saint-Palais (de), I, 763.
 Saint-Patern (de), II, 522; VI, 42.
 Saint-Père (de), VI, 221.
 Saint-Pern (de), II, 261, 314, 583,
 739; III, 384; IV, 54, 153, 155,
 330; V, 392, 591; VI, 227, 228,
 585, 587, 595.
 Saint-Pez, V, 232.
 Saint-Rémy (de), II, 625.
 Saint-Sauveur (de), I, 636.
 Saint-Sérénique (de), II, 451.
 Saint-Simon (de), V, 381; voy.
 Puelle.
 Saint-Suliac (de), II, 504.
 Saisdubreil, V, 130, 135.
 Saivin, IV, 568.
 Salacon, év. de Dol, I, 380, 394.
 Saladin, V, 493.
 Salsesse, IV, 629.
 Saleure (de), IV, 738.
 Saliou de Chefdubois, II, 328; III,
 128.
 Saliou de la Villemorin, II, 239.
 Salle (de la), II, 468; III, 157, 450;
 IV, 457, 458; V, 182; VI, 263.
 Sallenoë (de), IV, 738.
 Salles (des), I, 240; IV, 641, etc.
 Salligot, II, 353.
 Salmon, I, 750; II, 140, 624; III,
 215, 468, 549, 551; IV, 90, 255,
 298, 493; V, 61, 108, 170, 384,
 410, 542, 748, 755, 780; VI, 78,
 156, 190, 276, 344, 416, 502, 610.
 Salomon, r. de Bret., I, 40, 385,
 386, 576, 610; II, 125, 168, 201,
 203, 206, 211, 212; IV, 80, 148,
 199, 275, 604; V, 163, etc., 178,
 399, 450, 471, 666, 667; VI, 334,
 522, 523.
 Salomon, I, 160, 172, 181, 253; II,
 373; IV, 565.
 Salornay (de), II, 152.
 Salvator, év. d'Aleth, I, 572, 576;
 VI, 523.
 Salviati (Jean), ab. de Redon, II,
 175.
 Salviati (Bernard), ab. de Redon, II,
 175.
 Samoïs (Jean de), év. de Rennes, I,
 67.
 Samson (S.), év. de Dol, I, 49, 373,
 etc., 391, 392, 395, 456, 510, 535,
 559, 561, 563, 571; II, 120; III,
 491, etc.; IV, 504; V, 265, 684;
 VI, 70, 80, 236, 516, 517, 519,
 523.
 Samson, IV, 351, 730; V, 297, 449,
 503, 777; VI, 69, 173, 194, 263,
 373, 456, 615.
 Samson du Gage, V, 382.
 Sancier, VI, 79.
 Sancto, I, 47.
 Sanguinet (de), IV, 298.
 Sanour, IV, 64.
 Santo-Domingue (de), IV, 419.
 Saout (Le), I, 646; VI, 133, 145,
 613.
 Sarceaux, V, 800; VI, 298.
 Sarcel, IV, 629; VI, 144, 495.
 Sariae (Bernard de), ab. de Paim-
 pont, II, 684.
 Sarol, I, 234.
 Sarrasin (Le), IV, 376.
 Sarrazin, V, 534; VI, 158, 405.
 Sarsfield (de), I, 281; III, 383, 384,
 428; V, 725, 726.
 Satin, II, 733; IV, 100, 193.
 Satmoët, IV, 81.
 Saturnin (S.), I, 28.
 Saubost, IV, 155, 242; VI, 73, 429.
 Saucet, VI, 240.
 Saudemy, I, 243.
 Sauduny, V, 707.
 Saudrais, IV, 573; V, 176, 505.
 Saugère (de la), IV, 47, 119.
 Saulay, IV, 106; V, 707.
 Sauldecourt (de), VI, 97.
 Sauldrais, III, 59; IV, 628; VI,
 198.
 Sauldraye (de la), V, 42, 47, 260.
 Saulduny, V, 103; VI, 89.
 Saulnier (Jeanne), abb. de Saint-
 Sulpice, II, 813.
 Saulnier, V, 126, 129; VI, 46, 301,
 356, 438, 439, 510.

- Saulnier (Le), IV, 182, 392; V, 413, 416, 801; VI, 287.
 Saulnières (de), I, 251.
 Sault, IV, 210.
 Saussay (du), IV, 345.
 Saussaye (de la), V, 476.
 Saussebois, VI, 607.
 Sautreau, I, 259, 321.
 Sauvage *vel* Sauvaige, I, 153; II, 87, 140; IV, 13, 285; V, 116, 501, 708; VI, 225.
 Sauvage (Le), IV, 362, 363.
 Sauvaget, V, 551, 738, 752; VI, 311.
 Sauvat, II, 374.
 Sauvé, IV, 237; V, 398; VI, 199, 216, 245.
 Sauveur, VI, 593.
 Sauvey, VI, 602.
 Sauviet, II, 479.
 Sauzillon (de), II, 96.
 Savadon, V, 707.
 Savary, II, 714; III, 516; IV, 392; V, 208; VI, 17.
 Savatte, IV, 545.
 Savidon, IV, 89.
 Savinel, III, 457.
 Savoie-Carignan (de), VI, 192.
 Savonnières (de), I, 737.
 Savonnières de Lignière (de), II, 499.
 Savoumin, II, 503.
 Savouré, IV, 407, 522.
 Savoye, V, 707.
 Seccaux (de), III, 658.
 Scelles (de), V, 187; VI, 459.
 Scepeaux (de), II, 56, 594; III, 55, etc.; IV, 71; V, 231, 444, 764.
 Schomberg (de), III, 56.
 Scieu (S.), I, 560.
 Scieu (Le), IV, 60, 516; VI, 280.
 Scilleux (Le), IV, 182; voy. Silleux (Le).
 Scirard, V, 711.
 Scla, I, 233.
 Scotti (Paul), ab. de Redon, II, 176, 177.
 Scouarnec, I, 259.
 Scubillon (S.), I, 467; III, 493.
 Sebille, II, 207; V, 284; VI, 578.
 Sebillot, IV, 198; V, 215; VI, 604.
 Sebire, I, 624.
 Sécart, II, 96; V, 737.
 Séglin (S.), VI, 255.
 Segretain, VI, 198.
 Séguin, II, 83, 87.
 Séguin des Hons (de), III, 627.
 Séher, IV, 284.
 Seigneur (Le), I, 463, 465; VI, 577.
 Seillay (du), V, 15.
 Seillier, V, 193.
 Sellier, VI, 609.
 Sellier (du), I, 243.
 Sellier (Le), II, 461.
 Selloux (Le), V, 761.
 Selvage (Le), V, 183.
 Semelle, IV, 716.
 Semper, II, 441.
 Sénéchal, III, 292.
 Sénéchal (Yves Le), ab. de Redon, II, 174, 191; IV, 224; V, 450.
 Sénéchal *vel* Sèneschal (Le), I, 171, 251; II, 100, 459, 610; III, 43, 229, 527; IV, 518, 712; V, 265, 299, 290, 773, 778; VI, 462, 467.
 Sénéchal de Carcado (Michel Le), ab. de Paimpont, II, 681, 699, 711.
 Sénéchal de Carcado (Le), II, 174, 629; V, 675.
 Sémemand, II, 248, 251.
 Senèque, IV, 93.
 Senieur, I, 373.
 Sens (de), II, 610.
 Séradin, V, 243.
 Serdebreil, V, 192.
 Seré (de), VI, 188, 191, 193, 234, 496.
 Serel, V, 223.
 Sérent (de), VI, 467.
 Serf (Le), IV, 515, 636; voy. Cerf (Le).
 Sergeais, V, 310.
 Sergius, I, 28.
 Sérizay (de), I, 601; VI, 274.
 Serpin, IV, 158.
 Serrant, V, 625; VI, 185.
 Serré (Le), V, 375.
 Serres (de), II, 179; VI, 3.
 Servajan, VI, 616.
 Servaude (de), II, 163, 207; IV, 194;

- V, 171, 174, 414, 475; VI, 45, 432.
- Servayan, V, 104.
- Servelle (de la), V, 431.
- Servièrre, IV, 72.
- Servius, I, 29, 34.
- Servon (de), III, 266; VI, 328, 329.
- Servot (Olivier), ab. de Saint-Méen, II, 132.
- Servot (Guill.), ab. de Saint-Méen, II, 132.
- Serts (de), II, 216.
- Sesmaisons (Jean de), ab. de Redon, II, 174.
- Sesmaisons (de), IV, 339; VI, 581.
- Seune, V, 755.
- Sévègrand (de), IV, 655.
- Seven, IV, 60.
- Sevère, VI, 124.
- Severin, I, 393.
- Séviigné (de), I, 219, 227; II, 80; III, 152; IV, 41, 304, 527; V, 199, 623, 686, 687, 699; VI, 387, 388, 496, 501.
- Sevin, I, 750; III, 266; IV, 467; V, 95, 96, 366, 440; VI, 63.
- Sicli, V, 39.
- Sicot, IV, 155; V, 493.
- Sidoine (S.), I, 28, 32.
- Sieur (Le), IV, 667.
- Siéyès (de), IV, 738.
- Sigebert, IV, 199, 605.
- Sigobert, VI, 391.
- Sigon, ab. de Saint-Florent, II, 7, 482.
- Sillé (de), I, 406; II, 745.
- Silleux *vel* Sylleux (Le), IV, 291; VI, 246, 400.
- Silvestre, ab. de Redon, II, 172.
- Silvestre, I, 182.
- Simiane (de), IV, 688.
- Similien (S.), ab. de Taurac, III, 501.
- Simon, ab. de Redon, II, 174.
- Simon, ab. de Saint-Jouin, II, 548.
- Simon, I, 219, 222, 310; II, 634; IV, 50, 146, 171, 211, 228, 236, 331, 374, 642, 657, 686, 763; V, 67, 268, 294, 345, 372, 385, 423, 464, 466, 532, 537, 663, 721, 756; VI, 79, 102, 377, 455, 589, 610, 611; voy. Symon.
- Simonneau, V, 331.
- Simonneaux, IV, 12, 24; VI, 455.
- Sinybaldis (de), II, 466.
- Sioc'han de Saint-Jouan, V, 233; VI, 100, 101, 104.
- Sion (de), II, 172.
- Sirel, IV, 662.
- Sixt (de), V, 524; VI, 336.
- Sixte I^{er}, pape, I, 34.
- Sixte II, pape, I, 38.
- Sixte IV, pape, I, 418; II, 681; III, 26, 43, 125.
- Sochet de Gontry, I, 509.
- Sohier, V, 249; VI, 327.
- Soldini, I, 625, 629; II, 503.
- Soleil, V, 269.
- Soligné (de), II, 761, 775; IV, 463, 552; V, 184, 460.
- Solitaire (Le), III, 143, 522.
- Sollier, V, 717.
- Sollier (du), V, 419.
- Songeuoux (Le), V, 561.
- Songeur (Le), IV, 744.
- Songeux (Le), V, 384; VI, 314, 315.
- Sonnet de Chefdubois, IV, 55.
- Sorel, III, 125; IV, 707; VI, 88, 152, 216.
- Soret, V, 780.
- Sorette, IV, 548; VI, 214, 216.
- Sorin, V, 382.
- Sorre, IV, 65; VI, 589.
- Sotin, IV, 242; V, 354.
- Souallaye (de la), VI, 337.
- Souasbaut, VI, 206.
- Soubric, II, 735; V, 694.
- Soubsmoulin (de), II, 605.
- Soucaret, V, 339.
- Souchay, VI, 40.
- Souchu, IV; 752.
- Soudan, VI, 596.
- Souef, IV, 119.
- Soufet, I, 221.
- Soufflet, I, 784; IV, 730; VI, 438.
- Soulastre, III, 406; IV, 475.
- Souldoyer (Le), III, 398.
- Soulgé, I, 484, 486; VI, 578.

- Sourd *vel* Sourt (Le), II, 161; IV, 685; V, 521.
 Sourdain, IV, 760; V, 297.
 Sourdain, VI, 427.
 Sourdeau, II, 83.
 Sourdin, IV, 296, 597; V, 7, 424, 427, 512; VI, 212, 367, 424.
 Sourdy (de), IV, 72.
 Sourfait (de), III, 8.
 Soussigné (de), III, 8.
 Souvestre, IV, 752; V, 85, 737.
 Souvigné, V, 249, 432.
 Souvigné (de), II, 610.
 Souvré (de), II, 527, 540.
 Spaudaye (de la), I, 240.
 Staphiléo (de), I, 422.
 Stenon, VI, 441.
 Subloux (Le), VI, 195.
 Subtil, III, 245.
 Sueur d'Ecquetot (Payen Le), ab. de Saint-Melaine, II, 16.
 Suffel, VI, 612.
 Suffrenius, I, 33, 34.
 Sulconnau, V, 37.
 Sulcunnan, V, 154.
 Sulhoiarn, IV, 605.
 Suliac (S.), I, 43, 560, 563; III, 501; VI, 515, 517, 519.
 Sulmaël, IV, 80.
 Sulon, V, 36, 39.
 Sultiern, V, 39.
 Sulwal, IV, 80, 81.
 Suppligeau, V, 260, 261.
 Sur (Le), IV, 284.
 Surcouf, III, 613.
 Sureau, V, 652.
 Surget, V, 35.
 Surlesve, VI, 130.
 Surre (Le), I, 740, 749.
 Suslève (de), IV, 88.
 Suzanne *vel* Susanne, I, 238, 666; IV, 439; VI, 229.
 Suzannus *vel* Susan, év. de Vannes, I, 380; II, 180.
 Sylvestre II, pape, V, 565.
 Symon, I, 234, 258, 628, 644, 663; III, 186; V, 755; VI, 280, 446; voy. Simon.
 Symon du Val, V, 51.
 Synchronius, I, 28, 29, 33.
 Syon, VI, 612.
- T**
- Taborel, VI, 240.
 Taburel, VI, 617.
 Tacherel (Robert), ab. de Saint-Melaine, II, 9.
 Taffart, V, 488.
 Taillandier, III, 377; IV, 337, 540.
 Taillandier (Le), I, 173; III, 31, 37, 559, etc.; V, 7.
 Taillard, V, 398, 493; VI, 11.
 Taillé, V, 193.
 Taillebois, IV, 430; VI, 592.
 Taillefer *vel* Taillefer (de), I, 660, 662; II, 96, 152, 356; III, 104, 126; IV, 161, 244, 430, 655, 657, V, 465; VI, 288, 474, 475, 509, 580, 592, 595.
 Taillepin, VI, 593.
 Taillet, V, 60.
 Taillie *vel* Taillie (de), I, 177, 223; II, 209, 547, 548; V, 511; VI, 17, 345, 346; voy. Tallie (de).
 Taillis (Guillemette de), abb. de Saint-Sulpice, II, 314, 405.
 Taixier (Le), IV, 466.
 Talbot, V, 34.
 Talemache, II, 99; V, 767, 768.
 Talensac (de), I, 259; V, 436.
 Talhouët (de), II, 318; IV, 264; V, 46, 439; VI, 338.
 Talhouët de Bonamour (de), I, 136, 185, 218; II, 115, 430; III, 433; IV, 5, 6, 9, 322, 323; V, 147, 524, 679.
 Talhouët de Brignac, III, 547.
 Talleyrand-Périgord (de), I, 436, 742.
 Tallie (de), II, 314; IV, 189; voy. Taillie (de).
 Talvard, VI, 277, 614.
 Tanchereau, VI, 277.
 Tancré, VI, 185.
 Tanéthan, VI, 108.
 Tanetmarcoc, V, 177.

- Tanguy, I, 141; II, 207, 753; IV, 161, 251.
 Tannet, IV, 548.
 Tanneur (Le), V, 316.
 Tanneux (Le), II, 664, 665; VI, 171.
 Tanou (du), I, 462.
 Tanouarn (Jean de), ab. de Montfort, II, 639, 640, 646.
 Tanouarn (de), I, 339; III, 16, 20; IV, 103, 264; V, 436, 438, 439, 454; VI, 112, 585.
 Tanquerel, I, 436.
 Tapparel, II, 100.
 Tardivel, IV, 692.
 Tardivet, III, 432.
 Tarlé, I, 519.
 Tartarin, II, 85, 100.
 Tartroux, V, 416.
 Tastard, IV, 534; VI, 340.
 Tastours (de), II, 115.
 Tañin, IV, 412; V, 193; VI, 604.
 Taun, II, 757; IV, 206.
 Taupinel, III, 261; V, 138, 412; VI, 278.
 Taval, IV, 605.
 Tavanet, IV, 493.
 Tavel, VI, 361.
 Tay (du), IV, 105.
 Tayart, VI, 257.
 Té, V, 206; voy. Thé.
 Tébaud, IV, 368.
 Tébaul, V, 697.
 Tédebert, IV, 199.
 Tedrud, VI, 390.
 Tefaine, IV, 107.
 Téhard, IV, 136; V, 99.
 Tehel, V, 86, 105, 335; VI, 297.
 Téhillac (de), II, 342; V, 595; VI, 300.
 Teil (du), V, 749; VI, 593.
 Teillay (de vel du), II, 14, 610; IV, 756, 758; V, 24, 336.
 Teillé (de), VI, 593.
 Teinturier (Le), II, 479.
 Teixier (Le), V, 427.
 Téliau (S.), I, 373.
 Telle, VI, 390.
 Tellier (Le), IV, 636; VI, 105, 106, 275, 305, 347, 597.
 Témadeuc (de), II, 714.
 Temoin, VI, 586.
 Temperani, V, 455.
 Tempier, IV, 341.
 Temple (du), III, 183.
 Templier, II, 374.
 Tencin (de), II, 793.
 Tendon, IV, 47.
 Tendre (Le), IV, 451.
 Tenours (Le), I, 71.
 Termelier (Le), IV, 522.
 Terrien, IV, 534.
 Tertre (du), I, 227, 243, 323; II, 760; IV, 278, 757; V, 728; voy. Dutertre.
 Tertre (Louis du), ab. de Paimpont, II, 682.
 Tertres (des), V, 708, 709.
 Tesnière, VI, 384.
 Tesnières (des), VI, 385.
 Tessé de la Ferrière, IV, 594.
 Tessier, IV, 551; V, 512; voy. Texier.
 Tessier (Le), IV, 488; V, 537.
 Testard de la Guesse (de), IV, 166.
 Testart, IV, 335.
 Testu, I, 598; IV, 418, 421.
 Testu (Le), I, 251; III, 305.
 Telberge, VI, 390.
 Tetguithel, IV, 82.
 Tethelt, VI, 390.
 Tethion, V, 178.
 Tétricus, emp., VI, 59.
 Teurade (de la), II, 80.
 Texier, I, 666; II, 734; IV, 234, 237, 636; V, 50, 288, 310, 381, 761; VI, 89, 175, 263, 597; voy. Tessier.
 Texier (Le), IV, 434, 493, 494; V, 93, 696; VI, 383, 597; voy. Letexier.
 Texue (de), V, 390; VI, 243; voy. Tixue (de).
 Thas, IV, 556, 721; VI, 120.
 Thé, I, 720; V, 526.
 Thé du Chastellier, III, 439; IV, 167.
 Théard vel Théart, IV, 39, 529; V, 93, 665; VI, 873, 438.

- Théau, VI, 311.
 Théaud *vel* Théault, III, 409, 410, 510; V, 653, 721, 774; VI, 299; 302, 440, 441, 455.
 Théaudin, V, 223, 689.
 Thébald, IV, 401.
 Thébaud *vel* Thébault, I, 486, 503; II, 429, 591; III, 424, 433, 455; IV, 48, 226, 305, 475, 652, 673, 708, 730, 738; V, 53, 162, 210, 289, 302, 311; 522, 541, 656; VI, 56, 125, 130, 253, 455, 471, 474, 588, 599, 601, 612.
 Théobald, ab. de Redon, II, 171.
 Théobald, IV, 540, 545.
 Théodoric, V, 8; 9.
 Théodulfe, év. d'Orléans, III, 390.
 Théoginète, IV, 489.
 Théoux (Le), I, 507; II, 461.
 Thérèse (Sainte), III, 129, 328.
 Thescelin, V, 554.
 Thésé *vel* Thézé, II, 246; III, 259, 399; IV, 172, 453, 604, VI, 114, 471, 581, 617.
 Thessue (de), I, 344.
 Thetrad, VI, 390.
 Theudes, IV, 400.
 Thévin, IV, 272, 420.
 Thiarnan, V, 39.
 Thibaud, év. de Rennes, I, 52; II, 6.
 Thibault, ab. de la Vieuville, II, 763.
 Thibault *vel* Thibaut, III, 127; IV, 196; VI, 548.
 Thiboucé, I, 239.
 Thiennot, V, 311.
 Thiéphaine I^{re}, abb. de Saint-Georges, II, 258.
 Thiéphaine II, abb. de Saint-Georges, II, 259.
 Thierry de la Prévalaye, II, 245, 317, 352; III, 246; IV, 47, 189, 419, 433, 434, 491, 773; V, 372, 585, 588, 595, 602, 604, 634, 635; VI, 50, 260, 261.
 Thoby, IV, 744.
 Thomas, ab. du Tronchet, II, 224.
 Thomas, ab. de Rillé, II, 603.
 Thomas, I, 342, 508; II, 157, 161; III, 613; IV, 64, 65, 159, 214, 228, 265, 296, 315; 493, 563, 752; V, 46, 163, 197, 232, 255, 318, 361, 398, 403, 542, 592, 701, 705, 752, 761; VI, 16, 32, 37, 57, 113, 212, 295, 341, 468, 503, 586, 595, 610.
 Thomas Becket (S.), III, 321, 340.
 Thomas de la Plesse, III, 28, 29.
 Thomas de la Régneraye, II, 216.
 Thomas de la Vallée (Louis), ab. de la Vieuville, II, 766.
 Thomasse, I, 215.
 Thomé (François), év. de Saint-Malo et ab. de la Vieuville, I, 156, 209, 598, 599, 628; II, 591, 765; VI, 402, 438.
 Thomé (Sébastien), ab. de Rillé, I, 134, 155, 187, 223; II, 111, 157, 441, 591, 605; V, 526; VI, 22, 608.
 Thomé, I, 214; IV, 490.
 Thomelin, IV, 51.
 Thoranne, II, 424.
 Thoreau (Mathieu), év. de Dol, I, 430, 493; III, 180, 213.
 Thoreau, I, 430, 463, 486, 489, 499, 508; V, 789.
 Thoreau de l'Aubertière, I, 492, 493; II, 523.
 Thorel, V, 147, 438.
 Thorigné, V, 22.
 Thorigné (de), V, 77, 320; VI, 370.
 Thorigny, VI, 39.
 Thorigny (de), II, 538; V, 508.
 Thorret (de), I, 152.
 Thorry, V, 653.
 Thouarault, IV, 358, 359.
 Thouars (de), II, 170, 759; IV, 594.
 Thouin, V, 322, 333; VI, 605.
 Thoumin des Vauxpontois, I, 463, 482, 500; VI, 577, 579.
 Thulard, III, 634.
 Thumbrel, III, 467.
 Thumbrel de la Motte, I, 503; VI, 145, 577, 579.
 Thunays (de), I, 662.
 Thuriau (S.), év. de Dol, I, 392, 393; III, 492, 500, 510; VI, 300, 518.
 Thyrell, II, 734.

- Tiengou, V, 181.
 Tiennet, IV, 305.
 Tiercent (du), IV, 323, 627, 674; V, 419, 725; VI, 159, 161, 374, 376; voy. Ruellan.
 Tiéville (de), II, 389.
 Tigier, V, 68, 748.
 Tillet (du), II, 412; V, 754.
 Tillie (de), II, 563.
 Tillon, VI, 3, 24, 25.
 Tillot, I, 258.
 Tinières (de), II, 610.
 Tinténiaç (Elieñnette de), abb. de Saint-Georges, II, 259; VI, 299, 420.
 Tinténiaç (de), II, 9, 255, 295, 297, 298; IV, 144, 463, 495, 731, 733; V, 489, 492, 704, 718, 799.
 Tinténial, III, 482.
 Tirant, IV, 155.
 Tirassier, IV, 152.
 Tirecoq, II, 157; V, 28, 29; VI, 157.
 Tirel, III, 37; IV, 228, 229, 296, 597; V, 35, 227; VI, 67, 503.
 Tison, IV, 679, 693; V, 272, 325; voy. Tizon.
 Tissendier (Le), II, 114.
 Tissot, VI, 463.
 Tituau, II, 161.
 Tizé (de), VI, 372; voy. Bouan.
 Tizon, IV, 587, 752; VI, 17, 77, 79, 98, 410, 503, 612; voy. Tison.
 Tizon du Beauchêne, III, 428.
 Tixerant de Montchervaux, V, 60.
 Tixue (de), III, 152; IV, 656; voy. Texue (de).
 Toché, II, 247, 248.
 Tocon, IV, 443.
 Todon, V, 366.
 Tomain (Le), IV, 278.
 Tondeux, V, 646.
 Tondoux, VI, 167, 400, 401.
 Tondou (Le), IV, 167.
 Tonnelier, V, 473.
 Tonnelier de Breteuil (Charles Le), év. de Rennes; I, 100, 203, 247, 278, 302; V, 566.
 Tonnelier de Breteuil (Le), I, 100, 220.
 Torcé (de), VI, 385, 387.
 Torel, II, 72.
 Toribé, VI, 384.
 Torquat, II, 546; IV, 160.
 Torseul, V, 171.
 Tort (Le), I, 217; IV, 447, 503, 762; V, 261, 381; VI, 150, 151, 198, 481.
 Tory (Le), VI, 166.
 Tostivain, IV, 341.
 Tostivint, IV, 103, 175, 195, 573; V, 32, 103, 227, 244, 487, 526; VI, 52, 130, 156, 212, 230, 599.
 Touart, V, 575, 664.
 Touchais, IV, 194, 477; V, 535, 731.
 Touchard, V, 86, 421.
 Touchardière (de la), VI, 387.
 Touche *vel* Tousche (de la), I, 344, 489, 490; II, 610; III, 443; IV, 296, 311, 314, 689, 692, 762; VI, 313, 430, 432, 582; voy. Delatouche.
 Touchebœuf-Beaumont (Jean de), év. de Rennes, I, 102.
 Touchebœuf-Beaumont (de), I, 102.
 Touchebœuf, VI, 39.
 Touches (des), I, 484; VI, 578.
 Touchet, IV, 112; V, 655, 664; VI, 611.
 Toueil, VI, 195.
 Touffou (Guill. de), ab. de Rillé, II, 604; IV, 619.
 Touillon, VI, 503.
 Toullie, IV, 119.
 Toullier, I, 120; IV, 46.
 Toullier de la Villemarie, VI, 33.
 Toupé, IV, 587.
 Touquette, V, 783.
 Tour (de la), III, 38; voy. Delatour.
 Touraille (de), V, 158.
 Touraine, IV, 57, 61; VI, 586.
 Tour d'Auvergne (Théod. de la), ab. de Redon, II, 176.
 Tour d'Auvergne (Henri de la), ab. de Redon, II, 176; IV, 222.
 Toureille, V, 521.
 Tour-Landry (de la), II, 133.
 Tournefort (de), III, 645.
 Tournely (de), III, 656.

- Tournemine *vel* de Tournemine, I, 498; II, 100; III, 132, 152, 300, 378; IV, 247, 337, 712; V, 69, 101, 200, 438, 675; VI, 608.
 Tourneraye (de la), II, 707; IV, 672, 673.
 Tourneur (Le), I, 234, 239, 251.
 Tourneux, V, 446; VI, 35, 464.
 Tourneux *vel* Tourneux (Le), II, 153; III, 267; IV, 259; V, 645, 646; VI, 23, 171, 246.
 Tournevache (Raoul), ab. du Tronchet, II, 225.
 Tournoux (Le), IV, 112; V, 654; VI, 62, 155.
 Toustain (Christine), abb. de Saint-Georges, II, 262.
 Toustain II, 545.
 Toustée II, 503.
 Toustin, V, 407.
 Toutin, III, 114.
 Touzé, IV, 493, 668.
 Touzée, V, 661; VI, 355.
 Tozret (de), I, 152.
 Trabouillet (de), II, 105.
 Trajan, emp. I, 34.
 Trampé, V, 88.
 Tranchant, IV, 135; VI, 372, 587.
 Tranchant du Tret, V, 149.
 Tranchant (Le), IV, 13, 592.
 Tranchant du Tuet (Le), II, 152.
 Tranchemer, V, 689; VI, 241.
 Tranchevent, IV, 161.
 Trassart, IV, 302.
 Travers *vel* Travert, V, 36, 688, 796; VI, 609.
 Tréal (Raoul de), év. de Rennes, I, 73, 131, 176, 802; VI, 86.
 Tréal (Nicolas de), ab. de Saint-Melaine, I, 134; II, 10, 27; VI, 581.
 Tréal (Jean de), ab. de Redon, II, 173, 190.
 Tréal (de), I, 73, 81, 678; II, 190; V, 787; VI, 221, 222.
 Trébault, V, 339, 701.
 Trébihuet (Guill. de), ab. de Redon, II, 173.
 Trécesson (de), II, 88, 707; IV, 705.
 Trédaniel, III, 576.
 Trégouzec (de), IV, 493.
 Tréguené (de), V, 527; VI, 300.
 Tréguier, VI, 149.
 Tréhel, II, 634; III, 228.
 Tréhored *vel* Tréhoret, V, 27, 250; VI, 599.
 Tréhu, IV, 452; VI, 46, 47, 432.
 Trélan (de), I, 213; II, 216; IV, 484, 685; V, 438, 654, 663.
 Tréléver (de), VI, 201.
 Trélières (de), I, 172; V, 212.
 Trélivien, VI, 201.
 Trélivier, VI, 201.
 Trelluyer, III, 96.
 Trémar, IV, 427.
 Trémaudan *vel* de Trémaudan, II, 384, 672; IV, 111, 466, 513; V, 188; VI, 459, 594, 603.
 Tremblay (du), III, 184.
 Trémereuc (de), III, 587.
 Trémigon (Everard de), év. de Dol, I, 412.
 Trémigon (de), I, 221; IV, 181, 464; V, 52, 535; VI, 398.
 Trémion, V, 244.
 Trémoille (de la), II, 49, 51, 349, 660, 687; III, 35, 38, 144, 208, 235, 240, 245, 300, 301, 320; IV, 149, 227, 244, 608, 639; V, 196, 271, 277, 490, 614; VI, 169, 350, 478, 499.
 Trémoriel (Judicaël de), ab. de Saint-Méen, II, 130.
 Trescan, VI, 591.
 Trésiguidy (Maurice de), év. de Rennes, I, 66, 130; V, 204.
 Trésiguidy (de), I, 153.
 Tressé (de), VI, 417.
 Tresséol (de), I, 415.
 Tresvaux, I, 790.
 Treton du Ruau, I, 628; IV, 339; V, 440.
 Trévelec (de), VI, 338.
 Tréven, IV, 233; VI, 151.
 Tribalet, V, 529.
 Tribodet, IV, 234; VI, 589.
 Triboudel, V, 129, 130, 340.
 Triboudet, IV, 676.
 Tribouillet, V, 226.

- Tribout, V, 50.
 Tricault, IV, 649; V, 51.
 Trichaud, V, 188.
 Trichet, III, 221.
 Tricot, IV, 46; VI, 103.
 Trigonel, I, 54.
 Trigory, V, 717.
 Triguel, I, 492.
 Trihen, V, 32.
 Trilivy, IV, 367; VI, 201.
 Trincart, IV, 175, 453.
 Triscan, év. de Rennes, I, 52, 53; II, 6.
 Trochet, V, 163, 211, 661; VI, 298, 355, 440, 446.
 Trocheu, IV, 205, 251; V, 328.
 Trochon, II, 699; VI, 185.
 Trochu, IV, 447, 684, 693, 759; V, 619; VI, 416, 480.
 Trogo (de), II, 230, 684.
 Trogoff (de), VI, 578.
 Troloux, VI, 467.
 Tromelin (de), I, 464; VI, 185.
 Tronchay (du), VI, 65, 66.
 Tronchot, I, 226.
 Tropéc, IV, 412; VI, 167, 259.
 Tropes, VI, 463.
 Trophime (S.), év. d'Arles, I, 28.
 Troprée, IV, 65, 90; V, 99, 261; VI, 507.
 Trossulard, V, 217.
 Troteminard, IV, 540.
 Trotercau, I, 627, 666; IV, 458, 749, 752; V, 340, 476; VI, 383.
 Trouesnel, VI, 311.
 Trouessart, V, 31.
 Troufflard, IV, 277.
 Trouil, II, 38.
 Trouillard, V, 330.
 Trouillet, V, 99.
 Trouillot, V, 207.
 Troùit (Le), IV, 366, 367; VI, 87.
 Troussier, I, 134, 668, 693; IV, 175; V, 183, 184.
 Trouvé de la Barre, IV, 549, 551.
 Truan (Le), IV, 278.
 Trublet, I, 663; III, 186, 478; V, 233, 409; VI, 100, 103, 417, 506.
 Trublet de Villejégu, I, 667; VI, 580.
 Truchot, V, 408.
 Truet, VI, 51.
 Truillot, V, 92, 253, 530; VI, 372.
 Truillot du Pélineuc, IV, 643, 775.
 Trullier, VI, 613.
 Trusser, II, 760.
 Tual, ab. de Montfort, II, 641, 677.
 Tual, IV, 381, 384, 494; V, 220, 374, 654, 737; VI, 158, 288, 427.
 Tubœuf, VI, 582.
 Tubot, V, 696.
 Tudin (S.), V, 27, 28.
 Tueverlon, II, 218.
 Tuffé, IV, 345.
 Tuffin du Breil, III, 345; V, 220.
 Tuffin de la Rouairie, I, 212; III, 344; IV, 599; V, 198, 788; VI, 209, 210.
 Tugdual (S.), év. de Tréguier, I, 376, 378; III, 497, 498.
 Tujean (S.), V, 27.
 Tullaye, IV, 762.
 Tullaye (de la), IV, 758.
 Turmoine, III, 433.
 Tupin, IV, 649; V, 172; VI, 588.
 Turge, II, 622; V, 294; VI, 605.
 Turgise, IV, 632.
 Turmeau, I, 485, 641, 669; IV, 226, 469, 643.
 Turmel, IV, 386, 635, 649; V, 268, 356, 412, 416, 654; VI, 134, 196.
 Turmerie, II, 249.
 Tarmier, IV, 74, 377; VI, 330.
 Turoche, V, 140, 670, etc.; VI, 612.
 Turpin (Isabeau), abb. de Saint-Georges, II, 261, 346; V, 565.
 Turpin, IV, 154, 198, 490, 652; V, 476.
 Turpin de Crissé (Christophe), év. de Rennes, I, 99, 135, 286; II, 503; III, 292, 530; V, 144, 571, 573, 575; VI, 86.
 Turpin de Crissé, I, 99; II, 261.
 Turulle, II, 510; IV, 25.
 Tutamen, év. d'Aleth, I, 574.
 Tyart, V, 106.
 Tyernmaël, év. de Dol, I, 392.

Tyrel, III, 38; IV, 474; voy. Tirel.
 Tyvarlen (de), IV, 723.
 Tyzon, IV, 374; voy. Tizon.

U

Uguet, I, 210; IV, 209, 228, 259,
 291, 429; V, 138, 787; VI, 590.
 Ulger, I, 56.
 Ulric, II, 465; V, 711; VI, 600.
 Umbrafæil, I, 392.
 Uniac (S.), II, 125; VI, 306, etc.
 Urbain II, pape, I, 55, 388, 399; II,
 597; IV, 35.
 Urbain III, pape, I, 390; II, 9, 485,
 496; IV, 206, 292, 369, 500, 507;
 V, 55, 228, 459, 684, 740; VI, 49,
 114.
 Urbain IV, pape, I, 318, 585.
 Urbain V, pape, II, 225, 604; III,
 147, 228.
 Urbain VI, pape, I, 411; II, 131.
 Urbain VIII, pape, II, 217; III, 668;
 IV, 8, 17, 173, 248; V, 584, 597,
 610; VI, 15, 262, 290, 462, 578.
 Urbin (S.), I, 28.
 Urmoëd, VI, 108.
 Urveian, I, 36.
 Urvode, IV, 352.
 Urvoi *vel* Urvoy, I, 406; II, 68, 594;
 IV, 25, 139; V, 225, 525; VI, 609.
 Urvoid, VI, 108.
 Ust (d'), IV, 232.

V

Vache (La), I, 475, 507; II, 174.
 Vacher (Le), I, 750, 783; IV, 521;
 voy. Levacher.
 Vaer (Le), IV, 555.
 Vahaye (de), III, 228.
 Vaillant, III, 171; IV, 676; V, 732;
 VI, 341, 427.
 Vaillant de Gueslis (Germain Le), ab.
 de Paimpont, II, 682, 690.
 Vainchet, IV, 250.
 Vaissière (de), II, 216.
 Val (du), II, 41, 105; voy. Duval.
 Valcille, II, 669; IV, 322.

Valentin, II, 655; IV, 106, 202, 496;
 V, 237, 300, 473, 581, 633, 634;
 VI, 137, 270, 580, 598.
 Valette (de la), III, 101; IV, 95.
 Valettes (des), III, 100.
 Valiguet, VI, 587.
 Vallays, II, 195; VI, 150, 262.
 Valle (Le), IV, 377.
 Valleaux (de), IV, 583; V, 138, 139;
 VI, 479.
 Vallée, I, 234; II, 281, 569; IV, 13,
 50, 51, 167, 241, 261, 378, 416,
 619, 628, 708; V, 103, 137, 222,
 427, 448, 672, 701, 728; VI, 15,
 107, 320, 431, 446, 592.
 Vallée (de la), IV, 65, 431; V, 337;
 VI, 15.
 Vallée de la Curie (de la), II, 77.
 Vallet, II, 391; IV, 471, 473, 475;
 VI, 117, 504.
 Vallet (Le), II, 251.
 Vallette de Nogaret (de la), VI, 113.
 Vallier, II, 196.
 Vallière (de la); voy. Baume (de la).
 Vallières (des), I, 232.
 Vallin, V, 197; VI, 359, 434.
 Vallon, VI, 179.
 Valloys (de), III, 618; VI, 578.
 Valo, I, 143, 144.
 Valois (de), II, 543; III, 144.
 Valon (de), II, 231.
 Valotère, VI, 8, 358, 361.
 Valtère (de), IV, 97.
 Vandebord, VI, 252.
 Vankuse (de), II, 503.
 Vaneau *vel* Vanneau, I, 141; V, 377,
 382, 660; VI, 606.
 Vannel, IV, 192.
 Vannes (de), I, 506.
 Vannier *vel* Vanier, III, 604; IV,
 377, 402, 406, 516, 613; V, 216,
 379, 733, 751; VI, 229, 438.
 Vannier (Le), V, 99.
 Vansay (de), III, 176.
 Varenne, IV, 314.
 Varie (de), II, 193.
 Varice, II, 594.
 Varin d'Ainvelle, III, 656.
 Varoîne, IV, 314.

- Vassal, III, 404.
 Vassé (de), IV, 664.
 Vatar, III, 587.
 Vaublain (de), IV, 600.
 Vauborel (de), IV, 46.
 Vaucelle, IV, 409; VI, 150.
 Vauclère (de), IV, 720.
 Vaucouleurs (de), IV, 181, 465, 502;
 V, 276, 525, 769; VI, 172.
 Vaudemaire (du), VI, 588.
 Vaudry, VI, 96.
 Vauferrier (du), V, 316; VI, 169.
 Vaugeois, IV, 298; V, 76, 93, 318;
 VI, 163, 464, 605.
 Vaugéroult (de), III, 267.
 Vaujoie, VI, 454.
 Vaujoyeux (de), V, 773.
 Vauléon (Jean de), ab. de Rillé, II,
 603.
 Vauléon, VI, 468.
 Vaulx *vel* Vaux (de), II, 157; IV,
 648.
 Vaulx *vel* Vaux (des), II, 302, 674;
 IV, 565, 566; V, 122; VI, 40, 614.
 Vaunoise (Jean de), arch. de Dol, I,
 403; II, 641, 659.
 Vaunoise (de), III, 193; V, 705.
 Vauquelin (de), II, 500; VI, 345.
 Vauréal (de); voy. Guérapin.
 Vauroulon, III, 139.
 Vaurozé (de), III, 193; IV, 160.
 Vavasseur (Le), V, 338, 366; VI, 67,
 69.
 Vay, IV, 519.
 Vayer (Le), I, 172; II, 51, 52, 96,
 706, 707, 754; III, 19; IV, 171,
 416, 444, 445, 519, 744; V, 314,
 328, etc., 492, 770; VI, 155, 170.
 Vayer de Clayes (Le), II, 302; III,
 128; IV, 442; VI, 257.
 Vayer de la Morandaye (Le), IV, 173;
 V, 529; VI, 257, 384.
 Veillard, III, 113; IV, 90, 131, 246,
 409; V, 484, 742, 748; VI, 78, 79,
 617.
 Veillaud, VI, 434.
 Veillon, II, 594.
 Velaër (du), III, 200, 201.
 Vélobert (de), I, 127; II, 91.
 Vendel (Tristan de), ab. du Tron-
 chet, II, 227; III, 38; V, 307; VI,
 235.
 Vendel (de), II, 434; III, 38; IV,
 352, 538; V, 307, 309; VI, 411,
 430, 601.
 Vendôme (de), III, 152.
 Vendomois de Saint-Aubin (Charles
 de), ab. de Saint-Méen, I, 110,
 136, 185, 217; II, 136.
 Venelles (de), IV, 16; VI, 433.
 Veneur (Le), VI, 345.
 Venier (S.), V, 44.
 Venier, IV, 351; VI, 416.
 Venisse, IV, 346; VI, 7.
 Ventredorge, I, 636.
 Verchère, II, 546.
 Verdier, II, 42, 778, 784; V, 27,
 291, 301, 305; VI, 89.
 Verdier (du), II, 455.
 Verdier de Genouillac (du), III, 301.
 Verdière (Marie de), abb. de Saint-
 Sulpice, II, 319.
 Verdis *vel* Verdys, I, 498; IV, 444,
 515.
 Verdun de la Crenne, III, 630.
 Vère (S.), I, 36.
 Verger, IV, 536; V, 238.
 Verger (du), III, 60, 314; IV, 520,
 545, 561, 582; V, 322; voy. Du-
 verger.
 Vergier (du), VI, 111.
 Vergier de Kerolay (du), VI, 227.
 Vergonne (de), II, 593.
 Vermond (de), II, 430.
 Vern (Olivier de), ab. de Redon, II,
 173.
 Vern (de), II, 75, 379.
 Vernaison (de), II, 83.
 Vernault, II, 249, 250.
 Verneuil (de), I, 642.
 Veron *vel* Verron, IV, 290, 291; V,
 335, 337, 339; VI, 107, 428, 591.
 Verot, IV, 298.
 Verrie (de la), II, 291.
 Verrier, II, 712; V, 60.
 Verrier (Le), III, 433; VI, 410; voy.
 Leverrier.
 Verrières (de), II, 62, 346; IV, 437.

- Veruz (de), VI, 582.
 Vestier, I, 233, 262.
 Vétier, V, 471, 477; VI, 493.
 Veyer (Le), I, 311, 491.
 Veyer de la Touche (Le), IV, 578.
 Veyron, IV, 182, 515.
 Vezin (Guill. de), ab. de Paimpont, I, 239; II, 679.
 Vialart, II, 230.
 Viale de la Sepouze, I, 208, 224.
 Viard de Jussé, III, 137, 362; IV, 300; VI, 445, 453.
 Vibert, VI, 326.
 Vicaire (Le), II, 416, 433, 447, 472, 576, 578.
 Vicomte (Le), II, 194; III, 8.
 Victor (S.), év. du Mans, III, 35.
 Victorius, év. de Rennes, I, 48.
 Vieil (Le), III, 418, 419; VI, 259, 262, 263.
 Vieilleville (de), II, 339.
 Viel, III, 422; IV, 693, 738; V, 243; VI, 97, 386, 389, 598.
 Viel (Le), III, 526; IV, 685.
 Vielle, III, 555.
 Vienne (de), II, 161; IV, 431; voy. Devienne.
 Viennot, IV, 19.
 Vieuville (Charles de la), év. de Rennes, I, 96, 430; II, 777, 779, 781, 783; III, 45, 110, 111, 194, 210, 218, 244, 372, 443; IV, 132; V, 519, 725; VI, 504.
 Vieuville (de la), I, 96, 97; II, 385; III, 162; IV, 764; VI, 43.
 Vieux (Le), V, 116, 385.
 Vieuxville (de la), IV, 395; voy. Pataud.
 Vigeon, IV, 350.
 Vigier, I, 228; V, 310.
 Vigne (de la), II, 85, 112; III, 483; V, 795.
 Yigné, IV, 582.
 Vigneaux, III, 33, 38.
 Vignes (des), IV, 159.
 Vignon, II, 714; IV, 630.
 Vigoland, V, 283.
 Vigollaud, IV, 730.
 Vigour, IV, 635; VI, 225.
 Viguier (Le), V, 324.
 Viheron, V, 430.
 Vilboux, VI, 218.
 Villain (Le), I, 783, etc.; IV, 465.
 Villais, IV, 48.
 Villange, V, 503.
 Villarblez (de), II, 172.
 Villarmoio (de la), V, 129; VI, 398, 399; voy. Artur.
 Villars (de), I, 625.
 Villaune, VI, 253.
 Ville-Amaury (de la), I, 534.
 Ville-Aubert (de la), V, 159, 162.
 Villeblanche (de), I, 284; II, 405; IV, 39, 51; V, 146.
 Villeboul (de), I, 177, 262, 283; IV, 274; VI, 29, 394.
 Villebrète (de), V, 229.
 Villedieu (de), II, 532; III, 101.
 Villée, VI, 179.
 Villegérard (de), IV, 294.
 Villegontier (de la), II, 64; voy. Frain.
 Villeloys (de la), V, 108.
 Villemontée (François de), év. de Saint-Malo, I, 603, 604; III, 238, 465; IV, 665.
 Villemontée (de), I, 603, 604.
 Villeneuve, IV, 434.
 Villeneuve (de), II, 441.
 Villéon (de la), II, 281, 282; V, 501.
 Villério, I, 783, 785.
 Villeroland (de la), II, 602.
 Villeroy (de); voy. Neufville (de).
 Villeshéault (de la), II, 310; V, 14.
 Villette (de la), V, 765.
 Villier *vel* Villiers (de), I, 497, 501; II, 412, 593; III, 73.
 Villoger, VI, 69.
 Villorcel, IV, 551; V, 492.
 Vimont, I, 146; IV, 225.
 Vinceau, VI, 56.
 Vincent (S.), I, 688, 694.
 Vincent Ferrier (S.), I, 416, 594; V, 277.
 Vincent-de-Paul (S.), II, 127; III, 108, 159, 193, 356, 473.
 Vincent (Jean), ab. de Rillé, II, 606.

- Vincent, I, 258; II, 411; V, 193, 422, 776; VI, 606.
 Vincent des Bas-Sablons, VI, 278.
 Vindenoc, IV, 564.
 Vineau (du), I, 498, 662; II, 109, 111, 488, 490.
 Vintaut, VI, 155.
 Vintimille (de), VI, 606.
 Vion (de), II, 545; III, 225.
 Viot, VI, 119.
 Viriot, VI, 579.
 Virot, III, 170.
 Visconti, I, 182.
 Visdelou (de), IV, 594; V, 191, 214, 517; VI, 54.
 Visdelou de la Goublaye (de), IV, 153.
 Visdelou de la Villethéart (de), V, 314, 389, 391, 487; VI, 397.
 Viseiche, VI, 505.
 Vissaiche, I, 248; IV, 311; VI, 40, 395.
 Vissault, V, 374.
 Visseiche (de), II, 108, 716; VI, 477.
 Vivet de Montclus, III, 662.
 Vivien, ab. de Redon, II, 172.
 Vivien, I, 502; II, 471; V, 25.
 Vivier, I, 141, 235, 259; V, 385.
 Vivier (du), IV, 668; VI, 507, 508.
 Vivois (Guill.), ab. de Saint-Melaine, II, 10.
 Vital (S.), I, 59.
 Vital de Mortain (S.), II, 776; III, 505.
 Vitré (Clément de), év. de Dol, I, 405, 496.
 Vitré (Adélaïde de), abb. de Saint-Georges, II, 259.
 Vitré (de), I, 107, 405, 490, 506; II, 46, 48, 130, 209, 254, 255, 258, etc., 362, 368, 378, 384, 394, 416, etc., 446, 475, 476, 483, 484, 547, 565, 566, 731, 777, 778; III, 4, 21, etc., 33, 109, 137, 314, 365, 366, 508; IV, 42, 48, 162, 163, 517, 523, 557, 558, 580, 761; V, 126, 668; VI, 328, 385, 435.
 Vitré, VI, 465, 467, 468.
 Vitrou, I, 491; VI, 577, 578.
- Vitrovo (de), V, 657.
 Vivonne (de), V, 546.
 Vizeule (de la), V, 290; 657.
 Voillerault, I, 248.
 Voisin, V, 790; VI, 212.
 Voisin (du), II, 406; IV, 646.
 Voiton, V, 291, 303, 733; VI, 441.
 Volant *vel* Volland, III, 99; V, 343.
 Volland (Le), IV, 451, 452.
 Volvire (de), I, 222; III, 163, 480, 481; V, 764, 766; VI, 21, 322, etc.
 Voue (de la), IV, 594.
 Voyer (Le), I, 211, 502; II, 334, 337; V, 67; VI, 205, 605.
 Voyer de Paulmy d'Argenson (François de), év. de Dol, I, 432.
 Voyer de Paulmy (de), I, 432; III, 89.
 Voysin, V, 116.
 Vrayet, II, 218.
 Vromet, IV, 291, 668; V, 683.
 Vudricon, V, 154.
 Vurdigrin, V, 177.
 Vurhoiarn, IV, 81.
 Vurnau, V, 177.
- W**
- Wallon, VI, 334.
 Wallonic, IV, 218.
 Warnarius, év. de Rennes, I, 51.
 Warner, IV, 81.
 Warroch, IV, 476.
 Watel, VI, 180.
 Wathin, V, 39.
 Weiden, V, 432.
 Wektnoc, VI, 335.
 Wembrit, reine de Bret., IV, 199.
 Wetencar, IV, 81; V, 36.
 Wetenglovi, VI, 334.
 Wetenic, V, 40, 433.
 Wetenmonoc, IV, 455; V, 154.
 Wetenoc, V, 433.
 Wicart, I, 763.
 Wicohen, arch. de Dol, I, 396.
 Wihelec, V, 152.
 Winbicham, V, 37, 39.
 Winhomarc, V, 399.
 Winmochiat, I, 37.

Winmoduat, VI, 335.
 Winnau, V, 433.
 Winoc, V, 433.
 Winon, IV, 81.
 Wirgavan, VI, 334.
 Wite de Beaulieu, V, 273.
 Wite de Boisglé, III, 198.
 Witemberg, VI, 61.
 Wobriant, IV, 218.
 Wocon, V, 544.
 Worandor, V, 154.
 Worbri, V, 433.
 Worcomin, V, 152, 154, 432.
 Worcondelu, V, 399.
 Worcowon, IV, 81.
 Wordetwid, IV, 81.
 Worethaël, V, 39.
 Worgewan, IV, 80.
 Worhocar, V, 39.
 Worhowen, IV, 81.
 Worien, V, 153.
 Worwoion, IV, 81, 218.
 Wolgrin, I, 400.
 Wurhoiarn, V, 39.
 Wurmonoc, IV, 80; VI, 334.

Y

Yaer, IV, 175.

Ybert, I, 492; V, 360, 776.
 Ygoust, VI, 434.
 Yorck (d'), I, 673.
 Yrodouer (d'), II, 249; IV, 339; voy.
 Irodouer (d').
 Ysarn de Bellefort (d'), II, 375.
 Yvas, VI, 189.
 Yver *vel* Yvert, IV, 470; V, 478,
 481; VI, 163, 288.
 Yves (S.), I, 138, 696.
 Yves, év. de Rennes, I, 68.
 Yves, ab. de Redon, II, 172.
 Yves, IV, 25, 352.
 Yvette, abb. de Saint-Sulpice, II,
 313.
 Yvette de Boishamon, IV, 533, 534;
 V, 371, 683.
 Yvignac (d'), V, 498.
 Yvon, III, 355; IV, 158, 752; V,
 20, 188, 337; VI, 52, 412.

Z

Zacharie (S.), I, 36.
 Zacharie, II, 576, 577; V, 232.
 Zollen (de), II, 176.
 Zozime, pape, I, 25.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

- Abbaretz, par., V, 423.
 Abbaye (L'), en Antrain, s., IV, 28.
 Abbaye (L'), en Messac, vill., V, 204.
 Abbaye (L'), en Parcé, man., V, 413.
 Abbaye (L'), en Trans, m. et chap., VI, 398.
 Abbaye-Saint-Maur (L'), pr., I, 712.
 Abbaye-sous-Dol (L'), pr., I, 549, 555; II, 457, etc.; IV, 207, 499; V, 55, 458, 460, 711, 713; VI, 114, 549, 582, 600.
 Abbeville, vil., V, 748.
 Achères, pr., II, 727.
 Acigné, par., I, 169, 191, 194, 338, 354, 366, 760; II, 23, 49, 58, 110, 270, 271, 731, 780, 781; III, 127, 255, 392, 504, 622, 678; IV, 3, etc., 161, 256; V, 20.
 Acigné, marq., châ. et chap., III, 136; IV, 6, 322, 323.
 Acigné, pr., I, 193, 355; II, 60.
 Aciréale, vil., III, 580.
 Acres (Les), châ. et c., V, 418, 421.
 Adriennaye (L'), vic., man. et chap., VI, 147, etc.
 Agde, vil. et év., I, 568.
 Agen, vil. et év., III, 579.
 Agot, île et fort, V, 759.
 Agra, év., IV, 516.
 Aix, vil. et arch., I, 28, 31, 32, 436, 744; II, 744; IV, 210, 300, 752; V, 615, 701.
 Aix-la-Chapelle, vil., I, 186.
 Albano, év., II, 227; VI, 449.
 Albany, vil., III, 579.
 Albe, év., I, 596.
 Alby, vil. et arch., II, 456.
 Aléra, év., II, 375.
 Aleth, vil. et év., I, 42, 376, 378, 380, 381, 557, 560, 562, etc., 570, 632, etc., 658, 686; III, 488, 521; VI, 131, 145, 264, 265, 514, etc., 529, 526, 579, 605, 606.
 Alger, vil. et arch., III, 579.
 Allaire, par., I, 184; II, 170, 180, 187.
 Allérac, par., I, 37; VI, 107, etc.
 Allérac, seign., man. et chap., I, 217; VI, 111, 112.
 Alleu (L'); voy. Lalleu.
 Alleux (Les), en Louvigné-du-Dés., man. et chap., V, 122.
 Alleux (Les), en Saint-Ouen, seign., man. et chap., VI, 214, 215.
 Alliance (N.-D. d'), chap., IV, 95.
 Allion, pr., I, 355, 371; II, 728, etc.; III, 449; IV, 761.
 Allou, pr., VI, 578.
 Amanlis, par., I, 347, 359, 366, 767; II, 23; III, 376, 602, 621, 678; IV, 13, etc., 251, 475, 767; V, 193, 333; VI, 585.
 Amanlis, seign. et man., II, 396; IV, 16, 17.
 Amboise, pr., IV, 761.
 Amboise, com., V, 714.
 Ambon, par., I, 507.
 Ambon, île, IV, 217.
 Amiens, vil. et év., II, 456; III, 579, 657; V, 748.
 Anast, par., IV, 104; V, 106, 152, etc., 198; VI, 522.
 Anast, seign., III, 499; V, 158.
 Ancenis, vil., III, 90; VI, 582.
 Andouillé, par., I, 345, 358, 366,

- 793, 767; III, 564; IV, 19, etc., 50; V, 305; VI, 460.
- Andouillé, seign. et man., IV, 21, 22, 647.
- Angers, vil. et év., I, 42, 47, 56, 57, 74, 78, 88, 182, 200, 202, 278, etc., 406, etc., 415, 424, 485, 589, 592, etc., 598, 601, 619, 636, 747, 748, 777, 779, 780; II, 9, 132, 196, 227, 260, 340, 641, etc., 726, 727, 733; III, 97, 127, 394, 578, 639, 656; IV, 12, 39, 238; 396, 407, 516, 653, 740, 760; V, 158, 206, 222, 235, 382, 537, 661; VI, 7, 199, 355, 366, 389, 477, 504, 527; 582; 608.
- Angers (Saint-Aubin d'), ab., I, 56, 57, 101, 363, 594, 595; II, 54, 85, 172, 249, 519, 576, etc., 591; IV, 238, 296, 298, 422, etc., 540.
- Angers (Saint-Nicolas d'), ab., I, 578, 594, etc., 718; II, 100, 129, 207, 580, etc.; VI, 226.
- Angers (Saint-Serge d'), ab., I, 54, 56, 67, 147, 150, 363, 399; II, 546, etc., 641; IV, 234, 235, 540, 649, 652; V, 306, 309; VI, 17, 18, 344, 345.
- Angers (Toussaints d'), ab., I, 364; II, 642, 645, 727; VI, 18, 527.
- Angevinière (L'), seign., man. et c., VI, 242, 243, 245.
- Angle (L'), vill. et chap., V, 232.
- Angles, ab., II, 568.
- Angoulême, vil. et év., I, 58, 104, 569; II, 597, 598; V, 698.
- Anguilliers, pr., I, 360; II, 592, etc.
- Annebaut, marq., I, 458.
- Annonay, vil., III, 579.
- Ansigny, com., III, 89, 90.
- Antequera, vil., III, 579.
- Antrain, par., I, 169, 193, 194, 199, 227, 342, 366, 736, 771; II, 510, 516, 517, 608; III, 255, 376, 393, 634, 677; IV, 12, 25, etc., 767; V, 693; VI, 362, 531⁴.
- Antrain, châtel., II, 612.
- Anvers, vil., III, 579.
- Aoste, vil., III, 579.
- Apigné, vic., chât. et chap., I, 365; V, 675; VI, 453.
- Apigné, pr., I, 358, 365; II, 627, etc.
- Arbrissel, par., I, 351, 360, 366, 773; II, 715, etc.; III, 568; IV, 34, etc.; VI, 481, 531, 585.
- Arbrissel, pr., II, 715, etc.; VI, 529.
- Arbrissel, seign., IV, 36, 38.
- Archingeay, par., I, 572.
- Arcis-sur-Aube, vil., III, 627.
- Ardenne, seign., VI, 408.
- Ardenne, marq., man. et chap. I, 129; IV, 116, 117; V, 25; VI, 34, 35.
- Argentan, vil., I, 508.
- Argentré, par., I, 143, 169, 339, 355, 366, 736, 772; II, 453, 565, 784; III, 29, 68, 69, 113, 371, 613, 650; IV, 40, etc., 475, 583; VI, 37, 585, 595.
- Argentré, seign., IV, 40, 42, 43.
- Argentré (Maine), par., II, 7.
- Argouges, par., V, 261.
- Arles, vil. et arch., I, 26, 28, 629; VI, 449.
- Armentières, vil., III, 580.
- Armentières, pr., II, 480.
- Aroaise, ab., II, 639.
- Aron, par., VI, 579.
- Arras, vil. et év., III, 638.
- Artimon (L'), man. et chap., VI, 274.
- Artoire (L'), seign., V, 25.
- Artois, vic., man. et c., V, 314, 315.
- Artz, pr., II, 255, 272, 277.
- Arzal, par., VI, 340.
- Arzon, pr., II, 165, 170, 198.
- Assérac, par., II, 647; IV, 611.
- Aubaudière (L'), vill. et c., IV, 742.
- Aubigné, par., I, 151, 344, 345, 358, 366, 367, 767; II, 21, 76; III, 436; IV, 48, etc.
- Aubigné, bar. et chât., I, 81, 107, 108, 344; II, 435; IV, 21, 48, 49,

1. Aj. : Recteurs d'Antrain : Jean Hamon résigna vers 1400; — Pierre Robert fut pourvu le 1^{er} septembre 1400.

- 410, 411, 433; V, 304; VI, 47, 49, 50, 160, 482, 534.
- Aubigné, pr., I, 359, 371; II, 76, etc.; IV, 48; V, 303.
- Aubouclère (L'), seign., IV, 661.
- Aubriolière (L'), vill. et c., IV, 742.
- Aucaleuc, par., I, 545, 549, 553.
- Auch, vil. et arch., I, 95; III, 580.
- Augan, par., I, 564, 634, 635, 664, 714, 721; II, 689; IV, 233.
- Auguste, év., I, 602, 603.
- Aulnays - Le Gonidec (Lcs), seign., man. et chap., VI, 67, 450.
- Aulnay, ab., II, 762.
- Aumône (L'), seign. et man., I, 447; IV, 428, 429.
- Auray, vil., III, 605, 614, 615, 642.
- Autrouet, vill. et chap., IV, 634.
- Autun, vil. et év., I, 394, 742; III, 580.
- Auverné, par., III, 120.
- Auyers, seign., man. et c., VI, 3, 4.
- Auxerre, vil. et év., I, 95, 310, 742; II, 480.
- Auxerre (S.-Germain d'), ab., II, 17.
- Availles, par., I, 351, 360, 366, 733, 773; III, 68, 256, 257, 377, 393, 394, 651; IV, 51, etc., 296, 298; VI, 585, 587.
- Avesnières, par., IV, 474, 745; V, 110, 735.
- Avessac, par., II, 166, 169, 187, 256.
- Avignon, vil. et arch., I, 411, 416, 597, 606, 607; II, 80, 228.
- Avranches, vil. et év., I, 42, 88, 383, 403, 425; II, 4, 223, 568, 767; IV, 24, 60, 65, 95, 198, 237, 346, 374, 431, 434, 522, 540, 556, 563, 592, 648, 652, 697, 698; V, 18, 76, 99, 110, 124, 134, 193, 197, 211, 303, 324, 366, 403, 460, 512, 716, 717, 777, 783; VI, 32, 36, 84, 97, 199, 235, 246, 280, 291, 384, 400, 401, 412, 456, 463, 473.
- B**
- Baeza, vil., III, 580.
- Bagaron, vill. et chap., V, 453.
- Bagatz, seign., man. et chap., I, 284; IV, 683; V, 516.
- Baguais (La), man. et chap., VI, 285.
- Baguer-Morvan, par., I, 406, 442, 445, 446, 449, 474, 477, 480, 496, 544, 548, 553, 735, 772; II, 233, 463, 465, 769; III, 72, 377, 619, 640; IV, 55, etc., 767; V, 466; VI, 520, 585.
- Baguer-Pican, par., I, 442, 445, 446, 449, 474, 477, 480, 481, 544, 548, 553, 735, 772; II, 233, 246, 751, 752, 768, etc.; III, 73, 180, 566; IV, 61, etc.; VI, 520, 583, 586.
- Baillé, par., I, 342, 356, 366, 733, 771, 775; IV, 66, etc.
- Bain, par., I, 175, 193, 195, 336, 347, 348, 359, 366, 736, 773; II, 21, 23, 54, etc., 212, 344, 396; III, 257, 377, 394, 395, 621, 641; IV, 69, etc., 564; V, 343, 632; VI, 295, 363, 586.
- Bain, pr., I, 360; II, 54, etc.
- Bain, bar., V, 206, 514.
- Bains, par., I, 735, 773, 775; II, 166, 180, 186; III, 258, 395, 488, 489, 503, 605, 620, 651; IV, 78, etc.; VI, 9, 333, 519.
- Bains, seign., IV, 79, 80, 83.
- Bais, par., I, 192, etc., 351, 360, 366, 773; II, 21, 23, 49, 50, 321; III, 68, 423, 622, 660; IV, 54, 90, etc., 475, 483; V, 110; VI, 377, 389, 540, 546, 587.
- Bais (Saint-Pierre), pr., II, 57, 58; IV, 90, 94.
- Bais (Saint-Marse), pr., I, 371; II, 357; IV, 91.
- Bais, vic., IV, 92; VI, 587.
- Balazé, par., I, 169, 339, 355, 366; II, 21, 47, 48, 50, 321; III, 20, 113, 179, 199, 377, 395, 566, 623; IV, 98, etc.; V, 20; VI, 587¹.

1. Aj. : Recteur de Balazé : *Anselme Paynel*, chanoine de Rennes (1347).

- Bâle, vil. et év., I, 593; II, 12.
 Ballac, pr., II, 91, 172, 193; IV, 607, 611.
 Ballon, ab., I, 379; III, 488.
 Ballue (La), seign., man. et chap., IV, 125, 127, 129; VI, 342.
 Balluère (La), seign., man. et chap., IV, 255, 256.
 Balrit, vill., III, 488.
 Baltimore, vil., III, 579.
 Barbière (La), seign., VI, 588.
 Barcelone, vil., III, 579, 580.
 Bardoulais (La), seign., man. et chap., VI, 187, 190.
 Bardoux, ab., II, 391.
 Barenton, mon., III, 489, 490.
 Baretterie (La), vill. et c., VI, 605.
 Baron, seign. et m., II, 702; V, 90.
 Baronnière (La), seign., VI, 95.
 Barre (La), pr., I, 549, 555; II, 239.
 Barre-Guéheneuc (La), seign., man. et chap., II, 239; V, 234.
 Barres (Les), man. et chap., IV, 232.
 Bar-sur-Aube, col., IV, 167.
 Bas-Chastellier (Le), seign., man. et chap., VI, 44, 45.
 Basinville, pr., IV, 19.
 Basse-Ardaine (La), seign., man. et chap., VI, 169, 170.
 Basse-Deyre (La), chap., VI, 166.
 Bastardièrre (La), m. et c., IV, 118.
 Bas-Vezin (Le), seign., VI, 450, 453, 454.
 Bath-Paul, pr., II, 22, 114.
 Baud, s., m. et c., V, 613, 619.
 Baudière (La), seign., IV, 438.
 Baugé, par., III, 649.
 Baulac, seign., man. et chap., IV, 672, 673; V, 589.
 Baulon, par., I, 633, 715, 721, 734, 774; II, 166, 654, 670; III, 96, 100, 377, 396, 504, 631; IV, 104, etc., 676, 768; VI, 519, 587.
 Baulon, pr., II, 654, etc.
 Baume, ab., II, 536.
 Baussaine (La), par., I, 713, 721, 734, 770; II, 272, 297, 298; III, 226, 377, 396; IV, 107, etc., 768; VI, 522, 538 f.
 Bayeux, vil. et év., I, 90, 403, 406; II, 274; III, 156, 216, 669, 670; IV, 636, 760; V, 7, 305, 338, 394, 751; VI, 47, 69, 88, 89, 113, 473.
 Bazouge-du-Désert (La), par., I, 168, 169, 341, 356, 366, 771; II, 430, 596, 611; III, 258, 377, 396, 505, 619, 634; IV, 112, etc., 768; V, 659.
 Bazouges-la-Pérouse, par., I, 169, 184, 194, 342, 366, 771; II, 381, 595, 596, 608, 611, 615; III, 258, 397, 506, 651; IV, 120, etc., 545; V, 108, 701; VI, 410, 460, 587.
 Bazouges-la-Pérouse, pr., I, 192, 356; II, 615, etc.
 Bazouges-la-Pérouse, châtel., II, 612; IV, 127.
 Bazouges-sous-Hédé, par., I, 345, 358, 366, 767; II, 21, 97, 98, 297; III, 239, 258, 397; IV, 131, etc., 709, etc.; VI, 379, 587, 615.
 Bazouges-sous-Hédé, seign. et chât., IV, 133, 134.
 Bé (Le Grand-), ile et chap., I, 679; III, 522; VI, 142.
 Bé (Le Petit-), ile et chap., I, 679; VI, 142.
 Beaubois, vill. et chap., V, 788.
 Beaucé, par., I, 169, 340, 356, 366, 770; II, 576, 612; III, 230, 564; IV, 136, etc.
 Beaucé, seign., man. et chap., V, 191.
 Beaucheraye (La), seign., IV, 736.
 Beauchesne, pr., I, 360, 371; II, 78, etc.
 Beauchesne, erm., III, 507.
 Beaufort, châtel., chât. et chap., I, 520; V, 478, etc.; VI, 534, 606.
 Beaulieu, par., II, 321.
 Beaulieu (en Bret.), ab., I, 98, 218, 499, 552, 592, 600, 716, 719, 725, 726; II, 373, 411, 466; V, 466.

1. Aj. : Recteur de La Baussaine : *Guillaume Cloteaux*, qui fonda par testament daté du 2 juin 1499, une chapellenie en la cathédrale de Rennes.

- Beaulieu (en Touraine), abbaye, II, 196.
 Beaulieu, man., V, 471.
 Beaumont-sur-Oise, vil., VI, 122.
 Beaumont (Bain), seign., I, 157.
 Beaumont (Longaulnay), seign. et man., V, 95, 225; VI, 601.
 Beaumont (Mordelles), châtel., man. et chap., V, 315.
 Beaumont (Redon), seign., man. et chap., II, 184; V, 540.
 Beaumont (Saint-Mard-sur-Couasnon), vill. et chap., VI, 166.
 Beauport, ab., I, 552; II, 604, 750. etc.; IV, 62.
 Beaupreau, par., II, 331.
 Beaugard (Bager-Morvan), seign., man. et chap., IV, 58.
 Beaugard (S.-Méloir), seign., man. et chap., VI, 190.
 Beauvais, vil. et év., I, 28, 744; II, 228; III, 668; IV, 103; VI, 122.
 Beauvais (Bourgarré), s., IV, 196.
 Beauvais (Dol), vill., I, 447.
 Beauvais (Gévezé), comté, man. et chap., IV, 655.
 Beauvais (Paimpont), vill. et chap., V, 396.
 Beauvais-Moulines, seign. et man., V, 359, 360.
 Bec (Le), ab., II, 105; V, 613.
 Becannière (La), seign., IV, 764.
 Bécherel, par., I, 713, 721, 727, 734, 736, 768; II, 370, etc.; III, 102, 214, 397, 524, 641; IV, 140, etc., 501, etc.; VI, 522, 531, 587.
 Bécherel, pr., I, 714; II, 366, etc.; III, 397, 420, 421, 425, 426, 475, 482; IV, 141, 142.
 Bécherel, bar. et châ., II, 368, 649; IV, 140, 144.
 Bécherel (S.-Aubin-du-Corm.), vill. et église, V, 741, etc.
 Bédéc, par., I, 716, 721, 734, 768; II, 21, 104, 348, 637, 647, etc., 667; III, 259, 299, 377, 398, 618, 666; IV, 147, etc.; V, 346; VI, 540, 585, 587.
 Bédée, pr., I, 716, 726; II, 80, etc.; IV, 148, 243.
 Bédée, seign., man. et chap., IV, 148, 150, 153.
 Bédoyère (La), vic., man. et chap., III, 301, etc.; VI, 350, 352, 439, etc.
 Béganne, par., II, 180; V, 542; VI, 113.
 Bégasson, man., III, 658.
 Beignon, par., I, 616, 617, 633, 635, 684, 714, 721; III, 642; V, 203.
 Beignon, bar., I, 616, etc.; VI, 535.
 Belinaye (La), vic., man. et chap., V, 778, etc.; VI, 214.
 Bellagot, pr., V, 698.
 Bellière (La), vic., VI, 285.
 Belle-Île, île, I, 397; II, 171.
 Belle-Isle, pr., I, 549, 555; II, 775.
 Belle-Isle, seign. et man., VI, 474, 475.
 Belle-Noë, seign., man. et chap., I, 447; IV, 290, 554; VI, 586, 595.
 Belle-Perche, vill. et chap., VI, 337, 338.
 Belle-Saule, pr., II, 329.
 Bellevue, man. et c., III, 439, 546.
 Bellevue (La), man. et c., VI, 276.
 Benazé, man., V, 371.
 Bénévent, arch., VI, 581, 608.
 Benoiton, chap., V, 706.
 Bercetto, ab., I, 51, 790.
 Berdon, ab., II, 17.
 Béré, pr., I, 209, 416, 577; II, 7, 376, 392, etc., 448; IV, 176, 564, 573, 754, 768; V, 135, 441, 442, 448, 667, 749, 750; VI, 292, 356, 581, 610.
 Bérchère (La), man. et c., IV, 111.
 Bérèngère (La), man., I, 65, 71.
 Bérington, par., II, 609.
 Berlin, vil., I, 663.
 Bernardière (La), par., IV, 315.
 Bernay, ab., I, 597.
 Bernéan, seign., II, 690.
 Bertauvière (La), chap., V, 225.
 Bertry (Le), seign., man. et chap., IV, 89, 1193.

- Besançon, vil. et arch., I, 609; II, 767; III, 578; VI, 581.
 Beslé, par., V, 47.
 Besnard, vill. et chap., V, 169.
 Besnardais (La), chap., IV, 473.
 Besnelais (La), seign., man. et chap., VI, 382.
 Besneraye (La) (Plumeleuc), seign., man. et chap., V, 490, 491.
 Besneraye (La) (Licuron), vill. et c., V, 70.
 Besneries (Les), chap., IV, 344.
 Besnière (La), chap., IV, 425.
 Besso (La), vic., V, 213, 214.
 Betton, par., I, 169, 338, 354, 366, 766; II, 21, 23, 320, 321, 784; III, 75, 127, 134, 163, 490, 573, 619; IV, 156, etc.; 768; VI, 373, 538, 587.
 Betton, pr., I, 169, 355, 371; II, 23, 83, etc.; III, 490; IV, 157.
 Betton, châtel. et chât., II, 360; IV, 157, 158; V, 241, 321.
 Bétulaye (La), man. et chap., V, 491.
 Boucheraye (La), seign., man. et c., V, 206, 209, 423.
 Beziers, vil., I, 104; III, 579.
 Beziers (S.-Jacques de), ab., I, 608.
 Biardaye (La), man. et c., IV, 273.
 Bichetière (La), seign., man. et chap., IV, 473, 775.
 Bickenhead, vil., III, 580.
 Biffardière (La), seign., VI, 589.
 Bignan, par., VI, 340.
 Bignon (Le) (Martigné), man. et c., V, 147, 148.
 Bignon (Le) (S.-Suliac), seign., man. et chap., VI, 285.
 Bigotière (La), seign., man. et chap., V, 669, 670.
 Billé, par., I, 169, 340, 342, 356, 770; II, 21, 48; III, 29, 565; IV, 162, etc.
 Billiaye (La), man., I, 617.
 Binon, vill. et chap., IV, 86.
 Bintin, seign., man. et c., IV, 438.
 Birmingham, vil., III, 579.
 Bilbao, vil., III, 580.
 Blain, seign. et chât., II, 172.
 Blanc-Essay, mon., III, 490.
 Blanche-Couronne, ab., I, 93; II, 85.
 Blandin, ab., I, 573.
 Blandinaye (La), vill., I, 47.
 Blayet, pr., II, 193.
 Blavon, seign., man. et chap., IV, 151, 153.
 Bléruais, par., I, 734, 775; II, 410; IV, 168, etc.
 Bléruais, seign., man. et chap., IV, 168, 170, 171; VI, 402, 588.
 Blessin (Le), man. et chap., VI, 190.
 Bliche, man. et chap., V, 65.
 Blinais (La), man. et chap., VI, 276.
 Blois, vil. et év., I, 88, 580, 599, 605; III, 578, 634.
 Blois (S.-Laumer de), ab., I, 96.
 Blossac, châtel., man. et chap., I, 44, 376, 566; IV, 671, etc.
 Boberil, seign., man. et chap., IV, 359, 714, 715; V, 316.
 Bobital, par., I, 545, 549, 553.
 Bodelio, mon., V, 336.
 Bodieuc, pr., I, 715, 726.
 Bodou (Le), seign. et chât., V, 485; VI, 421, etc.
 Bœuvres, châtel., man. et chap., I, 156; III, 515; V, 206, 208.
 Bohal, par., IV, 88.
 Boheries, ab., II, 135.
 Boigny, com., III, 106, 300.
 Boin, île, I, 255.
 Bois-au-Voyer (Le), seign., man. et chap., V, 88, 91, 160, 200; VI, 604.
 Bois-Basset (Le) (Mauro), seign., man. et chap., I, 617; V, 159, 160.
 Bois-Basset (Le) (S.-Onen), seign., man. et chap., VI, 204.
 Bois-Baudry (Le), seign., V, 686.
 Bois-Bide (Le), seign., man. et chap., V, 503, 736.
 Bois-Blin (Le), seign., man. et chap., IV, 236, 560; VI, 499.
 Bois-Bodin (Le), man., VI, 357.
 Bois-Brassu (Le), seign., VI, 340.
 Bois-Chauchart (Le), man., V, 498.
 Bois-Clérissey (Le), man. et chap., IV, 577.

- Bois-Corbin (Le), man. et chap., V, 322.
- Bois-Cornillet (Le), seign., man. et chap., II, 478; IV, 747, 750.
- Bois-Davy (Le), erm. et chap., III, 296, 514.
- Bois-de-Bintin (Le), seign., man. et chap., VI, 350, 353.
- Bois-Denast (Le), seign. et man., IV, 212, 213; V, 158.
- Bois-de-Pac (Le), seign., man. et chap., V, 390, 391.
- Bois-du-Liers (Le), seign., man. et chap., I, 182; II, 137; IV, 425.
- Bois-du-Loup (Le), seign., VI, 593.
- Bois-Farouge (Le), seign., man. et chap., IV, 17, 18.
- Bois-Feillet (Le), man. et chap., V, 148.
- Bois-Février (Le), marq., man. et chap., III, 275; IV, 138, 593, etc.; V, 5; VI, 7.
- Bois-Garnier (Le), man. et chap., V, 122.
- Bois-Geffroy (Le), marq., chât. et chap., VI, 172, 173, 450.
- Bois-Gérauld (Le), man. et chap., V, 180.
- Bois-Gervily (Le), par., I, 619, 621, 716; 721, 734, 768; II, 348, 649; III, 574, 621; IV, 172, etc.; VI, 588.
- Bois-Gervily (Le), man., IV, 172.
- Bois-Glaume (Le), seign., man. et chap., V, 401, 514; VI, 608.
- Bois-Guy (Le), seign., man. et chap., IV, 396; V, 418, 420, 421.
- Bois-Hamon (Le) (La Couyère), seign., man. et chap., IV, 481, 482.
- Bois-Hamon (Le) (Domloup), seign., man. et chap., IV, 533, 534.
- Bois-Hamon (Le) (S.-Onen), seign., man. et chap., VI, 203, etc.
- Bois-Hermé (Le), seign., V, 28, 29.
- Bois-Hue (Le), seign., man. et chap., V, 52.
- Bois-Hulin (Le), seign., man. et c., IV, 703; V, 437, 438; VI, 113, 338.
- Bois-Jean (Le), seign., man. et chap., IV, 456, 457; V, 439.
- Bois-l'Abbé (Le), man. et chap., V, 618.
- Bois-le-Bon (Le), man., VI, 410.
- Bois-le-Hou (Le), seign., man. et c., IV, 295; V, 128, 129.
- Bois-Marie (Le), man. et chap., VI, 198.
- Bois-Martin (Le), man. et chap., VI, 223.
- Bois-Mellet (Le), man. et c., IV, 95.
- Bois-Nouault (Le), seign., man. et chap., IV, 354; VI, 251.
- Bois-Nouveau (Le), man. et chap., V, 619.
- Bois-Orcant (Le), châtél., man. et chap., V, 371, 372, 751.
- Bois-Orhant (Le), châtél., man. et chap., IV, 263, 264; V, 439, 440; VI, 338.
- Boisouse, vill., I, 647.
- Bois-Picard (Le), m., IV, 172, 174.
- Bois-Raoul (Le), chât. et chap., V, 546, 548.
- Bois-Robin (Le), seign., man. et c., IV, 583; V, 138.
- Bois-Roger (Le), pr., II, 526.
- Bois-Rogon (Le), vill., I, 198.
- Bois-Rouvray (Le), seign., man. et chap., VI, 359.
- Bois-Taillé (Le), man., IV, 38.
- Bois-Teilleul (Le), seign., VI, 576.
- Bois-Trudan (Le), par., I, 347, 359, 767; II, 392, 395; III, 668; IV, 175, etc.; 768; VI, 588.
- Bolbec, vil., III, 578.
- Bomines, ab., II, 130.
- Bonaban, par., I, 478, 544, 548, 553, 647, 684, 735; IV, 663, 664, 668.
- Bonaban, seign. et chât., IV, 388, 663, 664, 668; VI, 71, 597.
- Bon-Dieu de Pitié (Brielles), chap., IV, 253.
- Bon-Dieu de Pitié (S.-Malo), chap., VI, 140.
- Bône, vil., III, 580.
- Bônés-poir, seign., man. et chap., IV, 133, 135, 712; VI, 587.

- Bonnais (La) (Piré), man. et chap.,** V, 446.
Bonnais (La) (Pleurtuit), man. et c., V, 498.
Bonnais, man. et chap., VI, 353.
Bonne-Denrée (La), man. et c., IV, 330.
Bonnefontaine, ab., II, 18.
Bonnefontaine, bar., châ. et chap., II, 509, 514; IV, 32, 33, 411, 412, 415.
Bonnemain, par., I, 442, 478, 544, 548, 553, 735, 769; II, 233, 769; III, 73, 259, 595, 624; IV, 179, etc.; VI, 84, 246, 412, 552, 588.
Bonne-Nouvelle, mon., I, 84, 93, 184, 325, 331; III, 149, etc.; IV, 125; V, 379, 600, 699; VI, 351, 457, 608.
Bonport, ab., II, 136.
Bonrepos, ab., I, 493, 500; II, 88, 91, 231.
Bonteville, seign., man. et chap., I, 157; V, 292, 293; VI, 479.
Bœuvres, seign., man. et chap., V, 206, 208, 598, 599.
Boon; voy. Baud.
Boquen vel Boquien, ab., I, 214, 669; II, 216; V, 527.
Bordage (Le), marq. et châ., III, 43, 147, 411; IV, 571, 773; V, 219.
Bordeaux, vil. et arch., I, 182, 399, 432; II, 456; III, 233, 578, 665.
Borderie (La), seign., man. et chap., V, 668, etc.
Borne, chap., IV, 647.
Bornière (La), seign. et m., IV, 609.
Boschet (La), vic., man. et chap., IV, 200, etc., 769.
Bosq (Le), seign., m. et c., VI, 271.
Bossac, vic. et châ., I, 590; II, 705, etc.; IV, 262, 703; V, 434, 436, 437; VI, 24.
Bosse (La), par., I, 348, 774; III, 595; IV, 183, etc.
Bosse (La), chap., V, 465.
Bosserie (La), vill. et chap., III, 528; V, 695.
Boston, vil., III, 579.
Bot (Le), seign., man. et chap., I, 36; V, 41, 42, 46.
Boteleraye vel Botheleraye (La), s., man. et chap., V, 69, 437, 438.
Bothoa, par., II, 412.
Bouchetière (La), pr., VI, 578.
Bouédrier (Le), seign. et man., I, 283; III, 136, 137; V, 596.
Bouessay, seign., man. et chap., VI, 323, etc.
Bouexie (Le), vic., man. et chap., IV, 457, 703, 706, 707; VI, 88.
Bouexière (La), par., I, 169, 338, 354, 366, 767; II, 49, 50, 116, 321, 729, 731, 733; III, 260, 357, 398, 507, 512, 513, 622, 663; IV, 9, 187, etc.; 405, 541; VI, 588, 592.
Bouexière (La), ab., II, 633.
Bouexière (La), pr., II, 357.
Bouexière (La), seign. et m., IV, 189.
Bouexière (La) (Balazé), seign., man. et chap., IV, 99, 102.
Bouexière (La) (Sougeal), seign., m. et chap., IV, 599; VI, 343.
Bougatrière (La), seign., man. et c., VI, 197.
Bougettin, chap., IV, 501.
Bouglaye (La), chap., V, 234.
Bougrais (La), seign., V, 769.
Bouguenais, par., II, 329.
Bouhourdaie (La), man. et chap., V, 799.
Bouillie (La), par., V, 656.
Bouillon (Le), man., I, 744.
Bouix, pr., I, 715; II, 698.
Boujardière (La), chap., IV, 110.
Boulardrie (La), chap., IV, 750.
Boulaye (La) (Bruc), seign., man. et chap., IV, 263, etc.
Boulaye (La) (Cesson), man. et chap., IV, 304.
Boulaye (La) (Chantepie), c., IV, 319.
Boulaye (La) (Ercé), vill. et chap., IV, 566.
Boulaye (La) (Ifendic), man. et c., IV, 727.
Boulaye-Baud (La), man. et chap., IV, 159.

- Boulet, seign. et châ., IV, 585.
 Boul-Guignonet, pr., II, 332, 333.
 Boulière (La), vill. et chap., V, 148.
 Boulogne, vil. et év., I, 426; III, 579.
 Bouquidy, seign., IV, 725.
 Bourbansais (La), seign., man. et c., V, 486.
 Bourdonnaye (La), seign., IV, 655.
 Bourg (Le) (Marcillé-Robert), seign., V, 136, 138.
 Bourgarré, par., I, 59, 348, 359, 366, 766; III, 377; IV, 195, etc.¹
 Bourgarré, seign., IV, 196; V, 377.
 Bourg-Benoît; voy. Breil-Benoît.
 Bourg-des-Comptes, par., I, 241, 348, 359, 366, 774; II, 166, 212, 214, 656; III, 260, 623, 651; IV, 198, etc., 769; VI, 519, 586, 588, 608.
 Bourg-des-Comptes, pr., II, 656.
 Bourg-des-Moustiers, pr., II, 193.
 Bourg-Dieu (Le), ab., I, 403.
 Bourges, vil. et arch., I, 86; II, 88, 385, 647; III, 578, 668; IV, 515; V, 139, 655; VI, 578.
 Bourges (S.-Sulpice de), ab., VI, 290.
 Bourges (S.-Ambroise de), ab., VI, 582.
 Bourgmoyn, ab., I, 580.
 Bournet (Le), ab., II, 100.
 Bourgneuf, par., I, 473; V, 772.
 Bourgneuf (Izé), chap., IV, 749.
 Bourgneuf (Meillac), seign., man. et chap., I, 448; II, 770; V, 186, 232.
 Bourgneuf-en-Forêt, par., II, 568.
 Bourgon, par., seign. et man., IV, 536, 562.
 Bourgon, pr., I, 355; II, 58, etc., 731; IV, 5, 8.
 Bourguët (Le), pr., II, 758, 776; III, 509; IV, 501.
 Bourg-Paul-Muzillac, par., V, 549.
 Bourgneil, ab., I, 400; II, 85, 497; III, 664.
 Bourseul, par., I, 628, 712, 721; III, 75.
 Boussac, pr., I, 714, 726; II, 698, 711.
 Boussac (La) *vel* Laboussac, par., I, 442, 446, 544, 548, 554, 735, 769, 775; II, 463, 468, etc.; 633, 757, 762, 768, etc.; III, 73, 377, 619; IV, 61, 206, etc., 770; V, 269; VI, 120, 305, 583, 586, 588.
 Boussarde (La), man. et c., V, 498.
 Boutavan, châ., IV, 724.
 Bout-de-Lande, vill. et chap., V, 379.
 Bouvet, man. et chap., IV, 339.
 Bovel, par., I, 774, 775; III, 596; IV, 211, etc., 770; VI, 522.
 Brain, par., I, 47, 735, 773, 775; II, 3, 166, 180, 186; III, 399, 494; IV, 78, 215, etc., 356, 357; VI, 517, 519.
 Brain, seign. et man., IV, 218, etc.
 Brain (S.-Maurille de), pr., VI, 577.
 Brain (Anjou), par., II, 748; IV, 40.
 Brambéac, seign., man. et chap., V, 160.
 Bran (Le), par., I, 734, 768; IV, 226, etc.; VI, 522.
 Brandeneuf, vill. et chap., IV, 609.
 Branfeu, man. et chap., V, 344.
 Bransahier, man. et chap., VI, 353.
 Brasse, ab., II, 17.
 Bray, seign., man. et chap., VI, 338, 340.
 Bréal-sous-Montfort, par., I, 619, 634, 636, 715, 721, 728, 734, 768; II, 107, 712, 713; III, 77, 150, 259, 377, 399, 623, 643; IV, 229, etc., 771; V, 60, 316, 515; VI, 368, 540, 589, 609.
 Bréal-sous-Montfort, châtel., I, 617; II, 690; IV, 105, 231, 671, 672, 682.
 Bréal (Sainte-Magdeleine de), pr., II, 712, etc.
 Bréal-sous-Vitré, par., I, 169, 339, 355, 366, 772; II, 546, etc., 565; III, 567; IV, 234, etc.; V, 432; VI, 531, 589.

¹ *Aj.* : Recteur de Bourgarré : *Guillaume des Prés*, qui figure dans le procès fait à Gilles de Retz (1440).

- Bréal-sous-Vitré, pr., II, 546, etc.
 Breccé, par., I, 358, 366, 767; II, 21, 23, 110, 270; III, 47, 70, 573; IV, 237, etc.
 Breccé, seign. et chât., V, 362, etc.
 Brecey, par., II, 639.
 Brech, par., II, 330.
 Brécilien, forêt et châtél., II, 650, 673, 679, 680, 686, 688, 708, 709; III, 26, 29, 304; VI, 217, 367.
 Bregain (Le), pr., I, 549, 555; II, 467, etc., 633, 634; III, 436; IV, 206, etc., 258; VI, 396, 582.
 Bréhail, vill. et chap., V, 46.
 Bréhant, par., II, 8.
 Bréhat, par., I, 546, 550, 553; III, 650.
 Bréhily, chap., V, 437.
 Bréhon, vill. et chap., IV, 11.
 Breil (Le) (Gévezé), seign., IV, 655.
 Breil (Le) (Ifendic), seign., man. et chap., I, 218; IV, 724, 727.
 Breil (Le) (Meillac), man. et chap., V, 186.
 Breil (Le) (Rennes), man. et chap., V, 619.
 Breil-Denoit (Le), pr., I, 356, 364; II, 784.
 Breil-Durand (Le), man. et chap., V, 14.
 Breil-l'Épine (Le), seign., IV, 62, 63; VI, 586.
 Breilhousoux (Le), seign., man. et chap., VI, 403, 404.
 Brémanfany, seign., man. et chap., IV, 45, 342, 343.
 Bremefin, pr., II, 193.
 Bréquigny, seign., man. et chap., III, 137; V, 589, 596, 606, 619, etc.; VI, 587, 588.
 Brest, vil., III, 578.
 Breteil, par., I, 716, 721, 734, 768; II, 21, 104, 105, 637, 648, 649; III, 378, 399, 503, 621, 644; IV, 242, etc.; VI, 311, 589.
 Brètesche (La) (S.-Grégoire), man. et chap., VI, 67.
 Bretesche (La) (S.-Symphorien), man. et chap., VI, 297.
 Breteuil, par., IV, 242.
 Brétigneul, pr., I, 355; II, 60, etc.; V, 736.
 Bretonnière (La), pr., I, 358, 371; II, 665, etc.
 Bretonnière (La) (Cogles), seign., man. et chap., IV, 451.
 Bretonnières (Les), man. et chap., IV, 560.
 Breuil (Le), ab., II, 682.
 Briantais (La), seign. et man., I, 449.
 Brie, par., I, 348, 359, 366, 767; II, 78, 342, 344; III, 378, 399, 508, 575; IV, 246, etc., 483, 503, 572, 771; VI, 531.
 Brie, marq. et chât., I, 75, 281; IV, 247, 249, 756; V, 353; VI, 6, 413.
 Brielles, par., I, 54, 67, 147, 169, 339, 355, 366, 772; II, 50, 552, etc.; III, 29, 568, 677; IV, 251, etc.; VI, 589.
 Brielles, pr., I, 143, 169, 356, 371; II, 552, etc.; VI, 582.
 Brienne-le-Château, vil., III, 629.
 Brieux (Les), seign., VI, 369.
 Brighton, vil., III, 580.
 Brignac, par., I, 714, 721; II, 696.
 Brignac, pr., I, 727; II, 696, 708.
 Brillantais (La), man. et chap., VI, 276.
 Brimblin, seign., man. et chap., IV, 412, 413, 415.
 Brion, pr., IV, 39.
 Bristol, vil., III, 579.
 Brocéliande; voy. Brécilien.
 Broklyn, vil., III, 579, 580.
 Broons, par., I, 169, 338, 354, 366, 773; II, 272, 779; III, 573; IV, 254, etc.
 Broons (Côtes-du-Nord), par., I, 583, 633, 666, 712, 719, 721, 728; II, 22, 712; III, 667, 668.
 Broons, seign., I, 284, 719; IV, 388.
 Brossay (Le), seign., man. et chap., V, 548.
 Brouaise, man. et chap., IV, 533.
 Broualan, par., I, 769, 775; II, 633; IV, 125, 207, 209, 257, etc., 598, 771; VI, 31, 540, 589.

- Bruc, par., I, 715, 721, 734, 774; II, 690, 696, 705, 708; III, 378, 509, 596, 622; IV, 261, etc.; V, 441; VI, 519, 589.
 Bruc, pr., I, 716; II, 696.
 Brufl, vill., I, 36.
 Bruges, vil., III, 579.
 Brugny, pr., I, 416.
 Brûlais (Les), par., I, 774, 775; III, 567; IV, 266, etc.; V, 250; VI, 589.
 Brûlais (Les), pr., I, 714, 726; II, 21, 86, etc.
 Brûlais (Les) (Broons), man. et chap., IV, 255, 256.
 Brusvili, par., I, 712, 721.
 Bruxelles, vil., I, 104; III, 578, 580.
 Bruz, par., I, 55, 117, 121, 129, 198, 343, 358, 366, 766; II, 270, 271; III, 199, 378, 400, 450, 570, 651; IV, 268, etc.; 772; VI, 534, 589.
 Bruz, seign., man. et chap., I, 84, 118, 119, 123; IV, 270.
 Buard, man., IV, 768, 769.
 Buharaye (La), seign. et m., V, 483.
 Buris, man. et chap., IV, 421, 674, 773.
 Buron (Le), seign., IV, 611.
 Burons (Les), seign. et man., VI, 392, 393, 415.
 Busal *vel* Bussac, pr., II, 146.
 Busnelaye (La), man. et c., IV, 159.
- C**
- Cacé, seign., man. et chap., IV, 360; VI, 55, 612.
 Cacères, vil., III, 580.
 Caden, par., II, 180.
 Cadix, vil., III, 580.
 Caen, vil., III, 156, 216, etc., 243, 579, 647; VI, 385.
 Cahideuc, seign., man. et chap., IV, 723, 724, 727, 728.
 Cahors, vil. et év., I, 102, 216; V, 270, 652, 695.
 Caillibotière (La), man., III, 76.
 Calais, vil., III, 638.
 Calcédoine, arch., I, 747.
 Calendrou, vill. et chap., I, 191; II, 64, 65, 783; IV, 301, 302.
 Caliorne (La), man. et chap., V, 14.
 Calorguen, par., I, 713, 721; V, 81; VI, 604.
 Calvi, év., I, 781.
 Cambaras (Les), seign., man. et chap., V, 159, 160.
 Cambrai, vil., III, 579.
 Camors, par., I, 573.
 Campel, par., I, 734, 774; III, 594; IV, 275, etc.; 772; V, 163; VI, 522.
 Campénéac, par., I, 565, 618, 709, 714, 721; II, 689, 703; VI, 580.
 Cancale, p. I, 443, 647, 707, 711, 721, 734, 736, 769; II, 536, 538, etc., 769; III, 73, 260, 378, 400, 509, 576, 620, 651; IV, 278, etc.; V, 187, 632, 785, 786; VI, 576, 589, 598.
 Cancaevène, vill., IV, 279, etc.
 Candé, par., II, 15.
 Cannes, vil., III, 579.
 Capoue, arch., I, 402.
 Caradeuc, marq., V, 95.
 Caramagne, ab., II, 18.
 Caran *vel* Charan, seign. et man., I, 59; IV, 613; VI, 591.
 Carbay, pr., II, 418, 425, 448.
 Carcassonne, vil., III, 580.
 Carecé, seign., man. et chap., I, 122, 123, 163; IV, 273.
 Carcraon, vill. et chap., II, 723, 724, 726; III, 6; IV, 523, 527.
 Cardroc, par., I, 709, 713, 721, 734, 768; II, 272, 297, 298; III, 226, 379, 401, 624; IV, 285, etc.; 772; VI, 522, 538, 589.
 Carentoir, par., III, 90; IV, 47, 88; VI, 112, 340, 341.
 Carentoir (Le Temple de); voy. Temple.
 Carfantain, par., I, 374, 442, 445, 446, 448, 459, 475, 480, 544, 548, 553, 735, 772; II, 458, 459, 463, 466, 768, 769; III, 180, 409, 491, 596; IV, 289, etc.; 510; VI, 510, 590, 601.

- Carhaix, vil., II, 193; III, 129.
 Carlac, vill. et seign., I, 447; V, 773.
 Carlisle, vil., III, 580.
 Carinan, comté, VI, 608.
 Carnac, par., IV, 166; V, 46.
 Carnoët, ab., II, 385.
 Caro, par., I, 618, 634, 709, 714, 721; V, 71.
 Carpentras, év., I, 568.
 Carrés (Les), vill., I, 447.
 Carthagène, vil., III, 580.
 Caslou, seign., man. et chap., V, 255; VI, 201.
 Casse (Le), vill. et chap., V, 392.
 Castelfidardo, vil., VI, 552.
 Castel-Gwent, vil., I, 571.
 Castelnau-Magnoac, vil., I, 90.
 Castres, év., II, 265.
 Catane, vil., III, 580.
 Caulnes, par., I, 616, 633, 708, 713, 721, 728; II, 15; III, 103.
 Cavaillon, év., I, 662; II, 743.
 Cayenne, vil., I, 737.
 Celle (La) (Sougeal), vill. et chap., II, 442; VI, 343.
 Celle-en-Coglais (La), par., I, 341, 356, 366, 771; II, 496; III, 491; IV, 291, etc.
 Celle-en-Luitré (La), par., I, 340, 771; III, 491, 564; IV, 294, etc.
 Celle-Guerchoise (La), par., I, 351, 360, 366, 733, 773, 775; II, 576, etc.; III, 68; IV, 296, etc., 650; VI, 591.
 Celle-Guerchoise (La), pr., II, 576, etc.; IV, 524.
 Celles, ab., II, 744.
 Cellier (Le), pr., II, 172.
 Cendres, par., I, 499, 501, 544, 548, 553, 556, 735; II, 442, 611; V, 462, etc., 469; VI, 30, 158, 579, 598, 606.
 Centuries, év., VI, 580.
 Cercamp, ab., II, 18.
 Césambre, île et mon., I, 571, 678, 679; III, 143, etc., 165, 166, 520, etc.; VI, 579, 584.
 Césarée, arch., I, 77, 96, 415.
 Cesson, par., I, 108, 117, 159, 169, 338, 354, 366, 766; II, 21, 23, 270, 272, 782, etc.; III, 70, 261, 401, 620, 651; IV, 299, etc.
 Cesson, seign., VI, 586.
 Cesson (Côtes-du-Nord), p., VI, 279.
 Chaise-Dieu (La), ab., II, 265.
 Châlis, ab., II, 18.
 Châlon-sur-Saône, vil., I, 50, 568; II, 6.
 Châlons, vil. et év., I, 577; II, 152; VI, 579.
 Châlons (S.-Menje de), ab., I, 428.
 Chalonges (Les), vill. et c., V, 294.
 Chalousaye (La), seign., IV, 200, 201, 769.
 Chambellé, seign., man. et chap., IV, 23, 585, 586; V, 136.
 Chambéry, vil., I, 609.
 Chambière, seign., man. et chap., IV, 249, 403, 478; V, 724, etc.
 Chambon, ab., II, 456.
 Champagne, man. et chap., III, 446; V, 392.
 Champagné, seign. et man., V, 389.
 Champalaune, seign., man. et chap., V, 390, 392.
 Champeor, vill. et c., IV, 366, 417.
 Champeaux, par., I, 169, 339, 355, 366, 733, 772; III, 29, 39, etc., 401; IV, 305, etc.; V, 20, 21, 142, 733, 766; VI, 540, 546.
 Champeaux, col., I, 80, 352; III, 39, etc.; IV, 305, etc., 694, 697, 698; V, 306, 310, 311; VI, 94, 97, 196, 198, 199, 435, etc.
 Champeaux (Rennes), seign., V, 584.
 Champeix, par., I, 742.
 Champfleury, pr., I, 355; II, 776, etc.
 Champléon (Le), man. et c., VI, 252.
 Champs (Les), man. et c., IV, 706; V, 90.
 Champhons (Les), ab., I, 213.
 Champsulant (Les), man. et chap., V, 187.
 Chancé, par., I, 347, 359, 366, 767; II, 719; III, 423, 593; IV, 308, etc.; V, 110.
 Chancé, pr., II, 719, 720.

- Chanteloup, par., I, 117, 253, 359, 366, 774; II, 78, 79, 89; III, 566; IV, 311, etc., 612; VI, 16, 591.
- Chanteloup, s. et m., IV, 312, etc.
- Chanteloup, vill., I, 474.
- Chantenay, par., I, 593; III, 39, 580.
- Chantepie, par., I, 347, 359, 366, 766; II, 270, 271, 667; III, 262, 323, 379, 401, 651; IV, 315, etc., 772; VI, 591⁴.
- Chantereine, pr., I, 716, 726; II, 700, etc.; III, 232; VI, 582.
- Chantereine, com., II, 568.
- Chapelaye (La), seign., man. et chap., IV, 419, 420.
- Chapelle (La) (Teillay), vill. et chap., VI, 366.
- Chapelle (La) (Bourg-des-Comptes), man. et chap., II, 214; IV, 204.
- Chapelle (La) (S.-Georges-de-Reintembault), man. et chap., VI, 36.
- Chapelle-aux-Fils-Méen (La), par., I, 443, 448, 544, 548, 553, 735, 770; II, 669; III, 566; IV, 320, etc.; VI, 591.
- Chapelle-aux-Fils-Méen (La), pr., I, 549, 555; II, 669.
- Chapelle-aux-Fils-Méen (La), seign., man. et chap., I, 552; II, 669; IV, 321.
- Chapelle-Blanche (La), par., VI, 311.
- Chapelle-Bouexic (La), par., I, 710, 715, 719, 721, 734, 774; III, 510, 568; IV, 323, etc.; V, 203; VI, 591.
- Chapelle-Bouexic (La), seign., man. et chap., IV, 323, etc.
- Chapelle-Calendrou (La); voy. Calendrou.
- Chapelle-Chaussée (La), par., I, 709, 713, 721, 734, 768; II, 97, 272, 297, 298; III, 102, 226, 379, 401, 620, 660; IV, 328, etc.; V, 469; VI, 522, 538.
- Chapelle-Chaussée (La), m., IV, 331.
- Chapelle-Cobatz, seign., man. et c., I, 447; IV, 290; VI, 590.
- Chapelle-des-Fougeretz (La), par., I, 117, 129, 191, 195, 344, 766; III, 379, 402; IV, 332, etc., 535; V, 642; VI, 64, 65, 69, 596.
- Chapelle-du-Lou (La), par., I, 708, 713, 721, 734, 768; II, 649; III, 574; IV, 337, etc.; VI, 309, 591.
- Chapelle-Erbrée (La), par., I, 169, 339, 355, 367, 772; III, 29, 113, 566; IV, 341, etc., 409; VI, 592.
- Chapelle-Grain (La), pr., VI, 294.
- Chapelle-Guillaume (La), pr., VI, 580.
- Chapelle-Hamelin (La), s., VI, 346.
- Chapelle-Janson (La), par., I, 340, 356, 367, 771; II, 278, etc.; III, 70, 229, 379, 402, 568; IV, 346, etc.; V, 6.
- Chapelle-Janson (La), pr., I, 169, 357, 371; II, 278, etc.; IV, 348.
- Chapelle-Nazarie (La), vill. et chap., V, 184.
- Chapelles (Les) (Irodouer), vill. et chap., IV, 743.
- Chapelles (Les) (Lanhélin), vill. et chap., V, 52.
- Chapelles (Les) (S.-Pierre-de-Plesg.), vill. et chap., VI, 235.
- Chapelle-Saint-Aubert (La), p., I, 340, 356, 367, 771; II, 321, 434, 438, 439, 611, 740; III, 564; IV, 351, etc.; VI, 91.
- Chapelle-Saint-Etienne (La), man. et chap., V, 696.
- Chapelle-Saint-Melaine (La), par., I, 773, 775; III, 643; IV, 223, 224, 356, etc.
- Chapelle-Vauclair (La), s., V, 479.
- Chapelle-Thourault (La), p., I, 344, 768; III, 77, 594; IV, 358, etc.; V, 314, 315, 317.
- Chaponnière (La), seign., man. et c., V, 49, 50.
- Charan; voy. Caran.
- Charenton, par., V, 542.
- Charleroy, vil., III, 580.
- Charonnière (La), man., V, 736.

4. Aj. : Recteur de Chantepie : *Hugues de Bourgon*, témoin en 1347.

- Charot, seign., m. et c., V, 383, 384.
 Charroux, ab., III, 38, 300.
 Charruées, chât., VI, 592.
 Chartenay, pr., II, 216.
 Chartres, vil. et év., I, 96, 400, 410, 429, 569, 597, 600, 603, 606, 644, 662; III, 578, 634; IV, 636; V, 658; VI, 539.
 Chartres (S.-Père de), ab., I, 52, 398, 405, 600; II, 134.
 Chartres, par., I, 117, 131, 343, 358, 367, 766; II, 21, 270; III, 263, 403; IV, 361, etc., 772.
 Châses (Les), ab., II, 264.
 Chasné, par., I, 354, 367, 733, 767; II, 51, 312, 320, etc., 358, 502; IV, 368, etc., 773; VI, 289, 362.
 Chasné, pr., II, 358.
 Chasné, seign. et chât., II, 358; IV, 370, etc., 773; VI, 598.
 Chassais, man., I, 100.
 Châsse (La) (Combour), c., IV, 465.
 Châsse (La) (Iffendic), chât., man. et chap., I, 154; III, 419; IV, 723, 728; V, 454; VI, 62, 153, 154, 169, 171.
 Chastellier; voy. Châtellier.
 Châtaignier, seign. et man., VI, 411.
 Château, man. et chap., IV, 464.
 Châteaublanc, chât., IV, 703.
 Châteaubourg, par., I, 175, 338, 354, 367, 736, 773; II, 193, etc., 779; III, 403, 570, 620, 664; IV, 255, 256, 375, etc.; V, 796; VI, 546.
 Châteaubourg, pr., I, 169, 355, 371; II, 193, etc., 210; V, 262, 264.
 Châteaubourg, comté, III, 403; IV, 376.
 Châteaubriant, vil., II, 394, 670; IV, 12, 19, 384; V, 123.
 Châteaubriant, bar., II, 341, 641; III, 93, 96; IV, 37, 38, 477, 526, 575, 768; V, 17; VI, 356, 357, 362, etc., 392.
 Châteaubriant (S.-Michel de), pr., II, 641, 670.
 Château-d'Assy, seign., man. et c., I, 447; IV, 58, 59.
 Château-du-Loir, vil., I, 61.
 Châteaugiron, par., I, 345, etc., 372, 733, 736, 767; II, 21, 88, 270; III, 70, 263, 403, 670; IV, 378, etc., 572; V, 11, 151, 311, 632; VI, 433, 446, 524, 583.
 Châteaugiron, pr., I, 359, 371; II, 88, etc.; IV, 16, 381, 383; V, 26, 204.
 Châteaugiron, bar., chât. et chap., I, 68, 69, 81, 152, 153; II, 396, 774; III, 46, 263; IV, 17, 380, 382, 383, 533; V, 355, 370, 373, 376, 383, 458; VI, 313, 317, 318, 434, 534.
 Châteaugontier, pr., II, 577.
 Châteauletard, seign., man. et chap., VI, 15, 16, 446.
 Château-Malo, par., I, 770, 775; III, 595; IV, 384, etc.
 Château-Malo, seign., man. et chap., I, 613, etc., 620, 647; VI, 535.
 Châteaumur, bar., VI, 581.
 Châteauneuf, par., I, 442, 446, 644, 707, 711, 721, 734, 736, 769; II, 233; III, 404, 594, 622, 677; IV, 386, etc.; VI, 70, 286, 592.
 Châteauneuf, marq., chât. et c., I, 694; III, 119, 169, 352; IV, 388, etc., 429, 634, 664, 665, 720; V, 80, 231, 267, 405, 483, 485; VI, 71, 100, 187, 188, 222, 234, 270, 284, 286, 393, 417, 470, 509.
 Châteaunoix, pr., II, 196.
 Château-Richeux, chât., V, 783.
 Châteauroux, vil., III, 579.
 Château-Sé, chât., II, 172.
 Châteignerai (La), seign. et man., I, 617; V, 199, 200; VI, 604.
 Châtel (N.-D. du), pr., I, 357, 371; II, 630, etc.
 Châtel (Le) (Pipriac), seign., man. et chap., V, 436, etc.
 Châtel (Le) (Pleine-Foug.), seign., man. et chap., V, 465.
 Châtelaudren, pr., II, 92.
 Châtelet (Le), marq., man. et chap., IV, 99, etc.
 Châtellier (Le), par., I, 341, 356, 367, 771; II, 611; III, 70, 379,

- 404, 624, 643; IV, 393, etc., 773; V, 6; VI, 592.
- Châtellier (Le) (Chapelle-Chaussée), seign., IV, 330.
- Châtellier (Le) (Cornuz), seign., man. et chap., IV, 477, 478.
- Châtellier (Le) (Messac), vill., III, 515.
- Châtellier (Le) (Piéchéat), vill. et chap., V, 399, 449, 455.
- Châtellier (Le) (Talensac), chât., VI, 347.
- Châtellier (Le) (Vieuxviel), châtél., man. et chap., II, 445; VI, 342, 456, etc.
- Châtelliers (Les Haut et Bas-), seign., man. et chap., IV, 395; V, 65; VI, 44, 45.
- Châtelliers (Les), ab., I, 602.
- Châteloger, seign. et chât., I, 283; IV, 313; V, 365, 514; VI, 14, 15, 444.
- Châtenay (Cornuz), chap., IV, 478.
- Châtenay (Orgères), seign., man. et chap., I, 173; V, 378, 380, 381.
- Châtillon-en-Vendelais, par., I, 340, 356, 367, 772; II, 333, 471, etc., 499; III, 28, 379, 404; IV, 319, 397, etc.; V, 20, 264.
- Châtillon-en-Vendelais, pr., II, 471, etc.
- Châtillon-en-Vendelais, châtél., ch. et chap., IV, 398; VI, 482.
- Châtillon-sur-Seiche, par., I, 191, 194, 198, 245, 343, 358, 367, 733, 766, 775; II, 21, 23, 27, 28, 667; III, 127; IV, 400, etc.; VI, 532.
- Châtries, ab., II, 135.
- Chatteville, seign., man. et chap., II, 756, 768; IV, 290; VI, 590.
- Châtierre (La), pr., I, 357; II, 240, 241; VI, 408.
- Châtierre (La), seign., man. et chap., IV, 712; VI, 297.
- Chaudebœuf, seign., man. et chap., II, 435; III, 564; VI, 214, 250, 251, 580.
- Chaume, ab., I, 100.
- Chaume (La), ab., I, 100, 663; II, 10, 171, 179, 744.
- Chaumeray, vill. et chap., III, 291; IV, 705.
- Chaumeré, par., I, 347, 359, 367, 733, 773, 775; IV, 406, etc.¹
- Chaumeré, seign., IV, 406, 407.
- Chaussée (La), man. et chap., VI, 96.
- Chauveau, par., II, 591.
- Chauvellerie (La) (Joué), man., I, 285.
- Chauvellerie (La) (Domloup), man. et chap., IV, 534.
- Chauvigné, par., I, 342, 356, 367, 771; II, 431, 439; III, 567; IV, 409, etc.; VI, 592.
- Chauvigné, seign., IV, 410, 411, 415.
- Chavagne, par., I, 153, 251, 343, 358, 367, 767; II, 107, 270, etc.; III, 379, 491, 663; IV, 417, etc., 773, 775; V, 316, 675; VI, 592.
- Chelun, par., I, 351, 360, 367, 773; II, 579, 704; III, 47; IV, 422, etc., 551; V, 18; VI, 531, 592.
- Chénaie (La) (Piéder), man. et chap., V, 483; VI, 606.
- Chénaie (La) (Gaël), seign., IV, 639.
- Chénaie-au-Bouteiller (La), seign. et man., I, 440, 447; II, 772; V, 711, 715; VI, 534.
- Chénardière (La), chap., IV, 626.
- Chenaudière (La), man. et c., V, 671.
- Chénay (Le), man. et c., IV, 336.
- Chénay-Beauregard (Le), man. et chap., VI, 68.
- Chénay-Cucé (Le), man. et c., VI, 68.
- Chénay-Macé (Le), m. et c., VI, 68.
- Chénay-Piguelaye, comté, man. et chap., IV, 694, etc.
- Chêne-Blanc (Le), seign., VI, 314.
- Chêne-Ferron (Le), man., I, 552.
- Chêne-Mort (Le), chap., V, 45.
- Chênes (Les), mon., III, 589, etc.
- Chenillé, par., IV, 125.
- Chenonceaux, chât., I, 597.
- Chepstow, vil., I, 571.
- Cherbourg, vil., III, 579.

1. Aj. : Recteur de Chaumeré : *Guillaume Richeust* (1520).

- Cherhal, man. et chap., IV, 610.
 Chérine (La), man. et chap., IV, 295.
 Cherrueix, par., I, 426, 442, 446, 449, 458, 460, 474, 478, 480, 495, 504, 534, 544, 548, 553, 735, 772; II, 752, 768, 769; III, 73, 180, 594; IV, 427, etc.; V, 269; VI, 235, 471, 508, 592.
 Cherville, seign., man. et chap., V, 241, 242; VI, 605, 608.
 Chesnay, Chesne, etc.; voy. Chénay, Chêne, etc.
 Chesné; voy. S.-Georges-de-Chesné.
 Chesnedé, erm., III, 511.
 Chesnelaye (La), marq., man. et c., III, 505; VI, 397, 399, 584, 616.
 Chesnelières (Les), man. et c., IV, 377.
 Chesnonières (Les), m. et c., V, 337.
 Chevaigné, par., I, 345, 358, 367, 767; II, 21, 23, 61; III, 565; IV, 431, etc., 773.
 Chevaigné, pr., I, 359; II, 61.
 Chevaleraye (La), seign., man. et c., IV, 703, 707.
 Chevalerie (La) (Livré), man. et c., V, 84.
 Chevalerie (La) (Montreuil-s.-Pér.), man. et chap., V, 308.
 Chevancé, par., IV, 752.
 Chevolarais (La), vill. et c., VI, 404.
 Chevollevaye (La), m. et c., V, 170.
 Chévière (La), seign., man. et chap., V, 146, 148.
 Chéவில் (S.-Léger), vill. et chap., VI, 116.
 Chéவில் (Vezin), seign., VI, 450, etc.
 Chevré, châtel., châ. et chap., II, 272, 729, 730; III, 37; IV, 189, 191, 192; VI, 482.
 Chevrie (La), man. et chap., V, 255.
 Chevrolière (La), par., II, 707.
 Chevronnière (La), m. et c., IV, 446.
 Cheze (La), seign., m. et c., IV, 105.
 Choze-d'Erbrée (La), seign., man. et chap., V, 471, 474.
 Chicago, vil., III, 580.
 Chinon, vil., V, 672.
 Chippaudière (La), man. et c., V, 407.
 Chitro, év., II, 13.
 Choltais (La), man., I, 212.
 Cicé, bar., man. et chap., IV, 272; 366, 419, 772.
 Cincinnati, vil., III, 579.
 Cintré, par., I, 149, 151, 343, 358, 367; II, 21, 23, 62, 650; III, 379, 621, 678; IV, 435, etc.
 Cintré, pr., II, 62.
 Cintré, s.; voy. Plessix-Cintré (Le).
 Cité (N.-D. de la), chap., I, 29, etc., 39, 290, 296, 299, etc., 325, 326; II, 256; V, 629, etc.
 Cité (S.-Pierre de la), chap., I, 561, 568, 570, 647, 687, 688; VI, 264, etc., 271.
 Cîteaux, ab., I, 402; II, 759, 760.
 Clagny, pr., VI, 577.
 Clairmont, vill. et chap., III, 115; V, 406.
 Clairvaux, ab., I, 569, 585.
 Clayes, par., I, 710, 716, 721, 734, 768; II, 21, 91; III, 405; IV, 440, etc., 771; V, 489; VI, 593.
 Clayes, seign. et man., II, 91, 302; IV, 440, etc.; V, 787.
 Clayes (Anjou), par., II, 740.
 Cléden, par., III, 130.
 Cléray, par., II, 330.
 Clermont, ab., I, 60, 61, 364; II, 501, 761, 777, 784; IV, 342; VI, 483.
 Clermont-Ferrand, vil., I, 388; III, 579; IV, 331, 332, 563; V, 310, 656, 658; VI, 279.
 Cleusné, vill., I, 190, 198; V, 624.
 Cleveland, vil., III, 579.
 Clos-Fétu (Le), vill. et c., IV, 330.
 Clos-Labbé (Le), seign., V, 497.
 Clos-Quélen (Le), seign., V, 497.
 Cluny, ab., II, 85, 176, 248.
 Coadout, par., I, 547, 550, 553.
 Coardièrre (La), vill., I, 198.
 Cobatz, châ. et chap., II, 772; V, 52.
 Coblentz, vil., I, 103.
 Cochetière (La), seign. et man., IV, 484, 485; V, 13.
 Coëffrie (Le Temple de la); voy. Temple.

- Coesmes, par., I, 351, 360, 367, 733, 773; II, 343, 344; III, 574; IV, 444, etc.; VII, VI, 6, 8, 593.
- Coesmes, bar., I, 215; II, 343; IV, 445, 774.
- Coesmes (Les Grands-), man. et c., IV, 304.
- Coëllan, pr., I, 714; II, 703.
- Coëtlogon; voy. Lande-Coëtlogon (La).
- Coëtmaloen, ab., I, 211, 607, 629.
- Coëtmieux, par., I, 460, 550, 553; II, 22, 111.
- Coëtmieux, bar., I, 455, 456, 459; VI, 535.
- Coëtmur, marq., VI, 608.
- Coëtquen, marq., II, 772; VI, 231, 234.
- Coëts (Les), pr., II, 260, 307, 329.
- Coganne, vill. et chap., V, 396.
- Cogles, par., I, 341, 357, 370, 771; II, 21, 23, 63, 64, 610; III, 405, 567; IV, 294, 448, etc.; VI, 593.
- Cogles, pr., I, 169; II, 63.
- Cogles, seign. et châ., IV, 450.
- Coipel, man. et chap., V, 549.
- Cojalle, man. et chap., IV, 642.
- Colmar, vil., III, 578.
- Colombier (Le), man. et c., V, 408.
- Colombière (La), seign., V, 485, 486.
- Comblessac, par., I, 714, 721, 734, 774; II, 21, 86, 698; IV, 267, 453, etc.; V, 250; VI, 517, 519, 593.
- Comblessac, châtel., IV, 267, 455, 456.
- Combour, par., I, 713, 721, 728, 734, 736, 769; II, 245, 297, 375, 379, 380, 381, 463, 519, 762, 768, etc.; III, 72, 266, 267, 618, 653; IV, 458, etc.; V, 33, 55, 525, 632; VI, 411, 523, 593.
- Combour, pr., I, 62, 714, 726; II, 375, etc., 466, 770; IV, 632, 634, 769; V, 103, 358, 523, 524; VI, 115, 208, 600.
- Combour, comté, châ. et chap., I, 397, 439, 442, 447, 454, 728; II, 287, 375, etc., 466, 517, 649, 756, 770, 774; III, 266, 267; IV, 57, 63, 179, 208, 463, 499, 501, etc., 508, 768; V, 52, 56, 57, 104, 359, 523, 720, etc., 773; VI, 115, 116, 157, 209, 397, 411, 509, 534, 600, 613.
- Combourtillé, par., I, 340, 356, 367, 770; III, 379, 631; IV, 467, etc.; V, 20.
- Combourtillés (Les), seign., IV, 467, 469.
- Commagny, pr., I, 608.
- Comper, châtel. et châ., II, 347, 350; IV, 227.
- Compiègne, vil., I, 607; III, 447.
- Compostelle, vil., I, 202; II, 93, 247; III, 132, 324; IV, 479; VI, 232.
- Coons; voy. Bourg-des-Comptes.
- Conchée (La), ile et chap., VI, 142.
- Conches, ab., II, 176.
- Concoret, par., I, 710, 716, 721; II, 137, 138, 140, 322, 348, etc., 605, 650, 688, 689; III, 489, 490.
- Condate, vil., I, 42, 43.
- Condom, év., II, 18.
- Conflans, vil., III, 659.
- Conquereuil, par., II, 171.
- Constance, vil., I, 413; II, 12.
- Constantinople, vil., I, 602.
- Conteville, par., I, 384; 457, 547, 550, 553.
- Contillé, par., II, 608.
- Contrie (La), man. et chap., IV, 102.
- Conzay, man. et chap., IV, 610.
- Coquillonaye (La), man. et chap., VI, 409.
- Corbinaye (La), chap., IV, 102.
- Corbinière, man. et chap., V, 46.
- Corbinière (La), man. et c., V, 360.
- Carbonnaye (La), seign., man. et c., I, 447, 455; VI, 118, 119.
- Corcé, seign., man. et chap., V, 355.
- Cordemais, par., IV, 396.
- Cordonnaye (La), seign., IV, 725.
- Cork, vil., III, 580.
- Cormeri, ab., I, 577, 597.
- Cornillé, par., I, 338, 354, 367, 772; II, 21, 50; III, 379, 423, 593, 623;

- IV, 470, etc.; 775; V, 20, 110, 115, 733, 734; VI, 593.
- Cornillé, pr., V, 734.
- Cornou, par., IV, 606.
- Cornuz, par., I, 191, 193, 195, 199, 233, 348, 359, 367, 767; II, 78, 79, 89; III, 267, 678; IV, 475, etc.; VI, 521, 593¹.
- Corrouët (Le); voy. Courrouët (Le).
- Corseul, par., I, 557, 580, 712, 721, 725; III, 75.
- Costardaye (La), seign., man. et c., V, 178, 181.
- Costardière (La) (Parthenay), man. et chap., V, 426.
- Costardière (La) (Pleinc-Fougères), man. et chap., V, 465.
- Couarde (La), pr., II, 196.
- Couaridou, seign., man. et chap., VI, 202, etc.
- Couasbouc, seign., man. et chap., VI, 59, 60.
- Couascon, seign., V, 207, 341, 342.
- Coudray (Le) (Bain), chât. et chap., IV, 72.
- Coudray (Le) (Romagné), vill. et c., V, 697.
- Coudray (Le) (Treffendel), vill. et c., VI, 404.
- Coudray-Botherel (Le), man. et c., IV, 153.
- Coudray de Pouez (Le), vill. et c., IV, 314.
- Coudre (La) (Essé), man. et chap., IV, 577.
- Coudre (La) (S.-Servan), man. et c., VI, 276.
- Couetoux, pr., II, 319, 329, 353.
- Couldre (La) (S.-Méloir), man. et c., VI, 190.
- Coulon, par., I, 710, 716, 722; III, 299, etc.; V, 276, 281, 285.
- Coulon, man., V, 281.
- Coulours, com., II, 568.
- Courans, pr., I, 416.
- Cour-aux-Angers (La), man. et c., VI, 382.
- Cour-Baudouin (La), seign., V, 773.
- Courbe (La), chap., IV, 726.
- Courcebœuf, par., II, 329.
- Courcelles, marg., VI, 612.
- Cour d'Aval (La), man., I, 448.
- Cour de Chaumeré (La), man., IV, 406.
- Cour d'Éancé (La), man., IV, 550.
- Cour de Lassy (La), chât., V, 58.
- Cour de Sixt (La), seign. et man., VI, 337.
- Cour de Taillis (La), man., VI, 345, 347.
- Cour du Coudray (La), man., IV, 72.
- Cour-Gelée (La), man. et chap., V, 5.
- Cour-Gouyon (La), seign., VI, 596.
- Cournon, par. et mon., IV, 79.
- Courrouët (Le), seign., I, 617; IV, 456; V, 199.
- Courrouze (La), man. et c., VI, 87.
- Cours (Les), chât., VI, 414.
- Courtenval, seign., VI, 586.
- Courtils, par., II, 611.
- Courtils, pr., II, 629.
- Coussay, pr., I, 597.
- Coutance, seign., man. et chap., V, 242, 243.
- Coutances, vill. et év., I, 513, 568, 641, 763, 779; II, 16; III, 597, 659; IV, 55, 237, 253, 322, 475; V, 99, 361, 432, 655, 672, 688; VI, 73, 416, 449, 471.
- Couture (La), ab., I, 410, 655; II, 568.
- Couture (La), vill. et chap., V, 160.
- Couyère (La), par., I, 348, 359, 367, 774; III, 567; IV, 480, etc.; VI, 593.
- Craon, vil. et col., I, 429; IV, 54.
- Craon, seign., man. et chap., IV, 456, 457.
- Crédin, par., V, 541.
- Créhac, vill. et chap., III, 75.

1. Aj. : Recteurs de Cornuz : *Jean Dollo*, licencié en l'un et l'autre droit, conseiller du roi, et en même temps recteur de Drouges (1520); — *Georges Levesque* résigna vers 1586.

- Créhen, par., I, 707, 712, 722; III, 648.
 Créhen, vill. et chap., V, 499.
 Crevain, par., I, 773, 775; III, 594; IV, 483, etc.; VI, 593, 607.
 Crochais (La), man. et chap., V, 497.
 Croix (La), chap., IV, 655; VI, 597.
 Croix (Les), man., I, 94.
 Croix-Bouessée (La), chap., V, 446.
 Croix-Bouexic (La), chap., V, 70.
 Croix-des-Mares (La), chap., V, 272.
 Croix-Helléan (La), par., I, 709, 714, 722.
 Croix-Huys (La), vill., III, 91, 102.
 Croix-Margaro (La), man. et chap., VI, 223.
 Croixialan, pr., II, 703; VI, 336, 337.
 Croixille (La), châtel., man. et chap., VI, 297.
 Crossac, pr., II, 196.
 Crouais (Le), par., I, 710, 716, 722, 734, 768; II, 137, 147, etc.; III, 593; IV, 486, etc., 638; VI, 522, 593.
 Crouais (Le), pr., I, 726; II, 147, etc.
 Croyal, seign., man. et chap., II, 108; V, 371, 372.
 Crozon, par., I, 211.
 Cucé, marq., man. et chap., I, 154, 599; III, 189, 190, 261; IV, 300, 302; V, 578, 589, 595, 605, 645.
 Cucuère (La), seign. et man., IV, 671, 672.
 Cuguen, par., I, 443, 446, 453, 544, 548, 553, 735, 769; II, 233, 235, 236, 245, 381, 762, 769; III, 268, 380, 568; IV, 488, etc.; V, 102, 268, 469; VI, 411, 471, 594, 610.
 Cuillé, par., II, 724.
 Cunault, pr., IV, 570.
 Cunfol, église, V, 544.
- D**
- Dauphinayo (La), pr., I, 357, 371; II, 735, etc.; V, 413, 694.
 Derval, par. et bar., II, 774; V, 357.
 Désert (Le), châtel., III, 26; IV, 526; VI, 478, 480.
 Désert (Le), fief et chap., V, 12, 13.
 Detroit, vil., III, 580.
 Devoriais (La), man. et c., IV, 610.
 Dezerseul (Le), seign., IV, 661.
 Diablères (Les), man., IV, 180.
 Dieq (Le), seign., man. et chap., V, 499, 681.
 Die, év., I, 428.
 Dieppe, vil., III, 206, 579.
 Digne, év., I, 742.
 Dijon, vil., III, 578.
 Dijon (S.-Etienne de), ab., II, 385.
 Dinan, vil., I, 165, 578, 585, 591, 613, 708, 712, 713, 722, 725, etc., 745; II, 129, 138, 763, 766, 769; III, 75, 87, 103, 147, 203, 578; IV, 340, 636, 752, 767; VI, 106, 191, 246, 288, 535, 591, 595, 609.
 Dinan, bar., I, 62; VI, 81.
 Dinan (S.-Malo de), pr., I, 577, 661, 670, 712, 727; II, 444; VI, 344, 582.
 Dinan (S.-Sauveur de), pr., I, 713, 727; V, 801.
 Dinan (S.-Jacques de), pr., I, 712, 727.
 Dinart en S.-Enogat, par., I, 708, 712, 724, 770, 775; II, 769; III, 169, etc., 268, 620, 669; IV, 494, etc.; V, 683; VI, 12, 594.
 Dinart, châtel., IV, 494, 495.
 Dingé, p., I, 709, 713, 722, 734, 767; II, 381, 463, 674, 762, 768, 769, 776; III, 380, 509; IV, 499, etc.; V, 717; VI, 616.
 Dobiais (La) (S.-Jean-s.-Couasnon), marq., man. et chap., V, 652, 743, 744; VI, 90, etc.
 Dobiais (La) (La Bouexière), seign. et man., IV, 189.
 Dol, vil. et év., I, 23, 51, 115, 202, 373, 376, 377, 380, 381, 384, 390, 391, 398, 401, 406, etc., 413, etc., 420, 423, 426, 431, 433, 434, 442, 467, 473, 484, 493, 510, etc., 563, 579, 593, 604, 735, 736, 772, 776, 782, 794, etc. II, 96, 234, 254, 431, 441, 463, 481, 512, 632, 634, 641, 645, 646, 754, 766, 769, 770; III,

- 71, 72, 120, etc. 127, 179, 213, 224, 243, 269, etc., 380, 406, etc., 492, 525, 622, 639, 660; IV, 56, 60, 62, etc., 102, 113, 117, 120, 182, 346, 430, 431, 474, 493, 504, etc., 556, 636, 668, 721; V, 35, 53, 81, 102, 116, 188, 235, 257, 269, 411, 440, 468, 469, 481, 483, 488, 551, 659, 662, 688, 717, 723, 776, 777, 780, 789, etc.; VI, 31, 51, 72, 73, 84, 120, 137, 145, 158, 195, 231, 235, 236, 240, 243, 246, 306, 384, 412, 437, 459, 471, 481, 510, 513, 514, 518, 519, 523, etc., 534, 535, 538, 541, 544, etc., 549, 550, 553, etc., 577, etc., 582, 588, 589, 596, 600, 602, 603, 606, 610.
- Dol** (L'Abbaye de), par., I, 442, 544, 548, 553; IV, 509, etc., 516; VI, 594.
- Dol** (Le Crucifix de), par., I, 442, 446, 455, 475, 544, 548, 553; IV, 504, etc., 513; VI, 582, 606.
- Dol** (N.-D. de), par., I, 442, 446, 448, 455, 473, 475, 477, etc., 544, 548, 553; IV, 507, etc., 511, 514; VI, 532, 594.
- Dol**, comté, châ. et chap., I, 438, etc.; IV, 512.
- Dolet**, vill. et c., III, 73, 677; IV, 387, 391; VI, 286.
- Domaine** (Le) (La Bouexière), man. et chap., IV, 193.
- Domaine** (Le) (La Boussac), man. et chap., IV, 209.
- Domaine** (Le) (Gévezé), c., IV, 655.
- Domaines** (Les), chap., V, 160.
- Domagné**, par., I, 347, 359, 593, 733, 773; II, 89; III, 39, 42, 410, 423, 632; IV, 517, etc.; V, 680; VI, 594.
- Domalain**, par., I, 175, 351, 360, 367, 772; II, 578, 579; III, 29, 68, 380, 623, 651; IV, 408, 523, etc.; VI, 540.
- Dominelais** (La), par., I, 774, 775; III, 567; IV, 529, etc.; VI, 522.
- Domloup**, par., I, 159, 347, 359, 367, 767; II, 89, 272; III, 70, 644; IV, 7, 531, etc.; V, 575; VI, 594.
- Domloup**, seign. et man., IV, 533.
- Dompierre-du-Chemin**, par., I, 168, 169, 340, 356, 367, 770; II, 568, 569; III, 380, 631; IV, 536, etc.
- Dorat** (Le), vil., III, 645.
- Dorchester**, vil., I, 500.
- Douazel**, vill. et chap., VI, 16.
- Douets** (Les), seign., man. et chap., VI, 187, 191.
- Douettée** (La), man. et chap., V, 14.
- Doulon**, coll., II, 172.
- Dourdain**, par., I, 338, 354, 367, 767; II, 731, 779; III, 274; IV, 540, etc., 748; V, 20.
- Draguignan**, vil., III, 579.
- Drais**, pr., VI, 578.
- Dreux**, vil., VI, 539.
- Driennais** (La); voy. Adriennaye (L').
- Dromore**, év., I, 594, 595.
- Drouges**, par., I, 351, 360, 367, 733, 773; II, 717, 748; III, 380, 566, 623; IV, 546, etc.; V, 16, 331; VI, 594¹.
- Drouges**, seign. et man., IV, 546, 547; VI, 594, 595.
- Drubles** (Les), chap., V, 429.
- Dublin**, vil., III, 580.
- Dundéc**, vil., III, 579.
- Dunkerque**, vil., III, 579.
- Durantaye** (La) (Romillé), seign., m. et chap., V, 705, 706.
- Durantaye** (La) (S.-Just), seign., VI, 110.
- Duretal**, bar., I, 424.

E

- Eancé**, par., I, 149, 285, 351, 360, 367, 773; III, 47, 380; IV, 548, etc.
- Eancé**, seign., IV, 450, 451.
- Eaux-Bonnes** (Les), vil., II, 684.

1. Aj. : Recteur de Drouges : *Jean Dollo*, licencié en l'un et l'autre droit, conseiller du roi, et en même temps recteur de Cornuz (1520).

- Eccé-Homo, chap., V, 623.
 Ecija, vil., III, 580.
 Ecotais (Les), vill. et chap., V, 634.
 Ecourché, par., II, 500.
 Edimbourg, vil., III, 579.
 Eleuthéropolis, év., II, 158.
 Elphin, év., IV, 97.
 Embrun, arch., I, 432.
 Entrammes, bar. et man., I, 737;
 IV, 407.
 Epernay, ab., I, 656.
 Epiniac, par., I, 442, 445, 446, 449,
 458, 460, 474, 480, 481, 544, 548,
 553, 735, 772; II, 223, 470, 756,
 761, 763, 764, 767, etc.; III, 380,
 565; IV, 552, etc.; VI, 118, 538,
 595.
 Epau (L'), ab., IV, 593.
 Erbrée, par., I, 339, 355, 367, 733,
 773; II, 50, 451, 453, 454, 565;
 III, 29, 69, 113, 274, 380, 567,
 623; IV, 341, 556, etc.; V, 246,
 247; VI, 529, 595.
 Ercé-en-la-Mée, par., I, 348, 359,
 367, 773, 775; II, 340, 343; III,
 568; IV, 563, etc.; VI, 363, 519,
 596, 615.
 Ercé-en-la-Mée, pr., II, 359.
 Ercé-près-Liffré *vel* Ercé-près-Ga-
 hard, I, 149, 338, 354, 367, 767;
 II, 403; III, 411, 575; IV, 475,
 568, etc., 659.
 Eréac, par., I, 708, 713, 722; III,
 77; V, 501.
 Ergay (Le Grand-), vill., I, 447, 459.
 Ernée, par., I, 103; II, 246.
 Erquy, par., III, 76.
 Escalmeil (L'), pr., I, 101.
 Esclys (L'), man. et chap., V, 487.
 Escurés, seign., man. et chap., I,
 274; III, 41; IV, 9; VI, 372.
 Espileuc, vill. et chap., VI, 10.
 Espinay, marq., I, 79, 154, 161, 182,
 273, 274, 364, 425; III, 39, etc.,
 55, 58; V, 22, 306, 735; VI, 94,
 97, 196, 436, 546.
 Espinay-à-Rennes, seign., V, 617;
 VI, 372.
 Espinay (L'), man. et chap., V, 70.
 Essarts (Les), prév., II, 634.
 Essé, par., I, 351, 360, 367, 773;
 II, 344, 396; III, 380; IV, 573,
 etc., 775; V, 151; VI, 517, 583,
 584, 596.
 Establon, pr., II, 353.
 Esterp (L'), ab., I, 96.
 Estival, pr., II, 329.
 Esvière (L'), pr., II, 85.
 Etang (L'), seign., VI, 228.
 Etangs (Les), man., IV, 674.
 Etrelles, par., I, 77, 149, 339, 355,
 367, 772; II, 453, 454, 489; III,
 29, 69, 179, 209, 241, 411, 621,
 651; IV, 579, etc.; V, 20'.
 Etrelles, vill. et chap., IV, 479.
 Etriette (L'), seign., man. et chap.,
 I, 122; IV, 272.
 Evédé, pr., II, 329.
 Evran, par., I, 566, 709, 713, 722;
 II, 734; III, 103; VI, 419.
 Evran, man. et chap., IV, 159.
 Evreux, év., V, 658.
 Evron, par. et ab., I, 363; II, 15,
 16, 570, etc.; III, 634; V, 3, 7.
 Eysse, ab., II, 80.

F

- Fail (Le), man., IV, 532.
 Falaise (S.-Jean de), ab., VI, 240.
 Fallesche, man. et chap., V, 535.
 Fau (Le), man. et chap., IV, 642.
 Fauconnerie (La), man. et c., IV, 46.
 Fauvelaye (La), seign. et man., V, 90.
 Faye, par., II, 330.
 Fayel, pr., I, 355; II, 778, etc.
 Fégréac, par., II, 166, 180; IV, 127.
 Feil (Le), seign., VI, 75.
 Feillette (La), par., I, 545; V, 772.
 Feins, par., I, 42, 345, 358, 767;
 II, 674; III, 436, 651; IV, 584,
 etc.; VI, 514, 521.

4. *Aj.* : Recteur d'Étrelles : *Atain de Caillabou*, en même temps recteur de Tresboûf (1404).

- Fémy, ab., I, 185; II, 136.
- Fercé, par., I, 351, 360, 368, 733; II, 593; III, 68; IV, 774.
- Ferré (Le), par., I, 341, 356, 368, 771; II, 609, 622; III, 275, 631; IV, 587, etc.
- Ferrière (La), man. et chap., IV, 87.
- Ferrol (Le), vil., III, 580.
- Fescal, vill., III, 91.
- Feu (Le), pr., I, 355; II, 282, etc.
- Feu (Le) (Montreuil-s.-Pér.), seign., V, 308.
- Feu (Le) (S.-Hilaire), seign., man. et chap., VI, 76.
- Feuillée (La), com., III, 66.
- Feuillée (La), châtel., man. et chap., IV, 674.
- Filochaye (La), seign. et man., IV, 186; V, 402; VI, 318.
- Fimbork, év., IV, 598; V, 233.
- Fiolaye (La), man. et chap., VI, 262.
- Flavigny, ab., I, 394; II, 374.
- Fléchaye (La), man. et c., IV, 726.
- Flèche (La), man., I, 242.
- Flégès (Les), seign., man. et chap., IV, 67.
- Flers, vil., III, 579, 617.
- Fleuriaie (La) (Châtillon-s.-Seiche), man. et chap., IV, 404.
- Fleuriaie (La) (Ercé-en-la-Mée), vill. et chap., IV, 566.
- Fleurigné, par., I, 340, 356, 368, 771; II, 608, 611; III, 275, 567, 624; IV, 592, etc.
- Fleurigné, pr., II, 612, 617.
- Florence, vil. et arch., I, 227; II, 681.
- Flourie (La), man. et chap., I, 647, 679; VI, 276.
- Folgoët (Le), coll., I, 416, 429; VI, 206.
- Folleville (La), seign., I, 448.
- Fonchaye (La), seign., man. et chap., VI, 149, 151.
- Fontaines (Les), ab., I, 60.
- Fontaine (La) (Cornuz), man. et c., IV, 479.
- Fontaine (La) (Laignelet), seign., m. et chap., IV, 625; V, 6; VI, 584.
- Fontaine-Daniel, ab., II, 763.
- Fontaine-Harouis (La), pr., I, 117, 360, 371; II, 744, etc.
- Fontaine-Saint-Martin (La), pr., II, 305, 307, 316, 330.
- Fontenay, par., IV, 361, etc.
- Fontenay, seign., châtel. et chap., III, 136, 403; IV, 364, etc.; V, 621.
- Fontenay-aux-Roses, par., V, 542.
- Fontenelle (La), par., I, 474, 480, 545, 548, 553, 735, 771; III, 564; IV, 597, etc.; VI, 517, 521, 596.
- Fontenelle (La) (S.-Melaine), seign., man. et chap., V, 737; VI, 181, 183, 184, 505.
- Fontenelle (La) (Talensac), vill. et chap., VI, 352.
- Fontenelles (Les) (Chavagnac), man. et chap., IV, 773.
- Fontenelles (Les) (Melesse), man. et chap., V, 191.
- Fontenio, man. et chap., V, 438.
- Fontevrault, ab., II, 262, 304; III, 645.
- Forestrie *vel* Forterie (La), pr., I, 360, 371; II, 704, 705.
- Forêt (La) (Lécousse), seign., man. et chap., V, 65.
- Forêt (La) (Rimou), man. et chap., V, 687.
- Forêt-Harould (La), seign., VI, 590.
- Forêt-Neuve (La), pr., II, 705.
- Forges, par., I, 351, 360, 368, 773; III, 631; IV, 602, etc.
- Forges (Acigné), seign., man. et c., IV, 7, 8, 11.
- Forges (Les), pr., I, 355; II, 64.
- Forges (Les) (Paimpont), vill. et c., V, 396.
- Fosse-aux-Loups (La), seign., man. et c., V, 798, 799; VI, 421, etc.
- Fosse-Hingant (La), man. et chap., V, 788.
- Fouesnant, par., I, 211; VI, 577.
- Fouesnel, seign., man. et chap., IV, 474, 518; V, 111, 114.
- Fougeray (Le Grand-), par., I, 735, 736, 774; III, 95, 275, 411, etc., 614, 651; IV, 530, 604, etc.; V, 47, 632; VI, 3, 4, 519, 522, 596.

- Fougeray (Le Petit-), par., I, 774, 775; III, 565; IV, 612, etc.
 Fougeray, marq., châ. et chap., II, 774; IV, 607, etc.
 Fougeray (Le), man. et c., V, 337.
 Fougères, vil., I, 78, 154, 341, 609, 770; II, 386, etc., 630, etc.; III, 70, 71, 163, 210, 225, 227, 228, 230, 277, etc., 380, 413, etc., 525, 559, etc., 618, 632, 634, 635, 660; IV, 137, 163, 166, 167, 614, etc.; V, 264, 440, 653; VI, 91, 252, 389, 395, 460, 515, 516, 524, 542, 584.
 Fougères, bar. et châ., I, 59, 63; II, 268, 435, 438, 543, 612, 631; III, 286, 511; IV, 14, 116, 293, 590; V, 4, 7, 25, 65, 195, 197, 259, 292, 510, 686, 689, 690, 694, 778, 779; VI, 34, 208, 213, 247, 250, 322, 463, 473, 584.
 Fougères, coll., III, 3.
 Fougères (S.-Léonard de), par., I, 356, 368, 736; II, 575, 576, 599, 631; IV, 33, 615, 616, 620, etc., 628, 629, 765; V, 766; VI, 43, 473, 540, 596.
 Fougères (S.-Sulpice de), par., I, 356, 368, 372, 733, 736; II, 386, etc.; IV, 614, 617, etc., 627, 628; V, 290; VI, 394, 529, 540.
 Fougères (La Trinité de), pr., I, 357, 372; II, 386, etc., 618; IV, 14, 15, 27, etc.; V, 119.
 Fougères (N.-D. de), pr., II, 630; voy. Châtel (N.-D. du).
 Fougeretz (Les), par., II, 705.
 Fougeretz (Les), man. et c., V, 304.
 Fougereuse (La), pr., II, 305, 307, 330.
 Fournon, man. et chap., IV, 595.
 Fourneaux, châtel., man. et chap., III, 256, 257; IV, 51, etc.; VI, 585.
 France, seign., man. et c., IV, 691.
 Franceule (La), pr., I, 359; II, 391, etc.; IV, 176, 754; V, 204, 750; VI, 581, 582, 610.
 Franquemont, m. et c., V, 471, 475.
 Fréjus, év., I, 46.
 Frémur, pr., I, 485.
 Fresche (Le) (Miniac-Morv.), vill. et chap., V, 234.
 Fresche (Le) (Pipriac), seign., man. et chap., V, 437, 438.
 Freslonnière (La), seign., man. et chap., I, 282; IV, 438, 439; V, 588, 673, etc., 730.
 Fresnais (Les), man. et c., V, 736.
 Fresnay-le-Puceux, pr., VI, 577.
 Fresnaye (La), par., I, 442, 445, 446, 449, 455, 458, 460, 474, 478, 480, 488, 496, 544, 548, 553, 735, 769; II, 234, 379, 380, 463, 465, 466, 761, 769; III, 595; IV, 630, etc.; VI, 507, 596, 603.
 Fresnaye (La), pr., II, 307, 330.
 Fresnaye-Bossart (La), m. et chap., VI, 56.
 Fretay (Le Châtellier), man. et c., IV, 396.
 Fretay (Chauvigné), vill. et chap., IV, 415.
 Fretay (Marcillé-Robert), seign., V, 137; VI, 602.
 Fretay (Le), vic., châ. et c., V, 401, 402.
 Fretillé *vel* Fristillé, vill. et chap., V, 390.
 Froidmont, ab., I, 104.
 Frontigné, man. et chap., V, 765.
 Frossay, pr., II, 171, 196.
 Froty (Le Grand-), m. et c., V, 407.

G

- Gaël, par., I, 564, 710, 716, 722, 734, 768; II, 124, 137, etc., 142, 150, etc., 347, 348, 407, 637, 649, 650, 688, etc.; III, 287, 619, 660; IV, 161, 226, 227, 637, etc., 775; V, 340; VI, 519, 605.
 Gaël (S.-Jean de), ab., II, 121, etc.; voy. Saint-Méen.
 Gaël, pr., I, 716, 726; II, 140, 150, etc., 690.
 Gaël, bar. et châ., IV, 227, 637, 639, etc.; V, 340.

- Gage (Le), seign., man. et chap., I, 440, 447, 454, 455; V, 485, 487; VI, 534.
- Gahard, par., I, 338, 354, 367, 767; II, 397, etc.; III, 492; IV, 644, etc., 659; VI, 174.
- Gahard, pr., I, 355, 371, 425; II, 397, etc., 406; IV, 568, 646; V, 217, 218; VI, 172, 461, 526.
- Gabil-Martin (Le), m. et c., V, 322.
- Gaillarde, man. et chap., V, 397.
- Gaillardière (La) (Liffre), man. et c., V, 75.
- Gaillardière (La) (Vern), seign., m. et chap., VI, 317, 444.
- Gailleule (La), seign. et man., I, 599; V, 615, 616.
- Gaillon, man., I, 242.
- Galisson, seign. et man., V, 288, 289.
- Gallonais (La), man. et c., IV, 641.
- Gand, vil., I, 573; III, 580.
- Ganedel, vill. et chap., IV, 224.
- Gap, év., I, 737, 744.
- Garaye (La), comté et man., IV, 317; VI, 280.
- Garde (La), man., V, 759.
- Gardes, ab., II, 17.
- Gardoine, vil., IV, 387.
- Garenne (La) (Irodoeur), man. et chap., IV, 742.
- Garenne (La) (Lécousse), man. et c., V, 66, 67.
- Garenne (La) (Lieuron), man. et c., V, 70, 71.
- Garenne (La) (S.-Aubin-du-Corm.), seign., V, 745.
- Garmeaux (Les), seign., man. et c., IV, 756, 757; V, 728.
- Garoulais (La), chap., IV, 667.
- Gastière (La), seign., VI, 318, 416.
- Gastines, ab., I, 364; II, 728, etc.; III, 450; VI, 527.
- Gastines, vill. et chap., VI, 223.
- Gaudinais (La), seign., IV, 439.
- Gaudinelaye (La), seign., man. et c., V, 454; VI, 148, 150.
- Gaugray, seign. et chât., V, 721.
- Gaulairie (La), man. et c., V, 504.
- Gaulettrie (La), man. et c., VI, 277.
- Gaultraye (La), man. et c., VI, 87.
- Gaunnton, par., II, 609.
- Gavouyère (La), seign., man. et c., V, 731.
- Gavrain, vill. et chap., III, 492; V, 547.
- Gay-Lieu (Le), man. et c., IV, 684.
- Gazon, seign., man. et chap., III, 43; V, 502, 504.
- Geneston, ab., I, 217, 219; II, 80, 629, 765.
- Genève, vil., III, 579.
- Genilly, par., III, 89.
- Gennes, par., I, 175, 351, 360, 367, 772; II, 553, etc., 556, etc.; III, 380, 415, 619, 651, 677; IV, 252, 649, etc.; VI, 525, 540.
- Gennes, pr., I, 360; II, 553, 556, etc.
- Georgerie (La), seign., man. et c., IV, 446.
- Germantown, vil., III, 580.
- Germonville, par., I, 656.
- Gesmeraye (La), chap., V, 181.
- Gévezé, par., I, 151, 152, 193, 194, 221, 245, 265, 344, 358, 367, 407, 766; II, 23, 84, 98, 149, 321, 518, 637, 734; III, 380, 416, 574; IV, 653, etc., 775; V, 427, 653; VI, 597.
- Gevone, vil., III, 580.
- Gicquelais (La), man. et chap., VI, 277.
- Gilotière (La), man. et chap., V, 122.
- Giolais (La), chap., IV, 544.
- Giraudaye (La), seign., man. et c., V, 219, 220.
- Giraudayes (Les), man. et c., IV, 87.
- Giraudière (La), pr., II, 330.
- Glanfeuil, ab., V, 152, 153, 198.
- Glanret, vill. et chap., II, 198; IV, 680, 683.
- Glasgow, vil., III, 579.
- Glenac, par., I, 414; IV, 79.
- Glestière (La), man. et c., V, 392.
- Godelle (La), man. et chap., V, 408.
- Goderic (La), man., IV, 562.
- Gomené, par., I, 710, 715, 722.
- Gontrais (La), man. et chap., VI, 382.

- Gordes, pr., II, 456.
 Gosne, seign., man. et chap., I, 662;
 IV, 240; V, 371, 373, 657.
 Gosné, par., I, 338, 354, 367, 771;
 III, 380, 509, 513, 564, 622; IV,
 573, 647, 658, etc.
 Gouesnière (La), par., I, 647, 684,
 707, 711, 722, 734, 770; III, 381,
 416, 663; IV, 663, etc.; VI, 597.
 Gouesnière (La), seign., I, 669; IV,
 663, etc.
 Goueznou, par., V, 155.
 Gouillon, seign., man. et chap., V,
 232, 233.
 Goulias, pr., I, 360; II, 553, 559,
 560; IV, 252.
 Goulven, par., I, 322; V, 155.
 Gouverdière (La), man., VI, 15.
 Goven, par., I, 619, 633, 710, 715,
 722, 734, 774; II, 271, 713; III,
 510, 568, 621; IV, 669, etc.; VI,
 598.
 Graffardière (La), seign., VI, 97.
 Grande-Abbaye (La), vill., I, 573.
 Grandais (La), man. et c., V, 732.
 Grandbois, vill. et chap., IV, 128.
 Grande-Forêt (La), ab., II, 17.
 Grandmont, ab., I, 596.
 Grand'rivière (La), man. et chap.,
 V, 408.
 Grandval (Le), man. et c., IV, 464.
 Grandville (La), chap., V, 181.
 Grannec (Le), seign., III, 129, 130.
 Grasbuisson, chap., IV, 661.
 Graslarron (Le), man., VI, 274.
 Grasnelaye (La), man. et c., IV, 75.
 Grasse, vil., III, 580.
 Grasserie (La), man. et c., V, 122.
 Grassevache, man. et c., VI, 467.
 Gravelle (La), man. et c., IV, 303.
 Gravelles (Les), man. et c., VI, 178,
 204.
 Gréc-Saint-Laurent (La), p., I, 710,
 722.
 Grenade, vil., III, 579.
 Grenetière (La), ab., II, 193.
 Grenoble, vil. et év., I, 663, 741;
 II, 744; III, 579.
 Greshusson, vill. et chap., IV, 249.
 Gresle (La), pr., II, 218.
 Grétais (La), man. et chap., V, 731.
 Grezillonnaye (La), seign., man. et
 chap., IV, 681, 682, 684.
 Grignonnaye (La), seign., man. et
 chap., V, 314, 316.
 Grimaudaye (La), seign., m. et c.,
 V, 191; VI, 603.
 Grippé, man. et chap., IV, 304.
 Grippeaux (Les), man., V, 282.
 Gromillaye (La), seign., man. et c.,
 IV, 522.
 Groschesne (Le), vill. et c., VI,
 277.
 Groselier (Le), man. et c., VI, 454.
 Gué de Launay (Le), ab., II, 17.
 Gué de Plélan (Le), chât. et chap.,
 V, 471, 473.
 Gué de Servon (Le), châtél., man.
 et chap., IV, 255; V, 373; VI,
 329, 330.
 Guégon, par., II, 201.
 Guéhardière (La), seign., VI, 615.
 Guémené, par., I, 73.
 Guémené-Penfao, par., II, 708; IV,
 217; V, 211, 663.
 Guenetrie (La), vill. et c., VI, 277.
 Guenroc, par., I, 703, 713, 722.
 Guenrouët, par., II, 329.
 Guer, par., I, 65, 564, 572, 573,
 617, 618, 633, 635, 665, 669, 709,
 714, 722; II, 23, 129, 204, 205,
 703; IV, 227; V, 156; VI, 354,
 589.
 Guer, seign., IV, 456; V, 107.
 Guer (S.-Michel de), pr., I, 665, 714;
 II, 21.
 Guer (S.-Etienne de), pr., I, 714;
 II, 703.
 Guer (S.-Nicolas de), pr., I, 714.
 Guérande, par., II, 187.
 Guérande (S.-Aubin de), col., I, 174,
 175, 215, 605; II, 152, 647; V,
 338; VI, 578.
 Guerche (La), vil., I, 117, 343, etc.,
 369, 372, 733, 736, 773; II, 21,
 92, etc., 722, etc.; III, 6, 7, 13,
 14, 221, 288, etc., 381, 416, etc.,
 623, 632, 651; IV, 676, etc.; V,

- 532, etc., 632; VI, 524, 538, 546, 598.
- Guerche (La), bar. et chât., I, 54, 81, 107, 364, 408; II, 92, etc., 272, 722, etc., 744, etc.; III, 4, etc.; IV, 39, 51, 523, 547, 602; V, 332, 534; VI, 534.
- Guerche (S.-Nicolas de la), pr., I, 54, 360, 372; II, 92, etc.
- Guerche (La Trinité de la), pr., I, 117, 360, 372; II, 722, etc.
- Guerche (N.-D. de la), col., II, 726; III, 4, etc.; IV, 39; V, 145, 332.
- Guerche (Le Temple de la); voy. Temple.
- Guerche (La) (La Boussac), seign., man. et c., IV, 209, 258, 259.
- Guerche (La) (Sixt), vill. et chap., VI, 338.
- Guérichet (Le), man. et c., IV, 159.
- Guériniais (La), vill. et c., V, 624.
- Guérvivaye (La) vill. et c., V, 160.
- Guernesey, île, I, 377, 391; III, 558, 596; VI, 580.
- Guerno (Le), par., III, 91.
- Guesclin (Le), seign. et chât., III, 43; V, 784; VI, 534.
- Guest (Le), man. et chap., IV, 707.
- Guestrie (La), man., VI, 341.
- Guichardièrre (La) (Cornillé), man. et chap., IV, 474.
- Guichardièrre (La) (Hédé), seign., IV, 712.
- Guichardièrre (La) (Vitré), man. et chap., VI, 500.
- Guichen, par., I, 619, 621, 710, 715, 722, 734, 736, 774, 775; II, 21, 23, 65, 628; III, 418, 622, 651; IV, 679, etc.; V, 156, 516; VI, 598.
- Guichen, pr., I, 716; II, 65.
- Guicholet (Le), vill., VI, 612.
- Guignén, par., I, 618, 633, 710, 715, 722, 729, 734, 774; II, 199, 335, 689; III, 127, 150, 214, 291, 418, 526, 624, 651; IV, 323, 324, 686, etc.; V, 156, 492; VI, 519, 531, 532, 552, 591, 598.
- Guignén, vic., I, 729; IV, 687, etc.
- Guihommeraye (La), man. et chap., IV, 181.
- Guildo (Le), mon., I, 725; III, 365, 519.
- Guilhermont, vill. et chap., II, 648, 651; VI, 348, 352.
- Guillac, par., I, 564, 709, 714, 722.
- Guilliers, par., I, 618, 710, 715, 722; II, 698; VI, 598.
- Guilmarais (La), m. et c., III, 570.
- Guinardaye (La), m. et c., IV, 378.
- Guinebergère (La), seign., man. et chap., I, 617; V, 199, 201, 202.
- Guinemèrrière (La), seign., man. et chap., V, 12, 13.
- Guingamp, vil., II, 22, 685.
- Guingamp (Sainte-Croix de), ab., I, 93, 552, 580, 719; II, 10.
- Guingamp (S.-Sauveur de), pr., II, 8, 22, 96.
- Guingamp (La Trinité de), pr., II, 22, 96.
- Guipel, par., I, 191, 345, 358, 367, 767; II, 271, 298; III, 42, 48, 381, 574; IV, 592, 693, etc.
- Guipry, p., I, 617, 621, 684, 710, 715, 722, 728, 734, 774; II, 166, 198, 199, 650, 689, 700, 701; III, 92, 99, 232, 291, 381, 595, 621, 678; IV, 669, 698, etc.; V, 162, 360; VI, 146, 519, 522, 531, 532.
- Guitté, par., I, 708, 713, 722, 728.

H

- Haichois (La), seign., man. et chap., V, 314, 316.
- Hainrière (La), vill. et c., IV, 527.
- Halatz, pr., II, 91.
- Halicarnasse, év., II, 80.
- Hallay-Robert (Le), seign., V, 5, 25.
- Hallegrouyère (La), seign. et man., IV, 484.
- Hallouvrye, man. et chap., IV, 318.
- Hallouze, man., I, 447; VI, 590.
- Ham, vil., I, 185.
- Hambourg, vil., II, 766.
- Hamonais (La), man., VI, 95.
- Harbourg, île et c., I, 679; V, 142.

- Harcherie (La), man., IV, 415.**
Hardauge, pr., V, 542.
Hardaz (Le), seign., man. et chap., V, 206, 207, 209.
Hardouinaye (La), bar., I, 719.
Hardrouyère (La), m. et c., IV, 159.
Haris (Les), s. et m., IV, 166, 538.
Harmadière (L'), chap., V, 426.
Harsfeld, pr., II, 10, 22, 119.
Hasley, par., II, 609.
Hatterie (La), man. et c., IV, 304.
Haultaye (La), seign., VI, 445.
Haultière (La) (Meillac), vill. et c., V, 187.
Haultière (La) (S.-Séglin), man. et chap., VI, 256.
Haussière (La), man. et c., V, 122.
Hautbois (Le) (Moulins), seign., man. et chap., I, 285; V, 328, 330.
Hautbois (Le) (S.-Jacques), man. et chap., I, 259; VI, 87.
Hautbourg (Le), vill. et chap., IV, 372.
Hautbout (Le), vill. et chap., VI, 589.
Haute-Chaslais (La), man. et chap., V, 625.
Haute-Maison (La), man. et chap., IV, 561.
Hautes-Ormes (Les), man. et chap., V, 625.
Haute-Ville (La) (Guichen), vill. et chap., IV, 683.
Haute-Ville (La) (Noë-Blanche), vill. et chap., V, 345.
Havardière (La), seign. et man., IV, 6, 8.
Havre (Le), vil., III, 578.
Haye-d'Erbrée (La), seign., IV, 559, 560.
Haye-d'Iré (La), s. et m., VI, 238.
Haye-de-Mordelles (La), s., VI, 260.
Haye-de-Pan (La), man. et chap., III, 450; IV, 273, 772.
Haye-de-Torcé (La), seign., VI, 386, 387.
Haye-du-Déron (La), seign., man. et chap., VI, 338.
Haye-Gilles (La), man. et chap., IV, 244.
Haye-Saint-Hilaire (La), châtél., ch. et chap., VI, 75, 76.
Hayrie (La), seign., m. et c., IV, 674.
Hayries (Les), man. et c., IV, 583.
Hédé, par., I, 44, 345, 358, 368, 736, 767; II, 21, 96, etc.; III, 77, 78, 205, 239, 292, 381, 419, 527, 573; IV, 135, 708, etc.; V, 658; VI, 524, 531, 587, 597.
Hédé, pr., I, 359, 371; II, 23, 96, etc.; III, 397, 419, 432; IV, 131, 132, 710, 712; V, 768; VI, 464, 581.
Hédé, châtél. et chât., II, 272; V, 35; VI, 297, 298.
Helléot, pr., II, 330.
Henan-Bihan, par., III, 76.
Henansal, par., III, 76.
Hénin-Liétard, par., I, 741.
Hennebont, pr., II, 22, 66.
Henon, par., III, 103.
Her, pr., II, 196.
Héric, par., II, 340.
Hérissaye (La), seign., man. et c., IV, 416, 444; V, 491.
Hermitage (L'), par., I, 199, 210, 344, 358, 368, 767; II, 667, 668; III, 510, 593; IV, 713, etc.
Hermitage (L') (La Bazouge), erm. et chap., III, 505.
Hermitage (L') (Bazouges-la-Pér.), erm. et chap., III, 506.
Hermitage (L') (Goven), erm. et c., III, 510.
Hermitage (L') (Landéan), erm. et chap., III, 511.
Hermitage (L') (Messac), erm., III, 515.
Hermitière (L'), vill. et c., V, 380.
Hervoye (La), seign., V, 219.
Heuzelaye (La), seign., man. et c., V, 530.
Hezo (Le), pr., II, 85.
Hiéropolis, év., VI, 581.
Higourdaye (La), seign., man. et c., I, 447; IV, 180; VI, 595.
Hil (Le), man. et chap., IV, 11.
Hillion, par., III, 103.
Hindré (Le), man., V, 785.

- Hinglé (Le), par., I, 545, 549, 553.
 Hingré, pr., V, 658.
 Hippone, év., IV, 747.
 Hirel, par., I, 442, 445, 446, 449, 455, 458, 460, 474, 477, 478, 487, 488, 544, 548, 553, 735, 769; II, 234, 463, 760, 769; III, 409, 595; IV, 211, 718, etc.; VI, 470, 507, 508.
 Hirlaye (La), man. et chap., I, 447; IV, 59.
 Hommeaux (Les), bar., man. et c., I, 447; V, 773, 775.
 Hosnudestion, par., II, 609.
 Hôtellerie de Boul (L'), pr., I, 357; II, 331, etc.; V, 520; VI, 581.
 Hôtellerie (L'), pr., I, 549, 555; II, 241.
 Houlle (La) (Cancale), vill. et chap., III, 260; IV, 282, 284.
 Houlle (La) (S.-Briac), seign., chât. et chap., V, 758, etc.
 Houssaye (La) (Bruz), man. et chap., IV, 272.
 Houssaye (La) (Cornuz), man. et c., IV, 478.
 Houssaye (La) (Redon), man. et c., V, 540.
 Houssine, seign., man. et chap., II, 649; V, 705.
 Houx (Le) (Bazouges-la-Pér.), man. et chap., IV, 128.
 Houx (Le) (Le Minihié), man. et c., V, 237.
 Houx (Le) (Talensac), seign., man. et chap., VI, 353, 354.
 Houzillé, seign. et man., IV, 447; VI, 436.
 Hucheloup, vill. et chap., V, 397.
 Huesca, vil., III, 579.
 Hugères, seign., man. et chap., VI, 365, 366.
 Huguetières (Les), seign., IV, 682; VI, 147.
 Hulottais (La), man. et c., VI, 273.
 Huprée (La), man. et chap., V, 408.
 Hurlières (Les), seign., man. et chap., II, 569; IV, 399; V, 6.
 Hussonnière (La), m. et c., V, 330.
- I
- Iffendic, par., I, 162, 619, 621, 710, 716, 722, 734, 768; II, 162, 347, 348, 406, etc., 648, etc., 665; III, 77, 78, 303, 304, 381, 419, 619, 651; IV, 155, 168, 169, 721, etc.; V, 351; VI, 309, 536, 540, 598.
 Iffendic, pr., I, 218, 716, 726; II, 406, etc.; VI, 348.
 Iffs (Les), par., I, 709, 713, 722, 728, 734, 768; II, 98, 297; III, 225, 381, 419, 660; IV, 125, 731, etc.; VI, 522, 540, 590, 598.
 Igné, par., II, 574, 575; IV, 614.
 Igné, pr., I, 169, 357, 371; II, 573, etc.; IV, 136, 137, 760, 761.
 Igné, chap., III, 287; IV, 623.
 Ile (Saint-Jean de l'), vill. et chap., V, 316.
 Ile (S.-Michel de l'), pr., II, 193.
 Ile-au-Moine (L'), erm., III, 518.
 Ile-d'Aaron (L'), mon., III, 499.
 Ile-Fleurie (L'), pr., II, 330.
 Ile-Notre-Dame (L'), erm., III, 518.
 Iles-Corbière (Les), pr., II, 330.
 Ile-Saint-Samson (L'), par., III, 492; V, 461, etc.
 Ile-Tristan (L'), pr., I, 215; VI, 215.
 Ile-Verte (L'), mon., III, 143.
 Illifaut, par., I, 545, 549, 553; II, 138, 142, 637, 650; V, 102.
 Illifaut, pr., I, 550, 555; II, 152.
 Immaculée-Conception (L') (Vitré), chap., VI, 500.
 Incurables (Rennes), chap. des, III, 345.
 Irodouer, par., I, 710, 716, 722, 734, 768; II, 21, 348, 637, 649; III, 77, 78, 303, 304, 381, 621; IV, 337, 739, etc.; VI, 599.
 Isle (L'); voy. Ile (L').
 Issé, par., II, 344.
 Issoudun, par., VI, 16.
 Izé, par., I, 338, 354, 368, 772; II, 474, etc., 731, 734; III, 113, 155, 420, 624, 651; IV, 541, 745, etc.; V, 19, etc., 459; VI, 599.

Izé, pr., I, 169, 355, 371; II, 51, 474, etc.; III, 449; V, 19, 20, 22.

J

Jacobière (La), man. et chap., VI, 300, 503.

Jacobinière (La), man. et chap., VI, 215.

Jaën, vil., III, 579.

Janzé, vil., I, 345, 736; II, 69, 79, 392, 396; III, 621, 660; IV, 409, 753, etc., 767; V, 632, 766; VI, 460, 599.

Janzé (S.-Pierre de), par., I, 346, 347, 359, 368, 733, 767; III, 70, 381; IV, 754, etc., 759.

Janzé (S.-Martin de), par., I, 347, 359, 368, 733; II, 392, 395; III, 381; IV, 753, etc., 758; V, 728.

Jaroussay *vel* Jarossay (Le), seign. et man.; V, 342; VI, 255.

Jaroussaye (La), seign., man. et c., IV, 16, 38, 757, 758.

Jausselet, ab., II, 497.

Javené, par., I, 192, 194, 199, 218, 340, 356, 368, 770; III, 624; IV, 760, etc. 4

Jemmapes, vil., III, 579.

Jerez de la Frontera, vil., III, 580.

Jérusalem, vil., I, 31, 202, 392; III, 64.

Jersey, île, I, 377, 391, 392, 609, 646; II, 632; IV, 19, 50, 77, 251, 257, 311, 332, 384, 406, 409, 453, 480, 523, 529, 567, 603, 698; V, 130, 216, 244, 318, 324, 357, 375, 385, 423, 427, 512, 515, 658, 752, 767, 777; VI, 93, 145, 174, 212, 321, 327, 416, 419, 447, 481, 505, 510, 576, etc., 580, 581, 583, 585, etc., 591, etc., 601, 604, etc., 609, etc.

Jonchère (La), seign., V, 146.

Josaphat, ab., I, 607.

Josselin, vil., I, 725, 726, 728; III, 615; V, 688.

Josselin (N.-D. de), par., I, 578, 594, 710, 715, 722.

Josselin (S.-Martin de), par., I, 710, 715, 722.

Josselin (S.-Nicolas de), par., I, 710, 715.

Josselin (S.-Michel de), par., I, 722.

Josselin (Sainte-Croix de), pr., I, 715; II, 129, 171, 197.

Josselin (S.-Martin de), pr., I, 715, 727; II, 455.

Josselin (S.-Michel de), pr., I, 715.

Josselin (S.-Nicolas), pr., I, 715, 727; II, 647.

Jouarre, ab., II, 405.

Jouvente, vill. et mon., I, 679; III, 306, 307, 365.

Jouy, ab., I, 101; V, 658.

Jouy-sur-Loire, pr., II, 91.

Jublains, par., I, 42.

Judianopolis, vil., III, 580.

Jugandière (La), man., IV, 428.

Jugon, pr., II, 744.

Juigné, pr., II, 171, 197.

Juvigné, par., VI, 604.

K

Kerguelen, pr., II, 66.

Kerity, par., I, 546, 550, 553.

Kerléano, pr., II, 330.

Kermaria, mon., III, 643.

Kernitroun, pr., I, 550, 555.

Kersaint, coll., VI, 383.

Kervignac, par., IV, 697.

Kilala, év., V, 769.

Kilfenor, év., III, 187.

L

Lac (Le), vill. et chap., V, 196.

Laignelet, par., I, 342, 356, 368, 771;

II, 388, 570, etc., 611; III, 230,

1. Aj. : Recteurs de Javené : *Guillaume Bernard*, † vers 1493; — *Jean Le Léonnays*, pourvu le 28 octobre 1493, résigna vers 1499; — *Jean Leclerc*, prêtre de Saint-Malo, pourvu le 31 mars 1499.

- 286, 559, 563, 623; IV, 617; V, 3, etc.
- Laignolet, pr., I, 169, 357, 371; II, 570, etc. ⁴
- Laillé, par., I, 151, 169, 191, 253, 348, 359, 368, 774; II, 272; III, 381, 420, 450, 651; IV, 484; V, 8, etc.; VI, 519, 599.
- Laillé, seign., man. et c., V, 12, 13.
- Lalandec, par., I, 545, 549, 554.
- Lalleu vel Lalleu-Saint-Jouin, par., I, 169, 253, 348, 359, 366, 774; III, 567; IV, 183, etc.; V, 16, etc., 150.
- Lalleu, seign., man. et c., IV, 330.
- Lamballe (N.-D. de), coll., II, 385; V, 143; VI, 510.
- Lamballe (S.-Michel de), pr., II, 11, 100.
- Lambardaye (La), seign., I, 617.
- Lambesty, vill. et chap., VI, 274.
- Lampastre, man. et chap., IV, 674.
- Lan-Aleth, mon., I, 562, 565, 571.
- Lancarvan, mon., I, 574.
- Lancé, seign., man. et chap., I, 173, 281; IV, 401, 404; V, 364, 621.
- Lanceule (La), seign., IV, 756.
- Lancieux, par., I, 708, 712, 722.
- Landal, pr., I, 549, 555; II, 632, etc.; III, 232; IV, 207, 208; VI, 589.
- Landal, comté, chât. et chap., I, 440, 447, 552; II, 632, etc., 755, 764; III, 121; IV, 208, 258, 260, 506, 720, 770, 771; VI, 534, 583, 588.
- Landavran, par., I, 338, 733, 772, 775; II, 476, 477; III, 420; V, 19, etc.
- Landavran, seign. et man., V, 19.
- Lande (La), pr., I, 716, 726; II, 705, etc.; VI, 582.
- Lande (La) (Chapelle-Janson), chap., IV, 350.
- Lande (La) (Janzé), man. et chap., IV, 758.
- Lande-Bouvet (La), chap., IV, 340.
- Lande-Coëtlogon (La), seign., man. et chap., V, 601, 626.
- Lande-de-Mécé (La), vill. et chap., V, 174.
- Lande-Josse (La), man. et chap., V, 254.
- Landéan, par., I, 341, 356, 368, 770; II, 435, 439, 601, 609, 611, 618, etc.; III, 138, etc., 511, 564; V, 23, etc., 197; VI, 599.
- Landéan, pr., II, 612, 618, etc.
- Landebeia, par., I, 546, 550, 554.
- Landéhen, par., I, 546, 550, 554; V, 483.
- Landelleau, par., III, 130.
- Landelles (Les), man., VI, 372.
- Landerneau, par., III, 120.
- Landes (Les), seign., man. et chap., VI, 187, 191.
- Landevenec, ab., I, 40, 393; II, 114, 546.
- Landouart, par., VI, 246; voy. Saint-Jacut.
- Landrieuc, vill. et chap., V, 716.
- Landrin (Le), chap., IV, 160.
- Landuhan, vill. et chap., V, 56; VI, 600.
- Landujan, par., I, 708, 713, 722, 734, 768; II, 643, 649; III, 420, 621; IV, 337; V, 27, etc.; VI, 309, 599.
- Landujan, seign. et man., V, 28.
- Langadias, par., I, 708, 713, 722.
- Langan, par., I, 242, 545, 549, 554, 735, 768; II, 649, 657; III, 77, 593; V, 33, etc.; VI, 519, 599.
- Langan, pr., II, 657.
- Langan, chât., V, 34.
- Langast, par., I, 546, 550, 554.
- Langast, vill. et chap., V, 716.
- Langon, par., I, 735, 773; II, 166, 180; III, 421, 651; IV, 699; V, 36, etc.; VI, 519, 531, 540.
- Langon, seign., IV, 219, etc.; V, 40.
- Langonnet, ab., I, 211, 220; II, 646; IV, 684.

⁴ Aj. : Le dernier prieur de Laignolet, M. Sassinet, afferma son prieuré 4,248 liv. à René Thomas, sieur de la Touche, en 1786.

- Langouët, par., I, 709, 719, 722, 734; 767; II, 271; V, 47, etc.
- Langres, vill. et év., I, 608; II, 136.
- Langrolay, par., I, 619, 620, 708, 712, 722.
- Languenan, par., I, 545, 549, 554; IV, 65; V, 468; VI, 581.
- Lanhélin, par., I, 544, 548, 554, 735, 769; III, 72, 632; V, 51, etc., 269; VI, 520, 599.
- Lanleff, trév., I, 546.
- Lanloup, par., I, 546, 550, 554.
- Lanmeur, par., I, 374, 464, 485, 547, 550, 554.
- Lanmeur, col., I, 547.
- Lan-Maëlon, mon., III, 493.
- Lanmodez, par., I, 546, 550, 554.
- Lannelou, vill. et chap., V, 253, 254.
- Lannevez, trév., I, 546.
- Lannion, vil., I, 464.
- Lanrelas, par., I, 708, 713, 722; II, 138; III, 77.
- Lanrigan, par., I, 709, 713, 722, 734, 767; II, 463; III, 73, 596; V, 54, etc.; VI, 600.
- Laurigan, seign. et man., IV, 492; V, 56; VI, 601.
- Lantenac, ab., II, 161.
- Lantiern, par., III, 91.
- Lantiman, chap., IV, 491.
- Lanvallay, par., I, 544, 548, 554; II, 465; V, 81; VI, 120.
- Lanvaux, ab., I, 225, 227.
- Lanvelec, par., I, 547, 550, 554.
- Lanvignec, trév., I, 546.
- Lanvollon, par., I, 392, 464, 546, 550, 554; IV, 556.
- Laon, év., I, 586, 636; II, 406; III, 264.
- Larchapt, seign., man. et chap., I, 365; II, 735, etc.; V, 694, 696.
- Lardaye (La), seign., man. et chap., V, 161.
- Lardillouze, erm., III, 504.
- Larisse, arch., I, 778.
- Lasse-Jambe, man. et c., IV, 577.
- Lassy, par., I, 710, 715, 722, 734, 774; II, 697; III, 594; V, 57, etc.; VI, 601.
- Lassy, pr., II, 696.
- Lassy, seign. et châtel., V, 58.
- Latay (Le), pr., II, 307, 330.
- Launay (Argentré), man. et chap., IV, 45.
- Launay (Cornuz), m. et c., IV, 478.
- Launay (Renac), seign., V, 546, 550.
- Launay (Retiers), vill. et c., V, 669.
- Launay (S.-Méén), vill., III, 557.
- Launay (Venêles), seign. et man., VI, 434.
- Launay-Beaudouin, seign., I, 447; IV, 63; VI, 417.
- Launay-Blot, seign., man. et chap., I, 447; IV, 59.
- Launay-Champsavoy, seign., man. et chap., V, 179, 181.
- Launay-Déclin, seign., man. et c., V, 371, 373.
- Launay-du-Han, châtel., man. et chap., V, 190, 299, 301.
- Launay-Hay, seign. et m., IV, 150.
- Launay-Morel, man. et c., V, 721.
- Launay-Quenouart, seign., V, 232.
- Launay-Quinart, seign., man. et c., I, 666; VI, 101, 103, 106.
- Launay-Romelin, seign., IV, 334.
- Launay-Sinant, man. et c., IV, 153.
- Launay-Thébault, seign., V, 252.
- Launay-Vendel, seign., IV, 538.
- Laurier (Le), seign., man. et chap., VI, 237, 239.
- Lauriers (Les), seign., I, 447.
- Lava, man., IV, 268.
- Lavacan, mon., III, 617.
- Laval, vil. et év., I, 519, 763; III, 228, 239, 572, 634; IV, 582; V, 583, 594; VI, 437.
- Laval (S.-Tugdual de), col., II, 53, 455, 456; III, 37, 38; V, 416.
- Laval (Sainte-Catherine de), pr., I, 423; III, 38.
- Laval, vill. et chap., IV, 18.
- Lavaur, év., I, 602, 604.
- Léauville, seign., m. et c., V, 29, 30.
- Lecousse, par., I, 340, 356, 368, 770; II, 388, 573, 574, 599, 609, 611, 631, 740; III, 286, 564; IV, 614, 617; V, 61, etc.

- Lediau, vill., VI, 605.
 Leeds, vil., III, 579.
 Lehon, par., I, 708, 713, 722.
 Lehon, pr., I, 392, 507, 552, 576, 713, 718, 725, 726; II, 53, 133, 240, 385; III, 116; VI, 420, 421, 424, 523.
 Leix (Le), man. et chap., V, 487.
 Lépatz, chap., IV, 464.
 Lérída, vil., III, 579.
 Lescar, év., I, 161.
 Lescardiére, seign., IV, 527.
 Lesnen, châtél., man. et chap., III, 294; V, 176, 655; VI, 303, etc.
 Lesneven, pr., II, 331.
 Lespronnière, seign., man. et chap., V, 519, 520, 521.
 Lessay, ab., II, 16.
 Lessichère, man. et chap., V, 769.
 Lestrillet; voy. Etriette (L').
 Levaré, par., III, 568.
 Leziardiére (La), man. et c., V, 174.
 Liège, vil. et év., I, 318; III, 578.
 Lieu-Dieu-en-Jard, ab., I, 364; II, 744, etc.
 Lieuron, par., I, 619, 709, 714, 722, 734, 774; III, 644; V, 68, etc., 156, 202; VI, 522, 601.
 Liffré, par., I, 338, 354, 368, 736, 767; II, 777; III, 511, 512, 567, 624; IV, 7; V, 72; etc.; VI, 601.
 Lignéres *vel* Linières, seign., man. et chap., IV, 355; VI, 75, 77.
 Ligouyer, seign., man. et c., VI, 228.
 Lille, vil., III, 578, 580.
 Lilleherche, pr., II, 331.
 Lillemer *vel* Lislemer, par., I, 442, 445, 446, 449, 480, 481, 544, 548, 554, 735, 769; III, 293, 594; V, 76, etc.; VI, 520, 601.
 Lillemer, pr., II, 242.
 Lillion, man. et chap., V, 627.
 Limerzel, par., III, 91; VI, 112, 340.
 Limington, vil., VI, 613.
 Limoëlan, seign., I, 458, 586.
 Limoges, vil. et év., I, 28; III, 580, 645; IV, 44; VI, 279.
 Limoges (S.-Martial de), ab., I, 95, 96.
 Lingaiaral, man., II, 331.
 Lisbonne, vil., VI, 588.
 Lisleux, vil. et év., I, 67, 609; II, 480; III, 579; IV, 586; VI, 579.
 Lisfao, man., VI, 333.
 Lisrannac, man., V, 543.
 Liverpool, vil., III, 580.
 Livré, par., I, 338, 355, 368, 767; II, 481, etc., 489; III, 567, 617, 623; IV, 21, 541, 748; V, 20, 81, etc., VI, 96, 531.
 Livré, pr., I, 53, 355, 371; II, 480, etc.; III, 437; IV, 541; V, 83.
 Loc-Brevalaire, par., II, 22, 71.
 Lochrist, pr., II, 22, 100.
 Locmaria (Le Grand-), pr., II, 307, 313, etc., 331.
 Locmaria (Le Petit-), pr., II, 307, 314, 331.
 Locmariaker, pr., II, 480.
 Locminé, par., III, 643.
 Locoal, par. et pr., I, 572, 573; II, 197.
 Locouet (Le); voy. Loscouet (Le).
 Locquénoël, par., I, 383, 547, 550, 554.
 Locquirec, trév., I, 547.
 Lodève, év., I, 597.
 Loges (Les) (Bruz), man. et chap., IV, 273.
 Loges (Les) (Chantepie), seign., man. et chap., IV, 317, 318.
 Loges (Les) (La Mézière), seign., m. et chap., V, 191, 214, 215.
 Loges (Les) (S.-Georges-de-Reint.), seign., VI, 34.
 Loges-Marchix (Les), par. et pr., II, 620; V, 27, 35, 512.
 Loguivy-lez-Lannion, par., I, 546, 550, 554.
 Lohéac, par., I, 617, 663, 684, 710, 715, 722, 734, 774; II, 166, 197, etc., 334, etc., 689; III, 293, 623, 644; V, 86, etc.; VI, 522.
 Lohéac, pr., I, 716, 727; II, 197, etc.; IV, 680.
 Lohéac, bar. et chât., II, 197, etc., 334, 336, 690, 700, etc.; III, 135, 137; V, 11, 86, etc., 208, 471; VI, 148, 259, 260, 368, 494.

- Lohière (La), seign., man. et chap.,
I, 65; V, 105, 107.
- Londres, vil. et év., II, 22; III, 578,
580; VI, 576.
- Longaulnay, par., I, 709, 713, 722,
734, 770; II, 370, etc.; III, 294,
421; V, 93, etc.; VI, 522, 601.
- Longaulnay, seign., VI, 601.
- Longlée, seign., VI, 594.
- Longpré (Le), man. et c., VI, 191.
- Longrais (Les), seign., VI, 300.
- Lonlay, ab., I, 230.
- Lons-le-Saulnier, vil., III, 580; IV,
254.
- Lorca, vil., III, 579.
- Lorette, év., I, 781.
- Lorette (Comblès), chap., IV, 456;
VI, 593.
- Lorette (S.-Servan), chap., VI, 274.
- Lorgeril, s., I, 622, 623; VI, 535.
- Lorient, vil., II, 606, 607; III, 579.
- Lorigny, pr., I, 508.
- Loroux (Le), par., I, 342, 356, 368,
771; II, 610, 740; III, 280, 381,
568; V, 97, etc.
- Loroux - Bottereau (Le), par., II,
340.
- Lossouet (Le), par., I, 711; II, 124,
137, etc.; III, 356; IV, 638;
VI, 522.
- Lossac, vill. et chap., VI, 414.
- Losseyère, man. et chap., IV, 377.
- Lou-du-Lac (Le), par., I, 545, 549,
554, 735, 768; II, 649; III, 622;
IV, 337; V, 100, etc.; VI, 309,
519, 602.
- Lou-du-Lac (Le), seign. et chât., IV,
742; V, 101.
- Loudéac, par., VI, 280.
- Loudun, vil., I, 56, 393.
- Louisfer, par., IV, 406.
- Louisville, vil., III, 579.
- Lourmais, par., I, 709, 713, 722,
734, 769; II, 379, 381; III, 72;
V, 103, etc.; VI, 602.
- Lourme (Domagné), man. et chap.,
IV, 520.
- Lourme (Montfort), seign., V, 277.
- Lourmé (Pipriac), seign., V, 437.
- Lourmellet, seign., V, 267.
- Loutehel, par., I, 65, 151, 621, 709,
714, 723, 734, 774; III, 594; IV,
266; V, 105, etc., 155, 156; VI,
522.
- Louvain, vil., III, 579.
- Lcuvrières (Les), man. et c., IV, 23.
- Louvigné (Acigné), pr., I, 355; II,
780, etc.; IV, 6, 8.
- Louvigné-de-Bais, par., I, 347, 359,
368, 773; II, 21, 49, 50; III, 222,
381, 422, 660; IV, 310, 584; V,
5, 108, etc.; VI, 96.
- Louvigné-du-Désert, par., I, 44, 341,
356, 368, 736, 771; II, 388, 412,
etc., 430, 608, 611, 740; III, 227,
294, 423, 513, 567, 660; IV, 116;
V, 116, etc.; VI, 602.
- Louvigné-du-Désert, pr., I, 357; II,
412, etc.
- Louya, chap., IV, 641.
- Loyat, par., I, 710, 715, 723, 729.
- Luardièrre (La), seign., VI, 15.
- Luché, pr., II, 134.
- Luçon, vil. et év., I, 428, 430; IV,
697; VI, 97, 581.
- Luitré, par., I, 192, 194, 199, 217,
340, 356, 368, 771; II, 333, 451,
453; III, 29, 566; IV, 294, 540; V,
125, etc.; VI, 320, 385, 531, 602¹.
- Lupin (Le), seign., man. et chap.,
I, 448; V, 787, 789.
- Lusanger, par., II, 329.
- Luxeuil, ab. III, 488.
- Luzerne (La), ab., I, 581; II, 750.
- Lydda *vel* Lydde, év., I, 73; IV,
746.
- Lyon, vil. et arch., I, 26, 35, 36, 182;
II, 136, 231, 766; III, 578, etc.,
644, 645, 668, 669; IV, 298.

1. Aj. : Recteurs de Luitré : *Josselin Plantart*, † vers 1399; — *Ceffroy de Chevaigné*, pourvu le 12 février 1399, † vers 1444; — *Pierre de la Rivière*, pourvu le 9 janvier 1444.

M

- Macérat *vel* Macérata, év., I, 155.
 Macey, par., IV, 125; VI, 31.
 Machecoul, par., III, 276.
 Machecoul, pr., I, 503.
 Maçon, év., I, 426; II, 685.
 Madrid, vil., III, 579.
 Maduchaye (La), man. et c., VI, 11.
 Maffay (Le), man. et chap., IV, 585; VI, 584.
 Magnanne (La), seign., man. et c., IV, 22, 23.
 Magny, par., I, 102.
 Magoar, trév., I, 547.
 Maguelonne, év., I, 76.
 Maillechapt, seign., man. et chap., IV, 696; V, 705.
 Maillerais, archid., II, 726.
 Maillezais, év., I, 600.
 Maimberte, seign., V, 142.
 Mainténiac, seign., man. et chap., V, 453.
 Maintibœuf, man. et chap., IV, 165.
 Malaga, vil., III, 579.
 Malansac, par., III, 91, 98, 100.
 Malecotaye (La), man. et c., IV, 404.
 Malehaye, seign., I, 458.
 Malemousse, chap., V, 356.
 Malenoë, seign., man. et chap., IV, 469, 747; V, 412, 782.
 Malestroit, vil., I, 594; II, 123; III, 546; V, 542; VI, 341.
 Malestroit-à-Dol, seign., I, 447, 478.
 Maletterre, man. et chap., VI, 189.
 Malhaire, seign., V, 5.
 Malicorne, vil., I, 99.
 Malifeu, man. et chap., V, 627.
 Malon, vill. et chap., IV, 707.
 Malouais (La), vill. et chap., V, 473.
 Maltière (La), vill. et chap., VI, 87.
 Mancellière (La), par., II, 609.
 Mancellière (La), châtel., man. et c., I, 447; II, 752, 753; IV, 62, etc.; V, 608; VI, 586.
 Manchester, vil., III, 579, 580.
 Mandardière (La), seign., man. et c., V, 390, 392, 677.
 Manoir (Le) (Bruz), man., I, 119; IV, 270, 271.
 Manoir (Le) (S.-Jacques), man., I, 120; VI, 86.
 Manoir (Le) (Vendel), man., VI, 430.
 Manrèse, vil., III, 579.
 Mans (Le), vil. et év., I, 98, 103, 174, 398, 581, 655, 747, 763; II, 49, 53, 133, 177, 317, 456, 480, 568, 732, 734; III, 9, 578, 634, 649, 650; IV, 139, 146, 237, 351, 405, 406, 469, 470, 539, 744; V, 31, 99, 151, 216, 330, 385, 416, 431, 448, 521, 522, 653, 661, 663, 698; VI, 32, 84, 158, 481, 507, 577, etc., 581, 598, 599.
 Mans (S.-Vincent du), ab., II, 54, 218, 497, 524.
 Mantes, vil., I, 393; IV, 735.
 Mantoue, év., VI, 449.
 Marais-Vernier (Le), par., I, 384, 457, 547, 550, 554.
 Marbré, seign., man. et chap., IV, 450, 452.
 Marche (La) (Bédée), s., V, 348, etc.
 Marche (La) (Le Pertre), seign., man. et chap., V, 430, 431.
 Marche (La) (Romagné), man. et c., V, 697.
 Marchée (La), seign., man. et chap., V, 731; VI, 313, 314.
 Marchelaye (La); voy. Maréchalaye (La).
 Marcillé-Raoul, par., I, 342, 356, 368, 771; II, 21, 66, 67, 381, 609, 612; III, 295, 567; IV, 125; V, 131, etc.
 Marcillé-Raoul, pr., I, 169, 357; II, 9, 66; V, 131, etc.
 Marcillé-Raoul, s. et châtel., V, 131.
 Marcillé-Robert, par., I, 344, 358, 368, 773; II, 416, 419, 421, 451, 453, 455; III, 29, 68, 215, 295, 382, 423, 527, 623, 641; V, 135, etc., 331; VI, 521, 602.
 Marcillé-Robert, pr., I, 358; II, 416, etc.
 Marcillé-Robert, châtel., châtel. et c., V, 136, 137; VI, 482.

- Maréchalaye (La)**, seign. et m., V, 84.
Mare-Ferron (La), pr., I, 549, 555; II, 242, etc.
Mare-Normant (La), pr., I, 712, 727; II, 422, etc.; VI, 220.
Margat (Le), seign., IV, 714, 715.
Marigné, man. et chap., IV, 716.
Marigny *vel* **Marigné**, seign., man. et chap., I, 278; V, 382; VI, 43, etc.
Marmoutiers, ab., I, 62, 362, 410, 551, 568, 569, 577, 584, 717; II, 9, 18, 129, 163, 172, 227, 249, 366, etc., 446, 448, 449, 504, 524, 595, etc., 626, 630, 641, 735; III, 116, 278, 446; IV, 13, etc., 25, etc., 69, 114, 122, 140, 141, 176, 352, 410, 459, etc., 466, 489, 549, 552, 557, etc., 564, 568, 614, etc., 631, 636, 645, 648, 722, 730, 753, 759, 769; V, 32, 55, 93, 103, 118, 135, etc., 144, 151, 217, 223, 334, 338, 357, 441, 448, 518, 521, 689, etc., 749; VI, 171, 208, 212, 226, 229, 247, 328, 347, 355, 391, 421, 424, 433, 489, 506, 527, etc., 536, 600.
Marpalu, man. et chap., IV, 582.
Marpiré, par., I, 339, 355, 772; II, 48, 50; III, 382, 423; IV, 541; V, 20, 140, etc.; VI, 602.
Marsac, par. et pr., I, 221, 225; II, 170, 187, 201; III, 310; V, 317; VI, 576.
Marsac, vill., IV, 453, 454.
Marseille, vil. et év., I, 28, 32, 781; II, 176; III, 578.
Marsille (S.-Victor de), ab., II, 17.
Martigné *vel* **Martigné-Ferchaud**, par., I, 351, 360, 368, 773; II, 425, 745; III, 6, 11, 47, 68, 296, 382, 423, 613, 651; IV, 551; V, 144, etc.; VI, 528.
Martigné, pr., I, 360, 372; II, 425, etc.; VI, 328.
Martigné, châtel. et châ., II, 425, 649; IV, 51; V, 144, 146.
Martigné, man. et chap., IV, 129.
Martigny, par. et pr., II, 611, 620.
Martinière (La), seign., man. et c., IV, 335; V, 599, 627; VI, 450, etc.
Marzelière (La), marq., man. et c., III, 90; IV, 70, etc.; V, 401; VI, 607.
Masle (Le), seign., man. et chap., V, 437, 438; VI, 256.
Massais, par., II, 352.
Massais (La), man. et chap., V, 517.
Massérac, par. et pr., II, 166, 170, 201, 646; III, 310.
Massue (La), seign., man. et chap., I, 448; IV, 492.
Matignon-à-Rennes, seign., V, 602.
Mathefelon, bar., I, 424.
Maubusson, man. et chap., IV, 534.
Maumuron, seign., I, 284.
Mauny, par., I, 545; V, 719, etc.
Maupérier, man. et chap., IV, 775.
Maupertuis, seign., VI, 71.
Maure, par., I, 617, 619, 621, 633, 709, 714, 723, 728, 734, 736, 774, 775; II, 698, 699; III, 232, 296, 424, 619, 651; IV, 212, 213, 246, 275, 708; V, 93, 106, 152, etc., 202; VI, 519, 522, 583, 584, 589, 604.
Maure, comté, châ. et chap., I, 728; III, 424; IV, 212, 213, 277, 456, 684, 770, 772; V, 70, 156, etc.; VI, 255, 582, 584.
Mauron, par., I, 617, 618, 709, 714, 723; II, 137, 637, 650, 688, 689; IV, 246, 265.
Mausson, seign., III, 505.
Mauvinet, vill., I, 117.
Maxent, par., I, 709, 714, 723, 768; II, 205; III, 296, 424, 514, 593; IV, 199; V, 156, 163, etc.; VI, 523, 552, 602.
Maxent, pr., I, 714, 727; II, 201, etc.
Mayandane, pr., II, 22, 119.
Mayence, arch., I, 467.
Mayenne, vil. et bar., I, 436, 482; IV, 113, 116.
Mayneut, vic., man. et chap., V, 792, 793.
Mazères, vil., I, 95.

- Mazure (La), vill. et chap., VI, 436.
 Mazures (Les), man. et c., IV, 398.
 Meaux, vil. et év., I, 101, 102; II, 503; III, 659.
 Meaux (S.-Faron de), ab., II, 100, 105, 163.
 Mécé, par., I, 340, 357, 368, 772; II, 47, 48, 51; III, 566; V, 172, etc.
 Médina-Sidonia, vil., III, 580.
 Médréac, par., I, 633, 708, 713, 723, 768; II, 138, 667; III, 425, 620, 678; V, 30, 32, 176, etc., 227; VI, 519.
 Médréac, seig., V, 179.
 Mée (La), archid., I, 225; IV, 563.
 Mégrit, par., I, 633, 708, 713, 723; II, 370, etc.
 Meillac, par., I, 443, 473, 544, 548, 554, 735, 769; II, 381, 669, 756, 760, 762, 768, 769, 776; III, 77, 516, 567; IV, 321; V, 183, etc., 235, 723; VI, 235, 246, 459, 603.
 Méjusseauce, vic., man. et chap., I, 282; IV, 419, 714, etc.; V, 673, etc.
 Métatiéro (La), s., IV, 706; V, 360.
 Mellesse, par., I, 151, 344, 358, 368, 767; II, 21, 23, 101, 270; III, 130, 335, 336, 382, 565, 619; V, 189, etc.; VI, 51, 603.
 Melfi, év., VI, 449.
 Mellé, par., I, 341, 357, 368, 771; II, 572, 576; III, 568; IV, 97; V, 120, 193, etc.
 Melleray, ab., I, 763, 779; IV, 16, 196, 476, 479, 518; V, 145; VI, 192, 356, 391, 591, 593, 615.
 Menard, seign., man. et chap., IV, 419, 420.
 Mende, év., I, 741; II, 374; IV, 152.
 Menden, mon., III, 493.
 Mendon, par., V, 284, 542.
 Mendon, vill. et chap., V, 12, 13.
 Ménéac, par. et pr., I, 710, 715, 723, 727; III, 604; V, 224.
 Mentana, vil., VI, 552.
 Merdrignac, par. et pr., I, 710, 715, 723; II, 272, 708.
 Mernel, par., I, 617, 619, 621, 709, 714, 723, 727, 734, 774; III, 499, 568; V, 89, 155, 156, 162, 197, etc.; VI, 522, 604.
 Merveille (La), vill., III, 73; VI, 611.
 Mervoit, vill., I, 543.
 Mésaubouin, seign., man. et chap., IV, 166; V, 129.
 Mesbier (Le), man. et c., VI, 388.
 Meslée (La), man. et chap., V, 365.
 Meslouët (Le), man. et chap., V, 161.
 Mesneuf, man. et chap., IV, 197.
 Mesnil (Le), man. et chap., VI, 428.
 Mesnil (Le Haut-), man. et chap., VI, 428.
 Mesnil (Le), pr., II, 101, 102.
 Mesnil-Rainfray (Le), par., VI, 595.
 Mesnils (Les) (Gévezé), seign., man. et chap., IV, 655, 656.
 Mesnils (Les) (Guichen), man. et c., IV, 684.
 Messac, par., I, 156, 191, 195, 239, 348, 359, 368, 774, 775; II, 55, 56, 396, 679, 689, 690; III, 91, etc., 382, 425, 515, 620, 651; V, 203, etc., 341, etc.; VI, 519, 540.
 Messine, vil., III, 580.
 Mesveraye (La), man. et chap., IV, 158.
 Métairie-au-Blanc (La), m. et chap., III, 69; V, 338.
 Métairie de la Fresnaye (La), man. et seign., VI, 596.
 Métairie de Landéan (La), chap., V, 26.
 Métairie de Saulnières (La), man., VI, 314.
 Métairies (Les), man. et c., IV, 691.
 Mettrie (La) (Chasné), vill. et chap., IV, 373.
 Mettrie (La) (Montgermont), man., V, 287.
 Mettrie-aux-Louets (La), seign., m. et chap., V, 788, 789.
 Mettrie-du-Han, seign. et man., I, 447; V, 715.
 Mettrie-Taillefer (La), seign., man. et chap., I, 449; IV, 430; VI, 509, 592.

- Metz, vil., III, 579.
 Metz (S.-Arnoulf de), ab., II, 100.
 Metz (S.-Vincent de), ab., II, 17.
 Metz (Petit-S.-Jean de), com., III, 89.
 Meung-sur-Loire, vil., I, 400; II, 682.
 Mezeray (Le), man. et c., V, 732.
 Mezerettes (Les), vill. et c., V, 225.
 Mézière (La), par., I, 152, 172, 344, 358, 368, 407, 767; II, 23; III, 364, 382, 425; V, 211, etc.; 385; VI, 604.
 Mézière (La), seign., V, 213, 214.
 Mézières, par., I, 338, 355, 368, 771; II, 397, 451, 453; III, 426, 563; IV, 125, 659; V, 216, etc.; VI, 604.
 Mézières, châtel., V, 218, 219; VI, 482.
 Mézières, ab., I, 175, 215.
 Micaudière (La), chap., IV, 590.
 Milan, v. et arch., III, 580; VI, 449.
 Milleries (Les), man. et c., V, 192.
 Milwankée, vil., III, 580.
 Miniac, par., I, 710, 716, 723, 768; II, 21, 23, 67, 371, 372; III, 77, 426; V, 47, 223, etc.; VI, 604.
 Miniac, pr., II, 67, etc.; IV, 740; V, 225.
 Miniac-Morvan, par., I, 544, 548, 554, 735, 769; II, 225, 233, 235, 236, 240, 338, 354; III, 223, 297, 382, 426, 620, 661; IV, 431; V, 227, etc.; VI, 417, 520, 604.
 Miniac-Morvan, vic., châtel. et chap., III, 426, 432; V, 231, 233.
 Minibriac, par., II, 22.
 Minihic (Le), par., I, 770, 775; III, 503, 565, 621; V, 235, etc.
 Minihy (Le), vill. et chap., I, 673; III, 493, 504; V, 710.
 Mintière (La), man. et chap., V, 149.
 Mirepoix, év., I, 154, 183.
 Miscy, ab., IV, 713.
 Mivoie, man. et chap., IV, 318.
 Mohon, par., I, 618, 710, 715, 723.
 Moidrey, par., II, 256, 272, 286, 289, 290, 608, 611.
 Moigné, par., I, 344, 358, 368, 767; III, 493, 503; V, 238, etc.; VI, 605, 608.
 Moigné, seign., V, 241.
 Moinerie (La), man. et c., IV, 304.
 Moisdon, par., V, 328.
 Moissy, pr., IV, 434.
 Mólac, par., II, 331; V, 541.
 Molant (Le), seign., man. et chap., I, 75, 209; II, 712, 713; IV, 231, 232.
 Molesmes, ab., I, 101; II, 230.
 Molière (La), seign., man. et chap., VI, 260, etc.
 Molletaye (La), man. et chap., IV, 656; VI, 597.
 Mollière (La), vill. et c., IV, 690.
 Monceaux, vill. et chap., VI, 414.
 Mondevert, par., I, 339, 733, 772, 775; II, 450, 453, 454, 565; III, 566; V, 245, etc.
 Monetay, pr., II, 248.
 Montafilan, bar., I, 62.
 Montagne (La), seign., man. et chap., III, 483; IV, 308; V, 293; VI, 478, 479.
 Montagnes (Les), pr., II, 152.
 Montauban, p., I, 619, 633, 710, 716, 723, 734, 736, 768; II, 140, 144, 155, 348, 637, 640; III, 297, 382, 618, 651; IV, 775; V, 249, etc.; VI, 200, 309, 384, 605.
 Montauban, comté, châtel. et chap., II, 649; III, 121, 297; IV, 173, 338, 339, 775; V, 100, etc.; 251, 253, 528, 529; VI, 200, 308, 309.
 Montaubert, fief et chap., V, 67.
 Montault, par., I, 168, 169, 341, 357, 368, 771; III, 382, 426, 516, 631; V, 257, etc.
 Montault, pr., I, 503.
 Montautour, par., I, 54, 339, 355, 368, 733, 772, 775; II, 208, etc.; III, 29; V, 261, etc.; 665.
 Montautour, pr., I, 356; II, 208, etc.
 Montbarot, bar., man. et chap., III, 445; V, 599, 627, 628; VI, 452.
 Montbourcher, châtel., châtel. et c., VI, 464, etc.
 Montbraud, châtel. et chap., IV, 595.

- Montbouan**, seign., man. et chap., V, 328, 329; VI, 479.
Montcassin (Le), ab., I, 604, 711, 717, 725.
Mont-Cassin (Le), ab., III, 114.
Montcontour, vil. et pr., II, 10, 22, 68, 102; III, 558; IV, 488; VI, 593.
Montdol, par., I, 392, 442, 445, 448, 455, 460, 474, etc.; 480, 481, 493, 495, 505, 544, 548, 554, 735, 772; II, 234, 247, 463, 521, 539, 768, 769; III, 42, 409, 516, 594; IV, 63; V, 264, etc.; 469; VI, 519, 540, 584, 605.
Montdol, pr., I, 549, 555; II, 521, etc.; V, 265, 268.
Montellon, man. et chap., IV, 9.
Monterfil, par., I, 710, 716, 723, 734, 769; II, 637, 648, 649, 657; III, 77, etc.; 643; V, 270, etc.; VI, 605.
Monterfil, pr., II, 657, 658.
Monterfil, seign. et man., V, 271; VI, 402, 439, 605.
Montfaucou, vil., III, 276.
Montfort, vil., I, 736, 768; II, 348, 410, 637, 649, 650; III, 77, 78, 215, 224, 235, 298, etc.; 382, 427, 527, 552, 557, 619, 661, 671; V, 273, etc.; VI, 309, 515, 516, 524, 541, 543.
Montfort (S.-Jean de), par., I, 619, 711, 716, 723, 734; II, 153, 348, 411; V, 274, 276, 283.
Montfort (S.-Nicolas de), par., I, 711, 716, 723, 734; II, 102, etc.; V, 275, 278, etc.; 284; VI, 309, 605.
Montfort (S.-Jacques de), ab., I, 64, 236, 241, 364, 552, 581, 711, 716, 719, 725, 726; II, 68, 636, etc.; 745, 746; IV, 104, 106, 107, 147, 152, 201, 204, 205, 242, 243, 320, 500; V, 33, 35, 270, etc.; 285, 346, 350, 394, 702, 705, etc.; VI, 61, 152, 155, 168, 170, 348, 527, 548.
Montfort (S.-Jean de), pr., I, 716, 727; II, 153, etc.; 411.
Montfort (S.-Nicolas de), pr., I, 716, 727; II, 21, 102, etc.; III, 382; IV, 243.
Montfort, bar., chât. et chap., II, 407, 410, 649, 710, 745; IV, 149, 244, 442, 723, 724, 741; V, 271, 274, 277, etc.; 349, 490; VI, 62, 153, 169, 351.
Montfourcher, man., VI, 91, 93.
Montframmary, seign., man. et c., IV, 349, 350.
Montgermont, par., I, 344, 358, 766; II, 21, 39, 270, 271, 667; III, 547, 573; V, 286, etc.
Montgermont, seign. et m., I, 173; V, 288, etc.; VI, 447.
Montgerval, man., V, 213.
Montgreffier, man. et chap., IV, 395.
Monthorin, seign., man. et chap., II, 415; V, 120, 122, 124.
Montifaut, man. et chap., V, 225.
Montigné, seign., man. et chap., VI, 452, etc.
Montjean, par., III, 29.
Mont-le-Houx, vill. et chap., V, 293.
Montlouet, seign., man. et chap., V, 464, 466.
Montluc, par., VI, 145.
Montmarin, man. et chap., V, 499.
Montmartin, seign., man. et chap., VI, 39.
Montmartre, ab., III, 176.
Montmorel, ab., I, 552; II, 750; V, 719, 720; VI, 463.
Montmorel, man. et chap., IV, 376.
Montmoron, seign., man. et chap., I, 219; V, 686, 687, 699, 700.
Montmuran, seign., chât. et chap., I, 719; II, 295, 297; III, 225, 226, 419; IV, 109, 330, 793, 736, 737; V, 798; VI, 381, 426.
Montoray, man. et chap., VI, 170.
Montours, par., I, 341, 357, 771; II, 609, 620; III, 566; V, 7, 291, etc.; 653; VI, 605, 617.
Montours, pr., II, 612, 620, etc.
Montpellier, vil. et év., I, 581; II, 767; III, 579, 645.
Montpinchon, par., II, 16.
Montréal, vil., I, 629.

- Montreuil, pr., I, 716, 727; II, 155, etc.**
Montreuil-des-Landes, par., I, 340; 357, 368, 733, 772, 775; III, 28, 494; V, 295, etc., 310.
Montreuil-le-Gast, par., I, 195, 254, 344, 358, 368, 766; II, 21, 98, 321, 322; III, 130, 493, 567; V, 297, etc., 647; VI, 605.
Montreuil-sur-Brèche, pr., I, 663.
Montreuil-sur-Ille, par., I, 345, 358, 369, 768; II, 77; III, 494, 565; V, 303, etc.
Montreuil-sur-Pérouse, par., I, 339, 355, 368, 772; II, 560, etc.; III, 29, 42, 48, 427, 631; V, 20, 175, 306, etc.; VI, 344, 345.
Montreuil-sur-Pérouse, pr., I, 169, 356, 372; II, 560, etc.
Montrevault (Le Petit-), pr., VI, 285.
Montrivage, man. et chap., V, 237.
Montrouaud, pr., I, 555; II, 524, etc.
Monts (Les), seign., man. et chap., VI, 317, 318, 320.
Mont Saint-Michel, ab., I, 42, 363, 397, etc., 402, 489, 515, 532, 551, 579, 581, 585, 645, 670, 718; II, 6, 10, 12, 16, 67, 171, 242, 378, 398, 466, 521, etc.; III, 378; IV, 89, 125, 278, etc., 598; V, 77, 505, etc., 752, etc., 771, 776; VI, 31, 33, 156, 185, etc., 194, 208, 241, 433, 469, 472, 527.
Montual, vill. et chap., IV, 358.
Morandaye (La), seign., man. et c., IV, 172, etc.; V, 529; VI, 257.
Mordelles, par., I, 149, 344, 358, 369, 736, 767; II, 107, 270, 271; III, 77, 624, 666; IV, 358, 359, 419, 775; V, 311, etc., 675; VI, 605.
Mordelles, pr., I, 151; II, 21, 106, etc.
Mordreuc, mon., III, 365.
Moreaux, ab., I, 99.
Moriers (Les), man. et c., VI, 277.
Morinaye (La), seign., man. et chap., IV, 725, 728.
Morinière (La), vill. et chap., V, 255.
Morionoc, vill., I, 36.
Morlaix, vil., col. et pr., I, 83; II, 22, 23, 69; VI, 332.
Moron, seign., IV, 339.
Mortaigne, pr., I, 416.
Mortain, vil., II, 612.
Mortemer, ab., I, 600, 601.
Mottais (La) (S.-Aubin-du-Cormier), seign., man. et chap., V, 747.
Mottais (La) (Vern), man., VI, 444.
Mottay (Le Haut-), man. et chap., VI, 277.
Motte-Anger (La), man. et c., V, 98.
Motte-au-Chancelier (La), man. et chap., V, 628.
Motte-aux-Chauffs (La), man. et c., V, 789.
Motte-aux-Montfortins (La), chât. et chap., V, 683.
Motte-aux-Rochers (La), man. et c., V, 525.
Motte-au-Vicomte (La), seign., IV, 419; V, 314, 675, 676.
Motte-Basse (La), seign., VI, 576.
Motte-Beaucé (La), seign., III, 280; IV, 138.
Motte-Beaumanoir (La), seign., man. et chap., V, 483, 487.
Motte-Bertier (La), seign., man. et chap., VI, 457, 458.
Motte-Bruslon (La), man. et chap., V, 575, 628.
Motte-Cesson (La), man. et chap., IV, 554.
Motte-Cocherie (La), seign., VI, 384.
Motte d'Acigné (La), chât. et chap., IV, 8, 12.
Motte de La Boussac (La), s., VI, 588.
Motte de Chaumeré (La), m., IV, 406.
Motte de Chelun (La), seign., man. et chap., IV, 425, 426.
Motte de Chevaigné (La), seign. et man., IV, 432.
Motte de Drouges (La), seign. et m., IV, 546, 547; VI, 594.
Motte d'Ercé (La), seign., man. et chap., IV, 565, etc.
Motte d'Ételles (La), seign., IV, 580.

- Motte-Gaillardière (La), man. et c., V, 74.
- Motte de Gennes (La), seign., man. et chap., IV, 651; V, 336; VI, 38.
- Motte-Girault (La), man. et chap., IV, 666.
- Motte d'Igné (La), m. et c., IV, 595.
- Motte-Jan (La), man. et c., V, 789.
- Motte-Mériouil (La), erm., I, 49; III, 517.
- Motte de Mézières (La), m., V, 219.
- Motte de Moutiers (La), seign. et man., V, 336.
- Motte de Nouvoitou (La), s., V, 353.
- Motte de Noyal (La), seign. et man., V, 370.
- Motte de Plesguen (La), ch., VI, 232.
- Motte de Retiers (La), man., V, 668.
- Motte du Rheu (La), vic., V, 674.
- Motte-Rouxel (La), seign., man. et chap., VI, 100, 103, 106.
- Mottes (Les), seign., man. et chap., VI, 6, 7.
- Motte-Saint-Armel (La), vic. et ch., I, 281; V, 725, 726.
- Motte-Saint-Brice (La), chât. et c., V, 764.
- Motte-Saint-Gervais (La), c., IV, 749.
- Motte-Saint-Golven (La), m., I, 71.
- Motte-Saint-Thürial (La), s., VI, 300.
- Motte de Saulnières (La), m., VI, 314.
- Motte du Teil (La), chât., VI, 356.
- Motte de Torcé (La), s., VI, 386, 387.
- Motte de Vern (La), seign., VI, 444.
- Motte de Vezin (La), seign., VI, 450.
- Mouais, par. et pr., II, 187; IV, 604, etc.; VI, 522.
- Mouazé, par., I, 338, 355, 369, 768; II, 21, 49, 313, 320, etc., 360; V, 318, etc.
- Mouazé, pr., II, 360.
- Moucon, seign., man. et chap., II, 782, 784; IV, 303; V, 575, 615.
- Mouette (La), man. et c., V, 761.
- Mouillemuse, man. et c., VI, 445.
- Moulin, pr., II, 216.
- Moulin-au-Comte (Le), vill., I, 240.
- Moulin-Blot (Le), seign., man. et chap., IV, 355; VI, 431.
- Moulin-Tizon (Le), seign., man. et chap., V, 29, 30.
- Moulins, év., II, 646.
- Moulins, par., I, 347, 359, 369, 773; II, 8, 21, 49, 312, 321; III, 29, 127, 382, 423, 651; V, 325, etc.; VI, 605.
- Moulines, seign., VI, 34.
- Mouraudaye (La), m. et c., IV, 327.
- Moussé, par., I, 351, 360, 369, 733, 773, 775; III, 382, 595; IV, 40; V, 331, etc.; VI, 605¹.
- Moustiers (Les), pr., I, 714; II, 69; voy. Guer (S.-Michel de).
- Moutier-Ramecy, ab., I, 98.
- Moutiers, par., I, 351, 360, 369, 773; II, 451, 453, 734; III, 68, 256, 393, 494, 651; V, 333, etc.
- Moutiers (Aunis), par., II, 356.
- Moutonnais (La), vill. et c., IV, 683.
- Muce (La), pr., I, 716, 727; II, 670, etc.
- Muce (La), bar., chât. et chap., II, 670; IV, 105, 106, 690; VI, 300, 402, 403.
- Mucé, seign., man. et chap., V, 414, 415.
- Muel, par., I, 710, 734, 768; II, 650; III, 575; V, 339, etc.; VI, 522, 605.
- Murcie, vil., III, 580.
- Mureaux, ab., II, 685.

N

- Namur, vil., III, 579.
- Nancy, vil., II, 568; III, 578.
- Nantes, vil. et év., I, 23, 34, 48, 57, 62, 82, 92, 93, 100, 115, 154, 155, 161, 173, 183, 225, 227, 252, 413, 420, 421, 436, 491, 493, 494, 507, 561, 593, 600, 601, 604, 640, 655, 663, 669, 747, 748, 779; II, 11, 14, 17, 85, 88, 133, 152, 170, etc., 201, 311, 385, 398, 405, 406,

1. Aj. : Recteur de Moussé : *Amaury Paesnel*, témoin en 1494.

- 412, 431, 441, 480, 495, 568, 597, 604, 606, 680; III, 65, 188, 374, 576, 578, 643, 666; IV, 91, 225, 241, 305, 315, 351, 396, 439, 563, 652; V, 202, 264, 308, 394, 438, 481, 542, 550, 655, 658; VI, 76, 90, 93, 167, 262, 328, 340, 366, 389, 400, 412, 459, 518, 524, 545, 578, 581, 595, 596, 607.
- Nantes (N.-D. de), col., I, 81, 155, 173, 174, 417, 421, 593; II, 682; IV, 54, 652; V, 328, 338, 423; VI, 261, 578.
- Nantes (Sainte-Croix de), pr., I, 402.
- Nantes (Le Temple de), com., II, 568; III, 65.
- Naples, vil., III, 580.
- Narbonne, arch., I, 28, 596; II, 385, 391, 456.
- Natchitoches, év., IV, 18, 170; VI, 447.
- Néant, par., I, 633, 635, 709, 714, 723; II, 688, etc.
- Néron, pr., I, 359; II, 69; IV, 16, 17, 754, 767.
- Nessay, man. et chap., V, 759, 761.
- Néumières (Les), bar., man. et c., IV, 342, etc., 559, etc.
- Neuville, trév., IV, 20, 23.
- Nevers, vil. et év., I, 744, 749; II, 136; III, 549, 579; VI, 578.
- Newark, vil., III, 580.
- Newcastle-on-tyne, vil., III, 579.
- New-York, vil., III, 579, 580.
- Nice, vil. et év., I, 742; III, 579.
- Nicée, arch., I, 763.
- Nid-de-Merle (Le), ab., II, 307, 347; voy. Saint-Sulpice-des-Bois.
- Nîmes, vil. et év., I, 428, 429, 595; III, 579.
- Niort, vil., III, 579.
- Noë (La), ab., I, 605.
- Noë (La) (Châtillon-s.-Seiche), man. et chap., IV, 405.
- Noë (La) (Sainte-Marie), man. et c., VI, 11.
- Noë-Blanche (La), par., I, 774, 775; III, 566, 624; V, 345, etc.
- Noë d'Estol (La), man. et c., V, 365.
- Noë-Saint-Yves (La), man. et chap., IV, 75.
- Noës (Les) (Brecé), chap., IV, 241.
- Noës (Les) (Thourie), chap., VI, 393.
- Normandais (La), seign., IV, 542, 544, 747.
- Normandaye (La), vill. et c., V, 102.
- Nostéte, par., II, 609.
- Notre-Dame de Beauvais, chap., VI, 358.
- Notre-Dame la Blanche, c., VI, 189.
- Notre-Dame de Bon-Port, chap., IV, 706.
- Notre-Dame de Bon-Secours (Izé), chap., IV, 748.
- Notre-Dame de Bon-Secours (Chartres), chap., IV, 365.
- Notre-Dame de Bon-Secours (Rennes), chap., V, 629.
- Notre-Dame de la Bonne-Mort, c., V, 137, 138.
- Notre-Dame des Bois (Pleurtuit), c., V, 498.
- Notre-Dame des Bois (Coësmes), c., IV, 446.
- Notre-Dame du Bout-du-Pont, c., IV, 271.
- Notre-Dame de la Butte, c., V, 539.
- Notre-Dame de la Cité; voy. Cité.
- Notre-Dame de la Croix, c., IV, 202.
- Notre-Dame de la Croix-Bouessée, c., V, 446.
- Notre-Dame des Croisettes, c., VI, 300.
- Notre-Dame de l'Épine, c., V, 760.
- Notre-Dame de l'Étang (Bain), chap., IV, 71.
- Notre-Dame de l'Étang (Servon), c., VI, 331.
- Notre-Dame de l'Espérance, chap., V, 267.
- Notre-Dame de Janzé, c., IV, 757.
- Notre-Dame de Joie, chap., V, 200, 201.
- Notre-Dame de Galiot, c., VI, 499.
- Notre-Dame de Grâce (Miniac-Morvan), chap., V, 232.
- Notre-Dame de Grâce (S.-Idcuc), chap., VI, 83.

- Notre-Dame de Guipry, c., IV, 704.
 Notre-Dame de la Fontenelle, chap., IV, 600.
 Notre-Dame de la Forêt, église, VI, 86.
 Notre-Dame de la Magdeleine, chap., V, 774.
 Notre-Dame du Marais, c., VI, 137.
 Notre-Dame de Montserrat, chap., VI, 149.
 Notre-Dame des Neiges, c., V, 631.
 Notre-Dame de la Peinière, chap., V, 793.
 Notre-Dame du Perchot, c., VI, 261.
 Notre-Dame de Pérouse, c., V, 308.
 Notre-Dame du Pont, c., IV, 354; VI, 77.
 Notre-Dame de Grande-Puissance, chap., VI, 138.
 Notre-Dame de Recouvrance, chap., V, 220.
 Notre-Dame de la Ricordais, chap., VI, 499.
 Notre-Dame du Roc, église, V, 262.
 Notre-Dame du Rocher, c., V, 259.
 Notre-Dame de Romagné, c., V, 694.
 Notre-Dame du Rosaire (S.-Aubin-du-Cormier, chap., V, 746.
 Notre-Dame de S.-Georges-de-Reintembault, chap., VI, 36.
 Notre-Dame des Sept-Angoisses, c., IV, 152.
 Notre-Dame des Tanguères, chap., IV, 512.
 Notre-Dame de Toutes-Grâces, chap., V, 632.
 Notre-Dame de la Tranche, chap., VI, 178.
 Notre-Dame de Trans, c., VI, 616.
 Notre-Dame de Vertu, chap., V, 173.
 Notre-Dame de Visseiche, chap., VI, 479.
 Nouaye (La), par., I, 545, 549, 554, 735, 768, 775; II, 659; III, 79; V, 345, etc.; VI, 309, 519, 540, 605.
 Nouaye (La), pr., II, 659; 660.
 Nouée (La), par., I, 567, 709, 710, 715, 723.
 Nouée (La), com., I, 719; III, 75, 87, 88.
 Nouettes (Les), chap., IV, 233.
 Nouvelle-Orléans, vil., III, 579.
 Nouvoitou, par., I, 117, 129, 176, 347, 359, 767; II, 321, 322; III, 70, 134, 323, 383, 428, 665; V, 351, etc.
 Novarre, év., VI, 449.
 Noyal (Goven), man. et c., IV, 674.
 Noyal (Sixt), man. et chap., VI, 338.
 Noyal-Muzillac, par., IV, 89.
 Noyal-sous-Bazouges, par., I, 244, 342, 357, 369, 771; II, 381, 383; III, 595; IV, 125; V, 357, etc. ⁴
 Noyal-sur-Bruc, par., I, 351, 360, 369, 733.
 Noyal-sur-Seiche, par., I, 129, 198, 245, 344, 358, 369, 766; II, 271; III, 383, 428; V, 361, etc.; VI, 15.
 Noyal-sur-Vilaine, par., I, 117, 344, 358, 369, 767; II, 21, 23, 108, etc., 115; III, 47, 70, 651; IV, 238; V, 356, 367, etc.; VI, 329 ².
 Noyal-sur-Vilaine, pr., I, 358, 371; II, 107, etc.; III, 437; IV, 239.
 Noyer (Le), seign., man. et chap., V, 378, 380.
 Noyon, év., I, 411, 432; IV, 205.
 Nyoiseau, ab., I, 363; II, 592, etc.; V, 145.

O

- Onglées (Les), man. et chap., IV, 10, 12.
 Orange, év., I, 630; II, 646.

4. *Aj.* : Recteur de Noyal-sous-Bazouges : *Raoul Huret*, qui fonda en 1454 la chapellenie de Saint-Sébastien en la cathédrale de Rennes.

2. *Aj.* : Recteur de Noyal-sur-Vilaine : *Guillaume Cloteaux*, promoteur de l'officialité en 1494.

- Oranges, seign., man. et chap., VI, 462, 463.
- Orgères, par., I, 191, 244, 348, 359, 369, 766; III, 393, 450, 574; V, 375, etc.; VI, 606, 615.
- Orgères, bar., m. et c., I, 599; V, 376, etc.
- Orléans, vil. et év., I, 47, 48, 104, 183, 202, 395, 781; II, 682, 683; III, 127, 244, 579, 617; VI, 523.
- Orléans (S.-Samson d'), ab., I, 395.
- Ormeau (L'), chap., IV, 690.
- Ormes (Les), seign., man. et chap., I, 407, 426, 430, 444, 445, 459, 460; II, 226; VI, 118, 119, 535.
- Orson, pr., IV, 35.
- Orval, pr., II, 111.
- Ossac, man. et chap., IV, 232; 771.
- Ossé, par., I, 347, 359, 369, 733, 773; II, 89; III, 265, 383, 428, 574; V, 383, etc.; VI, 594.
- Ossuna, vil., III, 580.
- Ostende, vil., III, 579.
- Ostie, év., VI, 449.
- Oudon, par. et pr., IV, 54, 298.
- Ourme (L'), man., I, 65.
- Outre-Loire, archid., II, 726.
- Oxford, vil., II, 10.
- P**
- Paccaudaye (La) (Mernel), man., I, 617; V, 199.
- Paccaudaye (La) (Janzé), chap., IV, 758.
- Pacé, par., I, 344, 358, 369, 766; II, 21, 23, 69, 70, 590, 665, etc.; III, 150, 573; V, 286, 385, etc.
- Pacé, pr., I, 358; II, 69, 70.
- Pacey, seign., VI, 208.
- Paimbœuf, vil., III, 276.
- Paimpont, par., I, 709, 714, 723, 734, 769; II, 347, 649, 672, 688, etc.; 697, 708; III, 303, 383, 489, 517, 596, 620, 638; IV, 476; V, 395, etc.; VI, 216, etc., 519.
- Paimpont, ab., I, 152, 239, 364, 711, 716, 719, 725, 726; II, 83, 641, 676, etc.; III, 517; IV, 262, 265, V, 58, etc., 203, 204, 395, 398, 707; VI, 171, 217, 519, 527, 545, 548.
- Paimpont, pr., II, 697.
- Palacret (Le), com., III, 66.
- Palestrine, év., VI, 449.
- Pallet (Le), par., I, 568.
- Pallières (Les), seign., V, 334.
- Palma, vil., III, 580.
- Paluel, par., I, 544, 548, 554; II, 750, 762, 775; V, 719, etc.
- Paluel, pr., II, 750.
- Pampelune, vil., III, 580.
- Pan, seign. et man., IV, 268, 269.
- Pancé, par., I, 348, 360, 369, 774; II, 21, 70, 71; III, 573; IV, 548; V, 399, etc., 513; VI, 14, 315, 519.
- Pancé, pr., I, 360; II, 70, 71.
- Pannecé, par., IV, 197.
- Paramé, par., I, 443, 449, 615, 619, 620, 635, 647, 684, 707, 712, 723, 734, 769, 775; III, 115, 116, 352, 383, 429, 497, 498, 504, 592, 618, 661; V, 403, etc., 632, 708, 709, 786; VI, 82, 606.
- Paramé, seign., V, 405.
- Paramé (Petit), vill. et c., V, 409.
- Parc (Le), seign., man. et chap., VI, 192.
- Parcé, par., I, 340, 357, 369, 770; II, 735, 740; III, 566; V, 412, etc.
- Parigné, par., I, 341, 357, 369, 771; II, 544, 612; III, 429, 569; V, 416, etc.; VI, 583, 606.
- Parigné, seign., V, 418, etc.
- Paris, vil. et arch., I, 86, etc., 95, 96, 102, etc., 182, 202, 211, 377, 388, 391, etc., 413, 431, etc., 500, 576, 585, 587, etc., 599, etc., 662, 737, 740, 741, 777, etc., 781; II, 133, 173, 216, 227, 230, 319, 385, 430, 480, 497, 646, 682, etc.; 712, 714, 743, 766, 767; III, 115, 145, 155, 158, 159, 181, 203, 231, 243, 286, 447, 578, 579, 617, 625, 626, 628, 635, 657, 664, 668; IV, 102, 514, 648, 653, 752; V, 188, 330, 698, 701, 748; VI, 199, 504, 523, 582, 610.

- Paris (S.-Barthélemy de), pr., I, 576;
 II, 726.
 Paris (S.-Benoît le Bienourné de),
 col., IV, 139.
 Paris (S.-Germain-l'Auxerrois de),
 col., II, 429.
 Paris (S.-Germain-des-Prés de), ab.,
 I, 393, 596; II, 53, 83, 100, 216,
 519, 683.
 Paris (S.-Honoré de), col., II, 429.
 Paris (S.-Martin-des-Champs de),
 ab., II, 17, 18.
 Paris (S.-Médard de), pr., II, 629.
 Paris (S.-Victor de), ab., I, 632, 633.
 Paris (Sainte-Chapelle de), col., III,
 26, 37, 394; VI, 258, 326.
 Paris (Sainte-Geneviève de), ab., II,
 601, 640, 732; VI, 548.
 Paris (Le Temple de), com., III, 88.
 Parme, év., I, 51.
 Parthenay, par., I, 176, 344, 358,
 369, 766; II, 98; III, 566; V,
 424, etc.
 Parthenay, seign., I, 216; V, 424,
 425.
 Passy, par., I, 737.
 Pâtis (Le) (La Celle-Guerch.), vill.
 et chap., IV, 297.
 Pâtis (Le) (Mondevert), vill. et chap.,
 V, 248.
 Pâtis-Cheruet (Le), vill., VI, 605.
 Patron, seign., man. et chap., IV,
 596.
 Pau, vil., III, 578.
 Paulx, par., I, 223.
 Pazeins (Les), chap., IV, 425.
 Péaule, par., VI, 113.
 Pêchetais (La), vill. et chap., V, 453.
 Pelice (La), ab., II, 682.
 Pelineuc, man., V, 530.
 Pellan, man., I, 617.
 Pellerin (Le), par., II, 180, 330.
 Pellerine (La), par., III, 569.
 Pémbé, pr., II, 211.
 Penfao, pr. II, 708, 714.
 Penguiji, trév., I, 546.
 Penhouët, man. et chap., V, 161.
 Pennabat, vill. et fief, V, 48.
 Pensart-loc'h bredan, pr., II, 71.
 Pentallé, ab., I, 391, 457.
 Penzé, par., II, 22.
 Perdrilaye (La), man. et chap., V,
 437, 439.
 Périgueux, vil. et év., I, 96; II, 18;
 III, 579; V, 291.
 Perpignan, vil., III, 579.
 Perrière (La) (Rannée), vill. et chap.,
 V, 536.
 Perrière (La) (S.-Onen), seign., m.
 et chap., VI, 205.
 Perronnay, seign., man. et chap.,
 V, 702, 705, 706.
 Perros-Guirec, par., I, 546, 550,
 554.
 Perros-Hamon, par., I, 546, 550,
 554.
 Pertre (Le), par., I, 340, 355, 369,
 773; II, 564, etc.; III, 29, 383,
 430, 634, 677; V, 428, etc.; VI,
 521.
 Pertre (Le), pr., I, 169, 356; II,
 547, etc., 564, etc.
 Pertre (Le), châtel., VI, 482.
 Pétersbourg, vil., I, 104.
 Petitbois (Le) (Piré), seign., man. et
 chap., IV, 578; V, 445, 447.
 Petit-Bois (Le) (Renac), seign., VI,
 113.
 Petit-Versailles (Le), man. et chap.,
 VI, 278.
 Petites-Salles (Les), man., VI, 106.
 Peul (Le), vill. et fief, V, 205.
 Philadelphie, vil., III, 579.
 Philippotière (La), man. et chap.,
 IV, 591.
 Picaudais (La), man. et c., VI, 223.
 Picotière (La), chap., IV, 561.
 Piédevachaye (La), seigneurie, man.
 et chap., V, 49, 50.
 Pierre-Aubrée (La), pr., II, 312, 331.
 Pierric, par., II, 166, 193; IV, 611.
 Piguclaye (La), seign., man. et chap.,
 V, 321, 323.
 Pin (Le) (Domalain), seign., IV, 527.
 Pin (Le) (Ifendic), man. et chap.,
 IV, 729.
 Pinel, seign., man. et chap., V, 546,
 549.

- Pinel (Le), seign., chât. et chap., IV, 42, 46; VI, 37, 612.
- Pipelaye (La), seign., man. et chap., V, 437, 439.
- Pipriac, par., I, 590, 634, 710, 715, 723, 734, 736, 774; II, 166, 643, 680; III, 306, 383, 430, 644; V, 375, 432, etc.; VI, 23, 107, 110, 519, 598.
- Piré, par., I, 347, 359, 369, 767; II, 392; III, 70, 200, 383, 431, 622, 652; IV, 176, etc.; V, 143, 441, etc., 749; VI, 540.
- Piré, seign. et man., IV, 178, 408, 768; V, 444, etc.
- Piriac, par., II, 187; III, 276.
- Piricuc, pr., II, 761, 776.
- Pirmil, pr., I, 93, 418; II, 100, 546; VI, 576.
- Pisc, vil., I, 403, 413.
- Pistoie, év., I, 227.
- Pittsburgh, vil., III, 579.
- Placet, vill., I, 47; IV, 216.
- Placet (Le), man. et chap., VI, 78.
- Plaguet, vill. et chap., VI, 500.
- Plaine-Haute, par., III, 103.
- Plaintel, par., III, 76, 103.
- Planche (La), chât., V, 759.
- Plancoët, par., III, 669.
- Planguenoual, par. et pr., II, 9, 22, 23, 71; III, 76, 103.
- Plantis (Le), vill. et chap., V, 123.
- Plasencia, vil., III, 580.
- Plaz, par. et mon., I, 47; III, 494, 495; IV, 215, etc.
- Pléboulle, par., III, 76, 102.
- Pléchâtel, par., I, 44, 348, 360, 369, 773; II, 166, 211, 645; III, 383, 431, 593, 621, 687; IV, 69, 103, 564; V, 399, 449, etc.; VI, 519, 532, 606.
- Pléchâtel, pr., I, 360, 372; II, 211, etc.
- Plédran, par., III, 75.
- Pléhédél, par., III, 650.
- Pléhérel, par., III, 76.
- Pleine-Fougères, par., I, 44, 544, 548, 554, 735, 736, 769; II, 233, 299, 463, 525, 527, 762; III, 102, 306, 431, 492, 528, 574; V, 269, 456, etc., 653, 688, 796; VI, 31, 32, 246, 340, 519, 606.
- Plélan-le-Grand, par., I, 618, 633, 714, 723, 734, 736, 768, 775; II, 8, 72, 202, etc., 205, 271, 679, 710; III, 432, 573, 621; V, 156, 163, etc., 470, etc.; VI, 218, 367, etc., 402, 403, 519.
- Plélan, pr., I, 714; II, 23, 72.
- Plélan, châtél., II, 649, 690; V, 471; VI, 367, etc.
- Plélan-le-Petit, p., I, 708, 712, 723.
- Plémy, par., III, 76.
- Plénée-Jugon, par., I, 415; III, 75.
- Pléneuf, par., III, 76, 103.
- Plerguer, par., I, 442, 446, 544, 548, 554, 735, 769; II, 225, 233, 235, 236, 240, 248, 669; III, 223, 383, 432, 619, 652; V, 477, etc.; VI, 427, 520, 606.
- Plérin, par., I, 192; III, 661.
- Plescop, par., V, 504.
- Plesder, par., I, 544, 548, 554, 735, 770; II, 233, 235, 769; III, 573; V, 482, etc.; VI, 520, 606.
- Plesguen; voy. Saint-Pierre de Plesguen.
- Pleslia, par., I, 708, 712, 723; III, 103; VI, 106.
- Plesse (La), châtél., VI, 65.
- Plessé, par., II, 321.
- Plesses (Les), chap., IV, 716.
- Plessix (Le) (Fougeray), man. et c., IV, 610.
- Plessix (Le) (S.-Armel), vill. et c., V, 727.
- Plessix (Le) (S.-Onen), seign., man. et chap., VI, 203, etc.
- Plessix-Anger (Le), seign., chât. et chap., IV, 703, etc.; V, 69, etc.
- Plessix-au-Prévôt (Le), man. et c., IV, 641.
- Plessix-au-Chat (Le), seign., man. et chap., II, 674, 675; IV, 501, 502.
- Plessix-aux-Bretons (Le), man. et chap., VI, 36.
- Plessix d'Argentré (Le), marq., chât.

- et chap., IV, 45, 583, 584; VI, 585.
- Plessix d'Assérac (Le), man., II, 647.
- Plessix-Balisson (Le), par. et seign., I, 708, 712, 719, 723.
- Plessix-Bardoul (Le); seign., man. et chap., II, 213, 215, 645, 646; III, 20; V, 451, 454.
- Plessix-Beaucé (Le), seign., IV, 334; VI, 66.
- Plessix-Beaume (Le), man. et chap., VI, 360.
- Plessix-Bertrand (Le), comté, chât. et chap., I, 448; IV, 283; V, 784, 786; 789; VI, 81, 83.
- Plessix-Bonenfant (Le), seign. et m., VI, 312.
- Plessix-Botherel (Le), seign., man. et chap., IV, 338; V, 29.
- Plessix-Chasné (Le), man. et chap., IV, 118.
- Plessix-Chesnel (Le), seign., man. et chap., III, 431; V, 464, 466.
- Plessix-Cintré (Le), seign., man. et chap., IV, 435, 437.
- Plessix de Coësmes (Le), man. et c., IV, 445, 447, 774.
- Plessix-Cojallu (Le), seign., IV, 150.
- Plessix-Coudray (Le), seign., man. et chap., V, 30, 31.
- Plessix de la Couyère (Le), seign., man. et c., I, 178; IV, 481, 482.
- Plessix-Dourdain (Le), s., IV, 543.
- Plessix-Dupré (Le), man., VI, 274.
- Plessix-l'Épine (Le), man., IV, 491.
- Plessix d'Ercé (Le), s. et m., IV, 571.
- Plessix-Giffart (Le), seign. et man., IV, 741, 742.
- Plessix-Godard (Le), seign. et man., V, 400, 401.
- Plessix-Guériff (Le), seign., man. et chap., V, 444, 447.
- Plessix-Fabron (Le), man. et chap., V, 439.
- Plessix-Hudelor (Le), seign., man. et chap., V, 107.
- Plessix-Hyette (Le), seign., IV, 338.
- Plessix-Joubin (Le), seign., man. et chap., IV, 150, 152.
- Plessix de Longaulnay (Le); man. et chap., IV, 143; V, 95.
- Plessix-Mahé (Le), man., V, 70.
- Plessix de Médréac (Le), man. et c., V, 181.
- Plessix-Melesse (Le), seign., man. et chap., V, 190, 192; VI, 603.
- Plessix d'Ossé (Le), seign. et man., V, 383.
- Plessix de Parthenay (Le), man., V, 424, 425.
- Plessix-Pillet (Le), seign. et man., IV, 542, etc.
- Plessix-Raffray (Le), seign., chât. et chap., I, 593; IV, 519, 520; V, 607.
- Plessix-Rideau (Le), seign., I, 596, 597.
- Plessix-Vendel (Le), seign. et man., V, 307, 308; VI, 430.
- Plessix de Vern (Le), seign., man. et chap., VI, 444, 445.
- Plessix de Torcé (Le), seign., VI, 387.
- Pleubihan, par. et pr., II, 255, 256, 270, 271, 285; VI, 32.
- Pleucadeuc, par., VI, 113.
- Pleudihen, par., I, 406, 480, 481, 504, etc., 544, 548, 554; II, 223, 233, 235, 236, 241, 338; III, 103, 116; IV, 322, 431, 721; V, 269; VI, 230, 379, 412.
- Pleugriffet, par. et bar., II, 690; VI, 340.
- Pleugueneuc, par., I, 544, 548, 554, 735, 770; II, 769; III, 622, 652; V, 484, etc.; VI, 520.
- Pleumeleuc, par., I, 711, 716, 723; 734, 768; II, 21, 81, 131, 649; III, 77, 432, 575; IV, 416; V, 489, etc.; VI, 607.
- Pleupène, par., II, 609.
- Pleurtaut, par., I, 616, 635, 639, 647; 684, 708, 712, 723, 728, 734, 736, 770, 775; II, 233, 540; III, 171, 306, 384, 503, 620, 661; V, 202, 236, 493, etc., 681, 682; VI, 510, 607.
- Pleyben, par., I, 66, 153.
- Ploërmel, par., I, 393, 485, 492, 618,

- 633, 709, 714, 723, 725; II, 689; III, 236, 237, 615, 617; V, 106.
- Ploërmel (S.-Nicolas de), pr., I, 714, 727.
- Plonéour, par., I, 415.
- Plorcc, par., I, 634, 708, 712, 723; III, 75.
- Plouasne, par., I, 619, 620, 709, 713, 723; II, 138, 354, 366, etc., 583; IV, 140; V, 93, 94; VI, 225, 522.
- Plouay, par., V, 550; VI, 199, 340.
- Ploubalay, par., I, 618, 619, 708, 712, 723; III, 171, 648; V, 495, 497; VI, 224.
- Ploudour, par., V, 150.
- Plouer, par., I, 633, 635, 708, 712, 723; II, 233; III, 103; VI, 106.
- Plouezec, par., II, 750.
- Plougasnou, par. et pr., II, 256, 270, 271, 285.
- Plougastel, archid., I, 155.
- Plougonvelen, par., II, 100.
- Plouguer-Carhaix, par., V, 723.
- Plounevez-du-Faou, par., III, 130.
- Plouvorn, par., I, 83.
- Plubihan, par., I, 53.
- Pluduno, par., I, 173; III, 478.
- Pluherlin, par., IV, 224; VI, 114.
- Plumaudan, par., I, 633, 635, 636, 708, 713, 723; II, 21, 373; VI, 206.
- Plumaugan, par., VI, 279.
- Plumaugar, par., II, 22.
- Plumaugat, par., I, 633, 708, 713, 723; II, 138; III, 77, 87; IV, 584; V, 177; VI, 224.
- Plumelec, par., II, 331.
- Plumelin, par., V, 542.
- Pluneret, par., V, 549.
- Plurien, par., III, 76.
- Plussinai (La), man. et c., VI, 104.
- Plymouth, vil., III, 579.
- Pocé, par., I, 340, 355, 369, 772; II, 21, 23, 48, etc., 73; III, 29, 113, 210, 384; V, 20, 501, etc.; VI, 531.
- Pocé, pr., I, 169, 356; II, 72, 73.
- Poilley, par., I, 54, 341, 357, 369, 771; II, 542, 544, 611; III, 71, 307, 384, 433, 564; V, 120, 505, etc.
- Poilley, comté, chât. et chap., II, 612; III, 307; V, 195, 259, 261, 510.
- Poilley (Normandie), par., II, 750.
- Poissy, vil., I, 598.
- Poitiers, vil. et év., I, 202, 388, 430, 568; II, 204, 311, 734; III, 579, 625; V, 550.
- Poitiers (Sainte-Croix de), ab., II, 265.
- Poitiers (La Trinité de), ab., III, 177, 178.
- Poligné, par., I, 117, 122, 348, 360, 369, 774, 775; II, 214; III, 384, 566; IV, 484, 485; V, 512, etc.; VI, 14, 586, 588, 607, 608.
- Poligné, bar., IV, 186, 612, 613; VI, 313, 317, etc.
- Poliou (Le); voy. Pollicieux (Les).
- Pollicieux (Les), man., I, 121, 191; II, 585; VI, 581.
- Pommeleuc, par., I, 710, 715, 723.
- Pomméniaç, voy. Pontméniaç.
- Pommeraye (La), seign., man. et c., I, 212; IV, 89; V, 206, 209.
- Pommeraye-Bintin (La), man. et c., IV, 249.
- Pommerayes (Les), man., III, 570.
- Pommeret, par., I, 744.
- Pommery, man. et chap., VI, 339.
- Poncel (Le), chap., IV, 297.
- Pont (Le), vill. et chap., IV, 130.
- Pontavice (Le), seign., man. et chap., VI, 407, 408.
- Pont-Audemer, vil., I, 456.
- Pontbriant (Le) (Pleurduit), comté, chât. et chap., V, 495, 496, 499, 757, etc.
- Pontbriant (Le) (Cesson), seign., m. et chap., IV, 303.
- Pontchâteau, bar., II, 765; III, 136.
- Pontdenieul, seign., V, 706.
- Pont-de-Dinan (Le), pr., I, 549, 556; II, 465; V, 228.
- Pont-Doingt, pr., II, 87.
- Pont-dôm-Guérin (Le), man. et c., IV, 117.

- Pontelain, seign., man. et c., V, 30.
 Pontestat, seign., VI, 157.
 Pontgéroüard, seign., VI, 590.
 Pontivy, par., V, 551.
 Pont-de-Het (Le), man. et chap., VI, 101, 104.
 Pont-l'Evêque, vil., VI, 579.
 Pontlévoy, ab., I, 363; II, 572, etc., 599, 732; III, 279; IV, 137, 139, 614, 616, 617, 620, 760, etc.; V, 61, etc.; 194; VI, 43.
 Pontlouet (Le), seign., man. et c., IV, 439; VI, 4.
 Pont-Main, par., III, 563.
 Pont-Main, s. et chât., IV, 113, 116.
 Pontméniac, seign., man. et chap., IV, 71, 75.
 Pont-Notre-Dame (Le), vill. et chap., IV, 354, 355.
 Pontoise, vil., I, 602, 605.
 Pontorson, par., I, 532; IV, 598; V, 463, 469; VI, 578, 592, 611.
 Pont-d'Oult, vill., III, 91.
 Pont-de-Pacé (Le), vill. et chap., V, 391.
 Pontphily, man. et chap., V, 500.
 Pont-Pinel (Le), man. et chap., V, 409.
 Pontréan, par., I, 774, 775; III, 396, 623; V, 516, etc.
 Pontrémy, pr., I, 357; II, 568, etc.
 Pontroud, ab., II, 15.
 Pontrouault (Le), seign., man. et c., I, 617; V, 58, 199.
 Ponts (Les), vill. et chap., VI, 11.
 Pont-Saint-Martin, par., V, 338.
 Pont-Saint-Mélaine, chap., IV, 457.
 Pontsec (Le), chap., IV, 265.
 Pontouraude (Le), seign., man. et chap., V, 497, 499.
 Pontual, par., III, 498; VI, 121.
 Pontual, seign., man. et chap., VI, 121, 125, etc.
 Pont-du-Vivier (Le), seign. et man., VI, 509.
 Porcon, seign., man. et c., VI, 192.
 Pordic, par., I, 192.
 Porhoët, archid., I, 663, etc.
 Porhoët, comté, II, 690.
 Porphyre, arch., I, 781.
 Port-au-Prince, arch., I, 777.
 Port-du-Salut, ab., I, 779.
 Port-de-Roche, seign., man. et c., IV, 609, 610; VI, 3, 4.
 Portneuf (Le), man. et chap., V, 454.
 Portpican, vill., IV, 278, 279.
 Port-Royal, ab., II, 765.
 Port-Stablon, vill., III, 91, 101, etc.
 Porte (La), man., IV, 43.
 Portes (Les), seign., IV, 599.
 Pouancé, par. et pr., II, 448, 592; IV, 549; V, 145, 537.
 Pouancé, seign., I, 54; II, 92.
 Pouardiére (La) (Domagné), man. et chap., IV, 520; VI, 609.
 Pouardiére (La) (S.-Germain-en-Cogl.), vill. et chap., VI, 45.
 Poudouvre, vic., IV, 497; V, 229.
 Pouluais (La), man. et c., VI, 301.
 Poulnic (Le), bar., VI, 603.
 Praye (La), seign., man. et chap., I, 157; IV, 70, 71, 74.
 Pré (Le), seign., VI, 71.
 Préauvé (Le), seign., VI, 444.
 Précorbin, pr., V, 707.
 Préhenry (Le), seign., man. et chap., I, 448; IV, 634, 635; VI, 596.
 Preneste, év., I, 596; II, 14.
 Prémontre, ab., II, 744, 750.
 Pré-Morel (Le), man., V, 483.
 Preston, vil., III, 580.
 Preuilly, ab., I, 432; II, 10.
 Prévalaye (La), seign., man. et c., V, 588, 595, 634, 635.
 Prévostaye (La), man. et chap., IV, 233.
 Prières, ab., II, 760, 785; IV, 224.
 Primelaye (La), man. et chap., IV, 326.
 Princé, par., I, 341, 357, 369, 733, 772; II, 333, 451, 453, etc.; III, 631; V, 262, 518, etc.
 Prioulais (La), vill. et chap., VI, 96.
 Prizac, vill. et chap., V, 170.
 Priziac, pr., II, 256, 270, etc., 331.
 Proulais (La), fief et chap., V, 115.
 Promestède, par., II, 22, 119.
 Providence, vil., III, 580.

Provostaye (La), man. et chap., IV, 656.
 Provôtière (La), seign., man. et c., IV, 703, 707; VI, 339.
 Puigné *vel* Puniac, par., II, 494.
 Puits-Mauger (Le), seign. et man., V, 596.

Q

Quartier (Le), man. et chap., V, 360.
 Quatre-Hôtelleries (Les), pr., II, 331; voy. Hôtellerie de Boul (L').
 Québec, év., I, 629.
 Québriac, par., I, 709, 713, 723, 734, 767; II, 381, 622, 669, 769; III, 433, 666; V, 522, etc.; VI, 379, 608.
 Québriac, pr., II, 622.
 Québriac, seign., chât. et chap., V, 522, 524, 525, 679; VI, 608.
 Quédillac, par., I, 711, 716, 723, 734, 768; II, 140; III, 307, 503, 573, 622; V, 526, etc.
 Quédillac, seign., V, 528, 529.
 Quéhugan, vill. et chap., V, 180.
 Quémillac, man. et chap., IV, 706.
 Quénetain, seign., man. et chap., VI, 308, 310.
 Quengo (Le), seign., man. et chap., IV, 741, 742.
 Quenper, vill., IV, 275.
 Quenvraye (La), man. et c., VI, 588.
 Quérée, vill. et chap., VI, 46.
 Quessoy (Le), com., III, 91, 96, 98, 101.
 Questembert, par., III, 91.
 Quévert, par., I, 708, 712, 723; III, 75, 90.
 Quiberon, pr., I, 54, 436.
 Quidaleth, vil., I, 647, 679; IV, 385.
 Quidière (La), chap., VI, 360.
 Quimper, vil. et év.¹, I, 23, 115, 154, 155, 202, 211, 220, 223, 380, 390, 410, 415, 421, 425, 430, 494, 587, 603, 741, 748, 756, 776, etc.; 794,

795, 798; II, 100, 136, 231, 256, 311, 318, 331, 405, 607, 668, 685, 743, 744; III, 37, 264, 301, 572, 649, 654, 662; IV, 50, 97, 241, 274, 426, 431, 493, 494, 593; V, 16, 68, 158, 176, 264, 317, 318, 366, 488, 537, 663, 747; VI, 69, 295, 332, 373, 383, 577, 579, 581.
 Quimperlé, ab., I, 100; II, 83, 152, 161, 171, 173, 405, 546; VI, 436.
 Quincester, par., II, 609.
 Quincton, par., II, 609.
 Quintin, vil., VI, 611.
 Quiou (Le), par., I, 709, 713, 723; II, 369; V, 94; VI, 225, 522.

R

Rabaudière (La), man. et chap., IV, 521.
 Rabinardière (La), man. et chap., VI, 68.
 Rabine-Boutin (La), man. et chap., IV, 154.
 Rachapt (Le), man. et chap., V, 14.
 Racinoux, seign. et man., VI, 214.
 Raimbaudière (La), seign., VI, 390, 392, 393.
 Rallaye (La), chap., V, 123; VI, 602.
 Ramardière (La), vill. et c., V, 426.
 Ramboch, pr., II, 22, 119.
 Ramée (La) (S.-Domineuc), man. et chap., V, 800.
 Ramée (La) (S.-Georges-de-Reint.), fief et chap., VI, 36.
 Ranconnerie (La), man. et chap., V, 431.
 Ranlou, man. et chap., VI, 154.
 Rannée, par., I, 55, 117, 119, 120, etc., 129, 348, 351, 360, 773; II, 23, 579, 723, 724, 748; III, 8, 11, 13, 14, 67, 68, 288, 290, 384, 623, 652; IV, 54, 677; V, 335, 532, etc.; VI, 531, 534, 608.
 Raslais (La), man. et chap., IV, 117.
 Raux, mon., I, 563, 571; III, 496.

1. À ce titre se rattache tout ce qui se rapporte à l'évêché de Cornouailles, qui n'est autre que l'évêché de Quimper.

- Ravenne, év., VI, 449.
- Réau (La), ab., II, 734.
- Réauté (La), man. et chap., IV, 204, 769.
- Recanati, év., I, 781.
- Redon, vil. et p., I, 735, 736, 773; II, 166, 167, 180, 217; III, 177, 187, 236, etc., 308, etc., 384, 434, 496, 596, 603, 620, 632, 641, 654, 655, 672; IV, 78, 226, 476; V, 537, etc., 632; VI, 113, 341, 516, 524, 541, 583, 608.
- Redon, ab., I, 379, 380, 579, 718; II, 100, 129, 157, 164, etc.; III, 395, 399, 421, 495; IV, 79, etc., 199, 200, 216, etc., 246, 247, 375, 378, 604, etc., 680, 699, etc., 705; V, 8, etc., 37, etc., 87, 152, etc., 163, etc., 177, 432, 450, 538, etc., 543, etc.; VI, 9, 108, etc., 146, 147, 254, 333, etc., 390, 518, 523, 527, 531, 538, 539, 547, 548, 591, 602.
- Redon (S.-Barthélemy de), pr., II, 217, 218.
- Redon (S.-Nicolas de), pr., II, 218.
- Reggio, arch., I, 781.
- Regrettés (Les), vill. et c., VI, 198.
- Reguiny, par., I, 34.
- Reinaye (La), man. et c., IV, 465.
- Relec (Le), ab., I, 155, 223, 432; II, 385.
- Reminiac, p., I, 709, 714, 723; V, 15.
- Renac, par., I, 154, 735, 773; II, 703; III, 312, 492, 575; IV, 225; V, 5, 3, etc.; VI, 519, 586.
- Renac, bar., IV, 262; V, 436, 545, etc.; VI, 109, 111, 337.
- Renardières (Les), seign., man. et chap., V, 25, 26.
- Rennes, vil. et arch., I, 23, 27, etc., 36, 37, 40, etc., 50, 59, 63, 66, 70, 72, 80, 87, 88, 95, 96, 100, 102, 106, etc., 114, 121, 129, 146, etc., 168, 186, 229, 264, 288, 335, 354, 365, 383, 390, 430, 485, 493, 498, 499, 503, 542, 561, 731, 733, 736, 741, 743, 745, 747, 755, 756, 763, 777, etc., 786; II, 21, 23, 47, 85, 152, 209, 253, etc., 270, 310, 385, 468, 646, 680, 711; III, 74, 88, 95, 109, etc., 117, 123, etc., 127, 129, 131, 145, 160, 183, 184, 188, 191, 194, 202, 204, 206, 212, 217, 221, 231, 241, 243, 313, etc., 434, etc., 528, 575, 582, 601, 611, 621, 626, 628, 632, 633, 641, 646, 647, 652, 653, 661, 663, 635, 668, 674; IV, 7, 12, 18, 19, 27, 47, 68, 80, 92, 96, 102, 120, 125, 130, 139, 160, 161, 197, 249, 250, 251, 269, 305, 314, 316, 319, 320, 322, 331, 351, 355, 396, 399, 407, 408, 427, 439, 447, 469, 475, 483, 503, 514, 529, 541, 592, 658, 697, 708, 717, 764, 768, 771, etc.; V, 9, 15, 18, 47, 80, 108, 139, 175, 183, 192, 202, 244, 260, 264, 290, 291, 310, 317, 350, 382, 394, 403, 423, 440, 448, 493, 504, 513, 550, etc., 671, 673, 688, 698, 728, 795, 801; VI, 14, 17, 29, 36, 97, 159, 246, 263, 311, 316, 320, 332, 346, 351, 355, 394, 395, 400, 401, 412, 416, 438, 446, 448, 455, 459, 468, 481, 513, etc., 518, 525, 534, 535, 538, 540, etc., 544, 547, etc., 553, etc., 576, 580, 581, 583, 585, 587, 591, 596, 597, 602, 604, 607, 608, 609, 612.
- Rennes (S.-Pierre de), môt., I, 28, 39, 49, 57, 60, 62, etc., 69, etc., 73, 74, 76, etc., 82, etc., 87, 89, 92, 97, 98, 101, 123, 130, 264, etc., 288, etc., 786, etc.
- Rennes (N.-D. de), par., V, 580, etc., 618, 622, 624, etc., 634, 637, 647, 649, 650, 654.
- Rennes (S.-Aubin de), par., I, 214, 215, 314, 354, 369, 766; V, 569, etc., 598, etc., 617, 618, 623, etc., 632, 636, 637, 639, 647, 649, 659; VI, 608, 609.
- Rennes (S.-Etienne de), par., I, 191,

- 193, 196, 199, 239, 295, 300, 302, 306, 314, etc.; 324, 354, 369, 766;
 II, 590; V, 556, 582, etc., 617, 619, etc., 622, 623, 625, etc., 637, 649, 650, 654; VI, 608, 609.
 Rennes (S.-Germain de), par., I, 193, 199, 315, 324, 354, 369, 766; V, 556, 560, 572, etc., 601, etc., 619, 622, 623, 626, 634, 639, 640, 645, 649, 650, 662; VI, 540, 609.
 Rennes (S.-Hélior de), par., I, 191, 193, etc., 199, 219, 315, 369, 766; II, 667; V, 574, etc., 611, etc., 619, 623, etc., 646, 649, 663.
 Rennes (S.-Jean de), par., I, 314, 354, 369; II, 784; V, 552, 576, etc., 619, 622, 629, 650, 652; VI, 609.
 Rennes (S.-Laurent de), par., I, 71, 153, 191, 199, 195, 196, 199, 223, 233, 314, 316, 354, 369, 766; V, 576, 614, etc., 626, 628, 629, 664; VI, 609.
 Rennes (S.-Martin de), par., I, 314, 316, 354, 369; V, 570, 601, 622, 624, 626, 661; VI, 609.
 Rennes (S.-Pierre en S.-Georges de), par., I, 314, 316, 354, 369; III, 501; V, 553, 554, 560, 579, 637, 653; VI, 609.
 Rennes (S.-Pierre-du-Marché de), par., III, 509; V, 579.
 Rennes (S.-Sauveur de), par., I, 296, 301, 318, 324, 354, 766; V, 558, etc., 585, etc., 592, 617, 622, 624, 626, 634, 640, 646, 649, 655; VI, 609.
 Rennes (Toussaints de), par., I, 191, 195, 196, 199, 313, 354, 369, 766; V, 556, 560, etc., 564, etc., 575, 592, etc., 621, 624, 627, 634, 637, 640, 645, 649, 650, 656; VI, 609.
 Rennes (S.-Georges de), ab., I, 53, 64, 70, 151, 305, 307, etc., 314, 320, 363, 366, 552, 718; II, 253, etc., 317, 318, 352; III, 501; IV, 3, 6, 67, 107, etc., 112, 229, 239, 254, 255, 268, 269, 285, etc., 305, 316, 317, 328, 329, 331, 346, 347, 350, 351, 363, 417, 418, 527, 532, 670, 694, 738, 736, 768, 772, 775; V, 10, 11, 48, 287, 288, 311, 313, 314, 361, etc., 456, 457, 554, 558, 561, 564, etc., 574, 580, 637, 640, 641, 653, 655, 657, 796, etc., 801; VI, 5, 30, etc., 57, 60, 73, 85, 254, 258, 299, 312, 349, 378, etc., 383, 425, 426, 464, 545, 547.
 Rennes (S.-Melaine de), ab., I, 30, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 58, 61, 63, 64, 70, 104, 180, 150, 151, 291, 292, 305, 314, 319, 321, 322, 331, 362, 365, 395, 398, 579, 718; II, 3, etc., 163, 207, 218, 223, 227, 546, 627, 636, 722, 723, 731, 761, 779, 783, III, 363, 365, 494, 512; IV, A, 5; 11, 15, 16, 18, 48, 49, 90, 97, 98, 131, 132, 147, etc., 154, etc., 162, 163, 189, 237, 238, 240, etc., 245, 247, 299, 301, 304, 361, etc., 379, 393, 400, etc., 405, 418, 432, 435, 440, 444, 448, 449, 452, 455, 469, 471, 474, 521, 567, 680, etc., 685, 709, 713, 731, etc., 736, 738, etc., 754; V, 109, 116, 131, 140, 143, 172, 175, 176, 189, 190, 192, 193, 212, 224, 227, 238, 275, 284, etc., 297, 298, 302, 305, 313, 319, 320, 325, 326, 330, 335, 363, 367, etc., 374, 386, 387, 394, 399, 403, 470, 471, 476, 489, 493; 501, 504, 532, 552, 553, 570, 571, 577, 642, 643, 646, 647, 649, 652, 659, 661, 700, 702, 733, 734, 767, 768, 791, 795; VI, 52, etc., 180, 181, 183, 295, 298, 371, 373, 413, 415, 441, etc.,

1. *Aj.* : Recteurs de Saint-Etienne de Rennes : *Rolland de Lessurt* (1494); — *Guiltauld Bellouays*, † vers 1538; — *Jean Martin*, pourvu le 29 mars 1538.

2. *Aj.* : Recteurs de Saint-Hélior de Rennes : *Nicolas Hequenoille* (1547); — *Yves Le Bihan*, † vers 1594; — *Julien Perroays*, pourvu le 8 novembre 1594; — *Jean Guerry*, chanoine de Rennes, pourvu le 29 décembre 1676.

- 447, 464, 477, 483, 489, etc., 503,
504, 523, 527, 531, 533, 537, 538,
547, 581, 603, 605.
Rennes (S.-Cyr de), pr., I, 53, 297,
298, 314, 354, 372; II, 584, etc.;
III, 497; VI, 526.
Rennes (S.-Denis de), pr., I, 244,
etc., 301, 354, 364, 365; II, 635.
Rennes (S.-Martin de), pr., I, 239,
etc., 290, 292, 301, 354, 365; II,
708.
Rennes (S.-Michel du Château de),
pr., I, 237, etc., 354, 371; II,
721.
Rennes (S.-Moran *vel* Modéran de),
pr., I, 241, etc., 301, 313, 326,
329, 354, 365; II, 672.
Rennes, vic., III, 125, 135, 314, 315,
319, etc., 335; V, 575, 593, 594,
613, 646.
Retardais (La), vill. et c., VI, 454.
Retiers, par., I, 351, 360, 369, 736,
773; II, 321, 396, 748; III, 384,
455, 618, 652; V, 666, etc.; VI,
87, 521.
Retiers, seign., V, 668, 670, 672.
Reuil, pr., I, 101.
Reus, vil., III, 579.
Revel, vil., I, 76.
Rhé (île de), I, 662, 737.
Rheims, vil. et arch., I, 51, 57, 401,
411, 580, 594, 596, 597, 600, 641,
656, 742; II, 607; III, 157, 489,
579; VI, 581, 608.
Rheims (S.-Martin de), ab., I, 597.
Rheu (Le), par., I, 143, 193, 194,
244, 245, 344, 358, 369, 767; II,
107, 628; III, 150, 346, 384, 455,
622, 644; IV, 529, 730; V, 673,
etc.; VI, 540.
Rhuys (S.-Gildas de), par. et ab., I,
218, 718; II, 10, 80, 175, 518,
545; V, 657; VI, 339.
Rhuys (S.-Melaine de), pr., II, 22.
Riaucourt, man. et chap., VI, 278.
Ribaudière (La), châtel., man. et c.,
V, 255.
Ribay, par., V, 542.
Riboisière (La), man. et c., V, 697.
Richardais (La), par., I, 770, 775;
III, 565; V, 681, etc.
Richardière (La), man. et chap., VI,
150.
Richebois, seign. et châtel., V, 496.
Richemond, vil., III, 580.
Rieux, par. et seign., II, 173, 187.
Riez, év., I, 605.
Rigaudais (La), vill. et c., IV, 430.
Rigaudière (La), seign., man. et c.,
IV, 574, etc.; VI, 357, 360, 361,
584.
Rigné, seign., man. et chap., IV, 159,
VI, 587.
Rillé, par., I, 356, 368; II, 610;
IV, 616, 617, 623, 629, 630.
Rillé, ab., I, 58, 63, 70, 155, 244,
364, 552, 719; II, 66, 67, 383,
595, etc.; III, 393, 397, 414, 433,
461, 561; IV, 115, 116, 122, 124,
130, 207, 592, 617, 623; V, 24,
26, 27, 131, 292, 417, 523, 526,
685, 692, 778; VI, 36, 43, 46,
160, 164, 213, 215, 240, 326, 327,
456, 461, 527, 545, 548, 608.
Rillé, pr., II, 623.
Rimou, par., I, 384, 545, 548, 554,
735, 771; II, 515, 516, 608, 611;
III, 574; IV, 598; V, 683, etc.;
VI, 517.
Rimou, châtel., V, 686.
Rimou, seign., V, 686, 687.
Riolaye (La), man. et chap., IV, 245.
Riom, col., II, 536.
Rivaudière (La), seign., man. et c.,
IV, 433, 434, 773; V, 323.
Rive-de-Gier, vil., III, 580.
Rivière (La) (Bourg-des-Comptes),
man. et chap., IV, 203.
Rivière (La) (Domloup), vill. et c.,
IV, 535; V, 575.
Rivière (La) (Goven), man. et chap.,
IV, 674.
Rivière (La) (Javené), vill. et chap.,
IV, 764.
Rivière (La) (Vern), man., I, 177.
Rivière-d'Auverné, seign., I, 161.
Rivière-Chantegrue (La), seign., VI,
116, 613.

- Rivière-du-Désert (La), man., IV, 526.
- Rivière-d'Espinay, seign., man. et chap., III, 39, 41; IV, 306.
- Rivière-Tixue (La), seign., man. et chap., IV, 655, 656; VI, 595.
- Rivière-Tresbœuf (La), seign., man. et chap., VI, 414.
- Rivoli, vil., II, 18.
- Roanne, vil. et év., II, 134; III, 579.
- Roberie (La), seign., man. et chap., III, 69; V, 336; VI, 38, etc.
- Robinaye (La) (Bain), seign., man. et chap., IV, 71, 73.
- Robinaye (La) (Chavagne), man. et chap., IV, 420.
- Roblinais (La), chât., V, 759.
- Rocamadour, église, I, 202; VI, 232.
- Roche, seign., man. et chap., V, 42, 45.
- Roche (La) (Ifendic), man. et chap., IV, 729.
- Roche (La) (S.-Didier), man. et chap., V, 794.
- Roche-Cotterel (La), man. et chap., IV, 214.
- Roche-Derrien (La), pr., II, 10.
- Roche-Epine (La), seign. et pr., II, 244; IV, 491.
- Rochefort, vil., III, 580.
- Rochefort, col. VI, 113.
- Roche-Giffart (La), seign., man. et chap., II, 342, 344; IV, 565, 566; VI, 293, 294, 450.
- Roche-Montbourcher (La), pr., I, 549, 556; II, 244, etc.; VI, 581.
- Roche-Montbourcher (La), châtél., chât. et chap., II, 244; IV, 491.
- Roche-Tambel (La), vill. et chap., V, 180.
- Roche-du-Teil (La), man. et chap., IV, 86.
- Roche-Trébulan (La), man. et chap., IV, 729.
- Roche-de-Verrion (La), m., VI, 415.
- Rochelle (La), vil. et év., III, 578; IV, 697; VI, 339.
- Rochelle (La), vill. et chap., VI, 25.
- Rocher-Blot (Le), chap., V, 360.
- Rocher-Portal (Le), seign., man. et chap., II, 612; IV, 293; V, 765.
- Rochers (Les), seign., man. et chap., VI, 496, 500, 501.
- Rochette (La), man. et c., VI, 467.
- Roë (La), par., IV, 40.
- Roë (La), ab., I, 151, 237, 364; II, 304, 567, 644, 715, etc.; III, 314; IV, 35, 36, 38, 308, 310, 650; V, 667; VI, 38, 40, 386, 527.
- Robignac, man. et chap., VI, 11.
- Rohullaye (La), seign., man. et c., VI, 110, 112.
- Romagne (La), com., III, 89.
- Romagné, par., I, 341, 357, 369, 770; II, 434, 438, 439, 609, 611, 735, etc.; 740, 741; III, 230, 384, 456, 528, 563; V, 689, etc.; VI, 609.
- Romagny, par., II, 609.
- Romazy, par., I, 194, 342, 357, 369, 768; II, 490, etc.; V, 699, etc.; VI, 530, 609.
- Romazy, pr., I, 193; II, 490, etc.
- Rome, vil., I, 50, 51, 54, 57, 82, 83, 90, 92, 155, 202, 222, 227, 380, 398, 400, etc.; 416, 418, 585, 587, 600, 603, 609, 778, 779, 781; II, 13, 14, 47, 91, 132, 158, 173, 176, 456, 734; III, 580, 664; IV, 88; VI, 232, 290, 315, 412, 552.
- Rome (S.-Louis-des-Français à), p., I, 90, 92; II, 91; IV, 668; V, 659; VI, 578.
- Rome (S.-Yves-des-Bretons à), par., I, 83, 92, 222, 349, 417; IV, 315.
- Romillé, par., I, 403, 711, 716, 723, 734, 768; II, 21, 637, 648, 649, 660; III, 77, 78, 87, 456, 503, 624, 652; V, 701, etc.
- Romillé, pr., II, 98, 660, 661.
- Romillé, châtél. et chât., V, 704.
- Romilley, marq., IV, 117, 120; VI, 34.
- Ronce (La), seign., IV, 164, 165.
- Roncerais (Les) (Vignoc), seign., m. et chap., VI, 466, 467.
- Roncerais (Les) (Noyal-sur-Vilaine), chap., V, 373.

- Ronceray (Le), ab., II, 6.
 Ronceray (Le), man., V, 59.
 Ronceraye (La), man. et chap., VI, 467.
 Roppenart, chap., V, 160.
 Roque (La), man., I, 457, 458.
 Rosais (Le), chap., III, 358; VI, 273.
 Rosais (Les) (Gaël), man. et chap., IV, 642.
 Rosais (Les) (Plélan), vill. et chap., V, 473.
 Roscoff, par., V, 777.
 Rossignolière (La), seign., man. et chap., V, 388, 390, 393.
 Rothéneuf, par., I, 647, 769, 775; III, 493, 504, 582, 595; V, 708, etc.
 Rotmou, ab., I, 391.
 Rouairie (La), vic., man. et chap., VI, 209, etc.
 Rouairie (La), man. et c., IV, 415.
 Roualle (La), seign. et chap., IV, 373.
 Rouaudaye (La), seign., man. et c., IV, 85, 87.
 Rouaudière (La), seign., IV, 590; VI, 34.
 Roubaix, vil., III, 579.
 Rouen, vil. et arch., I, 50, 457, 543, 577, 584, 601, 605; II, 16, 134, 228, 646; III, 157, 578; VI, 463, 535.
 Rouen (S.-Ouen de), ab., II, 209.
 Rougé, par., II, 342, 343; III, 67; VI, 391.
 Rougé, bar., II, 342, 774; III, 69; IV, 564; VI, 393, 615.
 Rougerayes (Les), chap., IV, 101.
 Rouillac, ab., V, 652.
 Roulais (La), vill. et chap., VI, 275.
 Rousselaye (La), man. et chap., V, 317.
 Roussières (La), man. et chap., V, 782.
 Rouvray (Le) (Essé), seign., man. et chap., IV, 574, 575, 578.
 Rouvray (Le) (Carfantain), man., I, 458, 459.
 Rouvraye (La), seign., man. et chap., IV, 46.
 Rouvre (Le), seign., man. et chap., VI, 234.
 Rouxière (La), vill. et chap., V, 503.
 Rouxières (Les), man. et c., IV, 399.
 Royale (N.-D. la), ab., I, 364; II, 794, etc.
 Royan, par., VI, 339.
 Roz, chap., V, 161.
 Rozaye (La), man., VI, 454.
 Rozel (Le), seign., man. et chap., II, 524; V, 464.
 Rozlandriéuc, par., I, 442, 445, etc., 449, 474, 478, 480, 488, 544, 548, 554, 563, 735, 772; II, 234, 246, 458, 463, 769; III, 72, 478, 601; IV, 291; V, 710, etc.; VI, 519, 610.
 Rozlandriéuc, pr., I, 549, 556; II, 246, etc.
 Roz-sur-Couasnon, par., I, 475, 480, 544, 548, 554, 563, 735, 770; II, 289, 463, 762, 768, 769; III, 91, 104, 105, 595; V, 718, etc.; VI, 31, 32, 246, 519, 610.
 Rue (La) (Roz-sur-Couasn.), man. et chap., V, 721; VI, 610.
 Rue (La) (Le Sol), vill. et chap., VI, 320.
 Rues-Tual (Les), vill. et c., V, 30.
 Ruffiac, par. et pr., II, 216, 707; V, 515; VI, 336.
 Ruffigné, par., II, 344; VI, 294.
 Ruillé, man. et chap., VI, 501.
 Ruillé-sur-Loir, par., III, 649, etc.
 Rustan, ab., I, 629.
- S**
- Sabino, év., I, 227, 416.
 Sables - d'Olonne (Les), vill., III, 579.
 Sablonnières (Les), vill., I, 69.
 Sacey, par., VI, 592.
 Saffré, par., I, 174; V, 339.
 Saint-Aaron, par., III, 103.
 Saint-Aaron, chap., VI, 139.
 Saint-Abraham, par., I, 709, 714, 723.
 Saint-Abraham, chap., IV, 306.

- Saint-Ahan (Parthenay), seign., man. et chap., V, 424, etc.
- Saint-Ahan (Ifendic), vill. et chap., II, 347; IV, 727.
- Saint-Aignan, col., I, 213.
- Saint-Aignan, chap., IV, 345.
- Saint-Alexandre, vill. et chap., IV, 496, 497.
- Saint-Alban, par., III, 76.
- Saint-Amand, par., II, 330.
- Saint-André (Domagné), c., IV, 520.
- Saint-André (Sainte-Marie), chap., VI, 9, 10.
- Saint-André-des-Eaux, par., I, 545, 549, 554.
- Saints-Anges-Gardiens, c., V, 503.
- Saint-Annian, col., V, 655.
- Saint-Antoine (Acigné), c., III, 255.
- Saint-Antoine (Montauban), chap., V, 255.
- Saint-Antoine (Pleurtuit), c., V, 498.
- Saint-Antoine (S.-Aubin-du-Corm.), chap., III, 347; V, 747.
- Saint-Antoine-des-Bois, c., IV, 174.
- Saint-Armel, par., I, 192, 193, 347, 359, 370, 767; III, 384, 456, 496; V, 724, etc.; VI, 521.
- Saint-Armel (Bruz), man. et chap., IV, 270, 271.
- Saint-Armel (Le Grand-Fougeray), chap., III, 276; IV, 609.
- Saint-Armel (Messac), chap., V, 207.
- Saint-Aubin, chap., V, 160.
- Saint-Aubin-d'Aubigné, par., I, 345, 358, 369, 736, 767; II, 314, 320, 361; III, 456, 573; V, 729, etc.
- Saint-Aubin-d'Aubigné, pr., II, 361.
- Saint-Aubin-d'Aubigné, seign. et man., V, 729, 730.
- Saint-Aubin-des-Bois, ab., I, 185, 218, 227, 584; II, 14, 52, 134, 136, 157, 644, 764; III, 101; V, 658, 756; VI, 76.
- Saint-Aubin-du-Cormier, par., I, 338, 355, 370, 736, 771; II, 501; III, 347, 385, 457, 512, 513, 573; IV, 541; V, 297, 738, etc.; VI, 91, 538.
- Saint-Aubin-du-Cormier, châtel. et chât., IV, 662; V, 738, etc.
- Saint-Aubin-des-Châteaux, par., V, 515.
- Saint-Aubin-des-Landes, par., I, 340, 355, 370, 772; II, 21, 23, 49, etc.; III, 29, 385, 457, 565; V, 733, etc.; VI, 610.
- Saint-Aubin-du-Pavail, par., I, 347, 359, 370, 767; II, 395, 396; III, 265, 596; V, 749, etc.; VI, 610.
- Saint-Aubin-du-Pavail, seign. et m., V, 751.
- Saint-Aubin-près-Pouancé, par., II, 748.
- Saint-Aubin-sur-Couasnon, chap., VI, 408.
- Saint-Avertin, chap., IV, 661.
- Saint-Barthélemy (Guipry), chap., IV, 705.
- Saint-Barthélemy (Ifendic), vill. et chap., IV, 725.
- Saint-Barthélemy (Saint-Coulomb), chap., V, 788.
- Saint-Barthélemy-des-Bois, pr., I, 714, 727; II, 708, etc.; III, 517.
- Saint-Baud, man. et chap., V, 226.
- Saint-Benoit (Maine), par., II, 497.
- Saint-Benoit-des-Ondes, par., I, 566, 647, 684, 707, 712, 723, 734, 769; II, 539, 540; III, 385, 566; V, 752, etc.; VI, 469, 601, 610.
- Saint-Benoit-des-Ondes, seign., V, 754; VI, 610.
- Saint-Benoit-sur-Loire, ab., I, 602.
- Saint-Berthevin, par., I, 151.
- Saint-Blaise (S.-Ouen-des-Alleux), chap., VI, 214.
- Saint-Blaise (Tremblay), c., VI, 408.
- Saint-Briac, par., I, 584, 636, 708, 712, 723, 734, 770; III, 457, 497, 618, 661; IV, 483; V, 756, etc.; VI, 519, 611, 613.
- Saint-Brice-en-Coglais, par., I, 341, 357, 370, 736, 771; II, 494, etc.; III, 624, 643; V, 762, etc.
- Saint-Brice-en-Coglais, pr., I, 189, 357, 372; II, 494, etc.; IV, 292; VI, 41, etc.

- Saint-Brice, marq., II, 240, 241; V, 764, 766; VI, 584.
- Saint-Brice, chap., V, 59.
- Saint-Brice-de-la-Landelle, par., V, 261.
- Saint-Brieuc, vil. et év., I, 23, 72, 77, 100, 103, 104, 115, 156, 161, 202, 216, 218, 221, 223, 378, 380, 381, 388, 402, 409, 413, 417, 500, 543, 566, 587, 591, 594, 603, 609, 655, 744, 748, 756, 763, 776, 777, 779, 794, 795, 798; II, 385, 406, 605, 607, 668, 685; III, 572, 614, 648, 649, 652, 653, 661, 662, 667, 668; IV, 24, 139, 160, 161, 256, 367, 384, 399, 431, 493, 515, 579, 586, 601; V, 116, 188, 427, 448, 504, 537, 542, 655, 656, 658, 680, 698, 716, 723, 738, 795; VI, 32, 33, 56, 292, 298, 344, 361, 432, 581.
- Saint-Brieuc (S.-Guillaume de), col., VI, 416.
- Saint-Brieuc-de-Mauron, par. et pr., I, 668, 709, 714, 724; II, 689, 697.
- Saint-Brieuc-des-Iffs, par., I, 709, 734, 768; II, 21, 97, etc.; III, 385, 458, 506; IV, 251, 732, 733; V, 767, etc.
- Saint-Broladre, par., I, 406, 442, 445, etc., 449, 478, 544, 548, 554, 735, 770; II, 234, 528, etc., 769; III, 73, 180, 348; IV, 431; V, 488, 770, etc.; VI, 120, 611.
- Saint-Broladre, pr., I, 549, 556; II, 527, etc.; VI, 156, 529.
- Saint-Bucq, man. et chap., V, 237.
- Saint-Cadreuc, pr., I, 712, 727.
- Saint-Caradéuc, chap., V, 716.
- Saint-Carné, par., I, 545, 549, 554; III, 75.
- Saint-Casreuc, par., III, 76.
- Saint-Cast, par., VI, 33.
- Saint-Célérin, pr., VI, 580.
- Saint-Charles, chap., IV, 391.
- Saint-Christophe (Touraine), pr., II, 17.
- Saint-Christophe-des-Bois, par., I, 341, 357, 370, 793, 772; II, 498, etc.; V, 295, 781, etc.; VI, 525.
- Saint-Christophe-des-Bois, pr., I, 357, 372; II, 498, etc.; VI, 420.
- Saint-Christophe-de-Valains, par., I, 342, 357, 370, 733, 771, 775; II, 438, 623; III, 565; V, 777, etc.
- Saint-Christophe-de-Valains, pr., II, 623.
- Saint-Christophe-sur-Arre, pr., II, 480.
- Saint-Claude, év., IV, 298.
- Saint-Clémentin, pr., II, 135.
- Saint-Cloud, chap., IV, 539.
- Saint-Congar, par., II, 689, 690; VI, 340.
- Saint-Coulomb, par., I, 443, 448, 449, 474, 480, 499, 545, 549, 554, 684, 735, 769; II, 540; III, 458, 517, 621, 661; IV, 211, 282, 556; V, 783, etc.; VI, 384, 412, 519, 611.
- Saint-Crespin, seign., man. et chap., VI, 162, 614.
- Saint-Cyr, par., II, 567.
- Saint-Cyr, pr.; voy. Rennes.
- Saint-Cyr-en-Retz, par., IV, 54.
- Saint-Denis, vil. et ab., I, 86, 742; II, 228, 545; III, 580.
- Saint-Denis-de-la-Réunion, év., III, 571.
- Saint-Denis-de-la-Forêt, chap., III, 513.
- Saint-Denis (Antrain), c., IV, 33.
- Saint-Denis (Châteauneuf), chap., IV, 391.
- Saint-Denis (Cogles), c., IV, 451.
- Saint-Denis (Combourtillé), chap., IV, 469.
- Saint-Denis (S.-Méen), c., VI, 177.
- Saint-Denis (S.-Aubin-du-Cormier), chap., V, 747.
- Saint-Didier, par., I, 49, 340, 355, 370, 773; II, 21, 23, 47, etc., 60; III, 29, 517, 652; V, 791, etc.
- Saint-Dié, év., I, 763.
- Saint-Dizier, vil., III, 578.

- Saint-Domin, pr., I, 712; III, 497; V, 404, 411.
- Saint-Domineuc, par., I, 709, 713, 724, 734, 770; II, 272, 297, etc.; III, 73, 226, 365, 460, 574; V, 796, etc.; VI, 522, 538, 611.
- Saint-Donatien-de-la-Forêt, c., V, 638, 639; VI, 537.
- Saint-Donatien-sur-les-Murs, chap., V, 637.
- Sainte-Agathe, chap., V, 42.
- Sainte-Anne (Cornillé), c., IV, 473.
- Sainte-Anne (Izé), vill. et chap., IV, 750.
- Sainte-Anne (Martigné), c., V, 147.
- Sainte-Anne (Paimpont), c., V, 397.
- Sainte-Anne (Rennes), c., III, 331, etc.; V, 639, 640.
- Sainte-Anne (Retiers), c., V, 669.
- Sainte-Anne (S.-Médard), chap., VI, 174.
- Sainte-Anne (Vergeal), c., VI, 437.
- Sainte-Anne (Vitré), chap., VI, 500.
- Sainte-Anne-de-la-Grève, chap., I, 426; V, 774; VI, 31, 611.
- Sainte-Anne-du-Bois, chap., IV, 18.
- Sainte-Anne-sur-l'Eau, c., IV, 158.
- Sainte-Anne-sur-Vilaine, p., I, 774, 775; III, 622, 652; VI, 3, etc., 522.
- Sainte-Brigitte, pr., I, 715; II, 708.
- Sainte-Cécile, man. et chap., V, 500.
- Sainte-Christine, chap., IV, 446, 774.
- Sainte-Claire, chap., VI, 500.
- Sainte-Colombe, par., I, 347, 359, 370, 733, 773, 775; II, 271; III, 360; VI, 5, etc.
- Sainte-Croix, chap., VI, 178.
- Sainte-Foi-de-la-Forêt, chap. et m., V, 640; VI, 537.
- Sainte-Geneviève, chap., V, 754; VI, 610.
- Sainte-Hermine, chap., V, 161.
- Sainte-Honorine, pr., II, 307, 340.
- Sainte-Magdeleine (Angleterre), pr., II, 331.
- Sainte-Magdeleine (Bréal), pr., I, 716, 727; II, 712, etc.
- Sainte-Magdeleine (Bains), chap., III, 258; VI, 10.
- Sainte-Magdeleine (Bazouges-la-Pérouse), chap., III, 258; IV, 129.
- Sainte-Magdeleine (Bazouges-sous-Hédé), chap., III, 258; IV, 135; VI, 587.
- Sainte-Magdeleine (Châteaugiron), chap., IV, 379, etc.
- Sainte-Magdeleine (Combour), chap., III, 266; IV, 464.
- Sainte-Magdeleine (Le Grand-Fougeray), chap., III, 276; IV, 609.
- Sainte-Magdeleine (Fougères), chap., III, 285; IV, 624.
- Sainte-Magdeleine (Longaulnay), c., III, 294; V, 95.
- Sainte-Magdeleine (Martigné), chap., III, 296; V, 146.
- Sainte-Magdeleine (Rennes), chap., I, 245; III, 313, etc.; V, 640.
- Sainte-Magdeleine (S.-Méloir), chap., III, 354; VI, 189.
- Sainte-Magdeleine (Saint-Ouen-la-Rouairie), c., III, 357; VI, 210.
- Sainte-Magdeleine (S.-Servan), c., III, 359; VI, 273.
- Sainte-Magdeleine (Sainte-Colombe), chap., III, 360; VI, 7.
- Sainte-Magdeleine (Tinténiac), chap., III, 361; VI, 382.
- Sainte-Magdeleine (Vieuxvy), chap., III, 363; VI, 462.
- Sainte-Marguerite (Coësmes), chap., IV, 446.
- Sainte-Marguerite (Rennes), chap., I, 324; III, 335, etc.; V, 640.
- Sainte-Marguerite (Le Sel), chap., VI, 319.
- Sainte-Marie, par., I, 773, 775; III, 622, 652; VI, 9, etc.
- Sainte-Philomène, chap., V, 640.
- Saintes, vil. et év., I, 398, 399, 572; III, 580; VI, 605.
- Saintes (S.-Eutrope de), ab., II, 248.
- Saintes-Maries (Les), par., I, 32.
- Sainte-Radegonde, pr., II, 307, 316, 340, 352; IV, 194.

- Sainte-Radegonde-de-Jard, par., II, 744.
- Sainte-Suzanne, chap., V, 788.
- Sainte-Trinité (La) (Châteaugiron), chap., I, 346; IV, 383.
- Sainte-Trinité (La) (S.-Coulomb), chap., V, 788.
- Sainte-Urielle, par. et pr., I, 545, 549, 555; VI, 120.
- Sainte-Véréburge, par., II, 331.
- Saint-Ehen, voy. Saint-Ahan.
- Saint-Elmer, man. et chap., VI, 104.
- Saint-Elmer, par., IV, 113, 116.
- Saint-Emilion, col., II, 568.
- Saint-Enogat, par., I, 647, 708, 712, 724, 734, 770, 775; II, 769; III, 171; VI, 12, etc.
- Saint-Enogat, seign., IV, 495, 496.
- Saint-Erblon, par., I, 191, 194, 199, 225, 348, 360, 370, 766; III, 450; V, 14, 513; VI, 14, etc., 612¹.
- Saint-Erblon, chap., I, 176, 301; V, 641.
- Saint-Etienne-en-Coglais, p., I, 341, 357, 370, 771; II, 610, 727; III, 564; V, 197; VI, 17, etc., 77, 531, 583, 584, 612.
- Saint-Etienne-en-Coglais, pr., II, 727, 728.
- Saint-Etienne, seign. et chât., VI, 21, 22, 584.
- Saint-Etienne, vil., III, 579.
- Saint-Etienne (S.-Servan), vill., man. et c., I, 657, 658, 666; VI, 272.
- Saint-Etienne (Vitré), chap., III, 370, etc.; VI, 498.
- Saint-Etienne-de-Mermorte, par., I, 223.
- Saint-Eustache (S.-Etienne), chap., VI, 22.
- Saint-Eustache (Teillac), chap., VI, 366.
- Saint-Evroult, ab., I, 103, 104; II, 177.
- Saint-Exupère, c., I, 301; V, 641.
- Saint-Fiacre, chap., IV, 647.
- Saint-Florent-le-Vieil, ab., II, 457, 679.
- Saint-Fraimbault, par., V, 522.
- Saint-Ganton, par., I, 376, 710, 734, 774; II, 158, 706; III, 594; V, 435; VI, 23, etc.
- Saint-Ganton, pr., I, 716; II, 158.
- Saint-Genève, chap., V, 687.
- Saint-Georges, ab., voy. Rennes.
- Saint-Georges-de-Chesné, par., I, 340, 356, 367, 771; VI, 26, etc., 91.
- Saint-Georges-de-Gréhaigne, par., I, 544, 548, 555, 770; II, 285, etc., 527; III, 594; VI, 30, etc.
- Saint-Georges-de-Gréhaigne, pr., I, 549, 556; II, 285, etc.
- Saint-Georges-de-Reintembault, p., I, 129, 341, 357, 370, 771; II, 609, 611; III, 385, 461, 559, 631; V, 120; VI, 33, etc.
- Saint-Georges (Bazouges-la-Pérouse), chap., IV, 127.
- Saint-Georges (Chauvigné), vill. et chap., IV, 413, etc.
- Saint-Georges (S.-Père), chap., VI, 223.
- Saint-Georges-de-Villers, par., II, 285.
- Saint-Germain-en-Coglais, par., I, 191, 193, 195, 199, 211, 341, 357, 370, 771; II, 496, 611; III, 230, 461, 518, 565; VI, 41, etc.
- Saint-Germain, seign. et man., VI, 43, 44.
- Saint-Germain-du-Pinel, par., I, 340, 356, 370, 773; II, 720; III, 29, 385, 568, 623; VI, 37, etc., 612.
- Saint-Germain-du-Pinel, pr., II, 720, 721; IV, 650.
- Saint-Germain-de-la-Mer, par., V, 655.
- Saint-Germain-des-Prés, par., I,

1. Aj. : Recteurs de Saint-Erblon : *Pierre Robert*, qui résigna vers 1442; — *Jean Péchaud*, chanoine de Rennes, pourvu le 27 juin 1442; — *François Le Prévost*, qui résigna vers 1593; — *Louis de Caradreux*, pourvu le 27 mai 1594.

- 710, 715, 724, 734; II, 334, etc., 689, 700; V, 88, etc., 93.
- Saint-Germain-des-Prés, pr., I, 737; II, 334, etc.
- Saint-Germain de Talvande, par., VI, 589.
- Saint-Germain-sur-Ille, par., I, 345, 358, 370, 768; II, 502; III, 335, 385, 461; VI, 47, etc.
- Saint-Gilbert, ab., I, 213.
- Saint-Gildas de Rhuys, ab.; voy. Rhuys.
- Saint-Gildas-des-Bois, ab., I, 53, 425; II, 114, 171, 225, 229, 374, 765; III, 643.
- Saint-Gilles, par., I, 64, 344, 358, 370, 767; II, 21, 111, etc., 637, 644, 667; III, 77, 150, 385, 461, 652; VI, 52, etc., 612.
- Saint-Gilles, pr., I, 358, 372; II, 33, 111, etc.; VI, 53, 55.
- Saint-Gilles, châtél., man. et chap., II, 112, 649; IV, 442, 443; VI, 52, 54, 55.
- Saint-Gilles (Argentré), chap., IV, 45.
- Saint-Gilles (Luitré), chap., V, 128.
- Saint-Gilles (Rennes), chap., I, 326; V, 641.
- Saint-Gilles (Vitré), chap., VI, 499.
- Saint-Glen, par., I, 546, 550, 555.
- Saint-Gondran, par., I, 709, 713; 724, 734, 767; III, 348, 385, 593; VI, 57, etc., 522.
- Saint-Gonlay, par., I, 711, 716, 724, 734, 768; II, 347, etc., 661; III, 77, 79, 594; VI, 61, etc., 612.
- Saint-Gonlay, pr., II, 661, 662.
- Saint-Gonnery, par., V, 550; VI, 199.
- Saint-Gorgon (Fougères), chap., IV, 625.
- Saint-Gorgon (Pocé), chap., V, 503.
- Saint-Gravé, par., II, 689, 690.
- Saint-Gravé, man. et chap., VI, 325.
- Saint-Grégoire, par., I, 117, 118, 122, 129, 151, 175, 191, 193, 195, 199, 220, 254, 265, 300, 344, 358, 370, 766; III, 150, 163, 386, 547, 574, 620, 677; IV, 332; VI, 63, etc.
- Saint-Grégoire (Miniac-Morvan), pr., I, 549, 556; II, 338, etc.
- Saint-Guillaume (Fougeray), chap., IV, 609.
- Saint-Guillaume (Rennes), chap., I, 301, 324; V, 642.
- Saint-Guinâél, pr., IV, 64.
- Saint-Guinou, par., I, 544, 548, 555, 735, 769, 775; II, 233; III, 386, 595; V, 81; VI, 70, etc., 612.
- Saint-Hélen, par., I, 544, 548, 555; II, 233, 235; VI, 419.
- Saint-Herbaut, chap., V, 642.
- Saint-Herblon, par., II, 330.
- Saint-Hernin, par., III, 129.
- Saint-Hilaire-des-Landes, par., I, 342, 357, 370, 771; II, 438, 439, 611; III, 349, 386, 462; VI, 73, etc., 602.
- Saint-Hilaire-des-Landes, seign., voy. Haye-S.-Hilaire (La).
- Saint-Ideuc, par., I, 443, 448, 545, 549, 555, 684, 735, 769, 775; II, 233, 769; III, 597; IV, 65; VI, 79, etc., 519, 612.
- Saint-Ideuc, seign., I, 448; VI, 81, 83.
- Saint-Jacques-de-la-Lande, par., I, 117, 119, etc., 129, 190, 191, 194, 195, 198, 344, 358, 370, 766; II, 272; III, 74, 386, 621, 652; VI, 85, etc., 534.
- Saint-Jacques-de-la-Forêt, église, VI, 537; voy. S.-Jacques-de-la-Lande.
- Saint-Jacques-du-Bois, c., V, 465.
- Saint-Jacques (Messac), chap., V, 207.
- Saint-Jacques (Rennes), chap., III, 324; V, 642.
- Saint-Jacques (Le Teil), chap., VI, 359.
- Saint-Jacut, ab., I, 551, 553, 593, 607, 718; II, 12, 128, 224, 308, 685, 762; III, 572; IV, 322; V, 229.
- Saint-Jacut, par., VI, 114.

- Saint-Jacut-de-l'Île, par., I, 545, 555.
- Saint-James (Dol), chap., III, 273; IV, 513.
- Saint-James (Rennes), chap., I, 329; voy. Saint-Jacques.
- Saint-Jean-Brevelay, par., VI, 587.
- Saint-Jean-des-Prés, ab., I, 178, 600, 604, 627, 629, 711, 717, 719, 725, 726; II, 412, 681.
- Saint-Jean-des-Landes, chap., VI, 153.
- Saint-Jean de Ploërmel, par., III, 597.
- Saint-Jean-en-Coglais, voy. Cogles.
- Saint-Jean-en-Vallée, ab., I, 224, 278; VI, 7.
- Saint-Jean-sur-Couasnon, par., I, 338, 355, 370, 771; II, 50, 321, 500, etc.; III, 462; VI, 89, etc., 613.
- Saint-Jean-sur-Couasnon, pr., I, 372; II, 500, etc.; IV, 370, 570; V, 740; VI, 49.
- Saint-Jean-sur-Couasnon, seign., I, 280; VI, 91.
- Saint-Jean-sur-Vilaine, par., I, 193, 194, 338, 355, 370, 733, 773; II, 49, 731, 779, 780; III, 42, 48, 70, 386, 573, 623, 677; V, 20, 427; VI, 94, etc., 181, etc., 437, 613.
- Saint-Jean (Domloup), c., IV, 533.
- Saint-Jean (Eancé), chap., IV, 551.
- Saint-Jean (Fougeray), c., IV, 609.
- Saint-Jean (La Guerche), chap., III, 289; IV, 678.
- Saint-Jean (Louvigné-du-Désert), chap., III, 294; V, 121.
- Saint-Jean (S.-Malon), seign., man. et chap., VI, 154.
- Saint-Jean (Vitré), chap., VI, 498.
- Saint-Job (Champeaux), c., IV, 306.
- Saint-Job (Louvigné-de-Bais), chap., IV, 114.
- Saint-Joseph (Availlles), c., IV, 53.
- Saint-Joseph (Montfort), c., V, 283.
- Saint-Joseph (Paramé), vill. et chap., V, 409.
- Saint-Joseph (S.-Aubin-du-Corm.), chap., V, 746.
- Saint-Joseph (S.-Méen), c., VI, 178.
- Saint-Joseph de la Solitude, chap., III, 646; V, 649.
- Saint-Joseph (S.-Servan), chap., VI, 273.
- Saint-Joseph (Vitré), chap., VI, 499.
- Saint-Jouan-de-l'Isle, par., I, 619, 708, 713, 725.
- Saint-Jouan-des-Guérets, par., I, 615, 635, 647, 684, 707, 712, 724, 734, 770; III, 386, 462, 518, 654; VI, 98, etc., 613.
- Saint-Jouan-des-Guérets, seign., VI, 100, 101, 106.
- Saint-Jouan (Cancé), vill. et chap., IV, 284.
- Saint-Jouan (Cuguen), c., IV, 492; voy. Saint-Jean.
- Saint-Jouin-de-Marne, ab., I, 363, 399, 718; II, 16, 123, 125, 304, 547, etc., 563, etc., 632, 734; V, 16, 428, 431.
- Saint-Jouin, chap., IV, 651.
- Saint-Judoce, par., I, 544, 548, 555; II, 233.
- Saint-Julien-de-Concelles, par., III, 232.
- Saint-Julien-de-Vouvantes, par., IV, 607.
- Saint-Julien-des-Ardents, chap., IV, 430.
- Saint-Julien-des-Bois, c., IV, 672.
- Saint-Julien-lez-Saumur, par., V, 783.
- Saint-Julien (Acigné), chap., III, 255; IV, 11.
- Saint-Julien (Cornuz), c., IV, 478.
- Saint-Julien (Redon), chap., III, 308, etc.; V, 539.
- Saint-Julien (Renac), chap., V, 547.
- Saint-Julien (Rennes), chap., V, 646.
- Saint-Julien (Vitré), chap., VI, 498.
- Saint-Just, par., I, 37, 735, 774; II, 703; III, 498, 523, 622, 652; IV, 226; VI, 107, etc.
- Saint-Just, chap., I, 35; V, 646.
- Saint-Juvat, par., I, 708, 713, 724.

- Saint-Launeuc, par., I, 545, 549, 555.
 Saint-Laurent-sur-Sèvre, mon., III, 221, 285, 614.
 Saint-Laurent-des-Guérets, chap., VI, 349, 352.
 Saint-Laurent (Antrain), chap., III, 255; IV, 33.
 Saint-Laurent (Bains), chap., IV, 86.
 Saint-Laurent (Ercé-en-la-Mée), c., IV, 566.
 Saint-Laurent (S.-Jean-sur-Vil.), c., VI, 613.
 Saint-Laurent (S.-M'hervé), chap., VI, 198.
 Saint-Laurent (Le Teil), chap., VI, 359.
 Saint-Lazare (Dol), chap., III, 272; IV, 512.
 Saint-Lazare (Montfort), chap., III, 299, etc., 557.
 Saint-Lazare (Rannée), c., III, 290.
 Saint-Lazare (Rennes), chap., III, 313, etc.; V, 647.
 Saint-Lazare (Vitré), chap., III, 370.
 Saint-Léger, ab., II, 480.
 Saint-Léger, par., I, 566, 709, 713, 724, 734, 769; II, 381, 463, 511, etc., 516, 517, 769; VI, 114, etc., 411, 613.
 Saint-Léger, seign. et man., VI, 116.
 Saint-Léonard, par., I, 442, 544, 548, 555, 735, 772, 775; III, 595; VI, 117, etc., 613.
 Saint-Léonard, chap., V, 491.
 Saint-Léry, par., I, 617, 711, 716, 724; II, 131, 137, 140, 142, 637, 650; VI, 206, 599.
 Saint-Lô, vil., I, 568, 641.
 Saint-Louis, vil., III, 579.
 Saint-Louis, par., I, 545; V, 720.
 Saint-Louis (Fougères), chap., III, 285; IV, 624.
 Saint-Louis (Rannée), chap., V, 535.
 Saint-Louis (Vitré), chap., VI, 498.
 Saint-Luc, chap., IV, 641.
 Saint-Lunaire, par., I, 636, 684, 708, 712, 724, 734, 770; III, 498, 654; VI, 120, etc., 519, 532, 552, 613.
 Saint-Lunaire, seign., VI, 126.
 Saint-Lunaire (Hirel), chap., IV, 720; VI, 598.
 Saint-Lunaire (S.-Père), chap., VI, 223.
 Saint-Lyphard, chap., VI, 394.
 Saint-Macaire, pr., I, 549, 556; II, 750, etc.; VI, 582.
 Saint-Maden, par., I, 708, 713, 724, 728.
 Saint-Mahé, man. et chap., IV, 465.
 Saint-Maimbœuf, chap., III, 6, 11; IV, 678.
 Saint-Malo, vil. et év., I, 23, 72, 79, 115, 173, 202, 383, 388, 390, 493, 532, 542, 557, 560, 568, 569, 583, 612, 620, 623, 632, 645, 651, 671, 679, 725, 776, 782, 794, 795, 797; II, 88, 476, 588, 593, 641, 696; III, 114, etc., 143, etc., 158, 167, 168, 175, 197, 211, 234, 349, etc., 463, etc., 467, 468, 499, 504, 520, etc.; IV, 12, 50, 120, 161, 167, 205, 233, 250, 251, 315, 331, 346, 427, 430, 458, 515, 572, 592, 636, 664, 667, 697, 698, 721, 744, 752; V, 15, 31, 46, 47, 76, 102, 134, 139, 162, 182, 188, 193, 223, 244, 251, 283, 305, 330, 350, 351, 375, 382, 411, 427, 448, 456, 468, 481, 542, 550, 653, 655, 659, 777, 789; VI, 32, 60, 72, 82, etc., 97, 105, 106, 113, 129, etc., 170, 195, 201, 263, 288, 298, 311, 321, 332, 340, 344, 384, 400, 412, 455, 459, 460, 468, 504, 510, 513, 514, 516, 519, 524, 535, 539, 541, 544, 545, 547, 549, 550, 553, etc., 576, 578, etc., 582, 589, 600, 610.
 Saint-Malo (S.-Vincent de), par., I, 575, 581, 590, 591, 606, 607, 636, 669, 671, 689, etc., 707, 712, 724, 728, 729, 734, 736, 764, 769; III, 114, etc., 167, 175, 176, 197, 211, 215, 234, 235, 238, 349, etc., 386, 463, etc., 499, 504, 520, etc., 555, 612, 633, 642, 654, 665, 668; V, 632; VI, 131, etc., 613.

- Saint-Malo-de-l'Île, pr., I, 568; III, 499; IV, 632.
- Saint-Malo-de-Beignon, par., I, 567, 599, 601, 605, 607, 616, 634, 664, 709, 714, 724; VI, 580.
- Saint-Malo de Beignon, bar.; voy. Beignon.
- Saint-Malo-de-Phily, par., I, 621, 684, 710, 715, 724, 734, 774; II, 689; III, 652; VI, 145, etc., 522.
- Saint-Malo-des-Bois, pr., I, 713; II, 712.
- Saint-Malo, seign., I, 671, etc.
- Saint-Malo, man. et chap., V, 226.
- Saint-Malon, par., I, 711, 716, 724, 734, 768; II, 347, 648, 663; III, 77, 79, 353, 493, 644; IV, 337, 728; VI, 152, etc., 519.
- Saint-Malon, pr., II, 663.
- Saint-Malon, s., IV, 728; VI, 153.
- Saint-Mansuy, ab., II, 685.
- Saint-Marc (Chancé), chap., IV, 309.
- Saint-Marc (Dol), chap., III, 271; IV, 512.
- Saint-Marc (Fougeray), c., IV, 609.
- Saint-Marc (Guichen), c., IV, 682.
- Saint-Marc (Guipry), chap., IV, 705.
- Saint-Marcen, par., I, 474, 544, 548, 555, 735, 770; II, 534, 769; III, 105, 499; IV, 211; V, 469; VI, 156, etc., 614.
- Saint-Marcel, par., IV, 54, 88.
- Saint-Marcellin, vill. et chap., IV, 85, 86.
- Saint-Mard-le-Blanc, par., I, 342, 357, 370, 733; 771; II, 321, 403, 611; III, 354, 386, 522, 564; IV, 66; VI, 159, etc., 374, 375, 614.
- Saint-Mard-le-Blanc, seign., VI, 161, 162.
- Saint-Mard-sur-Couasnon, par., I, 342, 357, 370, 771; II, 611; III, 472, 631; VI, 164, etc.
- Saint-Mard-sur-Couasnon, seign. et man., VI, 78, 165, 166.
- Saint-Mars-de-la-Fustaye, par., IV, 113.
- Saint-Marse, chap., IV, 95.
- Saint-Martin-de-la-Place, par., II, 407.
- Saint-Martin-l'Ars, par., II, 734.
- Saint-Martin-du-Bois, par., II, 570, 571.
- Saint-Martin-sur-Oult, par., II, 352.
- Saint-Martin (Guichen), c., IV, 682.
- Saint-Martin (Izé), chap., IV, 749.
- Saint-Martin (Pleine-Fougères), c., V, 465.
- Saint-Mathieu, ab., I, 174, 221, 656; II, 91, 114.
- Saint-Mathurin (Lécousse), c., V, 67.
- Saint-Mathurin (Livré), c., V, 84.
- Saint-Mathurin (Maure), c., V, 160.
- Saint-Mathurin (Retiers), c., V, 669.
- Saint-Mathurin (S.-Ganton), chap., VI, 25.
- Saint-Mathurin (Servon), c., VI, 331.
- Saint-Maudé, par., I, 708, 712, 724.
- Saint-Maugand, par., I, 711, 716, 724, 734, 768; II, 348, 637, 664; III, 77, 79, 594; VI, 168, etc., 614.
- Saint-Maugand, pr., II, 664, 665.
- Saint-Maur, seign. et man., III, 499; V, 155, 159.
- Saint-Maur-sur-Loire, ab., II, 168, 568; III, 499; IV, 104; V, 152, etc., 198.
- Saint-Maurice (La Frosnaye), chap., IV, 634; VI, 596.
- Saint-Maurice (Montauban), chap., V, 254.
- Saint-Mauron (Livré), vill. et chap., II, 487; V, 84.
- Saint-Mauron (S.-Georges-de-Gréhaigne), chap., VI, 31.
- Saint-Maximin, par., I, 33.
- Saint-Médard-sur-Îlle, par., I, 195, 345, 358, 370, 768; II, 77, 401, etc., 603; III, 472, 568; VI, 171, etc.
- Saint-Méen, par., I, 711, 716, 724, 734, 736, 768; II, 125, 137, etc.; III, 87, 194, 355, etc., 386, 472, etc., 537, 552, 557, 571, etc., 619, 633; IV, 488; V, 632; VI, 175, etc., 522, 609.

- Saint-Méen, ab., I, 53, 82, 93, 552, 711, 717, 725, 726; II, 120, etc., 161; IV, 486, 487, 637, 638, 640, 730; V, 250, 251, 256, 257, 274, 283, 284, 527, etc., 532; VI, 175, etc., 200, 202, 203, 206, 306, 309, etc., 519, 523, 527, 545, 547, 549, 605.
- Saint-Méen-sur-Loire, pr., II, 128, 159.
- Saint-Méen-de-la-Fontaine, chap., VI, 177.
- Saint-Méen (Bains), chap., IV, 85.
- Saint-Méen (Bruc), chap., IV, 264.
- Saint-Méen (Gennes), c., IV, 651.
- Saint-Méen (Rennes), chap., III, 342, etc.; V, 647.
- Saint-Melaine-sur-Vilaine, par., I, 338, 733, 773, 775; II, 49, 779; VI, 180, etc., 614.
- Saint-Melaine-le-Petit, chap., I, 301; V, 647, etc..
- Saint-Melaine, ab.; voy. Rennes.
- Saint-Melaine (Brain), c., IV, 225.
- Saint-Melaine (Pléchéatel), c., V, 453.
- Saint-Meleuc, chap., IV, 690.
- Saint-Méloir-des-Bois, par., I, 545, 549, 555, 735; VI, 379, 380, 384, 519, 597, 615.
- Saint-Méloir-des-Ondes, par., I, 615, 647, 666, 684, 707, 712, 724, 728, 734, 769; II, 536, etc., 769; III, 73, 354, 386, 490, 614, 652; VI, 185, etc., 471, 614.
- Saint-Méloir-des-Ondes, pr., I, 584; II, 536, etc.; IV, 281.
- Saint-Méloir-près-Bourseul, par., I, 545, 549, 555; VI, 236.
- Saint-Mervon, par., I, 545, 549, 555, 735, 768, 775; VI, 158, 199, etc., 519.
- Saint-M'hervé, par., I, 340, 356, 370, 772; III, 28, 29, 42, 48, 623, 666; V, 20; VI, 196, etc., 609.
- Saint-Michel, trév., I, 708.
- Saint-Michel-des-Sablons, chap., V, 406, 708, 709.
- Saint-Michel-en-l'Herm, ab., I, 595.
- Saint-Michel (La Gouesnière), chap., IV, 665, 666.
- Saint-Michel (Langon), chap., V, 45.
- Saint-Michel (Monterfil), c., VI, 605.
- Saint-Michel (Redon), c., V, 539.
- Saint-Michel (S.-Ganton), c., VI, 25.
- Saint-Michel (Vitré), chap., VI, 498.
- Saint-Moach, mon., III, 500.
- Saint-Modéran; voy. Rennes (Saint-Moran de).
- Saint-Moran (Martigné), c., V, 149.
- Saint-Moran (Mézières), c., V, 220.
- Saint-Nicolas-des-Prés, pr., I, 716; voy. Saint-Germain-des-Prés.
- Saint-Nicolas (Bain), chap., IV, 71.
- Saint-Nicolas (Châteaugiron), chap., III, 263, etc.; IV, 383.
- Saint-Nicolas (Chavagne), chap., IV, 420.
- Saint-Nicolas (Fougères), chap., III, 277, etc.; IV, 624.
- Saint-Nicolas (Rennes), c., V, 649.
- Saint-Nicolas (S.-Ouen-de-la-R.), chap., VI, 211.
- Saint-Nicolas (Vendel), c., VI, 431.
- Saint-Nicolas (Vitré), chap., III, 365, etc.; VI, 498.
- Saint-Nolff, par., V, 550.
- Saint-Omer, vil. et év., I, 500; III, 578; IV, 254.
- Saint-Onen, par., I, 711, 716, 724, 734; 768; II, 137, 138, 142, 159, 160; III, 357, 386, 622, 652; IV, 638; VI, 202, etc., 522, 614.
- Saint-Onen, pr., I, 727; II, 142, 159, etc.
- Saint-Ouen, par., III, 596.
- Saint-Ouen-de-la-Rouairie, par., I, 342, 357, 370, 771; II, 375, 379, 382; III, 357, 386, 564; V, 197; VI, 207, etc., 460.
- Saint-Ouen-des-Allieux, par., I, 342, 357, 370, 733, 771; II, 608, 611, 624; III, 564; V, 778; VI, 213, etc.
- Saint-Ouen-des-Allieux, pr., II, 624.
- Saint-Pabu, chap., V, 760.
- Saint-Pair, erm. et chap., III, 508.
- Saint-Papoul, év., I, 737.

- Saint-Paul, pr., II, 114.
 Saint-Pavace, pr., II, 572; V, 194.
 Saint-Péan, par., II, 567.
 Saint-Péran, par., I, 709, 734, 769;
 II, 672, 688, 689; III, 594; IV,
 444; VI, 218, etc.
 Saint-Péran, pr., II, 672; III, 517.
 Saint-Père-Marc-en-Poulet, par., I,
 634, 635, 684, 707, 712, 724, 734,
 769; II, 354, 769; III, 654; VI,
 219, etc.
 Saint-Père, seign., VI, 221.
 Saint-Pern, par., I, 709, 713, 724,
 734, 768; II, 580, etc.; III, 475,
 631; VI, 225, etc., 522.
 Saint-Pern, pr., I, 714; II, 580, etc.
 Saint-Pern, seign., II, 583; III, 475,
 584; VI, 227.
 Saint-Perreux, par. et seign., IV,
 120, 765.
 Saint-Petreuc, pr., I, 549, 556; II,
 248, etc.; VI, 581.
 Saint-Pierre-de-Mées, pr., II, 134.
 Saint-Pierre-de-Plesguen, p., I, 474,
 480, 481, 544, 548, 554, 735, 769;
 II, 233, 235, 236; III, 386, 500,
 623, 652; IV, 211, 668, 767; VI,
 120, 230, etc., 520.
 Saint-Pierre-de-Préaux, ab., I, 401.
 Saint-Pierre-lès-Calais, vil., III, 580.
 Saint-Pierre-la-Cour, par., IV, 536.
 Saint-Pierre-des-Landes, par., IV,
 536.
 Saint-Pierre (Availles), c., IV, 53.
 Saint-Pierre (Combour), c., IV, 464.
 Saint-Pierre (Redon), chap., V, 539.
 Saint-Pierre (Vitré), chap., VI, 499.
 Saint-Pol-de-Léon, vil. et év.¹, I, 23,
 49, 70, 81, 115, 164, 183, 202,
 380, 381, 383, 388, 417, 418, 425,
 430, 604, 630, 776, 794, 795, 798;
 II, 38, 201, 391, 644, etc., 766;
 III, 33, 127, 133; IV, 71, 77, 246,
 378, 522, 529, 653, 668, 678, 765;
 V, 310, 311, 665, 777; VI, 332.
 Saint-Potan, par., V, 302.
 Saint-Quay, par., I, 546, 550, 555;
 VI, 158, 586.
 Saint-Quentin, vil. et col., I, 411,
 587; III, 579.
 Saint-Raoul, par., III, 596.
 Saint-Rémy-du-Plain, par., I, 384,
 545, 548, 555, 735, 771; II, 609,
 625; III, 567; IV, 125, 598; VI,
 236, etc., 322, 517, 521, 614.
 Saint-Rémy-du-Plain, pr., II, 612,
 625.
 Saint-Richard, ab., I, 85.
 Saint-Rion, pr., I, 550.
 Saint-Roch (Cesson), chap., IV, 302.
 Saint-Roch (Cintré), chap., IV, 438.
 Saint-Roch (Fougeray), c., IV, 609.
 Saint-Roch (Fougères), c., IV, 626.
 Saint-Roch (Javené), chap., IV, 764.
 Saint-Roch (Parigné), chap., V, 420.
 Saint-Roch (S. - Malo), chap., III,
 353; VI, 141.
 Saint - Roch (Torcé), chap., VI,
 388.
 Saints, par., I, 474, etc., 480, 495,
 500, 544, 548, 555, 770; II, 534;
 V, 468; VI, 31, 241, etc., 535,
 614.
 Saint-Samson-de-la-Roque, par., I,
 384, 401, 456, 547, 550, 555.
 Saint-Samson-de-la-Roque, bar., I,
 401, 456, etc.; VI, 535.
 Saint-Samson-jouxte-Livet, par., I,
 545, 549, 555; VI, 246.
 Saint-Samson-de-l'Isle, par., V, 461;
 VI, 519.
 Saint-Samson-sur-Rille, par., I, 384,
 401, 457, 464, 547, 550, 555;
 II, 251; V, 461.
 Saint-Samson-sur-Rille, col., I, 547;
 II, 251; IV, 61.
 Saint-Samson, ab., I, 395.
 Saint-Samson, man. et c., IV, 672.
 Saint-Saturnin, ab., II, 17.
 Saint-Saturnin, vill. et c., V, 453.
 Saint-Sauveur-des-Landes, par., I,
 341, 357, 370, 770; II, 438, 439.

1. A ce titre se rattache tout ce qui se rapporte à l'évêché de Léon, qui n'est autre que l'évêché de Saint-Pol-de-Léon.

- 611, 736; III, 564; VI, 247, etc., 528, 532, 613.
- Saint-Sauveur-des-Landes, pr., I, 357, 372; II, 430, etc., 612, 618, 736, etc.; III, 446; IV, 114, 410, 411; V, 24, 689, etc.; VI, 248, 578, 582.
- Saint-Sauveur, pr., II, 340.
- Saint-Sauveur, chap., VI, 500.
- Saint-Sébastien, vill., III, 580.
- Saint-Sébastien (Combour), chap., III, 266; IV, 464.
- Saint-Sébastien (Laillé), c., V, 12.
- Saint-Séglin, par., I, 709, 714, 724, 734, 774; II, 205, 292, etc., 698; III, 596, 624; V, 156; VI, 254, etc., 522.
- Saint-Séglin, pr., I, 714; II, 292, etc.
- Saint-Sélic, vill. et chap., V, 525.
- Saint-Senou, par., I, 710, 715, 724, 728, 734, 774; III, 386, 593, 621; V, 92; VI, 258, etc., 546.
- Saint-Sépulcre, col., II, 570.
- Saint-Sépulcre (Poitou), pr., II, 591.
- Saint-Servan, par., I, 557, 613, 615, 619, 620, 623, 634, 635, 647, 681, 684, 687, 707, 712, 724, 725, 728, 734, 736, 770, 775; III, 116, 119, 168, 181, 186, 198, 203, 234, 235, 238, 352, 387, 464, 476, 529, 575, 578, 581, 618, 626, 639, 652, 661, 666; V, 632, 672; VI, 131, 263, etc., 519, 549, 582, 597, 614.
- Saint-Sever-Cap, ab., I, 104.
- Saint-Solain, vill. et chap., I, 714; V, 201.
- Saint-Solen, par., I, 544, 548, 555; VI, 419.
- Saint-Suliac, par., I, 566, 620, 684, 707, 712, 724, 734, 769; II, 223, 233, 236, 354, 503, etc.; III, 73, 101, 102, 364, 387, 501, 574, 622; IV, 668; VI, 281, etc., 474, 475, 519, 580.
- Saint-Suliac, pr., I, 712; II, 503, etc.
- Saint-Sulpice-des-Bois, par., I, 338, 355, 370, 733, 767, 775; II, 320, etc., 361; III, 387; IV, 7; VI, 289, etc., 538, 614.
- Saint-Sulpice-des-Bois, ab., I, 63, 70, 363; 366, 552, 718; II, 260, 261, 304, etc.; IV, 20, 96, 102, 172, 188, 194, 369, etc., 374, 500, 518, 564, 566, 567, 654, 670; V, 88, 229, 320, 321, 324, 326, 352, 729; VI, 27, 61, 159, 160, 220, 289, etc., 349, 374, 430, 474, 531, 545, 547, 581.
- Saint-Sulpice-des-Bois, pr., II, 361.
- Saint-Sulpice-des-Landes, par., I, 348, 360, 370, 774; III, 565; VI, 292, etc., 614.
- Saint-Sulpice (Anjou), par., II, 740.
- Saint-Symphorien, par., I, 345, 358, 370, 767; II, 21, 23, 73; VI, 295, etc.
- Saint-Symphorien, pr., I, 359; II, 73.
- Saint-Symphorien (Gaël), c., IV, 640.
- Saint-Symphorien (Rennes), chap., I, 326; V, 649.
- Saint-Symphorien, man., VI, 297.
- Saint-Thébault, chap., IV, 625.
- Saint-Thélo, par., VI, 610, 611.
- Saint-Thomas (Baillé), chap., IV, 67.
- Saint-Thomas (Bourg-des-Comptes), chap., IV, 769.
- Saint-Thomas (Martigné), c., V, 147.
- Saint-Thomas (Rennes), chap., I, 313; III, 321, etc.; V, 352, 649.
- Saint-Thomas (S.-Malo), chap., III, 349, etc.; VI, 141.
- Saint-Thurial, par., I, 619, 710, 715, 724, 734, 769; III, 479, 510, 574; IV, 47; VI, 207, 299, etc.
- Saint-Tual, par., I, 545, 549, 555, 735, 770; III, 479, 593; VI, 302, etc., 519.
- Saint-Tual, seign., m. et c., VI, 304.
- Saint-Uniac, par., I, 545, 549, 555, 735, 768; II, 162; III, 593; VI, 306, etc., 519.
- Saint-Uniac, pr., II, 161, etc.; VI, 307.
- Saint-Urbain, vill. et chap., IV, 152.
- Saint-Vincent-de-Cordulay, par., IV, 697.
- Saint-Vincent-sur-Oult, p., II, 187.

- Saint-Vincent (Goven), c., IV, 672.
 Saint-Vincent (Guipel), c., IV, 695.
 Saint-Vincent (Rennes), c., V, 649.
 Saint-Vincent (S.-Coulomb), chap., V, 788; VI, 611.
 Saint-Yriex-la-Perche, col., II, 96.
 Saint-Yves (Clayes), chap., IV, 443.
 Saint-Yves (Fougères), c., IV, 624.
 Saint-Yves (Rennes), chap., III, 328, etc.; V, 649.
 Saint-Yves (S.-Malo), chap., III, 352; VI, 141.
 Saint-Yves (Vitré), chap., III, 369; VI, 498.
 Saint-Wandrille, ab., I, 603; II, 152, 250.
 Salamauque, vil., III, 579.
 Salle (La), seign. et man., VI, 297.
 Salles (Les), man., I, 120; V, 533.
 Sallets (Les), seign., VI, 592.
 Samoï, vil., I, 67.
 San-Lucar-de-Barrameda, vil., III, 580.
 Sarzeau, par. et pr., II, 137, 163; V, 541.
 Saubois, man. et chap., V, 34, 35.
 Saudrais (La) (La Gouesnière), man. et chap., IV, 666.
 Saudrais (La) (Meillac), man. et c., V, 187.
 Sauldraye (La), seign., man. et c., VI, 65, 66, 68.
 Sauldecourt, châtel., chap., III, 41; V, 111, 115.
 Saulnières, par., I, 348, 360, 370, 774; III, 569; IV, 183, etc.; VI, 311, etc., 316, 521.
 Saumur, vil., III, 215.
 Saumur (S.-Pierre de), col., II, 497.
 Saumur (S.-Florent de), ab., I, 53, 54, 58, 363, 551, 718; II, 4, 7, 13, 67, 123, 125, 241, 243, 332, 457, etc., 596; III, 278, 449, 507; IV, 25, 26, 29, 206, 210, 292, 368, 369, 397, 499, etc., 507, etc., 540, 564, 569, 570, 631, 745, 746, 752, 753; V, 19, 54, 55, 79, etc., 125, 228, 234, 235, 457, 460, 468, 684, 685, 688, 699, 700, 701, 710, 713, 740, 763, 766, 781; VI, 41, 42, 48, 49, 89, 114, 115, 405, 409, etc., 430, 527, 530, 600.
 Saussaye (La), ab., II, 319.
 Sauvagère (La), seign., man. et chap., VI, 256, 257.
 Sauvagère-Ferron (La), seign., man. et chap., VI, 234, 235.
 Sauvagère-Hamon (La), seign., VI, 234.
 Savigné, ab., I, 56, 59, 96, 98, 150, 151, 181, 364; II, 755, 756, 764, 776, etc.; III, 507; IV, 40, 299, 445, 467, 587, etc., 623; V, 97, 98, 193, 194, 667; VI, 33, 43, 160, 180, 181, 483.
 Savigny, ab., II, 776; voy. Savigné.
 Savigny, par., II, 609.
 Savonnières, vil., I, 52, 365.
 Secardaye (La), seign., man. et c., V, 221, 222.
 Sécz, vil. et év., III, 634; IV, 44, 470, 697, 744; VI, 504, 581.
 Séguinlière (La), man. et chap., V, 149.
 Sel (Le), par., I, 191, 251, 253, 348, 360, 370, 736, 774; II, 344; III, 479, 594, 623; IV, 185; VI, 316, etc., 521, 615.
 Senac, seign., man. et chap., V, 437, 439.
 Senéchaussière (La), seign., V, 778; VI, 215, 462, 463.
 Senlis, vil. et év., I, 95, 102, 432; II, 424.
 Senlis (S.-Vincent de), ab., II, 136.
 Senlis (S.-Nicolas de), pr., III, 37.
 Sens, vil. et arch., I, 67, 411, 431; II, 406.
 Sens, par., I, 342, 357, 370, 768; II, 439, 596, 608, 609, 611, 626, 763; III, 523, 565; VI, 321, etc.
 Sens, pr., II, 626, 627.
 Sens, bar., III, 480; VI, 322, 323.
 Septfons, ab., II, 605.
 Sérent, par., IV, 503; V, 542.
 Sérigné, par., I, 355, 370; II, 362; V, 73; VI, 538.
 Sérigné, pr., I, 355; II, 362, etc.

- Sérigné, seign., II, 364; III, 43; IV, 661.
- Servon, par., I, 193, 195, 199, 224, 338, 355, 370, 767; III, 47, 387, 573, 620; IV, 9, 528; VI, 327, etc., 615¹.
- Sévailles, man. et chap., III, 507; IV, 193.
- Sévedavy, seign., man. et chap., VI, 242, 244.
- Sévegrand, seign., man. et chap., IV, 335, 336.
- Séven, seign., V, 479.
- Sévignac, par., I, 536, 619, 708, 713, 724, 728.
- Sévigné (Cesson), seign., chât. et c., IV, 304.
- Sévigné (Gévezé), seign., man. et c., IV, 657.
- Séville, vil. et arch., II, 681; III, 580.
- Seye, vill. et chap., V, 420.
- Sienne, vil., I, 592.
- Sigy, pr., I, 605.
- Sillandaye (La), seign., man. et c., IV, 419, 421; VI, 320.
- Sinigaglia, év., I, 411.
- Sion, par., IV, 606, 607.
- Sixt, par., I, 37, 735, 774; II, 703; III, 644; IV, 79; V, 46, 550; VI, 108, 109, 333, etc., 519.
- Soissons, vil. et év., I, 394, 605.
- Soissons (S.-Crespin de), ab., I, 161; II, 645.
- Solesmes, pr., II, 100, 546.
- Sollier (Le), seign., man. et chap., V, 419, 420, 422.
- Soraye (La), seign., IV, 276.
- Sorréze, ab., IV, 282.
- Sougeal, par., I, 342, 357, 370, 770; II, 441, etc., 611; III, 678; IV, 598; VI, 341, etc., 615.
- Sougeal, pr., I, 357; II, 441, etc.; VI, 582.
- Souillac, ab., I, 95.
- Soulvache, par., III, 67, 69.
- Sourdeval, par., V, 197; VI, 32.
- Sournillier, par., IV, 310.
- Southwark, év., III, 558.
- Stablon, vill., II, 353; III, 365; voy. Establon.
- Strasbourg, vil. et év., II, 216; III, 579.
- Suzenais (La), vill. et chap., V, 800.

T

- Taden, par., I, 647, 648, 708, 712, 724; III, 103; VI, 194.
- Taillepiéd, seign., man. et chap., V, 147, 150.
- Taillis, par., I, 340, 356, 370, 772; II, 562; III, 29, 568; V, 20; VI, 344, etc.
- Taillis, seign., VI, 345, 346.
- Talensac, par., I, 151, 566, 711, 716, 724, 734, 768; II, 154, 271, 348, 410, 637, 648, 650; III, 77, etc., 302, etc., 481, 523, 620, 644; IV, 444; VI, 347, etc., 438, etc., 519, 615.
- Talmont, ab., III, 38, 300.
- Talmouzière (La), man., V, 288, 289.
- Tandelaine, pr., II, 22, 119.
- Tanut, man. et chap., VI, 252.
- Tararc, vil., III, 578.
- Tarascon, vil., I, 32, 597.
- Tarragone, vil., III, 580.
- Tastours *vel* Tastoux, pr., II, 114, etc.; IV, 12; V, 374; VI, 167, 331.
- Tastours, seign., II, 114, 115.
- Taupont, par., I, 710, 715, 724.
- Taupont, pr., I, 715, 727; II, 635.
- Taurac, mon., III, 501.
- Téhellère (La), man. et c., IV, 152.
- Teil (Le), par., I, 351, 360, 370, 773, II, 395, 396; III, 387, 574; V, 197; VI, 356, etc., 505, 594, 615².
- Teil (Le), chât., VI, 356, 357, 361.
- Teillay, par., I, 774, 775; III, 568; VI, 362, etc.

1. *Aj.* : Recteurs de Servon : *Jean Orbain*, † vers 1403; — *Ausin du Gué*, pourvu le 3 juillet 1403.

2. *Aj.* : Recteur du Teil : *Jean Oger*, témoin en 1481.

- Teillay, châtel. et chât., II, 340, etc.;
 IV, 565; V, 17; VI, 293, 363,
 365, 413.
 Teillay (S.-Malo de), pr., I, 360, 372;
 II, 340, etc.; IV, 69, 564, 567.
 Teillay (S.-Martin de), mon., VI,
 294, 362, 364.
 Teillaye (La), seign., man. et chap.,
 IV, 190, 193.
 Temple de Blossne (Le), vill., III, 74;
 VI, 86.
 Temple de Carentoir (Le), com., II,
 710; III, 66, 89, etc., 100; V, 719.
 Temple de la Coëffrie (Le), com., III,
 91, etc.; V, 204.
 Temple du Cerisier (Le), vill. et c.,
 III, 74; VI, 86, 87.
 Temple de la Guerche (Le), com., I,
 552; III, 66, etc.; IV, 239; V, 51,
 52, 145, 534, 714, 715, 717; VI,
 433, 434, 470, 471, 583.
 Temple de Nantes (Le), com., III, 66.
 Ténarie, év., I, 778.
 Tendrais (La), seign., man. et chap.,
 V, 420, 422.
 Terlabouet, vill. et chap., IV, 284.
 Tertrais (Le), chât. et chap., V, 187.
 Tertre (Le) (Lavau), pr., II, 85.
 Tertre (Le) (Paramé), man. et chap.,
 V, 408.
 Tertre (Le) (Pipriac), man. et chap.,
 V, 439.
 Tertre (Le) (S.-Sauveur-des-Landes),
 vill. et chap., VI, 252.
 Tertre-Alix (Le), chap., V, 123.
 Tertre-Guy (Le), seign., man. et c.,
 VI, 418.
 Tertre-Martin (Le), seign., VI, 586.
 Teslé, vill. et chap., VI, 16.
 Tesnières (Les), seign., man. et c.,
 V, 371; VI, 388.
 Texuc, châtel., man. et chap., V,
 214, 390, 393.
 Thébaudaye (La) (Gévezé), seign.,
 man. et c., IV, 655, 657; V, 214.
 Thébaudaye (La) (S.-Ganton), seign.,
 man. et chap., I, 590; II, 334,
 337; V, 434, 436, 437; VI, 24, 25.
 Theix, par., II, 683.
 Thélin (Le), par., I, 769, 775; III,
 593; VI, 367, etc.
 Thélouet, pr., I, 581, 714, 727; II,
 347, etc.; III, 517; IV, 243; VI,
 349, 581.
 Thessalonique, arch., I, 655.
 Theufort, par., II, 609.
 Théval, com., III, 81.
 Thiélaye (La), vill. et chap., V, 150.
 Thiers, ab., I, 87.
 Thorigné, p., I, 338, 355, 371, 766;
 II, 21, 116, 783; III, 574; VI, 370,
 etc., 615.
 Thorigné, pr., I, 355; II, 23, 39,
 116, etc.
 Thorigny, pr., I, 485.
 Thouars, col., I, 508; III, 301.
 Thoumen, par., I, 544, 549, 555;
 II, 757, 762; IV, 278.
 Thuile, év., I, 656.
 Thulay, ab., I, 629.
 Tiburte, év., I, 657.
 Ticheville, pr., II, 135; VI, 577.
 Tiercent (Le), par., I, 342, 357, 371,
 733, 771, 775; III, 523; VI, 374,
 etc., 540.
 Tiercent (Le), bar. et chât., IV, 67;
 VI, 77, 374, 376.
 Tinténiac, par., I, 709, 713, 724, 738,
 734, 770; II, 97, 272, 294, etc.;
 III, 73, 226, 360, 387, 431, 573,
 618; IV, 108, 286, 328; V, 718,
 797; VI, 57, 378, etc., 425, 522,
 538, 542, 615.
 Tinténiac, pr., I, 714, 727; II, 294,
 etc.; III, 482.
 Tinténiac, seign., chât. et chap., I,
 728; VI, 381, 382, 425, 600.
 Tivoli, év., I, 656.
 Tixuc; voy. Texuc.
 Tizé, châtel., man. et chap., IV, 301,
 etc.; V, 370; VI, 372.
 Tolède, vil., III, 580.
 Torcé, par., I, 340, 356, 371, 773;
 III, 29, 387, 567; V, 110, 751;
 VI, 40, 385, etc., 598.
 Torlosa, vil., III, 580.
 Touche (La) (Chavagne), c., IV,
 421.

- Touche (La) (Pléchéat), man. et c., V, 455.
- Touche (La) (Louvigné-de-Bais), s., man. et chap., V, 111, 115.
- Touche (La) (Renac), man. et chap., V, 546, 548.
- Touche (La) (Rennes), vill., I, 117.
- Touche-Louvel (La), man. et chap., IV, 244.
- Touche-Milon (La), seign., man. et chap., V, 388, 393.
- Touche-Parthenay (La), man. et c., IV, 245.
- Touche-Québriac (La), seign., V, 232.
- Touche-Rolland (La), seign., man. et chap., VI, 217, 354.
- Toul, év., I, 385.
- Toulon, év., I, 596, 597; III, 579.
- Toulouse, vil. et arch., I, 28, 102, 416, 428; II, 17; III, 578; VI, 88.
- Touraude, seign., man. et chap., I, 447; IV, 59.
- Tourcoing, vil., III, 579.
- Tourdclain, man. et chap., VI, 305.
- Touric, par., I, 348, 360, 371, 773; III, 387, 565; IV, 483; V, 333; VI, 390, etc., 521.
- Tournay, vil., I, 51, 99.
- Tourneraye (La), seign., man. et c., IV, 671, 674.
- Tours, vil. et arch., I, 46, 48, 54, 55, 88, 102, 210, 214, 221, 228, 306, 322, 380, 381, 384, etc., 402, 405, 406, 411, 415, 430, 467, 489, 491, 579, 585, 593, 597, 604, 643, 662, 756, 757; II, 386, 455, 456, 504, 684, 766; III, 578, 629, 664; IV, 107, 112, 154, 155, 211, 245, 285, 458, 466, 529, 562, 643, 692, 730, 738, 759; V, 32, 81, 171, 216, 227, 235, 285, 356, 532, 550, 615, 660, 662, 665, 672, 688, 755, 795; VI, 60, 63, 155, 179, 195, 258, 310, 311, 424, 579.
- Tours (S.-Julien de), ab., I, 363; II, 584, etc.; V, 528.
- Tours (S.-Martin de), col., I, 99, 596; II, 480; IV, 557.
- Tour-Saint-Joseph (La), mon., III, 583, etc.
- Tour-Saint-Pern (La), seign., man. et chap., III, 584; VI, 228, 585.
- Toutesjoies, pr., I, 225; II, 218.
- Tramain, par., III, 75.
- Trans, par., I, 44, 180, 342, 357, 371, 770; II, 470; III, 434, 523, 624; IV, 125; VI, 395, etc., 616.
- Trans, bar., man. et chap., III, 43; V, 103, 104; VI, 396, etc., 616.
- Travoux, vill. et chap., V, 524.
- Tréal, par., V, 16.
- Trébédan, par., I, 545, 550, 555; VI, 384.
- Trébehec, man. et chap., IV, 327.
- Trécor, mon., I, 376.
- Trécouet, vill. et chap., V, 473.
- Trédaniel, par., VI, 88.
- Trédias, par., I, 708, 713, 724.
- Tréet, seign., man. et chap., VI, 342, 457, 458.
- Treffendel, par., I, 709, 734, 769; II, 271; III, 575; VI, 401, etc., 616.
- Treffieuc, par., IV, 54.
- Treffieuc, man. et chap., IV, 233.
- Treffléan, par., VI, 113.
- Tréfflez, par., III, 572.
- Tréfumel, par., I, 708, 713, 724.
- Tréfumel, pr., II, 665.
- Trégaray, seign., man. et chap., VI, 339.
- Trégenestre, trév., I, 546.
- Trégomain, seign., IV, 338, 339.
- Trégon, par., I, 708, 712, 724, 744; IV, 572.
- Tréguéné, seign., VI, 300.
- Tréguhaire, seign., VI, 256.
- Tréguier, vil. et év., I, 23, 70, 79, 82, 93, 115, 202, 218, 376, 378, 380, 381, 383, 388, 414, 543, 566, 587, 593, 776, 794, 795, 798; II, 133, 208, 685, 708; III, 203; IV, 88, 556, 636, 721; V, 139, 655, 665; VI, 120, 577, 599.
- Tréguil, vic., man. et chap., IV, 729; V, 277, 615.
- Tréhairais (La), man. et c., VI, 275.

- Tréhel, vill., I, 155.
 Tréhoranteuc, par., I, 709, 714, 724;
 II, 689, 697, 711.
 Tréhoranteuc, pr., II, 697.
 Trélivan, par., I, 708, 712, 724.
 Trémaudan, man. et chap., IV, 465.
 Tremblay, par., I, 342, 357, 371,
 771; II, 506, etc.; III, 387, 482,
 566, 677; VI, 405, etc., 528, 531.
 Tremblay, pr., I, 357, 372; II, 506,
 etc.; IV, 25, 28, 29; V, 684, 685;
 VI, 114, 115.
 Tremblaye (La), man. et chap., IV,
 578, 758.
 Trémehin, man., IV, 62.
 Trêmeheuc, par., I, 544, 549, 555,
 735, 769, 775; II, 519, 520, 762;
 VI, 410, etc., 584, 616.
 Tremeheuc, pr., I, 549, 556; II, 519,
 520; VI, 584.
 Trémereuc, p., I, 708, 712, 719, 724.
 Trémereuc, seign., I, 719; VI, 411.
 Trémour, par., I, 633, 708, 713, 724.
 Trémour (S.-Georges de), pr., I, 725.
 Trémigon, seign., man. et chap., I,
 412; IV, 464, 465.
 Trémourel, par., I, 711, 716, 724; II,
 124, 130, 137, 139, etc.; III, 356.
 Trente, vil., I, 86, 88, 425, 484, 486,
 639.
 Tresbœuf, par., I, 348, 360, 371,
 774; II, 21, 73, 79, 118; III, 387,
 573; VI, 412, etc., 601.
 Tresbœuf, pr., I, 360; II, 118; IV,
 183.
 Trésiguidy, seign. et châ., I, 66.
 Tressaint, par. et pr., I, 545, 549,
 555; V, 60.
 Tressay, seign., VI, 417.
 Tressé, par., I, 545, 549, 555, 735,
 769; II, 235; III, 387, 593; VI,
 416, etc.
 Trevancaret, vill., VI, 605.
 Trévérien, par., I, 709, 713, 724,
 734, 770; II, 299, 300; III, 482,
 523, 575; V, 801; VI, 420, etc.,
 587.
 Tréveron, par., I, 708, 713, 724; II,
 370.
 Trèves, vil. et év., I, 103, 742.
 Trévinial, vill. et chap., VI, 423.
 Trévou-Tréguinec, par., I, 546, 550,
 555.
 Triandin, man. et chap., IV, 465.
 Trigavou, par., I, 644, 708, 712,
 725; VI, 607.
 Trimer, par., I, 709, 734, 770; II,
 272, 298; III, 226, 387, 482, 595;
 VI, 378, 424, etc., 522.
 Trinité-Porhoët (La), par. et pr., I,
 710, 715, 725, 727; V, 203.
 Troarn, ab., I, 433, 552; II, 247,
 248.
 Trobert, vill. et chap., V, 548.
 Trois-Croix (Les), man., I, 94.
 Trois-Maries (Les) (Cornuz), chap.,
 III, 267; IV, 476, etc.
 Trois-Maries (Les) (Vitré), chap.,
 VI, 500.
 Tronçay, vill. et chap., VI, 252.
 Tronchet (Le), par., I, 769, 775; III,
 633; VI, 427, etc.
 Tronchet (Le), ab., I, 363, 551, 553,
 556; II, 87, 161, 219, etc.; IV, 63,
 491, 553, 631, 633; V, 78, 229,
 230, 477, 479, 482, 713; VI, 70,
 231, 232, 281, 547.
 Trouenson, man. et chap., VI, 408.
 Trousselière (La), m. et c., IV, 578.
 Troy, vil., III, 580.
 Troyes, vil. et év., I, 56, 98, 409;
 III, 62, 579, 627, 629.
 Tudhoc, vil., III, 596.
 Tullaye (La), man. et chap., IV,
 480, 758.
 Tulle, év., VI, 585.
 Tunis, vil., III, 580.
 Turin, vil., III, 580.
 Turpenay, ab., II, 391.
 Tusculum, év., I, 596.
 Tuvelière (La), man. et chap., VI,
 297.
 Tyron, ab., II, 219, etc.

U

- Uzel, par. et châ., VI, 316.
 Uzès, év., I, 416.

V

- Vairie (La) (Goven), man. et c., IV, 675.
- Vairie (La) (Mellé), man. et c., V, 196.
- Vairie (La) (S.-Mard-le-Bl.), seign., man. et chap., VI, 162.
- Vairies (Les), man. et c., VI, 252.
- Val (Le) (S.-Didier), seign., man. et chap., III, 43; V, 794; VI, 95.
- Val (Le) (S.-Just), seign., VI, 110.
- Val-aux-Bretons (Le), man. et chap., V, 466; VI, 606.
- Val-Baude (Le), seign., VI, 222.
- Val-Benoit (Le), ab., II, 744.
- Val-Campel (Le), seign., man. et c., IV, 276, 277.
- Val-Ernoud (Le), seign., VI, 188.
- Val-ès-Bouilly (Le), man. et chap., VI, 104.
- Val-Hamon (Le), man. et c., VI, 112.
- Val-Richer (Le), ab., II, 133; VI, 240.
- Valaines, seign., châ. et chap., II, 609, 620, 621; V, 203.
- Valains, fief, V, 778.
- Valence, vil. et év., I, 154, 221; III, 579, 669.
- Valence (S.-Ruf de), ab., I, 426.
- Valenciennes, vil., III, 579.
- Valette (La), par., I, 347, 359, 371; IV, 518, 519, 522.
- Valette (La), vil., III, 580.
- Valette (La), seign. et man., IV, 518, 519.
- Valladolid, vil., III, 580.
- Vallée (La) (Belton), man. et chap., IV, 160.
- Vallée (La) (Cesson), chap., IV, 304.
- Vallée (La) (Mordelles), m., IV, 359.
- Vallet, par., VI, 578.
- Valmont, ab., II, 568, 685.
- Valognes, vil., V, 722.
- Vannes, vil. et év., I, 23, 34, 46, 73, 115, 156, 173, 202, 209, etc., 380, 381, 382, 390, 430, 493, 498, 561, 592, 636, 655, 665, 742, 747, 756, 763, 776, 777, 779, 794, 795, 797; II, 15, 136, 152, 158, 230, 231, 236, 301, 476, 588, 681, 683, 684, 766; III, 524, 572, 578, 636, 642, 643, 649, 668; IV, 12, 21, 24, 61, 68, 88, 89, 139, 198, 225, 320, 323, 439, 529, 652, 699, 701; V, 9, 76, 284, 297, 305, 394, 448, 481, 504, 541, 542, 549, 550, 653, 655, 728; VI, 8, 144, 158, 339, 340, 579, 587.
- Varen, par., I, 90.
- Vaublain, seign., man. et chap., IV, 599, 600.
- Vauclair, man. et chap., V, 480.
- Vaucouleurs, pr., II, 352.
- Vaudemaire (Le), man. et c., V, 268.
- Vaudoré, seign. et man., I, 447; III, 122; VI, 285, 288, 474, 475, 580.
- Vauferrier (Le), seign., man. et c., VI, 169, 170.
- Vaufleury, seign., man. et chap., I, 277; IV, 101.
- Vaunoise, seign. et man., II, 649; V, 702, 705.
- Vaurouault (Le), man. et c., IV, 690.
- Vaurozé (Le), man. et c., IV, 160.
- Vausalmon (Le), seign., man. et c., V, 405, 410.
- Vautenet (Le), seign., man. et chap., V, 206, 209, 345.
- Vaution, chap., IV, 666.
- Vautouraude (Le), man. et chap., VI, 193.
- Vaux (Cesson), pr., I, 297, 298, 355; II, 761, 782, etc.
- Vaux (Les) (Dingé), pr., I, 714; II, 674; IV, 501.
- Vaux (Les) (Dingé), seign., man. et chap., I, 714; II, 674, 675.
- Vaux (Les) (Trévérien), vill. et c., VI, 423.
- Vauxelle, seign. et man., V, 355.
- Vectais (La), vill. et chap., V, 525.
- Vélobert, man. et chap., IV, 479.
- Venasque, vil., I, 568.
- Vendel, par., I, 340, 341, 357, 371, 771; II, 321, 499, 502; IV, 545; VI, 429, etc., 521.

- Vendôme, vil., I, 429.
- Vénéelles, par., I, 347, 359, 371, 733, 767, 775; III, 70, 594; VI, 432, etc.
- Vénéelles, seign., VI, 434.
- Venise, vil., VI, 604.
- Vennecelles, vill. et chap., V, 356.
- Verdun, vil. et év., I, 92, 103, 411; II, 155, 177.
- Verdun, par., II, 608.
- Vergeal, par., I, 340, 356, 371, 773; III, 29, 42, 48, 387, 423, 482, 565; VI, 435, etc.
- Verger (Le), par., I, 711, 734, 768; III, 77, 302, 303, 594; VI, 438, etc.
- Verger (Le) (Cancale), vill. et chap., IV, 283.
- Verger-au-Coq (Le), seign., man. et chap., II, 216; VI, 50, 598.
- Vern, par., I, 192, 195, 347, 359, 371, 766; II, 21, 23, 74, 321, 667; III, 483, 573; VI, 14, 441, etc., 537.
- Vern, pr., I, 39, 74, etc.
- Vérone, év., I, 90.
- Verrière-Le-Bart (La), seign., man. et chap., IV, 529; V, 674, 675, 679.
- Verrière-Le-Gouz (La), seign., man. et chap., V, 679.
- Verrion, seign., man. et chap., VI, 414, 415.
- Versailles, vil. et év., I, 503; II, 503; III, 558, 592, 634; IV, 211.
- Verth, év., II, 22.
- Vertou, ab. et prévôté, I, 161, 416; II, 133, 391.
- Veslaye (La), man. et c., IV, 405.
- Vezelay, ab. et col., I, 655; II, 248, 424.
- Vezin, par., I, 96, 191, 193, etc., 199, 214, 344, 358, 371, 766; III, 150, 362, 388, 574; VI, 447, etc.¹
- Vezins, par., VI, 463.
- Vic-en-Bigorre, vil., III, 579.
- Vichy, vil., I, 102.
- Vicomté (La), man. et c., IV, 497.
- Vieille-Cour (La), chât., VI, 111.
- Vieille-Forêt, pr., II, 352.
- Vieille-Oreille, man. et c., IV, 318.
- Vieille-Tour (La), pr., I, 714.
- Vienne, vil. et arch., I, 35, 36, 87, 318; II, 177; III, 65, 580.
- Vienne (Autriche), vil., I, 104.
- Vieuville (La), ab., I, 552, 553; II, 223, 634, 755, etc.; IV, 55, 62, 206, etc., 278, 490, 493, 495, 500, 552; V, 104, 183, etc., 522, 712, 720; VI, 82, 115, 220, 548.
- Vieuville (La) (Mernel), seign. et m., I, 617; V, 199, 200.
- Vieuville (La) (S.-Servan), man. et chap., VI, 278.
- Vieuxchastel (Le) (Rennes), pr., I, 237, 371; voy. Rennes (S.-Michel de).
- Vieuxchastel (Le) (S.-Coulomb), pr., I, 449, 550, 556; II, 250, etc.
- Vieux-Ruffec (Le), pr., VI, 578.
- Vieuxviel, par., I, 342, 357, 371, 770; II, 608, 611; III, 574; VI, 456, etc.
- Vieuxville (La), seign. et man., IV, 395.
- Vieuxvy, p., I, 342, 357, 371, 768; II, 397, 401, 403, 439, 596; III, 363; VI, 460, etc., 521.
- Vigne (La), vill. et c., I, 647; V, 410.
- Vigne-au-Vêque (La), vill., I, 120.
- Vignoc, par., I, 344, 358, 371, 767; II, 21, 23, 84, 97, 98, 271; III, 363, 364, 575, 624; V, 299; VI, 464, etc.
- Vildé-Bidon, par., I, 442, 545, 549, 555, 735; III, 72; V, 714, 715, 717; VI, 469, 610.
- Vildé-Goëlle, fief, III, 75.
- Vildé-Guingal, par., I, 708, 712, 725; III, 75.

1. *Aj.* : Recteurs de Vezin : *Jean Le Menaiger*, † vers 1543; — *Pierre Collet*, pourvu le 4^{er} novembre 1543.

- Vildé-la-Marine, par., I, 442, 545, 549, 555, 735, 769, 775; III, 72; IV, 211; VI, 469, etc., 616.
- Villamée, par., I, 54, 341, 357, 371, 771; II, 542, etc., 611; III, 71, 388; VI, 471, etc.
- Villamée, pr., I, 357, 372; II, 542, etc.; V, 507, 508.
- Villarmois (Les), seign^{ries}, man. et c., IV, 208, 258; VI, 398, 399.
- Villavran, seign., chât. et chap., V, 121, 124.
- Villayer, comté, VI, 504.
- Villéan (La), seign., man. et chap., IV, 456, 457.
- Ville-Alent (La), seign. et man., II, 761, 763.
- Ville-Aley (La), seign., IV, 712.
- Ville-Amaury (La), man., I, 447.
- Ville-Anne (La), man. et chap., VI, 278.
- Ville-André (La), seign., man. et c., IV, 501, 502; V, 769.
- Ville-Ascelin (La), man. et chap., VI, 64, 68.
- Villeaudon, man. et chap., VI, 397, 398.
- Ville-au-Bel (La), man. et chap., VI, 72.
- Ville-au-Sénéchal (La), man. et c., IV, 742.
- Ville-aux-Malades (La), vill., VI, 606.
- Ville-aux-Oiseaux (La), seign., man. et chap., VI, 101, 105.
- Ville-aux-Provôts (La), m., V, 759.
- Ville-Bague (La) (S.-Coulomb), man. et chap., V, 790.
- Ville-Bague (La) (S.-Méloir), man. et chap., VI, 193.
- Ville-Botherel (La), seign., man. et chap., V, 497, 500.
- Villechien, par., II, 609.
- Ville-Clère (La), man. et chap., V, 467.
- Villecunan, man. et chap., V, 467.
- Villedome, par., II, 728.
- Ville-Dubois (La), seign., man. et chap., V, 316.
- Ville-ès-Brunes, seign. et man., I, 447; VI, 592.
- Ville-ès-Cerfs (La), man., V, 171.
- Ville-ès-Mesnier (La), man. et chap., IV, 497.
- Ville-ès-Nonains, par., I, 734, 769; III, 104, 364; VI, 474, etc.
- Ville-ès-Nonains, pr., I, 712, 727; II, 353, etc.
- Villée (La), chap., V, 529.
- Villefranche, vil., III, 579.
- Ville-Geffroy (La), man. et chap., IV, 160.
- Ville-Gilles (La), man. et chap., VI, 193.
- Ville-Gontier (La), seign., man. et chap., V, 420, 422; VI, 606.
- Ville-Guillaume (La), seign., man. et chap., I, 447; V, 775.
- Ville-Guy (La), man. et c., IV, 10.
- Ville-Hellouin (La), man. et chap., V, 181.
- Ville-Houée (La), man. et chap., VI, 153, 154.
- Ville-Lieu (La), man. et chap., IV, 743.
- Villeloin, ab., I, 602; II, 196.
- Ville-Malet (La), man. et chap., V, 410.
- Ville-Maleterre (La), man. et chap., VI, 188, 193.
- Ville-Marie (La), seign., IV, 720.
- Villenart, vill., III, 91.
- Villemois, seign., VI, 598.
- Villeneuve, ab., I, 64, 583; II, 80.
- Villeneuve (Cardroc), chap., IV, 287; VI, 590.
- Villeneuve (Guignen), man. et chap., IV, 691.
- Villeneuve (Plélan), man. et chap., V, 475.
- Villeneuve (Rennes), seign. et man., III, 320; V, 593, 595, etc.
- Villeneuve-lez-Avignon, ab., II, 456.
- Villepie, seign., man. et chap., IV, 747, 751; V, 83.
- Villepôt, par. et pr., I, 351, 360, 371, 733.

- Villerault, seign. et man., II, 395, 396; IV, 756.
- Villêrevault (La), seign., man. et c., VI, 126, 127, 129.
- Villeroix (La), man. et c., IV, 642.
- Villethébault (La), seign., man. et chap., V, 11, 14.
- Villethébert, chap., IV, 479.
- Villette (La), seign., man. et chap., V, 765.
- Villier (Le Haut-), vill. et chap., IV, 395.
- Villouët, seign., man. et chap., I, 447; VI, 119.
- Villouyère (La), châtel., man. et c., V, 302; VI, 467.
- Vinace, pr., II, 313.
- Vincennes, év., I, 763, 777, etc.; III, 650.
- Vincennes, col., I, 604; II, 231.
- Vinouyère (La), voy. Villouyère (La).
- Violette (La), vill. et chap., III, 70; IV, 395.
- Virel, seign., man. et chap., I, 154; V, 546, 549.
- Visseiche, par., I, 42, 67, 175, 193, 194, 199, 209, 351, 360, 371, 773; III, 388, 483, 624, 652; IV, 526; VI, 476, etc., 514, 521¹.
- Visseiche, seign. et châtel., VI, 477, 478.
- Viterbe, év., I, 569.
- Vitorla, vil., III, 580.
- Vitré, vil., I, 34, 210, 338, 356, 371, 372, 449, 736, 772; II, 8, 21, 46, etc., 446, etc., 779; III, 4, 20, etc., 69, 113, 164, 178, 200, 208, 210, 212, 239, 365, etc., 388, 484, etc., 530, 551, 557, 568, etc., 619, 633, 673; IV, 47, 102, 103, 474, 518, 541, 652, 752; V, 7, 20, 35, 264, 310, 627, 665, 738; VI, 39, 199, 389, 438, 463, 481, etc., 516, 524, 545, 585, 595, 617.
- Vitré (N.-D. de), par., I, 356, 371, 736, 772; VI, 482, etc., 491, etc., 502, etc., 540.
- Vitré (N.-D. de), col., II, 46, etc.; III, 4.
- Vitré (N.-D.), pr., I, 356, 372; II, 46, etc., 501; III, 4, 512; IV, 90, 98, 162, 188, 194, 370, 471; V, 110, 141, 172, 173, 735, 737; VI, 27, 483, 485, 491.
- Vitré (S.-Martin de), par., I, 356, 371, 736, 772; VI, 482, 484, etc., 496, 497, 503, etc.
- Vitré (S.-Pierre de), par., II, 21; VI, 482, etc., 490, 502.
- Vitré (Sainte-Croix de), par., I, 356, 371; VI, 482, 489, 490, 497, 506, 507.
- Vitré (Sainte-Croix de), pr., I, 356, 372; II, 419, etc., 445, etc.; IV, 517, 518, 557, etc., 579, 581; V, 125, 126, 217, 218, 246, 334, 518; VI, 328, 385, 489.
- Vitré (Sainte-Magdeleine de), col., I, 63, 151, 364, 366; II, 567; III, 20, etc.; IV, 54, 91, 92, 166, 236, 345, 540, 557; V, 284, 310, 326, 327, 431; VI, 93, 245, 346, 347, 386, 503, 504, 506, 589, 595, 605.
- Vitré, bar., châtel. et chap., I, 81, 364, 449; II, 46, etc., 419, 446, etc., 477, 484; III, 20, etc., 371, 372; IV, 42, 92, 98, 162, 523, 526, 541, 558; V, 19, 142, 245, 308, 593; VI, 197, 435, 482, 492, 498, 534, 581, 602, 612.
- Vivier (Le), par., I, 442, 446, 448, 453, 474, 477, 480, 487, 488, 545, 549, 555, 735, 772; II, 234; III, 73, 623, 661; VI, 507, etc., 617.
- Vivier (Le), seign., IV, 388; VI, 508.
- Vivier-Louis (Le), chap., VI, 68.
- Vizeule (La), man., V, 200.
- Vouvé, par., I, 61.

1. Aj. : Recteurs de Visseiche : Jean de la Tranche, † vers 1484; — Robin Boterel, pourvu le 30 octobre 1484.

Vraie-Croix (La), vill. et c., III, 91.

Vrille (La), pr., II, 356.

Vruillac, pr., II, 766.

W

Washington, vil., III, 579.

Waterford, vil., III, 579.

Westminster, ab., III, 114.

Winchester, év., I, 574.

Y

York, arch., I, 62.

Yvignac, par., I, 633, 708, 713, 725;
III, 75.

Z

Zamora, vil., III, 580.

CORRECTIONS GÉNÉRALES

TOME I^{er}.

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>lisez :</i>
50,	5,	Concile de Châlons,	Concile de Châlon-s.-Saône.
208,	31,	Lesné de Penfautan,	Lesné de Penfantan.
211,	17,	<i>de Saint-Cristan,</i>	<i>de Saint-Cristau.</i>
221,	21,	<i>Pinczon de Pontbriant,</i>	<i>Pinçon de Pontbriant.</i>
222,	30,	<i>Pinczon de Carcé,</i>	<i>Pinczon de Cacé.</i>
341,	26,	Saint-Jean en Coglais,	Saint-Jean de Cogles.
457,	10,	Couteville,	Conteville.
464,	6,	N... du Lizard,	Louis de Bizien du Lezart.
509,	9,	N... Martin,	Claude-Pierre de Saint-Martin.
521,	7,	Saint-Prix,	Saint-Yves.
568,	33,	Concile de Châlons,	Concile de Châlon-s.-Saône.
182,	25,	<i>Supprimez : archevêque d'Arles.</i>	

TOME II.

4,	12,	Concile de Châlons,	Concile de Châlon-s.-Saône.
82,	18,	<i>Pallavacini,</i>	<i>Pallavicini.</i>
113,	26,	Beaucalan,	Bouculant.
171,	10,	Ce Maynard, abbé de Redon, † en 1026, n'est point, comme l'a dit D. Morice, le même que Maynard, abbé du Mont Saint-Michel, † vers 1009.	† en 1026, n'est point, comme Maynard, abbé du Mont
222,	25,	déporté à l'étranger,	déporté à Jersey.
302,	20,	<i>du Gourninec,</i>	<i>du Gourvinec.</i>
398,	11,	Il ne s'agit point ici d'Ercé, mais de l'église de Servon; voy. t. VI, 328.	
441,	17 et 18,	<i>du Rozet,</i>	<i>du Nozet.</i>
468,	8,	Alain de Claye,	Alain de la Claye.
568,	21,	vers 1775,	en 1765.

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>lisez :</i>
591,	25,	Clément de Catinat,	Clément Catinat.
605,	34,	abbé de Septifons,	abbé de Sept-Fontaines.
606,	10,	<i>Supprimez : et mourut la même année.</i>	

TOME III.

138,	4,	Barrin de la Villegeffroy,	Barrin du Boisgeffroy.
269,	23,	en 1624,	en 1596.
439,	1,	La donation de M ^{me} du Loudel fut en réalité beaucoup moins considérable; elle ne consistait qu'en deux maisons et quelques champs et jardins sis au Tertre de Joué et aux environs. Mais les Jésuites avaient eux-mêmes bâti la maison de Bellevue en 1618 et acheté celle de la Touche en 1636. Ils avaient dédié à saint Louis la chapelle de Bellevue, et la tradition prétend que les frais de toute cette construction furent supportés par deux de leurs religieux, les frères de Tanouarn du Plessix-Bardoul. (<i>Hist. ms. de la fondation du collège de Rennes.</i>)	
500,	12,	Maïol,	Maïoc.
516,	28,	Alain de la Haye,	Alain de la Huye.
522,	31,	Adélaïde de Vitré, abbesse de Saint-Georges,	Ameline d'Ecosse, abbesse de Saint-Sulpice.
523,	17 et 21,	de Saint-Georges,	de Saint-Sulpice.
677,	24,	N... Le Boucher,	Guillaume Le Boucher, sieur de la Mesleraye.

TOME IV.

57,	10,	Tourain,	Touraine.
65,	9,	résigna vers 1651,	résigna vers 1649.
76,	33,	† 19 avril 1668,	† 19 avril 1666.
93,	7,	Guilbaud,	Guillaume Caud.
135,	13,	Jean Poussard,	Jean Poullart.
150,	8,	Neptumou des Neptumières,	Le Neptum des Nétumières.
»	12,	qui est Neptumou,	qui est Le Neptum.
180,	10,	la Higourlaye,	la Higourdaye.
237,	3,	Antoine Havard,	Antoine Ravard.
266,	12,	Raoul Rinevel,	Raoul Renimel.
288,	2,	Gondré..... de Léon,	Goudré..... Deléon.
»	16,	Olivier Duhail,	Olivier Duhil.
»	21,	N... Laitre,	Luc Laictu.
314,	6,	seigneur de Châteloger,	seigneur de Châteaugiron.
»	13,	Olive Bouvet,	Olive Bonnier.
315,	9,	Pierre Bouvet,	Pierre Bonnet.
431,	14,	† 1766,	† 13 novembre 1765.

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>lisez :</i>
444,	26,	Jean Lesné,	François-Agathon Lesné.
453,	11,	† 1805,	† 5 janvier 1805.
»	12,	N... Huchay,	Julien Huchay.
»	13,	N... Jouanne,	Jean-Julien Jouanne.
»	22,	Joseph Duval,	Joseph Deval.
467,	4,	résigna vers 1776,	résigna en décembre 1775.
470,	19,	N... Houligard,	Pierre Houligard.
»	21,	N... Muret,	Joseph Muret.
514,	10,	N... Pigeart,	Georges Pigeart.
»	11,	N... Tirremeuf,	Olivier Finemont.
547,	19,	de Rihouart, seigneur des Villayes,	de Renouart, seigneur de Villayer.
501,	1,	M. Bonnet.	M. Bouvet.
603,	13,	Robert de Mauguéon,	Robert de Mauhugeon.
636,	18,	† 1735,	† 1734.
676,	18,	† 1751,	† 1750.
210,	21,	Supprimez : 1609.	

TOME V.

7,	25,	Jean Taillandier,	Jean Le Taillandier.
29,	5,	la Villandon,	la Villeaudon.
57,	6,	† 6 juin 1618,	† 6 juin 1620.
»	10,	en 1628,	en 1626.
81,	16,	N... Monnier,	Joseph Monnier.
84,	1 et 4.	la Marchalaye,	la Marchelaye.
105,	17,	N... Charnal,	Julien Charnal.
139,	27,	† 1672,	† 1671.
188,	2,	† en janvier 1614,	† en janvier 1618.
»	25,	10 août 1744,	10 janvier 1744.
»	34,	N... Gué,	Julien Gué.
215,	28,	Thomas Mocqué (1570 et 1584),	Jean Hony (1571).
258,	17,	M. Picou.	M. Pilou.
261,	19,	Jean Pitou,	Jean Pilou.
268,	26,	F. Bouayssière,	F. Bouayssier.
269,	1,	Gilles Bouayssière,	Gilles Bouayssier.
385,	28,	N... Le Cacheur,	Louis Le Cacheur.
403,	25,	exilé en Angleterre.	exilé à Jersey.
452,	21,	cette même forme de croix,	cette même forme de toit.
469,	4,	J. Bigcart,	Georges Pigeart.
515,	7 et 9,	en 1607,	en 1606.
526,	2,	Sébastien Thomas,	Sébastien Thomé.
528,	26,	de Québriac,	de Quédillac.
532,	13,	en Angleterre,	à Jersey.
542,	34,	exilé en Angleterro,	exilé à Jersey.

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de</i>	<i>lire :</i>
672,	5,	Louis Osdeping,	Louis Odesping.
755,	32,	† 1724.	† 1723.
215,	30,	<i>Supprimez : Pierre Laurent, † 1663.</i>	
235,	25,	<i>Supprimez : croit-on.</i>	
515,	11,	<i>Supprimez : curé à Poligné.</i>	

TOME VI.

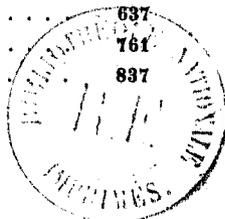
294,	26,	<i>Julien Rouxel,</i>	<i>Julien Pouxel.</i>
318,	29,	<i>la Glestière,</i>	<i>la Gastière.</i>
340,	23,	<i>Saint-Gongar,</i>	<i>Saint-Congar.</i>
373,	15,	<i>en 1669,</i>	<i>en 1649.</i>
384,	27,	<i>Trebidan,</i>	<i>Trébédan.</i>
412,	11,	<i>devint en 1671,</i>	<i>devint en 1668.</i>
416,	4,	<i>la Gastière en Ercé,</i>	<i>la Gastière au Sel.</i>
435,	4,	<i>Joseph Bitaud,</i>	<i>Joseph Bitault.</i>
535,	3,	<i>manoir de l'Orme.</i>	<i>manoir des Ormes.</i>



TABLE

DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME

	Pages.
INTRODUCTION.	v
Les Paroisses (fin).	3
Épilogue : L'ÉGLISE DE RENNES A TRAVERS LES AGES.	513
Table des Paroisses (fin).	557
Glossaire.	561
Additions générales.	576
Abréviations.	618
Table générale des matières.	619
Table des noms de personnes.	637
Table des noms de lieux.	761
Corrections générales.	837



*Cet ouvrage, imprimé par M. Ch. Catel, à Rennes,
a été commencé le 4 novembre 1879, continué sans interruption
et terminé le 22 avril 1886.*